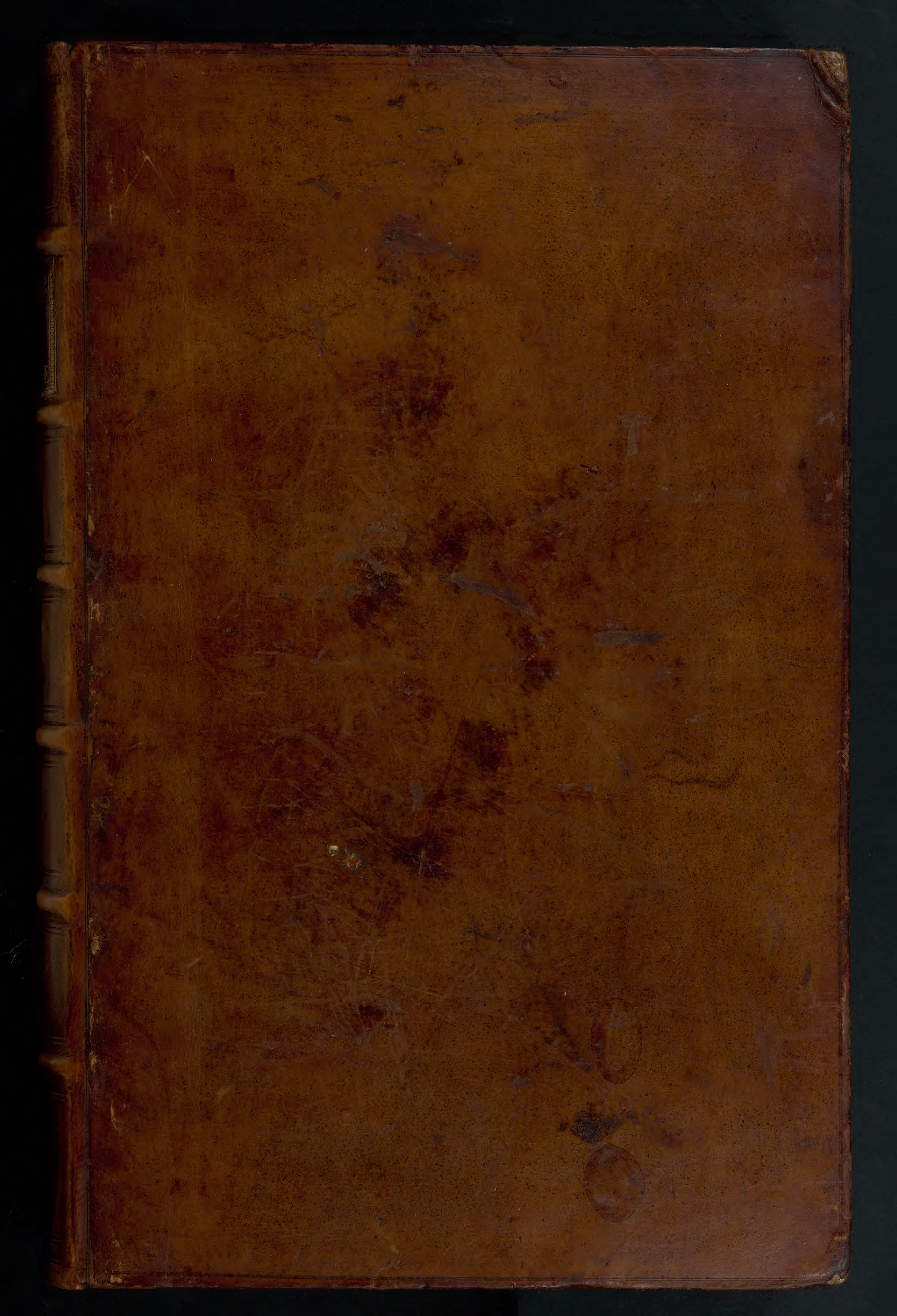
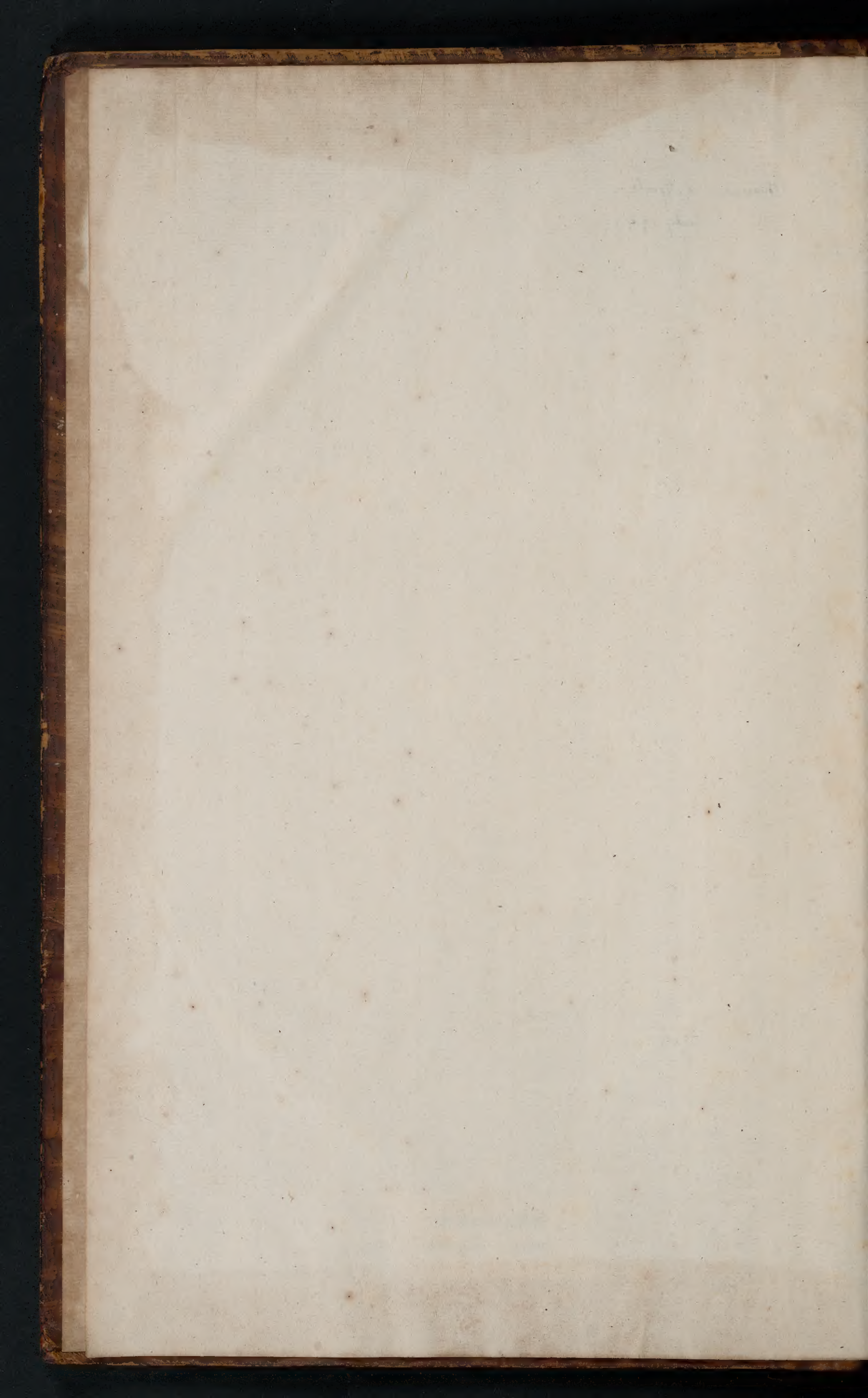


Frances A. Yates –
July 1947



DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

PAR

Mr. PIERRE BAYLE.

QUATRIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE.

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR Mr. DES MAIZEAUX.

TOME QUATRIEME.

Q—Z.

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

PAR

MR. PIERRE BAYLE.

QUATRIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE.

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR MR. DES MAIZEAUX.

TOME QUATRIEME.

Q—Z.

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE,

PAR

M^R. PIERRE BAYLE.

QUATRIEME EDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE.

AVEC LA VIE DE L'AUTEUR,

PAR MR. DES MAIZEAUX.

TOME QUATRIEME.

Q—Z.



A AMSTERDAM, Chez P. BRUNEL; R. & J. WETSTEIN & G. SMITH; H. WAESBERGE; P. HUMBERT; F. HONORE'. Z. CHATELAIN; & P. MORTIER.

A LEIDE, Chez SAMUEL LUCHTMANS.

MDCCXXX.

AVEC PRIVILEGE.

DICTIONAIRE

HISTORIQUE

ET

CRITIQUE.

Q.


QUELLENEC (CHARLES DE) Baron du Pont en Bretagne, fit une grande figure sous le nom de Soubise parmi ceux de la Religion durant le Regne de Charles IX. Il prit le nom de Soubise lors qu'en 1568 il épousa Catherine de Parthenai, fille unique de Jean de Parthenai Seigneur de Soubise. Nous marquons ailleurs (*a*) quelques-unes des conjonctures où il témoigna son courage, & comment il se défendit contre les massacreurs de la St. Barthelemi (*b*), sous lesquels enfin il succomba. La curiosité de quelques Dames de la Cour par raport à son corps nu, qui fut rangé avec plusieurs autres devant le Louvre, a déjà été marquée (*c*). Le procès d'impuissance qu'on lui avoit intenté (*A*), & qui me donnera lieu de citer quelques Passages d'un

(*a*) *Dans l'Article* SOUBISE (Jean de Parthenai.)

(*b*) *Ci-dessus Citation* (8) *de l'Article* PARTHENAI, (Catherine de.)

(*c*) *Là-même.*

(*A*) *Le Procès d'impuissance qu'on lui avoit intenté.*] Mr. de Thou dit expressément que ce fut la belle-mere, & non la femme, qui intenta ce Procès. Mr. Varillas dit la même chose dans les deux Editions du Charles IX. Mezerai, ne songeant pas assez à la conséquence, a dit de la femme ce que Mr. de Thou n'avoit dit que de la belle-mere. Je l'ai relevé là-dessus (1) pour l'honneur & pour la gloire de Catherine de Parthenai; car encore qu'une femme puisse intenter un tel Procès sans qu'il y aille de son honneur, il est néanmoins vrai qu'elle est plus louable de ne le pas intenter, & sur tout lors qu'elle est aussi jeune que l'étoit alors l'héritiere de Soubise. Il y a certaines actions (2) qui ne sont pas un péché, & qui n'impriment pas une note d'infamie ni de fait ni de droit; cependant, parce qu'il vaudroit mieux ne les point faire que de les faire, elles ont je ne sai quoi qui ternit la réputation: & ainsi un Historien doit prendre garde de ne point les imputer à ceux qui ne les font pas; il ne lui est point permis de manquer d'exactitude, & de confondre la mere avec la fille, la sœur avec la sœur. Plus un Historien est célèbre, plus doit-il être circonspect; car lors qu'il est fort célèbre, il devient une source publique, il tient lieu d'Archive lui seul à je ne sai combien d'Ecrivains répandus sur la face de la terre. Combien se trouvera-t-il d'habiles gens qui ne croiront pas faillir en suivant Monsr. Mezerai (3)?

J'ai dit ailleurs (4) quelque chose qui pourra servir d'excuse à la Dame de Soubise, & sans doute ce qu'elle fit contre son gendre a besoin d'Apologie. Un tems de persécution, comme celui où elle vivoit, n'étoit point propre à de semblables procédures. Une Eglise sous la croix, & sous les armes en même tems, & qui n'est dans cet état que pour maintenir la réformation de la doctrine, & celle des mœurs, ne doit point traîner devant des Juges de contraire Religion un jeune mari sous prétexte d'impuissance. Il est même vrai qu'en tout tems & en tout païs les Procès de cette nature sont très-peu d'honneur à celles qui les intentent; & soit qu'elles parviennent à obtenir un autre mari, soit qu'elles n'y arrivent pas, elles sont pour l'ordinaire un objet de raillerie & de mépris tout le reste de leur vie. C'est avec quelque raison; car les démarches qu'il faut qu'elles fassent sont si contraires à la pudeur, cette vertu qui est l'ornement & la couronne de leur sexe, & sans quoi elles ne sauroient avoir de part à la gloire humaine, qu'on ne peut avoir de l'estime pour une personne qui est capable de les faire.

Nous pouvons dire de ces femmes-là, sans sortir des bornes de l'indulgence, ce que l'on a dit avec un peu trop de rigueur contre les veuves qui se marient. Je me servirai des termes de Mr. du Vair (5). *Hierosme* ad Marcellam *dit que*, secundas nuptias non appetimus, sed concedimus, *par une certaine indulgence qui n'est point entierement exempte de quelque note. Comme s'il disoit avec la loi*, indulgentia quos liberat notat. . . . . . (6) *En quelque terme que soit conçeu ce dire de l'Apostre* juniores viduæ nubant, *il faut l'entendre estre dit par forme d'indulgence accordée à l'incontinence de quelques femmes*, ut maritum potius accipiant quam diabolum, & sciant sibi non tam maritos datos quam adulteros imputatos, *comme dit sainct Hierosme* ad Salvinam. *Or comme dit sainct Cyprian*, aliud est ad veniam stare, aliud est ad gloriam pervenire. *Il y a bien difference de dire que leur incontinence ne leur soit point imputée à peché, ou qu'elle leur soit imputée à grace.* Voilà le jugement le plus mitigé que l'on puisse faire de ces plaideuses en matiere d'impuissance, vu la maniere de proceder qu'il faut qu'elles suivent.

I. C'est déjà beaucoup que de confesser publiquement qu'on ne peut se contenir. Or toute femme, qui intente de tels Procès, déclare devant tout le monde qu'elle a ce défaut: elle en livre un acte (7) qui demeure dans les Greffes, & qui fournit un sujet de raillerie à tous les plaisans, & même un sujet de crainte au nouveau mari. Car s'il se trouve obligé à faire de longs voiages, ou s'il lui survient une longue maladie, quel fond fera-t-il sur la vertu d'une femme qui s'est confessée de son incontinence, au vu & au su de toute la terre?

II. L'Interrogatoire qu'il faut subir devant les Juges est si délicat, & si gênant pour une femme d'honneur, qu'on ne peut avoir bonne opinion d'une fille qui est capable de franchir cette barriere, & de répondre sur de tels faits. Je dis d'une fille, parce que presque toûjours celles qui accusent leurs maris se vantent d'être pucelles; & il faut bien qu'elles s'en vantent lors que c'est leur prémier mariage, comme il arrive ordinairement. Un Avocat embarrassa étrangement une fois la complaignante. Il lui demanda en présence de plusieurs personnes si son mari l'avoit caressée, baisée, embrassée: elle dit qu'oui: & qui vous a dit que cela ne suffit pas, lui demanda-t-il? où avez-vous apris le reste? Si vous avez votre pucelage, comme vous le prétendez, vous ne devez pas savoir que votre mari est impuissant: & si vous le savez, c'est un signe que vous avez éprouvé ce que d'autres hommes peuvent faire. Il la pressa de telle sorte qu'il la fit rougir, & avouër qu'elle ne pouvoit répondre à des questions si embarrassantes. Raportons en Latin tout ce narré. *Erumpit interdum inverecunda intemperies mulierum. . . . Erumpit inquam impudens, & in facie erubescentium populorum, genialis tori revelat & denudat arcana, & de mariti frigiditate conqueritur, allegans hanc sufficientem & evidentem repudii vel divortii causam, quod femivir est & inutilis matrimonio, qui non est promptus ad coitum. Eleganter quidem Gaufridus de Heroum villa, familiaris meus, unius talium in causa hujusmodi confudit audaciam. Cum enim ei patronus datus esset à judice celebraturo ut putabatur divortium, & mulier generosa audientibus amicis & suffragatoribus, advocato ut fit diligentius merita causæ suæ exponeret, scrutatus est ab ea vir prudens, an alium maritum quandoque habuerit. Quod cum illa negasset, quæsivit iterum an adhuc virgo esset, dicens: hoc sibi inquisitu, & scitu pernecessarium, ne à discreto judice caperetur occasione aliqua in sermone. Illa vero hoc (verecunde tamen, eo quod sibi non bene credebatur) asseruit. Et ille, an simul de noctu dormire consueverint, & se invicem osculari & amplexari maritus & ipsa, inquisivit. Quæ omnia cum illa fateretur: unde ergo, inquit patronus, nosti virgo pudicissima, prudentissima, pudoratissima, quod efficacem tecum virum non impleverit, & totius matrimonii jura non persolvit? Quis te* docuit,

(1) *Dans la Remarq.* (C) *de l'Article* PARTHENAI (Catherine de.)

(2) *Dans l'Ecole on nomme certaines qualitez*, perfectio simpliciter simplex. *Toute qualité* melior ipsa quam non ipsa, *est de cette espece.*

(3) *Franciscus Quellenius Dux è Britannia, cui ab uxore* Catharina Parthenia Subizia *impotentiæ accusato divortium intentabatur* Ulr. Huber, Histor. Civil. *Tom. II, pag.* 353.

(4) *Ci-dessus Remarque* (C) *de l'Article* PARTHENAI, (Catherine de).

(5) Du Vair, *pag.* 820 *de ses Oeuvres, Edition de Geneve* 1617.

(6) *Là même, pag.* 824, 825.

(7) *Notez qu'on ne veut pas dire qu'elles font un tel aveu en propres termes: on sait bien que pour l'ordinaire elles ne parlent que de l'envie loüable d'avoir des enfans: mais le public ne se paie pas de cela; il interprete la chose au sens que je marque.*

d'un Livre publié l'an 1612 fut la véritable cause qu'on voulut être si curieux. Monsr. de Thou ne débite point que la Reine mere ait voulu voir sur le corps nu du Baron si ce Procès étoit bien ou

docuit, quid sit coitus, ut eum tecum coiisse neges, inter tot oscula, tot amplexus, qui te pro libitu quoties voluit pertractavit licentia maritali? Nam & quadam animantia certum est se invicem osculando misceri. Alia se tenuiter tangendo concipiunt. Et sunt qui suo gravidante calore, ab aere temperato impregnantur, & pariunt. Hic illa tandem erubuit, hoc solum dicens, se quid ad hujusmodi captiones hisceret, non habere (8).

(8) Joan. Saresberiensis, *in* Policratico, sive de nugis curialium, & vestigiis Philosophorum, *Libr. VIII, Cap. XI, pag.* 504, 505.

III. Il faut se résoudre à soufrir la visitation des parties les plus secretes; les autres preuves sont trop infirmes, c'est pourquoi les Juges ont recours à celle-là, & ordonnent l'inspection des pieces: on fait visiter la femme par des experts pour savoir si elle a été déflorée. Où est la pudeur de celles qui osent faire des Procès qui doivent avoir de telles suites? De quelle impudence ne doivent-elles pas être armées? Il y eut un Avocat au Parlement de Paris au commencement du Regne de Louïs XIII, qui écrivit fortement contre la visitation, & qui se servit de deux Argumens, l'un qu'elle est honteuse, l'autre qu'elle est incertaine. *C'est aujourd'huy*, dit-il (9), *la premiere chose que l'on ordonne en ces proces, le mariage ayant esté contracté avec une fille, de laquelle visitation, la femme estant raportée vierge & non corrompuë, on tire toute la preuve de l'impuissance de l'homme, & le fondement de sa condamnation* . . . (10) *telle visitation est des-honneste, & contre la pudeur qui doit estre au sexe feminin, partant odieuse & à eviter: n'y ayant rien plus recommandable en la femme que ceste pudeur.* Gratia verecundiæ mulieris super aurum, *dit l'Ecclesiastique au 7. chapitre, en celle mesmement qui se dit fille & vierge*, quæ seipsam debet erubescere, & nudam videre non posse, *dit sainct Hierosme.* Epistola citata ad Lætam. De institutione filiæ, *& sainct Ambroise en son epistre 64.* Nihil sanctius in virgine quàm verecundia, *& au livre premier des Offices*, Est pudicitiæ comes verecundia, *& encore au livre de l'institution de la Vierge chapitre premier.* In virgine est dos quædam verecundia, quæ taciturnitate cognoscitur, *de sorte que celle qui se plaint de l'impuissance de son mary, & permet pour parvenir à la separation que des hommes la descouvrent, voyent & manient les parties que nature veut qu'elle cache, doit estre estimée impudente & sans honte.* . . . . (11) *La femme* (*dit Herodote au commencement de son histoire*) *despouille la honte avec sa chemise. Et sainct Cyprian*, De habitu virginum, tractatu 2. Simul cum amictu corporis, pudor ponitur. *Pline au livre 7. chapitre 17. de son histoire naturelle, dit que l'on trouve les corps des hommes noyez, tousiours sur le dos & la face en haut, ceux des femmes au contraire sur le ventre & le visage contre bas, comme voulant Nature, soigneuse de leur honneur, cacher ce que l'on ne peut voir honnestement en elles.* Quasi pudori deffunctarum parcente Natura, *mesmes que ce depouillement & denudation a esté autrefois un espece de supplice, comme dit Nicephore au livre 7. chapitre 8. de son histoire, & Tacite*, libro de moribus Germanorum, *parlant de la peine des femmes adulteres. Pour ceste seule raison plusieurs ont trouvé mauvaises & reprouvé ces visitations. Sainct Ambroise en la mesme epistre 64. reprenant Syagrius Evesque de Verone, d'avoir ordonné qu'une Religieuse accusée d'impudicité seroit visitée, use de ces mots:* Quid sibi velit, & quò spectet quod Obstetricem adhibendam credideris non possum advertere; itane ergo liberum erit accusare omnibus, & cùm probatione destiterint, petere genitalium secretorum inspectionem? & addicentur semper sacræ virgines ad hujusmodi ludibria, quæ & visu & auditu horrori & pudori sunt? Quæque in alienis auribus sine damno pudoris resonari non queunt, ea possunt sine ejus tentari verecundia (12)? *Par où se void que ce grand personnage avoit horreur d'ouir seulement parler de ces visitations, tant s'en faut qu'il les approuvast, adjoustant n'avoir jamais leu que l'on visitast les filles. Il ne se trouve point aussi que les Romains, qui n'ont rien ignoré de ce qui est de la raison quant aux mœurs, se soient servis de ce moyen pour convaincre leurs Vestales suspectes & accusées d'inceste, combien qu'ils fussent fort severes en la recherche & punition de ce crime.* . . . . . . (13) *Dont se peut colliger & conclure que les Romains en ces doubtes ne faisoient pas visiter les femmes pour s'en esclaircir & tirer preuve par là de leur virginité ou corruption, comme l'on fait aujourd'huy, soit qu'ils estimassent telle preuve trop incertaine & non suffisante pour y asseoir jugement, soit qu'ils la rejetassent pour estre des-honneste & contraire à la pudeur feminine, qui leur estoit en telle recommandation, que le mesme Valere dit au livre second chapitre premier, parlant de Spurius Carvilius qui répudia sa femme parce qu'elle estoit sterile, qu'ils ne voulurent pas permettre qu'on la touchast ni visitast.* Quò matronale decus, munimento verecundiæ tutius esset, in jus vocanti corpus ejus attingere non permiserunt, ut inviolata manus alienæ tactu relinqueretur. *En quoy ne leur ressemblent pas ceux qui ordonnent incontinent en ces proces de separation, que la femme sera visitée, encore qu'ils pouroient commancer plus honnestement, & avec plus de raison par la visitation de l'homme, sauf à ordonner celle de la femme par apres si besoin estoit, sans aller si viste ny les faire visiter en mesme temps & sans intervalle, pour plustost parvenir à la separation, comme si c'estoit chose fort pressée, & qui ne se peust differer que le public n'en fust grandement interessé.*

(9) Vincent Tagereau, Discours de l'Impuissance de l'homme & de la femme, *Chap. IV, pag* 57, *Edition de Paris* 1612.

(10) *Là même, pag.* 58.

(11) *Là-même, pag.* 60.

(12) *Vous trouverez dans Monsr.* du Pin, Biblioth. *Tom. II, pag.* 278 *Edit. de Hollande, un Abrége exact & beau de cette* Lettre de saint Ambroise à Siagrius.

(13) Tagereau, Discours de l'Impuissance, *pag.* 63.

IV. Il faut se résoudre au congrès, car presque toujours les autres moiens de découvrir l'impuissance sont insuffisans. Or on ne sauroit comprendre qu'une femme qui n'a point perdu toute honte, puisse penser sans horreur aux circonstances d'un congrès; car après que les parties ont prêté serment (14) *qu'elles tascheront de bonne foy & sans dissimulation d'accomplir l'œuvre de mariage sans y apporter empeschement de part ny d'autre*, apres aussi que *les Expers* ont juré *qu'ils feront fidelle rapport de ce qui se passera au Congrez*, les uns & les autres *se retirent en une chambre pour ce preparée, où l'homme & la femme sont derechef visitez, l'homme afin de sçavoir s'il a point de mal. . . . La femme pour considerer l'estat de sa partie honteuse, & par ce moyen cognoistre la difference de son ouverture & dilatation avant & apres le Congrez; & si l'intromission y aura esté faicte ou non. . . . En* (*) *quelques proces* (*comme en celuy de De Bray* (15),) *les parties sont visitées nuës depuis le sommet de la teste jusques à la plante des pieds en toutes les parties de leur corps*, etiam in podice, *pour sçavoir s'il y a rien sur elles qui puissent avancer ou empescher le Congrez, les parties honteuses de l'homme lavées d'eau tiede* (*c'est a sçavoir a quelle fin*) *& la femme mise en un demy bain, ou elle demeure quelque temps* (16). *Cela fait l'homme & la femme se couchent en plain jour en un lict, les Expers presens, qui demeurent en la chambre ou se retirent* (*si les parties le requierent ou l'une d'elles*) *en quelque garde-robe ou gallerie prochaine, l'huis entre-ouvert toutefois, & quant aux Matrones se tiennent proche du lict, & les rideaux estans tirez, c'est à l'homme a se mettre en devoir de faire preuve de sa puissance habitant charnellement avec sa partie & faisant intromission: ou souvent* (17). . . . . *Enfin les parties ayans esté quelque temps au lict, comme une heure ou deux, les Expers appellez; ou de leur propre mouvement quand ils s'ennuyent en ayans assez de subject*, si sint viri, *s'approchent, & ouvrans les rideaux s'informent de ce qui s'est passé entre elles, & visitent la femme derechef, pour sçavoir si elle est plus ouverte & dilatée que lors qu'elle s'est mise au lict, & si l'intromission a este faite; aussi* an facta sit emissio, ubi, quid, & quale emissum. *Ce qui ne se fait pas sans bougie & lunettes à gens qui s'en servent pour leur vieil âge, ny sans des recherches fort sales & odieuses: & font leur proces verbal de ce qui est passé au Congrez, ou* (*pour mieux dire*) *de ce qu'ils veulent, qu'ils baillent au Juge estant au mesme logis en une salle ou chambre à part avec les Procureurs & Praticiens en Cour d'Eglise attendans la fin de cest acte.* Ce n'est pas le tout, il est permis au mari, s'il réussit, de faire venir les experts. Antoine Hotman observe que le Docteur Hostiensis a conseillé aux sages femmes *d'user d'eau chaude pour laver le corps de celles qu'elles visitent, à celle fin qu'elles ostent toutes choses restrinctives. Ce que repete Panorme:* in cap. Fraternitatis de frigid. & malef. (18) Les Protecteurs du congrez se prevalurent de cette pratique, mais Antoine Hotman la soutint sujette à l'illusion. *Quand on leur parle*, dit-il (19), *des artifices dont aucunes femmes usent pour se restrecir & reserrer, ils n'en font nulle estime, disans, que par le moyen du lavement que l'on faict en la visitation tout s'en va, & la verité paroist. On a veu neantmoins de nostre temps qu'une femme de mediocre qualité, ayant mis en proces son mary l'accusant d'impuissance, & s'en estant desistée parce qu'elle se trouva grosse, s'estoit artificiellement si fort restrecie pour l'instruction de son proces, qu'elle eut besoin de Chirurgien à son accouchement.* Et Prepositus in cap. consultationis de frigidis & malef. *& apres luy l'Autheur du livre intitulé* Sylva Nuptialis lib. 2. ampliatione 5. *rapportent qu'une femme d'Italie se reserra si fort pour plaire à son mary, que par apres luy ny autre homme ne peut avoir affaire à elle.* Voici encore un Passage de l'Avocat de Paris (20): *De Bray dont on parle tant, & du proces duquel se voyent des factums de part & d'autre imprimez*, sinistrum tantùm habebat testiculum ex defectu naturali, *& au premier Congrez* (*y estant allé par deux fois à divers jours*) arrexerat sufficienter ad coeundum, ac substantiam serosam & aquosam extra vas emiserat, quæ non poterat dici verum semen, sed non intromiserat, *selon que le rapporterent* (†) *trois Medecins, trois Chirurgiens, & trois Matrones presens: les Juges toutefois sans s'arrester à ce defaut naturel, ny a l'imperfection de la semence, ordonnerent auparavant que de prononcer definitivement, que* (‖) *De Bray viendroit de rechef au Congrez, si bon luy sembloit* (*comme voulans dire qu'il n'y avoit pas assez fait manquant l'intromission*) *& ayant declaré qu'il ny vouloit plus aller, & que sa partie l'avoit empesché aux deux fois qu'il y avoit esté, il fut separé à faute seulement d'avoir fait l'intromission au Congrez, n'y ayant preuve au proces de la virginité de sa partie: & est à noter que quand il* (‡) *alla au Congrez pour la deuxiesme fois, les Juges l'advertirent s'il faisoit l'intromission, d'appeller les Expers à fin qu'ils la veissent, & en peussent tesmoigner. Par ou se void que lon ne considere pas en ces proces, la qualité de la semence ny si l'homme* arrigit, etiam sufficienter ad coeundum, *mais que l'on veut & demande une intromission oculaire* (*chose tresdeshonneste*). Ce Jurisconsulte n'a-t-il pas raison de soutenir (21) que le congrez est non seulement *plus propre à opprimer la verité qu'à la mettre en evidence*, mais aussi qu'*il est deshonneste & brutal*? N'a-t-il pas raison d'oposer à l'impudence de celles qui le demandent, ce reste de honte qui se voit dans les lieux publics? *Les femmes publiques mesmes*, dit-il (22), *s'enferment*

(14) *Là-même, pag.* 123.

(*) *Cela se void par le rapport du dernier Congrez datté du 21 Apvril* 1578.

(15) *C'étoit un Thresorier. Voiez* Brantome, *au I Volume des* Dames Galantes, *p. m.* 97, 98.

(16) *Voiez en la raison ci-dessous Citation* (18).

(17) *Voiez la suite ci-dessous Citation* (31).

(18) Antoine Hotman, *pag* 47 *du I* Traité de la Dissolution du Mariage.

(19) *Le même, au I* Traité, *pag.* 34. *Voiez le aussi, pag.* 47. *du I Traité.*

(20) Tagereau, Discours de l'Impuissance, *pag.* 30, 31, 32.

(†) *Ce rapport est du unziesme d'Avril* 1578.

(‖) *Ceste Ordonnance est du 14 jour de May ensuivant.*

(‡) *Cela se void par les rapports, & par le proces verbal du dernier Congrez.*

(21) *Voiez le Chapitre VII de son Traité.*

(22) *Là-même, pag.* 153. *Il cite pag.* 157 *ces Vers de* Martial *Libr. I,* Epigram. XXXV (*& non pas XCI comme il marque*) Et meretrix abigit testem veloque seraque, Raraque Summenii fornice rima patet.

mal fondé. Nos autres célèbres Historiens ne le disent pas non plus. Il pourroit être pourtant véritable qu'elle jetta les yeux sur ces nuditez dans le même esprit, & il y a des Livres où elle

ment & cachent. Est aliqua etiam prostitutis modestia (*dit le mesme Seneque*) & illa corpora publico objecta ludibrio aliquid, quo infœlix patientia lateat, obtendunt, adeo quodammodo lupanar verecundum est: *& Ovide:*

Ignoto Meretrix corpus junctura Quiriti,
Opposita populum submovet antè sera.

(23) *Là-même, pag. 154, 155, citant le Chap. XVIII du XIV Livre de la* Cité de Dieu.

Il allegue (23) aussi ces belles paroles de saint Augustin. *Opus ipsum quod libidine peragitur, non solùm in quibusque stupris ubi latebræ ad subterfugienda hominum judicia requiruntur: verùm etiam in usu scortorum (quam terrena Civitas licitam turpitudinem fecit) quamvis id agatur quod ejus Civitatis nulla lex vindicat, devitat tamen publicum etiam permissa & impunita libido conspectum: & verecundia naturali, habent provisum Lupanaria ipsa secretum, faciliusque potuit impudicitia non habere vincula prohibitionis, quàm impudentia removere latibula illius fœditatis. Quid concubitus conjugalis qui secundum matrimonialium præscripta tabularum procreandorum fit causa liberorum? nonnè & ipse, quamvis sit licitus & honestus, remotum ab arbitris cubile conquirit? nonnè omnes famulos, atque ipsos etiam Paranymphos, & quoscumque ingredi qualibet necessitudo permiserat, antè mittit foras quam vel blandiri conjux conjugi possit? Nec ipsi filii, si qui jam inde nati sunt, testes fieri permittuntur.*

Voilà les procédures qu'il faloit subir, lors que l'héritiere de Soubise étoit en Procès avec le Baron du Pont. Elles feroient tort à l'illustre mere du Duc de Rohan, à cette Héroïne qui se signala au siege de la Rochelle; elles lui feroient tort, dis-je, si l'on se pouvoit figurer que dans sa plus grande jeunesse, la pudeur ne l'empêcha pas de susciter à son mari une affaire où il faloit qu'elle joüât un tel personnage. C'est pourquoi j'ai eu grand soin de la disculper, en rejettant sur sa mere toute cette machination: j'ai tâché aussi d'excuser la mere. Quand j'ai dit qu'en ce tems-là il faloit passer par ces procédures, j'ai eu égard à l'Arrêt du Parlement de Paris qui *fit defense le* 18 *de Fevrier* 1677 *aux Juges civils & ecclesiastiques, d'ordonner à l'avenir la preuve du congrès dans les causes de mariage* (24). Il est surprenant qu'une Compagnie, qui a été toûjours composée de têtes si sages, se soit avisée si tard d'abolir une coutume comme celle-là. „ Il y a beaucoup plus de dissolutions de mariage depuis environ cent ans que le congrés est introduit en France, qu'on n'en avoit vu auparavant. C'est pourquoi le Parlement de Paris ayant enfin jugé que le congrés *étoit* ennemi de la chasteté, & qu'il n'étoit pas la veritable marque de la virilité d'un homme, fit defense le 18. Fevrier 1677. par un arrest *solennel &c* (25) ". Ces paroles sont d'un fort habile Médecin qui venoit de dire, „ (26) Que le congrés qui fut autrefois aboli par l'Empereur *Justinien* comme opposé à la pureté du Christianisme, n'a esté restably que par quelques curieux de nostre siecle. Car il est l'infamie des sexes & le deshonneur de nos temps: & je ne say si dans l'histoire l'on en pourroit trouver des exemples qui ne soient ridicules. C'est une loy qui blesse la pudeur. Elle est trop dure & trop injurieuse à l'homme. Il y faut faire voir à tout le monde des parties que la Nature a cachées avec tant de soin; & chercher mesme aux temoins d'autres temoins que nous fuyons, lors que nous suivons les ordres de la Nature. Car quelle honte est-ce de montrer en plein mydi ce que nous avons soin de cacher mesme pendant la nuit. Ce n'est qu'un pretexte de Divorce, & qu'un effet de la lasciveté & de l'audace des femmes. Ce sont elles-mesmes qui ont fait naître dans l'esprit des Juges la pensée d'une épreuve aussi peu sure, qu'elle est deshonneste. De mille hommes il n'y en a peut-estre pas un qui puisse sortir victorieux du congrés public ". Il y a long-tems qu'on s'est plaint de cet abus. L'Avocat que j'ai cité, & qui vivoit au commencement du XVII Siecle, montra fortement l'injustice de cette coutume. Voiant croître le desordre, il tâcha de s'y oposer. *Et d'autant*, dit-il (27), *que les separations pour l'impuissance des hommes sont aujourd'huy plus frequentes qu'elles n'ont jamais esté, encore qu'il n'y ait pas davantage d'hommes impuissans que par le passé ayans esté rares de tout temps (ceux au moins ausquels l'on n'en puisse appercevoir quelque signe en les visitant soit que le deffaut soit naturel ou accidentaire) & que de dix separations qui se font à peine s'en trouvera il une où l'on ait peu remarquer quelque deffaut en l'homme par la visitation; ce qui fait esbahir & murmurer beaucoup de gens: j'ay avec plus de soing recherché d'où cela pouvoit provenir.* Il observe qu'il y avoit bien des gens qui favorisoient ces dissolutions de mariage. *Ne pouvans croire qu'il y ait tant d'impudence & si peu de conscience en celui ou celle qui se plaint, que sans raison il demande la separation, tellement qu'aussitost que tels procez se presentent, ils precipitent leur jugement à la condamnation de l'accusé d'impuissance, & si c'est l'homme, & il refuse par pudeur, & pour autres considerations d'aller au Congrez, ou ne fait l'intromission, y allant, ils le tiennent pour impuissant, nonobstant qu'il ne paroisse autre defaut en luy, disans si c'estoit eux qu'ils y feroient bien paroistre leur puissance & valleur, à quoy ils seroient (peut-estre) bien empeschez s'ils estoient en semblable peine, pour la honte, la crainte, la fascherie, la haine, & autres difficultez qui accompagnent necessairement un tel acte & en empeschent l'execution* (28). Il donne un détail sur cela qui est fort curieux, & fort raisonné. Je le copie sans craindre que les personnes sages le trouvent mauvais; car pourquoi s'offenseroit-on de trouver ici ce qu'un Auteur grave a publié dans Paris avec Privilege il y a plus de quatre-vingts ans (29), & qui n'a pour but que d'inspirer de l'horreur pour des coutumes malhonnêtes, & illégitimes. „ (30) Et est chose estrange & quasi incroyable, qu'un tel acte blasmé par des Payens pour sa turpitude & pour estre contre Nature (c'est-à-dire contre la pudeur qui est naturellement en tous hommes selon Sainct Augustin) ait esté receu entre les Chrestiens, & par des gens d'Eglise ausquels devroit paroistre une honnesteté plus grande qu'aux autres hommes: il est vray qu'il ny a pas fort long-temps qu'on a commencé à se servir de ce moyen, introduict premierement (comme il est à presumer) parce que quelque impudent poursuivy en separation, auroit demandé le Congrez: se vantant d'y faire paroistre sa puissance, ce qu'on luy auroit permis, y ayant à cela plus d'apparence que de raison: à fin aussi (peut-estre) de destourner les femmes d'entreprendre tels proces, pour n'en venir jusques à un acte si des-honneste: mais ce moyen n'a servy ny pour descouvrir la verité & la puissance des hommes, ny pour destourner les femmes de ces poursuites: au contraire elles en ont esté renduës plus hardies, sçachans bien que l'intromission requise au Congrez pour empescher la separation, depend d'elles, ne pouvant estre faite par quelque homme que ce soit, sans leur consentement volontaire ou forcé (31), & que c'est un moyen certain & infaillible pour gaigner leur cause à estre separées. Et si (qui est le pis) on a fait coustume & stile d'ordonner le Congrez aux proces de separation pour impuissance des hommes, les formes antiennes obmises ou negligées à son occasion, jusques à la que lon contrainct par prison les hommes à aller au Congrez, s'ils n'y vont de leur bon gré, ou ne consentent la separation: chose si absurde que lon ne croiroit jamais qu'elle se fist, si on ne la voioit. Or ceste coustume ayant esté introduite sans valable raison, ne debuoit estre suivie ny continuée. *Quod enim non ratione introductum est, sed errore primùm, deinde consuetudine obtentum est, in aliis similibus obtinere non debet. l. Quod non ratione. De legibus & senatus-consultis.* Outre la honte qui accompagne le Congrez suffisante pour en empescher l'execution, ces circonstances le rendent impossible: asçavoir la crainte qu'un homme a de tant de gens qui le voient, visitent & manient, du rapport desquels depend sa reputation & sa ruine ou conservation: aussi de faillir à executer ce qu'il a entrepris & qui luy est de si grande importance. La facherie en laquelle il est à l'ocasion du proces honteux, & le rendant la fable & risée d'un chacun. La haine aussi qu'il porte à sa partie luy procurant cela au lieu qu'elle luy devroit procurer son honneur & son bien. Joint la contrainte dont on use en son endroit, le mettant en prison s'il ne va de son bon gré au Congrez, ou ne consent la separation: Toutes lesquelles choses pour estre les vrays remedes d'amour & formellement contraires à son œuvre & action principale, qui requiert un secret, une asseurance, une amitié, & un esprit non traversé de honte, de crainte, de hayne, & de facherie, rendent indubitablement l'effect & execution du Congrez tres-difficile, voire impossible, ainsi qu'a remarqué Ambroise Paré au livre 28. de ses Oeuvres, de la 6. edition, ou il traicte, *Du Rapport de l'impuissance de l'homme & de la femme*, ce qui n'est pas aux premieres editions à fin que le Lecteur ne s'y abuse. Et faudroit qu'un homme fust sans honte ny apprehension, pire qu'aucunes bestes, pour executer le Congrez nonobstant ces empeschemens: Veu mesmes (comme dit Saint Augustin au mesme livre 14. de la cité de Dieu, chap. 23.) que la copulation ne depend pas de nostre seule volonté, &c ".

(24) Venette, Tableau de l'Amour Conjugal, *pag. 579. Voiez aussi le* Journal des Savans *du 5 de Juillet 1677, pag. 208 Edit. de Hollande.*

(25) Nicolas Venette, *Docteur en Medecine, Professeur du Roi en Anatomie & Chirurgie, & Doien des Medecins aggregez au College Roial de la Rochelle, pag 578, 579, du* Tableau de l'Amour Conjugal, *7 Edition, 1696. Cette Edition est plus ample & plus correcte que les précédentes. L'Auteur y a joint une Préface qui doit être lue. Je l'ai cité dans l'Article* JOUBERT, *Rem. C.*

(26) *Là-même, pag. 577.*

(27) Tagereau, Discours de l'Impuissance, *pag. 7 & 8.*

(28) *Là-même, pag. 9 & 10.*

(29) *La seconde Edition du Livre de* Tagereau, *de laquelle je me sers, est de l'an 1612: la prémiere est de l'an 1611.*

(30) *La-même, pag. 159 & suiv.*

(31) *Il dit, pag 125 qu'au Congrés* souvent adviennent des altercations honteuses & ridicules, l'homme se plaignant que la partie ne le veut laisser faire, & empesche l'intromission: elle le niant, & disant qu'il y veut mettre le doigt & la dilater, & ouvrir par ce moyen.... encore ne sçauroit-il quelque erection qu'il fasse, si sa partie veut l'empescher, si on ne lui tenoit les mains & les genoux, ce qui ne se fait pas.

Mr. Venette est trop galant homme, pour trouver mauvais que je croie qu'il se trompe sur ce qu'il dit de Justinien. J'ai ouï dire à de fort savans Jurisconsultes qu'il ne paroît aucune trace de congrès dans l'ancienne Jurisprudence, & que c'est une abomination inventée dans ces derniers Siecles. Citons encore Vincent Tagereau. „ (32) Or nonobstant que le mariage de sa premiere institution & par la loy Evangelique, soit inseparable sinon par la mort de l'un des conjoincts, au moins en sorte que les parties separées se puissent marier à autres, & qu'il ne se trouve point que les Juifs, les Grecs, ny les Romains, entre lesquels le divorce estoit en usage, eussent loix touchant les mariages des impuissans, sinon les Atheniens une faicte par Solon, par laquelle estoit permis à la femme mariée à un homme inhabile à charnellement habiter avec elle, d'habiter avec qui il luy plairoit des parens de son mary. Et les Romains une autre faicte par l'Empereur Justinien pres de treize cents ans apres la fondation de Rome (ne s'en trouvant aucune faicte auparavant) par laquelle il permit le premier aux femmes, plus par faveur que par raison ny selon le droict divin, de faire divorce avec leurs maris „ impuis-

(32 Tagereau, Discours de l'Impuissance, *pag. 4, & 5.*

elle en est accusée (*B*), & d'avoir même fait chercher entre tous les autres cadavres celui du Baron du Pont (*C*). Je dirai dans une Remarque pourquoi je donne à ce Gentilhomme le nom *Quellenec* (*D*).

Les Passages que j'ai raportez dans la prémiere Remarque de cet Article ont fait murmurer beaucoup de gens, & les ont portez à soutenir avec beaucoup de chaleur qu'il y avoit là des obscénitez insuportables. J'ai toûjours été persuadé qu'ils ne prenoient pas la chose comme il faloit: néanmoins, j'étois presque résolu à suprimer ces Passages dans cette seconde Edition; & c'étoit l'avis de quelques personnes que j'estime infiniment. Mais d'autres personnes non moins éclairées m'en ont détourné, & m'ont dit que les raisons que j'ai données de ma conduite étoient une bonne excuse, & qu'il sufisoit de clouër ici l'Apologie que l'on a pu déjà voir en feuille volante. Je me conforme à cet avis, & je mettrai ci-dessous ces raisons-là (*E*). J'y joindrai une

„ impuissans, & de les repudier, comme il fit plusieurs au-„ tres loix en faveur des femmes, à la persuasion de l'Im-„ peratrice Theodora qui le possedoit & luy faisoit faire „ tout ce qu'elle vouloit, ainsi qu'a escrit le mesme Bodin „ en sa Republique, au lieu cité (33), & au chapitre deu-„ xiesme du cinquiesme livre: les Canonistes toutefois à „ l'imitation de Justinien, ont donné semblable permis-„ sion aux femmes, en cas d'impuissance de leurs maris, „ en sorte qu'elles se peuvent marier à un autre homme „ apres la separation; ayans aussi permis le mesme aux „ hommes mariez à femmes trop estroictes, ce que n'avoit „ pas fait Justinien, ne se trouvant aussi quasi point de tel-„ les femmes ".

Les Avocats, qui plaidérent pour . . . en 1677, soutinrent *que le congrez n'a aucun fondement ny dans l'authorité des Loix, ny dans l'opinion des Docteurs. Que dans le droit Civil, ny dans le droit Canonique on ne void ni la visite, ny le congrez. Qu'il n'est pratiqué qu'en France, & seulement depuis environ six vingts ans. Que les Livres des Anciens ne nous en fournissent que deux exemples ridicules qui puissent l'appuyer* (34).

L'erreur de Mr. Venette doit aparemment sa naissance à quelque transposition d'idées, qui a confondu la connoissance de la Loi de Justinien. Il ne voulut plus souffrir que l'on décidât de la puberté des mâles par l'inspection de leurs parties honteuses. Il la fixa à l'âge de quatorze ans, soit qu'ils fussent vigoureux, soit qu'ils ne le fussent pas: il regarda comme un usage très-malhonnête ce qui s'étoit pratiqué jusques alors. Il se crut obligé de renchérir sur l'honnêteté des Romains qui défendirent à l'égard des filles de régler l'âge de puberté par l'inspection (35). Mais ils ne le défendirent pas à l'égard des mâles.

Theodoret a fort crié contre les Loix de Platon, qui ordonnoient non seulement que les jeunes filles, & que les femmes âgées, pratiquassent nues les exercices propres aux hommes, mais aussi qu'il y eût des inspecteurs qui pour juger de l'âge nubile de l'un & de l'autre sexe fissent dépouiller les gens (36). Τὴν δὲ τοῦ τῶν γάμων χρόνου ξυμμετρίαν δικαστὴς σκοπῶν κρινέτω, γυμνοὺς μὲν τοὺς ἄῤῥενας, γυμνὰς δὲ ὀμφαλοῦ μέχρι θεώμενος τὰς γυναῖκας. *Judex vero inspiciens judicet quanam ætas celebrandis nuptiis conveniat: eamque ob rem nudos mares, nudasque umbilico tenus feminas inspiciat* (37). L'équité auroit voulu que Theodoret n'eût point passé sous silence le ménagement du Législateur par raport aux filles, qu'il ne faisoit dépouiller que jusqu'au nombril (38): Theodoret, dis-je, auroit dû combatre cette Loi de Platon entant qu'elle étoit ainsi limitée; mais il la combat comme si elle n'eût rien limité. Il allegue d'abord ce qui fut dit par l'épouse du Roi Candaule, qu'une femme, qui se dépouille de sa chemise, se dépouille de la pudeur en même tems, d'où il conclut que ce Philosophe Législateur enseignoit aux fiancées à se défaire de toute honte. Τοιγαροῦν ὁ Φιλόσοφος τὰς νυμφευομένας γυμνοῖ τῆς αἰδοῦς, καὶ ἀναίδειαν ἐκδιδάσκει. *Quare philosophus pudore sponsas exuit, & impudentiam docet* (39). La maniere de raisonner de Theodoret n'a pas ici toute la justesse, ni toute la précision d'un rigoureux Dialecticien; mais ce qu'il observe contre l'institut Platonique touchant les danses & les spectacles, où les deux sexes pouvoient assister sans habit, est juste; il prétend que c'étoit la ruine de la pudeur, & une école de lasciveté. Οὐ γάρ που μόνον εἰς ἀναίδειαν ἐπαιδοτριβοῦντο γυμνούμεναι καὶ γυμνουμένους ἄνδρας θεώμεναι, ἀλλὰ καὶ πολλὰς ἀλλήλοις ἀφορμὰς προὐξένουν ἀκολασίας. τῶν γὰρ δὴ γυμνῶν σωμάτων ἡ θεωρία, καὶ τοὺς ἄνδρας, καὶ τὰς γυναῖκας εἰς ἔρωτας ἐκτόπους ἠρέθιζεν. *Non modo enim ad impudentiam erudiebantur nudatæ, nudosque viros spectantes, sed multas invicem incontinentiæ occasiones præbebant, Nudorum enim corporum aspectus ad nefarios amores & viros & feminas provocabat* (40). Ceci confirme les Remarques que j'ai faites en un autre endroit (41) contre l'usage des Lacedemoniens. Mais il faut dire que les Loix de Platon ne furent pas mises en pratique comme celles de Lycurgue. Ce furent des Loix en idée qui, comme l'observe Theodoret (42), ne furent pas même reçues dans la patrie de ce Philosophe: ainsi l'on ne peut pas dire qu'il ait falu que Justinien ôtât les abus que ce Pere de l'Eglise a condamnez.

Finissons cette Digression par un Passage du *Menagiana* qui nous aprendra que cet abus du Congrès avoit cessé d'être si fréquent. Ceux qui aiment la diminution des scandales aprendront ceci avec édification. „ Un Official „ du temps de M. de Gondy, de qui le nom ne me vient „ pas à la memoire, m'a dit que pendant quarante ans „ qu'il avoit exercé sa Charge, il n'avoit ordonné le con-„ grès qu'une seule fois. C'étoit à un meusnier. Comme „ il fesoit fort bien son devoir dans la preuve, sa femme lui „ dit: Jacob, pourquoi ne fesois-tu pas de même quand „ nous étions chez nous, nous n'aurions pas eu la peine de „ venir icy (43) "?

(*B*) *Il y a des Livres où elle en est accusée.*] Jean Lætus Professeur à Franeker (44) dit que la Reine donna ordre que l'on cherchât le corps de Soubise, Gentilhomme soupçonné d'impuissance, & qu'après qu'on l'eut trouvé, elle y considéra les parties naturelles avec de grands éclats de rire, en présence d'un grand nombre de ses Dames. „ *Subisii* nobilis qui frigidæ & minimè ad procreandam so-„ bolem aptæ naturæ esse dicebatur *cadaver* jussit investi-„ gari *Regina*, inventum (45) *pudenda illius, cum suarum* „ *pedissequarum numeroso comitatu non sine magno & effuso* „ *risu inspexit* ". Un fait de cette nature auroit-il été inconu à d'Aubigné? & s'il l'avoit su auroit-il bien été capable de ne pas le mettre dans son Histoire? Son silence est assûrément ici un coup de partie, & d'autant plus qu'il observe que *les Dames contemplerent* en Soubise *s'il estoit incapable de mariage pource qu'il en estoit en procés* (46). Mr. Varillas n'auroit point tû cette action de la Reine mere; car il ne l'épargne point sur des choses de moindre importance, ou de plus grande importance que celle-là. En parlant du Siege de Rouën il dit (47), que *l'on blâma la Regente d'avoir amené le Roi son fils dans les Forts aussi-tôt qu'ils eurent été pris, comme si elle eût eu dessein d'accoutumer au carnage les yeux de ce jeune Prince, & que l'on trouva mauvais qu'elle eût regardé trop curieusement le corps nu d'une fille morte qui s'étoit travestie en homme pour augmenter le nombre des defenseurs, tant on est jaloux de ne rien pardonner aux Grands.* Un autre Professeur de Franeker soutient que la Reine chercha fort curieusement l'impuissance de Soubise (48).

(*C*) . . . *& d'avoir même fait chercher entre tous les autres cadavres celui du Baron du Pont.*] Voilà une circonstance aggravante, je ne la garantis point; la foi en soit chez l'Auteur qui la débite. C'est un Ecrivain Protestant. *Rex, Regina, fratres & Regius comitatus frequens sub vesperam Lupara egrediuntur, stragis illius per urbem effusæ conspiciendæ causa. Subizius vir nobilis, frigidæ & minimè ad procreandam sobolem aptæ naturæ esse dicebatur: illius cadaver jussit investigari Regina, & pudenda illius, cum suarum pedissequarum numeroso comitatu, inspicit, non sine magno & effuso risu* (49).

(*D*) *Le nom* Quellenec.] C'est ainsi que Mr. Varillas le nomme dans la seconde Edition de son Charles IX. Or comme cette Edition a été rectifiée sur les Remarques de Mr. d'Hosier le plus grand Généalogiste de France (50), il n'y a point de doute qu'il ne faille ainsi nommer le Baron du Pont, marié avec l'héritiere de Soubise. Ce nom est tout défiguré dans la plupart des Historiens, ce qui aparemment doit son origine à une faute d'impression. Les Imprimeurs de Mr. de Thou mirent *Quellevetum Pontium*, (α) au lieu de *Quellenecum Pontium*; de là vint que Monsr. de Mezerai nomma ce Baron *Quellevé-Pontivy*: c'étoit faire deux fautes, car Pontivy étoit un Seigneur de la Maison de Rohan. Cette derniere faute ne se trouve point dans l'Abrégé Chronologique, mais seulement dans la grande Histoire. Disons en passant qu'il nomme *François*, dans l'Abrégé, celui qu'il avoit nommé *Charles* dans la grande Histoire. Mr. de Thou & la seconde Edition de Varillas donnent le nom de Charles au Baron du Pont. C'est donc à cela, ce me semble, qu'on s'en doit tenir. Mr. Varillas dans la prémiere Edition se servit du terme de *Kuellevé*. C'étoit encore la faute des Imprimeurs de Mr. de Thou: si l'on y changea l'orthographe, c'est aparemment que l'on se souvint que plusieurs familles nobles de Bretagne mettent un *K* dans leurs noms. Un célèbre Auteur a dit depuis peu *Franciscus* Quelletrius *dux è Britannia* (51).

§ (α) L'*Index Thuani*, dressé sur l'Edition de Genéve, lit: *Quellinecus Pontius*. REM. CRIT.

(*E*) *Et je mettrai ci-dessous ces raisons-là.*] Je ne sai si personne se souvient encore de deux petits Imprimez qui parurent l'an 1697, l'un sous le Titre de *Jugement du Public . . . . sur le Dictionaire Critique*, l'autre sous le Titre de *Reflexions sur . . . . le Jugement du Public, &c.* C'est dans le dernier de ces deux Ecrits que se trouve l'Apologie qu'on m'a conseillé d'inférer ici, & que l'on a cru capable de guerir tous les scrupules de mes Lecteurs. Je souhaite passionnément qu'elle produise un si bon effet. Voici

(33) *C'est-à-dire au Chapitre III du I Livre.*

(34) Journal des Savans *du 5 Juillet 1677, pag.* 208 *Edition de Hollande.*

(35) *Pubertatem autem veteres quidem non solum ex annis, sed etiam ex habitu corporis in masculis æstimari volebant. Nostra autem Majestas dignum esse castitate nostrorum temporum existimans, bene putavit: quod in feminis etiam antiquis impudicum esse visum est, id est, inspectionem habitudinis corporis, hoc etiam in masculos extendere. Et ideo nostra sancta Constitutione promulgata, pubertatem in masculis post decimum quartum annum completum illico initium accipere disposuimus: antiquitatis normam in feminis bene positam, in suo ordine relinquentes, ut post duodecim annos completos viripotentes esse credantur.* Institut. *Libr. I. Tit. XXII.*

(36) Theodor. de Græc. Affect. *Libr. IX, pag. m.* 615.

(37) *Idem, ibid. p.* 616.

(38) *Il faut sousentendre que c'étoit à commencer par la tête.*

(39) Theodoret. de Græc. Affect. *Libr. IX, pag. m.* 616.

(40) *Idem, ibidem.*

(41) *Dans l'Article* LYCURGUE, *pag.* 615.

(42) De Græcor. Affect. *Libr. IX*, pag. 615.

(43) Menagiana, *pag.* 291, 292, *de la 1 Edit. de Hollande.*

(44) Compend. Historiæ Univers. *pag. m.* 424. *il cite* De statu relig. in Gallia. *Nous verrons dans la Remarque suivante les paroles de l'Auteur qu'il cite.*

(45) *Ce mot fait là un solécisme.*

(46) D'Aubigné, Hist. *Tom. II, pag.* 545.

(47) Varillas Hist. de Charles IX. *Livr. IV, à l'année* 1562.

(48) *Cujus cadaver cum reliquis ante Reginam projectum à Regina ejusque puellis diligenter, si nota impotentiæ appareret, inspectabatur.* Huber, Hist. Civil. *Tom. II, pag.* 353.

(49) Commentar. de Statu Religionis & Reipubl. in Regno Galliæ, *Part. IV, folio m.* 39 *verso.*

(50) *Voiez la Lettre publiée par Mr.* de Larroque, *dans sa* Critique de Varillas.

(51) Huber, Hist. Civil. *Tom. II, pag.* 353, *imprimée à Franeker l'an* 1692.

une instance tirée de l'aprobation que Juste Lipse donna à l'Ecrit d'un Avocat, qui, dans une Cause où il s'agissoit de dissolution de mariage (*F*), se trouva contraint de raporter des obscénitez &

Voici ce que je répondis à mon Censeur. „ (52) On peut joindre aux trois exemples qu'il a cottez, ce qu'il a dit contre l'article où je raporte des passages d'un livre de Tagereau. Il ne pouvoit pas choisir plus mal un sujet de plainte, car je ferai voir en tems & lieu, que toutes sortes de droits m'ont autorisé à inserer dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du congrés. J'ai pu dire en qualité d'Historien, que Quellenec fut accusé d'impuissance, & que ce fut sa belle-mere & non pas sa femme qui lui intenta ce procès. Je devois à la verité cette remarque en faveur d'une Heroïne de notre party. Comme Historien fidelle j'ai dû critiquer ceux qui ternissent la gloire de cette Dame, en suposant qu'à son âge le plus tendre elle suscita un tel procès. C'est declarer que je ne crois point qu'il soit glorieux à une femme de s'engager à de telles procedures. Tout Auteur a droit de faire voir les raisons de ses sentimens. Ainsi en qualité de Commentateur de mon propre texte, j'ai pu, & j'ai dû étaler les preuves de l'opinion que j'avançois, & raporter par consequent ce que Tagereau a publié contre la pratique de ce tems-là. Nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux. Cet Avocat au Parlement de Paris obtint aisément un privilege pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les ordures du congrès, & l'on fera en Hollande cent criailleries contre un Auteur qui copie quelques endroits de cet Ouvrage. N'est-ce point là une acception de personnes fondée ou sur des travers d'esprit, ou sur le dereglement du cœur? Mais, dira-t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour obliger les Juges à faire cesser une pratique opposée à la pudeur, & sujette à l'iniquité. Et moi ne declare-je pas jusqu'à temoigner la derniere indignation, que cette pratique étoit infame, parce qu'elle énervoit les principes de la honte, la source la plus precieuse de la chasteté? Peut-on prendre le bon parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet article? Outre cela en qualité d'Historien, n'ai-je pas eu droit de raconter une procedure qui a subsisté long-tems dans le ressort du Parlement de Paris, & qui n'est pas abrogée par tout ailleurs? La maniere de proceder dans toutes les causes civiles & criminelles apartient sans doute aux faits historiques, & si elle a quelque chose de singulier, il se trouve bien des voyageurs, & bien des faiseurs de Relations, qui s'en instruisent curieusement. Quel plaisir n'eût-ce pas été à un Pietro della Valle de trouver en Perse un livre qui l'eût instruit d'une coutume bizarre, aussi bien que Tagereau le pouvoit instruire sur le ceremoniel du congrès? Je demande si les procès verbaux des Jurez & des Matrones dans certaines causes, sont des pieces à rejetter quand on fait des compilations exactes de tous les us & coutumes d'un certain païs? Furetiere qui ne faisoit pas un Dictionaire Historique commenté, mais un Dictionaire de Grammaire, s'est servi de ces verbaux. Qui est-ce qui en a murmuré? ... Mr. Menjot, ... qui étoit un parfaitement honnête homme, a mis beaucoup de lascivetez dans une Dissertation sur la fureur uterine, & sur la sterilité. On seroit ridicule de l'en censurer, puis qu'en qualité de Medecin il a eu droit de le faire: son sujet l'a demandé, ou l'a permis. Or je leur aprens qu'un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Medecin & d'un Avocat &c. selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du metier. S'il raporte le divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit les impuretez que l'on avera pendant le cours de la procedure. On ne devroit jamais juger d'un Historien commentateur, qu'après s'être instruit des loix historiques, & des privileges du commentaire. Si ces Messieurs avoient lu celui d'André Tiraqueau sur les loix du mariage, ils y auroient vu des saletez bien plus entassées. C'étoit pourtant un Conseiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illustres personnages du dernier siecle, tant par son savoir que par sa vertu ".

(52) Réflexions sur un Imprimé qui a pour Titre *Jugement du Public &c.* pag. 3 & 4.

(*F*) *L'aprobation que Juste Lipse donna à l'Ecrit d'un Avocat, qui, dans une Cause où il s'agissoit de dissolution de mariage.*] Sebastien Roulliard l'un des plus doctes Avocats du Parlement de Paris plaida l'an 1600 pour un Gentilhomme que sa femme avoit accusé d'impuissance. Elle avoit gagné sa cause devant l'Official de Sens, & puis devant les Déléguez de la Primacie de Lion. Le mari apella de leur Sentence, & obtint des Commissaires du saint Siege Apostolique pour juger la Cause en dernier ressort. Roulliard son Avocat publia un *Capitulaire auquel est traicté qu'un homme nay sans testicules apparens, & qui ha neantmoins toutes les autres marques de virilité, Est capable des œuvres du Mariage.* Le Gentilhomme étoit né ainsi; & ce fut sur ce défaut que sa femme se fondoit pour l'accuser d'impuissance. Il soutint, qu'il avoit consommé le mariage: *Non par les moyens ridicules qu'elle supposoit, mais par l'effort naturel de son sexe* (53). Il demanda qu'on la visitât, & *pour comble de toute preuve & la plus frequente qui se puisse practiquer a ceste occurrence*, il s'offrit *au congres, pour demonstrer à l'espreuve qu'il avoit l'arrection, intromission, & ejaculation à luy controversées* (54). Les Juges n'avoient ordonné ni la visite, ni le congrès, la femme aiant dit que l'une & l'autre de ces deux choses choquoient sa pudeur (55). Roulliard tira de ces ofres du mari les consequences qu'il trouva le plus à propos, & discourut amplement de la fonction des testicules selon la doctrine des Philosophes, & selon les Observations de l'Anatomie. Il ne s'amusa point à des périphrases, & à des locutions voilées; il se servit des termes de l'Art avec la derniere liberté, & il mêla très-souvent à son discours quelques Vers Latins fort sales, mais dont l'aplication étoit fort ingénieuse. Il ne semble pas qu'il sorte jamais du sérieux, & néanmoins toute la Piece est parsemée de plaisanteries, & de traits gaillards. Il en envoia un Exemplaire à Juste Lipse qui lui répondit de cette façon. *Ita, ita, venit ad nos libellus tuus, Deum immortalem, venustus, lepidus, & pro ipsâ re libellus* (56)..... *Sed ô te (ausim dicere?) nequam! Novios, Pomponios, Titinnios, Petronios, quidquid hoc genus Atellanas, Mimos, Satyras scripsit, vincis aut æquas. Imo uno vincis, quòd salvo pudore & probitate jocaris. Quid jocaris? seriò loqueris, & de illo quod Græci* Necessarium *vocant, necessariò, atque id apud judices, agis. Meum & meorum risum! quâ fronte, quàm substrictâ aure, Cassii & Catones vestri hæc audiunt?* ..... *Extra jocum, argutus tuus libellus & in re seriâ, nec seriâ, seriò doctus* (57). Dans une autre Lettre il proteste qu'il a loüé le Capitulaire de Roulliard sans ironie, & qu'il n'a nullement songé à porter le moindre coup aux mœurs de l'Auteur, & qu'il savoit assez qu'elles étoient sans reproche, & de la derniere pureté. *Ego te, cum Varrone hoc dicam, modo scanatili tetigerim? οὐδ' ὡς ὄναρ. Joci fuerunt innoxii, puri, & niveos dicam, quia & frigus, credo, habuerunt. De moribus tuis ne mihi verbum, scio sanctos esse: aut scripta tua mihi mentiuntur, character ille interioris mentis* (58). Notez que Lipse faisoit déjà profession de bigoterie, & néanmoins il jugea très-sainement, & très-équitablement du Capitulaire de Roulliard. Je ne sai point si l'Avocat de la femme publia ses écritures; mais quelque prude qu'il eût été, il n'eût pu se dispenser de dire cent obscénitez tout-à-fait grossieres. Son Factum ou sa Réponse à Roulliard aprendroit plusieurs circonstances de ce Procès. Je n'en sai guere. Voiez la marge (59).

(53) Roulliard, Capitulaire, pag. 8.

(54) *Là-même, pag.* 9.

(55) *Là-même, pag.* 40.

(56) Lipsius, Epist. LXVI Centuriæ ad Germanos & Gallos, *p. m.* 697.

(57) *Idem, ibid. p.* 698.

(58) *Idem*, Epist. LXXV ejusd. Centur. *p.* 707.

(59) *Il paroît par ces II* Lettres *de* Lipse *que* Roulliard *plaidoit pour un Baron, & qu'il gagna sa Cause. Je conjecture que ce fut dans cette rencontre que* Julien Peleus, *Avocat au Parlement de Paris, fit le Traité* De solutione matrimonii ob defectum testium non apparentium. *Voiez le dernier* à linea *de cette Remarque (F).*

Il faut que je remarque que Roulliard & Tagereau n'avoient pas les mêmes Principes. L'interêt de la cause que Roulliard avoit en main le porta à soutenir que la pratique du congrès, & de l'inspection des parties, étoit juste. „ Tellement ", dit-il (60), „ que toutes ces circonstances concurrentes, c'estoit assez de motif aux Juges pour ordonner le congrés auquel ledit appellant s'offroit, puis qu'il soustenoit avoir eu la compagnie charnelle de sadicte femme, & qu'en ce cas, *standum est verbo viri, qui dicit se uxorem cognovisse cap. continebatur de desponsat. impub.* attendu que l'homme est chef de la femme & doit emporter ceste prerogative sur elle, joint qu'il ha la presomption legale pour luy, qu'il ait cogneu son espouse, *gloss. cap. inspicimus de regul. in 6. cap. literas ë de presumpt.* ...... Du moins pour repousser ceste presomption faut-il que les obstetrices ou sages femmes deposent le contraire, & que par l'inspection des parties secrettes de la femme ils l'ayent trouvée vierge: *cap. proposuit ë de probat.* Or tant s'en faut que cela se die au procès, qu'au contraire l'intimée auroit recogneu apres plusieurs feintes, avoir esté deflorée par son mary, & sur ce qu'elle auroit voulu supposer que ce n'estoit par effort viril, dont l'inspection eust peu juger, elle ne l'auroit voulu consentir, ny les Juges l'ordonner, quelque instante requeste que ledit sieur appellant en ayt peu faire. ...... (61) A l'esgard du congrés que ladite Dame se dit rejetter par pudeur.

„ *Ah si cubitum locus exigit, omnibus illum*
„ *Deliciis imple & sit procul inde pudor.*

„ Car le Duel est bien deffendu par les Edits, pour rompre la vengeance des armes offensives, mais non celuy d'entre le mary & la femme, dont l'aigre-doux effort ne tend qu'à les reintegrer en paix & bon amour. Tant y ha qu'au cas de present-*bellum justum*, comme disoit Tite-Live, *quia necessarium*, & la necessité rend licite ce qu'autrement seroit de soy illicite. .... (62) Le congrez est la preuve ordinaire & plus certaine qui se puisse practiquer en telles matieres de procés d'impuissance, tesmoin Lucian en son Eunuque. *Nec inimicum videri debet probationis genus quod solum est*, disoit Quintilian en sa declamation 7. Du moins les officialitez de France l'ont receu, & la Cour l'auroit authorisé par plusieurs arrests, notamment celuy du 20. Janvier, 1597. donné contre un qui argué du defaut de testicules ne s'y vouloit soubsmettre. ..... (63) Toute la plus seure pre-caution qu'on y puisse apporter est d'en venir à l'espreuve actuelle: *Nec enim de veritate dubitari potest, quoties cum incertis experimenta conveniunt, æquumque est non semper auribus sed & oculis credere*, specialement quand nous y sommes portez pour un bien de paix qui sert plus à excuser une couple licite, bien que faite à l'ouvert, que toutes les hontes clandestines ne sçauroient pallier un divorce illicite. Autrement seroit-ce chose absurde que pour

(60) Roulliard, Capitulaire, *pag.* 39.

(61) *Là-même, pag.* 41.

(62) *Là-même, pag.* 43.

(63) *Là-même, pag.* 44.

& qui même s'égaia un peu plus que la nécessité du sujet ne l'eût requis. Ceux qui ne se contenteront pas de ce que j'allegue pour ma défense sont priez de considérer, qu'il auroit été fort inutile d'ôter de ma seconde Edition les Passages de Tagereau, car son Livre n'est point rare, & se trouve tout entier dans une Compilation alphabétique, & par conséquent dans un Ouvrage qui ressemble extrémement à un Dictionaire. Laurent Bouchel Avocat au Parlement de Paris l'a inséré tout du long au troisieme Tome de sa Bibliotheque du Droit François à la lettre S, sous le mot *Separation* (*d*). On ne trouva point mauvais qu'il eût adopté tout le Livre de Tagereau: pourquoi donc me blâmeroit-on d'en avoir cité quelques endroits? Seroit-ce parce qu'on est aujourd'hui plus délicat qu'en ce tems-là? Je réfuterai cette Objection dans un Eclaircissement à la fin de cet Ouvrage; & je dis ici par avance que j'ai averti que le Livre que je citois fut imprimé l'an 1612. Doit-on s'étonner ou se choquer de ce que le style d'un tel Ouvrage n'est pas à la mode? J'ajoûte qu'encore aujourd'hui les obscénitez ont lieu dans les Procès de cette nature en pleine audience (*G*), & que les Juges quoi qu'ils soient Théologiens ne réforment

(*d*) *J'ai été averti de cela par Monsr.* Marais, *Avocat au Parlement de Paris.*

„ la verification d'un adultere on admist la preuve de celuy „ qui diroit avoir veu ἄρθρα ἐν ἄρθροις, que pour eviter à la „ supposition du Part, les loix civiles permissent l'inspection „ du couvert de la femme, & que pour justifier de la vali- „ dité d'un mariage (qui est chose beaucoup plus importan- „ te) on eust à contre-cœur de voir *impactum Thyrsum hor-* „ *to in cupidinis* ".

Il s'en faut bien que ces raisons-là & plusieurs autres qu'il allegue soient comparables aux Argumens de Tagereau. Je m'imagine que si Roulliard eût plaidé quelques mois après pour une femme qui par un motif de pudeur eût réfusé de se soumettre à l'inspection & au congrès, il eût étalé les mêmes Maximes que Tagereau, & se fut très-bien réfuté lui-même. C'est le destin des Avocats: il faut qu'ils raisonnent tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre, selon la variété des causes qu'ils ont à défendre (64); & notez que sur des matieres directement oposées ils citent les mêmes autoritez. Vous avez vû (65) comment Tagereau combat par l'autorité de saint Cyprien, & de saint Ambroise, la pratique de l'inspection, & vous allez voir que Roulliard cite les mêmes Auteurs pour soutenir cette pratique. „ (66) Et ne fait rien au contraire ce que sa femme, re- „ vestant trop tard la pudeur en lieu où elle n'est plus neces- „ saire, objecte que la visite de ses parties secrettes & ledit „ congrez luy seroit a honte, car force luy est de la boire „ puis qu'elle est cause du mal.

„ *Quam bene dispositum terris ut dignus iniqui*
„ *Fructus consilii, primis auctoribus instet.*

„ Adjousté qu'en tel cas la visite est ordinaire, & partant ne „ peut on dire qu'il y ait du dol à requerir ce qui est de „ l'usance du droict commun; Car nous apprenons de S. „ Cyprian en ses Epistres, de S. Augustin & S. Ambroise, „ qu'en matiere de defloration de vierges, on a tousiours „ eu recours à l'inspection, mesmes qu'il nous est rapporté „ par Clement *Alex.* 7. *strom.* & par Suidas *in verbo Jesus*, „ que la vierge Marie la souffrit, ayant esté ordonné par le „ Synedrion du grand Prestre & Sacrificateur qu'elle seroit „ visitée pour sçavoir si elle estoit demeuré vierge & si nos- „ tre Seigneur qu'ils vouloient coopter en leur ordre, seroit „ immatriculé dans leurs registres en qualité de fils de Jo- „ seph, ou de fils du Dieu vivant & d'une vierge Mere. „ Chassanée (67) en recite le discours tout du long, 4. „ partie-*Catalogi gloriæ mundi, distinct.* 6 ". Roulliard s'est servi d'une ruse du métier. Les Peres qu'il cite condamnent l'usage de la visitation, ils témoignent donc qu'on la pratiquoit. Il les cite pour la preuve de l'usage, & suprime le reste. Cela n'est pas bien. Il ne faut point couper en deux l'autorité d'un témoignage, & c'est ici qu'on peut apliquer la Maxime du Jurisconsulte Celsus: *Incivile est nisi tota lege perspecta, una aliqua particula ejus proposita judicare vel respondere* (68).

Il y a une chose en quoi ces deux Avocats s'acordent, c'est à déplorer la multitude des Procès d'impuissance que l'on intentoit aux maris. „ (69) Ses parens . . . . . l'au- „ roient injustement . . . stimulée a ceste poursuite de dis- „ solution du mariage de son espoux & d'elle, fondée sur „ la pretenduë impuissance d'iceluy & autres faicts purs fa- „ buleux qu'il luy eust esté plus honeste de taire-*quàm pro-* „ *tinus urbi*

„ *Pandere res alta sylvâ & caligine mersas.*

„ Toutefois le malheur auroit voulu pour ledit sieur appel- „ lant, que comme la corruption du siecle ha donné le „ cours libre a telles procedures-*dedit hanc contagio labem*, „ *& dabit in plures*, au lieu qu'en douze cens ans que la „ pudeur auroit possedé l'ame & couvert le visage des ma- „ trones de France, à peine se seroit-il autant meu de pro- „ ces en telles matieres qu'ils sont aujourd'huy frequens & „ journaliers. . . . (70) Seulement le sieur appellant par „ un regret du malheur de ce siecle auquel les femmes souz „ legers pretextes se divorcent & soubstrayent ordinairement „ d'avec leurs maris, vous representera ceste pleinte de Ter- „ tullian-*Ubi est illa felicitas matrimoniorum qua per sexcentos ferme annos nulla repudium domus scripsit? at nunc in* „ *fœminis præ auro nullum est leve membrum, præ vino nul-* „ *lum est liberum osculum, repudium vero quasi votum est,* „ *& matrimonii fructus.* Chose de tres-pernicieuse conse- „ quence tant pour le public que particulier ". Voilà ce que dit Roulliard, comparez cela avec les paroles de Tagereau raportées ci-dessus (71).

(64) *Conferez ce que dessus, Remarques* (*B*) *&* (*C*) *de l'Article* ANTOINE (Marc) l'Orateur.

(65) *Ci-dessus, Remarque* (*A*) *Num. III.*

(66) Roulliard, Capitulaire, *pag.* 40.

(67) *Il est certain que* Chassanée, *pag. m.* 824, *fait un long récit sur cela, mais prenez garde que* Clement Alexandrin, *Libr. VII* Strom. *pag. m.* 756, *ne parle point du Synedrion, il dit seulement* μετὰ τὸ τεκεῖν αὐτὴν μαιωθεῖσαν, φασί τινες παρθένον εὑρεθῆναι. *Quidam dicunt eam postquam peperisset, inspectam ab obstetrice, inventam fuisse virginem.*

(68) Leg. incivile 24. D de Legibus.

(69) Roulliard, Capitulaire, *pag.* 5 *&* 6.

(70) *Là-même, pag.* 46.

Si l'on me demande à quoi servent ici tous ces Passages de Roulliard? je répons, 1, Qu'ils prouvent que les Tribunaux les plus vénérables ont soufert que les Avocats s'exprimassent naivement sur des matieres obscenes. 2. Qu'ils font conoître jusqu'où s'étendoit l'aprobation d'un grand Critique (72) que j'avois donnée pour exemple. 3. Qu'ils confirment quelques-unes des Observations de Tagereau, ou qu'ils servent à donner du jour à cette matiere par le conflict des argumens du pour & du contre. Que si l'on replique que je n'ai pas eu le même droit que ces Avocats, je repliquerai à mon tour qu'il me doit être aussi permis qu'aux Arrestographes de raporter les raisons qu'un Avocat a alléguées. La nature de mon Ouvrage composé de Narration & de Commentaire critique le demande. Un Compilateur qui donneroit aujourd'hui, ou un Journal des Audiences, ou un Journal du Palais, & qui voudroit remonter jusques aux Causes célèbres qui furent plaidées au commencement du XVII Siecle, pourroit fort bien donner le précis du Capitulaire de Roulliard dans les mêmes termes de l'Auteur. Il trouveroit peut-être plus à propos de substituer au vieux Gaulois le style moderne. Mais personne ne peut blâmer justement ceux qui alleguent en preuve les propres paroles des originaux preférablement à une Version. C'est la méthode que je me suis prescrite.

Depuis l'impression de ceci une personne de mérite (73) m'a fait savoir, 1, que le Baron d'Argenton marié avec Magdelaine de la Chastre étoit celui pour lequel Roulliard publia son Capitulaire (74). On peut conoître par là ce que signifient ces paroles de la Lettre de Juste Lipse à cet Avocat: *Quid autem ille Baro? te patrono vir erit, aut fiet? . . . Unum tamen etiam quæro, vel te augure Cominæos* (75) *nobis radicula hæc propagabit? Cui tamen favere me fateor, ob sacrum illud nobis nomen. Illius autem misereor, quæ tua opera fortasse Tantali aliquo fato contabescet.* 2. Qu'il y a une Edition du Capitulaire de Roulliard laquelle est plus ample que celle dont je me suis servi. La mienne est *in* 8, & ne contient que 47 pages: l'autre est en grand *in* 12, & contient 139 pages. *Il y a sur la page 139 un sonnet de la façon de l'autheur, & sur une autre page qui n'est point chiffrée, il y a cette épigramme,*

Ad Lectorem.

Hæc si scripta putes parum severè
Frustra te mihi præbeas severum.
Nam quis schemate ni Thalassionis
Inumbrare queat Thalassionem?
Ergo quamlibet obstrepente Momo
Fas sit porrigier manu pudica
Quod solum datur auribus pudicis.

(*G*) *Les obscénitez ont lieu dans les Procès de cette nature en pleine audience.*] Voici un Passage d'une Lettre écrite par Mr. Boursault à Mr. l'Evêque de Langres. „ Je me „ suis bien des fois étonné de ce que vous autres Nosseigneurs les Prelats, vous souffrez que les Juges des Officialitez soient des Prêtres; ou de ce qu'on n'y plaide „ pas à huis clos, à cause des naïvetez qu'il y faut entendre, qui dégénérent presque toutes en obcénitez. Je „ n'ay jamais eu la curiosité d'y aller; mais j'en ay oüy „ parler par tant de personnes différentes, & tout ce qu'on „ m'en a dit m'a paru si libre, qu'aparemment c'est un Tribunal d'où l'on a exilé la Pudeur. Je n'en veux point „ d'autre témoignage que la matiere qui a donné lieu à ces „ Vers.

„ *Dans une Officialité*
„ *Ces jours passez une Soubrette*
„ *Passablement belle & bien faite,*
„ *Et d'une robuste santé;*
„ *Avec la Bienséance ayant fait plein divorce*
„ *Dit qu'un vieux Médecin l'avoit prise par force,*
„ *Qu'il falloit ou le pendre, ou qu'il fût son Mary:*
„ *Et comment, dit le Juge, a-t-il pû vous y prendre?*
„ *Vous êtes vigoureuse, il falloit vous deffendre;*
„ *L'avoir égratigné, dévisagé, meurtry:*
„ *J'ay, Monsieur, luy répondit-elle,*
„ *De la force quand je querelle;*
„ *Mais je n'en ay point quand je ry.*

„ Cette

(71) *Citation* (27).

(72) Juste Lipse.

(73) *Monsr.* Marais, *Avocat au Parlement de Paris.*

(74) Lipsius, Epist. LXVI Centuriæ ad German. & Gallos, *pag.* 698.

(75) *Tout le monde sait que* Philippe de Comines *étoit Baron d'Argenton.*

ment pas celà. Ils ne sauroient le faire, & ne profiteront point de l'Observation d'un Auteur que j'ai cité (e). Voiez la marge (f). Au reste comme l'époque des coutumes, qui ont quelque chose de singulier & d'extravagant, est un fait dont les curieux sont bien aises d'être instruits, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de marquer ici ce que les Auteurs (*H*) nous aprenent touchant celle du congrès.

(e) *Dans la Rem.* (G).

QUETIF

(f) *La* Bibliotheque du Droit François *composée par* Bouchel *fut reimprimée à Paris l'an* 1667. *Voiez le* Journal des Savans *du 16 Mai 1667, pag. m. 196.*

„ Cette Fille n'avoit-elle pas été bien prise par force, puis „ qu'elle rioit (76)"? Tout ce qu'on peut faire ne sauroit aller qu'au retranchement des excès; mais pendant qu'on plaidera une cause d'adultere, ou d'impuissance, ou de nourriture de batars, ou de réparation d'honneur féminin, il faudra nécessairement que les oreilles des Juges soient frapées d'obscénitez. Un Avocat de Paris (77) a fortement déclamé contre la coutume que l'on tolere au Palais, de plaider au temps du Carnaval la Cause que l'on apelle *grasse*; mais si l'on ôtoit cet abus, il resteroit beaucoup de Causes qui ne diférent de celle-là que du plus au moins.

(*H*) *Ce que les Auteurs nous aprenent touchant* l'Epoque *du congrès.*] Nous avons vu (78) celle de son abolition pour le ressort du Parlement de Paris. On la peut fixer certainement au 18 de Fevrier 1677. Mais celle de son introduction est incertaine. Il y a des Auteurs qui disent que c'est une chose qui n'a commencé que vers le milieu du XVI Siecle, & que les Anciens ne s'en servoient pas. Nous avons réfuté le Médecin qui s'étoit imaginé que Justinien l'avoit abolie. Cet Empereur „ (79) au Code (*) *de* „ *repudiis*, dit que si un mary & une femme ont demeuré „ deux ans ensemble, sans consommer le mariage (80), „ il en faut prononcer la dissolution. Dans la Novelle „ 22 (81) il prolonge ce terme de deux ans à trois, à „ compter du jour de la celebration du mariage. Cette „ Novelle ajoûte une raison remarquable qui nous peut fai- „ re connoistre, que l'on ne doit pas forcer la nature par „ une épreuve non seulement honteuse, mais quelquefois „ precipitée, *edocti namque sumus ex iis quæ ante hoc prove-* „ *nerunt, quosdam amplius quam biennium temporis non va-* „ *lentes, postea potentes ostensos ministrare filiorum procrea-* „ *tioni.* C'est-là tout ce que nous remarquons dans le „ Droit Civil touchant l'accusation d'impuissance, on n'y „ voit ny la visite, ny le congrès. Le Droit Canonique „ s'est conformé au Droit Civil, & toutes ses decisions „ sur cette matiere se renferment en deux especes diffe- „ rentes. . . . . (82) Il s'y est pourtant meslé une autre „ sorte de preuve, qui est la visite: elle a esté receuë par „ plusieurs Constitutions, & particulierement par le cha- „ pitre *litteras de frigidis:* mais on doit faire sur cela deux „ reflexions importantes. La premiere. . . . . La secon- „ de . . . . qu'apres la visite, si elle est favorable à l'état „ du mariage, on n'a plus besoin de la confirmer par au- „ cune autre preuve. C'est la decision de la glose sur le „ chap. *proposuisti de probationibus*, & encore pour cette „ visite, voicy comment on y procede. Le mary est „ visité le premier: si il paroist puissant, il n'en faut pas „ davantage, on impose silence à la femme, malgré „ elle on épargne sa pudeur, à laquelle la temerité de „ sa pretention n'a déja que trop donné d'atteinte. Mais „ quand par la visite du mary on a quelque doute de „ sa puissance, la femme est visitée, pourveu qu'elle „ n'ait point esté dans un mariage precedent. Le Ca- „ non (**) *requisisti* passe plus avant, il decide qu'apres „ la visite avantageuse du mary, on ne le sçauroit déma- „ rier, avoüast-il luy mesme son impuissance. . . . . Ce „ sont là toutes les preuves que nous trouvons dans les „ Loix Civiles & Canoniques sur les accusations d'impuis- „ sance. Dans le Droit Civil, le *triennium*: Dans le „ Droit Canonique, l'affirmation des parties avec celle de „ sept parens; & à toute extremité, l'inspection des per- „ sonnes: Les Loix n'en demandent pas davantage. Il „ n'y est parlé en aucune maniere du Congrés. . . . . . . „ (83) Le Congrés . . . ne doit sans doute son origine „ qu'à la temerité de quelque jeune homme, qui l'ayant „ demandé en Justice, les Juges surpris de la nouveauté „ de cette demande, s'imaginerent d'abord qu'elle ne luy „ pouvoit estre refusée: De sorte que comme un exem- „ ple donne lieu à un autre, l'erreur du Congrés s'est „ estably insensiblement. C'est ainsi qu'en parlent tous les „ Auteurs qui ont traité de cette matiere (‡), & entre „ autres Antoine Hotman, fameux Avocat du Parlement „ de Paris, sur la fin du dernier siecle. Il assure que cette „ pratique ne s'estoit establie au temps qu'il écrivoit, que „ quarante ans auparavant. . . . Les Livres des Anciens „ ne nous fournissent que deux exemples qui puissent „ l'appuyer, & encore ces deux exemples sont également „ ridicules. L'un est dans Lucien, qui rapporte, qu'un „ nommé Bagoas, voulant estre admis dans une assem- „ blée de Philosophes, comme on doutoit qu'il fust hom- „ me, quelqu'un dit qu'il faloit l'éprouver par cette voye. „ Proposition certainement digne de l'impudence, que „ cét Auteur reproche tant de fois aux faux Philosophes. „ L'autre exemple est dans Petrus Ancharanus, sur le „ Chapitre *Littera*, (‖) où il dit, qu'un certain Official „ de Venise voulant éprouver un impuissant, le fit enfer- „ mer avec une femme débauchée, sur le rapport de la- „ quelle il le démaria. Ancharanus n'a pas dit que cet „ exemple fust à imiter, aussi ne l'a-t-on point suivy dans „ son pays, ni dans le reste de l'Italie, non plus qu'en „ Espagne & dans les Païs-Bas. Toutes les Nations ne re- „ connoissent que la visite dans les accusations d'impuis- „ sance; & nous ne voyons point par les écrits de leurs „ Jurisconsultes, que le Congrés soit en usage parmy eux".

(76) Boursault, Lettres nouvelles, *pag.* 173, 174, *Edition de Hollande.*

(77) *Nommé* Martin Husson. *Voiez son Livre* de Advocato, *imprimé à Paris l'an* 1666. *Le* Journal des Savans *du* 25 *Avril* 1666, *en parle pag.* 178 *Edit. de Hollande.*

(78) *Ci-dessus, Citation* (24).

(79) Journal du Palais, *cinquième Partie, pag.* 23.

(*) *L.* 10.

(80) *Les paroles de la Loi sont,* si maritus coire minime propter naturalem imbecillitatem valeat.

(81) *La* Novelle *apelle cela* agere quæ à natura viris data sunt, *& en Grec* πράττειν τὰ παρὰ τῆς φύσεως ἀνδράσι διδόμενα. *Je tiens cette Remarque de Monsr.* Marais.

(82) Journ. du Palais, *cinquième Partie, p.* 24.

(**) *Quæst.* 33.

(83) *Là-même, pag.* 25.

(‡) Vincent Tagereau. Antoine Hotman. Peleus. Anne Robert.

(‖) *Aux Decretales* de frigidis.

Le calcul chronologique, que l'on vient de nous donner comme pris d'un Livre d'Antoine Hotman, y est plus vague qu'on ne le raporte. Voici les paroles de cet Auteur (84); *L'argument que l'on prend pour authoriser* le congrés, *sur la practique du passé, ne se peut tirer de plus loin que de trente ou trente cinq ans. Et y a bien apparence qu'il ait esté introduit, non tant de l'ordonnance des Juges, que par appointement des parties, quand elles mesmes s'y sont offertes, auquel cas on dit* nullas esse judicis partes. l. si convenerit. De jud. *Et ceste pratique (sous correction de meilleur advis) ne doit point tourner en coustume pour estre authorisée, ains au contraire si elle a esté tolerée par le passé, il est meilleur de la corriger, comme il a esté faict en beaucoup de semblables affaires.* „ Quand au congres ", dit-il en un autre lieu (85), „ introduict depuis trentecinq ou quarante „ ans, Encores qu'il semble de prime face pouvoir servir à „ l'esclarcissement de la verité en ces procès d'impuissance „ de l'homme, & (par maniere de dire) reparer la faute „ qui pourroit avoir esté faicte en la visitation, sans le- „ quel (peut estre) on ne l'eust si tost ordonnée. Neant- „ moins cet acte estant bien consideré, non à la volée ou „ avec passion: Outre ce qu'il est deshonneste, voire bru- „ tal, est aussi inutile, à cause de ses circonstances qui „ en rendent l'effect & execution impossibles ". L'Auteur qui parle de la sorte mourut l'an 1596. Mais je ne sai point la vraie date de son Ouvrage, (86) je n'en ai que l'Edition de Paris 1610. C'est pourquoi je ne puis fixer l'époque que nous cherchons. Tout ce que je puis dire est qu'en admettant le témoignage de cet Avocat, on ne peut la faire monter au delà de l'an 1540. Vous avez pu voir qu'il soutient la même These que Tagereau a soutenue. Il se déclare hautement contre le congrès, & il allegue bien des choses qui se lisent dans le Traité de Tagereau. Il le surpasse même à l'égard des obscénitez; de sorte que nous avons ici un nouvel exemple, & fort illustre, de la liberté que l'on a de s'exprimer salement lors que la matiere que l'on traite le demande, & lors que l'on tâche de faire cesser un abus impur, & très-contraire à l'honnêteté publique. On dit qu'Hotman composa ce Livre *pour servir à un parent qui estoit appellant du congres* (87), & qui perdit sa cause. C'est Roulliard qui lui a fait ce reproche dans l'Edition *in* 12 de son Capitulaire. La perte de ce Procès devoit être reprochée aux Juges, & non pas à l'Avocat qui allégua tant de raisons contre le nouvel usage, qu'il méritoit bien que l'on prononçât conformement à ses conclusions. Il n'oublia point de dire que la procédure du congrès est la matiere d'une infinité de sots discours dans toutes les compagnies. „ Les mieux avisez ont tousiours „ recherché les plus doux & moins honteux remedes, au „ lieu qu'il semble qu'aujourd'huy, oublians & l'honneur, „ & la pudeur, & toute espece d'honnesteté, on vueille „ favoriser les brutales impudences: & qui est encores plus „ honteux, c'est que en quelques procés les hommes ont „ visité la femme, & au contraire les femmes ont été ad- „ mises à visiter l'homme: qui a esté cause d'une si grande „ irrision & moquerie, que telles procedures ont servy de „ comptes joyeux, & plaisans discours en beaucoup d'en- „ droits, au lieu que ce qui est du fait de la Justice doit „ estre traité serieusement, & avec crainte & reveren- „ ce (88) ". Entre plusieurs autres raisons, il allegue celle-ci (89), qu'on n'a point vû que les experts *ayent rapporté* mulierem fuisse carnaliter à viro cognitam *au congres: bien dit-on, estre arrivé en un ou deux, que la femme crioit comme si son mary luy eust faict grande douleur, & que les assistans oyans cela, conseillerent aux parties de s'accorder & retourner ensemble, ce qu'elles firent, & oncques puis la femme ne se plaignit: qui est à dire, que les parties s'estans accordées depuis le proces intenté, & la visitation faicte, on leur enseigna cest expedient, par le moyen duquel il parut que la femme ne s'estoit plainte sans raison estant encores vierge & rapportée telle, & que le mary aussi n'avoit tord d'avoir soustenu qu'il n'estoit impuissant, & le rapport de l'integrité de la femme estoit sauvé & tenu pour veritable, & ainsi chacun fut contant.* Il ne condamne pas moins fortement la visite que le congrès, sans pourtant faire mention des *atteintes infinies* que l'Edit du Préteur *de ventre inspiciendo* avoit reçues *dans la suite* (90).

(84) Antoine Hotman, Traicte premier de la Dissolution du Mariage pour l'impuissance & froideur de l'homme ou de la femme, *pag.* 59.

(85) *Le même, au second Traitté, pag.* 58.

(86) *Voiez la Remarque* (B) *de l'Art de* ROBERT.

(87) Journal du Palais, *cinquième Partie, pag.* 20.

(88) Antoine Hotman, Traicté premier, *pag.* 62.

(89) *Là même, au second Traicté, pag.* 63.

(90) Journal du Palais, *cinq. Partie, pag.* 20.

QUETIF (Jaques) Pariſien, & Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique, a paſſé pour un ſçavant perſonnage. Il a publié quelques Livres (*A*), & il travailloit depuis long-tems à une Bibliotheque des Ecrivains Jacobins, lors qu'il mourut à Paris dans le Couvent de la Réforme à la rue ſaint Honoré le 2 de Mars 1698, à l'âge de quatre-vingts ans (*a*).

(*a*) *Tiré d'une* Lettre *de Mr.* Pinsſon des Riolles.

(*A*) *Il a publié quelques Livres.*] En voici le Titre: *Concilii Tridentini Canones, editio aucta, cui acceſſit Index accuratus Legatorum, Patrum, & Oratorum. Item Index Librorum prohibitorum*, à Paris 1666 *in* 12. *Hieronymi Savonarolæ Epiſtolæ ſpirituales & aſceticæ ex Italico in Latinum verſæ. Item Vita Savonarolæ à Joanne Franciſco Pico, cum Notis. Compendium Revelationum Savonarolæ & Additiones quibus varia ad hanc vitam acta, epiſtolæ, diplomata, inſtrumenta publica, ſcriptorumque monumenta, apologiæ &c. referuntur* (1), à Paris 1674, trois volumes *in* 12. *Petri Morini Pariſienſis Opuſcula & Epiſtolæ primum editæ*, à Paris 1675, trois volumes *in* 12. Voiez touchant ce Pierre Morin, & cette Edition de ſes Opuſcules, les Lettres choiſies de Mr. Simon (2).

(1) *Voiez le* Journal des Savans *du* 20 *de Janvier* 1676, *pag.* 23 *Edit. de Hollande.*

(2) *A la page* 241 *& ſuivantes.*

QUILLET (Claude) nâtif de Chinon en Touraine, a été un des bons Poëtes Latins du XVII Siecle. J'ai marqué ailleurs (*a*) l'occaſion qui l'engagea à ſe retirer en Italie. J'ajoûte ici „ qu'étant à Rome, & frequentant la maiſon de l'Ambaſſadeur de France, qui étoit le Marechal d'Etrées, il y entra pour Secretaire de l'Ambaſſade (*b*) (*A*) ". Je ne ſai point par quelle raiſon il ſe chagrina contre le Cardinal Mazarin; mais il eſt ſûr qu'il parla très-mal de cette Eminence (*B*), dans un Poëme qu'il publia l'an 1655 (*α*). Ce Cardinal reçut l'inſulte avec la derniere débonnaireté, & ſe contenta ſi facilement des excuſes de l'Auteur qu'il lui promit une Abbaïe (*C*). Le Poëme dont je parle contient des choſes que Mr. Baillet a fort condamnées (*D*). L'Abbé Quillet compoſa d'autres Ouvrages qui n'ont pas été publiez (*E*).

(*a*) *Dans l'Article de* Grandier, *Remarque* (*E*).

(*b*) Sorberiana, *pag.* 173 *Edit. de Hollande.*

QUINTE

(*A*) *Il y entra pour Sécretaire de l'Ambaſſade.*] „ Cette place fut briguée par Mr. de Lionne ſur lequel il l'emporta, & de Lionne ſe jetta au ſervice de Mr. Mazarin faute de meilleur emploi, & au refus de Quillet, „ qui choiſit & prit le pire, ainſi que l'évenement l'a „ verifié; car l'un eſt mort ſans avoir davantage avancé „ ſa fortune, & l'autre eſt monté heureuſement aux pre„ mieres charges de l'Etat (1) ". Ces particularitez ſont curieuſes, mais je ne ſai pas ſi elles ſont exactement vraies.

(1) Sorberiana, *au mot* Quillet, *pag. m.* 173.

(*B*) *Il eſt ſûr qu'il parla très-mal de cette Eminence.*] Vous trouverez dans la Suite du *Menagiana* (2) ce qu'il dit contre elle.

(2) *Pag.* 131, 132, *Edit. de Hollande.*

§ (*α*) La 1 Edition de la Callipédie de Claude Quillet fut faite à Leyde en 1655, *in* 4. La 2 à Paris en 1656, *in* 8. La 3 en Angleterre en 1708, *in* 8. Et la 4 à Leipſic, 1709, *in* 8. quoi qu'il y ait *Pariſiis apud Thomam Joly.* La 1 eſt ſous ce tître, *Calvidii Læti Callipædia, ſive de pulchræ prolis habendæ ratione, Poëma, Lugd. Batav.* 1655, *in* 4. Et la derniere ſous celui-ci: *Cl. Quilleti Callipædia, ſeu de pulchræ prolis habendæ ratione. Poëma Didacticon cum uno & altero ejusdem Autoris carmine. Juxta exemplar excuſum Pariſiis, apud Thomam Joly*, 1709, *in* 8. Coſtar donne beaucoup de loüanges à ce Poëme de Quillet, pag. 860. Lettre 334 du Tom. I. de ſes Lettres, pag. 862. Lettre 335 du même Tome, & pag. 598. Lettre 250 du Tome II. Rem. Crit.

(*C*) *Le C. Mazarin ſe contenta ſi facilement des excuſes de l'Auteur, qu'il lui promit une Abbaie.*] Cela mérite d'être raporté tout du long tel qu'on le trouve dans la Suite du *Menagiana* (3). „ La Callipedie de Mr. Quillet deguiſé „ ſous le nom *Calvidius Lætus*, eſt un trés-beau Poëme „ Latin. Quelque mecontentement qu'il eut, fit qu'il y „ inſera quelques vers contre Mr. le Cardinal Mazarin & „ ſa famille. Il fit imprimer ce Livre en Hollande. Le „ Cardinal l'ayant ſçu, fit avertir Mr. Quillet de lui venir „ parler; mais au lieu de lui temoigner du reſſentiment, „ il ſe plaignit ſeulement avec douceur de ce qu'il l'avoit „ ſi peu menagé dans ce Poëme. Vous ſçavez, ajoûta„ t-il, qu'il y a long-temps que je vous eſtime, & que ſi „ je ne vous ay pas fait du bien, c'eſt que des importuns „ m'obſedent & m'arrachent les graces; mais je vous „ promets que la premiere Abbaye qui vaquera ſera pour „ vous. Mr. Quillet, touché de tant de bonté, ſe jetta „ aux genoux du Cardinal, lui demanda pardon, & pro„ mit de corriger ſon Poëme de telle maniere qu'il en „ ſeroit content; le ſuppliant dès lors de vouloir bien „ ſouffrir qu'il le lui dediaſt; ce que le Cardinal lui per„ mit. En effet, il fit imprimer cette ſeconde Edition „ corrigée *in octavo* à Paris en 1656, & la dedia à „ Monſieur le Cardinal, qui peu de temps auparavant „ lui avoit donné une Abbaye conſiderable, dont la „ mort l'empêcha de jouïr long-temps. La premiere „ Edition de ce Livre, qui eſt la plus rare, eſt impri„ mée *in quarto* à Leide en 1655. Celle de Paris eſt plus „ ample ".

(3) *Pag.* 130, 131. *Voiez* Coſtar, Lettres, *Tom. I, pag.* 176.

(*D*) *Son Poëme . . . contient des choſes que Mr. Baillet a fort condamnées.*] Voici ce qu'il dit (4). „ Cet Abbé, „ voulant aprendre aux hommes à faire de beaux Enfans, „ a tâché de reduire tous les Preceptes de ce nouvel Art „ en quatre livres de vers Latins, ſous le titre de *Calli„ pedie.* Quoi qu'il n'ait point dit au public où il avoit „ appris tant de raretez, on ne laiſſe pas de remarquer „ que pour un Abbé (5), il en ſçavoit plus que les plus „ experimentez d'entre les Laïcs, & qu'il eſtoit capable „ de donner des leçons à la Nature meſme. . . . (6) On „ dit qu'il y a des endroits bien touchez, mais que l'on „ y trouve auſſi des deſcriptions ſur le ſujet de la genera„ tion, qui ſont tout-à-fait infames & indignes d'un hom„ me qui a quelques ſentimens d'honneſteté; & qu'il ſem„ ble par tout s'eſtre fait honneur de la lecture de Pe„ trone. C'eſt pourquoy il faut prendre pour de ſimples „ complimens de civilité les Eloges que Monſieur Coſtar „ fait de la Callipedie, dans une Lettre qu'il a écrite à „ l'Auteur (*) ".

(4) Jugemens ſur les Poëtes, *Article* 1511.

(5) *Selon le* Menagiana, *ci deſſus Citation* (3), *il n'étoit point Abbé quand il fit ce Poëme.*

(6) Baillet, Jugemens ſur les Poëtes, *Art.* 1511.

(*) *C'eſt la* CCL Lettre *du ſecond Tome de* Coſtar, *pag.* 598, 599.

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire, j'ai lu la Callipédie imprimée à Paris l'an 1656 (7). En voici le Titre: *Cl. Quilleti Callipædia ſeu de pulchræ prolis habendæ ratione Poema didacticon. Cum uno & altero* (8) *ejusdem Authoris carmine.* La Préface marque les choſes qui furent jointes à l'Edition de Paris: elles ſont en plus grand nombre que celles qu'on retrancha. Cet Ouvrage eſt très-beau à l'égard de la verſification; la lecture de Lucrece y éclate beaucoup plus que la lecture de Petrone: on ne ſe trompa point quand on dit à Mr. Baillet que l'Auteur y parle bien naïvement ſur le chapitre de la génération; mais il eſt faux que cela ne ſoit point digne d'un homme qui a quelques ſentimens d'honnêteté; car l'Abbé Quillet ne dit rien qui ne ſe trouve dans pluſieurs Livres de Médecine compoſez par des Auteurs graves. Je ne ſai point s'il eut d'autres maîtres, mais je ſuis perſuadé qu'on peut aprendre, par la ſeule lecture des Ecrivains les plus ſérieux, tous les préceptes qu'il preſcrit. Il prend qualité d'*Abbas Dudavillæus*, à la fin du Privilege; & d'*Abbas D. S.* à l'Epitre dédicatoire.

(7) *Monſr.* Bourdelot *m'a fait la faveur de me l'envoier.*

(8) *Ces deux Poëmes ſont une Epitre* ad Eudoxum *en vers hexametres, & une Elegie* in obitum Petri Gaſſendi.

(*E*) *Il compoſa d'autres Ouvrages qui n'ont pas été publiez.*] L'Abbé de Marolles aiant parlé (9) du Poëme de la Callipédie, & de quelques autres Vers Latins & François dont Quillet lui avoit fait préſent, continue de cette maniere, *il avoit compoſé un autre grand Poëme Latin de douze livres ſous le nom de* Henriciados *en l'honneur du Roi Henri IV. Mais je ne ſai ſi cet Ouvrage, non plus que ſa Verſion de toutes les Satyres de Juvenal en vers François, verra jamais le jour, puis qu'il faut aujourd'hui payer les Editions des plus grands Poëmes qui doivent leur origine aux plus excellens Auteurs. Et ceux de cette qualité qui ſe ſont faits de noſtre connoiſſance, lesquels ſont en grand nombre meſme en Latin, ne ſont presque point lus. Je n'en dirai point le detail qui donneroit de l'étonnement.* Je croi que c'eſt de l'*Henriciade* que Coſtar a dit ce que l'on va voir. „ Il me fache que „ vous m'ayez pris ces mots de *convoiter* & de *convoitiſe.* „ Car je m'en ſervirois le plus à propos du monde, pour „ exprimer la paſſion que j'ay de voir la ſuite de voſtre di„ vin Poëme Latin, dont vous m'avez envoyé le com„ mencement. Si le reſte eſt de meſme force, il eſt auſſi „ loin au deſſus de la belle *Callipedie*, que la belle *Calli„ pedie* eſt au deſſus de tous les Ouvrages de cette nature „ que noſtre ſiecle a produits. Quel regal pour moy, „ Monsieur, ſi vous me tenez voſtre parole, & ſi vous „ m'apportez ici quatre mille vers du merite de ceux que „ je viens de lire (10).

(9) *Dans le* Denombrement de ceux qui lui ont donné des Livres.

(10) Coſtar, Lettre à l'Abbé Quillet. *C'eſt la CCL du II Tome, pag.* 598.

QUINTE CURCE, en Latin *Quintus Curtius Rufus*, a compoſé une Hiſtoire d'Alexandre. Elle eſt belle & bien écrite, & ainſi l'on a tort de croire qu'un Auteur du moien tems l'ait compoſée (*A*): mais on a raiſon de s'étonner que perſonne n'en ait fait mention avant le XV Siecle (*a*). On doit être moins ſurpris d'y trouver des faits incroiables, que de n'y en pas rencontrer un plus grand nombre. L'Auteur a eu même la ſageſſe d'aller au devant du reproche de crédulité qu'il avoit à craindre (*B*). Il eût encore mieux fait s'il eût raconté moins de prodiges, & s'il eût marqué plus ſouvent qu'il ne croioit pas toutes les choſes qu'il racontoit. J'ai dit ailleurs (*b*) que la lecture de ſon Livre fut capable de guérir un Roi de Naples. Nous avous une très-belle Verſion Françoiſe de ſon Ouvrage (*c*). Le docte Freinshemius a fait de beaux Commentaires ſur cet Hiſtorien, & compoſé le Suplément des deux prémiers Livres, & de quelques autres endroits qui ſe ſont perdus. La Préface (*d*) du Pere Michel

(*a*) *Voiez dans la Remarque* (*A*) *les paroles du Pere* le Tellier, *& la Réflexion que j'y fais.*

(*b*) *Ci-deſſus Citation* (11) *de l'Article* NAPLES (Alphonſe I, Roi de).

(*c*) *Compoſée par* Vaugelas.

(*d*) *Ad* Q. Curtium in uſum Delphini.

(*A*) *Qu'un Auteur du moien tems l'ait compoſée.*] Citons un Paſſage de Guy Patin. „ Etes vous bien aſſuré que „ Quinte-Curce ait vêcu ſous Tibere? Il y en a qui pretendent que c'eſt Auguſte, pouſſés à cela par ſa belle „ Latinité: d'autres ſous Veſpaſien, avec quelque apparence de raiſon. J'ay eu autrefois un Regent, qui avoit „ une opinion particuliere de Quinte-Curce. Il diſoit que „ ſon Livre n'étoit qu'un Roman; que le Latin veritablement en étoit beau: mais qu'il y avoit de grandes fautes de Geographie. . . . . Le même Maître nous diſoit „ que l'Auteur de ce Livre étoit un ſavant Italien qui le „ fit il y a environ 300 ans. Que nul Ancien n'avoit cité „ Quinte-Curce, & que c'étoit un nom ſupoſé. Qu'il „ étoit là-dedans parlé du fleuve Indus, du Gange, & autres parties des Indes, qui étoient inconuës à ces Anciens qui ont vécu devant Ptolomée, qui eſt le premier „ & le plus ancien Auteur qui ait fait mention de la Chine „ ſous le nom de *Sinæ*. . . . . Tout cela eſt une Controverſe . . . . dont j'eſpere d'aprendre la ſolution „ dans l'Edition qui ſe fait en Hollande du beau Livre de „ feu Monſieur Voſſius, des Hiſtoriens Latins (1)". Il y a quelque choſe à critiquer dans ce diſcours. I. Il eſt très-faux qu'avant Ptolomée l'Indus, le Gange, & autres parties des Indes fuſſent inconues. Strabon & Pline, qui ont vêcu l'un ſous Auguſte, l'autre ſous Veſpaſien, parlent de ces deux rivieres. Or Ptolomée a vêcu ſous Marc Aurele. II. Quelle preuve eſt-ce que ceci? Quinte-Curce fait mention de quelques rivieres *inconues à ces anciens qui ont vêcu devant Ptolomée*; donc c'eſt un Ouvrage fabriqué vers le milieu du XIV Siecle. N'eſt-il pas ſûr que dès le Siecle de Ptolomée on a pu parler des fleuves & des Provinces dont il avoit fait mention? III. Puis que Quinte-Curce ne s'eſt point ſervi du mot *Sinæ* pour marquer la Chine, il n'y avoit aucune raiſon d'obſerver qu'avant Ptolomée perſonne n'avoit emploié ce mot. Notez que la Lettre de Patin eſt datée du 15 de Septembre 1650, & que dans une Lettre du 14 de Juin de la même année, il parle en homme qui avoit lu l'Ouvrage de Voſſius. D'où vient donc qu'il en parle ici comme d'un Livre qui eſt ſous la preſſe? Quant au reſte, le Régent de Guy Patin ne ſe trompe pas, lors qu'il aſſûre que *nul Ancien n'avoit cité Quinte-Curce*. On ne ſauroit être aſſez étonné de ce ſilence: c'eſt une infortune très-particuliere. Cet Hiſtorien a de commun avec pluſieurs autres que nous ne ſachions, ni d'où il étoit, ni quand il vivoit, & que ſon Ouvrage ait été tronqué, & corrompu. Mais il eſt peut-être le ſeul Auteur de mérite que perſonne n'ait cité pendant tant de Siecles (2). Acidalius s'en mit un peu en colere. *Illa autem*, dit-il (3), *vix omnino quemquam calamitas extra Curtium afflixit, ut reliquorum ſcriptorum nemo mentionem ejus uſquam, vel uno verbo, certam dico mentionem, & indubitatam faciat, ad unum omnibus tacentibus, quaſi de compacto ut conſpiraſſe videantur ad ſupprimendum hominis nomen, ad famam prorſus opprimendam. In hoc quis non indoleat? quis non miretur, & indignetur?* Le Pere le Tellier s'étonne de ce ſilence, & le conſidere comme la raiſon pourquoi l'on a cru que cette Hiſtoire eſt l'Ouvrage d'un Moderne. *Hic mirari cum Acidalio licet ſingulare Curtii fatum quod ſcriptor Nobiliſſimus, & nihilo primis inferior, non ſolum communi illa temporum injuria duobus truncatus libris, aliis quoque locis mutilus, plurimis depravatus ad nos pervenerit: verum etiam, quod nulli fortè præterea contigit, tam multis ætatibus ignotus latuerit, ſicut ante ſeculum à Chriſto nato decimum nemo omnium repertus ſit qui vel per tranſennam Curtii hiſtorici, ſcriptæve ab illo hiſtoriæ mentionem injecerit. Quæ res, opinor, nonnullos adduxit ut ſuſpicarentur non genuinum Curtii ac vetuſtum, ſed ſuppoſititium recentioris cujusquam ſcriptoris fœtum eſſe, qui poſt renatas litteras, felici veterum imitatione eximiam ſcribendi facultatem adeptus, opus hoc ſuum Romano ſub nomine prodire voluerit* (4). On pourroit recueillir de ces paroles qu'on a commencé au X Siecle à citer cet Hiſtorien, & cependant ce Scholiaſte Dauphin ne nomme perſonne qui en parle avant le XV Siecle; car Antoine Panormita eſt le plus ancien Auteur qu'il ait allégué, dans le Catalogue des témoignages en l'honneur de Quinte-Curce. Ce Catalogue eſt beaucoup plus ample dans Freinshemius, il ne contient néanmoins aucun Auteur qui ait précédé Panormita (5). Je ne ſai pourquoi l'Abbé de la Roque, dans ſon Journal des Savans du 18 d'Avril 1678, attribue au Pere le Tellier d'avoir dit, *qu'il ne ſe trouve perſonne avant le milieu du XV Siecle qui ait mis* Quinte-Curce *au nombre des Hiſtoriens* (6). Il eſt ſûr que ce Jéſuite ne marque pas le XV Siecle, mais le X: j'ai cité ſes paroles (7). La preuve qu'il a produite contre ceux qui veulent, que cette Hiſtoire d'Alexandre ait eté forgée depuis la reſtauration des belles Lettres, n'eſt pas convaincante. Il dit qu'un certain Gaultier compoſa un Poëme intitulé *Alexandreis*, qui bien ſouvent n'eſt compoſé que des paroles de Quinte-Curce miſes en Vers, & que ce Poëte a vêcu au XII Siecle. *Quorum conjecturam vel una refellit Gualteri Belgæ Alexandreis, jam inde uſque à duodecimo æræ Chriſtianæ ſeculo condita, ex unius ſæpe Curtii vocibus in verſum redactis* (8). Ne pourroit-on pas répondre qu'un Auteur moderne aiant voulu compoſer une Hiſtoire d'Aléxandre, & la débiter comme l'Ouvrage de Quinte-Curce, ſe ſervit beaucoup du Poëme de Gaultier, & qu'il mit en proſe tous les endroits qui lui plurent? Pour moi, qui ne ſaurois me perſuader qu'aucun Savant du XV Siecle ait été capable d'écrire en Latin avec ce goût, & avec cet air d'Antiquité que l'on trouve dans Quinte-Curce, je n'ai pas beſoin d'autre raiſon qui me convainque que l'Auteur de cette Hiſtoire a vêcu avant Suetone. J'aprouve donc ceux qui cenſurent Angelus Decembrius d'avoir dit que Quinte-Curce a puiſé dans la fontaine d'Arrien (9). Je ſai qu'Iſac Pontanus ſavant perſonnage aprouvoit beaucoup l'opinion de Decembrius; mais il n'étoit pas infaillible. *Nos quoque*, dit-il (10), *poſt Decembrium aliquot ad varios datis epiſtolis . . . . idem adſtruximus ac demonſtravimus poſt ævum Trajani & Adriani claruiſſe, & Taciti inſuper maximi Authoris imitatorem eſſe, ejusque non ſemel verba ac dictionem expreſſiſſe, & uſum ſubinde iis vocibus quæ non niſi ab authoribus ejus ævi uſurpantur.* C'eſt dire préciſément que Quinte-Curce a fleuri après le Siecle de l'Empereur Hadrien, d'où viennent donc les efforts que fait Pontanus dans deux autres Lettres (11), pour montrer que les Paſſages de cet Auteur que les uns apliquent à Auguſte, les autres à Claude, ou bien à Veſpaſien, ſe doivent entendre de Trajan?

Ajoutons à tout ceci un Paſſage de Vigneul-Marville. „ Il y a des Critiques", dit-il (12), „ qui croient que „ le nom de Quinte-Curce eſt un nom ſupoſé par un bel „ eſprit d'Italie, qui compoſa cette Hiſtoire ou ce Roman „ il y a environ trois cens ans. Où en eſt la preuve, je „ n'en ſai rien: ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que nul des „ Anciens n'en a parlé. Mais ſupoſé que cela ſoit, il eſt „ admirable comment un homme qui écrivoit bien en Latin, & enfin qui avoit fait un Livre capable de l'immortaliſer, s'il s'étoit fait connoître, ait bien voulu ſacrifier „ ſa gloire à celle d'un Quinte-Curce imaginaire qui n'en „ ſavoit jouïr. Un Savant m'a voulu faire croire autrefois, „ que le nom de cet Auteur, qui étoit Italien, ſe trouve „ latiniſé dans celui de Quinte-Curce. Cela pouroit être: „ mais qui nous expliquera cet emblême? on y viendroit „ trop tard preſentement".

(*B*) *Il a eu la ſageſſe d'aller au devant du reproche de crédulité qu'il avoit à craindre.*] J'emprunte ceci de la Mothe le Vayer, au Jugement ſur les principaux Hiſtoriens, à la page 204 du III Tome de l'Edition de ſes Oeuvres *in* 12. Il dit qu'Arrien *eſt des plus retenus au faict des prodiges*, mais que Quinte-Curce „ l'eſt encore davantage. Il n'en faut „ point d'autre preuve que ce qu'ils ont écrit d'une ou deux „ fontaines miraculeuſes qui ſourdirent de nouveau auſſitoſt qu'Alexandre ſe fût campé auprés du fleuve Oxus. „ Arrian dit que l'une eſtoit d'huile, & l'autre d'eau claire, ſans faire naiſtre dans l'eſprit de ſon Lecteur le „ moindre ſcrupule d'un tel conte. Quinte-Curce (†), „ qui ne parle point de la ſource d'huile, rapporte qu'en „ creuſant des puits on trouva une fontaine dans la tente „ du Roy, & que n'ayant eſté apperceue qu'aſſez tard, on „ fit courir le bruit qu'elle eſtoit toute nouvelle, Alexandre meſme eſtant bien-aiſe qu'on creuſt que c'eſtoit une „ grace du Ciel, & un don que Dieu luy faiſoit (13). „ Pour faire voir bien clairement avec quelle circonſpection cet Hiſtorien a toûjours traitté les choſes dont on „ ſe pouvoit defier, je mettrai ici les termes dont il accompagne la narration de ce chien qui ſe laiſſa couper les membres piece à piece au Royaume du Sophite, plûtoſt que de démordre & laſcher la priſe du Lion. „ *Equidem*, dit-il (‡), *plura tranſcribo, quàm credo. Nam nec affirmare ſuſtineo de quibus dubito, nec ſubducere quæ accepi.* Il faut appliquer ce paſſage à l'endroit du meſme „ livre, où ſur la maladie de Ptolomée un ſerpent montra l'herbe qui le devoit guerir à Alexandre dans ſon „ plus profond ſommeil. En effet, lorſqu'on témoigne „ par de ſemblables moderations qu'on ne veut rien impoſer à la credulité d'un Lecteur, il n'y a rien qui ne ſe „ puiſſe écrire, comme nous l'avons tantôt montré au Chapitre de Tite-Live".

(1) Patin, Lettre XLIV, *pag.* 186, 187, *du I Tome.*

(2) *Cela ſurpaſſe ce que j'ai dit de* PATERCULUS (*voiez ci-deſſus à la fin de la Remarque* (*B*) *de l'Article* PHEDRE) *&* *de* QUINTUS CALABER (*voiez ci-deſſous la Citat.* (7) *de ſon Article.*

(3) Valens Acidalius, Animadv. *ad Libr. IV* Curtii.

(4) Michael le Tellier, *in Præfat. ad* Q. Curtium in uſum Delphini.

(5) *Par une Lettre de Mr.* de la Croſe *de Berlin j'ai apris que* Jean de Saliſberi *au XII Siecle, &* Michel Scot *in* Menſa Philoſophica, *au XIII Siecle, ont cité* Quinte Curce.

(6) *L'Abbé* de la Roque *aiant dit ce que je cite, & quelques autres choſes, continue ainſi,* Apres cette Remarque le P. le Tellier examine, &c. *Cela prouve qu'il lui attribue tout ce qu'il venoit de dire.*

(7) *Notez que le* Journal de Trevoux, *Mai* 1705, *pag.* 811, *doit ſavoir qu'il y a une Faute d'impreſſion dans le Paſſage du Pere* le Tellier, *& qu'il y faut lire* ante Seculum a Chriſto nato quintum decimum.

(8) Michael le Tellier, *in Præfat. ad* Quint. Curtium.

(9) *Græcorum & Arriani conſtat hiſtoria, ex quorum fontibus hic ſcriptor . . . opus ſuum excudit.* Ang. Decembrius, de Politia Literaria.

(10) Joh. Iſacius Pontanus, Epiſt. ad Wicquefortium. *C'eſt la* LXXV *de celles que Mr.* Matthæus *a publiées à Leide l'an* 1695.

(11) *Ecrites à* Voſſius. *Ce ſont la* LXXXVII *& la* XCVII *du même Recueil de Mr.* Matthæus.

(12) Vign. Marville, Mêlanges, *Tom. II, pag.* 302 *Edit. de Hollande.*

(†) *Lib.* 7.

(13) *Conférez ceci avec l'Article* PHASELIS, *Remarq.* (*B*). *Les paroles de* Quinte Curce. *Libr. VII, cap. X, num.* 14, *ſont notables.* In ipſo tabernaculo regis conſpectus eſt fons quem quia tarde notaverant ſubito extitiſſe finxerunt, rexque ipſe credi voluit donum Dei id fuiſſe.

(‡) *Libr.* 9.

chel le Tellier Jésuite montre qu'il est plus croiable qu'il a vêcu sous l'Empereur Claude, que de dire qu'il a vêcu sous Vespasien. En marquant les fautes de Monsr. Moreri, j'aurai occasion d'indiquer quelques autres choses (*C*). Le Cardinal du Perron admiroit trop Quinte Curce (*D*).

Rien n'est plus capable de guérir les gens de l'admiration excessive qu'ils pourroient avoir pour lui, que les Remarques que Mr. Le Clerc a publiées & intitulées *Judicium de Quinto Curtio*. Elles sont à la fin de son Ouvrage *de Arte Critica*, & mettent dans la derniere évidence plusieurs grans défauts de ce célèbre Historien, son ignorance de l'Astronomie, & de la Géographie, ses contrarietez, ses descriptions irrégulieres, son mauvais goût à choisir les choses, sa négligence à dater les événemens, &c. La plupart de ces défauts se rencontreroient dans presque tous les anciens Historiens, si l'on se donnoit la peine, ou si l'on étoit capable de les critiquer à la rigueur. Je ne sai si l'on ne pourroit pas dire que l'ignorance, qu'il a fait paroitre en certaines choses est une preuve qu'il n'a point vêcu dans ces derniers tems; car un homme du XIV ou du XV Siecle, qui auroit été capable d'écrire cette Histoire d'Alexandre, auroit dû avoir plus de talens qu'il n'en faloit pour la composer dans le premier Siecle: il auroit dû avoir des qualitez éminentes, & il auroit falu qu'il eut blanchi dans l'étude. Auroit-il pu ignorer ce que tout le monde savoit alors, que la Lune ne s'éclipse point indiféremment quand elle est nouvelle & quand elle est pleine? Or voilà l'une des ignorances de Quinte Curce (*e*).

(*e*) *Lunam deficere cum aut Terram subiret aut sole premeretur.* Quint. Curtius, *Libr. IV*, *Cap.* 10.

(*C*) *En marquant les fautes de Monsr. Moreri, j'aurai occasion d'indiquer quelques autres choses.*] I. Il n'a point eu de bonne raison de donner à Quinte Curce le titre de Chevalier Romain. Cette qualité n'est point donnée au Quintus Curtius de Ciceron, ni au Curtius Rufus de Tacite, ni au Quintus Curtius Rufus de Suetone, trois personnages dont l'un a été notre Historien, comme veulent quelques Savans. II. L'excellence de son style est une mauvaise cause de douter *s'il n'est pas plus ancien que Tite Live*; car au contraire c'est une raison de penser qu'il n'a point vêcu avant Tite Live, mais en même tems. Il est plus aisé de rencontrer un style rude, en remontant au delà de Tite Live, qu'en s'arrêtant à son Siecle. N'est-ce pas le Siecle d'or du style Latin? III. Il n'est pas vrai que Quinte Curce au X Livre ni ailleurs fasse *une digression sur la facilité de son siecle.* Il faloit dire *sur la felicité.* Je ne remarque cela que pour faire voir le peu d'attention de Mr. Moreri: il copioit sans jugement jusqu'aux fautes d'impression. Celle-ci s'étoit glissée dans la Mothe le Vayer (14), il l'a copiée fidélement, quoi qu'il fût facile de s'apercevoir de la correction qu'il en faloit faire. IV. Suetone ne dit point que Quintus Curtius Rufus *grand Rheteur* ait vêcu au tems de Tibere. Nous n'avons point ce qu'il a dit de ce Rhéteur; on n'a su qu'il en ait parlé que par une Liste qu'on a trouvée dans un Manuscrit. Vossius peut-être ne se trompe point en conjecturant par l'âge de ceux qui précédent, & de ceux qui suivent ce Rhéteur dans cette Liste, qu'il a vêcu au tems de Tibere (15); mais il ne s'ensuit pas qu'il soit permis d'assûrer que Suetone l'a placé sous cet Empereur. V. Il ne faloit pas prétendre que le Quintus Curtius Rufus de Suetone, soit le même Curtius Rufus dont Tacite fait mention (16). Celui de Tacite étoit fils d'un Gladiateur, & parvint au Consulat, sans avoir jamais enseigné la Rhétorique (17). VI. On a grand tort de *s'étonner de ce que Quintilien qui n'a laissé à nommer aucun Historien de consideration, dans le dixieme livre de ses Institutions écrites sous Domitien, ne dit mot de l'Histoire de Quinte Curce.* Ce qu'on dit là de Quintilien est faux: il ne parle tout au plus que de quatre Historiens, & c'est pourquoi son silence ne sert de rien à ceux qui l'allégueent comme une preuve, que Quinte Curce n'avoit pas encore publié son Livre. *Quod argumentum . . . . . validius semper mihi visum est, quam quod à Quintiliani silentio petunt adversarii. Quasi vero historicorum catalogum Fabius texuerit, qui quatuor admodum ex iis appellavit: superstites autem, in quibus esse potuit Curtius consulto prætermiserit* (18). VII. Comptons donc ceci pour une nouvelle faute, *ce qui* (19) *ne peut être excusé qu'en presuposant que de son tems cet ouvrage n'étoit pas encore publié.* Toutes ces fautes se trouvent dans La Mothe le Vayer (20). VIII. Raderus n'a point fait de Suplémens sur Quinte Curce, mais des Commentaires. Je ne dis rien des mauvaises Citations (21). Je dirai par occasion que les Suplémens de Christophle Brunon parurent l'an 1545. Cet Auteur enseignoit les belles Lettres à Munich, & dédia son Quinte Curce au Duc de Baviere. Possevin (22), & Jaques Gourdon (23), assûrent que Quintianus Stoa avoit supléé ce qui nous manque de Quinte Curce, mais Freinshemius n'a jamais vu ce Suplément (24). D'autres soutiennent que Quintianus Stoa n'en a point fait (25). Ajoûtons ce que Colomiés observe sur l'Edition de Quinte Curce, *Lugduni apud Paulum Frellon*, 1615, 12. „ Cette Edition ", dit-il (26), „ qui est peu connue, a ceci de particulier, qu'outre les „ Suplémens ordinaires, attribuez à Christophle Bruno, „ Moine de Baviere, elle en a d'autres copiez sur un Manuscrit de la Bibliotheque de Saint Victor, par Jean „ Masson, Archidiacre de Bayeux, frere de Papire Masson, assez connu parmi les Savans. Ces Suplémens, dont „ les deux Massons n'ont point decouvert l'Autheur, sont „ de François Petrarque, si nous en croyons Scaliger dans „ les seconds Scaligerana: *In Bibliotheca S. Victoris*, dit-il, „ *primus liber Q. Curtii erat, sed deprehendi esse compositum* „ *à Petrarcha* ". Ajoûtons encore ceci: Vassan écrivit un jour à Goldast qu'on verroit bientot le prémier Livre de Quinte Curce. *Est in manibus Pap. Massonii liber ille* 1. *Quinti Curtii hactenus desideratus quem ubi primum publicaverit tibi exhibebo* (27).

(*D*) *Le Cardinal du Perron admiroit trop Quinte Curce.*] „ Une page de Quinte Curce vaut mieux que 30 de Tacite. . . . . Quinte Curce est le premier de la Latinité, si poli, si terse, & est admirable qu'en ses subtilitez il est facile, clair, & intelligible. Je mets Florus „ le plus haut apres lui, c'est tout fleur, il est si élegant. „ Monsieur de Tyron qui estoit un grand homme pour „ juger des stiles mettoit Q. Curce au premier rang (28). J'aimerois mieux loüer cet Historien avec quelque restriction, comme a fait Famianus Strada. *At Q. Curtio*, dit-il (29), *quamquam iis virtutibus exornato, quibus constat aut heroicis eum temporibus vixisse, aut dignum fuisse qui viveret, non defuère, qui objicerent quæsiti interdum medicamenta candoris, & numerorum usum paulo intemperantiorem.* Balzac (30) reproche le même défaut à un Ecrivain moderne, & se sert des mêmes mots que ce Jésuite. Cela soit dit en passant pour découvrir un petit larcin.

(14) *Elle est dans mon Edition in* 12 *des* Oeuvres de la Mothe le Vayer *a Paris* 1681, *à la page* 197 *du III Tome.*

(15) Vossius, de Histor. Latinis, *pag* 152.

(16) Tacitus, Annal. *Libr. XI.*

(17) *Avant qu'il parvint aux Charges il étoit au service du Gouverneur d'Afrique.* Tenuis adhuc & obscurus obtinenti Africam comes hæserat. *Plin. Epistola XXVII Libri VII.*

(18) Mich. le Tellier, *in Præfat.* ad Q. Curtium.

(19) *C'est-à-dire le silence de* Quintilien.

(20) *Tom. III de ses* Oeuvres, *p.* 197, 198.

(21) Moreri *cite P.ine*, epist. 7. *il faloit* epist. 27. *& Vossius* lib. 2. *il faloit* lib. 1.

(22) *In* Biblioth. Selecta.

(23) *In* Chronol. *Cap XX*, *num.* 31, *apud* Freinshem. *Proleg. Cap. III.*

(24) Freinshem. *ibid.*

(25) La Mothe le Vayer, Oeuvres, *Tom. III*, *pag.* 199.

(26) Colomiés, Bibliotheque Choisie, *p.* 184, 185.

(27) *Voiez la XXXI* Lettre *du Recueil des* Lettres écrites à Goldast *publié l'an* 1688.

(28) Perroniana, *au mot* Stiles, *pag. m.* 307.

(29) Famianus Strada, Prolusion. Academ. *Libr. II*, Prolus. *III*, *pag. m.* 266.

(30) *Dans une* Lettre Latine *à Mr.* Silhon, *pag. m.* 194.

QUINTILIEN (MARC FABIUS) étoit de Calagurris en Espagne (*a*). On prétend qu'il fut amené à Rome par Galba (*b*), & il est certain qu'il y enseigna la Rhétorique avec beaucoup de réputation. Il fut le prémier qui l'y enseigna publiquement, & aux gages de l'Etat (*c*). Il fut déchargé de cette pénible Profession après l'avoir exercée pendant vingt années (*d*). Il eut à souffrir plusieurs afflictions domestiques, qui penférent mettre à bout toute sa constance, & qui l'obligérent à se plaindre de la cruauté du destin (*A*). Il regreta sur tout un fils âgé de dix ans que

(*a*) *Adserat usque licet Fabium Calagurris alumnum.* Ausonius, *in* Professorib. *pag.* 145. *Cette Ville est sur l'Ebre & se nomme présentement* Calahorra (*b*) Chronic. Eusebii, *sub Olymp.* 211, *p. m.* 162. *Voiez la Remarque* (*E*). (*c*) *Ibid. sub Olymp* 216. *pag.* 164. (*d*) *Post impetratam studiis meis quietem quæ per viginti annos erudiendis juvenibus impenderam.* Quintil. *Præf. Libri I.*

(*A*) *Il eut à souffrir plusieurs afflictions domestiques, qui . . . l'obligérent à se plaindre de la cruauté du destin.*] Il vit mourir sa femme qui n'avoit que dix-neuf ans, il en fut inconsolable. Il la loue beaucoup. *Omni virtute quæ in fœminas cadit functa, insanabilem attulit marito dolorem . . . . illi dolori quem ex matre optima atque laudem omnem supergressa, paucos ante menses ceperam gratulor* (1). Elle lui laissa deux fils, dont l'un mourut âgé de cinq ans, & l'autre à l'âge de dix. Celui-ci étoit l'aîné, & avoit des dons extraordinaires: la fortune d'ailleurs lui ouvroit déja la porte large des dignitez; un homme qui avoit été Consul l'avoit adopté; un autre qui étoit Préteur & son oncle maternel en vouloit faire son gendre. *Tene consulari nuper adoptione ad omnium spes bonorum patris admotum, te avunculo prætori generum destinatum, te omnium spe Atticæ eloquentiæ candidatum superstes parens tantum ad pœnas, amisi?* L'affliction de Quintilien à la vue de tant de pertes fut très-grande; il voulut cesser d'écrire, & jetter au feu ce qu'il avoit déjà composé; il craignit qu'on ne l'accusât de peu de tendresse s'il emploioit desormais sa langue à autre chose qu'à invectiver contre le ciel. Il n'oublia point de dire qu'il y a un être malin & jaloux, qui ne soufre point que les enfans qui promettent de grandes choses vivent long-tems. Il est nécessaire que je raporte ses paroles, afin qu'on voie jusqu'où les personnes les plus sages du Paganisme laissoient aller les mouvemens de leur impa-

(1) Quintil. *Præfat. Libri VI*, *pag. m.* 267.

que la mort lui enleva, & qui étoit d'une espérance extraordinaire (*e*). Il ne se borna pas à donner des regles de bien parler, il produisit son Eloquence dans le Barreau, il plaida pour la Reine Berenice devant elle-même (*f*); & il passoit pour un si bon Avocat, que l'on écrivoit ses Plaidoiers afin de les vendre aux Libraires (*B*). Quelques-uns croient qu'il fut Consul (*C*): il est plus certain qu'il fut Précepteur des petits-fils de la sœur de Domitien (*D*). On ne sait pas bien certainement s'il étoit fils ou petit-fils de l'Orateur dont Seneque le pere a dit quelque chose (*E*). Plusieurs

(*e*) *Voiez la Remarque (A).*

(*f*) Quintilianus, *Libr IV, Cap. I, pag. m.* 168.

impatience. *Tunc igitur optimum fuit, infaustum opus, & quicquid hoc est in me infelicium literarum, super immaturum funus consumpturis viscera mea flammis injicere, neque hanc impiam vivacitatem novis insuper curis fatigare. Quis enim mihi bonus parens ignoscat, si studere amplius possum? ac non oderit hanc animi mei firmitatem, si quis in me est alius usus vocis, quàm ut incusem deos, superstes omnium meorum? nullam terras despicere providentiam tester? si non meo casu, cui tamen nihil objici, nisi quòd vivam, potest: at illorum certè, quos utique immeritos mors acerba damnavit* (2). . . . . *Juro per mala mea, per infelicem conscientiam, per illos manes numina doloris mei; has me in illo vidisse virtutes ingenii, non modò ad perspiciendas disciplinas, quo nihil præstantius cognovi, plurima expertus, studiique jam tum non coacti; (sciunt præceptores), sed probitatis, pietatis, humanitatis, liberalitatis; ut prorsus posset hinc esse tanti fulminis metus; quòd observatum ferè est, celerius occidere festinatam maturitatem; & esse nescio quam, quæ spes tantas decerpat, invidiam; ne videlicet ultra quàm homini datum est, nostra provehantur* (3). Il ne laissa point de changer d'avis à l'égard de son Ouvrage. Il le continua, & il l'acheva.

(2) Quintil. *Præfat. Libri VI, pag. m.* 267.

(3) *Idem, ibidem, pag.* 268.

(*B*) *L'on écrivoit ses Plaidoiers afin de les vendre aux Libraires.*] Il y avoit alors à Rome certaines gens qui par le moien de quelques Notes d'abréviation emportoient toute une Harangue, quelque rapide que pût être la prononciation de l'Orateur. Cet Art est conu & pratiqué aujourd'hui en Angleterre mieux qu'en aucun lieu du monde. Ceux qui prenoient la peine d'écrire de cette sorte ce qu'ils entendoient prononcer dans le Barreau, ne le faisoient pas toûjours par un motif de curiosité: l'avarice les y poussoit quelquefois; ils vouloient avoir de bonnes Pieces pour en trafiquer avec les Libraires. Les Auteurs s'en trouvoient mal quelquefois; car ils remarquoient que l'Ecrivain avoit oublié de bonnes choses, ils ne se voioient qu'imparfaitement dans les Ouvrages qui couroient ainsi sous leur nom. C'est ce qui arriva à notre Quintilien, comme il nous l'aprend lui-même après avoir fait mention d'un Plaidoié qu'une ambition de jeune homme l'avoit porté à communiquer au public. *Id est in causa Nævii Arpiniani solùm quæsitum, præcipitatane esset ab eo uxor; an se ipsa sua sponte jecisset. Quam actionem equidem solam in hoc tempus emiseram, quod me ipsum fecisse seductum juvenili cupiditate gloriæ fateor. Nam cætera, quæ sub nomine meo feruntur, negligentia excipientium in quæstum notariorum corrupta, minimam partem mei habent* (4).

(4) Quintil. Instit. *Libr. VII, Cap. XI, pag. m.* 321, 322.

(*C*) *Quelques-uns croient qu'il fut Consul.*] Ils se fondent sur ces paroles d'Ausone: *Quintilianus consularia per Clementem ornamenta sortitus, honestamenta nominis potius videtur quam insignia potestatis habuisse* (5). Vinet nous dit là-dessus que Marc Arricinius Clemens, & Titus Flavius Clemens, aiant eu beaucoup de part à la faveur de Domitien pendant quelque tems, tombérent de telle sorte dans sa disgrace qu'il les fit mourir. Il ne sait pas qui de ces deux Clemens obtint à Quintilien l'honneur dont Ausone parle: mais, ajoûte-t-il, ce ne fut pas le Consulat ordinaire; car les Fastes n'en font aucune mention. Il faut donc dire que ce ne fut qu'un Consulat subrogé (6). Vinet auroit pu arrêter ses conjectures sur Flavius Clemens, comme on le verra ci-dessous. On fortifie le Passage d'Ausone par ces Vers de Juvenal:

(5) Ausonius, *in* Gratiar. Actione, *pag. m.* 712, 713.

(6) Vinet. in Auson. *pag.* 713.

Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus? exempla novorum
Fatorum transi: felix, & pulcher, & acer,
Felix, & sapiens, & nobilis, & generosus
Appositam nigræ lunam subtexit alutæ:
Felix, orator quoque maximus, & jaculator,
Et si perfrixit, cantat bene: distat enim, quæ
Sidera te excipiant modo primos incipientem
Edere vagitus, & adhuc à matre rubentem.
Si fortuna volet, fies de rhetore consul,
Si volet hæc eadem, fies de consule rhetor (7).

(7) Juven. Sat. VII, *Vers.* 188.

Pour le moins nous aprenons dans ce Passage que Quintilien aquit des richesses & des honneurs; mais Juvenal insinue que le bonheur y contribua autant ou plus que le mérite. Si la XXXII Lettre du VI Livre de Pline fut écrite à notre Quintilien, nous n'avons pas lieu de croire que Juvenal ait eu raison à l'égard de l'opulence qu'il attribue à ce Régent de Rhétorique. Pline assûre que celui à qui il écrit n'avoit pas beaucoup de bien (8); il ne le croit pas en état d'équiper sa fille comme elle le devoit être en se mariant à un homme d'importance. C'est pourquoi il la gratifie d'une somme considérable (9) afin qu'elle puisse entrer dignement chez son mari. *Cùm tamen sit nuptura honestissimo viro, Nonio Celeri, cui ratio civilium officiorum necessitatem quandam nitoris imponit, debet secundum conditiones mariti, veste, comitatu augeri: quibus non quidem augetur dignitas, ornatur tamen, & instruitur* (10). On pourroit prétendre que le pere de cette fille n'est pas notre Quintilien; car il semble que Pline auroit touché quelque chose de l'avantage qu'il avoit eu d'être son Disciple, s'il avoit écrit à son Professeur. Outre cela l'on pourroit dire que Quintilien aiant perdu son épouse & deux fils, se représente comme une personne à qui les Dieux avoient ôté toute sa famille (11). Il dit même que sa femme mourut à l'âge de dix-neuf ans, après lui avoir donné deux fils (12). Auroit-il parlé de la sorte, s'il en avoit eu aussi une fille? Mais ces raisons-là n'ont rien de démonstratif. Quintilien se remaria peut-être, & eut de son second mariage la fille dont Pline parle. Son bien avoit pu diminuer depuis la VII Satire de Juvenal. Ce Poëte même avoit pu le considérer comme fort riche en comparaison des autres Rhéteurs, & Pline pouvoit le considérer comme médiocrement pourvu de biens en comparaison de la famille où la jeune Quintiliana alloit s'alier. Notez qu'il est sûr qu'il a été l'un des Disciples de Quintilien (13); mais il pouvoit bien lui écrire sans faire mention de cela.

(8) *Te porro animo beatissimum modicum facultatibus scio.* Plinius. Epistolâ XXXII *Libri VI, pag. m.* 400.

(9) *Tanquam parens alter puellæ nostræ confero quinquaginta millia nummûm.* Idem, ibid.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Quintil *Præfat. Libri VI* Institut. Orator.

(12) *Nondum ex tota ætatis undevicesimo [illegible] duos enixa filios.* Idem, ibid.

(13) Plinius, Epist. XIV *Libri II, &* Epist. VI *Libri VI.*

(*D*) *Il fut Précepteur des petits-fils de la sœur de Domitien.*] Il le témoigne lui-même par ces paroles: *Cum mihi Domitianus Augustus sororis suæ nepotum delegaverit curam, non satis honorem judiciorum cœlestium intelligam, nisi ex hoc quoque oneris magnitudinem metiar* (14). Mr. Moreri ne rend pas bien ce Passage quand il dit, que cet Empereur *donna* à Quintilien *le soin de l'éducation de ses neveux.* Barthius feroit la même faute, si par le terme *nepotis*, il n'entendoit pas *petits-fils*, comme il y a beaucoup d'aparence qu'il fait (15). Il se trompe néanmoins. Celui qui a fait le Sommaire des Chapitres de Quintilien assûre que ce Rhéteur instruisit les fils de la sœur de Domitien. C'est se mêler de régler les qualitez des Disciples mieux que leur propre Précepteur ne les a réglées. Mais, dira-t-on, où trouverons-nous ces petits-fils de la sœur de Domitien? Je répons qu'il y a beaucoup d'aparence que c'étoient les deux fils de Flavius Clemens cousin germain de ce Prince. Dès leur enfance il les désigna publiquement ses Successeurs, & il fit porter à l'un le nom de Vespasien, & à l'autre celui de Domitien (16). Il est donc probable qu'il leur donna pour Précepteur le plus grand Maître qu'il y eût alors à Rome, je veux dire Quintilien. On m'oposera que Flavius Clemens fut marié avec la sœur de Domitien, & par conséquent que ses fils n'étoient pas les petits-fils de la sœur de cet Empereur. On me citera Philostrate qui assûre que la femme de Flavius Clemens étoit sœur de Domitien (17). Mais je répondrai que Philostrate est moins croiable que Dion, qui dit seulement qu'elle étoit parente de ce Prince. Τὸν Φάβιον Κλήμεντα ὑπατεύοντα καίπερ ἀνεψιὸν ὄντα καὶ γυναῖκα καὶ αὐτὴν συγγενῆ ἑαυτοῦ Φλαβίαν Δομιτίλλαν ἔχοντα κατέσφαξεν ὁ Δομιτιανός. *Fabium Clementem consulem (etsi patruelis ejus erat & Flaviam Domitillam Domitiani consanguineam uxorem habebat) morte affecit* (18). De plus je dirai que Domitilla sœur de Domitien n'étoit pas en vie lors que Flavius Clemens fut mis à mort, & néanmoins Philostrate assûre que la femme de ce Flavius fut réléguée après la mort de son mari. Il s'abuse donc lors qu'il assûre qu'elle étoit sœur de Domitien. Nous aprenons de Suetone que Vespasien n'eut de Flavia Domitilla son épouse que trois enfans, savoir Titus, Domitien, & Domitilla, & qu'il perdit sa femme & sa fille avant que d'être Empereur (19). Je supose que Domitilla fille de Vespasien laissa une fille qui fut femme de Flavius Clemens. Dans cette suposition les fils de Flavius Clemens Disciples de Quintilien sont les petits-fils de la sœur de Domitien, qualité que leur Précepteur leur a donnée formellement. Il se passa assez d'années depuis la mort de Domitilla jusques à l'Empire de Domitien, pour nous permettre de soutenir que les petits-fils de Domitilla étoient en âge de profiter des instructions de Quintilien sous cet Empire; car il nous est fort permis de prétendre que Vespasien perdit sa fille long-tems avant que d'être Empereur. Il ne le fut qu'à l'âge de soixante ans. L'Inscription *Flavia Domitilla Imp. Cæsaris Neptis* (20) se doit raporter, comme l'observe Tristan, non pas à une fille de Vespasien, mais à une fille de Domitilla sœur de Tite. Enfin je dis que celui qui conféra la Dignité consulaire à Quintilien s'apelloit Clemens. Or il la lui conféra en récompense des fonctions de Précepteur: cela paroit par le but qu'Ausone s'est proposé en faisant mention de cela; il faut donc ou que le pere des Disciples de Quintilien, ou que l'un de ces Disciples aient conféré cette récompense: d'où je conclus que les éleves de ce Rhéteur étoient fils de Flavius Clemens, & qu'ainsi ce Flavius avoit pour femme une fille de la sœur de Domitien. Je m'étonne que ni Casaubon (21), ni son Critique Marcilius (22), n'aient point pris garde à l'erreur de Philostrate: ils aprouvent l'un & l'autre qu'il ait dit que la femme de Flavius Clemens étoit fille de Vespasien, & qu'elle vivoit au tems que ce Flavius fut tué. Cela est démenti nettement par Suetone (23).

(14) Quintil. *Præfat. Libri IV* Institut. Oratoriar.

(15) *Sic Domitianum adulatur Quintilianus curæ Nepotum ejus admotus* Barthius, in Statium, *Tom. III, pag.* 1592.

(16) Suet. *in* Domit. *Cap. XV.*

(17) Ἐτύγχανε μὲν γὰρ Κλήμεντα ἀπεκτονὼς . . . ᾧ τὴν ἀδελφὴν τὴν ἑαυτοῦ ἐδεδώκει. *Cum Clementem . . . cui sororem suam nuptum dederat occidisset.* Philostr. *in* Vita Apollonii, *Libr. VIII.*

(18) Xiphil. *in* Domitiano, *pag. m.* 236.

(19) Suet. *in* Vespas. *Cap. III.*

(20) *Elle est dans* Gruterus, *pag.* 355.

(21) Casaubon *in* Suet. Domit. *Cap. XV.*

(22) Theodorus Marcilius in Suet. *ibid.*

(*E*) *On ne sait pas . . . s'il étoit fils ou petit-fils de l'Orateur dont Seneque le pere a dit quelque chose.*] Cet Orateur a dû vivre sous Auguste, car Seneque le pere en parle comme

(23) *In* Vespasian. *Cap. III.*

Plusieurs Critiques donnent à cet Orateur les Déclamations qu'Ugolin de Parme, & ensuite Pierre Pithou ont publiées (*F*); mais les Institutions Oratoires passent constamment pour l'Ouvrage de notre Quintilien. La maniere dont Pogge en trouva le Manuscrit vaut la peine d'être raportée (*G*). La République des Lettres eût extrémement perdu si les Oeuvres de Quintilien fussent péries; car c'est un Auteur excellent, & il seroit à souhaiter que tous ceux qui font des Livres ne les composassent qu'après avoir lu celui-là avec beaucoup d'attention. Je suis bien fâché de n'avoir conu que trop tard l'importance de cette conduite. Monsr. de la Fontaine qui se conoissoit si bien en bonnes choses estimoit infiniment ce Rhéteur. Voiez dans ses Oeuvres posthumes (*g*) les Vers qu'il envoie à Mr. l'Evêque d'Avranches *en lui donnant un Quintilien de la Traduction d'Horatio Toscanella*. Mr. Nicolle le pere, & Mr. l'Abbé de Pure l'ont mis en François. L'Edition la plus correcte que nous aions de Quintilien est celle de Mr. Obrecht (*H*). On y a mis comme dans toutes les autres le Dialogue *de causis corruptæ Eloquentiæ*. Ce n'est pas pourtant l'opinion de tous les Critiques que Quintilien ait fait ce Dialogue: plusieurs l'attribuent à Tacite, & on l'imprime ordinairement avec les Oeuvres de cet Historien. Ce qu'il y a de bien véritable est que notre Auteur

(*g*) *A la page* 52 *de l'Edition de Hollande.*

comme d'un homme déjà mort, & dont la réputation étoit éteinte (24). Or Quintilien étoit fort jeune lors que Domitius Afer, qui mourut sous l'Empire de Neron, étoit déja vieux (25): on n'est donc pas trop raisonnable quand on le fait fils d'un homme qui a fleuri sous Auguste. Il vaudroit mieux dire qu'il étoit son petit-fils; mais il faudroit craindre peut-être l'Objection qu'on pourroit tirer de ce qu'il a fait mention de son pere comme d'un Orateur (26), sans avoir jamais parlé de son grand-pere. Il y a de bons Critiques (27) qui ne donnent ni à l'aieul ni au pere de Quintilien les Déclamations que Pithou a publiées. Elles ne sentent point le Siecle d'Auguste, disent-ils; & il n'y a nulle aparence que les Productions du Quintilien dont Seneque parle soient parvenues jusques à nous, pendant que d'autres Ouvrages du même tems, & beaucoup plus achevez se sont perdus. Ils observent que selon Seneque toute la réputation de l'Orateur Quintilien mourut avec lui (28). S'ils en concluent qu'il n'avoit point publié de Livres, ils raisonnent mal; combien y a-t-il d'Auteurs dont toute la gloire meurt avant eux, ou pour le moins en même tems qu'eux? N'oublions pas cette Remarque: le pere de Quintilien plaidoit des causes, il demeuroit donc à Rome, disent quelques-uns, pourquoi donc assûre-t-on dans la Chronique d'Eusebe que Galba amena d'Espagne à Rome Quintilien? Etoit-ce la mode qu'un homme établi à Rome laissat ses enfans dans une Province? Mr. de Tillemont (29) vous fera voir que ce ne sont pas des Objections convaincantes, mais il ne laisse pas d'avouër l'erreur de la Chronique d'Eusebe. Il montre qu'on y assûre faussement que Galba mena à Rome Quintilien l'an 69: il le montre, dis-je, par cette raison, Quintilien entendit à Rome Domitius Afer qui mourut l'an 59. Notez que Monsr. de Tillemont ne se sert pas d'une bonne preuve. Il cite un Passage qui porte, non pas que Quintilien ouït plaider Domitius Afer, mais qu'on faisoit cas d'un Plaidoié particulier de cet Orateur (30). On eût dû citer un autre endroit (31). Il ne veut pas qu'on s'apuie sur l'omission de Martial, & j'avoue qu'elle ne peut point passer pour une preuve démonstrative; mais c'est néanmoins une très-forte dificulté à proposer contre ceux qui disent que Quintilien étoit Espagnol. Martial se plaisoit beaucoup à faire mention des Hommes illustres d'Espagne, & à marquer qu'ils étoient nez en Espagne. Auroit-il oublié de marquer la même chose touchant un homme aussi célèbre que Quintilien? En auroit-il parlé d'une maniere qui étoit plus propre à persuader que Quintilien étoit de Rome, qu'à persuader le contraire?

Quintiliane vagæ moderator summe juventæ
Gloria Romanæ Quintiliane togæ (32).

J'en laisse le jugement aux Lecteurs: ce n'est pas sans dire que ce Passage de Martial ne prouve pas que Quintilien fût né à Rome, & que ceux qui ont conclu d'un Passage de Trebellius Pollion qu'il étoit bourgeois de Rome (33), ont mal raisonné. *Fuit autem*, il s'agit de Posthumius le jeune (*quod solum memoratu dignum est*) *ita in declamationibus disertus, ut ejus controversiæ Quintiliano dicantur insertæ, quem declamatorem Romani generis acutissimum, vel unius capitis lectio prima statim fronte demonstrat* (34). Voilà les paroles de Trebellius Pollion: elles signifient seulement que Quintilien a été un Rhéteur Latin. On l'opose, non pas aux Ecrivains Provinciaux, mais aux Grecs (35).

(*F*) *Les Déclamations qu'Ugolin de Parme, & ensuite Pierre Pithou ont publiées.*] Il n'en publia que CXXXVI. Pierre Pithou en fit faire une nouvelle Edition l'an 1580, qui fut plus correcte, & augmentée de neuf Déclamations qui n'avoient jamais paru. Vossius le remarque dans l'un de ses Livres (36); mais dans un autre il ne fait nulle distinction, (37) *cujus declamationes CXLV à Tideo Ugolino primùm editas, ex veteri codice restituit P. Pythaus* (38). Mr. Moreri a suivi ce guide dans l'endroit où il auroit dû l'abandonner. Au reste, je n'oublie pas de dire, ni que Vossius a eu tort de ne marquer pas en quel tems vivoit Ugolin de Parme (39), ni que Pierre Ayrault publia (40) les Déclamations de Quintilien avant que Pierre Pithou les publiât. Il s'en vante dans son Traité de la Puissance paternelle, *Quintilien*, dit-il (41), *que nous avons le premier remis en lumiere, & apres nous le docte Pithou.*

(*G*) *La maniere dont Pogge en trouva le Manuscrit vaut la peine d'être raportée.*] Ce fut dans l'Abbaïe de Saint Gal pendant le Concile de Constance. Le Quintilien qu'on avoit alors en Italie étoit horriblement mutilé: *ita lacerum, ita circumcisum, ut nulla forma, nullus habitus hominis in eo recognosceretur.* Jugez du plaisir qu'on eut quand on aprit que Pogge l'avoit trouvé tout entier. Il le fit savoir promptement: la Lettre qu'il écrivit là-dessus n'a pas été imprimée: elle est à la fin d'un Manuscrit de Quintilien dans la Bibliotheque de Milan, comme nous l'aprenons de Dom Mabillon, qui raporte ce curieux morceau de cette Lettre. *Fortuna quædam fuit, cum sua, tum maxime nostra, ut cum essemus Constantiæ otiosi, cupido incesserit visendi ejus loci, quo ille reclusus tenebatur. Est autem monasterium sancti Galli, prope urbem hanc millibus passuum viginti. Itaque nonnulli animi laxandi, & simul perquirendorum librorum, quorum numerus maximus ibi esse dicebatur, gratia eo perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum reperimus, adhuc salvum & incolumem, plenum tamen situ, & pulvere refertum. Erant enim in bibliotheca libri illi, non ut eorum dignitas postulabat, sed in teterrimo quodam & obscuro carcere, fundo scilicet unius turris, quo ne vita quidem damnati detruderentur. . . . . . . Reperimus præterea libros tres primos & dimidiatum quarti C Valerii Flacci Argonauticon; & expositiones, tamquam thema quoddam, super octo Ciceronis orationibus Q. Asconii Pediani eloquentissimi viri, de quibus ipse meminit Quintilianus. Hæc mea manu transcripsi, & quidem velociter, ut ea mitterem ad Leonardum Aretinum & Nicolaum Florentinum: qui cum à me hujus thesauri adinventionem cognovissent, multis à me verbis Quintilianum per suas litteras quam primum ad eos mitti contenderunt* (42). Au reste, pour conoître le mauvais état où étoit réduit le Quintilien qui avoit paru avant ce tems-là, il ne faut que lire une Lettre de Petrarque (43). Un certain Gasparin de Bergame, qui enseignoit les belles Lettres à Milan, fut bien à plaindre; car il se fatigua beaucoup sur ce mauvais Manuscrit, avant qu'on eût recouvré quelque chose de meilleur (44). Observons une méprise de Monsr. Varillas. Poggio, dit-il (45), „ eut le bonheur de découvrir les „ Institutions, & les dix-neuf premieres Declamations de „ Quintilien, en furetant dans la boutique d'un épicier „ Alemand, qui les alloit déchirer, pour en faire des en„ velopes (46). Et ceux qui savent, que c'étoit là le „ seul exemplaire, qu'il y eut au monde, en auront d'é„ ternelles obligations à la mémoire de Poggio ". Mr. de Larroque a fait voir qu'il est très-faux qu'il n'y eût au monde que cet Exemplaire de Quintilien. Voici ses paroles: „ Quelque grande qu'eût été cette perte (47), elle „ n'eût pas été irréparable. Un beau Manuscrit de ce „ Rhéteur Romain, qui se trouve dans la riche Bibliothé„ que d'Oxford, de plus de 500 ans, auroit consolé le Pu„ blic du malheur arrivé au précédent; aussi bien que plu„ sieurs autres que le sçavant M. Grævius m'a assûré de„ puis peu se trouver à Cologne & à Berne, d'une an„ cienneté considérable. Et si par hazard ceux-là eussent „ encore rencontré quelque Epicier impitoiable, le mal „ auroit encore pû se réparer, par le grand nombre de „ ceux qui se trouvent dans la Bibliothéque du Roi Trés„ Chrêtien, si le Catalogue que j'en ai vû n'est point „ infidéle, & dans laquelle on en voit quatorze ou quin„ ze (48) ".

(*H*) *L'Edition la plus correcte . . . . . . est celle de Mr. Obrecht.*] Elle a paru en deux Volumes *in quarto* à Strasbourg l'an 1698. Il a rétabli le Texte en plusieurs endroits, ou par le secours des Manuscrits, ou par ses propres conjectures (49); il n'a pas suivi le train ordinaire des Critiques qui renvoient à leurs Remarques, ou à la fin de l'Ouvrage, la leçon qui leur paroît la meilleure, & laissent dans le Texte celle qui leur paroît corrompue; il donne le Texte comme il croit qu'il faut le lire. Ce fut le conseil que Mr. Salo donna l'an 1665 à ceux qui publient les anciens Auteurs. Voiez son Journal des Savans du 16 de Mai 1665 (50).

(24) Seneca, Controv. *Libr. V, in Præfat.*

(25) *Domitio Afro quem adolescentulus senem colui.* Quintil. *Libr. V, Cap. VII, pag.* 212.

(26) *Idem, Libr. IX, Cap. III, pag.* 432.

(27) *Voiez les* Notes *de* Faber *sur les* Controverses de Seneque, *Libr. V, in Præf.*

(28) *Quorum fama cum ipsis extincta est.* Seneca, *ubi suprà.*

(29) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. II, p.* 873, 874, *Edit. de Bruxelles.*

(30) *Il cite le Chap.* I *du* X *Livre de* Quintilien *où il y a*, nobis pueris insignes pro Voluseno Catulo Domitii Afri, Crispi Passieni, Decimi Lælii orationes ferebantur.

(31) *Celui que j'ai raporté ci-dessus Citation* (25).

(32) Martial. Epigr. XC *Libri II.*

(33) Catanée in Plin. Epist. XIV *Libri II, pag. m.* 120, 121, *est de ceux-là.*

(34) Trebellius Pollio, *in* Posth. juniore, *pag.* 260 *Tom. II* Histor. August Scriptor.

(35) *C'est comme dans ces paroles de* Pline, *au Chap. XII du Livre II*, rationem quidem defectus utriusque (*Solis ac Lunæ*) primus Romani generis in vulgus extulit Sulpicius Gallus . . . . . Apud Græcos autem investigavit primus omnium Thales . . . (36) Vossius, *in* Institutionibus Oratoriis, *Libr. I, Cap. XI, pag. m.* 298, 299. (37) *Idem*, de Rhetorices natura, *pag.* 105. (38) *Il faloit dire* Pithœus.

(39) *Il vivoit au XV Siecle.* Philelphe *parle de lui. Voiez* Reinesius, Epist LXIII. ad Daumium, *pag.* 167.

(40) *A Paris l'an* 1563.

(41) Ayrault, *pag. m.* 271. *Voiez aussi sa* Dissertation de la nature & mutation des Loix, *pag. m.* 189.

(42) Mabillon, *in* Museo Italico, *Tom. I, Parte I, pag.* 211.

(43) *Celle qu'il écrit à Quintilien.*

(44) Volaterran. *Libr. XXI, pag. m.* 772, 773.

(45) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 163.

(46) Paul Jove, *in* Elogiis. *Cap. X, pag. m.* 30, *dit seulement* ita ut & ei quoque (*Pogio*) Quintilianum in salsamentarii taberna repertum debere fateamur. Paul Jove *se trompe, & Mr.* Varillas *encore plus. Ce fut dans l'Abaïe de Saint Gal qu'on trouva* Quintilien.

(47) *Celle du Manuscrit que l'Epicier Allemand vouloit déchirer.*

(48) Larroque, *Préface des* Nouvelles Accusations contre Mr Varillas, *folio* * 4 *verso.*

(49) *Voiez le* Journal de Leipsic, *Decemb.* 1698, *p.* 546 *& suiv.* (50) *Pag. m.* 222.

Auteur avoit fait un Livre *de causis corruptæ Eloquentiæ* (*h*). Je le croi perdu, & ne doute nullement qu'il ne fût de la même force à proportion que ce qui nous reste de cet Ecrivain. Je n'ai point marqué toutes les parties de son mérite, il faut que je dise encore qu'il paroit très-honnête homme dans ses Ouvrages, & que l'on y trouve beaucoup de mœurs. On le blâme d'avoir trop loüé l'Empereur Domitien; & quoi qu'il ne l'ait fait qu'en passant, & d'une maniere très-fine (*i*), on ne lui pardonna pas cette faute, qui paroit sans doute très-grande à ceux qui ont lu l'Histoire de ce méchant Prince. Cet Article eût pu être bon si j'avois eu les *Annales Quintilianei* de Monsr. Dodwel (*k*); mais par une infortune dont je me plains si souvent, qui est que je suis destitué des Livres qui me seroient les plus nécessaires, il m'a été impossible de consulter cet Ouvrage-là.

(*h*) Quintil. Institut. *Libr. VI init. & Libr. VIII in fine.*

(*i*) *Id ibid. Libr. X, Cap. I.*

(*k*) *Imprimez à Oxford l'an 1698.*

QUINTIN (JEAN) Professeur en Droit Canonique à Paris dans le XVI Siecle, étoit d'Autun. Il ne manquoit ni de savoir, ni de génie. Il avoit d'abord goûté ce qu'on apelloit les nouvelles opinions, & il déclara sa pensée là-dessus dans une Harangue assez clairement, pour s'attirer une tempête qui le contraignit à décamper de Poitiers (*A*); mais sa foi, qui n'étoit qu'à tems (*B*), ne fut point à l'épreuve d'une longue persécution. Il s'accommoda bientôt après d'un bon Bénéfice qu'on lui procura dans l'Ordre des Chevaliers de Malte (*a*); & lors qu'il revint de cette Ile où il avoit été domestique du grand Maître, il fut élevé à la Charge de Professeur en Droit Canonique à Paris l'an 1536. L'action, qui donna le plus grand sujet de parler de lui; fut la Harangue qu'il prononça au nom du Clergé dans les Etats d'Orleans au mois de Décembre 1560. S'il n'eût point suivi une route fort batue depuis plusieurs Siecles, en demandant au nom du Clergé que l'on procédât par les voies les plus rigoureuses contre ceux de la nouvelle Religion, on seroit plus étonné de sa demande: mais quelque longue que fût la possession de cet esprit sanguinaire, on ne put s'empêcher d'être surpris qu'un Ecclésiastique se fût chargé d'une telle sollicitation (*C*). Quintin n'avoit pas prévu la vigueur que les Chefs des Protestans devoient témoigner dans cette Assemblée; encore moins avoit-il prévu la sensibilité qu'il devoit avoir pour la critique de sa Harangue. S'il avoit prévu ces choses, il se fût sans doute tenu à Paris, & eût mieux aimé expliquer quelque Décrétale à des Ecoliers, qu'aller faire des Leçons de cruauté au Roi son Maître, en présence des trois Etats du Roiaume. L'Amiral de Chatillon se plaignit si hautement de la Harangue de Quintin (*D*), que le Roi & la Reine Mere mandérent cet Orateur,

(*a*) Doujati Præn. Canonic. *Libr. V, Cap. VIII, pag. 620.*

(*A*) *A décamper de Poitiers.*] Le Président de la Place nous l'aprend en cette maniere: „ Plusieurs ayans entendu „ la Harangue dudit Quintin, furent bien esbahis, ne s'attendants pas qu'il la deust faire telle, pource qu'il avoit „ esté autresfois souspeçonné, voire poursuivi, pour le faict „ de la Religion, & contrainct s'absenter hors la ville de „ Poictiers, pour y avoir faict une Harangue en public bien „ d'autre sorte que celle qu'il venoit de faire (1)". Beze dit la même chose (2).

(*B*) *Sa foi qui n'étoit qu'à tems.*] Beze (3) parle ainsi de lui: „ Quelques années au paravant un autre escolier „ natif d'Authun, nommé Quintin, avoit fait aussi une „ levée de bouclier; mais ayant esté contraint de se retirer, tant s'en falut qu'il perseverast, qu'au contraire il „ s'en destourna du tout, & finalement devenu celebre „ Docteur en Droit canon en l'Université de Paris, & „ ayant attrapé un gras benefice de l'ordre des Chevaliers „ de Rhodes, se rendit persecuteur en ce qu'il peut". Cet Historien parle de plusieurs autres personnes, qu'il regardoit comme des gens qui avoient reçu la sémence *en lieux pierreux* (4), & entre les épines: ils avoient ouï la parole, & *incontinent l'avoient reçue avec joye*; mais ils n'avoient point de racine en eux-mêmes; ils n'étoient qu'à tems; desorte *qu'oppression ou persecution avenant pour la parole, ils estoient incontinent scandalisez; le souci de ce monde, & la fallace des richesses* étouffoient la parole, & la rendoient infructueuse.

(*C*) *D'une telle sollicitation.*] Quintin aiant demandé que tous les habitans du Roiaume fussent obligez d'être Catholiques; que les non Chrétiens, c'est-à-dire les Hérétiques, ne fussent point *admis en la conversation & congregation des subjects Chrestiens* (5), & que *desormais tout commerce de quelconque marchandise* (*livres ou autre*) *fut interdit, nié & défendu à tous heretiques* (6), ajoûta ces terribles paroles (7): „ Doncques est nostre requeste juste, „ raisonnable, saincte, & Catholique, accompaignée de „ l'expres commandement de Dieu, qui vous enjoint, „ Sire, de la nous interiner & accorder, repetant en „ divers lieux & par diverses fois son dict commandement. „ Il parle des Idolatres & Gentils allienez de la Loy: Les „ heretiques entre les Chrestiens sont estimez, prins, & „ reputez pour tels; les mots de ladicte Loy de Dieu s'ensuyvent, Garde toy bien de jamais faire amitié, d'estre „ confederé, de contracter mariage avec eux: garde toy „ qu'ils n'habitent en la terre; N'aye aucune compassion „ d'eux: Ba-les; frappe-les jusques à internecion (qui est „ la mort) Et s'ensuit la raison du commandement, Afin „ que d'adventure ils ne te facent pecher contre moy, si „ tu crois leurs opinions; Qui te sera une offense & scandale dont s'ensuivra ma fureur contre toy, & bientost „ après je t'effacerai du tout. Sire, & vous Madame, „ pour le salut de vos ames, pour la manutention de vostre sceptre, gardez vous bien de ces horribles & formidables menaces. Voilà, Sire, ce que en toute simplicité, obedience, humilité, submission, & correction „ vostre Clergé de France propose & remonstre à vostre „ Majesté, touchant l'honneur & service de Dieu en vostre Royaume, & pour l'extirpation & abolition de ce „ qui lui est contraire, Sçavoir, des sectes & heresies: le „ tout plus amplement & articuleement deduict & couché „ en son cayer, duquel attendons response." On trouve toute entiere la Harangue de Quintin dans l'Histoire du Président de la Place. Il est clair que *les tres-humbles & devots orateurs du Clergé* (8) proposoient l'effusion du sang, si elle etoit nécessaire, puis qu'ils ramenoient le Roi à l'ordre & à la menace de Moïse; outre que Quintin avoit déjà dit très-expressément, que sa *Majesté forte & armée de fer* devoit résister aux heretiques; qu'*à ceste fin, non autre, Dieu lui avoit mis le glaive en main, pour defendre les bons, & punir les mauvais*, & que *nul ne peult nier que l'heretique ne soit mauvais capitalement, ergò punissable capitalement, & subject au glaive du Magistrat* (9).

Le Clergé de France s'est conduit plus finement cent vingt-cinq ans après; car en haranguant le Roi quelques mois avant la Révocation de l'Edit de Nantes, il déclara qu'il ne demandoit point à sa Majesté l'usage de sa puissance pour l'extirpation des Hérétiques. Cet artifice n'est pas dans le fond fort fin, & je ne sai si la franchise trop ingénue de l'an 1560 n'est pas préférable à la dissimulation de l'an 1685. Lisez ces paroles de Monsr. Claude (10): „ Tant „ que l'on n'a été que dans les acheminemens, les veritables „ auteurs de la persecution ne se sont point cachez; mais „ autant qu'ils ont pu, ils ont fait cacher le Roi. . . . . „ (11) Quand ils sont venus aux dernieres extremitez, & à „ la force ouverte, alors ils se sont cachez autant qu'ils l'ont „ pu, & ils ont fait paroître le Roy dans toute son étenduë. „ On n'a entendu que ces sortes de discours, *le Roy le veut*, „ *le Roy en a fait son affaire, le Roy va plus loin que le* „ *Clergé ne souhaitteroit.* Par ces deux moyens ils ont eu „ l'adresse de ne s'attribuer de cette persecution que la partie la moins forte, & la moins violente, & de charger de „ la plus éclatante & de la plus odieuse, la personne même „ du Roy".

(*D*) *L'Amiral de Châtillon se plaignit si hautement de la Harangue de Quintin.*] Il avoit été désigné de telle sorte dans quelques endroits de la Harangue, que chacun avoit jetté les yeux sur lui: & d'ailleurs on l'avoit désigné par des caracteres fort choquans; & l'on avoit assez fait conoître qu'on cherchoit à l'accabler d'infamie, & à le perdre. Voici l'un de ces endroits (12): „ Premierement, Sire, „ nous supplions Que si quelque fossoyeur de vieilles heresies desja mortes & ensevelies, par impieté se ingeroit „ & vouloit introduire & renouveller aucune secte ja condamnée (comme sont *in universum* toutes celles de ce „ calamiteux & seditieux temps) & à ceste fin presentast „ requeste, demandast temple, & permission d'habiter en „ ce Royaume: (comme se sont impudemment & par „ oultre cuidance ingeré n'a gueres aux Estats particuliers „ aucunes de vos Provinces) Que tel porteur de requestes, „ comme fauteur d'heretiques, soit luy-mesme tenu & „ declaré pour heretique, & que contre lui comme tel soit „ procedé selon la rigueur des constitutions Canoniques & „ civiles, *ut auferatur malum de medio nostri.* „ En voici un autre (13): „ Gainas Capitaine General des gens tant „ à pied que à cheval de l'Empereur Arcadius l'an 410 ou „ 12 machinant contre la couronne de son Roy, le voulant chasser de l'Empire; pour couvrir son malin vouloir, & cacher sa prodition, ne trouva meilleur moyen „ que de lui demander en la ville de Constantinople un „ particulier temple, pour prier (disoit-il) & chanter avecque les siens, qui tous estoient heretiques tels que sont „ aujourd'huy ces demandeurs d'Eglises".

(1) La Placee, de l'estat de la Religion & Républiq. *Livr IV, folio 151 verso.*

(2) Beze, Histoire Ecclesiast. *Tom. I, pag. 436.*

(3) *Là-même, pag. 63.*

(4) Saint Matth. XIII, 20.

(5) La Placée, de l'estat de la Religion & Républiq. *folio 139 verso.*

(6) *Là-même, pag. 140.*

(7) *Là-même, pag. 141.*

(8) *C'est ainsi que* Quintin *parle dans* La Place, Comment. de l'estat de la Religion & Républiq. *folio 139.*

(9) *Là même, folio 134 verso.*

(10) Plaintes des Protestans, *pag. 130.*

(11) *Là-même, pag. 131.*

(12) La Place, de l'état de la Religion & Républiq. *folio 135 verso.*

(13) *Là-même, folio 136 verso.*

teur, pour lui faire rendre raison de ce qu'il avoit avancé. Il répondit qu'il n'avoit fait que suivre les ordres & les mémoires du Corps pour lequel il avoit porté la parole. On ne fut pas content de cette réponse (*b*) : il falut qu'il s'engageât à déclarer devant l'Assemblée des Etats, qu'il n'avoit point eu en vue l'Amiral de Châtillon; & il s'aquitta de sa promesse. Mais ce qui le chagrina davantage, fut qu'on fit courir des railleries & des censures contre sa Déclamation (*E*). Il ne put digérer ce morceau; il s'en affligea de telle sorte qu'il en tomba malade, & qu'il en mourut vers le commencement d'Avril 1561. Il fut enterré à Paris au Chœur de l'Eglise de Saint Jean de Latran (*F*). Je marquerai les Ouvrages qu'on a de lui (*G*). Pierre Ramus le choisit pour l'un des Juges de la Dispute qu'il soutint contre Govea l'an 1543; mais Quintin & l'autre Juge (*c*) choisi par Ramus ne voulurent pas se mêler de cette affaire, lors qu'il fut question de prononcer la Sentence (*d*).

(*b*) Commentaires de l'état de la Religion & Républ. *Livr. IV, feuil.* 152. Thuanus, *Libr. XXVII.*

(*c*) *C'étoit un Docteur en Médecine nommé* Jean de Beaumont.

(*d*) *Voiez le Livre de* Jean de Launoi, De varia Aristotelis fortuna, *Cap. XIII, pag. m.* 52, *& la Remarque (D) de l'Article* RAMUS.

(*E*) *On fit courir des railleries & des censures contre sa Déclamation.*] L'Auteur des Commentaires *De statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ*, ne décide point précisément que ces railleries & les pasquinades qu'on afficha en divers endroits contre Quintin, aient été cause de sa mort; il fait une alternative entre cela, & les troubles de la conscience (14). Le Président de la Place & Mr. Varillas n'usent point d'alternative; & celui-là ne tait point les raisons que l'on alléguoit pour justifier Quintin. Voici ses paroles: „ Aucuns disoyent que ceux qui le blasmoyent en cest endroict ne consideroient pas que sa leçon lui avoit été „ donnée par escript : laquelle aussi il prononça en lisant, „ l'ayant escripte entre ses mains, sans faire aucun geste „ ne mouvement accoustumé aux harangueurs, ayant pour „ tesmoins & contrerolleurs de ce qu'il lisoit, les principaulx Prelats du Clergé, Cardinaux & autres. Toutesfois si est ce que tel acte ayant esté faict par lui, il „ mourut bien peu de jours apres, desplaisant de voir „ plusieurs escripts publiez alencontre de luy (15) „. Ecoutons maintenant l'autre Historien. „ Les zêlez Calvinistes, dit-il (16), „ ne furent pas si moderez; car ils publiérent „ un libelle si sanglant contre Quintin, divisé en trois parties, dont la premiere contenoit les ignorances grossieres, la seconde les calomnies manifestes, & la troisiéme „ les omissions malicieuses de la Harangue, que ce Docteur, plus sensible qu'il ne devoit être, se mit au lit après „ avoir lu ce libelle, & n'en releva pas „. Si Mr. Varillas avoit pris la peine de lire ce Libelle, il ne l'auroit pas apellé *sanglant*: c'est un Ecrit de trois pages en forme de Remontrance à la Reine, qui ne lui fut point présenté, & qui *ne vint qu'en peu de mains*. Il est tout entier dans l'Histoire Ecclésiastique de Theodore de Beze (17), & n'a nullement l'air de Libelle ou de Satire, mais plutot d'une Piece de Procès produite devant les Juges, selon le style & les formalitez ordinaires. On ne fait presque que cotter les chefs de plainte; & au bas des calomnies cottées on ajoûte ces paroles, *Ces accusations requerons nous estre prouvées, nous offrans à subir justice, à la condition que les accusateurs soient aussi à faute de preuve chastiez selon la gravité des crimes à nous si calomnieusement imposez.* Il y a beaucoup d'aparence que le chagrin mortel de cet Auteur procéda de quelques autres Ecrits. Mr. de Thou se sert du nombre pluriel, & remarque que Quintin étoit d'ailleurs un bon homme, & qu'autrefois il avoit tout de bon songé à la Réformation de l'Eglise (18). Il ne faloit pas se jouër alors à ceux de la Religion; ils avoient trop de bonnes plumes de leur côté. Voici un homme à qui il en coûta la vie, pour avoir voulu déclamer à tors & à travers contre eux. Ajoûtons-le aux exemples de l'Article d'HIPPONAX (19).

(*F*) *Il fut enterré à Paris au Chœur de l'Eglise de St. Jean de Latran.*] On y voit son Epitaphe en ces termes (20):

Quintinus Doctor, librorumque Helluo summus,
Dum nulla dapis alterius tentatur orexi,
Dumque fidem pro qua calamo pugnavit & ore
Fortiter, affligi videt, acrius & dolet, ex hoc
Orbe, invitis, non invitus, migrat amicis.
Obiit nona Aprilis 1561.

Voiez comment on attribue au regret de voir l'Eglise affligée, ce que les autres attribuent au regret de s'être vu lui-même personnellement bafoüé. C'est un subterfuge que les faux dévots ont depuis long-tems mis à tous les jours.

(*G*) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] *Melitæ Insulæ descriptio. Tractatus de ventis, & nautica buxula ventorum indice. Scholia in Tertulliani librum de præscriptionibus hæreticorum* (21). *Repetitæ Prælectiones Capituli de multa providentia, de præbendis & dignitatibus, & Cap. novit. de judiciis.* Le sujet de ce dernier Ouvrage est la pluralité des Bénéfices, & l'Aristocratie de la Religion Chrétienne. *Octoginta quinque Regulæ seu Canones Apostolorum, cum vetustis Joannis Monachi Zonaræ scholiis Latine modo versis. Speculum Sacerdotii. Synodus Gangrensis explicata commentariolis ex Gratiani distinctione trigesima. Hæreticorum Catalogus & Historia ex Gratiano.* Il avoit traduit en Latin le *Syntagma Canonum Græcorum*, composé par le Moine Matthieu Blastares. Cette Traduction n'est qu'en manuscrit dans la Bibliotheque du Roi (22).

(14) *Passim vero in eum dicteria jactari, libellos affigi: ille denique palam irrideri: tandemque seu contumeliarum illarum impatiens, seu male gestæ rei conscientia in morbum delapsus, vitam cum morte commutavit.* Folio 87.

(15) La Place, de l'estat de la Religion & Republiq. *folio* 151 *verso*.

(16) Varillas, Charles IX. *Tom. I. pag.* 18 *Edition de Hollande.*

(17) *Au Tome I, pag.* 437.

(18) *Sane ob id mordacibus libellis ac dicteriis petitus tantum dolorem cepit, ut contracto inde morbo paulo post decesserit, homo alioqui minime malus, sed Decretalis Juris quam rerum agendarum peritia clarior, & qui serio de emendanda Ecclesia aliquando cogitaverat.* Thuanus. *Libr. XXVII.*

(19) *Remarque* (F).

(20) *Vide* Doujatii Præn. Canonic. *Libr. V, Cap. VIII, pag.* 620.

(21) Epit. Biblioth. Gesneri.

(22) Doujat. Prænot. Canonic. *Libr. V, Cap. VIII.*

QUINTUS CALABER

QUINTUS CALABER, Poëte Grec, a vêcu au V siecle, si l'on s'en raporte aux conjectures de quelques Savans (*A*). Il a composé un gros Suplément de l'Iliade, dans lequel on trouve la Guerre de Troie depuis qu'Hector eut été tué, jusques à ce que la ville eût été ruinée. Le Cardinal Bessarion est le prémier qui ait fait conoître ce Poëme (*B*). Il le trouva dans l'Eglise de Saint Nicolas, proche d'Otrante dans la Calabre; & voilà pourquoi l'Auteur a été nommé *Quintus Calaber*. D'autres, s'attachant davantage à l'exactitude, le nomment *Quintus*, ou plutôt

(*A*) *Il a vêcu au V Siecle, si l'on s'en raporte aux conjectures de quelques Savans.*] Rhodoman (1) soutient avec beaucoup de raison qu'il n'a point vêcu avant les grandes conquêtes du Peuple Romain; car il introduit le Devin Calchas, qui prédit qu'Enée regneroit en Italie, & y laisseroit une race qui étendroit son Empire depuis l'Orient jusqu'à l'Occident:

Ἐκ τοῦ δὲ γένος μετόπισθεν ἀνάξειν,
Ἄχρις ἐπ' ἀντολίην τε καὶ ἀκάματον δύσιν ἔλθῃ.
. . . . . *Ejusque exinde progenies regnet,*
Donec ad ortum & occasum insuperabilem imperii fines extendat (2).

Outre cela il fait mention (3) des exercices du cirque, tels qu'ils étoient en usage sous les Empereurs Romains. On doit donc être persuadé qu'il n'a point vêcu avant les prémiers Cesars: mais cette conoissance étant trop vague pour contenter un esprit curieux, on a tiré de son style une conjecture plus limitée: on a cru que le caractere de sa Muse est si semblable à celui de Tryphiodore, de Coluthus, &c., qu'il faut dire qu'ils ont vêcu en même tems. (4) *Character ipse carminis γραμματικώτερον elaboratus ostendit, eum Coluthi (qui ad quintum Christi nati seculum poëma lepidissimum de Helenes raptu conscripsit) aliorumque illa ætate vigentium, æqualem aut vicinum fuisse. Enimvero si dictionem Cointi, Coluthi, Tryphiodori, Musæi, (illum dico, qui Leandri Herusque amores cecinit) & Nonni, ad examen Criticum vocâris, simillimam & ferè eandem sermonis ideam structuræque rationem deprehendes: unde ætate quoque propinquos inter se fuisse ratiocineris.* Ce que Rhodoman ajoûte que le nom *Cointus*, Latin d'origine, insinue que ce Poëte fut honoré de la bourgeoisie Romaine, est une pauvre confirmation de ce qu'il venoit de dire; car quand même ce Poëte Grec auroit vêcu avant Ciceron, il auroit pu recevoir à Rome l'honneur de la bourgeoisie. Reinesius (5) est bien fondé à se moquer de ceux qui prétendent qu'il a vêcu sous quelqu'un des Empereurs de la Maison *Julia*. Ils se fondent sur l'Oracle de Calchas; & ils prétendent que Neron étant le dernier de la famille du prémier Cesar, il faut que le Poëte ait vêcu pour le plus tard sous le Regne de Neron. Mauvaise maniere de tirer des conséquences! Encore aujourd'hui nos Poëtes pourroient introduire Calchas avec cette Prédiction, quoi que l'Empire Romain soit démembré depuis plusieurs Siecles. Cointus n'avoit que faire de considérer les Empereurs qui se disoient descendus d'Enée: il lui suffisoit que la ville, fondée par Romulus issu d'Enée, dominât ou eût dominé en Orient & en Occident.

(*B*) *Le Cardinal Bessarion est le prémier qui a fait conoître ce Poëme.*] Citons un Passage de Constantin Lascaris. *Poësis autem Homericissimi Quinti jam multo tempore omnibus ignota fuit, & tanquam extincta: sed propius Bessarion Nicæas Cardinalis Tusculani, ille sane quam bonus & vere doctus, & ut Homericè dixerim, similis Deo vir, aliaque plurima in nos, & hanc ex Apulia cum servasset, volentibus tradidit, quam & ipse olim desiderabam* (6). Très-peu de gens avoient fait mention de ce Poëme (7). Cela doit diminuer notre surprise sur le silence qu'on a gardé pendant tant de Siecles à l'égard de Quinte-Curce. La prémiere Edition de notre Cointus est celle d'Alde Manuce: elle étoit pleine de fautes (8).

(1) Laurent. Rhodomanus, *in Præfat. ad* Cointum Smyrnæum.

(2) Cointus Smyrnæus, *Libr. XIII, Vers.* 340, *pag. m.* 650.

(3) *Libr. VI.*

(4) Rhodomanus, *in Præfat. ad* Cointum Smyrn. *folio* †† *verso*.

(5) Thom. Reinesius, Epistola LXVII ad Rupert. *pag.* 593.

(6) Constant. Lascaris, *in* Grammatica, *apud* Lorenzo Crasso, Istoria de' Poëti Greci, *pag.* 436.

(7) *Hujus præter unum atque alterum è Græcis, & quidem recentioribus, nemo in scriptis suis mentionem facit.* Rhodom. *in Præfat.*

(8) Gesner, *in* Biblioth. *folio* 575.

plutôt *Cointus Smyrnæus*; car ils croient qu'il étoit de Smyrne. Ceux qui disent qu'il y enseigna la jeunesse (*C*), ne me semblent pas bien fondez. Le docte Reinesius prétend qu'il ne le faut pas distinguer d'un Grammairien nommé Corintus (*D*), dont on a un Livre sur les Dialectes. La meilleure Edition du Poëme de Quintus Calaber est celle de Rhodoman (*E*). Quelques Critiques admirent Cointus; d'autres en parlent avec beaucoup de mépris. Voiez les Passages citez par Lorenzo Crasso (*a*), & les Jugemens de Mr. Baillet (*b*). Un certain Udenus Nisielus le loue en certaines choses, & le blâme en quelques autres. Voiez ses *Progymnasmata:* c'est un Ouvrage Italien.

(*a*) Lorenzo Crasso, Istoria de' Poëti Græci, *pag.* 436 *& suiv.*

(*b*) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *Tom. II, num.* 1195.

(*C*) *Qu'il enseigna la jeunesse* à Smyrne.] Laissons raisonner Rhodoman. Puis que notre Cointus témoigne qu'il a nourri les brebis des Muses dans le beau jardin de Smyrne, il faut croire qu'il régentoit une Ecôle bien fameuse sur ce rivage d'Ionie. Ce n'étoit pas une Ecôle triviale; car il dit que ses Disciples étoient illustres: il étoit donc de ces Professeurs en Philosophie & en Eloquence que l'on apelloit Sophistes. Voilà le précis du raisonnement de ce Critique. Raportons plus au long son Latin. *Ex indicio isto, quod de se ipse facit, Musarum oves in liberali Smyrnæ horto se pavisse testatus, scholam in Ioniæ littore isto nec infrequentem nec incelebrem habuisse Poëtam nostrum, colligere est. Nec triviale magisterium id fuisse apparet inde, quod oves suas, id est discipulos, nobiles seu fama illustres,* (περίκλυτα) *epitheto satis emphatico, appellat, unde si divinare licet, id tandem elicimus, Cointum fuisse ex professione illorum, quos Sophistas, id est philosophiæ & eloquentiæ magistros, Grammaticos, qui Poëtarum interpretes erant, & juventutis scholasticæ doctores; florens adhuc Græcia indigitabat. Quid enim aliud per Musarum hortum & oves, præter quam scholam, & discipulos in ea doctrinæ & eloquentiæ studiis addictos, intelligi existimemus* (9)? Peu auparavant il avoit parlé ainsi (10): *Cum tota ejus vita ignorantiæ tenebris involuta sit, patria tamen sola vindiciis inde asserta est. Nam libro XIV & hanc & vitæ quodam modo genus exprimit; ubi se Musarum avibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profitetur.* Nous allons voir un exemple d'égarement d'imagination qui nous surprendra. Raportons d'abord les paroles Greques de Cointus: elles ne sont pas dans le XIV Livre comme Rhodoman l'assûre, mais dans le XII, & contiennent une invocation aux Muses, au sujet du Catalogue de ceux qui eurent assez de courage pour entrer dans le cheval de bois.

(9) Rhodoman. *in Præfat. ad* Cointum Smyrn. *folio* †† 2 *verso.*

(10) *Ibid. pag.* 2.

Τούς μοι νῦν καθ' ἕκαστον ἀνειρομένῳ σάφα μοῦσαι
Ἔσπεθ', ὅσοι κατέβησαν ἔσω πολυχανδέος ἵππου·
Ὑμεῖς γὰρ πᾶσαν μοι ἐνὶ φρεσὶ θήκατ' ἀοιδήν,
Πρίν μοι ἀμφὶ παρειὰ κατασκίδναθαι ἴουλον,
Σμύρνης ἐν δαπέδοισι περικλυτὰ μῆλα νέμοντι.

Quos mihi nunc singulatim exquirenti, Musæ perspicuè
Recensete, quotquot in multicapacem equum conscenderunt.
Nam vos omnigenum animo meo carmen indidistis,
Antequam mihi circa genas lanugo spargeretur,
In campis Smyrnæ inclytas oves pascenti (11).

(11) Cointus Smyrn. *Libr. XII, Vers.* 302, *pag.* 610.

Vous voiez clairement que cet Auteur dit aux Muses qu'elles le firent Poëte, lors que n'aiant point encore de barbe, il étoit berger dans les campagnes de Smyrne. Cela peut-il signifier qu'il enseignoit la jeunesse; que son Ecôle étoit célèbre; que ses Disciples étoient illustres? Un garçon, à qui la barbe n'est pas encore venue, peut-il exercer une telle profession? Est-il possible que Rhodoman ait été si peu attentif, lui qui a travaillé sur ce Poëte plusieurs années, lui qui en a fait une Traduction Latine, & un Abrégé en Vers Grecs & en Vers Latins? Où avoit-il vu que Cointus se vante d'avoir nourri les brebis des Muses (12)? Voions présentement la paresse d'un autre Savant. *Nunc verisimilius Smyrnæum nuncupant: quia ipse lib.* XIV. *dicat, se* περικλυτοῖς *sive illustribus Musarum ovibus Smyrnæ pascendis, operam dedisse: ex quo si de patria haud certo colligitur, saltem videmus scholam non infrequentem præstantium discipulorum habuisse Smyrnæ* (13). Vossius, sans prendre la peine de consulter Cointus, n'a fait que suivre la Préface de Rhodoman: il en a tiré la mauvaise Citation du Livre XIV, & la fausse glose des brebis des Muses, avec toute la conséquence que ce Traducteur en a recueillie. Lui & les autres Savans font mille fois de semblables choses. J'admire que Reinesius ait aprouvé que l'on explique de cette maniere ces Vers de Cointus: il veut lui aussi qu'ils nous aprenent que ce Poëte régentoit dans une Ecôle de Smyrne. *Convenit autem*, dit-il (14), *ut quod maximè, Grammatico, qualis fuit Corintus, ludimagistri officio fungi & docere pueros, quod noster de se profitetur l. II* (15), *versibus dulcissimis: neque falsi sunt viri docti imprimis* Parrhasius, *& diligentissimus ejus recensitor ac interpres* Laur. Rhodomannus, *qui eos de institutione scholastica apud Smyrnenses interpretati sunt.* Il a plus de raison dans les paroles suivantes, où il rejette l'opinion de ceux qui disent que Cointus n'a prétendu autre chose en cet endroit-là, que de se vanter de suivre Homere. *Dubitoque igitur quenquam ita simplicem esse, qui* Smyrnæ oves pascere idem esse ac Homerum sequi, quem bona pars Smyrnæum censuit, *credere velit, aut ita perspicacem qui duo ista eadem esse videre possit. Mihi quidem tam beato esse nondum contigit, & habeo pro violenta & à sensu Poëtæ alienissima eam expositionem* (16). Je ne saurois me persuader qu'il y ait là d'autre mystere, qu'une imitation d'Hesiode. Jettez les yeux sur ce Passage de Monsr. le Fevre. *Hesiode devint Poete en gardant ses moutons: & vous l'en croirez, s'il vous plaist; car il l'a dit luy-mesme: & ceux qui l'ont dit depuis, ne l'ont dit que sur la foy du Poete, ou sur le rapport des bergers de Beotie, à qui cette adventure avoit paru si heureuse, qu'ils en firent une chanson qui ne se trouve plus aujourd'huy* (17). Notre Cointus, si je ne me trompe, a voulu dire que les Muses lui avoient fait la même grace, qu'elles avoient faite à Hesiode (18). Au reste, c'est sans aucune ombre de raison que Volaterran & quelques autres le font Romain, & que Gesner (19) s'est imaginé que Volaterran ne parle pas du même Poëte, dont Aldus publia les XIV Livres *derelictorum ab Homero.* Les Abbréviateurs de Gesner n'ont pas corrigé cette faute; ils ont donné, comme lui, en deux Articles le *Quintus Poëta Romanus* de Volaterran, & le *Quintus Calaber* imprimé par Aldus.

(12) *Se Musarum ovibus pascendis Smyrnæ operam dedisse profitetur.* Rhodom. *in Præfat. ad* Cointum Smyrn. *folio* †† 2 *verso.*

(13) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 81.

(14) Thom. Reinesius, Epistola LXVII ad Rupert. *pag.* 593.

(15) *Il faloit dire l.* XII.

(16) Reinesius, Epist. LXVII ad Rupertum, *pag.* 593.

(17) Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs, *pag. m.* 10.

(18) *Conférez ce que dessus dans l'Article* ESCHYLE, *Remarq.* (*C*).

(19) *In Biblioth. folio* 575, *où il raporte les paroles de* Volaterran.

(*D*) *Reinesius prétend qu'il ne le faut pas distinguer d'un Grammairien nommé Corintus.*] Voici les paroles de Reinesius: *Fuit* Corintus *Grammaticus, cujus libellum* de dialectis *ad studiosum quendam juvenem scriptum habemus editum cum appendice H. Stephani, eumque citat* Joh. Petrus Nunnes. not. ad Phrynichum. Sylburg. spicil. ad Herod. Betuleius not. ad Lact. l. 1. c. 6. Joh. Talenton. l. 2. rer. recondit. c. 19. *è cujus vero nomine* κόριντος *amissa una literula vel prætervisa à primo descriptore exiit* Κόιντος (20). Il faut avouër que le changement de Κόριντος en Κόϊντος a pu se faire facilement, & que l'esprit Grammairien regne beaucoup dans le Poëme de notre Auteur (21). Reinesius le prouve amplement. Il observe que le Grammairien Corintus a vêcu après Jean Philoponus, au VI ou au VII Siecle, & qu'on ne sauroit le faire plus jeune puis que Tzetzes l'a cité. Voilà qui m'étonne, car il y a de vastes espaces de tems entre le VII Siecle & celui de Tzetzes (22). *Fuit autem post Johannem Gramm. Alexandrinum, d. Philoponum, teste ipso in* procem. l. de dial. *inter mediæ ætatis Græcos seculo sexto septimove, quibus Græcia etsi a politia degenerasset plurimùm, viros tamen doctos & memorandos aliquos aluit. . . Pauci sunt, quos nominare possumus istorum temporum:* Johannes Stobæus, Georgius Pisides, Theophyl. Simocates, Thomas & Coprogenius magistri, Euphronius, Moschopulus, Chœroboscus, Demetrius Triclinius, Georg. Syncellus, Eustathius, *& extremo octavi* Photius, *& qui ex ejus doctissimis epistolis noti sunt: prioribus inter memoratos etiam adcenseri debet* Corintus *iste. Fuisse in æstimio & non inferiorem tempore quàm determinavi inde apparet, quod laudantur à* γραμματικωτάτῳ Tzetze in Chiliad. & comm. ad Lycophr. *ubi de Machaone* (23).

(20) Reinesius, Epist. LXVII ad Rupert. *pag.* 591.

(21) *Non autem nisi* Τεχνῶντα *quendam Grammaticum & consummata peritiæ literatorem ista Paraleipomena scripsisse patet inprimis ex accurata & curiosa valde locorum descriptione, quæ diligentius multo enarrat, quam aliquis de vulgo Poëta faceret; ut cum, &c.* Reinesius, *ibid.*

(22) Tzetzes *vivoit à la fin du XII Siecle. Voiez la Préface de* Nicolas Gerbelius *sur* Tzetzes.

(23) Reinesius, Epist. LXVII ad Rupertum, *pag.* 592.

(*E*) *La meilleure Edition . . . . . est celle de Rhodoman.*] Je n'ai point celle de Hanaw 1604 marquée dans le Catalogue d'Oxford; mais j'ai celle de 1614 *ex Officina Aubriana.* Elle contient tout le travail de Rhodoman sur cet Auteur, & les Notes de Claude Dausquejus *in Quintum Calabrum, Tryphiodorum, & Coluthum.* Un certain Jodocus Valaræus fit une Version en prose de Cointus, qui fut imprimée à Lion l'an 1541 (α). Bernardin Baldus en a fait une autre.

§ (α) Il y en a une Edition précédente, *in* 12. Anvers, *apud Joannem Steelsium* 1539. Le Titre dit; *editio prima*, & l'Epitre dédicatoire est du xj des Calendes du mois d'Août de cette année-là. REM. CRIT.

QUIQUERAN (*a*) (PIERRE DE) Evêque de Senez au XVI Siecle, étoit fils d'Antoine de Quiqueran Seigneur & Baron de Beaujeu (*b*) en Provence. Il étudia la Rhétorique & la Poëtique à Paris sous Jaques Louis Strebe, après quoi il passa en Italie où il s'attacha beaucoup à l'étude de la Musique. Etant retourné à Paris il s'apliqua aux Mathématiques, & à composer en Latin un Livre des Louanges de la Provence son Païs natal. Il le faisoit imprimer lors qu'il mourut à Paris le 18 d'Août 1550, à l'âge de vingt-quatre ans. Sa mere & sa sœur firent achever l'impression de cet Ouvrage (*c*). C'est un petit *in folio* de 89 feuillets imprimé à Paris par Lambert Dodu l'an 1551. On y joignit cent Vers Latins exametres que Quiqueran avoit composez sur l'arrivée d'Annibal à Arles. Il y a beaucoup d'Erudition & de Curiositez dans l'Ouvrage de cet Ecrivain, qui sans doute seroit devenu l'un des plus savans personnages de son Siecle s'il eut joui d'une

(*a*) *Presque tous ceux qui le citent le nomment mal* Quinqueran *ou* Quinqueranus.

(*b*) *Voilà pourquoi il se surnomme* Bellojocanus.

(*c*) *Tiré de l'Epitre Dédicatoire du Livre de* Laudibus Provinciæ *faite par* Amandus Cabassius.

d'une longue vie. Il méritoit les beaux éloges qui lui ſont donnez dans les Epitaphes que l'on verra ci-deſſous (*A*). Si l'on s'étonne que le détail qu'il a donné de quelques-unes de ſes occupations le faſſe conoitre fort éloigné des véritables devoirs d'un Prélat (*B*), on ne conſidérera pas qu'il n'étoit point parvenu encore à l'âge de faire les fonctions épiſcopales. Il régnoit alors un grand abus de donner des Evêchez à des enfans.

(*A*) *Les Epitaphes que l'on verra ci-deſſous.*] Je les tire des Antiquitez de Paris recueillies par Corrozet. *En une autre Chapelle* de l'Egliſe des Auguſtins de Paris *en la nef eſt l'effigie d'un Evesque, à genoux, haut eſlevé, & au deſſous deux Epitaphes, entre leſquels dans le flanc de la baſſe eſt eſlevée à demy boſſe l'Image de Renommée, aſſiſe ſur un monde, appuyée ſur un Luth, d'une main tient une trompe, & a ſes pieds ſur des livres, autour d'elle eſt une ſphere, un compas, & autres inſtrumens des Arts Liberaux. Le premier Epitaphe eſt eſcrit en lettres d'or.*

Epitaphium domini Petri Quiquerani Epiſcopi Senecenſis.

Dum Juvenilis honos, prima lanugine malas
Veſtit, & in calido pectore fervet amor,
Me rapuit, quæ cuncta rapit, mors invida doctis:
Hei mihi, cur vita tam brevis hora fuit?
Cur brevis hora fuit? rerum ſic volvitur ordo,
Alternatque ſuas tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuiſſent fata ſenectæ
Tempora, venturis poma dediſſet ager.
Flos periit, periere ſimul cum cortice fructus,
Aridáque ante ſuos poma fuere dies.
Nemo tamen lachrymis nec triſtia funera fletu
Fœdet, cur? volito docta per ora virum.

L'autre Epitaphe.

Hic jacet nobilis vir reverendus in Chriſto pater dominus Petrus Quiqueranus Epiſcopus Senecenſis filius domini Anthonii Quiquerani equitis & Baronis Bellojocani illuſtriſſimi in Provincia: cujus libri tres de Laudibus Provinciæ extant diſciplinarum ac rerum cognitione eſfloreſcentes, obiit anno domini 1550 *Kalen. Septembris* 15 *annos natus* 24 (1). Pierre de Saint Romuald (2) a eu grand tort de rapporter la prémiere de ces Epitaphes comme une piece où l'on *temoigne* que *Quinqueran . . . eſtoit grand Orateur, grand Poëte, & grand Théologien.* Chacun voit que l'Epitaphe ne dit point cela. Cet Auteur obſerve qu'il mourut *comme on penſe avant que d'avoir eſté ſacré.*

(*B*) *Le détail . . . . . de quelques-unes de ſes occupations le fait conoitre fort éloigné des véritables devoirs d'un Prélat.*] Les Ornemens de ſon Epitaphe conviennent infiniment mieux à un homme paſſionné pour les beaux Arts, qu'à un Evêque; mais, ſi vous liſez le Livre *de Laudibus Provinciæ*, vous ne pourrez plus douter que notre Evêque de Senez ne s'occupât de toute autre choſe que de la conduite d'un Dioceſe. Il n'étudioit point les maladies de l'ame, & les moiens d'y remedier. Sa curioſité ſe portoit à la recherche des propriétez des plantes, & des mineraux, & des animaux. Il nourriſſoit beaucoup de bêtes, il étoit un grand chaſſeur, il ſe plaiſoit extrémement au combat des coqs. Camerarius le cite ſouvent (3); mais ce n'eſt que par raport à de telles choſes. Il cite nommément l'endroit où l'Auteur avoue que l'on condamna ſes occupations. „ Jean „ Pierius Valerianus (*) recite que les coqs plus coura- „ geux ſe trouvoyent en l'Iſle de Rhodes, & dit en avoir „ veu la preuve en certains apportez de là jusques à Ro- „ me, où il y en avoit de grandeur extraordinaire & „ merveilleuſement fiers. Pierre Quinqueran confirme „ cela, diſant (†), On me preſenta un jeune coq appor- „ té de Rhodes, lequel j'achetay bièn cher. Quoy qu'il „ n'euſt pas plus de ſix mois, ſi eſtoit-il ſi courageux & „ preſt à ſe batre, qu'un chien n'euſt oſé entrer dedans „ ma baſſe cour, s'il ne vouloit eſtre vivement pincé: „ quant aux autres coqs ordinaires qui approchoyent de „ lui, il les tuoit tous. Je l'ay fait batre ſouvent, avec „ merveilleux paſſetemps, contre un gros coq l'Inde que „ j'avois, auſſi peſant qu'un gras mouton. Les coqs d'Inde „ ſont extremement choleres, & s'eſlevent fierement, tes- „ moing l'enfleure de leur col, & leur cri: combien que „ leur voix au reſte ſoit plaintive & ridicule. Quant à mon „ jouſteur Rhodiot, apres infinis combats il devint malade, „ & quelques remedes qu'on eſſayaſt pour le garantir, „ mourut: dont l'hiſtoire des jouſtes precedentes m'avertis- „ ſoit aſſez, comme auſſi celles des autres. Mais liſant les „ paſſetemps prins en tels exercices par les Deliens, Athe- „ niens Grecs, Aſiatiques, Empereurs Romains mesmes, „ & par les peuples habitans en Italie, où l'on faiſoit gai- „ geure de tout ſon vaillant que tel ou tel coq ſeroit victo- „ rieux au combat, je voulus auſſi de ma part gouſter quel- „ que choſe, de ce plaiſir. Le jugement des anciens ni „ mon inclination ne me trompa point, & ſouvent j'ay „ contemplé telles jouſtes ſans m'y deſplaire, dequoy cer- „ tains ennemis, que j'avois autresfois picqués, ne ſçachans „ par où me pincer, prindrent occaſion, tant qu'ils peu- „ rent, de dire que je m'esbattois à voir des coqs s'en- „ trebattre. Ils firent tant un jour, qu'hommes, femmes, „ enfans, vieillards accoururent par troupes en ma maiſon „ epiſcopale, puis publierent que j'eſtois trop adonné à tel „ paſſetemps. Demandez vous ſi j'ay desdaigné, ou ſi je „ me ſuis mocqué de leur folie? je ne le ſcauroy' dire bon- „ nement. Peut eſtre que leur jugement m'euſt agréé, ſi „ je n'euſſe ſçeu que ce ſont gens qui n'ont point de juge- „ ment (4).

Notez que dans le Latin de Quiqueran il n'y a point que l'on accourut *en ſa maiſon epiſcopale.* Voici ſes paroles: *Tandem viri, fœminæ, juveneſque, ſeneſque certatim exiliunt, proclamant, in libellis proſcribunt me ſtudioſiorem gallinaceæ pugnæ* (5). Camerarius a corrigé quelques fautes d'impreſſion qui étoient dans l'original; mais ſes Imprimeurs en ont fait d'autres plus conſidérables (6). Simon Goulart n'a pas toujours bien traduit. On en jugera facilement ſi l'on compare avec ſa Verſion ces paroles de Quiqueran: *mox paulo nequicquam tentatis omnifariis remediis perierit, ejus ſolatii ex Gallorum pugnis, hyſtoria me admonuerat. Quippe eas cùm legerem quàm frequenter celebraſſent Delii, quàm Athenienſes . . . . . . decrevi ego quoque ejus voluptatis particeps fieri.* Goulart ſupoſe que l'Auteur a voulu dire que l'Hiſtoire des précédens combats des coqs, & celles des autres, l'avoient aſſez averti que ſon coq de Rhodes deviendroit malade, & ne pourroit être guéri par aucun remede, mais que néanmoins la lecture des divertiſſemens que les Anciens ſe donnoient par ces combats lui avoient donné l'envie de gouter le même plaiſir. Ce ſens eſt faux, mêlé d'abſurdité. Quiqueran ne dit autre choſe ſinon que l'Hiſtoire l'avoit averti du plaiſir que l'on peut prendre à faire batre des coqs.

La coutume pouvoit excuſer en quelque façon notre Prélat de ſe divertir à la chaſſe, car c'étoit un exercice que pluſieurs Evêques ſe donnoient en ce tems-là, ſans ſe ſouvenir que les Canons le défendent. Voiez l'Extravagante *de Clerico venatore.* L'un des Moines, qui écrivoient contre l'Evêque de Bellei, inſinue que les oiſeaux & les chiens de chaſſe coutoient beaucoup aux Evêques (7). Il écrivoit environ l'an 1644.

(1) Antiquitez de Paris, par Gilles Corrozet, *folio* 89 *Edit. de Paris* 1586, *in* 8.

(2) *Dans ſon* Journal Chronologique, *Tom. II, pag.* 183 *ſous le* 17 *d'Août. Il auroit dû mettre la mort de* Quiqueran *au* 18 *& non pas au* 17.

(3) *Dans le II Tome de ſes* Méditations Hiſtoriques. *Voiez y les pages marquées à l'Indice des Auteurs citez au mot* Pierre Quinqueran *dans la Traduction Françoiſe de* Simon Goulart.

(*) *En ſes Hieroglyph.*

(†) *Au* 2. *Liv. des Louanges de la Provence.*

(4) Camerarius, Méditations Hiſtoriq. *Tom. II, Livr. V, Chap. IX, p.* 365, 366, *de la Traduction Françoiſe de* Simon Goulart *Edition de Lion* 1610.

(5) Quiqueranus de Laudibus Provinciæ, *Libr. II, folio* 39.

(6) *A l'Edition de Francfort* 1658.

(7) *Voiez l'*Anti-Baſilic de Mr. Camus, Eveſque de Bellei, *pag.* 550, 551.

QUIRINUS (Publius Sulpicius) Conſul l'an de Rome 742 (*a*) nâquit à Lanuvium, & n'étoit point de la Famille Patricienne *Sulpicia* (*b*). Il ne devoit ſon avancement qu'aux ſervices qu'il avoit rendus à Auguſte avec beaucoup d'ardeur & d'aplication, ſur tout à la guerre. Après ſon Conſulat il commanda une armée dans la Cilicie (*c*), afin de ſoumettre certains Peuples (*d*) qui paſſoient pour les plus inſurmontables de ce païs-là (*e*). Il les vainquit par la famine (*f*), & mérita par là l'honneur du triomphe (*g*). Quelques-uns mettent cela au tems que notre Seigneur nâquit, & croient qu'encore qu'il y eût alors en Syrie un autre Gouverneur, Auguſte ne laiſſa pas de conférer à Quirinus, en conſidération de la gloire qu'il venoit d'aquérir, la commiſſion ſpéciale de faire le dénombrement dont parle l'Evangéliſte Saint Luc (*h*); car on ne doute point que celui que l'Ecriture apelle Cyrenius (*i*), ne ſoit le même que notre Quirinus. L'eſtime, qu'avoit Auguſte pour lui, parut hautement lors qu'il le donna pour Gouverneur à Caius Ceſar ſon petit-fils après la mort de Lollius qui avoit eu cette Charge. On a vu en un autre endroit (*k*) la diférence que Tibere mit entre ces deux Gouverneurs de Caius Ceſar. Le mariage de Quirinus avec Emilia Lepida eſt une preuve très-forte de la grande conſidération où il étoit; car cette fille avoit été deſtinée à Lucius Ceſar petit-fils d'Auguſte (*l*). Elle ne fut pas heureuſe dans ſon mariage avec Quirinus, il la répudia, & pluſieurs années après il fut ſon Accuſateur ſur divers crimes (*A*) pour leſquels on la condamna au banniſſement. On trouva ſi étrange

(*a*) Dio, *Libr. LIV, pag. m.* 619.

(*b*) Tacit. Ann. *Libr. III, Cap. XLVIII.*

(*c*) *Idem, ibidem.*

(*d*) *Nommez* Homonadenſes.

(*e*) Strabo, *Libr. XII, pag.* 392.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) Tacit. Annalium *Libr. III, Cap. XLVIII.*

(*h*) *Au Chapitre II.*

(*i*) *Là-même, Verſ.* 2.

(*k*) *Dans la Remarq.* (*B*) *de l'Article* Lollius.

(*l*) Tacit. Annalium *Libr. III, Cap. XXIII.*

(*A*) *Il répudia ſa femme, & pluſieurs années après il fut ſon Accuſateur ſur divers crimes.*] Il l'accuſe d'avoir ſupoſé qu'elle avoit eu un enfant de lui. Cette ſupoſition de part pouvoit avoir de très-grans motifs; car il étoit fort riche, & n'avoit ni fils ni filles. Les autres Accuſations roulérent ſur l'adultere, & ſur l'empoiſonnement, & ſur la conſultation

étrange cette procédure de Quirinus, que l'on se tourna vers la compassion pour Lepida, quoi que ce fût une femme décriée & criminelle (*B*). On détesta publiquement la victoire qu'il remportoit, & l'on fut bien dans cette occasion oposer sa basse naissance à la noblesse de cette Dame. Il s'étoit aussi rendu odieux par la maniere sordide dont il passoit sa vieillesse au milieu d'un fort grand bien. Il mourut l'an de Rome 774, & on lui fit des funérailles publiques à l'instance de Tibere (*m*). Ceux qui voudront savoir s'il le faut nommer Quirinus, ou Quirinius (*n*), n'auront qu'à lire les Notes de Monsieur Ryck sur les Annales de Tacite à la page 37. Josephe le nomme Κυρήνιος, *Cyrenius*, & dit que c'étoit un homme qui avoit passé par toutes les Charges, & l'un des plus illustres de ce tems-là (*o*).

(*m*) *Ex eod.* Tacito, *ibid.* & *Capite XLVIII.*

(*n*) *On le nomme ainsi dans la plupart des Editions de* Tacite.

(*o*) Joseph. Antiquitat. Judaicar. *Libr. XVIII. Cap. I, pag.* 616.

tation des devins touchant la Famille Impériale. *At Romæ Lepida, cui super Æmiliorum decus L. Sulla ac Cn. Pompeius proavi erant, defertur* simulavisse partum ex P. Quirino divite, atque orbo, *adjiciebantur* adulteria, venena: quæsitumque per Chaldæos in domum Cæsaris, *defendente ream Manio Lepido fratre. Quirinus post dictum repudium adhuc infensus, quamvis infami ac nocenti miserationem addiderat* (1). Vous voiez au commencement de ce Passage qu'Emilia Lepida étoit arriere-petite-fille de Sylla & de Pompée. Elle n'en valoit pas mieux. Je m'étonne que Suetone, qui a écrit après Tacite, ait réduit l'Accusation à un seul chef, il dit seulement que Lepida fut accusée d'avoir voulu empoisonner son mari Quirinus. *Condemnatam & generosissimam fœminam Lepidam, in gratiam Quirini consularis prædivitis, & orbi, qui dimissam eam e matrimonio post vigesimum annum veneni olim in se comparati arguebat* (2). Il a joint à ce péché d'omission un péché de commission; car il prétend qu'on la condamna vingt ans après que Quirinus l'eut répudiée. Sa Chronologie n'est point exacte. Voici comment je le prouve. Cette Dame fut condamnée l'an 773. On avoit voulu la marier à Lucius Cesar petit-fils d'Auguste, il faut donc dire qu'elle n'épousa Quirinus qu'après la mort de ce jeune Prince. Or il mourut l'an 755, selon le calcul d'Usserius & du Pere Noris (3), ou l'an 756 selon le Pere Petau; ou l'an 757, selon Monsr. de Valois (4). Il n'y a point d'aparence que Quirinus l'ait répudiée avant que d'avoir passé un an avec elle, il n'est donc pas vrai qu'en 773 il y eût vingt ans qu'il l'avoit répudiée. Les Commentateurs de Suetone gardent là-dessus un profond silence. Cela méritoit pourtant d'être éclairci. Le Pere Noris (5) a eu raison de censurer Usserius, qui a prétendu d'un côté que Lucius Cesar mourut l'an 755, & de l'autre que Lepida fut mariée à Quirinus l'an 753. Ce sont deux choses incompatibles, puis qu'il doit passer pour constant que le mariage de Quirinus fut postérieur à la mort de Lucius Cesar; y a-t-il personne qui osât dire qu'on voulut faire épouser au petit-fils de l'Empereur une femme que Quirinus auroit quittée, ou chassée? Usserius tomba dans cette méprise pour s'être fié à Suetone, c'est-à-dire pour avoir cru que Suetone avoit supputé exactement les années qui s'écoulérent entre le divorce, & le Procès d'Emilia Lepida. Il ne faloit pas avoir une si bonne opinion de lui. N'oublions pas que Tibere, après la condamnation de cette femme, révéla enfin qu'il savoit de science certaine par le témoignage des domestiques de Quirinus, qu'elle avoit tâché d'empoisonner son mari. *Dein tormentis servorum patefacta sunt flagitia, itumque in sententiam Rubellii Blandi, à quo aqua atque igni arcebatur: huic Drusus adsensit, quamquam alii mitius censuissent, mox Scauro qui filiam ex ea genuerat, datum, ne bona publicarentur. Tum demum aperuit Tiberius,* compertum sibi etiam ex P. Quirini servis, veneno eum à Lepida petitum (6). Nous allons voir que selon toutes les aparences la condamnation de Lepida fut très-juste.

(1) Tacitus, Annalium *Libr. III, Cap. XXII.*

(2) Sueton. in Tiberio, *Cap. XLIX.*

(3) *Voiez le* Cenotaphia Pisana *du* P. Noris, *pag.* 258 & 260.

(4) *In* Notis ad Excerpta Dionis, *pag.* 90. *Voiez* Noris *ibid. pag.* 259.

(5) Noris, *ibid. pag.* 258.

(*B*) *On se tourna vers la compassion pour Lepida, quoi que ce fût une femme décriée & criminelle.*] Si l'on ne peut pas prétendre que Tacite ait trop médit de Tibere, encore moins peut-on soutenir qu'il l'ait voulu épargner. Puis donc qu'il avoue que Lepida étoit coupable, & perdue de reputation (7), il faut croire que c'étoit un fait évident. Il ne nie pas que Tibere ne fît des démarches dans ce Procès qui faisoient conoitre son panchant vers la punition de Lepida; mais il avoue que par quelques autres démarches on pouvoit le soupçonner d'avoir du penchant vers l'impunité. *Haud facile quis dispexerit illa in cognitione mentem Principis, adeo vertit ac miscuit iræ & clementiæ signa* (8). Le pis que l'on puisse dire est, que Tibere travailla efficacement sous main à la vérification des crimes dont Lepida étoit accusée. Ce n'est point ce qu'on apelle opression de l'innocence, injustice, tyrannie, &c. Concluons que cette Dame méritoit la peine qu'elle soufrit. Cependant le peuple fit éclater son indignation contre les auteurs du Procès, & murmura hautement & avec des imprécations horribles de ce qu'on sacrifioit à Quirinus une Dame si illustre. Elle avoit su attendrir le peuple par les complaintes qu'elle alla faire durant la célébration des jeux publics, & outre cela Quirinus s'étoit rendu odieux. C'étoit là le grand point; car les gens qui se font haïr du peuple lui rendent chers & précieux les intérêts des personnes qu'ils attaquent, quoi que ces personnes soient d'ailleurs sans nul mérite, & même très-criminelles. *Quirinus quamvis infami ac nocenti miserationem addiderat* (9).... *Lepida ludorum diebus, qui cognitionem intervenerant, theatrum cum claris feminis ingressa, lamentatione flebili* majores suos *ciens*, ipsumque Pompeium, *cujus ea monumenta, & adstantes imagines visebantur, tantum misericordiæ permovit, ut effusi in lacrymas*, sæva & detestanda Quirino *clamarent*, cujus senectæ atque orbitati, & obscurissimæ domui, destinata quondam uxor L. Cæsari, ac divo Augusto nurus, dederetur (10). La punition de Lepida ne servit qu'à rendre encore plus odieuse la personne de Quirinus (11). Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-dessus (12).

(6) Tacit. Annalium *Libr. III, Cap. XXIII.*

(7) Quamvis infami ac nocenti. *Idem, ibid. Cap. XXII.*

(8) *Idem, ibidem.*

(9) *Idem, ibidem.*

(10) *Idem, ibidem, Cap. XXIII.*

(11) *Sed ceteris haud læta memoria Quirini erat, ob intenta, ut memoravi, Lepidæ pericula sordidamque & præpotentem senectam.* Idem, ibid. *Cap. XLVIII.*

(12) *Article* MARILLAC (Louïs de), *Rem.* (*A*), *num.* I.



R.

RACAN (HONORAT DE BEUIL, MARQUIS DE) fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, nâquit à la Roche Racan en Touraine (*a*) l'an 1589 (*b*). Il étoit page du Roi l'an 1605 (*c*), & comme il commençoit à faire des Vers, il se fit conoitre à Malherbe, *dont il aprit ce qu'il a jamais su de la Poësie Françoise ... ... Cette connoissance, & l'amitié qu'il contracta avec Malherbe, dura jusques à sa mort, arrivée en* 1628 (*d*). Il entra dans l'Académie Françoise au tems de sa fondation, & il y fit lire un Discours contre les Sciences le 9 de Juillet 1635 (*e*). S'il eût été à Paris il l'eût prononcé lui-même, mais il étoit dans sa Province. Il fit imprimer ce Discours *avec quelques-unes de ses Poësies* (*f*). Il mourut l'an 1670. Sa place d'Académicien fut donnée à Monsr. de la Chambre Curé de Saint Barthelemi. Il lui arriva un jour de faire un Quatrain tout-à-fait semblable à celui d'un Poëte qu'il croioit n'avoir jamais lu (*A*). Je dirai ailleurs (*g*) combien il étoit sensible aux faveurs des Dames.

(*a*) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç. *pag. m.* 344.

(*b*) *Je dirai dans la Remarque qu'il avoit 19 ans l'an 1608.*

(*c*) Vie de Malherbe, *pag.* 5.

(*d*) *Là-même, pag.* 6.

(*e*) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç. *p.* 102, 103.

(*f*) *Là-même.*

(*g*) *Dans la Remarque F) de l'Article* TIRESIAS.

(*A*) *Il fit un Quatrain tout-à-fait semblable à celui d'un Poëte qu'il croioit n'avoir jamais lu.*] Mr. Menage va nous dire bien des choses particulieres, & qui méritent un transport en ce lieu-ci: „ (1) J'ai souvent ouï dire à M. Chapelain, que lui & M. d'Andilli avoient fait ce mesme „ Vers (2), sans sçavoir qu'il fust de Malherbe. Et dans „ le moment que je fais cette Remarque, j'apprens de „ M. Furetiere, que la même chose lui est arrivée. J'ay „ aussi ouï dire souvent à M. Corneille, qu'il avoit fait „ dans son Polyeucte, au sujet de la Fortune, ces deux „ vers si celebres,

„ *Et comme elle a l'éclat du verre,*
„ *Elle en a la fragilité,*

„ sans sçavoir qu'ils fussent de M. de Vence (3): car ils „ sont originairement de M. de Vence, qui les avoit faits „ dans son Ode au Cardinal de Richelieu, quinze ans „ avant que Monsieur Corneille les eust faits dans son Polyeucte. Il est assez ordinaire de se rencontrer ainsi dans „ la pensée & dans l'expression des autres. Porphyre dans „ un fragment de son livre de la Philologie, rapporté par „ Eusebe au chapitre troisiéme du dixiéme livre de la Preparation Evangelique, fait mention d'un certain Aretadés, qui avoit fait un Traitté tout entier de ces sortes „ de rencontres. . . . . . Il est, dis-je, assez ordinaire „ de concourir ainsi & dans la mesme pensée, & dans la „ mesme expression des autres: & particulierement quand „ on a veû autrefois cette mesme pensée & cette mesme „ expression, comme M. d'Andilli, M. Chapelain, & M. „ Furetiere, avoient veû sans doute ce Vers de Malherbe, & M. Corneille ces deux de M. de Vence; car il „ arrive souvent qu'une chose nous demeure dans l'esprit, „ & que l'auteur de cette chose s'efface de nostre memoire. „ Mais ce qui est arrivé à M. de Racan est tout-à-fait extraordinaire. En l'année 1608, estant en garnison à Calais, „ âgé de 19 ans, il fit ces quatre vers,

„ *Estime qui voudra la mort épouvantable,*
„ *Et la face l'horreur de tous les animaux;*
„ *Quant à moy je la tiens pour le poinct desirable*
„ *Où commencent nos biens, & finissent nos maux.*

„ Quelque temps après estant à Paris, & recitant ces vers, „ comme estant de luy, à son ami Ivrante, son ami luy „ dît, qu'il ne donnoit point dans ce panneau; qu'il savoit fort bien que ces vers estoient de Mathieu, & que „ c'estoit le premier quatrain de son livre intitulé *Les Tablettes de la vie & de la mort.* M. de Racan, qui n'avoit „ jamais veû ce livre, contesta longtemps & opiniastrément que Mathieu ne pouvoit avoir fait ces vers; & ne „ se rendit là dessus, que lors qu'Ivrante les luy fit lire „ dans ce livre de Mathieu, avec le plus grand estonnement du monde. Je ne doute point de cette Histoire, „ estant tres-persuadé que M. de Racan, qui me l'a souvent racontée, & en presence de plusieurs personnes, „ est un homme tres-veritable. Mais je doute fort de ce „ que dit Leonardo Salviati; au livre premier de ses Avertissemens de la Langue Italienne, qu'un Poëte de son „ temps, qui n'avoit jamais veû les Sonnets du Cardinal „ Bembo, en avoit fait de tout semblables „. Vous voiez que Mr. Menage met beaucoup de différence entre l'Avanture de Racan, & celles des autres Poëtes qu'il a nommez: il trouve dans celle-là quelque chose de plus extraordinaire. J'en jugerois autrement, si j'avois à dire ce que j'en pense. Il n'y a guere de gens qui ignorent que l'on fait aprendre aux enfans bien élevez, quelques Maximes de piété & de morale; & qu'avant même qu'ils sachent lire, on tâche de leur faire retenir par cœur quelque couplet sententieux. Les Protestans choisissent quelques endroits des Pseaumes de David, ou même, comme les Catholiques, quelques Quatrains de Pibrac, ou d'un autre Poëte de même force (4), dont on ne manque en aucun païs. Sans doute le petit Racan dès l'âge de cinq ou six ans avoit ouï dire à sa gouvernante ou à sa mere quelqu'un de ces beaux Quatrains, ou de ceux du Sieur Matthieu, que l'on relie ordinairement avec Pibrac. Les idées qui s'en imprimérent dans son cerveau se bouchérent, & demeurérent en cet état quelques années: elles se debouchérent dans la suite, & se représentérent à lui comme un objet tout nouveau, & sans réveiller le souvenir particulier de l'Auteur, ou de l'Ouvrage, d'où elles venoient. Il crut donc être l'Auteur de ces quatre Vers, quoi que dans le fond ils ne fussent autre chose qu'une reminiscence mutilée. Si l'on s'examinoit attentivement, on trouveroit qu'en mille rencontres ce que l'on croit inventer, est une pensée qu'on a ouï dire, ou que l'on a lue; mais on n'a point retenu cette circonstance. Je m'en vais citer des Vers de Moliere, qui confirment ce que j'ai dit sur l'Education des enfans. Voions la censure d'une coquette: c'est un pere qui parle à sa fille:

Voilà, voilà le fruit de ces empressemens,
Qu'on vous voit nuit & jour à lire vos Romans:
De colibets d'amour vôtre tête est remplie,
Et vous parlez de Dieu bien moins que de Clelie.
Jettez moi dans le feu tous ces méchans écrits,
Qui gâtent tous les jours tant de jeunes esprits:
Lisez moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
Les Quatrains de Pibrac, & les doctes Tablettes
Du Conseiller Matthieu, ouvrage de valeur,
Et plein de beaux dictons à reciter par cœur:
La guide des pécheurs est encor un bon livre,
C'est là qu'en peu de tems on apprend à bien vivre;
Et si vous n'aviez leu que ces moralitez,
Vous sçauriez un peu mieux suivre mes volontez (5).

(1) Menage, Observations sur Malherbe, *pag.* 254. *& suiv. Il a inseré tout cela dans l'Anti-*Baillet, *Chap. CXXVIII.*

(2) *C'est-à-dire* d'arbitres de la paix, de foudres de la guerre, *qui est dans la* Paraphrase du Pseaume CXLV *faite par* Malherbe.

(3) *C'est-à-dire Mr.* Godeau.

(4) *Il y a un Livre intitulé* Le miroir de vertu & le chemin de bien vivre. *Ce Chemin est un Recueil de Quatrains Chrétiens & moraux composez par* Pierre Habert, *Conseiller & Sécrétaire du Roi.*

(5) Moliere, Sganarelle ou le Cocu imaginaire, *Scene I.*

RADULPHE, Moine Bénédictin surnommé *Flaviacensis*, ou *Flaicensis*, à cause qu'il étoit du Couvent de Saint Germer de Flaix au Diocese de Beauvais, a fleuri l'an 1157, comme l'assure Alberic (*a*) sur le témoignage d'Helinand (*b*). Plusieurs Ecrivains célèbres ont fait la faute de le placer à l'an 910 (*c*): quelques-uns le nomment Raoul le Noir (*d*). Le Commentaire qu'il composa sur le Lévitique subsiste encore: il a été inseré dans la Bibliotheque des Peres, & imprimé à part à Cologne l'an 1536. On (*e*) lui a restitué un Commentaire sur le Cantique des Cantiques qui passoit pour un Ouvrage de St. Gregoire. Les partisans de l'Histoire de la Papesse (*A*) l'ont

(*a*) Albericus trium Fontium Monachus, *in* Chronic. *Voiez le P.* Labbe, de Script. Eccles. *Tom. II, pag.* 274.

(*b*) *Moine de Freimond au Diocese de Beauvais vers la fin du XII Siecle & au commencement du XIII. Voiez le P.* Labbe, de Script. Eccles. *Tom. II, pag.* 275.

(*c*) *Voiez le Pere* Labbe, *ibid. pag.* 273.

(*d*) *Monsr.* Du Pin, Biblioth. *Tom. IX, pag.* 185, *est de ceux-là.*

(*e*) *Le Pere* Hommey, *dans le* Supplement. Patrum, *l'an* 1684.

(*A*) *Les partisans de l'Histoire de la Papesse l'ont compté parmi les témoins* de la Papesse, *mais c'est par un grand abus.*] Car c'est en le confondant avec un Moine Bénédictin nommé Ranulphe de Hygeden, Anglois de Nation, qui mourut l'an 1363. Le Pere Labbe s'imagine que Conrad Decker a été la prémiere source de cette bévue. *Auctor primus illius apud Blondellum erroris atque in Maresio malæ fidei fuit homo furiosus Conradus Deckerus in libro, cui titulum fecit de Papa Romano & Papissa Romana, quod Joannes Octavus fuerit mulier & puerpera, Oppenheimii ad Rhenum in* 8 *anno* 1612; *sic enim loquitur pagina* 430. *Descripsit Radulfus hanc Historiam in suo Polychronico libri V. cap.* 32. *testis locupletissimus & omni exceptione major, utpote in quo veritatis Historicæ nulla desiderantur χειρῆγια: & vixit juxta Trithemium anno circiter* 930. *ita ut Papale hoc puerperium ab iis accipere potuerit, qui illud viderunt. Atque ex illo cœnoso fonte promanavit in cæteros error* (1). Mais il est certain que Vignier l'avoit commise deux ans avant que l'Ouvrage de Conrad Decker fut imprimé. Voici ce qu'il publia l'an 1610. „ Ce que Baronius & Bellarmin disent „ que

(1) Labbe in Cenotaphio eversо, *ad calcem Tom. I de* Scriptor. Eccles. *pag.* 986, 987.

l'ont compté parmi leurs témoins; mais c'est par un grand abus.

„ que Marianus Scotus, qui escrivoit vers l'an 1080 a esté „ le premier Auteur de cette Histoire, est faux ; comme „ on peut voir par l'Histoire Ecclesiastique de feu Nicolas „ Vignier mon Pere, en laquelle il produit le tesmoignage „ de Ranulphus en son Polychronicon, lequel a esté Moi- „ ne de l'Ordre de S. Benoist, & a vescu vers l'an 930, „ selon Trithemius (2) ". Un Capucin, qui écrivit contre Vignier en 1611, ne sut pas bien profiter de ses avantages: il ne connoissoit pas assez les Livres & les Auteurs, il ignoroit que l'Auteur de ce *Polychronicon* que son Adversaire avoit cité n'avoit pas vêcu au X Siecle, mais au XIV. Voions ce qu'il répondit: *relisez bien* vostre Pere, *vous trouverez en la Bibliotheque Historiale sur ce mesme subject. Premierement, qu'il commet une fauceté, quand il dit*, que tous ceux qui ont escrit l'Histoire des Papes, excepte Anastase, tesmoignent d'un consentement que vostre Jehanne succeda à Leon 4. *comme il pouvoit considerer dans Onufrius, qu'il cite au mesme lieu. Secondement, qu'il parle foiblement & douteusement de cest affaire, aussi bien que les autres, qui s'y sont trompez. Tiercement, que par son texte bien consideré, il allegue Marianus, comme le plus vieil Autheur de ce conte. Quartement, qu'il ne cotte nullement en ce lieu, vostre Arnulphus, mais bien allegue t'il Jehan Lucide. Que s'il vous plaist ne faire qu'un de ces deux, sçachez encore, qu'on ne croid gueres, voire du tout point, les allegations de vostre dict pere* (3). Ce n'étoit point fraper au but, ni aller au *jugulum causæ*. Vignier fournissoit des verges contre soi-même en donnant le Titre de l'Ouvrage de son Ranulphe. C'est à la faveur de ce Titre que le P. Labbe (4) a découvert par le Passage de Decker la source du mal entendu. Le docte Blondel n'avoit pas pris garde à ce Titre: & de là vint qu'il se laissa persuader que Radulphus Flaviacensis a parlé de la Papesse (5). Il est vrai qu'il n'a point suivi l'erreur de ceux qui le placent, ou sous l'année 910, ou sous l'année 930. Il a mis sa mort à l'année 1157: il s'est fondé sur le témoignage d'Alberic; mais il devoit prendre garde qu'Alberic met sous cette année-là l'état florissant, & non pas la mort de notre Radulphe. On ne fut pas heureux quand on lui représenta que son Radulphus Flaviacensis est plus ancien qu'il ne dit, que c'est un témoin de l'Histoire de la Papesse antérieur à Marianus, & qu'en un mot c'est un homme qui a pu voir de ses propres yeux la Papesse Jeanne (6). *Hic* (Radulphus Flaviacensis) *inter testes veritatis malè tertius ponitur à Mariano: Nec enim Radulphus Flaviacensis mortuus est denuò anno* 1157. *nisi eum multò longæviorem faciamus Johanne de Temporibus; cùm floruerit ipso nono Christi sæculo, plusquam* 100. *annis antequam Marianus nasceretur, adeò ut ipsam Joannam vidisse potuerit: Etenim Bellarminus* de Scriptor. Eccl. *Radulphum ait floruisse anno Christi* 910 (7). Celui qui parla de la sorte s'embarrassa dans quelques méprises que le Pere Labbe releva avec une dureté épouvantable (8).

Si Mr. Hartnac l'avoit su lors qu'il procura une nouvelle Edition du *Syntagma Historiæ Ecclesiasticæ* de Micrælius, il eût averti sans doute les Lecteurs que ces paroles *Nobile indignari, Aventine, Onuphri, Raymunde* (9), *Bellarmine, Baroni, Bini, Florimunde, quod vestram audaciam in negando muliebri hoc pontificatu nihil curans, veritatem rei profero ex* Rudolpho Flaviacensi, *monacho Benedictino qui vixit circa annum* ƆCCCXX. *ex* Mariano Scoto, *qui natus*, &c (10), sont trompeuses, & qu'il en faut retrancher l'*ex Rudolpho Flaviacensi*. Voilà combien il importe aux Controversistes de ne se point arrêter aux Ecrivains de leur Parti sans suivre jusqu'au dernier bout toutes les Repliques du Parti contraire. Si l'on se contente de consulter Monsr. Des Marets on répétera ses citations; mais si l'on consulte celui qui l'a réfuté (11), on discernera les bonnes d'avec les mauvaises. Disons en passant que Mr. Hartnac a mis en marge le nom de plusieurs Auteurs Protestans qui ont soutenu l'Histoire de la Papesse, & dont la plupart ont écrit depuis Florimond de Remond (12). Il cite entre autres le fameux Gerhard, & Witaker, & André Willet.

(2) Nicolas Vignier, Theatre de l'Ante-christ, *II Part. Chapitre XXVII, pag. m.* 1055.
(3) Silvestre de l'Aval, Prédicateur Capucin, les justes Grandeurs de l'Eglise Romaine, *Livr. III, pag.* 78.
(4) Labbe, de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 987.
(5) Blondel, *in* Examine Quæst. de Papa fœmina, *pag. m.* 5.
(6) *On prétend qu'elle a siegé après Leon IV, qui mourut l'an* 855.
(7) Samuel Maresius, *in* Johanna Papissa restituta, *pag.* 5.
(8) *Voiez le II Tome de sa* Dissert. de Script. Eccles. *pag.* 274 & 795 & *seq.*
(9) *Il ne le faloit pas distinguer du* Florimunde *qui vient après, on a fait d'un Auteur deux.*
(10) Micrælius, Hist. Ecclesiast. *Libr. III, Sect. I de Papis, pag.* 508 *Edit.* 1699.
(11) *C'est-à-dire le P.* Labbe.
(12) *Conférez la Remarque* (F) *de l'Article* PAPESSE.

RADZIWIL (NICOLAS) IV du nom (*A*), Palatin de Vilna, grand Maréchal & Chancellier de Lithuanie au XVI Siecle, fut un homme très-illustre. Il fit des voiages presque par toute l'Europe pendant sa jeunesse, & il se rendit si adroit dans les exercices du corps, qu'aucun Gentilhomme de son âge ne l'égaloit en cela. Il eut beaucoup de part à l'estime & à l'amitié du Roi Sigismond Auguste, il fut Capitaine de ses Gardes, & il commanda trois fois ses armées dans la Livonie. Il y gagna sur les Allemans une victoire signalée qui leur ôta cette Province, & qui la soumit à la Pologne. Il mena au Roi l'Archevêque de Riga, & le Grand Maître des Chevaliers de Livonie, & lui remit en plein Sénat le seau de cet Ordre, & la Croix que le Grand Maître portoit au cou. Cette belle expédition le combla de gloire. Lors qu'il fut envoié en Ambassade à la Cour de Charles-Quint, & de Ferdinand Roi des Romains, il présenta au batême l'Archiduc Ernest. Il mourut l'an 1567, & fut porté au tombeau sur les épaules de ses quatre fils (*a*) (*B*). N'oublions pas qu'il embrassa la Religion Protestante; & qu'il fit faire en Polonois une Edition de la Bible (*C*). Il répondit avec la derniere vigueur à Lippoman Nonce Apostolique qui

(*a*) *Tiré de* Simon Starovolscius *in* Sarmatiæ Bellatoribus, *p.* 172, 173.

(*A*) *IV du nom.*] Jagellon s'étant converti au Christianisme, & aiant uni son païs de Lithuanie à la Couronne de Pologne qu'on lui avoit conférée, créa Palatin de Vilna un Seigneur nommé Radziwil, qui à son exemple s'étoit fait Chrétien. Ce Palatin se fit nommer NICOLAS à son batême, & ordonna qu'à l'avenir tous les aînez de sa maison fussent nommez Nicolas. Il vêcut plus de cent ans (1). Son fils unique NICOLAS II, Palatin de Vilna, servit glorieusement la République sous six Rois consécutifs. Il mourut à l'âge de quatre-vingts-dix-neuf ans (2). L'aîné de ses quatre fils NICOLAS III Palatin de Vilna, fut fait Prince de l'Empire par l'Empereur Maximilien I, & mourut comblé de gloire âgé de plus de soixante & dix ans (3). GEORGE RADZIWIL son frere Palatin de Kiovie, Maréchal de la Cour, Chatellain de Vilna & grand Général de Lithuanie, fut pere de Barbe Radziwil, seconde femme du Roi Sigismond Auguste. Il mourut l'an 1565 (4). JEAN RADZIWIL son frere, le dernier des quatre fils de Nicolas II, fut fait Sénateur du Roiaume par le Roi Sigismond I. Il fut ensuite Chatellain de Troci, & enfin grand Maréchal de Lithuanie Il fit un voiage à Rome sous le Pontificat de Jules II (5). Il laissa un fils unique qui est NICOLAS RADZIWIL IV du nom (6), le sujet de cet Article.

(*B*) *Il fut porté au tombeau sur les épaules de ses quatre fils* (7).] Vous verrez bientôt leurs noms & leurs charges; lisez seulement ce Latin: *Quatuor filios, itidem bello inclytos, nec deteriores ingeniis (qui, ut inquit Valerius Maximus, patriæ rem non suam augere properabant) reliquit. Nicolaum Hierosolymitana peregrinatione clarum: Georgium, Vilnensem primò deinde Cracoviensem Episcopum, & S. R. E. Cardinalem; Albertum supremum M. D. L. Marscalcum: & Stanislaum Samogitiæ Toparcham: qui cum plurimis lachrymis, patre pro concione laudato funeratoque amplissime, propriis manibus Urnam Mausoleo inferre non erubuerunt* (8). Mr. de Thou (9) observe qu'ils rentrérent tous quatre dans la Communion de Rome, & qu'Albert fut marié avec une fille du Duc de Curlande. Il met la mort de Nicolas Radziwil au 28 de Mai 1565. Bucholcer le fait aussi dans son *Index Chronologicus*. Notez que David Chytræus (10) dit les mêmes choses que Mr. de Thou. Le Passage que j'ai raporté de Simon Starovolscius nous aprend, que Nicolas Radziwil, fils aîné de notre Nicolas Radziwil, se rendit célèbre par son voiage de Jerusalem. Cela m'oblige de dire que le même Auteur observe dans un autre Ouvrage (11), que Thomas Treterus Chanoine de Warmie a mis en Latin la Relation du Voiage de Jerusalem de NICOLAS CHRISTOPHLE RADZIWIL (12). Ce Voiage fut fait l'an 1584. Ce Nicolas Christophle Radziwil en dressa une Relation en quatre Lettres Polonoises. J'en ai vu la Version Latine imprimée à Anvers l'an 1614 *in folio*. L'Epitre Dédicatoire de Treterus le Traducteur est datée de l'an 1601.

Celui qui avoit fait ce Voiage mourut l'an 1616 au mois de Février, & fut enterré en habit de pélerin au College des Jésuites de Nieswiez (13). Il avoit été fait Prince de l'Empire, & il laissa quatre fils (14), de l'un desquels, si je ne me trompe, étoit descendu le Prince STANISLAS ALBERT RADZIWIL *Duc en Olyka & Nieswiez, Chancelier du Grand Duché de Lithuanie* (15), & Auteur d'un Panégyrique de notre Dame de Czestochovie. Il florissoit au tems que Monsr. le Laboureur publia la Relation d'un Voiage de Pologne, c'est-à-dire l'an 1647.

(*C*) *Il fit faire en Polonois une Edition de la Bible.*] Nicolas Olesnicki, comme je l'ai dit ailleurs (16), établit la Religion Réformée dans Pinczovie à l'instigation de Stancarus. On érigea aussi dans le même lieu une Ecôle qui fut un Séminaire d'Hommes savans. Jean Lascus, George Blandrata, François Lismanin, Martin Crovicius, Pierre Statorius, George Schoman, Gregoire Pauli, Brelius, Tricessius, & quelques autres la rendirent si florissante que Pinczovie passoit alors pour l'Athenes de la Pologne (17). Ce fut là que ces doctes personnages traduisirent toute la Bible en Langue vulgaire. Leur Version fut imprimée à Breste en Lithuanie aux dépens de notre Nicolas Radziwil. Il étoit Gouverneur de cette ville Roiale, & il y avoit dressé une Imprimerie. Les Pseaumes de David, un Recueil de Cantiques, & quelques autres Ouvrages de même nature, sortirent de dessous la presse au même lieu, & servirent de beaucoup à la conversion du Peuple. Voici les paroles de mon témoin: *Ibi* (Pinczoviæ) *à Viris illis piis & doctis universa Biblia Sacra in Linguam vernaculam translata, sumptibus Nicolai Radzivilii Palatini Vilnensis Principis Magnificentissimi & Fortissimi renascentis* veritatis

(1) Simon Starovolscius, *in* Sarmatiæ Bellatoribus, *p.* 163, 164.
(2) *Idem, ibidem, pag.* 165, 166.
(3) *Idem, ibidem, pag.* 167 & *seq.*
(4) *Idem, ibidem, pag.* 169, 170.
(5) *Idem, ibidem, pag.* 171, 172.
(6) *Idem, ibidem.*
(7) *Filiorum humeris elatus fuit.* Idem, ibid. *pag.* 174.
(8) *Idem, ibidem, pag.* 173.
(9) Thuanus, *Libr. XXXVIII, pag.* 769.
(10) David Chytræus, *in* Saxonia, *Libr. XXI, ad ann.* 1565, *pag.* 558 *Edit. Lips.* 1602.
(11) Starovolscius, *in* centum Polonorum Elogiis, *pag* 70, 71.
(12) *C'est le même que le fils aîné de notre Nicolas Radziwil.*
(13) Starovolscius, *in* Bellatorib. Sarmatiæ, *pag.* 176.
(14) *Idem, ibidem.*
(15) Le Laboureur, Relation de Pologne, *III. Part. pag.* 25.
(16) *Dans l'Article* STANCARUS.
(17) *Ita ut tunc Pinczovia, velut Athenæ Sarmaticæ celebraretur.* Stanislaus Lubieniecius, Hist. Reformat. Polonicæ, *Libr. I, Cap. V, pag.* 33.

qui lui avoit fait des reproches injurieux (*D*). Le Clergé de Vilna n'aiant point voulu permettre que les Ministres prêchassent dans les Eglises, il les fit prêcher dans la cour de sa maison vis à vis l'Eglise de Saint Jean (*b*). Le prémier Synode des Réformez fut tenu sous ses auspices à Vilna au mois de Décembre 1557 (*c*). Il eut une épouse (*d*) qui le seconda avec zêle à établir la Réformation (*e*). Il y eut en ce tems-là un CHRISTOPHLE RADZIWIL, qui embrassa la Religion Protestante; & l'on dit que la découverte de quelques impostures monachales fut l'occasion de son changement (*E*). D'autres le nomment Nicolas (*f*), & disent qu'il étoit cousin germain de celui qui est le sujet de cet Article, & frere de Barbe Radziwil qui épousa Sigismond Auguste Roi de Pologne, & qui mourut le 12 de Mai 1551. Ils remarquent que le Temple, qu'il fit bâtir aux Réformez dans la ville de Vilna dont il étoit Palatin, fut honoré d'un beau privilege par le Roi Etienne Battori l'an 1579, & qu'il mourut le 27 d'Avril 1584; que Nicolas & Christophle RADZIWIL ses deux fils persévérent dans la Religion où il les avoit fait instruire; & que leur postérité conserva précieusement ce sacré dépôt (*g*) (*F*).

(*b*) David Chytræus, *in* Saxonia, *Libr. XV*, *pag. m.* 393.

(*c*) Regensvolsc. Hist. Ecclesiar. Slavonicar. *pag.* 142.

(*d*) *Nommée Elizabeth Sidlowieski.*

(*e*) David Chytræus, *in* Saxonia, *Libr. XV*, *pag.* 393.

(*f*) *Voiez la Remarq.* (*E*) *à la fin.*

(*g*) *Ex eodem* Regensvolsc. Hist. Ecclef. Slavonicar. *p.* 144, 145.

RAI-

veritatis vindicis impressa sunt Brestiæ Lithuanorum. Huic enim urbi Regiæ Præfectus datus erat, in qua comparatam privato ære officinam typographicam condiderat, & illi Wojewodæ Cracoviâ evocato commiserat. Ibidem exscriptus fuit liber Psalmorum & Hymnorum aliique ejus notæ, quorum lectione populus à Romanis superstitionibus ad veram Dei colendi rationem revocabatur (18). Cet Auteur observe (19) que cette Impression de la Bible fut achevée l'an 1563, & que ce fut la prémiere Traduction de l'Ecriture en Langue Polonoise. Il ajoûte qu'elle fut suivie d'une autre l'an 1572, faite par Simon Budnæus, & de celle du Nouveau Testament cinq ans après faite par Martin Czechovicius. Notez que les Traducteurs de la Bible imprimée aux dépens de Nicolas Radziwil (20), ne sont que cinq si nous en croions Jean Lætus (21), Ce furent Orsacius, Zazius, Tricesius, Jaques Lubelscius, & Statorius.

(*D*) *Il répondit avec la derniere vigueur à Lippoman Nonce Apostolique qui lui avoit fait des reproches injurieux.*] Je m'assûre qu'on sera bien aise de trouver ici un morceau de cette Réponse. *Apostasia cum ei non sine conviciis à* Lippomano Pontificis Legato *exprobraretur, eidem docta* Apologia *respondit, fidei suæ rationem dedit. inter alia vero:* Certum tibi esse volo, sic me nunc doctissimorum virorum videndorum desiderio teneri, ut si scirem me eos, aut alios etiam ex præcipuis illis qui sunt in Germania, Melanchthones, Brentios, posse in mea postulata aliquomodo pertrahere, in eo vel præcipuè, non servitoris tantum mittendi laborem conferendum, sed etiam omnes opes facultatesque meas esse mihi experiendas putarem quos quia per insignem malitiam hæreticos appellas, omnium Hæreticorum, quos orbis terrarum habet, maxime Hæreticus es (22). La Lettre qu'il reçut de Lippoman & la Réponse qu'il lui fit furent imprimées à Konisberg l'an 1556 (23).

(*E*) *On dit que la découverte de quelques impostures monachales fut l'occasion du changement* de Christophle Radziwil.] Lors que la Réformation commença de s'établir en Lithuanie, ce Christophle Radziwil, très-fâché *qu'un Prince de sa maison* l'eût embrassée, s'en alla à Rome, & rendit au Pape *tous les honneurs imaginables. Le Pape aussi le voulant gratifier, luy donna à son départ une boite remplie de Reliques. Estant de retour en sa maison, & la nouvelle de ces Reliques estant répandue, quelques mois après, des Moines vinrent avertir ce Prince qu'il y avoit un possedé dont-on avoit en vain conjuré le Diable, & que jusques-là tous les exorcismes avoyent esté inutiles. On le suplia de vouloir prester, pour le secours de ce miserable, les precieuses Reliques qu'il avoit aportées de Rome. Le Prince les acorda volontiers. On les porta en l'Eglise avec une pompe solennelle, & un apareil magnifique. Tous les Moines les y acompagnérent. Enfin, on les posa sur l'Autel; & au jour assigné, une multitude inombrable de peuple estant acourue à ce spectacle, aprés les conjurations ordinaires, on apliqua les Reliques. A l'instant même le Demon pretendu sortit hors du corps de ce possedé, avec des gestes & des grimâces ordinaires. Chacun cria* Miracle; *Et le Prince leva ses mains & ses yeux au Ciel pour luy rendre graces de ce qu'il avoit aporté une chose si sainte, & qui faisoit de tels miracles. Mais quelques jours aprés comme il estoit dans cette admiration & ce transport de joye, & qu'il exaltoit par des loüanges excessives la vertu de ses Reliques, il aperceut qu'un jeune Gentilhomme de sa maison, qui avoit la garde de ce riche tresor, se prit à soûrire, & que par ses gestes il se moquoit de ses discours* (24). Le Prince se mit en colere, & voulut savoir le sujet de cette moquerie. Le Gentilhomme, aiant été assûré qu'on ne lui feroit aucun mal, déclara en secret au Prince " qu'en re-„ tournant de Rome il avoit perdu la boite de Reliques „ qui luy avoit esté donnée en garde; Et que ne l'ayant „ osé dire, depeur d'en estre chastié, il avoit trouvé „ moyen d'en recouvrer une pareille, & de la remplir de „ tout ce qu'il avoit pû ramasser de petits os, de bestes, „ & de bagatelles semblables aux Reliques perdues. Que „ voyant donc que l'on rendoit tant d'honneur à ce vilain „ amas d'ordures, & que même on luy attribuoit la vertu „ de chasser les Demons, il avoit juste sujet de s'en étonner. Le Prince ajouta foy à ce raport; Et neanmoins „ voulant estre plus particulierement éclaircy de la fourbe, il envoya dés le lendemain querir les Moines, & „ les pria de s'informer s'il n'y avoit plus de Demoniaque „ qui eust besoin du secours de ses Reliques. Peu de jours „ aprés ils luy amenérent un nouveau possedé, qui joüoit „ le même personnage que celuy qui avoit paru auparavant. Le Prince commanda qu'en sa presence on exorcizast ce Demoniaque: mais comme tous les exorcismes „ que l'on a de coutume d'employer en tel cas, se trou-„ vérent inutiles, il dit, qu'il vouloit que cet homme de-„ meurast en son Palais jusques au lendemain, & que les „ Moines se retirassent. Aprés qu'ils se furent retirez il „ mit ce pretendu Demoniaque entre les mains de ses Pa-„ lefreniers Tartares, qui, selon qu'il leur avoit esté com-„ mandé, l'exortérent d'abord à confesser la fourbe: „ Mais comme il s'opiniatra à la vouloir continuer par ses „ gestes horribles & furieux, six d'entreux, à coups de „ verges & d'écourgées le mirent en tel état qu'il fut con-„ traint de recourir à la misericorde du Prince, qui luy „ pardonna aussi tost qu'il eut confessé la verité. Dés que „ la nuit fut passée le Prince envoya querir les Moines, „ en la presence desquels ce miserable se jetant à ses pieds „ protesta qu'il n'estoit point Demoniaque & qu'il ne l'a-„ voit jamais esté, mais que ces Moines l'avoient obligé „ à le contrefaire. D'abord les Moines priérent le Prince „ de ne point croire cela; & dirent que c'estoit un arti-„ fice du Diable qui parloit par la bouche de cet homme. „ Mais le Prince répondit que si ses Tartares avoient pû „ contraindre le Diable à dire la verité, ils auroient bien „ le pouvoir de la tirer de la bouche des Moines. Eus, se „ voyant pressez de la sorte, confessérent l'imposture, & „ dirent que ce qu'ils avoient fait estoit à bonne intention, „ & pour empecher le cours de l'heresie. Mais le Prince „ loüa Dieu de tout son cœur, de luy avoir fait la grace „ de découvrir une telle imposture, & ayant pour suspecte „ une Religion que l'on defendoit par des œuvres si dia-„ boliques, bien qu'on les apelast des *fraudes pieuses*, dit, „ qu'il ne se vouloit plus fier de son salut à personne; & „ se mit à lire l'Ecriture sainte, avec une assiduité nom-„ pareille. Dans l'espace de six mois qu'il employa à la „ lecture & à la priere, il profita merveilleusement en la „ pieté & en la connoissance des mysteres de l'Evangile. „ Aprés quoy il fit, avec toute sa Maison, profession ou-„ verte de notre Religion l'an 1564 (25) ". Ces paroles sont de Mr. Drelincourt le Ministre de Paris. Il fait ce récit dans une Réponse qu'il publia l'an 1663 à la Lettre que le Prince Ernest Landgrave de Hesse avoit écrite aux cinq Ministres de Paris: & voici ce qu'il ajoûte (26): *Vôtre Altesse le croira s'il luy plait, Mais je luy proteste, comme si j'estois devant le trône de Dieu, que l'Histoire m'a esté raportée de la sorte par le Pasteur du Prince Janusius* Radziwil; *Et même, il m'a donné par écrit une partie de ce qu'il m'a dit, & qu'il m'a expliqué plus amplement de vive voix.*

Regenvolscius (27) apelle Nicolas Radziwil celui que la découverte d'une imposture monachale acheva de déterminer à renoncer au Papisme l'an 1564: mais il ne dit rien, ni de ce Voiage de Rome, ni de ces Reliques. Il dit seulement que les Moines de Czenstochovie (28) avoient suborné un prétendu Demoniaque, pendant que Nicolas Radziwil accomplissoit le péiérinage qu'il avoit voüé après une grande victoire obtenue sur les Moscovites.

(*F*) *Leur postérité conserva précieusement ce sacré dépôt.*] NICOLAS RADZIWIL Palatin de Novogrod fut pere de GEORGE qui mourut Castellan de Troki l'an 1614, & ne laissa point d'enfans, CHRISTOPHLE RADZIWIL frere de ce Nicolas fut Palatin de Vilna, & mourut l'an 1604. Il laissa deux fils JANUSSIUS & CHRISTOPHLE. Janussius Duc de Bierze, & Castellan de Vilna, mourut l'an 1621 à l'âge de quarante-deux ans. Il laissa de son épouse qui étoit fille de l'Electeur de Brandebourg un fils nommé BOGESLAUS. Son frere Christophle, Palatin de Vilna, grand Maréchal de Lithuanie, mourut le 19 de Septembre 1640, à l'âge de cinquante-cinq ans, & laissa un fils unique qui se nommoit JANUSSIUS, & qui fut grand Chambellan de Lithuanie. Ce Bogeslaus, & ce Janussius RADZIWIL, cousins germains, étoient en vie, & professoient la Religion Protestante, lors que l'Auteur que je cite (29) composoit son Livre environ l'an 1650. Les Gazettes nous aprirent au commencement de l'année 1681, que la Princesse LOUÏSE RADSIWIL, âgée de quatorze ans, épousa le Prince Louïs second fils de l'Electeur de Brandebourg à Konisberg le 7 de Janvier 1681, & qu'elle étoit fille unique du feu Prince Bogeslaus, & qu'elle possédoit en Lithuanie un Duché qui contient plus de quarante lieues de païs sur la frontiere de Livonie, avec deux places fortes. Elle étoit de la Religion, mais après la mort du Prince Louïs de Brandebourg elle se remaria en 1688 avec un fils de l'Electeur Palatin, & se fit Catholique Romaine. On avoit parlé de la marier avec le Prince Jaques fils de Jean Sobieski Roi de Pologne.

(18) Stanisl. Lubieniecius, Hist. Reform. Polon. *Libr. I*, *Cap. V*, *pag.* 33.

(19) *Idem*, *ibidem*, *Libr. III*, *Cap. I*, *pag.* 170.

(20) *Il y dépensa* 10 *mille florins.* Jo. Lætus, *ubi infrà.*

(21) Jo. Lætus, *in* Compend. Histor. Univers. *pag. m.* 412. *Il cite* Lasicius lib. 5. Chytræus in Sax ad an. 65.

(22) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 390, 391.

(23) Regensvolscius, Hist. Ecclesiar. Slavonicar. *pag.* 142.

(24) Drelincourt, Reponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse, *pag.* 357.

(25) Drelincourt, Réponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse, *pag.* 359 & *suiv.*

(26) *Là-même*, *pag.* 362.

(27) Regensvolsc. Historia Ecclesiar. Slavonicar. *pag.* 145.

(28) *Voiez, touchant l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge honorée en ce lieu-là*, Mr. le Laboureur, Relat. de Pologne, *III Part.* *pag.* 18 & *suiv.*

(29) Regensvolsc. Historia Ecclesiar. Slavonicar. *p.* 145, 146.

RAIMARUS (Nicolas) Astronôme du XVI Siecle. Cherchez Ursus.

RAYNAUD (Theophile) l'un des plus fameux & des plus savans Jésuites du XVII Siécle, étoit né à Sospello (*a*) au Comté de Nice; mais aiant presque toûjours vêcu en France, il a passé pour François (*A*). Sa vie a été fort longue, & traversée de plusieurs disgraces; néanmoins il ne se laissa jamais persuader de sortir de la Compagnie (*B*), pour s'aggréger à quelque autre Communauté, encore qu'on lui offrît ailleurs de grans avantages. Il étoit extrémement laborieux, & ne perdoit que fort peu de tems, soit à se nourrir, soit à écouter des dévotes (*C*). Son grand plaisir étoit de faire des Livres, & de s'attacher aux fonctions de son caractere. Le nombre des Livres qu'il a composez est prodigieux. Il en publia quelques-uns qui furent flétris par l'Inquisition (*D*). Ce coup le frapa sensiblement. Il déchargea sa colere sur les Jacobins, par un Ouvrage (*b*) où il ramassa une infinité de choses tirées de leurs Ecrits, qui n'avoient pas été censurées quoi qu'elles le méritassent. Les démêlez qu'il a eus avec quelques Jacobins, & avec bien d'autres gens, ont été fécons en écritures injurieuses, & pleines d'aigreur; car on ne sauroit nier qu'il n'eût l'esprit satirique & fort piquant. Les Jésuites mêmes en avouent quelque chose (*E*). Il mourut d'apopléxie (*c*) à Lion le dernier d'Octobre 1663. Les Bibliothécaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur son âge (*F*); c'est pourquoi je ne déciderai point s'il a vêcu soixante & dix-neuf ans, comme l'assûre Monsieur Gallois, dans un Ouvrage qui me va fournir de bons morceaux touchant le caractere d'esprit de ce Jésuite (*G*). Il étoit fort estimé de

(*a*) *C'est ce que signifie le titre* Cespitellensis *qu'on lui donne pour designer sa Patrie.*

(*b*) *Intitulé* De immunitate Cyriacorum à Censuris.

(*c*) *Ictus apoplexia migravit ad Dominum.* Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ Jesu, *pag.* 758. *Cela ne semble pas s'accorder avec le passage de* Monconys, *ci-dessous, Remarq.* (*L*)

(*A*) *Il a passé pour François.*] Alegambe a dit nettement qu'il l'étoit; *Natione Gallus, patria Cespitellensis* (1). Ce Latin renferme ce qu'on nomme dans les écoles *contradictionem in adjecto*; car *Cespitellum* ou *Sospitellum* est incontestablement en Italie. Voiez Mr. Baudrand sous ces deux mots. Le Pere Oldoini à censuré Alegambe de cette faute, & il a mis notre Theophile au nombre des Ecrivains nez en Ligurie. Le Soprani l'y a mis pareillement (2). Ils ont plus de raison que Sotuel, qui ne s'exprime qu'en doutant. *Natione Gallus*, dit-il (3), *an potius Italus? patria Cespitellensis in Comitatu Niecensi.*

(*B*) *Sa vie a été . . . . . traversée de plusieurs disgraces; néanmoins il ne se laissa jamais persuader de sortir de sa Compagnie.*] Voici les paroles de Sotuel: *Vocationis suæ religiosæ tenacissimus, quamvis & utilia & honorifica extra societatem ei promitterentur à Primoribus; si hanc inter aspera quæ subinde patiebatur, deserere vellet, nunquam eos auscultare voluit* (4). Voiez ci-dessous (5) le Passage de Monconys, & celui d'un Janséniste (6).

(*C*) *Il ne perdoit que fort peu de tems, soit à se nourrir, soit à écouter des dévotes,*] Il étoit fort sobre, & ne demeuroit à table qu'un quart d'heure; & lors même que son grand âge pouvoit mettre hors de tout péril & de tout soupçon ses entretiens avec des femmes, il ne leur prêtoit l'oreille que dans des cas de nécessité, & achevoit en peu de mots. Je ne suis ici que le Traducteur de Sotuel. *In victu valde abstinens*, dit-il (7), *paucis & communibus semper usus cibis, vix amplius uno quadrante dabat mensæ. Puritatis amator summus, mulierum colloquia cum erant necessaria, etiam senex, paucis verbis definiebat.* Il eût bien voulu que tous les autres Ecclésiastiques l'eussent imité en cela, comme il le témoigne dans son Livre *De sobria alterius sexus frequentatione.* Mais cette Morale pour l'ordinaire n'est point du goût des Directeurs de conscience; ils s'ennuient peu avec leurs dévotes; s'il en faut juger par la longueur de leurs entretiens, & par la répétition fréquente de leurs dialogues.

(*D*) *Il publia quelques* Ouvrages *qui furent flétris par l'Inquisition.*] Il se donna tant de mouvemens pour faire lever la censure, qu'enfin il obtint la permission de les faire réimprimer, moiennant qu'il les corrigeât (8). Ces Traitez sont celui *de Martyrio per pestem*, celui *de Communione pro mortuis*; & celui *de Confixione Librorum* (9). Comme les goûts sont différens, il ne faut point s'étonner que ce Jésuite ait pris à cœur une disgrace de cette nature, quoi que d'autres Ecrivains la craignent si peu, qu'ils sont quelquefois bien aises que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index, ou fâchent les Inquisiteurs. C'est bien souvent une preuve qu'un Livre est bon. Voiez ce qu'un habile homme (10) a raporté depuis peu à l'occasion de la Censure des *Acta Sanctorum.*

(*E*) *Les Jésuites mêmes en avouent quelque chose.*] Ils disent qu'il étoit mal endurant, & qu'il n'avoit pas épargné le Pere Bollandus son Confrere de Religion, & son bon Ami, qui lui avoit rendu de très-bons services, & qui ne s'étoit exposé à sa colere, que pour avoir soutenu une opinion diférente touchant un Evêque de Lion. Si l'on n'avoit pas suprimé tout l'emportement de Theophile, on auroit vu Bollandus bien maltraité dans la seconde Edition de l'*Indiculus Sanctorum Lugdunensium.* C'est le Pere Papebroch qui a révélé ce petit mystere. *Ita factus erat Theophilus*, dit-il (11), *ut neminem contradicentem sibi patienter ferret, & nisi præsentes adfuissemus, cum prælo iterum pararetur Indiculus Sanctorum Lugdunensium, nosque mature aliquis admonuisset, inveniretur ibi acriter perstrictus P. Joannes Bollandus in S. Anemundo Lugdunensi Episcopo, sub regimine S. Bathildis occiso, quia ad 26 Januarii eundem statuerat cum S. Delfino contra Theophili sententiam, cui alias Bollandus amicissimus erat, & in curanda operum ipsius impressione Antverpiæ meritus de illo optime.*

(*F*) *Les Bibliothécaires de sa Compagnie ne s'accordent pas sur son âge.*] Alegambe (12) dit que le Pere Theophile âgé de seize ans entra dans leur Ordre l'an 1602; mais selon le Pere Sotuel (13) il y entra l'an 1592, âgé de seize ans. Puis donc qu'il mourut l'an 1663, il a vêcu selon le Pere Alegambe soixante & dix-sept ans, & selon le P. Sotuel quatre-vingt-sept. Or s'il avoit vêcu quatre-vingt-sept ans, cette expression du P. Sotuel seroit mauvaise *Octogenario major . . . . . migravit ad Dominum*: elle n'est bonne que pour des gens qui ont peu vêcu au delà de leur année quatre-vingt. Mr. Gallois me paroit plus digne de foi que ces Bibliothécaires, quand il dit (14) que le P. Theophile a vêcu soixante & dix-neuf ans. C'est une chose étrange que les Jésuites mêmes, chargez d'office de faire l'éloge de leurs Ecrivains, ne sachent pas nous marquer combien a vêcu l'un des plus célèbres.

(*G*) *Touchant le caractere d'esprit de ce Jésuite.*] Il n'étoit pas possible de parler plus pertinemment de l'Edition de tous les Ouvrages de cet Auteur, que Mr. l'Abbé Gallois en parle dans son Journal du 14 de Mars 1667. Cette Edition comprend XIX Volumes *in folio*: elle parut à Lion l'an 1665. Cet habile Journaliste, aiant fait conoitre en peu de mots le contenu de chaque volume, nous donne ce jugement, " On „ voit par les Ouvrages de cet Auteur, qu'il avoit l'esprit „ hardy & decisif, l'imagination vive, & une memoire prodigieuse. Ces avantages de la nature joints au travail infatigable avec lequel il s'estoit appliqué à l'estude depuis „ les premieres années de sa jeunesse, jusqu'à l'âge de 79 ans „ qu'il est mort, l'avoient rendu un des plus sçavans hommes de son siecle. Mais il estoit trop piquant & trop satyrique; ce qui luy avoit attiré l'inimitié de quantité de personnes. Son stile, quoy que d'ailleurs tres-net, paroist obscur à cause qu'il affecte de se servir de termes difficiles & „ de mots tirez du Grec. Il a aussi quelquefois des pensées „ assez extraordinaires, comme lors qu'ayant à traiter de „ la bonté de nostre Seigneur dans un chapitre du II Volume, il l'intitule *Christus bonus, bona, bonum.* Sa „ grande érudition luy fournissant une infinité de choses „ sur toutes sortes de matieres, il s'éloigne souvent du „ sujet dont il s'estoit proposé d'écrire; comme dans le „ Traité de la Rose benite, dont il employe une bonne „ partie à examiner de quelle maniere on observoit le Caresme dans la primitive Eglise. On peut encore remarquer qu'il n'a pas assez donné à son genie, se contentant de rapporter ce qu'il avoit lû dans les anciens Auteurs, & se servant souvent de leurs paroles pour exprimer ce qu'il auroit peut-estre mieux dit luy-mesme. „ Tout cela n'empesche pas que ses Ouvrages ne meritent d'estre estimez, & ne soient tres-utiles à ceux qui „ s'appliquent à la Theologie & à la Predication (15) ". Voici ce qu'il dit en particulier touchant le XV & le XVI Volumes, intitulez *Heteroclita spiritualia.* " Cet Auteur „ y traite plusieurs coutumes suspectes que l'excez du zele „ ou le relaschement ont introduits dans le culte de Dieu „ & des Saints, dans les bonnes œuvres que l'on fait pour „ soulager les ames qui sont en Purgatoire, dans l'usage „ des Sacremens, & dans tous les autres exercices de „ pieté. Il examine toutes ces devotions douteuses avec „ beaucoup de severité: il condamne les unes, il defend „ les autres, & il appuye son jugement de quantité de „ sçavantes remarques tirées de l'Histoire Ecclesiastique & „ des Peres. C'est particulierement dans cette matiere „ qu'il a triomphé: car comme il estoit piquant & satyrique, il ne reüssissoit jamais mieux que lors qu'il falloit „ critiquer & reprendre (16) ". Voions aussi ce qu'il dit touchant les Ouvrages qui n'ont pas été inserez dans les dix-neuf volumes. On ne les a *point mis dans ce recueil pour des raisons particulieres. On n'y trouve point les Apologies contre Hurtado, qu'il a intitulées* Depilationes, *parce que ce Religieux est d'un Ordre qu'on apelle en Italie* Pelosi. *On n'y voit point le livre dans lequel il traite, si l on peut se confesser par lettres; ny celuy qui est intitulé* Hipparchus, *où il examine s'il est permis aux Religieux de se mesler du trafic. On n'y a point mis non plus le Traité* De Immunitate Cyriacorum à censuris, *qui est contre les Jacobins, ny celuy qui a pour titre*, Religio Bestiarum, *où la predetermination des Thomistes est refutée; ny un autre qui est contre le P. Combesis. Il manque encore dans ce recüeil quelques autres Traitez de cet Auteur, qui sont faciles à connoistre par le Catalogue de ses œuvres qu'il a fait imprimer plusieurs fois. Il vouloit faire un volume de tous ces livres, & l'intituler*

(1) Alegambe, Biblioth. Script. Societ. Jesu, *pag.* 431.

(2) Oldoinus & Soprani *ont publié le Catalogue des Auteurs de cette partie de l'Italie.*

(3) Natan. Sotuel, Biblioth. Script. Societ Jesu, *pag.* 757.

(4) *Idem, ibidem, pag.* 758.

(5) *Dans la Remarque* (*L*).

(6) *Dans la Remarque* (*K*).

(7) Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ Jesu, *pag.* 757.

(8) *Postea ab auctore emendata, ab eadem sacra congregatione anno 1659 recudi permissa sunt & libere distrahi.* Id. ibid. *pag.* 759.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) L'Auteur des Lettres Historiques, *Mois de Mars 1696 pag.* 245.

(11) Papebroch Eluc. dat. Hist. Actorum in Controv. Carmelit. *Cap. VII, in fine pag.* 110.

(12) Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 431.

(13) Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 757.

(14) Gallois, Journal des Savans *du 14 de Mars 1667, pag. m.* 127.

(15) Gallois, *là même.*

(16) Gallois, *là-même, pag. m.* 122, 123.

de Monſr. Patin (*H*), & l'on trouve qu'il en a été un peu trop loüé, & qu'à l'égard de ſon ſtyle il n'en a pas été bien repris (*I*); car il n'eſt pas vrai qu'il imitât Juſte Lipſe, qu'il courût

Apopompæus, *qui eſt le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de malediĉtions, & qu'ils abandonnoient au déſert: mais la mort interrompit ſes deſſeins* (17). Notez que le P. Sotuel obſerve que le XX Volume, intitulé *Apopompæus*, a été aĉtuellement imprimé après la mort de l'Auteur (18).

Encore ce petit mot de Mr. Gallois (19): *Ce qu'il y a de plus remarquable* dans le VII Volume, intitulé Marialia (20); *c'eſt le ſecond Traité qui eſt pour defendre la devotion du Scapulaire; & le cinquieme, qui peut ſervir de preuve pour faire voir la grande erudition & la fecondité de l'eſprit de cet Auteur. Car ayant à preſcher ſur les ſept Antiennes ſolemnelles, que l'Egliſe chante avant la Feſte de Noël, & qui commencent par un O; il ne prit que cette ſeule lettre pour le ſujet de ſes Sermons; & dans la ſterilité de ce ſujet il trouva une infinité de belles choſes dont eſt compoſé ce Traité.*

(*H*) *Il étoit fort eſtimé de Monſr. Patin.*] „ Martinus „ Schookius qui a écrit beaucoup de livres . . . . . eſt auſſi „ ſavant que ces anciens Sophiſtes qui diſputoient & écri„ voient de tout ce qui ſe pouvoit ſavoir. Lui & *Con„ ringius* en Allemagne ſont en cette façon de ſcience & „ d'écrire les plus ſavans hommes de l'Europe. Le P. „ Theophile Raynaud les paſſoit tous deux: car il étoit „ Jeſuite, & avoit ſa Theologie Romaine & Loyolitique „ en ſuprême degré dans l'eſprit: mais ſans cela, & le res„ peĉt qu'il avoit pour ſes Superieurs, il étoit bien capa„ ble de s'échaper, & d'en faire plus que trois autres, en „ toute ſorte de matieres; car outre la doĉtrine & la mer„ veilleuſe memoire qu'il avoit, il donnoit à tous ſes ou„ vrages & à tous ſes livres un tour de perfeĉtion, qui „ n'appartenoit qu'à un grand maître (21) ". Voici un autre Paſſage. *Si jamais vous voyez le Pere Theophile, obligez moi de l'aſſeurer de mes ſervices, & luy demander quand ce ſera que nous verrons ſa reponſe à un livre imprimé contre luy à Amſterdam* in 8. *intitulé*, Antidotus duplex contra duplex venenum, &c. 8. Hiſpali, 1657. *L'Imprimeur a caché, ou deguiſé le nom de ſa ville, car il a été imprimé en Hollande, & non pas à Seville: je luy en ay envoyé un, & il m'a depuis mandé en me remerciant, qu'il luy repondroit bien-tôt. J'ay pluſieurs lettres céans de ce bon Pere, & ſuis de ſes amis, même j'en ſuis un peu glorieux, car il eſt fort ſçavant homme*, in genere multiplici: *je voudrois bien qu'il eût fait imprimer beaucoup de pieces M S. qu'il a devers ſoy, il a bien de la doĉtrine en tous ſes livres* (22). Ces éloges ſont d'autant plus conſidérables, qu'ils viennent d'un homme qui avoit plus de panchant à dire du mal qu'à dire du bien, & qui ne gardoit pas le ſilence ſur les défauts qu'il croioit trouver dans les Livres de ce Jéſuite. Citons le encore. *L'Auteur* du Sanĉtus Georgius Cappadox *eſt un homme rare, ſingulier, & très-ſçavant, hormis qu'il ſe fait poiſſonnier la veille de Pâques, & qu'il affeĉte d'écrire d'une maniere qui n'eſt plus en uſage, & neanmoins tous ſes livres ſont bons*, eſt enim vir multi-jugæ eruditionis ac infinitæ lectionis, *comme diſoit Monſieur Grotius, de feu Monſieur de Saumaiſe: le ſtyle du P. Theophile Raynaud* redolet Lipſianum, quo tamen eſt multò deterior; *il n'y a aujourd'hui aucun Auteur qui écrive de même, ſi ce n'eſt peut-eſtre Monſieur Blondel notre Doyen, qui bien qu'il ſoit un des plus ſçavans hommes du monde, affeĉte cette eſpece de barbarie*, & eadem ſcabie laborat cum Tertulliano, Lipſianus ſeu Lipſiomimus vel Lipſio minus, qualis aliquando fuit Erycius Puteanus, Petrus Gruterus, Theophylus Raynaudus, & pauci alii quos fama obſcura recondit (23). J'avoue que je ne ſaurois comprendre ſur quel fondement on accuſe ce Jéſuite d'affeĉter un ſtyle coupé, obſcur, pointilleux, rempli de ce que l'on nomme *Archaiſmes*. J'ai lu pluſieurs de ſes Livres, & j'y ai trouvé par tout un autre langage, un ſtyle qui aproche beaucoup plus du prolixe, que du court, un ſtyle qui prend ſes aiſes, & qui ne ſe gêne point par des coupures, par des ſuſpenſions, & par de ſemblables défauts des ſinges de Lipſe. Il n'eſt point poli, à la vérité, mais s'il eſt rude & barbare, ce n'eſt point par l'affectation de la vieille Latinité, de cette Latinité farcie de Phraſes de Plaute ou de *Grecismes* (24), qui fait les délices de quelques Savans; c'eſt plutôt par le mêlange de pluſieurs termes empruntez des Scholaſtiques. Je remarque même qu'il cenſura dans l'un de ſes Adverſaires l'emploi de quelques mots Grecs: on lui répondit que ce n'étoit pas à lui à parler de Grec, vu qu'il ignoroit cette Langue. *Mira hominis Buccafœtidi audacia, cæcus cum ſit, vult de coloribus judicare, & cum prorſus idiota ſit Græci idiomatis, judicare de vocibus Græcis . . . . quid vis apparere* ferularius Mag. *in utraque lingua? etſi enim* Latinam *bene calleas, at* Græcam *prorſus ignoras* (25). On lui avoue qu'il entend bien la Latine; mais cet aveu n'eſt pas de grand poids (26), puis qu'il vient d'une perſonne qui faiſoit des ſolécismes dans chaque page. (27) *Barbararum lexeon, & ſolœciſmorum tanta ubertas eſt in Hurtadi opere, ut ſi tenui diligentia adhibita, notare Grammaticas ejus ſtribiligines liberet, totum pene eius volumen eſſet exſcribendum. Vix tres lineas exarat, quin ſolœciſmis adeo pinguibus contaminet, ut miſerationem moveat.* (28) *Thomas Hurtado . . . vix unquam emiſit periodum qui non ſordeat ſtribiligine aliqua grammatica, & indigna colaphizatione Priſciani.* On en raporte quatre exemples dans la même page. *Deus expaveſcit nos* (29): *opus bene executum: debet populus magis exhortari ad communionem: agendum eſſe de taĉtis* (30). On mit à la fin du Livre (31) une Liſte particuliere des ſouflets qu'il avoit donnez à Priſcien, s'il m'eſt permis de me ſervir de la métaphore de ce Jéſuite. Son Adverſaire ſe défend là-deſſus: j'imite les Peres, dit-il (32), *Nonne in multis patribus inveniuntur ſimiles non ita vigoroſæ in latinitate locutiones?* Et il dit (33) que Jean Buſée a fait une Table de plus de 250 barbariſmes de Pierre de Blois.

(17) Gallois, Journal des Savans *du 14 de Mars* 1667, *pag.* 124, 125.

(18) *Tomum XX, quem* Apopompæum *vocant, ediderunt alii poſt obitum Theophili, ſine approbatione ſuperiorum Societatis, unde hæc illum tanquam partum legitimum non agnoſcit.* Sotuel, Bibliotheca Script. Soc. Jeſu, *p.* 759. *J'ai un Exemplaire de cet* Apopompæus *où l'on a mis au Titre*, Tomus vigeſimus & poſthumus per Anonimum digeſtus, nunc primum in lucem prodiit Cracoviæ ſumptibus Annibalis Sangoyski bibliopolæ 1669.

(19) Gallois, Journal des Savans *du 14 Mars* 1667, *pag.* 118, 119.

(20) *Parce que tous les Traitez qu'il comprend ont pour objet les Perfections ou le Culte de la Vierge.* Là-même, *pag.* 118.

(21) Gui Patin, Lettre CCCXXVIII, *à la page* 663 *du II Tome.*

(22) *Le même*, Lettre CCIX, *pag.* 730 *du même Volume. Voiez auſſi la* Lettre CCXLV, *pag.* 372 *du même Volume.*

(23) *Le même*, Lettre CLXXIII, *pag.* 65 *du même Volume.*

(24) *Monſr.* Gallois, *ci-deſſus Citat.* (15) *lui reproche* d'affeĉter de ſe ſervir de mots tirez du Grec.

(25) Thomas Hurtado, *in* duplici Antidoto, *pag.* 453. (26) *Voiez* Hurtado, *ibidem*, *pag.* 10. (27) Leodeg. Quintinus, *apud* Hurtado, Antid. *pag.* 437. (28) *Idem, apud eundem*, *pag.* 10.

(*I*) *L'on trouve qu'il a été un peu trop loüé* de Mr. Patin, *& qu'à l'égard de ſon ſtyle il n'en a pas été bien repris.*] „ Theophile Raynaud donnoit à tous ſes Ouvrages un tour „ de perfeĉtion qui n'apartient qu'aux grands Maitres. Ce „ jugement, qui eſt de Guy Patin, n'eſt pas entiérement „ vrai. Le tour de perfeĉtion, qui n'apartient qu'aux grands „ Maîtres, comme ont été par exemple les PP. Petau & Sir„ mond, manquoit à Theophile Raynaud. Ses deſſeins „ étoient bizares, ſon érudition ſans choix, & ſon ſtile, „ quoique bon de lui même, gâté en bien des endroits par „ des affeĉtations puériles: outre que l'Auteur étoit un hom„ me rude & ſans nulle *urbanité* (34).

On a déjà vu (35) la réfutation du jugement que Mr. Patin a fait du ſtyle de ce Jéſuite; mais il faut retoucher un peu cette affaire-là. Theophile Raynaud remarque qu'il y a fort peu de gens qui aient dit que ſon ſtyle étoit groſſier. L'unique Cenſeur qu'il nomme eſt un certain Camerarius qui l'a blâmé d'employer un ſtyle rude, & boufi, & parſemé de termes barbares, & d'avoir plutôt ſuivi un Petrone & un Apulée, que les Ciceroniens. *Non defuit, qui mei ſtyli ſqualorem opponeret. Arguebat ſanè Gulielmus Camerarius præfatione ad ſuam* (*ut inſcripſit*) Antiquitatis de novitate victoriam, *quod ſtylus ſcriptionum mearum, ſcaber eſſet ac tumens: quod voces paſſim barbaras, & à nitore & lenitate Tullii alienas adhiberem: Et quod Petronio potius ac Apulejo, tumidis & inflatis ſcriptoribus, quam probatæ latinitatis, ſtylique puri ac nativi Magiſtris, inter ſcribendum inhæſerim* (36). Je ne raporte point ce qu'il répondit pour ſa juſtification, je me contente d'indiquer l'Ouvrage où il repouſſa cette Cenſure. *Diſſertatio hujus & aliarum Camerarij calumniarum depulſoria, edita eſt hoc titulo*, Non cauſa ut cauſa, ſubjunĉta vera cauſa; Elenchus ſophiſmatis Gulielmi Camerarij Scoti (37). *Ea lucubratione* à pag. 16 *quam ridicula ſit hæc criminatio, & quam abſurdum ſit voces è Nizolij Ciceroniana pinacotheca anxiè ſublegere, in Didaĉticis præſertim ſcriptionibus, (cujusmodi ferè ſunt omnes noſtræ, eaque nominatim, adverſus quam Camerarij æſtus inferbuit,) plenè & accuratè demonſtratur.* J'ajoûte qu'au même lieu dont j'ai tiré ce Paſſage il continue à réfuter cette Critique; les moiens de ſa défenſe conſiſtent principalement dans la citation de pluſieurs Peres de l'Egliſe qui ſe ſont mis peu en peine de l'élégance du diſcours. Il dit (38) que St. Auguſtin ſe négligeoit fort là-deſſus, & il nous renvoie aux Prolégomenes de Bernard Vindincus *ad Criticum Auguſtinianum caſtigatum*, où il y a un Chapitre qui traite des ſolécismes & des barbariſmes de St. Auguſtin. Après tout il ne convient point que la Cenſure de Camerarius ſoit bien fondée; il en laiſſe le jugement aux Lecteurs non préoccupez. *Videor vaniſſimam & ineptiſſimam criminationem obtriviſſe multo pluribus quam neceſſitas poſtulabat. An verò Stylus ſcriptionum mearum, adeò vel jaceat, vel horreat, quam ſibi fingit Camerarius cujus fuit hæc criminatio, pronuncient alij, affeĉtu quo ille ducebatur liberi* (39). Je recours à la même voie pour me défendre contre ceux qui voudront dire que j'ai cenſuré injuſtement la Cenſure de Guy Patin. J'en apelle à tous les Leĉteurs qui avec la conoiſſance néceſſaire feuilleteront ſans préjugé les Ecrits de ce Jéſuite. Qu'ils les ouvrent en divers endroits, qu'ils en liſent quelques pages par ci par là, je m'aſſûre qu'ils ne diront point qu'il a imité Juſte Lipſe, & qu'on peut l'aſſocier à Pierre Gruterus, & à Erycius Puteanus, comme Patin le prétend. Je croi bien qu'ils jugeront que ſon ſtyle n'eſt point châtié, ni poli, ni agréable; mais non pas qu'il ſoit concis, pointilleux, & rempli d'ellipſes ténébreuſes, & de locutions ſurannées, & que l'affeĉtation s'y faſſe ſentir. Il n'eſt pas malaiſé à des Leĉteurs qui ont de bonnes teintures de l'Art critique de s'apercevoir que l'Auteur dont nous parlons écrivoit rapidement, que ſon attention au ſtyle étoit moins que médiocre, qu'il ne corrigeoit point ſon travail, & qu'ainſi ſes paroles, & ſes phraſes imprimées peuvent paſſer pour une fidelle copie de ſa minute, & que les prémieres effuſions de ſa plume étoient auſſi les prémieres effuſions de ſon eſprit, deſorte que la mauvaiſe Latinité qui ſe rencontre dans ſes Ouvrages, ſoit que ſon défaut procede de ce qu'elle eſt trop antique, ſoit qu'il vienne de ce qu'elle eſt trop nouvelle, doit paſſer non pas pour affeĉtation ou pour artifice, mais pour un fruit naturel. C'étoit un homme de grande mémoire: il avoit lu dans ſa jeuneſſe les Auteurs claſſiques, & puis avec beaucoup plus d'aplication les Ecrivains Eccléſiaſtiques, & les Philoſophes, & les Théologiens modernes. Sa mémoire, très-heureuſe, comme je l'ai déjà dit, s'étoit remplie des phraſes de toutes ces ſortes d'Auteurs, & les fourniſſoit à ſa plume très-facilement, deſorte que ſans qu'il donnât

(29) *Pour dire* nous fait peur.

(30) *Pour dire* attouchemens.

(31) *Voiez* Hurtado, *in* duplici Antidoto, *pag.* 437.

(32) *Ibidem*, *page* 439.

(33) *Ibidem.*

(34) Vigneul *Marville*, Mêlanges d'Hiſtoire, *Tom. II*, *pag.* 303 *Edition de Rotterdam* 1700

(35) *Dans la Remarque precedente.*

(36) Theoph. Raynaud. Syntagm. de Libris propriis, *pag.* 6 Apopompæi, *col.* 2.

(37) *Idem, ibidem.*

(38) *Idem, ibid. pag.* 8, *col.* 2.

(39) *Idem, ibid pag* 10, *col.* 1.

rût après les vieux mots, & qu'il aimât à déterrer certaines phrases obscures, & abandonnées, ce qui a été le défaut de quelques Auteurs qui ont encouru les justes censures des gens de bon goût. J'en donne des preuves (*d*). Il maltraita les Jansénistes, & ils ne l'ont pas épargné à leur tour (*K*). Ses ennemis firent courir d'étranges bruits sur le genre de sa mort. Monconys en parle, & les réfute

(*d*) *Dans la Remarq.* (*I*).

donnât des secousses à son sac, il en sortoit tantôt un terme de Plaute, ou une expression de Lucrece, ou de Petrone, ou d'Aulugelle, ou d'Apulée, ou de Macrobe, tantôt une expression de Tertullien, ou d'Arnobe, ou de St. Hilaire, ou de Sidonius Apollinaris, tantôt une expression de St. Bernard, ou des Commentateurs de Lombard, & du Docteur Angélique, &c; mais les termes ordinaires & plus usitez se présentoient plus souvent, & il prenoit ce qui s'offroit le prémier: par conséquent son langage n'est point afecté, le mêlange des vieux mots & des expressions barbares y entroit naturellement, & n'y tenoit pas beaucoup de place, & l'Auteur ne se donnoit pas la peine d'épurer son stile, & de le limer; il le laissoit tel qu'il le trouvoit en relisant son Ecrit. Si je me trompois en cela, je serois du moins hors de toute atteinte à l'égard du point principal de ma Censure de Patin; car jamais deux Auteurs n'ont été plus dissemblables en fait de style que Theophile Raynaud & Juste Lipse. Celui-ci afectoit de finir ses périodes à chaque ligne, & d'en retrancher plusieurs mots qu'il donnoit à supléer & à deviner à son Lecteur. Le Jésuite est plutôt difus que concis, & n'est nullement obscur par la disette des paroles. Il les repand avec profusion dans des periodes dilatées.

CENSURE de ceux qui afectent de se servir de vieux mots.

La Comparaison entre lui & Pierre Gruterus est encore plus injuste, car ce Gruterus n'étoit pas un Ecrivain à qui les vieux mots échapassent quelquefois: il les entassoit les uns sur les autres avec une afectation ridicule, & il se donnoit autant de peine pour rassembler ces antiquailles, & ces vieux haillons, que les Bembes & les Manuces pour écrire poliment. On ne sauroit dire s'il y a plus de mauvais goût que de vanité dans ce caractere d'esprit; mais il est sûr que ceux qui afectent cette sorte de langage, s'imaginent grossiérement qu'on se fera une haute idée de leur érudition, & que le besoin continuel que l'on aura d'un bon Dictionaire pour savoir ce qu'ils veulent dire leur procurera l'avantage d'être admirez. Ce travers d'esprit a été toûjours condamné par les personnes de jugement. Les railleries, que Phavorin emploia contre un jeune homme grand amateur des vieux mots, sont admirables. Si vous ne voulez pas être entendu, lui dit-il, que ne prenez-vous la voie sûre du silence? Et si vous aimez l'Antiquité, satisfaites vous en vivant bien comme nos ancêtres; mais parlez comme l'on parle aujourd'hui. *Favorinus philosophus adolescenti veterum verborum cupidissimo, & plerasque voces nimis priscas & ignotissimas in quotidianis communibusque sermonibus expromenti, Curius, inquit, & Fabricius, & Coruncanius antiquissimi viri nostri, & his antiquiores Horatii illi trigemini, planè ac dilucidè cum suis fabulati sunt: neque Auruncorum, aut Sicanorum, aut Pelasgorum, qui primi incoluisse Italiam dicuntur, sed ætatis suæ verbis locuti sunt. tu autem, proinde quasi cum matre Evandri nunc loquare, sermone abhinc multis annis jam desito uteris, quod scire atque intelligere neminem vis, quæ dicas. Nonne, homo inepte, ut quod vis abunde consequaris, taceres? sed antiquitatem tibi placere ais, quòd honesta & bona & sobria & modesta sit. vive ergo moribus præteritis; loquere verbis præsentibus* (40). Il conclut par le renvoier à un précepte de Jules Cesar, qu'il faut fuir comme un écueil les termes qui ne sont plus en usage (41). L'Empereur Auguste ne s'éloignoit pas de ce sentiment; il ne pardonnoit pas à Tibere l'affectation de se servir de vieux mots (42), & il traitoit Marc Antoine d'insensé pour une semblable affectation de chercher plutôt à être admiré qu'à être entendu (43). Aulugelle raconte qu'un Avocat de son tems se faisoit siffler à cause des mots inintelligibles dont il se servoit (44). Il s'éleva au XVI Siecle une certaine faction d'Antiquaires de Grammaire, que les plus habiles gens combatirent de toutes leurs forces, afin d'empêcher qu'elle ne s'acrût, & qu'elle ne corrompît la Latinité. Passerat fit tout exprès une Harangue pour s'oposer à cette faction. *Exorti sunt*, dit-il (45), *his annis viginti proximis, non dissimili laborantes insania, novi quidam Antonii, utinam minus multi, quorum caussa, ne quid dissimulem, hanc præfatiunculam institui. Si quidem me facturum operæ pretium putavi, si istum animi morbum vel arte aliqua persanarem, quod in iis difficillimum est, qui sic ægrotare malunt quàm valere, vel aliqua ex parte imminuerem: idque saltem assequerer ne hæc apud nostros latius serpat contagio.* Peu après il dit que les personnes qu'il veut guérir ne trouvoient rien qui leur semblât trop antique, & qu'ils tâchoient de trouver des mots beaucoup plus vieux que les Vers des Saliens. *Sordent nobis Tullius, Cæsar, Terentius: Valerii Antiatis, Cincii, Cælii, Pisonis, Fabii Pictoris, Quadrigarii, Sisennæ annales requirimus. Unde tam delicatum fastidium. Cato, & Varro, vix ad stomachum faciunt: vix aviditatem nostram explent primi Consulum fasces, & fastorum incunabula: Decemvirales tabulas, leges regias, Saliare carmen, icta cum Sabinis fœdera, Fecialium jura formulasque transcendimus, ut penetremus in sermonem Aboriginum, tanquam simus cum Egeria Numæ; aut cum Evandri Carmenta loquuturi* (46). Ces gens-là eussent effacé volontiers en corrigeant leurs compositions une Phrase Ciceronienne, s'ils eussent pu

(40) Aulus Gellius, *Libr. I, Cap. X.*

(41) *Id quod à C. Cæsare excellentis ingenii ac prudentiæ viro, in primo de Analogia libro, scriptum est, habe semper in memoria atque in pectore, ut tanquam scopulum, sic fugias insolens verbum.* Idem, ibid.

(42) Sueton. *in* Augusto, *Capite LXXXVI.*

(43) *M. quidem Antonium ut insanum increpat; quasi ea scribentem quæ mirentur potius homines quam intelligant.* Idem, ibid.

(44) Aulus Gellius, *Libr. XI, Cap. VII.*

(45) Passerat. *Præfat. in* Ciceronis Epistolam ad Hirtium & Cæsarem, *pag. m.* 171.

(46) *Idem, ibid. pag.* 175.

y substituer une expression prise des Fragmens de Pacuvius, ou trouvée *in*

Versibu' quos olim Faunus vatesque canebant
Cum neque Musarum scopulos quisquam superarat
Nec dicti studiosus erat (47).

Ils méritoient d'être apellez *mortuaria glossaria* (48). Horace s'étoit déja plaint d'une pareille maladie (49), ce que je remarque comme une preuve que les mêmes dépravations de goût ressuscitent de tems en tems. Passerat ne fut point le seul qui déclama contre ces faux Antiquaires, nous avons parlé ci-dessus (50) d'une Piece Satirique qui les tournoit en ridicule, & l'on peut voir dans la Rhétorique du Pere Caussin leur condamnation en bonne forme (51). Je pourrois nommer bien d'autres Savans (52) qui n'ont pu soufrir cette manie de vieux mots, & qui ont renouvelé le procès qu'on fit à Salluste. S'ils n'épargnoient pas cet ancien Historien, quelle devoit être leur indignation contre les modernes? *Quid, quod è quibusdam Sallustianis verbis tanta sollicitudine inter prisci sermonis maceriem & ruinas conquisitis, & in illa ipsa tam laudata compositione nonnulla prolatu & intellectu sunt nova, quædam putidiuscula & pumicata, quædam ita scrupea, ut in ea vox impingat se tanquam in saxea fragmina vetustatis* (53). C'est ainsi que parle un Ecrivain très-poli. Il avoit déja déclaré qu'il faut éviter le mêlange des paroles surannées (54): *Pertimescunt* (verba humilis dicendi generis) *sociari verbis rubiginosis, spinosis, nimium reconditis & abstrusis, tum intermortuis & conclamatis:*

Quæ priscis memorata Catonibus, atque Cethegis
Nunc situs informis premit, & deserta vetustas (*).

Mais prenez garde que cet Auteur si poli est un Censeur trop rigide de l'Historien Salluste, & fiez-vous plutôt à Jean Passerat qui a très-bien distingué l'affectation excessive des Modernes, d'avec la licence de Salluste (55). Je sai bien qu'Asinius Pollion a prétendu que Salluste s'étoit trop servi de vieux mots (56); mais peut-être qu'au lieu de le critiquer si sévérement, on auroit du le remercier de la peine qu'il avoit prise de rajeunir certains termes, & d'empêcher que la Langue des Romains ne les perdît tout-à-fait. Nous devrions souhaiter que nos grans Auteurs rendissent un semblable office à plusieurs termes François qu'on laisse perir. S'ils daignoient les emploier, ils arrêteroient la prescription, ils encourageroient les jeunes plumes à les emploier, & cela conserveroit l'abondance de la Langue. Virgile en usa ainsi. Horace conseilloit cette conduite:

Obscurata diu populo bonus eruet atque
Proferet in lucem speciosa vocabula rerum
Quæ priscis memorata Catonibus (57).

C'est-à-dire selon la Version de Monsr. Dacier: „ Il aura „ la bonté de ressusciter des termes qui sont morts depuis „ long-temps pour le peuple; & de remettre en lumiere ces „ mots propres & energiques qui étoient en usage du temps „ de Cethegus & de Caton, & qui sont aujourd'huy accablés sous la roüille des années, & sous les ruines de l'antiquité ". Voiez la marge (58).

Je ne pense pas que présentement il y ait en France beaucoup de gens qui soient frapez de la maladie que Passerat voulut guérir. Voici pourtant ce que j'ai trouvé dans un Ouvrage imprimé l'an 1685. „ Il est un genre de Savans, „ qui me seroit suspect, comme les intervenants à la Re„ queste de feu Monsieur Blondel: des gens qui consom„ ment leur vie, sur le Seneque & le Plaute, à chercher des „ Archaïsmes, pour faire de belles Theses, bien Morales, „ Impenetrables, & à l'espreuve de tous les Vocabulai„ res (59) ". Ce Mr. Blondel est l'un des Auteurs que Patin a comparez à Theophile Raynaud: c'est une comparaison injuste; car on peut fort bien entendre les Ecrits de ce Jésuite sans avoir besoin de consulter à tous momens Nonius Marcellus, ou l'*Antiquarius* de Lauremberg, ou même le Calepin. Il n'est pas vrai non plus qu'il fourrât des termes Grecs dans ses Ouvrages. C'étoit la mode des plus savans Humanistes. Casaubon en est un exemple dans ses Lettres. Balzac n'aprouvoit point cette coutume (60).

(*K*) Les Jansénistes *ne l'ont pas épargné à leur tour.*] Son dixhuitieme Volume *est rempli des Ouvrages qu'il a écrits contre le Pere Gibieuf, M. Arnauld, M. de Launoi, & quelques autres Auteurs. On ne peut pas nier qu'il ne les ait souvent*

(47) *Ennius, apud* Ciceronem de Oratore, *folio* 125, *D; & in* Bruto, *folio* 103, *C.*

(48) *Meræ estis, ut M. Cato ait, mortuaria glossaria. Nam qui colligitis lexidia, res tætras & inanes & frivolas, tamquam mulierum voces præficarum.* Aul. Gellius, *Libr. XVIII, Cap. VII.*

(49) *Sic fautor veterum, ut tabulas peccare vetantes, Quas bis quinque viri sanxerunt: fœdera regum Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis: Pontificum libros: annosa volumina vatum, Dictitet Albano Musas in monte locutas.* Horatius, Epist. I *Libr. II.*

(50) *Remarque (F) de l'Article* ACCURSE (Marie Ange).

(51) *Vide* Caussinum de Eloquentia sacra & humana, *Libr. II, Cap. X, & XXII, pag. m.* 95, 121.

(52) *Voiez* Philippe Pareus, *in* Vita Davidis Parei, *p. m.* 18.

(53) Carolus Paschalius, de optimo genere Elocutionis, *pag.* 153.

(54) *Idem, ibidem, pag.* 129.

(*) *Horat. lib.* 2. *epist.* 2. *v.* 117.

(55) Passerat. *Pref. in* Catilinam Sallustii, *pag.* 181.

(56) *Asinius Pollio in libro quo Sallustii scripta reprehendit, ut nimis priscorum verborum affectatione oblita.* Sueton. de illustr. Gram. *Cap. X.*
(57) Horat. Epist. II *Libri II, Vers.* 115. *Voiez la suite ci-dessus Citation* (*).
(58) *Proprius* (verbis) *dignitatem dat antiquitas, namque & sanctiorem & magis admirabilem faciunt orationem quibus non quilibet fuerat usurus: eoque ornamento acerrimi judicii P. Virgilius unicè est usus . . . . . . sed utendum modo nec in ultimis tenebris repetenda.* Quintil. *Libr. VIII, Cap. III, pag. m.* 364, 365.
(59) Factum pour Maistre Nicolas Postel, ou Dissertation sur les Peripneumonies, *pag.* 203. *Voiez les* Nouvelles de la Républ. des Lettres, *Janvier* 1686, *pag.* 34.
(60) *Voiez ses* Lettres Latines, *pag.* 170 *& suiv.*

réfute (*L*). J'aurai quelque petite chose à dire contre Moreri (*M*). Au reste, le Pere Theophile Raynaud déguisoit souvent son Nom à la tête de ses Ouvrages (*N*). Les Carmes le louent beau-

vent traitez avec trop d'aigreur. Aussi dit-on qu'il avoit resolu de retrancher de ses ouvrages beaucoup de choses, si la mort ne l'eust point prevenu (61). Ces dernieres paroles du Journaliste ne sont autre chose que le raport d'un petit mensonge officieux; car il est sans aparence que la derniere Edition des Ouvrages du Pere Raynaud ne soit pleinement conforme à ses intentions. Lisez ce narré, vous y verrez qu'on y remarque que ce Jésuite mourut sans faire aucune réparation aux personnes qu'il avoit tant maltraitées. Un Janséniste est l'Auteur de ce qu'on va lire. „ Le Pere „ Theophile Raynaud étoit un Savoyard (62), qui s'étant fait Jesuïte dés l'âge de 16 ans, est mort âgé de „ plus de 80. ans dans la Societé, dont il avoit esté sur le „ point de sortir, y ayant esté fort maltraité: *inter aspera „ quæ subinde patiebatur*, &c. disent les Jesuïtes mêmes „ dans le Catalogue de leurs Auteurs. Il devoit bien s'y „ attendre après avoir composé plusieurs ouvrages contre „ les dereglemens de la Societé, tel qu'est celui qui a pour „ titre: *Theophili Eugenii Protocatastasis seu prima Societatis „ Jesu institutio restauranda*, où il donne l'idée de la re„ formation qu'il souhaitoit que l'on fît de la Compagnie „ pour la retablir dans son premier esprit: & un autre, qu'il „ appella: *Hipparque, du Religieux Marchand*, contre l'ap„ plication au trafic qu'il voyoit par tout dans la Societé. „ Ils desavouent aussi un Traité de la dispense des vœux „ (*De exsolutione à votis*) qu'ils disent n'avoir pas esté ap„ prouvé par ses Superieurs, & contenir quelque chose tou„ chant S. Ignace qui n'est pas conforme à la verité; com„ me aussi ce qu'il écrit dans son Livre contre l'ex-Jesuïte „ Jule Clement Scot Italien, que les Declarations sur les „ Constitutions des Jesuïtes ne sont pas de S. Ignace, mais „ du P. Lainez second General. Ce fut apparemment l'un „ des deux premiers qui fut cause que les Jesuïtes le mi„ rent en prison, où il fut assez long tems. C'estoit un „ homme franc & hardi dans ses sentimens, mordant & „ satyrique dans sa maniere d'écrire, & qui n'avoit pas „ mauvaise opinion de lui-même. Temoin ce qu'il dit en „ rapportant l'éloge qu'un Ecrivain heretique lui avoit don„ né: *Que jamais cet homme n'avoit dit que cela de vrai.* „ C'est encore quelque chose de singulier que ce qu'il fit „ l'an de son Jubilé dans la Societé. Il celebra une Messe „ magnifique, & un Jesuïte montant en chaire fit son Pa„ negyrique en sa presence. Ce Pere avoit assurement une „ lecture prodigieuse. Vint volumes in folio de ses ouvra„ ges imprimez font voir avec quelle facilité il écrivoit. Il „ seroit à souhaiter que c'eût esté aussi avec jugement, avec „ prudence, avec modestie, avec charité, & par l'unique „ motif de l'amour de la verité. On n'auroit pas vu tant „ de Livres pleins d'emportemens & de calomnies ou„ trées contre plusieurs particuliers, tel qu'est l'infame Li„ belle intitulé; *Arnaud de Bresse resuscité dans Arnauld „ de Paris*, ni l'Ecrit plein de faussetez & de fiel qu'il pu„ blia contre tout l'Ordre de S. Dominique sous ce titre: „ *De Immunitate Autorum Cyriacorum à Censura: Dia„ triba Petri à Valle clausa S. T. D.* Cet Ouvrage a esté „ condamné à Rome, aussi bien que plusieurs autres com„ me ceux, *De la Communion pour les morts. Du Mar„ tyre par la peste. De la Censure des bons & des mechans „ Livres.* Et le 20 volume que ses amis firent imprimer „ aprés sa mort. . . . . . Ce Pere mourut à Lion d'a„ poplexie le dernier d'Octobre 1663. sans avoir jamais „ fait aucune reparation des medisances, des outrages, & „ des calomnies dont un grand nombre de ses Ecrits sont „ remplis (63). „

(61) Journal des Savans *du* 14 *Mars* 1667, *pag.* 124.

(62) *Cela n'est pas exact: il étoit né sujet du Duc de Savoie, mais non pas en Savoie.*

(63) Addition à la III Lettre du Prince de Conti au Pere de Champs, *pag.* 69 *Edit. de Cologne* 1689.

(*L*) *Ses ennemis firent courir d'étranges bruits . . . . . . Monconys . . . . les réfute.*] Le Passage que je vais copier est un peu long, n'importe: on y trouvera des faits que le raporteur peut-être ne croioit pas. „ Comme je lui (64) „ dis que j'estois de Lyon, il me demanda aussi-tost des „ nouvelles de la mort du Pere Theophile Raynaud: je „ luy dis que je me trouvay à Lyon quand il mourut, & „ que mon frere, qui estoit venu de Paris, lors qu'on lui „ fit l'operation de la taille, m'en avoit souvent entrete„ nu. Il me tira lors une Lettre du Pere Henschenius, „ dont j'avois veu la Bibliotheque à Anvers, par laquelle „ il lui escrivoit que les Jacobins ont fait courir le bruit „ en Flandres, & à Rome, que le Pere Theophile estoit „ mort enragé, que les Jesuïtes l'avoient privé des Sacre„ mens, qu'il couroit par leur Convent de Lyon, criant „ comme un damné, *Philistini super me*; & qu'ayant esté „ enterré *sepultura Asini*, on l'avoit trouvé le lendemain „ des-terré, & son corps tout livide, parce que les Dia„ bles l'avoient battu toute la nuit. Je luy dis que c'estoit „ une calomnie grossiere, & un bruit ridicule; car le bon„ homme avoit cessé par foiblesse depuis 15. jours de dire „ la Messe, & communioit tous les jours: il avoit fait „ trois Confessions generales au Pere du Lieu, la semaine „ qu'il mourut; & mesme le matin du jour de son decez, „ qui arriva l'année passée à la veille de tous les Saints, „ apres en avoir eû de visibles pressentiments, il dit adieu „ trois fois au Frere qui l'aidoit à s'habiller, l'asseurant „ qu'il ne lui donneroit plus de peine, & retournant de „ la Chapelle, où il avoit oüy la Messe & communié, il „ dit à un Frere qu'il rencontra, qu'il avoit demandé à „ Dieu d'aller passer au Ciel la Feste de tous les Saints, & „ un moment apres, environ demy heure apres la Com„ munion il expira entrant dans sa chambre entre les mains „ d'un autre bon Frere: & ainsi s'accomplit la Prophetie „ qu'il avoit faite, qu'il mourroit en sa sottane, & dans „ sa chambre, qu'il avoit tant aymées toutes deux, que „ nulle persecution ne l'avoit peu détacher de l'état qu'il „ avoit embrassé en son enfance, n'ayant jamais quitté „ durant soixante ans la retraitte de sa cellule que pour des „ œuvres de charité, comme pour confesser le moindre „ paysan qui se presentoit, à quel temps que ce fut. Je luy „ dis que l'Eglise de Lyon luy fit un service solemnel, au „ Chapitre de S. Just, où s'est tenu un Concile; que les „ Carmes & les Chartreux, avoient fait de mesme à Lyon, „ & par tout leur Ordre, & que la Congregation des Mes„ sieurs de Lyon avoit voulu dire l'Office en leur Chap„ pelle, & assister en corps à ses obseques. Je luy dis que „ mon Frere mesme, qui ne croyoit pas de leger aux re„ velations, m'avoit dit souvent, que quand le Pere Theo„ phile estoit fort affligé en Avignon à l'occasion de son li„ vre de *Negotiatore Religioso*, un Carme deschaussé l'estant „ allé recommander aux prieres d'une Carmelite, qui est „ en Avignon en odeur de sainteté, sans vouloir le nom„ mer, cette fille luy repondit, que celuy pour lequel il „ demandoit des prieres estoit un des plus sçavants de l'E„ glise, & tres-agreable à Dieu: mais que pour exercer sa „ vertu & croistre son merite, nostre Seigneur l'avoit voulu „ mortifier en la chose pour laquelle il avoit eu plus de pas„ sion, qui estoient ses livres, dont toute la gloire & la re„ compense, luy étoient reservées apres la mort, & qu'alors „ toutes les Provinces du monde les rechercheroient avec „ empressement: comme je vis qu'il m'écoûtoit avec un „ extrême plaisir, j'ajoustay ce que Monsieur le Prieur Ju„ geact de Lyon m'avoit appris de la modestie du Pere „ Theophile, laquelle ses adversaires devroient imiter, sça„ voir qu'il avoit refusé l'Evesché de Geneve, apres la mort „ du Neveu du Bienheureux; que Dom Felix de Savoye, „ & tout le Senat de Chambery, ayant obtenu le con„ sentement du Duc Charles Emanuël, le seul Pere Theo„ phile s'y opposa, & les pressa si fort qu'ils furent con„ traints de cesser, ce que le dit Prieur m'a asseuré sça„ voir de science certaine; mais qu'il estoit luy-mesme „ témoin d'un acte de la plus heroïque vertu, puis qu'ayant „ eu ordre de feu Monsieur de Bourdeaux, & quelques „ autres, de presenter au Pere Theophile lors de ses ad„ versitez, des Benefices, & deux mille livres de rentes, „ avec caution bourgeoise dans Lyon, s'il vouloit seule„ ment employer sa plume à escrire en faveur de certaine „ Doctrine, que le Pere Theophile respondit à Monsieur „ Jugeact ces belles paroles, en baisant sa sottane, qu'il ai„ moit mieux mourir persecuté dans cét habit, que vivre „ bien à son aise en manquant de fidelité à Dieu à qui il l'a„ voit voüée (65)". Si les Moines sont capables de faire courir de tels bruits contre un Jésuite, faut-il s'étonner des fables qu'ils ont débitées touchant la mort de Luther, & de Calvin, &c.

(64) *C'est-à-dire à un Jesuite de Lansbergue en Baviere.*

(65) Monconys, Voyages, *II Partie, pag.* 386 *& suiv. Edit. de Lyon* 1665, *à l'ann.* 1664.

(*M*) *J'aurai quelque petite chose à dire contre Moreri.*] I. Tout ce qu'il a dit de bon se trouvant en propres termes dans le Journal des Savans (66), il ne faloit pas laisser ignorer aux Lecteurs d'où il avoit pris cet Article. C'est un péché d'omission qui mérite ici la note de Plagiaire, & l'aplication de ces paroles de Pline: *Obnoxii profecto animi & infelicis ingenii est deprehendi in furto malle, quam mutuum reddere* (67). II. Il n'est pas vrai que le Pere Theophile *avoit choisi pour titre du Recueil de ses livres* Apopompæus, *qui est le nom que les Juifs donnoient à cette victime qu'ils chargeoient de maledictions & qu'ils abandonnoient au desert, mais on n'a pas jugé à propos de les intituler ainsi.* Le Titre d'*Apopompæus* n'étoit destiné qu'au Recueil particulier de quelques Ecrits, que l'Auteur n'inséra pas dans ses XIX Volumes. Nous avons vu ci-dessus les paroles de Mr. Gallois, qui sont si claires, & si précises, qu'on ne comprend pas que Mr. Moreri ait pu ne les pas entendre. N'eût-il point falu que ce Jésuite eût perdu le jugement, s'il avoit voulu que tous ses Ouvrages portassent ce Titre? Il a dû le réserver nécessairement pour quelques Traitez de contrebande. Son intention a été suivie, comme nous l'aprend le Pere Sotuel: ce qui convainc Monsr. Moreri d'une nouvelle omission. III. Les Ouvrages de Theophile Raynaud n'ont pas été imprimez l'an 1667: l'Edition en fut achevée l'an 1665. Ce qui a trompé Mr. Moreri, est d'avoir vu qu'on en parloit dans le Journal des Savans du 14 de Mars 1667. Cela doït porter les Journalistes à marquer toûjours l'année de l'impression. Ils ne le faisoient pas au commencement, & sur tout lors qu'ils craignoient en la marquant de faire conoître qu'ils parloient d'un Livre qui avoit perdu la grace de la nouveauté. IV. Il n'est pas vrai que ce Jésuite ait vêcu au XVI Siecle. Cette faute ne se trouve que dans la seconde Edition de Hollande.

(66) *C'est le* Journal *du* 14 *Mars* 1667, *que j'ai cité ci-dessus, Remarque* (*G*).

(67) Plinius, *in Præfat.*

(*N*) *Il déguisoit souvent son Nom à la tête de ses Ouvrages.*] Mr. Baillet trouvera là de quoi s'occuper, dans le beau Recueil qu'on attend de lui sur les Auteurs déguisez. Il doute (68) si ce Jésuite a pris le nom d'Anselme Solerius dans le Livre *de pileo, ceterisque capitis tegminibus*; mais puis que ce Livre se trouve dans le XIII Volume des Ouvrages de ce Pere (69), il faut être sûr qu'il l'a composé. Mr. Placcius (70) n'a pas eu raison de croire qu'il

(68) *Dans la* Liste *qu'il a mise à la fin de son Ouvrage intitulé* Auteurs déguisez.

(69) *Voiez* Sotuel, Biblioth. Script. Soc. Jesu, *pag.* 758.

(70) Placcius, de Anonymis, *num.* 602, *pag.* 130.

beaucoup, & ils lui rendirent les honneurs funebres dans tous les Couvens de leur Ordre l'an 1663 (*e*). Ce fut à cauſe de l'Ouvrage qu'il avoit fait ſur le Scapulaire, & que l'un d'eux publia avec bien des changemens (*O*). Les curieux lui ont ſu bon gré de la peine qu'il a priſe de publier un Catalogue de ſes Ouvrages. C'eſt en ce genre-là une fort bonne Compoſition: elle avoit paru à part, & on l'a miſe depuis à la tête du XX Tome de ſes Oeuvres qui eſt celui qui a pour Titre *Apopompæus*. On voit dans ce Catalogue l'occaſion, & le ſujet de chaque Livre de cet Ecrivain, & quelles en furent les ſuites, je veux dire qui furent ceux qui les attaquérent, & ce qu'on leur repliqua, & telles autres particularitez fort agréables à ceux qui aiment l'Hiſtoire des Livres, & des Auteurs. Il y manque une choſe aſſez importante; car l'ordre chronologique ne s'y trouve que très-imparfaitement. On y voit bien qu'un tel Ouvrage eſt le prémier que l'Auteur ait publié, qu'un tel autre eſt le ſecond, le troiſieme, & ainſi de ſuite; mais on n'y voit ni l'année ni le lieu de l'impreſſion, ni le nombre & la date des Editions qui ont ſuivi la prémiere. Ceux qui crurent que le Libraire, qui entreprenoit d'imprimer en XX Volumes *in folio* les Ecrits de ce Jéſuite, s'y ruineroit, ſe ſont fort trompez (*P*).

(*e*) Papebroch. Reſponſ. ad Exhibit. Error. *pag.* 117.

qu'il parut d'abord anonyme, dans l'Edition de Lion 1655 *in* 4, dédié *ad Petrum de Macerat*; mais que dans l'Edition d'Amſterdam 1671 *in* 12, on y mit le nom d'*Anſelmus Solerius Cimmelienſis.* Il eſt certain que l'Auteur dans l'Edition de Lion 1655 ſe qualifia *Anſelmus Solerius Cemelienſis*, en dédiant ſon Ouvrage *ad Petrum de Maridat.* Diſons donc que Placcius a ignoré bien des choſes ſur cet Article; il n'a point ſu les noms qui ont paru dans la prémiere Edition; Macerat eſt une chimere, Maridat eſt le vrai nom d'un Conſeiller au grand Conſeil; Anſelmus Solerius Cemelienſis (71) étoit un maſque qui cachoit notre Theophile. Le même Placcius lui reproche ſans ſujet une eſpece de contradiction (je dis ceci en paſſant) c'eſt au ſujet de la Chronique de Flavius Dexter. *Illud* (Chronicon) *ab ipſo* BIVARIO (72), vel VIVARIO *confictum credidere* Gabriel Pennottus & Matthæus Raderus, *contra quos ipſe tamen Apologiis ſeſe binis defendit quas approbant* Carolus Viſch *Bibl. Ciſtercienſis p.* 114. & Th. Raynaud. *de mal. & bon. lib. pag.* 139. *ſibi fere contrarius pag.* 164 (73). Voilà comme parle Monſr. Placcius: il prétend que notre Jéſuite, aiant aprouvé dans la page 139 les Apologies du Moine Eſpagnol, les deſaprouve dans la page 164. Rien moins que cela: il les mépriſe aſſez clairement dans la page 164, & plus nettement encore dans la page 139. *Flavii Dextri Chronicon nuper vulgatum, ſuppoſitum fuiſſe Dextro, latè contendit Gabriel Pennotus* in Canonicorum Regularium hiſtoria. *Quamvis enim, ipſo S. Hieronymo teſte, ratum ſit, Flavium Dextrum ſcripſiſſe Chronicon quod eidem D. Hieronymo inſcripſerit; tamen hoc Chronicum nuper vulgatum, illud ipſum eſſe genuinum, cujus S. Hieronymus meminit, multa ſunt quæ diſſuadent. Nec quæ adverſùs libri illius ſuppoſitionem, proferunt Bivarius commentator ac defenſor, & Melchior Incofer* lib. pro epiſtola Deiparæ ad Meſſanenſes à cap. 42. ad 46. *explent revera legentis animum* (74). Voilà ce qu'il dit dans la page 139, & voici de quelle maniere il s'exprime dans la page 164: *Flavii Dextri Chronicon quod nuper prodiit, magna excitavit diſſidia. Aliquod Chronicon verè fuiſſe à Dextro conſcriptum, conſtat, cùm S. Hieronymus ejus ſibi à Dextro inſcripti meminerit; ſed an id quod nuper prodiit, ſit verum illud Dextri Chronicon, controverſia eſt. Multi hoc Chronicon eſſe ſuppoſitum ab aliquo, cui honor gentis ſuæ cordi eſſet, contendunt, & acriter Pennotus* in Canonicorum Regularium Hiſtoria (75). Ce Jéſuite prit le nom de *Stephanus Emonerius* en écrivant pour les équivoques contre Barnes (76); celui de *J. Heribertus Cemelienſis* dans ſon Traité Latin des Eunuques (77); celui de *Leodegarius Quintinus Hæduus* en écrivant contre Hurtado, &c. Ce Hurtado étoit un Moine Eſpagnol qui fit imprimer à Amſterdam le Livre dont Patin a fait mention (78); on y trouve (79) des railleries ſur les Titres que Theophile Raynaud donnoit à ſes Livres. Ne lui en déplaiſe ces Titres étoient quelquefois ingénieux: qui ne voudroit lire un Ouvrage intitulé *Les Spiritualitez heteroclites, & les Anomalies de la pieté?* C'eſt le Titre du XV & du XVI Volumes des Oeuvres de ce Jéſuite, *Heteroclita ſpiritualia & Anomala pietatis.* Voilà donc, dira-t-on, des hétéroclites dans la Religion auſſi bien que dans la Grammaire; y voilà des anomalies auſſi bien que dans la Lune.

Quelques-uns ont cru que l'*Amadæus Guimenius*, dont les Ouvrages pour la Morale relâchée ont fait tant de bruit, n'étoit autre que le Pere Theophile. Le Pere Baron ſupoſa cela dans toute la II Partie de ſa *Manuductio ad Moralem Theologiam* (80); mais *aiant depuis reconu que le Livre* d'Amadæus qu'il refutoit a *eſté compoſé par un Auteur Eſpagnol, il ſe retracta dans ſa Preface. Et certainement*, ajoûte Mr. Gallois, *le Livre de Guimenius n'a gueres de raport avec le ſtyle & la maniere du P. Theophile Raynaud.* Notez que ce fut par d'autres voies que l'on reconut que cet Ouvrage étoit du Jéſuite Moya Confeſſeur de la Reine d'Eſpagne; la diverſité de ſtyle, voie d'illuſion, n'empêcha pas que Raynaud ne fût accuſé publiquement, & ne le juſtifia pas.

(71) *Notez que ce mot veut dire* natif de Cemelia. *C'étoit une Ville Epiſcopale ruinée depuis long tems. Le Siege Epiſcopal a été uni à celui de Nice. Voiez* Theophile Raynaud, de Libris propriis, *p. m.* 29.

(72) *C'eſt un Eſpagnol, Moine de Citeaux. Il publia cette* Chronique de Flavius Dexter *avec des* Commentaires *à Lion l'an* 1627.

(73) Placcius, *in* Pſeudonymorum Catalogo, *num.* 294, *pag.* 185.

(74) Theop. Raynaud. de malis ac bonis Libris, *num.* 220, *pag. m.* 139.

(75) *Idem, ibidem, num.* 296, *pag.* 164.

(76) *Voiez l'Article* BARNES, *Rem.* (*D*).

(77) *Imprimé à Dijon, in* 4, *l'an* 1655.

(78) *Ci-deſſus. Cit.* (22).

(79) *Voiez la Préface du* Duplex Antidotus, *Artic. I.*

(80) Gallois Journ. des Savans *du* 12 *Avril* 1666, *pag. m.* 39.

(*O*) Un Carme *publia* un de ſes Ecrits *avec bien des changemens.*] Pauvres Ecrits poſthumes, & vous Manuſcrits venus des païs lointains, comment peut-on ſe fier en vous? Qui nous pourra aſſûrer qu'on n'y ôte rien, qu'on n'y ajoûte rien, puis qu'un Manuſcrit du Pere Raynaud ſoufrit tant d'altérations entre les mains d'un Religieux Carme pendant la vie de l'Auteur, & preſque à ſa porte! Ce Jéſuite avoit déploié toute ſa ſcience pour ſoutenir le Scapulaire de Simon Stock; mais il ne contenta point les principaux intéreſſez. C'eſt pourquoi ils eſtropiérent miſérablement ſon Livre en quelques endroits, & ils y entérent des membres poſtiches. Il en a témoigné ſon indignation de la maniere que l'on va voir. *Hoc opuſculum* (Scapulare Stochianum illuſtratum & defenſum) *quale Pariſiis è meo M. S. prodiit anno* 1654 *apud Antonium Padelore, abjudico tamquam ſpurium & alienum, irruit enim in illud Leo, à quo miſerè deformatum eſt, dicam diſcerptum & laceratum. Reciſa pleriſque locis, me inconſulto, multa; addita ex mente interpolatoris alia, quæ planè improbo. Titulus ipſe libri, (ut ab ipſo limine fieret perverſionis exordium,) immutatus eſt; ita ut quod Hincmarus ſenior juniori exprobrabat, admiſſa in ipſo aditu ceſpitatione, non potuerit expectari progreſſio felicior. Hiat paſſim oratio, ob prætermiſſionem vel reciſionem unius aut alterius voculæ, menda ubique denſa. Sic rependitur gratia* (81)?

(*P*) *Ceux qui crurent, que le Libraire . . . . . . s'y ruineroit, ſe ſont fort trompez.*] Car cette Edition s'eſt bien vendue, & quand on la trouve complete dans les ventes de Bibliotheque en Hollande & en Allemagne, on la pouſſe ordinairement jusqu'à un prix bien conſidérable. Ainſi l'Imprimeur n'a point mérité de place dans une certaine Liſte dont Mr. Catherinot a fait mention. „ Comme je finiſſois „ cet article, dit-il (82), „ le R. P. de Fourcroy, Jeſuite de Paris, mais naturalizé de Bourges depuis près de cinquante ans qu'il y fait ſa demeure, toûjours regentant & toûjours compoſant, m'a donné avis que l'on pourroit faire un juſte Volume du Catalogue de ceux qui par leurs Livres ont ruïné foncierement leurs Libraires: ce ſera pour une autre fois ". Cela me fait ſouvenir de ce Paſſage d'Eſtienne Pasquier (83): „ Il n'y a remede, il faut que jé m'eſclatte à ce coup, & me pleigne à gorge deſployée de la calamité de ce ſiecle, qui nous a produit ſi grande foiſon d'autheurs, ou putatifs, ou avortons. Il n'y a ſi malotru qui ne vueille que ſes premieres apprehenſions prennent air, craignant qu'eſtant trop longuement enfermées, elles ne ſentent le remugle (84). Vray Dieu! Jodelle me ſemble avoir autrefois heureuſement rencontré en ces ſix vers:

„ *Et tant ceux d'aujourd'huy me faſchent,*
„ *Qui dés lors que leurs plumes laſchent*
„ *Quelque trait ſoit mauvais ou bon,*
„ *En lumiere le vont produire,*
„ *Pour ſouvent avec leur renom,*
„ *Les pauvres Imprimeurs deſtruire* ".

(81) Theop. Raynaud. *in* Syntagm. de Libris propriis, *num.* 72, *pag. m.* 70, 71.

(82) Catherinot, l'Art d'imprimer, *pag.* 11: *c'eſt un Imprimé de* 12 *pages in* 4, *daté de Bourges le* 10 *de Mars* 1685.

(83) Pasquier, Lettres, *Livre X, Tom. I, pag. m.* 638.

(84) *C'eſt-à-dire le rance, le moiſi*, pædorem & ſitum.

RAMUS (PIERRE) en François *de la Ramée*, a été l'un des plus fameux Profeſſeurs du XVI Siecle. Il étoit né dans un village du païs de Vermandois en Picardie l'an 1515 (*a*). Son aieul s'étoit retiré en ces quartiers-là après avoir perdu tous ſes biens, lors que ſa patrie fut réduite en cendres au païs de Liege (*A*), par le dernier Duc de Bourgogne. Il falut qu'il gagnât ſa

(*a*) Theophilus Banoſius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 2.

(*A*) *Sa patrie fut réduite en cendres au païs de Liege.*] Cela ne s'accorde, ni avec Mr. Moreri, ni avec Mr. Teiſſier. Celui-là dit que l'*ayeul* de Ramus *avoit été obligé durant les guerres de ſortir de Bourgogne*, & qu'*il s'étoit retiré dans le Vermandois*: celui-ci dit (1) que Pierre Ramus *étoit deſcendu d'une famille noble qui tiroit ſon origine de la ville d'Evreux, car ſon ayeul ayant été chaſſé de ſon païs, & depouillé de ſes biens par les Bourguignons, chercha un aſyle dans le Vermandois.* Ainſi, ſelon Mr. Moreri, l'aieul de Ramus étoit Bourguignon; mais ſelon Mr. Teiſſier, il étoit Normand. Je puis vous aſſûrer qu'il n'étoit ni l'un ni l'autre; il étoit du païs de Liege. Voici ma preuve: *Parentes Rami agricolæ fuerunt pauperrimi. Avus certe, ut ipſe commemorat in Præfatione Regiæ ſuæ profeſſionis, in Eburonum gente familia in primis illuſtri fuit: ſed patria à Carolo Burgundionum duce capta, & incenſa, in Veromanduorum agrum profugus,*

(1) Teiſſier, Addit. aux Eloges de Thou, *Tom.* I, *pag.* 371 Edition de 1696.

ſa vie le reſte de ſes jours à faire & à vendre du charbon. Il laiſſa un fils qui gagna la ſienne à labourer (*b*), & qui fut le pere de notre Ramus, c'eſt-à-dire d'un homme qui a été le jouët de la fortune ; car ſa vie fut une alternative perpétuelle d'élévation & d'abaiſſement. L'envie d'aprendre l'aiant porté dès l'âge de huit ans à s'en aller à Paris (*c*), & la miſere l'aiant contraint d'en ſortir, il y retourna le plutôt qu'il put, & n'y trouvant point les moiens de ſubſiſter il en partit une ſeconde fois ; mais la paſſion des études fut ſi grande en lui, que le malheur de ces deux voiages ne l'empêcha point d'aller chercher tout de nouveau une condition dans cette ville. Il y fut entretenu pendant quelques mois par un de ſes oncles, après quoi il ſe vit contraint d'être valet au College de Navarre (*B*). Emploiant le jour à ſervir ſes maîtres, & la plupart de la nuit à étudier (*d*), il fit des progrès ſi conſidérables, qu'à ſa reception au dégré de Maître ès Arts, il s'engagea à ſoutenir le contrepied d'Ariſtote ſur tout ce qu'on lui voudroit objećter (*e*) (*C*) : mais il faut noter qu'avant cela il avoit fait dans les Ecoles un Cours de Philoſophie qui avoit duré trois ans & demi (*f*). Il ſe tira heureuſement des Objećtions qui lui furent faites un jour entier. Ce ſuccès lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doćtrine d'Ariſtote, & de la combatre vigoureuſement : mais il ne s'attacha guere qu'à perfećtionner la Logique. C'eſt à cela qu'il raportoit toutes ſes Lećtures, & les Leçons même d'Eloquence qu'il faiſoit à la jeuneſſe (*g*). Les deux prémiers Livres qu'il publia, l'un intitulé *Inſtitutiones Dialećticæ*, l'autre *Ariſtotelicæ Animadverſiones*, excitérent de grans troubles dans l'Univerſité de Paris (*D*). Il falut

(*b*) *Ex eodem* Theophilo Banoſio, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 2.

(*c*) *Ibidem, pag.* 3.

(*d*) *Ex eodem, ibid.*

(*e*) Jo. Thomas Freigius, *in* Vita Petri Rami, *pag. m.* 10.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) *Idem, pag.* 10 *&* 11.

fugus, ob paupertatem carbonariam artem exercuit (2). Tous les bons Géographes vous diront que les *Eburones*, & les Liegeois, ſont le même peuple.

(*B*) *Il ſe vit contraint d'être valet au College de Navarre.*] J'ai ſuivi Banoſius, & non pas Joſeph Scaliger. Celui-ci prétend que Ramus alla valet à Paris. (3) *Ramus ad annum uſque decimum nonum, ne quidem primas notas didicerat, inſerviebatque Dom. de la Broſſe* (4). *Lutetiam deductus tantum famulus profecit maximo diſcendi deſiderio percitus, ut quamvis repugnante ingenio tardo, rudi & ſtupido; repugnante, quod majus eſt, inſtitutione ſera : labore & diligentia in id litterarum decus pervenerit, quò perveniſſe vix credibile ſit, ita ut anno trigeſimo contra Ariſtotelem ſcripſerit meliori ſtylo quam poſterioribus annis.* J'ai de la peine à croire tout ce que nous conte là le grand Scaliger : il n'y a nulle aparence que Ramus ait vêcu jusqu'à l'âge de dix-neuf ans (5) ſans ſavoir lire, ni qu'il eût l'eſprit hébété, peſant, ſtupide. En tout cas il eſt faux qu'il eût trente ans lors qu'il commença d'écrire contre Ariſtote ; car ſon Livre après mille conteſtations fut condamné le 10 de Mai 1543. Il n'avoit alors que vingt-huit ans. J'aimerois mieux donc croire Banoſius, qui raconte qu'à l'âge de huit ans notre la Ramée fit un voiage à Paris de ſon propre mouvement, &c. *Anno ætatis ſuæ circiter octavo ſponte Lutetiam venit, & inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen, quam libet reflantib. ventis reverſus, & ardenti diſcendi ſtudio incenſus, ab Honorato Carpenterio avunculo victum per aliquot menſes perexiguum accepit, ut artes addiſceret : deinceps neceſſitate coactus multos annos duram ſervitutem in collegio Navarræ ſervivit. Sed quum interdiu dominis ſuis fidelem operam præſtitiſſet, nocte, Cleanthis Philoſophi exemplo non diſſimili, oleo & lucerna diſciplinarum lumen brevi tempore tantum ſibi comparavit, ut artium liberalium laurea ſit donatus* (6). Mais voici une forte preuve contre Banoſius : je la tire des propres paroles de Ramus raportées par Jean Freigius. *Confiteor vitam mihi totam acerbiſſimis fluctibus jactatam eſſe. Puer vix è cunis egreſſus duplici peſte laboravi : juvenis invita modiſque omnibus repugnante fortuna Lutetiam ad capeſſendas artes ingenuas veni, inde bis abductus violentia temporis, bis eodem tamen quamlibet reflantibus ventis reverſus, atque eò ardentiore diſcendi ſtudio incenſus, quò vehementius prohibebar* (7). Si Ramus n'avoit eu que huit ans la prémiere fois qu'il fut à Paris, eût-il emploié le mot *juvenis*? n'eût-il pas dû ſe ſervir du mot de *puer*? eût-il manqué de le faire?

(*C*) *Il s'engagea à ſoutenir le contrepied d'Ariſtote ſur tout ce qu'on lui voudroit objecter.*] Le Taſſoni regarda cela comme une audace condamnable. *Ma più audace*, dit-il (8), *fù la prova di Pietro Ramo, autore per altro poco degno d'eſſere nominato. Queſti dovendo ſecondo l'uſo di Parigi ſoſtener concluſioni prima che foſſe creato Maeſtro, per bizarria d'ingegno propoſe queſta ſola a qualunque voleſſe argumentare, dando libero campo à tutti.* Quæcunque ab Ariſtotele dicta ſint, falſa, & commentitia eſſe. *La quale havendo eccitati contra di lui tutti gl'ingegni, tutte le profeſſioni, tutte le ſcuole; egli nondimeno con tanta prontezza, e ſottigliezza de riſpoſte la difeſe, che fe rimaner confuſa e ſtupita la Città di Parigi : E ben ne' ſuoi libri appariſcono ancora i ſegni della ſua audacia.* Le bon eſt qu'il ne nie pas que le ſoutenant ne défendit cette Theſe avec tant de ſubtilité, que tout Paris s'en étonna. Voions ce que Freigius peut nous dire ſur cette Avanture. *Lutetiæ magiſterii titulum ſuſcepturus, pro more & conſuetudine ſcholarum liberam diſputandi copiam examinatoribus facere cogebatur. Problema igitur ſumpſit : Quæcunque ab Ariſtotele dicta eſſent, commenticia eſſe. Attoniti novitate & inſolentia problematis Magiſtri noſtri, cùm authoritatem Ariſtotelis (qua tanquam ſcuto, ſeſe ad omnes inſultus munire conſueverunt) ſibi ereptam viderent, irrito conatu per diem integrum, Magiſtrandum (ut barbari barbarè vocant) oppugnarunt. Ex hoc fortuito ſucceſſu anſam deinceps ſeriò & liberè in Ariſtotelem animadvertendi & inquirendi arripuit* (9).

(*D*) *Ses deux prémiers Livres .... excitérent de grans troubles dans l'Univerſité de Paris.*] L'ordre eût voulu que les Profeſſeurs de Paris, qui admiroient Ariſtote, euſſent réfuté par des Ecrits & par des Leçons les Livres de Ramus ; mais au lieu de ſe renfermer dans ces juſtes bornes des Guerres Académiques, ils traînérent cet Antipéripatéticien devant les Juges criminels, comme un perſonnage qui ſapoit tous les fondemens de la Religion. Ils firent tant de vacarmes que la cauſe fut portée au Parlement de Paris ; mais dès qu'ils s'aperçurent qu'elle y ſeroit examinée équitablement & ſelon les formes, ils la tirérent de ce Tribunal par leurs intrigues, & la firent évoquer au Conſeil du Roi. *Vix Ariſtotelicæ animadverſiones lectæ erant, cum Petrus Ramus repente non ad humanam aliquam, & literis uſitatam diſputationem ab Academia vocatur, ſed ad Prætorii tribunalis capitalem contentionem per certos homines falſo Academiæ nomine rapitur, novique & ante hunc diem inauditi criminis accuſatur, quòd Ariſtoteli repugnando Theologiam & artes enervaret. Hac enim oratione Ariſtotelea actio inſtituta eſt. Hinc Ariſtoteleorum clamoribus agitatus ad ſummum Pariſienſis Curiæ conſilium traducitur : deinde cum legitimo judicii more res agi, atque apertiùs iniquiſſimæ fraudis invidia percipi videretur, novis artibus à Senatu Pariſienſi ad regiam cognitionem disjicitur* (10). Le Roi ordonna *que Maiſtre Antoine de Govea, qui s'eſtoit preſenté à impugner & debatre leſdits livres, & ledit Ramus, qui les ſouſtenoit & defendoit, eſtiroient & nommeroient de chacun coſté deux bons & notables perſonnages connoiſſans les langues Grecques & Latines, & experimentez en Philoſophie* (11). Enſuite de cette Ordonnance Govea & Ramus choiſirent chacun deux perſonnes : Pierre Danes & François Vicomercat furent choiſis par Govea ; Jean Quintin Docteur en Décret, & Jean de Beaumont Docteur en Médecine, furent choiſis par Pierre Ramus. Le Roi élut *pour le cinquiéme Maiſtre Jean de Salignac Docteur en Theologie.* Raportons l'expoſé des Lettres patentes. " Par devant leſquels (12) leſdits „ de Govea & Ramus euſſent eſté ouïs en leurs diſputes „ & debats, jusques à ce que pour interrompre l'affaire, „ iceluy Ramus ſe ſeroit porté pour appellant deſdits Cenſeurs, dont nous advertis euſſions decerné nos lettres à „ noſtre Prevoſt de Paris, ou à ſon Lieutenant, pour „ contraindre leſdits de Govea & Ramus à parfaire leurs „ diſputes, afin que par leſdits Cenſeurs nous fuſt donné „ ledit advis, non obſtant ledit appel & autres appellations „ quelconques, ſuivant leſquelles nos lettres, euſſent leſdits de Govea & Ramus derechef comparu pardevant „ leſdits Cenſeurs, & voyant que par iceluy Ramus leſdits „ livres ne ſe pourroient ſouſtenir, euſt declaré n'en vouloir plus diſputer, & qu'il les ſouſmettoit à la cenſure „ des deſſuſdits; & comme on y vouloit proceder, leſdits „ de Quintin & Beaumont, l'un apres l'autre, euſſent declaré ne s'en vouloir plus entremettre. Au moyen dequoy euſt iceluy Ramus eſté ſommé & requis d'en eſlire & nommer deux autres. Ce qu'il n'euſt voulu faire, „ & ſe fuſt du tout ſoumis aux trois autres deſſus nommez, leſquels apres avoir le tout veu & conſideré euſſent eſté d'advis, que ledit Ramus avoit eſté temeraire, „ arrogant & impudent, d'avoir reprouvé & condamné le „ train & art de Logique receu de toutes les nations, que „ luy meſme ignoroit, & que parce qu'en ſon livre des „ Animadverſions il reprenoit Ariſtote, eſtoit evidemment „ connuë & manifeſte ſon ignorance. Voire qu'il avoit „ mauvaiſe volonté, de tant qu'il blaſmoit pluſieurs choſes, à quoy il ne penſa oncques. Et en ſomme ne contenoit ſondit livre des Animadverſions que tous menſonges, & une maniere de medire, tellement qu'il ſembloit eſtre le grand bien & profit des lettres & ſciences, „ que ledit livre fuſt du tout ſupprimé ! Semblablement „ l'autre deſſuſdit intitulé *Dialecticæ Inſtitutiones*, comme „ contenant auſſi pluſieurs choſes fauſſes & eſtrangeres „. Raportons auſſi le *dictum* de l'Ordonnance. " Sçavoir faiſons, que veu par nous ledit advis, & eu ſur ce autres „ advis & deliberations, avec pluſieurs ſçavans & notables „ perſonnages eſtans lés nous, avons condamné, ſupprimé, & aboly, condamnons, ſupprimons, & aboliſſons „ leſdits deux livres, l'un *Inſtitutiones Dialecticæ*, l'autre „ *Ariſtotelicæ Animadverſiones*, & avons fait & faiſons inhibitions & defenſes à tous Imprimeurs & Libraires de „ noſtre Royaume, pays, terres, & ſeigneuries, & à tous „ autres nos ſujets, de quelque eſtat ou condition qu'ils „ ſoient,

(2) Theophilus Banoſius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 2.

(3) Scaligerana prima, *pag.* 127.

(4) *Monſr.* Teiſſier, Additions, *Tome I, pag.* 371, *croit que* Scaliger *parle d'une Dame : mais* Dom. *eſt auſſi-tôt le commencement de* Domini *que de* Dominæ.

(5) *Monſr.* Teiſſier, *la même, citant* Scaligerana I, *ne met que* 9 *ans.*

(6) Banoſius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 3.

(7) Johannes Thom. Freigius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 7, *ex Schecckiano epilogo Rami.*

(8) Aleſſandro Taſſoni, Penſieri diverſi, *Libr. X, Cap. III, pag.* 375.

(9) Freigius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 9, 10.

(10) Audomarus Talæus, *in ſua* ad Carolum Lotharingium Cardinalem Academia, *apud* Launoium de varia Ariſtotelis fortuna, *pag.* 57, 58, *Edit. Pariſ.* 1653.

(11) *Ce ſont les termes des Lettres patentes du Roi datées le* 10 *de Mai* 1543. *Voiez* Launoi, de varia Ariſtotelis fortuna, *pag. m.* 52. *On trouve ces Lettres patentes du Roi dans la* Bibliotheque Françoiſe de Du Verdier Vau-Privas, *ſous le mot* Pierre de la Ramee.

(12) *C'eſt-à-dire les cinq Juges, celui que le Roi nomma, & ceux que les parties choiſirent.*

lut que François I s'en mêlât, évoquant à ſoi le Procès qui pendoit au Parlement de Paris entre Ramus & Antoine Govea. On donna des Juges aux parties, pour prononcer ſur le différent après qu'elles auroient diſputé. Govea eut tout l'avantage qu'il pouvoit prétendre: les Livres de Ramus furent interdits par tout le Roiaume; & leur Auteur fut condamné à n'enſeigner plus la Philoſophie. Ses ennemis firent paroître leur joie avec un éclat ſurprenant (*E*). Ceci ſe paſſa l'an 1543. L'année ſuivante la peſte fit du ravage dans Paris, & diſſipa preſque tous les Ecoliers du College de Prele: mais Ramus s'étant laiſſé perſuader d'y enſeigner, attira bientôt beaucoup d'Auditeurs (*h*). La Sorbonne le voulut faire chaſſer de ce College, & n'en put venir à bout: il fut maintenu dans la Principalité de cette maiſon par Arrêt du Parlement (*i*). Il trouva un ſi bon patron en la perſonne du Cardinal de Lorraine, qu'il obtint de Henri II la mainlevée de ſa plume & de ſa langue l'an 1547, & la Charge de Profeſſeur Roial en Philoſophie & en Eloquence au mois de Juillet 1551 (*k*). Le Parlement de Paris l'avoit déja maintenu dans la liberté de joindre les Leçons de Philoſophie avec celles d'Eloquence (*l*). Ces Arrêt avoit mis fin à pluſieurs perſécutions que Ramus & ſes Ecoliers avoient ſouffertes. On les avoit chicanez en pluſieurs manieres (*F*), & devant les Juges Académiques, & devant les Juges Civils (*m*), pendant l'hiver de l'année 1551 (*n*). Dès qu'il ſe vit Profeſſeur Roial il ſe ſentit un nouveau zêle pour perfectionner les Sciences, & il y travailla avec plus d'ardeur, malgré la haine de ſes ennemis, qui n'étoient jamais en repos, & qui prirent même pour une matiere de procès en crime d'innovation, la maniere dont lui & ſes Collegues prononçoient la lettre Q (*G*). Ils pouſſérent ſi

(*h*) Theoph. Banoſius, *in* Vita Rami, *pag.* 7.

(*i*) *Idem, ibidem.*

(*k*) *Voiez la Remarq.* (*L*).

(*l*) Theoph. Banoſius, *in* Vita Rami, *pag.* 7 & 8.

(*m*) Jo. Thomas Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 18 & *ſeq.*

(*n*) Ramus, *in* Oratione habita anno 1551, *pag. m.* 9.

„ ſoient, qu'ils n'ayent plus à imprimer ou faire imprimer leſdits Livres, ne publier, vendre, ne débiter en „ noſdits Royaume, pays, terres & ſeigneuries, ſous peine de confiſcation deſdits Livres, & de punition corporelle, ſoit qu'ils ſoient imprimez en iceux nos Royaume, pays, terres & ſeigneuries, ou autres lieux non „ eſtants de noſtre obeyſſance: & ſemblablement audit Ramus de ne plus lire leſdits livres, ne les faire eſcrire ou „ copier, publier, ne ſemer en aucune maniere, ne lire „ en Dialectique ne Philoſophie en quelque maniere que „ ce ſoit, ſans noſtre expreſſe permiſſion; Auſſi de ne plus „ uſer de telles mediſances & invectives contre Ariſtote, „ ne autres anciens Autheurs receus & approuvez, ne „ contre noſtredite fille l'Univerſité & ſuppoſts d'icelle, „ ſous les peines que deſſus. Si donnons en mandement „ & commettons, &c (13)".

Qui n'entend qu'une partie n'entend rien: c'eſt pourquoi il eſt bon que je raporte le récit qu'un ami de Ramus a publié de toute la procédure. Ramus, pour obéïr aux ordres de ſa Majeſté, comparut devant les cinq Juges, quoi qu'il y en eût trois qui fuſſent ſes grans ennemis. On diſputa deux jours. Il ſoutint que la Dialectique d'Ariſtote étoit imparfaite, puis qu'elle ne contenoit ni définition ni diviſion: les deux Juges qu'il avoit choiſis déclarérent par écrit le prémier jour, que la définition eſt néceſſaire dans toute Diſpute bien réglée (14): les trois autres déclarérent par écrit que la Dialectique peut être parfaite ſans définition (15). Le lendemain ils reconurent par écrit que la diviſion eſt néceſſaire dans la Dialectique: mais voiant que Ramus en concluoit qu'il avoit raiſon de condamner la Logique d'Ariſtote, puis qu'elle n'avoit pas été diviſée, ils renvoiérent l'affaire à un autre jour; & comme ils s'aperçurent qu'ils s'étoient eux-mêmes embarraſſez de telle ſorte, qu'ils ne pouvoient ſe dégager avec honneur, ils déclarérent qu'il faloit recommencer la Diſpute, & tenir pour non avenu tout ce qui s'étoit paſſé pendant les deux jours. *Ne non damnaretur Ramus, novum conſilium initur ut ab initio tota diſputatio retexatur, & adhuc injudicata induceretur, proque nihilo haberetur* (16). Ramus ſe plaignit hautement de ce procédé, où non ſeulement les Juges faiſoient paroître qu'ils le vouloient condamner, mais auſſi qu'ils caſſoient eux-mêmes leur Jugement: il les recuſa; il apella de tout ce qu'ils pourroient faire. Son apel fut déclaré nul par François I, qui ordonna que les cinq Juges prononceroient en dernier reſſort, & définitivement ſur cette affaire. Les deux Juges choiſis par Ramus ſe retirérent, voiant bien qu'ils n'aſſiſteroient au Jugement, que comme témoins de l'injuſtice que l'on préparoit (17). Les trois autres prononcérent tout ce que leur paſſion leur ſuggéra; & l'on prévint de telle ſorte l'eſprit du Roi par de faux raports, qu'on obtint la confirmation de leur Jugement. *Hæc omnia Regis, licet omnium Regum & humaniſſimi & litterarum amantiſſimi, tamen per falſas & improbiſſimè confictas calumnias inducti, auctoritate confirmantur* (18). Notez que le Roi déclare dans ſes patentes, que Ramus *ſe ſoumit du tout* à ces trois Juges, après le déſiſtement des deux autres. Ce fait eſt faux, ſi l'on en croit l'Auteur que je cite; car après avoir raporté que les deux Juges renoncérent à la procédure, il ajoûte, que Ramus en fit autant, & que les trois autres le condamnérent ſans l'avoir ouï. *Idemque Ramus ipſe non ſine ſtomacho, cùm à tribus illis contumelioſè illuderetur, fecit, & ſe tempora ſperare dixit, quibus tales judices de ſuo facto nequaquam parem eſſent voluptatem percepturi. Ita vi victa, vel certe hominum quorumcunque opinione ad tempus oppreſſa cauſa eſt. Condemnantur igitur triumvirali ſententia, non modò indicta, ſed incognita planè cauſa, animadverſiones Ariſtotelicæ* (19). Prenez bien garde que l'on narre ainſi la choſe, non pas dans un Livre anonyme, mais dans un Ecrit qu'Omar Talon dédia au Cardinal de Lorraine. Si l'on s'y fie, on rejettera comme une fable ce que conte Pierre Galland. Il dit que François I, aiant apris les Invectives continuelles d'un certain Sophiſte contre Ariſtote, contre Ciceron, & contre Quintilien, avoit réſolu de l'envoier aux galeres; mais que Caſtellan lui ſuggéra un autre genre de punition: ce fut d'engager ce Sophiſte à une Diſpute, où il feroit voir ſa folie par le ſilence à quoi on le réduiroit. Le Roi goûta cet expédient; & lors qu'il eut ſu la confuſion que ce perſonnage avoit reçue, il ſe contenta de cette peine. C'eſt de Ramus que Pierre Galland veut parler; mais ſouvenons-nous qu'il étoit ſon grand ennemi *Cùm in hac ſchola ante annos octo Sophiſta famoſus Muſis iratis natus, gloriæ popularis ſiti inexplebili præceps, Ariſtotele, Cicerone, & Quintiliano petulanter & ignoranter vexatis, nullum finem in quemvis auctorem claſſicum debacchandi facturus videretur, priuſquam præſentem literarum ſtatum labefactaſſet, & ad ſuam libidinem pervertiſſet; permulti doctrina & virtute conſpicui homines audaciam tam prodigioſam indigniſſime tulerunt. Cumque de eo apud regem ita conqueſti eſſent, ut ille, pro ſua perpetua in literas & literarum Profeſſores benevolentia, hunc indignabundus ad remum damnatum triremibus addicere ſtatueret, Regis animum faceti leporis ſuavitate emollitum, ad mitiorem ſententiam traduxit. Sophiſtam nugantem & inepte philoſophantem ab humaniſſimo Rege nullo capitali ſupplicio puniendum eſſe. Verum cum doctis hominibus coram gravibus diſceptatoribus in diſputationis certamen commiſſum, argumentis convincendum, & ratione aliqua leviore ad ſanitatem reducendum. Quorum ſententia cum illum Rex inſcitiæ, impudentiæ, & temeritatis damnatum, ſilentiique pœna multatum vidiſſet, facile acquievit, neque acerbius quicquam in eum ſtatuit* (20).

(*E*) *Ses ennemis firent paroître leur joie avec un éclat ſurprenant.*] Ils firent plus de fracas à proportion, que les Princes les plus faſtueux n'en affectent après la priſe d'une grande ville, ou après le gain d'une bataille très-importante. La Sentence des trois Juges fut publiée en Latin & en François dans toutes les rues de Paris, & dans tous les lieux de l'Europe où on la put envoier. On fit des Pieces de Théatre avec un grand apparat, dans leſquelles Ramus fut bafoüé en mille manieres, au milieu des acclamations & des aplaudiſſemens des Ariſtotéliciens (21). *Triumphus de tam nobili victoria mirificus agitur, triſtis illa & horrenda Triumvirûm ſententia impreſſis & Latina & Gallica oratione libellis, non modò per hujus urbis compita, ſed per orbis terrarum loca omnia, quò expectari potuit* (22), *promulgatur. Ludi magno apparatu celebrantur, ubi ſpectantibus & plaudentibus Ariſtoteleis, omni ludibrii & convitii genere Ramus afficitur.*

(*F*) *On les avoit chicanez en pluſieurs manieres.*] Je ne raporte pas le détail de ces véxations; je vous renvoie à Freigius (23): je dis ſeulement que lors qu'on ſe fut aperçu que les autres plaintes ne faiſoient pas aſſez d'impreſſion, on accuſa Ramus de pervertir la jeuneſſe par des ſemences d'Héréſie & de Pyrrhoniſme. *Unius primum accuſationem graviſſimam audivit, Ramum Academicum nominantis, & inaudita calumnia deſcribentis, humanarum divinarumque rerum hoſtem & inimicum, qui de humanis diviniſque legibus addubitaret, deque iis dubitare diſcipulos ſuos doceret: qui lubricos Divi Auguſtini locos ſuis auditoribus ad effrænatam & impiam libertatem proponeret, qui (quò facilius incautis animis abuteretur) omnes Logicas diſputationes tolleret* (24).

(*G*) *La maniere dont lui & ſes Collegues prononçoient la lettre Q.*] Les Profeſſeurs Roiaux corrigérent entre autres abus celui qui s'étoit gliſſé dans la prononciation du Latin. Quelques Eccléſiaſtiques ſuivirent cette réforme, malgré le chagrin des Sorboniſtes contre cette innovation. Mais un Bénéficié ſe trouva fort mal d'avoir déplu là-deſſus à la Sorbonne: elle le fit dépouiller de ſes revenus: il ſe pourvut au Parlement; & comme les Profeſſeurs Roiaux craignirent qu'il ne ſuccombât ſous le crédit de la Faculté de Théologie, pour avoir oſé prononcer la Langue Latine ſelon leur réforme, ils ſe crurent obligez de le ſecourir: ils allérent donc à l'Audience, & repréſentérent ſi vivement à la Cour l'indignité d'un tel Procès, que l'accuſé fut abſous. *Quas novas turbas innovata pronunciatio peperit? Sub annum milleſimum quingenteſimum quinquageſimum, cùm Profeſſores regii ſinceriorem Latinæ linguæ pronunciationem* ſenſim

(13) *Voiez* Launoi, de varia Ariſtotelis fortuna, *pag.* 52.

(14) *Omnem diſputationem quæ via & ratione procederet definitione proficiſci debere.* Audom. Talæus, *in* Academia, *apud* Launoium, *ibid. pag.* 58.

(15) *Ad Dialecticæ artis perfectionem definitione nihil opus eſſe.* Idem, ibid.

(16) *Idem, ibidem.*

(17) *Ex eo autem confeſſu ſe diſcedere quia ſe non ſocios conſilii, ſed injuriæ quæ Ramo fieret adhibitos teſtes intelligerent.* Idem, ibid.

(18) *Idem, ibid. pag.* 59.

(19) *Idem, ibidem.*

(20) Petrus Gallandius, *in* Vita Petri Caſtellani, *num.* 45, *pag.* 75. 76.

(21) *Idem* Talæus, *apud* Launoium, de var. Ariſtotelis fortuna, *pag.* 59 *Voiez auſſi la* Vie de Ramus *par* Jean Thomas Freigius, *pag.* 17.

(22) *C'eſt ainſi qu'on lit dans Mr.* de Launoi, de varia Ariſtotelis fortuna, *pag.* 60; *mais* Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 17, *raportant le même Paſſage de* Talæus, *dit* quò exportari potuit.

(23) Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 18 & *ſeq.*

(24) *Idem, ibid. pag.* 20. *cela eſt tiré de la* Harangue *inaugurale de* Ramus, *prononcée l'an* 1551.

si loin leurs attentats, qu'il fut obligé de disparoître. Il alla sous le bon plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau (o) (H), où, à la faveur des Livres qu'il trouvoit dans la Bibliotheque Roiale, il continua ses travaux Géometriques & Astronomiques. Mais dès qu'on sut qu'il étoit là, il ne s'y crut plus en sûreté, & il falut qu'il s'allât cacher successivement en divers endroits (p). Pendant ce tems-là sa Bibliotheque fut pillée au College de Prele. Mais lors que la Paix eût été conclue l'an 1563 entre Charles IX & les Protestans, il reprit la possession de sa Charge, & il s'y maintint avec vigueur, & s'attacha principalement à faire fleurir les études de Mathématique. Cela dura jusqu'à la seconde Guerre civile l'an 1567. Alors il fut obligé de quitter Paris, & de se jetter entre les bras des Huguenots (q). Il étoit à leur armée lors de la bataille de St. Denys. La Paix aiant été faite peu de mois après, il fut rétabli dans sa Profession; mais comme il prévit que la Guerre recommenceroit bientôt, il ne voulut point être exposé à une nouvelle tempête. Il demanda donc au Roi la permission d'aller voir les Académies d'Allemagne. Cela lui fut accordé. Il fit ce voiage l'an 1568; & reçut par tout de fort grans honneurs (r). Il revint en France après la troisieme Guerre l'an 1571 (s), & périt misérablement au massacre de la St. Barthelemi, comme on le peut voir dans le Passage de Monsr. de Thou, que Moreri a raporté. C'étoit sans doute un grand Orateur (I), un homme fort universel, & doüé de très-belles qualitez morales; éloigné de l'avarice, sobre, chaste (K), craignant Dieu, zêlé pour la Religion Réformée: mais il étoit un peu opiniâtre, & contredisant; & l'on veut même qu'il ait dérobé à Vives ses inventions (t). Il témoigna une grande fermeté dans ses disgraces (L). Les Ministres ne l'ai-

(o) Freigius, *in Vita Rami*, *pag.* 26.

(p) *Idem*, *pag.* 28.

(q) *Idem*, *pag.* 30.

(r) *Idem*, *ibid. & pag. sequent.*

(s) *Je me fonde sur ce qu'on marque qu'il harangua à Bâle l'an 1571.*

(t) *Voiez* Keckerman *in* Præcognitis Logicis, *Tract. II, Cap. V.*

sensim introducere cœpissent, molestè ferebant cùm alii, tum præsertim Sorbonici, inveteratam loquendi consuetudinem Gallorum improbari, ut quæ pueri didicissent, senes perdenda fateri cogerentur: in primis verò de sono ipsius literæ Q. ambigebatur: regiis sic, uti debet, cum sequente u pronunciantibus, Quisquis, Quanquam: Sorbonicis verò consuetudine vernacula, Kiskis, Kankam. Jam cum sacris addictum hominem ob genuinam pronunciationem amplissimis proventibus Sorbonici spoliandum curassent, & lite coram Senatu Parisiensi contestata, ne miser ille ob grammaticam hæresin (ut illi vocabant) theologicis fructibus jure excideret, periculum esset: professores regii, & inter hos Petrus Ramus facto agmine in Curiam convolant, & judicii insolentiam præfati, quod Jureconsulti de legibus regiis disputare soliti, ad grammaticorum leges dijudicandas sese dimisissent, judices ita commoverunt, ut sententiis suis non modo sacerdotem absolverent, sed & impunitatem de Grammatica pronunciatione disputandi tacito assensu in perpetuum stabilirent. Ergo Kis, & Kalis, & Kantus, & Miki, & simile. Gottismi & Barbarismi erant in Parisiensi Academia ante regios professores usitati: quos barbarismos si collega aliquis imitari nollet, acerbè & contumeliosè accipiebatur, quod collegii consuetudinem violare diceretur. E schola regia tum primum Quis, Qualis, Quantus, Mihi, Latinè & Romanè sonuerunt, & pudor fuit, regiis Professoribus tanquam regis ipsius voci palàm reclamare (25). C'est une Avanture si étrange & si incroiable, que je n'ai pas cru que je dusse omettre aucune parole de celui qui la raconte. Il en raporte tout de suite une autre qui m'étonne encore plus, & dont je voudrois bien voir les monumens dans les Archives; car sans cela je ne conseillerois à personne d'y ajoûter une entiere foi, non plus qu'au Procès de *Kankan* & *Kiskis*. Voici cette autre Avanture. Il falut contraindre par l'autorité publique plusieurs Docteurs de Paris, à renoncer à cette These qu'ils soutenoient opiniâtrément, *ego amat* est une aussi bonne phrase que *ego amo*. Citons Freigius. *Incredibile propè dictu est, sed tamen verum & editis libris proditum, in Parisiensi Academia Doctores extitisse, qui mordicus tuerentur ac defenderent, Ego amat, tam commodam orationem esse, quàm Ego amo; ad eamque pertinaciam comprimendam consilio publico opus fuisse* (26) (α). Mon incrédulité ne m'empêche pas de dire qu'il se passa bien des choses au XVI Siecle dans la Faculté de Théologie de Paris, qui la font rougir aujourd'hui quand elle y songe. Elle en fut bien bernée.

§ (α) Tiré d'Agrippa, au ch. *de Grammatica*, qui est le 3. de son *de Vanitate Scientiarum*. Voiez la Note 8 sur le ch. 19 du I Livre de Rabelais. REM. CRIT.

(H) *Il alla sous le bon plaisir du Roi se cacher à Fontainebleau.*] Je voudrois bien que Freigius n'eût pas suprimé les circonstances de cette retraite: je voudrois sur tout qu'il en eût marqué le tems; mais peut-être que s'il se fût hazardé d'en coter l'année, il n'y eût pas mieux réüssi, que quand il a dit (27) que les *Animadversiones* de Ramus furent condamnées l'an 1545, avec défense à leur Auteur de se mêler de Philosophie; mais que Ramus, réhabilité par le Roi Henri (28) à la sollicitation du Cardinal de Lorraine, fit une Harangue l'an 1546 *de Studiis Philosophiæ & Eloquentiæ conjungendis*. Quoi qu'il en soit, il insinue clairement que le Roi, n'osant accorder à Ramus une protection ouverte, l'envoia à Fontainebleau pour le sauver de la fureur de ses ennemis. *Paucis mensibus per reliqua Geometriæ mysteria pervasisset, nisi cursus industriæ per fatalem quandam calamitatem abruptus fuisset. Acceptis igitur à rege literis, ad regiam Fontisbellaquei bibliothecam profectus, mathematicas superiorum temporum prælectiones ab initio plenius & uberius retractavit & consideravit* (29). . . . . . *Hæc meditantem solitudo cervorum ac sylva diutius occulere non potuit. In Italiam tum cogitavit, quò ipsum Bononia honorificè invitarat. In Germaniam nostram ipsius illis mathematum amoribus charissimum sæpe respexit, sed viis omnibus terror mortis intentus ac pavor: rumor etiam Prælei sui indignis modis direpti, tum bibliothecæ charissimi quibusque rebus spoliatæ ac depopulatæ, ad regiam Vincennarum propius urbem revocarunt: quin alia vis etiam gravior accidit, ut è Vincennis per invia itinera profugiendum esset, & subinde variis in locis delitescendum: in fuga tamen & latebris otium lucemque reperit* (30). Banosius nous aprend que Ramus se retira à Fontainebleau pendant la prémiere Guerre de Religion, c'est-à-dire l'an 1562 (31).

Une Lettre de Languet (32), datée de Paris le 1 de Février 1562, nous aprend que Ramus se mit à la tête de quelques supôts de l'Université (33), qui firent savoir à Catherine de Medicis, qu'ils n'avoient aucune part à la Requête présentée au Parlement par le Recteur au nom de toute l'Université, aux fins que l'on ne publiât pas l'Edit de Janvier, & qu'au contraire ils en demandoient la publication. Il est certain que le Recteur n'avoit point délibéré sur cela avec ceux qu'il savoit afectionnez à l'Eglise Réformée (34).

(I) *C'étoit un grand Orateur.*] Je n'en veux point d'autre preuve que ce témoignage de Brantome: il contient un fait qu'on ne trouve pas ailleurs. Voici ce que dit Brantome, en donnant la Liste des Hommes savans que Henri II entretenoit. „ Monsieur Galandius Torticolis en „ l'art Oratoire; mais Monsieur Ramus son ennemy le „ passoit, qui estoit un fort disert & éloquent Orateur, „ & peu s'en est-il veu de semblables, car il avoit une „ grace inégale à toute autre, qui secouroit davantage son „ eloquence, jusques-là qu'au bout de quelque temps luy „ s'estant rendu Huguenot, & estant en la compagnie de „ Messieurs le Prince & l'Amiral, au voyage de Lorraine, & leurs Reistres qu'ils avoient fait venir ne voulant passer vers la France, qu'ils n'eussent de l'argent, „ aprés qu'ils en eurent un peu touché par quelques bourcillemens que les Huguenots eurent fait entr'eux, & que „ Monsieur Ramus les eust haranguez, ils en furent gagnez & menez au cœur de la France pour faire assez de „ maux (35). „

(K) *Il étoit . . éloigné de l'avarice, sobre, chaste.*] Il refusa des Professions qui auroient été fort lucratives, & aima mieux régenter dans le Collége de Prele où il n'avoit point de gages publics (36). Il n'acceptoit point les présens que ses Disciples lui vouloient faire (37), & il faisoit subsister à ses dépens quelques écoliers (38). Il refusa d'aller en Pologne, quoi qu'on lui promît de paier libéralement les éloges qu'il donneroit au Duc d'Anjou. Il répondit que l'Eloquence ne doit pas être mercenaire, & qu'il faut que la qualité d'homme de bien se trouve dans un Orateur. *Inter cætera referam quod cuidam respondit, qui in Poloniam legatus, Ramo, ut secum proficisceretur ad Henrici, qui nunc est, Galliarum regis laudes decantandas, magno pretio persuadere conatus est. At vero, ait, oportet Oratorem non tantum dicendi peritum, sed virum bonum esse: nec viri boni lingua venalis esse debet* (39). Nous aprenons là un fait digne de remarque: c'est que Monluc se voulut servir de l'Eloquence de Pierre Ramus pour éblouïr les Polonois, afin de leur donner plus d'envie de choisir le Duc d'Anjou pour leur Roi; car il ne faut pas révoquer en doute, que celui, qui fit à Ramus la proposition que j'ai raportée, ne fût le même Monluc Evêque de Valence, qui négocia si heureusement l'élection de Henri III, & qui se servit entre autres moiens de l'Eloquence de quelques personnes, qui élevoient jusqu'au ciel par leurs Vers & par leurs Harangues les qualitez du Duc d'Anjou. Il eut le bonheur d'éviter le piege d'une Maxime d'Horace (40).

La temperance de Ramus fut exemplaire: il se contentoit du bouilli; il mangeoit peu à dîner; il fut vingt ans sans boire du vin, & ne commença d'en boire que par ordre des Médecins; il couchoit sur la paille; il se levoit de grand matin (41); il étudioit tout le jour (42); il garda le célibat avec une pureté qui ne fut pas même soupçonnée de quelque tache; & il évitoit comme un poison les conversations malhonnêtes. *Cœlebs vixit honestissime, ab scortationis non tantum crimine, sed etiam suspicione semper immunis: colloquia obscœna, utpote quæ bonos mores corrumpunt, tanquam toxicum fugiebat* (43).

(L) *Il témoigna une grande fermeté dant ses disgraces.*] Tout autre que lui eût quitté Paris après l'Arrêt foudroiant de François I, dont ses Adversaires se glorifiérent avec tant d'insultes; mais il tint bon dans le College de Prele, & les laissa criailler tant qu'ils voulurent. Il ne répondit rien aux Ecrits qu'on publia contre lui. Il n'auroit osé, me

(25) Freigius *in* Vita Rami, *pag.* 24.

(26) *Idem*, *ibidem.*

(27) *Idem*, *ibid. pag.* 14.

(28) *Henri II ne commença de regner qu'en l'an 1547. Ramus fut interdit l'an 1543.*

(29) Freigius *in* Vita Rami, *pag.* 26.

(30) *Idem*, *ibid. pag.* 28.

(31) Banosius, *in* Vita Rami, *p.* 20.

(32) *La* LXVIII *du II Livre Edition de Hall* 1699.

(33) *Eorum qui Rectorem accusant dux est Petrus Ramus.* Languet. Epist. LXVIII *Libri II*, *pag.* 201.

(34) *Idem*, *ibidem.*

(35) Brantome, Memoires des Hommes illustres, *Tome II*, *page* 55.

(36) Thom. Freigius, *in* Vita Rami, *pag.* 35.

(37) *Idem*, *ibidem.*

(38) *Solebat in patriam proficiscens bonæ indolis juvenes pauperes suis sumptibus fovere; eosque in Academia Prælæa bonis informabat disciplinis: ex quorum numero plerique superstites sunt viri doctissimi.* Banosius, *in* Vita Rami, *pag.* 14.

(39) *Idem*, *ibid. pag.* 13.

(40) *Multa fidem promissa levant, ubi plenius æquo Laudat venales qui vult extrudere merces.* Horat. Epist. II *Libri II* *Vers.* 10.

(41) Banosius, *in* Vita Rami, *pag.* 12.

(42) *Idem*, *ibidem.*

(43) *Ibidem.*

l'aimoient guere; car il se rendit en quelque sorte Chef de Parti pour faire changer la Discipline. Son dessein fut éludé, & renversé même dans un Synode National (*M*). J'aurois eu bien plus de choses à raporter sur son chapitre, si je n'avois évité de répéter ce qu'on trouve dans Moreri, & dans les amples Recueils de Monsr. Teissier; outre que je n'ai pu consulter un Livre (*u*), que j'ai eu autrefois en main, & qui contient un grand nombre de particularitez. Je ferai quelques petites Observations sur le récit de ces deux Messieurs (*N*), dans lesquelles on trouvera l'éclair-

(*u*) *La Vie* de Pierre Ramus, *composée par* Nancelius *Mr.* Teissier *n'en a rien dit dans sa Bibl.oth.* Bibliothecar.

me dira-t-on; car le Roi lui fit défense de rien dire qui concernât la Philosophie. Mais, répondrai-je, s'il n'eût pas eu une grande force sur ses passions, il s'en fût allé hors du Roiaume, pour avoir la liberté de se défendre. Le silence est peut-être la chose du monde la plus difficile à un Auteur attaqué, & déchiré de toutes parts. Voilà pourtant une chose dont Ramus a été capable. Laissons-le dire à un Auteur qui l'a exprimé fort bien. *Adversus contumelias Doctorum quamlibet & eruditorum hominum perpetuum silentium juraverat. Nil Goveano, Gallandio, Perionio, Turnebo respondit: nil ingenii & doctrinæ per universam Germaniam principi Melanchthoni respondit: nil aliis Germanis, nil Italis nonnullis respondit. Cumque divulgatis per orbem terrarum Gallica & Latina lingua probris esset notatus, publicis ludis ignominiosissimè traductus: constricta lingua, vinctis manibus prohibitus quicquam de philosophia vel publicè vel privatim dicere, scribere, cogitare etiam (si menti tantùm potuisset imperari) prohibitus esset: adversus tantas tot acerbitatum plagas, unicum patientiæ remedium adhibuit, in animoque semper illud habuit*: Grata superveniet, quæ non sperabitur hora (44). Cet Auteur a oublié une circonstance qui pouvoit donner un grand relief à ce triomphe, je veux dire à la force de se taire, dont il loue Pierre Ramus. Ce Professeur recouvra au bout de quatre ans la liberté de la plume, & la liberté de la langue, par raport à la Philosophie. Il nous l'aprend lui-même dans la prémiere Harangue qu'il prononça depuis qu'il fut Professeur Roial. *Misero Rex Henricus, Hercules videlicet Gallicus, adfuit, meque quarto abhinc anno ad postulationem Caroli Lotharingi Cardinalis, & manibus & lingua solvit, solutoque Eloquentiæ & Philosophiæ docendæ, exercendæ, illustrandæ potestatem fecit* (45). Voici d'autres preuves de sa constance. La premiere fois qu'il expliqua sa Logique dans le College de Cambrai, les émissaires de ses ennemis n'oubliérent rien pour lui faire perdre patience, & pour le contraindre d'abandonner sa Leçon: ils sifflérent; ils firent des huées; ils batirent des mains & des pieds. En vain: il ne se déconcerta pas; il s'arrêtoit de tems en tems jusques à ce que les cris cessassent, & il acheva ainsi sa Leçon à plusieurs reprises. Cette fermeté les étonna, & rabatit dans la suite leur audace. *Anno* 1552, *cùm in Cameracensi schola frequentissimo auditorio suam dialecticam auspicaretur, ab æmulis clamores, strepitus, sibili ingentes per summam petulantiam excitari cœpêre. Hac insolentia nihil ipse permotus, eum se oratorem præstitit, ut multum diuque licet obnitentibus adversariis, per intervalla tamen clamorum, incredibili constantia, nec minori cum gloria perorarit. Qua ejus virtute consternati inimici, in posterum minus ei fuêre molesti* (46). On lui fit les mêmes insultes à Heidelberg, & avec aussi peu de succès, pendant les Leçons qu'il y fit l'an 1568 (47). Cela nous montre qu'il s'étoit rendu odieux à plusieurs personnes en Allemagne aussi bien qu'en France, pour avoir osé écrire contre Aristote. Il est vrai qu'il l'avoit fait d'un air un peu trop altier, & qu'il avoit témoigné trop d'affectation de dépouiller ce Philosophe de toute sa gloire: il lui ôtoit autant qu'il pouvoit les Ouvrages qu'on lui attribue; & quand il le reconnoissoit pour l'Auteur de quelques-uns, il en condamnoit la doctrine, & passoit jusqu'à l'invective contre la personne, par la description odieuse des vices & des actions d'Aristote (48). Voiez les deux Harangues que Perionius publia l'an 1544.

(*M*) *Son dessein fut .... renversé dans un Synode National.*] Il vouloit introduire dans l'Eglise le Gouvernement Démocratique: il prétendoit que la puissance des clefs, conférée au Peuple par Jesus-Christ, ne doit être commise aux Consistoires, qu'afin qu'ils forment les prémieres délibérations, ou les prémiers jugemens, qui soient ensuite proposez au Peuple, & qui ne puissent passer pour Loi, qu'en cas qu'ils soient confirmez par les suffrages des chefs de famille. Il disoit que sans cela l'on introduisoit dans l'Eglise l'Oligarchie & la Tyrannie. Son sentiment fut examiné dans un Synode National (49), qui le rejetta. Theodore de Beze travailla de toutes ses forces à la rejection de cette Démocratie Ecclésiastique, qui dans le vrai seroit une source de confusions, & une pure Anarchie. Il craignoit que si Pierre Ramus n'aquiesçoit au jugement du Synode, cela ne causât beaucoup de troubles; car il le prenoit pour un grand brouillon. Voici ses paroles: *Pseudodialecticus ille, quem ὄζον ἄρνος jampridem docti multi cognominarunt, contentionem non parvam excitavit de tota Ecclesiastica εὐταξίᾳ, quam inquit Democraticam esse oportere, non Aristocraticam, sola προβουλεύματα presbyterio relinquens. Synodus ob eam causam Nemausi ineunte Majo coacta, cui etiam interfui, dogma istud planè, meo judicio, absurdum & perniciosum, refutatis contrariis omnibus argumentis damnavit, cui si cum suis pauculis ille obsequatur, bene erit: sin minùs, certè turbas dabit homo ad turbanda optima quæque comparatus* (50). Ramus n'étoit pas assez fou pour demander l'abolition de la Discipline: il attaquoit seulement la jurisdiction des Consistoires, & des Synodes; il prétendoit que le Peuple devoit juger de la doctrine, choisir les Ministres, excommunier & absoudre (51). On soupçonne qu'il vouloit cela, afin de renouveller dans l'Eglise le pouvoir des Démagogues d'Athenes, ou celui des Tribuns de Rome; car comme il étoit fort éloquent, il eût excité dans l'Assemblée du Peuple telles passions qu'il lui auroit plu. *Ille nescio quem adeò Christianum populum somnians ut semper à Spiritu sancto regatur, solaque προβουλεύματα presbyterio relinquens, nihil vult ratum haberi, nisi quod præsens populus rogatis expressisque suffragiis decreverit, quod ni fiat, clamitat Oligarchiam ac Tyrannidem invehi in Ecclesiam, nihil interea Ochlocratiam reformidans, in qua nimirum ipse, & ejus similes dominentur. Contendunt iidem quibusvis etiam ἰδιώταις prophetandi partes in Ecclesia concedendas, huc detorto Pauli loco ex cap. prioris ad Cor.* 14 (52).

(*N*) *Je ferai quelques petites Observations sur le récit de* Mrs. Moreri & Teissier.] I. J'ai déjà marqué (53) leur méprise touchant le païs de l'aieul de Pierre Ramus. II. Ils raportent une faute de Mr. de Thou sans la corriger. Ce grand homme supose (54) que Pierre Ramus aiant enseigné les belles Lettres, la Philosophie, & puis les Mathématiques, dans le College de Prele, & ensuite dans le College Roial, forgea enfin une fausse Philosophie oposée à Aristote (55). Il se trompe; Ramus débuta par attaquer Aristote, comme on l'a vu ci-dessus (56). III. Ce qu'ils disent d'une fondation d'une Chaire de Mathématique est vrai; mais on est porté à croire par leur récit, que Ramus pendant sa vie faisoit compter cinq cens francs toutes les années à celui qui remplissoit cette Chaire. Je ne pense pas que ce soit cela. Son intention fut aparemment qu'après sa mort on prît cette somme sur son revenu, pour être comptée au Professeur qui seroit choisi conformément aux conditions qu'il avoit prescrites. Son Testament est raporté tout entier par Banosius (57): il le fit le 1 (58) d'Août 1568, étant prêt à s'en aller voiager pour voir les Académies étrangeres. Il ordonna par ce Testament, que des 700 livres de rente dont il jouissoit sur l'Hôtel de ville de Paris, cinq cens servissent de gages à un Professeur qui enseigneroit pendant trois ans l'Arithmétique, la Musique, la Géométrie, l'Optique, la Méchanique, l'Astrologie, la Géographie, dans le College Roial; & il nomma pour le prémier Professeur qui jouiroit de ce revenu Frideric Reisnerus. Il y a sur ceci une faute si puérile dans les Recherches de Pasquier, que je n'ose la reprendre. *Ce docte homme avoit par un long travail de quarante-cinq ans tiré de son espargne cinq cens livres de rente* (β) *à prendre sur l'Hostel de ville de Paris, dont il legua cent livres à un sien oncle maternel; cent autres à un sien neveu enfant de sa sœur uterine, & les cinq cens livres restans à celui qui par son savoir se trouveroit le plus digne de la chaire des Mathematiques* (59). Voilà ce que dit Pasquier; voilà un exemple de ces absences de jugement dont j'ai parlé autrefois (60): celle-ci est pire que si l'on disoit dans une addition d'Arithmétique 3 fois 7 sont 22. Pasquier a devant ses yeux une somme de 500 francs: il en ôte cent d'un côté, & cent de l'autre; & néanmoins il y trouve encore 500 francs: il lit & relit sa période sans voir le mécompte. Si ce n'est pas lui qui a fait la faute, il la faudra imputer au Correcteur de son Libraire. Au reste, Ramus n'étoit âgé que de cinquante-trois ans lors qu'il testa, où prendrons-nous donc les quarante-cinq ans de son travail & de son épargne? Le Pere du Breul (61) supose que Ramus ne légua que cinquante francs à son Mathématicien. IV. Mr. Moreri a raison de dire que *nous voyons dans les Lettres de Beze*, que Ramus *souhaitoit de se retirer à Geneve, où il demandoit d'être Professeur en Philosophie*. Les deux Lettres que Beze lui écrivit sont remarquables, & témoignent clairement que leur amitié étoit fort petite. La prémiere de ces deux Lettres est datée du 30 du Septembre 1569. On y satisfait à quelques plaintes de Ramus; mais c'est en lui déclarant que l'on condamnoit sa Logique, & sa maladie invétérée de censurer les plus grands Auteurs, & qu'on aprouvoit ses Adversaires. *Illud ego multis sæpe dixi, & ad teipsum scripsi non temere, ut tu putas, neque vel invidentia, vel ullo, ita me bene Deus amet, maledicendi studio, sed quoniam tuum istud in summis omnibus & extra omnem judiciorum aleam positis scriptoribus reprehendendis cacoethes probare nunquam potui, ac ne nunc quidem possum. ..... Miror autem à me requiri quod tam multi doctissimi viri tam accuratè & verbis & scriptis præstiterunt, quibus summo consensu tuas in Aristotelem animadversiones prorsus displicuisse non ignoras. Cum istis si ferre non potes ut a te dissentiam, tuò sanè judicio fruere* (62). Voilà les douceurs que Beze lui écrivoit. Dans l'autre Lettre il se plaint que Ramus ne lui ait point communiqué son dessein touchant le Professorat en Philosophie dans l'Académie de Geneve, & il prend cela pour une marque de défiance (63). Il

(44) Freigius in Vita Rami, pag. 34.

(45) Ramus, in Oratione habita anno 1551, circa init. pag. m. 7.

(46) Freigius, in Vita Rami, pag. 34.

(47) *Proinde minus debet mirum videri, si dum libera legatione regis permissu, tertiò civili bello ardente Galliæ fungitur, in Heidelbergensi Academia principali autoritate ad profitendum admissus, consimiles æmulorum clamores invicto animo pertulit, tanta quidem constantia ut adversarios suæ petulantiæ pudere merito debuerit.* Idem, ibid.

(48) Voiez Keckermann, in Præcognitis Logicis, pag. m. 95, 56.

(49) *Tenu à Nimes au Mois de Mai* 1572.

(50) Theodor. Beza, Epistola LXVII: *elle est datée du 1 de Juillet* 1572.

(51) *Contendebat non adversus disciplinam, sed penes quos esset ecclesiastica gubernatio: volebat enim non penes paucos, sed penes universam Ecclesiam esse judicium doctrinæ, electionem & abjectionem ministrorum, excommunicationem, & absolutionem.* Simler. in Vit. Bullingeri, *folio* 45.

(52) Theodor Beza, Epistola LXVII, *de même date que l'autre.*

(53) *Dans la Rem.* (*A*).

(54) Thuan. *Libr. LII, pag.* 1078, *ad ann.* 1572. Sponde *fait la même Faute, ad ann.* 1572, *num.* 15.

(55) *Postremo erroneam in Philosophiam doctrinam invexit, Aristotelem voce & scriptis importune oppugnans.* Idem Thuanus, *ibid.*

(56) *Dans la Rem.* (*D*).

(57) *In* Vita Rami, *pag.* 15 *& seq.*

(58) *Et non le* 8, *comme l'assûre* Pasquier, Recherch. de la France, *Livr. IX, chap. XX, pag. m.* 835.

§ (β) Les dernieres Editions des *Recherches de Pasquier* sont très fautives nommément celle de Paris, 1643. Cependant on lit dans celle-ci *sept cens livres*, & non pas *cinq cens livre*. C'est à la page 835. REM. CRIT.

(59) Pasquier, *là-même.*

(60) *Dans l'Article* CATIUS, *Remarq* (*C*).

(61) Antiquitez de Paris, *pag.* 568 *Edit. de Paris* 1639 *in* 4.

(62) Beza Epistola XXXIV.

(63) *Mallem ex te ipso tuum consilium de ornanda nostra schola constituum quam ex amicis intellexisse, minimè id quidem quòd abs te vel quoquam alio rogari velim, ut homines ambitiosi solent, sed quòd mihi conjiciam te nonnihil de meo in te animo dubitare cœpisse.* Idem, Epist. XXXVI. *Elle est datée du 1 de Décembre* 1570.

l'éclairciſſement de quelques faits. Il publia beaucoup de Livres, dont vous trouverez le Catalogue dans Monſr. Teiſſier. Son écriture n'étoit preſque pas liſible, & donnoit beaucoup de peine aux Imprimeurs (*x*). Sa Secte a été aſſez floriſſante pendant quelque tems (*O*). Il

(*x*) *Scriptitans tam miſere pingeret, ut in legendis ipſius ſcriptis typographus inſudaret.* Petrus à S. Romualdo, *Fulienſis*, *in* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 344.

Il touchoit au but; car aſſûrément Pierre Ramus ne s'attendoit pas que Beze lui fût favorable, & il n'avoit point de raiſon de s'y attendre. On lui fit néanmoins des complimens; on lui écrivit des honnêtetez; mais après tout on lui déclara qu'il n'y avoit point pour lui de Chaire de Profeſſeur à Geneve: toutes les places étoient remplies; les fonds deſtinez aux gages des Profeſſeurs ne pouvoient être augmentez; & l'Académie étoit reſolue à ne point ſouffrir d'autre Syſtême que celui d'Ariſtote. *Duo tantùm obſtant quo minus quod optas, & noſtrum collegium alioqui vehementer cuperet, commodè nunc confici poſſe videatur. Unum, quòd nullus nunc ſit in ſchola vacuus locus, noſtrorum verò tenues adeò ac penè nullæ ſunt facultates, ut nec augere poſſint profeſſorum numerum, nec conſtitutis antea ſtipendiis, quæ ſanè perexigua ſunt, quicquam adjicere: alterum, quòd nobis certum ac conſtitutum ſit & in ipſis tradendis Logicis, & in cæteris explicandis diſciplinis, àb Ariſtotelis ſententia ne tantillum quidem deflectere. Hæc ad te ingenuè ſcribo ex vetere formula. Inter bonos bene agier oportet* (64). Voilà une choſe notable. Lors qu'on voulut donner à Ramus un bel emploi hors du Roiaume, il le refuſa pluſieurs fois; & lors qu'il en ſouhaitoit un à Geneve, il ne put l'avoir. V. Mr. Teiſſier nous aprend ceci ſur les vocations que ce Philoſophe refuſa. *Après la mort de Romulus Amaſée, la ville de Bologne lui offrit mille ducats pour l'obliger à remplir ſa place. Le Roi de Pologne tâcha de l'attirer à Cracovie. Jean Roi de Hongrie le demanda pour lui donner la conduite de l'Academie de Weiſemburg* (65). Ces paroles de Mr. Teiſſier répondent à ce Latin de Banoſius. *Nulla eſt Chriſtiani orbis natio quæ Rami ſapientiam non amaverit, & præmio laudando redimere ſtuduerit. Amiſſo enim Romulo Amaſæo, qui mille ducatorum ſtipendiis in celeberrima Bononienſi Academia docuerat, Angelus Papius totius Academiæ conſenſu illum in demortui locum evocavit. Ab Andrea Duditio Imperatoris legato Cracoviam eſt invitatus. Joannes Rex Pannoniæ Albæ Juliæ adminiſtrandæ magna propoſita mercede præficere voluit, & chirographo Regio obſignavit* (66). Ce n'eſt donc point à Mr. Teiſſier, mais à Banoſius, que s'adreſſera cette petite Cenſure. Romulus Amaſeus mourut l'an 1558, pluſieurs années après que le Pape Paul III l'eut tiré de la Profeſſion de Boulogne. Ramus ne fut donc point apellé pour remplir la place que la mort de ce Romulus laiſſoit vacante; il faloit dire qu'on lui offrit cette Profeſſion, lors qu'Amaſeus la quitta pour aller inſtruire à Rome le petit-fils du Pape Paul trois. Que ſi elle ne lui fut offerte qu'après la mort d'Amaſeus, il faloit dire ſimplement qu'on lui offrit à Boulogne un emploi très-honorable & très-lucratif, celui-là même qu'Amaſeus y avoit eu autrefois. Car enfin c'eſt nous tromper que de nous dire que Ramus refuſa la Chaire, que la mort de Romulus Amaſeus laiſſoit vuide: c'eſt nous débiter que Romulus Amaſeus mourut à Boulogne dans ſa Profeſſion; or cela eſt faux. VI. Mr. Moreri ſe trompe, quand il dit que *par le jugement* que les Commiſſaires de François I rendirent, *Ramus fut banni.* On lui défendit ſeulement de ſe mêler de Philoſophie; & tout auſſi-tôt il ſe mit à enſeigner les belles Lettres dans le College de Prele. Je m'imagine que ces paroles Latines d'Omer Talon auront trompé ou Monſr. Moreri, ou ceux qu'il a copiez. *Auctori Animadverſionum & Inſtitutionum toto Philoſophiæ regno velut aqua & igni, gravi etiam pœna addita, interdicitur, ne unquam vel ſcribendo, vel docendo in ullam Philoſophiæ Partem ingrederetur* (67). Faute d'attention quelcun s'eſt imaginé qu'on banit Ramus de tout le Roiaume de France, & n'aura pas retenu qu'on ne le banit que de tout l'empire de la Philoſophie, *toto Philoſophiæ regno.* VII. Mr. Moreri ajoûte qu'*on l'accuſa d'hereſie, à cauſe du Livre intitulé* De Religione Chriſtiana, *qui fut imprimé à Francfort quelque tems aprés ſa mort.* Ce Livre ne fut point conu pendant la vie de l'Auteur: on en ſauva l'Original lors que ſa Bibliotheque fut pillée (68), & on le porta en Allemagne où Banoſius le fit imprimer l'an 1576 (69). Je crois qu'on peut défier tous les amis de Mr. Moreri, de prouver que jamais Ramus ait ſouffert aucune perſécution pour ce Livre-là. On avoit aſſez d'autres preuves qu'il étoit bon Proteſtant: une Harangue publique; une action qui ſentoit un peu l'Iconoclaſte (70); & la Réponſe qu'il fit à un important, qui lui demandoit pourquoi il alloit à la Meſſe ſi rarement; l'en pouvoient convaincre. *Hujus zelo inflammatus, publica concione Pariſienſis ſcholæ monachos graviter admonuit, ut puriorem Theologiam ex Evangelio, relictis Sophiſtarum lacunis, diſcerent. Idola gymnaſii Prælei amoveri & recondi juſſit ne conſpicerentur. Miſſæ autem raro intererat. Interrogatus vero hac de re à viro graviſſimo, ſtrenue reſpondit, E toto Vetere Novoque Teſtamento nihil quidquam magis à noviſſimis Chriſtianis depravatum & corruptum eſſe, quàm ſecundum mandatum Legis & Cœnæ Sacramentum, ut homo in utroque per ſpeciem religionis in exſecrabilem idololatriam laberetur* (71). Il ſe tint caché pendant la prémiere Guerre civile: il ſuivit le Prince de Condé dans la ſeconde; & il profeſſa hautement en Allemagne pendant la troiſieme les ſentimens de Calvin. Il communia à Heidelberg avec ceux de la Religion (72). Il dit entre autres choſes dans une Harangue publique à Bâle, qu'il avoit eu

(64) Beza, Epiſtola XXXVI.

(65) Teiſſier, Addit. aux Eloges, *Tome I*, *pag.* 373, 374.

(66) Banoſius, *in* Vita Petri Rami, *pag.* 9. *Voiez auſſi* Freigius, *in* Vita ejuſdem, *pag.* 36, & 41.

(67) Audomar. Talæus, *in* Academia, *apud* Launoium de varia Ariſtotelis fortuna, *pag.* 59.

(68) Banoſius, *in* Vita Rami, *pag.* 28.

(69) *L'Edition dont je me ſers eſt de Francfort* 1594; *mais la* Vie de Ramus *qui eſt à la tête, & qui ſert d'Epitre Dédicatoire à Philippe Sidney, eſt datée du* 1 *de Janvier* 1576.

(70) *Il fit ôter toutes les Images du College de Prele, & les cacha. Voiez la Citation ſuivante.*

(71) Banoſius, *in* Vita Rami, *pag.* 19 & 20.

(72) *Cum Heidelbergæ una apud Immanuelem Tremellium anno ſeptuageſimo viveret, Gallicis concionibus ſemper interfuit, & ſacræ cœnæ, data prius fidei ſuæ confeſſione, magno Dei timore & reverentia non ſemel communicavit.* Idem, ibid *pag.* 25.

le bonheur de la compoſer au même lieu où Calvin avoit écrit ſon Inſtitution. *Inter Academiæ Baſilienſis hoſpites Joannes Calvinus præcipuè commemorandus eſt lumen Galliæ, lumen Chriſtianæ per orbem terrarum Eccleſiæ, lumen in hoc ipſo (in quo hæc meditor commentorque) hoſpitio præcipuè perſpectum: hic enim tanti luminis faces (ut Catharina Petita lectiſſima matrona ſanctitate ſingularis ingenii mirificè capta tum Calvini, modò etiam Rami hoſpita ſæpè ac jucundè mihi narravit) primùm ſunt incenſæ: hîc illuſtres illæ Chriſtianæ inſtitutionis cœleſteſque vigiliæ ſunt exaratæ & elaboratæ* (73). Enfin étant retourné en France après la prémiere paix, il obtint de Charles IX une permiſſion ſpéciale de profeſſer la nouvelle Religion, avec des appointemens conſidérables. *Impetrat ergo à Rege ſtipendia perampla, ut non tantum privato ſtudio artes meditando ſcribendoque illuſtraret, ſed etiam ut, ſublatis impedimentis, reformatæ Religionis ſanctiſſimis exercitiis in poſtremum liberius frueretur* (74). VIII. Mr. Teiſſier aſſûre que Ramus *aprit de lui-même, & ſans Precepteur, la Philoſophie* (75). Cependant Ramus lui-même a fait ſavoir au public, qu'il avoit fait un Cours de Philoſophie dans les Colleges, qui avoit duré ſelon la coutume trois ans & demi. *Cùm tres annos ſexque menſes, inquit, in philoſophia ſcholaſtica ex Academiæ noſtræ legibus poſuiſſem: Logicis Organi libris cognoſcendis, diſputandis, meditandis (ex omnibus enim Ariſtotelicis libris Logici præcipuè toto triennii tempore clamantur & reclamantur) cùm, inquam, tempus illud ita traduxiſſem, & jam ut abſolutus artium ſcilicet magiſter, philoſophica laurea donatus eſſem: ſubducta ætatis meæ ratione, &c* (76). IX. Voiez le *numero* quatre de cette Remarque, vous jugerez *s'il paroit par 2 Lettres que Beze lui écrivit en* 1570, qu'il avoit fait deſſein de ſe retirer à Geneve, & que Beze lui *témoigna beaucoup de bienveillance* (77).

(O) *Sa Secte a été aſſez floriſſante.*] Elle a été inconue en Eſpagne & en Italie, & ne fit guere de progrès en France; mais elle fructifia beaucoup en Ecoſſe, & en Angleterre, & plus encore en Allemagne. Cela paroit par le grand nombre de Livres que pluſieurs Péripatéticiens Allemans affectérent de publier contre les Ramiſtes. Il y en eut même qui ſe crurent obligez de raporter les raiſons deſavantageuſes pourquoi cette Secte ſe multiplioit; car ils ne pouvoient ſouffrir que l'on alléguât ſes progrès comme une marque de ſa vérité. *Et miramur adhuc quid rei ſit, cur . . . ea* (contra quam ſcribimus) *philoſophandi ratio locum inveniat hoc ſeculo in plerisque Germaniæ provinciis, etiam in iis, de quibus id nunquam quisquam vel metuere vel ſperare potuiſſet? Non eſt ſanè cauſa hujus per Germaniam & Angliam etiam ac Scotiam incrementi (nam in Italia, Hiſpania & Gallia etiam ipſa planè obſcura eſt philoſophiæ Rameæ fama) ſed hæc cauſa eſt, quod cauſam optimam commodè non agimus* (78). Ces paroles ſont tirées d'un Chapitre de Keckerman, où l'on trouve une Critique aſſez ſenſée de la Méthode des Ramiſtes (79). Cet Auteur loue (80) beaucoup un Ecrit que David Pareus publia contre eux l'an 1589. J'ai dit ailleurs (81) que ce grand Théologien n'eſtimoit guere leur Fondateur. Keckerman ſe plaint beaucoup du Ramiſte Henningus Rennemannus, qui s'emporta furieuſement contre Theodore de Beze, & contre Zacharie Urſin, au ſujet de Ramus. Il parle auſſi d'un autre Ecrivain Ramiſte fier & emporté qui s'apelloit Caſpar Pfaffradius. (82) *Scimus* Philoſophos Rameos *quodam eloquentiæ faſtu plerumque in alios (magiſtri ſui indole) deſpumare: exempla ſunt in luce: ex quibus unum illud proferam, quod & recens eſt, & præ reliquis inſigne*, M. Henningi Rennemanni Saxonis, *qui pro Ramea Philoſophia Diſſertationem ante annos circiter tres* (83) *ſcribere non potuit, quin maledicam linguam ſtringeret non tantum in Clariſſimum Philoſophum* Philippum Scherbium, *ſed & eos viros, qui Eccleſiam Chriſti adverſus Papatus furores, & Heterodoxorum ſophismata tot, tantis, tam tota Europa ſuſpiciendis ſcriptis juverunt. . . . . .* (84) *Clariſſimum dico Theodorum Bezam, cujus ille Epiſtolas de* P. Ramo *ſcriptas, velut anathematicas lividè exagitat; & item ſummum illum atque admirabilem æque Philoſophum ac Theologum* Dominum Zachariam Urſinum, *piæ memoriæ, cujus de* P. Rami *Dialectica & Rhetorica ſcriptum ad voluntatem Friderici* 3. *Electoris Palatini Principis, merito certe, ſi quisquam unquam Princeps, cognomentum* Pii *adepti, judicium*, furentem *vocat* Rami execrationem. Pasquier raporte (85) *qu'és Univerſitez qui ſont ſous la domination du Lanthgrave de Hain* (86) *ils ont banni la Philoſophie d'Ariſtote pour embraſſer celle de Ramus, ſe donnans ceux qui étudient en Dialectique le nom & titre de Ramiſtes.* Pour derniere preuve je me ſervirai de ces paroles de Scaliger, *Ramus eſtoit un homme docte, mais on en fait trop grand eſtat. . . . . Ramus magnus fuit vir, ſed magni nimis fit* (87). Le Ramiſme penſa s'introduire dans les Univerſitez de Hollande, mais l'opoſition de Scaliger & de quelques autres lui fit donner l'excluſion. *Cujus* (Ramiſticæ Philoſophiæ) *introductioni in Academias Belgii cordatiores & intelligentiores fortiter obſtiterunt, quos inter Joſephus Scaliger ſui ſæculi Phœnix eminuit* (88). Une Lettre d'Iſaac Pontanus, écrite l'an 1629 (89), m'aprend que les Profeſſeurs d'Harderwic conſeillérent à l'Académie de Leide de

(73) Ramus, *in* Baſilea *pag. m.* 58.

(74) Banoſius, *in* Vita Rami, *pag.* 24.

(75) Teiſſier, Addit. aux Eloges, *Tom. I*, *pag.* 372.

(76) Freigius *in* Vita Rami, *pag.* 10, *citant* *Ramus* in epilogo libri quinti ſcholarum Dialecticarum.

(77) Teiſſier, Addit. aux Eloges, *Tom. I*, *pag.* 372.

(78) Keckermann. *in* Præcogn. Logicis, *Tract. II*, *Cap. IV*, *pag. m.* 133.

(79) *Voiez auſſi la Préface de cet Ouvrage de* Keckerman.

(80) *Ibid. Cap. VI*, *pag.* 187.

(81) *Dans l'Article* PAREUS (David), *Remarq.* (*H*) *à la fin.*

(82) *Idem* Keckermann. *in* Præcogn. Logicis, *Tract. II*, *Cap. V*, *ſub fin. pag.* 169.

(83) *Ce Livre de* Keckerman *fut imprimé l'an* 1599.

(84) *Ibid. pag.* 170.

(85) Paſquier, Recherches de la France, *Livr. IX*, *Chap. XVIII*, *pag.* 834.

(86) *Il veut dire Heſſe.*

(87) Scaligerana II, *pag.* 201.

(88) Sam. Mareſius, *in Præfat.* Indiculi præcipuar. Controverſiar. Theologic. adverſus Wittich.

(89) *Imprimée dans le Recueil de* Matthæus *l'an* 1695. *C'eſt la* XCIX.

Il faudra faire une Remarque contre Pasquier (*P*), où l'on verra quelque chose touchant Mercerus.

de permettre que l'on enseignât indifféremment, ou la Logique de Ramus, ou celle de Du Moulin.

J'ai été averti (90) que le Ramisme fleurit encore aujourd'hui en Suisse, & que les Magistrats de Berne l'ont pris sous leur protection, desorte que les Professeurs en Philosophie à Berne & à Lausanne sont obligez de ne se servir que de la Logique de Ramus, & s'ils dictent quelque chose tiré de Clauberge, ou de l'Art de penser, ce n'est que sous les auspices de Pierre Ramus, & comme une explication de sa doctrine.

(90) *Par Mr* Des-Maizeaux, *le même dont Monsr.* Bernard *a publié un Mémoire dans ses* Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1700, *Art. I.*

(*P*) *Il faudra faire une Remarque contre Pasquier.*] Il observe (91) que la Fon se plaint (92) *qu'un Ramus & Mercerus*, qui *avoient fourvoyé de l'ancienne religion*, furent les chefs de la brigue qui obligea le Parlement de Paris en 1564 à n'accorder pas aux Jésuites ce qu'ils demandoient. Il lui répond que *ni Ramus ni Mercerus ne s'en remuerent en leur particulier*, & qu'ils furent seulement *de la partie comme leurs autres confreres Professeurs du Roi.* Il ajoûte (93) que *Mercerus estoit si esloigné de brigues qu'il ne conoissoit que les livres Hebrieux, avec lesquels ils communiquoit tous les jours sans cesse; grand & superlatif en cette langue, voire au jugement des plus doctes ayant le dessus de tous les Juifs, en tout le demeurant des affaires du monde, un vrai chiffre.* Après cela voici ce qu'il dit; Les Jésuites *ont fait imprimer en l'an* 1595 *le* (*) *Plaidoyé de Versoris: luy, voulant tourner en envie cette cause contre l'Université, met en avant non que Mercerus, ains Ramus & Gallandius s'estoyent rendus solliciteurs de cette cause; mais cela fut trouvé si esloigné de toute verisimilitude, qu'on l'estima une hyperbole, pour l'inimitié ouverte qu'ils s'estoyent portez de tout temps, laquelle les accompagna jusques à la mort. Inimitié dont Rabelais, Lucian de nostre siecle, en la preface de son* 3. *livre, & depuis ce gentil Poëte Joachim du Bellay, en l'un de ses plus signalez poëmes, s'en mocquerent par placards exprés qui sont les plus beaux de leurs livres. D'ailleurs Gallandius ne fut jamais autre que de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine.* Pasquier oublie le meilleur moien de réfuter ce Plaidoié, c'est que Gallandius l'Adversaire de Pierre Ramus étoit mort depuis cinq ans lors que Versoris plaida la cause des Jésuites (94). Rabelais n'est pas bien cité, il faloit citer la Préface du IV Livre.

(91) Pasquier, Catechisme des Jésuites, *Livr. I, Chap. VI, pag. m.* 45.

(92) *Voiez la* Réponse de René de la Fon, pour les Religieux de la Compagnie de Jesus, au Plaidoié de Simon Marion, *pag.* 28.

(93) Pasquier, *là-même, pag.* 46.

(*) *Aux feuillets* 24. *&* 32. *du Plaidoié de Versoris.*

(94) Du Breul, Antiquitez de Paris, *pag. m.* 565, *dit que Pierre Galland, Professeur Roial en Langue Greque, mourut le* 31 *d'Août* 1559.

RANGOUZE

RANGOUZE, Auteur François sous le Regne de Louïs XIV, ne m'est point conu par ses beaux endroits; car on ne nomme point ainsi l'industrie avec laquelle un Auteur fait mettre à profit ses Epitres dédicatoires, & ses flateries. Ce n'est pas que cette industrie, très-mauvaise moralement parlant, ne puisse tenir un rang fort considérable parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises (*A*). Le Sieur de Rangouze la possédoit éminemment (*B*), comme

(*A*) *Parmi ce qu'on nomme bonnes qualitez naturelles ou aquises.*] Toutes les Langues se peuvent plaindre de leur stérilité; les unes plus, les autres moins: elles la sentent principalement par raport aux choses qui sont privées de la perfection qui leur est due. Si cette perfection est une vertu morale, on nomme mauvaises ces choses-là: si elle est une vertu physique, on leur donne aussi le nom de mauvaises. D'autre coté on nomme indifféremment bonnes choses celles qui possedent la vertu morale de leur espece, & celles qui possedent la vertu physique de leur condition. Un Juge inique est apellé mauvais Juge: un Peintre ignorant est apellé mauvais Peintre: on apelle bon Juge celui qui est équitable, & bien éclairé: on apelle bon Peintre celui qui sait faire de beaux tableaux. Nous sentons là que les mots nous manquent (1), puis que nous sommes contraints de désigner par celui de bon, & par celui de mauvais, cent choses d'une nature très-différente. On ne doit donc pas s'étonner que j'aie mis au nombre des bonnes choses l'industrie du Sieur Rangouze, après l'avoir exclue du rang des vertus morales. Elle est bonne au même sens que nous donnons cet éloge à la mémoire, à la vue, à l'ouïe, à l'odorat, &c, quand ces facultez ont la perfection que la nature leur a destinée. Toute science, sans en excepter même celle des ruses & des tromperies, est une espece de perfection: la subtilité de l'esprit est un avantage naturel, tout comme la stupidité & la sotise sont de grandes imperfections. Moralement parlant, la science des tromperies n'est ni bonne ni mauvaise; mais physiquement parlant, c'est une fort bonne qualité, c'est un avantage, c'est une perfection. Une simplicité d'esprit, qui n'est capable ni de tromper ni d'éviter d'être trompée, est physiquement parlant un défaut, & une mauvaise qualité. Si l'on réduit en pratique l'art de tromper, il devient moralement parlant une très-mauvaise chose, c'est un crime punissable; mais quand on punit sur la roue certains voleurs dont l'industrie, & d'autres qualitez naturelles étoient parvenues au souverain dégré de la perfection en leur espece, on ne laisse pas d'admirer ce qu'il y avoit en eux de bien physique: on déteste seulement le mauvais usage qu'ils en avoient fait. Disons donc en général que l'adresse de s'enrichir, soit dans les finances, soit dans le négoce, est un bien & un avantage naturel qui mérite d'être estimé, quand on le sépare de l'abus qu'en peuvent faire les hommes. Il faut dire la même chose de l'industrie d'un Auteur qui s'enrichit par le travail de sa plume, & par la souplesse avec laquelle il trafique d'Epitres dédicatoires, & d'Exemplaires envoiez deçà & delà. Vous ne sauriez nier qu'un tel homme n'ait une sorte d'esprit, & une espece de sagacité & de fin discernement qui sont une perfection naturelle, que l'on devroit admirer à certains égards, sauf le droit de la mépriser, & de la blâmer à cause de ses abus, & de ses suites. Les personnes équitables distribuent inégalement leurs censures à cette classe d'Auteurs; car ils n'accablent point de tous les traits Satiriques que Furetiere a rassemblez dans sa Somme dédicatoire (2) ceux qui chargez d'une nombreuse famille, sans patrimoine, sans pension du public, n'ont point d'autre voie de subsister que les revenus de leur plume. On excuse alors la multiplicité de leurs Dédicaces, & l'on admire bien moins que chacun de leurs Ouvrages soit divisé en plusieurs Tomes dédiez à autant de gens différens, & que les secondes Editions soient dédiées à de nouveaux Mecenes; on admire, dis-je, bien moins cela, que l'on n'admire qu'ils viennent à bout de trouver au bout de leur plume la subsistance honorable de leurs femmes, & de leurs enfans, & que ce soit l'unique pivot sur quoi ils fassent rouler toute une grande famille. On étend en leur faveur une regle qu'un bel esprit a proposée, pour justifier ceux qui s'apliquent à des bagatelles. Voici ses paroles: *Qui ne sçait d'ailleurs que des raisons tres-solides nous attachent quelquefois à des Ouvrages qui semblent ne l'être pas, & qu'un devoir caché & obscur l'emporte souvent sans injustice sur cet autre devoir public & éclatant? Cet homme, que vous blâmez, a trouvé peut-être que pour retablir sa sante qui est ruinée, pour se defendre de la mauvaise fortune, pour le bien d'une famille dont il est l'appuy, il luy est plus utile de travailler à des Chansons, qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela est, je le diray hardiment, la Morale & la Politique, elles-mêmes lui ordonneront de faire des Chansons, & c'est une injustice sans exemple, de condamner les occupations d'autruy, dont on ni sçait ni les motifs, ni les circonstances* (3).

(1) *Notez que la paresse de l'homme & le caprice de l'usage se mêlent aussi de cela; car si l'on vouloit, on trouveroit d'autres mots, pour désigner un Peintre qui entend ou qui n'entend pas son Art.*

(2) *Elle est imprimée à la fin du* Roman Bourgeois. *Vous en trouverez une espece de Traduction Latine dans la Préface du III Tome* Observationum selectarum ad Rem Literariam spectantium, *imprimé à Hal l'an* 1701.

(3) Pellisson, Discours sur les Oeuvres de Mr Sarrazin, *pag. m.* 39 *&* 40.

(*B*) *Le Sieur de Rangouze la possédoit éminemment.*] Costar m'en fournit la preuve. „ A Dieu ne plaise que je „ veuille faire comparaison avecque le Sieur de Rangouze, „ dont l'éloquence lui a acquis quinze ou seize cens pistoles depuis huit mois, & que l'on peut apeller le *Cherilus* en prose de nostre temps. *Cherilus incultis qui versibus & malè natis Retulit acceptos regale numisma Philippos.* Par la regle de l'Evangile . . . . un arbre est bon, „ qui porte de si bons fruits. Quand mesme la Fable auroit dit vray, celuy des Jardins des Hesperides, dont les „ Poëtes parlent tant, valoit bien moins, puis que selon „ un Scholiaste Grec, de grande foy & de grande autorité, cet arbre ne portoit les pommes d'or qu'en sa saison, & non pas toute l'année (4) ". Citons un autre témoin; ce sera l'illustre Mademoiselle de Scuderi. Elle parle d'un Auteur *qui avoit trois Epitres toutes prestes pour un mesme livre, pour trois personnes fort différentes en condition & en merite: ayant resolu d'employer celle dont il pourroit tirer le plus d'utilité, & faisant menager cela par une tierce personne. Et en effet, il dedia le livre à la personne qui luy en donna le plus, quoy que de moindre merite.* Elle dit ensuite, qu'*un Auteur, qui n'est plus, ayant preparé une Epitre, qui pouvoit passer pour un grand Panegirique, la suprima; parce qu'avant la fin de l'impression, celuy à qui il dedioit le livre fut disgracié.* Elle ajoûte, *qu'un homme du Dauphiné ayant fait le Panegirique du Cardinal de Richelieu, & le trouvant mort quand il arriva, il en fit le Panegirique de la Reine Mere Anne d'Autriche. Et j'ay sceu aussi qu'un Auteur, aprés avoir fort loüé un homme vivant, & l'avoir loüé justement, il luy ôta toutes les loüanges qu'il luy avoit données, sans qu'il eust fait nulle autre chose qui l'en rendit indigne; sinon qu'il étoit mort, sans avoir pû donner à cet Auteur ce qu'il croyoit meriter. Tous ces exemples*, poursuit-elle, *sont fort particuliers. Mais on m'en a conté un assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avoit fait un Recueil de Lettres qu'il avoit fait imprimer sans chiffre. De sorte que le Relieur de ce livre mettoit celle que l'Auteur vouloit la premiere: & par ce moyen tous ceux à qui il donnoit ce volume, se voyant à la teste, s'en trouvoient plus obligez. Cela me paroît bien bizarre, & il faut aimer autant à dedier, qu'un habile Medecin Italien, qui ayant travaillé sur les Aphorismes d'Hipocrate, dedia chaque livre de ses Commentaires à un de ses amis; & la table à un autre* (3). Voions ce qu'a dit Sorel; Les Lettres *du bon homme* Rangouze peuvent être apellées à bon droit *Lettres dorées*, „ puisqu'il se vantoit de n'en composer aucune à moins „ de vingt ou trente Pistolles, n'en faisant gueres que „ pour les Personnes de la plus haute condition, & qui „ avoient moyen de les payer. Elles estoient toutes comme des Eloges succincts de ceux à qui elles s'addressoient,

(4) Costar, Lettre L *de la II Partie, pag.* 115.

(5) *Mademoiselle de* Scuderi, Conversations sur divers Sujets. *Tom. I, au Dialogue qui est au commencement.*

comme il paroîtra par mes Remarques.

„ ſoient, rapportant leurs meilleures qualitez & leurs plus „ remarquables actions, avec pluſieurs complimens pour „ ceux dont il n'y avoit pas beaucoup de choſes à dire. „ Nous avons veu des Gens d'esprit s'eſtonner comment „ cet Homme, qui eſtoit ſans eſtude, avoit pû faire un ſi „ grand nombre de Lettres differentes, ſur des loüanges „ presque ſemblables. On ne fait point de difficulté de ſe „ ſouvenir de luy; parce que ſes Eſcrits peuvent tous„ jours ſervir pour apprendre les qualitez & les fortu„ nes des Grands du Royaume, à ceux qui ne les ſça„ vent pas (6)".

(6) Sorel, Bibliotheque Françoiſe, *pag. m.* 119.

(*a*) *Voiez les* Avertiſſemens ſur la ſeconde Edition.

(*b*) Mabillon, Act. SS. Benedict. Sæc. IV, *Tom. II, pag.* 156. *Ibid. pag.* 151: *Robertus ſiquidem Saxiaci vici, & circumjacentis Regionis Dominus, vir potens, & nobilis, ex Regum Francorum genere ortus erat, & quod optabilius eſt Chriſtianâ pietate inſignis: cui affectu & origine reſpondebat uxor ejus nomine Agana, ex patre Wicfrido Comite quondam Bituricenſi, Regali Proſapiâ exorto, & Matrona Oda nomine, filia, & hi omnes ex Regio Francorum Sanguine traxerant originem.*

(*c*) *Ibid. pag.* 226. Vitæ Sti. Genulphi: *Wifredus hic ex illâ Nobilium Scarrâ quam glorioſus Rex Pipinus præfati Auguſti Ludovici avus, in urbe Bituricâ ad Quarfarii Ducis Aquitaniæ partes expugnandas reliquerat, originem trahens Regali quoque Proſapiâ oriundus.*

(*d*) *Ibid. pag.* 157.

RAOUL (*a*), Archevêque de Bourges, étoit fils de Raoul Comte Seigneur de Turenne, Abbé laïque de Tulle, Comte de Quercy, & d'Aigue ſon Epouſe. Sa naiſſance étoit illuſtre, étant de la Maiſon Royale de France, & de la même tige & branche que Wifroi Comte de Bourges (*b*), que les Actes de St. Jaques l'Hermite, & ceux de St. Genoulf, aſſurent être iſſu des Rois de France (*c*).

Raoul fut deſtiné dès ſa tendre jeuneſſe à l'Etat Eccléſiaſtique, & mis ſous la conduite de Bertrand Abbé de Solignac en Limoſin (*d*). En ſuite il fut Abbé de Fleuri (*e*), puis Archevêque de Bourges, en 839 (*f*). Il eut part à toutes les grandes Affaires de ſon tems (*g*): & ce fut lui qui couronna dans Limoges Roy d'Aquitaine en 855 le jeune Charles fils de Charles le Chauve (*h*). Il ſe trouva avec le même Charles le Chauve au Concile tenu à Savonieres proche Toul en 859. La maniere dont les Peres de ce Concile en uſérent avec lui, & les termes ſoumis dont ils ſe ſervirent à ſon égard (*i*), font connoitre qu'il étoit d'une tres-grande conſidération à la Cour & dans le Clergé. Il fut un des Archevêques choiſis par ce Concile, pour juger ſur les plaintes que Charles le Chauve fit contre Wenillon Archevêque de Sens (*k*). Il s'étoit trouvé en 855 auparavant au Concile de Meaux (*l*), & il aſſiſta dans la ſuite à celui de Tuſei en 860 (*m*), & aux Aſſemblées tenues à Piſtes, en preſence de Charles le Chauve ès années 862. & 864 (*n*). Il fonda de ſon Patrimoine pluſieurs Abbayes, celle de Devre en Berri, transférée depuis à Vierzon (*o*); celle de Beaulieu en Limoſin; celle de Vegennes dans le même païs; & celle de Saraſac en Querci. Ces deux dernieres ſont ruinées (*p*).

Il fit encor rebâtir Château-gourdon dans le Saiſſeau. Cette ville étoit de ſon patrimoine: il y mit le corps de St. Satire; ce qui a donné occaſion au nom de St. Satur, qu'elle porte aujourd'huy (*q*). Elle eſt ſituée proche Sancerre, qui étoit le Chef-lieu de l'autre partie du Saiſſeau poſſédée par Wifroi Comte de Bourges, & que ſa fille Agane porta en mariage à Robert frere d'Ingeltrude femme de Pepin I Roi d'Aquitaine (*r*). Ce Robert eſt le même que Robert le Fort.

Un ancien Auteur (*ſ*) nous aprend que St. Raoul gouverna le Peuple qui lui étoit ſoumis avec tant de prudence & de grandeur d'ame, qu'il pourroit avec juſtice être apellé, par tous les Grands de l'Aquitaine, le Pere de la Patrie (*t*). Il eut un ſoin tout particulier de ſon Clergé; & ce fut pour l'inſtruire & pour l'édifier, qu'il compoſa quinze Canons ou Ordonnances, que Mr. Baluſe a fait imprimer. Il en fit encor quelques autres, que le même Mr. Baluſe promet de donner. Il eſt le prémier Archevêque de Bourges, que nous ſachions inconteſtablement avoir été Patriarche & Primat des Aquitaines & des Narbonnoiſes (*u*). Ce fut à ce ſujet, que le Pape Nicolas I lui écrivit une longue Lettre, qui nous aprend que les Primats ne devoient point connoitre, en prémiere inſtance, des Affaires des Clercs des autres Dioceſes ſoumis à leur Primatie, mais ſeulement par voye d'apel (*x*).

Il mourut le vingtieme jour de Juin 866: il a été mis au nombre des Saints (*y*).

Lui, ſes freres, & la poſtérité de ces mêmes freres, furent très-attachez à Robert le Fort & à ſes deſcendans.

Deux de ces freres, ſavoir Godefroy & Robert, laiſſérent poſtérité. Celle de Robert finit à Aimar Vicomte du bas Limoſin, Abbé laïque & reſtaurateur de l'Abbaie de Tulle. Il rendit aux Religieux de cette Maiſon la Dignité d'Abbé, & la Manſe Abbatiale: elles étoient dans ſa Famille depuis ſon Tris-ayeul, qui les avoit obtenues de la libéralité de nos Rois (*z*).

Le Comte Godefroi combatit contre les Normans à la Bataille de Brieſerthe, avec Robert le Fort qui y fut tüé (*aa*). Il laiſſa deux fils, le Comte Godefroi, de qui St. Eudes Abbé de Clugni dit, qu'il voulut obliger St. Geraud Comte d'Aurillac de ſe faire ſon vaſſal (*bb*). Ranulphe, frere puiſné de Godefroi, continua la poſtérité. La Branche ainée de ſes deſcendans finit à Sulpice, qui porta Turenne par mariage dans la Maiſon de Comborn (*cc*). La Branche puisnée, qui a pris le nom de Soüillac, lorsque les ſurnoms ſont devenus héréditaires, ſubſiſte encor & continue la poſtérité de ces Princes Comtes Seigneurs de Turenne ſortis de même tige que Wifroi Comte de Bourges.

(*e*) *Ibidem.* (*f*) *Ibid. &* Gall. Chriſt. à Sanmarthanis, *Tom. I, pag.* 151 *&* 152. Patriarch. Bituricen. *Cap. XLVII in* Biblioth. Labb. *Tom. II, pag.* 66. (*g*) La Thaumaſſiere, Hiſt. du Berri, *pag.* 294. (*h*) Besli, Hiſt. des Comtes de Poictou, *&* Annal. Bertini, *ad ann.* 855. (*i*) Sirm. Concil. Gall. *Tom. III. Cap. XI, pag.* 141. (*k*) *Ibid. pag.* 144. (*l*) Sæc. Benedict. IV, *Tom. II, pag.* 165. (*m*) Sirm. Concil. Gall. *Tom. III, pag.* 160. (*n*) *Ibid.* (*o*) Cron. Vierzon. *in* Biblioth. Labb. *Tom. II.* Act. SS. Benedict. Sæc. IV, *Tom. II, pag.* 158 *& ſequent.* (*p*) *Ibid.* (*q*) Hiſt. de St. Martial, *III Partie, pag.* 315. (*r*) Dominici, Ansberti Familia rediviva. Du Bouchet, Veritab. Orig. de la Maiſon de France. Labbe, Tableaux Généalogiques. (*ſ*) Fragmentum Vit. Sti. Jacobi Eremitæ, *relatum in* Patriarch. Bituricenſi, *Cap. LXVII*, Labb. Biblioth. *Tom. I.* (*t*) *Interea vir Domini Jacobus inter tot præclara bonorum operum exercitia illuſtratus gratiâ divinâ prædixit obitum præſtantiſſimi Pontificis Rodulphi, qui inſitâ ſibi prudentiâ, animi quoque nobilitate, ſuâ tempeſtate plebem ſibi creditam optimè regens, meritò Pater patriæ à cunctis Aquitaniæ Gentis Primoribus dici poterat. Idem refertur in* Vitâ Sti. Jacobi Eremitæ, *apud* Mabillonium, Sæc. Benedict. IV *Tom. II, pag.* 256, *in* Elog. Hiſtorico Sanct. Rodulp. Archi. Bituric. (*u*) Gall. Chriſt. à Sanmarth. *Tom. I, pag.* 151 *&* 152. (*x*) Nicolai I Papæ Epiſt. XXXIX. (*y*) Sæc. Bened. IV, *Tom. II, pag.* 164. (*z*) Appendix ad Canones Rheginonis à Stephano Baluſio, *pag.* 528. Juſtel, Preuves de l'Hiſt. de Turenne, *pag.* 15. (*aa*) Annal. Bertin. *ad an.* 866. (*bb*) Biblioт. Cluniac. *pag.* 84. (*cc*) Juſtel, Preuves de l'Hiſt. de Turenne, *pag.* 18.

(*a*) *A Lanoi proche de l'Iſle.*

(*b*) *Et non pas à Louvain, comme* Moreri *le dit.*

RAPHELENGIUS (François) né (*a*) en Flandres le 27 de Février 1439, ſe rendit illuſtre par l'intelligence des Langues Orientales. Aiant commencé ſes études à Gand (*b*) il perdit ſon pere, & fut obligé par ſa mere à ſe deſtiner à la marchandiſe; mais comme ſes maîtres l'envoiérent à Nuremberg chez des perſonnes qui lui laiſſérent avoir la commodité de ſatisfaire ſon inclination pour les Lettres, il ſe remit à étudier. Etant retourné en Flandres il trouva une occaſion d'aller à Paris, où il fit de grans progrès dans la Langue Greque & dans la Langue Hébraïque. Les Guerres civiles le contraignant de chercher une autre demeure, il paſſa en Angleterre, & enſeigna quelque tems le Grec dans l'Académie de Cambrige. Il revint enſuite dans le Païs-Bas, & fut Correcteur d'Imprimerie à Anvers chez le célèbre Chriſtophle Plantin. Il

Il s'aquit de telle ſorte les bonnes graces de ſon maître, tant par ſa capacité, que par ſa candeur, qu'il devint ſon gendre l'an 1565 (*c*). Il lui rendit de très-grans ſervices dans l'Imprimerie, & ſur tout à l'égard de l'Edition de cette fameuſe Bible qu'on nomme d'Anvers (*A*). Plantin s'étant transporté à Leide pour être plus loin des troubles, laiſſa ſes preſſes ſous la direction de ſon gendre; mais lors qu'il retourna à Anvers l'an 1585, Raphelengius au contraire s'en vint à Leide avec toute ſa famille. Il y eut ſoin de l'Imprimerie que ſon beau-pere y avoit, & il ſe rendit ſi recommandable aux Curateurs de l'Académie, qu'ils lui conférérent la Profeſſion en Hébreu. Il la remplit bien, & il emploia une partie de ſon tems à l'étude de l'Arabe. Il compoſa même un Dictionaire de cette Langue (*d*). A peine l'eut-il achevé qu'il mourut le 20 de Juillet 1597. Il ſouhaitoit la mort depuis trois ans; car il avoit à combatre deux ennemis domeſtiques (*B*), qui l'incommodoient beaucoup; l'un étoit le déplaiſir d'avoir perdu ſon épouſe, l'autre étoit une paralyſie (*e*).

(*c*) *Et non pas l'an* 1555, *comme dit* Moreri.

(*d*) *Il fut imprimé avec des* Notes d'Erpenius, *l'an* 1613.

(*e*) *Tiré de* Meurſius, *in* Athenis Batavis, *pag.* 140 *& ſequent.*

(*A*) *A l'égard de l'Edition de cette fameuſe Bible qu'on nomme d'Anvers.*] Je me ſervirai des paroles de Meurſius, pour repréſenter ce que notre Raphelengius y contribua. *In horum editione incredibile quantos labores Raphelengius ſuſtinuerit, dum accuratiſſime ſingula recognoſcit; Annotationibus, ubi opus erat, illuſtrat; verſionem interlinearem adornat; Grammaticam Hebræam, ex optimis quibusque Grammaticis, cum judicio & cura collectam, addit; Epitomen Theſauri linguæ Hebrææ Santis Pagnini infinitis vocibus auget, & innumeris locis emendat; quod ſatis teſtimonio Benedicti Ariæ Montani, inter Prolegomena præmiſſo, patet. Multa iisdem annis ad ornamenta librorum, quos ſocer excudebat, præcipue in linguis Orientalibus, corrigendo, illuſtrandoque, præſtitit; quamvis raro nomen ſuum adſcribi pateretur* (1).

(1) Meurſius, Athen. Bat. *p.* 140.

(*B*) *Il avoit à combatre deux ennemis domeſtiques.*] Monſr. Moreri a fait ici le Sophisme qu'on apelle *à non ſufficienti enumeratione partium:* & c'eſt la moindre choſe qu'on lui puiſſe reprocher; car on pourroit dire qu'il ne raporte ni en tout ni en partie la penſée de l'Auteur qu'il a cité. Comparons ſes paroles avec celles de Meurſius. *Il mourut*, dit-il, *de douleur d'avoir perdu ſa femme.* C'eſt ainſi qu'il rend ce Latin: *Mors quam toto triennio præ tædio amiſſæ uxoris & paralyſi afflictatus ſæpe optaverat, virum optimum humanis exemit* (2). Vous ne voiez point là que la perte de ſa femme ait fait mourir de douleur Raphelengius; vous y voiez ſeulement que le chagrin de l'avoir perdue, joint à une paralyſie, lui faiſoient ſouvent ſouhaiter la mort depuis trois ans. Si vous répondez pour Moreri que ce chagrin aiant pu former la paralyſie, l'on a eu droit de réduire à une les deux cauſes de Meurſius, je repliquerai qu'un Copiſte ne doit jamais nous donner ſes raiſonnemens & ſes conjectures pour des faits tirez des Auteurs où il nous renvoie. Mais laiſſons là ces vetilles; paſſons à une remarque plus importante. Raphelengius regretta ſa femme, & s'eſtima malheureux de lui ſurvivre, c'eſt une marque qu'il l'avoit aimée, & que ſon mariage lui avoit cauſé bien des douceurs. Ce fut donc un mariage très-heureux. Or conſidérez un peu les ſuites de ce mariage ſi fortuné: ce furent trois années d'une eſpece de deſespoir. Que ſera-ce donc qu'un malheureux mariage, puis qu'un mariage heureux expoſe à cela? Ne raiſonnons point ainſi, ſelon la loi des contraires. Diſons plutôt qu'un malheureux mariage a des ſuites avantageuſes. La perſonne qui ſurvit à l'autre ne ſent aucune affliction, ſa viduité eſt un état de repos, & de plaiſir. Deſorte qu'au lieu de nous arrêter à la ſeule conſidération des miſeres de cette vie, il faut conſidérer le mêlange de bien & de mal qui fait le partage & la deſtinée de l'homme. Il faut ſonger à ces deux tonneaux d'Homere dont je parle ailleurs (3). Il faut dire que ce qui deſcend ſur la terre eſt un bruvage mixtionné, mais de telle ſorte que bien ſouvent la bonne boiſſon & la mauvaiſe ſe préſentent l'une après l'autre. Si l'on commence par l'une on finit par l'autre. Si vous avez été heureux étant marié, vous voilà dans la miſere étant veuf. Mais ſi vous avez été malheureux dans le mariage, voilà que votre viduité eſt un bonheur. Je ne nie pas qu'à certains égards les deux boiſſons ne ſoient mêlées & confondues enſemble quant aux parties inſenſibles, vû qu'il n'y a presque aucun plaiſir qui n'ait à ſa ſuite tout incontinent quelque déplaiſir; mais il eſt ſûr qu'à d'autres égards la deſtinée de l'homme eſt dans un verre où la bonne & la mauvaiſe liqueur ſont rangées par étages. Nous avons examiné en un autre lieu (4) ſi la quantité de la mauvaiſe ſurpaſſe la quantité de la bonne. N'en parlons plus; diſons néanmoins que ceux qui ſe voudroient prevaloir du mariage de Raphelengius pour ſoutenir que le bien ſurpaſſe le mal, pourroient s'abuſer dans leurs calculs. Il poſſéda ſa femme vingt-neuf ans, & il ne ſentit les angoiſſes de la viduité que trois années. Il y eut donc dans ſon partage plus de bonheur que de malheur, me direz-vous. On vous niera cette conſéquence. Un homme qui pendant trois ans eſt ſi tourmenté de douleurs & de chagrins, qu'il ſouhaite très-ſouvent que la mort vienne l'en délivrer, avale une plus grande quantité de la mauvaiſe liqueur, qu'il n'en avoit avalé de bonne pendant trente années ordinaires. Car ne vous imaginez pas que le mariage de notre homme ait été du vin tout pur pendant les vingt-neuf ans qu'il dura, Mettons à part les traverſes & les déplaiſirs qui couloient des autres ſources. Conſidérons ſeulement les mauvais côtez de ſon mariage. Tous ceux, qui s'affligent extrémement de la mort de leurs épouſes, n'ont pas toûjours vêcu avec elles ſans démélé. Outre cela, plus ils les aiment, plus s'allarment-ils quand elles deviennent malades. N'allez pas dire qu'à ce compte il vaudroit mieux qu'ils les haïſſent; car on vous répondroit que la douce réſignation, avec laquelle ils les verroient en péril de mort, n'égale pas les maux horribles de la haine conjugale. On vous diroit même que ſi d'un côté ils ne craignent pas qu'elles meurent, ils craignent de l'autre qu'elles ne meurent point. Or cette crainte eſt fort capable de balancer ce bien-là. Je m'étonne qu'on ne trouve pas dans les Livres des Anciens quelque Dilemme un peu autrement tourné que celui de Bias (5), de cette maniere par exemple. Ou vous aimerez votre femme, ou vous ne l'aimerez pas: ſi vous l'aimez vous craindrez toûjours de la perdre, ſi vous ne l'aimez pas vous craindrez toûjours de ne la point perdre. Ce Dilemme n'eſt pas meilleur que celui de Bias; car ſans éplucher les autres défauts on ſe pourroit contenter de dire, que ſelon le train ordinaire de tous les Siecles ni l'amitié ni la haine conjugale ne vont pas ſi loin. Un très-petit nombre d'exemples ne doivent pas faire craindre qu'on aura une tendreſſe pleine d'inquiétudes, ou une antipathie qui déſolera. On a lieu de croire qu'on ſera du plus grand nombre, c'eſt-à-dire, qu'on jouïra du préſent ſans trop s'inquiéter de l'avenir, & avec de bonnes diſpoſitions à ſe conſoler ſi le cas y échet.

(2) Meurſius, *ibid.*

Re'flexion ſur les ſuites du Mariage.

(3) *Dans l'Article* Manichéens, *Rem.* (*C*) *vers le milieu.*

(4) *Dans l'Article* Xenophanes, *Remarque* (*D*).

(5) *Voiez l'Article* Bion, *Remarque* (*G*).

RAPIN (Nicolas) fit deux métiers qui ſe trouvent rarement en une ſeule perſonne, celui de Prévôt des Maréchaux, & celui de Poëte. Il ne faiſoit guere de fautes dans celui de Poëte; mais il en commit de ſi énormes dans l'exercice de la Juſtice, que ſans le crédit de ſes patrons on l'auroit puni de mort (*A*). C'étoit un homme d'eſprit, & qui ne ſe laiſſa point débaucher par les Ligueurs. Il ſuivit Henri III fuiant de Paris, & compoſa pluſieurs Vers contre la faction des Seize (*a*). Il eut beaucoup de part à l'ingénieuſe Satire du Catholicon d'Eſpagne (*B*). Après la mort de ſon fils qu'il avoit pourvu de ſes emplois (*b*), il ſe retira à Fon-

(*a*) *Sequutus eſt Henricum III cum fœderati eum Lutetia pellerent, & Cæſarodunì Turonum multa egregia carmina in monſtrum Pariſienſe, quod ſedecim capitibus conſtabat, vulgavit.* Continuat. Thuani, *Libr. II ſub fin.*

(*b*) *Ibid.*

(*A*) *Sans le crédit de ſes patrons, on l'auroit puni de mort.*] Je n'ai qu'un témoin là-deſſus; on en croira ce qu'on voudra. „ Tous ces gens de Fontenay ne valent „ rien, & Monſieur Rapin, à qui j'ay ſauvé la vie: il le „ confeſſa bien: il eſt fils d'un Preſtre. Il eſtoit Maire en „ ſa ville de Fontenay, & fit meurtrir quelques gens de „ la Religion, tellement qu'aux grands jours il fut pour„ ſuivy par tous ceux de ſa ville, & Catholiques & Re„ formez, & de toute la nobleſſe du Bas Poictou. Je „ m'oppoſay ſeul à tout cela; il m'avoit corrompu par „ ſes vers, & ſçavoit bien que j'avois grand credit. Aprés „ Monſieur le Preſident du Harlay, je luy fis ſauver la „ vie, tellement qu'il aime maintenant ceux de la Reli„ gion (1)".

(1) Scaliger, *in* Scaligeran. *Voce* Rapin, *pag. m.* 201.

(*B*) *Il eut beaucoup de part .... au Catholicon d'Eſpagne.*] Les Notes de Mr. du Puy, qui ont paru dans l'Edition de cette Satire l'an 1677, nous aprenent que la Harangue de l'Archevêque de Lion, celle de Roze, & celle que d'Engoulevent devoit prononcer, ſont l'ouvrage de Rapin. Si cela eſt, d'*Aubigné ne devoit pas entreprendre de deſabuſer ceux qui attribuoient à ce bel esprit la Satyre Menippée toute entiere, pour dire en ſuite qu'il n'y contribua que quelques vers ſeulement* (*): *Ne ſe ſeroit-il point peut-être reglé ſur ce que dans le volume* in 4 *des Oeuvres de Rapin imprimées à Paris en* 1610 *on ne trouve que trois Epigrammes Latines qui faſſent partie du Catholicon* (2)? Cette Réflexion de l'Auteur des nouvelles Notes eſt ſolide.

Mr. de Vigneul Marville, qui a recueilli bien des curioſitez touchant la Satire du Catholicon d'Eſpagne, obſerve que Paſſerat & Rapin firent les Vers de la ſeconde Partie, qui étoit intitulée *Abregé des Etats de la Ligue convoquez à Paris au dixieme Fevrier*; que le même Rapin fit la

(*) *D'Aubigné to.* 3 *l.* 3. *ch.* 13.

(2) Notes ſur le Catholicon, *pag.* 385 *Edit de* 1696.

Fontenai-le-Comte sa patrie, & mourut l'an 1609 (C). Je raporterai des circonstances de sa mort qui m'ont paru fort curieuses (D). Il fut enterré sans pompe, mais quelques-uns prétendent qu'on ne suivit pas en cela ses dernieres intentions (E). Il avoit été fort contraire aux Protestans (F), & puis aux Jésuites (c). Il *avoit aquis entre ses amis cet éloge, qu'il étoit le plus savant soldat, & le plus vaillant Conseiller du monde* (d). Moreri vous aprendra d'autres choses.

(c) *Voiez la Remarque* (D).

(d) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 122.

la Harangue de l'Archevêque de Lion, & celle du Docteur Rose, & qu'il *prit le soin de recueillir toutes* les autres *Harangues, & d'en composer un corps qu'il joignit au Catholicon d'Espagne* (3) *sous le titre de* Satyre Menippée; *&* que *c'est sur ce fondement là que plusieurs luy ont attribué le Catholicon tout entier* (4).

(C) *Il mourut l'an* 1609.] Botereius (5), le Mercure François (6), & le Continuateur de Mr. de Thou (7), parlent de sa mort sous cette année. Le Pere Garasse, que je citerai bientôt, dit qu'il se trouva l'an 1608 en Décembre à la mort de Mr. Rapin; qui fut précédée d'une langueur de quelques semaines. Or comme Mr. Moreri raporte que Rapin mourut *le* 15 *Fevrier* 1608, je m'imagine que Garasse a voulu dire que ce galant homme tomba malade au mois de Décembre 1608, & qu'il mourut quelques semaines après. Si c'est sa pensée, il réfute Mr. Moreri, non pas quant au jour, mais quant à l'année de la mort. Quoi qu'il en soit, je me range du côté de ceux qui disent que Rapin mourut l'an 1609. Je voi néanmoins dans le sentiment de Mr. Moreri plusieurs personnes exactes (8).

(D) *Des circonstances de sa mort . . . curieuses.*] Voici un fort long récit du Pere Garasse: mon Lecteur en jugera ce qu'il lui plaira. „ L'an MDCVIII en Decembre „ je me trouvay dans Poictiers (9) à la mort de feu Monsieur Rapin, lequel ayant vescu l'espace de soixante „ quatorze ans avec un assez grand libertinage, suivant la „ fougue du siecle & de ses premieres humeurs, qui l'engagerent en des cognoissances assez dangereuses, après „ avoir languy quelques sepmaines, mourut entre les mains „ de quatre Peres de nostre Compagnie, avec un ressentiment merveilleux de ce qu'il rendoit si heureusement „ son ame, entre les mains de ceux qu'il avoit persecutés „ toute sa vie sans les cognoistre. Or s'estant confessé, „ ce qu'il fit avec un tres vif ressentiment de ses fautes, „ devant que de recevoir le S. Sacrement, la chambre du „ petit More où il deceda, toute pleine des plus apparens „ de la ville, il fit cette confession generale de toute sa „ vie passée, en trois articles. 1. Que jamais il n'avoit „ esté Huguenot ny branslant dans sa croyance, quoy qu'il „ eust vescu familierement parmy eux, & grandement hay „ les Jesuites. 2. Qu'il avoit vescu tres-licentieusement, „ & qu'il ne pensoit pas que Dieu l'eust peu prendre en „ autre moment de sa vie, qui l'eust trouvé dans sa grace. „ 3. Que tout le bien qu'il se souvenoit avoir faict depuis „ ses jeunes ans, ç'avoit esté d'empescher que L'ATHEÏSME ne s'enseignast publiquement dans Paris, & puis se „ tournant vers nos Peres là presens, leur raconta briefvement l'histoire pour nostre instruction. Car il disoit que „ de son temps il se trouva un certain maraud dans Paris, „ homme incogneu, d'esprit souple & remuant, (α) lequel „ s'estant glissé dans la familiarité de ces sept braves Esprits „ qui faisoient la brigade, ou la Pleyade des Poëtes, dont „ Ronsard estoit le Coryphée, il commença de semer de „ tres-meschantes & abominables maximes contre la divinité, lesquelles avoient desia esbranslé quelques uns de „ la trouppe, d'autant que nos ames sont plus susceptibles du mal que du bien, de façon, dit-il, que m'appercevant que l'affaire flottoit, & la nouveauté de cette „ doctrine charmoit quelques uns d'entre nous, nous fusmes quatre qui nous opposasmes à cette furie, & qui „ ramenasmes l'esprit balançant des autres trois, & de plusieurs autres personnes de nostre cognoissance, que ce „ galand avoit halené & gasté par sa hantise. Ronsard fut „ le premier, dit-il, qui suivant l'ardeur de mon courage, „ cria au loup, & fit ce beau poëme contre les Athées, „ qui commmence:

„ *O ciel, ô terre, ô mer, ô Dieu Pere commun, &c.*

„ Tournebu fit une belle harangue contre luy. Saincte „ Marthe une excellente poësie en vers Iambiques, qui „ porte pour titre, IN MEZENTIUM, sans le nommer „ autrement, d'autant que c'estoit un vau-rien qui ne meritoit pas de souiller & profaner le papier de son nom: „ & nous ne desistames point, disoit Rapin, jusques à ce „ que nous eusmes faict condamner cet infame par Arrest „ de la Cour à perdre la vie, comm'il fit estant pendu & „ puis bruslé publiquement en la place de Greve: sans nostre forte opposition je me craindrois, disoit-il, que la „ France ne fust maintenant un esgoust d'Athéisme, si principalement il eust trouvé du support dans nos esprits, pour „ authoriser ces maximes. Telles furent les dernieres paroles „ de Rapin (10) ".

§ (α) Apparemment ce même Geoffroi Vallée d'Orléans, qui, pour Athéïsme, fut pendu & brûlé en Gréve, le 9 de Février 1573 *. Touchant les trois Poëtes de la Pleïade, que Garasse veut que ce malheureux eût séduits; voiez les Mémoires de l'Etat de France &c. Tom. I. au feuillet 278 tourné de l'édition de 1579. REM. CRIT.

(E) *Quelques-uns prétendent qu'on ne suivit pas en celà ses dernieres intentions.*] Le Pere Garasse sera encore ici mon témoin. „ Feu Maistre Gaucher de Saincte Marthe " dit-il (11), „ honora feu Maistre Rapin, son bon amy, „ d'un Eloge tres-honorable & plein de verité, auquel il „ dit, que *Delatus est Fontenaium, & modico funeris apparatu, quemadmodum Testamento præscripserat, sepultus*; „ mais il importe pour l'honneur de Rapin, de sçavoir „ ponctuellement l'histoire, ainsi qu'elle se passa, & que „ j'en puis estre tesmoin oculaire. Il est donc vray, que „ feu Maistre Nicolas Rapin, estant au lict de la mort „ l'an M. DC. VIII. durant les froidures du grand Hyver, „ avoit fait son Testament, devant que de se confesser au „ Pere Jaques de Moucy, par lequel il avoit ordonné que „ son corps seroit porté depuis Poictiers jusques à Fontenay, à la mesme façon, que celuy de Budé fut porté depuis la ruë de saincte Avoye jusques aux Celestins, c'est „ à sçavoir, sans torche, sans pompe, sans compagnie, sur „ un chariot harnaché de noir, un garçon marchant devant „ avec une cloche & une lanterne seulement: mais comme „ on luy eust fait entendre que cette façon de faire pourroit „ estre de mauvaise odeur, & confirmer l'opinion que plusieurs avoient eu de son libertinage en fait de Religion, il „ changea d'advis, & fit un codicille, par lequel il revoquoit sa premiere volonté, & au lieu de son cuisinier, lequel il avoit faict son executeur Testamentaire, il pria le „ Pere François Soliet, là present, qui devoit prescher le „ Caresme de l'an mil six cens neuf à Fontenay, de faire „ en sorte que son corps fust ensevely honorablement, à la „ Catholique, avec les prieres & suffrages ordinaires, ausquels il tesmoigna avoir une grande & particuliere confiance: il est vray que par la faute de ses heritiers son codicille ne fut pas executé precizement comme il l'avoit ordonné, mais sa fin, sa confession, ses larmes, & l'histoire que j'ay racontée au second livre temoignent qu'il „ mourut en très-bon Catholique ".

(F) *Il avoit été fort contraire aux Protestans.*] Nous avons ouï là-dessus Joseph Scaliger: mais ce qui suit contient une preuve plus expresse; car on y aprend que ceux de la Religion, se rendant maîtres de Fontenai l'an 1570, ne voulurent jamais comprendre le Maire Rapin dans la capitulation: ils n'empêchérent pourtant point qu'il n'échapât. Les assiégez „ sommez de se rendre n'eurent „ plustost demandé composition de vie, armes & bagues „ sauves, qu'elle leur fut donnée par Soubize, (nommé „ Chef en l'absence de la Nouë, attendant la resolution „ du Conseil de la Rochelle) & tenuë par les Protestans „ qui les laisserent aller à Niort, porter les nouvelles de „ ceste reddition, faite le vingthuitiéme Juin, sans l'avis „ du Maire Rapin: lequel extremement hay par les Protestans: soit pour s'estre formellement bandé contr'eux: soit „ pour avoir esté auteur de ce que Landereau s'estoit rangé „ du parti contraire, estoit curieusement recherché de tous „ pour le faire mourir. Mais voyant la ville rendue, & ses „ compagnons sortir, (avec lesquels les Protestans ne voulurent jamais comprendre le Maire) desguisé en serviteur, „ se cache dans la maison d'une povre femme: d'où il envoye prier Cressonniere le retirer, qui le fit seurement „ conduire hors la ville; puis se retira dans Niort avec les „ autres (12) ".

(3) *C'est le Titre de la I Partie de l'Ouvrage composée par Mr.* le Roy *Chanoine de Rouën.*

(4) Vigneul Marville, Mêlanges d'Histoire & de Littérature, *Tom.* I, *pag.* 201 *Edit. de Rouën* 1699.

(5) Rodolph, Botereius de Rebus in Gallia gestis Commentar. *Libr. XVI*, *p.* 567, 568.

(6) *Tom. I*, *pag.* 408.

(7) *Libr. II in fine.*

(8) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1376. *L'*Auteur des Notes sur le Catholicon, *p.* 385.

(9) Moreri, *s'est donc trompé en disant que* Rapin *mourut à Tours.*

(10) Garasse, Doctrine Curieuse, *Livr. II, pag.* 124 *& suiv.*

* *Nouv.* Menagiana, *tom.* 4. *pag.* 311.

(11) Garasse, Doctrine Curieuse *Livr. VII. p.* 922, 923.

(12) La vraie & entiere Histoire des Troubles, *Livr. XIII*, *folio* 387 *Edition de la Rochel'e* 1573.

RAPIN (RENÉ) Jésuite célèbre, & profés du quatrieme vœu, nâquit à Tours l'an 1621, & entra dans la Compagnie l'an 1639. Il y enseigna les belles Lettres pendant neuf ans (a). Il en avoit fait une étude particuliere, & il fit voir par quelques Pieces Latines (A), qu'il pouvoit traiter les plus beaux sujets avec beaucoup d'art, & avec beaucoup d'éloquence. Il excella dans la Poësie Latine (B); & s'étant enfin hazardé d'écrire en François, il y réüssit admirablement.

(a) *Ex* Nathanaele Sotuello, Biblioth. Scriptor. Societat. *pag.* 717.

(A) *Par quelques Pieces Latines.*] Voici les Titres de quelques-unes.] *Serenissimæ Reipublicæ Venetæ trophæum ob debellatum Turcam & restitutam Societatem Jesu*, à Paris 1657 in fol. *Trophæum famæ Eminentissimo Cardinali Mazarino*, ib. 1657 in fol. *Lacrymæ in alumni sui Alphonsi Mancini tumulum nepotis ejusdem Cardinalis* (1), ibid. 1658 in fol. *Pacis triumphalia ad Em. Cardinalem Mazarinum*, ibid, 1659 in fol. *Pax Themidis cum Musis*, ib. 1659 in fol. *Pacifer Delphinus*, ibid. in fol. Joignez à cela son *Elogium Francisci Foucquet defuncti*, ib. 1669.

(B) *Il excella dans la Poësie Latine.*] Outre les Pieces mentionées dans la Remarque précédente, voiez ses *Eclogæ sacræ cum Dissertatione de carmine pastorali*, imprimées à Paris 1659 in 4, & son *Christus patiens carmine heroico*, imprimé

(1) *Le Pere* Rapin *avoit été Préfet des Etudes de ce neveu du Cardinal Mazarin.*

ment. Il a composé en cette Langue plusieurs Traitez de Litérature & de Piété, que le public a fort bien reçus. Les Traitez de Litérature aiant été publiez en divers tems furent reünis en un Corps, & imprimez à Paris l'an 1684 en deux Volumes in 4, & à Amsterdam en deux Volumes in 12 l'an 1686. On en donna de longs Extraits dans le I Tome de la Bibliotheque Universelle, & dans le Journal de Leipsic (*b*). Les Traitez de Piété furent presque tous réünis ensemble dans l'Edition d'Amsterdam 1695 (*c*). Quelques-uns le trouvent trop décisif, pour un homme qui paroit avoir plus de bon goût & plus de délicatesse, que de profondeur d'Erudition (*d*). Il mourut à Paris le 27 d'Octobre 1687. On vit paroître son Eloge le mois suivant (*e*). C'est un Ecrit assez court, & fort bien tourné, & de la façon du Pere Bouhours. Il y est dépeint rempli des plus belles qualitez qu'un honnête homme & un bon Chrétien puissent posséder. On y voit entre autres choses que *son zèle pour les interêts de la Religion, & pour l'honneur de la Compagnie, lui fit entreprendre il y a plus de vingt ans un grand Ouvrage, où il a travaillé constamment sans nulle aparence de le voir paroître, & que Dieu lui a fait la grace d'achever avant sa mort.* Ce grand Ouvrage est l'Histoire du Jansénisme. Le Pere Rapin n'étoit pas le moins dangereux Adversaire de ce Parti: il l'attaqua par l'endroit foible dans un Ouvrage Latin qu'il publia en 1658 (*C*). Les Jansénistes ont bien crié contre une Lettre anonyme qu'il mit au jour (*D*) depuis ce qu'ils nomment la Paix de l'Eglise. C'est une plaisante chose que de voir paroître ce Jésuite sur le pied d'un Médecin dans quelques Bibliotheques (*E*). On n'a pas bien raporté dans le *Menagiana* les circonstances de son Démêlé avec son Confrere François Vavasseur (*F*). Ses ennemis s'efforcérent de l'exposer au ressentiment du feu Prince de Condé, par

(*b*) Pag. 192, & 263, & *seq. anno* 1686.

(*c*) *Voiez le* Journal de Leipsic 1695, *pag.* 387.

(*d*) *Voiez le passage du* Menagiana *dans la Rem.* (*F*).

(*e*) *Son Article dans le* Suplément de Moreri *est tiré de là. Voiez un Extrait de cet Eloge dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Novembre* 1687, *pag* 413. *Voiez aussi les* Lettres de Rabutin *Lettre XXXI, & XXXII, de la II Partie, & Lettre CXXVIII de la III.*

mé dans la même ville l'an 1674 *in* 12. Mais sur tout voiez ses *Hortorum libri* IV, *quibus addita est Disputatio de universa hortensis culturæ disciplina.* Cet Ouvrage, imprimé *in* 4 à Paris l'an 1665 (2), y fut réimprimé *in* 12 l'an 1666: le Journal des Savans en parla avec de fort grans éloges (3). Consultez Mr. Baillet (4), qui, sur le chapitre du Pere Rapin considéré comme Poëte, a ramassé une ample moisson de Remarques toutes curieuses & la plupart à la gloire de ce Jésuite. Voiez aussi le IX Journal des Savans de l'an 1682, où il est parlé du Recueil de toutes les Poësies du Pere Rapin (5).

Il y a des gens qui disent qu'il a été un peu trop flatté dans les Jugemens de Mr. Baillet, & que les Jésuites prétendent que ses Vers n'aprochent pas de la délicatesse & de la pure Latinité de ceux du Pere Commire, ni de la grandeur & de la majesté de ceux du Pere de la Rue, ni de la facilité & de la netteté de ceux du Pere Cossart, pour ne rien dire de ceux du Pere Hoschius, & du Pere Vallius; que ses Jardins sont le meilleur de ses Poëmes; & qu'après cet Ouvrage il avoit vécu sur sa réputation. On les a réimprimez à Naples, & ils ont été traduits en Anglois par J. Evelyn. Cette Version fut dédiée à Mylord Arlington, & imprimée à Londres *in* 8 l'an 1673.

(C) *Il attaqua le* Jansénisme *par l'endroit foible* (6) *dans un Ouvrage Latin qu'il publia en* 1658.] Son Ouvrage (7) est intitulé *Dissertatio de nova Doctrina, seu Evangelium Jansenistarum.* J'avoue que je ne l'ai point lu, & je croi que la plupart des gens doctes dans les Païs étrangers peuvent dire la même chose; mais j'ai ouï dire à un habile homme le tour que le Pere Rapin y a pris. Il supose un Janséniste qui s'en va porter la lumiere de l'Evangile dans les Païs infidelles, & qui annonce sincérement son Systême de la Grace; savoir que de toute éternité la plupart des hommes ont été prédestinez aux suplices éternels, & les autres à la gloire du Paradis; que Dieu l'auteur de cette Prédestination absolue, ne voulant point manquer de prétextes pour colorer ses Arrêts de damnation, déclare aux hommes qu'il ne tient qu'à eux de se sauver, qu'ils n'ont qu'à faire ce qu'il leur commande: il les menace, il les exhorte; cependant il sait très-bien qu'il leur commande l'impossible, qu'ils n'ont point la force d'obéïr, & qu'il refuse à tous les hommes, excepté à ses élus, la Grace efficace sans laquelle il est impossible de se convertir, & d'avoir même un bon mouvement. Le Pere Rapin supose que les Infidelles, qui entendent un tel Evangile, s'étonnent étrangement qu'on leur fasse un tel portrait du bon Dieu, & qu'ils demandent pourquoi il envoie des Prédicateurs à des gens qu'il voit incapables de se convertir, s'il ne leur donne une Grace qu'il s'est engagé par ses Décrets éternels à leur refuser. Le Janséniste du Pere Rapin replique que Dieu en use de cette maniere, afin de rendre les hommes inexcusables, & plus dignes des suplices de l'Enfer. On lui replique qu'un tel motif n'est point digne de l'Etre infiniment bon, & qu'il n'est nullement propre à ôter à l'homme les moiens de se défendre devant le thrône de Dieu: qu'il laisse le droit de dire qu'on n'est point tenu à l'impossible, & que jamais un Législateur n'inflige des peines, qu'en suposant que les infracteurs des Loix ont eu la force de les observer: de là vient qu'on ne punit pas les frénétiques. On peut aisément s'imaginer ce qu'un Moliniste, qui fait tourner à son avantage une pensée, a pu faire repliquer de part & d'autre, après avoir enfilé l'affaire comme je viens de le raporter. Mais, outre cent autres bonnes Réponses, on lui peut dire ceci, c'est qu'un Janséniste, qui prêcheroit les Infidelles du Japon ou de la Chine pour la prémiere fois, ne seroit pas assez bête pour débuter par le Dogme de l'extinction du Franc arbitre, ou par celui de la Prédestination absolue. Il prêcheroit à la Pélagienne, comme un de nos plus rigides *Predestinateurs* (8) dit qu'il faut faire, & il renverroit son Jansénisme au tems que ses Néophytes n'auroient plus besoin de lait, & seroient capables d'une viande ferme. Ce sont des mysteres que l'on ne doit découvrir qu'aux initiez.

(2) *Et non pas l'an* 1661 *comme l'assûre* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. Societat. *pag.* 717.

(3) *Voiez le* Journal *du* 9 *Février* 1665, *& celui du* 10 *Mai* 1666.

(4) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1537.

(5) *Imprimé à Paris l'an* 1682, *en deux Volumes in* 12.

(6) *Notez qu'on ne veut pas dire que le Dogme de la Grace soit l'endroit foible du Jansénisme: on veut dire que l'endroit foible de ce Dogme est le lieu qu'il donne aux Déclamations sur l'injustice des peines, &c.*

(7) *Imprimé à Paris l'an* 1658 *in* 8.

(8) *Voiez le Livre de* Mr. Jurieu, *intitulé*, Jugement sur les Methodes d'expliquer la Grace.

(*D*) *Les Jansénistes ont bien crié contre une Lettre anonyme qu'il mit au jour.*] Elle est écrite au Cardinal Cibo, & datée du mois de Juillet 1680 (9). Il en parut une Traduction Françoise en Hollande l'an 1684, datée du 30 d'Août 1683. Voiez ce qu'en dit le Nouvelliste de la République des Lettres (10). Quant aux plaintes des Jansénistes contre ce Livret du Pere Rapin, voiez entre autres Ouvrages le VIII Tome de la Morale pratique. Vous y trouverez aussi (11) que le Pere Estrix Jésuite Flamand est l'Auteur du Livre *De fraudibus hæreticorum*, qui a paru sous le faux nom de François Simonis, & que le *Pere Rapin a trouvé ce livre si beau qu'il en a fait une Traduction libre en François, &* que *pour y donner plus de poids, il l'a dediée aux Archevêques & Evêques de France, avec une Preface, où il reconnoît que les Ouvrages de* François Simonis, *écrits en Latin & imprimez à Cologne, ont donné occasion au sien, & ont servi de memoires pour le composer* (12). Cet Ouvrage du Pere Rapin est intitulé, *Artifices des Heretiques:* il fut imprimé à Paris l'an 1681, & réimprimé la même année dans le Païs-Bas. Voiez la Critique générale (13) du Calvinisme (14).

(*E*) *On voit ce Jésuite sur le pied d'un Médecin dans quelques Bibliotheques.*] On ne lui donne pas cette qualité dans la nouvelle Edition de Vander Linden *de Scriptis Medicis* (15); mais on y place ses *Hortorum libri*, & puis en gros toutes ses Oeuvres, *Opera omnia*, *Lugduni Batavorum* 1672 *in* 12. Je ne dis rien de Bartholin qui a rangé ce Jésuite dans son Catalogue des Médecins Poëtes (16), car il ne lui ôte pas sa qualité de Jésuite; mais on ne peut passer sous silence ce qui a été déjà remarqué par Mr. Baillet. Voici ses paroles: „ Mr. Konigius . . . . coupe le Pere Rapin en „ deux, & dit, 1. *Henricus Rapinus quatuor libros Hortorum* „ *anno* 1671 *edi curavit.* Il parle en suite de Nicolas Ra- „ pin du Poitou, qui est le grand Prevost de la Connéta- „ blie dont nous avons fait mention en son lieu; puis il „ ajoûte, 2. *Renatus Rapinus Medicus anno* 1659 *claruit.* „ *Opera ejus Medica prodierunt anno* 1672. *Extant ejusdem* „ *Ecloga sacra, item, Hortus Epigrammatum.* Voiez la „ page 678. Ce qu'il apelle des Ouvrages de Medecine „ n'est autre chose que les 4 livres des Jardins, dont il „ n'avoit vû que le titre de l'édition d'Utrecht qui parut „ en l'année qu'il a marquée. Il est aisé de decouvrir la „ source des autres bevues. Ce n'est pas que d'autres „ Auteurs étrangers, comme Mr. de Beughem en Hol- „ lande, & Mr. Lipenius en Allemagne, n'ayent mis aussi „ le P. Rapin parmi les Medecins. Mais on ne peut pas les „ accuser d'erreur tant qu'ils ne se sont pas trompez dans le „ nom, la personne, & l'ouvrage de l'Auteur, & qu'ils ne „ se sont pas expliquez sur sa profession. Ce n'est pas que „ j'aye eu aucun dessein de relever un defaut d'exactitude „ dans Mr. Konigius, qui n'a rien fait en cette occasion que „ ce qui est assez ordinaire aux Bibliothecaires qui parlent „ des livres étrangers qu'ils n'ont point vûs, mais pour faire „ voir au contraire combien cette consideration rend excu- „ sables ceux qui entreprennent de semblables Ouvrages, „ & qui ne peuvent éviter les inconveniens de cette na- „ ture (17)".

(*F*) *On n'a pas bien raporté dans le Menagiana les circonstances de son Démêlé avec . . . Vavasseur.*] Je raporte tout entier le passage du *Menagiana*, parce qu'il confirme une chose qu'on a touchée dans le corps de cet Article. „ Le Pere Rapin n'avoit pas la capacité qu'il falloit pour „ faire le parallele de Virgile & d'Homere. Mr. le Fevre „ de Saumur, qu'il vouloit convertir en ce temps-là, lui „ fournit les passages Grecs qu'il a citez. Aprés qu'il eut „ achevé de lire son *Parallele d'Aristote & de Platon* chez „ Mr. le premier President de la Moignon, je luy dis que „ je n'y avois trouvé qu'une faute; sçavoir, qu'en par- „ lant de la Colophonienne que Platon avoit aimée, il „ avoit

(9) *Voiez la* Morale pratique des Jesuites, *Tom. VIII, pag.* 97.

(10) *Au mois de Janvier* 1686, *pag.* 97 *& suiv.*

(11) *A la page* 50.

(12) *Là-même, pag.* 51.

(13) Lettre III, *pag.* 302 *de la* 3 *Edition.*

(14) *C'est-à-dire de* l'Histoire du Calvinisme *composée par Mr.* Maimbourg.

(15) *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 938: *on y marque que les* Hortorum libri *ont été imprimez in* 4 *à Paris l'an* 1661, *& l'an* 1666; *& à Leide in* 12 *l'an* 1666, *&* 1668; *& à Utrecht in* 12 *l'an* 1672.

(16) Thom. Bartholin. de Medicis Poëtis, *pag.* 136.

(17) Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1537.

par le tour malin qu'ils donnérent à ſon Traité du Sublime (*f*).

(*f*) *Voiez quelque choſe à ſa juſtification dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1686, *pag.* 356. *On avoit parlé de cet Ouvrage dans les* Nouvelles *de Fevrier* 1686, *pag.* 237.

„ avoit dit qu'elle étoit jeune; au lieu que l'Epigramme, „ où il en eſt parlé, marque que l'amour s'étoit place „ dans ſes rides. Sur cela Mr. l'Abbé Tallemant dit que „ le Pere étoit excuſable, & qu'il n'avoit pas cru qu'un „ homme auſſi ſage que Platon dût aimer une vieille. Le „ Pere Rapin faiſoit bien des vers Latins, mais il n'étoit „ pas d'une grande érudition. Ils ont eu de grands de- „ mêlez le Pere Vavaſſeur & lui, & il a fait acheter toute „ l'impreſſion du livre *de Epigrammate* de ce Pere, où il „ écrit contre luy, par l'autorité de Mr. le premier Pre- „ ſident, afin de le ſupprimer; de ſorte que c'eſt un livre „ extremement rare (18) ". Tout ce qu'on dit là du Livre *de Epigrammate* du Jéſuite Vavaſſeur eſt faux; voici de quelle maniere on le rectifie dans la ſeconde Edition. *Il a eu de grands demeſlez avec le Pere Vavaſſeur au ſujet du livre des* Reflexions ſur la Poëtique d'Ariſtote, *qu'il fit imprimer chez Muguet ſans y mettre ſon nom. Le P. Vavaſſeur, qui n'étoit pas content de lui, mit au jour peu de tems aprés des* Remarques ſur ces Reflexions, *dans leſquelles l'Auteur reflexif, qu'il feint de ne pas connoître, eſt fort mal mené. Le P. Rapin fit grand bruit, & ſe plaignit hautement du procedé de ſon confrere, qui répondit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, & que s'il eût dit qu'il étoit l'Auteur des* Reflexions, *jamais il n'auroit écrit contre. Le temperament que l'on trouva pour accommoder ces Peres fut de ſupprimer les* Remarques *du P. Vavaſſeur, ce qui ſe fit par l'autorité de Mr. le premier Preſident de Lamoignon; de ſorte que ce livre qui eſt imprimé chez Billaine en* 1675, *& qui ne contient que* 141 *pages, eſt devenu fort rare* (19). Voiez la Critique générale de Mr. Maimbourg (20), vous y trouverez quelque choſe ſur ce Démêlé, & ſur une autre Querelle du Pere Rapin (21). Remarquons encore deux choſes. (22) *Comme* le P. Vavaſſeur *a fait deux gros livres d'Epigrammes* (23), *il ne fut pas ſatisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin* dans *ſes Reflexions ſur la Poëtique*, qu'il eſt ſi rare de faire d'admirables Epigrammes, que c'eſt aſſez d'en avoir fait quelques-unes en ſa vie (24). *Et c'eſt ce qui l'engagea à écrire contre ce livre du Pere Rapin. J'ai ſû cette particularité de lui-même.* Ces paroles ſont de Monſr. Menage. L'autre choſe que j'ai à dire, eſt que le Pere Rapin, dans la nouvelle Edition de ſes Réfléxions, ne corrigea pas toutes les fautes que ſon Confrere avoit cenſurées: il ſe contenta d'en corriger une petite partie, & il en retint quelques-unes qui ne ſont pas ſuportables. Il aſſûre dans la prémiere Edition qu'Homere n'a jamais dit d'impiétez (25): il l'aſſûre encore dans les autres Editions; & néanmoins ſon Critique lui avoit prouvé qu'Homere a écrit pluſieurs *fauſſetez prophanes*, & pluſieurs *impoſtures infames contre le reſpect & la veneration qu'il devoit à ſes Dieux* (26): on avoit même cité le Pere Rapin comme témoin de cela (27). Je dirai en paſſant que le Cenſeur ne releva pas toutes les fautes qui ſe trouvent dans les Réfléxions ſur la Poëtique, & que s'il avoit voulu critiquer les autres Ouvrages de cet Ecrivain, il y auroit rencontré aſſez de choſes à reprendre. Voiez les Remarques (*A*) & (*T*) de l'Article d'ARISTOTE.

(18) Menagiana, *pag.* 60, 61, *de la* 1 *Edit. de Hollande.*

(19) Menagiana, *pag.* 83 *de la* 2 *Edition de Hollande.*

(20) *A la* IV Lettre.

(21) *Celle qu'il eut avec le P.* Maimbourg.

(22) Menage, Anti-Baillet, *Chap. LXXXIV.*

(23) *Vous trouverez à la fin du Livre* de Epigrammate *Edition de Paris* 1672, *trois Livres aſſez petits* d'Epigrammes de Vavaſſeur. *Il publia en* 1675 *un Appendix du III Livre, & quelque tems après le IV Livre.*

(24) *Ces paroles ſe trouvent dans l'*Anti-Baillet, *Chap. LXXXIV.*

(25) Rapin, Reflex. ſur la Poëtique en general, *num.* 9, *pag.* 20.

(26) Vavaſſeur, Remarques ſur les nouvelles Reflex. *pag.* 21 *& ſuiv.*

(27) *Voiez* Rapin, *la même, num.* 25.

RASARIO (JEAN BAPTISTE) Médecin Italien, nâquit dans le territoire de Novare (*A*) l'an 1517 (*a*). Il enſeigna les belles Lettres (*b*) à Veniſe pendant vingt-deux ans avec beaucoup de réputation (*c*), & il fit admirer ſon Eloquence entre autres rencontres lors qu'il harangua ſur la victoire de Lepante l'an 1571 (*B*). Il alla en ſuite à Rome où le Pape Pie IV lui ofrit de fort bons apointemens; mais le ſéjour de cette ville ne lui plut point, & il aima mieux accepter l'emploi que le Sénat de Milan lui propoſa (*d*). Ce fut celui d'enſeigner les belles Lettres dans l'Univerſité de Pavie. Il y mourut l'an 1578 (*e*) & non pas l'an 1573 comme on l'a dit dans *Lindenius renovatus*. Sa Verſion Latine de quelques Ouvrages de Galien fut imprimée l'an 1545 (*f*). Le Ghilini, ni Mr. Teiſſier, ni Mr. Moreri, n'en parlent pas dans la Liſte qu'ils ont donnée de ſes Ouvrages. Ce que Mr. Moreri a dit de Raſario eſt tiré de Mr. Teiſſier. On fera bien de recourir à ce dernier Ecrivain, & de voir auſſi l'Original de Mr. de Thou; mais il y faut rectifier quelque choſe (*C*).

(*a*) Lindenius renovatus, *p.* 537.

(*b*) *Selon* Ghilini, *il fut Profeſſeur en Langue Greque à Veniſe, & ſelon Monſr.* de Thou, *il y fut Profeſſeur en Eloquence.*

(*c*) Thuan. *Libr. LXV ſub fin.*

(*d*) Ghilini, *Tom. II, pag.* 142.

(*e*) *Idem, ibidem.*

(*f*) Lindenius renovatus, *pag.* 537.

(*A*) *Il nâquit dans le territoire de Novare.*] Je me tiens dans cette généralité, à cauſe que Monſr. de Thou & le Ghilini ne s'accordent point ſur le nom de ſa patrie. Celui-ci l'apelle *Borgo di Seſia* (1): l'autre ſe ſert d'une phraſe que je n'entens point, & qui eſt très-incongrue dans mon Edition; *oppido quod à valle Uzia in Novarienſi diœceſi ſito nomen retinet familia nobili natus* (2). Ces paroles ont été ainſi traduites par Mr. Teiſſier, *iſſu d'une famille noble de Valdugia dans le Novarrois* (3). Moreri ajoûte que *Valdugia* eſt une *ville du Novarrois*. Paul Freher (4), citant *le Thuanus enucleatus* de Gerard de Stocken, dit *in vallo Uzia* & non pas *à valle Uzia*. Cela, bien loin de diminuer les brouilleries, les augmente conſidérablement.

(*B*) *Lors qu'il harangua ſur la victoire de Lepante l'an* 1571.] Dès que le *Te Deum* eut été chanté dans l'Egliſe de Saint Marc, Raſario reçut un ordre du Doge de haranguer le Peuple ſur cette fameuſe victoire. Il s'en aquita admirablement trois jours aprés dans la même Egliſe. *Princeps Joanni Baptiſtæ Raſario viro doctiſſ. mandatum eodem die dedit, ut de hac victoria orationem ad populum haberet. Quam rem ille die tertio, cum eodem in templo expediret, Senatum, populum, peregrinos, adeoque infinitam prope auditorum multitudinem eloquentiæ ſuæ admiratione attonitam reddidit* (5). Cette Harangue a été imprimée pluſieurs fois.

(*C*) *Il faut rectifier quelque choſe* dans Monſr. de Thou.] Ce qu'il dit de l'eſtime de Philippe II pour Raſario a été inconu au Ghilini, & je m'en étonne. Ce Prince commença à conoître le mérite de Raſario, lors qu'il paſſa par Milan pour aller en Allemagne l'an 1548 (6). Mr. de Thou ajoûte qu'il lui promit de grans avantages pour l'attirer en Portugal, & pour lui faire accepter une Charge de Profeſſeur dans l'Académie de Conimbre; mais que Raſario s'en excuſa ſur ſon âge, & ne put néanmoins lui refuſer d'aller enſeigner l'Eloquence dans Pavie, lui aiant l'obligation de la liberté & de la reſtitution des biens de ſon frere qui avoient été déjà confiſquez. Mr. de Thou ſe trompe à l'égard de la Chaire de Profeſſeur à Conimbre; car Philippe II ne ſe rendit maître du Portugal qu'en 1580, & Raſario mourut l'an 1578, après avoir enſeigné pendant quatre années dans l'Univerſité de Pavie (7). Ce grand Hiſtorien, attentif à d'autres choſes plus eſſentieles à ſon Ouvrage, n'examinoit pas aſſez ce qui concernoit la Vie des Hommes doctes; mais ceux qui ont recueilli ce qu'il en a dit, & qui l'ont publié à part, devoient y joindre les Corrections néceſſaires.

(1) Ghilini, *Parte II, pag.* 142.

(2) Thuan. *Libr. LXV, ſub fin. pag.* 233, *Edit. Francof.* 1625.

(3) Teiſſier, Elog. *Tom. I, pag.* 486 *Edition de* 1696.

(4) *In* Theatro, *pag.* 1277.

(5) Jo. Petrus Contarenus, de Bello Venetis à Selimo II illato, *pag. ult.*

(6) Thuan. *Libr. LXV, pag.* 233.

(7) Thuan. *ibidem.*

RATALLER (GEORGE) en Latin *Ratallerus* (*a*), iſſu d'une ancienne & noble Famille de Friſe, naquit à Leeuwarden environ l'an 1518. Il étudia d'abord à Utrecht ſous George Macropedius (*b*), & puis à Louvain, & dans les Univerſitez de France & d'Italie (*c*). Etant de retour au Païs-Bas, il fut fait Conſeiller au Conſeil de la Province d'Artois, & en ſuite au Conſeil Souverain de Malines, & Maître des Requetes (*d*). La Ducheſſe de Parme l'envoia négocier en Dannemarc; & comme il s'aquita bien de cet emploi, il obtint la Charge de Préſident au Conſeil d'Utrecht. Il mourut ſubitement dans l'Aſſemblée de ce Conſeil le 1 d'Octobre 1580 ſi nous en croions Sweert (*e*), ou le 6 d'Octobre 1581 ſi nous en croions Valere André (*f*). C'étoit un homme de mérite, & que la Vertu, le Savoir, & la Politeſſe rendirent très-recommandable (*g*). Il étoit bon Poëte Latin, & il le fit voir entre autres Ouvrages par une Verſion de Sophocle (*A*). Un certain Jean Lallemant, qui fit une ſemblable Verſion, emprunta beau-

(*a*) *Et non pas* Rotallerus, *comme dans l'*Abregé de Geſner.

(*b*) Val. Andr. Bibliotheca Belg. *p.* 266.

(*c*) Sweert. Athenæ Belgic. *pag.* 275.

(*d*) Val. Andr. Biblioth. Belgic. *p.* 269.

(*e*) Sweert. Athenæ Belgic. *pag.* 275.

(*f*) Valer. Andr. Biblioth. Belgic. *p.* 266.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*A*) *Entre autres Ouvrages par une Verſion de Sophocle.*] Sa Traduction d'Heſiode (1) en Vers héxametres & pentametres fut imprimée à Francfort l'an 1546 *in* 8 avec un Livre de ſes Epigrammes (2). Il traduiſit en diverſes ſortes de Vers Latins aſſez conformes à l'Original les ſept Tragédies qui nous reſtent de Sophocle; mais il ne pouvoit ſe réſoudre à faire imprimer cette Verſion. Ses Amis qui en avoient des Copies n'eurent point d'égard à ſes ſcrupules. Ils firent imprimer à Lion chez Gryphius en 1550 l'Ajax (3), l'Electre, & l'Antigone. L'Auteur ſe laiſſa enfin vaincre; il mit la derniere main à ces trois-là, & aux quatre autres, & les publia toutes enſemble à Anvers *ex Officina Gulielmi Silvii, Typographi Regii*, l'an 1570, in 8. Valere André n'a eu nulle conoiſſance de ce travail.

(1) *C'eſt-à-dire de l'*Opera & Dies d'Heſiode.

(2) Valer. Andr. Biblioth Belgic. *pag.* 266.

(3) *Et non pas l'*Alexandra, *comme dans l'*Abregé de Geſner.

beaucoup de Vers de notre Rataller sans avertir d'où il les prenoit (*b*). On le peut donc mettre dans la Liste des Plagiaires.

(*b*) *Præfat.* Sophoclis à Ratallero metricè versi.

vail. Il a joint à ce péché d'omission un peché de commission: car il a dit que Rataller a traduit en Vers Latins trois Tragédies de Sophocle, les Pheniciennes, l'Hippolite couronné, & l'Andromaque, avec les Fragmens qui se trouvent des anciens Poetes dans Stobée. Il n'a point su que ce sont trois Tragédies d'Euripide & non de Sophocle. Elles furent imprimées avec ces Fragmens à Anvers l'an 1581 in 16, comme nous l'aprend Sweertius (4). Il a été en cela plus exact que Valere André; mais il n'a point eu d'exactitude lors qu'aiant dit que Rataller avoit mis en Vers Latins toutes les Tragédies de Sophocle, il ajoute *ejusdem* (Sophoclis) *Fabulas III carmine quoque Latino transtulit*, c'est-à-dire, *il a aussi traduit en Vers Latins trois Pieces de Sophocle.* Ce seroit une grande ignorance que de supofer que *Tragœdiæ Sophoclis*, & *Fabulæ Sophoclis* ne sont pas la même chose.

(4) Sweert. Athen. Belgic. *pag.* 276.

Un Médecin (5) d'Autun en Bourgogne publia sa Version Latine des sept Tragédies de Sophocle à Paris l'an 1557, & déroba plusieurs endroits de Rataller. *Hic multos versus & paginas* . . . . à l'Imprimé jusqu'à *evicerit* (6) inclusivement.

(5) *Nommé* Joannes Lalemantius ou Lalamantius.

(6) Adrian. Mylius, *Præfat.* Sophoclis Ratalleri.

L'Epitre Dedicatoire du Sophocle de Rataller êst bien digne d'être lue. Il dédia cet Ouvrage à Frederic Perenot frere du Cardinal de Granvelle, & lui représenta noblement les utilitez que l'on peut tirer de la Tragédie, quand on est capable sur le faîte des grandeurs humaines de profiter des exemples & des maximes que le Théatre met devant les yeux.

RAUBER (*a*) (ANDREAS EBERHARD) de Talberg & Weineek (*A*), Seigneur de la Forteresse de Petronel, Chevalier Allemand & Conseiller du Conseil de Guerre de l'Empereur Maximilien II (*b*). Il se rendit fort celebre, non seulement par sa grande force & par la hauteur de sa taille, mais aussi par sa barbe qui étoit d'une longueur extraordinaire. Il étoit sorti de la très-ancienne noble Maison des Rauber dans le Duché de Carniole, que l'Empereur Maximilien I éleva à la Dignité de Barons (*B*). Notre André Eberhard Rauber a servi l'Empereur Maximilien II dès sa jeunesse, a aussi voyagé avec lui dans les païs étrangers, & toûjours été dans les bonnes graces de cet Empereur, qui le fit aussi Conseiller de son Conseil de Guerre, & lui donna pour sa prémiere femme, Helene Scharseginn (*C*) sa fille naturelle, qu'il lui fallut aquerir auparavant par un combat assez plaisant, & sans perte de sang, lequel il eut avec son Rival. Dans cette rencontre il donna des preuves toutes singulieres de sa force (*D*). Il n'eut point d'enfans avec elle; mais sa seconde femme (*E*) récompensa largement ce defaut; car elle mit huit Gemeaux au monde parmi lesquels il y avoit un fils qui s'apelloit André Eberhard, & sept filles dont une mourut sans se marier. Les autres furent alliées à de très-illustres Familles. Sa force étoit si grande, qu'il pouvoit casser le plus gros fer de Cheval. Un jour qu'il prit un Juif batizé par la barbe & frappa dessus de la main droite, la barbe & la machoire du Juif lui restérent dans la main (*F*). Sa barbe étoit un vrai prodige, & d'une longueur si extraordinaire, qu'elle lui trainoit jusqu'aux pieds, & de là lui remontoit jusqu'à la ceinture (*G*): avec elle il surpassoit sans doute tous les Lombards par sa longueur (*H*). Enfin Rauber mourut dans la soixante & huitieme année de son âge, à son Chateau de Petronel (*I*), l'an 1575 (*c*). Il y est aussi enterré entre ses deux femmes.

(*a*) *Article communiqué par Mr.* DE BAESLER.

(*b*) Valvasor, la Gloire du Duché de Carniole, *Livr. XI.*

(*c*) *Là-même, pag.* 635.

(*A*) *Weineek.*] Ce Weineek est un Chateau dans le Païs de Carniole, nommé en Langue du pais Kraviék. Il est situé sur une hauteur dans la partie intérieure de Carniole à quatre lieues de Laybach, Capitale du païs. C'étoit autrefois un Chateau d'où étoit sortie la Famille des Seigneurs de Weineek, dont la race eft éteinte depuis longtems, aussi bien que celle de Hardegi de Pettau Gouverneur du Païs de Carniole, qui étoit en possession de ce Chateau l'an 1530. Enfin, après que le Comte Hermann de Cilly eut ruïné ce Chateau, il le donna l'an 1433. à Frideric Rauber. Il a toûjours apartenu depuis ce tems-là à ceux de Rauber (1).

(1) Valvasor, la Gloire du Duché de Carniole, *p.* 631 & 635.

(*B*) *Eleva à la dignité de Barons.*] Cela se fit l'an 1516, le 24 Décembre dans la Ville de Hagenou, & cette Dignité fut conferée à Leonhard Rauber Grand Maréchal de la Cour de l'Empereur, & à Nicolas Rauber son frere avec le titre de Baron de Planckhenstein & Carlstetten. Mais ce titre fut après éteint, pendant quelque tems & a été confirmé par l'Empereur d'aujourdui l'an 1651 le 12 d'Avril (2).

(2) *Là-même, pag.* 637, & 638.

(*C*) *Helene Scharseginn.*] L'Empereur Maximilien II, avant que de se marier, étoit devenu amoureux de la fille d'un Comte d'Ostfrise qu'on tenoit alors pour la plus belle de son tems. Son amour & la grande familiarité qu'il eut avec elle eurent tant de vertu qu'il en naquit une fille nommée Helene Scharseginn, laquelle ne cédoit point à sa mere en beauté. C'est pourquoi elle attiroit les yeux de beaucoup de Cavaliers (3).

(3) Valvasor, *pag.* 634.

(*D*) *De sa force.*] Voici une maniere assez plaisante & même très-rare de s'aquérir une femme, dont il n'a sans doute jamais été fait mention dans aucun Roman. Car quoique les Romanistes disent que les Héros d'autrefois avoient accoutumé de s'aquerir des Maitresses par des Tournois, des Duels, des Combats avec des Geans & des Dragons, & cent autres phantaisies de cette nature, la maniere dont Rauber se servit n'a pourtant jamais été connue de personne. Car lorsqu'il demanda la fille de l'Empereur en mariage, il se trouva à la Cour un Cavalier Espagnol de grande qualité, qui tachoit pareillement de devenir le gendre de l'Empereur. La réputation de la valeur de cet Espagnol, aussi bien que la longue taille de son cors qui surpassoit celle de Rauber, le rendoient fort recommandable. L'Empereur, ne voulant les rebuter ni l'un ni l'autre par un refus, leur accorda leurs propres forces pour arbitres. Il fit donc donner à chacun un sac, selon la longueur de son adverse partie, & promit que celui qui mettroit l'autre dans le sac épouseroit sa fille. Ces deux Amans s'engagerent donc en présence de l'Empereur dans un combat où ils employérent leurs plus grandes forces, qui étoient redoublées par l'amour; & chacun d'eux, poussé d'un ardent desir d'épouser la fille de l'Empereur, s'efforçoit de fourrer son Adversaire dans le sac. Enfin Rauber l'emporta, desorte que la force & la valeur de l'Allemand mirent la bravoure de l'orgueilleux Espagnol dans le sac. Par ce moyen Rauber posséda sa belle Helene; mais l'Espagnol ayant reçu un si grand affront se retira de la Cour (4).

(4) Valvasor, la Gloire du Duché de Carniole, *pag.* 634.

(*E*) *Sa seconde femme.*] Elle étoit Hongroise nommée Ursule de Tschillack en Niemptschitz.

Elle fut perdue à la prise de Niemptschitz par une sortie secrette, & fut retrouvée par un Capitaine Allemand, qui la garda par pitié quelque tems chés lui. Mais après cela il en fit present à l'Empereur Maximilien II, qui la fit élever dans l'apartement de ses femmes: & quand elle fut devenue grande, il la fit épouser à Rauber (5).

(5) *La même, pag.* 634.

(*F*) *Dans la main.*] Cela se passa à Grats à la requisition de l'Archiduc Charles à la Cour duquel il se trouvoit un Juif baptizé, qui par sa longueur, & sa force, ressembloit à un Géant. L'Archiduc Charles, voulant donc savoir si sa force surpassoit celle de Rauber, il les obligea tous deux, pour éprouver chacun sa force, à recevoir un coup de poing l'un de l'autre: toute fois il leur permit de jouër lequel des deux frapperoit le prémier. Le Juif baptizé eut la préference, donna à Rauber un si rude coup, qu'il fut obligé de garder huit jours le lit, & encore davantage la chambre. Quelque tems après qu'il se fut remis, il fallut aussi que le Juif reçût un coup de lui: tellement que Rauber le prit par sa longue barbe & l'entortilla deux fois autour de sa main gauche, après quoi il frappa si fort dessus, de la main droite, que non seulement sa barbe, mais aussi la machoire de dessous, lui restérent dans la main; ce qui fit bientôt perdre la vie au Juif (6).

(6) *Là-même, pag.* 34.

(*G*) *Jusqu'à la ceinture.*] Elle étoit encore plus longue; car il l'entortilloit outre cela autour d'un baton. Il en étoit si glorieux, qu'il alloit rarement à la Cour en carrosse ou à cheval, mais presque toûjours à pied, pour faire voir sa longue barbe, qu'il portoit deploiée comme un drapeau, la laissant flotter au gré du vent. Lors qu'il mourut elle lui fut coupée en deux touffes.

(*H*) *Les Lombards par sa longueur.*] On dérive ordinairement le nom de Lombard de celui de *Longue barbe*; mais c'est une fausseté. Ce nom tirant plûtot son origine du vieux mot Allemand *Borde* ou *Boerde*, qui signifie une espace ou étendue de Païs: & cette étendue de Païs, qui s'étend le long de l'Elbe, depuis Torgau en Misnie & par Magdebourg, jusque dans le Lunebourg, s'appelloit autrefois la *longue Boerde*, c'est-à-dire, la longue étendue de Païs, ou la longue espace; & les habitans se nommoient les *Longs-Bards.*

(*I*) *Petronel.*] Le Chateau de Petronel n'est pas loin de Presburg; il apartient maintenant au Comte de Thum, & est bati fort magnifiquement.

RECK-

E 3

RECKHEIM, Comté, Fief, & Etat immédiat ou ſouverain de l'Empire, a voix & ſeſſion dans le College des Princes, tant aux Dietes générales, qu'aux circulaires. Il eſt du Cercle de Weſtphalie, & comprend une ville & pluſieurs villages. Son terroir eſt très-fertile, & ſa ſituation très-agréable dans un beau & bon païs fort peuplé, aux bords de la Meuſe, à deux lieues de Maeſtricht entre les Terres de Juliers, de Liege, & de Fauquemont. Il a droit de péage ſur la Meuſe, & l'on y bat de la monnoie d'or, d'argent, & de cuivre. Le Château qui ſert de demeure aux Comtes eſt un des plus beaux, des plus grans, & des plus magnifiques d'Allemagne. Ceux qui le poſſédent aujourd'hui ſont de la Maiſon d'Aſpermont- (*a*) Linden, Maiſon très-illuſtre & très-ancienne, & deſcendent des Comtes d'Aſpermont en Lorraine deſquels la Comté conſiſtoit en près de trois cens villages. Nous donnerons ci-deſſous un petit détail de leur Généalogie, & de l'état préſent de la branche des Comtes de Reckheim (*A*).

(*a*) *Les Auteurs François diſent* Aſpremont : *c'eſt une corruption de la véritable orthographe.*

(*A*) *Un petit détail de leur Généalogie, & de l'état préſent de la branche des Comtes de Reckheim.*] Le prémier des Comtes d'Aspermont s'apelloit SIGISFRIDT, & vivoit l'an 660. Il étoit iſſu de la Maiſon des Princes d'Eſte en Italie. Un cadet de cette Maiſon iſſu de ce Sigisfridt, & nommé ARNOUL, vint s'établir en Hollande l'an 1120, & y poſſéda la terre de Linden qui eſt demeurée pendant une longue ſuite d'années entre les mains de ſes deſcendans. L'un d'eux nommé HERMAN aquit le Comté de Reckheim environ l'an 1550. Il étoit Général des troupes de l'Electeur de Cologne Erneſt de Baviere, & fut pere d'ERNEST Comte d'Aspermont & de Reckheim, qui nâquit l'an 1583, & qui a été Chambellan & Colonel des Empereurs Matthias & Ferdinand II. Il épouſa Anne Antoinette fille de Henri Marquis de Gouffier-Bonnivet, de laquelle il eut un fils qui ſe nommoit FERDINAND. Celui-ci né l'an 1611 épouſa Elizabeth fille d'Egon Comte de Furſtemberg, & d'Anne Marie Princeſſe de Hohenzolleren, & en eut quatre fils & huit filles, qui ſont

FRANÇOIS GOBERT Comte de Reckheim Evêque de Cheur (1), & Chanoine des Egliſes Métropolitaines de Cologne & de Salzbourg, & de la Cathédrale de Strasbourg (2).

FERDINAND Général des Armées de S. M. I. qui de ſon prémier mariage avec Charlotte fille de Louïs George, Prince de Naſſau Dilembourg, & d'Anne Auguſte Princeſſe de Brunswick, n'a eu qu'une fille nommée CHARLOTTE GOBERTINE Chanoineſſe de Munſterbilſen, dont les 8 quartiers ſont Aspermont-Reckheim, Gouffier, Furſtemberg, Hohenzolleren, Naſſau, Sayn, Brunswick & Dannemark. Il a épouſé en ſecondes noces Juliene fille de François Rakoczi Prince de Tranſilvanie, & petite-fille de George le jeune, de George le vieux, & de Sigismond, tous Princes de Tranſilvanie. Il en a un fils nommé JOSEPH GOBERT.

CHARLES Chanoine de la Métropolitaine de Cologne, & des Cathédrales de Strasbourg & de Liege.

FRIDERIC Grand Croix de l'Ordre de Malte, & Commandeur de Tobel, Steinfort, & Munſter.

ANNE MARIE épouſe du Comte Wenceſlas d'Althann Conſeiller de S. M. I. Grand Juge de Moravie, Gouverneur de la Province de Glatz, & Ambaſſadeur extraordinaire en Suede & en Pologne.

ELEONORE Princeſſe Abbeſſe de Munſterbilſen.

ANNE SALOME épouſe de Louïs Comte de Souches, Maréchal de Camp Général des Armées de S. M. I. & ſon Conſeiller d'Eſtat.

ERNESTINE épouſe en prémieres noces de Jean George Comte de Collonitſch, Chambelan de S. M. I. & en ſecondes noces d'Octave Comte de Curiani Chambelan & Conſeiller d'Etat de l'Empereur.

ANNE ANTOINETTE épouſe de Claude Comte de Tilly, Lieutenant Général des Armées des Provinces-Unies des Païs-Bas.

MARIE FRANÇOISE épouſe de Charles Comte d'Aspermont Linden, Conſeiller d'Eſtat du Païs de Liege, & Gouverneur du Marquiſat de Franchimont.

ALEXANDRINE & PETRONILLE, prémiérement Chanoineſſes à Remiremont, & enſuite Religieuſes Urſulines à Metz.

Le blaſon des Armoiries des Comtes d'Aspermont Reckheim eſt esquartelé, au 1 & 4 de gueules à la croix d'or, qui eſt Aspermont Linden, au 2 & 3 d'or au lion de gueules qui eſt Reckheim, & ſur le tout d'azur à un aigle d'argent qui eſt Aspermont ancien ou Eſte (3).

(1) *Ou Choire; les François écrivent & prononcent* Coire. *Cet Evêché eſt au Païs des Griſons, & ſuffragant de l'Archevêché de Mayence. L'Evêque eſt dans l'alliance des Suiſſes, mais il ne laiſſe pas de conſerver ſa voix & ſa ſéance dans le College des Princes de l'Empire. Voiez* l'Hiſtoire de l'Empire par Monſr. Heiſs, *Tom. II, pag.* 265 *de l'Edition de la Haie* 1685.

(2) *Voiez l'Article* TILLI.

(3) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué à l'Auteur. Ce qui doit s'entendre auſſi du Texte de cet Article.*

REFUGE (DU) Gentilhomme François Auteur d'un Livre dont on a pluſieurs Editions (*A*), & intitulé *Traité de la Cour ou Inſtruction des Courtiſans*, entendoit les afaires d'Etat par la théorie & par la pratique; car il avoit leu beaucoup, & il avoit une *grande & longue experience des Cours & affaires des Roys, des Princes, des Eſtats, & Republiques, eſquelles* les Rois de France *l'avoyent utilement employé*, & où il s'étoit *ſi ſagement & ſi heureuſement comporté, qu'ils ne trouverent* jamais *rien à redire à ſa prudente conduite.* Il mourut ſous le Regne de Louïs XIII, & l'on trouva dans ſon Cabinet diverſes Pieces d'Etat qu'il avoit compoſées, & dont ſes parens firent eſpérer la publication. Voilà ce qu'on lit dans une petite Préface qui fut miſe au devant de la troiſieme Edition de ſon Traité de la Cour. Cette Edition fut faite à Paris l'an 1618.

(*A*) *Il eſt Auteur d'un Livre dont on a pluſieurs Editions.*] La prémiere fut faite en Hollande, & la ſeconde à Paris. Elles furent ſuivies de celle que l'on donna à Paris l'an 1618 in 8, après la mort de l'Auteur, & ſur ſa derniere révifion. Cette troiſieme Edition eſt augmentée, & diſtinguée *par Chapitres avec Sommaires & Sections*, mais on en ôta les Notes marginales & les Citations dont les autres avoient été *curieuſement enrichies* (1). On les a remiſes depuis. Je les trouve dans l'Edition dont je me ſers qui eſt celle de Paris chez Etienne Loyſon 1658 in 12. Le nom de l'Auteur y paroit, & il avoit déjà paru dans l'Edition de Leide 1649, in 12. On ne l'avoit point mis à l'Edition de 1618. On voioit ſeulement à la fin les lettres D. R. après quelques Vers de Seneque qui ne ſont pas dans l'Edition de 1658. Cet Ouvrage eſt rempli de très-bonnes choſes. Il fut imprimé en Anglois à Londres l'an 1622 in 8.

(1) *Tiré de l'Avertiſſement au Lecteur au devant de l'Edition de Paris* 1618.

REGIUS (URBAIN) a été l'un des ſavans hommes du XVI Siecle. Il nâquit à Langenargen ſur le lac de Conſtance, & aiant commencé ſes études à Lindaw, il les continua à Fribourg dans le Briſgaw avec d'autant plus de fruit, qu'il étoit logé chez le fameux Zazius, & qu'il en étoit aimé tendrement (*A*). Il fut enſuite étudier dans l'Académie de Bâle, & puis dans celle d'Ingolſtad où la réputation de Jean Eccius attiroit beaucoup d'Ecoliers. Il y fit des Leçons particulieres, & il ſe montra ſi propre à diriger des jeunes gens, qu'il y eut bien des Gentilshommes qui lui confiérent toute la conduite de leurs fils ſans en excepter le ſoin qui concernoit la dépenſe. Il ne lui fut pas poſſible de la bien regler: ces jeunes gens s'endettérent plus qu'il n'eût falu, & aux cabarets, & chez les marchands (*a*); & comme il étoit leur caution, & qu'il ne recevoit pas de leurs peres l'argent qu'il leur demandoit, il fit une eſpece de banqueroute. Preſſé par les créanciers, & n'aiant pas aſſez de bien pour les ſatisfaire, il ſongeoit à s'évader; mais quelques Capitaines étant venus à Ingolſtad en ce tems-là pour lever du monde, il fit ceſſion de ſes livres & de ſes hardes, & s'enrôla. Ces levées aiant été faites, on les paſſa en revue: le Profeſſeur Eccius aſſiſtant à ce ſpectacle reconut notre Regius parmi les ſoldats: il

(*a*) *Modum in veſtitu & victu ubique excedere.* Melchior Adam. *in* Vitis Theologor. *p.* 22.

(*A*) *Il étoit logé chez le fameux Zazius, & il en étoit aimé tendrement* (1).] Il choiſiſſoit dans la Bibliotheque de Zazius tous les Livres qu'il croioit propres aux progrès de ſes études, & il copioit toutes les Notes marginales que ce ſavant Profeſſeur y avoit écrites. Voilà comment ce jeune Ecolier paſſoit une bonne partie de la nuit. Zazius, qui ne dormoit guere, & qui ſe levoit quelquefois pour ſe promener, & pour ſoulager par là l'incommodité de ſes inſomnies, le ſurprit copiant ces Notes, & lui dit d'un air careſſant, vous me dérobez les fruits de mes veilles: *Lucubrantem invenit in deſcribendis illis ſcholiis, Urbanum: cujus auriculam Zaſius blandiuſculè vellicans*, arte & ſcientia ſua ſe ab ipſo defraudari jocatus eſt (2). Quelquefois il le trouvoit endormi, & ne faiſoit autre choſe que lui mettre de gros volumes ſur les épaules juſques à ce qu'il l'éveillât. *Aut ſi quando ſomno ad candelam oppreſſum & inclinato in menſam capite dormitantem offendiſſet: juris volumen grande unum atque alterum humeris impoſitum reliquit, donec excitaretur* (3). Je raporte ces petites choſes, parce que je ſai que pluſieurs honnêtes gens ſont ravis de voir de ſemblables marques, ſoit de la bonté d'un Profeſſeur, ſoit de la diligence d'un Diſciple.

(1) *Amavit eum Zazius ut filium.* Melchior Adam. *in* Vitis Theol. *pag.* 71.

(2) Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *pag.* 71.

(3) *Idem ibidem.*

il s'aprocha de lui, & aiant su la raison qui l'avoit porté à s'enrôler, il lui promit ses bons offices, & s'emploia si vivement à cette affaire, qu'il le réünit avec les Muses. Il menaça de l'indignation du Prince ces Ecoliers endettez, s'ils ne dégageoient leur caution. Regius continua de faire tant de progrès dans les Sciences, qu'il reçut à Ingolstad de la propre main de l'Empereur Maximilien la Couronne d'Orateur & de Poëte. Quelque tems après il fut promu à la Profession de la Rhétorique, & à celle de la Poëtique dans l'Académie de la même ville. Il en faisoit les fonctions lors qu'en 1516 il écrivit quelques Lettres (*b*) par ordre du Duc de Baviere pour tâcher de faire venir Erasme à Ingolstad. Cela ne réüssit point. S'étant tourné vers l'étude de la Théologie il y prit un si grand goût qu'il s'y apliqua tout entier. Il aquit par là des dispositions au Luthéranisme; mais il se trouva embarrassé lors qu'Eccius son maître & son bienfaiteur fut aux prises avec Luther. Cet embarras le détermina à se retirer d'Ingolstad, & à s'en aller à Ausbourg, où il travailla utilement contre le Papisme. Il y fut le Fondateur d'une Eglise Réformée, & il répandit de là dans la Suabe ce qu'on apelloit les nouvelles opinions. Il suivit pendant quelque tems le parti de Zuingle, mais ensuite il se déclara bon Luthérien (*B*). Eccius qui le fut trouver à Ausbourg, & qui conféra avec lui pour le ramener à la Communion de Rome, n'y gagna rien. Il s'éleva même entre eux un combat de plume que Regius soutint vigoureusement, quoi que son Antagoniste lui pût faire des reproches d'ingratitude. Les affaires du nouveau Parti ne furent pas constamment supérieures dans Ausbourg, il y eut un tems où Regius fut obligé d'en sortir, & de se cacher en divers lieux; mais il se vit rapellé glorieusement, & il s'allia par le mariage avec une bonne famille d'Ausbourg. La Dispute qu'il y soutint avec une femme Anabaptiste eut quelque chose de singulier (*C*). Il demeura dans cette ville jusques au tems de la diete qui

(*b*) *Voiez la XVII & la XVIII Lettre du II Livre parmi celles* d'Erasme. *Il fut remercié par Erasme & loüé, voiez la Lettre XIX du II Livre, & la XXXV du XVIII.*

(B) *Il suivit . . . le parti de Zuingle, mais ensuite il se déclara bon Luthérien.*] Voici ce que Zuingle lui écrivit l'an 1526. *In Eucharistiæ re gratulor vobis, te nostrum esse factum. Verum gratiam meretur novitas: brevi enim spero omnes qui adhuc obstrepunt tropum, qui nullo negotio videri vobis debebat, visuros esse ac sententiæ nostræ simplicitatem ac claritatem* (4). Ils conférérent ensemble sur le péché originel en la même année, & nous avons encore (5) la Lettre que Zuingle écrivit à Regius touchant cet article. Luther n'ignora point la conformité d'opinions de ces deux personnes, & il en fut bien fâché. *Dolet mihi valde nobilissimum virum Oecolampadium tam ludicris & nihili cogitationibus in hoc barathrum prolapsum; pulsat eum sathanas: Dominus eripiat eum. Urbanus Regius in idem malum vel inclinat, vel jam cecidit: Dominus servet suos* (6). Dans une autre Lettre Luther témoigne qu'il avoit apris que Regius alloit écrire contre lui. *Præterea Urbanus Regius minari dicitur in me scripta, scilicet Oecolampadium & Zwinglium tantos viros (ut sentit) non vult offendere: sic mutatus est ab illo* (7). Ceci nous montre qu'au commencement Regius avoit paru ce qu'il parut à la fin, c'est-à-dire, bon Luthérien. Il abandonna le Zuinglianisme dès l'an 1528. Voiez la Lettre (8) où Luther en fait paroître sa joie, & où il le recommande au Marquis de Brandebourg. La conversation qu'il eut avec Regius à Cobourg l'an 1530 fit un grand effet. Regius en sortit tout rempli d'admiration pour Luther; il le témoigna ainsi dans une Lettre. *Cum Saxoniam peterem Coburgi integrum diem solus cum Luthero, viro Dei, transegeram: quo die nullus mihi in vita fuit jucundior. Talis enim ac tantus Theologus Lutherus, ut nulla secula habuerunt similem. Hoc magis execror stultitiam & arrogantiam Carolostadianorum, qui sibi placent, quasi Luthero queant conferri, cujus umbram non assequuntur, cum omni eruditione quam jactant. Semper mihi magnus fuit Lutherus: ac jam mihi maximus est. Vidi enim præsens & audivi, quæ nullo calamo tradi possunt absentibus* (9). Luther de son côté fut très-content de cette conversation, & très-bien édifié de l'esprit docte de Regius, dont il regarda la conversion comme une bonne nouvelle à faire savoir. Voici ce qu'il écrivit à Wenceslas Lincus, *Urbanum Regium quoque resipuisse, credo te nosse, & contra hostes Sacramentarios strenue nobiscum certare* (10).

(4) Zuinglius, Epist. *Libr. I, pag.* 82, *apud* Melchior. Adamum *in* Vitis Theologor. *pag.* 73.

(5) *A la page* 251 *des* Lettres de Zuingle.

(6) Lutherus, *Tom. II.* Epist. *pag.* 326, *anno* 1527, *apud* Melchior. Adamum *in* Vitis Theologor. *pag.* 73.

(7) *Idem* Lutherus, *ibid. pag.* 330, *apud* Melchior. Adam. *ibidi*

(8) *Elle est dans* Seckendorf, Histor. Luther. *Libr. II. pag.* 122, *num.* 5.

(9) Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *p.* 78.

(10) Luther. *Tomo II* Epistol. *pag.* 311, *apud* Melchior. Adam. *ibid. pag.* 78.

(C) *La Dispute . . . . avec une femme Anabaptiste eut quelque chose de singulier.*] Les Magistrats d'Ausbourg executérent contre les Anabaptistes les Loix civiles qui défendoient aux Sectaires les conventicules, & les exercices de Religion. Ils bannirent, ils emprisonnérent. Or parce qu'une femme de bonne famille se vantoit dans la prison que si elle conféroit avec Regius, elle lui pourroit prouver que la cause des Anabaptistes étoit bonne, on la fit venir en plein Sénat pour disputer avec lui. Elle y fut menée avec l'équipage de prisonniere, c'est-à-dire, les fers aux pieds & aux mains: mais Regius prit sa place au milieu des Sénateurs. Elle allégua une infinité de passages de l'Ecriture qu'elle apliqua à ses sentimens comme elle put. Regius lui répondit, & montra très-clairement le vrai sens de ces passages. Il ne la desabusa point; elle persista dans ses erreurs, & apostropha ainsi le Ministre, *Voici sans doute, o Frere Urbain, une maniere de dispute bien étrange. Mollement assis sur un bon coussin & à côté des Bourgmaîtres, vous parlez comme un oracle, vous prononcez des arrêts comme au trepied d'Apollon; & moi prosternée en terre je suis contrainte de plaider ma cause les fers aux pieds. Ce n'est pas sans raison, ma sœur,* lui répondit Regius, *puis qu'aiant été delivrée de la servitude du Diable par Jesus-Christ; vous vous êtes volontairement remise sous un joug infame. Un esprit extravagant vous montre en exemple aux autres avec ces livrées de captive.* La conclusion fut que cette femme fut chassée de la ville (11). Si l'on se défie de ma traduction, on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qui suit. *Ipsa tantùm abest, ut monitis locum dederit: ut pervicaciter etiam Urbanum hisce fuerit adorta:* Egregia enim verò, Urbane frater, hæc disputandi ratio est inter me & te. Tu in molli culcitra ad latera Consulum adsidens, quasi ex Apollinis tripode proloqueris: ego misera humi prostrata, ex duris vinculis causam dicere cogor. *Ad hæc Urbanus:* Nec verò, *inquit*, injuria, soror: ut quæ semel è servitute diaboli per Christum in libertatem adserta, tua sponte iterum cervicem turpi jugo submisisti; & istis te ornamentis vesanus ostentat genius, aliis in exemplum. *Senatus itaque, cùm laterem se lavare videret; contagium illud exilio mulctavit, urbeque expulit* (12).

(11) Melch. Adam. *ibid. pag.* 73.

(12) Melch. Adam. *in* Vitis Theologorum, *pag.* 73.

Cette femme ne manquoit pas de génie: elle fit une réfléxion bien judicieuse, & y mêla beaucoup de sel; mais elle avoit eu trop de confiance, ou pour mieux dire beaucoup de témérité. Elle avoit cru que paroissant sur la sellette pour disputer avec un Ministre de la Religion dominante, & devant des Juges qui avoient déjà condamné l'Anabaptisme, & fait mettre dans les prisons ceux qui l'enseignoient, elle persuaderoit la justice de sa cause. Pour se promettre cela il ne sufit point d'avoir raison, il faut de plus espérer une assistance extraordinaire de l'esprit de Dieu; car selon le train commun du monde il n'arrive pas qu'un prisonnier de Religion paroisse confondre des Adversaires qui lui parlent de haut en bas, & qui ont de leur côté la pompe de l'extérieur, & les préjugez de la compagnie. Je sai bien que cette femme ne soutenoit pas une bonne cause, mais je croi que quand elle eût eu à soutenir une doctrine aussi bonne, ou même meilleure que celle de Regius, elle eût perdu son Procès dans les circonstances où la Dispute se trouva réduite. La partie étoit trop mal faite; les armes trop inégales. Regius étoit assis honorablement, & environné des marques de la faveur; & il parloit pour une Cause que le Souverain avoit embrassée, & contre une Cause que le Souverain persécutoit. Son Antagoniste étoit une femme chargée de chaînes, & dans la posture d'un criminel déjà condamné. Une très-bonne raison en sa bouche n'eût point balancé une raison médiocre alléguée par Regius, avec tout le poids & toute l'emphase d'un homme qui est assis au banc des Bourgmaîtres, & sur une espece de Tribunal. Citerai-je Euripide, qui déclare que les paroles d'un homme en faveur ont plus de force que si elles étoient alléguées par un misérable?

Τὸ δ' ἀξίωμα κἂν κακῶς λέγῃ τὸ σὸν,
Πείσει· λόγος γὰρ ἔκ τ' ἀδοξούντων ἰὼν,
Κἀκ τῶν δοκούντων αὐτὸς, οὐ ταυτὸν σθένει (13).

C'est-à-dire, selon la Version d'Ennius (14).

Hæc tu etsi perversè dices, facile Achivos flexeris.
Nam quum opulenti loquuntur pariter atque ignobiles,
Eadem dicta, eademque oratio æqua non æque valet.

Citerai-je ces Vers de Plaute?

Centum doctum hominum consilia sola hæc devincit dea,
Fortuna, atque hoc verum'st proinde ut quisque fortuna utitur,
Ita præcellet, atque exinde sapere eum omnes dicimus (15).

Citerai-je ces belles paroles de Pline le jeune? *Quam multum interest, quid à quoque fiat, eadem enim facta claritate vel obscuritate facientium, aut tolluntur altissime, aut humillime deprimuntur* (16). Entasserai-je cent autres autoritez de la même force? Je m'en garderai bien, je laisserai tous ces lieux communs, & m'arrêterai à une chose qui pourra passer pour domestique à mon sujet. Si Regius avoit disputé à Ingolstad avec un Prêtre, les circonstances de la Dispute d'Ausbourg toutes changées, lui les fers aux pieds, &c, le Prêtre sur un coussin au milieu des Sénateurs, &c, il auroit vu finir cette affaire par son exil, ou par quelque chose de pis. Il auroit passé pour un chicaneur qui tordoit la sainte Ecriture: le Prêtre eût passé pour l'Interprête fidele de l'Original divin.

(13) *Hecuba ad Ulyssem apud* Euripidem, *in* Hecuba, *Vers.* 293, *pag. m.* 20.

(14) *Apud* Aulum Gellium, *Libr. XI, Cap. IV, pag. m.* 286.

(15) Plautus, *in* Pseudolo, *Act. II, Scen. III, Vers.* 12.

(16) Plinius, Epist. XXIV *Libri VI.*

qui y fut tenue l'an 1530. Alors il s'engagea au ſervice du Duc de Brunſwic, qui le fit Surintendant des Egliſes du païs de Lunebourg, & qui eut pour lui une eſtime extraordinaire (*D*). Il fit valoir ſes talens pour l'avantage de la cauſe dans pluſieurs Synodes, & il compoſa pluſieurs Livres (*E*). Il mourut à Cell au mois de Mai 1541, de la maniere qu'il avoit ſouvent ſouhaitée (*F*), c'eſt-à-dire preſque ſubitement (*c*). N'oublions pas que ſa femme entendoit fort bien l'Hébreu (*d*). Il a publié un entretien qu'il eut avec elle ſur les caractères du Meſſie apliquez à Jeſus-Chriſt. Elle lui donna treize enfans (*e*). Je ferai une Remarque ſur les noms de ce Miniſtre (*G*).

(*c*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. *pag.* 70 *& ſeq.*

(*d*) Micrælius, *in* Syntagm. Hiſtor. Eccleſ *p. m.* 778.

(*e*) Melch. Adam. *in* Vitis Theologorum, *pag.* 74.

On

(*D*) *Le Duc de Brunſwic. . . . . eut pour lui une eſtime extraordinaire.*] Quand on lui demanda ſi à l'exemple des autres Princes il avoit fait à Ausbourg quelque emplete de grand prix, & d'une nouvelle mode, il répondit : *J'ai aporté un threſor incomparable, & qui ſervira à tous mes Etats, & que je prefere à toutes ſortes de delices* (17). Il parloit de Regius. Et lors qu'en l'année 1535 la ville d'Ausbourg lui redemanda ce Théologien, il déclara qu'il ne s'en vouloit pas défaire non plus que de ſes yeux (18). Il lui donna de bonnes penſions, & l'intendance des Egliſes de tout ſon païs (19).

(*E*) *Il compoſa pluſieurs Livres.*] Ils ſont recueillis en trois Volumes, dont les deux prémiers contiennent ce qu'il publia en Latin : l'autre contient ce qu'il compoſa en Allemand (20). Ce dernier a été traduit en Latin, ſi je ne me trompe; car je voi dans le Catalogue d'Oxford *Vita & Opera* (Urbani Regii) *Latine reddita per Erneſt. Regium.* Norib. 1562. Melchior Adam obſerve qu'ERNEST REGIUS fils de l'Auteur raſſembla tous ces Ecrits, & les publia à Nuremberg diviſez en certains Tomes. Il fait mention nommément du Livre où notre Urbain avoit recueilli les phraſes dures, & celles qui ſont exactes. Celles-là ne ſervent qu'à ſemer la diviſion, celles-ci ſont propres à la piété & à la concorde. Le Prince Erneſt de Brunſwic lui fit faire ce Recueil, & ce fut un témoignage de ſa prudence & de ſa pieté; car les expreſſions trop crues, & trop véhémentes ſont comme les dens du dragon de Cadmus; une ſemence de guerre entre les freres. Cette Réfléxion eſt de Melchior Adam. *Exſtat inter alia liber ejus, in quo annotata ſunt* horridiores formæ loquendi : *& monſtrantur* propriæ ac concinnæ, *utiles pietati ac concordiæ. Has admonitiones ſcribi princeps Erneſtus Luneburgicus voluit : qua in re ſapientiam & pietatem ejus agnoſcimus. Ut enim ex dentibus draconis, in Cadmæa hiſtoria, nata eſt ſoboles armatorum inter ſe dimicantium : ſic ex improprio ſermone diſſidia opinionum in docentibus & in populo naſcuntur.* C'eſt à quoi ne prenent point garde les faiſeurs de formulaire, quand ils ont plus de dévotion, que de jugement, ou plus de bile & de vanité, que de véritable dévotion. Ils ne ménagent rien, ils ne ſe piquent que de *rigoriſme* (22). Notez que Jean Freder, de Pomeranie, publia après la mort de l'Auteur un Ouvrage de Regius qui a pour Titre, *Loci Theologici ex patribus & ſcholaſticis neotericiſque collecti* (23).

(*F*) *Il mourut . . . de la maniere qu'il avoit ſouvent ſouhaitée.* Il ne fut malade que trois heures, & il avoit toûjours ſouhaité de ne paſſer point par une langueur de longue durée (24). *Nactus eſt genus mortis, quale ſæpe in votis habuit; citum & placidum; cum ſemper deprecaretur diuturnos languores & longas morborum periodos* (25). Il n'eſt pas le ſeul qui ait ſouhaité une telle fin, & qui ait été ſervi ſelon ſes ſouhaits (26).

(*G*) *Je ferai une Remarque ſur les noms de ce Miniſtre.*] Le nom de ſa famille étoit *Roi*, mais le trouvant trop ſublime, & trop fécond en plaiſanteries, il le changea en celui de *Regius* (27). A l'égard d'Urbain il le reçut au baptême, parce que les femmes qui l'y préſénterent ne ſurent dire au Curé le nom que ſa mere leur avoit preſcrit. Elle avoit voulu que l'enfant portât le nom qui étoit marqué dans le Calendrier au jour qu'il étoit venu au monde. Ces bonnes femmes l'oubliérent en chemin : le Curé voiant qu'elles héſitoient leur dit que le jour de ſaint Urbain étoit proche. Cela fut cauſe que l'enfant eut nom *Urbain.* Je remarquerai par occaſion que dans tous les peuples il y a beaucoup de familles qui portent le nom d'une dignité, Roi, Prince, Duc, Marquis, Comte, Baron, &c. Elles ne s'aviſent guere de le changer, encore qu'il ſoit une matiere continuelle de turlupinades, & d'alluſions puériles. Mais je croi pourtant que notre Docteur Luthérien n'eſt pas le ſeul qui ait coupé la racine de ces fades quolibets, en traveſtiſſant ſon nom. On trouve par tout des gens qui s'apellent *Regis*, ou *Regius* : c'eſt ſi je ne me trompe, par une ſuite d'un pareil déguiſement fondé ſur la même cauſe. J'ai dit ailleurs (28) que je m'étonnois que les familles qui ont un nom ou odieux ou ridicule ne le quittent pas, j'ajoûte ici qu'il y en a qui ne portent plus le nom obſcene qu'elles portoient autrefois. Liſez ces paroles de Mr. Menage (29) : HAUTECLAIR. " Nom „ de famille. Ce nom fut donné du tans de Henri II. à un „ Maître des Requeſtes, nommé *Couillard*; par une ren- „ contre aſſez plaiſante. Ce Maître des Requeſtes alloit ſou- „ vant au Louvre. Un jour qu'il grattoit à la porte du Ca- „ binet du Roy, ou de la Reyne, comme les Huiſſiers lui „ demanderent ſon nom, il n'oſa le leur dire diſtinctement, „ à cauſe de l'obſcénité. Les Huiſſiers ne l'entendant pas, „ ou feignant de ne le pas entendre, lui dirent qu'il diſt ſon „ nom haut & clair; d'où il fut enſuitte appelé *Hauteclair.* „ Je tiens cette Hiſtoire de Mr. du Puy, qui l'a appriſe de „ Mr. de Thou, lequel au livre VIII. de ſon Hiſtoire, pag. „ 262 de l'édition de Genêve, fait mention de ce change- „ ment de nom; mais en paſſant. *Negotium datum P. Alteclaro, Libellorum Supplicum Magiſtro, qui pudendo alio „ cognomine indigetabatur, ut negotium Regium,* &c ". Il avoit dit dans la prémiere Edition de ſes Origines, que *les Beauharnois d'Orleans ont auſſi changé leur nom de Beauvit à cauſe de l'obſcenité en celui de Beauharnois*; mais dans la ſeconde Edition il dit que c'eſt une fable.

EXAMEN d'une Objection tirée de la defenſe de changer de Nom.

Je prévoi que ceux qui ſe ſouviendront d'une Remarque de Mr. de Vigneul Marville, en liſant ce que j'ai dit dans l'Article du Cordelier Feuardent, m'objecteront qu'il ne faloit pas que je m'étonnaſſe de ce qu'on ne quitte pas les noms de famille ridicules ou odieux. Ils ſoutiendront qu'on n'a pas cette liberté, & allégueront ces paroles du Mêlange d'Hiſtoire & de Littérature (30) : *Sur ce que* M. de la Roque *dit, que depuis l'Ordonnance d'Amboiſe du 26 Mars. 1555 il n'eſt point permis de changer de nom, ſans la permiſſion du Prince : il faut remarquer que bien auparavant cette Ordonnance, on ne changeoit point de nom ſans être autoriſé.* On prouve cela par l'exemple du barbier de Louïs XI, & l'on raporte les termes des Lettres patentes de ce Prince par leſquels il veut & ordonne qu'Olivier le Mauvais (*a*) (c'étoit ſon barbier) *& ſa poſterité & lignée ſoient doreſnavant ſurnommez le Dain . . . . ſans qu'il ſoit loiſible à aucun de plus les ſurnommer dudit ſurnom de Meauvais, lequel nom nous leur avons oſté & aboli, oſtons & aboliſſons par ces dites preſentes.* Ces Lettres ſont datées du mois d'Octobre 1474, & furent enregîtrées au Parlement de Paris le 30 de Janvier 1474 (31). Si ceux qui me voudront faire cette objection la croient ſolide, ils ne ſavent pas bien juger des choſes. Voici mes Réponſes. Je dis en 1 lieu, que mon expreſſion ſe doit entendre comme celle-ci, *je m'étonne que les debauchez ne craignent pas le prejudice qu'ils font & à leur ſanté & à leur reputation.* C'eſt parler au tems préſent, & néanmoins c'eſt avoir en vue auſſi bien les ſiecles paſſez que celui où l'on s'exprime de la ſorte, & ainſi la maniere dont j'ai parlé pour ſignifier mon étonnement de ce qu'on ne quitte pas les noms ridicules ou odieux, ne tombe pas moins ſur le tems qui a précédé l'Ordonnance mentionnée par Mr. de la Roque (32), que ſur le tems qui l'a ſuivie. Or il eſt certain qu'avant le tems de cette Ordonnance il y eut des gens qui ſe défirent de leur nom, ou qui le changérent, & le déguiſérent. Mr. de la Roque (33) cite Mr. Menage qui a *dit que Guillaume le Rat, faché comme l'on croit de porter le nom d'un inſecte, ſe ſurnomma Leſrat*, & que *Jean Dorat Profeſſeur du Roi en Grec changea ſon nom de Disnemandy . . . qui étoit l'ancien nom de ſa famille, en celui de Dorat ou Daurat.* Il ſeroit abſurde de prétendre qu'ils obtinrent du Roi cette permiſſion. Mr. de Vigneul Marville ne le prétend pas. *Je croirois bien*, dit-il (34); *qu'avant l'Ordonnance d'Amboiſe, pluſieurs ſe ſeroient ingerez de changer leurs noms ſans recourir au Prince; & que peut-être le Medecin nommé Sansmalice, auroit changé ce nom en celui d'Akakia, ſans prendre des Lettres de François I, mais auſſi n'étoit-ce qu'une ſimple traduction d'un mot François en un mot Grec.* Voilà donc le même Auteur que l'on voudroit m'opoſer, qui tombe d'accord que la patente de Louïs XI n'empêchoit pas que l'on ne changeât de nom. Auſſi devons-nous croire qu'elle fut expédiée à ſon barbier, non pas afin qu'il lui fût permis de changer ſon nom de famille, mais afin qu'on ne perſiſtât à le lui donner. C'étoit un homme fort haï dans le Roiaume, & par conſéquent on ſe fût plu à le traverſer dans le deſſein qu'il avoit de ſe défaire d'un nom qui lui faiſoit honte. Voilà le motif des Lettres patentes. Elles ne ſervoient donc point de regle pour cent autres cas où le public ne ſe ſeroit point intéreſſé. Que ſi ſous prétexte d'une Verſion Greque, on pouvoit impunément ſubſtituer au nom *Sansmalice*, celui d'*Akakia*, à plus forte raiſon étoit-il permis de ſubſtituer un nom à un autre quand la diférence entre les deux ne conſiſtoit que dans l'inſertion, ou dans la tranſpoſition, ou dans le retranchement de quelques lettres. Je dis en 2 lieu, que l'expérience combat pour moi, vu qu'il y a quantité d'Auteurs célèbres qui ont pris un nouveau nom ſans ſe faire autoriſer pour cela par leur Souverain (35). 3. J'ajoûte qu'il eſt aparent que l'Ordonnance du 26 de Mars avant Pâques 1555 ne tendoit qu'à prévenir les uſurpations de Nobleſſe, ou quelque autre fraude, & qu'ainſi quand on n'avoit point d'autre vue que celle qu'avoit notre Regius, on n'étoit pas bridé par cette Ordonnance. 4. Je dis auſſi qu'aparemment elle ne fut pas mieux obſervée que celle des Etats de Blois de l'an 1579, qui défendit *à tous Gentils-hommes de ſigner dans les Actes & Contracts aucun autre nom que celuy de leur famille, à peine de nullité. . . . Cét Article n'a pas eu tout l'effet qu'on s'étoit propoſé : Car bien des perſonnes au lieu de l'obſerver y ont contrevenu formellement, ce que j'ay remarqué*, ajoûte Mr. de la Roque, *dans des Actes authentiques & publics* (36). 5. Je répons

(17) *Allatum eſſe à ſe theſaurum toti Ducatui incomparabilem quem omnibus anteponat deliciis.* Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *p.* 78.

(18) *Perinde ut oculos ita & Urbanum ſe amittere nolle.* Idem, ibidem.

(19) *Idem, ibid. & pag.* 79.

(20) Micrælius, Syntag Hiſt. Eccleſ. *pag. m.* 778.

(21) Melch. Adam, *in* Vitis Theologor. *pag.* 79, 80.

(22) *Mais notez que les termes vagues & de condeſcendance ſont quelquefois inutiles. Voiez ci-deſſus Remarque* (*G*) *de l'Article* MUSCULUS.

(23) Melch. Adam, *in* Vitis Theologor. *p.* 80.

(24) *Idem, pag.* 79.

(25) *Idem, ibidem.*

(26) *Voiez l'Article* VALLA (George.)

(27) *Majores ejus Regum cognomine inſignes fuerunt : ſed cum id ſublime & jocis aptum ex rege regius factus eſt ut ipſe dictitare ſolitus.* Melch. Adam. *in* Vitis Theologor *pag.* 70.

(28) *Dans l'Article* FEUARDENT, *Rem.* (*A*).

(29) Menage, Origines de la Langue Françoiſe, *pag.* 395 *Edit. de* 1694.

(30) Vigneul Marville, Mêlang *Tom.* I, *pag.* 259. *de la* 1 *Edit. de Rouën.*

§ (*a*) *Le Mauvais*, à l'antique *ly mauſſez*, ou *le mal faiſant*, eſt un ſynonyme de *Diable*, comme cet homme eſt auſſi appelé dans pluſieurs Livres de ce tems-là. Le Roi Louïs XI. lui changea ce ſurnom trop viſiblement odieux en celui de *le Dain*, & cela peut-être par une maligne complaiſance pour un tel homme, qui tout ruſé qu'il étoit, fut aſſez ſot pour ne ſentir pas, que dans le langage d'alors, *le Dain* & *le Danné* étoient pareillement ſynonymes, ou à-peu-près. REM. CRIT.

(31) *Si Mr.* Vigneul Marville, *ſe fût ſouvenu qu'alors l'année commençoit à Pâques il n'auroit pas dit*, Melanges, *Tom. I, pag.* 260, qu'il y a faute à la date, *ces Lettres du Mois d'Octobre* 1474, *n'aiant pu être enregitrees que l'annee ſuivante.*

(32) Gilles André de la Roque, Sieur de la Lontiere. Traité de l'origine des Noms, *pag.* 182.

(33) *Là-même, pag.* 96.

(34) Vigneul Marville, Mêlanges. *Tom. I, pag.* 260.

(35) *Voiez la* Harangue de Majoragius, *que j'ai citée ci deſſus Remarque* (*E*) *de ſon Article. Voiez auſſi la Remarque* (*A*) *de l'Article* PAREUS (David.)
(36) La Roque, Traité de l'origine des Noms, *pag.* 100.

On ne fauroit révoquer en doute après avoir bien examiné plufieurs endroits (*f*) de fes Livres, qu'il ne foit d'avis qu'il faut prier pour les morts.

(*f*) *On les peut voir dans le* Calvino-Turcifmus, *Livr. IV, Chap. VIII, pag. m.* 840, *& feq.*

répons en dernier lieu, que l'Ordonnance d'Amboife bien obfervée ne devroit pas empêcher que nous ne fuffions furpris de ce que les noms de famille ridicules ou odieux ne font pas abandonnez; car on en peut obtenir la permiffion fi on la demande au Prince (37), & nous voions entre autres exemples dans le Livre de Mr. de la Roque, que *Jaques Miette* (ce nom eft bas & rampant & prête le dos aux quolibets) *eut des Lettres du Roy Henri IV en Mars* 1603 . . . . *qui luy permirent de quitter fon nom en prenant celui de Lauberie* (38). Voiez les Bigarrures de des Accords, Livr. IV, Chap. II; & Baillet, Auteurs déguifez, Chap. V & VI. Le Pere Commire s'apelloit Commere, dit-on dans le Menagiana.

(37) La Roque, Traité de l'Origine des Noms, *pag.* 182.

(38) La Roque, Traite de l'origine des Noms, *pag.* 182.

REIHING (JAQUES) Profeffeur en Théologie à Tubinge, étoit d'Augsbourg, & d'une de ces anciennes Familles qu'on nomme *Patriciennes*. Il nâquit l'an 1579. On l'envoia faire fes études à Ingolftad; & il fit des progrès qui plurent beaucoup à fes maîtres (*a*). Lors qu'il fut à l'âge où l'on donnoit aux anciens Romains la robe virile, il fit vœu de prendre l'habit de Jéfuite, s'il relevoit d'une maladie dangereufe dont il étoit accablé. Il guérit, & il accomplit fon vœu, malgré les opofitions de fa mere (*b*). Il fit fon noviciat à Landsberg (*c*); & il fe rendit enfuite fort célèbre dans fon Ordre. Il enfeigna les Humanitez à Infpruck, & la Philofophie & la Théologie à Ingolftad; & il s'aquita fi bien de ces Charges, qu'il fut jugé digne du Doctorat en Théologie par le Général Aquaviva. Il y fut promu à Dillingen (*d*); & il fe fentit un nouveau zêle depuis ce tems-là pour la défenfe de la Communion de Rome: deforte que fes Superieurs le donnérent en qualité de Prédicateur *aulique* à Wolfgang Guillaume Duc de Neubourg, qui avoit quitté tout fraîchement la Religion Proteftante (*A*), & qu'ils le chargérent d'écrire contre cette Religion. Il ne fongeoit nuit & jour qu'à former des Argumens qui renverfaffent de fond en comble la Confeffion des Luthériens; mais comme fes Adverfaires lui opofoient éternellement la fainte Ecriture, il fe vit contraint de confulter ce divin Livre, & d'y faire ferme, afin d'en tirer s'il étoit poffible les armes qui lui étoient néceffaires dans ce combat. Cette étude lui fit comprendre qu'il foutenoit la mauvaife caufe. Il quitta donc fon emploi, & fe retira à la Cour de Wirtemberg (*B*), où il embraffa le Luthéranifme. On le fit Profeffeur en Théologie à Tubinge, Prédicateur ordinaire, & Directeur d'un College. Il remplit habilement toutes ces fonctions, & fit des Livres qui furent fort bien reçus. Les Jéfuites n'oubliérent aucune forte de promeffes & d'attraits pour le faire revenir (*C*): mais ce fut en vain;

(*a*) *Il étudioit au College des Jéfuites.*

(*b*) *Tiré de* Spizelius, *in* Templo Honoris, *pag.* 93, 94.

(*c*) Raufcherus, *in* Laud funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theol. *pag.* 897.

(*d*) *Idem, ibidem, pag.* 898.

(*A*) *Le Duc de Neubourg, qui avoit quitté tout fraîchement la Religion Proteftante.*] Martin Raufcherus, qui fit l'Oraifon funebre de Reihing, ne dit rien qui nous porte à croire que ce Jéfuite ait contribué au changement de Religion du Duc de Neubourg. Theophile Spizelius (1) a gardé le même filence: le Pere Alegambe (2) l'a gardé auffi. Ils fe contentent tous trois de dire qu'un peu après que ce Prince eut changé de Religion, le Pere Reihing lui fut donné pour Prédicateur. Quelques Auteurs néanmoins affûrent que ce Jéfuite fut le grand Convertiffeur du Duc de Neubourg, & qu'il le gagna par des intérêts humains. Voici les paroles d'un Journalifte dans l'Extrait de l'un des Ouvrages de Mr. Leti (3): „ Les Princes de la Maifon „ de Neubourg étoient autrefois Proteftans, mais un Je„ fuïte nommé *Jaques Reyhing* trouva le moyen d'en faire „ changer un de Religion, par d'affez (*) bonnes raifons „ de Politique, que l'on pourra voir dans l'Auteur. Mais „ ce qu'il y a de furprenant, le Convertiffeur lui-même „ embraffa enfuite la Religion Proteftante, pour réparer en „ quelque forte la brêche qu'il lui avoit faite, en détachant „ le Duc de Neubourg de fon corps. L'Abbé *Pacichelli*, & „ *Baccari* Secretaire de celui qui étoit alors Nonce à Colo„ gne, citez par l'Auteur, attribuent ce changement *à un* „ *occulto giudicio di Dio*; mais il n'eft pas fort difficile à „ concevoir, pour les Proteftans, qu'un homme, qui étu„ die la Controverfe, change de fentimens, & trouve que „ les Proteftans ont raifon: de même qu'un Prince paffe, „ par interêt, de la Religion Proteftante à la Catholique. „ Il n'y a pas plus de miracle en l'un, qu'en l'autre, & l'on „ n'a point de fujet de dire, avec un perfonnage de *la Filli* „ *di Sciro:*

„ *Le vie de gli Dei*
„ *Sono ofcure & ritorte,*
„ *Ch'il crederebbe? in fomma*
„ *E il cielo un Laberinto, in cui fi perde*
„ *Chiunque va per ifpiarne i fati*".

(1) *In* Elogio Reihingii, *in* Templo Honoris referato.

(2) *In* Biblioth. Scriptor. Societ. *pag.* 209.

(3) Bibliotheque Univerfelle, *Tom. XIV, pag.* 24, *dans l'Extrait de la II Partie des* Ritratti Hiftorici, overo Hiftoria dell' Imperio Romano in Germania, fcritta da Gregorio Leti.

(*) *Pag.* 162.

(*B*) *Il fe retira à la Cour de Wirtemberg.*] Spizelius a fait ici un grand péché d'omiffion: il n'a point marqué l'année de cette retraite. On n'a point fait cette faute dans l'Oraifon funebre de notre Reihing; mais les Imprimeurs du Sieur Witte y ont tellement falfifié cette datte, qu'elle ne me fert de rien. Ils difent que Reihing, s'étant évadé de la Cour du Duc de Neubourg, arriva à celle de Wirtemberg au commencement de l'année 1601 (4). Ils ont oublié fans doute *vigefimi*; car j'aprens d'ailleurs (5) qu'il fortit clandeftinement de chez le Duc de Neubourg le 5 de Janvier 1620, & qu'il s'en alla à Hochftett chez la mere de ce Prince, d'où il paffa à Ulme, puis à Stutgard, enfin à Tubinge où il abjura le Papisme, & prêcha fur les motifs de fa Converfion le 2 de Janvier 1621. Je trouve ici quelque brouillerie, quand je compare le récit de Paul Freherus avec celui de Raufcherus; car felon ce dernier, on examina pendant huit jours le nouveau venu, & puis on l'envoia à Tubinge, où il fut immatriculé dans le Livre du Recteur de l'Académie. S'il étoit arrivé à Stutgard au commencement de Janvier, & s'il y avoit fubi un examen de huit jours avant que d'aller à Tubinge, comme l'affûre Raufcherus, il n'a point prêché à Tubinge fur les motifs de fon changement le 2 de Janvier, comme l'affûre Freherus. Je croi qu'il y a deux fautes d'impreffion dans le récit de Freherus; & que pour les rectifier il faut dire que Reihing fortit de la Cour du Duc de Neubourg le 5 de Janvier 1621, & qu'il prêcha à Tubinge le 22 de Janvier de la même année. Ne foiez pas étonnez du long examen qu'on lui fit fubir. Les Proteftans fe défient fort d'un Jéfuite, & ils étoient alors en Allemagne dans un état où la défiance étoit néceffaire. D'ailleurs il eft rare de voir un Jéfuite de réputation quitter fon Ordre pour fe faire Proteftant; ainfi l'on fe figure qu'une telle rareté tient du prodige, & doit être examinée foigneufement, afin qu'on découvre fi elle eft un bon préfage, ou l'avantcoureur de quelque mal. Le Duc de Wirtemberg, aiant fu que le Pere Reihing étoit venu pour changer de Religion, affembla fes Théologiens & leur donna ordre de le bien examiner. Ils foutinrent le perfonnage de Catholiques, & propoférent à ce Pere pendant huit jours les difficultez que l'on objecte aux Proteftans. Il y répondit de telle forte, qu'il fit paroître qu'il avoit comparé enfemble les deux Religions avec beaucoup d'attention. *Juro vobis Auditores: toto illo, quo res ferìò utrinque acta eft, octiduo, ea in omnibus, & quidem cardinalibus fidei noftræ articulis depromfit & exhibuit fundamenta, ut neminem non in admirationem fui converteret: Sacræ etiam Scripturæ teftimonia, quibus noftrorum fententia firmari folet, ita in numerato habebat, ita illi præcipui textus erant in mundo* (6), *ac fi totam ætatem in fcholis noftris infumpfiffet. Quæ profectò non rudem & novitium, fed aliquem in hac militia veteranum arguebant* (7). Aiant paffé par cette épreuve on le jugea digne de l'adoption, & on lui dit ce que Priam déclara à Sinon (8). *Soluto conventu lætum ex aula carmen accipit:*

Quisquis es, amiffos hinc jam oblivifcere Grajos:
Nofter eris (9).

(4) *Venerat fub aufpicium ineuntis anni fupra millefimum fexcentefimum primi in aulam.* Martinus Raufcherus *in* Laudat. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *pag.* 503.

(5) Paulus Freherus, *in* Theatr. Virorum illuftr. *pag.* 431.

(6) *C'eft une Phrafe de* Plaute, *qui fignifie la même chofe, qu'*in numerato, *ou qu'*in promptu.

(7) Martinus Raufcherus. *in* Laud. fun. Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 903.

(8) Virgilius, Æneid. *Libr. II Verf.* 148.

(9) Raufcherus, *ibid. pag.* 905.

(*C*) *Les Jéfuites n'oubliérent aucune forte de promeffes & d'attraits pour le faire revenir.*] Plus les Proteftans fe glorifioient de la converfion d'un perfonnage fi célèbre, plus les Jéfuites étoient fâchez de l'avoir perdu. Il s'étoit fait eftimer dans la Compagnie par fes bonnes mœurs, par fon éloquence, & par fon érudition (10): c'eft pourquoi fon changement affligea tout l'Ordre, & l'on emploia mille moiens pour le regagner. Le Pere Keller lui promit toutes fortes d'avantages, avec une pleine liberté, ou de retourner chez les Jéfuites, ou d'être Chanoine, ou de vivre dans le monde. Il lui donna la carte blanche, & lui engagea fa parole que les Supérieurs ratifieroient tout ce qu'il lui promettroit. *Quam lautas ille* (Kellerus) *fecit pollicitationes? quam pingues conditiones & propter quas vel vadimonium deferi poffet, Reihingo obtulit? videlicet optionem illi permiferat, utrum in Lojolæ familia manere, an verò in Canonicum aut Laicum fe componere eligeret: dummodo ad finum Romanæ Ecclefiæ rediret. Proferebat hanc in rem chartam puram, quam Itali biancam vocant, cui infcriberet, quicquid animo collibitum effet fuo: nec de approbatione Superiorum dubitaret* (11). Conrad Reihing Jéfuite, qui étoit Recteur de College à Augsbourg, & frere du converti, ne ceffoit de lui écrire pour l'exhorter à revenir dans le giron de l'Eglife (12): plufieurs autres Jéfuites lui écrivirent fur le même ton. Chriftophle Grenzing fon Provincial fut le prémier qui le rapella: il lui promit que la Compagnie lui

(10) *Voiez le Fragment d'une* Lettre *du Jéfuite* Jean Agricola *Predicateur d'armée du Comte de Tilli. Voiez, dis-je, ce Fragment in* Oratione funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *p.* 898, 899.

(11) Raufcherus, *ibid. apud* Witte, *pag.* 912.

(12) *Idem, ibid. p.* 913.

vain; il méprisa leurs cajoleries, tout de même que les médisances qu'on fit courir contre lui (*D*).

Il

lui ouvriroit les entrailles de sa miséricorde. *Quid dicam de literis Christophori Grenzing Provincialis, qui primus ex omnibus à fuga illum retrahere tentavit cum hoc monito: quod* Societas redeunti viscera miserationis & benignitatis recludat (13)? Le Général même Mutius Vitelleschi le fit assûrer avec mille protestations de sincérité, qu'on le recevroit à bras ouverts, & qu'on n'en useroit pas envers lui comme l'on en avoit usé envers Marc Antoine de Dominis, mais le plus cordialement du monde. Reihing ne s'y fia point, ou plutôt il fut si persuadé que l'Eglise qu'il avoit quittée n'étoit pas bonne, qu'il persevéra inébranlablement dans la Protestante. Le Jésuite George Stengelius avoüa dans des Ecrits imprimez, que leur Compagnie avoit reçu une grande plaie par la sortie de ce sujet. *Nec dissimulavit hoc ipsum Georgius Stengelius, qui in scriptis suis hactenus publicatis, non uno loco conqueritur*, ingens discessione Reihingi, Societati suæ vulnus esse inflictum (14). Il n'y a presque point d'Ordre de Religieux d'où les Protestans aient tiré aussi peu de prosélytes, que de celui dont Reihing sortit. Cela augmentoit la sensibilité des Jésuites, au lieu de la diminuer. Vous allez conoître par ces paroles combien les Protestans triomphérent d'une telle singularité. (15) *Quod quidem factum, quàm illustre, quàm admirabile, quàm insperatum rarumque nobis acciderit, ne commonere quidem vos opus est. Clericum Regularem, & Societatis Ignatianæ Patrem ad castra transire Evangelicorum, contra quos hactenus omni impetu steterat: sive ut latinè dicam*, Jesuitam fieri Lutheranum, *res est imprimis memorabilis, & in tabulas æternitatis referenda. Res, cujus prædicatio, multorum adhuc seculorum ingenia, ipsamque posteritatis memoriam fatigabit. Res: quam nemo hodie* (16) *aut fando acceperit, aut oculorum fide fuerit arbitratus.* La France n'a guere vu de ces exemples: elle en vit un l'an 1647, lors que Jarrige se fit de la Religion.

(*D*) *Il méprisa . . . les médisances qu'on fit courir contre lui*] On fit des Vers contre lui en Langue Allemande qui le diffamoient horriblement, & l'on répandit des Lettres dans les villes & dans les Cours d'Allemagne pour le dépeindre comme un scélérat. On le traitoit de parasite, qui avoit préféré la bonne chere & les bons vins à la solitude & à l'oraison: on l'accusoit d'avoir été trop grand Courtisan auprès des Dames, & d'avoir conçu tant d'amour pour une fille qu'il la débaucha, & l'engrossa; l'enflure du ventre, ajoûtoit-on, aiant découvert le crime, il falut s'enfuir pour éviter l'infamie & le châtiment. *Circumvolitarunt vernacula lingua infames rythmi, & calumniosæ literæ, aulas, urbes, oppida perniciosissimè pererrarunt. Narrarunt aulæ Palatinæ parasitum: gynacei asseclam: argenteos orbes, exquisita fercula, & liquorum illius Dei, qui olim Indos expugnavit, præ lectione, præ oratione, præ solitudine amasse: vitæ cælibis quietem deliciis prætulisse: Floræ & Veneris, non Societatis Sacerdotem fuisse: salacitatis libidine pruriisse: speciosam puellam impudicè deperiisse: inclinasse virginem, & infami compressu gravidasse: cumque illa uteri bulgam plus æquo intumescentem celare non posset, deserto vadimonio, mali facinoris infamiam, & pœnas metuentem erupisse* (17). Reihing réfuta ces médisances, par une belle Apologie qu'il envoia à la Cour de Wirtemberg (18). Il se passa une chose qui fit paroître hautement son innocence. Le Duc de Baviere envoia trois Députez à cette Cour, savoir Henri de Stein, le Jurisconsulte Faber, & le Pere Keller Jésuite Recteur du College de Munich. Ils furent chargez de demander qu'on leur rendît ce transfuge & ce deserteur, & ils étalérent tous les crimes dont on l'accusoit. Le Duc de Wirtemberg leur fit réponse que si Reihing étoit coupable de ces crimes, ils n'avoient qu'à procéder contre lui juridiquement, qu'il leur donneroit des Juges integres qui prononceroient sur l'accusation sans nulle partialité; mais que si le proselyte étoit innocent, il étoit juste qu'on le laissât en repos dans l'exercice de la Religion qui lui paroissoit la meilleure (19). S'il arrivoit, ajoûta le Duc, que mes deux Prédicateurs abandonnassent leur Religion, je ne voudrois pas sortir de ma chambre pour ce sujet, je n'en remuerois pas le pied. „ *Subjunxit* „ *hoc mantissæ loco generosissimus Princeps:* Quod si fors „ hodie eveniret, utrumque Aulæ meæ Concionatorem „ à Religione sua deficere: eorum causa, ne pedem qui- „ dem unicum extra limen promoverem (20) „. Le Pere Keller s'aboucha alors avec Reihing, & lui reprocha cette tirade de déréglemens qui avoient donné lieu à tant de Chansons & à tant de Lettres satiriques. L'Accusé se défendit sur tous ces points avec beaucoup de vigueur, & se purgea même par serment en présence des trois Députez du Duc de Baviere. „ (21) *Memores responsi istius, quod tibi* „ *comitibusque tuis, in præsentia virorum honoratissimorum,* „ *manu pectori admota, & sublatis in cœlum oculis catapultæ* „ *instar retorsit.* Ego, *inquiebat ille*, in conspectu Cœles- „ tis illius Arbitri hic consisto, qui quæ nos gerimus, au- „ ditque & videt. Coram divina ejus Majestate agnosco „ me peccatorum non infimum: sed hunc testem invoco, „ vacare me culpa omnium, quæ imputantur, probro- „ rum: fallentem vindicet, qui nunquam fallitur „. Keller n'aiant pu rien obtenir de l'ancien Confrere, se retira en lui disant, *Eve vous a fait tomber.* Sa pensée étoit que l'envie de se marier avoit contraint Reihing à renoncer au Jésuitisme, & au Papisme. Ce fut à quoi se réduisirent enfin toutes les Accusations; les autres disparurent; mais on s'obstina à soutenir qu'il n'étoit passé à la Communion Protestante, qu'à cause qu'il étoit devenu amoureux. On ajouta qu'après s'être marié, & avoir eu bien des enfans, il fut si chargé d'entraves qu'il n'eut point la force de retourner à la confession de la vérité, & qu'il sortit de ce monde pour aller dans les enfers. Voilà le reproche que lui a fait Alegambe. *Prolapsus in turpes amores, ordinem, fidemque transfuga deseruit, factus errorum magister: ductâ dein domum pellice pro uxore, susceptis compluribus liberis, ita miser implicatus est, ut ad veritatis confessionem redire nòn sustineret. Sic in æternam mortem occubuit* (22). C'est un lieu commun trop rebatu, & trop usé, je m'étonne que l'on ne se lasse point de le proposer. On l'a tourné en cent manieres, & il s'est trouvé des gens remplis de passion qui ont mieux aimé le faire servir contre le gros du parti, que contre les prosélytes. Ils ont dit que le prémier soin des Protestans en faveur d'un Moine, ou d'un Prêtre, qui passe dans leur Communion, est de lui chercher une femme; c'est le ciment qu'ils emploient pour l'incorporer à leur Secte, & pour l'y tenir fermement colé (23). Ils se persuadent que de tels oiseaux de proie ne peuvent être mieux attirez, ni mieux aprivoisez que par ce morceau de chair. Que cela est grossier: je ne le raporte que comme un exemple des brutalitez à quoi s'émancipent assez souvent les Controversistes. *Quinetiam ausim dicere eos studiosiùs multò laborare in quærenda quamprimùm, & fucati conjugii glutino alliganda unicuique transfugæ concubina, quàm in indaganda vitæ præteritæ ratione ac moribus. Illud quippe certò credunt non posse id genus accipitres vel efficaciùs accersiri, vel meliùs cicurari, quam si ejusmodi carnis illicio inescentur* (24). Le Pere Reihing avoit bien prévu sans doute qu'on l'attendroit là, & qu'il seroit exposé à ces dures railleries s'il se marioit, mais il se mit au dessus de cette crainte; il eut plus d'égard aux dogmes du grand Apôtre des Nations qui veut que l'Evêque se marie, & qui a mis entre les doctrines du Diable la défense de se marier. Il se maria donc l'année suivante, & choisit dans sa patrie une épouse qu'il n'avoit jamais vue (25). C'étoit une fille d'élite & de fort bonne maison, belle, sage, ornée de toutes sortes de vertus. *Altero, postquam in hanc urbem venit, anno, cùm Tarsensis Apostoli mandatum animo secum versaret*, quo EPISCOPUM unius Uxoris Virum esse jussit, *& quo nomine ipse ille Gentium Doctor doctrinam matrimonio interdicentium appellaret, animum ad conjugium appulit, exemploque suo vetus illud Euripidis comprobavit:* Fatalem viro fœminæque torum esse (26).

Remarquez bien que Reihing, & l'Auteur de son Oraison funebre, expliquent comme un Précepte les paroles de St. Paul: ils prétendent que l'Apôtre ordonne aux Pasteurs de l'Evangile d'être mariez, & de ne l'être qu'à une femme. Ce seroit sans doute la véritable interprétation des paroles de St. Paul, si on les prenoit à la lettre, je veux dire selon les loix de la Grammaire; car les termes qui désignent le mariage de l'Evêque avec une seule femme sont autant régis par le mot *il faut* (27), que ceux qui désignent l'irrépréhensibilité, la sobriété, la prudence, la gravité, la modestie, l'équité, la modération, & le desintéressement de l'Evêque. Comme donc il seroit absurde de prétendre que St. Paul laisse à la liberté des Pasteurs d'être sobres, modestes, irréprehensibles, &c, ou de ne l'être point, il est absurde de prétendre qu'il laisse à leur choix ou d'épouser une femme, ou de n'en épouser aucune; cela, dis-je, est absurde, si l'on s'attache au sens literal, & si l'on supose que St. Paul a observé l'exactitude de la Grammaire. Je ne parle point d'une exactitude rigoureuse comme celle qu'on observe dans les Articles d'un Traité de Paix, où l'on pese toutes les expressions, afin d'empêcher les abus que l'on pourroit craindre d'une équivoque, ou de l'omission d'une particule. Je ne parle point non plus de l'exactitude severe de ces Grammairiens scrupuleux, pédans, ou puristes, qui aimeroient mieux emploier trois heures à corriger une période, que de souffrir qu'il y restât quelque négligence. Je parle d'une méthode de s'expliquer nettement & sans confusion, comme feroient les gens de bon sens dans une Lettre où ils donneroient des ordres à un Précepteur. S'ils lui écrivoient, *Nous voulons que nos enfans prient Dieu deux fois le jour, qu'ils aillent au temple deux fois la semaine, qu'ils ne jurent point, qu'ils ne soient point querelleux, qu'ils obéissent à leur mere, qu'ils aillent à la Comedie tous les Lundis*, il regarderoit tout cela comme des préceptes; il ne s'imagineroit point qu'on laisse à sa discrétion ou de mener ses éleves à la Comédie tous les Lundis, ou de ne les y point mener: car il suposeroit que ses maîtres en ce cas-là n'eussent point lié *nous voulons* avec *qu'ils aillent à la Comedie*, & qu'ils eussent changé de verbe, qu'ils eussent dit par exemple, *& nous vous permettons de les mener à la Comedie tous les Lundis.* Il faut donc demeurer d'accord que si un Sophiste s'opiniâtroit à soutenir que tout ce que dit Saint Paul des qualitez d'un Evêque est d'obligation, il ne seroit pas facile de le réfuter; & qu'il faudroit lui demander humblement qu'il trouvât bon qu'on se départît des rigueurs grammaticales (28): vu qu'il n'est point aparent que cet Apôtre ait voulu exclure de l'Episcopat ceux qui pourroient vivre dans la continence, ornez d'ailleurs de tous les talens requis. On voit par là qu'un attachement trop scrupuleux au sens literal de l'Ecriture seroit fort souvent une source d'illusion, & que l'Axiôme, *summum jus summa injuria*, doit être consideré & consulté en bien des

ren-

(13) Rauscherus, *in* Laudat. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *pag* 913.

(14) *Ibid. pag.* 899.

(15) *Idem, ibid. p.* 904.

(16) *Cet Auteur avoit oublié sans doute la Conversion d'Hasenmullerus: j'en parle dans l'Article* JARRIGE, *Remarque* (*E*).

(17) Rauscherus, *in* Laud. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 905.

(18) *Idem, ibidem, pag.* 906.

(19) *Si hæc crimina, quorum reum postularent, deferrentque, veritate niterentur; fas esse, & potestatem ipsis in Aula adversus eum lege ac judicio experiri: habituros judicem neutri parti obnoxium, sed ex æquo & bono jus dicentem. Sin autem, &c.* Idem, ibid. *pag.* 908.

(20) *Idem, ibidem.*

(21) *Idem, ibidem, pag.* 906: *ceci est une Apostrophe de l'Orateur au Pere Keller.*

(22) Alegambe, Biblioth. Script. Societ. *p.* 209. *Notez que* Sotuel *a suprimé tout l'Article de* Jaques Reihing.

(23) *Conférez avec ceci les* Nouvelles Lettres de la Critique generale de Maimbourg, *pag.* 497, 498.

(24) Jacobus Gualterius, Tabula Chronographica, *Sec XI, Cap. VI, pag. m.* 636.

(25) *Elle s'apelloit Marie Velser, & étoit fille d'Antoine Felix Velser*, Morum & virtutum & formæ ornamentis conspicua lectissimaque Virgo. Rauscherus, *in* Laudat. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *pag.* 909.

(26) *Idem, ibidem.*

RÉFLEXION sur le passage où saint Paul semble commander aux Evêques d'être mariez.

(27) Δεῖ οὖν τὸν ἐπίσκοπον ἀνεπίληπτον εἶναι, μιᾶς γυναικὸς ἄνδρα, νηφάλιον, σώφρονα &c. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, &c. *I ad Timoth. Cap. III, Vers.* 2.

(28) *C'est ici qu'il faudroit faire valoir la Regle* Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit.

Il devint hydropique la sixieme année de sa conversion, & fut suffoqué d'un caterre quelque tems après (*e*) (*E*). On fit courir de nouveaux mensonges sur sa mort (*F*). Je donnerai le Catalogue de ses Ecrits (*G*).

(*e*) *Tiré de* Spizelius, *in* Templo Honoris reserato, *pag. 95 & seq.*

rencontres par les Interprêtes. On voit en même tems qu'il faut faire, non pas ce que les Apôtres ordonnent selon le sens grammatical, mais ce que le bon sens nous dicte qu'ils ont eu dessein d'ordonner. St. Paul selon la Grammaire commande le mariage aux Evêques, mais la Raison nous montre qu'il n'a prétendu leur défendre que la polygamie. C'est donc à cela qu'il s'en faut tenir. Reihing & ses semblables ont tort de trouver là un commandement de se marier; on n'y en trouve raisonnablement que la permission: mais leur erreur est beaucoup plus digne d'excuse, que la hardiesse épouvantable que l'on s'est donnée d'interdire le mariage aux Ecclésiastiques. Les peuples ne se laveront jamais devant Dieu, de la lâcheté qu'ils ont eue de souffrir que l'on abrogeât les Loix de St. Paul, claires, précises, intelligibles s'il en fut jamais. Ils en ont été bien punis par le déluge effroiable d'impuretez qui a souillé leurs familles, & ils n'en sont pas quittes encore. Disons en passant que l'on a traité l'Ecriture dans le Christianisme à-peu-près comme le Code de Justinien. On est bien aise quand le Droit coutumier est conforme au Droit écrit; mais si l'on trouve mieux son compte au Droit coutumier qu'au Droit écrit, on se passe de toute conformité. Le Christianisme pendant plusieurs Siecles n'a point été un païs de Droit écrit.

(*E*) *Il fut suffoqué d'un caterre quelque tems après.*] Voici une nouvelle omission de Spizelius: il ne marque ni le jour ni l'année de la mort de Reihing. Pour supléer à ce défaut, je dirai que cet Ex-Jésuite décéda le 5 de Mai 1628 (29). Il étoit allé aux bains selon l'avis des Médecins, & s'étant couché pour prendre quelque repos, il s'endormit, & ne se réveilla plus. Son Panégyriste apelle cela une mort heureuse (30), telle qu'Auguste la souhaitoit & à soi-même, & aux siens. *Ultimum maximumque mortalium votorum nactus, εὐθανασίαν, quam ille orbis Regnator Augustus olim sibi suisque exoptavit* (31).

(*F*) *On fit courir de nouveaux mensonges sur sa mort.*] On l'annonça avant qu'elle fût venue; on attribua son hydropisie à la vangeance céleste; on déclama sur ce qu'il mourut sans communier; on soutint qu'aux aproches de la derniere heure il fut bourrelé cruellement par les remors de sa conscience (32); enfin on divulgua qu'à l'article de la mort, il chanta la palinodie en présence des voisins. Il est bon de noter ces choses; elles portent témoignage sur l'aveuglement, & sur la fureur des passions, fruits de la crédulité & du faux zêle, la peste de la Raison, & la ruine du bon sens. *Vidimus volantes è vicinia chartas, immò ab Allobrogibus usque in manus nostras pervenerunt literæ, quæ eum in suprema vitæ meta positum, Evangelium ejerasse, & in præsentia Vicinorum, ipsiusque D. PREGITZERI palinodiam cecinisse loquerentur. O lingua! ô calami! ô animorum effrons nequitia! Pudor & verecundia quò recessistis? Aliter tu loqueris Reverende Pregizere* (33).

(*G*) *Le Catalogue de ses Ecrits.*] Son prémier Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1615, sous le Titre de *Muri civitatis sanctæ*, hoc est *Fundamenta* XII *Religionis Catholicæ quibus insistens Serenissimus Princeps Neoburgicus, Lutheranismo abdicato in Ecclesiam pedem intulit.* Il étoit alors outré Papiste. Balthazar Meisnerus, Fabrice Bassecourt, & Matthias Hoë, écrivirent contre lui. *Meisnerus è thesibus scalam centum & quadraginta gradus altam fabricavit, qua MUROS BABYLONIS ROMANÆ, ET CONFICTA PAPISTICÆ RELIGIONIS FUNDAMENTA demoliebatur. Bassecourtus TUBA DEI armatus, AD SUBVERTENDOS MUROS Ecclesiæ Romanæ progressus, eos velut illa Hierichuntis mœnia uno clangore difflare & solo æquare est aggressus. Ultimus Matthias Hoë* Enchiridion *opposuit, in quo Romanæ fidei nebulæ clarissima Scripturarum luce discutiebantur* (34). Il repliqua aux deux prémiers par un Ouvrage qui fut imprimé à Neubourg l'an 1617. En voici le Titre: *Excubiæ Angelicæ Civitatis Sanctæ pro defensione* XII *Fundamentorum Catholicorum Balthasari Meisnero præconi Lutherano, & Fabricio Bassecourt, Tibicini Calviniano opposita.* Sa Replique à Matthias Hoë n'a paru qu'en Allemand. le Titre répond à ceci, *Enchiridium Catholicum Manuali D. Hoë oppositum.* Voions le Titre des Ouvrages qu'il publia depuis son entrée dans la Confession d'Augsbourg. *Laquei Pontificii contriti; quibus, adjuvante DOMINO, liberatus, Liberatori suo Ter Opt. Max. libenter meritò publicas gratias in Academia Tubingensi dicere voluit.* Tubingæ 1622 *in* 4. Germanicè, ibidem *eodem anno* in 4. *Dissertatio de vera Christi in terris Ecclesia, adversus larvatum Jesuïtam Dillinganum:* ibid. 1622 in 4. *Araneorum opera, quas contra laqueos Pontificios contritos, texturam improbam suspenderunt Georgius Stengelius, Simon Schaitenreisser, & Laur. Forerus, Stilo Reihingi dejectæ:* ibid. 1623 in 4. *Apologeticus pro Dissertatione sua, de Ecclesia Christi:* ibid. 1624 *in* 4. Il publia en Allemand (35) la Retractation du Livre qu'il avoit fait contre le Docteur Matthias Hoë.

(29) Rauscherus, *in* Laud. funebri Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theolog. *p.* 916. Micrælius, Synt. Histor. Eccles. *pag. m.* 778, *met mal cette mort à l'an* 1624.

(30) *Conférez ce que dessus, Remarque (F) de l'Article* REGIUS.

(31) Rauscher. *in* Laudat. funeb. Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 916.

(32) *Herrentis conscientiæ morsibus mortalitatis lineæ jam vicinus infestari cœpit.* Ibid. *p.* 917.

(33) Rauscher. *in* Laudat. fun. Reihingi, *apud* Witte, Memor. Theologor. *pag.* 917.

(34) *Ibid. pag.* 900.

(35) *A Tubinge l'an* 1623.

REINESIUS (THOMAS) l'un des plus savans hommes du XVII Siecle, nâquit à Gotha (*a*) ville de Thuringe en Allemagne le 13 de Décembre 1587 (*A*). Il fut Médecin de profession, mais il s'apliqua extrémement à l'étude des belles Lettres, & c'est en ce genre de doctrine qu'il a le plus excellé. Il avoit déja pratiqué la Médecine en d'autres lieux (*b*), lors qu'il s'établit à Altembourg, pour y être le Médecin de la ville. Il y demeura plusieurs années, & il y obtint la qualité de Bourgmaître. Enfin aiant été honoré de la Charge de Conseiller de son Altesse Electorale de Saxe, il fut resider à Leipsic, & y mourut le 14 de Février (*c*) 1667 (*d*). Il avoit souvent refusé la Charge de Professeur, parce qu'il craignoit d'avoir des Collegues insuportables (*B*); & il y a bien de l'aparence que s'il se fût engagé aux emplois Académiques, il eût eu bien des querelles sur les bras, car il ne put pas éviter d'entrer en guerre avec un Professeur

(*a*) *Et non pas à* Altemburg, *comme on le dit dans le* Moreri.

(*b*) Witte, *in* Diario Biographico, *ad ann.* 1667. *Voiez la Remarque (B) Citation* (10).

(*c*) *Et non pas* 1657, *comme on le dit dans la* Bibliotheque de Konig, *& dans le* Moreri, *& ailleurs.*

(*d*) *Ex eodem* Witte, *in* Diario Biographico, *ad ann.* 1667.

(*A*) *Il nâquit .... le 13 de Décembre* 1587.] Quoi que je visse cette date en grosses lettres au bas de la Taille-douce de Reinesius au devant de l'un de ses Livres (1), il me restoit néanmoins quelque sorte de défiance lors que je considérois que les Journalistes de Leipsic disent qu'il mourut le 14 de Février 1667, à l'âge de soixante & dix ans (2). Ces Messieurs sont fort exacts, & personne n'étoit plus à portée qu'eux de s'informer du véritable âge de ce savant homme. Je voiois aussi qu'André Charles Abbé de saint George au païs de Wirtemberg remarque qu'il a vêcu plus de soixante & dix ans, *obiit* Thomas Reinesius *septuagenario major* (3). On ne parle pas ainsi d'un homme qui meurt dans sa quatre-vingtieme année. Mais j'ai cessé de hésiter quand j'ai rencontré la Lettre où Reinesius assûre, qu'il y avoit près de soixante & dix ans que ses Maîtres lui avoient recommandé de feuilleter fréquemment les Dictionaires (4). Il écrivit cela le 10 de Février 1665. C'est une très-bonne confirmation de la date qui est au bas de la Taille-douce.

(*B*) *Il avoit souvent refusé la Charge de Professeur, parce qu'il craignoit d'avoir des Collegues insuportables.*] Sa prémiere Lettre (5) à Gaspar Hoffman Professeur en Médecine à Altdorf m'aprend cette particularité-là. Ce Professeur lui avoit écrit que depuis trente ans il se trouvoit exposé aux criailleries, & aux médisances de ses envieux, & qu'il avoit eu à soutenir de rudes assauts (6). Reinesius lui répondit que la jalousie de certains esprits mal tournez le persécutoit aussi, & qu'il restoit si peu de véritable amitié au monde, & si peu d'équité & d'ordre dans la République des Lettres, que pour éviter l'orage il s'étoit tenu caché la meilleure partie de sa vie. *Me quoque circumstrepunt & adfligunt turba æmulorum, invidorum susurri, semidoctorum impudentia judicia. His enim heu! execrandis moribus hodiè vivitur, ut de Bonis judicent pessimi, de artibus imperiti, in literis dominentur thrasones; omnia sint fucata, & genuinarum amicitiarum nihil ferè restet; quas intemperies seriò deploravi semper, & ut declinarem ista passiva, βιώσας maximam partem λέληθα* (7). Aiant été apellé souvent à des Professions Académiques, continue-t-il, je les ai refusées, n'espérant pas de pouvoir soufrir la mauvaise humeur de quelques personnes avec lesquelles il m'eût falu vivre, & j'ai mieux aimé demeurer ici où néanmoins je ne suis pas fort commodément. Il étoit alors Médecin de la ville d'Altembourg. *Nominatus toties ab Academicis, vocatusque à Principibus ad munus docendi publicum; repugnavi, socio uno alteroque è nostratibus (non enim sum πολύφιλος) consilii, voluntatibus utrorumque, quòd mores incommodos nonnullorum, cum quibus vivendum esset, tolerare posse non considerem, & mansi in statione, nec ipsa satis commodâ* (8). Voici une partie des incommoditez dont il donne le détail. Cela n'est point superflu ici, car ce sont des choses qui apartiennent à l'Histoire de sa vie. (9) *Quid enim hoc decennio* Altenburgi (Curiensia & Gerana (10) *transmittam, etsi & illic sat fuerit nubilorum) non expertus sum, in quo non tentatus? Post triste spectaculum expilatæ domûs amisi intra semestre tres jucundiss. filios, suavissimam conjugem, incomparabilem fœminam; solùm animus DEO nixus & invictus mihi superest, cum tantillo boni nominis, & quantum satis est frugali opum.* Αὐτὰς μὲν ἀλλ' ἐν ἐλευθερίᾳ. *Trinâ vice, me Physico, τὸ λοιμῶδες ἐπιδήμιον hanc urbem adflavit . . . Conjugium, quod ante triennium secundum inivi, est incommodius, quàm speraveram, & multis rei familiaris tricis, quas tamen deprecatus fui, me involvit, &, quod caput est, sterile; quò malo tristius nihil obvenire poterat antè liberis orbato, καὶ ὅλως ἀπεριστάτῳ.* Il est à noter que des personnes mal intentionnées avoient envoié à Hoffman plusieurs cahiers des trois Livres *variarum Lectionum* de Reinesius pendant le cours de l'impression. Ce fut dans l'esperance

(1) *Ses Lettres ad* Hoffmannum & Rupertum, *imprimées à Leipsic l'an* 1660.

(2) Acta Eruditorum Lips. 1682, *pag.* 92.

(3) Andreas Carolus, Memorab. Eccles. *Libr. VII, ad ann.* 1667, *p.* 409.

(4) Reines. Epist. XXIX ad Joannem Vorstium, *p.* 61.

(5) *Elle est datée d'Altembourg le* 10 *d'Octobre* 1638.

(6) *Voiez les* Lettres de Reinesius ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 2.

(7) *Voiez les* Lettres de Reinesius ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 6.

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid. pag.* 7.

(10) *Il entend par* Curiensia *l'emploi de Médecin de la ville d'Hof (en* Latin Curia) *dans le païs de Voigtland: & par* Gerana *un semblable emploi à Gera ville du même païs laquelle apartient aux Seigneurs de Plawen, desquels le nom de famille est Reussen, en Latin* Rutheni.

ſeur de Leipſic, quoi qu'une aſſez grande diſtance de lieu les ſéparât l'un de l'autre. Ce fut une querelle d'érudition au commencement, & puis un Procès d'injure porté au barreau (*e*). Je ne ſai point ſi Reineſius laiſſa des enfans ; mais je ſai qu'en 1638 il ſe plaignoit d'avoir perdu ſa prémiere femme, & tous les enfans qu'elle lui avoit donnez, & d'être remarié depuis trois ans avec une femme ſtérile (*f*). C'étoit bien la principale, mais non pas la ſeule incommodité, qu'il rencontrât dans ce ſecond mariage. Il eut part aux libéralitez qui furent faites par Louïs XIV. aux Savans les plus fameux de l'Europe. La ſomme qu'on lui envoia fut accompagnée d'une Lettre fort obligeante de Mr. Colbert, de quoi il lui témoigna ſa reconnoiſſance en lui dédiant ſes Obſervations ſur le Fragment de Petrone l'an 1666. Ceux qui ſont capables de juger d'une matiere de Litérature n'ont pas plutôt lu quelques pages de ſes Ecrits, qu'ils le mettent hors du rang de ces Humaniſtes qui n'ont que de la mémoire, & qu'ils le placent parmi ces Critiques qui vont au delà de leur lecture, & qui ſavent plus de choſes que les Livres ne leur en ont enſeignées. La pénétration de leur eſprit leur fait tirer des conſéquences, & leur ſuggere des conjectures qui les conduiſent à la découverte des thréſors cachez. Ils éclairciſſent par ce moien les lieux les plus ſombres de l'Erudition, & ils étendent les bornes de la ſcience de l'Antiquité. Reineſius étoit de la claſſe de ces Critiques, & il s'apliquoit beaucoup à déterrer ce que les autres n'avoient point dit. Si l'on voit un jour ſes Suplémens au Traité de Voſſius *de Hiſtoricis Græcis*, on admirera que Voſſius, qui avoit fait un ſi beau & un ſi ample Recueil, a t omis un ſi grand nombre de choſes. Les Lettres de Reineſius qui ont été imprimées nous aprenent qu'on le conſultoit comme un oracle, & qu'il répondoit fort doctement aux queſtions qu'on lui propoſoit, & qu'il étoit fort verſé dans la conoiſſance des Familles de l'ancienne Rome, & dans l'étude des Inſcriptions. On voit un fort bel Eloge de ſon mérite, & de ſes travaux litéraires & politiques ; on voit, dis-je, cet Eloge dans l'Epitre dédicatoire (*g*) de la ſeconde Edition des Lettres de Caſaubon. Il y a des Théologiens qui l'ont accuſé de s'être fait une Religion particuliere compoſée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans toutes les autres (*C*). Je

(*e*) *Voiez la Remarq.* (*B*).

(*f*) *Voiez la même Remarque.*

(*g*) *Faite par Mr.* Grævius, *& datée d'Amsterdam le* 31 *d'Août* 1655. *On la cite dans le* Moreri, *& c'eſt tout ce qu'on y cite, quoi qu'elle ne faſſe preſque aucune mention des faits qu'on a avancez.*

pérance d'exciter Hoffman à écrire contre cet Ouvrage (11): mais l'événement fut contraire à leur intention; car Hoffman, s'étant vu loüé dans cette partie du Livre qu'on lui avoit envoiée, renonça au reſſentiment de quelque ofenſe qu'il croioit avoir reçue de Reineſius, & lui écrivit une Lettre très-obligeante (12). Je ne croi pas me tromper ſi j'oſe dire que la plus chaude querelle que Reineſius aït eue fut celle qu'il eut avec Rivinus Profeſſeur à Leipſic. Reineſius déclare qu'il n'avoit pas été l'Aggreſſeur, & qu'il n'avoit fait que repouſſer les injures de ce Critique. Celui-ci néanmoins porta ſes plaintes aux Magiſtrats, & emploia toutes ſortes de machines pour empêcher que la Réponſe de Reineſius ne fût publiée. Peut-on rien voir de plus injuſte? *Numquam odio habui hominem; ſed calumniatorem & projectiſſimæ proterviæ accuſatorem ferre non debui tamen. Etiamnum hodie crepant nutantque ſubſellia Judicum apud Nos, ad quos me, ſtulte querens de injuriis quas ipſe prior intuliſſet, deferebat, neque ſuæ famæ ſatis cavens, dum meam maculare intenderet* μετὰ πολλῆς φαντασίας καὶ ὑψηληγορίας. . . . . . Defenſionem *meam, quàm à provocantis impudentia impoſita mihi neceſſitas excuſat, in amicorum ſinu depoſui* (13). . . . . *Dixit, quæ voluit; æquum eſt ut audiat quæ nolet.* . . . . *Ex eo vero, quod* apologiam *meam tot adhibitis machinis, mendaciis etiam, ſupprimere anniſus fuit, malam cauſam fovere judicatus eſt dudum, & deſignaſſe facinus, quod æternam nomini ejus inuſſit notam. Voluit nimirum ut ipſe de me cenſor ſedere poſſet, ſed* ἀνυπεύθυνος; *voluit ut liceret ſibi in me quidvis; mihi ne quidem hiſcere contrà* (14). L'Apologie de Reineſius fut imprimée nonobſtant les opoſitions de l'Aggreſſeur. Je tire ceci d'une Lettre qui fut écrite le 7 d'Août 1653. Voiez auſſi la Lettre que Reineſius écrivit à Boſius le 18 de Janvier de la même année (15).

(11) Reineſii Epiſt. ad Hoffmannum & Rupertum *pag.* 5.

(12) *Ibid. pag.* 1.

(13) Reineſius, Epiſt. XLIV ad Daumium, *pag.* 122.

(14) *Ibid. pag.* 123.

(15) Epiſt. Thomæ Reineſii, & Jo. Andr. Boſii, *p.* 13.

RÉFLEXION ſur les défauts des gens de Lettres, & ſur la dificulté d'aquérir le repos de l'ame.

Ce que je viens de raporter, touchant les malheurs dont Reineſius ſe plaignoit, ſemble être le deſtin commun des Savans. L'Hiſtoire de leur vie & leurs Lettres témoignent preſque toûjours qu'ils ont été engagez dans des querelles chagrinantes, où la jalouſie, la calomnie, l'emportement, les ſatires, l'eſprit de faction, la fraude, & mille autres paſſions honteuſes répandoient tout leur venin. Il ſemble que les gens de Lettres ſont ceux qui conſpirent davantage contre leur propre repos, & contre celui de leur prochain. Cela n'eſt propre qu'à inſpirer du mépris & de la haine pour les Sciences, ou du moins qu'à faire perdre la bonne opinion que l'on auroit d'elles. Les ignorans s'imaginent que s'ils avoient donné tout leur tems à la lecture, ils auroient apris à modérer leurs paſſions, & à ſe guérir de pluſieurs défauts qui les font agir injuſtement envers leur prochain. Mais pourroient-ils démeurer dans cette penſée, s'ils entendoient dire comment les plus doctes ſe maltraitent les uns les autres, & ſe perſécutent, & ſe plaignent de leur malheureuſe deſtinée? Tirons delà cette concluſion, qu'il n'y a rien de plus dificile à aquérir que la quiétude & la droiture de l'ame. Une étude continuelle des bons Livres ſemble très-propre à procurer ce thréſor, & cependant elle le procure rarement, & amene très-ſouvent le vice contraire. Horace n'y entendoit rien lors qu'il parloit de cette façon, *il me ſufit de prier Dieu de me conſerver la vie, & de me donner des richeſſes: je ſaurai bien moi-même me donner la tranquillité de l'eſprit.*

Quid ſentire putas? quid credis, amice, precari?
Sit mihi, quod nunc eſt, etiam minus: ut mihi vivam
Quod ſupereſt ævi, ſi quid ſupereſſe volunt Dî:
Sit bona librorum & proviſæ frugis in annum
Copia: ne fluitem dubiæ ſpe pendulus horæ.
Sed ſatis eſt orare Jovem, qui donat, & aufert,
Det vitam, det opes: æquum mî animum ipſe parabo (16).

(16) Horat. Epiſtola XVIII *Libri I, in fine.*

Il ſe trompoit lourdement: la choſe, pour laquelle il ne croioit pas avoir beſoin du ſecours de Dieu, étoit celle qu'il devoit le moins attendre de ſes propres forces, & la prémiere qu'il devoit demander à Jupiter; car il eſt beaucoup plus facile de parvenir par ſon induſtrie aux honneurs & aux richeſſes, qu'à la tranquillité de l'eſprit. Mais, dira-t-on, les honneurs & les richeſſes dépendent de mille choſes dont nous ne pouvons pas diſpoſer comme nous voulons, il eſt donc néceſſaire de prier Dieu qu'il les tourne à notre avantage. Je vous répondrai que le calme des paſſions, le repos de l'ame, le contentement de l'eſprit, dépendent de mille choſes qui ne ſont point ſous notre juriſdiction. L'eſtomac, la rate, les vaiſſeaux lymphatiques, les fibres du cerveau, cent autres organes dont les Anatomiſtes ne ſavent pas encore le ſiege ni la figure, produiſent en nous bien des inquiétudes, bien des jalouſies, bien des chagrins. Pouvons-nous changer ces organes-là? Sont-ils en notre puiſſance (17)?

(17) *Ces paroles d'*Horace, Epiſt. *I Libri I, Verſ. ult.* præcipue ſanus (*il parle du Sage des Stoïques*) niſi cùm pituita moleſta eſt. *ſe peuvent très-bien apliquer à l'ame, en ſorte que* ſanus *ſignifie la tranquillité de l'ame.*

(*C*) *Des Théologiens . . . . l'ont accuſé de s'être fait une Religion particuliere compoſée de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans toutes les autres.*] Un Théologien de Wirtemberg que j'ai cité ci-deſſus aſſûre que Reineſius, qui alloit au prêche des Luthériens, & communioit avec eux, parloit ſi mal de leurs Docteurs, & de leur doctrine, & de leurs Livres liturgiques ou ſymboliques, qu'un Adverſaire déclaré l'égaloit à peine. On conclut de là ou qu'il étoit de la Religion des prudens, ou qu'il la favoriſoit, attendu qu'il avoit dit ouvertement qu'il ſuivoit en certains points une Religion, & en d'autres points une autre. *Tam ſiniſtrè ſenſit, tam ſcabioſè locutus eſt, de Doctoribus & Profeſſoribus harum* (Lutheranarum) *partium, imò de ipſa doctrina, de ſymbolicis libris, de dogmatibus in iiſdem contentis, ut vix quiſquam ex manifeſtis adverſariis taliter fecerit. Probari hæc poſſunt ex Epiſtolis, quas an.* 1654 *vel circiter, Coloniæ Brandenburgicæ publicavit, ubi contemptim* Formularios *vocat Theologos F. C. amplexos; D. Majorem Seniorem,* Grandionem, *qui applauſores nullos in N. habeat; alios nominat* Archiperecidas, *& ita conſeq. Religioni Prudentum procul ambiguo addictus erat Sycophanta, vel eidem certè favebat, apertè faſſus, hoc ſe in una Religione, aliud in alia ſequi* (18). Ce Théologien avoit expliqué en un autre lieu ce qu'il entendoit par la Religion des Prudens. Voici le précis de ſon discours. Un Hollandois dit un jour, que la Religion de Grotius étoit celle des gens doctes. Et quelle eſt cette Religion-là? lui demanda-t-on; ils croient ce qu'ils veulent, répondit-il (19). Hulſeman (20) demande ſi Grotius a voulu dire qu'il faut s'en tenir à la déciſion des prud'hommes, & il croit que c'eſt là cette Religion des Prudens qui eſt conue à peu de perſonnes, & que l'on vante beaucoup en France, & principalement en Hollande. Sur cela Mullerus Théologien de Hambourg (21), & Kromaier Théologien de Leipſic (22), tenoient pour certain que Grotius avoit ſuivi la Religion des Prudens, qui eſt un mêlange de pluſieurs Religions, & qui prend tantôt de l'une tantôt de l'autre ce que bon lui ſemble, & l'accommode à ſes intérêts. On l'apelle la Religion des Prudens, parce que les Sages de ce monde la choiſiſſent avec beaucoup de prudence croient-ils, & la gardent autant qu'il leur plaît: on l'apelle auſſi la Religion Politique & Philoſophique. Le prémier de ces deux noms lui eſt donné parce que les Politiques la choiſiſſent, eux qui cherchent auſſi la liberté en ce point-là, & qui ſe tournent de tous les côtez. L'épithete de Philoſophique lui eſt donnée à cauſe qu'elle dégage de l'obligation de croire, & l'on ſait qu'un Philoſophe ne s'aſſujetit à l'autorité de perſonne, c'eſt un homme libre qui ne jure ſur les paroles d'aucun maître, *liber homo Philoſophus nullius addictus jurare in verba* Ma-

(18) Andreas Carolus, Memorabil Eccleſiaſt Sæculi XVII, *Libr. VI, Cap. XXXII. pag.* 97.

(19) *Idem, Libr. V, Cap. LIII, pag.* 1088. *Il cite* Burgold. Not. rer. Imp. part. 2. 11.

(20) *In* Diatr. Schol. de Auxil. Grat. *pag.* 479.

(21) Atheiſt. devict. *pag.* 459.

(22) Loc. Antiſyncret. *pag.* 271 *& ſeqq.*

Je donnerai ci-dessous le Titre de la plûpart de ses Ouvrages (*D*).

(23) Andreas Carolus *Libr. VI, Cap. XXXII, pag. 97.*

Magistri. L'Auteur raporte encore deux autres noms; il dit que cette Religion des Prudens est apellée *Eclectique*, ou *Eclogistique* (23). Je m'étonne qu'il n'ait point dit quelque chose de la Secte des Philosophes Eclectiques fondée par Potamon l'Alexandrin qui vivoit au tems d'Auguste. Ces gens-la n'étoient ni Platoniciens, ni Stoïciens, ni Péripatéticiens, ni d'aucune autre faction particuliere, mais ils prenoient dans chacune ce qu'ils y trouvoient de bon, & laissoient le reste. Voilà l'idée de la Religion que l'on attribue à Reinesius. C'étoit une Religion de triage, une mosaïque, un ouvrage de marqueterie, ou de pieces de raport. Il y a bien plus de gens qu'on ne pense qui se fabriquent ainsi une Confession de Foi, & qui ne s'en vantent pas. On pourroit les apeller en Latin *Miscelliones* (24).

(24) *Miscelliones appellantur qui non certæ sunt sententiæ, sed variorum mixtorumque judiciorum.* Festus Pompeius.

(*D*) *Le Titre de la plûpart de ses Ouvrages.*] En voici de Médecine: *De vasis umbilicalibus eorumque ruptura observatio singularis*, à Leipsic 1624 *in* 4. *Chimiatria, hoc est Medicina nobili & necessaria sui parte, Chimiâ, instructa & exornata*, à Gera dans le Voigtland 1624 *in* 4. Les Livres suivans concernent la Litérature: *De Deo Endovellico*, à Altembourg 1637. Ἱερούμενα *linguæ Punicæ contra Vitum Wolfrum*, à Altembourg 1637. *Variarum Lectionum libri tres*, là même 1640 *in* 4. *Defensio variarum Lectionum*, à Rostoch 1653 *in* 4. *Epistolæ ad Casparum Hoffmannum, & Christ. Ad. Rupertum*, à Leipsic 1660 *in* 4. On a imprimé après sa mort *Epistolæ ad Johannem Vorstium*, à Coln au païs de Brandebourg 1667 *in* 4. *Epistolæ ad Nesteros patrem & filium*, à Leipsic 1670 *in* 4. *Epistolæ ad Christianum Daumium*, à Iëne 1670 *in* 4. *Epistolæ ad Jo. Andream Bosium*, à Iëne 1700 *in* 12. *Syntagma Inscriptionum antiquarum cumprimis Romæ Veteris quarum omissa est recensio in vasto Jani Gruteri opere, cujus isthoc dici possit Supplementum, cum Commentariis absolutissimis* (25), à Leipsic 1682 *in folio. Dissertatio Critica de Sibyllinis Oraculis* (26), à Iëne 1685 *in* 4. Je ne puis rien dire de positif touchant quelques autres Livres que Mr. Konig lui attribue; car je crains qu'il ne confonde pêle mêle ceux qui ont été publiez & ceux qui ne l'ont pas été. Il lui attribue *Glossarium vocum barbaricarum: censuram nonnullorum in Salmasii Exercitationibus Plinianis. Commentarium in Inscriptiones Gruteri. Variarum Lectionum libros sex.* Ἱερούμενα *Medicinæ, vel successiones & vitas Medicorum*, & plusieurs autres Ouvrages. Mr. Moreri prétend que Reinesius *a été conu par les six livres qu'il a composez* de diverses leçons, *qu'il a fait aussi une censure sur les Exercitations que Saumaise a composées sur Pline ou Solin, & des Commentaires sur les Inscriptions de Gruter* (27). Je ne puis aquiescer à cela; car il n'a paru que trois Livres de diverses Leçons; & j'ignore que Reinesius ait fait un Livre particulier intitulé *Censura Exercitationum Plinianarum Salmasii.* Je n'en voi aucune mention dans les Préfaces de ses Ouvrages posthumes. Je ne doute point qu'il ne fût capable de bien s'aquiter de ce travail, & de tailler de la besogne à Saumaise autant qu'à Barthius (28); mais je ne sai s'il eut ce dessein, & en tout cas je me persuade que le public n'en a point vu l'exécution. La Censure sur les Exercitations de Saumaise n'a point paru: les Inscriptions que Reinesius a commentées sont diférentes de celles de Gruter. Enfin Moreri s'est tû à l'égard de plusieurs Ouvrages certainement imprimez. Si l'on corrige son Article de Reinesius, on ne pourra guere y conserver que deux ou trois mots.

(25) Voiez le Journal de Leipsic 1682, *pag.* 89, *& seq.*

(26) *Voiez les* Nouvelles de la Republique des Lettres, *Juillet* 1685 *Art. V.*

(27) *Confer. les* Jugemens des Savans, sur les Critiques *num.* 525.

(28) *Voiez ci dessus, Remarq.* (*B*) *de l'Article* BARTHIUS.

Il faut avertir mes Lecteurs que les Libraires ont mis le nom de Reinesius à la tête d'un Ouvrage dont il n'avoit pas fait une seule ligne. Monsr. Witte parle de cela, afin d'empêcher qu'on n'accuse Reinesius d'avoir été Plagiaire: *Exiit quoque Lipsiæ an.* 1679 *sub ejus nomine*, Schola Jure-Consultorum Medica, Relationum libris aliquot comprehensa, quibus principia Medicinæ in jus transsumta ex professo examinantur. *Verus autem Auctor & titulus iste est; Fortunati Fidelis de Relationibus Medicorum libri IV in quibus ea omnia, quæ in forensibus ac publicis causis Medici referre solent, plenissimè traduntur, studiô D. Pauli Ammanni, Lipsiæ* 1674. *Hoc indicare volui, ne Vir C L. præter meritum Plagiariis adscribatur* (29). Mr. Witte a oublié une circonstance essentielle, c'est que l'Ouvrage intitulé *Fortunati Fidelis, &c*, fut imprimé à Palerme l'an 1602 *in* 4 (30). On cotte cette Edition dans *Lindenius Renovatus* à la page 275 sous le nom de *Fortunatus Fidelis*; mais on n'a point su que le *Schola Jurisconsultorum, &c*, imprimé à Leipsic l'an 1679, est le même Ouvrage que celui de Fortunatus Fidelis, car on le donne à Reinesius à la page 1023. Je conjecture que l'Edition de Leipsic 1674 ne difere de celle de 1679 qu'à l'égard du Titre; & que ne se vendant pas on y mit le nom de Reinesius afin d'attirer les acheteurs (31).

(29) Witte, *in* Diario Biographico, *ad ann.* 1667, *folio* Yyy 3.

(30) *J'ai su cela par une Lettre de* Mr Bourdelot *premier Medecin de Madame la Duchesse de Bourgogne.*

(31) *Conférez ce que dessus, Citation* (3) *de l'Article* PINEAU.

REYNIER (PIERRE DE) Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem étoit de l'illustre Famille des Reyniers de Tholose. Il fut tué l'an 1311 dans l'Ile de Rhodes qu'Othoman Roi des Turcs assiégea cette année: ce Chevalier se signala dans ce siege par une bravoure extraordinaire. Cette Famille a donné des personnes d'un mérite distingué, entre autres HELIE DE REYNIER, Conseiller au Parlement de Languedoc l'an 1523, qui s'est rendu recommandable par son grand attachement pour son Prince, dont le fils qui étoit aussi Conseiller au Parlement épousa Demoiselle Marthe de Minut fille de Messire Jacques de Minut prémier Président au même Parlement; FRANÇOIS DE REYNIER, Sénechal de Lauragois, JEAN DE REYNIER, Mestre de Camp. Il reste encore aujourd'hui de cetre Maison, CHARLES DE REYNIER, Chevalier de l'Ordre de Saint Louïs, Lieutenant de Roi & Commandant dans la Ville & Gouvernement de Brouage (*a*), qui a son frere Conseiller au Parlement de Tholose (*b*).

(*a*) *Il y est mort au Mois de Decembre* 1705. *Voiez le* Mercure Galant *du Mois de Janvier* 1706, *pag.* 223, 224.

(*b*) Etat de la France.

REMOND (*a*) (FLORIMOND DE) Conseiller au Parlement de Bourdeaux vers la fin du XVI Siecle, se signala par des Ecrits violens contre ceux de la Religion (*A*). Il avoit été Huguenot dans sa jeunesse; mais, si on l'en croit, il fut retiré *de la gueule de l'Heresie* (*b*) par un miracle dont il fut témoin l'an 1566. Monsr. Moreri qui en parle ne conoissoit point la scêne de

(*a*) *Il orthographioit* Ræmond, *mais dans quelques-uns de ses Livres il se nomme* Ræmound.
(*b*) Florimond de Ræmond, Hist. de la naissance & progrès de l'Heresie, *Livr. II, Chap. XII, pag. m.* 204.

(*A*) *Il se signala par des Ecrits violens contre ceux de la Religion.*] Il publia un Livre intitulé *Erreur populaire de la Papesse Jeanne.* Je l'ai de l'Edition de Bourdeaux 1594: l'Auteur s'y nomme, & cela m'aprend que ce n'est pas la prémiere; car la prémiere avoit paru anonyme. *Comme mon dessing n'a jamais esté*, c'est Florimond de Remond qui parle (1), *de me mettre en credit par ces petits avortons qui sortent de chez moy (ce seroit vouloir sur le sable bastir une gloire solide) aussi ay je taché d'éviter la honte. Ce qui m'avoit occasionné de taire mon nom qui ne pouvoit tenir rang parmi tant de doctes esprits dont nostre France est riche. Mais puis que cest auteur a prins d'un biais tout contraire la creinte louable qui m'avoit retenu, j'ay esté content tirer le rideau, & me produire en public: & neanmoins lui faire ce bon office de suprimer le sien, puis qu'il a si mal rebattu la poincte de mes argumens.* C'est ainsi qu'il parle touchant un Ministre de Bearn (2), qui avoit écrit quelque chose contre l'Ouvrage anonyme de l'Erreur populaire de la Papesse; ce qui fut cause que l'Auteur en donna une seconde Edition bien revue, & qu'*il entreprit un plus long & serieux Ouvrage.* Ce fut celui de l'Antechrist. Vignier déclare qu'il s'est servi de la seconde Edition de l'Antechrist, & de l'Antipapesse de cet Ecrivain, *reveue, corrigée, & augmentée par l'Auteur & imprimée à Paris chez Abel l'Angelier* 1599 (3). Il se trompe à l'égard de l'Antipapesse: l'Edition de Paris 1599 étoit pour le moins la quatrieme; car on en fit une à Lion chez Benoit Rigaut *in* 8 l'an 1595 (4). Coocke se trompe encore plus, puis qu'il dit que cet Ouvrage fut prémiérement écrit en François l'an 1602 (5). Mr. Sagittarius ne marque que l'Edition Françoise de Bourdeaux de la même année (6). Le troisieme Ouvrage de Remond ne parut qu'après sa mort: il a pour Titre, *L'Histoire de la naissance, progrez, & decadence de l'Heresie de ce siecle: divisée en* 8 *livres.* Le sixieme de ces huit Livres étoit destiné au Schisme d'Angleterre: on n'en trouva que le Titre dans les papiers de l'Auteur: il travailla plutôt *au* 7 *& au* 8 *qui le pressoient d'avantage, à cause qu'ils parloient de la France* (7). François de Remond son fils, qui eut soin de l'impression de l'Ouvrage, & qui le dédia à Paul V, supléa le sixieme Livre (8). Monsr. Sagittarius observe que Florimond de Remond, ou plutôt le Jésuite Richeome, a composé en trois volumes l'Histoire de la naissance, progrès, & décadence de l'Hérésie: il cotte l'Edition Françoise de Paris 1605, & celle de 1624 (9). Cela n'est point exact. L'Edition de 1605 ne contient qu'un Tome, & c'est le seul que Remond ait composé: les deux autres furent faits par Claude Mallingre Historiographe de France, & imprimez à Paris l'an 1624. Cet Ouvrage de Remond, & la Continuation de Mallingre, ont été souvent réimprimez (10), tantôt en François, tantôt en Latin. Les deux autres Ouvrages de Remond ont été aussi traduits en Latin. Notez qu'il publia à Bourdeaux en 1594 la Version Françoise qu'il avoit faite du Traité de Tertullien *de corona militis*, & du Discours du même Pere *ad martyres.* Notez aussi que Baronius & quelques autres Ecrivains du même Parti loüent beaucoup ses Livres de Controverse.

(1) *A la page* 303 *de son* Erreur populaire, *Edit. de Bourdeaux* 1594.

(2) *Il ne le désigne que par ces* 2 *lettres* R. T.

(3) Vignier, Theatre de l'Antechrist, *dans l'Indice des Auteurs.*

(4) Blondel, *se servit de celle-là en marquant, dans son* Examen Quæst. de Papa fæmina, *les fautes de* Flor. de Remond.

(5) Coocke, Dialogue de la Papesse Jeanne, *pag.* 2. *Je me sers de la Traduction Françoise faite par* Jean de la Montagne.

(6) Sagittar. Introduct. in Histor Eccles. p 683.

(7) *Voiez la Préface de* l'Histoire de la naissance, &c. de l'Heresie.

(8) *Il m'a fallu suer pour le bastir à la haste en peu de temps, desirant le donner le plustost que je pourrois.* Là même.

(9) Sagitt. Introduct. in Hist. Eccles. p 820.

(10) *Je me sers de l'Edit. de Rouen* 1648.

de cette Comédie: il dit que Nicole Obri native de Vervins fut exorcisée à Loudun (c). Il se trompe, ce fut à Laon: j'ai dit ailleurs (d) que le Pere Labbe a commis la même faute. Il y a lieu de croire que Florimond de Remond étudia sous Pierre Ramus dans le College de Prêle à Paris. Je ne remarque cela que pour avoir lieu de raporter une chose qu'il raconte touchant le Livre *de tribus Impostoribus* (B). Sa mort a été mise par Botereius sous l'an 1602 (e), & par Moreri sous l'an 1600. On veut qu'il n'ait point fait les Ouvrages qui lui sont attribuez (C), dont le plus considérable est l'*Histoire de la naissance, progrez, & decadence de l'Heresie de ce Siecle.* Il étoit l'homme du monde le moins propre à réüssir dans cette entreprise (D), vû la haine qu'il avoit

(c) Moreri, *sous le mot* Florimond de Raymond.

(d) *Dans l'Article* LOUDUN, *Remarq.* (C).

(e) Rodolph. Botereius, Comment. de Rebus in Gallia gestis, *Libr. IX, pag.* 91.

(B) *Une chose qu'il raconte touchant le Livre* de tribus Impostoribus.] „ N'a-on pas veu un detestable livre forgé „ en Alemagne, quoy qu'imprimé ailleurs, au même tems „ que l'Heresie joüoit ainsi son personnage, qui semoit ces- „ te doctrine, portant cet horrible tiltre, De trois Impos- „ teurs, & cæt., se mocquant de trois Religions maistres- „ ses, qui seules reconnoissent le vray Dieu, la Juifve, la „ Chrestienne, & la Mahometane. Ce seul tiltre monstroit „ qu'il sortoit des Enfers, & quel estoit le siecle de sa nais- „ sance, qui osoit produire un monstre si formidable. Je „ n'en eusse fait mention, si Hosius & Genebrard avant „ moy n'en eussent parlé: Il me souvient qu'en mon enfan- „ ce j'en vis l'exemplaire au College de Prele entre les „ mains de Ramus, homme assez remarqué pour son haut „ & eminent sçavoir; qui embroüilla son esprit parmi plu- „ sieurs recherches des secrets de la Religion, qu'il manioit „ avec la Filosofie. On faisoit passer ce méchant livre de „ main en main parmy les plus doctes, desireux de le „ voir (11) ". Voilà les paroles de Florimond de Remond S'il avoit su que l'on parloit de ce méchant Livre sous l'Empire de Frederic II (12), auroit-il osé attribuer au XVI Siecle la production d'un tel monstre? Peut-être qu'oui; car il n'avoit en vue que de rendre odieux le Luthéranisme *per fas & nefas.* La plupart des gens donnent l'Aretin pour pere au prétendu Livre *de tribus Impostoribus* (13): ils en chargent donc l'Italie & non l'Allemagne.

(11) Remond. Histoire de la naissance de l'Heresie, *Livr. II, Chap. XVI. pag. m.* 236.

(12) *Voiez l'Article* ARETIN (Pierre), *Remarq.* (G).

(13) *Voiez la même Remarque.*

(C) *On veut qu'il n'ait point fait les Ouvrages qui lui sont attribuez.*] Allons en remontant. Monsr. Sagittarius dans un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1694 me va fournir deux passages. *Florimundus Ræmundus, Vasco, senator parlamenti Burdegalensis, sub cujus nomine Ludovicus Richeomus, Jesuitici Sodalitii Theologus, Gallice scripsit* Errorem popularem de Johanna Pseudo-pontifice, dicta Papissa, *Latine postea versum* (14). C'est ce qu'il dit dans la page 683. Voions aussi ce qu'il dit dans la page 820. *Florimundus Ræmundus*, sive potius cujus stylo usus est, *Ludovicus Richeomius* Soc. J. qui *de ortu, progressu, & interitu hæreticorum hujus temporis* Tomis III commentatus est. Passons à un Livre qui fut imprimé l'an 1688. „ On a douté si les li- „ vres, qui passent sous le nom de Florimond, sont verita- „ blement de lui. Bien des gens ont dit que P. *Richeome* „ Jésuite en étoit l'Auteur & avoit emprunté le nom d'un „ Conseiller au Parlement de Bourdeaux, pour leur donner „ plus de créance. Peut-être qu'on crut qu'il étoit necessai- „ re d'opposer à M. de Thou, dont la sincerité n'accom- „ modoit par les Jesuites, un Auteur de quelque réputation. „ *Pierre Matthieu* dans son Histoire dit positivement qu'on „ croioit que *P. Richeome* étoit l'Auteur des livres qui pas- „ sent sous le nom de Florimond de Raymond. *Vignier* dans „ son Theatre de l'Antechrist, & *Rivet* dans sa *Réponse au* „ *Jesuite* disent la même chose, & ces Auteurs ont écrit „ peu de temps apres qu'on eut publié les livres de Flori- „ mond. *Blondel* étoit aussi de ce sentiment (15) ". Ces paroles sont d'un Docteur qui est à présent un Prélat illustre en Angleterre. Il est certain que l'on trouve ces paroles dans un Ouvrage de Vignier, *Matthieu Historiographe du Roi, en quelque endroit de son Histoire du Roi, n'estime pas que le Livre de l'Antechrist soit du dit Remond, ains du Jesuite Richeome* (16). Il n'est pas moins certain que Rivet, aiant raporté ce que Florimond de Remond avoue à la loüange de Calvin dans son Histoire de la naissance de l'Hérésie, ajoûte ceci (17): *J'ai bien voulu coucher ici ce recit d'un ennemi (& peut-estre, du Jesuite Richeome auquel Pierre Matthieu attribue l'Antechrist de Remond.)* J'ai trouvé l'endroit de Pierre Matthieu sur quoi l'on se fonde; le voici, „ L'as- „ semblée commença par la declaration que l'Evesque de „ Rome estoit l'Antechrist, predit par la parole de Dieu. Il „ y a long temps que les Ministres ont escrit & presché cela. „ Les Docteurs Catholiques le contraire. Florimond de „ Ræmond, ou comme je croi Richeome Jesuite, sous ce „ nom a travaillé sur ce sujet plus que nul autre, & recueil- „ li par forme d'Antithese tout ce qui appartient au vrai „ Antechrist & au fabuleux (18) ". Je laisse aux Lecteurs à juger s'il y a là un fondement assez solide pour établir comme un fait certain que tous les Ecrits de Controverse qui ont paru sous le nom de Florimond de Remond avoient été composez par Richeome. Mais fournissons encore un adminicule, je veux dire le témoignage de l'un des Auteurs qui réfutérent le Calvinisme de Monsr. Maimbourg. *Je n'ay garde*, dit-il (19), *d'ajoûter foi* à Florimond de Remond, *ayant appris de la bouche d'un Conseiller de Bourdeaux nommé Louis le Massip (homme de bien, & avec lequel j'ay entretenu une particuliere amitié ayant logé ches luy à Bourdeaux en* 1650 *estant à la suite de la Cour & ayant entretenu avec luy quelques années commerce de Lettres) que c'estoit une tradition constante en ce Païs, que de Remond, qui avoit esté de leur corps du Parlement, avoit eu de son vivant trois proprietez & avantages fort commodes & remarquables:* 1, d'avoir vieilly sans blanchir: 2, d'avoir basti sans finance: 3, d'avoir écrit sans savoir ou sans science, parce que les Jesuites *luy* fournissoient & suggeroient tout ce qu'il a mis dans son Histoire de la naissance & décadence de l'Hérésie.

(14) Sagittar. Introd. in Histor. Ecclesiast. *pag.* 683.

(15) Burnet, Défense de la Critique de Mr. Varillas, *p.* 26.

(16) Nicolas Vignier, Théatre de l'Antechrist, *à l'Indice des Auteurs. Je me sers de l'Edition de Geneve* 1613 *in* 8, *qui avoit été précédée de l'Edition* in folio 1610.

(17) Rivet, Sommaire des Controverses (*c'est une* Réponse au Catechisme des Controverses publié par le Jésuite Guillaume Baile) *pag.* 16 *de la* 2 *Edition, qui est de Geneve* 1609 *in* 8.

(18) Matthieu, Histoire de Henri IV, *Livr. VI, Narration V, pag. m.* 628, *en parlant du Synode National de Gap.*

(19) Jean Baptiste de Rocolles, Histoire veritable du Calvinisme *pag.* 285.

(D) *Il étoit l'homme du monde le moins propre à réüssir dans cette entreprise.*] L'Histoire généralement parlant est ou la plus dificile de toutes les compositions qu'un Auteur puisse entreprendre, ou l'une des plus dificiles. Elle demande un homme qui ait un grand jugement; un style noble, clair, & serré; une conscience droite, une probité achevée, beaucoup d'excellens matériaux, & l'art de les bien ranger, & sur toutes choses la force de résister aux instincts du zêle de Religion qui sollicitent à décrier ce qu'on juge faux, & à orner ce qu'on juge véritable. Par cette courte & très-juste description des talens qui forment le caractere d'un bon Historien, il est aisé de conoître que Florimond de Remond ne pouvoit pas réüssir dans le dessein d'écrire l'Histoire de la naissance & du progrès du Luthéranisme & du Calvinisme. C'étoit une grande matiere, l'une des plus grandes Révolutions qui aient paru dans le Christianisme. Les raisons d'Etat s'y étoient fourrées, & combinées avec les intérêts de la Religion. Cela formoit un mêlange qui augmentoit le travail de l'Historien, & qui demandoit une forte aplication, & une grande exemption de préjugez. Je n'examine point si notre Remond avoit assez de savoir, & de jugement, & d'esprit, & de bon style, pour bien traiter un sujet aussi important que celui-là, & je veux bien suposer qu'à cet égard il étoit infiniment moins méprisable que ses Censeurs ne le disent; mais quand il n'auroit point eu d'autres défauts que ceux que son zêle pour le Catholicisme, & sa haine pour le Protestantisme, produisoient en lui, il auroit dû reconoître qu'il s'engageoit à un Ouvrage qui passoit ses forces. Il broncha dans ses Préliminaires, il imita ceux qui s'engagent à bâtir une maison avant que de calculer la dépense pour voir s'ils la peuvent soutenir (20). Il négligea le précepte que les plus grans Maîtres ont si sagement recommandé, c'est de choisir des matieres proportionnées à sa puissance, & de s'éprouver long-tems sur la mesure de cette proportion:

QUALITEZ nécessaires à un bon Historien.

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, & versate diu, quid ferre recusent
Quid valeant humeri (21).

(20) *Voiez l'Evangile de St. Luc, Chap. XIV, Vers.* 28.

(21) Horat. de Arte Poetic. *Vers.* 38.

La principale chose qu'il devoit faire étoit un bon examen de conscience, & aparemment ce fut celle qu'il négligea le plus; il ne songea à rien moins qu'à sonder son cœur, & se demander bien sérieusement, *serai-je capable de dire les veritez qui seroient desavantageuses au Catholicisme, & avantageuses aux Huguenots? Je leur suis odieux, & ils me le sont, ils m'ont maltraité & je les ai maltraitez. J'ai fait des livres de controverse qu'ils ont refutez, & j'ai repondu: aurai-je la force de ne rien donner à ma passion, à mon zêle, à mon ressentiment, aux interêts de ma cause, & de ne jamais mentir en faveur de tant de sujets à quoi je suis si sensible* (22)? Ceux qui ont lu son Ouvrage avec quelque sorte d'attention, peuvent juger sans témérité qu'il ne s'interrogea point là-dessus, ou qu'il ne se régla point sur la réponse négative que sa conscience lui fit. Il met du côté des Protestans toutes sortes d'injustices, & de l'autre côté toutes sortes de sagesse & d'innocence, il ne raconte presque rien sans se servir d'épithetes injurieuses, & de mots atroces contre l'Hérésie, & contre les Herétiques. Ses Citations valent peu de chose; car il allegue ou des gens de son Parti, & qui la plupart avoient eu des Démêlez personnels (23) avec les Ministres, ou bien il allegue des Protestans selon qu'il avoit trouvé leurs passages dans les Ecrits de ces gens-là. Il est impossible qu'un Historien qui en use de la sorte ne soit l'esclave des fraudes pieuses, ou la dupe de son propre cœur, & par conséquent le plus mal propre de tous les hommes à composer une Histoire de la naissance & du progrès du Protestantisme, & le plus capable de violer les deux grans statuts du métier (24); car nécessairement il y a des faussetez qu'il ose dire, & des véritez qu'il n'ose point dire. Il ne pouvoit entreprendre cette Histoire-là, sans mériter l'avertissement qui fut donné à Phaëton:

(22) *Voiez la Remarq.* (L) *de l'Article* TIMÉE.

(23) *C'est-à-dire des Disputes verbales, ou par écrit.*

(24) *Quis nescit primam esse Historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis?* Cicero, de Orat. *Libr. II, folio m.* 74, *A.*

Magna petis, Phaëton, & quæ non viribus istis
Munera conveniunt, nec tam puerilibus annis (25).

(25) Ovid. Metamorp. *Lib. II, Vers.* 54.

Je conois des gens qui souhaiteroient des Histoires de cette importante Révolution qui n'eussent été composées, ni par un Catholique Romain, ni par un Protestant. Ils s'imaginent que l'intérêt de Parti, & le zêle pour sa propre Cause, & plus encore la haine pour l'autre Religion, engagent un Ecrivain à exaggérer, ou à suprimer, ou à exténuer, ou à déguiser les choses selon qu'elles peuvent servir ou nuire à l'honneur de son Parti. Ils voudroient donc qu'un Thu-

cydide,

avoit conçue contre le Parti où il avoit été élévé, & qu'un miracle, prétendoit-il, l'avoit obligé d'abandonner. Mais quelque mauvaise que soit cette Histoire, elle est devenue une fontaine publique pour quantité d'autres Ecrivains (*f*). On ne sauroit dire combien de gens y ont puisé, & l'on ne sauroit être assez surpris après avoir lu dans beaucoup de Livres certains faits notables, & de grande conséquence, de voir qu'au lieu d'être renvoié à des Actes authentiques l'on est renvoié au témoignage de Florimond de Remond. Quelques-uns disent qu'il s'aquitoit mal de son devoir dans l'exercice de la Charge qu'il avoit au Parlement de Bourdeaux (*F*). Les Protestans l'accusérent

(*f*) *Voiez ci-dessus la Remarq. (T) de l'Article* OCHIN.

cydide, ou qu'un Tite Live, eussent pu nous donner l'Histoire des événemens que Florimond de Remond promet dans le Titre de son Ouvrage. On souhaiteroit la plume de ces illustres Auteurs, non pas tant à cause de leur éloquence, & de leur bon sens, qu'à cause qu'ils étoient Paiens, & qu'ils auroient pu être neutres entre les diverses Sectes du Christianisme, desorte qu'ils eussent décrit sans prévention & sans partialité le mal & le bien de la conduite des Papistes, des Lutheriens, & des Calvinistes. Mais je ne sai s'ils auroient pu se tenir dans une parfaite neutralité; car comme le Papisme est plus conforme au Paganisme que la Religion Protestante, ils auroient pu se laisser préoccuper contre Luther & Calvin. Un Historien ne sauroit être trop sur ses gardes, & il ne peut presque pas s'échaper des pieges de la prévention. Il y a des formes de Gouvernement, il y a des Maximes de Morale & de Politique, qui lui plaisent, ou qui lui déplaisent. Ce préjugé le porte à favoriser un Parti plutôt qu'un autre, lors même qu'il fait l'Histoire d'un ancien Peuple, ou d'un Païs éloigné. Supofez qu'un homme de notre Siecle fasse l'Histoire d'un Roi des Indes mort déthrôné depuis deux ou trois cens ans, vous croirez qu'aucun intérêt ne le pousse à user de mauvaise foi: cependant, si c'est un homme ennemi de la Monarchie, & aprobateur des Rebellions des sujets, il cherchera mille détours & mille déguisemens pour rendre odieuse la mémoire de ce Monarque, & pour justifier les guerres civiles qui le renversérent du thrône. Un Historien ennemi des Rebellions prendroit tout le contrepied de celui-là. C'est ce qui fait qu'il y a si peu d'Histoires où la vérité paroisse à nu, & sans les fausses couleurs que l'Historien trouve propres à le décharger de quelque chagrin ou de quelque mécontentement, ou à l'armer de quelque trait de critique contre des personnes vivantes. Il les fait venir sur son chemin en traitant l'Histoire des Indes. Tous les Lecteurs ne devinent pas à qui il en veut; mais il y en a qui le devinent, & il sait bien qu'il y en aura qui le feront. Jugez je vous prie de ce qu'il faut craindre des Historiens modernes, puis que Tite Live même à cause d'une certaine conformité générale ne pourroit pas être entiérement impartial entre les Protestans & les Catholiques. Le meilleur conseil, qu'on eût pu donner à Florimond de Remond, eût été qu'il continuât à faire des Livres de Controverse, où la passion est permise, & qu'il ne se mêlât point d'être Historien, emploi qui n'étoit pas convenable à un aussi bon Catholique que lui, & qu'il faloit laisser à des tiedes, & à des indiférens. Je croi aussi que l'on feroit bien de conseiller à un zêlé Huguenot de n'entreprendre jamais ni l'Histoire du Calvinisme, ni celle du Luthéranisme, ni celle de l'Edit de Nantes, ni aucune autre de cette nature. Vous avez le cœur ulcéré, lui devroit-on dire, vous avez conçu de la haine pour les persécuteurs, vous êtes rongé d'un zêle ardent pour votre Cause, vous nous donneriez, non pas une Histoire, mais des écritures d'Avocat, vous ne feriez que blâmer le Parti contraire, & que louër, ou justifier votre Parti: cela ne se pourroit faire sans quelques petits péchez d'omission & de commission. Travaillez donc à quelque autre Livre, si vous voulez que votre plume soit emploiée au bien du public.

Mais voici une nouvelle raison pourquoi il y a si peu de gens qui puissent donner une bonne Histoire. Ceux qui seroient capables de surmonter les illusions des préjugez, & de rejetter toutes les ruses de l'Art, ne pourroient sans se commettre faire agir toute leur candeur; car ils s'exposeroient trop à l'indignation du peuple (le mot de peuple va loin, & comprend bien des personnes graduées & titrées) ils se feroient regarder comme de faux freres, & comme des prévaricateurs, & des perfides. La Popeliniere ne pensa-t-il pas être écrasé pour certaines choses qu'il avoit narrées autrement qu'on ne croioit qu'il auroit dû les narrer dans son Histoire des troubles sous Charles IX? J'en parlerai dans son Article au Suplément de cet Ouvrage. Il y a beaucoup de gens qui souhaitent qu'un Historien de leur Parti imite les joüeurs de piquet, qui ne gardent que les bonnes cartes, & mettent dans leur écart les mauvaises qui leur étoient venues.

POURQUOI j'ai dit que la probité doit entrer dans le caractere d'un Historien.

On s'étonnera peut-être de ce que j'ai dit que la droiture de conscience, & une parfaite probité, sont nécessaires aux Historiens, & l'on prétendra que sans avoir ces qualitez un habile homme peut composer une bonne Histoire tout de même qu'une bonne Harangue, ou une bonne Tragédie. Je m'en vais donc justifier ma Proposition: pour cela j'observe que la vérité étant l'ame de l'Histoire, il est de l'essence d'une Composition Historique que le mensonge n'y entre pas; & ainsi, quand même toutes les autres perfections s'y trouveroient, elle n'est pas une Histoire, mais une Fable, & un Roman, si la vérité lui manque. Il n'en va pas de même d'un Ouvrage de Poësie, ou de Rhétorique. Je conclus de là qu'afin d'être propre à composer une bonne Histoire, il faut avoir la conscience si ennemie du mensonge, qu'elle ne vous permette pas de mentir non pas même à l'avantage de votre Religion, & de vos plus tendres amis, ni au desavantage d'une Secte impie, & de vos plus implacables persécuteurs. J'entens par mentir, non seulement l'invention entiere d'un fait faux; mais aussi la supression ou l'addition de certaines circonstances qui peuvent servir ou à disculper les gens, ou à les charger. Ceux qui n'ont pas cette droiture de conscience, cette probité achevée, commettent une fraude dans le métier d'Historien, tantôt pour faire plaisir à des personnes qui leur peuvent rendre de bons offices, tantôt pour ne pas desobliger des gens qui pourroient les empêcher de parvenir aux pensions. Ce que l'on a dit (26) de l'Orateur est encore plus nécessaire à l'Historien: sa définition doit être, *vir bonus narrandi peritus, un honnête homme qui sait narrer les événemens.* Et néanmoins vous ne voiez presque personne qui s'informe, si l'Auteur d'une Histoire est homme de bien. On demande s'il a de l'esprit & du jugement, si son style est beau, s'il intéresse le Lecteur? l'on se régle sur cela ou pour acheter, ou pour ne pas acheter son Livre. Au moins devroit-on faire comme ceux qui en s'informant des qualitez des témoins commençoient par les richesses, & finissoient par les mœurs (27).

(26) *Ci-dessus Citation (203) de l'Article* PERICLES.

> *Protinus ad censum, de moribus ultima fiet*
> *Quæstio: quot pascit servos, quot possidet agri*
> *Jugera, quam multa magnaque paropside cœnat* (28)?

(27) *On a coutume de dire pour marquer un Siecle avare qu'un pere qui veut marier son fils demande premierement si une telle fille est riche, en second lieu si elle est belle, & enfin si elle est vertueuse.*

(28) Juven. Sat. III, *Vers.* 140.

On devroit enfin demander si l'Auteur est honnête homme. Mr. **** commence par là lors qu'on lui montre chez les Libraires un Livre nouveau contenant la Relation d'un Voiage, les Mémoires d'un tel, &c. Voilà un Livre très-bien écrit, très-curieux, & qui se vend bien, lui dit-on. En conoissez-vous l'Auteur, demande-t-il: est-ce un homme vain, & ambitieux? Aime-t-il les plaisirs? Pourroit-il se mettre en bon équipage sans tirer trois ou quatre cens écus du Libraire dont il s'est servi? Je voudrois savoir cela avant toutes choses; car un faiseur de Relation qui a de la vanité, & qui veut bien vendre sa copie, y fourre tous les mensonges qui peuvent donner une idée favorable de l'Ecrivain, & divertir les Lecteurs.

(*E*) *Quelques-uns disent qu'il s'aquitoit mal de son devoir dans l'exercice de sa Charge de Conseiller au Parlement de Bourdeaux.*] Consultez Mr. Burnet dans sa Défense de la Critique de Mr. Varillas, vous y verrez ces paroles: Florimond de Remond *étoit aussi peu estimé en qualité de Juge, qu'en qualité d'Auteur, & le jugement qu'on a fait de lui n'est pas moins desavantageux que plaisant:* Judicat sine conscientia, libros scribit sine scientia, & ædificat sine pecunia; „ *il juge sans conscience, il fait des livres sans savoir, & il* „ *bâtit sans argent* (29)". Si vous consultez les dernieres pages vous y trouverez l'Extrait d'une Lettre (α) précédé d'un préambule qui vaut bien la peine d'être copié. Raportons donc l'un & l'autre: *On faisoit de si grandes plaintes de sa malignité, & de son injustice à l'égard des Protestans, pendant sa vie, qu'on ne peut recevoir son témoignage contre eux comme digne de foi. Il est fort aisé de devenir Historien passionné de Juge inique; & il faut même avoir plus de dureté d'ame, pour faire une injustice en qualité de Juge, que pour écrire une fausseté en qualité d'Historien. Mais voici l'extrait dont il s'agit* (30). „ *Il y a un livre intitulé:* Plaintes des „ Eglises Réformées au Roi, sur plusieurs injustices qui leur „ sont faites. *Il est imprimé en* 1597 *sans nom d'Auteur.* „ *On s'y plaint entre autres du Sr. Florimond de Raymond,* „ *qui pendant les troubles de* 1572 *aiant été pris, dans un* „ *voiage, par un parti de ceux de la Religion, qui lui firent* „ *paier une rançon de* 1000 *livres, ne perdit jamais depuis ce* „ *temps-là d'occasion de se les faire rembourser, & toucha* „ *dix ou douze fois cette somme, comme il s'en vantoit lui-* „ *même. Depuis aiant été donné pour Rapporteur à une Ven-* „ *ve de la Religion, dont le mari avoit été tué de sang-froid* „ *par un Catholique, il fit évader le criminel, de sorte que* „ *ce meurtre demeura impuni. On voit encore sur la fin du* „ *même livre, qu'une fille de la Religion aiant été ensevelie* „ *dans le Cimetiere des Catholiques de Bourdeaux, il y eut* „ *arrêt, à la poursuite du Sr. de Raymond, par lequel il fut* „ *ordonné que le corps de cette fille seroit déterré & jetté à* „ *la Voirie: avec tous les corps de ceux de la Religion, qui y* „ *auroient été mis depuis dix ans* (31)".

(29) Burnet, Defense de la Critique de Mr. Varillas, *p.* 28.

(30) *Là même, pag.* 146, 147.

§ (α) Cette Lettre s'adressoit à Mr. Jurieu, & ce fut l'Auteur des Notes sur la Confession de Sanci qui la lui écrivit de Paris en l'année 1688. Quelque tems après il lui envoia la Piéce même, pour rectifier par cette Piéce quelques inexactitudes qui s'étoient glissées dans sa Lettre, faute d'avoir eû cette même Piéce sous les yeux en écrivant. On peut voir les Rem. sur la Conf. de Sanci, pag. 443. de la 2. édition. REM. CRIT.

(31) *Consultez les* Notes sur la Confession de Sanci, *pag.* 444, *vous y trouverez que l'Extrait envoié a Mr.* Burnet *n'étoit pas tout-à-fait exact.*

ſérent de s'y comporter avec une extrême partialité contre eux (*g*). Monſr. Varillas fut un peu mortifié quand il lui falut avouër qu'il avoit été le Copiſte de cet Auteur (*F*).

(*g*) *Voiez la Remarq.* (*F*)

(F) *Mr. Varillas fut un peu mortifié . . . . . le Copiſte de cet Auteur.*] On le critiqua (32) ſur la négative que l'on prétendit qu'il avoit priſe à l'égard de la conſommation du mariage du Prince de Galles (33), & de l'Infante d'Eſpagne, & on lui repréſenta *qu'il auroit encore pu impoſer plus aiſement, s'il eût cité en marge quelque lettre, ou quelque recit, où il eût feint ſelon ſa coutume, qu'on trouveroit des preuves de ce qu'il dit.* Sa Réponſe contint ceci entre autres choſes, que *quand il auroit aſſuré poſitivement que* ce mariage *ne fut pas conſommé*, il ne l'auroit pas inventé, & qu'*il auroit un garand capable de le mettre à couvert là-deſſus* (34). Ce garand n'eſt autre que Florimond de Remond. On nous déclare que vû la partialité que les Ecrivaint Anglois, Allemans, Italiens, & Eſpagnols, avoient témoigné en traitant du Schisme de Henri VIII, on avoit *été reduit à choiſir un Auteur François, & que celui ſur qui l'on jetta les yeux eſt Florimond de Raimond. Il étoit Conſeiller du Parlement de Bourdeaux: Il avoit femme & enfans: Il n'avoit aucun intérêt d'altérer la verité: Les Calviniſtes étoient de ſon temps au comble de leur puiſſance: Il n'avoit aucune occaſion d'être mécontent d'eux; & il travailla ſi long-temps à ſon Hiſtoire de la naiſſance, du progrés, & de la decadence de l'Héreſie, qu'il mourut avant qu'elle fût miſe au jour. Ses Enfans prirent le ſoin de la faire imprimer: Elle fut reçûe avec applaudiſſement: Il y en eut pluſieurs Editions; & comme depuis plus de quatre-vingt ans qu'elle paroît aucun Proteſtant ne s'eſt aviſé de la réfuter, non plus que les Livres de l'Antechriſt & de la Papeſſe Jeanne que le même Auteur a compoſez, j'ai eu ſujet de croire que s'ils ne l'approuvoient pas ils la tenoient au moins pour indifferente* (35). Mr. Burnet ruina ſans peine l'autorité d'un tel garand; on montra que Florimond de Remond *demeuroit loin de l'Angleterre, & de la connoiſſance de ce qui s'y paſſoit* (36); & que *comme on le peut voir en chaque periode de ſon Hiſtoire, il étoit plein d'une ſi grande malignité à l'égard de la Reformation, que cela ſeul fournit un prejugé legitime contre tout ce qu'il en dit . . . . .* qu'outre cela *cette partie de ſon Hiſtoire qui regarde l'Angleterre n'eſt pas de lui* (37). La Préface le déclare formellement, & *ſon fils ſemble s'en attribuer l'honneur. A l'égard même de tout l'Ouvrage* il n'eſt pas certain s'il ne le faut pas donner au Jéſuite Richeome. On ajoûte (38) que Florimond de Remond n'a jamais paſſé en France *pour un Auteur qui pût tenir quelque rang parmi les Hiſtoriens, ſoit à l'égard du jugement, ſoit à l'égard de la ſincerité*; & qu'il paſſoit pour un Juge inique. Mr. Varillas, continue-t-on, ſe ſeroit récrié peut-être il y a un an, *comme du plus inſigne tort qu'on lui pût faire, ſi on l'avoit accuſé de copier un ſi mauvais Auteur, & de n'être que ſon Echo. Mais il eſt bien aiſe aujourd'hui, d'avoir un ſi malheureux aſile; dont il a été néanmoins ſi fort cenſuré dans Paris, que ce ſeroit peut-être le traiter trop cruellement que d'inſiſter davantage ſur cet endroit.* On le raille ſur ſa remarque que Florimond de Remond avoit femme & enfans. *Il n'eſt pas aiſé de voir*, dit Mr. Burnet (39), *en quoi conſiſte la force de cet argument: mais auſſi il faut s'élever au deſſus du vulgaire pour être touché de l'éloquence ſublime de M. Varillas. S'il faut avoir femme & enfans, pour être bon Auteur, on peut conclure de là que M. Varillas n'a ni l'un ni l'autre. C'eſt encore ici un nouvel argument pour le mariage des Prêtres, dont on ne s'étoit jamais aviſé. Mais j'avoüe que pour une perſonne d'une capacité ordinaire comme moi, il paroit incomprehenſible comment cela a peu rendre Florimond de Raymond bon Auteur, & non pas M. de Thou.* A la fin du Livre on le régale des plaintes que les Proteſtans publiérent contre l'animoſité furieuſe que Florimond de Remond leur témoignoit (40); cela ſeul pouvoit le préocuper en écrivant leur Hiſtoire: & de plus il ſe ſouvenoit qu'il avoit été leur priſonnier, & qu'ils l'avoient mis à rançon; n'eſt-ce donc pas une honte d'avoir ſoutenu qu'il *n'avoit aucune occaſion d'être mecontent d'eux?* Mais ſi tout Hiſtorien devroit rougir de n'avoir pour ſon aſyle que l'autorité de ce Magiſtrat de Bourdeaux dans la narration du Schisme de l'Angleterre, c'eſt en particulier une honte prodigieuſe à Mr. Varillas, lui qui s'étoit mis de lui-même ſur le pied d'un Ecrivain à Manuſcrits rares, authentiques, anecdotes, les plus pures ſources de la vérité, & les moins conues.

Obſervons qu'on lui laiſſa paſſer une choſe qui n'eſt pas vraie. Il prétend que les Livres de l'Antechriſt & de la Papeſſe Jeanne compoſez par Florimond de Remond n'ont pas été réfutez: s'il avoit jetté les yeux ſur le Titre du Théatre de l'Antechriſt (41), & ſur le Dialogue d'Alexandre Coocke (42), il auroit vu le contraire. Mais obſervons auſſi que la raiſon, qu'il a priſe de ce que ſon Hiſtorien étoit marié, n'eſt pas mépriſable; car il eſt plus naturel de croire qu'un Laïque n'a pas été dirigé par la préoccupation en écrivant les Hiſtoires des ennemis de ſon Egliſe, qu'il n'eſt naturel d'attendre cela d'une Eccléſiaſtique. Ainſi Mr. Varillas a pu ſe perſuader que Florimond de Remond étoit moins ſuſpect qu'un Moine, ou qu'un Prêtre. J'avoue que cette raiſon n'eſt pas moins valable pour Mr. de Thou; mais comme il n'a rien écrit ſur le Schisme de Henri huitieme, Monſr. Varillas pouvoit-il le prendre pour guide? Il eût donc pu ſe défendre quant à ce point-là.

(32) Burnet, Critique du IX Livre de Varillas, *pag.* 41.

(33) *Artus fils de Henri VII.*

(34) Varillas, Réponſe à la Critique de Mr. Burnet, *pag. m.* 97.

(35) *Là-même, pag.* 98.

(36) Burnet, Défenſe de la Critique de Monſr. Varillas, *pag.* 24.

(37) *Là-même, pag.* 25.

(38) *Là même, pag.* 28.

(39) Burnet Défenſe de la Critique de Monſr. Varillas, *pag.* 25.

(40) *J'ai raporté ci-deſſus Citation* (31) *cet endroit de Mr.* Burnet.

(41) *Compoſé par un Miniſtre nommé* Nicolas Vignier, *& imprimé en* 1610. *Il parut auſſi un Livre intitulé l'*Antechriſt Romain, *qui refutoit notre* Ræmond.

(42) *Il a été traduit d'Anglois en François par* Jean de la Montagne.

RENOU (JEAN DE) en Latin *Renodæus*, Conſeiller & Médecin du Roi à Paris vers le commencement du XVII Siecle étoit Normand (*a*). Il excella ſur tout dans la Pharmacie comme le témoignent les Ecrits qu'il compoſa en Latin (*A*), & qui furent traduits en François par Louïs de Serres. Ce Traducteur (*b*) lui donna la loüange d'avoir autant ſurpaſſé en cette partie de la Médecine Fernel & Sylvius & tous ceux qui juſqu'alors s'étoient mêlez de cette matiere, que Fernel & Sylvius ſurpaſſent Mirepſus & Præpoſitus. On peut aiſément s'apercevoir que Jean de Renou n'étoit point ami de la Riviere Médecin de Henri IV. Il va juſqu'à le traiter de Charlatan (*c*). J'ai remarqué qu'il rejette une infinité d'erreurs populaires touchant les vertus des Plantes & des Mineraux, &c; mais quelquefois il fait grace à des traditions bien puériles (*B*). Il critiqua quelque choſe dans la Pharmacopée de Bauderon (*d*), ce qui l'expoſa à être accuſé de Plagiariſme; car le fils de l'Ecrivain critiqué ſoutint que Jean de Renou avoit *enrichi ſon Antidotaire d'une infinité de larrecins tirez du Diſpenſaire de feu Bauderon ſon pere* (*e*). On repliqua que l'Accuſation étoit auſſi fauſſe que ridicule (*f*).

(*a*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de la Traduction Françoiſe de* ſes Oeuvres.

(*b*) *Voiez ſa Préface.*

(*c*) Renou, *Livr. III* de la Matiere Medicinale, *Ch. XXXIV, pag. m.* 465.

(*d*) Renou, *Livre VI de* l'Antidotaire, *Chap. IV, pag.* 739.

(*e*) *Là-même.*

(*f*) *Là-même.*

(*A*) *Les Ecrits qu'il compoſa en Latin.*] En voici le Titre, *Diſpenſatorium Galeno-Chymicum continens Inſtitutionum Pharmaceuticarum libros V; De Materia Medica libros III; & Antidotarium varium & abſolutiſſimum.* Le *Lindenius renovatus* (1) marque les Editions de Paris 1608, & 1623 *in* 4, celle de Francfort 1609 *in* 8, celle de Hanau 1631 *in* 4, & celle de Geneve revue par Pierre Uffenbach & augmentée de quelques Pieces 1631 *in* 8. On a oublié l'Edition de Francfort 1615, ſur laquelle Louïs de Serres avoit fait ſa prémiere Traduction. Il aprit en ſuite que l'Auteur avoit augmenté d'un tiers ſon Ouvrage dans l'Edition de Paris 1623, & il traduiſit auſſi ce Suplément, & l'ajouta à la ſeconde Edition de ſa Verſion. Cette ſeconde Edition eſt de Lion 1626 chez Antoine Chard. L'Exemplaire que j'ai vu marque au Titre qu'il eſt imprimé à Lyon chez Nicolas Gay l'an 1637. L'Ouvrage eſt *in folio* & contient quatorze Livres, cinq pour les Inſtitutions Pharmaceutiques, trois pour la Matiere Médicinale, & ſix pour l'Antidotaire: les fautes d'impreſſion y ſont innombrables. Louïs de Serres étoit Dauphinois & Aggrégé au College des Médecins de Lion. Mr. Allard ne l'a point mis dans ſa Bibliotheque de Dauphiné.

(*B*) *Quelquefois il fait grace à des traditions bien puériles.*] Je n'en donnerai qu'un exemple. *On dit que* l'esmeraude *eſt de ſi grande efficace, qu'elle peut non ſeulement preſerver du mal caduc tous ceux qui la portent au doigt enchaſſée en or, mais auſſi fortifier la memoire, & reſiſter puiſſamment aux efforts de la concupiſcence charnelle. Car on recite qu'un Roy d'Hongrie eſtant aux prinſes amoureuſes avec ſa femme ſentiſt qu'une belle esmeraude qu'il portoit en ſon doigt ſe rompiſt en trois pieces durant leur conflict, tant ceſte pierre aime la chaſteté. Cela eſtant ainſi, je trouve que l'interprete de Meſue a eu raiſon de ſubſtituer l'esmeraude en la place de la Turquoiſe, &c* (2).

(1) *A la page 666 de l'Edition de* 1686.

(2) Renou, *Livre II* de la Matiere Medicinale, *Chap. I, pag.* 406.

RESENIUS (PIERRE) Conſeiller & Profeſſeur à Coppenhagen, y nâquit le 17 de Juin 1625. Son pere, ſon aieul paternel, & ſon aieul maternel, ont été Evêques de Selande. Il fut fait Sous-Principal du College de Coppenhagen l'an 1646, & s'étant déchargé de cet emploi l'année ſuivante, il ſe mit à voiager dans les païs étrangers. Il étudia les belles Lettres & le Droit pendant quatre ans dans l'Académie de Leide, après quoi il alla en France, & puis en Eſpagne, & en Italie. Il s'arrêta à Padoue un an entier, & s'y s'apliqua principalement aux études de Juriſprudence. Il y fut choiſi Conſeiller de la Nation Germanique, & Vice-Syndic de l'Académie, & en cette qualité il harangua dans le Sénat de Veniſe, & obtint un privilege pour cette Univerſité. Il ne tint qu'à lui d'obtenir la Chevalerie de Saint Marc. Il ne ſortit de Padoue qu'après y avoir été reçu Docteur en Droit l'onzieme de Septembre 1653. Il s'en retourna par l'Allemagne

en

(a) A Coppenhagen in 4.

(b) Tiré du Journal de sa Vie, composé par lui-même. Il est à la tête du Catalogue de sa Bibliotheque.

en Dannemarc, & se maria le 8 de Juillet 1655. Il fut fait Professeur en Morale dans l'Académie de Coppenhagen le 25 de Novembre 1657, puis Consul de la même ville, & Conseiller au Conseil suprême, & enfin Président de Coppenhagen, & Conseiller de Justice. Il fut annobli le 8 de Janvier 1680, & créé Conseiller d'Etat le 6 de Mai 1684. Il dressa une très-belle Bibliotheque qu'il donna à l'Académie de Coppenhagen, & dont le Catalogue fut imprimé (a) l'an 1685. Il publia aussi plusieurs Livres (b) (A).

(A) *Il publia . . . plusieurs Livres.*] En voici la Liste: *Edda Snorrenis Sturlesonii triplici linguâ Islandicâ & Latinâ: quarum Islandica primitiva est, reliquæ autem interpretationes. Præfixa etiam prolegomena de triplici ratione docendi Ethicam: Item de Eddæ Scriptoribus, partibus & aliis similibus. Impressum est hoc opus in quarta quam appellant forma, Anno M. DC. LXV. Eddæ Samundianæ pars dicta HAVAMAAL, complexa Ethicam Odini: estque & Islandicè & Latinè impressa*, in quarto, *ut vocant, anno M. DC. LXV. Eddæ Samundianæ VOLUSPA, continens Philosophiam Danorum, Norvegorumque antiquissimam: estque impressa* in quarto, *anno M. DC. LXV. item anno M. DC. LXXIII. additis Gudmundi Andreæ Islandi annotationibus. Inscriptiones Havnienses, Amagrienses, & Uraniburgicæ, Latinæ, Danicæ, & Germanicæ; una cum addita narratione de Tychone Braheo diversisque ipsius & sororis ipsius Sophiæ Braheæ epistolis, editæ* in quarto, *anno M. DC. LXVIII. Jus aulicum vetus Regum Norvegorum, dictum HIRDSKRAA: Item Jus aulicum vetus Regum Danorum dictum VITHERLAGSRET, linguâ triplici, originali Islandica, interpretibus Danica, atque Latina, additæ quoque annotationes, Impressio facta Havniæ anno M. DC. LXXIII. Havniæ delineatio topographica in ære expressa, unà cum brevi partium & locorum enarratione, Danicè & Germanicè impressa Havniæ, anno M. DC. LXXIV. Samsoæ descriptio & delineatio cum figuris.* In folio, *Havniæ anno M. DC. LXXV. Friderici II. Hist. Danicè* in folio *cum figuris, Haf. anno M. DC. LXXV. Lexicon Islandicum Gudmundi Andreæ Islandi, cum præfatione de ejusdem vita: in forma quarta Havniæ, anno M. DC. LXXXIII. Leges Cimbricæ Valdemari secundi Regis Danici, Germanicè, interprete Erico Krabbio, equite Danico. In præfatione addita est narratio de ordine equestri Dannebrogico: item de novo corpore Juris Danici: nec non de genealogia ejusdem Erici Krabbii. Havniæ* in quarto, *anno M. DC. LXXXIV. Leges civiles & ecclesiasticæ Christiani Secundi* in quarto, *Havniæ anno M. DC. LXXXIV. Havniæ & Riparum jus urbicum.* In 12. *Havniæ, eodem anno M. DC. LXXXIV* (1).

(1) Vita Resenii, *folio* D ij *verso.*

REVEREND-DE-BOUGY (JEAN) Marquis de Bougy & Lieutenant Général dans les armées de France sous le Regne de Louïs XIV, se distingua en mille rencontres par des actions de cœur & de tête, & par une fidélité inviolable qui le tint toûjours attaché au service de son Souverain, lors que tant d'autres embrassérent le Parti rebelle au tems de la derniere Guerre civile (a). Il étoit de la Religion, & d'une ancienne & noble Famille de basse Normandie (A), & le plus jeune de seize freres ou sœurs (b). Il entra Cadet dans le Régiment des Gardes à l'âge de douze ans, & il s'avança ensuite de dégré en dégré; car il fut successivement Cornette, Capitaine de Chevaux legers, Mestre de Camp &c (c). Il fut Cornette des Gendarmes du Maréchal de Gassion (d), qui conçut pour lui tant d'amitié & tant d'estime (B), que cela seul peut nous convaincre de sa bravoure, & de ses autres vertus militaires. Il ne manqua point de reconnoissance, il embrassa les intérêts de ce Maréchal avec tant d'ardeur que le Cardinal Mazarin ne l'en put jamais détacher. Son Eminence le pressoit fort là-dessus quand il alloit à la Cour pour raccommoder ce que les manieres trop vives & trop hardies du Maréchal avoient gâté (e). Elle réüssit beaucoup mieux à s'aquérir Monsr. de Bougy après la mort de Gassion (C). Les services qu'il rendit pendant la Guerre civile furent grans & importans, & l'on eut une si bonne opinion de sa conduite & de sa fidélité, qu'il fut *choisi pour commander en chef les troupes qui demeureroient auprés* du Roi, *dequoi il s'aquita si heureusement qu'aprés avoir batu* les rebelles *qui vouloient lui empecher le passage de la Loire à la Charité, & étant entré dans le Berri il contraignit leur chef d'abandonner la ville de Bourges; où* le Roi *fut reçu peu de tems aprés* (f). Avant cela il avoit *commandé en chef* au siege de Chateau Portien, *ce qui obligea* le Roi *aprés la prise de la place de lui en donner le gouvernement. . . . Il se signala par la prise du Mas d'Agenois . . . & à la retraite de Saint Andras*, & en bien d'autres occasions, *en l'une desquelles étant Lieutenant General, aprés avoir combatu vaillamment jusques à l'extremité, il fut fait prisonnier* (g) l'an 1653. On lui permit sur sa parole d'aler à la Cour (h), & aiant été échangé il s'en retourna en Guienne où il épousa en 1654 Marie de la Chausade de Callonge très-riche héritiere dont il n'a laissé qu'un fils (D). La

(a) L'an 1649 & suivans.

(b) Mémoire communiqué à l'Auteur.

(c) Là-même.

(d) Là-même.

(e) Là-même.

(f) Lettres patentes de l'érection du Marquisat de Bougy.

(g) Là-même.

(h) Mémoire communiqué.

(A) *Il étoit . . . . . d'une ancienne & noble Famille de basse Normandie.*] Il étoit fils de MICHEL REVEREND-DE-BOUGY, & petit-fils d'OLIVIER REVEREND-DE-BOUGY, & arriere-petit-fils de MICHEL REVEREND-DE-BOUGY. Il est parlé de ces deux derniers dans l'Histoire de Mezerai, comme on le verra bientôt. On ne trouve rien d'antérieur dans les Livres imprimez; mais les Titres de la Famille remontent plus haut, quoi qu'ils soient assez informes, la maison aiant été pillée une fois, & brûlée une autre fois pendant les Guerres civiles du XVI Siecle (1). Mezerai compte un Bougy (2) entre les Seigneurs qui allérent joindre à Caen le Duc de Montpensier qu'Henri III avoit envoié en Normandie, pour empêcher que la Ligue ne lui débauchât entiérement cette Province. Ce Bougy étoit pere d'Olivier Reverend-de-Bougy dont le même Mezerai parle en ces termes: „ Caen estoit perdu, si la resolution & le jugement d'Olivier-Reverend de Bougy, Gentil-homme du païs, qui „ s'y rencontra, n'eussent arresté cette irruption. Il sort „ courageusement dans la ruë, fait avertir ses amis, excite „ les habitans; & cependant prévoyant bien que les ennemis fermeroient la porte du pont, il envoye un de ses „ gens y cloüer promptement une piece de bois entre les „ fueillures. De sorte que lors qu'ils la veulent fermer, „ & que plus ils se hastent, moins ils s'apperçoivent de „ l'empeschement, il arrive là-dessus avec quinze ou vingt „ hommes animez par son exemple. Sa venue les étonne „ & les met en trouble; & comme ils ne peuvent faire „ joindre la porte, un de ceux qui l'accompagnoient, „ nommé la Riviere-Renouf, s'estant poussé avec autant „ de hardiesse que de courage par l'ouverture, va donner „ du pistolet dans la teste à la Motte-Corbiniere, & fait „ par sa mort évanoüir son entreprise & son party. La „ Ville reconnut mieux la grandeur du peril, quand il fut „ passé; & le Roy rendit depuis ce témoignage à Bougy, „ que sa fidelité, qu'il avoit déja éprouvée en d'autres occasions, luy avoit en celle-cy sauvé toute la basse Normandie (3)".

(1) Mémoire communiqué.

(2) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 776 *Edition de* 1685.

(3) *Là-même dans la* Vie d'Henri IV, *pag.* 1097, 1098.

(B) *Le Maréchal de Gassion conçut pour lui tant d'amitié & tant d'estime.*] On sait qu'il mourut de la blessure qu'il avoit reçue au siege de Lens en *taschant d'ébranler un des pieux* d'une palissade (4). Il y *reçut un coup de mousquet à la tête dont il fut abatu: & aussi-tost relevé par son cousin de Gassion, & par le Marquis de Bougi qui seuls l'avoient suivi.* Ils le reportérent à la tranchée. Il se fit porter à Arras: Mr. de Bougy qui étoit alors Maréchal de bataille l'y accompagna (5). *Le Marechal en mourant lui donna son épée* (6), *lui disant qu'il le croioit l'homme de France le plus digne de la porter aprés lui.* Le Régiment du Maréchal fut partagé entre son cousin Mr. de Gassion, & le Marquis de Bougy.

(C) Le Cardinal *réüssit mieux à s'aquérir Mr. de Bougy après la mort de Gassion.*] L'aiant fait venir à la Cour dès qu'il eut apris la mort du Maréchal de Gassion, il lui dit, *Je vous ofre un ami à la place de celui que vous venez de perdre; la fidelité, que vous avez toujours eue pour ce Marechal, m'a tant plu que je vous demande d'en avoir une pareille pour moi, & je vous ofre mon amitié.* Mr. de Bougy fit une réponse telle que le Cardinal la souhaitoit, & lui tint si bien sa parole, que lors que son Eminence sortit de France, il l'accompagna jusqu'à la frontiere. Je reviendrai, & je ferai votre fortune, lui dit le Cardinal; mais quand il fut revenu il lui allégua les obstacles de la profession Huguenote (7).

(D) *Il n'a laissé qu'un fils.*] Savoir JEAN JAQUES REVEREND-DE-BOUGY, qui est né l'an 1655, & qui a été neuf ans Mestre de Camp du Régiment Collonel, & n'a quité le service qu'à cause de sa Religion. Il s'est retiré en Hollande. Il demeure à la Haie, & y est fort considéré. Aussi le mérite-t-il bien. Il a perdu son fils unique depuis sa sortie de France. Il ne reste que deux filles du mariage qu'il contracta en 1674 avec Elizabeth de Bar de Camparnau, qui du côté maternel est issue de ce fameux Reniers dont la querelle avec Veisins eut des circonstances si particulieres. Mr. de Thou (8) & Mr. de Mezerai (9) les raportent. Ce dernier Historien remarque qu'il

(4) L'Abbé de Pure, Vie du Maréchal de Gassion, *Tom. IV, pag.* 309, *à l'ann.* 1647.

(5) *Du même* Mémoire.

(6) *On la garde encore dans la Famille.*

(7) *Tiré du même* Mémoire.

(8) Thuan. *Libr. LII, pag.* 1079, *ad ann.* 1572.

(9) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 259.

(i) *Tiré du Memoire susdit.*

(k) *Voici les termes des Lettres patentes*, Pendant tout ce tems là n'ayant pas une moindre opinion de sa prudence que de sa valeur, nous l'emploiames aussi en plusieurs importantes negociations, & en particulier auprès du Duc de Modene lors qu'il se declara pour nous & joignit son armée à la nôtre en 1648.

(l) Lettres patentes de l'erection.

La Reine mere & le Cardinal Mazarin se mêlérent fort obligeamment de ce mariage (*E*), & n'oubliérent pas de parler des bons services du pere de la Demoiselle (*F*). Il servit en Catalogne la même année sous le Prince de Conti, & les années suivantes jusques en 1657, qu'il fut obligé de demander son congé pour aller à Montpellier se faire traiter d'une fluxion sur la poitrine. Ce mal lui venoit d'avoir passé une nuit sur les montagnes où pendant son sommeil il avoit été tout couvert de neige. Il ne trouva point de soulagement à Montpellier, & n'en aiant point trouvé non plus à Bourdeaux il s'en alla à sa maison de Callonge, & y mourut l'an 1658 à l'âge de quarante ans. Il fut généralement regretté de tout le monde. Le Roi, la Reine, & le Cardinal Mazarin firent l'honneur à sa veuve de lui écrire des Lettres de consolation. Il auroit fait une plus grande fortune s'il eût été Catholique: la Reine & le Cardinal lui avoient écrit plusieurs fois pour l'exhorter à changer de Religion, & à lever par là l'obstacle de son avancement, & pour lui offrir le bâton de Maréchal, & un Gouvernement à son choix pourvu qu'il se convertit. Sa réponse fut *que s'il pouvoit se resoudre à trahir son Dieu pour un bâton de Maréchal de France, il pourroit trahir son Roi pour beaucoup moins, & qu'il étoit incapable de l'un & de l'autre, se contentant de voir que l'on étoit satisfait de ses services, & que sa Religion seule empêchoit qu'il n'en reçût la recompense* (*i*). Le Roi avoit érigé en Marquisat la Seigneurie de Bougy située en basse Normandie; mais comme c'est une Terre qui releve de divers Seigneurs, on forma tant d'opositions à l'enregîtrement des Lettres patentes, qu'elles n'eurent point d'effet. De là vint que cette érection fut transportée à la Baronie de Callonge qui releve immédiatement du Roi. Les Lettres patentes en furent expédiées au mois de Novembre 1667, & regîtrées en la Chambre des Comptes le 9 de Septembre 1669. Je les ai lues, & j'y ai trouvé un ample détail des services que le Marquis de Bougy a rendus au Roi. Ils consistérent non seulement en actions guerrieres, mais aussi en négociations (*k*). On verra ci-dessous quelques-unes des circonstances les plus glorieuses de sa vie (*G*). Il avoit reçu entre autres blessures cinq coups de mousquet (*l*).

REZ

qu'il étoit Lieutenant des Princes dans le Querci. Les Bar de Camparnau sont d'une très-bonne noblesse. Les Livres en parlent, & sur tout l'Histoire du siege de Montauban (10).

(10) *Du* Memoire *ci dessus cotté.*

(*E*) *La Reine mere & le Cardinal Mazarin se mêlérent fort obligeamment de ce mariage.*] Mr. le Marquis de Bougy fut le porteur d'une Lettre que cette Reine écrivit à Mademoiselle de Callonge, pour la prier de le recevoir comme venant de sa part. Elle ajoûtoit, *les services de feu vôtre pere m'obligeant à m'interesser à vôtre établissement, je n'ai pas cru vous en pouvoir procurer un meilleur* (11).

(11) *Là-même.*

(*F*) *Des bons services du pere de la Demoiselle.*] C'étoit Jaques de la Chausade Baron de Callonge. Il avoit été Gouverneur de Montpellier dans les Guerres de Monsieur le Duc de Rohan dont il étoit proche parent. Ce fut lui qui porta la parole pour les Réformez lors que la paix fut conclue devant Montpellier. Voiez l'Historien du Pleix, & Girard dans la Vie du Duc d'Epernon; les Mémoires de Bassompierre, la Vie du Duc de Montmorenci, & plusieurs autres Auteurs. Les Lettres patentes du Roi pour l'érection de la Baronnie de Callonge en Marquisat portent, que ce Jaques de la Chausade avoit été *Mestre de Camp d'un Regiment d'Infanterie pour le service du Roi* en Hollande, *qu'il s'étoit rendu considerable par sa valeur & experience dans la guerre, & par un grand nombre d'actions glorieuses, particulierement dans les mouvemens arrivez en Guienne sous le Gouvernement du Duc d'Epernon, durant lesquels en deux diverses occasions il mena à* ce Duc *un secours considerable de noblesse volontaire, ce qui ne contribua pas peu à maintenir l'autorité de* sa Majesté, *& à reprimer les factieux; qu'à la bataille d'Avein il prit le canon des Ennemis aprés les avoir enfoncez & rompus avec son regiment de vingt compagnies, & qu'afin que sa gloire ne fût pas bornée par les frontieres de ce Roiaume il suivit en Turquie le Duc de Candale pour faire la guerre aux ennemis du nom Chretien, où il apliqua le petard aux portes d'Agliman & entra des premiers l'épée à la main dans cette place, après s'être signalé en plusieurs autres rencontres* (12). Mademoiselle de Callonge son autre fille est morte à la Haie depuis quelques mois (13) dans un âge très-avancé. Elle n'avoit jamais été mariée. C'étoit une fille d'une piété, & d'une vertu exemplaire, & qui entendoit fort bien l'Hébreu (14): elle sortit de France pour la Religion au tems que l'on révoqua l'Edit de Nantes. L'Histoire de Mezerai parle d'un Callonge entre les Seigneurs Huguenots de la Province de Guienne qui prirent les armes sous le Regne de Charles IX (15).

(12) *Tiré des* Lettres patentes.

(13) *On écrit ceci en Avril* 1701.

(14) *Voiez* Colomiés, *à la page* 271 *du* Gallia Orientalis.

(15) Mezerai, *Tom. III, pag.* 93.

(*G*) *On verra . . . quelques-unes des circonstances les plus glorieuses de sa vie.*] A la bataille de Rocroi il commandoit la Compagnie des Gendarmes de Gassion, & quoi qu'il eût reçu un coup de mousquet qui lui fracassa un pied, il ne laissa pas d'entrer dans un bataillon des ennemis où il eut son cheval tué sous lui de coups de piques & d'épées (16). Ce sont les propres termes des Lettres patentes du Roi que j'ai citées ci-dessus. L'an 1650 *il se jetta dans la ville de Saint Quentin avec* 500 *chevaux*, & rompit par ce moien le dessein des Espagnols *sur cette place qui étoit en grand danger*. Et lors *qu'ils assiegerent ensuite la ville de Guise, l'avis qu'il donna de poster douze cens mousquetaires dans le bois pour ôter le passage des vivres aux assiegeans, & l'adresse avec laquelle il executa lui-même cette hardie entreprise*, furent l'une des causes de la levée de ce siege (17). La Cour étant résolue de quitter Paris en 1651 après que le Prince de Condé eut fait éclater ses mauvais desseins, la Reine fit venir incessamment Mr. de Bougy qui étoit en Flandres, & le voiant entrer dans sa chambre tout botté elle s'écria, *Voilà Bougy, je n'ai plus de peur*. Après quoi lui adressant la parole elle lui dit, qu'elle l'avoit fait venir pour lui confier la personne du Roi & la sienne. En effet, il les mena à Fontainebleau. Et notez qu'il n'étoit encore que Maréchal de Camp, & qu'il y avoit à la Cour plusieurs Officiers plus avancez (18). Mais la Reine ne se fioit pas à tout le monde, ou plutôt elle se défioit à-peu-près de tout le monde. Mr. de Bougy (19) en partant de Flandres avoit ordonné à un détachement de Cavalerie de le suivre, & avoit pris les devans en poste. Il aprit dès qu'il eut mené la Cour à Fontainebleau, que les troupes de Mr. le Prince s'avançoient vers Gien pour s'en saisir. Il envoia un Courier aux troupes de Flandres qui avoient reçu ordre de le suivre, & les pria de faire en sa considération la plus grande diligence qu'elles pourroient. Le Courier les rencontra comme elles entroient dans leurs quartiers. Aiant vû l'ordre elles ne firent que repaître, & remontérent à cheval. Elles ne furent pas plutôt arrivées que Mr. de Bougy se mit à leur tête, & étant entré dans Gien il fit ouvrir la porte du côté des troupes du Prince, & les chargea si brusquement qu'il les renversa, & fit prisonniers trois Officiers généraux. Comme il poussoit les fuiards, il aperçut un jeune garçon épouvanté, & lui demanda son nom, & aiant su que c'étoit le fils d'un des principaux Magistrats de Bourges, *voudriez-vous bien*, lui demanda-t-il, *porter une lettre à vôtre pere; la Reine le tient pour l'un de ses meilleurs serviteurs*. Ce garçon promit de la rendre, & aussitôt Mr. de Bougy écrivit à ce Magistrat qu'il venoit de batre les troupes du Prince, & qu'il alloit droit à Bourges. Le Prince de Conti y étoit entré sur ces entrefaites, & avoit assemblé le corps de ville afin de les obliger à se déclarer pour lui. Le jeune garçon arrive: le Prince de Conti se moque de cette Lettre, & la prend pour une ruse, & passe dans une autre chambre pour dresser lui-même la Réponse qu'il vouloit qu'on fît à la Lettre de Mr. de Bougy. Pendant qu'il l'écrit, on voit arriver des blessez qui confirment la vérité de la nouvelle. Là-dessus les Magistrats lui déclarent qu'il n'a qu'à se retirer, & qu'ils veulent demeurer fidelles (20). Le Prince se retira à Mouron, & de là en Guienne (21). Mr. de Bougy eut *ordre de le poursuivre sous la conduite du* Comte de Harcourt, *lequel lui aiant permis d'aller avec cinq cens chevaux passer la riviere de Né en Xaintonge, & une grande étendue d'eaux & de marais trés-dangereux derriere laquelle étoient* les troupes rebelles *au nombre de quatre mille chevaux & cinq mille hommes de pied, il enleva au milieu d'elle deux de leurs principaux quartiers, & ramena prés de cinq cens cavaliers ou officiers prisonniers.* Au siege de Capdequiers en Catalogne étant Lieutenant Général de jour, & les troupes qui donnérent l'assaut aiant été repoussées de la breche, il arracha la hallebarde d'un Sergeant, monta le prémier sur la breche, & y ramena les soldats par son exemple. Il y reçut un coup de mousquet, & ne laissa pas d'y tenir ferme jusques à ce que la ville fût prise. On lui en donna le Gouvernement, quoi que ce ne fût plus la mode de récompenser ainsi les Officiers Huguenots (22).

(16) Lettres patentes.

(17) Lettres patentes.

(18) *Du* Memoire *ci-dessus cotté.*

(19) *Là-même.*

(20) *Tiré du* Memoire *susdit.*

(21) Lettres patentes.

(22) *Du* Memoire *susdit.*

REZ (ANTOINE DE) Ecuier, Avocat au Parlement de Paris, étoit fils d'ANTOINE DE REZ Conseiller Sécrétaire du Roi, & nâquit à Paris l'an 1650. Je ne saurois faire mieux conoître son mérite qu'en emploiant deux Eloges qui m'ont été envoiez (*a*). Je me persuade que toutes les personnes de bon goût les trouveront bien écrits, & très-dignes de servir de modele. Le prémier est plus étendu, & contient plus de détails (*A*). Le second est d'un grand poids; car il est tiré d'une Harangue prononcée au Parlement de Paris par un Avocat général (*B*).

(*a*) *Par Mr.* Marais, *Avocat au Parlement de Paris.*

(*A*) *Le prémier Eloge est plus étendu, & contient plus de détails.*] Le voici tout tel que je l'ai reçu; il m'a semblé que je n'y pourrois changer ou retrancher rien sans y faire quelque blessure. „ Antoine de Rez s'adonna dès sa plus „ grande jeunesse au Barreau, & plaida sa premiere cause „ à seize ans. Après avoir resté quelque temps dans les „ Cours inferieures pour aprendre la maniere de proceder, „ il parût avec éclat & encor très-jeune au Parlement; „ on reconnût bien-tost en luy tous les talens qui le firent „ distinguer dans les suites: un genie aisé, vif, penetrant: „ une éloquence noble, simple, naturelle: une enoncia- „ tion polie & heureuse: une raillerie Ciceronienne: une „ certaine insinuation dont on ne se pouvoit deffendre: „ une verité que tous les traits de son visage & sa physio- „ nomie gracieuse annonçoient avant qu'il eust parlé: une „ probité à l'épreuve des plus douces seductions: une éru- „ dition agreablement & solidement cultivée, prise dans „ le bon sens, dans la justice, dans l'humanité, plus en- „ cor que dans les livres: enfin toutes les qualitez qui font „ l'honneste homme & le grand homme. Aussy tost ac- „ coururent à luy & les grands & les petits: il convenoit „ aux premiers plus que nul autre par sa bonne mine, par „ son affabilité, par des manieres qui sentoient l'homme „ de condition; les derniers vouloient aussy l'avoir pour „ deffenseur parce qu'ils connoissoient son honneur, sa „ bonté, & son attention pour tout le monde. A l'égard „ des uns & des autres, il remplissoit tous ses devoirs par „ une exactitude, jusques dans les moindres choses, & „ une fidelité à laquelle on ne pouvoit rien ajouter: les „ Magistrats de tous les ordres, persuadez qu'il ne pouvoit „ sortir de sa bouche rien que de vray, l'écoutoient avec „ complaisance, aymoient à le voir, & l'honnoroient de „ leur affection la plus singuliere. Accablé d'affaires, il „ suffisoit à tout par la regle & par l'ordre de son esprit: „ il n'y avoit point de contestations importantes, où il ne „ parût pour attaquer ou pour deffendre: on le vit sou- „ tenir avec toute la splendeur de l'éloquence l'interest des „ Princes de Lorraine dans la donation de Mlle. de Guise: „ on le vit ensuite soutenir son Testament: ce n'étoit plus „ que nouveaux combats & nouvelles victoires: s'il man- „ quoit un Advocat à un client, la Cour le nommoit par „ un ordre superieur, & luy confioit les droits abandon- „ nez. Les grandes affaires croissoient, & devenoient fa- „ ciles entre ses mains: les difficultez les plus épineuses „ disparoissoient dès qu'il les avoit touchées, & les Juges „ portez à une decision par une voye sûre & claire étoient „ certains d'embrasser le bon party. Tel il étoit au Bar- „ reau, tel & plus aymable encor, s'il se peut, étoit-il „ dans la societé & dans la conversation. Il n'y eut ja- „ mais un amy plus tendre, plus sincere, plus officieux, „ un meilleur pere, un meilleur mary. Ses mœurs étoient „ pures, innocentes, vertueuses, mais vives & gayes: son „ esprit luy fournissoit sur le champ mille inventions in- „ genieuses pour se délasser de ses grands travaux: l'ennuy „ ne l'a jamais attaqué ny ceux qui se sont trouvez avec „ luy: c'étoit cet homme universel dont M. Pelisson fait „ l'image dans sa Preface sur Sarrazin: excellent Orateur „ au Palais: Consultant judicieux dans son cabinet, pere „ & mary tendre dans sa famille: amy essentiel & agrea- „ ble: orné enfin de toutes les connoissances naturelles & „ aquises qui peuvent satisfaire le cœur de l'homme. Il ne „ luy manqua que de vivre plus long temps: mais au mi- „ lieu de la course la plus éclatante & des esperances les „ plus belles, il mourut d'une fievre maligne âgé de 43. „ ans le 7. Fevrier 1694. après sept jours de maladie: il „ laissa de Magdelaine du Four sa femme deux enfans, un „ fils & une fille. „

(*B*) *Le second* Eloge . . . . *est tiré d'une Harangue prononcée au Parlement de Paris par un Avocat général.*] Voici la suite des paroles que vous avez lues dans la Remarque précédente. „ Mr. de Harlay alors Avocat General por- „ tant la parole à l'ouverture du Parlement de la mesme „ année, se souvint de luy dix mois après sa mort, & le „ proposa pour modele à tous ses confreres dans des ter- „ mes très-glorieux à sa memoire: les voicy. (*) *Pour „ moderer la liberté veritable de vôtre profession nous repete- „ rons que ce n'est pas une entreprise aisée ny un travail me- „ diocre: c'est le fruit d'une étude ou plustost d'une attention „ continuelle sur nous mesmes & de la pratique exacte de plu- „ sieurs vertus. C'est ainsy que l'un de vos confreres qu'une „ mort prématurée nous a enlevé depuis peu de temps, avoit „ aquis l'estime du public & l'amitié de tous ceux dont il „ étoit connû, & qu'il avoit atteint dans un âge peu avancé „ la reputation & l'employ des Advocats les plus consommez. „ Orné de ces graces exterieures que la nature seule peut don- „ ner, il portoit sur son front le caractere de la probité & de „ la modestie qu'il faisoit paroître dans toute sa conduite. Vous „ l'avez vû dés ses premiers commencemens soutenir digne- „ ment le poids des plus grandes actions, & deffendre les cau- „ ses les plus difficiles avec autant de politesse que de solidité. „ Attentif à tous ses devoirs, zelé pour ses parties, honneste „ envers ses confreres, respectueux envers les Magistrats, il a „ montré par des preuves éclatantes que si quelquefois la ne- „ cessité de votre ministere, ou les ordres précis de vos supe- „ rieurs*, vous obligent de prester votre voix à l'imposture „ & à la calomnie, vous pouvez être les deffenseurs du „ crime sans blesser vôtre honneur & vôtre conscience, & „ dire mesme les choses les plus dures, sans manquer aux „ regles les plus exactes de la bienséance & de l'honneste- „ té; *mais il ne suffit pas de rendre dans vos cœurs un „ si triste devoir à sa memoire, ny d'entendre avec plai- „ sir les éloges qu'il a si justement meritez; son exemple „ doit vous exciter à imiter ses vertus, & à continuer de „ nous obliger par vôtre conduite d'employer ces jours solem- „ nels à publier vos loüanges, sans être contraints de cen- „ surer des defauts opposez aux devoirs de votre profession, „ & que nous voyons avec plaisir estre si rares dans vôtre „ ordre*".

(*) *Discours prononcé à la S. Martin 1694, sur la Liberté.*

RHODOMAN (LAURENT) nâquit l'an 1546 au village de Sassowerf (*a*), apartenant aux Comtes de Stolberg dans la haute Saxe. Les belles dispositions, qu'il fit paroître pour les Sciences dès sa plus tendre jeunesse, portérent ces Comtes à l'entretenir dans le College d'Ilfeld (*b*). Il y demeura six ans, & il y fit de si beaux progrès sous Michel Neander (*c*), qu'il fut ensuite capable d'enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans de fameuses Académies (*A*). Sur tout il devint habile dans la Langue Greque. Il faisoit des Vers Grecs que les meilleurs connoisseurs ont admirez (*d*). Ses Vers Latins n'ont point plu à Scaliger (*B*). Il a fort bien réüssi dans la Traduction Latine de Diodore de Sicile. Il eut enfin la Chaire de Professeur en Histoire dans l'Académie de Wirtemberg, où il mourut le 8 de Janvier 1606. Je donne la Liste de

(*a*) Rhodomanus, *Epist. Dedicat.* Quinti Smyrnæi. Quenstedt, de Patriis Illustr. *pag.* 219.

(*c*) *Voiez la même Epitre Dédicatoire, & la Préface de sa Traduction de* Diodore de Sicile.

(*d*) *Voiez la Remarq.* (*B*)

(*b*) *Leurs Ancêtres l'avoient fondé dans le Monastere de ce nom par le Conseil de Luther & de Melanchton. Voiez l'Epitre Dédicatoire du* Quintus Calaber *de* Rhodoman.

(*A*) *Il fut capable d'enseigner à la tête des meilleurs Colleges, & dans de fameuses Académies.*] Voici ce qu'il dit lui-même (1): *Eosque in his, σὺν θεῷ καὶ μούσαις, progressus feci, ut nobilium inde puerorum, & illustriss. principum informationi neque immaturo neque infructuose applicarer; Scholarum etiam bene constitutarum administrationi dehinc præficerer.* Les lieux où il enseigna sont ainsi marquez dans son Programme funebre, *Docuit* Walcerodi, *docuit* Ienæ, *docuit* Stralesundi, *docuit denique* Wittebergæ, *atque ita docuit ut eruditione, sedulitate, ac dexteritate secundus haberi nemini debeat* (2). Il fut Professeur en Langue Greque à Iëne pendant sept ans, & Professeur en Histoire à Wittemberg pendant quatre années (3).

(*B*) *Ses Vers Latins n'ont point plu à Scaliger.*] Voici ce qu'il disoit en conversation: *Rhodomanus doctissimus in Poësi Græca, sed in Latina imperitus & infelix. . . . . . Bonum Diodorum Siculum edidit; joly homme, qui latuit, comme Leopardus, qui estoit bon Grec. J'ay tant escrit touchant Rhodomanus en Allemagne, que les lettres ont esté montrées au Duc de Saxe qui l'a appellé d'une escolle triviale de Pomeranie, à Wittemberg; c'est un personnage tres-laid & rustique . . . . Il est Poëte & bon Grec; il a fait une Chronologie, où il s'est proposé de contredire tout le monde, & moy aussi. Il y a en son livre les plus grandes fadaises du monde. Les Chronologistes ont bien fait des fautes; Rhodomanus resve sur son vieux temps: il se met à prononcer comme Vulcanius. Rhodomanus carmina Latina non benè scribit, sed Græca bona; bonus est Græcus in Poëtis* (4).

Notez que Scaliger a confondu notre Laurent Rhodoman, avec un Laurent Codoman (5) qui est Auteur de IV Livres de Chronologie, qu'il joignit à ses Annales de la Sainte Ecriture, publiées à Wittemberg l'an 1581. Il arrive très-souvent aux plus savans hommes de faire des *qui pro quo* dans leurs discours de conversation, & lors que les noms des Auteurs ne diférent les uns des autres que de quelque lettre, on tombe aisement en défaut; on donne les uns pour les autres. C'est ce que fit Scaliger.

(1) *In Epistola dedicatoria* Quinti Calabri.

(2) Daniel Sennertus, *in Programmate, apud* Henningum Witte, Memor. Philosoph. *pag.* 24.

(3) *Idem, ibid. p.* 25.

(4) Scaligerana, *Voce* Rhodomanus, *pag. m.* 204.

(5) *Voiez Mr.* Mollerus, *à la page* 716 *de son* Homonymoscopia.

(e) Konig, Bibliotheca, pag. 689.

de ſes principaux Ouvrages (*C*). Il avoit obtenu l'honneur de *Poëta laureatus*. NICOLAS RHODOMAN ſon fils a publié quelque choſe (*e*).

(6) *C'eſt celle de 1614.* (7) Witte, Memor. Philoſoph. pag. 28. (8) *Idem, ibid. pag. 27.* (9) Sennertus, *in* Programmate, *apud* Witte, *p.* 24. (10) *Ubi ſupra.*

(*C*) *Je donne la Liſte de ſes principaux Ouvrages.*] Il traduiſit en Latin le Poëme Grec de Cointe de Smyrne, ou de Quintus Calaber touchant la priſe de Troie, & il y joignit quelques Corrections. Quant aux Commentaires qu'il avoit faits ſur cet Auteur, je ne penſe pas qu'ils aient été imprimez; c'eſt en l'air que Mr. Moreri & d'autres aſſûrent *qu'ils ſont fort eſtimez.* Je me ſers d'une Edition de cet Ouvrage (6) dans laquelle il y a deux Poëmes Grecs & Latins de Rhodoman: l'un a pour Titre ΙΛΙΑΣ ΜΙΚΡΑ, & contient un Abregé de l'Iliade, & de Quintus Calaber: l'autre ſous le Titre de ΤΡΟΙΚΑ contient l'Epitome de la Guerre de Troie, *ex variis auctoribus decerpta.* On y voit auſſi la Harangue où Dion Chryſoſtome a ſoutenu que Troie ne fut point priſe, on l'y voit, dis-je, accompagnee de la Traduction Latine de Rhodoman avec des Scholies. Voici le Titre de quelques autres Ouvrages: (7) *Hiſtoria vitæ & doctrinæ Martini Lutheri carmine heroïco deſcripta.* (8) *Deſcriptio Hiſtoriæ Eccleſiæ ſive populi Dei Politiæ ejusdem & rerum præcipuarum, quæ in illo populo acciderunt, Græco carmine, cum verſione Latina è regione textus Græci*, Francof. 1581 *in* 8. *Poëſis Chriſtiana, id eſt, Paleſtinæ ſeu Hiſtoriæ ſacræ Græco-Latinæ libri IX.* Marpurgi 1589, Francof. 1590, 1630, *in* 4. *Argonautica, Thebaica, Ilias parva:* Lipſ. 1588 *in* 8. *Tabulæ Etymologiæ Græcæ:* ibid. 1590 *in* 8. *Memnonis Hiſtoria de Republica Heracleenſium, & rebus Ponticis Ecloga: ſeu excerptæ & abbreviatæ narrationes in Sermonem Latinum tranſlatæ:* Helmſtadii 1591 *in* 4. *Epithalamia ſacra:* Ienæ 1594 *in* 4. *Ex Memnone, de Tyrannis Heracleæ Ponticæ Cteſia & Agatharchide excerptæ Hiſtoriæ Græcè & Latinè partim ex Laur. Rhodomani interpretatione:* Genevæ 1593 *in* 8. *Theologiæ Chriſtianæ tyrocinia, carmine Heroïco Græco-Latino in V libros digeſta:* Lipſiæ 1597 *in* 8. Sa Germanide n'étoit pas imprimée quand il mourut: on la loue fort dans ſon Programme funebre. *Inprimis opus illud auro contra æſtimandum, quod de origine, moribus ac rebus geſtis veterum Germanorum Græcè ſcripſit, & Germanidem inſcripſit. Quod opus unicum tale eſt, ut animum atque ingenium hominis excellentem, charitateque patriæ inſigniter flagrantem, abundè oſtendat* (9). Le Sieur Witte (10) l'a rangé parmi les Livres imprimez de Rhodoman, mais il ne dit pas en quelle année on la publia à Wittemberg.

(a) Herodot. Libr. II, Cap. CXXXIV. (b) *Ville de l'Iſle de Lesbos.* (c) *Tiré d'Herodote, Libr. II, Capite* CXXXV. (d) Athen. *Libr. XIII, pag.* 596.

RHODOPE, fameuſe Courtiſane, contemporaine d'Eſope, & eſclave dans la même maiſon que lui, étoit de Thrace (*a*). Xanthus le Samien la tranſporta en Egypte, où Charaxus Marchand de Mitylene (*b*), & frere de Sappho, devint ſi amoureux d'elle, qu'il l'acheta une groſſe ſomme d'argent. Par ce moien elle aquit la liberté; & comme elle étoit fort belle, & que la ville de Naucratis où elle fixa ſon ſéjour étoit pleine de gens riches & voluptueux, elle amaſſa de grans biens en s'abandonnant au métier de Courtiſane (*c*). Il ne faut pas pourtant croire qu'elle y ait aſſez gagné, pour pouvoir faire bâtir l'une de ces pyramides (*A*), qui ont eté miſes entre les ſept merveilles du monde. Herodote rejette cela comme une fable. Il faut traiter de la même ſorte ce que l'on raconte de ſon ſoulier (*B*). Athenée croit que la Courtiſane Dorica, maîtreſſe du frere de Sappho, a été confondue par Herodote avec Rhodope (*d*).

(1) Plinius, *Libr.* XXXVI, *Cap.* XII, *pag. m.* 302. (2) Herodot. *Libr. II, Cap.* CXXXIV. (3) *Idem, ibid. Cap.* CXXXV. (4) Juven. Sat. XIV, *Verſ.* 204. *Voiez* Suetone, *in* Veſpaſiano, *Cap.* XXIII. (5) Herodot. *Libr. II, Cap.* CXXXV. (6) *Non inferes mercedem meretricis, aut pretium canis in domum Dei tui in quocunque voto, quia abominatio eſt utrunque apud Dominum Deum tuum.* Deuteron. *Cap. XXIII, verſ.* 18. (7) *Tiré d'Elien,* Var. Hiſt. *Libr. XIII, Capite* XXXIII. *Voiez auſſi* Strabon, *Libr. XVII, pag.* 556. (8) Ælianus, *ibid.* (9) Juven. Sat. III, *Verſ.* 39. (10) Herodot. *Libr. II, Cap.* XXXIV.

(*A*) *Pour faire bâtir l'une de ces pyramides.*] Pline n'en parle pas en doutant; mais peut-être qu'il n'en croioit rien, & qu'il n'uſa de ce ſtyle que pour avoir lieu de débiter des ſubtilitez. Il dit que la grandeur & la magnifique ſtructure des pyramides n'eſt pas ce que l'on doit le plus admirer dans cette merveille du monde; le plus grand miracle, continue-t-il, eſt qu'une fille de joie ait gagné aſſez de richeſſes, pour faire conſtruire celle de ces pyramides que l'on eſtime le plus. *Hæc ſunt pyramidum miracula: ſupremumque illud, ne quis regum opus, miretur minimam ex his, ſed laudatiſſimam, à Rhodope meretricula factam. Æſopi fabularum Philoſophi conſerva quondam & contubernalis hæc fuit, majore miraculo tantas opes meretricio eſſe conquiſitas quæſtu* (1). Cette tradition n'étoit que l'ouvrage des hableries de la Grece. Herodote, qui n'étoit pas d'une humeur fort dificile par raport aux contes, ne laiſſe pas de réfuter celui-ci. Il ſoutient (2) que la pyramide, dont on attribuoit la conſtruction à Rhodope, fut bâtie pluſieurs années avant le Regne d'Amaſis, ſous lequel cette Courtiſane vêcut. Il ajoûte (3) qu'encore qu'elle eût amaſſé beaucoup de bien, elle n'eût pas pu fournir aux frais immenſes de cet édifice. Il le prouve par une très-forte raiſon. On ſait, dit-il, à quoi ſe montoient les richeſſes de cette femme; car on voit à Delphes les broches de fer qu'elle y conſacra, & à quoi elle emploia la dîme de tout ſon bien. Ces broches étoient deſtinées à rôtir des bœufs. Les Prêtres du Paganiſme n'étoient pas fort délicats: ils trouvoient fort agréable l'odeur du gain, quelque puante qu'en fût la ſource; & c'eſt d'eux que Veſpaſien pouvoit aprendre la Maxime, *lucri bonus eſt odor ex re qualibet* (4). Ils recevoient de bon cœur les offrandes des filles publiques, & les conſacroient au milieu des monumens les plus célèbres de la Religion des peuples: c'étoit immortaliſer le crime de ces Courtiſanes, comme elles le ſouhaitoient. Rhodope ne deſtina la dîme de ſon butin à faire des broches, que pour s'ériger dans la Grece un monument éternel. Ἐπεθύμησε γὰρ Ῥοδῶπις μνημήιον αὐτῆς ἐν τῇ Ἑλλάδι καταλιπέσθαι, ποίημα ποιησαμένη τοῦτο, τὸ μὴ τυγχάνει ἄλλῳ ἐξευρημένον, καὶ ἀνακείμενον ἐν ἱρῷ, τοῦτο ἀναθεῖναι ἐς Δελφοὺς μνημόσυνον ἑωϋτῆς. τῆς ὦν δεκάτης τῶν χρημάτων ποιησαμένη ὀβελοὺς βουπόρους σιδηρέους, ὅσον ἐνεχώρεε ἡ δεκάτη οἱ, ἀπέπεμπε ἐς Δελφούς. οἳ καὶ νῦν ἔτι συννενέαται, ὄπισθε μὲν τοῦ βωμοῦ τὸν Χῖοι ἀνέθεσαν, ἀντίον δὲ αὐτοῦ τοῦ νηοῦ. *Quum enim optaret memoriam ſui in Græcia relinquere, fecit opus quod ab alio excogitatum non eſt neque donatum, idque donavit in templo Delphico monumentum ſui. E decima enim ſuarum opum tot è ferro verua ad boves torrendos fecit, ad quot facienda ſufficeret decima ipſa: quæ Delphos miſit: quæ nunc quoque poſita ſunt è regione templi, poſt aram quam Chii donaverunt* (5). Les Loix Judaïques ne ſouffroient pas cette impureté (6).

(*B*) *Ce que l'on raconte de ſon ſoulier.*] Un jour qu'elle ſe baignoit, & que ſes ſervantes gardoient ſes habits, un aigle vint fondre ſur l'un des ſouliers, & l'enleva, & le porta à Memphis, & le laiſſa tomber ſur le giron de Pſammitichus. Ce Prince étoit alors ſur ſon Tribunal pour rendre juſtice. Il admira la beauté de ce ſoulier, & la conduite de cet aigle, & donna ordre que l'on cherchât par toute l'Egypte la Dame à qui ce vol avoit été fait. On la trouva; on la lui mena; il en fit ſa femme (7). Je n'en crois rien. Ce n'eſt pas que la fortune ne ſe plaiſe à de tels jeux, ἡ τὰ παράδοξα καὶ τὰ ἀδόκητα φιλοῦσα ἐργάζεσθαι τύχη, *inopinatorum atque inexpectatorum amans fortuna* (8). Rhodope eſclave avec Eſope ſe ſeroit bien contentée d'épouſer ce monſtre d'homme: les choſes euſſent bien changé; elle eût été la femme d'un grand Monarque, & au nombre des perſonnes,

Quales ex humili magna ad faſtigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari (9).

Notez en paſſant que l'eſprit peut prévenir auprès d'une Belle les mauvais effets de la laideur. Eſope le plus laid de tous les hommes toucha néanmoins le cœur de Rhodope (10).

(a) *Tiré de* Prosp. Mandoſius, Biblioth. Rom. *Cent.* V, *pag.* 344, 345.

RICCI (MICHEL ANGE) créé Cardinal par le Pape Innocent XI le prémier jour de Septembre 1681, nâquit à Rome l'an 1619. Il aima les Mathématiques, & y fit de grans progrès, comme on le peut conoître par ſon traité *De maximis & minimis*, réimprimé deux ou trois fois. Il a fait deux Diſſertations, dont l'une ſe trouve inſérée dans les Oeuvres du Carnal Brancaccio, & l'autre dans l'Epitre de Carlo Dati *ad Philalethos*. Il s'attacha depuis avec une extrême ardeur à l'étude de la Théologie. Il a été loué par des Auteurs fort célèbres, par Gaſſendi, par René François Sluiſe, par le Cardinal Pallavicini, par Monſr. Fabretti, &c. Il a ramaſſé une Bibliotheque très-conſidérable (*a*). Il avoit paſſé par divers emplois avant que d'arriver au chapeau, & entre autres par celui de Sécrétaire de la Congrégation des Indulgences & des Reliques, & par celui de Conſulteur du Saint Office. Il poſſédoit ces Charges en 1678, lors qu'il aprouva le Livre de Monſieur l'Evêque de Condom, je veux dire *l'Expoſition de la Doctrine Catholique*.

(a) Thevet, Coſmogr. Univerſelle *Livr. XXI, Chap. II, folio* 909. (b) Jean de Leri, Hiſt. d'un Voiage de l'Amerique *Chap. I, pag. m.* 6. (c) *Là même.*

RICHER, ou **RICHIER** (PIERRE) *Carme, & Docteur de Paris* (*a*), entra dans la Communion de l'Egliſe Réformée, & ſe retira à Geneve où il fut reçu Miniſtre l'an 1556 pour être envoié en Amerique au Sieur de Villegagnon (*b*). Il avoit alors plus de cinquante ans (*c*). Il s'embarqua à Honfleur le 19 de Novembre de la même année avec un autre Miniſtre nommé Chartier, & avec quelques perſonnes que l'Egliſe de Geneve jugea propres au deſſein

deſſein de Villegagnon (*d*): il arriva à l'Iſle de Coligini le 10 de Mars 1557 (*e*), & y prêcha le jour même en preſence de Villegagnon qui ne ceſſoit *de joindre les mains*, *de lever les yeux au ciel*, *de faire de grands ſoupirs*, *& autres ſemblables contenances* (*f*). Cela donnoit de l'admiration à toute la Compagnie. On célèbra la Cene peu de jours après, & l'on fit faire abjuration du Papiſme à Jean Cointa autrefois Docteur de Sorbonne (*g*). Villegagnon fit des prieres admirables, *& receut à genoux le pain & le vin de la main du Miniſtre* (*h*). Les eſpérances que l'on fondoit ſur ces témoignages de zêle ceſſérent bientôt; car lui & Cointa ne tardérent gueres à diſputer ſur les matieres de l'Euchariſtie avec Richier & avec Chartier (*i*). Celui-ci fut envoié à Geneve afin de porter l'état de cette Diſpute à Calvin à la déciſion duquel Villegagnon déclara qu'il ſe ſoumettoit (*k*). Mais il n'attendit pas à lever le maſque que la Réponſe de Calvin fût venue (*l*): il ſe déclara Papiſte peu après la Cene de Pentecôte (*m*), & s'il eût été aſſez puiſſant il eût fait un mauvais parti à Pierre Richier, & aux autres Genevois (*n*). Il ſe contenta de leur donner ordre de ſe retirer, & ils obéïrent. J'en parle ailleurs plus amplement (*o*). Ils s'embarquérent le 4 de Janvier 1558 (*p*); & après avoir ſoufert les plus grandes incommoditez du monde (*q*), ils arrivérent au Port de Blavet en Bretagne le 26 de Mai ſuivant (*r*). Richier fut enſuite Miniſtre de l'Egliſe de la Rochelle (*A*), & publia quelque choſe contre le Sieur de Villegagnon (*B*). Il n'y a rien de plus ridicule que de le faire Chef de la Secte des Richeriens, & que de donner à cette faction prétendue un caractere de Neſtorianiſme. C'eſt pourtant ce qu'un célèbre Jéſuite a oſé faire (*C*). Il ajoûte que Richier infecta de ſes erreurs les habitans d'Annonai dans le Vivarez (*D*). J'ai parlé ailleurs (*ſ*) d'une Lettre que ce Miniſtre écrivit de l'Amérique.

RI-

(*d*) Jean de Leri, Hiſt. d'un Voiage de l'Amérique, *Chap. II*, *pag.* 8.

(*e*) *Là-même*, *Chap. VI*, *pag.* 55.

(*f*) *Là-même*, *pag.* 56.

(*g*) *Là-même*, *pag.* 59.

(*h*) *Là-même*, *pag.* 66.

(*i*) *Là-même*, *pag.* 67.

(*k*) *Là même*, *pag.* 68.

(*l*) *Là-même*, *pag.* 76.

(*o*) *Dans l'Article* VILLEGAGNON.

(*p*) Leri, *Chap. XXI*, *pag.* 341.

(*q*) Jean de Leri, *l'un d'eux les a decrites*, *là-même*, *Chap. XXI & XXII.*

(*r*) *Là-même*, *pag.* 373.

(*ſ*) *Dans la Remarque* (*A*) *de l'Article* LERI.

(*m*) Jean de Leri, Hiſtoire d'un Voiage de l'Amérique, *Chap. VI*, *pag.* 76. *Voiez auſſi* Theodore de Beze, Hiſtoire Eccleſiaſtique, *Livr. II*, *pag.* 160. (*n*) Leri, *là-même*, *pag.* 83.

(*A*) *Richier fut enſuite Miniſtre de l'Egliſe de la Rochelle.*] „ En ce temps Pierre Richer retournant de l'Amerique, où il avoit beaucoup ſouffert ſous la tyrannie de Villegagnon tres-meſchant & tres-malheureux apoſtat; vint à la Rochelle, où il trouva environ cinquante perſonnes, qui avoient eſté aſſemblées au Seigneur par le miniſtere de la Fontaine, & de la Place, deſquels nous avons parlé en l'Hiſtoire de l'année precedente: lequel petit troupeau il fortifia tellement en peu de temps, qu'un Conſiſtoire avec le reſte de la Diſcipline Eccleſiaſtique y fut eſtabli: & fut ce premier commencement tellement favoriſé de Dieu, qu'en peu de temps une bonne partie de la ville ſe rengea à l'Egliſe du Seigneur, abandonnant les ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine, ſe preparant deſlors le Seigneur ceſte place, pour luy faire ſouſtenir quelque jour les plus durs efforts de ſes adverſaires (1)". Il étoit encore en vie lors que Jean de Leri fit imprimer ſa Relation, c'eſt-à-dire, l'an 1577. Car voici comment il parle dans la deſcription des miſeres de leur voiage: „ Quant à Maiſtre Pierre Richier à preſent Miniſtre de l'Egliſe de la Rochelle, le bon homme dira que de debilité durant noſtre miſere, eſtant eſtendu tout de ſon long dans ſa petite capite, il n'euſt ſcû lever la teſte pour prier Dieu: lequel neantmoins ainſi couché tout à plat qu'il eſtoit, il invoquoit ardemment (2)". Notez que Mr. Moreri ſe trompe quand il dit qu'après le retour de l'Amérique Richer fut Miniſtre de Geneve. Notez auſſi que Mr. Vincent (3) qui raporte les paroles de Theodore de Beze, & qui ajoûte qu'elles ont *donné lieu à Poupeliniere* (*) *de nommer* Richer *le pere de l'Egliſe de la Rochelle*, a obſervé que ce que dit Beze *de l'établiſſement fait du Conſiſtoire en cette année* 1558 *ſe juſtifie par le regiſtre de ſes actes*; mais bien loin de dire que Richier fut choiſi Miniſtre, il déclare (4) que le Paſteur établi lors de la prémiere création du Conſiſtoire ſe nommoit Mr. Fayet. J'avoue qu'il dit qu'en 1561 cette Egliſe avoit deux Paſteurs qui étoient les Sieurs Fayet & de l'Iſle. Celui-ci eſt notre Richier (5).

(*B*) *Il publia quelque choſe contre le Sieur de Villegagnon.*] Le Livre qui a pour Titre *Refutation des folles resveries & menſonges de Nicolas Durand dict le Chevalier de Villegaignon*, imprimée l'an 1562 *in* 8, n'a pas été composé par Jaques Spifame *ſoubs le nom de Pierre Richer*, comme du Verdier Vau-Privas l'aſſûre (6), c'eſt le véritable Ouvrage de celui dont il porte le nom. L'Epitome de la Bibliotheque de Geſner nous donne ce Titre, *Petri Richerii Apologetici libri duo*, *contra Nicolaum Durandum qui ſe Vilagagnonem vocat*, *quibus illius in pios Americanos tyrannidem exponit*, *& negotium Sacramentarium tractat. Genevæ* 1561 *in* 4 (7). Joignez à cela ces paroles de Jean de Leri: „ Mais parce que quand *Villegagnon* fut de retour en France, non ſeulement Petrus Richerius le depeignit de toutes ſes couleurs, mais auſſi d'autres depuis l'eſtrillerent & eſpouſſeterent (‡) ſi bien qu'il n'y falut plus retourner, craignant d'ennuier les lecteurs, je n'en dirai ici davantage (8)". Si vous voulez avoir une preuve que Mr. Moreri examinoit peu ce qu'il avançoit, vous n'avez qu'à conſidérer qu'aiant dit beaucoup de bien de Villegagnon il nous renvoie (9) à ſa Vie compoſée par Richier, Ouvrage où Villegagnon ne peut paroître que ſous la forme d'un ſcélérat.

(*C*) *Ce qu'un célèbre Jéſuite a oſé faire.*] Conſultez les Tables du Pere Gaultier, vous y trouverez que le Chapitre LXIII du XVI Siecle eſt intitulé DE RICHERIANIS, DUCE *Petro Richerio.* Il aſſûre (10) que ce Pierre Richer enſeigna dans l'Amérique en préſence de Villegagnon, que Jeſus-Chriſt entant qu'homme n'eſt point adorable. C'eſt l'une des preuves que ce Jéſuite met en avant lors qu'il ſoutient que les Calviniſtes renouvellent les impiétez de Neſtorius. *Calvini veſtigiis*, dit-il (11), *inſiſtit Petrus Richerius in Americam ab eo miſſus anno* 1557. *quùm & præſente Domino Villagagnono prædicat*, *& coram Notario publico Franciſco Alberico mordicus tuetur* Jeſum Chriſtum in carne humana non eſſe adorandum. *Tuetur*, *inquam*, *dum reſpondet ad interpellationem ſibi per eum factam ejuſdem D. Villagagnoni nomine*, *utpote cauſam exigentis cur Jeſum Chriſtum adorare nolit. Horum nobis omnium fidem facit tum Epiſtola ejuſdem Villagagnoni ad Eccleſiam Chriſtianam data*, *tum ea quam octavo Julii anno* 1560 *ad Magiſtratum Genevenſem ſcripſit*, *tum annexa ejuſdem Notarii teſtificatio*, *quam diei decimæ quartæ Maii anni* 1559. *nota obſignavit*; *tum altera teſtificatio die octavo Junii* 1558. *data ſubſcriptaque à D. Petro à Falcilla*, *quem D. Villagagnonus ad Miniſtrum Richerium* 27 *Decembris* 1557 *miſerat*, *rationem ejuſmodi doctrinæ ſciſcitaturum: ubi aſſerit ſe*, *dum à Miniſtro Richerio quæreret*, *cur inter orandum non diceret*, Gloria Patri & Filio & Spiritui Sancto, *&c. reſponſum planè nullum accepiſſe: dum autem denuntiaret*, *conqueri D. Villagagnonum*, *quòd nullam unquam ad Jeſum Chriſtum precationem dirigeret*, *hoc ſe à Miniſtro reſponſum habuiſſe*, *hæreticum illum arbitrandum eſſe*, *qui neceſſe duxerit orare Jeſum Chriſtum* (†). *Nùm hac loquendi formula uti potuiſſet Miniſter Richerius*, *ſi crediſſet in carne humana Jeſu Chriſti aliam non eſſe hypoſtaſim*, *ſubſiſtentiam aut perſonam*, *niſi Verbi Divini?* Apliquez à la prétendue Secte des *Richeriens* ce que j'ai dit dans l'Article BEZANITES. Mr. de Sponde raporte que parmi les Sectateurs de Richier il y en eut de ſi impies qu'ils niérent la réſurrection (12). Mais quand on remarque que Mr. Vincent dans l'Ouvrage que j'ai cité cideſſus ne fait presque aucune mention de Pierre Richier, peut-on ne pas rire de la hardieſſe de ceux qui donnent pour un grand Chef de Parti un perſonnage qui faiſoit une ſi petite figure? Au reſte, l'opinion que l'humanité de Jeſus-Chriſt *in abſtracto* n'eſt point adorable a beaucoup de partiſans parmi les Théologiens Calviniſtes (13). Si Pierre Richier ne ſoutenoit autre choſe, il n'avoit pas lieu de craindre de paſſer pour Hérétique dans ſon Parti.

Notez que Mr. Varillas eſt allé plus loin que Monſr. de Sponde; car il afirme que Pierre Richer dogmatiſa que la vie n'a été promiſe qu'à l'ame des Chrétiens, & qu'ils ne ſeroient heureux qu'à l'égard de l'ame, & qu'ainſi la Cêne n'aiant pas été inſtituée par aucune néceſſité qu'ils en euſſent, il n'en faloit uſer que rarement (14). Je m'imagine qu'il n'enſeigna que ceci, c'eſt que le Sacrement de l'Euchariſtie, n'aiant pas été deſtiné aux utilitez du corps, il n'étoit pas néceſſaire que la chair de Jeſus-Chriſt y fût contenue. Tout le reſte fut brodé ſur ce canevas par ſes ennemis.

(*D*) . . . *Il ajoûte que Richier infecta de ſes erreurs les habitans d'Annonai dans le Vivarez.*] Il ne marque point le tems; ce fut ſans doute avant le Voiage d'Amérique. *Probè novi hunc Petrum Richerium fuiſſe illum ipſum*, *qui urbi Annonæenſi in Vivarienſi provincia malorum plurimorum author fuit. Cum enim in eam*, *ſe Catholicum ſimulans*, *eſſet ingreſſus*, *imò & menſes aliquot in concionibus ea ſimulatione uſus*, *tandem ubi ſe in præcipuorum civium*, *qui illum ſæpe convivio exceperant*, *amicitiam inſinuatum vidit*, *cordis ſui peſtem aperuit; primùm quidem privatim*, *deinde verò è pulpito pleno ore in Sacramenta invectus*, *ac nominatim in Realitatem Euchariſticam. Quod ubi animadvertunt Magiſtratus*, *dum in eum inquirunt*, *ecce evaneſcit homo nequam*, *majorem tamen urbis partem erroribus illaqueatam relinquens* (15). J'ai dû raporter ce fait, comme une partie de l'Hiſtoire de notre Richier.

(1) Theod. de Beze, Hiſt. Eccleſiaſtiq. *Livr. II*, *p.* 139, 140, *à l'ann.* 1558.

(2) Leri, Hiſtoire du Voiage de l'Amerique *Chap. XXII*, *pag. m.* 368.

(3) Vincent, Recherches ſur les commencemens & les prémiers progrès de la Reformation de la Ville de la Rochelle, *pag.* 27, 28.

(*) *Poupel. l.* 5. *au commencement.*

(4) Vincent, Recherches ſur les commencemens & les prémiers progrès de la Reformation de la Ville de la Rochelle, *pag.* 44.

(5) Pierre Richer, Sieur de l'Iſle, *là-même*, *pag.* 27.

(6) Du Verdier, Biblioth. Françoiſe, *pag.* 620.

(7) Epitom. Biblioth. Geſn. *pag. m.* 682.

(‡) *L'Eſtrille*, *& l'Eſpouſſette*, *ſont deux petits Livres imprimez contre Villegagnon.*

(8) Leri, Hiſtoire du Voiage de l'Amérique *Chap. VI*, *pag.* 74.

(9) Moreri, *au mot* Villegagnon.

(10) Gaultierus, Tab. Chron. *pag. m.* 802.

(11) Gaultierius, Tab. Chron. *pag.* 776, *col.* 2. *Voiez auſſi* Maimbourg, Hiſt. du Calviniſme, *Livr. II*, *pag.* 103 *Edition de Hollande.*

(†) Extant hæc omnia inter controverſias Villagagnoni.

(12) Spondanus, *ad ann.* 1555, *num.* 15.

(13) *Voiez Mr. Saurin dans ſon* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 738 *& ſuiv.*

(14) Varillas, Hiſt. de l'Héréſie, *Livr. XXI*, *pag.* 18, 19.

(15) Gaultierius, Tab. Chron *pag.* 802, *col.* 3.

RICIUS (PAUL) Juif converti étoit Allemand, & florissoit au XVI Siecle. Il fut Professeur en Philosophie à Pavie, & s'aquit par là beaucoup de réputation, & l'estime de plusieurs Savans, qui le recommandérent de telle sorte à l'Empereur Maximilien, que ce Prince l'attira en Allemagne, & le mit au nombre de ses Médecins. Il publia divers Livres contre les Juifs, & sur quelques autres matieres (*A*). On loue beaucoup sa candeur, son honnêteté, sa modération, & son savoir (*a*). Voiez son Eloge dans une Lettre d'Erasme (*B*) qui sera citée ci-dessous. Il eut entre autres Adversaires le célèbre Jean Eckius: le sujet de leur Dispute étoit la question si les cieux sont animez. Ricius tenoit pour l'afirmative, & avança des sentimens qui parurent paradoxes (*C*).

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Medicorum, *pag.* 9, 10.

(*A*) *Il publia divers Livres contre les Juifs, & sur quelques autres matieres.*] Voici le Titre de quelques-uns. *Philosophica, prophetica ac thalmudistica pro Christiana veritate tuenda, cum juniori Hebræorum Synagoga disputatio. De sexcentis & tredecim Mosaicæ sanctionis seu pentateuchi edictis. Farrago ex Thalmudæorum codice excerpta, ad petitionem Maximiliani Cæsaris. Isagoge in Cabalistarum seu allegorizantium eruditionem cum epistola contra Stephani Presbyteri Cabalæ obtrectatoris epistolam. De modo orandi in nomine tetragrammato. De novem doctrinarum ordinibus, & totius peripatetici dogmatis nexu compendium. Statera prudentum. Conclusiones quibus Aristotelem triplicem doctrinæ ordinem exercuisse, & totius ejus dogmatis nexum dijudicare poteris.* Il n'oublia pas le champ ordinaire des Déclamations de ce tems-là; car il fit une Harangue pour animer les Allemans à la Guerre contre les Turcs, *in virulentam immanissimamque Turcarum rabiem, ad principes, magistratus, populosque Germaniæ oratio* (1).

(*B*) *Voiez son Eloge dans une Lettre d'Erasme.*] C'est la derniere du I Livre, elle est datée du 16 de Mars 1516, & voici ce que l'on y trouve: *Paulus Ricius sic me proximo colloquio rapuit, ut mira quædam me sitis habeat, cum homine sæpius ac familiarius conferendi sermonem. Præter Hebrææ linguæ peritiam, quantum ille tenet philosophiæ, quantum Theologiæ: tum quæ animi puritas, qui discendi ardor, qui docendi candor, quæ disputandi modestia? Mihi sanè vir ille primo statim gustu placuit olim Papiæ; cum illic philosophiam profiteretur: nunc propiùs intuito magis etiam placet. Is demùm verè mihi videtur Israelitam agere, suoque cognomini pulchrè respondere: cujus omnis voluptas, omnis cura, omne otium ac negotium, in divinis est literis. Dignus nimirum animus, cui otium contingat quàm maximè honorificum* (2). Ricius lui envoia son Traité de la Cabale, & en reçut un remerciment qui lui est très-glorieux; car il fait conoître que ce prosélyte, soutenant la cause d'un de ses amis cruellement déchiré par la calomnie, n'étoit point sorti des bornes de la modération, & n'avoit point dit d'injures. *Arrisit animus iste Gratiis & amicitiæ natus, qui tanto studio tuetur hominis eruditissimi innocentiam, adversus impudentissimos sycophantas. Arrisit denique te, hoc est absoluto veroque philosopho, digna moderatio: quâ sic fortiter patrocinaris amico, ut à convitiis in adversarium temperes, magis reputans quid te, quàm quid illo dignum esset* (3).

(*C*) *Si les cieux sont animez. Ricius tenoit pour l'afirmative, & avança des . . . paradoxes.*] Un Théologien Protestant observe que les pensées de Ricius favorisoient les principes des Magiciens, & que cependant ses Livres *de cœlesti agricultura* avoient été aprouvez avec éloge par la Faculté de Théologie à Boulogne, à Padoue, à Ferrare, & à Pavie. *Paulus Ritius dum cœlorum animationem & Cabalisticam suam Arithmantiam per decem enumerationes tradit magiæ principia non parum promovet in commentariis suis ad librum R. Joseph Castiliensis qui* porta lucis *dicitur, & tamen libros illos de cœlesti agricultura magnifico elogio approbarunt Academiæ Theologicæ Bononiensis, &c* (4). Jean Eckius n'imita point ces Théologiens d'Italie; car il soutint que la doctrine qui établit que les cieux sont animez est ridicule, exécrable, & contraire à la foi (5). Claude Despence, qui m'aprend cela, ne savoit point sur quelles raisons cette Censure étoit apuiée; car il n'avoit point vu le Livre de Jean Eckius, il ne le conoissoit que par la Réfutation que Ricius en avoit faite, & dont il nous donne une petite Analyse. Il dit (6) que cet Ecrivain soutenoit trois choses: 1, Qu'il n'importe point à la foi que l'on affirme que les cieux sont animez, car cette These ne se peut prouver ni réfuter par les principes de la Religion, & de là vient que les Docteurs ont fait partage sur ce Problême. 2. Que l'affirmative s'accorde mieux que la négative avec les paroles des Prophêtes. 3. Que la raison nous conduit à dire que les cieux ne sont pas des êtres inanimez (7). Despence examine les preuves de Ricius, & les critique, & se range enfin à dire qu'il est plus sûr de nier que d'affirmer l'ame des cieux. On sera peut-être bien aise de trouver ici l'occasion, qui le porta à publier son Ouvrage *de Cœlorum animatione* (8). On vouloit faire à Paris une Edition de toutes les Oeuvres du Cardinal Contarin, mais le Théologien qui les devoit aprouver ne l'osoit faire à cause qu'il y trouvoit l'opinion de l'ame des cieux (9). Il consulta Claude Despence, qui lui répondit d'abord que cette dificulté lui sembloit petite, & qui peu aprés se resouvenant d'avoir compilé quelques Recueils sur cette Question, les rassembla & les mit en forme (10).

Notez que parmi les Théologiens, & les Philosophes de l'Ecôle, il ne s'agit guere que de savoir si le moteur immédiat des spheres célestes est une ame proprement dite, & une forme informante. C'est l'opinion de quelques-uns, c'est celle que l'on rejette ordinairement: car pour ce qui est de l'opinion qui admet des Intelligences motrices, comme des formes assistentes, elle est presque généralement reçue; & franchement parlant je ne comprens pas que l'on s'en puisse passer, & je m'imagine que les Sectateurs de Copernic l'adopteront tôt ou tard par raport à leurs Planetes. Le P. Daniel (11), & Mr. Le Clerc (12), ont proposé des dificultez contre leur Systême qui les embarrassent beaucoup. Mr. Newton & quelques autres ont tellement combatu l'Hypothese des Tourbillons, qu'on ne peut trouver son compte dans les seules Loix générales. La direction particuliere d'une Intelligence viendroit ici fort à propos.

(1) *Tiré de* l'Epitome de Gesner, *pag.* 659.

(2) Erasm. Epist. *ult.* *Libri I*, *pag.* 88.

(3) *Idem*, Epistola XXXIX *Libri XIII*, *pag.* 642: *elle fut écrite l'an* 1520.

(4) Gisb. Voetius, desperata Causa Paparus, *Libr. I, Sect. IV*, *pag.* 36. *Il le cite* in compend. de anima cœli, & cœlesti agricultura lib. 4.

(5) *Joannes Eckius positionem hanc ludicram prorsus & exoticam, execrabilem, & à fide exorbitantem esse censuit in tractatu de prædestinatione.* Claudius Espensæus, *in* Tractatu de cœlorum animatione, *Cap. V*, *pag. m.* 49.

(6) *Idem*, *ibidem*.

(7) *Idem*, *ibidem*, *Cap. VIII*, *pag.* 70.

(8) *Il fut imprimé à Paris, l'an* 1571.

(9) *Dans le I Livre de* Contarin de animæ immortalitate, *imprimé à Venise l'an* 1525.

(10) *Voiez la Préface de ce Traité de* Claude Despence.

(11) *Dans son* Voiage du Monde de Des Cartes.

(12) *Dans sa* Physique.

RYER (ANDRE' DU) Sieur de Malezair, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Chevalier du Saint Sepulcre, a vêcu au XVII Siecle. Il sejourna assez long-tems à Constantinople pour le service du Roi, & puis il fut Consul de la Nation Françoise en Egypte. Il aprit beaucoup de Turc & d'Arabe, comme il l'a témoigné par ses Ecrits (*A*). Il étoit de Marcigni (*a*), petite ville sur la Loire aux frontieres du Forez (*b*).

Je ne devois pas omettre que sa Traduction de l'Alcoran a paru digne de censure à quelques Critiques (*B*).

(*a*) Marciniacensis. *Voiez* Colomiés, Gallia Orient. *pag.* 163.

(*b*) *Voiez* Baudrand, *Voce* Marciniacum.

(*A*) *Il aprit beaucoup de Turc & d'Arabe, comme il l'a témoigné par ses Ecrits.*] Il fit imprimer à Paris en 1630 une Grammaire Turque. Quatre ans après il publia dans la même ville sa Version Françoise du Gulistan, ou de l'Empire des Roses, composé par Sadi Prince des Poëtes Turcs & Persans. Mais son principal Ouvrage est la Traduction Françoise de l'Alcoran; elle a été imprimée diverses fois. Il la publia après avoir exercé en Egypte le Consulat de la Nation. Cela paroît par le témoignage avantageux que lui en donnérent les Consuls de Marseille le 12 de Février 1633, & qu'il a mis à la fin de cette Version.

(*B*) *Sa Traduction de l'Alcoran a paru digne de censure à quelques Critiques.*] Le docte Windet le blâme d'avoir transposé, ajoûté, & retranché trop licentieusement: *hunc locum male reddidit* Gallus *interpres* Sieur du Ryer; *& solet nimium licenter intervertere, addere, ac demere. Versio autem* Anglica, ex Gallica *ejus facta, itidem male habet* (1).

(1) Ja. Winder, de vita functorum statu, *Sect. IX*, *pag.* 223 *Edit. Londin.* 1677.

RYER (PIERRE DU) Parisien, entra dans l'Académie Françoise à la place de Faret le 21 de Novembre 1646 (*a*). Il est Auteur d'une infinité de Versions Françoises, & de quelques Pieces de Théatre (*b*). Les Auteurs qu'il a traduits sont pour la plupart Grecs ou Romains: à l'égard des Grecs il n'a fait que mettre en nouveau François les vieilles Versions (*c*); tout au plus il s'est réglé sur les Traductions Latines: & pour ce qui est des anciens Auteurs Latins, il a souvent ignoré ce qu'ils vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi quelquefois dans la Traduction des Modernes (*A*), je veux dire de Monsieur de Thou, & du Pere Strada. On croit que ses Tra-

(*a*) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç. *pag m.* 229.

(*b*) *Voiez en la Liste dans l'*Hist. de l'Acad. *pag.* 356, 357, *& dans les* Jugem. de Mr. Baillet sur les Poëtes, *num.* 1486.

(*c*) *Voiez Mr.* Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 949, *qui nous renvoie au* Parnasse Réformé, *pag. m.* 20 *& suiv.*

(*A*) *Il a souvent ignoré ce que* les Anciens *vouloient dire. Cela lui est arrivé aussi dans la Traduction des Modernes.*] (1) La moins mauvaise de ses Traductions *au jugement de plusieurs est celle des Oeuvres de Ciceron, quoy qu'il y ait passé plusieurs endroits qu'il n'a point entendus, sur tout dans les Oraisons; & que pour se tirer d'affaire, & pour empêcher le vuide, il y ait mis à la place de petits galimathias propres à ébloüir.*

(1) Baillet, Jugemens des Savans, *num.* 949.

Traductions ſeroient meilleures, ſi les Libraires l'avoient un peu mieux récompenſé (*B*); mais comme ils ne lui donnoient que peu de choſe par feuille, il étoit contraint de ſe hâter extrémement, afin de gagner la ſubſiſtance de ſa famille. Il mourut l'an 1656 (*d*). On trouve dans le *Menagiana* quelque choſe qui le concerne (*C*), & que je raporterai.

(*d*) *Et non pas en* 1658 *comme dit* Moreri. S. Romuald, Journal Chronologique, *Tom. II, pag.* 570, *met ſa mort, non au* 6 *de Novembre* 1658 (*comme* Moreri,) *mais au* 21.

ébloüir & à embaraſſer les jeunes gens (2). On en veut à lui, ſi je ne me trompe, dans ces paroles de l'Héxaméron ruſtique: „ Celuy qui a mis en François le beau Livre de „ Ciceron, qui regle les devoirs de l'amitié, n'a pas mieux „ rencontré dans la traduction de ces mots, *Agrigentinum* „ *doctum quendam virum*, qu'il a traduits en ces termes, „ *un ſavant perſonnage nommé Agrigentinus*, ſans s'appercevoir que Ciceron parle d'Empedocle Agrigentin, le deſignant par le nom de ſa patrie *Agrigentum*, ou *Agragas*, „ ville de Sicile. Outre qu'il n'y eût jamais aucun homme de lettres, dont le propre nom fût Agrigentinus. „ Le même Ecrivain dans ſa traduction de Valere Maxime „ dés le premier chapitre, exemple quatriéme, page ſixiéme, traduit *vitio tabernaculum captum, on avoit touché* „ *par hazard au tabernacle*; au lieu de mettre, *l'on avoit* „ *failli aux ceremonies qui ſe doivent obſerver, lors qu'on* „ *prend le lieu des augures nommé tabernacle.* Faute d'avoir „ entendu ces mots, *tabernaculum captum*, comme ils doivent eſtre pris en ce lieu-là, & pour n'avoir pas ſçu „ l'uſage des Augures, il a cru que cela ſe devoit prendre „ comme parmi les Juifs, où d'autres que les Levites n'avoient pas le droit de s'approcher du Tabernacle (3) ". Joignons à cela un Paſſage des Nouvelles de la République des Lettres (4). „ *Mr. Teiſſier* a remarqué quelques fautes dans la verſion de Mr. du Rier: celle-ci entre autres. „ Mr. de Thou, en parlant de Jean Rivius qui étoit mort „ l'année 1553, avoit dit que *annos cum ſeculo numerabat*, „ ce qui ſignifie que Rivius étoit mort âgé de 53 ans. Mr. „ du Rier a dit au contraire, *qu'il mourut âgé de cent ans.* „ S'il a fait de telles fautes en traduiſant un Auteur moderne, dont le ſens quelque élegant qu'il puiſſe être, eſt „ plus aiſé à attraper, que ne l'eſt celui des anciens, il eſt „ croyable qu'il s'eſt quelquefois abuſé en traduiſant Ciceron. Auſſi voit-on dans les Commentaires du Jeſuite „ Leſcalopier ſur les Livres *De natura Deorum*, des plaintes continuelles contre la verſion du pauvre Monſr. du „ Rier (5) ". J'ai obſervé une autre faute que Mr. Teiſſier a relevée; c'eſt ſur ces paroles de Mr. de Thou, *Hulrico Huteno equiti Franco . . . . . . quadamtenus comparandus* (6), que Du Ryer a ainſi traduites: *On peut en quelque ſorte le comparer à Ulric Heutin Chevalier François.* Voici la Critique de Mr. Teiſſier: *Hutten étoit Allemand né dans la Franconie, & non pas François, comme l'a écrit Monſr. du Ryer, qui n'a pas entendu la ſignification du mot Latin* Francus (7). Mr. Teiſſier a laiſſé paſſer une bévue ſemblable dans l'Article de Duaren. *Eaque* (Duareni Opera) *Cujacius ipſe plurimi ſemper fecit, cùm ex quatuor Franciſcis qui eadem etate eandem ſcientiam profitebantur, unum Duarenum ſibi placere, ceteros jus tantum deligurire diceret* (8). Ces paroles de Mr. de Thou ont été traduites par du Ryer en cette maniere: *Cujas même faiſoit un grand état des Oeuvres de Duaren, & diſoit que des 4 Profeſſeurs François qui enſeignoient en même tems la même ſcience*, il n'y *avoit que Duaren qui luy plut, &c.* Quelle mépriſe! S'imaginer que *Franciſcus* ſoit le nom d'un Peuple, & non pas un nom de Batême. Le ſens de Mr. de Thou eſt celui-ci: il y avoit en même tems quatre Profeſſeurs en Juriſprudence, qui avoient pour nom de Batême *François*, & de ces quatre, Duaren étoit le ſeul pour qui Cujas eut de l'eſtime. Les trois autres étoient François Baudoüin, François Hotman, & François Roaldes. J'ai trouvé pluſieurs autres fautes dans la Verſion de Mr. de Thou. Joignons à tout ceci la bévue que Colomiés a obſervé. Voici ſes paroles (9), „ Mr. du Ryer . . . . . . a fort obligé les ames pieuſes, en „ tournant ces Pſeaumes (10) en nôtre langue auſſi poliment qu'il a fait. Il y a ſeulement un endroit, où je „ ſouhaiterois qu'il euſt pris garde au Latin un peu de „ plus près. C'eſt à la page 17 & ſuiv. de la ſeconde Edition, où Mr. du Ryer tourne: *& comme ſi j'eſtois encore* „ *enfant à l'âge de cent ans, tout vieux & tout caſſé que je* „ *ſuis, je fais encore les actions d'un enfant.* Il falloit tourner ſuivant le Latin: *Et comme ſi j'eſtois âgé de cent ans,* „ *je fais dans l'âge où je me trouve toutes les actions d'un* „ *enfant.* Si ces Pſeaumes ſont d'Antoine Roi de Portugal, „ la faute de Mr. du Ryer eſt inexcuſable; car il eſt conſtant „ que ce pauvre Prince n'avoit pas ſoixante quatre ans „ quand il eſt mort ".

(2) *On ajoûte que* le P. l'Eſcalopier ſe plaint ſouvent des fautes qu'il a faites dans tout ſon Ciceron.

(3) Héxameron ruſtique, *pag.* 27, 28.

(4) Nouvelles de la Républiq. des Lettres, *Octobre* 1684, *Art. II, pag.* 774, *dans l'Extrait des* Eloges tirez de Mr. de Thou, publiez & commentez par Mr. Teiſſier.

(5) *Notez que* Leſcalopier *ne critique que la Verſion des Livres* de Natura Deorum.

(6) Thuan. *Libr. XIII, pag.* 271, *ad ann* 1554.

(7) Teiſſier, Addit. aux Eloges, *Tom. I, pag.* 91.

(8) Thuan. *Libr. XXIII, pag.* 471, *ad ann.* 1559.

(9) Colomiés, Bibliotheque Choiſie, *pag.* 145.

(10) *C'eſt-à-dire*, Pſalmi confeſſionales inventi in ſcrinio Antonii Portugalliæ Regis, *Lutetiæ* 1595, 16.

(*B*) *On croit que ſes Traductions ſeroient meilleures, ſi les Libraires l'avoient un peu mieux récompenſé.*] A la ſuite des paroles que j'ai raportées des Nouvelles de la République des Lettres, vous trouverez ceci (11): „ Ce qui doit „ aprendre à pluſieurs petits Auteurs qui ne ſçavent que le „ peu de Latin qu'ils ont rapporté du College, à ne point „ ſe hazarder de traduire. Cela demande plus d'habileté „ que l'on ne penſe, & veut des gens qui ne le faſſent „ pas pour vivre. Je le dis ſans faire aucune alluſion à ce „ paſſage du Dictionaire de Mr. Richelet pag. 110 de la „ ſeconde partie (12): *Feu du Rier travailloit pour du pain,* „ c'eſt-à-dire, *travailloit pour ſubſiſter ſeulement* ". Mr. Baillet nous va fournir deux Paſſages. *Auſſi a-t-on jugé que ſon érudition & la connoiſſance qu'il avoit des langues, n'étoient pas de grande étendue; & qu'étant aux gages des Imprimeurs qui le faiſoient ſubſiſter, ils ne luy donnoient pas aſſez de loiſir pour pouvoir faire quelque choſe de limé & d'achevé* (13). Voilà le prémier Paſſage: l'autre eſt encore plus divertiſſant. „ (14) Des Ecrivains de cette eſpece, qui „ ſe ſont reſolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix „ de leur inſtitut, ou par le mauvais état de leurs affaires „ ſont tombez dans la neceſſité de toûjours avancer, quelqu'obſtacle qu'ils puiſſent rencontrer, ſe croiroient eſtropiez s'ils s'étoient retranché quelque choſe. Et ceux „ principalement dont la ſubſiſtance dépend du poids & de „ la meſure de leurs écrits, s'imagineroient perdre un ſou, „ en retirant un mot inutile ou mal placé de leurs Ouvrages. C'eſt par ce motif que Guillaume Xylander, Louis „ Dolce, Jean Baudoin, Pierre du Ryer, & pluſieurs autres „ Ecrivains mercenaires & gagez par les Libraires, ſe ſont „ obligez d'allonger & de groſſir de tout leur poſſible les „ écrits qu'ils mettoient ſous la preſſe: de ſorte que pour „ ſauver & conſerver leur vie, ils ont bien voulu flêtrir & „ perdre leur réputation, les uns par la neceſſité de faire des „ traductions à 30 ſols ou à un écu la feuille: les autres de „ faire des vers à quatre francs le cent, quand ils étoient „ grands, & à quarante ſols, quand ils étoient petits, comme le raporte Monſr. Furetiere (*) ". Recourez à ce que j'ai dit de Cardan (15).

(11) Nouv. de la Rép. des Lettres, *Octob.* 1684. *Article II, pag.* 775.

(12) *C'eſt ſelon l'Edition de Geneve* 1680; *mais en faveur de ceux qui ont d'autres Editions j'avertis que cela ſe trouve ſous le mot* Pain.

(13) Baillet, Jugemens ſur les Traducteurs, *num.* 949.

(14) *Le même*, Prejugez de la groſſeur & petiteſſe des Livres. *Chap. X. de la II. Part. pag.* 445, 446.

(*) *Nouvell. Allegor. pag.* 161 *des Troubles du R. d'Eloq.*

(15) *Dans ſon Article Remarq.* (*T*).

(*C*) *On trouve dans le* Menagiana *quelque choſe qui le concerne.*] „ Je croi que Mr. du Ryer étoit de Paris. Il étoit „ comme Xilandre *qui fami magis quam famæ inſerviebat.* „ Il feſoit des traductions pour gagner de l'argent, & il eſt „ mort avant que d'avoir achevé la traduction de l'*Hiſtoire* „ *de Mr. de Thou.* Pour éviter la depenſe, il demeuroit „ hors de Paris, encore plus loin que les Piquepuces, où il „ logeoit avec une femme & des enfans. J'allai le voir une „ fois en compagnie. Il nous regala de ceriſes cueillies dans „ un petit jardin qu'il avoit. Il a fait une Tragedie ſous le „ titre d'*Alcyonée.* C'eſt une piece admirable, & qui ne „ cede en rien à celles de Mr. Corneille. Il y a des vers „ merveilleux, & elle eſt très-bien entenduë. Mondory y „ feſoit bien ſon perſonnage (16) ".

Mr. de Vigneul Marville à la page 196 du I Tome de ſes Mêlanges fait mention d'une viſite que lui & quelques autres rendirent à du Ryer, & il raporte que la collation qu'on leur donna, & qui conſiſta en lait, en ceriſes, en eau fraîche, & en pain bis, leur fit déplorer le ſort de cet excellent perſonnage.

(16) Menagiana, *pag.* 366 *de la I Edition de Hollande.*

RIGORISTES.

RIGORISTES. C'eſt le nom qu'on donne dans le Païs-Bas Eſpagnol aux Janſéniſtes, & aux Peres de l'Oratoire, & en général à ceux qui ſuivent les Maximes les plus opoſées au relâchement de la Morale (*a*). Si l'on étoit de l'humeur de Prateolus, on composeroit une Secte de ces Caſuïſtes, afin d'inſulter l'Egliſe Romaine ſur ſes diviſions. On les accuſe fauſſement *d'ordonner aux penitens de manger du foin, & à des filles de prendre des chemiſes toutes moites* (*A*), ce

(*a*) *La méthode de ces Meſſieurs eſt nommee* le Rigoriſme.

(*A*) *On les accuſe d'ordonner . . . . à des filles de prendre des chemiſes toutes moites.*] Je ne croi pas qu'un Caſuïſte de bon ſens, quelque ſévére qu'il ſoit, ordonne jamais une telle pénitence à une fille, encore qu'il fût queſtion de remedier à des tentations d'impudicité fort violentes; mais il y a des gens à qui la Morale rigide gâte ſi fort le jugement, qu'il n'eſt pas hors d'aparence qu'on ait quelquefois traité ainſi une jeune créature, qui révéloit trop d'infirmitez au Confeſſional: & puis que François d'Aſſiſe ſe preſcrivit une femme de neige (1), il auroit bien pu preſcrire à d'autres une chemiſe mouillée.

(1) *Voiez ci deſſus Remarque* (*B*) *de l'Article* FRANÇOIS d'Aſſiſe.

J'ai lu un Mémorial, imprimé à Delft l'an 1696, & contenant *une Réponſe ſuccinte aux trois Accuſations de* Janſéniſme, *de* Rigoriſme, *& de* Nouveauté. On y étale les Maximes de Jeſus-Chriſt, & puis l'on parle de cette maniere: „ (2) Si ceux que l'on traite de Rigoriſtes ont des maximes plus rigoureuſes, une conduite plus dure à la chair, „ une ſévérité qui paſſe cette ſévérité ſalutaire, ils ſont dignes „ de punition. Mais s'il eſt vrai, au contraire, comme il „ eſt certain & évident, qu'ils ſont forcez par la moleſſe de „ la pluſpart des Chrêtiens de ſe contenter de beaucoup „ moins, & de condeſcendre à l'infirmité humaine dans l'application de ces regles ſaintes; c'eſt une grande injuſtice & „ une calomnie puniſſable de les décrier comme des gens „ qui ont des maximes cruelles, & exceſſivement ſévéres. „ Et il eſt plus vrai encore, que ceux qui combatent en leur „ perſonne ce qu'ils appellent Rigoriſme, ne combatent „ en effet autre choſe que l'Evangile. . . . . Il eſt „ donc vrai, que le Rigoriſme n'eſt qu'un phantôme, „ dont on veut faire peur au monde, pour perdre des „ gens

(2) Mémorial *imprimé à Delft* 1696 *in* 4, *pag.* 11.

ce qui en fait, dit-on, mourir quelques-unes (b).

(b) *Voiez les* Difficultez proposées à Mr. Steyaert, *I Partie, pag. 31.*

„ gens de bien, & de vrais serviteurs de JESUS-CHRIST. „ M. Steyaert le reconnoit lui même dans ses Theses sur „ les Rituels, publiées il y a peu d'années. Il y rend ce „ témoignage, qui ne doit pas être suspect, que *ceux qui* „ *tachent d'observer les regles de l'Eglise dans la conduite des* „ *ames, sont ceux que l'on appelle Rigoristes, & qu'il n'en* „ *connoit point d'autres.* . . . . (3) Il est certain au „ contraire, que le relâchement opposé à ce Rigorisme, „ n'est que trop réel. (4) M. Steyaert le reconnoist dans „ sa These de la *Theologie Morale corrigée.* Car après l'a- „ voir prouvé par les paroles du Pape Alexandre VII „ qui ont été rapportées, il ajoute: Que feroient, ou „ plustôt que ne feroient pas certaines gens, s'ils avoient „ quelque chose de semblable à alléguer contre le Ri- „ gorisme; au lieu que pour le prouver, ils n'ont à pro- „ duire que des contes faits à plaisir, comme du foin, „ & des chemises mouillées, imposées à de gens pour pé- „ nitence"?

(3) Memorial, *p.* 14.
(4) *Là-même.*

RIMINI (GREGOIRE DE) est conu sous ce nom-là, & sous celui d'Arimini parce qu'il étoit d'Arimini ville d'Italie. Il enseigna dans l'Université de Paris avec un très-grand aplaudissement (*a*). Ce fut l'un des plus subtils Scholastiques du XIV Siecle, & par ce caractere d'esprit il s'attacha beaucoup plus au Parti des Nominaux, qu'à la Secte des Réaux (*b*). Il étoit Moine de l'Ordre des Augustins, & il en fut créé Général à Montpellier au mois de Mai 1357. Il avoit été leur principal Professeur au Couvent d'Arimini l'an 1351. Il mourut à Vienne en Autriche l'an 1358. Ses principaux Ouvrages sont des Commentaires sur le Maître des Sentences, & sur les Epitres de Saint Paul. Il ne fut pas moins recommandable par la sainteté de sa vie que par son savoir, & par son Esprit; & on le compte parmi les béats (*c*). Disons quelque chose de ses Opinions. Il disputa fortement contre les Théologiens qui assûrent que par la toute-puissance divine il peut arriver que deux Propositions contraires soient véritables touchant un même sujet en même tems (*d*). Je ne comprens pas comment il osoit douter d'une doctrine comme celle-là, qui est une suite inévitable du Dogme de la Transubstantiation. Il s'aprochoit beaucoup plus de l'Orthodoxie Augustinienne à l'égard du franc arbitre que la plupart des Théologiens de son tems (*e*), & il soutint même que l'ignorance invincible ne disculpe pas (*A*). Mais il ensei-

(a) Elssius, *in* Encomiastico Augustiniano, *pag.*247.
(b) *Idem, Ibidem.*
(c) *Ex eodem, ibid.*
(d) *Voiez* Fonseca, sur la Métaphysique d'Aristote, *Livr. IV, Chap. III, pag. m.* 651.
(e) *Voiez le* Scholasticus Orthodoxus *de* Paul Ferri, *pag.* 304, 447.

(*A*) *Il soutint . . . . que l'ignorance invincible ne disculpe pas.*] Mr. Arnauld fait cette Remarque dans la IX Partie des Difficultez proposées à Mr. Steyaert. C'est à l'occasion d'un Décret du Pape Alexandre VIII, qui condamne XXXI Propositions dont la seconde est celle-ci: *Tametsi detur ignorantia invincibilis juris naturæ; hæc in statu naturæ lapsæ operantem ex ipsa non excusat à peccato formali*, c'est-à-dire, „ Quoi qu'il y ait des ignorances du „ droit naturel qui sont invincibles, neanmoins dans l'es- „ tat de la nature corrompue cette ignorance n'excuse pas „ d'un peché formel celui qui fait ce qui est defendu par „ le droit naturel (1)". Monsr. Arnauld raporte ensuite trois Opinions. La prémiere est *qu'une action humaine n'est point un peché formel, si celui qui la fait ne connoit qu'il peche* (2). Il attribue cette Opinion aux Jésuites, & il assure qu'ils *pretendent ne rien dire que de raisonnable; parce que tout le monde demeure d'accord, à ce qu'ils supposent, que l'ignorance invincible excuse de peché, & qu'un homme est censé ignorer invinciblement que ce qu'il fait est peché, lors qu'il ne lui en vient aucune pensée en le faisant* (3). La seconde Opinion est celle de „ plusieurs Theologiens qui „ pour empecher qu'on ne renversast par ces fausses sub- „ tilitez cette importante maxime que l'ignorance du droit „ naturel n'excuse point de peché, qui a esté reconnue „ par les Payens mêmes, & qui est établie en ces termes „ dans le Droit canonique: *Ignorantia juris omnibus adultis* „ *damnabilis est:* soutiennent qu'on ne doit pas la regarder „ comme invincible absolument parlant, parce que ce „ droit est tel que l'homme a esté créé capable de le con- „ noistre, & qu'il l'auroit connu en effet s'il estoit de- „ meuré en l'estat où Dieu l'avoit mis: que dans l'estat „ où il est, c'est une des plaies du peché originel de ce „ qu'il n'en connoist gueres que les premiers principes, „ & qu'il ignore le reste, qu'il peut neanmoins connoistre „ estant assisté des lumieres de la grace. Ce qui suffit se- „ lon S. Thomas afin que l'homme soit obligé de faire ce „ qu'il ne peut qu'avec la grace, quoi que cette grace „ sans laquelle il ne le peut faire, soit donnée, aux uns „ par misericorde, & ne soit pas donnée aux autres par „ justice, en punition d'un peché precedent quand ce ne „ seroit que le peché originel. Rien n'est plus exprés que „ ce qu'enseigne sur ce sujet ce Docteur Angelique 2. „ 2. qu. 2. art. 5 (4)". Selon cette seconde Opinion, *qui est de presque tous les anciens Theologiens*, l'ignorance du droit naturel *n'excusoit jamais de peché, parce qu'elle ne devoit point estre regardée comme invincible* (5). „ La troisie- „ me Opinion est de Gregoire de Rimini, d'Estius, & „ d'autres Theologiens, qui prenant en un autre sens le „ mot d'*invincible*, ne font pas difficulté de soutenir que „ l'ignorance du droit naturel n'excuse pas de peché, lors „ même qu'on la pourroit regarder comme invincible. „ Car elle peut, disent-ils, estre appellée *invincible*, par „ rapport aux moiens humains comme est l'instruction, „ qui a manqué à beaucoup de personnes, sur tout parmi „ les nations infidelles (6). . . . . . Ceux qui en prenant „ en ce sens le mot d'*invincible* ont reconnu qu'il y a eu „ une infinité de Payens qui ont ignoré invinciblement „ plusieurs devoirs du droit naturel, ont dû dire necessai- „ rement que l'ignorance du droit naturel n'excuse pas de „ peché, lors même qu'on la peut appeller invincible par „ rapport au defaut des moiens humains, & de divins „ mêmes, lors que Dieu ne donne pas ceux qui seroient „ immediatement necessaires pour vaincre cette ignorance. „ On a encore des Theses soutenues publiquement à Ro- „ me de nostre temps dans l'Ecole des Augustins où l'on „ trouve cette Proposition: *Ignorantia invincibilis juris* „ *naturalis non excusat à peccato. Ex Gregorio in 2. Sent.* „ *disp. 29. qu. 1. art. 2. in resp. ad arg. ubi ait. Ad proba-* „ *tionem: Secundùm omnes Doctores non imputantur homini* „ *quæ ex ignorantia simpliciter invincibili committuntur: dico* „ *quod istud est intelligendum de ignorantia quæ non est pec-* „ *catum nec pœna peccati, cujus ille sit vel fuerit reus. Quod* „ *probat ex S. Aug. in Ep. ad Sixtum. Ignorantia enim in-* „ *vincibilis est pœna peccati Originalis, cujus omnis homo nas-* „ *citur reus.* Il n'y a donc pas trop long temps que l'on ne „ trouvoit point mauvais que l'on soutînt publiquement à „ Rome, que l'Ignorance invincible du droit naturel n'ex- „ cusoit point de peché; & qu'on ne croioit pas que ce fust „ imposer à S. Augustin, que de lui attribuer ce sentiment, „ aussi bien qu'à Gregoire de Rimini l'un de ses plus fidelles „ disciples d'entre les Docteurs de l'Ecole. C'est ce qu'Es- „ tius a aussi enseigné expressément (7)". Mr. Arnauld ajoûte (8) que la différence entre les deux dernieres Opinions *n'est qu'une dispute de mot*, & que *dans le fond l'une & l'autre s'accorde parfaitement bien avec la maxime generale du droit Canonique, & ce qu'ont soutenu S. Augustin contre les Pelagiens, & S. Bernard contre Abailard, que tout ce qui se fait contre le droit naturel est peché de quelque maniere qu'on l'ignore, parce que c'est toûjours en punition de quelque peché, comme dit S. Augustin dans la Lettre à Sixte. Mais pour la premiere qui est celle des Jesuites, elle renverse absolument la maxime du droit Canonique, & la doctrine des Saints; en soutenant d'une part generalement que l'ignorance invincible excuse toûjours de peché: & de l'autre en étendant si fort quand il leur plaist le mot d'invincible, que pour parler sincerement, ils devroient dire que les pechez d'ignorance ne sont jamais des pechez formels, mais seulement des pechez materiels.*

J'ai bien voulu raporter toutes ces choses, non seulement parce qu'elles fourniront une courte & bonne instruction, sur une matiere très-dificile & très-importante; mais aussi parce qu'elles peuvent faire conoître que notre Gregoire d'Arimini ne cherchoit point des détours & des faux-fuians. Il pénétroit le fond d'un dogme, il voioit les plus justes conséquences d'un principe, & il les avoüoit hardiment, & sans chercher des expressions équivoques ou mitigées. Je ne dis point cela pour condamner ceux qui tâchent d'adoucir ce qui leur paroît capable d'effaroucher un Lecteur. Ils peuvent être bien intentionnez, & il y a des matieres si dificiles, & si embrouillées, qu'il faut excuser ceux qui changent quelquefois de route en les expliquant. La question sur les péchez d'ignorance est de cette espece: elle est entourée de précipices à droite & à gauche. Il ne faut donc pas s'étonner que ceux qui marchent dans un tel chemin se détournent, ou reculent quelquefois. Ils accordent une chose, & puis ils la combatent eux-mêmes: ils donnent d'une main ce qu'ils reprennent de l'autre. Ils conviendront *que toute ignorance invincible excuse tant au fait qu'au droit* (9), & puis ils allégueront une infinité d'exemples empruntez de l'Ecriture, pour faire voir que les péchez d'ignorance n'excusent point, & le résultat nécessaire de leurs citations d'exemples sera, ou que l'ignorance des devoirs moraux ne fut jamais invincible, ou qu'encore qu'elle soit invincible elle n'excuse pas le pécheur. Suivez bien toutes leurs preuves, vous trouverez qu'après avoir suposé que l'ignorance du droit & l'igorance du fait ne sont criminelles que quand elles ne sont pas invincibles (10), ils ne laissent, à proprement parler, aucun cas où cette ignorance soit invincible (11); car ils veulent qu'elle soit surmontable par raport à la passion de Jesus-Christ (12), lors même qu'on n'en a jamais ouï parler. Ils veulent que si un Sauvage de l'Amérique ignore les faits contenus dans le Nouveau Testament, ce soit sa faute, attendu

(1) Difficultez proposées à Monsieur Steyaert, *I X Part. pag.* 234.
(2) *Là-même, pag.* 235.
(3) *Là même, pag.* 236.
(4) *Là-même.*
(5) *Là-même, pag.* 241.
(6) *Là-même.*
(7) Difficultez proposées à Monsieur Steyaert, *I X Part. pag.* 242.
(8) *Là-même, pag.* 243, 244.
(9) *Voiez la Préface du Suplément du* Commentaire Philosophique sur contrain les d'entrer, *folio* ** 4 *verso & suiv.*
(10) *Voiez les* Réfléxions de Mr. Saurin sur les Droits de la Conscience, *pag.* 16.
(11) *C'est-à-dire quant aux articles de droit & de fait qui concernent la Religion.*
(12) Saurin, Réfléxions sur la Conscience, *pag.* 15.

enſeignoit une choſe qui fut objectée à Monſr. Des Cartes, & qui ſeroit fort ſcandaleuſe ſi elle n'étoit favorablement interprétée; car il enſeignoit que Dieu peut mentir, ou tromper (*B*). On cria beaucoup en Hollande contre un Miniſtre qui avoit dit la même choſe (*C*): mais avec

tendu qu'il ne s'eſt point mis dans une diſpoſition qui conviât Dieu à lui révéler les myſteres du ſalut, & qu'il s'eſt rendu indigne de cette faveur céleſte. Faites leur cette queſtion, pouvoit-il avoir ces bonnes diſpoſitions dont vous parlez? Pouvoit-il faire un bon uſage des lumieres naturelles? On vous répondra qu'il le pouvoit s'il le vouloit. Mais pouvoit-il le vouloir? demanderez-vous encore, je penſe qu'on vous répondra que non, mais que ce n'étoit qu'*une impuiſſance morale qui n'eſt autre choſe que la mauvaiſe diſpoſition de ſa volonté* (13), & une ſuite de la corruption dans laquelle naiſſent les enfans d'Adam. C'eſt dans le fond le même Dogme que celui de notre Gregoire, & il vaudroit mieux aparemment dire tout net comme lui que l'ignorance invincible n'excuſe point lors qu'elle procede du péché originel, & qu'elle en eſt une punition. Il eſt vrai que cette doctrine a quelques inconvéniens; car il ſemble qu'elle conduiſe de dégré en dégré jusqu'à cette Theſe, *la phreneſie, ni la demence, ne diſculpent pas, vu qu'elles ne doivent pas être exclues du nombre des maux que le peché a introduits, & qui ſervent de punition au peché.* Mais la prémiere opinion que Mr. Arnaûld a rapportée n'a-t-elle pas auſſi beaucoup d'inconvéniens (14)? S'agit-il de faire choix entre une opinion exemte de tout embaras, & une opinion très-embaraſſée? Ne s'agit-il pas de choiſir entre deux extremitez dont l'une eſt contraire aux Notions Philoſophiques, & l'autre aux Hypotheſes Théologiques?

(*B*) *Il enſeignoit que Dieu peut mentir, ou tromper.*] Mr. Des Cartes établiſſoit, comme le ſeul fondement de la ſcience humaine, la perſuaſion qu'on doit avoir que Dieu ne peut être trompé, ni trompeur. On lui objecta (15) que ſelon Gregoire d'Arimini, & quelques autres Scholaſtiques, Dieu peut avancer des choſes qui ſont contraires à ſa penſée, & à ſes décrets, comme quand il fit prêcher dans Ninive qu'elle périroit dans quarante jours. S'il a endurci & aveuglé Pharao, s'il a envoié à quelques Prophêtes l'eſprit de menſonge, comment ſavez-vous, demanda-t-on à Mr. Des Cartes, qu'il ne peut pas nous ſéduire? Ne peut-il pas ſe comporter envers nous comme un Médecin envers les malades, & comme un pere envers ſes enfans? Ce ſont des perſonnes que l'on trompe très-ſouvent & avec ſageſſe, & pour leur profit. Aurions-nous bien la force de contempler la vérité ſi Dieu nous la préſentoit toute nue? *Si Deus puram nobis oſtenderet veritatem quis eam oculus, quæ mentis acies ſuſtinere valeat* (16)? La Réponſe de Mr. Des Cartes fut (17), qu'il y a une diſtinction à faire entre les façons de parler de Dieu accommodées à la portée de l'homme, & aux véritez relatives au genre humain, & les façons de parler qui ſe raportent aux véritez abſolues. Ces prémieres façons de parler ſont fréquentes dans l'Ecriture, mais les dernieres doivent être celles des Philoſophes. L'endurciſſement de Pharao, & ſemblables choſes, ne marquent point un effet poſitif de Dieu, c'étoit ſeulement une privation de grace. Il eſt clair, ajoûta-t-il, que je n'avois point en vue les menſonges qui conſiſtent en paroles, mais la malice intérieure & formelle qui ſe trouve dans la tromperie. L'arrêt contre Ninive n'étoit que comminatoire, & il dépendoit d'une condition. Je ne blâme point pourtant, continua-t-il (18), ceux qui diſent que Dieu peut par ſes Prophêtes faire annoncer des menſonges exemts de toute malice de tromperie, & ſemblables à ceux des Médecins, qui pour guérir leurs malades leur font acroire des fauſſetez. Bien plus je confeſſe que l'inſtinct naturel qui nous a été donné de Dieu nous trompe quelquefois réellement; car la nature que Dieu nous a donnée pour la conſervation de notre corps pouſſe poſitivement les hydropiques à faire une choſe qui leur eſt préjudiciable, c'eſt-à-dire à boire: mais j'ai expliqué dans ma VI Méditation comment cela ſe peut accorder avec la bonté ou avec la *véracité* de Dieu.

Diſons en paſſant que cette Réponſe de Mr. Des Cartes n'empêche pas que l'Objection ne demeure victorieuſe; car dès que l'on eſt contraint d'avouër qu'une Maxime générale, qu'on avoit donnée pour le fondement d'un Dogme certain & démonſtratif, ſoufre beaucoup d'exceptions, on l'ébranle de telle ſorte qu'elle n'eſt plus capable de fixer nos incertitudes, & il n'y a point de cas où un Sceptique ne puiſſe emploier la diſtinction de Monſr. Des Cartes. Si j'étois trompé, dira-t-il, par les idées qui me repréſentent la matiere comme une ſubſtance étendue, ce ſeroit une tromperie exempte de toute malice, & peut-être même qu'elle ſeroit profitable à l'état où je me trouve, qui à certains égards eſt un véritable état d'enfance, ou de maladie pendant que mon ame eſt unie au corps. Le menſonge verbal n'eſt point meilleur que le menſonge d'idée, & n'en peut point être ſéparé; car on ne parle qu'afin d'exciter des idées dans l'eſprit de ceux qui écoutent, & ne puis-je pas ſupoſer que toute ſorte d'idées ſe raportent non aux véritez abſolues, mais aux véritez rélatives au genre humain?

Diſons auſſi en paſſant qu'il y a dans l'Ecriture certains faits & certaines phraſes qui démontéront toûjours les machines des plus grans Métaphyſiciens. Nous en avons ici un exemple. Voiez comment Mr. Des Cartes fut batu en ruine par l'Hypotheſe que Gregoire d'Arimini prétendoit fonder ſur l'Ecriture. On peut aiſément conjecturer que ſa ſurpriſe fut grande, lors qu'il reconut que la foudre qui tomboit ſur ſon Ouvrage partoit du lieu d'où il la craignoit le moins. Il croioit avoir bâti ſur la roche à pierre & à chaux, car ſon édifice portoit ſur l'infaillibilité de Dieu. Il s'étoit promis ſans doute l'aprobation des Théologiens quant à cette partie fondamentale de ſon Hypotheſe; & pour le moins il ſe tenoit aſſûré qu'on ne le combatroit point par des Paſſages de l'Ecriture. Cependant, l'orage fondit ſur lui de ce côté-là, & ce fut une tempête ſi forte qu'il fut contraint de plier, & de reculer. Tant ſont vaines les penſées & les eſpérances de l'homme! Mais ſoions ſurpris à notre tour de ce que Mr. Des Cartes réſiſta ſi peu à cette attaque. Sa facilité à céder eſt une preuve qu'il n'avoit nulle conoiſſance des Livres de Théologie. S'il avoit été rompu dans cette lecture, il auroit ſu quantité d'explications & de ſolutions des Paſſages de l'Ecriture qui ſervoient de fondement à Gregoire de Rimini, & il auroit trouvé là une méthode de diſputer qui l'auroit tiré d'afaire. Quelques-uns me répondront aparemment que je me trompe, & qu'il n'auroit guere pu s'accommoder de cette méthode; car il s'étoit mis ſur un pied à ne ſe ſervir que de raiſons évidentes, & à préférer toûjours ce qui eſt plus clair à ce qui l'eſt moins. Or les Textes de l'Ecriture qu'on lui objectoit ſont infiniment plus clairs que les Solutions & que les Gloſes des Commentateurs; voilà pourquoi il rendit les armes ſitôt. Si l'on me fait cette Objection j'aurai dequoi repliquer, & je dis ici par avance que pour le moins ce grand Philoſophe devoit inſiſter plus qu'il n'a fait ſur la nature des expreſſions que les Ecrivains ſacrez ont emploiées afin de s'accommoder à la portée du Peuple. L'eſprit populaire étant incapable de s'élever jusqu'à la ſublimité de l'être ſouverainement parfait, il a falu que les Prophêtes abaiſſaſſent Dieu jusques à l'homme, & qu'ils le fiſſent begaier avec nous comme une nourrice bégaie avec l'enfant qu'elle allaite. De là viennent tant d'expreſſions de l'Ecriture qui portent que Dieu ſe repent, qu'il ſe fâche, qu'il veut s'informer ſi une choſe eſt arrivée, qu'il changera d'intention ſi l'homme lui obéït, ou ne lui obéït pas, & mille autres choſes de cette nature incompatibles avec la ſouveraine perfection. Mr. Des Cartes n'a pas manqué de repréſenter la diférence qu'il y a entre ce langage, & celui d'un véritable Métaphyſicien; mais il a coulé là-deſſus trop légérement, & il s'eſt privé de tout l'avantage qu'il en pouvoit retirer; car il n'a pas laiſſé de donner les mains à la prétention de Gregoire de Rimini. C'eſt ce qu'il ne devoit pas faire, il faloit dire conſtamment & invariablement que les Paſſages de l'Ecriture, qui afirment que Dieu trompe quelquefois, ne doivent jamais être entendus litéralement, & qu'ils doivent être expliquez comme ceux qui lui attribuent le repentir, ou quelque autre qualité humaine. Il faloit qu'il s'étendît à montrer qu'un Philoſophe ne doit point avoir égard à de tels endroits de la Parole de Dieu quand il s'agit de repréſenter les grandeurs du ſouverain être. Mr. Regis a très-bien conu ce devoir: „ Je veux établir pour Maxime", dit-il (19), „ que quand je voudray parler de Dieu avec „ exactitude, il ne faudra pas me conſulter moy-même, „ ni parler à l'ordinaire; mais m'élever en eſprit au deſſus „ de toutes les creatures, pour conſulter l'idée vaſte & immenſe de l'eſtre infiniment parfait: en ſorte qu'il me ſera „ bien permis dans un Traité de morale, de dire que Dieu „ *s'eſt repenti*, qu'*il s'eſt mis en colere*, &c. Mais ces expreſſions, ou d'autres ſemblables, ne me feront point permiſes dans un Traité purement méraphyſique, dans lequel il „ faut parler exactement ".

Souvenons nous que ſi l'Ecriture repréſente Dieu très-ſouvent ſous des idées populaires, & par conſéquent très-fauſſes, afin de s'accommoder à la portée des eſprits à qui Dieu a deſtiné la Révélation, elle nous fournit ailleurs le correctif dont on peut avoir beſoin, je veux dire la deſcription de l'Etre infini dans ſa majeſté immuable & infiniment parfaite.

(*C*) *On cria beaucoup en Hollande contre un Miniſtre qui avoit dit la même choſe, mais avec des reſtrictions qui en ôtoient tout le mal.*] C'eſt de Mr. de Wolzogue que je parle. Il étoit Profeſſeur & Miniſtre de l'Egliſe Wallonne à Utrecht l'an 1666, lors qu'on vit paroître un Ouvrage intitulé *Philoſophia S. Scripturæ Interpres, Exercitatio paradoxa.* Les Théologiens orthodoxes le trouvérent pernicieux, & pis que Socinien. Mr. de Wolzogue fut un de ceux qui le réfutérent, mais ce fut ſous des auſpices ſi peu favorables que l'on cria contre ſa Réfutation (20) autant ou plus que contre le Livre même qu'il réfutoit. Voici l'une des choſes dont on ſe choqua le plus: je la raporte en François ſelon la Verſion de l'Auteur (21). „ Il s'enſuit en „ troiſiême lieu que je prouve que Dieu ne veut pas même tromper perſonne. Quoy qu'il ne ſoit pas beſoin de „ prendre beaucoup de peine pour le prouver. Il ſuffit que „ Dieu ait dit une choſe, pour nous faire comprendre qu'il „ ne veut point tromper. Je dis qu'il ne veut point tromper, afin que l'on ne croie pas qu'il ne le puiſſe, s'il vouloit. Car comme un chacun, qui entreprend de tromper „ un autre, eſt cenſé être en quelque façon au deſſus de luy „ en cette choſe-là; & le ſurpaſſer ſoit par l'adreſſe de ſon „ eſprit, ſoit par la force, ſoit par quelque autre faculté „ que ce ſoit, & que tant la ſapience de Dieu, que ſa „ puiſſance, & tous ſes autres attribus ſont infinis, qui ne „ voit

(13) Saurin, Réflexion ſur les Droits de la Conſcience, *pag.* 16.

(14) *Voiez les* Difficultez propoſées à Mr. Steyaert, *IX Part. pag.* 244 *& ſuiv.*

(15) *Voiez les* ſecondes Objections contre les Meditations de Mr. Des Cartes, *pag. m.* 66.

(16) Object. ſecundæ contra Meditat. Carteſii, *pag. m.* 66.

(17) *Voiez la* Réponſe de Monſr. Des Cartes aux ſecondes Objections, *pag. m.* 75, *&* 76.

(18) Nolim tamen reprehendere illos qui concedunt Deum per Prophetas verbale aliquod mendacium (qualia ſunt illa medicorum, quibus ægrotos decipiunt ut ipſos curent, hoc eſt in quo deſit omnis malitia deceptionis) proferre poſſe. Quinimo etiam, quod majus eſt, ab ipſo naturali inſtinctu, qui nobis à Deo tributus eſt, interdum nos realiter falli videmus, ut cum hydropicus ſitit &c. *Carteſius*, ibid. *pag.* 76. *Notez que Monſr.* Vogelſang, Neceſſaria Reſponſio ad Præfat. Ludovici Wolzogii, *Chap.* 11, *pag.* 59 *& ſuiv. ſe récrie d'une terrible force contre ce Paſſage de Mr.* Des Cartes, *comme ſi c'étoit le renverſement de l'Ecriture, & même de tout le Syſtême Cartéſien.*

(19) Regis, Syſtême de Philoſophie, *Tom. I, pag.* 168 *Edition de Lion* 1691 *in* 12.

(20) *Elle eſt intitulée* De Scripturarum Interprete adverſus Exercitatorem paradoxum Libri duo, *& fut imprimée l'an* 1667.

(21) *Le Latin eſt à la page* 24 *de ſon Livre à la* 1 *Edition, & à la pag.* 11 *de la* 2 *Edition.*

avec des restrictons qui en ôtoient tout le mal.

RI-

„ voit que les créatures, mêmes les plus parfaites, parceque par cela même que ce sont des créatures elles sont finies, qui ne voit qu'elles puissent être induites dans l'erreur par le Createur qui est infini. Mais je nie pourtant qu'il le veuille faire. Car à peine pouvons nous comprendre cette volonté de tromper, que nous ne jugions, ou qu'il y ait quelque malice jointe, par laquelle nous tachons d'abuser celui que nous n'avons pas l'assurance d'attaquer sans ruse & sans tromperie; ou qu'il y ait quelque foiblesse d'Esprit, qui fait douter que sans cela on n'en pourroit pas devenir le maitre. L'une & l'autre de ces choses marquant une grande imperfection, il faut entierement les éloigner de celuy que nous considérons comme tres-parfait par l'assemblage de toutes les perfections imaginables en sa personne (22) ". Ceux qui écrivirent contre Mr. de Wolzogue (23) firent beaucoup de vacarmes au sujet de cette Proposition *Dieu pourroit tromper s'il vouloit.* Il est certain qu'elle sonne mal, & qu'encore que l'explication que l'Auteur y apposa la ramenât au sentiment ordinaire des Théologiens orthodoxes, qu'il est impossible que Dieu trompe, il auroit mieux fait de s'abstenir de ces paroles choquantes, qui au fond ne servoient de rien à l'afaire: & ce n'étoit qu'une parenthese entiérement inutile. Il me semble qu'en agissant de sens froid on eût borné à cela toute la Censure, si ce n'est peut-être que l'on y eût ajoûté cette Critique, un Auteur qui paroît si attaché à Mr. Des Cartes ne doit point prendre des circuits pour dire que Dieu ne peut pas tromper. Il le doit dire en trois mots, & non pas avec des détours qui aient besoin d'analyse. Ceux qui s'expriment ainsi, *les reprouvez pourroient aimer Dieu s'ils vouloient, mais leur corruption est si grande qu'ils ne peuvent pas vouloir aimer Dieu*, disent au fond la même chose que ceux qui affûrent rondement qu'il est impossible aux réprouvez d'aimer Dieu. Cette derniere Proposition étant plus courte est préférable à l'autre. Tout de même puis qu'il est plus court de dire *Dieu ne peut pas tromper*, que de dire *il pourroit tromper s'il vouloit, mais sa sainteté est si grande qu'il ne peut pas vouloir tromper*, à quoi s'amusoit Mr. de Wolzogue de chercher tant de circuits, & tant d'ambages? Quoi qu'il en soit, il y a plus de raison de s'étonner qu'on n'ait pas réduit à cela toute la Critique, que de voir que le Sieur de Labadie, qui, au nom de l'Eglise Wallonne de Middelbourg, fit un Procès dans toutes les formes à Mr. de Wolzogue devant le Synode Wallon, osa l'accuser d'Hétérodoxie pour avoir dit que Dieu ne pouvoit pas vouloir nous tromper. „ Monsieur de Labadie m'a objecté dans son Ecrit Latin comme une erreur contraire à l'Ecriture, non pas ce que je dis que Dieu pourroit nous tromper s'il vouloit, mais ce que j'y ajoute que Dieu ne peut point vouloir nous tromper. Il m'accuse de n'en avoir pas dit assés, & soutient que Dieu veut tromper, & qu'il peut tromper. Il m'objecte l'Ecriture même là dessus, & demande, *Que dira Wolzogue à cette Histoire qui nous est racontée au Chap. 22 du premier livre des Rois? Et sur tout à ces paroles du verset 22.? Et l'Eternel dit, Tu l'induiras & mêmes en viendras à bout: Sors & fai ainsi. Maintenant donc voicy l'Eternel a mis un esprit mensonger en la bouche de tous ces tiens Prophétes, & l'Eternel a prononcé du mal contre toy. Lors que Dieu a voulu & qu'il a commandé qu'Achab fut séduit, & qu'il a mis un esprit mensonger* (*car voila comme parlent Junius & Tremellius*) *doit-il être accusé en aucune façon de foiblesse d'esprit ou de malice* (24) "? Voiez la marge (25). Citons encore un Passage qui nous aprendra que cette témérité de Labadie ne choqua point les Adversaires de Mr. de Wolzogue. C'est un Passage bien long, mais puis qu'il contient une doctrine qui dévelope solidement la Proposition censurée, il ne faudra pas trouver étrange que je le raporte. Cela sert à l'instruction du Lecteur & quant au droit & quant au fait. Voici donc ce que Mr. de Wolzogue étale dans l'*Avant-propos* d'un Recueil de Jugemens qu'il fit imprimer l'an 1669 (26).

„ (27) La principale Objection, & celle qui fait le plus d'éclat, est ce que j'ay dit, que Dieu peut tromper s'il veut. Car il semble par là que je veuille soutenir que Dieu est capable de tromper. Mais je crois qu'il n'y a rien de si innocent que ce que j'ay dit, & que quand on veut prendre la peine de le bien examiner, on trouvera qu'il est tres-orthodoxe. Car si l'on y trouve quelque chose à redire, ce doit estre ou au sens, ou aux paroles. Pour ce qui est du sens, je pose qu'il est impossible que Dieu trompe jamais, comme il est impossible qu'il mente, ou qu'il se renie soy-même: je le dis expressément en plusieurs endroits de mon livre, j'en fais le fondement de toute ma dispute, & je tiens cette verité si importante, que je crois que sans elle nous ne pouvons avoir aucune assurance, ny des autres choses du monde, ny de nôtre salut. Neantmoins pour expliquer la nature de la tromperie, je distingue la volonté de tromper, d'avec les qualités necessaires pour executer cette tromperie. La volonté de tromper est toujours criminelle, & contient proprement ce qu'il y a d'imperfection dans la tromperie: mais les qualités qui pourroyent servir à executer cette tromperie sont bonnes, & contiennent toujoûrs quelque perfection (28). Representons nous deux hommes, dont l'un est stupide & malicieux, l'autre est vertueux & habile: on peut dire du premier, qu'il a bien envie de tromper quelqu'un, mais qu'il n'en a pas l'esprit, il ne manque pas de bonne volonté, mais le pouvoir luy manque: on dira au contraire du second, qu'il a de l'esprit de reste pour abuser les simples, mais qu'il est trop honneste homme pour le faire. Si nous appliquons maintenant cela à Dieu, il est tres constant qu'il n'a point la volonté de tromper, il ne la sçauroit avoir, il est trop parfait pour cela, étant la perfection mesme; mais au reguard des qualités requises pour executer une tromperie, comme sont la sapience & la puissance, sans doute que Dieu les posséde: non pas qu'il puisse jamais employer sa sapience & sa puissance pour executer la tromperie, car cela presupposeroit toujours la volonté de tromper, mais il a neantmoins cette sapience & cette puissance, qui sont requises pour l'execution d'une tromperie. Et c'est en ce sens que je dis que Dieu peut tromper s'il veut; mais qu'il ne peut point vouloir; c'est à dire que Dieu ne sçauroit tromper, non pas par quelque défaut de sapience ou de puissance, mais par la perfection de sa volonté. De sorte que ces paroles Dieu peut tromper s'il veut, doivent estre paraphrasées de la sorte, Dieu a toutes les qualités necessaires pour exécuter la tromperie: il a de la sapience, il a de la puissance, il a de la constance, il a tout ce qui pourroit servir à exécuter quelque dessein de tromperie, s'il avoit la volonté de tromper; mais il luy est impossible d'avoir cette volonté de tromper, il luy est aussi impossible de vouloir employer sa puissance pour l'exécution d'une tromperie, d'où je conclus qu'il luy est impossible de tromper. Ce sens ne dit rien autre chose, sinon que Dieu est tout puissant & tout sage. Et qui le niera? Mais on me dira peut-estre qu'il y a quelque chose de rude dans les paroles. Quand cela seroit, ce ne peut pas estre un si grand crime, pour en faire tant de vacarmes. Si tous les mots rudes & chocquans estoyent otés des livres de nos Theologiens, on y feroit bien des ratures. Calvin mesme ne feroit pas exemt de Censure en la matiere de la prédestination. Mais en celle dont il est icy question je soutiens que l'Ecriture en dit davantage que moy. Elle dit au 1 Rois. 22. *que l'Eternel a mis un esprit mensonger en la bouche des faux Prophétes:* Au chap. 20. de Jeremie 7. *O Eternel tu m'as trompé & j'ay été trompé.* Car c'est ainsi que la Bible Angloise l'a traduit. Et nostre version ne nous represente-t-elle pas Ezech. 14, 9. ces propres mots? *S'il advient que le Prophéte soit seduit; & qu'il profére quelque parole, moy l'Eternel auray seduit ce Prophete-là.* Ai-je rien avancé qui semble si estrange d'abord que cela? Cependant je n'ignore pas le sens que l'on donne à ces passages: mais je voudrois aussi que l'on eut admis celui que je donne à mon livre sans me charger de cette apparence de rudesse qui se trouve dans le mot. Et ce qui est estonnant, Monsieur de Labadie à soustenu que Dieu peut tromper, qu'il veut tromper, qu'il a trompé: il m'accuse de n'en avoir pas dit assés en disant que Dieu peut tromper s'il veut, mais qu'il ne peut point vouloir, & personne de nos Zélateurs ne le reprend ".

Cette Explication de Mr. de Wolzogue ne contenta point ses Adversaires. Mr. Vogelsang la réfuta avec toutes sortes de témoignages d'indignation & de mépris, & il observa entre autres choses, qu'il est aparent que Mr. Des Cartes déroba aux Scholastiques la distinction entre le pouvoir de tromper & la volonté de tromper, comme si ce pouvoir-là étoit une espece de perfection, au lieu que la volonté de tromper est un défaut. Il veut que Monsr. Des Cartes ait cherché la gloire de l'invention en déterrant les ordures des Scholastiques (29); & il allegue un Passage du V Chapitre du IV Livre des Topiques d'Aristote, où il est dit que la faculté de faire le mal moral se trouve en Dieu, & dans l'honnête homme. Il allegue aussi ces paroles de Thomas d'Aquin, qui servent d'explication à cet endroit d'Aristote. *Deus peccare non potest, quia est omnipotens. Quamvis Philosophus dicat in quarto Topicorum, quod potest Deus & studiosus* (vir probus) *prava agere. Sed hoc intelligitur vel sub conditione, cujus antecedens sit impossibile, ut puta, si dicamus quod potest Deus prava agere si velit. Nihil enim prohibet conditionalem esse veram, cujus antecedens & consequens est impossibile; sicut si dicatur, si homo est asinus, habet quatuor pedes. Vel, ut intelligatur, quod Deus potest aliqua agere, quæ nunc prava videntur, quæ tamen, si ageret, bona essent. Vel loquitur secundum communem opinionem gentilium, qui homines dicebant transferri in Deos, ut Jovem & Mercurium* (30). Il soutient que Thomas d'Aquin se rend ridicule en voulant donner quelque couleur à cette pensée d'Aristote. Il le rembarre cruellement: je ne raporterai que ce qu'il dit sur le dernier point. *Quod ultimo loco hariolatur, Aristotelem forte sic locutum fuisse* juxta communem opinionem Gentilium, qui homines dicebant transferri in Deos, ut Jovem & Mercurium; *quam hoc plane frivolum est! Etenim juxta communem Gentilium opinionem, Dii non modo facultatem habebant mala vel turpissima perpetrandi, sed & promptam sane voluntatem. Quapropter eorum Poëtæ furta Numinum & imposturas, & rixas, & pugnas, & mutuorum odiorum rancores, & libidines, & adulteria vulgo decantavere. Quod plane contra Philosophi scopum & mentem est, qui mala perpetrandi voluntatem Deo penitus abrogat, etsi facultatem prava faciendi concesserit* (31). Il ajoûte (32) d'autres Passages de l'Ecriture à ceux que Mr. de Wolzogue avoit alléguez, & il montre quelle en doit être l'interprétation. Voiez la marge (33).

(22) Wolzogue, Apologie pour le Synode de Naerden, *Part. IV, pag.* 160.

(23) *Voiez Mr.* Vander Waeyen, *a la page* 19 *de son Livre* pro vera & genuina Reformatorum sententia præsertim in negotio de Interprete Scripturæ. *Monsieur* Vogelsang, *au II Chapitre du* Necessaria Responsio ad Præfationem Ludovici Wolzogii. Jean Broun *Ministre Ecossois, à la page* 61 *de son* Wolzogius causæ proditor, *&* *plusieurs autres.*

(24) Wolzogue, Apologie pour le Synode de Naerden, *IV Partie, pag.* 154. 155.

(25) *Notez qu'ensuite Monsr. de* Wolzogue *observe* qu'il avertit au Synode de Naerden Monsieur de Labadie de cette bevûe, & depuis, *ajoûte-t il*, il s'en est corrigé, ayant remarqué que c'étoit une Impieté de dire que Dieu veut tromper & qu'il trompe effectivement les hommes.

(26) *C'est-à-dire* Jugemens de plusieurs Professeurs & Docteurs en Théologie qui prononcent Orthodoxe le Livre de Louys de Wolzogue de l'Interprete de l'Ecriture.

(27) Wolzogue, *Avant propos des* Jugemens &c.

(28) *Conférez avec ceci ce que j'ai dit dans la Remarque* (*A*) *de l'Article de* RANCOUZE.

(29) *Solet Cartesius e putidissimis antiquorum Philosophorum atque Scholasticorum liberalius ineptientium sordibus excrementa præcipue fœdiora sæpenumero deligere, uti de placitis obsoletis, & merita sepultis oblivione, subtilitatis insolitæ miser gloriolam subripiat.* Reinerus Vogelsangius, Vianensis V. D. M. & S. S. Theologiæ Professor in Ecclesia & Gymnasio Sylvaducensi, ad Præfation. Lud. Wolzogii necessaria Respons. *pag.* 49.

(30) Thom. Aquinas, *XXV Quæst. Art. III, apud* Vogelsang, *ibid. pag.* 51.

(31) Vogelsang. *ibid. pag.* 52.

(32) *Ibidem, pag.* 69.

(33) *Notez que le Synode Wallon déclara orthodoxe le Livre de Mr de* Wolzogue.

RINUCCINI (OTTAVIO) Gentilhomme Florentin (*a*), suivit en France Marie de Medicis dont il étoit amoureux (*A*), & se fit considérer du Roi Henri IV, qui le fit Gentilhomme de sa Chambre (*b*). C'étoit un homme d'esprit, & bien fait de sa personne, poli, éloquent, & très-bon Poëte, & sous les auspices de ces bonnes qualitez il s'attacha extrémement à faire sa cour aux Dames (*c*). Ses inventions enrichirent notablement la Poësie Italienne; car il fut le prémier qui fit des Vers sur le modele d'Anacreon, & qui composa des Pieces représentées en Musique sur le Théatre (*d*) (*B*). Il est vrai que tout le monde ne demeure pas d'accord qu'il soit l'inventeur de ces deux choses. Quelques-uns disent que Gabriel Chiabrera donna la naissance aux Chansons Anacreontiques (*e*), & qu'Emile Caveleri, Gentilhomme Romain, avoit fait des Opera avant notre Rinuccini (*f*). Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les Pieces Dramatiques de celui-ci n'aient surpassé par la pompe des machines, & par les décorations des Scenes, & par l'habileté des Acteurs, tout ce qui avoit été fait auparavant en ce genre-là (*g*). Je ne croi pas qu'il ait eu raison de dire qu'il aporta en France la prémiere pratique des Ballets (*C*). Etant retour-

(*a*) Crescimbeni, l'Istoria della volgar Poesia, *pag.* 149.

(*b*) *Fu Gentiluomo della Camera del Re Cristianissimo.* Jacobo Rilli, Notizie Letterarie ed Istoriche intorno a gli Uomini illustri dell' Accad. Fiorent. *Parte I, pag.* 258.

(*c*) Nic. Erythræus, Pinac. I, *pag.* 61, 62.

(*d*) Crescimbeni, Istor. della volgar Poesia, *pag.* 149.

(*e*) *Idem, ibidem.*

(*f*) Nic. Erythræus, Pinac. I, *pag.* 62.

(*g*) *Idem, ibidem.*

(*A*) *Il suivit en France Marie de Medicis dont il étoit amoureux.*] Nicius Erythreus nous aprend cette particularité. *Mariam Mediceam*, dit-il (1), *Galliæ Reginam, non majori ambitione quam vanitate adamavit: quam etiam honoris gratia, prosecutus est euntem in Galliam. Sed postea reversus in Italiam, omissis amatoriis nugis, ad quas erat mirè propensus, tandem ad se rediit, quæque ratione non perspexerat, facietate abjecit, experiendo contempsit, totumque ad pietatis amorem & studium animum contulit: in quo demum Florentiæ diem obiit extremum.* Voici la Paraphrase que Mr. Baillet a faite de ces paroles Latines: „ Ottavio Rinuccini . . . . . est connu en France par le plus vilain endroit „ du monde, parce qu'il eut la folie & l'indiscretion de „ découvrir les motifs qui l'avoient porté à se mettre à la „ suite de la Reine Marie de Medicis (2). . . . . . Il faut „ ajoûter pour sa reputation qu'il changea de vie & d'oc„ cupations sur la fin de ses jours, que la vertu & la sagesse „ de nôtre Reine, dont son cœur avoit été fort mal satis„ fait, luy fit ouvrir les yeux, & que s'en étant retourné en „ Italie avec un repentir sincere & une honte fort salutaire, „ il se jetta dans des exercices de Pieté qu'il ne quitta qu'a„ vec la vie (3) ".

(*B*) *Il fut le prémier qui . . . . composa des Pieces représentées en Musique sur le Théatre.*] Nicius Erythreus lui attribue quatre Opera, celui de Daphné (4), celui d'Eurydice, celui d'Arethuse, & celui d'Ariadne (5); mais Mr. Rilli ne fait aucune mention de l'Arethuse, quoi qu'il ait fait bien des recherches pour l'Article de ce grand Poëte. Il nous aprend (6) que la Daphné, représentée devant la grande Duchesse par Jaques Corsi, fut imprimée à Florence l'an 1600 *in* 4. Que l'Eurydice, représentée au mariage de Marie de Medicis avec Henri IV, fut imprimée dans la même ville l'an 1600 *in* 4. Que l'Ariadne, représentée au mariage du Prince de Mantoue avec l'Infante de Savoie, fut imprimée dans la même ville l'an 1608 *in* 4. Que la *Mascherata dell' Ingrate*, Ballet dansé au mariage de ce Prince de Mantoue, fut imprimé à Mantoue l'an 1608 *in* 4. Que les *Versi Sacri cantati nella Cappella della Serenissima Archiduchessa d'Austria Granduchessa di Toscana*, & l'Ode *in lode de' Giuocatori di pallone*, furent imprimez a Florence l'an 1622 *in* 4, par les soins de Pierre François Rinuccini fils de l'Auteur. Qu'il y en a eu d'autres imprimées en feuille volante, outre des Sonnets, & des Chansons, &c, inserez dans les Ouvrages d'autrui; & qu'on a en manuscrit un très-grand nombre de Pieces qui mériteroient de voir le jour. Il cite (7) un Passage de Pierre François Rinuccini (8), qui nous aprend qu'Ottavio Rinuccini mérita beaucoup de loüanges par raport aux *Versi Sciolti* dans son Panégyrique sur la naissance de Louïs XIII, & qu'il avoit eu dessein de traduire en cette espece de Vers les six Livres de sainte Catherine; mais qu'il n'en avoit traduit que le prémier, & qu'on étoit résolu de le donner au public, quoi que l'Auteur n'y ait pas mis la derniere main. Voilà ce que Mr. Rilli nous aprend sur les Oeuvres de notre Ottavio. Auroit-il ignoré ce qui concerne cet Opera d'Arethuse dont Erythreus a fait mention (9)?

Mais, pour venir au fait, copions un long Passage de l'Epitre Dédicatoire de l'Eurydice (10). Il nous aprendra que Rinuccini croioit être le prémier entre les Modernes qui eût tenté d'introduire la Musique sur le Théatre. Il se trompoit, & ne savoit pas ce que je raporte ailleurs (11). Nous y verrons aussi que Jaques Peri (12) fut celui qui composa la Musique de la Pastorale de Daphné, & puis de l'Opera d'Eurydice. *E' stata openione di molti, Cristianissima Regina, che gli antichi Greci e Romani cantassero sulle Scene le Tragedie intiere; ma si nobile maniera di recitare, non che rinnovata, ma nè pur che io sappia fin qui è stata tentata da alcuno; & ciò mi credev' io per difetto della Musica moderna, di gran lunga all' antica inferiore; ma pensiero si fatto mi tolse interamente dall' animo Mes. Jacobo Peri, quando udito l'intenzione del Sig. Jacopo Corsi, e mia, mise con tanta grazia sotto le note la Favola di Dafne, composta da me, solo per fare una semplice prova di quello, che potesse il Canto nell' età nostra, che incredibilmente piacque a que' pochi che l'udirono; onde preso animo, e data miglior forma alla stessa Favola, e di nuovo rappresentandola in Casa il Sig. Jacopo, fu ella non solo dalla Nobiltà di tutta questa Patria favorita, ma dalla Sereniss. Granduchessa, e dagl' Illustrissimi Cardinali dal Monte e Montalto, udita, e commendata; ma molto maggior favore, e fortuna ha sortito l'Euridice messa in Musica dal medesimo Peri, con arte mirabile, e da altri non più usata, havendo meritato dalla benignità e magnificenza del Sereniss. Granduca d'essere rappresentata in nobilissima Scena, alla presenza di V. M. del Cardinal Legato, e di tanti Principi, e Signori d'Italia e di Francia; la onde cominciando io a conoscere quanto simili Rappresentazioni in Musica siano gradite, ho voluto recare in luce queste due, perchè altri di me piu intendenti s'ingegnino di accrescere, e migliorare si fatte Poesie di maniera, che non abbiamo invidia a quelle antiche tanto celebrate da' Nobili Scrittori* (13). Joignons à cela un curieux Passage du Pere Menestrier: „ Ces Musiques Dramatiques „ furent conservées dans les Carrousels, & dans les Ballets, „ dont les ouvertures se sont presque toûjours faites par des „ dialogues & des recits de Musiciens qui chantoient ou sur „ des chars, ou sur d'autres machines. Enfin Ottavio Ri„ nuccini Poëte Florentin aiant un talent particulier à expri„ mer dans ses vers toutes sortes de passions chercha les „ moyens d'y ajuster tellement la Musique & le chant qu'ils „ n'ôtassent rien ny à la beauté de ses vers ny à l'intelligen„ ce des paroles, qui sont souvent comme absorbées par les „ portemens de voix, les fugues, & les fredons. Il en con„ fera avec Giacomo Corsi Gentilhomme Florentin qui en„ tendoit la Musique & se plaisoit aux belles choses, & l'un „ & l'autre ayant fait appeller Giacomo Cleri (14), & Giu„ lio Caccini excellens Maîtres de Musique, ils concerte„ rent ensemble une piece qui fut representée dans la mai„ son du Signor Corsi en presence du grand Duc, & de la „ grande Duchesse de Toscane, & des Cardinaux Monti, „ & Montalto, avec tant de succés, que cette piece qui „ étoit les Amours d'Apollon & de Daphné servit de mo„ dele à l'Euridice, que l'on representa peu apres au méme „ lieu. Claude de Monteverde, excellent Musicien, com„ posa l'Ariane (15) sur ces deux originaux, & étant de„ venu Maître de la Musique de Saint Marc de Venise, il „ y porta cette maniere de representations qui sont deve„ nuës si celebres par la magnificence des Theatres, & des „ habits, la delicatesse des voix, l'harmonie des concerts, „ & les sçavantes compositions de ce Monteverde, de So„ riano, de Giovanelli, de Teofilo, & plusieurs autres „ grands Maîtres (16) ".

Voilà des Citations qu'on lira avec plaisir, si l'on aime à conoître l'origine & les progrès de chaque chose. Notez que Rinuccini n'étoit pas un Comédien (17).

(*C*) *Je ne croi pas qu'on ait eu raison de dire qu'il aporta en France la prémiere pratique des Ballets.*] Son fils lui donne cette loüange: *qual fu*, dit-il (18), *ne' suoi Versi la facilità, quale la dolcezza veramente nata all' armoniosa melodia? Quindi nacque, che i Balli, quali egli ancora primiero condusse in Francia, accompagnati dalla Musica piacquero mirabilmente.* Il vint en France avec Marie de Medicis l'an 1600. Or nous savons que l'usage des Ballets y étoit déjà établi. J'en vais donner une preuve qui sera très-agréable à ceux qui se plaisent à l'Histoire des Inventions. „ Beau„ joyeux étoit un Italien nommé Balthasarini, l'un des „ meilleurs Violons de l'Europe, que le Maréchal de Bris„ sac étant Gouverneur du Piedmont envoya à la Rei„ ne (19) avec toute la bande de Violons dont il étoit le „ chef. La Reine en fit son Valet de Chambre, & ce „ Balthasarini prennant le nom de Beaujoyeux se rendit si „ illustre à la Cour par ses inventions de Ballets, de Mu„ siques, de Festins, & de Representations, que l'on ne „ parloit que de lui. Ce fut lui qui fit le Ballet des No„ ces du Duc de Joyeuse avec Mademoiselle de Vaude„ mont sœur de la Reine, & ce Ballet fut publié sous le „ titre de *Ballet comique de la Reine, fait aux Noces de* „ *Monsieur le Duc de Joyeuse & Mademoiselle de Vaudemont* „ *sa Sœur, par Baltasar de Beaujoyeux Valet de Chambre du* „ *Roi & de la Reine sa Mere.* Un des Poëtes de la Cour fit „ ces Vers à sa loüange.

Beaujoyeux qui premier des cendres de la Grece
Fais retourner au jour le dessein & l'addresse
Du Balet compassé en son tour mesuré
Qui d'un esprit Divin toy-méme te devance,
Geometre inventif, unique en ta science;
Si rien d'honneur s'acquiert le tien est assuré.

„ Beaulieu & Salmon Maîtres de la Musique du Roi l'aide„ rent en la Composition des Recits & des Airs de Ballet, „ la Chesnaye Aumônier du Roy fit une partie des Vers, & „ Jaques Patin alors Peintre du Roy le servit pour les Deco„ rations (20) ". Ce Ballet fut dansé l'an 1582 (21). Voiez dans le Pere Menestrier (22) la description de la machine qui en fit le commencement.

(1) Nic. Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 62.

(2) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1375.

(3) *Là-méme.*

(4) *Il y a* Daphium *au lieu de* Daphnem *dans l'imprimé de* Nicius Erythræus.

(5) Nic. Erythræus, Pinac I, *pag.* 101.

(6) Jacobo Rilli, Notizie intorno a gli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina, *Parte I, pag.* 258, 260.

(7) *Idem, ibidem, pag.* 259.

(8) *Tiré d'une Lettre à l'Académie* de gli Alterati.

(9) *Notez qu'à la page* 145 *du* Pinacotheca tertia, *il fait mention des trois autres, mais non pas de l'Arethuse.*

(10) *A Marie de Medicis Reine de France.*

(11) *Dans la Remarque de l'Article* SULPITIUS (Jean).

(12) Nicius Erythræus, Pinac. I, *pag.* 61, *le nomme* Jacobus Pera; *mais à la page* 144 *du* Pinacotheca tertia, *il le nomme* Jacobus Perius.

(13) Ottavio Rinuccini, *apud* Jacobum Rilli, Notizie intorno a gli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina, *pag.* 258, 259.

(14) *Je croi que par une faute d'Impression on a mis* Cleri *au lieu de* Peri.

(15) *Je ne sai s'il n'eût point falu dire que Claude de Monteverde composa, non pas l'Ariane, mais la Musique de l'Ariadne du Rinuccini. En tout cas, cette derniere Piece méritoit d'être citée aussi bien que Daphné & Eurydice.*

(16) Menestrier, Répresentat. en Musique, *pag.* 163 *& suiv.*

(17) *C'étoit un Comédien de très-grande reputation à Florence.* Baillet, Jugem sur les Poëtes, *num.* 1375.

(18) *Dans sa Lettre à l'Académie* de gli Alterati, *apud* Rilli, Notizie intorno a gli Uomini illustri dell' Accademia Fiorentina, *pag.* 259.

(19) *C'est-à-dire Catherine de Medicis.*

(20) Menestrier, Répresentations en Musique, *p.* 272, 273.

(21) *Voiez la Remarq.* (C) *de l'Article* GOUDIMEL.

(22) *Au* Traitté des Ballets anciens & modernes, *pag.* 267, 268.

retourné à Florence, il se dégouta enfin des folies de l'amour pour lesquelles il avoit eu un panchant fort singulier (*h*). Ce que la raison n'avoit pu faire, le rassasiment & l'expérience le firent, en lui donnant du mépris pour les choses qui lui avoient trop occupé le cœur. Il rentra en lui-même, & s'attacha tout entier à la piété, & mourut en cet état à Florence (*i*). Plusieurs de ses Poësies y furent imprimées après sa mort par les soins de PIERRE FRANÇOIS RINUCCINI son fils, qui les dedia à Louïs XIII l'an 1624.

(*h*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*i*) Nic. Erythræus, Pinac. I, *pag.* 62.

RITIUS (MICHEL) en Italien *Riccio*, Jurisconsulte Napolitain & Auteur de plusieurs Livres (*A*), a fleuri au commencement du XVI Siecle. Il fut chassé de son païs *par la faction contraire à la France*, & se retira à la Cour de Louïs XII, qui *l'honora d'un Office de Conseiller au Parlement de Paris* (*a*). La Croix du Maine le nomme Michel de Ris, & assûre qu'il fut *Conseiller du Roy en son grand Conseil & au Parlement de Paris l'an* 1505, & qu'on l'apelloit *vulgairement l'Advocat de Naples* (*b*). Lors que le Cardinal d'Amboise entra dans Milan après que Lodovic Sforce eut été fait prisonnier, il fit répondre par Michel Ritius à la Harangue que les Milanois lui firent pour obtenir le pardon de leur desobéïssance (*c*). Louïs XII envoia le même Ritius à Genes l'an 1506 pour ofrir une amnistie aux habitans révoltez (*d*). Les Remontrances de cet Orateur furent inutiles.

(*a*) Baudier, Hist. du Cardinal d'Amboise, *pag.* 44.

(*b*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 331.

(*c*) *Voiez* Gaguin, *au Livre XI de* l'Histoire de France, *folio m.* 308 *verso*.

(*d*) Guicciardin, *Livr. VII*, *folio m.* 192.

(*A*) *Il est Auteur de plusieurs Livres.*] Il composa à Blois en 150? *un Traicté du debvoir des gens de guerre & de leurs privileges*, qui fut *imprimé à Paris audit an*, & qu'il dédia au Roi Louïs XII (1). Il fit trois Livres *de Regibus Francorum*, trois *de Regibus Hispaniæ*, un *de Regibus Hierosolymarum*, quatre *de Regibus Neapolis & Siciliæ*, deux *de Regibus Hungariæ*, que Jean Froben imprima à Bâle l'an 1517 *in* 4. On y trouve une Préface de l'Auteur écrite à Rome l'an 1505, & une Préface de Janus Parrhasius qui assûre que le style de l'Ouvrage est pur, franc, & naturel, *purus, candidus, illaboratus* (2). Louïs Vives témoigne qu'il y a beaucoup de fautes sur les noms propres dans ces Histoires de Ritius. *Michael Ritius Reges aliquot Christianos collêgit, in quo opere multa sunt locorum, hominum, & familiarum corrupta nomina, vitio credo describentium* (3). Son Histoire des Rois de France s'étend depuis Pharamond jusqu'à Louïs XII, & fut imprimée à Rome l'an 1505, & dédiée à Gui de Rochefort Chancelier de France (4). Celle des Rois d'Espagne commence à Gargoris, & finit à Philippe I pere de Charles-Quint (5).

(1) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 331. *Notez que* du Verdier Vau Privas *ne fait point mention de ce Livre.*

(2) *Tiré de* Gesner, Bibliothec. *folio* 513.

(3) Lud. Vives, de tradendis Disciplinis, *Libr. V p.* 359 *Edit. Lugd.* 1551 *in* 8.

(4) Vossius, de Histor. Lat. *pag.* 667.

(5) Vasæus, Chron. Hisp. *Cap. IV*, *pag.* 21. *Edit. Colon.* 1577 *in* 8.

RITTANGELIUS (JEAN ETIENNE) Juif converti, étoit de Bamberg en Allemagne, & a vêcu au XVII Siecle. Il fut Professeur aux Langues Orientales dans l'Académie de Konigsberg, & il publia quelques Livres (*A*) qui marquent qu'il avoit à cœur les intérêts de la Religion Chrétienne, & qu'il étoit docte. Il en vouloit publier d'autres, & il entreprit pour cet effet le voiage d'Amsterdam; mais il eut le cruel chagrin de voir déchirer ses Manuscrits par des armateurs qui s'emparérent du Vaisseau où il s'étoit embarqué. Il nous aprend lui-même cette Avanture dans l'Epitre Dédicatoire de son *Jezirah*. Quelques-uns disent qu'il étoit né Juif. Les Journalistes d'Utrecht donnent cela pour constant (*a*), mais d'autres disent que *de Catholique Romain* il *étoit devenu Juif*, & que *de Juif il se fit Protestant*. Ce sont les termes des Nouvelles de la République des Lettres au Mois d'Août 1699, page 212. Mais quelques personnes croient qu'il ne fit jamais profession du Judaïsme (*B*). Il étoit encore en vie le

(*a*) Bibliot. Librorum novorum, *Mens. Sept. & Oct.* 1698, *pag.* 674.

(*A*) *Il publia quelques Livres.*] Il avoit dit dans ses Notes sur le Livre *Jezirah* (1), que la Paraphrase Caldaïque de l'Ecriture fournit de bons argumens contre les Juifs & contre les Antitrinitaires. Cela l'exposa aux attaques d'un Socinien qui sous le nom d'*Irenopolita* fit imprimer un Ouvrage. Il se défendit par un Traité qui a pour Titre *Libra veritatis*, & qu'il dédia à Jean Casimir Roi de Pologne. Mr. Vander Wayen (2) le fit reimprimer à Franeker l'an 1698, avec un autre Traité du même Auteur touchant les Cérémonies de la Pâque. Il fit aussi reimprimer au même lieu en 1699 le Livre de Rittangelius *de Veritate Religionis Christianæ*, où l'on trouve un grand Recueil de Passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaïque croioit le mystere de la Trinité, & la Divinité éternelle du Messie (3). Mr. Wagenseil (4) a publié quelques Lettres que Rittangelius avoit écrites à un Juif, & qui lui paroissoient excellentes. Mr. du Voisin, qui a réfuté le Livre du prétendu *Irenopolita*, n'y a pas si bien réüssi que le Proselyte Chrétien. C'est le sentiment de Mr. Vander Wayen (5). Au reste, quelques-uns de ceux qui ne trouvent pas leur compte dans les principes de Rittangelius, n'ont pas plutôt su que l'on avoit fait une nouvelle Edition de son *Libra veritatis*, qu'ils ont publié un Manuscrit composé depuis long-tems, & intitulé *Bilibra veritatis & rationis, &c.* Ils y ont joint la Dissertation *de Verbo Dei* à laquelle l'Ouvrage de Rittangelius servoit de Réponse. Consultez les Nouvelles de la République des Lettres (6).

Rittangelius fit imprimer à Konigsberg en 1652 la Traduction Allemande qu'il avoit faite des Prieres que les Juifs font dans leurs Synagogues le prémier jour de chaque année. Il dédia cet Ouvrage à l'Electeur de Brandebourg. L'Epître Dédicatoire, qui est datée du 31 de Mai 1652, nous aprend qu'il étoit malade depuis près d'un an, & qu'il lui restoit peu d'espérance de guérison; qu'il avoit souvent demandé qu'on lui donnât des Disciples bien choisis, afin que le talent qu'il avoit reçu de Dieu ne mourût pas avec lui, & qu'il le transmît à d'autres; mais qu'il n'avoit pu obtenir cette faveur, & qu'ainsi malgré la rigueur de sa maladie il s'étoit voulu apliquer à la Traduction Allemande de quelques Prieres des Juifs. Il critique dans sa Préface plusieurs fautes que Kircher, Capel, Scaliger, Vechner, Vorstius, Constantin l'Empereur, Slevogtius, Schickard, ont faites en traduisant des Passages Hebraïques (7). Le Journal que j'ai cité nous fait conoître quelque chose de son entêtement. *In eo merito a cordatioribus Theologis reprehendendus, quod ubique ferè jactat, ne apicem quidem ullum vel literam in Novo Testamento reperiri, quem non ex Hebraeorum antiquitatibus desumtum demonstrare ipse possit, & quidem, ut ipse loquitur*, non opinionibus, (quia opinio versatur circa illa, quæ se aliter habere possunt) sed auctoritatibus omnium seculorum, tam Judaicæ, quam Christianæ Ecclesiæ & Antiquitatis (8). Le Nouveau Testament, disoit-il, ne contient pas un ïota qui ne soit tiré des Antiquitez Judaïques.

(*B*) *Quelques personnes croient qu'il ne fit jamais profession du Judaïsme.*] On m'a communiqué une Lettre manuscrite datée du 10 de Septembre 1701, de laquelle je m'en vais donner quelques Extraits qui plairont sans doute aux curieux.

L'Auteur de cette Lettre a conu très-particuliérement notre Rittangel. Il observe I. Qu'Hornius, Mr. Wagenseil, & plusieurs autres Ecrivains ont assûré que cet homme avoit été Juif, & peut-être même de naissance. II. Que l'Auteur anonyme du *Bilibra veritatis* assûre (†), que Rittangel aiant été élevé dans la Communion Romaine, embrassa la foi des Juifs qui le circoncirent à Hambourg, dit-on, qu'ensuite il fut baptisé à Dantzic par le Sieur Nigrinus, & s'attacha à la foi Chrétienne. III. Que Christophle Hartknoch Professeur à Thorn raporte (‡), que Rittangel à ce qu'on dit, né Chrétien & initié par le Baptême au Christianisme, embrassa ensuite le Judaïsme, & fut circoncis à Hambourg: qu'après cela il se fit Papiste, & puis Calviniste, & enfin Luthérien; que contre l'usage il fut créé Professeur extraordinaire en Langue Hébraïque dans l'Académie de Konigsberg, sans avoir soutenu aucune Dispute préliminaire; qu'il fut favorisé en cela par Monsr. le grand Maréchal; & qu'une Querelle s'étant élevée entre Latterman, & Mislenta, il s'attacha au parti de Latterman.

L'Auteur de la Lettre fait d'abord une Remarque sur l'incertitude qui paroit dans ces Ecrivains, & sur leurs variations, qui sont telles que si les uns ne se trompent pas, il faut de toute nécessité que les autres disent un mensonge. Il raporte ensuite l'Extrait d'une Lettre qu'un Sénateur de Dantzic lui avoit écrite le 22 d'Avril 1700. Cet Extrait porte que le Sieur Hartknoch parlant sans doute du même Nigrinus à qui il attribue d'avoir baptisé Rittangel, raconte (‡) que Nigrinus de Luthérien devint Calviniste, & Prédicateur à Dantzic, & puis Papiste à la suggestion du Capucin Valerien Magni, & qu'avant cela il avoit dit plusieurs choses selon les principes des Sociniens touchant la nativité de Jesus-Christ. On avoit prié ce Sénateur de s'informer s'il se trouve quelque document de ce prétendu Baptême conféré à Rittangel à Dantzic par Nigrinus, & on lui avoit marqué qu'une telle cérémonie auroit été faite avec éclat, & enrégitrée pompeusement dans les Archives du Temple, vû le mérite & l'érudition du nouveau Chrétien. Il répondit que Nigrinus fut apellé en 1630 pour être

(1) *C'est un Livre que les Juifs donnent au Patriarche* Abraham. *D'autres le donnent au Rabin* Akiba. *Notre* Rittangelius *en fit une Traduction avec des Notes qui fut imprimée l'an* 1642 *à Amsterdam.*

(2) *Professeur en Théologie a Franeker.*

(3) *Voiez la Préface de Mr.* Vander Wayen *au devant du* Libra veritatis.

(4) *In* Lipmanni Confutatione. *Voiez la même Préface.*

(5) *Voiez la même Préface.*

(6) *Mois d'Août* 1699, *pag.* 214.

(7) *Tiré du* Journal d'Utrecht, *Mens. Sept. & Octob.* 1698, *pag.* 675, 677.

(8) *Tiré du* Journal d'Utrecht, *Mens Sept. & Octob.* 1698, *pag.* 678.

(†) *Pag.* 69

(‡) *Dans son Histoire Ecclesiastique de Prusse*, *pag.* 641 *Edit.* 1686.

(‡) *Ibidem*, *pag.* 824.

le 31 de Mai 1652; car c'eſt la date de l'Epitre Dédicatoire de l'un de ſes Livres (*b*).

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*) *vers la fin.*

être Paſteur des Réformez à l'Egliſe de ſaint Pierre à Dantzic, & que la fonction de baptizer étant affectée dans cette ville-là aux Diacres à l'excluſion des Paſteurs, il n'eſt pas poſſible que Nigrinus ait conféré le Baptême à Rittangel. On n'avoit pas eu le tems de rechercher s'il avoit contribué à la converſion de ce proſélyte. L'Auteur de la Lettre conclut de toutes ces choſes, qu'il eſt faux que ce perſonnage-là ait été ou baptiſé ou rebaptiſé à Dantzic; ce qui prouve, dit-il, qu'on ſe trompe en diſant qu'il étoit né Juif, ou qu'il l'étoit devenu. Je m'étonne, continue-t-il, que tant de célèbres Ecrivains aient négligé de s'inſtruire de la vérité du fait, ce qui ne leur eût pas été dificile pendant la vie de Rittangel, homme qui a eu & beaucoup d'amis, & auſſi beaucoup d'ennemis. On s'eſt contenté de ſe copier les uns les autres en publiant des diſcours vagues, ſans ſe donner la peine de s'informer exactement s'ils étoient fondez en raiſon.

Il raconte qu'aiant demeuré en Pruſſe l'an 1649 & les deux années ſuivantes, & aiant été logé pendant quelques mois chez Mr. Ahaſuerus Brand grand Maréchal & l'un des quatre Conſeillers de la Régence, il eut occaſion de conoître le Sieur Rittangel, & de lier avec lui une amitié très-étroite. Le grand Maréchal étoit ſon patron, & le prioit aſſez ſouvent à dîner. Lui & pluſieurs autres perſonnes d'honneur & de probité ont dit à l'Auteur de la Lettre, que Rittangel étoit né Catholique, dans la forteresse de Forcheim en Franconie, au Diocèſe de Bamberg; qu'aiant étudié les Humanitez il s'en alla à Conſtantinople, où il fréquenta beaucoup les Rabins pendant douze ans; qu'à ſon retour il embraſſa la Religion Réformée, & qu'enſuite il ſe tranſporta à Konigsberg, où l'Electeur de Brandebourg lui donna la Charge de Profeſſeur extraordinaire en Hébreu, n'y aiant alors que les Luthériens qui puſſent être promus à la Charge de Profeſſeur ordinaire dans cette Univerſité; qu'il n'y avoit perſonne qui s'imaginât qu'il fut né Juif, mais qu'on ſoupçonnoit pourtant qu'il l'avoit été.

Le même Auteur de la Lettre raconte, qu'un jour le Baron d'Eulenbourg gendre du grand Maréchal railla Rittangel ſur le chapitre de la circonciſion à la table de ſon beau-pere, qui en fut fâché: que Rittangel couvert de honte s'excuſa modeſtement, & ſe plaignit que contre toute vérité on eût de lui cette penſée. Après le dîner l'Auteur de la Lettre lui témoigna ſon déplaiſir de l'afront qui lui avoit été fait. Rittangel fondant en larmes, & pouſſant de profons ſoupirs, lui proteſta qu'il étoit très-faux qu'il eût été circoncis. Le même Auteur aſſûre qu'un Paſteur d'Elbing vénérable par ſa probité & par ſa ſcience lui avoit fourni une bonne preuve. Ce Paſteur avoit pris toutes les peines imaginables pour rétablir la concorde dans le logis de Rittangel. Ce malheureux homme s'étoit marié à une femme qui le maltraitoit (9), & qui étoit ſoutenue dans ſes caprices par ſes parens qui demeuroient à Elbing. Ce Paſteur travailla de toutes ſes forces à calmer ces diſſentions, & fut témoin des emportemens de la femme, & en tira un bon argument contre l'opinion commune touchant la circonciſion du mari, car il raiſonnoit de cette maniere: cette femme pendant ſes emportemens diſoit avec toute ſorte d'effronterie tout ce qui pouvoit contribuer au dommage & au deshonneur de ſon mari, & néanmoins elle ne l'a jamais accuſé d'être circoncis, il faut donc qu'il ne le ſoit pas.

L'Auteur de la Lettre ajoûte une autre raiſon. Je ne ſache point, dit-il, que pendant la vie de Rittangel aucun de ſes Adverſaires lui ait fait un tel reproche dans quelque Livre. Ils furent pourtant en bon nombre, & quelques-uns d'eux firent paroître beaucoup d'aigreur. Il ne les ménagea point, & il attaqua vivement dans ſes Ecrits pluſieurs célèbres Auteurs; & nommément Miſlenta (10) la colonne du Luthéraniſme à Konigsberg, & les Buxtorfes qu'il accuſa de craſſe ignorance dans l'Hébreu.

Enfin l'Auteur de la Lettre s'imagine, que les ſoupçons ſe fondérent ſur ce que Rittangel n'avoit fréquenté que des Juifs pendant ſon ſéjour à Conſtantinople, & ſur ce qu'il avoit toutes les manieres & tout l'air d'un vrai Rabin. Mais ce ne ſont pas des preuves qu'il eût effectivement embraſſé le Judaïſme. Il avoit pu le faire eſpérer aux Juifs, afin qu'ils lui expliquaſſent plus ſoigneuſement le plus fin de leur Litérature, & puis il avoit pu ſe retirer avant que de leur tenir parole (11).

(9) *L'Auteur de la Lettre n'a dit que la cauſe de la mauvaiſe humeur de cette femme etoit que Rittangel, ou par tempérament, ſoit à cauſe de ſon âge, avoit le don de continence plus qu'il ne faloit pour l'inclination de ſon épouſe.*

(10) *Docteur en Théologie.*

(11) *Tiré d'une Letre* ſcripta à Medico Germano TL. K. ad Medicum Hollandicum P. B.

ROBERT (**JEAN**) Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Orleans ſa patrie au XVI Siecle, ſe fit eſtimer par ſes Ouvrages (*A*). ANNE (*a*) ROBERT ſon fils Avocat au Parlement de Paris publia des Livres de Juriſprudence qui paſſent pour bons (*B*). Voiez la Lettre que Paſquier lui écrivit (*b*). LOUIS ROBERT ſon fils Avocat au même Parlement mourut fort jeune, & avoit aquis déjà beaucoup de réputation. Voiez le *Choartius major, vel de orbitate toleranda* de Jaques Gutherius. On trouve ce Traité-là à la fin du Livre *de Jure Manium*: l'Auteur l'adreſſe à Anne Robert, & le conſole le mieux qu'il lui eſt poſſible. J'ai parlé ci-deſſus (*c*) de PIERRE ROBERT l'un des plus illuſtres Avocats du Parlement de Paris ſous le Regne de Henri

(*a*) *Et non pas* André, *comme dit* Konig.

(*b*) *Elle eſt au Livre XIX, & à la page 522 & ſuiv. du II Tome.*

(*c*) *Citation* (10) *de l'Article* MARILLAC (Charles de).

(*A*) *Il ſe fit eſtimer par ſes Ouvrages.*] Il publia *Sententiarum Juris libri IV*, à Paris 1557. *Receptæ Juris civilis Lectiones libri II*, à Orleans 1567. *Animadverſionum Juris-civilis libri III*, à Paris 1580. Cujas ſous le nom de Mercator écrivit contre ce dernier Ouvrage. Robert lui repliqua par un Ecrit qui a pour Titre, *Notarum libri III ad Jacobi Cujacii Mercatoris notarum libros III*, à Orleans 1583. Il écrivit auſſi un Ouvrage contre un Miniſtre nommé Robert Maſſon. Cet Ouvrage traduit de Latin en François fut imprimé à Paris l'an 1569. Voiez la Bibliotheque Françoiſe de du Verdier (1).

(*B*) *Anne Robert . . . . publia des Livres de Juriſprudence qui paſſent pour bons.*] Ses quatre Livres *Rerum judicatarum* ſont fort eſtimez. C'eſt un Recueil d'Arrêts ou du Parlement de Paris, ou du grand Conſeil, &c, ſur des matieres notables. Les raiſons des Avocats y ſont rapportées amplement & doctement. C'eſt un tiſſu perpétuel d'Erudition, & de Citations choiſies. Je n'en dirois pas davantage, ſi je ne me ſouvenois que parmi ceux qui ont dit que les Paſſages de Tagereau, que je raporte dans l'Article QUELLENEC, cauſent du ſcandale, il y en a qui ſe fondent ſur la fauſſe ſupoſition que cet Ecrivain n'étoit d'aucun poids, que perſonne ne le conoiſſoit, & qu'autre que lui n'avoit eu la témérité d'écrire de cette maniere. C'eſt une raiſon de me flater de l'eſpérance que leur ſcandale ceſſera, ſi je leur montre qu'une erreur de fait en a été le fondement, & c'a été l'une des vues qui m'ont porté à faire voir dans la ſeconde Edition de l'Article QUELLENEC, 1, que le Diſcours de Tagereau n'eſt point inconu (2): 2, qu'un autre Avocat du Parlement de Paris (3) s'eſt exprimé auſſi librement que celui-là. J'ajoûte ici dans la même vue, c'eſt-à-dire pour l'édification de ces perſonnes ſcandaliſées, qu'Anne Robert, l'un des plus célèbres Avocats de ce même Parlement, a renchéri ſur ces deux-là, & que c'eſt dans un Ouvrage dédié au grand Achille de Harlai, prémier Préſident de cette auguſte Compagnie. Le X Chapitre de ſon IV Livre *Rerum judicatarum* roule ſur un Procès d'impuiſſance qui avoit été porté par apel au Parlement de Paris. Ce Parlement donna (4) un Arrêt confirmatif de la Sentence des Juges Eccléſiaſtiques, qui avoient ordonné la viſite & le congrès, de quoi le mari, qui n'en vouloit point ouïr parler, s'étoit porté pour apellant. Son Avocat repréſenta l'abomination de ces procédures. Il fit en quelque ſorte ce qui arrive dans les grandes Révolutions d'Etat, où, afin de procurer aux Loix une durée très-longue, on les renverſe pour un peu de tems (5). Il ſe diſpenſa des régles de la pudeur, pour le bien de la pudeur. Il décrivit impudemment les cérémonies de la viſite, afin d'en donner de l'horreur, & de travailler à l'extirpation d'un abus très-impudent. Tagereau fut animé du même eſprit; mais comme Robert n'écrivoit pas en Langue vulgaire il ſe contraignit beaucoup moins. *Vultis ad perpetuam rei deteſtationem, quam à foro & judiciis explodi convenit, viſitationem (ſpectaculum odio publico dignum) verbis repræſentari? Parcite pudicæ aures, ſi quid in re obſcœna labatur verecundi ſermonis modeſtia. Puella reſupina jacet cruribus hinc inde diſtentis. Proſtant pudendæ corporis partes, quas natura ad delicias generis humani velavit. Has & matronæ (quæ obſtetrices anus ſunt) & medici inſpiciunt, pertractant, diducunt: Magiſtratus vultu compoſito riſum diſſimulat: Matronæ præſentes venerem dudum oblitam refricant: Medici pro ætatis diſcrimine, hic vires priſtinas reminiſcitur, ille animo æſtuante inanis ludicri ſpectaculo paſcitur: Chirurgus aut ferramento fabrefacto (id ſpeculum matricis vocari ſolet) aut cereo & fictitio Priapo aditus Venereos tentat, aperit, reſerat: Puella jacens titillatione veſana prurit: Ut etiam ſi virgo viſitari cœperit, inde tamen non incorrupta recedat* (6). La pudeur, continue-t-il, m'empêche d'en dire davantage (7). Enſuite il obſerve que nonobſtant la turpitude de cet uſage, on pourroit le tolérer, ſi c'étoit un bon moien d'avoir des preuves de ce que l'on cherche; mais ce ſont des voies trompeuſes, ſoutient-il, & là-deſſus il entaſſe obſcénité ſur obſcenité. Tout le Chapitre eſt rempli de termes & de penſées de cette nature, & rien n'eſt plus laſcif que l'endroit où l'Avocat de la femme provoque au combat le pauvre époux, & lui fait la deſcription des reſſources & des douceurs qui ſe peuvent rencontrer au champ de bataille. Il y avoit eu un pareil Procès au Parlement de Paris quelques années auparavant: je ne le remarque qu'afin de dire qu'Antoine Hotman, frere du fameux François Hotman, ſe déclara contre le congrès, & qu'il ſe ſervit d'une grande liberté d'expreſſions (8). Le Livre qu'il publia ſur cette matiere a pour Titre, *Traitté de la diſſolution du mariage par froideur de l'homme ou de la femme*, & a été imprimé diverſes fois. Je penſe que la prémiere Edition eſt celle de l'an 1581 (9), & que ce fut cette année-là qu'un de ſes parens ſe vit pourſuivi en diſſolution de mariage ſous prétexte d'impuiſſance. Il

(1) *A la page* 753.

(2) *Il a été inſéré dans la* Bibliotheque du Droit François, *Ouvrage reimprimé à Paris l'an* 1667.

(3) Sebaſtien Roulliard.

(4) *Le* 20 *de Janvier* 1587.

(5) Leges ſemper ut eſſent, aliquando non fuerunt, *diſoit un ancien Romain.*

(6) Annæus Robertus, Rerum judicatarum *Libr. IV, Cap. X, pag.* 786 *Edit. Genev.* 1620 *in* 8.

(7) *Plura dicere vetat pudor.* Idem, ibid.

(8) *Voiez la Remarq.* (*H*) *de l'Article* QUELLENEC.

(9) *Voiez* du Verdier, Bibliotheq. Françoiſe, *pag.* 891.

Henri II, & j'en parlerai encore ci-dessous (*C*). J'ignore si le Professeur d'Orleans & lui étoient de même famille.

Son fils Anne eut une fille nommée Anne qui fut mariée avec un frere d'André du Laurens le Médecin (*d*). La famille dont il étoit subsiste encore à Paris sous une belle figure. Monsr. ROBERT, Procureur du Roi au Chatelet, en descend. Il *a un fils President en la Chambre des Comptes, & un frere Grand Vicaire du Diocese de Nismes*, & un autre frere qui en sortant de l'Intendance de Canada a été fait Intendant de Marine à Brest au mois de Janvier 1703. Feu Mr. Robert, Chanoine & grand Pénitencier de Notre Dame à Paris, étoit leur frere (*e*).

(*d*) *Voiez la Remarque* (E) *de l'Article* LAURENS (Andre du).

(*e*) *Tiré du* Mercure Galant, *Mois de Janvier 1703, pag. 271.*

Il est certain que Roulliard (10) a dit qu'Antoine Hotman ne fit ce Traité qu'afin de favoriser l'impuissance d'un de ses parens. Vous noterez s'il vous plait, que ce frere de François Hotman faisoit beaucoup de figure dans l'ordre des Avocats, & qu'il fut créé Avocat général au Parlement de Paris par les Ligueux. Qu'on ne croie donc point desormais que Tagereau est le seul que j'eusse pu déterrer. Qu'on se souvienne que les plus grans noms du Barreau eussent pu venir sur les rangs. Il ne faut pas que j'oublie que l'Ouvrage d'Anne Robert a été traduit & publié en François par un Avocat (11). Je n'ai point cette Version, mais je croi que le Passage Latin que l'on a vu ci-dessus, & plusieurs autres n'y ont pas toute la naïveté ou plutôt la nudité de l'Original, & que néanmoins ils y sont fort sales.

J'ai lu dans l'Histoire Ecclésiastique de Theodore de Beze, que la femme d'un Avocat, chez qui ceux de la Religion avoient tenu quelques Assemblées à Paris, se constitua prisonniere au Châtelet avec ses deux filles, afin de convaincre de fausseté le bruit qui avoit couru que ces Assemblées étoient impures (12). " La Cour . . . fit visiter „ les filles par plusieurs chirurgiens, sages femmes, & à „ diverses fois. Mais il ne se trouva visiteur, hors mise „ une vieille matrone, qui ne les jugeast entieres: enco- „ res n'osoit ceste-là resoluement asseurer qu'elles fussent „ corrompues par attouchement d'homme, & finalement „ leur demanda pardon après leur delivrance, declarant „ comme, & par qui elle avoit esté subornée (13) ". Theodore de Beze ne paroît point condamner l'épreuve à quoi elles se soumirent, & dans le vrai c'étoit une afaire, où il y avoit des circonstances qui pouvoient les excuser de ce qu'elles s'exposérent à la visite malgré la pudeur, & le péril qu'elles couroient à cause de la mauvaise foi dont on pouvoit soupçonner les visiteurs. Je laisse le fond des incertitudes de cette maniere de proceder; mais enfin si ces Demoiselles eussent refusé la visite elles eussent confirmé les dépositions des faux témoins. Il s'agissoit de réfuter les informations que le Président de Saint André avoit fait faire, où deux témoins afirmoient que dans l'Assemblée du Jeudi saint composée d'un *grand nombre d'hommes, femmes & filles environ la minuict . . . . . apres avoir presché, fait leur Sabbath, mangé un couchon au lieu de l'agneau paschal, & la lampe, qui leur esclairoit, esteinte, chacun s'accoupla avec sa chacune, & qu'entre autres femmes ils recognurent celle dudit advocat, & deux siennes belles jeunes filles l'une desquelles s'estant rencontrée avec un d'eux* deposans *il la cognut par deux ou trois fois pour sa part* (14). Ces informations firent un grand bruit, & furent montrées à la Reine mere (15).

(*C*) *Et j'en parlerai encore ci-dessous.*] Ce Pierre Robert étoit Parisien (16): Voions ce qu'on dit de lui dans le Dialogue des Avocats du Parlement de Paris. Il " se faisoit „ plus valoir que les susnommez, non qu'il fust par ad- „ vanture plus sçavant que ses compagnons, car je croy „ qu'il n'en sçavoit pas tant: mais il estoit homme d'une „ belle presence, voix, & action, disoit assez heureuse- „ ment, & se faisoit plus estimer par son sens naturel, „ que par son estude & son travail. Il s'advança princi- „ palement par deux actions: l'une & la premiere fut la „ plaidoirie qu'il fit pour le President d'Oppede en cette „ cause de Cabrieres & Merindol, dont l'histoire est si „ bien descrite par M. de Thou, que je n'ai que faire de „ vous en parler davantage. Feu M. Clement du Puy avoit „ esté premierement chargé de cette cause, mais estant de- „ venu malade de la maladie dont il deceda, le President „ d'Oppede eut recours à Robert, lequel il instruisoit de „ jour en jour de ce qu'il avoit à dire. L'autre cause de „ l'advancement de Robert vint de ce que s'estant fait de „ la Religion Pretendue Réformée, il fut emploié par feu „ Monsieur le Prince de Condé, Ayeul de Monsieur le „ Prince, au faict de la Declaration de son innocence: „ depuis lequel temps il fut tousiours recherché par ceux „ de cette Religion; ce qui luy cousta la vie; car il fut „ tué le jour de la S. Barthelemy (17) ".

(10) *Dans le* Capitulaire *qu'on a cité ci-dessus Remarque* (F) *de l'Article* QUELLENEC, *au commencement.*

(11) *Nommé* Tournet. *Je tiens cela de Mr. Marais* (*dont il est parlé ci-dessus Citation* (88) *de l'Article* HENRI III, *& ailleurs*) *avec quelques autres particularitez.*

(12) Beze, Histoire Ecclésiastique des Eglises, *Livre III, pag. 238 à l'ann.* 1560.

(13) *Là même.*

(14) *Tiré de* Beze, Hist. Ecclesiast. *Livre III, pag. 235.*

(15) *Là-même.*

(16) Loisel, Dialogue des Avocats, *pag.* 517, 556.

(17) *Là-même, pag.* 519.

ROBERVAL, Professeur en Mathématique à Paris, contemporain de Monsr. Des Cartes, & son grand ennemi. Voiez le *Sorberiana*, & Mr. Baillet (*a*).

(*a*) Baillet, Vie de Descartes, *Tom. I, pag. 304, où il dit qu'il y a 2 fautes dans le dernier Volume de* Moreri. *Voiez aussi son Traité des* Auteurs déguisez, *Part. II, Chap. VI.*

ROCABERTI (JEAN THOMAS DE) Archêveque de Valence au XVII Siecle, a été l'un des ornemens de l'Ordre des Dominicains. Il fut Professeur en Théologie à Valence, Provincial des Dominicains dans la Province d'Aragon, & puis Général de l'Ordre, & Viceroi de Valence deux fois, & enfin Inquisiteur général d'Espagne. Il s'attacha avec un extrême zêle à maintenir l'Autorité Pontificale; & non content d'avoir écrit sur cela plusieurs Volumes contre les Décisions du Clergé de France, il emploia & ses soins & son argent à recueillir en un Corps les Traitez que d'autres ont publiez sur la même matiere. Ce Recueil, imprimé à Rome sous le Titre de *Bibliotheca maxima Pontificia*, comprend vingt Volumes *in folio.* Rocaberti mourut le 13 de Janvier 1699, à l'âge de soixante & quatorze ans.

ROCCO (GIROLAMO) excella si bien dans l'Art d'écrire, qu'il est juste de faire mention de lui. Il étoit de Venise, & il vivoit au commencement du XVII Siecle. On verra ci-dessous les marques d'estime que lui donna le Duc de Savoie (*A*).

(*A*) *Les marques d'estime que lui donna le Duc de Savoie.*] Voici ce qu'on trouve dans un Livre intitulé *La sage & delectable folie* composé par J. Marcel. „ Je serois long si „ je voulois parcourir les exemples de tous les Princes qui „ ont usé de liberalité & courtoisie à l'endroit des ver- „ tueux, je me contenteray seulement de dire ce que j'ay „ veu en la personne du sieur Rocco Girolami Venitien, „ tres-bon arithmeticien, & escrivain si excellent que je „ ne pense pas qu'aucun de son temps luy peut mettre le „ pied devant, iceluy desdia un livre gravé sur l'erain à „ son Altesse de Savoye l'an 1603, orné de diverse sorte „ de caracteres, chiffres & tirades de main tres-excellem- „ ment faictes, ce que veu par ce grand Prince, voulut „ recompenser l'industrie de l'autheur, luy mettant de sa „ main propre au col une chaisne d'or, vallant 125 es- „ cus (1) ". L'Auteur parle encore de la même récompense dans un autre endroit de son Livre, c'est au Chapitre de *la folie des escrivains* (2). On sera peut-être bien aise de trouver ici le nom de quelques personnes qui ont excellé en cet Art à ce qu'il assûre. „ Nous avons eu " dit-il (3), „ beaucoup des braves escrivains, qui ont „ mis au jour des Livres de diverse sorte de caracteres, „ comme en France, le Gagneur, Lucas, Josserand, & „ autres; en Italie D. Augustin de Sienne, M. Martin de „ Romagne, Camille Buonadio de Plaisance, Cresei Mi- „ lanois, le Curion Romain, le Palatin le Veruue, & „ autres, avec le sieur M. Anthoine Genois, qui en l'an „ 1606. a faict un livre de plusieurs sortes de lettres & „ caracteres desdié au Prince de Mantouë & de Mont- „ ferrat ".

Voiez La Croix du Maine, pag. 424 & 425 de sa Bibliotheque Françoise.

(1) Marcel, sage & delectable folie, *Livre I, pag. 106. Il paroit par l'Aprobation des Docteurs, & par le Privilege du Roi que cet Ouvrage fut imprimé l'an 1628: je me sers de l'Edition de Lion 1650 in 8.*

(2) *C'est le VI du II Livre.*

(3) *Là-même, Livre II, pag. 80.*

ROCHE-

(a) Mezerai, Abregé Chronol. à l'ann. 1599, pag. m. 205, 206.

ROCHEFOUCAUD (Alexandre de la) Abbé de Saint Martin (*a*), frere de ce Comte de Randan qui fut tué à la bataille d'Issoire, & de François Evêque de Clermont, qui a été depuis Cardinal, s'engagea très-mal-à-propos dans les fourberies de Marthe Brossier, prétendue possédée. Nous avons dit dans l'Article de cette Marthe, qu'enfin le Parlement de Paris, l'aiant fait conduire à Romorantin par le Prévôt, défendit à son pere de la laisser sortir hors du lieu sans la permission du Juge. Nonobstant cette défense, le pere & la fille s'en allérent avec notre Abbé en Auvergne, & puis à Avignon. Le Parlement de Paris eut beau ajourner par deux fois l'Abbé, & ordonner enfin, vu sa contumace, la saisie du revenu de ses Bénéfices (*b*), cette troupe ne laissa point de gagner païs, & d'aller à Rome, *s'imaginant que* la possédée *joüeroit mieux sur ce grand theatre*, & qu'elle *trouveroit plus de credulité dans le lieu qui est la source de la croyance* (*c*). L'Evêque de Clermont étoit si suspect d'avoir inspiré cette équipée à son frere, qu'on le condamna aussi à la perte de ses revenus ecclésiastiques (*d*). Henri IV, bien averti des méchans desseins que l'on couvoit là-dessous, donna ordre à Mr. de Silleri son Ambassadeur, & au Cardinal d'Ossat, d'éventer la mine, & de prévenir le Pape avant que cette troupe de comédiens joüât ses pieces. Ils exécutérent cet ordre soigneusement, & d'ailleurs le Cardinal d'Ossat gagna les Jesuites (*A*), si bien que l'Abbé de Saint Martin, à son arrivée à Rome, se trouva destitué des principales ressources sur lesquelles il avoit compté. Les Jésuites l'abandonnérent, & le Pape, que l'on avoit prémuni, ne fit rien qui donnât atteinte à l'Arrêt du Parlement contre la prétendue démoniaque. Ce fut à l'Abbé à recourir aux suplications très-humbles, tant pour lui, que pour son frere, auprès du Roi Henri IV. *Peu de tems après il tomba malade, & mourut de chagrin, à ce qu'on disoit, d'être venu de si loin se faire mepriser. Marthe & son pere, delaissez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hôpitaux* (*e*).

(b) Thuanus, *Libr. CXXIII, circa init.*

(c) Mezerai, Abregé Chronol. à l'ann 1599, pag. 206.

(d) Thuanus, *Libr. CXXIII, circa init.*

(e) Mezerai, Abregé Chronol. à l'ann. 1599, pag. 206. *Voici ce qu'en dit Monsr.* de Thou: *Ita fabula de Martha à Spiritu obsessa omnino evanuit, ipso Sammartino qui spe sua falsus in aula illa despectus esse cœperat, ex mœrore mox mortuo, & Martha patreque ejus ex xenodochiorum stipe miseram vitam vix tolerantibus.*

(*A*) *Le Cardinal d'Ossat gagna les Jésuites.*] Il parla en particulier au Pere Sirmond Sécrétaire de leur Général (1); & après lui avoir montré les ordres du Roi, il lui représenta qu'il étoit à craindre que l'action de cet Abbé ne fût un obstacle au rappel des Peres Jésuites, à cause que tant lui que l'Evêque de Clermont avoient étudié chez eux. Il lui représenta ensuite la témérité de cet attentat, & combien on feroit de tort aux intérêts de l'Eglise, en commettant tout de nouveau les Cours souveraines du Roiaume avec le Pape. Ces raisons firent un très-bon effet.

(1) *Il s'apelloit* Aquaviva.

RODON (David de) ou plutôt **DERODON** (David) Professeur en Philosophie, prémiérement à Die, puis à Orange, & enfin à Nîmes, étoit de Dauphiné. C'étoit un des plus subtils Dialecticiens qui fussent en France; & il n'y avoit guere de Scholastiques Espagnols ou Hibernois qui le surpassassent sur le chapitre des Universaux, & des êtres de raison, & sur les spéculations creuses & abstraites des catégories, & des dépendances de la forme syllogistique. Mais s'il égaloit en cela les Logiciens de l'Ecole les plus raffinez, il les surpassoit de beaucoup dans les matieres de Physique; car il adopta le sentiment des Modernes, & l'Hypothese des atômes, pour expliquer comme Gassendi par des principes méchaniques plusieurs effets de la Nature. Son Cours de Philosophie se vendoit bien: l'Imprimeur y fit un gain considérable, & principalement au Cours abregé; car l'autre rebutoit un peu par l'étendue trop prolixe des Disputes Scholastiques. Derodon écrivit un Livre *de Supposito*, où il se déclara hautement pour Nestorius contre St. Cyrille; non pas en admettant deux personnes, mais en soutenant que Nestorius ne les admit point, & que St. Cyrille confondit les deux natures de Jesus-Christ. Il ne fit en cela que suivre les traces d'un Gentilhomme Provençal (*A*), qu'il avoit conu sans doute, & qui de Catholique Romain étoit devenu très-bon Huguenot. Ce sentiment du Sieur Derodon est un incident, ou un épisode de la fameuse Dispute qui s'est élevée entre deux Ministres de Hollande (*B*), &

(*A*) *Il ne fit . . . que suivre les traces d'un Gentilhomme Provençal.*] Il s'apelloit Gilles Gaillard. Il embrassa la Religion Réformée environ l'an 1630, & se retira à Orange, où il fit le Panégyrique du Prince Frideric Henri. Il n'oublia point de publier les Motifs de sa conversion. Voiez le Livre qu'il intitula *Le Proselyte Evangelique.* Voici ce qu'on trouve touchant son Livre *De Supposito*, dans une Lettre que Sorbiere écrivit à Vossius l'an 1646, en lui envoiant l'Exemplaire dont l'Auteur lui faisoit présent. *Illi* (Ægidio Gaillardo nobili Gallo) *nuper venit in mentem nescio quid circa Nestorium, quasi perperam in Ephesina Synodo fuerit livore Cyrilli hæreseos insimulatus damnatusque; eaque de re edidit librum, cui titulus est* De Supposito (1). L'apostille de cette Lettre est considérable; car on y voit qu'un des plus doctes Ministres a eu la même opinion (2).

(1) *Voiez la CDXXXII des* Lettres ecrites à Vossius, pag. 285.

(2) *Audio Joh. Croium in eadem esse sententia in qua Gaillardus noster.*

(*B*) *Son sentiment . . . est un incident, ou un épisode de la fameuse Dispute qui s'est élevée entre deux Ministres de Hollande.*] C'est ce qu'on va voir dans un long Passage de Monsr. Saurin, l'un des deux Tenans de cette Dispute. „ C'est un admirable homme que Mr. Jurieu! Les erreurs se purifient en passant par son canal; & ce qui est héréſie dans les autres est orthodoxie en lui, en vertu de son zéle impétueux & intolérant. Dans sa premiere Apologie, qu'il donna au public après le Synode de Leide, il fait l'Histoire de la naissance & du progrés de cette pernicieuse cabale d'Hérétiques Sociniens ou Socinianisans, indifférens & demi Athées, dans laquelle il envelope tous ceux qu'il veut immoler à la haine publique. Il rapporte plusieurs particularitez de cette cabale, pour avoir un prétexte honnête de faire l'énumération de ses vertus, & le catalogue de ses proüesses. Entre les caractéres d'hérefie qu'il découvre dans quelques Théologiens, il met l'approbation qu'ils donnoient au livre de feu Mr. Derodon intitulé *De Supposito*, lequel il qualifie deux fois dans une demi page *le malheureux livre De Supposito.* Il avertit que ce malheureux livre fut brûlé à Thoulouse: grande reprobation pour un livre! J'avoüe que l'Auteur avoit été soupçonné de quelques erreurs: peut-être avoit-il donné lieu à ces soupçons, en ne suivant pas toûjours le chemin battu, & en étendant peut-être un peu trop loin sa liberté philosophique. On lui fit quelquefois des affaires sur sa doctrine; & il en sortit à son honneur. L'an 1664 je le vis à Geneve, où il étoit réfugié, ayant été banni de France, pour avoir composé un livre intitulé *Le Tombeau de la Messe.* Je m'entretins souvent avec lui sur diverses matieres, & je le trouvai toûjours parfaitement orthodoxe. Il mourut à Genéve la même année 1664, si je ne me trompe, peu de tems après que j'en fus parti pour la Hollande. J'appris que sa fin avoit été fort édifiante, & qu'il avoit rendu une confession de foi dont on avoit été satisfait. Mais quoi qu'il en soit des sentimens secrets de ce Philosophe, & des choses qu'il peut avoir dites dans les conversations, ou écrites dans d'autres Ouvrages, le Traité *De Supposito* n'en doit pas répondre: il n'est comptable que de ses propres erreurs. Quand un homme est suspect, on doit bien être en garde sur lui, & bien éplucher toutes ses paroles, *ne lateat anguis in herba.* Mais il ne faut pas changer ses sentimens orthodoxes en erreurs, ni toutes ses erreurs en hérésies. Cette réflexion va, non pas à justifier pleinement le Traité *De Supposito*, mais à l'excuser dans l'esprit d'un homme, qui a lui-même besoin d'excuse & de grace. On ne peut guéres deviner ce que Mr. Jurieu trouve à dire dans cet Ouvrage, si ce n'est la même liberté de condamner le titre de Mere de Dieu donné à la Ste. Vierge, qu'il prend lui-même dans une de ses Lettres Pastorales. Ce Philosophe explique le terme de *Suppositum* d'une maniere tout-à-fait orthodoxe, tant à l'égard des personnes divines, qu'à l'égard des personnes humaines. Dans l'explication de la personne de Jesus-Christ après son Incarnation, il choisit le sentiment le plus généralement reçu, & le moins exposé aux mauvaises conséquences, & aux chicanes des Hérétiques. Il est vrai qu'il prend le party de Nestorius contre Cyrille, & contre les Peres du Concile d'Ephese, dont il croit qu'Eutyche a hérité son hérésie. Mais si c'est là une erreur, c'est une erreur de fait, qui n'imprime pas un caractére de malediction sur un livre. Où est donc le venin de ce livre infortuné? Il est uniquement dans l'aversion que l'Auteur fait paroître contre le titre de Θεοτόκος, *Mere de Dieu*, & dans la mauvaise humeur où il est contre Cyrille, & contre les Théologiens de son party, qu'il regarde comme les Patriarches de l'idolatrie (3). Le Censeur de ce Philosophe ne va pas si „ loin

(3) *Voiez dans l'Article* Nestorius, *Remarque* (*M*), *s'il est vrai que le terme de Mere de Dieu soit la source & le fondement du Culte de la Ste. Vierge.*

& qui n'est pas encore finie (*a*). J'en toucherai quelque chose dans les Remarques; & je n'omettrai point l'Accusation spécieuse intentée à ce Philosophe, d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'Antiquité Ecclésiastique (*C*). Il se mêla de Controverse, & irrita tellement les Adversaires, qu'ils

(*a*) *On parloit ainsi l'an 1696, au tems de la 1 Edition. Il faut dire présentement que cette Dispute fut assoupie peu de tems après.*

„ loin que lui contre les personnes; mais il a tous les mêmes „ sentimens que lui à l'égard du dogme. Il épargne ceux „ qui ont introduit le terme en question dans le langage de „ l'Eglise; pour le terme même, il le traite sans misericorde. Selon lui, Cyrille n'étoit pas idolâtre: son peché ne „ consistoit que dans un zéle malentendu. Mais ce mot fatal θεοτόκος a été la source de l'idolatrie, & même l'occasion de l'hérésie Nestorienne. Remettons encore une fois „ devant les yeux à nôtre zélateur de l'orthodoxie, & particulierement de l'orthodoxie anti-Nestorienne, ses propres „ paroles (4)".

(4) Saurin, Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 867 *& suiv.*

L'Auteur met ici un long Extrait des Pastorales de son Adversaire, où le titre de Mere de Dieu est condamné comme la source de l'idolatrie; après quoi il parle de cette maniere (5): L'Auteur du livre *De Supposito* n'a rien dit „ de plus fort que cela dans le fonds. Car si Mr. Jurieu „ prétend que ce Philosophe a refusé absolument à la bienheureuse Vierge le glorieux titre de *Mere de Dieu*, on „ dira qu'il l'a fait au même sens que Mr. Jurieu le fait „ lui-même. On ne peut pas prouver le contraire par son „ livre. Et puis que cet Auteur reconnoît en Jesus-Christ „ une seule personne aussi bien que deux natures, & que „ selon les principes de sa Philosophie, *actiones & passiones* „ *sunt suppositorum*, maxime qu'il allegue fort souvent, on „ a lieu de croire qu'il ne nioit pas que la Ste. Vierge ne „ fût la mere de celui qui est Dieu, de celui qui est une „ personne divine. Et en effet il lui donne le titre de „ mere de Christ, après avoir reconnu que Christ est une „ seule personne, Dieu & homme tout ensemble, & même une personne divine, dont la personalité réside proprement dans le Verbe. Quelle grande difference y a-t-il donc entre la delicatesse de ce Philosophe, & celle „ de nôtre Théologien? Pourquoi celui-là est-il hérétique, „ & celui-ci orthodoxe, lors qu'ils pensent & disent la même chose sur une matiére? ..... Pour moi, je me „ suis hautement déclaré contre la délicatesse & du Théologien & du Philosophe. Je persiste dans cette declaration: je desapprouve leur hardiesse & leur esprit de singularité: je condamne leurs erreurs & leurs égaremens: „ je les blâme tous deux, mais je n'anathématise ni l'un, „ ni l'autre. .... J'ai quelquefois admiré le zéle de „ Mr. Derodon, un zélé Protestant, anti-Papiste, & anti-idolâtre. Il traite tous les Pasteurs Réformez, d'Anges „ de Laodicée & de Pasteurs tiédes; parce que nous ne „ voulons pas excommunier Cyrille, & les Peres du Concile d'Ephése. Voilà un zéle assez extraordinaire pour „ un Philosophe. Mais c'est une grande molesse à Mr. „ Jurieu, de pardonner à Cyrille & aux Peres du Concile d'Ephése l'introduction de l'Idolatrie. Le systéme de „ Mr. Derodon est plus lié que celui de Mr. Jurieu. Mr. „ Derodon met Cyrille & les Peres du Concile d'Ephése „ au rang des Idolâtres dont ils sont les peres. Mr. Jurieu „ veut separer les peres des enfans, après avoir accusé „ ceux-là d'être la cause du crime de ceux-ci. Toute la „ difference entre Mr. Derodon & Mr. Jurieu est que, selon „ Mr. Derodon, Cyrille & les Peres du Concile d'Ephése „ agissoient & raisonnoient conséquemment; ils étoient idolâtres, & ils établissoient l'idolatrie: & que selon Mr. Jurieu, ces Peres, composant un Concile œcumenique, ont „ établi la plus outrée de toutes les idolatries, sans être idolâtres eux-mêmes".

(5) *Là-même, pag.* 870.

La Replique de Mr. Jurieu à tout cela est fort longue, & chargée de plusieurs pieces. Je n'en tirerai que les morceaux qui ont du raport à Derodon. „ (6) Le livre de „ Rodon *De Supposito* est rare, & nous ne l'avions point „ encore vu, lors que nous avons composé une feuille volante sous le titre d'*Idée des sentimens de Mr. Saurin.* „ C'est pourquoy on doit conter pour rien tout ce que „ nous en avons dit dans ce petit Ouvrage. Depuis cela „ le livre de Rodon nous a été fourni par un illustre ami. „ Et après l'avoir examiné, nous n'y avons pas trouvé „ d'heresie formelle, mais bien une temerité prodigieuse, „ une passion énorme de rendre Cyrille odieux, & de „ noircir le Concile d'Ephese. Point de fidelité au reste „ dans ses citations, & encore moins de bonne foy dans „ ses interpretations, & une pure sophistiquerie dans „ ses preuves. Ainsi nous croyons cet Ouvrage digne „ du feu auquel le Parlement de Toulouse l'a condamné. Car c'est un moyen infaillible de decrier les saints „ mysteres, que de faire passer pour heretiques ceux qui „ les ont defendus. L'Auteur étoit un de ces Latitudinaires qui parurent il y a plus de quarante ans dans les „ Provinces du Midi, & dont il semble que Petit Professeur en Theologie à Nimes étoit le fauteur. Au moins „ cela paroît par les extraits que le Sieur d'Huisseau grand „ Latitudinaire en a produits, pour la justification de son „ livre *De la Reünion du Christianisme.* De Rodon, plein „ de l'interêt commun de sa secte, travaille de tout son „ cœur à rendre les anciens odieux & meprisables. .... „ (7) De Rodon, le plus grand & peut-être le premier des „ ennemis *de Cyrille* entre les modernes (8), étoit un „ pauvre petit Sophiste ignorant dans l'antiquité. Il étoit „ Professeur en Philosophie, & se faisoit un grand honneur de sa subtilité. Or les Sçavants & les Sages sçavent ce que c'est qu'un homme subtil à la Peripateticienne. C'est un Sophiste; & c'étoit aussi le caractere de Rodon. Il a voulu se distinguer & s'immortaliser, en declarant la guerre à Cyrille & au Concile d'Ephese. Et son livre est composé exprés pour le convaincre d'avoir été Eutychien, c'est à dire d'avoir confondu les deux natures, „ & des deux en avoir composé une seule; & pour prouver „ au contraire que Nestorius a été très-orthodoxe. On ne „ sçauroit dire combien nos Latitudinaires élevent haut cet „ Ouvrage. La premiere fois que je l'ay vu, c'est entre „ les mains de Mr. Pajon, qui me le loüa comme un excellent livre. Mr. Saurin luy a donné souvent le même éloge en ma presence. Jugement très-digne de deux personnes parfaitement ignorantes dans les matieres de l'antiquité! Rodon est du même caractére. Il s'est mêlé d'un „ metier qu'il ne sçavoit pas. Il avoit emprunté ou derobé „ tout ce qu'il dit contre St. Cyrille, d'un ami dont il parle „ souvent, & duquel il promet une histoire complete des „ demelés de Cyrille & de Nestorius; il ne le dissimule pas. „ .... A l'ignorance il faut joindre la malignité; car rien „ n'est plus malin, ny de plus mauvaise foy, que la dispute „ de cet homme contre Cyrille (9)".

(6) Jurieu, Religion du Latitudinaire, *pag.* 270.

(7) *Là même, pag.* 278.

(8) *Si l'on avoit su ce qui concerne* Gilles Gaillard *(voiez la Remarque A,) on n'eût pas parlé de la sorte.*

(9) Jurieu, Religion du Latitudinaire, *pag.* 281, 282.

Je ne fais point de réflexions là-dessus; car aparemment la Replique de Mr. Saurin sera imprimée avant que j'acheve cet Ouvrage; & c'est dans cette Replique (10) que les Lecteurs pourront rencontrer la découverte des jugemens téméraires, & des autres fautes de Monsr. Jurieu. Je dis seulement qu'il n'y a nulle aparence que Derodon ait songé à favoriser la prétendue faction Latitudinaire; car il soutient Nestorius, non pas en le regardant comme le patron de l'union morale du Verbe avec la nature humaine (11), mais en le considérant comme orthodoxe sur l'union hypostatique; & il ne maltraite Cyrille, que parce qu'il le considére comme l'auteur de la confusion Eutychienne des deux natures. Sans doute il n'a prétendu que chagriner les Papistes, & leur faire honte de l'opression où ils tiennent la mémoire des innocens, tandis qu'ils élevent jusques aux nues un Hérétique qui eut pour lui le bras séculier, la faveur de l'Empereur, & la cabale prédominante d'un Concile. Si l'on vouloit même pousser un peu loin la charité, l'on assûreroit qu'il n'eut point d'autre motif que de secourir l'innocence, en faisant paroître que c'est à tort que Nestorius est regardé comme un Hérétique. Il n'y a point nécessairement un principe de malignité dans la conduite d'un homme qui maltraite St. Cyrille. Jamais peut-être un Chef de Parti n'a moins mérité qu'on le ménageât: il se gouverna d'une maniere si violente & si furieuse, qu'il ne mérite pas qu'on le remercie d'avoir soutenu la vérité, en cas qu'il l'ait soutenue: s'il l'a trouvée, c'est par hazard, c'est par accident. Des chevaux fougueux qui prenent le frein aux dents, & qui ne se cassent point la tête contre les murailles de l'écurie, parce que leur impétuosité les a conduits vers une porte qui par bonheur étoit entrouverte, sont l'image de certains Docteurs qui rencontrent l'orthodoxie, malgré cent passions impétueuses qui les transportent, & qui leur font violer toutes les regles. Tous les lieux communs de Mr. Jurieu pour justifier St. Cyrille, & pour condamner Nestorius, peuvent servir à justifier celui-ci, & à condamner celui-là. Il seroit facile d'en montrer l'essai.

(10) *Elle parut l'an 1697 sous le Titre de* Justification de la Doctrine du Sieur Saurin ... contre deux Libelles de Mr. Jurieu, l'un intitulé *Idee des Sentimens &c. & l'autre* la Religion du Latitudinaire. *Voiez y le Chap. XIII, pag.* 342 *& suiv.*

(11) *Notez que Mr. Jurieu déclare, pag.* 277, *que la haine des Latitudinaires contre St. Cyrille vient de ce qu'il fit condamner l'union morale du Verbe qui est leur idole.*

(*C*) *L'Accusation specieuse .... d'avoir été fort ignorant sur les faits de l'Antiquité Ecclésiastique.*] „ Il est très-vraisemblable qu'il n'avoit pas jetté les yeux sur les Actes du „ Concile d'Éphése. Il ne faut que le titre de son livre „ pour s'en convaincre. *Disputatio de supposito; in quâ plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam Orthodoxo, & de Cyrillo Alexandrino, aliisque Episcopis in Synodum Ephesi coactis tanquam hæreticis*, & dans la page 71 de „ son livre il dit: *Rem novam & hactenus inauditam jam demonstrandam suscipimus &c. Scilicet Cyrillum Alexandrinum & alios Episcopos qui tertio Concilio Oecumenico interfuerunt fuisse hæreticos, & Authores hæresis Eutychianæ.* Quel prodige d'ignorance & de hardiesse! Si cet „ homme avoit seulement jetté les yeux dans les Autheurs „ du cinquiéme siecle, & sur tout dans les Actes du Concile d'Ephese, pourroit-il dire que l'accusation contre „ Cyrille d'avoir été l'Autheur de l'heresie Eutychienne „ qui confond les deux natures, est inouye? Ce qui luy „ fut reproché par tous les Nestoriens & par une infinité „ d'autres qui ne l'étoient pas; par Jean Évêque d'Antioche, par lequel Cyrille fut excommunié sur le pied de „ ce qu'il confondoit les deux natures, & attribuoit à la „ nature divine toutes les infirmités qui ne conviennent „ qu'à la nature humaine de Jesus-Christ (12)". L'Auteur étale plusieurs autres preuves semblables, qui font voir que St. Cyrille fut accusé de cette Hérésie, & il conclut par ces paroles: *Après cela nous avancer son accusation contre Cyrille comme une nouvelle decouverte & une chose inouye, c'est une sottise, une ignorance, & une vanité insupportable. Nous pourrions trouver plusieurs semblables preuves de l'ignorance de Rodon sur la matiere* (13).

(12) Jurieu, Religion du Latitudinaire, *pag.* 279.

(13) *Là-même, pag.* 281.

Si j'avois le Livre du Sieur Derodon, je dirois mon sentiment sur ce fait-ci; mais ne l'aiant pas, je me borne à dire

qu'ils obtinrent un Arrêt du Roi qui le banit du Roiaume l'an 1663 (*b*). Il ſe retira à Geneve, & y mourut deux ans après ou environ. On ne fut pas toûjours ſatisfait de ſa Doctrine dans ſon Parti, & on lui ſuſcita là-deſſus quelques affaires; mais il s'en tira honorablement (*c*). Je ne ſai ſi les Synodes ou les Conſiſtoires ſe formaliſérent de ce qu'il nioit, que la conſervation des créatures fût une création continuelle (*D*).

Il avoit été Catholique Romain: c'eſt pour cela que Theophile Raynaud le nomme deſerteur de la foi; car c'eſt de lui qu'il parle dans le Paſſage que je cite de ſon *Hoplotheca* (*E*).

(*b*) *Ce fut à cauſe d'un Livre qu'il avoit intitulé*, Tombeau de la Meſſe. *Voiez* l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes, *Tome III, pag.* 563. *Il avoit publié une* Diſpute de l'Euchariſtie, *à Geneve l'an* 1655 *in* 8.

(*c*) *Voiez la Remarq.* (*B*).

dire que les paroles que ſon Cenſeur en a citées ne prouvent point ce qu'il prétend. Elles témoignent que Derodon s'eſt engagé à prouver comme une choſe inouïe, non pas qu'on ait accuſé Cyrille d'être l'auteur des erreurs d'Eutyches, mais que Cyrille, & les autres Peres qui aſſiſtérent au troiſieme Concile Oecuménique, étoient hérétiques, & auteurs de l'Eutychianisme. Cela énerve les preuves que l'on allegue de l'ignorance de ce Philoſophe (14), & montre que ſon Cenſeur a perverti, ou n'a point conu l'état de la choſe. Si c'eſt une mépriſe nous la devons excuſer, vu l'embarras où il a dû être aiant à jouer le perſonnage d'Apologiſte des mêmes gens qu'il avoit ſatiriſez. Figurez-vous un homme qui pour répondre à Monſr. de Meaux a fait un portrait hideux des prémiers Peres, & qui pour répondre à Mr. Saurin doit faire l'éloge des mêmes Peres. Eſt-ce le moien de ſavoir ce que l'on dit? Comment ſe poſſéder entre deux abîmes de cette nature? Un Auteur batu de ſes propres armes, & qui ne peut ſe défendre qu'en ſe réfutant lui-même, qu'en ſe contrediſant pitoiablement? un Auteur, dis-je, qui s'égare, & qui ſe perd dans cette ſituation, eſt-il reſponſable d'une bévue? La néceſſité n'a point de loi: voilà ſon Apologie. Mais cette Apologie ne ſatisfait pas aux juſtes plaintes du Public: tous les Lecteurs ont droit de dire, *pour qui nous prenez-vous? Sommes-nous des gens dont on ſe doive jouër avec ſi peu de pudeur? Quand vous ne pouvez repondre à un ennemi qu'en ſupoſant que les Peres ſont heretiques, vous les chargez d'hereſies: & parce qu'au bout d'un an vous avez beſoin qu'ils ſoient orthodoxes, afin qu'ils vous debaraſſent d'un autre ennemi, vous les faites blancs comme la neige? Où eſt la bonne foi? où eſt la honte* (15)?

(14) *Il y a une très-grande différence entre ſoutenir que tout un Concile eſt hérétique, & ſoutenir qu'un particulier fut autrefois accuſé d'être heretique. On peut avancer la* 1 *prétention comme une choſe inouïe, ſans prétendre que l'accuſation du particulier ſoit un fait nouveau.*

(15) *Conférez ce que deſſus, Article* PETAU, *Remarq.* (*B*) *à la fin.*

Mettons ici la Réponſe que Mr. Saurin a faite pour Derodon ſur le reproche d'ignorance. „ Mr. Jurieu fait bien voir „ qu'il n'a pas jetté les yeux ſur le Traité *de Suppoſito*, ou „ qu'il espere que perſonne n'y jettera les yeux. Car l'Au„ teur ramaſſe un grand nombre de témoignages & de faits „ hiſtoriques, pour appuyer ſon accuſation contre Cyrille, „ & contre le Concile d'Epheſe. Il cite Ibas Evêque d'E„ deſſe, Gennadius Patriarche de Conſtantinople, Théodo„ ret Evêque de Cyr, Jean Archevêque d'Antioche, & „ plus de quarante Evêques Orientaux, qui ont attribué à „ Cyrille l'erreur d'Apollinaire, & qui lui ont reproché qu'il „ rendoit la Nature divine de Jeſus-Chriſt paſſible, en la „ confondant avec ſa nature humaine. L'Auteur n'a donc „ pas ignoré cela. Et quand il a parlé de l'Hérefie de Cy„ rille, & de l'Orthodoxie de Neſtorius, comme d'une cho„ ſe inouïe, il a parlé ainſi par rapport aux derniers Siécles, „ & non par rapport au Siécle de Cyrille & de Neſtorius: „ & il a même regardé comme une choſe inouïe, non pas „ la queſtion, lequel de ces deux Patriarches a été l'Héreti„ que ou l'Orthodoxe; mais la déciſion qu'il fait de la „ queſtion, en juſtifiant Neſtorius, & en condamnant Cy„ rille (16) ".

(16) Saurin, Juſtification de ſa Doctrine contre deux Libelles de Mr. Jurieu, *pag.* 346.

(*D*) *Il nioit que la conſervation des créatures fût une création continuelle.*] C'étoit nier une doctrine, qui pour être fort commune dans les Ecoles des Eſpagnols, & des Hibernois, n'en eſt pas moins évidente. Il faut rejetter les notions les plus manifeſtes, ou tomber d'accord qu'un être tiré du néant par la vertu infinie du Créateur, ne peut avoir en lui-même aucune cauſe de ſon exiſtence: il ne peut donc continuer d'exiſter que par la même vertù qui l'a produit au commencement: il eſt donc créé dans tous les momens de ſa durée; c'eſt-à-dire il n'exiſte à chaque moment, qu'à cauſe que Dieu continue de vouloir ce qu'il a voulu, lors que cet être a commencé d'exiſter. Cet acte de la volonté divine ne peut point ceſſer d'être créatif pendant qu'il ſubſiſte, puis qu'il l'a été au prémier moment de l'exiſtence de la créature. Les Objections du Sieur Derodon ſe réfutent facilement: elles ſont les mêmes à-peu-près que celles que Monſr. Bernier a propoſées (17). Un Profeſſeur en Philoſophie dans l'Académie de Puylaurent (18) fit un Traité contre Derodon ſur ce ſujet, & le réfuta ſolidement. Ce Profeſſeur avoit eu diverſes priſes avec lui dans Nîmes, & j'ai ouï dire qu'il avoit eu part à un Ouvrage qu'on intitula *L'Impieté découverte*, & qui fut fait contre Derodon. J'ai même ouï dire que Mr. Claude, alors Miniſtre de Nîmes, prêta ſa plume aux ennemis de ce Philoſophe pour la conſtruction, ou du moins pour la correction de cet Ouvrage. La plaiſante choſe que de dire que Dieu dans le ſentiment de Gaſſendi, & de David Derodon, contribue à conſerver les créatures, en empêchant qu'on ne les détruiſe. Et qui eſt-ce qui les détruiroit, puis qu'il n'y a dans l'Univers que deux ſortes d'être, Dieu & les créatures? Cette occupation ſeroit auſſi vaine que la vigilance d'un berger contre les loups, dans un païs où il n'y a point de loups, & où même il ne pourroit y en avoir. Qu'on ne me diſe pas qu'un corps en détruit un autre, que le feu détruit le bois, qu'un homme tue un autre homme, &c; car ce n'eſt point là une deſtruction de la créature; ce n'eſt qu'un échange de modifications, les modes ou les accidens ne paſſent pas pour le terme de la création, c'eſt la ſubſtance qui eſt créée.

(17) *Voiez le Livre de Mr.* Bernier, *imprimé à Amſterdam* 1685, *& intitulé*, Traité du libre & du volontaire.

(18) *C'étoit un Médecin nommé* Jean Bon, *ſon* Cours de Philoſophie *a été imprimé.*

(*E*) *C'eſt de lui que parle* Theophile Raynaud *dans le Paſſage que je cite de ſon* Hoplotheca.] Après avoir dit qu'on accuſe fauſſement le ſubtil Scot, d'avoir admis une eſpece de diſtinction réelle entre l'eſſence divine & les attributs, il ajoûte, que depuis peu il avoit parlé dans Orange à un Apoſtat qui ſoutenoit un nouveau blasphême par l'autorité de Scot. *Placuit hanc crambem obiter hìc recoquere, quia his ipſis diebus Arauſicæ, murcus* FIDEI DESERTOR, *blasphemiam novam, Scoti autoritate tegere eſt auſus* (19). Ce blasphême étoit que les trois perſonalitez de la Trinité ſont des modes de l'eſſence divine proprement dits. Il obſerve que ce Novateur, qui lui avoit allégué le témoignage de Scot, ne s'en étoit point ſervi dans la Diſpute *de Suppoſito*. C'eſt un ſigne qu'il parle du Sieur Derodon. En voici une autre preuve. *Perperam tam craſſus error*, continue-t-il, *ſimplicitatem divinam & puriſſimam actualitatem exſcindens tanti viri* (Scoti) *ſuffragio calumnioſè captato munitus eſt ab eo, quem retuli ſpurco fidei deſertore male Rotundo* (20). Ce dernier mot eſt une alluſion manifeſte au nom de celui qu'il veut déſigner, c'eſt-à-dire à Derodon. Il ſe ſervit de la même pointe dans un autre Livre trois ans après, en le réfutant ſur la prétention que ſaint Cyrille n'a point fait l'Ouvrage intitulé *Theſaurus* qu'on lui attribue. *Eidem S. Cyrillo ſuppoſitum eſſe opus quod inſcribitur* Theſaurus *contendit ſpurcus hæreticus, autor diſputationis de ſuppoſito, quam nuperrime ementito nomine loci ſuoque ſuppreſſo, homo male teres atque* ROTUNDUS *edidit Arauſicæ. In ea diſputatione, quæ eſt una jugis hæreſeon & atrociſſimarum calumniarum lepra, nebulo qui in S. Cyrillum maxime rabit abjudicat ei opus Theſauri* (21).

(19) Theoph. Raynaud, Hoploth. *Sect. II, Serie I, Cap. VI, pag.* 89. *ce Livre fut imprimé à Lion l'an* 1650.

(20) *Idem, ibid. pag.* 90.

(21) *Idem*, Erotemat. de malis ac bonis Libris, *num.* 209, *pag. m.* 134. *Voiez le Pere* Labbe de Script. Eccleſiaſt. *Tom. I, pag.* 243.

ROHAN (RENÉE DE) fille de Louïs de Rohan IV du nom, Seigneur de Guemené (*a*), fut par accident l'occaſion d'un meurtre, qui penſa exciter beaucoup de deſordres à la Cour de France peu après la mort de François II (*A*). Elle étoit veuve de François de Rohan, Seigneur de Gié, & ſe voioit recherchée par le Comte de Laval (*b*). Le bâtard de Bueil fils du Comte de Sancerre, & *l'un des plus renommez entre les braves qui ſervoient d'épée de chevet au Duc de Guiſe*, voulant s'opoſer à cette recherche, *ne s'étoit pas contenté de devenir rival* de ce Comte, *mais avoit de plus inſolemment publié que cette veuve*, *enſuite d'une promeſſe de mariage écrite & ſignée de ſa main*,

(*a*) *Le Pere* Anſelme, Hiſt. des grands Officiers, *pag.* 536.

(*b*) *René de Laval, Seigneur de Loué.*

(*A*) *Peu après la mort de François II,*] Mr. Varillas dit (1) que ce fut trois jours après la mort de ce Prince, mais il s'eſt trompé pour n'avoir pas aſſez pris garde au Latin de Monſr. de Thou. *Triduo poſt de Vicedomini Carnutum morte allatum eſt . . . in idem tempus incidit Buellii . . . . . cædes* (2). Si l'on avoit conſidéré ce qui précede, on auroit vu que ce *triduo* ſe raporte au 21 de Décembre (3), date d'une réſolution de laquelle l'Hiſtorien venoit de décrire le précis. Sur ce pied-là on auroit ſu à Orléans la mort du Vidame le 24 de Décembre. Or François II étoit mort le 5 du même mois: il ſe ſeroit donc paſſé plus de trois jours entre le décès du Roi, & le meurtre du bâtard de Bueil. Je ne releve pas cette faute ſans ſavoir qu'elle eſt de nulle importance; mais il n'eſt pas inutile de marquer à ſon Lecteur ce qui fait errer les Ecrivains. Au reſte, je ne prétens pas que le Vidame de Chartres ſoit mort quinze ou ſeize jours après le Roi, j'ai ſeulement voulu dire qu'en ſe réglant ſur Mr. de Thou, il faudroit en juger à-peu-près ainſi; mais au fond je ne conſeillerois à perſonne de s'y régler. Ma raiſon eſt que Mr. de Thou a ſuivi le Préſident de la Place, qui n'a obſervé en cet endroit aucune exactitude chronologique. Car voici ſon ordre: François II meurt le 5 Décembre 1560; le Roi de Navarre cede la Régence à la Reine mere; on fait un Réglement le 21 de Décembre; trois jours après on aprend que le Vidame de Chartres eſt mort; les principales difficultez aiant été écartées par ce Réglement, on réſoud de tenir les Etats, malgré les proteſtations d'une partie des Députez; le Cardinal de Lorraine tâche d'obtenir la commiſſion de haranguer pour les trois Ordres du Roiaume; il ne l'obtient point; on tue le bâtard de Sancerre ſur ces entrefaites; enfin les Etats s'aſſemblent le treizieme jour de Décembre. Voilà le modele que Monſieur de Thou a ſuivi: deſorte qu'on ne peut fixer là-deſſus ni le jour que le Vidame mourut, ni le jour que le bâtard fut tué.

(1) *Dans les* 2 *Editions de Charles IX.*

(2) Thuan. *Libr. XXV, pag.* 525.

(3) XII *Kalend. Januar.*

main, lui avoit accordé les dernieres faveurs. Son dessein n'étoit peut-être, que de detourner Laval & ses autres rivaux de la recherche de cette Dame; mais Laval jugea que l'ofense étoit de celles qui ne se lavent que dans le sang (*B*). *Il n'estima pas assez le bâtard pour lui faire l'honneur de se batre contre lui; il le prit à son avantage & le tua dans Orleans* (*c*). Le Connétable de Montmorenci aprouva l'action, & sollicita la grace de Laval (*d*): la Maison de Guise au contraire sollicita la vengeance de ce meurtre, & se trouva si supérieure en crédit dans le Conseil, qu'il falut que le Roi de Navarre, *dont le palais servoit d'azile à Laval*, le fît *évader la nuit*. On saisit ses biens ensuite (*e*). Ceux qui disent que le Connétable prit le parti du meurtrier, parce qu'il étoit de sa Maison, ne se trompent point (*C*). Notre Renée épousa René de Laval (*f*), & en troisiemes noces Jean de Laval, Marquis de Nesle.

(*c*) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tom. I, pag.* 8.

(*d*) *Là-même.*

(*e*) *Là-même.*

(*f*) *Le Pere* Anselme, Hist. des grands Officiers, *pag.* 536.

(*B*) *L'ofense étoit de celles qui ne se lavent que dans le sang.*] Selon les malheureuses maximes du point d'honneur on n'en sauroit juger d'une autre maniere, vu la mollesse des Juges contre les médisances qui flétrissent la réputation d'une femme. Mettez en justice un franc calomniateur sur ce point-là, mettez-y un fanfaron indiscret, n'en feront-ils point quittes pour un desaveu, ou pour une retractation; qui n'empêche pas que les soupçons, & les coups de langue ne continuent. Voilà ce qui porte les duellistes à se faire justice eux-mêmes. Le bâtard de Sancerre s'y attendoit bien, & il se fioit sans doute à son courage & à son adresse, plus qu'à la justice de sa cause (4); car quelle justice peut-il y avoir à dire, même sans mentir, qu'on a obtenu des faveurs de cette nature? Mais la maniere dont on l'attaqua rendit inutile sa défense.

(*C*) *Ceux qui disent . . . . . . ne se trompent pas.*] Le Président de la Place est de ceux-là (5). Loüé étoit soutenu, dit-il, de la part du Connétable, *pour estre ladicte Dame petite niece dudict Connetable, & icelui de Loüé venu de ligne directe masculine du Connetable Matthieu de Montmorency aussi bien qu'icelui Connetable.* Mr. de Thou fait la même observation à l'égard de René de Laval, *Unde magna rursus irarum seges inter Guisianos & Momorantios orta est, cum illi Sancerræ Comiti adessent, hi Lavallum uti ex Matthæi Momorantii Equitum Magistri stirpe profectum tutarentur* (6). Je ne saurois comprendre pourquoi Mr. Varillas, qui avoit dit dans la prémiere Edition du Charles IX (7), *que le Comte de Laval étoit de la Maison de Montmorenci*, l'a effacé dans la seconde. Je comprens fort bien pourquoi il a effacé que ce Comte *étoit beaufrere des Chatillons:* c'est une fausseté manifeste; mais l'autre fait n'est-il pas conforme à la Généalogie que Du Chene a publiée de la Maison de Montmorenci (8)?

(4) *Buellius, qui earum* (nuptiarum) *spe se dejectum dolebat, ut impedimentum afferret à Renata sibi datam fidem diceret, & ut erat pugnacitatis fama arrogans, parum honeste de illustri fœmina loqueretur.* Thuanus, *Libr. XXV, p.* 525.

(5) De l'Etat de la Relig. & Républiq. *Livr. III, sur la fin.*

(6) Thuanus, *Libr. XXV, pag.* 525.

(7) *Tome I, pag.* 8, *Edit. de Holl.*

(8) Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, *pag.* 19.

ROHAN (ANNE DE) fille de René de Rohan & de Catherine de Parthenai héritiere de Soubise, a été aussi illustre par sa piété & par son esprit, que considérable par sa naissance. Elle étoit sœur du Duc de Rohan, le pilier de ceux de la Religion pendant les Guerres civiles sous Louïs XIII. J'ai déjà dit en un autre endroit (*a*), qu'elle soutint avec une fermeté héroïque les incommoditez du siege de la Rochelle, qui furent si dures, que pendant trois mois elle fut réduite à vivre de chair de cheval, & de quatre onces de pain par jour. L'Historien (*b*), qui m'aprend cela, ajoûte, qu'elle refusa avec sa mere d'être comprise dans la Capitulation, & qu'elles demeurérent prisonnieres de guerre. Il lui donne cet éloge, qu'*elle fut celebre par sa pieté exemplaire à toutes personnes de sa Religion, & par son savoir au dessus de son sexe.* Elle faisoit très-bien des vers: l'excellent Poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV (*A*) en est une preuve. Ce qu'on raconte de son Hébreu est singulier (*B*). Elle mourut fille à Paris le 20 de Septembre 1646, en sa soixante & deuxieme année. La Demoiselle de Schurman lui écrivit quelques Lettres, qui sont dans le Recueil de ses Opuscules.

(*a*) *Dans l'Article de* Catherine de PARTHENAI.

(*b*) Hist. du Duc de Rohan, *à Paris* 1666.

(*A*) *L'excellent Poëme qu'elle fit sur la mort de Henri IV.*] D'Aubigné, qui loüoit peu, en a mis une partie à la fin de son Histoire, & s'est servi de cette Préface; *Je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan Princesse de Leon, & de tous ceux qui escrivent bien en ce temps, de laquelle l'esprit trié entre les delices du ciel escrit ainsi:*

Quoi? faut-il que Henri, ce redouté Monarque,
Ce dompteur des humains, soit dompté par la Parque?

Je ne raporterois pas ces deux Vers, s'ils ne me donnoient une matiere de Critique. Mr. Pelisson aiant dit (1), *Que Malherbe tenoit pour maxime que les adjectifs qui ont la terminaison en* e *masculin ne devoient jamais estre mis devant le substantif, mais aprés: Au lieu que les autres qui ont la terminaison feminine pouvoient estre placez, avant, ou aprés, suivant qu'on le jugeroit à propos: qu'on pouvoit dire par exemple* ce redoutable Monarque, *ou* ce Monarque redoutable, *& tout au contraire qu'on pouvoit bien dire* ce Monarque redouté, *mais non pas* ce redouté Monarque; Mr. Pellisson, dis-je, aiant parlé de la sorte continue ainsi, *Je n'ai pas pris cet exemple sans raison, & à l'aventure, car j'ai souvent ouy dire à Monsieur de Gombauld, qu'avant qu'on eust encore fait cette reflexion, Monsieur de Malherbe & luy se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan, où il y avoit,*

Quoy faut-il que Henri, ce redouté Monarque,

Monsieur de Malherbe asseura plusieurs fois que cette fin luy déplaisoit, sans qu'il pûst dire pourquoi; que cela l'obligea luy-même d'y penser avec attention, & que sur l'heure en ayant decouvert la raison, il la dit à Monsieur de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eust trouvé un thresor, & en forma depuis cette regle generale. Or voici une Observation de Mr. Menage qui n'est pas trop bien fondée. *Mr de Gombaud,* dit-il (2), *m'a aussi souvent conté cét entretien qu'il eut avec Malherbe, mais non pas tout-à-fait de la sorte que M. Pelisson l'a rapporté; car il m'a toûjours dit que ce fut lui qui s'aperceut que* redouté Monarque *ne valoit rien. Quoy qu'il en soit, cette regle ou de Malherbe ou de M. de Gombaud, ... est absolument fausse;* on le prouve (3) par des exemples, & l'on fait voir que Malherbe même ne l'a point suivie, puis qu'il a dit en deux endroits *asseuré secours.* Mais ce n'est point là mon but; je prétens que Mr. Menage a entendu les paroles de Mr. Pelisson, comme si elles signifioient que c'étoit Malherbe & non pas Mr. de Gombaud qui avoit trouvé d'où venoit la faute du vers en question; car s'il ne les avoit pas ainsi entendues, il n'auroit pas pu se servir de l'alternative dont il s'est servi, *cette regle ou de Malherbe ou de M. de Gombaud.* Il est visible que cela veut dire que la regle est de Malherbe, si l'on s'en raporte au narré de Mr. Pelisson, & qu'elle est de Gombaud, si l'on s'en raporte à ce que lui Mr. Menage en a apris de la propre bouche de Mr. Gombaud. Mais il est encore plus visible que Mr. Pelisson attribue la découverte à ce dernier, & nullement à Malherbe. Qui s'étonnera que manque d'aplication on n'entende pas quelquefois les Auteurs Latins? Voici Mr. Menage qui n'entend pas un Auteur François qui s'étoit pourtant expliqué d'une maniere tout-à-fait intelligible.

(*B*) *Ce qu'on raconte de son Hébreu est singulier.*] Elle lisoit le vieux Testament en cette Langue, & au lieu de chanter les Pseaumes en rime Françoise dans le Temple comme les autres, elle les méditoit en Hébreu. *Hanc illustrissimam & sapientissimam Principem Hebraicis Literis haud leviter fuisse tinctam testis fuit* αὐτόπτης *Rev. Parens, dum Parisiis degeret; quotiescunque enim ipsam adiret, Vet. Testamenti caput aliquod Hebraicè legentem inveniebat, &, quod mirere, ne in Ecclesia quidem hocce studium deseruit, cùm etiam illic, dùm Hymni Davidici decantarentur, ipsa interim Hebraico idiomate mente psalleret* (4). Mr. Colomiés qui narre cela met en marge une autorité qui mérite d'être copiée (5).

(1) Hist. de l'Académie Françoise, *pag. m.* 178.

(2) Observations sur les Poësies de Malherbe, *pag.* 302.

(3) Observations sur les Poësies de Malherbe, *pag.* 302.

(4) Colomesius, *in* Gallia Orientali, *pag.* 165.

(5) *Hujus in Hebraicis peritiam firmat Phil. Aquinas Epistola Præfat. in capitula Patrum, à se ex Hebræo in Gallicum sermonem versa.* Idem ibid.

ROY (JAQUES LE) Baron du Saint Empire, & Seigneur de Saint Lambert, issu d'une ancienne & noble Famille originaire de France (*A*), s'est aquis beaucoup de réputation par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il est d'Anvers, où il nâquit le 28 d'Octobre 1633. Dès qu'il

(*A*) *Il étoit issu d'une ancienne & noble Famille originaire de France.*] Les ancêtres du Baron le Roy sortirent de France pour suivre le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, & s'établirent dans le Païs-Bas.

PHILIPPE LE ROY Chevalier Banneret, Seigneur de Brouchem &c., pere de celui qui est le sujet de cet Article, acheta de Dame Marguerite *Baudewyns*, la Seigneurie Fonciere de *Chapelle S. Lambert* le 15 de Décembre 1654 (1). Il fut créé Baron libre du saint Empire par Lettres patentes de l'Empereur Leopold datées de Laxembourg le 30 de Mai 1671 (2). Il étoit alors Conseiller de sa Majesté Catholique au Conseil souverain des Finances du Païs-Bas, & de Bourgogne.

(1) Topograph. Gallo-Brabantiæ, *pag.* 185.

(2) *Vous en trouverez le précis à la page 70 du Livre dont je raporte le Titre ci-dessous Citation* (10).

qu'il fut en âge de voiager, le Baron LE ROY (*a*) son pere l'envoia aux plus fameuses Académies de l'Europe, & à son retour il lui résigna les Charges qu'il possédoit, & qu'il avoit bien exercées à la Cour de Bruxelles. Notre Baron s'aquita si exactement de ces mêmes Charges, que le Marquis de Caracene Gouverneur du Païs-Bas le fit aller en Espagne, pour informer sa Majesté Catholique Philippe IV de l'état de son Gouvernement. Après s'être dignement aquité de sa commission, il revint au Païs-Bas, & ne se put accorder avec le Marquis de Castel Rodrigo qui en étoit Gouverneur, c'est pourquoi il prit la résolution de renoncer à ses emplois, & se retira à une terre qu'il avoit proche d'Anvers. Sans cela il se fût poussé bien avant dans les affaires, & dans les Charges Politiques: mais la République des Lettres y eût perdu; car il n'eût pas eu le loisir dont il a joui, & qu'il a si bien emploié à composer des Ouvrages qui ont vu le jour (*B*). Voiez la Remarque B.

(*a*) PHILIPPE LE ROI, *Seigneur de Ravels Broughem, & de Saint Lambert en Brabant. Voiez la Remarque (A).*

Vous y trouverez quelque chose qui concerne la Demoiselle Bourignon, & qui n'a point plu à ses partisans. J'examinerai ce que l'un d'eux a répondu (*C*) à ma Remarque.

RON-

(B) *Il a composé des Ouvrages qui ont vu le jour.*] Le prémier Ouvrage, qu'il entreprit depuis sa retraite, fut la Notice du Marquisat du saint Empire, *Notitia Marchionatus sacri Romani Imperii* (3). Elle fut imprimée à Amsterdam *in folio* l'an 1678. Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (4). Il publia ensuite dans la même ville l'an 1683 un Ouvrage intitulé, *Achates Tiberianus, sive Gemma Cæsarea, antiquitate, argumento, arte, historia prorsus incomparabilis, D. Augusti apotheosin, Imp. Cæs. Tiberii, Augustæque Juliæ Domus seriem & iconas, gentesque bello captas repræsentans, notis historicis illustrata*, in folio. Voiez le Journal de Leipsic (5), & celui de Paris (6). Il a fait imprimer en 1693 à Amsterdam un *in folio*, qui a pour Titre *Topographia Historica Gallo-Brabantiæ, qua Romandua oppida, municipia, & dominia illustrantur, atque Monasteria, Nobiliumque Prætoria, Castellaque in æs incisa exhibentur.* On ne sauroit desirer un détail plus particulier de ce que l'on nomme le Brabant Wallon, & si l'on avoit une semblable Notice de toute l'Europe, l'on auroit un magazin inépuisable d'Eclaircissemens & d'Instructions. J'ajoûte qu'il a commenté la Chronique de Baudouin d'Avesnes, & qu'il travaille présentement (7) à commenter celle d'Alberic, Moine des Trois Fontaines, laquelle n'a jamais été imprimée, & dont on desire depuis long tems la publication. Il a publié depuis peu (8) un Livret de 13 pages intitulé, *Prædictio Anthoniæ Bourignon de vastatione urbis Bruxellarum per ignem*, où après une courte description des maux que cette ville souffrit le 13 d'Août 1695, par le bombardement des François, il raporte ce que l'on trouve touchant Antoinette Bourignon dans le Suplément de Moreri, & ces paroles d'une Lettre de cette fille, *Je ne voi point que je me puisse arrêter à Bruxelles, encore bien que j'aurois toutes les permissions requises, ne fut que ce seroit aussi pour peu de tems*, D'AUTANT PLUS QUE BRUXELLES DOIT PERIR PAR LE FEU, *si j'ai bien veu, comme je vous disois estant chez Masuriel* (9). L'esprit qui avoit révélé cet incendie à la Demoiselle Bourignon ne marqua pas bien le tems; car elle s'imaginoit l'an 1666 que la ville de Bruxelles seroit brûlée bientôt, & cependant elle n'a été bombardée que vingt-neuf ans après.

Depuis la prémiere Impression de cet Article Mr. le Baron le Roi a mis au jour, *Castella & Prætoria Nobilium Brabantiæ, Cœnobiaque celebriora ad vivum delineata ærique incisa . . . cum brevi eorundem descriptione.* A Anvers 1696 in folio. Et *l'Erection de toutes les Terres, Seigneuries, & Familles tirées du Brabant, prouvée par des Extraits des Lettres patentes tirées des Originaux* (10). On devroit donner un semblable Livre sur chaque Province de l'Europe. Ce seroit le moien de faire connoître ceux qui usurpent si hardiment la qualité de Marquis, ou celle de Comte.

(C) *J'examinerai ce que l'un* des partisans de la Demoiselle Bourignon *a répondu à ma Remarque.*] Sa Réponse se trouve dans une *Lettre touchant les Auteurs Mystiques*, qui a été imprimée depuis un an (11) avec *la Theologie réelle vulgairement ditte la Theologie Germanique.* L'Anonyme qui a publié cela cite mes paroles, & les fait suivre par celles-ci (12): „ Nenni, s'il vous plait, toute équivoque à part, il n'y eut point de temps ni bien ni *pas bien marqué* dans la prédiction, comme vous voudriez l'insinuer; & de plus la revelation ne fut pas verbale, comme vous le voudriez faire entendre pour la rendre susceptible de fausse expression sur le temps; mais elle fut visuelle, & partant de nature à ne marquer formellement aucun temps. Madlle B. ne s'imaginoit pas non plus que Bruxelles seroit brûlé determinément plus ou moins tôt: mais rien ne lui aiant été determiné sur cela, nul temps fixé ni nul temps exclus, cette indetermination étoit precisément la juste & vallable raison pourquoi elle ne tenoit aussi nul temps pour asseuré contre ce peril, & pourquoi elle avoit sujet de se précautionner en tout temps „. Il ajoûte que c'étoit *de la même maniere que le Seigneur & ses Apôtres aiant prédit en general son Avenement futur, exhortoient les Chrétiens d'alors à être sur leurs gardes en tout temps pour n'en être point surpris; sur quoi la malignité de quelque esprit profane auroit eu beaucoup plus de prétexte que nôtre auteur de dire comme lui, „ l'esprit qui leur avoit revelé cet Avenement, ne marqua pas bien le temps: car ils s'imaginoient il y a dixsept cents ans que cela arriveroit de leur vivant, & cependant on n'en a encore rien vû jusqu'ici „. S. Pierre nous aprend que telle étoit déja la Critique des profanes de son temps.*

Voilà comment l'Anonyme a critiqué ma Remarque: faisons voir son illusion.

J'ai observé que l'esprit *ne marqua pas bien le temps*, & l'on m'avoue qu'il ne marqua aucun tems. Que puis-je souhaiter davantage? N'est-il pas visible que quiconque omet de marquer le tems, ne le marque ni bien ni mal, & qu'ainsi l'on peut assûrer qu'il ne l'a pas bien marqué? Ma Proposition est donc vraie, & il sera certain en tout cas que la Demoiselle Bourignon tira une fausse conséquence de ce qui lui avoit été révélé *visuellement.* Elle en conclut que la ville de Bruxelles périroit bientôt par le feu; car elle jugea que la permission d'y demeurer ne lui serviroit que *pour peu de tems*; elle le jugea, dis-je, à cause de cette *revelation visuelle* dont on nous parle. Le parti qu'elle prit, de se retirer d'une ville qu'elle croioit à la veille d'être brûlée, fut sans doute celui qu'elle eût conseillé à tous ceux qui auroient voulu dépendre de sa direction, elle l'eût donc conseillé à tous les habitans de Bruxelles, s'ils eussent été ses disciples. Jugez, je vous prie, dans quelles illusions on se fût précipité si l'on eût voulu se conduire par ses conseils? Un très-grand nombre de personnes, qui n'avoient à vivre que dix, douze, quinze, ou vingt années, eussent quitté leur patrie afin de ne pas périr dans un feu qui devoit tomber au bout de vingt neuf ans. Elles se seroient laissé mener par de fausses Prophéties; car une Révélation qui seroit exempte de fausseté en elle-même, parce qu'elle n'auroit fait que représenter des images, devient fausse & trompeuse dès qu'on l'aplique à des tems; ou à des lieux qui ne lui conviennent pas. L'esprit révélateur ne trompera point, si vous voulez, mais la personne à qui il se communique ne laissera pas de tromper par ses fausses aplications; & ainsi l'Apologiste d'Antoinette Bourignon nous fournit sans y penser de quoi conclure qu'elle a été sur ce point-ci une fausse Prophétesse. Il vaudroit mieux n'avoir nulle part aux Révélations, que de recevoir des Prophéties que l'on n'entend pas, & que l'on explique si mal que l'on s'engage à des démarches inutiles, & à des précautions mal fondées. Si cette fille se fût tenue en repos dans le lieu qu'elle croioit menacé d'un incendie, elle y eût passé tout le reste de ses jours sans voir l'effet de la Prédiction; car elle est morte quinze ans avant le bombardement de Bruxelles. Elle s'étonna donc sans nécessité, elle déménagea par une terreur panique. N'allez pas vous imaginer que j'accorde à son Défenseur que *l'événement a verifié* avec *évidence* (13) la Révélation visuelle dont il parle. Le bombardement de Bruxelles ne doit pas être plutôt lié avec la vision de cette fille, qu'avec les songes des autres gens. Je ne pense pas qu'on m'ose nier qu'il n'y a presque personne qui ne voie quelquefois en songe l'embrasement d'une ville. Quand on songe que le feu prend à quelque maison, c'est pour l'ordinaire à celle qui nous apartient: si l'on songe qu'une ville est submergée, ou engloutie des flammes, c'est ordinairement la ville qui nous est la plus conue, celle de notre naissance, ou de notre résidence. J'ose donc dire, & je ne crains pas que ceux qui font attention à leurs songes m'accusent de témérité, que plusieurs bourgeois de Bruxelles ont cru en dormant voir le feu aux quatre coins de la ville, & qu'il y en a eu même qui ont cru voir qu'on la bombardoit (14). Faudra-t-il prendre cela pour des songes prophétiques? Les visions de cette nature dans la tête des dévots sont plus suspectes que dans la tête d'un mondain; car les dévots s'imaginent en veillant que la corruption qu'ils voient dans les grandes villes attirera le feu du ciel. Or on voit pour l'ordinaire en dormant, ce à quoi l'on a pensé en veillant (15). Je laisse à dire que selon la Prophétie d'Antoinette Bourignon Bruxelles devoit périr par le feu. Chacun voit que cela désigne une destruction totale, ceci n'est point donc le bombardement de l'an 1695. Il n'a point fait périr cette ville-là: plusieurs maisons seulement furent ruinées ou endommagées. Elle fut plus belle, & plus magnifique, très-peu d'années après, & les habitans se souciérent si peu du ravage que firent les bombes, qu'ils disoient tout haut dans le chagrin que leur donnoient les nouvelles de l'avancement du traité de paix de Rijswick, qu'ils aimeroient mieux être bombardez trois ou quatre fois, que de voir finir une guerre qui faisoit rouler l'argent parmi eux avec tant de profusion.

La meilleure chose que l'Anonyme ait avancée est l'exemple de la prédiction des Apôtres touchant le dernier avénement du fils de Dieu. Ils l'annonçoient comme prochain

(3) *Anvers est la Capitale de ce Marquisat, qui est l'une des dixsept Provinces du Païs-Bas.*

(4) *Mois de Septembre 1685, Art. V, pag. m. 1004.*

(5) Acta Eruditor. Lipsiens. 1684. *pag.* 25.

(6) Journal des Savans *du* 19 *Mars* 1685.

(7) *L'an* 1696.

(8) *A Amsterdam* 1696.

(9) *Ces paroles sont tirées d'une Lettre écrite de Gand à Mr. de Cort le* 15 *de Janvier* 1666. *C'est la XII de la III Partie du Livre qui a pour Titre,* Tombeau de la fausse Théologie.

(10) *Ce Livre a été imprimé à Leide chez Pierre vander Aa, l'an* 1699, *in folio.*

(11) *A Amsterdam chez Henri Wetstein,* 1701 *in* 12. *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1700, *pag.* 555 *& suiv.*

(12) Lettre touchant les Auteurs Mystiques, *pag.* 114.

(13) Lettre touchant les Auteurs Mystiques, *pag.* 114.

(14) *Depuis sur tout que les Gazettes parloient si souvent des Villes qui avoient été bombardées.*

(15) *Voiez ce qui a été dit ci-dessus Remarq. (G) de l'Article du* 2 LOTICHIUS (Pierre).

(16) *Car ils exhortoient à s'y tenir prêts les fidelles à qui ils parloient.*

chain (16), & cependant dix-sept Siecles se sont écoulez sans que l'on ait vu l'accomplissement de leur dénonciation. On peut voir dans les Commentaires sur l'Ecriture la solution de cette difficulté. Je me contente de dire que cela n'a jamais paru une valable raison pour justifier ceux qui dans la suite des tems ont prédit des choses qui ne sont pas arrivées. On s'est toûjours cru en droit de les apeller faux Prophetes, ou faux Interprêtes de l'Apocalypse. Pourquoi serois-je le seul qui ne pourrois pas me servir d'un pareil raisonnement pour réfuter ceux qui se mêlent de prédire? On sait bien que ceux qui se trouvent engagez à faire valoir les nouveaux Prophetes répondent aux Objections comme fait ici notre Anonyme aux dépens des vrais Prophetes de l'Ecriture. On se souvient encore des Pastorales de celui dont il parloit quelques pages auparavant. *Qui a érigé*, dit-il (17), *en inspirez je ne sçais combien de grands & de petits prophetes imaginaires, & qui attend encore le retablissement de son parti en France par voie d'inspiration.* Il avoit beau chercher dans la conduite des Prophetes du Vieux Testament ce que l'on considéroit comme des marques de fausse Prophetie dans les prétendus Inspirez de Dauphiné, les gens sages & pieux n'ont pas laissé de conclure contre ces gens-là ce que la droite raison pouvoit inférer de ces marques; & dès que le tems qu'il avoit cotté pour la délivrance a été fini, ils ont soutenu que ses interprétations prophétiques étoient fausses. Ils n'ont pas craint qu'on leur objectât l'exemple de la Prédiction du second avénement de Jesus-Christ, que l'Anonyme m'allegue. Je m'apuie sur le procédé de ces Messieurs, qui a été celui de tous les plus graves Théologiens toutes les fois qu'il s'est élevé des Fanatiques que l'événement convainquoit de fausseté.

(17) Lettre touchant les Auteurs Mystiques, *pag.* 108.

Il faut répondre à une autre plainte de l'Apologiste de Mademoiselle Bourignon. Il dit qu'il semble que je *trouve un ragout singulier à la satyriser*, & il s'étend fort là-dessus. Il ajoûte que je renvoie souvent mes Lecteurs à un Libelle de Mr. de Seckendorf, & il cite un long Passage de Mr. Thomasius Professeur à Hall, qui montre que Mr. de Seckendorf étoit aveuglé de passion en écrivant contre cette Demoiselle. Je répons en peu de mots, 1, que pour m'imputer cette prétendue envie *de la satyriser*, il faut être de ces gens qui se laissent prévenir d'une admiration infatuante. Extasiez des perfections qu'ils croient voir en une certaine personne, ils n'y peuvent découvrir aucun défaut, ils en consacrent toutes les actions, & ils se mettent fort en colere contre ceux qui usent de quelque discernement, & qui osent faire voir le foible de cette personne. Je n'ai rien dit qui puisse donner atteinte à la chasteté, ni au zêle d'Antoinette Bourignon, j'ai fait l'abrégé de sa Vie nuement & simplement, & j'ai renvoié mes Lecteurs à un Mémoire qui m'avoit été communiqué par Mr. Poiret, & que notre Anonyme regarde comme très-avantageux à la Demoiselle. Si en qualité d'Historien j'ai cru que je pouvois dire quelque chose de son humeur trop grondeuse, & de sa grande vigilance dans l'œconomie de son bien, je n'ai fait que ce que la vérité exigeoit de moi. Je n'ai rien dit sans preuve: mais laissons aux Lecteurs non prévenus à juger de tout ceci. Je répons en 2 lieu, qu'entre plusieurs Citations de la Vie & des Ouvrages d'Antoinette, il n'y en a guere que cinq ou six de Mr. de Seckendorf. Pourquoi donc notre Anonyme tâche-t-il d'insinuer que je ne me fonde que sur cet Auteur? Enfin je dis qu'alors je ne savois pas ce que Mr. Thomasius observe du procédé de cet illustre Allemand. Mr. Thomasius est un homme de mérite, & pour qui j'ai depuis long-tems bien de la considération. Je n'ai pas besoin de m'oposer à ses Remarques; car il paroît qu'il n'accuse Mr. de Seckendorf d'avoir mutilé des Passages qu'en ce qui concerne les dogmes de la Demoiselle Bourignon, & moi je ne le cite qu'en ce qui concerne une matiere de fait, & je confirme presque toûjours par d'autres Passages, ce que j'emprunte de lui. Je n'ai point sujet de croire qu'à cet égard-là ses préventions l'aient aveuglé. Après tout s'il étoit aussi coupable qu'on le prétend, l'eût-on laissé en repos? Mr. Poiret qu'il a réfuté n'eût-il point repris la plume pour le convaincre de supercherie?

Je ne répons rien à plusieurs autres Observations de l'Anonyme. Ce sont tous reproches vagues, & des signes manifestes de sa trop grande sensibilité, & du besoin où il est encore de mortifier les sens internes. Ce n'est pas le tout que de se mortifier à l'égard des sens externes, il faut principalement porter le cautere sur l'appetit irascible. Je l'exhorte à y bien songer, & je le renvoie ou aux Réponses que j'ai déja faites (18), où à cette Observation générale qu'il n'y auroit rien de plus inutile que de s'engager à des justifications sur des plaintes avancées sans aucune preuve précise. Quand on m'objectera quelque chose de particulier avec quelque discussion des Argumens que l'on tirera d'un tel ou d'un tel endroit de mon Dictionaire bien cité, je ne refuserai pas la voie des procedures; mais à l'égard des reproches généraux, je me contenterai d'un apel à des Lecteurs équitables.

(18) *Dans mes* Réfléxions sur le Jugement du Public, *qu'il a cité dans sa* Lettre sur les Auteurs Mystiques, *pag.* 312, 313.

RONSARD (PIERRE DE) Poëte François, de noble Maison (*A*), nâquit dans le Vendômois la même année que François I fut fait prisonnier devant Pavie. Cette circonstance du tems a fait faire des réfléxions peu judicieuses (*B*). Il pensa périr le jour même de sa naissance; mais

(*A*) *De noble Maison.*] Louïs de Ronsard son pere fut Chevalier de l'Ordre & Maître d'Hôtel de François I, qui le choisit *pour accompagner François Dauphin de Viennois, & Henri Duc d'Orleans, ses enfans en Espagne, pendant qu'ils y furent en hostage pour le Roi leur pere* (1). Il épousa Jeanne de Chandrier dont la Maison étoit alliée à celle de la Trimouille &c; & par conséquent à celle de Craon; *De laquelle sont descendus par l'alliance de l'Emperiere Malthilde les Roys d'Angleterre* (2): *de maniere qu'il* (3) *mettoit en evidence que Ronsard estoit allié au seize ou dixseptiesme degré d'Elizabet Royne d'Angleterre.* On prétend que Louïs de Ronsard étoit issu d'un Baudouin cadet d'une grande Maison (4), *sur les confins de Hongrie & de la Bulgarie* lequel avoit amené une Compagnie de Gentilshommes au Roi Philippe de Valois (5). On prétend même qu'*il se trouve une seigneurie apellée le Marquisat de Ronsard* (6), dans l'endroit *où le Danube voisine de plus pres le pays de Thrace* (7); mais je croi que nous pouvons mettre tout cela au nombre de tant de chimeres, que la plupart des Maisons nobles racontent de leurs prémiers fondateurs (8). Elles aiment passionnément à se dire issues des païs les plus éloignez, & de quelque cadet de noble race, brave avanturier, dont les beaux exploits méritérent cent récompenses du Prince qu'il vint servir. S'il n'y avoit que trois ou quatre Familles qui contassent de telles choses, on n'auroit pas tant de panchant à s'en moquer. Au reste, l'Auteur que je cite n'a fait que traduire en prose ce que Ronsard avoit raconté de son extraction, dans l'une de ses Elégies (9). Du Perron (10) fit ce même Conte, mais au lieu de Bulgarie, il mit la Moravie. Le Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François imprimé l'an 1692 contient (11) une Vie de Ronsard où on le fait *originaire de Hongrie & de Bulgarie.* Si cela n'est pas absurde, c'est du moins une falsification; car la tradition de cette Famille ne donne pas deux patries à ses ancêtres, mais seulement une, *sur les confins de la Hongrie & de la Bulgarie.* Ce sont les termes de Claude Binet: & voilà à quoi l'on s'expose lors qu'on veut changer les termes de ses Originaux, soit pour abréger, soit qu'on les trouve trop vieux. Il ne faloit pas suprimer ici le mot de *confins.*

(1) Binet, Vie de Ronsard, *au IX Tome des* Oeuvres de Ronsard, *in* 12, *pag.* 113. *Notez que du* Perron, *dans* l'Oraison funebre de Ronsard, *au même Volume, pag.* 189, *ne dit pas que* Loys de Ronsard *ait esté Maistre d'Hostel de François I, mais de Henri II.*

(2) Binet, *là-même, pag.* 112.

(3) *C'est-à-dire le Sieur* du Fauz, *Angevin, dans ses* Mémoires. *Il y a dans mon Edition* le Sieur du Faur; *mais j'aprens de* La Croix du Maine *que cet Auteur s'apelloit*, Pascal Robin du Fauz.

(4) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 112.

(*B*) *Des réfléxions peu judicieuses.*] „ Du mariage de „ Loys & de Jeanne de Chandrier nasquit Pierre de Ron- „ sard au chasteau de la Poissonniere . . . un Samedy 11 de „ Sept. 1524. Auquel jour, le Roy François I fut prins „ devant Pavie. Et pourroit on douter si en mesme „ temps la France receut par ceste prinse mal-encontreuse „ un plus grand dommage, ou un plus grand bien par ceste „ heureuse naissance: à laquelle estoit advenu comme à „ d'autres grands personnages, d'estre remarquée d'une si „ memorable rencontre. Ainsi que la naissance du grand „ Alexandre fut signalée & comme esclairée par l'embra- „ sement du Temple de Diane en la ville d'Ephese (12)". Voilà sans doute une belle compensation, & la France bien dédommagée de la prison de son Roi; malheur qui mit le Roiaume à deux doigts du précipice, & qui fut la cause d'une longue suite de pertes honteuses & funestes à la Nation: la voilà, dis-je, bien dedommagée, puis qu'elle aquit ce jour-là un bel esprit qui l'a enrichie de plusieurs milliers de Vers en Sonnets & en Madrigaux d'amour, en Stances, en Hymnes, en Odes, &c. Cette pensée de Claude Binet ne pourroit être soufferte que dans quelque Poësie de Panégyriste, encore y auroit-elle besoin d'indulgence, & n'éviteroit jamais la censure d'hyperbole froide parmi les gens de bon goût. Ce fut sans doute ce qui obligea du Perron à ne la point faire paroître dans l'Oraison funebre de Pierre Ronsard (13). Qu'en dira-t-on donc lors qu'on la verra en prose dans une Histoire, je veux dire dans la Vie de Ronsard? Mais que dira-t-on de Mr. de Thou, ce grave, ce vénérable Magistrat, qui a débité fort sérieusement la même pensée, dans une Histoire générale qui est un chef-d'œuvre? *Natus erat* (Petrus Ronsardus) dit-il (14), *eodem quo infeliciter à nostris ad Ticinum pugnatum est, anno, ut ipse in Elegia ad Remigium Bellaqueum scribit, quasi Deus jacturam nominis Gallici eo prælio factam & secutum ex illo veluti nostrarum rerum interitum tanti viri ortu compensare voluerit.* Remarquez bien que Mr. de Thou ne met pas à un même jour la naissance de ce Poëte & la Bataille de Pavie: il ne les met qu'à la même année. Mais Claude Binet ne trouvant point là un assez beau jeu, ni assez de merveilleux, assûra que ces deux choses arrivérent le même jour. Il se trahit lui-même, il découvre son mensonge; car il assigne l'onzieme jour de Septembre 1524 à la naissance de son Poëte, & toute la terre sait que François I fut batu devant Pavie le 24 de Février 1525: le concours d'année ne laisse pas d'être vrai selon la façon de compter de ce temslà; car on n'avoit pas encore réglé en France que l'année commençât le 1 jour de Janvier: elle ne commençoit qu'à Pâques, & ainsi la bataille de Pavie étoit contenue dans l'année

(12) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 113.

(13) *Voiez ci-dessous Citat.* (18).

(14) Thuan. *Libr.* LXXXII *sub finem, pag. m.* 43, *à l'ann.* 1585.

(5) *Là même, pag.* 113. (6) *Là même.* (7) *Là-même, pag* 112. (8) *Voiez ci dessus, Remarque* (*I*), *de l'Article* PINET. (9) *C'est la XX. Elle est adressée à Belleau.* (10) Oraison funebre de Ronsard, *pag.* 188. (11) *Au I Tome, pag.* 239.

mais ce péril fut accompagné d'un incident qui a donné lieu à des traits d'esprit aussi peu solides que ces réfléxions (*C*). Il se mit à la tête de quelques soldats dans le Vendômois l'an 1562 & fit un aussi grand carnage qu'il lui fut possible de ceux de la Religion (*D*). Cela fut cause qu'on fit imprimer contre lui à Orleans quelques Pieces fort sanglantes, où l'on suposoit qu'il étoit Prêtre. Il

l'année 1524. Qu'on ne dise pas qu'il y a faute d'impression dans le Livre de Binet: cela n'est pas vrai: lors que cet Auteur nous conte que Pierre Ronsard mourut le 27 de Décembre 1585, il lui donne 61 ans, 3 mois, & 16 jours de vie (15). Il l'a donc cru né l'onzieme jour de Septembre 1524, d'où en passant nous recueillirons une erreur de Sainte Marthe (16). Mais ne dissimulons point qu'il y a ici quelque incertitude qui le pourroit excuser. On ne sait que par un Passage de Ronsard qu'il soit né la même année que François I fut pris; pour le moins est-il certain que du Perron n'allégua point d'autre preuve contre ceux qui n'étoient pas de ce sentiment. „ Quant au „ tems de sa naissance ", dit-il (17), „ il y en a diverses „ opinions: les uns pensent qu'il soit né l'an cinq cens vingt „ deux, & par ainsi mort en son an climacterique, chose „ que l'on a remarqué arriver à beaucoup de grands per„ sonnages: les autres s'arrestent à ce qu'il en a escrit, „ ayant signalé l'année de sa nativité par la prise du grand „ Roy François, comme souvent il se rencontre de ces „ fortunes notables à la naissance des hommes illustres: là „ où nous pouvons encor observer en passant, que la pri„ se de ce Roy devant Pavie, qui est l'accident duquel il a „ voulu marquer l'année de sa nativité, se rencontre juste„ ment en un mesme jour, que celuy auquel nous cele„ brons la memoire de sa mort, qui est la feste de sainct „ Matthias (18) ". Cette preuve unique de du Perron se trouvera foible, quand on saura que Ronsard dans l'un de ses Poëmes s'est donné un âge qui ne convient point à un homme né l'an 1524 ou l'an 1525. Voici ses paroles; elles sont un peu grossieres, & peu convenables au sujet; car il étoit question de répondre à des Adversaires mordans & railleurs, qui l'accusoient entre autres choses d'une vie voluptueuse.

Tu dis que je suis vieil, encore n'ay-je atteint
Trente & sept ans passez & mon corps ne se plaint
D'ans ny de maladie, & en toutes les fortes
Mes nerfs sont bien tendus, & mes veines bien fortes;
Et si j'ay le teint palle & le cheveu grison,
Mes membres toutesfois ne sont hors de saison (19).

Le Poëme où il parle ainsi fut composé quelques semaines après la mort du Duc de Guise (20); & par conséquent au printems de l'an 1563. Un homme qui n'eût eu alors que trente-sept ans seroit né l'an 1526, & sur ce pied-là nous ne devrions pas blâmer Scevole de Sainte Marthe. Il est un peu surprenant que notre Poëte n'ait pas bien su quand il étoit né.

(*C*) . . . *Des traits d'esprit aussi peu solides que ces réfléxions.*] „ Peu s'en falut que le jour de sa naissance ne „ fust aussi le jour de son enterrement: car comme on le „ portoit baptizer du chasteau de la Poissonniere en l'E„ glise du lieu, celle qui le portoit traversant un pré, le „ laissa tomber par mesgarde à terre, mais ce fut sur l'her„ be & sur les fleurs, qui le receurent plus doucement: & „ eut encor cet accident une autre rencontre, qu'une Da„ moiselle qui portoit un vaisseau plein d'eau Rose & d'amas „ de diverses herbes & fleurs selon la coustume, pensant ai„ der à recueillir l'enfant, luy renversa sur le chef une par„ tie de l'eau de senteurs, qui fut un presage des bonnes „ odeurs, dont il devoit remplir la France, des fleurs de „ ses doctes escrits (21) ". Voilà ce qu'on apelle *concetti* au delà des Monts. Mr. le Pays ne manqua pas de rimer sur cette pensée, lors qu'il fit l'Histoire de la Muse de Ronsard. *Il nâquit d'un Chevalier de l'Ordre le jour que François I fut pris à la Bataille de Pavie, & l'on a dit à sa gloire, que la France ne se fût jamais consolée d'un jour si malheureux, si ce mesme jour ne luy avoit donné un si Grand Homme. Le jour de sa naissance faillit à estre celuy de sa mort. Une Demoiselle qui le portoit* (22) *du Chateau de la Poissonniere, où il estoit né, à l'Eglise de la Paroisse, où il devoit estre baptisé, le laissa tomber imprudemment: mais par bonheur ce fut dans un pré, & sur des fleurs, & tout le mal qu'il receut, ce fut d'estre tout mouillé de l'eau-rose, qu'on portoit suivant la coûtume pour ce Batesme.*

Ce ne fut point sans doute un effet du hazard,
Je croi qu'on peut sans badinage,
Dire que ce fut un presage
De la fortune de Ronsard;
Un presage certain qui fit alors comprendre,
Combien de bonne odeur Ronsard devoit répandre,
Un presage certain que les neuf doctes Sœurs,
Dont il devoit chanter la gloire,
Pour éterniser sa memoire
Luy feroient quelque jour des couronnes de fleurs (23).

(*D*) *Il se mit à la tête de quelques soldats . . . . . contre* ceux de la Religion.] Donnons le narré de Théodore de Beze: „ Le plus grand mal fut que parmi les images, le „ commun rompit quelques sepultures de la maison de „ Vendosme, chef aujourd'huy de la maison de Bour„ bon, ce qui fut trouvé tresmauvais & à bon droit. „ Adonc ceux de la Religion Romaine voyans ces choses, „ & que quant à la noblesse du pays les uns estoient allés „ trouver le Prince à Orleans, les autres s'estoient jettés „ dans la ville du Mans; commencerent à tenir ceux de „ la Religion en merveilleuse sujetion. Entre autres Pier„ re Ronsard Gentilhomme doué de grandes graces en la „ poësie Françoise entre tous ceux de nostre temps, mais „ au reste ayant loué sa langue pour non seulement souil„ ler sa veine de toutes ordures, mais aussi mesdire de la „ Religion & de tous ceux qui en font profession, s'estant „ fait Prestre se voulut mesler en ces combats avec ses „ compagnons. Et pour cest effect ayant assemblé quel„ ques soldats en un village nommé d'Evaille dont il „ estoit Curé, fit plusieurs courses avec pilleries & meur„ tres (24) ". Mr. de Sponde prétend que la Noblesse du Vandômois élut le Prêtre Ronsard pour son chef; j'aimerois mieux m'en tenir à la narration de Theodore de Beze. Raportons néanmoins les paroles de cet Annaliste; nous y trouverons d'autres choses à corriger. *Arma quoque sumens nobilitas, ducem sibi elegit Ronsardum, qui insolentiam profanorum non ferens, multos ex iis malè mulctavit: quamquam curionatum Evalliæ tenebat, loci amœnitate aut commoditate captus. Neque enim is erat, qui libertatem suam, atque adeò licentiam poëticam, sacerdotalis muneris necessitate tamquam compede ad gravitatem eâ functione dignam vellet adstringere: sed homo generosus, & à teneris annis inter nobiles pueros Caroli Ducis Aureliani Francisci I, filii in aulâ, & posteà militaribus studiis in Angliâ & Scotiâ innutritus, antequàm literis sub Io. Aurato operam daret, & divinum ingenium ad poëticam appelleret, inter pacata vitæ oblectamenta etiam armorum curam & amorem retinuerat* (25). C'est nous faire entendre que Ronsard ne s'étoit chargé d'une Cure que pour son plaisir, & qu'il s'aquittoit des fonctions du sacerdoce cavaliérement. Si cet Auteur avoit su que ce prétendu Curé avoit eu chez le Roi d'Ecosse le même grade que chez le Duc d'Orleans, se fût-il servi de la distinction qu'il a emploiée? eût-il dit que Pierre Ronsard fut élevé page chez ce Duc, & aprit le métier des armes sous le Roi d'Ecosse? Rectifions cela, & sachons que ce jeune homme fut donné pour page au Dauphin l'an 1536, trois jours avant que ce Prince décédât (26). *De là il fut donné à Charles Duc d'Orleans second fils du Roi, où il continua quelque tems fort agreable à son maistre* . . . . qui pour *lui faire voir du pays le donna Page à Jaques de Stuart Roi d'Ecosse qui étoit venu espouser* (27) *Madame Magdaleine fille du Roi François.* Le Roi d'Ecosse *l'emmena en son Royaume où il demeura deux ans* (28), *& en Angleterre six mois*, après quoi il retourna en France, *& se retira vers le Duc d'Orleans son maistre qui le retint Page en son Escurie, & qui le depescha pour quelques affaires en Flandres & Zelande avec charge expresse de passer jusques en Ecosse, ce qu'il fit. . . . . Retourné qu'il fut de ce voyage, ayant atteint seulement l'aage de 15. à 16. ans, ayant esté au Duc d'Orleans cinq ans & jusques à son decez, & depuis à Henry qui fut depuis Roi, l'an 1540. fut mis en la compagnie de Lazare de Baif . . . . . qui alloit Ambassadeur pour le Roi à* la Diete de *Spire* (29). Ce récit nous montre, 1 que Ronsard n'avoit point apris le métier des armes en Ecosse, autrement que chez le Duc d'Orleans, & autrement que tous les pages des Princes l'aprenent. 2. Que Mr. de Sponde s'est mal exprimé, & qu'il n'a point su que notre Poëte étant en Ecosse n'avoit qu'environ treize à quatorze ans, & qu'à son retour en France on le mit page chez le frere du Dauphin. On m'objectera peut-être que je ne dois pas réfuter cet Annaliste, par la narration de Claude Binet, toute remplie de fautes. C'est une difficulté si l'on veut, mais qui ne m'empêche point de croire que Claude Binet ne se trompe point, à l'égard du tems que Pierre Ronsard fut donné page au Roi d'Ecosse. Il se trompe néanmoins fort grossiérement dans son calcul; car si Ronsard avoit été au Duc d'Orleans *cinq ans & jusques à son decez*, il auroit servi ce Prince jusqu'en l'année 1545; & si depuis ce tems-là il eût été au service du Dauphin Henri, comment seroit-il possible qu'il eût été mis ensuite auprès de Lazare de Baïf l'an 1540? D'ailleurs il est vrai que Lazare de Baïf allant de la part du Roi en Allemagne avec le caractere d'Ambassadeur l'an 1540, prit avec lui notre Ronsard qui sortoit de page (30). Quoi qu'il en soit, Mr. Varillas a donné dans le panneau que Mr. de Sponde a tendu à ses Lecteurs. „ On inventa de „ nouveaux supplices pour punir les Calvinistes de Ven„ dôme, à cause que les plus emportez d'entr'eux avoient „ fouillé dans les Sepulchres des Ancêtres du Roy de Na„ varre: Et le fameux Poëte Ronsard, Gentilhomme du „ Païs, qui lassé de la Cour & de vivre peu accommo„ dé dans sa maison, avoit accepté la Cure d'Evailles, „ reprit les armes qu'il avoit autrefois portées en Ecosse „ & en Angleterre. Il s'en excusa depuis, en disant agrea„ blement, que n'ayant pu defendre ses Paroissiens, avec „ la Clef de S. Pierre, que les Calvinistes ne respectoient „ ny ne craignoient, il avoit pris l'Epée de S. Paul, & se „ mettant à la teste de la Noblesse voisine, avoit garanty „ du pillage son Eglise & sa Paroisse (31) ". Vous voiez qu'il supose faussement que Ronsard porta les armes en Ecosse & en Angleterre.

(15) Binet, Vie de Ronsard, pag. 156.

(16) *Neque sexagesimum ætatis annum excessit* (Ronsardus) *articulari morbo sævissime vexatus.* Sammarthan. Elogior. *Libr. I, pag. m.* 80.

(17) Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, *pag. m.* 390.

(18) *J'ai raporté tout le passage, afin de montrer ce que j'ai dit ci-dessus Citation* (13), *que* du Perron *ne se servit pas de la pensée du prétendu dédommagement de la prison de François I.*

(19) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag.* 86 *du IX Tome de ses Oeuvres in* 12.

(20) *Voiez l'Epitre qui est au devant de ce Poëme.*

(21) Claude Binet, Vie de Ronsard, pag. 114.

(22) Binet *ne dit point que la Demoiselle le portât: il la distingue de celle qui le portoit.*

(23) Le Pays, Titres de Noblesse de la Muse Amourette, *à la page* 182, 183, *de la II Partie des* Nouvelles Oeuvres, *Edit. de Hollande* 1687.

(24) Beze, Hist. Ecclesiastique, *Livr. VII, pag.* 537, 538.

(25) Spondanus, Annal. Eccles. *ad ann.* 1562, *num.* 16, *pag. m.* 621, 622.

(26) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 115.

(27) *Il l'épousa à Paris le* 1 *de Janvier* 1537.

(28) Du Perron, *dans* l'Oraison funebre de Ronsard, *pag.* 193, *dit qu'il séjourna en Ecosse deux ans & demi.*

(29) *Tiré de* Claude Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 115 *& suiv.*

(30) *Voiez les Vers d'*Antoine *de* Baïf *raportez par Mr.* Menage Remarques sur la Vie d'Ayrault, *pag.* 196.

(31) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome I, pag.* 171 *Edit de Holl. à l'ann.* 1562.

Il se défendit en Vers, & nia qu'il fût revêtu de ce caractere (*E*). Ce qu'il y a de bien certain est qu'il avoit en commende quelques Bénéfices, & entre autres le Prieuré de St. Cosme proche de Tours. Il y mourut le 27 de Décembre 1585, & y fut enterré d'une maniere peu distinguée: mais vingt-quatre ans après on y érigea en son honneur un beau monument (*F*). La goute lui fit soufrir des douleurs cruelles. On dit que ses débauches l'exposérent à ce malheur (*G*). Il

(*E*) *Il se défendit en Vers, & nia qu'il fût* Prêtre.] Le Ministre Chandieu & Florent Chretien étoient les Auteurs des Pieces que l'on publia contre lui à Orleans. Le prémier se deguisa sous le nom de *A. Zamariel B. de Mont-Dieu*, & le second sous celui de *François de la Baronnie* (32). Voici ce qu'en dit le Pere Garasse: „ Ces deux hommes luy firent „ une Mercurialle sanglante qui s'appelle la Metamorphose „ de Ronsard en Prestre, ou le Temple de Ronsard, & là „ dedans ils le taxent nommément d'avoir enseigné l'A„ theisme.

(32) *Consultez la* Doctrine Curieuse du Pere Garasse, *pag.* 126, & 1022, & La Croix du Maine, *pag.* 88.

„ *Je t'ay veu discourir tout ainsi qu'Epicure*
„ *Qui attacheois au ciel un Dieu qui n'a la cure*
„ *De ce qu'on fait en bas, & en parlant ainsi*
„ *Tu monstrois que de luy tu n'avois grand soucy, &c.*

„ . . . . . Mais Ronsard a reparty solidement à leurs scurrillités & impertinences dans le Poëme, qui porte pour „ tiltre *Des miseres du temps*, auquel il proteste &c (33)". Garasse s'est abusé: le Poëme *des miseres du temps* n'est point la Réponse à Zamariel, & à la Baronnie. Ce que Ronsard fit pour se défendre contre eux est intitulé, *Reponse aux injures & calomnies de je ne sçay quels Predicantereaux & Ministreaux de Geneve.* La raison, qui anima les Protestans à faire des Vers contre ce Poëte, est raportée imparfaitement & par Binet, & par Mr. Varillas. L'un dit qu'ils le maltraitérent pour se venger des Poësies qu'il avoit faites contre eux; l'autre assûre qu'ils le satirisérent à cause de ses exploits d'armes. Il faloit joindre ensemble ces deux raisons; car il est certain qu'ils le frondérent parce qu'il avoit emploié contre eux la plume & l'épée avec beaucoup de fureur. Voici les paroles de Binet: „ Cela „ donna occasion à Ronsard de s'opposer à ceste nouvelle „ opinion, & armer les Muses au secours de la France, „ faisant voir le jour à ses remonstrances, qui furent ju„ gées de tant d'efficace pour combatre les ennemis de la „ religion Catholique, que le Roy & la Royne sa mere „ l'en gratifierent, comme aussi fit le Pape Pie V. qui l'en „ remercia par lettres expresses: ce qui fut cause que ceux „ de la nouvelle opinion commencerent à l'attaquer, & „ dresserent un poeme fort satyrique & mordant contre luy, „ qu'ils nommoient le Temple de Ronsard, où en forme „ de tapisseries ils depeignoient sa vie: ils firent aussi quel„ ques responces à ses remonstrances où estoit ce tiltre, la „ Metamorphose de Ronsard, dont les autheurs furent un „ A. Zamariel & B. de Montdieu Ministres, le dernier des„ quels il designe assez par ces vers de la response qu'il luy „ fit, le comparant à Sisyphe

(33) Garasse, *là même, pag.* 126, 127.

„ *Qui remonte & repousse aux enfers un rocher*
„ *Dont tu as pris ton nom* (34).

(34) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 138, 139. *Voiez aussi* l'Oraison funebre par du Perron, *pag.* 197, *où l'on ne trouve que la même raison que* Binet *allegue.*

Binet coupe là un Auteur en deux: A. Zamariel B. de Montdieu n'est qu'un seul homme. Passons aux paroles de Varillas: *De là* (35) *vinrent l'éfroyable Satyre que Florent Chretien, alors passionné Calviniste & Precepteur du Prince de Navarre, écrivit sous le nom du Ministre de la Baronie, contre le mesme Ronsard; & la Réponse de celuy-cy, où il montra que l'indignation estoit capable de luy faire composer de plus beaux Vers que la nature, quoy que son genie fût incomparable pour la poësie* (36). Il n'a pas raison de dire que Florent Chrétien *écrivit sous le nom* d'un *Ministre*, ni de croire qu'il n'y eût que lui qui satirisât Ronsard. Nous avons vu qu'il avance après Theodore de Beze & Mr. de Sponde que ce Poëte étoit Curé, mais nous allons voir qu'ils se trompent.

(35) *C'est-à-dire de ce que* Ronsard *avoit pris les armes contre les Protestans.*

Or sus mon frere en Christ, tu dis que je suis Prestre:
J'atteste l'eternel que je le voudrois estre,
Et avoir tout le chef & le dos empesché
Dessous la pesanteur d'une bonne Evesché:
Lors j'auroy la couronne à bon droit sur la teste,
Qu'un rasoir blanchiroit le jour d'une grand' feste,
Ouverte, large, longue, allant jusques au front,
En forme d'un Croissant qui tout se courbe en rond (37).

(36) Varillas, Hist. de Charles IX, *Livr. III, pag.* 171, 172.

(37) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag. m.* 80.

Ronsard dans ces Vers ne nie-t-il pas formellement qu'il fût Prêtre? Et l'eût-il osé nier s'il l'eût été? Disons un mot pour excuser les Ministres qui lui donnérent ce titre. Il avoit reçu les Ordres, & il faisoit des fonctions Ecclésiastiques au Chœur avec les habits sacerdotaux; c'est lui-même qui le raconte.

Mais quand je suis aux lieux où il faut faire voir
D'un cœur devotieux l'office & le devoir,
Lors je suis de l'Eglise une colonne ferme,
D'un surpelis ondé les espaules je m'arme,
D'une haumusse le bras, d'une chape le dos,
Et non comme tu dis faite de croix & d'os:
C'est pour un Capelan, la mienne est honorée
De grandes boucles d'or & de frange dorée (38).
. . . .

(38) *Là même, pag.* 94.

Je ne perds un moment des prieres divines:
Dés la poincte du jour je m'en vais à matines,
J'ay mon breviaire au poing, je chante quelquefois,
Mais c'est bien rarement, car j'ay mauvaise vois.
Le devoir du service en rien je n'abandonne,
Je suis à Prime, à Sexte, & à Tierce, & à Nonne;
J'oy dire la grand' Messe, & avecques l'encent
(Qui par l'Eglise espars comme parfum se sent,)
J'honore mon Prelat des autres l'outrepasse,
Qui a pris d'Agenor son surnom & sa race.
Apres le tour finy je viens pour me r'assoir (39).

(39) Ronsard, Réponse à à quelque Ministre, *pag* 95.

C'est ce qui fit croire à ceux de la Religion qu'il étoit Curé. Notez que Mr. Menage s'imagine qu'un Ministre nommé *de Montdieu* écrivit contre Ronsard (40): il se trompe, c'est le nom de guerre que le Ministre Chandieu voulut prendre à la tête de cet Ecrit. Mr. Baillet (41) juge que Florent Chretien prit ce faux nom. Mr. Colomiés accuse à tort La Croix du Maine de n'avoir point su *dans sa Bibliotheque, page* 88, que Florent Chretien a *ecrit contre Ronsard sous le nom de François de la Baronnie* (42). Je raporte ailleurs (43) ce que Ronsard répondit sur l'Acte de Paganisme qu'on lui reprochoit.

(40) Menage, Anti-Baillet, *Chap. CXLV.*

(41) Baillet, *dans la* Liste des Auteurs deguisez.

(42) Colomies, Bibliotheque Choisie, *pag.* 202.

(43) *Dans l'Article* JODELLE, *Rem.* (*D*).

(*F*) *On y érigea en son honneur un beau monument.*] Joachim de la Chetardie, Conseiller Clerc au Parlement de Paris, fut Prieur Commendataire de St. Cosme vingt ans après la mort de Ronsard: il ne put souffrir que le Tombeau de ce Poëte illustre fût privé de distinction, & d'inscription (44). C'est pourquoi faisant réparer le Monastere, il y fit un Tombeau de marbre qu'il orna d'une Epitaphe (45), & d'une Statue de Ronsard faite par un excellent Sculpteur. *Cum magni Ronsardi cineres populari loculo, muto & illiterato jacere videret, melior æquiorque illis qui ejus opimis exuviis ditati sunt, tandiu manes esse neglectos non tulit, ac Ronsardum illum. . . . Chetardius marmoris alta strue, statua ad viventis similitudinem verissime expressa, à Phidia Lutetiano donavit, brevi nota & elogio* (46). On donne dans ces paroles Latines un coup de dent aux héritiers de Ronsard, comme s'ils n'avoient pris aucun soin de sa mémoire: cependant il est certain que Gallandius lui fit faire de magnifiques funérailles dans le College de Boncourt dont il étoit Principal. *Testamento condito quo hæredem scripsit Johannem Gallandium juventutis Parisiensis optimum moderatorem, cujus hospitio cum Lutetiæ esset, familiarissime utebatur qui dignam tanti viri memoriæ gratiam rependens ei exequiis perhonorificis postea in schola Becodiana sua parentavit* (47). Voici une description de ces funérailles: „ Le Sieur Galland n'ayant enseveli l'amitié qu'il „ luy portoit sous un mesme tombeau, faisant ce que la „ France devoit, fit dresser un magnifique appareil en la „ Chapelle de Boncourt, là où furent celebrées & imitées „ ses funerailles fort solennelement le Lundy vingt-quatries„ me de Fevrier 1586. Le service mis en Musique nom„ brée, animé de toutes sortes d'instrumens, fut chanté par „ l'eslite de tous les enfans des Muses, s'y estans trouvez „ ceux de la Musique du Roy suivant son commandement, „ & qui regretta à bon escient le trespas d'un si grand per„ sonnage, ornement de son Roiaume. Je n'aurois jamais „ fait, si je voulois descrire par le menu les Oraisons fune„ bres, les Eloges & vers qui furent ce jour sacrez à sa me„ moire; & combien de grands Seigneurs avec ce genereux „ Prince Charles de Valois accompagné du Duc de Joyeuse „ & du Reverendissime Cardinal son frere, ausquels Ron„ sard appartenoit, honorerent ceste pompe funebre, à la„ quelle l'eslite de ce grand Senat de Paris daigna bien assis„ ter, comme à un acte public, suivie de la fleur des meil„ leurs esprits de la France. Apres disner le Sieur du Per„ ron prononça l'Oraison funebre avec tant d'éloquence, & „ pour laquelle ouïr l'affluence des auditeurs fut si grande, „ que Monseigneur le Cardinal de Bourbon, & plusieurs au„ tres Princes & Seigneurs furent contraints de s'en retour„ ner pour n'avoir peu forcer la presse (48)".

(44) *Voiez le dépit de* Pasquier, Recherch. *Livr. VII, Chapitre XI, pag.* 648, *voiant une sepulture si pauvre.*

(45) *Vous la trouverez dans* Botereius, *ubi infrà, pag.* 567.

(46) Rodolphus Botereius, Commentar. de Rebus in Gallia gestis, *Libr. XVI, pag.* 566 *ad ann.* 1609.

(47) Thuan. Hist. *Libr. LXXXIII sub fin. pag. m.* 43, *col.* 1.

(48) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 159, 160.

(*G*) *On dit que ses débauches l'exposérent à ce malheur.*] Il étoit bien fait de sa personne, bien vigoureux & robuste, & comme il avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination pour les plaisirs, on peut juger qu'il ne manqua pas aux occasions de se divertir avec le sexe, & que ces occasions lui manquérent encore moins. Il ruina les forces de son vigoureux tempérament par sa vie voluptueuse, comme le remarque Mr de Thou. *Verum homo ut ingenio sic forma & corporis robore insignis cum vita soluta licentiose nimis genio indulgeret; valetudinem firmissimam debilitavit, acerbissimis arthritidis doloribus extrema ætate conflictatus* (49). Il étoit fort sourd, & l'on avoue dans sa Vie qu'une des causes qui lui attirérent cette infirmité fut, *que pendant qu'il estoit en Allemagne il fut contraint de boire des vins tels qu'on les trouve, la plus grand part souffrez & mixtionnez* (50). C'est un abus; il y a d'excellens vins en Allemagne, & si Ronsard n'en eût guere bu, ils ne lui auroient causé aucun mal. On lui reproche dans les Ecrits d'Orléans qu'il avoit été fort débauché.

(49) Thuan. *Libr. LXXVIII, pag.* 43, *col.* 1.

(50) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 118.

Il y a dans ses Ouvrages un nombre infini de Poësies galantes, qui nous aprenent qu'il eut trois Maîtresses principales (*a*). La derniere ne lui servit que d'amusement, & de sujet poëtique (*H*). Il est même vrai qu'il fit souvent des Vers d'Amour qui n'étoient que des Pieces de commande : il les faisoit à la priere de quelques Seigneurs de la Cour ; ce n'étoit donc pas ses sentimens qu'il décrivoit, mais ceux d'autrui. Quand il se souvenoit de cela, il en avoit du chagrin ; car il se souvenoit en même tems que ces Poësies de contrainte ne lui avoient rien valu (*I*), la récompense étant tombée en d'autres mains. Il ne fut pas si malheureux à l'égard des Poësies qu'il adressa à Charles neuvieme ; il en fut paié assez largement (*K*). Il plaida contre Joachim du

(*a*) *Voiez la Rem.* (*H*).

Tu m'accuses, Cafard, d'avoir eu la verolle:
Un chaste Predicant de fait & de parole
Ne devroit jamais dire un propos si vilain:
Mais que sort-il du sac? cela dont il est plein (51).

. . . .

Tu te plaints d'autre part que ma vie est lascive,
En delices, en jeux, en vices excessive:
Tu mens meschantement, si tu m'avois suivy
Deux mois, tu sçaurois bien en quel estat je vy (52).

(*H*) *La derniere* Maîtresse *ne lui servit que . . . . . . de sujet poëtique* (53).] Voions d'abord ce qui concerne les deux prémieres : „ (54) Ronsard s'estant enamouré d'u„ne belle fille Blesienne qui avoit nom Cassandre, le „ vingt uniesme jour d'Avril en un voiage qu'il fit à „ Blois où estoit la Cour, ayant lors atteint l'âge de vingt „ ans (55) resolut de la chanter, tant pour la beauté „ du subject que du nom, dont il fut épris aussi-tost „ qu'il l'eust veuë, ainsi que par un instinct divinement „ inspiré: ce qu'il semble assez vouloir donner à cognoistre „ par ceste devise qu'il print alors, ΩΣ ΙΔΟΝ ΩΣ „ ΕΜΑΝΗΝ (56) ". Les Vers qu'il fit sur cette Maîtresse furent trouvez trop obscurs, c'est pourquoi *il delibera d'escrire en stile plus facile, les amours de Marie, qui estoit une belle fille d'Anjou, & laquelle il entend souvent sous le nom du Pin de Bourgeuil parce que c'est le lieu où elle demeuroit, & où il la vid premierement, s'estant trouvé là avec un sien amy qui estoit Baïf: il l'a fort aimée apres avoir fait l'Amour à Cassandre dix ans, & icelle quittée par quelque jalousie conceue* (57). Voici l'Histoire de ses troisiemes amours: „ Il voulut finir & couronner ses œuvres par les „ Sonnets d'Helene, les vertus, beautez, & rares perfec„tions de laquelle furent le dernier & plus digne object „ de sa Muse, le dernier parce qu'il n'eut l'heur de la „ voir qu'en sa vieillesse, & le plus digne parce qu'il sur„passe aussi bien que de qualité, de vertu, & de reputa„tion les autres precedens sujects de ses jeunes amours, „ lesquels on peut juger qu'il aima plus familierement, & „ non cestuy-ci qu'il entreprit plus d'honorer & louër, „ que d'aimer & servir. Tesmoin le titre qu'il a donné à „ ses louanges imitant en cela Petrarque, lequel comme „ un jour en sa poësie chaste & modeste on loüoit devant „ la Royne mere du Roy, sa Majesté l'excita à escrire de „ pareil stile, comme plus conforme à son âge, & à la „ gravité de son sçavoir: & ayant, ce luy sembloit, par „ ce discours occasion de voüer sa Muse à un sujet d'ex„cellent merite, il print le conseil de la Royne pour per„mission, ou plustost commandement de s'addresser en „ si bon lieu, qui estoit une des filles de sa chambre, d'u„ne tres-ancienne & tres-noble maison en Saintonge. „ Ayant continué en ceste volonté jusques à la fin, il „ finit quasi sa vie en la loüant. Et parce que par son gen„til esprit elle luy avoit souvent fourny d'argument pour „ exercer sa plume, il consacra à sa memoire une fon„teine en Vandosmois, & qui encor aujourd'huy garde „ son nom (58) ".

Le Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François tant anciens que modernes, imprimé à Paris l'an 1692, contient une Vie de Ronsard où j'ai trouvé une faute qu'il est bon de rectifier ici. *Il chanta la gloire d'Helene de Sugeres, qui estoit une des filles d'honneur de la Reine, & pria le Cardinal du Perron de faire une preface au commencement de ces Poësies galantes cy, dans laquelle il le conjuroit de dire qu'il avoit aimé cette fille honnestement. Le Cardinal luy repondit qu'au lieu de preface, il n'y avoit qu'à mettre le portrait* (*) *d'Helene de Sugeres au commencement de son livre* (59). Comme du Perron n'étoit qu'un jeune homme quand Ronsard mourut, ce n'eût pas été à lui que ce grand Poëte auroit demandé une Préface. La vérité est qu'il ne s'adressa à personne pour un tel service : ce fut la Dame qui demanda cette Préface au Cardinal du Perron. Qu'on lise le *Perroniana* au mot *Gournay*, l'on y trouvera ces propres termes (60): *C'est ce que je dis une fois à Mademoiselle de Surgeres, qui me prioit chez Monsieur de Rets que je fisse une Epistre devant les Oeuvres de Ronsard, pour monstrer qu'il ne l'aimoit pas d'amour impudique. Je luy dis, au lieu de cette Epistre il y faut seulement mettre vôtre portraict.*

(*I*) *Il en avoit du chagrin . . . . . il se souvenoit que ces Poësies de contrainte ne lui avoient rien valu.*] Prouvons cela par un Passage de Claude Binet. „ (61) Il m'a dict „ maintefois qu'aucunes pieces de ses amours & des mas„carades avoient esté forgées sur le commandement des „ grands, voulant dire qu'il avoit souvent forcé sa Mi„nerve & n'y avoit pris grand plaisir, quelques autres „ en ayant remporté la recompense, c'est pourquoy il fit „ mettre au devant de ces ouvrages-là les vers de Virgile *Sic* „ *vos non vobis*, & les suivans. On sçait assez en faveur de „ qui il fit les amours de Callyrée qui estoit une tres-belle „ Dame de la Cour de la noble Maison d'Atry (62), sur„nommée *Aquaviva:* comme il l'exprime assez en ce Son„net qui commence, *La belle eau vive:* & ceux d'As„trée (63) qui fut aussi une fort belle Dame de la Cour, „ dont le nom est assez embelly par le seul desguisement „ d'une voyelle changée en la prochaine premiere ". On peut conclure de ces paroles que ce grand Poëte n'avoit pas tout le desintéressment qu'un honnête homme doit avoir. Il lui seroit très-glorieux d'avoir fait paroître plus d'éloignement de cet esprit mercenaire qui est si commun parmi les amis des Muses, & je suis surpris que Claude Binet ait eu l'ingénuité de nous aprendre les plaintes qui lui avoient été confiées touchant le défaut de récompense. Quoi qu'il en soit, nous avons ici une preuve que l'on peut faire des vers passionnez sans être amoureux de la personne qui est le sujet d'une Poësie tendre. Je croi que cela est plus facile quand on a une Maîtresse (64).

(*K*) *Il fut paié assez largement* des Poësies qu'il adressa à Charles neuviéme.] Ce Prince „ outre sa pension ordi„naire luy fit quelques dons liberalement, vray est qu'il di„soit ordinairement en gaussant qu'il avoit peur de perdre „ son Ronsard, & que le trop de biens ne le rendist pares„seux au mestier de la Muse, & qu'un bon Poëte ne se „ devoit non plus engresser que le bon cheval, & qu'il le „ falloit seulement entretenir, & non assouvir. Neantmoins „ il le gratifia tousiours fort librement, & eust fait s'il eust „ vescu: car il n'ignoroit pas que les Poëtes ont je ne sçay „ quelle sympathie avec la grandeur des Roys, & sont sujets „ à s'irriter, fort sensibles aux disgraces quand ils voyent la „ faveur ne respondre à leurs labeurs & merites, comme il „ s'en est plaint en plusieurs endroits (65) ". La derniere partie de ce Passage confirme ce qu'on a vu ci-dessus (66) touchant l'esprit mercenaire de notre Ronsard, c'est pourquoi je ne l'ai point suprimée comme j'eusse fait sans cette raison. Notez que Brantome parle de cette adroite politique de Charles neuf (α), comme on l'a vu dans l'Article de DAURAT (67). C'est la plus sûre maniere de tenir en exercice les Muses des beaux esprits. Il seroit à craindre qu'ils ne méprisassent le mêtier de Poëte s'ils étoient trop riches. On peut donc juger que Charles neuf avoit raison de se comporter comme si les Poëtes lui eussent fait la priere qu'Agur faisoit au bon Dieu, *ne me donne ni pauvreté ni richesses, nourri moi du pain de mon ordinaire* (68). Le tempérament qu'il gardoit est peut-être le plus grand bien que l'on puisse souhaiter à la République des Lettres; car il y a des Auteurs qui n'eussent point publié, s'ils eussent vêcu dans une grande opulence, les bons Ouvrages que l'on a d'eux. Il y en a d'autres qui eussent mis en meilleur état leurs Productions s'ils eussent été moins pauvres. C'est de la trop grande indigence de quelques Auteurs qu'est sortie la multitude de mauvais Livres dont le public a été foulé. Un revenu honnête leur eût permis de limer avec quelque sorte de patience leurs Compositions; mais les besoins très-pressans d'un homme chargé de famille, & persécuté d'un créancier qu'il renvoie au tems qu'il aura cueilli le fruit d'une Epitre dédicatoire, & touché le prix de sa Copie, l'engagent à se hâter, & l'empêchent de lêcher ses petits ours avant que de les montrer au public. Et notez qu'il y a de cette sorte d'Ouvrages qu'il vaut mieux avoir que d'en être tout-à-fait privé. Il a été plus utile par exemple d'avoir les Versions de du Ryer, que de n'en avoir aucune des Auteurs qu'il a traduits. Ainsi, au cas que cet honnête homme eût été capable de s'enfoncer dans l'oisiveté s'il eût eu beaucoup de bien, il valoit mieux qu'il n'eût que le nécessaire, que d'avoir le superflu. Voiez ce que disoit Erasme touchant Sigismond GELENIUS (69). Un Ecrivain qui se propose de parvenir à quelque fortune s'éforce de bien composer. A-t-il obtenu ce qu'il cherchoit, il se relâche. C'est ce qu'on observe à l'égard des Prédicateurs: on trouve qu'ils prêchent mieux avant que d'avoir l'Episcopat où ils aspirent, qu'après l'avoir obtenu (70). Cela me fait souvenir d'une pensée qui a passé pour un fort bon mot. Un grand Prince de nos jours voulant assiéger une ville aprit qu'elle seroit défendue par un Maréchal de France, & ne changea point de résolution, & l'on assûre qu'il répondit à ceux qui voulurent lui représenter les suites de cette circonstance, *un Gouverneur qui n'est pas encore Maréchal de France est plus à craindre, qu'un Gouverneur qui l'est déjà.*

§ (α) Ce que dit là Brantome est tiré de ces paroles de Papire Masson, dans sa Vie du Roi Charles IX. réimprimée à la suite des Additions aux Mémoires de Castelnau: *Poetas generosis equis similes esse dicens, quos nutrire non saginari oporteat.* REM. CRIT.

(51) Ronsard, Réponse à quelque Ministre, *pag.* 86.

(52) *Là-même, pag.* 93.

(53) *Voiez ce qui a été dit de* Malherbe *dans la Remarque (B) de son Article.*

(54) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 129.

(55) *Ce fut donc l'an* 1544 *: néanmoins* Binet *venoit de dire que Ronsard avoit publié l'Epithalame sur le mariage de* Monsieur de Vendôme *& de* Madame Jeanne d'Albret Royne de Navarre, *& puis fait deux autres Poëmes, avant que d'etre amoureux de Cassandre. Ce mariage se fit l'an* 1548. *Dans la* Vie de Ronsard, *au* Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François, *imprimé l'an* 1692, *on assûre qu'il devint amoureux de Cassandre à* Blois, étant auprès du Duc d'Anjou. *Il n'y avoit point en ce tems-là de Duc d'Anjou.*

(56) *Ce sont des paroles de* Theocrite *que* Virgile *a ainsi traduites dans la* VIII *Eglogue,* ut vidi ut perii.

(57) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 133.

(58) *Là-même pag.* 142, 143.

(*) *Parce qu'elle estoit laide.*

(59) Recueil des plus belles Pieces, *Tome I, pag.* 241, 242, *Edit. de Hollande.* (60) *Voiez l'Article* GOURNAI, *Remarq.* (*B*). (61) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 141, 142.

(62) *J'ai parlé de cette Dame ci-dessus à la fin du Texte de l'Article* JACCETIUS.

(63) *C'étoit une Dame de la Maison d'Estrée.*

(64) *On n'a qu'à se figurer que la Dame pour qui l'on se voit prié de faire des Vers est celle qu'on aime.*

(65) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 143.

(66) *Dans la Remarque précédente.*

(67) *Citation* (21).

(68) Proverbes de Salomon, *Chap.* XXX, *Vers.* 8.

(69) *Ci-dessus Citation* (10) *de son Article.*

(70) *Voiez la Rem.* (*C*) *de l'Article* ZEUXIS.

du Bellai, pour recouvrer quelques Odes qu'on lui détenoit, & qu'on lui avoit derobées adroitement (*L*). Ils s'accordérent ensuite, & vécurent en bons amis. Il auroit mieux réüssi à faire des Vers galans, s'il n'avoit pas pris pour modele les anciens Poëtes. Il se rendit dur & obscur par le trop fréquent emploi de leurs Fables (*M*). Il s'émancipa même quelquefois comme eux à mêler dans ses Ouvrages quelques expressions obscenes (*N*), & en général il tomba dans plusieurs profanations, & répandit trop de Paganisme sur ses Poësies, qui furent pourtant paiées d'un bien sacré (*O*). Les jugemens sont fort partagez sur la qualité de ses Productions, comme on le verra dans

(*L*) *Il plaida . . . . . pour recouvrer quelques Odes qu'on lui détenoit, & qu'on lui avoit dérobées adroitement.*] Voilà un Procès fort singulier; je ne doute pas que Ronsard ne s'y échauffât autant, que d'autres feroient pour recouvrer l'héritage de leurs peres. Son Historien manie cela doucement, il craint de blesser le demandeur & le défendeur: le dernier soutenoit devant les Juges le personnage le plus odieux, mais l'autre ne laissoit pas de leur aprêter un peu à rire. N'ôtons rien de la narration de Claude Binet. „ Ainsi que le bruit couroit des Amours de Cassandre, & de quatre livres d'Odes, que ja Ronsard promettoit à la façon de Pindare & d'Horace, comme le plus souvent les bons esprits sont jaloux les uns des autres: Du Bellay, qui avoit sur le mesme subject d'Amour chanté son Olive, apres luy voulut s'essayer aux Odes sur l'invention & crayon de celles de Ronsard, qu'il trouva moyen de tirer & de voir sans son sceu: il en composa quelques unes, lesquelles avec quelques Sonnets sans mot dire, pensant prevenir la renommée de Ronsard, il mit en lumiere sous le nom de recueil de Poësie, qui engendra en Ronsard si non une envie, à tout le moins une raisonnable jalousie contre du Bellay, jusques à intenter action contre luy pour le recouvrement de ses papiers, lesquels ayant retiré par droit, non seulement ils quitterent leur querelle, mais Ronsard ayant incité du Bellay à continuer ses Odes, redoublerent leur amitié, & jugerent que telles petites ambitions sont les plus douces & ordinaires pestes des cœurs genereux: & que comme les esprits jaloux de gloire facilement se courroucent, aussi promptement se réünissent-ils (71) „.

(71) Binet, Vie de Ronsard, *pag.* 129, 130.

COMMENTAIRES sur Ronsard.

(*M*) *Il se rendit dur & obscur par le trop fréquent emploi de leurs Fables.*] On s'en plaignit dês ce tems-là, ce qui fit que ses partisans le commentérent. Les Amours de Cassandre furent commentez par Muret: le I Livre de ses Amours pour Marie fut commenté par Remi Belleau, & le II par Nicolas Richelet: ses Sonnets pour Helene, les V Livres de ses Odes, & ses Hymnes, furent commentez par le même Richelet: toutes les Pieces de la IX Partie de ses Oeuvres ont reçu le même honneur de Claude Garnier. *Outre diverses pieces de la* 1. *partie* Pierre de Marcassus *a commenté la Franciade, qui fait la* 3; *le Bocage royal, qui fait la* 4; *les Eclogues, Mascarades, & Cartels, qui font la* 5; *les Elegies, qui font la* 6; *& les Poëmes qui font la* 8 (72). Jean Besli Avocat du Roi à Fontenai le Comte a commenté les Hymnes (73). On pousse à bout le pauvre Ronsard dans le Parnasse Réformé, en lui reprochant ses ténèbres impénétrables sans le secours d'un bon Commentaire. On lui allegue en particulier son *Je ne suis point ma guerriere Cassandre* &c. Croiez-vous tout de bon, lui demande-t-on (74), *que vôtre Cassandre pour qui vous aviez fait* ce Sonnet, *en eût une pensée si avantageuse? Peut-on s'imaginer qu'elle connût ce* Frere *que vous luy donnez: Pensez-vous que le* Dolope soudart, le Myrmidon, le Corebe insensé, & le Gregeois Penelée *luy fussent des noms fort intelligibles; & n'étoit-ce rien pour une fille que d'avoir à dechifrer toutes les fables du siege de Troye?*

(72) Baillet, Jugemens sur les Poetes, *num.* 1335.

(73) Colomes. Observat. Sacræ, *pag.* 54.

(74) Parnasse Reformé, *pag.* 91, 92, *Edit. de Hollande.*

On trouveroit plus excusable la dureté, & l'obscurité de Ronsard, s'il eût été le prémier qui eût défriché la Poësie Françoise; mais il n'a tenu qu'à lui de la voir pleine de charmes & d'agrémens naturels, & à deux pas de la perfection, dans les Ecrits de Marot. Quels secours ne pouvoit-il pas y prendre? Raportons le sentiment de Mr. de la Bruyere. „ MAROT par son tour & par son stile semble avoir écrit depuis RONSARD: il n'y a gueres entre ce premier & nous, que la difference de quelques mots. RONSARD & les Auteurs ses contemporains ont plus nui au stile qu'ils ne luy ont servi: ils l'ont retardé dans le chemin de la perfection, ils l'ont exposé à la manquer pour toûjours & à n'y plus revenir. Il est étonnant que les ouvrages de MAROT si naturels & si faciles n'ayent sçû faire de Ronsard d'ailleurs plein de verve & d'enthousiasme un plus grand Poëte que Ronsard & que Marot (75) „. Mais comment eussent-ils produit ce bon effet sur un homme de si peu de goût, qu'il ne les considéroit que comme un amas de boüe mêlée de quelques grains d'or? Il avoit *tousiours en main*, comme nous l'aprend l'Auteur de sa Vie (76), *quelque Poëte François . . . . & principalement . . . . . un Jean le Maire de Belges, un Romant de la Rose, & les Oeuvres de Clement Marot, lesquelles il a depuis appellé, comme on lit que Virgile disoit de celles d'Ennie, les nettayeures dont il tiroit comme par une industrieuse laveure de riches limures d'or.* Mr. de la Bruyere n'auroit pas trouvé fort industrieuse cette lavure; il eût dit que Ronsard prenoit la terre & jettoit l'or.

(75) La Bruyere, Caractéres, *au Chap. des* Ouvrages de l'Esprit, *pag. m.* 82.

(76) Binet, Vie de Ronsard, *pag m.* 121.

(*N*) *Quelques expressions obscenes.*] Je n'en citerai qu'un exemple allégué par Mr. Menage, dans l'endroit où il lui reproche d'avoir emploié des Fables obscures. *Nous ne devons employer*, dit-il (77), *que les* Fables *qui sont connuës de tout le monde. Ronsard, pour en avoir employé qui ne sont connuës que des Savans, & qui ne se trouvent que dans les Scholiastes, comme est celle qu'il a rapportée dans ces vers de l'Ode* 21. *du livre* 2. *& qu'il a prise du Scholiaste de Nicandre,*

(77) Menage, Observat sur Malherbe, *pag.* 531.

Ny les fleurons que diffama
Venus, alors que sa main blanche
Au milieu du Lis renferma
D'un grand Asne le roide manche,

au lieu d'acquerir la reputation de Docte, a acquis celle de Pedant. Voici la Note de Nicolas Richelet sur ces quatre vers de Ronsard. „ Cela se lit dans les Alexipharmacques de Nicandre. Et ne sçait-on pas comment il se peut entendre du Lys, que le mesme Nicandre appelle ailleurs les delices de Venus: & de fait que nostre Autheur en doute aucunement, quand en ceste mesme Ode il parle encore du Lys, & ce seroit une superfluité de parler deux fois d'une mesme fleur. Or Nicandre dit, que ce fleuron, quel qu'il soit, voulut un jour contester de beauté contre Venus, qui par despit & en vengeance enferma au milieu de ses fueilles la vergogne d'un asne.

„ - - - - - Τότ' ἀπέστυγεν, ἀφρὼ
„ Οὕνεκ' ἐριδμαίνεσκε χροῆς ὕπερ, ἐν δὲ νυθείοις
„ Ἀργαλέην μεσάτοισιν ὀνειδίην ἐπέλασσε
„ Δεινὴν βρωμήεντος ἐναλδήσασα κορύνην (78).

(78) Richelet, sur le II Livre des Odes de Ronsard, *pag. m.* 306.

Ce Commentateur ne se plaint point de l'obscénité du texte.

(*O*) *Qui furent pourtant paiées d'un bien sacré.*] Consultez le Sieur Sorel; il dit que les Odes de Ronsard, „ qui sont à la loüange de quelqu'un ne manquent pas d'imiter Pindare, & pour les autres qui sont indifférentes, elles sont quasi toutes prises d'Anacreon, tellement que l'on n'y void presque autre chose, sinon que possible demain nous ne serons plus qu'un peu de poussiere, & qu'il faut joüyr du temps quand nous l'avons, & s'adonner à boire ou à faire l'amour, ce qui semble estre des preceptes d'un homme qui ne croid point l'immortalité de l'ame. Les Hymnes n'exhortent pas beaucoup plus à la vertu; les unes ne sont que des repetitions de ce qui est dans Homere & les autres Poëtes, comme les Hymnes de Calaïs & Zethes, & de Castor & Pollux, ce qui n'est guere à propos; car il n'est pas besoin d'aller chanter des loüanges à ces personnages imaginaires. Pour l'Hymne d'Hercule comparé à Jesus-Christ, tant en sa naissance qu'en ses labeurs, c'est une chose qui ne sçauroit donner de la devotion; car ces applications si esloignées nous font plustost rire, que de nous faire songer à nous repentir de nos fautes (79) ". Après avoir fait l'Analyse de cette Hymne, il ajoûte: „ J'aymerois mieux bannir tout-à-fait les fables des Payens, que de les penser corriger, en les appliquant ainsi à des mysteres sacrez. Il est dangereux de laisser traicter ces sujets à des Poëtes. Vous voyez que si vous voulez un peu penetrer les choses, les mysteres de nostre religion sont prophanez: car les rapports ne sont que dans la superficie. Quelle infamie est-ce de rapporter l'adultere de Jupiter à l'incarnation du Verbe éternel? Il faut dire aussi que la Vierge est representée par Alcmene; & pour l'Ange Gabriel qui annonça la conception, & le sainct Esprit qui y opera, ce sera Mercure qui representera cela. O pauvre Poëte! Si vous voulez expliquer ainsi toute la fable d'Hercule, regardez ce que vous faictes; car il y a là-dessous des pensées si abominables, que la plume me tombe de la main quand j'y songe. Vous me direz que vous n'en avez rien touché: mais pour peu qu'un homme soit subtil, ne voudra-t-il pas voir tous les rapports de vôtre fable, & puis la comparaison d'Hercule à Jesus-Christ, n'est-elle pas indigne par tout (80) ". N'oublions pas qu'il excuse un peu ce Poëte. „ J'ay veu aussi des moralitez sur le Roman de la Rose, où les plus lascives choses qui s'y voyent estoient expliquées pour nostre creation, & nostre redemption; & pour la vie éternellé: mais il y avoit là encore des imaginations execrables, ce que je ne croy pas pourtant que l'Auteur eust fait autrement que par innocence, & pour suivre la simplicité de son siecle. Aussi je ne doute point que Ronsard n'ait eu l'intention tres-bonne en son Hercule Chrestien: mais il n'a pas fait ce qu'il esperoit. Pour ses autres Hymnes, si l'on parle de celle de l'Eternité, de la Justice, des Demons, & des autres semblables, il nous y forge beaucoup de Divinitez qu'il faloit laisser aux Grecs (81) „. Critiquant les Hymnes des quatre Saisons, le chef-d'œuvre de ce Poëte, si l'on s'en raporte à son Oraison funebre (82), & à Pasquier (83), il y remarque mille défauts, & même une lourde contradiction. *Quoi que les fictions soient volontaires, il ne faut pas qu'un mesme Poëte ait deux diverses opinions dans un mesme ouvrage, &* neant-

(79) Sorel, Remarques sur le XIII Livre du Berger extravagant, *pag.* 648.

(80) *Là-même, pag.* 650.

(81) *Là-même, pag.* 652.

(82) *Ceux qui auront veu les Hymnes des quatre Saisons, comme je pense qu'il s'en trouvera peu en ceste compagnie qui n'ayent eu ceste honneste curiosité, confirmeront assez mon opinion, & attesteront qu'il est presque impossible de jetter les yeux dessus, que l'on ne sente un certain ravissement d'esprit, & que l'on ne confesse qu'il faut qu'il y ait quelque ame & quelque genie là-dedans qui agite & transporte soit les lecteurs, soit les auditeurs.* Du Perron, Oraison funebre de Ronsard, *pag.* 198, 199.

(83) Pasquier, Recherches, *Livr. VII, Chap. XI, m.* 646.

dans Mr. Baillet (*b*). Voiez auſſi les Remarques du Sieur Sorel ſur le Berger extravagant (*c*): on y trouve un détail de Critique aſſez curieux & aſſez ſolide contre ce Poëte.

(*b*) Baillet, Jugemens ſur les Poëtes, *num.* 1335.

(*c*) *Sur le XIII Livre, pag.* 647 *& ſuiv.*

Je ne veux pas oublier qu'on a remarqué qu'il réüſſit mal à corriger ſes Ouvrages (*P*): il en ôtoit le meilleur. C'eſt un défaut bien incommode, & où quelques autres Ecrivains tombent malheureuſement. Diſons auſſi que le lieu commun des railleries, que les Poëtes ſont mal logez, a été mis en uſage contre Ronſard (*Q*).

ROQUE-

neantmoins dans une hymne ſuivante qui doit dependre de la premiere, puiſque les quatre ſont accouplées, Ronſard dit que la nature voyant qu'elle avoit beau paſſer la main deſſus le ventre du temps ſon mary, & fourcher ſa jambe ſur la ſienne en chatoüillant ſa chair, qu'il n'eſtoit plus propre à l'amoureux desduit, elle eſtoit devenüë amoureuſe du Soleil avec lequel elle coucha, & en eut les quatre ſaiſons pour enfans. Voici donc une autre naiſſance (84). N'a-t-il pas un juſte ſujet de condamner des inventions ſi groſſieres? Devoit-il lui pardonner d'avoir dit à ſon *Heleine, qu'elle n'oublie point le jour des Cendres, d'en venir prendre à ſon cœur que le feu d'amour a bruſlé* (85)? N'étoit-il pas juſte qu'il condamnât pluſieurs autres profanations de nos Poëtes, & les récompenſes dont ils furent gratifiez? „ Le plus faſcheux de cecy „, dit-il (86), „ eſt que l'on a veu que des beneficiers de ce ſiecle, eſtoient ceux qui eſcrivoient en ce ſtile plus librement que les autres; comme s'il leur euſt eſté permis de ſe jouër des choſes ſacrées, à cauſe qu'ils les avoient en maniment. L'on les mettoit au nombre de ceux qui n'eſtoient point tant les Paſteurs du peuple, que de leur ventre, dont ils cherchoient ſeulement la paſture; & comme l'on les voyoit parler d'un langage prophane, les perſonnes ſeculieres prenoient la hardieſſe d'en faire autant, ce qui aportoit un grand prejudice à la Religion. J'en connoy encore aſſez qui ne ſont pas dans les charges de l'Egliſe, mais qui deſirent y parvenir, quoy qu'ils n'ayent autre vertu que de ſçavoir eſcrire des choſes pleines d'impieté & d'impudicité. Ce ſont de nos mouches de Cour qui bourdonnent dans les Palais des Princes, & les vont importuner inceſſamment, pource que l'on croid icy que les recompenſes les plus convenables que l'on puiſſe donner à des Poëtes, ce ſont des benefices. Abominable couſtume! de donner le bien de l'Egliſe à des gens qui ne ſeroient pas recompenſez, s'ils n'avoient ſervy de maquereaux à leur maiſtre, comme l'on void dans leurs vers amoureux qui ſont faits pour les paſſions desreglées des Princes & des Roys. Il eſt vray que Sainct Gelais a eſté Eveſque, que Deſportes a eſté Abbé, & que Ronſard a eu quelque benefice (87), & qu'il prioit meſme le Roy de faire ſa Lyre croſſée, comme ſi la vraye recompenſe de ſes diverſes Poëſies euſt eſté un Eveſché, qui ne ſe doit donner qu'à un homme dont les paroles & les œuvres ſont ſainctes: mais ce ne ſera pas moy neantmoins qui blaſmera tous ces gens-là pour ce ſujet; car je croy pieuſement que leurs Poëſies libertines ont eſté faites en leur jeuneſſe, & que depuis ils en ont fait penitence, ſe rendans dignes d'eſtre ce qu'ils eſtoient „.

(84) Sorel, Remarques ſur le XIII Livre du Berger extravagant, *pag.* 653, 654. *Il avoit deja raporte une autre Fiction de* Ronſard *ſur la naiſſance des 4 Saiſons.*

(85) *Le même*, Remarques ſur le XIV Livre, *p.* 733.

(86) *Là-même, p.* 738, 739, 740.

(87) *Il jouïſſoit des Prieurez de Croix-val & de St. Coſme.*

Ces dernieres paroles s'accordent à l'égard de notre Poëte, avec ce que Mr. Baillet en a dit. „ C'eſt rendre un bon office à la memoire de Ronſard, d'avertir le public que dans ſes dernieres années il a condamné ce que la licence & l'amour du libertinage luy avoient fait écrire contre l'honnêteté & la pureté des mœurs. Il avoit commencé même de reformer ſa Muſe, & il s'étoit reduit à ne compoſer que des Poëſies Chrétiennes le reſte de ſes jours. Non content de pourvoir à la ſureté de ſa conſcience pour l'avenir, il ſongeoit encore à l'expiation du paſſé, par la ſuppreſſion de pluſieurs productions entieres de ſa jeuneſſe, & le retranchement de tous les endroits qu'il n'approuvoit pas dans les pieces, dont le fonds n'étoit pas entierement mauvais. Mais on peut dire qu'il s'y comporta plutôt en pere qui ne peut ſe depouiller de la tendreſſe pour ſes enfans, qu'en juge incorruptible (88) „. Mr. Menage (89) opoſe à cela ces paroles de Claude Binet: *Ayant continué en cette volonté* d'aimer & ſervir une des filles de la Chambre de la Reine *jusques à la fin, il finit quaſi ſa vie en la loüant* (90). Mr. de Thou remarque que Ronſard compoſa des Vers même en mourant, & que ce furent des Vers pieux & aſſez bons (91). J'ai lu dans Brantome que Chatellard Gentilhomme François, décapité en Ecoſſe pour avoir aimé la Reine, & pour avoir attenté, qui plus eſt, à l'honneur de cette Princeſſe, n'eut point d'autre viatique, ni d'autre préparation à la mort, que la lecture d'un Poëme de Ronſard; preuve évidente qu'il y trouvoit beaucoup d'onction. *Le jour venu ayant eſté mené ſur l'Eſchafaut, avant mourir print en ſes mains les Hymnes de Monſieur de Ronſard, & pour ſon éternelle conſolation ſe mit à lire tout entierement l'Hymne de la Mort, qui eſt très-bien fait, & propre pour ne point abhorrer la Mort, ne s'aydant autrement d'autre Livre ſpirituel, ni de Miniſtre, ni de Confeſſeur* (92).

(88) Baillet, Jugemens ſur les Poëtes, *num.* 1335.

(89) Anti-Baillet, *Chap.* CXLV.

(90) Claude Binet, Vie de Ronſard, *pag.* 143.

(91) *Etiam dum animam ageret aliquot piis verſibus non pœnitendis factis, qui poſtea cum ceteris ejus operibus editi ſunt.* Thuanus, *Libr.* LXXXIII, *ſub finem.*

(92) Brantome, Mémoires des Dames illuſtres, *pag. m.* 173.

☞ (*P*) *Il réüſſit mal à corriger ſes Ouvrages.*] Pour donner un Commentaire bien inſtructif j'emprunterai une longue Note de Mr. Menage. „ (93) Les ſecondes penſées des Poëtes ne valent pas ſouvent les premieres, comme Binet l'a tres-judicieuſement remarqué (94) au ſujet des Vers de Ronſard. *Aucuns*, dit-il, *ont trouvé la correction qu'il a faite en ſes œuvres, en quelques endroits moins agreable que ce qu'il avoit premierement conçeu: comme il peut avenir, principalement en la Poëſie, que la premiere fureur eſt plus naïve, & que la lime trop de fois miſe, en lieu d'éclaircir & polir, ne fait qu'uſer & corrompre la trempe.* Paſquier dans ſes Recherches (95) a fait la meſme Remarque. *Grand Poëte entre les Poëtes*, il parle de Ronſard, *mais tres-mauvais Juge & Ariſtarque de ſes livres. Car deux ou trois ans avant ſon decés, eſtant affoibli d'un long âge, affligé de gouttes, & agité d'un chagrin & maladie continuelle, cette verve poëtique qui lui avoit auparavant fait bonne compagnie, l'ayant presque abandonné, fit imprimer toutes ſes Poeſies en un grand & gros Volume, dont il reforma l'œconomie generale, chaſtra ſon livre de pluſieurs belles & gaillardes inventions, qu'il condemna à une perpetuelle priſon, changea des vers tous entiers, dans quelques-uns y mit d'autres paroles, qui n'eſtoient de telle pointe que les premieres: ayant par ce moien oſté le gerbe qui s'y trouvoit en pluſieurs endroits: ne conſiderant que combien qu'il fuſt le pere, & par conſequent eſtimaſt avoir toute autorité ſur ſes compoſitions, ſi eſt-ce qu'il devoit penſer, qu'il n'appartenoit à une facheuſe vieilleſſe de juger des coups d'une gaillarde jeuneſſe.* Mais rien ne prouve ſi bien cette verité, que l'exemple du Taſſe, qui a changé de bien en mal ſon Poëme de la Hieruſalem „. Il y a long-tems qu'on fait ce reproche au Taſſe. J'ai un Livre qui s'intitule, *Il duello dell' ignoranza, e della ſcienza*, & qui fut imprimé l'an 1607 à Milan, & j'y trouve que l'on blâme ce grand Poëte d'avoir ôté pluſieurs beaux endroits *nella Gieruſalemme conquiſtata*, pour en ſubſtituer de ridicules. On marque quelques-uns de ces endroits, après quoi l'on parle ainſi: *a' quali tutti gratiſſimi, e giocondiſſimi auvenimenti ſuſtituiſce il Taſſo coſe tali, che ſe con ſemplice intelligenza debbono prenderſi, ſono ſi frivole, che niente più, e ſe ci è dentro qualche miſtero, egli ci è involto con tante ambagi, ch' à ſottrarnelo non baſterebbe l'iſteſſo Edippo* (96). L'Auteur qui me fournit ce Paſſage ſe nomme *Don Conſtantino de' Notari Nolano della Congregatione Caſſinenſe.* J'ai dit ailleurs (97) beaucoup de choſes touchant les défauts où le travail de la correction peut faire tomber.

(93) Menage, Obſervat. ſur Malherbe, *p.* 385, 386.

(94) *Dans la* Vie de Ronſard, *pag. m.* 169.

(95) *Livr. VII, Chap. VII, pag. m.* 623.

(96) Duello dell' Ignor. & della Scienza, *Libr. IV, Cap. III, pag.* 183.

(97) *Voiez ci-deſſus, la Remarque (F) de l'Article* LINACER.

(*Q*) *Le lieu commun des railleries, que les Poëtes ſont mal logez, a été mis en uſage contre Ronſard.*] Sa condition à cet égard-là étoit pire que de loger au troiſieme étage, puis qu'on prétend qu'il étoit poſté comme un fanal au haut d'une tour, ou comme ces ſentinelles qui prenent garde toute la nuit ſi le feu attaque quelque maiſon. On ajoûte qu'il reſte encore un monument de cette triſte demeure, puis qu'on continue de donner ſon nom à la tour qui lui ſervoit de logis. C'eſt à quoi ſans doute il ne s'étoit pas attendu: on n'aime point l'immortalité par de tels endroits; & l'on ſeroit bien marri de leur pouvoir apliquer cette penſée d'Horace,

Exegi monimentum ære perennius
Regalique ſitu pyramidum altius (98).

(98) Horat. Od. *XXX Libri III.*

Le témoin que j'ai à produire s'eſt exprimé de la maniere que l'on va voir. *Ronſard qui n'eût, dit-on, oſé attaquer* Rabelais *vivant par écrit, quoi qu'ils ſe picotaſſent ſouvent à Meudon chez les Princes de la maiſon de Lorraine, ne l'a attaqué que dans une Epitaphe où il le traite fort mal, parceque Rabelais ne le regardoit que comme un Poëte impecunieux, & miſerable, au point qu'il ſe tenoit fort-heureux de loger en une échauguette, appellée encore, à preſent la Tour de Ronſard à Meudon, d'où il alloit faire ſa cour au Château, & où il trouvoit ſouvent en ſon chemin Maître François Rabelais qui ne l'épargnoit gueres, car aprés tout s'il n'étoit pas ſi fameux Poëte que lui, il ne laiſſoit pas d'être né Poëte comme Medécin* (*), *incomparablement plus ſavant que ce Prince des Poëtes de ſon tems, & entendant bien mieux raillerie* (99). Le Livre dont ces paroles ſont tirées fut imprimé à Paris l'an 1697. L'Auteur n'y mit pas ſon nom: mais il fit aſſez entendre dans l'Epitre Dédicatoire qui il étoit (100). Il avoit pratiqué la Médecine pendant cinquante ans, & ne laiſſoit pas de ſe trouver pauvre. Sa mauvaiſe fortune l'avoit rendu ſatirique, & il n'emploioit enfin ſon loiſir qu'à critiquer. Cela paroît dans ſes Suplémens à l'Hiſtoire de la Médecine, dans ſon Anti-Menagiana, & dans le Livret qu'il publia ſous le faux nom de Pepinacourt, & ſous le Titre de *Réfléxions, Penſées, & Bons-mots anecdotes.* Il mourut à Paris le 18 de Mai 1698.

(*) *Ex utroque Apollo.*

(99) Jugement & nouvelles Obſervations ſur les Oeuvres de Rabelais, *pag.* 52, 53.

(100) *Il s'appelloit* Jean Bernier, *& étoit natif de Blois.*

ROQUETAILLADE (α). (JEAN DE LA) en Latin *de Rupescissa*, Religieux de l'Ordre de St. François dans le Couvent d'Aurillac (*a*), Diocese de St. Flour, se rendit celebre au XIV Siecle, tant par la liberté qu'il se donna de crier contre les vices du Clergé, & contre l'opression des Peuples, & de semer des Prédictions menaçantes (*A*), que par la longue prison qui fut la peine de sa hardiesse (*B*). Quelques-uns disent que l'événement justifia ses Prédictions, mais d'autres assûrent qu'il arriva tout le contraire (*C*) de ce qu'il avoit prédit. Il ne se vantoit pas

§ (α) Rabelais, l. 1. ch. 6. parle d'un *Rocquetaillade* qui, selon je ne sais quelle tradition, naquit du talon de sa mere. Qu'entend-il par-là? REM. CRIT.

(*A*) *Crier contre les vices de la Cour de Rome, & de semer des Prédictions menaçantes.*] Il me semble que pour commenter ces paroles, je ne puis rien faire de plus à propos que de raporter un long Passage de Froissard. *Un frere Mineur plein de grande Clergie, & de grand entendement, estoit en la Cité d'Avignon, qu'on apelloit frere Jean de Roquetaillade, lequel le Pape faisoit tenir en prison au Chastel de Baignoux, pour les grandes merveilles qu'il disoit à avenir; Mesmement & principalement sur les Prelats & Presidens de saincte Eglise, pour les grandes superfluitez & orgueil qu'ils demenoient; & aussi sur le Roiaume de France, & sur les grands Seigneurs de Chrestienté, pour les grandes oppressions qu'ils faisoient au commun Peuple. Et vouloit ledit frere Jean prouver sa parole par l'Apocalypse & par les anciens livres des saincts Prophetes, qui lui estoient ouverts par la grace du sainct Esprit, si qu'il disoit moult de choses, qui fortes estoient à croire. Si en voit on bien avenir aucunes dedans le temps qu'il avoit annoncé, & ne les disoit mie comme Prophete, mais les disoit par les anciennes Escritures, & par la grace du sainct Esprit, qui lui avoit donné entendement de declarer toutes ces anciennes Propheties pour annoncer à tous Chrestiens l'année & le temps qu'elles doivent avenir; Et en fit plusieurs livres bien dictez & bien fondez de grand science & Clergie, desquels l'un fut fait l'an* 1346 *& avoit escrit dedans tant de merveilles, que fortes estoient à croire; jà en a on veu plusieurs choses avenir* (1). . . . *De mon jeune temps le Pape Innocent regnant en Avignon, on tenoit en prison un Frere Mineur, moult Clerc, lequel s'apelloit frere Jean de Roquetaillade. Celui Clerc (comme il disoit) & comme j'ai oui parler (en plusieurs lieux en privé & non en public) avoit mis hors, & mettoit plusieurs authoritez des grands, notables & par special des incidens fortuneux, qui advinrent de son temps, & sont encores advenus depuis au Roiaume de France; de la prise du Roi Jean, il parla moult bien, & monstra par aucunes choses raisonnables, que l'Eglise avoit encor moult à souffrir, pour les grandes superfluitez qu'il voioit entre ceux, qui le baston du gouvernement avoient, & pour le temps de lors que vi tenir en prison celui, on me disoit une fois au Pallais du Pape en Avignon, un exemple qu'il avoit fait au Cardinal d'Ostia, qu'on disoit d'Arras, & au Cardinal d'Auxerre, qui l'estoient allez voir & arguer de ses paroles* (2). Cet exemple est l'Apologue que l'on verra ci-dessous (3). *Que ne lisez vous*, continua-t-il (4), *la vie de Sainct Sylvestre, &c. comment l'Empereur Constantin lui donna les dismes de l'Eglise & sur quelle condition; il ne chevauchoit point à* 200 *&* 300 *chevaux parmi le monde, mais se tenoit simplement & closement à Rome, & vivoit sobrement avec ceux de l'Eglise, &c.* Ce Moine leur déclaroit que le changement qu'il désignoit dans son Apologue se feroit bientôt, *tant*, ajoûte l'Historien, *que moult souvent les Cardinaux en estoient esbahis, & volontiers l'eussent à mort condamné, si nulle juste cause peussent avoir trouvé en lui; Mais nulle n'en y voioient, ni trouvoient. Si le laisserent vivre tant qu'il peut durer, & ne l'osoient mettre hors de prison; car il proposoit ces choses si parfond, & alloit querir tant de hautes Escritures, que paravanture il eust fait le monde errer; Neantmoins a l'on veu advenir, (comme aucuns dient, qui ont mieux pris garde à ses paroles que je n'ai) moult de choses qu'il mit en avant, & escrivit en la prison, & tout vouloit prouver par l'Apocalypse. Les preuves veritables dont il s'armoit, le sauverent de non estre ars plusieurs fois; Et aussi y avoit aucuns Cardinaux qui en avoient pitié, & ne le grevoient pas tant qu'ils pouvoient.*

Faisons deux Notes sur la distinction que Froissard a raportée. Il a dit que ce Cordelier n'anonçoit pas l'avenir comme Prophête, mais seulement comme une personne qui avoit reçu du saint Esprit l'intelligence des Prophéties. Ce n'est presque qu'une question de nom, ou qu'une dispute de mots: & en tout cas il me semble que le privilege de ce Religieux égaloit, ou surpassoit même celui des Prophêtes; car ceux-ci ne conoissoient pas toûjours ce que Dieu vouloit marquer sous les images significatives de l'avenir, & par conséquent une personne à qui Dieu revele le sens véritable de ces signes prophétiques reçoit une faveur plus particuliere. Il ne faut donc pas qu'un tel homme, ni ses partisans fassent aucune dificulté sous prétexte de modestie d'apeller cette faveur un don prophétique. Si l'on ne prétendoit expliquer les Révélations de saint Jean, que par le secours des connoissances qu'on auroit aquises en examinant l'Ecriture, ce seroit une autre chose: mais quand on se persuade qu'on n'a entendu l'Apocalypse que par l'assistance du saint Esprit, quand, dis-je, l'on parle ainsi à ses Lecteurs; *Je puis dire que Dieu en chemin m'a ouvert les yeux d'une maniere qui m'a donné plus de consolation que je ne le sçaurois dire, car après avoir consulté cent & cent fois la Verité éternelle avec une profonde humilité, & une grande attention, enfin elle m'a repondu* (5), on se débite dans le fond pour une personne suscitée de Dieu extraordinairement afin de faire conoître l'avenir: n'est-ce pas se dire Prophête effectivement ou plus que Prophête? C'est ma prémiere Observation, & voici l'autre. Tous les Historiens ne conviennent pas que Jean de la Roquetaillade convînt qu'il n'étoit pas un Prophête. Lisez ces paroles d'un Auteur qui a fait la Vie d'Innocent VI. *Circa idem tempus* (c'est-à-dire l'an 1356) *insurrexit quidam frater ordinis Minorum de conventu Aureliaci diocesis sancti Flori, dicens se habere* SPIRITUM PROPHETIÆ, *qui de futuris dicebat & in scriptis redigebat multa, vocatus frater Johannes de Rupescissa, qui quia potius vaticinator quam* PROPHETA *merito erat censendus, ad dictum Innocentium fuit adductus, &c* (6). Il est certain que ce Cordelier déclara fort nettement dans ses Ecrits qu'il ne parloit pas comme Prophête. Voiez ce que je citerai ci-dessous (7) d'un Journaliste.

(*B*) *La longue prison qui fut la peine de sa hardiesse.*] Froissard vient de nous aprendre que le Pape tenoit ce Moine en prison, dans le Chateau de Bagnols. Un autre Ecrivain assûre qu'environ l'an 1356, ce prétendu Prophête fut envoié au Pape Innocent VI qui le fit emprisoner, & qui jamais ne lui redonna la liberté (8). Mais ce ne fut point le prémier emprisonnement de ce Religieux: il étoit captif l'an 1345 dans le Couvent de Figeac, par l'ordre de Frere Guillaume Farmena Ministre des Franciscains de la Province d'Aquitaine. On voit cela au commencement des Révélations de ce Prophête. On y voit aussi qu'il les rédigea par écrit à la priere du Cardinal Guillaume Curti. Ses paroles méritent d'être raportées. *Ego frater Johannes de Rupescissa ordinis fratrum Minorum provinciæ Aquitaniæ, provinciæ Ruthenensis, & conventus Aurelhiaci, ad mandatum vestrum descripsi seriem notabilium eventuum futurorum mihi in carceribus apertum, prout meliùs & veriùs potero recordari. Modus revelandi fuit iste. Cùm anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto multis diebus flerem vinctus ferro in carcere luti in conventu Figiaci stupens & mirans quare cum tanta crudelitate missus essem per fratrem Guillermum Farmena tunc ministrum Aquitaniæ in carcerem, &c* (9). Il semble qu'on puisse inférer de ces paroles qu'il ne commença à être honoré du don des Révélations que dans sa captivité, & sur cela l'on seroit curieux d'aprendre quel fut le motif qui porta ses Supérieurs à le mettre aux fers. Quelques-uns disent que ce fut à cause de ses Hérésies; mais les Ecrivains plus voisins de ce tems-là raportent qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il se mêloit de prédire le prochain avénement de l'Antechrist, & d'avancer plusieurs choses desagréables aux Papes, & aux Princes; car il soutenoit que leur ambition, leur orgueil, & leur avarice étoient la cause des malheurs qu'il prédisoit (10). Alciat le met au nombre de ceux qui se sont très-mal trouvez d'une certaine méthode de maintenir la Religion. Ils débitent des Prophéties, c'est le principal moien par où ils tâchent de faire peur aux personnes qu'ils n'ont pu induire à servir Dieu; *Sunt & qui vaticinia se scire profiteantur, hocque potissimum modo, quos verbis ad cultum & pietatem inducere nesciunt, terrere conantur, quod merito Hercule in malam rem Johanni de Rupescissa Symmista vestro vertit. Cum enim se a Deo admonitum universalis judicii affirmaret, cumque mundi finem adesse conclamaret, quia dictis ejus res non responderunt, Avinione ab Urbano quinto captus in custodia mansit* (11). Celui-ci aiant déclaré que la fin du monde aprochoit fut mis en prison par Urbain V, parce que l'événement ne répondit point à cette grande menace. Alciat a fait une faute de Chronologie, ce fut Innocent VI prédécesseur d'Urbain V, qui emprisonna la Roquetaillade.

(*C*) *Quelques-uns disent que l'événement justifia ses Prédictions; mais d'autres assûrent qu'il arriva tout le contraire.*] Nous avons vu que Froissard témoigne que plusieurs choses predites par ce Cordelier étoient arrivées. L'Auteur de la Vie d'Innocent VI ne nie point ce fait-là; mais il ajoûte qu'en plusieurs autres choses les Prédictions de ce Moine avoient été fausses, d'où il conclut avec raison que ce n'étoit pas un Prophête. *Licet in dictis & scriptis suis reperta fuerint multa quæ processu temporis contigerunt, propter quæ plures sibi fidem dabant, tamen etiam multa defuerunt, & sic apparebat quia non erat verè Propheta, quia in illis, si talis fuisset, nullus fuisset defectus* (12). Je ne m'étonne point que l'on ait cru qu'il avoit prédit la vérité quant à plusieurs points; car prémiérement ceux qui déclament contre les desordres publics, & qui assûrent que Dieu vengera bientôt le peuple oprimé, châtiera l'avarice, la luxure, & l'orgueil des Grans, se rendent si favorables les jugemens de la multitude que l'on se fait un plaisir d'aider à la lettre, & d'interpréter à l'honneur de la Prophétie ce que l'on voit arriver. En second lieu, le monde a été toûjours si exposé à de grans malheurs, aux Guerres civiles & étrangeres, à la peste, à la famine, &c, qu'à coup sûr en quelque tems que ce soit quiconque voudra prédire des événemens funestes, & des fleaux terribles de la colere de Dieu rencontrera la vérité. Mais pour batre en ruine tous les fauteurs de notre la Roquetaillade il ne faut qu'une Observation, c'est que les principaux points de sa Prophétie se sont trouvez faux. Il prédisoit la

(*a*) Voiez la Remarque (*A*) à la fin, & la Citat. (26).

(1) Froissard, *Vol. I, Chap. CCXI, cité par* Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 449.

(2) *Le-même, Vol III, Chap XXIV, cite là même, pag.* 450.

(3) *Dans la Rem. (D).*

(4) Froissard, *cité par* Du Plessis, Mystere d'Iniquite, *pag.* 450.

(5) Jurieu, *Préface de* l'Accomplissement des Prophéties, *folio* ***

(6) Autor. primæ Vitæ Innocentii VI *vulgatæ à* Baluzio, *p.* 332 *Tomi I* Vitarum Paparum Avenionensium.

(7) *Dans la Rem. (F).*

(8) *Ad dictum Innocentium Papam fuit adductus per quem fuit carceribus mancipatus, in quibus permansit per totum tempus ipsius.* Idem, ibid.

(9) Joh. de Rupescissa, *init.* Revelationum, *apud* Baluzium Not. ad Vitas Paparum Avenion. *pag.* 942.

(10) *Quod autem sunt nonnulli recentiores qui ob hæresim in vincula conjectum dixerunt, non ita antiquiores qui nonnisi ob prophetias de Antichristo proxime venturo . . . captum volunt.* Spondan. *ad ann.* 1356, *num.* 20, *pag. m.* 540.

(11) Andreas Alciatus, Epist. contra vitam Monasticam, *pag.* 65, 66.

(12) Autor primæ vitæ Innocentii VI, *apud* Vitas Paparum Avenionensium.

pas proprement d'être Prophête, mais d'avoir obtenu de Dieu la connoissance des secrets de l'Apocalypse, & des autres Prophéties de l'Ecriture. Voiez dans la Remarque A le Passage de Froissard. On a fait beaucoup d'attention à l'Apologue qu'il emploia pour faire comprendre que les mêmes Princes, qui avoient enrichi l'Eglise Romaine, la rameneroient à son ancienne pauvreté (*D*). Il composa plusieurs Livres (*E*), dont il n'y a qu'une partie qui ait été imprimée. Vous en trouverez deux dans l'*Appendix* du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum* (*F*). On assûre (*b*) qu'il étoit grand Théologien & bon Philosophe. Je ne sai s'il mourut en prison; mais je croi que ceux qui disent qu'on le fit brûler se trompent (*G*). Jaques Fodera raporte qu'il fut enterré à Villefranche au Diocese de Lion dans le Couvent de son Ordre (*c*). Raynaldus, qui a tâché de se prévaloir d'une Prophétie de ce Moine, a été réfuté fort solidement par Monsr. Baluze (*H*).

(*b*) Trithem. de Scriptor. Eccles.

(*c*) Jacobus Fodera, *in* Histor. Provinciæ Sancti Bonaventuræ, *p* 318, 322, *apud* Baluzium Not. ad Vitas Paparum Avenionensium, *pag.* 943.

RORA-

la désolation totale du Clergé, la venue d'un Ange qui en qualité de Vicaire de Jesus-Christ réformeroit toutes choses, & convertiroit tous les Infideles, une paix qui dureroit sur toute la terre environ mille ans (13. Il faisoit entendre qu'on verroit bientôt toutes ces choses: il mentoit donc en deux manieres, car cela n'est arrivé, ni dans le Siecle où il vivoit, ni dans les suivans jusques à cette heure (14). Raportons ce qui se lit dans un assez bon Chroniqueur. *Joannes de Rupescissa Minorum ordinis insignis Theologus tempestate hac præter ea, quæ in sententiarum libros accurate docteque scripserat, in carcerem trusus multa de futuris tanquam Propheta scribere præsumpsit, videlicet de duobus Antichristis, & de ecclesiæ conciliatione & de conversione omnium gentium ad fidem Christi; & alia multa, quæ in januis adesse affirmabat. Et hæc a domino Jesu Christo sibi revelata fuisse contestabatur, quæ non modo non evenere, sed oppositum in omnibus fuisse constat. Hujusmodi autem pronosticatores multi ab initio decepti fuere. Quibus satius fuisset silere, quam talia temere loqui* (15).

(13) Spondanus, *ad ann.* 1356, *num.* 20, *pag. m.* 540.

(14) *On écrit ceci au Mois d'Avril* 1701.

(15) Jacobus Philippus Bergomas, *ad ann.* 1375.

(*D*) *L'Apologue qu'il emploia pour faire comprendre que les mêmes Princes, qui avoient enrichi l'Eglise Romaine, la rameneroient à son ancienne pauvreté.*] Il s'en servit quand le Cardinal d'Arras, & le Cardinal d'Auxerre furent le voir en prison pour le censurer. Mr. du Plessis Mornai en tire une preuve des opositions qui furent faites à l'Antechrist: voions comment il abrege le long récit de Froissard; „ La somme est; Qu'il seroit advenu de l'Eglise „ comme d'un oiseau fort beau, qui seroit né sans plu- „ mes & ne pouvant voler estoit en danger de ne pas vi- „ vre; Que les autres oiseaux en auroient eu pitié, l'au- „ roient couvert de leurs plumes; les Rois & les Princes „ enrichi de leurs domaines, honoré outre mesure; Qu'il „ s'en seroit enorgueilli, se voiant creu & pensant n'avoir „ plus besoin d'eux, se seroit mis à les becqueter & poin- „ dre, à faire des querelles aux Empereurs & aux Prin- „ ces; Que les oiseaux là dessus seroient resolus de re- „ prendre leurs plumes, & ainsi retireroient les Princes „ leurs bienfaits & leurs Domaines, tant qu'il seroit con- „ trainct de leur crier merci; l'Empereur & les autres „ Princes Chrestiens en danger de reprendre le tout, s'il „ retournoit à son orgueil (16)". Mr. du Plessis ajoûte que *de fait cest Apologue de l'oiseau a son fondement manifeste en l'Apocalypse, chap.* 17 *où il est dit* (*), Que les Rois bailleront leur puissance & authorité à la Beste *ou* Paillarde; *Mais viendront puis apres*, à la haïr, & la rendront desolée, & mangeront sa chair, & la brusleront au feu. Wolfius a inséré dans son prémier Tome tous ces Passages de Froissard, & y a joint une figure de l'oiseau de l'Apologue (17). Notons que la Roquetaillade déclaroit que cet apauvrissement de l'Eglise *n'avoit longuement à tarder.* Il s'est bien trompé. Voiez Coeffeteau dans sa Réponse au Livre de Mr. du Plessis (18). On prophétise encore cela vers la fin du XVII Siecle.

(16) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 450.

(*) *Apoc. c.* 17. *v.* 13. *&* 16.

(17) Joh. Wolfius, Lectionum memorabil. & reconditarum, *Centenar.* XIV, *pag. m.* 623 *& seq. Tom.* I.

(18) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'Iniquité, *pag* 1076.

(*E*) *Il composa plusieurs Livres.*] Outre ses Révélations on a de lui un Ouvrage *de consideratione quintæ essentiæ*, un *de familiatu philosophiæ*, un qui a pour Titre *Vade mecum in tribulatione*, & un Commentaire *super prophetiam Cyrilli eremitæ presbyteri.* Monsr. Baluze (19) parle de ce dernier Livre comme de l'un des Manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & il dit qu'on trouve les autres en manuscrit dans celle de Mr. Colbert (20). Notez que l'Ouvrage *de consideratione quintæ essentiæ rerum omnium*, fut imprimé à Bâle l'an 1561 (21). On l'assûre dans l'Abrégé de Gesner (22), & l'on y débite par un abus de cent ans, que l'Auteur vivoit environ l'an 1240. J'ai cité ailleurs (23) Naudé qui a dit un mot de ce Livre de *Joannes de Rupescissa.* Il court sous le nom de ce Cordelier Apocalyptique un Ouvrage *de confectione veri lapidis philosophorum*, imprimé à Bâle l'an 1561.

(19) Baluz. Not ad Vitas Paparum Avenion. *pag.* 1434.

(20) *Idem, ibid. p.* 942.

(21) *Le* Catalogue d'Oxford *marque l'Edition de Bâle* 1597.

(22) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag. m.* 492.

(23) *Dans la Rem.* (*E*), *de l'Article d'*ALBERT le Grand.

(*F*) . . *Vous en trouverez deux dans* l'Appendix *du* Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum.] C'est un Livre qui fut imprimé à Londres l'an 1690. L'Auteur de la Bibliotheque Universelle en parla fort amplement dans son Volume XIX (24). Voici ce qu'il dit touchant notre homme: „ (25) On a inséré ici deux Ouvrages de „ ce Moine, dont l'un est intitulé: *Copie de la Prophetie* „ *de Frere Jean de la Roque-taillade, de l'Ordre des Freres* „ *Mineurs de la Province de Guienne, Gardien de Rodes, &* „ *Avocat d'Orleans* (26), *prisonnier à Avignon la* 8 *année* „ *du Pontificat de Clement VI, dans la prison que l'on nom-* „ *me Soldan, au mois de Novembre l'an de l'Incarnation* „ MCCCXLIX. . . . (27) L'autre ouvrage de la Roque- „ taillade est son *Vade-mecum in tribulatione.* Dans ce Li- „ vre, qu'il nomme *librunculus*, il déclare qu'il n'est pas „ Prophete, comme ceux qui avoient reçu des révela- „ tions immédiates de Dieu, & qui disoient, en les rap- „ portant: *Ainsi a dit le Seigneur*; mais que Dieu lui „ avoit donné le talent de voir, par l'Ecriture, ce qui de- „ voit arriver (28). Il indique quelques-uns de ses livres, „ où il dit qu'il avoit marqué avec exactitude de certains „ évenemens, & il paroît qu'il a composé celui-ci l'an „ MCCCLVI. Ensuite il propose vingt explications de l'A- „ pocalypse, qu'il nomme *intentiones.* Dans la premiére, „ il prédit que le Pape soûmettra un jour toute la terre, qui „ le regardera comme son Pasteur; prédiction bien contraire „ à celle de nos Interpretes Protestans de l'Apocalypse, qui „ ne sont guere plus heureux que Frere Jean de la Ro- „ que-taillade; & dont quelques-uns sont peut-être plus „ blâmables, en ce qu'ils voudroient engager les Puissan- „ ces à faire des guerres sans fin, pour faire reüssir leurs „ conjectures. Nôtre Moine au moins, *non erat intentio-* „ *nis faciendi guerras*, & ne vouloit se servir que des armes „ spitituelles; au lieu que quelques-uns de nos *Roque-tail-* „ *lades* d'aujourd'hui voudroient emploier la violence, pour „ obliger *les consciences erronées* à faire profession de leurs „ sentimens, sans les croire".

(24) *Depuis la page* 331, *jusqu'à la page* 363.

(25) Bibliotheque Univers. *Tom.* XIX, *pag.* 348.

(26) *Le Latin, pag.* 492, Appendicis Fasciculi *porte*, Custodis Ruthenensis ac Causidici Aureliaci. *Ce dernier mot signifie* d'Aurillac *& non pas* d'Orleans. *Pour ce qui est de* Causidicus, *il signifie quelque Charge qui repond à celle de Dom Procureur des Bénédictins ou des Chartreux; mais je ne sai pas le nom qu'on lui donne parmi les Moines Mendians. Ce n'est point, je pense, celui d'Avocat.*

(27) Biblioth. Univers. *Tom.* XIX, *pag.* 349.

(*G*) *Je croi que ceux qui disent qu'on le fit brûler se trompent.*] „ Dient aucuns qu'il fut enfin bruslé (29)". Ces paroles sont de Mr. du Plessis, qui met en marge *Petrus Premonstratensis in Chronico quod inscribitur Biblia pauperum.* Mr. Baluze rejette cela, & dit (30) qu'il ne sait d'où Cesar Nostradamus (31) a pris que ce Religieux fut brûlé publiquement à Avignon l'an 1362 par ordre du Pape. Les Passages de Froissard sont une réfutation solide de ce mensonge, quand on n'auroit pas le témoignage de ceux qui disent (32) que Rupescissa fut enterré à Villefranche dans un Couvent où il avoit professé la Regle de saint François.

(*H*) *Raynaldus, qui a tâché de se prévaloir d'une Prophétie de ce Moine, a été réfuté solidement par Mr. Baluze.*] Il l'a apliquée à l'élection d'Urbain VI. *Odoricus Raynaldus an.* 1379 *n.* 12 *refert insigne, ut ille vocat, vaticinium viri religiosi Joannis è Rupescissa inventum inter monumenta Avenionensia ex quo multum adjuvari putat causam Urbani* (33). La Prophétie porte (34) que le siege de Rome sera vacant dix-huit mois, & qu'au tems du Conclave il y aura un si grand combat entre les peuples & les tyrans d'Italie, & une si grande effusion de sang, qu'il semblera que la fin du monde soit arrivée. Or par un juste jugement de Dieu on élira un Antipape suivant les suggestions d'un faussaire qui aura deux langues, *ad suggestionem unius bilinguis falsarii.* Ce faussaire n'est autre que le Cardinal d'Amiens, si l'on s'en raporte à Raynaldus. Mais Monsr. Baluze montre deux choses (35), l'une que la Prophétie ne concerne point le tems où Urbain VI fut élu Pape; l'autre que si elle concernoit ce tems-là, elle seroit plus contraire à Urbain VI qu'au prétendu Antipape Clement VII. Il fait voir par le Commentaire de la Roquetaillade sur la Prophétie de Cyrille, que la vacance du siege papal pendant un an & demi se raporte au tems que l'Antechrist paroîtra. Or voici le caractere de ce tems-là; le Roi de France & le Roi d'Angleterre combatront alors les infideles dans l'Orient. Cela ne quadre en aucune sorte au tems du Schisme d'Urbain VI, & de Clement VII. Notez que ce Cordelier avoue que l'Antipape sera élu au deshonneur de Jesus-Christ, & du vrai Pontife (36), & que l'Antechrist soutiendra la cause de l'Antipape *Illud scandalum erit majus quia Antichristus partem Antipapæ sustinebit* (37). Il résulte de là manifestement qu'il ne tenoit point le Pape pour l'Antechrist.

(28) *Le second Continuateur de* Guillaume de Nangis, *cité par* Dacheri Spicileg. *Tom.* XI, *pag.* 822, *raporte que ce Moine, consulté sur l'avenir par l'Archevêque de Toulouse l'an* 1356, *répondit*, Ego sicut unus vilis & abhominabilis peccator ea quæ dico, non dico de capite meo nec sum propheta, sed tantum per intelligentias Prophetarum. *Il répondit plusieurs choses dont la plûpart n'arriverent pas. Voiez le Prologue du Sieur* Browne *dans l'*Appendix *du* Fasciculus Rerum expetendarum.

(29) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 450. (30) Baluzius, Notis ad Vitas Paparum Avenion. *pag.* 942. (31) Cæsar Nostradamus, *in* Historia Provinciæ, *pag.* 411. (32) Jacobus Fodera, *apud* Baluzium, *ibid.* (33) Baluz. *ibid. pag.* 1160, 1161. (34) *Voiez Mr. Baluze, ibid.* (35) *Idem, ibidem, & pag* 1459 (36) *In contumeliam Christi & veri Pontificis.* Joh. de Rupescissa, *apud* Baluz. *pag.* 1161. (37) *Idem, apud eundem, pag.* 1459.

RORARIUS (Jerôme) Nonce de Clement VII à la Cour de Ferdinand Roi de Hongrie (*a*), a composé un Ouvrage qui mérite d'être lu. Il entreprend d'y montrer, non seulement que les bêtes sont des animaux raisonnables; mais aussi qu'elles se servent de la raison mieux que l'homme. L'occasion qui l'engagea à faire ce Livre est curieuse & tout-à-fait singuliere. Il s'étoit trouvé dans une conversation, où un savant homme avoit dit que Charles-Quint n'égaloit pas les Othons, ni Frideric Barberousse. Il n'en falut pas davantage pour faire conclure à Rorarius, que les bêtes sont plus raisonnables que l'homme, & tout aussi-tôt il se mit à composer un Traité sur ce sujet (*A*). Ce fut au tems que Charles-Quint faisoit la guerre à la ligue de Smalcalde. Ce Livre n'est pas mal écrit, & il contient quantité de faits singuliers sur l'industrie des bêtes, & sur la malice de l'homme. Ceux qui concernent l'habileté des animaux embarrassent tout à la fois les Sectateurs de Monsr. Des Cartes, & les Sectateurs d'Aristote (*B*): ceux-là nient que les bêtes aient une ame; ceux-ci soutiennent qu'elles en ont une doüée de sentiment, & de mémoire, & de passions, mais non pas de raison. C'est dommage que le sentiment de Mr. Des Cartes soit si dificile à soutenir, & si éloigné de la vraisemblance; car il est d'ailleurs très-avantageux à la vraie foi (*C*), & c'est l'unique raison qui empêche quelques per-

(*a*) Rorarius, quod animalia bruta ratione utantur melius homine, *Libr. I, pag. 57 Edition. Amstelod. 1654.*

(*A*) *Il se mit à composer un Traité sur ce sujet.*] Il y a deux Epitres Dédicatoires à la tête de cet Ouvrage; l'une à l'Evêque d'Arras datée du 1 de Mars 1547, l'autre au Cardinal Christophle Madruce Evêque de Trente. Cet Ecrit demeura enséveli près de cent ans dans les ténèbres des Bibliotheques. Enfin Naudé le fit imprimer en France, & le dédia à Mrs. du Puy. Son Epitre Dédicatoire est datée de Paris le 9 d'Avril 1645. On l'a reimprimé en Hollande plus d'une fois (1). Je ne sai pourquoi on l'a mis parmi les Livres de Médecine dans le *Lindenius renovatus*. Je suis sûr qu'on m'accusera de me munir quelquefois de preuves sans nécessité; mais on auroit tort de le prétendre à l'égard de ce que j'ai avancé touchant le motif de cet Ouvrage de Rorarius. Si je ne citois ses propres paroles, on auroit lieu de penser que j'ai feint l'idée d'un Ecrivain chimérique pour divertir mon Lecteur; car que peut-on voir de plus grotesque, qu'un homme qui ne prend la plume pour mettre le genre humain au dessous des bêtes, que parce qu'un Savant trouve mauvais que l'Empereur Charles-Quint aspire à la Monarchie universelle sans avoir les qualitez d'un Othon le Grand, ou d'un Frideric Barberousse? Il est donc très-nécessaire que je prouve ce que j'ai dit là-dessus. *Eram, illustrissime Princeps*, (c'est Rorarius qui parle) *paucis ante diebus, ubi de Cæsare sermo habebatur; & fuit doctissimus alioqui vir, qui diceret, nescire quo odore olens Christianum orbem ditionis suæ facere niteretur. Haberet in se saltem quo cum Othonibus, aut Federico Ænobarbo conferri posset. Movit (fateor) mihi stomachum, dignum immortalitate Principem illis postponi: qui licet insignes fuerint, si tamen in unum omnes congerantur, hujus magnitudini non sufficiant. Itaque in mentem mihi venit animalia bruta sæpe ratione uti meliùs homine, idque duobus libellis ostendi* (2). Il ne s'est pas contenté d'une seule déclaration: il avoit déjà marqué ceci dans une autre Epitre Dédicatoire. *Scripseram libellos duos, in quibus ostenderam animalia bruta sæpe ratione uti meliùs homine; idque feceram, ut quorundam impudentiam, anne potiùs dementiam retunderem: qui maximi omnium Imperatorum Caroli Quinti splendorem intueri non valent* (3). Lisez le reste de cette Epitre, vous y trouverez un homme prévenu en faveur de Charles-Quint, & un grand flateur. Bien d'autres gens lui ressembloient, & lui ressemblent.

(1) *Je me sers de l'Edit. d'Amsterdam 1654 in 12.*

(2) Rorarius, Epist. dedicat ad Madrutium Cardinalem.

(3) *Idem*, Epist. dedicat. ad Episcopum Atrebatensem.

(*B*) *Les faits concernant l'habileté des animaux embarrassent tout à la fois les Sectateurs de ... Des Cartes & ... d'Aristote.*] Cela ne demande point de preuve à l'égard des Cartésiens; il n'y a personne qui ne conoisse qu'il est dificile d'expliquer, comment de pures machines peuvent faire ce que font les animaux. Prouvons donc seulement que le Péripatétisme se trouve dans un embarras extrême, quand il faut donner raison de leur conduite. Tout Péripatéticien, qui entend dire que les bêtes ne sont que des automates, objecte d'abord qu'un chien batu, pour s'être jetté sur un plat de viande, n'y touche plus quand il voit son Maître le menaçant d'un bâton. Mais pour faire voir que ce phénomene ne sauroit être expliqué par celui qui le propose, il suffit de dire que si l'action de ce chien est accompagnée de conoissance, il faut nécessairement que le chien raisonne: il faut qu'il compare le présent avec le passé, & qu'il en tire une conclusion: il faut qu'il se souvienne & des coups qu'on lui a donnez, & pourquoi il les a reçus: il faut qu'il conoisse que s'il se ruoit sur le plat de viande qui frape ses sens, il feroit la même action pour laquelle on l'a batu; & qu'il conclue que pour éviter de nouveaux coups de bâton, il doit s'abstenir de cette viande. N'est-ce pas un véritable raisonnement? Pouvez-vous expliquer ce fait par la simple supofition d'une ame qui sent, mais sans réfléchir sur ses actes, mais sans réminiscence, mais sans comparer deux idées, mais sans tirer nulle conclusion? Examinez bien les exemples que l'on compile (4), & que l'on objecte aux Cartesiens, vous trouverez qu'ils prouvent trop; car ils prouvent que les bêtes comparent la fin avec les moiens, & qu'elles préférent en quelques rencontres l'honnête à l'utile, en un mot qu'elles se conduisent par les regles de l'équité, & de la reconoissance. Rorarius dit qu'il y a eu des chevaux qui ont refusé de couvrir leur mere, ou qui l'aiant fait sans le savoir, trompez par les artifices d'un valet, se sont jettez dans un précipice, après avoir eu conoissance de ce qui s'étoit passé. *Testantur litterarum monumenta, fuisse gregis custodem, qui equum ut matrem iniret, nunquam traducere potuerit; & quoniam ambo eximia specie erant, fraude tamen illusisse, velatis oculis, ne matrem videret: detracto postmodum operimento, & agnito cum matre concubitu, petiisse prærupta, & se patrati sceleris reum pessundedisse. Maris hæc virtus; alibi fœmina, siquidem in Reatino agro equa lacerato priùs auriga, qui flagitii auctor fuerat, eundem exitum habuit* (5). Ce qu'il dit, & ce que d'autres raportent, de l'ardeur avec laquelle quelques chiens ont travaillé à procurer un bon secours à leur maître, à vanger sa mort, &c, sont des choses absolument inexplicables selon l'Hypothese des Aristotéliciens. Ainsi toute leur Dispute contre les Disciples de Mr. Des Cartes est une peine perduë; on n'a besoin que de l'adresse dont Pereira se servit. Vous reconoissez, disoit-il à ses Adversaires (6), que les animaux font plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame raisonnable, & que néanmoins leur ame n'est point raisonnable. Pourquoi donc me défendez-vous de soutenir qu'ils font plusieurs choses qui ressemblent à ce que fait l'ame sensitive, sans que leur ame soit sensitive? Je ne m'étonne pas que Mr. Des Cartes ni ses Sectateurs ne se soient pas prévalus de l'endroit du Code de Justinien, où il est dit que les bêtes sont incapables de faire une injure, vu qu'elles ne sentent point (7). Il est manifeste que le mot *sensus* dans cette Loi se doit prendre pour dessein & intelligence.

(4) *Voiez dans* Lipse, Epist. L Centur. I Miscellan. *plusieurs actions surprenantes des Eléphans. Cette Lettre est un Commentaire par exemples sur les paroles de* Pline *qui seront citées dans la Remarque (D). Voiez, touchant les Chevaux le même* Lipse, Cent. III ad Belgas, Epist. LVI, *& touchant les Chiens* Cent I ad Belg Epist, XLIV.

(5) Rorarius, *Libr. II, pag. 72.*

(6) *Voiez l'Article* Pereira, *Citat.* (55).

(7) Nec enim potest animal injuria fecisse quod sensu caret. *Voiez* Grotius, Flor. Sparf. ad Jus Justinianeum, *pag. 124 Edit. Amstel. 1643 in 12.*

(*C*) *Le sentiment de Mr. Des Cartes ... est très-avantageux à la vraie foi.*] Ce qui porte les Cartésiens à dire que les bêtes sont des automates est que selon eux toute matiere est incapable de penser. Ils ne se contentent pas de dire qu'il n'y a que les substances spirituelles qui puissent faire des refléxions, & enchaîner une longue suite de raisonnemens, ils soutiennent que toute pensée, soit qu'on la nomme réfléxion, méditation, progrès du principe à la conséquence; soit qu'on la nomme sensation, imagination, instinct; est d'une telle nature, que la matiere la plus subtile & la plus parfaite en est incapable, & qu'elle ne peut se trouver que dans les substances incorporelles. Par ce principe il n'y a point d'homme qui ne se puisse convaincre de l'immortalité de son ame: chacun sait qu'il pense, & par conséquent, s'il raisonne à la Cartésienne, il ne peut douter qu'entant qu'il pense il ne soit distinct du corps: d'où il s'ensuit qu'à cet égard il est immortel; car la mortalité des créatures ne consiste qu'en ce qu'elles sont composées de plusieurs parties de matiere, qui se séparent les unes des autres. Voilà un grand avantage pour la Religion; mais il sera presque impossible de le garder par des raisons philosophiques, si l'on accorde que les bêtes ont une ame matérielle qui périt avec le corps; une ame, dis-je, dont les sensations & les desirs sont la cause des actions qu'on leur voit faire. Voiez la Remarque (F). Les utilitez théologiques du dogme de Mr. Des Cartes touchant les bêtes automates ne se bornent pas à cela: elles se répandent sur plusieurs principes importans que l'on ne sauroit soutenir avec quelque force, dès qu'on admet dans les bêtes l'ame sensitive. Si St. Augustin a soutenu ces principes, quoi qu'il reconût cette espece d'ame dans les bêtes; & s'il ne s'est pas mal trouvé de la liaison de ces deux choses, il a été plus heureux que sage. *Des principes qu'il a soignensement examinez & fortement établis, il suit manifestement* que les bêtes n'ont point d'ame, *ainsi que le fait voir Ambroise Victor* (8) *dans son sixième volume de la Philosophie Chretienne* (9). L'Auteur, qui me fournit ces paroles, supose que *ce saint Docteur* sachant *trop bien distinguer l'ame du corps, pour penser qu'il y avoit des ames corporelles*, admettoit une ame spirituelle dans les bêtes (10). Or voici l'échantillon qu'il nous donne des principes que saint Augustin soutenoit, & qui sont incompatibles avec cette ame des bêtes. *Quelques-uns de ces principes de St. Augustin sont, que ce qui n'a jamais peché ne peut point souffrir de mal; or selon lui-même la douleur est le plus grand des maux, & les bêtes en souffrent. Que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; or selon lui l'ame des bêtes est spirituelle & plus noble que les corps, & neanmoins elles n'ont point d'autre fin que les corps. Que ce qui est spirituel est immortel, & l'ame des bêtes quoi que spirituelle est sujette à la mort. Il y a bien d'autres semblables principes dans les ouvrages de St. Augustin, dont on peut conclure que les bêtes n'ont point d'ame spirituelle telle qu'il l'admet en elles* (11). Je ne suis pas trop persuadé que St. Augustin ait cru que l'ame des bêtes est une substance incorporelle;

(8) *C'est un faux Nom que s'est donné un Pere de l'Oratoire.*

(9) Mallebranche, Eclaircissemens sur le VI Livre de la Recherche de la Vérité, *pag. m.* 380, 381.

(10) *Il est certain, quoi qu'en dise le P.* Mallebranche, *que St.* Augustin *a cru que l'ame des bêtes étoit sensitive & corporelle.* Vita brutorum, *dit-il dans le IV Chap. de la Connoissance de la veritable vie*, est spiritus vitalis constans de aëre & sanguine animalis, sed sensibilis, memoriam habens, intellectu carens, cum carne moriens, in aëra evanescens. *Voiez aussi le Chap. XXIII de* Spiritu & Anima.

(11) Mallebranche, Eclaircissemens, &c, *pag. 381 à la marge.*

personnes de s'en départir. Il n'est point sujet aux conséquences très-dangereuses de l'opinion ordinaire. Il y a long-tems qu'on a soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable (*D*). Les

porelle; mais quoi qu'il en soit, le second principe, qu'on nous donne ici en exemple, est incompatible avec l'opinion de ce grand Docteur; car ce qui conoît est plus noble que ce qui ne conoît point: or pour le moins St. Augustin attribuoit du sentiment à l'ame des bêtes; il la croioit donc beaucoup plus noble que le corps; il soutenoit donc d'un côté que le plus noble ne peut avoir pour sa fin le moins noble; & de l'autre, que l'ame des bêtes, plus noble que leur corps, n'avoit d'autre fin que leur corps. Cela, direz-vous, importe peu à la Religion. Vous vous trompez, répondra-t-on; car toutes les preuves du péché originel empruntées des maladies & de la mort, à quoi les petits enfans sont assujettis, tombent par terre dès que vous supoferez que les bêtes sentent: elles sont sujettes & à la douleur & à la mort; elles n'ont pourtant jamais péché Ainsi vous raisonnez mal quand vous dites, *les petits enfans endurent du mal, & meurent: ils sont donc criminels*; car vous supofez un faux principe, & démenti par la condition des bêtes, savoir *que ce qui n'a jamais peché ne peut point souffrir de mal.* C'est néanmoins un principe de la derniere évidence: il coule nécessairement des idées que nous avons de la justice & de la bonté de Dieu; il est conforme à l'ordre immuable, à cet ordre dont nous concevons clairement que Dieu ne s'écarte pas. L'ame des bêtes confond cet ordre, & renverse ces idées si distinctes: il faut donc demeurer d'accord que les automates de Monsr. Des Cartes favorisent extrémement les principes selon lesquels nous jugeons de l'être infini, & par lesquels nous soutenons l'Orthodoxie. Lisez ce qui suit.

„ On intéressa d'abord la Religion dans cette cause (12), „ par l'espérance que les Anti-Cartésiens conçurent de ruiner par là les machines de Mr. Descartes; mais on ne „ sçauroit assez dire le bien qui en eft venu aux Sectateurs de ce Philosophe. Car ils croyent avoir montré „ qu'en donnant aux bêtes une ame capable de connoissance, on ruïne toutes les preuves naturelles de l'immortalité de notre ame. Ils ont fait voir que leur sentiment n'avoit point de plus opiniâtres ennemis que les „ Impies, & que les Epicuriens, & qu'on ne sçauroit „ faire plus de dépit à ces méchans Philosophes, qu'en „ les desarmant de toutes les fausses raisons, qu'ils empruntent de l'ame des bêtes, pour conclure qu'il n'y a „ entre elles & nous, que la difference du plus au moins. „ C'est une chose assurée, qu'il n'y a point de gens qui „ affectent plus que les Impies, d'approcher les bêtes de „ la perfection de l'homme. Voilà comment la Secte de „ M. Descartes a mis la Religion dans ses intérêts. Mais „ elle ne s'est pas contentée de cette raison. Elle s'est „ élevée jusques à la nature de Dieu pour y chercher des „ argumens invincibles contre la connoissance des bêtes, „ & on peut dire qu'elle y en a trouvé d'assez bons. „ L'Auteur de la Recherche de la verité en a répandu le „ plan dans quelques endroits de ses Ouvrages. Le P. Poisson de l'Oratoire a traité à fond de celui qui est fondé „ sur ce principe de St. Augustin, *que Dieu étant juste, la misere est une preuve nécessaire du péché*, d'où il s'ensuit que „ les bêtes n'ayant point péché, ne sont point sujettes à „ la misére, or elles y seroient sujettes, si elles avoient „ du sentiment, donc elles n'ont point de sentiment (13)„. Vous trouverez à la suite de ces paroles l'Extrait d'un Livre (14) où l'on montre que si les bêtes ont une ame conoissante, *il s'ensuit*, 1, *que Dieu ne s'aime point lui-même*; 2, *qu'il n'est point constant*; 3, *qu'il est cruel & injuste* (15). Il ne s'aimeroit point lui-même; car il eût créé *des ames capables de connoissance & d'amour, sans les obliger à l'aimer & à le connoître*: il les eût créées pour être dans l'état du péché; & par conséquent il les auroit dispensées de la Loi de l'ordre, qui est pourtant la Loi souveraine & indispensable. L'état du péché est de s'arrêter aux créatures comme à sa derniere fin: c'est ce que font les ames des bêtes selon l'opinion commune. Selon la même opinion ces ames retournent dans le néant dès que les bêtes cessent de vivre; où est donc la constance de Dieu? Il crée des ames, & il les anéantit bientôt. Il n'en use pas de même à l'égard de la matiere, il ne la détruit jamais; il conserve donc les substances moins parfaites, & détruit les plus parfaites. Cela est-il d'un agent sage? L'ame des bêtes n'a point péché, & cependant elle est sujette à la douleur & à la misere; elle est soumise à tous les desirs déréglez de la créature qui a péché. De quelle maniere traitons-nous les bêtes? nous les faisons s'entredéchirer pour notre plaisir; nous les égorgeons pour nous nourrir; nous fouillons dans leurs entrailles pendant leur vie, âfin de satisfaire notre curiosité, & nous faisons tout cela en conséquence de l'empire que Dieu nous donne sur les bêtes. Quel desordre que la créature innocente soit assujettie à tous les caprices de la créature criminelle! Il n'y a point de Casuïste qui croie qu'on peche en faisant combatre des taureaux contre des dogues, &c, & en se servant de mille ruses & de mille violences à la chasse, & à la pêche, pour détruire les animaux, ou en se divertissant à tuër des mouches comme faisoit Domitien. N'y a-t-il pas de la cruauté & de l'injustice à soumettre l'ame innocente à tant de malheurs? On se délivre de toutes ces difficultez par le dogme de Mr. Des Cartes. Je m'en vais donner la Liste de quelques Ouvrages qui ont été publiez en faveur de ce sentiment.

(12) *C'est-à-dire dans la Dispute contre Des Cartes touchant l'Ame des Bêtes.*

(13) Nouvelles de la Republique des Lettres, *Mars* 1684, *pag.* 26, 27.

(14) *Intitulé*, La Bête transformée en machine. *L'Auteur s'apelle* Darmanson.

(15) Nouv. de la Républ. des Lettres, *Mars* 1684, *pag.* 28.

Une Préface de Monsr. Schuyl: elle est à la tête de sa Traduction Latine de l'Homme de Mr. Des Cartes. Un Traité d'Antoine le Grand (16), *De carentia sensus & cognitionis in brutis.* Une Lettre de Mr. de Cordemoi *à un savant Religieux de la Compagnie de* Jesus, imprimée l'an 1668 (17). Le Traité de l'Ame des Bêtes qui fut imprimé à Lion l'an 1676, & dont un Prêtre d'Ambrun nommé Dilly est l'Auteur. Les Entretiens sur la Philosophie par Mr. Rohault. Les Notes du Pere Poisson sur la Méthode de Mr. Des Cartes. Le *Brutum Cartesianum* d'Arnoldus Geulincx. C'est un Ouvrage posthume qui fut publié l'an 1688, par Mr. Langenhert, bon Cartésien, mais non pas sur ce qui concerne l'ame des bêtes (18), quoi qu'il ait mis en forme géométrique les raisons qui prouvent que les bêtes ne sentent point. Plusieurs Sectateurs de Monsr. Des Cartes en sont logez là; ils l'abandonnent quant au dogme des automates. Mr. Craanen Professeur en Philosophie, & puis en Médecine à Leide, a été un grand zélateur de ce Philosophe, jusques à souffrir pour lui, & ce qui est peut-être plus admirable, jusques à ne vouloir pas l'abandonner à l'égard du dogme de la glande pinéale; mais il se moquoit de ceux qui disent que les bêtes ne sentent pas. Mr. Regis l'un des plus célèbres Cartésiens qui soient aujourd'hui n'est pas allé si avant; il s'est contenté de dire que *quelque panchant qu'il puisse avoir à donner aux bêtes une ame distincte du corps, il aime mieux suspendre son jugement à cet égard* (19). On pourroit mettre le Livre du Pere Pardies sur la conoissance des bêtes parmi ceux qui ont été faits pour l'opinion de Monsr. Des Cartes; car on y trouve les raisons des Cartésiens proposées très-fortement, & réfutées très-foiblement. Je crois néanmoins qu'il ne se négligea point dans la II Partie de son Ouvrage, & qu'il y fit tout ce qu'il put pour soutenir l'ancienne opinion: mais aiant fait aussi tout ce qu'il pouvoit pour représenter fidélement le beau côté de la nouvelle, il a donné lieu à quelques-uns de soupçonner qu'il n'avoit pas eu un véritable dessein de combatre Mr. Des Cartes. Raportons le jugement d'un de ses Confreres: *Il n'y a rien de plus séduisant que les expositions que fait le Pere Pardies dans son Livre intitulé*, De la connoissance des bestes, *où mettant le Cartésianisme dans toute sa force sur ce point, il va presque jusqu'à convaincre ses lecteurs que non seulement il n'est point besoin d'ame pour marcher, pour boire, pour manger, pour se plaindre, mais encore pour parler, & pour parler aussi long-tems que le fait un Predicateur dans un sermon d'une heure, ou un Avocat dans un long plaidoyer. Ce Livre a fait passer son auteur parmi les Péripatéticiens pour un Prévaricateur, qui étoit Cartésien dans l'ame, quelque application qu'il ait apportée à réfuter le Cartésianisme dans la seconde partie de son Livre, & à défendre l'ancienne Philosophie sur le chapitre de l'ame des bestes* (20).

(*D*) *Il y a long-tems qu'on a soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable.*] Tout ce que j'aurois pu dire sur cette matiere auroit été répandu dans les Remarques de l'Article PEREIRA, si je n'avois voulu éviter d'être trop prolixe en cet endroit-là. Nous pouvons compter Straton & Enesideme parmi ceux qui ont soutenu que l'ame des bêtes est raisonnable; car ils enseignoient que le sentiment ne peut subsister sans l'entendement. (21) *Idem esse* αἴσθησιν, καὶ διάνοιαν (*), *sensum & cogitationem, opinio fuit tum Stratonis Physici, qui Theophrasti auditor* (†) *fuit; tum Ænesidemi, qui* (‖) *in Pyrrhonia introductionem conscripsit. De utroque testis nobis Sextus Empiricus adversus Mathematicos* (‡). Vossius sans doute eût cité ici Plutarque, s'il se fût souvenu de ce Passage. Καίτοι Στράτωνός γε τοῦ Φυσικοῦ λόγος ἐστιν, ἀποδεικνύων ὡς οὐδ' αἰσθάνεσθαι τοπαράπαν ἄνευ τοῦ νοεῖν ὑπάρχει. *Stratonis etiam Physici exstat oratio, qua sine intelligentia sentiri omnino nihil posse demonstrat* (22). On prétend que Parmenide, Empedocle, Democrite, & Anaxagoras enseignoient que toutes les bêtes sont douées d'intelligence. *Ab hac opinione qua bestiæ sensus creduntur expertes, ad alteram venio: secundum quam, ut Sextus Empiricus* (††) *ait*, οὐδέν ἐστιν ζῶον ἄλογον, ἀλλὰ καὶ νοῦ, καὶ ἐπιστήμης δεκτικά ἐστι πάντα, nullum est animal rationis expers; sed omnia sunt intelligentiæ, & scientiæ capacia. *Hanc sententiam Parmenidi, Empedocli, & Democrito, tribuit Stobæus in Eclogis Physicis* (‖‖). *Anaxagoras quoque interdum in hanc opinionem inclinavit; teste Aristotele lib.* I *de anima cap.* II (‡‡): *ubi agnoscit quidem, non uno loco dicere, mentem esse ejus caussam, quod rectè, & pulchrè se habet: sed addit, alibi tradere*, τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις καὶ μεγάλοις καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις, καὶ ἀτιμοτέροις. Idem esse mentem, & animam: mentem enim omnibus inesse animalibus, tam parvis, quam magnis; tam vilioribus, quam honestioribus (23). Je laisse là l'opinion qui a été si commune dans l'Antiquité, que les corps vivans contenoient une ame qui étoit une portion de l'ame du monde. Je conviens que la suite naturelle de ce dogme est de dire que l'ame des bêtes est de la même nature que celle de l'homme; mais cela ne prouve pas que les bêtes soient raison-

(16) *Voiez touchant cet Auteur le Livre* de Scriptis Adespotis de Deckherrus, *pag.* 321, 387, *Edit.* 1686. *Dans l'une des* Lettres de Mr. Arnauld au Pere Mallebranche, *il y a qu'Antoine le Grand est un Religieux de saint François.*

(17) *Cette* Lettre *parut anonyme: mais j'aprens de Mr.* Baillet, Vie de Des Cartes, *Tom. II, pag.* 544, *que Monsr* de Cordemoi *en est l'Auteur.*

(18) *Voiez le* Journal de Leipsic, *Novembre* 1688, *pag.* 624.

(19) Pierre Sylvain Regis, Systême de Philosophie, *Livr. VII, Part. II, pag.* 126 *du* V *Tome Edition de Lion* 1691 *in* 12.

(20) Suite du Voiage du Monde de Des Cartes, *pag.* 9 & 10 *Edition d'Amsterd.* 1696.

(21) Vossius, de origine & progressu Idololatriæ, *Libr. III, Cap. XLI, init. pag. m.* 938, 939.

(*) *Sensus & cogitatio mentis.*

(†) *Laert. lib.* 5. *sive in Stratone.*

(‖) *Laert. in Pyrrho.*

(‡) *Cap. de* [illegible], *sive pag.* 201. *edit. Aurelian.*

(22) Plutarch de solertia Animalium, *pag.* 961, *A.*

(††) *Pyrrhoniarum Hypotypos. lib.* 2, *c.* 5.

(‖‖) *Pag.* 93. *edit Plantin.* (‡‡) *Cont.* 24. (23) Vossius, de origine & progressu Idololatriæ, *Libr. III, Cap. XLI, init. pag. m.* 940.

Les Philosophes de l'Ecole se trompent fort si, en rejettant cela, ils se persuadent qu'ils éviteront les

raisonnables actuellement : car on pourroit soutenir que les portions de l'ame du monde qui sont unies à certains corps perdent la force de raisonner ; & puis que les partisans de l'ame du monde n'enseignoient pas que l'ame des plantes fût raisonnable, il faloit qu'ils crussent que leur doctrine n'étoit point un engagement à soutenir que les bêtes raisonnassent. Ne parlons donc point de cette opinion, quoi que Virgile l'ait alléguée comme le moien le plus capable d'expliquer tout ce qu'il venoit de dire des qualitez des abeilles.

His quidam signis, atque hac exempla secuti,
Esse apibus partem divina mentis, & haustus
Æthereos dixêre : Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum :
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.
Scilicet huc reddi deinde, ac resoluta referri
Omnia : nec morti esse locum ; sed viva volare
Sideris in numerum, atque alto succedere cœlo (24).

Il vaut mieux parler de Philon, qui fit un Livre où il soutenoit que les bêtes sont raisonnables, Περὶ τοῦ λόγον ἔχειν τὰ ἄλογα ζῶα, *de eo quod bruta animalia ratione sint prædita* (25). J'ai parlé ailleurs (26) du sentiment de Galien, mais en voici une preuve plus précise. *An animantia quæ dicuntur bruta, prorsus expertia sint rationis, nondum satis liquet. Fortassis enim, tametsi non habeant eam Rationem, quæ juxta vocem intelligitur, nobiscum communem, quam vocant enuntiativam ; certe eam, quæ secundum Animam accipitur, quam Rationem appellant affectuum capacem ; habent nobiscum communem, licet alia magis, alia minus* (27). Quoi que Lactance déclare en quelques endroits que Dieu n'a point accordé aux bêtes la faculté raisonnable (28), il ne laisse pas de soutenir dans le Traité *de ira Dei*, qu'excepté la Religion il n'y a rien en quoi les bêtes n'imitent les hommes, & ne participent aux avantages de l'espece humaine. La différence n'est que du plus au moins. *Solus* (homo) *sapientia instructus est ut religionem solus intelligat, & hæc est hominis atque mutorum vel præcipua, vel sola distantia, nam cætera quæ videntur hominis esse propria, etsi non sint talia in mutis, tamen similia videri possunt. . . . . . Quid tam proprium homini quam ratio, & providentia futuri ? Atqui sunt animalia, quæ latibulis suis diversos, & plures exitus pandant ; ut si quod periculum inciderit, fuga pateat obsessis ; quod non facerent, nisi inesset illis intelligentia, & cogitatio. Alia provident in futurum* (29). Il ne faut pas croire pour cela qu'il ait prétendu que l'ame des bêtes est spirituelle & immortelle ; car en ce tems-là on ne voioit pas clairement la liaison qui se trouve entre la pensée, & la spiritualité. Arnobe n'enseigne-t-il pas clairement que l'ame humaine est mortelle de sa nature, qu'elle périra totalement dans les enfers par l'activité des tourmens, & qu'elle ne durera toûjours dans le Paradis que par une pure grace de Dieu ? Ne soutient-il pas qu'une nature immortelle & non composée est incapable de sentir de la douleur ? Il en sentoit, il ne croioit donc pas que son ame fût un être spirituel, immatériel, immortel. *Homo prudentiæ non pravæ*, dit-il (30) en parlant de Platon, *& examinis judiciique perpensi, rem inenodabilem suscipit, ut cum animas dicat immortales, perpetuas, & corporali soliditate privatas, puniri eas dicat tamen, & doloris afficiat sensu. Quis autem hominum non videt, quod sit immortale, quod simplex, nullum posse dolorem admittere ? quod autem sentiat dolorem immortalitatem habere non posse : Nec tamen ejus auctoritas plurimum à veritate declinat. . . . . . Non est absonè suspicatus jaci eas in flumina torrentia flammarum globis, & cœnosis voraginibus tetra. Jaciuntur enim, & ad nihilum redactæ, interitionis perpetuæ frustratione vanescunt. Sunt enim mediæ qualitatis, sicut Christo auctore compertum est, & interire quæ possint Deum si ignoraverint, vitæ & ab exitio liberari, si ad ejus se minas atque indulgentias applicarint.* Il réfute les Platoniciens sur ce qu'ils disoient que l'ame de l'homme est d'une origine celeste, qu'elle est immortelle, & incorporelle (31) ; il les réfute, dis-je, entre autres raisons par celle-ci, c'est qu'il n'y a presque point de différence entre notre ame & celle des bêtes. *Vultis tumore deposito cogitationibus tacitis pervidere animantia nos esse, aut consimilia cæteris, aut non plurima differitate distantia ? Quid est enim, quod nos ab eorum indicet similitudine discrepare ? vel quæ in nobis eminentia tanta est, ut animantium numero dedignemur adscribi* (32) ? Il examine les prééminences de l'homme sur les animaux, & il prétend faire voir que c'est peu de chose ; il assûre nommément que les hommes ne surpassent pas les bêtes en raison. *Sed rationales nos sumus, & intelligentia vincimus genus omne mutorum. Crederem istud verissimè dici, si cum ratione & consilio cuncti homines viverent, servarent officiorum tenorem, abstinerent ab illicitis sese, negotia turpia non adirent, neque quisquam pravitate consilii, atque ignorantiæ cæcitate contraria sibimet atque inimica deposceret. Vellem tamen scire quænam sit hæc ratio, per quam sumus potiores animalium generibus cunctis : quia nobis domicilia fecimus, quibus possimus hyemalia frigora, & æstatis flagrantias evitare ? Quid ? animantia cætera hujus rei providentiam non habent* (33) ? Nous pouvons donc mettre Arnobe entre ceux qui ont enseigné que l'ame des bêtes est raisonnable. C'est de lui sans doute que Lactance avoit apris à n'établir d'autre différence entre elles & l'homme, que celle du culte de Dieu. Il s'est trouvé des Philosophes qui ont envié à l'homme ce privilege ; car ils ont dit que les animaux avoient une Religion. Xenocrate le Carthaginois ne nioit pas que Dieu ne leur fût conu : Democrite a dû croire la même chose, s'il a raisonné conséquemment : c'est du moins la prétention de Clement d'Alexandrie. Καθόλου γ' οὖν τὴν περὶ τοῦ Θείου ἔννοιαν Ξενοκράτης ὁ Καρχηδόνιος οὐκ ἀπελπίζει, καὶ ἐν τοῖς ἀλόγοις ζώοις· Δημόκριτος δὲ, κἂν μὴ θέλῃ, ὁμολογήσει διὰ τὴν ἀκολουθίαν τῶν δογμάτων· τὰ γὰρ αὐτὰ πεποίηκεν εἴδωλα τοῖς ἀνθρώποις προσπίπτοντα, καὶ τοῖς ἀλόγοις ζώοις ἀπὸ τῆς θείας οὐσίας. *Ut summatim quidem dicam, Xenocrates Carthaginiensis non spem omnium abjicit, quinetiam in rationis expertibus animantibus sit Dei notitia. Democritus autem, etsi nolit, confitebitur per dogmatum consequentiam : fecit enim easdem imagines in homines incurrentes, & in animantes rationis expertes, ex divina essentia* (34). Pline met la Religion entre les vertus morales des éléphans. *Maximum est elephas*, dit-il (35), *proximumque humanis sensibus : quippe intellectus illis sermonis patrii, & imperiorum obedientia, officiorumque, quæ didicere, memoria : amoris, & gloriæ voluptas : imo vero, (quæ etiam in homine rara,) probitas, prudentia, æquitas : religio quoque siderum, Solisque ac Lunæ veneratio. Auctores sunt, in Mauritaniæ saltibus ad quendam amnem, cui nomen est Amilo, mitescente Luna nova, greges eorum descendere : ibique se purificantes solenniter aqua circumspergi, atque ita salutato sidere in silvas reverti, vitulorum fatigatos præ se ferentes. Alienæ quoque religionis intellectu, creduntur maria transituri non ante naves conscendère, quam invitati rectoris jurejurando de reditu. Visique sunt fessi ægritudine, (quando & illas moles infestant morbi) herbas supini in cœlum jacientes, veluti tellure precibus allegata.* Dion raporte une partie de ces choses (36). Pourroit-on croire que les Disciples de Platon ôtassent aux bêtes le raisonnement, eux qui trouvoient si probable qu'elles étoient immortelles à l'égard de l'ame, comme l'observe Paganinus Gaudentius. *Quod si dicas apud Platonicos solas animas rationales esse immortales, respondebit Alcinous non esse id prorsus exploratum. Nam postquam dixit animas rationales secundum Platonem esse immortales, mox subjungit* (*) : Utrum verò & irrationales, ambiguum esse videtur : *& quamvis ipse sentiat esse probabile eas esse mortales, indicat tamen id inter Platonicos non fuisse certum* (37). Je ne dis rien de Salomon qui semble dire formellement (38) que l'ame de l'homme & celle des bêtes sont d'une même nature ; car il ne faut point prendre ses paroles au pied de la lettre, il faut leur donner un meilleur sens (39) : mais il nous sera fort permis de croire que plusieurs Rabins ont donné aux bêtes l'ame raisonnable.

SENTIMENT de quelques Rabins sur l'Ame des Bêtes.

Le fameux Maimonides a cru sans doute qu'elles raisonnent ; car il leur attribue une espece de franc arbitre. Mr. Arnauld a raison de lui objecter qu'il s'ensuit de là qu'elles peuvent être punies, ou récompensées, après la mort. Si je raporte un peu au long ce qui précede cette Réfléxion de Mr. Arnauld, c'est à cause de certains faits qui nous aprenent l'opinion de quelques Juifs sur les animaux. Ce grand Rabin *explique cinq opinions touchant la providence qui sont toutes, à ce qu'il croit, aussi anciennes que les Prophetes* (40). La quatrieme de ces opinions étendoit à tout la providence de Dieu, & ne nioit pas le libre arbitre de l'homme (41). Maimonides objecte plusieurs inconvéniens aux Sectateurs de cette opinion : *Ils disoient que c'étoit un Ouvrage de la sagesse de Dieu, de ce qu'il y avoit des hommes qui sans avoir peché naissoient avec beaucoup de defauts, & qu'il étoit meilleur d'être ainsi que de n'être point.* Nous ne comprenons pas, dit ce Docteur Juif, *quelle bonté il peut y avoir en cela, sed nos istam bonitatem non intelligimus* (42). „ Quand on leur demandoit quelle justice il y avoit dans la mort des bêtes, quel peché elles avoient commis, & pourquoy Dieu vouloit, puis que sa providence s'étendoit à tout, qu'un Rat innocent fût dechiré par un Chat, ils repondoient, que Dieu l'avoit ainsi ordonné, mais qu'il recompenseroit ce Rat dans le siecle à venir. Cela estoit fort ridicule de vouloir qu'il y eust un paradis pour les bêtes. Mais ce Rabbin donne luy-mesme un peu de lieu à cette rêverie, quand il attribue une volonté aux animaux irraisonnables, aussi-bien qu'aux hommes. *Omnia pariter animantia irrationalia moventur voluntate sua.* Car s'ils avoient une volonté, on auroit peine à dire pourquoi ils ne feroient pas capables de bien & de mal, de punition & de recompense (43).

Les Sociniens ne vont pas si loin que Maimonides ; ils ne donnent point aux bêtes une volonté proprement dite, ni un franc arbitre proprement dit ; ils ne les font pas susceptibles de la vertu & du vice, ni des peines & des récompenses proprement parlant. Ils disent néanmoins que la raison, la liberté, & la vertu se trouvent en elles imparfaitement & analogiquement, & qu'elles se rendent dignes de peine, & de récompense, en quelque façon. Si l'on ne veut pas m'en croire, qu'on lise un peu le Passage que je vais copier. *Quia homo inter animantia solus ratione proprie dicta præditus est, in illum etiam solum tum voluntas, tum virtus & vitium, tum denique præmium & pœna cadit. In bruta tamen animalia cadit aliquid singulis istorum analogum, in ea præsertim, quæ sunt perfectiora, & disciplinæ alicujus capaciora. Est enim in illis primum aliqua facultas rationi respondens, quam nonnulli rationem inferiorem vocant, qua non de rebus modo jucundis, ac utilibus* quodam-

(24) Virgil. Georg. *Libr. IV, Vers.* 219.

(25) Euseb. Histor Eccles. *Libr. II, Cap. XVIII, pag. m.* 59.

(26) *Dans l'Article* PEREIRA, *Citat.* (38).

(27) Galenus, *in* Exhortat. ad Art. lib. stud. *initio apud* Ant. le Grand de carentia sensus, *pag.* 10.

(28) *Cæteris animantibus quoniam rationalem istam vitam non attribuit.* Lactant de opificio Dei, *Cap. II, pag. m.* 574.

(29) *Idem*, de ira Dei, *Cap. VII, pag.* 529.

(30) Arnobius, adversus Gentes, *Libr. II, pag. m.* 52.

(31) *Nihil est quod nos fallat, nihil quod nobis polliceatur spes cassas, id quod nobis à quibusdam dicitur viris, immoderata sui opinione sublatis, animas immortales esse, Deo, rerum ac principi gradu proximas dignitatis, genitore illo ac patre prolatas, divinas, sapientes, doctas, neque ulla corporis attrectatione contiguas.* Idem, ibid. *pag.* 53.

(32) *Idem, ibid. pag.* 54.

(33) *Idem, ibid. pag.* 55.

(34) Clem. Alexandr. Strom. *Libr. V, pag.* 590, *C.*

(35) Plin. *Libr. VIII, Cap. I, init.*

(36) Dio, *Libr. XXXIX, pag. m.* 120.

(*) *Cap.* 25.

(37) Pagan. Gaudentius, de transmigratione Pythagor. *pag.* 76.

(38) *Au Chap. III de l'*Ecclésiaste.

(39 *Voiez le Chap. IX & X du Livre intitulé,* Traité de Religion contre les Athées, les Deistes, & les nouveaux Pyrrhoniens, *imprimé à Paris* 1677.

(40) Arnauld, Réflexions sur le Systême du P. Mallebranche, *Livr. I, Chap. XIII, pag.* 241. *Il cite le Chap. XVII de la II Partie du* More Nevochim, Doctor perplexorum, *de* Maimonides.

(41) Arnauld, *là-même, p.* 245.

(42) *La-même, pag.* 246.

(43) *Là-même.*

les suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive *(E)*. Ces Messieurs ne manquent ni de distinctions, ni d'exceptions, ni de hardiesse à décider que les actes de cette ame ne passent

quodammodo ratiocinantur, & de ratione illorum adipiscendorum dispiciunt; sed etiam viam sibi à Deo præscriptam, seu rectam quandam vivendi rationem naturæ suæ consentaneam, quæ honestati analoga est, agnoscunt. Inde sequitur facultas altera, voluntati quodam modo respondens, in qua nonnihil est libertatis. Hinc aliquid etiam virtuti & vitio simile, seu rectè & pravè factum: quorum illud est, cum bruta naturæ suæ ductum sequuntur, hoc cum à naturali via exorbitant. Unde tandem etiam aliquid præmio aut pœnæ, & huic quidem maximè simile. Unde bestias etiam à Deo punitas (44), *aut pœnas certas lege illis constitutas, cernimus: qua de re legatur Socinus in Anti-Puccio. Quemadmodum ergo rationem humanam κατ' ἐξοχὴν, & proprie hoc nomine apellamus, & brutis eam adimimus (dicimus enim irrationalia seu ratione carentia) ita & catera omnia. Rursus quemadmodum improprie & per analogiam rationem brutis tribuimus, ita & catera omnia* (45). Je ne sai si Guillaume de Paris, l'un des grans Génies de son Siecle, a pu se défendre d'aller un peu au delà de ce sentiment; car on veut qu'il ait enseigné que l'ame des bêtes est spirituelle, & l'on ne demeure pas d'accord qu'il ait jamais retracté ce dogme (46). Voiez la citation 48 de cette page.

Pour venir aux Modernes, j'observerai que Valla (47), & Antoine Cittadin (48), ont reconu de la raison dans les animaux. Etienne Pasquier a composé une belle Lettre sur cette opinion. Cette Lettre est la I du dixieme Livre. Montagne s'est déclaré pour ce sentiment, & l'a soutenu avec tant de soin, qu'il semble qu'il ait voulu que l'Apologie de Raimond Sebon, fût en partie celle des bêtes. Charron l'a suivi en cela, comme en plusieurs autres choses. Un Médecin de la Rochelle (49), aiant écrit contre Charron, fut réfuté à son tour par l'une des meilleures plumes qui aient écrit en François sur des matieres de Philosophie. Je parle de Mr. de la Chambre, Médecin de Mr. Seguier Chancelier de France. Le Médecin de la Rochelle repliqua (50); son Antagoniste en fit autant, & intitula son Ouvrage, *Traité de la Connoissance des Animaux, où tout ce qui a été dit pour & contre le raisonnement des bêtes est examiné.* J'observe en passant qu'Isaac Vossius estime qu'à l'égard du langage, la condition des animaux est beaucoup meilleure que la nôtre, vu qu'ils se communiquent plus promtement, & peut-être plus heureusement leurs pensees que nous ne faisons (51). Un Allemand le critique là-dessus (52). On verra le sentiment de Sennert dans les Remarques *(D)* & *(E)* de son Article: j'y nommerai quelques Modernes qui ont cru que l'ame des bêtes est un esprit.

(*E*) *Les suites fâcheuses de l'opinion qui donne aux bêtes l'ame sensitive.*] Rien n'est plus divertissant que de voir avec quelle autorité les Scholastiques s'ingerent de donner des bornes à la conoissance des bêtes. Ils veulent qu'elles ne conoissent que les objets singuliers & matériels, & qu'elles n'aiment que l'utile & l'agréable; qu'elles ne puissent refléchir sur leurs sentimens & sur leurs desirs, ni conclure une chose d'une autre. On diroit qu'ils ont fouillé plus heureusement dans les facultez & dans les actes de l'ame des bêtes, que les plus experts Anatomistes dans les entrailles des chiens. Leur témérité est si grande, que quand même le hazard auroit voulu qu'ils trouvassent la vérité, ils seroient indignes de louange, & même d'excuse. Mais donnons quartier là-dessus; accordons-leur tout ce qu'ils suposent; qu'en esperent-ils? S'imaginent-ils que par ce moien ils obtiendront d'une personne qui sait raisonner, qu'on doit convenir que l'ame de l'homme n'est pas de la même espece que celle des bêtes? Cette prétention est chimérique. Il est évident à quiconque sait juger des choses, que toute substance qui a quelque sentiment, sait qu'elle sent; & il ne seroit pas plus absurde de soutenir que l'ame de l'homme conoît actuellement un objet sans conoître qu'elle le conoît, qu'il est absurde de dire que l'ame d'un chien voit un oiseau, sans voir qu'elle le voit. Cela montre que tous les actes des facultez sensitives sont de leur nature & par leur essence réfléxifs sur eux-mêmes. Le Pere Maignan, qui malgré toutes ses lumieres a croupi dans les erreurs & dans la crasse de l'Ecole à l'égard de l'ame des bêtes, avoue pourtant que pour sentir une chose, il faut conoître le sentiment que l'on en a. *Id quod vocamus sentire*, dit-il, *non est sine cognitione ejus rei quæ dicitur sensibilis: cum autem nihil externum sit per se sensibile; sed tantum per suam actionem; adeoque actio ejus sit primario sensibilis: & cum insuper nos non dicamur alicujus agentis actionem sentire, si ea dum in nobis fit, omnino lateat nos; consequenter id quod vocamus sentire, non est sine cognitione actionis, quæ fit in nobis sentientibus; imo quia sentire nihil aliud ex parte sentientis dicit, præter eam cognitionem; consequens est ipsum sentire, quatenus se tenet ex parte sentientis, consistere in eo quod est agnoscere se pati, quod coincidit cum eo quod est agnoscere actionem in se receptam, seu passionem suam* (53). Il faut donc dire que la mémoire des bêtes est un acte qui les fait resouvenir du passé, & qui leur aprend qu'elles s'en souviennent. Comment donc ose-t-on dire qu'elles n'ont pas le pouvoir de réfléchir sur leurs pensées, ni de tirer une conséquence? Mais encore un coup ne disputons point sur cela; permettons a ces Philosophes de batir très-mal leurs supositions: servons-nous uniquement de ce qu'ils enseignent. Ils disent que l'ame des bêtes aperçoit tous les objets des cinq sens externes; qu'elle juge qu'entre ces objets il y en a qui lui conviennent, & d'autres qui lui sont nuisibles, & qu'en consequence de ce jugement elle desire ceux qui lui conviennent, & abhorre les autres: & que pour jouir de l'objet qu'elle souhaite, elle transporte ses organes au lieu où il est, & qu'afin de fuir l'objet qu'elle abhorre, elle éloigne ses organes du lieu où il est. Je conclus de tout cela que si elle ne produit point d'autres actes aussi nobles que ceux de notre ame, ce n'est point sa faute, ou qu'elle soit d'une nature moins parfaite que l'ame de l'homme; c'est seulement que les organes qu'elle anime ne ressemblent point aux nôtres. Je demande à ces Messieurs s'ils trouveroient bon qu'on dît que l'ame d'un homme est d'une autre espece à l'âge de trente-cinq ans, qu'à l'âge d'un mois; ou que l'ame d'un phrénetique, d'un hébété, d'un vieillard qui tombe en enfance, n'est pas substantiellement aussi parfaite que l'ame d'un habile homme. Ils rejetteroient sans doute cette pensée comme une erreur très-grossiere, & ils feroient bien; car il est sûr que la même ame, qui dans les enfans ne fait que sentir, médite & raisonne d'une maniere solide dans un homme fait; & que la même ame, qui fait admirer sa raison & son esprit dans un grand homme, ne feroit que radoter dans un vieillard, qu'extravaguer dans un fou, que sentir dans un enfant. On seroit dans une erreur crasse, si l'on prétendoit que l'ame de l'homme n'est susceptible que des pensées qui nous sont conues. Il y a une infinité de sensations, & de passions, & d'idées dont cette ame est très-capable, quoi qu'elle n'en soit jamais affectée pendant cette vie: si on l'unissoit à des organes differens des nôtres, elle penseroit autrement qu'elle ne fait aujourd'hui; & ses modifications pourroient être beaucoup plus nobles que celles que nous éprouvons. S'il y avoit des substances qui dans des corps organisez eussent une suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres, pourroit-on dire qu'elles sont d'une nature plus parfaite que notre ame? Non sans doute; car si notre ame étoit transportée dans ces corps-là, elle y auroit cette même suite de sensations, & d'autres pensées beaucoup plus sublimes que les nôtres. Il est aisé d'apliquer ceci à l'ame des bêtes. On nous avoue qu'elle sent les corps, qu'elle les discerne, qu'elle en souhaite quelques-uns, qu'elle en abhorre quelques autres. C'est assez; elle est donc une substance qui pense, elle est donc capable de la pensée en général: elle peut donc recevoir toutes sortes de pensées, elle peut donc raisonner, elle peut conoître le bien honnête, les Universaux, les Axiômes de Métaphysique, les Regles de la Morale, &c; car comme de ce que la cire peut recevoir la figure d'un cachet, il s'ensuit manifestement qu'elle est susceptible de la figure de tout cachet, il faut dire aussi que dès qu'une ame est capable d'une pensée, elle est capable de toute pensée. Il seroit absurde de faire ce raisonnement, *Ce morceau de cire n'a reçu l'empreinte que de trois ou quatre cachets, donc il ne peut pas recevoir l'empreinte de mille cachets. Ce morceau d'étain n'a jamais été une assiete, donc il ne peut pas être une assiete, & il est d'une autre nature que cette assiete d'étain que je voi là.* On ne raisonne pas mieux quand on assûre, *L'ame du chien n'a jamais eu que des sensations, &c. donc elle n'est point capable des idées de morale, ni des notions de metaphysique.* D'où vient qu'un morceau de cire porte l'image du Prince, & qu'un autre ne la porte pas? C'est à cause du cachet qui a été apliqué sur l'un, & non pas sur l'autre. Ce morceau d'étain, qui ne fut jamais une assiete, le sera dès que vous le jetterez dans le moule d'une assiete. Jettez de même cette ame de bête dans le moule des idées universelles, & des notions des Arts & des Sciences, je veux dire unissez-la à un corps humain bien choisi, ce sera l'ame d'un habile homme, & non plus celle d'une bête.

On voit donc que les Philosophes de l'Ecole sont hors d'état de prouver que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes soient de différente nature. Qu'ils disent & qu'ils repetent mille & mille fois, *celle de l'homme raisonne, & conoît les Universaux, & le bien honnête, celle des animaux ne conoît rien de tout cela:* nous leur répondrons, *ces differences ne sont que des accidens, & ne sont point une marque d'une distinction specifique entre des sujets. Aristote & Ciceron à l'âge d'un an n'avoient point eu de pensées plus sublimes que celles d'un chien, & s'ils eussent vécu dans l'enfance 30 ou 40 ans, les pensées de leur ame n'eussent été que des sensations, & de petites passions de jeu, & de gourmandise; c'est donc par accident qu'ils ont surpassé les bêtes, c'est à cause que les organes dont leurs pensées dependoient ont aquis telles & telles modifications, à quoi les organes des bêtes ne parviennent pas. L'ame d'un chien dans les organes d'Aristote, ou de Ciceron, n'eût pas manqué d'aquerir toutes les lumieres de ces deux grans hommes.*

Cette conséquence-ci est très-fausse, une telle ame ne raisonne pas, & ne conoît pas les Universaux, donc elle est d'une nature différente de l'ame d'un grand Philoso-

(44) *Voiez ci dessous, Citat.* (60) *ce que je cite de* Franzius. *Vous y trouverez où Dieu ordonne que les Bêtes soient punies.*

(45) Joan. Crellius, Ethicæ Christianæ *Libr. II, Cap. I, pag. m.* 65, 66.

(46) *Dans les petites Dissertations qui sont au commencement du II Tome de ses Oeuvres, à l'Edition de* 1676, on dispute s'il est vrai qu'il ait retracté l'opinion qu'on l'accusoit d'avoir avancée, touchant la spiritualité de l'ame des bestes, où l'on la compare avec l'opinion de Descartes, & celle des Philosophes qui ont particulierement traité cette question. *Journ. des Savans du* 18 *Janv.* 1677, *pag. m.* 28.

(47) Valla, Dial. *Cap. IX, apud* Vossium de orig. & progr Idol. *Libr. III, Cap. XLI, pag.* 940.

(48) In Libr. I Post. Analyt. *Cap. III, apud eumd. ibidem.*

(49) Chanet, *dans ses* Considérations sur Charron.

(50) *Sa Replique est intitulee,* De l'instinct & de la connoissance des Animaux *à la Rochelle* 1646 *in* 8.

(51) Isaacus Vossius, de Poematum cantu & viribus rithmi, *pag.* 65.

(52) Joh. Cyprianus, *in* Historiæ Animalium Continuatione, *p.* 20.

(53) Emanuel Maignan, Philosophia naturæ, *Cap. XXIV, num.* 2, *pag. m.* 527. *Voiez aussi* Casimire de Toulouse, Atomi Peripateticæ, *Tom. IV, pag.* 70, *où il raporte en abrégé la definition du Pere* Maignan, *& celle ci de Casserius,* Sensus est objecti in organo formaliter suscepti dignotio, *& les aprouve.*

phe;

paſſent jamais certaines bornes qu'ils leur preſcrivent: mais tout ce verbiage confus & impénétrable ne ſert de rien pour établir une différence ſpécifique entre l'ame humaine & celle-là (*F*), &

phe; car ſi cette conſéquence étoit bonne, il faudroit dire que l'ame des petits enfans n'eſt pas de la même eſpece que celle des hommes faits. A quoi ſongez-vous donc Philoſophes Péripatéticiens, lors que vous oſez prétendre que ſi l'ame des bêtes ne raiſonne pas, elle eſt ſubſtantiellement moins parfaite que les ames qui raiſonnent? Il faudroit prémiérement que vous prouvaſſiez que le défaut de raiſonnement dans les bêtes procede d'une imperfection réelle & intérieure de leur ame, & non pas des diſpoſitions organiques dont elle dépend. Mais c'eſt ce que vous ne ſaurez jamais prouver; car il eſt clair qu'un ſujet qui eſt capable des penſées que vous donnez à l'ame des animaux eſt capable du raiſonnement, & de toute autre penſée: d'où il réſulte que s'il ne raiſonne pas actuellement, c'eſt à cauſe de certains obſtacles accidentels & externes, je veux dire à cauſe que le créateur de toutes choſes a fixé chaque ame à une certaine ſuite de penſées, en la faiſant dépendre des mouvemens de certains corps. C'eſt ce qui fait auſſi que les enfans à la mammelle, les fous, & les phrénétiques ne raiſonnent pas.

On ne peut ſonger ſans horreur aux ſuites de cette doctrine, *l'ame de l'homme & l'ame des bêtes ne different point ſubſtantiellement, elles ſont de même eſpece, l'une acquiert plus de lumieres que l'autre, mais ce ne ſont que des avantages accidentels, & dependans d'une inſtitution arbitraire.* Cette doctrine coule néceſſairement & inévitablement de ce qui s'enſeigne dans les Ecoles ſur la conoiſſance des bêtes. Il s'enſuit de là que ſi leurs ames ſont matérielles & mortelles, les ames des hommes le ſont auſſi, & que ſi l'ame de l'homme eſt une ſubſtance ſpirituelle & immortelle, l'ame des bêtes l'eſt auſſi. Conſéquences horribles de quelque côté que l'on ſe tourne; car ſi pour éviter l'immortalité de l'ame des bêtes, on ſupoſe que l'ame de l'homme meurt avec le corps, on renverſe la doctrine d'une autre vie, & l'on ſape les fondemens de la Religion. Si pour conſerver à notre ame le privilege de l'immortalité, on l'étend ſur celle des bêtes, dans quels abîmes ſe trouvera-t-on? que ferons-nous de tant d'ames immortelles? y aura-t-il auſſi pour elles un Paradis & un Enfer? paſſeront-elles d'un corps à un autre? ſeront-elles anéanties à meſure que les bêtes meurent? Dieu créera-t-il inceſſamment une infinité d'eſprits, pour les replonger ſitôt après dans le néant? Combien y a-t-il d'inſectes qui ne vivent que peu de jours? Ne nous imaginons pas qu'il ſuffiſe de créer des ames pour les bêtes que nous conoiſſons. Celles que nous ne conoiſſons point ſont encore en plus grand nombre. Le microſcope nous en fait découvrir par milliers dans une goute de liqueur. On en decouvriroit bien d'autres, ſi l'on avoit des microſcopes plus parfaits. Et qu'on ne diſe pas que les inſectes ſont des machines; car on expliqueroit plutôt par cette Hypotheſe les actions des chiens, que les actions des fourmis & des abeilles. Il y a peut-être plus d'eſprit, & plus de raiſon, dans les animaux inviſibles, que dans les plus gros (54). Nous allons voir les vains efforts que fait l'Ecole, pour établir une différence ſpécifique entre l'ame de la bête & celle de l'homme.

(54) *Voiez les paroles de* Pline *citées dans l'Article* MENAGE, *Citation* (1).

(F) *Une différence ſpécifique entre l'ame humaine & celle des bêtes.*] Ils diſent que l'ame des bêtes eſt une forme matérielle, mais que l'ame de l'homme eſt un eſprit que Dieu crée immédiatement. Mais comment prouvent-ils cela? Je ſupoſe qu'ils ne raiſonnent que ſur les principes de la Lumiere naturelle, ſans recourir à l'Ecriture ni aux dogmes de la Religion, & je leur demande une bonne preuve que l'ame des bêtes ſoit corporelle, & que la nôtre ne le ſoit pas. Ils m'allégueront la beauté & l'étendue des conoiſſances humaines, & la petiteſſe, la groſſiéreté, & l'obſcurité des conoiſſances animales; & ils concluront qu'un principe corporel ſera capable de produire les conoiſſances des bêtes, mais non pas les réfléxions, les raiſonnemens, les idées univerſelles, les idées de l'honnête, qui ſe trouvent dans l'ame de l'homme; & par conſéquent que cette ame doit être d'un ordre ſupérieur à la matiere, elle doit être un eſprit. Ne leur diſons plus qu'ils aſſûrent témérairement que l'ame des bêtes ne raiſonne pas, & qu'elle n'a point d'idée du bien honnête: renonçons à cette Objection; diſons ſeulement qu'il eſt mille fois plus difficile de voir un arbre, que de conoître l'acte par lequel nous le voions; deſorte que ſi un principe matériel eſt capable de conoître une infinité de choſes qui ſe paſſent au dehors, il ſera beaucoup plus capable de conoître ſes propres penſées, de les comparer enſemble, & de les multiplier: ainſi les réfléxions, & les concluſions, & les abſtractions de l'homme ne démandent pas un principe plus noble que la matiere. Un fort habile Péripatéticien en tombe d'accord: laiſſons le parler: ſon aveu ſera plus perſuaſif que mes Objections. „ Si une fois vous admettez que tout ce qui ſe paſſe de plus admirable dans „ les Beſtes, peut ſe faire par le moyen d'une ame materielle; ne viendrez-vous point bien-tôt à faire le pas, „ & à dire, que tout ce qui ſe paſſe en l'homme, peut „ ſe faire auſſi par le moyen d'une ame materielle? . . . . „ Si vous mettez une fois que les Beſtes ſans aucune ame „ ſpirituelle ſont capables de penſer, d'agir pour une fin, „ de prévoir le futur, de ſe reſſouvenir du paſſé, de profiter de l'expérience par la réfléxion particuliére qu'elles „ y font; pourquoi ne direz-vous pas que les hommes „ ſont capables d'exercer leurs fonctions ſans aucune ame „ ſpirituelle? Aprés tout, les operations des hommes ne „ ſont point autres que celles-là, que vous attribuez aux „ Beſtes: s'il y a de la difference, ce n'eſt que du plus „ & du moins; & ainſi tout ce que vous pourrez dire, „ ce ſera que l'ame de l'homme eſt plus parfaite que celle „ des Beſtes, parce qu'il ſe reſſouvient mieux qu'elles, „ qu'il penſe avec plus de réfléxion, & qu'il prévoit avec „ plus d'aſſûrance: mais enfin vous ne pourrez pas dire „ que leur ame ne ſoit toûjours materielle. Vous direz „ peut-être que dans l'homme il ſe trouve des operations „ qui ne ſçauroient convenir aux Beſtes, ni proceder „ d'autre principe que d'une ame ſpirituelle: & ces operations ſont les connoiſſances univerſelles; le raiſonnement par lequel nous tirons une connoiſſance de l'autre; les idées que nous avons de l'infini & des choſes „ ſpirituelles, qui ne tombent point ſous les ſens: Mais „ ceux qui nient qu'il y ait aucune connoiſſance dans les „ Beſtes, ne nient pas pour cela que ces penſées & ces „ raiſonnemens ne ſoient en nous, puis que nous les expérimentons nous-mêmes: Ainſi ils ont toûjours le même droit que vous, de prouver l'exiſtence de l'ame raiſonnable. Mais d'ailleurs ils ajoûtent que toutes ces „ operations, que vous trouvez ſi extraordinaires, ne different que comme le plus & le moins des operations „ que vous attribuez aux Beſtes: & certainement il ſemble qu'agir pour une fin, profiter de l'expérience, prévoir l'avenir, (ce qui ſelon vous convient aux Beſtes) „ ne doit pas moins procéder d'un principe ſpirituel, que „ ce qui ſe trouve dans les hommes. Car enfin, qu'eſt-ce qu'une connoiſſance univerſelle, ſi non une connoiſſance qui convient à pluſieurs choſes ſemblables, comme le portrait d'un homme conviendroit à tous les viſages qui lui reſſembleroient? Qu'eſt-ce qu'un raiſonnement, ſi non une connoiſſance produite par une autre „ connoiſſance, comme nous voyons qu'un mouvement „ eſt produit ſouvent par un autre mouvement? Certes ſi „ l'on met une fois que la penſée, l'intention, & la réfléxion, peuvent provenir d'un corps animé par une „ forme materielle, il ſera bien difficile de prouver que „ le raiſonnement & les idées de l'homme ne ſçauroient „ provenir que d'un corps animé auſſi par une forme materielle (55)".

(55) Pardies, de la Connoiſſance des Bêtes, *num.* 49, *pag.* 100 *& ſuiv.*

Je prie tous mes Lecteurs de prendre garde à la malheureuſe ſituation où ſe trouvent les Scholaſtiques, par raport au dogme de l'ame ſenſitive. Ils alleguent contre Des Cartes les actions les plus ſurprenantes des animaux, ils les choiſiſſent exprès pour le confondre plus à coup ſûr; mais après cela ils éprouvent qu'ils ſe ſont trop avancez, & qu'ils ont fourni des armes à leur Adverſaire, pour ruiner la différence ſpécifique qu'ils ſouhaitent d'établir entre notre ame & celle des animaux. Ils voudroient bien que l'on oubliât tous ces exemples de ruſe, de précaution, de docilité, de conoiſſance de l'avenir, qu'ils ont étalez avec tant de pompe afin de montrer que les bêtes ne ſont pas des automates: ils voudroient que l'on ne ſongeât qu'aux actions groſſieres d'un bœuf qui ne fait que paître; mais il n'eſt plus tems d'exiger cela: on emploie ces mêmes exemples à les confondre, & à leur prouver que ſi une ame matérielle eſt capable de toutes ces choſes, elle pourra faire tout ce que l'ame de l'homme produit; il faudra ſeulement donner à l'ame des bêtes plus de dégrez de rafinement; ne faut-il pas qu'on ſupoſe que l'ame d'un chien ou d'un ſinge eſt moins groſſiere que l'ame d'un bœuf? En un mot, s'il n'y a qu'une ame ſpirituelle qui puiſſe produire les actions d'un gros lourdaut de païſan, je vous ſoutiendrai qu'il n'y a qu'une ame ſpirituelle qui puiſſe produire les actions d'un ſinge: & ſi vous dites qu'un principe corporel eſt capable de produire tout ce que les ſinges font, je vous ſoutiendrai qu'un principe corporel pourra être cauſe de tout ce que font les gens ſtupides, & que pourvu que l'on ſubtiliſe la matiere, & qu'on la dégage de ce qui s'apelle terreſtréitez, phlegmes, &c., elle ſera cauſe de tout ce que font les habiles gens.

QUESTION ſur la liberté de l'Ame des Bêtes.

Il ſe trouve des Auteurs qui inſinuent que puis que l'ame de l'homme eſt douée de franc arbitre, & que celle des bêtes eſt deſtituée de liberté, il faut qu'il y ait entre elles une différence ſpécifique, que l'une ſoit un eſprit, & que l'autre ſoit corporelle. Le Jéſuite Theophile Raynaud publia en 1630 un petit Livre qu'il intitula *Calviniſmus Beſtiarum Religio* (56). Son principal but étoit de prouver que la doctrine des Dominicains réduit l'homme à la condition des bêtes, en le dépouillant du libre arbitre (57). *Præcipuè ex eo capite pronunciavit Catholicus, cenſendum eſſe, Calviniſmum eſſe religionem beſtiarum, quòd juxta placita Calviniana, homo redigatur in ordinem beſtiarum, & hominis gradu ac dignitate excidat. Ad quod ſolide probandum, duæ propoſitiones viſæ illi ſunt ſtabiliendæ. Una eſt, hominem in ratione hominis, conſtitui per libertatem. Altera eſt, libertatem everti per Calviniſmum* (58). Il ſupoſe que le caractere de l'homme, je dis le caractere qui le diſtingue de la bête, eſt la liberté d'indifférence; car pour ce qui eſt de la

(56) *Voiez Mr.* Baillet, Vie de Des Cartes, *Tom. I, pag.* 224.

(57) *Il diſpute à la vérité contre* Calvin; *mais c'eſt afin de conclure contre les Dominicains, qu'il prétend être ſemblables à* Calvin *ſur ce Dogme, ce qu'il conclut contre* Calvin.

(58) Calviniſmus, Beſtiarum Religio, *Diatriba II, pag. m.* 25.

& il n'eft gueres aparent qu'ils puiffent jamais inventer une explication meilleure que ce qu'ils ont allégué jufques-ici. L'Auteur, qui a le mieux réfuté Mr. Des Cartes fur l'ame des Bêtes, nous auroit fait beaucoup de plaifir, s'il avoit pu nettoier le fentiment ordinaire (*G*). Monfr. Leibniz, l'un

la liberté qui ne confifte que dans l'exemption de contrainte, ou dans la *fpontaneïté*, aucun Scholaftique ne peut nier qu'elle ne fe trouve dans les animaux. Faifons voir qu'il eft très-faux qu'une ame doüée du libre arbitre foit d'une autre efpece qu'une ame qui ne le poffede point. L'ame des enfans & celle des fous eft deftituée du libre arbitre, & cependant elles font de la même efpece que l'ame la plus amplement pourvue de liberté. Joignez à cela que les partifans de la liberté d'indifférence conviennent qu'elle ceffera après cette vie, & néanmoins ils reconoiffent que l'ame de l'homme eft fur la terre la même fubftance que dans le Ciel, ou dans les Enfers. Il eft donc vifible que la liberté d'indifférence n'eft point un attribut effentiel de la créature, mais une conceffion, ou une faveur accidentelle dont le Créateur la gratifie: & par conféquent les ames, qui n'obtiennent pas cette conceffion, ne font pas pour cela d'une autre efpece que celles qui la reçoivent. C'eft donc très-mal raifonner que de fe fervir de cet Argument: l'ame des bêtes eft deftituée du franc-arbitre, & l'ame de l'homme n'en eft point deftituée, donc l'ame des bêtes eft matérielle, & l'ame de l'homme eft fpirituelle. Pouffons plus avant, & difons que ceux qui admettent l'ame fenfitive, n'ont aucune bonne raifon d'ôter aux bêtes la liberté. Ne difent-ils pas qu'elles font cent chofes avec un plaifir extrême, & qu'elles s'y portent en conféquence du jugement qu'elles ont fait de l'utilité des objets, jugement qui a excité en elles l'envie de s'unir à ces objets? Si la liberté ne confifte que dans l'exemption de contrainte, & dans une *fpontaneïté* qui foit précédée du difcernement des objets, n'eft-il pas abfurde de nier que les animaux foient libres? Un chien affamé n'a-t-il pas la force de s'abftenir d'un morceau de viande, lors qu'il craint d'être batu s'il ne s'en abftient? N'eft-ce pas avoir la force d'agir & de n'agir pas? Son abftinence vient fans doute de ce qu'il compare fa faim avec des coups de bâton, & qu'il les juge plus infuportables que ne l'eft fa faim. Prenez garde à tous les actes humains que l'on attribue à la liberté d'indifférence, vous trouverez que jamais l'homme ne les fufpend, ou ne choifit l'un des deux contraires, que parce qu'aiant comparé le pour & le contre, il a trouvé ou plus de motifs de fufpenfion que d'action, ou plus de motifs de cette action, que de celle-là. Faifons encore parler le Jéfuite qui a écrit contre les Cartéfiens. „ Il eft „ mal-aifé de feparer ainfi le raifonnement d'avec la pen„ fée: & il eft ce femble bien facile de prouver, que dès „ lors qu'une fubftance eft capable de penfer, elle eft auffi „ capable de raifonner, qu'elle eft pourveûë d'une volonté „ & d'un libre-arbitre, & en un mot, qu'elle eft en état „ d'agir comme les hommes. Les anciens Philofophes, „ & même les Peres de l'Eglife, ont prouvé que nous „ avions un libre-arbitre par cét argument général, que „ tout ce qui eft capable de connoître, peut connoître le „ bien & le mal, c'eft à dire, ce qui luy eft bon, ou ce „ qui luy eft mauvais, que par confequent, en confidé„ rant ces deux objets, il peut les comparer enfemble, il „ peut déliberer, il peut fe déterminer pour en choifir l'un „ à l'exclufion de l'autre, en quoy confifte l'ufage de nô„ tre liberté. Et cela eft fi vray, que la définition que „ nous retenons encore aujourd'huy de la liberté en gé„ néral, eft celle-cy, *Facultas agendi cum ratione*, la faculté „ d'agir avec connoiffance de caufe, ce *cum ratione* fignifie „ cela (59)„.

L'une des plus fortes preuves, que l'on aporte de la liberté de l'homme, eft tirée de la punition des malfaiteurs. Toutes les fociétez font convenues de les châtier exemplairement, & d'étendre même en certains cas fur leurs cadavres une longue peine à la vue de tout le monde; on les prive de la fépulture, & on les fait fervir de fpectacle fur les roues & fur les gibets. Si l'homme n'agiffoit pas librement, fi une néceffité fatale & inévitable le déterminoit à une certaine fuite de penfées, le vol & le meurtre ne devroient pas être châtiez, & l'on ne pourroit efpérer aucun fruit de la punition des coupables; car ceux qui verroient fur une roue le cadavre d'un malfaiteur, ne feroient pas moins foumis qu'auparavant à cette force majeure qui les fait agir, fans leur laiffer aucun ufage de liberté. Cette preuve du libre arbitre n'eft pas auffi forte qu'elle le paroît; car encore que les hommes foient perfuadez que les machines ne fentent point, ils ne laiffent pas de leur donner cent coups de marteau, quand elles font détraquées, s'ils jugent qu'en aplatiffant une roue, ou une autre piece de fer, ils les remettront au train ordinaire. Ils feroient donc fuftiger un coupeur de bourfe, quand même ils fauroient qu'il n'a point de liberté, pourvu que l'expérience leur eût apris qu'en faifant fouetter les gens, on les empêche de continuer certaines actions. Mais en tout cas fi cette preuve du libre arbitre a quelque force, elle fert manifeftement à faire voir que les bêtes ne font pas deftituées de liberté (60). On les châtie tous les jours, & on les corrige par là de leurs défauts. Ochin au commencement de fes Labyrinthes examine toutes les raifons qui nous perfuadent que nous agiffons librement; & il dit entre autres chofes contre celle qui eft tirée de la punition des malfaiteurs, que fi les Juges étoient affûrez qu'en faifant pendre un cheval qui auroit tué un homme, & en le laiffant pendu long-tems fur les grands chemins, on empêcheroit les autres chevaux de faire du mal, ils fe ferviroient de ce fuplice toutes les fois qu'un cheval auroit eftropié ou tué quelqu'un, par fes ruades ou par fes morfures (61). Aparemment il ne favoit pas qu'on fe fert de ces fpectacles en quelques païs, pour contenir dans leur devoir les bêtes féroces. Rorarius en a été témoin oculaire: il a vu deux loups pendus au gibet dans le païs de Juliers; & il obferve que cela fait plus d'impreffion fur les autres loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des oreilles, &c., n'en fait fur un voleur. Il dit auffi qu'en Afrique l'on attache en croix quelques lions pour épouvanter les autres, & que l'on s'en trouve bien. *Solent in Africa crucifigere leones, fi qui deprehendantur urbes obfidere, quod in fenectâ faciunt: quoniam ad perfequendas feras vires non fuppetunt; cujus pœnæ metu, licet urgeat fames, definunt: & nos ab Agrippina Colonia Duram verfus equitantes, in illa vafta fylva, vidimus duos caligatos lupos, non fecus quam duos latrones furcæ fufpenfos: quo fimilis pœnæ formidine à maleficio reliqui deterreantur. At inter homines quotidie reperiuntur, quibus ob admiffa furta tergus virgis cæfum, abfciffæ auriculæ, fignatæ genæ, truncata altera manus, erutus oculus, nec adhuc à furtis fe continere poffunt, donec laqueus vitæ finis extiterit* (62).

(*G*) *S'il avoit pu nettoier le fentiment ordinaire.*] On a fait beaucoup de cas, & avec beaucoup de raifon, d'un Livre qui a pour Titre *Le Voyage du Monde de Des Cartes* (63). On y trouve de très-grandes dificultez propofées agréablement & vivement aux Cartéfiens, & fort bien pouffées. Celles qui concernent l'ame machinale des bêtes font ce me femble les meilleures qui fe puffent propofer. L'Auteur avoue de bonne foi le peu d'adreffe qu'eurent d'abord les Péripatéticiens, contre ce grand Paradoxe de Monfr. Des Cartes, & l'avantage que les Sectateurs de celui-ci en tirérent. Il fe fert habilement des conféquences fâcheufes qu'on peut inférer de ce Paradoxe; car il montre que les Argumens des Cartéfiens nous conduifent à juger que les autres hommes font des machines. C'eft peut-être l'endroit le plus foible de la place, & cela confirme une penfée très-judicieufe que l'on peut avoir de la nature des connoiffances humaines. Il femble que Dieu qui en eft le diftributeur agiffe en pere commun de toutes les Sectes, c'eft-à-dire qu'il ne veuille point foufrir qu'une Secte puiffe pleinement triompher des autres, & les abîmer fans reffource. Une Secte terraffée, mife en déroute, n'en pouvant plus, trouve toûjours les moiens de fe relever, dès qu'elle abandonne le parti de la défenfive, pour agir offenfivement par diverfion, & par rétorfion. Le combat des Sectes eft toûjours ce que fut pendant quelque tems celui des Troiens & des Grecs, la nuit que Troie fut prife (64): tour à tour elles fe vainquent l'une l'autre, felon qu'elles changent les parades en rifpoftes. Le Cartéfien n'a pas plutôt renverfé, ruiné, anéanti l'opinion des Scholaftiques fur l'ame des bêtes, qu'il éprouve qu'on peut le batre par fes propres armes, & lui montrer qu'il prouve trop; & que s'il raifonne conféquemment il renoncera à des opinions, qu'il ne pourroit abandonner fans s'expofer au ridicule, & fans admettre des abfurditez qui fautent aux yeux; car où eft l'homme qui oferoit dire qu'il n'y a que lui qui penfe, & que tous les autres font des machines? Ne le regarderoit-on pas comme un perfonnage plus extravagant, que ceux qu'on enferme dans les petites maifons, ou que l'on féqueftre de toute focieté humaine? Cette conféquence du dogme Cartéfien eft un fâcheux rabat-joie: elle eft femblable aux pieds du pan; c'eft une laideur qui mortifie la vanité que le brillant du plumage avoit infpiré. Quoi qu'il en foit, il faut convenir que tout l'avantage du Pere Daniel contre l'opinion de Monfr. Des Cartes confifte dans les Objections qu'il a propofées, & nullement dans les Réponfes qu'il a faites aux Objections des Cartéfiens. Il ne nie pas qu'ils n'embarraffent étrangement par leurs Queftions; mais il foutient qu'à leur tour ils font queftionnez d'une maniere qui n'eft pas moins embarraffante, & que l'on peut faire *de bonnes reprefailles* (65). Vous chercheriez inutilement dans fon Ecrit la folution des Dificultez Phyfiques, Morales, & Théologiques que l'on propofe aux Péripatéticiens fur l'ame des bêtes; il fe contente de vous répondre que s'il y a là des chofes qu'on ne comprend point, il y en a auffi de femblables dans l'Hypothefe de Mr. Des Cartes. La définition de l'ame de la bête, *une fubftance capable de fenfation*, c'eft-à-dire, de voir, d'entendre, &c., eft auffi claire que la définition Cartéfienne de l'efprit, *une fubftance qui penfe & qui raifonne* (66). Ce font les paroles du P. Daniel: il les prouve enfuite auffi bien qu'on puiffe. Un peu auparavant il avoit dit (67) que l'ame des bêtes n'eft ni matiere ni efprit, mais *un être mitoyen entre les deux* qui n'eft pas *capable de raifonnement ni de penfée, mais feulement de perception & de fenfation.* S'il ne dit rien de meilleur, il s'en faut prendre, non pas à fes lumieres, mais à la nature du fujet.

Il me permettra de dire que fon Hypothefe eft infoutenable, & qu'elle ne peut réfoudre aucune dificulté. Ces deux termes, *matiere*, *efprit*, femblent d'abord opofez d'une maniere à fouffrir quelque milieu; mais quand on y regarde de près, on comprend qu'on peut les réduire à l'opo-

(59) Pardies, de la Conoiffance des Animaux, *num.* 52, *pag.* 104, 105. *Notez qu'il cite, pag.* 113, *l'exemple d'un Chien, qui avoit apris* à chanter fa partie avec fon maître. *Il cite*, Vide Horarium oratione peculiari de ratione brutor. *Il faloit citer*, Rorarius, quod animalia bruta utantur ratione melius homine. Lib. I, pag. 2.

(60) *Notez bien cette Queftion que* Franzius *fe propofe*, Hift. Animal. Sacra, *Parte I, Cap. II, pag. m.* 16. Quæri autem poffet *an non ponenda fit rationalis anima in brutis* . . . . cum *Genef. 9. v. 5.* Deus ipfe vindicare velit fanguinem hominis in brutis fi quando effuderunt fanguinem hum. num. *Il cite auffi* Exode XII, *Verf.* 28, *&* Levitique XX, *Verf.* 15, 16, *où Dieu ordonne des peines contre les Bêtes.*

(61) *Je n'ai pas préfentement fous ma main ce Livre* d'Ochin, *je cite de memoire ce qu'il dit; & peut-être que je ne raporte pas précifément la verfion de fes paroles; mais je fuis fûr que je raporte fa penfée.*

(62) Rorarius, quod animalia bruta utantur ratione melius homine, *Libr. II, pag.* 109.

(63) *Le Pere* Daniel, *Jéfuite, paffe pour l'Auteur de cet Ouvrage.*

(64) *Nec foli pœnas dant fanguine Teucri: Quondam etiam victis redit in præcordia virtus, Victoresque cadunt Danai.* Virgilius, Æneid. *Libr. II, Verf.* 366.

(65) Suite du Voiage du Monde de Des Cartes, *pag.* 75.

(66) *Là-même, pag* 84.

(67) *Là-même, pag.* 82, 83.

l'un des plus grans Esprits de l'Europe, aiant bien conu ces dificultez, a fourni des ouvertures qui méritent d'être cultivées (*H*). J'en dirai quelque chose quand ce ne seroit qu'afin d'indiquer

position contradictoire. Pour cela il suffit de demander si la substance qui n'est ni corps ni esprit est étendue, ou non étendue. Si elle est étendue, on a grand tort de la distinguer de la matiere: si elle n'est pas étendue, je demande en vertu de quoi on la distingue de l'esprit; car elle convient avec l'esprit dans la notion de substance non étendue, & nous ne saurions comprendre que cette notion soit divisible en deux especes; vu que l'attribut spécifique, qu'on voudroit donner à l'une, ne nous paroitra jamais incompatible avec l'autre. Si Dieu peut joindre la pensée (68) avec un être non étendu, il la pourra joindre aussi avec un autre être non étendu, n'y aiant rien que l'étendue qui nous paroisse rendre la matiere incapable de pensée. Pour le moins nous concevons clairement qu'une substance non étendue qui peut sentir, est capable de raisonner; & par conséquent si l'ame des bêtes est une substance non étendue capable de sensation, elle est capable de raisonnement: elle est donc de la même espece que l'ame de l'homme; elle n'est donc pas une substance mitoienne entre le corps & l'esprit. Voici une Demande du P. Daniel. *Les Cartesiens nieront-ils la possibilité de cette espece d'être, capable uniquement de sensation? Et où est ce respect que leur maître a tasché de leur inspirer pour la toute-puissance d'un Dieu, qui peut faire, selon luy, qu'un triangle n'ait pas trois angles, & que deux & deux ne fassent pas quatre; & qui cependant n'auroit pû faire un être, qui n'eût que des sensations* (69)? Cette Question embarrasseroit un homme qui auroit fait vœu de ne s'écarter jamais de ce que Des Cartes a dit; mais on ne voit pas de Cartésiens qui s'imposent cet esclavage, & l'on est bien sûr que Mr. Des Cartes n'auroit osé assûrer sérieusement, que Dieu peut faire deux pieds de cire susceptibles de trois ou quatre figures, & incapables de toutes les autres. Qu'il ait cru là-dessus ceci ou cela, ses Disciples ne croiront jamais manquer au respect qui est dû à Dieu, s'ils disent qu'un *être capable uniquement de sensation*, n'est pas plus possible qu'un morceau (70) de cire, capable uniquement de la figure quarrée. Pour ce qui concerne *un être qui n'eût que des sensations*, ils le croiront très-possible, tout de même qu'il seroit possible qu'un certain morceau de matiere fût toûjours rond, si Dieu vouloit y empêcher éternellement la transposition des particules. N'en déplaise au Pere Daniel, il ne s'est pas aperçu qu'on donne le change quand on dit d'abord, *un être capable uniquement de sensation*, & puis *un être qui n'eût que des sensations*. La possibilité du prémier est inconcevable: celle du second est manifeste. Mais comme un morceau de cire, où Dieu empêcheroit incessamment la transposition des particules, seroit de la même espece qu'un morceau de cire, où le changement des extrémitez produiroit incessamment une nouvelle figure; disons aussi qu'une substance, que Dieu borneroit toûjours aux sensations, seroit de la même espece qu'une substance qui s'éleveroit jusques au raisonnement.

Il me reste à faire voir l'inutilité de l'Hypothese de ce Jésuite. I. On a besoin d'un Systême qui établisse la mortalité de l'ame des bêtes: or c'est ce qu'on ne trouve point dans un être mitoien entre le corps & l'esprit; car un tel être n'est point étendu: il est donc indivisible, il ne peut périr que par *annihilation*; les maladies, le feu, le fer, ne sauroient l'ateindre; il est donc à cet égard de même nature, & de même condition que les esprits, que l'ame de l'homme. II. Nous avons besoin d'un Systême qui établisse une différence spécifique entre l'ame de l'homme & l'ame des bêtes: or c'est ce que nous ne trouverons point par cet être mitoien; car si l'ame des bêtes n'étant ni corps ni esprit a néanmoins des sensations, l'ame de l'homme pourra fort bien raisonner encore qu'elle ne soit ni corps ni esprit; mais un être mitoien entre les deux. Le passage de la privation du sentiment à la perception d'un arbre, & au discernement de cet arbre, est une action plus difficile que le passage de la sensation au raisonnement. III. Nous avons besoin d'un Systême qui donne raison de l'industrie surprenante des abeilles, des chiens, des singes, des éléphans; & vous nous venez donner une ame de bêtes qui n'a que des sensations, qui ne pense (71) point, qui ne raisonne point. Songez y bien, vous comprendrez qu'une telle ame ne suffit pas à l'explication des phénomenes. Le Pere Daniel l'avoue dans un autre endroit de son Ouvrage, où il paroît ne donner aux Péripatéticiens que l'avantage de la possession: car après avoir touché les dificultez du Cartésianisme par raport aux bêtes, il ajoute (72): *Les Peripateticiens ont aussi leurs difficultez à resoudre, on n'en peut pas douter: mais fussent-elles encore plus grandes de beaucoup qu'elles ne sont, tandis que les Cartesiens n'auront rien de meilleur ni de plus intelligible à nous dire, il faut s'en tenir là, & raisonner sur ce point particulier, comme fit sur toute la philosophie un grand Ministre d'Etat, il y a vingt-cinq ans. On luy conseilloit de ne point faire apprendre à son Fils aisné l'ancienne Philosophie, parce que, lui disoit-on, il n'y a dans cette Philosophie que des niaiseries & des folies. On m'a dit aussi, repondit-il, qu'il y a bien des fadaises & des chimeres dans la nouvelle; ainsi, continua-t-il, folie ancienne, folie nouvelle, je croy qu'ayant à choisir, il faut preferer l'ancienne à la nouvelle.* C'est ainsi peut-être que Nihusius raisonnoit (73).

(*H*) *Mr. Leibniz . . . . a fourni des ouvertures qui méritent d'être cultivées.*] Il aprouve (74) le sentiment de quelques Modernes, que les animaux sont organisez dans la semence; & il croit d'ailleurs (75) que la matiere toute seule ne peut pas constituer de veritable unité, & qu'ainsi tout animal est uni à une forme qui est un être simple, indivisible, véritablement unique. Outre cela il supose (76) que cette forme ne quitte jamais son sujet, d'où il résulte qu'à proprement parler il n'y a ni mort ni génération dans la nature. Il excepte (77) de tout ceci l'ame de l'homme; il la met à part, &c. Cette Hypothese (78) nous délivre d'une partie de l'embarras. Il n'est plus question de répondre aux Objections accablantes que l'on fait aux Scholastiques. L'ame des bêtes, leur dit-on, est une substance distincte du corps; il faut donc qu'elle soit produite par creation, & détruite par *annihilation*; il faudroit donc que la chaleur (79) eût la force de créer des ames, & de les anéantir (80), & que peut-on dire de plus absurde? Les Réponses des Péripatéticiens à cette Objection ne méritent pas d'être raportées, ni de sortir de l'obscurité des classes où on les débite à de jeunes Ecoliers: elles ne sont propres qu'à nous convaincre que l'Objection est invincible à leur égard. Ils ne se tirent pas mieux du précipice où on les jette, quand on les engage à trouver du sens & quelque ombre de raison, dans la production continuelle d'un nombre presque infini de substances, qui sont détruites totalement peu de jours après, quoi qu'elles soient beaucoup plus nobles, & beaucoup plus excellentes que la matiere qui ne perd jamais son existence. L'Hypothese de Mr. Leibniz pare tous ces coups; car elle nous porte à croire, 1, que Dieu au commencement du monde a créé les formes de tous les corps, & par conséquent toutes les ames des bêtes: 2, que ces ames subsistent toûjours depuis ce tems-là, unies inséparablement au prémier corps organisé dans lequel Dieu les a logées. Cela nous épargne la métempsychose, qui sans cela seroit un asyle où il faudroit se sauver nécessairement. Afin qu'on voie si j'ai bien compris sa pensée, je mets ici une partie de son Discours. „ (81) C'est ici où les *transformations* de Messieurs „ Swammerdam, Malpighi, & Leeuwenhoeck, qui sont „ des plus excellens observateurs de nôtre temps, sont venuës à mon secours, & m'ont fait admettre plus aisément, que l'animal, & toute autre substance organisée, „ ne commence point lors que nous le croyons, & que „ sa generation aparente n'est qu'un developement, & une „ espece d'augmentation. Aussi ai-je remarqué que l'Auteur de la Recherche de la verité, Mr. Regis, Mr. Hartsoeker, & d'autres habiles hommes n'ont pas esté fort „ éloignez de ce sentiment. Mais il restoit encore la plus „ grande question, de ce que ces ames ou ces formes deviennent par la mort de l'animal, ou par la destruction „ de l'individu de la substance organisée. Et c'est ce qui „ embarrasse le plus; d'autant qu'il paroît peu raisonnable „ que les ames restent inutilement dans un caos de matiere confuse. Cela m'a fait juger enfin qu'il n'y avoit „ qu'un seul party raisonnable à prendre; & c'est celui de „ la conservation non seulement de l'ame, mais encore „ de l'animal mesme, & de sa machine organique; quoi „ que la destruction des parties grossieres l'ait reduit à une „ petitesse qui n'échape pas moins à nos sens, que celle „ où il estoit avant que de naître. Aussi n'y a-t-il personne qui puisse bien marquer le veritable temps de la „ mort, laquelle peut passer long-temps pour une simple „ suspension des actions notables, & dans le fonds n'est „ jamais autre chose dans les simples animaux: témoin les „ *Ressuscitations* des mouches noyées, & puis ensevelies „ sous de la craye pulverisée, & plusieurs exemples semblables, qui font assez connoître qu'il y auroit bien „ d'autres ressuscitations, & de bien plus loin, si les hommes estoient en estat de remettre la machine. . . . . . . „ Il est donc naturel que l'animal ayant toujours esté vivant „ & organisé, (comme des personnes de grande penetration commencent à le reconnoître) il le demeure aussi „ toûjours. Et puis qu'ainsi il n'y a point de premiere naissance, ni de generation entierement nouvelle de l'animal, „ il s'ensuit qu'il n'y en aura point d'extinction finale, ni de „ mort entiere prise à la rigueur metaphysique; & que par „ consequent au lieu de la transmigration des ames, il n'y „ a qu'une transformation d'un mesme animal, selon que „ les organes sont pliez diferemment, & plus ou moins developez ".

Je dirai par occasion qu'il y a des gens qui croient que le sujet primitif, auquel notre ame est unie, sort avec elle de notre corps quand nous mourons. Mr. Poiret ne s'éloigne pas de ce sentiment, & il croit même que Moïse aparut le jour de la transfiguration, avec le vrai corps qui accompagna son ame au sortir de cette vie; c'est-à-dire, selon lui, lors que cette ame bienheureuse ne fit que quitter l'écorce, ou l'envelope qui couvroit le corps subtil auquel elle étoit unie. Il donne au cadavre le nom d'écorce ou de rouille, par raport au vrai sujet qui est uni avec l'ame. Voici ses termes: *Cùm Deus sit constans in suis operibus, maxime in præcipuis, & quoad fundamentaliora, condideritque mentes quasdam, humanas nempe, corporibus annexas; probabile non est, id opus vel per aliquod tempus ex toto interrumpi atque destrui: & ex historiis sacris habemus, Mosen, cujus cadaver omnino cecidit, cum Elia apparuisse Apostolis Christum in transfiguratione radiantem spectantibus: id quod sine corpore, cui mens fuerit juncta, fieri non poterat.*

Nonnulli

(68) *J'aprens ce mot au sens des Cartésiens, c'est-à-dire pour une modification générique, qui comprend sous soi les sensations, les réflexions, les raisonnemens, &c, comme autant d'especes.*

(69) Suite du Voiage du Monde, *pag.* 84.

(70) *On entend ici par morceau un assemblage de différens corpuscules. C'est pour prevenir la difficulté d'un Atomiste, qui croit que la figure d'un atome est immuable essentiellement.*

(71) *On prend ici le mot de penser pour une espece de perception, & non pas dans la notion générale de Mr. Des Cartes.*

(72) Suite du Voiage du Monde de Des Cartes, *pag.* 105, 106.

(73) *Voiez la Remarque* (H) *de son Article.*

(74) *Voiez le* Memoire de Monsr. Leibniz, *inséré dans le* Journal des Savans, *du* 27 *Juin* 1695 *pag.* 449 *Edit de Hollande.*

(75) Journal des Savans, *du* 27 *Juin* 1695 *pag.* 446.

(76) *Là-même, pag.* 447.

(77) *Là-même, pag.* 448, 450.

(78) *Monsr.* Bernier, *dans sa* Relation des Gentils de l'Hindoustan, *pag. m.* 200, *raporte une opinion à peu près semblable des Philosophes de ce Païs-là.*

(79) *On fait éclorre des poulets en mettant les œufs dans un four que l'on chauffe par dégrez. Cela se pratique dans l'Egypte.*

(80) *On peut faire mourir plusieurs sortes d'Animaux, en les mettant dans un four un peu trop chaud.*

(81) Journal des Savans, *du* 27 *Juin* 1695, *pag.* 448.

quer mes doutes. Mais pour revenir à Rorarius, je ne croi pas me tromper lors que je me persuade qu'il étoit nâtif de Pordenone en Italie (*I*). Je voudrois avoir lu le Plaidoié qu'il composa pour les rats (*b*). Il fut imprimé dans le Païs des Grisons l'an 1548. Il y a quelque chose de semblable dans les Ecrits du Président Chassanée (*c*). Nous acheverons de donner ici (*d*) le Recueil dont on a vu la principale partie dans l'Article de Pereira.

(*b*) *Oratio pro muribus adversus Nicolaum Bostii editum. Augustæ Rheticæ ap. Phil. Ulhard.* Draudius, Biblioth. *pag.* 1093.

(*c*) *Voiez* Monsieur de Thou, *Libr. VI, pag.* 126.

(*d*) *Voiez la Remarque* (*D*).

J'ai apris de divers endroits que plusieurs personnes qui aiment l'Histoire des Dogmes ont aprouvé les Recueils que j'ai publiez dans les Remarques de cet Article. On a même témoigné qu'on seroit bien aise que j'en publiasse d'autres, s'il m'en étoit tombé de nouveaux entre les mains. Cela me fait prendre la liberté de mettre ici quelques Suplémens (*K*), quoi que je n'ignore pas qu'il

Nonnulli ad corpus ex aëre assumptum recurrunt: at quidni id ex ipso Mosis corpore (& sic de cæteris) esset, portio nempe materiæ illius internæ spiritualioris, subtilioris & purioris, quæ deposito cadavere, seu tegmine vel cortice aut scabie vel rubigine quadam, exhalaret, & menti adhuc unita, ejus regimine, secundum Dei placitum, dirigeretur (82)? Il a publié quelques Objections qui lui furent envoiées de Sedan. On lui objecta entre autres choses (83), que l'exemple de Moïse ne prouve rien, parce qu'afin que ce grand Prophète fût vu des Apôtres, il auroit falu ajoûter beaucoup de matiere à celle qui feroit sortie de son cadavre avec son ame. Or, s'il eût falu lui donner plus de la moitié d'un corps étranger, il n'y a nul inconvénient à dire que toute la matiere qui fut vue en lui ce jour-là étoit étrangere. Mr. Poiret répondit (84) que la matiere subtile, qui sort du corps avec l'ame, est à la vérité trop déliée pour fraper nos sens grossiers; mais que quand Dieu nous assiste extraordinairement, nous pouvons la voir. On l'avertit qu'il y a des Scholastiques qui admettent une quintessence, pour être le lien de l'ame humaine avec les organes formez des quatre élémens, & pour être son véhicule quand la mort la fait déloger. Ils disent aussi que ce véhicule est le sujet des peines que les réprouvez endurent avant la résurrection. *Observo opinionem viri docti non multum discrepare à quorumdam Scholasticorum placitis, qui præter quatuor elementa nescio quam quintam essentiam venire in compositionem humani corporis opinantur, quæ sit veluti medium quoddam vinculum, quo incorporeus & immortalis animus cum terreno ac mortali corpore copuletur: aliter enim si res esset, nulla videretur esse proportio & convenientia inter corpus & animam rationalem: & illam quidem quintam essentiam naturæ cœlestis esse volunt, eamque ferre animum quando per mortem è corpore migrare cogitur, & in ea pœnas apud inferos luere sceleribus suis promeritas* (85). Mr. Poiret répondit (86) qu'il n'avoit que faire de ce que les Scholastiques avoient pu dire. Voiez la marge (87).

(82) Poiret, Cogitat. rational. de Deo, anima, & malo, *in Appendice, num. 1, pag.* 611 *Edit. Amstelod.* 1685.

(83) *Idem*, Respons. ad primas Object. *p.* 696.

(84) *Idem, ibid. pag.* 697.

(85) *Ibid. pag.* 696.

(86) *Ibid. pag.* 697.

(87) *Le Platonicien anonyme, Auteur du* Philosophia vulgaris refutata *imprimé l'an* 1690, *dit qu'*Okam, Maironi, Antoine Mirandulanus, Garbius, Licetus, *font l'ame de l'homme composée de 2 substances* alia immateriali quæ à Deo creatur, alia materiali quæ ex traduce progignatur, &c.

Il y a dans Hypothese de Mr. Leibniz certaines choses qui font de la peine, quoi qu'elles marquent l'étendue & la force de son génie. Il veut, par exemple, que l'ame d'un chien agisse indépendemment des corps; *que tout lui naisse de son propre fonds, par une parfaite* spontanéité *à l'égard d'elle-même, & pourtant avec une parfaite* conformité *aux choses de dehors. . . . . . . Que ses perceptions internes lui arrivent par sa propre constitution originale, c'est-à-dire representative (capable d'exprimer les estres hors d'elle par raport à ses organes) qui lui a été donnée dès sa creation, & qui fait son caractere individuel* (88). D'où il résulte qu'elle sentiroit la faim & la soif à telle & telle heure, quand même il n'y auroit aucun corps dans l'Univers; quand même *il n'existeroit rien que Dieu & elle*. Il a expliqué (89) sa pensée par l'exemple de deux pendules qui s'accorderoient parfaitement: c'est-à-dire qu'il supose que selon les loix particulieres qui font agir l'ame, elle doit sentir la faim à une telle heure; & que selon les loix particulieres qui réglent le mouvement de la matiere, le corps qui est uni à cette ame doit être modifié à la même heure, comme il est modifié quand l'ame a faim. J'attendrai à préférer ce Systême à celui des causes occasionnelles, que son habile Auteur l'ait perfectionné: je ne saurois comprendre l'enchainement d'actions internes & spontanées, qui feroit que l'ame d'un chien sentiroit de la douleur immédiatement après avoir senti de la joie, quand même elle seroit seule dans l'Univers. Je comprens pourquoi un chien passe immédiatement du plaisir à la douleur, lors qu'étant bien affamé, & mangeant du pain, on lui donne subitement un coup de bâton; mais que son ame soit construite de telle sorte, qu'au moment qu'il est frapé il sentiroit de la douleur, quand même on ne le fraperoit pas, quand même il continueroit de manger du pain sans trouble ni empêchement, c'est ce que je ne saurois comprendre. Je trouve aussi fort incompatible la *spontanéité* de cette ame avec les sentimens de douleur, & en général avec toutes les perceptions qui lui déplaisent. D'ailleurs la raison pourquoi cet habile homme ne goûte point le Systême Cartésien, me paroit être une fausse supposition; car on ne peut pas dire que le Systême des causes occasionnelles fasse intervenir l'action de Dieu par miracle (90), *Deum ex machina*, dans la dépendance réciproque du corps & de l'ame; car comme Dieu n'y intervient que suivant des Loix générales, il n'agit point là extraordinairement. La vertu interne & active communiquée aux formes des corps, selon Mr. Leibniz, conoit-elle la suite d'actions qu'elle doit produire? Nullement; car nous savons par expérience que nous ignorons, si dans une heure nous aurons telles ou telles perceptions: il faudroit donc que les formes fussent dirigées par quelque principe externe dans la production de leurs actes. Cela ne seroit-il pas le *Deus ex machina*, tout de même que dans le Systême des causes occasionnelles (91)? Enfin, comme il supose avec beaucoup de raison, que toutes les ames sont simples & indivisibles, on ne sauroit comprendre qu'elles puissent être comparées à une pendule; c'est-à-dire que par leur constitution originale elles puissent diversifier leurs opérations, en se servant de l'activité spontanée qu'elles recevroient de leur créateur. On conçoit clairement qu'un être simple agira toûjours uniformement, si aucune cause étrangére ne le détourne. S'il étoit composé de plusieurs Pieces comme une machine, il agiroit diversement, parce que l'activité particuliere de chaque piece pourroit changer à tout moment le cours de celle des autres; mais dans une substance unique, où trouverez-vous la cause du changement d'opération?

(88) Journal des Savans, *du* 4 *de Juillet* 1695, *pag.* 457.

(89) *Dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Fevrier* 1696, *pag.* 274, 275.

(90) *Là-même.*

(91) *Consultez les Objections qui ont été faites à Monsr.* Leibniz *par Monsr. S. F.* (*c'est* Mr. Foucher) *dans le* Journal des Savans *du* 12 *de Septembre* 1695, *pag.* 639 *& suiv.*

(*I*) *Je me persuade qu'il étoit nâtif de Pordenone en Italie.*] Voici sur quoi je me fonde. Il dit que Sacille est proche de sa patrie. *Proximum est patriæ meæ Sacillum oppidum (in quo doctissimus Franciscus Amaltheus publico stipendio humaniores litteras profitetur, cujus sub ductu pueritiæ meæ rudimentum deposui) amœnum flumine.* Cette parenthese n'est pas ici superflue: elle nous aprend où notre Rorarius fit ses prémieres études; & que les trois freres, qui ont rendu si célèbre le nom d'Amalthée (92), n'étoient pas les seuls de ce nom qui fussent savans. Il est certain que Sacille n'est pas loin (93) de *Portus Naonis*, ou de Pordenone, comme l'apellent les Italiens, ou de Portenau, comme le nomment les Allemans (94). L'Epitre Dédicatoire du Livre de Rorarius à l'Eveque d'Arras est datée de *Portus Naonis*: & il y a un Médecin qui étoit de la même ville, & qui se nommoit Nicolas Rorarius. Il est Auteur d'un Livre qui fut imprimé à Venise l'an 1566 & l'an 1572, & qui a pour Titre *Contradictiones, Dubia, & Paradoxa in Libros Hippocratis, Celsi, Galeni, Aetii, Æginetæ, Avicennæ, cum eorundem conciliationibus.* Voici ce qu'on dit de cet Ecrivain dans Lindenius Renovatus. *Nicolaus Rorarius Utinensis Medicus vixit circa A. C.* 1563. *Renatus Moreau de V. S. in Pleurit.* Cela ne veut pas dire qu'il étoit d'Udine; mais seulement qu'il y pratiquoit la Médecine. Ainsi Mr. Konig a fait une faute quand il a dit, *Rorarius* (Nicol.) *de Portunnone, Utinensis, collegit conciliationes contradictionum in scriptis Medicorum anno* 1566. L'omission du mot *Medicus* après *Utinensis* jette dans l'erreur: elle fait croire que ce Médecin étoit d'Udine, & que *de Portunnone* étoit un surnom de sa famille. Le Doni a dédié l'un des Chapitres de son *Ramo della Zucca* (95) al S. Gregorio Rorario da Pordonone.

(92) Hieronymus, Joannes Baptista, *&* Cornelius Amalthei. *On a imprimé leurs Poësies Latines à Amsterdam l'an* 1689 *avec une Préface de Mr.* Grævius.

(93) *Voiez* Leandre Alberti, *in* Descriptione Italiæ, *pag. m.* 750.

(94) *Voiez* Baudrand, *au mot* Portus Naonis.

(95) *C'est la* Chiachiera ultima, *folio m.* 64 *verso.*

(*K*) *Cela me fait prendre la liberté de mettre ici quelques Suplémens.*] Commençons par indiquer les Auteurs qui donnent aux bêtes une ame raisonnable. Je ne pense pas que personne ait eu là-dessus des sentimens plus outrez que le Philosophe Celsus; car voulant combatre ce que disent les Chrétiens, que toutes choses ont été faites pour l'homme, il s'éforce de montrer que les bêtes ne sont pas moins excellentes que l'homme, & que même elles le surpassent. Il leur (96) attribue une forme de gouvernement, l'observation de la justice, & celle de la charité (97). Il prétend que les fourmis entrent en conversation les unes avec les autres. *Lors qu'elles se rencontrent*, dit-il, *elles s'entretiennent ensemble; ce qui fait qu'elles ne s'égarent point, dans leur chemin. Elles ont donc la Raison, dans tous ses degrez; elles ont naturellement les idées de certaines véritez universelles; elles ont l'usage de la voix; elles ont la connoissance des choses fortuites; & elles les savent exprimer* (98). Il assûre qu'il y a des bêtes „ (99) qui savent les secrets „ de la Magie (100): desorte-que les hommes ne s'en fau„ royent prévaloir, comme d'un avantage qu'ils ayent sur „ les bêtes. Voicy de quelle maniere il en parle. *Si* „ *l'homme fait vanité de savoir les secrets de la Magie, les* „ *serpens & les aigles en savent encore plus que luy. Car ils* „ *ont plusieurs préservatifs, contre les poisons & contre les* „ *maladies: & ils connoissent la vertu de certaines pierres,* „ *pour la guérison de leurs petits; desquelles les hommes font* „ *tant d'estime, que quand ils en trouvent, ils s'imaginent* „ *avoir trouvé un thrésor. . . . .* (101) Après cela, „ voulant montrer, bien au-long, que les hommes, sous „ ombre qu'ils connoissent la Divinité, ne doivent point „ pretendre l'emporter, par-là, sur tous les Etres mortels, „ puis-qu'il y a des animaux sans-raison, qui en ont une „ idée pure & distincte, pendant-que les plus subtils, soit „ d'entre les Grecs, soit d'entre les Barbares, ont par „ tout tant de disputes à son occasion: il ajoûte; *Si l'on* „ *prétend élever l'homme au-dessus des autres animaux, parce* „ *qu'il est capable de conoître la Divinité, & d'en recevoir* „ *l'idée & l'impression; qu'on sache qu'il y en a plusieurs,* „ *parmy eux, qui se peuvent attribuer le même avantage: &* „ *non sans fondement. Car qu'y a-t-il de plus divin, que de* pré-

Auteurs qui ont cru que l'Ame des Bêtes est raisonnable.

(96) *Aux Abeilles, & aux Fourmis.*

(97) *Voiez* Origene contre Celsus, *Livr. IV, pag. m.* 180.

(98) *Là-même, pag.* 181, 182: *je me sers de la Traduction de Mr.* Bouhereau.

(99) *Là-même, pag.* 182.

(100) *Il entend la Magie naturelle.*

(101) *Là-même, pag.* 183, 184.

qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ne s'en soucieront guere, & qui les apelleront des excrescences. Ils

„ *prévoir & de prédire l'avenir? Or les autres animaux, & „ les oiseaux sur-tout, sont, en cela, les maîtres des hom- „ mes; & l'art de nos devins ne consiste, qu'à entendre ce „ que ces animaux leur enseignent. Les oiseaux donc, & les „ autres animaux propres à la divination, aux-quels Dieu „ découvre l'avenir, nous le montrent par des signes & par „ des symboles; ce qui est une preuve, qu'ils ont naturelle- „ ment plus de commerce, & un commerce plus étroit, avec „ la Divinité, que nous n'avons; qu'ils nous passent en sa- „ voir, & qu'ils sont plus chers à Dieu que nous. Les hom- „ mes les plus éclairez disent, aussi, que ces animaux com- „ muniquent ensemble, d'une maniére bien-plus sainte & plus „ noble, que nous ne faisons: & que, pour eux, ils enten- „ dent leur langage, comme ils le justifient, lors qu'aprés nous „ avoir avertis, que les oiseaux disent qu'ils iront en tel lieu, „ & qu'ils y feront telle chose, ils nous les montrent, qui y „ vont, & qui la font, en-effet. A l'égard des élephans, en- „ core, il n'y a rien qui paroisse plus religieux pour les ser- „ mens* (102), *ni qui garde à Dieu une fidélité plus inviolable: „ ce qui ne sauroit venir d'ailleurs, sans-doute, que de ce qu'ils „ le connoissent* „. Je ne raporte point ce qu'Origene répond à toutes ces choses: il sufit que j'avertisse qu'il les réfute dans l'Ouvrage qu'il a composé contre Celsus.

Mr. de Saumaise doit être compté entre les Modernes qui ont cru que les animaux étoient douez de raison. Il a écrit que les exemples qui peuvent prouver cela rempliroient un Livre (103). Osiander a desaprouvé ce sentiment. Voiez ses Notes sur l'Ouvrage de Grotius *de Jure Belli & Pacis*, dans le Chapitre où il rejette la définition du droit naturel adopté par Justinien au I Livre des Institutes (104). Cette définition établit que les hommes & les bêtes participent au droit naturel. La plupart de ceux qui la suivent se fondent sur l'Hypothese, qu'elles ne sont point privées de l'usage de la Raison; mais la plupart de ceux qui rejettent cette idée du droit naturel, se fondent sur l'Hypothese contraire. Osiander est de ceux-là (105), & il trouve bon que Grotius n'ait pas aprouvé la définition de Justinien, en quoi, dit-il, Laurent Valla, François Conan, Dominicus Sotus, & bien d'autres lui avoient servi de guide. Nous verrons ci-dessous (106) une doctrine de Grotius qu'il a condamnée, touchant le principe de ce qui paroit raisonnable dans quelques actions des bêtes. Jean Antoine Cappella, Médecin Napolitain, publia en 1641 *Opusculum paradoxicum quod ratio participetur à brutis* (107). Je n'ai point lu ce Livre-là, & ainsi je ne saurois dire quel est le tour que l'Auteur a pris. Je conois mieux la doctrine de Mr. Willis. Il prétend que l'ame des bêtes est composée d'organes, & qu'elle est de la figure & de la grandeur du corps qu'elle informe; mais qu'elle n'est pas si épaisse, & que ses parties sont si déliées qu'on ne les peut voir, & qu'elles se dissiperoient aisément si le corps de l'animal ne les tenoit en état. *Ista particularum subtilium congeries, sive anima, quæ sese latiùs explicans, & particulas suas aliis crassioribus insinuans, & intertexens corpus fabricat, juxta figuram & dimensionem istius corporis exactè conformatur, ipsi coextenditur, & tanquam capsulæ, aut vaginæ ad amussim adaptatur, totum ac singulas partes ejus actuat, vivificat, ac inspirat; porrò invicem, ipsamet anima, ex se statim dissolvi, tenuesque in auras evanescere apta, à corpore continenti, in subsistentiâ suâ & actu conservatur. Ita quidem Anima, tenuissima licet, corporea, corporis quasi spectrum, sive larva umbratilis videtur: Porrò hæc simul cum corpore ex materiâ ritè dispositâ emergens, hypostasin, sive subsistentiam suam, non minùs quàm corpus, juxta Ideam, sive Typum ipsimet ex naturæ lege præstitutum accipit; quam vis autem corpore intimè uniatur, ejusque velut subtegmen existat, attamen texturâ subtilissimâ, & quasi filo admodum prætenui constans, sensibus nostris percipi nequit, at solummodo ab effectis & operationibus suis dignoscitur* (108). Il donne à cette ame une espece de raisonnement dont il fait même l'analyse (109). Il veut qu'il y ait dans l'homme une ame toute pareille à celle-là, & de plus une ame spirituelle, & il prétend expliquer par ces deux ames le combat que nous sentons en nous-mêmes, & que les autres Philosophes expliquent par la faculté supérieure & la faculté inférieure d'une simple & unique substance spirituelle qu'ils nomment l'ame raisonnable (110). Ne lui en déplaise, cette méthode d'expliquer le combat de la raison & de l'ame sensitive n'est point capable de contenter; car chacun éprouve en soi-même que le principe, qui souhaite les plaisirs charnels, est le même en nombre que le principe qui s'opose à ce désir, & qui le surmonte quelquefois, & qui en est surmonté le plus souvent. Nous ne remarquerions pas cette unité de principe, si nous avions deux sortes d'ame réellement distincte l'une de l'autre. S'il répondoit que l'une produit dans l'autre ses sentimens, & ses passions, je repliquerois qu'il y auroit donc dans chaque homme deux substances qui voudroient la même chose. Or jamais personne ne s'est aperçu de ces deux principes distincts. Outre que si une ame corporelle pouvoit communiquer un désir charnel à l'ame spirituelle de l'homme, le corps le feroit aussi, & par conséquent on multiplie les êtres sans nécessité, en donnant à l'homme un corps, une ame sensitive, & une ame raisonnable. Mais laissons là les disputes, raportons un autre fait. Mr. Willis observe que le Chevalier Digbi a été du sentiment de Pereira, & de Des Cartes, à l'égard de l'ame des bêtes. *Pereira . . . . . . bestias omni cognitione, seu perceptione carere affirmavit; quem in nupero hoc seculo κατὰ πόδα sequuti sunt Viri Clarissimi,* Cartesius, Digbeius, *cum aliis, qui* brutorum animas, *quantum fieri possit, ab humana discriminare præ se ferentes, eas non modò corporeas, & divisibiles, sed etiam merè* passivas *asseruerunt* (111). Peu aprés on explique la diférence qu'il y a entre Des Cartes & le Chevalier Digbi, & l'on montre que ce dernier n'ôte aux bêtes ni le sentiment ni la mémoire. Il n'est donc pas vrai qu'il suive & Pereira & Des Cartes, pourquoi le disoit-on donc? *Digbeius . . . . . insuper adjecit, effluvia quædam tenuissima è corpore sensibili delibata, non modò sensoria exteriora afficere, verùm & interiores recessus subingredientia, sese spiritibus immiscere, eosque in varias fluctuationes agendo, &* sensus *&* motus locales *diversimodos producere; porrò ex his atomis extrinsecis ita partes nervosas, ac cerebrum ipsum subeuntibus, haud tantùm actiones extemporaneas procedere; verùm ex iisdem in corpore sentiente relictis, ac intra cerebri loculos reconditis, prioresque configurationes retinentibus, rerum anteactarum ideas in* memoriâ *residuas constitui* (112). Concluons que le Chevalier Digbi ne doit point être placé dans le Catalogue de ceux qui prenent les bêtes pour des automates. Monsieur Locke s'est déclaré contre ceux qui ne donnent point aux bêtes le raisonnement. Vous allez voir en quoi consiste, se on lui, la diférence entre les hommes & les bêtes. „ La Faculté de former des idées générales „ est ce qui met une parfaite distinction entre l'Homme „ & les Brutes, excellente qualité qu'elles ne sauroient ac- „ querir en aucune maniere par le secours de leurs Facul- „ tez. Car il est évident que nous n'observons dans les Bê- „ tes aucunes preuves qui nous puissent faire connoître „ qu'elles se servent de signes généraux pour désigner des „ Idées universelles; & puisqu'elles n'ont point l'usage des „ mots ni d'aucuns autres signes généraux, nous avons „ raison de penser qu'elles n'ont point la Faculté de faire „ d's abstractions, ou de former des idées générales (113). „ . . . . . Nous pouvons donc supposer, à mon avis, „ que c'est en cela que les Bêtes différent de l'Homme. „ C'est-là, dis-je, la propre différence, à l'égard de la- „ quelle ces deux sortes de Créatures sont entierement „ distinctes, & qui met enfin une si vaste distance entre „ elles. Car si les Bêtes ont quelques idées, & ne sont „ pas de pures Machines, comme quelques-uns le préten- „ dent, nous ne saurions nier qu'elles n'ayent de la raison „ dans un certain dégré. Et pour moy, il me paroit aussi „ évident qu'elles raisonnent, qu'il me paroit qu'elles ont „ du sentiment; mais c'est seulement sur des idées parti- „ culiéres qu'elles raisonnent, selon que leurs Sens les leur „ présentent. Les plus parfaites d'entre elles sont renfer- „ mées dans ces étroites bornes, n'ayant point, à ce que „ je croy, la Faculté de les étendre par aucune sorte d'abs- „ traction (114) „.

On a vu dans les Nouvelles de la République des Lettres (115), l'Extrait d'un Livre intitulé, *Essais nouveaux de Morale.* Il fut imprimé à Paris l'an 1686. L'Auteur, niant d'un côté que les bêtes aient une ame capable de raisonnement, avoue de l'autre que leurs actions sont dirigées par une *Raison extérieure*, & que *cette Raison & cette Sagesse, qui les conduit, est une Sagesse & une Raison plus excellente & plus seure que celle de l'Homme* (116). . . . . *La Raison*, continue-t-il (117), *qui opére dans les Bêtes, n'est pas en Elles, ... c'est, comme dit S. Thomas aprés tous les anciens Péres, la souveraine & éternelle Raison de l'Ouvrier Suprême, qui conserve ses ouvrages, & qui les conduit aux fins, pour lesquelles il les a créez, par des ressorts secrets qu'il a mis en eux, qui sont diversement determinez selon les rencontres, pour faire mille sortes de mouvemens divers, selon leurs diférens besoins.* Joignez à cela ces paroles de Monsr. Bernard: „ Les Philosophes les plus déterminez à croire, „ que les bêtes ne sont que de pures machines, doivent „ avoüer de bonne foi „ qu'elles font diverses actions, „ dont il leur est impossible d'expliquer le Méchanisme. „ Il seroit beaucoup plus court de se contenter de dire en „ général, que Dieu qui vouloit, que leur machine subsis- „ tât pendant quelque tems, a par sa sagesse infinie disposé „ leurs parties convénablement à cette intention. Il me „ semble d'avoir lu quelque part cette Thése, *Deus est „ anima brutorum*: l'expression est un peu dure; mais elle „ peut recevoir un fort bon sens (118) „. Grotius a débité que certains actes, où les bêtes abandonnent en faveur d'autrui leurs intérêts particuliers, procedent d'une intelligence externe. *Cæterarum animantium quædam utilitatum suarum studium, partim fœtuum suorum partim aliorum sibi congenerum respectu, aliquatenus temperant: quod in illis quidem procedere credimus ex principio aliquo intelligente extrinseco, quia circa actus alios, istis neutiquam difficiliores, par intelligentia in illis non apparet* (119). Gaspar Ziegler dans sa Note sur ce Passage se plaint que Grotius n'ait pas expliqué plus clairement sa pensée touchant la nature de ce principe extérieur: si c'est la Providence divine, continue-t-il, Grotius s'expose aux traits piquans du Docteur Huarte (120), qui a montré qu'un Philosophe ne doit point expliquer les phénomenes par l'opération immédiate de Dieu. Il cite deux Ecrivains qui ont raporté à l'instinct de la nature toute l'adresse des animaux, & il aprouve leur opinion (121). Osiander s'est fort étendu à réfuter Grotius, &

(102) *Voiez ci dessus, Citat.* (35).

(103) *Voiez* Osiander, Annot. in Libr. Grotii de Jure Belli & Pacis. *pag.* 213.

(104) *Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit. Nam jus istud non humani generis proprium est, sed omnium animalium quæ in cælo quæ in terra quæ in mari nascuntur . . . Videmus enim cætera quoque animalia illius juris peritia censeri.* Institut. *Libr. I, Tit. II.*

(105) Osiander, Annotat. in Libr. Grotii de Jure Belli & Pacis, *pag* 206 *& sequent.*

(106) *A la fin de cette page, Citation* (119).

(107) Nicolo Toppi, Bibliotheca Napoletan. *pag.* 124.

(108) Thomas Willis, de Anima Brutorum, *Parte I, Cap. II, pag. m.* 14, 15.

(109) *Idem, ibid. Cap. VI, pag.* 91, 92.

(110) *Idem, ibidem, Cap. VII.*

(111) Thomas Willis, de Anima Brutorum, *Cap. I, pag.* 5 *&* 6.

(112) *Idem, ibid. pag.* 7.

(113) Locke, Essai Philosophiq. concernant l'Entendement humain, *Livr. II Chap. XI, pag. m.* 176. *C'est un excellent Ouvrage, & qui méritoit d'être traduit en François aussi bien qu'il l'a été par Monsr.* Coste.

(114) *Là-même, pag.* 171.

Auteurs qui ont attribué les actions des Bêtes à un principe exterieur.

(115) *Au Mois d'Octobre* 1686, *pag.* 1196 *& suiv.*

(116) Nouveaux Essais de Morale, *p.* 30.

(117) *Là-même, p.* 32.

(118) Nouvelles de la Republ. des Lettres, *Octob.* 1700, *p.* 419, 420.

(119) Grot. de Jure Belli & Pacis, *Proleg. n.* 7.

(120) *Au Chapitre VII de l'Examen des* Esprits.

(121) Nos omnem brutorum industriam ad instinctum referimus naturæ, cum Sperlingio nostro *l.* 1. *Instit. Phys. cap.* 6. *qu.* 3. & eum secuto Joh. Frid. Hornio *de subject. jur. nat. c.* 6. Ziegler in Prolegomena Grotii, *pag.* 5.

Ils n'auront pas sujet de donner ce nom aux Notes que je veux faire sur les Réfléxions de Mr. Leibniz (*L*), que

& il a dit entre autres choses que ce principe extérieur devroit être ou Dieu, ou un Ange, ou la forme universelle d'Averroës, & qu'aucune de ces trois supositions ne doit être admise (122). A propos d'Averroës, je dois dire ici qu'il admettoit un principe extérieur de l'intelligence humaine commun à tous les entendemens particuliers, & qui influoit aussi sur les bêtes, & sur les pierres; mais puis qu'il reconoissoit que cette influence demeuroit infructueuse à l'égard des bêtes & des créatures insensibles, parce qu'elle tomboit sur une matiere mal disposée, on ne peut pas inférer qu'il donnât aux bêtes plus de perfection que les Scholastiques ne leur en donnent. *Averroes lib. 3. de anima cap. 5. unum facit omnium hominum intellectum, re ab anima substantia separatum, sed singulis conjunctum per insidentes phantasiæ imagines; etiam equo, & asino, lapidi, & metallo, assistentem, sed citra fructum, quia materies sit inepta* (123). Mr. de Vigneul Marville raconte (124) qu'il y eut un Philosophe, qui pour expliquer dans les Conférences de Mr. Rohault comment les bêtes, n'étant que des automates, *agissent neanmoins comme si elles avoient une ame*, recourut à l'Hypothese du Comte de Gabalis; & par voie d'extension la fit servir à son but, c'est-à-dire, qu'il suposa que certains esprits élémentaires s'apliquent *à faire joüer, selon les régles des mécaniques, toutes les machines* des animaux. Le discours qu'il fit est tourné d'une maniere très-ingénieuse, & mérita que Mr. Pequet dît à l'Auteur, que „ Si cet agréable Systême n'étoit pas vrai, qu'au moins „ il étoit *bene trovato* (125)„. Je ne doute point qu'il ne puisse plaire à quelques personnes; mais s'il s'agissoit ici de disputer, on montreroit aisément qu'il est incapable de donner raison des phénomenes, & qu'à certains égards il est plus embarrassé que celui de Mr. Des Cartes. Ce qui incommode le plus les Cartésiens, n'est pas de dire que les bêtes se meuvent promptement en mille & mille façons, c'est de dire qu'elles donnent plusieurs marques d'amitié, ou de haine, ou de joie, ou de jalousie, ou de crainte, ou de douleur; &c. Le Systême de ces esprits élémentaires ne sert de rien pour l'explication de cela, puis qu'on prétend qu'ils ne s'apliquent à faire jouër les ressorts des bêtes que pour se donner un amusement agréable. Ils ne seroient donc pas assez fous pour s'assujetir au sentiment de la faim, ou au sentiment du froid, ou à la douleur que causent les coups de bâton, &c. Il faudroit donc suposer qu'aucune de ces passions ne se trouve dans les bêtes, & voilà tout l'embarras revenu; ou bien il faudroit dire que ces esprits sont condamnez à diriger les automates des animaux, afin d'expier leurs péchez en soufrant toutes les passions que les Péripatéticiens donnent aux bêtes, ce qui est contre la suposition du Philosophe Gabaliste. Je laisse plusieurs autres dificultez aussi grandes que celles-là, qu'on peut opofer à ce Systême prétendu *bene trovato*.

(122) Osiander, Annotat in Libr. Grotii de Jure Belli ac Pacis, *pag.* 48 & *sequent.*

(123) Vossius, de origine & progressu Idol. *Libr.* I:I, *Cap. XLII*, *pag. m.* 952.

(124) Mêlanges d'Histoire & de Litterature, *Tom. I*, *pag.* 100 & *suiv. Edition de Rouën* 1700.

(125) *Là-même, pag.* 106.

AUTEURS qui ont soutenu que les Bêtes ne sont que des Automates, ou qui ont ecrit contre cela.

On peut voir dans les Nouvelles de la République des Lettres (126) que Monsr. Vallade, Auteur d'un Discours Philosophique sur la création & l'arrangement du Monde, a expliqué par le méchanisme les actions les plus surprenantes des animaux. Les mêmes Nouvelles (127) nous font savoir, qu'on a critiqué Mr. de la Bruyere d'avoir soutenu *que les bêtes ne sont que de la matiere.* Vous trouverez dans le bel Ouvrage de Dom François Lami (128) sur la Connoissance de soi-même un Eclaircissement (129), *où l'on fait voir qu'on n'a nulle raison solide d'attribuer ni la connoissance ni l'immortalité à l'ame des bêtes: au lieu qu'on ne peut raisonablement se dispenser de donner l'une & l'autre à l'ame de l'homme.* Cet Eclaircissement mérite bien d'être lu, & sur tout parce qu'on y trouve la solution de la plus embarrassante dificulté du Systême des automates; car l'Auteur montre que chacun se peut convaincre par de très-fortes raisons que les autres hommes ne sont pas de simples machines, & c'est néanmoins ce qu'on tâche d'inférer de ce que les bêtes seroient composées d'organes si bien arrangez, qu'elles pourroient faire sans conoissance tout ce que nous leur voions faire. Si Dieu pouvoit fabriquer une semblable machine, replique-t-on, il pourroit aussi en composer d'autres qui feroient toutes les actions de l'homme, & par conséquent nous ne pourrions être assûrez que de notre propre pensée, & nous devrions douter que les autres hommes pensassent. Le P. Gisbert, Professeur Roial dans l'Université de Toulouse, est un de ceux qui ont publié des Livres contre le sentiment des Cartésiens sur l'ame des bêtes (130). Notez qu'on a soutenu ce sentiment dans un Cours de Philosophie dicté (131) à Paris au College des quatre Nations, & puis imprimé en la même ville l'an 1695 sous le Titre de *Institutio Philosophica ad faciliorem veterum ac recentiorum Philosophorum lectionem comparata.* Il contient quatre volumes *in* 12. On voit dans le troisieme, depuis la page 271 jusqu'à la page 292, ce qui concerne l'ame sensitive. Je ne doute point que Mr. Bayle, Docteur en Médecine & Professeur aux Arts libéraux à Toulouse, n'ait embrassé sur ce point-là le Systême Cartésien dans la Physique qu'il a publiée depuis peu en trois Volumes *in* 4 (132).

(126) *Au Mois d'Octobre* 1700, *pag.* 419.

(127) *Mois d'Avr.* 1701, *pag.* 433 & *suiv.*

(128) *Bénédictin de la Congregation de St. Maur.*

(129) *Au Tome V, pag.* 526 & *suiv. Edit. de Paris* 1698.

(130) *Voiez le* Journal des Savans *du* 16 *de Janvier* 1690, *pag.* 49 *Edition de Hollande.*

(131) *Par Mr.* Fourchot.

Je pourrois faire un long Suplément sur ce que j'ai dit (133) de l'opinion de Mr. Poiret, mais j'aime mieux suprimer cela, & indiquer seulement un Ecrivain (134) qui a recueilli quantité d'éruditions touchant le dogme Platonique de la matiere éthérée qui accompagne les ames à leur entrée dans les corps, & à leur sortie.

(132) *Voiez l'Extrait du* I, *dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Février* 1701, *pag.* 209 & *suiv Ce'a donne une grande idée du mérite de l'Ouvrage.* (133) *Ci dessus, Remarque* (*H*) *au* t *à linea.* (134) Renatus Vallinus, ad Librum III Boëtii de Consolatione Philosophiæ, *pag.* 62 & *seq.*

(*L*) *Aux Notes que je veux faire sur les Réfléxions de Mr. Leibniz.*] Je commence par déclarer, que je me félicite beaucoup des petites dificultez que j'ai proposées contre le Systême de ce grand Philosophe, puis qu'elles ont donné lieu à des Réponses qui m'ont mieux dévelopé ce sujet-là, & qui m'en ont fait conoître plus distinctement le merveilleux. Je considére présentement ce nouveau Systême comme une conquête d'importance, qui recule les bornes de la Philosophie. Nous n'avions que deux Hypotheses, celle de l'Ecole, & celle des Cartésiens, l'une étoit une *voie d'influence* du corps sur l'ame & de l'ame sur le corps, l'autre etoit une *voie d'assistance*, ou de causalité occasionnelle. Mais voici une nouvelle aquisition, c'est celle qu'on peut apeller avec le Pere Lami *voie d'harmonie préétablie* (135). Nous en sommes redevables à Mr. Leibniz, & il ne se peut rien imaginer qui donne une si haute idée de l'intelligence & de la puissance de l'auteur de toutes choses. Cela joint à l'avantage d'éloigner toute notion de conduite miraculeuse, m'engageroit à préférer ce nouveau Systême à celui des Cartésiens, si je pouvois concevoir quelque possibilité dans la voie *d'harmonie préétablie.* Je souhaite qu'on prene garde qu'en avouant que cette voie éloigne toute notion de conduite miraculeuse, je ne me retracte point de ce que j'ai dit autrefois, que le Systême des causes occasionnelles ne fait point intervenir l'action de Dieu par miracle (136). Je suis persuadé autant que jamais, qu'afin qu'une action soit miraculeuse il faut que Dieu la produise comme une exception aux loix générales: & que toutes les choses, dont il est immédiatement l'auteur selon ces loix-là, sont distinctes d'un miracle proprement dit: mais comme je veux retrancher de cette dispute le plus de points que je pourrai, je consens qu'on dise que le moien le plus sûr d'écarter toutes les idées de miracle, est de suposer que les substances créées sont activement les causes immédiates des effets de la nature. Je suprime donc ce que je pourrois repliquer à cette partie de la Réponse de Mr. Leibniz. Je m'abstiens aussi de toutes les Objections qui ne sont pas plus contraires à son sentiment qu'à celui de quelques autres Philosophes. Je n'alléguerai donc pas les dificultez qui combatent la suposition, que la créature puisse recevoir de Dieu la force de se mouvoir. Elles sont grandes, & presque invincibles (137); mais le Systême de Mr. Leibniz n'y est pas plus exposé que celui des Péripatéticiens, & je ne sai même si les Cartésiens oseroient dire que Dieu ne peut point communiquer à notre ame la force d'agir. S'ils le disent, comment pourront-ils avouër qu'Adam pécha? & s'ils ne l'osent point dire, ils énervent les raisons par lesquelles ils veulent prouver que la matiere n'est susceptible d'aucune sorte d'activité. Je ne croi pas non plus qu'il soit moins facile à Mr. Leibniz qu'aux Cartésiens, ou aux autres Philosophes, de se garantir de l'Objection du méchanisme fatal, le renversement de la liberté humaine. Laissons donc cela, parlons seulement de ce qui est propre au Systême *de l'harmonie préétablie.*

(135) *Dom* François Lami, *Traité II de la* Connoissance de soi-même, *pag.* 226 *Edition de* 1699.

(136) *Voiez le Mémoire que Monsr.* Leibniz *a fait insérer dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1698, *pag.* 334.

(137) *Voiez Monsr.* Sturmius *dans le* I *Tome de sa* Physica electiva sive hypothetica (*dont l'Extrait se trouve dans le* Journal de Leipsic 1697, *pag.* 474 & *suiv.*) & *dans le* Memoire *qu'il a inséré au* Journal de Leipsic 1699, *pag.* 208 & *suiv.*, *pour répondre à un* Mémoire de Mr. Leibniz *inséré au même* Journal 1698, *pag.* 427 & *suiv.*

I. Ma prémiere Remarque sera, qu'il éleve au dessus de tout ce qu'on peut concevoir la puissance & l'intelligence de l'art divin. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être ou créé ou incréé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toûjours le vent favorable, qu'il évite les courans, & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisement lors que cela eft nécessaire; suposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toûjours tourné & situé comme il le faut être eu égard aux changemens de l'air, & aux diférentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau une telle faculté, & vous direz même que la nature de vaisseau n'est pas capable de recevoir de Dieu cette vertu-là. Cependant ce que Mr. Leibniz supose de la machine du corps humain est plus admirable, & plus surprenant que tout ceci. Apliquons à la personne de Cesar son Systême de l'union de l'ame & du corps.

II. Il faut dire selon ce Systême que le corps de Jules Cesar exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusques à sa mort il suivit un progrès continuel de changemens, qui répondoit dans la derniere exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qu'il ne connoissoit pas, & qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la régle, selon laquelle cette faculté du corps de Cesar devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au Sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, &c., quand même il auroit plu à Dieu d'anéantir l'ame de Cesar le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux, & qu'elle se donnoit précisément un tel état plutôt que tout autre, parce que l'ame de Cesar passoit d'une telle pensée à une telle autre. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvellée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon? Cela n'est-

que l'on a vues dans le Journal de Monſr. Baſnage ; car ces Notes ſont une ſuite naturelle & néceſ-

n'eſt-il pas beaucoup plus incompréhenſible que la navigation dont j'ai parlé dans le Paragraphe précédent?

III. Ce qui augmente la dificulté, eſt qu'une machine humaine contient un nombre preſque infini d'organes, & qu'elle eſt continuellement expoſée au choc des corps qui l'environnent (138), & qui par une diverſité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille ſortes de modifications. Le moien de comprendre qu'il n'arrive jamais du dérangement dans cette *harmonie préétablie*, & qu'elle aille toûjours ſon train pendant la plus longue vie des hommes, nonobſtant les variétez infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns ſur les autres, environnez de toutes parts d'une infinité de corpuſcules, tantôt froids tantôt chauds, tantôt ſecs tantot humides, toûjours actifs, toûjours piquotans les nerfs, ou de cette maniere-ci, ou de celle-là. Je veux que la multiplicité des organes, & la multiplicité des agens externes ſoient un inſtrument néceſſaire de la variété preſque infinie des changemens du corps humain; mais cette variété pourra-t-elle avoir la juſteſſe dont on a beſoin ici? ne troublera-t-elle jamais la correſpondance de ces changemens & de ceux de l'ame? C'eſt ce qui paroit du tout impoſſible.

IV. On a beau faire bouclier de la puiſſance de Dieu, pour ſoutenir que les bêtes ne ſont que des automates; on a beau repréſenter que Dieu a pu faire des machines ſi artiſtement travaillées que la voix d'un homme, la lumiere réfléchie d'un objet, &c., les frapent préciſément où il faut afin qu'elles ſe remuent de telle ou de telle maniere. Tout le monde hormis une partie des Cartéſiens rejette cette ſupoſition; & il n'y a point de Cartéſien qui la voulût recevoir, ſi on la vouloit étendre jusques à l'homme, c'eſt-à-dire, ſi l'on vouloit ſoutenir que Dieu a pu faire des corps qui feroient machinalement tout ce que nous voions faire aux autres hommes. En niant cela on ne prétend pas donner des bornes à la puiſſance & à la ſcience de Dieu; on veut ſeulement ſignifier que la nature des choſes ne ſoufre point que les facultez communiquées à la créature n'aient pas néceſſairement certaines limitations. Il faut de toute néceſſité que l'action des créatures ſoit proportionnée à leur état eſſentiel, & qu'elle s'exécute ſelon le caractere qui convient à chaque machine; car ſelon l'axiôme des Philoſophes (139) tout ce qui eſt reçu ſe proportionne à la capacité du ſujet. On peut donc rejetter comme impoſſible l'Hypotheſe de Monſr. Leibniz, puis qu'elle enferme de plus grandes dificultez que celle des automates: elle met une harmonie continuelle entre deux ſubſtances qui n'agiſſent point l'une ſur l'autre; mais ſi les valets étoient des machines, & qu'ils fiſſent ponctuellement ceci ou cela toutes les fois que leur maître l'ordonneroit, ce ne feroit pas ſans qu'il y eût une action réelle du maître ſur eux: il prononceroit des paroles, il feroit des ſignes, qui ébranleroient réellement les organes des valets.

V. Conſidérons à cette heure l'ame de Ceſar: nous trouverons encore plus d'impoſſibilitez. Cette ame étoit dans le monde ſans être expoſée à l'influence d'aucun eſprit. La force qu'elle avoit reçu de Dieu étoit l'unique principe des actions particulieres qu'elle produiſoit chaque moment; & ſi ces actions étoient diférentes les unes des autres, cela ne procédoit point de ce que les unes étoient produites par le concours de quelques reſſorts, qui ne contribuoient pas à la production des autres, car l'ame de l'homme eſt ſimple, indiviſible, immatérielle: Mr. Leibniz en convient; & s'il n'en convenoit pas, mais ſi au contraire il ſupoſoit avec le commun des Philoſophes, & avec quelques-uns des plus excellens Métaphyſiciens de notre Siecle (140), qu'un compoſé de pluſieurs parties matérielles arrangées d'une certaine façon eſt capable de penſer, je regarderois dès là ſon Hypotheſe comme abſolument impoſſible, & il ſe préſenteroit bien d'autres moiens de la réfuter dont je n'ai que faire ici, puis qu'il reconoit l'immatérialité de notre ame, & qu'il bâtit-là-deſſus. Revenons à l'ame de Jules Ceſar, & apellons la un automate immatériel (141), & comparons-la avec un atome d'Epicure, j'entens un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaiſon eſt très-juſte; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de ſe mouvoir, & il l'exécute ſans être aidé de quoi que ce ſoit, & ſans être retardé, ou traverſé par aucune choſe; & de l'autre côté l'ame de Ceſar eſt un eſprit qui a reçu une faculté de ſe donner des penſées, & qui l'exécute ſans l'influence d'aucun autre eſprit, ni d'aucun corps. Rien ne l'aſſiſte, rien ne la traverſe. Si vous conſultez les notions communes, & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mu dans le moment précédent, il doit ſe mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui ſuivront, & que la maniere de ſon mouvement doit être toûjours la même. C'eſt la ſuite d'un Axiôme aprouvé par Mr. Leibniz, de ce *qu'une choſe demeure toûjours dans l'état où elle eſt une fois, ſi rien ne ſurvient qui l'oblige de changer* (142), . . . *nous concluons*, dit-il (143), *non ſeulement qu'un corps, qui eſt en repos, ſera toûjours en repos; mais auſſi qu'un corps, qui eſt en mouvement, gardera toûjours ce mouvement ou ce changement, c'eſt-à-dire la même viteſſe & la même direction, ſi rien ne ſurvient qui l'empêche.* Tout le monde conoît clairement que cet atome, ſoit qu'il ſe meuve par une vertu innée, comme Democrite & Epicure l'aſſûroient, ſoit qu'il ſe meuve par une vertu reçue du créateur, avancera toûjours uniformement & également dans la même ligne, ſans qu'il lui arrive quelquefois de ſe détourner à droite ou à gauche, ou de reculer. On ſe moqua d'Epicure lors qu'il inventa le mouvement de déclinaiſon (144); il le ſupoſa gratuitement pour tâcher de ſe tirer du labyrinthe de la fatale néceſſité de toutes choſes, & il ne pouvoit donner aucune raiſon de cette nouvelle partie de ſon Hypotheſe. Elle choquoit les notions les plus évidentes de notre eſprit; car on conçoit clairement qu'afin qu'un atome, qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, ſe détourne de ſon chemin au commencement du troiſieme jour, il faut ou qu'il rencontre quelque obſtacle, ou qu'il lui prene quelque envie de s'écarter de ſa route, ou qu'il renferme quelque reſſort qui commence de jouër en ce moment-là. La 1 de ces raiſons n'a point de lieu dans l'eſpace vuide. La 2 eſt impoſſible, puis qu'un atome n'a point la vertu de penſer. La 3 eſt pareillement impoſſible dans un corpuſcule abſolument un. Faiſons quelque uſage de tout ceci.

VI. L'ame de Ceſar eſt un être à qui l'unité convient au ſens de rigueur. La faculté de ſe donner des penſées eſt une propriété de ſa nature (145): elle l'a reçuë de Dieu quant à la poſſeſſion, & quant à l'exécution. Si la prémiere penſée qu'elle ſe donne eſt un ſentiment de plaiſir, on ne voit pas pourquoi la ſeconde ne ſera pas auſſi un ſentiment de plaiſir; car lors que la cauſe totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au ſecond moment de ſon exiſtence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penſer, elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au prémier moment, & elle eſt auſſi indépendante du concours de toute autre cauſe au ſecond moment qu'au premier; elle doit donc reproduire au ſecond moment la même penſée qu'elle venoit de produire. Si vous m'objectez qu'elle doit être dans un état de changement, & qu'elle n'y ſeroit point dans le cas que j'ai ſupoſé, je vous répons que ſon changement ſera ſemblable au changement de l'atome; car un atome qui ſe meut continuellement ſur la même ligne aquiert dans chaque moment une nouvelle ſituation, mais qui eſt ſemblable à la ſituation précédente. Afin donc qu'une ame perſiſte dans ſon état de changement, il ſufit qu'elle ſe donne une nouvelle penſée ſemblable à la précédente. Ne la tenons pas ſi à l'étroit, accordons lui la métamorphoſe des penſées; mais pour le moins faudra-t-il que le paſſage d'une penſée à une autre renferme quelque raiſon d'afinité. Si je ſupoſe que dans un certain inſtant l'ame de Ceſar voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir (146) que tout auſſi-tôt elle ſouhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs, & qu'ainſi elle ſe fera ſucceſſivement pluſieurs images qui naîtront les unes des autres; mais on ne ſauroit ſe repréſenter comme poſſibles les changemens bizarres du blanc au noir & du ouï au non, ni ces ſauts tumultueux de la terre au ciel, qui ſont ordinaires à la penſée de l'homme. On ne ſauroit comprendre que Dieu ait pu mettre dans l'ame de Jules Ceſar le principe que je m'en vais dire. Il lui arriva ſans doute plus d'une fois d'être piqué d'une épingle pendant qu'il tetoit. Il falut donc, ſuivant l'Hypotheſe que l'on examine ici, que ſon ame ſe modifiât elle-même d'un ſentiment de douleur immédiatement après les perceptions agréables de la douceur du lait qu'elle avoit eues deux ou trois minutes de ſuite. Par quel reſſort fut-elle déterminée à interrompre ſes plaiſirs, & à ſe donner tout-d'un-coup un ſentiment de douleur, ſans que rien l'eût avertie de ſe préparer au changement, ni qu'il ſe fût rien paſſé de nouveau dans ſa ſubſtance? Si vous parcourez la vie de ce prémier Empereur Romain, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une Objection encore plus forte que celle-ci.

VII. On comprendroit quelque choſe là-dedans ſi l'on ſupoſoit que l'ame de l'homme n'eſt pas un eſprit; mais plutôt une légion d'eſprits dont chacun a ſes fonctions, qui commencent & finiſſent préciſément comme le demandent les changemens qui ſe font au corps humain. En conſéquence de cela il faudroit dire, que quelque choſe d'analogue à un grand attirail de rouës & de reſſorts, ou de matieres qui ſe fermentent, diſpoſé ſelon les viciſſitudes de notre machine, reveille ou endort pour un tel & pour un tel tems l'action de chacun de ces eſprits; mais alors l'ame de l'homme ne ſeroit plus une ſubſtance, ce ſeroit un *ens per aggregationem*, un amas & un monceau de ſubſtances tout comme les êtres matériels. Nous cherchons ici un être unique qui forme tantôt la joie, tantôt la douleur, &c, nous ne cherchons pas pluſieurs êtres dont l'un produiſe l'eſpérance, l'autre le deſeſpoir, &c.

Les obſervations que l'on vient de lire ne ſont que le dévélopement de celles que Mr. Leibniz m'a fait l'honneur d'examiner. Je vais faire quelques Réfléxions ſur ſes Réponſes.

VIII. Il dit (147) que *la loi du changement de la ſubſtance de l'animal le porte de la joye à la douleur, dans le moment qu'il ſe fait une ſolution de continu dans ſon corps, parce que la loi de la ſubſtance indiviſible de cet animal, eſt de repreſenter ce qui ſe fait dans ſon corps de la maniere que nous l'experimentons, & même de repreſenter en quelque façon, & par rapport à ce corps, tout ce qui ſe fait dans le monde.* Ces paroles ſont une très-bonne explication des fondemens de ce Syſtême: elles en ſont pour ainſi dire le dénouement & la clef; mais en même tems elles ſont le point de vue des Objections de ceux qui trouvent impoſſible cette nouvelle

(138) *Notez que, ſelon Mr.* Leibniz, *ce qui eſt actif dans chaque ſubſtance eſt une choſe qui doit être reduite à une vraie unité. Il faut donc, puis que le corps de chaque homme eſt compoſé de pluſieurs ſubſtances, que chacune ait un principe d'action reellement diſtinct du principe de chacune des autres. Il veut que l'action de chaque principe ſoit ſpontanée. Or cela doit varier a l'infini leurs effets, & les troubler; car le choc des corps voiſins doit mêler quelque contrainte à la ſpontanéïté naturelle de chacun.*

(139) *Quidquid recipitur, ad modum recipientis recipitur.*

(140) *Mr.* Locke, *par exemple.*

(141) *Mr.* Leibniz *ſe ſert de cette expreſſion, dans ſon* Memoire *inſéré dans l'*Hiſt. des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1698, *pag.* 338: l'ame, *dit-il*, eſt un automate immatériel des plus juſtes.

(142) Mémoire *inſéré dans l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1698, *pag.* 331.

(143) *Mr.* Leibniz, *là-même, declare qu'il demeure d'accord de l'Axiôme* & même je pretens, *ajoûte-t-il*, qu'il m'eſt favorable, comme en effet c'eſt un de mes fondemens.

(144) *Voiez ci-deſſus, l'Article* Epicure, *Rem.* (*U*), *au* 1 à linea.

(145) *On dit ceci ſelon le Syſtême de Mr.* Leibniz.

(146) *Je parle ainſi par conceſſion, c'eſt-à-dire en ne voulant pas me prévaloir des raiſons qui nous empêchent de comprendre qu'un eſprit créé ſe puiſſe donner des idees à lui-même.*

(147) Leibniz, Mémoire *inſeré dans l'*Hiſt. des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1698, *pag.* 332.

néceſſaire de l'un des endroits de la prémiere Edition de cet Article. J'eſpere qu'elles ſerviront d'occaſion pour déveloper une matiere qui n'eſt pas moins difficile qu'importante.

velle Hypotheſe. La loi dont on nous parle ſupoſe un decret de Dieu, & montre en quoi ce Syſtême convient avec celui des cauſes occaſionnelles. Ces deux Syſtêmes ſe réuniſſent en ce point-ci, qu'il y a des loix ſelon lesquelles l'ame de l'homme doit *repréſenter ce qui ſe fait dans le corps de l'homme de la maniere que nous l'experimentons.* Ils ſe deſuniſſent dans la maniere de l'exécution de ces loix. Les Cartéſiens prétendent que Dieu en eſt l'exécuteur: Monſr. Leibniz veut que l'ame les exécute elle-même. C'eſt ce qui me paroît impoſſible, l'ame n'aiant pas les inſtrumens qu'il faudroit qu'elle eût pour une ſemblable exécution. Or quelque infinie que ſoit la ſcience & la puiſſance de Dieu, il ne ſauroit faire par une machine deſtituée d'une certaine piece ce qui demande le concours de cette piece. Il faudroit qu'il ſupléât ce défaut, & en ce cas-là ce ſeroit lui & non la machine qui produiroit cet effet. Montrons que l'ame n'a point les inſtrumens néceſſaires pour l'exécution de la loi divine dont on nous parle, & ſervons-nous de comparaiſon.

Figurons-nous à plaiſir un animal créé de Dieu & deſtiné à chanter inceſſamment. Il chantera toûjours, cela eſt indubitable; mais ſi Dieu lui deſtine une certaine tablature, il faut de toute néceſſité, ou qu'il la lui mette devant les yeux, ou qu'il la lui imprime dans la mémoire, ou qu'il lui donne un arrangement de muſcles qui faſſe ſelon les loix de la méchanique qu'un tel ton ſuive toûjours celui-là précíſément ſelon l'ordre de la tablature. On ne conçoit pas que ſans cela cet animal ſoit jamais capable de ſe conformer à toute la ſuite de notes que Dieu a marquée. Apliquons à l'ame de l'homme un pareil plan. Mr. Leibniz veut qu'elle ait reçu non ſeulement la faculté de ſe donner inceſſamment des penſées; mais auſſi la faculté de ſuivre toûjours un certain ordre de penſées qui correspond aux changemens continuels de la machine du corps. Cet ordre de penſées eſt comme la tablature preſcrite à l'animal muſicien dont nous parlions ci-deſſus. Ne faudroit-il pas que l'ame pour changer à chaque moment ſes perceptions, ou ces modifications ſelon cette tablature de penſées, conût la ſuite des notes & y ſongeât actuellement? Or l'expérience nous montre qu'elle n'en ſait rien. Ne faudroit-il pas pour le moins qu'au défaut de cette ſcience, il y eût en elle une ſuite d'inſtrumens particuliers qui fuſſent chacun une cauſe néceſſaire d'une telle ou d'une telle penſée? Ne faudroit-il pas les ſituer de telle façon que précíſément l'un opérât après l'autre, ſelon la correspondance *préétablie* entre les changemens de la machine du corps, & les penſées de l'ame? Or il eſt bien certain qu'une ſubſtance immatérielle, ſimple, & indiviſible, ne peut point être compoſée de cette multitude innombrable d'inſtrumens particuliers placez l'un devant l'autre ſelon l'ordre de la tablature en queſtion. Il n'eſt donc pas poſſible que l'ame humaine exécute cette loi.

Mr. Leibniz (148) ſupoſe qu'elle ne conoît pas diſtinctement ſes perceptions à venir, *mais qu'elle les ſent confuſement*, & qu'il *y a en chaque ſubſtance des traces de tout ce qui lui eſt arrivé, & de tout ce qui lui arrivera* (149): *mais cette multitude infinie de perceptions nous empêche de les diſtinguer. . . . . L'état preſent de chaque* ſubſtance eſt une ſuite naturelle de ſon état precedent . . . . (150) *L'ame, toute ſimple qu'elle eſt, a toûjours un ſentiment compoſé de pluſieurs perceptions à la fois; ce qui opere autant pour nôtre but, que ſi elle étoit compoſée de pieces, comme une machine. Car chaque perception precedente a de l'influence ſur les ſuivantes, conformement à une loi d'ordre qui eſt dans les perceptions comme dans les mouvemens . . . .* (151) *Les perceptions qui ſe trouvent enſemble dans une même ame en même tems, enveloppant une multitude veritablement infinie de petits ſentimens indiſtinguables, que la ſuite doit developer, il ne faut point s'étonner de la varieté infinie de ce qui en doit reſulter avec le tems. Tout cela n'eſt qu'une conſequence repreſentative de l'ame, qui doit exprimer ce qui ſe paſſe, & même ce qui ſe paſſera dans ſon corps, & en quelque façon dans tous les autres, par la connexion ou correſpondance de toutes les parties du monde.* Je n'ai pas beaucoup de choſes à repliquer à cela: je dis ſeulement que cette ſupoſition, quand elle ſera bien dévelopée, eſt le vrai moien de réſoudre toutes les dificultez. Mr. Leibniz par la pénétration de ſon grand génie a très-bien compris toute l'étendue & toute la force de l'Objection, & où doit être la ſource du remede du principal inconvénient. Je ſuis perſuadé qu'il aplanira tout ce qui pourroit être de plus ſcabreux dans ſon Syſtême, & qu'il nous aprendra d'excellentes choſes ſur la nature des eſprits. Perſonne ne peut voiager plus utilement ni plus ſûrement que lui dans le monde intelligible. J'espere que ſes beaux éclairciſſemens feront disparoître toutes les impoſſibilitez qui ſe montrent jusques ici à mon imagination, & qu'il réſoudra ſolidement mes dificultez, & même celles de Dom François Lami (152), & c'eſt dans cette espérance que j'ai pu dire ſans compliment que ſon Syſtême doit être conſidéré comme une conquête d'importance (153).

Il ne ſe fera pas une afaire de ce qu'au lieu que dans la ſupoſition des Cartéſiens il n'y a qu'une ſeule loi générale pour l'union de tous les eſprits aux corps, il veut que Dieu donne à chaque eſprit une loi particuliere, d'où il ſemble réſulter que la conſtitution primitive de chaque eſprit eſt diférente de toute autre ſpécifiquement (154). Les Thomiſtes ne diſent-ils pas que dans la nature Angélique il y a autant d'especes que d'individus?

(148) Leibniz, Memoire *inſéré dans* l'Hiſt. des Ouvrag. des Savans, *pag.* 337.

(149) *C'eſt ce qu'on ne peut concevoir dans une ſubſtance indiviſible, ſimple, immatérielle.*

(150) *Là-même, pag.* 339, 340.

(151) *Là-même, pag.* 340.

(152) *Elles ſe trouvent dans le II* Traité de la Conoiſſance de ſoi-même, *depuis la page 225 jusqu'à la page 243 Edit. de Paris 1699.*

(153) *Ci-deſſus, Remarque (L) au commencement.*

(154) *Il n'y a jamais deux hommes qui aient les mêmes penſées, je ne dis pas un mois de ſuite, mais non pas même pendant deux minutes. Il faut donc que le principe de penſer ait dans chacun une regle, & une nature particuliere.*

RORENCO (MARCO AURELIO) Conſeigneur de la Valée de Lucerne & grand Prieur de Saint Roc à Turin, s'occupa beaucoup à perſécuter les Vaudois au XVII Siecle (*A*). Il fit auſſi des Livres contre eux (*B*), *Narratione dell' introduttione delle Hereſie nelle Valli de Piemonte*,

(*A*) *Il s'occupa beaucoup à perſécuter les Vaudois au XVII Siecle.*] Pierre Gilles dans ſon Hiſtoire des Egliſes Réformées du Piemont, aiant parlé de la famine de l'an 1628, ajoûte ceci: *Les Adverſaires des Egliſes Reformées des Valées, qui eſtoyent touſiours espians quelque occaſion pour y faire des breſches, embraſſerent ceſte ci de la famine, esperans qu'elle leur ſerviroit de filé pour peſcher & tirer à eux les povres affamés, à quoi s'employoyent ſur tous avec grande paſſion ce ſusnommé Moine Bonaventure, & Sieur Marc Aurele Rorenc Prieur de Luſerne, fils d'un des Gentils-hommes de la Valée, lequel ayant eſtudié és loix ſe fit Preſtre, & voyageant à Rome, fut fait Prieur de Luſerne, & poſſeſſeur des revenus dudit Prioré: mais ce fut (à ce que ſes partiſans meſmes publierent) pour avoir promis à Rome & ailleurs d'employer tout ce qu'il auroit de pouvoir & de ſavoir pour avancer la Religion Romaine és Valées, & y abolir, ou au moins reſtreindre la Reformée, & meſme il n'eſtoit pas encores arrivé d'un ſien voyage de Rome, que quelques Reformés des Valées furent advertis de bon lieu que le Prieur pour l'effect ſusdit avoit propoſé, & conclu de faire baſtir des Convents nouveaux en la Valée de Luſerne, en quelques autres lieux, & és autres colloquer des manſions de quelques Moines, & faire autres choſes à icelles correspondantes, qu'il taſcha peu apres d'effectuer de tout ſon pouvoir. Et premierement il procura que le Sieur Comte Jean Baptiſte Rorenc ſon Pere, reſident à la Tour, vendit ſa Maiſon, & edifices annexés pour en faire un Convent, pour y loger une couvée de Moines appelés Franciſcains, Minimes reformés. Et le 23 de Juin de l'an 1628 ſusdit, il les y conduiſit accompagné du Moine Bonaventure, de pluſieurs autres Moines, & Preſtres, puis incontinent y mirent proviſion de tout ce que les Moines avoyent beſoin pour eux-meſmes, & pour acheter les conſciences des povres affamés, & commencerent à diſtribuer largement à ce peu de Papiſtes qui leur reſtoyent à la Tour, meſme à quelques uns qui n'en avoyent gueres beſoin, pour faire prendre envie aux voiſins Reformés de s'aller preſenter à eux, & leur dire Que me voulez vous donner, & je me livrerai à vous: mais voyans que nul ne ſe preſentoit, ils faiſoyent ſemondre leur marchandiſe par le moyen de leurs Papiſtes; en quoi ſe monſtroit plus qu'aucun autre diligente, Dame Catherine, mere du ſusdit Prieur, laquelle alloit de maiſon en maiſon, exhortant les plus povres & foibles à aller prendre la charité notable que les Peres voiſins leur avoyent appreſtée* (1).

Un autre Hiſtorien des Egliſes des Vallées dit, que *le grand Prieur Rorenco eſt leur grand perſecuteur & membre du Conſeil* de extirpandis hæreticis (2), . . . *conſideré par Meſſieurs de Rome comme le plus diligent, le plus ſubtil, & le plus efficacieux inſtrument qu'elle ait pu rencontrer dans ce ſiecle pour harceler ces pauvres gens des Vallées, & l'homme du monde le plus adroit à forger les conſeils & les autres outils de leur ruine, comme eſtant vieilli en cette étude (car il eſt deja decrepit* (3)).

(*B*) *Il fit auſſi des Livres contre eux.*] Pierre Gilles aiant raporté (4) qu'en l'année 1610 il parut un Livre, intitulé *Vittoria triomphale*, & compoſé par le Cordelier Samuel de Caſſini, & qui diffamoit les Vaudois, ajoûte, „ on void „ quaſi le meſme au livre intitulé *Breve narratione*, du mo„ derne Prieur de Luſerne, imprimé l'an 1632, & compo„ ſé expreſſément pour diffamer la Religion & les mœurs „ des Reformez des Valées, & tout farci d'impoſtures & im„ pudentes calomnies avec ces proëmes, *Vous faites, vous „ dites, & Il y a encores des perſonnes vivantes, qui ſe ſou„ vienent que vos Peres faiſoyent telles & telles choſes.* Mais „ voyant puis apres qu'on ſe pleignoit vivement de ſes ca„ lomnies, & qu'on lui demandoit à bon eſcient les preuves „ de ce qu'il avoit eſcrit, & principalement la preſentation „ des pretendus tesmoins encores vivans, de certaines ini„ quitez du temps paſſé. Et lui ne ſçachant où en prendre, „ fit imprimer un autre eſcrit l'an 1634, ſous tiltre de *Lettre „ Apologetique*, auquel il declare, *Que ſon intention n'avoit „ jamais eſté de diffamer les reformés des Valées, & que ce „ qu'il avoit couché dans ſon Livre, n'eſtoyent que des rela„ tions de ce que quelques Autheurs avoyent eſcrit de certains „ vices, qui au temps paſſé avoyent regné en divers lieux.* „ Mais pour n'eſtre derechef ſurpris, il s'eſt fort bien gardé „ de nommer les pretendus Autheurs, & lieux & temps ". Les Egliſes Vaudoiſes chargérent le Sieur Valere Gros, Paſteur de l'Egliſe du Villar, de répondre au prémier Livre de ce Prieur (5): cette Réponſe ne fut point publiée; mais pour celle que l'on fit au ſecond Livre elle vit le jour, & l'on en trouve une idée générale dans l'Hiſtorien que j'ai cité (6). Voiez l'Article GILLES (Pierre).

(1) Pierre Gilles, Hiſt. Eccleſ. des Egliſes Vaudoiſes, *pag.* 473, 474.

(2) Jean Leger, Hiſt. des Egliſes Vaudoiſes, *I Part. pag. 155: il dit que Rorenco eſt encore en vie, & il date l'Epître Dédicat. de ſon Livre le 1 de Mai 1669.*

(3) *Là-même, pag.* 173.

(4) Hiſt. des Egliſes Vaudoiſes, *pag.* 13.

(5) *Là-même, pag.* 539.

(6) *La même, pag.* 540 *& ſuiv.*

monte, imprimée à Turin l'an 1632, & *Memorie Historiche dell' introduttione delle Heresie*, imprimez au même lieu l'an 1649, & dédiez au Duc de Savoie (*a*). Il étoit né dans la Valée de Lucerne, & fils du Comte Jean Baptiste Rorenco (*b*), & vivoit encore l'an 1668 (*c*).

(*a*) *Voiez* Jean Leger, Hist. des Eglises Vaudoises, *I Part. pag.* 144, *&* 173, *où il marque l'impression des Mémoires à l'an* 1645. (*b*) *Voiez la Remarque* (*A*). (*c*) *Voiez la même Remarque.*

ROSE (GUILLAUME) Prédicateur de Henri III & Evêque de Senlis, le plus enragé Ligueur qui fût en France. Voiez les Notes sur le Catholicon (*a*): mais ajoutez y cette circonstance, c'est que n'aiant pas voulu quitter les habits épiscopaux lors que le Parlement de Paris lui fit faire amende honorable le 5 de Septembre 1598, il la fit en cet équipage (*b*). Monsr. de Launoi est fort blâmable (α) d'avoir répandu tant d'éloges sur ce Prélat (*c*), sans y mêler pour le moins quelques censures. C'est un scandale donné.

(*a*) Notes sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 196 *& suivantes Edition de* 1696. *Voiez aussi la page* 91. (*b*) Thuanus, *Libr. CXX, pag.* 827. (*c*) Launoius, *in* Historia Collegii Navarr. *pag.* 1019 *& seq.*

§ (α) Il ne l'est pas moins à l'égard du Docteur François le Picart, pareillement l'un de ses Héros, s'il est vrai ce que l'on a dit de cet homme, qu'un jour en Chaire, c'étoit le 25 Novembre 1553. après avoir, à son ordinaire, bien tempêté contre les nouveaux Luthériens, il en vint jusqu'à dire *que le Roi devroit pour un tems contrefaire le Luthérien parmi eux, afin que, prenans de là occasion de s'assembler hautement par tout, on pût faire main basse sur eux tous, & en purger une bonne fois le Roiaume.* Voiez l'Anatomie de la Messe &c. traduite de l'Italien d'Antoine d'Adam, pag. 538. de l'édit. de Jean Martin, 1562. Qui sait, au reste, si quelqu'un de ceux qui, dix-neuf ans après, conseillerent au Roi Charles IX. les *Matines Parisiennes*, n'avoit pas été à ce Sermon? REM. CRIT.

ROSE (TOUSSAINT) Marquis de Coye, Sécrétaire du Cabinet du Roi, Président en la Chambre des Comptes, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, avoit été Sécrétaire du Cardinal Mazarin. Il mourut le 6 de Janvier 1701 en sa quatre-vingt-sixieme année (*a*). Sa postérité subsiste (*A*). La place d'Académicien qu'il laissa vacante, & en laquelle il avoit succédé à Mr. Conrart l'an 1675, fut donnée à Mr. de Saci le 17 de Mars 1701. On voit dans le *Menagiana* qu'il étoit *d'une honnête famille de Provins*, qu'il avoit été *Secretaire de Mr. le Cardinal de Rets*, & qu'il avoit écrit *des Lettres en son nom admirablement belles* (*b*).

(*a*) Mercure Galant, *de Janvier* 1701, *pag.* 104.

(*b*) Menagiana, *pag.* 297 *de la I Edition de Hollande.*

(*A*) *Sa postérité subsiste.*] LOUÏS ROSE, son fils, Seigneur de Coye, Conseiller au Parlement de Mets, & Sécrétaire du Cabinet du Roi, mourut l'an 1688, & laissa de son mariage avec Madelene de Bailleul (1) un fils & une fille. La fille épousa le 28 d'Avril 1699 Antoine Portail Avocat général au Parlement de Paris (2).

(1) *Fille de Mr. de Bailleul Président à Mortier. Elle s'est remariée au Marquis de Vatan.*

(2) *Tiré du* Mercure Galant *de Janvier* 1701, *pag.* 105.

ROSEN (*a*) (REINHOLD) Gentilhomme de Livonie (*A*), servit sous le Duc de Weimar, & puis dans les armées de France, & s'aquit la réputation d'un brave guerrier (*B*). Il se maria en Alsace, *& y fit un établissement considerable* (*b*). Il fut saluer le Roi au Siege de Dole l'an 1668. " Il estoit monté sur un Cheval âgé de trente huit ans, qu'il dit au Roy lui avoit „ sauvé la vie à la Bataille de Rocroy (*c*) ". Il mourut quelque tems après, *& laissa une pension à son cheval, avec un Pré, & la liberté* (*d*) (*C*). Comme il n'avoit point d'enfans males, *il resolut*

(*a*) *Les Historiens Latins le nomment* Rosa, *& les François* Rose.

(*b*) Mercure Galant, *Mois de Fevrier* 1703, *pag.* 332.

(*c*) Mercure Galant, *Mois de Fevrier* 1703, *pag.* 333.

(*d*) *Là-même, pag.* 334.

(*A*) *Gentilhomme de Livonie.*] Il étoit d'une Maison qui a *donné des Chevaliers à l'Ordre des Porte Glaives* (1), & l'on sait que Mr. Rosen le Maréchal de France *fit venir des titres de Livonie qui prouvent que la Noblesse de sa Maison est très-ancienne. Il a l'honneur d'apartenir à la Royale Maison de Suede, & il y a eu un Maréchal de Suede de sa Maison* (2).

(*B*) *Il s'aquit la réputation d'un brave guerrier.*] Il faloit bien qu'il fut brave & qu'il entendit la guerre, puis que le Duc de Weimar lui donna le commandement de la Cavalerie (3), & qu'il le nomma par son Testament l'un des Directeurs de l'armée (4). On s'engageroit à un détail infini, si l'on vouloit raporter tous les combats où il se trouva, & où il donna des preuves de son courage. Il vaut mieux que je renvoie mes Lecteurs aux relations de ce tems-là. On l'y trouve très-souvent sous le simple titre de *Colonel Rose*. Mais je ne veux pas omettre qu'il ne vainquit pas toûjours: il fut fait prisonnier à Mariendal en 1645 (5), lors que l'armée de Mr. de Turenne y fut batue. Il auroit eu le même sort à la déroute de Dutlingen (6), s'il n'eût pris la fuite assez promptement (7). Mr. de Turenne ne fut pas content de lui à la journée de Mariendal (8); mais il le fut encore moins deux ans après lors qu'il le crut le principal promoteur de la rebellion que les Suedois de son armée méditoient. La chose passa si avant qu'il lui fit donner des gardes (9). Il reçut ensuite un ordre de la Cour de le mettre en liberté (10).

Priolo remarque qu'un frere de notre Rosen fut tué à la bataille de Rhetel au mois de Décembre 1650 (11). Le Mercure François (12) fait mention d'un Colonel JEAN ROSE, cousin du Colonel Rheinold Rose. Le Théatre de l'Europe, à la page 899 du Volume cinq, parle d'un VOLMAR ROSA, qui fut tué pour avoir donné un souflet (13).

(*C*) *Il laissa une pension à son cheval avec un pré & la liberté.*] Un homme qui voudroit mettre à profit toutes sortes d'occasions de se décharger de ses Recueils trouveroit ici un beau champ; car quand même il ne voudroit point parler de toutes les bêtes à qui l'on a témoigné de l'affection, & de la reconnoissance (14), mais seulement de ce qui concerne les chevaux, il pourroit citer un très-grand nombre d'exemples. J'en sai quelques-uns outre ce que j'ai marqué dans la Remarque (*M*) de l'Article CALIGULA, & dans la Remarque (*O*) de l'Article de l'Empereur HADRIEN; mais je ne laisserai pas d'être assez court sur cette matiere. Il n'est pas dificile de recourir à Philippe Camerarius, qui a donné de fort bons Recueils touchant cela dans le I Tome de ses Méditations Historiques, au I Chapitre du Livre II. On peut voir aussi quelques Citations dans les Peintures Morales du Pere le Moine. Il n'y a pas oublié Caligula, & il en a représenté la folie avec des termes si recherchez que je succombe à la tentation de les raporter. *Un Empereur*, dit-il (15), *fit batir un palais de marbre à un cheval: il lui assigna un ameublement & un train de Prince, & non content de cela il le nomma Consul, il lui donna rang dans le Senat, & le fit mettre dans les fastes avec les Catons & les Pompées. Asseurement s'il lui eust survescu, il l'eut consacré par une apotheose de nouvelle forme, & eut forcé les douze Dieux du Capitole de le recevoir en leur ordre.* On peut voir aussi dans Pline (16) quelques exemples des honneurs qui ont été faits à des chevaux.

Tous les gens de guerre n'ont pas ressemblé à notre Rosen quant à la reconnoissance pour leurs chevaux. Un Gentilhomme Napolitain abandonna son cheval, & fut condamné à le nourrir. Le Pere Pardies cite là-dessus Mr. de Sponde, & dit qu'*un grand Prince* (17) *des siécles passez, recommandable par sa vertu, & par le zele qu'il avoit de rendre justice à tout le monde, crût bien donner un Arrest digne de sa grandeur, lors qu'il prononça en faveur d'un vieux cheval, qui ayant esté abandonné dans sa vieillesse par son Maistre, à qui il avoit rendu de tres-notables services dans la guerre, alla, je ne sçai par quel instinct, ou par quel accident, sonner une cloche qui avoit esté mise exprés à la porte du Palais, afin que tous ceux qui se sentoient maltraitez, la pûssent sonner pour se plaindre, & pour demander justice* (18). Sabba Castiglione, Gentilhomme Milanois, qui mourut Chevalier de Malte & Commandeur de Faenza au mois de

(1) Mercure Galant, *Février* 1703, *pag.* 331.

(2) *Là-même, pag.* 335.

(3) *Cum sub Bernardi Saxonis auspiciis magistrum equitum egisset.* Franckensteinius, *in Indice* Historiæ Benjam. Prioli.

(4) Pufendorf, Rerum Suecic. *Libr. XI, pag.* 374.

(5) Franckenst. *in Indice* Hist. Prioli.

(6) *Le* 24 *de Novembre* 1643.

(7) Appendix Histor. Univers. Joh. Cluveri, *pag. m.* 759.

(8) *Voiez la* Vie de Mr. de Turenne *par le prétendu du* Buisson, *Livr. III, pag.* 195 *Edit. de la Haie* 1688. (9) *Là même, pag.* 221, 222. (10) Franckenst. *in Indice* Hist Prioli. (11) Priolus, de Rebus Gall. *Libr. V, num.* 36, *p. m.* 225. (12) *Au Tome XXIII, pag.* 696, 699, *à l'ann.* 1640. (13) Franckensteinius *ibid.*

(14) *Touchant les honneurs faits au Chameau voiez la Remarq.* (*DD*) *de l'Article* MAHOMET. *Voiez dans le* Mercure Galant *du mois de Juillet* 1678 *quelques honneurs rendus aux Betes.*

(15) *Le Pere* le Moine, *dans ses* Peintures Morales. *Voiez* Suetone, *in* Caligula, *Cap. LV.*

(16) Plin. *Libr. VIII, Cap. XLII. Voiez le aussi Libr. X, Cap. XLIII, touchant les funérailles d'un Corbeau.*

(17) *C'étoit Charles Duc de Calabre, fils de Robert Roi de Naples. Voiez les* Annales de Sponde, *ad ann.* 1328, *num.* 18: *il cite* Summonte, *Libr.* 3.

(18) Pardies, *Epitre Dédicat. du Traité* de la Connoiss. des Bêtes.

ſolut d'avancer un de ſes parens *qu'il avoit engagé de quitter la Livonie; il le maria, & lui laiſſa tous ſes biens.* Ce parent a été fait Maréchal de France au mois de Janvier 1703. *Il poſſede de grandes Terres en Alſace qui lui ſont infeodées* (e). Il a un fils qui eſt Maréchal de Camp, & une fille mariée au Marquis de Rottembourg (f).

(e) Mercure Galant, *Mois de Février* 1703, *pag.* 336.

(f) *Là-même, pag.* 334, 335.

de Mars 1554 (19), a raconté cette Hiſtoire fort au long dans le Chapitre CXXII de ſes *Ricordi neceſſarii dal principio della vita civile, ſino à fine di quella &c.* Voiez Camerarius au Chapitre cité ci-deſſus.

Je croi que les Juges qui firent perdre ſon procès (20) au chat de *Madame du Puis celebre joüeuſe de Harpe* (21), n'auroient point traité ainſi le cheval du Gentilhomme Napolitain. Le Teſtament de cette Dame fit *grand bruit*: on plaida *pour le faire caſſer: Meſſ. Maurice, Vautier, & de Ferricre, fameux Avocats*, firent paroitre *leur esprit, le premior en le defendant, & les deux autres en l'attaquant. La penſion que la defunte* laiſſoit *à ſon Chat, & les viſites qu'elle* ordonnoit qu'on lui rendit *toutes les ſemaines*, furent *les endroits contre lesquels* on ſe récria le plus (22).

(19) Ghilini, *Tome II, pag.* 224.

(20) Mercure Galant, *Juillet* 1678, *pag.* 136 *Edit. de Hollande.*

(21) *La-même, pag.* 132.

(22) *Là-meme.*

ROSEO, ou ROSEUS (MAMBRIN) Auteur Italien, a vêcu au XVI Siecle. Il publia en 1549 l'Inſtitution du Prince Chrétien, dans laquelle il n'imita ni ceux qui donnent ſelon la pratique une idée du Gouvernement, ni ceux qui la donnent ſelon la parfaite théorie. Il prit un milieu entre ces extrémitez (*A*), qui fut d'indiquer ce que les Loix de la Politique commune permettent. Il continua l'Hiſtoire du Monde que Jean Tarcagnota avoit conduite depuis Adam jusques à l'année 1513: il la continua, dis-je, jusques à l'année 1558, & puis jusqu'en 1571 (*a*). Cet Ouvrage eſt en Italien & fut continué par Don Barthelemi Denys de Fano jusques à l'année 1582. Roſeo n'étoit plus en vie lors que l'Edition dont je me ſers fut faite, qui eſt celle de Veniſe *appreſſo i Giunti* 1585 *in* 4. On rimprima en même tems l'Ouvrage du Tarcagnota dont la ſeconde Edition eſt de l'an 1562 (*b*). On a vu ailleurs (*c*) que Roſeo traduiſit en Italien un Traité de l'Art Militaire qui paſſoit pour un Ouvrage de Guillaume de Bellai. Il a fait auſſi une Hiſtoire du Roiaume de Naples. Il ſe montre extrémement paſſionné dans ſa Continuation du Tarcagnota toutes les fois qu'il parle des Proteſtans, & l'on voit bien qu'il a ſuivi la méthode des mauvais Hiſtoriens qui ne conſultent jamais les Citations de chaque Parti, mais ſeulement celles du Parti qu'ils aiment. Il commet d'ailleurs une infinité de fautes ſur les Noms propres.

(*a*) *Cette Continuation fut imprimée à Veniſe l'an* 1573 *in* 4.

(*b*) *Ce qui me fait parler de la ſorte eſt que l'Epitre Dédicatoire à Coſme de Medicis Duc de Florence eſt datée de Naples le* 1 *de Janvier* 1562.

(*c*) *Dans la Rem.* (G) *de l'Article* BELLAI (Guillaume du).

(*A*) *Il prit un milieu entre ces extrémitez.*] Cette Obſervation vient de Naudé. *Niphus*, dit-il (1), & *Machiavellus Principes ſuos effinxêre, quales ut plurimùm eſſe deprehenduntur: Erasmus, Oſorius, Foxius, Natta, Omphalius Wimphelingus, ut ſe moraliter gerere deberent: Mambrinus Roſeus, Frachetta, & Lælius Marettus Senenſis, cujus liber publici juris nondum factus eſt, ut illis Politicæ communis legibus agere conceditur. Bellarminus denique, Ribadeneira, & Scribanius, ut ſe ad Chriſtianæ Religionis Præcepta componere deberent.* Vous verrez dans ce Paſſage les diverſes formes que tels & tels Ecrivains ont choiſies pour l'Inſtruction des Souverains. Notez que dès l'an 1549 l'Ouvrage de Mambrin Roſeo parut en François ſous le Titre de *Le Paragon de vertu pour l'Inſtitution de tous Princes, Potentats, & Seigneurs Chreſtiens, contenant en Sommaire les Hiſtoires Hebraïques, Greques, Latines, & Modernes faiſans à propos. Pris de l'Italien de Membrin de la Roſe, à Paris par Eſtienne Groulleau* 1549 in 8 (2). On a publié à Strasbourg en 1608 une Traduction Latine du même Ouvrage. Mr. Konig s'eſt imaginé très-fauſſement là-deſſus que Mambrin Roſeo avoit compoſé ce Livre l'an 1608 (3). Une ſemblable faute lui échape très-ſouvent.

(1) Naudæus, Bibliograph. Polit. *pag.* m. 47.

(2) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Franç. *pag.* 839.

(3) Konig, Biblioth. *pag.* 701.

ROSES, ville de Catalogne. Ce n'étoit qu'une Abbaïe lors que Charles-Quint y fit bâtir une ville & une forterefſe, à trente-cinq toiſes de la mer, en raſe campagne (*a*). Cette ville a la mer Méditerranée à ſon midi, la plaine de Lampurdan & un étang à ſon couchant, & les Pyrenées à ſon levant & à ſon ſeptentrion. Elle eſt fortifiée de cinq baſtions revêtus de pierre de taille. Elle perſévéra dans l'obéïſſance lors que toute la Catalogne ſe revolta en l'année 1640, pour ſe donner à la France. Du Pleſſis-Pralin l'aſſiégea en 1645, & s'en rendit maître après cinquante-ſept jours de tranchée ouverte. Cela lui valut le bâton de Maréchal. Les Eſpagnols, aiant recouvré preſque toute la Catalogne durant la Guerre civile de France, ne purent néanmoins reprendre Roſes. Ils la tinrent bloquée pendant neuf mois, & réduiſirent la garniſon à la derniere famine; mais à l'aproche du ſecours de France ils ſe retirérent. Ce fut en 1653. Roſes leur fut rendue par la paix des Pyrenées l'an 1659. Ils l'ont perdue l'an 1693 (*A*), & recouvrée par le Traité de Riſwick l'an 1697. Le golfe de Roſes a plus de quatre lieuës de circuit, & commence au bout des monts Pyrenées au chateau de la Trinité, & finit à-peu-près à la petite ville d'Empurias. Il n'a point de ports: ce n'eſt qu'une plage où ni les vaiſſeaux ni les galeres ne ſauroient aborder, parce qu'il n'y a pas aſſez d'eau. Mais entre le chateau de la Trinité & la ville il y a un petit enfoncement de mer, où les gros bâtimens en une néceſſité peuvent s'arrêter pendant quelque tems. A une lieuë & demie au delà du chateau, allant vers le Rouſſillon & hors du golfe, il y a un bourg nommé Capdequiers (*b*), qui dépend du Gouvernement de Roſes, & qui a un aſſez bon port (*c*).

(*a*) Baudrand. *in* Ruoda.

(*b*) *C'étoit autrefois une place forte, voiez ci deſſus la fin de la Rem.* (G) *de l'Article* REVEREND-DE-BOUGI.

(*c*) *Tiré d'une* Relation du Siege de Roſes, *publiée en* 1693.

(*A*) *Ils l'ont perdue l'an* 1693.] Le Maréchal Duc de Noailles y mit le ſiege ſur la fin du mois de Mai, & obligea le Gouverneur Dom Pedro Robi à capituler dès le 9 de Juin. Le chateau de la Trinité à l'entrée du golfe de Roſes, & à portée du canon de la place, fut pris quatre jours après.

ROSIER (*a*), (HUGUES SUREAU DU) en Latin *Hugo Suræus Roſarius* (*b*), fut un célèbre Miniſtre de l'Egliſe d'Orleans ſous le Regne de Charles IX. Il étoit né à Roſoi en Tierache dans la Province de Picardie (*c*). On le mit en priſon à Orleans l'an 1566 (*α*), parce qu'on

(*a*) *Quelques-uns diſent* Des Roſiers.

(*c*) La Croix du Maine, *pag.* 173.

(*b*) *Mr. de* Thou *dit* Sorellus Roſerius *au Livre XXXIV, pag.* 687, *&* Sorellus Roſarius, *au Livre LII, pag.* 1088.

§ (*α*) Ce pourroit donc bien avoir été à Orléans, & pour l'uſage particulier de l'Egliſe Réformée du lieu, que Hugues Sureau auroit fait imprimer en 1565, chez Abel Clemence, les Pſeaumes de Marot & de Beze, à quatre parties de la compoſition de Goudimel, mais d'une muſique plus ſimple & plus aiſée, avec une marque à chaque Pſeaume, pour discerner la partie qui ſe chante au Prêche. On a de lui auſſi un *Traité des Marques de la vraye Egliſe de Dieu*, in 8. Heidelberg, 1574 *, & une traduction Latine des Mémoires de du Bellai, imprimée *in* 8. en beaux caractéres & ſur de beau papier, à Francfort, chez Jean Maréchal, l'an 1575. Je ne fais ſi c'eſt la même, que l'année précedente André Wéchel avoit publiée ſans le nom du Traducteur †. Du reſte, les Mémoires de l'Etat de France ſous le Roi Charles IX, tom. 1. au feuillet 277. diſent que ce fut l'esprit remuant du Miniſtre Hugues Sureau, qui fit qu'on tira d'Orléans ce Miniſtre, pour le mettre prémiérement à . . . & en ſuite, dans la petite Egliſe qu'il deſſervoit lors qu'il fut pris pendant les maſſacres de l'année 1572. Enfin je m'imagine que ſon ſurnom de *du Roſier* pourroit bien n'être qu'un nom de guerre, à quoi aura donné lieu la naiſſance de cet homme à Roſoi en Tierache. REM. CRIT.

* Thuani Biblioth. *tom.* 1. *pag.* 175.

† Draud. Biblioth. *tom.* 1. *pag.* 1105.

qu'on le crut Auteur d'un Livre rempli de Maximes féditieufes (*A*). Mais comme il n'en fut pas convaincu, il fut mis en liberté. Lui & un autre Miniftre difputérent en la même année contre deux Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris (*B*), chez Monf. le Duc de Nevers,

(*A*) *On le crut Auteur d'un Livre rempli de Maximes féditieufes.*] Voici ce que Theodore de Beze nous aprend de ce Libelle: „ Il fut imprimé fous main en ce temps là (1) „ dans Lyon, fans y appofer le nom de l'autheur ni de l'imprimeur, un livre intitulé, La defenfe civile & militaire „ des innocens & de l'Eglife de Chrift, forgé vrayement en „ la boutique de quelque esprit malin & feditieux: lequel livre eftant tumbe entre les mains de quelques gens de bien „ on fit tout ce qu'on peut pour favoir d'où il venoit, mais „ il ne fut poffible d'en favoir la verité, horsmis qu'il y „ avoit de grandes conjectures que Charles du Moulin Advocat & Jurisconfulte celebre du Parlement de Paris, qui „ pour lors eftoit à Lyon & avoit fuivi le parti de ceux de „ la religion dés le temps du Roy Henry, en eftoit l'autheur: ayant toufiours devant & depuis monftré un esprit „ par trop fantaftique. Mais tant y a qu'il s'en excufa mesmes avec grands fermens: foit à tort ou à droit (2) ". Lion étoit alors au pouvoir des Proteftans: Soubife qui y commandoit chargea les Miniftres d'examiner cet Ouvrage; voions le jugement qu'ils en portérent: „ Nous Miniftres de „ la parole de Dieu en l'Eglife Reformée de Lyon . . . . . „ apres avoir invoqué le nom de Dieu, & veu un certain „ livre puis n'a gueres imprimé, intitulé, La defenfe civile „ & militaire des hommes & de l'Eglife de Chrift: certifions „ & tesmoignons iceluy eftre plein de fauffe & mauvaife „ doctrine, conforme en aucuns poincts à celle des Anabaptiftes induifant les hommes à fedition, rebellion, & „ desobeiffance aux Rois & Princes contre l'exprés commandement & ordonnance de Dieu: & ce d'autant plus „ que l'autheur d'iceluy abufe de plufieurs tesmoignages & „ exemples des Efcritures Saінctes, lesquelles il applique „ tresmal à fon propos contre le vray fens & faine intelligence d'icelles, comme nous fommes prefts de monftrer „ & maintenir par la parole de Dieu: au moyen de quoy „ nous defirons, & entant que befoin eft requerons que ledit livre foit totalement aboli, afin que les hommes ne „ foient infectés de telle feditieufe & peftilente doctrine (3) ". En confequence de cette Cenfure, Soubife ordonna que tous ceux qui auroient ce Livre le lui aportasfent dans vingt-quatre heures, & que tous ceux qui le vendroient, ou le diftribueroient, fuffent pendus, *fans aucune forme & figure de procez* (4), & il le fit brûler par le bourreau dans les quatre principales places de la ville le 12 de Juin 1563 (5). *Ainfi pafferent les affaires touchant ce livre*, ajoûte Beze (6), „ duquel plufieurs années depuis fut accufé comme en eftant autheur du Rofier Miniftre d'Orleans qui n'eftoit lors à Lyon ains à Orleans, ne fachant „ non plus ce qui fe faifoit lors à Lyon, que le gouvernement des Indes. Si en fut il recherché, mené prifonnier „ à Paris avec grand bruit, comme fi ceux de la religion „ approuvoient cefte doctrine. Mais Dieu voulut que la „ verité fut tantoft cognue, combien que du Rofier euft „ forte partie, nommément Birague, qui quelques années „ apres fut Gouverneur indigne de Lyon ". Mr. de Thou raporte en deux mots les procédures qui furent faites contre ce Livre; mais il obferve qu'on l'attribua fauffement au Jurifconfulte Charles du Moulin (7). Le Titre de cet Ouvrage n'a pas été bien raporté par Monfr. Deckherrus. *Eodem* (fuperiori feculo) dit-il (8), *non expreffo Authoris nomine vulgatus libellus* de poteftate Principis *Lugduni combustus, &c.* L'un des Cenfeurs de Mr. Deckherrus témoigna à l'occafion de ces paroles une incertitude qu'il ne devoit pas avoir; il douta fi cet Ouvrage étoit différent du Livre qui fut imprimé à Paris l'an 1589, & qui a pour Titre, *Traité de la puiffance des Rois contre le Roi de Navarre.* S'il avoit fu que du Moulin étoit mort (9) long-tems avant qu'on parlât des Droits du Roi de Navarre, il auroit dit pofitivement que ces deux Livres différoient beaucoup l'un de l'autre, & voici un *non liquet* qui ne lui fait pas honneur. *An vero ifte tractatus idem fit de quo Cl. Deckherrus pag.* 338. *loquitur tanquam Lugduni combufto, & falfo adfcripto Carolo Molinæo J. C. fed quem alii tribuant* Hugoni Sorello Roferio, *non mihi liquet* (10).

Nous allons marquer quelques fautes de Davila. Il dit qu'en l'année 1566 un Miniftre né à Orleans prêchoit d'une façon féditieufe, après avoir publié un Livre pour foutenir que les François ne devoient plus obéïr au Roi, & qu'ils pouvoient le tuer légitimement, attendu que c'étoit un Prince idolâtre *Nè érano meno ardite le penne de gli Ugonotti di quello, che fi foffero l'armi, perche in quefto medefimo tempo un Miniftro, nativo di Orliens, andava feditiofamente predicando contro alla podeftà del Rè, & havea anco ftampato un libro, nel quale fofteneva, che il popolo Francefe non era più in obligo d'obbedire al Rè, per effer egli diventato idolatra, & per quefta ragione contendeva ancora, che fi poteffe lecitamente ammazzare, dalla quale empia, e diabolica femente è poi fucceffivamente derivata in altri tèmpi, & in altre perfone, quella peftifera dottrina, che con horribile perverfione d'ogni legge divina, & humana ha infegnata à gli huomini ad infanguinarfi le mani fotto preteſto di pietà, è di religione, nelle viscere de i Rè legitimi, conftituiti fopra gli huomini per rapprefentanti di Dio* (11). Il eft clair qu'il parle du Miniftre du Rofier qu'on mit en prifon cette année-là, fous prétexte d'un Libelle féditieux. Mais 1., ce Miniftre n'étoit point nâtif d'Orleans. 2. Il ne prêchoit point contre le pouvoir du Roi; car fi fes Sermons euffent été féditieux, il n'eût pas été difficile de le convaincre de rebellion. Birague fon ennemi, qui le fit emprifonner comme l'Auteur d'un Libelle, n'eût point perdu fes pourfuites faute de preuves: s'il n'en eût point eu de bonnes à l'égard du Livre, il en eût trouvé de convaincantes à l'égard des Prédications. Ainfi la liberté, que ce Miniftre recouvra, montre clairement que fes Sermons n'étoient pas tels que Davila les repréfente. 3. Je ne faurois croire que le Livre brûlé à Lion enfeignât qu'il fût permis de tuer les Rois; je me perfuade que s'il avoit contenu une doctrine auffi exécrable que celle-là, les Miniftres qui le cenfurérent l'auroient foudroié plus terriblement qu'ils ne le firent. J'avoue que La Croix du Maine, Auteur Proteftant, débite que du Rofier a écrit entre autres Livres François, *cettuy-cy par lequel il s'efforce de monftrer qu'il eft loifible de tuer & Roy & Royne, ne voulans obeir à la Religion Pretendue Reformée, & porter le party des Proteftans* (12): mais je m'affûre qu'il dit cela fans avoir lu le Libelle que Soubife fit brûler: il n'en parle, fi je ne me trompe, que fur la foi des Auteurs qu'il cite. *Voi de ceci*, continue-t-il, *l'Hiftoire Françoife de noftre temps de la derniere Edition augmentée par Jean le Frere de Laval, & encores Belleforeft au 2 volume de fes grandes Annales de Frante fol.* 1689. 1653. *&c* (13). Mr. Varillas, qui n'étoit pas homme à exténuer l'atrocité de ce Libelle, nous le repréfente comme un Ouvrage où l'on combatoit l'Autorité Monarchique. Chacun voit qu'entre cela, & la doctrine qui autorife le meurtre des Rois, il y a une différence infinie. Il eft néceffaire que je raporte tout le Paffage de cet Hiftorien. „ Soubife avant „ que d'en fortir (14), y fit bruſler par la main du Bourreau un Livre feditieux qui venoit d'y eftre imprimé. Les „ Calviniftes l'attribuoient au celebre Jurifconfulte Charles „ du Moulin; & il y a de l'apparence que c'eftoit par dépit „ de ce qu'il eftoit le feul des François, qui n'avoit pas voulu renoncer à la Secte de Luther pour fuivre la leur: car „ au refte le Livre n'eftoit, ny du genie, ny du ftile de du „ Moulin. Il eftoit à proprement parler une fatire contre „ toutes les Monarchies Chreftiennes, qu'il pretendoit ruiner par des paffages de l'Ecriture Sainte, tronquez ou détournez de leur veritable fens. Les Autheurs Catholiques „ difent que ce fut un Miniftre Calvinifte. Que ce ne fut „ pas là le premier de leurs attentats par écrit contre la „ Royauté; & qu'ils avoient trois ans auparavant en mil „ cinq cens foixante tenu un Sinode dans la Ville de Châlons fur Saone, où l'égalité des conditions avoit efté établie pour le privilege le plus conftant de la liberté Evangelique, que le Sang de JESUS-CHRIST avoit meritée „ aux véritables Chreftiens. Mais ce Sinode ne fe trouve „ point dans le Recueil (*) des vingt-fix premiers de ceux „ de la Religion Pretendue Reformée en France. Il n'en „ paroît rien ailleurs que dans les écrits de leurs Adverfaires; „ & de plus il n'eft pas vray-femblable que leurs Miniftres „ fe fuffent ingerez d'abord, & fans la participation de Calvin, d'établir pour fondement de leur Religion un Paradoxe refuté fi folidement dans la Morale d'Ariftote, & fi „ dangereux qu'il alloit à renverfer non feulement le Calvinifme qu'il s'agiffoit d'affermir, mais encore toutes les „ Societez Civiles de quelque nature qu'elles fuffent (15) ". Il n'y a point là beaucoup de chofes dont les Réformez fe puiffent plaindre; ils doivent au contraire fe louër de l'équité de cet Auteur qui les juftifie affez fortement. Mais fa Note marginale a été un piege pour des perfonnes fort doctes. Leur faute quoi qu'excufable eft de grande conféquence. Je dis qu'elle eft excufable; car les François mêmes ont befoin de beaucoup d'aplication, pour ne prendre pas cette Note de l'Hiftorien au même fens qu'on l'a prife dans le Journal de Leipfic. La prémiere penfée qui fe préfente quand on lit la Note de Mr. Varillas, eft qu'il a vu dans les Manufcrits de Lomenie le Synode que les Proteftans n'ont point inféré au Recueil de leurs vingt-fix prémiers Synodes. C'eft ainfi que les favans Journaliftes de Leipfic l'ont entendu. Ce fens fait beaucoup de tort aux Réformez; car fi l'on trouvoit dans le Recueil de leurs Synodes parmi les Manufcrits de Lomenie un Synode de l'année 1560, décidant l'égalité des conditions, cela porteroit à croire qu'ils auroient fait là-deffus une Décifion l'an 1560, quoi qu'enfuite ils euffent jugé à propos de la fuprimer, avec les Actes de cette Affemblée. Il eft donc jufte que chacun fache que l'article *Le* de la Note marginale fe raporte, non pas à Synode, mais à Recueil. Mr. Varillas veut dire qu'il a vu, entre les Recueils de Lomenie, le Recueil des vingt-fix prémiers Synodes des Réformez, & qu'il n'y a point trouvé le Synode de 1560, où l'on prétend que fut décidée l'égalité des conditions. Les Journaliftes de Leipfic lui font dire tout le contraire. *Ex* Manufcriptis Lomenianis *decretum Synodi à Reformatis* Catalauni (16) *habita allegat, quo contra regiam poteftatem ftatuerint*, æqualitatem conditionis humanæ inter potiffima privilegia libertatis Evangelicæ effe, quam Chriftus fuo fanguine veris Chriftianis promeruerit (17).

(*B*) *Lui & un autre Miniftre difputérent . . . . . . contre deux Docteurs de la Faculté de Paris.*] Le Duc de Mompenfier fe perfuada que la Ducheffe de Bouillon abandonneroit le Calvinisme, pourvu qu'elle voulût écouter le Docteur Vigor. Il confentit même que le Miniftre de Spina fût préfent, lors qu'elle entendroit parler ce Docteur. Pour le fatisfaire Mr.

(1) *C'eft-à-dire l'an* 1563.

(2) Beze, Hiftoire Ecclefiaft. *Livre XI*, *pag.* 244.

(3) *Là-même.*

(4) *Là-même, pag.* 245.

(5) *Là-même, pag.* 236.

(6) *Là-même.*

(7) *Quem nonnulli, fed falfo, Carolo Molinæo J. C. alii Hugoni Sorello Roferio tribuebant.* Thuanus, *Libr.* XXXIV, *pag* 687 *ad ann.* 1563.

(8) Deckherrus, de Scriptis Adefpotis, *pag.* 338.

(9) *Il mourut l'an* 1566.

(10) Petrus Bælius, Epiftola ad Almeloveenium de Scriptis Adefpotis ad calcem Tractatus Deckherri, *pag.* 371 *Edit.* 1686.

(11) Davila, delle Guerre Civili di Francia, *Libr. IV*, *pag m.* 160, *ad ann.* 1566.

(12) La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoife, *pag.* 173.

(13) *Il eût pu citer* Miles Piguerre, Hift. de France, *pag* 457 *Edit. de* 1582.

(14) *C'eft-à-dire de Lion.*

(*) *Je l'ay veu entre ceux de Lomenie.*

(15) Varillas. Hiftoire de l'Herefie, *Livre XXVI, pag.* 10 & 11 *à l'ann.* 1563 *Edit de Hollande.*

(16) *Il faloit dire* Cabilloni: *car* Catalaunum *eft Châlons fur Marne; or felon* Varillas *le Synode dont il s'agit fe tint à Châlons fur Saone, ville qui en Latin a nom* Cabillonum.

(17) Acta Eruditor. Lipf. 1691, *pag.* 31.

à l'instance du Duc de Mompensier, qui espéroit que cette Dispute feroit revenir la Duchesse de Bouillon sa fille à la Catholicité : mais son attente fut vaine. Du Rosier racheta sa vie pendant le massacre de la saint Barthelemi, en abjurant sa Religion ; & comme tout aussi-tôt il fut emploié à exhorter le Roi de Navarre, le Prince de Condé, &c, à se réünir à la Communion Romaine, & qu'il eut en cela tout le succès que la Cour de France eût pu souhaiter, on le jugea un sujet très-propre à être érigé en Convertisseur (*d*). C'est pourquoi on l'emploia à ce Ministere en plusieurs endroits de Paris ; & l'on fut si content de ses progrès, qu'on l'envoia avec le Jésuite Maldonat au païs Messin, où la moisson étoit grande. Il harangua, il cria contre le Schisme ; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit (*C*) : car quelques Ministres aiant trouvé l'occasion de lui parler en particulier, & de lui représenter la faute qu'il avoit faite, il parut tout disposé à la réparer. Il quitta donc Maldonat, & se retira à Heidelberg, où il reprit la Profession Réformée. Il ne put jamais regagner l'estime dont on l'avoit honoré dans le Parti ; & il se seroit vu non seulement fort méprisé, mais aussi fort misérable, s'il n'eût trouvé une place de Correcteur d'Imprimerie à Francfort chez André Wechel (*e*). Il mourut de peste dans cette ville-là avec toute sa famille (*D*). Pendant son voiage de Mets il fut prié d'aller à Sedan, pour

(*d*) *Voiez dans Monsr.* de Thou, *Livr. L II, pag.* 1088, *un long récit de tout cecs.*

(*e*) *Voiez la Rem.* (*D*).

Mr. le Duc de Bouillon & l'Amiral de Coligni arrêtérent les conditions d'une Conférence. Elle se devoit tenir chez lui le 1 jour de Juillet 1566. De Spina accompagné de Barbaste, Ministre de la Reine de Navarre, s'y rendit au jour marqué. On leur demanda s'ils vouloient *faire les prieres selon la coutume des Eglises Reformées avant que de commencer* la Conférence: ils répondirent qu'ils y étoient résolus; & parce qu'ils ne voulurent jamais démordre de la résolution de commencer par une priere à haute voix dans le lieu où se feroit la Dispute, on rompit tout le projet: ils sortirent sans avoir fait autre chose que de rejetter les divers expédiens qu'on leur proposa, pour les obliger à ne point faire de priere. Le Docteur Ruzé leur dit que s'ils vouloient prier il sortiroit de la chambre, & *iroit pisser durant la priere.* Il leur proposa de ne prier que mentalement, ou d'aller prier dans une maison voisine. Toutes ces propositions furent rejettées, & ainsi point de Conférence (18). On ne manqua pas de dire qu'*ils avoient fui le combat* : Monsr. l'Amiral soutint le contraire devant le Roi & la Reine, & qu'ils seroient toûjours prêts à conférer avec les Docteurs, & à défendre par l'Ecriture la Confession de leurs Eglises. Là-dessus le Duc de Nevers s'emploia auprès de leurs Majestez, pour le renoûment de la Conférence. Les conditions en furent réglées: les Docteurs Vigor & de Sainctes d'une part, les Ministres de Spina & Sureau de l'autre, commencérent la Dispute chez lui le 9 de Juillet 1566, & la continuérent plusieurs jours. Il y a des Historiens qui assûrent que Hugues Sorel (19) fut tiré de la prison: Mezerai (20), & Varillas sont de ceux-là: raportons les paroles du dernier. „ Le Duc „ de Monpensier crut que le moien le plus propre pour rame- „ ner la Duchesse de Bouillon sa fille à la communion de l'E- „ glise Catholique, étoit une Conference publique de deux „ Docteurs avec autant de Ministres, & l'ouverture s'en fit „ à Paris dans l'Hostel de Nevers. Les Docteurs furent Si- „ mon Vigor, depuis Archevesque de Narbonne; & Clau- „ de de Saintes, depuis Evêque d'Evreux. Les deux Mi- „ nistres devoient estre Jean de l'Espine, dont on a déjà „ parlé, & Charles Barbaste, qui avoit esté Carme: mais „ Barbaste ne s'estant pas trouvé en estat de conferer, les „ Calvinistes prirent occasion de demander que Hugues So- „ rel des Rosiers fust mis en sa place. Des Rosiers estoit un „ Ministre mis en prison, pour avoir composé un libelle de „ l'Autorité des Magistrats, où il pretendoit qu'il estoit per- „ mis d'exterminer en toute maniere un Souverain de Reli- „ gion contraire. Ce crime meritoit au moins une perpe- „ tuelle prison: mais les sollicitations de ceux de son party, „ & le credit du Duc de Monpensier, obtinrent sa grace. „ On voulut oster à la Duchesse de Boüillon le pretexte de „ se plaindre, qu'on ne luy eût pas donné les deux Minis- „ tres qu'elle estimoit les plus forts à la dispute (*); & le „ respect dû à la qualité des personnes presentes, fit qu'elle „ se passa sans emportement. Mais cette moderation n'em- „ pescha pas les Catholiques & les Calvinistes de publier „ qu'ils avoient eu l'avantage. La verité n'en fut pas même „ éclaircie par l'évenement; puis que si d'un costé, &c (21)". L'Ecrit des Ministres semble nous aprendre que Du Rosier étoit sorti de prison, avant qu'on parlât de le faire disputer. Car aiant oui dire que Vigor étoit malade, & que Sainctes étoit parti de Paris, ils craignirent que les Conférences interrompues ne demeurassent trop long-tems en cet état ; ils souhaitérent donc de s'en retourner chacun chez soi, & representérent qu'ils ne s'étoient trouvez à Paris *que par accident, à sçavoir que de Spina y estoit venu pour passer outre, & faire un voyage en Anjou: & l'autre, qui estoit Ministre de l'Eglise d'Orleans, estoit nagueres sorti de prison, où il avoit esté mené le mois de Juin precedent, sous une fausse accusation apostée par les ennemis de l'Eglise de Dieu contre lui, qui le chargeoyent d'estre autheur d'un livre pernicieux & meschant, escrit contre l'obeissance qu'on doit aux Rois & Princes. Parquoi ce lui estoit incommodité bien grande de sejourner long-temps en une ville où il n'estoit point allé de son gré* (22). Claude de Sainctes fit imprimer les Actes de cette Dispute (23).

(*C*) *Il harangua, il cria contre le Schisme; mais il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit.*] Je ne saurois mieux faire que de me servir des paroles de l'Historien des Eglises. Le Maréchal de Rets Gouverneur du païs Messin, „ essaya un „ autre moyen, ayant fait venir à Mets un malheureux Mi- „ nistre revolté, nommé du Rozier accompagné d'un doc- „ teur Jesuite Espagnol, nommé Maldonat, estimé le plus „ docte & le plus subtil de tous ceux de sa faculté; comme „ aussi du Rozier avoit fait à Paris tout ce qu'il avoit peu „ pour en faire revolter d'autres, jusques à faire imprimer „ une abjuration, & autres livres pleins de faussetés & de „ meschante conscience, au lieu qu'auparavant il avoit ac- „ quis reputation d'homme docte comme il estoit à la veri- „ té, ayant mesme esté choisi pour la dispute tenue à Paris „ contre les docteurs Vigor & de Saintes. La revolte de ce „ personnage fut un grand scandale à plusieurs, laquelle il „ tascha de rabiller depuis tellement quellement, mais jamais „ depuis on ne cognut en luy un sens rassis, ni conscience „ droite, & finalement est mort de peste avec sa femme & „ tous ses enfans en la ville de Francfort. Pour revenir à „ nostre Histoire estans ces deux arrivés à Mets, & la plus- „ part de ceux de la religion estans contraints de se trouver „ un jour de dimanche en la maison de l'Evesché, du Ro- „ zier leur fit une grande harangue parlant de la succession „ des Evesques, qu'il disoit estre la marque de la vraye „ Eglise (24) ". On ajoûte (25), qu'*estant en partie convaincu en sa propre conscience, & aussi admonnesté par gens de bien d'avoir pitié de soy mesme, il pria qu'on luy aydast à sortir de ce bourbier, ce qu'on fit, & fut conduit ce pauvre miserable en l'Eglise d'Heydelberg, où il recognut aucunement ses fautes, dont il publia un petit traité contraire à ceux qu'il avoit fait imprimer à Paris.* Nous allons entendre ce qu'un Ex-Ministre fort médisant a publié. „ Ils (26) redoutoient „ grandement que du Rosier n'enfonçât ce point (27) d'a- „ vantage. Pour cette cause aucuns de Sedan allerent vers „ luy en un lieu appellé Chemery, où ils luy persuaderent „ bien-tôt (selon qu'il étoit homme timide, inconstant, „ & croyant de leger) que s'il retournoit à Paris avec Mal- „ donat, pour certain on le feroit mourir apres avoir triom- „ phé de luy, & que Monsieur de Bouillon en avoit eu ad- „ vertissement: (ce qui étoit faux) outre plus que Maldo- „ nat en avoit donné quelque enseigne, disant, qu'il sen- „ toit encore le fagot: tellement qu'à Metz ils firent tant „ par persuasions, qu'il se departit de sa compagnie, sans „ dire à Dieu, & se retira en Allemagne: pourquoy faire, „ on luy fournit argent; & depuis, par plusieurs fois on fit „ cueillette, de plus de 250 livres, pour luy envoyer (28). „ Il me souvient " a-t-il dit ailleurs (29), „ que ce fut „ le premier crime qu'ils chargerent sus du Rosier, lors qu'il „ fit mine de se vouloir separer d'eux, & retourner au sein „ de l'Eglise Chrétienne & Catholique. Mais eux voyans „ que ce crime, & quelques autres communs, comme d'être „ caymand, menteur ordinaire, & homme sans resolution, „ n'étoient assez suffisans pour le deprimer, aucuns d'entr'eux „ s'attaquerent à l'honneur de sa femme, publiantz qu'elle „ s'étoit prostituée à quelques Chanoines d'Orleans: chose „ qui n'est aucunement à croire, pour les raisons, que j'ay- „ me mieux laisser en la consideration de ceux qui l'ont „ veue, & cognue, que les écrire ".

(*D*) *Il mourut de peste.*] C'est ce que Beze nous a déjà débité ; & c'est aussi ce que Philippe Lonicerus nous va aprendre. *Ex improviso siquidem anno superiori, in ipsa Vindemia, peste Rempublicam nostram tunc infestante, ex hac vita, non sine magno doctorum virorum, quibus ille notus erat, tuoque cum primis dolore, ex hac misera vita, unà cum uxore sua, in cœlestem illam avocatus est* (30). Il parle ainsi à Jean Fichard Syndic de la ville de Francfort, en lui dédiant un Ecrit posthume de notre Sureau, savoir la Version Latine d'un Ouvrage de Jean Corras (31). Si Lonicerus avoit daté son Epitre Dédicatoire, nous saurions exactement en quelle année du Rosier mourut. L'année de mon Edition ne me sert de rien, c'est l'an 1588. Il est très-certain que ce Ministre ne mourut point l'année d'auparavant; il étoit déjà mort lors que Theodore de Beze publia son Histoire des Eglises l'an 1580. Citons un autre Passage de Lonicerus où du Rosier est fort loüé. *Quæ sit humanarum rerum fragilitas, Ficharde clarissime, superiore anno præmatura sua morte, etiam noster ille Hugo Sureus, non sine doctissimorum virorum suspiriis, testatus est. Qui cum laudatissimæ Andreæ Wecheli, viri optimi & humanissimi, Typographiæ strenuam navaret operam, talem suæ industriæ, quam exactæ, non solum Latinæ & Græcæ, verùm etiam Hebraicæ atque Chaldaicæ linguæ notitia ornabat, laudem consequutus est, ut omnibus bonis & doctis viris esset gratissimus* (32).

(18) *Tiré de la Préface des* Actes de la Conférence tenue à Paris es Mois de Juillet & Août 1566 entre deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres. *Je me sers de l'Edition d'Anvers* 1566 *in* 8.

(19) *Il faloit dire* Sureau. *Le Latin de Monsr. de* Thou, Sorellus, *a trompé ici les Historiens.*

(20) Mezerai, Hist. de France, *in folio, Tom. III, pag.* 145.

(*) *Les Actes en sont imprimez.*

(21) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *Livre XXVII, pag.* 88.

(22) Actes de la Conference, *pag.* 323.

(23) *L'an* 1568, *selon tous les Bibliographes que j'ai consultez. Il n'y a point d'aparence que ce soit la 1 Edition : il y avoit deux ans que la Relation des Ministres avoit paru.*

(24) Beze, Hist. Ecclésiast. *Livre XVI, pag.* 475.

(25) *Là-même.*

(26) *C'est-à-dire les Ministres de Sedan.*

(27) *Celui de la Vocation des Ministres.*

(28) Mathieu de Launoy, Declaration & Refutation des fausses suppositions, *folio* 139.

(29) Défense de Mathieu de Launoy contre les fausses Accusations, *folio* 37.

(30) Phil. Lonicerus, *Epist. Dedicat.*

(31) *L'Arrêt du Parlement de Toulouse contre le faux Martin Guerre, lequel Arrêt Corras, qui fut le Raporteur de la Cause, orna d'un grand Commentaire.*

(32) *C'est le commencement de l'Epitre Dédicatoire.*

L'Epi-

pour convertir la même Ducheſſe de Bouillon, qui avoit été le ſujet de ſa Conférence avec deux Docteurs Catholiques. Il ne gagna rien ſur l'eſprit de cette Dame (*f*). Je parlerai de ſes Ecrits (*E*).

(*f*) *Voiez Mem'r. de* Thou, *Libr. LII, pag.* 1088.

On le repréſente comme un eſprit diſputeur, & qui s'entêtoit d'opinions particulieres, & qui avoit jetté des ſémences de diſcorde dans l'Egliſe d'Orleans (*F*) par ſes liaiſons avec des gens fanatiques, deſorte qu'il eût été à craindre que les Egliſes de France n'euſſent ſenti de fâcheuſes diviſions, ſi la paix avoit duré, & ſi le maſſacre n'avoit coupé la racine de tout Schiſme.

L'Epitome de la Bibliotheque de Gesner (33) m'aprend que cette Verſion Latine de l'Ouvrage de Corras, fut imprimée à Francfort l'an 1579 *apud Andream Wechelum.* Si c'étoit la prémiere, il faudroit dire que du Roſier décéda pendant l'automne de l'an 1578. L'Auteur des Notes ſur la Confeſſion de Sanci (34) met ſa mort à l'an 1575 (β).

§ (β) Les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX. tom. 2. f. 74. tourné de la 2. édition, diſent ſur l'année 1572. Hugues Sureau, qui s'étoit échapé de la Ville de Metz le 19 de Decembre, mourut, *environ trois ans après*, à Francfort, où il avoit repris la vacation de Correcteur d'Imprimerie. REM. CRIT.

(*E*) *Je parlerai de ſes Ecrits.*] Il en a fait pluſieurs en François, ſi nous en croions La Croix du Maine (35), qui n'en cotte que deux, celui du meurtre des Rois, & *un Traité touchant ſa confeſſion de foi avec abjuration de la profeſſion Huguenotique, &c*, imprimé à Paris l'an 1573. Nous avons vu ci-deſſus qu'il en fit un touchant ſon retour à l'Egliſe Réformée. Il avoit publié à Orleans quelques Ouvrages de Controverſe, avant le maſſacre de la ſaint Barthelemi. Cela paroît par les Réponſes de Gentien Hervet mentionnées dans La Croix du Maine (36). J'ai dit ailleurs (37) qu'il a traduit en Latin les Mémoires de Mrs. du Bellai. Si le Sieur Konig avoit dit que *Hugo Suraus* mit en Latin un Arrêt du Parlement de Toulouſe, il ne feroit point cenſurable; mais il s'eſt ſervi de cette expreſſion, *edidit arreſtum Parlamenti Tholoſani in caſu admirabili matrimoniali An.* 1588 (38). Elle eſt vicieuſe en deux manieres. 1. Elle ne diſtingue point ſi Sureau eſt le Traducteur ou l'Auteur, ou ſimplement le Publicateur de cet Arrêt. 2. Elle fait agir un homme mort, car Sureau ne vivoit plus l'an 1588. Il y a une infinité de telles fautes dans les Bibliographes.

(*F*) *Qui avoit jetté des ſémences de diſcorde dans l'Egliſe d'Orleans.*] Voions le portrait qu'on donne de ce Miniſtre dans les Mémoires *de ſtatu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ.* C'eſt un Ouvrage que l'on attribue à Jean de Serres. *Vir non ineruditus* (Rozarius) *ſed fœdiſſimo lapſu oſtendens quid ſit infirmitas humana, & quàm periculoſum etiam ſit, pacato tempore, dum nullo hoſte urgemur, indulgere inſanientis noſtræ rationis commentis, ut certam exploratamque veritatem ſempiternis principiorum firmamentis cœlo & terra firmiorem, in dubium pro arbitratu noſtro revocemus: quo curioſæ licentiæ morbo Rozarius laborabat, corrupto quodam more & ambitioſiore de Eccleſiæ ſucceſſione, diſciplina, & de aliis etiam Religionis capitibus ſuperciliosè diſputans, ſeque ſuis collegis hac in re excellentiorem importuno quodam ſtudio exiſtimans. Non obſcurarum enim turbarum ſemina in Eccleſia Aureliana inſeminarat, dum ſeſe cum novorum commentorum architectis, phanaticis ingeniis familiarius conjungeret: unde, niſi periculoſæ tranquillitatis incommoda, novo hoc remedii genere Deus præcidiſſet, magnæ & periculoſæ turbæ in Eccleſiis Gallicis erant haud dubiè exundaturæ* (39). Un autre Ecrivain de ce tems-là emploie ces termes: „ Un nommé du „ Roſier, Miniſtre, homme de prompt eſprit, mais re„ muant & irreſolu, ayant eſté arreſté priſonnier à une jour„ née de Paris, comme il s'enfuyoit, commença à varier, „ & ſe revolta toſt apres (40) ".

(33) *Pag. m.* 425.

(34) *Pag.* 470, 471 *Edit. de* 1699.

(35) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoiſe, *pag.* 173.

(36) Reſponſe à Hugues Sureau dit des Roſiers, Maiſtre d'Eſcole à Orleans. L'Anti-Hugues, ou Reſponſe à Hugues Surreau dit des Roziers, imprimé par Cheſneau, l'an 1566. *Là-meme. Voilà un* Anti *dont Mr.* Baillet *n'a point parlé.*

(37) *Dans l'Article* BELLAI (Guillaume du) *Remarque* (*D*).

(38) Konig, Biblioth. *pag.* 786.

(39) De Statu Religionis & Reipubl. *Parte IV, ad ann* 1572, *folio m.* 4.

(40) Hiſtoire des choſes memorables avenues en France, *à l'ann.* 1572, *pag. m.* 444.

ROTAN (JEAN BAPTISTE) Miniſtre de la Rochelle, fut fort eſtimé pour ſon eſprit & pour ſon érudition; mais on le ſoupçonna d'avoir trahi le Parti (*A*), en favoriſant ſous main l'envie qu'avoit Henri IV d'aller à la Meſſe. On débite qu'aiant promis de ſe laiſſer vaincre en diſputant avec du Perron, en préſence de ce Prince, l'an 1593 les remors de la conſcience ou la vanité l'obligérent à faire ſemblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice (*B*). Il continua, dit-on,

(*A*) *On le ſoupçonna d'avoir trahi le Parti.*] D'Aubigné raconte (1) que *le Miniſtre Rottan, Piemontois* (2), *profond Theologien & Philoſophe ſubtil*, eut envie d'être homme de Cour, & qu'il crut que le tiers parti, qui ſe forma quelque tems après la mort de Henri troiſieme, feroit une breche par où il pourroit entrer dans les affaires. Il ſe joignit à Morlas qui avoit les mêmes vues, & puis ils concertérent l'un & l'autre avec du Perron les moiens d'engager le Roi à ſe faire Catholique. Ils furent favorablement traitez par les Directeurs des Finances, ce qui attira d'autres perſonnes dans leur faction. Rotan & Morlas *diſputoient ſur diverſes Theſes contre du Perron & devant le Roi, & prevariquant donnoient lieu à cet eſprit monſtrueux en ſavoir, ſi bien que cette éloquence facile & merveilleuſement agreable s'eſtoit inſinuée en la bonne grace du Roi dès le ſiege de Rouën. . . . Sur ces entrées, chaſcun donnant occaſion à ſon compagnon, ils mirent ſur le bureau le changement de religion.* Notez que Rotan commença à goûter la Cour, lors qu'il y ſollicita *quelques deniers qu'il avoit preſtez ou pluſtoſt fait preſter par autrui à Geneve, pour les levées de Sanſi* (3). Cela nous montre qu'il ne ſe renfermoit pas dans les fonctions de ſon caractere: il ſe mêloit de politique. Soions donc un peu moins ſurpris de ce qu'il n'eut pas plutôt humé l'air de la Cour, qu'il ſongea à faire fortune, en préférant ſes intérêts à ceux de la Religion. Il fut député à Mante avec pluſieurs autres, pour repréſenter au Roi les griefs du Parti, mais il s'étoit fait choiſir en particulier pour diſputer contre du Perron (4). *Or avoit-il promis de faire une prevarication ſubtile, de laquelle eſtant ſur le poinct, il avint que quelque gloire, ou quelque crainte, le fit tellement chanceler, qu'il aima mieux feindre une maladie: fut mis en ſa place le Miniſtre Beraud, de Montauban: leur diſpute fut aigue d'une part & d'autre, ſur la ſuffiſance ou inſuffiſance de l'Eſcriture, & les termes de l'Epiſtre à Timothée. Sur ce point cette conference fut rompue par la defenſe des Eccleſiaſtiques.*

(*B*) *Il fit ſemblant d'être malade, pour ne pas entrer en lice.*] Nous venons de voir que d'Aubigné conte cela: ajoûtons à ſa narration celle de l'Hiſtorien de l'Edit de Nantes. Elle nous aprend que la conduite de Rotan fut aprouvée dans un Synode National. „ Rotan Miniſtre celebre „ fut ſoupçonné d'avoir donné les mains à ces artifices, ſoit „ qu'on l'eût en effet charmé par l'eſperance de quelques „ bienfaits, ſoit qu'il feignît d'y entendre pour ſe faire de„ puter; parce que cette commiſſion étoit alors aſſez im„ portante, pour faire honneur à ceux à qui on la donnoit. „ On ouvrit donc une conference, où du Perron entra „ comme aſſûré de la victoire, par la colluſion de ſon ad„ verſaire. La diſpute roula ſur la ſuffiſance de l'Ecriture; „ & ſur l'interpretation du 16 verſet du 3 Chapitre de la II „ Epitre de St. Paul à Timothée. Mais Rotan n'ayant pas „ oſé, ou par honneur ou par conſcience, être auſſi lâche „ qu'on diſoit qu'il l'avoit promis, feignit une maladie, qui „ le tira d'embarras. Beraud Miniſtre de Montauban prit ſa „ place: mais la conference n'alla pas loin, quand on vit „ qu'il n'y avoit plus rien à eſperer de la fraude concertée „ avec Rotan. Le Clergé trouva moien de la rompre, ſans „ qu'il parût la fuir: & de leur côté les Miniſtres s'offrirent „ à la recommencer toutes les fois qu'on leur en donneroit „ l'occaſion. Mais parce que ces offres n'empêcherent point „ le Clergé de ſe vanter d'avoir fait reculer les Miniſtres, „ Beraud & Rotan firent approuver au Synode National „ qui ſe tint à Montauban l'année ſuivante, ce qu'ils „ avoient fait à la conference. Beraud fit paſſer Rotan „ ſous ſon ombre: & cette approbation étoufa le ſoupçon „ qu'on avoit eu de la colluſion de celuy-cy avec les ad„ verſaires (5) ". On ne voit point clairement, ni par ce récit, ni par celui de d'Aubigné, ſi Rotan fit le malade après quelques Conférences, ou avant toute Conférence. C'eſt pourquoi afin de donner à mon Lecteur une conoiſſance plus diſtincte de ce fait, je m'en vais dire ce qui s'en trouve dans un autre Hiſtorien. „ Parmi ces Deputez " dit-il (6), „ il y avoit nombre de Miniſtres, entr'autres „ un nommé Rotan Griſon de nation, lequel s'eſtoit van„ té eſtant encor à la Rochelle, qu'il vaincroit tous Doc„ teurs Catholiques en diſpute, & ſe le perſuadoit, meſ„ me pour faire paroiſtre que telle eſtoit ſon opinion, il „ avoit faict charoyer un nombre de livres depuis la Ro„ chelle juſques à Mante. A cela luy ayda beaucoup le „ ſieur du Pleſſis Gouverneur de Saumur. . . . . . Le „ jour aſſigné, ledit Sieur du Perron, & le Miniſtre Ro„ tan, apres certains preambules de deffy & de reſpect „ tout enſemble, proteſtans de part & d'autre, n'eſtre „ meus que du zêle de la verité, entrerent en matiere " ſur la ſuffiſance de la parole de Dieu (7). Cet Hiſtorien aiant raporté le précis des Objections, & des Réponſes, en homme partial contre ceux de la Religion, finit ainſi, *Rotan ſe trouva lors un peu confus, & ſe mit ſur les loüanges dudit Sieur du Perron, puis fut l'Aſſemblée congediée pour ce jour-là. Depuis Rotan ne ſe trouva plus en la conference. En ſa place vint Berault Miniſtre de Montauban, lequel dans les ſix jours ſuivans fut pourmené par ledit Sieur du Perron*, per omnes locos dialecticæ, *ſur le mot* τοφιται, faire ſage. *Il fut allegué des Hiſtoires, des Poëſies, des Mathematiques, de la Philoſophie, Phyſique, Morale, Metaphyſique, Scholies, & Commentaires; dont ledit Berault s'eſcrima à droit & à revers: mais en tout ce qu'il fiſt pour prouver que ce mot ſignifioit ou comprenoit* ſuffiſance, *il ne le put prouver. Auſſi, apres avoir loüé ledit Sieur du Perron, il dit en paroles couvertes qu'il n'eſtoit venu preparé pour diſputer. Ainſi finit ceſte*

(1) D'Aubigné, Hiſt. Univerſelle, *Tom. III, Livre III, Chap. XXIV, pag. m* 405, *à l'ann.* 1593.

(2) *D'autres le font Griſon. Voiez ci-deſſous le Paſſage de* Cayet, *Citat.* (6).

(3) D'Aubigne, Hiſt. Univerſ. *Tome III, Livre III, Chap. XXIV, pag.* 405.

(4) *Là-même, Livr. IV, Chap. XI, pag.* 505.

(5) Hiſtoire de l'Edit de Nantes, *Tome I, Livre III, pag.* 112, *à l'ann.* 1593.

(6) Pierre Victor Cayet, Chronologie Novenaire, *II Partie, folio* 269 *verſo.*

(7) *Le même* Cayet, *là même, folio* 270 *verſo.*

dit-on, de prévariquer tout le reste de sa vie; & il devoit travailler avec de Serres dans un Synode National à un projet frauduleux (*C*); mais ils moururent l'un & l'autre avant la tenue de ce Synode. Rotan avoit enseigné la Théologie dans la Rochelle (*a*), & publié un Ouvrage sur la Controverse de l'Eucharistie (*D*), & un autre (*b*) pour réfuter les Motifs de la Conversion de Cayet. On a lieu de s'imaginer qu'il avoit été Ministre de l'Eglise de Geneve (*E*). Il avoit reçu le bonnet de Docteur en Théologie à Heidelberg l'an 1573. Zanchius qui fit la cérémonie témoigne que ce candidat s'étoit exilé pour la Religion depuis quinze ans, & qu'il suportoit avec plaisir la perte qu'il avoit faite d'un patrimoine considérable (*c*). Monsr. Maimbourg pourra être critiqué (*F*).

(*a*) *Cum Rupellam redisset* (Andreas Rivetus) *publice profitentem audivit Joannem Baptistam Rotanum Italum, doctiss. & eloquentissimum Doctorem, qui scholam Theologicam aperuerat.* Meursius, Athen. Batav. *pag.* 316. (*b*) *Imprimé à la Rochelle l'an* 1596: *il est de* 215 *pages in* 8.
(*c*) *Exilium quod propter Domini Jesu Christi caussam, annos jam totos quindecim, cum non parva suorum bonorum, eorumque non tenuium jactura conjunctum, aequissimo semper animo tulit, imò magnæ gloriæ loco habuit.* Zanchius, Epist. *Libr. II, pag.* 603.

ceste conference, & les Ministres de la Religion pretenduë Reformée s'en retournerent chacun aux Provinces d'où ils estoient (8).

(8) Pierre Victor Cayet, Chronologie Novenaire, *II Partie, folio* 271 *verso.*

(*C*) *Il devoit travailler avec de Serres .... à un projet frauduleux.*] Je n'ai lu cela que dans d'Aubigné: il raconte les adresses dont on se servoit à la Cour afin de corrompre les Ministres, & puis il dit, *Sur tout ceste efficace parut ès Ministres Rotan, Serres, Cahiers, Morlas, & De Vaux. Tout le secret de tels desseins, & notamment de la ruse de Mantes declairé par ce dernier, qui alla confesser sa prevarication à plusieurs personnes notables, avecques cris d'espouvantement* (9). D'Aubigné fut l'une de ces personnes. *Apres avoir deposé sa Confession & ses souspirs dans mon sein*, dit-il (10), *il mit entre mes mains trois brevets; l'un de deux mil cinq cens escus; les autres deux un peu moindres, que j'ai rendus à ses heritiers.* Dans la Confession Catholique de Sancy il feint que Cahier raconte toutes ces choses, & il l'introduit qui affirme ce que lui d'Aubigné n'avoit osé affirmer (11), sur les circonstances de la mort de ce De Vaux. „ Comme j'estois en cette agonie", c'est Sancy qui parle (12), „ j'apperceus M. Cahier se promenant en la basse-„ cour. Je cours lui demander qu'estoit devenu le Ministre „ de Vaux. Monsieur, dit-il, ce malheureux, aprés les „ belles promesses qu'il avoit faites à M. d'Evreux, & ar-„ gent receu pour les executer, il luy prit une fievre pol-„ tronne, & s'en alla d'icy en son païs, criant & braillant „ que la cause de Dieu estoit trahie par luy, & cinq de ses „ compagnons, lesquels il designoit sans nommer. Il ad-„ joustoit à cela que Dieu luy feroit pardon, qu'il alloit à sa „ maison, rendre son ame entre ses mains, aussi-tost qu'il „ feroit à Millaud. Il s'offrit cependant d'escrire des lettres „ à M. d'Evreux, lesquelles porteroyent creance pour quel-„ que habile homme, & sur lesquelles M. d'Evreux descou-„ vriroit la prevarication de la dispute de Mantes, & les „ autres preparatifs de Rohan (13) & de Serres, que vous „ sçavez avoir promis leur perfide entremise de bonne heu-„ re. Les Huguenots furent si simples que de refuser son „ offre, disans que le regne de Christ ne s'establit point par „ ruses. . . . . . . (14) Je demandai comment se peuvent „ aujourd'huy couvrir Rohan (15) & Serres & les autres? „ Ces deux-là, respond Cahier, n'ont que faire de cou-„ verture; car ils sont couverts de terre. Je vous diray „ comment. Sitost qu'ils eurent sceu la confession de De „ Vaux, ils s'encourageront l'un l'autre par lettres, se font „ eslire pour le Synode National de Montpellier, avec reso-„ lution de passer le Rubicon, & avant faire retraite essayer „ de gaigner quelque chose avec les confédérés. Mais le „ malheur fut si grand, qu'ils sont tous deux morts à l'ou-„ verture du Synode". L'Auteur des Notes sur la Confession de Sancy, remarque (16) que ce Synode est le national qui fut tenu à Montpellier au mois de Mai 1598, & contre lequel Reboul composa en 1600 la Satire intitulée, *Actes du Synode universel de la sainte Reformation.*

(9) D'Aubigné, *Tome III, Livre V, Chap. I, pag.* 625.

(10) *Là-même, pag.* 626.

(11) *Consultez les originaux, je ne raporte pas cela.*

(12) Confession Catholique de Sancy, *Livr. II, Chap. dernier, pag.* 547 *Edit.* 1699.

(13) *Il faut dire* Rotan.

(14) Confession Catholique de Sancy, *Livre II. Chap. dernier, pag.* 548.

(15) *Lisez* Rotan.

(16) Notes sur la Confession de Sancy, *pag.* 560.

(*D*) *Il avoit .... publié un Ouvrage sur la Controverse de l'Eucharistie.*] Il fut imprimé à la Rochelle, & intitulé *Traité orthodoxe de l'Eucharistie* (α). Le Docteur Jule Cesar Bulenger le réfuta par un Ouvrage qui fut imprimé à Paris chez Frederic Morel l'an 1598 *in* 8. Il y renvoie dans la Préface de sa Réponse Catholique au Livre de Mr. du Plessis Mornai sur l'Eucharistie.

§ (α) Ce Traité, auquel, soit dit en passant, Rotan n'avoit pas mis son nom, parut pour le plus tard en l'année 1596. puis qu'on a de la même année, de l'impression de Gilles Robinot, une Réponse que Cayet y fit sous ce titre: *Le vray Orthodoxe de la foi Catholique du Sainct Sacrement de l'Autel, Pour response au Traité prétendu Orthodoxe anonyme.* Rem. Crit.

(*E*) *On a lieu de s'imaginer qu'il avoit été Ministre de l'Eglise de Geneve* (β).] Car on voit dans Melchior Adam qu'il fut l'un des trois Ministres (17) qui allérent de Geneve à Berne l'an 1588, pour se trouver à un Synode qui fut convoqué à l'occasion des Disputes que Samuel Huberus, & Claude Auberi avoient excitées (18). J'ai parlé ailleurs (19) de ce Samuel Huberus, & je dirai présentement que ce Claude Auberi étoit Professeur en Philosophie à Lausanne, & que sortant de sa sphere & se mêlant de dogmatiser en Théologie, il avoit enseigné & de vive voix & par écrit, que la justice de l'homme devant le Tribunal de Dieu est une qualité inhérente. Le Synode condamna cette opinion, & obligea Auberi & ses adherans à reconnoître qu'ils embrassoient la doctrine contenue dans la Confession de Foi des Eglises Suisses, & des Eglises de France, savoir que nous sommes justifiez devant le Thrône de Dieu par la foi comme par un instrument, qui nous fait prendre Jesus-Christ notre justice: *Claudius Albertus Triuncurianus cum suis, recepta doctrina & in confessione tam Gallicana quam Helvetica comprehensa: de nostra ad tribunal Dei justificatione per fidem tamquam instrumentum, quo Christus, justitia nostra apprehendatur, professus sit penitus assentiri* (20). J'observerai par occasion qu'il ne se soumit que de bouche aux Décisions de ce Synode. J'ai un Livre qu'un certain Antoine Lescaille publia l'an 1591, & j'y trouve que le Docteur Gryneus parla ainsi dans une Assemblée qui se tint à Bâle au mois de Décembre 1590 sur le sujet des diférens de cet Antoine avec les Sieurs Constant & Couët Ministres de l'Eglise Françoise: „ Qu'il y avoit un certain Aubery, qui „ par ci devant avoit fait un livre, qui avoit puis aprés esté „ condamné à Bern, lequel avoit signé des theses, aus-„ quelles neantmoins il ne s'estoit pas tenu: que passant „ par Basle, & repassant en son voyage de Francfort, il „ avoit semé ses erreurs à Basle en diverses maisons, & à „ diverses personnes, mais il ny avoit aucun qui osast main-„ tenir ses erreurs que Lescaille, auquel ledit Aubery avoit „ laissé un escrit qu'il avoit produit. En partant il en ad-„ vertira les Seigneurs de Bernn, afin de faire chastier ledit „ Aubery (21)". Ce Lescaille étoit un laïque sans lettres, qui s'ingéra de dogmatiser, & de mettre entre les mains de ses Ministres un Ecrit sur les bonnes œuvres (22). Voici comme Theodore de Beze lui parla au mois d'Août 1591: „ regardez bien, vous n'avez pas fait cest escrit la, Aubery „ l'a fait, encor qu'il l'ait nyé a Bern contre sa conscience. „ Et Lescaille dit, c'est mon escrit, & Monsieur Aubery ne „ l'a jamais veu en la sorte qu'il est couché: je ne nye pas „ que je n'ay apprins de luy, & d'autres, des choses qui „ sont audit escrit. Et il dit, c'est un meschant escrit. Et „ Lescaille dit, je ne l'ay pas baillé tout pour bon, quand „ on me monstrera, par la parole de Dieu, qu'il y ait du „ mal, je le croiray. Et il dit, Aubery a fait un meschant „ livre, & vous le louez, & Lescaille dit, Ce que j'enten „ du livre de Monsieur Aubery, je le trouve bon & tresbon, „ & ce que je n'entend pas, je ne le veux ny condamner „ ny approuver (23)".

(17) *Les deux autres furent* Beze, & la Faye.

(18) Melch. Adam *in* Vita Stuckii, *pag.* 771 Vitarum Theol. German. *Notez qu'il met ceci à l'an* 1578; *mais dans la* Vie de Theodore de Beze, *pag.* 229, *où il raporte la même chose, il met* 1588. *Voiez ci-dessus, pag.* 552 *au Texte de l'Article* Beze.

(19) *Dans la Rem.* (*E*) *de l'Art cle* Hunnius.

(20) Melch. Adam *in* Vitis Theolog. Germ. *pag.* 771.

(21) La Doctrine ancienne du premier, deuxieme, troisieme & dernier Jugement, ... par A L P D D G G H. *pag.* 50, 51.

(22) *Là même, pag.* 27.

(23) *Là-même, pag.* 92, 93.

§ (β) Le *Citadin* de Genéve pag. 42. fait mention du nom de *Jean Baptiste Rotan Italien*, comme si lisant en lettres d'or, parmi ceux des plus renommez *Théologiens* Ministres, dans la Matricule de l'Académie de Genéve. Rem. Crit.

(*F*) *Mr. Maimbourg pourra être critiqué.*] Raportons d'abord ses paroles. „ Que n'ont-ils pas dit pour deshono-„ rer la memoire des Sieurs de Sponde Lieutenant General „ à la Rochelle, Salette Conseiller du Roy de Navarre, De „ Morlas Conseiller d'Estat & Surintendant des Magazins de „ France, du Fay, de Clairville, Rohan, & de cent autres „ de leurs plus célébres Ministres, qui aprés avoir esté par-„ mi eux de fort honnestes gens, & les premiers de leur „ Consistoire, sont par une étrange metamorphose devenus „ tout-à-coup de grands scelerats, & les derniers de tous „ les hommes, pour avoir abjuré le Calvinisme (24)"? Il supose dans ce Passage, 1. Que Du Fay étoit Ministre. 2. Qu'il y a èu un Ministre nommé Rohan (25). 3. Que ces deux prétendus Ministres abjurérent la Religion Réformée. Tout cela est faux. On les regarda comme de faux freres; mais il ne paroît pas que Rotan ni Du Fay soient morts actuellement & ouvertement Papistes. Voiez les Notes sur la Confession de Sanci à la page 357 & 358 de l'Edition de 1699.

(24) Maimbourg, *Preface de l'Histoire de la Ligue.*

(25) *Il a été trompé par la faute d'Impression qui s'est glissée dans la Confession Catholique de Sancy.*

ROTTERDAM, est une des plus considérables villes de Hollande. Sa situation sur la Meuse lui est extrémement favorable pour le commerce. Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte (*a*). On ne sait point en quel tems elle a commencé d'être bâtie, mais on sait qu'environ l'an 1270 elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges (*b*). Rien ne l'a plus fait conoître que d'avoir été

(*a*) *C'est le nom d'une Riviere.*

(*b*) Boxhornius, Theatr. Holland *pag. m.* 251.

été la patrie du grand Erasme (*A*). Elle n'a pas été insensible à cette gloire. Elle a fait bien son devoir pour honorer la mémoire de cet illustre personnage (*B*), dont elle reçoit un si grand éclat

(*A*) *Rien ne l'a plus fait conoître, que d'avoir été la patrie du grand Erasme.*] Si Homere avoit été aussi estimé pendant sa vie qu'il l'a été après sa mort, ç'auroit été en vain que plusieurs villes auroient aspiré a la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné des preuves incontestables, avant que la longueur du tems eût pu fournir à d'autres villes matiere de chicaner & de brouiller. Voilà pourquoi on ne voit pas de disputes sur la patrie d'Erasme: la grande réputation où il a été pendant sa vie a prévenu ces sortes de contestations: Rotterdam a compris de bonne heure ses intérêts, & a tellement affermi pendant que les choses étoient fraîches les titres de sa possession, & de la gloire qui lui revient d'être la patrie de ce grand homme, qu'on ne peut plus lui rien disputer sur ce sujet. Il a falu être alerte; car le tems auroit pu verser mille ténèbres sur une naissance comme celle-là, puis que la mere, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à Rotterdam que les moiens de cacher cette naissance. Pour ce qui est de la conception, il la faut laisser toute entiere à la ville de Tergou, qui ne la compte pas pour un petit avantage. Que seroit-ce si cette conception n'étoit pas souillée d'un double péché originel, ou plutôt d'un péché actuel par dessus l'originel? Il s'est trouvé un Bourguemaître (1) de cette ville, qui a voulu l'enrichir même de la nativité d'Erasme, & ne laisser à Rotterdam que l'éducation. Mais il a beau le dire & le répéter, & à telles enseignes que les Regîtres du Couvent de Stein ont conservé le dépôt de son mensonge, toute la terre est persuadée qu'Erasme n'est point né à Tergou, mais à Rotterdam. En voici l'aveu des parties intéressées. Une Lettre des Bourguemaîtres & des Conseillers de Tergou insérée dans la Description du Païs-Bas traduite de l'Italien de Louïs Guicciardin, contient ces paroles (2), *Oriundus etiam hac urbe magnus ille Desiderius Erasmus, Goudæ enim conceptus & utero gestatus,* ROTERODAMI (*quo cum ad pariendum vicina esset mater se certa de causa contulerat*) IN LUCEM EDITUS EST. On montre dans la Bibliotheque de Tergou une tête d'Erasme, qui peut passer pour un monument public des renonciations de cette ville à la prétention de sa naissance; car l'Inscription, qui est autour de cette tête, témoigne qu'il a été conçu à Tergou, & qu'il est né à Rotterdam. Depuis peu Mr. Almeloveen a renouvellé la dispute de ces deux villes par un incident curieux (3): il prétend qu'Erasme est plutôt bourgeois de Tergou, que bourgeois de Rotterdam, parce que selon les loix le lieu, où les enfans naissent par hazard, n'est point censé leur patrie. Si dans le cours d'un voiage une femme accouche dans une ville, si elle n'a point dessein de s'arrêter dans cette ville; si elle a fait ailleurs élection de domicile, on ne regarde point son enfant comme citoien ou bourgeois de cette ville, on lui donne pour patrie le lieu où son pere & sa mere sont établis. Sur ce pied-là Erasme devroit être plutôt apellé *Goudanus* que *Roterodamus*, car son pere & sa mere demeuroient à Tergou; & si sa mere n'accoucha point de lui à Tergou, mais à Rotterdam, ce fut un pur accident. Elle s'absenta pour cacher sa faute; elle s'alla confiner dans une ville voisine pour quelques jours seulement, & jusques à ce qu'elle se fût délivrée du fardeau qu'à sa grande honte elle portoit dans son sein (4).

(1) *Il étoit Médecin, & s'apelloit* Reynerus Snoyus, (*voiez le* Journal des Savans, 1690, *pag.* 540.) *Il a publié plusieurs Livres, & a eu de beaux emplois. Il avoit été Ami d'Erasme.* Val. André Desselius, Bibliotheca Belgica, *pag.* 175, *dit qu'il a lu dans les papiers du Monastere de Stein, où Erasme a demeuré plusieurs années, ce que disoit ce* Snoyus.

(2) *Pag. m.* 294 *Edit. Arnhem.* 1616.

(3) *Dans ses* Amœnitates Theologico-Philologicæ, *pag.* 40 *& seq. Edit. Amstel.* 1694.

(4) *Voiez la* Lettre *d'un Jurisconsulte nommé Mr.* Costerus, *écrite à Mr.* Almeloveen *sur ce sujet, & insérée dans les* Amœnitates Theologico Philologicæ.

DISPUTE entre l'Allemagne & la France touchant Erasme.

Je remarquerai en passant, que quelques Auteurs François, se fondant sur un droit fort suranné, je veux dire sur l'ancienne Géographie, & sur la division des Gaules mentionnée dans les Commentaires de Jules Cesar, ont voulu faire honneur de la naissance d'Erasme à leur Nation. Robert Cenalis (5) Evêque d'Avranches a dit nettement que la France est le païs d'Erasme, & qu'elle lui est bien obligée, *ut pote homini in Gallia nato.* Erasme a favorisé cette prétention; car il a dit quelquefois que la Gaule étoit son païs (6), & il a pris part, comme à un honneur fait à sa patrie, aux lumieres que l'Erudition de Budé versoit sur la France. Quelques Allemans ne purent regarder cela qu'avec des yeux de jalousie, & supliérent humblement Erasme, de ne point souffrir que la France le dérobât à leur païs: *Ne patiar ut Gallia sibi me asserat, sed ingenue fatear Bataviam esse Germaniæ partem, videlicet ne tanta gloria fraudetur* (7): sa Réponse assaisonnée de beaucoup d'affection pour les Sciences, & de modestie, aboutit à ceci, qu'il étoit né sur les confins de la Gaule & de l'Allemagne, mais un peu plus près de la prémiere que de la derniere. *An Batavus sim non mihi satis constat. Hollandum esse me negare non possum, ea in parte natum ut si Cosmographorum picturis credimus magis vergat ad Galliam quàm ad Germaniam, quamquam extra controversiam est totam eam regionem in confinio Galliæ Germaniæque esse.* De là vient qu'il dit dans une autre Lettre (8), qu'il n'assûre pas qu'il soit François, mais qu'il ne le nie pas non plus; regardant cela comme une chose problématique. *Gallum esse me nec assevero, nec inficior, sic natus ut Gallus ne an Germanus sim anceps haberi possit.*

(5) Histor. Galliæ, *Libr. I, folio* 30, 39, 40.

(6) *Et pristinam illam laudem nostra asseras Galliæ. Nihil enim vetat eumdem ditione Germanum esse, & veterum Cosmographorum descriptione Gallum.* Erasmus, Epist. VII *Libri XI.*

(7) *Idem,* Epist. XLIII *Libri XIII.*

(8) Epist. XVIII *Libri VI.*

(*B*) . . . *Elle a bien fait son devoir pour honorer la mémoire de cet illustre personnage.*] La ville de Rotterdam a voulu, 1, Que la Maison où nâquit Erasme fût honorée d'une Inscription, qui aprît à tous ses habitans, & à tous les étrangers, cette glorieuse prérogative. 2. Que le College où le Latin, le Grec, & la Rhétorique sont enseignez, portât le nom d'Erasme, & qu'il lui fût consacré par l'Inscription du Frontispice. 3. Qu'on lui érigeât une Statue de bois l'an 1549. On en substitua une de pierre l'an 1557. Les Espagnols l'aiant renversée l'an 1572, on eut soin de la redresser (9), dès qu'on fut exemt de leur tyrannie; & enfin on lui en érigea une de bronze (10) en 1622, qui est admirée des Conoisseurs. Elle est dans la grande place de la ville, au bord d'un canal, sur un piedestal orné d'Inscriptions, & entouré d'un balustre de fer. Si la matiére de ces différentes Statues est montée par dégrez à un plus haut prix, Erasme a eu cela de commun avec les Divinitez de l'ancienne Rome; car non seulement les offrandes des particuliers n'étoient pas d'abord de la qualité la plus relevée,

Nunc te marmoreum pro tempore fecimus: at tu
Si fœtura gregem suppleverit aureus esto (11);

mais aussi celles des Villes & des Nations entieres commençoient par des choses communes,

Fictilibus crevere Diis hæc aurea templa (12).

(9) Verheiden *dit dans ses* Eloges, *que les Soldats Espagnols qui étoient en garnison à Rotterdam, ne se portérent a cette violence, qu'après avoir été animez par les invectives qu'un Moine de leur Nation prêchoit contre Erasme; & que le Magistrat ne fit pas redresser la même Statue, mais en fit faire une autre.*

Il y a peu de Voiageurs, qui faisant la relation de ce qu'ils ont vu dans les Provinces Unies, ne parlent de la Statue d'Erasme. Mr. Joli Chanoine de Paris en a touché une circonstance, que je m'en vai raporter. Il venoit de faire mention de cette Statue, & de la Maison où Erasme est né (13): puis il ajoûte que *la grande reputation du personnage rend ces deux choses là, quoy que petites, les plus considerables de la ville, bien qu'en effet on ne peut pas les apeller petites, puis que Sebastien Munster raporte en sa Cosmographie* (14), *que Philippe Roy d'Espagne, fils de l'Empereur Charles V, allant au mois de Septembre de l'année* 1545 (15) *à Rotterdam, cette Statue fut érigée pour honorer sa joyeuse avenue, & qu'on mit à la main d'Erasme un poëme en son honneur pour luy presenter* (16), *& qu'en suite le Roy, Marie Reine d'Hongrie, & tous les Princes qui les accompagnoient, étans* échauffez *de l'amour qu'ils avoient pour la* mémoire d'un si grand personnage, allérent visiter avec respect la Maison & la Chambre où il étoit né. Monsr. de Monconis (17) n'en dit pas tant; il se contente de marquer la posture de la Statue, & de raporter les Inscriptions de la petite Maison; si ce n'est qu'il dit qu'Erasme *a donné l'invention de la tourbe* (18), *& la maniere de voiles pour aller à tous vens, comme vont les barques & les hiacs*: ce qui me semble aussi peu vrai que ce qu'il venoit de dire, que *l'Escault & le Rhin joints passant devant la ville de Rotterdam, & en côtoyant une partie, entrent encore par 2 grands canaux en dedans.* Mais Mr. Bulart (19) nous confirme le Passage de Mr. Joli; car il dit que *lors que Philippe II entra solemnellement en la ville de Rotterdam, comme Prince Souverain du Pays Bas, le Sénat fit mettre pour son plus grand ornement la Statue d'Erasme au naturel devant la Maison où il étoit né, vêtu en habit Ecclesiastique, tenant une plume de la main droite, & presentant de la gauche au Prince un rouleau dans lequel on lisoit,*

(10) Quenstedt, de Patriis illustr. Viror. *pag.* 121, *se trompe de la faire de Marbre.*

(11) Virgil. Eclog VII. ℣. 35.

(12) Propert. *Libr. IV,* Eleg. I, *Vers.* 5.

(13) Voiage de Munster, *pag.* 145.

(14) *Libr. II, Cap. LIV.*

(15) *C'est une faute: il faloit mettre* 1549.

(16) Fuit, *dit Munster,* imago Erasmi ad vivum expressa, advenienti (*Philippo*) opposita, quæ exerto brachio gratulatorium carmen Principi offerebat.

Serenissimo Hispaniarum Principi D. Philippo à Burgundia Desiderius Erasmus Rotterodamus.

Rotterodamus ego non inficiabor Erasmus,
Ne videar cives deseruisse meos.
Ipsorum instinctu, Princeps clarissime, salvum
Ingressum precor ad limina nostra tuum,
Atque hunc quo possum studio, commendo popellum
Maxime præsidiis Cæsare nate tuis.
Te Dominum agnoscunt omnes, te Principe gaudent
Nec quicquam toto charius orbe tenent.

Notez que Mr. Joli auroit pu citer un Auteur plus authentique dans ce fait-ci que ne l'est Sebastien Munster; car il auroit pu citer la Relation Espagnole du Voiage de Don Philippe Prince d'Espagne composée par Juan Christoval Caluete de Estrella. Notez aussi qu'en 1672 la populace s'étant soulevée dans la plupart des villes de la Province de Hollande, Rotterdam fut quelques jours à la discrétion des mutins, & pendant cette anarchie la Statue d'Erasme fut ôtée de sa place comme une chose qui ressentoit le Papisme. On la porta dans une maison publique, & on délibéra s'il ne seroit pas à propos de la fondre. Les Magistrats de Bâle n'eurent pas plutôt oui parler de cela, qu'ils chargérent quelques Marchans de leur ville de prier un correspondant qu'ils avoient à Rotterdam d'acheter cette Statue à un certain prix. Le correspondant entra en traité pour cet achat, & il ne tint qu'à peu de chose qu'il ne fût conclu. Aiant rendu compte de sa commission, il reçut un nouvel ordre de donner aux Magistrats de Rotterdam tout le prix qu'ils demandoient; mais ils s'étoient ravisez dans cet intervalle de tems, & avoient conclu, qu'il ne faloit ni vendre ni fondre cette Statue, mais la remettre en sa place, & cela fut exécuté quelque tems après. Le Marchand qui avoit reçu la commission de l'acheter pour Mrs. de Bâle m'a raconté cet événement depuis deux jours (20).

(17) Voiage, *Part. II, pag.* 129, 130. *Toutes ces fautes de* Monconis *se trouvent dans un Livre qui a été imprimé l'an* 1692, *& qui a pour Titre,* Teatro Belgico. *Voiez y l'endroit qui concerne Rotterdam.*

(18) Enée Silvius *fait mention des Tourbes dans un Livre qu'il publia l'an* 1458. *Voiez* Martinus Schoockius de Turffis, *pag.* 3.

(19) Acad. des Sciences, *Vol. II, pag.* 162.
(20) *On écrit ceci le* 28 *de Juillet* 1659.

éclat (*C*). Elle eſt le ſiege de l'Amirauté de la Meuſe.

(*C*) . . . *Dont elle reçoit un ſi grand éclat.*] Je ne voi guere d'Auteurs, qui, en écrivant quelque choſe ſur la Vie d'Eraſme, ne faſſent attention à l'éclat qu'il a répandu ſur ſa patrie. C'eſt par là que Du Verdier Vau-Privas (21), & Mr. Bullart (22) débutent dans l'Eloge qu'ils ont fait de cet enfant de Rotterdam. Les paroles de Rhenanus à ce ſujet ſont trop belles pour n'être pas raportées. *Natus eſt*, dit-il à l'Empereur Charles V (23), *abavi tui Friderici III. Aug. primis imperii annis ad quintum Calend. Novembris, Roterodami in Hollandia tua inferioris Germaniæ Provincia, quam olim Batavi poſſederunt, nunc magis notam ſtudioſis omnibus ob unius indigenæ Eraſmi incunabula, quam veterum incolarum memoria quamlibet bellico robore præſtantium. Hoc alumno Roterodamum oppidum ſe ſemper jactabit, & doctis erit commendatum.* Je pourrois citer bien des Auteurs, qui, pour relever la gloire de Rotterdam, joignent enſemble ces deux choſes; l'une qu'elle eſt la patrie du grand Eraſme; l'autre qu'elle lui a érigé une Statue.

(21) Proſopogr. *Tom. III, p.* 2389.

(22) Acad. des Sciences, *Tom. II, pag.* 159.

(23) *Epiſtola præfixa* Operibus Eraſmi. *Voiez auſſi* Quenſtedt *à la page* 121 *de ſon* Dialogue de Patriis illuſtrium doctrina & ſcriptis Virorum.

ROVENIUS (PHILIPPE) Archevêque de Philippe, & Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies, étoit né à Deventer (*a*). Il a publié divers Ouvrages, & un entre autres *de Republica Chriſtiana*, qui fut imprimé l'an 1648. J'en cite un morceau, afin de montrer l'étrange jargon de quelques dévotes qu'il condamne fortement (*A*).

(*a*) Valere Andre, Biblioth. Belg. *pag.* 778.

(*A*) *L'étrange jargon de quelques dévotes qu'il condamne fortement.*] Voici ce qu'il dit de certaines Religieuſes, qui affectoient des pratiques particulieres de dévotion, & de ſpiritualité (1): *Non raro etiam ſuperbiam aliquam conjunctam habent, ut ambulent in magnis & mirabilibus ſuper ſe, ut vileſcant illis ordinaria pietatis exercitia approbata ab Eccleſia, vel à Patribus commendata: nihil crepent niſi uniones cum Deo, cum uniantur proprio (ſi non pejori) ſpiritui: jactent transſubſtantiationes myſticas, cordis concentrationes: potentiarum, imo omnis ſui eſſe, annihilationem, connubium eſſentiæ creatæ & Divinitatis: ſpirituale Sacramentum inſeparabilitatis, ſomnium omnium affectionum, abſorptionem & liquefactionem in amplexu ſponſi, triplicem animæ hierarchiam, orationem in quiete paſſiva, ebrietatem ſpiritualem, cordis ſilentium, meditationes negativas, uniones ſupereſſentiales, puteum & gurgitem annihilationis, amorem Deificum, transformantem, unientem, ſtringentem, amplexantem, ſuavitatem cor auferentem, ſugentem ſponſi ubera, ruminantem collum, abſorbentem enthuſiaſmum, inſenſibilitatem & oblivionem omnium inducentem abyſſalem cum Deo identificationem, confricationem Deificam, incendentem & conſumentem cor: elevationem ad ſuavitatem cœleſtem ex infernali languore, introverſionem ſuper cœleſtem, caliginem, & umbram Dei, allocutiones internas, elevationes incognitas, extenſiones & applicationes amoroſas, animæ ſuſpenſiones, deliquium, ſuſpiria, mortem ſenſuum & omnium affectuum, ecſtaſim continuam, juſtitium ratiocinii, cordis contactum & patefactionem, liquefactionem, influxum, inflammationem, aſſultus qui ferri nequeant, penetrationes ad intima, vulnerationes, conſtrictiones, alligationes inſeparabiles, aſpectus penetrantes & oblectantes, voces tremulas, murmura columbina, guſtus ſuaviſſimos, odores gratiſſimos, auditus melodiæ cœleſtis, hypermyſticas Dei & animæ perichoreſes, impudentiam ſpiritualem, aſpirationes Myſanthropicas, ignem ſine carbone, flammam ſine corpore, holocauſtum meridianum in viſcerali & medullari penetrabilitate, contactum mirabilem & ſuaviſſimum, obſcuræ noctis gaudia & caliginem. Hæc & ſimilia ſeſquipedalia verba in nova pietatis ſchola inter ſponte electos Magiſtros, & diſcipulas curioſas, adeo frequenter tenero proferuntur palato, ut intimis in viſceribus ſentiantur* (2).

(1) Philip. Rovenius, de Republ. Chriſtiana, *Libr. I, Cap. XLIII, pag.* 278.

(2) *Le Docteur* Stillingfleet *a recueilli des Auteurs myſtiques quelques Phraſes ſemblables. Voiez ſon* Traité du Fanatiſme de l'Egliſe Romaine, *pag. m.* 240, 307, *&c. Voiez ci-deſſus Remarque* (K) *de l'Article* BRACHMANES, *un ſemblable jargon.*

RUA (PIERRE) ſavant Eſpagnol, qui enſeigna les belles Lettres dans Soria ſa patrie (*A*), a vêcu au XVI Siecle. Il publia trois Lettres (*a*) contre Antoine de Guevara, qui ſont très-doctes & très-curieuſes, où il réfuta une infinité de fauſſetez que cet Auteur avoit publiées, & le ridicule ſubterfuge dont il le vit ſe ſervir. C'eſt ce qu'on verra dans le Paſſage d'André Schottus que je raporte (*B*). Mr. Moreri eſt tombé dans une inſigne bévue (*C*).

(*a*) Intitulées, *Cartas del Buchiller Rua.* Nicol. Anton. Biblioth. Hiſp. *Tom. II, pag.* 187.

(*A*) *Dans Soria ſa patrie.*] Il ſemble d'abord qu'il n'y ait aucune conformité entre André Schottus, & Don Nicolas Antonio. L'un dit, *Petrus Rhua Numantinus primum Abulæ, poſt Numantiæ in patria annos plurimos ad extremam uſque ætatem bonas literas docuit* (1); & l'autre, *Petrus Rua, Sorienſis, Abulæ primum, mox in patria urbe juventutem humanioribus imbuit literis ad extremam uſque ætatem* (2): mais dans le fond ils diſent la même choſe. Soria, bâtie proche des ruines de Numance, eſt nommée *Numantia* par quelques-uns, & entre autres par André Schottus.

(*B*) *On verra dans le Paſſage d'André Schottus.*] Le voici. *In quo egregie verſatum fuiſſe teſtantur* epiſt. 3. *Hiſpanicè ſcriptæ eruditionis plenæ, & humanitatis ſatis copioſæ: quibus Ant. Guevarræ (qui tum ſolus doctrinæ, & eloquentiæ arcem tenere videbatur) errores, mendaciaque in hiſtoriis antiquorum, veteribusque monumentis lapidum, & nummorum explicandis, egregie refellit. Valde ut mirer Gallos, Guevarræ epiſtolas converſas* Aureo *titulo decoraſſe, manibusque ita tenere ſolitos, ut pro oraculis circumferant, quæ tot mendaciis, quot verſibus ſcatere dicantur.* RHUA *itaque de tot millibus multa indicavit, facemque prætulit, ne quis poſthac credulus in errorem induceretur. Epiſt.* 1. *numiſmatum inſcriptiones, & confinxiſſe, & ridicule explicaſſe, in Chronologia & magiſtratuum dignitate turpiter hallucinatum. Epiſt.* 2. *erraſſe in Hiſtoria Rom. temporum ratione, locorumque nominibus, ſolenne illud ſuum ſervando, audacter ut omnia pronunciet, quaſi poſteris imponere volens, aut credens omnes ei temere aſſenſuros audito illo Pythagoreorum αὐτὸς ἔφα, cornicum oculos confixit, citans identidem, & prodigioſa nomina propria hiſtoricorum, cudenſque arbitratu ſuo, ad hanc diem inaudita. De numiſmatis inepta & ridicula leges; ut & de legibus Rom. & legum auctorib. de lege Julia Poppæa, Cornelia, Falcidia, aliiſque: de medicina & empirica. Tertia epiſtola ut mole ſua ita rerum pondere ceteris major eſt. Cum enim Guevarra omnem antiquitati fidem derogare niteretur, epiſtola quadam, quo ficta mendacia tegeret, velaret, vel tueretur; cum à ſacris litteris diſceſſeris, omnia incerta fabuliſque plena affirmat. Refellit virum diſerte* RHUA *ex Athenagoræ Apologia pro Chriſtianis, & hoc eſſe omnem artium tractationem, fidemque ut ſocietatis humanæ, ita & ſcientiarum vinculum è medio tollere* (3). Ceci eſt un Suplément curieux à l'Article de Guevara.

(*C*) *Mr. Moreri eſt tombé dans une inſigne bévuë.*] Il a dit que *Pierre Rhua* a fait un Traité *De Lege Julia, Poppæa, Cornelia, Falcidia &c. de Medicina & Empyrica*; & il a cité l'Ouvrage du Pere Schottus. Quel monſtre! Ce Pere ne dit-il pas très-clairement, non que Rhua fit un Traité de ces matieres, mais que ſa II Lettre fût deſtinée à montrer les fauſſetez de Guevara ſur pluſieurs autres matieres, & en particulier ſur celles-là? D'ailleurs la Loi *Julia* & la Loi *Poppæa* ne ſont pas deux Loix, mais une ſeule. Le Pere Schottus le marque aſſez nettement: il ne met point de virgule entre *Julia* & *Poppæa*.

(1) Andr. Schottus, Biblioth. Hiſpan. *pag.* 567.

(2) Nicol. Anton. Biblioth. Scriptor. Hiſpan. *Tom. II, pag.* 187.

(3) Andr. Schottus, Biblioth. Hiſpan. *pag.* 567.

RUARUS (MARTIN) Miniſtre Socinien, étoit né a Krempen (*a*) en Allemagne. Il fut infecté des Héréſies Sociniennes par Erneſt Sonerus Profeſſeur à Altdorf, qui les enſeignoit ſécrétement. Il s'y obſtina de telle ſorte, qu'il aima mieux perdre ſon patrimoine, que de renoncer à cette Secte. Il ſe fit eſtimer & au dedans & au dehors, par ſon jugement, par ſon ſavoir, & par ſes mœurs (*b*). Il fut Recteur du College de Racovie, & puis Miniſtre des Sociniens de Dantzic, ſoit dans la ville, ſoit au bourg de Straſſin; & il mourut dans cet emploi l'an 1657 (*c*) à l'âge de ſoixante & dix ans (*d*). Il l'exerçoit déja l'an 1635, comme il paroît par le Voiage de Jaques (α) Ogier (*A*). Il eſt Auteur de quelques Ecrits qui ont été imprimez

(*a*) *Ville du Païs de Holſtein.*

(*b*) *Ob eruditionis, judiciique præſtantiam, morumque integritatem, in magno & apud iſtos & alios eruditos fuit pretio.* Mollerus, Iſagoge ad Hiſt. Cherſoneſ. Cimbricæ, *Parte III, pag.* 106. (*c*) *Idem, ibid.* (*d*) Sandius, *in* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 114.

(*A*) *Par le Voiage de Jaques Ogier.*] Cet Auteur étoit à Dantzic l'an 1635, à la ſuite du Comte d'Avaux Ambaſſadeur de Sa Majeſté très-Chrétienne. Il raconte qu'il fut abordé dans une Boutique de Libraire par un certain Ruardus, (il faloit dire Ruarus) avec qui il s'entretint en Latin pendant deux heures, & puis en François. *Aggreſſus me eſt quidam N. Ruardus, quocum per duas horas collocutus ſum Latinè, ac deinde Gallicè, qui me ad ædes ſuas adeundas invitavit. Didici poſtea ab aliquo, eum eſſe Arianorum Paſtorem; ſunt quippe Gedani hujusmodi homines, qui clam congregantur, inſcio vel diſſimulante Senatu* (1).

§ (α) Il faloit dire *Charles Ogier*; ainſi que Mr. Bayle le

(1) Carol. Ogerius, *in* Itin. er. Polonico, *pag.* 418, 419.

mez (*B*). Le fameux Calixte emploia tous les moiens dont il ſe put aviſer pour le convertir, pendant le Colloque de Thorn l'an 1646; mais il n'y put rien gagner (*e*).

(*e*) *Nulli ut popularem hunc ſuum in viam revocaret, pepercit operæ, ſed pertinaciam ejus ſuperare non potuit.* Mollerus, Iſagoge ad Hiſt. Cherſ. Cimbricæ, *Parte III, pag.* 107.

le nomme ici en marge Citat. (1) & dans la Remarque (Q) de l'Article ULEFELD. D'ailleurs voici le titre entier de ces Voiages: *Caroli Ogerii Ephemerides, ſive Iter Danicum, Suecicum, Polonicum, cum eſſet in comitatu Illuſtriſſ. Claudii Memmii, Comitis Avauxii, ad Septentrionis Reges extraordinarii Legati. Lutetiæ Pariſiorum, apud Petrum Le Petit* 1636. *in* 8. Il a été apellé *Ogier le Danois*, à cauſe de ſon Voiage en Dannemark. Son frere, le Prieur Ogier, s'apelloit François. REM. CRIT.

(*B*) *Il eſt Auteur de quelques Ecrits.*] Il a fait des Notes ſur le Catéchiſme des Egliſes Sociniennes de Pologne: ces Notes furent ajoûtées à l'Edition qui fut faite de ce Catéchiſme l'an 1665. Elles ſe trouvent auſſi à l'Edition de 1680. Il a fait d'autres Notes ſur le même Ouvrage qui n'ont pas été imprimées (2). On a deux Centuries de ſes Lettres: la I fut imprimée à Amſterdam chez DAVID RUARUS fils de l'Auteur l'an 1677 avec une Préface de JOACHIM RUARUS frere de David. La II fut imprimée l'an 1681 chez le même David qui y joignit une Préface. Ces Lettres ſont bien curieuſes (3). On l'a cru Auteur de la Verſion Allemande du Nouveau Teſtament faite à Racovie, & publiée l'an 1630 (4); mais c'eſt une erreur. *Quos falli mihi conſtat, tum ex Sandio* (*), *illam Johann. Crellio & Joach. Stegmanno Seniori vindicante, tum ex indicio Filii, quem noſter reliquit, cognominis, Amſtelodami viventis, à quo, adornatam eam credi à Chriſtoph. Oſtorodo ac* συνἑγοις *aliquot, reviſam autem eſſe à tota Societate, & in hac parente ſuo, ac præfationem tandem à Crellio adjectam, A.* 1684 *ſum edoctus* (5).

(2) *Tiré de* Sandius, *in* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 114.

(3) *Eruditæ & lectu digniſſimæ.* Mollerus, Iſagoge ad Hiſt. Cherſon. Cimbricæ, *Parte III, pag.* 107. *Voiez* Morhof, Polyhiſt. *Cap.* XXIV, *pag.* 309.

(4) *Voiez* Matt. Zimmermanni Diſſert. inaug. de acceptilatione, *pag.* 27, & 31, *apud* Mollerum, *ibid.* (*) *In Biblioth. Antitrin. pag.* 94. 116. 133. (5) Mollerus, *ibidem.*

RUBENUS (LEONARD) natif d'Eſſen (*a*) en Allemagne ſe fit Bénédictin à Cologne le 11 de Juillet 1596 (*b*). Il avoit demeuré pluſieurs années en Livonie, en Lithuanie, & en Tranſylvanie, pour les intérets de la Catholicité. Il étoit en Tranſylvanie l'an 1588, & il y publia des Theſes ſur l'Idolatrie, & les dédia au Prince Sigiſmond Battori. Il les expoſa à la diſpute publique, mais perſonne ne ſe préſenta pour les attaquer. On le pria en divers lieux d'en donner une ſeconde Edition, & c'eſt ce qui fit qu'il retoucha cette matiere & qu'il la traita plus amplement (*c*), d'où ſortit un Livre de 327 pages *in* 8, qu'il fit imprimer à Cologne l'an 1597. Il raconte une choſe qui fait conoitre que la Livonie étoit encore infectée de l'Idolatrie des Paiens (*A*). Mr. Konig ne ſavoit de cet Auteur ſinon qu'il entreprit de faire un Livre *de falſis Prophetis* l'an 1600 (*d*).

(*a*) *Petite Ville à trois lieues du Rhin & de Duisbourg.*

(*d*) *Vous verrez dans le* Catalogue d'Oxford *un Livre de* Leonardus Rubenus, de falſis Prophetis & Lupis rapacibus, *imprimé à Paderborn in* 8, *l'an* 1606.

(*b*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de ſon Traité* de Idololatria. (*c*) *Voiez ſon Avertiſſement au Lecteur.*

(*A*) *Il raconte une choſe qui fait conoitre que la Livonie étoit encore infectée de l'Idolatrie des Paiens.*] Aiant reçu ordre de ſes Supérieurs d'aller à Dorpat, qui eſt preſque la derniere ville de Livonie, il trouva ſur ſon chemin les bois ſacrez des Eſthoniens. Il y vit un pin d'une hauteur & d'une groſſeur extraordinaire, dont les branches étoient remplies de divers morceaux de vieux drap, & les racines couvertes de pluſieurs botes de paille, & de foin. Il demanda à un homme du voiſinage ce que cela vouloit dire: on lui répondit que les habitans des environs adoroient cet arbre, & que les femmes heureuſement acouchées aportoient là ces botes de foin; qu'ils avoient auſſi la coutume d'y offrir en certain tems un tonneau de biere, & d'en jetter un tonneau au lac de Meriembourg, quand il tonnoit, & qu'ils prenoient le tonnerre pour le fils de Dieu, & s'imaginoient l'apaiſer par l'effuſion de cette liqueur. Il demanda une bonne hache, car celle qu'il avoit dans ſon chariot étoit émouſſée, & lors qu'on lui demanda quel étoit ſon but, je veux vous montrer, répondit-il, la foibleſſe de l'objet de votre culte. Les Eſthoniens répondirent qu'ils ne pouvoient faire ſans un extrême péril ce qu'il ſouhaitoit, & lui criérent qu'il ſe gardât bien de paſſer ſous l'arbre & que s'il le faiſoit, lui & ſon chariot ſeroient enlevez. Il ne laiſſa pas d'y faire aller ſes chevaux; & aiant pris ſa hache, il entailla par dévotion ſur ce pin une figure de croix: & de peur que cette figure faite par un homme qu'ils honoroient juſqu'à l'apeller le grand Temple de Dieu n'augmentât leur ſuperſtition il entailla une potence ſur le même pin, & ſe moquant d'eux leur dit, voilà votre Dieu (1).

(1) *Tiré de* Rubenus, *Libr. I* de Idololatria, *Cap.* XVIII, *pag.* 66.

RUCELLAI (JEAN) noble Florentin & bon Poëte vivoit au XVI Siecle. J'ai dit ailleurs (*a*) qu'il compoſa en 1524 à Rome un Poëme intitulé *le Api*, j'ajoûte préſentement qu'il étoit alors Gouverneur du Chateau Saint Ange, & que PALLA RUCELLAI ſon frere fit imprimer ce Poëme à Florence l'an 1539 *in* 8, & le dédia à Gio. Giorgio Triſſino Auteur de l'*Italia liberata da Goti*, qui fut imprimée à Rome l'an 1547. Jean Ruccellai fit auſſi une Tragédie intitulée *Oreſte*. Leon Allazzi en fait mention à la page 605 de ſa *Drammaturgia*. (*b*).

(*a*) *Dans la Remarq.* (E) *de l'Article* ORICELLARIUS *à la fin.*

(*b*) *Tiré de la* Biblioteca Aproſiana, *pag.* 458, 459.

RUFFI (ANTOINE DE) Conſeiller en la Sénéchauſſée de Marſeille ſa patrie, s'aquita de cette Charge avec beaucoup d'intégrité, & avec une délicateſſe de conſcience bien ſinguliere. Il s'apliqua d'ailleurs aux Recherches Hiſtoriques avec une diligence & avec une patience merveilleuſes. On ſait cela par ſon Hiſtoire de Marſeille qui fut imprimée l'an 1642, & dont on a fait une Edition beaucoup plus ample l'an 1696 en deux volumes *in folio* (*a*). Il n'avoit que trente-cinq ans lors qu'elle fut imprimée pour la prémiere fois. Il fut honoré d'une Charge de Conſeiller d'Etat en 1654, & ce fut *un temoignage de l'eſtime* qu'on faiſoit *de ſa ſcience & de ſon merite.* La preuve, que j'aporterai de la délicateſſe de ſa conſcience (*A*), me donnera lieu de diſcuter

(*a*) *Voiez* l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Juin* 1697.

(*A*) *La délicateſſe de ſa conſcience.*] On en peut juger „ par la reſtitution qu'il fit à une perſonne dont il avoit „ été le raporteur; il craignit de n'avoir pas donné aſſez „ de temps à l'examen de ſon procès, & d'avoir influé à „ ſa perte par un peu de negligence, bien éloigné de „ chercher des excuſes & des raiſons dont l'amour propre „ ne manque jamais dans ces ſortes d'examens, il ſe condamne ſeverement lui-même, il fit reſtituer par un prêtre „ de l'Oratoire la ſomme que cette perſonne avoit perduë, „ & peutetre que la delicateſſe du Juge fut plus favorable à „ ce plaideur que ne l'eût été un examen plus rigoureux de „ ſon droit & de ſes raiſons. Auſſi une ſi grande probité „ fut autentiquement reconnuë par le Parlement de Provence „ dans un Arrêt qu'il rendit l'an 1655. à la requête de Monſieur le Procureur general du Roi ". Voilà ce qu'on trouve dans l'Eloge de Mr. de Ruffi (1) à la ſuite de ces paroles; *il n'eſt jamais monté ſur le tribunal qu'il ne ſe ſoit rempli l'eſprit de cette belle & religieuſe ſeance de Juſtice dont le Prophete roïal nous donne l'idée dans un de ſes Pſeaumes; Dieu s'eſt trouvé dans l'aſſemblée des Dieux, étant au milieu d'eux il les a jugés*, ſtetit in ſynagoga Deorum in medio autem Deos dijudicat: *plein des ſentimens qu'une telle penſée peut inſpirer il peſoit tout au poids du ſanctuaire: les ſentimens de la chair & du ſang, les dangereuſes feductions de l'amitié, la force de l'interêt, ne l'ont jamais fait écarter des ſentiers de la Juſtice, il n'oublioit rien pour connoître la verité, ſa fermeté à defendre l'innocence, & à punir le crime étoit auſſi grande que ſa penetration, & il n'a jamais dit ſon avis, ni prononcé de jugement, qu'il n'ait ſerieuſement examiné s'il pourroit le ſoutenir au tribunal de ce Dieu ſevere qui à la fin des tems doit juger les juſtices des hommes.*

Il n'a pas été inutile que je remarquaſſe que ces dernieres paroles précédent immédiatement celles où l'on raporte qu'il reſtitua une ſomme qu'un plaideur avoit perdue. Cela me donne lieu de faire une réfléxion aſſez importante. L'Auteur de l'Eloge prétend ſans doute que Mr. de Ruffi avoit aporté dans l'examen de ce procès ſon exactitude ordinaire, mais que par trop de délicateſſe il craignit d'avoir été un peu négligent. Cet Auteur, dis-je, a voulu ſans doute que nous cruſſions que le ſcrupule de ce Juge étoit fondé ſur des lumieres aquiſes depuis l'arrêt. Voici en un mot comment il faut concevoir la choſe. Le Raporteur emploia toute ſa ſcience, toute ſon aplication, toute ſon intégrité, mais après le jugement de la cauſe il découvrit par je ne ſai quelle voie que la partie qui avoit perdu ſa cauſe avoit plus de droit qu'il n'avoit cru. Il penſa donc que s'il avoit mieux examiné toutes les pieces, il auroit fait un raport plus favorable, & là-deſſus il jugea qu'il n'étoit pas innocent, & il ſe crut obligé à

OBSERVATIONS ſur l'ignorance qui diſculpe.

(1) *Il eſt à la tête de la* 2 *Edition de* l'Hiſtoire de Marſeille.

discuter une question touchant l'ignorance qui excuse de péché, & d'examiner les Réponses que l'on peut faire aux Comparaisons tirées ou des Juges dont les Sentences sont iniques malgré eux (*B*), ou

à restituer. D'où paroît qu'il eut une conscience très-délicate, & très-scrupuleuse. Il ne faudroit point la qualifier ainsi en suposant que sa mémoire lui reptésenta quelque négligence affectée, quelque paresse, quelque impatience; car en ce cas-là un Raporteur qui se trompe est manifestement criminel: son ignorance ne le disculpe pas; & s'il est troublé par des remors, ce n'est pas un signe que sa conscience soit délicate: elle pourroit être dure, & s'allarmer néanmoins fort vivement de ces reproches intérieurs. Mais je supose en conséquence des expressions de l'Elogiste que Mr. de Ruffi n'avoit à se reprocher rien de semblable. Il avoit eu une sincere intention de bien raporter, il n'avoit rien négligé de tout ce qu'il avoit cru nécessaire, & il savoit qu'en cent autres causes l'aplication avec laquelle il examina celle-ci avoit été sufisante. Il ne se reprochoit donc que d'avoir cru qu'il avoit fait tout ce qu'un bon Raporteur devoit faire; car enfin la suite des choses lui avoit apris qu'il étoit possible de mieux raporter ce procès qu'il ne l'avoit raporté. Puis que sa conscience ne se tenoit point en repos dans cette situation, elle auroit été capable de s'inquiéter quand même il eût su qu'il n'étoit guere possible humainement parlant de mieux faire qu'il n'avoit fait, & que son ignorance étoit invincible. A quoi bon tout ceci, me dira-t-on? Vous l'allez voir.

Il a paru en Hollande quelques Ecrits depuis dix ans (2) sur les droits de la conscience erronée. Les Auteurs qui ont soutenu que l'ignorance ne disculpe pas, ont allégué les exemples de quelques Saints qui ont eu un regret extrême de ce qu'ils avoient commis dans une bonne intention, & dans la pensée de servir Dieu, & qui croioient avoir besoin de miséricorde, &c. De tels exemples généralement parlant ne prouvent rien, car une conscience délicate, & penétrée de l'amour de la vertu s'aflige même d'une faute qui est purement matérielle, je veux dire qui a été faite par une ignorance invincible. Un Médecin qui aprendroit par révélation qu'un remede qu'il a donné a fait mourir le malade, quoi que selon toutes les regles de l'art, & selon toutes les lumieres qui sont du ressort de l'homme, il ait dû le faire prendre; un tel Médecin, dis-je, s'il étoit fort conscientieux & fort charitable, auroit un regret extrême de sa conduite. Il la répareroit de son mieux par des aumônes distribuées à la famille du défunt réduite à la pauvreté pour avoir perdu son chef. Il seroit néanmoins très-innocent devant Dieu; car je supose que son ignorance auroit été invincible, & telle qu'elle doit être pour disculper selon les Théologiens les plus sévéres (3). Disons-en autant d'un Juge qui auroit fait perdre un procès dans des circonstances où toute la science humaine n'eût pu discerner la vérité. Il s'affligeroit de la Sentence s'il venoit à découvrir le droit des parties condamnées; il s'en afligeroit, dis-je, & il repareroit le dommage si sa conscience & sa vertu étoient parfaites. L'Auteur de l'Eloge de Mr. de Ruffi nous en a fourni un exemple. Qu'on ne vienne donc plus nous alléguer de pareils regrets ou de pareilles réparations, comme une preuve que l'ignorance non affectée ne disculpe point. Plus on a de piété, plus s'afflige-t-on des fautes matérielles que l'on a commises par erreur. La conscience soit par humilité soit par precaution devient plus severe que Dieu même. On pourroit citer mille cas où l'homme innocent s'afflige, repare, restitue, &c. Un honnête homme aprend-il que son cheval a estropié quelcun, n'en est-il pas bien afligé? Ne paie-t-il pas quelquefois le Chirurgien qui pense ce misérable? & si sa conscience est scrupuleuse, ne craint-il pas que Dieu lui demande compte de sa négligence, & de ce qu'il a nourri une telle bête? Cependant, où sont les Casuïstes de bon sens qui ne conoissent l'innocence de cet honnête-homme, s'ils savent que ce n'est point par sa faute que son cheval a rué? Un Orateur, qui seroit demeuré court, & qui par cette infortune très-involontaire auroit causé du dommage à son prochain, n'en auroit-il pas une mortelle affliction? S'il en demandoit pardon à Dieu, & s'il réparoit ce dommage en faudroit-il conclure qu'il a péché, faudroit-il métamorphoser en faute morale un simple défaut physique qui est aussi indépendant de notre raison, & de notre liberté, que la foiblesse des yeux subitement éblouïs par une lumiere trop vive? Je supose que l'Orateur n'a rien négligé de tout ce qu'il conoissoit nécessaire pour bien retenir toute sa Harangue. Ne sortons point de notre espece, demeurons en à l'ignorance des bons Juges. Le prémier Président du Parlement de Paris harangua la Compagnie à l'ouverture des audiances l'an 1693. Il représenta *que lors qu'on croit avoir mis tout en usage pour voir clair dans une afaire, on ne laisse pas de faire des injustices en croiant ne prononcer que des Arrêts équitables, ce qui s'est veu dans la Cause de feu Mr. de Langlade où toutes les lumieres des Juges & toutes celles qu'ils purent chercher pour éclaircir la verité n'avoient pu les empêcher de condamner un innocent, ce qu'ils avoient tâché à reparer par leur Arrêt* (4). Voilà donc des Juges integres, diligens, qui ont fait leur devoir autant qu'ils ont pu, & qui cependant ont eu regret de leur erreur, & l'ont réparée. S'ils étoient morts avant que de découvrir qu'ils s'étoient trompez, & en pouvant se rendre un bon témoignage d'avoir emploié toutes leurs forces à bien discerner la vérité, eussent-ils eu rien à craindre de la Justice divine? Peut-on prétendre qu'ils ont éte obligez à surmonter des obstacles qui à leur égard étoient invincibles? Voiez l'Auteur du Commentaire Philosophique (5) qui a tellement montré qu'en certains cas on peut condamner l'innocent & absoudre le coupable sans faire un péché, que le savant Ministre d'Utrecht qui a écrit contre lui (6) n'a point attaqué ce dogme.

(2) *On écrit ceci au Mois de Septembre* 1697.

(3) *On a vu ci-dessus Rem.* (*A*) *de l'Article* RIMINI, *au* I *alineâ, qu'ils ne reconoissent proprement parlant aucune ignorance invincible dans les matieres de Religion, mais ils ne sont pas si rigides à l'égard les faits, & des disciplines humaines.*

(4) Mercure Galant *du Mois de Novembre* 1693, *pag.* 315.

(5) *Au Suplément, pag.* 33 *& suiv. pag.* 62 *& suiv. jusqu'à pag.* 81. *Voiez aussi les* Essais de Montagne, *Livr. III, Chap. XIII, pag. m.* 518.

(6) *Voiez le Livre de Mr.* Saurin, *intitule* Réflexions sur les droits de la Conscience, *imprimé à Utrecht* 1697.

(*B*) *J'examinerai les Réponses . . . . . aux Comparaisons tirées des Juges dont les Sentences sont iniques malgré eux.*] Les Juges ignorans, me direz-vous, méritent-ils d'être disculpez, eux qui causent tant de desordre? savez-vous bien qu'on les punit? Car si l'on s'adresse au Souverain, ou à quelque Tribunal supérieur, on fait casser leur Sentence, on les fait censurer, & dégrader même quelquefois. *C'est là le cours ordinaire de la Justice humaine.* Or si les Princes châtient ainsi l'ignorance de leurs Loix, comment oseroit-on dire que Dieu ne punira pas l'ignorance de sa parole? Cette Comparaison n'est donc pas avantageuse à la doctrine des Tolérans. J'ai à répondre trois choses.

I. Un Juge, qui par une crasse ignorance prendroit le mauvais parti dans une afaire très-facile à bien juger, mériteroit sans doute la dégradation, non pas en qualité de mal honnête homme s'il avoit suivi les instincts de sa conscience (7) avec la meilleure intention du monde de faire droit aux parties, mais en qualité d'homme mal propre à cet emploi-là; & si ceux qui le dégradent conoissoient la pureté de son cœur, ils le déclareroient homme de bien, conscientieux, amateur de la justice, & ils marqueroient authentiquement qu'il ne lui manque que du savoir. C'est comme si un Ambassadeur renvoioit un Sécretaire dont l'écriture ne seroit pas assez lisible, & dont il auroit reconu la fidelité & l'habileté. Il ne prétendroit pas le flêtrir du côté du cœur, ni du côté de l'esprit, mais il feroit seulement conoître qu'il n'avoit pu se servir de lui à cause qu'il avoit besoin d'une personne qui peignît bien. Comparons ensemble deux Juges l'un fort savant, l'autre médiocrement habile, tous deux d'une égale intégrité. Qu'ils opinent sur une afaire l'un pour l'afirmative, l'autre pour la négative; qu'ils fassent cela selon les lumieres de leur conscience, & après avoir emploié toute l'industrie, & toute l'aplication qui leur est possible pour découvrir le droit; que le suffrage du plus savant soit juste, que le sufrage de l'autre soit injuste, je soutiens que par raport à la droiture du cœur l'un ne surpasse point l'autre: il est meilleur Juge & plus capable de son emploi, je l'accorde, parce que les qualitez d'un bon Juge comprennent les lumieres de l'esprit & l'intégrité de la conscience; mais il n'a pas plus de probité: il n'est pas plus grand zélateur de la justice.

(7) *Suposé qu'un tel Juge puisse passer pour avoir une conscience bien droite. Sur quoi voiez ci dessous Citation* (10).

II. Quant à *ce cours ordinaire* dont on nous parle de punir les Juges ignorans, je ne sai si l'on en pourroit donner des exemples. Rien n'est plus fréquent que de voir gagner des Procès dans une Cour souveraine, qui avoient été perdus dans une Cour inférieure. Mais cela n'inflige aucune note aux Tribunaux dont les Sentences ne sont point confirmées. Les Juges inférieurs ne sont ni cassez, ni censurez, qu'au cas qu'il y ait des présomptions manifestes de corruption, & de partialité, ou pour le moins d'une ignorance très-crasse; & dès qu'on supose que les Présidiaux ont jugé selon leurs lumieres, quelque bornées qu'on les trouve, on se contente de rectifier leurs Jugemens. Je voudrois bien que l'on me citât quelques exemples de Juges dégradez pour le défaut de savoir, & reconus en même tems conscientieux, incorruptibles, & fort apliquez à l'étude, & à l'examen des causes. Je suis persuadé que les punitions des Juges sont toûjours fondées sur la présupofition qu'ils ont été corrompus, qu'ils ont agi par passion, ou qu'ils croupissent volontairement dans l'ignorance. Mais voici un exemple bien formel pour le sentiment du Commentaire Philosophique; „ Il ne s'ensuit pas „ que nous disions les Juges iniques, si nous nous disons „ innocens, n'estant chose incompatible aux jugemens des „ parquets humains, où les hommes peuvent tromper & „ estre trompez, que l'innocent soit condamné, ou le cri„ minel absoult, par un juste Juge. En plusieurs jugemens „ civils & criminels, se treuvent des Juges contraires en opi„ nion & souvent partis, où le droict est doubteux: & se „ pouvant faire que tous suivent la direction de la loy: Il se „ peut faire aussi que tous sont justes, tant ceux qui absol„ vent que ceux qui condamnent, nonobstant ceste contra„ rieté d'opinions, jugeant chascun selon qu'il luy semble „ estre de raison. (*) Quand le Roy Henry second vostre „ predecesseur eust entendu que Pelisson President au Parle„ ment de Chambery, qui estoit alors à la France, avoit „ esté deposé de son estat par arrest du Parlement de Dijon, „ à la poursuitte du Procureur du Roy Taboüet; & que de„ puis estant la cause renvoyée au Parlement de Paris en „ vertu des lettres de revision obtenuës par luy, avoit esté „ absoult & iceluy Procureur condamné: il justifia en cette „ contrarieté d'arrests tous les juges, disant que les uns „ avoient jugé selon leur conscience, les autres selon le „ droict (8)".

(*) Response du Roy Henry 2. sur deux jugemens contraires.

III. Il ne faut point perdre de vue le vrai état de la question. L'Auteur du Commentaire Philosophique compare ensemble ceux qui se trompent dans un Procès, & ceux qui se trompent dans les Controverses de Religion; mais il supose que ni les uns ni les autres ne sont excusables qu'en cas qu'ils aient sincérement & de tout leur cœur emploié toutes les forces de leur esprit au discernement de la vérité. S'il a prétendu qu'il y a des cas où les Juges condamnent un innocent, & absolvent un criminel sans être coupables, il a prétendu

(8) Richeome, Plainte Apologetique au Roi Henri IV pour les Jésuites, *pag. m.* 182.

ou des Médecins dont les remedes en dépit de leur bonne foi & de leur ſcience deviennent mortels (*C*). Notre Ruffi vêcut quatre-vingts-deux ans. On ne peut conoitre par l'Eloge que je cite (*b*) l'année de ſa naiſſance, ni l'année de ſa mort, c'eſt une omiſſion blâmable (*D*). Louïs Antoine de Ruffi ſon fils a eu part aux Additions de la ſeconde Edition de l'Hiſtoire de Marſeille.

(*b*) *Voiez ſon Eloge à la tête de l'*Hiſtoire de Marſeille *à l'Edition de* 1696, *compoſé par* Pierre Antoine de Paſcal *ſon neveu, Religieux dans l'Abbaïe de Toronet.*

tendu auſſi qu'ils font alors tout ce qu'ils peuvent, & tout ce que les Loix preſcrivent pour la découverte du fait, & qu'il n'y a eu que les embaras de la cauſe qui s'étant trouvez inſurmontables les ont engagez à faire un faux jugement, conforme néanmoins aux lumieres de la conſcience & aux procédures juridiques. S'il y a des exemples que de pareils Juges aient été dégradez, par des Supérieurs qui les cruſſent également doctes & integres, ſi cette dégradation paroît légitime aux gens ſages, on a quelque ſujet d'en tirer des conſéquences en faveur du ſentiment qui établit que Dieu punira les ignorans de bonne foi. Mais ſi la choſe ſe paſſe tout autrement parmi les hommes, que deviendront ces conſéquences? & n'aura-t-on pas raiſon d'en craindre de toutes contraires, celle-ci nommément, puis que les Rois ne puniſſent pas ceux qui ne peuvent avec toute leur aplication, & avec toute leur bonne conſcience, éviter l'abus dans le jugement d'un procès fort embrouillé; à plus forte raiſon Dieu, qui eſt l'équité & la bonté même, ſuportera-t-il ceux qui ne peuvent démêler le ſens véritable d'un Paſſage très-obſcur de l'Ecriture.

Il me reſte deux choſes à dire: l'une eſt qu'un Juge dont l'ignorance eſt très-craſſe ne peut preſque point paſſer pour homme de bien, car elle ſupoſe qu'il a négligé de s'inſtruire, & qu'il eſt d'une pareſſe inexcuſable (9), ou abandonné aux plaiſirs. Il n'eſt pas poſſible d'avoir la conſcience bonne (10), quand on ſe comporte ainſi dans l'exercice d'une telle charge. Et ſi l'on dégrade un tel homme cela ne ſignifie pas que l'on ait puni l'ignorance involontaire, & de bonne foi. L'autre choſe que je veux dire eſt que je n'avance toutes ces Obſervations-ci que comme des doutes ou comme des probabilitez à examiner, & ſans prendre le fait & cauſe du Commentaire Philoſophique. Et pour faire voir à mes Lecteurs que je n'ai aucune envie d'exténuer les defauts d'un Juge qui ne procedent que d'ignorance, je mettrai ici un jugement qui les foudroie. „Mr. le prémier Préſident de Lamoignon auroit cru manquer à la partie la plus „ eſſentielle de ſon état, ſi comme il ſentoit ſes intentions „ droites, il ne les rendoit éclairées. Auſſi diſoit-il ordi„ nairement, qu'il y avoit peu de difference entre un Juge „ mechant, & un Juge ignorant. L'un au moins a devant „ ſes yeux les regles de ſon devoir & l'image de ſon injuſti„ ce; l'autre ne voit ni le bien ni le mal qu'il fait: l'un pe„ che avec connoiſſance, & il eſt plus inexcuſable; mais „ l'autre peche ſans remords, & il eſt plus incorrigible. Mais „ ils ſont également criminels à l'égard de ceux qu'ils con„ damnent, ou par erreur, ou par malice. Qu'on ſoit bles„ ſé par un furieux ou par un aveugle, on ne ſent pas moins „ ſa bleſſure; & pour ceux qui ſont ruinez, il importe peu „ que ce ſoit, ou par un homme qui les trompe, ou par „ un homme qui s'eſt trompé (11)".

(9) *Notez que s'il étudioit avec aſſiduïté, & que néanmoins il demeurât très-ignorant, ce ſeroit une marque de ſtupidité d'eſprit. Il ſeroit donc condamnable de s'être ingeré à être Juge: il ne ſe ſeroit point examiné, il ſe ſeroit mêlé d'une choſe qui paſſoit ſes forces, & il y perſiſteroit depuis même qu'il auroit éprouvé l'inutilité de ſes études.*

(10) *Voiez Citation* (7).

(11) Flechier, Oraiſon funebre de Mr le premier Preſident de Lamoignon, *pag.* 435 *du Vol. de ſes* Oraiſons funebres *Edit. de Hollande.*

(*C*) . . . . *ou des Médecins dont les remedes en dépit de leur bonne foi & de leur ſcience deviennent mortels.*] Ceci ſera expédié en moins de mots. Un Médecin, me direz-vous, qui, s'étant perſuadé que l'arſenic eſt un bon remede, le donneroit à ſes malades, & les enverroit *par douzaines en l'autre monde*, ſeroit châtié juſtement & dans ce ſiecle, & dans celui qui eſt à venir, quoi qu'il alléguât ſon ignorance involontaire. Voilà l'image d'un Héréſiarque. Je répons que l'exiſtence d'un tel Médecin eſt impoſſible moralement parlant, ce n'eſt donc point un exemple à alléguer. Il faudroit qu'un homme, qui pourroit ſe perſuader que l'arſenic eſt un bon remede, fût ſemblable à ceux qui ſe perſuadent qu'ils ſont Rois de France, qu'ils ſont de beurre, & qu'ainſi ils ne doivent point s'aprocher du feu. Les parens ont ſoin de garder à vue de telles gens, ou de les enfermer dans les petites maiſons. Perſonne ne les conſulte, ni dans les maladies, ni dans les procès, pour ſe conduire ſelon leurs conſeils. Si l'on ſupoſe qu'un Chymique peut croire de bonne foi qu'il ſait préparer l'arſenic de telle ſorte qu'il en fait un bon remede, voici le moien de bien juger de ſon ignorance. Ou il a éprouvé la vertu de ce remede, ou il ne l'a pas éprouvée. S'il ne l'a pas éprouvée, il faut juger ou qu'il ne croit point ce qu'il dit, ou qu'il eſt fou. S'il l'a éprouvée, & qu'il ait pourtant perſévéré dans ſon ſentiment; on peut le prendre à coup ſûr pour un ſcélérat ou pour un fou. L'ignorance de bonne foi ſupoſe que l'on s'eſt mis à l'examen des raiſons avec un deſir ſincere de trouver le fort & le foible de chacune, & ſans être dirigé par l'avarice, par l'orgueil, par la charlatanerie. Pour comparer raiſonnablement les Héréſiarques à ce Médecin imaginaire qui fait mourir tant de gens, il faudroit qu'ils euſſent vu la damnation éternelle de leurs prémiers Sectateurs. Si cela ne les avoit pas convertis il faudroit de deux choſes l'une, ou qu'ils fuſſent inſenſez, ou qu'ils parlaſſent contre leur conſcience, & dans l'un & l'autre cas ils devroient être livrez au bras ſéculier, au prémier cas pour être mis dans un hôpital de fous, au ſecond cas pour ſoufrir la peine des blaſphemateurs du Dieu qu'ils conoiſſent. Ce n'eſt point pour de telles gens que l'on demande la tolérance.

Quant aux peines que mériteroit devant Dieu le Médecin qui auroit fait prendre de l'arſenic, on ſe peut facilement déterminer à cette Theſe: S'il étoit fou, ſes actions ſeront jugées comme celles des fous. S'il n'étoit pas fou, elles ſeront jugées ſelon que ſon ignorance aura été volontaire, ou involontaire. Or par l'ignorance volontaire on doit entendre celle qui naît de pareſſe, ou de quelque autre défaut que nous pouvons corriger.

(*D*) *C'eſt une omiſſion blâmable.*] Paul Jove, Scevole de Sainte Marthe, & pluſieurs autres Elogiſtes ont commis ſouvent le même péché. Craignoient-ils qu'une date ne préjudiciât à la cadence de la période? cherchoient-ils la briéveté? que ces excuſes feroient vaines! ſi des motifs ridicules comme ceux-là leur ſervoient de regle, que ne mettoient-ils à la marge ce qu'on les cenſure d'avoir omis? Je ſuis ſûr qu'en quelques rencontres ils ont gardé le ſilence parce qu'ils ne ſavoient pas l'année natale, ou l'année mortuaire de leurs Héros. On ne peut point excuſer ſur cette ignorance celui qui a fait l'Eloge de Mr. de Ruffi. Mais, dira-t-on en ſa faveur, ne marque-t-il pas que l'Hiſtoire de Marſeille fut imprimée lors que l'Auteur n'avoit que trente-cinq ans? ne marque-t-il pas que l'Auteur vequit quatre-vingts deux ans? n'eſt-il pas aiſé d'inférer de là qu'il étoit né l'an 1607, & qu'il mourut l'an 1689? Je répons que non, parce qu'il n'a point coté que l'Hiſtoire de Marſeille fut imprimée l'an 1642, & qu'on ne voit cette date ni dans l'Epitre Dédicatoire, ni dans la Préface, ni dans le Privilege du Roi, ni dans aucune autre partie des Prolégomenes. On a donc beſoin d'un autre Livre pour ſavoir l'année de la naiſſance & de la mort de cet Auteur. C'eſt donc une faute; car pour de tels faits il ne faudroit pas donner la peine de recourir à d'autres pages du même Livre. Combien moins eſt-il permis d'impoſer la néceſſité de conſulter un autre Ouvrage?

RUFIN, Favori de l'Empereur Théodoſe, „ étoit Gaulois, de la Province d'Aquitaine (*a*), „ d'une condition mediocre, mais d'un eſprit élevé, ſouple, inſinuant, poli, propre à divertir un „ Prince, & capable meſme de le ſervir. Il vint à la Cour de Conſtantinople; il s'y fit des amis „ & des protecteurs, il fut connu de Théodoſe; il luy plût. Il ménagea ſi bien ces commence„ mens de fortune, qu'il parvint en peu de tems à des emplois conſidérables. L'Empereur luy „ donna la Charge de Grand-Maiſtre de ſon Palais (†); le fit entrer dans tous ſes Conſeils, l'ho„ nora de ſon amitié & de ſa confidence, & le fit enfin Conſul avec ſon fils Arcadius. Cét hom„ me ſe maintint comme il s'eſtoit avancé, par ſon adreſſe pluſtoſt que par ſa vertu. Son ambi„ tion croiſſoit avec ſa fortune. Il cherchoit à s'enrichir des dépouilles de ceux qu'il opprimoit „ par ſes calomnies (‡). C'eſtoit aſſez, pour être ſon ennemi, d'avoir un mérite extraordinai„ re, & de pouvoir luy diſputer le rang qu'il tenoit. Comme il craignoit néanmoins de perdre l'a„ mitié du Prince s'il ne conſervoit ſon eſtime, il paroiſſoit modeſte & déſintereſſé. Il couvroit „ ſes mauvais conſeils de prétextes de juſtice, ou de politique; & ſavoit ſi bien faire valoir ſes „ bonnes qualitez, & cacher les mauvaiſes, que l'Empereur, tout éclairé, & tout jaloux qu'il „ eſtoit de ſon autorité, eſtoit bien ſouvent trompé, & gouverné ſans s'en appercevoir. Les „ principaux Seigneurs de la Cour ne purent voir l'élevation de ce Favori ſans en être piquez (§). „ . . . . Ils conſpirerent enſemble contre luy, & reſolurent de le perdre (*b*) „: mais leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à l'affermiſſement de ſon crédit (*A*). Il ſe fit batiſer avec un

(*a*) *Né à Eluſe, ſelon* Claudien *C'étoit alors la Capitale du Païs, qu'on nomme aujourd'hui l'Armagnac dans la Gaſcogne proprement dite.*

(†) *Zozim. l.* 4. *Ambr. Ep.* 53.

(‡) *Claudian. l.* 1 *contra Ruff.*

(§) *Zoz.*

(*b*) Flechier, Hiſtoire de Theodoſe, *Livr. IV, pag.* 433, *Edit. de Paris* 1680 *in* 12.

(*A*) *Leurs efforts n'aboutirent qu'à leur propre ruine, ou à l'affermiſſement de ſon crédit.*] Ceux qui conſpirérent ſa perte furent (1) *Timaſe & Promote, qui venoient de commander l'armée, & de rendre des ſervices importans. . . . Tatien, qui avoit gouverné tout l'Orient en l'abſence de Theodore . . . & Procule fils de Tatien, Gouverneur de Conſtantinople, jeune homme, hardi & entreprenant. Ruffin averti de tous leurs deſſeins prévint l'eſprit de l'Empereur, & luy repreſenta*, (2) Que les graces, qu'il recevoit tous les jours de Sa Majeſté; le rendoient odieux à toute la Cour; Que quelque ſoin qu'il euſt

(1) Flechier, Hiſtoire de Theodoſe, *Livre IV, pag.* 434, *à l'ann.* 391.

(2) *Là-même, pag.* 435, *à l'ann.* 392.

un grand faste l'an 394 (*B*). Le dépit, qu'il eut de voir Stilicon au dessus de lui aprês la mort de Theodose, le porta à des entreprises de trahison qui le perdirent. *Il abusa de la foiblesse de son maître; il brouilla les Empires & les Empereurs, par ses intelligences secretes avec les Huns, les Gots, & les Alains;* & il voulut *se rendre souverain, ou pour le moins independant & de ses maîtres & de ses ennemis* (*c*). Il fut tué l'an 395 (*d*). Voiez Moreri. Sa mort fit cesser les doutes qui avoient agité Claudien, sur la question s'il y a une Providence : il n'en douta plus dès qu'il vit la chute de cet insolent & de cet injuste Favori. Je ferai quelques réflexions sur ses paroles (*C*); & ce me

(*c*) Flechier, Hist. de Theodose, *Livr. IV, pag.* 500.

(*d*) *Ce feroit se.on Mr* Flechier, *là-meme pag.* 437, *l'an* 397.

eust d'arrester par sa retenue les murmures de ses envieux, il se formoit tous les jours des factions & des cabales contre lui; Qu'il succomberoit infailliblement, si la main qui l'avoit élevé ne le soutenoit; Qu'il reconoissoit son peu de mérite, & qu'il ne s'estimoit que par les bontez que Sa Majesté avoit pour lui, & par la reconoissance qu'il en auroit toute sa vie. *Aprés avoir engagé l'Empereur à le proteger, il songea non seulement à se garder des surprises, mais encore à perdre ses ennemis. . . . S'estant trouvé dans le Conseil avec Promote, ils y eûrent diverses contestations.* (†) *L'Empereur en estant sorti, leur dispute se renouvella: l'un & l'autre vouloit soustenir ses avis; ils s'échaufferent insensiblement. Ruffin en estant venu à des paroles offensantes, Promote s'emporta, & luy donna un soufflet. . . . L'Empereur, à qui Ruffin alla sur le champ faire ses plaintes, en fut extrémément irrité. Il protesta hautement*, Qu'il estoit las de souffrir ces divisions & ces intrigues, & ceux qui en estoient les auteurs; Qu'il leur apprendroit à vivre en paix, & à considerer les personnes qu'il affectionnoit; & que si ces jalousies qu'on avoit contre Ruffin ne finissoient, il le mettroit si fort au dessus de ses envieux, qu'ils seroient forcez de le respecter & peut-estre de luy obéïr. *Ce Prince, qui parloit en Maistre, & qui sçavoit se faire craindre quand il faloit, prononça ces paroles avec tant de chaleur, que personne n'osa plus murmurer. Il chassa Promote de sa Cour, & donna presque en mesme temps à Ruffin la charge de Préfet du Prétoire. La nouvelle dignité de ce Favori, & la protection de l'Empereur, dont il estoit asseûré, luy donnerent lieu de se venger plus facilement de ses ennemis. Promote ne survesquit pas long-temps à cette disgrace: car ayant receû ordre d'aller joindre l'armée, & de marcher contre les Bastarnes qui pilloient la Thrace, il fut tué dans une embuscade par un parti de ces Barbares: plusieurs accuserent Ruffin de cette trahison. La mort* (‡) *de Procule ne fut pas moins funeste. Ce Ministre le fit accuser de plusieurs crimes, corrompit les Commissaires qu'on luy avoit dannez, les obligea sous-main de le condamner à mort, & fit en sorte que la grace que Théodose luy envoyoit n'arrivast qu'aprés l'execution. Il avoit traversé Tatien* (‡) *dans des affaires de famille; & Timase n'eust pas esté plus heureux que les autres, s'il n'eust recherché l'amitié de ce Favori, & s'il ne se fût rendu complice de ses crimes.*

(†) *Zoz. l.* 4.

(‡) *Zoz. l.* 4.

(‡) *Ambr. ep.* 53.

(*B*) *Il se fit batiser avec un grand faste l'an* 394.] Mr. Flechier nous en donne une belle description, précédée d'un préambule qui vaut un portrait de main de Maître; c'est pourquoi je raporte un peu au long ce qu'il raconte. „ Ruffin, qui gouvernoit absolument l'Empire en l'absence de „ Théodose, ... avoit long-temps couvert sa vanité „ & son ambition sous les apparences d'une modestie affec- „ tée; & soit pour donner bonne opinion de soy à l'Empe- „ reur qui l'aimoit, soit pour donner moins d'ombrage aux „ Courtisans qui lui envioient sa fortune, il devenoit tous „ les jours plus puissant, sans paroistre plus orgueilleux. Il „ cherchoit sourdement les moyens de s'enrichir; & quoy- „ qu'il fût naturellement porté au faste & au bruit, son ava- „ rice retenoit son orgueil. Mais lors qu'il se vit asseûré de „ la faveur de son Maistre, & comblé des biens qu'il en „ avoit receûs, ou qu'il avoit luy-mesme injustement aquis, „ il s'abandonna à son naturel, & devint insolent dés qu'il „ crut pouvoir l'estre impunément. Il se fit grand nombre „ de créatures, marcha avec un train plus superbe qu'il n'es- „ toit séant à un particulier, & fit bastir des maisons plus „ magnifiques que les Palais mesmes des Empereurs. Un de „ ses principaux soins avoit esté de faire bastir prés d'un „ Fauxbourg de Calcedoine, apellé le Fauxbourg du Ches- „ ne (*), une maison de plaisance si vaste, qu'on l'eust pri- „ se pour une Ville, & si riche en ornemens & en meubles „ precieux, qu'on avoit peine à croire qu'un particulier eust „ pû fournir à ces dépenses excessives. D'un costé s'élevoit „ une grande Eglise en l'honneur des Apostres Saint Pierre „ & Saint Paul; de l'autre paroissoit en perspective, sur une „ éminence voisine, un Monastére qui devoit servir pour „ suppléer au défaut du Clergé de cette Eglise. Dés que ces „ bastimens furent achevez, Ruffin résolut de se faire bapti- „ ser, & de célébrer en mesme temps, avec tout l'appareil „ imaginable, la Dédicace de cette nouvelle Eglise (3). . . . „ Meslant avec un peu de Religion beaucoup d'ostentation „ & de faste, il (**) convoqua les Evesques de toutes les „ parties de l'Orient, sur tout ceux qui occupoient les pre- „ miers Siéges. Il supplia mesme, par des Lettres réïterées, „ les plus fameux Solitaires d'Egypte, de quitter leur solitu- „ de pour venir assister à cette célébre cérémonie. Le rang „ qu'il tenoit dans l'Empire, dont il avoit la principale di- „ rection sous le Prince Arcadius, fit qu'un grand nombre „ d'Evesques partirent au premier avis qu'ils receûrent, & „ emmenerent avec eux les plus saints personnages de leurs „ Provinces. L'Assemblée fut tres-nombreuse. Il s'y trou- „ va trois Patriarches, Nectaire de Constantinople, Théo- „ phile d'Alexandrie, & Flavien d'Antioche. Grégoire Eves- „ que de Nisse, Amphiloque d'Icogne, Paul d'Héraclée, „ Dioscore d'Hélenople, & plusieurs autres célébres Prélats „ s'y étoient rendus des premiers. Les principaux de la No- „ blesse & du Clergé, & une multitude infinie de Peuple y „ accoururent, les uns pour honorer cette feste, les autres „ pour faire leur cour à ce Favori, plusieurs pour satisfaire „ leur curiosité. Ce fut dans le mois de Septembre que se „ fit cette cérémonie. L'Eglise estoit tendue de riches tapis- „ series; l'Autel éclatoit d'or & de pierreries. La Consecra- „ tion se fit avec tout l'ordre & toute la magnificence qu'on „ pouvoit souhaiter. Aprés que les Offices furent achevez, „ on proceda avec la mesme pompe au Baptesme de Ruffin. „ Le Patriarche Nectaire le luy administra, & le fameux „ Evagre de Pont qu'on avoit fait venir d'Egypte avec le „ Solitaire Ammone, reçeût au sortir des Fonts (‡‡) cét „ homme régeneré, qui ne conserva pas long-temps son in- „ nocence. Ainsi se termina cette solennité qui auroit esté „ des plus saintes & des plus magnifiques de l'Eglise d'O- „ rient, si elle n'eust esté accompagnée d'un luxe profane, „ & si ce Ministre, par ses injustices, n'eust voulu regagner „ sur les Peuples les sommes excessives qu'il sembloit avoir „ employées pour Dieu en cette occasion (4)".

(*) *Sozom. l.* 8. *c.* 17.

(3) Flechier, Hist. de Theodose, *Livre IV, pag.* 486 *à l'ann.* 394.

(**) *Theodoret. l.* 1. *c.* 31. *Socrat. lib.* 2. *c.* 5. *Pallad. in Lausiac. c.* 4.

(‡‡) *Pallad. in Lausiac.*

(4) Flechier, Hist. de Theodose, *Livr. IV, p.* 488.

(*C*) *Je ferai quelques réfléxions sur les* doutes de Claudien (5).] Il déclare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle est dirigée par les Loix très-sages d'un Dieu infini; mais que le desordre qui regne parmi les hommes, la prospérité des méchans, le malheur des gens de bien, le poussoient à suivre l'Hypothese d'Epicure, que le hazard avoit été l'artisan de toutes choses, & que les Dieux ne se mêloient pas de la conduite du monde. Enfin, dit-il, le suplice de Rufin a calmé mes inquiétudes; je prononce un arrêt d'absolution en faveur des Dieux; je ne me plains plus que les méchans aient aquis tant de puissance, ils ne sont élevez que pour tomber de plus haut. Il nous dira mieux cela lui-même.

(5) *Ils concernent la Providence divine.*

Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem;
Curarent Superi terras, an nullus inesset
Rector, & incerto fluerent mortalia casu.
Nam cum dispositi quæsissem fœdera mundi,
Præscriptosque maris fines, annique meatus,
Et lucis, noctisque vices: tunc omnia rebar
Consilio firmata Dei, qui lege moveri
Sidera, qui fruges diverso tempore nasci,
Qui variam Phœben alieno jusserit igne
Compleri, Solemque suo: porrexerit undis
Littora; tellurem medio libraverit axe.
Sed cum res hominum tanta caligine volvi
Adspicerem, lætosque diu florere nocentes,
Vexarique pios: rursus labefacta cadebat
Relligio, caussæque viam non sponte sequebar
Alterius, vacuo quæ currere semina motu
Affirmat, magnumque novas per inane figuras
Fortuna, non arte, regi: quæ Numina sensu
Ambiguo vel nulla putat, vel nescia nostri.
Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum;
Absolvitque Deos. Jam non ad culmina rerum
Injustos crevisse queror, tolluntur in altum,
Ut lapsu graviore ruant (6).

(6) Claudian. in Rufin. *Libr. I. init.*

J'ai promis dans l'Article du Maréchal d'Ancre (7) de parler ici des réfléxions de Balzac, sur une pensée de Malherbe qui ressemble à celle de Claudien: je m'aquitte de ma promesse. „ (8) Il est vray qu'on parloit ainsi, avant que la Religion „ Chrestienne eust reformé le langage. On accusoit les „ Dieux de tout le mal que faisoient les hommes. La Pro- „ vidence divine estoit prise tous les jours à partie, par quel- „ qu'un qui se plaignoit que les choses du monde n'alloient „ pas comme il eust voulu. CE TYRAN HEUREUX „ PORTE TESMOIGNAGE CONTRE DIEU. „ C'est un ancien mot allegué par vostre Ciceron; Et il n'est „ rien de si vulgaire dans les vers des Poëtes Payens, que „ le crime de leurs Dieux & de leur Destin: *Crimen Deorum, Fatorum crimen, &c.* Cinthia est malade, & si elle „ meurt de sa maladie, dit le Poëte amoureux de Cinthia, „ *une si belle Morte sera le crime du Dieu de la Médecine.*

(7) *Voiez l'Article* CONCINI, *Rem.* (*F*).

(8) Balzac, Socrate Chretien, *pag. m.* 237.

„ *Tam formosa tuum Mortua crimen erit.*

„ Depuis Constantin même, & sous les enfans de Theodo- „ se, il y a des exemples de ces blasphemes Poëtiques, & „ de cette profane liberté. Si Rufin n'eust esté puni de ses „ crimes, on alloit appeller les Dieux en justice, comme „ fauteurs & complices de Rufin:

„ *Abstulit hunc tandem Rufini pœna timorem* (9),
„ *Absolvitque Deos.*

(9) *Il faloit dire* tumultum. *Mr.* Menage, Observat. sur Malherbe, *pag.* 431, *n'a pas relevé ce* qui pro quo *de* Balzac, *dont il raporte les termes.*

„ Un de nos Poëtes a dit je ne sçay quoi de semblable; mais „ en verité d'une excellente maniere, & sa copie passe tous „ ses originaux. Je vous la propose comme un chef-d'œu- „ vre, dans cette Ode qu'on peut opposer aux plus belles &

me sera une occasion d'examiner, si tous ceux qui ont soutenu l'Orthodoxie dans le Dogme de la Providence ont bien observé les Regles de la Dispute.

Naudé

„ aux plus achevées de l'Antiquité. Le Dieu de Seine parle „ à un Favory, qui passoit sur le Pont-neuf ". Je ne copie point les vers de Malherbe que Balzac raporte; vous en trouverez la conclusion dans l'Article de CONCINI Remarque (*F*). Joignons au Passage de Balzac ces paroles de Mr. Menage (10): *Cette pensée au reste*, Et le ciel accusé de supporter tes crimes, Est resolu de se justifier, *n'est pas originairement de Claudien: elle est de plusieurs autres Auteurs qui ont esté long temps devant lui. Ciceron au livre troisiéme de la Nature des Dieux:* Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum, qui temporibus illis prædo felix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quòd in illa fortuna tam diu viveret. *Et en un autre endroit du mesme livre:* Improborum igitur prosperitates, secundæque res redarguunt; ut Diogenes dicebat, vim omnem Deorum ac potestatem. *Martial:*

Nullos esse Deos, inane cœlum
Affirmat Selius; probatque, quòd se
Factum, dum negat hæc, videt beatum.

Seneque a dit dans ce sens, Deorum crimen, Sylla tam felix; *& un ancien Comique Grec*,

Θεῶ δ' ὄνειδος, τὸς κακὸς εὐδαιμονεῖν.

Barthius (11) a recueilli un très-grand nombre de telles Sentences, & il n'a pas oublié celles qui se trouvent dans l'Ecriture (12). On peut raporter à ce lieu commun tous les Passages des Anciens où la Fortune est injuriée comme un être aveugle, inconstant, vagabond, injuste, fauteur des indignes (13). Un de ces Passages suffira ici pour tous; je l'emprunterai de Pline (14): *Invenit inter has utrasque sententias medium sibi ipsa mortalitas numen, quo minus etiam plana de Deo conjectatio esset. Toto quippe mundo, & locis omnibus, omnibusque horis omnium vocibus Fortuna sola invocatur: una nominatur, una accusatur, una agitur rea, una cogitatur, sola laudatur, sola arguitur, & cum conviciis colitur (15): volubilis, à plerisque vero & cæca etiam existimata, vaga, inconstans, incerta, varia, indignorumque fautrix. Huic omnia expensa, huic omnia feruntur accepta: & in tota ratione mortalium, sola utramque paginam facit. Adeoque obnoxia sumus sortis, ut Sors ipsa pro Deo sit, qua Deus probatur incertus.* On peut dire que dans tous les tems, & dans toutes les nations, sans excepter ni notre siecle, ni le Christianisme, la prospérité des méchans a fait murmurer contre Dieu, & inspiré plusieurs doutes sur la Providence. D'autre côté on a répondu toujours & par tout à cette Objection: puis donc qu'elle n'a jamais cessé de revenir nonobstant toutes les Réponses, il faut conclure qu'elle a quelque chose de fort spécieux, & je ne sai quelle proportion avec notre entendement qui fait qu'elle y rentre sans nulle peine, l'en chassât-on à coups de fourche (16). On diroit qu'elle se pourroit attribuer comme la palme ces belles paroles, *curvata resurgo*; les Réponses peuvent bien me faire plier un peu, mais je me redresse tout aussitôt. Il n'est pas question d'examiner si elle est solide; car il faut être très-persuadé qu'elle est fausse, qu'elle ne vaut rien: mais peut-être n'est-il pas hors de propos de mettre en question si Claudien s'en est bien tiré.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient, vous n'avez pas pris le bon chemin; la seule Réponse que vous deviez faire à votre difficulté étoit de considérer l'idée vaste & immense de l'être souverainement parfait, & d'en tirer cette conséquence: il est l'Auteur de toutes choses, il les gouverne toutes, il ne se fait donc rien qui ne soit régi & conduit d'une maniere infiniment juste, infiniment admirable. Voilà sans doute le bon parti, & la véritable voie de lever les doutes: faites taire la raison; obligez-la d'aquiescer à l'autorité (17); Dieu l'a dit, *αὐτὸς ἔφα*; Dieu l'a fait, Dieu l'a permis: cela est donc vrai, & juste, sagement fait, sagement permis. Si vous voulez descendre dans le détail des raisons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin, & après mille disputes vous serez contraint de revenir à la raison de l'autorité, à l'idée immense de l'être souverainement parfait. Mais puis qu'il y faudroit revenir, n'en sortons point, tenons-nous là immobiles, & inébranlables; mettant le doigt sur la bouche, imposant silence à nos petites lumieres, persuadez qu'en ces choses-là le meilleur usage de la raison est de ne point raisonner. Faisons sentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la Dispute, on doit prétendre qu'on fera voir à son Adversaire qu'il a tort; mais on ne doit pas prétendre qu'il aquiescera à nos prémieres ou à nos secondes Réponses. Les Loix de ces sortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra oposer raisonnement à raisonnement, & jusques à ce que l'on soit venu aux prémiers principes. Si je puis montrer à un homme que sa These choque les notions communes, & que la mienne est une suite naturelle & nécessaire de ces notions, j'ai droit de ne le plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet Axiome, *Adversus negantem principia non est disputandum:* mais si je ne donne à ses Objections qu'une solution probable, contre laquelle il puisse alléguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou presqu'égale, à celle de ma solution, je n'ai point de droit d'exiger de lui qu'il aquiesce à mes Réponses: je dois chercher de nouvelles solutions à ses nouvelles difficultez, & si je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne soufrent point de repartie spécieuse, c'est à moi à me retirer du combat sans m'attribuer la victoire; car autrement j'imiterois les Convertisseurs de France. Ces Messieurs commencérent environ l'an 1680 à offrir de conférer sur la Religion avec leurs freres errans: ils leur promettoient d'ouïr leurs doutes, de les éclaircir, de les instruire cordialement; mais après avoir répondu deux ou trois fois, ils ne souffroient plus la contradiction, ils vouloient que l'on se soumît à leurs éclaircissemens, à faute de quoi ils prononçoient que l'on étoit opiniâtre. Il eût mieux valu prononcer cela d'abord: il est ridicule d'entrer dans les discussions, quand on ne veut pas souffrir que son Adversaire replique cent & cent fois, s'il a autant de fois de quoi combatre nos solutions, & s'il nous peut alléguer contre la dixiéme Replique une instance aussi probable, que le pouvoit être l'Objection qu'il a proposée à la These principale. Voilà dans le vrai l'état des Disputes. On attaque votre These: vous répondez; mais votre Réponse est bien souvent plus exposée aux dificultez que la These même. Il est donc juste que vous réfutiez la Replique: vous répondez tout de nouveau je ne sai quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plausibles que les prémiers; il faut donc les examiner, & ainsi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans votre parti les notions communes (18), pour en accabler votre Antagoniste. Voilà les Loix du combat; si vous n'avez pas dessein de les observer, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court, il faut croire cela sans raisonner: Dieu l'a dit, cela doit suffire.

Ce procédé seroit injuste, si l'état de la question étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé?* mais il ne l'est point lors qu'on dispute avec des personnes qui reconnoissent l'existence de l'Etre souverainement parfait, & qui se forment des doutes sous prétexte que les gens de bien sont malheureux, & que les méchans prospérent. La seule Réponse qu'il faut faire à ces doutans est celle-ci. Vous êtes persuadé de l'existence d'une nature souverainement parfaite; croiez donc qu'elle gouverne toutes choses parfaitement bien: car si vous ne tiriez pas cette conséquence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les prémieres regles du sens commun, vous seriez capable de raisonner de cette maniere, le soleil est incapable de produire les ténèbres, donc il les a produites. Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte Réponse, & à ce principe général de l'existence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expose, quand on veut descendre au détail des raisons particulieres. Prémiérement, il est sûr qu'en ce cas-là l'on est obligé de suivre un homme dans ses Répliques, jusques à ce qu'on le puisse paier d'une raison à quoi il n'ait rien à oposer de raisonnable; ce sont les loix de la Dispute, comme je l'ai remarqué ci-dessus. En second lieu, il est sûr que vos raisons particulieres seront combatues à l'infini, par d'autres raisons également spécieuses pour le moins. Montrons-le par un petit échantillon. Notre Poëte auroit allegué à un autre la même raison qui dissipa tous ses doutes; il lui auroit dit, puis que Rufin a été puni, il y a une Providence qui gouverne toutes choses sagement & justement. La prospérité de ce méchant homme ne prouvoit pas que la Providence fût endormie, mais au contraire qu'elle lui préparoit peu-à-peu un rude suplice; elle l'élevoit afin qu'en tombant de plus haut, il se brisât mieux & se fracassât tous les os, *tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant.* Si vous ne savez que cela, lui auroit-on pu répondre, vous ne tenez rien: votre solution, pour être fort vieille (19), n'en est pas meilleure; vous vous tirez d'une grande dificulté par une plus grande: votre particule *UT* fait horreur, on n'en sauroit soutenir l'idée sans frissonner. Vous donnez à l'Etre souverainement parfait, & par conséquent d'une bonté infinie, un motif & une cause finale qui, bien loin de contenir quelque vestige de bonté, sont le caractere le plus tyrannique & le plus malin que l'on puisse concevoir. C'est comme si l'un de nos Empereurs, voulant infliger le dernier suplice à quelques-uns de ses domestiques, leur donnoit des Gouvernemens, & souffroit qu'ils y exerçassent toutes sortes d'extorsions, & qu'ils suçassent le peuple jusques aux mouelles; c'est, dis-je, comme s'il souffroit cela, afin d'avoir lieu de les châtier plus sévérement. Si vous aviez osé dire de Theodose ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut sommet de la faveur, que pour l'écraser plus sûrement & plus rigoureusement, & afin de faire voir à ses peuples sa puissance souveraine d'élever & d'abaisser, il vous eût fait pendre comme un Poëte satyrique qui l'eût diffamé insolemment. Claudien sans doute s'apercevroit de l'énormité de son *UT*, & de sa cause finale, & demanderoit que l'on ne prît pas ses termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la Providence n'avoit pas comblé de biens l'infame Rufin, dans la vue de lui faire plus de mal, mais dans l'espérance que ce Favori en feroit un bon usage. Il ajoûteroit que suivant les loix naturelles la chute des corps est d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent est élevé, & qu'ainsi l'ordre a voulu que l'élévation de Rufin aggravât sa peine, lors que ses abus continuels des graces du ciel ont demandé son châtiment. Cela n'ôte pas la dificulté, lui répondroit-on: l'espérance ne se trouve point dans la nature divine, elle sait infailliblement tout ce qui arrivera; elle a su très-certainement l'abus que feroit Rufin des faveurs celestes: il valoit donc mieux le prévenir (20), que de préparer à ses crimes tolérez plusieurs années un châtiment qui ne sauroit réparer

le

(10) Menage, Observations sur Malherbe, *pag.* 432.

(11) Barthius, ad Claudian. in Rufin. *Libr. I, init. p. m.* 1078, *& seq.*

(12) Apud Regem Prophetam Psalm. 73 & 93. Hiobum cap. 23. Habacuc cap. 1. Maleachum c. 3. *Barthius, ibid. pag.* 1082.

(13) *Voiez l'Article*, PAYS, *Rem.* (*H*) *au* 2 alinea.

(14) Plin. *Libr. II, Cap. VII, pag. m.* 145.

(15) *Voiez sur ceci une Observation contre* Costar *ci dessus Citat.* (51) *de l'Article* HERCULE.

(16) C'est comme la Nature. *Naturam expellas furca, tamen usque recurret.* Horatius, *Epist. X Libri I.* ℣.24.

CONSIDERATION sur les methodes de répondre aux doutes touchant la Providence. Loix de la Dispute.

(17) *Je me suis teu, & n'ai point ouvert ma bouche, pour ce que c'est toi qui l'as fait.* Pseaume XXXIX, *Vers.* 10.

(18) *On entend ici en général par notions communes, tous les principes dont les deux parties contestantes tombent d'accord.*

(19) Juvenal, Sat. X, *Vers.* 104, *avoit déjà dit touchant Sejan*, Nam qui nimios optabat honores, Et nimias poscebat opes, numerosa parabat Excelsæ turris tabulata, unde altior esset Casus, & impulsæ præceps immane ruinæ.

(20) *Cur omnium crudelissimus tamdiu Cinna regnavit? At dedit pœnas. Prohiberi melius fuit, impedireque ne tot summos viros interficeret, quam aliquando pœnas dare.* Cicero, de Natura Deorum, *Libr. III, Cap. XXXII.*

Naudé aſſûre une choſe qui eſt très-fauſſe, c'eſt que Rufin a été loüé par trois ou quatre célèbres Hiſtoriens (*D*).

le mal qu'il a fait, l'opreſſion de tant d'innocens, la mort de tant de perſonnes, la ruine de tant de familles. C'eſt une pauvre ſatisfaction pour une Province que ſon Gouverneur a déſolée, que d'obtenir ſimplement qu'il ſoit châtié; l'Arrêt la laiſſe dans ſa miſere, & rend quelquefois plus douce la condition du criminel (21). Je ne pouſſe pas plus loin les repliques que le Poëte pourroit faire; elles ſont en fort grand nombre, je n'en doute point: mais les repliques de ſon Adverſaire ne ſeroient pas moins nombreuſes, & reſſembleroient toûjours à celles qu'on vient de voir, c'eſt-à-dire qu'elles ſeroient plus proportionnées, que celles de Claudien, aux notions de notre eſprit, & aux idées ſelon leſquelles nous jugeons de la perfection d'un Gouvernement. Je ſupoſe qu'après une longue Diſpute on lui diroit, je croi auſſi bien que vous que tout ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de Rufin eſt juſte, parfait, par raport à Dieu; mais ce n'eſt pas à cauſe de vos raiſons, elles ſont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'irréſolution de l'eſprit. Servez-vous en néanmoins auprès de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grans raiſonneurs; l'idée de l'Etre ſouverainement parfait leur doit ſuffire, & leur ſuffit, quand ils uſent bien de leur Raiſon. J'ai conu des gens qui avoient lu pluſieurs fois la Conſolation de Boëce, & qui demeuroient fort ſurpris de la diférence qu'ils avoient toujours remarquée entre les Objections & les Réponſes de cet Auteur. Boëce étoit tout enſemble un habile Philoſophe, & un grand homme de bien. Accablé du poids énorme de ſa disgrace, & l'ame plongée dans la triſteſſe, il ſupoſe que la Philoſophie le vient conſoler. Il lui fait pluſieurs Objections ſur la Providence: y répond tout de ſon mieux; mais au lieu que les Dificultez de Boëce ſont à la portée des eſprits les moins pénétrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendemens les plus ſombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque choſe dans les Solutions. La Philoſophie ne peut cacher ſa défiance, elle demande preſque toûjours qu'on lui permette les circuits, & de remonter plus haut; & quelque ſolide que puiſſe être ce qu'elle débite, le malheur de notre eſprit veut qu'on n'y comprenne quelquefois rien: ſi elle nous convainc, c'eſt preſque toûjours ſans nous éclairer. Voilà ce que diſent quelques Lecteurs de Boëce. Ils m'ont fait prendre garde qu'un très-ſubtil Profeſſeur du XVII Siecle a ménagé plus adroitement que lui l'honneur de la Philoſophie; car après avoir introduit un Paien qui ſe propoſe mille doutes ſur la Providence, il ne lui donne point d'autre expédient que la Grace du Saint Eſprit (22).

(21) *Exul ab octava Marius bibit & fruitur Dîs Iratis: at tu victrix provincia ploras.* Juvenal. Sat. I, *Verſ.* 49.

(22) *Unde Philoſophus noſter ethnicus tot difficultatibus oppreſſus, niſi afflatu divino animetur ad cognitionem Dei unius ac diſtincti ab univerſo nunquam aſſurget.* Claudius Berigardus in priores Libros Phyſ. Ariſtot. *Circulo XX, in fine.*

Il ne faut pas que je finiſſe cette Remarque ſans obſerver l'injuſtice de certaines gens, qui croient que lors qu'on rejette les raiſons qu'ils donnent d'un dogme, on rejette le dogme même. Il y a une différence capitale entre ces deux choſes: ceux qui ont de l'équité, & un bon eſprit ne manquent pas de les diſtinguer, & ſouffrent fort patiemment, & ſans nul mauvais ſoupçon, que l'on combate la témérité des Orthodoxes, à l'égard des Argumens foibles dont on ſe ſert trop ſouvent pour ſoutenir la vérité. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe puiſſe commettre bien des abus là-dedans; car par exemple les Pyrrhoniens, ſous le prétexte de ne combatre que les raiſons des Dogmatiques à l'égard de l'exiſtence de Dieu, ſapoient effectivement le dogme même. Ils declaroient d'abord (23) qu'ils s'accommodoient au train général, ſans s'attacher à aucune Secte particuliere, qu'ils convenoient qu'il y a des Dieux, qu'ils les honoroient, qu'ils leur attribuoient la Providence; mais qu'ils ne pouvoient ſoufrir que les Dogmatiques euſſent la témérité de raiſonner ſur cela: enſuite de quoi ils leur propoſoient des Objections qui, par le renverſement de la Providence, tendoient au renverſement de l'exiſtence de Dieu. Voiez Sextus Empiricus (24), qui au lieu de fonder ſes doutes comme Claudien ſur ce que des ſcélérats proſpérent, les fonde ſur l'adverſité, & ſur le mal, dont le monde eſt plein. Il allegue l'Argument que Lactance a mieux raporté que réfuté. Voiez ci-deſſus l'Article PAULICIENS, Remarque (*E*), Citation 16, & ces paroles d'un Jéſuite qui a remarqué qu'Arnobe confeſſe que cet Argument eſt inſoluble. *Poſſet denique cum Sexto Empirico lib.* 1. (il faut 3.) *Pyrrhonicarum hypotypoſeon cap.* 1. *fieri tale argumentum, quòd ſi Deus ſit, cùm ſit bonus infinitè, & perfectiſſimus, nulla in mundo eſſet malitia aut imperfectio: nam contrarium unum infinitum, deſtruit totaliter aliud. Cui argumento reſponſurus Arnobius lib.* 2. *num.* 49. *poſt multam exaggerationem difficultatis, inſolubilem exiſtimare videtur. Alexander autem quem refert & latè rejicit Simplic.* 2. *cœli*, in fine, *concedit Deum non poſſe mala excludere, alioqui ea omnino fuiſſe prohibiturum. Et verò hoc ipſum argumentum multos Philoſophos vexaſſe, teſtatur Lactantius libro de ira Dei cap.* 13. *Sed rectè reſpondet Scot* &c (25).

(23) Sext. Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. I.*

(24) Sext. Empiric. *ibid.*

(25) Theophyl. Raynaudus, Theolog. naturali, *Diſtinct. V, num.* 166, *pag. m.* 532, 533.

(*D*) *Naudé aſſûre . . . . . que Rufin a été loüé par trois ou quatre célèbres Hiſtoriens.*] „ Claudian eſcrit avec tant „ de chaleur *in Ruffinum* . . . . . lequel neanmoins Zozi- „ me, Zonare, Eutropius, Paul Oroſe loüent avec ex- „ cez (26) „. Voilà ce que dit Mr. Naudé. Prenons ces quatre Auteurs en remontant, nous verrons bientôt qu'il ſe trompe. Oroſe (27) ne dit que du mal de Rufin, & Eutropius n'en parle ni en bien ni en mal: il a fini ſon Hiſtoire à la mort de Jovien, tems antérieur à l'Empire de Theodoſe. Je n'ai trouvé dans les Annales de Zonaras aucun mot qui ſe raporte à notre Rufin. Le Rufin dont cet Annaliſte parle (28) étoit Conſul de Rome au tems que Pyrrhus faiſoit la guerre aux Romains: & pour ce qui eſt de Zoſime, tant s'en faut qu'il loue Rufin avec excès, qu'il le repréſente comme un méchant homme. Je pourrois copier pluſieurs Paſſages de ſon Hiſtoire qui prouvent cela manifeſtement; mais il me ſufit de copier celui-ci. Ρουφῖνος μὲν οὖν, ἰδίᾳ τε πολλοῖς κακῶν ἀποφορήτων γενόμενος αἴτιος, καὶ τῇ πολιτείᾳ λυμηνάμενος ἁπάσῃ, δίκην ἐξέτισε τῶν πεπονηρευμένων ἀξίαν. *At Rufinus quidem, qui compluribus intolerabilium malorum auctor privatim exſtiterat, & univerſæ reipublicæ detrimentum adtulerat, dignas admiſſis facinoribus diris pœnas luit* (29). On a de la peine à concevoir qu'un homme, qui avoit autant de lecture & de mémoire que Gabriel Naudé, ait pu faire tant de fautes en ſi peu de lignes.

(26) Naudé Dialog. de Maſcurat, *pag.* 630.

(27) *Voiez-le au Chapitre XXXVII du Livre VII.*

(28) Zonaras, Ann. *Libr. VIII, pag.* 377, 379, *Edit. Pariſ.* 1686.

(29) Zozimus, *Libr. V, pag.* 297 *Edit. Oxon.* 1679.

RUGGERI (*a*) (COSME) Florentin, s'introduiſit à la Cour de France ſur le pied de grand Aſtrologue, au tems que Catherine de Medicis favoriſoit ces gens-là. C'étoit un homme d'eſprit, & qui paſſoit pour ſavant: d'ailleurs il étoit hardi juſques à l'effronterie, pour ſe fourrer dans le grand monde, & il s'intriguoit beaucoup (*b*). Il obtint de Catherine de Medicis l'Abbaïe de Saint Mahé en baſſe Bretagne. Il avoit fait l'Horoſcope de tous les Seigneurs de la Cour, & s'y étoit pris de la maniere qu'il avoit cru la plus propre à tirer d'eux quelque préſent (*c*). Il s'aquit enfin la réputation de Devin & de Magicien, & ſe trouva envelopé l'an 1574 dans l'affaire de la Mole & de Coconas (*A*), accuſez entre autres crimes d'avoir emploié le ſortilege contre la vie de Charles IX. Il eſt apellé Coſme l'Italien dans ce Procès (*d*), dont l'iſſue fut pour lui qu'on le condamna aux galeres; mais la Reine Mere l'en tira quelque tems après (*e*). Il avoit perſuadé à la Mole, & à pluſieurs autres, qu'il ſavoit faire des images de cire, les unes pour inſpirer de l'amour aux femmes, les autres pour faire mourir en langueur telles perſonnes qu'on voudroit (*f*). Il commença en 1604 à faire des Almanachs, & il continua d'en faire toutes les années. Il les parſemoit de Sentences tirées des Auteurs Latins (*g*). Il vêcut beaucoup, & ſe trouva ſeul de reſte de tous les Courtiſans Italiens de Catherine de Medicis (*h*). Il mourut à Paris l'an 1615, &

(*a*) Balzac, Socrate Chretien. *pag. m.* 253, *le nomme* Coſme Roger.

(*b*) Garaſſe, Doctrine Curieuſe, *pag.* 155.

(*c*) *Là-même.*

(*d*) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 46, *à l'ann.* 1615.

(*e*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*f*) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 47.

(*g*) *Là-même.*

(*h*) Garaſſe, Doctrine Curieuſe, *pag.* 155.

(*A*) *Il ſe trouva envelopé dans l'affaire de la Mole, & de Coconas.*] C'étoient deux Favoris du Duc d'Alençon frere du Roi Charles IX, qui avoient pouſſé leur Maître à des deſſeins fort criminels, ou qui l'y avoient aidé. Je veux croire qu'on leur imputa quelques faux crimes; mais ce qu'il y avoit de réel dans l'Accuſation ſuffiſoit pour les envoier juſtement ſur l'échafaut. Citons prémiérement Mezerai, nous citerons enſuite le Laboureur. *On avoit trouvé chez la Mole une image de cire, qu'un Coſme Rugier Florentin & grand Charlatan luy avoit accommodée, pour charmer une Damoiſelle dont il eſtoit amoureux. La Reyne Mere vouloit qu'on creuſt qu'elle avoit eſté faite pour devoüer le Roy: il le nia tousjours fortement; mais il ne laiſſa pas d'avoir le col coupé, & Coconas avecque luy. On dit que deux Princeſſes qui en eſtoient amoureuſes firent derober leurs teſtes, & les embaumerent pour les garder: un autre de leurs complices fut rompu ſur la roüe, & Rugier envoyé aux galeres. La Reyne Mere, fort credule en matiere de Devins & de Sorciers, l'en tira quelque temps après pour s'en ſervir* (1). L'Auteur que je vais citer nous aprendra que la Reine Mere auroit voulu que l'on pendît Cosme, & ce n'eſt point à elle qu'il attribue la délivrance de ce Galérien: je l'apelle ainſi quoi que je ſache qu'il ne rama point effectivement. „ Tourtai „ fut condamné à être pendu, & à ſouffrir auparavant la „ queſtion. . . . Enquis ſi un nommé Coſme Italien ſavoit „ quelque choſe, dit *qu'il y a un Italien, homme noir, qui* „ *n'a le viſage bien-fait, qui joüe des Inſtrumens, qui a quel-* „ *quefois chauſſes rondes & quelquefois de taffetas & touſiours* „ *de noir habillé, & eſt ledit Italien puiſſant homme qui fre-* „ *quente & eſt chez la Nocle, mais ne ſçait s'il ſçait quelque* „ *choſe de l'entrepriſe* (2) „. Voici de quelle maniere Mr. le Laboureur commente cela (3): „ Cet Italien eſt le Coſmo

(1) Mezerai, Abregé Chronolog. *Tome V, pag.* 180, *à l'ann.* 1574.

(2) Le Laboureur, Addit à Caſtelnau, *Tom. II, pag.* 408.

(3) *Là-même.*

& comme il avoit déclaré hautement & insolemment qu'il mouroit Athée (*B*), son corps fut trainé à la voirie. On l'avoit accusé l'an 1598 d'avoir attenté par des sortileges à la vie de Henri IV (*C*): il fut interrogé là-dessus par Mr. de Thou, & renvoié sans châtiment. Le récit que je ferai (*i*) de cette Avanture nous aprendra l'effronterie de ce scélérat, & la faveur où il étoit auprès des Dames.

(*i*) *Dans la Rem. (D).*

„ Rogieri duquel j'ai desia parlé (4), que la Reine elle mesme avoit mis aupres du Duc son fils, sous pretexte de luy enseigner la Langue Italienne, mais en effet pour servir d'Espion; sur l'avis ou sur la peur qu'elle eut qu'il se dressoit un party pour le preferer en la succession du Royaume apres la mort de Charles IX. au Roy de Pologne son frere, & pour s'opposer à son retour en France. Il avoüa depuis à quelqu'un, qu'aprés avoir donné quelques avis à la Reine, il decouvrit que la partie seroit si forte pour la haine qu'on avoit conceuë de la St. Barthelemy, & pour la cruauté dont ce Prince estoit suspect, outre que par ce moyen la Reine & la Maison de Guise devroient encore gouverner; que ne doutant pas qu'elle ne deût reüssir par une mutuelle conspiration des Grands, des Secretaires d'Estat & de plusieurs du Parlement, il se resolut de suivre la fortune de son Maistre. Il en fut encore plus persuadé, quand apres luy avoir revelé le secret qu'il avoit avec la Reine, le Duc luy confia tous ses desseins & se servit de luy pour amuser sa mere de quelques menus rapports de peu de consequence, par lesquels il s'entretenoit avec elle & penetroit dans ses sentimens. Un personnage de cette importance luy donna grande part en l'affaire; mais la Reine ayant tout decouvert le fit arrester prisonnier comme les autres, & luy fit faire son procez; avec peu de succez neantmoins, parce qu'il soutint bravement la question ordinaire sur plus de quatre vingt Chefs, & mesme sur plusieurs que luy mesme avoit revelez, sans vouloir rien dire, tant de la conspiration que pour les Medailles charmées qu'il estoit accusé d'avoir faites, l'une du Roy Charles pour le faire mourir, & les deux autres pour le Duc d'Alençon & pour la Molle son Favori, qui les portoient au chapeau & qui devoient servir à entretenir entr'eux une amitié inviolable: mais qui en effet devoient faire perir la Molle, qui sur cette frivole asseurance tranchoit du grand incompatiblement avec tout le monde, & bien loing de trouver des Amis dans sa disgrace, eut pour témoin contre luy son propre Maistre & ce bon amy; comme si nos Fleurs de Lys envoyées du Ciel, à ce qu'on dit, n'avoient pas une vertu d'enhaut contre les charmes. S'il est vray que Cosme en debitât, il en garda un fort bon contre la corde, & qui luy reussit de Florentin à Florentine. Catherine de Medicis le vouloit voir pendre, & il ne voulut pas; & toute la satisfaction qu'elle eut, fut de le voir à la Chaisne, où il n'eut autre peine que du voyage de Marseille: il y fit des amis qui obligerent le Capitaine de sa Galere à le loger chez luy, & jamais sa maison ne fut si frequentée pour sa consideration que pour celle de cet illustre Forçat, qui en fit une Academie de Mathematiques & d'Astrologie Judiciaire, & qui avoit un Garde, qui sembloit plus luy estre donné par honneur que pour l'observer, & pour empescher qu'il n'échapast ". Mr. de Thou assûre que la Mole avoit une image de cire piquée au cœur, & que Ruggeri, aiant été mis en justice comme Magicien, fut sauvé par la Reine mere. Je raporterai les paroles de Mr. de Thou dans la Remarque (*E*), avec les Réponses de la Mole.

(4) *Savoir dans la page* 401, *où on lit ces paroles:* Il n'y a gueres de criminels aussi qui ne souffrent toute sorte de gehennes, si leur vie depend de leur confession. C'est ce que temoignera icy Cosmo Rogieri duquel nous parlerons cy-apres; qu'on sçavoit estre l'un des principaux du secret, & qui avoit manqué de fidelité à la Reine, qui l'avoit mis auprés du Duc pour lui servir d'Espion.

(*B*) *Il avoit déclaré hautement & insolemment qu'il mouroit Athée.*] Raportons les propres termes du Mercure François. *La vieillesse, les gouttes, & la gravelle l'ayant reduit à deux jours prés de la mort, ses amis le conseillerent de penser à Dieu, & firent venir le Curé de la paroisse, qu'il ne voulut voir: on luy mena des Capucins, il se mocqua d'eux. Et comme on luy eut representé de se mettre en bon estat pour pouvoir obtenir la grace de Dieu, & craindre le iugement dernier; Fols que vous estes, leur dit-il, allez, il n'y a point d'autres diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ny d'autre Dieu, que les Roys & Princes, qui seuls nous peuvent advancer & faire du bien* (5). Si vous aimez mieux la paraphrase d'un Jésuite que la simplicité de ce récit, lisez ce que l'on va copier (6). „ Les gouttes & la gravelle . . . ainsi que deux Sergens de la mort, s'estant saisi de lui comme d'un homme de mauvaise & difficile paye, le consommerent à pieces, & luy firent neantmoins la faveur de luy laisser le jugement tousjours entier & net pour se recognoistre, s'il eût voulu respondre à leurs semonces. Estant au lict à quatre jours de la mort, le Curé de St. Medard le visita, & tascha de luy remonstrer son devoir: mais il ne le voulut pas escouter: on a recours aux Peres Capucins pour voir s'il s'en pourroit tirer quelque bonne parole, ils prennent la peine de le voir par l'entremise de quelques-uns de ses amis, ils luy remonstrent la rigueur des jugemens de Dieu; la force & malice de Sathan en ce dernier passage, & qu'il feroit bien de se mettre en bon estat, à quoy prenant la parole, il leur dit d'un accent enragé & desesperé. Foux que vous estes, allez, sortez de ma chambre, & sçachez qu'il n'y a point d'autres Diables au monde que nos ennemis qui nous causent du mal durant nostre vie, ny d'autre Dieu que les Roys & les Princes qui nous font du bien: j'ay vescu en cette creance, & en cette creance je veux mourir. Ils n'oublierent ny douceur de paroles, ny rigueur de menaces, pour le remettre en bon chemin, mais ce fut en vain, car deslors il alla tousiours proferant de plus en plus de très-horribles blasphemes, comme Lucilio sur le buscher: jusques à ce qu'enfin il finit sa malheureuse vie comme Judas, *Infelicem spiritum non emisit sed amisit*, le bruit de son desespoir fut aussi tost espandu par tout Paris, il fut chargé des maledictions du peuple, & son corps fut exemplairement jetté à la voyrie, comme estant indigne de la sepulture commune (7) ".

(5) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 46.

(6) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag.* 156, 157.

(7) Spizelius, *in* Scrutinio Atheismi, *pag.* 130, *a tort de le mettre parmi les Athées brûlez vifs.*

(*C*) *Il fut accusé d'avoir attenté par des sortileges à la vie de Henri IV.*] Pendant que ce Prince étoit à Nantes en l'année 1598 on lui déféra Cosme Ruggeri comme coupable de ce crime. On disoit que ce personnage qui étoit alors Ecclésiastique avoit au Chateau de Nantes un Cabinet particulier, où s'il s'enfermoit tous les jours sous le prétexte de peindre, mais en effet pour y donner des coups d'aiguille à une image de cire semblable au Roi. Il avoit fait espérer que par ce moien il causeroit à ce Prince une langueur mortelle qui le consumeroit peu-à-peu. *Cosmus Rugerius tunc sacris addictus ad regem delatus fuerat, quasi ipsius vitæ detestandis magiæ artibus perniciem molitus esset. Nam in arce Namnetensi specie pingendi cellam peculiarem habuisse, in qua ceream imaginem, quæ regis speciem referebat, diris epodis excantatam cottidie acu figebat, eaque re fore spem fecerat, ut rex mox mortifero languore sensim absumeretur* (8). Le Roi donna ordre à Mr. de Thou & à un autre d'informer de cette affaire. Cosme, interrogé juridiquement, répondit d'abord à l'Objection qui lui fut faite, & qui fut fondée sur ce qu'il avoit soufert la question pour une semblable cause l'an 1574. Il soutint qu'on l'avoit alors calomnié, & que son innocence fut reconue par ses Juges; que les soupçons de Magie dont plusieurs personnes l'avoient chargé, n'étoient fondez que sur la science particuliere qu'il avoit de l'Astrologie; car on s'étoit figuré que sans l'aide des Démons, il n'eût pu prédire tant de choses, quoi que dans le vrai il ne les eût devinées que par une exacte conoissance des Horoscopes (9). Il ajoûta que l'affection, qu'il avoit depuis long-tems pour Sa Majesté, le justifioit du crime dont il se voioit accusé. Il dit qu'après le massacre de la St. Barthelemi, on délibéra à la Cour de France sur ce qu'on feroit du Roi de Navarre, & du Prince de Condé, & que Catherine de Médicis lui demanda s'il n'avoit point fait leur Horoscope; qu'il lui répondit qu'il l'avoit fait, & qu'il conoissoit par là qu'ils ne causeroient aucun trouble dans le Roiaume. Il ajoûta que cette réponse fit évanouïr les résolutions pernicieuses qu'on avoit prises contre eux: qu'il s'en étoit ouvert à la Noue, & l'avoit prié de leur en donner avis, afin qu'à l'avenir ils se conduisissent d'une maniere à confirmer ce qu'il avoit répondu à Catherine, & qu'il n'avoit répondu que par l'affection qu'il leur portoit; car ce n'étoient pas des choses que l'Astrologie fût capable de découvrir certainement (10). Il conclut qu'il espéroit que sa Majesté, se resouvenant d'un si bon service, y auroit beaucoup plus d'égard qu'aux accusations malignes & calomnieuses de ses délateurs. Mr. de Thou raporta au Roi toutes ces choses: ce Prince, après quelques tours de promenade, demeura d'accord que la Noue l'en avoit entretenu en ce tems-là, & donna ordre que l'on mît Ruggeri en liberté, & qu'on ne fît plus d'informations contre lui. Les Dames avoient déjà obtenu la grace de ce misérable, qui parut bientôt à la Cour fort familier avec elles. *Intermissa ulterior in Cosmum inquisitio & ipse libertati restitutus fuit, & in arctam familiaritatem cum gynæceo venit, cujus favore à Rege, cum hac diceret, jam gratia in arcano facta fuerat* (11). Mr. de Thou raporte ensuite une chose qui ne doit pas être omise. Ruggeri eut l'impudence de dire que ce ne fut pas lui, mais un Jardinier de même nom, qui fut accusé & châtié au tems de la Mole, & il imposa de telle sorte qu'il obtint une pension d'Historiographe. *Homo impudentissimus ac perditissimus postea ausus est palam dicere quæ ad annum LXXIII. de Cosmo Rugerio commemorantur, ad se minime pertinere, sed Thuanum olitoris cujusdam cognominis tunc postulati errore allucinatum esse; eoque vesaniæ venit, ut emendicato stipendio in aula obtinuerit, ut scribendæ historiæ munus sibi demandaretur* (12). Admirez l'impudence du personnage. On avoit les Réponses juridiques qu'il fit aux deux Commissaires qui l'interrogérent à Nantes, on les avoit, dis-je, bien signées de sa main, & il y reconoissoit qu'il étoit le même Cosme Ruggeri qu'on avoit calomnié dans l'affaire de la Mole, mais il soutenoit que les Juges l'avoient absous honorablement. Ce dernier fait témoigne aussi son impudence, car les Actes de ce Procès font foi qu'on le condamna aux Galeres. *Iis* (confessionibus) *eundem se esse minime diffitetur, sed per calumniam accusatum, & postea honorifice, sicuti jam dixi, dimissum; in quo rursus insigniter mentitus est, nam ex archivis Curiæ itidem constat, eum post quæstionem ad triremeis damnatum esse, sed aulicorum in hoc hominum genus prono favore pœnam remissam fuisse, & cum duceretur, vinculis exemptum in aula statim comparuisse* (13). Ajoûtons encore ceci. Pendant l'Interrogatoire de Nantes on représenta à Ruggeri, que l'Astrologie judiciaire étant une chose impie, & indigne d'un Chrétien, il avoit grand tort de s'en mêler lui qui étoit Prêtre. Il s'excusa le mieux qu'il put, & parla même avec mépris de cette Science, & fit serment que depuis qu'il étoit Prêtre il n'avoit dressé aucun Horoscope (14).

(8) Thuan. de Vita sua, *Libr. VI, ad ann.* 1598, *pag.* 1234, *col.* 1. *C.*

(9) Ob id autem plerisque suspectum fuisse, quod Astrologiæ peritus certiorem ac sibi cum paucis cognitam natalium horarum conficiendarum scientiam calleret, cujus ope ac ductu cum multa multis prædixisset, in eam venisse opinionem, quasi occulta cum malis spiritibus familiaritate hæc didicisset. *Idem, ibid.*

(10) Id autem non tam ex arte, quam adfectu erga ipsos bene animato fecisse, quippe cum res ejusmodi esset, ut per astrologicæ artis rationem præstari non posset. *Idem, ibid. col.* 2, *A.*

(11) *Idem, ibid. B.*

(12) Thuan. de Vita sua *Libr. VI, ad ann.* 1598, *pag.* 1234. *col.* 2, *B.*

(13) *Idem, ibid. C.*

(14) Ipse se quibus potuit verbis etiam elevata ea, excusavit, & inter alia adjecit ac religiose affirmavit se postquam sacris addictus esset, quod diu postea fuit, numquam nataleis cujusquam horas confecisse *Idem, ibid. D & E.*

mes. Il y auroit bien des réfléxions à faire fur ce qu'un tel perfonnage, ne croiant ni Dieu ni Diable, s'amufoit néanmoins à l'Aftrologie, & à la Magie (*D*); car c'eft une opinion générale parmi

(*D*) *Un tel perfonnage, ne croiant ni Dieu ni Diable, s'amufoit néanmoins à l'Aftrologie & à la Magie.*] Remarquez bien quelle fut fa Confeffion en mourant. *Il n'y a point d'autres diables*, déclara-t-il (15), *que les ennemis qui nous tourmentent en ce monde, ni d'autre Dieu que les Rois & Princes qui feuls nous peuvent advancer & faire du bien.* Il ajoûta, felon Garaffe (16), *J'ai vefcu en cette creance, & en cette creance je veux mourir.* Si cette addition eft du cru de ce Jéfuite, je ne penfe pas qu'il ait excédé les droits de la paraphrafe; car on doit tenir pour une chofe presque indubitable que tout vieillard, qui meurt Athée, a vêcu longtems Athée. Ce n'eft point au lit de la mort, ni même au déclin de l'âge, que l'on fe jette dans ce précipice; au contraire, presque tous les esprits forts, libertins, mécréans, &c., renoncent à leurs impiétez dans leurs maladies (17), & meurent en faifant des déclarations orthodoxes (18). Il eft donc très-vraifemblable que notre Cosme étoit depuis fort long-tems tout tel que lors qu'il mourut. Que vouloient donc dire les Horofcopes qu'il faifoit, & ces Images de cire qu'il diftribuoit comme des caufes d'amour, & de maladie? Voilà des chofes qui s'accordent mal enfemble: tous ceux qui parlent de fa fin y font cette réfléxion. *Il avoit jadis fait acroire . . . qu'il fçavoit faire des images &c. &* TOUTES-FOIS *ceft Atheifte ne croyoit pas qu'il y euft des diables* (19). *Les plus fages deflors* (20) *jugeoient qu'il n'avoit aucune cognoiffance* des Negromanties, & EN EFFECT L'ISSUE *de fa vie l'a monftré clairement* (21). Il eft fûr que ne croiant l'exiftence d'aucun esprit diftinct de l'ame de l'homme, il n'a pu regarder que comme des fables tout ce que l'on conte de la Magie; ce n'étoit donc que pour attraper de l'argent, qu'il fe vantoit de favoir faire des Images capables de donner la mort, ou de donner de l'amour. Il conoiffoit lui-même la vanité de fes promeffes, & l'inutilite des coups d'aiguille donnez aux Images. Il n'eft pas fi certain qu'il reconût la vanité de l'Aftrologie: un homme d'esprit & de favoir conoît clairement qu'un morceau de cire formé en figure d'homme, ou de femme, & piqué au cœur, n'eft point capable de produire dans un fujet éloigné, ou l'envie de fe marier avec une telle perfonne, ou quelque autre forte de paffion. Il conoît évidemment qu'un morceau de cire qui repréfente Henri IV, & que l'on aproche du feu à Nantes, ou que l'on pique en divers endroits dans la même Ville, n'eft point capable de caufer une fievre lente & mortelle à ce Monarque dans Paris. Ainfi tout homme qui a de l'esprit, du fens, du favoir, & qui eft perfuadé que ces Images de cire ont la vertu dont on parle conoît très-certainement que leurs effets font produits par un esprit invifible, qui agit immédiatement & phyfiquement fur telles ou telles perfonnes, pendant que ces Images font réduites en tel ou en tel état. Puis donc que Ruggeri ne reconnoiffoit aucun esprit de cette nature, il conoiffoit clairement que ces Images étoient privées de toute vertu. Mais il ne paroît pas avec la même évidence, que les corps céleftes font incapables de produire fur la terre une infinité d'effets. On n'ignore point que des gens, qui ont paffé pour Athées, ont paru très-perfuadez de l'efficace des influences des aftres, à l'égard même des actions libres de l'homme, & de ce qu'on nomme fortune, ou événemens contingens. Il n'eft donc pas fûr que Cosme Ruggeri ait conu la vanité de l'Aftrologie judiciaire. Je croi pourtant qu'on peut dire fans beaucoup de témérité, vu le tour de fon esprit (22), qu'il ne debitoit des Horoscopes qu'à la maniere des impofteurs, fans y ajoûter nulle foi, & pour excroquer de l'argent.

On m'objectera peut-être qu'il eft auffi difficile de s'imaginer qu'un tel aftre, fitué de telle forte dans la figure de nativité, eft une caufe phyfique du bon accueil que fait un Prince à un homme de cinquante ans qui le falue à une telle heure, que de fe perfuader que des images de cire piquées au cœur produifent un acte d'amour à cent lieues loin d'une perfonne. Je répons qu'il y a beaucoup de gens, à qui cet effet de l'aftre paroît auffi chimérique, que cet effet de l'image: je fuis du nombre de ces gens-là; mais encore un coup, on fe peut faire illufion plus facilement à l'égard de l'efficace des aftres, qu'à l'égard de l'efficace de ces figures de cire. On ne fauroit m'alléguer un homme favant, qui ait cru que ces figures par elles-mêmes, & fans l'entremife d'aucun esprit, font aimer, font mourir, à cent lieues loin; & l'on peut alléguer des perfonnes doctes, qui ont cru que fans le fecours des Anges bons ou mauvais, les planetes de l'Horoscope d'un homme font caufe de fes Avantures les plus fortuites. On conçoit très-clairement qu'un morceau de cire, piqué à Nantes, chauffé, modifié, comme il vous plaira, n'eft caufe phyfique de rien à Rome; mais on fait par expérience que la vertu du foleil produit mille chofes fur la terre phyfiquement, & en qualité de vraie caufe; c'eft pourquoi l'on tombe dans l'illufion, & l'on s'imagine que les autres aftres étendent auffi jusques fur la terre leurs opérations: & dès lors on gagne bien du païs peu-à-peu; on fe trouve enfin en état de les regarder comme la caufe de tout.

Pour le dire en paffant, c'eft une illufion qui devroit être réprimée plus févérement qu'elle ne l'eft; car s'il étoit vrai que par la voie des Horofcopes on devinât le bonheur ou le malheur des perfonnes, les circonftances de leurs mariages & de leur mort, &c., s'il étoit vrai, par exemple, qu'une Opération Aftrologique eût découvert à Gauric que le Roi Henri fecond feroit tué en duel, il faudroit mettre l'Aftrologie au nombre des Arts magiques, & de ces manieres de deviner qui font fondées fur un pacte avec le Démon. La peine que prennent les Aftrologues de dreffer une figure de nativité, & de confulter les regles qu'ils ont établies fur la diftinction des Signes, fur les propriétez des Maifons, fur les differens aspects des Planetes, &c: cette peine, dis-je, feroit femblable à celle que les Magiciens fe donnent de tracer des cercles, d'y faire plufieurs poftures, de prononcer certaines paroles, &c (23). De part & d'autre ce que feroit l'homme ne feroit qu'un figne d'inftitution, à la préfence duquel un mauvais Ange agiroit d'une certaine maniere. Il eft vifible, quand on y eft attentif fans préjugé, que les cérémonies magiques, un cercle, une révérence, une baguette dirigée fucceffivement vers les quatre points Cardinaux de l'Horizon, certaines paroles prononcées, certains mots écrits fur des morceaux de papier, &c., ne font pas plus incapables de guérir un homme dangereufement malade, ou de faire mourir un homme qui fe porte bien, que les Horofcopes font incapables de faire conoître fi un homme fe mariera heureufement; s'il fera aimé des Princes; s'il fera exilé; fi fes richeffes confifteront en terres ou en argent; s'il mourra fur mer, ou dans un fiege de ville. Cela prouve qu'un Aftrologue feroit d'autant plus puniffable, que fes Horofcopes rencontreroient plus certainement la vérité de l'avenir; car la certitude de fes Prédictions feroit une marque qu'il exécuteroit exactement les cérémonies, à la préfence desquelles les Démons auroient établi par leur pacte primitif de révéler l'avenir. Cela prouve encore que l'Aftrologie judiciaire ne fauroit être une voie de deviner que comme le fas, le miroir, la fumée, & cent autres abominations (24). D'où je conclus que l'indulgence des Tribunaux eccléfiaftiques & féculiers pour les Aftrologues judiciaires eft très-criminelle. On a de très-bonnes Loix Civiles & Canoniques contre ces gens-là. Un Profeffeur de Padoue les a recueillies exactement dans un Ouvrage qu'il publia à Venife l'an 1662 (25): mais on ne les exécute pas. Jean Baptifte Morin, Profeffeur Roial à Paris, n'a-t-il pas joui tranquillement de fes penfions & de fes charges jusques à fa mort, quoi qu'il travaillât à des Horofcopes au vu & au fu de tout le monde, & qu'il fe vantât publiquement d'y poffèder une merveilleufe habileté (26)? S'il avoit eu la hardieffe de foutenir que le culte des Reliques eft blâmable, on l'eût dégradé dès le lendemain; on l'eût chaffé honteufement; & fi de puiffans patrons l'euffent ofé protéger, tout le Clergé fe feroit ému, & ne feroit point rentré dans le calme avant la deftitution de cet impie. Quelle acception d'erreurs! On lui laiffa pratiquer impunément toute fa vie un Art qui dans le fond ne peut être que magique, s'il eft une voie de conoître l'avenir. Notez, je vous prie, qu'il eft mal aifé de comprendre qu'on le puiffe deviner par le fecours du Démon; car quelque vafte qu'on fupofe la fcience des Anges, elle ne paroît pas renfermer l'enchaînement de tous les objets qu'il faut conoître, pour dire certainement que telles ou telles chofes arriveront; & il feroit abfurde de dire que Dieu le leur révele, toutes les fois qu'ils veulent exécuter le malheureux pacte qu'ils auroient fait avec l'homme. L'Abbé Furetiere expofe très-nettement cette Objection (27); mais il oublie le principal: il ne dit pas que la liberté de l'homme feroit une pure chimere, fi les Anges pouvoient deviner ce qu'un homme penfera d'ici à dix ans; s'ils pouvoient, dis-je, le deviner par la conoiffance de la liaifon qui eft entre les caufes naturelles & leurs effets.

Rien ne feroit plus abfurde que de demander, s'il eft poffible que Ruggeri ne croiant ni Dieu, ni Anges bons ou mauvais, ait cru que fes images de cire fuffent de quelque efficace; mais il ne feroit pas abfurde de le demander à tous les Athées. On croit ordinairement que toute perfonne, qui nie l'exiftence de Dieu, nie auffi par une fuite néceffaire l'exiftence de tous les Esprits, & l'immortalité de l'ame. Je ne m'étonne point qu'on croie cela; car je ne penfe pas qu'il y ait d'exemple de la defunion de ces deux blasphêmes (28); je veux dire, ou qu'il y ait jamais eu d'Athée qui ait enfeigné l'exiftence des Démons, & l'immortalité de l'esprit humain; ou qu'il y ait jamais eu d'homme perfuadé de la Magie, fans croire que Dieu exifte. Il fe trouve des Chrétiens orthodoxes dans tout le refte, mais qui ne fauroient fe perfuader que les mauvais Anges fe mêlent de rien, & qui rejettent fans exception tout ce qui fe dit de la Magie, & de la Sorcelerie. S'ils fe contentoient de dire qu'il n'y a que l'Ecriture qui puiffe prouver l'exiftence & l'opération des mauvais Anges, il ne faudroit pas s'étonner de leur fentiment; car il eft certain que la Raifon fournit de fortes difficultez contre l'Empire du Diable, fondées fur les notions que l'on a de la fageffe & de la bonté de Dieu: mais c'eft une entreprife fort téméraire, pour ne rien dire de pis, que de vouloir accorder avec l'Ecriture la rejection de tout le pouvoir du Diable. Quoi qu'il en foit, cette conféquence eft fauffe & injufte, *Vous ne croiez point qu'il y ait des Diables, vous ne croiez donc point qu'il y ait un Dieu* Quant à cette autre conféquence, *Vous ne croiez point qu'il y ait un Dieu, vous ne croiez donc point qu'il y ait ni de bons Anges, ni de mauvais Anges*, elle paroît très-certaine; car, comme je l'ai déjà dit, on ne trouve point d'exemple qui la combate. Voici une autre conféquence qui paroît certaine, *il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* On eft tellement perfuadé de la jufteffe & de la néceffité d'une telle

(15) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 46.

(16) Garaffe, Doctrine Curieufe, *pag.* 157.

(17) *Voiez l'Article* BION Boryfthenite, *Remarq.* (*E*).

(18) *C'eft-à-dire orthodoxes eu égard à la Providence de Dieu, au Paradis, & à l'Enfer.*

(19) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 47. *Voiez auffi le* Continuateur de Mr. de Thou, *Livr. VIII, pag.* 537.

(20) *C'eft-à-dire au tems que la Mole fut décapité.*

(21) Garaffe, Doctrine Curieufe, *pag.* 155.

(22) *On a vu dans la colonne précédente, Citation* (10), *qu'il affûra que l'Horoscope du Roi de Navarre & celui du Prince de Condé prometoient qu'ils ne regneroient point, & cependant l'Aftrologie ne le lui avoit pas apris.*

QUE SI l'Aftrologie judiciaire découvroit l'avenir, elle feroit une efpece de Magie noire.

(23) *Voiez dans la XII* Lettre de Cyrano Bergerac, *une longue description des Cérémonies magiques.*

(24 *Voiez en le catalogue alphabetique dans le Chapitre XXXV d'un Livre imprimé à Paris, & puis en Hollande l'an* 1692, *intitulé*, Remarques ou Reflexions Critiques, Morales, & Hiftoriques, fur les plus belles & agreables Penfees.. des Anciens & des Modernes. *Je croi que l'Auteur a pris tout cela dans l'Ouvrage de* Martin Delrio.

(25) *Don* Jofeph Marie Maraviglia, *Clerc Regulier, dans fa* Pfeudomantia veterum & recentiorum explofa, five de fide Divinationibus adhibenda.

(26) *Voiez l'Article de ce* MORIN.

(27) *Voiez le* Furetieriana, *pag.* 199 *& fuiv. Edit de Bruffelles.*

SI LA conféquence eft bonne de l'existence des Demons à celle de Dieu.

(28) *Voiez ci-deffous dans la* 1 *colonne de la page uivante la reftriction que l'on aporte à cecl en parlant des Orientaux.*

parmi les Chrétiens, que s'il y a des Diables il y a un Dieu, & que ceux qui ne croient point un Dieu, ne croient pas qu'il y ait des Diables. Je dirai quelque chose sur cette pensée. Il faudra *(E)* noter

telle conclusion, qu'on affirme sans balancer que ceux qui nient l'existence des Démons dérobent aux orthodoxes une preuve incontestable de l'existence de Dieu. J'avoue que je n'ai encore trouvé personne qui ne m'ait paru très-persuadé, que l'existence du Diable prouve nécessairement & invinciblement que Dieu existe; & vous ne voiez point d'homme tant soit peu flotant sur cette derniere vérité (29), qui ne nie presque tout à plat qu'il y ait des Anges. J'avoue néanmoins que je n'ai pas assez de lumieres, pour voir cette grande liaison que tout le monde aperçoit entre ces deux Theses, *il y a des Diables, donc il y a un Dieu.* Mettant à part l'Ecriture, pour ne raisonner que par les principes de la Métaphysique, ne peut-on pas soutenir que Dieu n'a point créé d'autres esprits que l'ame de l'homme? Si vous demandez pourquoi un être si puissant n'a point donné l'existence à d'autres Esprits, on vous répondra, c'est qu'il ne lui a point plu: il a produit toutes choses avec une souveraine liberté; plus de celles-ci, moins de celles-là: sa volonté toûjours infiniment sage a été sa seule regle. Que pouvez-vous dire contre une telle raison? Adressez-vous à un Athée, demandez-lui pourquoi il nie l'existence des Demons, vous verrez qu'il ne répondra rien qui vaille; & que si vous le pressez, vous le réduirez bientôt à se taire. Osera-t-il dire que l'Univers étant infini, éternel, l'être souverainenement parfait, qui existe nécessairement, ne contient rien qui surpasse l'homme en lumieres & en conoissance? Quoi! parce que l'homme a deux yeux, un nez, une bouche, un cerveau, des nerfs, & des veines, il doit avoir en partage tout ce qu'il y a d'esprit; & d'industrie dans la nature? Par tout ailleurs il n'y aura ni volonté, ni entendement, ni passions, ni art d'apliquer les corps les uns aux autres? Si vous pouviez m'alléguer qu'il a plu à un Agent libre de ne donner de la connoissance qu'aux êtres qui ont un cerveau, vous m'arrêteriez tout court; mais vous ne reconnoissez point une telle cause. Tout existe, tout agit selon vous nécessairement; vous ne sauriez donc me dire pourquoi la matiere impalpable seroit moins ingénieuse, que celle que nous nommons chair & sang, homme, bête, &c: & si vous raisonnez bien, vous devez croire que puis que l'être infini pense dans l'homme, il pense par tout ailleurs; & que s'il y a sur la terre plusieurs corps vivans qui s'entr'aiment, ou s'entre-haïssent, & dont les uns oppriment les autres, il y a aussi dans l'air ou ailleurs des composez qui aiment l'homme, & des composez qui le haïssent, qui ont plus d'esprit & plus de puissance que l'homme. Voilà les bons Anges; voilà les mauvais Anges. En un mot, puis qu'un Athée ne peut nier qu'il n'y ait des êtres méchans (30), envieux, vindicatifs, qui se divertissent du mal d'autrui, qui par l'aplication des corps produisent des changemens étranges dans la nature conformément à leurs passions, il se rendra ridicule s'il ose nier qu'outre ces êtres méchans qui sont l'objet de ses yeux, il n'y en ait plusieurs autres qu'il ne voit pas, & qui sont encore plus malins & plus habiles que l'homme. On peut donc dire que si l'Univers n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, il contiendroit nécessairement de mauvais Anges, tout comme il contient des loups, & des hommes; mais s'il est l'ouvrage de Dieu, il n'est nullement nécessaire qu'il contienne ceci ou cela, & par conséquent l'existence des Demons n'est pas une preuve aussi forte que l'on s'imagine de l'existence de Dieu: elle est plus propre à fortifier le Manichéïsme (31), qu'à soutenir la Foi orthodoxe. Je ne propose ceci que comme un problême à examiner.

(29) *C'est-à-dire sur l'existence de Dieu.*

(30) *On entend ici par ces êtres le genre humain.*

(31) *Mr.* Becker *insiste beaucoup à reprocher aux Theologiens qu'ils introduisent le Manichéïsme, par l'empire qu'ils attribuent aux Diables. Puis qu'ils se fondent sur l'Ecriture, il a tort de leur reprocher cela. Ici je ne considere les choses que selon la Philosophie.*

Voilà comment il seroit possible, quoi qu'aparemment cela ne soit jamais arrivé, que des hommes aussi Athées à certains égards que l'étoit Ruggeri, crussent néanmoins que des images de cire, moiennant certaines cérémonies, fissent aimer, ou mourir, à cent lieues loin. Ils ne prendroient ces cérémonies que pour un signal de convention, qui détermineroit un Diable à produire certains effets, par l'aplication des corps dont les forces lui seroient conues.

CONSIDE'RATION sur la Religion des Orientaux.

Je vous prie de prendre garde que jusqu'ici je n'ai eu égard qu'aux conoissances que nous avons des sentimens du vieux Paganisme, & de ceux des Européens modernes; car j'avoue que ce qu'on raporte de la Religion des Orientaux me doit interdire les expressions générales que j'ai emploiées. On nous assûre (32) que les Siamois ne reconoissent aucune Divinité, & que cependant (33) ils croient le retour & l'aparition des esprits; qu'ils craignent les morts, & qu'ils pratiquent certaines cérémonies pour les apaiser. (34) *Outre cela ils font presque en toutes rencontres des prieres aux bons Genies, & des imprecations contre les mauvais.* Voilà des gens fort capables de devenir Magiciens sans croire de Divinité. La Relation que j'ai citée ajoûte, que (35) *les Indiens croyent aujourd'huy, comme les anciens Chinois, des ames tant bonnes que mauvaises repanduës par tout, ausquelles ils ont distribué, pour ainsi dire, la toute-puissance divine.* Cela signifie qu'ils ne reconoissent aucun Dieu suprême, mais une infinité de Génies les uns bons, les autres méchans; ils peuvent donc être tout à la fois Athées & Magiciens. Les Savans de ce païs-là ont mis entre leurs idées une liaison un peu plus conforme à celle des Européens; car si d'un côté ils sont Athées, ils nient de l'autre l'existence des Esprits & l'immortalité de l'ame. *Plusieurs relations de la Chine assûrent que les Gens de lettres, qui sont en ce païs-là les citoyens les plus importants, ne regardent les cérémonies des funerailles que comme des devoirs civils, ausquels ils ne mêlent aucunes prieres: qu'ils n'ont aujourd'huy aucun sentiment de Réligion, & ne croyent ny l'existence d'aucun Dieu, ny l'immortalité de l'ame; & qu'encore qu'ils rendent à Confucius un culte exterieur dans les temples qui luy sont consacrez, ils ne luy demandent pourtant pas la science que les Gens de lettres du Tonquin luy demandent* (36). Ce culte extérieur de Confucius n'est donc qu'une mommerie à leur égard; ils ne s'y conforment que par politique. Lisez encore ceci, vous y aprendrez qu'en ôtant l'Intelligence suprême, ils ont aussi renversé l'Intelligence des êtres inférieurs. *Peu à peu les Gens de lettres, c'est à dire ceux qui ont des Grades de litterature, & qui seuls ont part au Gouvernement, étant devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'ame du Ciel, & de toutes les autres ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvuës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée* (37).

(32) La Loubere, Relation de Siam, *Tom. I, Chap. XXII, num. 6, pag. m. 501.*

(33) *Là-même, Chap. XX, num. 20, pag. 481.*

(34) *Là même.*

(35) *Là même, Chap. XXIII, num. 8, pag. 508.*

(36) *Là-même, Chap. XX num. 4, pag. 467, 470.*

(37) *Là-même, Chap. XXIII, num. 14, pag. 514. Conferez ce que dessus Citat. (55) de l'Article* MALHERBE.

(*E*) *Il faudra noter les fautes du Pere Garasse.*] I. Il dit (38) qu'*environ 15 jours devant le decés* de Cosme Ruggeri l'an 1615 on fit courir dans Paris un petit Livret qui portoit pour Titre, *Histoire épouventable de deux Magiciens estranglez par le Diable la semaine saincte* (39). Mais dans le Mercure François (40) on assûre que la mort de ce Ruggeri produisit ce petit Livre. Il ne faut point douter que l'Auteur de ce Mercure ne soit plus exact, & plus croiable, que l'Auteur de la Doctrine Curieuse; & ainsi toutes les moralitez de ce dernier, fondées sur le mystere des bruits précurseurs, tombent par terre. N'oublions pas ces paroles du Mercure (41): *Le premier de ces deux Magiciens estoit ce renommé affronteur Cesar, qui a tiré de l'argent de tous les curieux de son temps, pour leur faire voir des Diables, ou pour leur faire trouver des thresors, & puis s'est moqué d'eux. On le faisoit estranglé par son Diable, & toutes-fois il est encores vivant prisonnier dans la Bastille. Et le second cet Abbé de saint Mahé.* II. Continuons de faire parler Garasse (42). *Il arriva l'an MDLXXIV que la Mole & Caconas* (43) *ayant esté condamnez par Arrest de la Cour, comme convaincus de sortileges & enchantemens à l'occasion de la mort du Roy Charles IX, Cosme Ruggeri fut enveloppé dans leurs accusations, comme leur ayant presté la main forte par ses Negromanties.* La Mole & Coconas furent punis du dernier suplice pendant la vie de Charles IX. Il n'est donc pas vrai qu'ils le furent *à l'occasion* de sa mort. Il ne paroît point que leurs sortileges se raportassent à la vie de ce Prince, & l'on ne peut pas dire qu'ils en aient été convaincus. Voici un Extrait des Réponses qui furent faites par La Mole pendant la question: *Remontré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trouz en la teste, a dit que non. Interrogé que c'est de l'image de cire que l'on dit avoir trouvée en sa maison, a dit, ah! mon Dieu, si j'ay fait image de cire pour le Roy je veux mourir. Interrogé des figures d'or qui sont à son chapeau, a dit qu'il n'en sçait rien. Derechef attaché aux boucles & anneaux, a dit qu'il ne sçait que ce qu'il a dit, a esté remis le petit tretteau & admonesté de dire la verité, a dit, Messieurs, je ne sçay autre chose sur la damnation de mon ame; je ne sçay autre chose devant le Dieu vivant sur ma damnation. Vray Dieu éternel, mon Dieu, je ne sçay rien si l'image de cire a esté faite pour le Roy ou pour la Reyne. Interrogé où est ladite image de cire, & si Cosme luy a porté, a dit que ladite image de cire est pour aimer sa Maistresse qu'il voudroit épouser, laquelle est de son pays, & qu'on la voye on verra que c'est la figure d'une femme; & que ledit Cosme a ladite image, & que ladite figure a deux coups dans le cœur, & que ainsi la baillera. Interrogé que c'est la maladie du Roy, a dit, faites moy mourir si le pauvre la Molle y a jamais pensé, & a supplié qu'on fasse venir Cosme: lequel dira que ce n'est autre chose que cela. Interrogé où est ladite image de cire, a dit que Cosme l'a, & est faite pour une femme, & n'a donné charge audit Cosme de faire autre chose, & que ledit Cosme lui a baillé ledit coup au cœur. Interrogé pourquoy il lui bailloit ledit coup au cœur, a dit qu'il ne sçait. Luy a esté baillé de l'eau, & a dit qu'on l'oste, & il dira la verité. A esté mené devant le feu, & admonesté de dire la verité de cette image de cire, a dit, je renie mon Dieu, & qu'il me damne eternellement, si c'est pour autre chose que ce que j'ay dit* (44). Donnons aussi un Extrait des Confessions que l'on extorqua à Coconas par la question. *Interrogé que c'est de l'image de cire, a dit qu'il n'en sçait rien, & que Cosme & la Molle s'entretiennent comme les doigts de la main. Interrogé s'il sçait qu'on ait fait quelques portraits ou caracteres contre le Roy a dit que non, & qu'il en parloit en bas à un Capitaine de cette ville, qui lui a dit qu'ils avoient rompu toutes les bagues de la Molle, & avoit demandé audit Capitaine s'ils avoient rompu une grosse bague comme le doigt, & que s'il y avoit quelque chose on le trouveroit là. Il dit encore que quant à attenter à la personne du Roy, il n'en entendit jamais parler. Interrogé s'il sçavoit aucune chose de la figure de cire, a dit que non, & que s'il y a homme qui en sçache quelque chose c'est Cosme* (45). Mr. de Thou déclare que La Molle protesta, que cette image de cire n'étoit destinée qu'à inspirer de l'amour à une femme. *Tortus Mola & interrogatus de imaguncula cerea, quam magicis præstigiis ab ipso confictam, & acu in corde tactam constabat, quem in rei usum id faceret, & cujus opera ad id uteretur;* *respon-*

(38) Garasse, Doctrine Curieuse, *Livr. II, Sect. VIII, pag. 155.*

(39) *Là-même, pag. 154. Voiez aussi le* Continuateur de Mr. de Thou, *Livr. VII, pag. 537.*

(40) *Tom. IV, pag. 47.*

(41) *Là même.*

(42) Garasse, Doctrine Curieuse, *pag. 155.*

(43) *Il faloit dire Coconas.*

(44) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag. 411.*

(45) Le Laboureur, *là-même, p. 412, 413.*

noter les fautes du Pere Garaffe.

(46) Thuan. Hiftor. *Libr. LVII, pag.* 64, *col.* 1. *A. Voiez* d'Aubigné, *qui n'a fait ici non plus qu'en cent autres lieux qu'abreger Monfr.* de Thou; *voiez, dis-je* d'Aubigné, Hiftoire Univerfelle, *Tom. II, Livr. II, Chap. VI, pag. m.* 688.

refpondit, ut puellam quandam in Provincia, quam efflictim deperiebat, hac arte ad mutuo fe redamandum accenderet, id feciffe; eaque in re ufum opera Cofmi Rugerii Florentini, qui mox comprehenfus & tanquam maleficus omnino rafus, Reginæ favore, qua illius & hujusmodi hominum opera perfamiliariter utebatur, periculo exemptus eft (46). III. Garaffe n'eft point exact dans les paroles que je vais copier. „ Cet „ homme, s'eftant arraché de ce mauvais pas par la fa„ veur de fa maiftreffe, fe laiffa chatoüiller à cette mal„ heureufe envie d'eftre tenu pour grand Aftrologue ju„ diciaire, & favant extraordinairement en ce meftier: de „ façon qu'il faifoit eftat de promettre à tous les curieux „ desbauchez des images de cire, pour charmer les „ cœurs d'amour ou de haine; & comme ces deux paffions „ font également fottes, il avoit plus de pratique dans Paris „ que s'il eût promis de donner des pardons ou indulgences „ plenieres (47) „. Voilà un Auteur qui, pour prouver que l'on a voulu s'aquérir la réputation d'une grande habileté dans l'Aftrologie judiciaire, dit qu'on *faifoit eftat de promettre des images de cire.* Ces images ont toûjours paffé, ou pour des effets, ou pour des forfanteries de la Magie, & ne font pas du reffort de l'Aftrologie judiciaire: on ne les met point au nombre des Talismans: les manieres dont on dit qu'il s'en faut fervir témoignent manifeftement que leurs vertus, vraies ou fauffes, ne dépendent point des conftellations. Il faut, dit-on, les piquer avéc des aiguilles; il faut les faire chauffer à petit feu, &c, & il en réfulte de grans changemens dans les perfonnes qui font l'objet de ce manege. Cela ne peut être naturel; les influences des aftres ne peuvent point être la caufe de tels effets; c'eft de la Magie noire: c'eft l'ouvrage du Démon. Les Paiens n'attribuoient cette pratique qu'aux Sorcieres.

(47) Garaffe, Doctrine Curieufe, *pag.* 156.

(48) Ovide, *parlant de Medée in* Epift. Hypfip. ad Jafon. *Voiez* Frommann, *de* Fascinatione, *Libr. III, Part. V, Cap. VI, p. m.* 718. *Il cite auffi* Horace, Sat. 8. l. 1. *&* Cujas, in Paratit. cod de Malefic. & Mathemat.

Devovet abfentes, fimulacraque cerea fingit
Et miferum tenues in jecur urget acus (48).

J'obferve que le Mercure François ne dit point comme Garaffe que Cosme promit des images, *pour charmer les cœurs d'amour ou de haine* (49). Il promettoit des images *les uns pour faire rendre des femmes amoureufes de ceux qui les recherchoient, & les autres pour faire mourir en langueur telles perfonnes que l'on voudroit, en prononçant leurs noms & invoquant certains Démons* (50). On fait un plaifant Conte touchant les filles de Tamerlan: on dit que leur pere leur fit aprendre la Magie, & qu'avec certaines images elles facilitoient la conquête des Provinces qu'il avoit deffein de fubjuguer. *Audivi ab aliquibus qui dictum Tamerlanum diu noverunt, quod habuit tres filias quas in arte magica fecit instrui, in qua mirabiliter profecerunt, quæ incantationes, & exorcizationes, &* IMAGINES *contra provincias quas fibi fubjicere voluit facere confueverunt, quæ plerumque effectum fortitæ funt* (51). IV. Les paroles fuivantes ne font pas bien raifonnées: *Ce malheureux . . . . roula jusques à l'an M. DC IV. en ce meftier infame, tout Abbé qu'il eftoit, fervant aux paffions desreglées de tous les courtifans desbauchez: depuis cette année M. DC IV. il commença à prendre une autre route; car il s'employa à faire des Almanachs, les uns fous le nom de Quelberus, d'autres fous le nom de Vannerus, ou du Pelerin pleureux de Savoye* (52). On venoit de joindre la fabrique des images de cire & l'étude de l'Aftrologie, comme des chofes dont l'une eft la preuve de l'autre: & puis tout d'un coup on nous vient dire qu'auffi-tôt que Cosme s'emploia à faire des Almanachs, il renonça à diftribuer de ces images aux courtifans débauchez. Il y a là, outre la contradiction, un mauvais raifonnement. Rien n'empêche qu'en faifant des Almanachs, on ne continue d'être Charlatan par raport à ces images. Le Mercure François ne s'accorde pas avec Garaffe, fur tous les noms fupofez qui paroiffoient à la tête des Almanachs de Ruggeri. Comparez les paroles du Jéfuite avec celles-ci (53): *Depuis l'an mil fix cens quatre il avoit fait d'an en an des Almanachs, les uns foux le nom de Querberus, d'autres foux les noms de Vannerus & du Pelerin Pleureux de Savoye, lesquels il illuftroit de Vers ou Sentences des meilleurs Poetes & Orateurs Latins.*

(49) *Il eft pourtant vrai que ces images font quelquefois deftinées à donner de la haine. Voiez* Servius fur ces paroles de Virgile, Eclog. VIII, *Verf.* 80: Limus ut hic durescit, & hæc ut cera liquefcit Uno eodemque igni.

(50) Mercure François, *Tom. IV, pag.* 47. *Voiez auffi le* Continuateur de Mr. de Thou, *Livr. VIII, pag.* 537.

(51) Theodoricus à Niem, de Schismate, *Libr. II, pag. m.* 114.

(52) Garaffe, Doctrine Curieufe, *pag.* 156.

(53) Merc. François, *Tom. IV, pag.* 46.

RUYSBROECK (JEAN DE) en Latin *Rusbrochius*, porta ce nom à caufe qu'il étoit né au village de Ruysbroeck dans le Brabant entre Bruxelles & Hall. Il fut prémiérement Vicaire & puis Curé de l'Eglife de Sainte Gudule à Bruxelles, & en fuite Fondateur & prémier Prieur d'un Couvent de Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint Auguftin à Groendal dans la Forêt de Soignies à deux lieues de Bruxelles, & enfin le Réformateur de l'Ordre par tout le Païs-Bas (*a*). Ce fut un homme ignorant, mais fort dévot (*A*) & contemplatif, & tout à fait intérieur, & qui s'enfonça de telle forte dans les abîmes de la Théologie Myftique qu'il paffe pour un des plus grans Maîtres de cette Science. On l'a nommé le fecond Denys l'Aréopagite (*b*). Il compofa en Flamand plufieurs Ouvrages dont on garde le manufcrit dans le Monaftere de Groendal avec la Verfion Latine de quelques-uns faite par Guillaume Jordan contemporain & confrere de l'Auteur (*c*). On conclut de fon ignorance qu'il faut le mettre parmi ceux qui ont écrit par infpiration (*d*). On a une Traduction Latine de toutes fes Oeuvres faite par Laurent Surius, & imprimée trois fois à Cologne, favoir l'an 1552, l'an 1609, & l'an 1692. Son Traité des Noces fpirituelles avoit déjà été imprimé à Paris en Latin l'an 1512. Jean de Schoonhove a fait une Apologie de ce Traité-là pour répondre à la Critique de Jean Gerfon. Il n'eft pas le feul qui ait répondu à cette Critique. Denys le Chartreux y a répondu auffi (*e*). Il eft remarquable que notre Rusbroch compofoit fans autre fecours que celui d'une profonde méditation. Il s'alloit cacher dans un coin de la forêt, & attendoit là les infpirations d'enhaut (*f*), & à mefure qu'elles venoient, il les écrivoit fur fes Tablettes. C'étoient les feuls matériaux des Ouvrages qu'il mettoit en forme quand il étoit de retour à fon Monaftere. Il y a des gens qui les eftiment beaucoup; quelques Proteftans mêmes les louent (*B*). Nous pourrons conoître le caractere de ce Myfti-

(*a*) Val. André, Bibliot. Belg. *pag.* 555.

(*b*) Dionyf. Carthufianus, Tract. II de Donis Spiritus Sancti, *Artic.* XIII.

(*c*) Val. André, Bibl. Belgic. *pag.* 556, 557.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*e*) *Voiez* Gothofr. Arnoldus, Hiftoria Theolog. Myfticæ, *pag.* 308.

(*f*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*A*) *Ce fut un homme ignorant, mais fort dévot.*] C'eft ce que témoigne l'Abbé Tritheme, *vir, ut ferunt, devotus, fed parum literatus* (1). Denys le Chartreux obferve que Rusbrochius étant idiot a eu néanmoins des penfées fi fublimes, qu'elles raviffent en admiration, & presque jusqu'à l'extafe, les plus excellens Profeffeurs en Théologie, qui avouent qu'ils ne peuvent les entendre. Il attribue cela aux infpirations du Saint Esprit: *Nonnè ritè mirabile cenfemus, quod Rusbrochius, cum idiota effet, nihilominus meritò fanctitatis & fimplicitatis fuæ, tam fupernaturales divinitùs theorias fortitus eft, & in fuo quoque vulgari idiomate tam fubtiliffimas veritates confcripfit, ut excellentiffimi Sacræ theologiæ profeffores Spiritum præ admiratione vix habeant, feque fententias ejus non poffe intelligere ediſſerunt* (2). Plufieurs autres Ecrivains ont recouru à la même caufe; ils ont prétendu que Rusbrochius tiroit immédiatement du Saint Esprit toutes fes lumieres & ils remarquent qu'il en a jugé ainfi. *Fundamentum & originem horum ejus fcriptorum, Lector, qui illuminatis mentis oculis, fanoque Spirituali guftu, ad difcernendum bonum à malo gaudet, facile purum & divinum cognofcet. Quâ causâ & Editores promifcuè ferè Infcriptionibus Librorum ejus ejusmodi teftimonia propofuerunt.* Hos nempè libros divinitate & illuminatione plenos, ac à DEO infpiratos effe. *Et in vita ejus Hiftoria narratur. Cap IIX. p:* 4. *quod à Gerardo Magno interrogatus, fic responderit:* Certum ac firmum habeto, nullum me unquam verbum fcriptis meis inferuiffe, nifi ex inftinctu Spiritus S. & in fingulari quadam & dulciffima præfentia fuperfanctiffimæ Trinitatis. *Et fequente Capite IX. commemoratur; quod plerumque folus in fylva abdita fe recipere confueverit, atque ibi fummo filentio, quæ ex Dei Spiritu haufiffet, in fcripta redegerit, hocque pacto omnia fua opera confcripferit, atque ita minimè ex aliis congefferit. Quippe nulla literarum cultura ornatus, artem hanc nefcivit* (3). Ce que je m'en vais citer de Valere André éclaircira & confirmera tout ceci. *Vir divinæ contemplationi addictiffimus, & fanctitatis majoris quàm doctrinæ; cùm ea, quæ fcripfit, divino fpiritu edoctus videatur. Narrat enim Henricus à Pomerio, ejusdem inftituti ac loci Religiofus, Vitæque Scriptor, quòd antequam libros fuos dictaret, habuerit pro confuetudine*, ut, dum divinæ illuftrationis radio immadefceret, folus fecederet in abdita filvæ, ibique dictante Spiritu fancto ea, quæ fibi occurrebant, in tabula cerea fcripto commendans, fecum folebat, ad monafterium rediens, apportare: *fitque interpolatis vicibus edidiffe fuos libros* (4). S'étonnera-t-on après cela de la plainte que beaucoup de gens ont faite que les Livres de Rusbroch font très-obfcurs (5)? Comment ne le feroient-ils pas aiant été compofez par un homme fans étude; & fur des matieres de Théologie Myftique, où l'on n'entend presque rien lors même que les plumes les plus délicates & les plus favantes y font emploiées?

(*B*) *Il y a des gens qui les eftiment beaucoup; quelques Proteftans mêmes les louent.*] Mr. Arnoldus (6) indique plufieurs Paffages des Ecrivains Catholiques qui ont admiré Rusbroch. Il n'oublie pas les Luthériens qui le louent; & il parle auffi des Calviniftes qui en ont jugé favorablement, mais il ne devoit pas mettre (7) de ce nombre François Swertius qui eft un Auteur bon Papifte. Aparemment ce qui l'a brouillé eft de s'être fouvenu qu'il y a un Livre intitulé *Athenæ Batavæ* dont l'Auteur étoit Calvinifte, & de n'avoir

(1) Trithem. *apud* Gesner. Bibliot. *folio* 452, *verfo.*

(2) Dionyf. Carthufianus, Serm. I de Confeff. non Pontif. *apud* Gothofredum Arnoldum, *in* Hiftoria Theolog. Myfticæ, *pag.* 307, *où il dit auffi* & hinc *Dionyfium* illum nuncupavit *alterum, ob excellentem ejus fapientiam, cujus folum Spiritum S. habuit Doctorem.* Tract. II de Donis Spirit. S. Art. 13.

(3) Gothofr. Arnoldus, *ibid. pag* 310.

(4) Valer. Andreas, Biblioth. Belgic. *pag.* 555, 556.

(5) Arnol Hift. Theol. Myfticæ, *pag.* 311.

(6) Hiftoriæ Theolog. Myfticæ, *pag.* 307 *& fiq.*

(7) *Ibid. pag.* 309.

Myſtique dans celui qu'on a vu ailleurs, & dans celui que l'on verra ci-deſſous (*C*). La réſignation de Rusbroch à la volonté de Dieu s'étendoit juſques aux peines de l'Enfer (*D*). Il mourut le 2 de Decembre 1381, à l'âge de quatre-vintgs-huit ans. On veut qu'il ait fait des miracles, & l'on a tâché de le faire béatifier (*E*). J'indique les fautes du Moreri, & de l'Auteur des Eſſais de Litérature (*F*). Je n'explique point le ſujet de la diſpute où Gerſon entra contre le Livre des

n'avoir pas pris garde à la diférence qui ſe trouve entre ce Livre-là & l'*Athenæ Belgicæ* de Swertius. Il eſt presque impoſſible de ne tomber pas quelquefois dans cette espece d'erreur avec quelque vigilance que l'on s'obſerve.

(*C*) *Nous pourrons conoitre le caractere de ce Myſtique dans celui qu'on a vu ailleurs* (8), *& dans celui que l'on verra ci-deſſous.*] On aſſure dans l'Ouvrage qui nous a fourni le caractere de Taulerus, que Rusbrochius *ſon contemporain, & en quelque façon ſon maître, eſt à peu près de même caractére que lui, & va même quelquefoîs plus haut & plus methodiquement* (9). Deux pages après on aſſûre qu'Henri Harphius aproche du caractere de Taulére, „ & qu'avant lui, „ & peut être aprés lui, perſonne n'a penetré comme lui „ dans la profondeur des états interieurs d'une ame abandonnée à Dieu; en quoi l'on s'aperçoit bien que Rusbrochius ne lui a pas été peu à ſecours. Son caractere eſt, „ de propoſer la reſurrection gradative des états de vies ſpirituelles dans l'ame épurée & éprouvée. Il montre comment aprés diverſes mortifications, purifications, & épreuves de l'ame, il ſe ſuſcite dans elle de degrés en degrés de „ nouveaux états de vie divine, premiérement active, puis „ paſſive, dans les puiſſances inferieures de l'ame, aprés cela dans les ſuperieures (la mémoire, l'intellect, & la volonté:) enſuite dans ſon eſſence fonciére, & enfin par „ deſſus ſon étre & les operations de ſes puiſſances, par l'inveſtiture qu'en font les trois perſonnes de la ſainte Trinité, qui y manifeſtent leurs operations adorables. C'eſt le „ Syſtême le plus beau, le plus ſubſtanciel, & le plus avancé & profond de la Théologie Myſtique qui ſe ſoit jamais „ vû (10) ". Monſr. Arnoldus (11) cite des Auteurs qui obſervent qu'Henri Harphius a emprunté de Rusbroch presque toute la matiere de la contemplation dans ſon ſecond & troiſieme Livre. Ainſi l'on ſe peut former une idée de l'eſprit de Rusbrochius en examinant le caractere d'Harphius.

(8) *Dans la Remarq.* (E) *de l'Article* TAULERUS.

(9) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, *imprimée avec la* Théologie Germanique, *pag.* 13 *Edit. d'Amſt.* 1700.

(10) *Là-même, pag.* 15.

(11) Arnold. Hiſt. Theol. Miſtyc. *pag.* 308.

(*D*) *La réſignation de Rusbroch à la volonté de Dieu s'étendoit jusques aux peines de l'Enfer.*] C'eſt-à-dire qu'il ne trouvoit rien de meilleur que d'être prêt à ſoufrir tout ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoier, la mort, ou la vie, & les peines mêmes infernales. Il s'en expliqua de la ſorte un jour qu'on tâchoit de lui inſpirer quelque crainte de l'Enfer. *In Hiſtoria illius Cap. VIII. legitur „ Quod Gerhardus cum „ quandoque inſolitam in Rusbrochio erga Deum fiduciam, „ non ex temeritate, timorem foras mittente, conceptam perſpexiſſet, quandoque divini judicii & inferni metum ei incutere multis Scripturæ commemorandis ſententiis attentaverit ". Sed quanto plus ei quandam injicere formidinem connitebatur, tanto vir plus majori in Deum amore ferveſcebat; & tandem reſpondit:* Magiſter Gerharde fixum & certum habe, me ex animo paratum eſſe ad perferenda omnia, quæ Dominus mihi accidere volet, ſive mors ſit, ſive vita, ſive etiam ipſi intolerabiles cruciatus inferorum. Neque enim quicquam mihi vel jucundius, vel melius, vel ſalubriùs judico, nec quicquam aliud vel peto, vel deſidero, quam ut amantiſſimus Dominus Deus meus promtum me ſemper atque paratum inveniat, ad ſuæ arbitrium voluntatis. *Hoc breviter totum viri hujus Principium detegit* (12). Mr. Arnoldus dont j'emprunte tout ceci venoit de dire que Rusbroch s'arrête moins que ne font les autres Myſtiques à la crainte ſervile & à l'activité propre qui en réſulte, & aux exercices inquiets de la Loi, il ne tend qu'à la vertu libre de l'Evangile, & qu'à l'efficace de la nouvelle alliance, de la maniere qu'elle ſe manifeſte par l'onction de l'esprit filial à tout vrai croiant. *Character Myſtici hujus Doctoris* (Rusbrochii) *in multis ad Tauleri ſupra excerptum accedere videtur. Attamen judico, Rusbrochii propoſitionem longè puriorem & vivæ ac fiduciali* fidei in nomen Jeſu in nobis *conformiorem eſſe. Dum minus ac omnes ferè alii antiquorum Myſticorum theologorum, timorem ſervilem & inde orientem propriam activitatem ac legales, anxiasque exercitationes intendat, & è contrario ad liberam Evangelii virtutem & efficaciam Novi Fœderis tantummodo ducat, eo modo, quo hæc ſe per unctionem filialis Spiritus unicuique vere credenti revelat* (13).

(12) Arnold. Hiſt Theol. Myſticæ, *pag.* 313.

(13) *Idem, ibid. p.* 312.

Obſervons en paſſant qu'il n'y a guere de dogme ſur quoi l'on relance avec plus d'exclamations les Myſtiques, que ſur le conſentement à ſa damnation éternelle. Monſr. Jurieu ne s'oublie point là-deſſus (14): mais on l'accuſe d'avoir raporté infidellement les paroles de François de Sales. Conſultez Mr. Arnoldus (15) qui lui reproche cela aſſez fortement, & pluſieurs autres défauts, & ſur tout celui de ſe contredire (16); mais il n'a pas bien entendu cet endroit de la page 158: *Ces paroles de François de Sales font voir le foible de la Theologie de l'Archevesque de Cambray.* Il le traduit ainſi, *hæc verba monſtrant nobis amentiam Archiepiſcopi Cameracenſis:* il faloit traduire, *hæc verba monſtrant nobis locum debilem Theologiæ Archiepiſcopi Cameracenſis.* Il y a beaucoup de diférence entre la folie d'un homme, & le foible de ſes dogmes.

(14) *Dans ſon* Traite Hiſtorique ſur la Theologie Myſtique, *imprimé à Rotterdam l'an* 1699.

(15) Arnold. Hiſt Theol. Myſticæ, *pag.* 543 *& ſequent.*

(16) *Idem, ibid. pag.* 537 *& ſeq.*

(*E*) *On veut qu'il ait fait des miracles, & l'on a tâché de le faire béatifier.*] C'eſt ce que vous trouverez dans ces paroles Latines: *Plura de Vita & Miraculis ſancti hujus viri, poſt* Henr. à Pomerio, Marcus Maſtelinus, *ejusdem loci Religioſus, in ſuo Necrologio Viridis Vallis lib. II. cap. I. & ſeqq. Deſcripſit & acta Vitæ ejusdem* Thomas de Jeſu, *Carmelita Excalceatus, Gregorio XV. pro obtinenda illius beatificatione præſentata* (17).

(17) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. *p.* 557.

(*F*) *J'indique les fautes de Moreri, & de l'Auteur des Eſſais de Litérature.*] I. Il ne faloit pas dire que le village de *Ruisbroeck* eſt *ſur la Sambre dans le Brabant.* Il ſeroit fort dificile de trouver ſur le rivage de la Sambre quelque village qui apartienne au Brabant; mais en tout cas cela ne conviendroit point à la patrie de Rusbrochius. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Senne entre Bruxelles & Hall. Valere André & le Pere Labbe qui ont été les originaux de Mr. Moreri dans cet Article marquent cela en termes exprès. Comment donc a-t-il pu croire qu'un lieu ſitué entre ces deux villes fût ſur la Sambre? II. Quand on dit que Rusbrochius *fut premierement Prêtre & Vicaire de l'Egliſe de Sainte Gudule,* on ne fait pas aſſez d'attention à ces paroles de l'Original qu'on veut traduire *fuit primo Eccleſiæ D. Gudilæ Vicarius & Presbyter* (18). Je croi qu'elles ſignifient qu'il fut ſucceſſivement Vicaire & Curé de l'Egliſe de Sainte Gudule; car il eût été inutile ce me ſemble de remarquer qu'il étoit Prêtre pendant qu'il étoit Vicaire d'une Egliſe paroiſſiale. En tout cas, Mr. Moreri a transpoſé mal à propos les deux qualitez de Rusbrochius, il a mis celle de Prêtre devant celle de Vicaire en dépit de Valere André qu'il copioit. III. On ne conoit point de *Monaſtere de Val-vert* au voiſinage de Bruxelles: celui dont Rusbrochius fut Prieur ſe nomme *Groendal.* Valere André le latiniſe par *Viridis-Vallis;* mais Mr. Moreri ne devoit pas tourner en François ce Latin-là: il devoit donner le nom vulgaire de ce Couvent. Mr. du Pin n'a pas eu raiſon de dire que Rusbrochius a été Prieur *du Monaſtere des Chanoines Reguliers de Wavre dans la foret de Soignies* (19); car Wavre n'eſt point dans cette forêt, & c'eſt un Prieuré de Benedictins: & après tout c'eſt de Groendal, & non pas de Wavre, que Rusbrochius a été Prieur. On doit dire en François *la Foret de Soigne,* ou *de Soignies,* & non pas *de Sognien* comme a fait Mr. Moreri. V. Denys le Chartreux n'eſt pas du nombre de ceux qui ont traduit en Latin les Ouvrages de Rusbroch. VI. Rusbroch mourut à l'âge de quatre-vingts-huit ans, & non pas à l'âge *de quarante-huit* (20). VII. Au lieu de citer Marc Maſtelin *in Necro Viridis Vallis,* il le faloit citer *in Necrologio Viridis Vallis.* VIII. Il faloit citer le II Livre Article XIII de Denys le Chartreux *de Donis Spiritus Sancti,* & non pas le I Livre, Article III.

(18) *Idem, ibid. p.* 555.

(19) Du Pin, Biblioth. *Tom. X I, pag. m.* 84.

(20) *Cette faute ſe trouve dans l'Edition de Paris* 1699; *mais non pas dans les précédentes.*

L'Anonyme, qui a commencé au mois de Juillet 1702 de publier à Paris *Eſſays de Littérature pour la connoiſſance des Livres,* a donné l'Article de Rusbrochius dans les Eſſais de Novembre de la même année (21). Ce n'eſt presque qu'une Paraphraſe du Moreri; il eſt tombé dans les ſix prémieres fautes que je viens de remarquer, & il y en a joint d'autres qui ſont très-groſſieres. I. Il dit que les Oeuvres de Rusbrochius imprimées à Cologne l'an 1552, & l'an 1609, ſont *in* 4. Cela n'eſt vrai que de l'Edition de 1609: l'autre eſt *in folio.* II. Il ignore l'Edition de Cologne 1692. III. Il dit qu'*on a remarqué que* Gerſon *étoit ſi prevenu contre cet Auteur, qu'il ne pouvoit pas même en entendre parler.* Mr. du Pin au contraire aſſûre que Gerſon *avoüa en ſuite qu'on pouvoit excuſer* Rusbroch (22). IV. L'Anonyme veut qu'il y ait eu un Jean Rusbach, qui a été confondu avec Jean Rusbroch. Il donne à ce Jean Rusbach les Livres ſuivans, *Tractatus de præcipuis virtutibus. Liber de fide & judicio. De quatuor tentationibus. De ſeptem cuſtodiis. De ſeptem gradibus amoris. De perfectione filiorum Dei. Regnum amantium Deum. De vera contemplatione. Epiſtolæ & cantiones.* Il aſſure que Rusbroch *fleuriſſoit l'an* 1390, *comme l'a remarqué Tritheme qui l'a auſſi confondu avec Jean Rusbach:* néanmoins il venoit de dire que *Rusbrochius mourut jeune,* que *ce fut l'an* 1381 *âgé de* 48 *ans, contre l'avis de Tritheme qui ne place ſa mort qu'en* 1390 (23). Il prétend que pluſieurs Auteurs ont obſervé qu'il faloit faire cette diſtinction entre Jean Rusbach, & Jean Rusbroch. Il ajoûte qu'outre cela il a pour garand *Conrad Gesner dont la Bibliotheque eſt tres eſtimée, & qui conſtamment connoiſſoit mieux les Auteurs de ſon païs qu'aucun autre Annaliſte.* C'eſt faire en peu de mots beaucoup de fautes; car en 1 lieu la Bibliotheque de Gesner ne contient quoi que ce ſoit de Jean Rusbach, & en 2 lieu Gesner étoit Suiſſe, & non du païs de Jean Rusbroch, & notre Auteur ne dit rien de la patrie de ſon prétendu Jean Rusbach. Veut-il qu'on le faſſe Suiſſe, & qu'on infere cette conſéquence de ce qu'il a dit de Gesner? Mais en ce cas-là il faudroit auſſi conclure que Rusbroch étoit du païs des Suiſſes. En 3 lieu, il confond avec Gesner ceux qui ont abrégé ſa Bibliotheque, & qui y ont ajoûté de nouveaux Articles: ce ſont eux qui parlent, non ſeulement de *Joannes Rusbachius,* mais auſſi de *Joannes Rusberus,* comme de deux Ecrivains diſtincts de *Joannes Rusbrochius.* Ils s'abuſent lourdement: ils coupent un Auteur en trois, comme le Pere Labbe le conjecture fort bien (24). Les Livres qu'ils attribuent à ce Jean Rusbachius, & dont ils marquent l'Edition de Cologne 1552 *apud hæredes Quenteli,*

(21) *Pag.* 132 *& ſuiv.*

(22) Du Pin, Bibliotheq. *Tom. X I, pag.* 84.

(23) *C'eſt là que* Tritheme *place l'état floriſſant, & non pas la mort, de Rusbrochius.*

(24) Labbe, de Scriptor. Eccleſ. *Tom. I, pag.* 604.

des Noces ſpirituelles: on n'aura qu'à conſulter Mr. du Pin, qui expoſe en peu de mots ce qu'il ſufit de conoître là deſſus (*g*).

(*g*) Du Pin, Bibliotheq. *Tom. XI, pag.* 84 *Edit. de Hollande.*

teli, ſe trouvent dans l'Edition des Ouvrages de Jean Rusbroch faite à Cologne l'an 1552 chez les mêmes Imprimeurs. Et pour ce qui eſt du Livre qu'ils attribuent à Jean Rusberus *de ornatu ſpiritualium nuptiarum libri* 3, il eſt hors de doute que c'eſt un Ouvrage de notre Rusbroch (25): l'Auteur des Eſſais en convient lui-même (26).

(25) *Voiez* Valere André, Bibliothec. Belgica, *pag.* 556.

(26) Eſſais de Literature, *Nov.* 1702, *pag.* 136.

RUSSILIEN (Tibere) en Latin *Ruſſilianus*, Philoſophe très-ſubtil & très-hardi, a vécu au XVI Siecle. Il étoit Calabrois, & il fut l'un des plus fameux Diſciples d'Auguſtin Niphus. Il étoit ſi prompt & ſi bruſque, que lors qu'il diſputoit avec d'autres Etudians il en venoit quelquefois aux mains, ce qui fit que Niphus, par une turlupinade qui en ce tems-là pouvoit paſſer pour une fort bonne pointe, le nommoit *Turberius* (*a*) au lieu de *Tiberius* (*b*). Il eut l'ambition d'imiter Jean Pic, & peut-être même de bien renvier ſur lui; car il expoſa à la diſpute publique dans pluſieurs Colleges d'Italie quatre cens Propoſitions tirées de preſque toutes les Sciences (*c*). Les Inquiſiteurs en frémirent, comme ils avoient fait à l'égard d'une ſemblable démarche de Jean Pic, & ils trouvérent fort étrange que Ruſſilien dans une ſi grande jeuneſſe eut le front de ſoutenir pluſieurs ſentimens qui leur paroiſſoient impies (*A*). Ils lui ſuſcitérent des perſécutions qui ne l'étonnérent pas, & il eut le courage de publier contre les Moines une Apologie très-piquante (*B*). J'ai cité ailleurs (*d*) une Harangue où il introduit la Philoſophie qui répréſente ſes griefs à Leon X.

(*a*) *C'eſt-à-dire Auteur de Troubles.*

(*b*) Auguſt. Niphus de Viro aulico, *Cap. LIX, pag.* 316.

(*c*) *Voiez* Naudé, *in* Judicio de Aug. Nipho, *p.* 40.

(*d*) *Dans la Remarq.* (*B*) *du* I *Article* Niphus.

(*A*) *Les Inquiſiteurs . . . trouvérent fort étrange . . . . qu'il eut le front de ſoutenir pluſieurs ſentimens qui leur paroiſſoient impies.*] Il ſoutenoit que Jeſus-Chriſt, eu égard à la complexion du corps, & à la ſuite de ſa vie, étoit ſoumis aux influences des aſtres; que le tems & que le ciel n'avoient point de commencement; que le déluge de Noé n'étoit point un accident ſingulier. Il renouvela pluſieurs des Propoſitions de Jean Pic qui avoient été condamnées. C'eſt ce que témoigne Gabriel Naudé. *Tam ardenter Pici Mirandulani veſtigiis inſtitiſſe certum eſt, ut non ſecus ac ille, propoſitiones ſupra quadringentas, ex omni ferme ſcientiarum genere ſelectas, publicis in Italiæ Gymnaſiis, diſputandas propoſuerit; ſed invitis tamen ac fremeutibus, quemadmodum etiam Pico contigerat, ſacris fidei quæſitoribus, qui patienter ferre non poterant, ab hoc tam præcocis ut ſapientiæ, ſic ætatis Philoſopho, Chriſtum quoad ſui corporis temperiem, & vitæ mortisque hiſtoriam legibus Aſtrorum ſubjici: Tempus, & Cœlum, durationis æternæ conſtitui; Inundationem illam univerſalem, quam nos Chriſtiani ſemel dumtaxat accidiſſe contendimus, ſannis, & dicacibus verbis excipi, quaſi certis temporum inclinationibus reverti ſolitam: Cætera denique Placita quæ dudum à Pico in medium propoſita, temeritatis, & hæreticæ labis damnata fuerant, rurſum in ſcenam, Academicarum concertationum palæſtram, revocari* (1). Mr. Heidegger l'accuſe d'avoir ſoutenu l'opinion d'un certain Henri Mechlinius Diſciple d'Albert le Grand, que le Deluge étoit arrivé par la vertu de la conjonction de Jupiter & de Saturne à l'extrémité du ſigne du Cancer vis à vis de la conſtellation du Navire. *Et Mechlinius quidem in Commentariis, quos edidit in magnas Albumaſaris conjunctiones, refert, ſe inveniſſe ex aſtronomicis ſupputationibus, quod Noëticum Diluvium præceſſerit conjunctio quædam Aſtrorum, generalem Aquarum Illuvionem inducens, nimirum Jovis & Saturni in fine Cancri, e regione Argolicæ Navis per quam etiam Arca Noë ſignificatur. Verùm hanc Sententiam ſuperiori ſeculo à Tiberio Calabro defenſam refutavit Hieronymus Armellinus Dominicanus, edito peculiari adverſus eum volumine, in quo eam tamquam hæreticam æſtuante ſtomacho damnavit* (2).

(*B*) *Il eut le courage de publier contre les Moines une Apologie très-piquante.*] Continuons de faire parler Gabriel Naudé. *Quamobrem ſeveriùs in illum, & diligentiùs inquirere cœperunt, ſed eo tamen veluti dubiæ pugnæ exitu, ut Tyberius edito adverſus cucullatos Apologetico, talem enim libello ſuo titulum eſſe voluit, & opiniones ſuas liberiùs quàm anteà fecifſet propugnaſſe, & acriùs ejusmodi cenſores ſuos, quàm rationi conſentaneum eſſet, pupugiſſe videretur* (3).

(1) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *p.* 40.

(2) Heideg. ger Hiſtor. Patriarch. Exercitat. XVII, *pag.* 538 *Tom.* I: *il dit la même choſe dans ſa Diſſertation* de Signis cœleſtibus, *pag.* 678.

(3) Naudæus, *in* Judicio de Nipho, *pag.* 41.

RUTILIE, Dame Romaine, ſœur de ce Publius Rutilius qui ſoufrit ſi conſtamment l'injuſtice de ſon exil, & femme de Marcus Aurelius Cotta, eut un fils de grand mérite, & qu'elle aima tendrement, & dont elle ſuporta la perte avec beaucoup de courage (*a*). Seneque l'a propoſée en exemple (*A*). Ciceron avoit voulu faire la même choſe; mais n'étant pas aſſez éclairci du fait, il s'en informa à Pomponius Atticus qui ne fut l'en bien inſtruire (*B*). Comme on n'a point l'Ouvrage où il vouloit faire entrer notre Rutilie (*b*), nous ne ſavons pas s'il trouva toutes les lumieres qu'il cherchoit, & s'il parla d'elle effectivement; mais il eſt fort vraiſemblable qu'il le fit. Ce qu'il y a de ſingulier eſt qu'on prétend qu'il demanda à être inſtruit ſur des circonſtances qu'il avoit déjà débitées dans ſes Ouvrages (*c*). Ceci montreroit que même les grans Auteurs oublient les choſes qu'ils ont publiées.

(*a*) *Voiez la Remarque* (*A*) *vers la fin.*

(*b*) *C'eſt celui* de Conſolatione.

(*c*) *Voiez la Rem.* (*B*).

(*A*) *Seneque l'a propoſée en exemple.*] C'eſt dans le Livre qu'il écrivit pendant ſon exil pour conſoler ſa bonne mere. Il l'exhorte à imiter entre autres Dames courageuſes notre Rutilie. *Rutilia*, dit-il (1), *Cottam filium ſecuta eſt in exſilium, & usque eo fuit indulgentia conſtricta, ut mallet exſilium pati, quàm deſiderium: nec ante in patriam, quàm cum filio rediit. Eumdem jam reducem, & in Rep. florentem tam fortiter amiſit, quam ſecuta eſt: nec quisquam lacrimas ejus poſt elatum filium notavit. In expulſo virtutem oſtendit, in amiſſo prudentiam, nam & nihil illam à pietate deterruit, & nihil in triſtitia ſupervacua ſtultaque detinuit. Cum his te numerari feminis volo, quarum vitam ſemper imitata es &c.* On me permettra, je m'aſſûre, de mettre ici un Paſſage du Pere Senault: je le tire de ſon Traité de l'Uſage des Paſſions, à l'endroit où il explique les caracteres du deſir. „ L'exil eſt ſans doute une des plus „ cruelles peines que la juſtice ait inventées pour punir „ les coupables: il nous ſepare de tout ce que nous ai„ mons, & il ſemble qu'il ſoit une longue mort qui ne „ nous laiſſe un peu de vie que pour nous rendre plus „ miſerables. Cependant il s'eſt trouvé une mere qui ai„ ma mieux ſouffrir la rigueur de ce tourment que la vio„ lence du deſir, & qui voulut accompagner ſon fils en „ ſon banniſſement, pour n'être pas condamnée à regret„ ter ſon abſence, & à ſouhaiter ſon retour ". Mais qui avoit dit au Pere Senault qu'en accompagnant ſon fils elle s'exempta de la peine de ſouhaiter qu'il revint à Rome? Au reſte, le fils de Rutilia s'apelloit Caïus Aurelius Cotta. Ce fut un bon Orateur (2): il fut bani pendant les querelles de Marius & de Sylla, & revint à Rome lors que le parti de ce dernier y triompha. Il fut Conſul l'an de Rome 678. Il eſt probable qu'il mourut deux ans après d'une bleſſure qui ſe rouvrit, ce qui le priva de la gloire du triomphe qu'on lui avoit décerné (3). Il n'eſt point le Cotta Interlocuteur de Ciceron dans les Livres *de Natura Deorum* comme Glandorp le débite (4).

(*B*) *Il s'en informa à Pomponius Atticus qui ne ſut l'en bien inſtruire.*] Il vouloit ſavoir ſi Rutilie étoit morte avant ou après ſon fils. *Rutilia vivo ne C. Cotta filio ſuo mortua ſit? an mortuo? Pertinent ad eum librum quem de luctu minuendo ſcripſimus* (5). Dans une autre Lettre il ſe ſert de ces paroles; *de Rutilia, quoniam videris dubitare ſcribes ad me cum ſcies, ſed quam primum* (6). La Note de Corradus eſt trop curieuſe pour ne devoir pas être raportée: *Mortuo mortua eſt . . . quod mirum Ciceronem quæſiſſe quum in libris oratoriis jampridem ſcripſiſſet Cottam ipſum ſibi ſermonem illum retuliſſe: quin Atticus etiam dubitabat quum tamen uterque & Cottam & Rutiliam vidiſſet* (7).

(1) Seneca, de Conſolatione ad Helviam, *Cap. XVI, pag. m.* 787.

(2) Cicero de Oratore, *Libr. I, Cap. VIII*; *& in* Bruto, *Cap. XXX. Voiez* Corradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 310 *& ſeq.*

(3) *Conſultez* Sigonius, *in* Faſtis Conſul. *ad ann.* 678, 680.

(4) Glandorp Onomaſt. *pag.* 144.

(5) Cicero, Epiſt. XX *Libri XII* ad Atticum.

(6) *Idem*, Epiſt. XXII *ejusd. Libri.*

(7) Corradus in Epiſt. XX *Libri XII* ad Atticum, *pag.* 328 *Edit. Graviana.*

SABEL-

S.

SABELLICUS (MARC ANTOINE COCCIUS) a fleuri parmi les Savans vers la fin du XV Siecle. Il étoit fils d'un Maréchal, & il nâquit dans une petite ville (a) d'Italie sur le Teverone. Il s'apliqua de si bonne heure à l'étude avec tant d'ardeur qu'il fut capable de regenter une Ecole dans Tivoli avant que d'avoir de la barbe. Aiant gagné quelque argent par cette pédagogie, il alla à Rome pour profiter des Leçons de Pomponius (b), qui l'admit dans son Academie avec les cérémonies ordinaires, & nommément avec celle de l'imposition d'un nouveau nom. Ce fut celui de Sabellicus. Le nouvel Académicien de Pomponius reforma son style dans cette Ecole. Il sortit de Rome pour aller enseigner dans Udine proche d'Aquilée. Il se fit connoître par quelques Ouvrages si avantageusement que les Magistrats de Vicence lui offrirent une pension deux fois plus grande, & l'attirérent par ce moien dans leur ville pour la Profession des belles Lettres. Il n'y demeura guere; car il se vit appellé par le Sénat de Venise pour deux emplois honorables & lucratifs: l'un étoit celui d'écrire l'Histoire de la République, l'autre étoit celui d'enseigner les belles Lettres. Il s'aquita mieux du dernier que du prémier; car son Ouvrage Historique fut rempli de flateries, & de mensonges (*A*). Il entreprit ensuite de composer une Histoire Universelle depuis le commencement du monde, & s'apliqua à ce travail jusques à sa mort. Cet Ouvrage a vu le jour, & n'est pas fort estimé (*B*). Sabellic mourut de la vérole à l'âge d'environ soixante & dix ans (*C*). Ne se fiant pas à son batard pour sa sépulture il fit lui-même graver son Epitaphe sur la pierre de son Tombeau. C'est une Inscription qui n'est pas assez modeste (c) (*D*). Il avoit été Bibliothécaire du Cardinal Bessarion (d). Ses yeux avoient la même vertu que ceux de Tibere (e); car en s'éveillant la nuit il voioit distinctement ses Livres & toute sa chambre pendant quelque tems (f). On imprima toutes ses Oeuvres à Bâle l'an 1560 (*E*) en quatre Volumes *in folio*. Il témoigna en mourant que comme Auteur il avoit la même tendresse que les peres qui sentent plus d'amitié pour les plus infirmes de leurs enfans, que pour les mieux faits. Car il recommanda l'impression d'un Manuscrit qui n'étoit capable que de lui faire du deshonneur. Egnatius son Collegue le fit imprimer, & on l'en blâma (*F*). Vous

(a) *On la nomme en Latin* Vicus Varronis, *ou* Vicus Valerius. *Voiez* Leandre Albert, Descriptio Ital. *pag. m.* 224.

(b) *C'est ainsi que* Paul Jove *le nomme. C'est le fameux* Pomponius Lætus.

(c) *Tiré de* Paul Jove, *in* Elog. Viror doctor. *Cap. XLVIII, p.* 114, 115.

(d) Freherus, *in* Theatro, *pag.* 1434.

(e) Sueton. *in* Tiberio, *Cap. LXVIII.*

(f) Pierius Valerianus, *in* Hieroglyph. *apud* Freherum, *in* Theatro, *pag* 1434, *assûre qu'il le lui avoit ouï dire.*

(*A*) *Il s'aquita mieux du dernier que du prémier; car son Ouvrage Historique fut rempli de flaterie, & de mensonges.*] Il étoit paié pour être sincere & exact à l'égard de ses Ecoliers, mais non pas pour l'être à l'égard des narrations: de là vint qu'il remplit mieux son devoir en qualité de Régent, qu'en qualité d'Historiographe. *Nec ibi diu mansit, evocante Senatu Veneto, ea conditione, ut civitatis res gestas à fine Justiniani conscriberet, & trecentis aureis in gymnasio profiteretur. In hoc munere perutilem juventuti operam præstitit, quum in altero adulatione parum sobria rerum veritatem adumbrasse videretur* (1). Scaliger le pere l'accuse d'avoir avoüé que l'argent des Venitiens étoit la source des lumieres historiques qui le dirigeoient ou à publier ou à suprimer les choses. C'est ainsi que je paraphrase un peu librement ces cinq Vers Latins,

Venalis item penna Sabellii latronis,
Qui dat, adimitque, ut libitum, cuique quod vult.
Falsa qui rogatus, undenam tot esset ausus?
Monstrans Venetum perditus aureum nomisma,
Te, inquit, quoque lux hac faceret loqui si haberes (2).

(*B*) *Son* Histoire Universelle *n'est pas fort estimée.*] Paul Jove dit que c'est un Ouvrage où les matieres sont si pressées qu'elles n'y paroissent que comme des points. C'est le défaut ordinaire de ceux qui s'engagent à renfermer l'Histoire de tout le Monde dans un ou dans deux Volumes. Ils étranglent tous les faits, ils ne dévelopent rien, tout devient obscur sous leur plume. Lisez ces paroles de Paul Jove, *Sed in Enneadibus omnium temporum, ab orbe condito memoriam complexus, uti necesse fuit, ingenti operis instituto festinanter indulgenti, res illustres praclara cognitione dignissimas perobscura brevitate adeò vehementer offuscavit, ut excitatam uberrimo titulo legentium cupiditatem passim eluserit, quum omnia in acervum angustissimè coarctata, nequaquam certa effigie; sed exiguis tantùm punctis, & lineis annotata designentur* (3).

(*C*) *Sabellic mourut de la vérole à l'âge d'environ soixante & dix ans.*] L'Auteur qu'on vient de citer ne dit pas en quelle année, mais Vossius prouve que ce fut l'an 1506 (4). Pierius Valerianus a été plus retenu que Paul Jove sur la qualification de la maladie, il n'a point dit que ce fut un mal Vénérien; il est vrai que la description qu'il en donne contient plusieurs phénomenes que l'on explique heureusement par l'Hypothese de Paul Jove. Voici les termes de Valerianus. *Eò plus infortunii, & ærumnarum pertulit Sabellicus, vir ille scriptorum copia, & elegantia multò clarior, quàm mea ulla possit commendatione crescere, miserabilem vitæ finem eum sortitus est, quod putrida, perniciosaque correptus elephantiasi per annos aliquot miserabiliter cruciatus, interclusa vocis via, cæterisque tam spiritus, quàm cibi meatibus computrescentibus, gutturisque corruptis omnibus organis, venisque corrosis, non sine cruciabili tormento annos aliquot peregit, eaque tabe demum confectus interiit* (5). Paul Jove ne marchande pas tant: voiez la marge (6). Vossius observe que dans la Liste des Historiens d'Udine on assûre que Sabellicus écrivit jusques en l'année 1513: cela est démenti par deux Lettres de Pierre Bembus écrites l'an 1506, qui font mention de la mort de Sabellicus. La Lettre cinquieme du IV Livre (7) marque qu'il mourut le 17 d'Avril 1506. Le même Vossius raporte que Leandre Albert témoigne que Sabellicus survêquit trois ans à la conclusion de ses Ennéades qu'il avoit conduites jusques à l'année 1504. Je trouve dans Leandre Albert que ces Ennéades furent conduites jusqu'en 1507 & que l'Auteur mourut en la même année. J'ai consulté non seulement la Version Latine (8) imprimée à Cologne l'an 1567; mais aussi l'Original Italien au feuillet 149 de l'Edition de Venise *in quarto* 1561.

(*D*) *Une Inscription qui n'est pas assez modeste.*] Si un autre que lui l'eût faite (9), on la laisseroit passer. Quoi qu'il en soit, la voici:

Quem non res hominum, non omnis ceperat ætas;
Scribentem capit hac Coccion urna brevis.

M. Anton. Coccius Sabellicus vivus sibi F. (10).

(*E*) *On imprima toutes ses Oeuvres à Bâle l'an* 1560.] Cette Edition en quatre Volumes *in folio* chez Hervagius avoit été précédée l'an 1538 par une Edition en deux Volumes *in folio*, chez le même Hervagius; mais celle-ci ne contenoit que les Ennéades, & les dix Livres d'Exemples (11), avec une *Historica Synopsis*, qui continuoit les Ennéades jusques à l'année 1538. Cette Continuation fut faite par Gaspar Hedion. L'Edition de l'an 1560 fut dirigée par Celius Secundus Curion (12), qui y joignit une Continuation des Ennéades jusqu'à cette année-là. Le quatrieme Tome comprend presque tous les Opuscules de Sabellicus. Je dis presque; car on n'y inséra point sa Paraphrase de Suetone (13) accompagnée de Notes, ni ses Observations critiques sur divers Auteurs. Elles sont divisées en deux Livres, & ont été imprimées plusieurs fois, & nommément à Venise l'an 1508 *in folio*. Badius les inséra dans une Compilation de pareils Ouvrages l'an 1511. Gruterus les a insérées au prémier Volume de son Thrésor (14). Au reste, ceux qui mettent les Ennéades de cet Auteur entre les Livres qui ont été imprimez peu de tems après l'invention de l'Imprimerie s'abusent très-lourdement. Mr. Beughem parle d'une Edition de cet Ouvrage faite à Maience l'an 1442. *Sabellicus. Historiæ Enneades septem* (15). Il est vrai qu'il en doute: mais il faloit dire positivement que c'est un mensonge; car *Sabellicus en 1442 n'avoit pas encore sept ans, & lorsqu'il fit imprimer ces 63 livres de son Histoire, il les dedia au Doge de Venise Augustin Barbadigo qui ne fut élevé à cette dignité que l'année* 1486 (16).

(*F*) *Il recommanda l'impression d'un Manuscrit ..... Egnatius ..... en fut critiqué.*] Voici le Titre de cet Ouvrage (17): MARCI ANTONII COCCII SABELLICI *de omnium gentium omniumque seculorum insignibus memoriaque dignis factis & dictis exemplorum libri X. Quæ ad vitæ mores, prudentiam sapientiamve comparandam conducunt plurimum. Iccirco quum omnibus qui illo libero beatoque literarum ocio perfruuntur, tum vero inprimis qui vel adolescentiam in scholis, vel populum in concionibus docent utilissima sunt* (α).

§ (α) J'ignore si l'édition de Bâle *in 8*, 1541. a conservé la

(1) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. XLVIII, p.* 114, 115.

(2) Jul. Cæsar Scaliger, de regnor. eversionibus, *pag.* 329, *Part. II* Poëmat. *Edit.* 1591.

(3) Jovius, Elog. *Cap. XLVIII, pag.* 115.

(4) Vossius, de Historicis Latin. *pag.* 670.

(5) Pier. Valerianus, de Litterat. Infelicitate, *Libr. I, pag.* 28.

(6) *Ad septuagesimum fere annum pervenit Gallica tabe ex vaga Venere quæsita non obscure consumptus.* Jovius, Elogior. *Cap. XLVIII, pag.* 115. *Voiez aussi les Vers de* Latomus *qu'il raporte.*

(7) *Pag. m.* 531.

(8) *A la page* 224.

(9) *Insigne quidem & meritum elogium sed certe honestius si alieni ingenii pietas inscripsisset.* Jovius, *in* Elog *Cap. XLVIII, pag.* 115.

(10) *Voiez* Freherus, *in* Theatro, *pag.* 1434.

(11) *J'en parle dans la Rem.* (*F*).

(12) *Et non pas* Carion *comme l'apelle* Niccolo Toppi *dans ses* Additions à la Bibliotheque de Naples, *p.* 164.

(13) *Elle a été souvent imprimée à part, & incorporée dans les Editions* Variorum, *même dans celle de Paris chez Sebastien Cramoisi* 1610 in folio.

(14) *Voiez le* Toppi, *ubi supra.*

(15) Beughem, Incunab. Typograph. *pag.* 150.

(16) Chevill. Origine de l'Imprimerie de Paris, *p.* 21.

(17) *Je l'ai de l'Edition de Bâle* 1541 in 8.

Vous trouverez un Eloge magnifique de Sabellicus dans Jaques Philippe de Bergame son contemporain (*g*). Monsr. Moreri a fait quelques fautes (*G*).

(*g*) Jacob. Philippus Bergomas, *in* Supplemento Chronicorum, *pag.* 435, 436, *Edit. Veneta* 1506 *apud* Leonard. Nicodemum, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 165.

la date de la Préface d'Egnatius. Dans mon édition, qui est de Strasbourg, *in* 4. grand papier, 1518. cette Préface est datée du dernier de Décembre 1508. Le titre du Livre est: *Marci Antonii Coccii Sabellici Exemplorum libri decem, ordine, elegantia, & utilitate præstantissimi. Ad Christianæ pietatis augmentum & decus.* REM. CRIT.

Jamais Livre ne mérita mieux que celui-ci qu'on lui apliquât cette pensée de Pline: *Inscriptiones propter quas vadimonium deferi possit. At cum intraveris, dii deæque quam nihil in medio invenies* (18)! On nous le donne comme un Ouvrage très-utile à tous ceux qui étudient, mais principalement à ceux qui régentent une Classe, & aux Prédicateurs. Je croi qu'en effet il peut servir à ceux qui ont à dicter des thêmes à de petits Ecoliers. Parlons d'Egnatius qui le publia. On trouva étrange sa conduite: les uns le blâmérent d'inconstance sous prétexte qu'il y avoit eu entre lui & le défunt une longue inimitié. Ils desaprouvérent qu'il eût changé de passion, & qu'il eût révêtu le personnage de bon ami en rendant de bons offices au Manuscrit de Sabellicus. D'autres prétendirent qu'il ne l'avoit publié que par un reste de haine, & qu'il savoit bien que l'impression d'un tel Livre terniroit la gloire de son Auteur. Il se justifia dans une Préface (19). Il soutint que la constance ne demande pas qu'un homme mortel nourrisse des inimitiez immortelles, & qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de sortir de la servitude de ses passions. Il ajoûta qu'à moins que d'avoir un cœur de bronze, on eût été attendri par les prieres du mourant, & que pour lui il en fut si pénétré qu'il ne se sentit pas capable de réfuser le bon office qui lui étoit demandé pour le Manuscrit. Il nous dira mieux lui-même sa pensée. *Nos verò cum aliis honestissimis causis adducti, & prius Sabellicum funebri laudatione prosecuti sumus, & nunc pro virili opus hoc emendavimus. Cujus editionem moriens mihi ad se accersito, & gratam recordationem pietatis in se Michaelis Trivisani Nicolai filii, qui sub eo non parvo tempore meruerat, quique opus hoc lituris plenum exscribendum curarat, commendavit, ut tam obstinatum, tam durum, tam denique ferreum esse putem neminem, quem suprema illa vox moribundi hominis, atque adeò ab omni suspitione immunis non emollisset: me certe adeò emolliit, ut nihil pro humanitatis jure negare homini præsertim jam morienti potuerim majorem hoc facto laudem à bonis sperans, quàm quicquid de me Amasinii, & Rabirii isti recentes oblatrent attendens* (20).

(18) Plinius, *in Præf* Natur. Histor.

(19) *Elle est à la tête du Livre de Sa*bellicus.

(20) Egnatius, *in Præfat. sub fin.*

(*G*) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. La patrie de Sabellicus n'est pas *un petit bourg*: Leandre Albert (21) témoigne que c'est une place forte tant par sa situation, que par les ouvrages qu'on y a faits (22); & il ajoûte qu'en 1533, Louis de Gonzague Général des troupes de Clement VII l'assiégea & y fut tué d'un coup de canon. II. La maniere dont on réfute ceux qui disent que Sabellicus descendoit *de la famille des Cocceiens* est très-mauvaise. Moreri assûre qu'il *est assez croiable* que Sabellicus étoit fils d'un pauvre Maréchal, *si on ne regarde que le surnom de Coccius qui ne se trouve proprement que dans les épitaphes & sur le tombeau qu'on lui éleva après sa mort.* Qui a jamais vu raisonner d'une telle sorte? Le surnom de Coccius ne se trouve proprement que dans les Epitaphes, &c, donc il est assez croiable que le pere de Sabellicus étoit un pauvre Maréchal. Voici une autre faute de raisonnement. Monsr. Moreri supose que si le surnom de Coccius eût apartenu à la famille de Sabellicus, on pourroit justement croire que cet homme descendoit de la famille des Cocceiens. Quelle absurdité! Ajoûtons à cela deux fautes de fait. Il est sûr que Sabellicus prit pendant sa vie le surnom de Coccius, & que l'Inscription de son Tombeau ne fut pas faite après sa mort. Il la fit graver lui-même. III. Il n'instruisit point *les jeunes enfans dans les petits bourgs*, mais à Tivoli qui est une ville episcopale. IV. *Nous avons de lui* Historia Enneadum *en XI Livres depuis le commencement du monde jusqu'en* 1504. Ce sont les paroles de Moreri, & il ne se peut rien dire de plus absurde. Il avoit lu dans Vossius que Sabellicus s'est rendu célèbre principalement par son Histoire d'onze Ennéades (23), c'est-à-dire, par une Histoire divisée en onze Ennéades, & il s'est imaginé qu'il s'agissoit d'une Histoire divisée en onze Livres, qui comprenoit les actions des Ennéades. Il faut savoir que Sabellicus affectant l'imitation des Anciens voulut diviser sa Composition non pas de dix en dix Livres, ou en Décades (24) comme Tite Live, mais de neuf en neuf, ou en Ennéades. V. C'est pervertir le sens de Paul Jove, & très-mal juger du fond, que d'oser dire que l'Epitaphe que Sabellicus se fit *est assez raisonnable, mais modeste* (25).

Notez que beaucoup de gens ont bronché comme Moreri sur le Passage de Vossius à l'égard des Ennéades. Zeillerus nous dit que Sabellicus est l'Auteur de l'Histoire de deux Ennéades, *cujus maxime celebratur historia Enneadum II* (26) & Konig qu'il a laissé onze Livres d'Ennéades (27).

(27) Konig, Biblioth. *pag.* 712.

(21) Leand. Albert *in* Descript. Ital. *pag. m.* 214.

(22) *Castellum nunc est cum naturæ loci tum operæ munitissimum.* Idem, ibidem.

(23) *Maxime celebratur historia Enneadum XI.* Vossius de Hist. Lat. *pag.* 690. *Notez que la derniere Enneade ne contient que II Livres.*

(24) *Notez qu'il divisa en Décades son* Histoire de Venise. *Elle en contient III entieres, & III Livres de la IV.*

(25) *Peut-etre que les Imprimeurs ont oublié quelques mots, & que Moreri avoit dit* mais non pas assez modeste.

(26) Martinus Zeillerus de Hist. *Parte I, pag.* 127.

SABEUS (FAUSTE) né au païs de Bresce en Italie, se fit tellement estimer par son savoir que Leon X l'appella à Rome pour le faire Garde de la Bibliotheque Vaticane. Il travailla utilement à l'augmentation de cette Bibliotheque, aiant fait dans cette vue plusieurs voiages longs & pénibles. Il en fut très-mal récompensé, & il murmura hautement de cette disgrace (*A*); mais ses plaintes ne firent point d'impression sur l'esprit de quatre autres Papes qui l'arrêtérent à leur service. Ils ne l'avancérent point, & ils lui donnérent sujet de renouveler ses murmures contre le mauvais état de ses affaires. Il mourut à Rome âgé de quatre-vingts ans sous le Regne de Paul IV (*a*). On a quelques Livres de sa façon (*B*). J'ai dit en un autre lieu (*b*) la part qu'il eut à la prémiere Edition d'Arnobe.

(*a*) *Tiré della* Libraria Bresciana nuovamente aperta da Leonardo Cozzando, *Parte I, pag.* 108, 109. *Ce Livre fut imprimé à Bresce l'an* 1685. Ghilini *a fourni tout cela à* Cozzando.
(*b*) *Dans la Remarque (E) de l'Article* ARNOBE.

(*A*) *Il en fut très-mal récompensé, & il murmura hautement de cette disgrace.*] Voici des paroles Italiennes qui me serviront de preuve: *Di che egli agramente si querela e duole. Il che pure gli successe sotto quattro altri Pontefici quali con multa sua sinistra fortuna infelicemente servì* (1).

(*B*) *On a quelques Livres de sa façon.*] Cinq Livres d'Epigrammes Latines qu'il fit imprimer à Rome l'an 1556, & qu'il dédia à Henri II Roi de France. Cette Dédicace lui fut assez bien païée en argent & en habits: *E ne riporto da quella Maestà una collana d'oro, doicento scudi del sole, e una giubba di veluto pavonazzo.* Il fit un Livre de Cosmographie, & il a beaucoup de part au Recueil qui fut imprimé à Francfort l'an 1580 sous le Titre de *Picta Poësis Ovidiana: Thesaurus propemodum omnium Fabularum Poëticarum Fausti Sabæi Brixiani aliorumque clarorum virorum tam veterum quam recentiorum epigrammatis expositarum* (2).

(1) Leonardo Cozzando, Libraria Bresciana, *Part. I, pag.* 109.

(2) *Tiré de* Leonardo Cozzando, della Libraria Bresciana aperta *Parte I, pag.* 109. *Voiez aussi le* Theatre de Ghilini, *Tom. I, pag.* 51.

SACRATUS (PAUL) Chanoine de Ferrare sa patrie au XVI Siecle, fut un de ceux qui s'apliquérent à la politesse du style Latin. Il le fit avec succès comme le témoignent les Lettres qu'il écrivit à Paul Manuce, à Riccobon, à Muret, & à plusieurs autres Savans, & qu'il publia l'an 1579 (*A*). Il les dédia à JAQUES SACRATUS son frere Evêque de Carpentras. Il avoit emploié plusieurs années à étudier à Padouë, & à voiager (*a*). On trouve à la fin de ses Lettres deux petits Discours qui servent d'Apologie à deux Prélats qui contre l'usage avoient écrit leurs Mandemens en Langue vulgaire. Ils en avoient usé de la sorte parce que la plupart des Ecclésiastiques de leur Diocese n'entendoient pas le Latin. Il composa quelques autres Livres (*b*), & mourut à l'âge de soixante & quinze ans (*B*). Jaques Sadolet, Evêque de Carpentras & Cardinal son oncle maternel (*c*), avoit pris la peine de l'instruire.

(*a*) Paullus Sacratus, *Epist. Dedicator.*

(*b*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*c*) *Voiez les* Lettres de Sacratus *Libr. I, pag. m.* 13, 343 *& Libr. VI, pag.* 381.

SADEUR

(*A*) *Les Lettres . . . . qu'il publia l'an* 1579.] Je n'ai point vu cette Edition: celle dont je me sers est de Lion 1581 *in* 16. On en fit une autre à Cologne l'an 1583. Voiez le Polyhistor de Morhofius (1). Les autres Ouvrages de Sacratus sont *super Genesim liber unus. In Psalmos Davidis liber unus. In Epistolam Canonicam B. Jacobi Apostoli liber unus.* Voiez l'*Apparato de gli Huomini illustri della Città di Ferrara* composé par *Agostino Superbi da Ferrara* (2).

(*B*) *Il mourut à l'âge de soixante & quinze ans.*] C'est ce que porte (3) l'Epitaphe qui fut mise sur son Tombeau dans l'Eglise Cathédrale de Ferrare par les soins de l'Evêque de Carpentras son frere. On n'y marque point en quelle année il mourut; cette négligence est assez particuliere.

(1) *Au Chapitre XXIV du I Livre, p.* 309, 310.

(2) *A la page* 16.

(3) *Ibid.*

SADEUR (Jaques) Auteur d'un *Nouveau Voyage de la Terre Australe*, imprimé l'an 1692 (*a*). Son pere (*b*) *s'apelloit Jaques Sadeur, & sa mere, Guillemette Itin; l'un & l'autre étoient de Châtillon sur Bar, du Ressort de Rethel en Champagne*, & s'étoient allez établir en Amérique: mais *après neuf ou dix mois de sejour au Port-Royal*, ils s'embarquérent pour s'en retourner en France le 25 d'Avril 1603. La femme, quinze jours après son embarquement, mit au monde le garçon qui fait le sujet de cet Article. Le pere & la mere périrent proche le Cap de Finisterre, où leur vaisseau échoüa: l'enfant fut sauvé comme par miracle & donné à un habitant de cette côte; & puis aiant été encore sauvé d'un naufrage, il entra chez une Dame Portugaise (*c*), avec le fils de laquelle il étudia. Il fut pris par des Pirates l'an 1623. Il pensa périr dans un troisieme naufrage: il fut sauvé par un vaisseau qui alloit aux Indes; & il fit un quatrieme naufrage, qui lui donna lieu, par des accidens que personne n'est obligé de croire, d'aborder à la Terre Australe. La maniere dont il dit que cela fut fait, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui le vouloient déchirer, & qu'il se retira enfin de ce païs-là après un séjour de trente-deux ans (*d*), & qu'il arriva à l'Ile de Madagascar, est quelque chose de si étrange, que je ne pense pas qu'il y ait des inventions plus grotesques, ni dans l'Arioste, ni dans l'Amadis. Aussi n'est-ce point sur le pied d'un personnage réel & d'une Histoire véritable, que je fais ici mention de Jaques Sadeur, & de son Voiage de la Terre Australe: je n'en ai voulu parler que parce que j'en avois fait mention dans mon Article d'Adam, & qu'afin de donner un Suplément aux chimeres d'Antoinette Bourignon; car il faut savoir que Jaques Sadeur, qui se dit hermaphrodite, raporte que c'est ce qui le délivra de la mort, dans un païs où chaque personne a les deux sexes, & où l'on traite de Monstres marins, à qui l'on ne fait nul quartier, tous les hommes de notre Continent (*e*). *Tous les Australiens*, dit-il (*f*), *ont les deux sexes; & s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul, ils l'étouffent comme un monstre.* Il ne s'explique pas assez nettement sur la maniere dont ils engendrent (*A*): mais il ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement (*g*), *que les enfans viennent dans leurs entrailles comme les fruits viennent sur les arbres* (*B*); (*h*) *qu'ils vivent sans ressentir aucune de ces ardeurs animales les uns pour les autres; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans horreur; que leur amour n'a rien de charnel ni de brutal; qu'ils se suffisent pleinement à eux-mêmes; & qu'ils n'ont besoin de rien pour être heureux & vivre contens.* En un mot les raisonnemens, qu'il prête à un vieillard Australien, suposent que chaque individu est la cause unique & totale des enfans qu'il met au monde. Il l'introduit (*i*) faisant des difficultez contre la génération qui dépend de deux personnes, dont l'une est le pere, & l'autre la mere. Ce vieillard conclut que sans les deux sexes l'homme ne sauroit être parfait ni entier; il le conclut, dis-je, de ce que l'unité de sexe fait avoir besoin de la conjonction de l'autre pour produire. Sadeur comprit tellement ces principes & leurs conséquences, que pour montrer qu'il les comprenoit il se servit de ces paroles (*k*): *Je faisois reflexion sur la maniere d'agir du souverain Etre, je voyois bien que la creature ne pouvoit mieux lui ressembler qu'en agissant seule comme lui en ses productions, & qu'une action qui se faisoit par le concours de deux personnes, ne pouvoit être aussi parfaite que celles qui se faisoient par une seule & même personne.* Voilà donc les peuples de la Terre Australe dans les principes de la Bourignon; & peu s'en faut qu'on n'ait lieu de croire que Jaques Sadeur, qui qu'il soit, a voulu nous insinuer que ces gens-là ne descendent point d'Adam (*C*), mais d'un Androgyne, qui ne déchut point comme lui de son état d'innocence. Ce tour-là seroit assez bien

(*a*) *Notez que ce Livre avoit déja été imprimé à Vannes l'an* 1676 in 12.

(*b*) Avantures de Jaques Sadeur, *pag.* 2 *Edit. de Hollande* 1692 in 12.

(*c*) *La Comtesse de Villafranca.*

(*d*) *Pag.* 92.

(*e*) *Pag.* 147.

(*f*) *Pag.* 59, 62.

(*g*) *Pag.* 92.

(*h*) *Pag.* 69.

(*i*) *Pag.* 71.

(*k*) *Pag.* 69.

(*A*) *Sur la maniere dont ils engendrent.*] Il dit que *dans tout le tems qu'il a été* parmi eux, *il n'a pu venir à bout de conoître comment la generation s'y fait* (1), & qu'*ils ont une si grande aversion pour tout ce qui regarde les premiers commencemens de la vie, qu'un an ou environ après son arrivée deux* Australiens *lui en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur que s'il eût commis quelque crime* (2).

(*B*) *Comme les fruits viennent sur les arbres.*] J'ai raporté ailleurs (3) un Passage d'Antoinette Bourignon (4), où elle dit que *le peché a defiguré* dans les hommes *l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre & avec douleurs & miseres.* Si vous exceptez l'influence du péché, la doctrine de cette femme & celle du Philosophe Australien se ressembleront comme deux goutes d'eau. Je m'étonne qu'ils n'aient pas pris garde ni l'un ni l'autre que leur prétendue supériorité des plantes sur l'homme, par raport à la faculté d'engendrer, est une fausse supposition: car il est bien vrai que chaque plante produit sa graine, son fruit, sa sémence, indépendemment d'une autre plante de différent sexe; mais il n'est pas vrai qu'elle produise une autre plante en elle-même, & par elle-même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Est-ce que l'homme ne produit pas en lui-même, & sans le concours de l'autre sexe, la sémence virile qui est comme la graine ou le noiau dans les plantes, d'où sort un autre individu? Oui, dira-t-on, mais sans la conjonction avec l'autre sexe, cet autre individu ne sortira point de la semence virile. Pensez-vous, repliquerai-je, que la semence des plantes n'ait pas besoin d'être reçue dans une matrice afin de devenir une plante? Ne faut-il pas qu'elle soit reçue dans la terre? N'est-ce pas une dépendance d'autrui aussi grande, mais moins délectable que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous Mademoiselle Bourignon, & vous Jaques Sadeur? Il est certain que selon leur Hypothese, l'état parfait de l'homme ne seroit point comme celui de la plante sur ce fait-là; l'homme produiroit en lui-même & par sa seule vertu, non pas de quoi faire un autre homme dans un autre sujet, mais un autre homme. La plante ne fait point cela; elle fait en elle-même ce de quoi la terre fait sortir une autre plante. Je me souviens à ce propos d'avoir lu les Vers suivans:

J'ai veu vif sans fantosme
Un jeune moyne avoir
Membre de femme & d'homme
Et Enfant concepvoir
Par luy seul en luy mesmes
Engendrer, enfanter
Comme font aultres femmes
Sans oultilz emprunter (5).

Ils sont tirez d'un Poëme de Jehan Molinet intitulé, *Recollection des merveilles advenues en nostre temps.* Voilà un hermaphrodite encore plus singulier, que celui dont Mr. de Beauval a fait mention dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (6). On pouvoit lui apliquer les paroles qu'on aplique au porc-epi, *seque jaculo, sese pharetra, sese utitur arcu.* Il étoit lui-même son arc, ses fleches, & son carquois. L'Hypothese de Mr. Vossius n'est point d'une telle portée. *Hermaphroditi ut plurimum vera sunt mulieres non discrepantes à cateris nisi excessu membri quo viros imitantur, quoque omnia ea qua viri peragunt non in suum tantum, sed & virilem quoque sexum prodigiosam frangendo venerem, ut merito Seneca epist. 95. de illis dixerit*, Dii illas deæque malè perdant, adeo perversum commentæ genus impudicitiæ, viros ineunt (7).

Mais il ne faut pas croire tout ce Conte de Jehan Molinet. Ce Moine ne s'engrossa point lui-même: il n'avoit pas été tout à la fois agent & patient lui seul. Je ne sai point si on le punit; j'ai lu seulement qu'il fut livré à la justice, & detenu jusques à ce qu'il eût acouché. Lisez ce Passage de la Chronique scandaleuse de Louïs XI. „ En ladite année „ 1478 advint au pays d'Auvergne que en une Religion de „ Moines noirs, appartenant à Monseigneur le Cardinal de „ Bourbon, y eut ung des Religieux dudit lieu qui avoit les „ deux sexes d'homme & de femme, & de chascun d'iceulx „ se aida tellement qu'il devint gros d'enfant, pourquoy fut „ prins & saisi, & mis en Justice & gardé jusques à ce qu'il „ fut delivré de son postume, pour après iceluy venu estre „ fait dudit Religieux ce que Justice verroit estre à faire ". Quelle négligence que de ne point raconter les suites de cet emprisonnement (8)!

(*C*) *Que ces gens-là ne descendent point d'Adam.*] Il leur attribue bien des choses qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence: comme de n'avoir point de honte de leur nudité,

(1) Avantures de Jaques Sadeur, *pag.* 60, 92.

(2) *Pag.* 91.

(3) *Dans la Remarq. (G) de l'Article d'*ADAM.

(4) *Préface du* nouveau Ciel.

(5) Les faictz & dictz de feu de bonne memoire Jehan Molinet, *folio* 229 *verso Edit. de Paris* 1540 in 8. Du Verdier, *à la page* 728 *de sa* Bibliotheque Françoise, *raporte ces Vers, mais non pas selon l'orthographe de l'Original.*

(6) *Mois de Nov.* 1692, *pag.* 125.

(7) Isaacus Vossius, Comment. in Catul. *pag.* 287.

(8) Chronique Scandaleuse de Louis XI, *pag. m.* 386. *Voiez aussi* Robert Gaguin, *au Livre X de* l'Histoire de France, *folio m.* 284 *verso. Il dit que cela arriva dans un Couvent d'Issoire en Auvergne.*

bien imaginé pour tromper la vigilance des Censeurs de Livres, & pour prévenir les dificultez du Privilege, en cas qu'on voulût faire tenter fortune à un Systême Préadamitique (*D*). Si la Peyrere se fût servi de ce tour, il se seroit épargné bien des affaires. Cyrano Bergerac s'en aida un peu dans ses Voiages de la Lune & du Soleil. L'Auteur de l'Histoire des Sevarambes (*l*) n'a pas négligé peut-être cette finesse. Disons en passant que l'Auteur de la Religion du Médecin tenoit quelque chose du goût des *Australiens* (*E*). Par occasion j'expliquerai ici plus exactement que je ne l'ai fait ailleurs (*m*), ce qui concerne les Androgynes Platoniques (*F*).

(*l*) *Voiez le jugement que* Morhofius *fait de lui à la page 75 de son* Polyhistor.

(*m*) *Dans l'Article* d'ADAM, *Rem.* (*F*).

Dès

nudité, de s'aimer tous d'un amour cordial, de ne se quereller jamais, de ne savoir ce que c'est que le mien & le tien, d'avoir tout commun entre eux avec une bonne foi & un desintéressement admirable (9); d'enfanter sans douleur (10), de ne sentir aucun mouvement d'impudicité; d'être forts, robustes, & vigoureux, sans que leur santé soit jamais altérée par la moindre maladie; de faire peu de cas de la vie, en comparaison du repos éternel qui la suit, & après lequel ils soupirent (11). Il est vrai qu'ils ne sont guere orthodoxes sur le repos éternel; car il ne consiste pas selon eux dans la vision béatifique, mais dans la privation de l'existence particuliere & individuelle: ils disent qu'après la mort on n'existe qu'en général dans un *Genie universel, qui se communique par parties à chaque particulier, & qui a la vertu lors qu'un animal meurt de se conserver jusques à ce qu'il soit communiqué à un autre. Tellement que ce Genie s'éteint en la mort de cet animal, sans cependant être detruit, puis qu'il n'attend que de nouveaux organes & la disposition d'une nouvelle machine pour se ralumer* (12). C'est un galimatias aussi absurde que l'ame du monde de quelques anciens Philosophes. Sadeur fait ces gens-là un peu cavaliers sur la Religion; ils se contentent *d'adorer l'être incomprehensible sans en jamais parler*; ils s'imaginent que *c'est l'offenser par l'endroit le plus sensible, que de faire de ses divines perfections le sujet de leurs entretiens; de sorte qu'on peut dire que leur grande religion est de ne point parler de religion* (13). Cela ne sent point l'état d'innocence; l'homme doit glorifier son Créateur par ses paroles aussi bien que par ses pensées: & il ne sert de rien d'alléguer, comme fit le vieillard Australien à Sadeur, que l'on s'expose à parler de Dieu autrement qu'il ne faut, quand on se hazarde d'en parler; car cela prouveroit trop, & devroit porter à ne penser jamais à l'être incompréhensible. Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Livre de ce prétendu Voiageur. Il avoit dit à son vieillard (14) qu'en Europe Dieu *est le sujet des plus agreables & des plus necessaires entretiens*; & sur la question qui lui fut faite, *si les raisonnemens qu'on fait sur cet être incomprehensible sont semblables*, il avoit *avoüé de bonne foi que les sentimens étoient fort partagez dans les conclusions que chacun tiroit souvent des mêmes principes, ce qui causoit plusieurs contestations fort aigres, d'où naissoient souvent des haines très-envenimées, & quelquefois même des guerres sanglantes, & d'autres suites non moins funestes. Ce bon vieillard*, poursuit-il, *repliqua avec beaucoup de naïveté, que si j'avois repondu d'une autre maniere, il n'auroit pas parlé davantage, & auroit eu le dernier mepris pour moi, étant, disoit-il, très-assuré que les hommes ne pouvoient parler d'une chose incomprehensible, qu'ils n'en eussent des opinions fort differentes, & même tout à fait contraires. Il faut être aveugle, ajoûta-t-il, pour ignorer un premier principe, mais il faut être infini comme lui pour en pouvoir parler exactement; car puis que nous reconnoissons qu'il est incomprehensible, il s'ensuit que nous ne pouvons en parler que par conjecture, & que tout ce que nous en pouvons dire peut bien contenter les curieux, mais ne sauroit satisfaire les personnes raisonnables. Et nous aimons mieux nous taire absolument, que de nous exposer à debiter quantité de faussetez touchant sa nature.* Il y a quelque chose de si spécieux dans ces paroles, qu'un honnête homme m'a assûré que les aiant lues à son valet, & lui aiant demandé, *Qu'en dis-tu, La Fleur?* on lui répondit, *Par bleu, Monsieur, ce vieillard n'étoit pas manchot, je voudrois lui ressembler, je serois bien sage.*

(9) *Pag.* 60.

(10) *Pag.* 93.

(11) *Pag.* 69.

(12) *Pag.* 90.

(13) *Pag.* 83.

(14) *Pag.* [illegible]

(*D*) *Un Systême Préadamitique.*] Sadeur dit (15) que les Australiens *comptent plus de douze mille revolutions de solstices depuis le commencement de leur Republique, & qu'ils debitent qu'ils tirent leur origine d'une Divinité, qui d'un seul soufle produisit trois hommes desquels tous les autres sont venus; qu'ils ne font commencer les Européens que cinq-mille revolutions après eux, & que l'origine qu'ils leur donnent est tout à fait ridicule; car ils disent qu'un serpent d'une grosseur demesurée & amphibie s'étant jetté sur une femme pendant son sommeil, & en ayant joui sans lui faire autre mal, cette femme se reveilla sur la fin de l'action, de laquelle elle eut tant d'horreur qu'elle se precipita dans la mer*, le serpent la porta jusqu'à une Ile voisine, où elle *se repentit de son propre desespoir*, & accoucha de deux enfans l'un mâle, l'autre femelle, qui firent paroître tant de marques de malice, que leur mere en devint inconsolable: le Serpent s'apperçut de ses ennuis, & lui fit conoître par signes qu'il la remeneroit en son païs si elle vouloit. Il l'y ramena effectivement, puis vint rejoindre ses deux petits qui s'accouplerent & multipliérent. Ne diroit-on pas que c'est une méchante allusion à la fable de quelques Hérétiques (16), que le Serpent tentateur engrossa Eve de deux enfans (17)?

(15) *Pag.* 117.

(16) *Archontici, apud* Epiphan. Hæref. XL.

(17) *Voiez la Remarq.* (*B*) *de l'Article* d'EVE.

(*E*) *L'Auteur de la Religion du Médecin tenoit quelque chose du goût des* Australiens.] Je voudrois, dit-il, qu'à la maniere des arbres nous pussions multiplier sans aucune conjonction, ou qu'enfin il se trouvât quelque autre moien de procréer des enfans que celui qui est en usage; car certainement il n'y a rien de plus sot, ni de plus indigne d'un homme sage, rien ne couvre de plus de honte, & n'atterre davantage la noblesse & la grandeur de notre ame, que de songer quand cette chaleur est passée, à quel point l'on a été impertinent. Ce n'est pas, ajoûte-t-il, que j'aie trop d'éloignement de ce sexe plein de charmes: au contraire, je suis d'un naturel à admirer & à aimer tout ce qui est beau; je m'attache même avec un plaisir extrême à une belle peinture, ne fût-ce que celle d'un cheval. Ceux qui entendent le Latin vont voir qu'il dit effectivement tout ce que je lui fais dire. *Mihi satis placeret, si nobis etiam arborum more citra conjunctionem procreare liceat, sive alia quæpiam reperiatur rerum propagandarum ratio, quam coitionis illa vulgaris, & trivialis: nihil profecto ineptius est, aut viro sapiente indignius; nihil quod mentis celsitudinem turpius dejiciat, quam si animo jam deferbente reputet, quam insigniter ineptierit. Nec tamen hac ita quenquam interpretari velim, quasi à sexu illo dulcissimo alienatiore animo sim, immo ultro admiror, & amplector, quicquid pulchrum est. Summa cum voluptate eleganti cuipiam picturæ inhæreo, etiamsi equi tantum fuerit* (18). Celui qui a fait des Notes sur cet Ouvrage de Thomas Browne, observe que les sotises dont l'Auteur parle étant nécessaires au genre humain, il a falu que les hommes y fussent fort adonnez (19). Il cite quelques Passages de saint Augustin où les choses sont un peu outrées; car non seulement on y trouve la dégradation de la partie supérieure de l'ame, son interregne, son déthrônement par ces sortes de caresses: non seulement on y trouve que le sage n'est point obligé à se marier, & que ceux qui le font méritent plus d'être admirez que d'être imitez; mais aussi que le devoir qu'ils se rendent sans un motif de procréation est un péché véniel. *Conjugalis concubitus generandi gratia non habet culpam: concupiscentiæ verò satiandæ, sed tamen cum conjuge propter fidem thori venialem habet culpam: adulterium verò sive fornicatio letalem habet culpam: ac propter hoc melior est quidem ab omni concubitu continentia, quam vel ipse matrimonialis concubitus, quæ fit causa gignendi.* Hæc habet August. *in lib. de bono conjugal. c.* 6. *in Soliloquiis c.* 10. *Si*, inquit, *ad officium pertinet sapientis (quod nondum comperi) dare operam liberis, quisquis hujus rei tamen gratia concumbit, mirandus mihi videri potest, at verò imitandus nullo modo* (20). Le même Commentateur amene sur ces paroles de Thomas Browne, *nihil ineptius aut viro sapiente indignius*, l'autorité de saint Augustin. *Hinc Augustin.* in libro soliloquiorum cap. 10. Nihil, *inquit*, esse sentio, quod magis ex arce dejiciat animum virilem, quam blandimenta fœminea, corporumque ille contactus, sine quo uxor haberi non potest (21).

(18) Thomas Browne, Religio Medici, *Parte II, Sect. IX, pag. m.* 397.

(19) *Et si rectè ineptias illas ac nugas, quas vir cum muliere agit, quoties fœminea voluptate uti decrevit, consideremus, nihil stultius, fingi posse reperiemus: Sed ob liberorum procreandorum necessitatem humanique generis conservationem, Deus proclives nos ad ejusmodi nugas ac voluptates esse voluit.* Annotata ad Religion. Medici, *p.* 403.

(20) *Ibid.*

(21) *Ibid.*

(*F*) *J'expliquerai ici plus exactement . . . ce qui concerne les Androgynes Platoniques.*] Platon supose qu'au commencement du monde il y avoit trois sortes d'hommes; les uns étoient seulement mâles, d'autres seulement femelles, & d'autres mâles & femelles tout ensemble. Ceux-ci sont les Androgynes. Tous les individus de ces trois especes avoient chacun quatre bras, & quatre pieds, deux visages tournez l'un vers l'autre & posez sur un seul cou, quatre oreilles, deux parties génitales, & ainsi du reste. Ils marchoient droit; mais quand il étoit question d'aller plus vite ils faisoient des culbutes. Ils étoient robustes & hardis, desorte qu'ils entreprirent de faire la guerre aux Dieux. La Cour céleste tint conseil sur cette affaire, & se trouva fort irrésolue; car d'exterminer le genre humain à coups de foudre, comme on avoit exterminé les Géans, ce n'étoit pas le profit des Dieux. Qui leur auroit après cela offert de l'encens & des sacrifices (22)? D'autre côté il n'étoit pas à propos de soufrir l'audace, & l'insolence des hommes. Voici comment Jupiter coupa le nœu; il les partagea tous en deux: mais il nâquit de là un grand inconvénient; car chaque moitié tâchoit de se réünir à l'autre, & quand elles se rencontroient, elles s'embrassoient si tendrement, & avec tant de plaisir, qu'elles ne pouvoient se résoudre à se separer. Ainsi elles se laissoient mourir de faim. Jupiter rémedia à ce desordre: il transposa les parties naturelles, & fit en sorte que le plaisir des embrassades cessât après un certain tems, afin que chacun pût aller vaquer aux affaires. Platon ajoûte que les mâles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, sont fort adonnez aux femmes, & que les femelles qui sont l'une des moitiez d'un Androgyne, aiment ardemment les hommes. Il prétend que les femelles qui aiment d'autres femelles sans se soucier du mâle, sont une moitié de ces anciennes femelles qui étoient doubles, & que les mâles qui sont enclins à l'amour des mâles, sont une moitié des anciens mâles qui étoient doubles (23). Ceux qui voudront voir des Réflexions sur ce qu'Eusebe (24) prétend que Platon a dérobé à Moïse cette idée des Androgynes, feront bien de consulter le Commentaire de Louïs le Roi (25). Il avoue (26) que *Mercerus & Quinquarbre Lecteurs du Roy en Hebreu*

(22) Αἱ τιμαὶ γὰρ αὐτοῖς καὶ τὰ ἱερὰ τὰ παρὰ τῶν ἀνθρώπων ἠφανίζετο. *Extincto hominum genere humanus deorum cultus venerատioque periret.* Plato, *in* Convivio, *pag. m.* 1185.

(23) *Tiré de* Platon, *in* Convivio, *pag.* 1185, 1186.

(24) De Præparat. Evangel. *Libr. XII, Cap. VII.*

(25) Ludovicus Regius. *Il a été Professeur Roial à Paris, & a traduit en François plusieurs* Dialogues de Platon *& entre autres le* Festin. *Il y a joint des Commentaires.*

(26) *Fol.* 45, *Edit. de Paris* 1559 *in* 4.

Dès que cet Article eut été lu à Geneve, il y eut une personne que j'estime infiniment qui me fit l'honneur de m'envoier un Mémoire que l'on verra ci-dessous. On y trouvera qu'un Cordelier défroqué est l'Auteur de ce prétendu Voiage de la Terre Australe (*G*). Je m'étonne que Mr. Cousin qui, avec tout le sérieux qui lui est propre, a donné dans son Journal des Savans (*n*) un Extrait de ces Avantures chimériques de Jaques Sadeur, ait ignoré l'Edition de Vannes 1676. Il a cru que celle de Paris chez Barbin 1692 étoit la prémiere.

(*n*) *Du 4 d'Août 1692, pag. 526 & suiv. de l'Edition de Hollande.*

Hebreu l'ont beaucoup aidé en cest endroit. Il trouve que Marsile Ficin s'est trompé souvent. *Ce seroit temps perdu*, dit-il (27), *de m'arrester à reprendre ce personnage en tous les endroits ou il a failly, traduisant Platon: mais plustost luy convient rendre graces, du labeur qu'il a prins voluntairement, pour aider a la posterité, amendant à son pouvoir l'ancienne traduction, & cependant essaier de supléer son defaut sans aigreur. . . .* (28) *Le bon Seigneur n'estoit gueres expert en Grec ny en Latin, & a failly infiniement traduisans cest Autheur, mesmement en telles difficultez qui dependent de la cognoissance de l'antiquité, ou de nature. J'en ay conferé avec Monsieur de Montpellier & à Messieurs Turnebus & Goupil Professeurs du Roy, & m'a secouru chacun à son pouvoir.* Ce Monsieur de Montpellier est celui qu'il loue au feuillet 50 en ces termes: *Estant en doubte sur l'intelligence de ce lieu, je l'ay communique à messire G. Pellissier Evesque de Montpellier, personnage de grand jugement es secretz des bons Autheurs: mesmement en l'observation & congnoissance des choses naturelles, esquelles il est autant exercé qu'il y ait esté homme depuis les anciens, lequel en ce passage, & en tous autres ou je l'ay requis, m'a secouru humainement.* Pour divertir son Lecteur il raporte un Poëme qui mérite d'être lu. *Apres ces longues & ennuyeuses expositions d'un passage de telle importance*, dit-il (29), *devant que passer outre, j'adjousteray une Poësie que feit autrefois au propos de l'Androgine Mess. Anthoine Heroet, à present Evesque de Digne, & l'adressa au feu Roy François pere des bonnes lettres. Et ce pour donner quelque recreation aux lecteurs. Je reciteray voluntiers ceste composition, tant pour son elegance, aussi pour reduire en memoire l'amytié & familiarité que j'ay eue avec l'Autheur, cependant que suivois en court Monsieur le Chancellier Olivier, personnage tressage & tres-sçavant, avec lequel il estoit ordinairement* (30). *Vray est qu'il n'a du tout suyvi Platon, comme chacun pourra congnoistre en les conferant: Mais s'est joué poëtiquement, en ostant & adjoustant ainsi que bon lui sembloit.* Voici le commencement de ce Poeme:

(27) *Fol.* 51.

(28) *Fol.* 52.

(29) *Fol.* 53.

(30) La Croix du Maine *dit qu'*Heroet, *nâtif de Paris, etoit parent du Chancelier Olivier.*

Au premier aage que le monde vivoit
D'herbe, de gland: trois sortes y avoit
D'hommes, les deux telz qu'ilz sont maintenant,
Et l'autre double estoit, s'entretenant
Ensemblement tant masle que femelle.
Il faut penser, que la façon fut belle:
Car le grand Dieu qui vivre les faisoit,
Faitz les avoit, & bien s'y congnoissoit.
De quatre bras, quatre pieds, & deux testes
Estoyent formez ces raisonnables bestes.
La reste vaut mieux, pensée que ditte,
Et se verroit plustost peinte qu'escrite.
Chacun estoit de son corps tant aysé,
Qu'en se tournant il se trouvoit baisé:
En estendant ses bras, on l'embrassoit:
Voulant penser, on le contrepensoit:
En soy voyoit tout ce qu'il vouloit veoir,
En soy trouvoit ce qu'il falloit avoir:
Jamais en lieu ses pieds portez ne l'eussent,
Que quand & luy ses passetemps ne feussent.
Si de son bien luy plaisoit mal user,
Facile estoit envers soy s'excuser.
De luy n'estoit fait ne raport, ny compte,
Ne congnoissoit honnesteté, ny honte.
Si de son cœur sortoyent simples desirs,
Il y entroit tant de doubles plaisirs,
Qu'en y pensant chacun est incité
A maintenir, que la felicité
Fut de tel temps, & le siecle doré.

(*G*) *Un Mémoire. . . .* où l'on *trouvera qu'un Cordelier défroqué est l'Auteur de ce prétendu Voiage de la Terre Australe.*] Voici ce qui me fut écrit de Geneve le 13 de Mars 1697. " Vous ne serez pas fâché, que je vous in-„ forme du veritable Autheur de la Rélation des Terres „ Australes, qui a paru sous le nom de *Jaques Sadeur*, & „ dont vous parlez. C'est un nommé Gabriel Foigni, qui „ estoit Cordelier dans un Couvent de Lorraine, sa pa-„ trie: il vint en ces païs environ l'an 1667: il y embrassa „ nostre Religion; mais cela n'empescha pas qu'il n'y me-„ nât tousiours une vie peu réguliére. D'abord il s'alla „ establir dans la petite Ville de Morges, où il fut Chantre „ de l'Eglise: mais un jour estant allé chanter, apres avoir „ fait la debauche, il commit dans le Temple des indé-„ cences, qui le firent chasser de là. Il vint ici, où, „ pour sublister, il alloit de maison en maison enseignant „ aux petits Escoliers la Grammaire, la Geografie, &c., „ & aux Allemans la Langue Françoise: il se maria au „ bout de quelque temps à une fille de la lie du peuple, „ & qui n'estoit pas en réputation d'estre aussi scrupuleuse „ que Lucrece. Il s'avisa ensuite de faire imprimer de pe-„ tits Livres; entre autres un Almanach chasque année, „ sous le nom du *Grand Garantus*, plein de fautes pour „ l'ordinaire à l'égard de la supputation des temps; un jeu „ de cartes en blazon; & les Pseaumes de Marot & de „ Beze, avec une priére de sa façon au bout de chasque „ Pseaume, qui ne contenoit que des complimens fort „ plats à la Divinité. Enfin, les Rélations de Voiages es-„ tant fort à la mode en ce temps-là, il couronna ses Ou-„ vrages par son *Australie*, comme il l'apelle: il la fit im-„ primer ici secrettement sur la fin de 1676. Messieurs nos „ Ecclesiastiques, qui crurent trouver dans ce Livre plu-„ sieurs choses contraires à l'Ecriture Sainte & plusieurs „ impuretés, appellerent l'Imprimeur, qui déclara que „ Foigni avoit fourni le manuscrit: celui-ci aiant comparu „ soutint vigoureusement que Jaques Sadeur en estoit le „ veritable Autheur, & qu'on lui en avoit envoié la Co-„ pie de Bourdeaux: mais enfin, aiant esté deferé au Ma-„ gistrat, il avoüa estant pressé que c'estoit lui mesme, „ qui avoit composé ici le Livre, pour gagner quelque „ chose, & que Jaques Sadeur estoit un nom supposé. „ Pour peine, on lui ordonna de se retirer de la Ville, „ avec sa Famille: mais quelques Gentils-hommes Alle-„ mans, à qui il enseignoit la Langue, aiant intercedé „ pour lui, on le tolera encore ici quelque temps; mais „ au bout de trois ou quatre ans, sa servante estant deve-„ nuë grosse, & lui se voiant poussé à ce sujet par la Jus-„ tice, il décampa, se retira en Savoie, & se renferma „ dans un Couvent, où il est mort depuis cinq ans ".

Il faut que je mette ici ce qui me fut dit l'an 1699 par une personne d'importance, c'est que la Relation, qui a paru sous le nom de Jaques Sadeur, est l'Ouvrage d'un Gentilhomme Breton grand admirateur de Lucrece, dont il avoit fait même une Version en François, qu'il se proposoit de publier. Il fit imprimer à Vannes l'an 1676 la Relation de Jaques Sadeur. J'accorderois cela avec le Mémoire de Geneve, en suposant que le Moine défroqué emprunta de cet Ouvrage les matériaux de l'Australie qu'il fit imprimer, ou même qu'il le copia mot-à-mot, & qu'il donna sa copie comme un vrai original. Il y a dans cette Relation certaines choses ménagées si finement, que j'ai quelque peine à m'imaginer que Foigni ait été capable de cette délicatesse. J'ai oublié de prier quelques-uns de mes amis de collationner avec l'Australie la Relation de Jaques Sadeur. Je soupçonne qu'il y a quelque diférence entre ces deux Pieces.

SADUCEENS,

SADUCEENS, Secte qui se forma parmi les Juifs deux cens ans ou environ avant la naissance du Messie (*A*). On croit que Sadok Disciple d'Antigonus Sochæus en a été le Fondateur.

(*A*) *Secte qui se forma deux cens ans ou environ avant la naissance du Messie.*] L'opinion la plus probable est que Sadok Disciple d'Antigonus Sochæus fut le Fondateur de la Secte Saducéenne. Or cet Antigonus succéda à Simon le Juste dans la Chaire du Sanhedrin (1). Ce Simon mourut l'an du monde 3662, ou selon d'autres 3690. On peut donc croire que l'innovation de Sadok commença à se montrer l'an du monde 3700, c'est-à-dire 248 années avant Jesus-Christ. C'est ainsi que raisonne Mr. Weillemer dans une These qu'il fit soutenir à Wittemberg le 28 de Septembre 1680. Quelques Savans s'imaginent que l'Hérésie des Saducéens est plus ancienne, & qu'elle nâquit du mauvais sens qu'on donna au Chapitre XXXVII d'Ezechiel, pendant que les Prophêtes Zacharie, & Malachie vivoient encore. Lightfoot, qui avoit suivi cette opinion dans son Commentaire sur St. Matthieu (2), la quitta dans son Commentaire sur les Actes des Apôtres, & suivit un sentiment fort oposé; car il soutint que l'Hérésie Saducéenne ne s'éleva que long-tems après que Sadok fut mort (3). Notez que Josephe la prémiere fois qu'il parle de cette Secte ne la représente point comme un Parti de nouvelle création, mais comme un Parti pleinement formé (4). Le tems auquel se raporte son discours est celui de Jonathas frere de Juda Maccabée, mettons donc cela 153 années avant Jesus-Christ. Il parle encore de cette Secte environ cent ans après, & la représente comme très-ancienne (5). *Les Juifs*, dit-il (6), *avoient desja des long tems auparavant divisé leur sapience ou philosophie en trois sectes & bandes, assavoir, Esseneens, Saduceens, & Pharisiens.* Luc de Bruges a débité un sentiment bien hardi. Il croit que le College des Scribes fondé par Esdras devint florissant sous les Maccabées, & qu'alors ces Scribes commencérent à examiner les questions du Paradis & de l'Enfer, parce qu'ils aprirent ce que les Grecs disoient là-dessus. Cet examen fit naître deux Sectes, celle des Saducéens, & celle des Pharisiens; ceux-ci prirent l'affirmative, & les autres la négative. Il prétend que le peuple Juif se bornoit aux recompenses, & aux peines de cette vie les seules que leur Législateur eût proposées, & que si les Patriarches & les Prophêtes avoient été plus éclairez, ils n'avoient pas pourtant

(1) *Hujus Simeonis Justi discipulus ac in cathedra Synedrali successor fuit Antigonus Sochæus.* Joan. Helvicus Willemerus, *in* Dissertat. Philologica de Sadducæis, *pag.* 23 *Edition. Wittemb.* 1680.

(2) Lightfoot, Hor. Hebraic. in Matth. III. 7, *pag.* 236 *Edit. Carpz. apud* Johan. Helvic. Willemer. *ubi suprà, pag.* 24.

(3) *Idem* Hor. Hebr. in Actus Apost. *pag.* 123, *apud eumd. ibid. pag.* 26.

(4) Joseph. Antiq. *Libr.* XIII, *Cap.* IX.

(5) Ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου τῶν πατρίων. *Jam inde à multis retro seculis.* Joseph. Antiquit. *Libr.* XVIII, *Cap.* II, *pag.* 617.

(6) Josephe, *traduit par* Genebrard, *Livr.* XVIII, *Chap.* II.

dateur. Lui & Baithus, qui étoit aussi Disciple de ce même Antigonus, prirent mal le sens d'une doctrine que leur Maître leur inculquoit: ils conclurent qu'il n'y avoit ni Paradis ni Enfer, de ce qu'il les exhortoit à honorer Dieu, non comme des mercenaires qui n'agissent que par l'espérance du gain, mais comme ces domestiques généreux qui s'aquitent ponctuellement de leurs fonctions envers leurs Maîtres sans aucun motif de recompense. Une Maxime si belle, n'aiant pas été bien interprétée par ces deux Disciples d'Antigonus, les rendit Chefs de Parti (*a*). Ils fondérent deux Sectes pernicieuses (*B*), qui renversoient de fond en comble la Religion; & comme ils prévirent qu'on les tueroit s'ils se hazardoient à déclarer publiquement toute la suite de leurs principes, ils n'osérent point rejetter l'autorité de l'Ecriture, ils se contentérent de rejetter les Traditions. Ceux qui embrassérent la Secte de Sadoc furent appellez Saducéens (*b*). Ils faisoient déja beaucoup de figure au tems de Jonathas frere de Juda Maccabée, c'est-à-dire environ l'an 600 de Rome; car Josephe nous aprend qu'il y avoit alors trois Sectes parmi les Juifs, celle des Pharisiens, celle des Saducéens, & celle des Esseniens (*c*). Il ajoute (*d*) que les Saducéens rejettoient le dogme de la prédestination, & qu'ils enseignoient que l'homme est la seule cause de sa prospérité, ou de son adversité, selon qu'il use bien ou mal de son libre arbitre. Il dit ailleurs (*e*) que la Secte des Pharisiens, & celle des Saducéens s'entre-querellérent beaucoup, & que les gens riches favorisérent les Saducéens, mais que les Pharisiens eurent pour eux le menu peuple. Ceux-ci prescrivoient beaucoup d'observances comme venues de leurs ancêtres, & conservées de main en main, encore qu'elles n'eussent pas été couchées par écrit dans la Loi de Moïse: les Saducéens au contraire décréditoient tous les dogmes, & tous les usages qui n'étoient point contenus dans l'Ecriture. Nous aprenons dans le même endroit de Josephe que le grand Sacrificateur Hyrcan (*f*), qui avoit été Disciple des Pharisiens, les abandonna & les maltraita, s'étant déclaré pour la Secte des Saducéens à l'instigation de son favori Jonathas qui en faisoit profession. On voit ailleurs dans le même Historien (*g*), que cette Secte ne croioit pas que l'ame fût immortelle (*h*), ni que Dieu se mêlât du mal soit pour le faire, soit pour y prendre garde (*C*). Il observe (*i*) que le nombre des Saducéens n'étoit point grand, mais qu'ils possédoient pour l'ordinaire les plus hautes dignitez, ce qui n'empêchoit pas que leur crédit ne fût médiocre, presque rien ne se faisoit selon leur avis, il faloit que ceux d'entr'eux qui exerçoient les Magistratures se conformassent malgré qu'ils en eussent aux décisions des Pharisiens, car sans cela ils n'eussent pas été tolérez par la populace. On peut ce me semble donner un grand jour à ceci par les deux Observations qu'il a faites, l'une que les Pharisiens n'usoient point de sévérité quand il s'agissoit de punition (*k*), l'autre que les Saducéens étoient fort sévéres dans les fonctions de judicature (*l*). Enfin

(*a*) Pirke Avoth, *Cap. I, num.* 3, & Maimonides Commentar. in Pirke Avoth, *folio* 25, *Cap. I, apud* Joh. Helvicum Willemerum, *in* Differtat. Philologica de Sadducæis, *pag.* 20, 22.

(*b*) Maimon. *ibid.*

(*c*) Joseph. Antiquit. Judaic. *Libr. XIII, Cap. IX.*

(*d*) *Idem, ibid.* & *Libr. II* de Bello Judaico, *Cap. XII,* (*alias Cap. VII.*)

(*e*) *Idem,* Antiq. *Libr. XIII, Cap. XVIII, sub fin.*

(*f*) *Il mourut vers l'an de Rome* 649.

(*g*) Joseph. Antiq. *Libr. XVIII, Cap. II.*

(*h*) *Idem,* de Bello Judaico, *Libr. II, Cap. XII,* (*alias Cap. VII.*)

(*i*) *Idem,* Antiq. *Libr. XVIII. Cap. II.*

(*k*) *Idem,* Antiq. *Libr. XIII, Cap. XVIII.*

(*l*) *Idem,* Antiq *Libr. XX, Cap. VII* Voiez *la Remarque* (*D*).

tant étalé le dogme d'une vie à venir, comme un article de foi. Selon cette Hypothese ce seroient les Grecs qui auroient apris aux Juifs l'immortalité de l'ame, les peines & les récompenses de l'autre monde, au lieu qu'on croit ordinairement que les Paiens ont tiré de l'Ecriture ce beau Systême. Voici les paroles de ce Docteur: *Quum tempore Maccabæorum plures florerent Scribæ quorum collegium ab Esdra exordium sumserat, qui sapientiæ studerent, & ut jugo Græcorum subjacebant, nonnunquam audirent Græcorum de his rebus (animæ humanæ immortalitate, corporis resurrectione, æternis bonorum præmiis, & malorum suppliciis) fabulas, factum est ut cœperint quæstiones de his rebus in medium afferre, & inter se ventilare, atque à se mutuo dissidere, aliis ista adstruentibus, qui vocati fuere Pharisæi, aliis negantibus qui Sadducæi. Ante hæc tempora non videtur populus Israel quidquam de his rebus doctus fuisse, aut quidquam de istis publice prædicatum, eò quod lex harum rerum disertam mentionem non faceret, terrenas duntaxat spes minasque bonis malisque ob oculos ponens. Fuit quidem Patriarcharum & Prophetarum non dubia hic fides, quod vel undecimum Caput Epistolæ ad Hebræos testatum facit, sed multa à Patriarchis & Prophetis credita prædictaque fuere quæ ut non proposita atque enarrata, ita nec credenda necessario populo fuere, ut virginitas matris Messiæ, paupertas, passio, mors, resurrectio Messiæ. Videtur clara publicaque hujusmodi rerum æternarum doctrina Messiæ reservata fuisse, interim dum Messias expectaretur quo paratiores forent animi ad excipiendam fidem de rebus hujusmodi invisibilibus, futuris & æternis, permiserat* DEUS *varias de his opiniones oriri & sapientum synagogas inter se altercationibus discuti* (7). Le Sieur Willemer trouve fort mauvaise cette pensée (8), & veut qu'on recoure aux Théologiens Orthodoxes, qui ont réfuté les Sociniens, &c, touchant la foi du Peuple Juif.

(*B*) *Ils fondérent deux Sectes pernicieuses.*] Tout le monde n'avoue pas que chacun de ces deux Disciples d'Antigonus ait fondé une Faction; il y a de fort savans hommes qui prétendent que la Secte des Saducéens, & celle des Baithuséens n'étoient qu'une seule Secte, que l'on désignoit indiféremment tantôt sous le nom de Sadok l'un de ses deux Fondateurs, tantôt sous le nom de Baithus l'autre Fondateur; mais comme Sadok fut plus ardent que son Collegue à soutenir le Parti qu'ils avoient formé, son nom servit plus souvent que celui de Baithus à désigner leurs Sectateurs. Ceux-ci même aimérent mieux être nommez Saducéens que Baithuséens, parce qu'ils craignirent que comme Baithus étoit un batard cela n'attirât sur eux quelque reproche desagréable. Vous trouverez plus au long cette opinion dans un Ouvrage de Mr. Carpzovius (9). Elle est d'autant plus vraisemblable, qu'il y a de fort habiles Docteurs qui avouent qu'ils n'ont jamais pu découvrir en quoi les Saducéens diféroient des Baithuséens. *Ignosce ignorantiæ nostræ*, ce sont les paroles de Lightfoot (10), *si fateamur nescire nos penitus quid interesat inter Sadducæum, & Baithusæum, an convenirent in eodem, an dissentirent in aliquibus? de Baithusæis apud sacras paginas altum silentium, apud Judaicas mentio frequentissima & videntur in quibusdam distingui à Sadducæis, ast in quibus obscurius.* Le docte Maimonides insinue clairement que ce n'étoient que deux noms d'une seule chose (11). Il y a eu néanmoins quelques Rabins qui ont trouvé là une diference notable; car ils ont dit que le dogme de la résurrection n'a jamais été nié dans la Secte des Baithuséens (12), & que les Saducéens étoient beaucoup plus méchans, & tout-à-fait infideles (13). Quelques-uns même prétendent que les Baithuséens étoient une branche dés Esseniens (14); mais on réfute invinciblement cette Hypothese (15).

(*C*) *Cette Secte ne croioit pas . . . . que Dieu se mêlât du mal, soit pour le faire, soit pour y prendre garde.*] Josephe leur attribue cette impiété: raportons ses paroles, Σαδδουκαῖοι . . . . τὴν μὲν εἱμαρμένην παντάπασιν ἀναιροῦσι, καὶ τὸν Θεὸν ἔξω τοῦ δρᾶν τι κακὸν ἢ ἐφορᾶν τίθενται: *Sadducæi . . . . fatum omnino negant, & Deum extra omnem mali patrationem inspectionemque constituunt* (16). Il n'y a point d'aparence que Josephe ait bien compris, ni bien raporté leur sentiment; car nous verrons ci-dessous (17) qu'ils enseignoient que Dieu récompense les gens de bien dans ce monde, & qu'il y punit les méchans. Ils allérent aussi bien que les Pharisiens trouver saint Jean pour se faire batiser, lors qu'ils aprirent qu'il prêchoit la repentance dans les deserts de Judée (18). L'Ecriture leur rend ce témoignage qu'ils vouloient se garantir des maux dont ils se croioient menacez (19). Peut-on donc nier qu'ils ne crussent que le Batême de repentance, administré par saint Jean, étoit propre à apaiser Dieu, ou à leur procurer quelque avantage? Ils ne croioient donc pas comme veut Josephe, que Dieu ne se mêlât point de la punition du mal. Mr. Saldenus a tort de trouver mauvais que Vossius les justifie sur ce point-là. *Ex philosophis gentium hanc Sadducæorum opinionem* (animam non esse immortalem) *amplexi sunt Epicurei; imo longe deteriorem. Nam Saducæi agnoscebant Deum curare res humanas, quippe eum bonis bene facere in hac vita. Epicurei autem in totum tollebant providentiam divinam* (20). J'ignore, dit Mr. Saldenus (21), ce qui a pu rendre dignes d'un tel honneur auprès du grand Vossius une Secte si infame; car aiant consulté plusieurs Auteurs qui ont fait des Livres touchant les Sectes des Hebreux, j'ai vu par tout que l'on attribue nettement aux Saducéens la rejection de la Providence divine. Je me contenterai de choisir entre plusieurs témoignages celui de Josephe. Aiant parlé de la sorte, il allegue ce qui se trouve dans le Chapitre IX du XIII Livre des Antiquitez Judaïques touchant l'opinion des Saducéens à l'égard de la prédestination, & du franc arbitre. Il auroit mieux fait de choisir ce que j'ai cité au commencement de cette Remarque; car de ce qu'un homme rejette la fatalité de la prédestination, & qu'il donne à la liberté de l'homme une pleine indiférence au bien ou au mal, il ne s'ensuit point du tout qu'il nie la Providence divine. Les Pelagiens, les Sociniens, ceux, en un mot, qui ont le plus combatu la nécessité des actions humaines, ont soutenu en même tems que Dieu gouvernoit le monde, & qu'il punissoit le mal, & récompensoit le bien. Notez que Grotius a prétendu que le Texte Grec de Josephe que j'ai allégué n'est point correct.

(7) Lucas Brugensis, Annotat in Matth. III, 7, *apud* Willemerum Dissert. de Sadducæis, *pag.* 28.

(8) *Hactenus Brugensis mirum in modum cumulans δογματικὰ ἀνόματα homine Theologo in digna contra fidem fidelium V. & N. Test essentialiter eandem* Willemer. *ibid.*

(9) Joh. Benedictus Carpzovius, *Lipsiensis Professor Linguæ Hebraicæ, in* Introduct. ad Raymundi Martini Pugionem Fidei, *Cap. III.*

(10) Lightfoot, *in* Horis Hebr. in Act. Apostolo. *pag.* 128, *apud* Willemerum, *ubi supra, pag.* 8.

(11) Maimonides, Comment. in Pirke Avoth, *Cap. I, fo..o* 25, *apud* Willemer. Diss. de Sadduc. *pag.* 8.

(12) R. Asarias Idumæus, *apud eund. pag.* 7.

(13) R. Gedalias Ben Jechaja, *apud eund. ibidem.*

(14) R. Asarias, R. Manasse Ben Israel, *Libr. I* de Resurrect. Mort. *Cap. VI.* Fullerius, *Libr. II* Miscellan. Sacror. *Cap. III, apud eund. ibid.*

(15) *Voiez* Waltherus, Centur. Miscell. Theol *pag.* 479.

(16) Joseph. de Bello Jud. *Libr. II, Cap. VII, sub fin. pag. m.* 788.

(17) *Dans la Rem.* (*E*).

(18) Evangile de St. Matthieu, *Chap. III, Vers.* 7.

(19) *Là-même.*

(20) Vossius, de orig & progr. Idolol. *Libr. I, Cap. X, pag. m.* 72.

(21) *Quid tanto apud Magnum virum favore propudiosum hoc hominum genus dignum fecerit, fateor me ignorare.* Salden. Otia Theolog. *pag.* 559.

Enfin il dit (*m*) que la concorde ne régnoit point parmi eux, qu'ils vivoient comme des bêtes farouches, & que les amis ne trouvoient pas moins de rudesse dans leur conversation que s'ils avoient été étrangers. On a de la peine à voir quelque liaison entre cela, & ce qu'il observe en un autre endroit que cette Secte n'étoit point favorisée du menu peuple, mais des gens riches; car ces gens-là s'accommodent peu des humeurs sauvages, & misanthropes, & ils introduisent les commoditez & les douceurs de la vie, par tout où leur commerce se peut étendre. Il faudroit peut-être s'imaginer que ce qu'il dit touchant la discorde des Saducéens, & touchant le caractere rustique de leurs conversations, ne signifie autre chose sinon qu'ils regardoient comme une vertu la liberté de disputer contre leurs Maîtres (*n*). C'étoit une suite presque inévitable de leurs principes, puis qu'ils rejettoient fiérement l'autorité des Traditions, & qu'ils ne se mettoient point en peine si les Anciens avoient ainsi expliqué ou non les Textes de l'Ecriture. Dès lors le droit du Disciple pour contrequarrer son Maître étoit aussi grand que l'avoit été celui du Maître pour contredire son prédécesseur, & ainsi des autres en remontant jusques au point du partage, ou en descendant à l'infini. La Sainte Ecriture fait souvent mention des Saducéens; mais encore qu'elle nous aprenne (*o*) qu'ils nioient la resurrection des morts, & l'existence des Anges & des Esprits, & que les Pharisiens croioient l'une & l'autre, elle ne laissa pas de représenter les Pharisiens comme de plus mal honnêtes gens que ne l'étoient les Saducéens. Nous examinerons ce que l'on a dit des mauvaises mœurs de ceux-ci (*D*), & nous montrerons qu'on en a parlé sans de bonnes preuves. Il seroit moins

(*m*) Joseph, de Bello Jud, *Libr. II, Cap. XII,* (*alias VII.*)

(*n*) *Idem*, Antiq. *Libro XVIII, Cap. II.*

(*o*) Evangile de St. Matthieu, *Chap. XXII, Vers.* 23; & de St. Marc *Chap. XII, Vers.* 18; & de St. Luc, *Chap. XX, Vers.* 27. Act. des Apôtres, *Chap XXIII. Vers.* 8.

(*D*) *Nous examinerons ce que l'on a dit des mauvaises mœurs* des Saducéens.] Monsr. Willemer les accuse de cruauté (22), & pour soutenir cette Accusation, il dit qu'ils poussérent le Roi Jean Hyrcan (23) à persécuter fort violemment les Pharisiens. Il nous renvoie au Chapitre XVIII du XIII Livre des Antiquitez Judaïques. J'ai consulté cet endroit-là, & n'y ai trouvé que ceci; Hyrcan Disciple des Pharisiens, & fort aimé d'eux, perdit tout-à-fait leur amitié. Ils conçurent pour lui une grande haine, & comme ils lui donnérent dans une certaine rencontre un grand sujet de se fâcher, il abandonna leur Secte, & embrassa celle des Saducéens à l'instigation de Jonathas son favori. Il abolit les ordonnances des Pharisiens, & il en punit sévérement les observateurs. Enfin il apaisa la sédition que ces deux Sectes avoient allumée, & passa le reste de ses jours *en paix & felicité.* Mr. Willemer ajoûte qu'Alexandre Jannée aplaudi, & incité par la Secte des Saducéens, fut plus cruel qu'Hyrcan son pere, & qu'étant venu à bout de mille embarras à quoi les Juifs l'avoient exposé, il fit crucifier 800 des principaux Pharisiens, & qu'avant qu'ils expirassent il fit égorger à leur vue leurs femmes & leurs enfans. Il donnoit pendant ces exécutions un grand repas à ses concubines, & aux principaux des Saducéens. Cet Auteur nous renvoie au Chapitre XXII du XIII Livre des Antiquitez Judaïques. Je l'ai consulté sans y trouver aucune mention petite ni grande des Saducéens. Quant à l'Auteur de la Cabbale Historique qu'il a cité, je n'ai pu le consulter; mais qu'il dise tant qu'il voudra ce que Monsr. Willemer raporte, le faudra-t-il croire? Un homme aussi éloigné que lui de ces tems-là est-il un témoin valable quand on lui peut oposer le silence de Josephe? L'Ecrivain Allemand continue de cette façon. La Reine Alexandra réprimant enfin par la voie des châtimens, selon le conseil de son mari, & avec le secours des Pharisiens, l'esprit turbulent du Saducéïsme, ne fut pas pourtant capable de le mettre à la raison, ni d'empêcher les nouvelles brouilleries qu'il excitoit dans l'Etat entre Hyrcan & Aristobule, & après qu'Herode se fût défait de ces deux Princes, les Saducéens abusérent de sa faveur pour commettre toutes sortes d'attentats (24). Josephe au Chapitre XVII du XVI Livre des Antiquitez Judaïques croit qu'Herode fut poussé par les conseils des Saducéens, & par leur doctrine impie, sur la nécessité fatale de toutes choses, à exercer la barbarie qu'il commit lors qu'il fit étrangler ses fils, & lapider trois cens Capitaines. Voilà ce que Mr. Willemer débite, & il conclut qu'on a donc dit véritablement que les mœurs des Saducéens étoient très-mauvaises, que c'étoient des porceaux d'Epicure, & des Hérétiques entiérement pernicieux. *Ex vero igitur dictum est, Sadducæos fuisse moribus pessimis, & Epicuri de grege porcos: ita quâ doctrinam perniciosos omnino hæreticos* (25). Mais il est certain qu'il tire mal cette conséquence; car en 1 lieu, les faits qui lui servent de principe ne se trouvent point dans Josephe qu'il nous donne pour témoin; & en 2 lieu, quand ces faits-là seroient véritables, ils ne prouveroient point que cette Secte se vautrât dans les plaisirs sensuels, comme le font ceux qu'on nomme *Epicuri de grege porcos.* Cela prouveroit tout au plus qu'elle abusoit de son crédit auprès des Puissances, pour oprimer la Faction des Pharisiens dont elle avoit tout à craindre, puis qu'elle la voioit animée d'un zêle superstitieux, & apuiée de la faveur de la populace. J'avoue que cette conduite est injuste; mais on la trouve dans tous les Partis, ou dans toutes les Factions d'Etat & de Religion. Celles qui enseignent le dogme du Paradis & de l'Enfer, n'ont pas été moins actives à se servir des conjonctures favorables pour accabler leurs rivales. Les conseils de rigueur & de cruauté leur sont familiers: ainsi l'on ne verroit rien d'exquis, ni nul caractere de distinction dans les procédures du Saducéïsme, quand même les faits que l'Ecrivain Allemand raporte seroient véritables. Que sera-ce donc si l'on lui montre qu'ils sont faux ou incertains? La chose ne sera pas mal aisée.

Il est sûr que l'Historien des Juifs ne parle pas plus des Saducéens que du grand Mogol, dans le Chapitre où il narre comment Herode fit mourir ses fils, & les trois cens Capitaines. Il se seroit rendu le plus ridicule de tous les hommes, s'il avoit dit que la doctrine de ces gens-là touchant la fatalité des événemens poussa Herode à ces cruautez (26); car il étoit notoire qu'ils rejettoient pleinement le dogme de la prédestination, & il n'a jamais parlé d'eux sans observer qu'ils faisoient dépendre de notre franc arbitre notre destinée. Je ne nie point que Josippe ne raconte que les Saducéens furent cause du soulevement du Peuple Juif contre Alexandre Jannée, & de la cruauté de ce Prince envers ce Peuple, parce qu'ils lui conseillérent de persécuter les Pharisiens, & les fauteurs des Pharisiens (27): mais le témoignage d'un tel Auteur (28) est bien peu de chose, & sur tout quand nous le pouvons combatre par le silence d'un Historien tel que Josephe, qui ne s'est jamais montré tant soit peu partial en faveur des Saducéens. Le Rabin Abraham de Salamanque est trop moderne pour donner du poids à des faits d'ailleurs incertains, ainsi l'on n'est point obligé de croire sur sa parole ce qu'il afirme touchant les mauvaises mœurs de ces Hérétiques (29). Encore un coup si leurs débauches, & leurs mauvaises actions les eussent mis dans le décri, il ne paroît pas possible que Josephe, qui a tant de fois parlé d'eux, eût suprimé constamment tout cet Article, & que la seule chose qu'il a touché de leurs mœurs fût si capable de persuader qu'ils ne vivoient pas sensuellement. Il les représente comme des personnes dont la conversation étoit rustique & sauvage, & qui ne s'humanisoient pas plus envers leurs amis qu'à l'égard des étrangers. Σαδδουκαίων δὲ καὶ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτερον, αἵ τε ἐπιμιξίαι πρὸς τοὺς ὁμοίους ἀπηνεῖς ὡς πρὸς ἀλλοτρίους. *Sadducæi vero & inter se feris moribus discrepantes, & conversatio eorum circa exteros inhumana* (30). Ce n'est point le propre des voluptueux; car au contraire ils ont une grande complaisance les uns pour les autres, ils ne travaillent qu'à multiplier les douceurs de leur commerce, ils en bannissent tout ce qui en peut diminuer les agrémens. Monsr. Willemer (31) se fonde beaucoup sur ce que saint Jean Baptiste donna l'épithete d'*engeance de viperes* aux Saducéens (32). Il remonte jusques au prémier serpent qui séduisit Eve. Qu'il dise ce qu'il voudra, il me sufit de lui répondre que cette épithete fut également donnée aux Pharisiens; c'est pourquoi tout ce que l'on en voudroit conclure touchant les mauvaises mœurs de ceux qui nioient l'immortalité de l'ame, enfermeroit également les mauvaises mœurs de ceux qui croioient un Paradis & un Enfer. Faites la même Remarque sur le levain dont nôtre Seigneur voulut que l'on se gardât (33). Cela concerne autant les Pharisiens que les Saducéens.

Notez qu'une infinité d'Auteurs prétendent que les Saducéens prirent ce nom à cause qu'il dérivoit d'un mot qui signifie *Justice.* Ἐπονομάζουσι δὲ οὗτοι ἑαυτοὺς Σαδδουκαίους, δῆθεν ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπικλήσεως ὁρμωμένης. Σεδὲκ γὰρ ἑρμηνεύεται δικαιοσύνη. *Sadducæos se à justitia nominant. Sedek enim justitiam significat* (34). Ceux qui admettent cette étymologie observent que ces Hérétiques furent appellez Saducéens à cause qu'ils ambitionnoient l'éloge de justes, & que les autres le leur donnoient (35). Monsr. Willemer cite (36) pour ce sentiment Isidore, Beatus Rhenanus, Bernard de Breitenbach, & Richard de Montaigu. Il dit qu'on dispute de quelle espece étoit la justice qui donnoit le nom à ces Sectaires. C'étoit selon St. Jerome la justice inhérente; car ils se glorifioient de l'avoir aquise parfaitement par l'observation de la Loi. Plusieurs aprouvent cette pensée de St. Jerome. *D. Hieronymus* in Matthæum XXII. Tom. VI. Oper. *allegat propriam inhærentem justitiam, de cujus perfectione, ex lege à se observata, fuerint gloriati. Sequuntur eum multi Patrum, plurimique Scholasticorum ut & Mathias Flacius* Part. I. Clav. Script. pag. 1064. *Georgius Fabritius* histor. sacr. lib. X. Num. 432 pag. 584. *Atque Gregor.* Lex. S. pag. 236 (37). D'autres recourent à la justice distributive, & se partagent encore; car les uns prenent celle qui consiste à récompenser, & les autres celle qui consiste à punir. Ceux-là prétendent que selon les Saducéens toute la justice s'accomplissoit en ce monde; les bons y étoient recompensez, les mechans y étoient punis, il ne restoit rien à faire après cette

(22) Willemer. Dissert. Philol. de Saducæis, *pag.* 44.

(23) *C'est ainsi qu'il le qualifie*, Johanni Hyrcano Regi autores fuerunt. *Cependant* Josephe, Ant. *Libr. XIII, Cap. XIX, dit qu'Aristobule fils de cet Hyrcan fut le prémier qui prit le titre de Roi.*

(24) *Redigere tamen in ordinem & impedire non poterat novas, quas excitabant in Republica turbas inter Hyrcanum & Aristobulum fratres. Quibus è medio sublatis, favore Herodis M. quo potissimum nitebantur ad turpia quævis facinora sunt abusi.* Willemer. de Sadduc. *pag.* 44.

(25) *Idem, ibid. pag.* 45.

(26) Ipse Herodes M. ad immanem sævitiam .. pessimis Sadducæorum consiliis ac impia doctrina de necessitate omnium fatali impulsus creditur Josepho *Lib. XVI. A. J. Cap. XVII. pag.* 465. Willemer. Diss. de Sadduc. *pag.* 44.

(27) *Voiez la Note marginale de* Genebrard *sur le Chapitre XXI du XIII Livre de* Josephe *folio m.* 464 *verso.*

(28) *Voiez dans* Vossius, de Histor. Græcis, *Libr. II, Cap. VIII, pag.* 197, *combien il est méprisable.*

(29) *Sadducæi fuerunt improbi pessimisque moribus præditi.* R. Abraham Salmanticensis. *apud* Willemer. *pag.* 44.

(30) Joseph. de Bello Jud. *Libr. II, Cap. VII, sub fin. pag. m.* 788, 789.

(31) Willemer, *pag.* 17.

(32) Evang. de St. Matthieu, *Chap. III, Vers.* 7.

(33) *Là même, Chap. XVI, Vers.* 6.

(34) Epiphan. Hæresi XIV, *pag m.* 31.

(35) *Eo quod justitiæ laudem tùm ipsi appeterent tum alii sic tribuerent.* Willemerus, *pag.* 5.

(36) *Idem, pag.* 6.

(37) *Idem, ibidem.*

moins étrange qu'ils eussent été d'honnêtes gens, qu'il ne l'est qu'un Sectateur d'Epicure ait été sage & vertueux; car la partie qu'ils retenoient de la Religion pouvoit influer sur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'espérance (*E*). C'est néanmoins un juste sujet d'étonnement qu'ils n'aient pas été excommuniez (*F*), & qu'ils aient fait un même corps de Religion avec le reste des

cette vie. Ceux-ci disent que ces Hérétiques étoient fort sévéres dans les Tribunaux, & qu'à cause de cela ils furent nommez Saducéens. *Non-nemo .... ob remunerativam justitiam eos justos appellatos statuit*, quod existimarint in hac vita omnem compleri justitiam, h. e. justis bene fieri, malis evenire mala, mortuo autem homine nullum superesse judicium justitiæ. *Punitivam vero justitiam eligit Nicolaus de Lyra* Comment. in Act. V. *ita inquiens:* Dicuntur Sadducæi à Sadech, quod est justitia in Hebræo: nam Sadducæi inter alios Judæos erant in judiciis & punitionibus acerrimi, ut dicitur in Scholastica Historia (38), propterea sibi nomen justitiæ usurpabant (39). Si les faits sur quoi l'on fonde cette étymologie sont véritables, il n'y a plus lieu de douter que la Secte Saducéenne ne se piquât de tout l'extérieur des bonnes mœurs, & qu'ainsi elle ne s'éloignât soigneusement de la maniere de vivre des gens débauchez. En tout cas nous avons ici bien des Auteurs qui sont obligez de croire qu'elle se tenoit dans la régularité. Voilà donc au pis aller des témoins contre des témoins, & après ce que j'ai dit ci-dessus, il ne sera pas dificile de juger quels sont les meilleurs. Notez qu'on peut se persuader sans peine que ces gens-là étoient de grans justiciers; car comme ils ne croioient pas qu'un malfaiteur fût puni après cette vie, il étoit naturel qu'ils estimassent qu'ils le faloit condamner à des peines très-sévéres dans ce monde.

(38) *Il eût falu citer* Josephe. *Voiez ci-dessous, Citat.* (41).

(39) Willemer. de Sadduc. *pag.* 6.

LLOYD critiqué.

Disons quelque chose contre Mr. Lloyd. Je pense qu'il s'est abusé quand il a dit, 1. Que la description, que Josephe nous a laissée de l'austérité de leur humeur, se doit raporter aux Arrêts sévéres qu'ils prononçoient en rendant justice. 2. Que selon le même Josephe la Nation les haïssoit à cause de cette rigueur de leurs Tribunaux, & avoit plus d'inclination pour les Pharisiens naturellement modérez quand il s'agissoit de punir. *Erant enim in maleficos acerbiores; in judiciis, & pœnarum mulctis exactores rigidi, quemadmodum ex Hist. Scholastica citat Barradius, non dissentiente Josepho. Huc enim referimus illius illud elogium, quo morosos, difficiles, omnino intractabiles pronunciat: adeo ut ab illorum moribus durioribus abhorreret populus, & ad Pharisæos potius propenderent; qui* φύσει, *quod ille dixit,* ἐπιεικεῖς πρὸς τὰς κολάσεις *essent* (40). Je remarque sur la prémiere de ces deux choses, qu'on a recouru mal à propos à la description des manieres rudes des Saducéens. Josephe en cet endroit-là ne les considére point comme des Juges. Il auroit falu citer ce qu'il observe dans le VIII Chapitre du XX Livre des Antiquitez (41). C'est là que Barradius, Nicolas de Lyra, & plusieurs autres devoient puiser, & non dans l'Histoire Scholastique. Je dis quant à la seconde, que si Mr. Lloyd avoit parlé de son chef, on ne pourroit pas le critiquer; mais il impute à l'Auteur Juif une liaison des matieres, un raisonnement, ou une proposition causale, qu'on ne trouve point dans ses Livres. Une telle proposition est quelquefois fausse encore que ses parties considérées séparément soient vraies, car cela ne sufit pas; il faut que la particule qui leur sert de lien n'amene pas une fausseté (42). Monf. Lloyd n'a point pris garde à cela: une infinité d'Auteurs ont la même négligence.

(40) Nicolaus Lloydius, *in* Diction. Histor. & Poetic. *Voce* Sadducæi.

(41) Αἵρεσιν μετῆει τὴν Σαδδουκαίων οἵπερ εἰσὶ περὶ τὰς κρίσεις ὠμοὶ παρὰ πάντας τοὺς Ἰουδαίους. *Secta Sadducæus quod hominum genus apud Judæos in judicando est severissimum.* Joseph. Antiquit. *Libr.* XX, *Cap.* VIII, *pag. m.* 698.

(42) *Voiez* l'Art de penser, *II Part. Chap. IX, pag. m.* 176.

(*E*) *La partie qu'ils retenoient de la Religion pouvoit influer sur leur conduite par les motifs de la crainte & de l'espérance.*] Tout bien compté je ne vois point que je doive retracter ce que j'ai dit dans un autre Livre (43): " Il y a eu „ parmi les Juifs une Secte qui nioit tout ouvertement „ l'immortalité de l'ame, c'étoient les Saducéens. Je ne „ voi pas qu'avec une opinion si detestable, ils aient me„ né une vie plus corrompue que les autres Juifs, & il „ est au contraire fort vrai-semblable, qu'ils étoient plus „ honnêtes gens que les Pharisiens, qui se piquoient tant „ de l'observation de la Loi de Dieu". Je dois seulement ajoûter à ce Passage une petite Observation, c'est que la bonne vie des Saducéens auroit pu couler de la doctrine de la Providence; car on prétend qu'ils croioient que Dieu punit en ce monde les mauvaises actions, & qu'il récompense les bonnes. Voiez ci-dessous la Remarque (G) (44). Cette opinion paroit très-capable de servir de frein & d'éperon; elle peut pousser au bien par l'espérance d'un bonheur terrestre, & réprimer par la peur des châtimens temporels le panchant au mal. Il semble même qu'elle puisse être plus efficace que l'autre doctrine; car les biens & les maux présens ou prochains font beaucoup plus d'impression quoi qu'ils soient petits, que de grans biens ou de grans maux que l'on n'envisage que d'une distance fort éloignée. Voilà ce que peuvent dire ceux qui examinent ceci superficiellement; mais ceux qui aprofondissent la chose en jugent d'une autre façon. Ils croient que généralement parlant la véritable & la principale force de la Religion, par raport à la pratique de la vertu, consiste à être persuadé de l'éternité des peines & des récompenses, & qu'ainsi en ruinant le dogme de l'immortalité de l'ame on casse les meilleurs ressorts de la Religion. On peut fortifier cette pensée par deux Remarques, l'une qu'il n'est presque pas possible de persuader aux gens qu'ils prospéreront sur la terre en vivant bien & qu'ils seront accablez de la mauvaise fortune en vivant mal. Chacun croit voir tous les jours mille & mille exemples du contraire, & où sont les Docteurs assez éloquens pour persuader ce qu'on s'imagine être démenti par une suite continuelle d'expériences? Ils pourront bien éluder nos Objections en nous assûrant que nous ne conoissons guere en quoi consiste la vraie prospérité & la vraie adversité (45), & que les méchans sont assez punis par les remors de leur conscience au milieu de leurs richesses & de leurs pompes (46), pendant qu'un honnête homme est dignement récompensé par la seule possession de la vertu, & par le bon témoignage qu'il se peut rendre à soi-même (47). Ils nous diront là-dessus cent belles choses, ils nous étourdiront, & ils formeront en nous une espece de persuasion; mais ils ne bâtiront pas à demeure, ce ne sera qu'une foi intermittente, ils auront toûjours à craindre que dans les mauvais intervalles nous ne les nommions de faux Docteurs, & ne leur fassions les mêmes reproches que Brutus fit à la vertu (48). Si vous m'objectez qu'il y a dans le cœur des hommes une certaine impression qui se réveille souvent, & qui est assez active; elle fait croire en dépit des expériences que la piété jouïra du temporel, & que l'inobservation de la Loi de Dieu sera punie dans ce monde; si vous me faites, dis-je, cette Objection, je vous répondrai que les Orthodoxes se feront cette ressource tout comme les Saducéens, & qu'aiant de plus la ressource de l'éternité ils seront plus en état de faire influer la Religion sur leur Morale pratique. C'est ma seconde Remarque.

(43) Pensées diverses sur les Cometes, *pag.* 536.

(44) *Citat.* (72) & (74).

(45) *Neque mala vel bona, quæ vulgus putet: multos qui conflictari adversis videantur, beatos; ac plerosque, quamquam magnas per opes, miserrimos: si illi gravem fortunam constanter tolerent, hi prospera inconsulte utantur.* Tacit. Annal. *Libr. VI, Cap. XXII.*

(46) *Neque frustra præstantissimus sapientiæ firmare solitus est, si recludantur tyrannorum mentes, posse aspici laniatus & ictus; quando ut corpora verberibus, ita sævitia, libidine, malis consultis, animus dilaceretur.* Idem, ibid. *Cap. VI.*

(47) *Ipsa quidem virtus pretium sibi, solaque late, &c.* Claudian. de Consul. Mallii, *init.*

(48) *Citation (5) de l'Article* BRUTUS (Marc Junius.)

Pour finir je dis qu'on ne peut nier qu'en cas qu'un homme soit fortement persuadé que la justice divine distribue les peines & les récompenses seulement dans cette vie, & que toute notre destinée se termine là, il ne puisse s'abstenir du mal, & se tourner vers le bien par un motif de Religion. Mais en même tems il faut dire, qu'il y a si peu d'aparence qu'un tel sentiment ait quelque force contre la dépravation de notre nature, que l'on est fondé à soutenir que la Secte Saducéenne détruisoit les vrais apuis de la Religion, & que la bonne vie d'un Saducéen peut passer pour une espece d'exemple de la combinaison de l'honnêteté morale & de l'impiété. Mr. Willemer l'avouera, puis qu'il dit qu'un Saducéen ne croiant point l'immortalité de l'ame ne pouvoit pas s'abstenir du crime. *Qui vero à turpissimis quibusque vitiis gravissimisque sceleribus temperarent sibi qui per negatam animæ immortalitatem arctissime conjuncta huic dogmata corporum* resurrectionem, *omnium* dijudicationem, *sempiternam bonorum* glorificationem, *ac improborum* condemnationem *affirmare non poterant, sed pertinaciter inficiabantur* (49). On donne dans ce Latin la preuve d'un fait par une raison de droit. Cela est quelquefois illusoire, vu que les hommes ne sont pas accoutumez à vivre selon leurs principes. En général l'ordre veut que dans les questions de fait on consulte l'expérience beaucoup plutôt qu'un raisonnement spéculatif. Prenez bien garde à ces paroles de Moreri empruntées de Mr. Godeau (50), *il est vrai que si en leurs dogmes les Saducéens étoient plus impies que les* Pharisiens, *au moins il n'y avoit ni tant de vanité ni tant d'hipocrisie en leurs mœurs, & ils ne se montroient pas si cruels ennemis de* Jesus-Christ. Vous trouverez la même Remarque dans le Dictionaire de Mr. Hofman.

(49) Willemer. Diss. Philol. de Saducæis, *pag.* 41.

(50) Godeau, Hist. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 126 *de l'Edition in folio à Paris* 1674.

(*F*) *C'est un juste sujet d'étonnément qu'ils n'aient pas été excommuniez.*] Commentons cela par un Passage qui contient une Observation de Luc de Bruges. *Mirum igitur videri queat qui uti scribit Lucas Brugensis* annotation. in Matth. III. vers. 7. quanquam errarent Sadducæi, & quidem graviter, nunquam tamen à veteri Synagoga declarati sint hæretici, h. e. desertores fidei, aut legis à DEO traditæ, vel ut populi seductores, Synagogæ communione ejecti quemadmodum Samaritani Joh. 4. 9. Imo promiscue versabantur etiam ipsi Pharisæi & Sacerdotes cum Sadducæis tam in sacris quam prophanis locis Act. 4, 1. c. 23, 6. & communia non raro inibant consilia adversus Christum ejusque discipulos Matth. 16. vers. 1. Actor. 5, 1. Denique licebat cuivis, utri vellet parti adhærere. *Verum id tribuendum corruptissimis seculi illius moribus* (51). Il faut avouër qu'une telle tolérance étoit excessive; car enfin les erreurs des Saducéens ne regardoient pas des véritez indiférentes, mais les points les plus fondamentaux de la Religion: les Modernes qui écrivent pour la tolérance ne la demandent pas aussi étendue que l'étoit alors celle des Juifs, ils ne demandent pas qu'elle soit Ecclésiastique pour toutes sortes de Sectes, ils se contentent qu'elle soit civile ou politique. Vous avez vu que Monsr. Willemer impute cette tolérance de la Synagogue pour la Secte Saducéenne aux mœurs corrompues de ces siecles-là. Vous allez voir qu'il en donne d'autres raisons particulieres, & nommément l'exactitude avec quoi ces Hérétiques pratiquoient tous les actes extérieurs du culte public: *Magnopere impediebat ejectionem promeritam favor Magnatum plane singularis erga Sadducæos. Adjuvabat ingens Sadducæorum, quæ invaluerat, potentia, ac ingeniosa qua abominandam heresim tegebant, astutia: crebra item sacrificia, atque reliqua Levitici cultus onera, quæ pro salute populi se suscipere gloriabantur* (52). Il est certain que la plus énorme diversité de sentimens à l'égard des dogmes spéculatifs de la Religion trouve plus de toléran-

(51) Willemer, Diss. Philol. de Saducæis, *pag.* 14, 15.

(52) *Idem, ibid. pag.* 15.

des Juifs, comme le font aujourd'hui les Janſéniſtes, & les Moliniſtes, avec les autres Chrétiens de la Communion de Rome. Les Saducéens ne paroiſſoient point ſous ce nom-là dans le Talmud, on ne les y trouve que ſous la notion d'Hérétiques, & d'Epicuriens (*p*). C'eſt ſans beaucoup de raiſon que l'on prétend qu'ils n'admettoient que les cinq Livres de Moïſe (*G*), & que de là vint que Jeſus-Chriſt dans ſa Diſpute avec eux ne leur cita que le Pentateuque (*q*). Arnobe eſt le ſeul Auteur qui nous ait apris qu'on leur ait attribué de donner à Dieu un corps organique. Il raporte cela d'une maniere qui eſt un peu cenſurable (*H*).

(*p*) Marſham, Chronic. Can. Ægypt. *Sæc. IX*, *pag. m.* 159.

(*q*) Evang. de St. Matthieu, de S. Marc, & de St. Luc, *ubi ſupra Citation* (*o*).

SAINC-

tolérance que la plus petite diſpute à l'égard du culte. Faites quant à l'extérieur tout ce que la Religion dominante preſcrit, vous ſerez plus ſuporté dans vos Héréſies capitales, que ſi ſans ces Héréſies vous combatiez l'extérieur.

Notons qu'un Théologien Réformé, qui eſt devenu grand Défenſeur de l'intolérance (53), avoit réfuté le dogme du ſuplice des Hérétiques, entre autres raiſons par la conduite de Jeſus-Chriſt envers les Saducéens. Il obſerva que Jeſus-Chriſt *agit avec eux avec* beaucoup de *clemence*, & ne blâme point les Magiſtrats qui les toléroient. Voiez les Penſées diverſes ſur les Comêtes à l'Article CLXXXV.

(*G*) *C'eſt ſans beaucoup de raiſon que l'on prétend qu'ils n'admettoient que les cinq Livres de Moïſe.*] Tertullien aſſûre qu'ils adoptérent l'Héréſie de Doſitheus qui avoit rejetté les Prophêtes, & qu'ils y joignirent une autre impiété, ce fut de nier la réſurrection: *Taceo . . . . . Doſitheum qui primus auſus eſt Prophetas quaſi non in Spiritu Sancto locutos repudiare. Taceo Sadducaos qui ex hujus erroris radice ſurgentes, auſi ſunt ad hanc hæreſim etiam reſurrectionem carnis negare* (54). Origene (55), St. Jerome (56), & une infinité d'autres Ecrivains aſſûrent le même fait, je veux dire que cette Secte n'avoit retenu du Canon de l'Ecriture que le Pentateuque. Je l'ai débité auſſi dans un autre Ouvrage (57); mais j'avoue ici que ce ſentiment ne me paroit pas bien fondé. Il eſt combatu par un Argument négatif que je trouve tout-à-fait bon. L'Ecriture Sainte ne dit jamais en parlant des Saducéens, & de leurs erreurs, qu'ils rejettaſſent les Prophêtes. Ce ſilence, je l'avoue, n'eſt pas une raiſon convaincante; mais que dirons-nous de Joſephe, qui ne leur a point imputé cette rejection? Il n'eſt pas poſſible de s'imaginer qu'il eût omis un tel article, ſi capital, ſi éclatant; qu'il l'eût, dis-je, omis lors même qu'il a obſervé que cette Secte rejetoit les Traditions. Voici quelque choſe de plus fort: non ſeulement il n'a point dit en cet endroit-là, où il n'y avoit pas moien de ſe taire, qu'ils rejetaſſent une partie de l'Ecriture; il a même dit poſitivement que lors qu'ils nioient l'autorité des Traditions non écrites, ils en donnoient cette raiſon, *Il faut ſeulement tenir pour legitime ce qui eſt écrit* (58). Un Hiſtorien, qui parleroit de la ſorte touchant une Secte qui rejetteroit preſque toute l'Ecriture, ne ſeroit-il pas inſenſé? Je ſai bien qu'en chicanant on peut prétendre (59) que les paroles de Joſephe ne ſe raportent qu'aux Loix écrites, & par conſéquent qu'au Pentateuque; mais je ſai auſſi que c'étoit une occaſion inévitable de faire mention du mépris que ces Hérétiques auroient eu pour tout le reſte du Canon des Ecritures. Mr. Simon s'eſt déclaré hautement contre le parti qui aſſûre qu'ils n'admettoient que le Pentateuque, & il s'eſt ſervi du témoignage de l'Hiſtorien des Juifs. *Cette Secte*, dit-il (60), *retint tout le corps de l'Ecriture ſelon le témoignage de Joſeph, qui aſſûre que les Saducéens recevoient* πάντα τὰ γεγραμμένα (61) toute l'Ecriture, *& qu'ils rejetterent ſeulement les Traditions. Ceux-là donc ſe trompent qui croyent que les Saducéens ne conſerverent que les cinq livres de Moyſe à l'imitation des Samaritains.* On trouve dans le Talmud de Babylone, & dans les Ecrits des Rabins (62), pluſieurs Paſſages, qui témoignent que les Saducéens reconoiſſoient pour divins les Livres Hagiographes & Prophétiques de l'Ecriture, & qu'ils ſe contentoient de mépriſer les Explications des Docteurs. Il y a des gens qui croient qu'on a confondu les Samaritains avec les Saducéens, & que par là l'on s'eſt figuré que ceux-ci, tout comme les autres, ne reconoiſſoient que les Livres de Moïſe (63). Mais il eſt certain qu'il faut diſtinguer ces deux Sectes l'une de l'autre; car les Juifs n'avoient aucune communication avec les Samaritains, & ils ne rompirent pas la Communion Eccléſiaſtique avec les Saducéens. Ils eurent même quelquefois un Saducéen pour leur grand Sacrificateur (64), & il y a quelque aparence que le grand Sacrificateur Caïphe faiſoit profeſſion de cette Secte (65).

On raiſonneroit contre l'ordre ſi l'on ſe ſervoit de cet Argument. Les Saducéens choiſirent dans l'Ecriture les Livres qui ne combatoient pas formellement leurs erreurs, ils reconurent ceux-là pour canoniques, & ſecouérent le joug des autres parce qu'ils y trouvoient nettement l'immortalité de l'ame, & la doctrine de la réſurrection. Ce fut la voie abrégée de diſputer que la pareſſe leur fit prendre. *Sadducæi compendio ſtudentes & otio, immo etiam ut effugerent plurium confutationes abjectis & abolitis omnibus prophetarum libris ſolos quinque Moſis receperunt* (66). Je dis que cette maniere de preuves eſt illuſoire: les matieres de fait demandent des preuves de fait, & non pas des vraiſemblances apuiées ſur des raiſons ſpéculatives. Outre que de ſemblables raiſons ne nous manquent pas; car l'eſprit humain eſt ſi fertile en ſubterfuges, en gloſes, & en diſtinctions, qu'il ne lui eſt pas néceſſaire de rejetter la divinité d'un Livre, pour ſe défaire des Argumens que l'autre Parti en emprunte. Les Sociniens ne font-ils pas profeſſion de reconoitre pour canonique tout le Nouveau Teſtament, & néanmoins on y trouve plus de Paſſages contre leurs erreurs que dans le Vieux Teſtament contre celles des Saducéens? Choſe plus ſurprenante: beaucoup de Chrétiens ſans ceſſer de reconoitre la Divinité de l'Ecriture ſe moquent de la Magie, & ſoutiennent que les Démons n'ont aucun pouvoir (67). Notons qu'un Rabin moderne revoque en doute ce qui eſt dit dans l'Ecriture, que les Saducéens ne croioient pas l'exiſtence des eſprits. Cela, dit-il, ſeroit une preuve qu'ils rejettoient le Pentateuque qui fait mention des Anges en divers endroits. *De eo quod Sadducæi dicantur* (*Act.* 23. 8.) *negaſſe ſpiritus, non diſputo. Sane ut multi putant ſic ſequeretur eos negaſſe legem Moſaicam quæ variis in locis angelorum mentionem facit* (68). Il raiſonne mal. Ces gens-là recouroient à des diſtinctions, afin d'éluder la force de ces Paſſages. Voiez Willemer (69), & les Ecrivains qu'il cite, & nommément Grotius (70). Conſultez auſſi Voſſius (71) qu'il ne cite pas. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils pratiquoient les rites des Juifs, & qu'ils faiſoient profeſſion d'eſpérer par là les faveurs que Dieu a promiſes à ceux qui obſerveront ſa Loi, & d'éviter les malédictions que les infracteurs avoient à craindre. *Promiſſionibus legis inhiabant, eoque nomine* DEUM *ſibi ſacrificiis, precibus, jejuniis, aliisque cultus Levitici ceremoniis placare conabantur, ne iratum Numen promiſſiones ampliſſimas à populo tolleret* (72). L'Auteur qui me fournit ce Latin montre à Lightfoot, que le Paſſage de Malachie (73) ne convient point à cette Secte, vu qu'elle n'a jamais cru ni qu'il falût mépriſer la Loi, ni que l'obſervation de la Loi fût inutile. *Neque Sadducæorum doctrinæ & moribus convenit locus Malach. III. v.* 14. *nunquam enim profeſſi ſunt Sadducæi, legem* DEI *non eſſe obſervandam, aut obſervantiam legis eſſe fruſtraneam. Contrarium docet ipſe Lightfoot* Hor. Hebr. in Act. Apoſt. p. 122. quænam, *inquiens*, religio Sadducæi? Orat, jejunat, ſacrificat, *obſervat legem*, & tamen non expectat reſurrectionem aut vitam æternam. Quorſum hæc religio? *Ut obtineat* ſcilicet *bona temporalia quorum* ſolum *promiſſionem* obſervat ille *factam in lege* nihil rimans ultra literam (74). Notez que le Paſſage de Malachie conviendroit admirablement à certains Saducéens, qui prenant garde à l'expérience auroient reconu la fauſſeté des Maximes de leurs Docteurs.

(*H*) *On leur a attribué de donner à Dieu un corps organique.* Arnobe *raporte cela d'une maniere qui eſt un peu cenſurable.*] Peſez bien toutes ſes paroles. *Neque quiſquam Judaicas in hoc loco nobis opponat & Sadducæi generis fabulas tanquam formas tribuant atque os Deo. Hoc enim putatur in eorum literis dici, & ut vel re certa, atque auctoritate firmari: quæ aut nihil ad nos attinent, nec ex aliqua portione quicquam habent commune nobiſcum: aut ſi ſunt, ut creditur, ſocia, quærendi ſunt vobis altioris intelligentiæ doctores, per quos poſſitis addiſcere, quibus modis conveniat literarum illarum nubes, atque involucra relaxare* (75). Voici comment l'un de ſes Commentateurs l'a cenſuré: *Nimis confuſe Arnobius*, dit-il (76), *atque etiam periculoſe. Nam de libris Veteris Teſtamenti tanta temeritate loqui impium plane & horrendum. Hoc igitur ait quia Rabinorum ſcripta infinitis fabulis jam ſcatebant. . . . . Summam imperitiam prodit hoc loco Arnobius. Atqui melius Numenius Pythagoreus qui libro de ſummo bono primo Judæos in iis nationibus numeravit quæ Deum incorporeum exiſtimabant, citatis etiam prophetarum teſtimoniis atque troporum enodatione, ſi quando contraria ſententia videbatur effici poſſe adhibita.* Cette Cenſure n'eſt pas tout-à-fait ſans fondement, mais elle auroit dû être moins ſévére; car voici le ſens d'Arnobe. Nous ne ſommes pas reſponſables des réveries des Juifs; mais dans les choſes qui pourroient nous être communes avec eux, il n'y a rien de mauvais quand on a l'intelligence du ſens myſtique. Il ne pouvoit pas nier, que, ſelon le ſens litéral de l'Ecriture, Dieu n'ait des mains, & des pieds, une bouche, & des yeux. Il faloit donc qu'il avertît les Paiens que ces expreſſions ſont une nue, & une envelope, qui cachent la vérité. Ce fut en lui une adreſſe d'habile Rhétoricien de n'inſiſter pas ſur cette Objection, & de ſe contenter de quatre ou cinq lignes pour déclarer aux Adverſaires, que les Chrétiens ne donnent à Dieu aucune figure, ni aucune compoſition organique. S'il eût voulu diſcuter plus exactement cette matiere comme avoit fait Numenius, il eût énervé ſon Ouvrage; car comme il faiſoit une Invective contre les Paiens, ils ne faloit pas qu'il perdit du tems à leur répondre. Il valoit mieux qu'il fût toûjours attaquant; il faut être le moins qu'on peut ſur la défenſive dans cette ſorte d'Ouvrages. Au reſte, nous ſavons par Origene ce que fit Numenius en faveur des Juifs (77), & cela nous montre que les Paiens n'ont point négligé les prétendus avantages, qu'ils eſpéroient de tirer des endroits de l'Ecriture qui ſemblent attribuer à Dieu quelque imperfection. Les Chrétiens avoient recours au ſens figuré, & opoſoient à ces Paſſages ceux qui traitent nettement de la perfection de Dieu. Mais l'Ouvrage d'Arnobe ne ſoufroit guere cette diverſion, elle fourniſſoit un prétexte de répondre qu'il faloit auſſi expliquer les uns par les autres les Paſſages des Poëtes, & donner un ſens de figure à quelques-uns. Ce n'étoit point-là le lieu de reveiller cette idée. Le Commentateur qui cenſure Arnobe n'y a pas pris garde.

(53) Jurieu, Apologie pour la Réformation, *Tom. II, pag.* 254 *Edition in* 4.

(54) Tertullian. de Præſcript. adverſus Hæretic. *Cap. XLV.*

(55) Origenes, Tractat. XXI in Matth.

(56) Hieronymus in Matthæum, *Cap. XXII.*

(57) *Dans les* Penſées diverſes ſur les Cometes, *pag.* 580.

(58) Ἐκεῖνα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα τὰ γεγραμμένα, τὰ δ' ἐκ παραδόσεως τῶν πατέρων μὴ τηρεῖν. *Oportere ea tantum ſervari quæ ſcripto continentur.* Joſeph. Antiq. *Libr. XIII, Cap. XVIII, pag.* 454.

(59) Serarius & Petau *le prétendent. Voiez les* Notes de Petau in Epiphan. ad Hæreſ. XIV, *p.* 28.

(60) Simon, Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament, *Livr. I, Chap. XVI, pag. m* 93.

(61) *Je croi que Monſr.* Simon *auroit de la peine à trouver ce Grec dans* Joſephe.

(62) *Voiez la* Diſſertation de Jean Helvicus Willemer, *pag.* 33, 34.

(63) *Voiez la même* Diſſertation, *pag.* 10 *&* 11.

(64) *Voiez* Joſephe, Antiquit. *Libr. XX, Cap. VII.*

(65) *Voiez le Chapitre V des* Actes des Apôtres, *Verſ.* 17.

(66) Centur. Magdeburg. *Cent. I, Libr. I, cap. V.*

(67) *Monſr.* Becker, *Miniſtre à Amſterdam, a ſoutenu avec la derniere chaleur cette Doctrine dans des Livres en Langue vulgaire. Il fut depoſé pour cela: il prétendoit ne rien dire qui fût combatu par l'Ecriture.*

(68) Manaſſe Ben Iſrael, *Libr. I* de Reſurrect. mortuor. *Cap. VI, pag.* 43, *apud* Willemer. Diſſert. de Sadducæis, *pag.* 38.

(69) Willemerus, *pag.* 38, 39.

(70) Grot. in Matth. *Cap. XXII, Verſ.* 23.

(71) Voſſius, de orig. & prog. Idol. *Libr. I, Cap. VI.*

(72) Willemer. *pag.* 41.

(73) *Vous avez dit, c'eſt en vain qu'on ſert à Dieu: & qu'avons-nous gagné d'avoir gardé ce qu'il a commandé de garder, & cheminé en pauvre eſtat à cauſe de l'Eternel des armées.* Malachie, *Chap. III, Verſ.* 14.

(74) Willemer. *pag.* 25.

(75) Arnob. *Libr. III, pag. m.* 106, 107.

(76) Deſid. Heraldus, in Arnobium, *pag. m.* 134.

(77) Orig. contra Celſum, *Libr. I.* Heraldus *raporte le Paſſage en Grec.*

SAINCTES (Claude de) en Latin *Sanctesius* (*a*), l'un des principaux Controversistes du XVI Siecle, étoit du Perche (*A*). Il prit l'habit de Chanoine Régulier l'an 1540 (*b*) dans le Monastere de Saint Cheron proche de Chartres (*c*), & fut envoié à Paris quelque tems après, où il étudia les Humanitez, la Philosophie, & la Théologie au College de Navarre (*d*). Il fut reçu Docteur en Théologie l'an 1555, après quoi il s'attacha beaucoup à la Controverse, & entra chez le Cardinal de Lorraine (*e*). Il fut l'un des tenans du Parti Romain dans les Disputes du Colloque de Poissi l'an 1561, & ensuite l'un des douze Théologiens que Charles IX envoia au Concile de Trente. Lui & Simon Vigor disputérent contre deux Ministres chez Mr. le Duc de Nevers l'an 1566 (*f*). J'en parle ailleurs (*g*). Il prêcha dans Paris assez long-tems, & il fut fait Evêque d'Evreux l'an 1575. Il étoit si animé contre ceux de la Religion, qu'il soutenoit qu'il faloit rebatiser ceux qu'ils avoient batisez (*B*). Il n'oublia rien pour les exclure de son Dioecese, & pour faire recevoir dans le Roiaume tous les Canons du dernier Concile sans aucune restriction (*C*). Il ne couchoit pas de moins que de soutenir, que Calvin & Beze avoient enseigné des Athéïsmes (*h*). Il se jetta dans le Parti de la Ligue avec tant de rage, qu'il soutint que Henri III avoit été justement assassiné, & que Henri IV méritoit la même peine (*D*). On trouva dans son cabinet le Manuscrit où il soutenoit cette Doctrine; on l'y trouva, dis-je, lors que Biron se rendit maître de Louviers, & qu'il se saisit de la personne de ce malheureux Prélat. On ne le traita point comme un prisonnier de guerre, on l'envoia à Caen (*i*) pour lui faire son Procès; & comme il persista opiniâtrément à soutenir cette pernicieuse Doctrine, on l'auroit puni de mort, si le Cardinal de Bourbon, & quelques autres Ecclésiastiques qui étoient auprès du Roi, n'eussent obtenu que la peine du dernier suplice, dont ils le jugeoient très-digne, fût commuée en une prison perpétuelle. Il y mourut peu de tems après (*k*). Ce fut l'an 1591. Notez que long-tems auparavant, pour faire dépit à ceux de la Religion, il avoit dit dans un Livre que les sujets ne doivent jamais s'oposer aux Ordonnances de leurs Souverains (*E*). Il publia un petit Ecrit l'an 1561, pour faire voir que les Princes ne doivent pas tolérer les Hérétiques (*F*). Cette

(*a*) *Monsr.* de Thou *l'apelle* Sanctius.

(*b*) Moreri *sous le mot* Claude de Sainctes, *à la lettre C.*

(*c*) *In Cœnobio Sancti Carauni ad Carnutum.* Jo. Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 769.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Idem, ibidem.*

(*f*) *Et non pas* 1556, *comme l'assûre* Launoi, *ibid.*

(*g*) *Dans l'Article* Rosier.

(*h*) *Voiez le Livre qu'il intitula* Declaration d'aucuns Atheïsmes de la Doctrine de Calvin & de Beze.

(*i*) *Le Parlement de Normandie y avoit été transferé.*

(*k*) *Tiré de Monsr* de Thou. *Voiez ses paroles dans la Remarque* (*D*).

(*A*) *Il étoit du Perche.*] Je sai bien que selon la Croix du Maine & Moreri il étoit de Chartres; mais je me fie beaucoup plus à Jean de Launoi, qui se sert de ces paroles: *Claudius Sanctesius ortum habuit in ea Galliæ regione cujus populi nunc Perticenses, Gregorio Turonensi Pertenses, antiquioribus Aulerci Diablintes dicti fuere* (1).

(*B*) *Il soutenoit qu'il faloit rebatiser ceux que les* Protestans *avoient batisez.*] Il nous aprend lui-même que Pie cinq aiant décidé qu'il ne faloit point rebatiser, ni simplement ni avec quelque addition, tous ceux qui auroient reçu le batême chez les Novateurs, fit commander par son Nonce tant à lui qu'aux autres Prédicateurs de Paris, de n'enseigner plus le contraire. Ce Bref de Pie V est fort rare. Raportons les termes du Docteur Jean de Launoi. *Ad annum MDLXXII Lutetiæ concionabatur, cum Pius V Pontifex statuit, neque simpliciter, neque cum adjectione repetendum esse baptismum, quem Novatores dedissent. Id testatur in Synodo, quam cum Episcopus fuit, anno MDLXXVII habuit.* Quam, *inquit*, definitionem Pius Pontifex ante quinque vel sex annos per Breve, ac per Internuntium Apostolicum dignatus fuit nobis atque aliis, qui tum Lutetiæ Parisiorum fungebantur concionatorum officio, significare atque inhibere, ne aliter doceremus. *Breve illud vix invenitur* (2).

(*C*) *Il n'oublia rien . . . pour faire recevoir . . . tous les Canons du dernier Concile sans restriction.*] Prouvons cela par les paroles du même Docteur. *Porro autem*, dit-il (3), *in Episcopali munere nulli non pepercit labori ac diligentiæ, sive ut hæresim a finibus suis exterminaret, sive ut Tridentini Concilii decreta penitus admitterentur ac servarentur.*

(*D*) *Il soutint que Henri III avoit été justement assassiné & que Henri IV méritoit la même peine.*] Raportons tout le narré de Monsr. de Thou. *Captus in opido* (4) *Claudius Sanctius Ebroicensium Episcopus famosus Theologus regiis partibus infestissimus cum libris & chartis, inter quas scriptum repertum est, quo parricidium Regis tanquam juste factum tuebatur, & idem licere in Regem hodiernum defendebat. Itaque non lege belli cum eo actum, sed Cadomum sub custodia missus, ut in eum Senatus anquireret, & tanquam de perduelli supplicium sumeretur. Nec enim sacri ordinis prærogativæ in crimine læsæ Majestatis apud nos ratio habetur, sed in convictos, sive sacerdotes sive episcopi sint, tanquam solutos ac profanos legum severitas exercetur, parumque res ab executione abfuit: Sanctio jam peracto reo, ut erat pervicaci ingenio errorem præfracte propugnante. Sed intercesserunt postea Cardinalis Borbonius aliique è sacro ordine, qui cum Rege erant, tenueruntque, ut pro mortis pœna, quam legibus nostris, ut ipsi fatebantur, meruerat, carceri perpetuo manciparetur, in quo paullo post decessit* (5). Henri IV agit sans doute dans cette occasion par les principes de la clémence & de la générosité qui lui étoient naturelles; mais il s'y mêla aussi un peu de cette prudence timide, qui ébranla si souvent son grand courage, après qu'il eut observé que le monstre de la Ligue qu'il avoit à vaincre, plus farouche & plus dangereux que l'hydre d'Hercule, deviendroit & plus furieux & plus indomtable par l'effusion de son sang. C'est pourquoi ce Prince se crut obligé à se servir de la douceur, afin d'apaiser & d'aprivoiser cette bête si féroce. La clémence d'un côté, & la politique de l'autre, épargnérent à Claude de Sainctes la honte de perdre la vie sur un échafaut, comme il l'avoit mérité.

(*E*) *Il avoit dit dans un Livre que les sujets ne doivent jamais s'oposer aux Ordonnances de leurs Souverains* (6).] Le Livre où il avance ce sentiment fut imprimé à Paris l'an 1561. Il est intitulé *Confession de Foi Catholique, contenant en bref la Reformation de celle que les Ministres de Calvin presenterent au Roi en l'Assemblée de Poissi.* L'Article LVII de cette Confession contient ces paroles: „ Nous tenons donc „ qu'il faut obeïr à leurs Loix & Ordonnances, payer tributs, imposts & autres devoirs, & porter le joug de subjection d'une bonne & franche volonté, *encore que les* „ *Princes fussent naturels infideles*, & que *l'Empire de DIEU* „ *ne demeurast du tout en son entier.* Par ainsi nous detestons „ ceux qui voudroyent rejecter les Superioritez, mettre cantons & communautez à leur plaisir, introduire confusion „ de biens, & renverser l'ordre de Justice. *Nous rejectons* „ *aussi* tous meurdriers, pistoliers, spadassins & assommeurs, „ louez & jurez pour suivre & soustenir les Sectes, & *ceux* „ *qui declarent à leur plaisir dignes de mort* sans jugement „ tous ceux qui leur deplaisent ou resistent, & *qui font as-* „ *saillir les Rois*, Seigneurs, Eglises & Villes *soubs le pretexte* „ de la parole de Dieu ". L'Auteur prétendit montrer que les Catholiques renchérissoient sur ceux de la Religion; car ceux-ci aposérent une clause à l'Article où ils déclarérent leur sentiment sur l'obéïssance des sujets; *moyennant*, dirent-ils, *que l'Empire souverain de Dieu demeure en son entier* (7). N'en déplaise à ceux qui ont tant de fois glosé sur cette clause, comme remplie d'une généralité captieuse, elle est très-juste & très-orthodoxe, étant bien interprétée, quoi qu'on en puisse abuser contre l'intention de ses Auteurs. Mais il est certain que Claude de Sainctes ne la banit de sa Confession, que par une pure fanfaronade, & par animosité contre Geneve; & jamais homme ne se démentit plus impudemment que lui. C'est ordinairement la destinée de ceux qui raisonnent sans principes, & qui ne se déterminent à un sentiment, que pour s'éloigner de l'opinion de leurs ennemis, & pour avoir lieu de les insulter, & de les rendre suspects. Dès que cette passion cesse, ou que l'intérêt & les besoins de leur Parti demandent une autre chose, ils abandonnent leurs prémieres opinions, & en épousent de toutes contraires. Nous en avons des exemples fort récens.

(*F*) *Il publia un petit Ecrit . . ., pour faire voir que les Princes ne doivent pas tolérer les Hérétiques.*] Son Livre intitulé, *Ad Edicta veterum Principum de licentia sectarum in Christiana religione. Item methodus contra sectas quam sequuti sunt primi Catholici Imperatores.* Il y aprouve le dernier suplice des Hérétiques, & il déclare que si l'on n'eût pas éteint en France les feux qu'on y avoit allumez pour faire périr le Calvinisme, cette Secte ne se fût pas répandue. *Audivi Severum Sulpitium de Priscilliani historia, quasi tabulam absolutionis per domos judicum aliquorum circumlatum; cum adhuc in Gallia exercerentur judicia de capite pro religione ex Christianissimorum regum edictis, atque ex ea historia plus damni nostræ fidei, quàm à Calvino libris & emissariis illatum. Non enim ultro citroque intrepide commeassent, & ad factionem tot homines sollicitassent, si conflagratio non fuisset temere restincta, & à nonnullis quasi fides publica data Religionis & Reipub. perturbatoribus* (8). Toute la force de son Livre est tirée de l'usage & de la pratique; car pour des raisons il n'en donne guere, & il n'en donne point de bonnes. Tous ceux qui compareront sans préjugé les Argumens de l'intolérance, avec ceux de la tolérance, avoueront qu'il n'auroit pu en donner de telles, quand même il auroit été beaucoup plus habile qu'il ne l'étoit. Les raisons des Tolérans ont été mises dans la derniere évidence par quelques Auteurs modernes. Voiez les Préfaces de l'Historien de l'Edit de Nantes; le Livre (9) qui a pour Titre, *Traité de la Liberté de Conscience, ou de l'Autorité des Souverains sur la Religion des Peuples, opposé aux Maximes de Hobbes & de Spinosa, adoptées par le Sieur Jurieu dans son Histoire du Papisme, & dans son Systême de l'Eglise*; le Commentaire Philosophique sur ces paroles de l'Evangile *contrain-les d'entrer*; la Lettre Latine imprimée à Tergou l'an 1689. Mr. de Beauval (10) la donna à Monsr. Bernard

(1) Jo. Launoius, *in* Histor. Gymnasii Navarræ, *pag.* 769.

(2) Launoius, *ibid. pag.* 770.

(3) *Ibid. pag.* 772.

(4) *C'est-à-dire* Lupariæ, *à Louviers en Normandie.*

(5) Thuan. *Libro CI, pag.* 418.

(6) *C'étoit le style des Catholiques Romains avant la Ligue; mais ils changérent de langage peu après, comme l'un d'eux le reprocha aux Ligueurs dans un Ecrit imprimé à Caen 1590, & intitulé* Déploration de la mort du Roy Henry III, & du scandale qu'en a l'Eglise. *Eux mesmes*, dit-il *pag.* 54, *au commencement des troubles usoyent de cest argument contre les Huguenots:* ils sont heretiques, car ils prennent les armes contre le Magistrat. Ils ne veulent luy obeïr, veulent planter leur Religion par le glaive qui n'est donné qu'au Magistrat.

(7) Confession de Geneve, *Art. XL.*

(8) *Frater* Claudius de Sainctes, *in* Methodi quam sequuti sunt Principes, *Cap. XIII, folio* 112 *verso.*

(9) *Imprimé à Amsterdam* 1687 in 12.

(10) Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Septembre* 1689, *Art. II.*

Cette opinion est fort ancienne, & fort générale encore aujourd'hui, quoi qu'il n'y ait point de dogme qui ait été réfuté par de plus fortes raisons (*l*). Vous trouverez le Titre de ses autres Livres dans l'Histoire du College de Navarre. Moreri & du Saussai ont commis des fautes indignes d'excuse (*G*). Notez aussi que notre de Sainctes avoua qu'il fut soupçonné pendant quelque tems de n'être pas éloigné du Calvinisme (*H*); & qu'il représenta le Cardinal de Lorraine comme un fidele persécuté (*I*). Il

(*l*) *Voiez la Remarque* (*F*).

Bernard Ministre François, fort conu par ses Ouvrages, & très-capable d'avoir fait un Livre d'un raisonnement si bien poussé; mais on a su très-certainement qu'il n'en étoit point l'Auteur, & l'on croit qu'il la faut donner à un Anglois (11), dont les Livres de Métaphysique, & de Morale, &c., paroissent souvent dans les Journaux. Mais sans s'engager à des lectures de longue haleine, on n'a qu'à lire un Ecrit fort court, qu'un illustre Magistrat d'une ville de Hollande (12) composa à Londres l'an 1685. Il a pour Titre *H. V. P. ad B** de nuperis Angliæ motibus Epistola, in qua de diversorum à publica religione, circa divina sentientium differitur tolerantia.* Cette Lettre fut imprimée à Rotterdam l'an 1685, en Latin, en François, & en Flamand.

Il faut bien que les raisons des Tolérans soient pressantes, puis que ceux qui ont emploié toutes les souplesses de leur esprit, & tous les artifices de leur plume, pour y répondre, ont été contraints de recourir à la malhonnêteté, & de reconoitre que l'on ne doit pas étendre les Loix pénales jusques au dernier suplice des Hérétiques (13). Leur malhonnêteté s'est montrée en ce qu'ils ont tâché de persuader, que les Tolérans sont fauteurs des Sociniens, qu'ils sont mal intentionnez contre le Gouvernement, & qu'ils ôtent aux Puissances Souveraines l'un des plus beaux droits dont Dieu les ait revêtues. C'est un procédé tout-à-fait lâche & inique: à ce compte, il ne faudroit pas blâmer les cruels Arrêts qui ont envoié sur les bûchers tant de Huguenots en France, au Païs-Bas, en Espagne, & en Italie; car ce sont des cruautez contre lesquelles les Sociniens déclament de toutes leurs forces. Ils ne se déchaînent pas moins contre les Papistes, qui ont fait mourir les personnes dont le Martyrologe des Protestans fait mention, que contre ceux qui ont fait mourir Servet, Gentilis, &c. En un mot, il ne faudroit plus écrire contre le Pape, ni contre les Juifs & les Turcs; car il est visible que ce sont des gens que Socin & ses Disciples n'épargnent pas, & qu'ils réfutent de leur mieux. Que si c'est manquer au respect dû aux Souverains, que de faire voir qu'ils ne doivent pas établir des Loix pénales contre ceux qui errent dans les matieres de foi; si c'est ôter aux Puissances l'un des plus beaux droits que Dieu leur donne; nos derniers fauteurs de l'intolérance seront complices de ce crime, puis qu'ils soutiennent que l'on n'en doit pas venir jusqu'à l'effusion du sang. N'est-ce pas ôter aux Souverains le plus beau fleuron de leur couronne? Le droit du glaive ne les rend-il pas les maîtres de la vie & de la mort des malfaiteurs? Mais de plus n'est-ce pas satiriser les Magistrats de Hollande & les exposer à la haine de leurs sujets, que de soutenir que Dieu leur a mis en main le glaive, tant pour châtier ceux qui violent la prémiere Table du Décalogue, que pour châtier ceux qui violent la seconde? Si cela est vrai, la tolérance qu'ils ont pour l'idolatrie n'est-elle pas aussi criminelle, que la tolérance qu'ils auroient pour les meurtriers, & pour les voleurs de grans chemins? De plus y auroit-il rien de plus ridicule, que de se contenter de la peine du bannissement, contre des personnes qui feroient profession publique d'assassiner, & d'empoisonner, sans distinction d'âge ni de sexe (14)? Voiez la Dispute de Mrs. de Wallemburch (15), sur la question si supofé que les Magistrats aient droit de réprimer les Hérétiques par les Loix pénales, ils peuvent les faire mourir. C'est à quoi ils réduisent la Dispute contre les Luthériens; car ils prenent à partie le fameux Gherard, qui a bien voulu que l'on emploiât de telles Loix contre les Sectaires, mais non pas le dernier suplice. Ils lui font voir invinciblement que son exception est frivole. Mais pour voir la confusion des Intolérans, il sufit de prendre garde qu'il leur échape de dire, que les Souverains qui s'oposent à l'introduction de la vraie foi sont fort loüables. *Je ne saurois blâmer*, dit l'un d'eux (16), *les Suisses qui ne peuvent souffrir que de nouvelles Sectes prenent naissance chez eux. La Hollande est pleine de differentes Religions. Il eust esté à souhaiter qu'on eust étouffé ces desordres dans leur naissance.* Comme c'est un Ministre qui dit cela, on fit voir deux absurditez dans son Discours. Ni les Cantons Catholiques, ni les Cantons Réformez, lui dit-on (17), *ne veulent pas souffrir de nouvelles Sectes, est-ce donc à cet égard que vous ne les sçauriez blâmer; est-ce là le zéle dont vous devez estre enflamé pour la propagation de vôtre Religion? Quoy? ne devriez vous pas souhaiter avec ardeur que les Cantons Catholiques permissent les Reformez chez eux, & ne devriez vous point les blâmer hautement de ce qu'ils ne veulent pas écouter ni Jesus, ni ses Prophetes? Certes vous estes un bon Apostre de Christ.* On lui avoit déjà représenté ce qui suit (18): *Si vos sentimens eussent esté suivis en ces bien-heureuses Provinces . . . la Religion Protestante n'y auroit jamais eu cours. . . . Et si l'Espagne eût toujours eu le dessus, & qu'elle eût étoufé ces desordres dans leur naissance, vous ne seriez pas si à vôtre aise sur l'habit que vous portés; car bien loin que la Reformée fût la dominante, à peine sçauroit-on ce que c'en est. En verité les Reformés vous sont bien obligés.*

(*G*) *Moreri & du Saussai ont commis des fautes indignes d'excuse.*] Je ne dis cela que de quelques-unes. I. J'ai déjà marqué (19) la méprise de Mr. Moreri, touchant le païs natal de Claude de Sainctes. II. Bien loin qu'à son retour du Concile il ait assisté au Colloque de Poissy, il n'alla au Concile qu'après la tenue de ce Colloque. III. Comment est-ce que Charles IX mort le 30 de Mai 1574 l'auroit pu nommer à l'Evêché d'Evreux l'an 1575? Je ne doute point que notre Docteur avant la mort de ce Prince n'eût demandé cette Prélature, & n'eût obtenu des promesses; mais il est certain qu'il n'obtint la nomination que sous le Regne de Henri trois. Il le raconte lui-même, & cela sans dissimuler le reproche (20) que son Mecene (21) lui fit d'avoir brigué des Evêchez dans les Provinces éloignées, pour se délivrer de la servitude de la Cour. *Quoniam Christianissimi Regis Caroli mors intercessit, ne qua factione vel gratia mutaretur, quod semel Principi placuerat. Quibus potuit precibus apud Reginam matrem, novum Regem, Regisque fratrem, optimos maximos Principes, & Sanctitatem vestram, ac fratrum Cardinalium classem egit, ut is mihi maneret Episcopatus; nec prius quievit, quam accepit promotionis meæ diploma ad te perferri. Quod accidit illis diebus, quibus Avenione, non annis, sed curis Ecclesiæ ac reipublicæ confectus, agebat animam* (22)*: quasi moriens hanc mihi cum Episcopatu tradidit & commendavit* (23). Cela montre que sa nomination fut expédiée à la Cour de France, & envoiée à la Cour de Rome au mois de Décembre 1574; mais comme ses Bulles n'arrivérent qu'en 1575, Mr. de Launoi a dû dire qu'il fut promu à l'Episcopat l'an 1575. Voici les grosses fautes. IV. Les Novateurs de Mr. Moreri avoient si peu de crédit à la Cour de France, pendant que Claude de Sainctes n'étoit pas rebelle, que s'ils avoient entrepris de l'y noircir par des calomnies, ils lui auroient fait du bien plutôt que du mal. Il se peut faire qu'ils aient représenté à Henri III, persécuté par la Ligue autant qu'eux, les excès de cet Evêque mutin; mais en cela ils n'étoient point calomniateurs. V. Quelle absurdité que de prétendre qu'ils l'aient empoisonné? Il ne pouvoit plus leur nuire; car encore qu'il eût échapé par grace la main du bourreau, il devoit vivre tout le reste de ses jours dans une prison. VI. N'avoir rien dit de son Procès, & de la cause pour laquelle on le jugea digne de mort, est un péché d'omission impardonnable. Mr. de Sponde a montré l'exemple de ce péché à Monsr. Moreri: la Muse qui préside à l'Histoire ne peut regarder de tels Ecrivains que comme de grans prévaricateurs. Mr. de Launoi s'est mis à couvert de ce reproche; il a indiqué l'Auteur qui nous aprend la punition de cet Evêque, & il a trouvé très-juste son châtiment. *Anno MDXCI decessit perpetuo mancipatus carceri propter ea, quæ Jacobus Augustus Thuanus memoriæ tradidit in Historiarum libro CI. Sic virum tantum, & de Ecclesia olim tam bene meritum periisse valde dolendum, nisi pereundi causa id juste postulasset* (24). Je m'étonne que les Ministres d'Etat soufrent en France que tant d'Ecrivains supriment l'infamie des Evêques, qui se rebellérent. C'est faire espérer à ceux qui voudront les imiter le silence des Historiens.

Voici les fautes d'André du Saussai. I. Il dit que Claude de Sainctes étoit Professeur l'an 1533 dans un Monastere de Chanoines Reguliers (25). II. Il le fait aller au Concile de Trente avant la tenue du Colloque de Poissi. III. Il le fait assister l'an 1576 à un Concile Provincial de Rouën; mais ce Concile ne fut tenu qu'en 1581, comme nous l'aprend Mr. de Launoi (26), qui ajoûte que Claude de Sainctes publia l'année suivante une Traduction Françoise des Actes de cette Assemblée, dont il avoit été le promoteur & le directeur (27). IV. Ce Héros invincible de l'Eglise Gallicane ne se tint pas renfermé dans ces limites, si nous en croions du Saussai: lui & Simon Vigor disputérent contre de Spina & du Rosier deux des principaux Ministres, & en triomphérent. C'est-à-dire, que l'Evêque d'Evreux, non content d'avoir assisté à un Synode Provincial l'an 1576 (28), & d'avoir mis en bon ordre & en lumiere les Ordonnances Synodales de son Diocese, entra en Conférence réglée avec ces Ministres. Quel Anachronisme! Cette Conférence fut tenue huit ou neuf ans avant que notre de Sainctes fût Evêque. V. Il mourut l'an 1591, & non pas l'année précédente. VI. C'est une prévarication inexcusable de nous parler de la mort de ce Prélat en lui donnant l'Eloge d'*eximius*, sans dire un mot de sa rebellion, ni de sa doctrine abominable, ni de l'infame suplice qu'il pensa soufrir. Ce que le Sieur du Saussai dit de lui contient quinze lignes. Combien de fautes n'eût-il point faites dans un Eloge de quinze pages?

(*H*) *Il avoüa qu'il fut soupçonné de n'être pas éloigné du Calvinisme.*] Ces soupçons furent fondez, à ce qu'il prétend, sur ce que dans la Dispute de l'Hôtel de Nevers il parut infiniment plus modéré qu'au Colloque de Poissi. *Ego qui Pissiaci habebar acrior, & tantum non seditiosus, anno superiore in collatione facta cum Spina & Roseo Ministris, credebar mutatus, ac paulo momento ad Calvinismum posse impelli, quoniam de pristina vehementia tantum remiseram, quantum in domino Vigoreo Calvinistis infestissimo Doctore magis ac magis cernebam inflammari & exardescere* (29).

(*I*) *Il représenta le Cardinal de Lorraine comme un fidele persécuté.*] Si l'on en croit Claude de Sainctes, ce Cardinal étoit fort malade *de la froissure de Joseph*, il affligeoit comme un autre Lot journellement *son ame juste*, en voiant les

(11) Mr. Locke.

(12) *Monsr.* PAETS. *Voiez en peu de mots son Eloge dans les* Nouvelles de la Republiq. des Lettres, *Mois d'Octobre* 1685, *Art. II*, *pag.* 1093, 1094, *de la 2 Edition. Ce grand homme mourut le 8 d'Octobre* 1686.

(13) *Voiez la VIII Lettre du* Tableau du Socinianisme.

(14) *Notez qu'on peut faire valoir ici contre cet Auteur de la VIII Lettre du* Tableau du Socinianisme *ses propres Maximes. Voiez les ci-dessus Citat.* (105) *de l'Article* LOYOLA.

(15) *Voiez leur Livre* De unitate Ecclesiæ, *Libr. VI*, *Part. I*, *Cap. II & sequent. pag.* 222 *& sequent. Edit. Colon.* 1656 in 4.

(16) Esprit de Mr. Arnaud, *Tom. II, pag.* 335.

(17) Lettre à Monsieur J... sur son Livre intitulé l'Esprit de Monsieur Arnaud, *pag.* 11. *Cette* Lettre *selon le Titre fut imprimée à Deventer chez les Heritiers de Jean Colombius l'an* 1684.

(18) *Là-même, p.* 8, 9.

(19) *Dans la Remarque* (*A*).

(20) *Ante omnia me ut fugitivum servum increpavit, quem non ignoraret* CAPTASSE *remotiores Episcopatus, ut me in libertatem à servitute aulica, atque ejus comitatu assererem.* Claudius Sanctesius, *Epist. Dedicator.* Libri de Eucharistia *ad Gregorium XIII.*

(21) *C'est-à-dire le Cardinal de Lorraine.*

(22) *Le Cardinal de Lorraine mourut à Avignon le 26 de Décembre* 1574.

(23) Sanctesius, *Epist. Dedicator.* Libri de Eucharistia.

(24) Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 773.

(25) *Ordinis Sancti Augustini Canonicorum Regularium ... anno* 1533 *Professor.* Andr. du Saussai, de Script. Ecclesiast. Continuat. *pag.* 38 *Edit. Colon.* 1684 in 4.

(26) Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 772.

(27) Synodum provincialem ... promovit, rexit, composuit. *Idem, ibid.*

(28) *Selon le calcul du Sieur* du Saussai.

(29) Sanctesius, *in* Responsione ad Apolog. Bezæ, *apud* Launoium, Hist. Gymnas. Navarræ, *pag.* 769, 770.

Il fut un de ces Théologiens qui ne pouvoient guere se débarrasser des Passages de St. Augustin alléguez par les Protestans en faveur du dogme qui rejette le franc arbitre. C'est pourquoi il abaissa le plus qu'il put dans les Controverses de la Grace l'autorité de ce St. Docteur (*K*).

les maux de l'Eglise. Il mouroit tous les jours au milieu des tribulations & des angoisses que la cause de Dieu lui faisoit soufrir, & il se préparoit continuellement au martyre; car chaque jour il aprenoit des nouvelles qu'on attentoit à sa vie, & il disoit quelquefois allons & mourons aussi avec lui. *Per annos fere sexdecim a comitatu illustrissimi Principis, ac maximi Cardinalis Caroli Lotharingi, nisi alicujus officii publici causa, non recessi, nec ille me studiorum tantum, sed ad exteros omnium profectionum, colloquiorum, & negotiorum multorum, quæ difficillimis Galliæ temporibus ipsi contra hæreticos inciderunt, me participem fecit, ut tentationum & passionum, quibus per tot annos quotidie moriebatur, & omni hora de vita periclitabatur, cui quoties nunciabatur, paratas esse insidias, tam parum timidus, quam nimium esse putabatur, solebat ad me conversus dicere: Sequeris Sacerdotem Levita; aliquando vero: Eamus, & moriamur cum illo. Cum desereretur ab intimis, addebat: Socii passionum erunt & consolationis* (30). Ceux qui savent la vie de ce Cardinal, pour avoir lu Mezerai, & d'autres Auteurs Catholiques; ceux, dis-je, qui savent sa mondanité, son orgueil, ses voluptez, son crédit, sa puissance (31), les maux qu'il faisoit à ceux de la Religion, peuvent-ils voir sans rire la description qu'on nous fait de ses pieuses soufrances? Dans un autre Ouvrage notre de Sainctes demande à Dieu de fortifier le Cardinal son serviteur, persécuté pour la bonne cause. Beze se moqua de lui à ce sujet. *Omittam vero libens tum plerasque illius libelli ineptias, veluti quòd invitum sese à suis sodalibus huc pertractum dicit, ac tandem etiam suo Cardinali virtutem & constantiam in persecutionibus precatur, quæ quidem non sine risu legi possunt* (32). Je fais réfléxion depuis long-tems sur une chose qui embarrasseroit beaucoup les Asiatiques, s'ils vouloient prendre conoissance de nos Histoires du XVI & du XVII Siecle par raport aux troubles de Religion. Chaque Eglise se plaint d'être le Parti soufrant, & regarde ses victoires comme le moien dont Dieu s'est servi pour la délivrer de l'esclavage, & du carnage dont elle étoit menacée. Il n'est pas nécessaire que je prouve que c'est le langage des Protestans, par raport aux belles Conquêtes de Gustave Adolphe; prouvons seulement que les Jésuites s'exprimoient ainsi, en considérant les heureux succès de l'Empereur. Voici l'Extrait d'une Lettre qui fut écrite à Jaques Reihing par un Jésuite, Prédicateur du fameux Comte de Tilli. *Rem nostram, id est Catholicorum* . . . . . *bene se habere hoc doceret bellum, in quo jam quarto anno versor cum Illustrissimo Comite de Tilli, &c. Erant mira Consilia nostrorum Adversariorum: sed quam mirabilis in altis Dominus! moliebantur nobis internecionem, inciderunt in foveam, quam fecerunt: & ut libenter nostri hostes confitentur, nunquam dedissent, quod acceperunt, beneficium Vitæ. Ut vel inde pateat, quæ pars furorem, quæ sequatur æquitatem* (33).

(*K*) *Il abaissa le plus qu'il put* . . . . . *l'autorité de* Saint Augustin.] Le Jansénifte, qui publia en 1689 quelques Lettres que le Prince de Conti avoit écrites au P. de Champs, y joignit entre autres choses une Dissertation intitulée, *S. Augustin justifié du soupçon ou des apparences de Calvinisme.* J'y trouve ceci concernant Claude de Sainctes: „ Il estoit „ un de ceux qui croioient qu'il falloit toûjours prendre „ le contrepied des Heretiques pour les mieux combattre, „ & qui considerant plus ce qu'il y a d'effraiant dans la „ doctrine de St. Augustin touchant la predestination gra- „ tuite, que les fondemens solides de l'Ecriture & de la „ Tradition sur lesquels elle est établie, s'effraioient eux- „ mêmes trop aisément de cette doctrine. Cet Auteur a „ donc osé dire, *Que S. Augustin, combattant avec trop de* „ *chaleur les Pelagiens, s'est porté avec trop de précipitation à* „ *mépriser le sentiment unanime de tous ceux qui l'avoient* „ *precedé.* Un homme qui parle de cette maniere de St. „ Augustin, & qui l'accuse d'avoir changé jusqu'à trois „ fois d'opinion, merite bien d'estre abandonné au Pere „ De Champs pour en faire tout ce qu'il lui plaira. Le „ P. Jean Martinon Jesuite aussi bien que lui, qui a écrit „ sous le faux nom d'Antonin Moraines, en a eu honte: „ *N'en déplaise à cet Auteur*, dit-il, *il auroit mieux fait* „ *& plus selon le respect qu'il doit à un si grand Docteur,* „ *s'il se fut toujours attaché à lui invariablement, sauf* „ *à l'expliquer quelquefois favorablement, au lieu de lui* „ *imputer une si grande variation & inconstance dans ses* „ *sentimens* (34)". On peut comparer le jugement de cet Evêque d'Evreux avec celui du Jésuite Jean Adam (35).

(30) Sanctesius, *Epist. Dedicator.* Librorum de Eucharistia, *ad Gregorium XIII, apud* Launoium, Hist. Gymnas. Navar. *pag.* 771.

(31) *Voiez son Article, & principalement ce qu'on y cite de* Brantôme.

(32) Beza, ad Claud. de Xaintes, Apolog. I, *init. Oper. Tom. II, pag.* 288.

(33) Johan. Agricola, *in* Epist. ad Jacobum Reihingum, *apud* Henning Witte. Memoriæ Theologor. *in* Orat. funebri Reihingi, *p.* 912, 913.

(34) Lettres du Prince de Conti, ou l'Accord du Libre arbitre avec la Grace de J. Christ, *pag.* 190, 191.

(35) *Voiez ci dessus Remarque (D) de l'Article* ADAM (Jean).

SAINT-CYRAN (JEAN DU VERGER DE HAURANNE, ABBÉ DE) l'un des Patriarches du Jansénisme, étoit de Baionne. Moreri en parle (*a*). Je pourrois ajoûter beaucoup de choses à celles qu'il en a dites; mais je les renvoie à un autre tems. C'étoit un fort savant homme; cela paroit par son Ouvrage contre la Somme Théologique du Pere Garasse (*b*), & par les Livres qu'il fit contre les Jésuites, & dont le Clergé de France fit faire l'Eloge l'an 1646 (*c*). L'Auteur n'y mit pas son nom; il se déguisa dans les derniers sous celui de *Petrus Aurelius*, pour les raisons que ses amis ont raportées (*d*). Peu de gens savent qu'il soit l'Auteur d'une Apologie des Evêques qui prenent les armes (*A*). Ce Paradoxe est moins surprenant, que celui dont il se rendit le défenseur dans son *Casus Regius* (*B*). Il mourut d'apopléxie (*e*) à

(*a*) *Sous le Mot* Verger.

(*b*) *Voiez l'Article* GARASSE *Remarques* (*C*) & (*D*).

(*c*) *Par Mr.* Godeau. *Voiez l'Ecrit du Jésuite* Vavasseur *intitulé* Anton. Godellus Episcop. Grassensis an Elogii Aureliani Scriptor idoneus.

(*d*) *Dans le* Dialogue de deux Paroissiens de S. Hilaire du Mont, *pag. m.* 45.

(*e*) St. Romuald, Abr. du Thresor. Chronol. *Tome III, pag.* 452.

(*A*) *Peu de gens savent qu'il soit l'Auteur d'une Apologie des Evêques qui prenent les armes.*] Considérez ces paroles de Mr. Joly. *Les Chanoines* de Munster *doivent estre nobles de seize quartiers, à ce qu'ils disent; & ils se picquent tellement de noblesse & de milice, que j'ay veu en écrit sur la tombe d'un Chanoine, qu'il mourut à la guerre estant Capitaine. Aussi font-ils d'ordinaire peindre leurs Genealogies & leurs armes dans un cloistre qui est à costé de l'Eglise, ou ailleurs en quelque lieu public: qui est un exemple, lequel ne me semble pas plus imitable que tous les autres, qui furent recueillis & mis dans le Livre intitulé* l'Apologie de l'Evesque de Poitiers, *en l'année* 1615, *lequel un docte personnage qui vivoit alors appelloit aussi plaisamment que raisonnablement* l'Alcoran de l'Evesque de Poitiers, *quoi que l'Autheur de ce Livre, qui ne voulut pas y mettre son nom, ait bien fait depuis parler de luy dans le monde pour d'autres ouvrages de doctrine Ecclesiastique & de pieté qui valent beaucoup mieux* (1). Mr. Joly n'en voulut pas dire davantage, quoi qu'il sût très-bien qu'il parloit de notre Jean du Verger. Cet Evêque de Poitiers fut le Mecene de ce docte Baionnois, & lui résigna en 1620 l'Abbaïe de Saint-Cyran (2). J'ai lu dans quelque Compilateur que Jean du Verger étant Principal de College dans sa patrie, & aprenant que cet Evêque avoit besoin, ou d'un Lecteur, ou d'un Bibliothécaire, fut lui offrir ses services, & qu'ils furent acceptez (3). Voetius n'oublia point cette Avanture guerriere de l'Evêque de Poitiers, dans la Liste qu'il donna de quelques Ecclésiastiques qui ont pris les armes. Ce Prélat est à la queue de ce Catalogue. *Henricus Ludovicus Rupiposæus Episcopus Pictaviensis non solum arma tractavit, & armato populo armatus præivit, ut Pictavio nonnullos ex Patritiis quibus diffidebat ejiceret: sed etiam Apologiam edidit anno* 1615 *adversus eos qui dicebant, non licere Ecclesiasticis in casu necessitatis ad arma recurrere: sub cujus finem Catalogum bene longum texuit Cardinalium & Episcoporum qui tempore necessitatis arma tractarunt, Joannis Columnæ Legati Gregorii IX contra Fridericum, Arnoldi Pelgrue Vasconis contra Venetos, Ægidii Albornos Cardinalis Toletani, cum Rege Castiliæ contra Mauros, & contra Ludovicum Bavarum & aliorum complurium; quorum nomina ibidem legi possunt, simulque videri nullam coëgisse necessitatem ut viri Ecclesiastici ad id negotium admoverentur; quando laïcorum ducum satis larga copia suppeteret* (4).

(B) Le Paradoxe *dont il se rendit le défenseur dans son* Casus Regius.] Je n'ai point lu cet Ouvrage, mais on prétend qu'il y soutient qu'il y a trente-quatre cas où un homme se peut tuer innocemment. *Paulo ante* (obitum) *composuerat librum inscriptum* Casus Regius, *ubi attulerat* 34 *casus in quibus quilibet poterat liberè se ipsum interficere. Unde unus ex discipulis ejus nomine* Mester *arripuit nuper occasionem se ipsum interficiendi, cum Metis esset* (5). Voiez ci-dessous la Remarque (*I*). Le P. Paul a été à cet égard dans les principes des Stoïciens; car lors qu'on lui déclara que le Pape le vouloit faire enlever, il répondit entre autres choses, „ Qu'au cas qu'il le fist pren- „ dre vif pour le conduire à Rome, que le Pape ne pou- „ voit pas douter que toute sa puissance ne pust aller jus- „ qu'à empescher, qu'un homme n'ait plus de pouvoir „ sur sa propre vie, que tous les autres ensemble, & „ qu'ainsi il ne pust disposer de sa vie avant que le Pape „ pust avoir le plaisir de la luy faire perdre en public (6)". Je ne sai si beaucoup de gens ont pris garde à cette Maxime de Fra-Paolo.

Dans les prémieres Réponses qui furent faites aux Provinciales de Monsr. Pascal, on mit quelquefois en jeu cette doctrine de notre Abbé. „ (7) Vous devriez plustost „ songer à corriger la mauvaise doctrine de l'Abbé de „ Saint Cyran, qui a bien osé enseigner, qu'il faut tuer „ le prochain quand l'esprit interieur nous y porte, quoy „ que la loy exterieure le defende. Vous en verrez quand „ il vous plaira la preuve & la pratique en la seconde pa- „ ge de l'information qui fut faite contre luy par le com- „ mandement du feu Roy, en l'Année 1638: l'original est „ au College de Clermont. . . . . . (8) Il y a des opi- „ nions en cette matiere (9) qui choquent ouvertement „ la foi. . . . . (10) Il y en a qui sont contre les bonnes „ meurs, que nous appellons scandaleuses, comme celles „ de Monsieur de S. Cyran (*), qui enseignoit que l'on „ estoit

(1) Joly, Voiage de Munster, *pag.* 80, 81. *Voiez aussi les* Mêlanges de Vigneul Marville, *Tom. II, pag.* 27 *Edition de Hollande.*

(2) *Voiez* Moreri.

(3) *Scholarcha Baionensis... qui audiens quod Episcopus Pictaviensis Lectore vel Bibliothecario opus haberet adiit eum, & ejus servitio prorsus se tradidit, a quo paulo post parvam Abbatiam S. Cyrani accepit.* Petrus à Sto. Romualdo, *in* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 453, *ad ann.* 1638.

(4) Gisbertus Voetius, *in* Desperata Causa Papatus, *Libr. III, Sect. II, pag.* 689.

(5) Petrus à Sto. Romualdo, *in* Continuat. Chronici Ademari, *pag.* 472, *ad ann.* 1643.

(6) Vie du Pere Paul, *pag.* 194, 195. *Edition de Leide* 1661 in 12.

(7) Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 170, 171, *Edition de Liege* 1658.

(8) *Là-même, pag.* 341.

(9) *C'est-à-dire de l'Homicide.*

(10) Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 342.

(*) *C'est une piece de son Procès, que l'on monstre au College de Clermont.*

à Paris le 2 d'Octobre 1643 (*f*). L'Eloge, qui lui avoit été donné dans le *Gallia Christiana* de Mrs. de Sainte Marthe, déplut si fort a l'Assemblée du Clergé, qu'elle ordonna qu'on l'effaçât (*C*).

Ceux qui disent qu'il mourut prisonnier au Bois de Vincennes se trompent, & ils eussent pu se garantir de cette erreur s'ils eussent pris garde qu'entre ses Lettres (*D*) il y en a qui furent écrites à Paris après qu'il eut recouvré sa liberté (*g*). Ses amis prétendent qu'il ne fut mis en prison l'an 1637, qu'à cause que le Cardinal de Richelieu se voulut venger de n'avoir pu obtenir de lui un sufrage pour la nullité du mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse de Lorraine (*h*). Si ce fut le vrai motif de sa détention, on en publia d'autres causes, & l'on tâcha de le perdre comme un faux Docteur. Son Procès fut commencé sur ce pied-là (*i*). Mais il y a des gens qui disent que le Cardinal de Richelieu le crut si propre à écrire sur les Controverses des Protestans (*E*), qu'il l'exhorta à y travailler dans la prison, & lui fit ofrir tous les Livres & tous les secours nécessaires. Nous verrons ci-dessous (*k*) la Réponse de l'Abbé de Saint-Cyran à cette Proposition. Il n'eut pas beaucoup de part à l'estime du célèbre Grotius (*F*): Il ne s'en faut pas trop étonner; car comme Grotius suivoit les principes des Arminiens, il n'étoit pas trop disposé à admirer un Sectateur si rigide de St. Augustin. J'ai dit ailleurs (*l*) que le sentiment de cet Abbé sur le Concile de Trente fut révélé au public par Monsr. Abelly dans la Vie de Vincent de Paul, & que la publication de ce secret fut agréable à beaucoup de monde. Cela ne veut point dire qu'avant cela le public n'avoit point su qu'on attribuât une pareille pensée à Mr. de Saint-Cyran. J'ai prétendu seulement qu'un bon nombre de personnes furent bien aises de savoir que le témoignage de Vincent de Paul étoit une chose imprimée; mais avant que cet Ouvrage de Monsr. Abelly eût paru, on avoit pu lire dans quelques autres Ecrits que l'Abbé de Saint-Cyran n'aprouvoit guere le Concile de Trente (*G*). Il fut fort mal traité dans un Livre de Monsr. de Raconis Evêque de Lavaur. Ses Amis accusérent ce Prélat d'avoir fait cela pour complaire au Pere Joseph (*m*). Il les accuse à son tour de *canoniser des-ja* cet Abbé *comme s'ils estoient Papes, & qu'il eust des-ja fait quantité de miracles aussi veritables, que ridiculement ils en font publier de suposés* (*n*).

Voici encore quelques Additions. Les louanges que Mr. de Balzac lui a données sont sans doute hyperboliques; mais on y peut trouver néanmoins l'un des talens de celui qu'il loue. C'étoit celui de savoir bien soutenir ses opinions (*H*). J'ai reçu un très-bon Eclaircissement sur ce qui concerne

(*f*) Labbe, Chron. *Tom. V, pag.* 877.

(*g*) *Voiez* Leydecker, Historia Jansenismi, *pag.* 497, & Epistolam Christiani Philireni ad Janum Palæolog. *pag.* 29.

(*h*) *Voiez le VIII Volume de la* Morale pratique, *pag.* 383. *Voiez-y aussi pag.* 415.

(*i*) *Voiez* l'Esprit de Monsieur Arnaud, *Tome I, pag.* 228 & *suiv.*

(*k*) *Dans la Remarque* (*E*).

(*l*) *Ci-dessus Remarq.* (*C*) *de l'Article* ABELLY.

(*m*) Raconis, de la Primauté de Saint Pierre, *pag.* 10 *Edition de Paris* 1645 in 4.

(*n*) *Là-même.*

„ estoit obligé de tuer un homme quand l'Inspiration nous „ y poussoit, quoy qu'elle fût contraire à la Loy exte„ rieure qui le défend. Il y en a qui choquent le sens „ commun, que nous appellons extravagantes & teme„ raires comme celle de ce même Abbé, qui prouve dans „ sa Question Royalle, que vous reconnoissez pour le „ premier de ses Ouvrages, que l'on est souvent obligé „ de se tuer soy-même, & que comme cette obligation „ est une des plus importantes & difficiles, il faut un cou„ rage & une force d'esprit extraordinaire pour y satis„ faire. . . . . (11) Ceux qui enseignent, *qu'il est* „ *permis de se tuer soy-même*, (†) *& qu'on y est souvent* „ *obligé*, ont-ils droit de definir quand il est licite de tuer „ le prochain? & ceux qui tiennent, *qu'il faut suivre le* „ *mouvement interieur*, (‡) *qui nous pousse à l'homicide lors* „ *même que la loy exterieure le defend*, ont-ils bonne grace „ de vouloir déterminer, en quel temps cette loy exte„ rieure le tolere, & nous en laisse le pouvoir „? Je ne pense pas que Mr. Pascal ait jamais rien répondu sur cet Article, quoi qu'on l'y eût en quelque façon forcé par de si fréquentes répétitions, & je ne sai si on lui a fait des reproches de ce silence.

(*C*) *L'Assemblée du Clergé . . . ordonna qu'on effaçât* son Eloge.] Le Feuillant Saint Romuald va nous le conter. „ Le fils d'un des freres jumeaux de Sevole de Saincte „ Marthe, depuis peu decedé, avoit donné le jour en „ leur nom à quatre grands Tomes *in folio*, portant pour „ titre *Gallia Christiana*, & parlant de cet Abbé, luy avoit „ donné un Eloge comme au plus grand Orthodoxe & „ au plus sainct personnage qui eut vescu de nos jours: „ mais l'Assemblée generale du Clergé de France l'a fait „ rayer par un Decret exprès (12)". Voiez la Remarque (K).

Notez que *les Prélats qui en commun, & dans leur assemblée, avoient fait suprimer cet Eloge, ne voulurent point chacun en particulier acheter aucun exemplaire de* Gallia Christiana, *où cet Eloge ne fût point* (13).

(*D*) *Ses Lettres.*] C'est un Ouvrage que les Jansénistes vantent beaucoup. Monsr. Arnauld d'Andilli le publia l'an 1648, & le dédia au Clergé de France. Ce sont des Lettres remplies d'onction, & de maximes de piété, à ce qu'on dit; j'en parle de la sorte parce que je ne les ai jamais vues. Mr. Leydecker en a donné des Extraits qui en font avoir une fort bonne opinion (14). Le Pere Bouhours au contraire en a cité des Fragmens qui sont d'un style effroiable (15). Il se sert de l'Edition du Sieur de Preville 1655. On assure dans le Moreri que l'Edition de Lion est des plus belles, je ne sai si l'on entend celle de 1679. Nôtez qu'on assûre dans la Morale pratique des Jésuites à la page 413 du VIII Tome, que *le Pere Pintereau Jesuite n'a imprimé que quelques lambeaux sous le nom d'un chimerique Gentilhomme qu'il a nommé le Sieur de Preville.* Vous trouverez aux pages suivantes comment les originaux des Lettres de Jansénius, & de l'Abbé de Saint-Cyran sont tombez entre les mains des Jésuites.

(*E*) *Le Cardinal de Richelieu le crut . . propre à écrire sur les Controverses des Protestans.*] Cet Abbé, dit-on, avoit résolu de répondre aux Ministres qui avoient écrit contre le Cardinal du Perron sur la Primauté du Pape, & sur la Présence réelle. Son emprisonnement arrêta sa plume; le Cardinal de Richélieu l'encouragea à poursuivre ce dessein; mais l'Abbé lui fit réponse qu'il n'étoit point de la dignité de l'Eglise, que son Chef, & son principal Mystere fussent défendus par un prisonnier. *Communis opinio est Abbatem Sancyranum, antequam in arce Vincennæ detineretur, meditatum, & aggressum etiam vindicias Cardinalis Perronii adversus heterodoxorum plures, qui in virum jam mortuum insurrexerant, ulturi quas vivus sibi plagas inflixerat, & suscepisse defendenda quæ Cardinalis immortalitate dignus scripserat de Eucharistia, & de primatu Petri ab hæreticis maxime lacessita. Id cum obaudisset Cardinalis Richelius, fertur ad id opus, quem currentem putabat, incitasse, & pollicitus si inchoatam apologiam vellet prosequi, curaturum, ne quidquam librorum, & subsidiorum deesset, quæ ad absolvendam vellet, aut forent necessaria; sed excelso animo responsum à Sancyrano non convenire Ecclesiæ dignitati, illius caput, & mysteriorum maximum ab homine accusato, qui sui juris non esset, defendi* (16). Mr. Arnauld ne dit que ceci, on sait qu'il n'y eut que sa prison qui l'empêcha de continuer de travailler à répondre aux Livres des Ministres qui avoient combatu la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie (17).

(*F*) *Il n'eut pas beaucoup de part à l'estime du célèbre Grotius.*] Pour preuve de cela je me contente de raporter un Passage d'une Lettre de Balzac au Jésuite Leonard Allemai. *Quàm æquo utantur Grotio etiam alieni videre poteris ex his quæ subjunguo verbis Epistolæ, non ita pridem ab eo scriptæ, ad optimum & humanissimum virum Joannem Cordesium.* „ *Et mihi Aurelius interdum sufflaminis egere videtur. Nam* „ *quorsum tantus Suarezii contemptus; hominis, si quid rectè* „ *judico, in Philosophiâ, cui hoc tempore connexa est Scho*„ *lastica Theologia, tantæ subtilitatis, ut vix quenquam ha*„ *beat parem? Quid attinet Molinistarum nomen Societati* „ *toties objicere, cum si quid Molinæ exciderit periculosius,* „ *id posterioribus Jesuitarum, præcipuè Lessii, scriptis sit cas*„ *tigatum. Neque verò non nihil etiam ab illâ sententiâ pe*„ *riculi est, quæ cum Concilio Valentino, laudante Aurelio,* „ *statuit* quorundam salutem Deum nolle, si illi quidem „ nudè ut homines spectentur (18)".

(*G*) *On avoit pu lire dans quelques autres Ecrits qu'il n'aprouvoit guere le Concile de Trente.*] Il me sufira d'en citer un; c'est le *Triumphus Catholicæ veritatis adversus Novatores* imprimé l'an 1651. Le Pere Labbe à qui on le donne très-justement, y inséra un Mémoire contenant les dernieres paroles d'Octave de Bellegarde Archevêque de Sens. On veut que cet Archevêque ait fait porter au Nonce du Pape par le Baron de Renti cette derniere Déclaration de ses sentimens, afin que le Pape en fût informé. Or voici l'un des articles de cet Ecrit: " Que Monseigneur de „ Sens . . . . . est obligé de croire tout ce parti suspect „ à l'Eglise, pour avoir veu, que son commencement a esté „ dans l'illusion, dont l'un des effets a esté une fausse de„ votion appellée, le Chapelet secret du S. Sacrement (19), „ condamné comme tel par huict Docteurs de Sorbonne. „ Pour avoir sçeu par personnes dignes de foy (*), que „ le Sieur de S. Cyran parloit de l'Assemblée du Concile „ de Trente, comme d'une Assemblée politique, & qu'il „ n'estoit nullement vray Concile (20)".

(*H*) *Les louanges que Mr. de Balzac lui a données . . . . on y peut trouver l'un des talens . . . . celui de bien soutenir ses opinions.*] " Il faut avoüer, Monsieur, que vous es„ tes le plus grand Tyran qui soit aujourd'huy au mon„ de;

(11) Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 360.

(†) *Question Royale de l'Abbé de S. Cyran.*

(‡) *Maxime de l'Abbé de S. Cyran selon la déposition des témoins en son Procès, qui est au College de Clermont.*

(12) Saint Romuald, Abrégé du Thresor Chronol. *Tome III, pag. m.* 452, 453, *à l'ann.* 1643.

(13) Vigneul Marville, Mêlanges, *Tome II, pag.* 23 *Edition de Hollande.*

(14) Leydecker, *in* Histor. Jansenismi, *pag.* 470 & *seq.*

(15) Bouhours, Maniere de bien penser, *pag.* 345 & *suiv. Edit. de Hollande. Voiez aussi les* Responses aux Lettres Provinciales, *pag.* 234, 235, & *suiv. Edition de Liege* 1658.

(16) Vincentius Baronius, Apolog. Ordinis Prædicator. *Tom. I, pag.* 163.

(17) Morale pratique des Jesuites, *Tome VIII, p.* 376, 377.

(18) Balzac, Epistolar. Select. *pag. m.* 172.

(19) *Touchant lequel voiez* Mesnier, Port-Roial d'intelligence avec Geneve, *pag.* 5.

(*) *Voiez plus amplement sur ce point & plusieurs autres ce qui est observé dans le Livre intitulé:* Les Reliques de l'Abbé de S. Cyran.

(20) Triumphus Catholicæ veritatis, *pag.* 159, 160.

cerne le paradoxe, dont je parle dans la Remarque B (*I*). Je donnerai les propres termes du Mémoire qui m'en a été communiqué, & dans lequel il y a aussi quelque chose touchant la supression que Mrs. de Sainte Marthe furent obligez de faire (*K*). On attribua à notre Jean du Verger un Ouvrage qui fut censuré par la Sorbonne, & qui étoit d'une sœur de Mr. Arnauld. Il a pour Titre le *Chappelet secret du Saint Sacrement de l'Autel.* J'en parlerai ci-dessous (*L*).

„ de, que vostre authorité s'en va estre redoutable à tou- „ tes les ames; & quand vous parlez, il n'y a point moyen „ de conserver son opinion, si elle n'est pas conforme à „ la vostre. Vous m'avez souvent reduit à une telle ex- „ tremité, que me separant de vous, sans sçavoir que „ vous respondre, j'ay esté sur le point de m'escrier dans „ le ravissement où j'estois, Rendez-moy mon advis que „ vous m'enportez par force, & ne nous ostez pas la li- „ berté de conscience que le Roy nous a donnée (21)". Voilà ce que Mr. de Balzac lui écrivoit le 12 de Janvier 1626. Voiez aussi la Lettre XXXI de la Suite des Oeuvres à la page 186 de la dixieme Edition.

(21) Balzac, Lettre à l'Abbe de S. Cyran. *C'est la VII de la Suite de ses Oeuvres, à l'Edition de Paris* 1638.

(*I*) *J'ai reçu un très-bon Eclaircissement sur ce qui concerne le paradoxe, dont je parle dans la Remarque B.*] On a vu dans la Remarque (B) ce que Pierre de Saint Romuald m'avoit apris sur cela; mais voici ce qui m'a été communiqué par une personne beaucoup mieux instruite que ne l'étoit ce bon Moine: " L'Abbé de St. Cyran n'a „ point fait de *Casus Regius* peu avant sa mort. Le Livre, „ qui a donne sujet de se meprendre à ce bon Pere Feuil- „ lant, fut imprimé dès 1609: & comme rien n'empeche „ qu'on ne l'attribue à l'Abbé de St. Cyran, l'Apologie „ pour l'Eveque de Poitiers ne sera plus son premier Ou- „ vrage, mais seulement le second. Le Livre en ques- „ tion a pour titre, *Question Roiale & sa Decision*, à Paris „ chez Toussaint de Bray 1609 in 8. C'est ce que porte „ le titre, & il n'est point autrement énoncé dans le Privi- „ lege; mais à la premiere page on en trouve un plus „ circonstancié: *Question Roiale où il est monstré en quelle* „ *extremité, principalement en temps de paix, le sujet pour-* „ *roit estre obligé de conserver la vie du Prince aux depens de* „ *la sienne* Ce Livre contient 56 feuillets, c'est à dire 112 „ pages. Il est vrai que l'Auteur en plusieurs endroits de „ ce Livre & particulierement au feuillet 46 & suivans „ rapporte plusieurs occasions particulieres où un homme „ peut se donner la mort sans estre pour cela homicide „ de soi même. Il s'en sert pour pronver qu'à plus forte „ raison le sujet doit conserver la vie de son Prince aux „ depens de la sienne. L'occasion qui donna lieu à cet „ Ecrit est assez curieuse pour estre rapportée. Elle se trou- „ ve dans le Livre intitulé *L'Innocence & la Verité defen-* „ *dues* Part. 2. Art. 8. p. 155 & 156. la voici". *Le Roi Henri le Grand aiant demandé à des Seigneurs ce qu'il eut fait si pendant la bataille d'Arques, au lieu qu'il la gagna, il eut esté obligé de s'enfuir, & que s'embarquant sur la mer dont il estoit proche, sans aucune provision, la tempeste l'eut jetté bien loin en quelque isle deserte, & un Seigneur lui aiant repondu qu'il se feroit plustost donné à manger lui mesme en s'ostant la vie qu'il eut perdue aussi bien peu de tems après, que de laisser mourir de faim son Roy, le Roy mit en question si cela se pouvoit faire. Feu Mr. le Comte de Cramail qui estoit present à ce discours, estant venù voir quelque tems apres Mr. de St. Cyran dont il estoit ami particulier, luy proposa cette Question & l'engagea à y repondre par écrit. Mr. de St. Cyran, qui estoit alors dans l'ardeur de la jeunesse & pouvoit avoir esté touché de cette genereuse resolution, s'exerça sur cette Question purement metaphysique, comme il auroit fait sur la clemence de Phalaris le plus cruel tyran qui fut jamais; & aiant donné son theme en deux façons au Comte de Cramail, ce Seigneur supprima de ces deux pieces celle qui estoit beaucoup plus fondée en la raison & en authoritez, & fit imprimer l'autre sans nom d'Auteur & à l'insceu mesme de son amy, sous le titre de* Question Royale, *parce que le Roi l'avoit proposée, & qu'elle ne regardoit que ce cas metaphysique attaché à la personne & à la vie du Roi comme le justifie le titre mesme. Mais Mr. de St. Cyran a toujours depuis temoigné à ses amis que ce petit écrit n'étoit point son veritable sentiment, mais un paradoxe que ce Seigneur l'avoit engagé de soustenir dans sa jeunesse, comme nous voions qu'Isocrate a fait autrefois l'Eloge d'Helene, & de Busiris, &c* (22).

(22) Mémoire *Manuscrit communiqué par Mr* Lancelot.

(*K*) *La supression que Mrs. de Sainte Marthe furent obligez de faire.*] Le Clergé les obligea de suprimer l'Eloge qu'ils avoient fait de Jean du Verger de Hauranne dans le IV Volume de leur *Gallia Christiana*, page 830, en parlant des Abbez de Saint Cyran (23). " On y fit substi- „ tuer celui de Mr. de la Rochepozay Eveque de Poitiers „ tel qu'il avoit esté déjà publié dans le 3. vol. à la p. 903. „ On fit mesme ajoûter à la marge de ce carton substitué „ ces paroles vis à vis le nom de l'Abbé de Hauranne". *Cautum est decreto Cleri Gallicani quod si in quibusdam exemplaribus elogium huic diversum reperiatur, id censeatur insertum sine ejus cognitione & approbatione; illæsâ tamen fama Sammarthanorum & Historicâ fide qui suis operibus de Ecclesia Gallicana bene meriti sunt* (24).

(23) *Voiez ci dessus la Rem.* (C).

(24) *Tiré du* Memoire *Manuscrit de Mr.* Lancelot.

(*L*) *Il a pour Titre le* Chappelet secret &c. . . . . *J'en parlerai ci-dessous.*] C'est l'un des Ouvrages par lesquels le Pere Meynier veut convaincre Messieurs de Port-Roial de s'entendre avec Geneve, il en tire quelques Propositions, & les compare avec celles des Ministres; mais avant que d'en venir là, il fait marcher ce préambule; " Encore „ que celuy qui a fait l'Apologie pour S. Cyran, & que „ les autres Jansenistes . . . .
à l'Imprimé jusqu'à (25) Il est vray que je *exclusivement.*
Le Pere Meynier observe (26) que *le Port-Royal condamne la Sorbonne d'avoir censuré ce Chappelet; mais que ce n'est pas sans raison* qu'elle a dit, *qu'outre* les extravagances, impertinences, erreurs, blasphemes, & impietez, *que ce* Chappelet *contient, il introduit encore* des opinions . . . .
à l'Imprimé jusqu'à (27) Il est *exclusivement.*

(25) Meynier, le Port-Royal & Geneve d'intelligence contre le très Sainct Sacrement de l'Autel, *pag.* 5 & 6.

(26) *Là même, pag.* 6.

(27) *Là-même, pag.* 14.

SAINT-CYRE a été un des braves du Parti Huguenot sous le Regne de Charles IX. Il s'apelloit Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier (*A*). Il fut un des chefs de ce qu'on apelle la Conspiration d'Amboise (*a*); & après la journée de Dreux on l'envoia pour Gouverneur à Orleans, sur l'avis que l'armée roiale vouloit assiéger cette ville (*b*). Il amena les troupes de Guienne au Prince de Condé après la bataille de St. Denys (*c*), & il fut tué à celle de Moncontour, étant *l'un des plus anciens & resolus Gendarmes de France* (*d*). Nous aprenons plus distinctement sa bravoure dans l'Histoire de d'Aubigné: " L'estonnement des Reformez", dit-il (*e*), „ ne fut point tel, que r'alliez en grosses troupes ils ne fissent souvent des charges à ceux qui les „ pressoient, bien qu'ils eussent aux fesses les compagnies des Marechaux de camp qui n'avoient „ point combatu; & de ces charges de retraicte la principale gloire est aux Reistres, pourveu „ qu'ils permettent à S. Cire Pui-Greffier d'en avoir sa part. Ce vieillard aiant r'allié trois Cor- „ nettes au bois de Mairé, & reconu que par une charge il pouvoit sauver la vie à mil hommes, „ son Ministre qui lui avoit aidé à prendre cette resolution, l'advertit de faire un mot d'harangue; „ à gens de bien courte harangue, dit le bon homme; *Freres & compagnons, voici comment il* „ *faut faire*: là-dessus couvert à la vieille Françoise d'armes argentées jusques aux greves & sol- „ lerets, le visage decouvert, & la barbe blanche comme neige, aagé de quatre-vingts & cinq ans, „ il donne vingt pas devant sa troupe, mena batant tous les Mareschaux de camp, & sauva plu- „ sieurs

(*a*) D'Aubigne, *Tome I, pag.* 125.

(*b*) *Là même, pag.* 238.

(*c*) Castelnau, Mem. *Livre VI, Chap. VIII.*

(*d*) *Ce sont les termes de la* Popeliniere.

(*e*) Histoire, *Livre V, Chap. XVII, pag.* 437, *à l'ann* 1569.

(*A*) *Tanneguy Bouchet de Puy-Greffier.*] Il descendoit de „ Jean Bochet Conseiller au Parlement de Paris l'an 1372, „ & en suite reçu President en la grand Chambre le 29 „ Avril 1389 originaire de la Province d'Auvergne, & qui „ fut pere de Jean Sieur de Puy-Greffier en Poitou, An- „ cêtre paternel des Seigneurs de Puy-Greffier de Sainte „ Gemme, & de Villiers-Charlemagne, & de Tannegui „ Bouchet (1)" que l'Historien la Popeliniere nomme mal *Du Bouchet* (2). La branche aînée de cette Famille tomba en quenouille, en la personne de Françoise Bouchet Dame de Puy-Greffier, qui épousa Artus de Cossé Seigneur de Gonnor Marechal de France, & en la personne d'une autre Françoise Bouchet demie-sœur de celle-là, & femme en prémieres noces d'André de Foix Seigneur d'Asparoth, & en secondes de François de la Trimouille Comte de Benaon (3). Raportons en passant une petite Avanture de Françoise de Bouchet femme d'Artus de Cossé. Elle fut cause que l'on ôta à son mari la Charge de Sur-Intendant des Finances, où il avoit gagné la prémiere année dequoi paier toutes ses dettes, & puis encore une fois autant d'argent qu'il en avoit dû (4) (*α*). Il mena sa femme saluer Catherine de Medicis. C'étoit une *provinciale qui n'avoit jamais vu la Cour*, & qui *eut la naiveté de remercier sa Majesté de la Surintendance, comme d'une grace qui leur avoit donné lieu de s'aquiter & de s'enrichir. Le Marechal qui étoit present à ce compliment pesta contre la sotise de sa femme, mais la Reyne s'en rejouit, parce qu'elle trouva quelque chose de plaisant dans un aveu si sincere, & que la Dame avoit revelé ce qui sufiroit pour perdre son mari* (5), s'il devenoit desagréable à cette Princesse.

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tome II, pag.* 795.

(2) *Là même, pag.* 794.

(3) *Là-même.*

(4) Varillas, Charles IX, *Livre VII, à l'ann.* 1567.

§ (*α*) Brantome ne dit point cela, car c'est de lui que Varillas a emprunté le fonds de ce Conte Voiez ses *Homm. Ill. Fr.* tom. 2. dans la Vie du Marechal de Brissac, REM. CRIT.

(5) Varillas, Charles IX, *Livre VII, à l'ann.* 1567.

„ fieurs vies par fa mort ”. Il n'étoit pas moins vertueux que vaillant (*B*), comme il le témoigna par la punition de l'adultere.

(*B*) *Il n'étoit pas moins vertueux .... comme il le témoigna par la punition de l'adultere.*] Le fait eft fort fingulier. Voions comment Theodore de Beze le raporte. *Le vingtfixiesme de Mars* 1563 *le Sieur de Sainct-Cyre autrement Puygreffier, qui avoit efté eftabli Gouverneur de la ville d'Orleans deflors que le Prince en eftoit forti, homme de bien & grand ennemi du vice, fit une execution nouvelle & notable és perfonnes de Deflandes Seigneur du Moulin autrefois Secretaire du Roy, & de Godard* (β) *femme de Jean Godin Lieutenant du Prevoft des Marefchaux de Blois: lequel portant les armes en l'armée, du Moulin cependant fuborna fa femme à Orleans, pour lequel crime d'adultere il fut pendu & eftranglé avec elle en la place du Martroy; ce qu'eftant rapporté à la Cour fut trouvé fi eftrange, que plufieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion reformée, ils n'en feroient jamais* (6). La réfléxion eft fort naïve; & en effet comment fe fauver dans une Religion qui ne renvoie point à Dieu la peine des ufurpateurs du droit matrimonial, mais qui les livre au bras féculier, pour leur faire foufrir le dernier fuplice? Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les dégoûter d'une Communion; c'eft pis que la condamnation des polygames qui a détourné du Chriftianisme quelques Infideles. Si le témoin que j'ai allégué eft fufpect, en voici un autre qui n'eft pas de la Religion, & qui narre la chofe très-majeftueufement. *Pridie judicium non hujus fæculi nec tunc fecundum Franciæ mores, ubi adulterium non puniri magni nominis Jurifconfultus Joan. Faber olim dixit, Aureliani latum eft contra Landam Molinum, qui Godardam Jo. Godini uxorem dum vir in caftris effet corrupiffe convictus, ad mortem damnatus eft, amboque Landa & Godarda in publica platea laqueo fufpenfi funt, Pigreferio prifci moris ac feveritatis viro qui à Condæo urbi præpofitus fuerat judicium urgente, & graffantibus vitiis exemplo opus effe dictitante; quod tamen in aula adeo male acceptum eft, ut plerique fumma impudentia palam teftarentur fe à Proteftantibus femper alienos futuros, & vel ob eam cauffam nunquam in eorum verba juraturos effe, qui adulteriis hucusque impunitis nova & apud nos inaudita feveritate pœnam capitis ftatuerent* (7). Ces gens de Cour étoient bien fondez à dire que la rigueur de Puygreffier étoit hors de mode; que dis-je hors de mode? le Jurifconfulte Faber cité par Mr. de Thou dit formellement (8), qu'on n'a jamais ouï dire que l'adultere ait été puni en France. Or peu de gens étoient capables de ne dire pas à cet égard, *gardons nous de novalitez* (9). Il faut auffi demeurer d'accord que cette Jurisprudence ne dura gueres parmi les Proteftans, elle fuivit la Maxime, *nullum violentum durabile.* Elle fe maintint à Geneve plus long-tems (10); mais enfin elle y a difparu: & en général on peut dire à la honte des Chrétiens, que de tems immémorial ils ont laiffé abolir les Loix pénales que plufieurs Nations Paiennes avoient établies contre l'adultere. Il n'y a gueres de crime qui jouïffe mieux que celui-là du bénéfice de l'impunité; ceux qui en demandent la punition doivent être beaucoup plus certains qu'ils deviendront la fable du voifinage, & l'objet de la rifée publique, que d'efpérer une bonne iffue de leur caufe. Je ne prétens pas aprouver en tout les Loix pénales du Paganisme fur ce point; car qu'y avoit-il de plus horrible que la coutume que Theodofe abolit à Rome? On y condamnoit les femmes pour cette faute à demeurer dans une petite cellule, & à s'y proftituer à tout venant; & afin que tout le monde conût que la peine étoit executée, il faloit que l'exécution s'en fît au fon de plufieurs clochettes (11).

Si l'on compare les paroles de Mr. de Thou avec l'Epitre Dédicatoire du Livre de Barnabé Briffon, *ad legem Juliam de adulteriis*, on s'étonnera que ce grand Hiftorien ait parlé comme il a fait de l'impunité de l'adultere; car on faura que Briffon dédiant fon Livre le 26 de Novembre 1557 à Chriftophle de Thou Préfident au Parlement de Paris, & pere de l'Hiftorien, le loue d'avoir fait punir quelques perfonnes coupables de ce péché, & il ajoûte que ce fpectacle fut aplaudi de tous les honnêtes gens, ce qui anima cet Ecrivain à compofer un Commentaire fur la Loi que ce Magiftrat avoit fait revivre. Ses paroles font dignes d'être raportées: (12) *Superioribus temporibus hac Satyrici poëtæ querella aures noftræ perfonavere, Ubi nunc lex Julia dormis* (13)? *Infederat videlicet imperitorum animis ridicula quidem, fed tamen quæ maximam ad nequitiam feneftram patefecerat opinio, adulterorum in Gallia impunita effe peccata, quæ paffim corruptis moribus laudi jam duci, & in pretio haberi id vitii cœperat. Hanc tu Reipub. perniciofam opinionem editis non ita dudum de aliquot adulteris exemplis eripuifti, perfecifti que, ut non tam puniendi voluntatem, quàm accufatores majoribus noftris antehac defuiffe judicemus. Quod fpectaculum cùm maximus bonorum omnium plaufus confecutus effet, hinc me laudum tuarum, ad quas hunc cumulum acceffiffe valde gaudebam, recordatione incenfum res ipfa admonuit, ut antiquam de adulteriis coërcendis ab Augufto latam legem, quæ quafi poftliminio in ufum rediret, in ordinem digererem, & interpretatione adhibita illuftrarem.* Il y a beaucoup d'aparence que malgré tous les aplaudiffemens des gens de bien Chriftophle de Thou fe relâcha, & que ne fe fentant point capable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laiffer aller les chofes felon le train ordinaire. De là vint que fon fils n'eut aucun égard à cette courte interruption de l'impunité. Briffon infinue que fi au tems précédent il y eût eu des Accufateurs, les Juges de France euffent fait voir que la volonté de punir les adulteres ne leur manquoit pas. Je croi en effet que les Délateurs de ce crime ont été rares; mais la dificulté de réüffir, & la honte qui eft attachée au gain de caufe, font bien capables d'étoufer en herbe la plupart de ces Procès (14). On a cité ailleurs (15) Michel de Montagne fur cette matiere. Il faut avouër ici que les Loix s'endorment bien moins par la connivence des Magiftrats, ou par le filence des Prédicateurs, que par la grandeur du mal. Un Profeffeur en Philofophie à Groningue publia en 1663 un Recueil de Differtations, où il raporte que les Miniftres de Strasbourg avoient obtenu des Magiftrats depuis environ trente ans que l'adultere feroit puni du dernier fuplice, & il voudroit que les Miniftres du Païs-Bas réformé tournaffent leur zêle beaucoup moins contre la danfe, que contre le trop grand fuport que l'on a pour l'adultere. Il s'imagine que s'ils euffent bien tonné contre cet abus, ils euffent avec la bénédiction de Dieu engagé les Magiftrats à fe fervir d'une peine plus rigoureufe que ne le font les amendes pécuniaires. (16) *Qui* (Theologi) *fi æque fervide à pluribus jam annis detonuiffent in adulterium, (quod, pro dolor! per totum Belgium pecuniaria duntaxat mulcta expiatur) ex Dei benedictione, dubio procul, jam diu à fuis Superioribus confecuti fuiffent, quod ex voto obtigit, ante annos ferme triginta, Theologis Auguftanæ Confeffionis, Argentinæ Evangelicam doctrinam annunciantibus: qui, licet non fubduxerunt Auditoribus fuis temperatis in nuptiis choreas, à Magiftratu tamen impetrarunt gladium adulterii vindicem.* S'il avoit été Miniftre, il auroit fenti autant qu'un autre l'embarras de ce confeil.

§ (β) Mr. Bayle n'a pas fait réflexion que *Godard* étant un nom Mafculin, il faloit lire ici *Godarde*, conformément au Latin *Godardam* de Mr. de Thou, qui avoit confulté *l'Errata* de l'Hift. Eccl. de Beze. REM. CRIT.

(6) Beze, Hiftoire Ecclefiaftiq. *Livre VI*, *fur la fin pag.* 336.

(7) *Monfr.* de Thou, *Libro* XXXV, *initio ad ann.* 1563.

(8) *In § ex non fcripto Inft. de jur. nat.*

(9) *Voiez l'Avis au Lecteur du* Catechisme des Jéfuites (γ).

§ (γ) Oui bien de la reimpreffion de ce Catechisme faite *in* 16 en Hollande en l'année 1678. Car la premiere edition *in* 8 marquée de Ville-franche 1602. ne contient point cet *Avis*. Pour ce qui regarde le Mot que la Remarque (*B*) raporte, il eft de la Confeffion de Sanci l. 1. ch. 8. où d'Aubigné le prête à un Souprieur de St. Antoine. REM. CRIT.

(10) *Voiez la* Critique du Calvin. de Maimb. *Lettre IX.*

(11) Socrates, Hift. Ecclefiaft. *Libr. V*, *cap XVIII. Voiez l'Article* BABELOT, *Remarque* (*C*).

(12) Barn. Briffon *Epift Dedicat* fingularis Libri ad Legem Juliam de Adulteriis.

(13) Juven. Sat. II, *Verf.* 37.

(14) *Voiez les* Nouvelles Lettres contre l'Hiftoire du Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 588 *& fuiv.*

(15) *Là-même, pag.* 539.

(16) Mart. Schoockius Exercitat. XVI, *pag.* 321.

SAINTE-ALDEGONDE (PHILIPPE DE MARNIX SEIGNEUR DU MONT) né à Bruxelles (*A*) l'an 1538, fe rendit célèbre par fes Emplois, & par fes Compofitions. Il fe réfugia en Allemagne lors que la liberté de confcience fut oprimée par les Efpagnols dans les Païs-Bas, & il fut gratifié à Heidelberg de la Charge de Confeiller au Confeil Ecléfiaftique. Il retourna en fon païs l'an 1572, pour emploier fes talens au maintien de la Liberté, & au bien de la Religion Réformée (*B*). Il fe fit extrémement confidérer du Prince d'Orange, &

(*A*) *Né à Bruxelles.*] Je ne l'affûrerois pas fi Melchior Adam étoit le feul qui le dit; car je trouve qu'il joint cela avec une fauffeté qui me pourroit faire croire qu'il a fuivi de mauvais guides. Il débite que le pere & la mere de Philippe de Marnix étoient Bourguignons, & qu'ils s'étoient retirez à Bruxelles (1). Cela n'eft pas vrai: Sainte Aldegonde, répondant à un Ecrivain qui l'avoit nommé *Etranger Bourguignon*, dit, *Oncques nul de mes devanciers ne fut natif de Bourgogne que je fçache, & que je foie nai, nourri, eflevé, & allié en pays de par deça eft chofe notoire. Comme pareillement mon pere y a efté nai, nourri, & allié, deforte que horsmis mon pere grand & fes devanciers qui eftoient de Savoie, tous mes anceftres & paternels & maternels ont efté de ces pays-bas* (2). Ce qui fait donc que j'affûre qu'il nâquit dans la ville de Bruxelles, eft que Verheiden le dit (3) fans ajoûter aucun des menfonges de Melchior Adam. Notez que Mr. Moreri en copiant ces menfonges s'eft expofé à les augmenter; car il fpécifie que les parens de notre Philippe étoient *originaires de la Comté de Bourgogne.* Il faut que Swertius & Valere André n'aient point fu que Philippe de Marnix etoit né au Païs-Bas: cette ignorance eft étonnante, puis qu'ils connoiffoient cet Auteur par des Ouvrages de Controverfe (4). S'ils avoient conu fa patrie ils l'auroient mis dans le Catalogue des Ecrivains du Païs-Bas: ce n'eft point leur méthode d'en exclure les Proteftans.

(*B*) *Il retourna en fon païs l'an* 1572, *pour emploier fes talens ..... au bien de la Religion Réformée.*] Comme Verheiden & Melchior Adam ont ignoré les circonftances de ce retour, il ne fera pas inutile que je fuplée ce qu'ils n'ont pas dit. Sainte-Aldegonde, peu après qu'il fut forti des Païs-Bas à caufe de la Religion, fe mît au fervice de l'Electeur Palatin; mais Guillaume Prince d'Orange l'aiant jugé propre à fes deffeins le demanda à l'Electeur: *ce que lui fut accordé premierement pour deux mois, & puis pour deux autres, & finalement pour auffi long temps qu'il en auroit befoing, fe refervant* le dit Electeur *de le pouvoir rappeller* quand

(1) *Bruxellis ... à parentibus* Burgundicis *qui eo confugerant.* Melchior Adam *in* Vitis Jurisconfultor. *pag.* 333.

(2) Sainte Aldegonde, Refponce apologetique au Libelle intitulé Antidote, *folio* A 5 *verfo.*

(3) Verheiden, *in* Elog. præftantium aliquot Theolog. *p.* 141.

(4) *Ils en font mention en parlant de* Michel Baius, *& du Jefuite* Jean David, *qui ont écrit contre le Sieur de* Sainte Aldegonde.

& il lui rendit des services importans. Ce fut moins par son épée que par ses paroles (*C*). Il fut l'un des Députez que les Etats envoiérent en Angleterre l'an 1575 pour demander à la Reine Elizabeth sa protection. Il fut envoié trois ans après par l'Archiduc Matthias à la Diete de Worms; & il y fit une très-belle Harangue où il décrivit bien hardiment la tyrannie Espagnole (*D*). Il fut l'un des Plénipotentiaires que les Etats envoiérent en France l'an 1580 pour se donner au Duc d'Alençon (*E*). Il étoit Consul d'Anvers en 1584, lors que cette ville fut assiégée par le Duc de Parme. Il mena au Palatinat en 1593 la Princesse Louïse Julienne (*a*) qui avoit été fiancée avec l'Electeur Frideric IV (*b*). Les Livres qu'il publia (*F*) ne furent pas le moindre service qu'il rendit. Les uns regardoient la Politique, les autres la Controverse; les uns étoient serieux, les autres badins: ceux-ci furent les plus utiles (*G*); il ne fut pas jusqu'à ses Chansons dont la

(*a*) *Fille du Prince d'Orange Guillaume I du nom.*

(*b*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 333 *& seq.*

quand il voudroit (5). Sainte-Aldegonde fait ce récit afin de montrer qu'il ne suivit le Prince d'Orange, que *comme son ministre & serviteur particulier*, & non *comme membre des Estats* ou pour *s'ingerer en l'administration des affaires.* Si donc, continue-t-il, *j'ai esté emploié aux affaires publiques soit soubs le nom & commandement de Messieurs les Estats ou autrement, ça toujours esté à son instance & pour lui rendre l'obeissance que mon premier maistre m'avoit commandé.* Supléons aussi ce qu'on n'a point dit touchant les persécutions, qu'il avoit soufertes avant qu'il se retirât en Allemagne. *Je fus contraint*, dit-il (6), *d'endurer proscriptions, bannissemens, exil, perte de biens, haine & opprobre de tous mes amis & parens: Et finallement la prison d'un an soubs le Ducq d'Alve, & le Commandeur Requezenes: durant laquelle je fus pour le moins trois mois qu'à chasque soir je me recommandai à Dieu, comme si c'eut esté ma derniere nuict, sachant que led. Ducq d'Alve avoit, par deux fois, ordonné de me faire mourir en prison.* Notez qu'on lui avoit objecté que la Duchesse de Parme avoit été sa maîtresse: il répond (7) que de sa vie il ne songea à se mettre au service de cette Dame, qu'il ne hanta jamais sa cour, *veu qu'il s'estoit tenu par l'espace de six ans, depuis son retour de Geneve jusques au commencement des troubles, comme caché soubs la croix des persecutions, qui estoient alors tres aspres.*

(*C*) . . . *Ce fut moins par son épée que par ses paroles.*] Melchior Adam, qui m'a fourni presque tout le corps de cet Article, sera ici mon garand. *Quo in loco*, dit-il (8), *non tam fortiter gerendo, quàm imitatione* Cyneæ *cordatè loquendo, non postremum patriæ libertatis propugnatorem se declaravit.* Il savoit écrire & parler, & il avoit de l'étude & de l'esprit. C'est par-là principalement que ses services furent mémorables. Ce fut lui qui dressa le formulaire de la fameuse confédération de l'an 1566, par laquelle plusieurs grans Seigneurs du Païs-Bas s'engagérent à s'oposer à l'Inquisition (9). Brederode qui fut le Chef de cette Ligue l'en fit le Thrésorier général (10). Sainte-Aldegonde fut l'Orateur du Prince d'Orange l'an 1572, dans l'Assemblée de Dordrecht, composée des Députez de toutes les villes. Il y harangua fortement sur les malheurs de la patrie, & il y fit prendre la résolution de s'oposer aux tyrans. *Ibidem ejus orator Dominus de Sancta Aldegonde effusam de principis pio affectu, patriæ necessitate, Hispanorum tyrannide declamationem pronunciat, ac civitates novo bello contra Regem, regis tamen nomine usurpato illaqueat* (11). Les Espagnols redoutoient de telle sorte cet Orateur, & ce Négociateur, que le Duc de Parme avertit expressément qu'on l'observât de bien près aux Conférences de Cologne l'an 1579. *Monens interim ut Coloniam adventantem Philippum Marnixium . . . . . sedulo observaret, ab eoque uti ab homine impie callido sibi præcaveret* (12). Cette injure venant d'où elle vient ne fera nul tort à Sainte-Aldegonde dans l'esprit de mes Lecteurs Protestans. Il assista à la pacification de Gand au nom du Prince d'Orange, & de la Noblesse de Hollande & de Zelande l'an 1576 (13). Il fut envoié à Bruxelles l'année suivante; mais il ne faut pas croire ce que disent les Historiens de l'autre Parti, que ce fut afin d'attenter à la liberté de Don Juan d'Austriche (14). Il fut pris par les Espagnols à la Haie l'an 1573 (15); & comme on craignit qu'un tel prisonnier, qui leur étoit si nuisible, ne reçût un fort mauvais traitement, le Prince d'Orange leur fit dire qu'il useroit de represailles dans la derniere égalité contre le Comte de Bossu (16). L'année suivante Mondragon, contraint de capituler à Middelbourg, ofrit de faire élargir Sainte-Aldegonde & trois autres prisonniers, pourvu que la capitulation qu'il demandoit lui fût accordée. *Se apud Requesenium effecturum ut captivus Aldegundius (quod avebat Orangius) tresque insuper alii Aldegundii arbitratu remitterentur in Zelandiam intra sex menses* (17). Cet accord fut accepté, & exécuté. Je le remarque, afin de faire conoître la considération où étoit notre Philippe de Marnix. Il devoit avoir le choix des trois prisonniers qui recouvreroient avec lui la liberté. Les Etats le destinérent en 1587 aux Conférences de la paix avec l'Espagne (18); mais comme ils se résolurent à continuer la guerre, sa députation ne fut qu'un projet.

(*D*) *Il fit une très-belle Harangue, où il décrivit bien hardiment la Tyrannie Espagnole.*] Mr. de Thou nous va dire qu'elle fut imprimée, & que l'on y fit une Réponse. *Eo à Matthia missus Phil. Marnixius Santaldegondanus orationem mire liberam ad VII viros & Imperii principes, qui aderant, Nonis Maii habuit, qua deplorato miserabili Belgii statu, & Albani Austriique tyrannide acerbis verbis exagitata Imperii opem imploravit; quippe commune Belgii cum Imperio periculum esse, prædixitque fore, ut belli incendium, nisi sistatur, se latius spargat, & Coloniam, Monasterium, Emdam, aliasque vicinas civitates, quas ex Albani consilio Hispani sub jugum mittere jampridem decreverint, olim complectatur, proinde rogat . . . . . ad eam orationem publicatam postea contraria oratione Calidii Chrysopolytani nomine Lucemburgi edita responsum est, quæ tota in exagitanda Belgarum in Deum ac principem suum rebellione occupatur* (19). Notez que cette Harangue fut traduite en Vers Flamans par Baptiste Hovart (20), & que celui qui la réfuta s'apelloit Corneille Loose (21): il étoit natif de Tergou. Les Flamans conoîtront par là le caractere du déguisement de son nom.

(*E*) *Pour se donner au Duc d'Alençon.*] Melchior Adam a oublié de nous dire que Sainte-Aldegonde suivit ce Prince en Angleterre l'an 1581, & qu'il écrivit aux Etats la fausse nouvelle de son mariage avec la Reine Elizabeth. C'est un exemple que Mr. de Wicquefort met devant les yeux des Ambassadeurs pour les avertir d'être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. „ Quelquefois " dit-il (22), „ on ne peut pas mesmes croire ce qu'on voit. „ *Vidit aut vidisse putat. Le Sieur de Saincte Aldegonde*, „ qui faisoit les affaires des Estats des Païs-Bas à la Cour de „ Londres en l'an 1581, s'estant un soir rendu dans la „ Chambre de la Reine, la vit en conversation avec le Duc „ d'Alançon. Les Seigneurs & les Dames en estoient si „ éloignés, qu'ils n'y pouvoient pas avoir part; mais tout „ le monde fut témoin d'une action dont on pouvoit former une grande consequence. La Reine, tirant une bague de son doigt, la mit à celuy du Duc, qui sortit bientost avec une joye, qui marquoit sa satisfaction, comme „ emportant avec luy les arrhes & les asseurances de son „ mariage. *Saincte Aldegonde*, qui jugeoit cette action de „ la derniere importance pour ses Maistres, leur en donna advis par un exprès, qu'il leur dépescha la mesme „ nuit. Le bruit des cloches & du Canon, & les feux „ qu'on alluma dans toutes les villes des Païs-bas, firent „ éclatter la joye que l'on y eut d'un advis, qui se trouva faux. La Reine fit des reproches à *Saincte Aldegonde*, d'avoir donné avec trop de precipitation un advis, dont il eust pû s'éclaircir & détromper dans peu „ d'heures ".

(*F*) *Les Livres qu'il publia.*] Meursius en a donné le Catalogue: on y trouve *Theses aliquot de Ecclesiæ atque Ecclesiasticarum traditionum κριτηρίῳ seu certa norma. Item de sacramento cœnæ dominicæ. Responsio ad Michaelis Baii regii Professoris Lovaniensis apologiam. Epistola consolatoria ad fratres exules Brabantos, Flandros, Hannones, Artesios, aliosque Belgas peregrinis in regionibus ob puram Evangelii doctrinam, dispersos. Tractatus de cœna Domini ad Galliarum Regis sororem Lotharingiæ Duci nuptam. Contra libertinos. Apologetica responsio contra anonymum quendam libertinum* (23). Ajoûtez à cela, dit Meursius, diverses Pieces publiées en divers temps, *Admonitiones, Declarationes, Tractatus, Consilia, Disputationes, Consolationes, Interpretationes*, & plusieurs Ecrits anonymes. C'étoit un homme qui se proposoit de réfuter les Controversistes de Rome, & de susciter des ennemis au Roi d'Espagne. Jugez si aiant le don d'écrire avec beaucoup de facilité, il ne sema pas à droite & à gauche beaucoup de Livrets sur les matieres du tems. Il faisoit alors ce que le Baron Lisola a fait depuis. Notez qu'on a dit qu'il devinoit assez juste les desseins des Espagnols, & qu'ainsi les allarmes qu'il donnoit de leur ambition n'étoient point vaines. *Prudentiæ & historiæ cognitio quanta in eo fuerit, scriptum illud declarat, in quo agit de* Hispanorum scopo, *ad quem sua ipsi tela dirigunt; qui Monarchiam sibi præfigentes, nihil non ausint. In eodem tanquam vates prognosticis politicis multa prædixit: quæ evenisse* Britannia, Polonia, Gallia, *aliæque regiones testantur* (24).

(*G*) . . . Les Livres badins *furent les plus utiles.*] Il publia en Flamand la Ruche Romaine, *Alvearium Romanum*, l'an 1571, & la dédia à François Sonnius Evêque de Boisleduc, l'un des principaux Inquisiteurs du Païs-bas (25). Ce Livre rempli de Contes burlesques fut reçu du peuple avec un aplaudissement incroiable, & fit plus de tort à la Communion de Rome que n'auroit fait un Livre sérieux & savant. On veut même qu'il ait donné occasion à plusieurs personnes de méditer profondement sur les Controverses, & de se desabuser. Les Colloques d'Erasme avoient produit le même effet. *Hoc scriptum . . . . . est varietate historiarum, & acumine sententiarum refertissimum: jocis facetiisque, in Papistarum theatrales nugas & fabulas mire conditum: adeò ut lectoribus istorum temporum præcipuè, singularem attulerit voluptatem: & occasionem multis præbuerit, de religione Christiana seriò cogitandi. Et hic liber ut populari applausu exceptus, sic non sine fructu plurimorum lectus; plus rei Belgicæ illa tempestate in religionis negocio pro-*

(5) Sainte-Aldegonde, Responte apologet. *folio* D 3.

(6) *Là-même, au feuillet d'après* B 5.

(7) *Là-même, folio* D 5.

(8) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconsultor. *pag.* 333.

(9) Strada, de Bello Belgico, *Dec. I, Libr. V, pag. m.* 205.

(10) *Brederodius coactores nominat & Philippum Marnixium . . . ærarium Quæstorem creat.* Idem, ibid. *pag.* 291, *ad ann.* 1566.

(11) De ortu & progressu Calvinist. Reformat. *Libr. II, Sect. IV, pag.* 47.

(12) Strada, de Bello Belgico, *Decad. II, Libr. II, pag.* 127.

(13) Thuan. *Libr. LXII, pag. m.* 163.

(14) Strada, de Bello Belgico, *Decad. II, Libr. IX, pag.* 527, 530, *ad ann.* 1577.

(15) *Idem, ibidem, Libr. VII, pag.* 451.

(16) *Idem, ibidem, pag.* 452.

(17) *Idem, ibidem, Libr. VIII, pag.* 460, *ad ann.* 1574.

(18) *Idem, Decad. II, Libr. IX, pag.* 627.

(19) Thuan. *Libr. LXVI, pag.* 239, *ad ann.* 1578.

(20) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconsultor. *pag.* 336.

(21) Placcius, de Pseudonymis, *pag.* 172.

(22) Wicquefort, Traite de l'Ambassadeur, *Livre II, pag. m* 228, 229. *Voiez aussi* Strada, de Bello Belg. *Decad. II, Libr. IV, pag.* 248, *ad ann.* 1581.

(23) Meursius, Athenæ Batavæ *pag.* 180.

(24) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 335.

(25) *Idem, ibidem, pag.* 336.

la nouvelle République ne retirât un grand avantage (*H*). Il traduisit de l'Hébreu en Vers Flamans les Pseaumes de David; mais cette Version ne fut point reçue à l'usage de l'Eglise (*I*). Il travailloit à une Version Flamande de l'Ecriture lors qu'il mourut à Leide le 15 de Décembre 1598 (*c*). Il avoit fait depuis peu un voiage en France pour les affaires du Prince (*d*). Il ne fut point à couvert des coups de la médisance (*K*), & l'on prétend que sa retraite fut une vie de disgra-

(*c*) Melch. Adam, *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 334.

(*d*) *Voiez sa* Réponse Apologetique au Gentilhomme Allemand, *init.*

fuit, quàm eruditi aliquot commentarii (26). Il composa en François un semblable Ouvrage qui fût imprimé peu après sa mort, & qui a pour Titre *Tableau des Differens de la Religion.* Il s'y donne des airs goguenars, & il y apelle à son secours tous les quolibets, & débite néanmoins de bonnes raisons. Le succès de cet Ouvrage ne fut pas moindre que celui de l'*Alvearium.* La plupart des Contes sont les mêmes dans l'un & dans l'autre. Une infinité de gens se divertirent à l'examen de ce Tableau, & se confirmérent par là dans leur créance plus fortement que par la lecture du meilleur Ouvrage de Calvin. Mr. de Thou n'aprouvoit point cette méthode de traiter la Controverse. *J'ai veu*, disoit-il (27), *Philippe de Marnix de Sainte Aldegonde au Siege de Paris, & ai logé trois mois au mesme logis que lui . . . . il estoit poli mais ce n'estoit pas grand chose. Il estoit Chancelier de Gueldres* (28). *Il a mis la religion en rabelaiserie ce qui est tres mal fait.* Le Jésuite Jean David fit en Flamand un autre *Alvearium* pour réfuter celui de Sainte-Aldegonde qu'il apelloit un Ouvrage très-pernicieux (29). Il savoit bien que la maniere la plus funeste d'attaquer une doctrine est celle de la tourner en ridicule.

(*H*) *Il n'est pas jusqu'à ses Chansons dont la nouvelle République ne retirât un grand avantage.*] J'eusse pu citer ci-dessus Verheiden, au lieu de Melchior Adam qui n'a fait que le copier; mais j'ai cru que cela étoit indiférent pourvu que j'indiquasse une fois l'Original. J'en use ici d'une autre maniere: je raporte les paroles de Verheiden. *Ab hoc Viro*, dit-il (30), *etiam profectâ dicitur decantata illa* CANTILENA *composita in laudem* PRINCIPIS GUILIELMI *Nassavii, ad Belgas Tyrannide Albani oppressos edita. Quæ quidem Cantilena ita scitè facta, ita concinnis rhythmis modulisque suis est attemperata, ut plebis animos mirè ad Principis, Libertatisque Patriæ amorem excitaverit. In hoc igitur* SANCT-ALDEGONDIUS *se alterum quasi* TYRTÆUM, *toties à Platone laudatum, ostendit. nam cum* PRINCIPIS *Fortissimi laudes, hortamenta virtutis, damnorum solatia, salutariaque consilia contineat; magnum ardorem defendendi* PRINCIPIS PATRIÆQUE LIBERTATIS *Populo* injecit: *adeo ut nihil illis temporibus convenientius prodiisse judicare liceat.* Il a raison de dire que rien ne pouvoit être plus convenable aux circonstances du tems, qu'une Chanson bien tournée remplie d'invectives contre le Duc d'Albe, & d'éloges pour le Prince d'Orange. Le dessein d'ériger en République quelques Provinces du Roi d'Espagne demandoit beaucoup de choses, & en particulier une aplication continuelle à prévenir les suggestions de ceux qui pouvoient représenter qu'il seroit presque impossible de se maintenir contre un si puissant Monarque, que les frais qu'il faudroit faire pour lui résister surpasseroient infiniment ses exactions, & qu'ainsi on étoit bien fou de dépenser tout son bien plutôt que de se soumettre à un impôt (31). Cent bonnes raisons pouvoient réfuter cela, & il étoit important de les inculquer au peuple soit en Chaire, soit dans des Livres: mais rien ne pouvoit autant servir à ce dessein qu'une Chanson; car c'est une chose qui s'imprime dans la mémoire, & que tout le monde jusqu'aux païsans, & jusqu'aux servantes, repetent journellement avec beaucoup de consolation & de joie. Nous avons donc ici l'un des services les plus importans de Philippe de Marnix. Cela me fait souvenir de la Chanson de l'Escalade, que les Genevois entonnent le jour de l'anniversaire, comme un acte presque essentiel à cette cérémonie. Je suis sûr qu'au commencement c'étoit la piece qui laissoit dans les esprits les plus vives impressions (α).

§ (α) Mr. Bayle ne dit pas, que Théodore de Beze, étant fort vieux, fit la chanson sur l'Escalade de Geneve. REM. CRIT.

(*I*) *Cette Version* des Pseaumes *ne fut point reçue à l'usage de l'Eglise.*] Il se piqua de ne se servir que de mots Flamans, & il prit le contrepié des autres Poëtes de sa Nation qui fourroient dans leurs Ouvrages une infinité de termes pris du François. Sa Traduction étoit meilleure que celle que l'on chantoit dans les Eglises, mais elle ne la debusqua point pour cela. C'est ainsi qu'en France la vieille Version de Marot & de Theodore de Beze s'est maintenue contre celle de Mr. Conrart que quelques-uns vouloient introduire. Citons Melchior Adam (32): *Id opus hactenus aliquoties typis publicatum, sed nunquàm communi concionatorum consensu est receptum: cum contrà versio alterius à tot millibus edificatur. Nimirum*

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

Je vais vous donner un Passage qui vous aprendra que Philippe de Marnix, pour mieux introduire sa Version, retint autant qu'il lui fut possible la forme de celle qui étoit déjà en usage. Mr. Conrart se servit de la même précaution, mais tout cela fut inutile (33): on étoit trop accoutumé aux Traductions usitées. *Ante complures annos displicuit nonnullis apud Belgas nimius ille à textu Scripturæ per laxiores paraphrases metricas recessus: præsertim Psalmorum* Datheni, *qui ex Psalmis Gallicis* Maroti *&* Bezæ *expressi erant. Versavit hac cura inter alios nobiliss.* Marnixium *montis* Sanct-Aldegondis *Dominum; qui propterea novam paraphrasin rhytmo-metricam composuit, strophis, lineis, syllabis, cum* Datheni *Psalmis, pari passu euntem, ut cum illis in templis cantari, aut facile iis substitui posset. Sed cum* Datheni *Psalmi jam memoriâ à plerisque tenerentur, non viderunt Ecclesiæ, quomodo commodè & absque aliquâ commotione plebis ecclesiasticæ in publicis sacris hic quidquam loco moveri posset* (34).

(*K*) *Il ne fut point à couvert des coups de la médisance.*] On en peut voir des échantillons dans les paroles que j'ai déjà raportées du Pere Strada. Mais voici un trait plus perçant. Ce Jésuite aiant narré que Sainte-Aldegonde étoit l'un de ceux qu'on avoit chargez de se saisir de Don Juan d'Austriche, ou par ruse, ou de vive force, ajoute: *Quod sanè facinus etsi non abhorrebat à reliqua vita aut Aldegundii hominis ignominiosissimè nequam, qui Calvinum puer docentem audierat, senex jam alios ipse docebat: aut Hesii . . . . tamen an illi re ipsa moliti hoc sint, ut Austriacus multis authoribus existimavit . . . . . affirmare non ausim* (35). J'ai un Livre qui fut imprimé à Cologne l'an 1673 sous ce Titre, *De ortu & processu Calvinianæ Reformationis in Belgio: in quo exhibentur pacta & fœdera ibidem inita, & demonstratur nullum eorum à Reformatoribus habitam esse rationem, Authore C. L. S. V. V.* On y dit bien des injures à Sainte-Aldegonde, & l'on assûre entre autres choses que pendant qu'il travailloit à la destruction des Catholiques du Païs-bas à la Diete de Worms, il tâchoit de persuader aux Ambassadeurs de l'Empereur & des Electeurs, que l'Archiduc Matthias avoit été apellé par les Belges afin d'être le protecteur de la Religion Romaine, que la Guerre civile ébranloit beaucoup. *Belgas Archiducem Matthiam pro tuenda Catholica Romana religione ad Provinciarum regimen evocasse, præsertim cum illa inter civiles hosce tumultus magnis motibus percelleretur* (36). Notez en passant que l'Auteur de cet Ouvrage fut découvert malgré les précautions qu'il avoit prises très-soigneusement pour demeurer inconu. On le condamna au bannissement, & à la confiscation de tous ses biens. Il vivoit à Cologne sous la protection du Nonce en 1678. Je ne dis cela que sur la foi du Journaliste d'Italie (37). Si ce qu'on dit là de Sainte-Aldegonde étoit véritable, ce seroit un petit tour d'Ambassadeur qu'il n'auroit pas inventé, & qui est assez ordinaire (38). J'ai un autre Livre intitulé, *Antidote ou Contrepoison contre les conseils sanguinaires & envenimez de Philippe de Marnix Sr. de Ste. Aldegonde contenus en certain livre par luy mis en lumiere contre les Zelateurs spirituels, qu'il appelle en son langage* Geestdryvers. *Composé en forme de lettre responcive, par un Gentilhomme Alleman studieux à la paix & amateur de la liberté Belgique.* On ne marque ni le tems ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur, mais on peut savoir qu'il fut publié environ l'an 1598. Voici de quelle maniere on y difame Sainte-Aldegonde. „ (39) Ce conseil me faict esplucher voz actions de plus loing, quand „ je me remectz en memoire, que non sans cause les Estatz d'Hollande & Zeelande vous fyrent refus de l'entrée „ en leur Jurisdiction, lors que desesperé par le malheureux assafinat arrivé à la personne du feu Prince d'Orenge de haulte memoire, & par le mauvaix succes de „ l'entreprinse à la dique de Cauwestein, vostre conscience „ n'estoit en repos, comme vous deffiant de la puissance „ de Dieu, jusques à ce qu'eustes forgé ceste belle rendition & pacification d'Anvers l'an 84. & non content de „ ce service signalé que faisiez au Duc de Parma, vous „ ne cessiez lors en voz devises familieres à trompetter les „ louanges de ce Prince, persuadant aulcuns à une paix „ generalle, pour tant mieulx couvrir vostre faulte particuliere par la ruine & desolation de cent mille paovres ames affligées, car vous vous presumiez bien autant, „ que portiez le moyen en voz manches, par ou pourriez faire revolter ledict Duc contre son maistre, & procurer ainsy une reunion entre les 17 Provinces, dont „ vous vous vantiez luy avoir faict quelque ouverture, au „ temps du Parlement à Beveren, lors que teniez tant „ d'arriere conseilz & propos secretz avec luy en presence „ de tous voz collegues, personnages venerables & des „ plus illustres de ladicte ville, qui estoit un dessaing trop „ hault pour vostre gibbier. Je me tais icy la mauvaise „ conduicte au Gouvernement d'icelle ville, où il n'a tenu qu'à vous de la munir tres-bien de vivres & munitions necessaires pour soustenir le siege quelques années, „ veu le souverain & absolut comandement qu'y aviez „ usurpé, à quoy non seulement sa conservation, mais „ quasi de tout l'Estat dependoit, tesmoing l'esbranlement „ ou les Provinces se trouverent lors. . . . . . . (40) Ce „ sage Prince d'Orange de haulte memoire a bien preveu „ quelques années devant sa mort, de quel esprit tourbulent vous estiez possedé, quand il vous fyst peu à peu „ esloigner de son conseil & reculer de sa personne, de „ peur d'en resentir ung jour quelque schec & mat, conforme aux effectz de ce detestable conseil ".

(26) Melch. Adam, *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 336.

(27) Thuana, *pag. m.* 39.

(28) *Je croi que Mr.* de Thou *se trompe en ceci.*

(29) *Librum pestilentissimum.* Valer. Andr. Biblioth. Belg. *pag.* 490.

(30) Verheiden, *in* Elogiis aliquot Theologor. *pag.* 145.

(31) *Omnia dabant ne decimam darent.*

(32) Melch. Adam. *in* Vitis Jurisconf. *pag.* 335.

(33) *Notez que l'Eglise de Geneve & plusieurs autres ont enfin quitté l'ancienne Version des Pseaumes, mais que les Eglises Wallonnes ont résolu de la garder. Voiez la Rem.* (P), *de l'Article* MAROT.

(34) Gisbertus Voetius, de Politia Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 529.

(35) Strada, de Bello Belg. *Dec. I, Libr. IX, pag. m.* 527, 528, *ad ann.* 1577.

(36) De ortu & processu Calvin. Reform. in Belgio *Libro II, Sect. IX, pag.* 78. On cite *Uytenbogartius Histor. Eccles. part.* 3.

(37) *Voiez le* VI Journal de Letterati 1678, *dans l'Extrait du Livre* De ortu & processu, &c.

(38) *Voiez la Remarq.* (B) *de l'Article* BELLAI (Guillaume du).

(39) Antidote, *pag.* 13, & 14.

(40) *Là-même, pag.* 15.

Il

disgracié. On l'embarrassa étrangement lors qu'on se plaignit de ce qu'il poussoit Messieurs les

Il est juste d'entendre les Réponses de Philippe de Marnix aux Reproches du Gentilhomme Allemand. „ Si Messieurs les Estats Generaux ", dit-il (41), „ m'aiants une „ fois refusé ceste entrée en leur jurisdiction, non seulement me l'ont liberallement permise du depuis, mais „ m'ont mesmes appellé plus pres d'eux, conversé avec „ moi par l'espace de plus de douze ans, communiqué „ plusieurs de leurs conseils & secrets, & mesmes m'ont „ emploié en honnorables charges, m'ordonnant un honneste traictement en tesmoignage de leur bienveuillance „ en mon endroict. Ne vois tu pas que par ce moien ils „ m'ont absouls à pur & à plain des blasmes & faulses calomnies, qu'en mon absence avoient semé mes mesdisans tes semblables, lesquels en ma presence n'en oserent oncques ouvrir la bouche? . . . . . Comment oses „ tu interpreter l'action de Messieurs les Estats contre „ leur intention mesme? Et me tourner à blasme, si en „ un temps si difficille & perplex, pour aucunes autres „ considerations particulieres, ils trouvoient bon que je „ me tinsse pour quelque temps absent, à cause des divers bruicts que l'on avoit semés de moi: estant impossible qu'un homme qui a telle charge que j'avoie sur „ les bras, puisse contenter tout le monde: de tant plus „ qu'ils sçavoient tres-bien que l'on avoit faulsement semé de moi, que j'avoie empesché que les lettres de la „ Roine d'Angleterre ne fussent leuës à Anvers, ce qu'avoit tellement animé aucuns soldats Anglois, qu'il en y „ eut qui jurerent de me tuer: dont puis apres, aians recogneu la verité du faict, & que j'alloie mesme trouver „ la Royne en personne pour me purger, ils changerent „ d'advis. Que si doncques Messieurs les Estats, pour ceste „ consideration ou autre semblable, ont trouvé bon que „ je m'absentasse pour quelque temps (car les lettres de „ Messieurs les Estats de Zelande n'alleguoient aucune „ autre raison, sinon les divers bruicts qui courroient de „ moi) comment es tu si impudent que tu me tournes „ à deshonneur, ce que m'est gloire & honneur " ? Il donne ensuite une longue liste des actions de courage, qui furent faites, ou par son ordre, ou par ses conseils, depuis la mort du Prince Guillaume; ce qui montre que ce malheureux assassinat, qui lui causa un grand deplaisir, ne le jetta pas néanmoins dans le desespoir, & ne lui fit pas perdre la tramontane. Il donne un détail de sa conduite pendant le siege d'Anvers: il proteste qu'il s'oposa aussi long-tems qu'il lui fut possible à ceux qui proposoient de capituler, & que lui & ses vingt & un collegues *avoient toutes leurs instructions de poinct en poinct par escrit* (42), quand ils partirent de la ville pour régler les conditions de la reddition. Il dit qu'il persuada à l'ennemi, qu'*ils estoient encor pourveus de vivres pour sept ou huict mois, si bien que Monsieur Richardot le deuxieme jour apres qu'il fut entré en la ville, ayant veu l'estat d'icelle, disoit jamais de sa vie n'avoir esté tant trompé* (43). Il s'étend beaucoup sur sa justification à l'égard des loüanges qu'il avoit données au Duc de Parme. Il dit (44) que faisant raport au grand conseil *de ce qui s'estoit passé en capitulant*, il avoit falu qu'il exposât les raisons que les Députez du Duc de Parme avoient étalées pour ôter la défiance qui régnoit dans les esprits. Ils avoient fait un long éloge des vertus du Duc, & un abrégé de sa vie, afin de montrer qu'en toutes rencontres il avoit observé religieusement la foi des traitez. Sainte-Aldegonde raporta ce qu'ils avoient dit. Vous allez voir un exemple de l'injustice populaire, & du mauvais tour qu'on donne aux choses. „ Ce propos tenu en une telle „ assemblée, & esventé par toute la ville, fut recueilli & „ interpreté de plusieurs, comme si ce que j'avoie recité „ de la bouche des Deputez du Ducq de Parme, eut esté „ mon opinion: tellement que tout le monde estoit plain „ de ce bruict, que j'avoie fait resonner les louanges dud. „ Ducq jusques au troisiesme ciel: si bien que aucuns ministres, (mesmes de ceux sans l'advis desquels je n'avoie „ rien faict,) m'en vindrent faire une remonstrance assés „ aigre, voire quasi comme si j'eusse renoncé à ma religion & à mon parti. Là dessus je confesse que selon „ l'infirmité humaine qui est en moi, cela me picqua plus „ vifvement qu'il ne devoit: tellement que je leur respondis avec quelque tesmoignage d'indignation. . . . . . Et „ comme je vis, que nonobstant que je leur eusse donné „ contentement, ce bruict ne cessa de courir par toute la „ ville, & que une grande partie de mes envieux & malveuillans, qui par troupes se retiroient en Hollande, „ en faisoient leurs trophées au grand desadvantage de ma „ reputation, je confesse que j'en fus transporté tellement „ qu'en mon Apologie, sans me souvenir que j'avoie recité ces choses-là, en la personne de nos ennemis, „ (comme dit a esté) je maintins nuëment & simplement „ que ce n'estoit pas mal faict de louër en ses ennemis ce „ qui est louable, & alleguai plusieurs bonnes parties dont „ led. Ducq de Parme estoit doué. A quoi je fus induit „ non seulement par l'indignité desdites calomnies, mais „ aussi par la necessité du temps, & pour me veoir, ensemble avecq toute la ville reduit soubs sa puissance: „ combien que je puis tesmoigner en verité que j'avoie „ encor un autre regard (45) ". Raportons cette nouvelle raison, car elle nous decouvre une foiblesse, un artifice, une corruption qui régnent par tout & dans tous les siecles. „ J'ay tousiours esté de ceste opinion ", continue Sainte-Aldegonde (46), „ qu'il n'y a rien plus dangereux pour la conservation d'un Estat en temps trouble & difficille, que de mespriser son ennemy. Car „ comme les Orateurs donnent pour reigle à leurs disciples qu'il ne faut jamais se figurer son adversaire sot ou „ niais, ainsi en faict de guerre il est tresdangereux de se „ persuader que son ennemy soit ou fat ou nonchalant: „ & toutesfois j'en veoie plusieurs qui y estoient portés, „ taschans de persuader au monde, que le Ducq de Parme estoit destitué de toute prudence, conseil & vertu „ en choses militaires: Opinion, qui paraventure auroit „ apporté tresgrand prejudice aux affaires de vostre Estat, „ Messieurs, si vostre prudence en cherchant secours de „ tous costés, n'y eut pourveu à bon escient. Depuis „ mon retour en Zelande, on ne m'a gueres oui parler „ du Ducq de Parme, ni en bien ni en mal: sinon quand „ en estant requis de ceux qui avoient puissance de me „ commander, je leur en dis ce que j'en pensoie à la verité. Et voila quand aux louanges du Ducq, dont tant „ de gens m'ont voulu accuser. En quoi je pense n'avoir „ rien faict sinon ce que le devoir & obligation que j'avoie au salut & conservation de la ville & des Eglises „ qui y avoient esté logées & la necessité du temps me „ commandoit ".

(41) Sainte Aldegonde, Response apologetique à un Libelle fameux qui a esté publié par un certain libertin s'attiltrant Gentilhomme Allemand, &c. *folio B* 3.

(42) Sainte Aldegonde, Response apologetique, &c. *folio C* 2 *verso.*

(43) *Là-même, folio C* 3 *verso.*

(44) *Là-même, folio C* 4.

(45) *Là-même, verso & seq.*

(46) *Là-même, C* 5 *verso.*

On voit là une grande diférence entre ceux qui donnent tout à l'illusion populaire, & ceux qui raisonnent équitablement & solidement tout ensemble. Ceux-ci se croient obligez, & par la justice, & par la bonne politique, à ne point dissimuler l'état où se trouve l'ennemi soit à l'égard de ses forces, soit à l'egard de sa valeur, & de sa bonne conduite. Les autres veulent qu'on mente effrontément sur toutes ces choses. Ce n'est pas qu'ils ne comprennent qu'à certains égards ces mensonges peuvent nuire, mais ils aiment mieux en fomenter leurs passions, & celles du peuple; & parce qu'ils les croient plus utiles que dommageables, vu le naturel de la populace, ils ne veulent point ouïr parler de sincérité, & si quelcun la pratique, ils l'accusent impudemment de trahison.

Je laisse l'Apologie qui regarde la Lettre écrite par Sainte-Aldegonde au Seigneur de Meetkercke touchant la paix générale. Il se justifie en dévelopant le fait, & en montrant le but de son intention, & il avoue qu'on fit *des rapports cornus là dessus & du tout faulx.* Je laisse aussi ce qui concerne l'Accusation d'avoir négligé de pourvoir de vivres la ville d'Anvers, &c. Il se justifie pertinemment ce me semble sur ces points-là. Voions ce qui concerne le reproche d'avoir été exclus des afaires, & de s'être rendu suspect au Prince Guillaume. Nous verrons dans sa Réponse divers faits qui apartiennent à son Histoire. „ (47) Comme apres la mort dud. Seigneur Electeur, „ & mesmes apres le partement de Monseigneur le „ Ducq (48) frere du Roy, je sollicitai à grande instance „ pour obtenir mon congé, desirant me retirer en mon „ privé: il pleut à Son Excellence (49) me le donner: „ mais à condition que toutes & quantes fois qu'il me „ manderoit je seroi prest de m'emploier là où il ordonneroit, ce que je lui promis de faire. Et sur ceste promesse il me voulut depescher premierement à Bruges: „ me donnant le gouvernement d'icelle ville avecq ce qui „ en dependoit, (ce que fut empesché par ma maladie, „ & par les menées entrevenantes de ceux qui y appellerent Monsieur le Ducq d'Arschot d'à present,) & apres „ il m'envoia à la ville d'Anvers, de laquelle il tenoit „ alors la conservation comme desesperée, pour les diverses humeurs qu'il y avoit, & pour les animosités qu'on „ avoit faict paroistre contre sa personne, soubs ombre „ qu'il favorisoit les François: là il m'establit au Conseil „ de Brabant, & bien tost apres me feit accepter pour „ chef de la ville soubs tiltre de premier Bourguemaistre, „ aiant veu que fort resolutement j'avois refusé celui de „ Marcgrave ". Il raconte ensuite que ce Prince *un mois ou six sepmaines devant sa mort* (50) le manda d'Anvers chez lui, au sujet de la résolution d'envoier en France pour demander du secours. „ (51) Depuis „ qu'il pleut à Dieu le retirer à soi, apres le siege de „ la ville d'Anvers de 13 mois, auquel je m'estoie emploié par tous moiens possibles pour la conserver au „ service de Messieurs les Estats & des Provinces unies, „ comme ainsi fut qu'il ne pleut à Dieu de faire reüscir „ mes labeurs: je me suis de mon gré deporté de toute „ administration des affaires: sans qu'aucun puisse dire que „ j'en aie sollicité aucune autre soit directement ou obliquement: & beaucoup moins que j'en aie esté debouté „ en façon quelconque, aiant tousiours prins plaisir à une „ vie retirée, champestre & mesnagere, jusqu'à ce qu'il „ a pleu à mesd. Seigneurs les Estats m'appeller à Leiden, „ pour m'emploier en une vocation d'estudes sacrés, auxquels tous mes familiers veoient que j'avoie mes esprits „ bandés. Cela est tellement vrai, que cestui cy comme „ se dementant soi mesme, me renvoie en mon jardin & „ terres de Zelande pour les aller cultiver, comme j'ay „ faict autrefois une bonne espace de temps ".

(47) Sainte Aldegonde, Response apologetique, &c. *folio* D 3 *verso.*

(48) *C'est-à-dire le Duc d'Alençon.*

(49) *C'est-à-dire au Prince d'Orange Guillaume.*

(50) Sainte Aldegonde, Response apologetique, &c, *folio* D 4.

(51) *Là-même, verso.*

Ajoûtons à tout ceci quelques Extraits de Famien Strada. Ce Jésuite reconoit que Sainte-Aldegonde n'oublia rien pour la défense d'Anvers. Il le représente farci de méthodes de mener la populace (52). Ses adhérans, dit-il, débitoient qu'ils savoient très-bien que le Duc de Parme ofriroit des conditions raisonnables, mais qu'en secret il avoit promis au soldat le pillage de la ville. *Addebant aliqui*

(52) *Aldegundius non contemptus adhuc quas apprime callebat artibus tractandæ multitudinis, spargit in vulgus scriptum se Parmensi principi.* Strada, *Libr. VII Dec. II, pag.* 423.

les Etats à perſécuter les Sectes (*L*), J'ai lu un Livre où l'on obſerve qu'il aimoit la danſe, & que cela peut réfuter les ſcrupules des *Préciſiſtes* (*M*). On feroit injuſte ſi l'on n'avouoit qu'il a mérité

qui civium, nempè ex Aldegundii cohorte, ſibi exploratum eſſe, Parmenſem Principem oblaturum quidem conditiones haud ſpernendas, clàm tamen ſtipendiorum loco cum Hiſpanis pactum eſſe populationem urbis (53). Les Magiſtrats détachoient des emiſſaires qui débitoient par la ville, qu'on avoit reçu des Lettres de France qui aprenoient qu'enfin le ſecours étoit en marche (54). Cet Hiſtorien obſerve que la plupart des bourgeois ſoupçonnérent que ces Lettres avoient été fabriquées dans le cabinet de Philippe de Marnix (55). N'eſt-ce pas nous le repréſenter comme une perſonne qui emploioit tous ſes ſoins à conſerver cette place? On ajoûte que Ste. Aldegonde, ne voiant plus rien à eſpérer, & voulant ménager ſes intérêts, preſſa la députation que la ville vouloit faire au Duc de Parme (56). On raporte le diſcours qu'il fit au Duc; on aſſûre (57) qu'il eut une Conférence de quatre heures avec ce Prince à laquelle les autres Députez n'aſſiſtérent pas, & qu'il inſiſta principalement ſur l'article de la liberté de conſcience, faiſant eſpérer que ſous cette condition la Hollande, la Zelande, & le reſte du Païs-bas ſe pourroient remettre ſous l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne, & qu'il prenoit cela ſur ſoi. On prétend que le Duc de Parme rejettant cette condition ſe ſervit d'une éloquence ſi merveilleuſe, que Marnix convint qu'il n'avoit jamais vu de Prince qui parlât mieux. Enfin on raconte qu'il parut changé depuis cette Conférence, & plus enclin à conclure la capitulation, & qu'il publia un Livre où non ſeulement il donna de grans éloges à ce Duc, mais auſſi il déclara qu'on ne pouvoit point en conſcience porter les armes contre Philippe II. Cet aveu d'un homme ſi autoriſé dans le parti, continue Strada, fit du tort aux confédérez, & leur rendit ſi ſuſpect Sainte-Aldegonde qu'on l'éloigna des affaires. Raportons ceci en beau Latin. *Quinetiam edito poſtea libello, quum res ab Alexandro patratas, clementiam ejus in victos, in ſervanda fide ſanctimoniam, ceterasque Imperatorias virtutes, liberali præconio celebraſſet; adjecit inter alia,* Sumi adverſus Philippum Regem arma à ſubditis populis, integra conſcientia, nequaquam poſſe. *Quæ ſanè confeſſio non temerè inter loquendum prompta, ſed litteris ad memoriam conteſtata, ut erat hominis authoritate inter ſuos, & Calvinianâ ſapientiâ longè clariſſimi, Fœderatorum cauſæ momenti plurimum abrogavit, ipſe ſuis offenſus inviſusque, regendam ad Rempublicam poſtea non acceſſit* (58).

(53) *Idem, ibidem, pag.* 424.

(54) *Idem, ibid.*

(55) *Plerique Gallicas literas Antuerpiæ natas in Aldegundiano conclavi ſuſpectabant.* Idem, ibid. *pag.* 425.

(56) *Conſul Aldegundius ubi rem deſperatam publicam vidit, ſibi privatim conſulturus legationem .... feſtinavit.* Idem, ibidem, *pag.* 427.

(57) *Idem, ibidem, pag.* 432.

(58) Strada, *Libr. VII Dec. II, pag.* 433.

(*L*) *On ſe plaignit de ce qu'il pouſſoit Meſſieurs les Etats à perſécuter les Sectes.*] Je l'ai dit plus d'une fois, l'occaſion m'en aiant été donnée, qu'il n'y eut point de plus fâcheux contre-tems pour les Ecrivains de la Communion Proteſtante au XVI Siecle, que la néceſſité où ils ſe crurent réduits d'exhorter le Magiſtrat à la punition de l'Héréſie, pendant qu'ils trouvoient étrange que les Princes Catholiques perſécutaſſent les Proteſtans. En effet, leurs propres raiſons étoient alléguées contre eux, & ils ne pouvoient guere ſe débarraſſer qu'en ſupoſant comme font tous les partis, que leur doctrine étoit véritable. Sainte-Aldegonde devoit être plus embarraſſé que beaucoup d'autres, puis qu'il avoit emploié tant de voiages, tant de diſcours, & tant de Livres pour un Etat qui s'étoit ſouſtrait à la domination Eſpagnole, afin de ſe délivrer du joug de l'Inquiſition. Que n'avoit-on pas à dire quand on le vit exhorter le Souverain de ce même Etat à exterminer certaines Sectes? Vous allez voir une preuve de ſon embarras. Il ſupoſe, 1, Qu'on ne lui reprocha que ceci, (59) *Il eſt plus que temps, mes nobles & venerables Seigneurs, que vous regardiez de defendre en ce monde l'honneur de Dieu entant que vous deſirés qu'il prenne de ſa part ſoubs ſa protection le bon Eſtat du païs.* 2. Que l'Antidote que l'on opoſa à ce conſeil conſiſte en ceci; „ *Il faut vivre avec les vivans, & „ laiſſer chaſcun croire à ſa mode ſans noſtre ſoing, & ſans „ alteration.* Permitte Divis cætera". Il cite la page 9 & la page 41 de l'Antidote; mais il y a dans cette page 9 une clauſe qu'il a omiſe. On lui reproche de s'être ſervi des termes de *ſoupprimer & du tout annichiler ce venin mortel.* On ajoute (60) qu'il a trouvé fort étrange *qu'il y ait encor des hommes ſi tendres de cœur qui mectent en diſpute ſi le Magiſtrat doibt mectre la main a punir par exterieures & corporelles punitions & amendes l'inſolence commiſe au ſervice de Dieu & de la foi.* Ce qu'il ſuprime, ce qu'il fait ſemblant de croire qu'on ne lui a pas objecté, change l'état de la queſtion, & en écarte ce qu'elle a de dificile. La bonne foi permet-elle de ſemblables procédures? Permet-elle de réduire l'Antidote à une ſimple Propoſition de la page 41, ſans conſiderer pluſieurs Argumens ſolides qui la précédent? Diſons qu'en un autre endroit de ſon Ouvrage (61) il examine ce qu'il avoit ſuprimé au commencement. Cet examen ſent ſon homme bien embarraſſé.

(59) Sainte Aldegonde, Reſponſe apologetique, *folio* A 4.

(60) Antidote, *pag.* 10.

(61) Aldeg. Reſponſe apologet. *folio* G 5 *& ſeq.*

Notez qu'il y avoit bien des années qu'il en vouloit aux Enthouſiaſtes. Voiez la Lettre qu'il écrivit à Theodore de Beze le 10 de Janvier 1566 (62).

(62) *C'eſt la VI parmi les* Lettres de Beze.

(*M*) *On obſerve qu'il aimoit la danſe, & que cela peut réfuter les ſcrupules des* Préciſiſtes.] Voiez Schoockius (63) qui a inſéré dans l'un de ſes Livres une Lettre que Sainte-Aldegonde écrivit en 1577 à Caſpar Verheiden célèbre Miniſtre Flamand (64). Cette Lettre m'a paru très-judicieuſe. J'en tirerai deux ou trois choſes qui ſont aſſez ſingulieres. L'Auteur aſſûre que bien des gens étoient ſi choquez de ce que l'on condamnoit la danſe dans l'Egliſe Réformée, que cela les détournoit de ſe ranger à ſa Communion, & que pluſieurs ſe guérirent de leur haine lors qu'ils ſurent ſes ſentimens & ſa pratique là-deſſus. Il infére de là qu'une Morale trop rigide ſur cet exercice corporel étoit ſcandaleuſe, bien loin d'être édifiante (65). Il dit que le Prince (66) même fut extrémement ſcandaliſé d'entendre dire que l'on ne pouvoit danſer aux noces ſans encourir les cenſures de la diſcipline. Il croit qu'aux Païs-Bas la danſe eſt loüable & bonne, parce qu'elle empêche qu'après le repas on ne ſe porte à s'enivrer ou à joüer (67). Il ſe conſole d'avoir perdu ſa réputation auprès des zélez; car, dit-il, je ne la fais conſiſter que dans le ſolide des choſes, & non pas dans la ſurface. *Exiſtimationis certe (quam tu mihi apud pios omnes amiſſam hoc facto eſſe autumas) rationem, ego nunquam in rerum externarum umbris, ſed in ipſis rebus poſitam eſſe ſtatui* (68). Il aprouve neanmoins la conduite de l'Egliſe de Geneve, qui par l'interdiction de la danſe avoit aboli pluſieurs déréglemens ſales où l'on tomboit tous les jours, la coutume de ces quartiers-là étoit de mener de nuit les jeunes filles au bal deçà & delà, & de les tourmenter par des geſticulations très-impures. Il ne croit pas qu'on puiſſe aſſiſter ſans crime à un tel ſpectacle, tant s'en faut qu'il ſoit permis d'y être acteur. Ses expreſſions étant bien plus fortes & plus étendues que les miennes, je les mets ici en faveur de ceux qui entendent le Latin plus facilement que le François. J'en uſe ainſi en mille rencontres par une ſemblable raiſon. *Ut ego Genevates merito laudandos cenſeam, qui turpiſſima dedecora, quæ quotidie ſine fronte committebantur, hoc uno interdicto, quaſi Tenedia bipenni, reſecuerint. Sed illis erat uſitatiſſimum, quod & hodie eſt multo frequentiſſimum, apud Burgundos, Sabaudos, atque omnes Allobroges, & multos etiam Gallos, puellas virgines intempeſtiva nocte, ſine ullo cuſtode, ad choreas, quocunque vellent abducere, & quamdiu vellent in fœdiſſimis atque obſcœniſſimis geſticulationibus, quovis anni tempore, ſine ulla prope intermiſſione, prætextu chorearum, uſque ad nauſeam fatigare. Quos ego mores vel inſpectare, nedum exemplo comprobare, nefas eſſe duxerim* (69).

(63) Schoockius, Exercit. XXIII, *pag.* 317 *Edit.* in 4.

(64) *C'eſt la L. I du II Tome des* Epiſtolæ illuſtrium Belgarum.

(65) *Plane cenſeo non modo nullam eſſe in hac importuna moroſitate, & revocata ad humanæ opinionis placitum cenſura, ædificationem, ſed incredibile etiam ſcandalum.* Schoock. *pag.* 318.

(66) *Je croi qu'il parle du Prince d'Orange.*

(67) *Imo vero his locis ſanctas duxerim choreas quæ poſt epulas ad ſiſtenda ebriolorum pocula inhibendosve aleatorum ludos, agitantur cum fructu.* Schoock. *ibid.*

(68) *Ibidem, pag.* 319.

(69) Schoock. Exercit. XXIII, *pag.* 320.

On ne ſauroit donner trop d'éloges à la Diſcipline des Egliſes Réformées qui condamnérent la danſe, & l'on feroit ridicule ſi l'on prétendoit que les Miniſtres la blâmérent préciſément comme une adreſſe de marcher ou de ſauter en cadence. Elle eſt ſous cette notion une choſe tout-à-fait permiſe, ni bonne ni mauvaiſe moralement parlant. Mais la maniere dont elle ſe pratiquoit, donnoit lieu à mille deſordres, & dans la chambre même du bal elle ne pouvoit ſervir qu'à gâter le cœur, & à livrer une guerre dangereuſe à la chaſteté. Le Proverbe qui a couru à l'égard des Cloitres, *dangereux comme le retour de matines* (70), en pouvoit produire un autre avec un petit changement, *dangereux comme le retour du bal.*

(70) *Voiez* Paſquier, Recherch. de la France, *Livre VIII, Chap. XXXIII, pag. m.* 729.

DESCRIPTION des deſordres de la Danſe.

Pour confirmer ce que j'ai dit que la Diſcipline des Egliſes Françoiſes condamna la danſe avec beaucoup de raiſon, je citerai quelque choſe d'un Livre qui fut compoſé par Lambert Daneau, ſi je ne me trompe. L'Auteur ſoutient (71) que pour *gaſter tout de paillardiſes le Diable n'inventa jamais plus beau moyen* que la danſe; " Car ſi la „ ſeule rencontre de l'homme à la femme peut bien avoir „ ceſte force par le regard des yeux de donner le feu aux „ convoitiſes, ſi les ſeuls devis de paroles lubriques, ou „ chanſons folles; ſi les ſeuls attouchemens, comme nous „ n'en avons que trop d'exemples tous les jours: l'on peut „ juger les grands inconveniens quand toutes ces choſes „ concurrent enſemble en un lieu, en meſmes perſonnes, „ & encor les cœurs n'eſtans là que pour ſe donner du „ plaiſir. Or tout cela ſe trouve à la danſe tout à la fois: „ tellement que l'on peut dire de la danſe, que c'eſt une „ compoſition ou ſyrop magiſtral de toutes ſortes de poiſons, que le diable a inventé, pour avec un plus grand „ effort frapper les cœurs; y eſtaindre la crainte de Dieu, „ & les faire bruſler de toutes ordes & vilaines cupiditez: „ que c'eſt un apaſt fait aux yeux, aux oreilles, bref a „ tous les ſens, afin de les ſeduire, & (comme par une „ commune conſpiration) leur faire enſemble cueillir & „ porter dedans l'ame le peché. Là, plus qu'en aucun „ autre lieu, les cœurs relaſchez nagent en leurs plains deſirs & gaillardiſes ...... (72) Là, les yeux de chaſcun peuvent choiſir, jusques entre les bras de leurs maris, „ ou de leurs meres, celles que bon leur ſemble, c'eſt-à-„ dire, celles où les adreſſent leurs convoitiſes: & celles „ que les yeux ont choiſi, les mains les lient, & comme „ des-ja ſaiſis & jouiſſans de leurs deſirs, les baiſent, les „ embraſſent, les pourmenent: les jeunes hommes s'efforçans de ſe monſtrer diſpos & gaillards à faire la feſte, „ & careſſer celles qu'ils tiennent, de mille tours & approches: & celles-là ne rendans moindre peine à leur „ reſpondre de meſme. En la volte il y aura des artifices „ ordinaires pour faire bondir, & lever ſi haut celles que „ l'on tient, qu'aux yeux de la troupe ſe deſcouvrent & „ proſtituent les greves, les tymbres (73) jusques à la cuiſſe, „ ſans honte. Le bal aura ſes paſſages, ſes reveues, ſes rapproches, & à la rencontre les œillades, les caprioles, „ les gayetez redoublées, pour teſmoignages de cœurs volans d'aiſe de ſe revoir ſi pres de leurs deſirs. Chacune „ ſorte de danſe donnera là des inventions de plaire, de „ voir, de toucher plus privement. Et ſe feront toutes „ ces

(71) Traité des Danſes, *Chap. X, pag.* 37 *de la* 3 *Edition qui eſt celle de* 1583.

(72) *Là même, pag.* 38, 39

(73) *Je n'ai pu trouver dans les Dictionaires ce mot-la au ſens qu'il doit avoir en cet endroit-ci* (β).

§ (β) Le mot de *tymbre* pourroit bien ſignifier ici *genou*, j'entens genou jarreté deſſus & deſſous, d'un ruban noué en guiſe de fontange à la maniere dont peut-être quelques Coquettes ſe jarretoient pour le bal. Un genou jarreté de la ſorte a de l'air d'un timbre empannaché, comme on en voit pluſieurs dans les Livres d'Armoiries. REM. CRIT.

mérité une belle place parmi les Hommes illustres du XVI Siecle; car il avoit beaucoup de zêle pour sa Religion, beaucoup d'esprit, beaucoup de savoir: il entendoit bien le Droit, &

„ ces choses avec cris & huées, avec visages rians & bruslans d'aise; avec tous indices de cœurs s'enyvrans à plains traits de tous plaisirs .... Et ces inconvéniens ne seront pas seulement pour ceux qui dansent: mais pour les autres qui y seront presens: ayant là devant soy les femmes, tous les jeunes hommes, avec toutes gaillardises & souplesses: les hommes pareillement, les femmes & filles se descouvrans & follastrans avec telles façons de hardiesse & gayetez. Là, que peuvent les yeux & les oreilles (c'est-à-dire le Diable usant de ces organes) en personnes oiseuses, plaines de viandes, & beantes à cœurs ouverts après les plaisirs (74)? ... Mais prenons le cas que tel, ou telle danse: qui ne sentira rien en son ame de ces pointures & desirs tendans à mal: il n'est pas asseuré pourtant qu'un autre n'en sentira non plus à son occasion. Car c'est faire toutes choses, qui peuvent provoquer les convoitises: & (comme dit quelqu'un (*) en cas semblable) c'est présenter le poison à quiconque le voudra prendre & avaler. Or ne s'en trouvera il que trop en cest abandon de plaisirs, & après un banquet la chair ayant ses aises, qui y seront disposez. La fille sera choisie pour estre menée en la danse: c'est desja assez pour luy faire craindre d'avoir là esté en estat qui ait remué quelque fol desir en cestuy là qui l'enleve d'entre les autres. Mais l'ayant desia choisie, quand il la baise si tendrement, qu'il la caresse de tant de tours & de ganbades, qu'à mesure qu'elle danse, l'autre s'eschauffe à redoubler ses efforts: que peut elle penser, sinon qu'à son occasion cela se fait, & qu'il s'eschauffe ainsi par le dehors, mais pour le feu de l'amour d'elle, qui le brusse au dedans de convoitises. Et puis ceste fille est là en place se remuant & tournant puis çà puis là d un front haut & gaillard, sans voile & marque aucune de vergongne, comme pour faire monstre de soy par tour à chascun de la troupe: qui l'asseure que tout soit là si chaste & si bien fortifié, que se donnant ainsi aux yeux de tous & tous la contemplans d'affections si grandes, il n'y en aura un seul qui ne repousse ces attraits & la desire? la chose est trop en doute. Et s'il y a de quoy engendrer en ton cœur la moindre doute d'avoir esté cause d'esmouvoir en quelqu'un seulement une mauvaise pensée, où est ta conscience, si tu ne t'accuses & en detestes les occasions? Or autant en peut il advenir aux jeunes hommes pour le regard des femmes (75)". Il faudroit copier presque tout le Livre si l'on vouloit raporter toutes les raisons qui s'y trouvent aussi pressantes que celles-là. Ce Traité au reste fut dédié au Roi de Navarre par les *Ministres du Sainct Evangile és Eglises Françoises reformées.* Sa Cour avoit grand besoin de reforme à cet égard-là; car elle n'étoit point semblable à celle de la vertueuse Jeanne d'Albret. On mit cet exemple devant les yeux de ce Prince (76): *Or n'y a il celuy, graces à Dieu, qui ne s'asseure que vostre majesté, SIRE, ayant avec les dons excellens d'esprit & de jugement que Dieu luy a departis, receu si bonne & saincte nourriture dès sa premiere enfance entre les bras d'une Royne & mere si rare, qu'à bon droict elle a merité d'estre appellée la perle de son temps, & se proposant tousiours devant les yeux l'exemple qu'elle lui a laissé, ayant tenu tousiours sa maison nette & hors de toutes ces ordures & pollutions, depuis qu'elle fut appellée à la cognoissance de l'Evangile, & qu'elle fut maistresse de soy-mesmes, il ne se peut ni pourra jamais faire que les corruptions de ce siecle ayent plus de credit envers vous que tant de saincts enseignemens: les mauvais exemples des autres cours, plus que la souvenance de la pureté de celle ou vous avez esté nourri: les allechemens du monde, plus que la pieté que vous avez succée avec le laict.*

(74) Traité des Danses, Chap. 41.

(*) *Hierosme.*

(75) Traité des Danses, *Chap. X, pag.* 43.

(76) *Là-même, à l'Epistre Dedicatoire, folio* A iij.

Louis Vives Catholique Romain avoit suivi les mêmes Maximes que Lambert Daneau a étalées. Je le cite selon la Version Françoise de Pierre de Changy: " Nous avons „ en noz citez chrestiennes escolles pour apprendre a dancer, que l'on permet comme les bordeaulx pour luxurier: ce que les infideles ne souffriroient jamais, pour les contractations impudicques & baisiers immoderez qui si font. A quelle fin peuvent venir tant de deosculations, pour ensuyr les columbes fecondes en amour? Anciennement aux seulz proches parens estoit licite baiser les vierges, maintenant chacun sen mesle. Nous sommes freres & seurs par le bapresme, mais amitie & charite peult consister & estre entre nous sans telles approches. Quel plaisir ou proffit vient de saulter plus hault que la corpulence de la fille ne peult porter, a estre entre deux hommes eslevee, & avancee des bras, ou tripudier toute la nuict sans satiete (77)...... De tels sabbatz proviennent (comme dit est) baisiers deshonnestes, puis regardz & attouchemens impudicques, avec propos lubriques. Lon se desguise en barbare. Lune est descoiffee, lautre descouverte, joincte entre deux huys, ou sollicitee, par serrer les mains ou autres signes, par ce tant est le mestier traystre, que on ne sen peult sauver. Se le corps est eschauffe, le desir inflamme, le cueur palpite, le vouloir est en doubte, & lors y a danger, que qui seroit en lieu commode, qu'on ne passast oultre. Somme lon nen sçauroit faire bon „ latin, entre femmes & filles ayans leur honneur en singuliere crainte & recommandation, parquoy est decent eviter le peril, pour non succomber en icelluy (78)". La Traduction d'Antoine Tiron imprimée chez Plantin à Anvers l'an 1579 n'est pas tout-à-fait conforme à l'autre (79). Voici ce que l'on y trouve: *La danse est la derniere compagne qui fait les bancquets excessifs, les lieux de plaisances & les delices: parquoy il fault bien dire que la danse est quasi le comble de tous vices. Et toutes-foys nous avons en Chrestienté des Escholes pour apprendre à danser, en quoy les Gentils nous surmontent par leur honesteté: car ils n'ont la cognoissance de ceste nouvelle maniere de danse dont nous usons, qui est une amorce de lubricité, pleine d'attouchemens & baisers impudiques. Que veulent dire tant de baisers? Il estoit anciennement licite de presenter seulement un baiser aux parentes; maintenant la maniere est par tout en Bourgoigne & en Angleterre de baiser qui on veut. Il est vray, c'est le baptesme qui faict cela, afin qu'on voye (si Dieu veut) que nous sommes tous freres. Quant à moy, je voudroie bien sçavoir de quoy sert tant baisotter: comme si l'amour ou amitié ne se povoit par autre moyen entretenir avec les femmes; mais c'est le commencement d'une ordure, laquelle je ne veux declarer. Pour en parler rondement, il m'est advis que c'est une maniere du tout villaine & barbare. Mais je poursuivray mon propos de la danse. A quoy servent tant de saults que font ces filles, soustenues des compagnons par soubs les bras; à fin de regimber plus hault? Quel plaisir prennent ces sauterelles à se tormenter ainsi & demener la pluspart des nuicts sans se souler ou lasser de la danse* (80). Tout le reste du Chapitre est rempli de moralitez, & fronde terriblement les mascarades.

(77) Vives, de l'Institution de la Femme Chrestienne, *Chap. XIII, folio* 33 *de la Traduction de* Pierre de Changy *Edit. de Paris* 1543.

(78) *Là-même, folio* 34.

(79) Plantin *assûre dans sa Préface que le premier Traducteur* n'avoit suivi le Latin, sinon autant qu'il luy avoit pleu: & que led. livre ainsi reduict estoit plus tost ung abregé, ramas, ou changement; que traduction dudict Latin de Louïs Vives.

(80) *Le même, de la Traduction* d'Antoine Tiron, *pag.* 128, 129.

On voit clairement que la danse lors qu'elle est accompagnée de tant de desordres mérite le blâme de tous ceux qui traitent de la doctrine des mœurs. Sainte-Aldegonde ne l'auroit pas aprouvée. Le Comte de Bussi Rabutin a condamné l'usage du bal comme une chose très-dangereuse: la Raison & sa propre expérience l'ont fait parler de la sorte (81). Tous les Casuistes doivent être ici Précisistes ou Rigoristes. Le Philosophe, qui attaqua les Précisistes, déclara (82), qu'il blâmoit la danse sous cette notion; mais il dit qu'il ne croioit pas qu'elle fût de cette nature parmi les Protestans d'Allemagne, & que les Précisistes qui se scandalisent de la coutume qui regne en ce païs-là que les deux sexes dansent ensemble, devroient bien considérer qu'ils ne desaprouvent pas certains usages qui sont plus propres à scandaliser les Allemans. *Si mixti saltantium chori, nos ratione Germanorum offendant, næ eos multo magis offenderint promiscui juvenum & virginum accubitus in nuptiis, maxime oscula ex more gentis Belgicæ, præ cæteris Hollandicæ, frequentari solita. Obtestor eos, quorum zelus contra choreas forte improbari non posset, si à scientia convenienter dirigeretur, an non multo majus scandalum promiscua &* quotidiana *hæc* oscula (*ita loquitur Sueton. lib.* 3. *cap.* 34) *præbeant Sarmatis, Cimbris, & Germanis, quam nobis (si gentilitios mores distinguere noluerimus) præberi possint à nuptialibus eorundem tripudiis* (83)? Il fait un parallêle entre la coutume des baisers & celle des danses, & soutient que celle-là peut plus choquer les étrangers, que celle-ci ne choque les Précisistes. *Quam πρόφασιν pro suis Batavis excogitaverit hic rigidus Theologus, idemque juratus adversarius non minus omnigenarum chorearum, quam votorum innoxiorum propinato poculo additorum? Maxime, si Cimber, aut Sarmata viderit uxorem illius, convivas suos ad ostium osculo excipientem & dimittentem. Næ, peregrinus hic conviva, cum Clemente Alexand. lib.* 3. *Pædag. ejusmodi osculum, à gravissimi licet Pastoris uxore ex usu gentis frequentatum, vocaverit* osculum incestum, veneno plenum, sanctitatem simulans, & osculum impudicitiæ: *ex Ambrosio vero in cap. ult.* 2. *ad Corinth.* affectus libidinosi indicium. *Nec est, quod adversarius dicat hoc judicium, seu Cimbri, seu Sarmatæ, charitatis expers esse, quum ipse longe inclementius judicet de saltationibus, quas proclamat esse proxima incentiva libidinis, interim non cogitando, per oscula multo expeditius ingredi libidinem; atque Cimbro, seu Sarmatæ, videri prostitutæ famæ, & pudicitiæ, fœminas esse, quæ præsumpserint hospites osculo excipere* (84). Il conclut que les Nations doivent s'excuser réciproquement les unes les autres, & considérer avant toutes choses qu'une ancienne & longue coutume peut rendre innocent dans un païs ce qui est contraire à la bienséance dans un autre. Il met en exemple les promenades des Angloises avec d'autres hommes que leurs maris: (85) *Quæ ratione osculi dicta sunt, applicari possunt deambulationibus, quas uxores Anglorum, cum alienis viris instituere solent* (86), *quæ & inter primariæ dignitatis Belgas hoc tempore frequentari incipiunt. Certe offenderint hæ matronas Christianas ad Septentrionem degentes; quæ mirabuntur admodum, hæc & similia citra censuram tolerari posse ab illis Theologis, quorum zelus quotidie occupari solet circa saltationes & pocula votiva. Nos vero, citra pulveris jactum, ex omnibus hisce difficultatibus expedire constanter possumus, quando docemus, in talibus gentium mores & consuetudines ante omnia inspici debere quorum ratione, ut rigidiores quoque Præcisistæ Hollando sua concedunt suavia, Anglicanis matronis prodeambulationes cum maritis non suis; ita aliis gentibus mox invidere non deberent suas saltationes, modo ab iis absit mollities,*

(81) *Voiez dans la II Partie du* Retour des Pieces choisies sa Lettre à Mr l'Evêque d'Autun *touchant les Bals & la Danse.*

(82) *Nulla ratione tamen patrocinari volo tripudiis modernis, à Bathylli modis non abhorrentibus, atque convenientibus magis Pathico, sive cinædo, quam homini Christiano.* Martinus Schoockius. Exercit XXIII, *pag.* 327.

(8ɪ) *Idem, ibidem.*

(84) Matt. Schoockius, Exercit. XXIII, *pag.* 328.

(85) *Idem, ibidem, pag.* 329.

(86) Henri Etienne *a parlé de cette coutume dans son* Apologie *Latine* pour Herodote.

& la Politique, & les Négociations, la Théologie, l'Hébreu, le Grec, & le Latin, & plusieurs Langues vivantes (*e*).

(*e*) *Voiez* Verheiden, *in* Elogiis aliquot Theologorum, *pag.* 141 *& sequent.*

lities, & illud τεχνικὸν, ad accendendum libidinem ab ociosis nepotibus excogitatum.

Vous remarquerez, si vous voulez, que ce Philosophe n'avoit point les mêmes motifs que Sainte-Aldegonde de travailler à l'apologie de la danse. Il proteste que de sa vie il n'a songé à danser, & qu'il ne seroit aucunement incommodé des Edits des Magistrats, qui aboliroient éternellement la danse (87). Sainte-Aldegonde n'eût point pu parler de la sorte bien sincérement.

(87) *Protestationi hoc unum amplius adjicio, mihi, circa choreas, ne quicquam sive feri sive meti; quum de earum exercitio ne per somnium quidem cogitaverim tota vita, quam exemplo* agni *illius* curionis *apud Plautum, ex Dei mei voluntate, inſqua libenter acquiesco, transigo inter catenatas molestias & curas: unde & ferre possum Magistratuum Edicta, chorearum abolitionem perpetuam urgentia.* Schoockius, Exercit. XXIII, *pag.* 321.

SAINTE-CLAIRE (FRANÇOIS DE) Moine Franciscain, Anglois de Nation, a vêcu au XVII Siecle. Il fut prémier Lecteur en Théologie à Douai au Couvent de Saint Bonaventure, & Ministre Provincial de la Province d'Angleterre, & Aumonier de la Reine de la grand' Bretagne épouse de Charles I. Il publia quelques Livres (*A*), où il se montra favorable aux Episcopaux d'Angleterre; car il tâcha de faire voir que les XXXIX Articles de leur Confession de Foi pourroient être plus facilement conciliez avec le Concile de Trente qu'on ne s'imagine. Il étoit d'ailleurs très-favorable à ceux qui errent de bonne foi. On n'a qu'à voir son Probleme sur l'ignorance invincible (*a*). Il ne paroit point avoir d'autre érudition, ni d'autre éloquence, que celle qu'on peut aquérir en ne s'apliquant qu'à la lecture des Scholastiques & des Canonistes.

(*a*) *C'est le XV de son Livre intitulé* Deus, Natura, Gratia. *Mr.* Allix *l'a cité deux fois (pag.* 117, *&* 203) *dans ses* Reflexions Critiques & Théologiques sur la Controverse de l'Eglise, *imprimées l'an* 1686. *Il a été cité aussi dans le* Commentaire Philosop. *sur* contrain-les d'entrer, *pag.* 524 *de la II Partie.*

(*A*) *Il publia quelques Livres.*] Donnons tout entier le Titre de celui qu'il dédia au Roi d'Angleterre Charles I, & qui fut imprimé à Lion l'an 1635 *in* 8. *Deus, Natura, Gratia, sive Tractatus de Prædestinatione, de Meritis & peccatorum remissione, seu de Justificatione, & denique de Sanctorum Invocatione, Reliquiarum & Imaginum veneratione, de Indulgentiis, & Purgatorio, & sub finem, de Excommunicatione. Ubi ad trutinam Fidei Catholicæ examinatur Confessio Anglicana, & ad singula puncta, quid teneat, qualiter differat, excutitur. Doctrina etiam Doctoris Subtilis, D. Augustini sequacis acutissimi, olim Oxoniæ & Cantabrigiæ, & solemniter approbata, & honorifice prælecta, exponitur & propugnatur. Accessit paraphrastica Expositio reliquorum Articulorum Confessionis Anglicæ. Tertia editio multo auctior, pluribus materiis Theologicis illustrior, & in articulorum discussione clarior, & fusior. Præmittitur Epistolium Apologeticum lectori Catholico, in quo ratio totius operis exhibetur.* Son *Apologia Episcoporum, seu sacri Magistratus Propugnatio: Præmittuntur Anarcharum politicismi*, fut imprimé à Cologne l'an 1640 *in* 8.

SAINTE-CROIX (PROSPER) créé Cardinal par Pie IV, avoit été Avocat Consistorial & Auditeur de Rote. Il fut Nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne, & en France. Catherine de Medicis lui fit donner l'Archevêché d'Arles, où il empêcha avec une sévérité toute particuliere que la Religion Protestante ne s'établît. Il mourut à Rome le 4 d'Octobre 1589, à l'âge de soixante & seize ans. Je parlerai de ses Livres (*A*). Comme ce fut lui qui au retour de la Nonciature de Portugal fit conoître le Tabac en Italie (*B*), on donna le nom de *Santa Croce* à cette herbe (*a*).

(*a*) *Ex* Prospero Mandosio, Bibliothec. Romana; *&* Oldoino Athen. Roman.

(*A*) *Je parlerai de ses Livres.*] Les Livres qu'on a de lui sont, *Decisiones Rotæ Romanæ. Gallicarum Rerum Commentaria. Epistola ad Federicum Nauseam aliosque.* Diverses Harangues. *Constitutiones laneæ artis à Sixto V in Urbe erecta.* Les Jésuites du College Romain ont en manuscrit son Traité *De Officio Legati*, & un Volume de ses Lettres (1).

(1) *Ex* Prospero Mandosio, Biblioth. Romana; *&* Oldoino Athen. Roman.

(*B*) *Il fit conoître le Tabac en Italie.*] Mandosio raporte plusieurs Vers de Castor Duranti qui sont foi de cela, & qui érigent cette herbe, *si Diis placet*, en Panacée:

Nomine quæ Sanctæ Crucis herba vocatur, ocellis
Subvenit, & sanat plagas, & vulnera jungit,
Discutit & strumas, cancrum, cancrosaque sanat
Ulcera, & ambustis prodest, scabiemque repellit;
Discutit & morbum cui cessit ab impete nomen,
Calefacit & siccat, stringit, mundatque, resolvis
Et dentum & ventris mulcet capitisque dolores;
Subvenit antiquæ tussi, stommacoque rigenti
Renibus & spleni confert, ultroque, venena
Dira sagittarum domat, ictibus omnibus atris
Hæc eadem prodest: gingivis proficit atque
Conciliat somnum: nuda ossaque carne revestit:
Thoracis vitiis prodest, pulmonis itemque,
Quæ duo sic præstat non ulla potentior herba.
Hanc Sanctacrucius Prosper quum Nuncius esset
Sedis Apostolicæ Lusitanas missus in oras
Huc adportavit Romanæ ad commoda gentis,
Ut proavi Sanctæ lignum Crucis ante tulere
Omnis Christiadum quo nunc respublica gaudet,
Et Sanctæ Crucis illustris Domus ipsa vocatur
Corporis atque animæ nostræ studiosa salutis.

C'est pousser bien loin le panégyrique, que de mettre le tabac en parallêle avec le bois de la vraie croix.

SAINTE-MAURE, Ile nommée anciennement *Leucas* (*a*), à neuf milles de celle de Cephalonie (*b*). Les Grecs la nomment encore aujourd'hui *Leucada* (*c*); car ils n'apellent proprement Sainte-Maure que la forteresse, où il y avoit autrefois un Monastere de ce nom. Cette forteresse est à trois milles des mazures de la ville de Leucade (*A*), dans un endroit où le canal qui est entre l'Ile & la terre ferme a une lieue de largeur. Elle a neanmoins une communication non interrompue avec la terre ferme par son pont, & par le moien de plusieurs petites Iles entre lesquelles il y a des ponts (*d*). Elle a aussi un aqueduc (*B*), long d'environ un mille, qui sert de pont aux gens de pied (*e*). Il y a dans l'Ile environ trente villages. Les Grecs y ont un Evêque. Elle est assez fertile en grains, en vin, en huile, & en diverses sortes de fruits; & peut avoir

(*a*) *Voiez l'Article* LEUCADE.

(*b*) Coronelli, Memoires Hist. & Geogr *imprimez en François à Amsterdam* 1686.

(*c*) Spon, Voiages, *Tome I, pag.* 102 *Edition de Hollande.*

(*d*) Coronel. Memoir. Histor. & Geograph.

(*e*) Spon, Voiages, *Tom. I, pag.* 104.

(*A*) *A trois milles du lieu.*] Monsr. Spon (1) censure Ortelius & Ferrari de ce qu'*ils croyent comme les autres Geographes, que Sainte Maure soit encore dans la même place que la ville de* Leucade, dont on voit quelques masures à trois milles de Sainte Maure. Je n'ai point remarqué dans le Thrésor Géographique d'Ortelius, que la ville de Sainte-Maure & celle de Leucade soient dans la même situation; mais seulement que l'Ile de Leucas se nomme aujourd'hui Sainte-Maure. Or que peut-on censurer là avec justice? Mr. Spon ajoûte que la ville de Leucade étoit bâtie *sur une éminence à un mille de la mer, à l'endroit le plus étroit* du canal qu'on fit en coupant l'Isthme, & que cet endroit-là n'a gueres plus de cinquante pas de trajet. J'avoue que je ne me saurois figurer cela; une ville, dis-je, bâtie sur un canal de cinquante pas de large, & néanmoins éloignée de la mer de mille pas; car enfin ce canal n'est-il pas au même lieu où étoit l'Isthme? Or une ville qui seroit bâtie sur un isthme de cinquante pas, pourroit-elle être éloignée de la mer de plus de cinquante pas? Suposons que le détroit de Calais n'ait que la largeur de trente toises, cela empêcheroit-il que Douvre & Calais ne fussent au bord de la mer?

(1) Spon, Voiages, *Tome I, pag.* 103.

(*B*) *Elle a aussi un aqueduc.*] Mr. Spon (2) témoin oculaire nous dit que cet aqueduc *sert de pont pour les gens de pied, bien qu'il n'ait guere que trois pieds de large, & sans aucun appui. Quelque assuré qu'on puisse être*, continue-t-il, *on tremble quand on passe dessus, principalement quand on rencontre quelqu'un qui vient du lieu où l'on va; car c'est tout ce que peuvent faire deux hommes que d'y passer de front.* Mais le Pere Coronelli assûre (3) que l'aqueduc *est somptueux, & de pierre: & soutenu de* 360 *arcades.* Le Suplément de Moreri le nomme *un magnifique aqueduc de pierre . . . soutenu sur trois cens soixante arches qui traversent le grand Etang.*

(2) Spon, Voiages, *Tome I, pag.* 104.

(3) Coronelli, Mémoires Hist. & Géographiques.

avoir douze à quinze lieues de tour (*f*). Les Turcs s'en rendirent maîtres en 1479 (*C*). Les Venitiens la leur ôtérent sous la conduite du Capitaine Général Pesaro en 1502, & la leur rendirent par le Traité de paix qui suivit bientôt. Ils la reprirent sous le Général Morosini le 23 de Juillet 1684. Les Pirates de Sainte-Maure ont fait extrémement parler d'eux. Ils ont été les prémiers qui se sont servis de galiottes. Le Bacha de la Morée alla tout exprès dans l'Ile en 1675 pour faire brûler leurs petits vaisseaux (*g*). Durag Bey, fameux Corsaire de Lepante, avoit sous son commandement sept ou huit Corsaires de Sainte-Maure.

(*f*) *Le Pere* Coronelli *lui donne 70 milles de circuit.*

(*g*) Spon, *là-même.*

(*C*) *Les Turcs s'en rendirent maîtres en* 1479.] Ce fut sous Mahomet II. Voiez-en les particularitez dans la Vie de ce Sultan par Mr. Guillet (4); elles sont assez curieuses. Leonard Tocco Despote ou Dynaste d'Acarnanie possédoit alors Sainte-Maure.

(4) *Au Tome II, pag.* 329.

SALISBERI (JEAN DE) Evêque de Chartres au XII Siecle. Cherchez SARISBERI.

SALMACIS, fontaine d'Halicarnasse, qui efféminoit, dit-on, ceux qui en buvoient, ou qui y entroient (*A*). Les Poëtes, pour donner raison de cette mauvaise qualité, suposérent qu'une Nymphe passionnément amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Venus & de Mercure, se jetta dans cette fontaine pendant qu'il s'y baignoit, & l'embrassa étroitement; mais que ses caresses & ses prieres n'aiant pu toucher le cœur de cet insensible (*B*), elle suplia les Dieux de faire ensorte qu'elle

(*A*) *Fontaine . . . qui efféminoit . . . ceux qui en buvoient, ou qui y entroient.*] Strabon, aiant dit que la fontaine Salmacis étoit dans Halicarnasse, ajoûte qu'elle étoit diffamée comme aiant le don de rendre voluptueux, mous, & lâches ceux qui en buvoient. *Διαβεβλημένη οὐκ οἶδ' ὁπόθεν, ὡς μαλακίζουσα τοὺς πίοντας ἀπ' αὐτῆς, nescio qua de causa infamis quod ex eo bibentes molliciem contraherent* (1). Mais Ovide supose qu'il faloit entrer dans cette fontaine pour éprouver ce malheureux changement.

Unde sit infamis, quare male fortibus undis
Salmacis enervet, tactosque remolliat artus,
Discite (2).
. . . .
Quisquis in hos fontes vir venerit, exeat inde
Semivir, & tactis subito mollescat in undis (3).

La réfléxion de Strabon est judicieuse. Les hommes voluptueux, dit-il, pour se disculper, imputent aux élémens ce qui procede du mauvais usage qu'ils font de leur opulence. Ils font trop bonne chere, cela les rend impudiques; ils s'en prenent à l'air & à l'eau: grande illusion. *Ἔοικε δ' ἡ τρυφὴ τῶν ἀνθρώπων αἰτιᾶσθαι τοὺς ἀέρας ἢ τὰ ὕδατα. τρυφῆς δ' αἰτία οὐ ταῦτα, ἀλλὰ πλοῦτος, καὶ ἡ περὶ τὰς διαίτας ἀκολασία. Enimvero luxuria hominum videtur in aëris & aquæ temperiem culpam referre: atqui non hæc causam luxuriæ præbent, sed divitiæ & victus intemperans ratio* (4). Selon Vitruve la fontaine Salmacis aquit cette mauvaise réputation, non pas à cause qu'elle rendit impudiques ceux qui burent de ses eaux, mais parce qu'elle fournit aux barbares l'occasion de s'humaniser, & de se défaire de leur férocité: car aiant été chassez par la colonie que les Argiens fondérent dans Halicarnasse, le besoin qu'ils eurent de leur fontaine les obligea d'y revenir pour se pourvoir d'eau, & ainsi ils eurent commerce avec les Grecs, & se polirent (5).

(*B*) *Ses prieres n'aiant pu toucher le cœur de cet insensible.*] Hermaphrodite commença de voiager par le monde dès qu'il eut quinze ans. C'étoit un très-beau garçon; la Nymphe Salmacis ne l'eût pas plutôt aperçu sur les bords de sa fontaine, qu'elle en devint amoureuse. L'impatience qu'elle eut de jouïr de lui ne l'empêcha point de se parer, & de se farder avant que de l'aller joindre (6). Son compliment ne contint que peu d'inutilitez: Si vous n'êtes pas un Dieu, lui dit-elle, vous en avez toute la mine: heureux votre pere, heureuses votre mere, votre sœur, & votre nourrice, mais plus heureuse encore celle qui est votre femme, ou qui aura l'honneur de le devenir. Si vous êtes marié, faites une infidélité à votre épouse pour l'amour de moi; si vous ne l'êtes point, épousez moi tout à l'heure.

Sed longè cunctis longeque beatior illa est,
Si qua tibi sponsa est, si quam dignabere tedâ.
Nunc tibi sive aliqua est, mea sit furtiva voluptas:
Seu nulla est, ego sim, thalamumque ineamus eundem (7).

Ces paroles firent rougir le jeune homme, mais sa honte & son silence n'arrêtérent point l'ardeur de la Nymphe: elle ne cessa de lui demander des baisers, pour le moins de ceux que l'on donne à une sœur: elle alloit enfin lui sauter au cou, lors qu'il lui déclara qu'il prendroit la fuite si elle ne se tenoit en repos (8). Ce coup de foudre la fit retirer; mais elle ne perdit pas toute espérance: elle se cacha dans des broussailles, d'où aiant vu Hermaphrodite dans l'eau, elle fut si embrasée qu'elle s'y jetta toute nue. Elle se saisit de lui, elle le baisa malgré qu'il en eût, elle le patina, & le serra de telle sorte qu'il ne put jamais se degager; mais c'est tout ce qu'elle en eut: il persista dans sa froideur.

Veste procul jacta, mediis immittitur undis,
Pugnantemque tenet, luctantiaque oscula carpit;
Subjectatque manus, invitaque pectora tangit:
Et nunc hac juveni; nunc circumfunditur illac.
Denique nitentem contrà, elabique volentem
Implicat ut serpens, quam regia sustinet ales.
. . . .
Perstat Atlantiades, sperataque gaudia Nymphæ
Denegat: illa premit, demissaque corpore toto
Sicut inhærebat, Pugnes licèt, improbe, dixit,
Non tamen effugies. Ita dii jubeatis, & istum
Nulla dies à me, nec me deducat ab isto!
Vota suos habuêre deos (9).

Ce fut alors que la Nymphe demanda aux Dieux la grace de n'être jamais séparée de l'objet qu'elle tenoit entre ses bras. On lui accorda cette grace, & voilà l'origine des Hermaphrodites.

Personne n'ignore les moralitez que l'on a tirées de cette Fable, mais tout le monde ne conoit pas le mystere que quelques-uns y découvrent. Ils prétendent que les Anciens ont voulu aprendre par là, qu'il ne faut point que le beau sexe entreprenne les attaques, qu'il doit laisser ce parti aux hommes, & se tenir sur la défensive. Si l'on changeoit les rôles, disent-ils, on verroit une grande décadence dans l'empire de l'amour: les femmes à la vérité attaqueroient vivement, vigoureusement, furieusement; mais les hommes se défendroient encore mieux, & tout cela n'aboutiroit qu'à des monstres, & à des prodiges. Voiez Mr. de Fontenelle dans le Dialogue de Sappho & de Laure. Les conclusions que l'on y prend sont celles-ci: Les hommes " se défendroient trop bien. Quand on „ veut qu'un sexe resiste, on veut qu'il resiste autant qu'il „ faut pour faire mieux goûter la victoire à celuy qui la „ doit remporter, mais non pas assez pour la remporter „ lui-même. Il doit n'estre ny si foible qu'il se rende „ d'abord, ny si fort qu'il ne se rende jamais. C'est là „ nostre caractere: & ce ne seroit peut-estre pas celuy des „ hommes. Croyez-moy; apres qu'on a bien raisonné „ ou sur l'amour, ou sur telle autre matiere qu'on voudra, on trouve au bout du compte, que les choses „ sont bien comme elles sont; & que la reforme, qu'on „ pretendroit y apporter, gasteroit tout (10)". Il seroit difficile de répondre de ce qui arriveroit, en cas que le sexe qui resiste devint l'agresseur, & que le sexe qui attaque prit le parti de la défensive. Les conjectures qu'on peut former sur un petit nombre d'avances trop précipitées, qui ont très-mal réüssi au sexe dont le partage est de résister, ne sont point sûres. Le nombre de telles avances qui ont réüssi est aparemment plus grand. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en mille & mille rencontres où le sexe masculin se tient sur la défensive, il témoigne beaucoup de foiblesse, il résiste peu, il succombe lâchement. Convaincu qu'on l'a trompé, qu'on l'a trahi, résolu de se venger de la perfidie, menaçant, pestant, jurant de ne voir jamais cette infidele, il se radoucit comme un mouton dès qu'on le flate, dès qu'on soupire, dès qu'on jette une ou deux larmes (11). Voiant que certaines choses qu'on lui demande sont injustes, honteuses, ruineuses, il se propose de ne les pas accorder; mais peut-il s'en défendre si on l'en prie avec quelque importunité, & s'il écoute les cajoleries & les ruses de sa coquete? C'est un grand abus que de compter sur sa résistance: la défensive seroit en mauvaises mains si la nature la lui avoit confiée. Il vaut mieux la laisser où elle est. Souvenons-nous des foiblesses de Moliere (12).

Quant à ceux qui voulant prouver, que la résistance n'a pas été mise en main sûre, soutiennent que le sexe qui a reçu ce partage ne se défend que par un mauvais principe, ils doivent être rejettez comme des censeurs chagrins, bourus, & injustes; & quand ils répéteroient cent & cent fois qu'il ne résiste qu'afin d'exciter un plus grand feu, & de se mettre à un plus haut prix, sans prétendre à la persévérance finale; quand ils diroient autant de fois que la crainte de donner un prompt dégoût étant la cause qui

(1) Strabo, *Libr. XIV, pag.* 451.

(2) Ovid. Metam. *Libr. IV, Fab. XI, Vers.* 285.

(3) *Ibidem, Vers.* 385. *Il dit au XV Livre, Vers.* 319, Cui non audita est obscœnæ Salmacis unda?

(4) Strabo, *Libr. XIV, pag.* 451.

(5) *Descendebant aquatum ad notum sibi fontem, atque ibi in Græcorum consuetudinem & suavitatem sua voluntate reducebantur. Hinc aqua illa, non impudico morbi vitio, sed humanitatis dulcedine mollitis animis barbarorum eam famam est adepta.* Vitruvius, *Libr. II, Cap. VIII.*

(6) *Nec tamen ante adiit, etsi properabat adire, Quam se composuit, quam circumspexit amictus, Et finxit vultum, & meruit formosa videri.* Ovidius, Metamorph. *Libr. IV, Vers.* 317.

(7) Ovid. Metamorph. *Libr. IV. Vers.* 325.

(8) *Poscenti Nymphæ sine fine sororia saltem Oscula, jamque manus ad eburnea colla ferenti, Desinis? aut fugio, tecumque ait, ista relinquo.* Ovid. *ibid. Vers.* 334.

(9) *Idem, ibidem, Vers.* 357.

(10) Fontenelle, Dialogues des Morts anciens avec les modernes, *pag.* 47 *Edit. de Hollande.*

(11) *Et quod nunc tute tecum iratus cogitas: Egone illam? quæ illum? quæ me? quæ non? sine modo? Mori me malim: sentiet qui vir siem. Hæc verba me hercule una falsa lacrumula, Quam oculos terendo misere vix vi expresserit, Restinguet: & te ultro accusabit, & ei dabis Ultro supplicium.* Terent. Eunuch. *Act. I, Scena I.*

(12) *Voiez l'Article* POQUELIN, *Remarq.* (*C*).

qu'elle se trouvât toûjours dans la posture où elle étoit. Sa requête fut exaucée: son corps & celui d'Hermaphrodite ne firent qu'une personne, où l'on remarquoit la différence des sexes. Hermaphrodite s'étant aperçu de ce changement, obtint de Venus & de Mercure par ses prieres, que les eaux de cette fontaine eussent la vertu d'efféminer. Strabon & Vitruve nient qu'elles eussent cette vertu, & donnent d'autres raisons du mauvais bruit où elles étoient (a). On a tort de dire que ce fils de Venus & de Mercure nâquit avec les deux sexes; & que Pierre Gregoire prétend que ce fut Mercure qui témoigna tant d'indifférence pour la Nymphe Salmacis (C).

(a) *Voiez la Rem.* (A).

qui fait durer la dispute du terrain, le mérite du long delai est peu de chose; ils ne mériteroient pas qu'on les écoutât. Il faut les renvoier sans audience, eux & tous les vers qu'ils pourroient citer à perte de vue (13). Accordez leur seulement que ceux qui ont le goût délicat veulent trouver des dificultez, & ne se félicitent point de n'en pas trouver, comme celui que l'on régala de cette Epigramme:

Hoc te nomine prædicas beatum,
Gilli, quòd facili fruare amica
Et benigna adeò, ut rogata nondum,
Mox supina cadat, pedesque tollat.
Sed erras nimiùm, miselle Gilli:
Nam quæ nil penitus negare nescit,
Opus, non homines, amat puella:
Et quæcunque nimis cadit libenter,
Surgit ista nimis quoque illibenter (14).

Je répete les paroles de Mr. de Fontenelle, *les choses sont bien comme elles sont.* S'il s'agissoit d'une attaque à force de bras, elles auroient besoin d'être réformées; la fonction de résister seroit échue mal-à-propos: mais s'agissant d'attaquer le cœur, elle doit apartenir au sexe qui surpasse l'autre en beauté, en bonne grace, & en adresse.

(C) *On a tort de dire qu'il nâquit avec les deux sexes, & . . . que ce fut Mercure qui témoigna tant d'indifférence pour Salmacis.*] Un Auteur moderne nous conte que Venus aiant été engrossée par Mercure, fit un enfant qui participoit des deux sexes. *Venerem à Mercurio compressam autumant* (poëtæ) *talem prolem genuisse, quæ sexum utrumque participarit, sicuti apud Ovidium* lib. 4. Metamorph. *videre est, dum scribit:*

Mercurio puerum & divâ Cithereide natum
Najades Ideis enutrivere sub antris,
Cujus erat species, in quâ materque paterque
Cognosci possent, nomenque traxit ab illis.

Item:

Nec duo sunt, sed forma duplex, nec fœmina dici,
Nec puer ut possit, neutrumque & utrumque videtur.

Tametsi eundem ex Mercurio & Salmacide, unâ Nympharum Najadum genitum dicat Petrus Gregorius in Syntagm. Jur. univ. lib. 7. cap. 2. num. 8 (15). Il y a là deux choses qui doivent être rectifiées. Les deux derniers vers que l'on cite ne concernent point l'état où étoit ce fils de Venus, avant que Salmacis l'eût embrassé; il n'avoit alors que le sexe masculin; ils concernent l'état où il se trouva après que les prieres de Salmacis eurent été exaucées. Il y a une infinité de semblables preuves dans les Auteurs. Voici les paroles de Gregoire de Toulouse. *Non secus quam & illi nugantur qui cum fabula Ovidii* lib. (16) Metamorph. fab. 10 (17) *narrant Androgynem factum ex Salmacide una Nympharum Najadum, & filio Mercurii.* Ce Jurisconsulte venoit de dire que selon Platon tous les hommes au commencement étoient androgynes, mais qu'aiant été séparez en deux, il n'en resta que le nom, qui devint même honteux. Il y a là du vrai & du faux. Platon ne dit pas que tous les hommes étoient androgynes (18): mais il observe que ce nom-là étoit un oprobre (19). Il a raison, car outre que l'on dispute si les hermaphrodites sont des monstres, on donne ce nom aux plus infames débauchez. *Licet etiam Hermaphroditus is dicatur, qui turpiter & facit & patitur adversus & aversus impudicus, uti docet Suidas in voce* ἑρμαφρόδιτος (20). Il y a un Livre intitulé, *L'Isle des Hermaphrodites nouvellement descouverte, avec les mœurs, loix, coustumes, & ordonnances des habitans d'icelle.* C'est une Satire assez ingénieuse de la Cour de Henri III.

(13) *Voiez les* Oeuvres diverses de Chevreau, *pag.* 531.

(14) Beza, *in* Juvenilibus, *folio m.* 56.

(15) Jacob. Mollerus, *Cameræ Elector. Brandeb. & Regiminis Neo-Marchici Advocatus patriaque Franco-Viadrina Juris Practicus, in* Discursu Juridico-Philologico de Hermaphroditis, eorumque Jure, *Cap. I, pag.* 145. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1692.

(16) *Il faloit mettre ici* 4.

(17) *C'est l'onzieme dans les bonnes Editions.*

(18) *Voiez dans l'Article* SADEUR, *le véritable récit des Androgynes de* Platon. *Mr.* Mollerus, *in* Discursu Juridico, &c. *pag.* 147, *raporte la chose tout comme* Gregoire de Toulouse.

(19) Ἐν ὀνείδει ὄνομα κείμενον. *Nomen infame relictum.* Plato, *in* Convivio, *pag. m.* 1185.

(20) Jacob. Mollerus, *in* Discursu Juridico, &c, *pag.* 145.

SAMBLANÇAI (JAQUES DE BEAUNE, BARON DE)

SAMBLANÇAI (JAQUES DE BEAUNE, BARON DE) Surintendant des Finances sous François I, fut condamné à être pendu pour crime de péculat. Cette Sentence trop rigoureuse fut exécutée le 12 d'Août 1527 (a); mais on justifia sa mémoire quelque tems après (b). Il étoit de la Province de Touraine (c). Je raporte un peu au long les circonstances (A) de ce Procès,

(a) Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 232, *où vous trouverez l'Arrêt de condamnation.* (b) Varillas, Hist. de François I, *Livre III, pag. m.* 216. (c) Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 232 *verso.*

(A) *Je raporte . . . . les circonstances de ce Procès telles qu'on les trouve dans . . . Varillas* (1).] Le Roi sachant que Lautrec n'avoit pas reçu les sommes qui lui avoient été destinées, manda Samblançai; „ Et au lieu de l'appeller son pere, comme il avoit accoûtumé, le regarda de travers, & lui demanda pourquoi il n'avoit pas fait tenir à Lautrec, les trois cens mille écus qui lui avoient été si solemnellement promis. Samblançay qui ne connoissoit pas encore le danger où il étoit, répondit avec l'ingenuité qui lui étoit naturelle, que le même jour que les assignations pour le Milanez avoient été dressées, la mere de Sa Majesté étoit venue à l'Epargne, & avoit demandé d'être payée de tout ce qui lui étoit dû jusques-là, tant en pensions & gratifications, que pour les Duchés de Valois, de Touraine, & d'Anjou, dont elle étoit donataire: Qu'il lui avoit representé qu'en lui donnant tout-à-la fois une si grosse somme, le tresor Royal seroit épuisé, & le fond destiné pour le Duché de Milan diverti, contre ce que le Roi avoit ordonné le matin en sa presence, & dont elle avoit demeuré d'accord: mais que cette Princesse s'étoit obstinée à ne rien rabattre de ses pretentions, & l'avoit menacé de le perdre, s'il ne lui donnoit point tout ce qu'elle lui demandoit; & sur ce qu'il lui avoit remontré qu'il y alloit de sa tête, si Lautrec ne trouvoit point d'argent à son arrivée dans Milan, elle avoit reparti qu'elle avoit assez de credit auprès du Roi pour le mettre à couvert de toute poursuite, & qu'il n'auroit qu'à dire lors qu'on lui demanderoit compte du divertissement des deniers destinés pour l'Italie, qu'il (*) l'avoit fait par son ordre. Le Roi pour achever de s'éclaircir manda sa mere; & Samblançay repeta devant elle tout ce qu'il venoit de dire, dont elle entra dans une telle colere, que le respect qu'elle devoit à son fils, ne l'empêcha pas de donner un démenti à Samblançay, ni de demander au Roi justice contre ce temeraire, qui la vouloit rendre criminelle de leze Majesté: mais comme on eût pu justifier par la datte des quittances qu'elle avoit laissées au tresor roial, qu'elle avoit touché l'argent destiné pour Lautrec, elle avoüa bien d'avoir demandé le payement de ses pensions; mais elle soutint que Samblançay lui avoit donné de l'argent, sans lui dire que c'étoit le même qui devoit passer à Milan. Elle nia tout le reste de ce qu'avoit dit Samblançay, & poursuivit sa detention avec tant d'ardeur, en protestant neanmoins que ce n'étoit que pour se mieux justifier du crime qu'il lui imputoit, que le Roi fut obligé de le faire arrêter dans l'antichambre . . . . . (2) Samblançay ne fut pas plûtôt prisonnier, qu'on lui donna des Commissaires (3) . . . . . . Le peculat fut le seul crime sur lequel on instruisit le procés; & Samblançay fut condamné à mort, soit que les Juges aprehendassent d'irriter sa partie en opinant à de moindres peines, ou qu'ils fussent prevenus de la pensée qu'on ne pouvoit long-temps manier les deniers du Roi les mains nettes. L'execution fut publique. . . . . Tous les Auteurs ne conviennent pas des circonstances que l'on vient de rapporter, & il y en a qui pretendent que Samblançay perit par une autre intrigue de Cour. Ils disent (†) que la mere du Roi n'avoit tiré de lui les sommes qu'elle lui demandoit, qu'après lui en avoir donné des quittances écrites & signées de sa propre main; mais que le principal (‡) Commis de ce Tresorier de l'Epargne devint extraordinairement passionné pour une Demoiselle de la mere du Roi, qui lui persuada de dérober les quittances de cette Princesse; ce qui fut fait: que la mere du Roi assurée par là de perdre impunément Samblançay, quand il lui plairoit, nia absolument d'avoir reçu de lui aucun argent; & que Samblançay, ne trouvant plus dans son cabinet de quoi la convaincre, fut pris & condamné dans les formes: que son supplice fut public; mais que la verité demeura cachée, jusqu'à ce que la mere du Roi étant sur le point d'expirer, la revela au Roi, & lui en demanda pardon. Enfin il y a des Manuscrits qui soutiennent que le moyen, dont on usa pour perdre Samblançay, fut de lui demander une somme immense pour les pressantes necessités de l'Etat. Qu'il voulut s'en excuser sur ce que non seulement le tresor Roial étoit vuide, mais encore que le Roi lui étoit redevable de plus de trois cens mille livres; & que l'on prit de là pretexte de lui demander un compte exact de son administration. Qu'il le rendit dans les formes; & que comme il avoit mis un ordre merveilleux dans ses papiers, il justifia que Sa Majesté lui étoit reliquataire „ de

(1) Varillas, Hist. de François I, *Livre III, pag.* 214, *à l'ann.* 1522 *Edit. de Hollande.*

(*) *Dans le Procès criminel de Jacques de Beaulnes, Seigneur de Samblançay, Tresorier de l'Epargne.*

(2) Varillas, Hist. de François I, *Livre III, pag.* 215.

(3) *Qui furent le Chancelier du Prat, qui devoit sa fortune à la mere du Roi, le President Gentil, & quelques autres Conseillers amis du Chancelier.* Varillas, *là-même, pag.* 216. Beaucaire *me semble plus croiable, qui dit non que le Chancelier du Prat*, bipedum omnium nequissimus, *fut l'un des Commissaires, mais qu'il les choisit.* Belcarius, *Libr.* XVII, *num.* 12.

(†) *Vers la fin de la vieille Cronique d'Angers.*

(‡) *C'étoit Gentil, qui fut depuis President.*

Procès, telles qu'on les trouve dans un Ouvrage de Mr. Varillas.

„ de ce qu'il avoit dit: Que l'affaire en eût demeuré là, „ si Samblançay eût été aussi grand Politique qu'il étoit „ grand Financier ; mais qu'il ceda à contre-temps à la „ demangeaison de poursuivre en justice ceux qui l'avoient „ injustement accusé, c'est-à-dire, qu'il ne fut pas con- „ tent de s'être défendu avec tant de gloire, & qu'il s'obs- „ tina de plus à pretendre d'être remboursé sur le champ „ de ce que le Roi lui devoit ; quoi que personne ne sçût „ mieux que lui, que Sa Majesté n'étoit point alors en „ état de le payer : Que Samblançay s'en trouva mal, „ puis que les Ministres, ne pouvant autrement se defaire „ de ses importunités, gagnerent un homme de Tours „ nommé Prevôt son Commis, qui lui déroba les quit- „ tances de toutes les affaires secretes : Qu'après que l'on „ eut en main ce qui empêchoit de le convaincre de Pe- „ culat, on l'arrêta, & on lui donna des Commissaires „ tirés des Parlemens de Paris & de Bourdeaux : Qu'il „ demanda d'être renvoié devant son Ordinaire qui étoit „ l'Archevêque de Tours, en vertu de ses Lettres de Ton- „ sure qu'il montra ; mais que l'Archevêque qui étoit son „ fils mourut alors : Que Samblançay fut (‡) condamné „ à être pendu ; & executé le quatorze d'Août mil cinq „ cens vingt-trois à l'âge de soixante deux ans ; Qu'il fut „ conduit au gibet de Monfaucon à une heure après mi- „ di, & qu'il chicana sa vie jusqu'à sept heures du soir, „ dans l'esperance que le Roi lui enverroit sa grace sur „ l'échelle, comme Sa Majesté l'avoit envoyée à Saint „ Vallier sur l'échaffaut: mais que celui qui l'assistoit à la „ mort lui ayant enfin declaré qu'elle ne viendroit point (*), „ il s'abandonna au bourreau, après avoir dit qu'il con- „ noissoit trop tard, qu'il valoit mieux servir le Maître du „ Ciel que ceux de la terre ; & que s'il eût fait pour „ Dieu ce qu'il avoit fait pour le Roi, il en eût été „ mieux recompensé. Il paroît neanmoins par les Epigram- „ mes du celebre Poëte Clement Marot, où l'on apprend „ beaucoup de particularitez de la vie de François Pre- „ mier qui ne sont pas ailleurs, que Samblançay mourut „ genereusement, & que la timidité de celui, qui le con- „ duisoit au supplice, ne servit qu'à donner du lustre à son „ courage „.

(‡) *Dans la Pratique criminelle de Bochel.*

(*) *Dans les Annales d'Aquitaine.*

Le prémier narré de cet Auteur est la Paraphrase de Beaucaire, qui remarque que Lautrec aiant parlé trop librement des amourettes de la mere du Roi, avoit encouru l'indignation de cette Princesse (4). Notez que Gentil, qui selon Mr. Varillas avoit été l'un des Juges de Samblançai, fut pendu (5) quelques années après (6).

(4) *Eam* (curam) *ad matrem Lautrecio infestam, quod de ejus impudicitia liberius loquutus fuisset, rejecerit.* Belcarius, Comment. Rerum Gallicar. *Libr. XVII, num.* 12, *pag.* 509.

(5) *Voiez son Epitaphe dans le* Juvenilia *de* Theodore de Beze, *folio m.* 30 *verso.*
(6) Bouchet, Annales d'Aquitaine, *pag.* 281, *dit que ce fut environ l'an* 1538, *&* *qu'il étoit Président aux Enquêtes du Parlement de Paris, &* natif du païs d'Italie, *&* *que son crime étoit d'*avoir furtivement retenu par devers luy *les* acquits du feu Tresorier Poncher qui par faulte d'iceulx avoit esté pendu à Paris.

SAMBLANÇAI (Guillaume de Beaune, Baron de) fils du précédent, fut pere de quatre fils & d'une fille, qui firent beaucoup de figure à la Cour de France. I. Jaques de Beaune, Baron de Samblançai, Vicomte de Tours &c, fut l'aîné de tous. Il fut Chevalier de l'Ordre de saint Michel, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre ; & ne laissa qu'une fille qui fit extrémement parler d'elle par sa beauté, & par ses galanteries, sous le nom de Madame de Sauve (*a*). Le III fils de Guillaume de Beaune fut conu sous le nom de Monsieur de la Tour d'Argi, & fut pere de Marie de Beaune, femme d'Anne de Montmorency, Marquis de Turi. Le IV fut Chancelier de Catherine de Medicis, Evêque du Puy (*b*), & Abbé de Roiaumont (*c*). Il mourut l'an 1565. J'ai sauté le II, parce que j'avois tant de choses à en dire, que j'ai voulu lui destiner un *alinea*. La fille fut mariée en premieres noces à Louïs Burgensis, prémier Médecin du Roi, & Seigneur de Montgauguier (*d*) ; & puis elle fut la quatrieme femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, Duc de Rouanez, & grand Ecuier de France. Elle mourut sans enfans. Brantome (*e*) dit qu'avant que de s'apeller Madame de Rouanez, elle s'apelloit Madame de Chateaubrion. Il ajoûte qu'elle fut *fort favorisée de la Reine sa maîtresse* Catherine de Medicis. Il a raison ; Mr. de Thou le dit aussi (*A*).

Renaud de Beaune, II fils de Guillaume, a été Archevêque de Bourges, & puis de Sens sous le Regne de Henri IV, & l'un des plus éloquens & des plus savans Prélats de ce tems-là. Mais ce qui le distingue davantage est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres Ecclésiastiques, les Loix du Roiaume à l'égard de la succession à la Couronne. Il soutint jusques à la fin, qu'encore que le Roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le Roiaume de France apartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploia pour soutenir cette These aux Conférences de Surene (*f*), tout ce que le Droit & l'Ecriture peuvent fournir de plus spécieux : mais ni son esprit, ni son éloquence, ni son savoir, ne persuadérent pas les Députez de la Ligue ; car outre qu'ils étoient résolus de ne point céder, soit qu'ils sussent soit qu'ils ne sussent point répondre aux raisons des Roialistes, ils avoient à leur tête Pierre d'Epinac Archevêque de Lion, qui ne cédoit ni en esprit, ni en éloquence, ni en savoir, à Renaud de Beaune, & qui allégua aussi bien que lui & les Loix divines, & les Loix humaines (*B*) ; desorte qu'après plusieurs beaux discours il

(*a*) *Voiez les* Memoires de la Reine Marguerite, *&* Mezerai, Histoire de France, *Tom. III, in folio, pag.* 361.

(*b*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tome I, pag.* 513.

(*c*) Moreri, *sous le Mot* Beaune, Famille.

(*d*) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *Tome I, pag.* 322.

(*e*) Eloge de Catherine de Medicis, *pag.* 97.

(*f*) *En* 1593.

(*A*) *Monsr. de Thou le dit aussi.*] Il dit (1) que Marguerite (2) de Beaune femme de Claude Gouffier, Marquis de Boisi, sœur de Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, procura de beaux emplois à son frere, à cause qu'elle étoit dans une grande faveur à la Cour ; jusques-là que ce fut en considération de son mariage avec le Marquis de Boisi, que l'on érigea Rouannez en Duché. *Commendatione sororis Margaritæ gratiosæ in aula fœminæ, quæ sub id Claudio Guferio Bossii marchioni & Rodamnæ ob id creato duci magno Franciæ scutifero nupsit, maximis jam tum negotiis adhibitus, etiam Francisci Alenconii Ducis Cancellarius fuit* (3). Voilà à quoi servent les filles dans une famille : elles sont quelquefois la seule cause de l'élévation de leurs freres & de leurs parens. Renaud de Beaune avec toutes ses grandes qualitez auroit peut-être croupi toute sa vie dans une fort médiocre condition ; si la faveur de sa sœur ne l'avoit mis sur les voies, & ne lui avoit fourni les moiens de faire conoître ce qu'il valoit, & d'être récompensé des prémiers services par des emplois plus considérables. Cet Historien ajoûte que la famille de Beaune & celle de Thou étoient liées depuis long-tems d'une très-étroite amitié ; & qu'après la triste mort de Jaques de Beaune Surintendant des Finances, ses enfans abandonnez de tout le monde, & à la Cour, & à la ville, comme il arrive toûjours en pareils cas, avoient trouvé un refuge chez les de Thou ; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou aieul de l'Historien, & que dès lors on avoit parlé du mariage de Christophle de Thou fils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune sœur de Renaud ; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toûjours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, & s'emploia pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne excepté ses freres ; que ce fut à lui comme à son ami particulier qu'elle confia son Testament, plusieurs années avant que de rendre l'ame. Elle le nomma de plus l'exécuteur de ce Testament (4).

(*B*) *Il allégua aussi bien que lui & les Loix divines, & les Loix humaines.*] Mr. de Thou a inséré dans le CVI Livre de son Histoire le précis de ce qui fut allégué de part & d'autre. Cayet (5) le raporte encore plus amplement, & dit (6) entre autres choses que l'Archevêque de Bourges ne pouvant nier *que chacun alleguoit divers exemples, & se servoit de l'authorité des escritures, pour preuve de ses opinions, & la retorquoit en divers sens,* se retrancha dans cette Maxime, qu'on pouvoit avoir l'intelligence de l'Ecriture „ invoquant l'esprit de Dieu, qui le donnoit à „ ceux qui le demandoient, & imprimoit en leur ame la „ cognoissance de la verité, *intellectum bonum dat petentibus eum* „. Il ajoûta „ que la voix de Jesus-Christ & „ de ses Apostres estoit évidente, & la predication con- „ tinuelle des Chrestiens, qu'il falloit craindre Dieu, ho- „ norer le Roy, rendre à Dieu ce qui luy estoit deu, & „ à Cesar ce qui luy appartenoit, que toute ame devoit „ estre sujette aux Puissances ordonnées de Dieu . . . . . . „ Mais qu'il ne se vouloit arrester plus longuement à con- „ tredire les lieux & exemples alleguez, qui ne pouvoient „ empescher de se resoudre à ce qui estoit commandé par „ l'expresse parole de Dieu ". Son sens, ce me semble, est celui-ci ; quand on emploie l'Ecriture à soutenir le pour & le contre, le vrai moien de se tirer des embarras où notre Raison se confond, c'est d'implorer humblement les lumieres du Saint Esprit. Avec le secours de ces lumieres on peut discerner le Parti qu'il faut choisir ; on conoît qu'il faut prendre pour sa regle les ordres exprès de Dieu, & non pas certains exemples particuliers, qui semblent être des exceptions à ces ordres. Cette Maxime paroît

(1) Thuan. de Vita sua, *Libr. III, pag. m.* 1194.

(2) *Mr.* Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tome I, pag.* 322 ; *& le Pere* Anselme, Hist. des grands Officiers de la Couronne, *pag.* 469 ; *l'apellent Claude.*

(3) Thuan. *ibid.*

(4) *Ante mortem diu condito testamento illud apud singularem amicum, sic eum vocabat, deposuit, ejusque executorem ipsum nominavit.* Thuan. de Vita sua, *Libr. III, pag.* 1194.

(5) *Au Livr. V de la* Chronologie Novenaire.

(6) *Là-même, folio* 170 *verso.*

il falut chercher un autre biais (*C*), & recourir au changement de Religion du Roi de Navarre. Ce fut la seule chose qui coupa le nœu Gordien. Les Plaidoiers de Renaud de Beaune sont aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France (*D*), qu'ils ne firent alors de bien à Henri IV. Mr. de Thou dit une chose assez singuliere de ce Prélat, c'est qu'il étoit un très-grand mangeur (*E*). J'ajoûte qu'il fut d'abord Conseiller au Parlement de Paris, ensuite Président des Enquêtes, & puis Maître des Requêtes; après cela Evêque de Mande, & Chancelier du Duc d'Alençon fils de Henri II (*g*). Il avoit une mémoire admirable; car quarante ans après qu'il eut fait ses Humanitez sous Jaques Tusan, & sous Jaques Stracel, il se souvenoit des beaux endroits qu'ils lui avoient fait aprendre dans les bons Auteurs Grecs & Latins, & il les apliquoit de fort bonne grace & fort judicieusement, quoi que les grandes affaires qui lui passoient par les mains dussent effacer de sa mémoire ces vieilles idées, qu'il n'avoit pas le loisir de rafraichir (*h*).

(*g*) Thuan. de Vita propria, *Libr. III, pag. m.* 1194.

(*h*) *Idem, ibid.*

Les fables qu'il debita dans la chaire de vérité, je veux dire dans l'Oraison funebre de Catherine de Medicis, sont si ridicules (*F*), qu'on pourroit à peine les pardonner à ces faiseurs de Roman

roît raisonnable: mais je ne vois pas qu'elle puisse terminer les différens; car chaque Parti se vantera d'avoir demandé humblement les lumieres du St. Esprit, & soutiendra si l'intérêt de sa cause le demande, qu'il faut interpréter les commandemens par les exemples, c'est-à-dire que l'on est dans le cas où il faut imiter les exemples des Maccabées &c, & non pas se conformer au précepte de Saint Paul, *que toute ame soit sujette aux Puissances superieures.* Ainsi il faut demeurer d'accord que pendant que les Souverains n'auront point de meilleur apui de leur Majesté, que les dogmes des Théologiens, ils s'apuieront sur des girouëttes qui tourneront selon le vent de l'intérêt, & qui traiteront la Parole de Dieu en nez de cire, au grand scandale des consciences timorées, & au grand contentement des profanes & des libertins, qui sont ravis de pouvoir dire de l'esprit dont les Prophetes & les Apôtres ont été inspirez, ce que les Protestans disent de celui qui fait parler les Papes *ex Cathedra*, & les Conciles; qu'il se comporte en pere commun des Thomistes & des Scotistes (7); qu'il tempere de telle sorte ses expressions, que chaque Parti y trouve sa cote part; qu'il ne veut ni desarmer ceux qui se soulevent, ni les bien couvrir contre les traits de ceux qui perséverent dans l'obéïssance; en un mot qu'il fait ce que l'on pratique dans les villes neutres: on y vend des armes aux deux Partis.

(7) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Fevrier* 1686, *pag.* 127.

(*C*) *Il falut chercher un autre biais.*] Mr. Maimbourg raporte agréablement & nettement ce qu'il avoit tiré de Victor Cajet. *Les deux Chefs de la deputation de part & d'autre*, dit-il (8), *deux des plus adroits & des plus éloquens hommes de leur siecle, étoient un peu trop habiles, & soutenoient avec trop d'esprit & de force leur sentiment, pour pouvoir s'accorder en disputant l'un contre l'autre. L'Archevesque de Bourges dans les trois Harangues qu'il fit pour établir sa proposition, & pour la confirmer en refutant ce qu'on luy avoit repondu, n'omit rien de tout ce qu'on pouvoit dire de plus fort, pour persuader à ceux de la Ligue ces trois points, qu'il soutint toûjours constamment jusqu'à la fin comme autant de veritez incontestables.* 1. Que *l'on est obligé de reconnoistre & d'honorer comme son Roy, celuy auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard, ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs.* 2. Que le Roi Henri IV n'étoit ni Paien, ni Arien, ni persécuteur de l'Eglise & des Catholiques, résolu d'abandonner ses erreurs dès qu'on l'auroit instruit de la vérité. 3. Qu'il faloit que tous les François le reconussent, & puis qu'ils travaillassent de concert à l'instruire. L'Archevêque de Lion répondit (9) par ordre à ces trois points, & déclara que pendant que le Roi de Navarre seroit hérétique, on n'auroit aucun commerce avec lui. L'Archevêque de Bourges repliqua avec une grande force; mais voiant les Ligueux inébranlables, il leur aprit que le Roi étoit tout résolu à se convertir (10). Voilà un Roi bien souverain: il ne peut pas même obtenir que ses sujets aient la bonté de lui permettre de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience; & c'est une honte au Christianisme d'avoir introduit dans l'Univers un si grand renversement de l'ordre. C'est aux sujets à demander la liberté de conscience à leur Souverain; & en voici qui la lui refusent.

(8) Maimbourg, Hist. de la Ligue, *Livr. IV, pag. m.* 465.

(9) *La même, pag.* 468.

(10) Maimbourg, Hist. de la Ligue, *Livr. IV, pag.* 472.

(*D*) *Ses Plaidoiers sont aujourd'hui plus d'honneur au Clergé de France.*] La Ligue a fourni aux Protestans une foule d'Objections terrassantes, contre les Maximes séditieuses de la Cour de Rome, adoptées par une infinité de Laïques & d'Ecclésiastiques. Ces Objections auroient beaucoup plus de force, si tout le Clergé de France avoit suivi la rebellion: mais puis qu'un des principaux Prélats, parlant pour une partie considérable des Catholiques, soutint si solennellement le dogme de l'obéïssance, on s'imagine n'avoir rien à craindre desormais, & que les Actes de la Conférence de Surene peuvent fournir, & des armes défensives, & des armes offensives.

(*E*) *Il étoit un très-grand mangeur.*] A peine avoit-il dormi quatre heures, que la faim le contraignoit de se lever pour déjûner. C'est ce qu'il faisoit réglément à une heure après minuit, ou même plutôt. Il se reposoit jusqu'à quatre heures, & puis il se mettoit à table: il faisoit la même chose à huit heures: il dînoit à l'heure ordinaire: il faisoit une collation quatre heures après: il soupoit amplement à l'heure ordinaire, & il faisoit encore une collation avant que de se coucher. Il ne mangeoit point à la Françoise; car pour le moins il étoit une heure à table durant l'hiver, & cinq quarts-d'heure durant l'été. C'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui; & lors qu'un grand Prince, qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé desarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour réponse, *vous ne mangez pas en homme, mais en chien*; c'est-à-dire, vous vous hâtez trop. Il lui promit de remedier à cet inconvenient, & lui tint parole; car il donna ordre au maître d'hôtel de prendre garde lors que ce Prélat y seroit, que les services se suivissent d'un peu loin (11). *Cibum autem ita per otium sumebat, ut sumendo horam integram impenderet hieme, æstate, in qua tardior orexis, hora etiam quadrantem adderet, & ambulantibus, quales in aula nostra, cœnis summopere offendebatur; adeo ut cum sæpius à principe primario ad prandium invitaretur, & toties se excusaret, rogatus quî id faceret, facere responderit, illum non humano sed canino more prandium usurpare, festinatas nimis epulas intelligens. Quo intellecto ille eum se non solum laute quod semper faciebat sed prolixe accepturum promisit, & eo invitato semper structorem monebat, ut missibus adponendis legitimum tempus interponeret* (12). Autre singularité: cette prodigieuse masse d'alimens ne l'apesantissoit pas: il n'étoit jamais assoupi, ni attaqué de vapeurs: il étoit toûjours disposé au travail d'esprit (13); car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, il n'osoit se promener de peur d'irriter son apétit. *In tanta ciborum, quibus alebatur copia, cum nec membrorum agitatione, nec deambulationibus, ne exuperantem appetitum proritaret, corpus exerceret, naturam succo nimio turgentem medicamentis purgantibus crebro adjuvabat, quæ medicæ rei non ignarus domi per homines peritos sibi parabat. Itaque raro ægrotabat, & quamvis in summa corporis pigritia mens semper laboraret, nunquam fatigabatur* (14). Ce que dit Mr. de Thou de ces repas de la Cour de France pris à la hâte, & comme en marchant, qui ne plaisoient pas à notre René de Beaune, me fait souvenir d'un Conte que j'ai ouï dire plus d'une fois. On sait que Mr. de Turenne a commandé des armées où il y avoit plusieurs Officiers étrangers. Ils louoient la bonne chere de sa table; mais ils ne pouvoient souffrir que les repas fussent si courts, & principalement lors qu'ils remarquoient que les Officiers François s'étoient à peine levez, qu'ils demandoient, que ferons-nous? Hélas! disoient les étrangers, nous étions si bien à table: à vous voir si impatiens on auroit dit que vous aviez de grandes affaires à expédier, & il se trouve que vous ne savez que faire. Pourquoi ne pas demeurer où vous étiez, & y laisser les autres, puis que vous êtes en peine à quoi emploier le tems?

(11) Thuan. de Vita propria, *Livr. III circa init. pag.* 1194.

(12) *Idem, ibid.*

(13) Nunquam commotior aut somnolentior visus, nulla gravedine aut dolore capitis tenebatur, semper æque sui compos & ad omnia paratus, extra negotia quietem & confabulationes sectabatur. *Idem, ibid.*

(14) *Idem, ibid.*

(*F*) *Les fables qu'il débita . . . . . . dans l'Oraison funebre de Catherine de Medicis, sont si ridicules.*] En voici un échantillon. „ Du temps que ce grand Capitaine Gaulois Brennus mena son armée par toute l'Italie & Grece, estoient avec luy en sa troupe deux Gentilshommes François, l'un nommé Felonius, l'autre nommé Bono, qui voiant le mauvais dessein que prenoit Brennus, après ses belles conquestes, d'aller envahir le temple de Delphe, pour se souiller soy, & son armée, du sacrilege de ce temple, ils se retirerent tous deux, & s'en allerent en Asie, avec leurs vaisseaux & hommes, où ils penetrerent si avant qu'ils entrerent en la contrée des Medes, qui est proche de la Lidie, & de la Perside, où aiant fait plusieurs conquestes, & obtenu de grandes victoires, se seroient enfin retirez, & passant par l'Italie esperant de revenir en France, Felonius s'arresta dans un lieu, où est à present situé Florence, le long du fleuve d'Arne, qu'il reconnut assez beau, delectable, & de semblable assiette qu'un qui lui avoit pleu en ce pays des Medes une autrefois, & y bastit une Cité, qui est aujourd'huy Florence, comme aussi son Compagnon Bono bastit la Ville de Bononia, appellée Boulogne, toutes deux voisines: & dés lors pour les conquestes & victoires, que ce Felonius avoit eues en ce pays des Medes fut appellé Medicus entre les siens, dont depuis le surnom a demeuré en la famille: comme nous lisons de Paulus qui fut surnommé Macedonicus, pour avoir conquis la Macedoine sur Perseus; & Scipion qui fut appellé Affricain, pour avoir fait de mesme de l'Affrique (15)„. Brantome qui me fournit ce Passage ajoûte tout aussitôt: *Je ne sçay d'où a pris cette Histoire ledit Seigneur de Baune; mais il est vray-semblable que devant le Roi, & une telle assemblée qui estoit là pour le convoy de la Reyne, il ne l'eust voulu alleguer sans bon Auteur* (16). Il avoit observé avant que de raporter cette fabuleuse Généalogie, que cet *Archeveque de*

(15) Brantome, Mémoires des Dames illustres, *pag.* 32 *& suiv.*

(16) *Là même, pag.* 34.

Roman qui ont publié l'Hiſtoire de la belle Maguelonne & de Pierre de Provence, celle des quatre fils Aimon, & de Palmerin d'Olive, &c. Henri IV reconut en pluſieurs manieres ſa fidélité & ſes ſervices, mais ſur tout par la conſtance avec laquelle il s'apliqua à ſurmonter les longues dificultez qu'il rencontra à la Cour de Rome (*G*) à l'égard de ſa tranſlation de l'Archevêché de Bourges à l'Archevêché de Sens.

de Bourges étoit *d'un auſſi grand ſçavoir & digne Prelat qui* fût *en la Chreſtienté*, mais qu'*aucuns le* diſoient *un peu leger en creance, & guere bon pour la balance de Monſieur Saint Michel, où il peſe les bons Chreſtiens au jour du jugement, ainſi qu'on dit* (17). Les Ligueux le faiſoient paſſer pour Athée (18).

(17) Brantome, Mémoires des Dames illuſtres, *pag.* 32.

(18) *Voiez les* Notes ſur la Confeſſion Catholique de Sanci, *pag.* 87 *& ſuiv. Edit. de* 1699.

Puis que nous avons parlé de ſon Oraiſon funebre de Catherine de Medicis, obſervons qu'il fit celle du Duc d'Alençon l'an 1584, „ & pource qu'en prononçant ladite Harangue, où il ne fit rien qui vaille, il mettoit „ ſouvent la main à ſa barbe, on ſema ce Diſtique ſuivant de luy (19):

„ *Quod timet & patulo promiſſam pectore barbam*
„ *Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet* (20)".

(19) Journal d'Henri III, *au* 26 *Jan* 1584 *pag. m.* 80.

(20) *Voiez* Martial, Epigramm. LXXXIX *Libri II.*

(*G*) *Par la conſtance avec laquelle il s'apliqua à ſurmonter les longues dificultez qu'il rencontra à la Cour de Rome.*] Je ne prétens point dire qu'il ſe roidit contre ces dificultez ſans jamais céder, je veux dire ſeulement qu'aiant attendu que le tems fût plus favorable, il renouvela ſes pourſuites juſques à ce que l'afaire fut concluë. Vous trouverez le détail de tout cela dans le récit que j'emprunte de Mr. Amelot de la Houſſaie (21). „ En 1596. „ le Roi avoit écrit au Pape en faveur de Renaud de „ Beaune Archevêque de Bourges, pour le faire transferer à l'Archevêché de Sens, & pour lui en obtenir le „ *gratis.* (*) Mais l'abſolution, que ce Prélat avoit donnée au Roi en l'Egliſe de l'Abbaye de S. Denis, & la „ propoſition faite au Clergé dans l'aſſemblée de Mantes, de créer un Patriarche en France, l'avoient rendu „ ſi odieux à la Cour de Rome, que le Pape ne vouloit „ point entendre parler de lui. Nôtre Cardinal (alors „ ſeulement Evêque de Rennes) eût beau repreſenter au „ Pape, & au Cardinal Aldobrandin, *que tel refus ou delai pourroit à la longue être interpreté, que pour avoir cet „ Archevêque tenu le parti du Roi: dont non ſeulement le „ Roi, mais auſſi tous les Princes, Prelats, Seigneurs, & Gentilhommes, qui l'avoient ſuivi, s'ofenſeroient; & ſembleroit, qu'il reſtât encore en l'eſprit de S. S. quelque memoire „ & trace des ofenſes & rancunes paſſées: que les mauvais „ raports, qu'on lui avoit faits n'étoient fondez ſur autre „ choſe, que ſur ce que ce Prelat avoit ſervi à la Religion „ Catolique, & à l'autorité du Saint Siége, par une voie „ plus courte & plus utile, que n'avoient fait ceux, qui, en „ penſant les conſerver, les euſſent ruinées toutes deux, s'ils „ en eûſſent été crus.* Tout cela ne les fléchit point, & le „ Pape excuſa ſa rigueur, par dire, que cette afaire ne „ paſſeroit jamais en Conſiſtoire; & que les Cardinaux „ s'y opoſeroient, & en prendroient ocaſion de penſer „ mal du Roi même. (†) Et les choſes en demeurérent „ là juſques à la promotion de Monſieur d'Oſſat, qui, „ pour obéir aux ordres du Roi, recommença la pourſuite de la tranſlation de Monſieur de Bourges dans les „ premiers jours de ſon Cardinalat. (‡) Mais le Pape lui „ répondit encore ſur le même ton, *Que s'il propoſoit l'afaire au Conſiſtoire, il y recevroit afront, étant bien averti, qu'il y avoit des Cardinaux, qui vouloient s'y oppoſer.* „ Et le Cardinal neveu ajoûta, *qu'il n'étoit pas même bon „ pour Monſieur de Bourges, que ſon afaire ſe propoſât en „ Conſiſtoire:* (‡‡) par où il donnoit à entendre, qu'il s'y „ diroit des choſes, dont il faloit lui épargner la honte. „ . . . . . Le Roy voyant l'extrême répugnance que le „ Pape avoit à gratifier l'Archevêque de Bourges, & que „ cete obligation lui coûteroit plus envers S. S. que la „ choſe ne valoit, ſe réſolut enfin à ſuivre le prudent „ conſeil du Cardinal de Florence . . . . . (22) & il ordonna à nôtre nouveau Cardinal (23) de dire au Pape, „ que *bien qu'il eût pluſieurs raiſons de deſirer l'expédition de „ l'Archevêché de Sens en la perſonne de Monſieur de Bourges, „ neanmoins, pour s'acomoder aux volontez de Sa Sainteté, „ il avoit délibéré de ne l'en plus importuner.* (**) Ainſi, „ le Pape fut délivré de cete pourſuite, qui lui déplaiſoit „ infiniment, pour les raiſons que j'ai dites; juſques au „ commencement de l'Ambaſſade du Comte de Bethune, „ qui eût ordre de la renouveller au bout de trois ans. Et „ le Cardinal d'Oſſat y travailla ſi puiſſamment avec lui, „ qu'ils obtinrent enfin tous deux la tranſlation de Monſieur „ de Bourges à l'Archevêché de Sens, qui fut expediée dans „ le Conſiſtoire du 29. d'Avril 1602 (‡‡) „.

(21) Amelot de la Houſſaie, Vie du Cardinal d'Oſſat, *pag.* 25, 26.

(*) *Lettre* 76 *&* 95.

(†) *Lettre* 95.

(‡) *Dans ſon Audience du* 19. *de Mars.*

(‡‡) *Lettre* 178.

(22) Amelot, *là-même, pag.* 27.

(23) *C'eſt-à-dire d'Oſſat.*

(**) *Lettre* 183.

(‡‡) *Lettres* 310. *&* 312.

SAMSON, Juge du Peuple de Dieu. Je ne raporterai pas ſon Hiſtoire: elle eſt connue de tout le monde; & on la peut lire dans Moreri, & plus amplement encore dans le Dictionaire de la Bible (*a*). Je remarquerai ſeulement une choſe qui me paroît fort ſinguliere. Quelques-uns veulent que par les paroles de l'Ecriture, qui nous aprenent que les Philiſtins le firent moudre, il faut entendre qu'ils le firent coucher avec leurs femmes (*A*), afin d'avoir de la race d'un ſi brave homme. L'Allégorie, que la Mothe le Vayer a trouvée dans les actions de ce Héros, eſt beaucoup plus ingénieuſe que véritable. Il veut qu'elles repréſentent le Philoſophe Sceptique (*b*).

(*a*) *Composé par Mr.* Simon, *Docteur en Théologie, & imprimé à Lion en* 1693.

(*b*) *Voiez ſon* Traité Sceptique ſur n'avoir pas le ſens commun, *au IX Tome de ſes Oeuvres, pag.* 286, *& ſuiv.*

(*A*) *Qu'ils le firent coucher avec leurs femmes.*] Selon cela on trouveroit une nouvelle conformité entre ſon Hiſtoire & celle d'Hercule. Quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr que le mot Hébreu, qui veut dire moudre, ſe prend quelquefois en un ſens obſcene. Ce que la Bible de Geneve a traduit au Livre de Job *que ma femme meule à un autre* (1), ſignifie ſelon la Vulgate, *que ma femme devienne la concubine d'un autre, ſcortum alterius ſit uxor mea.* Mais Job diroit-il la même choſe deux fois de ſuite, demandera-t-on? car il eſt clair que les paroles ſuivantes, *& que les autres ſe courbent ſur elle, & ſuper illam incurventur alii*, ſignifient la proſtitution. Il eſt clair qu'*incurvari* ſignifie la même choſe en cet endroit-là qu'*inclinare ſe* dans Plaute (2). Cette dificulté n'eſt rien, car tous les anciens Ecrivains, tant les ſacrez que les profanes, nous fourniſſent mille exemples de telles redites. Ces paroles des Lamentations de Jeremie (3) ſelon la Verſion de Geneve, *ils ont pris les jeunes gens pour moudre*, ſignifient ſelon la Vulgate, *ils ont abuſé impudiquement de la jeuneſſe, adoleſcentibus impudice uſi ſunt.* Mais voici un Paſſage de St. Jerôme raporté par Druſius qui nous donnera la preuve dont j'ai beſoin. *In tertio decimo commentariorum ſuper Jeſaiam cap.* 47. *ad locum*, Tolle molam, mole farinam, *ita ſcribit*, (Hieronymus) quia ſequitur denuda turpitudinem tuam, etiam mola ab Ebræis figuraliter intelligitur: quod ſcilicet in morem ſcorti victorum libidini pateat. Illudque quod in Judicum libro de Samſon ſcribitur, ad molam eum à Philiſtim eſſe damnatum, hoc ſignificare volunt, quòd pro ſobole robuſtiſſimorum virorum hoc in Allophylas mulieres facere ſit compulſus (4). Druſius obſerve (5) que *molere* en ce ſens obſcene ſignifie l'action du mâle, c'eſt pourquoi il fait une gloſe ſur les paroles de Job. *Molere in hoc ſenſu viris tribui ſolet. De lingua Latina loquor, in qua notiſſimum illud*, alienas permolere uxores (6). *Forſan apud Jobum paſſivè ſumendum*, molatur alteri, *ab altero, hoc eſt, ut ſenſus ſit, molat alter uxorem meam.* Je trouve bien raiſonnables ceux qui ne ſauroient ſe perſuader que les Philiſtins aient été aſſez débonnaires, pour ſe venger ſi humainement d'un homme qui avoit été leur fleau, & qu'ils haïſſoient comme la peſte. Un tel châtiment n'eût guere déplu à Samſon; car il aimoit fort les femmes: on l'eût bien nourri, bien entretenu, en un mot on l'eût traité comme l'on traite les ânes d'Aranjuez, & les étalons d'un haras. Il n'y auroit eu à craindre que la contrainte.

Nulla eſt tam facilis res, quin difficilis ſiet,
Quam invitus facias (7).

(1) Job, *Chap.* XXXI, *Verſ.* 10.

(2) *Pol iſtuc quidem omne jam ego uſurpabo domi. Nam jam inclinabo me cum liberta tua.* Plaut. in Perſa, *Act. IV, Sc. VIII.*

(3) *Chap. V, Verſ.* 12.

(4) Druſius, Quæſt. Ebraicar. *Libr. II, num.* 38, *pag. m.* 97. *Voiez* Petri Petiti Miſcellan. Obſervationes *Libr. III, Cap. II, pag.* 152 *& ſeq.*

(5) *Ubi ſuprà.*

(6) *Ces paroles ſont* d'Horace, Sat. II *Libri I, Verſ.* 33.

(7) Terent. Heautontim. *Act. IV, Sc. VI init.*

SANCHEZ (FRANÇOIS) Profeſſeur en Médecine à Toulouſe, né à Braga dans le Portugal, fut tranſporté à Bordeaux pendant ſon enfance par ſon pere, qui étoit un fort ſavant Médecin. Il voiagea en Italie, & s'arrêta quelque tems à Rome, d'où étant repaſſé en France il étudia à Montpellier, & y reçut le Doctorat en Médecine à l'âge de vingt-quatre ans. Les Guerres de Religion l'aiant contraint de ſortir de cette ville, il s'en alla à Toulouſe, où il enſeigna la Philoſophie pendant vingt-cinq ans, & la Médecine pendant onze années. Il mourut âgé de plus de ſoixante & dix ans. On voit ſa Vie à la tête de ſes Oeuvres (*a*) (*A*). C'étoit un grand Pyrrhonien,

(*a*) *Tiré de* Don Nicolas Antonio, Bibliothec. Scriptor. Hiſpan. *Tom. I, pag.* 362, 363.

(*A*) *On voit ſa Vie à la tête de ſes Oeuvres.*] L'Auteur de cette Vie nommé Raimond Delaſſus avoit été ſon Diſciple. La plupart des Ecrits de Sanchez roulent ſur la Médecine; ils furent imprimez à Touloufe *in* 4 l'an 1636.

rhonien, comme je le dis dans la Remarque. Il eſt fort loüé dans le Patiniana (*b*), ou l'on trouve qu'il étoit *né de Parens Juifs*, & qu'il mourut à Toulouſe *âgé de ſoixante & dix ans l'an* 1632.

(*b*) *Pag.* 72, 73, *Edit. de Paris* 1701.

On y joignit quatre Traitez de Philoſophie, qui furent reimprimez *in* 12 à Rotterdam l'an 1649. En voici les Titres, *Quod nihil ſcitur. De Divinatione per ſomnum ad Ariſtotelem. In Librum Ariſtotelis Phyſiognomicon Commentarius. De longitudine & brevitate vitæ.* Le Traité *Quod nihil ſcitur* (1) repréſente ingénieuſement & ſubtilement la vanité de ce qu'on apelle Sciences, Etude, compoſition de Livres &c. Il avoit paru avant l'Edition de toutes les Oeuvres de ſon Auteur; car j'aprens de Barthius qu'on réimprima en Allemagne l'an 1618 deux Diſſertations, l'une de Maturin Simonius Docteur Italien *de Litteris pereuntibus*, l'autre de François Sanchez Docteur Eſpagnol, *Quod nihil ſciatur* (2). Sanchez entendoit la Géométrie, & il fit des Objections à Clavius auſquelles il prétendit que ce Jéſuite n'avoit pas bien répondu (3).

(1) Jean Ulric Wildius *le réfuta dans des Theſes intitulées* Quod aliquid ſcitur, *ſoutenues à Leipſic l'an* 1664.

(2) Barthius in Statium, *Tom. I, pag.* 447.

(3) Delaſſus *in ejus* Vita, *apud* Nicol. Antonium, Biblioth. Scriptor. Hiſpan. *Tom. I, pag.* 363.

SANCHEZ (THOMAS) Jéſuite Eſpagnol, né à Cordoue l'an 1551, entra dans la Compagnie l'an 1567. L'auſtérité de ſa vie, ſa ſobriété, ſes macérations, ſon aplication à l'étude, ſa chaſteté, ſont des prodiges, ſi ce qu'Alegambe (*a*) & Sotuel (*b*) en racontent eſt véritable. Il mourut à Grenade le 19 de Mai 1610, & y fut enterré (*c*) magnifiquement (*d*). Son Erudition n'eſt pas douteuſe, il en a donné des preuves publiques dans le gros Volume qui fut imprimé à Genes l'an 1592 (*A*), & dans les quatre Volumes *in folio* qui parurent après ſa mort. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Ouvrage imprimé à Genes, & puis en bien d'autres villes, donnât autant de preuves de ſon jugement (*e*), que de ſon eſprit & de ſon ſavoir; car la témérité, qu'il a eue d'y expliquer une multitude incroiable de queſtions ſales & horribles, peut produire de grans deſordres. On s'en eſt plaint amérement (*B*), & tout ce qui a été dit pour ſa juſtification eſt foible

(*a*) *In* Bibliothec. Scriptor. Societ. Jeſu, *pag.* 436.

(*b*) *In ead.* Bibliothec. *pag.* 767.

(*c*) *Voiez la Remarque* (*C*), *Citation* (11).

(*d*) Alegambe & Sotuel, Bibliothec. Scriptor. Societ. Jeſu, *pag.* 436 & 767.

(*e*) *Voiez le Paſſage de* Petrus Aurelius *au commencement de la Rem.* (*B*).

(*A*) *Dans le gros Volume qui fut imprimé à Genes l'an* 1592.] Il traite à fond de ce qui concerne le Mariage. On prétend que Clement VIII déclara que jamais perſonne n'avoit examiné avec plus de diligence, ni éclairci avec plus d'exactitude, les Controverſes qui ſe raportent à ce Sacrement. *Vehementer admiratus eſt ſubtile hominis acumen, peracre judicium, raram perſpicuitatem, ſingularem & exquiſitam in rebus indagandis ſolertiam, in tradendis facillimam methodum, in evolvendis citandisque Auctoribus exactiſſimum & planè indefeſſum ſtudium; ſerioque pronunciavit, nullum unquam Scriptorem extitiſſe, qui dubias de Matrimonio controverſias uberiùs & accuratius enodaſſet* (1). Parmi tous ces grans éloges il n'y en a guere qui lui faſſe plus d'honneur, que celui qui ſe raporte à l'exactitude de citer. C'eſt un talent beaucoup plus rare que l'on ne penſe; & je ſuis bien aiſe que Don Nicolas Antonio en faſſe ce jugement: *Celebratur (ne id taceam quod minime vulgare eſt) inter alias dotes Thomæ diligentia quadam ſingularis in allegandis fideliter ſcriptoribus quorum teſtimoniis utitur* (2). Diverſes perſonnes ont abrégé ce gros Ouvrage *de Matrimonio*; les uns en rangeant les matieres ſelon l'ordre alphabétique (3), les autres en retenant l'arrangement de l'Auteur. Les autres Volumes de notre Sanchez contiennent, ou l'Explication des Préceptes du Décalogue, ou celle des Vœux Monaſtiques, ou celle de pluſieurs Queſtions de Juriſprudence.

(1) Nat. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. *pag.* 767.

(2) Nicol. Antonius, Biblioth. Scriptor. Hiſpan. *Tom. II, pag.* 252.

(3) *J'ai l'Abrégé qu'en donna ſelon l'ordre alphabétique* Emanuel Laurent Soares, *Prêtre de Liſbonne, l'an* 1621 in 12.

(*B*) *On s'en eſt plaint amérement.*] Voici un Paſſage de l'Abbé de Saint-Cyran: *Si de uberrima & ſubtiliſſima ſpurcitiarum omnigenarum ventilatione agitur, nemo unquam eam laudem Thomæ Sanchez eripiet, quin omnium primus, Sacramentum matrimonii cum tanta cogitationum ſermonisque licentia, imaginatione potius quam judicio duce, verſarit, quantam ante ipſum Eccleſia ab initio Chriſtiani nominis nec viderat, nec audierat* (4). Citons après cela les paroles d'un Miniſtre: „ Peut eſtre avés vous ouï parler d'un gros volume fait par Thomas Sanchez, *de Matrimonio*. Vous ne „ ſçauriez aborder une boutique de libraire à Anvers ou à „ Liege, que vous ne liſiés ce tiltre eſcrit en groſſes lettres. „ Ce livre eſt l'ouvrage d'un Jeſuïte, où tous les cas de „ conſcience concernant le Mariage ſont traittés. Il contient plus d'impuretés que tous les livres Italiens les plus „ infames. Voicy comme en parle le Clergé de France „ par l'un de ſes membres. Ce prodigieux volume (*) *de* „ *Matrimonio, contient un examen trés ſubtil de toutes les* „ *impuretés imaginables; c'eſt un cloaque qui renferme des* „ *choſes horribles & qu'on n'oſeroit dire. On l'apelle avec* „ *juſtice un ouvrage honteux, composé avec une curioſité* „ *énorme, horrible & odieux par la diligence & l'exactitude* „ *qui y regne, à penetrer dans des choſes monſtrueuſes, ſales,* „ *infames, & diaboliques. Il eſt impoſſible de comprendre comment un Autheur peut avoir renoncé à la pudeur jusqu'à* „ *pouvoir eſcrire un tel livre, puis qu'aujourd'huy un homme qui n'a pas deſpouillé toute honte patit effroyablement en* „ *le liſant.* Le reſte de la cenſure eſt encore plus fort, „ mais je ſoufre trop en la traduiſant. Cela n'eſt point „ vieux, car elle n'eſt que de l'an 1632 (5)". Je croi qu'on a tort d'attribuer cette Cenſure au Clergé de France; car cette Aſſemblée ne donna point ordre à Petrus Aurelius d'examiner cet Ouvrage, & d'en porter jugement au nom du Clergé. J'avoue qu'elle aprouva les Ecrits de Petrus Aurelius; mais néanmoins c'eſt s'exprimer peu exactement, que de ſoutenir qu'elle a dit par l'un de ſes membres tout ce qui ſe trouve dans ces Ecrits-là. Mr. Rivet ſe contente d'attribuer à la Sorbonne cette Cenſure, & cela même n'eſt point exact; car ſous pretexte que ce Corps de Théologiens donne ſon aprobation à un Livre où un certain Ouvrage eſt maltraité, on ne peut pas dire que la Sorbonne ait cenſuré cet Ouvrage. On ne dit cela que lors qu'elle procéde elle-même ſelon les formes contre quelque Livre, & qu'elle en qualifie les Propoſitions. Je ne penſe pas qu'elle ait jamais procédé de cette maniere contre le volume de Sanchez; & ſi elle l'avoit fait, je ne ſaurois croire que Theophile Raynaud l'eût oſé nier, comme il le nie dans ces paroles (6), *Volo per hanc occaſionem non ſilere, quàm iniquè ac malignè. . . . . . Thomas Sanches, laceratus ſit à quibusdam fori rabulis* (7), *quorum vitæ ſpurcitias, & fidem heteroclitam, alii jam pridem prodiderunt. Sed & heretici . . . magno hîc zelo concitantur, quod recèns admodum petulanter fecit Ludimagiſter Bernenſis Chriſtophorus Luthardus, ad parallelum Calvini cum priſcis hæreticis Simonianis: ſpurciloquia ſua in Sanchem,* MENDACITER *affingens Academiæ Pariſienſi.* Quoi qu'il en ſoit, citons le Miniſtre qui n'a point parlé exactement (8): *Hîc omittere non debeo & lectori meo invidere, laude digniſſimam Sorbonæ Pariſienſis Cenſuram in Librum Thomæ Sanchez prout ea habetur in* vindiciis Cenſuræ *à doctoribus Sorbonicis approbatis, & à Petro Aurelio editis, pag.* 517. *& ſeqq.* De illo opere Matrimoniali, *inquiunt*, dicere ſpeciatim poſſumus, eſſe opus non gloriandum, ſed pudendum; tàm immani curioſitate, tàm inviſâ in rebus ſpurciſſimis & infandis ſagacitate horrendum, ut mirum ſit pudoris alicujus hominem, ea ſinè rubore ſcripſiſſe, quæ quivis modeſtioris ingenii vix ſinè rubore legat. Portenta iſta ſunt, non ſcripta; animorum inſidiæ, non mentium ſubſidia, incentiva libidinum, ſchola flagitiorum, non honeſtæ diſciplinæ, non ſcientiæ Chriſtianæ inſtrumenta. Infœlix ſcientia, quæ omnes perdere, paucos juvare nata eſt. Quæ circà ſordes & ſterquilinia volvenda & revolvenda volutatur, ut ejus doctorem jure cum ſcarabæo conferas, vel cum iis qui latrinariam factitant (*α*).

§ (*α*) Avant l'Abbé de St. Cyran on s'étoit déjà plaint du Livre de Sanchez. Voici à ce ſujet un Paſſage fort curieux d'un Auteur qui n'eſt guere connu. „ Qui voudra ſçavoir la „ maiſtriſe & doctorerie [*de Paillardiſe*,] jusques où telle „ depravation eſt graduée, qu'il liſe Sanchez en ſon traicté *de* „ *Matrimonio*, lequel a voulu, non tant commenter comme „ ſurmonter, non tant reprendre que monſtrer la paillarde „ aſnerie de l'Arretin, jaçoit qu'il fuſt des plus verſés, & „ comme le Doyen des ingenieux de ceſte faculté. Mais il „ n'avoit mis ſon bras ſi avant, ni entré en tant de colloques à l'expreſſion des matieres exorbitantes de la penitencerie, comme Sanchez qui y paſſe le ſurpris de tous les „ autres: il regente toutes poſtures pour eſtaler les eſtalons „ au repere d'iniquité; horreur à le penſer. Les Dames „ quittent ſouvent les amours de Ronſard & d'Amadis, pour „ empoigner la Somme de Benedicti Cordelier (†): auſſi „ voit-on; chez tels hoſtes, les ſoubreſauts de lubricité mieux „ qu'en Rabelais, ni qu'en part du monde. Qu'elle apparence? que ces gens qui veulent faire croire qu'ils ſont des „ minieres de chaſteté, des puits ineſpuiſables de reiglement „ de pudicité, & cependant vòmir une telle cacochimie, „ une iliade de tant d'impuretés? Mais en bonne fòy eſt-ce „ à faire aux Preſtres de mettre leurs nez dedans les courtines du mariage, ou d'eſtre les ſecretaires de la negotiation „ de tout ce qui ſe paſſe en la bordelerie. Ils y fourrent la „ moëlle de leurs penſées, d'une freneſie ſi effrenée, qu'il „ n'y a rien de ſi affiné: ils feignent des cas, pluſtoſt metaphyſicalement que moralement excogitez. La poſſibilité „ de la plus ſuperlativement ſaffre & bruſlante lubricité n'oſeroit monter à tel eſtage. Vous voyez là dedans des ruſes „ de ceſte pourriture là, dequoy tous les piliers de bordel „ ne ſe fuſſent jamais adviſez: ceux qui en voudront dreſſer „ boutique, trouveront là dedans, & dequoy gaigner leur „ vie, & de quoy perdre leurs ames. Les eſcrits des payens „ n'ont jamais ſi licentieuſement penetré en ceſte abomination, comme ces beaux architectes financiers de luxure: „ ils ont furieuſement amplifié ſes dimentions, acquis beaucoup de novices qui eſtudient ſous eux. Ils en ont amorcé la practique, crayonné de nouvelles poſtures, enrichi „ de tablatures cyniquement excogitées & tres-iniquement „ publiées;

(4) Petrus Aurelius, *in* Vindiciis Cenſuræ.

(*) *Petrus Aurel. Vindic. Cenſura Facult.*

(5) Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, *Chap. IX, pag.* 150. *Edit.* in 4.

(6) Theophil. Raynaudus, de malis & bonis Libris, *num.* 85, *pag.* 53.

(7) *Dans ſon* Hoplotheca, *pag.* 362, *il parle ainſi:* Thomas Sanchez à plerisque fori rabulis ſpurcus audivit, quod in Opere de Matrimonio, librum nonum qui eſt de debito conjugali infecerit ſpurcitiis, & multa chartis commiſerit quæ abſque fœdo ſenſu & verecundiæ contradicatione, vix legi poſſint.

(8) Andr. Rivetus, Explicat. Decalogi, *Oper. Tom. I, pag.* 1400. *col.* 2.

(†) *Voiez la derniere Citation du Texte de cet Article.*

ble (*C*); & néanmoins il y a des Casuïstes qui continuent tous les jours à publier de pareilles saletez (*f*). Il

(*f*) *Voiez la* Censure du Livre d'Amadeus Guimenius faite par la Faculté de Théologie de Paris le 3 de Février 1665. *On y condamne plusieurs Propositions que l'on ne désigne que par leurs prémieres paroles, & qu'on n'oseroit traduire en François de peur d'offenser la modestie & la pudeur des oreilles chastes.*

„ publiées: jamais Venus n'a receu plus d'hommage d'aucun „ que de leur science. Le traicté de Sanchez est une vraye „ Bibliotheque de Venus: tels escrits ont fait & feront plus „ d'escholiers de paillardise que toute la penenceerie (†) de „ Rome n'en a fait ou fera de chasteté. Il y a bien mieux „ de quoy apprendre, qu'à fuir le peché: quand tous les „ autres livres de paillardise feroient finis & abismés, ils sont „ plus que tres suffisans pour la resusciter. Ils y ont en- „ chassé des formes, formalités, materialités, cathegories, „ transcendences, toutes fraisches, toutes nouvelles. La „ charnalité, la pedreastie (††), y est depeinte en sa peri- „ pherie. Si Horace ou Martial revenoient, ils feroient de „ belles Odes & Epigrammes sur ces operateurs qui les ont „ voulu sener (‡): en cinq cents Martiales ou Horaces, il „ n'y a tant à roigner, à chastrer, comme en une page de „ ce dernier Autheur (‡).

(†) *Je croi qu'il faut* Péniten-cerie.

(††) Pédérastie, *apparemment.*

(‡) *C'est-à-dire*, châtrer.

(‡) Franc Archer de la vraie Eglise, *pag.* 266, 267, 268.

Au reste, si un Livre si dangereux n'a point été censuré, ni par l'Assemblée du Clergé de France comme le dit Mr. Jurieu, ni par la Faculté de Théologie de Paris comme le prétend Mr. Rivet, il a été au moins défendu par un célèbre Magistrat; & cela lui est extrémement honorable. Cela paroit par les paroles suivantes: *Thomas Sanchez ne s'y est point oublié* (à peupler les Cas de Conscience d'une infinité d'impuretez détestables); *car il en a tellement farci son Livre* de Matrimonio, *qu'il est mémorable en telle matiere de Caresme-prenant par dessus tous ceux qui les ont jamais célébrées . . . . Une des dignes actions de Mr. le President le Jay, lorsqu'il estoit Lieutenant Civil à Paris, ce fut d'en avoir fait la perquisition & defense aux Libraires de Paris d'en avoir* à peine *de la hart* (‡‡). Ces paroles, ainsi que tout le long Passage qui les précede, sont tirées d'un Ouvrage fort rare, intitulé *Le Franc-Archer de la vraye Eglise contre les Abus & Enormitez de la fausse*, composé par Antoine Fusi, & imprimé en 1619 *in* 8. REM. CRIT.

(‡‡) *Là-même, pag.* 867, 868.

(*C*) *Tout ce qui a été dit pour sa justification est foible.*] Les Censeurs de cet Ecrivain peuvent prétendre deux choses. L'une qu'il n'a pu répandre sur le papier un si grand détail d'impuretez sans être impudique: *Extant inter alia nonnullorum Jesuitarum de his argumentis scripta, in quibus explicantur talia, quæ vix diabolus ipse, studium omne adhibendo, suggerere posset: ubi non solùm genera, species, sed & modos omnes, objecta, subjecta, circumstantias, ita minutatim examinant, ut nemo sanus ea profecta fuisse judicet à mente purâ & castâ. Inter quos eminet Thomas Sanchez Hispanus Jesuïta, in prolixo tractatu* de matrimonio (9). L'autre qu'il n'a pu communiquer au public la connoissance de tant de déréglemens monstrueux, sans faire un grand préjudice aux bonnes mœurs: étant certain que plusieurs personnes se portent à ces abominations, quand elles aprenent qu'on les pratique. Il faut donc qu'un homme sage, & zélé pour le salut de son prochain, évite soigneusement de faire conoître les saletez qu'il découvre dans le Tribunal de la Confession; car on doit être assûré que ceux qui n'en savent rien, s'en abstiendront beaucoup mieux que ceux qui en savent l'énormité, & la turpitude.

(9) Andr. Rivetus, Explicat. Decalogi, *Oper. Tom. I, pag.* 1400. *col.* 2.

Sur la prémiere de ces deux Accusations, les Amis de Sanchez répondent que c'étoit un homme d'une vertu admirable, & d'une parfaite chasteté. Sa virginité immaculée l'accompagna jusques au tombeau, disent-ils, & le jour qu'on l'enterra chacun s'empressoit ou de baiser, ou de faire toucher à son rosaire ce cadavre couvert de fleurs, & tout brillant d'une beauté virginale (10). *Ad communis parentis funus (sic eum vocabant) advenit Illustrissimus Archiepiscopus, gravissimusque Senatus Regius: confluxere sacrorum Ordinum viri Religiosi; urbis universa Nobilitas, & promiscua plebis innumera multitudo, qui defuncti corpus floribus conspersum, & eximiâ quâdam specie ac virginali nitore micans certatim conabantur vel rosariis contingere, vel osculis suppliciter venerari* (11). Ils nous renvoient à quelques Auteurs qui ont loüé la pureté de sa vie. *Ejus innocentiam & vitam purissimam exhibent Crombetius l.* 2. *de studio perfect. cap.* 12. *& Joannes Bourghesius l. cui titulus est* Societas JESU, Deiparæ sacra *cap.* 20 (12). C'est nous dire que son esprit & son imagination se remplissoient de ces vilaines matieres, sans que son cœur & son corps en sentissent la contagion. Bien des gens se persuadent que cela n'est guere moins difficile, que d'être comme les enfans Hébreux dans la fournaise de Babylone sans se brûler. Mais après tout il ne feroit pas impossible que l'horreur que l'on concevroit pour ces abus exécrables du mariage, & le desir de les corriger, conservassent l'innocence d'un Auteur qui se vautreroit dans ces ordures, d'un Auteur, dis-je, dont l'âge, le tempérament, & l'éducation, seroient de puissants préservatifs contre les souillures de la chair. On a lieu de croire que des Auteurs qui s'amusent trop aux explications des Priapées, & des endroits sales de Catulle & de Martial, ne sont pas fort chastes; & il n'est que trop certain qu'il y a eu des Commentateurs qui ne se sont arrêtez sur ces matieres, & qui ne les ont aprofondies, & curieusement épluchées, que parce qu'ils étoient fort impudiques. Cependant on ne doit pas faire de cela une regle générale; car le desir d'étaler beaucoup de lecture, & un savoir peu commun, est bien capable d'engager un Humaniste à commenter amplement les Poëtes dont j'ai parlé. Les prémieres lectures de ces Poësies donnent de vives atteintes à la vertu, & sur tout à celle des jeunes gens: peu-à-peu on s'y endurcit, & il y a tel Critique qui après avoir lu diverses fois Catulle & Martial, ou pour y chercher l'éclaircissement de quelque vieille coutume, ou pour les orner d'un Commentaire, n'est non plus ému de leurs saletez, que s'il lisoit un Aphorisme d'Hippocrate. Il arrive à ces Critiques ce qui arrive aux Médecins & aux Chirurgiens, qui à force de manier des ulceres, & de se trouver exposez à de mauvaises odeurs, se font une habitude de n'en être point incommodez. Dieu veuille que les Confesseurs & les Casuïstes, dont les oreilles sont l'égout de toutes les immondices de la vie humaine, se puissent vanter d'un tel endurcissement. Il n'y en a que trop sans doute qui n'y parviennent jamais, & dont la vertu fait naufrage à l'ouïe des déréglemens de leurs pénitentes. Mais cela ne tire point à conséquence contre celui-ci ou celui-là en particulier; c'est pourquoi nous serions fort téméraires, si nous assûrions que Thomas Sanchez ne possédoit pas cette insensibilité; & qu'il s'infectoit des ordures très-puantes qu'il remuoit avec tant d'aplication: & après tout il a une excuse que les plus chastes Commentateurs des Catalectes ne sauroient avoir; car il peut dire qu'il n'a mis la main à ces vilenies, que pour tâcher d'en purger le monde. C'est par là que l'on s'efforce de répondre à la seconde Accusation, beaucoup plus embarrassante que la prémiere.

(10) *Homo vitæ purissimæ innocentissimeque acta, & nulla unquam graviori labe contaminatæ. . . . Castimoniæ tantum decus, ut virginitatis florem in tumulum intulerit.* Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. Jesu, *pag.* 252. *Sanchem, hominem sanctissima vita & perpetuo virginitatis candore nitentem, ut graves scriptores prodiderunt.* Th. Raynaud de bonis & malis Libris, *pag.* 57.

(11) Sotuel, *ibid.*

(12) Theophil. Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie III, Cap. X, pag.* 362.

J'ai dit ailleurs (13) ce que l'on allegue pour justifier Albert le Grand qui se trouve dans le même cas. Ses Amis prétendent qu'il faut qu'il y ait des Livres où les Confesseurs puissent rencontrer les instructions nécessaires, contre les desordres dont on leur fait confidence: & qu'ainsi un grand Docteur comme lui a dû écrire là-dessus. C'est ce qu'on répond aussi en faveur de Sanchez. Les questions sales, & les impudicitez énormes, qu'il examine si exactement, nous dit-on, servent de beaucoup aux Directeurs de conscience. Il ne faut donc point s'en scandaliser: trouve-t-on mauvais qu'un Médecin pour le bien de ses malades remue leurs excrémens? Cette considération détermina les Jésuites à ne point ôter du Livre de Sanchez les obscénitez dont on se plaignoit. L'un d'eux exposa entre autres choses, qu'aiant à juger l'une des plus impures matieres qui s'y voient, il n'eut jamais pu résoudre les difficultez insurmontables qui se présentoient, s'il n'eût eu les solutions de cet Auteur. *Fuisse autem eam de Matrimonio scriptionem necessariam, audire memini ex homine & probatorum morum severitate, & eruditione clarissimo, P. Valerio Reginaldo. Is cùm in quadam Provinciali Congregatione, à nonnullis meticulosis propositum esset ut opus Patris Thomæ Sanchez de Matrimonio truncaretur ea tractatione, cujus fœtor toties pro tribunalibus à malevolis Causidicis extra causam ingestus erat; graviter contestatus est, nihil esse in eo opere conscientiarum duntaxat arbitris conscripto, quod offensionem meritò moveret. Cùm non modò apud Jurisperitos, (Tiraquellum præsertim in legibus Connubialibus,) tetriora absque necessitate ad merum curiositatis pabulum legantur, sed etiam apud alios de Matrimonio Scriptores, nec non apud Summistas eadem occurrant; quæ omnia Lybitinæ addicere, & impossibile & damnosum foret. Apud Sanchem certè, quod maximè spurcum ac vel lectu fœdum videri poterat, sibi aliquando ad dijudicandum fuisse propositum; & nisi ex eo Autore enodationem habuisset, salebras sibi inexpedibiles fuisse futuras. Itaque non plus offendi quemquam debere, ea fœtidorum dubiorum tractatione ad directionem pœnitentium necessaria, quàm succenseamus, cum Medici olida ejectamenta in agri bonum & curationem emovent* (14). L'Abbé de Saint-Cyran, sous le nom de Petrus Aurelius, avoit réfuté par avance cette mauvaise raison. Il soutint que cet Ouvrage pouvoit faire de très-grans maux, & ne pouvoit rendre que peu de service. En étalant aux yeux du public une infinité de lascivetez infames qui se commettent dans le lit nuptial, on scandalise les bonnes ames, on excite la curiosité des uns, la lubricité des autres, &c. Que si les Directeurs de conscience ont à prononcer sur de tels faits, il vaut bien mieux qu'ils recourent à la vive voix des Docteurs qu'à un Ouvrage public, où il est bien mal aisé de rencontrer, selon les mêmes circonstances, le cas dont il est question. Il faut avouër que cette Remarque est bien solide. Les Catholiques Romains ont eu grand tort de n'imiter pas les Sectes de l'ancienne Philosophie, où l'on n'enseignoit jamais par écrit tout le Systême: on en reservoit une partie pour être enseignée de vive voix aux Disciples favoris. Celle-là ne se conservoit que par tradition. Le Pape auroit dû défendre aux Casuïstes de rien imprimer touchant les cas de luxure: il auroit dû faire ensorte que l'instruction des Confesseurs, soit à l'égard des demandes, soit à l'égard des pénitences sur ce grand chapitre, se communiquât des uns aux autres en particulier, ou tout au plus en manuscrit sous le sceau d'un grand secret. Citons Petrus Aurelius. *Modestiores fuerunt semper Ecclesiastici tractatores. . . . Nec tanti fecerunt ancipitem istam & periculosam conjugalium arcanorum, flagitiorum, piaculorumque scientiam. Maluerunt ista nesciri à paucis, quorum fortè interesset, quàm sciri à plurimis ad pestilentissimæ curiositatis illecebram, ad cupiditatum fomi-*

(13) *Voiez l'Article* ALBERT, *Rem.* (*D*).

(14) Theophil. Raynaud. Hoplotheca, *ibid. pag.* 362.

Il y a long tems qu'ils le font, & c'est une chose déplorable que de voir que les Courtisans, qui avoient le plus rempli leur mémoire de toutes sortes de Contes en ce genre-là, aient cité comme un repertoire le " *Summa Benedicti*, qui est un Cordelier Docteur, qui a très-bien escrit de tous les „ pechez & monstre qu'il a beaucoup veu, & leu (*g*)". Cet Ouvrage de Bénédicti a été traduit en François: on le publia en cette Langue à Lion l'an 1584 (*h*), & à Paris l'an 1602, de quoi l'on auroit bien pu se passer.

(*g*) Brantome, Dames Galantes, *Tom. I, pag. m.* 51. *Voiez aussi pag.* 185.

(*h*) Du Verdier Vauprivas, Bibliotheque Françoise, *pag.* 651.

fomitem, ad publicum dedecus, dùm promiscuè, maximis voluminibus, ante ora omnium propositis, explicantur. Nam & rarò usu venit ut talium nefandorum cognitione sit opus; & cùm usu venit, tutius viri probi, Ecclesiasticarum rerum peritiores consuluntur, qui ista ex æquo & bono, & ex Ecclesiastica disciplina comparatione dijudicent, quàm ex libro quopiam publicè noxio aut periculoso, ubi aliquid generatim tantùm, aut obscurè, aut à præsenti negotio remotè, ut ferè accidit, scriptum sit, quæstionis fortassè diversissima expositio privato cujusque judicio repetatur. Atque ita hactenus observarat Ecclesia, donec Thomas Sanchez superiorum seculorum castiorem modestioremque consuetudinem spernens, prodigioso volumine, velut CLOACA *ingenti, fœda infandaque convolvit* (15).

Les autres raisons de Theophile Raynaud ne sont pas meilleures. Il cite (16) de longs Passages de Saint Chrysostome, qui prouvent que ce Pere de l'Eglise a représenté vivement & naïvement les impuretez infames de ce tems-là. Il fait voir (17) que saint Epiphane a décrit de la même sorte les saletez des Gnostiques, & que saint Cyrille s'est servi de la même liberté pour décrire celles des Manichéens. Ils soutiennent qu'Hincmar dans l'Ouvrage sur le divorce de Lothaire & de Telberge, a parlé plus salement que Thomas Sanchez (18). Il dit que les excuses que saint Chrysostome, saint Epiphane, saint Cyrille, & Hincmar ont faites à leurs Auditeurs ou à leurs Lecteurs, peuvent servir d'Apologie à son confrere. Il raporte ce que Raoul de Flavigni a observé, contre la fausse délicatesse de ceux qui blâmoient les termes sales dont Moïse s'est servi dans le Lévitique (19). Mais il est si facile de s'apercevoir de la différence qui se trouve entre ces exemples, & la conduite de l'Ecrivain Espagnol, que je ne m'amuse pas à donner des preuves de la foiblesse, ou de l'inutilité de ce parallêle. Chacun s'aperçoit aisément que les mêmes choses, qui sont permises à ceux qui savent un fait que les recherches des Historiens, ou les procédures juridiques ont manifesté, doivent être défendues à ceux qui ne le conoissent que par le moien de la Confession auriculaire. Les anciens Peres ont dû jouïr de la liberté de faire savoir les déréglemens exécrables des Hérétiques. Hincmar a pu composer une Relation sur la conduite très-impure d'une Reine répudiée, & dès qu'une fois le vice est attesté ou par l'Histoire ou par des Procès verbaux, les Auteurs ont droit de le raporter, si cela vient à propos; mais quant aux vices qui ne se revelent qu'aux Confesseurs, il en faut user d'une autre maniere. Je laisse ce que bien des gens ne manqueroient pas de dire, qu'il n'y a point aujourd'hui de fameux Prédicateur qui osât prendre à cet égard la liberté que saint Chrysostome & saint Cyrille se sont donnée, & que si quelque Ecrivain de l'ancienne Eglise doit être imité là-dessus, c'est Salvien dont Theophile Raynaud allegue ces belles paroles: *Quæ quidem omnia tam flagitiosa sunt, ut etiam explicare ea quispiam atque eloqui salvo pudore non valeat. Quis enim integro verecundiæ statu, dicere queat illas vocum ac verborum obscœnitates, illas motuum turpitudines, illas gestuum fœditates? quæ quanti sint criminis, vel hinc intelligi potest, quod & relationem sui interdicunt. Nonnulla quippe etiam maxima scelera, incolumi honestate referentis, & nominari & argui possunt, ut homicidium, latrocinium, adulterium, sacrilegium, ceteraque in hunc modum: sola theatrorum impuritates sunt, quæ honestè non possunt vel accusari: ita nova in coarguendâ earum turpitudinum probrositate res evenit arguenti: ut cùm absque dubio honestus sit qui accusare ea velit, honestate tamen integra, ea loqui & accusare non possit* (20). Voilà l'opinion de Salvien touchant les impuretez du Théatre: il faloit avoir de l'honneur, & de la pudeur, pour les condamner; mais il eût falu avoir de l'impudence pour les décrire (21). C'est le modele que Sanchez & plusieurs autres Casuïstes se devoient donner. Je dis plusieurs autres; car il n'est ni le prémier, ni le dernier, qui ait écrit de cette maniere (22). Voiez Mr. Jurieu dans l'Apologie des Réformateurs au Chapitre que j'ai cité. Concluons que c'est une chose bien blâmable & bien déplorable, qu'il y ait tant de Livres de cette nature; mais il est infiniment plus déplorable que les saletez qu'ils contiennent soient des crimes effectifs. Les Scholastiques se sont tant plûs à subtiliser, que même dans les matieres de Morale, ils ont agité des questions fort inutiles, & des faits qui n'arrivent point; & vous voiez à tout moment les Casuïstes distinguer entre la pratique & la théorie, & se proposer des cas métaphysiques & imaginaires. Ce fut aparemment l'une des raisons qui firent juger à Mr. Rivet, que les infamies qui se lisent dans Thomas Sanchez avoient été inventées par cet Auteur: c'est pourquoi se trouvant à Aix la Chapelle avec un Jésuite, il lui dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner qu'un homme, qui avoit fait vœu de continence, supposât des abominations qui ne se pratiquoient pas. Je voi bien, lui répondit le Jésuite, que vous n'avez jamais été assis aux Confessionaux: on y entend des énormitez plus atroces & plus sales que celles-là, desorte qu'il est nécessaire que les Confesseurs soient munis d'une tablature, sur quoi ils se puissent régler pour imposer des pénitences. Mr. Rivet repliqua en souriant, il est bien étrange que vous vous glorifiïez si fort de la sainteté de votre Eglise, puis que selon votre aveu il s'y pratique des choses dont les Paiens mêmes ignoroient le nom. *Hæc ego cum ante aliquot annos objicerem Jesuitæ cuidam Aquisgrani, adderemque me non existimare reperiri exempla talium abominationum, meque valde mirari ab homine castitatem professo fuisse excogitatas: Regerebat, me nunquam fuisse admotum audiendis confessionibus, atrociora multò & spurciora sæpissimè audiri ab ore confitentium, ut necessariò opus sit confessarios instirui super istis, ni velint hærere talibus occurrentibus peccatis, juxta quæ est injungenda pœnitentia. Subridens, dicebam, mirum igitur esse quod tantopere gloriarentur de sanctitate Ecclesiæ suæ, in quâ, & sæpe, ut ille fatebatur, ea perpetrarentur, quæ apud Ethnicos ne nominata quidem fuerant* (23). Nous ne pouvons pas conoître les petits secrets domestiques des anciens Paiens, comme l'on conoît ceux des païs à Confession auriculaire: ainsi l'on ne sauroit bien répondre si le mariage a été aussi brutalement deshonoré parmi les Paiens, qu'il l'est parmi les Chrétiens; mais du moins est-il probable que les Infideles ne surpassoient point à cet égard plusieurs personnes persuadées de tous les dogmes de l'Evangile. Ceux pour qui le Livre de Sanchez est fait sont des gens qui se confessent, & qui subissent la pénitence que leur Confesseur leur impose. Ils croient donc ce que l'Ecriture nous enseigne du Paradis & de l'Enfer: ils croient le Purgatoire, & les autres dogmes de la Communion de Rome; & les voilà au milieu de cette persuasion tout plongez dans des ordures abominables, qu'on ne peut nommer, & qui attirent de cruels reproches sur la tête des Auteurs qui osent en faire mention. Je remarque cela contre ceux qui se persuadent que la corruption des mœurs procede de ce que l'on doute, ou de ce que l'on ignore qu'il y ait une autre vie après celle-ci.

(15) Petrus Aurelius, *in* Vindiciis Censuræ, *apud* Andr. Rivetum, Operum *Tom. III, pag.* 1400, *col.* 1.

(16) Theophil. Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie III, Cap. X, pag.* 362, 363.

(17) *Ibidem, pag* 364.

(18) *Coactus est stylum demittere in spurcitias longe fœdiores quam uspiam apud Sanchem leguntur.* Theophil. Raynaud. de malis & bonis Libris, *pag.* 53. *Voiez aussi son* Hoplotheca, *pag.* 363.

(19) *Idem,* Hoplotheca, *pag.* 364, *&* de malis Libris, *pag.* 56.

(20) Salvianus de Providentia, *Libr. VI, pag. m.* 199, 200.

(21) *Apliquez ici ces paroles de* Ciceron, Philipp. II *contre Marc Antoine*, Tu eo liberior quod ea in te admisisti quæ à verecundo inimico audire non posses. *Voiez l'usage qui a été fait de ces paroles dans la* Cabale Chimérique, *pag.* 194 *de la* 2 *Edit.*

(22) *Ita factum videmus ante Sanchem, ac post eum à quampluribus, ut mirum sit hunc æstum efferbuisse in unum Sanchem.* Raynaud Hoplotheca, *pag.* 364.

(23) Rivet, in Decalog. *ad Vers.* 13, *Oper. Tom. I, pag.* 1400, *col.* 1.

SANDERUS, ou SANDERS (Nicolas)

SANDERUS, ou SANDERS (Nicolas) Prêtre Anglois, mais non pas Jésuite comme quelques-uns l'ont dit (*A*), témoigna un zele ardent pour les intérêts du Pape, & il finit même misérablement ses jours dans une espece de Mission militaire en Irlande où il étoit allé pour encourager les Catholiques qui avoient pris les armes contre la Reine Elizabeth (*B*). Je ne donne

(*A*) *Il étoit Prêtre .... mais non pas Jésuite, comme quelques-uns l'ont dit.*] On avoit été de ceux-là dans les Nouvelles de la République des Lettres (1); mais cette faute, où l'on avoit été entrainé par des guides que l'on pouvoit croire bons, fut corrigée peu après (2). On avoit vu que du Moulin donne à Sanderus la qualité de Jésuite (3), & l'on avoit lu ces paroles dans un Ouvrage de Mr. Daillé: *Richard Crakanthorp l'un* des Doctes Ecrivains Anglois, *dit que le Jesuite Sanderus n'eut point de honte de publier cette fable le premier* (4); c'est à dire que la Reine Elizabeth fut créée Chef de l'Eglise. On avoit vu que Schoockius voulant donner un exemple des impostures Jésuitiques allegue ce que le Jésuite Sanderus a écrit sur la naissance de la Reine Elizabeth (5).

(*B*) *Il finit misérablement ses jours dans une espece de Mission militaire en Irlande, où il étoit allé pour encourager les Catholiques ...... contre la Reine Elizabeth.*] Edouard Rishton son compatriote faisant imprimer l'Histoire du Schisme d'Angleterre y mit une petite Préface où il dit ceci: *Comme ledit Sander pour le grand zele, qu'il avoit du salut des ames de ses concitains Anglois, se fust retiré des Espaignes en Hibernie, pour consoler les Catholiques affligez, lesquelz avoient prins les armes pour la Religion (auquel saint œuvre peu de temps apres il rendit son esprit bien heureux à son Createur, pour les continuelz travaulx, souffrance, indisposition de l'air & du lieu, la disette des choses necessaires, & autres difficultez & miseres) delaissa ceste œuvre du Schisme d'Angleterre.* On met à la marge qu'il mourut l'an 1581. Je me suis servi de l'ancienne Version Françoise, & non pas de celle de Mr. Maucroix. On trouve dans Cambden que le mauvais succès de la Rebellion fit perdre l'esprit à Sanderus, qui se voiant abandonné erra par les bois & les montagnes, & mourut de faim l'an 1583. Cambden fait là-dessus une réfléxion, que la Justice divine, s'il est permis d'en juger, ferma par la faim une bouche qui avoit été toujours ouverte pour prêcher la révolte, & pour publier,

(1) *Mois de Nov.* 1685, *Art. VI, pag.* 1238 *de la* 1 *Edition.*

(2) *Dans la* 2 *Edition, pag.* 1250.

(3) Du Moulin, Défense du Roi de la Grand' Bretagne, *pag.* 45 *Edit. de Geneve* 1631.

(4) Daillé, Réplique à Adam & à Cottibi, *Part. II, pag.* 78.

(5) Schook, de Fabula Hamel. *pag. m.* 222.

donne point son Article; car on le peut rencontrer, non seulement dans le Dictionaire de Moreri, mais aussi dans d'autres Livres qui sont entre les mains de tout le monde (*a*). Je dirai seulement quelque chose de son Histoire du Schisme d'Angleterre (*C*). C'est un Livre où il y a beaucoup de passion & très-peu d'exactitude, deux qualitez qui vont ordinairement de compagnie. On reprocha

(*a*) *Dans l*'Histoire du Divorce de Henri VIII, par Mr. le Grand, *Tom. II*, *pag.* 7 *& suiv. & dans les* Anti *de Mr.* Baillet, *Article* 159.

blier des calomnies. *Inter quos* (Sacerdotes) *facile primus erat Nicholaus Sanderus Anglus, qui fame eodem fere momento miserrimè periit, cum derelictus, & ex adverso rebellionis successu mente motus, per sylvas, saltus, & montes errabundus nullum reperiret solatium. In ejus pera deprehensa erant Orationes quædam & Epistolæ ad rebelles confirmandos conscriptæ, amplis à Pontifice Rom. & Hispano promissis refertæ. Ita divina Justitia, (si fas sit judicare) os illud ad rebelliones concitandas, & calumnias cum mendaciis eructandas semper apertum, fame obstruxit. Ille enim primus omnium horrendum illud (ut alia taceam) contra matris Elizabethæ natales mendacium conflavit, quod nemo temporibus illis, recenti in eam Pontificiorum odio novit, Anglia totis XL postea annis non audivit, temporum ratio falsitatis & vanitatis liquidissimè convincit, & ipse sui immemor quod mendacem non opportuit, plane coarguit* (6). Consultez Mr. Burnet (7), qui vous aprendra les relations diférentes qui ont été faites de la mort de ce personnage.

(*C*) *Je dirai quelque chose de son Histoire du Schisme d'Angleterre.*] Il l'acheva en Espagne; mais il n'y avoit pas mis encore la derniere main, parce *qu'il estoit presque continuellement detenu d'autres occupations, comme aussi d'autres escrits* (8). Cependant il y en avoit quelques Copies en Espagne & en Italie, & il ne fut point malaisé à Rishton d'en recouvrer une lors que les instances d'un de ses amis (9) lui eurent fait prendre la résolution de publier cette Histoire (10). *J'ai releu*, dit-il, *entierement le dit œuvre, & ay corrigé quelques lieux, qui avoient esté ou corrompus & depravez par la faulte des escrivains, ou non assez expliquez par l'Autheur, pour la haste qu'il avoit. Et à fin que le fil & l'ordre de l'histoire fust mieux retenu, j'ay retranché quelques choses, qui sembloient estre embrouillées par trop longues disputes: comme aussi j'en ay adjouté beaucoup qui defailloient, & principalement depuis la mort de M. Sander. Et pour autant que la grosseur & masse de l'œuvre ne sembloit pas si grande, j'ay comprins le tout soubs le tiltre d'un seul livre: & finalement estant ainsi correct, l'ay baillé à mon dit amy M. Josse, avec ceste Epistre à fin qu'il l'envoyast à son Imprimeur, qui le disiroit de si grande affection* (11). Voilà comment la prémiere Edition fut faite; c'est celle de Cologne 1585. Rishton n'eut aucune part aux suivantes où l'on ajouta beaucoup de choses (12); car il mourut la même année à Sainte Menehou (13). Cet Ouvrage de Sanderus eut un tel debit qu'on le réimprima à Rome l'an 1586, & qu'un Libraire d'Ingolstad (14) contrefit tout aussi-tot l'Edition de Rome. Il date son Epitre Dédicatoire à l'Archeveque de Saltzbourg le 5 de Novembre 1586: ce qui me fait juger que son Edition parut cette année-là, & que l'Exemplaire dont je me sers qui porte au Titre l'an 1588 est d'une seconde Edition d'Ingolstad. Notez que dans l'Edition de Rome l'Ouvrage contient III Livres selon la division de Sanderus avec les Passages que Rishton avoit retranchez. Mr. le Grand observe (15) que les Editions de Rome, & d'Ingolstad, *sont si differentes de la premiere qu'on peut dire que c'est un nouvel Ouvrage*; & il prétend (16) qu'*on n'en a encore point vu de meilleure* que la prémiere. On en fit d'autres à Cologne l'an 1610, & l'an 1628. Celle-ci est la plus ample de toutes; car on y joignit plusieurs choses qui furent tirées d'un Livre de Ribadeneira sur le même sujet.

Un homme qui ne désigna son nom que par les lettres initiales J. T. A. C. mit en François cet Ouvrage de Sanderus la même année qu'on l'eut publié à Cologne, je veux dire en 1585; *mais depuis*, ajoute-t-il, cette Histoire *ayant esté augmentée à Rome avec permission l'an* 1586, *& m'estant envoyée depuis quelques mois, je l'ay r'accommodée & mise en nostre Langue Françoise.* L'Avertissement où il parle de la sorte est daté du 9 de Juillet 1587. Cette Traduction fut imprimée l'an 1587 *in* 8. On ne remarque point en quel lieu; mais le Titre nous aprend qu'on l'imprima *par le commandement de Monseigneur Illust. Reverend. Cardinal de Vaudemont à la requeste de certains Gentilhommes Anglois refugiez pour la foi Catholique.* J'ai veu une autre Version Françoise imprimée l'an 1587 *in* 8. Elle est fort diférente de celle-là: je n'en juge point ainsi parce que les paroles qui sont au Titre de l'une ne sont point au Titre de l'autre, ou parce que la Préface signée J. T. A. C. & datée du 9 de Juillet 1587 se trouve dans l'une & non pas dans l'autre. Ce ne sont pas là des preuves d'une diférence d'Edition. Les Libraires changent quelquefois toutes les prémieres pages sans réimprimer le corps du Livre. Mais voici mes preuves: on n'en sauroit donner de plus convaincantes qu'elles le sont. La Version imprimée *par le commandement du Cardinal de Vaudemont* contient 281 feuillets, l'autre en contient 296 quoi qu'elle soit imprimée en plus petits caracteres. J'ai trouvé dans celle-ci plusieurs Passages autrement traduits que dans celle-là. J'en vais donner un exemple. On lit au feuillet 187 de la Version qui ne contient pas la Préface signée J. T. A. C., que Millon Coverdale étant allé à Oxford monta en Chaire pour discourir sur l'Eucharistie, & parce qu'on railloit de ce qu'il menoit avec lui *sororem quamdam suam*, il reprit aigrement *qui in eum stomachati fuissent quod vas commoditatis haberet (ita enim suam meretriculam appellabat) ceux qui s'estoient moquez de luy à cause qu'il avoit tousiours avec luy son vaisseau d'aisement (car il appelloit ainsi sa putain.)* Voici les termes de l'autre Version au feuillet 166 (17): „ Milon Coverdal . . . . . ayant entendu que l'Université „ d'Oxfort estoit merveilleusement addonnee à la foy Catholique, & que pour chose du monde elle ne l'abandonneroit, pour embrasser l'heresie: & que oultre cela „ il y en avoit eu aucuns, qui le borcardoient, de ce „ qu'il menoit avec soy quelque sienne sœur la part qu'il „ allast, se promettant beaucoup de soymesmes, & se persuadant qu'il pourroit seduire beaucoup de personnes, s'en „ vint à Oxfort, il monte en chaire, chacun se rend fort „ attentif. . . . Parquoy apres qu'il eust devant toutes choses reprins aigrement ceux qui se faschoient contre luy, „ de ce qu'il avoit le vaisseau de commodité (car ainsi „ appelloit il sa petite paillarde) il adjouta, que &c ".

Le style de ces deux Versions est fort grossier & barbare, eu égard même à ce tems-là: l'Auteur qui s'est désigné par les Lettres initales J. T. A. C. se rend justice, quand il avoue qu'il a eu *plus tost esgard au sens & intelligence, ou corruption de* Sanderus, *qu'à une parade & agencement de paroles mignardes, se contentant d'estre entendu de ceux qui considerent plus tost la moëlle & la verité de l'Histoire qu'ilz ne font les ornemens & figures de Rhetorique.* Il faut pourtant convenir qu'il y a moins de barbarie dans sa Version que dans l'autre, & moins de Passages mal entendus, car par exemple il n'a point bronché sur celui-ci comme l'on y bronche dans l'autre Version. „ La riviere de Tamese qui arrose la Cité de Londres, le 17 jour de Decembre 1550, en moins de neuf heures, fit son flux & „ reflux par trois fois outre sa coustume. En la mesme „ année s'espandit par toute l'Angleterre une certaine maladie de suerie, pestilentieuse & mortelle, & auparavant incognue à tous les Medecins, laquelle fit mourir „ presque une infinité de personnes, tellement qu'en „ moins de sept jours en la seule ville de Londres moururent huit cens personnes: plusieurs milliers d'autres „ ayans esté souffoquez de ceste mesme maladie ailleurs: „ & ce neantmoins elle n'avoit aucune nature ou qualité „ de peste: mais ce fut un miracle & prodige certain, „ par lequel le Dieu tout puissant, clement & misericordieux, a voulu advertir les Anglois du peché enorme, „ qu'ilz avoient commis contre luy: toutefois il n'a servy „ de rien à gens meschants & perdus (18) ". Dans l'autre Version les termes Latins, *Sudatorius quidam pestifier morbus nunquam antea medicis cognitus* (19), ont été rendus par *une certaine maladie appellée la verole auparavant inconnue des Medecins.* Voilà deux fautes d'écolier: la vérole dont il ne s'agissoit point avoit déjà servi de matiere à plusieurs Ouvrages imprimez. Au reste, si j'ai raporté un peu au long cet endroit de l'Historien, ç'a été afin de faire conoitre son tour d'esprit, & parce qu'il a débité un gros mensonge qu'on ne sauroit pardonner à un Anglois. Il a dit que la sueur Angloise qui se fit sentir à Londres l'an 1550 n'avoit jamais été conue jusqu'à ce tems-là aux Médecins (20). Il ignoroit donc qu'on commença à la conoitre l'an 1486 (21), & qu'en suite elle causa souvent beaucoup de ravages. Ne croiez pas que la Traduction la moins mauvaise des deux ait été faite par un homme qui entendit bien le Latin. Vous allez voir une bévue assez capable de faire juger qu'il a quelquefois méconnu le sens de l'Original. „ Les Imprimeurs cerchoient de tous costez „ les œuvres de M. Nicolas Sander . . . . . & signamment „ celles qui n'avoient point encores esté imprimées, mais „ données en reserve ou depost à ses amis & familiers, „ avant qu'il fust prevenu de mort, ou laissées aux adversaires „. C'est ainsi qu'il tourne ces paroles Latines de Rishton: *D. Nicolai Sanderi. . . . Opera . . , à Typographis undique conquiri ad prælum, maxime verò ea quæ nondum impressa, sed ab illo ... vel apud amicos deposita, vel in adversariis relicta.* Vous voiez qu'il s'est figuré par une ignorance crasse, qu'*in adversariis*, c'est-à-dire, *parmi ses papiers*, signifioit *à ses ennemis.* Mr. Maucroix donna une nouvelle Version Françoise de cet Ouvrage de Sanders l'an 1677. Elle est fort polie, on en a trois Editions (22).

Pour savoir si cette Histoire du Schisme est fidelle & de quelque poids, il faut consulter la Critique que Mr. Burnet en donne (23), & ce que Mr. le Grand a répondu pour Sanderus (24). On a parlé de l'emportement de celui-ci dans les Nouvelles de la République des Lettres à l'Article VI du Mois de Novembre 1685. Un Anonyme avoit déjà critiqué cet Historien l'an 1593, par un Ouvrage qui fut mis au jour à Cambrige, & qui est intitulé *Anti-Sanderus, duobus Dialogis Venetiis habitis in quibus Sanderi & aliorum calumniæ in Elizabetham Reginam refelluntur.* Voiez aussi Schoockius au Chapitre V de la III Partie du *Fabula Hamelensis* (25).

(6) Camdenus, Hist. Reginæ Elizabethæ, *Part. III*, *pag. m.* 372.

(7) Burnet, Critique du IX Livre de Varillas, *pag.* 35, *&* 131.

(8) Edouard Rishton, *Préface de l'*Hist. du Schisme d'Anglet.

(9) *Il étoit de Cologne & se nommoit* Jodocus Skarnhert.

(10) Rishton, *là-même.*

(11) *La-même.*

(12) Le Grand, Hist. du Divorce de Henri VIII, *Tom. II*, *pag.* 6.

(13) *Ville de France en Champagne.*

(14) *Nommé Wolfgangus Ederus.*

(15) *Là-même.*

(16) *Là-même, pag.* 7.

(17) *Notez que je n'ai pas raporté mot à mot tout le Passage de l'autre Version comme je fais à l'égard de celle-ci: il sufit que sur quelques termes on voie la diference.*

(18) Sanderus, du Schisme d'Anglet. *Livr. II*, *folio* 168 *d'une ancienne Version Françoise.*

(19) Sanderus, de Schismate Anglican. *Libr. II*, *pag.* 233 *Edition. Ingolstat.* 1588.

(20) *Nunquam antea medicis cognitus*, Idem, ibid.

(21) *Voiez la Remarque* (*D*) *de l'Article* AMMONIUS (André) & Sethus Calvisius, *ad ann.* 1486, *qui observe que le Scorbut commença aussi cette année là dans la basse Allemagne.*

(22) *Deux de Paris, & une de Hollande: celle-ci est de l'an* 1683.

(23) *Il a marqué à la fin de la I Partie de* l'Histoire de la Réformation d'Angleterre 123 *Fautes de Sanderus & à la fin de la II Partie* 83 *Fautes du même &* 12 *du Continuateur. Il s'est reglé sur l'Edition de Cologne* 1628.

(24) *Dans le II Tome de son* Histoire du Schisme d'Angleterre. *Il y a eu de part & d'autre quelques Ecrits depuis les prémiers: on les pourra aussi consulter.*

(25) *Pag.* 222. *Edit. secunda.*

(b) *Cette Refutation est intitulée* Fidelis servi infideli subdito Responsio, *& fut imprimée l'an* 1573.

cha à cet Auteur, en réfutant (*b*) le VII Livre de sa Monarchie visible de l'Eglise, non pas *d'avoir inventé ce qu'il écrivoit, mais de se fier un peu trop legerement dans des choses importantes à des bruits communs* (*c*). C'est le défaut ordinaire de ceux qui soufrent persécution pour leur Symbole de Foi. Sanderus étoit dans le cas. Il embrassa les sentimens des Ultramontains sur l'Autorité du Pape, & il les soutint avec force dans son Livre *de visibili Monarchia Ecclesiæ*, imprimé *pour la premiere fois l'an* 1571 (*d*), à Louvain *in folio* (*e*), & dans un autre Ouvrage intitulé *de Clave David* qui fut l'une de ses dernieres Compositions (*f*).

(c) Le Grand, Hist. du Divorce de Henri VIII, *pag.* 9 *&* 10.

(d) *Là-même, pag.* 8.

(e) Epit. Biblioth. Gesneri. (*f*) *Nicolaus Sanderus cygnæa suæ cantione in Libris de Clave David egregie sedis hujus* (pontificiæ) *dignitatem extulit.* Schultingius, *Epist. Dedic. Tom. I* Bibliothecæ Catholicæ.

SANSON (JAQUES) Carme déchaussé, conu dans son Ordre sous le nom d'Ignace-Joseph de Jesus Maria, nâquit à Abbeville le 10 de Février 1595. Il prit l'habit de cet Ordre à Paris le 30 de Novembre 1618, & fut envoié *au Convent où estoit le Novitiat de la Province*, & où *le . . . Pere* Clement de Sainte Marie, *nâtif de Geneve, Neveu de Calvin* (*a*), *estoit Prieur, & le . . . Pere* Alexandre, *Neveu du Pape Leon XI, Ministre des Novices. . . . . . Un An apres sa Profession, il fût envoyé aux Estudes de Theologie, où il continua les exercices du Novitiat. . . . . .* „ Il prit les Ordres Sacrez, & . . . environ trois mois apres son Ordination, il fût occupé par „ les Superieurs aux Confessions & à la Predication; Puis fût envoyé à Lymoges pour com- „ mencer cette Fondation où il eut le bonheur de traitter familierement avec la Venerable Mere „ *Isabelle des Anges*, l'une des six premieres Carmelites venues d'Espagne, pour établir l'Ordre „ en France. A son retour de Lymoges il fut éleu Soupprieur du Convent de Paris, Puis Maistre „ des Novices à Charenton. . . . Il fut ensuite designé Maistre des Novices du Convent de Tou- „ louze. On le choisit *quelque tems apres, pour confesser en Savoye Madame Royale & gouverner les Carmelites nouvellement établies à Turin. Ce fut luy qui porta* Madame la Pestrie *à fonder un Convent de Religieuses Ursulines, dans le Canada, en donnant cent mille francs pour une si bonne œuvre. Cecy arriva à son retour de Turin, durant qu'il estoit à Paris; En mesme temps il travailla à fonder un Convent de Carmes Déchaussez dans Abbeville*, & y réüssit audelà de ses espérances (*A*). Il mourut dans le Convent de Charenton le 19 d'Aout 1664 (*b*). On raconte des choses fort singulieres de sa devotion (*B*). Il a composé quelques Livres (*C*). Il eut deux freres, l'un Capucin, & l'autre Chartreux (*D*). Il étoit de la même famille que le fameux Géographe Nicolas Sanson (*c*).

(a) *Voiez la Remarque* (DD) *de l'Article* CALVIN.

(b) *Tiré d'un Livre intitulé* Les Fleurs du Carmel cueillies du Parterre des Carmes Dechaussez de France, ... par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Carme Déchaussé, *pag.* 292 *& suiv. Edit. d'Anvers* 1670 in 4.

(c) *Il étoit cousin issu de germain du pere de ce Géographe. Mr.* Lancelot *me l'a apris.*

SAPOR-

(*A*) *Il travailla à fonder un Convent de Carmes Déchaussez dans Abbeville, & y réüssit au delà de ses espérances.*] Raportons les paroles d'un de ses Confreres: „ Il obtint „ plus qu'il n'avoit demandé, puis que non seulement il a „ veu la Fondation de nos Peres dans Abbeville, mais aussi „ dans la ville d'Amiens, où j'ay eu le bonheur de l'accom- „ pagner: & je suis obligé de declarer cette verité; que le „ peuple l'avoit en telle veneration, qu'il ne le nommoit „ point autrement que le saint Pere; encore que quelques „ Religieux tournassent cecy en risée, cela n'empescheoit „ point, que sa renommée ne s'accrût de jour à autre; & „ que les Parens ne tinssent a honneur, de luy présenter „ leurs enfans malades, pour recevoir sa benediction, se „ persuadant que cela contribueroit à leur guerison (1) „. Pour savoir ce qu'il contribua à établir les Religieux de son Ordre dans Abbeville, il faut consulter les Annales des Carmes Déchaussez (2) composées par le Pere Louis de Sainte Therese.

(1) Les Fleurs du Carmel, *pag.* 299.

(2) *A l'ann.* 1640 : *j'ai été averti de cela par Mr.* Lancelot, *l'un de ceux qui ont soin des Livres de la Bibliotheque Mazarine.*

(*B*) *On raconte des choses fort singulieres de sa dévotion.*] Pendant les exercices du Novitiat, „ Il estoit parfois si „ puissamment tiré & ravi hors de soy mesme qu'il souf- „ froit plustost qu'il n'agissoit, & la douceur du Ciel estoit „ telle que selon qu'il escrit il avoit peyne a la supporter. „ Ces lumieres infuses & richesses interieures des vertus „ luy faisoient cognoistre que l'oraison surnaturelle ne se „ peut acquerir par les forces humaines: Comment une „ ame se doit gouverner quand, selon St. Denys l'Areo- „ pagyte, elle souffre les choses divines passivement (3): „ . . . . Plusieurs ont eu cette creance, qu'il traitoit fa- „ milierement mesme qu'il voyoit son bon ange, à qui „ il portoit une singuliere devotion: estant un jour avec „ le Reverend Pere Eustache de S. Marie sur le sable „ mouvant pour gagner la petite ville de Crottoy, la „ mer pensa les ensevelir dans ses ondes, n'eust esté un en- „ fant beau comme un ange, qui se presenta pour leur „ montrer le chemin, & les obligea a doubler le pas & „ les ayant mis en lieu d'asseurance, s'évanouit. Son Com- „ pagnon crût fermement que cét enfant estoit un ange „ qui avoit pris cette forme visible pour les retirer tous „ deux du danger évident de perdre la vie. Nostre vene- „ rable Pere advouë qu'il ne s'est jamais trouvé dans une „ telle extremité, aussi en fut-il tres recognoissant puis- „ qu'il se prepara avec plus de soing qu'auparavant à une „ mort heureuse . . . . . . Il mit par escrit tout ce qu'il „ souhaitoit estre observé en cette derniere heure; com- „ me il desiroit d'avoir la corde au col; de mourir à „ platte terre; de faire amande honorable à toute la com- „ munauté du mauvais exemple qu'il croyoit avoir donné „ depuis avoir eu le bonheur de porter le saint habit de „ la sainte Vierge & d'estre receu dans nostre saint ordre. „ J'advouë qu'ayant fait lecture de tout ce qu'il escrit de „ cette matiere, les ardentes aspirations qu'il fait à son „ Dieu, & les actes heroïques qu'il produit du profond de „ son cœur, j'ay esté tres édifié sur tout de sa profonde „ humilité (4) „.

(3) Fleurs du Carmel, *pag.* 297.

(4) Fleurs du Carmel, *pag.* 299, 300.

(*C*) *Il a composé quelques Livres.*] Il fit imprimer à Paris en 1646 *in* 4 son Histoire Ecclésiastique de la Ville d'Abbeville, & de l'Archidiaconé de Pointhieu. Onze ans après il publia *in folio* dans la même Ville l'Histoire des Comtes de Ponthieu que j'ai citée dans l'Article d'Abbeville. Il renvoie souvent dans ce dernier Livre (5) au prémier. Au reste, Mr. de la Roque, à la page 153 de son Traitté de la Noblesse, ne le devoit pas nommer Ignace Sanson, mais Jaques Sanson (6). C'étoit joindre ensemble le nom de Famille & celui de Religion. On trouva après la mort de ce Carme Déchaussé *un Ecrit de sa main intitulé* Préparation à la mort, *ou sans se nommer il parle de soi-même.* Il la dédia à son bon Ange Gardien. Cette Epitre Dédicatoire est singuliere: vous la trouverez à la page 290 & 291 des Fleurs du Carmel de France.

(5) *Voiez nommément la page* 825.

(6) *Il nous aprend à la page* 830 *de son* Histoire des Comtes de Ponthieu, *que dans le monde il s'apelloit Jaques Sanson. Mr.* Lancelot, *m'a fait part de ces Remarques.*

(*D*) *Il eut deux freres, l'un Capucin & l'autre Chartreux.*] Je m'en vais citer un Passage où il y a quelque chose qui ne doit point être crue. „ Comme il avoit environ qua- „ torze ans il fit un voyage à Paris, où il eut le bonheur „ de voir son frere aisné Capucin nommé Pierre Matthieu „ d'Abbeville, qui mourut au Convent de sainct Honoré „ ayant esté empoisonné par les heretiques qui ne pou- „ voient souffrir les grandes conversions que Dieu faisoit „ par luy, en la ville d'Alençon d'où il estoit Gardien. „ Le poison ne l'ayant fait mourir promptement, lui a „ fait souffrir un long martyre & des douleurs de plu- „ sieurs années. Il a mené une vie si exemplaire & a fait „ une si sainte mort, qu'il a merité d'estre inseré au mar- „ tyrologe Gallican. Il ne le vit qu'une fois couché sur „ un pauvre lit tout vestu & accablé de maladie: Il fut si „ vivement touché de l'exemple d'humilité de ce bon fre- „ re, & des paroles qu'il luy dit, que les larmes luy cou- „ lerent des yeux de joye & de tristesse: de joye pour le „ voir, & de tristesse de le trouver si fort extenué. Il eut „ un autre frere Chartreux nommé Dom Jean Samson, „ qui ne vescut pas long tems dans son Ordre: sa vie „ pourtant a esté si exemplaire qu'elle a merité d'estre „ escrite pour servir d'aiguillon de vertu à la poste- „ rité (7).

(7) Fleurs du Carmel *pag.* 294.

SAPORTA (ANTOINE) Professeur Roial en Médecine dans l'Université de Montpellier, & Chancelier de la même Université, a vêcu au XVI Siecle. Son Traité *de Tumoribus præter naturam* fut publié à Lion l'an 1624 *in 12*, par les soins de Henri Gras (*a*), Médecin de la Faculté de Montpellier, & aggrégé au College des Médecins de Lion. Il avoit été en depôt assez long-tems parmi les papiers de François Ranchin à qui il fut dédié. Je ne saurois dire si notre Saporta étoit fils de LOUIS SAPORTA Médecin célèbre (*A*); mais je sai qu'il étoit pere de JEAN SAPORTA Auteur d'un Traité *de Lue venerea*, qui fut imprimé avec celui *de Tumoribus præter naturam.*

(*a*) *Et non par les soins mêmes de l'Auteur, comme l'assûre Mr.* Konig.

(*A*) LOUIS SAPORTA *Médecin célèbre.*] „ Il „ estoit Docteur & Professeur en l'Université de *Lerida*, où il avoit enseigné la Médecine l'espace de neuf „ ans (1)". Après quoi il se rétira à Avignon; mais *il fallut pour* y *demeurer* qu'il *fist tous les actes necessaires pour estre Docteur de l'Academie* d'Avignon. *De là desirant se retirer à Montpellier il fut obligé de faire tous les actes pour estre Docteur* de l'Université de cette ville, *au rapport de* Laurens Joubert, *desorte qu'il a été, trois fois Docteur* (2).

(1) Riolan, Recherches sur les Escholes en Medecine, *pag.* 165.

(2) Riolan, Recherches sur les Escholes en Medecine, *pag.* 166.

SAPPHO a été une des plus renommées femmes de toute l'Antiquité, par ses Vers & par ses Amours. Elle étoit de Mitylene dans l'Ile de Lesbos (*a*), & vivoit du tems d'Alcée son compatriote, & du tems de Stesichore, c'est-à-dire en la quarante deuxieme Olympiade (*A*), six cens dix ans avant Jesus-Christ. Elle avoit composé un grand nombre d'Odes, d'Epigrammes, d'Elégies (*b*), d'Epithalames, &c (*c*). Tous ses Vers rouloient sur l'Amour (*B*), & avoient des graces si naturelles & si touchantes, qu'il ne faut point s'étonner qu'on l'ait appellée la dixieme Muse (*d*). Strabon la considéroit comme une merveille (*e*), & disoit que jamais aucune femme n'avoit pu suivre que de fort loin celle-là en matiere de Poësie. Il ne nous reste de tant de Vers qu'elle fit que certains petits morceaux que les anciens Scholiastes en ont citez, & qu'une Hymne à Venus, & une Ode à l'une de ses Maîtresses (*C*); car il faut savoir que sa passion amoureuse s'étendoit sur les personnes mêmes de son sexe (*D*), & c'est ce qui l'a le plus décriée. Suidas

(*a*) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 425. Suidas, *in* Σαπφώ.

(*b*) Suidas, *in* Σαπφώ.

(*c*) Servius in Virgil. Dionys. Halicarn.

(*d*) Antholog. *Libr. I, Cap. LXVII.* Ausonius, Epigramm. XXXII.

(*e*) Θαυμαστόν τι χρῆμα, *admirandum quid.* Strabo, *Libr. XIII, pag.* 424.

(*A*) *Elle vivoit . . . en la quarante deuxieme Olympiade.*] Cela réfute pleinement le Conte qu'on a débité des Amours d'Anacreon & de Sappho: car encore qu'il ne faille pas mettre entre eux l'intervalle de cent ou de six vingt ans, que Mademoiselle le Fevre y a mis (1), il est pourtant vrai que leurs âges ne s'accordent pas assez pour un commerce de galanterie. On peut fort bien suposer qu'en la 52 Olympiade Anacreon étoit capable de se sentir; mais puis que les Chronologues mettent Sappho dans la 42 Olympiade, il en faut conclure qu'elle étoit alors dans sa principale réputation, & qu'elle pouvoit avoir quelque trente ans. Or quand elle se précipita, elle étoit fort amoureuse d'un jeune homme, qu'elle s'étoit cru capable de regagner: il n'y a donc aucune aparence qu'elle ait vêcu jusques au tems qu'Anacreon vint au monde, & l'on peut être très-assûré qu'il n'a pu la voir ni en devenir amoureux. C'est donc pour donner carriere à son esprit qu'Hermesianax suposa qu'elle fut aimée d'Anacreon. Ἐν τούτοις ὁ Ἑρμησιάναξ σφάλλεται συγχρονεῖν οἰόμενος Σαπφὼ καὶ Ἀνακρέοντα, τὸν μὲν κατὰ Κῦρον καὶ Πολυκράτην γενόμενον, τὴν δὲ κατ' Ἀλυάττην τὸν Κροίσου πατέρα. . . . . , Ἡγοῦμαι παίζειν τὸν Ἑρμησιάνακτα περὶ τούτου τοῦ ἔρωτος. *In his fallitur Hermesianax qui Sappho coævam Anacreonti fuisse putat, cum ea sub Alyatte Crœsi patre vixerit, Anacreon verò sub Cyro & Polycrate..... Hermesianactem per lusum de Anacreontis amore id scripsisse arbitror* (2). D'autres (3) par la même licence poëtique firent courir certains Vers où Anacreon faisoit le galant de Sappho, & où celle-ci lui répondoit. Diphilus (4) Poëte Comique donna pour galans à Sappho dans l'une de ses Comédies Archilochus & Hipponax. C'est encore le même jeu d'esprit. Mademoiselle de Scuderi n'a donc point mis en usage l'Anachronisme sans des exemples qui sont dans le cas, & pour ainsi dire les mêmes en nombre, lors qu'elle a suposé (5) qu'Anacreon fit l'amour à Sappho. Si Sappho eût été telle qu'elle paroît dans le grand Cyrus, ç'auroit été la personne la plus achevée de son siecle. La Demoiselle, qui l'a rendue un si grand modele de perfection, a porté long tems le nom de Sappho dans les Ouvrages d'esprit où l'on parloit d'elle: c'étoit faire beaucoup d'honneur à l'ancienne Sappho, puis que l'on donnoit son nom à une fille qui écrivoit parfaitement bien & en vers & en prose, & dont la vertu étoit admirée (6). Au reste, il y a lieu de penser que si Anacreon & Sappho se fussent vus dans leurs jeunes ans, ils se feroient fait l'amour, & que nous saurions des nouvelles plus certaines des bonnes fortunes du galant, que nous n'en savons de celles d'Alcée (7). Peut-être même se feroient-ils mariez ensemble; mais je ne sai si la concorde auroit pu régner entre-eux: ils aimoient trop pour cela chacun son semblable. Je ne sai point où Mr. le Fevre (8) a trouvé que Diphilus ait fait mention de leurs amours; ce devroit être dans Athenée qui néanmoins ne le dit pas. J'ai déjà dit que Mademoiselle le Fevre a mis entre eux deux un intervalle de cent ou de six vingt ans; mais j'ajoûte que cela ne s'accorde point avec ce qu'elle pose d'abord en fait, qu'Anacreon *a été contemporain de Solon, d'Esope, de Cyrus, de Crœsus, & de Pisistrate.* Ces deux dernieres Remarques sont également contre le pere (9) & contre la fille.

(*B*) *Tous ses Vers rouloient sur l'Amour.*] Pausanias remarque qu'Anacreon fut le prémier qui après Sappho n'écrivit presque que des Vers d'Amour (10), & que Sappho écrivit quantité de choses sur cette matiere qui ne s'accordoient point ensemble (11). Cela veut dire qu'elle tourna ce sujet en tant de façons, qu'elle en parloit tantôt d'une maniere tantôt d'une autre. Le jeu lui plaisoit. Entre autres choses elle avoit fait le calcul des signes à quoi l'on pouvoit conoître une personne amoureuse, & elle y avoit si bien réüssi, que le Médecin Erasistrate reconut à ces enseignes la maladie d'Antiochus (12). Tout le monde sait que ce jeune Prince brûloit d'amour pour Stratonice sa belle-mere, & que n'osant pas le déclarer il fit le malade, & que la cause de son mal aiant été reconnue, il devint l'époux de Stratonice par la demission de son pere: mais toutes les fois qu'on parle de cette Avanture, on ne remonte pas comme l'on devroit jusques à Sappho qui fournit au Médecin les expédiens qui lui étoient necessaires. Quand on vouloit désigner les Poësies de cette femme par leur véritable caractere, on les apelloit ses Feux & ses Amours. *Spirat adhuc amor Vivuntque commissi calores Æoliæ fidibus puellæ* (13). Plutarque l'a comparée à ce Cacus fils de Vulcain, de qui les Romains avoient écrit qu'il jettoit feu & flamme par la bouche: *c'est une composition de feu*, dit-il (14), *que ce qu'elle chante, ses vers sont une expulsion de la flamme qu'elle a dans le cœur.*

(*C*) *Il ne nous reste . . . que certains petits morceaux, . . . une Hymne à Venus, & une Ode à une Maîtresse.*] L'Hymne à Venus a été conservée par le moien de Denys d'Halicarnasse (15), qui l'allégua pour un exemple d'une perfection qu'il vouloit caractériser. Par une semblable vue Longin (16) nous a conservé l'Ode à une Maîtresse. Catulle a traduit une partie de cette Ode (17). Toutes ces circonstances sont une preuve de l'estime singuliere qu'on faisoit des Vers de Sappho.

Mr. le Fevre avoit résolu de publier des Observations sur cette Ode-là; mais il s'en abstint à cause de quelques afaires très-chagrinantes qu'il avoit eues pour certaines choses qu'il avoit mises dans son Edition d'Anacreon (18). *Ut ne tandem bona fide* ἀποσ. . . . . . *siam* dit-il (19), *quod sane haud necesse est, decrevi nil quidquam ad hoc admirabile odarium dicere. Fuit olim, fateor, cum Sapphonem amabam; sed ex quo illa me perditissima femina pæne miserum perdidit cum sceleratissimo suo congerrone, (Anacreontem dico, si nescis, Lector,) noli sperare quidquam à me dictum iri, unde aut ipsa, aut ipsius opera, (queis tamen olim in Græcia nil elegantius, nil magis tersum aut venustum quidquam exstitit,) probari videantur. Itaque quando mihi imposita fibula est, hic lacuna esto.* Le morceau qu'il cite (20) de ses Notes sur Anacreon fait voir qu'il étoit persuadé que Sappho écrivit cette Ode pour une femme dont elle étoit amoureuse. Nous verrons dans la Remarque suivante que Mademoiselle sa fille ne le suivit pas dans ce sentiment, & que néanmoins c'est un sentiment très-vraisemblable. Au reste, si l'on n'a point de meilleures preuves que le Passage Latin de cet Ecrivain (21) pour prétendre qu'il avoit cessé d'estimer Sappho (22), on s'apuie sur un mauvais fondemenr.

(*D*) *Sa Passion amoureuse s'étendoit sur les personnes mêmes de son sexe.*] On ne sauroit blâmer la charité de Mademoiselle le Fevre (23), qui a tâché pour l'honneur de Sappho de rendre le fait incertain; mais je la crois trop raisonnable pour se fâcher que nous en croiions nos propres yeux. L'Ode que Longin a raportée n'est point du style d'une amie qui écrit à son amie; tout y sent l'Amour de concupiscence: sans cela Longin, cet habile Connoisseur, ne l'eût pas donnée comme un modéle de l'art avec lequel les grands Maîtres peignent les choses; il n'eût pas, dis-je, donné comme un exemple de cet art la maniere dont on ramasse dans cette Ode les symptômes de la fureur amoureuse, Τὰ συμβαίνοντα ταῖς ἐρωτικαῖς μανίαις παθή-

(1) *Préface d'Anacreon.*

(2) Athenæus, *Libr. XIII, pag.* 599.

(3) Chamæleon, *apud* Athen. *Libr. XIII, pag.* 599.

(4) *Apud eundem, ibid.*

(5) *Dans le* grand Cyrus.

(6) Et de qui on pouvoit dire, *Castior hac & non doctior illa fuit.* Martial. Epigr. LXVIII *Libri VII.*

(7) *Voiez l'Article* d'ALCÉE.

(8) Vie des Poëtes Grecs, *pag. m.* 49 *Madle* le Févre *le dit aussi dans la* Vie d'Anacreon.

(9) *Mr.* le Fevre, *dans la* Vie des Poëtes Grecs, *met Anacreon à la 72 Olympiade; & dans ses* Notes Latines sur Anacreon *il le fait contemporain de Solon, d'Esope, de Cresus, de Pisistrate, &c.*

(10) Pausanias, *Libr. I, pag.* 23.

(11) *Idem, Libr. IX, pag.* 302.

(12) Plutarch. *in* Demetrio, *pag.* 907.

(13) Horat. Od IX *Libri IV.*

(14) Αὐτὴ δὲ ἀληθῶς μεμιγμένα πυρὶ φθέγγεται, καὶ διὰ τῶν μελῶν ἀναφέρει τὴν ἀπὸ τῆς καρδίας θερμότητα. *Ipsa autem vere igni mixta loquitur, & per carmina calorem corde conceptum emittit.* Plutarchus de Amore, *pag.* 762.

(15) De colloc. verborum, *Cap. LXXXI.*

(16) Περὶ ὕψους, *Cap. IX.*

(17) *Voiez dans le* Commentaire d'Isaac Vossius sur Catulle, *pag.* 113, *ces deux Pieces de Sappho corrigées.*

(18) *Voiez ci-dessus la Rem.* (*D*) *de l'Article du* BATHYLLUS.

(19) Tanaq. Faber, Not. in Longinum, *p.* 292.

(20) *Idem, ibid. pag.* 293.

(21) *Cité ci-dessus Citation* (19).

(22) *Voiez les* Notes sur les Poëtes Grecs de Mr. le Fevre.

(23) *Dans la* Vie de Sappho.

Suidas nous a conservé le nom de trois amies (*f*) de Sappho, qui la perdirent de réputation, & qui se diffamérent elles-mêmes par l'étrange singularité que l'on imputoit à leur commerce. Il nous a conservé aussi le nom de trois écolieres de Sappho, qu'elle ne manqua pas aparemment d'initier à ses mysteres. Comme Lucien (*g*) ne remarque pas que les femmes de l'Ile de Lesbos, qu'il dit avoir été fort sujettes à cette passion, l'eussent aprise de Sappho, il vaut mieux s'imaginer qu'elle la trouva toute établie dans son païs, que de l'en faire l'inventrice. Quoi qu'il en soit, Sappho a passé pour une insigne *Tribade*, & quelques-uns pensent que c'est pour cela qu'on lui a donné le surnom d'*Hommesse* (*h*) (*E*). Si elle avoit eu pour but de se passer de l'autre moitié du genre humain, elle se trouva frustrée de son attente; car elle devint éperdûment amoureuse de Phaon, & fit en vain tout ce qu'elle put pour s'en faire aimer. Le jeune homme la méprisa, & la contraignit par ses froideurs à se jetter du haut en bas d'une roche (*F*), pour mettre fin à sa flamme dévorante. Quelle

(*f*) Ovide en nomme deux autres, Epistola Sapph. ad Phaon. *Voiez la Remarque (D).*

(*g*) Dialog. Meretric. *Tom. II, pag.* 714.

(*h*) *Mascula Sappho.* Hor. Epist. XIX. ℣. 28. *Libri I.* Ausonius, Cupid. Crucif.

παθήματα; & Plutarque n'auroit point allégué cette même Ode, afin de prouver que l'Amour est une fureur divine, qui cause des enthousiasmes plus violens, que ne l'étoient ceux de la Prêtresse de Delphes, ceux des Bachantes, & ceux des Prêtres de Cybele. *Τί τοσοῦτον ἡ Πυθία πέπονθεν ἁψαμένη τοῦ τρίποδος; τίνα τῶν ἐνθεαζομένων οὕτως ὁ αὐλὸς καὶ τὰ μητρῷα καὶ τὸ τύμπανον ἐξίστησιν* (24). La Traduction Poëtique de cela se trouve dans ces Vers d'Horace, si au lieu de *ira*, vous mettez *amor:*

Non Dindymene, non adytis quatit
Mentem sacerdotum incola Pythius,
Non Liber æque, non acuta
Sic geminant Corybantes æra,
Tristes ut ira (25).

On étoit si persuadé au tems d'Ovide que Sappho avoit aimé les femmes comme les hommes les aiment, qu'il ne fait point difficulté de l'introduire faisant à Phaon un sacrifice de ses compagnes de débauche.

Nec me Pyrrhiades Methymniadesve puellæ,
Nec me Lesbiadum cetera turba juvant.
Vilis Anactone, vilis mihi candida Cydno:
Non oculis grata est Atthis, ut ante meis.
Atque aliæ centum quas non sine crimine amavi
Improbe, multarum quod fuit, unus habes.
. . . .
Lesbides infamem quæ me fecistis amatæ,
Desinite ad citharas turba venire meas (26).

Horace est un autre témoin contre elle, dans les plaintes qu'il supose qu'elle faisoit des filles de Lesbos. *Et Æoliis fidibus querentem Sappho puellis de popularibus* (27); car si elle avoit eu à se plaindre de ce que les Dames de son païs portoient envie à son mérite, elle n'auroit pas choisi les jeunes filles pour le sujet de ses plaintes; mais parce qu'elle leur avoit parlé d'Amour, & que la plupart avoient été ou trop simples, ou pour mieux dire trop habiles pour s'y laisser attraper, & que celles qui avoient répondu à sa passion l'avoient couverte d'opprobre, voilà pourquoi elle s'est plainte des jeunes filles. Ce Vers d'Ovide *Desinite ad citharas turba venire meas*, montre que les femmes de Lesbos rendoient justice à Sappho sur ses beaux Vers. Au reste, je laisse à décider à quelque nouveau Pere Sanchez, si une femme mariée, qui auroit répondu à la passion de Sappho, auroit commis adultere, & enrollé son époux dans la grande confrairie proprement parlant. Je ne sai point si cette question a pu échaper à l'inépuisable curiosité des Casuistes sur les causes matrimoniales.

Fortifions tout ceci par le témoignage d'un bel Esprit, qui n'a point cru que la complaisance pour Mademoiselle le Fevre dût aller jusques à l'aprobation de la peine qu'elle a prise en faveur de Sappho. Après la mort de son mari, dit-il (28), *quoique jeune*, Sapho *renonça au mariage, mais non pas au plaisir d'aimer. Elle avoit l'ame trop passionnée pour s'en pouvoir passer; ce qu'on peut aisément juger par la tendresse qui est repanduë dans ses poësies, & qui l'a mise sans contredit au dessus de tous les Poëtes en ce point. Aussi se sentant trop foible pour vaincre un penchant aussi violent que celuy-là, elle s'y abandonna toute entiere, & aima de toutes les manieres dont on peut aimer; allant même fort au delà des bornes que la modestie & la pudeur prescrivent naturellement à son sexe. En vain pretendroit-on la justifier là-dessus: on ne le peut qu'aux dépens de la verité; & ny son aversion pour l'amour honteux de Charaxus, ny tous les honneurs qu'elle a reçus des Lesbiens, ne la peuvent laver d'une tache que tous ceux qui ont parlé d'elle n'ont pu deguiser, malgré les éloges qu'ils luy ont donnez; & que ses ouvrages avouent encore bien plus clairement. On conte plusieurs belles personnes au nombre de ses tendres amies.*

(*E*) *On lui a donné le surnom d'*Hommesse.] Il n'est pas aussi aisé que l'on pense de savoir au vrai ce qu'Horace a voulu dire avec son *mascula Sappho*; mais s'il a prétendu lui reprocher ses Amours contre nature, il est aisé de conoître qu'il a fort mal pris son tems. L'épithete seroit bien froide, & amenée de trop loin sans aucune nécessité. Il y a néanmoins des gens doctes qui ne l'entendent pas autrement. Chabot (29) met entre ceux-là l'Interprete de Juvenal, & Porphyrion ancien Scholiaste d'Horace; & nous donne Domitius pour son garant à l'égard de ce dernier. Il entend sans doute Domitius Calderinus, dont je n'ai point le Commentaire sur Martial (30); mais selon Chabot on y trouve que Porphyrion a interprété le mot *mascula*, & selon le propre & selon le figuré, *vel quia* Sappho *in poëtico studio versata est in qua sæpius enituit, vel quia tribas diffamata fuit.* Cruquius, qui a publié les vieux Scholiastes d'Horace, n'a point publié ces paroles de Porphyrion. Pour ce qui est de l'Interprete de Juvenal cité par Chabot, la raison veut que nous le prenions pour le Scholiaste de ce Poëte; or je ne trouve point qu'il dise ce qu'on lui impute: c'est Britannicus qui le dit sur le 47 Vers de la II Satire (31). Quoi qu'il en soit des anciens Commentateurs, il est certain que les modernes raportent ordinairement trois opinions sur le sens de *mascula Sappho.* 1. Que ce mot veut dire que Sappho avoit été une Tribade. 2. Qu'il désigne l'attachement qu'elle avoit eu pour les Sciences, au lieu de manier le fuseau & la quenouille. 3. Qu'il signifie le courage qu'elle eut de faire le saut de Leucade. Ce dernier sentiment est celui de Scaliger (32), & de Turnebe (33), & se confirme puissamment par ces Vers d'Ausone (34):

Et de nimboso saltum Leucate minatur,
Mascula Lesbiacis Sappho peritura sagittis.

Voiez l'Article LEUCADE, & la Remarque suivante.

Thevet rejette le prémier sens du *mascula Sappho*, & suit le second & le troisieme, mais non pas sans s'y brouiller puérilement. Horace & Ausone, dit-il (35), *quand ils ont donné à cette Lesbienne le nom de Masle, n'ont voulu signifier autre chose, sinon qu'elle faisoit ce qui estoit seant à un homme, en composant de si excellens Vers, ou bien parce qu'elle avoit entrepris d'entrer en ces beaux lieux de Leucade, desquels les hommes n'osoient s'approcher.* Quelle absurdité que de donner le nom de *beaux lieux* à un précipice effroiable où l'on n'alloit que par desespoir? *C'est doncques faire tort à nostre Sappho*, continue-t-il (36), *de la calomnier si mal à propos, sans deue & legitime occasion, puis que le divin Philosophe Platon a eu en singuliere admiration, tant la dexterité & vivacité d'esprit, dont elle estoit doüée, que de la profonde sagesse, qui la faisoit esclater tant par dessus le reste des femmes que des hommes, quelques habiles qu'ils fussent.* Je ne doute nullement que Thevet ne se porte ici pour faux témoin; je ne croi pas que Platon ait jamais parlé de cette *profonde sagesse* de notre Sappho; & quand même il lui eût donné l'éloge de sage, il ne faudroit point entendre ce mot au sens de Thevet, mais au sens qu'on lui donne encore parmi les Wallons, & qu'on lui donnoit autrefois en France. Les accoucheuses étoient surnommées sages, non pas à cause de leur vertu, mais à cause qu'elles savoient beaucoup de choses inconnues aux autres femmes. On les nomme encore *les femmes sages* en Guienne & en Languedoc, mais dans les Provinces où la Langue Françoise est plus exacte on use de transposition afin d'ôter l'équivoque, & on les nomme *sages-femmes.* Dites aujourd'hui à un Wallon qu'il est heureux en enfans, que ses filles sont bien sages, il vous répondra que c'est se moquer d'elles, qu'elles ne le sont point, que cela ne convient pas à leur sexe, qu'il sufit à une fille d'avoir la crainte de Dieu, & d'entendre le ménage. Cela signifie qu'il entend par être sage, être savant, savoir le Latin, &c: le mot Grec σοφὸς signifioit quelquefois habile, & c'est en ce sens que Platon l'a pris quelquefois, & nommément lors qu'il a parlé d'Anacreon. C'est ce qu'un très-bon Critique a remarqué (37). On devroit entendre de la même maniere ce mot-là si Platon l'avoit emploié en loüant Sappho. Concluons par ces paroles d'un Commentateur de Mr. le Fevre (38): „ Il est „ trop connu pourquoy Horace & Ausone l'ont appellée „ *Mascula*, non pour son courage, mais dans le même „ sens, que γυνὴ ἀνδρικὴ dans *Lucien*, où une femme impu- „ dente s'explique disant, ἡ ἐπιθυμία ἀνδρός ἐστι μοι, & τὸ „ πᾶν ἀνήρ εἰμι.

(*F*) *Phaon la contraignit par ses froideurs à se jetter du haut en bas d'une roche.*] Mademoiselle le Fevre raporte que Sappho ne put s'empêcher de suivre Phaon dans la Sicile, où il s'étoit retiré pour ne la plus voir, & que *pendant son sejour dans cette Ile, elle fit les plus beaux vers du monde*; & même selon toutes les aparences l'Hymne à Venus que l'on a encore, où elle demande si ardemment le secours de cette Déesse. Ses prieres, comme il y parut, ne furent pas exaucées; les Vers doux & tendres, qu'elle composa si souvent sur ce sujet (39) ne lui servirent de rien: Phaon fut cruel à toute outrance. La malheureuse Sappho se vit contrainte à faire le saut périlleux; c'est ainsi que je puis nommer à juste titre le remede où elle eut recours, qui fut de s'en aller sur le promontoire de Leu-

(24) Plut. de Amore, *pag.* 763. *Voici la Version de Xylander*, Quid tale aut tantum accidit Pythiæ cum tripodem attigit? Quemnam orgia agentium tibia & Magnæ matris carmine atque tympanum sic animo abalienaverunt.

(25) Horat. Ode XVI *Libri I.*

(26) Ovidius, Epist. Sapph. ad Phaon.

(27) Horat. Od. XIII *Libri II, & ibid.* Lambinus, Cruquius, *Mr.* Dacier, *&c.*

(28) Longepierre, Vie de Sapho, *au devant de la Traduction en Vers François des Poësies de Sapho.*

(29) In Horat. Epist. *XIX Libri I.*

(30) Chabot *le cite* in Epigr. ad Philænim, *l.* 7.

(31) *Tale monstrum libidinis dicitur Sappho excogitasse, unde mascula est appellata* ab *Horat. in Epistolis. Voiez* Vinet sur Ausone Cupid. crucif. *Vers.* 25.

(32) In Auson. Cupid. crucif. *&* in Virgil. Cirin.

(33) Adversar. *Libr. X, Cap. II.*

(34) Cupid. crucif.

(35) Thevet, Eloges des savans Hommes *Tom. I, pag.* 226.

(36) *Là-même, pag.* 227.

(37) *Voiez Mr.* Le Clerc, *au I Tome de son* Ars Critica, *pag.* 194, 195.

(38) Reland, Remarques sur les Vies des Poëtes Grecs, *folio* G 4.

(39) Οὗτος ὁ Φάων ἐστὶν ἐφ' ᾧ τὸν ἔρωτα αὐτῆς ἡ Σαπφὼ πολλάκις ᾆσμα ἐποίησε. *Hic ille Phaon est in cujus amorem Sappho sæpe carmen cecinit.* Palæphatus de Incredibil. *Cap.* XLIX, *pag. m.* 231. Phasianinus *aiant* ἐς αἷμα *au lieu de* ᾆσμα *a fait une Version ridicule.*

Quelle dureté (*G*)! Il y avoit déja bien du tems qu'elle étoit veuve d'un des plus riches hommes de l'Ile d'Andros, nommé Cercala, duquel elle eut une fille nommée Cleïs (*i*). C'est ainsi que s'apelloit la mere de Sappho. Pour son pere, je ne dirai point quel étoit son nom, puis qu'il me le faudroit choisir entre huit (*k*); car il y a tout autant d'hommes dont elle a passé pour la fille (*l*). Elle avoit trois freres, dont l'un nommé Charaxus trafiquoit de vin de Lesbos en Egypte (*m*), & y devint amoureux d'une fameuse Courtisane, que quelques-uns nomment Rhodope; mais Sappho l'a nommée Doricha. Elle gronda fort son frere sur ce vilain engagement (*H*). On dit que les Mityleniens lui firent l'honneur après sa mort de faire graver son image sur leur monnoie (*I*). Quelques Auteurs font mention d'une autre Sappho (*K*).

Mr.

(*i*) Suidas, *in Σαπφώ.*

(*k*) *Idem, ibidem.*

(*l*) *Conferez la Remarque* (*K*) *de l'Article* d'ANACREON.

(*m*) Strabo, *Libr. XVII, pag.* 556. Athen. *Libr. XIII, pag.* 596.

Leucade, & de s'élancer dans la mer. On croioit alors que c'étoit le vrai moien de faire cesser les peines que l'on souffroit en aimant, & l'on apelloit ce lieu-là le saut des amoureux. Quelques-uns (40) ont voulu dire que Sappho fut la prémiere qui essaia cette méthode de guérir: d'autres aiment mieux dire qu'elle fut la prémiere femme qui fit ce saut; mais qu'avant elle quelques hommes l'avoient fait (41). Plusieurs Poëtes ont parlé de ce desespoir de Sappho. L'un d'eux (42) aiant épuisé tous les conseils qu'il pouvoit donner à un amant malheureux, & le renvoiant enfin au grand remede de tous les maux, se sert de cette expression:

Quod sibi suaserunt Phædra & Elissa dabunt
Quod Canace, Phyllisque, & fastidita Phaoni.

Et voici ce que dit Stace:

Stesichorusque ferox, saltusque ingressa viriles
Non formidata temeraria Leucade Sappho (43).

Pline nous aprend un Conte touchant la cause de l'Amour de Sappho pour Phaon. On disoit que les qualitez occultes d'une certaine herbe avoient excité cette passion. Voici les paroles de Pline; *Ex his*, il parle des diférentes especes de l'éryngion, ou du chardon roland, *candidam nostri centum capita vocant. . . . . . Portentosum est, quod de ea traditur: Radicem ejus alterutrius sexus similitudinem referre raram inventu: sed si viris contigerit mas, amabiles fieri. Ob hoc & Phaonem Lesbium dilectum a Sappho. Multa circa hoc non Magorum solum vanitates, sed etiam Pythagoricorum* (44). C'est-à-dire, selon la Version de Pinet; *Les Latins appellent l'Eryngium blanc, Centum capita. . . . . Et certes c'est grand cas, si ce qu'on dit de ceste racine est vray. Car il y en a qui disent que la racine de l'eryngium blanc (qui est fort rare) est faite à mode de la nature d'un homme ou d'une femme: & tient-on que si un homme en rencontre une qui soit faite à mode du membre de l'homme, il sera bien aimé des femmes: & a-on opinion que cela seul induisit la jeune Sappho à porter amitié à Phao Lesbien. Et certes, non seulement les Magiciens, mais aussi les sectateurs de Pythagoras, disent mons & merveilles de ceste racine.* Ce sont tous Contes de vieille. Le tempérament de Sappho étoit assez combustible sans les qualitez occultes d'aucune plante.

(*G*) . . . . . *Quelle dureté!*] La cruauté de Phaon ne nous surprendra pas tant, si nous faisons réflexion que Sappho n'étoit qu'une veuve sur le retour, qui n'avoit jamais été belle, qui avoit fait mal parler d'elle durant sa viduité, & qui ne gardoit nulles mesures à témoigner la violence de son amour. Un homme, qui est tant soit peu délicat, ne demande point qu'on le recherche avec si peu de bienséance; il en tire de mauvais augures. Ajoûtez à cela que Sappho ne pouvoit avoir la grace de la nouveauté; chose qui peut réparer quelquefois, même auprès des gens délicats, le défaut de la beauté, & de la fleur de la jeunesse. Phaon savoit tout ce de quoi elle étoit capable: les arbres & les gazons en avoient été les confidens; & peut-être que sa fuite venoit plutôt d'épuisement, que d'indifférence. Pesez bien ce qu'elle lui écrit elle-même par la plume d'Ovide:

Hæc quoque laudabas, omnique à parte placebam
Sed tum præcipue cum fit amoris opus.
Tunc te plus solito lascivia nostra juvabat,
Crebraque mobilitas, aptaque verba joco:
Quique, ubi jam amborum fuerat confusa voluptas,
Plurimus in lasso corpore languor erat.
. . . .
Invenio silvam quæ sæpe cubilia nobis
Præbuit, & multa texit opaca coma.
Agnovi pressas noti mihi cespitis herbas;
De nostro curvum pondere gramen erat.
Incubui tetigique locum qua parte fuisti.

Elle n'étoit point alors capable d'entendre raison, comme quand elle représenta à un jeune homme qui la recherchoit en mariage, qu'étant plus âgée que lui, elle ne le vouloit point épouser (45). Plus Phaon eût été jeune, plus l'auroit-elle trouvé son fait. Si j'ai dit qu'elle n'avoit jamais été belle, c'est parce que j'ai cru préférable à l'autorité de Platon, qui l'a nommée *la belle Sappho* (46), l'autorité d'Ovide qui la fait parler ainsi:

Si mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio formæ damna rependo meæ.
Sum brevis. At nomen quod terras impleat omnes
Est mihi: mensuram nominis ipsa fero.
Candida si non sum: placuit Cepheia Perseo.

Mademoiselle le Fevre m'avoit donné l'exemple de ne m'en point fier à Platon, ni à Athenée; car elle a dit que *Sappho n'étoit pas belle; qu'elle n'étoit ni grande ni petite; qu'elle avoit le teint fort brun, & les yeux extremement vifs & brillans.* Que dirai-je de Maxime de Tyr (47), qui prétend que comme elle étoit noire & petite, Socrate (48) ne l'a nommée belle qu'à cause de la beauté de ses vers?

(*H*) *Elle gronda fort son frere sur ce vilain engagement.*] Voici comment Ovide nous aprend cette particularité;

Arsit inops frater victus meretricis amore,
Mistaque cum turpi damna pudore tulit.
Factus inops agili peragit freta cærula remo,
Quasque male amisit, nunc male quærit opes.
Me quoque, quod monui bene multa fideliter, odit;
Hoc mihi libertas, hoc pia lingua dedit.

Jugez de quelles représailles il pouvoit user, & de quel poids pouvoient être les remontrances d'une telle sœur. Athenée remarque que les invectives contre la Courtisane de Naucratis étoient fondées sur les sommes excessives qu'elle s'étoit fait donner (49). Herodote donne le nom de Rhodopis à la Courtisane, & dit que Charaxus, qui dépensa une grosse somme pour la racheter, fut fort maltraité par les invectives de Sappho sa sœur (50).

(*I*) *On dit que les Mityleniens firent graver son image sur leur monnoie.*] Je remarquerai à ce sujet que Lambin, pour n'avoir pas entendu un Passage de Pausanias (51), a dit faussement qu'il y avoit dans la forteresse d'Athenes une Statue de Sappho. *Anacreontis Teii*, dit-il (52), *qui majore ex parte res amatorias scripsit, statua in arce Atheniensium prima post Sapphonem locata est.* Voici le Grec. Τοῦ δὲ τοῦ Ξανθίππου πλησίον ἕστηκεν Ἀνακρέων ὁ Τήιος, πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας. Il est évident que ces mots Grecs ne veulent dire autre chose, sinon que la Statue d'Anacreon a été mise auprès de celle de Xanthippe; la Statue, dis-je, d'Anacreon, qui est le prémier après Sappho, qui ait consacré à des matieres d'Amour la plupart des choses qu'il a écrites.

Je voudrois bien savoir si Thevet se trompe lors qu'il assûre, *que les Romains erigerent en la memoire de Sappho une Statue de Porphire richement ouvrée* (53). C'est Mr. le Fevre qui a remarqué que *les Mityleniens firent graver l'image de cette Heroine sur leur Monnoye, & la traitterent par là de Souveraine aprés sa mort* (54). Il ne cite personne, mais Mr. Reland, qui a fait des Notes sur cet Ouvrage de Mr. le Fevre (55) a raporté ce Passage de Julius Pollux, οἱ Μυτιληναῖοι μὲν Σαπφὼ τῷ νομίσματι ἐνεχάραττον, & il a observé que l'on a encore des Médailles de Sappho qui *portent le nom des Mytileniens* ΜΥΤΙΛΕΝΑΙΩΝ. Thevet raconte qu'il a tiré le portrait de Sappho *d'une Medaille antique* qu'il avoit raportée de l'Ile de Lesbos, *dont la pareille fut donnée avec plusieurs autres au Baron de la Garde, lors Ambassadeur* de France *à Constantinople, par le premier Medecin du Sultan Soliman* (56). Aristote observe que les Mityleniens avoient rendu des honneurs à Sappho, mais il ne dit point en quoi consistérent ces honneurs (57). Tatien reproche aux Grecs la Statue de la Courtisane Sappho faite par Silanion, de cette Courtisane, dit-il, qui a chanté elle-même sa lubricité, & qui étoit amoureuse jusqu'à la rage (58). Καὶ ἡ μὲν Σαπφὼ γύναιον πορνικὸν ἐρωτομανὲς καὶ τὴν ἑαυτῆς ἀσέλγειαν ᾄδει, *& quidem Sappho meretricia muliercula insano amore capta suam ipsa lasciviam cantat* (59). Pline parle d'un Peintre nommé Leon qui avoit fait le portrait de Sappho (60).

(*K*) *Quelques Auteurs font mention d'une autre Sappho.*] Mr. Moreri dit qu'il y a des gens *qui mettent une seconde fille de ce nom d'Erithrée qui faisoit des vers, & que c'est le sentiment d'Athenée, li.* 13. Athenée ne dit pas que cette autre Sappho fût Poëte, ni qu'elle fût d'Erithrée: il dit qu'elle étoit d'Erese (61), Courtisane de son métier, & qu'elle fut amoureuse de Phaon. Selon ce sentiment la grande Sappho, la Sappho de Mitylene qui faisoit de si beaux Vers, pourroit être réhabilitée sans beaucoup de peine dans une bonne réputation; on n'auroit qu'à transporter sa mauvaise renommée sur l'autre Sappho. Le mal est qu'un Passage mutilé d'Athenée, secondé tant qu'on voudra du témoignage d'Elien (62), ne doit pas nous servir de guide préférablement à mille autoritez qui le combatent. Mr. Lloyd & Mr. Hofman nous avertissent de bien distin-

(40) Menander, *apud* Strabon. *Libr. X, pag.* 311.

(41) Scaliger in Ausonium, Cupid. crucif.

(42) Auson. Epigr. XCII.

(43) Stat. *Libr. V,* Silv. III, *Vers.* 154.

(44) Plinius, *Libr. XXII, Cap. VIII, pag. m.* 183.

(45) *Fragment de Lettre raporté par Mad.* le Févre.

(46) *In* Phædro, *pag. m.* 1214. Athenée *la nomme aussi la belle Sappho, Libr. XIII, pag.* 596, & Plutarque *aussi* de Amore, *pag.* 763, & Julien *l'Apostat*, Epist. ad Alypium Cæsar.

(47) Orat. VIII, *pag. m.* 86.

(48) *Id est* Plato, *in* Phædro, *pag.* 1214.

(49) Ἢν ἡ καλὴ Σαπφὼ ἐρωμένην Χαράξου τοῦ ἀδελφοῦ αὐτῆς κατ' ἐμπορίαν εἰς τὴν Ναύκρατιν ἀπαίροντος, διὰ τῆς ποιήσεως διαβάλλει ὡς πολλὰ τοῦ Χαράξου νοσφισαμένην. *Quam pulcra Sappho, Charaxi fratri suo mercaturæ gratia Naucratim profecto nave dilectam versibus suis proscindit, quod multa illum pecunia emunxisset.* Athen. *Libr. XIII, Cap. VII, pag.* 596.

(50) Herod. *Libr. II, Cap. CXXXV.*

(51) *Ex Libr. I, pag.* 23.

(52) Lambin. in Horat Od. XVII *Libr. I.*

(53) Thevet, Elog. des savans Hommes, *Tom. I, pag.* 223 *Edit. de* 1671, in 12.

(54) Le Fevre, Vie des Poët. Grecs, *pag. m.* 23.

(55) *Voiez les* Nouv. de la Républ des Lettres, *Oct.* 1700, *pag.* 461.

(56) Thevet, Elog. *Tom. I, pag.* 224.

(57) Aristot. Rhetor. *Libr. II, Cap. XXIII, pag.* 445. *Monsr.* Reland, *dans ses* Remarques sur Mr. le Fevre, *cite les paroles d'A*ristote.

(58) Tatian. Orat contra Græcos, *pag. m.* 168, *B.*

(59) *Id. Ibid.* (60) Plin. *Libr. XXXV, Cap. XI, pag. m.* 235.
(61) *Ville de l'Ile de Lesbos.*
(62) Ælian. *Libr. XII, Cap. XIX,* Var Historiar.

Mr. Moreri n'en a trouvé une dans Martial que par une extrême inadvertance (*n*). Nous lisons dans Aristote la preuve dont Sappho s'étoit servie pour faire voir que le mourir est un mal. Les Dieux, disoit-elle (*o*), en ont jugé de la sorte, car autrement ils mourroient. Il y avoit dans le Prytanée de Syracuse une très-belle Statue de Sappho; voiez ce que Ciceron en dit lors qu'il reproche à Verres de l'avoir volée (*p*). C'étoit un ouvrage de Silanion, & aparemment le même que celui dont Tatien a parlé en reprochant aux Gentils les honneurs qu'ils avoient rendus à de mal honnêtes femmes. Voiez la Citation (59) de cette page.

(*n*) *Voiez la Remarque* (*K*) *vers la fin.*

(*p*) Cicero in Verrem, Orat. VI, *folio m.* 78.

(*o*) Ἡ ὥσπερ Σαπφὼ ὅτι τὸ ἀποθνήσκειν κακόν· γὰρ ἕτω κεκρίκασιν. ἀπέθνησκον γὰρ ἄν. *Aut quemadmodum Sappho, mori malum esse, Dei enim sic judicarunt: alioqui mortui essent.* Aristot. Rhetor. *Libr. II, Cap. XXIII, pag. m.* 445, *E.*

distinguer deux Sapphos; l'une d'Eretrie, & l'autre qui fut aimée de Phaon, comme on le voit, disent-ils, dans Athenée au Livre XIII. Cela est copié de Vossius (63), & n'en est pas plus vrai; car Athenée ne parle là que d'une Sappho nâtive d'Erese, qui fut fort amoureuse de Phaon; si elle en fut aimée ou non, c'est ce qu'il ne nous aprend point. Suidas pourroit nous jetter dans l'incertitude, s'il n'y avoit pas de l'aparence qu'il a divisé ce qui devoit demeurer uni. Il nous donne deux Sapphos; ce qu'il dit de la prémiere apartient incontestablement à celle qui a tant excellé dans la Poësie lyrique; ce qu'il dit de la seconde, savoir qu'elle étoit de Mitylene dans l'Ile de Lesbos: qu'elle se précipita du promontoire de Leucade dans la mer, à cause qu'elle aimoit Phaon; qu'elle savoit jouer des instrumens; qu'elle avoit composé des Vers lyriques, ne convient pas moins certainement à la prémiere. Ainsi je ne voi nulle raison fort valable pour admettre deux femmes de ce nom-là, principalement s'il faloit les distinguer l'une de l'autre, par les qualitez dont Suidas & Charles Etienne les partagent.

Voici une faute bien absurde. (64) *Canius, Poëte Latin*, natif *de Cadis* (65), & *ami de Martial.* . . . . . . *épousa deux femmes, Theophile sçavante, mais un peu trop libre, & Sapho moins éclairée, mais plus retenue* . . . . *Martial rapporte ce que j'écris*, au li. 3. epigr. 63. & li. 7. ep. 68.

Castior hac & non doctior illa fuit, &c.

Voilà ce qu'on lit dans le Dictionaire de Moreri. Mais si l'on consulte Martial, on trouve (66) qu'il ne fait mention que d'une femme de Canius, & qu'il dit qu'elle se nommoit Theophila, qu'elle étoit savante, & qu'elle faisoit des Vers que Sappho pourroit loüer; que celle-ci n'étoit pas plus docte que Theophila, mais que Theophila étoit plus chaste que Sappho. Le Vers que Mr. Moreri raporte est le dernier de l'Epigramme. Il ne faloit donc pas y ajoûter un *Etcætera.* Ceci n'est qu'une vetille en comparaison de la bévue d'avoir donné à Canius une femme nommée Sappho, moins éclairée & plus modeste que Theophila. Je ne dis rien de deux autres fautes qui sont dans l'Article de Canius au Dictionaire de Moreri. On marque la XIX Epigramme du III Livre de Martial au lieu de la XX, & l'on met *amulator* au lieu de *amulatur.*

(63) Vossius, de Poët. Græc. *pag.* 17.

(64) Moreri, *au mot* Canius.

(65) *Cela paroît par l'Epigramme LXII, du I Livre de* Martial *laquelle Mr.* Moreri *ne cite pas.*

(66) Mart. Epigramm. LXVIII *Libri VII.*

SARA, sœur & femme d'Abraham (*A*), fut la fidelle compagne de tous ses voiages. Elle étoit déja mariée avec lui, lors qu'ils se retirérent d'Ur de Chaldée, pour s'en aller à Charan (*a*). La

(*a*) Genese, XI, 29, 31.

(*A*) *Sœur & femme d'Abraham.*] Cela est si clair par le Chapitre XX de la Genese, que sans la mauvaise habitude que l'on se fait de sacrifier le sens naturel des paroles de l'Ecriture aux moindres difficultez qu'on envisage, il n'y auroit pas deux sentimens là-dessus. Prenons bien les circonstances du fait. Abraham étant venu au païs des Philistins, y fit passer Sara pour sa sœur. Sur cela Abimelec, Roi du païs crut que c'étoit une fille à marier, ou une veuve, & qu'ainsi rien n'empêchoit qu'il n'en fit l'une de ses femmes. Il la fit donc venir chez lui: mais aiant su par une révelation qu'elle étoit mariée avec Abraham, il la lui rendit en se plaignant de leurs mensonges, qui l'avoient exposé à un grand malheur. Je dis *leurs mensonges:* car d'un côté Abraham avoit dit de sa femme, *c'est ma sœur;* & de l'autre, Sara avoit dit de son mari, *c'est mon frere.* Abraham s'excusa en prémier lieu sur la crainte qu'il avoit eue qu'on ne le tuât, s'il disoit que Sara étoit sa femme; en second lieu sur ce qu'elle étoit *véritablement* sa sœur, *fille de mon pere*, dit-il (1), *bien qu'elle ne soit pas fille de ma mere.* Après quoi il tâcha de justifier son épouse, en disant qu'il lui avoit demandé comme une grace, que par tout où ils voiageroient elle déclarât qu'il étoit son frere. J'admire qu'on ne voie pas dans ce discours, que Sara étoit, non pas la sœur utérine d'Abraham; mais sa sœur de pere. Voici mes raisons.

(1) Genese, XX, 12.

I. En prémier lieu, si Sara n'eût pas été la sœur d'Abraham en cette maniere, l'apologie de son mari n'eût fait que tromper de plus en plus le bon Prince, qui lui avoit reproché sa précédente dissimulation; car il n'étoit pas possible qu'en ajoûtant foi aux excuses de ce Patriarche, on ne prît Sara pour la vraie & propre sœur d'Abraham du côté du pere, & jamais homme vivant n'auroit deviné par ce discours, qu'elle n'étoit que la niece d'Abraham. J'en fai juges tous ceux qui seront capables de sentir quelles idées un tel discours a dû & pu exciter dans l'esprit d'Abimelec. Il est vrai que je demande qu'ils sachent se bien transporter dans toutes les situations, & dans toutes les circonstances de cette Avanture. Il est inutile de suposer que Sara étoit fille d'Haran, & par conséquent petite-fille du pere d'Abraham, & d'ajoûter qu'un neveu est quelquefois apellé frere (2), & qu'un petit-fils est quelquefois nommé fils: cela, dis-je, ne sert de rien en cet endroit, parce que les circonstances veulent qu'Abraham n'ait pris les mots que dans leur signification la plus propre; faute de quoi il eût dû passer pour un homme qui vouloit faire illusion à Abimelec.

(2) *Loth neveu d'Abraham est nommé son frere,* Genese XIV, 16*: mais cet exemple ne sert de rien à ceux qui suposent que Sara étoit sœur de Loth; car le titre de frere en ce cas-là seroit plutôt donné à Loth comme beau-frere que comme neveu.*

II. De plus, à quoi lui pouvoit servir cette distinction, *fille de mon pere, fille de ma mere*, si dans le fond il n'avoit voulu signifier sinon qu'il étoit oncle de Sara? Posez le cas qu'il ait pu traiter de sœur celle qui n'étoit que sa niece; à quoi songe-t-il de remarquer que sa mere n'étoit point l'aieule de cette niece? C'est, dira-t-on, qu'il vouloit représenter ingénûment le dégré de sa parenté à l'égard de Sara. Mais pourquoi donc se sert-il du mot de fille dans une signification ambigue? Que ne l'emploie-t-il dans son véritable sens, comme je supose qu'il fait? Outre que l'ingénuité dont on parle seroit fort à contre-tems, elle affoibliroit l'apologie du Patriarche; car elle feroit paroître moins forts les liens de la parenté. Si l'on m'objecte que dans ma suposition cette même ingénuité affoiblit l'apologie plus qu'elle ne la renforce, je donnerai une raison pourquoi Abraham déclara que Sara n'étoit point sa sœur utérine. On mettoit de la différence entre le mariage d'un homme avec sa sœur de pere & de mere, & le mariage d'un homme avec sa demi-sœur. Les Atheniens, qui permettoient d'épouser sa sœur de pere, défendoient d'épouser sa sœur utérine (3). Solon en avoit ainsi décidé. Au contraire, Lycurgue permit aux Lacedemoniens d'épouser la sœur utérine, & leur défendit d'épouser la sœur de pere (4). Quelques-uns ont dit que comme la communauté de sang est plus certaine entre un frere & une sœur utérine, qu'entre un frere & une sœur de pere, la permission de Solon a été généralement parlant moins odieuse (5), que la permission de Lycurgue. Dira-t-on après cela que dans ma suposition, Abraham eût dit sans nécessité qu'il n'étoit point le frere utérin de sa femme, comme dans la suposition contraire il auroit dit tout-à-fait inutilement, que sa mere n'étoit point l'aieule de Sara?

(3) *Voiez en les preuves dans* Muret, *Libr. XV, Cap. V,* Variar Lect. *& dans* Gebhardus in Corn Nepotem, Vit. Cimonis. *Consultez l'Article* CIMON *Rem.* (*D*).

(4) *Voiez les mêmes Auteurs.*

(5) *Filia patris* (soror, non uterina) *jure conjungebatur Noachidis, quoniam inter gentes ratio consanguinitatis paternæ non habebatur.* Jarchius, *apud* Heidegg. Hist. Patriarch. *Tom. II, pag.* 78.

III. Ajoûtez que si Abraham n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que son pere Tharé étoit l'aieul de Sara, il a pris les termes de pere & de sœur dans une signification étendue, & moins propre. Pourquoi donc a-t-il déclaré que sa mere n'étoit point la mere de Sara? Ne l'étoit-elle point au sens qu'il prenoit le mot de pere, par raport à Tharé; c'est-à-dire n'étoit-elle point l'aieule de Sara, tout de même que Tharé en étoit l'aieul? On croit se tirer de cette grande difficulté, en suposant qu'Haran étoit le pere de Sara, & qu'il n'étoit point frere utérin d'Abraham. On donne donc deux femmes à Tharé, & l'on supose qu'il eut Haran de l'une, & Abraham de l'autre. Par conséquent si Sara étoit fille d'Haran, son aieul étoit le pere d'Abraham; mais son aieule étoit différente de la mere d'Abraham. Je répons que tout cela tombe par terre, dès que l'on supose que ce Patriarche se sert des mots *sœur* & *fille* dans une signification étendue; car sur ce pied-là il est certain que la mere d'Abraham est la grand'mere des enfans d'Haran, soit qu'elle ait engendré Haran, soit qu'elle ait été seulement la femme de celui qui l'engendra. Dès que vous quittez la signification propre & rigoureuse des termes qui désignent la parenté, & que vous suivez l'usage qui s'observe dans les familles, le mot de mere convient aux femmes par raport à tous les enfans de leurs maris, & par conséquent celui de grand'mere leur convient par raport à tous les enfans de tous les enfans de leurs maris: desorte que si Abraham avoit pris les termes dans la signification étendue, que le style de l'amitié ou de la civilité a introduite dans les familles, il n'auroit point dû nier, comme il fit, que sa mere fût l'aieule de Sara. On voudroit bien pouvoir dire qu'il prenoit les mêmes mots tantôt dans leur signification propre, tantôt dans leur signification moins propre. Mais ne seroit-ce pas suposer qu'il se joüoit en Sophiste de la bonne foi d'Abimelec?

IV. Ma quatrieme raison est prise de ce qu'on ne sauroit suposer avec quelque fondement, que Sara ait été adoptée par Tharé. Si cela étoit, Abraham eût pu se servir de sa distinction sans sortir de l'exactitude; car en ce cas-là son pere auroit pu être apellé le pere de Sara dans une signification assez propre. Mais voici de quoi

ruiner

La ſtérilité, dont elle avoit été affligée dans ſa patrie, ne la quitta point dans les païs étrangers, & c'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de ſe donner un ſubſtitut auprès d'Abraham, afin de pouvoir devenir mere en la perſonne de ce ſubſtitut, puis qu'elle ne le pouvoit être en ſa propre perſonne. Agar ſa ſervante qu'elle choiſit pour cet emploi fut bientôt enceinte, & la paia d'ingratitude (*b*). Elle ſe mit à la mépriſer: mais Sara, ne pouvant ſouffrir cette inſolence, uſa ſi amplement du plein droit que ſon mari lui donna ſur Agar, qu'elle la contraignit en peu de tems à s'enfuir de la maiſon. On a pu voir en un autre endroit (*c*) le retour de cette ingrate & les extrémitez où elle ſe vit réduite lors qu'elle eut été encore chaſſée. Nous ne répéterons point cela. Il vaut mieux dire qu'enfin par une bénédiction particuliere de Dieu Sara devint groſſe à l'âge de quatre-vingt-dix ans, & qu'elle accoucha d'un fils qui eut nom Iſâc. Elle vêcut cent-vingt-ſept ans (*d*). Il ne faut point oublier qu'elle fut très-belle; & que ſa beauté, & la complaiſance qu'elle eut pour ſon mari de ne ſe point dire ſon épouſe, mais ſa ſœur, l'expoſérent à deux enlévemens (*B*), où

(*b*) Geneſe, XVI.

(*c*) *Dans l'Article* d'AGAR.

(*d*) Moreri *dit fauſſement* 137.

ruïner ce ſubterfuge: on n'y a recours qu'afin d'éviter l'inceſte; or on ne l'évite point par là, puis que la fraternité, fondée ſur l'adoption proprement dite, ne mettoit pas moins d'obſtacle aux mariages que la fraternité naturelle. Selon les Loix un frere, qui auroit épouſé ſa ſœur d'adoption, auroit commis un inceſte proprement dit (6).

V. Voilà d'où je tire l'une de mes bonnes raiſons. Si quelque choſe devoit nous déterminer à ne prendre pas au pied de la lettre la déclaration préciſe que fait Abraham, que *Sara eſt veritablement ſa ſœur, fille de ſon pere, mais non pas de ſa mere*, ce ſeroit le mariage inceſtueux qui réſulte de cette fraternité. Mais cela même ne réfute-t-il pas ceux qui diſent que Sara étoit la niece d'Abraham (7)? Ne convient-on pas que ce dégré de parenté rend inceſtueux les mariages? Il faut donc que nos Adverſaires cherchent des excuſes à l'inceſte d'Abraham. S'ils en trouvent, ce ſera autant pour eux que pour nous; la différence n'étant que du plus au moins, il ne nous ſera pas difficile de donner à leurs raiſons l'étendue qui nous ſera néceſſaire; vu ſur tout que Jacob ne ſe fit pas le moindre ſcrupule d'être marié tout à la fois avec deux ſœurs, ce qui en d'autres tems eût été une choſe abominable. Clement Alexandrin compte pour ſi peu de choſe cette difficulté, qu'il nous dit tout froidement que les paroles du Patriarche nous enſeignent qu'il ne faut point épouſer ſa ſœur utérine (8). Il eſt certain qu'on ne manque point de bonnes raiſons pour juſtifier là-deſſus ce Patriarche: je ne les raporte pas; on les trouvera facilement dans d'autres Livres. Je me contente d'avertir ici ceux qui voudront m'accuſer de faire trop bon marché de la conſcience d'Abraham, par raport au crime d'inceſte; qu'avant que de venir à moi, il faudra paſſer ſur le ventre à un grand nombre de Théologiens anciens & modernes, Catholiques & Proteſtans (9). Je ne fai pas grand cas de ce qu'on trouve dans les Annales d'Eutychius (10), que la prémiere femme de Tharé mere d'Abraham avoit nom *Jona*, & que ſa ſeconde femme mere de Sara avoit nom *Tehevitha*; mais c'eſt toûjours une marque qu'il y a une ancienne tradition pour le ſentiment que j'ai ſuivi.

VI. Autre raiſon. Si Sara n'étoit point la fille de Tharé, mais ſa petite-fille, il faudroit qu'elle fût fille ou d'Haran, ou de Nacor. Or elle n'eſt fille ni de l'un ni de l'autre. En voici la preuve. Il eſt dit dans la Geneſe (11) que la femme de Nacor s'apelloit Milca, & qu'elle étoit fille d'Haran, pere de Milca & de Jiſca. Puis qu'on nomme cette derniere, ſans en avoir la raiſon que l'on avoit de nommer l'autre (car on ne lui donne point de mari comme à l'autre) il faut croire que ſi Haran avoit eu d'autres filles, on les eût nommées tout d'un tems, & ſur tout que l'on n'auroit pas oublié Sara, puis qu'on venoit de parler de ſon mariage avec Abraham. Soit donc conclu qu'Haran n'avoit que deux filles, Milca & Jiſca. Cette raiſon eſt ſi convaincante, qu'elle contraint pluſieurs de nos Adverſaires à ſupoſer que Sara & Jiſca ſont la même perſonne. Ils font bien de l'honneur à l'Hiſtorien ſacré. O l'admirable Ecrivain que ce ſeroit, ſi dans trois lignes il donnoit deux noms différens à une femme, ſans avertir que ce ne ſont que les deux noms d'une ſeule & même perſonne! Voiez dans le Chapitre XXII de la Geneſe la liſte des enfans de Nacor; vous n'y trouvez point Sara: & vous y voiez que ſon prémier-né étoit venu au monde depuis qu'Abraham étoit ſorti de ſon païs; car ce fut au retour de la montagne de Morija, où Abraham avoit voulu immoler ſon fils Iſâc, qu'il ouït dire que Milca avoit donné huit enfans à Nacor ſon mari, *ſavoir Huts ſon premier né, &c.* De plus ſeroit-il poſſible que ſi Sara avoit été fille d'Haran, l'Ecriture n'eût jamais parlé de Lot comme de ſon frere?

VII. Il eſt facile de répondre à ceux qui objectent les paroles de l'Ecriture (12), où Sara eſt nommée la belle-fille de Tharé; car une femme mariée ſe conſidere plutôt par les relations du mariage, que par celles de la naiſſance.

(*B*) *A deux enlévemens.*] Ils ſe reſſemblent comme deux goutes d'eau. Dans tous les deux Abraham ſuprime qu'il ſoit le mari de Sara: il veut qu'elle diſe qu'il eſt ſon frere; il fait cela de peur qu'on ne le maſſacre ſi l'on vient à ſavoir qu'il eſt ſon mari, & afin qu'on lui faſſe du bien pour l'amour d'elle, quand on aura cru qu'elle n'eſt point ſon épouſe. Dans tous les deux le raviſſeur puni d'enhaut, avant qu'il puiſſe ſatisfaire ſa paſſion, reſtitue Sara, comble de préſens le mari, & lui reproche ſes

(6) *Inter fratrem ſororemque nuptias eſſe prohibitas ſive eodem utroque parente, ſive altero tantum nati ſint: verum ſi per adoptionem ſoror facta ſit quandiu manet adoptio, etiam nuptias prohiberi: at ſi per emancipationem adoptio diſſoluta ſit, poſſe inter eos ritè iniri connubium.* Juſtinian. *Libr. I* Inſtitution. *Voiez l'Article* d'OCTAVIE *au Texte, Tom. III. pag.* 526.

(7) *Voiez* Rivet in Geneſ. *Exercit. LXXIII.* Heidegg Hiſtor Patriarch. *Tom. II, pag.* 79.

(8) Τὰς ὁμομητρίας μὴ δεῖν ἄγεσθαι πρὸς γάμον διδάσκων. *Docens eas quæ ex eadem matre natæ ſunt non eſſe ducendas uxores.* Clem. Alexandr. Stromat. *Libr. II, pag.* 421.

(9) *A* Clement Alexandrin, *à S.* Jerôme, *à* Lipoman, *à* Oleaſter, *à* Cajetan, *à* Sotus, *au P.* Petau, *à* Codoman, *au P.* Abram, *à* Muſculus, *à* Piſcator, *à* Heidegger, *&c.*

(10) *Pag.* 56, *apud* Heidegg. *pag.* 78.

(11) *Chap. XI, Verſ.* 29.

(12) Geneſe, XI, 31.

menſonges. Le prémier de ces enlévemens fut fait en Egypte par le Roi Pharao: le ſecond fut fait en Guerar par Abimelec Roi des Philiſtins. Sara étoit âgée de ſoixante-cinq ans pour le moins lors que Pharao l'enleva, & de quatre-vingts-dix au ſecond enlévement; car elle avoit dix ans moins que ſon mari (13), & leur voiage d'Egypte eſt poſtérieur à la ſortie de Charan, c'eſt-à-dire à la ſoixante & quinzieme année d'Abraham (14). Quant au voiage de Guerar, il fut fait après l'annonciation de la naiſſance d'Iſâc, c'eſt-à-dire lors qu'Abraham avoit atteint la centieme année de ſa vie. Qu'on faſſe tout ce qu'on voudra; cette Hiſtoire eſt une preuve qu'Abraham craignoit plus la mort, que le deshonneur conjugal, & qu'il n'étoit rien moins que mari jaloux. Il remet aux ſoins paternels de la Providence l'honneur & la pudicité de Sara; mais il prend les devans pour la conſervation de ſa vie, & il ne néglige pas les moiens humains. Ne vouloir pas reconoître là l'infirmité de la nature corrompue, c'eſt s'aveugler volontairement. Ce Patriarche auroit pu dire en cette rencontre, *homo ſum, humani nihil à me alienum puto* (15). Ceux qui croient que la crainte du péril le faiſoit mal raiſonner ſe trompent: *il n'y a point de crainte de Dieu en ce pays-cy*, diſoit-il (16), *ils me tueront à cauſe de ma femme.* Il croioit donc que ceux qui ne feroient point ſcrupule de tuer un homme, en feroient d'enlever une femme mariée. Oui il le croioit, & avec raiſon. Le bien de la ſociété, plus ſans doute que l'amour de la vertu, a fait regarder le rapt d'une femme mariée comme une injuſtice criante, dont les Souverains mêmes ont eu à craindre de fâcheuſes ſuites; mais on ne trouvoit pas fort mauvais qu'un grand Seigneur s'accommodât d'une femme non mariée, pour augmenter le nombre de ſes concubines. Ainſi Abraham raiſonnant ſolidement pouvoit être fort aſſûré, que pour le moins la crainte des hommes empêcheroit les Egyptiens, & les Philiſtins de lui enlever ſa femme, & de le laiſſer vivre, lui qui ſeroit un témoin perpétuel de la violence qu'on auroit faite à une femme mariée. La concluſion raiſonnable de cela étoit de craindre qu'on ne ſe défît de lui ſécrétement, afin de retenir Sara ſans que perſonne pût dire qu'on l'avoit enlevée à ſon mari; car le public n'auroit pas eu conoiſſance de ce mari, ſi on l'eût bientôt dépêché. Cette crainte n'eſt pas le mauvais endroit de la piece. Qui ne ſait l'empreſſement qu'eut David de faire périr ſous main le mari de ſa maîtreſſe? L'envie d'être bien traité comme frere de la belle Sara eſt plus blâmable, que la peur d'être tué. Déteſtons néanmoins le brutal emportement de Fauſtus le Manichéen (17), & contentons nous de ce que dit St. Jerôme ſur tout ceci (18). St. Chryſoſtôme (19) & St. Ambroiſe y ont trouvé la matiere d'un beau panégyrique pour la charité de Sara, qui voulut bien en faveur de ſon mari expoſer ſa pudicité à tous les riſques du naufrage. *Extrema adiit, ſororem ſe ejus aſſeruit, contenta, ſi ita eſſet neceſſe, periclitari pudore potius quam virum ſalute: ut tueretur maritum mentita eſt germanitatem, ne inſidiatores pudoris ejus tanquam æmulum & vindicem uxoris necarent* (20). Origene étoit bien d'un autre avis; il trouvoit tant de ſcandales dans le ſens litéral, qu'il ſe ſauva dans les types & dans les allégories. *Alioquin*, dit-il (21), *quæ nobis ædificatio erit legentibus Abraham tantum Patriarcham non ſolum mentitum eſſe Regi, ſed pudicitiam conjugis prodidiſſe? Quid nos ædificat tanti Patriarchæ uxor, ſi putetur contaminationibus expoſita per conniventiam maritalem? Hæc Judæi putent & ſi qui ſint amici literæ non ſpiritus.* D'autres recourent à l'inſpiration, & prétendent qu'Abraham fut dirigé par un eſprit prophétique (22). C'eſt le moien de ne demeurer jamais court. Il faudroit ſeulement ménager mieux ce remede, & ne s'en ſervir que comme de l'extrême onction. Je voi des gens (23), qui l'apliquent à notre Sara, touchant la priere qu'elle fit à ſon mari de coucher avec ſa ſervante. Quant à ceux qui diſent (24), pour excuſer Abraham, que ſa vie étoit ſi néceſſaire à l'accompliſſement de la promeſſe de Dieu, qu'il devoit la conſerver aux dépens de toutes choſes, juſques à l'honneur de ſa femme incluſivement, ils ne voient pas qu'ils ſe réfutent eux-mêmes: ils emploient pour ſa juſtification ce qui lui fait ſon procès; car ſi ſa vie étoit néceſſaire aux Décrets de Dieu, il devoit être aſſûré que perſonne ne le tueroit.

Les Caſuïſtes relâchez, & protecteurs des équivoques, ſe prévalent extrémement de cette conduite du Patriarche. Voiez la derniere Réponſe aux Provinciales, voiez, dis-je, les Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe (25).

(13) *Il eſt dit* Geneſe XVII, 17, *qu'elle avoit 90 ans lors qu'Abraham en avoit* 100.

(14) Geneſe, XII, 4.

(15) Terent. *in* Heautont. *Act. I, Sc. I, pag. m.* 112.

(16) Geneſe, XX, 11.

(17) *Il accuſoit Abraham*, Quod matrimonii ſui infamiſſimus nundinator avaritiæ ac ventris cauſa duobus regibus Abimelech & Pharaoni, diverſis temporibus, Saram conjugem ſororem mentitus, quod erat pulcherrima, in concubitum venditarit. *Vide* Auguſtinum contra Fauſtum, *Libr. XXII, Capite XXXIII.*

(18) *Il l'apelle* fœdam neceſſitatem.

(19) Homil. XXXII, in Geneſ. *Voiez la Rem.* (*A*) *de l'Article* ABIMELECH.

(20) Ambroſ. de Abrah. *Cap. II.*

(21) *In Cap. VI Geneſeos.* Heidegger, *pag.* 149 *pretend qu'Origene a inſulté & cenſuré Abraham* quod per conniventiam maritalem Saram contaminationibus expoſuerit. *Mais comment lui attribueroit-il cela, puis qu'il rejette le ſens litéral?*

(22) Paulus Burgenſis, *apud* Heidegg. *p.* 149.

(23) Joſeph. Antiq. *Lib. I. Cap. X.*

(24) *Apud* Heidegger. *ubi ſupra.*

(25) *Pag.* 128 *& ſuiv. Edit. de Holl.* 1656.

(e) *Voiez* Rivet, *in* Exercit. LXXXVII *Tom. I Oper. pag.* 333. Heidegg. Hiſt. Patr. *Tom. II, pag.* 351, *& ci-deſſous la Rem. (I).*

(f) *Voiez la Rem. (B), Citat.* (17.)

où ſa pudicité auroit fait naufrage, ſi Dieu n'y eût mis la main (*C*). Une providence toute particuliere la garantit de ce naufrage, & la rendit à ſon mari l'honneur ſain & ſauf, outre les bienfaits dont il fut comblé par les deux Princes qui devinrent amoureux d'elle. Cela pouvoit adoucir la fâcheuſe expérience qu'il avoit faite des embarras où ſe trouvent ceux qui traînent avec eux une belle femme; embarras quelquefois plus grans que s'ils voiageoient avec une laide. On ne peut bien diſculper Abraham (*D*) & Sara en ces rencontres, non plus que ſur l'affaire d'Agar; & c'eſt à tort que l'on s'emporte contre Calvin, qui leur a dit leurs véritez là-deſſus (*e*). Il faut s'éloigner également de l'irrévérence de Fauſtus le Manichéen (*f*), & de la ſuperſtitieuſe flaterie de quelques autres. La beauté de Sara eut une ſingularité qu'il ne faut pas oublier, c'eſt qu'elle dura pour le moins juſqu'à l'âge de quatre-vingts-dix ans (*E*).

On

(C) *Sa pudicité auroit fait naufrage, ſi Dieu n'y eût mis la main.*] L'Ecriture ne nous dit pas quel fut le mal qui empêcha Pharao de jouïr de Sara: elle dit ſeulement que Dieu le *frappa de grandes playes: enſemble ſa maiſon* (26). A l'égard d'Abimelec, l'Ecriture dit d'abord que Dieu ne fit que le menacer en ſonge de le faire mourir avec tout ce qui étoit à lui (27); mais ſur la fin du Chapitre elle remarque, qu'à la priere d'Abraham, Dieu *guerit Abimelec, ſa femme, & ſes ſervantes*, & qu'après cela *elles enfanterent; car*, ajoûte l'Ecriture, *l'Eternel avoit entierement reſerré toute matrice de la maiſon d'Abimelec à cauſe de Sara femme d'Abraham.* On auroit, je penſe, plutôt tué les Interpretes, que de les empêcher de faire des Conjectures ſur ces plaies de Pharao: le champ eſt plus vaſte à cet égard que par raport à Abimelec; vu que l'Ecriture ſemble nous déterminer quant à celui-ci à une ſorte de maladie. Mais aparemment on a jugé de l'un par l'autre; & comme il eſt très-probable que le châtiment perſonel d'Abimelec tomba ſur les parties deſtinées à la génération, vu que ce fut là que ſa femme & ſes ſervantes furent affligées, on a cru que la choſe ſe paſſa de même à l'égard de Pharao (28). Les Rabins (29) ont dit qu'il fut tourmenté d'une gonorrhée ſi violente, qu'il ne prenoit pas même plaiſir à ſonger aux femmes, tant s'en faut qu'il fût en état d'en jouïr. Ils ajoûtent que Sara avoit un Ange gardien, qui frapoit de telle ſorte tous ceux qu'elle vouloit qu'il frapât, qu'ils n'avoient ni l'envie ni la force de s'aprocher d'elle; & que ce fut par le miniſtere de cet Ange qu'elle fut préſervée des perſécutions laſcives de Pharao. Philon (30) ſe contente de dire que ce Prince ſentoit des douleurs & des chagrins ſi inſuportables, qu'il n'avoit garde de ſonger aux plaiſirs d'amour; il ne ſongeoit qu'à ſon mal, & aux moiens de s'en délivrer. Toute ſa Cour fut affligée du même fleau; & cela parce que les Courtiſans avoient contribué ou aplaudi à l'enlévement de Sara. Eupolemon (31) dit que la peſte gagna la maiſon de Pharao, & que les Devins aiant répondu que l'enlévement d'une femme étoit la cauſe de ce mal, Pharao rendit Sara à ſon mari ſans l'avoir touchée. Joſephe (32) ajoûte les ſéditions à la peſte. Un Moderne (33) qui lui en veut le critique ſur cela aſſez vivement. La raiſon ſur quoi il ſe fonde eſt qu'une ſédition populaire n'empêche pas un Roi de ſe divertir avec une femme, & n'a point non plus que la peſte une relation particuliere avec le péché de Pharao. Cet Auteur veut donc que le châtiment de ce raviſſeur ait affligé les parties qui auroient été l'inſtrument de ſa débauche, & il confirme ſa penſée par cette Maxime du Sage (34), *per quæ peccat quis per eadem & torquetur.* Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier que Sara n'ait demeuré quelque tems dans la maiſon de ſes raviſſeurs: cela eſt du moins indubitable quant au dernier enlévement, puis qu'on eut le loiſir de s'apercevoir qu'à cauſe d'elle il étoit tombé une clôture de matrice ſi générale chez le Roi Abimelec, qu'il ne s'y parloit plus d'accouchement. De là naît cette petite difficulté. Ce Prince rendit Sara tout auſſitôt qu'il eut été averti en ſonge, qu'elle étoit mariée à Abraham; il n'en fut donc averti qu'après l'avoir retenue quelque tems dans ſa maiſon. Or qu'en vouloit-il faire, puis que juſqu'alors il l'avoit laiſſée en repos? Etoit-ce pour cela qu'il l'avoit priſe? Ceux qui font ces Objections ignorent la mode des Princes Orientaux. Ils ont pluſieurs femmes, & on leur en envoie d'autres de tems en tems; mais il ne faut pas croire qu'ils les careſſent à tour de rôle: il y en a dont le tour ne vient jamais, encore qu'elles ſoient très-belles. Abimelec ſe contenta de l'aquiſition de Sara, & de ſavoir qu'il en jouïroit quand il voudroit; mais Dieu y pourvut avant que ce Prince eût choiſi ſon heure. Diſons la même choſe de Pharao. Je ne penſe pas qu'il fût un aſſez puiſſant Monarque, pour obſerver les cérémonies qui ſe pratiquoient à la Cour de Perſe, où une femme qui plaiſoit au Roi étoit un an à ſe bien laver & parfumer, avant que de lui être livrée (35). Ne nous arrêtons donc pas à la conjecture de St. Jerôme (36), qui explique par ce moien pourquoi Sara fut quelque tems à ne rien faire chez Pharao: mais croions pourtant de ce dernier Roi ce que nous diſions tout à l'heure de celui des Philiſtins; ou bien diſons qu'ils furent frappez de maladie dès le prémier jour de l'enlévement. Joſephe témoigne qu'Abimelec fut ſi malade, que les Médecins deſeſpéroient de ſa guériſon. D'autres ſpecifient la nature de ſon mal; ils diſent qu'il ſouffroit de ſi violentes douleurs aux parties qu'on ne nomme pas, que quand il l'auroit voulu il ne lui auroit pas été poſſible de remplir la Loi du congrès (37). Au reſte, ſaint Chryſoſtôme (38) & ſaint Jerôme ne s'accordent gueres, puis que celui-là ſoutient qu'il ne falut pas un moindre miracle de la puiſſance de Dieu, pour faire que Sara ſortît pure & nette de chez Pharao, que pour faire que Daniel demeurât impunément au milieu des lions affamez, & les trois enfans Hébreux au milieu des flammes. Il y a une petite différence à remarquer entre les deux narrations de Moïſe; il a dit expreſſément qu'Abimelec ne s'aprocha point de Sara, & il n'a point dit ſi Pharao s'en aprocha, ou ne s'en aprocha point. Theodoret (39) a cru que l'Hiſtorien ſacré s'eſt ſervi de cette précaution à l'égard d'Abimelec, afin de fermer la bouche à la médiſance, vu que Sara accoucha la même année qu'elle avoit été chez ce Prince.

(26) Geneſe, XII, 17.

(27) Geneſe, XX.

(28) *Voiez* Pererius in Geneſ. *Cap. XII, Verſ.* 17.

(29) *Apud* Lyranum, *citante* Saliano, *p.* 413.

(30) *In Libr.* de Abrah.

(31) *Apud* Euſebium, Præp. *Libr. IX, Cap. IV.*

(32) *Libr. I, Cap. VIII.*

(33) Salian. *Tom. I, pag.* 413.

(34) *Cap. XI, Verſ.* 17.

(35) Eſther, *Chap. II.*

(36) *In* Tradit. Hebraic. in Geneſ. *Vide* Pererium, *in Cap. XII, Verſ.* 19.

(37) *Tradunt quidam eum in veretro ita eſſe divinitus percuſſum ut nec coire cum muliere poſſet ne dum vellet & magnis ea in parte cruciatibus affligeretur.* Pererius in Geneſim, *Cap. XX, ſub fin.*

(38) Homil. XXXI in Geneſ.

(39) *Apud eumdem* Pererium, *in Cap. XII, Verſ.* 19.

(D) *On ne peut bien diſculper Abraham.*] Car, outre ce qui a été dit ci-deſſus, ne feroit-il pas le bouclier de la pernicieuſe doctrine des équivoques, ſi une fois il étoit certain que ni lui ni Sara n'ont point menti? Ceux qui combatent la mauvaiſe morale d'un Leſſius, & de quelques autres Jéſuites, mettent en fait que c'eſt mentir, que de faire des réponſes qui ne ſe raportent pas à l'intention de celui qui vous interroge. Ces réponſes ont beau ne contenir que la vérité, elles ne laiſſent pas d'être menteuſes; car par exemple ſi un fils de Caïn interrogé juridiquement qui il étoit, par des gens qui auroient eu en vue de conoître qui étoit ſon pere, avoit répondu que Caïn étoit ſon oncle, il n'auroit rien dit qui ne fût vrai, puis qu'il eſt certain que ſa mere étoit ſœur de Caïn: cependant ſa réponſe n'auroit pas été exempte de tromperie. Il en va de même de Sara. Abimelec lui demande ce qu'elle eſt à Abraham: il a tout le droit imaginable d'interroger, puis qu'il eſt Roi du païs; ſon but eſt de ſavoir ſi Sara eſt une femme mariée ou non; c'eſt là-deſſus qu'il doit régler ſa conduite par raport à Sara. On lui répond, *Je ſuis la ſœur d'Abraham*: ſon mari, qui a ſuggéré cette réponſe, dit de ſon côté, *Je ſuis le frere de Sara.* N'eſt-ce point la même choſe dans ces circonſtances que ſi l'on avoit répondu, *la relation de frere & de ſœur eſt la principale qui ſoit entre nous*, & cette réponſe n'eût-elle pas été une menterie formelle? Si l'on demandoit à un homme parfaitement inſtruit de tous les ſecrets d'une grande conſpiration, *qu'en ſavez-vous*, & qu'il répondît, *j'en ſai une telle choſe*, qui ne ſeroit pas la principale, ne tromperoit-il pas, & ne mentiroit-il pas? car ſa réponſe ſeroit équivalente à celle-ci, *je n'en ſai que cela.* Un Commentateur de la Geneſe (40), voulant prouver que les mariages entre le frere & la ſœur étoient inconus du tems d'Abraham, ſe ſert de cette Remarque: Dès que Sara diſoit qu'elle étoit ſœur d'Abraham, on ne la croioit plus ſa femme; donc ces deux relations paroiſſoient incompatibles. Ce raiſonnement eſt faux: car ſupoſez tant qu'il vous plaira que ces mariages aient lieu dans un païs, l'uſage y ſera que la ſœur depuis ſes noces ne ſoit plus nommée ſimplement, tout court, la ſœur de ſon mari, mais ſa femme; deſorte que toute ſœur qui ne ſera point qualifiée la femme d'un tel, mais ſeulement ſa ſœur, ſera cenſée dès lors n'être point ſa femme: & voilà pourquoi Abraham & Sara trompoient néceſſairement & viſiblement les Egyptiens & les Philiſtins, en ſuprimant la relation de mariage, & en ne parlant que de celle de fraternité; quoi que d'ailleurs ces peuples n'ignoraſſent pas la compatibilité de ces relations. Mais c'étoit aſſez pour être trompez par Abraham, qu'ils ſuſſent que l'une engloutiſſoit l'autre, à-peu-près comme la qualité de pere abſorboit celle d'oncle en la perſonne de Caïn, par raport à ſes enfans. En un mot, la ſupreſſion d'une vérité eſt un menſonge effectif, toutes les fois qu'elle eſt deſtinée à faire faire de faux jugemens à l'auditeur, & que ſelon l'uſage de la Langue dont on ſe ſert, il ne peut que faire un faux jugement. Abraham & Sara ſont dans le cas. Ceux qui nient que les mariages entre le frere & la ſœur fuſſent conus aux Chananéens, devroient lire le Chapitre du Levitique où les mariages entre certains parens ſont interdits au Peuple de Dieu. N'oublions pas qu'Iſâc ſe ſervit de la diſſimulation de ſon pere par un ſemblable principe; il dit lui auſſi de peur qu'on ne le tuât, que Rebecca étoit ſa ſœur (41).

(40) Pererius in Caput XI, *Diſput. XVI.* Bellarmini, Libr. de Matrimon. *Cap. XXVIII, raiſonne de même.*

(E) *La beauté de Sara . . . dura . . . . jusqu'à l'âge de quatre-vingts-dix ans.*] On le prouve par le Chapitre XX de la Geneſe, où il eſt dit qu'Abraham étant allé au païs de Guerar n'y voulut paſſer que pour le frere de Sara, ce qui fut cauſe que le Roi Abimelec la manda pour l'épouſer. La naiſſance d'Iſâc avoit été déjà annoncée à ce Patriarche; or ſa femme avoit quatre-vingt-dix ans lors de cette annonciation, donc &c. Je ſai bien que l'Ecriture ne dit pas en cet endroit que Sara fût belle, mais il n'eſt pas difficile de le recueillir des circonſtances de ce voiage. On ſait par le Chapitre XII que la raiſon, qui obligea Abraham à dire en Egypte que Sara étoit ſa ſœur, étoit qu'il la voioit belle, & qu'il craignoit qu'on ne le tuât

(41) Geneſe, XXVI, 9.

auſſi

On en donne diverses raisons; c'est, dit-on, qu'elle n'avoit point eu d'enfans, & qu'elle avoit renoncé à tout commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vue stérile (*F*). Et en cas que ces raisons ne contentent pas, on y ajoûte une providence toute particuliere de Dieu, qui mit à couvert, dit-on, la beauté de Sara de toutes les atteintes de la vieillesse, entre autres motifs afin d'éprouver la foi d'Abraham (*G*). C'est à quoi ne prenoient point garde ceux qui dans la chaleur de leurs Homélies exaggéroient avec tant de force sa caducité (*H*), afin de faire trouver plus digne d'admiration le lait dont ses mammelles se remplirent. On prétend (*g*) qu'elle en eut une si grande abondance, qu'elle fut obligée de prendre plusieurs enfans à nourrir; & que le jour qu'Isâc fut sévré, elle donna à teter à tous les enfans de ceux qui avoient été priez au festin. On ajoûte qu'elle voulut nourrir elle-même son enfant, afin de refuter tous les soupçons que son âge pouvoit faire naître qu'Isâc fût un enfant suposé. Saint Chrysostôme aprouve cette pensée (*h*). Il n'y a nulle aparence que cette sainte femme soit morte de douleur, à la nouvelle qu'Isâc avoit été immolé par Abraham; & nous pouvons hardiment mettre ceci entre les fables des Rabins (*i*). Josephe témoigne que Sara mourut peu après le retour de son mari & de son fils: mais selon son propre calcul elle auroit encore vêcu douze ans; car il dit avec l'Ecriture qu'elle en avoit quatre-vingt-dix quand elle enfanta Isâc, & cent-vingt-sept quand elle mourut; & d'autre côté il assûre qu'Isâc

(*g*) *Voiez* Pererius in Genes. *Cap XXI*, Salian. *pag.* 473, 474.

(*h*) Homil. XLV in Genes.

(*i*) *Ils le disent apud* Tostatum; *Voiez* Salian, *pag.* 489.

afin de mieux posséder cette beauté. Sara ne se fut pas plutôt montrée, qu'on la prit pour l'amener au Roi Pharao. Qui doute qu'Abraham n'ait dissimulé son mariage dans le païs de Guerar par un semblable motif? Il déclare lui-même (42) qu'il avoit eu peur qu'on ne le tuât à cause de sa femme; il savoit donc qu'elle étoit encore assez belle pour inspirer de l'amour. L'événement parle avec encore plus de clarté là-dessus; car tout aussitôt que Sara eût été vue par le Roi de Guerar, il la fit venir chez lui à dessein d'en faire sa femme. C'étoit sans doute pour sa beauté; car de dire avec le Pere Salian qu'il la prit comme une vénérable veuve qui entendoit le ménage, & comme la sœur d'un homme avec lequel il lui seroit très-avantageux de s'allier, c'est se faire des illusions. Aparemment Abraham n'alloit au païs des Philistins, que pour y chercher un remede à la famine qui le talonnoit; il étoit donc fort facile au Roi du païs de s'aquérir Abraham sans sacrifier à cela un mariage avec une veuve de quatre-vingts-dix ans. Il auroit acheté bien cher l'amitié du Patriarche, si Sara eût été délabrée comme on l'est à cet âge-là. Posons donc en fait qu'elle étoit encore une belle femme. Un bon Pere Capucin de Paris (43) s'est imaginé plaisamment qu'Abimelec n'enleva Sara, qu'afin de s'entretenir avec elle sur la dévotion: c'étoit, dit-il, un homme & un Prophête qui compta pour un bonheur signalé la conversation familiere de Sara sur les matieres de l'autre vie. Il crut que cette Révérende Mere lui aprendroit bien des choses concernant le régne de Dieu. Mais auroit-il été châtié pour des intentions aussi spirituelles que celles-là? Quelles visions! La chair & le sang auroient été sans doute plus mêlez dans leurs entrétiens que la dévotion, si on l'avoit laissé faire.

(42) Genese, XX, 11.

(43) Bouldoucus de Eccles. ante legem, *Libr. III, Cap. IV, apud* Heidegger. *pag.* 157.

N'écoutons point la pensée de Hugues de saint Victor; les conséquences en sont dangereuses, n'ouvrons point de breches dans l'Histoire sainte, les profanes y entreroient par là comme des loups dans la bergerie, afin d'y faire mille ravages. Hugues de saint Victor prétend (44) que Moïse n'a point mis à sa place l'enlévement de Sara par Abimelec, mais sous un tems éloigné du véritable de plus de trente ans. Encore un coup, soutenons que Sara avoit l'âge que je lui donne, lors qu'Abimelec voulut l'épouser. Ne recourons pas à l'expédient de ceux qui disent (45), qu'il n'est pas plus admirable que Sara ait été belle à quatre-vingts-dix ans, que de voir aujourd'hui une belle femme âgée de quarante; car, disent-ils, la vie des femmes en ce tems-là alloit jusqu'à cent-trente ans, comme aujourd'hui elle va à quatre-vingts. Ne leur en déplaise, ils ne calculent pas bien: où trouveroient-ils selon leur supputation cet amortissement de la matrice de Sara dont parle l'Apôtre (46)? Pourquoi *n'auroit-elle plus eu ce qu'ont accoutumé d'avoir les femmes* (47)? Où seroit cette foi tant célébrée par raport à l'annonciation de la naissance d'Isâc? Est-il si étrange aujourd'hui qu'une femme conçoive à quarante ans? Rajustons leur calcul: quatre-vingts-dix ans sont à cent-trente à-peu-près comme cinquante-six à quatre-vingts. C'est donc avec nos beautez de cinquante-six ans qu'il faut comparer Sara. Or j'avoue qu'encore qu'il soit très-rare qu'une femme de cinquante-six ans soit jugée digne d'être enlevée pour sa beauté, & encore moins d'être destinée au lit d'un Souverain, comme un morceau friand & roial, il s'en trouve quelques-unes qui ont encore de beaux restes à cet âge. Voiez ce que j'ai raporté ailleurs de Brantome concernant Jeanne d'Aragon, & la Duchesse de Valentinois. Ainsi, sans recourir aux miracles, qu'il faut ménager le plus qu'on peut pour les grands besoins, nous pouvons dire que la bonne constitution de Sara, & l'exemption des couches, & des fonctions de nourrice, ont pu la conserver belle femme jusques à quatre-vingts-dix ans. Procope pense que quand elle fut rendue habile à concevoir, elle recouvra la beauté qu'elle avoit perdue (48); & que Dieu par une faveur spéciale lui fit tout à la fois ces deux présens. A lui Procope permis.

(44) *Apud* Pererium, I Disput. in Genes. *Cap. XX.*

(45) *Idem, ibid.*

(46) Rom. IV, 19.

(47) Genese, XVIII, 11.

(48) *Addit Procopius divinitus cum fœcunditate Sara restauratam fuisse pristinam pulchritudinem.* Cornel. à Lapide in Genes. *pag.* 149.

(*F*) *On dit . . . qu'elle avoit renoncé à tout commerce de mariage depuis qu'elle s'étoit vue stérile.*] Citons Pererius: *Deinde id accidit Sara ob summam ejus castitatem & continentiam, quippe qua statim ut sensit se sterilem & invalidam ad generandum abstinuit à copula carnali, ut supra ostendimus super illis verbis qua sunt in capite* 18. Postquam consenui & Dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo (49)? Il est bon de voir sur quoi il fonde le fait. Il se sert de ces paroles de Sara, *Postquam consenui & Dominus meus vetulus est voluptati operam dabo* (50)? c'est-à-dire selon la Version de Geneve, *Estant vieille aurai-je plaisir? davantage Monseigneur est vieil.* Ce sont deux difficultez que Sara se fit, après avoir ouï la promesse qu'on faisoit à Abraham que sa femme accoucheroit l'année suivante. *Il faudroit donc*, dit-elle, *que nonobstant mon grand âge je reçusse les caresses de mon mari*, c'est la prémiere difficulte; *mais mon mari n'est-il pas trop vieux pour cela?* c'est la seconde. Desorte que selon Pererius, elle eût emploié à-peu-près la même Objection que la sainte Vierge, *comment se fera ceci veu que je ne connois point d'homme* (51)? Je ne croi pas qu'on puisse raisonnablement nier à cet Auteur, que les paroles de Sara ne signifient qu'alors elle & son mari gardoient une parfaite continence; mais tout le reste n'est que conjecture: savoir qu'il y avoit déja quatorze ans qu'ils étoient convenus de cette abstinence mutuelle, c'est-à-dire depuis qu'Agar étoit devenue la concubine d'Abraham. Mais suposons que cela soit: il en faudra inférer que Sara mit une fin aux joies du mariage, quand elle fut parvenue à l'âge de soixante & quinze ans. Or à quoi songeoit Pererius de tirer de là une des raisons, pourquoi la beauté de cette Dame s'étoit conservée jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans? *Intemperantia Veneris cito mulierem inveterat & vehementer deformat ac turpat* (52). C'est-à-dire, *L'usage immoderé du plaisir venerien fait bien-tôt vieillir les femmes, & les enlaidit étrangement.* Soit. J'en laisse la discussion aux Médecins. Mais s'ensuit-il de là qu'une abstinence totale de cet exercice ait un effet tout contraire à l'égard du sexe: je veux dire qu'elle recule la vieillesse, & qu'elle conserve la beauté? Il n'y a point de Logique qui reconoisse aucune force dans cette espece de conséquences généralement parlant, vu le grand nombre de choses dont les deux extrémitez sont mauvaises, & pernicieuses, tant pour le corps, que pour l'ame. En particulier la conséquence, dont il est ici question, est fortement combatue par la Médecine (53). Mais quand même on auroit la complaisance de l'accorder à Pererius, de quoi lui serviroit-elle par raport à Sara, qui selon lui ne commença à se sévrer des droits matrimoniaux qu'à l'âge de soixante-&-quinze ans?

(49) Pererius in Genes. *Cap. XX, Vers.* 2. Tornielus, & Cornelius à Lapide, *sont de ce sentiment.*

(50) Genese, XVIII, 12.

(51) S. Luc, *Chap. I, Vers.* 34. Zacharie, *au Verset 18 du même Chapitre, allegue une difficulté semblable à celle de Sara.*

(52) Perer. in Genes. *Cap. XX, Disput. I.*

(53) *Voiez* Gaspar à Reies, Elysio jucund. Quæst. Campo, *Quæst. XLVI où il soutient* quod omnimoda coitus dimissio magna damna parit præsertim in assuetis, in fœminis frequentissimè, in viris rarissimè & cum minori noxa.

(*G*) *Afin d'éprouver la foi d'Abraham.*] Cela paroit d'abord étrange; car on ne conçoit gueres de plus grand bonheur temporel que la beauté perpetuelle de ce qu'on aime. Quels vœux y-a-t-il aussi favorables à de nouveaux mariez, que de leur dire qu'on souhaite qu'ils ne paroissent jamais vieux l'un à l'autre;

Diligat ipsa senem quondam, sed & illa marito
Tunc quoque cum fuerit non videatur anus (54).

Mais prenez y garde de près, vous trouverez que pour un homme qui doit voiager en famille, une belle femme n'est pas un petit fardeau, & en tout cas Abraham en a été un exemple. Quelle peur n'a-t-il pas eue d'être tué, & à quels expédiens fâcheux cette crainte ne l'a-t-elle pas obligé de recourir? Quoi qu'il en soit, un célèbre Théologien de Zurich a parlé de cette maniere: *Puto pulcritudinis Sara causam non fuisse aliam quàm supernaturale Dei donum & specialem ejusdem providentiam, qui eam in extrema senectute voluit fieri matrem Isaci, atque simul cotem fidei & patientia Abrahami, qua in hac ob formam uxoris immissa tentatione non parum explorata fuit* (55).

(54) Martial. *Libr. IV*, Epigr. XIII.

(55) Heidegg. Hist. Patr. *Tom. II, pag.* 148. *Avant lui* Rivet *avoit dit la même chose*, Oper. Tom. I, pag 277; *&* Pererius in Genes. *l'avoit dit avant* Rivet.

(*H*) *Ceux qui . . . exaggéroient avec tant de force sa caducité.*] St. Chrysostome prétend que la verge de Moïse qui fit sortir d'une pierre une source d'eau fit un miracle moins dificile, que ne le fut de faire venir du lait à Sara. *Non sic admirabile fuit quod ex petra in deserto scaturierint fontes aquarum quando illam virga Moyses percussit, sicut de vulva jam emortua puerum nasci, & lactis fontes scaturire* (56). Voici les paroles d'un autre Pere: *Portabat uterum gravem talis mater qua inanis ambulare vix poterat. . . . . Marcida mamma quas in vacuos folles subducti succi detrimenta laxaverant, lactei fontis ubertate tenduntur* (57).

(56) Chrysost. Homil. XLVI.

(57) August. Sermon. LXVIII de Temp.

qu'Isâc étoit âgé de vingt-cinq ans lors que son pere le voulut sacrifier.

C'est ici que je dois montrer, 1., Qu'on accuse à tort Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Sara (*I*) parce qu'elle exigea que son mari se servît de leur servante : 2, Que saint Augustin n'a pas fait une bonne Apologie de ce procédé d'Abraham (*K*).

SARIS-

(*I*) *On accuse à tort Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Sara.*] Commençons par les paroles de l'Accusateur. *Non est prætereundum impiè loqui Calvinum qui Saram quasi lenam & Abraham quasi adulterum ancillæ suæ carpit* (58). Ces paroles, & plusieurs autres qui les suivent, sont si semblables à celles de Cornelius à Lapide, qu'il y a lieu de penser que Martin Mersenne n'a été ici qu'un Copiste. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1623. Celui de l'autre le fut l'an 1616. *Carpit hic Calvinus Saram quasi lenam, & Abram quasi adulterum ancillæ suæ Agar* (59). Cette calomnie contre Calvin vient de plus haut, j'en ai cherché le prémier Auteur autant que j'ai pu, mais je n'oserois me vanter de l'avoir trouvé en la personne de Feuardent. Ce qu'il y a de bien sûr est que ce Moine a précédé le Minime (60) & le Jésuite (61) que j'ai citez. Son Accusation n'a pas été bien conue à Leonard le Cocq, qui auroit infailliblement nommé Calvin, & indiqué la *Theomachie Calvinistique*, s'il avoit su ce que l'on y trouve. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, ses reproches sont vagues, ils tombent en général sur des Hérétiques modernes, & il cite un autre Ouvrage de Feuardent. Il dit d'abord que Faustus le Manichéen blâma la conduite du Patriarche Abraham comme une chose où l'on voioit l'incrédulité, & une envie brûlante d'avoir des enfans (62), & puis il ajoûte : *Refert etiam Feuardentius in appendice ad libros Alphonsi à Castro contra hæreses lib. 1. verbo Abraham, quosdam hæreticos modernos . . . . . non minus impios fuisse in sanctissimum Patriarcham Abrahamum, ut cui crimen adulterii impingant* (63). Voici les Accusations précisément intentées à Calvin : " *Piissimam aviam* „ *Christi Saram multis vexat contumeliis, multis jactat in-* „ *juriis :* (†) Sarai rationem alienam à verbo Dei apud „ se quærit. In ipso progressu non leviter peccavit, quod „ orbitatis impatiens, à verbo Dei discessit. Obrepit des- „ peratio. Connubii legem pervertit, lectum conjugalem „ polluendo. Nec culpa etiam vacat Abram, quod stul- „ to ac præpostero uxoris consilio obsequutus est. Repre- „ hensione digna est Abrahæ facilitas. Utriusque autem „ claudicat fides. Dei virtutem non debuit alligare ordini „ naturæ, vel restringere ad suum sensum. *Et in sequen-* „ *tibus :* (‖) Admittit concubinam quæ instar pellicis fu- „ tura erat. Ad eandem qua ipsa fervebat impatientiam „ maritum sollicitat. Vacillat quidem Abrahæ fides, cum „ à verbo Dei declinans, uxoris impulsu ad remedium „ prohibitum transferre se patitur. Momento uno tenta- „ tioni succumbit. *Deinde, dolosissimo schemate utens,* „ *idipsum quod negare se de illa fingit, palam adfirmat :* (‡) „ Neque enim domui suæ voluit erigere lupanar, nec „ ancillæ suæ productrix, vel mariti lena esse. . . . *O ho-* „ *minem in disputando vafrum, veteratorem & malitiosum !* „ *Ecquid enim aliud est Abræ,* uxorem prostituere, pudi- „ citiam ejus nudare præsidio, pudicitiam prodere (*quod* „ *Calvinus palam tribuit Abrahæ*) *quam ei lenocinari ?* „ *Aut quid,* Conjugii legem pervertere, lectum conju- „ galem polluere, pellicem viro quærere & subministra- „ re, alienam in thorum mariti inducere (*quorum à Cal-* „ *vino insimulatur Sara*) *quam domi suæ lupanar erigere,* „ *& mariti lenam esse, quod hic simulate Calvinus negat &* „ *damnat* (64) "! On peut remarquer deux fraudes dans la procédure de ce Cordelier, il suprime les expressions où Calvin tâche d'exténuer la faute de Sara, & la faute d'Abraham, c'est la prémiere supercherie. Il assûre impudemment que Calvin emploie un vilain tour de Sophiste pour accuser en effet, sous un faux semblant de négation, cette sainte femme d'avoir servi de . . . . . . à son mari. C'est la seconde fraude, & elle est d'une telle atrocité qu'on la peut nommer une afreuse calomnie. La maniere ronde & franche, dont Calvin juge de cette conduite du mari & de la femme, fait voir clairement qu'il ne cherchoit point de détours. Il en dit son sentiment avec la derniere liberté, & il se sert de tout le droit que la Raison & l'Ecriture nous donnent de prononcer sur la qualité d'une action. Il est donc visible qu'il parle sincérement lors qu'il nie que Sara ait servi . . . . &c. Cela paroît encore par les paroles qui suivent, & que Feuardent a suprimées. *Improprie tamen vocatur uxor, quæ præter Dei legem in alienum thorum inducitur. Quare sciamus hunc concubitum hic illicitum fuisse ut inter scortationem & conjugium quasi medius fuerit. Idem omnibus commentis accidit quæ Dei verbo assuuntur. Quamlibet enim honesto tegantur prætextu corruptela subest, quæ à verbi puritate degenerat, eamque vitiat* (65). C'est là le langage d'un Casuiste qui ne biaise point, on doit donc être très-assûré, que l'on y trouve tout le mal que Calvin a dessein de dire. Or il dit nettement que le commerce d'Abraham & d'Agar tenoit le milieu entre la fornication & le mariage. Feuardent a suprimé cet endroit notable du Commentaire de Calvin : *Benedictionis (quam sciebat divinitus promissam esse) potiundæ voto, conjugalem thorum sponte alteri cedit . . . sic laudabile fuit votum Sarai quoad finem vel scopum in quem tendebat, ut tamen in ipso progressu non leviter peccarit. . . . . Utriusque autem claudicavit fides, non in substantia quidem, sed in medio ipso (ut loquuntur) vel agendi ratione* (66).

(58) Mersennus, Observat. in Problemata Veneti, *num.* 119, *pag.* 165.

(59) Cornel. à Lapide, in Genes. *Cap. XVI, Vers.* 2, *pag.* 170 *Edit.* 1623.

(60) *Le Pere* Mersenne.

(61) Cornelius à Lapide.

(62) *Crimen inurebat & quod habendæ prolis insana flagrans cupiditate, & Deo, qui id jam sibi de Sara conjuge promiserat minime credens, cum pellice volutatus sit.* Leonh. Coqueus, *in* August. de Civit. Dei, *Libr. XVI, Cap. XXV.* Il cite *D. August. lib.* 22. *contra Faustum cap.* 30.

(63) *Idem, ibidem.*

(†) *In cap.* 16. *Gen. v.* 1.

(‖) *Vers.* 2.

(‡) *Vers.* 3.

(64) Feuardentius, Theom. Calvinisticæ *Libr. IX, Cap. I, pag. m.* 426.

(65) Calvin. in Genes. *Cap. XVI, Vers.* 3, *pag. m.* 83, 84.

(66) Calvin. *ibid Vers.* 1, *pag.* 83.

Notez que les Copistes sont fort sujets à grossir les choses. Cornelius à Lapide & Marin Mersenne disent simplement & absolument que Calvin accuse Sara de . . . . . & Abraham d'adultere. Feuardent s'étoit contenté de dire que l'Accusation avoit été proposée obliquement, & sous l'aparence trompeuse d'une justification.

(*K*) *Saint Augustin n'a pas fait une bonne Apologie de ce procédé d'Abraham.*] Il s'est servi de quatre raisons. La 1 est qu'Abraham ne se porta point à cet acte par un mouvement d'amour sensuel, mais afin d'avoir des enfans : *Usus est ea* (concubina) *quippe ad generandam prolem, non ad explendam libidinem* (67). La 2 est qu'il s'y porta, non pas pour faire injure à sa femme, mais plutôt pour lui complaire, & pour lui donner la consolation que son état de stérilité l'obligeoit à souhaiter. La 3 est que cette conduite fut fondée sur le droit dont parle St. Paul dans le Chapitre VII de la I Epitre aux Corinthiens : *Pareillement l'homme n'a point la puissance de son corps mais la femme.* Il n'y a ici aucune faute, ni du côté de la femme, ni du côté du mari, celle-là donne sa servante à son époux dans la vue de la génération, celui-ci prend cette servante dans la même vue. *Nulla est hic cupido lasciviæ, nulla nequitiæ turpitudo. Ab uxore causa prolis ancilla marito traditur, à marito causa prolis accipitur, ab utroque non culpæ luxus sed naturæ fructus exquiritur* (68). La 4 raison est qu'Abraham renvoia Agar dès que sa femme le voulut. J'ai cité ailleurs (69) les paroles de St. Augustin sur ce sujet. Leonard le Cocq Commentateur de ce Pere ne fait point dificulté de le réfuter. Il opose à la prémiere raison cet Axiome de St. Paul, *Il ne faut point faire le mal afin qu'il en arrive du bien* (70), & la doctrine ordinaire des Moralistes, qu'une bonne action demande non seulement une bonne fin & un bon motif, mais aussi une matiere qui soit légitime. *Ad hoc quod sit actio honesta, requiritur non modo bonus finis & reliquæ circunstantiæ, verum etiam quod sit circa debitam materiam* (71). Cela lui fournit la réfutation de la seconde raison ; car si le commerce du Patriarche avec sa servante est mauvais en soi, il ne devient pas légitime par l'aquiescement d'Abraham aux desirs de Sara ; les conseils, ni les suggestions d'une femme ne disculpent point le mari à l'égard des choses illégitimes : cela paroît manifestement dans la chûte du premier homme, qui allégua vainement que la femme que Dieu lui avoit donnée l'avoit porté à manger du fruit défendu. La troisieme raison ne vaut pas mieux que les autres ; car une femme ne peut point transporter à une autre femme le droit dont parle saint Paul, non plus qu'un mari ne peut point céder à un autre homme le droit dont parle le même Apôtre. *Non potest uxor jus illud quod habet in corpus viri transferre in alteram mulierem, ut congressum viri sui cum alia muliere assensu suo possit facere licitum, ut nec vir potest transferre in alterum virum illud jus quod habet in uxorem* (72). Leonard le Cocq ne dit rien sur la quatrieme raison, c'est qu'il ne l'a point considérée comme un des moiens de l'Apologie ; mais les plus stupides peuvent aisément conoître qu'elle ne sert qu'à montrer que le Patriarche ne tenoit point à cela par des liens d'impureté. C'est une très-bonne chose que de renoncer aisément & promptement à un commerce illégitime ; mais cela ne prouve point qu'on en ait joui légitimement. Ce Commentateur supose que saint Augustin n'allégua pas ces raisons comme des preuves qui établissoient la pureté du commerce d'Abraham & d'Agar, mais seulement comme des preuves qui réfutoient la prétention des Manichéens, que ce Patriarche, éperdûment amoureux d'Agar, avoit couché avec elle pour assouvir sa passion. Il supose aussi que le même Pere conoissoit très-bien la bonne preuve qui disculpoit Abraham, c'est qu'il y eut un vrai mariage entre Agar & son maître. Il examine ensuite les trois raisons de St. Ambroise. La 1 est prise de ce qu'Abraham vivoit avant que la Loi de Dieu eût défendu l'adultere. *Abraham ante legem Moysi & ante Evangelium fuit, cum nondum interdictum adulterium videretur, pœna criminis ex tempore legis est, quæ crimen inhibuit, nec ante legem ulla rei damnatio est* (73). La 2 est la même que la prémiere & la seconde de St. Augustin. La 3 est empruntée de ce que la conjonction d'Abraham & d'Agar étoit l'un des types du Vieux Testament. Le Commentateur remarque (74) que Sixte de Sienne (75) a trouvé dans la prémiere raison de St. Ambroise, deux principes éloignez du sentiment ordinaire des Théologiens, l'un que l'action d'Abraham fut un adultere, l'autre que l'adultere étoit permis en ce tems-là, vu que la Loi ne l'avoit pas défendu. Il soutient qu'Agar étoit femme légitime d'Abraham, & que l'adultere étoit un crime avant même que les Loix positives le condamnassent. Il sufisoit qu'il fût oposé aux Loix naturelles, *Erat tamen per se illicitum & prohibitum lege divina naturali* (76). Quant à la troisieme raison de St. Ambroise on la réfute par cet Aphorisme, que la qualité de type n'influe aucune moralité dans les choses, & ne leur ôte point par conséquent ce qu'elles ont de mauvais. *Plerunque*, dit St. Gregoire (77), *res qualibet per historiam virtus est, per significationem culpa, & aliquando res gesta in facto causa damnationis est, in scripto autem prophetia virtutis.*

St.

(67) August. de Civit. Dei, *Libr. XVI, Cap. XXV.*

(68) *Idem, ibidem.*

(69) *Dans la Rem.* (C) *de l'Article* AGAR.

(70) Epitre aux Romains, *Chap. III, Vers.* 8.

(71) Leonh. Coqueus, in August. de Civitate Dei, *Libr. XVI, Cap. XXV, pag. m.* 351.

(72) *Idem, ibidem.*

(73) Ambros. *Libr. I* de Abrah. *Cap. IV, apud* Leonh. Coqueum, *ibidem.*

(74) Leonh. Coqueus, *ibid. p.* 352.

(75) Sixt. Senensis, Biblioth. Sanctæ, *Libr. V, Annot. XCIV, apud* Coqueum, *ibidem.*

(76) Leonh. Coqueus, *in* August. de Civit. Dei, *Libr. XVI, Cap. XXV, pag.* 352.

(77) Gregor. *Libr. III* Moral. *Cap. XVI, apud* Coqueum, *ibidem.*

St. Augustin est dans le même principe. *In peccatis*, dit-il (78), *magnorum virorum aliquando rerum futurarum figuram animadverti & indagari posse.*

(78) August. *Libr. III* de Doctr. Christ. *Cap. XXIII*, *apud eund. ibidem.*

Remarquons ici quatre choses. En prémier lieu Leonard le Cocq fait tenir à St. Augustin une conduite peu judicieuse, & peu sincere. Il savoit, dit-on, la vraie preuve de l'innocence d'Abraham, & il la suprime; il se contente de le disculper quant au reproche d'avoir été amoureux de sa servante. Mais cela sufisoit-il? Les Manichéens n'eussent-ils pas eu d'assez grans reproches à lui faire, quand même ils seroient tombez d'accord qu'il ne conçut pas de l'amour pour Agar? C'est donc à de tels reproches que St. Augustin a dû répondre, & c'est assûrément ce qu'il a fait. Il a prétendu qu'en posant les circonstances qu'il a posées, il justifioit un homme qui couchoit avec la servante de sa femme. Mais cela étant, y eut-il jamais une morale plus rélâchée que la sienne? N'abîmeroit-on pas aujourd'hui les Baunis, & les Escobars, s'ils enseignoient que pourvu qu'on se proposât uniquement de laisser des successeurs, une femme pourroit animer son époux à jouir de leur servante, & un mari pourroit suivre ce beau conseil? Ne me dites point que St. Augustin ne considere que le siecle d'Abraham; car puis qu'il se fonde sur le droit que St. Paul donne à un mari sur sa femme, & à une femme sur son mari, il prétend sans doute donner des raisons pour tous les tems. Nous avons vu ailleurs (79) ce qu'il disoit de l'action d'Acindynus. Ma seconde Remarque est, que les lumieres de Calvin sont beaucoup plus pures sur ce point-la que celles des anciens Peres. Il condamne nettement & sans détour la conduite d'Abraham & de Sara. Il ne leur cherche point d'excuses dans l'usage de la polygamie établi déjà parmi les Nations, il prétend que ce n'étoit pas à eux à choquer la Loi qui lie les mariez un avec une. *Nec valet excusatio quod concubinam uxoris loco esse voluerit, quia fixum illud manere debuerat, mulierem viro adjunctam esse, ut essent duo in carnem unam. Tametsi jam polygamia apud multos invaluerat legem tamen illam qua duo inter se mutuo obligantur convellere nunquam fuit in hominum arbitrio* (80). Il observe même que cette chûte d'Abraham nous doit avertir, combien nous devons être sur nos gardes contre les embûches de Satan, qui nous attaque non seulement par des personnes manifestement criminelles, mais aussi par de bonnes gens. *Porro cum Sarai tam sancta mulier instar flabelli, ad eandem qua ipsa fervebat impatientiam maritum sollicitet: hinc discamus quam sedulo nobis agendæ sint excubiæ ne qua occulta fraude nos circumveniat Satan. Neque enim improbos tantum & sceleratos subornat qui ex professo fidem nostram oppugnent: sed ut incautos opprimat, clam interdum ac furtim per bonos & simplices nos adoritur* (81). En troisieme lieu j'observe, que la liberté que Calvin a prise de censurer fortement cette action de Sara, & de son époux, est incomparablement plus utile à la Morale Chrétienne, que le soin qu'ont pris les Peres de justifier Abraham & son épouse. Ils ont sacrifié les intérêts généraux de la Morale à la reputation d'un particulier; & peu s'en faut que je n'aplique à tous ceux qui sont animez de cet esprit ce bon mot de Ciceron: *Urbem philosophiæ proditis dum castella defenditis* (82). Enfin je remarque que Josephe s'est avisé de suposer une chose dont l'Ecriture ne dit pas un mot, c'est que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham (83). Voilà justement le *Deus ex machina* des Poëtes tragiques, & l'*ancora sacra* du Proverbe. Plusieurs Commentateurs de la Genese alléguent là-dessus l'autorité de cet Historien, & remarquent que St. Augustin a insinué la même chose. *Idem insinuat S. Augustinus lib.* 10. *contra Faust. c.* 32. (84). Il n'y a point de nœud Gordien qu'on ne puisse rompre par-là.

(79) *Voiez les Remarques de l'Article* ACINDYNUS (Septimius).

(80) Calvin. in Genes. *Cap. XIII*, *Vers.* 1.

(81) *Idem, ibidem, Vers.* 2. *Voiez aussi ce qu'il dit un peu après.*

(82) *Voiez l'Article* FRANÇOIS I, *Rem.* (P).

(83) Σάῤῥα τοῦ Θεοῦ κελεύσαντος ἐπικλίνει μίαν τῶν θεραπαινίδων. *Sara Deo jubente in thalamum ejus adducit unam famularum.* Joseph. *Libr. I* Antiq. *Cap. XI*, *pag.* 19, *C.*

(84) Cornel. à Lapide, in Genes. *Cap. XVI*, *Vers.* 2. *Voiez aussi* Mersennus, Observat. in Problem. Veneti, *num.* 119, *pag.* 165.

SARISBERI (*a*) (JEAN DE) en Latin *Sarisberiensis* (*b*), Evêque de Chartres, Anglois de Nation, nâquit environ l'an 1110. Il alla en France à l'âge de seize ou dixsept ans. *Il eut ensuite commission du Roi son maistre de se tenir auprès du Pape Eugene pour les affaires d'Angleterre.* On voulut lui faire un mauvais parti auprès de ce Pape, on le chargea de fausses Accusations; mais enfin la vérité fut reconue, & il fut retenu auprès d'Eugene *avec toutes les faveurs* qu'il méritoit. Il fut encore plus consideré par le Successeur de ce Pape, & aiant été rapellé en Angleterre, il reçut de grandes marques d'estime de Thomas Bequet grand Chancelier du Roiaume. Ce Chancelier gouvernoit alors l'esprit de son Maître Henri II, *& comme il avoit besoin de secours dans une charge si pesante, . . . il se voulut servir du conseil* de Jean de Sarisberi, *principalement pour la nourriture du fils aîné du Roi, & de plusieurs autres jeunes Seigneurs d'Angleterre, qu'il avoit entrepris d'eslever dans les bonnes mœurs & dans les belles sciences. Il le pria encore d'avoir soin de sa maison tandis qu'il seroit au voiage de Guyenne avecque le Roi son Maistre.* Etant revenu de ce voiage, il fut fait Archevêque de Cantorberi, & quitta la Cour afin de remplir les devoirs de la résidence. Jean de Sarisberi l'accompagna, & lui tint ensuite une fidelle compagnie lors que ce Prélat fut contraint de se retirer en France, & lors qu'au bout de sept ans il fut rapellé en Angleterre. On sait qu'il fut tué dans sa propre Eglise. Jean de Sarisberi, *voulant parer un coup qu'un des assassins portoit sur la teste de son maistre, le reçut sur le bras, la playe fut si grande que les Chirurgiens l'ayant pensé pres d'un an desesperoient de sa guerison.* On prétend qu'il fut guéri par un miracle de Thomas Bequet. *Il fut esleu Evesque de Chartres à l'instante priere de la Province* quelques années après (*A*), *& il vescut dans ce Siege Episcopal avec la mesme retenue & la mesme vertu qu'il avoit tousiours preschée & recommandée par ses escrits.* Il mourut environ l'an 1180 (*c*). Il composa entre autres Livres un Traité Latin des Vanitez de la Cour (*B*). *C'étoit un des plus beaux esprits*

(*a*) *On dit aussi* Salisberi, *ou* Saleberi, *ou* Salisburi, *&c.*

(*b*) *Ou* Saresberiensis, *ou* Sarisburiensis, *&c.*

(*c*) *Tiré de la* Vie de Jean de Salesbery, *à la tête de la Traduction Françoise de son Livre* des Vanitez de la Cour.

(*A*) *Il fut esleu Evesque de Chartres . . . quelques années après.*] Voici encore un de ces faiseurs d'Eloges qui négligent de dater (1). On ne pouvoit pas marquer d'une maniere plus vague le tems de la promotion de Jean de Sarisberi a l'Episcopat, puis qu'on n'avoit point marqué l'année de la mort de l'Archevêque Thomas Bequet. Supléons à ce défaut, & disons que cet Archevêque fut tué vers la fin de l'an 1170. Cela est constant; mais on ne s'accorde pas sur l'année où Jean de Sarisberi fut fait Evêque de Chartres. Vossius dit que ce fut en 1164 (2), & se trompe. Le Pere Labbe, qui l'en a repris, met à l'an 1172 la promotion de cet Evêque (3), qui mourut, ajoûte-t-il, l'an 1182 & fut enterré dans l'Abbaïe de Notre Dame de Josaphat. Le Pere Oudin assûre la même chose (4). Mais Mr. du Pin n'a suivi leur chronologie qu'à l'égard de l'an mortuaire. *Jean de Salisbery*, dit-il (5), *fut enfin fait Evêque de Chartres l'an* 1179, *& mourut trois ans aprés.*

(*B*) *Il composa entre autres Livres un Traité Latin des Vanitez de la Cour.*] C'est un Ouvrage fort conu, & dont on a fait plusieurs Editions. Il a pour Titre, *Policraticus, sive de Nugis Curialium, & vestigiis Philosophorum.* Le Pere Labbe nous aprend que la prémiere Edition est de Paris 1513, & que Constantin Frandinus la procura (6). Je me sers de l'Edition de Leide, *ex officina Plantiniana apud Franciscum Raphelengium* 1595 *in* 8. Mr. du Pin juge que „ c'est un Ouvrage excellent sur les emplois, les occupa„ tions, les devoirs, les vertus, & les vices des gens du „ monde, & principalement des Princes & des Grands „ Seigneurs; qui contient une infinité de pensées mora„ les, de Sentences, de beaux endroits des Auteurs, „ d'Exemples, d'Apologues, de traits d'Histoire, de lieux „ communs (7)". Juste Lipse a dit que c'est un centon où l'on trouve plusieurs lambeaux de pourpre, & des fragmens d'un meilleur Siecle. *In quo centone multos pannos purpuræ agnosco & fragmenta ævi melioris* (8). Janus Douza a traité trop durement cet Ecrivain; car il l'a mis dans la classe des Compilateurs qui en prenent à toutes mains, & qui sont semblables à la Corneille d'Horace. *Omnium disertissimè*, dit-il (9) en raportant les témoignages des Auteurs qui ont dit qu'un certain ouvrier avoit trouvé le secret de rendre le verre malleable, *Joannes Salisberiensis, quamvis ab exemplis suprà dictis in partem nonnihil dissentiens, libro* de Nugis Curialium IV. cap. V. *qui* Policraticus *inscribitur, non quidem de suo, ne quid erres, sed verò de alieno (id quod Corniculæ isti cum fartoribus illis semipriscis, Solino puta, Macrobio, Isidoro, atque aliis ejusdem farinæ mangonibus commune) solens utique, præsertim de Satura Arbitri nostri.* Voiez ce que Jaques Thomasius a répondu à cette Censure de Janus Douza (10). Notez que cet Ouvrage de Jean de Sarisberi a été traduit en François. Cette Traduction fut imprimée à Paris *in* 4 l'an 1640 sous ce Titre, *Les Vanitez de la Cour.* L'Auteur de la Traduction se désigne par ces deux lettres D. M. au bas de son Epitre Dédicatoire au Marquis d'Asserac.

Les autres Livres de Jean de Sarisberi sont *Metalogicus, seu Tractatus de Logica, Philosophia, &c*, imprimé à Paris l'an 1610, & à Leide l'an 1639, *in* 8. *Vita atque passio Sancti Thomæ Cantuariensis Archiepiscopi & Martyris.* Un Livre de Lettres publiées à Paris l'an 1611 *in* 4 *ex Bibliotheca Papyrii Massonis.* Sept autres Lettres Historiques insérées par du Chesne au IV Tome de sa Collection des Historiens de France. On trouve plusieurs autres Lettres de notre Auteur parmi celles de Thomas Bequet, recueillies par le Pere Lupus, & imprimées à Bruxelles l'an 1682 en deux Volumes *in* 4. Baleus débite que Jean de Sarisberi composa un Commentaire

(1) *Voiez la Rem.* (*D*) *de l'Article* RUFFI.

(2) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 421.

(3) Labbe, Dissert. de Script. Eccles. *Tom. I*, *pag.* 606.

(4) Oudin, *in* Supplem. de Scriptor. Eccles. *pag.* 441.

(5) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. *Tom. IX*, *pag.* 167 *Edition de Hollande.*

(6) Labbe, de Script. Eccles. *Tom. I*, *pag.* 606.

(7) Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. *Tom. IX*, *p.* 167.

(8) Lipsius in Tacit. Ann. *Libr. XII.*

(9) Janus Douza, Præcidan. in Petronium, *Libr. III*, *Cap. IX*, *pag. m.* 594, 595.

(10) Thomas. de Plagio Literar. *pag.* 240.

esprits de son siecle, des plus polis, & des plus habiles dans la belle litterature (d).

(d) Du Pin, Biblioth. *Tom. IX, pag.* 167 *Edition de Hollande.*

mentaire sur le Brunellus (11) de Vigelli; mais un savant Critique (12) rejette cela par la raison que ce Brunellus fut dédié à Guillaume de Longchamp, que Richard Roi d'Angleterre fit Evêque d'Eli l'an 1189, & qui mourut en exil l'an 1197 quinze ans après l'Evêque de Chartres qui est le sujet de cet Article.

(11) *C'est le Titre d'un Poëme Latin qui s'apelle aussi le Miroir des fous*, Speculum stultorum. (12) Reinesius, Epist. ad Daumium, *pag.* 197 : *il ne dit pas* Vigellus *mais* Nigellus.

(a) *Et non dans l'Umbrie comme l'assure* Quenstedt, de Patr. Viror. illustr. *pag.* 346.

(b) Nomenclat Cardinal. *p.* 170.

SARNANUS, ou DE SARNANO (CONSTANCE) ainsi nommé parce qu'il étoit natif de Sarno dans le Roiaume de Naples (*a*), vivoit au XVI Siecle. Il étoit Moine de l'Ordre de Saint François, & passa pour un Philosophe & pour un Théologien fort subtil. Il enseigna la Philosophie à Padoue, & la Théologie à Rome & à Perouse (*b*). Le Pape Sixte le tira de cette derniere ville pour le faire venir à Rome où il l'honora du Chapeau de Cardinal, & le fit Evêque de Vercel (*c*). On a plusieurs Livres de ce Religieux (*A*). Il mourut à Rome l'an 1595, & fut enterré à Sarno dans l'Eglise de Saint François qu'il avoit fait bâtir magnifiquement (*d*). Son nom de famille étoit Buccafoco. Vous trouverez son Article dans le Moreri sous le mot *Bucafoci.*

(c) Quenstedt, de Patr. Viror. illustr. *pag.* 346.

(d) Nomenclat. Cardinal. *p.* 171.

(*A*) *On a plusieurs Livres de ce Religieux.*] L'Epitome de la Bibliotheque de Gesner le nomme mal *Constantinus Sarmanus*, & ne fait mention que de son Ouvrage sur les Universaux imprimé à Venise *in* 8 l'an 1576 (1). Il a composé outre cela un Livre *De secundis intentionibus juxta doctrinam Scoti : Summa Theologica : Directorium Theologicum : Conciliatio Aureoli & Capreoli : Conciliatio Thomæ Aquinatis & Scoti*, &c. Ce dernier Ouvrage est l'un des plus considérables qu'il ait composez. Il y a *fait un Recueil de sept ou huit cens opinions où* Thomas d'Aquin & Scot *sont contraires.* C'est ce qu'on remarque dans l'Apocalypse de Meliton (2), après avoir dit que le Ministre, qui pour répondre au Cordelier Feu-ardent Auteur d'un Livre intitulé *Entremangeries Ministrales*, avoit publié *Les Entremangeries Monachales* où il s'étoit fort prévalu *des Disputes continuelles* des Jacobins & des Cordeliers.

(1) Epit. Gesn. *pag.* 174.

(2) Apocalypse de Meliton, *pag.* 25. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1663.

L'Auteur s'apelloit Monsr. Pithois. *Il avoit été Minime, & s'étant fait de la Religion, il fut Professeur en Philosophie à Sedan où il mourut fort âgé l'an* 1676.

(a) Joh. Franc. Picus, *in* Vita Hieron. Savonarolæ, *pag. m.* 108.

(b) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 197.

SAVONAROLA (MICHEL, ou JEAN MICHEL) natif de Padoue pratiqua la Médecine avec tant de réputation, que Nicolas d'Est le fit venir à Ferrare (*a*), & le prit à son service sous une grosse pension (*b*). Leonel fils de Nicolas, & Borse (*c*) frere de Leonel, lui continuérent son emploi (*d*). Il obtint le droit de Bourgeoisie, & s'aquit une extrême considération avec beaucoup de profit (*e*). Il avoit de la pieté, & ne prenoit rien des pauvres (*f*). Il mourut à Ferrare Chevalier de Saint Jean de Jerusalem l'an 1431. Les Ouvrages qu'il composa furent bien reçus du Public (*g*), & ont été imprimez en divers lieux (*h*). Ils concernent la Médecine. Il laissa deux fils, dont le puiné fut pere du fameux Dominicain (*i*) dont je vais parler.

(h) *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 643.

(i) Jo. Fr. Picus, *in* Vita H. Savonarolæ *pag.* 108.

(c) *Celui ci fut le premier qui porta le titre de Duc de Ferrare & de Modene.* Jo. Fr. Picus, *in* Vita H. Savonarol. *pag.* 108.
(d) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 197. (e) Ghilini, *ubi suprà.*
(f) Jo. Fr. Picus, *in* Vita Hier. Savonarolæ, *pag.* 108. (g) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 197.

SAVONAROLA (JEROME) petit-fils du précédent nâquit à Ferrare le 21 de Septembre 1452, & se fit Moine Dominicain à Boulogne à l'insu de ses parens l'an 1474. Ses Supérieurs l'emploiérent à enseigner la Physique & la Métaphysique; mais s'étant aquité de cet emploi plusieurs années, il se dégouta de ces vaines subtilitez, & s'attacha tout entier à la lecture des Livres pieux, & de l'Ecriture Sainte principalement. On l'emploia à prêcher & à confesser, & il le fit avec une grande assiduïté, jusques à ce que, pour mieux vaquer à la prémiere, il abandonna la seconde (*a*). Il fut mandé en 1492, pour préparer à la mort Laurent de Medicis (*b*). C'est un fait constant, 1, qu'il se distingua d'une façon extraordinaire par l'austérité de sa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaises mœurs (*A*), sans épargner les desordres du Clergé, ni même la Cour de Rome; 2, qu'il prétendit avoir part aux Révélations célestes; 3, que par tous ces moiens-là il s'aquit une grande autorité dans Florence avec la vénération de toute la ville (*B*); 4, qu'il déchut de son crédit, qu'il fut excommunié, dégradé

(a) *Tiré de sa Vie, composée par* Jean François Pic Comte de la Mirandole, *in* Collectione Batesiana, *p.* 108 *& seq.*

(b) Politianus, Epist. IV *Libri II*, *folio m.* 92. *verso. Voiez aussi* Jean François Pic, *in* Vita Savonar. *pag.* 115.

(*A*) *Il se distingua par l'austérité de sa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaises mœurs.*] Afin de ne point citer des témoins partiaux, j'allèguerai les paroles de Paul Jove qui a gardé assez bien la neutralité. *Hieronymus Savonarola*, dit-il (1), . . . *usque adeo austera vitæ disciplina, ac erudito subtilique ingenio & in sacris concionibus admirabili facundia valuit, ut &c.* Il s'exprime encore plus fortement dans un autre Livre. *Tanta rerum atque animorum commutatio*, ... *Florentiæ consecuta est, ut Hieronymus, qui modò singulari sanctimonia, virtutisque nomine animis civium imperitarat & in numerum divorum ut vivens referretur, publico consensu meruerat, concursu populi, senatusque decreto damnatus sit, & in area curiæ fœdissimo supplicio concrematus*. . . . . . . *Atque ita qui ab excellenti doctrina ac vita continentia, & honestate, facundiaque incredibili in admiratione hominum aliquandiu fuerat, omnibus contumeliis & cruciatibus affectus, miserabile, & fortasse indignum tanta virtute, incerto levique populo spectaculum præbuit* (2). Si vous voulez voir ce que l'on a dit des grands succès de ses Sermons, vous n'aurez qu'à consulter l'Appendix de Mr. Cave (3). On prétend que les Florentins se convertirent par ses Prédications beaucoup mieux que les Ninivites par celles de Jonas; car la ville de Florence se réforma, non pas pour un jour, mais pour un long tems, & jetta au feu tous les instrumens du luxe. *Quæ de Hieronymi Savonarolæ eloquentia Christiana narrantur, mira essent & incredibilia, nisi fidem facerent ejus scripta, quæ incredibilem spirant pietatem & ardorem; & facilè persuadent quod ferunt, efficacia verbi Civitatem Florentinam, deliciis abundantiâ opum diffluentem, fere totam non solum ad meliorem frugem ac modestiam Christianam revocasse, sed & ad planctus Ninive vitam civium convertisse, unde illis nomen gementium adhæsit, omniaque luxus instrumenta, appensa Pyramidi flammis absumpserunt. Neque ad tempus & horam putes id genus vitæ arripuisse, aut servasse, superstite Savonarola; non minus diuturna & perennis fuit quam mira & repentina conversio* (4). Je vous avertis que c'est d'un Confrere de Savonarola, & d'un Apologiste des Dominicains, que j'emprunte ces paroles.

(1) Jovius, *in* Elogiis, *Cap. XLII*, *pag. m.* 99.

(2) *Idem, in* Vita Leonis X, *pag. m.* 52.

(3) Wharton *in* Appendice ad Historiam Literariam Guil Cave, *pag.* 162, 163. *Il cite* Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ *Voiez aussi* Spizelius, *in* Infelice Literato, *pag.* 642.

(4) Vincentius Baronius, Apolog. Ordin. Prædicat. *Tom. II*, *p.* 220, 221.

(*B*) *Il s'aquit une grande autorité dans Florence avec la vénération de toute la ville.*] On le regardoit comme un Prophête envoié de Dieu pour la correction des mœurs, & l'on ne croioit pas qu'aucune afaire dut être entreprise sans lui, ni dans le Sénat, ni dans les maisons des particuliers. C'est ainsi qu'en parle Paul Jove. *Hieronymus Savonarola* . . . . *literis & admirabili præsertim eloquentia insignis, qui in sacris concionibus, & in privatis colloquiis ita multitudinis animos opinione virtutis ceperat, ut illum rerum omnium, quæ imminebant, verum vatem, divinumque depravatis moribus censorem cœlo missum crederent. Creveratque ei tanto assensu authoritas, perpetuo omnis generis hominum sexúsque & ætatis studio collecta, ut nihil privatis in domibus, nihil in senatu sine ejus viri consilio rectè geri posse videretur* (5). Mr. Varillas a paraphasé cela par des détails que tout le monde ne voudroit point aprouver. Il venoit de dire (6) que Savonarola étoit le plus savant homme (7) qu'il y eut eu dans l'Italie depuis le siecle des prémiers Cesars . . . .; *qu'il avoit predit tant de choses extraordinaires arrivées dans toutes les*

(5) Jovius, *in* Vita Leonis X, *p.* 47. *Ajoutez ce qu'il dit dans les* Eloges des Hommes Savans, *Chap. XLII*, *pag.* 99 : Hieronymus Savonarola... usque adeo ... valuit; ut populum.. quo vellet facile impelleret, privatisque familiarium, ac ipsis quoque summi magistratus consiliis misceretur. Futura enim prædicere, veluti divino adflatum numine credebant. *Voiez aussi* Volaterran, *Libr. V*, *pag. m* 181, & Gratianus, de Casib. Viror. illustr. *pag.* 131, 132. (6) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 212. (7) *C'est une Hyperbole; car* Jean Pic, Hermolaus Barbarus, *& quelques autres surpassoient en Science* Savonarola.

dégradé des Ordres Ecclésiastiques, pendu & brulé, l'an 1498 (*C*). Ce sont là des choses qui ne sont point contestées; mais il y a partage des sentimens sur la question si c'étoit un honnête homme, ou un hypocrite. Quelques Auteurs soutiennent qu'un grand zele pour la vérité, & pour la réformation de l'Eglise le faisoit agir: d'autres prétendent que c'étoit un Imposteur qui pour satisfaire la passion de dominer se servit du masque de la vertu, & s'érigea en Prophète. Il est dificile de bien démêler la vérité dans ce conflict d'opinions: car s'il est sûr d'un côté que les Tartufes les plus scélérats trouvent des Apologistes, il est sûr de l'autre que les Zélateurs les plus sinceres trouvent des Accusateurs; & il est certain que de part & d'autre, soit pour défendre, soit pour accuser, on lâche ordinairement la bride à l'intérêt de Parti, à l'artifice, & à la mauvaise foi. Il me semble donc qu'il me doit suffire de faire quelques Recueils sur ce qui a été dit pour ou contre ce Dominicain. On les verra principalement dans les Remarques. Philippe de Comines qui l'avoit vu le loüe beaucoup, & lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé certaines choses (*D*). C'est aussi sur son témoignage que l'on apuie fortement lors qu'on veut legitimer

les circonstances qu'il avoit marquées, *qu'il passoit pour un grand Prophete*; & que *les Florentins étoient si fortement persuadez de sa sainteté*, *qu'ils l'avoient même canonisé* (8) *pendant sa vie*. Après cela il continue de cette façon: „ Ses „ talens vrais, & suposés le faisoient agir dans Florence, „ avec plus d'autorité que s'il en eut été Souverain, puis „ que non seulement on déféroit à ses avis dans les Assemblées publiques, mais de plus il étoit arbitre des affaires „ domestiques, & vuidoit les querelles qui survenoient entre les maris & les femmes, sans qu'il y eut jamais d'inexécution ou de plainte contre ce qu'il avoit ordonné ". Personne n'a mieux décrit que Juste Lipse l'empire de ce Religieux (9). Il ne faut pas oublier qu'on compte parmi les marques de son crédit l'honneur qu'il eut d'être député par les Florentins au Roi de France (10). Voions ce que Mr. Bullart a remarqué là dessus: „ Les plus qualifiez ravallant leur authorité pour rehausser la sienne, il fut choisi pour aller en qualité d'Ambassadeur de la Republique „ vers le Roi de France Charles VIII à Poggibone, luy „ demander la restitution de Pise à l'Estat de Florence. „ Il s'acquitta de cette commission avec beaucoup de vigueur; ménacea le Roy, par un esprit de Prophétie, „ de l'ire de Dieu, s'il ne faisoit cette restitution ensuitte des Traittez si sollemnellement jurez: quoyque cela „ ne réüssit pas selon ses desirs, & l'espoir des Florentins, „ si est-ce que voyant que tout plioit en Italie sous la „ puissance des François, il favorisa les intérêts de Charles, afin de gagner sa faveur; mais la mort de ce Prince „ estant advenue la veille de Pasques Fleury, l'an mille „ quatre cent quatre vingt dix huit, il déchut beaucoup de „ ce grand pouvoir, & on le soupçonna d'avoir plus travaillé dans cette négociation pour soy-mesme, que pour „ la Republique (11) ".

Il y a un grand défaut de jugement dans la derniere partie de ce Passage: car au revers du feuillet l'Auteur observe que la mort de Charles VIII précéda de quatre ou cinq jours seulement celle de Savonarola; & il raconte des choses qui perdirent de réputation ce Dominicain, & qui furent suivies de son emprisonnement, & de l'instruction de son Procès. Cela ne renverse-t-il pas de fond en comble ce qu'il avoit dit dans la page précédente, que par la mort de Charles VIII Savonarola *décheut beaucoup de* son *grand pouvoir?* La vérité est que sa fortune étoit ruinée avant qu'on eut su à Florence la mort de ce Prince (12). Il y a dans le Théatre de Paul Freher la même bévue (13).

On verra dans les Remarques suivantes bien des Citations qui servent de preuve au Texte de celle-ci.

(*C*) *Qu'il fut pendu & brulé l'an* 1498.] Je croi que ce fut le 23 de Mai, comme l'assurent plusieurs Ecrivains (14). On m'objectera peut-être que le Porcacchi (15) nous aprend que Pierre Delphino Général des Camaldules a remarqué dans ses Lettres que Savonarole fut exécuté le jour même de l'Ascension, & que puis qu'il a fait cette Remarque dans une Lettre composée exprès le 26 de Juillet 1498 sur la mort de ce Religieux, il y a lieu de croire qu'il ne s'est pas abusé. Or le jour de l'Ascension cette année-là fut le 24 de Mai. On dira ce qu'on voudra, j'aime mieux en croire Jean François Pic (16), & Bzovius (17), qui disent que Savonarola fut exécuté la veille de l'Ascension. Le Porcacchi n'a cité cette Lettre de Pierre Delphino, que pour proposer une Objection contre Guicciardin, qu'il suppose avoir afirmé que Savonarole fut mis à mort le jour de Paques fleuries neuvieme d'Avril. Mais il n'est pas vrai que Guicciardin dise cela: il dit seulement que l'autorité de ce Religieux fut renversée le lendemain du jour de la mort de Charles VIII, jour de la Fête des Palmes. *Finì il dì seguente a quello, nel qual terminò la vita di Carlo (giorno celebrato da' Christiani per la solennità delle Palme) in Firenze l'autorità del Savonarola* (18). On ne sait point à quoi se raporte sa Parenthese, si c'est au jour de la mort de Charles VIII, ou au jour suivant: mais on doit être assuré qu'il a voulu dire que le 8 d'Avril fut le dernier jour de l'autorité de Savonarola; car il venoit d'observer que Charles VIII finit sa vie la veille du 8 d'Avril (19). On doit aussi croire qu'il a mis au lendemain de la mort de ce Monarque, non pas la mort de Savonarola, mais son emprisonnement; & ainsi la Critique du Porcacchi n'est pas bien fondée. Je croi qu'il y a quelques petites inexactitudes dans les paroles de Guicciardin, j'aimerois mieux suivre les dates de Jean Burchard (20) selon lesquelles Savonarola fut emprisonné le 9 d'Avril deux jours après le grand spectacle pour l'épreuve du feu; & comme d'ailleurs il est certain que le Samedi 7 d'Avril veille de Paques fleuries fut le jour de la mort de Charles VIII, on ne voit pas que Guicciardin ait pu dire que le jour des Palmes ait été ou celui de la mort de ce Monarque, ou celui de la ruine du crédit de Savonarola. Observez en passant combien se trompent ceux qui disent que la mort de Charles VIII contribua à la chûte de ce Moine (21). On n'avoit pas pû même savoir à Florence la maladie de ce Prince (22), quand Savonarola fut mis en prison. Philippe de Comines s'est trompé, lors qu'il dit que ce Monarque & ce Religieux moururent *à quatre ou cinq jours l'un de l'autre* (23). Le Pere Petau s'est trompé aussi, en mettant au 9 d'Avril le suplice de ce Moine (24). Naucleros le met en général sous le mois d'Avril (25). Pierre de Saint Romuald l'a mis sous le 21 de Septembre 1493 (26).

(*D*) *Philippe de Comines . . . . le loüe beaucoup & lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé certaines choses.*] Etant arrivé à Florence lors qu'il alloit au devant de Charles VIII, qui revenoit de Naples l'an 1495, il rendit une visite à *frere Hieronymo demeurant à un Convent reformé, homme de sainte vie comme on disoit, qui quinze ans avoit demeuré audit lieu* (27). „ La cause de l'aller voir ", ajoute-t-il (28), „ fut par ce qu'il avoit tousiours presché en „ grande faveur du Roy, & sa parole avoit gardé les Florentins de tourner contre nous: car jamais prescheur n'eut „ tant de credit en cité: Il avoit tousiours asseuré la venue „ du Roy (quelque chose qu'on dit ne qu'on escrivit au „ contraire) disant qu'il estoit envoyé de Dieu, pour chastier les Tyrans d'Italie, & que rien ne pouvoit resister, „ ne se deffendre contre luy: Avoit dit aussi qu'il viendroit „ à Pise, & qu'il y entreroit, & que ce jour mourroit „ l'Estat de Florence: & ainsi advint; car Pierre de Medicis fut chassé ce jour: & maintes autres choses avoit „ preschées, avant qu'elles advinssent, comme la mort de „ Laurens de Medicis: & aussi disoit publiquement l'avoir „ par revelation: & preschoit que l'Estat de l'Eglise seroit „ reformé à l'espée. Cela n'est pas encores advenu: mais „ il en fut bien prés: & encores le maintient (*). Plusieurs le blasmoient de ce qu'il disoit que Dieu luy avoit „ revelé, autres y adjoûterent foy. De ma part je le repute bon homme: aussi luy demanday si le Roy pourroit passer, sans peril de sa personne, veu la grande „ assemblée que faisoient les Venitiens: de laquelle il sçavoit mieux parler que moi, qui en venois; Il me repondit qu'il auroit affaire en chemin; mais que l'honneur lui en demeureroit, & n'eut-il que cent hommes „ en sa compagnie; & que Dieu, qui l'avoit conduit au „ venir, le conduiroit encores à son retour; mais pour ne „ s'estre bien acquittté de la reformation de l'Eglise, comme il devoit, & pour avoir souffert que ses gens pillassent & derobassent ainsi le peuple, aussi bien ceux de son „ party, & qui luy ouvroient les portes sans contrainte, „ comme les ennemis, que Dieu avoit donné une sentence contre lui; & en bref auroit un coup de fouët; mais „ que je luy disse que s'il vouloit avoir pitié du peuple, „ & deliberer en soy de garder ses gens de mal faire, & „ les punir quand ils le feroient, comme son office le requiert, que Dieu revoqueroit sa sentence, ou la diminueroit; & qu'il ne pensast point estre excusé pour dire „ *je ne fais nul mal:* & me dit que luy-même iroit au devant du Roy, & lui diroit: & ainsi le fit: & parla de „ la restitution des places des Florentins: Il me cheut en „ pensée la mort de Monseigneur le Dauphin, quand il „ parla de cette sentence de Dieu: car je ne voiois autre „ chose que le Roy peust prendre à cœur: & dis encore „ cecy à fin que mieux on entende que tout ce dit voyage fut vray mystere de Dieu ". C'est ainsi qu'il parle dans le II Chapitre du Livre VIII. Voions ce qu'il dit dans le Chapitre XIX, où il raporte la fin tragique de ce Jacobin: „ *Frere Hieronyme* qui a dit beaucoup de choses „ avant qu'elles fussent advenuës . . . . . . tousjours avoit „ soustenu que le Roy passeroit les Monts, & le prescha „ publiquement, disant l'avoir par revelation de Dieu, „ tant cela qu'autres choses dont il parloit, & disoit que „ le Roy estoit esleu de Dieu, pour reformer l'Eglise par „ force, & chastier les Tyrans; & à cause de ce qu'il disoit sçavoir les choses par revelation, murmuroient „ plusieurs contre lui, & acquit la haine du Pape, & de „ plusieurs de la ville de Florence. Sa vie estoit la plus „ belle du monde, ainsi qu'il se pouvoit voir, & ses sermons, preschant contre les vices, & a reduit en icelle „ main-

(8) *Cette Expression est trop forte eu égard au Latin de* Paul Jove. *Voiez la Remarque précédente Citation* (2).

(9) Lipsius, Monitor. & Exempl. Polit. *Libr. I, Cap. III. pag. m.* 139.

(10) *Ut ad Carolum Regem, Pisas legatus mitteretur.* Jovius, *in* Elogiis, *pag* 99.

(11) Bullart, Académie des Sciences, *Tom. II, pag. 5. Voiez aussi Mr.* Varillas, Hist de Charles VIII, *Livr. IV, pag.* 345 *Edit. de Hollande.*

(12) *Voiez la Rem.* (*C*).

(13) *Mutatis deinde rebus, Rege Carolo defuncto, & Florentinis diffidentibus,* Hieronymi *autoritas imminuebatur in dies.* Freher. *in* Theatro, *pag* 96 Verheiden, *in* Iconibus, *pag.* 14, *dit la même chose.*

(14) Jo. Franciscus Picus, *in* Vita Savonarol. *pag.* 136 Reusnerus *in* Diario Historico, *pag.* 79. Wharton, *in* Appendice ad Histor. Literar. *pag.* 163 Du Pin, Biblioth. *Tom. XII, pag.* 115 *& plusieurs autres*

(15) *Dans ses* Notes marginales sur Guicciardin, *folio* 99 *verso.*

(16) *In* Vita Savonarol. *pag.* 130.

(17) Bzovius, Annal. *Tom. XVIII, ad ann.* 1498.

(18) Guicciardin. *Libr. III, fol. m.* 99 *verso.*

(19) *La notte innanzi all' ottavo dì d'Aprile morì il Re Carlo.* Idem, ibid folio 99.

(20) *Voiez la Remarque* (*G*).

(21) *Voiez la Remarque* (*C*).

(22) *Ce fut une Apoplexie qui l'emporta en très-peu de tems. Voiez* Varillas, *dans l'Histoire de ce Prince, pag. penult.*

(23) Comines, *Livr. VIII, Chap. XIX.*

(24) Petavius, Ration. Temp. *Parte I, Libr. IX, Cap. X, pag. m.* 613.

(25) Naucler. *Parte II, Gener. L, pag. m.* 990.

(26) *Dans son* Journal Chronol. *Tom. II, pag.* 334.

(27) Comines, *Livr. VIII, Chap. II, p. m.* 498. Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ, *pag m.* 114, *dit que Savonarola alla a Florence l'an* 1489. Sixte de Sienne, *apud* Pope Blount Cens. Autorum, *pag.* 345, *dit que Savonarola prêcha à Florence pendant sept ans? Ces calculs ne s'accordent point avec celui de* Philippe de Comines.

(28) Comines, *là-même, pag.* 499.

(*) *Cela pouvoit regarder la prise future de Rome, & rançon du Pape Clement VII en* 1527. Cette *Note marginale que je trouve dans mon Edition n'est pas de Philippe de Comines, & je ne comprens point pourquoi il s'exprime au tems present &* encores le maintient, *puis qu'il écrivit ses* Mémoires *après la mort de Savonarola.*

timer les Révélations de Savonarola; mais comme il a fait mention d'une Prophétie qui se trouva fausse, c'est celle qui assûroit que Charles VIII reviendroit en Italie, il sert de témoin aux Censeurs de ce Prophête. C'est ce qu'on verra dans un Passage que je raporte de Gabriel Naudé (*E*), l'un

„ maintes gens à bien vivre, comme j'ay dit. . . . . „ Il a tousiours presché publiquement que le Roy retourneroit derechef en Italie, pour accomplir cette commission, que Dieu lui avoit donnée, qui estoit de reformer l'Eglise par l'espée, & de chasser les Tyrans d'Italie, & que au cas qu'il ne le fit, Dieu le puniroit cruellement, & tous ses sermons premiers, & ceux de present, il les a fait imprimer & se vendent. Cette menace qu'il faisoit au Roy, de dire que Dieu le puniroit cruellement, s'il ne retournoit, luy a plusieurs fois escrite ledit Hieronyme, peu de temps avant trespas, & ainsi le me dit de bouche ledit Hieronyme, quand je parlay à luy (qui fut au retour d'Italie) en me disant que la sentence estoit donnée contre le Roy au ciel, au cas qu'il n'accomplit ce que Dieu luy avoit ordonné, & qu'il ne gardar ses gens de piller (29) ". Il assure (30) que Savonarola ne fut accusé *sinon qu'il mettoit discord en la ville, & que ce qu'il disoit de prophetie, il le sçavoit par ses amis qui estoient du conseil. Je ne les veux point accuser, ny excuser*, continue-t-il; *je ne sçai s'ils ont fait bien ou mal de l'avoir fait mourir: mais il a dit maintes choses vrayes, que ceux de Florence n'eussent sceu luy avoir dites: Et touchant le Roy, & les maux qu'il dit luy devoir advenir, luy est advenu ce que vous voyez, qui feut premier la mort de son fils, puis la sienne, & ay veu des lettres qu'il escrivoit audit Seigneur.* Notez qu'il observe (31) qu'il y avoit des Florentins *qui attendoient encores la venuë du Roy, & la desiroient sur l'esperance que ledit frere Hieronyme leur donnoit, & se consommoient, & devenoient pauvres à merveilles, à cause de la dépense qu'ils soutenoient, pour cuider recouvrer Pise, & les autres places qu'ils avoient baillées au Roi: dont les Veniliens tenoient Pise.*

(29) Comines, *Chap. XIX, pag.* 594, 595.

(30) *La même, p.* 596.

(31) *La-même, p.* 595.

RE'FLE'XIONS sur ce recit de Philippe de Comines.

I. Cela peut faire croire que Savonarola prédisoit simplement & absolument le retour de Charles VIII; car s'il ne l'avoit prophétisé que comme une chose probable, & en se fondant sur ce que Dieu l'exigeoit & menaçoit de sa colere en cas d'inexécution, il n'auroit pas inspiré tant de confiance aux Florentins. Il y a donc beaucoup d'aparence qu'il leur promettoit absolument comme un fait certain la seconde Expédition de Charles VIII; mais qu'en s'adressant à ce Prince il ne tenoit pas le même langage, & qu'il lui faisoit seulement conoitre que Dieu lui ordonnoit de retourner en Italie, faute de quoi il lui dénonçoit l'indignation & les jugemens sévéres de son Créateur. Il ne trouvoit pas de meilleur moien de vérifier les Propheties qu'il débitoit à Florence. Philippe de Comines, qui connoissoit mieux les Afaires de l'Etat que le manege des faiseurs de Prédictions, n'a pas démêlé ces deux ressorts, ou cette duplicité de langage: il les confond l'un avec l'autre, il supose que le Moine ajoutoit un *Si* dans ses Sermons, comme dans ses Lettres (32). Cela choque la vrai-semblance. Il est bon de remarquer que si ce Prophête eût été bien sûr de son fait, il n'eut point signifié à Charles VIII ces terribles jugemens de Dieu; car en les signifiant il croioit possible que ce Monarque ne fit point la seconde Expédition. Comment donc osoit-il la prophétiser, & dire que Dieu la lui avoit révélée? Lors que Dieu révele qu'une telle chose arrivera, les hommes sont-ils capables d'empêcher qu'elle n'arrive? Peuvent-ils choisir des mesures qui la détournent? Est-il nécessaire de les menacer de quelque malheur au cas qu'ils la fassent avorter? Concluons que les menaces qu'on faisoit à Charles VIII, & la certitude de la Révélation de son retour en Italie, ne peuvent pas s'accorder ensemble dans une tête qui n'est pas folle. Que si vous me répondez que ces menaces devoient servir de moien à l'événement, & qu'ainsi elles n'étoient point un signe de l'incertitude de Savonarola, je vous nierai le fait; car Charles VIII ne retourna point en Italie, & par conséquent les menaces de ce Moine n'étoient pas l'un des moiens que Dieu avoit prédestinez à cette fin. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous n'éviterez jamais qu'il n'ait été faux Prophête dans ce point-là. Il me fait souvenir de nos Drabicius, & de nos Kotterus, gens qui commençoient par souhaiter ardemment la ruine de l'Empereur, & qui continuoient par la prédire, & puis par chercher de tous côtez un Prince capable de la procurer, & enfin par dénoncer à ce Prince qu'il étoit prédestiné à ce grand ouvrage, & que s'il n'y travailloit, Dieu le puniroit sévérement (33). Il y a quelquefois plus de malice que de fanatisme dans ce procédé: on ne cherche que la guerre; car comme l'a dit un homme fort versé dans ces artifices, *il est certain que souvent les Prophéties supposées ou véritables ont inspiré à ceux pour qui elles avoient été faites les desseins d'entreprendre les choses qui leur étoient promises* (34).

(32) *Par exemple le Roi reviendra, ou s'il ne revient Dieu le punira.*

(33) *Voiez la Rem. (C) de l'Article* DRABICIUS.

(34) *Voiez la Rem. (H) de l'Article* KOTTERUS. *Voiez aussi la Remarque (C) du même Article un peu avant la fin.*

II. Je fais une autre réfléxion sur le narré de Philippe de Comines. C'est un Auteur qui aide trop à la lettre pour faire trouver leur compte aux Prédictions de Savonarola. Il vérifie sur la mort du Dauphin, & sur celle de Charles VIII, les menaces de ce Moine. Elles étoient vagues, & ne le commettoient pas beaucoup; car ce Prince pouvoit recevoir des déplaisirs par cent endroits & plus aisément que les personnes d'une condition privée: ainsi on ne risquoit rien en le menaçant de quelque disgrace. Un Prophête n'a rien à craindre quand il s'en tient à de telles généralitez. Il peut même se sauver par une porte de derriere, en cas que les Princes qu'il menace ne tombent dans nulle affliction; il peut dire que cette longue prospérité est un fleau de Dieu, qu'elle les empêche de travailler à leur salut, comme ils y eussent travaillé sous les revers de la fortune. Comines est trop bon & trop charitable, il auroit bien pu se passer des aplications qu'il fait. Cette faute en a produit d'autres; il s'est trouvé des Auteurs, qui ont assûré très-faussement qu'il dit que Savonarole prophétisa que le Roi de France ne survivroit guere au Dauphin. *Neque inficias tamen ire Cominæus potuit, Savonarölam multa verè prædixisse, de quibus nemo mortalium potuisset admonere*, Nam & Regi, *inquit*, fore prædixit, ut extincto filio ipse quoque non diu superesset (35).

Sleidan est peut-être cause de l'erreur qu'on vient de marquer; car il a traduit ainsi la fin du Passage de Philippe de Comines: *Nam & Regi prædixit, fore, ut extincto filio, ipse quoque non diu superesset, atque has illius ad Regem literas, ipse legi* (36). Rien de plus infidelle que cette Version; elle ne répond point à ces paroles de l'Original: „ Et touchant le Roy, & les maux qu'il dit luy devoir advenir, luy est advenu ce que vous voiez, qui feut (37) premier la mort de son fils, puis va sienne, & ay veu des lettres qu'il escrivoit audit Seigneur ". La Traduction a tellement confondu les choses qu'elle donne directement & formellement au Prophête ce qui n'est qu'une pure glose de l'Historien. Elle afirme outre cela que l'Historien a vu les Lettres qui contenoient cette prétendue Prédiction; mais Comines a dit seulement qu'il avoit vu quelques Lettres écrites au Roi par Savonarole. Il eut falu pour traduire fidélement s'exprimer ainsi: *& quidem quoad Regem mala ipsi contigerunt quæ is eventura dixerat, quod ipsimet cernitis, nempe primo obitus filii, ac deinde ipsius Regis. Nonnullas vidi epistolas supradicto Principi ab eo scriptas.* Cette simplicité sans élégance est bien meilleure qu'une belle Latinité qui corromt l'Original.

(35) Spizelius, *in* Infel. Literato, *pag* 666. *Il raporte pag.* 636 *un passage de* Jean François Pic contra capitulum II, Samuelis Cassinensis *où se trouve cette faute.*

(36) Cominæus, *ex Versione Latina* Sleidani *Edit. Amst.* 1656 in 12. *N'aiant pas présentement cette Version sous la main, je la cite sur la foi de Mr.* Crenius, *Præf. ad* Christoph. Helvici Elenchum Judaicum &c. *Edit. Lugd. Batav.* 1702.

(37) *Il y a* sceut *dans les Editions de* Sleidan; *mais toute la suite du discours montre qu'il faut lire* feut, *ou* fut.

III. Voici une troisieme réfléxion. L'événement a justifié que Charles VIII n'avoit pas été choisi de Dieu pour *réformer l'Eglise par l'épée*, & pour *chasser les tyrans d'Italie*. Il ne réforma l'Eglise en nulle maniere: les Historiens (38) remarquent son Expédition comme l'une des époques des plus grans malheurs de l'Italie; & il est certain que cette partie du monde n'a tiré nul fruit du voiage de ce Prince. Que conclure de tout cela, sinon que le Moine se trompoit dans ses prétendues Révélations. Il ne voioit pas plus clair qu'un autre dans les Décrets de Dieu; mais il avoit la hardiesse de se vanter de les conoitre. Qu'on n'aille point m'alléguer que si Charles VIII avoit réformé l'Eglise par son épée, & qu'il eût fait observer à ses soldats une exacte discipline, les Prédictions du Dominicain auroient eu un bon accomplissement. Ce sont de vaines défaites. Quand Dieu prédestine à la fin il prédestine aussi aux moiens: desorte que si les moiens de redonner à l'Eglise sa prémiere forme, & à l'Italie la liberté eussent dépendu de l'épée de Charles VIII & de la bonne discipline de ses troupes, ce Prince auroit été prédestiné à ces moiens, & s'il y avoit été predestiné, il les auroit mis en œuvre, car rien n'arrête les Décrets de Dieu. Il est donc faux que la Providence l'eût choisi pour cet Ouvrage; & par conséquent Savonarola qui l'assuroit doit passer pour un faux Prophête dans ce point-là. Je ne répéterai pas ce qu'on a pu voir ailleurs (39) contre les échapatoires de ceux qui, n'aiant pas réussi dans leurs Prédictions, en attribuent la faute aux péchez des hommes. Si ces péchez-là devoient détourner l'événement, il n'y avoit point un Décret au ciel sur l'existence de cette chose: tout homme donc qui a prédit qu'elle arriveroit s'est trompé; & s'il avoit eu part à l'inspiration, il auroit conu les obstacles effectifs qui arriveroient, & non l'existence prétendue de ce qui ne devoit pas arriver.

(38) *Voiez* Guicciardin, *&* Paul Jove, *au commencement de leurs Histoires.*

(39) *Voiez la Rem. (E) de l'Article de Saint* BERNARD.

Je ne sai où Mr. Varillas a lu qu'une disette étant survenue à Florence, *il ne servit de rien* à Savonarole *de l'avoir prophetisée*, qu'*au contraire les Florentins trouverent d'autant plus mauvais qu'il n'y eût point aporté de remede* (40). Ils n'auroient pas eu tout le tort: car il gouvernoit toute la ville; & si sa qualité de Prophête l'obligeoit à faire savoir par avance la stérilité de la terre, sa qualité de Directeur des Afaires de l'Etat l'obligeoit à faire venir des grains: la Prédiction sans cela étoit inutile.

(40) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 214.

Je ne dois pas omettre que sa conversation avec Philippe de Comines a été mal raportée par Mr. Varillas, qui non seulement y a cousu des additions & des amplifications outrées, mais aussi un mensonge tout-à-fait insuportable, savoir que Savonarole assura que Charles VIII ne reviendroit point en Italie (41).

(41) Varillas, Hist. de Charles VIII, *Livr. IV, pag.* 345, 346, *Edit. de Hollande.*

(*E*) Philippe de Comines *sert de témoin aux Censeurs de* Savonarola. *C'est ce qu'on verra dans un Passage . . . . de Gabriel Naudé.*] „ Puis que toute la louange, que l'on a „ donnée jusques aujourd'huy à ce personnage, se doit „ r'apporter ou à l'affection de ses fauteurs & amis, ou „ à la ruze & subtilité des heretiques, qui le feroient volontiers plus zelé que S. Paul, plus docte que S. Augustin, & plus eloquent que S. Jean Chrysostome, „ parce qu'ils se l'attribuent, je croy que pour en juger „ avec plus de raison & d'équité, l'on peut dire premie-
„ rement

l'un des Auteurs qui critiquent la conduite de notre Moine. Il ne le fait pas avec tant de dureté que Volaterran qui a tranché net que Savonarola étoit un fourbe, qui ſe révoltant contre l'Egliſe travailloit à la fondation d'une Secte (*c*). Ce qu'il ajoute, que Savonarola allant à l'Egliſe pour monter en Chaire ſe faiſoit accompagner par des gens armez (*d*), n'eſt pas une petite marque d'un Eſprit factieux. On ne peut nier qu'il ne ſe ſoit trop mêlé des Affaires Politiques (*F*). Cela

(*c*) Volaterran. *ubi infrà.*

(*d*) *Non religioſis ſed militum gladiis atque lictoribus ſtipatus ad templum divinumque verbum prædicandum accedebat.* Volaterran. *Libr. V, pag. m.* 181.

,, rement des predictions qui l'ont rendu ſi fameux & re-
,, commandable, que tant s'en faut qu'elles ſe ſoient fai-
,, tes par le moyen de la Magie divine telles qu'eſtoient
,, celles des Prophetes & de beaucoup d'autres Sainćts &
,, favoris de Dieu, qu'au contraire elles ont eſté preſque
,, toutes fauſſes (†), comme il ſe peut voir en ce qu'il
,, aſſeuroit que le Roy Charles 8. viendroit pour la ſecon-
,, de fois en Italie, que celuy là periroit malheureuſement
,, qui voudroit dominer à Florence, que Jean Pic gueri-
,, roit de la maladie de laquelle deux jours apres il dece-
,, da, & en beaucoup d'autres de ſes Propheties, enco-
,, res plus vaines, leſquelles ſont amplement deduites &
,, cottées dans le Livre que Jean Poge a composé ſur la
,, fauſſeté d'icelles: & que ſi quelqu'unes ſe ſont rencon-
,, trées veritables, il faut advoüer que ç'a eſté caſuelle-
,, ment, ou parce qu'il eſtoit adverty de ce qui ſe devoit
,, faire par un grand nombre d'amis qu'il avoit dans le
,, conſeil des Florentins & du Roy de France: & pour
,, ce qui eſt finalement du reſte de ſes actions, l'on peut
,, veritablement juger par icelles qu'il a eſté un tres-grand
,, Politique, employé quelquefois dans les charges plus
,, honorables, & doüé d'une éloquence ſi prompte & per-
,, ſuaſive, qu'il peut eſtre à bon droićt comparé à ces an-
,, ciens Orateurs qui dominoient ſur les Eſtats populaires
,, & Democratiques, ne plus ne moins que les vents font
,, ſur la mer, les entretenans à leur volonté dans le cal-
,, me de la paix ou dans les bourraſques de guerre, les
,, faiſans rouler tantoſt d'un coſté & tantoſt de l'autre,
,, les bouleverſans de fonds en comble, & bref les ma-
,, nians à leur plaiſir & à la cadence de leurs diſcours,
,, comme Savonarole ſe peut vanter d'avoir faićt l'eſpace
,, de plus de dix ans à Florence, combien qu'il ſe ſervoit
,, auſſi de ſes revelations & de ſa pieté feinte & ſimulée
,, pour entretenir ſi longtemps ſon credit & ſa reputation,
,, n'ignorant point par les exemples d'Arrius & de Ma-
,, homet que le reſpect de la religion a une extreme puiſ-
,, ſance ſur nos eſprits, & que depuis qu'un homme a le
,, bruit de vivre ſaintement, il perſuade tout ce qu'il
,, veut au peuple, ſur tout quand il eſt doüé d'une grace
,, de bien dire & d'une éloquence non commune (42)".

(†) *Comines livr.* 8. *cap.* 19.

(42) Naudé, Apologie des grands Hommes accuſez de Magie, *Chap. XVI, pag m* 455 *& ſuiv.*

Naudé conclut qu'il étoit facile à Savonarole *de dominer à Florence*, quando, *comme a fort bien remarqué Paule Jove en parlant de luy*, nihil validius eſſet ad perſuadendum, ſpecie ipſa pietatis, in qua etiam tuendæ libertatis ſtudium emineret (43).

(43) *Là même, p.* 460.

Nous verrons ci-deſſous quelques autres traits de ſa Cenſure. Prenez garde s'il vous plait qu'il eut pu trouver dans Philippe ſe Comines une autre preuve des illuſions de Savonarola (44), & n'oubliez point ce qu'il obſerve touchant les avis que ce Prophête pouvoit recevoir de la Cour de France, & du Conſeil des Florentins. Ce moien-là de prédire n'étoit pas mauvais. On a dit qu'il y eut des Confeſſeurs qui lui révélérent les ſecrets de leurs pénitens, & qu'il l'avoüa dans la priſon. Autre bon moien de faire acroire qu'il avoit part aux Révélations d'enhaut. *Frater Hieronymus carceribus mancipatus poſtquam ſepties quæſtionibus & tormentis expoſitus fuit, ſupplicavit pro miſericordia, offerens dicturum & ſcripturum omnia quibus deliquiſſet. Dimiſſus eſt de tortura & ad carceres repoſitus, & aſſignata ſibi carta & atramento ſcripſit crimina & delicta ſua in foliis, ut aſſerebant, LXXX & ultra, ſcilicet quod non habuit unquam aliquam revelationem divinam, ſed habuit intelligentiam cum pluribus ex Fratribus in civitate Florentia & extra eam per multa milliaria reſidentibus qui ei* Confeſſiones Chriſti fidelium revelarent *cum confitentium nominibus & cognominibus, ex quibus ſibi plura dicebantur, & confitentes ipſos pro hujuſmodi peccatis & criminibus privatim, aliquando in genere publicè corripiebat, aſſerens ſibi à Salvatore noſtro Domino Jeſu Chriſto eſſe revelata* (45). Voilà ce qu'on trouve dans le Journal d'un Maître de Cérémonies ſous le Pape Alexandre VI. Je n'ai point le Livre où Jean Poge donne le détail des fauſſetez prophétiques de Savonarola: mais voici un Paſſage qui en articule quelques-uns. *Un nommé Jean Pogge* fit un *traicté qui fut imprimé à Rome contenant* 13 *Chapitres, en tous leſquels addreſſant ſes paroles au même Savonarole, après avoir convaincu de fauſſeté & de menſonge ſes Predictions, specialement en ce qu'ayant envoyé ſa cappe à Charles Strozze malade à la mort, & prédict que comme il l'auroit veſtue, il ſeroit incontinent & du tout guery, iceluy Strozze néantmoins rendit l'eſprit tout auſſitot qu'il l'eut touchée; & de meſme l'ayant envoyée à un Orfevre nommé Coſme, & à pluſieurs malades à meſme effet, à ſçavoir de guériſon predicte & promiſe, ils paſſerent ſoudain de cette vie en l'autre. Pareillement en ce qu'il avoit affirmé publiquement que Jean Pic de la Mirandole guériroit de la maladie de la quelle dans trois jours après ceſte Prediction il déceda. Après avoir, dis-je, iceluy Jean Pogge, confuté les raiſons dudict Savonarole, & l'exhorté de retourner ſoubs l'obeyſſance du Pape, il le demonſtre eſtre infidele, infame, apoſtat, ſeditieux, perturbateur du bien & repos public, ſchiſmatique, deſobeiſſant au ſouverain Eveſque, & par conſequent à bon droit excommunié* (46). Liſez auſſi cet autre Paſſage: *Quam ille multa de Eccleſiæ reformatione, de Turcarum & Maurorum converſione, de Florentinorum fælicitate, quæ mox adimplenda & aſtantium multi erant viſuri antequam moreretur, prædixit? addens* (in revelationum compendio) *illas abſolutas & immutabiles Prophetias eſſe? Attamen nihil horum ferè adhuc contigit, pleraque omnia intra centum ferme annos contraria contigerunt* (47). Martin Del Rio lui reproche dans ces paroles d'avoir prédit abſolument & ſans condition & comme des événemens immuables & prochains trois ou quatre choſes dont le contraire étoit arrivé avant la révolution d'un ſiécle. Il avoit prédit la converſion des Mores, & celle des Turcs, & la félicité de Florence, c'eſt-à-dire ſelon ſes principes le Gouvernement Populaire. Or bien loin que les Florentins recouvraſſent cet Etat, qu'ils tombérent ſous le Monarchique. Il paroiſſoit ſi perſuadé de la certitude de ſes Prédictions, & il en avoit tellement perſuadé les Moines de ſon Couvent, que lui & eux conſentirent à vérifier par la terrible épreuve du feu (48) les Theſes ſuivantes: I, l'Egliſe de Dieu a beſoin de Réformation: II, Elle ſera fouetée; & III, Elle ſera renouvellée: IV, Florence auſſi le ſera après avoir été fouetée: V, On eſpérera en ſuite, & les Infideles ſe convertiront à Jeſus-Chriſt: VI, Toutes ces choſes arriveront de nos jours: VII, L'Excommunication de frere Jerome eſt nulle, ceux qui n'y déferent pas ne pechent point (48*). Il aſſura qu'il voioit ſi clairement l'avenir & qu'il aquieſçoit ſi fermement à l'évidence de cet objet, qu'il lui eût été auſſi dificile de n'y pas conſentir que de nier les prémiers principes (49). C'eſt de ce ton-là qu'il faut parler quand on veut rendre efficace ſur les Peuples ce qu'on prêche prophétiquement; mais le retour de ce voiage eſt un peu à craindre,

(44) *Celle que j'ai obſervée dans la Remarque* (C), *ſavoir que Charles VIII étoit deſtiné à procurer la Réformation de l'Egliſe & la délivrance de l'Italie.*

(45) Excerpta ex Diario Johannis Burchardi, *pag.* 55 *Edit. Hanoveranæ* 1696. *Voiez auſſi p.* 46, *&* les Preuves & Obſervations ſur les Mémoires de Comines, *pag.* 335 *Edit. de la Haie* 1683.

(46) Du Verdier Vauprivas, Protopographie, *Tom. III, pag.* 2333, 2334.

(47) Martin. Del Rio, Diſquiſ. Magicar. *Libr. IV, Cap. I, Quæſt. III, Sect. VI, pag. m.* 197.

(48) *Voiez la Remarque* (G).

(48*) Excerpta ex Diario Burchardi *pag.* 46 Preuves ſur Comines, *pag.* 331; *mais au lieu de* fideles *il y faut lire* infideles.

(49) *Adeo clare cernant futura, uſque præbeant aſſenſum; ut æque facilè ſint negaturi prima, & receptiſſima notiſſimaque Scientiarum principia, quod de Savonarola ille dictitabat.* (in Compendio Revel) *& de quodam ſuo familiari, quem non nominat, Picus affirmat, quem ego Hieronymum hunc fuiſſe opinor.* Mart. Del Rio, Diſquiſ. Magicar. *Libr. IV, Cap. I, Quæſt. I, pag.* 129. *Voiez* Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ, *pag. m.* 113.

(*F*) *On ne peut nier qu'il ne ſe ſoit trop mêlé des Afaires Politiques.*] " Il commença peu à peu à donner quelque
,, indice de ſon ambition cachée, quand dès l'an 1484 il
,, ſe meſla, comme il dit luy meſme au Livre qu'il a
,, faićt ſur ſes Propheties, parmy les Politiques, & ſe fit
,, appeller au Conſeil qui ſe tenoit lors à Florence pour y
,, eſtablir le Gouvernement populaire, où il excita tous
,, les citoyens à l'embraſſer d'une commune volonté, leur
,, propoſant quatre ou cinq poinćts de grande conſequen-
,, ce pour ſe bien maintenir en iceluy, qu'il diſoit luy
,, avoir eſté revelez de la part de Dieu tout-puiſſant, &
,, qu'ils les devoient obſerver preciſément s'ils vouloient ren-
,, dre leur Eſtat le plus floriſſant de tous ceux d'Italie.
,, Sur quoy combien que les affaires n'euſſent pris une
,, route telle qu'il ſe l'eſtoit imaginé, ſi eſt-ce pourtant
,, qu'il ne deſiſta de pouſſer plus avant de jour à autre
,, le credit qu'il s'eſtoit acquis parmy le peuple, enſei-
,, gnant ès Sermons qu'il faiſoit l'an 1489 ſur l'explication
,, de l'Apocalypſe, que l'Egliſe eſtoit menacée d'une re-
,, formation prochaine en ſuite de celle des petits Roy-
,, telets & Tyrans d'Italie, qui devoient bien toſt reſ-
,, ſentir le fleau vengeur de toutes leurs iniquitez: Ce
,, qu'il prouvoit en telle ſorte par les Paſſages de la ſaincte
,, Eſcriture, & l'aſſeurance qu'il donnoit de ſes revela-
,, tions, qu'après le voyage de Charles VIII en Italie,
,, lequel il avoit predićt & annoncé deux ans auparavant,
,, chacun s'attendoit tellement qu'il y deuſt retourner,
,, comme il l'aſſeuroit, encore que l'eſperance ne les en
,, quitta point juſqu'en l'an 1498 que le Roy Charles &
,, celuy qui l'avoit tant favoriſé par ſes predications paſ-
,, ſerent de cette vie à une autre meilleure (50). . . . . .
,, Il s'eſtoit acquis l'inimitié, non ſeulement du Pape
,, Alexandre ſixieſme & de la pluſpart des Eccleſiaſtiques,
,, contre leſquels il avoit couſtume de declamer en chai-
,, re; mais auſſi de tous les principaux Citoyens de la
,, ville de Florence, par l'execution qu'il conſeilla de fai-
,, re de 7 ou 8 des plus nobles d'entre eux: de ſorte que
,, ne luy reſtant pour amis que les fauteurs de Paul An-
,, toine Soderin qui ſe ſervoit de luy pour maintenir l'Eſ-
,, tat populaire contre Guy Antoine Veſpuce qui vouloit
,, eſtablir une forme d'Ariſtocratie, ils ne furent baſtans
,, de reſiſter à ceux du party contraire, qui foncerent
,, pendant cette eſmeute les portes de ſon Monaſtere pour
,, le trainer au ſupplice, afin de mettre leur ville en re-
,, pos & tranquilité par la mort de cet homme qui les en-
,, tretenoit en diviſion avec le Pape, à cauſe de la nou-
,, veauté de ſa doctrine, & nourriſſoit des factions & par-
,, tialitez parmy eux, qui ne pouvoient moins faire ſi el-
,, les euſſent paſſé plus outre que de les enſevelir ſous la
,, ruine de leur Eſtat & Seigneurie (51)". S'il ſe fût mêlé du Gouvernement pour y maintenir la concorde, & qu'il y eût réüſſi, on ne le pourroit excuſer qu'à peine; car comme ce n'eſt point aux Laïques à mettre la main à l'encenſoir, ce n'eſt point non plus aux Moines à la mettre au timon de la République; chacun ſe doit renfermer dans les bornes de ſa profeſſion. Que dirons-nous donc de

(50) Naudé, Apologie des grans Hommes, *pag.* 447 *& ſuiv.*

(51) *Là-même, pag.* 449 *& ſuiv.*

Cela eſt toujours blamable dans les perſonnes qui ſe ſont conſacrées au Miniſtere de la Parole de Dieu; mais on doit principalement les condamner lors qu'elles ſe mêlent du Gouvernement dans un Etat qui eſt diviſé en Factions. Voilà le cas où ſe trouve Savonarola. Il y avoit des Factions dans la République de Florence: les uns vouloient maintenir la Maiſon de Médicis, ou tout au moins l'Ariſtocratie; les autres vouloient extirper cette Maiſon, & établir le Gouvernement Populaire. Il ſe rendit Chef de Parti dans ces Diviſions, & l'ame ou le prémier mobile de la Faction Démocratique (*e*); deſorte qu'on le pourroit comparer aux Tribuns du Peuple, qui favoriſérent Marius contre Sylla dans la République Romaine, ou plutôt à ces Démagogues Athéniens qui ſe rendirent ſi ſouvent les Directeurs de l'Etat. Un Religieux, un Miniſtre des Autels, un Eccléſiaſtique en un mot, peut-il s'embarquer ſur cette mer orageuſe? N'eſt-ce pas un engagement au péché? N'eſt-il pas preſque inévitable qu'il faudra ſe ſoutenir par de mauvaiſes intrigues, & par des complots qui aboutiſſent ordinairement à des émotions populaires (*f*), à des pilleries, à des maſſacres, à des proſcriptions, ou à des arrêts de mort rendus précipitamment, & exécutez de même par la Faction qui a prévalu. Celle de Savonarola ſe rendit odieuſe par une pareille exécution ſur pluſieurs perſonnes conſidérables (*g*), & il jetta par là les ſemences de ſa ruine. Il n'en jetta pas de moins funeſtes par ſon mépris pour les foudres du Vatican, & par ſes Déclamations contre le Pape; mais ce qui acheva de le perdre fut qu'étant demeuré d'accord que ſes doctrines ſeroient vérifiées à l'épreuve du feu, il biaiſa viſiblement & ſaigna du nez, pour ainſi dire, quand il fut queſtion d'exécuter ſon engagement (*G*). Il perdit par-là ſa réputation, & dès le

(*e*) *Voiez la Remarq.* (G).

(*f*) *Dans les Républiques les Séditions ſont pour l'ordinaire la* Sacra Anchora, *la derniere reſſource ou la derniere raiſon de l'un des Partis. Elles ſont ce qu'eſt le Canon dans les Roiaumes,* Ratio ultima Regum. *Elles ſont le* Deus in machina, *qui dénoue les incidens de la Piece, & qui fait la déciſion du Procès.*

(*g*) *Voiez* Paul Jove, *in* Vita Leonis X, *pag. m.* 51.

de celui-ci qui s'enfonça depuis les pieds juſques à la tête dans les cabales d'Etat, & qui cauſa tant de troubles & de diviſions? Paul Jove lui fait ſon procès d'une maniere aſſez modérée. *Is Mediceo nomini maximè erat infeſtus, oppugnabatque eum Reipublicæ ſtatum, quem paucorum potentium, uti prædicabat, vis & libido regere poſſet: ob id civitatem in partes jam planè diduxerat, ita ut à gravibus ſaniſque civibus non ineptè reprehenderetur, quòd à religione divinarumque rerum contemplatione, ambitioſius quam ſacratum virum deceret, ad munia regendæ Reipublicæ tranſiviſſet* (52). Voiez dans Guicciardin (53) comment il déclara de la part de Dieu qu'il faloit réduire les choſes au Gouvernement Populaire, & néanmoins il conſentit qu'on violât les prérogatives de cette forme de Gouvernement lors qu'il fut queſtion de faire mourir quatre ou cinq perſonnes condamnées pour crime d'Etat. " Leurs parens „ ayans appellé de la ſentence au grand conſeil du peu„ ple, en vertu d'une Loy qui s'eſtoit faite lors que le „ gouvernement populaire fut eſtabli; ceux qui avoyent „ eſté auteurs de la condamnation, craignans que la com„ paſſion de l'aage & de la nobleſſe, & la multitude des „ parens, n'adouciſſent es eſprits du peuple la ſeverité du „ jugement, firent tant qu'ils obtindrent, qu'en moindre „ nombre de citoyens on mettroit en déliberation, s'il „ leur faloit permettre de pourſuivre l'appellation, ou „ bien l'empeſcher: & en cela eſtant plus forte l'autorité „ & le nombre de ceux qui diſoyent que ce ſeroit une „ choſe dangereuſe, & de laquelle pourroit aiſément ave„ nir une ſedition; & que les loix meſme permettoyent „ que pour éviter les tumultes, les loix peuſſent eſtre en „ pareil cas diſpenſées: quelques uns de ceux qui te„ noyent le prémier Magiſtrat, furent impetueuſement „ & preſque par force, & avec menaces, contrains de „ conſentir, que nonobſtant l'interpoſé appel, l'execution „ ſe fiſt la nuict meſme: & ſe monſtrerent affectionnés à „ cela plus que les autres fauteurs de Savonarole, non „ ſans l'infamie de lui, qui ne diſſuada (meſmes à ceux „ qui le ſuivoient) de violer une loy, propoſée peu „ d'ans au paravant par lùy meſme, comme fort ſalutai„ re, & preſque neceſſaire pour la conſervation de la „ liberté (54)". On peut découvrir dans cette conduite de Savonarola quelques marques du vieil homme, & d'un Politique peu Chrétien. Notez que Mr. Varillas ſupoſe que ce Moine s'efforça de ſauver la vie à ces criminels d'Etat (55). Si cela étoit vrai, on ne diroit pas tout le contraire dans Guicciardin. J'ajoute qu'Antoine Marie Gratiani Evêque d'Amelia obſerve que les parens des condamnez ſuppliérent vainement à genoux Valori, & Savonarola, ils ne purent jamais obtenir que le droit d'apel au peuple leur fût conſervé (56).

(52) Paulus Jovius, *in* Vita Leonis X, *pag.* 48.

(53) Guicciardin, *Livr. II, folio m.* 45 *verſo.*

(54) Guicciardin, *Livr. III, folio* 124: *je me ſers de la Traduction de* Chomedey.

(55) Varillas, Anecd. de Florence, *pag.* 216.

(56) Gratianus, de Caſibus Virorum illuſtrium, *pag.* 133.

(*G*) *Ce qui acheva de le perdre fut qu'étant demeuré d'accord que ſes doctrines ſeroient vérifiées à l'épreuve du feu, il biaiſa viſiblement ..... quand il fut queſtion d'exécuter ſon engagement.*] Guicciardin a fait paroître tant de penchant à juſtifier Savonarola, que je ne ſaurois choiſir une narration moins ſuſpecte que la ſienne. Je la raporterai un peu au long, afin de montrer toutes les cauſes de la décadence de ce Religieux. " Savonarole ...... ayant eſté long „ temps auparavant accuſé envers le Pape, qu'il preſchoit „ ſcandaleuſement contre les meurs du Clergé & de la „ Cour de Rome, qu'il nourriſſoit en Florence des diſcor„ des, que ſa Doctrine n'eſtoit entierement Catholique, „ & pour ces raiſons appelé à Rome par pluſieurs Briefs „ apoſtolics, refuſa d'y aller allegant diverſes excuſes: & „ pour ceſte cauſe avoit eſté finalement l'année precedente „ ſeparé par le Pape, avec les cenſeurs, de la compagnie „ de l'Egliſe. Pour laquelle ſentence, il s'abſtint de preſ„ cher par quelques mois, & s'il s'en fut abſtenu plus „ longuement, il eut aiſément obtenu l'abſolution: parce „ que le Pape qui tenoit peu de conte dudit Savonarole, „ avoit procedé contre lui, pluſtoſt à la ſuſcitation & per„ ſuaſion de ſes Adverſaires, que pour autre cauſe. Mais, „ lui jugeant que c'eſtoit pour ſon ſilence que ſa reputa„ tion ſe diminuoit ainſi, ou bien s'interrompoit la fin „ pour laquelle il ſe mouvoit & laquelle il aconſuivoit „ principalement à force de preſcher, il meſpriſa les com„ mandemens du Pape: & retourna de nouveau à faire „ publiquement la meſme charge: affermant que les cen„ ſures publiées contre lui eſtoyent injuſtes & de nulle „ force comme contraires à la volonté divine & domma„ geables au bien commun, il ſe mit à meſdire du Pape „ & de toute la Cour, avec une tresgrande vehemence. „ Dequoy eſtant ſortie une groſſe eſmeute, ſes adverſai„ res (l'autorité deſquels devenoit tous les jours plus-gran„ de envers le peuple) deteſtans ceſte deſobeiſſance, & „ reprenans que par ſa temerité l'eſprit du Pape vint à „ s'alterer, en temps principalement, auquel ſe traictant „ par lui avec les autres confederez de la reſtitution de „ Piſe, ſi convenoit faire toute choſe pour la confermer „ en ceſte inclination; & d'autre coſté ſes fauteurs le „ deffendans, leſquels diſoyent qu'on ne devoit pour le „ regard des choſes humaines troubler les œuvres divines, „ ni conſentir que ſous de tels pretextes, les Papes com„ mançaſſent à s'entremettre es afaires de leur Republi„ que: apres qu'on eut par pluſieurs jours perſeveré en „ ceſte contention, & le Pape merveilleuſement cour„ roucé, fulminant avec de nouveaux Briefs, & avec „ menaces de cenſures contre toute la Cité: il lui fut „ finalement commandé par les Magiſtrats, qu'il deſiſtaſt „ de preſcher: auſquels ayant obei, pluſieurs de ſes fre„ res neantmoins faiſoyent le ſemblable en diverſes Egli„ ſes. Mais la diviſion n'eſtant moindre, entre les reli„ gieux qu'entre les laics: les freres des autres ordres ne „ ceſſoient de preſcher contre lui d'une grande vehemen„ ce. Et ils vindrent à la fin tellement à s'éſchauffer, „ qu'un des freres adherents à Savonarole, & un des fre„ res Mineurs, s'accorderent d'entrer dans le feu en pre„ ſence de tout le peuple, afin que celui de Savonarole „ ſe ſauvant ou bruſlant, un chacun demeuraſt certain, „ ſi Savonarole eſtoit Prophete ou Impoſteur: parce „ qu'auparavant il avoit pluſieurs fois affermé en ſes ſer„ mons, que pour ſigne de la verité de ſes Predictions, „ il obtiendroit, quand il ſeroit beſoin, de Dieu, la grace „ de paſſer ſans leſion par le milieu d'un feu: & neant„ moins ſe fachant de ce qu'on avoit traicté d'en faire „ preſentement l'experience ſans lui en parler, il eſſaya „ de l'interrompre avec dexterité. Mais la choſe eſtant „ allée d'elle meſme trop avant, & ſolicitée par aucuns „ citoyens, qui deſiroyent que la ville fut delivrée d'une „ ſi grande faſcherie, il fut finalement neceſſaire de paſſer „ outre. Et pourtant les deux religieux acompagnez de „ tous leurs freres eſtans venus le jour deputé ſur la place „ qui eſt devant le Palais public, ou eſtoit acouru non „ ſeulement tout le peuple de Florence, mais encores „ pluſieurs des Citez voyſines: les freres mineurs furent „ avertis, que le Savonarole avoit ordonné, que ſon fre„ re entrant dans le feu, porteroit en main le Sacrement: „ à laquelle choſe commençans à contredire, & alegans „ qu'on cerchoit par ce moyen, de mettre en danger l'au„ torité de la foy Chreſtienne, laquelle és eſprits des igno„ rans declineroit fort ſi icelle hoſtie bruſloit: & le Savona„ role qui eſtoit preſent perſeverant en ſa ſentence: il ſe leva „ entr'eux une telle diſcorde, qu'on ne proceda point à en „ faire l'experience. Pour laquelle choſe, il perdit tant de „ ſon credit, que le jour ſuivant, eſtant d'aventure ſurvenu „ quelque tumulte (57), ſes adverſaires prindrent les ar„ mes, auſquelles eſtant jointe l'authorité du ſouverain Ma„ giſtrat, ils entrerent de force dans le Monaſtere de Saint „ Marc ou il ſe tenoit, duquel lieu ils le tirerent, & le me„ nerent enſemble avec deux de ſes freres aux priſons pu„ bliques (58).

On ne peut point blamer Guicciardin d'avoir négligé le détail des circonſtances de ce prodigieux défi; car un tel Hiſtorien n'eſt pas obligé de ſuivre à la trace le progrès de ſemblables choſes. Il lui doit ſufire d'en donner le gros: mais mon Lecteur ſera ſans doute bien aiſe de trouver ici des Suplémens à la narration de Guicciardin, puis qu'il s'agit d'une Aventure très-ſinguliere. Je dirai donc que les

(57) Bullart, Académie des Sciences, *Tom. II, pag.* 6, *aſſûre que Savonarole* excita *cette* émotion parmi le Peuple.

(58) Guicciardin, *Livr. III vers la fin folio m.* 127 *à l'année* 1498. *Je me ſers de la Traduction de* Chomedey.

le lendemain (*b*) on courut à main armée vers ſon Couvent, & on l'en tira pour le mettre entre les mains de la Juſtice. Il fut appliqué à la queſtion, & l'on prétend qu'il avoüa ſon Impos-

(*b*) *Deux jours après ſelon quelques Ecrivains.*

les ſept Theſes qu'on a vues ci-deſſus (59) furent le prémier ſujet du défi. Savonarola aiant fait ſavoir qu'il les ſoutiendroit, un Frere Mineur déclama contre dans ſes Sermons, & s'ofrit à ſoutenir qu'elles étoient Hérétiques. Il fut ſecondé par ſes Confreres, & Savonarola par les ſiens, deſorte qu'on vit naitre un grand combat entre les deux Ordres. Les Dominicains déclarérent que ſous peine de la vie ils garantiroient la vérité de ces Theſes devant un Juge non ſuſpect, & ils choiſirent le feu pour un tel Juge (60). Les Franciſcains l'aiant accepté, Dominique de Peſcia Jacobin ſigna un Ecrit par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le Frere Mineur qui avoit prêché contre les Theſes. Il déclara qu'il eſpéroit de ſortir du milieu des flammes ſain & ſauf. Le Frere Mineur déclara qu'il étoit prêt de diſputer avec Frere Savonarole, & qu'un autre Franciſcain entreroit au feu avec Dominique de Peſcia. Quelques autres Franciſcains s'ofrirent pour cette épreuve, avec l'eſpérance d'en ſortir ſans nul dommage: mais il y en eut un qui demanda que Savonarole même entrât avec lui dans le feu, & qui avoüa qu'il croioit qu'il y périroit (61). Un très-grand nombre de Dominicains s'engagérent par écrit à ſubir l'épreuve: une infinité d'autres gens s'y ofrirent; & le 1 jour d'Avril 1498 presque tous les Auditeurs de Savonarole s'écriérent, Me voici, Seigneur, me voici, j'entrerai au feu pour votre gloire. *Queſta matina ultimamente che ſiamo a di primo d'Aprile, parrechie migliara di perſone, di quelle che ſi trovano in ſancto Marco noſtro alla predica con grandiſſimo fervore, gridando ciaſcuno, ecco io, ecco io, andarò in queſto fuoco per gloria tua ſignore* (62). On trouva étrange que Savonarole n'eut point accepté le défi du Franciſcain qui le demandoit nommément pour Antagoniſte. Il ſe juſtifia en diſant que ce n'étoit pas la peine qu'il entrât au feu avec un ſeul Franciſcain; mais que ſi les Adverſaires & principalement ceux qui réſidoient à Rome, & leurs adhérans, vouloient s'expoſer au feu, il les y accompagneroit; bien aſſeuré qu'il auroit le ſort des trois Hebreux qui furent jettez dans la fournaiſe de Babylone. *Si maſſimamente per che il mio entrare nel fuoco con un ſolo frate non farebbe quella utilità nella chieſa che richiede una tant' opera, quanto e queſta ch'iddio ci hà poſta nelle mani. Et però mi ſon offerto & mi offeriſco de novo, di far io proprio Iſperienza, ogni volta che gl'auverſarii di queſta noſtra doctrina & maxime que' de Roma e lor adherenti vogliano commettere la cauſa in queſto padre ò in altri, & mi confido nel noſtro Salvatore Jeſu Chriſto & non dubito punto ch'io andarò per il fuoco come fece Sidrac, Meſach & Abdenago nella fornace ardente, non per miei meriti ò virtu, mà per virtu di Dio, il quale vorrà confirmare la ſua verità & manifeſtare la ſua gloria in queſto mundo* (63). Je laiſſe les autres réponſes qu'il opoſa aux Objections: on les pourra voir dans le Livre que je cite (64).

(59) *Dans la Remarque* (E) *Citation* (48).

(60) *Mon Auteur, qui dit cela pag. 46, raporte pag.* 51 *quelques Extraits d'un Discours de* Savonarola *qui portent que les Franciscains furent les premiers qui propoſérent l'épreuve du feu. Voiez ci-deſſous Citation* (72).

(61) *Bench' io creda ardere, ma per ſalute dell' anime ſon molto contento che io ardi.* Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 48.

(62) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 50.

(63) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 50.

(64) *Ibid. & paginâ ſequenti.*

Les Magiſtrats de Florence aiant bien examiné tous ces Cartels de défi, & les mouvemens que cela cauſoit dans la ville, ordonnérent qu'on procéderoit à l'exécution des ofres le Samedi 7 d'Avril 1498. Le Frere Mineur accompagné ſeulement d'un de ſes Confreres ſe rendit au lieu de l'exécution avant l'heure qui avoit été marquée; mais Dominique de Peſcia la laiſſa paſſer, & vint peu après proceſſionnellement avec la Croix & l'Hoſtie & avec Savonarola, & tous ſes Confreres, & une grande multitude de Peuple. Le Frere Mineur déclara aux Magiſtrats qu'il ne doutoit point d'être brulé, & les pria de ne point juger l'afaire en faveur de Savonarole, à moins que le Dominicain ne ſortît du feu ſans aucun mal. On le lui promit: & parce qu'il y avoit des gens qui ſoupçonnoient, que l'un ou l'autre de ces Moines, ou peut être tous deux, avoient caché quelque charme ſous leur robe, on ordonna qu'ils ôteroient leurs habits, & en prendroient d'autres qu'on venoit de faire faire. Le Frere Mineur s'y accorda, & ofrit même d'entrer tout nu dans les flammes. Le Dominicain au contraire ſe ſervit de ſubterfuges pour garder ſa robe; & cela lui fut accordé à la priere même du Frere Mineur, qui repréſenta que puis qu'elle étoit de drap elle ſeroit infailliblement brulée avec celui qui la portoit. Le Dominicain proteſta en ſuite qu'il n'entreroit point dans le feu ſans le Crucifix. On y donna les mains à l'inſtance encore du Frere Mineur, qui repréſenta que ce Crucifix étoit de bois, & qu'ainſi au lieu d'être un préſervatif contre le feu, il ſeroit brulé avec le Dominicain. Celui-ci demanda pour nouvelle grace qu'il lui fut permis d'entrer dans le feu avec le Saint Sacrement: & fit ſa déclaration que ſans cela il ne s'expoſeroit point à l'épreuve. Les Magiſtrats lui refuſérent cette demande: & là-deſſus l'Aſſemblée ſe rompit; chacun s'en retourna chez ſoi: & voilà quelle fut l'iſſue d'une afaire qui avoit été l'atention de toute la ville (65). On murmura, on s'indigna, & l'on forma des ſoupçons contre Frere Savonarole; & dès le lundi ſuivant 9 d'Avril on ataqua le Monaſtere des Dominicains, & l'on en tira par force ce Religieux (66).

(65) On pouvoit bien dire alors, *Spectatum admiſſi riſum teneatis amici.* Horat. de Arte Poet. *Verſ.* 5, ou bien *Parturiunt montes naſcetur ridiculus mus.* Idem, ibid. *Verſ.* 129.

(66) *Tiré de l'*Excerpta ex Diario Joh. Burchardi, *pag.* 46, *& ſeq.*

Je tire ceci du Journal de Jean Burchard qui étoit Clerc de la Chapelle du Pape Aléxandre VI, & Maitre des Cérémonies. Il aſſure que ces choſes furent ainſi notifiées au Pape par l'Ambaſſadeur des Florentins. J'avoue que le récit d'un Apologiſte de Savonarola (67) ne convient point ſur toutes les circonſtances avec celui-là, & qu'il contient une choſe ſinguliere qui n'eſt point dans l'autre; c'eſt que Savonarola ſe voulut ſoumettre à la mort, en cas que la ſoie même qui couvroit le Saint Sacrement reçût quelque atteinte du feu. L'Apologiſte ajoute, 1, que Dominique de Peſcia ſeroit entré dans les flammes ſans l'Hoſtie conſacrée, ſi l'un de ſes compagnons (68) n'avoit été averti par les Anges qu'il n'y faloit point entrer autrement: 2, que peut-être cet avertiſſement des Anges avoit pour but d'empêcher qu'on n'attribuât ce miracle à quelque vertu magique dont les effets ſont réprimez par la préſence du Saint Sacrement. J'obſerve que Volaterran n'a pas bien narré cette Avanture; car il ſupoſe (69) que Savonarola s'étant vanté du don des miracles, & de pouvoir paſſer impunément au travers du feu, les Magiſtrats lui ordonnérent d'en faire l'épreuve, & conurent ſa fourberie en le voiant réſolu de ne la ſubir que la ſainte Hoſtie à la main. Cette faute de Volaterran ſur une circonſtance ſi eſſentielle d'un fait qui s'étoit paſſé presque ſous ſes yeux n'eſt point pardonnable.

(67) Joannes Franciſcus Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 128, *& ſeq.*

(68) *Il s'apelloit* Silveſtre de Florence.

(69) Volaterran. *Libr. V. pag. m.* 181.

RÉFLÉXIONS ſur la conduite de Savonarola dans le Defi du Franciſcain.

Au reſte, l'on ne ſauroit accuſer de témérité ceux qui formérent des ſoupçons au desavantage de Savonarola; car toutes les aparences étoient contre lui. C'étoit déjà un préjugé peu favorable, qu'aiant été défié nommément, il n'acceptât point d'entrer au feu en perſonne, mais par procureur. C'étoit fort mal à propos qu'il s'excuſoit ſur ce que le grand Ouvrage à quoi Dieu l'avoit deſtiné ne comportoit pas qu'il ſe commît avec un ſeul Franciſcain; car il ne pouvoit rien faire de plus utile pour l'avancement de cet Ouvrage, que l'auroit été l'heureux ſuccès de l'épreuve. Quel témoignage plus authentique pouvoit-il donner de ſa Miſſion extraordinaire, que de convaincre le Public qu'il paſſoit impunément au travers des flammes, qui conſumoient ſon Accuſateur? Cela n'eût-il pas été auſſi capable de légitimer ſa Miſſion, que le ſuplice de Coré le fut de confirmer celle de Moïſe. Remarquez bien que ce Moine ne témoignoit aucun doute ſur l'activité du feu. Il ſe diſoit pleinement perſuadé qu'il n'y recevroit aucun dommage (70): puis donc qu'il devoit ſurvivre à cette épreuve, il ne faloit pas qu'il crût qu'elle le mettroit hors d'état d'exécuter ſes deſſeins. Il faloit au contraire qu'il crût qu'elle l'en rendroit plus capable. On voit donc qu'il ſe rendoit fort ſuſpect de craindre de perdre l'honneur & la vie en même tems; & ce n'étoit point une marque de courage que de s'ofrir à l'épreuve perſonnelle pourvu que ſes ennemis de Rome la ſubiſſent avec lui: c'eſt toute la même choſe que de ne rien promettre, & que de promettre ſous des conditions que l'on ſait bien qui ne feront pas acceptées.

(70) *Voiez ci-deſſus Citat.* (63).

Ne m'objectez point qu'il conſentit qu'un de ſes Confreres entrât dans le feu, & ne concluez point de là qu'il agiſſoit de bonne foi. Je vous avoue qu'il riſquoit ſa réputation, comme il le remarque lui-même, & qu'il eût été obligé de ſe cacher ſi ſon procureur eût perdu la vie. *Si uno di queſti tali andando ſotto la mia fede & per far l'ubedienzza da me impoſta come ſi ſono promptiſſimamente offerti, ardeſſe nel fuoco, chi non vedde ch'io & che queſta tutt'opera & impreſa di Dio andarebbe meco in ruina & ch'io non potrei piu in alcun luogo comparire* (71). Mais cela ne prouve pas ſa ſincérité; car les défis des Franciſcains le mirent dans un ſi grand embaras, qu'il ne pouvoit conſerver ſa réputation ou qu'en s'expoſant lui-même à cette épreuve du feu, ou qu'en conſentant que quelcun de ſes Confreres s'y expoſât. Il avoue que ſans cela l'honneur de Dieu & ſa ſainte vérité tomboient par terre: *Conciosſia che noi non habbiamo offerto queſta tale iſperienzza & fuoco, mà* loro ſono quelli che ce l'hanno meſſo inanzi; *& noi ſiamo coſtanti ad accettar la, acciò che l'honor di Dio & la ſua ſanta verità non vadi per terra* (72). Que faire dans une ſi grande extrémité? Il falut néceſſairement paier d'aſſurance pour le moins par procureur, ſauf à eſpérer que les Magiſtrats n'ordonneroient point l'épreuve, ou qu'en tout cas l'on inventeroit des expédiens qui l'éluderoient, & qui ſeroient d'une moindre conſéquence étant emploiez par Dominique de Peſcia que ſi Savonarola lui-même s'en fût ſervi. On en inventa effectivement. Ils ne furent pas fort utiles; mais l'afaire étoit engagée de telle façon, qu'il ne s'agiſſoit pas de ne rien riſquer, il s'agiſſoit ſeulement du plus ou du moins de riſque.

(71) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 50.

(72) *Ibid. pag.* 51.

Les Freres Mineurs remportérent un avantage inconteſtable: leur champion fit paroître, & beaucoup de charité, & beaucoup d'intrépidité; car il ſe préſenta à une mort aſſurée, il fut aſſez raiſonnable pour être perſuadé que le feu ne lui feroit nul quartier, il voulut mourir pour le ſalut de tant d'ames qu'il croioit que Savonarole avoit ſéduites. Il eſpéra qu'elles ſe desabuſeroient, & que la ſéduction n'iroit pas plus loin, dès qu'on auroit vu périr dans les flammes le Subſtitut du Séducteur. Il pouvoit craindre qu'on ne jugeât que puis que les deux Antagoniſtes périſſoient également, chaque Parti avoit tort; mais il eſpéra ſans doute que tout le mal ceſſeroit, pourvu que l'on crût que Savonarola étoit dans l'erreur. Notez que ſi les Dominicains, qui s'engagérent à l'épreuve, euſſent été bien perſuadez que le feu les reſpecteroit, ils n'euſſent pas fait paroitre beaucoup de courage. Notez auſſi qu'en vertu de cette perſuaſion ils ſe croioient innocens de l'homicide de ſoi-même. *Mi confido*, diſoit Savonarola (73), *nel Sig. & Salvatore Jeſu Chriſto, & nel ſuo S. Evangelio, che ciaſcuno di loro ne uſcirà*

(73) *Ubi ſupra, pag.* 48.

Imposture (*H*). Il fut pendu & brulé avec deux autres Jacobins, Dominique de Pescia & Silvestre

uscirà illeso, cioe senza alcun damno, & quando di questo dubitasse punto, non lo direi, per non esser homicida. Il accusoit de ce crime ses Adversaires, puis qu'ils avoient offert cette épreuve en croiant qu'ils y périroient (74).

(74) *Nè per questo siamo noi crudeli & homicidi, ancorche li aversarii, quali si sono sottoscritti publicamente confessano d'haver in questo fuoco a morire . . . . & però non gia noi, ma loro sono crudeli & homicidi di se medesimi.* Ibid. *pag.* 51.

(*H*) *L'on prétend qu'il avoüa son Imposture.*] Ce que Guicciardin raporte sent un homme qui ménage la réputation des malheureux. *Savoranole*, dit-il, *fut examiné avec tourmens, toutesfois non fort grands: & sur l'examen publié un proces, lequel (ostant toutes les calomnies qu'on lui avoit imposées, ou d'avarice, ou de meurs deshonnestes, ou d'avoir tenu des pratiques secrettes avec les Princes) contenoit les choses par lui predictes, avoir esté predites, non par revelation divine, mais par sa propre opinion, fondée sur la doctrine & observation de l'escriture saincte, & qu'il ne s'estoit meu pour mauvaise fin, ou pour convoitise d'acquerir par la quelque grandeur Ecclesiastique: mais bien, qu'il avoit desiré, que par son moyen se convoquast le Concile general, auquel se reformassent les meurs corrompues du Clergé, & l'estat de l'Eglise de Dieu tant desvoyé se redusist, le plus qu'il seroit possible, à la semblance des temps plus prochains de ceux des Apostres: laquelle gloire, de donner perfection à une si grande & si salutaire œuvre, il eut beaucoup plus estimé que d'obtenir le Papat: par-ce que cela ne pouvoit succeder, sinon par le moyen d'une tres-excellente doctrine & vertu, & d'une singuliere reverence de tous les hommes: là où le Papat s'obtenoit le plus souvent, ou par mauvais moyens, ou par le benefice de la fortune. Sur lequel proces, confermé par lui en presence de plusieurs Religieux, mesmes de son ordre, mais (si ce qu'en divulguerent depuis coux qui lui adheroyent est vray) avec parolles concises, & qui pouvoient recevoir diverses interpretations: lui furent ensemble aux autres deux Religieux, ostés avec les ceremonies instituées de l'Eglise Romaine, les ordres sacrez, par sentence du General des Jacopins, & de l'Evesque Romolin qui fut depuis Cardinal de Surrente, Commissaires deputés par le Pape: & cela fait on les laissa en la puissance de la Cour seculiere, par la sentence de laquelle, ils furent pendus & bruslez* (75). Il ajoute que Savonarole soufrit constamment la mort, *sans exprimer parole aucune par laquelle on peust cognoistre ou le delict ou l'innocence*; mais que cela *n'esteignist* point *la diversité des jugemens & des passions des hommes: parce que plusieurs eurent opinion que c'estoit un abuseur: & plusieurs, au contraire, creurent, que la confession qui se publia avoit esté faussement forgée, ou que en sa complexion fort delicate, les tormens avoyent eu plus de force que la verité: excusant ceste fragilité, avec l'exemple du Prince des Apostres, lequel non emprisonné, ni contraint par les tormens, ou par force aucune extra-ordinaire: mais aux simples paroles de chambrieres & de serviteurs, renia qu'il fust disciple de ce Maistre, auquel il avoit veu tant de saincts commandemens & miracles.*

(75) Guicciardin, *Livr. III vers la fin, folio m.* 128. *Je me sers de la Traduction de* Chomedey.

Il y a trois choses à considérer dans ce récit. La prémiere, que Savonarole fut livré au bras séculier, parce que, comme il l'avoüa lui-même, il avoit conu l'avenir par des lumieres aquises, & n'avoit agi que pour ramener l'Eglise à son ancienne pureté. La seconde, que l'aveu qu'il fit là-dessus étoit exprimé en paroles ambigues. La troisieme, qu'au moment de son suplice il n'avoüa point qu'il fut coupable, & ne protesta point qu'il fut innocent, & que néanmoins il y eut bien des personnes qui persistérent à le tenir pour un Saint, quoi qu'ils ne doutassent pas qu'il n'eut nié la vérité dans la prison.

GUICCIARDIN critiqué.

I. Je remarque sur le prémier de ces trois Articles, que Guicciardin n'a pas bien rempli les devoirs d'un Historien; car non seulement il a suprimé la plupart des Accusations reconues pour véritables par Savonarole, mais aussi il a mal représenté celles qu'il a raportées. Il lui étoit bien permis de croire que les Juges avoient oprimé l'innocence de ce Religieux; mais il n'avoit aucun droit de mutiler ou de déguiser les Pieces qui avoient été publiées de ce Procès. Or il a fait l'un & l'autre, puis qu'il est certain qu'elles contiennent plusieurs chefs d'Accusation & de Confession qu'il a passez sous silence, & que dans ceux qu'il a raportez il a éclipsé les choses qui marquoient le crime, & qu'il n'y a laissé qu'une idée d'innocence. Si un Historien peut faire ainsi les fonctions d'un Avocat, ce n'est tout au plus que par quelques réfléxions à part, & non pas dans le fil même de la narration qui doit être parfaitement conforme aux Actes publics. Guicciardin charge trop les Juges, & décharge trop l'Accusé: il ne tient pas à lui qu'on ne croie qu'ils firent bruler un homme pour avoir osé assurer qu'une forte méditation des Oracles de la Bible lui avoit apris que telles & telles choses arriveroient. La prétention d'un tel homme peut bien être téméraire & censurable; mais elle ne le rend point digne d'une peine corporelle: & par conséquent les Juges de Savonarola eussent été des homicides & des assassins s'ils l'avoient puni de mort pour une semblable faute. Voions où est l'artifice & le déguisement de l'Historien. Il a séparé deux choses qui devoient être conjointes; l'une est ce qu'on avoüa dans la prison, l'autre est ce que l'on avoit prêché. Le Moine avoüa que sa conoissance de l'avenir n'étoit point infuse, ou une Révélation immédiate du Saint Esprit; mais il s'étoit vanté d'une telle Révélation (76); & c'est par là que son aveu, qui eut été autrement une bagatelle, le rendit infiniment coupable. Il se trouva convaincu par sa propre confession d'une horrible & d'une infame Imposture. Guicciardin s'est bien gardé de faire faire cette Remarque à ses Lecteurs: il souhaitoit sans doute qu'ils ne comparassent pas la Confession de Savonarola avec sa conduite précédente. Si vous voulez savoir une partie des supressions de Guicciardin, lisez ce Passage de Nauclerus; on y trouve que par les Actes du Proces que l'on donna au Public, Savonarola reconut que sa conduite n'avoit été qu'un tissu continuel de vanité & d'ambition, à quoi il avoit fait servir ses prétendues Prophéties. *Die nona mensis Aprilis, dictus F. Hieronymus, præsentibus multis testibus, fuit interrogatus & examinatus in aula Baroncelli, primò verbis, pòst minis, dein cum tortura. demum* 19. *ejusdem mensis sine læsione dixit, omnia per ipsum prophetizata, fuisse ficta, & quòd ob gloriam humanam aucupandam talia prædicaverit, & quòd videbatur civitas Florentia bonum instrumentum ad faciendum crescere suam gloriam. Et ad coadjuvandum suum finem, confessus est se prædicasse res, per quas Christiani cognoscerent abominationes quæ fiebant Romæ, & quòd reges & principes se congregarent ad faciendum concilium: quod ubi factum fuisset, sperasset deponi multos prælatos, etiam Papam: & quando fuisset æstimatus in concilio, mansisset & stetisset in magna reputatione in toto mundo: & si non fuisset in papam electus, saltem primum locum tenuisset. De renovatione ecclesiæ & conversione infidelium, dixit se habere ex scriptura sacra, sed quòd fieri deberet citò, non habuerit ex scripturis aut revelatione. Quòd ostenderit se ivisse in paradisum, hoc fecisse se ad attribuendum sibi reputationem & gloriam. Circa factum inobedientiæ pontificis, quòd non ivit Romam, fecisse se, ne occideretur in via. Circa factum excommunicationis respondit, quanquam multis aliter videretur, crediderit ipse tamen illam esse veram & observandam, observaverit per aliquod tempus. Sed ubi viderit quòd ibat opus suum in ruinam, ceperit modum non observandi, & quòd pertinaciter steterit contrà pro honore, reputatione ac manutentione operis sui. Hæc & multa alia interpretatus est; prout in examine quod impressum est, continetur* (77).

(76) Guicciardin *lui-même l'assure en un autre endroit; je veux dire dans le II Livre, folio m.* 44 *verso:* Affermando non predire questo, & molte altre cose, le quali continuamente predicava, per discorso humano, ne per scientie di Scritture; ma semplicemente per divina rivelatione.

II. La seconde chose que j'ai dit qu'on devoit considérer dans la narration de Guicciardin est que l'Accusé emploia des termes à double entente. Ses Apologistes sont un peu embarrassez sur ce point-là, & ils avouent que quelques dévots de ce nouveau Saint chancellérent à ce sujet (78); mais il y en eut d'autres qui le justifiérent par l'exemple des anciens Prophêtes dont les réponses paroissoient signifier tout le contraire de ce qu'ils pensoient. *Illud affirmantes fuisse in usu prioribus illis veteris Testamenti prophetis, perfidis interrogantibus obliquè adeò ambiguèque respondere, ut quæ affirmaverant negavisse viderentur, contraque quæ negaverant viderentur affirmasse. Sic* Micheam *Acabo Regi de Assyriis expugnandis respondisse; sic Prophetam Amos nec se Prophetam esse, sed nec Prophetæ filium dixisse. Sic* Joannem Baptistam *dum de Prophetiæ munere rogaretur loquutum fuisse. Et in hanc quoque sententiam Prophetæ* Ezechielis *nonnulla, deque responso* Elisei *ad Hazaelem depromi dicebant* (79). On allégua (80), que Thomas d'Aquin assure qu'un Accusé n'est point tenu de dire la vérité devant des Juges iniques. On se souvint (81), qu'il y a eu des Martyrs que la force des tourmens a obligez de parler contre leur conscience, & l'on se confirma ainsi dans la foi que l'on avoit eue pour ce nouveau Prophête. Voilà ce que c'est que de s'entêter d'un homme qui s'aquiert la réputation de Saint inspiré. Cet entêtement est d'ordinaire une maladie incurable. Que les Prédictions de cet homme soient confondues par l'événement, qu'il varie, qu'il se dédise, qu'il se contredise, qu'il tombe dans des foiblesses, & dans des fautes atroces, on ne revient point de sa préoccupation, on cherche à le justifier aux dépens des plus grans Saints de l'ancienne & de la nouvelle Loi, on aime mieux qu'en sa faveur les fautes quittent ce qu'elles ont de mauvais, que de croire qu'il fasse des fautes (82).

(77) Naucler. *Parte II, Gener. L, pag. m.* 990. *Voiez dans* Spizelius, *in* Infel. Literato, *pag.* 659, *une Confession de Savonarole en termes encore plus barbares: elle est tirée du Livre de* Jean Pogge *Edit.* 1498.

(78) *Voiez* Jean François Pic, *in* Vita Savonarolæ, *pag. m.* 132.

(79) Joh. Franciscus Picus, *ibid.*

(80) *Ibid. pag.* 133.

(81) *Ibid.*

La préoccupation des dévots de Savonarole fut si outrée, qu'ils conservérent religieusement tout ce qu'ils purent du bucher où il fut brulé. On avoit prévu leur superstition, & à cause de cela on avoit fait enlever fort promptement toutes les cendres pour les jetter dans la riviere: mais il resta quelque chose, & il y eut même un os qui tomba du milieu des cendres, & une partie de doigt qui fut emportée pendant qu'on jettoit des pierres sur la potence où les trois Dominicains furent pendus. Tout cela fut gardé comme des reliques qui firent, dit-on, bien des miracles. *Corporum absumptorum cineres quoscumque potuerunt in unum redactos, plaustrisque delatos, in Arni fluvium injecerunt. Ex incendio superfuere nonnulla, quæ cautè rapta, religioseque servata sunt. Item os, quod puer quidam dum veheretur in Arnum, delapsum vehiculo pertulit ad matrem: Item & digiti cujusdam pars dum penderent de cruce, saxorum decussa grandine. Ab ipsis reliquiis quæ prodierunt signa divinitùs suis referemus locis* (83).

(82) *Voiez la Remarq. . . . de l'Article . . . . . . où ce que Seneque dit de l'ivrognerie de Caton.*

III. Ce que je veux remarquer en troisieme lieu dans le narré de Guicciardin est que l'exemple de Saint Pierre n'est guere propre à justifier le Prophête de Florence; car la faute de cet Apôtre fut suivie d'un prompt repentir, & réparée par une longue fidélité; mais on ne voit pas que Savonarole se soit servi du seul moien qui lui restoit de se relever de sa chute. C'étoit de déclarer sur l'échafaut qu'il prioit Dieu de lui pardonner la foiblesse qu'il avoit eue de nier dans la prison ce qu'il avoit afirmé en Chaire. Guicciardin remarque qu'il ne dit mot, soit pour s'accuser, soit pour se justifier.

(83) Jo. Franciscus Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 166 *il dit là-même que le cœur de Savonarola fut trouvé dans l'Arne deux jours après. Il se glorifie d'en avoir une partie. Voiez la Remarque suivante, Citation* (97).

N'ou-

Silvestre de Florence, dont l'un avoit refusé d'entrer au feu sans l'Hostie consacrée (*i*), & l'autre l'avoit poussé à cela sous prétexte d'une Révélation. La vigoureuse résistance, que firent les Jacobins quand on attaqua leur Couvent (*I*), ne sieoit pas bien à des Disciples d'un Prophête de la nouvelle Loi, vu sur tout que cette attaque étoit soutenue de l'autorité des Magistrats (*k*). Il y eut des gens qui crurent que Savonarola fut puni très-justement; mais d'autres le considérérent comme un Martyr, & tâchérent d'avoir de ses cendres pour les garder comme une relique (*l*); ce qui fut cause qu'on les fit jetter dans la riviere. On écrivit pour sa justification (*K*), & il ne faut pas omettre que les Protestans se sont déclarez pour lui (*L*). Il mourut cependant en

(*i*) *Voiez la Remarq.*(G).

(*k*) *Voiez dans la Remarque* (H) *les paroles de* Guicciardin.

(*l*) Sixt. Senensis, Biblioth. *Libr. IV, apud* Pope Blount, Cens. Auth. *pag.* 345. *Voiez aussi la* Prosopographie de Du Verdier, *Tom. III, pag.* 2333, *& ce que je cite de* Jean François Pic *dans la Remarque* (H) *vers la fin.*

N'oublions pas d'observer qu'il est dificile de mettre à bout les Apologistes de certaines gens; car ils trouvent presque toujours des exemples qu'ils mettent au devant d'eux comme une barriere qu'on est obligé de respecter. Vous voiez comment les amis de Savonarola tâchoient de faire bouclier des anciens Prophetes, & des Martyrs de la primitive Eglise; & quand même on les forceroit d'avouër qu'il avoit eté séduit par les illusions du Diable, ils auroient des Saints modernes à faire servir à sa justification. Cette remarque est d'un Théologien Protestant. *Et dato intervenisse*, dit-il (84), *illi imaginationi illusionem aliquam & allocutionem diabolicam sive internam sive externam, hoc non magis ipsius orthodoxiæ, pietati, & particulari causæ, ob quam passus est præjudicare potest, quam Jordani, aliorumque sanctorum Papalium monachorum: de quorum illusionibus passim legendæ, vitæ, &* Delrio l. 4. c. 1. qu. 3.

Theophile Raynaud assure que Baptiste Fulgose a raconté que Savonarole avoüa ses Impostures (85); mais je n'ai point trouvé cela dans le Chapitre que l'on a cité (86). Le Pere Baron en répondant à cet endroit de Theophile Raynaud ne releve point cette faute de Citation (87). On eût mieux trouvé son compte dans le témoignage de Pierius Valerianus (88).

(*I*) *La vigoureuse résistance, que firent les Jacobins quand on attaqua leur Couvent.*] Ils firent provision d'armes à feu, & tuérent cinq personnes. Trois d'entr'eux furent tuez & nommément le frere de Savonarole. *Quem* (conventum S. Marci) *Fratres ejusdem conventus benè clauserant & in eo bombardis & aliis armis offensivis muniti erant, quæ in populum traxerunt, qui tandem conventum vi intravit interfectis quinque ex suis, tribus autem ex monachis, quodam Fratre professo Ordinis prædicatorum germano dicti Fratris Hieronymi & duobus aliis* (89). Il falut mettre le feu au Couvent, pour venir à bout des Moines qui le défendoient (90).

(*K*) *On écrivit pour sa justification.*] „ Dominique Be„ nivenius Prestre Florentin fit imprimer un livre de ses „ Miracles & Propheties, & François Pic (†) se pas„ sionna tellement pour sa defence, qu'il ne se soucia „ point, quoy qu'il fust grandement religieux & Catholi„ que, de heurter & raccourcir de beaucoup la puissance „ & l'authorité du Pape, pour monstrer qu'Alexandre VI „ n'avoit eu aucune raison de luy defendre la Chaire, & „ de l'excommunier (90*) „. Voilà ce que dit Gabriel Naudé. Il ne remarque point que ce Benivenius publia son Livre avant la mort de Savonarole; j'ajouterai donc cette particularité comme je la trouve dans Du Verdier Vau Privas. *Le Savonarole s'estoit acquis envers la plus grande partie du peuple de Florence la réputation de sainct homme & de Prophete, & pour tel avoit esté maintenu & soustenu par Escrits publiez, & entre autres par un Traicté de Messire Dominique Benivieny Prestre Florentin, à la deffence & probation de la vérité de la doctrine, & propheties preschées par le dit Savonarole, lequel Traicté fut imprimé à Florence par François Bonacorse, l'an* 1496 (91). Gisbert Voetius observe que ce Benivenius fit imprimer après la mort de l'Auteur l'Abrégé que Savonarole avoit écrit de ses Prophéties, & qu'il y joignit une Préface pleine de loüanges (92). Le même Voetius ajoute que Sabellic au IX Livre de la X Ennéade, & Ferron au II Livre de l'Histoire de France, font ouvertement l'Apologie de ce Jacobin. Il se trompe (93) à l'égard d'Arnoul Ferron qui s'est contenté de dire qu'il y a des gens qui prétendent que Savonarola fut justement mis à mort comme un Imposteur; mais que personne ne lui conteste l'éloge d'avoir été tempérant, & homme d'Esprit & de Savoir. *Hunc quod esset Gallorum studiosior quàm alii vellent, a Florentinis adnitente Pontifice quasi violatæ persuasionis reum damnatum: alii, cum imposturis plebem falleret, & Auguris divini nomen aucuparetur, jure casum volunt: certe ad temperantiæ & sobrietatis laudem, doctrinæ & ingenii gloriam adjecisse eum nemo diffitetur* (94). Ce qui a trompé Voetius est sans doute d'avoir vu la Citation de Sabellic & celle d'Arnoul Ferron à la marge de Martin del Rio, l'une tout auprès de l'autre, & de n'avoir pas considéré la disjonctive dont se sert le Citateur. Elle insinue clairement que Ferron n'est allégué que comme un Historien qui doute si Savonarole méritoit la mort. *Ex partium studio, & Alexandri VI atque Mediceorum odio factum, ut non consideranter Historici nonnulli* (†) *defensionem Savonarolæ susceperunt, vel damnationis justitiam in dubium vocarent* (95).

Naudé a raison de dire que Jean François Pic *se passionna pour la defense* de Savonarole. Il en fait un Saint à miracles; & il suplie ses Lecteurs de se souvenir de lui dans les Prieres qu'ils feront à Dieu, & à Jerome Savonarola (96). Il assure (97) que le cœur de ce saint homme fut trouvé dans la riviere, qu'il en a une partie, & qu'elle lui est d'autant plus chere qu'il a éprouvé qu'elle guérit les malades, & qu'elle chasse les Demons. Il observe (98) qu'un grand nombre de ceux qui persecutérent ce Dominicain périrent misérablement (99), & il met entre ceux-là le Pape Alexandre VI. Il raporte deux Traditions touchant la mort de ce Pape arrivée peu après, dit-il (100). Cependant, il se passa plus de quatre années entre la mort de Savonarole, & celle de ce Pontife. L'une de ces Traditions est que le Diable l'étrangla, l'autre que le poison qu'il préparoit à des Cardinaux lui fut donné par mégarde (101). Et notez que selon la prémiere Tradition il s'étoit donné au Diable à condition qu'il parviendroit au Papat. L'Apologiste fait mention d'un autre Ouvrage qu'il avoit fait pour soutenir les Révélations de Savonarole. *Ad hæc visa quæ sibi divinitus offerebantur scriptis mandata, uno complexus est libro, cui titulus est* Revelationum Compendium, *in quem insipienter invectus est quidam* Samuel Cassinensis *ex ordine Minorum, qui vulgo Zoccolanti dicuntur libello proprio & peculiari, quem vix in publicum datum inita defensione* Hieronymi *confutandum suscepi, defensionemque illius inscripsi* Hieronymo Tornello *præsidi ordinis Minorum* (102). Il avoit fait aussi un Ouvrage pour montrer que Savonarole avoit eté excommunié injustement. *Defensio Hieronymi Savonarolæ sive de injusta ejus excommunicatione ad Herculem Æstensem* (103). Il difera jusques à l'année 1530 l'Edition de la Vie de notre Dominicain. Mr. Bates l'a insérée dans son *Vitæ selectorum aliquot Virorum* imprimé à Londres l'an 1681. Le Pere Quetif Jacobin l'avoit publiée à Paris l'an 1674: il fut le prémier qui la fit paroitre toute entiere. Il y joignit des Notes & plusieurs autres Traitez (104); & c'est l'un des plus considérables Apologistes de Savonarole. Plusieurs de ses Confreres se sont signalez à justifier ce Prophête. Voiez principalement Bzovius (105), Vincent Baron (106), Noel Aléxandre (107), &c.

Je m'étonne que Gabriel Naudé n'ait fait aucune mention de l'Apologie composée par le Jacobin Thomas Neri (108), ni de celle qui fut écrite par Ambroise Catharin. Un certain Timothée de Perouse (109) a été aussi le Défenseur de Savonarole. Notez que Catharin ne persista pas dans ses prémiers sentimens. Anno Domini 1494, *Hieronymum Savonarolam, Ordinis sui fratrem, propter fructum prædicationis defendit, licet per errorem, ut nunc senex in tertio de Consyderatione libro suo fatetur* (110). On le compte même parmi ceux qui ont attaqué Savonarole (111). Je n'aurois jamais fait si j'entreprenois de donner la Liste de tous ceux qui ont loüé ce Dominicain: on y verroit nommément Marsile Ficin, Matthieu Toscan (112), & Flaminius. Celui-ci a fait quatre Vers que Paul Jove a bien voulu raporter (113) dans le lieu même où il avoue qu'il suprime par ménagement l'Epitaphe insultante qu'un autre Poëte avoit composée. Voici celle que Flaminius composa.

Dum fera flamma tuos, Hieronyme, pascitur artus,
Religio flevit dilaniata comas;
Flevit, & ô dixit crudeles parcite flammæ;
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.

On l'a ainsi traduite en François,

Pendant qu'un feu cruel ton corps, Pere, consume,
Religion pleuroit ses cheveux arrachant:
Pleuroit, & (las!) disoit, pardon brasier ardent,
Pardon, las! c'est mon cœur en ce brasier qui fume (114).

(*L*). *Les Protestans se sont déclarez pour lui.*] Commençons par un Passage de Gabriel Naudé: il est à la page 453 de l'Apologie des grans hommes accusez de Magie. *Beze, Vigner, Cappel, du Plessis Mornay* (‡), *& tous les Lutheriens d'Alle-*

(84) Voetius, Disput. Theolog. *Tom. II, pag.* 1070.

(85) Theophile Raynaud, de Immunitate Cyriacorum, *Diatr. VI, pag.* 298 Apopompæi.

(86) Theophile Raynaud *cite* Baptista Fulgosius l. tit. de Religioso cultu c. 1. *Je me sers de l'Edition de* Coloniæ 1604 *in* 8.

(87) Vincent. Baronius, Apolog Ordinis Prædicat. *Tom. II, pag.* 88 *& sequent.*

(88) *Voiez ses paroles dans la Remarque* (N).

(89) Excerpta ex Diario Burchardi, *pag.* 54.

(90) *Concrematis templi foribus nec incruenta irruptione* (Savonarola) *comprehenditur.* Jovius, *in* Elog. *Cap. XLII, pag.* 190. *Voiez-le aussi in* Vita Leonis X, *pag.* 52.

(†) *In Apolog. pro Hieron. Savonarol. viri prophetæ innocentia.*

(90*) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 452.

(91) Du Verdier, Prosopogr. *Tom. III, pag.* 2333.

(92) Voetius, Disput. Theol, *pag.* 1068.

(93) *Il a trompé* Spizelius, *in* Infel. Literato, *pag.* 628.

(94) Arnoldus Ferronus, de Rebus gestis Gallorum, *Libr. II circa fin. folio* 45 *Edit. Paris.* 1555 in 8.

(†) *Sabellic. Ennead.* 10. *lib.* 9. *Arn. Ferron. li.* 2' *Rerum Francicar & alii*

(95) Mart. Del Rio, Disquis. Magic, *Libr. IV, Cap. I, Quæst. III, Sect. VI, pag. m.* 197.

(96) Jo. Franciscus Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 108.

(97) *Idem, ibid. pag.* 136, 137.

(98) *Idem, ibid. pag.* 137 *& seq.*

(99) *Le Pere* Baron, Apologet. Ord. Prædic. *Tom. II, pag.* 88, *menace* Theophile Raynaud *de cette facon:* Non videt vindictam capiti suo impendentem, qualem senserunt adversar.orum 80, qui in illum conjuraverant, eosque omnes mors immatura & infelicissima abstulit.

(100) *Haud multo post tempore.* Jo. Fr. Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 139.

(101) *Id. ibid.*

(102) *Idem ib. pag.* 125.

(103) Spizelius, *in* Infelice Litterato, *pag.* 633, *en cite un Passage. Je crois que c'est de ce Livre que Mr.* Du Plessis, Mystere d'Inquité, *pag.* 571, *veut parler, quand il dit que Jean Pic de la Mirande* (il faloit dire Jean François) *par un Escrit exprès défend Savonarola contre le Pape.*

(104) *Voiez le* Journal des Savans *du* 20 *de Janvier* 1676, *pag.* 23. *Edit. de Hollande.*

(105) *In Tomo XVIII* Annalium.

(106) *In* Apolog. Ord. Præd. *Tom. II, pag.* 88 *& seq.* (107) *In* Select. Hist. Eccles. Capit Sæc. XV & XVI. (108) *Voiez dans la Remarque suivante le Passage de* Coeffeteau (109) *Dans la* Vie de Savonarole. (110) Cochleus, Append. *Parte III* ad Conradum Brunum de Seditionibus, *pag.* 350. (111) *Voiez* Voetius, Disputat. Theolog. *Part. II, pag.* 1068, *qui cite* Sandæus lib. 3 theolog. var comment. 22, *pag.* 567. (112) *In* Peplo illust. Viror. Italiæ. (113) Jovius, *in* Elog. *pag.* 100 (114) *Cette Traduction se trouve dans* Du Plessis, Mystere d'Iniq. *pag* 572. *On en trouve une autre à la marge de la Traduction Françoise de* Guicciardin, *folio* 128 *Edit. de Geneve* 1593.

(‡) *In Elogiis, en la* 3. *partie de sa Bibliotheq. Hist. à l'an de* J. C. 1498. *en son Apologie contre Lessius & Coton, chap.* 52. *en son Mystere d'Iniquité, in Epistol. Philosoph. Savonarolæ præfixa.*

en bon Catholique Romain (*m*). On peut mettre en doute avec quelque fondement si la qualité

(*m*) *Voiez le Passage de* Coeffeteau, *dans la Remarque* (*L*).

d'Allemagne nomment ordinairement Savonarole *dans leurs Livres le tesmoin fidele de la verité, le precurseur de la reformation Evangelique, le fleau de la grande Babilone, l'ennemy juré de l'Ante-Christ Romain, & pour conclure en un mot avec Jessenius à Jessen, le Luther d'Italie: & je m'estonne qu'ils ne l'appellent aussi le Jean Hus du mesme pays, veu qu'ils moururent tous deux d'un mesme supplice, qu'ils estoient tous deux Heresiarques, & qu'ils sont tous deux marquez en grosse lettre dans le registre & papier journal de leurs Martyrs, tesmoin ces vers qu'ils mettent au dessous de son effigie,*

En Monachus solers: rerum scrutator acutus,
Martyrio ornatus, Savonarola pius.

On ajoute que Theodore de Beze *dit expressement quand il parle d'iceluy en ses Eloges* que c'étoit une grande preuve de sa singuliere pieté que d'avoir tellement déplu au Pape Alexandre VI, que ce scélérat ne put avoir de repos qu'après l'avoir fait bruler très-indignement. *Homini tam perditè scelerato, quàm fuit Alexander ille Borgia Pontifex hujus nominis sextus usque adeo displicuisse, ut non nisi te indignissimè damnato & cremato quiescere potuerit, maximum esse videtur singularis tuæ pietatis argumentum* (115). C'est un raisonnement assez bon pour un Orateur, mais non pas pour un Ecrivain qui parleroit historiquement ou dogmatiquement; car les Tyrans les plus féroces font mourir des personnes qui le méritent (116).

(115) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 455.

(116) *Voiez la Remarque* (*A*) *de l'Article du Marechal de* MARILLAC, *Num. II.*

Naudé auroit pu citer Balée, Flacius Illyricus, Jean Wolfius, & Verheiden. Ce dernier ne parle de Savonarole qu'en style d'admiration (117). Mais il faut reconoitre de bonne foi qu'on ne tournoit pas la Médaille, & qu'on ne consideroit dans Savonarole que l'endroit avantageux: grande source de paralogismes. Mr. du Plessis Mornai donna dans le même piege; il ne montra ce personnage que par le côté qui lui sembloit beau (118). Cela fit qu'un de ses Antagonistes aiant présenté aux Lecteurs l'autre côté, la dispute fut plus intriguée, & il falut reculer. Voici les paroles de Coeffeteau. *Qui veut voir la doctrine de Savonarole defendue contre ceux qui l'accusoient d'heresie, qu'il lise la docte Apologie que Thomas Neri Florentin Religieux de son ordre a faite pour luy, & particulierement pour ce qui regarde l'article de la justification, sur lequel du Plessis fait davantage d'instance, qu'il lise la responce à la premiere objection, & il connoistra que jamais personne n'en a parlé plus Catholiquement que luy, & plus conformement à la doctrine de l'Eglise Romaine. . . . Tant y a qu'il est mort Catholique,* „ & voici ce qu'en raporte le docte Prince de la Mirande son grand amy (‡). Savonarole, dit-il, averti de l'arrest de sa mort, demanda incontinent un Prestre pour confesser ses pechez, & desira de recevoir la tressaincte Communion, laquelle luy estant aportée, il pria instamment qu'on luy permist de prendre & de tenir le Sacrement entre ses mains; ce que luy ayant esté accordé, avec une grande allegresse & devotion il commença à dire qu'il sçavoit & estoit asseuré que là estoit le grand & le vray Dieu, remply de souveraine bonté, celuy qui a fait le Ciel & la Terre, & toutes les creatures: qu'il sçavoit indubitablement que là aussi assistoit la tressaincte Trinité, indivisible & inseparable, le Pere, le Fils, & le sainct Esprit, &c. A vostre advis, monsieur du Plessis, un Lutherien, ou un Calviniste, voudroit-il mourir de cette sorte, & faisant cette Confession de Foy? Que vostre Beze donc l'arrache du milieu des idoles de vostre parti: que Luther ne le prenne plus pour garant de son impieté: & vous ne le faites plus heretique contre sa propre confession. Certes s'il eust esté tel, ny Pic de la Mirande, ny Marsille Ficin, ny Neri, ny tant d'autres celebres personnages, qui ont tousiours vescu en la communion de l'Eglise Romaine, n'eussent jamais voulu celebrer ses loüanges, mesmes apres sa mort. Mais de quel front peut-on mettre entre les Lutheriens & les Calvinistes, un Religieux qui a tousiours vescu en son Cloistre, observant rigoureusement ses vœux, & exhortant tant ses freres à faire le semblable, jusques à sembler superstitieux en sa façon de vivre? De quel front mettre entre les Lutheriens & les Calvinistes, un Religieux qui a tousiours celebré le sainct Sacrifice de la Messe, & qui mesmes a composé des livres pour en esclaircir les mysteres, & pour nous aprendre comme il faut participer au fruit que Dieu nous y communique (†)? Comment peut-on mettre au rang des Lutheriens ou des Calvinistes, celuy qui a tousiours creu sept sacremens de l'Eglise, qui a tousiours invoqué les Saincts, & prié pour les morts, qu'il croyoit estre en purgatoire? Qu'on prenne la peine de lire les œuvres de Savonarole, & si tout ce que je viens de raporter de luy ne s'y trouve, qu'on m'apelle calomniateur. Que s'il a eu quelques opinions particulieres, nous n'apellons pas heretiques ceux qui errent simplement, mais ceux qui à l'erreur joignent l'opiniastreté. Au demeurant, ce n'a point esté pour avoir gemi sous l'oppression des abus apres une reformation, qu'il a esté bruslé: mais son plus grand crime fut un crime d'estat, d'autant qu'il preschoit en une republique divisée en factions, la plus puissante desquelles estoit celle qu'il oppugnoit & qui le fit mourir, comme un seditieux (119)".

(117) Verheiden, *in* Iconibus, *pag.* 14 & 15. *Notez qu'il se trompe en disant que Savonarole fut brulé à l'âge de cinquante ans.*

(118) *Voiez le* Mystere d'Iniquité, *pag.* 570 & *suiv.*

(‡) Pic. Mirand. in Apolog.

(†) *Liber Savan. de Myst. Missæ.*

(119) Coeffeteau, Responſe au Mystere d'Iniquité, *pag.* 1217.

Ce Passage étonna un peu l'Apologiste de Mr. du Plessis, & l'obligea à filer doux. *Bien est il-vrai*, répondit André Rivet (120), *ou* que Savonarola *n'a pas cognu toute* la Doctrine de Luther & de Calvin „ parmi les tenebres du temps, ou qu'il n'a pas osé faire profession ouverte en tous points de cette doctrine, au milieu des inquisiteurs. On ne peut nier neantmoins, qu'il n'ait recognu une reformation necessaire en l'Eglise, qu'il n'ait souspiré après, & ne l'ait attenduë: & c'est sur cela que nous le mettons en general entre les tesmoins de la verité: sçachans aussi, qu'en plusieurs particularitez il a enseigné beaucoup plus purement que les moines de son temps, comme il appert encore es œuvres que nous avons de lui, notamment es recueils de ses sermons faicts à Florence sur la reformation de l'Eglise. C'est un signe qu'il n'a pas escrit au gré de l'Eglise Romaine, puis que le Pape Clement VIII. defend la lecture de la pluspart de ses sermons, & de son Dialogue Italien de *la verité*, jusques à ce qu'ils ayent esté repurgez (‡). Si cette verité estoit à son advantage, il ne voudroit pas qu'on lui fermast les yeux . . . . . C'est un grand prejugé pour nous, qu'il est entre les auteurs prohibez. Pour les circonstances de sa mort, il se pourroit faire qu'il s'y seroit passé des choses que nous ne voudrions approuver, sans toutesfois rejetter d'ailleurs ce qu'il auroit fait ou dit de bon. Car en cetui-là & semblables, nous faisons ce que nous dit S. Paul, *Esprouvez toutes choses, & retenez ce qui est bon* (‡), n'aians aucun homme pour auteur de nostre foi qui soit seulement homme . . . . . . Au reste si son crime n'estoit qu'un crime d'estat (121), il n'y a pas d'aparence qu'on l'eust bruslé: Et ce que nostre histoire avoit allegué au long de Guischardin, tesmoigne qu'il y avoit autre chose, sur ce qu'il pressoit un Concile pour reformer les mœurs corrompuës du Clergé, & l'estat de l'Eglise de Dieu tant desvoié, au modele des Apostres. C'est pour cela que nous le tenons des nostres quoi que Jacopin (122)". Tout cela est foible; car on se voit obligé d'avoüer tacitement que Savonarole mourut idolatre, & qu'il enseigna plusieurs Doctrines que Luther & Calvin avoient en exécration. Que s'il demanda avec ardeur la Réformation de l'Eglise, cela pourroit concerner uniquement les mauvaises mœurs, & les abus qui s'étoient glissez dans la Discipline; & en ce cas-là il ne mériteroit point d'être exclus du nombre des bons Catholiques Romains. Il ne faut point douter que dans les siecles les plus corrompus les personnes les plus dévoüées aux Décisions des Conciles, & à l'Autorité du Pape, n'aient reconu qu'il se commettoit de grands desordres dans la distribution des Indulgences, & dans l'élection des Papes & par l'inobservation des regles de la discipline, & qu'il y avoit trop de pompe humaine à la Cour de Rome, & qu'il étoit à souhaiter que ces desordres cessassent. Ne voions-nous pas aujourd'hui des Moines (123) & des Curez (124) faire des Livres contre les abus qui se commettent dans les Dévotions? Sont-ils pour cela moins oposez à ce qu'ils apellent Secte de Calvin, Secte de Luther? Disons donc que Mr. Rivet ne se tire pas d'affaire. Il devoit prouver que Savonarole condamnoit les Décisions des Conciles que Luther & Calvin ont condamnées. Or c'est ce qu'il n'a point prouvé, il s'est contenté de dire que ce Pape a défendu la lecture de plusieurs Ecrits de Savonarole jusques à ce qu'ils eussent été repurgez. Cette Observation est trop vague; car on sait que la Congrégation de l'Indice en use ainsi quelquefois à l'égard de certains Livres où il n'y a que des bagatelles, ou que des expressions équivoques à corriger. Mr. Rivet a relevé quelques fautes de Coeffeteau touchant la Dispute de Jean Fischer & de Luther; il a dit (125) que Fischer n'aiant allégué un seul mot des Ecrits de Savonarole, c'est à tort qu'on lui attribue d'avoir *monstré par tous les ecrits de ce grand Personnage qu'il estoit entierement contraire à ce que Luther enseignoit.* Mr. Rivet observe aussi *qu'il est faux que Luther ait rien produit* de Savonarole *pour la doctrine; seulement disoit-il* qu'il sembloit devoir estre compté entre les Saincts de Christ que les homicides avoient bruslez en divers lieux. Il est pourtant vrai que Luther (126) le cite comme un Auteur très-orthodoxe dans la matiere de la justification & du mérite des Oeuvres; mais s'il avoit su que ce Moine rendit l'ame en faisant des actes d'Idolatrie, auroit-il osé le mettre entre les Saincts de Jesus Christ?

Voulez-vous savoir quelle étoit l'Orthodoxie de Savonarole, lisez ce Passage de Mr. Du Plessis. *Il aneantit* dans ses Livres *entant qu'il peut les traditions humaines, ne reconnoist salut qu'en la gratuite justification par la foy en Christ, & là se tient attaché sans esperer en autre merite; maintient la communion sous les deux especes, foudroie les Indulgences, & tant pour la vie que pour la doctrine mesmes, reconnoist l'Antechrist en la Cour Romaine: La Doctrine de la justification gratuite nommément est excellemment traitée en ses méditations sur les Psal. 30 & 50 que Possevin Jesuite reconnoist par lui faites la veille des supplices* (*). *Et pour ses Sermons & autres Livres, l'Index Romanus les a chafourez à sa*

(120) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *Tom. II, pag.* 632.

(‡) Oracolo della riformatione della Chiesa. In Venetia al segno del Pozzo. ann. 1560. Index lib. prohib. sub Clemente VIII.

(‡) I. Thessal. 2. v. 4.

(121) *Nous verrons dans la Remarque* (*M*) *que son crime renfermoit une Imposture exécrable, c'est d'avoir fait acroire qu'il avoit des Révélations immédiates.*

(122) Rivet, Remarques sur la Responſe au Myst. d'Iniquité, *Tom. II, pag.* 633.

(123) *Le Pere* Mabillon, *dans son Traité* de ignotorum Sanctorum Cultu.

(124) *Mr.* Thiers, *dans plusieurs Livres, & nommement dans celui de la* Devotion la plus nécessaire & la plus négligée. *Voiez aussi le Traité du Jubilé dont les Journalistes de Trevoux ont donné l'Extrait dans leur Mois de Juillet* 1702 *Edit. de France.*

(125) Rivet, Remarq. sur la Responſe au Mystere d'Iniq. *Tom. II, pag.* 632.

(126) *Dans la Préface qu'il mit au devant des* Meditations de Savonarole *à l'Edition de l'an.* 1523. *Mr.* Seckendorf, Histor. Lutheran. *Libr. I, pag.* 120, *raporte toute cette Préface.*

(*) *Possevinus in Apparat. Tom. I.*

lité de Martyr qui lui a été donnée par quelques Auteurs lui convient à juste titre (*M*). On dit que

sa mode (127). Mr. Du Plessis n'aiant cité que Possevin homme qui jugeoit quelquefois des Livres qu'il n'avoit jamais maniez (128), il eût falu que Mr. Rivet son Defenseur eût oposé à Coeffeteau de bons Extraits des Ouvrages de Savonarole, afin que le Lecteur pût conoitre certainement si ce Moine condamnoit ou le dogme même des Indulgences, ou seulement les abus de la pratique, & s'il vouloit que toutes les traditions mises à part on ne retint que ce qui est contenu dans l'Ecriture. Il n'y a nulle aparence que ce fussent ses vues, puis qu'il aprouvoit les vœux monastiques. Il n'est pas sûr de chercher dans un Ouvrage qu'un Auteur compose pour se préparer à la mort, ce qu'il a cru dogmatiquement sur le mérite des œuvres, & sur la justification gratuite; car en cet etat-là l'on s'humilie le plus qu'on peut, & l'on a recours au remede le plus certain qui est la grace & la miséricorde de Dieu (129). Enfin, il faut discerner si un Ecrivain s'éloigne ou de la Décision des Conciles, ou des Sentimens particuliers des Scholastiques. Ces Sentimens se font quelquefois aquis une étendue si grande qu'ils cachoient presque sous leur ombre la Décision du Concile. Il peut donc sembler qu'un homme, qui les combat, s'éloigne effectivement de la Doctrine Romaine, mais quelquefois c'est un faux semblant. La Doctrine de la justification n'est plus un si grand sujet de Dispute, depuis qu'elle a été bien examinée, & developée. Je dis cela sans adopter entiérement ces paroles de Mr. Pellisson: „ Une bonne partie de l'Allemagne s'ennuye il y a long-temps d'estre appellée Lutherienne & Protestante plûtost que Catholique. „ On a honte en secret de s'estre separé pour des questions „ qu'on a oubliées, & qui ne sont plus questions, aussitost „ qu'on n'est plus échauffé, & qu'on veut s'écouter & „ s'entendre: disputes qui firent un si grand bruit au commencement du schisme, & dont personne ne parle aujourd'huy, sur la justification par la Foy, ou par le merite des œuvres, sur l'efficace des Sacremens, *par l'œuvre œuvrée*, ou par *l'œuvre de l'œuvrant*, & autres choses „ semblables (130) ".

Comme Coeffeteau étoit Jacobin, & par conséquent fort disposé à sauver l'honneur de Savonarole, je vois sans surprise qu'il ne se plaint point que Du Plessis ait retranché de la longue citation de Guicciardin ce qui concerne l'épreuve du feu. Je ne trouve pas non plus étrange qu'on ne lui critique point une explication qu'il a donnée qui sans doute est très-blamable. *Ne nous cottant ici Guicciardin*, ce sont les paroles de Mr. Du Plessis, *autre crime, que d'avoir attribué paravant ses prédictions à revélation divine, lesquelles à la mort il reconnoit tenir de l'inobservation & interpretation de l'Escriture Sainćte, sans doute de l'Apocalypse qui ne nous sonne autre chose que* Revélation, *& que nous ne doutons estre divine* (131). Cette Interprétation ne peut s'accorder avec le Texte de Guicciardin: car comme on l'a vu ci-dessus (132) cet Historien assure (133) que Savonarole n'avoit point fondé ses Prédications sur la science de l'Ecriture, ni sur un raisonnement humain, mais simplement sur une Revélation céleste; que cependant il reconut devant ses Juges (134) qu'il avoit prédit l'avenir, non par une Revélation divine, mais par une opinion particuliere où l'étude de la Parole de Dieu l'avoit conduit. Il est donc manifeste qu'il y a de la contradiction entre ce qu'il avoüa à ses Juges, & ce qu'il disoit auparavant: & il n'est pas nécessaire de développer l'illusion de Du Plessis; chacun la peut aisément conoitre & en conclure que la force des préjugez est bien séduisante, & qu'elle fait aller bien de travers les Auteurs qui veulent justifier à quelque prix que ce soit ceux de qui le témoignage leur paroit utile. On sait par le témoignage de Jean François Pic que Savonarole crut avoir reçu enfin une mesure de lumiere prophétique qui lui ôta toutes les incertitudes qui lui restoient pendant qu'il joignit ses raisonnemens à l'inspiration de Dieu (135). Nous verrons bientôt si le mensonge contenu dans la contradiction que je viens de raporter étoit punissable.

(*M*) *On peut mettre en doute . . . . . . si la qualité de Martyr . . lui convient à juste titre.*] Nous avons vu (136) que Luther la lui a donnée. Reusnerus (137), Mr. Heidegger (138), & quelques autres Protestans la lui donnent; mais Rivet qui avoit lû Coeffeteau a été plus réservé, comme on l'a vu dans la Remarque précédente. On ne comprend pas trop bien que les Protestans puissent mettre parmi les Martyrs de Jesus Christ un homme qui a célébré la Messe, & invoqué les Saints toute sa vie, & qui à l'article de la mort a communié selon les rites de Rome, avec un acte de foi sur la Présence réelle, & avec un acte d'adoration du Sacrement qu'il tenoit entre ses mains. C'est selon le principe des Protestans vivre & mourir dans le sein de l'Idolatrie, & par conséquent hors du chemin du salut. Or un réprouvé & un damné ne peut point être un véritable Martyr, quand même il perdroit la vie pour des opinions orthodoxes. N'est-il pas vrai que si Alexandre VI eût fait mourir un Prédicateur de la plupart des Dogmes des Protestans, mais d'ailleurs Antitrinitaire, les Ministres ne voudroient point se faire honneur de la mort d'un tel personnage, ni de ses déclamations contre Rome, ni de son zele pour la Réformation de l'Eglise? Pourquoi? Parce qu'étant mort coupable d'une Hérésie qui damne les gens, on ne pourroit le considerer que comme fils de la gehenne, & esclave du Démon. Il en faut dire tout autant de ceux qui meurent Idolatres.

(127) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 572.

(128) *Voiez la Remarque (F) de l'Article* MACHIAVEL.

(129) *Voiez ce que j'ai cité de* BELLARMIN *dans le Texte de son Article, Citation (g).*

(130) Pellisson, de la Tolérance des Religions, *pag.* 141, 142.

(131) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 572.

(132) *Dans la Remarque (H).*

(133) Guicciardin, *Libr. II, folio m.* 44 *verso.*

(134) *Idem, Libr. II, fol.* 100.

(135) Jo. Franc. Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 112, 113.

(136) *Dans la Remarque (L), Citation* (126).

(137) Reusner. *in* Diario, *pag.* 79. *& in Indice.*

(138) Heidegg. *in* Histor. Papatus, *pag.* 191, 192, *& in Indice.*

De tant d'Auteurs qui assurent que Savonarole expia par le supplice du feu le zele qui l'avoit poussé à prêcher contre le Pape, il n'y en a peut-être aucun qui ait bien examiné le Procès qu'on fit à ce Moine. Il est néanmoins fort important d'avoir lu avec attention tous les Actes d'un Martyre, avant que de décider qu'un tel ou qu'un tel sont morts Martyrs de Jesus Christ. Car si les Juges, qui condamnent au supplice un Orthodoxe, déclarent dans leur Sentence qu'ils ne le font pas mourir à cause de ses opinions, mais à cause qu'il avoit tâché de les établir par des voies séditieuses, on ne peut traiter cet homme-là de Martyr qu'au cas que l'on soit certain qu'il a été accusé faussement de sédition. Il est donc nécessaire d'examiner meurement, & sans préjugé, toutes les Pieces du Procès, & si l'on trouve par cet examen que l'Orthodoxe a été bien convaincu d'avoir animé la populace à détruire les autels; & à piller les Eglises, & d'avoir mis même la main à l'œuvre, l'on doit reconoitre que la Sentence, qui le condamne à la mort pour ce sujet, n'est pas la condamnation d'un Martyr. Un Ministre qui retourneroit aujourd'hui (139) en France, & qui seroit pris & pendu pour avoir prêché sécrétement, mériteroit la qualité de Martyr, quand même les Juges exprimeroient dans leur Arrêt qu'ils le condamnent parce qu'il avoit contrevenu aux Edits du Prince; mais s'ils fondoient leur condamnation uniquement sur ce qu'il auroit été convaincu d'avoir fait le métier d'espion, & d'avoir tramé des révoltes en faveur des ennemis de l'Etat, il ne faudroit plus prétendre que ce seroit un Martyr. Je suppose que les preuves seroient légitimes conformément à la pratique criminelle par raport aux dépositions des témoins ou aux Lettres interceptées, ou à la confession propre de l'Accusé, eût-elle été extorquée par la question; car cette derniere preuve est dans l'ordre du Barreau en plusieurs païs, & on ne l'infirme point juridiquement sous prétexte que la douleur contraint certaines personnes délicates à s'accuser de ce qu'elles n'ont point fait. Il ne suffiroit pas de dire en l'air que les Juges ont suborné de faux témoins, & suposé de fausses Lettres: il faudroit aporter de bonnes preuves de cela, sans s'arrêter à des vraisemblances. Tout le monde sait que l'on reproche aux Jésuites d'avoir converti en Martyrs quelques uns de leurs Confreres punis pour crime d'Etat. Les Compilateurs de Martyrologes devroient avoir la délicatesse de Jules Cesar qui vouloit non seulement que sa femme fût vertueuse, mais aussi qu'elle ne fût pas soupçonnée (140). Si l'on intente un Procès aux Juges en matiere de Martyre, il faut pousser les choses jusqu'à la Démonstration morale; car autrement l'innocence du Martyr sera un sujet perpétuel de dispute, une vertu équivoque, & soupçonnée pour le moins.

Je demande présentement à ceux qui disent que Savonarole n'a été brulé que parce qu'il s'étoit rendu odieux à la Cour de Rome, *Avez-vous lu les Actes de son Procès? Y avez-vous trouvé qu'on ne le chargea d'autre crime que d'avoir médit du Pape, & d'avoir méprisé les excommunications de Rome, & d'avoir prêché que l'Eglise avoit besoin de Réforme? En ce cas-là, je vous donne cause gagnée. Mais comme vous ne pourriez les avoir lus sans y trouver qu'entre plusieurs autres confessions honteuses qu'on tira de lui, il reconut que ses Prédictions n'avoient eu pour fondement que les consequences qu'il avoit tirées de l'Ecriture, vous ne pouvez vous disculper, votre raport est très-infidelle.*

En effet, cet aveu de Savonarole le convainquoit d'une Imposture pleine de profanation & d'impiété, puisque pendant quelques années il avoit dit que ses connoissances des choses futures venoient d'une inspiration immédiate, & prophétique. Voilà sans doute la principale raison que les Juges alléguérent pour le condamner au feu. La maniere dont Mr. Du Plessis Mornai tâche de concilier ces deux choses ne vaut rien: j'en ai fait voir la nullité (141). Ceux qui voudroient excuser Savonarole sur ses bonnes intentions, ne seroient pas recevables; car il est certain que Numa Pompilius & quelques autres Legislateurs de l'Antiquité se proposoient une fin utile au Public quand ils faisoient acroire qu'un Dieu leur dictoit les ordonnances qu'ils établissoient. Pourroit-on sous ce prétexte les décharger de l'infamie d'avoir été des Imposteurs? Mais quand même on les pourroit excuser, on ne pourroit point excuser Savonarole. Un Chrétien, un Religieux, qui profane le nom de Dieu jusques au point de debiter ses Opinions particulieres comme des Révélations immédiates, est infiniment plus criminel que les Gentils qui n'avoient pas assez de respect pour les faux Dieux du Paganisme.

Si vous me répondez que ce ne fut pas la vraie raison du supplice de Savonarole, que ce n'en fut que le prétexte, je vous demande est-il permis de donner pour des faits certains ses conjectures, & ses interprétations, charitables par raport à l'Acusé, malignes par raport aux Juges? Et après tout ce n'est pas justifier ceux dont il examine les relations; car ils ne disent quoi que ce soit touchant les motifs que les Juges alleguérent. Ils décident sans exposer la teneur des Actes. N'est-ce point agir témérairement & par passion?

Ceci ne regarde point ceux qui avouent que les Actes du Procès chargent de plusieurs grans crimes ce Dominicain, mais qui prétendent qu'on usa de fraude en dressant ces Actes, & qu'il en parut des Copies falsifiées. Mr.

(139) *On écrit ceci en* 1702.

(140) Τὴν Καίσαρος γυναῖκα καὶ διαβολῆς δεῖ καθαρὰν εἶναι. *Cæsaris uxorem etiam criminationis (& non pas* criminis *comme* Xylander *a traduit.)* Plut. Apoph. *pag.* 206, *A. Voiez-le aussi in* Vita Cæsaris, *pag.* 712. *&* Suetone, *in* Cæs. *Cap.* LXXIV.

(141) *Dans la Remarque précédente.*

que le Concile de Pise prometoit sa canonisation aux Dominicains, pourvu qu'ils voulussent prendre

Mr. Spizelius nous aprend que le célèbre Mr. Magliabechi lui a communiqué plusieurs Remarques concernant cette falsification. *Quid, quod inquisitionis etiam seu examinis libellus & commentarius duplex fabricatus sit; sincerus unus, alter à Ceccone quodam Actuario falsatus & legitimo suppositus referente Timotheo Perusino, cap. 49. Vit. Hieron.* (‡). *Qui de iniquissimâ & sceleratissimâ processus Savonaroliani adulteratione haud ita pridem pluribus etiam per litteras me edocuit & clarissima fraudis imposturaque (ab hostibus Hieronymi commissæ) indicia fecit Amplissimus & famigeratissimus Bibliothecarius Florentinus*, D. ANTONIUS MAGLIABECIUS (142). Je ne veux douter, ni de cela, ni en général de la passion qui a pu se rencontrer dans l'ame des Juges: je veux seulement avertir ceux qui décident si hautement que la seule cause de la mort de Savonarole fut qu'il avoit mal parlé du Pape, que Guiciardin, qui est plutot son Apologiste que son Historien, reconoit que l'Acusé renonça à la qualité de Prophête. Il fut donc convaincu d'Imposture en matiere de Prophétie par sa propre confession: crime atroce & abominable sur lequel les Juges le condamnérent (143). Peut-on se glorifier d'un tel Martyr? Les diférens biais que prirent ses Sectateurs pour le disculper à cet égard (144), ne montrent que trop, qu'ils ne doutoient pas que les Actes du Procès ne fussent fideles quant à cette confession de Savonarole. Et il faut bien prendre garde que si ses Accusateurs sont suspects de calomnie, ses Apologistes sont suspects ou d'entêtement ou d'intérêt de Communauté. Ce sont ou ses Disciples, ou des Moines de son Ordre, qui ont pris à tâche de le justifier. Il n'y a rien qu'on ne fasse plutôt que de reconoitre que l'on a été la dupe d'un hypocrite: & dès qu'on s'est laissé prévenir qu'un certain dévot est Prophête, on n'en démort presque jamais, on aime mieux bien crier contre les Juges qui le condamnent, que d'avoüer sa propre foiblesse. Il ne faut ici consulter, ni les Cordeliers parties adverses de Savonarola, ni les Jacobins ses Confreres. Il faut rechercher le témoignage de ceux qui n'ont point de part aux Querelles de ces deux Ordres. Pierius Valerianus, & Juste Lipse (145), qui sont dans ce cas, ne sont nullement favorables à notre Dominicain. L'un d'eux déclare tout net qu'on le brula à cause de l'Imposture & de l'Impiété dont on le convainquit. *Savonarola Divi Dominici sacris initiatus non modo literatus, sed magnæ apud literatos omnes auctoritatis, Christianæ disciplinæ concionator egregius, admirabilis omninò doctrinæ, nisi pravo eam ingenio contaminasset, postquam facundia fretus suâ Florentinum populum eò compulerat, ut ab Alexandro Pontifice Maximo, atque adeò ab Ecclesia Romana institutis dissentiret, majoremque sibi adrogaret auctoritatem, quam ab ipso rerum opifice per manus traditam adsecutus esset Petri successor Rom. Pontifex; de doctrina sua, deque Dei familiaritate, quæ se ad colloquium usque dignatum palam profitebatur, fidem æquo pertinacius tueri perseverat, mendacitatis & imposturæ demum convictus, impietatisque damnatus, in urbis, quam deceperat, medio cum asseclis aliquot concrematus est* (146). Antoine Marie Gratiani a fait à peu près un semblable jugement (147).

Je ne sai si les Juges eurent conneissance des Lettres que Savonarole écrivit à Charles VIII, pour l'exhorter à revenir en Italie & à réformer l'Eglise par l'épée (148). Ils auroient eu là un sujet valable de le condamner pour Crime d'Etat; car c'eût un acte de Rebellion que d'attirer les Armées étrangeres: Ce n'est pas ainsi que les Chefs d'une Faction peuvent travailler innocemment à la rendre victorieuse dans leur Patrie. C'étoit d'un autre côté un projet étrange & presque furieux, que de vouloir faire servir l'epée d'un Roi de France a la Réformation de l'Eglise. Vouloit-on qu'il emploiât une Dragonnade? ou seulement qu'il contraignît par la crainte de ses armes la Cour de Rome à convoquer un Concile? Mais quelle liberté pourroit-on avoir dans une Assemblée qu'un Conquérant feroit tenir? Oseroit-on opiner autrement qu'il ne voudroit?

Pour dire quelque chose du sentiment de notre Moine par raport à l'Excommunication, j'observerai que les Protestans se trompent peut-être lors qu'ils le trouvent orthodoxe sur ce point-là. Remarquez bien je vous prie qu'aiant été excommunié par Alexandre VI, il discontinua de monter en Chaire; mais, quand il se fut aperçu que le silence diminuoit son crédit, & arrêtoit ses desseins, il se remit à prêcher, & continua de le faire jusques à ce que les Magistrats le lui eussent défendu (149). Cette conduite inégale n'est point digne d'un Prophête, ni d'un nouvel Apôtre; la même raison, qui l'empêchoit de se soumettre aux ordres du Pape, devoit l'empêcher de se soumettre aux ordres des Magistrats; car si les intérêts du grand ouvrage pour lequel il croioit avoir reçu commission extraordinaire demandoit que nonobstant les ordres du Pape il exerçât la fonction de Prédicateur, puis qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (150), ils demandoient aussi qu'il l'exerçât malgré les défences du bras séculier. Il y a quelque aparence qu'il eût allegué les mêmes raisons contre un Concile que contre Alexandre VI, au cas qu'un Concile l'eût traité de la même sorte que le Pape. Il auroit donc cru qu'il n'y avoit sur la terre aucun Tribunal qui lui pût imposer silence, & que fait-on s'il ne croioit pas qu'en qualité de Prophête il devoit immédiatement relever de Dieu & jouïr d'un droit de *committimus* pour évoquer toutes ses causes en prémiere instance à la Cour céleste? La Discipline des Protestans ne tolere point de telles pensées: elle établit des Tribunaux qui interdisent la Chaire, qui suspendent, qui excommunient; elle veut qu'on se soumette à leur autorité, & traite de Réfractaires & de Schismatiques ceux qui secouent ce joug sous la prétention qu'ils ont été mal condamnez (151).

(‡) *Narrat ibid. Perusinus, verum & sincerum Processum Hieronymi, ab eodem Ceccone nequam, Lucretiæ de Medicis, Leonis Papæ X sorori, Jacobi Salviati conjugi fuisse postea concessum, cujus & ipsâ lectione commota mitior exinde & æquior in Hieronymum fuerit.*

(142) Spizelius, *in* Infelice Literato, *pag.* 662.

(143) *Gravissimum crimen visum, quod se à Deo futurorum moneri, cœlestique jussu ea populo enunciare mentitus, plebis studia ac voluntates falsâ specie religionis captâsset, aut divinum se vatem ferens, impendiò mendacio hominibus imposuisset.* Gratianus, de Casibus Vi-ror illustr. *pag.* 140.

(144) *Voiez ci-dessus la Remarque* (K).

(145) Lipsius, Monit. & Exempl. Politic. *Libr. I, Cap. III, pag. m.* 139, 140.

(146) Pierius Valerian. de Literat. Infelicitate, *Libr. II, pag. m.* 78, 79.

(147) Gracianus, de Casib. Viror. illustr. *pag.* 141.

(148) *Voiez dans la Remarque* (D) *les paroles de* Philippe de Comines.

(149) *Tiré de* Guicciardin, *Livr III: j'ai raporté ses paroles dans la Remarq.* (G).

(150) *Cui mandato* (Papæ) *non obedivit asserens deo obedire oportere magis quam hominibus.* Burchardus, *in* Diario, *pag.* 46.

Mais que dirons-nous de la soumission que Savonarole promettoit dans la Lettre qu'il écrivit au Pape le 29 de Septembre 1497. Il se justifie le mieux qu'il peut de tout ce que l'on avoit dit de lui au Pape, il allegue de fortes raisons pourquoi il n'avoit pas fait un voiage à Rome quand le Pape l'avoit mandé. Il traite de calomniateurs ceux qui apelloient cela desobéïssance: il déclare qu'il est prêt à retracter tout ce qu'il a dit ou écrit que le Pape trouvera digne de censure. Et il finit par soumettre sa personne, ses Ecrits, & ses paroles, à l'autorité de l'Eglise & à celle du Pape. *Dignetur Sanctitas vestra mihi significare quid ex omnibus quæ scripsi vel dixi sit revocandum, & ego id libentissime faciam; nam & hac vice & semper, sicut sæpius dixi, ac etiam scripsi, meipsum & omnia mea dicta & scripta subjicio correctioni S. R. E. & S. V. cui semper meipsum & fratres meos ejusdem pedibus prostratus plurimum commendo* (152). S'il eût prétendu comme Prophête à l'exemption de toute Jurisdiction Ecclésiastique, & s'il eût été tel que les Protestans le prônent, ce que je viens de citer seroit le langage d'un grand hypocrite.

Observons que si ce Dominicain n'étoit pas un Imposteur, il faloit qu'il fût fanatique outré. Je le prouve ainsi. Il prédit entre autres choses la conversion prochaine des Mahométans, & il se montra si persuadé de la certitude de cette Prophétie, qu'il déclara que quiconque entreroit au feu pour la soutenir, en sortiroit sans aucun dommage (153). S'il parloit sincerement, sa persuasion étoit parvenue au plus haut dégré de force. Or comme la fausseté de la Prédiction fait voir clairement qu'il n'étoit pas inspiré, nous devons conclure que son Fanatisme étoit parvenu au plus haut point. Personne au reste ne doit ignorer que la vertu d'un Fanatique, son zele, ses macérations, ne soient équivoques. C'est pour l'ordinaire une vertu de vapeur, un déreglement des organes, un dérangement de quelques fibres du cerveau. Je veux croire que ceux qui ont tant prôné le Martyre de Savonarola n'avoient jamais su les faits dont j'ai parlé dans cette Remarque, ni formé les réfléxions qu'ils inspirent naturellement. Je dois rendre cette justice à Voetius, qu'encore qu'il ait disputé le terrain en faveur de ce Jacobin, il ne laisse pas de lui donner un peu de vertige. Il n'en fait pas un vrai prophête de la nouvelle Loi, comme font d'autres (154). *Ego, ut viri illius sanctitas & zelus communiter describitur, & in scriptis ejus, præsertim practicis elucet, partim politicis conjecturis, (ut erat perspicacissimus politicus), partim ferventissimo studio & forti imaginationi talium rerum, quas prædicebat, & inde ortæ phantasticæ infirmitati ac vertigini prædictiones illas tribuerem* (155). Quand il dit que les Protestans se sont contentez d'alléguer cet homme à leurs Adversaires comme un témoin domestique, & par l'Argument *ad hominem*, il marque ce qu'ils auroient dû faire tous, mais non pas ce qu'ils ont tous fait. *Nec obscurè perstringit nostros* (Naudæus) *qui propter communionem scil. hæresios virum illum laudaverint. Sed duo illi repono: quorum primum est in illo quinque admiranda prædicari, eruditionem; eloquentiam; sanctitatem & zelum; studium orthodoxiæ & reformationis ecclesiæ: prophetias & hinc tantam ejus æstimationem apud optimum quemque in orbe Papali: nil ergo mirum, si nostri ad hominem (uti ajunt) hunc domesticum testem adversariis suis opposuerint; quidquid ipsi de eo senserint. Alterum est &c* (156). Il est certain que Savonarole a non seulement conu la corruption de l'Eglise, mais aussi qu'il a fait paroitre un grand desir de la corriger. S'il ne l'avoit que conue, il n'auroit eu rien que de commun avec le reste des gens; car les Prêtres mêmes les plus plongez dans la débauche conoissoient très-bien qu'un Ecclésiastique concubinaire, & simoniaque, &c, étoit dans le desordre; mais ils ne souhaitoient pas qu'on reformât les abus. Il y a peu de gens aujourd'hui dans Rome même qui ne jugent que les intrigues dont on se sert pour les élections des Papes sont un mal; & combien y a-t-il de bons Papistes qui souhaitent la cessation de ce desordre, & de plusieurs autres? Ce qu'il y a eu de particulier dans Savonarole est donc qu'il a osé dire qu'il faloit ôter la corruption: & sur ce pied-là les Protestans l'ont pu mettre en général parmi les Témoins de la Vérité. Je ne croi pas que l'on ait toujours agi avec le discernement nécessaire en compilant ces Témoins. Ceci soit dit par occasion. Si Ferrante Palavicino, qui fut pendu à cause de ses Ecrits contre le Pape, si les Auteurs du Syndicat d'Alexandre VII, & l'Historien de Dona Olympia, avoient vêcu au XIII ou au XIV Siecle, Flacius Illyricus auroit bien pu les placer dans son Catalogue: néanmoins il n'y a guere de gens plus indignes de cette place que de tels Auteurs.

Notez qu'il y a des Protestans qui soutienent que Savonarole fut un Imposteur. Lisez la These *Artes tyrannicas Hieronymi Savonarolæ repræsentans*, qui fut soutenue à Iëne, l'an 1690, sous la Présidence de Mr. Buddeus.

(151) *Temoin ce qui se passa en Hollande l'an 1667, contre le Ministre Labadie, qui fit imprimer entre autres Livres celui-ci,* Traitte de saison ecclesiastique & theologique tout ensemble, des Censures reçues Ecclesiastiques. Suspensions, Interdictions ou Excommunications, &c.

(152) Savonar. Epist. ad Alexandrum VI, *dans les* Preuves sur l'Histoire de Comines, *p.* 346.

PREUVE du Fanatisme de Savonarole.

(153) *Voiez la Remarque* (G).

(154) Mr. Gurtler, (*par exemple*) *Professeur en Theologie à Deventer. Il se fonde sur le Passage de* Comines *qu'il raporte selon la mauvaise Traduction de Sleidan. Voiez son* Systema Theologiæ Propheticæ, *Cap. XXIV, pag.* 430, 431, *Edit. Amst.* 1702.

(155) Voetius, Disput. Theol. *Part. II, pag.* 1070.

(156) Voetius, Disput. Theolog. *Part. II, pag.* 1069.

prendre parti contre le Pape Jules II; mais qu'ils refusérent de l'acheter à ce prix-là (*n*). Il écrivit quantité de Livres où l'on trouve beaucoup d'onction & de piété (*N*). Je dis quelque chose d'une Lettre qu'il écrivit au Pape, où il examine entre autres Accusations celle qu'on lui intentoit de se vanter de parler à Dieu (*O*). Il eut de grans combats à soutenir contre les Démons & se rendit formidable à ces Princes des ténébres (*P*). Je ne dois pas oublier que l'une des choses qui

(*n*) Baronii Apologet. Ordinis Prædicat. *Tom. II, pag.* 91.

(*N*) *Il écrivit quantité de Livres, où l'on trouve beaucoup d'onction & de piété.*] C'est le jugement qu'en a fait Mr. du Pin: *Il a composé*, dit-il (157), *un nombre prodigieux d'Ouvrages Moraux, Spirituels, & Ascetiques:* Ils *sont pleins d'onction & de Maximes de pieté: il y parle librement contre les Vices, & y enseigne la Morale la plus pure & la plus relevée* (158). Mr. du Pin a donné le Catalogue des Ecrits de ce Religieux, on le trouve aussi dans l'Appendix de M. Cave, & avec bien du détail sur les Editions (159). On en a mis quelques-uns dans l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum*, & il s'éleva un grand conflict sous le Pape Paul IV, pour savoir si on les y metroit tous; mais par la grande vigilance des Dominicains la négative l'emporta, & il fut dit que l'on s'en tiendroit à ce qui avoit été déja décrété contre quelques-uns, qui même ne seroient point flétris comme hérétiques ou erronez: on se contenta de la peine de suspension (160). De tant d'Ouvrages composez par Savonarola il n'y en a point qui ait été plus généralement aprouvé que celui qui a pour Titre *Triumphus Crucis, seu de Fidei Christianæ veritate.* Le Cardinal Onophrio (161), qui mourut à Rome l'an 1646, *ordonna par un Codicile* qu'on le fit rimprimer *en bonne forme . . . avec la Paraphrase du même Auteur* sur le Miserere, *& laissa cinq cens escus pour cet effet* (162). Observons que le Livre de Savonarole contre l'Astrologie judiciaire fut imprimé en Italien à Florence l'an 1495, & qu'il fut traduit en Latin & orné de Notes par Thomas Boninsignius. Cette Traduction fut imprimée à Florence l'an 1581 *in* 8 (163). Le même Livre a été traduit en Allemand par Thomas Erastus (164). On dit que Savonarola anima Jean Pic à écrire contre l'Astrologie judiciaire (165). La raison qu'on donne de sa haine pour les Astrologues me semble bien chimérique: raportons-la pourtant, elle servira à montrer la crédulité de Florimond de Remond. „ La superbe enflée de Savonarolle, qui se disoit Prophete, fut „ aussi tôt recognue par les mêmes Astrologues: car estant „ Venus & Saturne joints, & la Lune au meridien en „ son Hemisphere, le 21 de Septembre 1452, à 5 heures 44 „ min. après Midy, on jugea soudain la fierté & arrogance „ de ce Moine. C'est pour quoi il fut si aspre ennemy „ de l'Astrologie, ayant mis les armes en main contre elle à „ Pic de la Mirandole (166).

(157) Du Pin, Biblioth. *Tom. XII, pag.* 115 *Edit. de Holl.*

(158) *Là-même, pag.* 116.

(159) Wharton, Append. ad Histor. Literariam Gul Cave, *pag.* 164 *& seq.*

(160) *Voiez* Wharton *ibid. pag.* 163.

(161) *Frere d'Urbain VIII, & qui avoit été Capucin.* Pierre de S. Romuald, Journal Chronol. *Tom II, pag. m.* 289.

(162) *Là-même. Voiez aussi les* Preuves sur Philippe de Comines, *pag. m.* 346.

(163) Wharton, Appendix ad Hist. Litt. Gui. Cave, *pag.* 164.

(164) Verheiden, *in* Iconib *pag.* 35.

(165) Bullart, Academie des Sciences, *Tom. II, pag.* 6.

(166) Flor. de Remond, Hist. de l'Heresie, *Livr. I, Chap. V, num.* 4, *pag. m.* 30.

(*O*) *Je dis quelque chose d'une Lettre . . . . où il examine entre autres Accusations celle qu'on lui intentoit de se vanter de parler à Dieu.*] Il n'y a point de doute que l'on n'ait dit qu'il joüissoit de cette excellente prérogative; mais ce n'est pas une preuve qu'il l'ait avoüé lui-même formellement. Ceux qui s'entêtent d'un dévot lui attribuent beaucoup plus de choses qu'il ne s'en donne lui-même. Ils passent bien tôt au de là des bornes par leurs amplifications. S'il avoue que Dieu lui a fait la grace de lui révêler quelque événement, & qu'il participe aux lumieres immédiates, ils s'ingérent d'en déterminer la maniere, & ils asseurent enfin que Dieu converse avec lui comme avec Moïse. Quoi qu'il en soit, l'opinion commune fut qu'il disoit lui-même qu'il s'entretenoit avec Dieu. Voici un grand témoin de cette opinion. *Le peuple de Florence n'est pas beste auquel neanmoins Frere Hierosme Savonarole fit bien accroire qu'il parloit à Dieu.* C'est ainsi que Gabriel Naudé (167) raporte le témoignage de Machiavel. Je le donnerai plus ample, afin qu'on voie le ménagement de l'Auteur, & l'occasion de son discours. Il venoit de dire qu'encore qu'il soit plus aisé de persuader une innovation aux gens grossiers, il n'est pas impossible de la persuader aux gens d'esprit. Après cela, il allegue l'exemple de Frere Jerome. *Al popolo di Firenze non pare essere ne ignorante ne rozzo, nondimeno da Fratre Girolamo Savonarola fu persuaso che parlava con Dio. Io non voglio giudicare s'egli era vero ò nò, perche d'un tanto huomo se ne debbe parlare con riverenza. Ma io dico bene che infiniti lo credevano, senza havere visto cosa nessuna straordinaria, da farlo loro credere; perche la vita sua, la dottrina, il soggetto che prese, erano sufficienti à fargli prestare fede* (168). Nous avons vu ci-dessus (169) le témoignage de Pierius Valerianus, & nous en pourrions citer bien d'autres; mais qu'est-il besoin de compiler? Faut-il d'autres preuves que la Lettre que Savonarole écrivit au Pape Alexandre VI, pour se justifier des Accusations contenues dans un Bref du même Pape? La quatrieme de ces Accusations est qu'on disoit qu'il parloit à Dieu (170). Il répond qu'il n'a jamais parlé de la sorte en termes exprès; mais que quand même il se seroit servi de cette expression il ne mériteroit point de chatiment, puis qu'aucune Loi ne soumet à la punition ceux qui disent qu'ils parlent à Dieu. Il ajoute qu'une telle Loi seroit absurde & impie, vû que personne ne peut imposer la Loi à Dieu qui peut parler à qui bon lui semble. *Quarto dicitur & cum deo loqui: hoc etiam nunquam expressè dixi, nec unquam utor tali modo loquendi, ut testis est universus populus Florentinus: quod etiam si dixissem nullam propter hoc incurrerem pœnam; non enim invenitur in aliquo loco scriptum, nec in toto corpore Juris Canonici nec Civilis nec in aliquo authentico libro, quod qui dixit se cum Deo loqui puniatur: stultum etiam esset & impium facere talem legem, cum nullus possit imponere legem Deo; potest enim ipse loqui cum quibus vult, & eis præcipere ut dicant, Hoc dixit Dominus meus, sicut Prophetæ faciebant* (171).

(167) Naudé, Apologie des grands Hommes, *Chap. III, pag. m.* 52.

(168) Machiav. Discorsi sopra Tito Livio, *Lib. I, Cap. XI, pag. m.* 32.

(169) *Dans la Remarque* (*M*), *Citation* (146).

(170) Quarto, *dicitur & cum deo loqui.* Savon. Epist. ad Alexandrum VI: *elle est dans les* Preuves sur les Mémoires de Phil. de Comines, *pag. m.* 337. *& suiv.* Burchard, *dans son* Diarium, *pag. m.* 46, *dit* In prædicationibus suis publicè dicebat Salvatorem nostrum sæpe sibi loqui.

(171) Savonar. *là-même.*

Les réponses qu'il fait à la plûpart des autres Accusations portent à peu près sur le même fondement. Il nie (172) par exemple qu'il se soit vanté d'être Prophête; mais il soutient que s'il s'en étoit vanté il ne seroit point punissable. Il n'avoue point (173) qu'il ait dit absolument & pour s'égaler à Dieu, *si je suis menteur, Jesus Christ l'est.* Il se retranche dans des cas particuliers où il prétend qu'il a pu parler ainsi. Il emploie une semblable distinction quand il veut se justifier d'avoir dit (174), que ceux qui n'ajoutoient point de foi à ses Prédictions etoient hors du chemin du salut. Je n'ai entendu cela, dit-il, que de ceux qui par un esprit opiniatre se sont opposez à moi. Il n'entendoit pas mal l'Art des Sophistes, cet Art qui est si nécessaire à ceux qui se mêlent de prédire (175).

(172) *Là-même. pag.* 340.

(173) *Là-même, pag.* 339.

(174) *Là-même.*

(175) *Voiez la Remarque* (*K*) *de l'Article* DEJOTARUS.

(*P*) *Il eut de grans combats à soutenir contre les Démons, & se rendit formidable à ces Princes des ténèbres.*] Naudé le met „ au rang . . . . . de ces Moines desquels parle S. „ Hierosme, *qui dæmonum contra se pugnantium portenta* „ *fingunt, ut apud imperitos & vulgi homines miraculum sui* „ *faciant*, puisque la moitié du livre qu'il a faict sur ses „ Propheties ne contient rien autre chose que le pourpar- „ ler qu'il eut avec le Diable pensant que ce fust un Her- „ mite (176)". Jean François Pic assure que les Démons qui vexoient les corps des obsédez, ou qui infestoient le Couvent des Dominicains, avoient une extrême peur de la vue de Savonarola, & que de dépit & de rage ils prononçoient toujours son nom avec quelque changement, ou avec quelque retranchement de lettres. Ils le menaçoient souvent, & se retiroient au plus vite par la crainte des paroles qu'il prononçoit contre eux. Il les chassoit des cellules du Monastere entre autres moiens par l'aspersion de l'eau benite accompagnée du chant des Pseaumes. Cela fit qu'ils désistérent de tourmenter les autres Moines, & qu'ils redoublérent leurs efforts contre lui seul. Il se trouva quelquefois contraint de s'arrêter lors qu'il faisoit la ronde dans le Couvent pour mettre à couvert de leurs insultes les Religieux; car l'air qu'ils avoient épaissi ne permettoit point qu'il passât outre. Je raporte les paroles de mon Auteur; elles sont plus emphatiques que l'idée que j'en donne en François. *Dæmones qui vel obsessa corpora vexabant, vel ad hominum terriculamenta per ædes sancti Marci strepebant, mirum in modum ab aspectu* Hieronymi *formidabant, nec unquam ejus sincere nomen præ rabie exprimebant, sed aut literas invertentes, aut nomen decurtantes, aut in aliud ludicrum transformabant* (177) . . . . . *Minabantur illi persæpe, sed illicò evanescebant, sanctissima quæ in eos effunderet verba subveriti. Eo tempore quo Ethruriæ sodales fratres à Cisalpinis secreverat, dæmonum numerosa cohors, bono quod inde sequi conjectabatur infesta, captum præpedire opus molita est: proinde & cœnobii habitatores universos molestiis impetere, & terroribus quatere, quorum insultibus, tum orationibus, tum adjurationibus continuis* Hieronymus *obsistebat, & noctu etiam sanctæ aquæ aspersione per Monasterium psallens eos à cellis & ædibus abigebat. Sed postquam juvari Discipulos* Hieronymi *precibus magis quam lædi suis infestationibus ac umbratilibus bellis animadvertêre dæmones, cessandum sibi duxerunt: plus tamen in* Hieronymum *conaminum, quo poterant impetu molientes, cui & noctis intempestæ silentio consuetum dum iter arriperet, & cellas omnes psalmis & aqua sacræ guttis seu propugnaculis armaret, sic densarunt aerem (mihi postea sicut ipse retulit) ulterius ut sibi facultas omnino per cænobium incedendi præclusa videretur; hisque sunt illi verbis interminati. Quot tibi malorum acervas & quæris; Nos in te namque tot & tanta concitabimus, ut sustinere non valeas. Ad quæ lætus ille respondit, quæcumque vellent pararent & exererent, horum nihil se formidare, quià* adjutorium ejus in nomine Domini qui fecit cœlum & terram (178). Ce Passage est dans le Chapitre où l'Auteur raconte les extases de Savonarole, & l'apparition du Saint Esprit qui sous la forme d'une colombe lui mettoit son bec à l'oreille. *Silvester ejus vitæ comes & Martyrii consors, roganti mihi de* Hieronymi *sanctitate, atque obsecranti ut occulti quippiam in rerum ejus confirmationem (sciebam enim eum multorum secretorum conscium) affirmavit, columbæ speciem, quæ sancti Spiritus præsentiam gratiamque indicaret, semel atque iterum se vidisse* Hieronymi *humero insidentem, argenteis aureisque coruscantem pennis redimitam, & rostro in aurem ipsius porrecto insusurrantem* (179).

(176) Naudé, Apolog. des grans Hommes, *pag.* 451.

(177) Jo. Franc. Picus, *in* Vita Savonarolæ, *pag.* 123.

(178) Jo. Fr. Picus, *in* Vita Savonar. *pag.* 124.

(179) *Idem, ibid. pag.* 123.

Il y aura peut-être des gens qui ne liront point cette Remarque sans se souvenir d'un certain endroit des Disputes de Mr. Claude avec Mrs. de Port Roial, & ils s'imagineront peut-être que ces Messieurs le défiérent témérairement de donner des preuves qu'au tems de Luther les Moines fissent grand bruit de leurs exploits contre les Diables. C'est ce qui me porte à dire que l'exemple de Savonarola n'eut servi de rien à Mr. Claude. On sait que tous les Controversistes Romains objectent comme quelque chose de bien fort la Dispute

RÉFLEXION sur un Passage de Mr. Claude touchant Luther.

(*o*) *Voiez dans la Rémarque* (K) *les paroles* d'Arnoul Ferron.

(*p*) *Voiez* Nauclerus, *Gener. L, Part. II, pag. m.* 989.

qui le rendirent odieux fut son affection pour le Roi de France (*o*). On a lieu de croire qu'il s'attacha à ce Prince, parce que s'étant mêlé de prophétiser qu'il arriveroit de grandes Révolutions, il tourna ses yeux de tous côtez pour chercher le Cyrus que Dieu destinoit à ce grand Ouvrage (*p*), & qu'il n'en trouva aucun qui y fût si propre que Charles VIII. Dès lors il le déclara le Cyrus choisi de Dieu, & lui dévoüa tous ses services. C'est l'ordinaire de ces faux Prophêtes, & nous en avons des exemples qui sont encore plus frais que celui de Drabicius. Je ne sai si Savonarola n'avoit pas fait attention à une Maxime que Machiavel a débitée depuis, en le donnant pour exemple (*Q*). Cette maxime est que les Prophêtes qui n'ont point l'apui du bras séculier, ni d'autres armes que leur langue, & la prévention des Peuples, *sola majestate armati*, sont exposez à de grans revers. Je ferai une Remarque sur les diverses manieres dont on a écrit son Nom (*R*).

pute que Luther raporte qu'il eut avec le Démon touchant la Messe. Mr. Claude, aiant à répondre à cette Objection, dit entre autres choses que *Luther, suivant le stile des Moynes de ce temps-là, qui avoient accoutumé par figure de Rhétorique de remplir les livres de leurs exploits contre le Diable, rapporte que s'estant une fois reveillé pendant les tenebres de la nuit, le Diable se prit à l'accuser d'avoir fait idolatrer le peuple de Dieu, & d'avoir idolatré lui même durant quinze ans qu'il avoit dit des Messes privées* (180).

(180) Claude Défense de la Reformation, *pag.* 136.

La Replique qui fut faite à ce Passage se réduit à trois Questions dont je laisse la derniere; car il sufit de marquer ici la prémiere & la seconde. La prémiere est „ si une personne sensée peut croire que ce récit de Luther soit une „ figure de Rhetorique. La seconde, si cette figure est ordinaire aux Moines (181).

(181) Addition aux Prejugez Légitimes contre les Calvinistes, *pag.* 364. *Edit. de Bruxelles* 1683.

Ce qu'on exposa sur la prémiere Question seroit ici inutile; parlons seulement de l'explication de la seconde.

„ La seconde Question (†) se peut vuider avec aussi „ peu de difficulté; car elle consiste en un fait dont la preuve regarde Monsieur Claude, & qui doit passer pour calomnieux, à moins qu'il ne le justifie par des exemples. „ Il dit que *les Moines de ce temps-là avoient accoûtumé, par figure de Rhétorique, de remplir les livres de leurs exploits contre le Diable.* On avoue que l'on ne sçait point „ d'exemple de ces figures. Il y a des Moines qui rapportent des apparitions de Demons, mais ils les rapportent „ comme veritables, & dans le dessein de les faire croire. „ Si ces apparitions sont bien fondées, ils ont eu raison de „ les rapporter, & les Saints Peres l'ont fait avant eux. S'ils „ les ont cruës trop légerement, on les doit accuser de legereté. S'ils les ont rapportées sans les croire, on les doit „ accuser de fourberie & d'imposture. Mais Monsieur Claude ne sçauroit prouver d'aucun, qu'il en ait rapporté de „ semblables à celle dont Luther fait le récit, & avec des „ circonstances aussi particulieres que celles qu'il y mesle, „ ne les voulant faire passer, que pour figures de Rhétorique. On attend donc encore cet éclaircissement de Monsieur Claude; & à moins qu'il ne le donne, il ne sçauroit „ éviter d'être condamné par les personnes sages d'une malignité peu honneste (182).

(†) *Cette seconde question est de savoir, si les Moines au temps de Luther avoient accoûtumé de remplir les livres de leurs exploits contre le Diable, par des figures de Rhetorique semblables au récit que Luther fait de sa Conference avec le Diable, lequel récit Monsieur Claude voudroit faire passer pour une figure de Rhétorique.*

(182) *Là-même, pag.* 372 & 373.

Il est manifeste que les exploits de Savonarole contre les Démons ne pourroient pas être alléguez comme une preuve de ce que Mr. Claude avoit dit; car ce sont des choses qui n'ont pas été raportées par figure de Rhétorique.

(*Q*) *Une Maxime que Machiavel a debitée en le donnant pour exemple.*] Je le citerai selon la Version Françoise de Mr. Amelot, & avec ses Notes. „ (183) Il est besoin, „ pour bien entendre ce point, de voir, si ces Législateurs „ se soutiennent d'eux mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui, „ c'est-à-dire, pour conduire leur entreprise, il faut qu'ils „ prient, & en ce cas ils échouent toujours: ou s'ils peuvent se faire obéïr par force, & pour lors ils ne manquent „ presque jamais de réüssir. De là vient, que tous les Princes, que j'ai nommés, ont vaincu aiant les armes à la „ main, & ont péri étant désarmés. Car, outre les raisons „ déduites, l'esprit des peuples est changeant. Il est aisé de „ leur persuader une chose, mais il est dificile de les entretenir dans céte persuasion. Il faut donc métre si bon ordre, que lors qu'ils ne croient plus, on leur puisse faire „ croire par force. Moïse (‖), Cirus, Tésée, & Romulus, n'eussent jamais pû faire observer longtems leurs „ Loix, s'ils eussent été désarmés, ainsi qu'il est arivé de „ notre tems au Jacobin Jérome Savonarole, qui se perdit, „ faute d'avoir la force de faire persévérer dans leur Créance „ ceux qui avoient cru ses paroles, & de les faire croire aux „ Incrédules (‡).

(183) Machiavel, *au Traité du Prince, Chap. VI.*

(‖) Quiconque lira la Bible de sens rassis, dit Machiavel, (au 30 Chapitre du Livre 3. de ses Discours) verra, que Moïse pour rendre les loix inviolables, fut forcé de faire mourir une infinité d'hommes, qui par envie s'oposoient à ses desseins. Moïse aiant assemblé les Israëlites, il leur dit ces paroles: *Hæc dicit Dominus, Deus Israël. Ponat vir gladium super femur suum: Ite, & redite de porta usque ad portam per medium Castrorum, & occidat unusquisque fratrem & Amicum, & proximum suum. Feceruntque filii Levi juxta sermonem Moysi, cecideruntque in die illa quasi viginti tria millia hominum.* (Exodi 32. 27.)

(‡) Machiavel dit, qu'il avoit persuadé au Peuple de Florence, qu'il parloit avec Dieu (Disc. lib. 1. cap. 11.) *Nardi* dit, que ceux du parti de Savonarole étoient apellez à Florence, *Piagnoni*, c'est-à-dire, les Pleureux, ou les Hipocrites: Et ses ennemis, *Arrabiati*, c'est-à-dire, les Enragés, ou les Indisciplinables (Histor. Flor. lib. 2.)

(*R*) *Je ferai une Remarque sur les diverses manieres dont on a écrit son Nom.*] La véritable est *Savonarola*; mais il a été permis aux François de changer un peu la terminaison en disant *Savonarole*. Ils devoient se contenter de ce changement, & ne pas dire *Savanarole*, comme font presque tous. Quelques uns ont porté beaucoup plus loin la licence; car Du Verdier Vauprivas (184) écrit *Savoranole*: Prateolus (185) *Sevanarola*: Du Plessis Mornai (186) & Jaques Gohori (187) *Savonaroola*: Florimond de Remond (188) *Savoranolle*: Un Disciple de Mr. Buddeus (189) *Savanorola*.

Ceci confirme ce que j'ai dit en d'autres endroits (190).

(184) *Dans sa* Prosopographie, *Tom. III, p.* 2330. (185) *Au II Tome de son* Histoire de l'Eglise, *folio* 304. (186) Mystere d'Iniquité, *à l'Edition de Saumur in folio, & à l'Edition de Geneve in 8.* (187) *Dans la Traduction de* Machiavel sur Tite Live, *Livr. I, Chap. XI.* (188) Hist. de l'Hérésie, *Livr. II, Chap. I, pag. m.* 121. (189) *Dans une These soutenue à Iene l'an* 1690. (190) *Dans la Remarque* (B) *de l'Article* EPHORE. *Voiez aussi l'Article* MONTMAUR, *au commencement du Texte, à la marge.*

SAWICKI (GASPAR) Jésuite, étoit né à Vilna en Lithuanie l'an 1542. Il entra dans la Société des Jésuites à Rome l'an 1566, & après avoir fait ses études de Théologie, il retourna en Pologne, & enseigna les Controverses à Vilna. Il fut Préfect des Novices pendant neuf ans à Cracovie, & Superieur de la Maison professe pendant cinq ans dans la même ville. Il eut ailleurs d'autres emplois non moins honorables. Il se mêla aussi de prêcher. Il suivit les Ambassadeurs du Roi de Pologne en Moscovie, & leur fut d'un grand secours pendant les trois ans d'étroite prison qu'il passa avec eux. Nonobstant son âge & ses maladies il fut obligé d'accepter la charge de Procureur des Jésuites à Rome, & s'en s'aquita: mais comme il retournoit en Pologne il mourut dans un chariot proche de Francfort sur l'Oder le 19 de Janvier 1620. Il fit plusieurs Livres, où au lieu de son véritable nom il en mettoit de supposez (*a*) (*A*). Je ne croi plus que ce soit lui qui ait maltraité Erasme dans un Ouvrage qui a paru sous le nom de Gaspar Cichocius (*B*).

(*a*) *Tiré de la* Bibliotheque des Jesuites, *composée par* Alegambe, *pag.* 152.

(*A*) *Il fit plusieurs Livres, où au lieu de son véritable nom il en mettoit de supposez.*] Celui qu'il intitula, *Anatomia consilii editi de stabilienda pace Regni Poloniæ, Jesuitis pulsis*, parut l'an 1611 sous le nom de Gaspar Cichocki. Il publia en Polonois un Dialogue, *Cursoris & Nautæ in quo de violenta Gedanensium Monialium S. Brigittæ per Hæreticos facta proscriptione narratio instituitur*, & il y prit le nom de Lunowski. Il a fait sous celui de Jean Golubski, *Replica rumorum Posnaniensium ab hæretico Ministro per Prussiam sparsorum. Triplica contra duplicam Ministri Toruniensis. Mirabilis concordia, seu potius verissima rabies Evangelicorum inter se, contra Joannem Tiviecki Hæreticum* (1).

(1) *Tiré* d'Alégambe Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu, *p.* 152. 153.

(*B*) *Je ne croi plus ... qu'il ait maltraité Erasme ... sous le nom de Cichocius.*] Le Pere Theophile Raynaud aiant raporté des choses desavantageuses à Erasme renvoie son Lecteur à Gaspar Chicocius: *Videndus qui varias ejus impietates & adversus eum judicia sapientum addensat Gaspar Chicocius*, lib. 1. Alloquiorum cap. 19. & 20 (2). Guy Patin, qui conoissoit bien les Livres, & qui avoit une très-belle Bibliotheque, demeura court sur celui-là; & aparemment il ne crut point qu'à Paris on lui en pût donner des nouvelles, puis qu'il fit consulter l'oracle à Lion, je veux dire l'Auteur même qui avoit cité Chicocius. *Permettez moi*, dit-il à son ami de Lion, *de vous faire une petite importunité, quand vous verrez le Reverend Pere Theophile, tâchez de savoir de lui qui est un certain* Gaspar Chicocius lib. 1. Alloquiorum, *qui a écrit contre Erasme, & où ce livre a été imprimé* (3). Il ne nous aprend point si cet oracle fut consulté, ni quelle fut sa réponse. Pour moi je confesse ingénûment que je n'ai point vu ce Livre; ceux à qui j'ai voulu m'en informer m'ont avoué franchement, qu'ils ne se souvenoient pas d'avoir jamais oui parler d'un tel Auteur. Je croiois que ce fût le Jésuite Gaspar Sawicki, & je l'ai assûré dans le Projet, & dans la prémiere Edition de ce Dictionaire; mais je change de sentiment, & je trouve qu'il faut dire que c'est un Chanoine & Curé de Sendomir. Il est cité dans un Ouvrage de Stanislas Lubienietski (4). J'ai lu dans Simon Starovolscius, que Gaspar Cichocius, né à Tarnowitz ville de la petite Pologne, fut fait Maître és Arts l'an 1567, & qu'ensuite il obtint du Cardinal George Radziwil ce Canonicat

(2) Th. Raynaudus, Erotemat de malis ac bonis Libris, *p.* 25.

(3) Patin, *Tom. II.* Lettre CCLXXXVI.

(4) *Gaspar Cichocius Canonicus & Parochus Sendomiriensis in Alloquiis Osiecensibus memoriæ prodidit.* Stanisl Lubieniecius, Histor. Reform. Polon. *pag.* 20.

nicat & cette Cure; & qu'il composa deux Livres, l'un intitulé *Anatomia*, pour justifier les Jésuites, l'autre intitulé *Alloquia Osieciana*, pour réfuter les erreurs des Hérétiques (5). Ce dernier Ouvrage lui eût attiré bien des maux, parce qu'il y avoit maltraité le Roi d'Angleterre; mais la mort le tira d'afaire. *Fecit* .... librum .... Alloquia Osieciana dictum, quo Hæreticorum errores ostendit ac refutat simul, *quamvis successu parum felici, quod minus honorificam in eis Regis Angli mentionem fecisset: tulisfetque sane multa acerba & gravia, ni mors senem opportune liberasset* (6).

(5) Simon Starovolscius, Elog. & Vit. centum Poloniæ Scriptor. *Cap. LXXIX, pag. 100.*

(6) *Id. ibid.*

SCALA (Barthelemi) savant homme dans le XV Siecle, nâquit à Florence l'an 1424 (*a*). Il étoit fils d'un meunier (*A*); mais il s'avança par son industrie & par son érudition. Il fut domestique de Cosme de Medicis, ensuite de quoi les Florentins l'élevérent de dégré en dégré à diverses Charges considérables, & l'annoblirent, & le mirent dans le Sénat (*B*). Il fut aussi Sécrétaire de cette République (*b*). Il écrivoit passablement bien en Latin pour ce temslà; mais il lui échapoit des barbarismes (*c*). Politien, aiant un peu critiqué un petit Poëme de Scala, ouvrit la porte à une querelle qui s'aigrit beaucoup par les Réponses & par les Repliques (*d*). On prétend qu'il y avoit déjà un mauvais levain dans le cœur de Scala, à cause que plusieurs Lettres qu'il avoit écrites au nom de la République n'avoient point plu à Laurent de Medicis, qui en avoit donné d'autres à faire à Politien (*e*). Quoi qu'il en soit, Scala travailla à l'Histoire de Florence, depuis la fondation de la ville jusques à l'an 1540. Son Ouvrage comprend vingt Livres, dont il ne put mettre la derniere main qu'à cinq, à cause que la mort l'empêcha de continuer. Il vêcut néanmoins soixante & treize ans, n'etant décédé qu'en l'année 1497. Il a composé aussi la Vie de Vitalien Borromée, & une Harangue à Innocent VIII, &c (*f*) (*C*). Alexandra Scala sa fille fut savante en Grec & en Latin, comme je m'en vais le dire, & devint par-là l'épouse d'un savant Grec. Politien la loua beaucoup: il ne crut pas devoir étendre sur la fille les coups de plume qu'il avoit portez au pere: la fille de son côté n'eut point d'égard à ce différent, & répondit aux honnêtetez de Politien par d'autres honnêtetez.

(*a*) Vossius, de Hist. Lat. *pag. 616.*

(*b*) Politian. Epist. III *Libri V. &* Ep. XVIII *Libri XII.*

(*c*) *Comme* culex *du genre feminin*, monstrum *du genre masculin.* Polit. Epist. VIII & XVI *Libri XII.*

(*d*) *Voiez le XII Livre des* Lettres de Politien. *Vous trouverez aussi III Lettres de* Scala *dans le V.*

(*e*) *Scis autem tu quoque literas illum sæpe tuas publice scriptas rejecisse, nobisque dedisse formandas, quæ prima odii livorisque in me tui causa extitit.* Polit. Epist. XVIII *Libri XII.*

(*f*) Vossius, de Histor. Lat. *p. 616.*

(*A*) *Il étoit fils d'un meunier.*] C'est Leandre Alberti qui me l'aprend: *Bartholomæus Scala*, dit-il (1), *vir doctus, ut potius Musarum alumnus, quam inter rotas molarum natus videretur.* Scala écrit lui-même qu'il étoit de basse extraction. *Veni nudus, omnium rerum bonarum egenus ad remp. vilissimis ortus parentibus, multa cum fide, nullis omnino divitiis aut titulis, nullis clientelis, nullis cognationibus* (2). Politien, l'aiant apellé *monstrum furfuraceum*, en donne cette raison; *monstrum quidem qui ex colluvione monstrorum compositus es: furfuraceum verò in pistrini sordibus natus, & quidem pistrino dignissimus* (3).

(*B*) *Les Florentins l'élevérent .... & le mirent dans le Sénat.*] Voici ce qu'il en dit dans la Lettre que je viens de citer: *Cosmus tamen pater patriæ nostræ me complexus est, recepitque in familiæ obsequia. Interea Florentinus populus ad prioratum me evexit, deinde ad vexilliferatum; tandemque & in Senatorium me ordinem equestremque collocavit, tanto profecto suffragiorum consensu, ut nihil esse factum unquam popularius multi putarent* (4). Politien auroit cru trop faire le libéral, s'il lui avoit dit, *la cabale l'a fait autant que le merite*, il prétend que c'étoit un jeu tout pur de la fortune: *de honoribus quidem nihil est quod tibi nimium placeas; vetus enim ludus hic, ut indigni tollantur in altum, videlicet ut hoc quoque se posse fortuna declaret, cujus tu solius opus es* (5).

(*C*) *Il a composé aussi .... une Harangue à Innocent VIII, &c.*] La Liste de ses Ouvrages, si je ne me trompe, est assez complete dans le Catalogue des Ecrivains Florentins composé par le Poccianti, & imprimé à Florence l'an 1589. Il n'y avoit encore que très-peu de Compositions de Scala qui eussent été imprimées. Deux savans Danois ont eu le soin de publier les principales, savoir l'Histoire Florentine (6), & la Vie de Vitalien Borromée (7). Je ne saurois dire si ses Apologues que Marsile Ficin estimoit beaucoup, & la Lettre qu'il écrivit sur la question *si l'homme sage se doit marier* (8), ont vu le jour. *Apologi centum ad Laurentium Medicem, quos miris encomiis exornat Ficinus* in 8 *libro epistolarum* (9).

(1) Descript. Ital. *pag. 70.*

(2) Scala, Epist. ad Ang. Politian. *C'est la XVI du Livre XII des* Lettres de Politien *Edition de Paris 1526* in 4.

(3) Politian. Epist. XVIII *Libri XII.*

(4) Scala, *ibidem.*

(5) Politian. Epist. XVIII *Libri XII.*

(6) Oliger Jacobæus, *l'a publiée* in 4: *on en parle dans le* IV Journal d'Italie 1677.

(7) Christophle Bartholin *l'a publiee On en parle dans le même* Journal d'Italie.

(8) *Cette Question a été traitée par* Heinsius. *Voiez dans* Baudii Amores *la Lettre*, An & qualis viro literato sit ducenda uxor? *On y a joint la Dissertation d'un Anonyme*, De Matrimonio Literati, an cœlibem esse an nubere conveniat? *Elle est dans un Recueil de Pieces imprimé l'an 1606.*

(9) Poccianitus, de Scriptor. Florentinis, *pag. 24.*

SCALA (Alexandra) fille & femme de Savans, étoit elle-même savante & en Grec & en Latin (*a*). Son pere dont je viens de parler s'apelloit Barthelemi Scala. J'ai parlé en son lieu de Michel Marulle son époux. Politien vêcut avec elle en meilleure intelligence qu'avec lui. Il la loüa souvent en Grec; elle lui répondit en la même Langue (*b*). C'étoient des Vers de part & d'autre, & ils furent mis sous la presse; mais ce que Marulle & Politien s'écrivirent n'étoit rien moins que des complimens (*c*): c'étoit une guerre d'Erudition dans toutes les formes; l'animosité & les injures y régnoient donc. La raison de Marulle, pour se marier avec Alexandra Scala, fut qu'il se vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin (*A*), si nous en croions Paul Jove; mais si nous en croions son mari, elle étoit très-belle & très-vertueuse, & pourquoi douteroit-on que ces qualitez, & les charges de son pere, ne lui eussent procuré d'être recherchée par Marulle? Ce seroit une chose tout-à-fait édifiante que de voir ce Poëte faire des Vers à la loüange de sa femme (*B*): car nous n'en voions plus gueres de cette nature

(*a*) Vossius, de Histor. Lat. *p. 616.*

(*b*) *Idem, ibid.*

(*c*) *Cum Politiano maledicentissimus epistolis lites extendebat.* Jovius, Elog. *Cap.* XXVIII.

(*A*) *Qu'il se vouloit perfectionner dans la connoissance du Latin.*] Raportons un Passage de Paul Jove. *Nihil jam Græcè doctum esse satis ad laudem putabat, nisi tota patrii sermonis facultas Romanæ facundiæ jungeretur*, propterea *Florentiæ Alexandram eruditi ingenii puellam uxorem duxit* (1). Mr. Varillas, paraphrasant à son ordinaire ce qu'il trouve dans les Livres, enchérit sur Paul Jove de cette maniere: „ L'amour qu'eut *Marulle* pour la Langue „ Latine lui fit épouser la fille de Barthelemi Scala (2) „ qui l'entendoit & la parloit admirablement bien. Elle „ la lui montra si bien, que Laurent de Medicis le trou- „ va capable de traduire les œuvres morales de Plutar- „ que (3)". J'ai déjà montré que Marulle faisoit des Vers Latins, avant qu'il se mariât avec Alexandra Scala. Ainsi Paul Jove en a dit trop, & Mr. Varillas au lieu de le rectifier nous l'amplifie. On pourroit comparer sa plume aux lunettes.

(*B*) *Faire des Vers à la loüange de sa femme.*] Il ne faut pas croire que tous ceux qu'on voit à la loüange d'Alexandra Scala dans les Poësies de Marulle, aient été faits depuis qu'elle fut mariée avec lui; on ne pourroit tout au plus le soupçonner que de cette petite Epigramme (4).

Quod tam tota decens, formosaque tota venusta
Rara quidem, sed non unica Scala mea es;
At quod casta, decens, at quod formosa pudica
Dispeream si nan unica Scala mea es.
Nam cum Pieridum reputo commercia sacra;
Jam non ulterius unica, Scala dea es.

Mais si l'on y prend bien garde, l'on verra qu'il n'y a point ici d'expression qui signifie le mariage; *mea Scala* peut signifier tout aussi bien une maîtresse qu'une femme; & nous voions que Marulle se sert de la même marque de tendresse envers Sappho,

Hoc Sappho melior mea,
Cujus facta domi dictaque plurima
Præstans ingenium inquinant.

dit-il (5), en loüant les bonnes mœurs qu'Alexandra Scala aprenoit dans le service des Muses. Tous les autres Vers qu'il a faits pour elle se raportent manifestement au tems qui précéda leur alliance. Il y en a où il la loüe (6) de ce qu'à l'âge d'environ quinze ans elle faisoit des Vers admirables.

Cum versu referas novem sorores,
Vix lustris bene adhuc tribus peractis;
Cùm dulci sale seriisque blandis

(1) Jovius, Elog. *Cap.* XXVIII.

(2) *Les Imprimeurs ont mis* Seula.

(3) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag. 179.*

(4) *Libr. IV, pag. m. 80.*

(5) Epigr. *Libr. IV, p. m. 71.*

(6) *Libr. III, pag. 64.*

(d) Vossius, de Histor. Latin. pag. 616.

re (C); le mariage tarit ordinairement cette veine Poëtique, qui avoit tant coulé pour une maîtresse: mais il ne paroît pas que lors qu'il faisoit des Vers pour elle, il fût son mari. Cette docte Florentine mourut en 1506 (d).

Ipsum jam superes puella patrem,
Quo nihil gravius facetiusque est.

Dans cette même Epigramme il la traite de *mea Scala*, & néanmoins on ne sauroit croire qu'il fût déjà son mari. Voions ce qu'il dit au pere.

Plus multo tamen, ô beate amice, est
Quod Scalam Latio pater dedisti,
Aucturam numerum novem sororum
Casto carmine, castiore vita (7).

(7) *Libr. III, pag.* 54.

Il n'étoit pas encore son gendre, lors qu'il lui parloit de cette façon; cela est clair.

(C) *Nous n'en voions plus gueres de cette nature.*] Il y a bien des Poëtes modernes, qui croiroient que l'on ne pourroit pas plus fortement leur reprocher d'avoir prodigué leur encens à toute la terre, que si l'on disoit qu'ils avoient loüé jusques à leurs femmes. Ils s'imagineroient que cette expression auroit plus de force, que de dire qu'ils auroient loüé depuis le sceptre jusques à la houlette, & depuis le cedre du Liban jusques à l'hyssope de la paroi. Ils croiroient que cette idée donneroit à leurs flateries la même étendue, que l'on a prétendu donner à l'amour dans les Vers suivans (8):

Je penserois n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvoit enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un Favori;
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari.

Les plus galans Poëtes de l'Antiquité ne se piquoient point d'une si fausse & d'une si absurde délicatesse. Ovide a extrémement loué sa femme (9); Martial a bien voulu que la postérité fût informée que sa femme parloit bien, & qu'elle l'empêchoit de regretter le séjour de Rome (10). Je ne parle point de Stace qui a tant loüé la sienne (11).

(8) Histoire Amour. des Gaules.

(9) Ovidius, Trist. *Libr. IV, Eleg. IX.*

(10) *Tu desiderium domina mihi mitius urbis Esse jubes: Romam tu mihi sola facis.* Martial. Epigr. XXI *Libri XII.*

(11) Stat. Silvar. V *Libr. III.*

SCAMANDER, Riviere de Phrygie proche de Troie. Elle s'apelloit aussi Xanthus, mais il y avoit une grande diférence entre ces deux noms: Scamander apartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des Dieux (*a*). C'est le sentiment d'Homere. Quelques Ecrivains prétendent que ce Poëte a voulu dire que Xanthus étoit l'ancien nom de cette Riviere (*A*), & que Scamander étoit le moderne: d'autres disent qu'elle fut nommée Scamander, avant qu'on la nommât Xanthus (*B*), & l'on raporte plusieurs étymologies de ces deux noms (*b*). On prétend que les eaux de cette Riviere avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient; & que les Troiennes se prévalurent de cette prérogative (*C*). On dit aussi que les filles de ce païs-là dès qu'elles étoient fiancées alloient offrir leur virginité au Scamander, ce qui donna lieu à un jeune Athenien de joüir de Callirrhoë (*D*). Je croi que cette Riviere ne méritoit

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*b*) *Voiez la Rem.* (*B*).

(*A*) *Quelques Ecrivains prétendent qu'*Homere *a voulu dire que Xanthus étoit l'ancien nom de cette Riviere.*] Raportons d'abord ce qu'il a dit:

Ἄντα δ' ἄρ' Ἡφαίστοιο μέγας ποταμὸς βαθυδίνης
Ὃν Ξάνθον καλέουσι θεοί, ἄνδρες δὲ Σκάμανδρον.
Contra autem & Vulcanum magnus Fluvius verticibus profundus
Quem Xanthum vocant dii, homines vero Scamandrum (1).

Voici la refléxion de Meziriac: „ Comme a bien remarqué Vigenere sur le Scamandre de Philostrate, quand „ Homere donne ainsi deux noms à quelque chose, l'un selon les Dieux, l'autre selon les hommes, il faut entendre „ que celui des Dieux est l'ancien & comme deja effacé, & „ celui des hommes est le moderne & qui est le plus en „ usage (2)". On eût pu citer, non pas Vigenere, mais le Scholiaste d'Homere (3). Notez que Plutarque demeure d'accord que Xanthus est l'ancien nom (4). Il ajoûte que cette Riviere ne fut apellée Scamander qu'après que Scamander fils de Corybas s'y fût jetté, aiant perdu le jugement par un excès de dévotion, c'est-à-dire pour avoir assisté trop assidûment aux mysteres de la mere des Dieux. C'est ainsi que Meziriac (5) explique le Grec de Plutarque. Maussac ne l'explique point ainsi. Voiez la marge (6).

(1) Homer. Iliad. *Libr. XX, Vers.* 73.

(2) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 467.

(3) Τῶν διωνύμων τὸ μὲν προγενέστερον ὄνομα εἰς θεοὺς ἀναφέρει ὁ ποιητής, τὸ δὲ μεταγενέστερον εἰς ἀνθρώπους. Schol. in Iliad. *Libr. XX, Vers.* 74.

(4) Plutarch. de Fluviis, *pag. m.* 43.

(5) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 468.

(6) Τῶν τῆς Ῥέας μυστηρίων τελουμένων αἰφνιδίως θεασάμενος, ἐμμανὴς ἐγένετο. *Dum Rheæ mysteria celebrarentur derepente conspectus furere cæpit.* Plutarch de Fluviis, *pag.* 44.

(*B*) .... *d'autres disent qu'elle fut nommée Scamander avant qu'on la nommât Xanthus.*] Meziriac donne là-dessus trois autoritez. Voici ses paroles (7): „ Aristote livre „ troisiesme chap. 12 de l'histoire des animaux dit ainsi: „ δοκεῖ δὲ καὶ ὁ Σκάμανδρος ποταμὸς ξανθὰ πρόβατα ποιεῖν, „ διὸ καὶ τὸν Ὅμηρον ἀντὶ Σκαμάνδρου Ξάνθον προσαγορεύειν „ αὐτόν. *Il semble que le fleuve de Scamandre rend les bre-* „ *bis de couleur rousse, & que c'est pour cela qu'Homere l'ap-* „ *pelle Xanthus au lieu de Scamandre.* Antigonus au para- „ doxe 74 suit Aristote, & mesme le cite. Ælian. l. 8. „ chap. 21. des animaux dit la mesme chose encor plus „ clairement. ὁ δὲ ἐν Τροίᾳ Σκάμανδρος, ἐπεὶ ξανθὰς ἀπο- „ φαίνει πιούσας τὰς ὄϊς, πρὸς τῷ Σκαμάνδρῳ τῷ ἐξ ἀρχῆς, „ ἄλλο ὄνομα ἡ τῶν προβάτων ἐπίκτητος χρόα ἔθετο, τὸν „ Ξάνθον. *Le fleuve de la Troade appellé Scamandre, pource* „ *qu'il fait devenir rousses les brebis qui boivent de son eau,* „ *à cause de ce changement de couleur, s'est acquis le nom de* „ *Xanthus, outre celuy de Scamandre qu'il avoit du com-* „ *mencement*". Après cela Meziriac raporte (8) que la Riviere de Scamander, selon quelques-uns, doit à Hercule son origine. Ce Héros, mourant de soif, *se mit à fouir la terre dont il fit sortir la source d'un fleuve qui de là fut appellé Scamandre, comme qui diroit* σκάμμα ἀνδρὸς *fouissement d'homme.* Il y a un Scholiaste (9) qui raporte que l'endroit, où Hercule foüit la terre, avoit donné quelques goûtes d'eau à cause qu'il venoit d'être frappé de la foudre, en conséquence des prieres que ce Héros avoit faites à Jupiter, pour obtenir du soulagement à la soif qui le pressoit. Ce Scholiaste prétend que la Riviere qui sortit de cet endroit eut nom Scamander, parce qu'elle avoit soulagé Hercule, *comme qui diroit Camandre*, γενόμενον καμάτου ἄκος αὐτῷ. Il ajoute qu'elle fut nommée Xanthus à cause *que les femmes Troiennes se lavant de son eau, faisoient devenir leurs cheveux blonds* (10). L'Auteur du grand Etymologicon nous aprend que *ce fleuve prit son nom de Scamandre fils de Teucer, qui vint en Phrygie de l'Ile de Crete dont il étoit natif, mais que depuis ce fleuve fut appellé Xanthus à cause que les trois Déesses, avant que se presenter à Paris pour estre jugées, s'allerent laver dans ce fleuve qui rendit leurs cheveux blonds* (11). Tout cela renverse l'Hypothese de ceux qui disent que le nom de Xanthus précéda celui de Scamander.

(7) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 468. *Notez que* Maussac in Plutarch. de Fluviis, *pag.* 281, *cite ce Passage d'Aristote.*

(8) Meziriac, sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 469, *ex* Eustathio, in Iliad. *Libr. XX & autore Magni Etymologici.* (9) *Celui d'*Homere in Iliad. XXI, *cité par* Meziriac, *là-même, pag.* 469.

(10) Ξάνθος δὲ ἐκλήθη ὅτι λουσάμεναι τοῦ ὕδατος αἱ Τρῳάδες ξανθὰς κόμας ἴσχον.

(11) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 469.

(*C*) *On pretend que ses eaux ... avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient, & que les Troiennes se prevalurent de cette prérogative.*] Voiez les preuves de tout cela dans la Remarque précédente. Cette vertu agissoit aussi sur les brebis, comme on l'a vu dans les trois autoritez de Meziriac; à quoi j'ajoûte ces mots de Pline: *In Bœotia amnis Melas oves nigras* (facit) ..... *rufasque juxta Ilium Xanthus unde & nomen amni* (12).

(12) Plin. *Libr. II, Cap. CIII, pag. m.* 252, 253.

(*D*) ... *& que les filles ... alloient offrir leur virginité au Scamander, ce qui donna lieu à un ..... Athenien de joüir de Callirrhoë.*] Raportons ce Conte comme on le trouve dans Vigenere. „ Dedans ce fleuve ici (comme „ recite Eschynes en ses epistres) se souloient baigner les „ jeunes filles quand elles estoient fiancées, l'invoquant en „ ces termes: λάβε μου Σκάμανδρε τὴν παρθενίαν. *Reçoy,* „ *ô Scamandre, la virginité mienne.* Dequoy s'estant pre- „ vallu l'Athenien Cimon; desesperément amoureux de „ Callirrhoé desja promise à un autre, s'alla cacher dans „ les brossailles le long de la rive, & se fit un chapeau de „ joncs & roseaux. Puis quand la damoiselle fut là au „ droit arrivée pour se baigner selon la coustume, & eut „ prononcé en chantant les mots dessusdits, Cimon sortit „ soudain de son embusche, & certes (dit il alors) je l'ac- „ cepte de tresbon cœur. Puis l'ayant r'amenée dessus le „ bord, cueillit sans aller plus loing la premiere fleur de „ son pucelage (13)". Il est certain qu'on trouve cela dans l'une des Lettres d'Eschines (14), ainsi la citation est juste; mais on n'a pas raporté tout ce qu'il faloit aprendre aux Lecteurs: il est nécessaire qu'ils sachent quelques autres circonstances, afin de faire les refléxions les plus instructives. Je dis donc qu'Eschines ne parle pas de cette Avanture, comme d'une Histoire aprise par tradition, ou lue dans quelque vieille Chronique. S'il en parloit de cette maniere, nous pourrions mettre son Conte au rang de ceux de Boccace; on seroit moins téméraire à ne le pas croire, qu'à le croire. Il en parle comme d'une chose faite presque sous ses yeux. Ἡμεῖς ἅμα τέ τοῖς οἰκείοις τῶν γαμουμένων καὶ τοῖς ἄλλοις ὄχλοις πόρρωθεν τὴν ἑορτὴν καὶ τὰ λουτρὰ τῶν παρθένων, ᾗ θέμις τοῖς ἐξωτέρω ὁρᾶν, ἐθεώμεθα. *Nos una cum cognatis nupturarum & cæteris turbis eminus festum & lavacra virginum quatenus fas nobis externis erat, spectabamus* (15). Il avoit pour compagnon de voiage celui qui commit cette infamie; il l'en censura; il le trouva impénitent & alléguant pour excuse que bien d'autres avant lui avoient joué un semblable tour. Il est nécessaire aussi de

(13) Vigenere, sur le Scamandre de Philostrate, *à la page 8 du I Tome Edit.* in 4.

(14) *C'est la X: elles sont imprimées avec* Demosthene; *voiez la page* 125 *de l'Edition de Geneve* 1607.

(15) Æschines, *ubi suprà.*

méritoit pas la réputation que les Poëtes lui ont aquise; mais d'ailleurs elle étoit plus considérable que quelques-uns ne se figurent (*E*). Julie fille d'Auguste pensa y être noiée: Agrippa son mari parut fort sensible à ce péril (*F*), & en témoigna son indignation aux Troiens, quoi

de savoir la simplicité de la jeune fille qui fut abusée: elle y procéda de bonne foi: elle fut persuadée que le Dieu Scamander lui avoit ôté le pucelage; car quatre jours après apercevant Cimon parmi ceux qui voioient passer une procession, elle le salua avec beaucoup de respect & dit à sa nourrice, voilà Scamander à qui j'ai donné ma virginité La nourrice fit un grand cri, & voilà comment la chose fut sue. Τέτταρσιν ὕστερον ἡμέραις πομπὴ μὲν ἦν Ἀφροδίτης· ἐπόμπευον δέ αἱ νεωστὶ γεγαμημέναι· καὶ ἡμεῖς τὴν πομπὴν ἐθεώμεθα. ἡ δὲ νύμφη ἰδοῦσα τὸν Κίμωνα ὡς μηδὲν αὑτῷ κακὸν συνειδότα ἅμα ἐμοὶ θεώμενον προσεκύνησε· καὶ ἀποβλέψασα πρὸς τὴν τροφὸν· ὁρᾷς ἔφη, τίτθη, τὸν Σκάμανδρον, ᾧ τὴν παρθενίαν ἔδωκα. καὶ ἡ τίτθη ἀκούσασα, ἀνέκραγε, καὶ τὸ πρᾶγμα ἔκπυστον γίνεται. *Cum quatriduò post pompa esset Veneris, & recens nuptæ ei pompæ interessent, nos quoque illam spectabamus. Sponsa autem Cimonem conspicata, ut nullius mali sibi conscium, unà mecum spectantem, honorem ei præbuit: & nutricem intuita, Vides (inquit) mea nutrix, Scamandrum, cui virginitatem dedi? quo illa audito, exclamat: itaque facinus divulgatur* (16). Quand on songe que jamais l'Esprit & la Science n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le siecle où Eschines a vêcu, on comprend bien mieux le pouvoir funeste d'une fausse Religion. Elle ruine le bon sens, elle éteint la lumiere naturelle, elle réduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes brutes. Voilà Callirrhoé: elle étoit d'une famille bien illustre (17); elle avoit eu sans doute une bonne éducation: cependant, les impertinences des Poëtes canonisées par les Prêtres lui avoient gaté tellement l'esprit, qu'elle croioit bonnement que les Rivieres étoient des Divinitez qui se couronnoient de roseaux, & qui pouvoient jouïr d'une femme. Sous l'Empire de Tibere une illustre Dame ne fut pas moins simple (18): elle crut avoir couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une insigne faveur. Les Moines, qui ont fait tant de mauvais tours principalement afin de faire donner les femmes dans le panneau, n'ont jamais osé, que je sache, leur dire qu'un tel Saint vouloit coucher avec elles: les idées de la pureté & de l'immatérialité sont demeurées toûjours conjointes dans le Christianisme avec celle de la béatification; mais je ne doute point que si on l'entreprenoit on ne vînt à bout de persuader à telles dévotes qu'il y a, ce que la Dame Romaine dévote d'Anubis se laissa persuader. La Maxime, que la corruption des plus excellentes choses est la pire de toutes (19), se vérifie par l'exemple de la Religion. Rien n'est plus avantageux à l'homme tant pour l'esprit que pour le cœur, que de bien conoître Dieu: rien n'est plus funeste à toutes les facultez de notre ame raisonnable, que de mal conoître Dieu comme faisoient les Paiens. Notez qu'Homere témoigne que le Prêtre de Scamander étoit honoré dans Troie comme un Dieu.

(16) Æschines, *ubi suprà*.

(17) Πατρὸς δὲ τῶν ἐπιφανῶν, illustri patre nata. *Idem*, *ibid. pag.* 125.

(18) *Voiez* Josephe, Antiquitat. *Libr. XVIII, Cap. IV.*

(19) *Corruptio optimi pessima.*

Ὑψήνορα δῖον
Υἱὸν ὑπερθύμου Δολοπίονος, ὅς ῥα Σκαμάνδρου
Ἀρητὴρ ἐτέτυκτο, θεὸς δ' ὡς τίετο δήμῳ.
Hypsenora nobilem
Filium magnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, Dei vero instar honorabatur à populo (20).

(20) Homerus, Iliad. *Libr. V, Vers.* 76.

RÉFLEXION sur une pensée de Ciceron touchant la Divinité de Romulus.

Je ferai encore une Observation sur le peu d'effet de la lumiere des Sciences contre les ténèbres de l'Idolatrie. Ciceron trouvoit admirable la Divinité de Romulus, parce qu'elle avoit été établie, non pas dans les siecles d'ignorance, où il étoit d'autant plus aisé de débiter des fictions que l'on pouvoit les persuader sans peine aux esprits grossiers, mais dans un siecle où les Lettres étoient déjà d'un grand âge, & avoient entiérement aboli cette ancienne barbarie sous laquelle l'esprit inculte des prémiers hommes avoit été détenu. Il semble que de ce principe il ait voulu tirer cette conclusion, que la fable ni l'imposture n'eurent point de part à la foi Romaine touchant la Divinité de Romulus. *Magis est in Romulo admirandum, quòd cæteri, qui dii ex hominibus facti esse dicuntur, minus eruditis hominum seculis fuerunt, ut fingendi proclivior esset ratio, quum imperiti facilè ad credendum impellerentur. Romuli autem ætatem minus his sexcentis annis jam inveteratis literis, atque doctrinis, omnique illo antiquo ex inculta hominum vita errore sublato fuisse cernimus. . . . . . Ex quo intelligi potest, permultis annis ante Homerum fuisse quàm Romulum, ut jam doctis hominibus ac temporibus ipsis eruditis ad fingendum vix quicquam esset loci. Antiquitas enim recepit fabulas fictas etiam nonnunquam inconditè. Hæc ætas autem jam exculta præsertim eludens omne, quod fieri non potest, respuit* (21). Saint Augustin réfute très-bien ce Raisonnement. Il dit, 1, Qu'il n'y a eu que Rome qui ait cru que Romulus étoit un Dieu. 2. Qu'elle étoit petite & naissante lors qu'elle embrassa cette opinion. 3. Que la postérité fut obligée de retenir cette foi afin de rendre la ville plus florissante, & plus capable de fonder un grand Empire. 4. Que les peuples subjuguez par les Romains ne crurent pas de Romulus ce qu'on en croioit à Rome, mais qu'ils en dirent pourtant par politique ce qu'elle en disoit. Vous verrez mieux dans ces paroles originales les pensées de Saint Augustin. *Cicero propterea dicit divinitatem Romuli mirabiliter creditam, quòd erudita jam tempora fuerunt, quæ falsitatem non reciperent fabularum. Quis autem Romulum Deum nisi Roma credidit, atque id parva & incipiens? Tum deinde posteris servare fuerat necesse, quod acceperant à majoribus, ut cum ista superstitione in lacte quodammodo matris ebibita cresceret civitas, atque ad tam magnum perveniret imperium, ut ex ejus fastigio velut ex altiore quodam loco alias quoque gentes, quibus dominaretur, hac sua opinione perfunderet: ut non quidem crederent, sed tamen dicerent Deum Romulum, ne civitatem cui serviebant, de conditore ejus offenderent, aliter eum nominando quàm Roma, quæ id non amore quidem hujus erroris, sed tamen amoris errore crediderat* (22). Il oublia les deux principales Réponses qu'il eût pu faire. Il auroit dû dire, en 1 lieu, Que la lumiere des Sciences & la culture de l'Esprit n'avoient pas encore pénétré jusques à Rome, quand on commença d'y proposer la Divinité de Romulus. 2. Que cette lumiere & cette culture ne sont point capables d'empêcher que ces sortes de fictions ne prenent racine. Alexandre ne passa-t-il pas pour un Dieu? Ne fit-on pas des Décrets sur cet article de foi (23) dans les villes de la Grece les plus savantes, & lors que l'Erudition étoit montée au plus haut point où elle eût jamais été? Les Romains, dans le tems de leurs plus grandes lumieres, ne crurent-ils pas que l'ame de Jules Cesar étoit convertie en astre (24)? Ne dresserent-ils pas des Temples & des Autels à un Empereur vivant (25)? Les Philosophes pouvoient-ils guérir alors l'esprit fourbe des flateurs, & l'esprit crédule de la populace? Si d'autres choses que la Science ne s'en fussent mêlées, le culte divin d'Alexandre, de Cesar, d'Auguste, &c., eût duré autant que celui d'Hercule & de Romulus.

(21) Cicero, de Republica, *Libr. III*, *apud* Augustin. de Civit. Dei, *Libr. XXII, Cap. VI, pag. m.* 1036, 1037.

(22) Augustinus, *ibid. pag.* 1037.

(23) *Voiez la Remarq.* (F) *de l'Article* OLYMPIAS.

(24) *Voiez* Suetone, *in* Cæsare, *Cap.* LXXXVIII.

(25) Horat. Epistola I *Libri II.*

(*E*) *Elle ne méritoit pas la réputation que les Poëtes lui ont aquise; mais d'ailleurs elle étoit plus considérable que quelques-uns ne se figurent.*] Homere (26), faisant le Scamander fils de Jupiter, nous le représente presque toûjours comme un grand fleuve; il ne lui épargne point les épithetes δινήεις *vorticosus*, βαθυδινήεις *profunde vorticosus*, βαθυῤῥοος *profunde fluens*, & semblables. Ces expressions sont outrées. Pomponius Mela a raison de dire que le Scamander & le Simoïs passent pour plus grans qu'ils ne le sont en effet (27). Les Modernes en parlent avec le dernier mépris. „ Quant est des fleuves de Simois & Xanthus, tant „ celebrez par les Poetes, qui arrousoyent les prairies de „ Troye, n'en rapportons autre nouvelle, sinon que ce „ sont si petits ruisselets, ou à peine se peut nourrir ne „ Loche ne Veron: car ils sont en esté à sec, & en hy„ ver une Oye à grand' peine y pourroit elle nager de„ dans. Si avons esmeu doute sur ces fleuves, ce n'est „ pas chose nouvelle: car des le temps d'Aristote on ne le „ sçavoit trouver. Et qu'il ne soit vray, qu'on lise le dou„ xiesme chapitre du tiers livre de l'Histoire, en ceste sor„ te: *Scamander etiam amnis flavas reddere oves creditur: „ quamobrem Xanthum pro Scamandro nuncupatum ab Ho„ mero autumant.* Quasi comme si Aristote vouloit dire, „ qu'Homere a prins Scamander pour Xanthus: car Xan„ thus est à dire, flavus. Soit donc mis en question, à „ sçavoir si Xanthus & Scamander est une mesme cho„ se (28)". Si la derniere moitié de ce Passage n'étoit remplie de fautes je ne l'aurois pas raportée. J'y trouve prémierement cette fausseté, qu'au tems d'Aristote on ne savoit plus trouver la Riviere de Scamander. En second lieu, il est faux que les paroles qu'on raporte d'Aristote prouvent ce que l'on vouloit prouver. Enfin, il eût falu assûrer que le Xanthus & le Scamander sont la même chose. Je ne critique point l'autre moitié du Passage. Belon parle comme témoin oculaire, je ne veux point révoquer en doute sa bonne foi, ni me fier à Thevet qui dit que le Xanthus & le Simois sont de grans fleuves. *Je seroy marry de contredire un tel personnage*, ce sont les paroles de Louis Guyon (29) touchant Thevet, *mais ce que j'en escry* (30), *je l'ay tiré de Belon, Medecin du Mans, du second livre de ses observations, & si luy ay ouy raconter souvent, estant à Paris, à Postel, que j'ay frequenté quatre ans. Puis un de Rohan, nommé Albert le bon, qui dit avoir esté sur les lieux, & y avoir demeuré tout un hyver, s'accorde en tout ce qu'en a escrit le susdit Belon. Je pense que Tevet n'y fut onc, & que ce qu'il en a escrit, est par ouyr dire.* Mais si d'un côté je ne nie pas ce que dit Belon, je suis sûr de l'autre que ces Rivieres n'étoient pas anciennement si petites; leurs eaux peuvent avoir pris un autre cours ou par des conduits souterrains ou autrement: ainsi, quoi que les Modernes puissent dire sans hyperbole ce qu'ils assûrent, ils ne nous doivent pas engager à croire que Pline se trompe quand il parle du Scamander comme d'une Riviere navigable. (31) *Scamander amnis navigabilis, & in promontorio quondam Sigeum oppidum, dein portus Achæorum, in quem influit Xanthus* (32) *Simoenti junctus, stagnumque prius faciens Palæscamander.* Les paroles de Strabon ne me sont pas moins favorables: elles nous aprenent que le Scamander aiant reçu le Simoïs charrioit tant de limon, & tant de sables, qu'ils avoient presque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais (33). Cela ne se peut pas dire d'un petit ruisseau, & ne convient qu'à des Rivieres un peu considérables.

(*F*) *Agrippa son mari parut fort sensible à ce péril.*] Les Fragmens de Nicolas Damascene nous font savoir que Julie

(26) Homerus, Iliad. *Libr. XXI, Vers.* 2.

(27) *Hæc ab Idæo monte demissus Scamander exit, & Simois, fama quam natura majora flumina.* Pompon. Mela, *Lib. I, Cap. XVIII.*

(28) Belon, Singularitez, *Livr. II, Chap. VI, pag.* 182.

(29) Louis Guyon, Diverses Leçons, *Tom. I, Livre II, Chap. X, pag.* 261.

(30) *Il venoit de raporter les paroles de* Belon *à l'égard de la petitesse de ces deux Rivieres.*

(31) Plinius, *Libr. V, Cap. XXXI, pag. m.* 610.

(32) Pline *eût dû avertir que Xanthus n'est pas diferent de Scamander.*

(33) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 410.

quoi qu'ils n'en duſſent pas être reſponſables. Strabon critique Homere ſur la ſource du Scamander (*G*). Il y avoit d'autres Rivieres qui portoient ce nom (*H*). Je n'aurai pas beaucoup de choſes à dire contre Moreri (*I*).

Julie penſa périr ſur le Scamander l'an de Rome 738, & qu'Agrippa fut ſi indigné contre les Troiens, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas envoié des guides à cette Princeſſe, qu'il les taxa à une amende de cent mille drachmes (34). Cette punition fut injuſte; car ils n'avoient pas été avertis de l'arrivée de Julie. Voilà, dira-t-on, un homme à joindre au rang des maris cocus qui ont été fort débonnaires envers leurs femmes. Si jamais homme fut cocu, ce fut Agrippa: j'en prens à témoin ce que répondit ſa femme à ceux qui trouvoient étrange que ſes enfans reſſemblaſſent à Agrippa, je ne lui fauſſe la foi, répondit-elle, que lors que je me ſens groſſe. *Cumque conſcii flagitiorum mirarentur quo modo ſimiles Agrippæ filios pareret, quæ tam vulgo poteſtatem ſui corporis faceret: ait*; Numquam enim niſi navi plena tollo vectorem (35). Suetone remarque qu'une des cauſes de la répugnance qu'avoit Tibere à ſe marier à Julie, fut qu'elle lui avoit fait des avances pendant qu'elle étoit mariée avec Agrippa (36). Combien de fois falut-il mettre à la queſtion les galans de cette Princeſſe? Pline met cette recherche entre les malheurs d'Agrippa (37). Ainſi le cocuage de ce Favori eſt une choſe certaine: mais ſa débonnaireté peut-elle être bien prouvée par l'indignation qu'il témoigna contre les Troiens? Je ne le croi pas; car aparemment ſon amitié pour Julie ne fut point la vraie cauſe de ſa colere, la politique en fut le reſſort. Il ſe fâcha, ſoit pour faire croire à Auguſte qu'il prenoit à cœur les intérêts de Julie, ſoit pour maintenir ſon crédit. Il n'eſt point libre à un ſujet marié avec la fille de ſon Souverain, d'être négligent ſur la vengeance de ceux qui n'honorent pas ſon épouſe; quelque gré qu'il leur en ſache dans le fond du cœur, il faut qu'il faſſe paroitre qu'il eſt fort vindicatif. De plus Agrippa ſavoit fort bien que les habitans de Troie n'avoient pas réglé leur conduite ſur le mécontentement qu'il pouvoit avoir de ſa femme. Ainſi le mépris qu'ils auroient pu témoigner pour elle retomboit ſur lui, & par conſéquent il ſe croioit obligé par politique à les en punir, afin que tous les ſujets apriſſent à le craindre & à l'honorer.

(34) Nicol. Damaſcen. *in* Excerptis à Valeſio editis, *p.* 418.

(35) Macrobius, Saturn. *Libr. II, Cap. V, pag. m.* 275.

(36) *Juliæ mores improbaret ut quam ſenſiſſet ſui quoque ſub priore marito appetentem quod ſane vulgo etiam exiſtimabatur.* Sueton. *in* Tiberio, *Cap. VII.*

(37) *In tormentis adulterorum conjugis.* Plinius, *Libr. VII, Cap. VIII, p. m.* 22.

(*G*) *Strabon critique Homere ſur la ſource du Scamander.*] Ce Poëte dit que cette Riviere avoit deux ſources, l'une froide, & l'autre chaude, proche de Troie (38); mais Strabon (39) aſſûre qu'elle n'avoit qu'une ſource ſur le Mont Ida, & que cette ſource étoit froide. Il conjecture que la ſource chaude étoit périe, & par conſéquent il n'accuſe point Homere de s'être trompé à cet égard.

(*H*) *Il y avoit d'autres Rivieres qui portoient ce nom.*] Il y en avoit une dans la Sicile (40) proche d'Egeſte, & une autre dans la Beotie. Celle-ci étoit un monument de la foibleſſe du ſexe. Voici le fait. Deimachus fils d'Eleon accompagna Hercule à l'expédition de Troie. Comme la guerre traîna en longueur, il crut qu'il devoit ſe divertir avec une fille qui étoit fort amoureuſe de lui. Elle étoit fille de Scamander, & s'apelloit Glaucia. Elle attendrit enfin Deimachus, il la contenta, & l'engroſſa. Quelque tems après il fut tué dans un combat. Glaucia craignit de ne pouvoir pas cacher ſa faute, & ſe réfugia auprès d'Hercule, & lui fit confidence de ce qui s'étoit paſſé entre Deimachus & elle, & trouva en lui un homme plein de compaſſion, & qui fut d'ailleurs bien aiſe que la race de ſon ami ne fût pas éteinte. Il amena cette fille dans la Beotie avec le fils dont elle étoit accouchée, & la remit à Eleon. Ce fils fut nommé Scamander & régna dans le païs. Il donna ſon nom à la Riviere d'Inaque (41).

(*I*) *Je n'aurai pas beaucoup de choſes à dire contre Moreri.*] I. Selon lui Caſtalde aſſûre que le Scamandre s'apelle préſentement Simois; mais Ortelius cite Caſtalde pour prouver que le nom moderne eſt *Simoeres* (42). II. C'eſt une expreſſion trop vague que de dire que cette Riviere *ſe va jetter dans la mer Egée.* Il faloit dire que ſon embouchure eſt au promontoire de Sigée (43). III. Ces paroles, *epotaque flumina Medo prandente*, ſont mal placées immédiatement après celles-ci, *Herodote raporte que l'armée de Xerxes la deſſecha*; car il n'y a perſonne qui ne s'imagine que ce Latin eſt la Traduction des propres termes d'Herodote. Or cela eſt faux. C'eſt Juvenal qu'il faloit citer pour ces mots Latins (44). Il faloit citer Herodote au Chapitre XLII du VII Livre (45).

(45) Ἀπέλιπε τὸ ῥέεθρον, οὐδ᾽ ἀπέχρησε τῇ στρατιῇ τε καὶ τοῖσι κτήνεσι πινόμενος. *Hunc* (Scamandrum) *præfluentem ſua aqua deſtituit nec hominibus jumentisque potantibus ſuffecit.* Herodot. *pag. m.* 400.

(38) Homerus, Iliad. *Libr. XXII, Verſ.* 147.

(39) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 414.

(40) *Voiez* Strabon, *Libr. XIII, &* Diodore de Sicile, *Libr. XX.*

(41) *Tiré de* Plutarque, *in* Quæſtionib. Græcis. *pag.* 301.

(42) Ortelius, *in* Theſauro Geograph. *Voce* Scamandrus, *in Edit. Hanov.* in 4.

(43) Strabo, *Libr. XIII, pag.* 411.

(44) Juven. Sat X. *Verſ.* 177.

SCHEFFER (JEAN) Profeſſeur dans l'Academie d'Upſale, & l'un des plus ſavans hommes de ſon tems, nâquit à Strasbourg l'an 1621. Il n'avoit pas encore trente ans lors qu'il alla en Suede où la Reine Chriſtine faiſoit un accueil ſi favorable aux perſonnes doctes. Il avoit déjà fait conoitre ſon Erudition par des Ouvrages publics (*A*). La Profeſſion pour laquelle il avoit été apellé lui fut donnée (*a*) dans l'Académie d'Upſale par les ſoins & par le crédit des Barons Skytte. C'étoit la même Profeſſion que Freinshemius avoit exercée, & qu'il laiſſoit alors pour aller être Bibliothecaire de la Reine; c'étoit, dis-je, la Profeſſion en Eloquence & en Politique (*b*). Scheffer en fit les fonctions avec beaucoup de capacité, & de loüange, & fut fort conſideré de la ſavante Chriſtine qui le gratifia d'une très-bonne penſion, qu'elle lui continua après même qu'elle eut renoncé à ſes Etats. Il compoſa par ſon ordre quelques Ouvrages (*B*). Ses emplois ſe multipliérent avec le tems; car il fut fait Bibliothecaire de l'Académie d'Upſale, Profeſſeur Roial honoraire en Droit naturel (*c*), & membre d'une Académie qui ne s'occupe qu'à l'illuſtration des Antiquitez Suedoiſes. Les Ouvrages qu'il publia en cette derniere qualité ſont une preuve très-illuſtre de ſa diligence, & de ſon zêle pour l'honneur de cette Nation. Il mourut le 26 de Mars 1679 (*d*). Le Catalogue (*C*) de

(*a*) *Ce fut l'an* 1648.

(*b*) *Elle fut fondée par Jean Skytte l'an* 1625.

(*c*) *Profeſſor Juris Naturæ & Gentium.*

(*d*) *Tiré de ſon* Eloge *à la tête d'un Ouvrage qui a paru à Amſterdam en* 1698 *ſous le Titre de* Joh. Schefferi Miſcellanea, *& qui ne difere du* Lectionum Academicarum Liber, *imprimé à Hambourg* 1675, *qu'à l'égard du Titre & de quelques Prolegomenes.*

(*A*) *Il avoit déjà fait conoitre ſon Erudition par des Ouvrages publics.*] On marque dans ſon Eloge (1) ces trois-ci: *Diſſertatio de varietate Navium*, imprimée l'an 1643 *in* 4. *Agrippa liberator ſeu de novis Tabulis*, imprimé l'an 1645 *in* 12. *Æliani variæ Hiſtoriæ Notis illuſtrata*, imprimées l'an 1647 *in* 8.

(*B*) *Il compoſa par ſon ordre quelques Ouvrages.*] La Reine Chriſtine l'obligea à traduire de Grec en Latin, le *Strategicum Mauritii*, & à illuſtrer la Philoſophie de Pythagore. Ce *Strategicum*, & l'*Arriani Tactica*, qu'il fit imprimer (2) en Grec & en Latin avec des Notes à Upſale l'an 1664, n'avoient jamais été imprimez. Il publia en la même année & au même lieu (3) un eſſai de ſes Recherches ſur la Philoſophie Pythagoricienne, *De natura & conſtitutione Philoſophiæ Italicæ ſeu Pythagoricæ Liber prodromus magni Operis de Philoſophia Pythagorica, de Vita Pythagoræ, & de claris Pythagoricis.*

(*C*) *Le Catalogue de ſes Ecrits a été imprimé plus d'une fois.*] Il le mit lui-même au devant de ſes *Lectiones Academicæ*, publiées à Hambourg l'an 1675, & il fit ſavoir aux Lecteurs que la Liſte de ſes Ouvrages avoit été ajoûtée par ſon Libraire à ſes Diſſertations Politiques ſur Tite Live l'an 1665. Depuis ce tems-là, continue-t-il, mes Amis m'ont exhorté de divers endroits à indiquer au public la ſuite de cette Liſte. Je le fais d'autant plus agréablement que je ſuis ſûr qu'elle contient des Ouvrages qu'on ne conoit pas dans les païs étrangers, & qui croupiſſent ici dans la pouſſiére, ſoit à cauſe de la négligence de mon Libraire d'Upſale, ſoit pour d'autres raiſons. *Quem* (Indicem) *eo libentius juris facio publici quo ſcio certius, eſſe quæ ſive oſcitantia Librarii Upſalienſis, ſive cauſis aliis hic jacent pulvere ſepulta, & iccirco alibi ignorantur* (4). Je dirai en paſſant qu'il importe à un Auteur que ſes Ouvrages ſoient imprimez par un Libraire qui ſache vendre; car entre les mains d'un Libraire, ou mal habile, ou pareſſeux, les meilleurs Livres ſont des garde-magazins. On voit une Liſte plus exacte des Ouvrages de Schefferus dans ſa *Suecia literata*, & nous en avons une nouvelle au devant d'un Livre qui ſe vend à Amſterdam comme imprimé l'an 1698 ſous le Titre de *Joh. Schefferi Miſcellanea.* Elle eſt diviſée en quatre Claſſes. La I contient ce qu'il a écrit touchant la Suede: je n'en indiquerai que l'*Upſalia Antiqua, cujus occaſione plurima in Antiquitatibus Borealibus & gentium vicinarum explicantur.* Cet Ouvrage fut imprimé à Upſale l'an 1666 *in* 8. L'Auteur l'a laiſſé à ſes héritiers corrigé & augmenté. *De ſitu & vocabulo Upſaliæ Epiſtola defenſoria*, à Stokholm 1677 *in* 8. *Memorabilium Suecicæ Gentis Exemplorum Liber*, à Hambourg 1671 *in* 8. *De tribus orbibus aureis nuper in Scania erutis e terra Disquiſitio Antiquaria*, à Stokholm 1676 *in* 8. *De antiquis verisque Regni Sueciæ Inſignibus*, là-même 1678 *in* 4. *Lapponia ſive Gentis Regionisque Lapponum Deſcriptio accurata cum figuris*, à Francfort 1673 *in* 4. Cet Ouvrage a été imprimé en Anglois à Oxford l'an 1674, en Allemand à Nuremberg la même année *in* 4, & en François (5) à Paris l'an 1678 *in* 4. On l'a trouvé fort augmenté dans le Cabinet de l'Auteur. *Suecia Literata ſeu de Scriptis & Scriptoribus Gentis Sueciæ, Opus poſtumum*, à Stokholm 1680 *in* 8. On voit là un Catalogue des Ecrivains Suedois, & des Etrangers qui ont fait des Livres dans la Suede. Il eſt diſpoſé, non pas ſelon l'Ordre Alphabétique, mais ſelon l'Ordre Chronologique. Il y a un grand défaut dans l'Index; car les Auteurs n'y ſont rangez que ſelon leur nom de baptême. L'Auteur eût peut-être remédié à cela, s'il eût été en vie quand cet Ouvrage fut imprimé. Monſr. Mollerus en a donné une ſeconde Edition (6), & y a joint pluſieurs Remarques curieuſes & inſtruc-

(1) *Imprimé à la tête de ſes* Miſcellanea *à Amſterdam* 1698.

(2) *In* 8.

(3) *Auſſi* in 8.

(4) Joh. Schefferus, *ad Lectorem benevolum.*

(5) *Le Pere* Lubin *eſt l'Auteur de cette Verſion.*

(6) *A Hambourg* 1698 in 8.

de ses Ecrits a été imprimé plus d'une fois.

instructives, *Hypomnemata*, les apelle-t-il, *Hystorico-Critica paucula è pluribus selecta.* Les Suplémens qu'il a donnez à l'Article de notre Jean Scheffer peuvent servir de beaucoup à ceux qui veulent savoir les circonstances ou les dépendances des Ecrits de ce Professeur. La II Classe de ses Ecrits contient *Autores Græcos & Latinos illustratos.* Vous y voiez qu'il a publié avec des Notes le Panégyrique de Pacatus (7), les Histoires diverses d'Elien, les Fables de Phedre, le Fragment de Petrone, Justin, Hygin, Obsequens, &c. La III Classe contient les Miscellanées, c'est-à-dire, l'Ouvrage dont j'ai déjà fait mention *de Philosophia Pythagorica*, celui *de Militia navali Veterum*, imprimé à Upsale l'an 1653 *in* 4, que l'on à trouvé avec tant de Corrections, & tant d'Additions, dans le Cabinet de l'Auteur, que c'est un nouvel Ouvrage (8). Celui *de Antiquorum Torquibus*, imprimé à Stokholm l'an 1656 *in* 8. Celui *de Re Vehiculari Veterum, cum Pyrrhi Ligorii Libro ejusdem argumenti ex Italica Lingua in Latinam verso & Animadversionibus illustrato*, imprimé a Francfort l'an 1671 *in* 4. Celui *de Arte pingendi*, imprimé à Nuremberg en 1669 *in* 8. *Index in Libros Grotii de Jure Belli & Pacis. Consilium de Institutione Literaria, &c.* La IV Classe contient les Livres non imprimez, ce sont des Notes sur l'Auteur des Préadamites, ce sont des Lettres, des Harangues, des Programmes, des *Adversaria*, &c.

Les Suplémens de Mr. Mollerus à la seconde Edition du *Suecia Literata* marquent, qu'on a publié depuis la mort de l'Auteur *Breviarium Politicorum Aristotelis*, à Stokholm 1684 *in* 8, & *Hugo Grotius de Jure Belli & Pacis, in usum Gustavi Adolphi Comitis de la Gardie, enucleatus*, à Stetin 1693 *in* 12. Notez que Scheffer, sous le faux nom de Constantinus Opellus (9), fit imprimer une Lettre où il attaque le Livre de Marc Meibomius *de Triremium fabrica*, publié à Amsterdam l'an 1671 *in* 4.

(7) *A Stokholm en* 1651 *&* 1668 in 8.

(8) *Quos ita auctos, mutatos atque emendatos reliquit Schefferus, ut haberi possint pro aliis & novis.*

(9) Joh. Mollerus, Hypomn. ad Sueciam Literatam, *pag.* 460.

SCHEIBLERUS (CHRISTOPHLE) nâquit l'an 1589 à Armsfeld (*a*) où son pere étoit Ministre. Il fit des progrès si considérables dans les études qu'on lui donna la Profession de la Langue Greque à l'Académie de Giesse, & puis celle de la Logique & de la Métaphysique en 1610, qu'il n'avoit encore que vingt & un ans. Il obtint celle de la Physique l'an 1614. Il s'aquita de ses emplois avec beaucoup de diligence, jusques au tems que l'Académie de Giesse fut transportée à Marpourg l'an 1624. Il fut apellé en 1625 par les Magistrats de la ville Impériale de Dortmund (*b*), & il accepta la Charge qu'ils lui ofrirent de Surintendant de l'Eglise, & celle de Recteur du College. Il s'en contenta toute sa vie; car il refusa toujours les emplois plus considérables qu'on lui présentoit ailleurs. Il se préparoit à faire un Sermon à la louange de Luther le 10 de Novembre 1653, lors qu'il fut surpris d'une apoplexie dont il mourut subitement dans la sacristie (*c*) du Temple de Ste. Marie (*d*). Ce fut un homme laborieux, & très-assidu à remplir les fonctions pénibles de ses Charges. Il prêchoit deux fois la semaine, & il faisoit chaque jour plusieurs Leçons. Il enseignoit la Théologie, la Métaphysique, & l'Hébreu, & il faisoit soutenir des Theses assez souvent (*e*). Il publia divers Ouvrages (*A*). Il laissa entre autres enfans JEAN SCHEIBLERUS, qui a été Professeur en Histoire Ecclésiastique dans l'Académie de Giesse.

(*a*) *En Allemagne dans le Comté de Waldec, au Cercle de Westphalie.*

(*b*) *En Latin* Tremonia. *Elle est dans le Comté de la Marc, au Cercle de Westphalie.*

(*c*) *Tiré du* Théatre de Paul Freher, *pag.* 571, 572. *On y met la mort de Scheiblerus au* 21 *de Novembre; mais son fils l'a mise au* 10 *selon le vieux style, c'est le* 20 *selon le nouveau.*

(*d*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de la* Logique de Scheïblerus, *à l'Edition de Giesse* 1654.

(*e*) Freher. *in* Theatro, *pag.* 572.

(*A*) *Il publia divers Ouvrages.*] On en peut trouver la Liste dans la page 572 du Théatre de Paul Freher, & mieux encore dans le *Diarium Biographicum* (1). Je ne veux parler que de sa Logique, qui est de tous ses Ecrits celui qui a eu le plus de cours. Il commença par publier en 1613. l'*Introductio Logica*, il y ajouta en 1614 *Commentaria Topica*, & en 1619 le Traité *de Propositionibus*, & celui de *Syllogismis & Methodis.* Alors l'Ouvrage fut complet. Il y en a eu plusieurs Editions; mais il s'y glissa beaucoup de fautes. L'Auteur le révit & le corrigea quelque tems avant sa mort, y aiant eu un Libraire qui en vouloit donner une nouvelle Edition, & qui la donna effectivement à Giesse l'an 1654 *in* 4. Elle est meilleure que les précédentes, sans en excepter celle de Geneve (2) 1651 (3). Il faut noter que Scheiblerus avoit publié sa Metaphysique avant que de faire imprimer les deux dernieres parties de sa Logique. Il entendoit parfaitement les subtilitez & les abstractions des Scholastiques.

(1) Witte, Diarium, Biograph. *ad* 10 *Nov.* 1653.

(2) *On la nomme* Ebrodunensis *dans le Titre de celle de Giesse. Cela me fait croire que le Libraire de Geneve fit mettre dans quelques Exemplaires* Ebroduni, *c'est-à-dire à Iverdun, Ville du Canton de Berne, où les Libraires de Geneve faisoient imprimer.*

(3) *Tiré de la Préface de la* Logique de Scheiblerus, *à l'Edition de Giesse* 1654.

SCHESTED (ANNIBAL) Seigneur Danois de beaucoup d'esprit & de mérite, épousa une fille de Christien IV Roi de Dannemarc, sœur de la Comtesse Eleonor, dont il sera parlé dans l'Article du Comte Wllefeld. On a publié (*a*) que ce Comte & Monsr. Schested aimérent tout à la fois la Comtesse Eleonor, & que cette rivalité fut la source de la grande haine qui a régné entre eux deux toute leur vie. Ils étoient toujours apointez contraires; & lors que Monsieur Schested plaida la cause du Roi qui vouloit répudier sa femme, Mr. Wllefeld plaida pour la Reine. Les Juges prononcérent en faveur de la femme contre le mari; & la concorde revint peu après. Mr. Wllefeld épousa la Comtesse Eleonor; son rival épousa depuis l'une des sœurs de cette Comtesse: mais il ne se défit point de sa haine; & l'on prétend qu'il en donna de fâcheuses marques, lors que ce Comte étoit détenu prisonnier à Malmoë par les Suedois (*b*). Le Chevalier de Terlon (*c*) nous aprend que Mr. Schested fut fait prisonnier proche de Copenhagen par un parti Suedois, & que les caresses, que le Roi de Suede lui fit, le rendirent suspect à la Cour de Dannemarc, comme d'autre côté les Suedois le soupçonnerent de s'être laissé prendre, afin de pouvoir donner des avis à Copenhagen de ce qui se passoit dans leur camp. Ce Chevalier dit là-dessus, qu'Annibal Schested a temoigné toûjours au Roi de Dannemarc, *outre beaucoup de respect, tout le zéle & toute la fidelité qu'un Prince peut attendre du plus affectionné de ses sujets.* Il fut envoié Ambassadeur en Suede après le Traité de Paix conclu le 27 de Décembre 1659. Vous trouverez dans le Suplément de Moreri (*d*), qu'il mourut à Paris le 23 d'Octobre 1666, à l'âge de cinquante-huit ans, & qu'il y étoit Plénipotentiaire de Dannemarc pour la négociation d'un Traité de Paix.

(*a*) *Voiez le Livre intitulé* Le Comte d'Ulfeld, Nouvelle Historique, *imprimé à Paris en* 1677.

(*b*) *Voiez la Remarq.* (*L*) *de l'Article* WLLEFELD.

(*c*) Mémoires, *pag.* 141 *Edition de Hollande.*

(*d*) *Sous le Mot* Hannibal.

SCHILLER (ELIE) publia en Allemand un Ouvrage de Controverse qui fut réfuté par un Professeur en Théologie à Franeker l'an 1641. Ce Professeur s'apelloit Nicolas Vedelius: il nous aprend que le Livre du Docteur Schiller avoit été imprimé à Cologne depuis fort peu d'années sous le Titre de *Fondement de la Vérité Catholique*; que c'étoit un Ouvrage bien digéré & fort capable de tromper le Peuple; & qu'il ne faloit pas trouver étrange dans l'état où étoient alors les choses, qu'un tel Livre eût ébranlé ou perverti plusieurs Protestans en Allemagne: que l'Auteur, qui présumoit trop de ses prétendues preuves (*A*), & qui avoit quitté le Luthéranisme

(*A*) *Il présumoit trop de ses prétendues preuves.*] Quelques-unes de ses Rodomontades paroissent dans ces paroles de Vedelius: *Placet autem Schillerus in labore isto sibi adeò, ut capite nono glorietur* libellum suum esse invictum & irrefutabilem: concidere per eum, totum ministerium Evangelicorum, Confessionem Augustanam, formulam Concordiæ, Catecheses, Reformationem, prætensionem SUB UTRAQUE & omnia. Etiam quemvis indoctum & imperitum

me pour embrasser le Papisme, ne débitoit au fond que des chicanes, & ne cherchoit qu'à soustraire au tribunal de l'Ecriture le jugement des Controverses (*a*).

(*a*) *Tiré de* Vedelius *dans la Préface de son* Ecclesiastes Catholicus, *imprimé à Franeker l'an* 1641 in 12.

peritum Scripturæ Laicum posse omnia nostra beneficio sui tractatus refutare, *&* è contrario totam Catholicam, *ut loquitur*, Religionem defendere. *Hinc capita singula ferè Thrasonicâ jactatione concludit:* Quid quæso, *ait*, adversum hæc dici potest? *Et cap.* 14. *ex argumentis suis quibus probare volebat Ecclesiam Romanensem habere assistentiam perpetuam Spiritus S. educit consequentias, quas* irretragabiliter inde sequi *pronunciat. Eodemque capite gloriatur* se posuisse fundamentum Catholicæ veritatis, quod nullo modo everti & concuti possit, idque adeò declarâsse & probâsse ut etiam idiota & Scripturæ Sacræ ignarus quivis homo non solum tutò & infallibiliter superstruere possit omnes & singulos articulos suæ Catholicæ Religionis & fidei, sed etiam omnibus Hæreticis uno ictu os obturare, & omnes ipsorum fidei Confessiones prosternere queat &c. *Sic ille ipse de suo opere judicat oblitus cum reliquâ veritate etiam moniti à Spiritu S. profecti:* laudet te os alienum, &c (1). Vedelius s'engagea à le réfuter, parce qu'il aprit qu'un Gentilhomme Protestant, ébranlé par la lecture de cet Ouvrage, étoit prêt à faire le saut. Il n'emploia pas onze jours à le réfuter parmi ses autres occupations publiques & particulieres (2). Sa Réponse contient 125 pages *in* 12.

(1) Nicol. Vedelius, *Præfation.* Ecclesiast. Catholici, *folio* d 2.

(2) *Idem, ibidem.*

SCHILLING (CHRISTOPHLE) a été un des Savans du XVI Siecle, principalement en Grec (*a*). Il étoit nâtif de Francostein dans la Silesie, & il régenta prémiérement à Hirschberg dans son païs, & ensuite dans le Palatinat, & enfin il fut reçu Médecin dans l'Université de Padoue. La raison, qui le fit sortir d'Hirschberg, est qu'il se brouilla au sujet de l'Eucharistie avec Balthasar Tilesius, Ministre du lieu; car il inséroit, dans le Catéchisme qu'il dictoit à ses Disciples, certaines choses qu'il tenoit de Melanchthon (*b*), & qui ne plaisoient pas à Tilesius. La conclusion de cette querelle fut que Schilling perdit sa Charge, comme nous l'avons déjà remarqué dans l'Article de David PAREUS. Il se retira au Palatinat, & fut établi Recteur du College que l'Electeur Frideric III fonda en ce même tems à Amberg. Ce fut l'an 1566. Il devint ensuite Recteur du College d'Heidelberg, d'où je pense qu'il sortit à cause de quelque Dispute sur la préséance. Il est Auteur (*A*).

(*a*) *Voiez la* Vie de David Pareus, *pag. m.* 8, 11, 12, 25.

(*b*) *Il avoit été Disciple de Melanchthon à Wittemberg durant 9 ans.*

(*A*) *Il est Auteur.*] On a un Recueil de ses Poësies Greques & Latines imprimé à Geneve l'an 1580 (1), & quelques Lettres sur des Questions de Médecine dans un Recueil de Pieces imprimé en 1598 à Francfort (2).

(1) Konig, Biblioth. *pag.* 734.

(2) Linden, renovat. *pag.* 180.

SCHOMBERG (NICOLAS DE) Cardinal & Archevêque de Capoue dans le XVI Siecle, étoit Allemand, de la noble & ancienne Famille de Schomberg dans la Misnie. Il avoit été Jacobin, & ce fut Savonarola qui lui en donna l'habit à Florence l'an 1497 (*a*), & qui par ses Prédications lui avoit fait naître l'envie d'entrer dans cet Ordre; car Schomberg n'étoit allé en Italie que pour un voiage de curiosité. Il eut diverses Charges parmi les Dominicains: il enseigna la Théologie dans Rome & dans Florence; il fut Prieur dans le Couvent de cette derniere ville; & il devint Procureur Général de l'Ordre par le choix du célèbre Thomas de Vio qui en étoit Général, & qui s'est tant fait conoitre sous le nom de Cardinal Cajetan. Leon X (*b*) donna à Schomberg l'Archevêché de Capoue l'an 1520. Clement VII le fit l'un de ses plus intimes Conseillers, & l'envoia en France pour y négocier une paix entre Charles-Quint & François I. Comme il n'étoit pas des plus agréables à la France, il n'obtint qu'à peine la permission de se trouver aux Conférences de Cambrai, où il contribua beaucoup à la paix qui y fut conclue. Paul III l'éleva à la dignité de Cardinal Prêtre du titre de Saint Sixte l'an 1535 (*c*). On dit qu'avant même qu'il fût revêtu de la pourpre il pensa être nommé Pape, dans les Conclaves où Hadrien VI & Clement VII furent élus (*d*). Il prononça cinq Sermons devant le Pape Jules II sur la tentation de Jesus-Christ, qui furent fort estimez (*A*). Il y a quelques-unes de ses Lettres dans le Recueil de celles des Princes (*e*), & une entre autres sur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre (*f*). On dit qu'il étoit cousin de la Religieuse qui épousa Luther (*g*). Il mourut à Rome le 29 de Septembre 1537, âgé d'un peu plus de soixante & cinq ans, & fut enterré au Couvent de la Minerve, auprès du Cardinal Cajetan son bon ami (*h*). Consultez le Luthéranisme de Mr. de Seckendorf, à la page 92 du troisieme Livre. Vous trouverez un bel Eloge de ce Prélat à la tête de chacun des deux Dialogues d'Alcyonius *de Exilio*.

(*a*) *Selon* Seckend. Hist. Lutheran. *Livr. III, pag.* 93, *ce fut l'an* 1495.

(*b*) *Le Cardinal* Palavicin, Istor. del Concil. *Libr. III, Cap. XVII, ex Relat. Legati Soriani, dit que ce fut Clement VII.*

(*c*) Ex Biblioth. Ordin. Prædic. Altamuræ, *pag.* 271.

(*f*) *Elle est au feuillet* 33 *du III Livre, imprimé à Venise en* 1581; *&* *au feuillet* 124 *verso de la Traduction de* Belleforest.

(*g*) Palavic. Istor. del Concil. *Libr. III, Cap. XVII, ex Relatione Legati Soriani. Mr.* Seckend. Historiæ Lutheran. *Libr. III, pag.* 92, *rejette cela.*

(*h*) Altamura, Biblioth. Ordin. Prædic. *pag.* 271.

(*d*) *Idem, ibid.* Rupipozæus, Nomenclat. Cardinal. *pag. m.* 125. Lettere di Principi, *Libr. III, folio* 33. Ughellus, *Tom. VI, in* Archiep. Capuan.

(*e*) Oldoinus, Athen. Roman. *pag.* 506.

(*A*) *Il prononça cinq Sermons* . . . . *qui furent fort estimez.*] Il les prononça l'an 1505 (1). On les imprima l'an 1511. Dès l'année suivante ils furent réimprimez à Leipsic (2), où on les imprima encore l'an 1684 (3), parce que les Exemplaires en étoient devenus fort rares. Altamura n'a pas raison de dire que ces Sermons furent prononcez devant le Pape Leon X; car ils étoient sortis de dessous la presse avant la création de ce Pape.

(1) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 93.

(2) *Par les soins de Jean de Schleiniz son Cousin, Evêque de Misne.* Seckend. *ibid.*

(3) Acta Erudito. Lips. 1684, *pag.* 486.

SCHOMBERG (THEODORE DE) Gentilhomme Allemand, servit dans l'Armée des Reîtres que le Prince Jean Casimir fils de l'Electeur Palatin amena en France, au secours de ceux de la Religion l'an 1567, & fit une action très-courageuse au passage de la riviere de Seine (*A*). Il continua depuis à rendre beaucoup de services, jusques à ce qu'il fut tué à la bataille d'Ivri l'an 1590, aiant donné de grandes preuves de valeur, & contribué notablement à la victoire que Henri IV remporta (*a*).

(*a*) Thuanus, *Libr. XCVIII.* Davila, *Libr. XI.*

(*A*) *Il fit une action très-courageuse au passage de la riviere de Seine.*] Les Roialistes avoient jetté des *planches cloüées de cercles & de chausses trapes* dans le gué, & se tenoient en bataille de l'autre côté de la riviere. Les Protestans placérent *quatre cens arquebusiers à des saules sur le bord de l'eau, pour la garde de ceux qui avec rateaux purgerent le gué.* Schomberg se jetta dans la riviere au travers de tout cela, & fit une charge si rude sur les ennemis, qu'*il en mit quarante sur la place, & qu'il raporta deux drapeaux au Prince* de Condé, qui, n'aiant point d'Ordre de Chevalerie à lui donner, lui mit autour du cou une chaîne de deux cens écus à la tête de l'armée (1).

(1) D'Aubigné, *Tom. I, Livr. IV, chap. XV.*

SCHOM-

SCHOMBERG (GASPAR DE) Comte de Nanteuil, Gentilhomme Allemand d'une ancienne Famille dans la Misnie (*A*), se trouvant en France durant les Guerres de Religion, se fit tellement estimer que Charles IX l'attacha à son service. Il avoit été d'abord engagé dans le Parti Huguenot; car pendant qu'il étudioit à Angers en 1562, il se mit à la tête des Protestans, pour empêcher que les Catholiques ne se rendissent les maîtres de la ville (*a*); & la chose n'aiant pu lui réüssir, il se retira auprès du Prince de Condé, qui l'envoia en Allemagne porter des Lettres au Duc des Deux-ponts, afin de hâter les levées qu'on en attendoit, & au Landgrave de Hesse, pour en obtenir secours d'hommes & d'argent. Il devint en suite Roialiste, & traversa beaucoup les desseins de son prémier Maître. Il l'empêcha adroitement (*B*) en 1568 d'être secouru des troupes du Prince d'Orange. Il fut envoié souvent en Allemagne pour y faire des levées; & il s'aquitta avec beaucoup d'honneur du commandement qu'il eut de ces troupes (*b*). Mais il n'étoit pas moins propre aux affaires du Cabinet, qu'à celles de la Guerre, comme il le témoigna en plusieurs importantes Négociations. Mr. de Thou, qui négocia avec lui l'accommodement du Duc de Mercœur, & plusieurs affaires concernant l'Edit de Nantes, lui donne de très-grans éloges (*c*); il assûre que c'étoit un homme de grand esprit, & d'une prudence admirable, très-habile dans le métier de la Guerre, adroit & experimenté dans les Négociations, d'une Eloquence mâle qui persuadoit aisément, d'une probité singuliere, civil, magnifique, officieux, & obligeant envers tout le monde. Il témoigna un zêle tout particulier pour le bien & pour la gloire de la France, sous trois Rois consécutifs pendant trente-cinq ans. Il aimoit les gens de Lettres; & pour tout dire en peu de mots, il faisoit toutes choses avec tant d'honneur & de desintéressement, que les dignitez dont il se trouva toûjours revêtu, ni les grandes affaires qui lui passérent par les mains en paix & en guerre, n'empêchérent pas qu'il ne laissât une infinité de dettes. Il mourut de mort subite dans son carrosse auprès de la porte St. Antoine, en revenant de Conflans, où il avoit assisté à un Conseil que Henri IV y avoit tenu, pour nommer des Commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes. Ce fut le 15 de Mars 1599. Il avoit été naturalisé en 1570, & pourvu quelque tems après du Gouvernement de la haute & basse Marche (*d*). Il avoit épousé Jeanne Chateigner de la Rochepozai, veuve de Henri Clutin Sieur d'Oisel, Ambassadeur de France à Rome, de laquelle il eut deux fils & trois filles (*C*). J'ai été long-tems sans pouvoir trouver de qui étoit fils le jeune Schomberg, qui fut tué au fameux duel de Quelus & d'Entraguet l'an 1578 (*e*). Il étoit un des seconds de ce dernier; & ce fut la prémiere fois que les seconds se batirent (*f*); mais enfin j'ai vu dans le Pere Anselme (*g*) qu'il étoit frere de notre Gaspar de Schomberg.

Ceux qui voudront voir le détail de ses actions & de ses emplois, avec des Remarques sur l'antiquité de sa Famille, & sur la gloire de ses ancêtres, n'ont qu'à consulter les Eloges de Ste. Marthe (*h*).

(*a*) Thuan. *Libr.* XXX.

(*b*) *Magnis Germanorum exercitibus cum supremi ea[r]rorum Tribuni dignitate præfuit.* Thuan. *Libr.* CXXII. Mr. Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, *dit qu'il eut ce commandement sous le titre de* Colonel des Bandes noires.

(*c*) *Voiez la* Vie de Mr. de Thou, *& son* Histoire, *Livr.* CXXII, *ad ann.* 1599.

(*d*) *Le Pere* Anselme, Histoire des grands Officiers, *pag.* 248.

(*e*) Journ. de Henri III.

(*f*) Mezerai, Abregé Chronologiq. *Tome* V, *pag.* 231, *à l'ann.* 1578.

(*g*) *A la page* 678 *du* I *Tome du* Palais de l'Honneur.

(*h*) *On y voit à la fin du* V *Livre* Abelii Sammarthani Scævolæ F. Elogium illustrissimæ gentis Schombergiæ.

(*A*) *D'une ancienne Famille dans la Misnie.*] Je me souviens d'avoir lû l'Oraison funebre de Henri de Schomberg, fils de celui-ci, prononcée à Toulouse par Pierre de Bertier, qui depuis fut Evêque de Montauban. J'ai oublié les termes dont il se servit pour marquer la haute naissance du défunt: je puis néantmoins assûrer qu'il débita que ses ancêtres avoient été élevez aux Charges les plus éminentes du païs de Saxe, & qu'ils étoient du prémier rang depuis plusieurs Siecles en ces quartiers-là. Mais Mr. de Seckendorf observe, que cette Famille n'a jamais été élevée en Allemagne à la dignité de Comte; & que Gaspar de Schomberg étoit d'une branche collatérale à celle du Cardinal de Schomberg. Voiez son Histoire du Luthéranisme au Livre III page 92.

(*B*) *Il empêcha adroitement.*] Je me servirai des propres termes de d'Aubigné. „ Aupres de Soissons", dit-il (1), „ Gaspard Schomberg vint de la part du Roi au Prince (2), „ avec lequel il traitoit d'une composition generale, pour „ en secourant son armée d'argent lui faire reprendre l'Al„ lemagne; mais en particulier il menagea si bien la plus„ part des Capitaines, que quand le Prince leur parla d'al„ ler joindre le Prince de Condé, il les trouva tous froids „ Theologiens & mauvais partisans; discourans de la jus„ tice des armes, sans oublier le droit des Rois, & les af„ faires qu'ils avoyent en leur pays. Schomberg s'en re„ vint ayant receu quelques injures, & mesmes un souf„ flet de la main de Genlis; & le Prince fut contraint „ d'aller vers Strasbourg vendre toute sa vaisselle d'argent, „ sa tapisserie, ses meubles, ses habillemens de reserve, „ partager tout cela aux chefs, leur donnant (sinon ce „ qu'il devoit) au moins ce qu'il pouvoit: & puis leur en„ gagea la Principauté d'Orange, & Monfort, avec obli„ gation de les payer du principal & de l'interest dedans „ douze ans: & lui, & ceux qui estoient de meilleure vo„ lonté, se joignit au Duc des Deux-Ponts, se pre„ parant lors pour les guerres de France". Voiez Mr. Varillas à la Vie de Charles IX, sous l'an 1568, mais principalement Mr. de Thou au Livre XLIII sous la même année.

(1) D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tome* I, *Livre* V, *Ch.* XXVIII, *pag. m.* 482.

(2) *C'est-à-dire au Prince d'Orange.*

(*C*) *Deux fils & trois filles.*] HENRI, dont je donne l'Article; ANNIBAL, qui fut tué dans la Guerre de Hongrie contre les Turcs; CATHERINE, qui mourut avant son pere, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louis de Barbançon Sieur de Cany; MARGUERITE, qui n'a point été mariée; & FRANÇOISE, qui a laissé des enfans de son mariage avec François de Daillon Comte du Lude (3).

(3) Anselme, Hist. des grands Officiers, *pag.* 248.

SCHOMBERG (HENRI DE) fils du précédent, a été Maréchal de France, & d'un mérite fort distingué, tant à cause de ses belles actions, qu'à cause des belles qualitez de son esprit & de son ame. On peut voir la suite de ses emplois & de ses actions dans Moreri, qui l'avoit copiée du Pere Anselme. Il eût bien fait de copier aussi ce qui suit (*a*), c'est que Henri de Schomberg fut marié en prémieres noces l'an 1599 avec Françoise d'Epinai (*b*), sœur & héritiere de Charles Marquis d'Epinai en Bretagne; & en secondes noces l'an 1631 avec Anne de la Guiche, fille & héritiere de Philibert de la Guiche, Grand Maître de l'Artillerie de France. Il eut du prémier lit Charles de Schomberg, dont il sera parlé ci-dessous, & une fille qui a été mariée à Roger du Plessis, Duc de la Roche-Guyon, Chevalier des Ordres du Roi, & prémier Gentilhomme de la Chambre. Il sortit du second mariage une fille posthume, qui fut batisée à Paris le 5 de Mars 1633, & qui a été mariée à Charles de Rohan, Duc de Mombazon, & Prince de Guemené.

(*a*) Anselm, Hist. des grands Officiers, *pag.* 248.

(*b*) *Elle mourut le* 6 *Janv.* 1602.

SCHOMBERG (CHARLES DE) fils du précédent, a été Duc d'Haluïn par son mariage avec la Duchesse de ce nom, & Maréchal de France. La suite de ses dignitez & de ses exploits se voit dans le Dictionaire de Moreri, où elle a été transportée mot à mot du Livre du P. Anselme (*a*). On eût dû copier aussi qu'Anne Duchesse d'Haluïn (*b*) sa femme mourut de la petite vérole à Nanteuil sans enfans, au mois de Novembre 1641, & qu'il se remaria le 24 de Septembre 1646 avec Marie de Hautefort, Dame d'atour de la Reine, fille de Charles Marquis de Hautefort, de laquelle il n'a point eu d'enfans. Cette Marie de Hautefort a été fort célébrée pour sa vertu par

(*a*) Histoire des grands Officiers, *pag.* 257.

(*b*) *Le Livre intitulé,* L'Etat présent de la France, *imprimé en* 1657, *dit pag.* 89 *que cette Anne d'Haluïn avoit épousé en secondes noces Henri de Foix & de la Valette, Comte de Candale, fils ainé du feu Duc d'Epernon, duquel elle se fit séparer pour épouser Monsieur de Schomberg.*

par Scarron, & par d'autres Poëtes: mais un Satirique moderne lui a porté une furieuse estocade (*A*). Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louis XIII, & soufrit une disgrace qui releva sa réputation, au lieu de la diminuer (*B*).

(*A*) *Un Satirique moderne lui a porté une furieuse estocade.*] C'est l'Auteur d'un Livre qui fut imprimé à la Haie (1) l'an 1687 sous le Titre de *Memoires de Monsr. L. C. D. R. concernant ce qui s'est passé de plus particulier sous le regne du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin.* On n'a jamais bien su qui a fait ce Livre (2); on a seulement débité par conjecture que c'étoit un homme qui avoit été Sécrétaire de Madame la Comtesse de Soissons, niece du Cardinal Mazarin. Il a sans doute de l'esprit; mais on ne vit jamais un tel embaleur de toutes sortes de contes, ni un tel compilateur de toutes les rapsodies satiriques qu'on peut aprendre dans les auberges, & dans les armées. Rien n'est plus faux que ce qui se lit dans le prémier Tome des Mélanges de Vigneul Marville (3) en ces termes: „ Depuis (4) on n'a point entendu parler de Petits Maîtres „ que sous le Cardinal de Richelieu, qui entretenoit à son „ service un certain nombre de gens déterminez qu'il employoit à l'execution de ses desseins. Rochefort, dont „ nous avons des Mémoires, étoit de ces gens-là ". Ce prétendu Rochefort n'étoit pas encore au monde, ou n'y étoit que depuis peu, quand ce Cardinal mourut. Quoi qu'il en soit, il dit dans la page 93, que la Duchesse de Chevreuse *aprehenda* que La Porte, *qui de petit Tailleur qu'il étoit de son metier avoit été par elle installé jusques dans son lit, ne la sacrifiast à la Maréchale de Schomberg, qui après avoir resisté à l'amour du Roi, n'avoit pu selon le bruit commun se defendre de celui d'un homme de si basse étoffe.* Avant que de raporter ce que Monsr. l'Abbé Faydit a publié là-dessus, je fais cette petite Remarque; c'est que le tems dont il s'agit là est celui qui a coulé entre la mort du Cardinal de Richelieu, & celle du Roi Louïs XIII. Or, en ce tems-là, le Maréchal de Schomberg n'avoit pas encore épousé la Dame qui est ici en question; c'est donc mal à propos qu'on la qualifie comme l'on fait. Ecoutons maintenant Mr. l'Abbé Faydit.

„ J'avoue", dit-il, „ que ce qui me determina, quand „ je composai mon Livre (5), de mettre tout au long „ cet endroit de Celse, fut uniquement le dessein de consoler en effet par l'exemple de la très-sainte Vierge une „ Dame très-vertueuse, que la calomnie avoit eu l'audace „ d'attaquer sur son honneur, avec autant d'injustice que „ de cruauté. Ceux qui me conoissent savent que je fais „ profession depuis long tems, d'honorer une illustre Duchesse & Marechale de France, qui ayant été dans sa „ jeunesse l'ornement & l'admiration de la Cour, autant „ à cause de son éminente pieté, qu'à cause de sa beauté „ & de son esprit, est devenue dans sa vieillesse l'édification de toute la ville, par les exemples continuels de „ ses vertus, & la joye de tous ceux qui la voyent, par „ la douceur de ses entretiens. Mais comme il n'y a rien „ de si pur que la calomnie n'attaque; il s'est trouvé un „ insolent Ecrivain, qui dans un livre plein de faussetez „ intitulé Memoires de M. L. C. D. R. a eu l'effronterie „ de repandre sa satyre sur une si belle vie, & sans songer „ que cette Marechale, dont il parle si mal, est celle-là „ même que les Poëtes, naturellement satyriques, appelloient dans sa jeunesse *Sainte Haut* . . . . (6): il n'a pas „ craint, par la plus lâche & la plus ridicule de toutes les „ medisances, de lui donner pour Galant un homme qu'elle „ n'a jamais ni vu ni conu. Un jour donc que j'étois allé „ chez elle, je la trouvai un peu étonnée de se voir si indignement traitée dans cet impertinent livre: je ne pus „ m'empêcher de lui dire pour la consoler, que la T. S. „ Vierge même, qui étoit la plus pure de toutes les creatures, n'avoit pu ou voulu éviter les calomnies des insolens, „ & que peu de tems après sa mort il s'étoit trouvé un Ecrivain celebre, qui avoit eu l'impudence d'assûrer, *qu'elle* „ *avoit eu un commerce criminel avec un homme d'épée nommé* PANTHER, *& que c'etoit de lui qu'elle avoit eu J. C.* „ Comme cela lui parut nouveau, & capable d'ailleurs de „ la consoler, elle me temoigna que je lui ferois plaisir de „ lui copier ce passage (7).

J'ai cru ne devoir rien retrancher de ce Discours; car tout m'y a paru propre à être de quelque usage, ou pour les uns ou pour les autres. J'y joindrai une Observation; c'est qu'on ne devroit pas souffrir que tant de gens eussent la hardiesse de diffamer les plus grans noms. Je conois bien des personnes qui gémissent de l'impunité de cette licence. On la trouveroit plus supportable, si ces Auteurs satiriques étoient assûrez de ce qu'ils débitent; mais le plus souvent ils n'en ont nulle certitude, & quelquefois même ils savent qu'ils mentent, & ils refuseroient opiniâtrément de se retracter, si l'on mettoit en évidence leurs calomnies. Ils n'imiteroient point l'acte d'honnête homme, qui a paru dans le Mercure Politique du mois de Décembre 1695. Copions cet endroit-là. Voici les paroles de l'Auteur de cet Ouvrage: „ Puis que je suis sur le chapitre du „ feu Archevêque de Paris, je me sens obligé de dire que „ je suis marri d'avoir raporté (*) ce que dit l'Auteur de „ l'Esprit de Mr. Arnaud au sujet de Madame la Maréchale Duchesse de la Meilleraye. L'Auteur de cette „ Satire, qui a avancé indiscretement tant de faits qui se „ sont trouvez faux, l'a mise du nombre de quelques Dames, avec lesquelles on prétend que cet Archevêque „ étoit en commerce de galanterie; & cependant il est „ certain que cette Duchesse n'a jamais de sa vie parlé à „ ce Prelat. C'est le temoignage que tout Paris lui rend. „ Je suis convaincu que Madame de la Meilleraye s'est „ fort peu souciée qu'on ait parlé de ce commerce chimerique, sur la foi d'un Auteur qui ne passera jamais „ pour canonique. J'ai bien voulu néanmoins pour mon „ propre intérêt desavouër ce que j'avois dit, quoi qu'à „ la verité je n'en crusse rien, comme je l'insinuai „ assez (8).

(*B*) *Elle eut beaucoup de part à l'amitié de Louïs XIII, & soufrit une disgrace qui releva sa réputation, au lieu de la diminuer.*] On voit assez amplement cette amourette dans les Intrigues galantes de la Cour de France. Le Cardinal de Richelieu, nous dit-on, s'allarma de cette passion du Roi, encore que Mademoiselle de Hautefort n'eût pas *la même penetration, ni l'esprit aussi capable d'intrigues* (9), *que la premiere Maitresse* (10); il s'en allarma, dis-je, après qu'il *eut decouvert qu'elle ne se gouvernoit que par les conseils de Mademoiselle de Chennerault* (11). Lui & Saint Mars *presserent tellement le Roi, qu'il envoya ordre à ces deux filles de sortir incessamment de la Cour, & elles entrerent d'abord dans un Couvent à Paris: mais le Cardinal ne les y laissa pas long-tems, & les obligea à se retirer, Mademoiselle de Chennerault en Poitou, & Mademoiselle de Hautefort à une de ses terres à quarante lieues de la Cour* (12). Cette passion du Roi étoit mêlée d'un grand respect & d'une grande jalousie. *Il n'osoit s'émanciper à la moindre liberté* avec cette Demoiselle, *comme on en pourra juger par ce que je vay dire. Un jour la Reyne ayant receu un billet, dont elle vouloit faire quelque mistére, l'attacha à la tapisserie de sa chambre pour n'oublier pas d'y faire réponse, & le Roy étant entré peu de tems après, la Reine ne voulant pas qu'il vit ce billet, commanda à Madame de Hautefort, qui étoit sa Dame d'honneur, de le prendre & de le serrer, ce qu'elle fit. Le Roi voulut le lui ôter, & ils se débatirent asses long-tems en badinant; mais Madame de Hautefort ne pouvant plus se defendre, mit ce billet dans son sein, un azile asseuré pour luy, car le Roy n'osa y toucher, & n'eut plus la moindre curiosité de le voir* (13). Voilà des preuves de son respect; & en voici de sa jalousie. Le Marquis de Gevres fut tué pendant qu'on disposoit toutes choses pour son mariage avec Mademoiselle de Hautefort. Le Roi „ étant entré quelques jours après dans la chambre de cette Dame, la „ trouva à genoux devant son prié-Dieu, & s'en étant „ approché sans faire bruit, vit qu'elle lisoit les Vêpres des „ morts, & s'imaginant que c'étoit pour le Marquis de „ Gevres, en conceut une si forte jalousie, qu'il demeura „ six semaines sans vouloir entendre parler d'elle, quoi „ qu'il lui eût proposé lui-même le mariage du Marquis; „ ce qu'on peut attribuer aux caprices ordinaires de l'amour, „ qui regarde souvent comme un mal les choses qu'il a souhaitées (14) ". Je demande de n'être consideré ici que comme Copiste; car je ne garantis point que cet Auteur ait eu de l'exactitude pour le fond de cette affaire, & encore moins qu'il n'y ait pas fait des transpositions de tems & de lieux. J'ai quelque petit scrupule sur ce Conte de la Suite du Menagiana. *Madem. de Schomberg Hautefort étoit du nombre des Dames que le Roi Louïs XIII voyoit ordinairement; mais elle se degoûta de la Cour, & se retira aux Magdelonnettes. Mr. l'Abbé de la Victoire y étant allé pour la voir lui dit: Madame, c'est donc pour faire honneur au Roy que vous vous êtes retirée ici* (15)? Je fais là-dessus trois petites observations. 1. Cette Dame n'a jamais pu être nommée Mademoiselle de Schomberg; car ce dernier nom ne lui apartint qu'apres qu'elle eut épousé le Maréchal de Schomberg. 2. Sa retraite de la Cour fut involontaire. 3. Il est assez bizarre qu'entre tant de sortes de Couvens où elle pouvoit se retirer, elle ait choisi les Magdelonnettes, lieu destiné à la pénitence publique en quelque façon. Cela m'avoit fait douter qu'elle s'y fût retirée: mais j'ai su de bonne part qu'elle le fit.

Au reste, elle fut encore disgraciée sous la Régence d'Anne d'Autriche. Voiez les Stances que Benserade fit là-dessus (16).

(1) *Le Titre porte*, A Cologne, chez Pierre Marteau.

(2) *C'est le même qui a travaillé long tems au* Mercure Historique & Politique, *qui a fait la Vie* de Mr. de Turenne, Memoires d'Artagnan, de la Marquise de Fresne, Annales de la Cour & de Paris, Entretiens de Colbert & de Bouin, Memoires de Fontaine, du Marquis de Montbrun, &c. *il revint en Hollande après la Paix de Ryswic, & s'y donna le nom de Mr.* de Milli. *Son vrai Nom est* de Courtille: *il est de Champagne.*

(3) *A la page* 324 *de la* 1 *Edition de Rouen.*

(4) *C'est à-dire depuis le tems de Henri III.*

(5) *C'est-à-dire l'*Extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe à Saint Jean en Greve à Paris, avec les Preuves des Faits qui y sont avancés. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1689. *Voiez y la page* 36.

(6) Scarron *le faisoit.*

(7) L'Abbé Faydit, Suplement à la Dissertation sur le Sermon de Saint Polycarpe.

(*) *C'est dans le Tome XIX, Mois d'Août, pag.* 189.

(8) Mercure Historique & Politique, *Mois de Décembre* 1695. *p.* 661, 662.

(9) Intrigues Galantes de la Cour de France, *Tome II, pag.* 183 *Edition de* 1695.

(10) *La Demoiselle de la Fayette, que le Cardinal avoit éloignée de la Cour.*

(11) *Je crois qu'il eût falu dire* Chemerault.

(12) Intrig. Galantes, *Tom. II, pag.* 186.

(13) *Là-même, pag.* 184.

(14) *Là-même, pag.* 185.

(15) Suite du Menagiana, *pag.* 379 *Edit. de Hollande.*

(16) *Elles sont au V Volume du* Recueil des plus belles Pieces des Poëtes François, *imprimé l'an* 1692. *pag.* 187 *Edition de Hollande.*

SCHOMBERG (Frideric de) créé Maréchal de France le 30 de Juillet 1675, tué au fameux Passage de la Boine en Irlande le 10 de Juillet 1690, l'un des plus grans Capitaines de son siecle, & celui qui a commandé des armées sous un plus grand nombre de Rois, & qui a été élevé aux dignitez éminentes en plus de païs, mériteroit ici un long Article; mais n'aiant point reçu les Mémoires que j'attendois, je suis contraint de le renvoier à un autre tems. C'est un de ces grans hommes dont l'Histoire doit être donnée à faire à un habile Ecrivain. Je ne doute pas que Mr. le Duc de Schomberg son digne fils n'ait déja songé à procurer cet honneur à sa Maison (a), & ce beau présent à la République des Lettres.

En attendant on pourra s'instruire de beaucoup de choses, si l'on consulte les Mémoires de Mr. Fremont d'Ablancourt publiez l'an 1700. Vous en trouverez un Extrait dans l'Histoire des Ouvrages des Savans au Mois de Novembre 1700.

(a) *Elle est différente de celle dont étoient issus les Maréchaux de Schomberg mentionnez dans les Articles précédens. Voiez* Seckendorf, Histor. Lutheran. *Libr. III, pag. 93,* litera b, *où il montre qu'elle avoit son siege sur le Rhin au Diocese de Treves. Theodoric de Schomberg, dont il est parlé ci-dessus, étoit de celle-ci, si l'on s'en raporte à l'*Etat de la France, *Tome II, pag. 166 Edition de 1680.*

(a) Valer. Andr. Bibliotheca Belgica, *pag.* 76.

(b) *Idem, ibidem.*

SCHORUS (Antoine) nâtif de Hoochstraten dans le Brabant (a), a été l'un des meilleurs Grammairiens du XVI Siecle. Il travailla avec beaucoup de diligence à introduire dans les Ecoles la Latinité de Ciceron (b), & il composa quelques Ouvrages très-utiles à ce dessein (A). Une comédie, qu'il fit jouër par ses Disciples à Heidelberg où il enseignoit les belles Lettres, fut cause qu'il fut obligé de prendre la fuite (B). Il mourut à Lausanne l'an 1552 (c).

(c) Valer. Andr. Bibl. Belgic. *p.* 76, *&* Simlerus, *in* Epitom. Bibl. Gesneri, *pag.* 67.

(A) *Il composa quelques Ouvrages très-utiles à ce dessein.*] Celui qui a pour Titre *Thesaurus Ciceronianus*, est un Abrégé méthodique du Thrésor de Robert Etienne, & des Observations de Nizolius. Ses *Phrases Linguæ Latinæ, ratioque observandorum eorum in authoribus legendis quæ præcipuam ac singularem vim aut usum habent*, furent imprimées à Bâle l'an 1550 (1), & ont été depuis réimprimées une infinité de fois (2). On imprima à Strasbourg en 1549 ses deux Livres *de ratione discendæ docendæque Latinæ & Græcæ Linguæ* (3).

(B). *Une Comédie . . . . . . fut cause qu'il fut obligé de prendre la fuite.*] Cette Comédie ne fut représentée que dans sa maison, en présence d'un petit nombre de gens: néanmoins elle fit un bruit qui parvint bientôt jusques aux oreilles de l'Empereur, & qui l'obligea à donner ordre que ce crime ne demeurât point impuni. L'Electeur Palatin Frideric II, aiant lu la Lettre que S. M. I. lui écrivit sur ce sujet, en fut troublé: il ne savoit encore ce que c'étoit; mais il découvrit le tout par l'information qu'il fit faire. Schorus se sauva; quelques-uns de ses Ecoliers furent mis en prison par le Recteur de l'Académie. Voici le fondement de la plainte. Cette Comédie introduisoit la Religion qui demandoit d'être logée chez les Grans: ils lui fermérent la porte; elle s'adressa enfin à des personnes de la lie du Peuple, & trouva un domicile. Que pensera-t-on des Grans, disoit l'Empereur, s'il est une fois permis de les décrier sur le Théatre comme les persécuteurs de la Religion? Vous trouverez ce récit au XIII Livre des Annales de Hubert Leodius. Un Auteur moderne a cité cela pour faire voir qu'on peut permettre la Comédie (4), & il observe qu'en Angleterre, & au Païs-Bas, la liberté des Comédiens servit de beaucoup à introduire la Réformation: *Sæpe actores quam artificiose perstringunt vitia inveterata publiceque grassantia, quod alii certe vix tanta cum* παῤῥησίᾳ *auderent. Nec absque fructu: prout contigit circa Reformationis initia in Anglia, uti observavit vir pietate atque doctrina conspicuus Johannes Foxus in Historia Ecclesiæ Anglicanæ. Similiter in Belgio comœdiæ, à viris doctis scriptæ, cum exhiberent quam graphice in Theatro Babylonis turpitudinem, haut parum sub initium Reformationis quam plurimos commoverunt, nec minus cum fructu spectatorum prostituerunt Antichristianam doctrinam, quam Orthodoxam veritatem eidem oppositam asseruerunt* (5). Il faut que je dise ici qu'en l'an 1558 on joua à la Rochelle devant le Roi & la Reine de Navarre (6) une Comédie, qui représentoit les abus de la Papauté, & le remede que l'Ecriture y pouvoit aporter. *Les Ecclesiastiques s'en offenserent, & en allerent faire leurs plaintes au Roy de Navarre même* (7). Mr. Vincent Ministre de la Rochelle ajoûte au récit de cette Avanture une Réfléxion solide: *Je ne pense pas*, dit-il (8), *que sous pretexte du recit historique que je viens de faire, l'on m'impute que j'aye pretendu autoriser cette maniere de traiter les choses qui regardent la Religion. . . . . .* (9) *S'il est vrai, comme on le disoit assez hautement à la Rochelle, que tout ceci fut venu* de Jeanne d'Albret Reine de Navarre, qui (10) *voulut à son tour* (11) *se servir aussi de la licence du Teatre, pour luy faire dire des veritez que les Docteurs de Rome ne s'étoient que trop justement attirées,* (12) *nous n'y pouvons pas donner nôtre approbation. Nous savons que la Religion est trop grave & trop sainte pour être tirée sur les Teatres sous quelque pretexte que ce soit: & qu'elle est trop ennemie du monde & de ses vanitez folles, pour mandier le secours de ses ministres. Cependant comme Dieu, qui est admirable dans toutes ses voyes, sait du mal tirer le bien quand il luy plaît; & comme pour corriger un Prophete qui s'égaroit de son devoir, il a sû faire parler une anesse* (*): *il permit icy, qu'un des Teatres du siecle parlât, puisque les chaires des Eglises demeuroient muëttes; Il permit, dis-je, à la honte des Pasteurs de ce temps-là, que des Comediens, dont la profession consiste à representer des fables, fussent cette fois des Docteurs de la verité, puisque les Pasteurs, qui par le devoir de leur charge devoient prêcher cette verité, n'enseignoient plus que des fables.*

(1) Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag.* 67.

(2) *Je me sers de l'Edition de Cologne* 1595 in 8.

(3) Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag.* 67.

(4) Martinus Schoockius, Exercit. XXIX, *p.* 507, 508.

(5) Martinus Schoockius, Exercit. XXIX, *pag.* 507.

(6) *Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret.*

(7) Vincent, Recherches sur les commencemens & les prémiers progrès de la Réformation en la Ville de la Rochelle, *pag.* 40. *Voiez ci-dessus le 2 Article* Navarre, *Rem.* (E).

(8) Vincent, *là-même, pag.* 40, 41.

(9) *Là-même, pag.* 43.

(10) *Là-même, pag.* 42.

(11) *Pour entendre cela il faut savoir, que l'Auteur venoit de parler d'une Piece de Téatre representée à Paris au College de Navarre contre Marguerite de Valois mere de Jeanne d'Albret. Voiez ci-dessus le 1 Article* Navarre, *Citation* (22).

(12) *Là-même, pag.* 41.

(*) *Nombres*, 22. 28.

SCHOT ou SCOT (Reginald) Gentilhomme Anglois, composa un Livre dont on brûla tous les Exemplaires qu'on en put trouver (a). Il tâcha d'y faire voir que tout ce qui se raconte des Magiciens & des Sortileges est chimérique. La prémiere Partie de cet Ouvrage fut mise en Flamand, & imprimée l'an 1609, & fit beaucoup d'impression sur les esprits (b). Monsr. Voetius s'en plaint beaucoup (A).

(a) Voetius, Disputat. Theolog. *Tom. III, pag.* 544.

(b) Voetius, Disputat. Theolog. *Tom. III, pag.* 573.

(A) *Mr. Voetius s'en plaint beaucoup.*] Le Passage que je vais citer servira de Preuve & de Commentaire à cet Article. Reginaldus Scot (1) *nobilis Anglus magiæ crimen apertè negavit, & ex professo oppugnavit, omnes ejus mirabiles effectus aut ad melancoliam, aliosve naturales morbos, aut ad artem, industriam, & agilitatem hominum figmentis & præstigiis suis illudentium, aut ad stolidas imaginationes, dictorum magorum, aut ad vanas nugas & fictiones eorundem magorum referens. Ejus* liber *tit.* Discoverie of Witchcraft *in Anglia combustus est; quem nominatim etiam perstringit Sereniss. Magnæ Britanniæ* Rex Jacobus in Dæmonologia, *eumque tangit diffusissimæ eruditionis Theologus* Johannes Raynoldus, in Cens. lib. Apocryph. tom. 2. prælect. 169 (2). *In eundem, sed innominatum calamum strinxit eximius & subacti judicii Theologus*, Guilelm. Perkinsius in tractatu de Bascanologia. Pars libri *istius* Reginaldi Scot elenctica (*nam reliqua in editione Anglicana conjurationes continebat*) *in Belgicum idioma translata est, ante annos aliquot Lugd. Batav. per Thomam Basson: ex illius libri lectione, seu fonte perenni, non pauci ab illo tempore docti & indocti in Belgio fluctuare, & de Magia* σκεπτικίζειν *ac* λιβερτινίζειν, (*ut Libertinis & Semilibertinis infesta est patria nostra*) *quin eo ignorantiæ sæpe prolabi, ut non iniquè illis applicari potuerit, quod Sereniss.* Rex Jacobus in Dæmonologia *subdito suo Reginaldo Scot:* esse quasi novos Sadducæos: *cùm omnes diabolorum operationes, & apparitiones suaviter exibilant, tanquam anicularum, aut superstitionis meticulosæ phantasmata ac fabellas* (3).

(1) *Il le nomme deux fois* Schot, *pag.* 544.

(2) *Il faloit dire* 196: *cette faute a été faite par une transposition de chifres, ce qui n'arrive que trop souvent aux imprimeurs.*

(3) Gisb. Voetius, Disputat. Theolog. *Tom. III, p.* 564, 565.

SCHULTINGIUS (CORNEILLE) Licentié en Théologie & Chanoine de Saint André à Cologne vers la fin du XVI Siecle; étoit de Steinwich (*a*) dans l'Over-Iffel. Il s'attacha beaucoup a la Controverfe, & après avoir publié plufieurs Ouvrages contre les Proteftans (*A*), il entreprit comme fon chef-d'œuvre de réfuter l'Inftitution de Calvin. Il crut que ce feroit les attaquer dans leur principale forterefle (*b*). Je parlerai de cette Réfutation, & je trouverai par-là un Suplément de ce que j'ai déjà dit (*c*) fur les Editions de cet Ouvrage de Calvin (*B*). Il y a beau-

(*a*) *De là vient le furnom de* Lithocomus *qu'il fe donne.*

(*c*) *Dans les Remarques (F) & (BB) de l'Article de* CALVIN.

(*b*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de fon I Tome contre l'*Inftitution de Calvin.

(*A*) *Plufieurs Ouvrages contre les Proteftans.*] Valere André nous donne la Lifte fuivante. *Edidit* Ecclefiafticæ Difciplinæ *Libros VI. Coloniæ.* Bibliothecam Ecclefiafticam: *Ibid.* 1599. & 1602. Opus variarum Lectionum & Animadverfionum *adverfus Libr. I. Inftitutionum Joan. Calvini Ibid.* 1601. 4. Refutationem totius Theologiæ Calvinianæ, *præfertim Inftitutionum ejusdem Calvini. Ibid.* 4. Thefaurum Antiquitatum Ecclefiafticarum, *è VII prioribus Annalium Baronii Tomis, contra Centuriatores Magdeburgenfes ac Calviniftas, totidem Tomis ordine Alphabetico contextum. Ibid.* Tragicomœdiam Conftantini Magni & S. Helenæ. *Ibid.* 1602. Confeffionem Hieronymianam, *è D. Hieronymi Operibus juxta Locorum Theologicorum capita. Tomis IV, apud Mylium,* 1584. *fol. Denique* Hierarchiam Anacryfin *adverfus varios Calviniftarum Libros & celebratas ab iisdem Synodos. Ibidem apud Herm. Hobergium,* 1604 (1). Le Catalogue d'Oxford marque que le *Bibliotheca Ecclefiaftica, feu Commentarius de explicatione Miffalis & Breviarii*, contient IV Tomes, & que le *Variæ Lectiones & Animadverfiones contra Inftitutiones Calvini & Petri Martyris Locos communes* en contient V, imprimez l'an 1602. On verra tout le Titre de cet Ouvrage dans la Remarque fuivante. Valere André n'eft point exact fur cet Article: il a indiqué à part ce que l'Auteur publia contre le I Livre de l'Inftitution de Calvin; & il a marqué en fuite d'une façon vague la Réfutation de l'Inftitution. Il faloit dire que l'*Opus variarum Lectionum &c.* contient IV Tomes contre les IV Livres de l'Inftitution, & qu'ils furent imprimez l'an 1602 à Cologne par Etienne Hemmerden aux dépens de l'Auteur. Notez qu'il s'imaginoit que fes Ouvrages chagrinoient beaucoup les Hérétiques, & que fa plume leur étoit fi redoutable que les Anglois ne foufroient point que l'on aportât chez eux ce qu'il publioit. *Mordere, fugillare, arrodere Calviniftæ non prætermittunt, cùm Hieronymianam Confeffionem, de Disciplina Ecclefiaftica libros, Thefaurum Antiq. Ecclefiafticarum, tum omnium maximè Bibliothecam Ecclefiafticam, feu Comment. facros de explicatione Miffalis & Breviarii, propter eorum cœnas, ritus, agendas, & formulas reprehenfas adeò in Anglia inprimis exploferunt, ut publicè prohibuerint in infulam importari* (2).

(*B*) *Je parlerai de cette Réfutation, & je trouverai par-là un Suplément de ce que j'ai déjà dit fur les Editions de* l'Inftitution *de Calvin*] Schultingius intitula ainfi le prémier Tome de fon Ouvrage: *Bibliotheca Catholica & Orthodoxa, contra fummam totius Theologiæ Calvinianæ in Inftitutionibus Joannis Calvini & Locis communibus Petri Martyris, breviter comprehenfa: vel potius, Variarum Lectionum & Animadverfionum contra primum Librum Inftitutionum Joannis Calvini Tomus primus.* Le Titre des Tomes fuivans ne difere de celui-là qu'à l'égard du numero tant du Tome, que du Livre de l'Inftitution, qui eft réfuté. On peut affurer raifonnablement que cet Ouvrage de Schultingius n'eft qu'un tas informe de Recueils, & qu'une pénible Rhapfodie. Ce n'eft presque qu'un centon de Paffages empruntez, & qu'un Indice des Auteurs qui ont traité contre Calvin les matieres controverfées. Les fautes de ponctuation, & d'orthographe, & de toutes les autres efpeces où peuvent tomber les Imprimeurs, y font innombrables; mais quoi qu'il en foit il peut fervir de Répertoire, & j'y ai trouvé des faits concernant l'Inftitution de Calvin, qui m'ont paru dignes de remarque lors même qu'ils font fabuleux.

Notre Chanoine débute par une Comparaifon entre l'Inftitution de Calvin & les Lieux communs de Martyr (3). Il trouve dans ces deux Ouvrages la même difpofition des matieres, le même ordre de Livres & de Chapitres, & les mêmes Argumens contre la Catholicité. Il ne veut point prendre parti fur la queftion fi Calvin eft Plagiaire de Martyr, comme de grans hommes le croient (4), ou fi Calvin a tout tiré de fon propre fond, comme le croient quelques autres; mais en tout cas il décide que Martyr étoit plus favant que Calvin. S'il avoit lu la Préface des Lieux communs de Martyr, il auroit fu certainement à quoi fe déterminer fur la queftion du Plagiarifme; car il paroit par cette Préface, que ces Lieux communs furent dreffez après la mort de Martyr. Mr. Burnet s'eft fervi de cette Remarque pour relever une bévue de Mr. Varillas (5). Souvenons-nous que Martyr n'embraffa la Réformation qu'en 1542 & qu'il mourut trois ans après la derniere révifion de l'Inftitution de Calvin, d'où il réfulte que fes Lieux communs, ni même fes autres Ouvrages, n'ont pu fervir de modeles ni de fource à l'Inftitution dont la troifieme Edition augmentée par l'Auteur eft de l'an 1543.

Après cela le Chanoine fait confidérer le grand crédit que cet Ouvrage de Calvin a obtenu chez les Proteftans. Il cite (6) un Miniftre (7), qui en a donné un Abrégé en Langue Allemande, & qui affure que depuis la naiffance de Jefus-Chrift il n'a point paru d'Ouvrage plus utile ni plus faint que celui-là. Il dit que Pifcator dans fon Epitome du même Livre (8), & Beze dans la Préface de fa Confeffion de Foi, font le même jugement; & que peu s'en faut qu'en Angleterre on ne donne à l'Inftitution de Calvin la préférence fur la Bible, que les Evêques ordonnent à tous les Miniftres d'aprendre prefque par cœur ce Livre-là; qu'on le met fur la Chaire des Eglifes; qu'en Ecoffe on fait commencer par la lecture de cette Inftitution les Etudes de Théologie; qu'à Heidelberg, à Geneve, à Herborn, & dans les Univerfitez Calviniftes, on l'explique publiquement; qu'en Hollande les Laïques auffi bien que les Miniftres l'ont toûjours entre les mains reliée magnifiquement. Voilà le précis d'un difcours plus ample que je raporterai tout entier pour la rareté du fait felon le Latin de l'Auteur. *In Anglia ejus* (Calvini) *Inftitutiones ipfis penè Biblicis fcripturis præferuntur, mandant pfeudoepifcopi omnibus miniftris, ut penè ad verbum has edifcant, nec unquam de manibus deponant, collocantur in templis fublimi loco in pulpito, cuftodiuntur tanta diligentia ac fi Sibyllina forent oracula, quæ fumma fidelitate apud Romanos affervata fuiffe, veteres Romani fcriptores tradidere* (†). *In Scotia omnes ftudiofi adolefcentes poft fufceptum gradum magifterii, ftudium Theologiæ ab his principiis nempe lectione Inftutionem inchoant. Omnes Apoftatæ Monachi, Sacerdotes, Canonici, quotquot à nobis ad ipfos deficiunt, jubentur initio fuæ fcilicet converfionis fundamenta prima Theologiæ ex hifce Inftitutionibus addifcere, ut ex Synhodis eorum Belgicis collegi. Heidelbergæ, Genevæ, Herbornæ & in Univerfitatibus Calviniftarum vel ipfæ Inftitutiones, vel earum compendia publicè à Doctoribus Studiofis Theologiæ explicantur. Hæ Inftitutiones ab ipfis in omnes linguas vertuntur, ut omnium nationum homines hoc veneno peftifero inficere, & corrumpere poffint. In Belgio nullus eft verbi minifter & præco, nullus Senatorii ordinis vir paulò latior, nullus præfes vel præfectus, breviter, nullus facrarum literarum cupidus (omnes autem penè funt ejusmodi in Theologia Calviniana verfati à fupremo confiliario ufque ad infimum aurigam & nautam) qui non hafce aureas fcilicet eorum judicio Inftitutiones nocturna verfet manu verfetque diurna, extrinfecus auro, purpura omnique precioffiffimo ornatu veftiunt & ornant tanquam præftantiffimam margaritam evangelicam & quafi thefaurum cœlitus delapfum, ex his libris omnes controverfias decidunt & dijudicant* (9). Chacun voit qu'il y a trop d'hyperboles & de puériles exagérations dans ce Paffage.

Voions ce qu'il dit fur les Editions de l'Inftitution de Calvin.

Il trouve qu'elles devinrent plus exactes à proportion que l'Auteur les multiplia, & qu'ainfi comme la prémiere eft la plus imparfaite, la derniere qui eft celle de l'an 1559 eft la plus parfaite. Il lui femble que Calvin, traitant cet Ouvrage comme fa production favorite, apliqua tout fon efprit & toutes fes forces à la corriger, à l'embellir, & à l'augmenter, afin d'y donner un Syftême bien complet, & une parfaite idée de fa Théologie. *Videtur autem mihi Joannes Calvinus, ab eo tempore quo fcribere cœpit, deinceps usque ad finem vitæ fuæ, omne ftudium fuum omnemque operam & vires ad has Inftitutiones augendas, locupletandas fic contuliffe, ut fuæ Theologiæ perfectam idæam & fpecimen exhiberet* (10). Cette penfée s'accorde affez bien avec la Préface que Calvin a mife au devant de l'Edition de l'an 1559. Schultingius obferve (11) que la premiere Edition eft de Bâle 1536 *in* 8, que la feconde eft de Strasbourg 1539 *in folio*, que la troifieme eft de Geneve 1545 *in folio* & *in* 8, & que la quatrieme eft de Geneve 1559 *in folio* & *in* 8. Que celle que l'Univerfité d'Heidelberg fit faire l'an 1572 eft diférente des autres en plufieurs chofes, & la pire de toutes; qu'on en fit deux à Laufanne avec des Scholies, l'une en 1576, l'autre en 1585: que la Traduction Allemande d'Heidelberg s'éloigne prodigieufement (12) du Texte de Jean Calvin; que la prémiere, favoir celle de Bâle 1535, n'eft divifée qu'en huit Chapitres (13), & ne contient aucun Avertiffement au Lecteur; que le Catéchifme de Geneve a été joint à la troifieme Edition; que Bellarmin, au Chapitre IV du I Livre *de Pontifice*, allegue une Edition de l'an 1554, & montre en quoi elle eft contraire à l'Edition qui fuivit; que l'Edition de Strasbourg 1539 porte ce Titre, *Inftitutio Chriftianæ Religionis nunc vere demum fuo titulò refpondens, auctore Alcuino: Argentorati apud Wendelinum* (14) *menfe Augufto anno Domini* 1. 5. 3. 9., & qu'on lit au haut de l'Epitre Dédicatoire *Potentiffimo Illuftriffimoque Monarchæ magno Francorum Regi Principi ac Domino fuo Alcuinus*, ce qui infinue que c'eft Alcuin qui adreffe la parole à Charlemagne; le faux nom d'Alcuin aiant paru dans la prémiere Edition, c'eft à tort que l'on a mis à la feconde *nunc demum fuo titulo refpondens* (15); que l'on trouve beaucoup de variations dans la Doctrine de Calvin lors que l'on confere enfemble les Editions qu'il a données de ce Livre (16); que les

(1) Valer. Andr. Bibl. Belgic. *pag.* 164.

(2) Schulting. Epift. Dedicat. *Tom. I.* Biblioth. Catholicæ.

(3) Schulting. *Tom. I* Biblioth. Cathol. *pag.* 1.

(4) *Quod magni viri fentiunt.* Idem, ibid.

(5) *Voiez la feconde* Critique de Mr Burnet fur l'Hiftoire de l'Héréfie, *pag.* 12 *& fuiv.*

(6) Schulting Biblioth. Cathol. *Tom. I pag.* 6.

(7) Cafpar Olerianus, *Miniftre de l'Electeur Palatin.*

(8) *Imprimée à Herborn, l'an* 1586.

(†) *Libri Inftitutionum in Anglia in tanto precio funt, ut tum Anglicè exactiffimè verfi in fingulis Ecclefiis a parochis legendi appendantur, tum in utraque illic Academia, curfu Philofophico abfoluto, futuris Theologis hi primum ante omnia prælegantur. D. Stapletonius in Promptuario quadragefimali in feria 4 Hebdomadæ Sanctæ.*

(9) Schult. Biblioth. Catholic. *Tom. I, pag.* 7: *il repete la même chofe à la page* 487 *du II Tome, & dans l'Epitre Dédicatoire du III Tome.*

(10) *Idem, ubi fupra, pag.* 18.

(11) *Idem, ibid. pag.* 19.

(12) *Toto cœlo oberrat.* Idem, ibid.

(13) *Cependant il dit, pag.* 39, *qu'elle contenoit XVI Chapitres.*

(14) *Il faloit ajouter ici* Rihelium.

(15) *Idem, ibid. pag.* 20.

(16) *Calvinus in tempore editionum diverfarum & in doctrina Inftitutionum non fibi conftat, fed modis variis mutavit.* Idem, ibid. pag. 19. *Voiez auffi le commencement de l'Epitre Dedicat. du IV Tome.*

beaucoup d'emportement dans les Ecrits de ce Chanoine de Cologne: il obſerve que ſes Hérétiques

les Editions données par les Libraires ſans ſa participation varient encore plus, on y a joint, on y a changé, on y a ôté beaucoup de choſes ſelon le gout particulier de certaines gens: *Si ſæpius & plures editiones inveniantur ſunt Typographorum non Calvini, ibi ſunt multa adjecta, mutata, ablata pro judicio privatorum hominum* (17); que la méthode de cet Ouvrage eſt merveilleuſe, & qu'elle peut être comparée aux Inſtituts de Juſtinien qui, comme le reconnoiſſent juſtement les Juriſconſultes, ont été dreſſez avec tant d'ordre & de ſymmétrie que rien plus. *Methodus profecto adeò inſignis eſt & artificioſa ut cum Inſtitutionibus Juſtiniani conferri poſſint, quo Libro Jureconſulti meritò ſentiunt, nihil ſcriptum eſſe magis methodicè, niſi forte hoc alicui meritò diſplicere poſſit quod de Principiis Theologiæ (à quibus omnis ordiri debet diſputatio) non in* 1. *ſtatim libro, ut fieri oportuiſſe multi ſentiunt, ſed in ultimo libro* 4. *tractarit, nempè de auctoritate Eccleſiæ, Pontificis, Conciliorum, & Sacræ Scripturæ. Methodum Albertus Pighius valdè laudat & filum orationis ac ſtylum dicendi* (18). Qu'auſſi-tôt que cet Ouvrage de Calvin fut ſorti de deſſous la preſſe à Strasbourg environ l'an 1545, Bernard Cincius Evêque d'Aquila en aporta un Exemplaire au Cardinal Marcel Cervin Légat du Pape à la Cour de l'Empereur (19); que ces deux habiles hommes aiant jugé que c'étoit un Livre plus dangereux que ne l'étoient les autres Ecrits des Luthériens (20), le donnérent à examiner à Albert Pighius, qui aiant jugé que Calvin étoit un Antagoniſte digne de lui entreprit de le réfuter; & qu'il commença par la matiere de la Grace & du Franc-Arbitre, ſur quoi il publia dix Livres contre Calvin; qu'il avoit deſſein d'en publier d'autres ſur la Juſtification, & ſur le principe de la Foi, mais que la mort l'empêcha de les achever. *Hic* (Albertus Pighius) *Calvinum nequaquam contemnendum ſed dignum antagoniſten, quo cum congrederetur, in quem calamum ſtringeret, ac pro pietate & orthodoxa fide decertaret judicavit. Quo factum eſt, ut decem libros de gratia, & libero arbitrio contra Joan. Calvinum in lucem emiſerit, cui ſi diuturnior vita ſuperſtes fuiſſet, propoſuerat etiam de juſtificatione hominis, & de principiis credendorum contra eundem Calvinum ſcribere, & ad iſta tria primaria puncta eiſdemque annexa, nempè de gratia & libero arbitrio, de juſtificatione, de Principiis credendorum inchoatos non abſolvit, nec in lucem edidit* (21).

Faiſons quelques Notes ſur ces récits du Chanoine de Cologne.

I. Prémiérement il faut établir comme un fait certain (22), que l'Epitre Dédicatoire de l'Inſtitution fut datée de Bâle, non pas le 1 d'Août 1536 comme portent pluſieurs Editions, mais le 1 d'Août 1535 comme on le voit dans quelques autres. C'eſt un grand préjugé que la prémiere Edition eſt de l'an 1535, puis qu'il y a beaucoup d'aparence que l'Ouvrage étoit achevé d'imprimer lorsque l'Auteur data l'Epitre Dédicatoire. S'il l'étoit, nous aurions lieu de conclure que l'Exemplaire que l'on garde dans la Bibliotheque de Geneve (23), qui eſt tronqué des 42 prémieres pages, mais qui marque à la fin qu'il a été achevé d'imprimer au mois de Mars 1536, n'eſt pas de la prémiere Edition; car s'il l'étoit, il faudroit dire que Calvin partit de Bâle avant que ſon Livre fût imprimé, & que l'Imprimeur ne ſe hâta guere, & n'acheva l'Edition qu'au mois de Mars 1536. Cela n'eſt point probable, & l'eſt beaucoup moins que de ſupoſer qu'un Livre auſſi bien écrit que celui-là, & ſi propre au tems, fut débité avec une telle promtitude qu'il falut bientôt ſonger à une ſeconde Edition qui fut achevée au mois de Mars 1536. Prenez bien garde, 1 que Theodore de Beze aſſûre (24) que Calvin *fit imprimer* à Bâle ſon Inſtitution, & ne partit de Bâle qu'après l'Edition du Livre (25): 2, qu'il raporte tant de voiages de l'Auteur depuis ce tems-là juſques à l'été de 1536 (26), qu'il faut que Calvin ſoit ſorti de Bâle peu après la date de l'Epitre Dédicatoire. On objectera que l'Imprimeur a marqué au Titre l'an 1536, quoi que l'Ouvrage fût en vente dès le mois d'Août 1535. J'avoue que l'anticipation ſur l'an ſuivant eſt fréquente parmi les Libraires, mais ordinairement ils ne le commencent pas au mois d'Août, & enfin cela ne leve point la dificulté que je fonde ſur la date du mois de Mars 1536 qui ſe voit à l'Exemplaire de Geneve. Je conclus qu'encore qu'il y ait quelque aparence que la prémiere Edition a été marquée ſous l'an 1536 par le Libraire, il eſt vraiſemblable auſſi qu'elle fut datée de l'an 1535. C'eſt ainſi que l'on ſe pourroit donner carriere de part & d'autre dans le païs vaſte de la probabilité, ſi l'on n'avoit pas un point fixe qui termine à mon avantage toute la diſpute. Ce ſont les paroles mêmes de Calvin, que j'ai citées en un autre endroit (27), & par leſquelles nous aprenons qu'il ſortit de Bâle un peu après que ſon Livre y eut vu le jour. Voilà une preuve démonſtrative que l'Edition achevée au mois de Mars 1536 n'eſt pas la prémiere.

II. En ſecond lieu, je remarque que Schultingius a eu droit de ne compter pour la ſeconde & pour la troiſieme Editions que celles qui ont été faites ſur les Reviſions de Calvin. Il fait bien ſelon cette regle de donner le ſecond rang à l'Edition de Strasbourg 1539, mais il a tort de compter pour la troiſieme celle de Geneve 1545: car elle avoit été précédée de celle de Strasbourg 1543 corrigée & augmentée par l'Auteur.

(17) Schult. Biblioth. Cathol. Tom. I, pag. 19.

(18) *Idem, ibid. pag.* 7.

(19) *Idem, ibid. pag.* 39.

(20) *Reliqua Lutheranorum ſcripta eſſe dilutiora, hoc acrius mordere & fortius ſtringere.* Idem, ibid. pag. 39 & 40.

(21) *Idem, ibid.*

(22) *Voiez la Remarque (F) de l'Article* CALVIN.

(23) *Voiez la même Remarque de l'Article de* CALVIN.

(24) Beze, *Preface des* Comment. de Calvin ſur Joſue, *pag.* 7.

(25) *Edito hoc libro ſuaque veluti praſtita Patriæ fide, Calvinum viſenda Ferrarienſis Ducisſa .... deſiderium inceſſit.* Beza, *in Vita* Calvini, *pag* 367, 368, *Tom. III* Operum.

(26) *Idem, ibid. Voiez la Remarque (V) de l'Article de* CALVIN.

(27) *Dans la Remarq. (V) de l'Article de* CALVIN.

III. Ce qu'il remarque que le Catéchiſme de Geneve fut joint à la troiſieme Edition, c'eſt-à-dire ſelon ſon compte à l'Edition de Geneve 1545, pourroit être vrai; car l'Epitre Dédicatoire (28) de ce Catéchiſme eſt datée du 28 de Novembre 1545. Calvin compoſa en François ce Catéchiſme l'an 1536, & le publia en Latin à Bâle l'an 1538 (29). Il en changea la forme l'an 1541, *la reduiſant en bonne methode par Demandes & Reſponſes, pour eſtre plus aiſée aux Enfans, au lieu qu'en l'autre les choſes eſtoient traitées par Sommaires & briefs Chapitres* (30). Il en fit lui-même une Traduction Latine qui fut imprimée l'an 1545. Elle eſt à la fin de l'Inſtitution à l'Edition de Geneve 1550, & pourroit bien être auſſi à celle de 1545, comme Schultingius le remarque. Nous avons vu ailleurs (31) qu'un docte Dominicain a fixé l'époque de cet Ouvrage à l'an 1540, tant pour l'Edition Françoiſe que pour l'Edition Latine. Il y a un peu d'erreur dans ſon calcul.

IV. Je ne puis paſſer à Schultingius la Chronologie dont il ſe ſert à l'egard de l'Edition qui anima Pighius à écrire contre Calvin. Ce ne fut point celle de l'an 1545, ni même celle de l'an 1543, mais celle de l'an 1539. Il n'étoit plus en vie l'an 1543. Son Livre avoit paru quelque-tems auparavant, & fut refuté par Calvin au commencement de l'année 1543.

V. Notre Chanoine a dû compter ſelon ſon principe l'Edition de l'an 1559 pour la derniere; car Calvin mit alors la derniere main a ſon Ouvrage, & n'y a rien ajouté ou changé depuis. J'ai l'Edition Françoiſe de Geneve 1566 *in folio*; elle n'a point d'autre Préface que celle de l'an 1559, & ſi elle contient deux Indices (32) qui ne ſont pas dans celle-ci, Calvin n'en eſt pas l'Auteur. Marlorat les compoſa avec un ſoin tout particulier l'an 1562. Il ne ſe fia point *aux quottations miſes en la marge & imprimées par ci-devant: car ayant tout veu & conferé* il trouva *qu'il y en avoit beaucoup de fauſſes* (33), *pluſieurs omiſes, & aucunes n'eſtans miſes en leur lieu.* Il reſtitua *le tout le mieux qu'il luy fut poſſible & ajouſta ce qu'on avoit laiſſé* (34).

VI. J'ai un peu de peine à croire qu'il y ait des Editions de l'Inſtitution où l'on ait changé, ajouté, & retranché, autant de choſes que Schultingius l'aſſûre. La vérification ſeroit dificile, vû le nombre prodigieux des Editions de cet Ouvrage de Calvin.

Il a été ſi ſouvent réimprimé, qu'on ne peut comprendre que l'Auteur des Eſſais de Literature ait fait (35) un Article de l'*Inſtitution Chretienne de Calvin*, ſans dire aucun mot qui fit comprendre qu'elle a été imprimée plus d'une fois. Il s'eſt contenté de remarquer (36) que l'Auteur la publia à Bâle vers l'an 1534. Je ne ſai s'il s'aperçut lui-même de ce défaut, ou ſi quelques-uns l'en avertirent; mais il y remedia par une Addition à la fin de ſon Livret. Cette Addition nous aprend (37) que cet Ouvrage de Calvin eſt datté *de Bale le 1 Aouſt* 1536; que *ce n'étoit en quelque maniere que l'ébauche d'un plus grand Ouvrage*; que *c'eſt alors que Paul Tharius* (38) *fit ce Diſtique qui fit tant de bruit* (39); qu'*il y a eu de ce Livre cinq Editions, celle de Bale* 1535, *celle de Strasbourg* 1539, *la ſeconde de Strasbourg* 1543, *la troiſieme de Strasbourg* in 4 1544, *celle de Geneve qui eſt la cinquieme* 1550, & qu'*en* 1558 *l'Auteur revit* ſon Livre & le *diviſa en quatre Parties.* Je voudrois qu'il eut corrigé la fauſſe date *du 1 Août* 1536. Il y étoit obligé plus que tout autre, puis qu'il étoit prêt à dire que la prémiere Edition eſt de Bâle 1535. Il ſeroit bien embarraſſé s'il s'engageoit à prouver que Paul Thurius fit ſon Diſtique l'an 1535. Rien n'eſt plus aiſé que de lui prouver qu'il a eu tort de réduire à cinq les Editions de l'Inſtitution de Calvin. Il en compte lui-même ſix; car ſans doute il a prétendu que la Réviſion faite par Calvin en 1558 fut ſuivie d'une nouvelle Edition, & il eſt très-vrai qu'elle le fut. On trouvera étrange avec beaucoup de juſtice, que l'Auteur des Eſſais de Litérature, aiant eu pour but de ne parler que des Livres rares, ait fait un Article de l'Inſtitution de Calvin; car jamais Livre n'a été auſſi commun que celui-là: il a été réimprimé tant de fois, qu'on en trouve des Exemplaires juſques dans les rues de la fripperie dans toutes les Villes de Hollande; & à moins que l'Edition ne ſoit belle, & *in folio*, ils ne coutent pas plus de trois ou quatre ſols. Voiez la marge (40).

On a fait une Remarque qui témoigne que ce Livre de Calvin a été criblé, épluché, anatomiſé, en toutes manieres par les Catholiques Romains. On a pris garde que le prémier mot eſt *toute*, & le dernier *impiété*; & cela a paru bien myſtérieux. Le fait eſt certain dans la Traduction Françoiſe; mais non pas dans l'Original Latin. *Inſtitutionem Calvini obſervarunt quidam hoc verbo* omnis *incipere & in iſtud* impietas *deſinere; id tamen præter mentem Authoris, ita divino conſilio contigiſſe cenſent, ut Argumento ſit Librum totius impietatis eſſe quaſi Encyclopædiam, eâque ſola conſtare* (41).

Les Editions de l'Inſtitution de Calvin que j'ai vues ſont les ſuivantes: celle de Geneve 1550 *in 4 ex Officina Joannis Gerardi*; celle de Robert Eſtienne 1553 *in folio* (42). Ces deux-là ſont en Latin, & ne contiennent que XXI Chapitres diviſez chacun en pluſieurs Sections. L'Edition Françoiſe de Geneve, chez Jehan Gerard 1553 *in* 4. L'Edition Latine de Geneve, chez François Perrin 1568 *in*

DATE du Catechiſme de Geneve.

(28) *Aux Miniſtres de Friſe.*

(29) Beze, *Preface des* Commentaires de Calvin ſur Joſué, *pag.* 8.

(30) *Là-même, pag* 12.

(31) *Dans la Remarq. (B) de l'Article* ESPAGNE, (Jean d').

(32) *L'un des Matieres, l'autre des Paſſages de l'Ecriture.*

(33) *Le Libraire de Geneve, qui donna l'Edition Latine de* 1550, *ſe excuſe de s'être fie à l'Edition de Strasbourg, où la plûpart des Citations étoient fauſſement marquees a la marge, a quoi il remedia dans l'Index.*

(34) Marlorat. Preface des Indices.

ESSAIS de Literature critiquez.

(35) *Dans les* Eſſais *d'Août* 1702, *p.* 96.

(36) *Là même, pag.* 98.

(37) *Pag.* 148.

(38) *Il faloit dire* Thurius.

(39) *Vous le trouverez dans la Remarque (F) de l'Article* CALVIN.

(40) *Il y a, dans le* Journal de Trevoux, *Janvier* 1703 *Edit. d'Amſterdam, un* Mémoire *concernant les* Eſſais de Litérature, *dans lequel on a critiqué ce qui regarde* l'Inſtitution de Calvin.

(41) Vincent. Baronius, Parænet. ad Th. Raynaud. *in limine* Apologet. Ord. Dominic *folio, quod præcedit folium* I.

(42) *Elle fut achevée d'imprimer le 4 de Février* 1553.

ques les critiquoient, & que l'on en interdisoit l'entrée dans l'Angleterre (*d*). Il mourut le 23 d'Avril 1604 (*e*). Mr. Konig en fait deux Auteurs, l'un nommé Conrad Schultingius, l'autre Corneille Schultingius.

(*d*) *Voiez la Remarque* (*A*) *à la fin.*

(*e*) Valer. Andreas, Biblioth. Belgic. *pag.* 164.

in folio. Six autres Editions Françoises de la même ville: une chez Conrad Badius 1560 *in folio*; une de l'Imprimerie de Jaques Bourgeois 1562 *in* 4; une de l'Imprimerie de Thomas Courteau 1564 *in* 8; l'Edition Françoise de Lion chez Jean Martin 1565 *in* 8; une chez François Perrin 1566 *in folio*; & une de l'Imprimerie de Jacob Stoer 1609 *in folio.* J'ai vu aussi l'Edition Latine faite à Geneve par Jean le Preux *in folio* l'an 1590. Elle est augmentée d'Analyses, & de quelques autres Pieces composées par divers Auteurs. Les Editions de Geneve *in* 8, chez Jean le Preux 1592 & 1602, sont conformes à celle-là. J'ajoute que l'Edition de Geneve 1617 *in folio apud Joh. Vignon, Petrum & Jacobum Choüet*, fait le sixieme Volume d'une Edition Latine des Oeuvres de Jean Calvin. Avec ses Lettres elle fait de même un Volume de ses Oeuvres de l'Edition d'Amsterdam chez Jean Jaques Schipper en 1667 *in folio.*

SCHUTZE (JEAN) Ministre Luthérien en Allemagne au XVI Siecle publia entre autres Livres un Ecrit qu'il intitula *Le Diable Sacramentaire*, *Sacramentarius Diabolus.* On peut juger par-là de l'emportement qui l'animoit contre les Zuingliens (*A*). Il publia aussi en 1579 un Livre contenant cinquante Raisons pour lesquelles il ne faloit point embrasser la Communion des Calvinistes.

(*A*) *L'emportement qui l'animoit contre les Zuingliens.*] Afin qu'on puisse juger de la piece par l'échantillon, je citerai un Passage que je trouve dans George Braun. On y verra que notre Schutze représentoit les Calvinistes comme les personnes du monde les plus turbulentes, les plus séditieuses, & les plus cruelles. *Hic seditionis genius non tantum Lutheranos, sed & Galainistici furoris ministros, magis exagitat quod Lutherani in Confratribus suis accurate observarunt, dum inter varias causas, quare Sacramentariam Calvinistarum Doctrinam acceptare nequeant pracipuam & illam allegent, quod seditiosi, & tumultuosi sint, pacis publica & tranquillitatis politica turbatores, quorum hoc unicum institutum est, ut seditionum factiones, tumultum, dissidia, ac tandem cadem ac sanguinis effusionem procurent. Maxime cum duplici nomine latrones existant, non satiati si hominum animas Doctrina falsitate interimant, verum etiam, omnem quam possunt cunque diligentiam adhibeant ut per seditiones, latrocinia, & cades pro nefario suo genio, in civitatibus instituant. Hoc Joannes Schutzius in Causarum explicatione, & in Sacramentario suo Diabolo pagina* 354 (1).

(1) Georg. Braunius, *in* Tremonensium Catholicorum Defensione, *pag.* 165, 166.

Il est à remarquer que George Braun Ecclésiastique de Cologne fait là un reproche d'humeur séditieuse & violente aux Protestans, qui leur est fait par une infinité d'autres Ecrivains Papistes, & qui est le même que celui qu'ils font en toute rencontre au Parti Romain. Juvenal sans doute n'eut point pu lire ce Passage de George Braun sans s'écrier:

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?
Quis cœlum terris non misceat, & mare cœlo,
Si fur displiceat Verri? homicida Miloni?
Clodius accuset machos? Catilina Cethegum?
In tabulam Sylla si dicant discipuli tres (2)?

(2) Juven. Sat. II, *Vers.* 24.

Quoi qu'il en soit, raportons une seconde preuve de l'emportement de Schutze. *Sacramentarismus Camerina ac sentina est quadam, in quam multa hareses confluunt, ultima Satana ira, quam furiis agitatus contra Christum ejusque Ecclesiam exercet. Et qui Sacramentariorum partes sequitur, is manifestus est, atque ejuratus hostis Dei & fidei, quàm in Baptismo Christo dedit, oblitus.*

(3) Schutzius, *Prafat. in Librum* 50 *Causarum, apud* Braunium, *in* Tremonensium Catholicor. Defensione, *pag.* 29.

C'est soutenir que l'opinion Calvinienne sur l'Eucharistie est l'égout de quantité d'Hérésies, & le dernier effort de la colere de Satan, & qu'on ne peut y adhérer sans se rendre ennemi juré de Dieu, & sans oublier ce qu'on a promis dans son bateme à Jesus Christ. Or soutenir cela, n'est-ce pas un mouvement de furieux? J'en fais juges les Ministres Luthériens d'aujourd'hui. Ils sont beaucoup plus modérez que leurs ancêtres, & ils voient sans doute que la qualité des dogmes en quoi les deux Communions Protestantes diferent n'est pas de l'espece qu'on le croioit autrefois, lors que la guerre Sacramentaire échaufoit trop les esprits, & faisoit couler de part & d'autre un déluge de difamations. Cette furieuse tempête s'étant apaisée peu à peu, on a compris que le sujet de la Dispute n'étoit pas si important. Combien y a-t-il d'expériences semblables (4)? Mais qu'elles sont peu utiles! Il s'eleve très-souvent des Contestations parmi les Théologiens: on s'y échaufe comme s'il s'agissoit du capital de la Religion, & l'on ne se souvient pas qu'on traite de bagatelle ce que les prédécesseurs avoient regardé comme une Dispute de la derniere conséquence.

(4) *Voiez les Remarques (E) & (F) de l'Article* AMYRAULT, *& la Remarque (D) de l'Article* GOMARUS.

SCIOPPIUS (*a*) (GASPAR) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII Siecle, étoit Allemand. Ses ennemis ont publié touchant sa famille beaucoup de choses honteuses (*A*). Il étudia

(*a*) *Son vrai Nom étoit* Schoppius; *mais pour s'accommoder à la Prononciation Italienne, il le changea en* Scioppius.

(*A*) *Ses ennemis ont publié touchant sa famille beaucoup de choses honteuses.*] On a publié (1) qu'il nâquit dans un village où son pere étoit fossoieur, *hoc vespillone atque adituo in pago quodam non ignoto, natus est Gasper Schoppius*; que son pere aiant fait un jour une fosse trop petite, & ne voulant pas prendre la peine de bêcher tout de nouveau, coupa les pieds au cadavre. *Hiberno quodam tempore, terra firmiter gelu constricta, sepeliendum acceperat cadaver, cui jam sepulchrum effoderat, sed mensura breviore quam pro mole: ibi vir fortissimus, ne tanto in frigore terra deducenda esset, pedibus cadaver mutilat, & in fossam quam sepulchrum verius recondit* (2). Qu'aiant amassé quelque argent, il s'en alla en Pologne où il servit chez un Imprimeur; qu'en suite il fut colporteur, allant de village en village, à la maniere des Savoiards, pour vendre de petites marchandises; qu'il abandonna ce metier, & qu'il s'enrôla; qu'il revint au Palatinat après la mort de l'Electeur Frideric III, & qu'il y obtint une Charge peu considérable (3); qu'il se mit à vendre du bled, & qu'il y gagna quelque chose; qu'on lui donna la Judicature d'une autre ville; qu'au bout d'un an il s'enrôla pour l'expédition de Cologne, & qu'il y obtint la Charge de Prévôt d'Armée; qu'après la mort de l'Electeur Louïs il retourna à son prémier poste, & s'y fit un bon meunier; qu'il fut envoié dans une ville mutinée, & qu'il y commanda les soldats; qu'il y fut brasseur de biere; qu'il y étoit avec sa femme & avec sa fille, mais qu'il ne leur permettoit de voir personne. Sa femme, ajoûte-t-on, étoit du païs de Hesse, & avoit suivi en Hongrie un homme qui l'entretenoit. Dès le lendemain qu'il fut tué elle coucha avec Scioppius, qui la méprisa depuis de telle sorte, qu'il la faisoit travailler comme une servante, sans la voir, sans lui parler. Au contraire il faisoit manger à sa table sa servante, & l'admettoit à son lit de tems en tems (4). La fille, fidelle compagne de la mere dans cet état de récluse, épousa un scélérat qui auroit perdu la vie par la main du bourreau pour le crime de bestialité, s'il n'eût pris la fuite. En son absence sa femme se prostitua à un autre, & devint grosse. On la mit en prison, & si elle n'eût trouvé moien de s'échaper, on l'auroit punie publiquement de son adultere. *Hac ne fratre tali indigna esset, scelerato nupsit homini, qui (honor sit verecundis auribus) constante matrimonio obbrutuit: cum vacca enim consuevisse convictus est, & effugiendi causa supplicii uxore deserta se subduxit, qua superstite facinoroso illo ac fugitivo, alteri cuidam sui copiam fecit, ac mox pragnans facta est. Ob id flagitium, cum in carcerem conjecta, supplicium vix evasura esset, vinculis perfractis in Austriam pervenit, relicta adulterina apud patrem sobole. In Palatina sane ditione, deprehensa si fuerit, publicam animadversionem non evadet* (5). Enfin, on dit que notre Scioppius se vantoit d'être bâtard d'un Gentilhomme de Franconie nommé Munster, & qu'il se donnoit ce nom-là; mais qu'une Dame de cette noble famille le convainquit d'imposture, & lui défendit avec menaces d'usurper cette qualité. *Quoties symbolum amicitia in adolescentum philothecas, qui mos hodie obtinet, referre solebat, totidem literis nomen consignabat: G. S. à Munster, addito ad Scaligeri exemplum*, FUIMUS TROES. *Donec Ingolstadii à nobilissima ejus gentis matrona convictus est; cujus tamen minis nondum absterreri potuit, quin Italis, ad quos postea profectus est*, gentilem hominem, *ut Longobardi vocant, se Germanum esse persuaderet* (6).

Il est certain que Scioppius s'est qualifié Gentilhomme toute sa vie, & qu'aiant su les médisances que les amis de Scaliger avoient publiées, il comparut devant les Juges civils de la Chambre Apostolique à Rome, pour être reçu à faire preuve de sa Noblesse, & de sa bonne conduite (7); & que les témoins qu'il amena aiant été interrogez juridiquement, on lui délivra un Acte sellé du seau de la Chambre Apostolique, par où il paroit que les témoins déposérent qu'il étoit né Gentilhomme, & de légitime mariage. *Sibi ex publica fama & multorum, qui id scire potuerint, testi-*

(1) *Voiez le Livre intitulé*, Vita & Parentes Gasparis Schoppii, *imprimé à Leide* 1609, *avec* Confutatio Fabulæ Burdonum.

(2) *Ibidem, pag.* 138.

(3) In præfectura Burcktresswiciana, tenue officiolum ac vile obtinuit, quod Notarium sive Actuarium præfecturæ vocare possis. *Ibidem, pag.* 139.

(4) Contra vero, quasi versis rerum vicibus, ancillæ fortissimo Herculi adhærere, cibum una capere, & si res ita ferret, thorum genialem occupare. *Vita & Parentes Schoppii, pag.* 141.

(5) Vita & Parentes Gasparis Schoppii, p. 142, 143.

(6) *Ibidem, pag.* 141.

(7) *Voiez le Livre intitulé*, Oporini Grubinii Amphotides Scioppianæ, p. 28.

étudia à Amberg, puis à Heidelberg, enſuite à Altdorf, & cela aux dépens de l'Electeur Palatin. Après un ſéjour conſidérable à Ingolſtad, il retourna à Altdorf, & publia des Ouvrages de Critique, qui le remplirent de faſte: il ne put voir ſans orgueil ſa grande jeuneſſe jointe à un mérite imprimé (*B*). L'une des Productions prématurées de ſa plume eſt, dit-on, un Commentaire ſur les Priapées, qui lui attira bien des reproches, & ſur tout à cauſe qu'il y envioit la condition des moi-

teſtimoniis conſtare, Scioppium legitimè natum & ex nobili familia oriundum eſſe, tametſi majorum nobilitatem paupertatis injuria propè jam extinctam ejus demum pater virtute ſua geſtisque honoratiſſimis muneribus & officiis rursùs excitarit (8). Il dédia à ſon pere l'un de ſes Livres (9), où il ne dit autre choſe de ſes ancêtres, ſi ce n'eſt que ſon biſaieul vêcut 110 ans, & ſa biſaieule 105 (10). Il fit un voiage au Palatinat l'an 1608, pour recueillir la ſucceſſion de ſon pere, ou plutôt pour en obtenir la main levée; car on dit que les Magiſtrats s'en étoient ſaiſis à cauſe des malverſations du défunt, par raport aux droits du Prince ſur la biere, & à tels autres impôts. *Patre mortuo ad matrem adeundæ hæreditatis cauſa veniſſe dicitur, quæ à Magiſtratu eam ob cauſam ſequeſtrata putatur, quod pater .... publicum vectigal quod de bonis ac cerevifia inferri ærario ſolet, fraudarit, cujus modi ibi fures, aut ſaltem Norimbergæ, ſeveriſſime plectuntur* (11). Il nia ce péculat, & allégua d'autres raiſons pourquoi il ne pouvoit pas jouïr de ſon patrimoine (12).

(8) Oporinus Grubinius, Amphot. Scioppian. pag. 31.

(9) *Ses Theſes* de Injuriis.

(10) Vita & Parentes Gaſp. Schoppii, init.

(11) *Ibid.* p. 151, 152.

(12) *Voiez les* Amphotides Scioppianæ, *pag.* 190 *& ſeq.*

(*B*) *Il ne put voir ſans orgueil ſa grande jeuneſſe jointe à un mérite imprimé.*] Mr. Baillet, qui l'a mis avec raiſon dans le Catalogue des Enfans célèbres, en parle ainſi: „ Nous pouvons enviſager l'amour qu'il a temoigné pour „ l'étude des lettres, & ſon travail infatigable que Dieu a „ preſque toûjours recompenſé d'un grand ſuccés, comme „ un exemple qui merite d'eſtre propoſé aux jeunes gens. „ (*) Ottavio Ferrari Milanois, celebre Profeſſeur de Padouë, ſemble nous aſſurer qu'il eſtoit homme de let- „ tres dés ſon enfance, & il ajoûte, que dés l'âge de *ſeize* „ ans il publia des livres qui ont merité l'admiration des „ vieillards (13)". Les paroles d'Octavio Ferrari ſont celles-ci: *Ab ineunte ætate ita totus literis affixus fuit, ut ſexto decimo anno libros evulgaret quos ſenes admirarentur* (14). Dans une autre Harangue il lui donne cet Eloge: *Adoleſcentem ac pœne puerum id ingenii, atque eruditionis ſpecimen dediſſe, ut vix tribus luſtris expletis non unum opus publici juris faceret, quod exactæ ætatis judicium, totiusque antiquitatis ſolidam cognitionem præ ſe ferret* (15). Mais pour mieux faire, jugeons de Scioppius par l'inſtruction qu'il nous va fournir. Nous verrons qu'il avoit dix-ſept ans à peu près lors qu'il publia ſon prémier Livre: c'étoient des Vers Latins. *Extant typis Heidelbergenſibus impreſſa complura Scioppii carmina anno* 1593, *cum haud etiam ſeptimum decimum ætatis annum compleſſet, antiquaria illa plus ſatis, ſic tamen ut variam eruditionem accurata probatiſſimorum auctorum lectione comparatam paſſim præferant: quo ipſo tempore etiam Dialectica & Rhetorica æquales & convictores ſuos, illuſtres nobilesque adoleſcentes, cum eos à magiſtris ſuis negligi doleret, docere, auſus eſt* (16). Pour ſavoir combien de Livres il publia avant l'âge de vingt-quatre ans, il ne faut que jetter la vue ſur cette Liſte. Souvenons nous qu'il couroit ſa dix-ſeptieme année l'an 1593, comme il vient de nous l'aprendre. *Veriſimilium libri quatuor. Editi Noribergæ* in 8 *apud Paulum Kaufmannum Anno* 1595. *Diſputatio de Injuriis. Apud eundem* in 4 *Anno* 1597. *Suſpectarum Lectionum libri quinque. Apud eundem* in 8 *Anno* 1597. *Commentarius de Arte Critica. Noribergæ* in 8 *apud Valentinum Furmannum Anno* 1597. *Notationes Criticæ in Phædrum cum Rittershuſii in eundem ſcriptorem Commentario editæ Lugduni Batavor.* in 8 *apud Fr. Raphelengium Anno* 1597. *Libellus de ſua ad Catholicos migratione* (17), *deque auctoritate Eccleſiæ in ſacra ſcriptura interpretanda. Editus Romæ apud Zannetum* in 8 1599. *Epiſtola de variis fidei controverſiis ad primarium quendam Germaniæ Juriſconſultum. Ingolſtadii* in 4 *apud Angermarium Anno* 1599 (18).

(*) *Proluſion.* p. 202.

(13) Baillet, Enfans célèbres, *Num.* 69.

(14) Octavius Ferrarius, *in* Proluſione *cui titulus* Quo pretio viri principes literas ac literatos habuerint.

(15) *Idem, in* Proluſione *cui titulus* Literatorum funus.

(16) Oporinus Grubinius Amphotides Scioppian. *pag.* 39.

(17) Freherus *ſe trompe donc à la page* 775 *de ſon* Théatre, *où il dit que* Scioppius *ſe fit Papiſte l'an* 1601.

(18) *Ces Titres ſont pris de l'*Indiculus *des Ouvrages de Scioppius qui eſt à la tête des* Amphot. Scioppianæ.

On dit qu'il faut ajoûter à cette Liſte le Commentaire ſur les Priapées, dont l'Epitre Dédicatoire eſt datée d'Ingolſtad l'an 1595, & que l'Auteur affecta de ne le point faire paroitre dans le Catalogue de ſes Ouvrages, parce que ſes ennemis lui faiſoient un crime d'avoir ainſi commenté un Recueil de Vers auſſi impur que les Priapées. Il ſe défendit de ce reproche en niant le fait; & ſoutint que ce Commentaire étoit un Ouvrage de Goldaſt, qui par une inſigne ſupercherie l'avoit publié, diſoit-il, comme un Ouvrage de Scioppius (19): en tout cas, il prétendit que Scaliger, qui avoit fait des Commentaires ſur les Priapées & ſur Catulle, & Douza qui en avoit fait ſur Petrone, lui devoient ſervir de bouclier. Mais c'étoit donner le change; car le véritable ſujet de l'Accuſation n'étoit pas qu'il eût commenté des Vers impudiques, mais qu'il eût rempli d'un ſi grand détail d'ordures ſon Commentaire (20). Outre qu'il y avoit inſéré une complainte, ſur ce que les hommes n'ont pas reçu de la nature la même force que les moineaux. On ne laiſſa pas tomber cet endroit; on le berna là-deſſus dans la Satire, *Hercules tuam fidem* (21). Il le méritoit aſſûrément; car voici ſa réfléxion. *Cum Ingolſtadii agerem, vidi è regione Muſæi mei paſſerem coitum vicies repetentem, & inde adeo ad languorem datum, ut avolaturus in terram decideret. En ſortem iniquam. Hoc paſſeribus datum; negatum hominibus? Næ qui facinus hujusmodi imitari auſit, ſaxim ut Picos qui aureos montes colunt, divitiis ille ſolus ſuperet. Præ milite Plautino omnes eum ſectaturas fœminas ſcilicet* (22).

(19) *Voiez les* Amphotides Scioppianæ, *pag.* 102 *& ſeq. & ſa Lettre* ad Saulum Mercerum, *à la fin du* Scaliger hypobolimæus.

(20) *Luſus diverſorum in Priapum poëtarum libero commentario illuſtravit, quo poſt hominum memoriam, nihil fœdius ab ullo cinædo aut libidini omnium proſtitutò in lucem editum fuiſſe, omnes fatentur.* Vita & Parentes Gaſpar. Schoppii, *pag.* 142.

(21) *Pag.* 59. *Voiez auſſi* Merici Caſauboni Pietas, *p.* 21.

(22) Scioppius, Commentar. in Priapeia, *Carm.* XXV, *pag.* 35 *Edit.* 1664 in 8.

Prenez garde à ces deux choſes. 1. Ceux qui prirent ſon parti niérent qu'il eut compoſé ce Commentaire ſur les Priapées. 2. L'on amplifia, l'on empoiſonna ſa réfléxion ſur la prétendue félicité des moineaux. Sur le prémier chef j'allegue pour preuve ces paroles de l'Auteur du petit Livre *De tribus Capellis*: c'étoit un Jéſuite, comme on l'a vu dans un autre endroit (23). De Commentario ſi tibi, Joſephe, Scioppius hoc dicat: *Scripſi, fateor, commentarium in Priapeia; ſed ſeptenum denum annorum puer, ſed in hereticorum ſcholis inſtitutus, ſed exemplo tuo invitatus. Atque nollem id factum. Et ſi fas dicere (ſed fas) cum illa ſcribebam*, Optarem nullas tunc habuiſſe manus. *Quid hoc autem, Burdo, dic, tua fide, ad rem attinet? Num tu idcirco Scaligerum te eſſe evinces, quia Scioppius neſcio quid ineptiarum per ludum atque jocum puer verius, quam adoleſcens olim chartis illevit, quod nunc ævi conſiliique maturior, vero vultu* damnat & opus..... *Hoc igitur tibi ſi dicat ille, non te elinguem protinus, & Burdonem efficiat? Quid ſi autem dicat hoc Scioppius tibi quod dixit jam aliis prius, Non ſcripſi. Scripſit ea vero, inquit: certe vulgavit* quidam quem dicere nolo, *quia tu illum ignorare non potes* (24). Il ſemble qu'il y ait là des obliquitez, qui ſoient l'aveu de ſa faute: mais dans le fond on la nie nettement. Et notez que Scioppius fit tant de cas du *tres Capellæ*, qu'il inſéra cet Ecrit dans l'un de ſes Livres (25). Quant au ſecond chef, je n'ai qu'à citer l'Auteur de la Cenſure de la Doctrine curieuſe du Pere Garaſſe; voici ſes paroles: *Pag.* 705. Garaſſe *dit qu'il parut ces années un livret anonyme d'un des nouveaux dogmatiſans, lequel ayant conſideré la chaleur infatigable avec laquelle les pigeons & paſſereaux ſe font l'amour, fit vœu de renoncer au Paradis, ſi Dieu le transformoit en pigeon ou paſſereau. Garaſſe ne ſe doit point mettre en peine du nom de ce nouveau dogmatiſant: C'eſt ſon bon amy Scioppius, ce grand homme de bien, cet eſprit tres-excellent, qui fait ce beau & religieux ſouhait en ſes Commentaires* in Priap. pag. 63 (26). Il eſt ſûr que Mr. Ogier (27) calomnie là Scioppius: ce vœu de renonciation au Paradis ne ſe trouvant point dans l'endroit qu'il cite.

(23) *Dans l'Article* MAYMAN.

(24) Cornelius Denius Brugenſis, *in* Capellis, *pag. m.* 320, 321.

(25) *Dans les* Amphotides Scioppianæ, *qu'il publia en* 1611: *je me ſers de cette Edition.*

(26) Cenſure de la Doctrine Curieuſe, *pag.* 190.

(27) *C'eſt lui qui fit la* Cenſure de la Doctrine Curieuſe *de* Garaſſe.

Je croi pouvoir dire que ſi l'un des Ouvrages de Scioppius formoit quelque préjugé deſavantageux contre ſes mœurs, tous ſes Livres en général étoient une preuve qu'il n'étoit point débauché; car s'il eût perdu du tems à faire l'amour, & à boire, il n'eût ſu produire les Ecrits qu'il publioit. Ils ne pouvoient être que le fruit d'une forte aplication, & ils demandoient un attachement continuel & opiniâtre à l'étude, & à la converſation des Savans. Auſſi-voions nous qu'il prend à témoin les Profeſſeurs de l'Académie d'Altdorf, & ceux d'Ingolſtad, que la vie qu'il avoit menée étoit toute diférente de celle de la jeuneſſe qu'ils inſtruiſoient (28). Il cite un Poëme qu'il publia, pour exhorter le Recteur Weſenbecius à faire ceſſer les débauches des Ecoliers. *Cum* Petrus Weſenbecius Juriſconſultus *Academiæ Rector creatus fuiſſet, longum Scioppius carmen Noribergæ imprimendum dedit, quo corruptos juventutis mores acerbè deſcribit, ipſumque Rectorem cohortatur, ut diſciplinam reſtituere, frena nimis laxata contrahere, nominatim verò criſtatorum pileorum uſu & nocturnis commeſſabundæ juventutis concurſationibus interdicere Academicis velit, in contumaces verò & refractarios ſevere animadvertat* (29). Il allegue une Epitre Dédicatoire où il déclara pourquoi il avoit ſi peu d'amis, & pourquoi les Ecoliers le regardoient comme un miſanthrope, c'eſt qu'il fuioit leurs collations, leurs promenades, leurs ivrogneries, & qu'il demeuroit colé à ſon Cabinet depuis le matin jusques au ſoir. *Frequentes iſtas adoleſcentibus compotationes ut fugiam ſuadere mihi poteſt vel valetudinis ratio, quam diligenter cordi habeo, vel conſilium quod à meis præceptoribus neglectus, & ceteroquin ingenio non nimis docili præditus jam olim cepi, de ſtudiis ſolidum diem ab usque mane ad vesperam ſine ullo potu & cibo naviter perſequendis, vel cura denique quam in majoribus meis imitandis ponere decrevi &c. Aliis itaque pro divinitate & facilitate ingenii ſui, ad quæ ego impenſo labore meo & indefeſſo ſtudio adſpiro nihil agendo vel commeſſando conſequuntur, per me quidem potare, plurimosque ſibi hac comitate ſua amicos parare licet: dum mihi viciſſim hoc non ægre largiantur, ut quam illi ex cauponis ego ex laboribus voluptatem capiam, & laudem continentiæ, ut ego voco, ut illi, Moroſitatis, à majoribus meis acceptam & in me transmiſſam, ſtudioſè conſervem &c* (30). Il paſſa à bon droit pour avoir été un malhonnête homme; mais ſes fautes, comme celles de quelques autres Savans orgueilleux, ſatiriques, & emportez, étoient non pas des déréglemens du corps, mais des vices de l'eſprit.

SI L'ON pouvoit inferer de ce Commentaire que l'Auteur fut debauché.

(28) *Voiez les* Amphotides, *pag.* 40 *& ſeq.*

(29) Amphotides Scioppianæ, *pag.* 40, 41.

(30) *Ibid. pag.* 43, 44. *Voiez ci-deſſous la Remarque* (*T*).

(b) *Voiez la Remarque (B).*

moineaux (*b*). Il fit un voiage en Italie, & après quelque séjour à Verone, il s'en retourna en Allemagne, d'où il repassa en Italie, & publia à Ferrare un Panégyrique du Roi d'Espagne, & de Clement VIII. Il tâcha de s'avancer à la Cour de Rome, & se servit de plusieurs moiens industrieux: mais sa fortune ne laissa pas d'être médiocre, & il n'en fut guere content, au milieu des titres pompeux qu'il se donnoit (*c*) (*C*). Avant son prémier voiage d'Italie, il avoit joué à Gifanius la piece que j'ai raportée ailleurs (*d*). Il se fit Catholique-Romain environ l'an 1599. Je ne sai pas bien la raison qui l'irrita contre les Jésuites; mais il est certain qu'il fut leur grand ennemi, & qu'il les déchira cruellement dans plusieurs Libelles, sous divers masques de nom (*D*). D'autre côté il se déchaînoit avec la derniere fureur contre le Parti Protestant, jusques à pousser les Princes à l'extirper par les voies les plus sanguinaires (*E*). Il ne se contenta pas de vomir sa rage

(d) *Dans la Remarq. (F) de l'Article* GIFANIUS.

(*c*) *Tiré d'un Livre intitulé* Vita & Parentes Gasp. Schoppii à Germano quodam contubernali ejus conscripta, *imprimé à Leide avec* Confutatio Fabulæ Burdonum.

(*C*) *Les titres pompeux qu'il se donnoit.*] Il fut fait Patrice de Rome, Chevalier de Saint Pierre, Conseiller de l'Empereur, Conseiller du Roi d'Espagne, Conseiller de l'Archiduc, Comte Palatin (31): enfin on le vit paré du titre de Comte de Clara Valle.

(31) Vita & Parentes Schoppii, *pag.* 156.

(*D*) *Il déchira cruellement* les Jésuites *dans plusieurs Libelles, sous divers masques de nom.*] On assûre dans l'Ecrit que j'ai cité plusieurs fois (32), qu'avant qu'il changeât de Religion il fit imprimer des Vers où il apelloit leur Compagnie, *Iberam parricidalem cohortem*, & qu'ensuite il les attaqua violemment dans un Ouvrage que plusieurs personnes virent à Rome, *Quos petulantissimo postea scripto quod Romæ plurimi viderunt, & è quo nonnulla hic adferri poterant, petivit.* On raporte un Fragment de Lettre qui témoigne qu'il dit long-temps après son Apostasie, qu'il y avoit dans cet Ordre peu de Savans, & très-peu d'honnêtes gens (33). Il répond à l'égard du Poëme, qu'il y parla des Jésuites selon les idées que Gifanius lui en donnoit, mais il nie que ces Vers-là aient vu le jour (34). Il s'inscrit en faux (35) contre le Fragment de Lettre, & il avoue seulement qu'il n'aprouve pas en tout la conduite des Jesuites, & qu'il ne sauroit se résoudre à leur faire sa cour (36), bien qu'il reconoisse que Dieu est l'auteur de leur Institut, & que leur Compagnie est non seulement très-utile au Christianisme, mais aussi très-nécessaire: de sorte qu'il est assûré que s'ils observent exactement leurs Statuts, on verra bientôt l'Hérésie dans le tombeau. *Tamen Societatis Jesu institutum ab ipso deo auctore profectum, totique reipublicæ Christianæ non modo summopere utile, sed omnino etiam necessarium esse credit, cui si convenienter vivant, qui religioso Sacramento ei se obstrinxerunt, propediem fore confidit, ut ad tibicines mittatur, Hæresique lessus fiat, neque cuiquam sine scelere aliter videri posse, persuasum habet* (37). Pour savoir s'il changea de sentiment, on n'a qu'à lire ces paroles du Pere le Tellier (38). *Il ne faut pas qu'il* (39) *se fasse honneur du dessein* de la conversion des Jésuites, *comme s'il en estoit le premier Auteur. Il y a long-temps que la gloire en est deue à son digne predecesseur le fameux Gaspar Scioppius, qui a tant écrit sur ce sujet-là, en ayant fait la matiere de plusieurs libelles. On ne doit pas s'étonner que ceux qui ont herité de sa haine implacable contre les Jesuites, soient animez aussi du zele bizarre & hypocrite de cet Ecrivain, le plus furieux & le plus decrié calomniateur qui fut jamais, de l'aveu de tout le monde, ny de voir qu'ils marchent encore aujourd'huy sur ses traces.* Monsr. Arnauld attaqué dans ce Passage a répondu bien des choses: j'en vai copier quelques-unes. „ (40) Etes-vous scrutateurs „ des cœurs pour decider hardiment, que c'a été *par une* „ *haine implacable contre les Jesuites*, que Schioppius a „ parlé en divers livres fort desavantageusement de vôtre „ Societé, & que s'il y temoigne du zéle pour l'Eglise, „ ce ne peut avoir été qu'un *zéle hypocrite.* Si cela se „ souffre, quelle vertu ne pourra-t-on point décrier en la „ faisant passer pour hypocrisie. . . . . . (41) On n'a „ aucun interêt à la reputation de Schioppius bonne ou „ mauvaise. Mais comme ceux mêmes qui le traitent le „ plus mal demeurent d'accord que ç'a été un fort grand „ esprit, & fort habile dans la Critique & dans les lettres „ humaines, il merite bien qu'on en dise quelque chose, „ & qu'on oppose les grandes loüanges que vous lui avez „ données autrefois, à vos furieuses declamations. Schioppius a eu trois sortes d'ennemis qui ont contribué à le „ décrier, comme trop emporté & trop satyrique. Les „ premiers ont été les Protestans, qu'il avoit abandonnez, „ pour se faire Catholique, & en particulier Joseph Scaliger & ses partisans, qui regardoient ce pretendu Prince „ de Veronne comme le heros de leur secte. Ils furent „ sur tout choquez de ce qu'il avoit blessé leur Scaliger par „ la partie la plus sensible, en faisant passer pour une fable sa pretenduë naissance des Princes de Veronne, „ en quoi les personnes les plus judicieuses conviennent „ maintenant qu'il avoit raison. Les seconds de ses ennemis ont été les gens de lettres. Il se les attira sur les „ bras par une trop grande attache à la pureté du Latin. „ Peut-être que personne depuis le siecle d'Auguste n'a „ mieux sçu que lui les finesses de cette langue. Mais il „ y étoit si pointilleux, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on „ prît aucun mot dans une autre signification, que celle „ dans laquelle on le prenoit à Rome dans les meilleurs „ tems, ou qu'on lui donnât une autre construction; & „ c'est ce qui lui faisoit trouver des Barbarismes, & des „ Solecismes, dans presque tous les Auteurs de ce tems-ici „ qui se piquoient de bien écrire en Latin. Il eût servi „ la Republique des Lettres, s'il se fût contenté de remarquer ces fautes en termes civils, doux, & honnêtes. „ Mais il le faisoit d'une maniere trop dure & trop piquante, jusques à dire que d'avoir pris un tel mot dans „ un tel sens, cela meritoit *naticidium* (42). Cela étoit „ sans doute fort vilain & fort pedantesque: mais ce n'étoit pas une raison suffisante de le charger de tant d'injures, & de l'appeller *la plus cruelle de toutes les bêtes* „ *farouches.* Car ceux qui tiroient aussi-bien que lui tant „ de vanité de bien parler Latin, pouvoient mépriser ces „ bassesses, & profiter de ses reprehensions. Mais quoi! „ On sçait que la nation des *Philologues* est fort colere; „ Qu'ils sont fort sujets à s'emporter sur des vetilles: & „ que souvent le reproche d'un Solecisme ne leur est pas „ moins sensible, que si on reprochoit à un honnête „ homme d'avoir trahi son ami. Et comme ils sçavent „ dire des injures en fort beaux termes, ils inspirent leurs „ passions à beaucoup de gens. Voilà ce qui a fait le plus „ grand decri de Schioppius. La Critique trop libre & „ trop vehemente, avec laquelle il a attaqué un grand „ nombre des Auteurs les plus estimez pour le stile, a fait „ soulever contre lui presque tout le peuple Latin. Vous „ avez été, mes Peres, ses troisiemes & derniers ennemis. „ Mais il faut remarquer, que tant qu'il n'a attaqué que les „ Protestans, les Scaligers, & les Philologues, vous l'avez „ comblé de loüanges; vous lui avez même pardonné, „ qu'il eût blâmé vôtre maniere d'enseigner les lettres humaines, & vous n'avez point trouvé mauvais qu'il fût „ loüé & estimé par les Papes, les Rois, & les Empereurs. Il a fait imprimer un petit livre en 1636, où, pour „ se defendre contre ceux qui le dechiroient, il rapporte „ un Bref d'Urbain VIII au Roi tres-Chretien qui lui est „ fort honorable, & d'autres lettres de l'Empereur Ferdinand II, du Roi Catholique Philippe IV, des Ducs de „ Florence & de Mantouë: & des temoignages fort avantageux du Cardinal Bellarmin, & de beaucoup d'autres „ Jesuites, qui loüent son esprit, sa doctrine, son éloquence, son zêle, sa vertu, son integrité, sa pieté, sa „ foi, sa prudence, sa sagesse, & sa penetration dans le „ sens de l'Ecriture; qui font profession de l'admirer „ comme un homme celebre par toute la terre, & qui „ l'appellent le Roi des Sçavans: *Perillustri viro Gaspari* „ *Scioppio eruditorum Regi.* Croyez-vous, mes Peres, qu'il „ vous soit aisé de persuader le public qu'un homme, dont „ vous avez dit tant de bien pendant tant de tems, soit „ devenu tout d'un coup le plus méchant homme du „ monde, & que son zele pour l'Eglise dont vous parliez „ avec éloge, soit devenu un *zele bizarre & hypocrite*, „ parce qu'il l'a avertie dans quelques livres de ce qu'il „ trouvoit à redire dans vôtre conduite, comme ont fait „ avant lui & après lui tant de personnes recommandables „ par leur pieté, Arias Montanus, Lanusa, Louïs Sotelo, „ Diego Collado, Dom Jean de Palafox, & beaucoup „ d'autres. Que s'il a excedé dans les manieres, & dans „ un air trop aigre, ou qu'il ait rapporté des faits trop „ scandaleux, on ne le soutient point en cela. Mais il faudroit que vous l'eussiez convaincu de fausseté par sept ou „ huit exemples bien verifiez, pour avoir droit de vous faire „ croire lors que vous l'appellez *le plus furieux calomniateur* „ *qui fut jamais*".

(32) *Ibid. pag.* 146.

(33) Inter Jesuitas viros eruditos paucos, paucissimos bonos reperiri ait. *Ibidem*, *pag.* 155.

(34) Oporinus Grubinus. Amphotides Sciopp. *pag.* 126.

(35) *Ibid. pag.* 129.

(36) Neque etiam ut multum Italis præsertim & Graecensibus Jesuitis blandiatur animum inducere potest. *Ibidem.*

(37) *Ibid.*

(38) Defense des nouveaux Chretiens, *I Part. Chap. I, Art. I, pag. m.* 5.

(39) *C'est à dire l'Auteur de la* Morale pratique.

(40) Morale pratique, *Tom. III, pag.* 124.

(41) *Là même, pag.* 125.

(42) *Voiez le Passage que je cite ci dessus dans la Remarque* (F) *à la fin.*

Mr. Baillet nous aprend que Scioppius *a pris un grand nombre de masques, pour pouvoir attaquer avec plus d'impunité, non seulement divers particuliers de consideration, mais principalement tout le corps des Jesuites contre lesquels il a composé plus de* XXX. *Traitez differens dont les seuls titres font horreur.* Il promet *de les demasquer dans le Traité des Auteurs deguisez sous les titres differens de* Junipere d'Ancone, *de* Denius, *d'*A Fano Sancti Benedicti, *de* Grosippe, *de* Grubinius, *de* Hay, *de* Krigsoeder, *de* Sotelo, *de* Vargas, *& de quelques autres* (43). Voiez dans Mr. Placcius le Titre d'un prodigieux nombre de Livres, publiez ou préparez par Scioppius contre les Jésuites (44).

(*E*) *Il poussoit les Princes à extirper* les Protestans *par les voies les plus sanguinaires.*] Il ne faut que voir le Livre, qu'il publia à Pavie l'an 1619, sous le Titre de *Gasp. Scioppii Consiliarii Regii Classicum Belli sacri, sive Heldus redivivus, hoc est ad Carolum V. Imperatorem Augustum Suasoria de Christiani Cæsaris erga Principes Ecclesiæ rebelles officio, deque veris compescendorum Hæreticorum Ecclesiæque in pace collocandæ rationibus.* La Réponse que lui fit un Luthérien de Strasbourg (45) vaut la peine d'être lue: elle a pour Titre

(43) Baillet, Jugem. sur les Critiques Gramm. *Num.* 535.

(44) Placcius, de Anonymis, *Cap. IX, num.* 248, *pag.* 67, 68.

(45) Matth. Berneggerus, *Professeur en Histoire.*

rage sur Scaliger, sur Casaubon (*e*), & sur du Plessis Mornay (*F*), &c: il attaqua même le Roi d'Angleterre sans aucun ménagement (*G*); & de là vint que l'Ambassadeur de ce Prince à la Cour d'Espagne se servit des vóies de fait contre un Ecrivain si insolent, qui ensuite se glorifia des plaies (*H*) que l'on crut qu'il avoit reçues en cette rencontre. Passant par Venise l'an 1607 il eut une Conférence avec Fra-Paolo, où il emploia les promesses & les menaces, pour tâcher de le gagner au Parti du Pape. Cela, joint peut-être à d'autres motifs, fut cause qu'on l'arrêta prisonnier pendant quelques jours. On lui en a fait des reproches mal circonstanciez (*I*). L'une des choses, dont

(*e*) *Voiez la Remarq.* (*S*).

Titre *Tuba Pacis occenta Scioppiano Belli sacri Classico, Salpiste Theodosio Berenico, Norico, Historiarum & Patriæ studioso.* Voiez aussi le Traité de Justus Meyer (46), intitulé *Juris publici capitalis Quæstio, sint ne Protestantes jure Cæsareo Hæretici & ultimo suplicio afficiendi contra sanguinarium Casp. Scioppi Classicum.* On peut voir aussi le Livre intitulé *Cancellaria Hispanica*, on y trouve quelques Extraits de ce Livre de Scioppius (47). Notez qu'il se glorifie d'avoir été le principal Architecte de la Ligue Catholique, qui fit tant de mal aux Protestans en Allemagne. Aiant publié le Catalogue de ses exploits, pour faire voir au public comment il a fait valoir les talens que Dieu lui avoit commis (48), il met au septieme lieu, *Fœdus Catholicum in Germania, cujus primum auctorem, & actorem fuisse Scioppium, literis ipsius Cæsaris manu conscriptis, & Trevirensis Electoris testimonio doceri potest: sicut etiam Comes Tillius in poculi aurati, quod ei donavit, inscriptione, fœderis illius primum auctorem apellat: qui scyphus apud Benedictinos Weigartenses etiamnum servatur* (49).

(*F*) *Il vomit sa rage . . . . sur du Plessis Mornay.*] La fureur avec laquelle il s'efforce de le tourner en ridicule (50) dans son *Alexipharmacum Regium felli draconum & veneno aspidum sub Philippi Mornæi de Plessis nupera Papatus historia abdito oppositum, & Seren. D. Jacobo Magnæ Britanniæ Regi, strenæ Januariæ loco muneri missum* (51), est si outrée, que je ne pense pas qu'on puisse rien faire de plus sanglant contre un Auteur. Je pourrois faire, dit-il (52), un juste volume des solécismes, des barbarismes, & des autres fautes d'élocution que j'ai trouvées dans le Mystere d'Iniquité (53); mais je veux épargner aux Calvinistes la douleur de voir leur Hector digne non seulement de la férule de Casaubon le chef des pedans, *Alpha Cathedrariorum*, mais aussi des verges du moindre cuistre, *quem quicunque virgator ubere virgidemia afficiat, & multiplicem jactura natis expiare culpam cogat.*

(*G*) *Il attaqua . . . le Roi d'Angleterre sans aucun ménagement.*] Voiez entre autres Livres son *Ecclesiasticus auctoritati Serenissimi D. Jacobi Magnæ Britanniæ Regis oppositus*, imprimé l'an 1611, & son *Collyrium Regium Britanniæ Regi graviter ex oculis laboranti muneri missum*, imprimé la même année. Mais sur tout voiez sa *Corona Regia* (54); car je persiste à soutenir que c'est son Ouvrage (55). Ferrarius, qui l'a tant loüé, lui reproche comme un grand défaut d'avoir critiqué & satirisé toutes sortes de personnes: sans épargner même les Puissances souveraines, & les têtes couronnées. *Cum quæ de ejus ingenio, doctrina, immensisque in re literaria laboribus infitiari non posset, quæ essent totius Orbis testimonio comprobata, vertit accusationem nimiamque ejus ingenii asperitatem, judiciumque subausterum, omnibusque infestum arguebat. Nam ne ipsis quidem Regibus supremisque potestatibus unquam pepercisse, cum nimia, ac pœnè Cynica detrahendi libidine omnes ordines non solum multo sale defricaret, sed in omnem verborum etiam prætextatorum amaritudinem effusus, ipsa literarum capita virosque superum cultu reverendos totis voluminibus concideret, asperisque facetiis jocum ac ludibrium faceret* (56). La principale raison, pourquoi son *Ecclesiasticus* fut brûlé à Paris, étoit l'insolence qu'il avoit eue d'y répandre de sanglans outrages contre Henri le Grand. Voiez le Continuateur de Monsr. de Thou au Livre V, page 314, sous l'an 1612.

(*H*) *Il se glorifia des plaies.*] J'ai déjà cité le Livre où il rend compte de l'emploi de ses talens: on y trouve que les domestiques de l'Ambassadeur d'Angleterre attaquérent Scioppius dans Madrid l'an 1614, & croiant l'avoir tué s'écriérent, courage, courage: nous avons enfin ôté du monde ce grand Papiste. *Sicariorum undecim de familia Oratoris Anglici, qui cùm anno 1614 Madriti Scioppium multis vulneribus, ut rebantur, confossum pro mortuo relinquerent, ita sibi per vias rem præclarè gestam gratulantes audiebantur:* Euge, jam tandem magnum illum Papistam jugulavimus. *Quæ de re typis descripta extat Narratio, quæ* Legatus Latro *inscribitur* (57). Mr. Colomiés a publié une Lettre où Scioppius déclare qu'il a été persécuté par les Protestans, & qu'ils lui ont tiré des arquebusades & des estocades, jusques à croire qu'ils l'avoient tué; mais qu'encore qu'il se fût rendu odieux aux Hérétiques, pour avoir écrit fortement en faveur de l'Autorité Ecclésiastique des Papes, il se regarderoit comme un Hérétique plus pernicieux que Luther & que Calvin, s'il écrivoit selon les principes de Baronius en faveur de la prétendue Puissance Papale sur le temporel des Rois. *Io per difender l'Apostolato del Papa ho scritto tanti libri, quante forse nissun altro, e fui perseguitato da Protestanti, che mi tirarono delle archibugiate, e stoccate, & mi lasciarono per morto. Ma Dio mi guardi che non mi metta mai à dir una parola sola in difesa del Dominato, còn che mi farei maggior heretico che Luthero e Calvino, si como piu volte con vostra D. Reverendissima mi sono dichiarato, e spero di morir buon Catolico Romano à dispetto della Corte Romana e di tutti i suoi adulatori* (58). Il paroît par la fin de ce Passage, que l'Auteur n'étoit guere satisfait de la Cour de Rome. Il venoit de dire (59) qu'il importe que Baronius soit décrédité comme l'ennemi des Souverains, & de reconoître que les Annales de ce Cardinal contiennent plusieurs mensonges, & qu'un Bénédictin y en avoit recueilli deux mille (60). Scioppius ne parloit pas de la sorte, quand il écrivoit contre le Roi Jaques son *Ecclesiasticus* qui fut brûlé à Paris. Il se glorifie de la flétrissure de ce Livre, & il raconte que son effigie fut pendue en Angleterre dans une farce qu'on joüa devant le Roi. Il dit même que la Ligue Protestante décida, qu'il étoit du bien public que Scioppius fût mis à mort; ce qui obligea l'Ambassadeur de sa Majesté Catholique à l'envoier à Milan. Voici le sixieme article des comptes qu'il rend de son administration. (61) *Contemptus Mortis: cujus specimen est Ecclesiæ & Sedis Apostolicæ defensio. 1. Contra Gallos à quibus Ecclesiasticus ejus publicè crematus fuit, quem tamen librum Cardinalis Bellarminus, aliique magni Theologi summis tulerunt laudibus. 2. Contra Regem Angliæ, cujus librum quatuor diversis libris editis profligavit: qui propterea scripto publico remedium ei violentum fuit comminatus, ejusque libros in foro exurendos curavit. In Mimo tandem, seu Comœdia ludicro coram se acto personam ejus induci fecit, hancque in ipsum pœnam statui, ut faucibus fune elisis animam per inferiorem gutturem exploderet* (62): *velut in* Hæretici Elenchomeni *præfatione videre est. 3. Contra Principes Protestantes fœderis Hallensis socios, qui Rotemburgi in concilio decreverunt, ipsis Scioppio sublato omnino opus esse: quæ oratori Hispanico D. Baltasari Zunicæ causa fuit, ut eum Germaniâ relictâ Mediolanum concedere juberet, Insubriæque Præsidi salutem ejus literis accuratissimè commendaret.*

(*I*) *Des reproches* de sa prison de Venise *mal circonstanciez.*] Il s'en faut tenir à la narration de Frere Fulgence. La voici (63): " Dans ce temps que ces controverses estoient desja accommodées à Venize, y arriva Gaspar „ Scioppius homme beaucoup connu au monde par tant „ de livres qu'il a fait imprimer: il venoit de Rome pour „ passer, comme il disoit, en Allemagne, où il alloit „ pour y porter, comme on apprist, un escrit injurieux „ à la Republique, pour l'y faire imprimer, & autres escritures remplies d'impietés, comme celle d'un certain „ Religieux Dominicain nommé Thomas Campanella. . . . . „ (64) Que ce fust pour ceste raison, ou pour quelque „ autre cause secrette, il est certain qu'il tomba dans la „ disgrace, & que par ordre public il fut arresté trois ou „ quatre jours, après lesquels on luy ordonna de se retirer promptement. Avant que ce malheur lui arrivast „ il eut conference avec le Pere, dans laquelle ils discoururent fort long-temps des belles lettres, & particulierement de la doctrine des anciens Stoiques, qu'il professoit vouloir retirer de l'obscurité, & mettre à la plus „ grande lumiere du monde, aussy bien que beaucoup „ d'autres de ses sçavantes pensées, y entre-meslant mesmes beaucoup de matieres d'Estat, & plus particulierement de celles des Protestans d'Allemagne. Après quoy „ prenant le mesme Pere à part, il commença à luy remonstrer, que le Pape en qualité de grand Prince avoit „ les mains fort longues: qu'ainsy il ne pouvoit qu'il ne „ luy mes-arrivast, puis qu'il tenoit avoir esté beaucoup „ offencé par luy; qu'aussy n'eust-il pas manqué de l'avoir fait tuer, s'il eust voulu s'en venger de cette sorte. „ Mais que le Pape n'avoit autre dessein que de le prendre vif, le faisant enlever de Venize mesmes, pour le „ conduire à Rome; non obstant quoy il s'offrit luy, „ pourveu qu'il le consentist de traitter sa reconciliation, „ avec autant d'avantage & d'honneur qu'il en pourroit „ souhaiter: affirmant encore qu'il avoit commission de „ faire bien des traittés avec les Princes Allemans, mesme touchant leur conversion. Le Pere respondit qu'il „ ne sçavoit pas avoir fait aucune chose, pour laquelle Sa „ Sainteté deust se tenir offencée (65)... (66) Qu'au reste il le remercioit de sa bonne affection; ne se mettant „ pourtant en aucune peine de tous ses advis, & ne se „ voulant departir en aucune façon de l'interest du public, „ puis qu'il n'en avoit entrepris la deffence, qu'apres grande connoissance de la justice de sa cause. Ses deux propositions, de faire tuer, ou enlever tout vif le Pere, „ furent trouvées bien estranges & presqu'incroyables: cependant par ce qui arriva un peu après, on peut aisément juger que Scioppius ne parloit pas en l'air; mais „ qu'il y avoit long-temps qu'on avoit conçeu ces desseins „ contre le Pere. Party qu'il fut de Venize il fist un discours satyrique, auquel parlant de l'entre-veue de luy „ & de ce Pere, il attesta l'avoir connu pour homme non „ indocte ni timide (67) ".

Ce récit nous montre que les amis de Scaliger s'abusérent „ lour-

(46) *Professeur en Droit à Strasbourg.*

(47) *Adjecti sunt sub finem Flores Scioppiani ex Classico Belli sacri.*

(48) *Talenta Christi Gaspari Scioppio ad negotiandum credita.*

(49) *Voiez le Livre intitulé*, Gasp. Scioppius de Pædia humanarum ac divinarum Literarum, *pag.* 25.

(50) *Entre autres choses sur l'Exhortation au Roi Jaques de faire la Guerre au Pape.*

(51) *C'est un in 4 de 79 pages, imprimé à Maience, l'an* 1612.

(52) *Pag.* 32.

(53) *C'est-à-dire dans l'Edition Latine.*

(54) *Voiez l'Article* PUTEANUS, *Rem.* (*F*).

(55) *Voiez* Forerus, *in* Mantissa Ant Anatomiæ Jesuiticæ, *pag.* 63.

(56) Octavius Ferrarius, *in* Literatorum funere.

(57) Gasp. Scioppius, Pædia hu[illegible] ac divinarum Literarum, *pag.* 26.

(58) Lettre de Schioppius au Pere Fulgence Theologien de la Republique de Venise. *Elle est datée de Padoue le 9 de Juin* 1636. *Mr.* Colomiés *l'a inserée dans ses* Observationes Sacræ, *pag.* 6 *& seq.*

(59) *So bene che egli per ignoranza ed inadvertenza scrisse molte cose falsissime; di tal maniera che un Padre di San Benedetto, mio allievo, dice di haver raccolto due mila errori di suoi Annali; ed jo giudico che importi non poco, che quest' huomo sia discreditato, come nemico della giurisdittione di tutti i Sovrani Principi, li quali volse ancora in* temporalibus *soggettare al Papa.* Ibid. *pag.* 8.

(60) *Conférez ce que dit* Patin *dans les* Nouv. de la Rép. des Lettres, *Avril* 1684, *pag.* 117.

(61) Scioppius, Pædia, *pag.* 25.

(62) *Voiez* Merici Casauboni Pietas, *pag.* 23.

(63) Vie du Pere Paul, *pag.* 191 *Edit. de Leide* 1661.

(64) *Là même, pag.* 192.

(65) *Dans ce que je suprime ici, est contenu le Passage de l'homicide de soi-même, que je raporte ci-dessus Article* SAINT-CYRAN, *Citat.* (6).

(66) Vie du Pere Paul, *pag.* 195.

(67) *Voiez* Vita & Parentes Gaspar. Schoppii, *pag.* 156.

dont il ſe piquoit le plus, étoit la belle Latinité. Il trouvoit des barbariſmes dans les Ecrits des Modernes les plus eſtimez pour leur Eloquence, & il n'épargna pas même le plus éloquent Auteur de l'ancienne Rome (*K*). Il mérita ſous le caractere de Grammairien le titre odieux qui fut donné à Diogene ſous le perſonnage de Philoſophe (*f*). C'eſt tout dire. Il s'étoit fait tant d'ennemis qu'il craignit enfin de manquer d'une retraite aſſûrée. Il avoit beau ſe tenir coi dans Padoue, & s'amuſer à des chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin (*L*), il

(*f*) *Voiez dans la Remarque* (K) *le Paſſage de* Lambecius.

lourdement, lors qu'ils publiérent que Scioppius alla à Veniſe un peu après la proclamation du Sénat, contre ceux qui avoient aſſaſſiné le Pere Paul; & qu'on arrêta Scioppius parce qu'on le crut complice de l'aſſaſſinat. *Venetiam profectus eſt. Promulgata erat paulo ante capitalis ſententia in ſicarios aliquos (aſſaſinos vocant) qui Paulum illum Servitam, cujus ſcriptum pro aſſertione juris Venetæ Reip. in manibus omnium verſatur, aggreſſi fuerant, & vulnera aliquot, quæ tamen lethalia præter mentem eorum non eſſent, inflixerant. Eo ergo tempore in urbem cum veniret, juſſu magiſtratus in carcerem deductus eſt, quaſi rei hujus conſcius, aut qui alterius eo explorator veniſſet* (68). Une fauſſeté de cette nature ne pouvoit que faire un grand tort à la cauſe de Scaliger; & d'autant plus que ſur d'autres chefs lui & ſes amis firent paroître, qu'ils recevoient de mauvais Mémoires touchant Scioppius. S'ils euſſent conſulté Lingelsheim, ils euſſent apris que l'aſſaſſinat de Fra-Paolo ne fut point la cauſe de la détention de Scioppius; mais qu'on l'arrêta pour s'être rendu ſuſpect par les paroles hautaines & menaçantes, dont il s'étoit ſervi dans une converſation avec ce Servite (69). Scioppius dit qu'on l'arrêta, parce qu'on fut averti qu'il étoit l'Auteur d'un Livre injurieux à la Seigneurie de Veniſe; & qu'il alloit négocier contre elle de la part du Pape avec quelques Princes d'Allemagne. *Fidem habuerunt* Julio Adolpho Weiterishemio, *homini Saxoni, qui . . . . . clam ad eos detulit* Scioppium *auctorem eſſe libri cujuſdam pro Pontifice adverſus ipſos ſcripti & Monachii typis impreſſi, hoc titulo*, Nicodemi Macri Romani cum Nicolao Craſſo Veneto Diſceptatio, &c. (*quod quidem opus perpetuo ſale ac facetia diffluens, & eruditionis varietate admirabile, præ quo Ivo tuus Villiomarus nec hiſcere auderet, multi docti viri non niſi à Scioppio proficiſci potuiſſe perſuaſum habebant) & tunc quoque Pontificis miſſu ad Principes quoſdam in rempublicam ipſorum inflammandos in Germaniam proficiſci* (70). Il eſt ſûr que Scioppius avoit compoſé ce Livre: Rhodius & Placcius ſe ſont abuſez, en le donnant à un Profeſſeur de Boulogne nommé Aſcanius Perſius (71). Voiez la *Viſiera alzata* (72) de Pierre Jaques Villani de l'Académie des Humoriſtes, des Géniaux, & des Inféconds.

(K) *Il n'épargna pas même le plus éloquent Auteur de l'ancienne Rome.*] Liſez ces paroles de Balzac: " L'accuſateur de Ciceron, dont vous me demandez des nouvelles, „ c'eſt le redoutable Scioppius. Il a fait imprimer un Livre à Milan, dans lequel il accuſe Ciceron d'incongruité & de barbariſme. Il n'y en a qu'un ſeul en France, „ & Meſſieurs Dupuy me le preſterent lors que j'eſtois à „ Paris: Cette injuſtice faite à Ciceron ſeroit une conſolation à Scaliger, s'il revenoit aujourd'huy au monde. „ Mais au prémier jour je m'attens que le meſme Sciopius fera un autre livre, par lequel il entreprendra de „ prouver que Caton eſtoit un meſchant homme, & Jules Ceſar un mauvais ſoldat (73)". Dès l'âge de vingt ans il trouvoit que Phedre ſe reſſentoit quelquefois de la barbarie de la Thrace ſon païs natal (74). Faut-il s'étonner après cela qu'il accuſe (75) d'incongruité Scaliger, Lipſe, Caſaubon, Mr. de Thou, Poſſevin (76), Voſſius, Strada, &c. Ses Cenſures ſont quelquefois bien fondées, mais non pas toûjours. Voiez ce que le docte Borrichius a fait contre lui pour la Défenſe de Voſſius, & du Pere Strada (77). Un Jéſuite (78) du College de Rome a travaillé à l'Apologie de ce dernier; mais je ne ſai point ſi ſon travail a paru. Ceux qui oſent condamner magiſtralement de barbariſme ou de ſolécisme certaines phraſes, s'expoſent beaucoup; car combien de fois leur a-t-on montré dans les Auteurs qu'on nomme Claſſiques, les termes & les expreſſions qu'ils avoient blâmées? La difficulté, qui ſe trouve dans ces ſortes de Diſputes (79), paroîtra ſenſiblement à ceux qui prendront la peine d'examiner les Livres de Jean Vorſtius, *De Latinitate merito aut falſo ſuſpecta*; ceux de Chriſtophle Cellarius, *De Latinitate mediæ & infimæ ætatis*, & *de Barbariſmis & Idiotiſmis Sermonis Latini*; & ceux que Voſſius, Borrichius, &c, ont publiez ſur cette matiere. Pour revenir à Scioppius, il faut dire qu'il promettoit un Ouvrage intitulé *Hercules Coprophorus*, où il avoit ramaſſé une multitude infinie de barbariſmes & de ſolécismes. C'eſt là qu'il devoit montrer (80) les fautes de ſtyle de Jules Ceſar Scaliger. Peſez bien ces paroles de Lambecius; elles repréſentent parfaitement toute l'importunité chicaneuſe de ce Critique. *Homo, ut notiſſimum eſt, ingenii maligni, & oris maledicentiſſimi, qui propter præſtantiſſimorum & de re literaria optime meritorum virorum invidas ac injurioſas calumniationes, merito* Canis *Grammaticus appellatur* (81).

(68) *Voiez* Vita & Parentes Gaspar. Schoppii, *pag.* 150, 151.

(69) *Scioppium Monaci jam eſſe & in tranſitu jus civitatis Venetæ adeptum biduana carceratione, cum Paulum Servitam inſolentius ac minaciter allocutus ſuſpectum ſe feciſſet.* Lingelsheim Epiſtola LXXX ad Bongarſium: *elle eſt datée du 7 de Novembre* 1607.

(70) Oporinus Grubinius, Amphot. Scioppian. *pag.* 162, 163.

(71) *Voiez* Placcius, de Anonymis & Pſeudonymis, *in* Appendice, *pag.* 33.

(72) *Le* Journal de Leipſic, *du Mois de Juin* 1690, *pag.* 363, *en parle.*

(73) Balzac, Lettre XII à Chapelain, *Livr. II, datée du 22 Avril*, 1637.

(74) *Voiez* Scheffer, *dans la* Vie de Phedre. *Cet Auteur ſe trompe dans la Préface nommant* Conrad *celui qu'il faloit nommer* Gaſpar.

(75) *Voiez ſon* Scaliger hypobolimæus *& le Traité* de Stilo Hiſtorico.

(76) *Le Médecin, Auteur d'une* Hiſtoire de la Maiſon de Gonzague, *&c.*

(77) *C'eſt l'*Appendix *du Livre intitulé* Olai Borrichii Cogitationes de variis Latinæ Linguæ ætatibus & ſcripto . . . . . Voſſii de Vitiis Sermonis, *imprimé à Coppenhaguen* 1675 in 4.

(78) *Nommé* Pierucci. *Voiez* Borrichius, *ibidem*, *pag* 268.

(79) *Voiez les* Nouvelles de la Rép des Lettres, *Mai* 1701, *pag.* 517.

(80) *Voiez ſon* Alexipharmacum Regium.

(81) Lambecius, *apud* Magirum, Eponymolog. Critico, *pag. m.* 740.

Voiez la marge (82).

On s'étonnera beaucoup moins de l'audace qu'il a eue de critiquer le ſtyle ou les phraſes de Ciceron, ſi l'on ſe ſouvient que de tout tems il y a eu de tels Critiques de ce pere de l'Eloquence. Leur nombre eſt incroiable. Voiez la Préface du *Cicero à calumniis vindicatus* d'André Schott: c'eſt un Traité bien curieux, & dont le Chapitre VIII eſt deſtiné à répondre à ceux qui accuſent Ciceron d'avoir fait des ſolécismes.

(*L*) *Les Chimeres apocalyptiques dont il importunoit le Cardinal Mazarin.*] Voici un fait qui n'eſt pas des plus connus. Naudé, voulant réfuter la plainte que l'on faiſoit que ce Cardinal ne répondoit pas à toutes les Lettres qui lui étoient écrites, dit (83), „ Que l'Office de *premier* „ *Miniſtre* en France . . . . eſt comme une naſſe où tous „ les eſprits fols, melancholiques, hypochondriaques, extravagans ſe viennent prendre; comme un eſcueil où „ le vaiſſeau des fols, *navis illa narragonia ſive ſtultifera* „ *Brentii*, ſe vient briſer, & comme l'ayman pour attirer „ à ſoy tous les eſprits creux qui ſont dans le Royaume. „ De façon que ſi le *premier Miniſtre* eſtoit obligé de lire „ tous les deſſeins chimeriques, toutes les propoſitions „ extravagantes, tous les advis ridicules & impertinens, „ que ces eſprits luy addreſſent, il n'auroit pas aſſez de „ temps pour les lire, ny pour les examiner, quand bien „ meſme il quitteroit toutes ſes occupations plus ſerieuſes, pour ne vacquer qu'à celles-là ſeulement . . . . . . „ (84) Il me ſouvient d'avoir conneu depuis cinq ans (85) „ trois hommes de vertu ſignalée, & de doctrine extraordinaire, dont le premier qui eſt le Sieur *Cattius* Chanoine de la ville d'Arras, ſouſtient qu'il y a une montagne d'or en la Paleſtine, que la Sainte Eſcriture promet aux Chreſtiens, après qu'ils auront ſurmonté les „ Turcs, & que Dieu veut qu'on luy rebaſtiſſe un temple au milieu de Hieruſalem, dont il a fait graver le „ plan, avec toutes les preuves & explications de ſon dire tirées de la Ste. Eſcriture; l'autre qui eſt le Sieur „ *Scioppius*, dont le nom eſt aſſez conneu par toute l'Europe, prétend qu'il n'y a jamais eu Pere ny Docteur de „ l'Egliſe, qui ait mieux entendu la Ste. Ecriture, ny „ plus aſſeurément conneu par icelle la fin du monde, & „ les ſecrets de l'Apocalypſe que luy: & le troiſieſme „ nommé le Docteur *Colombi*, eſt maintenant aprés pour „ faire aſſembler un Concile General, où l'on puiſſe terminer, en faveur du Roy de France, les prétentions qu'il „ a ſur la Navarre, & ſur la Franche-Comté, & a meſme dreſſé tous les Decrets & Canons qu'il y conviendra faire à cette fin. Or je ſçay aſſeurément, pour avoir „ veu une partie des eſcritures que ces trois hommes ont „ envoyées au *Cardinal*, afin d'appuyer ces deſſeins chimeriques ſur ſon authorité, que ſi ledit *Cardinal* euſt „ eſté ſi peu judicieux que de les vouloir conſiderer, ils „ luy auroient plus taillé d'affaires, que le plus habile de „ ſes Secretaires n'en auroit pu expedier. Et parce que „ chacun ſe picque de Politique, il s'enſuit auſſi que le „ nombre des fols & extravagans eſt bien plus grand parmy ceux de cette profeſſion là, qu'entre les perſonnes „ d'autre condition; ce qui multiplie pareillement le nombre des advis, conſeils, deſſeins, memoriaux, & ſemblables piéces, qui ne ſont pas moins impertinentes les „ unes que les autres, ny moins propres à faire perdre le „ temps aux Miniſtres auſquels on les addreſſe, s'ils eſtoient ſi ſimples que de s'y amuſer. Et neanmoins parce qu'ils ne le font pas, & qu'ils connoiſſent ſoudain „ par l'experience & la connoiſſance qu'ils ont des affaires, „ *quid ſolidum crepet*, ces Meſſieurs les Melancholiques & „ Hypochondriaques, ſe croyans rebuttez, prennent de là „ occaſion de les blaſmer, de dire que l'on ne reſpond „ point aux lettres de conſéquence, car ils ſe perſuadent „ que leurs folies ſont telles, *juxta illud*,

„ *Quiſquis amat ranam, ranam putat eſſe Dianam.*

„ Que l'on néglige les grandes affaires, les moyens aſſeurez d'avoir de l'argent, de faire la paix, de ſauver le „ Royaume, pour s'amuſer à des bagatelles, pour ſe jouer „ avec des ſinges; & ils font ſi bien à force de ſe plaindre „ & de crier, que l'on accuſe un pauvre Miniſtre, qui „ n'a pas quelquefois le loiſir de reſpirer, de ne ſe pas „ acquitter de ſa charge; de trop deferer à ſes plaiſirs; de „ negliger les lettres qu'on luy eſcrit, les advis qu'on luy „ donne; de n'eſtre pas digne de la charge qu'il exerce; „ & finalement, ſi on les vouloit croire,

„ *Collige ſarcinulas dicet libertus & exi,*
„ *Jam gravis es nobis*".

Bien des gens me blâmeront ſans doute de n'avoir pas retranché de ce Paſſage tout ce qui n'apartient pas à Scioppius;

(82) *Monſr.* Grævius *a très-bien décrit l'humeur ſatirique de* Scioppius *dans la Préface des* Oeuvres de Daniel l'Ermite, *imprimées à Utrecht l'an* 1701.

(83) Naudé, Dialogue de Maſcurat, *pag.* 454.

(84) *Là-même, pag.* 455.

(85) *Ce Livre de* Naudé *fut compoſé l'an* 1649.

il ne laissoit pas de craindre quelque attentat sur sa vie. Cela porte à croire qu'on n'a pas dit sans raison qu'il jetta les yeux sur la Hollande, & qu'il témoigna quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans (*M*). On parle diversement de l'année de sa mort; mais je croi qu'on la doit mettre à l'an 1649 (*N*). On ne peut nier que ce ne fût un très-habile homme; &

pius; mais je les renvoie à beaucoup d'autres Lecteurs, qui prendront un grand plaisir aux réfléxions de Gabriel Naudé que j'ai raportées.

Voilà quelle fut la catastrophe de Scioppius: après avoir emploié plusieurs années à critiquer, à mordre, & à déchirer toute la terre, il se tourna du côté des Prophéties de l'Ecriture, il en chercha la clef, & il se flata d'y avoir trouvé celle que St. Pierre y a laissée, & que personne n'avoit découverte (86). Fatigué, lassé de tant de combats, & de tant de coups donnez & reçus, il s'enferma dans ce donjon; il se fixa à ce travail; il s'imposa cette tâche pour sa vieillesse. Trop heureux encore s'il renonça tout-à-fait à la Satire, & s'il n'eut point quelque envie d'exciter les peuples à de grandes révolutions, en leur annonçant que les promesses de l'Apocalypse seroient bientôt accomplies. Tous ceux qui se sont mêlez d'un tel travail n'ont pas attendu comme lui qu'ils fussent las de médire: quelques-uns au contraire y ont aiguisé leurs armes, & en sont devenus plus satiriques. Quelques-uns aussi n'ont eu en vue que d'exciter les passions, & de remuer les peuples. Vous trouverez le plan de l'Ouvrage de Scioppius dans une Lettre qu'il écrivit de Padoue le 20 de Février 1642. Il ne nous renvoioit pas à longs jours, & il réduisoit en Systême l'Art Prophétique. *Quatuor libellos*, disoit-il (87), *istis indicibus seu titulis jam confectos habeo. 1. Fons sapientiæ intento digito monstratus, hoc est, Ecloga ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus de Sacræ Scripturæ studio, ejusque studii necessitate, utilitate, adjumentis & temporibus. 2. Clavis scientiæ ad aperienda regni cœlorum mysteria propediem consummanda, hoc est; specimen Exegeseos Propheticæ in Psal.* 45. 3. *Annunciatio regni Christi ac populi Christiani in orbem terræ futurum usque ad novissimum annorum & expeditionem Gog & internecionem ejus. 4. Systema artis prophetandi, continens ejus artis finem, officia, materiam subjectam & instrumenta, exemplo Galeni in systemate artis Medicæ.*

(86) *Me jam exegesi seu prophetia scripturæ (quam S. Petrus vocat) plus quingenta folia explevisse, ea ipsa clave ad aperienda ejus mysteria usum quam idem Apostolus nobis reliquit vix tamen à quoquam adhuc intellectum.* Scioppius, Epist. ad Vossium. *C'est la CCCXXXIV des Lettres écrites à Vossius, pag. m.* 225.

(87) Sciopp. Epist. ad Vossium, pag. 225.

(*M*) *Qu'il témoigna quelque envie de rentrer dans la Communion des Protestans.*] Mr. Arnauld ne le pouvoit croire. „ Il y a une chose qui donneroit une très-mechante opi- „ nion de Schioppius, si elle étoit vraye: c'est qu'il eût „ voulu sur la fin de ses jours transiger & traiter de sa Re- „ ligion avec les Hollandois, & que pour cet effet il eût „ écrit à Leyde qu'il se feroit Protestant si on le vouloit „ recevoir. Mais il y a si peu de vraisemblance à cela, „ qu'il faudroit avoir un autre garant qu'Hornius pour se „ le persuader. Il paroit dans tous ses livres tant de zele „ pour la Religion Catholique, & tant d'éloignement pour „ les hérétiques qu'il avoit quittez, qu'il n'y a nulle appa- „ rence qu'il ait voulu retourner à sa prémiere Religion. „ Il avoit de plus de si grands talens, outre qu'il étoit de „ naissance, que s'il avoit été assez miserable pour avoir „ cette pensée, il n'auroit trouvé que trop de Princes „ Protestans qui l'auroient reçu à bras ouverts, sans avoir „ été obligé de demander du pain aux Professeurs de Ley- „ de, qu'il avoit cruellement offensez par la maniere dont „ il avoit traité Joseph Scaliger leur heros, & leur idole. „ Voilà tout ce que je pouvois dire n'ayant point le livre „ d'Hornius. Mais j'en viens de recevoir le passage en- „ tier, que j'ai fait mettre au bas de la page, parce qu'il „ suffit de le lire pour n'y ajoûter aucune foi, tant il est „ plein d'emportement & de fureur contre les Catholiques „ en general, & contre Schioppius en particulier, accusant „ les uns du dessein barbare d'égorger tous les Protestans, „ & l'autre d'avoir été l'instigateur de cette cruelle reso- „ lution (88)". Voici le Passage qui fut envoié à Mr. Arnauld: je le tire de la page 386 de l'Histoire Ecclésiastique de George Hornius (89), que Mr. Leidecker a continuée, & commentée. *Nunquam res* Evangelicorum *in majori posita erant discrimine, quam post illam Bohemiorum calamitatem.* Jesuitæ *enim jam quasi* parta *de* Universa Germania, *imo omnibus* Evangelicis, *victoriâ, insolenter triumphabant, ac nil nisi cædem Protestantium spirabant, quodam flagitiosissimo* Grammatico, *& ob scelera* Altorfi *Noricorum commissa infami*, Gaspare *Schoppio, ex Palatinatu superiore Neagora oriundo, sed indigno, qui tam præstanti nationi apud posteros accenseatur,* (*sive, ut se appellari Italice malebat* Scioppio) *homine in apostasiam prolapso, classicum canente &* totale excidium *Protestantium promittente, ac suadente: qui tamen nihil nisi* miserabilis *literator fuit, ut opera ejus* inepta *&* maligna *ostendunt, ac extrema senecta, scriptis Patavio, ubi præ* Jesuitarum, *vitæ ejus insidiantium metu delitescebat*, Leidam *literis, transitionem iterum ad Evangelicos offerebat, si in gratiam reciperetur, sed rejectus* Apostata *contemtusque ob* vanitatem fuit. Je n'ai guere lu d'Auteur qui ait parlé de ce dessein de Scioppius, sans se fonder sur le témoignage d'Hornius. Cela me tente de croire que l'on n'a qu'un seul témoin, & je doute que cela suffise dans un fait de cette nature. J'ai ouï dire à un savant Luthérien, que les Lettres de Scioppius sur ce sujet ont été entre les mains de Boeclerus. Mais pourquoi donc ne les a-t-on pas publiées; car on ne sauroit ignorer que beaucoup de gens ne traitent de fable ce récit d'Hornius? C'est pour le moins une indiscrétion qui méritoit d'être censurée par le Sénat Académique. C'est faire tort à la très-illustre Université de Leide, que de publier qu'elle rejetta les offres de Scioppius. Cette conduite n'eût été conforme, ni à la prudence humaine, ni à la charité Chrétienne. Il eût été glorieux aux Protestans de regagner un tel personnage; & d'ailleurs l'Eglise ne doit-elle pas toujours tendre les bras à ses enfans revoltez? Ne faut-il pas qu'à l'exemple du bon pasteur elle aille chercher toutes les brebis égarées? A plus forte raison pécheroit-elle, en fermant la porte aux brebis qui demanderoient de rentrer dans le bercail. Etoit-il impossible que Scioppius ne se repentît? Pouvoit-on décider certainement que ses demandes étoient une fourberie? Et en tout cas n'eût-on pas pu prendre garde qu'il ne fît du mal? Notez qu'il remarque dans sa Lettre à Vossius, que les Livres prophétiques qu'il souhaitoit de faire imprimer, ne contenoient rien qui fût contraire à la Communion de Rome. Il fait assez entendre qu'il reconoit l'injustice & l'usurpation de la Cour de Rome, mais il ne dit rien qui insinue qu'il eût dessein de se retirer chez les Protestans. *Vix autem sperare audeo, fore ut quicquam istorum in Italia edendi venia mihi detur, non quod quicquam in eis vel decretis Romanæ Ecclesiæ de fide, vel bonis moribus adversetur, sed quod mores Curiæ Romanæ omnes Ecclesiæ leges jam olim in potestatem suam perduxerint, nec jam cuiquam fas sit quicquam tale dicere aut scribere, quale ipsi Pontifices in D. Bernardo, Brigitta, & Catharina Senensi non modo vere recteque dictum fassi sunt, sed etiam pro saluberrimo fidelium dogmate religiosè observari voluerunt* (90). Notez aussi que cette Lettre contient toutes sortes d'honnêtetez, & plusieurs marques de confiance à l'égard de Vossius.

(88) Morale pratique, *Tome III, Chap. VI, pag.* 129, 130.

(89) *Edit. Lugd. Bat. 1687: en faveur de ceux qui ont une autre Edition je dis que ce passage se trouve au numero 6 du III Article du III Periode.*

(90) Scioppius. Epist. ad Vossium, *pag.* 225, 226: *elle est datée du 20 de Février 1642.*

(*N*) *On doit mettre sa mort à l'an* 1649 (91).] Ce que je m'en vai citer de Mr. Baillet fera conoître que peu de gens savent quand Scioppius quitta cette vie. Cette incertitude l'auroit désolé, s'il l'avoit prévue au tems qu'il faisoit un si grand bruit par toute l'Europe. „ (92) Je „ n'ai pu encore sçavoir nettement le temps de sa mort. „ Mr. (*) Patin le Pere l'a marquée en 1649. Monsr. „ (†) Lambecius témoigne qu'il faisoit encore des livres „ en 1652. D'autres semblent avoir prolongé sa vie au „ delà de l'an 1660. Mr. (‖) Galois parlant de luy en „ 1665 témoigne qu'il estoit mort depuis peu de temps. „ Mr. (‡) Konigius écrivant en 1678 dit de luy, *Paucis* „ *abhinc annis vivere desiit*". Joignons à cela que d'autres mettent sa mort à l'an 1663 (93). De tous ces Ecrivains-là celui qui rencontre le mieux est Mr. Patin; car il est sûr que Scioppius mourut l'an 1649. Ferrari en parle comme d'un homme qui n'étoit plus; il en parle, dis-je, ainsi dans une Harangue (94) qu'il récita la 16 année de sa Profession de Padoue (95). Or il commença de professer dans cette Université l'an 1634 (96). Il parloit donc de la sorte l'an 1650. D'où l'on doit conclure que Mr. Patin n'avoit pas été mal informé à l'egard de l'an mortuaire, lors qu'il écrivit le 13 de Juillet 1649 ce que je m'en vais copier. „ (97) La mort est fort sur les gens „ de lettres cette année; depuis que Mr. Hofman & Mr. „ Pietre sont morts, nous avons aussi vû mourir icy Mr. „ des Yvetaux, qui avoit été Précepteur du feu Roy; „ Monsieur Justel Secretaire du Roy, savant homme qui „ avoit autrefois été au Maréchal de Bouillon: outre ce- „ la sont décédés en Hollande Messieurs Vossius & Span- „ heim; & en Italie Paganinus Gaudentius, & Gaspar „ Scioppius qui a écrit il y a environ 43 ans un livre fort „ infame contre l'incomparable Joseph Scaliger. Ce Sciop- „ pius étoit en sa jeunesse Lutherien; il se fit Catholique „ Romain par la lecture des Annales Ecclesiastiques de „ Baronius, à ce qu'il disoit. Puis il s'en alla à Rome „ où il fut fait domestique du Cardinal Madruce. Il se „ voulut alors faire Jesuïte (98); mais ceux-ci crurent „ qu'il valoit mieux qu'il demeurât seculier, & qu'il leur „ pourroit rendre de plus notables services, ce qu'il fit „ écrivant contre Scaliger. Il fit quelques voyages pour „ eux en Allemagne & à Venise, déguisé (99). Puis il „ fut fait pensionaire de l'Empereur: mais enfin il se de- „ clara ennemi de l'Empereur & des Jesuites, & se reti- „ ra pour la sûreté de sa personne à Padoue, où il a vê- „ cu en assûrance de tant d'ennemis, après avoir obtenu „ de la Republique de Venise pardon de sa vie passée. Il „ est soupçonné d'être le plus grand Autheur de plusieurs „ livrets faits depuis 15 ans contre les Jesuites, & entr'au- „ tres de *Anatomia Societatis, & de Stratagematis Jesuitarum*. Il a dit autrefois à un de ses amis, qui est fort „ le mien, que le Cardinal Baronius l'avoit sollicité par „ lettres, lorsqu'il étoit en Allemagne, de se faire Catho- „ lique, & qu'en ce cas-là il lui promettoit qu'il le feroit „ deve-

(91) *Comme a fait Mr.* Witte *in* Diario Biographico.

(92) Baillet, Enfans celèbres, *Artic.* 69.

(*) *Dans ses Lettres.*

(†) *Tom. I. Bibl. Vind. Cæs. cap.* 50. *lib.* 1.

(‖) *Journal des Sçav.*

(‡) *Bibl. vet. & nov.*

(93) *Obiit anno 1663 octogenario major.* Pope Blount, Censura Auctorum, *pag.* 692. *Il auroit vécu 87 ans, s'il eût vêcu jusqu'en* 1663.

(94) *Celle qui a pour Titre* Funus Literatorum.

(95) *Per sexdecim annos in Patavino Gymnasio . . . Rhetoris partes implet.* Ibidem, *circa fin.*

(96) Carolus Patinus, *in* Lyceo Patavino, *pag.* 15.

(97) Guy Patin, Lettre XV *de la* 1 *Edition, &* XXII *de la* 2, *à la page* 96 *du I Tome Edit. de Geneve* 1691.

(98) *D'autres disent qu'il l'a été,* qu'il quitta leur Compagnie. *Voiez Mr.* Baillet, Jugem. sur les Crit. Gramm. *num.* 535. *C'est une erreur. Voiez* Amphot. Sciopp. *pag.* 169.

(99) *Cela paroit faux: le prémier Voiage qu'il fit en Allemagne depuis son Catholicisme fut en l'année 1607, qu'on l'arrêta à Venise pendant quelques jours. Il parut en Allemagne avec faste, & comme étant au service de l'Archiduc Ferdinand* (*voiez* Vita & Parentes Gasparis Schoppii, *pag.* 155, 156.) *Il dina même a Amberg avec le Prince d'Anhalt Gouverneur du Palatinat, & en reçut des honnêtetez: voiez* Amphot. Sciopp. *pag.* 129, 130.

& s'il avoit eu autant de modération & de probité que de favoir & d'efprit, on le compteroit juftement parmi les Héros de la République des Lettres. Son aplication au travail, fa mémoire, la multitude de fes Ecrits, fon feu, fon éloquence, fon afcendant fur fes ennemis (*O*), font des chofes furprenantes: mais fes victoires lui coûtérent cher, il falut qu'il effuiât mille injures; & il fe défia même quelquefois de la pointe redoutable & du tranchant de fa plume (*P*). Il poffédoit toute la Bible fur le bout du doigt (*g*). Il n'eft pas vrai qu'il n'ait point voulu fe laiffer peindre (*Q*). Il laiffa plufieurs Manufcrits qu'on loue beaucoup (*R*). Je n'ai pu trouver les Eloges de Jules Cefar Capaci, où l'on fait mention de lui honorablement. Il a paru deux Livres fous le nom

(*g*) *Voiez les paroles de* Ferrari, *dans la Rem.* (*O*).

„ devenir Cardinal (100): que Baronius lui-même esperoit „ de devenir Pape après Paul V ".

(*O*) *Son aplication au travail, fa mémoire, la multitude de fes Ecrits . . . fon afcendant fur fes ennemis.*] Le Ferrari va nous aprendre qu'il étudioit nuit & jour; que pendant les quatorze dernieres années de fa vie il fe tint enfermé dans une petite chambre, & qu'il ne faifoit rouler la converfation que fur les Sciences avec ceux qui le vifitoient; qu'il eût pu comme un autre Esdras rétablir la Sainte Ecriture fi elle fe fût perdue, & qu'il en citoit des Paffages tout d'une haleine plufieurs heures de fuite avec une telle préfence de mémoire, que les affiftans ne pouvoient affez l'admirer, vu que d'ailleurs il en tiroit des doctrines fort fingulieres, & ignorées des plus favans. Le nombre de fes Ouvrages furpaffoit le nombre de fes années. Aiant parlé de fa faveur auprès des Papes, & de plufieurs Princes, comme auffi des emplois publics dont il fut chargé, on continue de cette maniere (101): *Donec inanium pertæfus in fe ipfum recederet, & partim Mediolani, partim in hac Urbe* (102) *victuris æternum libris bona fide pofteritatis negotium tranfigeret. Eos libros in ore famæ in commendatione omnium verfari. Quumque per omnes fere difciplinas capax ingenium circumtulerit, duo tamen in ipfo fine exemplo fatis exprimi, nedum laudari poffe, judicii vim in aliorum fcriptis æftimandis, & ad latinæ orationis cenfuram exigendis miram, atque exactam, tantam vero facrarum literarum peritiam, quantam fortaffe nullus ad hanc diem, quantamque nemo credat, qui illam auribus non ufurparit. Ut, quod olim de Esdra dictum eft, deperditos linguæ fanctæ Codices folus reparare potuerit. Scilicet usque ad extremam fenectam, nuntio rebus humanis remiffo, noctu dieque in facrarum literarum commentatione incredibili labore verfatum, ut ipfum adeuntibus per plures horas uno veluti fpiritu infinita facræ paginæ loca inufitata memoriæ felicitate ftupentibus, atque attonitis repræfentaret, atque ex ipfis divinæ fapientiæ penetralibus arcana etiam doctiffimis ignorata exprimeret. Nimirum cum rarò alias prodire in publicum foleret, extremis temporibus quatuordecim annos domo, ac ferme angufto cubiculo claufum diebus noctibus jungentem lucubrare perpetuo folitum, cumque à doctis inviferetur, ne unquam à literis abscederet variis, ac feftivis de re literaria fermonibus profundæ eruditionis fructus uberrimos communicare confueviffe, huncque ipfi ludum, hoc otium, hoc laborum levamen femper fuisfe. Nec mirum fi ætate exacta plures libros à fe confectos, quam annos numeraret, ejusque opera vel magnam Bibliothecam inftruere poffent, ipfe viva ac perambulans Bibliotheca merito appellaretur.*

L'afcendant qu'il eut fur fes Adverfaires eft une efpece de prodige. Nous avons cité ci-deffus un Paffage des Enfans célèbres, où l'on avoue (103) que *Dieu a presque toûjours recompenfé d'un grand fuccés* fon travail infatigable. Raportons la fuite de ce Paffage (104), *Dieu ne permit pas que le travail exceffif de fes études le fift mourir, ou qu'il fuft nuifible à fa fanté: mais il voulut le fouffrir dans le monde pendant une vingtaine d'Olympiades & peut-eftre plus* (105). *pour l'execution de fes deffeins & pour l'exercice de bien des gens.*

(*P*) *Il fallut qu'il effuiât mille injures, & il fe défia même . . . . de fa plume.*] Peu après la publication du *Scaliger hypobolimæus* on vit paroître quelques Ecrits fort outrageans contre lui. Baudius en vers, Heinfius (106) en profe, prirent le parti de Scaliger. Un autre fit une Satire fanglante intitulée *Vita & Parentes Gasparis Schoppii.* Scaliger ne demeura pas les bras croifez, il publia *Confutatio Fabulæ Burdonum* fous le nom de Janus Rutgerfius, qu'il ne défigna que par les lettres initiales J. R. (107). Barthius fe mit de la partie, & fit trois Satires contre notre Scioppius: j'en parle ailleurs (108). Voici le Titre de quelques autres Ecrits contre le même homme: *Alberti de Albertis Lydius lapis ingenii, fpiritus, ac morum Gasparis Scioppii. Ejusdem Vindiciæ generales adverfus famofos Scioppii Libellos in Jefuitas*, à Munich 1649 *in* 12. *Henrici Wottoni Epiftola de G. Scioppio cui propter argumenti fimilitudinem etiam alia adjecta funt*, à Amberg 1637. L'un des principaux Tenans des Jéfuites contre lui fut le Pere Laurent Forerus qui publia *Grammaticus Proteus, arcanorum Societatis Jefu Dædalus dedolatus, & genuino fuo vultu repræfentatus: acceffit Auctarium Animadverfionum in Gasparis Scioppii Ecclefiafticam Aftrologiam*, à Ingolftad 1636 *in* 8. *Appendix ad Grammaticum Proteum quid de Relatione Alphonfi de Vargas fit fentiendum*, là même en la même année *in* 8. *Les Jefuites*, ce font les paroles de Mr. Baillet (109), *nous le dépeignent comme le plus grand frippon & le plus fcelerat des hommes, & comme la pefte publique des Lettres & de la focieté humaine. En effet les plus grands hommes du fiecle fe plaignoient de luy presque tous d'une voix, Catholiques, Heretiques, & les Deiftes même, & tous donnoient leurs fuffrages pour fa profcription, parce qu'il attaquoit indifferemment tout le monde, qu'il déchiroit la reputation des plus honnêtes gens avec autant de plaifir que d'impudence, & qu'il faifoit gloire de n'épargner ny la qualité ny le merite.* Ferrarius qui l'a tant loüé reconoît qu'on le contraignit d'entendre des hiftoires mal plaifantes (110).

(100) *Voiez* Amphotides Scioppianæ, *pag.* 169.

(101) Octavius Ferrarius *in* Prolufione *cui titulus* Funus Literatorum.

(102) *C'eft-à dire à Padoue.*

(103) Baillet, Enfans celèbres, *Articl.* 69.

(104) *Là-même.*

(105) *Mr.* Baillet *dans les* Jugem des Savans, fur les Crit. Gramm. *num.* 535, *dit qu'il a vécu plus de* 80 *ans: il eft fûr qu'il n'en a vécu que* 73.

(106) *C'eft lui qui fit la Satire intitulée* Hercules tuam fidem, five Munfterus hypobolimæus, *& un autre Ecrit intitulé* Virgula divina five Apotheofis Luciani Vespillonis.

(107) *Voiez* Thomafius, *Præfat. in* Orationes Mureti, *pag.* 24.

(108) *Dans l'Article* BARTHIUS *Rem.* (*Q*).

(109) Baillet, Jugem. des Savans, fur les Crit. Gramm. *num.* 535.

J'ai dit qu'il ne fe fia pas toûjours à fa plume; & voici le fait. Un grand fanfaron dans la République des Lettres fe plaifoit à maltraiter Scioppius, & à le ranger au plus bas étage des gens d'étude. Il le menaça même d'un Livre qui le convaincroit aux yeux de toute la terre de n'être qu'un franc ignorant. Scioppius lui envoia fignifier qu'il eut à fe taire, & que s'il continuoit à le chagriner il fe feroit des affaires, non pas au Tribunal du Parnaffe devant les Mufes, mais au Tribunal des Magiftrats; que Scioppius, mettant bas les armes de l'Erudition, n'emploieroit point d'autres écritures que celles que les Greffes de Boulogne lui pourroient fournir. Qu'il y feroit lever les informations, & la fentence par laquelle ce perfonnage fut déclaré convaincu de plufieurs crimes. Voilà, dit-il, de quelles armes je me fervirai, s'il continue de m'importuner. Quand cet homme eut ouï cette menace, il abandonna le deffein d'écrire contre Scioppius, mais il continua de parler. Nicius Erythreus raconte cela fort galamment; on fera bien-aife de voir fon Latin; la chofe manqueroit de fes principaux agrémens, fi je ne la donnois pas felon les termes de mon Auteur. *Cum de fingulis, detrahendi gratia, maledice contumeliofeque loqueretur, Gasparem vero Scioppium, qui in literaria Rep. in primis ordinibus numeratur, imi fubfellii virum, atque inter literatos proletarios, ut ita dicam, referendum effe ajebat; quem ille Scioppium, quoniam in quodam libello fua tempora, quafi literatis viris non amica, modefte reprehenderat, cœpit contumeliis omnibus lacerare, atque palam eum infantem, rudem, & omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum afferere, minitarique, fe libro edito ejus infcitiam palam omnibus facturum. At Scioppius mifit illi, qui diceret, fi fibi amplius moleftus effet, non fe pugnaturum cum eo eloquentiæ doctrinæque armis, fed dictis teftium, ac fententiis judicum, in publicas tabulas relatis, quibus Bononiæ, malorum facinorum argutus, evictus, ac condemnatus fuiffet; his fe armis curaturum, ut ejus projecta ad detrahendum bonis viris audacia infringeretur, ac retunderetur. His auditis, à fcribendi contra illum fententia deftitit, feque tantum intra verba continuit* (111). On peut regarder cela comme une disgrace bien mortifiante pour Scioppius. A proprement parler Zoilus Ardelio triompha de lui; car dès qu'un homme de Lettres dans une Dispute d'Erudition a recours aux Magiftrats, aux Sergens, & aux Procureurs; c'eft une marque qu'il fe défie de fa plume, & de fa fcience. Il change l'état de la queftion, il fuit le combat, il n'ofe aller fur le pré avec fon Antagonifte (112).

(*Q*) *Il n'eft pas vrai qu'il n'ait point voulu fe laiffer peindre.*] Thomas Bartholin affûre que Scioppius n'accorda jamais aux prieres de fes amis de laiffer faire fon Portrait, ni aux Peintres ni aux Graveurs, & il conjecture que cela venoit de la crainte des enchantemens. Mais comme il fe trompe dans le fait (113), il ne faut pas s'arrêter beaucoup à fa conjecture: raportons feulement fes paroles; on y verra d'autres exemples un peu plus certains. (114) *Adduci nunquam potuit*, Caspar Scioppius, *quanquam fæpe ab amicis rogatus, ut effigiem fuam vel coloribus pictorum vel æri cælatorum committeret. Nefcio an fascini metu, quod adverfariorum, quos & magnos & multos habuit, præftigias timeret. Hinc maluit cum* Accio *Poëta, voluminum non imaginum certamina exercere. Certè nec* Palæottus, *nec* Velferus (115), *nec* Pinellus, *Viri magni fe vivos depingi voluerunt, ficut* Calceolarius *in Mufeo prodidit.* Bartholin auroit pu joindre aux trois exemples de Calceolarius un Roi de Lacedemone (116), le Philofophe Plotin (117), & un célèbre Théologien d'Angleterre (118), &c.

(*R*) *Plufieurs Manufcrits qu'on loue beaucoup.*] Lifez ces paroles de Mr. Morhof: *Libri Scioppiani* ἀνέκδοτοι *multi, atque inter illos ejus* Thefaurus, five abfolutiffimi de linguâ Latinâ Commentarii *apud Joh. Michaëlem Pieruccium, Profefforem Patavinum, latitant, neque hunc in diem lucem, cum indignatione eruditorum, vident; de quibus legendus eft Gregor. Let.* Ital. regnante part. 3. lib. 3. pag. 325. *Magna hujus libri expectatio apud literatos eft, & qui viderunt, ita commendant, ut in illo genere nil fimile à quoquam fcriptum illis effe videatur* (119). Ce Pieruccius eft aparemment celui que Scioppius a orné de tant d'éloges dans fa Lettre à Voffius, & qui auroit fouhaité en Hollande une Profeffion en Philofophie. Scioppius l'avoit pris chez lui, & l'avoit inftitué fon héritier univerfel (120).

(110) *Ita multorum in fe odia concitaffe, ut amaras ipfe quoque hiftorias audire cogeretur, belli, quae plurimum civilibus Mufarum pacem inmiscet, ret.* Ferrar *in* Prolufione *cui titulus* Funus Literatorum.

(111) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 241. *Il parle d'un certain* Zoilus Ardelio. *C'eft fans doute un Nom fupofé.*

(112) *Conférez avec ceci ce qui fera dit dans les Rem.* (*D*) *&* (*E*) *de l'Article* THOMAS.

(113) Scioppius *fait mention de fa Taille douce dans la page* 51 *&* 150 *des* Amphotides Scioppianæ. *On la voit dans le* Théâtre de Paul Freherus, *à la page* 766.

(114) Thomas Bartholin. de legendis Libris, *pag.* 65, 66.

(115) *J'en parle dans la Rem.* (*G*) *de fon Article.*

(116) AGESILAUS: *voiez fon Article à la fin.*

(117) *Voiez fon Article, Rem.* (*A*).

(118) Gataker: *voiez fa Vie au commencement.*

(119) Morhof. Polyhift. *Libr.* I, *Cap.* VII, *pag* 62.

(120) *Voiez les* Lettres écrites à Voffius, *pag. m.* 224.

nom d'ANDREAS SCIOPPIUS frere de Gaſpar (*S*). C'eſt un Nom ſupoſé.

Si l'on veut ſavoir la paſſion avec laquelle Sciopius s'apliqua dans ſa jeuneſſe à s'aquérir une exacte conoiſſance de la bonne Latinité, il faut lire ſon *Scaliger Hypobolimæus* au feuillet 401. Il fut averti que la lecture des anciens Poëtes étoit dangereuſe aux jeunes gens; afin donc de ne pas perdre la pureté des mœurs en cherchant la Langue Latine dans ſes ſources les plus pures, il ſe ſervit (*T*) d'une

(*S*) *Andreas* SCIOPPIUS *frere de Gaſpar . . . . eſt un Nom ſupoſé.*] On croit (121) que le Jéſuite Garaſſe eſt l'Auteur des deux Satires intitulées, l'une, *Andreæ Schioppii Caſparis fratris Horoſcopus Anticotonis, ejusque germanorum Martillerii, & Hardivillerii, vita, mors, cenotaphium, Apotheoſis* (122): l'autre, *Andreæ Schioppii Caſparis fratris Elixir Calviniſticum, ſeu Lapis Philoſophiæ reformatæ à Calvino Genevæ primum effoſſus, dein ab Iſaaco Caſaubono Londini politus, cum teſtamentario Anticotonis codice nuper invento* (123). Mr. Baillet (124) remarque fort bien que Gaspar Scioppius n'a point eu de frere qui ait écrit, mais qu'*en matiere de Satyres* le prétendu André méritoit d'être le frere de Gaſpar. Le fils d'Iſaac Caſaubon a fait la même Remarque. *Peream*, dit-il (125), *niſi meruerit hic homo, quisquis ſit, ut Gasparis Schoppii frater credatur eſſe.* Il venoit de dire, *Certum eſt tale illud eſſe ſcriptum ut ipſe Gaſpar Schop. illius author eſſe potuerit: adeo mendaciis & calumniis refertum eſt, adeo plenum maledictis & conviciis, &c.* Un peu après il parle d'une Satire dont Gaspar Scioppius étoit l'Auteur, comme Eudæmon Joannes le reconoit (126). Cette Satire eſt intitulée, *Holofernis Kriſſæderi Landſpergæ Bavari reſponſio ad epiſtolam Iſaaci Caſauboni, Regii in Anglia Archipædagogi, pro viro clariſſimo Gaspare Scioppio* (127). Caſaubon y eſt accuſé, non ſeulement de ne ſavoir pas la Langue Latine, mais auſſi de maquerelage, de fornication, d'adultere, & de larcin, & de quelque choſe de pis encore. *Ille meo patri, quem ſcit ipſe ſpectatiſſimæ ſemper integritatis fuiſſe, ſtupra, furta, lenocinia, adulteria, (hæc ipſa enim crimina illi impingit, & alia quoque vel dictu fœda) audet objicere? mirum mihi videtur & incredibile, niſi quod Schoppium cogito* (128). La lecture de cet Ouvrage, ſi l'on en croit Scioppius, jetta Caſaubon dans une mélancolie qui le fit mourir (129). Meric Caſaubon (130) réfute cela par le Journal de ſon pere, où l'on trouve ſous le 1 des Ides de Mars le mépris qu'on fit de cette Satire. Caſaubon y aiant lu les infamies que l'on divulguoit contre lui & contre ſon pére, & contre ſa femme, écrivit dans ſon Journal qu'il ſe glorifioit de ſoufrir avec ſa famille tous ces oprobres pour le nom de Jeſus-Chriſt. Son fils met en marge qu'il n'y a rien contre ſa mere dans ce Libelle de Scioppius. Il accuſe d'Atheïſme ce Satirique, & voici de quelle maniere il prouve cette Accuſation. Scioppius a recueilli les plus beaux endroits de l'Ecriture qui nous défendent d'injurier notre prochain, & cependant le Traité où il les étale eſt une Satire très-violente: il a donc voulu faire conoître au public qu'il ſe moque de l'Ecriture. *Quum intenderet alios inaudito exemplo calumniari, & omni conviciorum genere proſequi, congerit præcipuos è S. Scripturis locos quibus vetamur aliis ullam omnino contumeliam facere, aut convitium dicere: nonne ut omnibus palam faciat, quo loco Dei mandata habeat, homo perditus, atque Deo ipſi (horreſco referens) illudat* (131)? Joignez cela avec ces paroles de Mr. Baillet: *Caſaubon* (†) *l'apelle la plus cruelle de toutes les bêtes farouches, & il prétend dans un autre de ſes Ouvrages* (‡) *que Scioppius étoit ennemi déclaré de Dieu, & qu'il avoit trouvé dans un de ſes Livres des blaſphêmes execrables contre l'autorité divine de l'Ecriture Sainte* (132). Mais notez que ces blaſphêmes ne ſont autre choſe que des expreſſions outrées, ſur l'autorité que les Catholiques Romains prétendent que Dieu a donnée à l'Egliſe pour interprêter l'Ecriture. *Ducit hodie familiam*, ce ſont les paroles de Caſaubon (133), *inter hujus generis hæreticos hoſtis Dei certiſſimus Scioppius; in cujus Eccleſiaſtico leviter inſpecto, multas legi ſuperioribus diebus adverſus τὰς θεοπνεύστους Scripturas, blasphemias longe diriſſimas.*

Après cette Digreſſion je reviens au Pere Garaſſe, pour dire qu'il n'eût ſu choiſir de fraternité mieux aſſortie que celle qu'il ſe donna. Mr. Baillet (134) obſerve qu'*il y avoit au commencement de nôtre ſiecle un André* SCHOPPIUS *dans la Saxe qui étoit Lutherien; mais on ne me perſuadera pas*, ajoûte-t-il, *qu'il fut proche parent de Gaſpar.* Je ne ſaurois rien dire ſur ce ſujet, je ſai ſeulement que notre Scioppius traite de Couſin Conrad Scioppius, ſavant perſonnage qui étoit encore en vie l'an 1633 (135). Il enſeignoit la Rhétorique à Berne (136), & il avoit été Profeſſeur en Eloquence & en Poëſie à Heidelberg (137). Je ne voudrois pas répondre que CONRAD SCHOPPIUS tailleur de Francfort (138), l'un des chefs de la ſédition excitée dans cette ville l'an 1614, & décapité deux ans après (139), ne fût point parent de Gaſpar. Il y a eu un Miniſtre nommé CONRAD SCHOPPIUS, qui fit imprimer quelques Sermons en Latin (140).

(*T*) *Il ſe ſervit d'un remede qui mérite d'être raporté*] Ce fut de matter ſon corps par une diete rigoureuſe. Il jûnoit en Allemagne les jours entiers cloüé ſur ſes Livres, & quand il fut à Rome, il renonça tout-à-fait au vin, à la viande, aux œufs, aux poiſſons; il ne faiſoit qu'un repas par jour, & il ne mangeoit dans ce repas que des choſes très-communes & en petite quantité; la moitié d'un chou, un peu de riz, un petit morceau de fromage, une poire ou une pomme, & il n'avoit pour tout lit l'hiver & l'été que des planches, deux couvertures, & un oreiller (141). Il n'y a point de doute que ces remedes ne ſoient excellens contre la fureur de l'incontinence, lors qu'on a une intention véritable de vivre chaſtement. Ceux qui prétendent qu'ils n'ont pas beaucoup d'efficace, & qu'il n'y a point d'autre bon remede que le mariage, ſont des gens qui ne les ont jamais eſſaiez, & qui n'ont pas trop d'envie de réſiſter à la luxure. Leur témoignage ne peut donc pas être de grand poids: mais il ne s'agit point ici de diſpute, il ne s'agit que de narration. Voici les paroles de Scioppius (142): *Cum primis ineuntis adoleſcentiæ meæ annis veteres ſcriptores, & in primis poëtas legere cuperem, & viros autem doctos audirem, qui* arma pruriginis, *hoc eſt, obſcena illa poëtarum carmina iſti præſertim ætati propter periculum etiam atque etiam cavenda dicerent: excogitavi rationem, qua cum minimo meo damno aut periculo utilitates, quæ ex lectione iſta peti poſſunt, haurirem. . . . . . Ego qui lubricas illas poëtarum cantilenas tutò, &, ut ait Lucretius,* mea ſine parte pericli *percipere cuperem, temperantiæ & abſtinentiæ ultrò me colligandum præbui. Nam ut Terentius ait,* ſine Cerere & Baccho friget Venus: *ſive ut ante ipſum Euripides:*

Ἐν πλησμονῇ τοί Κύπρις, ἐν πεινῶντι δ' οὔ.
Saturis adeſt Venus, non eſurientibus.

Monſtrum ſcilicet haberetur libido ſine gula (*ait Tertullianus*) (143) . . . . . (144) *In libidinem ebullire, res laterum eſt ac virium.* Vires *autem*, ne infirmitas forſan perdat militiam, cibis excitantur. Scitis, *ait ille*, quid tentare ſoleat humanam ſatietatem. *Toto itaque biennio ſic in Germania vixi, ut integros dies aridus, ſiccus ac jejunus in ſtudendo conſumerem, omninoque prandia ignorarem. Veni poſtea in Italiam; ubi cum plerosque omnes ſcriptores veteres tam Græcos, quàm Latinos, diligenti lectione contriviſſem, excerpſiſſemque ſedulò omnia, quæ ad corrigendos ordinandosque mores & affectus & ad vitam quàm tranquilliſſimè agendam uſui fore viſa eſſent . . . . . . Non modo bis, quod in ſiculis ſibi non probari Plato oſtendit, ſed etiam ſemel in die ſaturum fieri, & vino carere nolle, non ſatis eo dignum eſſe deprehendi, qui ſibi legendis ſapientiæ magiſtris illis operæ pretium feciſſe videretur . . . . . . Quare ne in legendis iſtis oleum & operam perdidiſſem, tamquam germanus* Stoicus *quique ad vitam potius, quæ didiciſſet, quàm ad diſputationes referenda cenſeret, vinum aqua ex præfluente Tiberi hauſta mutavi, quod* ignem ſcilicet, *ut Plato ait*, igni addendum non putarem: *tum carnes in perpetuum à menſa mea proſcripſi, non ſolùm* (†) διὰ τὴν νωθρίαν τὴν ἀπὸ τῆς κρεοφαγίας ἐγγινομένην, *ſed etiam* ἀσκήσεως χάριν καὶ τοῦ μὴ σφριγᾶν περὶ τὰ ἀφροδίσια τὴν σάρκα, *ut idem Clemens loquitur, cùm veriſſimè à S. Hieronymo dictum ſit:* Eſum carnis eſſe ſeminarium libidinis. *Sed etiam piſcibus & ovis culina ac menſa mea interdixi, quod hæc quidem* (*) στυτικὰ *plus ſatis experimentis didiciſſem, piſcium verò eſu majorem etiam, quam carnium, voluptatem capere ſolerem: quare dimidiato caule & aliquantulo oryzæ cum piro aut pomo & caſei fruſtillo contentus, ipſas viginti quatuor horas durare ſoleo, eadem opera jentans, prandens, cœnans, ac comiſſans.* Notez qu'il obſerve (145) qu'avant qu'il eût lu les Ecrits du Pere Coſter, il ne faiſoit la plupart de toutes ces choſes qu'afin de vivre conformément à la Raiſon; mais que depuis cette lecture il les dirigeoit à Dieu. Notez qu'il croioit que la lecture de certains Ouvrages étoit capable de réveiller la nature la plus endormie. Il mettoit dans cette claſſe quelques Commentaires de Scaliger, & leur Texte. (146) *Vos autem cupulares illi, vieti, edentuli, & jam diu Acheronti debiti, ſi jam vos opus perdere & tamquam caballos in clivo non facere pudet, ut Satyrion compendi faciatis, familiaris hujus mei auctores, in eosdemque notas legite,*

Accendi queis frigidus ævo
Laomedontiades aut Neſtoris hernia poſſit (147).

Et comme il ne laiſſoit échaper aucune occaſion d'inſulter ce grand perſonnage, il lui reproche d'avoir mépriſé le jugement de ſon pere en commentant certains Auteurs. Je raporte ſes paroles, afin qu'on voie que ſur le chapitre des obſcénitez il y a partage de ſentimens juſques dans une même famille, entre les grans hommes en ſavoir & en vertu. (148) *Cum pater tuus obſcenos & immemorabiles Auſonii, Martialis, ſimiliumque poëtarum verſus negarit à Critico cenſendos, atque adeò ne legendos quidem omninò, aut audiendos, ſed deteſtandos & flammis expiandos, & pro ſignis Priapi, adeoque pro libris honori ejus ſcriptis, ſanctorum imagines*

(121) *Voiez Mr.* Baillet, Auteurs déguiſez, *III. Part. Chap. III.* § 2. *& au* Catalogue.

(122) *Imprimée à Anvers chez Jerôme Ver duſſen* 1614 in 4.

(123) *Imprimée à Anvers chez les heritiers de Martin Nutius* 1615. in 4.

(124) Baillet, *au I Tome des* Anti, Art. 15. § 1.

(125) Mericus Caſaubonus, *in* Pietate, *pag.* 18.

(126) Caſtigationum *Libr. II, pag.* 125.

(127) *Imprimée à Ingolſtad* 1615 in 8.

(128) Mericus Caſaubonus, *in* Pietate, *pag.* 21.

(129) *Scribit hic nebulo patrem meum poſtquam legerat hunc ſuum libellum, ex deſperatione vitæ renuntiaſſe, atque inde vivere deſiiſſe.* Idem, ibidem, *pag.* 24.

(130) *Ibid. pag* 25.

(131) *Ibid. pag.* 20.

(†) *Iſaac. Caſaubon. in Epiſtol.*

(‡) *Id. Caſaub. Exercit.* 1. *in Baron. p.* 109. *M.*

(132) Baillet, Jugemens des Savans, ſur les Critiques Gramm. *Num.* 535.

(133) *In* Apparat. Baronii, *Sect.* XXXIII, *pag.* 133. *Edit. Genev.* 1663.

(134) *Au I Tome des* Anti, Art. 15. § 1.
(135) *Voiez la XX Lettre du V Livre* Suſpectarum Lectionum *de* Gaspar Scioppius.
(136) *Voiez l'Epit. Dedicatoire des* Commentaires de Freinshemius ſur Quinte Curce.
(137) *Voiez les Vers qu'il fit pour* Philippe Pareus, *à la tête du* Lexic Critic. *de ce* Pareus.
(138) *Voiez le* Continuateur de Monſr. de Thou, *Libr.* VII, *pag.* 433.
(139) *Idem, Libr.* IX, *pag.* 658.
(140) Draudius *en fait mention dans ſa* Bibliotheca Claſſica.

(141) *Cubitus . . . à aſſeres ſine ulla culcita cervicali tantum duabusque lodicibus inſtructi.* Scioppius, *ubi infrà folio* 251.

(142) *Idem, in* Scalig. hypobolim. *folio* 250.

(143) *Vous trouverez ci-deſſus, Remarque* (*I*), *Num. IV de l'Article* ERMITE, *la ſuite des paroles de* Tertullien, *& pluſieurs paſſages de même nature.*

(144) Scioppius, *ibidem. verſo.*

(†) Non ſolum propter hebetudinem, quæ ex carnium eſu generatur, ſed etiam exercitationis gratia, & ne caro nimis perpruriſcat ad Venerem.

(*) Pruriginem commoventia.

(145) Scioppius, *ibidem, folio* 250, *verſo.*

(146) *Idem, ibidem, folio* 272 *verſo.*

(147) Juven. Sat. VI, *Verſ.* 323.

(148) Scioppius, Scalig. hypobol. *folio* 281 *verſo.*

d'un remede qui mérite d'être raporté.

gines à nobis habendas esse contenderit. . . . . . (149) *Tu exortus es homo sanctissimus & castitatis ac pudicitiæ exemplar atque specimen, qui non modò illum ipsum censura patris tui notatum Ausonium, sed hoc etiam Burdigalensi Triphallo ni*hilo deterius mutoniatos *Catullum, Tibullum, Propertium; & Priapeiorum versuum scriptores, magna temporis curaque impensa à te recensitos, castigatos, nec pœnitendis (ut gloriaris) commentariis illustratos emittere & adolescentibus commendare auderes. Hoc, satis scio, nullo modo patri tuo probare posses.*

(149) Scioppius, *in* Scalig. hypobol. *folio* 282.

SCOT (Michel) savant personnage, & fort attaché aux Mathématiques & à l'Astrologie, a vêcu au XIII Siecle. Il fut aimé de l'Empereur Frideric II, & lui dédia tous ses Livres. On l'a mis dans le Catalogue des Magiciens, & l'on conte qu'il prioit souvent à diner plusieurs personnes, sans faire aprêter quoi que ce fût, mais qu'aiant fait asseoir à table les conviez, il contraignoit des esprits à lui aporter des viandes de toutes parts, & quand elles étoient arrivées, il disoit à la compagnie, *Messieurs, ceci vient de la cuisine du Roi de France, & ceci de celle du Roi d'Espagne, cela vient d'Angleterre &c* (a). Merlin Coccaie s'est diverti à décrire ses enchantemens (b) (α). Le Poëte Dante adopta l'erreur commune (*A*). Fions-nous plutôt à Jean Baccon Religieux Carme, Anglois de Nation, & *le Prince des Averroïstes* (c), qui cite (d) notre Michel Scot comme un grand Théologien. Fions-nous plutôt aussi à Pitseus qui lui a donné beaucoup de loüanges (*B*). Quoi qu'il en soit, on raconte que ce prétendu Magicien prévit de quelle maniere il mourroit; & qu'il designa le lieu où l'Empereur Frideric II perdroit la vie (*C*). Je dirai un mot de ses Livres (*D*).

(a) Marcel, *au Chap. VIII de la* delectable Folie, *pag.* 123 *Edit. de Lion* 1650.

(b) Naudé, Apologie des grans Hommes, *Chap. XVII, pag. m.* 496.

§ (α) Dans sa 18 Macaronee. L'endroit commence par: *Ecce Michaelis de Incantu Regula Scoti.* Rem. Critic.

(c) Naudé, *là-même.*

(d) *Part. III* Sentent. *Distinct. XXXIII.*

(*A*) *Le Poëte Dante adopta l'erreur commune.*] Voici ses paroles à la fin du Chant XX de son Enfer:

Quell' astro, che ne' fianchi è così poco,
Michele Scotto fù, che veramente
Delle Magiche frode seppe il gioco.

C'est-à-dire selon la Version de Grangier,

Cest autre qui aux flancs faict monstre si petite,
Fut Michel l'Escossois, lequel abondamment
Des charmes de Magie ha l'art au cœur escripte.

(*B*) *Pitseus lui a donné beaucoup de loüanges.*] Il a *dict expressement*, qu'encore que Michel Scot *ait esté pris pour un Magicien par la populace & le vulgaire des ignorans*, les sages en ont jugé néanmoins d'une autre maniere. (*) *Prudentum tamen & cordatorum hominum longè aliud fuit judicium, qui potius perspicax ejus in scrutandis rebus abditis admirabantur ingenium, laudabant industriam, quam reprahendendam judicabant curiositatem, inspiciebantque hominis scientiam, non suspicabantur culpam* (1).

(*C*) *Il prévit de quelle maniere il mourroit & désigna le lieu où l'Empereur Frideric II perdroit la vie.*] Un Commentateur de Dante sera ici mon garand. „ Michel l'Escos„ sois ", dit-il (2), „ vescut soubz l'Empereur Federic II, „ & lui prédit le lieu où il devoit mourir, qu'il disoit estre „ Florence. Enquoy le susdit Empereur fut trompé à cau„ se du nom equivocque. Car il ne mourut pas à Floren„ ce, ville capitalle de la Toscane, mais en la Pouille à un „ chasteau nommé Fiorenzola. Ce Magicien preveut que „ sa mort adviendroit par la cheute d'une pierre qui luy bri„ seroit la teste. Ce qui ne faillit pas, pource qu'un jour, „ comme il estoit à l'Eglise, la teste decouverte pour adorer „ le corps & sang de Jesus-Christ, la corde de la clo„ che que l'on sonnoit fit tomber une grosse pierre sur sa „ teste, & incontinent il jugea qu'il mourroit, ce qui arri„ va soudainement ".

(*D*) *Je dirai un mot de ses Livres.*] Il fit un Traité *de la Physiognomie*, & un Livre de Questions sur la Sphere de Sacrobosco, & une Histoire des Animaux (3). Par le second de ces trois Ouvrages il devoit paroître dans la grande Liste de Vossius (4), néanmoins je ne l'y ai pas aperçu. Le Traité de Physionomie fut composé à la priere de l'Empereur Frideric II. Je l'ai en Italien, en voici le Titre, *Physionomia laqual compilo Maestro Michael Scotto, à prieghi di Federico Romano Imperatore, huomo di gran scienza: & è cosa molto notabile, e da tener secreta però che l'è di grande efficacia, & comprende cose secrete della natura, bastanti ad ogni Astrologo: & è diviso in tre parti.* Il fut imprimé à Venise *per Marchio Sessa*, l'an 1533. C'est un *in* 8 de sept feuilles.

(*) *Pitseus* I. *volum. de rebus Anglicis.*

(1) Naudé, Apologie des grans Hommes, *Chap. XVII, pag.* 498.

(2) Grangier, Comment. sur l'Enfer de Dante, *pag.* 254, 255.

(3) *Voiez* Naude, Apologie des grans Hommes, *Chap. XVII, pag.* 496.

(4) Vossius, de Scient. Mathem.

SCRIBONIUS (Guillaume Adolphe) Médecin & Philosophe Allemand & Auteur de divers Ouvrages (*A*), étoit de Marpourg, & a vêcu vers la fin du XVI Siecle. Comme il avoit beaucoup d'estime pour la méthode de Ramus, il publia des Analyses Logiques de quelques Sciences, & je croi qu'il débuta par *Rerum Physicarum juxta leges logicas methodica Explicatio.* C'est un Livre de 107 pages *in* 8, imprimé à Francfort l'an 1577. Il fut un de ceux qui soutinrent qu'il faut punir les sorcieres, & que l'épreuve de l'eau est légitime dans cette espece de procès (a). On peut voir dans les Nouvelles de la République des Lettres (b), que l'on réimprima en 1686 une Lettre qu'il avoit écrite sur cette question.

(a) *Voiez* Voetii Disputat. Select. *Tom. III, pag.* 568, 573.

(b) *Mois d'Août* 1686, *Art. II, pag.* 890.

(*A*) *Auteur de divers Ouvrages.*] J'ai marqué dans le Texte celui que je compte pour sa prémiere production. Il le fit réimprimer plus d'une fois, & l'augmenta notablement, de sorte qu'à l'Edition de Bâle 1583 il le divisa en trois Livres. On le réimprima la même année à Londres avec son *Isagogice Spharica methodicè proposita*, in 8. Sa Physique fut réimprimée à Cambrige *cum Animadversionibus Timothei Bright*, l'an 1584 *in* 8. Son *Idea Medicinæ secundum Logicas leges informandæ* sortit de dessous la presse à Lemgow la même année *in* 8. Il y joignit un Traité *de inspectione urinarum contra eos qui ex qualibet urina de quolibet morbo judicare volunt. Item de hydrope, de podagra, & dysenteria physiologia corporis.* Son Ouvrage *de sagarum natura & potestate deque his rectè cognoscendis & puniendis: ubi de purgatione earum per aquam frigidam contra Johannem Ewichium & Henricum Neuwaldum*, fut imprimé à Marpourg l'an 1588 *in* 8. Son *Anti-Piscator Logicus ad Logicas exercitationes Johannis Piscatoris respondens* fut imprimé à Bâle la même année *in* 8. Je ne pense pas qu'il fut un Anti-Ramiste comme l'a cru Mr. Baillet (1) à cause de ce Livre-là. Il qualifie Ramus dans une Epitre Dédicatoire (2) *Philosophiæ sincerioris antistes.* N'oublions pas qu'il procura une nouvelle Edition du *Thesaurus pauperum Petri Hispani*, & du *Thesaurus sanitatis* de Liebault, à Francfort 1578 *in* 8.

(1) *Au Tom. II des* Anti, Art. 140.

(2) *Celle du* Rerum Physicarum juxta leges logicas methodica Explicatio.

SCULTET (Abraham) Professeur en Théologie à Heidelberg, & Auteur de plusieurs Livres (*A*), nâquit à Grunberg dans la Silesie le 24 d'Août 1566 (a), & après y avoir étudié

(a) *Et non pas* 1556, *comme l'assûre* Paul Freher, Theatri *pag.* 424, *qui dans la page suivante dit qu'il mourut le* 24 *d'Octobre* 1625, *âgé de* 59 *ans. C'est un mauvais calcul.*

(*A*) *Il est Auteur de plusieurs Livres.*] On a vu au Texte de cet Article qu'il instruisoit des Ecoliers dans sa chambre avant même qu'il eût cessé d'être Ecolier. Leur aiant fait des Leçons sur la Morale & sur la Sphere dans Heidelberg, cela produisit un Livre qui fut bientôt publié, & qu'on expliqua dans quelques Ecoles illustres. *In eâdem Scholâ meâ privatâ Auditoribus petentibus doctrinam Morum & Siderum explicabam; unde mihi Ethicorum libri duo, Sphaericorum libri tres confecti, qui non ita multò post publicati, & in aliquot Illustribus Scholis fuerunt enarrati* (1). Samuel Huberus, aiant eté apellé à Wittemberg l'an 1593, fit une Harangue *de dissidiis in Religione.* Notre Scultet en publia la Réfutation sans se nommer. *Scholia & Notas in illam, sed sine nomine edidi, in quibus homini crassos errores in Logicâ, crassiores in Grammaticâ, crassissimos in Theologiâ commonstro* (2). Il travailla en même tems, 1, à une Analyse des Ecrits des Peres, laquelle fut imprimée quelques années après à Amberg sous le Titre de *Medulla Patrum* (3): 2, à une *Isagoge Historica in V. T. libros*, accompagnée d'une Analyse d'Herodote, de Thucydide, de Xenophon, de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, &c. Il perdit après la bataille de Prague cet Ouvrage-là & plusieurs autres, & nommément l'Histoire de la Réformation (4). Aiant fait un voiage en Silesie l'an 1594, & s'en retournant à Heidelberg

(1) Scultetus, *in* Narrat. apologetica de curriculo vitæ, *pag.* 23.

(2) Scultet. *in* Narrat. apologet. *pag.* 23.

(3) *Cet Ouvrage comprend IV Parties qui parurent les unes après les autres.*

(4) Scultetus, *in* Narratione apologetica, *pag.* 23.

étudié jusques à l'année 1582, il fut envoié à Breslaw pour continuer à s'avancer dans les Sciénces. Il en fut rapelé bientôt après, parce que son pere, qui venoit de perdre tous ses biens dans l'incendie de Grunberg (*b*), ne se vit plus en état de l'entretenir au College, & qu'il songea à lui faire aprendre un métier. Le jeune homme ne goûta point une telle proposition, & pour tâcher de ne rompre pas avec les Muses, il alla chercher une condition de Pédagogue. Il en trouva une bonne chez un Bourgmaitre de Freistad (*c*), & cela lui donna lieu d'entendre les Prédications d'Abraham Bucholcer (*d*). Il fit un voiage en Pologne l'an 1584, & il s'en alla à Gorlitz dans la Lusace l'année suivante, & y séjourna plus de deux ans, assidu aux Leçons publiques, & faisant à d'autres des Leçons particulieres (*e*). Il soutint ces deux personnages dans l'Académie de Wittemberg l'an 1588 & l'an 1589, & puis dans celle de Heidelberg jusques à sa reception à la Charge de Ministre l'an 1594. Il exerça son Ministere dans un village du Palatinat (*f*) pendant quelques mois, ensuite de quoi il fut attiré par l'Electeur Palatin pour être l'un de ses Prédicateurs. Je parlerai d'une Conférence qu'il eut avec Samuel Huberus (*B*). Il fut choisi pour Pasteur de l'Eglise de saint François à Heidelberg l'an 1598, & deux ans après il fut aggrégé au Sénat Ecclésiastique. On l'emploia plusieurs fois à visiter les Eglises & les Ecoles du Palatinat, & parmi ces distractions il ne laissa point de composer des Ouvrages qui demandoient beaucoup de travail. Il accompagna le Prince d'Anhalt à la guerre de Juliers l'an 1610, & s'apliqua avec beaucoup de prudence & de vigilance au rétablissement des affaires ecclésiastiques en ces quartiers-là. Il suivit en Angleterre le Prince Palatin Frideric V l'an 1612, & fit conoissance avec les plus doctes personnages du païs. Il fit un voiage à la Cour de Brandebourg l'an 1614, l'Electeur Jean Sigismond prêt à renoncer au Luthéranisme aiant souhaité de concerter avec lui les mesures de ce changement. Il s'aquita bien des commissions qu'on lui donna dans une telle conjoncture (*g*). Etant retourné à Heidelberg, il accepta par de très-bonnes raisons la Charge de Prédicateur aulique. Il en obtint la démission lors qu'en 1618 il fut établi Professeur en Théologie. On le députa peu après au Synode de Dordrecht. Il tâcha d'abord de reünir les esprits; mais voiant qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là, il maintint vigoureusement les dogmes des Contre-Remonstrans. Il prêcha à Francfort l'année suivante pendant la tenue de la Diete Electorale; car son maître le donna pour Prédicateur aux Députez qu'il y envoia. Il suivit ce Prince au voiage de Boheme, & s'étant retiré dans la Silesie après la malheureuse journée de Prague, il se résolut à s'en retourner à Heidelberg pour y remplir les fonctions de Professeur. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il falut cesser tous les exercices Académiques, l'ennemi étoit aux portes, la plupart des Professeurs cherchérent une retraite. Il se retira à Bretten, & puis à Schorndorf au païs de Wirtemberg, d'où il partit pour se rendre à Embden au mois d'Août 1622. Le Roi de Boheme son maître avoit consenti que la ville d'Embden offrît à Scultet une place de Ministre. Cette vocation fut acceptée (*h*): mais le Professeur d'Heidelberg n'en jouït pas fort long-tems; car il mourut le 24 d'Octobre 1625 (*i*). Il fut marié trois fois, & ne laissa qu'une fille (*C*). Jamais homme n'a été déchiré plus cruellement que lui par les médisances de ses ennemis (*D*). J'ai dit ailleurs (*k*), qu'il

(*b*) *Le 26 de Juillet 1582.*

(*c*) *Proche de Grunberg.*

(*d*) *Celui qui a fait des Ouvrages de Chronologie.*

(*e*) *Publicè didici, privatim docui.* Abraham Scultetus, *ubi infrà Citation (h), pag.* 16.

(*f*) *Nommé Schrisheim, proche d'Heidelberg.*

(*g*) *Profectus sum Berlinum ibique rem Christi, pro virili ad mensem usque Octobrem, egi.* Idem, ibid.

(*h*) *Tiré d'un Livre d'*Abraham Scultet, *intitulé* de curriculo vitæ . . . Narratio apologetica, *imprimé à Embden* 1625 in 4.

(*i*) Paul. Freher. *in* Theatro, *pag.* 425; *mais selon le* Diarium *de* Witte *ce fut l'an* 1624.

(*k*) *Dans l'Article* PITISCUS, *Remarq.* (*B*).

delberg il passa par Gorlitz, & y fit l'Oraison funebre de Laurent Louis (5), qui fut imprimée, & que Melchior Adam inséra depuis dans ses Vies des Philosophes. Ce Laurent avoit été l'un des Disciples de Melanchthon, & Principal de College à Gorlitz (6). Martin Mylius son Successeur pria Scultet de vouloir bien rendre ce devoir à son ancien Maître (7). Scultet publia en 1611 une Explication des Evangiles du Dimanche qui fut traduite de l'Allemand en diverses Langues (8), & mise à Rome dans l'*Index Librorum prohibitorum* (9). Il publia deux Sermons qu'il avoit prêchez au Synode de Dordrecht, deux autres qu'il avoit prêchez à Heidelberg l'an séculaire de la Réformation, & celui qu'il avoit prêché à Prague contre les idoles. Notez qu'il ne perdit pas toutes ses Annales de la Réformation; car il en avoit publié les deux prémieres Décades avant que d'aller en Boheme avec l'Electeur son Maître. Je trouve qu'il a composé *Idea Concionum in Esaiam, Epistolas D. Pauli ad Romanos & Hebraos, & Psalmos Davidis, & Observationes Grammatica, Logica, Historica, & Theologica in Historiam Jesu Christi nati, educati, baptizati, & tentati, & in Historiam concionum & miraculorum Jesu Christi*, & *de precatione Tractatio Logica & Theologica*, & *Joannes Baptista logice descriptus*. Voiez le Théatre de Paul Freher (10). Il eut part aux soins de l'Edition (11) Greque & Latine de Saint Athanase, & des Conciles de Nicée & d'Ephese: il y joignit un Abrégé de l'Histoire des sept Conciles œcuméniques, & la Traduction qu'il avoit faite de vingt Sermons Grecs (12). Je ne dis rien de ses Livres Allemans contre un Jésuite de Mayence, & contre l'Apostasie de Monsr. de Neers, & contre la Confession de Cologne, &c (13). Voiez encore le Théatre de Paul Freher.

(*B*) *Je parlerai d'une Conférence qu'il eut avec Samuel Huberus.*] L'an 1606 il fut envoié à Neustad pour conférer avec un Mathématicien (14) qu'on avoit chargé d'achever & de publier un Livre de Rheticus (15), & qui diféroit de jour en jour la publication de cet Ouvrage. Il alloit parler à lui de la part du grand Conseil touchant ce qu'il s'agissoit de faire pour venir à bout de cette Edition. Il trouva Samuel Huberus à Spire dans le cabaret où il coucha. Cet homme préparoit un Livre pour la prochaine foire de Francfort, & il n'eut pas plutôt su qui étoit Scultet qu'il lui proposa une Dispute sur les Controverses de Religion; elle fut acceptée, & dura depuis neuf heures du matin jusques à trois heures après midi en présence des Ministres Luthériens. Elle roula sur les matieres de la prédestination (16). Scultet se débarrassa enfin par un Argument qui étoit en quelque façon une raillerie personnelle (17). Je vous prouve, dit-il à Huberus, que vous n'apartenez point à la vraie Eglise: elle est sans doute ou parmi les Réformez, ou parmi les Luthériens, ou parmi les Catholiques Romains. Or vous êtes sorti de la Communion des Réformez, vous avez été chassé de celle des Luthériens, & vous combatez la Romaine dans vos Livres, donc &c. Tout se passa doucement; car les deux principales qualitez d'un bon Disputeur se rencontroient dans Huberus: il écoutoit patiemment ses Antagonistes quelque prolixes qu'ils fussent, & il soufroit débonnairement leurs duretez. *Acta & paracta sunt omnia tranquillè: Neque enim dissimulandum est: qua dua virtutes in disputatore prima sunt, eas ambas me in Hubero deprehendisse, patientiam adversarium prolixè sua explicantem audiendi, & lenitatem etiam asperè dicta perferendi* (18). Il soutenoit l'élection de tous les hommes, & il embarrassa Hunnius qui rejettoit l'élection de quelques particuliers (19). *Primum laudo Huberi ratiocinationem qua Ægidium Hunnium Witembergæ constrinxerat, qui nec Huberi generalem, nec Reformatorum specialem electionem agnoscere voluit* (20).

(*C*) *Il fut marié trois fois, & ne laissa qu'une fille.*] Sa prémiere femme s'apelloit Catherine Bergia: il l'épousa à Heidelberg en Novembre 1594 (21). Il la perdit le 25 de Mars 1605, & passa seize mois dans une triste viduité (22), & si sujet à des maladies, qu'il jugea que sa santé demandoit une personne qui en eut soin (23). Il épousa donc Cathérine Lorichia veuve du Docteur Rhodingus, & l'aiant perdue le 20 d'Octobre 1607, il épousa une autre veuve le 18 de Juillet 1608 (24), dont il eut une fille le 1 de Décembre 1609 (25), laquelle avec sa mere étoient les compagnes de son exil à Embden l'an 1624 (26).

(*D*) *Jamais homme n'a été déchiré plus cruellement que lui par les médisances de ses ennemis.*] Voici comme il parle dans l'Epitre Dédicatoire de son Narré apologétique: *Dentatis scriptis, infamibus Thesibus, contumeliosis anagrammatismis, picturis, cantilenis, in nomen, in famam, in doctrinam meam involarunt, perindeque omnis generis convitiis in me debacchati sunt, ac si ego unus essem qui omnem Israelem turbarim & solem, quod dicitur, ex universo mundo sustulerim.* Je ne sai point si ces médisances avoient un bon fondement; mais je croi que le grand accès qu'il avoit eu auprès des Princes le rendit odieux à plusieurs personnes, & que le chagrin des uns, la joie des autres, après l'infortune de l'Electeur Palatin dans la Boheme, firent éclore les mauvais effets de l'envie. On attaqua le Prédicateur de Cour, dès qu'on le crut disgracié, & la glace aiant été une fois rompue chacun se jetta sur lui: les prémieres Satires fraiérent le chemin aux suivantes: ce fut une boule de neige qui alla toûjours en augmentant. On l'accusa (27) d'avoir conseillé à l'Electeur Palatin d'accepter la Couronne de Boheme; on le rendit responsable des malheurs qui suivirent cette entreprise; on soutint qu'au lieu de remplir à

(5) Scultet. Narratio Apologet. *pag.* 28.

(6) *Idem, ibid. pag.* 16.

(7) *Idem, ibid. pag.* 28.

(8) *Idem, ibid. pag.* 52.

(9) *Idem, ibid. pag.* 67. *Ce fut dans le Décret du 10 de Mai 1613.*

(10) Freher. Theatrum, *pag.* 425.

(11) *Chez Commelin 1601.*

(12) Scultet. Narratio Apologet. *pag.* 35.

(13) *Idem, ibidem, pag.* 24.

(14) *Nommé* L. Valentinus Otto.

(15) *C'étoit, je croi,* Canon triangulorum. *Voiez* Vossius, de Scient. Mathem. *pag.* 66.

(16) *Tiré de* Scultet, Narrat. Apologet. *pag.* 32, 33.

(17) *Tandem absolvi me argumento in speciem quidem sed reipsa minime jocoso, quo docui Huberum non esse Ecclesia vera filium.* Idem, ibid. *pag.* 33.

(18) Scultet, Narrat. Apologet. *pag.* 33.

(19) *Voiez la Remarque (E) de l'Article* HUNNIUS.

(20) Scultet, Narrat. Apologet. *pag.* 33.

(21) *Idem, ibidem, pag.* 29.

(22) *Idem, ibidem, pag.* 44.

(23) *In viduitate sedecim menses vixi, quibus corpusculum meum, cùm non uno morbo attentaretur, valetudinis curatricem quasivi.* Idem, ibid.

(24) *Idem, ibidem, pag.* 45.

(25) *Idem, ibidem, pag.* 47.

(26) *Idem, ibidem, pag.* 23, 45.

(27) *Idem, ibidem, pag.* 76, 77.

qu'il desaprouvoit que les Protestans fissent des Livres les uns contre les autres. Ce qu'il observe en répondant à un homme qui l'accusa d'avoir excité une guerre sacramentaire dans le Palatinat (*E*), est

à Heidelberg les fonctions de sa Profession, il avoit fait en Boheme l'homme d'intrigues, & l'iconoclaste; & qu'en aprouvant l'union des Roiaumes de Hongrie & de Boheme, il s'étoit montré athée: on le blâma d'avoir été le persécuteur des Catholiques, des Luthériens, & des Unitaires; & l'on publia qu'après la journée de Prague, il avoit perdu toute la faveur de son maître, & tous ses emplois. Cela fut répandu & de vive voix & par écrit dans les Cours des Princes, dans les Universitez, dans les Villes. Il laissa couler quatre années sans travailler à sa justification; mais enfin il prit la plume pour sa défense à l'imitation de saint Basile. *Hæc dicta, scripta, decantata per Regum, per Principum aulas, per Academias, per urbes & oppida: Quæ nisi reprimerem, famæ meæ prodigus jure merito haberer. Quod si quis quærat: cur in quartum annum responsum, ad tam atroces calumnias distulerim? is hoc à me audiat: imitatum me fuisse Basilium illum Magnum, qui cùm undique appeteretur, adeo perturbatus fuit, ut non veritus sit scribere Epistolâ septuagesimâ nonâ*, parum aliquando abfuisse, quin de omnium hominum fide & sinceritate dubitaret: *indixit autem sibi ipsi silentium in tertium usque annum, ne quid præcipitanter effunderet: postea varias apologias texuit* (28). Notez en passant que ces paroles de saint Basile sont merveilleuses. Le genre humain se laisse si fort prévenir par les mauvais bruits, ou accommode sa conduite si aveuglément aux intérêts de la calomnie, que l'on a quelquefois sujet de croire que l'équité, & que la droiture, sont entiérement banies de cet Univers. Scultet répond (29): 1, Qu'il n'a point eu part à la déliberation si l'Electeur Palatin accepteroit la Couronne de Boheme; il avoue seulement qu'il fit un Sermon où il le felicita d'avoir accepté ce présent des Bohemiens, & où il l'encouragea par les paroles de l'Eternel à se porter vaillamment dans cette entreprise (30). 2. Que Frideric Balduin Professeur en Theologie à Wittemberg, qui le blâmoit d'avoir quitté son Eglise & sa Chaire de Professeur (31), avoit un Collegue qui avoit été prêcher au païs de Brandebourg malgré les Edits du Prince. C'est aprouver chez soi une chose que l'on condamne dehors, quoi que l'action domestique soit bien plus inexcusable que l'action de l'étranger: car, ajoûte notre Scultet, j'ai suivi les ordres de mon Electeur avec le consentement de l'Academie. *Magnum crimen profectò, ac indubiè, Balduino judice, majus longè eo, cui D. Meisnerus Balduini collega obnoxius: cui è Saxoniâ in Marchiam ire, contra Sereniss. Electoris Brandeburgici edictum, in Gynæceum Electorale irrepere, ibidem concionari nulla religio fuit. Hæc, quæ nullo colore defendi possunt, probat domi Balduinus: foris autem in me culpat: quod Principem meum, cujus in servitio concionatorio adhuc vivebam, volentem, jubentem, consentiente Academiâ, in Boemiam sequutus sum* (32). 3 Que (33) le nouveau Roi de Boheme avoit promis à tous ses sujets l'exercice libre de leur Religion, & qu'il leur avoit tenu sa promesse; qu'il n'avoit pris pour son usage que le Temple de la Citadelle de Prague, & qu'il en avoit ôté toutes les idoles. Scultet avoue qu'il lui conseilla cela, & qu'il ne se donna point de repos avant que de l'obtenir. Il soutient que sa conduite à cet égard est très-Chrétienne. Il dit qu'aussi-tôt que le Sermon, qu'il avoit prêché sur ce sujet, eut vu le jour, les Luthériens & les Papistes excitérent de toutes parts un bruit effroiable, qui fut réprimé par une docte Réponse de Théophile Mosanus. 4. Que lors qu'il dit (34) dans son Sermon sur l'Alliance renouvellée entre la Boheme & la Hongrie le 15 d'Avril 1620, que cette confédération étoit agréable à Dieu, puis que tous ceux qui y entroient faisoient profession de la même foi, il n'avoit voulu parler que des Réformez & des Luthériens, & non aussi des Papistes, des Anabaptistes, & des Ariens. Il se plaint (35) de ce que Luc Osiander (36) aiant lu ce Sermon soutint hautement dans une These publique, que Scultet étoit Athée (37), ne mettant nulle diférence entre le Luthéranisme, le Calvinisme, & le Papisme. 5. Il soutient qu'il n'a jamais excité le Roi son maître à persécuter les Papistes, & les Luthériens, & qu'il est faux qu'ils aient été persécutez. *Circumferuntur varii libelli de Reformatione Boëmicâ, partim Latinâ, partim Germanicâ linguâ scripti: quibus si fides habenda; in Boëmiâ, me instigatore, Pontificii duriter afflicti: Lutherani magno numero ejecti: ipsi proceres Regni de libertate religionis suæ sunt periclitati* (38). Il renvoie (39) à un Ecrit Allemand où l'on avoit démontré les chimeres de cette persécution, & il se prévaut (40) de ce que les Ecrivains qui avoient parlé de cette Révolution de Boheme se contredisoient les uns les autres. Il parle (41) d'une Lettre qui avoit couru sous le feint nom d'un homme d'Anvers, dans laquelle on le prioit de recommander au Roi son maître la doctrine de l'Ubiquité. Il ne nie point (42) que lors qu'on le consulta sur la Réformation des Eglises immédiatement sujetes au Roi, il n'ait répondu qu'on pouvoit y établir la Religion du Monarque, vu que le peuple le souhaitoit, & que les Prêtres n'y étoient point propres à expliquer l'Ecriture. 6. Enfin il montre qu'après la journée de Prague il ne déchut point de la faveur de son maître, comme ses ennemis l'avoient divulgué. Pour donner quelque couleur à ce mensonge ils cherchérent plusieurs raisons de cette disgrace, & ils en vinrent jusqu'à l'accuser d'un crime énorme. *Unde haud difficulter colligere est, cujus spiritus filii fuerint; qui, me Uratislaviâ vix digresso, disseminare hoc in orbem Germaniæ non dubitarunt: me omni gratiâ Regis excidisse; officio motum esse. Et ut res colorem haberet; pro suâ quisquam libidine causas finxit: alius, consilia mea de suscipiendo regno Boëmico: alius, demolitionem statuarum & idolorum Pragensium: alius (quod Deus æternùm averruncassit) atrox aliquod crimen* (43).

(28) Scultet. Narrat. Apologet. *pag.* 77.

(29) *Idem, ibidem.*

(30) *Pro concione Majestati ipsius gratulatus, iisdemque verbis Domini e Josuâ pet. ... ad id, quod susceperat, fortiter agendum, cohortatus sum.* Idem, ibid. *pag.* 78.

(31) *In libello quodam Germanico, quem de idolis scripsit, πολυπραγμοσύνης damnat, qui Ecclesiæ & Academiæ Palatinæ obligatus, in Bohemiam cum Rege meo profectus sim.* Idem, ibidem.

(32) *Idem, ibidem, pag.* 78.

(33) *Idem, ibidem.*

(34) *Idem, ibidem, pag.* 81.

(35) *Idem, ibidem, pag.* 83.

(36) *Professeur en Theologie à Tubinge, & Chancelier de l'Academie.*

(37) *Quibus fundamentis jactis Osiander publicis thesibus me* ATHEUM *proclamat.* Idem ibid.

(38) *Idem, ibidem, pag.* 86.

(39) *Idem, ibidem.*

(40) *Idem, ibid. pag* 87.

(41) *Idem, ibid. pag.* 89.

(42) *Idem, ibidem.*

(43) Scultet. Narrat. Apologet. *pag* 93.

Les Satires le poursuivirent jusqu'au lieu de son exil. Il fut averti de bonne part (44) l'an 1624, que le Sécrétaire d'un certain Prince avoit assûré dans la basse Saxe, & même à la Cour du Roi de Suede, que Scultet étoit mort vers la fin de l'an 1623, trois jours après avoir publié un Livre rempli d'opinions absurdes & hétérodoxes, ce qui avoit obligé les Magistrats d'Embden à le suprimer. Quelcun écrivit au païs de Brandebourg qu'il avoit pressenti cela depuis long-tems. Et néanmoins ce prétendu Livre n'exista jamais. On publia l'année suivante un Ecrit Flamand, qui contenoit une description des ravages commis dans l'Oostfrise par les troupes de Mansfeld. L'Auteur, après avoir exercé sa médisance contre les Etats Géneraux, & contre quelques personnes illustres, attaqua Scultet en particulier, & l'accusa d'avoir remercié Dieu en chaire de l'irruption de ces troupes. Et néanmoins il étoit de notoriété publique qu'il ne l'avoit remercié que de la retraite de ces furieux soldats. C'est ce qui fut attesté par un Ouvrage où l'on réfuta ce Libelle.

(44) *Idem, ibid. pag.* 99.

Je ne fais point excuse de la longueur de cette Remarque; car je suis persuadé que tous ceux qui ont du bon sens m'accorderont, qu'il n'y a point de Recueils plus nécessaires que ceux qui peuvent combatre deux pestes aussi terribles que le sont l'impudence des Ecrivains de Libelles, & la credulité de ceux qui les lisent. Il importe extrémement au bien public de faire conoître par plusieurs exemples terribles, qu'il n'y a point de mensonges que les personnes passionnées ne soient capables de divulguer contre l'honneur de leur prochain, & que le peuple ne soit capable de croire. On a beau réfuter de tels Satiriques par l'absurdité de leurs Contes, & par leurs contradictions, ils ne se guérissent point de leur audace, & cela ne fait point peur à de nouveaux Calomniateurs. On a beau faire rougir ceux qui ont été assez téméraires, & assez dupes, pour avaler mille fables malicieusement & grossierement forgées. Ils sont prêts dès le lendemain à livrer leur foi à d'autres. C'est à cette espece d'Ecrits qu'on peut apliquer justement ceci:

Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre, & des sots pour les lire (45),

& qui pis est pour les croire. Il ne faut donc point se lasser de recueillir les Histoires qui ressemblent aux faits que je viens de compiler.

(45) Despreaux, Satire II, ℣. 81.

Notez que je ne veux point garantir que notre Scultet n'ait mérité aucun blâme. Je ne doute point qu'il ne soit tombé dans le défaut qu'un Théologien de Cour n'évite presque jamais. Je pense qu'il se mêla un peu trop des Affaires Politiques, & qu'il fit entrer trop souvent dans ses Sermons des intérêts temporels. Il conseilla un peu trop précipitamment la destruction des images, il ne considéra pas que son maître n'étoit pas assez afermi sur le thrône pour entreprendre une telle innovation. Mais que voulez-vous? on s'aveugle dans les prémieres faveurs de la fortune; on supose que puis qu'il s'agit du Regne de Dieu on passera de bons succès en bons succès comme au tems de Josué, & qu'il n'est que d'aller vite.

(*E*) *Un homme l'accusa d'avoir excité une guerre sacramentaire dans le Palatinat.*] Voici encore des médisances contre Scultet, qu'il rejette comme des mensonges horribles. Un certain Apostat, dit-il (46), a publié que j'excitai une tragédie sacramentaire dans le Palatinat l'an 1603. Personne n'a ouï parler d'une telle tragédie; mais seulement d'une petite Dispute sur les Phrases Eucharistiques entre les Professeurs de l'Académie, & les Pasteurs de l'Eglise. On sait, continue-t-il, que la doctrine des Sacrémens fut repurgée de l'Idolatrie Romaine, & des Phrases des Scholastiques par Zuingle & par Jean Oecolampade; & que la perte que fit le Canton de Zurich dans le combat où Zuingle fut tué rompit la Ligue qui avoit été conclue depuis peu entre quelques Cantons Suisses, la ville de Strasbourg, & le Landgrave de Hesse. Là-dessus Martin Bucer un peu trop timide apréhenda que tout le parti ne pérît, s'il ne fortifioit d'une nouvelle alliance les villes de la haute Allemagne, & sur tout Strasbourg où il enseignoit. Il jetta les yeux sur le puissant Duc de Saxe, & pour le gagner plus facilement, il tâcha de persuader à tout le monde que le sentiment de Luther & celui de Zuingle sur la Cêne étoient au fond la même chose, n'y aiant eu qu'une dispute de mots qui eût empêché qu'ils ne s'accordassent. Il ajoûta qu'il valoit mieux s'exprimer comme Luther que comme Zuingle, vu que celui-ci avoit parlé de l'Eucharistie trop bassement, & l'autre d'une maniere sublime. Il inspira ces pensées à Jean Calvin, qui s'étoit sauvé de France à Strasbourg (47). Cette intrigue de Bucer introduisit les expressions Luthériennes dans les villes de la haute Allemagne, & sur tout après le funeste Con-

(46) Scult. Narrat. Apologet. *pag.* 39.

(47) *De là vint aparemment que Calvin dans le Catéchisme & ailleurs se servit de phrases qui semblent admettre la présence substantielle du Corps de notre Seigneur.*

est digne de considération. Je ne ferois pas dificulté de croire qu'il se seroit mieux justifié de l'Accusation d'avoir poussé l'Electeur son maître à accepter la Couronne de Boheme, si cette entreprise eût été heureuse. Il n'eût point falu en ce cas-là qu'il niât le fait (*F*), on l'eût comblé de bénédictions, sa prudence auroit été admirée : on ne juge gueres des choses que par l'événement.

Concordat de Wittemberg. Les Théologiens qui enseignérent dans la Saxe sous l'Electeur Christien s'accoutumerent à ce langage de consubstantiation, *phrasibus illis synusiasticis assueverant*, desorte qu'aiant été chassez après la mort de ce Prince, & s'étant retirez au Palatinat, ils crurent que les Ministres, qui emploioient en ce païs-là les expressions Zuingliennes, étoient hétérodoxes. Cela fit naître quelque dissension ; mais elle fut assoupie si heureusement & si promptement, qu'on vit régner depuis ce tems-là plus de concorde entre les Théologiens de l'Académie, & les autres. L'Apostat avoit publié que l'Electeur Palatin fit brûler un Livre qui avoit paru sur ce diférent. Scultet soutient que c'est une menterie (48). La présomption est pour lui ; car encore que ce soit une grande audace que d'oser dire quand cela est faux, qu'un Prince a fait condamner au feu tel ou tel Livre, l'impudence est beaucoup plus grande si on le nie quand cela est vrai.

Ceux qui sauroient bien les Anecdotes Ecclésiastiques pourroient nous aprendre, que presque toûjours un intérêt temporel donne le branle aux Voiages & aux Conférences de Religion. En voici un exemple dans la conduite de Bucer. Nous en avons vu ailleurs (49) un semblable tiré du même Scultet. Notez qu'on prétend que Bucer se repentit d'avoir moienné la formule de Concorde (50). *Bucerus dixit se pœnas dare quod causam publicam homo privatus voluisset componere, & tam multa prava dogmata conciliare* (51). Pierre Martyr, qui l'avoit ouï tenir ce langage en Angleterre, le raconta à Bullinger, celui-ci à Daniel Tossan, celui-ci à Pezelius en présence de Scultet qui a inséré cela dans l'Histoire de sa Vie.

(48) Esse autem vel à me, vel ab aliis Ministris Palatinis, vel ab omnibus conjunctim scriptum aliquod super hâc re publicatum, quod Serenissimi Electoris jussu Vulcano fuerit consecratum ; tam ego constanter nego, quàm id desperatus Apostata petulanter affirmat. *Scultet. in Narrat. Apologet. pag. 40, 41.*

(49) *Dans la Remarq. (M) de l'Article* BEZE.

(50) *C'est-à-dire celle de Wittemberg en 1536.*

(51) Scultet *in* Narrat. *pag.* 25.

(*F*) *Il n'eût point falu en ce cas-là qu'il niât le fait.*] Certains Critiques sévéres, & quelquefois trop chagrins se plaisent à déclamer contre les Prédicateurs qui excitent à la guerre, sans se souvenir qu'ils sont les Ministres du Prince de Paix. On se console aisément de cette censure, lors que la guerre à quoi l'on a excité a réüssi très-heureusement : mais dans les malheurs qui accompagnérent l'entreprise de l'Electeur Palatin Frideric V, le reproche de l'y avoir engagé ne pouvoit être que desagréable à des gens d'Eglise. Un Prédicateur qui l'eût animé à cette guerre par les textes les mieux choisis de l'Ecriture, & nommément par ces paroles du Psalmiste, *Accingere gladio tuo super femur tuum potentissime &c* (52), dont Clement Marot a donné cette Traduction :

O le plus fort que rencontrer on puisse !
Accoustre & cein sur ta robuste cuisse
Ton glaive aigu, qui est la resplendeur,
Et l'ornement de roiale grandeur.
Entre en ton char, triomphe à la bonne heure
En grand honneur, puis qu'avec toi demeure
Verité, foi, justice, & cœur humain :
Voir te fera de grand's choses ta main.
Tes dards luisans, & tes sagettes belles
Poignantes sont, les cœurs à toi rebelles
Seront au vif d'icelles transpercez,
Et dessous toi les peuples renversez.

Un tel Prédicateur, dis-je, s'en seroit fait un mérite, si le nouveau Roi s'afermissant sur le thrône de Boheme eût assuré le repos de l'Allemagne, & la liberté des consciences contre les mauvais desseins de la Cour de Vienne. Les succès furent malheureux, & après cela personne n'avoit envie de confesser qu'il eût donné des conseils, tant on apréhende la coutume qu'ont les hommes de juger des choses par l'événement, coutume pleine d'erreur ; car en cent mille rencontres il y a plus de prudence dans la tête de ceux qui ne réüssissent pas, que dans la tête de ceux qui réüssissent. Combien y a-t-il eu d'entreprises mal concertées dont le succès a été heureux, ou bien concertées dont le succès a été funeste ? Il arrive même assez souvent qu'une grande affaire, conduite selon les mesures de la politique la plus habile, réüssit par des moiens imprévus, & sur lesquels on ne comptoit pas. Quoi qu'il en soit, la situation des choses étoit telle dans l'Allemagne, lors qu'on travailla à procurer une Couronne à l'Electeur Palatin, que la prudence demandoit que l'on hazardât beaucoup. En ne risquant rien on avoit à craindre une servitude qui sous la domination Romaine comprend toutes sortes de malheurs ; mais si la Révolution de Boheme pouvoit être soutenue on se mettoit en état de donner la loi. C'étoit donc principalement à cause de sa profession qu'Abraham Scultet eût dû avoir honte des conseils qu'il eût donnez.

(52) Psalm. XLV.

SEBONDE (*a*) (RAYMOND) Professeur en Médecine, en Philosophie, & en Théologie (*A*) à Toulouse dans le XV Siecle, étoit de Barcelone. Il se fit estimer par son esprit & par son savoir ; & il composa quelques Ouvrages, dont le plus considérable est celui qui a pour Titre, *Theologia naturalis, sive Liber creaturarum.* Il faut que ce Livre ne sente pas les notions d'un Auteur vulgaire, & rampant sur la surface des préjugez, puis que Montagne en a fait un cas tout particulier (*B*). Il le traduisit en notre Langue (*C*), &

(*a*) *Voiez la Rem. (A) à la fin.*

(*A*) *Professeur en Médecine &c.*] J'ai suivi Mr. de Maussac, qui lui donne tous ces titres dans ses Prolegomenes sur Raymond Martini. *Sciendum est*, dit-il, *Raymundum Sebonde nec Dominicanum, nec in Hebraicis aliisque linguis Orientalibus valde versatum fuisse, quamvis eum ex Judæo Christianum nobis repræsentet Michael à Monte* toto capite Apologiæ . . . . . . *Sed tantum Hispanum & Barcinonensem atque in Academia Tolosana Medicinæ Professorem, Philosophiæ, sacræque scientiæ, eoque gradu illic insignitum.* L'Abrégé de la Bibliotheque de Gesner raporte le Titre d'un Livre (1) qui est un Dialogue *inter Raimundum Sebundium Artium, Medicinæ, ac Theologiæ Professorem & Dominicum Seminiverbium.* Je viens de parcourir tout exprès cette Apologie de Sebonde, pour voir si on l'y représente comme un Juif devenu Chrétien : je n'ai pas eu le bonheur d'y rencontrer aucun vestige de cela ; mais comme je ne l'ai pas relue ligne pour ligne, je ne prétens point nier à tous égards ce que Mr. de Maussac affirme. Il me suffit d'assûrer que Montaigne ne dit presque rien de Sebonde dans toute cette longue Apologie, si vous en exceptez le commencement. Notez que Gesner le nomme *Sebeyde*, & qu'il dit en marge qu'on le nomme autrement *Sabunde* (2). Le Titre, qui est au devant du Prologue du Livre des Creatures dans l'Edition de Strasbourg 1496, est pour ce dernier nom ; *Compositus à venerabili viro magistro Raymundo de Sabunde in artibus & medicina doctore, & in sacra pagina egregio Professore.*

(*B*) *Montaigne en a fait un cas tout particulier.*] Voiez la Remarque suivante, & la Remarque (*D*).

(*C*) . . . . . *Il le traduisit en notre Langue.*] Je m'en vai raporter l'Histoire de cette Traduction ; cela peut servir à faire conoître Sebonde. Ecoutons celui qui l'a traduit. „ (3) Pierre Brunel (4) homme de grande reputation de „ sçavoir en son temps, ayant arresté quelques jours à „ Montaigne en la compagnie de mon pere, avec d'au„ tres hommes de sa sorte, luy fit present au déloger d'un „ livre qui s'intitule : *Theologia naturalis, sive liber creaturarum Magistri Raymondi de Sebonde.* Et parce que la „ langue Italienne & Espagnole estoient familieres à mon „ pere, & que ce livre est basty d'un Espagnol barragouï„ né en terminaisons Latines, il esperoit qu'avec bien peu „ d'ayde il en pourroit faire son profit, & le luy recom„ manda comme livre tres-utile & propre à la saison, „ en laquelle il le lui donna, ce fut lors que les nou„ veautez de Luther commençoient d'entrer en cre„ dit. . . . . (5) Or quelques jours avant sa „ mort, mon pere ayant de fortune rencontré ce livre „ sous un tas d'autres papiers abandonnez, me comman„ da de le luy mettre en François. Il fait bon traduire „ les Autheurs, comme celuy-là, où il n'y a guere que „ la matiere à representer ; mais ceux qui ont donné „ beaucoup à la grace & à l'elegance du langage, ils „ sont dangereux à entreprendre, nommément pour les „ rapporter à un idiome plus foible. C'estoit une occu„ pation bien estrange & nouvelle pour moy, mais estant „ de fortune pour lors de loisir, & ne pouvant rien re„ fuser au commandement du meilleur pere qui fut onc„ ques, j'en vins à bout comme je pus, à quoy il prit „ un singulier plaisir, & donna charge qu'on le fist im„ primer, ce qui fut executé apres sa mort ". La Croix du Maine met cette impression à l'an 1569. Ces *Dialogues* de la nature de l'homme (c'est ainsi qu'il intitule l'Ouvrage de *Raymond Sebon* traduit par Montagne) *ont esté imprimez à Paris chez Gabriel Buon l'an* 1569. *& chez Gilles Gourbin audit an* (6). Du Verdier (7) ne se sert point du même Titre, & ne marque point une si ancienne Edition. Voici comme il parle : *Le livre des creatures. Auteur Raymond Sebon contenant* 330. *chapitres imprimé a Paris* 8. *chez Gilles Gourbin* 1581. *J'ai veu*, poursuit-il, *une autre traduction dudit livre en fort vieil langage.* Ces dernieres paroles montrent qu'il n'entend point parler de la Traduction que Jean Martin publia en 1551 (8). Une autre raison nous en peut convaincre, c'est que Jean Martin n'a pas traduit le même Livre que Montaigne. Le Livre que Jean Martin a traduit comprend sept Dialogues. Or l'Ouvrage de Sebonde traduit par Montaigne n'est point en forme de Dialogue, il est divisé en 330 Chapitres, comme le remarque du Verdier ; & il est très-certain qu'il n'y a qu'un homme qui parle dans le Livre de Sebonde qui contient 330 Chapitres. Inférons de là que La Croix du Maine a mal raporté le Titre de la Traduction composée par Montaigne, & que les Dialogues de Sebonde ne sont qu'un plat rechauffé ; car il paroît par le Titre même de la Traduction qu'ils contiennent les mêmes choses que le

Livre

(1) *C'est le même que* Viola animæ.

(2) Gesner. *in* Bibliotheca.

(3) Montaigne, Essais, *Livr. II, Chap. XII, pag. m.* 184.

(4) *Il faloit dire* Bunel (α).

§ (α) C'est aussi comme on lit à la page 148. de l'édition de Simon Millanges, Bourdeaux 1580. *in* 8. REM. CRIT.

(5) Montaigne, Essais, *Livre II, Chap. XII, pag.* 185.

(6) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 329.

(7) Bibliot. *pag.* 872, *au Mot* Michel de Montaigne.

(8) *Là même, pag.* 720.

& il en fit une Apologie (*D*), qui eft le plus long Chapitre de fes Effais. Peu de gens ont bien conu en quel tems vivoit Sebonde, ni ce qu'il étoit. Montaigne s'étonne qu'un tel Auteur ait pu demeurer dans une fi grande obfcurité : *Tout ce que nous en fçavons*, dit-il (*b*), *c'eft qu'il eftoit Efpagnol, faifant profeffion de Médecine à Thouloufe il y a environ deux cens ans.* Scaliger dans une Lettre écrite en l'année 1606 (*c*), dit qu'il y avoit 230 ans ou environ que Sebonde avoit vêcu à Touloufe. Cela n'eft pas trop conforme à l'Abbé Tritheme (*d*), qui place la mort de ce Médecin à l'année 1432. Les autres erreurs de Scaliger, concernant ce perfonnage, ont été remarquées en un autre endroit (*e*). Il l'a pris pour un Moine de l'Ordre de faint Dominique ; & lui a attribué un Ouvrage contre les Juifs intitulé *Pugio fidei*, dont l'Auteur s'apelle Raymond Martini. Notre Sebonde n'a pas été fort conu à ce prodige de mémoire & de conoiffance des Livres & des Manufcrits, Gabriel Naudé, qui en parlant de ce qu'a dit Scaliger touchant Galatin, & Sebonde, n'y a obfervé aucune faute (*f*). On verra dans une Remarque ce qui concerne les autres Ecrits de notre Sebonde (*E*).

(*b*) Effais, *Livr. II, Chap. XII, pag.* 186 *du II Tome Edit. de Paris* 1659 in 12.

(*c*) *C'eft la* CCXLI.

(*d*) *Voiez les Prolegomenes de* Mauffac *fur le* Pugio fidei.

(*e*) *Dans la Rem.* (*C*) *de l'Article* MARTINI.

(*f*) Naudæus, *in* Bibliogr. Polit.

Livre des Créatures. Voici le Titre: *La Theologie naturelle de Raymond Sebond comprife en fept dialogues intitulez autrement, de la nature de l'homme* (9). Voiez ci-deffous les Titres des Ouvrages de ce Docteur.

(*D*) *Il en fit une Apologie.*] Il nous dit lui-même pourquoi (10). „ Je trouvai belles les imaginations de cet Auteur, la contexture de fon ouvrage bien fuivie, & fon deffein plein de pieté. Parce que beaucoup de gens s'amufent à le lire, & notamment les Dames à qui nous devons plus de fervice, je me fuis trouvé fouvent à-même de les fecourir, pour decharger leur livre de deux principales objections qu'on lui fait. Sa fin eft hardie & courageufe, car il entreprend par raifons humaines & naturelles d'établir & verifier contre les Atheiftes tous les articles de la Religion Chreftienne ". C'eft ce qui donna lieu aux deux Objections que Montagne fe propofa de réfuter. Il y eut des gens qui dirent (11) *que les Chretiens fe font tort de vouloir apuyer leur creance par raifons humaines, qui ne fe conçoit que par foi, & par une infpiration particuliere de la grace divine*; d'autres dirent (12) *que les argumens de* Sebonde *étoient foibles & ineptes à verifier ce qu'il veut, & entreprirent de les choquer aifément.* Montaigne fe crut obligé de répondre (13) aux prémiers avec douceur & avec refpect, parce qu'il lui fembla qu'il y avoit quelque zêle de pieté dans leur Objection : mais *il faut*, dit-il (14), *fecoüer* les autres *un peu plus rudement, car ils font plus dangereux & plus malicieux que les premiers.* Le moien qu'il prit fut de *leur arracher des poings les chetives armes de leur raifon*, en leur montrant le néant & l'ignorance de l'homme, & la majefté divine *à laquelle feule apartient la fcience.* Ceux qui conoiffent Montaigne fe peuvent aifément imaginer la vafte carriere qu'il fe donna. Le jugement qu'il fait des raifons de fon Auteur eft quelque chofe de trop édifiant, pour ne devoir pas trouver ici quelque place. *A dire la verité*, dit-il (15), *je le trouve fi ferme & fi heureux* à établir par des raifons naturelles les articles du Chriftianifme, *que je ne penfe point qu'il foit poffible de mieux faire en cet argument là, & croi que nul ne l'a égalé. . . . . Je m'enquis autrefois à Adrianus Turnebus* (β) *qui favoit toutes chofes que ce pouvoit être de ce livre: il me repondit qu'il penfoit que ce fut quelque quinteffence tirée de S. Thomas d'Aquin; car de vrai cet efprit là, plein d'une erudition infinie & d'une fubtilité admirable, étoit feul capable de telles imaginations. . . . . . Je fai*, pourfuit-il (16), *un homme d'autorité nourri aux lettres, qui m'a confeffé avoir été ramené des erreurs de la mecreance par l'entremife des argumens de Sebonde.* Tout le monde n'a pas jugé de ce Livre auffi favorablement que Montaigne. Le Pere Theophile Raynaud (17) en a parlé avec mépris, & un Profeffeur Lutherien (18) s'eft fort moqué de Comenius, qui a dit (19) que Sebonde a prouvé fi démonftrativement tout ce qui concerne la conoiffance & la gloire de Dieu, & la conoiffance & le falut de l'homme, qu'on ne fauroit rien alléguer contre. Ce Profeffeur foutint qu'en plufieurs chofes, qui ne font pas fort obfcures, cet Efpagnol a raifonné pitoiablement, & il en donne pour exemple l'explication des caufes qui produifent la difcorde parmi les hommes.

(*E*) *Les autres Ecrits de notre Sebonde.*] Ses autres Ouvrages font, *Quæftiones difputatæ. Viola animæ per modum dialogi de hominis natura tractans ad cognofcendum fe, Deum & hominem, & omne debitum quo Deo obligatur & proximo, Coloniæ apud Henricum Quentel* 1501 *in* 4 (20). Des Dialogues *de Natura hominis*, imprimez à Lion en 1568 font aparemment le même Livre que *Viola animæ*; celui-ci ne differe de la *Theologia naturalis* que quant à la forme. Cela eft clair par la feule confidération de ce Titre, *Theologia naturalis, five Liber Creaturarum, fpecialiter de homine, & de natura ejus in quantum homo, & de his quæ funt ei neceffaria ad cognofcendum fe ipfum & Deum, & omne debitum ad quod homo tenetur & obligatur tam Deo quam proximo.* L'Auteur étoit de ces gens qui après avoir publié un Livre qui les contente, ou qui leur fait de l'honneur, le produifent de tems en tems fous différentes parures, à l'exemple de ces cuifiniers qui fervent la même viande aprétée en différentes façons. Je n'ai vu perfonne qui ne donnât pour la prémiere Edition de la *Theologia naturalis* celle de Paris 1509 : cependant j'en ai une de Strasbourg *in folio* en lettre Gotthique l'année 1496.

(9) Du Verdier, Bibl. Françoife, *pag.* 720.

(10) Montaigne, Effais, *Livr. II, Chap. XII, pag.* 186.

(11) *Là même, pag.* 187.

(12) *Là-même, pag.* 202.

(13) *Pag.* 187.

(14) *Pag.* 202.

(15) *Pag.* 186.

§ (β) L'édition de Simon Millanges, *pag.* 152. lit *Adrien Tournebeuf.* REM. CRIT.

(16) Montaigne, *pag.* 201.

(17) *Prolegomen.* Theolog. Nat. *num.* 86.

(18) Jacob. Thomafius, Præfatione LXXVII, *Lipf.* 1681.

(19) Comenius, de uno neceffario, *Cap. VI, pag.* 49.

(20) *Voiez* l'Epitome de la Bibliotheque de Gefner.

SEDULIUS (CAIUS CÆLIUS, ou CÆCILIUS)

SEDULIUS (CAIUS CÆLIUS, ou CÆCILIUS) a fleuri au V Siecle (*A*). Il étoit Prêtre (*a*), & il compofa un Poëme intitulé, *Pafchale Carmen*, & un Livre en profe fur la même matiere intitulé, *Pafchale Opus*. Ces Ouvrages fe font confervez (*B*). On lui donne auffi des Commentaires fur les Epitres de faint Paul; mais il vaut mieux les attribuër à un SEDULIUS Ecoffois beaucoup plus jeune (*C*). Une faute de Copifte, le mot *hæreticis* à la place d'*heroicis*,

(*a*) *Voiez la Rem.* (*C*) *vers la fin.*

(*A*) *Il a fleuri au V Siecle.*] Quelques-uns croient qu'il compofa fon Poëme fous l'Empire de Theodofe le jeune, & de Valentinien III. Cela eft marqué dans le Manufcrit de Pierre Pithou (1), & dans un autre vieux Manufcrit dont Ufferius a fait mention (2). Selon cela il faut dire qu'il a fleuri vers l'an 430. Le Pere Sirmond a trouvé dans les meilleurs Manufcrits de Gennadius, que Sedulius mourut fous les mêmes Empereurs que j'ai nommez (3). Cependant Ufferius le place après l'an 470. La raifon qu'il tire de ce que l'Ouvrage de Sedulius fut trouvé en difperfion parmi fes papiers, & mis en bon ordre, & publié par le Conful Turcius Rufius Afterius (4), n'eft pas convaincante; car cet Afterius peut fort bien être celui qui fut Conful avec Protogene l'an 449. Et fi l'on accorde à Uffer que c'eft celui qui exerça le Confulat l'an 494 avec Præfidius, on ne fera pas néanmoins contraint de lui accorder fa prétenfion, puis que rien n'empêche qu'il ne fe foit paffé quelques années entre la mort de Sedulius, & le tems auquel fon Livre fut mis en ordre, & communiqué au public (5). On trouve dans les vieilles Editions du *Carmen Pafchale* une Epitre dédicatoire en Vers, qui devroit nous faire conclure que cet Ouvrage fut dédié à l'Empereur Theodofe I du nom; mais il y a beaucoup d'aparence que cette Epitre apartenoit à un Poëme plus ancien, & qu'on l'a mife par abus au devant de celui-ci à caufe de la conformité des matieres. C'eft le fentiment d'Ufferius, & du Pere Labbe (6). Quoi qu'il en foit, on ne doute pas que Sigebert ne fe trompe en faifant fleurir Sedulius fous l'Empire de Conftans, & de Conftantius, c'eft-à-dire, entre l'an 340 & l'an 350. On croit auffi qu'Albert de Stade n'a pas eu raifon de le placer vers l'an 378 (7). Ce qu'il y a de certain eft que ce Poëme de Sedulius avoit vu le jour avant que le Pape Gelafe fît fon Decret, & par conféquent avant l'année 496 qui fut celle de la mort de cet Evêque de Rome : cela, dis-je, eft fort certain; car on fait mention de cet Ouvrage de Sedulius dans ce Decret-là (8).

(*B*) *Ces deux Ouvrages fe font confervez.*] Le *Pafchale Carmen, id eft, de Chrifti miraculis libri quinque* (9), a été fouvent imprimé ou avec ou fans l'Epitre Dédicatoire au Prêtre Macedonius. Le *Pafchale Opus*, divifé auffi en cinq Livres, & dédié à ce même Macedonius, fut publié à Paris par François Juret l'an 1585 fur le Manufcrit de Pierre Pithou. C'eft la prémiere Edition. Notez que le Prêtre Macedonius exhorta l'Auteur à mettre en profe le *Pafchale Carmen*. Sigebert s'eft donc trompé quand il a dit que la profe précéda les Vers. *Sedulius Epifcopus ad Macedonium Presbyterum fcripfit libros de miraculis Veteris & Novi Teftamenti, quos poftea fub metrica lege redactos prætitulavit Pafchale carmen* (10). Nous avons auffi quelques autres Poëmes de Sedulius ; la prémiere Edition de fes Oeuvres Poëtiques eft celle d'Alde Manuce 1502. La meilleure eft celle de Paris 1624 au Tome VIII de la Bibliotheque des Peres. Voiez le Pere Labbe (11) & Mr. Cave (12).

(*C*) *A un* SEDULIUS *Ecoffois beaucoup plus jeune.*] On parle d'un Sedulius Evêque Breton, qui affifta avec Ferguftus Evêque Ecoffois à un Concile de Rome l'an 721. Baleus, Simler, & quelques autres donnent à ce Sedulius le titre d'Evêque des Ecoffois méridionaux, & difent qu'il écrivit les Canons d'un Concile tenu à Rome. Voici ce que portent les Soufcriptions dans les Livres imprimez, *Sedulius Epifcopus Britanniæ de genere Scotorum, & Ferguftus Epifcopus Scotiæ Pictus huic conftituto à nobis promulgato fubfcripfimus* (13). Hepidannus (14), Moine de faint-Gal, fait mention d'un Sedulius Ecoffois fous l'année 818. *Sedulius Scotus*

(13) *Tiré du Pere* Labbe de Scriptor. Ecclefiaft. *Tom. II, pag.* 328.
(14) *Il a compofé de courtes* Annales *que* Du Chefne *a inferées au III Tome de fon Recueil des Hiftoriens de France.*

(1) *Voiez le Pere* Labbe, Differt. de Script. Ecclef. *Tom. II, pag.* 329.

(2) Iis confona exhibet Ufferius ex Thorneyana Bibliotheca. *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid. pag.* 333, 334.

(4) *Voiez le Pere* Labbe, *ibid. pag.* 325.

(5) *Voiez* Labbe, *ibid. pag* 333, 334.

(6) *Voiez le même, ibid. pag.* 333.

(7) *Voiez le même, pag.* 332.

(8) Gratian. Can. Sancta Romana, *Dift.* XV, *apud* Labbe, de Script. Ecclef. *Tom. II, pag.* 325.

(9) *Mr.* du Pin, Biblioth. *Tom. III, Part. II, pag.* 75 *Edit. de Hollande, n'y met que 4 Livres.*

(10) Sigebertus, *Cap. VI* Catalogi, *apud* Labbe de Scriptor. *Tom. II, pag.* 328, 329.

(11) Labbe, *ibid. pag.* 335.

(12) Cave, Hiftor Liter. *p.* 337.

d'*heroicis*, a été cause, dit-on, que le Poëte Sedulius fut haï, & que cette haine s'étendit sur tous les Poëtes (*D*). On trouve qu'il a *du genie*, & que *le tour de son poëme est noble & grand*, que *ses pensées sont poëtiques*, & que ses *vers sont assez passables* (*b*) (*E*). Tout ce que Mr. Moreri en a dit a besoin d'être refondu depuis le commencement jusqu'à la fin.

(*b*) Du Pin Biblioth. *Tom. IV*, *pag. m.* 75.

SEGLA

tus clarus habetur. C'est à celui-ci que le Pere Labbe (15) donne le *Collectaneum sive Explanatio in omnes Epistolas S. Pauli*, imprimé pour la prémiere fois à Bâle l'an 1528 & puis inseré aux Bibliotheques des Peres. Ce n'est qu'un centon formé de divers Extraits d'Origene, d'Eusebe, de saint Jerome, &c. Aubertin (16) le donne à l'Evêque Sedulius qui assista avec Furgustus à un Concile de Rome sous Gregoire II, ou sous Gregoire III. Voici les raisons du Pere Labbe. Cette maniere de commenter l'Ecriture sent fort le IX Siecle (17), & il semble que l'Auteur de ce *Collectaneum in Paulum* ait fait aussi le *Collectaneum in Matthæum*, qui se trouve dans la Bibliotheque des Jésuites de Paris sur un très-beau parchemin, & d'une très-belle main, qui passe sept ou huit cens ans. S'il étoit vrai que le *Collectaneum in Matthæum*, & le *Collectaneum in Paulum*, fussent les Ouvrages d'un même Auteur, nous aurions là une preuve convaincante contre le docte Usserius Archevêque d'Armach, qui a prétendu que le *Collectaneum in Paulum* a été fait par le même Sedulius qui a composé le *Carmen Paschale* au V Siecle; car l'Auteur du *Collectaneum in Matthæum* cite non seulement le Poëte Sedulius, mais aussi le Pape Gregoire I, saint Isidore, Arculfe, & le Vénérable Beda qui florissoit au VIII Siecle (18). Si ce que Mr. du Pin assûre (19), que l'Auteur du *Collectaneum in Paulum* a cité *saint Gregoire Pape, & le Vénérable Bede*, étoit vrai, le Pere Labbe auroit un grand tort de n'emploier pas cette raison pour réfuter le sentiment d'Usserius, & je m'étonnerois extraordinairement qu'Usserius eût osé dire, que le Poëte Sedulius a composé le Commentaire sur les Epitres de saint Paul. Je ne m'étonne pas qu'il l'ait dit, quoi qu'il fût sans doute que le Jésuite Justiniani (20) observe, que l'Auteur de ce *Collectaneum in Paulum* a copié quelques paroles du Chapitre XXI du XIX Livre des Morales de saint Gregoire sur Job, car comme il savoit que ce Jésuite déclare que ces paroles ont été copiées sans qu'on ait nommé saint Gregoire, *cujus verba transcripsit tacito ejus nomine*, il a pu se persuader que ce n'est pas Sedulius qui a copié saint Gregoire, mais que c'est ce Pape qui a copié Sedulius. Il n'a pas été obligé de se conformer à Justiniani, qui ne trouve point vraisemblable que saint Gregoire ait emprunté quelque chose de Sedulius: *Nec verisimile videatur Gregorium ea à Sedulio mutuatum esse, cum plane Gregoriani styli simplicitatem redoleant qui more suo hæc Apostoli verba non tam ad scribentis mentem, quàm aptè ad mores informandos explicat* (21). Tout ceci sert à montrer que Mr. du Pin se trompe.

(15) Labbe, de Script. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 338.

(16) *Voiez* Labbe, *ibid.*

(17) *Idem, ibid. pag.* 335.

(18) *Voiez* Labbe, *ibid.*

(19) Du Pin, Bibliotheq. *Tom. III, Part. II, pag.* 175.

(20) Benedict. Justinianus in I ad Corinth. *Cap. VI, Vers 5, apud* Labbe, de Script. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 337.

(21) *Idem, apud eundem, pag.* 338.

Il ne sufiroit pas de savoir que Sedulius Auteur de ce Commentaire sur saint Paul est diférent de Sedulius le Poëte, il faut encore savoir si celui-ci est un Ecossois. Bien des gens l'assûrent, mais je ne vois pas qu'ils en alleguent de bonnes raisons. L'Inscription d'un excellent Manuscrit de l'Abbaïe de Fulde, *Sedulii Scoti Hyberniensis in omnes Epistolas Pauli Collectaneum*, qu'Usserius donne pour un fort bon Argument, n'aura jamais aucune force pendant que l'on pourra croire avec beaucoup de vraisemblance que l'Auteur de ce *Collectaneum* n'est point le Poëte Sedulius. Que Trithème dise tant qu'il lui plaira, qu'on voit au commencement d'un Livre de Lettres *Sedulius Scotigena*, il ne prouvera jamais l'affirmative de cette question. Il faudroit prouver avant toutes choses que Sedulius le Poëte a écrit ces Lettres. En un mot, les Auteurs anciens n'aiant jamais dit que notre Sedulius fût Ecossois, il ne faut compter pour rien ce que les Siecles suivans peuvent fournir là-dessus. Cela pourroit être bon s'il n'y eût point eu un Sedulius Ecossois; mais depuis qu'il est certain qu'il y en a eu un ou deux, il est aisé de comprendre qu'on a confondu le Poëte avec quelcun de ceux-là. Consultez le Pere Labbe (22).

(22) Labbe, de Script. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 330.

Il seroit à souhaiter qu'il eût fait sur chacun des Ecrivains Ecclésiastiques tout autant de Discussions que sur le Poëte Sedulius. J'observe en passant qu'il a très-bien réfuté les raisons de ceux qui prétendent que ce Poëte a été Evêque. Il s'est servi du silence des Anciens, il a montré que le témoignage de Sigebert n'est d'aucun poids. Gennadius, dit-il, Salvien, Prosper d'Aquitaine, & quelques autres, ont été qualifiez Evêques abusivement par plusieurs Auteurs. Le titre d'*Antistes* donné à Sedulius se donnoit aux Prêtres. La Chronique de Dexter, où l'on fait mention de Sedulius *Episcopus Oretanus* sous l'année 428, n'est point un Ouvrage qu'on doive admettre. Isidore de Seville n'eût point donné à Sedulius le simple titre de Prêtre, s'il avoit pu faire honneur d'un tel Prélat à la Nation Espagnole (23).

(23) *Ex eodem, pag.* 331, 332.

(*D*) *Une faute de Copiste . . . a été cause . . . . que le Poëte Sedulius fut haï, & que cette haine s'étendit sur tous les Poëtes.*] On prétend que cette faute des Copistes inspira à Paul II une grande haine pour les Poëtes, & qu'elle porta plusieurs Professeurs en Droit Canon à regarder comme des Ouvrages hérétiques toutes sortes de Poëmes: quel ridicule ne seroit-ce pas! Citons Mr. de Boissieu. *Veteres librarios indiligenter scripsisse, vel ex Tullii, Strabonis, Hieronymi, & aliorum querelis patet. Unde multi gravissimorum virorum errores emanarunt: quod hoc duntaxat exemplo probasse mihi sufficiat. Cùm in prima parte Decreti, distinct.* 15. *c.* 3. *hæc Gelasii Pontificis verba*, Item venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod heroïcis versibus descripsit, insigni laude præferimus: *depravata essent, &, pro* heroïcis, *librariorum incuria, legeretur*, hæreticis, *mendum hoc, Paulum secundum, Pontificem maximum, ad Poetarum capitale odium perduxit, & plurimis aliis, Legum Professoribus, imposuit, ut omnia poemata, quamvis sacra, hæretica esse duxerint; ut Pierius Valerianus, in oratione* pro Sacerdotum barbis, *scriptum reliquit. O rem ridiculam, Cato, & jocosam* (24)! D'autres apliquent cela au Pape Hadrien VI. Lisez ce qui suit, & comparez-le exactement, je vous prie, avec les paroles de Mr. de Boissieu. *Unum adhuc addam, unde pateat, quæ damna plerunque depravati Codices afferant. In Canonibus à Gratiano* digestis, dist. 15. *Ubi recitatur insigniter salutare Decretum Gelasii, hæc sententia est:* Venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod heroïcis descripsit versibus, insigni laude proferendum. *Ibi vulgata ante hac exemplaria pro* heroicis, hæreticis *habuere.* " *Quod bonis quibusdam Canonistis suspicionem movit,* „ *Poëmata omnia esse hæretica, Poëtasque inter pios, etsi sa-* „ *cra tractent, neutiquam annumerari*". *Id quod* Hadriano *illi Batavo, qui Caroli V. Præceptor fuerat, adeò persuasum fuit, ut nullum hominum genus majori prosequeretur odio, quàm Poëtas.* " *Et adhuc aliqui, ut Pierius claris-* „ *simus affirmat, non mali alioqui præsules, depravata il-* „ *lius loci lectione inducti, neminem sacerdotio dignum ar-* „ *bitrantur, qui unquam in Parnasso somniarit* (25)". En comparant ces deux Passages l'un avec l'autre on soupçonne que l'un de ces deux Auteurs a cité Pierius Valerianus sans l'avoir lu; car si l'on trouve dans cet Ecrivain ce qui regarde Paul II (26), pourquoi Philippe Carolus n'en parle-t-il pas? pourquoi ne met-il en jeu qu'Hadrien VI? Prenez bien garde que ce qu'il dit de ce dernier Pape, ne prouve point que le mot *hæreticis* pour *heroicis* lui ait fait haïr les Poëtes. Il dit seulement par occasion qu'Hadrien VI, étant pleinement persuadé qu'ils étoient indignes d'avoir place parmi les hommes pieux, les haïssoit souverainement. Ce n'est donc point par le témoignage de cet Auteur que je veux prouver que l'on aplique à ce Pape ce que Mr. de Boissieu raporte à Paul II; mais voici ma preuve, c'est un Passage qui pourroit bien être le fruit d'une lecture des paroles de Philippe Carolus faite avec trop peu d'attention. *Ajunt eum* (Hadrianum) *nullum hominum genus majore prosecutum fuisse odio quam poëtas, eo quod in antiquis exemplaribus Canonum à Gratiano digestorum legatur decretum Gelasii in hæc verba:* Venerabilis viri Sedulii Paschale opus, quod hæreticis descripsit versibus, &c. *cum ubi* heroicis *legi debere jam pridem monuerint viri eruditi* (27).

(24) Dionys. Salvagnius Boessius, Not. ad Poëm. Ovidii in Ibin, *pag. m.* 127.

(25) Philippus Carolus, *in* Differtat. de Criticis, *pag.* 17, 18: *elle est au devant de ses* Notes sur Aulugelle, *imprimées à Nuremberg l'an* 1663.

(26) *J'ai consulté la Dissertation de* Pierius Valerianus pro Sacerdotum barbis, *& j'y ai trouvé à la pag.* 24 *de l'Edition de Paris* 1531, apud Christ. Wechel, *le sens de tout ce que* Philippe Carolus *a cité; mais rien touchant Paul II.*

(27) Autor anonymus Notar. ad Sannazarii Poemata, *Epigr. IV Libri III, pag.* 237 *Edition. Amstel.* 1689.

Tout ceci m'est fort suspect, & peu s'en faut que je ne le prenne pour un Conte forgé à plaisir par les Humanistes d'Italie, dans la vuë de tourner en ridicule les ennemis des belles Lettres. Cependant je ne nie point qu'une faute de Copiste n'ait produit souvent beaucoup de desordres & dans le cœur & dans l'esprit. Mais je sai que Paul II, & Hadrien VI, avoient d'autres fondemens de leur haine pour les Poëtes; & je ne comprens pas que l'ignorance puisse produire un si énorme renversement du bon sens, que la même personne haïsse les Poëtes par la raison qu'on allegue ici, & vénere néanmoins le Pape Gelase; car il faut bien remarquer que le Decret où le mot *hæreticis* s'étoit glissé à la place d'*heroicis* contient un éloge du Poëme de Sedulius. Notez aussi que l'on ne dit point que cette faute ait aucunement diminué la vénération pour ce Pontife.

(*E*) *On trouve qu'il a du génie, & que le tour de son Poëme est noble &c.*] Joignons à ce témoignage de Mr. du Pin les propres paroles de Borrichius, dont Mr. Baillet raporte le sens (28): *Dictio* Sedulii *facilis, ingeniosa, numerosa, perspicua, sic satis munda (si excipias prosodica quædam delicta)* (29). Venantius Fortunatus a donné à notre Poëte d'assez bons éloges.

Quod tonat Ambrosius, Hieronymus atque coruscat;
Sive Augustinus fonte fluente rigat,
Sedulius dulcis, quod Orosius edit acutus,
Regula Cæsarii linea nata sibi est (30).

& ailleurs:

Majestatis opus metri canit arte Juvencus;
Hinc quoque conspicui radiavit lingua Seduli (31).

Voiez d'autres éloges dans le Pere Labbe (32).

(28) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1192.

(29) Borrich. Dissert. de Poëtis, *pag.* 76.

(30) Venant. Fortunatus, Epigr. I *Libri VIII, apud* Phil. Labbe, de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 326.

(31) *Idem, initio Libri I de Vita* Sancti Martini, *apud eund. ibid.*

(32) Labbe, *ibid. pag.* 327.

SEGLA (GUILLAUME DE, SIEUR DE CAIRAS) étoit Conseiller au Parlement de Toulouse vers le commencement du XVII Siecle. Il fut Raporteur dans un Procès criminel, qui a été mis parmi les Histoires tragiques du tems (*A*), & pour l'éclaircissement duquel Mr. de Verdun, prémier Président au Parlement de Toulouse, prit toutes les peines imaginables. Les accusez furent enfin convaincus, & châtiez selon leur mérite: & comme Guillaume de Segla avoit une conoissance très-exacte de cette affaire, il fut exhorté par ce prémier Président (*a*) à la donner au public. La Lettre Latine qu'il en reçut a été mise au devant du Livre qu'il publia, dans lequel on voit, outre le narré des procédures, cent trente-une Observations remplies d'Erudition (*B*). La famille de Segla subsiste encore à Toulouse, & possede des Charges au Parlement.

(*a*) *En 1611. Mr. de Verdun étoit alors prémier Président au Parlement de Paris.*

(*A*) *Parmi les Histoires tragiques du tems.*] On en trouve la narration dans le Mercure François (*1*). Violante de Bats Espagnole de Nation & fort impudique consentit à l'assassinat de son mari, fâchée de ce qu'il ne lui laissoit pas la liberté qu'elle souhaitoit de recevoir ses galans, dont le principal étoit un Moine Augustin Professeur en Théologie dans l'Université de Toulouse. Il s'apelloit Pierre Arias Burdeus, & étoit né à Grenade en Espagne. Lui & un Conseiller au Sénéchal furent les principaux directeurs de l'assassinat. Le mari de cette femme fut tué de dix-sept coups au mois de Juillet 1608. Burdeus convaincu d'adultere & de meurtre fut condamné à perdre la tête, & à être ensuite écartelé, ce que l'on exécuta au mois de Fevrier 1609. Violante fut aussi punie du dernier suplice, avec quelques autres de ses rufiens. L'adultere de Burdeus " demeura verifié par nombre suffisant de tesmoins, „ sçavoir par une femme qui luy soustint & à Violante les „ avoir veus en l'action mesmes dans le bois de la mes- „ tairie de Launaquet appartenante à un convent de Re- „ ligieuses, & autre qui disoit les avoir veus aller seuls „ dans ledit bois. Il y avoit encor d'autres tesmoins sin- „ guliers, l'un desquels les avoit veus entrebaiser lascive- „ ment à table dans un sien jardin à un des fauxbourgs „ de la ville: l'autre les avoit veus deux fois dans une „ chambre l'espace de deux heures .... Mais d'a- „ bondant estoit ceste malversation qualifiée de sacrilege, „ y ayant occasion de soupçonner qu'il avoit abusé de „ Violante dans un confessionnal en l'Eglise S. Jaques, par „ deux tesmoins qui deposoient qu'il demeura deux heures „ entieres dans ledit confessionnal avec une damoiselle de „ stature asses haute, telle qu'estoit Violante. Encor estoit „ ceste malversation accompagnée d'inceste, & d'adultere „ spirituel; parce que Violante estoit sa fille de confession, „ qu'il advoüoit avoir confessée deux ou trois fois en la „ chappelle Nostre Dame, qui est au cloistre du convent „ des Augustins. Et pour le regard du meurtre, le bruit „ commun &c (*2*) „.

(*1*) *Tome I, folio 325 verso & suiv. à l'année 1609.*

(*2*) Segla, Hist. tragique, *pag. 14, & suiv.*

(*B*) *Observations remplies d'érudition.*] A la maniere de ce tems-là elles sont entrelacées des Passages les plus curieux des anciens Auteurs. Ceux qui concernent les desordres de l'Amour, & les artifices des Courtisanes, n'y ont pas été oubliez. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1613 *in* 8. Corras, Conseiller au Parlement de Toulouse, & Raporteur du Procès de ce mari imposteur qui se disoit Martin Guerre, avoit déjà donné l'exemple d'un semblable Commentaire sur un Procès & sur un Arrêt.

SEYMOUR (ANNE, MARGUERITE, & JEANNE) trois sœurs illustres par leur Science en Angleterre dans le XVI Siecle. Elles composérent cent quatre Distiques Latins sur la mort de la Reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I, qui furent traduits peu après en Grec, & en François, & en Italien, & imprimez à Paris l'an 1551 sous le Titre de *Tombeau de Marguerite de Valois Royne de Navarre*. Nicolas Denisot (*a*), qui avoit été Précepteur de ces trois doctes Angloises (*A*), fit un Recueil qui comprenoit les Traductions de leurs Distiques, & quelques autres Vers, tant à leur louange, que sur la mort de la Reine de Navarre, & le dédia à Marguerite de Valois Duchesse de Berri, sœur de Henri II (*B*). Le peu d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce Recueil (*C*) a été cause que j'assûrai dans mon Projet que les Distiques étoient un Ouvrage différent des Epitaphes de la Reine de Navarre. Je corrige ici cette erreur, & j'avoue de bonne foi que la lecture du Tombeau de cette Reine m'a fait conoître que mes Conjectures étoient fausses. Ce qui doit aprendre que sur des matieres de fait il faut être fort réservé à conjecturer. Il vaut beaucoup mieux suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu toutes les Pieces. Je casse mes Censures par raport à Messieurs Joly & Moreri (*b*); & je reconois en particulier qu'ils sont excusables d'avoir apellé PRINCESSES les trois sœurs SEYMOUR; car ils ont pu voir cette qualité à la tête du Recueil publié à Paris par Denisot; mais je persiste à soutenir qu'elles n'étoient point Princesses. Elles ont été loüées par divers Auteurs, & nommément par Ronsard (*D*), &

(*a*) *Il se faisoit apeller Comte d'Alsinois,* Alcinous Comes *en Latin, comme le Chancelier de* l'Hôpital *le qualifie.*

(*b*) *Voiez l'aveu de toutes ces Fautes dans l'Extrait d'une Lettre du 23 de Mars 1693, inséré dans le* Courier Galant *du Mois d'Avril 1693.*

(*A*) *Denisot ... avoit été Précepteur de ces trois doctes Angloises.*] Ronsard mérite d'être entendu là-dessus, quoi que ses Phrases se sentent de la barbarie où la Langue Françoise étoit encore.

Denizot se vante heuré
D'avoir oublié sa terre,
Et passager demeuré
Trois ans en vostre Angleterre,
Et d'avoir cogneu vos yeux,
Où les Amours gracieux
Doucement leurs flesches dardent
Contre ceux qui vous regardent:
Voire & d'avoir quelquefois
Tant levé sa petitesse,
Que sous l'outil de sa vois
Rabota vostre jeunesse,
Vous ouvrant les beaux secrets
Des vieux Latins & des Grecs,
Dont l'honneur se renouvelle
Par vostre Muse nouvelle (*1*).

(*1*) Ronsard, *Livr. V des* Odes, *pag. 618.*

L'Ode d'où ces Vers ont été tirez fut imprimée dans le Recueil des Distiques; mais Ronsard y changea bien des choses depuis ce tems-là. Je me sers des dernieres Editions.

(*B*) .... *Il dédia le tout à Marguerite .... sœur de Henri II.*] Le Chancelier de l'Hopital n'oublia point cette circonstance dans les Vers qu'il fit pour cette savante Princesse. Voici comme il parle:

Et tibi judicium, tibi doctas Delius aures
Præbuit ac regale refersit pectus honestis
Artibus: eximiam raramque in principe laudem.
Tantum nulla decus tulit unquam regia virgo.
Innumeros hæc causa viros, ut condere carmen.
Utque suos vellent tibi consecrare labores
Impulit: hæc fuit iis scribendi causa poëtis,
Virginibusque tribus vestigia pressa terendi.
Atque hic longinquis sua cœpit prima Britannis
Aureus incrementa liber sermone Latino.
Inde per Eurypos & formidabile nautis
Invadens spatium Belgas devenit & urbem
Parisiam, novus hospes iit perque ora manusque.
Res placuit nostris argumentumque poëtis:
Continuoque alii materna vertere lingua
Græca alii, atque Itala, mox & nova jungere versis
Collibuit, justique voluminis addere formam.

(*C*) *Le peu d'exactitude de ceux qui avoient parlé de ce Recueil.*] Ronsard nomme les Distiques de ces trois sœurs *une Chanson Chrestienne*. Richelet son Commentateur remarque que c'étoient des *Distiques Chrestiens*. L'un & l'autre se sont bien gardez d'insinuer quelque chose, qui pût faire soupçonner que ces Distiques regardoient la feue Reine de Navarre. Le Chancelier de l'Hopital s'en est gardé avec autant de soin qu'eux. Qui auroit songé sur cela à des Epitaphes de Reine? Les Poëtes de quoi remplissent-ils ordinairement que de flateries outrées ces sortes d'Ouvrages? Qu'y a-t-il de plus éloigné du caractere des Quatrains de Pibrac, ou des Distiques de Michel Verin, que les pleurs de Poëtes sur le tombeau des grans du monde? J'ai donc cru (*2*) que des Distiques qualifiez *Chretiens*, étoient non des Eloges funebres, non de l'encens prodigué, mais des Sentences morales. De plus fins que moi y eussent été trompez. Cependant, depuis que j'ai vu l'Ouvrage, je dois reconoître qu'il y a plus de Moralitez Chrétiennes, que de Loüanges Poëtiques, dans quelques-uns des Vers des trois sœurs Seymour.

(*2*) *Voiez le* Projet de ce Dictionaire, *pag. 364, 365.*

(*D*) *Elles ont été loüées nommément par Ronsard.*] Son Ode pour ces trois Angloises (*3*), contient cette loüange entre plusieurs autres, que si Orphée les entendoit il ne voudroit être que leur écolier:

Mais si ce harpeur fameux
Oyoit le chant des Serenes,
Qui sonne aux bords escumeux
Des Albionnes arenes,
Son Luth Payen il fendroit,
Et disciple se rendroit
Dessous leur chanson Chrestienne,
Dont la voix passe la sienne.

(*3*) *C'est la III du V Livre.*

& par Nicolas de Herberai Sieur des Essars (*E*), si conu par la Traduction Françoise d'Amadis de Gaule. Il est un peu étonnant qu'aujourd'hui on les conoisse si peu (*F*).

. . . .
La science auparavant
Si long tems Orientale
Peu à peu marchant avant,
S'apparoist occidentale;
Et sans jamais se borner
N'a point cessé de tourner,
Tant qu'elle soit parvenuë
A l'autre rive incogneuë.
Là de son grave sourcy
Vint affoler le courage
De ces trois Vierges icy,
Les trois seules de nôtre âge:
Et si bien les sceut tenter,
Qu'ores on les oit chanter
Maint vers jumeau, qui surmonte
Les nostres, rouges de honte (4).

(4) Ronsard, *Livr. V des* Odes, *pag. m.* 617.

Je remarquerai par occasion que Richelet, qui a fait un Commentaire sur les Odes de Ronsard, n'a pas entendu le penultieme des Vers que l'on vient de voir. Il est évident que *maint vers jumeau* signifie les cent Distiques de ces trois Angloises, ou ces Vers qu'elles firent aller deux à deux, à l'exemple de Caton & de Michel Verin. Néanmoins le Commentateur s'est trouvé là dans les ténèbres les plus épaisses: il croit que *jumeau* signifie *qui se ressemble, parce*, dit-il, *qu'elles sont sœurs, ou c'est allusion aux crouppes de Parnasse qui sont doubles & jumelles, où les Poëtes vont aprendre à former parfaitement un vers, qu'il appelle jumeau comme qui diroit Parnasien.* Jugez si les Commentateurs des anciens Poëtes ne nous en font pas bien à croire, puis que ceux qui se mêlent d'expliquer les Poëtes de leur tems & de leur nation, sont sujets à de semblables égaremens. Il me seroit aisé de montrer que Muret, qui a commenté quelques Poësies de Ronsard, n'en a pas toûjours bien entendu le François.

(*E*) : . . . . . *& par Nicolas de Herberai Sieur des Essars.*] Les loüanges, qu'il donne aux trois sœurs Angloises, sont contenues dans une Lettre qu'il leur écrivit, & qui fut mise a la tête du Recueil des Epitaphes de la Reine Marguerite.

(*F*) *Il est étonnant qu'aujourd'hui on les conoisse si peu.*] J'ai demandé à des Anglois fort savans, & fort versez dans la conoissance des Livres & des Auteurs, ce que c'étoit que ces trois illustres Angloises, dont je leur disois tout le peu que j'en savois; ils m'ont répondu qu'elles leur étoient absolument inconues. On m'a répondu la même chose de Paris, quoi que j'eusse consulté des gens, qui en ces sortes de conoissances n'ont gueres leurs pareils. Il faut bien que ces trois illustres Angloises soient tombées dans l'oubli, puis que Mr. Juncker n'en dit rien dans la Liste de Femmes savantes qu'il a publiée depuis quelque tems (5). Il cite quelquefois Pitseus, puis donc qu'il ne parle pas des trois sœurs Seymour, c'est une preuve que Pitseus n'en parle point non plus. Un de mes amis m'avoit déjà assûré que ni Baleus, ni Pitseus, qui ont traité si amplement des Ecrivains de cette savante Nation, ne disent rien de ces trois sœurs.

(5) *Elle sert d'*Appendix *au Traité* de Ephemeridibus sive Diariis Eruditorum, *qu'il a publié à Leipsic en* 1692, in 12.

SELEMNUS, Riviere de l'Achaïe, avoit été un jeune berger très-beau garçon. La Nymphe Argyra en devint si amoureuse, qu'elle sortoit du fond de la mer pour aller coucher avec lui. Mais quand les années eurent fait passer la fleur de la beauté de Selemnus, la Nymphe cessa de l'aller trouver. Le jeune homme en mourut de regret, & fut metamorphosé en Riviere par la Déesse Venus. Ce changement ne le guérit pas de sa passion, il falut que Venus s'en mêlât; elle lui accorda la grace de lui faire oublier cette Nymphe. On dit que depuis cela cette Riviere eut une vertu admirable; c'est que les personnes qui s'y baignoient, de quelque sexe qu'ils fussent, ne se souvenoient plus de l'objet de leur amour (*a*). Pausanias a raison de dire que si l'eau du Selemnus avoit une telle vertu, elle seroit préférable à de grosses sommes d'argent (*A*).

(*a*) Ex Pausania, *Libr. VII, pag.* 229.

(*A*) *Si son eau avoit une telle vertu, elle seroit préférable à de grosses sommes d'argent.*] Il ne faut pas croire tout ce que les Poëtes & les faiseurs de Romans font débiter aux personnes amoureuses: Il y a de l'hyperbole dans les descriptions de leurs souffrances; mais il faut pourtant convenir que l'Amour est une source inépuisable de malheur & de desordre. C'est une passion très-nécessaire sur la terre pour y conserver les animaux: c'est l'ame du monde à l'égard de cette espece de créatures; & il est même très-certain que la Providence a uni à une passion si nécessaire mille charmes, mille douceurs, mille agrémens; mais d'autre côté elle y a joint une infinité d'amertumes. Combien y a-t-il de gens qui en perdent le boire, le manger, le dormir, la santé, l'esprit? Le nombre de ceux qui en meurent est plus grand que l'on ne pense: ceux qui s'en pendent sont rares à la vérité; mais il s'en trouve pourtant. Tout cela regarde ceux qui aiment sans être aimez. Quant à ceux qui sont aimez autant qu'ils aiment, ils paient bien cher leurs plaisirs; car pour ne rien dire des égaremens de leur raison, ni de l'oposition qui se trouve si souvent entre leurs véritables interêts, & leur amour; oposition qui les expose à une infinité de traverses & de chagrins; ne sont-ils pas assez malheureux par la seule jalousie, qui accompagne presque toûjours leur passion? Peut-on concevoir un état plus triste, plus pitoiable, plus affreux, que celui d'une personne jalouse? Qu'elle ait raison, ou qu'elle n'ait pas raison de concevoir de la jalousie, c'est la même chose; son tourment n'en est pas moindre; les chimeres, les fantômes de son imagination ne le persécutent pas moins; le feu qui le mine & qui le consume n'en est pas plus suportable. Disons donc avec notre Auteur, que s'il y avoit dans le monde une Riviere qui pût guérir les amans, elle vaudroit mieux que l'or. *Εἰ δὲ μέτεστιν ἀληθείας τῷ λόγῳ τιμιώτερον χρημάτων πολλῶν ἐστιν ἀνθρώποις τὸ ὕδωρ τοῦ Σελέμνου. Quod nisi commentitium esset, quantavis pecunia videri posset ea Selemni aqua preciosior* (1). Ce seroit de cette eau-là qu'il faudroit dire *ἄριστον μὲν ὕδωρ*; mais ensuite il ne faudroit point parler de l'or sans le mettre fort au dessous (2). Voiez la marge. Le Zuccolo a dépeint naïvement les fureurs de la jalousie, lors qu'il introduit dans ses Dialogues un personnage extraordinairement affamé des doux plaisirs de l'amour, & résolu néanmoins à y renoncer, pourvu que l'objet qu'il aime ne se r'adoucisse pour personne. *Non hò già cuore di si gagliarda lena, che basti a resistere a quel reo veleno de Gelosia,*

Considérations sur la Jalousie.

(1) *Pour entendre ceci il faut consulter ces Vers de* Pindare, Ode I Olymp. *Ἄριστον μὲν ὕδωρ, ὁ δὲ χρυσὸς, αἰθόμενον πῦρ ἅτε διαπρέπει νυκτὶ μεγάνορος ἔξοχα πλούτου.* Optima quidem est aqua: & aurum, velut ignis noctu ardens, coruscat eximie inter superbificas divitias.

(2) Pausanias, *Libr. VII*, p. 229.

Che, mentre con la fiamma il gelo mesce,
Tutto il Regno d'Amor turba, e contrista.

Siami altiera, e sdegnosa la mia Dellia, purche non rivolga cortese, e pia lo sguardo soave altrove: mi sia scarsa de suoi favori: avara delle sue gratie, che tuttavia,

- - - - Un più gentile
Stato del mio non è sotto la Luna,
Si dolce è del mio amaro la radice.

Ma non posso già soffrire, che i begli occhi sereni, i quali accesero nel mio petto fiamma inestinguibile d'Amore, habbiano a rischiarare il fosco d'Horatio co'i raggi della lor luce,

Si nieghi a me, purche a ciascun si nieghi;
Che, purche altrui non splenda il mio bel Sole,
Ne le tenebre ancor vivrò beato (3).

(3) Lodovico Zuccolo, *Academico Filopono di Faenza*, Dialogho della Gelosia, *pag.* 129, 130.

Ne pouvant se promettre ce pis-aller, il se désole; il ne se soulage qu'en maudissant la jalousie, comme un monstre sorti des enfers. *Ma, se il mio male rimane affatto senza rimedio, non mi si tolga almeno, ch'io sfoghi in qualche modo il mio cordoglio co'i lamenti, e co'i pianti.*

O sorella di morte, onde venisti,
D'invidia figlia, fiero, horribil mostro,
Che fai miei giorni lagrimosi, e tristi;
Tornati à l'infernale, oscuro chiostro,
Che troppo co' tuoi morsi il sen m'apristi,
Onde il venen, la piaga, e'l dolor mostro (4).

(4) *Idem, ibid. p.* 137.

J'ai lu dans un certain Livre qui fut imprimé avec la Satire des Hermaphrodites (5), qu'une Dame aiant chanté *d'un air assez triste* (6), & témoigné par sa contenance (7) *qu'elle avoit le cœur* marri, on lui demanda la cause de sa tristesse, *à quoy au lieu de respondre*, elle *dit les paroles de Ludovico.*

(5) *Voiez la Rem.* (C) *de l'Article* SALMACIS *à la fin.*

(6) Discours de Iacophile à Limne, *pag.* 96.

(7) *Là-même.*

Che dolce piu, che piu giocondo stato,
Saria, di quel, dun amoroso core:
Che viver piu felice, & piu beato,
Che ritrovarsi in servitu d'amore,
Se non fosse ciascuno stimulato,
Da quel sospetto rio, da quel timore,
Da quel martir, da quella frenesia,
Da quella rabia detta gelozia.

Ce furent sans doute les tourmens de la jalousie, qui obligérent un Poëte du même païs à faire un Sonnet (8), où il dit à son Confesseur, si vous voulez me punir des fautes que l'Amour m'a fait commettre, ordonnez-moi de redevenir amoureux; car il n'y a point de peine plus grande que celle-là,

(8) *Vous le trouverez à la page* 548 *des* Oeuvres meslees de Mr Chevreau.

Se pur brami punir l'anima errante,
Fa ch'io torni ad amar, che fra mortali
Non v'è pena maggior ch'esser amante.

SELVE

SELVE (JEAN DE) prémier Président au Parlement de Paris sous le Regne de François I. Voiez son Article dans le Dictionaire de Moreri. Je n'y ajoûte que trois ou quatre particularitez qui peuvent le rectifier & l'orner, & qui m'ont été communiquées par Monsr. Baluze. Il n'est point vrai que ce prémier Président fût originaire du Milanez, il étoit né dans le Limousin, & il y a beaucoup d'aparence que la ville de Tulle fut sa patrie, & celle de ses ancêtres (*A*). On lui attribue un Livre qu'il n'a point fait (*B*), & c'est sans aucun bon fondement qu'un Historien l'accuse d'avoir corrompu les Mémoires de Philippe de Comines (*C*). Son véritable nom étoit Jean de SALVA (*D*). Ceux qui ont fait les Eloges des prémiers Présidens de Paris, " marquent sa mort en l'an 1529 au mois d'Aoust. Toutesfois Jean Bertaud, qui a fait „ & a imprimé son Epitaphe en cette mesme année, nous aprend qu'il fut enterré à Saint Nico- „ las du Chardonnet l'onziesme du mois de Decembre. Cet Epitaphe n'est pas sur son tombeau, „ mais un autre fort moderne (*a*) ".

(*a*) Mémoire *communiqué par Mr.* Baluze.

(*A*) *Il étoit né dans le Limousin, & il y a beaucoup d'aparence que la ville de Tulle fut sa patrie, & celle de ses ancêtres.*] Voici mes raisons: je me servirai des propres paroles du savant homme qui m'a fait l'honneur de m'envoier des Mémoires pour cet Article. " (1) Jean de Selve estoit „ natif de Limousin. Cela n'a pas de difficulté. La preuve „ en est claire au commencement du traitté *De beneficio*, & „ d'ailleurs cela est confirmé par Gabriel de Lurbe dans le „ livre des hommes illustres d'Aquitaine. On ne sçait pas „ neantmoins de quelle ville ou lieu de Limousin il estoit „ sorty. Il y a lieu de croire qu'il estoit né à Tulle capitale „ du bas Limousin. Ce qui me le fait croire ainsy est qu'en „ l'an 1431 je trouve dans un ancien titre Jean de Salva „ nommé parmi les principaux habitans de cette ville; & sa „ posterité y subsiste encore, sous le nom neantmoins de *La* „ *Selve*. Il y a grande apparence que la reputation du Pre- „ mier President a fait que les auteurs de ceux de cette fa- „ mille qui subsistent encore à Tulle ont changé leur nom „ en celuy de *Selve* rendu celebre par le Premier Presi- „ dent. Outre cette conjecture, qui est très-forte, on „ trouve dans l'Enqueste de noblesse de Messire Christo- „ phle de Lestang Evesque de Carcassonne, & Comman- „ deur des Ordres du Roy faite l'an 1617, que le Premier „ President estoit fils de Jean de Selve. Ce qui convient „ parfaitement à Jean de Salva mentionné en l'année 1431, „ n'y ayant pas cent ans entiers depuis cette année jusques „ en l'année 1529, que le Premier President est mort. „ D'ailleurs la mesme Enqueste nous aprend, que Margue- „ rite de Selve sa sœur estoit mariée avec Pierre de Juyé „ habitant de Tulle.

(1) Memoire *communiqué par Mr.* Baluze.

„ De là il est aysé de conclurre que la genealogie de la „ Maison de Selve, qui est imprimée dans les Eloges des „ Premiers Presidents de Paris, n'est pas juste, principale- „ ment en ce qui y est marqué, que l'ayeul du President „ estoit un Gentilhomme Milanois.

(*B*) *On lui attribue un Livre qu'il n'a point fait.*] " On „ le fait communement auteur du traité *De beneficio*. Mais „ Jean Bertand (2) nous aprend que ce n'est pas luy qui „ en est l'auteur, mais son frere. *Adde se. recor. Do. Joan-* „ *nem de Salva senatus Parrhisini principem; cujus frater* „ *Joannes de Salva inter reliquos quum primis honoris, si-* „ *cuti probitatis suæ facile dedit documentum quum de bene-* „ *ficio insignem tractatum edidit* (3).

(2) *Dans le Livre dont on fait mention au commencement du dernier* alinea *de la colonne suivante.*

(3) *Le même* Memoire.

(*C*) *C'est sans aucun bon fondement qu'un Historien l'accuse d'avoir corrompu les Mémoires de Philippe de Comines.*] „ Je ne vois aucune apparence à ce que Mr. de Beaucaire „ Evesque de Mets avance dans son Histoire livre 7. chap. „ 10, que le Premier President de Selve, qu'il dit avoir „ esté ignorant dans l'Histoire du temps de Louis XI & de „ Charles VIII son fils, avoit corrompu & mutilé en plu- „ sieurs endroits les Memoires de Philippe de Comines. „ Car la premiere Edition de ces Memoires a esté faite en „ l'an 1524. On en ce temps-là le Premier President n'a- „ voit guere le loisir de penser à faire imprimer des livres, „ principalement les ouvrages d'autruy. Et d'ailleurs les „ éditions sont conformes à divers anciens manuscrits, com- „ me Mr. Godefroy l'a remarqué dans sa preface sur ces „ Memoires (4).

(*D*) *Son véritable nom étoit Jean de* SALVA.] " C'est „ ainsy qu'il est appellé dans l'épistre dedicatoire des epis- „ tres de Jean Raulin imprimées à Paris en l'année 1521. „ *Robertus Raulin Joanni de Salva Parisiensis senatus primo* „ *præsidi*. Et dans le corps de l'epistre, faisant des allusions „ sur son nom, il dit entr'autres choses: *te natura Salvum* „ *fecit, ut alios absque improperio salvos faceres*. Et dans „ l'epigramme qui est ensuite de l'epistre dedicatoire:

(4) *Le même* Mémoire.

„ *Astruit ante obitum nullum censura Solonis.*
„ *Salvum. Te talem primulus ortus habet.*

„ Dans la relation de la conference tenuë à Madrit en „ l'année 1525 pour la delivrance du Roy François I, il „ est appelle *Jean de Salva*, dans une copie faite en ce „ temps-là, que j'ay. Il est vray que depuis on a tiré un „ coup de plume sur le mot *Salva*, & on a mis à la mar- „ ge *Selve*.

„ Dans le traitté de mariage d'Hercule d'Est fils d'Al- „ fonse Duc de Ferrare, avec Renée de France, fait à „ Saint Germain en Laye le 19 Fevrier 1527, ce Presi- „ dent, qui estoit procureur de Renée à cet effect, y „ est apellé *Johannes de Salva* dans une ancienne copie „ du temps, que j'ay aussy.

„ Jean Bertaud Perigordin fit imprimer en l'année 1529 „ trois livres *de cognatione sacetrimi Joannis Baptistæ*; où „ faisant un denombrement des Canonistes & Jurisconsul- „ tes fameux, principalement des Aquitains, il dit: *Adde* „ *se. recor. Do. Joannem de Salva senatus Parrhisini princi-* „ *pem*. Et dans l'epistre à François de Marsillac Premier „ President du Parlement de Rouën, qui avoit espousé „ une fille du Premier President de Salva; il dit: *fidelissi-* „ *ma uxor tua Magdalena à Salva*. Le mesme a fait l'épi- „ taphe du Premier President de Salva; dans lequel fai- „ sant un abregé de sa vie, il commence par ces vers:

„ *Salva domus dedit hanc, qui Salvos fecit utique*
„ *Oppressos misera conditione reos* (5) ".

(5) *Le même* Memoire.

SENGEBERE (POLYCARPE) Jurisconsulte au XVII Siecle, étoit de Brunswic. Il a fait un Livre contre Monsr. de Saumaise (*A*). " Il disputa une Chaire en Droit de „ l'Université d'Angers contre un nommé Macquin (*a*) ". Monsr. Menage qui avoit été son Disciple *ne s'oublia point pour luy rendre service dans cette occasion; mais Macquin luy fut préféré, parce qu'il en savoit plus que luy. Néantmoins à cause de son mérite & de sa capacité d'ailleurs, Messieurs d'Angers luy firent une pension de cent écus par an pour l'obliger de rester dans leur Ville: Et M. de Boilesve, conjointement avec quelques autres personnes, lui en donna autant; de sorte qu'il avoit six cens livres chaque année. On voulut l'accuser d'avoir corrompu ses Juges*, mais Mr. Menage fut son défenseur. Ceux qui ont fait des Mémoires pour servir à la Vie de Mr. Menage (*b*), disent qu'il plaida plusieurs Causes au Parlement de Paris, *une entr'autres pour M. Sengebere qui vouloit repudier sa femme pour cause d'adultere* (*c*). Il est bien étrange qu'il n'ait rien dit de cela en parlant de ce Procès (*B*); car l'occasion sembloit demander nécessairement qu'il n'oubliât pas le service

(*a*) Menagiana, *pag.* 94 *de la* 1 *Edit. de Hollande.*

(*b*) *Ils sont au devant de la* Suite du Menagiana.

(*c*) *Voiez ci-dessus Remarque* (*C*) *de l'Article* MENAGE.

(*A*) *Il a fait un Livre contre Mr. de Saumaise.*] Voici un morceau des Conversations de Mr. Menage. " Sen- „ gebere mon Maître en Droit a écrit contre le Livre *de* „ *Mutuo* de M. de Saumaise à qui l'on envoyoit les feuil- „ les de l'Ouvrage à mesure qu'on l'imprimoit, & M. de „ Saumaise m'écrivit sur ce sujet que Sengebere ne lui „ disoit pas d'injures, mais que ses railleries n'étoient pas „ moins piquantes que des injures. Il me manda en mê- „ me temps qu'il répondroit. Mais Sengebere avoit mieux „ dévelopé la matiere que luy & il ne répondit pas (1) ".

(1) Menagiana, *pag.* 287 *de la* 1 *Edit. de Hollande.*

(*B*) *Il est bien étrange qu'il n'ait rien dit de cela en parlant de ce Procès.*] C'est un Procès dont il a parlé d'une maniere fort ingénue, & sans nul dessein de couvrir le foible de celui qui lui avoit donné des Leçons de Jurisprudence: " Sengebere Docteur en Droit à Angers, aiant „ accusé & convaincu d'adultere sa femme qui étoit fort „ belle, il la fit enfermer dans un Couvent, & prit une „ concubine en sa place. Un railleur, se trouvant dans une „ Compagnie où l'on parloit de l'affaire de ce Docteur, „ dit assez plaisamment: Pour prendre une p... il auroit „ aussi bien fait de garder sa femme (2) ". Si Mr. Menage plaida en cette rencontre pour le mari, on a de la peine à concevoir pourquoi il ne le dit pas lors qu'il raconta que Sengebere avoit gagné son Procès. Il n'avoit pas oublié de dire sur un sujet moins important (3) qu'il avoit été son défenseur. Ce sujet moins important étoit qu'on voulut accuser Sengebere d'avoir corrompu les Juges de la Dispute d'une Chaire en Droit. Cela n'est pas trop intelligible; car il avoit été exclus de sa prétension. Arrive-t-il que ceux qui gagnent un Procès accusent celui qui l'a perdu d'avoir corrompu les Juges? Et en tout cas cette Accusation ne tomberoit-elle point sur les Juges plutôt que sur le plaidant qui les auroit corrompus? Les Juges qui se laissent corrompre ne sont-ils pas plus coupables que leur

(2) Menagiana, *pag.* 137 *de la* 1 *Edit. de Hollande.*

(3) *Voiez le Texte de cet Article.*

ſervice qu'il avoit rendu à ſon Maître.

leur corrupteur? Il faut donc rectifier cet endroit du Menagiana, & au lieu de ces paroles, *on voulut l'accuſer d'avoir corrompu ſes Juges*, il faut mettre, qu'on voulût l'accuſer d'avoir tâché de les corrompre. On n'eût pas intéreſſé les Juges dans cette Cauſe, on ne les eût pas forcez à prendre parti pour Sengebere, & il peut fort bien arriver qu'après le gain d'un Procès on veuille pouſſer ſon triomphe encore plus loin, & couvrir d'une nouvelle confuſion ſa partie adverſe en la convaincant d'avoir voulu recourir aux fraudes, & aux voies de ſéduction.

J'ai dit ailleurs (4), qu'il y a des gens qui ſouhaiteroient que ce Plaidoier de Mr. Menage fût imprimé. C'étoit un Avocat fort capable de réüſſir dans une Cauſe de cette nature. Il auroit pu débiter cent choſes bien apliquées, & fort joliment tournées, & puis que la femme fut convaincue, & que ſa beauté, quelque grande qu'elle fût, ne la ſauva point, il faut croire que les preuves du mari étoient auſſi fortes que ſon Avocat auroit pu les ſouhaiter. Or c'étoit un grand avantage pour ſon Avocat, & une circonſtance d'autant plus favorable, qu'elle donnoit un caractere de ſupériorité fort propre à confondre les lieux communs de l'Avocat de la femme. Quand les Procès d'adultere ſont douteux, l'Avocat qui plaide contre le mari ſe donne des airs inſultans, & le tourne en ridicule d'une maniere impitoïable, & cela étonne un peu l'Avocat qui plaide contre la femme. Que dis-je quand ces Procès ſont douteux? Il faloit dire quand même ils ne ſont pas douteux (5). Mr. Chevreau ſera mon garant; car voici ce qu'il raconte au ſujet d'un vieux Gentilhomme, qui avoit épouſé une jeune femme: „ Depuis qu'elle s'eſt vuë par „ cette donation la maîtreſſe abſoluë de la meilleure partie „ de ſon bien, elle s'eſt mis en tête les ajuſtemens & la bonne chere, & paye de mépris ou d'indifference toutes les „ careſſes de ſon barbon.

„ *Hinc dolor, hinc lacrymæ.*

„ Mais il y a quelque choſe de plus affligeant pour ce bon „ vieillard, & ſi vous le voulez ſçavoir en peu de mots, „ c'eſt que pour les perſonnes de ſon âge,

„ *Eſt indeclinabile cornu.*

„ En effet, il a eu des preuves de la force des demonſtrations de Geometrie, que la galante avoit fait de lui une „ bête à cornes; & que celle qu'il apelloit ordinairement „ ſon treſor, n'étoit qu'un treſor d'iniquité. Quelques raiſons qu'ayent pû trouver ceux de ſa famille, pour lui „ conſeiller de ne point rendre pour leur honneur propre „ ſon chagrin public, il n'a écouté que ſa colere & ſon deſeſpoir, & s'eſt entêté de reduire cette Dame dans un „ Couvent par le même arrêt qui caſſeroit la donation qu'il „ lui avoit faite. Il a puiſſamment ſollicité; produit contre „ elle beaucoup de papiers; & engagé même une jolie terre „ pour fournir à ce qui pourroit avancer l'exécution de ſon „ projet. La Dame a choiſi un Avocat qui s'exprime avec „ une facilité merveilleuſe; qui n'eſt nullement intereſſé, „ parce qu'il eſt auſſi riche que voluptueux; & qui ne plaide jamais une cauſe d'apareil pour une belle, que ſon plaidoyé, à ce que l'on dit, ne lui vaille une joüiſſance. Il „ exagera juſques à tout outrer, la naiſſance & le merite „ perſonnel de cette Dame; ſa vertu, dont même ſa phyſionomie pouvoit répondre; l'accablante jalouſie de ſon „ mari, fondée ſur des ſonges; & dans ce mari tout le dégoutant & le ridicule de la vieilleſſe. On ajoute que „ cette action a été celle d'un Orateur en corps, & en „ ame, & que la galante l'a payée ſur le même pié. La „ cauſe, qui avoit duré deux audiances, a été renvoyée „ au mois de Septembre, juſqu'aprés la Fête de Saint „ Martin. Les deux parties ſe ſont retirées; le Gentilhomme dans ſon village, & la Dame dans la Maiſon „ dont elle joüit par le contract de ſon mariage. Dans „ cet intervalle un des neveux du vieux Gentilhomme le „ viſita pour ſavoir de lui les particularitez de ſon procez „ dont il n'étoit informé que par des bruits ſourds, ou „ paſſionnés, quoi qu'on lui eût dit que l'Avocat de la „ jeune Dame l'avoit accablé de la maniere du monde la „ plus outrageante (6) ". Les conſeils de ce neveu furent qu'il faloit finir ce Procès par une bonne reconciliation, & il déclara même qu'il eût mieux valu ne l'avoir jamais commencé. Il ſe donna en exemple, & n'oublia point la conduite de ſon frere, *nous ne cherchons point mon frere & moi*, dit-il (7), *ce que nous ſerions fâchez de trouver: & ne voyons pas que le plus grand bonheur d'un mari conſiſte toujours à etre devin. Nous allons droit à nôtre repos; & croyons qu'un homme, qui eſt ordinairement avec ſa femme ſur le* Qui vive, *ne ſçauroit prendre qu'un méchant parti. Les Remontrances où il entre de la jalouſie, ſont ſuſpectes: les Défenſes irritent ſouvent l'eſprit des coquettes déja prevenuës que les eaux dérobées ſont les plus douces: & nous n'avons pu jamais concevoir qu'un mari precepteur fût plus commode qu'un mari tyran. Sans être brutal, on n'en vient point à la violence: & quand on ſe veut pourvoir en juſtice, on ne manque point de s'attirer le mépris des Juges qui en cas pareil en uſent bien mieux, & ne ſont point retentir les Chambres des galanteries de leurs familles; qu'ils cachent même à leurs Confeſſeurs. En verité, ſi la Juſtice devoit conoître de tous les deſordres de cette nature, les Parlemens, les Preſidiaux, les Bailliages & les Juriſdictions inferieures ne ſuffiroient pas à les régler; outre que les procedures coutent beaucoup, & qu'à nos dépens les Avocats & les Procureurs deviendroient bientôt les plus riches de tout le Royaume.* Voici une partie de la Replique: „ (8) Je vous avoüe franchement, repartit l'oncle, que le dernier Plaidoyé de l'Avocat de mon infidéle m'a percé le cœur; & il n'a nullement „ tenu à lui, que je n'aye paſſé pour le plus fou & le plus „ mechant de tous les hommes. Vous ſçaurez encore que „ je ne fus pas plutôt ſorti de la Chambre, que j'entendis une voix confuſe de Libraires & d'autres Marchands „ s'adreſſant à moi, Voici Monſieur, *le Curieux impertinent: le C. imaginaire: Peignes de Corne:* & il n'y eut „ pas juſqu'à un miſerable garçon de boutique, qui ne „ me ſuivît ſur les bas degrez de la grande Cour, & qui „ par une froide alluſion joüoit à mes côtez de la *Cornemuſe.* Là tous les Marchands ſe recrierent d'un commun concert, *Peignes de corne:* & j'eſſuyai toutes les „ ordures, c'eſt-à-dire, toutes les mechantes plaiſanteries „ des Halles (9) ". Le neveu ſe ſervit adroitement de ces circonſtances, & perſuada au mari de ſe réünir, & ſe rendit le médiateur de la reconciliation, & la termina heureuſement (10). Le vieillard n'auroit pas été peut-être auſſi heureux que Sengebere, qui vint à bout de faire encloîtrer ſa femme. Il faloit bien que ſes demandes fuſſent juſtes, & qu'il eût droit & demi, puis qu'il gagna ſon Procès. Mais ſi l'on fait attention au châtiment à quoi ſa femme bien convaincue d'adultere fut ſoumiſe, on le trouvera ſi leger, qu'on s'écriera tout comme au tems de Juvenal (11), *ubi nunc lex Julia? dormis? que ſont devenuës les loix Romaines*, celle d'Auguſte (12), celle de Conſtantin, celle de Juſtinien? La prémiere étoit moins rude que la ſeconde; car la Loi *Julia* ne condamnoit point au dernier ſuplice les adulteres, celle de Conſtantin les y condamnoit. Juſtinien l'adoucit à l'égard des femmes, il ſe contenta de les condamner au fouët & à la cloture, & il permit même aux maris de les reprendre au bout de deux ans, & s'ils mouroient avant ce tems-là, ou qu'ils ne vouluſſent point les retirer de la cloture, elles étoient condamnées à être raſées, & à prendre l'habit monaſtique, & à paſſer en cet état tout le reſte de leurs jours: (13) *Primus Conſtantinus capitis pœna adulterii crimen vindicandum conſtituit* (†). . . . . *Capitalem autem pœnam Juſtinianus in maſculis probat, mulierem verò verberibus cæſam in monaſterium detrudi præcipit, data poteſtate marito intra biennium, ſi hoc exiſtimaverit, eam inde revocandi, quo tranſacto, aut viro præmortuo, eam raſo capite, monaſtico habitu amiciri, & illic omni vitæ tempore manere* (‡) *jubet.* On ſe relâcha peu-à-peu de cette ſévérité, & il y eut des Provinces (14) qui laiſſérent à une femme adultere la moitié des biens que ſon mari avoit aquis. Le Pape Honoré III réforma cette coutume ſcandaleuſe. *Apud Rupellanos . . . jam olim invaluere nonnullæ conſuetudines, quarum duo capita à jure, & honeſtate publica abhorrentia damnavit Honorius III. P. in Epiſtola decretali ad Majorem & Burgenſes de Rupella. Primum fuit . . . . Alterum fuit, ut mulier ob adulterium non amitteret lucrum mediæ partis omnium bonorum per virum quæſitorum conſtante matrimonio; conſuetudinem emendavit Pontifex, quoad proderat mulieribus adulteris* (15).

Notez que la raillerie que Mr. Menage a raportée (16), a le défaut de la plupart des bons mots: examinez-la à la rigueur, vous trouverez qu'elle porte ſur des fauſſetez; car ſelon le jugement des hommes, l'infidélité d'une femme eſt la honte & le deshonneur du mari. Le concubinage n'eſt point ſujet à cette interprétation, & n'oblige pas aux mêmes égards pour la compagne; & ainſi le choix de Sengebere ne rouloit pas entre de pareils inconveniens, comme le railleur le ſupoſoit.

(4) *Ci-deſſus Rem.* (C) *de l'Article* MENAGE.

(5) *Ceci ne détruit point mon Raiſonnement; car il s'enſuivra toûjours que l'Avocat de la femme eſt moins à craindre quand le droit de l'homme eſt plus évident.*

(6) Chevr. Oeuvres meſlées, *pag.* 52 & *ſuiv.*

(7) *Là-même, pag.* 57.

(8) Chevr. Oeuvres meſlées, *pag.* 58.

(9) *Conférez ce que deſſus Citation* (14) *de l'Article* SAINT-CYRE.

(10) Chevr. Oeuvres Meſlees, *pag.* 60.

(11) Juven. Sat. II, *Verſ.* 37.

(12) *La Loi* Julia de Adulteriis *eſt attribuée par pluſieurs Savans, non à Jules Ceſar, mais à Auguſte.*

(13) Barnabas Briſſonius ad Legem Juliam de Adulteriis, *pag.* 150.

(†) *L. quamvis* 2. *C. de adulter.*

(‡) *Nov. ut nulli judic.*

(14) *La Rochelle par exemple.*

(15) Alteſerra Rerum Aquitanic. *Libr. III, Cap. XVIII, pag.* 227.

(16) *Je croi qu'il s'en eſt ſervi encore dans une autre occaſion; car il me ſemble qu'il a dit en un autre endroit du* Menagiana (*je n'ai pu retrouver la page*) *qu'un Gentilhomme s'étant ſéparé de ſa femme, & aiant pris une concubine, ſon valet lui dit, He, Monſieur, puis qu'il vous faloit une . . . que ne gardiez-vous Madame?*

SENNERT (DANIÉL) Médecin illuſtre, nâquit le 25 de Novembre 1572 à Breſlaw, où ſon pere étoit cordonnier. Il fut envoié à l'Académie de Wittemberg l'an 1593, & y fit de grans progrès en Philoſophie & en Médecine (*a*). Il vit l'Académie de Leipſic, celle de Iëne, celle de Francfort ſur l'Oder, & puis il alla à Berlin l'an 1601, pour y aprendre la pratique de la Médecine; mais il ne s'y arrêta guere, il s'en retourna bientôt à Wittemberg, & y fut promu au Doctorat en Médecine le 10 de Septembre de la même année, & un an après à la Charge de Profeſſeur en la même Faculté. Il fut le prémier qui introduiſit l'étude de la Chymie dans cette Univerſité; & il s'aquit une grande réputation par ſes Ouvrages (*A*), &

(*a*) *In ſtudiis philoſophicis eos progreſſus fecit, ut anno 1597 die 3 menſ. Apr. . . . laurea philoſophica inter 58. candidatos quarto loco ornatus ſit.* Vita Sennerti, *in limine* Operum.

(*A*) *Il s'aquit une grande réputation par ſes Ouvrages.*] Ils ſont en grand nombre, & ils ont été réimprimez ſouvent en France & en Italie. La derniere Edition, ſi je ne me trompe, eſt celle de Lion 1676. Elle eſt diviſée en ſix Volumes *in folio.* La diviſion des précédentes n'étoit qu'en trois Tomes (1).

(1) *Voiez* Mercklinus *in* Lindenio renovato.

& par sa pratique (*B*). Il se maria trois fois, & n'eut point d'enfans de ses deux dernieres femmes; mais il en eut sept de la prémiere. Il mourut de peste à Wittemberg le 21 de Juillet 1637 (*b*). La liberté qu'il osa prendre de contredire les Anciens lui suscita des Adversaires; mais rien ne fut plus mal reçu que le sentiment qu'il avança sur l'origine des ames. Il croioit que la semence de tous les êtres vivans est animée (*C*), & que l'ame de cette semence produit l'organisation.

(*b*) *Tiré de sa* Vie, *in limine* Operum. *Voiez aussi son* Oraison funebre *prononcée par* Auguste Buchnerus. *Elle est dans les* Memoriæ Medicorum *du Sieur* Witte, *pag.* 88 *& suiv.*

(*B*) . . . *& par sa pratique.*] Les malades recouroient à lui de toutes parts, & il ne refusoit à personne son assistance. Il prénoit ce qu'on lui donnoit pour ses peines, & n'exigeoit rien; il rendoit même aux pauvres ce qu'ils lui donnoient (2). La peste fut plus de sept fois à Wittemberg pendant qu'il y professoit; mais jamais il ne se mit à l'écart; jamais il ne refusa de secourir les malades. L'Electeur de Saxe, qu'il avoit guéri d'une grande maladie l'an 1628, le mit au nombre de ses Médecins ordinaires, & lui laissa néanmoins la liberté de demeurer à Wittemberg. Plusieurs Ducs, Princes, Comtes, & Gentilshommes se servirent heureusement de ses remedes, & de ses conseils, dans leurs maladies. Nicolas Sapieha grand Port' Enseigne de Lithuanie, ne sachant que faire pour rétablir sa santé, s'adressa aux Médecins de Padoue. Ils lui conseillérent de se mettre entre les mains de Sennert (3). Suivant cet avis il fit un voiage à Wittemberg, & s'en retourna guéri. *Polonus . . . non vidit tantum atque coram admiratus* SENNERTUM *est; sed mactus ingenti beneficio etiam, cùm vidisset, discessit. Ut intelligeret, nil supra verum narrasse famam: & pauciora propemodum retulisse: expertus novissimè opitulatorem felicissimum; quem Medicæ eruditionis principem salutaverat ante* (4).

(*C*) *Il croioit que la semence de tous les êtres vivans est animée.*] Les difficultez qu'il trouvoit dans les autres opinions le conduisirent à ce sentiment. Il trouvoit absurde ce que disent ordinairement les Scholastiques (5), que les formes substantielles ne sont point produites; car, disent-ils, c'est au composé naturel, & non pas à ses parties, que l'attribut d'être produit doit convenir. Il ne s'accommodoit point de l'opinion d'Avicenne, qu'il y a une intelligence célefte préposée à la formation des ames, qui ne se sert des semences que comme d'un instrument. *Avicennas animas viventium non à parentibus, sed à quadam formarum datrice, seu ut Scaliger* Exerc. 97. *loquitur, formarum promaconda intelligentia quam Colcodeam nominat, provenire statuit, docetque cœlestem hanc mentem uti semine tanquam instrumento ad producendam animam vegetantem & sentientem* (6). Il ne s'accommodoit pas mieux de l'opinion de Fernel (7), que les cieux forment les ames, & qu'ils les envoient dans une matiere bien préparée. Il se moquoit, & il faisoit bien, de l'opinion ordinaire des Scholastiques, que les formes substantielles sont tirées de la puissance de la matiere, *educuntur è potentia materiæ.* Il rejettoit la vertu plastique que plusieurs Auteurs ont attribuée à la semence (8). Il crut donc qu'il faloit admettre le sentiment de quelques Auteurs anciens & modernes, que l'ame est dans la semence avant l'organisation, & que c'est elle qui forme cette machine admirable que nous apellons corps vivant. Il cite (9) deux beaux Passages, l'un de Galien (10), l'autre de Titelmanus (11), qui contiennent la description de l'artifice qui s'observe dans les plantes & dans les animaux. Le dernier de ces deux Auteurs trouve un plus grand sujet d'étonnement dans la maniere ordinaire des générations, que dans la prémiere production des especes animées; & en effet on comprend mieux que Dieu produise immédiatement des plantes & des animaux, que l'on ne comprend que la semence ait la vertu de produire l'organisation; cette machine si industrieusement construite, qu'en comparaison de cela tous les Ouvrages des Mathématiciens ne sont que grossiéreté, & qu'une invention d'enfant. *Quod hæc humani corporis dispositio ex operatione est virtutis, quæ latet in paterno semine (fœdissima, & vix nominanda substantia, quam absque abominatione nemo conspicit) quodque in eo tam præclara lateat virtus, corpus tam admirabile sic efficiendi ac fabricandi, quòd tota istius admirabilis dispositionis efficacia in illo realiter inexistat, id nobis merito in immensum aggravat pondus considerationis nostræ, id prorsus stupidos & attonitos reddit, cogitque exclamare nos, & voce apertâ confiteri, quod non solum ipse magnus sit in semetipso, neque solum magnus in magnis, sed & in abjectissimis, contemptibilissimisque & minimis gloriosus* (12). Galien n'a pu comprendre quelle est la cause ordinaire d'un ouvrage si excellent; mais notre Sennert s'imagine que les ames contenues dans la semence ont chacune dans son espece la faculté & l'industrie d'organiser la matiere. *Etsi vero Galenus caussam, unde illa omnia fiant, se invenire posse desperavit, nihilque hac in re vel probabile reperire se potuisse, atque ideò magnâ tristitia affectum esse testatur,* lib. de fœt. format. cap. 6. *tamen si consideraſset, istas operationes animæ cujusque speciei proprias esse, non ita difficulter cognoscere potuisset, ab anima in semine latente istas operationes provenire* (13). J'aimerois mieux dire comme Galien qu'on n'y voit goute, que d'attribuer à une ame, cachée dans un petit œuf, l'habileté nécessaire à construire un corps de fourmi, un corps de poulet, &c. Sennert a réüssi fort bien à réfuter les Hypothefes différentes de la sienne; mais il admet certaines choses que l'on ne sauroit comprendre. Il veut (14) que les ames n'aient point de quantité, & qu'elles soient indivisibles, & que néanmoins elles se puissent multiplier chacune dans son espece; c'est-à-dire que l'ame d'un chien produise plusieurs autres ames de chien. Ce seroit une véritable création, & un ouvrage plus difficile que la conversion de la matiere de la semence en un corps organisé. Si l'Hypothese qu'on a inventée depuis sa mort lui avoit été conue, je pense qu'il l'auroit admise de tout son cœur. C'est celle dont j'ai parlé ci-dessus (15), & qui a fourni de si belles ouvertures à l'illustre Mr. Leibniz; c'est celle des Physiciens modernes, qui aiant découvert par le microscope, qu'il y a des animaux dans la semence, estiment que les corps vivans sont organisez avant que de naître, & aparemment depuis l'origine des choses. Cela les conduit à cette pensée, que depuis le commencement du monde les ames ont continué d'être unies au même corps organisé, & que la génération ou la naissance n'est que l'extension ou l'accroissement de l'individu, qui est le sujet primitif & continuel de l'ame; que ce sujet n'est point détruit par la mort; qu'il ne fait que perdre les parties de matiere dont il s'étoit agrandi; qu'il en recouvre de nouvelles dans une autre renaissance, &c. Cette Hypothese dissipe les difficultez inconcevables où l'on se trouve reduit, quand on veut assigner la cause de l'organisation. Recourir à Dieu comme à la cause immédiate, ce n'est point philosopher. Recourir aux loix générales de la communication du mouvement est une pauvre ressource; car puis que de l'aveu de toutes les Sectes ces loix ne sont pas capables de produire, je ne dirai pas un moulin ou une horloge, mais le plus grossier instrument qui se voie dans la boutique d'un serrurier, comment seroient-elles capables de produire le corps d'un chien, ou même une rose & une grenade? Recourir aux astres ou aux formes substantielles, c'est un pitoiable asyle. Il faut ici une cause qui ait l'idée de son ouvrage, & qui conoisse les moiens de le construire: tout cela est nécessaire à ceux qui font une montre & un vaisseau; à plus forte raison se doit-il trouver dans ce qui fait l'organisation des êtres vivans. Il est bien sûr que les astres n'ont point l'idée d'un corps humain, & qu'ils ignorent la maniere de le construire. Les Péripatéticiens avouent que la forme substantielle des plantes, & celle des bêtes, ne conoissent pas comment il faut modifier la matiere, pour lui donner les organes qui sont dans un arbre & dans un poulet. Elles ne sont donc point la cause de cette organisation. Ceux qui disent qu'elles en sont la cause, quoi qu'elles ne sachent pas l'artifice de cet ouvrage, sont mille fois plus absurdes que ceux qui diroient que l'homme peut faire une horloge sans y songer; sans en avoir jamais eu l'idée; sans savoir ce qu'il fait, ni ce qu'il cherche. Cette Objection ruine l'Hypothese de Sennert; car il n'auroit osé dire que l'ame qu'il admettoit dans la semence des plantes, & dans la semence des animaux, avoit l'idée de tous les organes des plantes & des animaux, & qu'elle savoit la maniere de les construire, & de les placer où il faloit. On lui eût donc fourni un très-bon soulagement, si on lui eût enseigné qu'il y a des individus organisez dans la semence; car il est plus facile de concevoir qu'une ame unie à de tels individus les peut faire croître, qu'il n'est facile de comprendre qu'elle peut organiser une goute de liqueur, & la convertir en un corps de chien.

Je conois d'habiles gens qui se vantent de comprendre, que les loix générales de la communication du mouvement, quelque simples, quelque peu en nombre qu'elles soient, suffisent à faire croître un *fœtus*, pourvu qu'on supose qu'elles le trouvent organisé. Mais j'avoue ma foiblesse; je ne saurois bien comprendre cela. Il me semble qu'afin qu'un petit atome organisé devienne un poulet, un chien, un veau, &c, il est nécessaire qu'une cause intelligente dirige le mouvement de la matiere qui le fait croître; une cause, dis-je, qui ait l'idée de cette petite machine, & des moiens de l'étendre, & de l'agrandir selon ses justes proportions. On m'avouera, je m'assûre, qu'il n'est pas plus concevable que les loix du mouvement soient la seule cause de la construction d'une petite maison; qu'il est concevable qu'elles la changent en un grand Palais, où chaque chambre, chaque porte, chaque fenêtre, &c, garde les mêmes proportions que l'Architecte du petit logis avoit observées (16). Si ces deux choses sont également difficiles, pourquoi croirions-nous que les loix du mouvement, incapables d'organiser un point de matiere, auroit la vertu si elles le trouvent organisé, de le convertir en un animal mille fois plus gros, toutes les proportions observées dans un nombre presque infini d'organes de différente nature; les uns mous, les autres fluides, les autres durs, &c? Je trouverois donc assez vraisemblable que l'acroissement du *fœtus*, organisé si l'on veut depuis le commencement du monde, est dirigé par une cause particuliere qui a l'idée de cet ouvrage, & des moiens de l'agrandir, comme un Architecte a l'idée d'un édifice, & des moiens de l'agrandir, quand il exécute

(2) *Pauperibus honoraria afferentibus ea restituit.* Vita Sennerti, *in limine* Operum.

(3) *Ibid.*

(4) Augustus Buchnerus, *in* Orat. funebri Sennerti, *apud* Witte, Memor. Medicor. *pag.* 97.

(5) Toletus, Conimbricenses, *& alii, apud* Sennertum de Generat. viventium, *Cap. I, pag.* 123 *Tomi I Edit Lugd.* 1676.

(6) Sennert. *ibid. Cap. II.*

(7) Fernelius, *lib.* I *de abdit. rerum causis pluribus in locis*, acriter defendit omnem animam à cœlo proficisci, & à cœlo animam omnem in materiam præparatam & idoneam immitti. *Idem, ibid. pag.* 124.

(8) *Vide* Jacobum Schegkium, *Libr. I* de plast. seminis facultate, *apud* Sennert. *ibidem, Cap. V, pag.* 127.

(9) *Ibidem, pag.* 130.

(10) Galen. *Libr. III de* Usu Part. *Cap. X.*

(11) Franc. Titelmanus, *Libr. VIII* Phys. *Cap. X I.*

(12) Titelmanus, *ibid. apud* Sennertum, de Generat. vivent. *Cap. I, pag.* 130 *Tom. I.*

(13) Sennert. *ibid.*

(14) Sennert. *ibid. pag.* 132, *col.* 1 *&* 2.

(15) *Dans l'Article* RORARIUS, *Rem.* (*H*).

SI LES loix générales du mouvement suffisent à l'organisation.

(16) *Notez que j'avoue qu'il y a cette diférence entre l'augmentation d'un logis & l'accroissement du* fœtus, *que les organes de ce* fœtus *sont des moules par où les matieres nouvelles se peuvent filtrer & distribuer. Une petite maison n'a rien de semblable.*

sation. On l'accuse de blasphême & d'impiété, sous prétexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes n'est pas matérielle (*D*); car on prétendit que c'étoit la même chose que d'enseigner qu'elle est aussi

exécute un plan qu'il trouve tout fait, & qu'il pose sur sa table. Une infinité de gens m'avoueront que les animaux se dévelopent dans la matrice; qu'ils s'y nourrissent; qu'ils y croissent par la direction d'une providence; mais ils prétendront que c'est Dieu qui dirige tous ces effets (17). Je leur déclare qu'ils sortent de la question; car nous ne cherchons pas ici la prémiere cause, l'auteur général de toutes choses: nous cherchons la cause seconde, la raison particuliere de chaque effet. Donner Dieu pour toute raison dans cette recherche, ce n'est pas philosopher. Dites moi, je vous prie, s'il y avoit des habitans raisonnables dans les planetes, & qu'ils descendissent dans l'une de nos maisons, & qu'ils devinassent l'usage des chambres, celui des fenêtres, celui des portes, celui des verroux, &c, & qu'enfin ils se contentassent d'admirer la Providence de Dieu, qui auroit construit un édifice très-commode à l'homme, ne les prendroit-on pas avec raison pour des ignorans? Ils ne sauroient pas que cet édifice a été bâti par les hommes, & qu'un architecte humain a dirigé la situation des pierres, celle des planches, &c, selon les fins qu'il se proposoit. A la vérité c'est de Dieu que l'homme reçoit cette intelligence; mais ce n'est point Dieu qui est la cause prochaine, naturelle, & immédiate de cet édifice. Disons la même chose à l'egard de la machine des arbres, & de celle des animaux: elle dépend de la direction particuliere de quelque cause seconde, qui a reçu de Dieu les lumieres & l'industrie qu'il faut emploier à cet ouvrage. La difficulté est de dire quelle est cette cause seconde. Quelques-uns veulent que la forme substantielle de chaque mixte soit un esprit, que Dieu a doüé des conoissances nécessaires à produire le tempérament, & les effets de ce mixte (18). Henri More, qui a cru la préexistence des ames (19), enseignoit qu'en s'unissant avec la matiere, elles s'y bâtissent elles-mêmes un logis organisé. Cette Hypothese est combatue par l'ignorance où nous sommes de ce qu'il faut faire, pour ranger ensemble des nerfs, des veines, des os, &c. On pourroit répondre que l'ame oublie toutes ces idées dès que son logis est fait, parce que la grossiéreté des organes du corps humain rompt le commerce qu'elle avoit auparavant avec des causes occasionelles fort subtiles. Mais j'aimerois mieux suposer que l'ame même ne dirige point les mouvemens qui font croître son *fœtus*; j'aimerois mieux attribuer cette direction à un autre Esprit. Ceux qui voudroient rectifier les supositions d'Avicenne (20), diroient qu'il y a une Intelligence créée qui préside à l'organisation des animaux, & qui en fait comme une espece de manufacture générale; qu'elle a sous soi une infinité d'ouvriers; les uns pour le corps des oiseaux; les autres pour celui des poissons, &c, tout de même que dans nos villes nous voions diverses sortes d'artisans; les uns font des montres, les autres font des habits, &c.

(*D*) *On l'accuse . . . d'impiété sous prétexte qu'il enseignoit que l'ame des bêtes étoit immatérielle.*] Il rejette (21) l'opinion de ceux qui soutiennent qu'elle n'est pas d'une nature plus noble que les élémens, & il veut que de sa nature elle soit aussi immortelle que l'ame de l'homme: de sorte que si celle-ci ne périt pas avec le corps comme l'autre, c'est par une grace particuliere du créateur (22). Il ne pouvoit pas nier qu'il n'attribuât aux ames des bêtes une nature incorporelle; car il avoüoit qu'elles ne sont pas produites de la matiere, & il se moquoit de l'éduction des Scholastiques: mais il s'abstenoit de dire qu'elles fussent immortelles. Freitag (23), qui écrivit contre lui avec beaucoup de fureur, ne manqua pas de lui objecter qu'il enseignoit des impiétez, & qu'il blasphémoit: de là vint que pour le justifier on fit voir le jour (24) à un Ouvrage qui a pour Titre, *De origine & natura animarum in brutis sententia clariss. Theologorum in aliquot Germaniæ Academiis, quibus simul Daniel Sennertus à crimine blasphemiæ & hæresios à Joh. Freitagio ipsi intentato absolvitur.* Freitag sonnant le tocsin s'adressa à toutes les Académies de la Chrétienté, & à tous les amateurs de l'Orthodoxie, & les anima puissamment à ne point soufrir ces pernicieuses innovations. Il demanda aux Théologiens s'ils soufriroient l'opinion impie qui attribue l'immortalité à l'ame des bêtes, qui ramenoit la métempsychose, &c. *Admittent ne Theologi impiam illam de actu formarum entitativo, quo animis brutorum talis assignatur essentia & substantia, quâ extrà propriam quam informant materiam, alibi subsistere & exsistere possint, opinionem? quâ Metempsychosis reducitur, Palingenesia adstruitur, & pecudum animabus immortalitas comparatur. Ferentne commentum de generatione formarum corruptibilium ex nihilo, è diametro sacræ scripturæ adversum & inimicum* (25)? Il supose que la plupart des Professeurs de Wittemberg voudroient étoufer ces monstres; mais que le crédit de leur Collegue les empêche de se remuer. *Non ignoro Reverendos & celeberrimos Theologiæ in Academiâ Witebergica Professores, cæterosque Clarissimos Professores & Philosophos, paucis de fæce Sennertiana, qui ab ipsius auspiciis dependent, & sputa Sennerti lingunt, quod ejus promotione gaudeant, exceptis, non tantum dissentire, sed & omni conatu id velle, ut errores hi in ipsâ herbâ supprimantur, verùm ita cohiberi quod adversus istum Vajovem Sennertum magnatum quorundam favore fultum subnixumque vix*

(17) Alphonse Caranza, Jurisconsulte Espagnol, au Cap. 1 du Traité De partu natur. & legitimo *aiant rejetté toutes les causes que l'on allegue de la formation de notre corps, l'attribue à Dieu.* Sennert. de Gener. viventium, *Cap. XII, pag.* 144, *le refute.*

(18) *Voiez ci-dessus Remarque (M) de l'Article* MORIN (J. Bapt.).

(19) Henr. Morus, de Anima, *Libr. II, Cap. IV.*

(20) *Voiez ci-dessus, Citation* (6).

(21) Sennert. de Gener. viventium, *Cap. IX, pag.* 137.

(22) *Absque divina voluntate & peculiari erga homines gratia si fuisset, formæ humanæ non minus peritura essent quam brutorum.* Ibid. *Cap. XIV, pag.* 147.

(23) *Médecin & Professeur en Philosophie à Groningue.*

(24) *A Francfort* 1638 in 8. *Voiez* Lindenius renovatus, *pag.* 237.

(25) Joh. Freitagius, *in* Apolog. ad Orbis Christiani Academias, *pag.* 18. *Elle est à la tête du Livre intitulé*, Novæ Sectæ Sennerto Paracelsicæ recens in Philosophiam & Medicinam introductæ, quâ antiquæ veritatis oracula, & Aristotelicæ ac Galenicæ doctrinæ fundamenta convellere & stirpitus eruderare moliuntur novatores, Detectio & solida Refutatio, *imprimé à Amsterdam* 1637 in 8.

mutire & hiscere ausint (26). Sennert se plaignit qu'on lui imputât des conséquences qu'il n'enseignoit point. *Malitia verò est*, dit-il (27), *quòd passim opiniones mihi affingit, quæ mihi nunquam in mentem venerunt. Inter quas non postrema est, quòd scribit, me statuere bestialium animarum immortalitatem. Pro bono Viro Freitagium non habebo, donec monstraverit locum, in quo statuerim, animam canis, equi, bovis, leonis, anseris, anatis, corvi, & similium brutorum esse immortales, & post mortem superesse. Consequentiæ verò, quibus id è meis opinionibus extorquere vult, nullæ sunt. Etsi enim insectorum, & sponte natorum formæ corpore organico ad sensum dissoluto in materia instar seminis sese habente aliquandiu consistere possint: tamen immortales non sunt, sed suo tempore abolentur. Neque ideò animæ brutorum sunt immortales, quia ex nihilo à Deo creatæ sunt. Neque enim immobilis, ut putat regula est, quod aliquid quod semel fuit, in nihilum redigi nequeat. Longe rectiùs J. C. Scaliger, exerc.* 307. *sect.* 20. *scribit &c.* Il ne seroit pas impossible que Sennert quoi qu'habile homme ne se soit pas aperçu, que les conséquences qu'on lui attribua couloient naturellement de son principe; mais il est encore plus vraisemblable qu'il s'en apercevoit bien, & qu'il n'osoit en faire semblant, *propter metum Judæorum.* Il aima donc mieux par la rejection de ces conséquences s'exposer à l'Accusation de mal raisonner, & de brouiller un Systême, que d'encourir toutes les suites qu'auroit pu avoir le dogme de l'immortalité des bêtes. Quoi qu'il en soit, tout Philosophe, qui se pique de raisonner conséquemment, aimera toûjours mieux dire qu'il ne conoît point ce que c'est que l'ame des bêtes, que de soutenir d'un côté qu'elle est produite de rien, indépendemment de la matiere, & de soutenir de l'autre qu'elle n'est pas un être créé, & qu'elle retourne dans le néant dès que l'animal cesse de vivre. Voilà les embarras de Sennert: son Apologiste (28) déclare positivement que l'ame des bêtes est faite de rien, & que cependant elle n'est point faite par création. Il cite Dannhawer (29) qui a montré par l'exemple des especes intellectuelles, que tout ce qui est fait de rien n'est pas un être créé. Il cite Thummius (30) qui a montré la même chose, par l'exemple des habitudes de l'ame. C'est ainsi que les Péripatéticiens éludent tout par des Argumens *ad hominem.* Freitag ne cesse de reprocher à Daniel Sennert l'immortalité de l'ame des bêtes: il se laisse aller à l'enthousiasme poëtique, pour exhorter les animaux à pousser des cris de joie & de triomphe; il prétend que l'on renouvelle les rêveries de Paracelse, qui enseignoit que toutes les ames revenoient au monde de tems en tems. *Plaudite ait, oves & boves, lupi & scarabæi, & vespa & quicquid uspiam crabronum est.*

Vita equidem vestris animis à funere restat,
    Restat & in corpus posse redire novum.
Fœlices animæ quod ubivis esse potestis,
    Dum triplicis mundi flamma resolvat opus.
Dicite quæ vobis statio & fortuna supersit,
    Cum ruat in priscum machina trina Chaos?

Subjicit. Hi scilicet sunt fructus floresque novæ doctrinæ à Paracelso profectæ, quam Christiani etiam (proh pudor!) ferè amplecti non erubescunt, quæ statuitur formas rerum præter humanam corruptibilium, officio informationis functas, essentiam & exsistentiam suam servare, ubi Paracelsus addit eas ire ad Orcum & Iliadum suum, & quotannis aut certis temporibus redire in mundi theatrum, & assumpto fabricatoque corpore personam suam pro avo sibi destinato sustinere, eaque depositâ vicissim ad suos ibi avos & proavos immortali quiete beatos redire (31). Sperlingen répond en deux mots, que ce n'est pas sa doctrine, ni celle de Sennert (32): il avoue donc tacitement qu'ils ne savent guere tirer d'un principe les conséquences qui en naissent, & qu'ils attribuent à Dieu une conduite fort étrange; c'est d'ordonner la création d'une multitude presque infinie de substances incorporelles, qu'il doit abolir & anéantir peu de tems après. La chaleur produit tous les ans une infinité de petites bêtes, qui ne vivent que jusques au prémier froid. Quel desordre que tant d'ames spirituelles soient anéanties, parce qu'il arrive quelque changement dans les organes des animaux! Notez que les Philosophes de l'Ecôle ont emploié contre les Cartésiens la même ruse, dont Dannhawer & Thummius se servirent. Ils ont fait voir par des exemples qu'il y a des choses produites de rien, qui ne sont pas proprement créées. Les accidens de la matiere leur ont fourni ces exemples; mais les Cartésiens leur ont répondu que ces accidens ne sont pas des êtres distincts du sujet qu'ils modifient: ainsi les raisons, qui prouvent que les formes substantielles seroient des êtres créez, sont à couvert de la rétorsion. Les Cartésiens réduisent au seul mouvement local tous les changemens de la matiere, & ils prétendent que ce mouvement n'est autre chose que le corps même, entant qu'il reçoit l'existence avec de nouvelles relations. Il faut donc qu'ils reconnoissent que la matiere entant que mue est créée, & qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire le mouvement; car il n'y a que Dieu qui puisse créer. Cela iroit bien, si les Scholastiques ne recouroient à d'autres exemples; mais ils demandent si les actes libres de l'ame de l'homme sont distincts de l'ame.

S'ils

(26) Joh. Freitag. *in* Apolog. ad Orbis Christiani Academias, *pag.* 18.

(27) Sennertus, Epist. ad Joh. Sperlingen, *in Libro cui Titulus*, Défensio Tractatus de origine formarum pro D. Daniele Sennerto, contra D. Johannem Freitag, Auctore M. Johanne Sperlingen, Phys. Prof. P. *a Wittemberg* 1638 in 8.

(28) Sperlingen, *pag.* 182 *du Livre dont je viens de donner le Titre.*

(29) Dannhawerus, *in* Collegio Psych. *Disput. VI.*

(30) Thummius, *in* Disputat. de traduce.

(31) Sperlingen, Defensio Tractatus, &c, *p.* 206, 207.

(32) *Mendacium est, brutorum animas nobis immortales & post mortem superstites esse Mendacium est, nobis animas illas ubique esse, & absque omni in mundo vagari materia. Mendacium est, nobis ortum ac interitum hominum & brutorum unum eundemque esse Mendacium est, nobis bruta & homines formâ similes & materiâ pares esse.* Ibidem, *pag.* 210.

RETORSION des Scholastiques contre les Cartésiens.

auffi immortelle que l'ame de l'homme. Il rejetta cette conféquence; il n'ofa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes fubfifte après la mort du fujet qu'elle avoit rendu vivant (*E*). Il avoit une opinion affez finguliere fur la caufe des métaux & des minéraux: il en attribuoit la formation à des êtres intelligens & fpirituels (*F*).

SEN-

S'ils en font diftinćts, voilà des êtres produits de rien qui néanmoins ne font pas créez: rien n'empêche donc qu'on ne puiffe dire que les formes fubftantielles ne font point créées. S'ils n'en font pas diftinćts, l'ame de l'homme entant qu'elle veut le crime eft créée: ce n'eft donc point elle qui forme cet aćte de volonté; car puis qu'il n'eft pas diftinćt de la fubftance de l'ame, & qu'elle ne fauroit fe donner à elle-même fon exiftence, il s'enfuit manifeftement qu'elle ne fe peut donner aucune penfée. Elle n'eft donc pas plus refponfable de ce qu'elle veut le crime *hic & nunc*, que de ce qu'elle exifte *hic & nunc*. Les Cartéfiens ne favent de quel côté fe tourner, pour fe défendre de cette Objećtion: leur embarras remet fur pied le dogme des formes fubftantielles, & toutes les chimeres de l'Ecole, parce qu'il fe trouve que les Argumens qui les avoient renverfées prouvent trop. Voilà le fort de la Difpute; elle renaît de fes cendres; le parti qui étoit prêt à rendre les armes trouve enfin quelque retorfion qui lui redonne des forces, & le terrain qu'il avoit perdu: il le chicane comme auparavant.

(*E*) *Il n'ofa pas dire comme font d'autres, que l'ame des bêtes fubfifte après la mort du fujet qu'elle avoit rendu vivant.*] Jean Scot Erigene a foutenu, non feulement qu'elle n'eft pas matérielle, mais auffi qu'elle continue de vivre après la mort de la bête. Jean Lippius Profeffeur en Theologie à Strasbourg a enfeigné la même chofe (33). Henri More Théologien de Cambridge avoue qu'elle fubfifte hors du corps, & il trouve affez probable qu'en cet état elle continue de vivre, mais il n'ofe l'affirmer: il allegue feulement les raifons du pour & du contre (34). J'ai verifié ce qu'un Profeffeur de Leipfic lui attribue. (35) *Morus & fuperftites* (animas brutorum) *& in corpora alia remeare tradit cap* 5. (36). Ce Profeffeur dit une chofe affez curieufe; c'eft qu'un certain perfonnage avoit enfeigné depuis peu d'années, que fi l'homme n'eût point péché, les bêtes euffent toûjours vêcu, & qu'elles refufciteront avec les hommes pour être tranfportées au ciel: c'eft le fentiment des Turcs. *Abfurdiffime omnium M. B. Semigentilis & femi Chriftianus ante paucos annos cum monftrofis opinionibus aliis etiam hanc protulit, bruta nifi peccaviffet homo, moritura non fuiffe, atque eadem tamen licet nunc moriantur, cum hominibus olim refufcitanda, & ab hoc centro mundi ad liberiora cœli fpatia transferenda; quod fomnium olim Muhammedis à Turcis hodie credi, teftis eft* Joh. Andreas in libro de Confufione Sećtæ Muhammeticæ (37). Il obferve que Taurellus a enfeigné que l'ame des bêtes eft fpirituelle, & que néanmoins elle meurt avec le corps (38). Taurellus donna peut-être dans la difparate, pour ne fe commettre pas: il aima mieux faire tort à fa raifon qu'à fa fortune. Peut-être auffi que lui & Sennert, par principe de Religion, fe perfuadérent que Dieu détruifoit l'ame des bêtes, afin qu'il n'y eût que l'ame de l'homme qui fubfiftât éternellement. C'étoit peut-être l'opinion du plus habile Rabin qui ait fleuri au XVII Siecle; car voulant prouver que l'ame des bêtes ne fubfifte point après cette vie, comme fait l'ame de l'homme, il ne fe fert point de raifons qui foient empruntées de la condition intérieure, ou de l'effence de ces ames. La plaifante raifon que celle-ci: nous fongeons fouvent, dit-il, que nous voions des perfonnes décédées; mais jamais l'on ne voit en fonge aucun animal après fa mort, quoi qu'on l'ait nourri chez foi familiérement. Spizelius a raifon de rejetter cette Logique, il devoit auffi rejetter le fait. Une infinité de gens peuvent démentir le Rabin; ils font mille fonges où leurs chiens & leurs chevaux morts fe trouvent mêlez. *Satis ineptè Menaffe Ben Ifrael* lib. I. de Refurr. Mort. cap. IX. *contendit*, Animam hominum, non brutorum effe fuperftitem ex eo, quod fæpe de illis fomniemus qui jam diu è vita exceffere, nunquam tamen fomniemus de ulla beftia, quæ mortua fit, etiamfi nobis familiaris ac domeftica fuerit (39). Notez que les prétendus blafphêmes, dont Sennert fut accufé par un Médecin & Profeffeur en Philofophie de Groningue, ne parurent pas une mauvaife doćtrine aux Théologiens d'Allemagne. *Non negandum eft, poft Franzii librum hunc* (40) *aliquoties editum Theologos Lipfienfes, Roftochienfes, Bafileenfes, Regiomontanos quinquaginta abhinc annis de animâ beftiarum interrogatos, inclinaffe magis in Danielis Sennerti opinionem, cui afferenti animas brutorum olim ex nihilo creatas, & hodie etiam alterius quam elementaris naturæ effe, blasphemiam & hærefim* Johannes Freitagius Profeffor Medicus Groningæ *intentaverat, Enim verò & eosdem nominatos Theologos legimus in Refponfis fuis candide difceptationem de naturâ elementari ejus animæ à fe ad Philofophos devolviffe, eorumque libertati permififfe* (41).

Ne finiffons pas fans faire une Réfléxion. Sennert avoit beau dire que l'ame des bêtes ne fubfiftoit point, comme fait l'ame de l'homme, après cette vie, il ne laiffoit pas d'établir un dogme felon lequel il eft fûr que l'ame des bêtes eft de même efpece que celle de l'homme. La difference de leur fort quant à la durée ne coule pas de la différence de leurs perfećtions, mais du bon plaifir du fouverain maître, qui eft une caufe tout-à-fait externe. Les médailles & la monnoie, que les Souverains font faire, font l'image de la conduite que ce Médecin attribue à Dieu. On fait fraper les médailles pour durer éternellement, on fait faire de la monnoie pour durer jusqu'à nouvel ordre: car au bout d'un certain tems on la décrie, elle eft au billon, on la convertit en d'autres efpeces. Cependant les médailles & la monnoie font faites du même métal. Selon Sennert l'ame de l'homme répond aux médailles, & celle des bêtes à la monnoie. Cette opinion eft dangereufe; elle nous réduit à ne favoir que par la Révélation l'immortalité de nos ames. Le Jéfuite Honoré Fabri, qui traite Sennert de haut en bas, & qui l'accufe de fe fonder fur des Objećtions & fur des Réponfes frivoles, foutient qu'il y a quelque impiété dans cette opinion. (42) *Ad rationes n.* 2. *&* 3. *adductas nonnulla reponit*, (Sennertus, Hypomen. 4. c. 10.) *quæ nemo fapiens refellere dignetur: v. g. vult, animam rationalem ex natura & indole fua immortalem non effe, fed tantum ex voluntate ac decreto Dei; fed contrarium demonftravi, & hoc nonnihil impietatis fapit: præterea vult femen decifum divina benedićtione carere, ac proinde animam, quæ ipfi inerat, interire; fi hæ nugæ non fint, nusquam invenies. . . . . . Denique quod adducit ex fcriptura crefcite & multiplicamini* . . . (43) *plusquam inane eft . . . . fed hæc mittamus, finamusque hominem, ut egregium medicum, ita vix mediocrem Philofophum, & prorfus Catholicum* (44). Mais quelque mépris qu'il faffe de la Philofophie de ce Médecin, il trouve invincibles fes difficultez contre l'opinion commune des Scholaftiques, à l'égard de l'ame des bêtes. Il abandonne ces gens-là, & toutes les Hypothefes que Sennert a combatues, & il le réduit à dire que cette ame n'eft point produite de nouveau, qu'elle n'eft pas un être abfolu, qu'elle n'eft qu'une *refultance* d'une certaine mixtion des quatre élémens (45). Cette penfée eft abfurde, & nous conduiroit à dire la même chofe de l'ame humaine.

(*F*) *Il attribuoit la formation* des métaux *à des êtres intelligens & fpirituels.*] Il ne difoit pas ce que fon Critique lui imputoit, qu'une pierre produifoit une autre pierre, & un morceau d'or un autre morceau; mais il difoit que certains efprits, dont il ignoroit la demeure, & qui n'étoient qu'en certains endroits, fe vont fourrer dans les mines & dans les carrieres, & y produifent les differentes efpeces de foffiles que l'on y trouve. Laiffons lui dire fes penfées, il n'en eft pas l'inventeur, elles lui font communes avec plufieurs autres Savans. *Malitiosè & illud mihi affingit; quafi ftatuam in lib. de confenf. & diffenf. cap.* 9. *quod lapis lapidem, gemma gemmam, metallum metallum generet. Neque enim tam ftultus fum, ut credam, hunc adamantem, hanc cryftallum, hoc aurum generare alium adamantem, aliam chryftallum, aliud aurum, ficut planta una aliam, aut bos bovem,* (*hæc enim generatio folum viventium eft*) *generat. Hæc verò mea, Anshelmi Boëtii, & aliorum doctorum Virorum mens eft, omnia metalla, lapides, gemmas, quæ hactenus è terra eruta funt, & adhuc eruuntur, omnia in prima creatione fecundum individua creata non effe, fed fodinas gemmarum & metallorum quod alleg. loc. pluribus hiftoriis probavi, iterum repleri: & effe quosdam fpiritus formam architectonicam metallorum & gemmarum in fe continentes, qui in terra, quisque fecundum fuam fpeciem, producant metalla, lapides, gemmas, iisque figuram, colorem, & alia propria accidentia tribuant, & hos fpiritus in fodinas & matrices gemmarum & metallorum fefe diffundere, atque ifta metalla & gemmas producere. Idque effe formas metallorum multiplicari, dixi. E quibus autem fedibus & locis fpiritus illi proveniant, nobis ignotum eft, ut pote ignorantibus quænam globi terreni in terra conftitutio fit. Hoc certum eft, fpiritus iftos non ubivis terrarum reperiri, fed in quibusdam faltem locis* (46). Cela paroît abfurde; mais quand on fonge, 1, qu'en bonne Philofophie il faut affigner une autre caufe des phénomenes que la volonté de Dieu: 2, que la terre ni les qualitez élémentaires des foffiles, ni leurs formes fubftantielles, ne paroiffent point capables d'aucun effet qui demande un tel ou un tel arrangement des parties, un choix, un difcernement de ce qui eft propre; quand, dis-je, on fonge à cela, & que d'ailleurs l'on ne fauroit concevoir que les loix du mouvement puiffent ranger les particules de la matiere précifément comme elles le doivent être pour faire de l'or, un diamant, une émeraude, &c, ni choifir celles qui font propres, on trouve de la vraifemblance dans cette opinion de Sennert (47). Les vertus des corps, les loix générales, font-elles rien dans nos boutiques, & dans nos laboratoires, fans notre direction? Feroient-elles jamais un foulier, un gan, une aiguille, fi l'homme ne s'en mêloit? Comment donc fe peut-on perfuader, qu'elles produifent fans aucune direction une infinité d'ouvrages, mille fois plus difficiles à faire que nos horloges?

(33) *Subftantiam incorpoream docuerunt* Joannes Scotus Erigena, lib 3. de divifione naturæ, n. 41 . . . . Joan. Lippius . . . in Metaphyfica magna lib. 2. c. 1. pag. 386 . . . ille, *adverfus Bafilium & Gregorium Nyffenum difputans, vitam feparatas à corpore non amittere*; hic, *quoque fejunctas in aëre exiftere atque modo aliquo operari opinatur, forte cum univerfo olim in nihilum redigendas.* Joan. Cyprianus, Hiftor. Animal. Continuat. *p.* 24.

(34) Henr. Morus, de Anima. *Libr. II, Cap. VI, num.* 105, *pag. m.* 106.

(35) Joan. Cyprianus, *ubi fuprà.*

(36) *Il faloit ajoûter* lib. 2, pag. 90.

(37) Cyprian. Hift. Animal. Continuat. *pag.* 24.

(38) Subftantiam incorpoream docuerunt . . . *Nicolaus Taurellus . . . in libello de vita & morte quæft. altera, propofit.* IV. . . . . brutorum animas à morte fupereffe negat. *Idem, ibidem.*

(39) Spizelius, *in* Scrutinio Atheifmi, *pag.* 125.

(40) *C'eft-à dire l'*Hiftoria Animalium facra, *compofée par* Wolfgang Franzius, *Docteur en Théologie, où l'on trouve ces paroles, Chap. II, pag. m.* 14: Sciendum eft *animum bruti non effe fpiritum incorporeum*, qualis eft noftra mens invifiblis & immortalis, alias quoque bruta effent immortalia.

(41) Joh. Cyprianus, Hift. Animal. Continuat. *pag.* 27.

(42) Honoratus Fabri, de Generat. Hominis *Libr. VII, Propofit. L, pag.* 535 *Edit. Norimberg.* 1677.

(43) *Il dit en un autre endroit*, Bonus Sennertus fruftra fe torquet & recurrit ad fuum *Crefcite & multiplicamini*; fruftra alios ignorantiæ accufat, rerum iftarum Philofophicarum fatis imperitus. *Idem, Libr. V* de Gener. Animal. *Propofit. LXVI, pag.* 178.

(44) *Il faut lire ce me femble* Acatholicum.

(45) *Voiez fon Livre V* de Generat. Animalium, *Propofit LVI, & feq pag.* 164 *& feq.*

(46) Daniel Sennertus, Epiftola ad Joh. Sperlingen: *elle eft dans le Traité de* Sperlingen *qui a pour Titre* Defenfio Tractatus de origine formarum.

(47) *Conférez ce que deffus Remarque* (*M*) *de l'Article* MORIN (J. Bapt.)

SENNERT (ANDRE') Professeur aux Langues Orientales dans l'Académie de Wittemberg sa patrie, a publié un fort grand nombre de Livres (*A*), qui témoignent qu'il remplissoit doctement & dignement les devoirs de sa Profession. Il l'exerça cinquante & un ans (*a*), & il mourut à l'âge de quatre-vingts-quatre ans le 22 de Décembre 1689 (*b*). Il avoit apris la Langue Arabe à Leide sous Golius, & il trouva une très-bonne méthode de l'enseigner (*c*). Pocock, qui se conoissoit en cela admirablement, lui a donné cet éloge (*d*). On lui en donna beaucoup d'autres dans son Oraison funebre, & nommément celui-ci, c'est que la pureté de ses mœurs, & la tempérance qui avoit toujours paru dans sa conduite, lui procurérent l'avantage de parvenir à une grande vieillesse avec la vigueur de corps & d'esprit, qui sont nécessaires pour le travail de l'étude, & pour tous les soins d'un Professeur (*e*).

(*a*) Witte, *Diar. Biograph. Tom. II, pag.* 172.

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*c*) Conradus Samuel Schurzfleischius, Orat. funeb. Andreæ Sennerti, *pag.* 91 *Edition. Witt.* 1697.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 91.

(*A*) *Il a publié un fort grand nombre de Livres.*] Vous en trouverez le Catalogue dans le second Volume (1) du *Diarium Biographicum* de Mr. Witte. Je n'en tirerai que ceci: *Athenæ & Inscriptiones Wittenbergenses. Dissertatio de quatuor Linguæ Ebraicæ ætatibus. Scrutinium Religionum, de Religionum varietate, & una sola Christiana & vera. De principio Religionis in genere, & Christiana in specie. De punctorum vocalium Ebr. neque cum literis, neque cum verbo Dei coævitate; de Urim & Tummim.*

(1) *A la page* 172, 173.

SERBELLON, famille Italienne, qui a donné plusieurs personnes de marque, comme on le verra ci-dessous. Les fables généalogiques la font descendre de Cerdubellius, chef des Espagnols au tems de Scipion l'Africain (*a*). Il y a, dit-on, quelques Siecles qu'elle se divisa en trois branches, parce qu'il y eut trois freres qui sortirent de Bourgogne où leur Famille florissoit, & qui s'en allérent, l'un au Roiaume de Valence, l'autre à Naples, & l'aîné de tous à Milan. La branche d'Espagne se transporta long-tems après en Sardaigne, où elle subsiste encore. Celle de Naples est éteinte, ou a été réünie avec celle de Milan, qui a eu plus d'éclat que toutes les autres, & qui fait figure encore à présent (*b*). C'est d'elle que sont sorties les personnes dont je vais parler.

(*a*) Gio-Petro de Crescenzi *nel suo Amfiteatro Romano, apud* Prioratum, Scena d'Huomini illustri.

(*b*) Priorato, Scena d'Huom. illustri; *& notez que son Livre fut imprimé l'an* 1659.

SERBELLON (JEAN PIERRE) fut pere & oncle de plusieurs personnes illustres. Il se maria en l'année 1506 avec Elisabeth Rainoldi, qui étoit d'une Famille noble & ancienne dans Milan, & qui fut tante de Jean Baptiste Rainoldi, Président du Sénat de la même ville. Il eut de ce mariage cinq fils & deux filles: l'une des deux filles fut Religieuse, l'autre épousa le Comte de Macagno. L'aîné de ses fils nommé GABRIEL fut un très-grand Capitaine. J'en parlerai à part. Le second nommé JEAN BAPTISTE prit le petit collet, s'attacha à la Cour de Rome, fut fait Evêque de Cassano dans la Calabre, n'y résida point à cause qu'on lui fit faire dans Rome plusieurs maneges d'importance, & fut déclaré par le Pape Pie IV Chatelain du Chateau saint Ange, pour tout le tems que dureroit son Pontificat. Le troisieme fils de Pierre Serbellon s'apelloit FABRICE; il aura un Article pour lui tout seul. Le quatrieme fils eut nom JEAN ANTOINE, & fut Evêque de Foligno, & puis de Novare, & le prémier Cardinal que le Pape Pie IV créa l'an 1560. Il fut Gouverneur de plusieurs villes de l'Etat Ecclésiastique, Légat de Perouse & de la Romagne, Evêque d'Ostie & de Velletri, & mourut Doien du Sacré College l'an 1591. C'étoit un fin Politique, qui eut part aux plus secretes Négociations de la Cour de Rome sous les Papes Pie IV, Pie V, Gregoire XIII, & Sixte V. Comme il étoit cousin de Pie IV, il n'eut pas de peine à obtenir de grandes prérogatives pour le College des Docteurs de Milan. Il trouva plus de difficultez à les faire confirmer par Sixte V, qui avoit résolu de les abolir; mais enfin il en vint à bout, & il les fit même amplifier. Le dernier des fils ne se mêla que de ses affaires domestiques. Notre Serbellon eut une sœur nommée CECILE, qui fut mariée l'an 1485 à Bernard de Medicis (*A*). De ce mariage sortirent six fils & sept filles (*a*) (*B*).

(*a*) Tiré du Comte Gualdo Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*A*) *Cecile . . . fut mariée à Bernard de Medicis.*] Priorato semble aprouver ceux qui ont dit que ce Bernard étoit de la Famille de Medicis, qui est devenue souveraine dans Florence (1); mais bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la Famille de Pie IV, & non pas celui de Medicis.

(*B*) ... *De ce mariage sortirent six fils & sept filles.*] Jean Jaques l'aîné des fils fut le célèbre Marquis de Marignan, l'un des prémiers Capitaines de son siecle. Le second aiant été créé Cardinal par Paul III fut élu Pape en 1559, & prit le nom de Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur aîné: Gabriel leur frere servit dans les armées de Charles V avec beaucoup de courage: le plus jeune des freres mourut enfant. Des sept filles il n'y en eut que deux, savoir Marguerite & Claire, qui demeurassent dans le monde; les cinq autres furent enfermées dans des Couvens. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut mere de saint Charles Borromée. Claire fut femme du Comte Marc d'Altaemps (2). J'ai parlé ailleurs (3) d'un Cardinal issu de ce mariage.

(1) *Bernardo della nobilissima familia de Medici, che si era trasferito ad habitare da Fiorenza in Milano come scrive Bernardino Corio.*

(2) *Tiré du Comte* Gualdo Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(3) *Dans l'Article* ALTAEMPS.

SERBELLON (GABRIEL) fils aîné du précédent, a été un Guerrier de grande réputation dans le XVI Siecle. Il fut Chevalier de Malte & grand Prieur de Hongrie. Il donna des preuves de sa valeur en défendant Strigonie contre les forces Ottomanes, & se signala (*a*) au fameux passage de l'Elbe, & à la Bataille qui se donna tout aussitôt, où Charles V triompha si glorieusement du Duc de Saxe. Il étoit Lieutenant Général de l'armée Impériale. Il le fut aussi en Italie dans celle du Marquis de Marignan son cousin, pendant la guerre de Sienne, & ce fut à lui que cette place se rendit enfin. Il avoit déjà subjugué (*b*) Salusses dans le Piemont pour l'Empereur Charles V. Après la prise de Sienne il soumit plusieurs autres places de la Toscane, qui ne vouloient point reconoître la Maison de Medicis; & aiant été déclaré Général de la sainte Eglise tant par mer que par terre sous le Pontificat de Pie IV, il recouvra Ascoli, il fit faire plusieurs Forteresses dans l'Etat Ecclésiastique, fortifier le Château saint Ange, rebâtir Civita Vecchia, & travailler à diverses choses de cette nature; car il étoit un très-habile Ingénieur, & c'est pour cela qu'après la mort de Pie IV il fut envoié par le Roi d'Espagne au Roiaume de Naples & en Sicile, afin qu'il y visitât toutes les places, & qu'il ordonnât ce qu'il trouveroit à-propos. Etant passé par occasion dans l'Ile de Malte, il y traça le plan, & il fit jetter les fondemens de la nouvelle ville (*c*). Le Duc d'Albe le voulut avoir avec lui dans la célèbre Expédition des Païs-Bas (*d*). Serbellon avoit la Charge de Général de l'Artillerie, & alloit toujours devant pour préparer les chemins, de sorte qu'il eut beaucoup de part à la gloire de cette fameuse marche, l'une des plus singulieres opérations qu'on ait jamais vues en ce genre-là. Quoi que l'Ingénieur Paciotti, que le Duc d'Albe avoit obtenu du Duc de Savoie, soit celui qui dirigea la construction de la Cita-

(*a*) En 1547.

(*b*) En 1552.

(*c*) Ex Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*d*) En 1567.

Citadelle d'Anvers, il est néanmoins vrai que Serbellon eut l'intendance supérieure de cet ouvrage (*e*). Il retourna quelque tems après en Italie, & se trouva à la Bataille de Lepante, où il aquit beaucoup de gloire. Il y étoit Capitaine Général de l'Artillerie (*f*), & Chef d'une escadre de galeres Espagnoles. Il opina si fortement qu'il faloit donner bataille, qu'il en fit prendre la derniere résolution à Don Juan d'Autriche. L'année d'après il commanda dans la Sicile, & fut fait Viceroi de Tunis. Les Turcs aiant pris la Goulette, le vinrent affiéger avec tant de troupes dans Tunis (*g*), où la Citadelle qu'il faisoit bâtir n'étoit pas encore achevée, qu'après avoir été repoussez en quatorze assauts, enfin ils prirent la place de vive force. Il demeura leur prisonnier, & fut mené à Constantinople. On l'échangea avec trente-six Officiers Turcs que l'on avoit pris à la Bataille de Lepante (*A*). La ville de Milan sa patrie témoigna publiquement sa joie, lors qu'il y arriva en 1575. Il fut Lieutenant Général du Marquis d'Aimonte Gouverneur du Milanez pendant les deux années suivantes, c'est-à-dire qu'il gouverna seul ce païs; car à cause de la peste le Gouverneur n'avoit pas osé y demeurer. Serbellon reçut ordre après cela de s'en aller aux Païs-Bas, pour y commander immediatement sous Don Juan (*h*). Il y mena deux mille hommes levez dans le Milanez. Ce Prince avoit pour lui une grande considération, & lui donnoit le titre de pere. Il lui confia le soin de faire hâter le plus qu'il pourroit la construction de la Citadelle de Namur (*i*); mais la maladie qui les saisit tous deux (*B*), retarda l'ouvrage. Don Juan, qui n'étoit que dans la trente-troisiemè année de son âge, mourut de sa maladie: Serbellon, quoi qu'âgé de plus de soixante & dix ans, guérit de la sienne (*k*). Il eut beaucoup de part à la prise de Maestricht (*C*); & repassa en Italie vers la fin de l'an 1579. On l'avoit choisi pour être Général de l'Armée que Philippe II vouloit envoier en Portugal, pour se saisir du Roiaume dès que le Cardinal Henri seroit mort: mais il n'eut pas le tems de couronner sa glorieuse vie par ce grand exploit. Il mourut au mois de Janvier 1580 prêt a passer en Espagne (*l*). Un de ses fils fut tué au siege de Tunis (*m*).

(*e*) *Ex Strada*, de Bello Belg. *I Dec. Libr. VI & VII.*

(*f*) *En* 1571.

(*g*) *En* 1574. *Voiez Monsr.* de Thou, *Libr. LVIII.*

(*h*) *Ex* Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*i*) *En* 1578.

(*k*) *Ex* Strada, de Bello Belgico, *Dec. I, Libr. X.*

(*l*) *Ex* Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*m*) Thuan. *Libr. LVIII, pag.* 76.

(*A*) *On l'échangea avec trente-six Officiers . . . pris à la Bataille de Lepante.*] Ce fut Gregoire XIII, qui fit cet échange. *Nec multo ante redierat Gabriel Serbellonius ex Tunetana captivitate in libertatem assertus à Gregorio XIII. commutatione captivorum qui navalis victoriæ reliqui Adriana mole attinebantur, charum in primis Austriaco ac partibus caput, exactæque non magis ætatis quam disciplinæ militaris exemplum* (1).

(*B*) *La maladie qui les saisit tous deux.*] Strada (2) remarque à cette occasion que les symptômes étant les mêmes, tous les Médecins excepté celui du Duc de Parme (3) assûrérent que Don Juan guériroit, & que Serbellon ne guériroit pas. Cependant celui-ci se trouva convalescent le jour que l'autre mourut, ce qui changea en éloges les risées à quoi Pennoni avoit été exposé. Trois choses le pouvoient faire passer pour téméraire; la vieillesse de celui qu'il ne condamnoit pas, la jeunesse & la qualité de celui qu'il condamnoit; mais comme la succession de Don Juan regardoit le Duc de Parme, il ne faut pas tant s'étonner de la franchise de Pennoni.

(*C*) *Il eut beaucoup de part à la prise de Maestricht.*] Selon Priorato ce fut Serbellon qui prit cette ville, & il y entra tout le prémier. Je n'ai osé en dire autant, cela n'est point vraisemblable vu l'âge de ce grand Capitaine. Ce seroit l'action d'un Avanturier; car il faut se souvenir que cette place fut prise d'assaut. Priorato fait une faute d'omission assez surprenante: il ne parle point du prémier voiage de Serbellon au Païs-Bas, & quoi qu'il lui attribue la construction de la Citadelle d'Anvers, qui se raporte au prémier voiage, on remarque facilement qu'il n'a point su que le Duc d'Albe eût amené avec lui Gabriel Serbellon; il ne parle de la Citadelle d'Anvers qu'après avoir parlé du voiage de 1577, & de la prise de Maestricht.

Mr. de Thou parle d'un Comte Cernellon (α), Chevalier de Malte & Prieur de Hongrie, qui n'est autre que notre Gabriel Serbellon, & cependant il les distingue; car après avoir dit que le Duc d'Albe fit bâtir la Citadelle d'Anvers par le conseil de Chapin Vitelli, & de ce Comte Cernellon qui avoient été visiter le lieu, il remarque que le prémier qui commanda dans la Citadelle fut Gabriel Serbellon. *Cum arcis custodia primo cum idoneo præsidio attributa esset Gabrieli Serbellonio Mediolanensi spectatæ virtutis Duci, cujus aliquoties à nobis supra facta mentio est* (4). Il est sûr qu'il désigne deux personnes, & que celui dont le Duc d'Albe prit conseil, & qu'il envoia sur les lieux, étoit Gabriel Serbellon, *Antuerpiæ arcem fundabat, Paciotti Machinatoris ingenio, Serbellonii judicio* (5).

(1) Strada, *Libr. X Dec. I.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) Hippolytus Pennonius.

§ (α) Faute d'Impression rectifiée lettr. C. de l'*Index Thuani.* Rem. Crit.

(4) Thuan. *Libr. XLI, pag.* 830.

(5) Strada, *Libr. VII.*

SERBELLON (Fabrice) frere du précédent, a été Général des troupes du Pape dans le païs d'Avignon durant les Guerres civiles sous Charles IX. Il fut d'abord Capitaine d'une Compagnie d'ordonnance, & Gouverneur de Pavie pour l'Empereur Charles V. Il exerça ensuite la Charge de Commissaire général de l'Armée dans le Piemont, & il fut déclaré l'an 1560 Gouverneur de l'Etat d'Avignon par le Pape Pie IV, & Général de ses Armées (*a*). Il soutint avec chaleur le parti des Catholiques contre celui des Protestans, & se fit merveilleusement haïr & craindre par ceux-ci, à cause des barbaries qu'il exerça dans Orange (*A*), en quoi les Commandans

(*a*) Priorato, Scena, d'Huom. illustri.

(*A*) *Les barbaries qu'il exerça dans Orange.*] Aiant promis ailleurs (1) de parler ici de ces cruautez, je ne puis mieux faire que de copier un Auteur qui passe pour bon Catholique (2). Il nous aprend que *Fabrice Serbellon Gentilhomme Milanois, d'ancienne famille & de longue experience, qui s'abandonnoit à la plus grande partie des vices de son païs, comme il en possedoit les vertus*, se joignit aux Catholiques de Provence que les Comtes de Sommerive, de Suze, de Carces, &c, avoient assemblez, & leur persuada (3) d'entreprendre sur Orange. Il l'investit dans le tems que toute la garnison en étoit sortie, & se prévalant de cette favorable conjoncture, il fit donner un assaut dès que sa batterie eut fait une breche raisonnable. Pendant l'assaut *les Catholiques restez dans Orange, luy en ouvrirent une porte. Il entra par là, & ses gens se contenterent d'abord de tuer tout ce qui se trouva sous les armes; mais ils renouvellerent en suite les exemples d'une inhumanité la plus rafinée que les Tirans avoient autrefois inventée. Ils employerent leur industrie à faire que ceux qui avoient esté assez malheureux pour éviter leur premiere furie, se sentissent mourir, & ne les tuerent qu'à petits coups. Ils en precipiterent sur des pieux, sur des hallebardes, sur des épées, & sur des piques. Ils en pendirent à la cheminée, & les brûlerent à petit feu. Ils prirent plaisir à couper les parties secretes; & leur rage ne pardonna ny aux enfans, ny aux vieillards, ny aux malades, ny aux moissonneurs, quoy qu'ils ne leur eussent point trouvé d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas quittes pour la perte de leur honneur, & pour estre en suite abandonnées aux Goujats; car on les mit en butte aux arquebusades, & on les pendit aux fenestres. Les garçons furent reservez pour servir au comble de l'abomination. Et, pour ajoûter la moquerie à l'injure, les Dames, qui avoient mieux aimé mourir que d'assouvir l'impudicité des vainqueurs, furent exposées nuës à la risée publique avec des cornes enfoncées dans les parties que la pudeur defend de nommer. Et il y en eut de l'un & de l'autre sexe lardez avec des tirets de papiers coupez des Bibles de Geneve. On ne pardonna pas même aux Catholiques qui avoient ouvert la porte, & après qu'on leur eut marqué une place, & promis qu'ils y seroient en seureté avec leurs femmes & leurs enfans, on les tailla tous en pieces. Il ne se trouva que cent neuf Soldats dans le Château, qui ne suffisant pas pour le defendre, demanderent à capituler. On leur accorda tout ce qu'ils proposerent: mais ils ne furent pas plûtôt sortis qu'on les envelopa; & ceux qui ne furent pas jugez dignes de mourir par la main des soldats, furent precipitez du haut du rocher. Aprés que le pillage eut esté mis en seureté, les vainqueurs travaillerent à la demolition des murailles d'Orange; & Serbellon, persuadé qu'il y auroit de la folie à laisser si proche du Comtat d'Avignon une ville considerable dont le Souverain estoit Calviniste, y fit mettre le feu qui reduisit incontinent en cendres le Palais de l'Evêque, & trois cens maisons avec ceux qui s'y estoient cachez. L'embrasement eût continué sans une pluye extraordinaire qui l'éteignit en un moment, & rendit inutile le soin de ceux qui attisoient le feu.*

Il y a long-tems que d'Aubigné avoit dit que les Historiens Catholiques écrivoient ce qu'il raporte touchant les inhumanitez exercées à Orange (4). Il avoit sans doute en vue Monsieur de Thou, qui conte (5) le tout aussi fortement qu'on vient de le voir dans le Passage de Varillas, & aussi fortement que Theodore de Beze l'avoit raporté (6); il avoit, dis-je, en vue Monsr. de Thou, & il avoit ses raisons pour s'abstenir de le citer nommément. On m'avouera que l'Historien que je copie est d'une plus grande autorité *ad hominem*, vu le tems où il a écrit.

(1) *Ci-dessus Rem.* (*C*) *de l'Article* Beaumont.

(2) Varillas, Hist. de Charl. IX, *Tom. I, pag.* 202, 203.

(3) *Le* 6 *Juin* 1562.

(4) D'Aubigné, *Tom. I, pag.* 204.

(5) Thuan. *Libr. XXXI, pag. m.* 627.

(6) Beze, Hist. Ecclef. *Livr. XII, p.* 262.

mandans des troupes Françoises le secondérent furieusement (*B*). Pie V le continua dans les mêmes Charges ,que son Prédécesseur lui avoit données dans ce païs-là; mais Serbellon n'en jouït gueres: il s'en retourna chez lui en 1566, & s'en étant allé à Rome sur la fin de la même année, pour y prendre possession du Généralat de l'Eglise, il mourut chez le Cardinal son frere. Il avoit épousé Françoise Malespine sœur du Marquis de Malgrado (*b*).

(*b*) Priorato, Scena d'Huom. illustri.

(B) *Les Commandans des troupes Françoises le secondérent furieusement.*] Il est remarqué dans la Relation du saccagement d'Orange (7), que ce fut à la sollicitation du Comte de Suze qu'on mit le feu au Chateau, à l'Evêché, & en divers autres endroits, & que l'on rasa une partie des murailles. Il satisfit son avarice non moins que sa cruauté; car il *prit du plus beau & meilleur butin*, & en meubla sa maison. Voilà les gens que nous autres petits particuliers accablons de panégyriques, sur leur prétendu zêle pour la foi & pour la gloire de Dieu: les Monlucs, les Tavannes, les Suzes, les Guises, seront en bénédiction jusques à la fin des siecles parmi les dévots de la Communion Romaine; & que faisoient-ils pour leur Religion que s'enrichir, & que piller, & que dominer? Dieu leur en devoit tenir sans doute un grand compte, s'il vouloit ne demeurer pas en reste. *O curas hominum, ô quantum est in rebus inane* (8)!

(7) Beze, Hist. Eccles. *Livr. XII, pag.* 262.

(8) Persius, Satira I, *initio*.

SERBELLON (JEAN) sixieme fils de Jean Baptiste Serbellon, Comte de Castillon, & Seigneur de Romagnano, a été un grand Capitaine au service du Roi d'Espagne dans le XVII Siecle. Il étoit né à Milan. Ses prémiers faits d'armes sont de l'an 1616. Il aprit à Rome les préparatifs qu'on faisoit dans le Milanez contre le Duc de Savoie, & tout aussi-tôt il se rendit auprès du Comte Jean Pierre son frere, Mestre de Camp, & Général de l'Artillerie, & Gouverneur de Gattinara. Il s'apliqua au service avec tant de ponctualité, qu'il fut facile de conoître qu'il étoit né pour les armes, & qu'il s'y pousseroit un jour. Son frere aiant été tué à Vercel en reconoissant la place, on lui donna son Régiment. Il augmenta dans ce poste l'estime qu'on avoit conçue pour lui. Il fut blessé d'une mousquetade au siege de Vercel, & il perdit son Régiment quelque tems après (*a*); mais le même Duc de Feria, qui avoit réformé ce Régiment, lui en donna un autre de trois mille hommes d'infanterie en 1620 lors des troubles de la Valteline. Les deux Religions en étant venues aux mains dans ce païs-là, notre Comte Serbellon eut ordre d'y aller soutenir les Catholiques; & l'on peut croire qu'il n'usa point de trop de douceur envers les autres, puis que le Gouverneur de Milan fut content de lui, & de son zêle, & qu'il lui en rendit un très-ample témoignage à la Cour: c'est tout dire. Cela n'empêcha pas qu'on ne réformât son Terce, lors que la Valteline eut été mise en dépôt entre les mains de Gregoire XV; mais les troubles y aiant bientôt recommencé, on y renvoia Serbellon: on lui redonna son Terce (*b*); on amplifia ses commissions; & l'on fut très-content de la maniere dont il s'oposa aux troupes Françoises (*A*). On lui témoigna cette satisfaction par les Charges qu'on lui conféra: on le fit Conseiller au Conseil suprême d'Espagne l'an 1625, Commissaire Général dans le Milanez en 1627, Général d'Artillerie & Gouverneur du Montferrat en 1628. Il servit sous le Marquis de Spinola au fameux siege de Casal; & quelques années après (*c*) il passa en Allemagne, pour servir en qualité de Capitaine Général de l'Artillerie sous le Duc de Feria. Depuis la mort de ce Duc jusques à l'arrivée du Cardinal Infant, il commanda en Chef l'armée d'Alsace. Il fit des merveilles à la Bataille de Nortlingen (*B*) gagnée sur les Suedois le 6 de Septembre 1634; & aiant suivi en Flandres le Cardinal Infant, il établit des quartiers d'hiver au païs de Liege, & obtint permission au printems suivant (*d*) d'aller chez lui. Il rendit de grans services au Roi d'Espagne contre le Duc de Rohan dans la Valteline, pendant qu'on levoit en Allemagne l'armée qu'on avoit dessein de lui faire commander. On trouva plus à propos de l'envoier en Catalogne, où il fut Mestre

(*a*) En 1618.

(*b*) En 1624.

(*c*) En 1633.

(*d*) En 1635.

(*A*) *Il s'oposa aux troupes Françoises.*] Je n'ai pas suivi le détail de mon Auteur; cela m'eût fait dire des faussetez. Priorato veut qu'en 1624 & 1625 soient arrivées les choses suivantes. 1. On remit sur pied le Régiment de Serbellon. 2. Il garda si exactement les postes qu'on lui avoit confiez dans la Valteline, que le Marquis de Cœuvres, qui commandoit les troupes Françoises, ne put jamais gagner un pouce de terre de ce côté-là. 3. Serbellon, envoié contre le Duc de Savoie, assiégea & prit Nice de la Paille. 4. Il retourna à ses anciens postes de la Valteline, où le Colonel Papenheim (1) avoit commandé en son absence. 5. Le Duc de Rohan succéda au Marquis de Cœuvres, & non plus que lui il ne put faire aucun progrès à cause de la vigilance de Serbellon. 6. Serbellon, rapellé à Milan pour des affaires plus pressantes, laissa le commandement au Mestre de Camp Guasco. 7. Le Duc de Rohan averti de ce changement s'avança jusqu'à Gravedone. 8. Serbellon fut aussitôt renvoié pour l'arrêter, & l'obligea sur le bruit de son retour à mettre le feu au Palais du Duc d'Alviti, & à se retirer, pour ne se commettre pas avec un si vaillant Capitaine. L'Historien, aiant parlé de toutes ces choses, ajoûte qu'en reconoissance de tous ces services Serbellon fut honoré de la Charge de Conseiller au Conseil suprême d'Espagne au mois de Juillet 1625. Il est indubitable qu'il y a du faux dans son exposé; le Duc de Rohan ne commanda point dans la Valteline en ce tems-là. Le Marquis de Cœuvres y fut depuis que la France prit les voies de la force en 1624, jusques à l'exécution du Traité de paix en 1627. Le Duc de Rohan étoit alors assez occupé en France aux Guerres de Religion. Pour ce qui regarde la résistance de Serbellon, si grande, selon Priorato, que le Marquis de Cœuvres ne put jamais gagner un pouce de terre, ce n'est pas un fait que je veuille réfuter par les Histoires qui font mention des progrès de ce Marquis; car on me pourroit répondre que Priorato n'entend point toute la Valteline, mais seulement un certain canton, où il se pourroit faire que les armes de France n'eussent pas pu pénétrer. Mais pour dire la vérité cette échapatoire seroit assez pitoiable, & peu fondée sur les expressions de l'Auteur (2. Je puis le convaincre par lui-même d'avoir confondu les tems: en effet, lors qu'il raconte dans un autre Ouvrage (3) ce qui s'est fait à la Valteline, il met sous l'année 1636 la course du Duc de Rohan à Gravedone. Il a raison alors.

(1) *Celui qui fut tué à la Bataille de Lutzen.*

(2) Governava il Conte Sorbellone con tanta prudenza, accuratezza, e vigilanza tutti i Forti DI QUELLE PARTI, che con quanti tentativi facesse il Marchese di Coure Generale allhora di Francia IN QUELLE PARTI, non pote mai auvanzar ne pure un palmo, tanto erano ben custoditi i detti posti.

(3) Histor. delle Guerre di Ferdinando &c, *Libr. XI.*

(*B*) *Il fit des merveilles à la Bataille de Nortlingen.*] Il fut posté sur une hauteur que le Conseil de Guerre, tenu la veille de la Bataille, jugea de la derniere importance pour le succès de cette grande journée. Les Suedois n'en jugérent pas autrement, vu qu'ils emploiérent tous les efforts imaginables pour se saisir de ce poste; mais Serbellon les repoussa toûjours vigoureusement. Aussi eut-il la satisfaction de s'entendre dire ces agréables paroles par le Cardinal Infant, en présence du Roi de Hongrie, *Conde por Dios y vos tenemos la vittoria* (4).

(*C*) *Il rendit de grans services . . . contre le Duc de Rohan dans la Valteline.*] Ceci se raporte aux années 1635 & 1636. L'Auteur a raison, par raport à ce tems-là, de donner le païs de Valteline pour scêne au Duc de Rohan & au Comte Serbellon: mais je doute qu'il raporte fidélement ce qu'ils firent; car il supose qu'y aiant trois corps de troupes pour la France, le Duc de Rohan, qui commandoit l'un de ces corps, tâcha toûjours de se joindre avec les deux autres, ce qui auroit pu causer un très-grand dommage aux Espagnols; mais que le Comte empêcha toûjours cette jonction. Tout cela est visiblement faux, si l'on s'en raporte à l'Histoire du Duc de Rohan (5). On y montre qu'il avoit auprès de lui toutes ses troupes; mais qu'il étoit situé de telle maniere, qu'il avoit les Allemans d'un côté, & les Espagnols de l'autre. Fernemont (6) commandoit les Allemans; Serbellon commandoit les Espagnols. Le Duc batit trois fois de suite les Allemans; après quoi il attaqua Serbellon retranché avantageusement à Morbeigne, & le batit. Voilà une chose dont Priorato ne dit pas un mot. Cependant il est difficile d'en douter, vu que cette Histoire du Duc de Rohan, sur tout ce qui regarde ses exploits de Valteline, est toute fondée sur des Mémoires qui ont fort l'air d'être bons. Mais qu'est-il besoin de recourir à des Mémoires? Priorato dans un autre Livre (7) ne parle-t-il pas de la défaite des Allemans, & ne dit-il pas que Serbellon fut bien batu à Morbeigne? On n'a besoin que de son propre témoignage, pour réfuter tout ce qu'il a dit dans l'Eloge de Serbellon, par raport au Duc de Rohan. N'oublions pas ce qu'il raporte concernant Fornemont; c'est qu'il se brouilla avec Serbellon, pour ne lui avoir pas donné dans une Lettre les titres qui lui étoient dûs (8).

(4) Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(5) *Imprimée à Paris en 1666 & en Hollande en 1667, in 12.*

(6) *D'autres l'appellent Fornemont.*

(7) Histor. delle Guerre di Ferdinando &c.

(8) *Ibidem, Libr. X, pag. m.* 337.

Mestre de Camp Général (*D*) l'an 1637. Il forma un très-beau dessein qui fut d'assiéger Leucate, dont la prise eût extrémement embarrassé la France; mais il fut contraint d'en lever le siege. Il fut blessé de divers coups en remplissant tous les devoirs d'un bon Général; & à peine fut-il guéri de ses blessures, qu'il devint malade à n'en pouvoir réchaper. Il mourut à Perpignan le 21 de Février 1638. Il avoit épousé Donna Luisa, fille du Marquis Jean Jerôme Marin issu de Thomas Marin Duc de Terreneuve. Il laissa plusieurs enfans de ce mariage, dont l'aîné fut fait Marquis de Romagnano par Sa Majesté Catholique (*e*).

(*e*) Ex Gualdo Priorato, Scena d'Huomini illustri.

(*D*) *Mestre de Camp Général.*] Cela ne signifie point qu'il eut le commandement en chef de cette armée; car il est certain qu'il relevoit du Duc de Cardonne. Il est vrai que la présence de ce Duc ne diminua point l'autorité du Mestre de Camp Général pendant le siege de Leucate, car il n'y assista point en personne; & il y eut une Relation Françoise, où, pour réfuter ceux qui avoient publié qu'*il estoit resté mort au champ de bataille*, on assûra qu'*il n'avoit pas esté present au combat, & qu'à l'exemple des Rois Catholiques il s'estoit contenté d'estre le chef spirituel & invisible de cette armée, se reservant le titre de General pour en laisser faire les fonctions à Serbellon* (9). Priorato ne s'est pas assez nettement expliqué; il n'y a personne qui ne crût sur ses expressions (10), que le Comte relevoit immédiatement de la Cour d'Espagne.

(10) *Fu chiamato dal Re in Ispagna, e fatto Mastro di Campo Generale dell' esercito di Catalogna. Nel passar d'italia in quelle parti hebbe il commando sopra tutti i Generali e capi da guerra di quell' essercito . . . benche prima del combattimento havesse fatta instanza per altri sei mila huomini, o almeno quattro, fu dal Conte Duca Privato del Re mantenuto con lettere affettuose in speranze grandi, ma non mai soccorso d'un solo fantacino.* Scena d'Huom. illustri.

(9) Merc. François, *Tome XXI, pag.* 502.

SERRONI (Hyacinthe) prémier Archevêque d'Albi, a vêcu au XVII Siecle. Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (*a*); mais corrigez-y deux fautes (*A*). Voiez aussi le Dictionaire de Monsr. Moreri.

(*a*) *Mois de Janvier* 1687, *p.* 113.

(*A*) *Corrigez-y deux fautes.*] Vous y trouverez que ce Prélat nâquit le 3 d'Août: il faloit dire le 30. Vous y trouverez que l'Evêque de Pamiers étoit son neveu: cela n'est pas vrai. Par cet Evêque il faut entendre Mr. l'Abbé de Camps. C'est un homme illustre, & de beaucoup d'érudition, & qui a fait un très-bel amas des plus curieuses Médailles qu'on puisse trouver. Cela paroît par le Livre intitulé *Selectiora Numismata in ære maximi moduli è Museo Illustrissimi D. D. Francisci de Camps, Abbatis S. Marcelli, & B. Mariæ de Siniaco, concisis interpretationibus per D. Vaillant D. M. & Cenomanensium Ducis Antiquarium illustrata.* Il fut imprimé à Paris l'an 1693 *in* 4. Voici ce que Mr. Vaillant, qui est si célèbre par la connoissance des Médailles, dit de cet Abbé à l'entrée de ce Livre-là. *Nummos veteres ex omni materia, omnique modulo summâ curâ multisque sumptibus collegit undique multis ab hinc annis Illustrissimus* ABBAS DE CAMPS, *tàm prospero successu, ut rei nummariæ studiosis omnibus, Principibus etiam non paucis opulentior in eâ re tandem evaserit: hi siquidem nummos habent permultos, ille verò numismata maximi moduli mole, cælaturâ, raritate, eximia, in quibus Imperatorum seriem, si paucos excipias, cernere licet, ut & res ab eis præclarè gestas, & quidquid in historiâ Romanâ legitur augustius. Ab amicis sæpe invitatus, ut quæ privatæ studens, tùm utilitati, tùm voluptati sibi comparaverat, in publicum commodum transferret, annuit comiter votis amicorum, ipse tamen diversis negotiorum generibus implicatus ea in ære priùs, prout extant in ipsis exemplaribus, accuratè incisa, explicanda mihi postmodùm tradidit.* Si vous consultez l'Abbé de la Roque (1) dans l'Extrait d'une Dissertation de Mr. l'Abbé de Camps sur une Medaille Greque (2) d'Antonin Caracalla, il vous répondra ce qui suit: „ Les Curieux de Rome & de „ France se sont donné beaucoup de peine à l'expliquer, & „ ils ont esté partagez dans leur jugement sur la verité, & „ sur la singularité des Jeux qui y sont representez. Mr. „ l'Abbé Decamps, habile en la connoissance de la Medaille „ au delà de ce que son âge, & ses grandes occupations, „ semblent le permettre, croit que ce sont des jeux de Funambules, ou danseurs de corde: & là dessus il propose „ ses conjectures pleines de beaucoup d'esprit, & d'une érudition fort profonde (3). . . . Après qu'il a ainsi développé avec beaucoup d'esprit & d'érudition le veritable „ sens du revers de cette Medaille, il examine pourquoy „ l'on voit des Funambules au revers d'une Medaille de Caracalla, & quelle raison ont eu les Cyziceniens de les luy „ offrir (4) ". On nous aprend ailleurs qu'il a recherché aussi avec un grand soin les Manuscrits rares, on nous aprend, dis-je, cela au sujet d'un *Canon Burdigalensis ex MS. Codice vetustissimus*, qui se trouve entre ses mains. „ (5) Personne ne nous avoit encore jamais donné ce Concile. Nous le devons à M. Abbé des Camps, qui dans la „ recherche qu'il fait de ce qui peut enrichir l'Histoire qu'il „ nous prepare de la Suffragance d'Alby dans laquelle il l'a „ inseré tout au long, l'a tiré d'un MS. de Conciles & de „ Traitez d'anciens Peres, dont l'ancienneté, &c (6) ". Il ne faut point douter qu'il n'eût entrepris l'Histoire de la Suffragance d'Albi à cause de notre Hyacinthe Serroni, auprès de qui il étoit dans une grande faveur, mais sans être son parent. On s'étoit trompé là-dessus dans les Nouvelles de la République des Lettres pour s'être fié à un ouï-dire qu'on avoit cru véritable d'autant plus facilement que l'on avoit lu (7) que cet Abbé *avoit l'honneur d'appartenir* à cet Archevêque. En retractant cela on est bien aise de faire voir, que l'erreur où l'on étoit ne donna rien à Mr. l'Abbé de Camps que l'Archevêque son patron n'eût jugé digne de lui. Voilà le fondement du Commentaire de cet Article.

(1) *Au* Journal des Savans *du* 29 *de Novembre* 1677, *pag.* 309 *Edition de Hollande.*

(2) *Qui represente au revers des Spectacles & des Jeux publics fort particuliers & peu entendus jusqu'à present.* Là-même.

(3) Journal des Savans *du* 29 *de Novembre* 1677, *pag.* 310.

(4) *Là-même, pag.* 312.

(5) Journal des Savans *du* 20 *de Nov.* 1679, *pag.* 317 *Edition de Hollande.*

(6) *On trouve dans le* Mercure Galant *du Mois de Mai* 1678, *p* 105 *Edition de Hollande un Eloge de l'Abbé de Camps.*

(7) *Dans le* Mercure Galant, *là-même, p.* 106.

SERVILIE, sœur utérine de Caton d'Utique (*a*), fut mariée deux fois, prémiérement avec Marc Junius Brutus, dont elle eut Brutus le meurtrier de Jules Cesar; & puis avec Decimus Junius Silanus (*b*), qui fut Consul l'an de Rome 691. Elle ne se conduisit point en femme d'honneur; car non seulement elle fut maîtresse de Jules Cesar, & abusa de cette galanterie pour s'enrichir de la dépouille des misérables, mais aussi elle abandonna l'une de ses filles aux desirs impurs de ce galant (*A*). Son frere Caton fut bien attrapé, lors qu'on lui fit lire une Lettre qu'elle avoit écrite (*B*). Elle se disoit descendue de ce Servilius Ahala (*c*), qui avoit tué Spurius Melius auteur de factions dans Rome l'an 316.

(*a*) Plut. *in* Catone minore, *init. p.* 759.

(*b*) *Idem, ibid. p.* 760. *Voiez aussi* Ciceron, *in* Bruto, *pag. m.* 354.

(*c*) Plut. *in* Bruto, *init. p.* 984.

SER-

(*A*) *Elle fut maîtresse de Jules Cesar, & abusa . . . pour s'enrichir . . . . . mais aussi elle abandonna l'une de ses filles à ce galant.*] Voiez ci-dessus la Remarque (*A*) de l'Article de Porcie, & l'Article Cassius à la page 783 (1), & joignez à tout cela ces paroles de Suetone: *Ante alias dilexit* (Cæsar) *M. Bruti matrem Serviliam: cui & proximo suo consulatu sexagies HS. margaritam mercatus est: & bello civili super alias donationes, amplissima prædia ex auctionibus hastæ minimo addixit. Cum quidem plerisque vilitatem mirantibus, facetissime Cicero,* Quo melius, *inquit*, emtum sciatis, Tertia deducta est: *existimabatur enim Servilia, etiam filiam suam Tertiam Cæsari conciliare* (2).

(*B*) *Caton fut bien attrapé, lors qu'on lui fit lire une Lettre qu'elle avoit écrite.*] Plutarque aiant fait mention des ordres que Jules Cesar donna pour empêcher que la journée de Pharsale ne fît périr Brutus (3), ajoûte ceci, „ Et „ dit-on qu'il le faisoit pour l'amour de Servilia mere du-„ dit Brutus: car estant encore bien jeune il avoit cogneu „ Servilia, qui avoit esté demesurément amoureuse de „ lui: & pour autant que Brutus estoit né environ le „ temps que leur amour estoit en sa plus grande ardeur, „ il se persuadoit qu'elle l'avoit conceu de lui. Auquel „ propos on raconte que du temps qu'on traitoit au Senat „ des affaires de la conjuration de Catilina, laquelle fut „ bien près de ruiner & destruire toute la ville de Rome, „ Cesar & Caton se trouverent près l'un de l'autre, sous-„ tenans contraires opinions, & qu'en ces entrefaites on „ apporta de dehors quelque petit escrit à Cesar. Cesar „ le prit & le leut à part tout bas, & adonc Caton se „ prit à crier que Cesar faisoit meschamment de recevoir „ advertissements & lettres des ennemis, dequoy plusieurs „ des assistans murmurerent. Parquoy Cesar donna la let-„ tre tout ainsi comme elle estoit à Caton, qui la leut, „ & trouva que c'estoit une lettre amatoire & lascive de „ sa sœur Servilia: si la jetta à Cesar, & lui dit, tien „ yvrongne. Et cela fait, il reprit son propos, & poursui-„ vit le discours de son opinion comme devant, tant estoit „ publiée & cogneuë de tous l'amour & l'affection que Ser-„ vilia portoit à Cesar (4) ".

(1) *Citation* (1).

(2) Sueton. *in* Cæsare, *Cap. L.*

(3) *Voiez ci-dessus*, Article Brutus (Marc Junius) *au Texte*, vis à vis la citation (*f*).

(4) Plut. *in* Bruto, *pag.* 986. *Voiez-le aussi in* Catone minore, *pag.* 770. *Je me sers de la Version* d'Amyot.

SERVILIE, sœur de la précédente, & femme de Lucullus, fut encore plus impudique qu'elle. Voiez la Remarque A de l'Article de PORCIE. Lucullus, qui avoit répudié Clodia, femme débordée au souverain point, & infame par ses incestes avec ses freres, ne rencontra guere mieux en épousant Servilie; car si vous exceptez l'inceste, elle ne cédoit en rien à la débauchée Clodia (*A*). Son mari se contraignit autant qu'il put en considération de son beaufrere (*a*); mais enfin la patience lui échapa, & il en vint au divorce.

(*a*) *Caton d'Utique.*

(*A*) *Si vous exceptez l'inceste, elle ne cédoit en rien à la débauchée Clodia.*] Plutarque se sert des plus fortes expressions qui puissent être emploiées pour marquer une mauvaise conduite. Τῆς δὲ Κλωδίας ἀπηλλαγμένος, ὕσης ἀσελγοῦς καὶ πονηρᾶς, Σερουϊλίαν ἔγημεν, ἀδελφὴν Κάτωνος, οὐδὲ τοῦτον εὐτυχῆ γάμον· ἓν γὰρ οὐ προσῆν αὐτῷ τῶν Κλωδίας κακῶν μόνον, ἡ τῶν ἀδελφῶν διαβολή. τἆλλα δὲ βδελυρὰν ὁμοίως οὖσαν καὶ ἀκόλαστον ἠναγκάζετο φέρειν αἰδούμενος Κάτωνα. τέλος δὲ ἀπεῖπεν. *Repudiata autem Clodia, lasciva & improba muliere, Serviliam duxit Catonis sororem: quæ item nuptiæ parum faustæ fuere. Una enim carebat sola Clodiæ macularum infamia ex fratribus: cætera pariter flagitiosam & impudicam ut ferret Catonis reverentiâ vim intulit sibi. postremò tolerare eam non valuit* (1).

(1) Plutarch. *in* Lucullo, *pag.* 517. E.

SEVERE (CORNEILLE) Poëte Latin sous Auguste. Je n'en parle que pour avoir lieu de corriger quelques fautes de la Popeliniere, d'André Schot, &c. (*A*). Voiez Mr. Moreri (*a*), dont je marque aussi quelques méprises (*B*).

(*a*) *Sous le mot* Severus.

(*A*) *Quelques fautes de la Popeliniere, d'André Schot, &c.*] La Popeliniere confond ce Poëte avec l'Orateur Cassius Severus. Il en a été censuré par Vossius (1); mais Vossius ne le devoit pas citer *in sua Historia*: pour ôter l'équivoque il faloit dire *in sua Historia Historiarum*; car c'est dans l'Histoire des Histoires (2), que se trouve ce dont il s'agit, & non dans l'Histoire des Guerres civiles, où néanmoins il seroit aisé de soupçonner que l'Auteur auroit commis la faute: les Historiens modernes faisant quelquefois des Digressions, ou des Réfléxions, qui leur donnent lieu de débiter ce qu'ils savent de l'Antiquité. La Popeliniere n'a point parlé exactement de Cornelius Severus: il lui donne trois professions différentes; celle d'Historien, celle de grand Orateur, & celle de Poëte épique. La derniere suffisoit; on ne lui en trouve point d'autre dans les anciens Ecrivains qui parlent de lui. Il est vrai qu'on trouve quelques Vers de sa façon parmi des Fragmens empruntez de diverses Pieces d'Eloquence (3); mais celui qui a mis ensemble tous ces morceaux, ne dit rien pourtant qui fasse conoître que Cornelius Severus ait jamais fait profession de Rhétorique, ou d'Art Oratoire. C'est néanmoins, si je ne me trompe, ce qui a fait illusion à Petrus Crinitus, & puis à la Popeliniere qui l'a suivi. Crinitus (4) donne pour constant que Cornelius Severus s'occupa plusieurs années à déclamer, pendant qu'Asinius Pollion, Pompeius Silo, Asellius Fuscus, Sextilius Hena, Cæstius Pius, Porcius Latro, & Aufidius Bassus, exerçoient la même profession. Voilà justement une partie des gens que Seneque met en jeu, & dont il raporte les fleurs de Rhétorique ramassées en différens bouquets. La Popeliniere donne quatre de ces mêmes Déclamateurs pour confreres à Cornelius Severus; c'est toûjours le même fondement, savoir que Seneque a fait entrer dans ses centons quelques Vers de ce Cornelius.

Le Jésuite André Schottus est entré de part dans cette méprise, puis qu'aiant fait un Traité *De claris apud Senecam Rhetoribus*, il y a donné un Article à Cornelius Severus: il l'a même commencé par une faute; car il aplique à Cornelius, ce qui dans le Texte de Seneque ne se doit entendre que de Sextilius Hena Poëte Espagnol. Celui-ci avoit fait un Poëme qui commençoit par ce Vers,

Deflendus Cicero est, Latiæque silentia linguæ.

Cornelius Severus tourna mieux cette pensée en disant,

Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.

Sur quoi Seneque déclare, qu'il ne veut point loüer son compatriote d'avoir fait un fort bon Vers sur la mort de Ciceron, puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui de Cornelius Severus. Le Pere Schottus au contraire lui fait dire, qu'il ne veut pas loüer son compatriote Cornelius Severus d'avoir fait, &c, puis qu'il en étoit sorti un autre beaucoup plus beau, savoir celui de Cornelius Severus: ce qui auroit peu de grace, & n'est point du tout le sens de l'Auteur. Il n'est pas vrai d'ailleurs que Cornelius Severus fût Espagnol; ce Jésuite ne l'a point mis non plus dans le Catalogue des anciens Ecrivains de la Nation (5).

Vossius dans l'un de ses Livres (6) attribue au vieux Scholiaste de Perse (7), d'avoir cité ce Vers de notre Severus, *Pinea frondosi dum murmurat Apennini*; mais dans un autre Livre (8) il attribue cela au vieux Scholiaste d'Horace, & se trompe.

(*B*) *Moreri dont je marque quelques méprises.*] I. On ne doit jamais citer en François Quintilien sous le nom de Fabius: cela est équivoque & barbare. II. Il ne faloit pas confondre les deux Seneques. Celui qui a fait les Controverses est le pere de l'Auteur des Lettres à Lucilius; cependant Mr. Moreri les cite comme une seule personne. III. Il faloit citer la Lettre LXXIX de Seneque, & non pas la LXIX. IV. Il faloit citer les *Suasoires*, & non pas les Controverses de Seneque. V. Il faloit dire *Severus*, & non pas *Severo*, dans le Vers d'Ovide qu'on a raporté. VI. Cette Citation *Seneque, in Contr. sua 6.* est vicieuse en trois manieres: il auroit falu mettre un point après *sua*, & citer la VII *Suasoire*, & non pas la VI (9) & banir *Contr.* C'est demander trop de choses à Mr. Moreri; il n'étoit pas homme à s'informer s'il y a de la différence entre les Controverses de Seneque & les *Suasoires*. Quoi qu'il en soit, les Lecteurs qui l'en croiront ne douteront pas que l'un des Livres de Seneque n'ait pour Titre *Controversiæ Suasoriæ*, erreur facile à conoître par la simple vue des bonnes Editions.

(1) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 109.
(2) *A la page* 304.
(3) *Dans* Seneque *le pere*, Suasor. *II & VII.*
(4) De Poët. Lat. *Cap. LVII.*
(5) Bibliothecæ Hispanicæ *Tom II.*
(6) Vossius, de Poëtis Latinis, *pag.* 33.
(7) *Ce Scholiaste cite ce Vers* ad Sat. I, *Ver.* 95.
(8) Vossius, de Hist. Lat. *pag.* 109.
(9) Vossius, de Poëtis Lat. *pag.* 33, *cite la VI.*

SEVERE (SULPICE) florissoit vers le commencement du V Siecle. Il a été illustre par sa naissance, par son éloquence, & plus encore par sa vertu (*A*). Aiant paru avec éclat dans le Barreau, il se maria très-avantageusement (*a*), & perdit bientôt sa femme, après quoi il renonça au monde, & se fit Prêtre (*B*). On ne peut douter qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine (*C*); mais il n'est pas indubitable qu'il fût du Diocese d'Agen (*b*). La prémiere Edition de ses Livres est peu conue (*D*). Comme on peut voir son Histoire dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin, je ne m'y arrête pas.

(*a*) *Voiez la Rem.* (*B*).
(*b*) *Il dit que Phœbadius Evêque d'Agen étoit son Evêque. Cela ne prouve pas qu'il fût né dans ce Diocese.*

II

(*A*) *Il a été illustre par sa naissance . . . . & plus encore par sa vertu.*] Lisez ces paroles de Gennadius, *Vir genere & litteris nobilis, & paupertatis atque humilitatis amore conspicuus* (1): mais sur tout lisez ces Vers de Paulin Evêque de Nole;

Testis adest doctò mirabilis ore Severus,
Et totâ Christum cordis virtute secutus
Insignis mundi titulis, sed clarior illâ
Quâ mundum tempsit sanctæ virtute fidei,
Nobilitate potens, sed multò extentius idem
Nobilior Christi cultu, quàm sanguinis ortu (2).

(*B*) *Il perdit bientôt sa femme, après quoi . . . . il se fit Prêtre.*] Cela se prouve par une Lettre que Paulin lui écrivit: *Tu frater dilectissime, ad Dominum miraculo majore conversus es, quia ætate florentior, laudibus abundantior, oneribus patrimonii levior, substantia facultatum non egentior, & in ipso adhuc mundi theatro, id est fori celebritate diversans, & facundi nominis palmam tenens, repentino impetu discussisti servile peccati jugum, & lethalia carnis & sanguinis vincula rupisti. Neque te divitiæ de matrimonio familiæ consularis adgestæ, neque post conjugium peccandi licentia, & cœlebs juventus ab angusto salutis introitu, & arduo itinere virtutis, in mollem illam & spatiosam multorum viam revocare potuerunt* (3).

(*C*) *On ne peut douter qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine.*] Gennadius le témoigne (4); mais ces paroles de Sulpice Severe le prouvent plus fortement: *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior* (5). Ce Passage est pris d'un Dialogue dont les Interlocuteurs sont Posthumien, Sulpice Severe, & Gallus. Notez je vous prie le compliment de ce dernier; il dit aux deux autres qu'il a peur étant Gaulois, que son langage ne paroisse rude & barbare aux oreilles délicates des Aquitains. Il se regarde comme une oïe parmi des cygnes (6). Cette modestie, cette humilité, étoient fondées sur l'état d'alors: en ce tems-là les Aquitains étoient la fleur, l'ornement, & la gloire de toutes les Gaules, en fait d'esprit & d'éloquence. C'étoit dans l'Aquitaine que se rencontroient les meilleurs Poëtes, les meilleurs Rhétoriciens, & les plus excellens Orateurs de tout l'Empire Romain. J'excepte les Grecs, je ne parle que de ceux qui écrivoient en Latin. Voiez la Liste des illustres Aquitains que Mr. de Hauteserre a recueillie (7).

(*D*) *La prémiere Edition . . . est peu conue.*] Les Abbréviateurs de Gesner, le Pere Labbe, Mr. Cave, Mr. du Pin, &c, qui ont indiqué tant d'Editions de cet Auteur, n'ont rien dit de celle-là. Le public en fut redevable à Mathias Flacius Illyricus, qui ne désigna son nom que par les prémieres lettres, ce qui fut cause qu'un Catholique Romain

(1) Gennadius, de Scriptor. Eccles. *Cap. XIX.*
(2) Paulin. *Libr. V* de Vita Sancti Martini.
(3) *Idem*, Epist. VII.
(4) *Severus Presbyter cognomento Sulpitius Aquitanicæ Provinciæ.* Gennadius, de Scriptor. Eccles. *Cap. XIX.*
(5) Sulpit. Severus, de Vita S. Martini, *Libr. III.*
(6) *Argutos inter strepere anser olores.* Virgil. Eclog. IX, *Vers.* 36.
(7) Ant. Dadinus Alteserra, Rerum Aquitanicarum *Libri quinque.*

(c) Poſſev. Bibl. Selećt. *Tom. I, pag. m. 202.*

Il a été cenſuré en certaines choſes par Poſſevin (*c*); mais beaucoup moins que Sigonius ſon Commentateur. Guibert Abbé de Gemblours s'eſt fort abuſé lors qu'il a dit qu'après la mort de ſaint Martin, notre Sulpice Severe nonobſtant ſa réſiſtance fut promu à l'Evêché de Beziers. Il eſt ſûr qu'il ne monta point plus haut que le dégré de Prêtriſe. Il y a bien eu un Sulpice parmi les Evêques de Beziers; mais il ſe paſſa cent-quatre-vingts-dix ans entre la mort de ſaint Martin & l'inſtallation de cet Evêque (*d*).

(d) *Ex* Alteſerra, Rerum Aquitanic. *Libr. V, Cap. VIII, pag.* 336.

(8) Paulus Romanus Candido Heychio, Antonius Godellus Epiſcopus Graſſenſis, an Elogii Aureliani Scriptor idoneus, pag. 33.

Romain lui donna des loüanges dont il eut regret enſuite, aiant ſu que c'étoit un Luthérien. C'eſt le Pere Vavasſeur qui conte cela dans un Ecrit ſatirique contre Mr. Godeau. *Iſto ferme pacto*, dit-il (8), *quamvis minùs turpiter, utpote unus ac privatus, atque in cauſa leviore, clariſſimus ſe ſcriptor deceptum ſenſit, & doluit. Cùm enim mirificis laudibus extuliſſet eum, qui primus perelegantes Sulpitii Severi libros edidiſſet in lucem, neque theſaurum hunc, quem teneret ſolus, invidiſſet diutius literatis ac doctis; eumque cùm propter tantum beneficium, tum maximè modeſtiæ nomine ſuſpiceret, quòd celaſſet nomen, literas modò, M, & F, adſcripſiſſet: intellectum eſt poſteriùs, Matthiam Flaccium eſſe ejuſmodi, hominem non ſolùm non modeſtum, qui hoc modeſtiæ cauſa non feciſſet, ſed etiam impurum & nequam hæreticum, qui in centurias Magdeburgenſes multa de ſuo, non tacito nomine, contuliſſet. Ut dictum nollet præpoſterus laudator, & eum bona, ſed falſæ de altero opinionis, & ridiculæ credulitatis ſuæ pœniteret.*

Les plus amples Commentaires que nous aions ſur l'*Hiſtoria Sacra* de notre Severe ſont ceux de Chriſtien Schotan. Ils furent imprimez *in folio* à Franeker l'an 1664.

(a) *C'eſt une petite Ville de la Romagne entre Imola & Faenza.*

(b) *Quelques-uns diſent qu'Alberic de Barbiano le lui donna après qu'il l'eut vu repouſſer très hardiment une injure qui lui avoit été faite.*

SFORCE, en Italien SFORZA, Maiſon illuſtre, doit ſon origine à un païſan de Cotignola (*a*), qui devint l'un des prémiers & l'un des plus braves Capitaines de ſon ſiecle. Il s'apelloit Giacomuzzo (*A*); mais ſelon la coutume des païſans de ces quartiers-là, les deux prémieres ſyllabes de ſon nom furent retranchées, on ne l'apelloit que Muzzo. Il quitta le labourage & s'enrôla, & s'aquit bientôt la réputation de ſoldat déterminé. Il ne parloit que de ravages & que de ſaccagemens, & il vouloit obtenir par force tout ce que bon lui ſembloit. C'eſt ce qui lui fit donner le ſurnom de Sforza (*b*), qui a été enſuite le nom propre de la Famille iſſue de lui (*c*). N'oublions pas qu'il eut auſſi le ſurnom d'Attendolo (*d*). Voiez la prémiere Remarque de cet Article. Il eut pour compagnon d'armes le fameux Braccio ſous le Général Alberic de Barbiano. Ils s'aimérent au commencement comme deux freres, mais l'émulation ou la jalouſie, qui ſe gliſſa dans leur commerce, dégénéra en inimitié. Depuis ce tems-là on les vit toûjours embraſſer des partis contraires, de ſorte que quand l'un étoit choiſi pour être le chef des troupes de quelque Prince ou de quelque République, l'autre avoit un pareil emploi dans l'Etat qui étoit en guerre ou avec ce Prince ou avec cette République. Ils vendoient bien chérement les ſervices qu'ils rendoient, & ils étoient bien aiſes de faire durer la guerre (*B*): c'étoit

(d) *Tiré de* Leandre Alberti, Deſcrittione di tutta Italia, *folio 317 verſo & 318 Edit. de Veniſe* 1561 in 4.

(c) Collenuccio, Hiſt. Neap. *Libr. V, pag. m.* 409, *dit que la Reine Jeanne ordonna cela.* Voluit ut in illius memoriam omnibus deinde qui illo genere naſcerentur, Sfortiæ cognomen inderetur.

(*A*) *Un païſan de Cotignola ..... qui s'apelloit Giacomuzzo.*] C'étoient comme deux noms de batême *Jaques Muzze*, auſquels ſi l'on joint le ſurnom *Attendolo*, on aura le nom entier de ce perſonnage. Attendolo étoit ſon nom de famille. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'il fût fils d'un païſan: le Sanſovino le fait petit-fils d'un Gentilhomme nommé Jean Attendolo qui fut pere de Michelin Capitaine de la République de Veniſe. On ajoûte que Michelin pere de notre Sforce fut marié à Polyxene de Sanſeverin, & qu'il eut deux ſœurs dont l'une fut femme d'Ugolin Comte de Centona, & l'autre fut mariée à Martin Caraccioli Comte de Santangelo frere du grand Maréchal de Naples (1). Nous liſons dans Paul Jove que Sforce étoit de bonne famille, *honeſta familia* (2). Mais Leandre Alberti, ſe fondant ſur le témoignage d'un Ecrivain nâtif de Cotignola (3), raconte que Giacomuzzo étoit païſan, & qu'il bechoit actuellement la terre lors qu'il mit en délibération s'il s'enrôleroit comme quelques-uns de ſes camarades l'en ſollicitoient. Il jetta ſa beche ſur un arbre, & répondit que ſi elle y demeuroit il prendroit les armes. Elle y demeura, & il s'enrôla. *Muzzo laverando la terra con la zappa indotto da alcuni compagni, la gittò ſopra un'albero, promettendogli che ſe la rimanea ſopra quello, d'andar con loro alla guerra, la qual vi rimaſe, & coſi andò con loro, come dinota Pietro M. Caranto con molti altri ſcrittori* (4). Le même Auteur obſerve (5) qu'il y a eu des Ecrivains qui voulant faire leur cour aux Sforces ont dit, que Giacomuzzo ni Muzzo n'étoient pas le véritable nom de celui dont il s'agit; mais qu'il s'apelloit Mutio, & qu'il étoit deſcendu de Mutius Scevola, & ils rejettent tout ce qui ſe dit de ſa beche. C'étoient des flateurs qui cherchoient à s'inſinuer dans les bonnes graces des deſcendans de Giacomuzzo. Voilà ce qu'aſſûre Leandre Alberti. *Auvenga che alcuni cercando di acquiſtar gratia, ſcrivono altrimente* (6) Je ne ſai ſi je me trompe; mais je m'imagine que du vivant même de notre Sforce il ſe trouva des flateurs qui relevérent ſa naiſſance, & qui s'opoſérent à la voix publique; car encore qu'il ſoit infiniment plus glorieux de s'élever à une grande fortune par ſes beaux faits d'armes malgré la baſſeſſe de ſon extraction, que de monter par la même voie au ſommet des dignitez avec le ſecours de la nobleſſe de ſon ſang, il y a très-peu de perſonnes qui ne ſoient bien aiſes qu'on ne puiſſe pas leur reprocher l'obſcurité de leur origine. La plupart de ceux qui montent du plus bas dégré aux plus hauts, préférent enfin l'avantage de n'être pas expoſez au reproche de roture, à l'avantage d'avoir pu vaincre par le mérite perſonel les obſtacles d'une condition très-méchanique (7). On leur fait donc beaucoup de plaiſir quand on leur donne des ancêtres fort illuſtres, & quand on travaille à faire perdre le ſouvenir de leur prémiere baſſeſſe. Rarement ſont-ils du goût d'Agathocles, qui étant devenu Roi ſe faiſoit ſervir à table, non ſeulement en argenterie, mais auſſi en vaiſſelle de terre, afin de donner à conoître qu'il étoit fils d'un potier (8).

(1) *Tiré de* Franceſco Sanſovino dell' origine delle Caſe illuſtri d'Italia, *folio m.* 10 *verſo &* 11.

(2) Jovius, Elog. viror bellica virtute illuſtrium, *Libr. II, p. m.* 192.

(3) Pietro M. Caranto.

(4) Leandro Alberti, Deſcrittioni di tutta Italia, *folio m.* 318.

(5) *Idem, ibidem, folio* 317 *verſo.*

(6) *Idem, ibidem, folio* 318.

(7) *Conférez ce que deſſus Rem. (A) de l'Article* AMYOT.

(8) Plut. *in* Apophtheg.m *pag.* 176.

Fama eſt fictilibus cœnaſſe Agathoclea regem,
Atque abacum Samio ſæpe oneraſſe luto,
Fercula gemmatis quum poneret horrida vaſis:
Et miſceret opes pauperiemque ſimul.
Quærenti cauſam, reſpondit: Rex ego qui ſum
Sicaniæ, figulo ſum genitore ſatus (9).

(9) Auſonius, Epigr. VIII, *pag. m.* 9.

Il croioit avec raiſon relever ſa gloire en faiſant voir qu'il avoit été l'artiſan de ſa fortune. Nous voions aujourd'hui des Panégyriſtes qui avoüant d'un côté que la naiſſance de leur Héros étoit des plus nobles, obſervent de l'autre que cette ſplendeur de famille n'avoit point contribué à le faire parvenir aux dignitez. Tant il eſt vrai qu'on ſe perſuade, que la recommandation des parens affoiblit les preuves du mérite de ceux qui ont pu ſe prévaloir de cette recommandation. Mettons ici un Paſſage de l'Oraiſon funebre de François de Harlay Archevêque de Paris (10). „ Des „ talens ſi relevez n'ont pû eſtre enſevelis dans l'obſcurité, & il n'y a pas eu lieu de demander, d'où eſt venuë la grandeur à celuy qui eſtoit né ſi grand. La faveur n'a point eû l'honneur de cette exaltation. Quelque noble & conſidérée que fut ſa Maiſon, elle ne ſe trouvoit pas alors dans la ſituation de ces Maiſons fortunées, où l'Etoile des peres vivans envoye de benignes influences ſur les enfans; où les enfans, nez avec du mérite, ont par deſſus les autres l'avantage de le faire plûtoſt connoiſtre, & d'en eſtre plus dignement récompenſez; & où ceux qui ſont moins favoriſez de la nature que de la fortune, n'ont qu'à ne rien gâter par leur conduite, pour recevoir les graces qui leur ſont aſſurées par le credit de leurs familles. Mais les accroiſſemens ſucceſſifs de celuy dont nous parlons ne doivent rien à ces heureuſes préventions. Plus animé par l'exemple de ſes parens à mériter les dignitez, qu'aidé par leur credit à s'y avancer, il a dû luy-même devenir l'ouvrier de ſa fortune". Quoi qu'il en ſoit, je m'imagine que Giacomuzzo n'étoit pas fort diſpoſé à imiter Agathocles, & que ſa poſtérité ſe piqua encore moins de l'avantage, qui pouvoit lui revenir d'être deſcendue d'un homme, qui en dépit de la plus vile de toutes les conditions avoit pu ſe faire ſi grand. Ce qui me fait juger de la ſorte eſt qu'il y eut des Ecrivains, qui voulant faire leur cour débitérent de pompeuſes Généalogies. Mais je croi auſſi qu'il y eut des gens qui ſe plurent à rabaiſſer plus qu'il ne faloit la prémiere condition de notre Sforce. Il regne en cela deux extrémitez (11).

(10) *Prononcée dans l'Egliſe Metropolitaine de Paris par le Pere* Gaillard, *Jeſuite le 23 de Novembre* 1695. *Voiez y la page* 16 & 17 *Edition de Hollande.*

(*B*) *Ils étoient bien aiſes de faire durer la guerre.*] Paul Jove a très-bien marqué cette partie du caractere de ces deux fameux Généraux, & il a dit avec beaucoup de juſtice qu'il y avoit là une ruſe infame, & un vrai trafic. *Qui ab initio fraterna charitate inter ſe conjuncti, pari ſpe, parique induſtria, & paribus inſignium, laciniarumque coloribus militantes, uſque adeò inclaruere, ut fatali demum ambitione atque ſuperbia diducti, diverſas militiæ ſectas de nomine conderent, ac æmulatione gloriæ atque potentiæ, ex amicis*

(11) *Voiez la Rem. (A) de l'Article* TOUCHET.

c'étoit pour eux le plus sûr moien de contenter l'ambition qui les dévoroit. Sforce commanda dans le Roiaume de Naples les troupes de la Reine Jeanne, pendant que Braccio y commandoit celles d'Alfonse d'Aragon. Ils périrent tous deux dans cette guerre. Sforce marchant au secours de la ville d'Aquila, assiégée par Braccio, se noia au passage de la riviere d'Aterno (*C*), & Braccio fut tué quelque tems après dans le combat qu'il lui falut soutenir proche d'Aquila contre les troupes de la Reine Jeanne commandées par un fils de Sforce, & contre les troupes du Pape. On ne trouva point le corps de Sforce. Son rival ne fut gueres plus heureux par raport aux funérailles, puis que le Pape ordonna que le corps de l'excommunié Braccio fût enterré hors de Rome dans un lieu profane (*e*). Sforce avoit été Gonfalonnier de la Sainte Eglise, & créé Comte de Cotignola par le Pape Jean XXIII. La possession de Cotignola lui fut donnée pour le paier des apointemens que l'Eglise lui devoit, & qui se montoient à quatorze mille ducats (*f*). Il laissa une nombreuse famille: sa postérité subsiste encore (*D*). Ce fut un homme très-robuste, franc, & qui ne se soucioit point de la bonne chere (*E*). On dit qu'il fut l'un de ceux qui couchérent avec la Reine de Naples (*g*). Celui de ses fils, qui hérita principalement de sa valeur (*b*) & de sa fortune, fut FRANÇOIS SFORCE dont je vais parler. *Il l'avoit eu d'une fille de joye qui suivoit l'armée* (*i*), & qui s'apelloit Lucia Terzana (*k*).

(*e*) *Tiré de* Paul Jove, *in* Elogiis Virorum bellica virtute illustrium, *Libr. II, pag. m.* 152 *& seq.*

(*f*) *Tiré de* Leandre Alberti, Descritt. d'Italia, *folio* 317 *verso.*

(*g*) *Voiez la Rem.* (*F*).

(*i*) Varillas, Histoi. de Louis XI, *Livr. II, pag.* 134 *Edition de Hollande.*

(*k*) *Voiez la Table Généalogique de la Maison Sforce, à la page* 164 *du* Mercure Galant *du Mois de Novembre* 1678 *Edition de Hollande.*

(*b*) *Cela ne veut pas dire qu'aucun des autres n'ait été guerrier. Monsr.* Varillas, *qui assûre,* Hist. de Louïs XI, *Livr. II, pag.* 134, *qu'*aucun d'eux n'avoit l'inclination guerriere, *se trompe.*

amicis hostes facti, ex adverso semper arma tractarent; qua dissensione potius quàm simultate opimis stipendiis summisque honoribus clari, atque opulenti evadebant; quum sese infami astu, promercalique militia principibus Italia & liberis civitatibus venditarent, bellaque alere quàm finire mallent; quòd uterque de fortuna sua immodicè sperandum putaret, & nihil impervium vivida virtuti, generosè & fortiter agentibus arbitrarentur (12). Cet esprit ambitieux & mercenaire est le défaut de presque tous ceux qui sont à la tête d'une armée sans être souverains; mais quand ils sont soldats de fortune, & à la solde d'un Prince dont ils ne sont pas sujets, ils s'abandonnent beaucoup plus à l'honnête trahison, qui consiste à laisser toûjours des ressources à un ennemi vaincu, & à lui dresser un pont d'or afin que la guerre ne finisse pas (13). Ils esperent qu'on ne parlera point de paix pendant qu'aucun des partis ne remportera que des avantages médiocres, ou qui ne décident point la question. C'est pourquoi ils laissent toûjours des queues, & ils se ménagent de telle sorte que le vaincu répare ses pertes assez promptement.

(*C*) *Il se noia au passage de la riviere d'Aterno.*] C'est l'ancien nom de cette riviere, on la nomme aujourd'hui Pescara. Ce Général y perit le 3 de Janvier 1424, à l'âge de cinquante quatre ans, si nous en croions Collenuccio (14), & plusieurs autres Historiens; mais j'ai vu dans une Généalogie de la Maison Sforce (15), qu'il se noia le 3 de Janvier 1426, âgé de cinquante-six ans.

(*D*) *Il laissa une nombreuse famille: sa postérité subsiste encore.*] Ils fut marié trois fois: prémiérement avec Antonia Salimbeni, veuve du Seigneur de Cortona, laquelle lui aporta en dot Montegjone, Montenegro, Ripa, Bagno, & Clusi. Sa seconde femme étoit sœur de Pandolfe Alopo Napolitain, grand Camerlingue du Roiaume de Naples. Il épousa en troisiemes noces Marie de Marciano, fille du Comte de Sesse. Il laissa quinze enfans. CHARLES l'un des fils fut Archevêque de Milan. Un autre nommé ALEXANDRE épousa Constance, fille de Galeace Malateste, & fut Seigneur de Pisaure. Un autre nommé BOSIO épousa Eleonore Aldobrandi, Comtesse de Santa Fiore (16). Celui-ci étoit fils du prémier lit, & de lui descendent tous les Sforces qui sont aujourd'hui au monde. Le Chef de cette Maison fut fait Chevalier des Ordres du Roi de France l'an 1675, & épousa par procureur au mois d'Octobre 1678 Louïse Adelaïde de Damas, fille du Marquis de Thiange, & niece de Madame de Montespan (17). Il avoit soixante & quatre ans; son épouse n'en avoit que dix-neuf & partit de Paris le 27 d'Avril 1679, pour l'aller trouver en Italie. Voici ce qu'on dit de lui dans le Mercure Galant (18): „ Ce nouveau Marié est bien fait de sa Personne, quoy que „ dans un âge un peu avancé. Il a l'humeur agreable, & „ l'esprit droit & solide. Il est Duc d'Onano dans le Patri„ moine de S. Pierre, & de Segni dans la Campagne de Ro„ me, Comte de Santa Fior dans le Terroir de Sienne, & „ Souverain de Castel Arquato en Lombardie, & de la „ Sforzesca dans le mesme Patrimoine de S. Pierre. Outre „ toutes ces Terres, le Duc Mario Sforze, Pere de celuy „ d'apresent, possedoit le Duché de Valmontone dans la „ Campagne de Rome. Il le vendit aux Seigneurs Barberins „ pour onze cens mille Ecus Romains ". Quant aux autres enfans de notre Sforce, il n'est pas besoin d'en parler, si vous exceptez celui qui devint Duc de Milan, & dont je donne l'Article. Notez qu'ALEXANDRE SFORCE Seigneur de Pisaure, fut pere de CONSTANT qui lui succéda. JEAN fils (19) de celui-ci joüit de la Seigneurie de Pisaure, & fut marié à Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre VI, & ensuite à la fille de Matthieu Tiepoli, Senateur Venitien. François Marie della Rovere, Duc d'Urbin, succéda aux Etats de ce Jean Sforce (20).

(*E*) *Ce fut un homme très-robuste, franc, & qui ne se soucioit point de la bonne chere.*] Il étoit en tout cela fort dissemblable à Braccio son émule. Aussi voions-nous que Paul Jove les met en opposition sur ces Articles. *In Braccio astuti & efficacis ingenii vis ardens eminebat; in Sfortia autem natura simplicitas, nullo fuco, nulloque literarum subsidio subnixa; apertique animi constans, & indomitus vigor laudabantur, in robusto prasertim corpore ad ferendos labores gestandaque arma prævalido. Braccius habitu corporis proximus delicato, splendore vita rerumque omnium apparatu sumptuoso, mirè gaudebat, utpote qui vel cum injuria aliena pecunia appetens & profusus esset. Ex adverso Sfortia ad delitias rudis & agrestis, frugi disciplina, convictu subitario & planè militari, contemptuque prorsus omnis luxuria latabatur; utpote qui valida potius quàm decora arma, proceros & peracres generosa solobis equos, vir equitandi peritissimus, vera imperatoria dignitatis instrumenta esse putaret, nec quicquam ad inanem speciem exquisiti ornatus ostentare consuesset* (21). Quelqu'un s'imaginera peut-être que ces manieres rustiques, & ennemies du luxe, sont propres à réfuter les médisances qui ont couru touchant les amours de Sforce, & de la Reine de Naples; mais cette imagination seroit mal fondée, puis qu'il est certain d'ailleurs qu'il aimoit les femmes, & que la force de son corps étoit insigne. Ce n'étoit pas un petit attrait pour cette Princesse (22). Vous allez voir qu'elle le combla de bienfaits. *Costui . . . . . fondò la grandezza della sua famiglia, non solamente col nome, chiamandola Sforza, mai col Stato; percioche fatto Generale de gli esserciti di Giovanna 2. Regina di Napoli, con laquale si dice, che hebbe da fare, hebbe in dono da lei, Benevento, Manfredonia, Baroli, & Trazi con più di 20. castella* (23). Voiez la marge (24).

(12) Paulus Jovius, *in* Elog. Viror. bellica virtute illustrium, p. 192, 193.

(13) *Conférez ce que dessus Remarq.* (*B*) *de l'Article* CESAR, *entre Citat.* (13) *&* (14), *& la Remarque de l'Article* GONTAUT (Armand de).

(14) Pandulphus Collenucius Histor. Neapolit. *Libr. V, pag.* 408 *Edition. Latina Dordrac.* 1618 in 8.

(15) *Elle est dans le* Mercure Galant *du Mois de Novembre* 1678, *à la page* 164 *de l'Edition de Hollande.*

(16) *Tiré du* Sansovino, dell' orig. delle Case illustri d'Italia, *folio* 11.

(17) *Voiez le* Mercure Galant *du Mois de Novembre* 1678, *pag.* 164, *a la Table Généalogique.*

(18) *Là-même, pag.* 165.

(19) *Non pas légitime mais naturel, comme le remarque* Leandre Alberti, Descritt. d'Italia, *folio* 318 *verso.*

(20) *Tiré du* Sansovino, dell' orig. delle Case d'Italia, *folio* 11.

(21) Paulus Jovius, *in* Elog. Viror. bellica virt. illustr. *pag.* 192.

(22) *Voiez ci-dessus la Remarq* (*I*) *de l'Article* NAPLES (Jeanne II Reine de).

(23) Sansovino, *ubi suprà.*

(24) *On lit dans la page* 88 *du* Ritratti & Elogii, di Capitani illustri, *Edition de Rome* 1646, *qu'après qu'il eut vaincu proche d'Aquila les troupes d'Antognaccio, & de Jaques Caldora, & fait ensuite prisonnier ce Caldora, & le Comte de Monte Riso, & contraint plusieurs Barons de prêter serment à la Reine Jeanne, elle le fit grand Connétable du Roiaume.*

SFORCE (FRANÇOIS) fils naturel de Giacomuzzo Attendolo, dont j'ai parlé dans l'Article précédent, fit une fortune encore plus éclatante que celle de son pere. Il fut créé Comte de Tricarico à l'âge de treize ans par Ladislas Roi de Naples (*a*), & s'aquit de très-bonne heure la réputation d'un bon guerrier. Il défit les troupes de Braccio qui disputoient le passage du Pescara (*b*): mais cet avantage ne lui servit de rien; car son pere s'étant noié dans cette riviere, il falut abandonner l'entreprise à quoi l'on se préparoit de faire lever le siege de la ville d'Aquila. François Sforce n'avoit alors que vingt-trois ans (*c*). Il fut confirmé par la Reine Jeanne dans toutes les dignitez & dans tous les biens dont elle avoit gratifié Giacomuzzo, & il reçut ordre de cette Princesse de se préparer au siege de Naples. Il contribua beaucoup à la réduction de cette ville (*d*), & puis à la victoire qui fut remportée proche d'Aquila sur les troupes de Braccio le 2 de Juin 1425 (*e*). Il fut envoié par le Pape Martin V contre Nicolas Trincio Seigneur de Foligno, & le contraignit d'accepter la paix aux conditions qu'il lui proposa. Il servit ensuite le Duc de Milan, soit contre les Florentins, soit contre les Vénitiens, & se signala en plusieurs rencontres (*f*). Il rendit aussi beaucoup de services à la Reine Jeanne, & après qu'elle fut morte l'an 1435, il s'attacha aux intérêts de René d'Anjou qu'elle avoit fait son héritier. Ce Prince fut malheureux, & obligé de céder à la mauvaise fortune. Mais Sforce, qui n'avoit pas moins d'esprit que de courage, trouva toûjours les moiens de se soutenir. Il se rendit maître de plusieurs places de la Marche d'Ancone, & usurpa même quelques Etats qui apartenoient à l'Eglise. Cela

(*a*) Sansovino, dell' origine delle Case illustri d'Italia, *folio* 11.

(*b*) Jovius, *in* Elogiis Viror. bellica virtute illustrium, *Libr. II, pag.* 195.

(*c*) Collenucius, Hist. Neapol. *Libr. V, pag. m.* 409. *Mr.* Varillas, Histoire de Louis XI, *Livr. II, pag.* 134, *ne lui en donne que* 20.

(*d*) *Elle fut soumise à la Reine au Mois de Janvier* 1425.

(*e*) *Ex eodem* Collenut. Hist. Neapol. *Libr. V, pag.* 409. 410.

(*f*) *Voiez le Livre intitulé* Ritratti & Elogii di Capitani illustri, *pag.* 131 *Edit. de Rome* 1646.

Cela le fit excommunier par le Pape Eugene IV (g) (*A*), qui, non content de ce coup de foudre ſpirituel, recourut aux armes temporelles, & à des ligues qui firent perdre à François Sforce la Marche d'Ancone l'an 1444 (*h*). Il rétablit ſes affaires bientôt après par une bataille qu'il gagna, où le fils de Picinin & le Cardinal de Fermo Légat du Pape demeurérent priſonniers (*i*). On ſeroit trop prolixe ſi l'on donnoit le détail de toutes les guerres où il eut part : contentons nous de dire que par le Traité de Paix qui fut conclu le 22 de Novembre 1441, il fut dit qu'il épouſeroit la fille naturelle du Duc de Milan (*k*). Il l'épouſa en effet, & ce fut pour lui le chemin d'une très-haute fortune; car il devint Duc de Milan après la mort de ſon beau-pere (*B*). Cette ſucceſſion étoit due par toutes ſortes de droits à un Prince du ſang de France (*l*), & néanmoins François Sforce la recueillit, & fut favoriſé en cela par Louïs XI (*m*). Il poſſéda cet Etat juſques à ſa mort, & le gouverna avec beaucoup de modération, & s'y fit conſidérer comme l'un des plus grans Princes d'Italie. On a *dit de lui que jamais Uſurpateur ne devint meilleur Souverain* (*n*). Il avoit ſans doute pluſieurs bonnes qualitez, & quoi qu'il n'eût jamais étudié, il ne laiſſoit point de favoriſer les Lettres, & de parler avec autant d'Eloquence qu'un Orateur (*C*), & de raiſonner ſur les affaires civiles avec une merveilleuſe force d'eſprit & de jugement. On trouva trop implacable l'animoſité avec laquelle il travailla à exterminer toute la faction de Braccio (*D*). Il mourut le 8 de Mars 1466, à l'âge de ſoixante-cinq ans (*o*). Il laiſſa quinze enfans, les uns légitimes, les autres

(*g*) Spondanus, *ad ann.* 1442, *num.* 11.

(*h*) Vianoli, Hiſtoria Veneta, *Tom. I, pag.* 598.

(*i*) *Idem, ibidem, pag.* 599.

(*k*) *Idem, ibidem, pag.* 590.

(*l*) *Voiez Mr.* Varillas, Hiſt. de Louïs XI, *Livre II.*

(*m*) *Là-même.*

(*n*) Varillas, *là même, pag.* 140.

(*o*) Spondanus, *ad ann.* 1466, *num.* 6, *pag. m.* 109.

(*A*) *Cela le fit excommunier par le Pape Eugene IV.*] Ce fut un grand changement; car le même Pape lui avoit donné autrefois la garde de la Marche d'Ancone, & la dignité de Gonfalonier de l'Egliſe, & la commiſſion de faire la guerre à Nicolas Fortebraccio qui avoit uſurpé diverſes places de l'Etat Eccléſiaſtique. Sforce remplit très-bien cette commiſſion, & défit les troupes de Fortebraccio à Tivoli. Notez qu'enſuite ce Pape, les Vénitiens, & les Florentins, l'élurent pour Général de leurs troupes dans la guerre qu'ils déclarérent au Duc de Milan (1).

(*B*) *Il devint Duc de Milan après la mort de ſon beau-pere.*] Philippe Marie Viſconti, poſſeſſeur de ce Duché, mourut au mois d'Août 1447, ne laiſſant qu'une fille naturelle qui étoit femme de François Sforce. Il s'éleva pluſieurs prétendans à la ſucceſſion. L'Empereur Frideric III ſoûtenoit que ce Duché là étoit dévolu à l'Empire, puis que le dernier Duc n'avoit point laiſſé d'enfans légitimes. Alfonſe Roi de Naples ſe fondoit ſur le Teſtament de ce Duc, qui l'avoit nommé ſon héritier. Le Duc d'Orleans alléguoit les droits de la parenté, il étoit fils de Valentine ſœur de ce Duc. François Sforce alléguoit que le même Duc l'avoit adopté, & ajoûtoit à cela les droits de ſa femme (2). Dans ce contraſte de prétentions, les Milanois ſe perſuadérent que la conjoncture leur étoit favorable pour ſe mettre en République. C'eſt pourquoi ils élûrent douze Magiſtrats qu'ils apellérent Conſervateurs de la Liberté (3), & déchirérent le Teſtament du feu Duc, & donnérent le commandement des troupes à François Sforce, pour continuer de faire la guerre aux Vénitiens (4). Ce dernier article de leur conduite étoit fort mal entendu, & ne s'accordoit guere avec le deſſein qu'ils avoient formé d'établir chez eux le Gouvernement Républicain. Ils ne comprirent pas qu'il n'y a rien de plus favorable à ceux qui veulent porter le ſceptre, que de leur mettre l'épée en main (5). Ce Capitaine général des Milanois remporta de grans avantages ſur la République de Veniſe. Cela relevoit de plus en plus ſa réputation, & ce fut ſans doute la cauſe qui obligea les Milanois à lui ôter les occaſions de ſe ſignaler davantage; ils partageoient ſes troupes, & ils les diminuoient, afin qu'il ne fût pas en état de former des entrepriſes conſidérables. Il comprit ce que cela vouloit dire, & y chercha un remede qui favoriſa puiſſamment ſon ambition. Il fit parler de paix à la République de Veniſe. *Doppo queſti auvenimenti moſtrò inclinatione lo Sforza à riconciliarſi coi Veneti; moſſo à ciò principalmente dai trattamenti che riceveva dai Milaneſi troppo aſpri; e come di geloſi della di lui potenza ingrati, e ſpiacevoli, mentre con la diviſione delle ſue genti, e con lo ſcemamento dell' eſercito gli andavano tarpando l'ali per impedirgli il volo alla Ducale altezza; onde fù ſpedito da eſſo à Venetia Clemente Tealdino Secretario, che ſi trovava prigione con Almorò Donato nella Rocca di Cremona à proporre la trattatione della pace* (6). Ses propoſitions furent écoutées, & l'on conclut un traité par lequel la République s'engagea à l'aſſiſter d'hommes & d'argent pour ſe rendre maître de la ville & du Duché de Milan, & il fut dit que tout ce que l'on conquerroit jusqu'à la riviere d'Adde apartiendroit à la République de Veniſe (7). Dès que le Duc de Savoie eut ſu les nouvelles de cette confédération, il réſolut d'aſſiſter les Milanois; mais les troupes qu'il leur envoia furent taillées en pieces par François Sforce avant qu'elles euſſent joint celles de Milan, enſuite de quoi il s'apliqua à ſerrer de près cette grande ville (8). Les Venitiens apréhendérent qu'il ne la ſoumît à ſa puiſſance, c'eſt pourquoi ils rompirent avec lui, & ſe liguérent avec les Milanois. Il ne laiſſa pas de pouſſer ſa pointe, il s'accorda avec le Duc de Savoie, & confirma l'alliance qui étoit entre lui & les Florentins. Il empêcha que les Venitiens ne ſecouruſſent Milan . la famine & les diviſions des Milanois, & le dépit qu'ils conçurent contre Veniſe achévérent cette grande afaire; ils ſe ſoumirent à lui, & le reçurent dans leur ville le 26 de Février 1450 (9), & le reconurent pour leur Duc (10). Ainſi s'en allérent en fumée les meſures que cette ville-là, & pluſieurs autres du voiſinage, avoient priſes pour ſe mettre en liberté, après la mort de Philippe Marie Viſconti. Mr. de Sponde remarque très-bien qu'en ce tems-là pluſieurs villes d'Italie tombérent dans la ſervitude, par la trop grande paſſion de l'éviter; car il ſe formoit dans leur ſein pluſieurs factions, on vouloit tantôt une forme de Gouvernement, & puis une autre, & quand l'une des factions étoit ſupérieure, elle traitoit cruellement le parti contraire. N'étoit-ce pas fraier le chemin à la ſervitude? *Mediolanenſes ſervandæ per ſe libertatis impotentes erant; & ut in his fieri mos erat civitatum Italicarum, illam tueri quærentes, mutuis diſſenſionibus, ac diverſis regiminis mutationibus, crudelitatibusque faciliorem ſervituti viam ſternebant* (11). Cet Annaliſte obſerve que la populace de Milan tua l'Ambaſſadeur des Venitiens, s'étant mutinée à cauſe que les ſecours qu'ils avoient promis n'étoient pas entrez dans la place; & il ajoûte que les Venitiens diféroient adroitement de la ſecourir, parce qu'ils avoient en vue de la porter à ſe ſoumettre à leur domination (12).

(*C*) *Il avoit pluſieurs bonnes qualitez, & quoi qu'il n'eût jamais étudié, il ne laiſſoit pas de favoriſer les Lettres, & de parler avec autant d'Eloquence qu'un Orateur.*] Il témoigna en pluſieurs rencontres qu'il avoit un grand déplaiſir d'ignorer les Sciences : ſon inclination libérale envers les Savans étoit fondée ſur le grand deſir qu'il avoit qu'ils écriviſſent ſes actions, & qu'ils l'immortaliſaſſent. Il eut ſoin de procurer à ſon pere cet honneur-là, par la plume d'un Ecrivain qui étoit célèbre ; mais ſon propre Hiſtorien fut encore plus fameux, & s'apliqua à ce travail avec une extrême diligence. Je parle de Jean Simoneta, qui nous a laiſſé en trente & un Livres l'Hiſtoire de François Sforce, & qui déclare qu'il n'avance rien qu'il n'ait vu, ou dont il ne ſoit très-aſſûré. Son Ouvrage fut mis ſous la preſſe à Milan l'année 1479, & s'étend depuis l'an 1424 jusqu'en 1466 (13). Voici un Paſſage de Paul Jove qui ſert de preuve à notre Texte : *In hunc hominem præter invictum corporis atque animi robur, ſumma etiam dona, quæ tribui poterant, natura contulerat, perſonæ ſcilicet dignitatem eximiam; os probum, & in omni congreſſu aſpectum ſine ſuperbia ſuis pariter atque hoſtibus venerabilem, ſic, ut cuncti in eo ſæpius concionante facundiam abſoluto oratore parem admirarentur, eoque plenius, quòd nullas attigiſſet literas; & nihilo ſecius in omni civili militarique negocio, efficacis prudentiæ, divinique judicii vim expeditam & incredibilem afferret. Sed literarum decus, quum ſeſe ejus expertem ingenuo pudore ſæpe dolens fateretur, liberaliſſimè tuebatur. Juſtæ ſiquidem & veræ laudis, quæ viventi ornamento eſſet, & tranſiret ad poſteros, erat avidiſſimus. A Joanne Simoneta nanque inſigni hiſtorico, & à Philelpho poeta percelebri res ſuas bello paceque geſtas perſcribi celebrarique jubebat, ſicuti etiam patris vitam Leodorix Cribellus ejus juſſu antea perſcripſerat* (14). Il venoit de dire que François Sforce gouverna pendant ſeize ans le Milanez ſi ſagement, ſi juſtement, & ſi débonnairement, & avec une telle force de ſe garentir de tout vice (15), qu'il paſſa pour le meilleur Souverain de ce tems-là. Nauclerus dit néanmoins qu'en ſes vieux jours l'amour des femmes lui fit commettre beaucoup d'injuſtices (16).

(*D*) *On trouva trop implacable l'animoſité avec laquelle il travailla à exterminer toute la faction de Braccio.*] Il l'avoit domptée, & diſſipée; mais craignant que le fils de Picinin ne fût capable de la remettre ſur pied, il s'apliqua à le perdre, & pour y mieux réüſſir il fit ſemblant de l'aimer, & le maria avec l'une de ſes filles. Enſuite de quoi il le livra à Ferdinand Roi de Naples, qui contre la parole donnée, & contre tous les droits d'hoſpitalité, lui fit couper la tête dans la priſon. Voilà un crime exécrable; Paul Jove l'a condamné fortement. *Fuere qui ei* (Franciſco Sfortiæ) *inexorabilis odii notam inurerent, quòd perſequendæ Bracciacæ factionis nunquam oblitus, Jacobum Piccinini filium ſummæ ſpei ducem, ſub quo Bracciana arma refloreſcere poſſe viderentur, nequaquam ſyncera fide in generum aſciverit; ſcilicet ut eo vinculo pignoreque deceptum, ad teterrimam necem Ferdinando Neapolitano regi proderet. Ab eo enim rege contra fidem refricata veterum offenſionum memoria, vir impiger in carcere per Aethiopem ſervum averſa ſecuri mactatus eſt, ſingulari quidem cum infamia tantorum principum, qui vindictæ libidinem ſacro-ſanctæ fidei & hoſpitalis menſæ religioni prætuliſſent* (17).

(1) *Tiré du* Rittratti & Elogii di Capitani illuſtri, *pag.* 131, 132, *Edit. de Rome* 1646.

(2) *Voiez les* Annales de Mr. de Sponde, *ad ann.* 1447, *num.* 7.

(3) Leand. Albertus, Deſcript. Italiæ, *pag.* 678 *Edit. Latinæ* 1657 in folio.

(4) Vianoli, Hiſtor. Veneta, *Tom. I, pag.* 604.

(5) *Ben convenendozi la ſpada à quella mano che vuole ſcettro.* Vianoli, *ubi ſuprà.*

(6) *Idem, ibid. pag.* 605, 606.

(7) *Idem, ibidem, pag.* 606.

(8) *Idem, ibidem, pag.* 607.

(9) Vianoli, *met* 1449.

(10) *Idem, ibid. pag.* 613, 614.

(11) Spondanus, *ad ann.* 1449, *num.* 7, *pag. m.* 9.

(12) *Idem, ibidem.*

(13) *Voiez* Voſſius, de Hiſt. Latin. *pag.* 625.

(14) Jovius, in Elogiis Viror. bellica virtute illuſtrium, *Libr. III, pag.* 222.

(15) *Adverſus omnem vitiorum intemperiem.* Idem, ibid. *pag.* 221.

(16) *Hic etſi cunctos prudentia & felicitate principes ſui temporis excelluiſſet, in ſenectute tamen mulierum ardore deceptus nimium prævaricatus eſt.* Nauclerus, *Generat.* XLIX, *pag. m.* 970.

(17) Jovius, in Elog. Virorum bellica virtute illuſtrium, *Libr. III, p.* 222, 223.

autres illégitimes; mais sa postérité fut entiérement éteinte l'an 1535 (*E*). La condition qu'il exigea en traitant du mariage de son fils avec la fille du Marquis de Mantoue a quelque chose de singulier (*F*): j'en

(*E*) *Il laissa quinze enfans* (18), *les uns légitimes, les autres illégitimes; mais sa postérité fut . . . . . éteinte l'an* 1535.] Il avoit épousé en prémieres noces Polyxene Ruffa dont la dot le rendit Seigneur de trois villes, & de plus de vingt châteaux. Sa seconde femme, comme on l'a vu ci-dessus, étoit fille unique du Duc de Milan. Le fils qui lui succéda se nommoit JEAN GALEAS MARIE SFORCE (19). Nous avons vu ci-dessus (20) de quelle maniere il fut tué. Son fils JEAN GALEAS SFORCE qui lui succéda n'avoit alors que quatre ans, & fut élevé sous la tutele de LUDOVIC SFORCE son oncle fils de François. On a pu voir ci-dessus (21) comment il périt l'an 1494. Son fils fut exclus de la succession par les intrigues de Ludovic Sforce, qui se fit déclarer Duc de Milan, & qui obtint là-dessus une investiture Impériale, que ses Prédécesseurs n'avoient pu jamais obtenir, & qui s'étendoit jusqu'aux enfans naturels en cas que les légitimes manquassent. *Is postquam à Maximiliano Imperatore novi principatus auctoritatem obtinuisset, magna cum solemnitate totiusque civitatis gratulatione Ducatus insignia cepit, die qui D. Theodoro martyri festus habetur, anno à C. N. MCCCCXCV. Primus ex Sfortia gente Mediolanensis Ducatus titulum ac dignitatem jure nactus est, quoniam anteriores auctoritatem principatus ab Sacro Imperio Romano hactenus impetrare non potuerant. Fuit autem in formula Ludovici non solum de filiis justis ut invicem sibi succedendi jus haberent, comprehensum, sed etiam de nothis, uti ego vidi, si justos non extare contingeret* (22). Il fut dépouillé de ses Etats l'an 1499, par Louïs XII Roi de France, petit-fils de Valentine Visconti, fille de Jean Galeas Duc de Milan. Il leva des troupes en Suisse, & rentra l'année suivante dans le Milanez, & y recouvra la plupart des places; mais les Suisses le livrérent aux François, & depuis ce jour-là jusques à sa mort qui arriva l'an 1508 il fut détenu en prison. Louïs XII posséda le Milanez quelques années de suite; mais il le perdit l'an 1512, & MAXIMILIEN SFORCE, fils de Ludovic le recouvra. Il ne put s'y maintenir après la victoire que François I gagna sur les Suisses l'an 1515 à la bataille de Marignan, & il fut contraint de se rendre. On l'envoia en France où il mourut. FRANÇOIS SFORCE son frere fut établi en 1522 Duc de Milan par les forces d'une Ligue qui avoient vaincu les François. Sa possession ne fut point tranquille ni continue; il fut quelquefois chassé par les François, & puis rétabli par Charles Quint, & maltraité aussi quelquefois par cet Empereur, qui enfin le reçut en grace l'an 1530. Depuis ce temslà il jouït paisiblement de ses Etats jusques à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1535. Il fut le dernier de tous ceux qui étoient issus de François Sforce I du nom (23). Charles Quint se saisit alors du Milanez, & il en investit son fils Philippe II le 12 de Décembre 1549. Les termes de l'investiture comprenent Philippe II & toute sa postérité tant masculine que féminine à l'infini, selon l'ordre qui s'observe dans les successions héréditaires des Etats qui peuvent tomber en quenouille.

(18) Sansovino, dell' orig. delle Case illustri d'Italia, *folio 2 verso*.

(19) *Idem, ibidem*.

(20) *Dans l'Article* LAMPONIANO.

(21) *Dans l'Article* ARAGON (Isabelle d').

(22) Leand. Albertus, *in* Descript. Italiæ, *pag.* 680.

(23) *Tiré de* Leandre Alberti, *ubi suprà*.

(*F*) *La condition qu'il exigea en traitant du mariage de son fils avec la fille du Marquis de Mantoue a quelque chose de singulier.*] Nous avons vu ci-dessus (24) que selon l'accord qui fut passé entre lui & Louïs de Gonzague Marquis de Mantoue, son fils Galeas devoit épouser Dorothée fille de ce Marquis, *au cas qu'elle se trouvât sans difformité de bosse, ou d'autre defaut, à l'âge de quatorze ans.* En conséquence de cet accord il envoia des Médecins pour visiter nue cette Dorothée; mais le Marquis ne le voulut pas soufrir. Un fort habile Avocat, qui fut consulté sur cette Question, soutint que François Sforce étoit bien fondé. Il y a bien des gens qui sont surpris de la Réponse de cet Avocat. Lisez un peu ce Passage des Méditations Historiques de Camerarius: „ Plusieurs s'estonnent qui meut Francisque d'Arezze, Jurisconsulte fameux, de vouloir „ prouver que Francisque Sforce Duc de Milan eut droit „ de demander que Dorothée fille de Ludovic Marquis de „ Mantoue, fiancée à Galeaze fils du Duc, fust contemplée nue par certains Medecins qu'il avoit envoyez, afin „ de voir s'il y avoit point quelque deformité en elle: „ qu'au contraire le Marquis avoit eu tort de refuser telle „ inspection, mais seulement offert de leur monstrer sa „ fille couverte de la cotte que Galeaz son espoux lui avoit „ envoyée (25)". Camerarius avoit lu cela dans un Ouvrage de Tiraqueau, & il le cite. Raportons les propres termes de Tiraqueau, nous y trouverons que Philippe Decius, célèbre Jurisconsulte, a donné son aprobation à ce sentiment de l'Avocat Aretin. *Proinde non recte fortassis plerisque videbitur consuluisse, vir alioquin doctissimus autorque gravissimus Fran. Are. cons.* 142. *ex facto proponitur quòd illustris in tertio, & iterum in quarto dubio ejusdem cons. cum omnibus nervis contendit probare Franciscum Sfortiam Ducem Mediolani jure petiisse, ut Dorothea filia Ludovici Marchionis Mantuæ Galeatio ipsius Ducis filio desponsata, nuda a quibusdam Medicis a se missis conspiceretur, ut hinc detegeretur, si qua puellæ esset deformitas: contra Ludovicum hoc ipsum injuria recusasse, sed tantum filiam obtulisse videndam, Cotta (sic enim appellat) quam ad eam Galeatius ipse miserat, coopertam. Cujus tamen consilium probat Philip. Dec. in d. ca. proposuisti in 2. notab. An tamen bene uterque senserit, aliorum sit judicium* (26). Vous voiez que Tiraqueau n'a pas osé décider si ces deux Jurisconsultes ont eu raison, & néanmoins il commente en cet endroit-là une Loi qu'il a réduite à ces termes, *que chacun des futurs conjoints decouvre à l'autre sa deformité, mais que pourtant il ne se depouille pas tout nu, & que la femme principalement ne le fasse pas. Suam quisque deformitatem futuro marito, aut uxori, detegito. Ne tamen se propterea, præsertim fœmina, nudato* (27). Il venoit de donner aux femmes cet avertissement, que si elles ont quelque imperfection corporelle qui ne soit pas conue, il faut qu'elles la découvrent, non pas réellement, mais verbalement à celui qu'elles doivent épouser. (28) *Illud fœminas ipsas monemus, ut si qua in eis sit occulta deformitas, ei certe cui nubere velint, non re quidem, id est corporis nudatione, sed verbis adaperiant, propter eam maxime rationem* (29) *quæ à nobis dicta est cum de viris in hujus capitis initio loqueremur.* Il semble donc qu'afin d'éviter de se contredire, il devoit absolument condamner le sentiment du Jurisconsulte François Aretin. On peut répondre en sa faveur qu'il y a des cas particuliers, ou des conventions spéciales, qui dispensent de la Loi, & qu'ainsi il n'a pas voulu interposer son jugement sur la conduite de François Sforce, & du Marquis de Mantoue. Il a pu croire qu'il y avoit là des circonstances qui rendoient la chose problématique. Il y a beaucoup d'aparence que François Sforce avoit entendu par les termes de son accord avec le pere de Dorothée qu'on la soumettoit à la visite; mais qu'il ne fut pas dit nommément & expressément qu'on la verroit toute nue. Si cette clause avoit été exprimée, le Marquis de Mantoue n'eût pas tenu sa parole en refusant ce que le Duc exigeoit; & si elle n'avoit pas été exprimée, il pouvoit dire qu'il n'avoit jamais entendu que sa fille seroit visitée de la façon que le Duc le pretendoit. Ainsi les raisons du pour & du contre pouvoient être spécieuses, & empêcher que Tiraqueau n'osât décider. Il n'ignoroit pas que dans les Familles souveraines il importe plus que dans les Familles des particuliers, que l'on s'assûre s'il y a des défauts cachez qui soient capables de faire craindre la stérilité. François Sforce destinoit à son Successeur la fille de Louïs de Gonzague, il lui étoit donc fort important qu'elle ne manquât de rien, & l'on sait qu'en faveur des Princes, il y a bien des coutumes qui dérogent à la pratique ordinaire. Voiez ce que je raporte ci-dessus (30) touchant l'usage des Moscovites. Nouvelle raison pour l'incertitude de Tiraqueau, & pour prouver qu'il ne se contredit pas.

(24) *Ci-dessus Remarque* (*C*) *de l'Article* ARETIN (François).

(25) Camerarius, Meditat Historiques, *Tome I, Livre II, Chap. XIV, pag. m.* 168. *Je me sers de la Traduction de* Goulart.

(26) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 28, *pag. m.* 85.

(27) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 28, *pag.* 87.

(28) *Idem, ibidem.*

(29) *Voiez cette raison vers la fin de cette Remarque.*

(30) *Citation* (64) *de l'Article* FULVIE.

J'observerai par occasion qu'il cite sur cette matiere une infinité de choses, & qu'il se trompe quelquefois. Il a tort de raporter (31) qu'anciennement les filles qu'on donnoit en mariage alloient au Temple de la Fortune Virile, & qu'elles s'y deshabilloient, afin qu'on examinât s'il y avoit en leur corps quelque imperfection cachée. Mr. du Boulay raconte mieux cette coutume. Il dit que le prémier jour d'Avril „ les Dames Romaines estant couronnées de meurte faisoient sacrifice à Venus aprés s'estre bien lavées sous le „ meurte. La cause en est touchée par Ovide au 4 des Fastes, qui est que Venus desseichant un jour ses cheveux „ mouillez sur le bord du rivage, les Satyres l'apperceurent „ toute nuë qu'elle estoit, dequoy elle eut si grand' honte „ qu'elle se couvrit incontinent de meurte, qui depuis ce „ temps-là luy fut sacré, & de là on prit occasion de celebrer la feste. Ce mesme jour les filles prestes à marier sacrifioient à la Fortune Virile avec un peu de parfums & „ d'encens: & là elles se des-habilloient & descouvroient „ toutes nuës devant les yeux de la Déesse, luy montrant „ tous les defauts de leur corps & la priant de ne les point „ faire connoistre aux marys qu'elles espouseroient (32)". Il a oublié une circonstance, c'est que les Dames, avant que de se laver, dépouilloient la Déesse Venus & la lavoient. Voici les paroles de l'Auteur Romain qui nous aprend toutes ces cérémonies:

Rite Deam Latiæ colitis matresque nurusque;
Et vos, queîs vittæ longaque vestis abest.
Aurea marmoreo redimicula solvite collo:
Demite divitias: tota lavanda Dea est.
Aurea siccato redimicula reddite collo:
Nunc alii flores, nunc nova danda rosa est.
Vos quoque sub viridi myrto jubet illa lavari:
Caussaque, cur jubeat, (discite) certa subest.
Litore siccabat rorantes nuda capillos.
Viderunt Satyri turba proterva Deam.
Sensit, & apposita texit sua corpora myrto.
Tuta fuit facto: vosque referre jubet.
Discite nunc, quare Fortunæ thura Virili
Detis eo, calida qui locus humet aqua.
Accipit ille locus posito velamine cunctas;
Et vitium nudi corporis omne videt.
Ut tegat hoc, celetque viros, Fortuna Virilis
Præstat: & hoc parvo thure rogata facit (33).

Cette conduite des filles de Rome que Tiraqueau raporte si mal étoit une ruse & une supercherie, entierement oposée à la bonne foi, qu'il conseille d'emploier dans les préliminaires du mariage. C'étoit s'adresser à la Fortune Virile, comme on s'adressoit à la Déesse Laverne, laquelle on prioit de rendre invisibles les fautes que l'on commettoit:

Pulchra Laverna
Da mihi fallere, da justum sanctumque videri,
Noctem peccatis & fraudibus objice nubem (34).

(31) *Sed & legimus olim in templum Fortunæ virilis ventitare mulieres solitas, quæ nuptui dabantur: & corpore nudato, num quo vitio aut labe essent affectas explorari solere.* Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 11, *pag.* 82.

(32) Du Boulay, Tresor des Antiquitez Romaines, *pag.* 516.

(33) Ovidius, Fastor. *Libr. IV*, ℣. 133.

(34) Horat. Epist. XVI, *Libri I.* ℣. 60.

j'en ferai une Remarque.

Pour tout dire en peu de mots, cette coutume des Romaines ne valoit rien, quoi qu'elle ne fût pas aussi exécrable que celle des femmes d'Egypte, qui montroient leur nudité pendant quarante jours au bœuf Apis. Ce bœuf étoit la principale Divinité des Egyptiens. Ἐν δὲ ταῖς προειρημέναις τετταράκονθ' ἡμέραις μόνον ὁρῶσιν αὐτὸν αἱ γυναῖκες, κατὰ πρόσωπον ἱστάμεναι, καὶ δεικνύουσιν ἀνασυράμεναι τὰ ἑαυτῶν γεννητικὰ μόρια. *Per XL illos dies fœminæ duntaxat ipsum* (Apim) *vident, ante faciem ejus constitutæ, elevatisque peplis inguina ostentant* (35). Quelles idées abominables avoit-on des Dieux que l'on faisoit spectateurs de telles choses! Il y avoit là non seulement un péché contre la pudeur, mais aussi une impiété; & je ne doute nullement que tous les Romains, qui avoient conu les vraies regles de l'éducation modeste, n'aient condamné les cérémonies du prémier jour d'Avril. On peut bien sans avoir lu Saint Jerôme trouver juste ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de sa propre nudité. *Scio præcepisse quosdam, ne virgo Christi cum eunuchis lavet, nec cum maritatis feminis: quia alii non deponant animos virorum; aliæ tumentibus uteris præferant fœditatem. Mihi omninò in adulta virgine lavacra displicent, quæ se ipsam debet erubescere, & nudam videre non posse* (36). Ce n'est pas assez que de condamner les effronteries à quoi les Loix de Lycurgue servoient d'instruction (37), il faut condamner jusqu'aux coutumes anniversaires dont le Passage d'Ovide nous a instruits; & s'il faloit décider sur l'affaire du Duc de Milan, & du Marquis de Mantoue, il vaudroit beaucoup mieux louër la conduite du Marquis que celle du Duc. Les complaintes du Cieco d'Hadria ne doivent être considérées que comme des traits d'esprit. Il se récrie sur l'énorme diférence qui se rencontre entre toutes les autres emplettes, & le mariage. Si l'on achete une maison, on s'en fait montrer tous les coins & tous les recoins, depuis la cave jusqu'au grenier; & cependant on ne s'assujettit pas à y demeurer toute sa vie: on la peut revendre, on la peut mettre à loüage, si elle ne nous accommode pas. Il en va de même de toute autre marchandise: la seule chose, dit le Cieco d'Hadria, dont on ne peut pas se défaire dès qu'on en a fait une fois l'aquisition, est celle dont on conclut le marché sans l'avoir examinée. *Tutte le cose si considerano prima che si comprino. Le case si mirano, gli stromenti si odono, le popone si annasano, il vino si gusta, il panno si tocca, le fusa si maneggiano, le caraffe si palpano d'ogni parte se son intere, i leuti s'abbraciano, le stringhe si stendono, i legni si misurano, le scarpe si calzano, i cavalli si cavalcano, le vacche si scegliono, e in somma tutte le cose si provano con quei sensi, con cui le habbiamo à goder prima, che si conchiuda il mercato, le mogli sole, che non si possano mai più rifiutare in vita, con cui bisogna star sempre fino alla morte, si prendono à chiusi ochi, à gatt'orba e come si dice, gatta in sacco. Ne pur si provano, perche non riuscirebbono al paragone. Ne pur si mostrano, perche se si vedessero si sprezzerebbono prima, che si pigliassero* (38). Le plaisant discoureur que voilà. Il voudroit introduire dans nos contrats de mariage ou la coutume des Taxites ancienne Nation des Indes (39), ou celle des anciens Romains qui achetoient des esclaves, coutume que l'Empereur Auguste fit servir à ses amours criminelles comme on l'a vu ci-dessus dans l'Article de Fulvie, Citation (64).

J'ai promis (40) de raporter la raison sur quoi Tiraqueau se fonde en exhortant à la confidence réciproque des imperfections corporelles. Un mari, dit-il; qui n'en feroit pas de bonne heure son aveu, s'exposeroit à être haï de sa femme quand elle viendroit à les conoitre; ce seroit en vain qu'il espéreroit qu'elle ne s'en apercevroit pas: la communauté de lit ne soufre pas cette ignorance. Le mépris, la haine, l'horreur, seront les suites de la découverte, & puis on songera à d'autres hommes. *Si vir quispiam qui se matrimonio velit addicere, quitquam latentis vitii aut deformitatis in corpore habeat, id in primis uxori quam ducturus est, detegat, ne si jam consummato matrimonio rescifcat (neque enim illam qua cum dies noctesque versaris diu latere potest . . .) te contemnat, detestetur, abhorreat: proindeque alios petulanter sectetur* (41). Qu'on ne s'imagine pas, continue cet Auteur, que l'on aura une femme semblable à celle qui aiant un mari punais ne s'en plaignit point, parce qu'elle croioit que tous les hommes avoient le même défaut (42). L'Antiquité ne fait mention que de deux exemples de cette nature, & il faudroit être fou pour espérer aujourd'hui une telle chose. *Et sane futurum adeo neminem insanum reor qui nostris præsertim temporibus, spem concipiat uxorem se his similem inventurum, eaque spe ductus suum illi vitium non patefaciat* (43). Voilà ce qu'il dit pour obliger l'homme à ne celer rien, & à suivre le bon exemple du Philosophe Crates (44), & du pere (45) de l'Empereur Galba. Il se sert des mêmes raisons envers la femme, & il les confirme par celle-ci, c'est que le mariage est une espece d'achat, & que la justice veut que l'acheteur soit informé des défauts latens de la marchandise (46). Il prouve tout cela par plusieurs autoritez.

J'ignore l'issue du diférent qui s'éleva entre le Duc de Milan, & le Marquis de Mantoue, au sujet du mariage de Dorothée. Je ne sai point si l'on trouva des expédiens pour contenter le pere du fiancé; mais on voit dans le Sansovino (47) que Jean Galeas Marie fils de notre François Sforce eut deux femmes, l'une fut Susanne de Gonzague & l'autre Bonne de Savoie. Mr. de Marolles assûre que Susanne de Gonzague fille de Louïs Marquis de Mantoue fut mariée à Galeace-Marie Sforce Duc de Milan (48). Le même Sansovino dit ailleurs (49) que Dorothée de Gonzague fille de Louïs de Gonzague Marquis de Mantoue, fut mariée à Galeas-Marie Sforce Duc de Milan. Il y a beaucoup d'aparence que par une erreur qui lui est assez ordinaire, il nomme Susanne en un lieu la même fille qu'il apelle Dorothée en un autre. D'où il faut conclure qu'il prétend que le fils de François Sforce fut marié avec une fille du Marquis de Mantoue, ce qui prouveroit que le diférent sur lequel François Aretin fut consulté se termina, & que le mariage fut accompli. Mais d'ailleurs on pourroit prétendre que le Sansovino, qui n'est guere exact, a parlé en général de mariage, quoi qu'il n'y eût eu que des fiançailles.

(48) Marolles, Mémoires, *pag.* 428.

(49) *Folio* 359 *verso.*

(35) Diodorus Siculus, *Libr. I, pag. m.* 54, *Cap. LXXXV. Voiez* l'Héxameron Rustique, *pag. m.* 91.

(36) Hieronym. Epistolà ad Lætam de institut. filiæ, *Epistol. Libr. II, pag. m.* 264.

(37) *Voiez ci-dessus les Remarques (C), (D), & suivantes de l'Article* LYCURGUE. *Voiez aussi l'Article* QUELLENEC, *Citation* (41). *Notez que* Montaigne *au III Livre des* Essais, *Chap. V, pag. m.* 129. *& suivantes, semble vouloir excuser Lycurgue.*

(38) Lettere famigliare del Cieco d'Hadria, *pag. m.* 35. *Voiez ci-dessus la Remarque (C) de l'Article* LYCURGUE.

(39) Strabon, *Libr. XV, pag. m.* 491, *dit que parmi eux celui qui ne pouvoit pas doter sa fille la menoit au marché, & faisoit assembler le peuple au son des trompettes. Si quelqu'un se presentoit pour la prendre en mariage, elle se dépouilloit premierement par derriere jusqu'aux épaules, & puis par devant.*

(40) *Ci-dessus Citation* (29).

(41) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 1, *pag.* 79.

(42) *Voiez ci-dessus Remarque (D) de l'Article* DUELLIUS.

(43) Tiraquellus in Legem IV connubial. num. 2, *pag.* 80.

(44) *Voiez la Remarque (A) de l'Article* HIPPARCHIA.

(45) *Il ôta sa robe, pour faire voir à une riche & belle Dame qui le recherchoit, qu'il étoit bossu. Voiez* Suetone, *in* Galba, *Cap. III.*

(46) *Voiez ci-dessus la Citation (f) de l'Article* ABDAS.

(47) Sansovino, dell' orig. delle Case illustri d'Italia, *folio* 11. *verso.*

SFORCE (CATHERINE) petite-fille du précédent, fut une Dame de grand courage; mais elle fit une action où la hardiesse de l'autre sexe eut mille fois plus de part, que la modestie du sien. Ses sujets s'étant rendus maîtres du chateau d'Arimini, elle leur donna en ôtage ses enfans pour le recouvrer, après quoi elle menaça du dernier suplice ceux qui avoient été cause de la sédition; & comme ils lui répondirent qu'ils feroient mourir ses enfans, elle troussa sa chemise, & leur dit, voilà dequoi en avoir d'autres (*A*): faites inhumainement périr dans l'innocence les ôtages que vous avez, j'y consens, pourveu que ma justice vous fasse porter la peine de votre méchan-

(*A*) *Voilà dequoi en avoir d'autres* (1).] On ne sauroit traduire plus modestement les paroles que je vais copier: *illa magno & virili animo sublata veste nudatoque ventre, En, inquit, quo possim liberos iterum procreare.* L'Auteur dont j'emprunte cela, & que j'ai cité à la marge de cet Article, venoit de conter l'action d'une femme de Lacedemone, qui voiant prendre la fuite à ses fils un jour de combat leur montra sa nudité, & leur demanda s'ils vouloient rentrer dans le même ventre d'où ils étoient sortis en naissant, ou s'ils espéroient qu'elle les mettroit sous sa robe pour empêcher que l'ennemi qui les poursuivoit ne les aperçût. Elle joignit à cette demande un si vif reproche de poltronnerie qu'ils retournérent au combat, & gagnérent la victoire. Il cite les Apophthegmes des femmes de Lacedemone que Plutarque a recueillis, mais on n'y trouve point tout cela; on y trouve seulement qu'une Lacedemonienne montra son ventre à ses fils après leur fuite, & qu'elle leur demanda s'ils prétendoient y rentrer (2). Les autres choses sont une addition fabuleuse de Balthasar Boniface. Je l'apelle fabuleuse, quoi qu'on la lise dans Justin par raport à d'autres femmes, savoir par raport à celles de Perse au tems que Cyrus s'engagea à une bataille décisive contre Astyages Roi des Medes. *Pulsa itaque cum Persarum acies paulatim cederet; matres & uxores eorum obviam occurrunt: orant in prælium revertantur: cunctantibus, sublata veste, obscœna corporis ostendunt, rogantes num in uteros matrum vel uxorum velint refugere. Hac repressi castigatione, in prælium redeunt: & facta impressione, quos fugiebant, fugere compellunt* (3). Un Commentateur (4) observe que Tacite a raporté un fait semblable touchant les femmes de Germanie; cela n'est pas vrai: la diférence entre ce fait, & celui des femmes de Perse, est assez grande pour changer l'espece. Les femmes de Tacite n'emploioient que des prieres, & ne montroient que leur sein. *Memoriæ proditur, quasdam acies inclinatas jam labantes à feminis restitutas, constantia precum & objectu pectorum, & monstrata cominus captivitate, quam longe impatientius feminarum suarum nomine timent: adeo ut efficacius obligentur animi civitatum quibus inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur* (5). Si l'on m'accuse d'être ici un Commentateur qui s'écarte à droit & à gauche pour allonger ses écritures, on aura tort; car je ne fais qu'aller à la suite des erreurs qui se présentent d'elles-mêmes, depuis la censure de la fausseté que Balthasar Boniface a débitée. Son Livre, & ceux d'une infinité d'autres Auteurs, sont pleins de cette licence: on y trouve mille choses que les Ecrivains citez ne disent pas. Si je cherchois à grossir ma Compilation, en tirant les choses par les cheveux, aurois-je oublié de censurer ce Boniface sur ce qu'il allegue l'action de sa Catherine Sforce, dans un Chapitre où il ne s'agit que de raporter des preuves des vertus physiques du *muliebre pudendum* (6). Cette action est-elle bien jointe avec les autres récits qu'il a entassez, & qui concernent je ne sai quelle faculté de chasser la grêle, de dissiper les tempêtes, & d'épouvanter les lions? Je le soupçonne d'une bévue beaucoup plus grande, je croi qu'il falsifie les principaux chefs de la narration de l'Historien qu'il a cité: elle est toute autre dans le Suplément de Moreri (7).

(1) *Conférez ceci avec la Reponse des Egyptiens raportée dans la Remarque (D) de l'Article* PSAMMITICHUS.

(2) Plut. *in* Apophthegm Lacænarum, *pag. m.* 241.

(3) Justin. *Libr. I, Cap. VI, pag. m.* 20. *Voiez aussi* Plutarque, de Virtutibus Mulierum, *pag.* 246.

(4) Bernegger in Justinum, *Libr. I, Cap. VI, pag. m.* 20.

(5) Tacit. de Germ. *Cap. VIII.*

(6) *Il a pour Titre* de vi muliebris pudendi.

(7) *Au Mot* Sforce (Catherine.)

chanceté (*a*). Elle étoit fille naturelle de Galeas Marie Sforce, & fut mariée à Jerôme Riario (*B*), Seigneur de Forli & d'Imola (*b*), dont elle eut entre autres enfans Octavien Riario, qui fut Seigneur des mêmes Etats comme feudataire du St. Siege (*c*). Ce fut elle qui en qualité de tutrice eut en main le Gouvernement (*d*), & elle fut bien se faire valoir pendant les tumultes que l'expédition des François excita dans l'Italie l'an 1494 & les années suivantes. Elle se défendit avec beaucoup de courage dans la forteresse de Forli contre le Duc de Valentinois fils d'Alexandre VI l'an 1500; mais n'aiant pu résister aux rudes assauts des troupes du Duc, elle tomba prisonniere entre ses mains, & fut envoiée à Rome où on l'enferma au Château Saint Ange (*e*). Ce fut en cette occasion, si l'on en veut croire quelques Auteurs, qu'elle montra sa nudité; mais ils se trompent (*C*). Elle fut mise en liberté bientôt après par l'intercession d'Ives d'Allegre (*f*), & se maria sécretement avec Jean de Medicis (*g*) (*D*), & ce fut l'une des raisons pourquoi elle rendit beaucoup de services aux Florentins, & à Ludovic Sforce Duc de Milan, bien intentionné pour les Medicis (*h*). Un Historien François la loue beaucoup: il dit (*i*) qu'elle étoit fort belle, & qu'elle demeura *veuve à l'âge de 22 ans avec un fils unique* (*k*) *au berceau, & que les peuples d'Imola & de Forli s'étoient si bien trouvez de son administration, qu'ils n'avoient point eu sujet de regretter la perte de son mari.* Il observe qu'en 1494 ce fils unique n'étoit âgé que de quatorze ans (*l*). Il expose au long les qualitez militaires qu'elle étala pendant le siege de Forli. Notez qu'elle ne recouvra point ses Etats. Le Duc de Valentinois en fut investi, & après la mort d'Alexandre VI on les réünit au Saint Siege (*m*). Je ferai une Réfléxion sur les scrupules qui ont empêché le Continuateur de Moreri de raporter l'action immodeste de cette Dame (*E*), & je marquerai la bévue

(*a*) *Tiré de* Balthasar Boniface, Historiæ Ludicræ, *Libr. V, Cap. IV, pag.* 127. *Il cite le VIII Livre de l'*Histoire de Florence de Michel Brutus.

(*b*) Thomas Porcacchi, *dans ses* Notes sur Guicciardin, *Livr. I, folio* 29 *verso.*

(*c*) Guicciardin. *Libr. I, folio* 20 *verso.*

(*d*) *Id. ibid.*

(*k*) *Il se trompe, elle en avoit plus d'un Voiez* Guicciardin, *Livre IV, folio* 126.

(*l*) Varillas, Hist. de Louïs XII, *Livre I, pag.* 55, 56.

(*m*) Volaterranus, *Libr IV, pag. m.* 135.

(*e*) *Idem, ibid. folio* 126. *Voiez aussi* Thomasi, Vie de Cesar Borgia, *pag.* 270. (*f*) Guicciardin, *ibid.*
(*g*) *Idem, Libr. IV, folio* 104 *verso.* (*h*) *Idem, ibid.* (*i*) Varillas, Hist. de Charles VIII, *Livr. III, p.* 242.

(*B*) *Elle fut mariée à Jerôme Riario.*] Elle lui porta en dot la Seigneurie d'Imola: Galeas Sforce son pere s'en étoit rendu le maître en se prévalant des divisions qui étoient nées l'an 1472 entre Thadée Manfredi, Seigneur d'Imola, & son fils. Jerôme Riario neveu de Sixte IV embellit beaucoup cette ville-là (8).

(*C*) *Ce fut en cette occasion, si l'on en veut croire quelques Auteurs, ... mais ils se trompent.*] Thomas Porcacchi dans ses Notes marginales sur l'Histoire de Guicciardin réfute ces Auteurs-là; il fait voir que la Dame fit cette action lors qu'on tua son mari. Raportons ses termes: *Hanno scritto alcuni, che Madama Caterina trovandosi assediata nella Rocca di Forlì dal Valentino, & havendo egli, per indurla ad arrenderfi, minacciato d'amazzarle i figlivoli, se non si arrendeva; ella, con animo costante, alzatasi i panni dinanzi; gli mostrò le parti vergognose, dicendo d'haver le forme da stamparne de gli altri: il che pero si vede discordar da questo autore, che dice come la Rocca fu presa incontinente, che dentro ella vi fu ritirata: & è chiaro, che non hora, ma quando fu da Lodovico Pansecco amazzato il Sig. Girolamo Riario marito di lei; ella fece questo atto* (9). Le bon Pere Minime Hilarion de Coste n'a point osé conter la chose comme elle s'étoit passée, il en a ôté toute l'impudence, afin sans doute de ne perdre point l'occasion de multiplier ses Héroïnes. Quant au reste il se trompe à la circonstance du tems, si le Porcacchi a raison. Voici les paroles du Minime (10): „ Caterine Sforce femme de Jean „ de Medicis la plus courageuse & la plus vaillante Dame „ que l'Italie eût encor veu, luy (11) donna le nom de „ Caterine au baptesme. Cette magnanime Heroine digne „ marraine de la Reyne Caterine fit voir la preuve de sa valeur & de son courage, estant assiegée par Cesar Borgia „ Duc de Valentinois en la Rocque de Forly: car se voyant „ menacée par ce cruel Tyran & monstre de nature, de la „ perte & de la mort de ses enfans, si elle ne se rendoit, „ elle se presenta hardiment dessus la muraille, & se mocqua „ des rodomontades de ce Capitaine, mettant la main sur sa „ robe, & luy disant qu'estant encore jeune elle pouvoit en „ avoir d'autres ".

(*D*) *Elle se maria sécrétement avec Jean de Medicis.*] Ce mariage se manifesta dans la suite, Catherine Sforce eut de ce second mariage Jean de Medicis, qui fut pere de Cosme de Medicis, prémier grand Duc de Toscane. Le Boccalini fonde là-dessus un petit trait de plaisanterie. Il feint que Catherine Sforce, aiant exposé qu'elle avoit eu le courage de montrer le moule où elle se faisoit forte de former d'autres enfans (12), demanda que puis qu'une telle action avoit été fort louée par tous les Historiens, il plût à Apollon de lui assigner sur le Parnasse un rang convenable: les avis furent partagez; il y eut des Juges qui trouvérent là une brutale impudicité. *Ad alcuni atto di sfacciatezza, e di bruta impudicitia parue quello, che così nobil signora haveva raccontato* (13). Apollon jugea que l'observation réguliere de la modestie étoit du devoir des femmes particulieres; mais qu'en certaines rencontres il faloit que les Princes témoignassent leur virilité. Voici quel fut le sufrage d'un Conseiller: le lieu, d'où est sorti Jean de Medicis pere du grand Cosme, méritoit bien d'être exposé aux regards de tout le monde. *Ben degno di esser veduto da ogn' uno era quel luogo, donde era uscito il famoso Campione Giovan de' Medici padre di quel gran Cosimo, &c* (14).

(*E*) *Les scrupules qui ont empêché le Continuateur de Moreri de rapporter l'action immodeste de cette Dame.*] Il a déguisé les choses avec une pruderie qui surpasse infiniment celle du Moine; car il prétend que cette Dame se contenta de répondre que la perte de ses enfans *seroit reparable pour elle*, & *causeroit* aux rebelles *un desastre inevitable.* Qu'on fasse ce qu'on voudra, & qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, on ne montrera jamais qu'il ait rempli les devoirs d'un Historien, & qu'il ne les ait pas négligez d'une maniere inexcusable; car enfin nous ne voions dans son discours ni ombre ni trace de ce que fit Catherine Sforce; & néanmoins c'étoit une action d'un caractere si particulier & si extraordinaire, qu'il ne permettoit pas qu'on la passât sous silence. Vous m'allez dire qu'il y eut dans son procédé tant d'impudence, que l'on eût blessé les chastes oreilles en le raportant, & qu'au lieu de la représenter comme une femme très-illustre, on l'eût exposée au mépris de tous les Lecteurs. Je vous répons que ces deux excuses ne valent rien, & que si la prémiere étoit bonne, il faudroit banir de notre Langue une infinité de mots; il ne seroit plus permis ni de prononcer ni d'écrire *nu, nudité, adultere, fornication*, & mille autres termes semblables qui excitent inévitablement les idées d'une saleté. Il faudroit corriger la Bible, & blâmer les Ecrivains inspirez de Dieu; car ils ont parlé de la nudité de Noé (15), & de celle des Apôtres (16), & n'ont point fait de scrupule de s'exprimer naturellement & sans circuits, dans des occasions où la chasteté des oreilles selon les principes que je réfute devoit être ménagée. Ceux qui savent la Langue Hebraïque n'ignorent point que Moïse se servit d'un mot très-vulgaire (17), pour marquer le coup mortel que la femme Madianite avoit reçu. *Tu fortassè, ut sunt ferè hypocritæ, verbis tetrici, rebus obscœni, ne ipsum quidem Mosen istâ noxâ immunem abs te dimiseris; cùm alibi sapiùs, tum etiam ubi Phineæ hasta, quâ parte mulierem transfixerit, siqua fides Hebræis, apertè narrat* (18). La seconde excuse vaut encore moins, elle ne pourroit servir qu'à un faiseur de Roman: un tel Auteur, je l'avoue, s'il choisissoit Catherine Sforce pour son Héroïne, & pour le sujet de quelque Histoire semblable à tant de mauvais Ecrits qui paroissent tous les jours, où l'on ente sur les faits réels cent fables & cent chimeres; un tel Auteur, dis-je, pourroit suprimer les fautes de cette Dame, mais un Historien ne le doit pas faire; il est obligé de représenter les gens selon leurs mauvaises qualitez; la justice veut qu'une action blâmable soit blâmée effectivement, & c'est tromper en plusieurs manieres la postérité, que de ne lui point aprendre ce qu'il y a de mauvais dans la conduite des gens, ou que d'en exténuer le desordre (19). N'est-ce point nous dérober une conoissance qui nous est due, & par ce vol ne nous engage-t-on pas à faire un mauvais usage de notre aprobation? Si notre Catherine a fait une faute, n'est-il pas juste qu'elle en porte quelque peine dans le jugement des Lecteurs? Et si tous les Historiens imitoient celui dont je parle, n'ôteroit-on pas aux hommes la crainte de la postérité, frein très-puissant pour les contenir dans leur devoir, & l'un des principaux fruits de l'Histoire? Me direz-vous qu'il a falu suprimer cette effronterie, afin que personne n'eût là un exemple à imiter? Mais par cette raison il faudroit se taire sur toutes les impudicitez, & sur tous les autres déréglemens du genre humain: il ne seroit plus permis aux Historiens de sortir du style des Panégyristes. La Profession d'Historien devroit être reléguée parmi les Arts défendus: toutes les Nations seroient obligées de la traiter comme les Juifs traitoient la Peinture Il faudroit ordonner à tous les Historiens de se borner à la recherche de la nature, & de laisser en repos la vie humaine. Pline n'eût pas trop desaprouvé cette Ordonnance; car il regarde comme une peste de l'esprit qu'on ait eu soin de composer des Annales pour faire conoitre les crimes, pendant qu'on ignore les œuvres de la nature. *Mira humani ingenii peste, san uinem, & cædes condere annalibus juvat, ut scelera hominum noscantur mundi ipsius ignaris* (20). Vous me direz peut-être que l'Auteur du Suplément a cru devoir s'exprimer, comme s'il eût eu à faire un récit en présence des plus honnêtes femmes du monde. C'est une grande illusion, vous répondrai-je, donnez-vous bien garde d'adopter la Maxime de certaines gens, qui soutiennent que tout terme, que l'on n'oseroit prononcer devant les honnêtes femmes, doit être bani d'un Livre. C'est une Maxime de Précieuse ridicule; vous en

(8) Leand. Albert in Descript. Ital. *pag.* 493.

(9) Porcacchi, Notes sur Guicciardin, *Livr. IV, folio* 126.

(10) Hilarion de Coste, Eloges des Dames, *Tom. I, pag.* 224.

(11) *C'est-à-dire à Catherine de Medicis qui a été Reine de France.*

(12) *In tanto non si spaventò punto, che anzi alzatosi le vesti, e loro mostrando le parti vergognose disse, che de suoi figlivoli facessero a voglia loro, che a lei ri maneva la stampa di rifarne de gli altri.* Boccalin, Ragguagli di Parnasso, *Centur. I, Cap. XXXV, pag. m.* 102.

(13) *Ibid.*

(14) *Ibid. pag.* 103.

(15) Genes. *Chap. IX.*

(16) Evangile de Saint Jean, *Chap. XXI, Vers.* 7.

(17) *Au Chap. XXV du Livre des* Nombres.

(18) Miltonus, *in* Defensione pro se contra Alexandrum Morum, *pag. m.* 75.

(19) *Voiez l'Article* DOMITIA *à la Remarque* (*A*).

(20) Plin. *Libr. II, Cap. IX, pag. m.* 151.

bévue du Traducteur d'un Ouvrage de Louïs Guicciardin (*F*).

en conviendrez, si vous faites un peu d'attention à la différence qui se trouve entre une Conversation, & un Livre. Une honnête femme s'ofensera raisonnablement si quelqu'un lui conte des choses sales; mais elle ne trouvera point mauvais qu'un Historien les raconte, pourvu qu'il évite les termes grossiers: un Historien s'adresse au public, & non pas à une telle ou à une telle femme en particulier. C'est pourquoi ses narrations n'offensent pas, comme elles offenseroient si elles étoient débitées en Conversation, ou dans une Lettre. Dans ces deux derniers cas il n'auroit pas une idée assez avantageuse de la pudeur des personnes qui l'écouteroient, ou qui le liroient, voilà ce qui choque. On s'apliqueroit personnellement la conséquence; mais on ne s'aplique point de cette maniere ce qui ne regarde que le public. On ne peut point s'empêcher d'entendre les Discours qu'un homme nous tient, ni de lire les Lettres qui nous sont écrites; mais pour ce qui est d'un Livre imprimé chacun en fait ce qu'il veut, il le lit ou ne le lit pas. Enfin, je remarque qu'il n'y a guere d'Auteurs à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui composent des Dictionaires; ce sont des Ouvrages destinez à l'explication nette & précise des choses.

(*F*) *Je remarquerai la bévue du Traducteur d'un Ouvrage de Louis Guicciardin.*] Je ne sai point comment se nomme ce Traducteur, mais je sai qu'il a traduit en François plusieurs Livres Italiens. Il le dit lui-même dans la Préface de la Version du *l'Hore di ricreatione di M. Lodovico Guicciardini, Patritio Fiorentino*. Ces Heures de récréation de Louïs Guicciardin sont une Compilation de Contes, & de Sentences, & de Bons-mots. L'action de notre Catherine n'y a pas été oubliée. Guicciardin prétend qu'elle en usa de la sorte dans la citadelle de Forli quand son mari eut été tué. *Ma la Contessa animosa non mutando faccia, alzatasi sostamente i panni davanti con fiero sguardo disse loro: E non vi pare egli stolti ch'io habbia le forme da farne delli altri?* Le Traducteur a rendu ainsi ces paroles Italiennes: *Mais la Comtesse courageuse, sans changer de face, haussant promptement ses vestemens par devant, avec un fier regard leur dit, Et ne vous semble-il pas, fols, que j'ay encores assez de beauté pour en faire d'autres* (21)? Il n'y a rien de plus absurde que de lui faire dire où elle le dit *j'ay encores assez de beauté*. Si les paroles précédentes nous aprenoient qu'elle s'étoit demasquée pour faire voir son visage, nous trouverions quelque suite, & quelque justesse dans son discours; mais on n'y en trouve pas lors qu'on le compare avec ce qu'elle venoit de faire. On ne peut pas excuser le Traducteur sur quelque motif de pruderie ou de modestie; car s'il eût agi par un tel principe, il eût suprimé ou envélopé l'action, il ne l'auroit pas raportée aussi rondement qu'il la raporte. Son erreur vient de n'avoir pas su que le mot *forme* en cet endroit-là signifie *moules*. Cette ignorance a introduit dans la suite du discours un dérangement énorme.

(21) L'Hore di ricreatione di Lodov. Guicciardini, *folio* 290 *verso Edit. de Paris* 1624 in 12.

SFORCE (ISABELLE) peut tenir rang parmi les femmes savantes. Elle a vêcu au XVI Siecle. On trouve quelques-unes de ses Lettres dans le Recueil qu'Hortensio Lando fit imprimer à Venise l'an 1549 (*A*). On y trouve la Lettre de consolation qu'elle écrivit à Bonne Sforce, veuve depuis peu du Roi de Pologne, & celle qu'elle écrivit à Marguerite Bobbia pour faire l'Apologie de la Poësie.

(*A*) *Le Recueil qu'Hortensio Lando fit imprimer à Venise l'an* 1549.] Christofano Bronzini a recours à ce Recueil, lors qu'il se trouve obligé de réfuter l'un des personnages de ses Dialogues qui avoit dit que très-peu de femmes étoient capables d'écrire quatre mots. *Sono state tante*, répondil (1), *che passano le centinaia; e tanto degne di lode, che se voi vedeste le lettere loro (che con tanto sudore, con tanta diligenza, e spesa furono raccolte dal Sign. Hortensio Lando; & à persuasione, e preghiere di Ottavian Raverta, eletto poi Vescovo di Terracina,) date in luce, e stampate da Gabriel Giolito, l'anno* 1549, *vi chiarireste, con quanta eloquenza, con quanto artificio, con quanta osservanza, & bella maniera di dire, elle sapessero porre in carta altro, che quattro parole.* Il ne se contente pas de renvoier en général à ce Recueil, il en tire aussi quelques Lettres, & les insére dans son Ouvrage. C'est ce qu'il fait nommément à l'égard de notre Isabelle Sforce. Vous y trouverez la Lettre qu'elle écrivit à Bobbia. Au reste, un travail comme celui d'Hortensio Lando, méritoit bien que j'en raportasse quelques circonstances. J'espere donc que les Censeurs les plus sévéres excuseront la liberté que j'ai prise de raporter un peu au long le Passage du Bronzini.

(1) Christofano Bronzini, della Dignita e Nobilta delle Donne, *Giornata quarta*, *pag.* 40.

SICYONE, Ville du Peloponnese, & le plus ancien Roiaume qui ait été dans la Grece. On dit que le prémier Roi de Sicyone s'apelloit Ægialeus, & que le commencement de son Regne précéda de soixante & quatorze ans la naissance d'Abraham (*a*). Le dernier Roi s'apelloit Zeuxippus: il étoit le vingt-sixieme, & il régna trente-deux ans. Après lui la forme du Gouvernement fut changée: ce furent les Prêtres qui exercérent l'Autorité souveraine. Ce Roiaume dura 962 ans (*A*): il finit lors qu'Heli étoit souverain Sacrificateur & Juge des Juifs (*b*). Le culte (*B*) que

(*a*) Eusebe, *in Chron. pag.* 11, *supose qu'Abraham nâquit l'an* 22 *du Regne d'Europs, second Roi de Sicyone, qui succéda à Ægialeus, dont le Regne avoit duré* 52 *ans.* (*b*) August. de Civit. Dei, *Libr. XVIII, Cap. XIX.*

(*A*) *Ce Roiaume dura* 962 *ans.*] Il a duré trois ans moins, si l'on s'en raporte à St. Augustin (1). Un Commentateur de ce Pere (2) a fait deux fautes en peu de mots. Il attribue à Eusebe d'avoir affigné à ce Roiaume la durée de 862 ans, & il ajoûte que par l'addition des années on trouve 972 ans. Il est sûr qu'Eusebe (3) marque la durée de 962 ans, & qu'en joignant ensemble les années particulieres de chaque Roi de Sicyone on ne fait que 962 ans. Eusebe compte par la naissance d'Abraham, & il supose que ce Patriarche nâquit l'an 22 d'Europs, second Roi de Sicyone qui avoit succédé à Ægialeus, dont le Regne dura 52 ans, & que les Rois de Sicyone manquérent en 889 (4). Faites une régle d'addition, vous trouverez la seconde faute que je censure.

(1) Augustin. de Civitate Dei, *Libr. XVIII, Cap. XIX.*

(2) Leonardus Coqueus in hunc locum Augustini, *pag* 605 *Editionis Francof.* 1661.

(3) Euseb. *in* Chron. *ad ann* 889, *pag m.* 96.

(4) *C'est-à-dire à compter depuis la naissance d'Abraham.*

(*B*) *Le culte que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins ridicule piece de la Religion Paienne.*] Ils adoroient Bacchus sous un nom si sale, qu'il n'y a que des gens très-effrontez qui le puissent proférer dans une conversation libre. C'est le nom que de telles gens donnent aujourd'hui aux Sages-femmes. Clement d'Alexandrie a raison de reprocher cette turpitude aux Gentils. Διόνυσον δὲ ἤδη σιωπῶ τὸν χοιροψάλην. Σικυώνιοι τοῦτον προσκυνοῦσιν ἐπὶ τῶν γυναικείων τάξαντες τὸν Διόνυσον μορίων ἔφορον αἴσχους καὶ τῆς ὕβρεως σεβάζοντες ἀρχηγόν. *Bacchum enim jam taceo pudendi contrectatorem. Eum adorant Sicyonii, qui Bacchum membris præficiunt muliebribus tanquam turpitudinis ac fœditatis inspectorem, & quasi libidinis colant præfectum* (5). Les Sicyoniens, dit-il, adorent Bacchus entant qu'inspecteur des parties honteuses des femmes: ils lui ont assigné ces parties comme son domaine, son département, sa province. Mr. Costar s'est donné en prose une licence plus que poëtique, lors qu'il s'est servi de ces paroles de Clement Alexandrin pour expliquer quelques Vers d'Horace. Sa liberté ne demeura point impunie; Mr. de Girac lui en fit la guerre cruellement sous l'ironie que l'on va lire (6): „ Je n'imiterai pas sa mauvaise humeur; au contraire je trouve qu'il a „ parfaitement reüssi dans l'explication qu'il a donnée à ces „ vers du même Poëte (7),

„ *Bacchum in remotis carmina rupibus*
„ *Vidi docentem, credite Posteri*
„ *Nymphasque discentes, & aures*
„ *Capripedum Satyrorum acutas.*

„ *Je n'ay pas voulu*, dit M. Costar (8), *vous écrire une* „ *chose assés plaisante des Escoliers de Bacchus, de peur que* „ *ma Lettre ne tombast en d'autres mains que les vostres.* „ *Mais je feray plus hardy icy, parce que je m'imagine que* „ *ce memoire sera plus secret. J'ay leû dans Clement Ale-* „ *xandrin que Bacchus estoit adoré chés les Sicioniens sous le* „ *titre de* χοιροψάλων (*), *qui signifie en bon François* . . . „ . . . *Si cela est, ne me demandez point ce qu'il faisoit* „ in remotis *avec ces belles filles. Asseurément, pas une ne* „ *s'en sauva Il les palpa toutes à la rengette, & voilà la* „ *belle leçon qu'il leur dictoit. Je pense, Monsieur, qu'elles* „ *n'avoient que faire de tablettes pour l'écrire, mandez-moy,* „ *je vous en supplie, à la premiere commodité, ce que vous* „ *en pensez &c. J'ay grand regret que je n'y estois, car je* „ *pense que c'estoit un plaisant Docteur que ce Bacchus, &* „ *qu'il faisoit beau le voir en cet estat là. Il avoit eu un* „ *honneste homme de Précepteur, qui estoit de bon exemple,* „ *& qui dit de belles moralitez dans les Cyclopes d'Euripide.* „ Je ne demande point à M. Costar ce qu'il vouloit faire de „ ces Nymphes. Mais s'il avoit esté de ce temps-là, nous „ n'aurions pas sçeu de si belles choses. Je croy pourtant „ qu'il me pardonnera bien, si j'ay laissé en blanc deux ou „ trois mots, que je ne sçay personne qui eût l'impudence „ de les écrire, ou de les proferer, que le maistre ou le dis- „ ciple de Bacchus, je veux dire, Silene, & M. Costar ". Mr. Menage, sachant que le mot *porcus* en Latin, & χοῖρος en Grec, étoient en usage pour signifier la partie feminine qu'on ne nomme pas, s'est servi de cette érudition pour nous donner l'étymologie de l'épithete sous laquelle Bacchus étoit adoré dans Sicyone (9).

Isaac

(5) Clem. Alexand. Admonit. ad Gentes, *pag.* 25.

(6) Girac, Replique à Costar, *Sect. III*, *pag.* 26.

(7) Horat. *Libr. II*, *Od. XIX.*

(8) *Notez que ceci ne se trouve point dans les Livres imprimez de cet Auteur. Il l'avoit écrit à* Balzac: *sa Lettre tomba entre les mains de* Girac, *qui en inséra dans cet endroit de sa Réplique ce qu'il jugea à propos.*

(*) *M. Costar s'abuse, il faut dire* χοιροψάλας.

(9) *Quinde* χοιροψάλης. Cunni contrectator, *cognomine di Bacco presso à Sicionii, secondo lo testifica Clemente Alessandrino nell' Ammonizione alle genti: il qual cognome viene anche da Eschilo attribuito à Bacco.* Menag. Origini della Lingua Italiana, *in Voce* Potta, *pag.* 383.

que les Sicyoniens rendoient à Bacchus n'étoit pas la moins ridicule piece de la Religion Paienne.

(10) *C'est un Historien dont* Strabon, Elien, *&* Philostrate, *ont parlé.*

Isaac Vossius avance une Conjecture étymologique qui est fondée sur les saletez dont Bacchus avoit l'intendance. *Non ab hoc Orthagora* (10), dit-il (11), *nomen Orthagoriæ est arcessendum, sed vero à numine salacissimo, ut existimo. Nullus dubito quin Bacchus ipse aliquando dictus sit Orthagoras. Antequam enim ille hortorum custos Lampsaci nasceretur, notum est Bacchum comitesque ejus curam locorum muliebrium habuisse. Hinc fit ut non tantum* ἰθύφαλλον *ipsum vocarint, verum etiam idem significantibus vocabulis,* ὄρθον, ὀρθανὴν, *&* ὀρθάγοραν. *Sane apud Aristophanem* ἐκκλησιαζούσαις, *cum juvencula hortatur anum prurientem, ut vocet Orthagoram, id non nisi de hoc dæmone peculiato videtur intelligendum, uti ad illum locum fusius ostendemus.*

(11) Isaacus Vossius, in Pomponium Melam, *Libr. II, Cap. II, pag. m.* 133.

(*a*) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag. m.* 110.

(*b*) Pausan. *Libr. VI, Cap. IV, pag.* 461.

SILANION, Sculpteur célèbre, florissoit au tems d'Alexandre le Grand environ la 114 Olympiade (*a*). Il étoit Athenien (*b*), & il se rendit très-habile dans son Art sans avoir été instruit de personne (*c*). La Statue de Sappho (*d*), celle d'un certain Satyrus qui avoit souvent remporté le prix aux jeux de la Grece (*e*), celle d'un autre Athlete nommé Demarate (*f*), & celle d'Apollodore Sculpteur trop dificile à se contenter (*A*), passérent pour ses principaux ouvrages. Il écrivit un Traité où il expliqua les regles des symmétries, si nous en croions Vitruve (*g*).

(*f*) Pausan. *Libr. VI, Cap. XIV, pag.* 487.

(*g*) Vitruvius, *Præf. Libri VII.*

(*c*) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag.* 110.
(*d*) *Voiez ci-dessus la fin du Texte de l'Article* SAPPHO.
(*e*) Pausanias, *Libr. VI, Cap. IV, pag.* 461.

(*A*) *Celle d'Apollodore Sculpteur trop dificile à se contenter.*] Ce que Pline a raporté là-dessus est très-remarquable, & fait bien conoitre l'habileté de Silanion. *Silanion Apollodorum fudit, fictorem & ipsum, sed inter cunctos diligentissimum artis, & inimicum sui judicem, crebro perfecta signa frangentem, dum satiari cupiditate artis non quit, & ideo insanum cognominatum. Hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam* (1). Du Pinet n'a pas mal compris cela; mais il s'est étrangement abusé dans la suite de ce Passage. Voici sa Version: „ Sillanion contrefit Apollodorus, qui neantmoins estoit imageur, & mesme des plus estimez. Mais il estoit si opiniatre à rechercher l'art, que jamais il ne trouvoit sa besogne bien faite: de sorte que le plus souvent il rompoit de despit de magnifiques pieces, apres les avoir achevées, ne se pouvant saouler de bien faire une chose; à raison dequoy plusieurs l'appelloient enragé. Ce que voulant monstrer Sillanion, fit une image de colere, en habit de femme, au lieu d'Apollodorus". Il y a une faute ce me semble dans ces paroles du Traducteur, *en habit de femme au lieu d'Apollodorus.* Je ne pense pas que Pline ait voulu dire cela; mais seulement que la Statue d'Apollodore le représentoit si vivement d'un naturel bilieux, qu'on eût dit que c'étoit la figure même de la colere. Voiez les Epigrammes de l'Anthologie alléguées par le P. Hardoüin (2) sur une pensée semblable à celle de Pline. Cette faute de du Pinet est légere en comparaison de celles que vous allez voir. Lisez d'abord le Latin de Pline. (3) *Et Achillem nobilem. Item Epistaten exercentem athletas: Strongylion Amazonem, quam ab excellentia crurum Eucnemon appellant, ob id in comitatu Neronis principis circumlatam. Item fecit puerum, quem amando Brutus Philippensis cognomine suo illustravit* (4). Cela veut dire selon du Pinet: „ Il fit pareillement un Achilles fort estimé, & Episthates qui monstroit les tours des jambes aux luitteurs. D'avantage, il fit Strongylion Amazone, laquelle il surnomma Eucnemos, c'est à dire; Belle-greve, de laquelle l'Empereur Nero fit si grand cas, qu'il la faisoit ordinairement porter avec luy. Il fit aussi un jeune garçon si excellemment beau, que „ Brutus de Philippopoli de Romanie en fut si amoureux, „ que ceste statue en print le nom". Vous voiez qu'il donne à Silanion tous les Ouvrages contenus dans le Passage de Pline, mais il ne faloit lui donner que les deux prémiers. Les deux autres apartiennent à un fameux Statuaire qui se nommoit Strongylion. Il en est parlé dans le I & dans le IX Livre de Pausanias (5): le Traducteur s'est imaginé que Strongylion étoit le nom d'une Amazone dont la Statue avoit été faite par Silanion. Il a eu tort outre cela de s'imaginer, que le surnom de *belle greve* ou de *belle jambe* fut donné à cette Statue par son Sculpteur: ce n'est point le sens de Pline. Enfin, s'il vouloit être entendu il ne devoit point nous parler d'un *Brutus de Philippopoli de Romanie*; mais de Brutus qui périt à la bataille de Philippes. C'est le même que le meurtrier de Jules Cesar.

Afin que la Remarque de cet Article puisse servir de Suplément aux Recueils que l'on a vus ci-dessus (6), touchant l'humeur trop dificile de ceux qui ne sont jamais contens de leurs productions, & qui à force de les retoucher les afoiblissent & les gâtent, je joindrai aux phrases de Pline concernant Apollodore, celles où il exprime si bien le même défaut du Sculpteur Callimachus. *Ex omnibus autem maxime cognomine insignis est Callimachus, semper calumniator sui, nec finem habens diligentiæ, ob id Cacizotechnos appellatus, memorabili exemplo adhibendi curæ modum. Hujus sunt saltantes Lacænæ; emendatum opus, sed in quo gratiam omnem diligentia abstulerit* (7). Protogene parmi les Peintres fut frapé de la même maladie que Callimachus & Apollodore parmi les Sculpteurs. Nous avons vu (8) le jugement qu'en fit Apelles, & nous pouvons ajoûter ici que Ciceron aprouvoit ce jugement. Je raporte ses paroles parce qu'elles peuvent servir de leçon aux Ecrivains qui ne se peuvent résoudre à cesser de corriger ce qu'ils composent. Ils ne savent pas que tout doit avoir certaines limites. *In omnibus rebus videndum est quatenus. Etsi enim suus cuique modus est, tamen magis offendit nimium, quam parum. In quo Apelles pictores quoque eos peccare dicebat, qui non sentirent, quid esset satis* (9).

(1) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag. m.* 126.

(2) Harduin. in Plinium, *Tom. V, page* 126.

(3) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag.* 126.

(4) Martial, Epigram LXXVII Libri II, *&* Epigr. LI Libri IX, *&* Epigr. CLXXI Libri XIV, *parle de cette Statue d'enfant aimée de Brutus.*

(5) Pausan. *Libr. I, pag.* 97, *& Libr. IX, pag.* 767 *Edit.* 1696.

(6) *Dans l'Article* LINACER *Remarq.* (*F*) (*où vous trouverez Citation* (17) *les paroles de* Pline *touchant Protogenes*) *& Remarque* (*G*) *de l'Article* MALHERBE.

(7) Plinius, *Libr. XXXIV, Cap. VIII, pag.* 326.

(8) *Ci-dessus Citation* (17) *de l'Article* LINACER.

(9) Cicero, de Oratore, *Cap. XXII.*

SYLVIUS (FRANÇOIS) Professeur en Eloquence, & Principal du College de Tournai à Paris vers le commencement du XVI Siecle, étoit d'Amiens, où son pere Nicolas du Bois travailloit en camelot (*a*). Ce Nicolas eut quinze enfans, onze fils, & quatre filles. François étoit le troisieme; & aiant été destiné aux études, il devint savant, & s'établit à Paris. Il latinisa son nom de famille selon la coutume du tems. Il fit venir auprès de lui deux de ses freres, & les instruisit fort bien aux Humanitez: l'un nommé JEAN devint Chanoine d'Amiens, & Curé de Monceaux; l'autre nommé JAQUES devint un très-docte Médecin, comme on le verra au prochain Article. François Sylvius trouva une extrême barbarie dans les Colleges, mais il travailla puissamment à rétablir l'usage du beau Latin, & il fut l'un des bons tenans que les belles Lettres eurent en France. Il fit conoitre aux Ecoliers les bonnes sources du langage; & leur recommanda de telle sorte la lecture de Ciceron, qu'il ne tint pas à lui que cet Orateur Romain ne devînt le seul modele du style (*b*) (*A*). Il est vrai qu'avant que d'en venir là, il avoit été lui-même dans la crasse du mauvais Latin (*c*), comme on le peut conoitre par quelques-unes de ses compositions. Il publia divers Ouvrages (*B*). Il ne faut pas oublier une chose qui lui est bien glorieuse, c'est qu'afin que les Ecoliers profitassent des bons endroits de Martial, sans corrompre leurs mœurs par la lecture des saletez qui ne sont que trop ordinaires à ce Poëte, il en procura (*C*) une

(*a*) *Cilicii panni & undulati histo.* Renatus Moreau, *in* Vita Jacobi Sylvii.

(*b*) *Ex eod. ibid.*

(*c*) *Voiez la Remarque* (*C*).

(*A*) *Il ne tint pas à lui que* Ciceron *ne devînt le seul modele du style.*] René Moreau exprime cela en beaux termes dans la Vie de Jaques Sylvius: je ne raporte point ici ses paroles; mais pour l'Epigramme de Gilbert Ducheri qu'il a raportée tout du long, je la mets ici toute entiere:

FRANCISCI SYLVII RHETORIS TUMULUS.

Quod nunquam potuit multorum exercitus olim
Barbariem Francis finibus exigere;
Illud militibus ter centum Sylvius egit,
Quo duce habet regnum lingua Latina suum.
Rem vero aggressus majorem, ut clarior esset
Romani princeps Tullius eloquii.
O *mortem properam, Lachesisque brevissima pensa!*
Re prope confecta Sylvius oppetiit.

(*B*) *Il publia divers Ouvrages.*] *Progymnasmatum in Artem Oratoriam Centuriæ tres.* Des Commentaires sur XXI Oraisons de Ciceron, sur le Traité de *Senectute*, & sur les Paradoxes du même; & sur les Lettres de Politien, & de quelques autres Hommes illustres (1). Ce dernier Ouvrage a été réimprimé plusieurs fois. La troisieme Edition est de l'an 1526. Il la dédia à Eustache de Croï Evêque d'Arras, qu'il avoit instruit pendant quatre ans à Louvain; d'où nous pouvons recueillir qu'il avoit eu quelque Régence dans cette Université.

(1) Gesner. *in* Biblioth.

(*C*) *Il procura une Edition* de Martial *repurgée de beaucoup de ces saletez.*] Le Pere Vavasseur, qui pouvoit tirer avantage de ce qu'on reprochoit aux Jésuites d'avoir mutilé Martial, n'a pas voulu frauder notre Sylvius de la primauté qui lui est due à cet égard-là. Voici comme il parle: *Quod utinam fecissemus primi rem tantam, tam utilem*

une Edition repurgée de beaucoup de ces saletez.

lem omnibus, tam necessariam juventuti, eaque nobis solida & integra laus & propria maneret, cœpisse vel sic de virtutis ac morum disciplina bene mereri. Sed est qui hanc nobis lauream præripuerit, antequam etiam nati, ut sic dicam, essemus. Anno enim superioris sæculi decimo quarto Franciscus quidam Sylvius, Ambianus, in Academia Parisiensi qui tum degeret ac literas publice profiteretur, quasi Augiæ stabulum purgaturus, hunc se laborem Herculeum suscepisse declarat, horrida quidem & insolenter ac barbarè scripta epistola, facile ut appareat potiorem ei curam fuisse morum quam Latini sermonis; sed ex qua tamen intelligatur, &c (2). Il nous donne ensuite le Titre de cette Edition. *M. Valerii Martialis Epigrammaton lectoris castimonia dignorum liber: ubi omnia Veneris illius despuenda quasi irritamenta, quibus passim sordidatus lectorum nares corrugabat, accurata Francisci Sylvii Ambianatis diligentia deletili spongia detersa sunt & eluta.* Il nous donne aussi le Titre de l'Epitre Dédicatoire. *Reverendum in Christo Patrem D. Nicolaum Cousturanum; & D. Hadrianum Henoncurium, Horesteæ amicitiæ ferrumine conferruminatos Franciscus Sylvius Ambianas salute plurima impertitur.* Il nous aprend que cette Epitre Dédicatoire est d'un style fort barbare, & très-différent de celui que l'Auteur aquit quelque tems après. *Respondet inscriptioni fœda & ridiculè etiam informis quæ sequitur epistola, quem sermonem tamen suum Sylvius, quod vix credas, Montauseri* (3), *aliquot post annis ita emendavit, ut à se totus diversus & alius planè scriptor esse videatur.* La conclusion de cette Epitre est telle: *Sylvio vestro qui literarum hasce bonas segetes ab illis officium linguæ turpitudine multa superantibus discriminavit, plausibiliter adplaudite.* Enfin, il dit que Martial ne fut pas assez repurgé, & qu'il a vu dans cette Edition de Sylvius quelques termes tout-à-fait sales. *Vidi ego hunc ipsum librum à Jacobo Kerverio, Christi anno* 1535 *publicatum, hac inscriptione quam modo posui, hac epistola quæ castissima & sanctissima omnia promitteret, nudis tamen & prætextatis aliquot vocibus spurcum atque infamem.*

(2) Vavassor, de Epigrammate, *pag.* 255 & *seq.*

(3) *Le Pere* Vavasseur *parle dans tout son Ouvrage à Mr. le Duc de Montausier.*

SYLVIUS (JAQUES) frere du précédent, a été un des plus célèbres Médecins du XVI Siecle. Il nâquit à Amiens l'an 1478, & fit ses Humanitez à Paris sous François Sylvius son frere. Il aprit dans cette Ecole, & il enseigna dans le College de Tournai, un Latin incomparablement plus pur que celui que l'on enseignoit depuis long-tems, & de là vint que ses Ecrits se distinguérent avec tant d'avantage par l'élégance du style. Comme son inclination le portoit à la Médecine, il se contenta d'avoir apris un peu d'Hébreu sous le célèbre Vatable, & il reserva toutes ses forces pour d'autres préliminaires, c'est-à-dire pour aprendre le Latin & le Grec à fond. Il est vrai qu'il s'apliqua aussi à l'étude des Mathématiques avec beaucoup de diligence, & qu'il y fit assez de progrès pour inventer des machines, qu'il présenta au Prévôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris. Lors que le tems fut venu de s'apliquer tout entier à la Médecine, il la chercha dans ses sources, & s'enfonça de telle sorte dans la lecture d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne faisoit qu'examiner & que traduire ces deux Auteurs. Il conut par là l'importance de l'Anatomie, & s'y attacha si ardemment, qu'il y devint consommé autant que son siecle le pouvoit permettre. Il n'étudia pas avec moins d'exactitude la Pharmacie, & il fit plusieurs voiages afin de voir sur les lieux les remedes que différens païs produisent. A son retour dans la capitale il se mit à faire des Leçons, qui lui valurent bien de l'argent; or c'est ce qu'il ne cherchoit que trop (*A*). Il expliquoit en deux ans tout un Cours de Médecine tiré d'Hippocrate & de Galien, & il aquit une réputation si étendue, qu'on venoit à lui de tous les endroits de l'Europe. Mais avant qu'il eût pu se faire conoitre avec tout ce grand éclat, il lui falut essuier la mauvaise humeur des Médecins de Paris, qui trouvérent fort mauvais qu'un homme, qui n'avoit reçu nulle part le grade de Docteur en Médecine, entreprit d'enseigner cette Science dans la prémiere ville du Roiaume. Ces murmures l'obligérent à s'en aller à Montpellier en 1530, pour y prendre ses dégrez. Il y séjourna quelque tems, & puis il reprit la route de la capitale sans s'être fait recevoir Docteur. Son avarice ne s'accommodoit point des frais qu'il eût falu faire (*B*). Passant par Lion il y publia à la priere de deux Médecins (*a*) une Dispute *de vini exhibitione in febribus.* C'est le prémier Ouvrage qu'il ait fait sortir de dessous la presse. Quand il fut à Paris il songea à s'accommoder avec les Médecins, afin qu'ils lui permissent d'enseigner; & il publia une Grammaire Françoise: Ouvrage qui lui avoit couté beaucoup de travail, & qui devoit être suivi d'un autre qui n'a jamais paru, & qui traitoit des origines de notre Langue. Il fut reçu Bachelier en Médecine au mois de Juin 1531 (*C*), &

(*a*) Symphorien Champier, & Jerôme Du-Mont.

(*A*) *C'est ce qu'il ne cherchoit que trop.*] Une avarice prodigieuse a terni l'éclat de plusieurs bonnes & belles qualitez de notre Jaques Sylvius. Le grand nombre de ses Auditeurs devoit faire qu'il ne prit pas garde de bien près si chacun lui paioit sa taxe; cependant, il étoit d'une si grande rigidité là-dessus, qu'il faisoit un bruit horrible, dès qu'on ne lui paioit pas les cinq sous (1) par mois à quoi se montoit son Minerval. Il fut une fois si en colere de ce qu'un ou deux de ses Ecoliers ne lui avoient point paié son mois, qu'il jura qu'il ne feroit plus de Leçons, si les autres ne chassoient ceux-là, ou ne les contraignoient au paiement (2). Il vivoit de la maniere du monde la plus mesquine; il ne donnoit que du pain sec à ses gens; & il passoit sans feu tout l'hiver. Deux choses lui servoient de remede contre le froid; il jouoit au balon, & portoit une grosse bûche sur ses épaules du plus bas de sa maison jusques au grenier. Il disoit que la chaleur, qu'il gagnoit à cet exercice, faisoit plus de bien à la santé que celle du feu. Il ne faut pas s'étonner qu'il eût amassé bien de l'argent avec un genre de vie si sordide, ni qu'il eût caché ses pistoles sous la terre. Il avoit une maison dans le fauxbourg saint Marceau, où l'on disoit qu'il avoit caché 500 ducats; quelques-uns soutinrent qu'ils les avoient vus dans une bourse rouge: un Magicien confirmoit cela, & demandoit la moitié de ce thrésor pour la peine de l'indiquer; mais on eut beau chercher, & beau remuer la terre, on ne trouva pas un sou. Quand on démolit (3) la maison que Sylvius avoit possédée à la rue St. Jaques; quand, dis-je, on la démolit afin de la rebâtir, les maçons y trouvérent quelques pistoles, & l'on soupçonna qu'il y en avoit eu beaucoup d'autres de cachées (4). Buchanan avoit fait un Distique en forme d'Epitaphe, après cette terrible Leçon, où Sylvius voulut qu'on chassât les deux pauvres Ecoliers qui ne l'avoient point paié (5). On prétend (6) que le jour des funérailles ce Distique fut affiché par quelques-uns de ses Auditeurs à la porte de l'Eglise (7). Le voici:

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus & gratis quod legis ista, dolet.

C'est-à-dire selon la Version de Henri Etienne (8):

Ici git Sylvius auquel onq en sa vie
De donner rien gratis ne prit aucun' envie;
Et ores qu'il est mort, & tout rongé de vers;
Encores ha depit qu'on lit gratis ces vers.

On fit une autre Satire contre lui que Moreau donne à Henri Etienne, & qui lui reproche assez plaisamment son avarice. Ce Libelle étoit un Dialogue intitulé *Sylvius ocreatus*, dont l'Auteur prenoit le nom de *Ludovicus Arribavenus Mantuanus.* Il étoit vrai que Sylvius peu avant sa mort s'étoit fait donner ses botes pour s'asseoir auprès du feu, & qu'il avoit rendu l'ame tout boté. L'Auteur de la Satire feignoit que Sylvius avoit mis ses botes, afin de traverser l'Acheron sans se mettre dans la barque, & sans qu'il lui en coûtât rien. On prenoit occasion de lui reprocher le plaisir qu'il avoit pris à s'en aller causer dans la boutique d'un cordonnier; ce qui étoit assez étrange dans un homme si savant, & qui n'étoit gueres sociable. Un de ses Disciples, nommé Jean Melet, se déguisant sous le nom de Claude Burgensis, répondit à cette Satire (9).

(*B*) *Son avarice ne s'accommodoit point des frais qu'il eût falu faire.*] René Moreau avoit ouï dire à un vieux Médecin de Montpellier, que Sylvius avoit promis aux Professeurs de cette Université, d'attirer de tous les coins du Roiaume dans leur ville un grand nombre d'Etudians, s'ils vouloient l'aggréger à leur corps sans qu'il lui en coûtât rien, & que cette proposition n'aiant pas été acceptée, il prit le parti de retourner à Paris, pour y demander à Messieurs de la Faculté la permission d'enseigner.

(*C*) *Il fut reçu Bachelier en Médecine en* 1531.] Les Regîtres de la Faculté, qui prouvent ce fait, réfutent invinciblement ceux qui voudroient soutenir après Ranchin (10), que Sylvius a été Médecin de Montpellier: car puis que son Baccalaureat est postérieur à son voiage de Montpellier, il est hors de doute qu'il ne revint point de ce voiage avec la qualité de Docteur en Médecine; & d'ailleurs on sait très-certainement qu'il ne sortit point de Paris depuis son Baccalaureat (11).

(1) Henri Etienne, Apologie d'Herodote, *p. m.* 168, *dit que c'étoit un teston.*

(2) Henri Etienne, *là-même, assûre qu'il fut présent à cette action.*

(3) *En* 1616.

(4) *Ex* Renato Moreau, *in ejus* Vita.

(5) Henri Etienne, Apologie d'Herodote, *pag.* 168.

(6) Scæv. Sammarthanus, *in* Elogiis, *pag. m.* 27.

(7) Moreri *dit*, à la porte de la maison; *il ne prenoit pas garde à l'ipsis templi* valvis *de* Ste. Maithe *qu'il cite.*

(8) Apolog. d'Herodote, *pag.* 168.

(9) *Ex* Renato Moreau, *in* Vita Jacobi Sylvii.

(10) *In* Catalogo Doctor. Monspel.

(11) Moreau, *in* Vita Jacobi Sylvii.

& il paroit par les Régitres de la Faculté qu'en 1535 il enseignoit au College de Tricquet, pendant que Fernel enseignoit au College de Cornouaille: mais celui-ci n'avoit que peu d'Auditeurs; Sylvius en avoit une foule (*D*). La différence venoit de ce qu'il faisoit des diffections, & qu'il montroit les plantes, & la préparation des remedes, ce que Fernel ne faisoit pas. Vidus Vidius Professeur en Médecine dans le College Roial, aiant été attiré en Italie l'an 1548, on ne trouva personne plus capable de remplir sa place que Sylvius. Il hésita pendant deux ans s'il accepteroit cet emploi; mais enfin il l'accepta en 1550, & l'exerça jusques à sa mort, qui arriva le 13 de Janvier 1555. C'étoit la soixante & dix-septieme année de sa vie (*b*) (*E*). Il fut enterré au cimetiere des pauvres Ecoliers (*F*). Il ne fut jamais marié, & il témoigna même de l'aversion pour les femmes. Il avoit eu plus de soin de purger son style de la barbarie qui régnoit dans les Ecoles, que de se défaire lui-même de ses manieres rudes & un peu sauvages (*G*). Il avoit tellement juré sur les paroles de Galien, qu'il se rendit le défenseur opiniâtre de ses erreurs. Il n'y eut que l'Astrologie judiciaire (*H*) en quoi il l'abandonna. Je dirai quelque chose de ses Ecrits (*I*). Il fut fort brouillé avec Vesalius (*K*).

(*b*) *Tiré de sa Vie, composée par* Rene Moreau. *Elle est à la tête de ses Oeuvres.*

(*D*) *Sylvius en avoit une foule.*] Il avoit fait imprimer à l'usage de ses Ecoliers la Practique de Marc Gattinaria: on prétend qu'il en fut vendu neuf cens Exemplaires dans un jour ou deux, & que le Libraire fut obligé d'en faire une seconde Edition (12). Un Poëte (13) qui fit son Epitaphe assûre, que mille yeux le regardoient attentivement lors qu'il faisoit ses Leçons:

Quem certa methodo medicis de rebus agentem,
Assiduè in ludo totius principe terræ,
Mille acri assiduè spectabant lumina visu.

(12) Moreau, *in* Vita Jacobi Sylvii.

(13) J. Vavræus, *apud* Moreau, *ibidem.*

Moreau évalue cela à cinq cens Auditeurs, & cite Sylvius lui-même qui ne s'en donne que quatre cens, *auditoribus circiter quadringentis* (14). Sur ce pied-là Moreau n'a pas eu raison de dire que l'Ecole de Sylvius pouvoit être comparée à celle de Theophraste (15), où il avoit deux mille Disciples. Henri Etienne (16) ne parle que de deux ou trois cens Ecoliers de Sylvius.

(14) *Præfat.* Libri de Offibus.

(15) Diogen. Laert. *in ejus* Vita.

(16) Apologie d'Herodote, *pag.* 168.

(*E*) *Il mourut le 13 de Janvier 1555. C'étoit la soixante & dix-septieme année de sa vie.*] René Moreau cite pour cela cinq témoins, savoir Mizauld, Paschalis Gallus, Arrivabenus (17), Claude Burgensis, & La Croix du Maine. Mais il remarque en même tems que Sainte Marthe (18) & Gesner (19) l'ont fait vivre seulement soixante-trois ans; que Du Breul (20) a mis sa mort au 1 jour de Février 1554, & que Nancelius & Rouville l'ont fait fleurir en 1557 & 1560. Mon Edition de Du Breul, qui est de l'an 1639 *in* 4, met la mort de Sylvius à la soixante troisieme année de sa vie, & au 10 Janvier 1554. Moreri, Merklin (21), Freherus (22), ont donné dans l'erreur de Ste. Marthe.

(17) *Voiez ci dessus la Rem.* (*A*).

(18) *In* Elogiis, *pag. m.* 27.

(19) *In* II Catal. Libr. Galeni.

(20) *In* Antiquitat. Parisiens.

(21) *In* Lindenio renovato.

(22) *In* Theatro Virorum Eruditione clarorum.

(*F*) *Il fut enterré au cimetiere des pauvres Ecoliers.*] Il l'avoit ainsi ordonné par son Testament. Ce cimetiere est au devant du College de Montaigu. L'enterrement se fit avec pompe; toute l'Université y assista, & les Médecins y furent en robe rouge. Le nom de ce cimetiere me fait souvenir du Traité que Sylvius composa en faveur des Ecoliers pauvres: le Titre est, *De victus ratione facili ac salubri pauperum Scholasticorum.* Il leur prescrit une diete qu'il dit que Dieu lui a mis au cœur de publier, & il entre dans un détail qui feroit rire les gens de ce siecle, moins traitables qu'on ne l'étoit en ce tems-là. Il recommande aux Ecoliers qui se réveillent la nuit de bien tousser & cracher, & leur donne bien de petits expédiens pour s'empêcher d'avoir froid au lit. *Ut citius incalescas pedes etiam in nates reduces, in lectum inspira.* On a lieu de croire qu'il en connoissoit l'utilité par sa propre expérience.

(*G*) *Ses manieres rudes & un peu sauvages.*] Il railloit peu, il sortoit peu de sa gravité; mais quand il vouloit s'humaniser par quelque trait de raillerie, il ne s'aprivoisoit qu'à demi. Voici la seule gentillesse qu'on en conte: il dit un jour *qu'il s'étoit defait de trois bêtes, de son chat, de sa mule, & de sa servante.*

(*H*) *Il n'y eut que l'Astrologie judiciaire.*] Jamais elle n'avoit été si en vogue, tant à la Cour qu'à la ville, que du tems de Sylvius; cependant (23) il la combatit avec force, toutes les fois que l'occasion s'en présenta. Après avoir dit un jour à Turnebe son bon ami pis que pendre des Astrologues, il l'assûra qu'il avoit souvent pris la peine au commencement de l'an de parcourir tout l'Almanach, & de marquer *tems serein*, par tout où ils mettoient *tems pluvieux: vent*, par tout où ils mettoient *calme; tems couvert*, par tout où ils mettoient *serenité:* & qu'aiant pris garde à l'événement, il avoit trouvé par le calcul au bout de l'année, qu'il avoit été de beaucoup meilleur Astrologue qu'eux (24).

(23) *Notez qu'au lieu de* cependant *on pourroit dire* & c'est pour cela. *Ces sortes de matieres ont 2 faces.*

(24) Turnebus, Epist. ad Cardinal. Lotharingum *præfixa* Opusc. Plutarchi de Orac. defectu.

(*I*) *Je dirai quelque chose de ses Ecrits.*] Les principaux Livres qu'il a composez, & qui l'ont le plus fait conoitre, sont, *Methodus medicamenta componendi ad usum medicorum concinnata; Libri de medicamentorum simplicium delectu in Pharmacopæorum gratiam conscripti; Castigationes & Emendationes in Joannem Mesuæum.* Ses Livres d'Anatomie furent expliquez publiquement par les Professeurs de Paris. Son Traité *de mensibus mulierum* servit de texte aux Leçons publiques de Louïs Duret. Ce même Traité, & celui *de generatione hominis*, furent traduits en François par Guillaume Chrétien Médecin de Henri II. Ses Traitez d'Anatomie & de Pharmacie ont été traduits en François, & reimprimez plusieurs fois. Ce sont aparemment ceux-là qui furent expliquez publiquement par un des plus entêtez Disciples de Vesalius. Or c'est beaucoup dire, vu la haine qui a régné entre lui & Vesalius (25). On a une Edition (26) *in folio* des Oeuvres de Sylvius procurée par les soins de René Moreau, qui a mis à la tête la Vie de ce grand homme. Nous en avons extrait cet Article. Cette Vie est d'une si bonne main, qu'il seroit à souhaiter que l'Ouvrage (27) d'où elle a été tirée fût imprimé. Elle est suivie d'une longue tirade d'Eloges de Sylvius recueillis de divers Auteurs, par où l'on peut aisément conoitre que c'étoit un homme fort estimé.

(25) *Voiez la Remarque* (*K*).

(26) *Celle dont je me sers est de* Geneve 1635. *L'Epitre Dédicatoire est datée du 1 de Septembre 1629.*

(27) De illustribus Medicis Parisiensibus, *par* René Moreau.

(*K*) *Il fut fort brouillé avec Vesalius.*] Ce dernier a causé à Sylvius le plus grand chagrin qu'il ait jamais eu. Le fort de Sylvius avoit été l'Anatomie, & il préparoit un Ouvrage sur cette matiere qu'il regardoit comme son chef-d'œuvre. Sur cela voici Vesalius qui publie en 1541 son *Opus Anatomicum*, si bien travaillé, si étoffé de belles figures, que tout le monde l'admire. Vesalius avoit été trois ans Auditeur de Sylvius: nouveau sujet de chagrin; le Disciple suplante le Maître. D'ailleurs il attaque Galien, & non seulement il l'accuse de plusieurs fautes qui ne l'étoient pas peut-être, mais il le convainc d'erreurs très-réelles. Quel moien de souffrir cela, quand on passe comme faisoit Sylvius pour le grand restaurateur, & pour le prémier trucheman de Galien? Sylvius ne garda aucunes mesures; il soutint que Galien n'avoit rien écrit qui ne fût vrai, & il s'abandonna tellement à sa colere, qu'il déclamoit éternellement contre son Critique. *Sylvius ita exarsit in iras tantoque odio commotus est in Vesalium, primo ut nihil à Galeno scriptum prolatumque esse contenderet quod veritati non esset consentaneum; secundo ut nulla habitâ ratione ætatis & gravitatis suæ, impetu quodam mentis fervidiore elatus ansam declamandi in* Vesalium (*quem* Vesanum *appellabat*) *singulis diebus arriperet, & contumeliosius exciperet, quam vel ipse propter prudentiam longa rerum experientia comparatam, vel* Vesalius *ob laudabile suum institutum ad utilitatem publicam destinatum mereretur* (28). Les Médecins de l'Empereur, & même quelques Courtisans qui haïssoient Vesalius à cause de sa présomption, & de son mérite, jettoient de l'huile dans le feu. Cette querelle fut féconde en Livres, & l'on peut en conoitre le progrès si on lit l'Ouvrage de Sylvius *in Vesanum*, la Lettre de Vesalius *de China radice*, l'Ecrit de François Puteus *in Vesalium*, celui de René Hener *in Sylvium*, les Observations Anatomiques de Fallope, & l'Apologie de Cuneus contre Puteus.

(28) Renatus Moreau, *in* Vita Sylvii.

SIMON ou SIMONIS (THEODORE) nâtif de Berchstede dans le païs de Holstein (*a*). Voiez la Remarque I de l'Article JANSENIUS, & joignez y ce qui suit. Fromond soutient (*b*) que ce personnage, aiant été mis en liberté, abjura ses Hérésies à Louvain, & reçut de Jansénius de quoi paier sa dépense au cabaret, & de quoi faire son voiage. On ajoûte qu'il s'étoit défroqué à Magdebourg avant qu'il vînt à Louvain. Je parlerai de la Réponse qui fut faite à ce récit (*A*).

Il

(*a*) Moller, Isagoge ad Historiam Chersones. Cimbricæ, *Parte III, pag.* 108.

(*b*) Lib. Fromond Crisi Desperatæ Causæ Papatus, *Cap. XLV, pag.* 284.

(*A*) *Je parlerai de la Réponse qui fut faite à ce récit.*] Je ne répete point ce qui concerne le voiage de Simonis à Louvain, & ses Conférences avec Jansenius (1). Je dirai seulement qu'après s'être retiré de cette ville, il composa un Ecrit *De falsis principiis Fidei Pontificiæ ejusque Idololatria,* qu'il envoia à Jansenius l'an 1631. Il y exposoit les motifs de sa conversion, & il espéra que ce Docteur lui répondroit. Il se trompa; ce silence le fit revenir à la charge: il lui écrivit une Lettre (2) pour le presser de répondre, & il la fit imprimer. On y voit l'Histoire de son emprisonnement. Cette Lettre fut insérée dans un Ouvrage de Voetius (3) l'an 1635. Ce fut ce qui engagea Fromond à parler de ce Simonis dans sa Réponse à ce Livre de Voetius. Il raconta les choses avec très-peu de bonne foi, si l'on s'en raporte à la Réponse qui lui fut faite. Voiez la Lettre Apologétique que Simonis lui adressa. Elle est à la tête de son Traité *De Statu & Religione propria Papatus adversus Cornelium Jansenium Episcopum Iprensem*, imprimé à Leide l'an 1638. Il soutient que Fromond a falsifié & suprimé plusieurs circonstances du fait; il nie qu'il ait ab-

juré

(1) *Voiez l'Article* JANSENIUS, *Remarque* (*I*).

(2) *Elle est datée d'Emmeric le 12 de Février 1632.*

(3) *Intitulé,* Desperata Causa Papatus. *Voiez y la page* 762 *& suiv.*

Il y a des gens qui sont capables de s'imaginer qu'un certain Livre fort impie regarde notre Simonis (*B*), c'est pourquoi j'avertis ici que cela est faux. Il changea son nom en celui de *Philippus Cosmius* (*c*).

(*c*) Bibliot. Antitrinit. *pag.* 143.

juré la Foi Romaine à Louvain; il avoue qu'il a vêcu quelque tems dans l'Ordre de Prémontré, mais qu'il en sortit avant l'émission d'aucun vœu (4).

(*B*) *Il y a des gens … capables de s'imaginer qu'un certain Livre fort impie regarde notre Simonis.*] Savoir en général que le nom *Simonis* est au Titre d'un tel Livre, & que Theodore Simonis a été successivement Luthérien, Papiste, Luthérien, & Socinien; & qu'il a été Recteur d'un College Socinien dans la Pologne, & que le Livre dont il s'agit fut imprimé en Pologne, sont des choses qui peuvent faire juger que cet Ouvrage est de ce Socinien; car on ne prend pas toûjours garde au tems. Voilà le sujet de cette Remarque. Ceux qui voudront savoir quelque chose touchant cet Ecrit impie, n'ont qu'à lire ce Passage de Spizelius: *De Atheismo in Polonia, ex Atheo libello, Cracoviæ anno* 1588 *tit:* Simonis Religio, authore incerto edito, *judicium fieri poterit in quo præter portenta innumera hæc quoque verba reperiuntur :* Credo in tria, Cœlum, Terram, & Cœli formam, in Cœlum patrem, atque creatorem omnium. In Terram omnium matrem, atque nutricem, & in Cœli formam omnia sentientem, & intelligentem. Ede itaque, bibe, lude, jam Deus figmentum est (5).

(4) *A voti monastici & Ordinis religione liber in hunc usque diem perstiti.*

(5) Spizelius *in* Scrutinio Atheismi, *pag.* 43, 44. *Voiez aussi le même* Spizelius, *in* infel. Literato, *pag.* 355, *où il parle plus amplement de ce Livre impie. Voiez aussi la Remarque* (*D*) *de l'Article* SIMONIUS (Simon).

SIMONETTA (HYACINTHE) Gentilhomme Milanois, fut fort estimé pour sa bravoure, & pour son expérience militaire. Il fut fait prisonnier par un Gentilhomme Breton nommé Jaques de Rommelin, Lieutenant de la Compagnie du Sénéchal d'Armagnac. Ce Breton, qui *entre les gens de guerre* étoit apellé *le petit Capitaine la Lande, à cause qu'il estoit puisné de la maison de la Lande*, emmena son prisonnier dans la Ville d'Ast, & le relâcha après que la rançon eut été païée. Simonetta se plaignit que la Lande l'avoit traité indignement, & lui écrivit quelque chose là-dessus, & aiant reçu réponse, *il lui envoia un cartel de combat* qui fut accepté, de sorte que les conditions en aiant été réglées par Jean Jaques Trivulse qui commandoit en l'Astesan pour le Roi de France Charles VIII, & par Lucio Malvetio Lieutenant du Duc de Milan, les deux Champions entrérent en lice l'an 1496. La victoire demeura au Gentilhomme Breton (*a*), dequoi Trivulse donna un Certificat que l'on trouve tout du long dans le Sieur Bertrand d'Argentré (*b*), qui réfute quelques méprises concernant ce fameux duël (*A*).

(*a*) Tiré de Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne, *Livre XII, Chap. LXI.*

(*b*) *Là-même.*

(*A*) *D'Argentré réfute quelques méprises concernant ce fameux duël.*] Il blame (1) Arnoul Ferron (2) d'avoir dit que la Lande étoit de Bourdeaux & d'une famille bourgeoise, & que le combat fut fait en présence de Charles VIII. Voilà trois faussetez; car la Lande étoit un Gentilhomme Breton, & ne se batit qu'en 1496, & le Roi étoit repassé en France au commencement de l'an 1495. L'Adversaire de la Lande ne se nommoit point Christophle Zerbulo, & n'étoit point de Genes, comme Arnoul Ferron l'assure : il s'apelloit Hyacinte Simonetta, & il étoit de Milan. Ils ne se batirent point à pied à coups d'épée, & la Lande ne perça point de son épée le ventre de son ennemi, comme Ferron le prétend. Ils se batirent à cheval, *ils s'assaillirent de leurs lances, courant l'un contre l'autre, & depuis de mace:* Simonetta fut blessé au visage (3), c'est ce que Trivulse Spectateur du combat a déclaré dans l'Attestation. Notez que Symphorien Champier (4), dans la Vie qu'il a faite de Charles VIII, se fâche contre Sabellic qui par haine pour les François a suprimé ce combat, qui fut d'autant plus mémorable que l'on érigea un trophée au lieu où il fut donné. D'Argentré ajoûte (5) qu'Alciat qui pour lors lisoit le Droit civil à Milan a parlé de cette Avanture *en un Livre qu'il a fait* de duello: mais qu'il s'est trompé en disant (6) que Simonetta se batit contre Baiard; car le combat de Baiard se fit avec Dom Alfonse de Sotomajore l'an 1503. Cette Critique est bonne; mais il est faux qu'Alciat enseignât alors le Droit civil à Milan. Il n'y a jamais été Professeur en cette Science: & il n'avoit que trois ou quatre ans lors que la Lande & Simonetta se batirent. Il dédia son Traité *de singulari certamine* à François I le prémier de Mars 1529; il étoit alors à Avignon.

(1) D'Argentre, Hist. de Bret. *Livre XII, Chap. LXI, pag. m* 702. 704.

(2) Ferron. *in* Histor Caroli VIII. *folio m.* 37 *verso.*

(3) D'Argentre, Histoire de Bretagne, *Livre XII, Chap. LXI, pag.* 703.

(4) Ferron. *in* Hist. Caroli VIII, *folio* 38.

(5) D'Argentré, *pag.* 704.

(6) Alciat. de singulari certamine, *Cap. XXXVIII, pag.* 67 *Edit. Lugd.* 1543 in 8.

SIMONIDE, Poëte ïambique, étoit de Minoa (*a*) ville de l'Ile d'Amorgos l'une des Sporades (*b*). Si l'on en veut croire Suidas, il florissoit 406 ans après la prise de Troie; mais il y a beaucoup d'aparence qu'il est moins ancien On le trouve cité dans Athenée, dans Julius Pollux, dans Elien, & ailleurs. Il avoit fait une Satire bien ridicule contre les femmes (*A*).

(*a*) Stephanus Byzantinus, *Voce* Ἀμοργός.

(*b*) Strabo, *Libr. X, sub fin.*

(*A*) *Il avoit fait une Satire bien ridicule contre les femmes.*] Il suposoit que l'origine de leurs ames étoit diférente selon la diversité de leurs humeurs; que l'ame des unes étoit tirée d'un cheval, ou d'un renard, ou d'un singe, &c., & que l'ame des autres venoit de la mer, ou de la terre, &c. Elien cite ce qu'il disoit touchant les femmes qui aiment à se parer, à se farder, & à se peigner, il leur donnoit pour principe les chevaux : Καὶ ὁ Σιμωνίδης δὲ, ἐκ παντοδαπῶν θηρίων λέγων τὰς γυναῖκας γενέσθαι τε, καὶ διαπλασθῆναι, φησὶν ἐνίαις ἐκ τῶν ἵππων τό τε φιλόκοσμον καὶ φιλόμυρον συντεχθῆναι κατ' ἐκείνας φύσει: *Quin & Simonides fabulans ex diversis bestiis natas & conformatas esse mulieres, nonnullis earum ornatus & unguentorum studium ex equorum naturâ innatum esse scribit* (1). Je laisse les Vers Grecs qu'il raporte, & je me contente de raporter en Latin la conclusion de ce Passage: *Talis quidem uxor præbet se spectaculum aliis jucundum, sed viro nocet suo: Nisi ille fuerit aut rex, aut vir præpotens. Hujusmodi uxor oblectare quem queat.* Cela veut dire en gros qu'une telle femme est un spectacle fort plaisant aux autres hommes, mais ruineux à son mari, à moins qu'il ne soit un Roi ou un grand Seigneur. Vous trouverez dans Stobée non seulement les mêmes Vers qu'Elien raporte, mais aussi un bon nombre d'autres du même Ouvrage de Simonide (2). Ce Poëte n'étoit guere moins injuste que cet Auteur Italien qui a soutenu que les femmes n'ont point d'ame (3). Au reste, si j'attribue à ce Simonide plutôt qu'à celui de l'Article suivant les Vers qu'Elien allégue, je ne fais que me conformer au sentiment de Leon Allatius (4).

(1) Ælian. de Animal. *Libr. XVI, Cap. XXIV, pag. m.* 941.

(2) Stobæus, Sermone LXXI *qui est* de Vituperio Mulierum, *fol. m.* 252 *verso.*

(3) *Voiez les* Mêlanges de Vigneul Marville, *Tome I, pag.* 16, 17.

(4) Allatius, de Simeonum Scriptis, *pag.* 206, 207.

SIMONIDE, l'un des meilleurs Poëtes de l'Antiquité, étoit de Ceos, Ile de la mer Egée. Il florissoit encore au tems de l'expédition de Xerxes, c'est-à-dire vers la 75 Olympiade. Il exerça son talent sur plusieurs sortes de Poëmes; mais il réüssit principalement dans les Elégies (*A*). On dit qu'il fut préservé deux fois d'un péril mortel, & que ce fut une récompense de sa vertu (*B*).

On

(*A*) *Il réüssit principalement dans les Elégies.*] Quintilien va nous l'aprendre. *Simonides tenuis* (1), *alioqui sermone proprio & jucunditate quadam commendari potest: præcipua tamen ejus in commovenda miseratione virtus, ut quidam in hac eum parte omnibus ejusdem operis autoribus præferant* (2). Denys d'Halicarnasse a reconu entre autres vertus dans la Muse de Simonide le don d'attendrir. Il la mèt à cet égard-là fort au dessus de Pindare. Σιμωνίδου δὲ παρατήρει τὴν ἐκλογὴν τῶν ὀνομάτων, τῆς συνθέσεως τὴν ἀκρίβειαν. πρὸς τούτοις καθ' ὃ βελτίων εὑρίσκεται καὶ Πινδάρου τὸ οἰκτίζεσθαι μὴ μεγαλοπρεπῶς, ἀλλ' ὡς ἐκεῖνος παθητικῶς. *Simonidis vero observa nominum delectum compositionis accuratam rationem; ad hæc, in quo etiam multo melior est ipso Pindaro, miserationem commovet, non ut ille magnifice, sed suo ipse more pathetice* (3). Quand Horace veut désigner des Muses plaintives, il se sert d'une expression qui représente notre Poëte.

Sed ne relictis, Musa procax, jocis
Ceæ retractes munera næniæ (4).

Catulle n'est pas moins propre à être cité à cet égard (5). L'un des plus célèbres Ouvrages de Simonide avoit pour Titre *les Lamentations* (6). J'ai dit ailleurs (7) qu'il gagna le prix de l'Elégie sur Eschyle.

(*B*) *On dit qu'il fut préservé deux fois d'un péril mortel, & que ce fut une récompense de sa vertu.*] Il soupoit un jour chez Scopas homme d'importance tant à cause de sa noblesse qu'à cause de ses richesses. Après qu'il eut récité le Poëme qu'il avoit composé à prix fait en l'honneur de ce personnage, & où il avoit mêlé l'éloge de Castor & de Pollux, on lui dit qu'on lui paieroit la moitié du prix, & qu'il demandât l'autre moitié, s'il le trouvoit à propos, aux Tyndarides (8) à qui il n'avoit pas donné moins de louanges qu'à Scopas. Un peu après on lui vint dire que deux jeunes hommes qui vouloient parler à lui étoient à la porte. Il sortit, & ne vit personne. Dans cet intervalle de tems la chambre où il avoit laissé Scopas & les autres conviez tomba, & ils furent tous écrasez. Vous allez voir les beaux termes dont Ciceron s'est servi en narrant cela. *Dicunt quum cœnaret Gramnone in Thessalia* Simo-

(1) *Touchant cette simplicité de Simonide, voiez Mr.* Le Fevre, Abrégé de la Vie des Poëtes Grecs, *pag. m.* 38.

(2) Quintil. Institut. Orat. *Libr. X, Cap. I, pag. m.* 468.

(3) Dionys. Halicar. de veter. Scriptor. Cens.

(4) Horat. Ode I *Libri II.*

(5) *Paulum quid lubet allocutionis mœstius lacrymis Simonideis.* Catullus, Epigramm. XXXIX.

(6) *Voiez Mr.* Le Fevre, Abrégé de la Vie des Poëtes Grecs, *pag.* 39.

(7) *Dans l'Article* d'ESCHYLE, *Remarque* (*G*).

(8) *C'est-à-dire à Castor & à Pollux.*

On lui attribue l'invention de la mémoire locale (*C*). Il eſt du nombre des Poëtes dont la verve & la mémoire ont été de longue durée; car à l'âge de quatre-vingts ans il diſputa le prix de la Poëſie (*D*) & le remporta (*a*), & il ſe vanta de ſurpaſſer en mémoire tous les autres hommes (*b*). Il vêcut encore plus de dix années (*c*). On dit que la deſtruction de ſon tombeau, par un Général des Agrigentins, ne demeura point impunie (*E*). La Réponſe, qu'il fit à un Prince qui lui demandoit la définition de Dieu, eſt fort célèbre (*F*). J'entens celle qu'il donna à

(*a*) Plutarchus, an ſeni ſit gerenda Respubl. *pag.* 785, *A.*

(*b*) *Voiez le Diſtique Grec raporté par* Ariſtides περὶ τῦ παραφθέγματ☉. *Mr.* de Valois in Amm. Marcell. *Libr. XVI, Cap. V, pag. m.* 116, *le raporte.* (*c*) Σιμωνίδης ὁ Κεῖ☉ ὑπὲρ τὰ ἐνενήκοντα (ἔζησεν.) *Simonides Ceus ſupra nonaginta (vixit.)* Lucian. *in* Macrobiis, *ſub finem, pag. m.* 644 *Tom. II.* Suidas *le fait vivre 89 ans, & non pas 99, comme le* Gyraldi, *Dialog. IX* Hiſtoriæ Poëtarum, *pag.* 463, *l'aſſure.*

Simonides apud Scopam fortunatum hominem & nobilem, ceciniſſetque id carmen, quod in eum ſcripſiſſet, in quo multa ornandi cauſa poëtarum more in Caſtorem ſcripta, & Pollucem fuiſſent, nimis illum ſordide Simonidi dixiſſe, ſe dimidium ejus ei quod pactus eſſet pro illo carmine, daturum, reliquum à ſuis Tyndaridis, quos æque laudaſſet, peteret, ſi ei videretur. Paulò poſt eſſe ferunt nunciatum Simonidi, ut prodiret, juvenes ſtare ad januam duos quoſdam, qui eum magnopere evocarent, ſurrexiſſe illum ipſum, prodiſſe, vidiſſe neminem. Hoc interim ſpatio conclave illud, ubi epularetur Scopas, concidiſſe, ea ruina ipſum oppreſſum cum ſuis interiſſe (9). Valere Maxime raporte le même fait (10), mais avec un péché d'omiſſion inexcuſable; car il ne dit point la raiſon pourquoi Caſtor & Pollux rendirent ce bon ſervice à Simonide. Notez que Solin tranſporte à Pindare ce que tous les autres Ecrivains attribuent à Simonide à l'égard de cette faveur céleſte (11). Monſr. de Saumaiſe ſoupçonne Solin d'en avoir ainſi uſé pour cacher ſes brigandages, je veux dire, pour perſuader qu'il n'étoit pas un ſimple Copiſte de Pline (12). Notez auſſi que Quintilien traite de fable ce qui concerne cette aparition des Tyndarides (13). Il ſe fonde ſur ce que ce Poëte, qui ſans doute ne ſe fût pas dérobé une telle gloire, n'en fait aucune mention dans ſes Ouvrages. Il obſerve que les Auteurs varient beaucoup touchant celui en l'honneur duquel Simonide fit ce Poëme. On ne s'accordoit point ſur la ville où le feſtin ſe donna. Mais il nous aprend une choſe que Ciceron ne devoit pas ſuprimer. Il nous dit que la perſonne que Simonide avoit louée étoit un Athlete victorieux. *Cum pugili coronato carmen, quale componi victoribus ſolet, mercede pacta ſcripſiſſet: abnegata ei pecuniæ pars eſt, quòd more poëtis frequentiſſimo digreſſus, in laudes Caſtoris & Pollucis exierat* (14). L'omiſſion de cette particularité fait beaucoup de tort à Simonide; car elle nous porte à croire qu'il s'égara mal à propos dans des digreſſions, & qu'il offuſqua imprudemment par les éloges des Dieux la gloire du perſonnage qui lui avoit acheté ſon Panégyrique. Dès que vous ſongez à la victoire que Simonide devoit célébrer, l'Objection s'évanouït, vous comprenez que Caſtor & Pollux (15) ont dû avoir part à l'Eloge. Ce n'eſt plus une Digreſſion blâmable, c'eſt un Epiſode néceſſaire. Au reſte, Mr. de Girac ne critique point Quintilien avec raiſon. *Cet habile Rhetoricien*, dit-il (16), *n'eût eu garde de ſe ſervir* de l'argument négatif, *s'il eût vu dans Callimaque que Simonides lui meſme fait mention de ſon avanture avec des termes pleins de reconnoiſſance & de gratitude envers les libérateurs.* Il eſt ſûr que les Vers de Callimaque n'ont point dû empêcher Quintilien de parler comme il a fait. Il y a une diférence énorme entre ce qu'un Poëte raconte dans ſes Poëſies, & ce que d'autres lui font dire en l'introduiſant dans leurs Ecrits.

Voici l'autre miracle. Simonide aiant débarqué rencontra ſur le rivage le corps mort d'un inconu, & l'enterra. Cet inconu l'avertit en ſonge de ne point ſe rembarquer le jour ſuivant; Simonide ſuivit ce conſeil, & vit périr le vaiſſeau. Il fit un Poëme ſur cette Avanture. *Longe indulgentius Dii in Poëta Simonide, cujus ſalutarem inter quietem admonitionem conſilii firmitate roboraverunt. Is enim cùm ad littus navem appuliſſet, inhumatumque corpus jacens ſepulturæ mandaſſet, admonitus ab eo ne proximo die navigaret, in terra remanſit: Qui inde ſolverant, fluctibus & procellis in conſpectu ejus obruti ſunt. Ipſe lætatus eſt, quòd vitam ſuam ſomnio, quam navi, credere maluiſſet. Memor autem beneficii, elegantiſſimo eam carmine æternitati conſecravit, melius illi & diuturnius in animis hominum ſepulchrum conſtituens, quàm in deſertis arenis ſtruxerat* (17). Il n'avoit point cru que pour remplir tous les devoirs de l'humanité il falût faire autre choſe que d'enterrer le cadavre; mais aiant été récompenſé ſi amplement de ſon bienfait, il n'en demeura point-là; il voulut que le ſépulcre de l'inconnu portât des marques d'honneur, il y mit cette Epitaphe glorieuſe.

Οὗτος μὲν Κείοιο Σιμωνίδεω ἐςὶ σαωτὴρ,
Ὃς καὶ τεθνειὼς ζῶντι παρέσχε χάριν.
Hic quidem Cei Simonidis eſt ſervator,
Qui & mortuus vivo retulit gratiam (18).

(*C*) *On lui attribue l'invention de la mémoire locale.*] Il eſt à propos de dire à quelle occaſion il l'inventa. Lors que Scopas & ceux qu'il traitoit furent écraſez ſous les ruines de la chambre, ils furent tellement défigurez qu'on ne les pouvoit diſcerner les uns des autres. Cependant, il importoit de les reconoître; car ceux qui voulurent les enterrer, ſouhaitoient de rendre ce bon office chacun à ſon parent. Simonide les tira de peine; il ſe ſouvint de la place que chacun des conviez avoit occupée, & par ce moien il fut en état de dire aux parens, c'eſt à vous à enterrer celui-ci, c'eſt à vous à enterrer celui-là. Enſuite faiſant réfléxion ſur l'importance de l'ordre par raport à la facilité de conſerver les idées des objets, il inventa la méthode de les attacher à certains lieux: il fut, diſ-je, l'inventeur de la mémoire locale. Ciceron ſera mon temoin. (19) *Non ſum tanto ego, inquit, ingenio, quanto Themiſtocles fuit, ut oblivionis artem quàm memoriæ malim, gratiamque habeo Simonidi illi Chio, quem primum ferunt artem memoriæ protuliſſe. Dicunt enim quum cœnaret. . . . . . .* (20) *Quos quum humare vellent ſui, neque poſſent obtritos internoſcere ullo modo, Simonides dicitur ex eo quod meminiſſet quo eorum loco quiſque cubuiſſet, demonſtrator uniuſcujuſque ſepeliendi fuiſſe. Hac tum re admonitus inveniſſe fertur, ordinem eſſe maxime, qui memoriæ lumen afferret. Itaque iis qui hanc partem ingenii exercerent, locos eſſe capiendos, & ea quæ memoria tenere vellent, effingenda animo, atque in his locis collocanda: ſic fore, ut ordinem rerum locorum ordo conſervaret, res autem ipſas rerum effigies notaret, atque ut locis pro cera, ſimulacris pro literis uteremur.* Cet Auteur obſerve en un autre endroit que Simonide avoit beaucoup de mémoire (21). Ces paroles de Philoſtrate en donnent une grande idée: Apollonius *eſtant en l'aage de cent ans l'avoit encore plus freſche & gaillarde, que n'eut onques Simonide en ſa plus grande vogue, & ſoulloit ſouvent chanter un Cantique que ce Poëte avoit compoſé à la loüange de la memoire; où il met que toutes choſes ſe fletriſſent & conſument avec le temps, lequel ne s'envieilliſt jamais ny ne ſe corrompt, ains ſe conſerve en ſon entier, tournoyant autour la memoire* (22). Il y a des gens qui ont dit que Simonide avoit pris des médicamens pour ſe donner une très-heureuſe mémoire, & qu'ils produiſirent ce bon effet (23).

(*D*) *A l'âge de quatre-vingts ans il diſputa le prix de la Poëſie.*] Il fit mention de cela dans l'un de ſes Poëmes. *Simonides vero Poëta octogeſimo anno & docuiſſe ſe carmina, & in eorum certamen deſcendiſſe ipſe gloriatur: nec fuit iniquum, illum voluptatem ex ingenio ſuo diu percipere, cùm eam omni ævo fruendam traditurus eſſet* (24).

(*E*) *La deſtruction de ſon tombeau . . . ne demeura point impunie.*] Phenix Général des Agrigentins, étant en guerre contre ceux de Syracuſe, démolit le tombeau de Simonide (25), & en fit ſervir les pierres à la conſtruction d'une tour, & il arriva que l'on prit la ville par l'endroit de la muraille où cette tour fut bâtie. Callimaque introduiſit Simonide ſe plaignant de cette impiété, & diſant que Phenix n'avoit eu aucune crainte pour Caſtor & Pollux qui, ajoûtoit-il, me préſervérent de la chute d'une maiſon (26). On ne peut aſſez s'étonner de la négligence de Suidas, qui ne nomme point la ville où une tour fut bâtie des matériaux du tombeau de ce grand Poëte. Mais puis qu'il dit qu'un Général des Agrigentins fit démolir ce tombeau, & conſtruire cette tour, il nous porte à croire que cela ſe fit dans Agrigente. Si ce n'eſt que l'on veuille dire que Phenix aiant conquis Syracuſe, & y étant aſſiégé, fit fortifier une muraille par la conſtruction d'une tour, & que Syracuſe fut repriſe par cet endroit-là. Il eſt aparent que Simonide mourut à la Cour d'Hieron. Un très-docte Chronologue met la mort du Poëte un an avant celle du Prince. *Utriuſque obitus contiguos, ut ita dicam, in annos incurrit, Simonidis quidem in annum mundi* 3516, *Hieronis autem* 3517, *apud P. Petavium lib.* 13. de doctrina temporum. (27). Notons que le Pere Petau adopte le ſentiment de Diodore de Sicile, ſelon lequel Hieron mourut l'an 2 de la 78 Olympiade (28). Il a donc cru que Simonide mourut l'an 1 de la même Olympiade (29). Or comme il a mis (30) le commencement des Olympiades à l'an du monde 3208, il a dû mettre la mort de Simonide à l'an du monde 3517.

(*F*) *La Réponſe, qu'il fit à un Prince qui lui demandoit la définition de Dieu, eſt fort célèbre.*] Hieron Tyran de Sicile pria ce Poëte de lui dire ce que c'eſt que Dieu. Le Poëte lui répondit que cette Queſtion n'étoit pas de celles que l'on explique ſur le champ, & qu'il avoit beſoin d'une journée pour l'examiner. Quand ce terme fut paſſé, Hieron demanda réponſe; mais Simonide le pria de lui accorder encore deux jours. Ce ne fut pas le dernier délai qu'il demanda: il fut ſouvent ſommé de répondre, & il demanda chaque fois un tems la moitié plus long. Le Tyran ſurpris de cette conduite en voulut ſavoir la cauſe. J'en uſe ainſi, lui répondit Simonide, parce que plus j'examine cette matiere, plus elle me ſemble obſcure. Je m'en vais narrer cela en Latin, afin qu'on voie que Ciceron ſous la perſonne du Pontife Cotta déclare qu'en pareil cas il feroit toutes les mêmes réponſes que Simonide. *Nec ego nunc ipſe aliquid afferam melius; ut enim modo dixi, omnibus fere in rebus, & maximè in phyſicis, quid non ſit, citiùs, quàm quid ſit dixerim. Roges me; quid aut qualis ſit*

(9) Cicero, de Oratore, *Libr. II, folio 87, D. Voiez auſſi* Phedre, *Libr. IV, Fab. XXIV.*

(10) Valer. Maximus, *Libr. I, Cap. VIII, num. 7, in Ext.*

(11) Solin. *Cap. I, pag. m.* 11.

(12) Salmaſ. Exercitat. Plin. *Tom. I, pag.* 53.

(13) *Quanquam mihi totum de Tyndaridis fabuloſum videtur, neque omnino hujus rei meminit uſquam poëta ipſe, profecto non taciturus de tanta ſua gloria.* Quintilian. *Libr. XI, Cap. II, pag. m.* 517.

(14) *Idem, ibidem.*

(15) *Ils étoient en quelque maniere les patrons des Athletes.*

(16) Girac, Replique à Coſtar, *Section LIII, pag. m.* 465: *il cite les paroles de* Callimaque *raportées par* Suidas: *j'en parle ci-deſſous Citation* (26) *Remarque*) (*E*).

(17) Valer. Maximus, *Libro I, Cap. VII, num. 3 in Ext. Voiez auſſi* Ciceron, de Divinat. *Libro I, folio 308, C.*

(18) Tzetz. *Chiliad. I, Hiſt. XXIV. Il cite un* Ariſtides. *Voiez* Voſſius, de Hiſtor. Græcis, *Libr. III, Cap. XXX, pag.* 331, *où il corrige ce Paſſage de* Tzetzes.

(19) Cicero de Oratore, *Libro II, folio 87, D. Voiez auſſi* Quintilien, *Libro XI, Capite II, pag.* 517.

(20) *Vous trouverez ci deſſus Citation* (9) *les paroles que je ſaute ici.*

(21) Cicero, Tuſculan. Quæſt. *Libro I, folio 249, C.*

(22) Philoſtrate, Vie d'Apollon. *Livre I, Chapitre IX, page 153 de la Traduction de* Vigenere. *Voiez le auſſi in* Vitis Sophiſtar. *Libro II, in* Proclo.

(23) *Scriptores varii memorant Cyrum regem & Simonidem Lyricum, & Hippiam Eleum . . . ideo valuiſſe memoria quod epotis quibusdam remediis id impetrarunt.* Ammian. Marcell. *Libr. XVI, Cap. V, pag. m.* 116.

(24) Valer. Maximus, *Libro VIII, Capite VII, num. 13 in Ext.*

(25) διαλύει τὸν τάφον τῦ Σιμωνίδυ μάλα ἀνηδῶς τε καὶ ἀνοίκτως. *Simonidis ſepulchrum cum magna contemptione & crudeliter diſſolvit.* Suidas, *in* Σιμωνίδης, *pag. m.* 741, 742.

(26) *Tiré de* Suidas, *ibid.*

(27) Leſcalopier in Ciceron. de Natura Deorum, *Libr. I, pag.* 84.

(28) Petavius, *in* Rationario Tempor. *Parte I, Libro III, Cap. VI, pag. m.* 136.

(29) *Id. ibid. Parte II, Libr. III, Cap. I, pag. m.* 153.

(30) Suidas *dit que Simonide vêcut juſqu'à l'Olympiade 78,*

à Hieron Tyran de Syracuse, à la Cour duquel il alla malgré son grand âge: il écouta plus son avarice

sit Deus: auctore utar Simonide; de quo cùm quæsivisset hoc idem tyrannus Hiero, deliberandi caussâ sibi unum diem postulavit. Cùm idem ex eo postridie quæreret, biduum petivit; cum sæpius duplicaret numerum dierum, admiransque Hiero quæreret cur ita faceret, QUIA QUANTÒ, *inquit*, DIUTIUS CONSIDERO, TANTÒ MIHI RES VIDETUR OBSCURIOR. *Sed Simonidem arbitror (non enim Poëta solùm suavis, verùm etiam cæteroqui doctus, sapiensque traditur) quia multa venirent in mentem acuta, atque subtilia, dubitantem quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem* (31). Prenez bien garde aux dernieres paroles de Ciceron: elles frapent au but, elles vont au fait. Simonide auroit pu répondre facilement, s'il eût voulu s'arrêter aux idées populaires, & à ces vives impressions qu'on nomme aujourd'hui des preuves de sentiment. Mais comme il avoit à faire à un Prince habile (32), qui avoit rafiné son goût par de fréquentes conversations avec des gens doctes, il craignit même de risquer sa réputation. C'est pourquoi il prit du tems pour examiner la matiere, il la tourna de tous les côtez, & parce que son esprit lui suggéroit aussi-tôt la réfutation que l'invention de plusieurs réponses, il ne trouvoit rien de solide: il découvroit par tout un fort & un foible, & des profondeurs impénétrables: il craignit donc de se tromper quelque dogme qu'il avançât pour établir la définition de Dieu: il n'espéra plus de trouver la verité, & il quitta la partie. Un petit esprit n'auroit pas été si délicat; il se seroit laissé éblouïr à la prémiere Hypothese qu'il auroit imaginée, il n'en auroit point conu les dificultez; & il l'auroit magistralement donnée comme le point fixe de la vérité hors duquel il n'y avoit qu'impertinence, & qu'extravagance. Il y a même de grans génies qui avancent promptement leur Hypothese comme le parti unique que l'on doive prendre; ils décident qu'elle est évidente; ils insultent ceux qui n'en conviennent pas. Une forte persuasion leur inspire cette conduite. Tertullien va nous fournir un autre exemple. Il veut que la chose se soit passée, non pas à la Cour de Syracuse, mais à celle de Lydie: selon lui Cresus demanda à Thales la définition de Dieu, & ne l'obtint point, quelques délais qu'il accordât à ce Philosophe pour l'examen de cette Question. *Quid enim Thales ille princeps Physicorum sciscitanti Crœso de divinitate certum renuntiavit, commeatus deliberandi sæpe frustratus? Deum quilibet opifex Christianus & invenit, & ostendit. Et exinde totum, quod adeo quæritur, re quoque assignat: licet Plato affirmet factitatorem universitatis, neque inveniri facilem, & inventum enarrari in omnes difficilem* (33). Vous voiez comment ce Pere éleve la science du plus petit artisan Chrétien au dessus de celle des plus fameux Philosophes du Paganisme. Tous nos artisans, dit-il, trouvent Dieu & le montrent, & marquent effectivement tout ce qui peut être mis en question touchant la nature divine. Cela signifie que si Cresus, ou Hieron, eussent demandé au plus ignorant de tous les Chrétiens, *qu'est-ce que Dieu, & quels sont ses attributs*, ils eussent eu sur le champ une Réponse catégorique, & si exacte que rien n'y auroit manqué. Tertullien va trop vite, il se laisse trop entrainer à son imagination. Il ne considere pas que les Philosophes du Paganisme, qui se reconnoissoient incapables de satisfaire la curiosité de ceux qui leur demandoient qu'est-ce que Dieu, n'étoient réduits au silence que parce qu'ils ne se vouloient pas arrêter à des notions populaires comme un ignorant feroit. Rien ne leur auroit été plus facile que de répondre, Dieu est un être infini, & tout-puissant, qui a formé l'Univers & qui le gouverne, qui punit & qui récompense, qui se fâche contre les pécheurs, & qui s'apaise par nos sacrifices. Voilà de quelle maniere nos artisans répondroient à Hieron, en y ajoûtant ce que nous lisons dans le Catéchisme touchant les personnes de la Trinité, & touchant la Mort & Passion de Jesus-Christ, &c. Encore un coup, si Thales ou Simonide s'étoient contentez de ces idées générales, ils n'auroient point demandé du tems pour préparer leur Réponse; ils auroient satisfait à la Question par un *inpromtu*. Mais comme ils vouloient que tous les termes de la définition demandée fussent évidemment incontestables, & qu'ils trouvoient eux-mêmes qu'on pourroit leur contester tout ce qu'ils avanceroient, ils demandérent délai sur délai, & enfin ils ne surent que répondre. Je pense que Simonide s'imagina que sa Réponse seroit donnée à examiner aux beaux esprits de la Cour de Syracuse, & qu'il seroit obligé de la garantir en éclaircissant toutes leurs difficultez.

Voici aparemment de quel air il raisonna. Si je répons que Dieu est distinct de tous les corps qui composent l'Univers, on me demandera, l'Univers a-t-il toûjours existé, du moins à l'égard de sa matiere? Cette matiere a-t-elle une cause efficiente? Et si je repons qu'elle en a une, je m'engage à soutenir qu'elle a été faite de rien, or c'est un dogme que je ne pourrai jamais faire comprendre ni au Roi Hieron, ni aux beaux esprits de sa Cour, & que je ne comprens pas moi-même: j'ai donc lieu d'être incertain si ce dogme est vrai, ou s'il ne l'est pas; car pendant qu'il me sera incomprehensible, je ne pourrai pas être légitimement assûré de son état, & de sa nature. Si je dis que la matiere de l'Univers n'a point de cause efficiente, on me demandera, d'où vient le pouvoir que Dieu a sur elle, & pourquoi elle n'a pas autant de pouvoir sur Dieu que Dieu sur elle (34)? Il faudra que je donne de bonnes raisons pourquoi de deux êtres indépendans l'un de l'autre quant à l'existence, également nécessaires & éternels, l'un peut tout sur l'autre, sans être réciproquement soumis à l'action de l'autre. Ce n'est pas assez de dire que Dieu est distinct des corps qui composent l'Univers, on voudra savoir s'il leur ressemble à l'égard de l'étendue, c'est-à-dire s'il est étendu. Si je répons qu'il est étendu, on en conclura qu'il est corporel & matériel: & je ne me vois pas en état de faire comprendre qu'il y a deux especes d'étendue, l'une corporelle, l'autre incorporelle; l'une composée de parties & par conséquent divisible, l'autre parfaitement simple & par conséquent indivisible. Si je dis que Dieu n'est pas étendu, on en conclura qu'il n'est nulle part, & qu'il ne peut avoir aucune union avec le monde. Comment donc mouvra-t-il les corps? Comment agira-t-il où il n'est pas? Outre que notre entendement n'est point capable de concevoir une substance non étendue, & un esprit entiérement séparé de la matiere (35). Mais si l'on m'accordoit une fois que Dieu est une substance immatérielle & non étendue, un esprit infini, & tout-puissant, combien de nouvelles questions n'aurois-je pas à résoudre? Cet esprit n'éxiste-t-il pas nécessairement, soit à l'égard de sa substance, soit à l'égard de ses qualitez? Sa puissance n'est-elle pas un attribut aussi nécessaire que sa science? Il n'agit donc pas librement, à prendre la liberté pour une force d'agir, ou de n'agir pas: tout ce donc qu'il fait est nécessaire & inévitable; vous renversez donc de fond en comble la Religion, me dira-t-on, car elle est nécessairement bâtie sur l'Hypothese que Dieu change de parti lors que les hommes changent de vie; & que si les hommes ne l'apaisoient point par leurs prieres, il feroit une infinité de choses qu'il suprime à la vue de leurs dévotions. Que si j'évite ce fâcheux inconvénient par l'Hypothese de la liberté d'indiférence, & des volontez conditionnelles, je m'engage à faire comprendre, & que cette sorte de liberté est compatible avec un être qui n'est point la cause de sa puissance (36), & qu'un attirail infini de décrets conditionels est compatible avec une cause infiniment sage & indépendente qui a dû se faire un plan fixe & immobile, & qui au fond n'a point d'attributs plus essentiels que l'immutabilité, car il n'y a point de vertu plus évidemment contenue que celle-là dans l'idée de l'être souverainement parfait. Voilà si je ne me trompe une petite partie des raisons que Simonide roula dans sa tête en cherchant la définition qu'on lui demandoit, & qui le firent résoudre à ne rien dire, tant il craignit d'affirmer des choses non véritables.

J'ose dire qu'il n'y a guere de gens à qui il convienne moins qu'à Tertullien de faire le rodomont au préjudice de Thales, & à l'avantage de nos artisans; car il se seroit tiré mal d'affaire s'il avoit été à la place ou de Thales ou de Simonide. Ardent & impétueux qu'il étoit il eût répondu sur le champ, ou à la demande de Cresus, ou à celle d'Hieron. Mais si vous voulez savoir ce qu'il auroit répondu, lisez ces paroles de Mr. Daillé (37): *Combien est estrange sa philosophie touchant la nature de Dieu* (†), *qu'il semble rendre sujette à des affections semblables aux nostres, à un courroux, à une haine, à une douleur? lui attribue* (‖) *une substance corporelle, ne croyant pas (ce dit-il) qu'aucun voulut nier que Dieu soit un corps, ce qui fait que nous nous devons moins estonner, s'il definit* (‡) *hardiment qu'il n'y a point de substance qui ne soit corporelle.* Chacun voit que Tertullien eût défini Dieu *une substance corporelle sujette aux passions.* Paraphrasant sa définition il auroit dit que nos péchez irritent la Divinité, qu'elle hait le crime, qu'elle sent une véritable douleur quand on transgresse ses Loix; mais que d'ailleurs elle s'apaise facilement quand on implore sa miséricorde. Auroit-il pu soutenir cette Réponse devant Simonide, & devant les autres Savans que le Roi Hieron entretenoit? Ne lui eussent-ils pas objecté que tout corps est divisible, & composé de parties, & par conséquent que l'être souverainement parfait n'est pas un corps? N'eussent-ils point dit que la souveraine béatitude est essentielle à la nature divine, & qu'ainsi elle est exempte de toute passion, & que rien ne peut l'affliger, ni la fâcher? N'eussent-ils point dit qu'elle est immuable, & par conséquent qu'elle ne sauroit passer ni de l'amour à la haine, ni de la haine à l'amour, ni de la pitié à la colere, ni de la colere à la pitié? S'il eût recouru aux métaphores, on lui auroit repliqué, que Hieron ne demandoit pas une Réponse d'Orateur, mais une définition exacte, & parfaitement conforme aux loix de la Dialectique. On m'avouera, je m'assûre, que Tertullien auroit mieux fait s'il eût gardé le silence comme le garda celui qu'il insulte. Suposons que son artisan Chrétien qu'il fait si habile soit interrogé par Hieron, & qu'il réponde *Dieu est un être immateriel, infini, tout-puissant, souverainement bon, souverainement saint, souverainement juste, qui a créé toutes choses selon le bon plaisir de sa volonté*, pourrons-nous croire que Simonide examinant cette Réponse n'eût dit, cela m'est venu dans la pensée aussi bien qu'à vous; mais je n'ai osé l'affirmer, parce qu'il me semble qu'un être infiniment puissant, infiniment bon, infiniment saint, & qui auroit créé toutes choses avec une souveraine liberté d'indiférence, n'auroit pas exposé les hommes à l'état criminel & misérable sous lequel ils vivent. S'il avoit laissé à l'ame la liberté de s'unir aux corps, ou de ne pas s'y unir elle n'y seroit jamais entrée; car ce choix témoigneroit

(31) Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, pag.* 83 *Edit.* Lescaloperii.

(32) *Voiez* Elien, Var. Histor. *Libr. IV, Cap. XV, & Libr. IX, Cap. I.*

(33) Tertullianus, *in* Apologetico, *Cap. XLVI.*

(34) *Voiez ci dessus la Rem.* (T) *de l'Article* EPICURE, *& Monsr.* Burnet, *Evêque de Salisburi, dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Octob.* 1699, *pag.* 442.

(35) *Si mentem istam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente? Cingitur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta, simplexque mens nullâ re adjunctâ quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim & notionem videtur.* Cicero, *Libr. I* de Naturæ Deorum, *pag.* 39 *Edit.* Lescaloperii.

(36) *La nature de Dieu avec tous ses attributs existe nécessairement, il faut donc que sa puissance & sa volonté soient des êtres nécessaires, or la nécessité est exclusive de l'indiférence.*

(37) Daillé, du vrai Usage des Peres, *Livr. II, Chap. IV, pag. m.* 354.

(†) *Tertull. lib.* 1. *adv. Mar, c.* 25. *&* 1. 2. *c* 16.

(‖) *Id. adv. Orig. cap.* 7. *& lib.* 2. *contra Marc. cap.* 16. Quis negabit Deum corpus esse, etsi Deus spiritus est?

(‡) *Id. lib. adv. Hermog. c.* 35. Cum ipsa substantia corpus sit cujusque.

avarice que sa vieillesse; car il aimoit l'argent (*d*), & il conoissoit la liberalité d'Hieron. Il y a des

(*d*) *Voiez la Remarque* (*N*), *Citation* (86).

roit qu'elle est trop sote pour être l'ouvrage d'un être infiniment parfait. Si c'est lui qui unit nos ames aux corps, il faut qu'il y soit poussé par quelque détermination naturelle & inévitable; car agissant librement, c'est-à-dire, pouvant faire & ne pas faire, pouvant faire d'une façon, & pouvant faire d'une autre, on ne conçoit pas qu'il eût choisi ce parti-là, vu que l'ame par son union avec le corps se trouve soumise à cent desordres honteux & absurdes, & à un malheur presque continu (38). Ne laissons pas l'artisan Chrétien exposé à cette attaque: faisons venir un Théologien, qui expose à Simonide tout le Systême de la Grace, & toute l'œconomie des Décrets de la Prédestination: assûrement ce Poëte lui répondroit, vous me menez d'un païs obscur dans un païs plus obscur. Je ne puis comprendre que sous un Dieu qui auroit les attributs que vous marquez, il puisse être jamais nécessaire de punir personne; car la souveraine puissance d'un tel Dieu, jointe à une bonté & une sainteté infinie, ne soufriroit jamais qu'il se commît dans ses Etats aucune action punissable. Une nature comme celle-là ne me paroit point capable d'attacher sa gloire au malheur d'autrui, & de la faire dépendre de la durée éternelle des Enfers: je conçois même entre ces deux choses une opposition formelle. Trois personnes qui ne soient qu'un Dieu desquelles l'une punisse, l'autre soit punie, sans qu'on puisse dire que celle qui est punie, punit, & que celle qui punit est punie, quoi que pourtant l'une & l'autre ne soient qu'une même substance, qu'un seul & même Dieu; ces trois personnes, dis-je, sont pour moi une formelle contradiction. J'aime donc mieux n'avoir rendu aucune Réponse au Prince de Syracuse, que de lui avoir donné de telles définitions de Dieu.

(38) *Quin-etiam dicunt, Si anima est divina potestque Vivere sejuncta à membris mortalibus, ut quid Se misera carni insinuat? cujus vitio tot Perpetitur mala, & admittit tot flagitia? ergo Stulta est, si sponte hoc facit: at si invita nefandas Corporis ingreditur latebras, quis cogit? an ipse Juppiter? ergo Deus nequaquam hanc diligit: imò Carcere quam clausit tam turpi, odisse videtur.* Palingenius, *in* Zodiaco Vitæ, *Libr. VII, pag. m.* 189.

Mais, dira-t-on, Tertullien s'est-il donc trompé grossiérement, lors qu'il a mis au dessus des Philosophes les simples Chrétiens? Je répons que sa prétention peut être très-bien rectifiée. Il n'y a qu'à dire que le plus petit artisan Chrétien croit fermement plus de choses touchant la nature de Dieu, que les plus grans Philosophes du Paganisme n'en ont pu conoître. Il n'y a qu'à déclarer qu'avec son seul Catéchisme il donnera un si grand détail, que pour une chose qu'ils n'affirmoient qu'à demi, il en affirmera quarante sans aucune hésitation. Voilà ce que Tertullien eût pu dire sans se tromper. Mais ces Chrétiens si habiles en comparaison de Thales & de tout autre Philosophe de l'ancienne Grece, demeureroient aussi courts que lui & aussi muets, s'ils ne vouloient dire que ce qu'ils comprennent clairement & distinctement; & ils ne sont redevables de leur grande habileté qu'au bonheur d'avoir été élévez dans une Eglise où ils ont aquis la foi historique, & quelquefois même la foi justifiante des véritez révelées. Cela les convainc de l'existence de plusieurs choses où ils ne comprenent rien. Nos plus grans Théologiens, s'ils agissoient comme Simonide, c'est-à-dire, s'ils ne vouloient affûrer sur la nature de Dieu que ce qui par les lumieres de la Raison leur paroîtroit incontestable, évident, & à l'épreuve de toute difficulté, demanderoient incessamment de nouveaux délais à tous les Hierons. Ajoûtez même que Simonide, consultant & examinant l'Ecriture sans l'efficace ou de l'éducation ou de la grace, ne sortiroit pas de son labyrinthe, ni de son silence. La Raison lui défendroit de nier les faits contenus dans l'Ecriture, & de ne voir pas quelque chose de surnaturel dans l'enchaînement de ces faits; mais cela ne sufiroit pas à le faire décider. Les forces de la Raison, & de l'Examen Philosophique, ne vont qu'à nous tenir en balance, & dans la crainte d'errer, soit que nous affirmions, soit que nous niions (39). Il faut, ou que la grace de Dieu, ou que l'éducation de l'enfance, soient de la partie. Et prenez bien garde qu'il n'y a aucune Hypothese contre laquelle la Raison fournisse plus d'Objections que contre celle de l'Evangile. Le mystere de la Trinité, l'incarnation du Verbe, sa mort pour l'expiation de nos péchez, la propagation du péché d'Adam, la prédestination éternelle d'un petit nombre de gens au bonheur du Paradis, l'adjudication éternelle de presque tous les hommes aux suplices de l'Enfer qui ne finiront jamais, l'extinction du franc arbitre depuis le péché d'Adam, &c., sont des choses qui eussent jetté Simonide dans de plus grans doutes que tout ce que son imagination lui suggéra. Songeons à l'aveu qu'a fait saint Paul (40), non seulement que l'Evangile étoit un scandale aux Juifs, & une folie aux Grecs, mais aussi que Dieu a sauvé les hommes par la folie de la prédication.

(39) *Notez qu'il ne s'agissoit pas entre Hieron & Simonide de l'existence de Dieu, mais de définir exactement ce qu'il est.*

(40) I Epitre aux Corinth. *Chap. I, Vers.* 21, & 23.

Voici une pensée qui n'est pas peut-être à rejetter. Simonide se trouva aparemment en peine sur le genre de la définition: il n'osa dire que Dieu fût un corps, cent Objections l'en detournérent. Il n'osa dire que Dieu fût un pur esprit; car il ne concevoit rien que sous l'idée de l'étendue. Jusques à Mr. Des Cartes, tous nos Docteurs, soit Théologiens, soit Philosophes, avoient donné une étendue aux esprits; infinie à Dieu, finie aux Anges & aux ames raisonnables. Il est vrai qu'ils soutenoient que cette étendue n'est point matérielle ni composée de parties, & que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent, *toti in toto & toti in singulis partibus*. De là sont sorties les trois especes de présence locale, *ubi circunscriptivum*, *ubi definitivum*, *ubi repletivum*, la prémiere pour les corps, la seconde pour les esprits créez, & la troisieme pour Dieu. Les Cartésiens ont renversé tous ces dogmes, ils disent que les esprits n'ont aucune sorte d'étendue, ni de présence locale; mais on rejette leur sentiment comme très-absurde. Disons donc qu'encore aujourd'hui presque tous nos Philosophes & tous nos Théologiens enseignent conformément aux idées populaires, que la substance de Dieu est répandue dans des espaces infinis. Or il est certain que c'est ruiner d'un côté ce que l'on avoir bâti de l'autre, c'est redonner en effet à Dieu la matérialité que l'on lui avoit ôtée. Vous dites qu'il est un esprit, voilà qui est bien, c'est lui donner une nature diférente de la matiere; mais en même tems vous dites que sa substance est repandue par tout: vous dites donc qu'elle est étendue: or nous n'avons point d'idée de deux sortes d'étendue; nous concevons clairement que toute étendue quelle qu'elle soit a des parties distinctes, impénétrables, & séparables les unes des autres: c'est un monstre que de prétendre que l'ame soit toute dans le cerveau, & toute dans le cœur. On ne conçoit point que l'étendue divine & l'étendue de la matiere puissent être au même lieu; ce seroit une véritable pénétration de dimensions que notre Raison ne conçoit pas. Outre cela les choses qui sont pénétrées avec une troisieme sont pénétrées entre elles (41), & ainsi le ciel & le globe de la terre sont pénétrez entre-eux; car ils seroient pénétrez avec la substance divine; qui selon vous n'a point de parties; d'où il résulte que le soleil est pénétré avec le même être que la terre. En un mot, si la matiere n'est matiere que parce qu'elle est étendue, il s'ensuit que toute étendue est matiere: l'on vous défie de marquer aucun atribut diférent de l'étendue par lequel la matiere soit matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut venir que de l'étendue, nous n'en saurions concevoir que ce fondement, & ainsi vous devez dire que si les esprits étoient étendus ils seroient impénétrables, ils ne seroient donc point diferens des corps par la pénétrabilité. Après tout, selon le dogme ordinaire l'étendue divine n'est ni plus ni moins ou impénétrable, ou pénétrable, que celle du corps. Ses parties, apelez-les virtuelles tant qu'il vous plaira; ses parties, dis-je, ne peuvent point être pénétrées les unes avec les autres, mais elles peuvent l'être avec les parties de la matiere. N'est-ce pas ce que vous dites de celles de la matiere; elles ne peuvent pas se pénétrer les unes les autres, mais elles peuvent pénétrer les parties virtuelles de l'étendue divine? Si vous consultez exactement le sens commun, vous concevrez que lorsque deux étendues sont pénétrativement au même lieu, l'une est aussi pénétrable que l'autre. On ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere difére d'aucune autre sorte d'étendue par l'impénétrabilité: il est donc certain que toute étendue est matiere, & par conséquent vous n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui laissez toute la réalité; lors que vous dites qu'il est étendu. Puis donc qu'il ne vous a pas été possible de faire autrement, il ne faut pas trouver étrange que Simonide n'ait osé nier que Dieu fût un corps, il n'a pas osé non plus l'affirmer; il a mieux aimé se taire. Souvenons-nous que les plus subtils Cartésiens soutiennent, que nous n'avons point d'idée de la substance spirituelle. Nous savons seulement par expérience qu'elle pense, mais nous ne savons pas quelle est la nature de l'être dont les modifications sont des pensées; nous ne connoissons point quel est le sujet, & quel est le fond, auquel les pensées sont inhérentes. Simonide fut peut-être engagé par-là à n'oser dire que Dieu fût un esprit. Il ne concevoit point ce que c'étoit qu'un esprit.

(41) Quæ penetrantur cum uno tertio penetrantur inter se. *C'est par cet Axiome qu'on refute ceux qui disent que le continu est composé de points mathématiques.*

Au reste, un Jésuite, qui a commenté les Livres de Ciceron *de Natura Deorum*, ne condamne pas la retenue de Simonide, & il voudroit que les Philosophes & les Poëtes de l'Antiquité, & les Hérétiques l'eussent imitée. Ce qu'il observe sur l'incompréhensibilité de Dieu mérite d'être copié. *Quæ* Tertullianus *inscitiæ, alii modestiæ dederunt. Atque utinam veteres philosophi, & poëtæ, quique illos consecuti sunt Hæretici, hac in parte tam verecundi, quam Thales, aut Simonides, fuissent: nunquam profectò adeò absurda, impia, & blasphema Divinæ Naturæ affinxissent, nunquam impegissent in fœdissimos errores, in quos per summam impudentiam præfidentes homunculos videmus, & dolemus impegisse. Nimirum tenemur omnes magno quodam sciendi studio, cognoscendi verò numinis, multò majore: ex quo Deum quidem à nobis cognosci velle licet intelligere; sed intra fines præstitutos, & intra columnas, quibus suo ipse quasi digito inscripsit*, Ne plus ultra: *sunt enim divinis in rebus adyta quædam, in quæ Magnus Deus noluit nos penetrare: quod si quis temeritate, & confidentia sui elatus porro pergit, ac perrumpere hoc sacrarium attentat, quò penitiùs ingreditur, eò densiores illi tenebræ offunduntur, ut vel sic, & Divinæ Naturæ majestatem impervestigabilem, & humanæ mentis imbecillitatem, si quid sapit, agnoscat, ac confiteri cum Simonide cogatur.* Quanto diutiùs considero, tantò mihi res videtur obscurior. *Quemadmodum de specu quodam Coricio narrat Pomponius Mela, qui primùm jucundâ quadam amœnitate allectat adeuntes ad se, donec altiùs, atque altiùs ingressos tandem horror quidam ac Majestas numinis illic inhabitantis pedem referre compellat* (42). Il allegue ensuite un beau Passage de saint Augustin (43). Un Auteur François a regardé comme un acte de piété la conduite de Simonide, & en a pris

(42) Lescaloperius in Ciceron. de Natura Deorum, *Libr. I, pag.* 84, 85.

(43) *Certè hoc est Deus, quod & cùm dicitur, non potest dici: cùm æstimatur, non potest æstimari: cùm comparatur, non potest comparari: cùm definitur, ipsâ definitione crescit.* Augustin. Sermone de tempore CIX, *apud* Lescaloperium, *ibid. pag.* 85.

des Théologiens qui ne pourroient pas reprendre l'aveu qu'il fit qu'il ne pouvoit donner la définition de Dieu (*G*). Sa Réponse à un Roi de Lacedemone eut le même sort que celle de Solon

pris occasion de fulminer la hardiesse des Eunomiens. " „ Souvenez-vous de la PIEUSE modestie de Simonide ", dit-il (44), qui n'aiant demandé au Roy Hieron qu'un „ jour, pour traitter devant luy de l'essence divine, luy en „ demanda deux, & puis trois en suite, protestant que plus „ il y pensoit, plus il trouvoit de difficultez à s'acquitter „ de sa promesse. Pour moi je ne doute point que cette „ humble profession d'ignorance n'ait esté beaucoup plus „ agreable au souverain Estre, tout Payen qu'estoit Si- „ monide, que l'insolence d'un Eunomius, & de cette „ espece (*) d'Arriens ses sectateurs, qui se vantoient de „ connoistre Dieu aussi exactement qu'il se pouvoit com- „ prendre luy-mesme ". Mr. du Plessis Mornai dans le Chapitre où il prouve, & par des autoritez, & par des raisons, qu'il est impossible de comprendre Dieu (45), n'a pas oublié la Réponse de Simonide. Il remarque (46) sans citer personne que ce Poëte *enseignoit très-bien que* Dieu *estoit la sagesse mesme.* Il dit ailleurs (47) qu'*Aristote en sa Metaphysique recite & loue une response vulgaire de Simonide à Hieron. C'est en somme, qu'il n'appartient qu'à Dieu d'estre Metaphysicien, c'est-à-dire de parler des choses qui sont outre la nature.* En parcourant la Métaphysique d'Aristote je n'ai pu trouver ce passage. Quoi qu'il en soit, cette pensée est très-bonne, & revient à l'autre.

(44) La Mothe le Vayer, Lettre CXVI, *à la page* 25 *du XII Tome Edit.* in 12.

(*) *Theodor. l. hær. fabul.*

(45) *C'est le IV du Livre de la* Vérité de la Religion Chrétienne.

(46) *Là même, folio m.* 35.

(47) *Là-même, Chap. XX, folio* 266 *verso. L'Edition Latine de cet Ouvrage de* Du Plessis *porte pag. m.* 446: Aristoteles tritum illud Simonidis ad Hieronem laudat, *de rebus,* inquit, *quæ præter naturam Deo soli credendum.*

Quand j'ai dit que je n'ai pas rencontré dans cet Ouvrage d'Aristote ce que Mr. du Plessis en cite, j'ai eu égard aux circonstances dont ce passage a été caractérisé, savoir que c'est une Réponse de Simonide à Hieron louée par Aristote; car au reste j'ai trouvé ceci au II Chapitre du I Livre: *Διὸ καὶ δικαίως ἂν ὐκ ἀνθρωπίνη νομίζοιτο αὐτῆς ἡ κτῆσις. πολλαχῆ γὰρ ἡ φύσις δύλη τῶν ἀνθρώπων ἐςίν. ὥςε κατὰ Σιμωνίδην, Θεὸς ἂν μόνος τῦτο ἔχοιτο γέρας. ἄνδρα δ' ὐκ ἄξιον μὴ ζητεῖν τὴν καθ' αὐτὸν ἐπιςήμην. Quocirca merito, ejus possessio non humana existimari potest. Multis enim in rebus serva natura hominum est. Itaque ut Simonidi placet, solus Deus hunc sibi honorem vendicat. At non decet virum eam scientiam, quæ sibi congruit, non quærere* (48). Ces paroles reviennent à ceci, la science des prémiers principes est si relevée, qu'on pourroit justement prétendre qu'il n'apartient pas à l'homme de la posséder, c'est pourquoi selon Simonide, cette possession est un privilege de Dieu seul; mais il seroit messéant à l'homme de ne chercher pas à se bien conoître soi-même, ou de négliger la science qui a du raport à lui. Je m'imagine que si j'avois vécu au tems d'Aristote, j'aurois trouvé sa pensée plus dégagée que je ne la trouve: mais quoi qu'il en soit je n'y puis rien découvrir qui me porte à croire qu'il loue, ou qu'il aprouve le sentiment de Simonide, & j'ai vu des Commentateurs qui assûrent nettement qu'il la réfute. Fonseca, faisant une Note de Paraphrase sur ces paroles d'Aristote, met en marge *Refutatio sententiæ Simonidis.* Voici le Texte qui répond à ce Sommaire: *Adeo compertum est hanc scientiam non esse humanam possessionem, ut inde sumpserit Simonides poëta sui erroris occasionem. Monebat enim iis tantùm scientiis dandam esse hominibus operam, quæ cum mortali vita congruerent, proinde hanc scientiam, quæ de divinis rebus instituitur, relinquendam esse Deo, divinisque substantiis: quod sit supra humanum captum. Cui inepto consilio, & virilis animi magnitudine indigno respondet Aristoteles,* Non decere virum eam scientiam negligere, quæ maximè intellectui congruat, *neque enim est putanda aliena ab humana natura, cujus præcipua pars est mens ipsa* (49). Il veut (50) qu'Aristote ait condamné en un autre lieu une semblable pensée de Simonide, & que ce Poëte soit désigné dans les paroles suivantes: *Χρὴ δὲ ὐ κατὰ τὺς παραινῦντας, ἀνθρώπινα φρονεῖν, ἄνθρωπον ὄντα, ὐδὲ θνητὰ τὸν θνητὸν, ἀλλ' ἐφ' ὅσον ἐνδέχεται ἀπαθανατίζειν, καὶ ἅπαντα ποιεῖν πρὸς τὸ ζῆν κατὰ τὸ κράτιςον τῶν ἐν αὐτῷ. Neque nos oportet humana sapere ac sentire, ut quidam monent, cum simus homines: neque mortalia, cum mortales: sed nos ipsos, quoad ejus fieri potest, à mortalitate vindicare, atque omnia facere, ut ei nostri parti, quæ in nobis est optima, convenienter vivamus* (51). Si cela est, il faut mettre entre les Sentences de Simonide celle-ci, puis que nous ne sommes que des hommes, notre science ne doit être qu'humaine, & puis que nous sommes mortels, il faut nous contenter de conoître les choses mortelles. Nous allons voir une seconde méprise de Mr. du Plessis Mornai. La prémiere consiste en ce qu'il a dit que la Sentence de Simonide a été loüée par Aristote.

(48) Aristotel. Metaphys. *Libr. I, Cap. II, pag. m.* 644, *E.*

(49) Fonseca in Arist. Metaphys. *Libr. I, Cap. II, pag. m.* 99, 100.

(50) *Idem, ibidem. Voiez aussi* Theophile Raynaud, Theol. Natur. *pag.* 1.

(51) Aristot. Moral. *Libr. X, Cap. VII, pag. m.* 102, *H.*

Le Protagoras de Platon (52) nous aprend que cette Sentence se trouve dans un Poëme adressé à Scopas, fils de Creon le Thessalien. Ce ne fut donc pas une Réponse faite au Roi Hieron: & prenez garde s'il vous plait, qu'il s'agit là, non pas de la science, mais de la vertu, & qu'ainsi l'on pourroit dire qu'Aristote n'a point fait une aplication assez juste; ou bien il faudroit dire que notre Poëte avoit emploié la même pensée tantôt sur les qualitez morales, tantôt sur les qualitez de l'entendement. Platon discute avec la derniere précision certains Vers, où Simonide avoit débité qu'il est dificile de devenir parfaitement honnête homme (53), & que Pittacus s'étoit fort trompé en disant qu'il est dificile de demeurer homme de bien. *Χαλεπὸν ἐσθλὸν ἔμμεναι. Difficile est bonum manere* (54). L'un des Interlocuteurs de Platon soutient que ces paroles de Simonide sont contradictoires. Un autre soutient que non, & prétend qu'elles signifient ceci; il est dificile de devenir honnête homme, & impossible de l'être toûjours; & ainsi Pittacus se trompe, car il supose qu'il est possible de persévérer constamment dans l'exercice de la vertu: s'il ne le croioit pas possible, il n'auroit point dit que cela est malaisé. On prouve cette exposition par une Sentence de Simonide inférée au même lieu, & portant que Dieu seul a le privilege de persévérer dans le bien (55).

(52) Plato, *in* Protagora. *pag.* 255, *E.*

(53) *Ὅτι ἄνδρα ἀγαθὸν μὲν ἀλαθέως γενέσθαι χαλεπὸν, χερσί τε καὶ ποσὶ καὶ νόῳ τετράγωνον, ἄνευ ψόγυ τετυγμένον. Difficile esse virum vere bonum fieri, manibus pedibusque & mente ad amussim quadratis.* Idem, ibid.

(54) *Idem, ibidem, pag.* 236, *A.*

(*G*) *Il y a des Théologiens qui ne pourroient pas reprendre l'aveu qu'il fit qu'il ne pouvoit donner la définition de Dieu.*] On peut voir une preuve de cela dans la Remarque précédente; mais voici un Auteur qui parle encore plus catégoriquement. C'est le fameux Pierre Charron Théologal de Condom. " Estant la Deité ", dit-il (56), „ si haute, si eloignée de nous & de nostre portée, que „ nous ne savons du tout que c'est ny de loin ny de pres, „ c'est d'une part une tresgrande & enragée présumption „ d'en decider & determiner comme font les Athées: qui „ en toutes leurs objections, en argumentent comme de „ chose toute definie, circomscripte, & necessaire d'estre „ telle & telle, en disant, s'il y avoit un Dieu, il faudroit qu'il fust tel & tel: estant tel il feroit, il devroit, „ il pourroit cela & cela, ce qui n'est pas: ergo. D'autre part c'est un abus de penser trouver aucune raison „ suffisante & demonstrative assez pour prouver & establir „ evidemment & necessairement que c'est que Deité: De „ quoy l'on ne se doit pas esbahir; mais il faudroit s'esbahir s'il s'en trouvoit. Car il ne faut pas que les prinses humaines, ny que la portée des creatures puisse aller „ jusques là. . . . . . Deité, c'est ce qui ne se peut connoistre, ny seulement s'apercevoir, du fini à l'infini n'y „ a aucune proportion, nul passage: l'infinité est du tout „ inaccessible, voire imperceptible. Dieu est la mesme, „ vraye, & seule infinité. Le plus haut esprit & le plus „ grand effort de l'imagination n'en aproche pas plus pres, „ que la plus basse & infime conception. Le plus grand „ Philosophe & le plus savant Théologien ne connoist pas „ plus ou mieux Dieu, que le moindre artisan. Où il „ n'y a point d'avenue, de chemin, d'abord, ne peut y „ avoir de loin ny de pres. . . . . Dieu, Deité, Eternité, toute-puissance, infinité, ce ne sont que mots prononcez en l'air, & rien plus à nous: Ce ne sont pas „ choses maniables à l'entendement humain. . . . . . Si „ tout ce que nous disons & proferons de Dieu estoit jugé à la rigueur, ce ne seroit que vanité & ignorance. „ Dont disoit un grand & ancien docteur, que parler de „ Dieu, mesme disant choses vrayes, il est très-dangereux. La raison de ce dire est, qu'outre que telles & „ si hautes veritez se corrompent passantes par nos sens, „ nos intelligences, & nos bouches, encores ne savons „ nous & ne pouvons estre certains qu'elles soyent vrayes. „ C'est à l'hazard que nous rencontrons: car nous n'y „ voyons goutte, & ne savons que c'est, ny quel il y „ faict. Or parler de Dieu en doute & incertitude, & „ comme à tastons & par divination, il est dangereux, & „ ne savons si Dieu le trouve bon: si ce n'est que nous „ confions tant en sa bonté, qu'il prend en bonne part „ tout ce que l'on dit de luy à bonne intention, & pour „ l'honnorer tant que l'on peut. Mais encores, qui sait „ que ceste confiance là luy soit agreable, & que la bonté divine est de ceste sorte, que de prendre en gré ce „ que l'on fait à bonne intention & pour l'honnorer? „ c'est bien l'office & le faict de la bonté humaine creée „ & finie: Mais qui sait que la divine increée, infinie, „ soit de ceste couleur? De l'humaine mesmes l'on n'en „ est pas du tout universellement d'accord, qui sont ses „ regles & ses offices. . . . . . Parquoy le plus expedient, „ mais qu'il soit possible à l'homme se voulant mesler de „ penser & concevoir la Deité, est que l'ame apres une „ abstraction universelle de toutes choses, s'eslevant par „ dessus tout, comme en un vuyde, vague, & infini, „ avec un silence profond & chaste, un estonnement tout „ transi, une admiration toute pleine de craintive humilité, imagine un abysme lumineux, sans fond, sans rive, & sans bord, sans haut, sans bas, sans se prendre „ ny se tenir à aucune chose qui luy vient en imagination, sinon se perdre, se noyer, & se laisser engloutir „ en cest infini. A quoy revienent à peu pres ces Sentences anciennes des Saincts. La vraye connoissance de Dieu „ est une parfaicte ignorance de luy. S'aprocher de Dieu „ est le connoistre lumiere inaccessible, & d'icelle estre „ absorbé. C'est aucunement le connoistre, que de sentir qu'estant par dessus tout, l'on ne le peut connoistre: „ eloquemment le louër, c'est avec estonnement & effroy „ se taire, & en silence l'adorer en l'ame. Mais pource „ qu'il est tresdifficile, & à peu pres impossible à l'ame, „ de pouvoir subsister en un si incertain & vague infini „ (car elle demeureroit toute troublée, & comme au „ rouet) semblable à celuy qui de force de tourner sa „ teste, tout esbloüy ne sachant plus où il est, se laisse „ tomber: Et quand bien elle le pourroit, demeurant „ transie, percluse, & ravie d'effroy & d'admiration, „ ne pourroit elle en aucune façon agir avec Dieu, le „ prier, l'invoquer, le reconnoistre, l'honnorer; qui sont „ les premiers & principaux chefs de toute religion: car „ en telles choses il est necessairement requis se le pre- „ senter

(55) *Ὅτι θεὸς ἂν μόνος ἔχοι τῦτο γέρας. Quod solus Deus hoc munere frui dignus sit.* Plato, *in* Protagora, *pag.* 237, *D. Voiez aussi pag.* 239, *C.*

(56) Pierre Charron, des trois Veritez, *Livre I, Chap. V.*

lon à Cresus (*H*). On lui attribue une autre Réponſe qui eſt fort ſemblable à celle du Philoſophe qui ſe vantoit de porter ſur ſoi tous ſes biens (*I*). Il ne faut point prendre au pié de la lettre celle qu'il fit à une demande de la femme d'Hieron (*K*). Ce fut plutôt une raillerie qu'une ſérieuſe déclaration de ſon ſentiment. Il ſe reconoiſſoit incapable de tromper les ſots (*L*). Certains Vers

„ ſenter avec quelque qualité, bon, puiſſant, ſage, entendant, acceptant nos intentions: il eſt force, & ne peut „ eſtre autrement en la condition preſente de ceſte vie, que „ chacun ſe face & ſe peigne à ſoy meſme une image de la „ Deité, à laquelle il regarde, il s'adreſſe, & ſe tiene, laquelle luy ſoit comme ſon Dieu. L'eſprit ſe la fait en „ eſlevant ſon imagination par deſſus tout, & concevant de „ toute ſa force une ſouveraine bonté, puiſſance, perfection. Car le dernier & le plus haut degré, ou chacun „ peut monter & arriver par l'extreme effort de ſa conception, luy eſt ſon Dieu, & luy ſert d'image de la Deité: „ image toutesfois fauſſe, c'eſt à dire, manque & imparfecte. Car eſtant la Deité, comme dict eſt, inimaginable, infinie, à laquelle l'eſprit ne peut par aucune conception ny pres ny loin aprocher, ne peut faire aucune vraye „ image, non plus que d'une choſe qu'il ne fait du tout que „ c'eſt; il ſuffit qu'il la face la moins fauſſe, moins vicieuſe, „ plus haute, plus pure qu'il peut ". Mille & mille Lecteurs, qui verront ces traits d'un eſprit ſublime dans ce Dictionaire, n'en auroient jamais connoiſſance ſi je ne les raportois. Voilà pourquoi je les ai fait imprimer dans cette Remarque.

On dira peut-être que Charron eſt un Docteur trop ſuſpect, pour mériter que l'on mette ſes Maximes en ligne de compte. Parons ce coup, & diſons qu'Arnobe s'eſt exprimé d'une maniere qui peut hautement juſtifier la Réponſe de Simonide. N'a-t-il pas dit que nos paroles ne peuvent ſignifier rien de la nature de Dieu, & qu'il faut ſe taire ſi l'on veut le concevoir; & qu'afin que nos ſoupçons vagues puiſſent faire là-deſſus quelques recherches comme ſous la nue, & dans l'ombre, on doit tenir la bouche fermée? *O maxime, ô ſumme rerum inviſibilium procreator! O ipſe inviſe, & nullis unquam comprehenſe naturis! . . . . Prima . . . . tu cauſa es, locus rerum ac ſpacium, fundamentum cunctorum quæcunque ſunt, infinitus, ingenitus, immortalis, perpetuus, ſolus, quem nulla deliniat forma corporalis, nulla determinat circumſcriptio, qualitatis expers, quantitatis, ſine ſitu, motu, & habitu, de quo nihil dici & exprimi mortalium potis eſt ſignificatione verborum: qui, ut intelligaris, tacendum eſt; atque, ut per umbram te poſſit errans inveſtigare ſuſpicio, nihil eſt omnino mutiendum* (57). On ſeroit bien ignorant ſi l'on me diſoit que ce Paſſage doit être compté parmi les erreurs d'Arnobe; car tous ceux qui ont conſulté ſes Commentateurs ont pu voir que les Peres de l'Egliſe les plus orthodoxes ont confirmé ſa penſée (58). Qu'on liſe un peu les Commentateurs de ces paroles de Minucius Felix: *Nobis ad intellectum pectus anguſtum eſt: & ideo ſic eum* (Deum) *digne æſtimamus, dum inæſtimabilem dicimus. Eloquar quemadmodum ſentio, magnitudinem Dei, qui ſe putat noſſe, minuit: qui non vult minuere, non novit. nec nomen Deo quæras* (59). Vous trouverez qu'ils indiquent une infinité de Paſſages où les anciens Peres s'accordent avec Arnobe ſur ce point-là. Et notez que le Jéſuite Leſcalopier allegue ces mêmes paroles de Minutius Felix, pour confirmer la Remarque qu'il venoit de faire, que les plus ſages & les plus modeſtes Philoſophes avouent par tout que Dieu eſt non ſeulement inviſible & inexprimable, mais même inintelligible. *Sapientiſſimi quique ac modeſtiſſimi philoſophorum Deum* ἄγνωςον, non intelligibilem, ἀειδῆ *minimè ſpectabilem*, ἄῤῥητον καὶ ἀνεκφώνητον indicibilem, &, *ſi fas*, invocabilem, innominabilem, *ubique confitentur, at nihil hunc in locum afferri poteſt illuſtrius, quàm quod habet Minutius Felix* (60).

(57) Arnob. *Libr. I, pag. m.* 17.

(58) *Voiez* Elmenhorſt *ſur ce Paſſage* d'Arnobe, *pag. m.* 28. 29.

(59) Minut. Felix, *pag. m.* 143.

(60) Leſcalop. in Cicer de Natura Deor. *pag.* 2.

(*H*) *Sa Réponſe . . . eut le même ſort que celle que Solon fit à Creſus* (61).] Pauſanias ſe trouvant à table avec Simonide lui ordonna de débiter quelque Sentence. *Souvenez vous*, lui répondit-il, *que vous êtes homme.* Cela parut ſi froid à Pauſanias, qu'il ne daigna y faire attention; mais quand il ſe trouva dans un aſyle où il combatoit contre une faim inſuportable, & d'où il ne pouvoit ſortir ſans s'expoſer au dernier ſuplice, malheur que ſon ambition lui attira, il ſe ſouvint des paroles de ce Poëte, & s'écria par trois fois, ô Simonide, qu'il y avoit un grand ſens dans l'exhortation que tu me fis (62)! Τηνικαῦτα ἐμνήσθη τοῦ Σιμωνίδου, καὶ ἐξεβόησεν εἰς τρὶς, ὦ ξένε Κεῖε, μέγα τι ἄρα χρῆμα ἦν ὁ λόγος σου, ἐγὼ δὲ ὑπ' ἀνοίας οὐδὲν αὐτὸν ᾤμην εἶναι. *Tunc in mentem ei venit Simonidis, & ter magna voce exclamavit: O Cee hoſpes, magnum quiddam in tuo ſermone inerat, ego vero inani perſuaſione eram adductus, ut eum nullius momenti putarem* (63). Il eſt ſûr que ſi l'on y ſongeoit bien & avec les vues d'un Philoſophe, rien ne ſeroit plus humiliant, ni auſſi capable de nous donner de bonnes Leçons, que de ſe repréſenter que l'on eſt homme. Cela comprend tout ce qui ſe peut imaginer de foibleſſe, de miſere, & d'inconſtance.

(61) *Voiez* Herodote, *Libr. I, Cap.* LXXXVI.

(62) *Voiez* Cornelius Nepos, *dans la* Vie de Pauſanias.

(63) Ælian. Var. Hiſtor. *Libr. IX, Cap. XLI. Voiez auſſi* Plutarque, *in* Conſolat. ad Apollonium, *pag.* 105, *A.*

(*I*) *On lui attribue une Réponſe . . . fort ſemblable à celle du Philoſophe qui ſe vantoit de porter ſur ſoi tous ſes biens.*] On conte que Simonide, pour ſe délivrer de la pauvreté, s'en alla roder par les grandes villes d'Aſie, où il chantoit à prix d'argent les éloges des vainqueurs. S'étant enrichi à ce métier, il s'embarqua pour l'Ile de Ceos ſa patrie. Le vaiſſeau fit naufrage: ſe ſauva qui put avec tout ce qu'il lui fût poſſible d'emporter. Simonide ne ſe chargea de rien; & lors qu'on lui en demanda la raiſon, *c'eſt*, répondit-il (64), *parce que tout ce que j'ai eſt avec moi.* Pluſieurs de ſes compagnons de naufrage ſe noiérent accablez du poids des choſes qu'ils avoient voulu ſauver. Ceux qui aborderent furent pillez par des voleurs; chacun s'en alla à Clazomene qui n'étoit pas loin du lieu où le vaiſſeau étoit péri. Un bourgeois, qui aimoit les lettres, & qui avoit lu les Poëſies de Simonide avec beaucoup d'admiration, l'aiant reconu le ſecourut de toutes les choſes néceſſaires, pendant que les autres furent obligez de mendier par la ville. Le Poëte les rencontrant n'oublia pas de repréſenter que ſa Réponſe étoit juſte (65).

(64) *Mecum inquit mea ſunt cuncta.* Phædrus, *ubi infra.*

(65) *Tiré de* Phedre, *Fab. XXI Libri IV.*

(*K*) *Il ne faut point prendre à la lettre ſa Réponſe à une demande de la femme d'Hieron.*] Cette Princeſſe voulut ſavoir s'il valoit mieux aquérir les ſciences que les richeſſes. Simonide lui répondit qu'il valoit mieux être riche, que d'être ſavant; car, ajoûta-t-il, je vois tous les jours aux portes des riches les hommes doctes (66). Il ne faut pas croire qu'effectivement il mettoit les ſciences à un plus bas prix que l'or & l'argent; mais il ſe ſervoit d'une fine raillerie, pour condamner la vigilance avec laquelle la plupart des gens de Lettres font leur cour aux riches, & s'efforcent de leur arracher quelques préſens. Il ſe trouvoit lui-même envelopé dans ſa raillerie, puis qu'il n'étoit à la Cour de Syracuſe que par un motif d'intérêt, & qu'en pluſieurs autres rencontres il avoit cherché à vivre, & à ſe mettre à ſon aiſe par les libéralitez d'autrui. On pouvoit avoir une autre penſée, c'eſt qu'il ne donna la préférence aux richeſſes qu'en conſidérant l'utilité que l'on peut tirer des choſes par raport à la fortune. Il eſt évident que les richeſſes ſont plus propres que les ſciences à procurer les avantages temporels, & tout ce que l'on ſouhaite le plus ardemment dans la vie humaine. En ce ſens-là il ſeroit vrai au pied de la lettre, qu'il vaut mieux devenir riche que de devenir ſavant. N'oublions pas la Réfléxion qui a été faite ſur la preuve que Simonide allégua. On a dit que c'étoit aux Médecins à s'en aller chez les malades, & que par cette raiſon l'ordre vouloit que les gens doctes fuſſent ſouvent au logis des riches. Voici deux bons mots d'un Philoſophe de l'Antiquité. Quelcun diſant qu'il voioit toûjours les Philoſophes à la porte des gens riches, Ariſtippe lui répondit, *les Médecins ne vont-ils pas chez les malades, & neanmoins perſonne n'aimeroit mieux être malade que Medecin* (67). Une autre fois il répondit à Diogene qui lui demandoit, *pourquoi les Philoſophes vont-ils chez les riches, & non pas les riches chez les Philoſophes?* il lui répondit, dis-je (68), *c'eſt parce que les Philoſophes conoiſſent dequoi ils ont beſoin, mais les riches ne le conoiſſent pas.* Eraſme dévelope ainſi cette Réponſe: les Philoſophes n'ignorent pas que l'on ne peut vivre ſans argent, c'eſt pourquoi ils en demandent à ceux qui en ont; mais ſi les riches ſavoient qu'ils ont beſoin de doctrine, ils ſeroient plus aſſidus à faire leur cour aux Philoſophes. Je laiſſe la moralité d'Eraſme, on la verra en Latin. *Philoſophi ſciunt abſque pecunia vivi non poſſe: itaque petunt eos qui quod opus eſt dare poſſunt. Quòd ſi divites æquè intelligerent ſe egere ſapientia, multo magis tererent philoſophorum limina. Miſerior enim eſt egeſtas animi quàm corporis: atque hoc miſerius egeni ſunt divites quòd non intelligant, quàm pretioſa quamque neceſſaria re careant* (69).

(66) Ariſtoteles, Rhetoric. *Libro II, Cap. XVI, pag. m.* 438.

(67) Diogenes Laertius, *in* Ariſtippo, *Libro II, num.* 70.

(68) *Idem, ibid. num.* 69.

(69) Eraſm. *in* Apophthegm. *Libro III, in* Ariſtipp. *num.* 10. *pag. m.* 186.

(*L*) *Il ſe reconoiſſoit incapable de tromper les ſots.*] Eraſme n'a pas oublié dans ſon Recueil d'Apophthegmes la Réponſe de Simonide à ceux qui lui demandoient, pourquoi il ne tâchoit pas d'engager les Theſſaliens à lui donner quelque choſe, lui qui alloit à la chaſſe de cette proie ſi ſoigneuſement en d'autres païs, *ces gens-là ne ſont pas aſſez fins*, dit-il, *pour être trompez par un homme comme moi* (70). Je raporte tout le Paſſage d'Eraſme, parce qu'il contient une bonne Réfléxion. *Idem* (Simonides) *quum cæteros laudando venaretur, ut aliquid darent, interrogatus quur non & Theſſalos captaret, Stupidiores ſunt, inquit, quàm ut à me falli poſſint. Qui quærunt cui imponant, ad ſtupidos eunt. At qui tam erant ſtupidi, ut non ſentirent ingenium poëmatum illius, nec tangerentur amore nominis in poſteros tranſmittendi, non poterant ab illo falli* (71). Eraſme a raiſon; ceux qui cherchent à tromper cherchent des ſots; mais ceux qui ſont trop ſtupides pour ſentir les graces d'un Poëme, ou pour ſouhaiter une longue renommée, n'étoient pas propres à être trompez par Simonide. On peut apliquer ici une penſée de Gorgias Leontin. Il définiſſoit la Tragédie une tromperie où celui qui dupe eſt plus juſte que celui qui ne dupe point, & où celui qu'on dupe eſt plus habile que celui qu'on ne dupe pas (72). Sur quoi Daniel Heinſius débite cette Remarque: *A tantis viris poſſe decipi paucorum eſt: & illorum fere tantum, qui præſtantiam eorum, ſi non aſſequi re ipſa, mente ac intellectu æſtimare ac complecti poſſunt, qui cum aliquo judicio decipiuntur* (73). J'ai dit ailleurs (74) qu'un grand Capitaine ſe plaignoit d'avoir afaire à des ennemis ſi mal habiles, qu'il ne pouvoit emploier contre eux utilement ſes ſtratagêmes. J'ai dit auſſi (75) que ſelon Balzac les filles de ſon village étoient trop ſotes pour être trompées par un homme d'eſprit.

(70) *Je me ſers des termes de Mr.* Le Fevre, Journal du Journal, *pag.* 19 *Voici les termes de* Simonide, Ἀμαθέςεροι γάρ εἰσιν ἢ ὡς ὑπ' ἐμοῦ ἐξαπατᾶσθαι. Plutarc. de audiend. Poëtis, *circa init pag.* 15.

(71) Eraſm. *in* Apophthegm. *Libro VI, pag. m.* 499, 500.

(72) Gorgias ille Leontinus . . . tragœdiam definiebat, *Fallaciam, qua qui deciperet, juſtior eo qui non deciperet qui deciperetur, ſapientior eo qui non deciperetur, eſſet.* Daniel Heinſius, Orat de utilitate, quæ ex lectione Tragœdiarum percipitur, *init. pag. m.* 269 Plutarque, de audiendis Poëtis, *pag.* 15, *raporte ce mot de* Gorgias.

(73) *Idem,* Heinſius, *ibid.*

(74) *Dans l'Article* AGESILAUS II. *Rem.* (*C*).

(75) *Ci-deſſus citat.* (9) *de l'Article* PYRRHON.

(e) *Voiez la Rem.* (F) *vers la fin.*

(f) Ἔμοιγ' ἐξαρκεῖ ὃς ἂν μὴ κακὸς ᾖ, μηδ' ἄγαν ἀπάλαμνος. *Mihi satisfacit & ille quisquis malus non est, nimiumve ignavus.* Plato, *in* Protag. *pag.* 240.

(g) *Ex* Platone, *ibid.*

Vers où il censura une Maxime de Pittacus, parurent fort mal aisez à entendre (*e*). La discussion qu'on en fit nous fait savoir qu'il n'étoit pas de ces Critiques sévéres qui ne louent que ce qui leur semble parfaitement bon, & qui censurent les moindres défauts. Il étoit infiniment plus traitable: les imperfections humaines pouvoient obtenir de lui une bonne capitulation. On le contentoit pourvu que l'on ne fût pas trop méchant (*f*). On n'auroit jamais fait, disoit-il, si l'on vouloit censurer tous ceux qui font des folies. Le nombre des fous est infini, & je ne cherche point sur la terre un homme irrepréhensible. Il n'y en a point de tels; je ne louerai jamais personne sur ce pié-là. Il me suffit qu'on soit médiocre & exemt de crimes (*g*). Il conseilloit de traiter toutes les choses de cette vie comme un jeu, & de ne les apliquer sérieusement à quoi que ce fut (*h*). Quoi que le caractere principal de sa Poësie fût une certaine douceur infiniment propre à toucher & à attendrir, il ne laissoit pas de se faire craindre par des invectives piquantes (*M*). Je ne voi personne qui lui conteste la qualité d'excellent Poëte, & quand on songe qu'il fut capable de pacifier deux Princes extrémement irritez, & actuellement sous les armes l'un contre l'autre (*i*), il faut que l'on convienne que tout son mérite ne consistoit pas à faire de très-bons Vers. Il avoit sans doute plusieurs autres qualitez qui le rendoient fort considerable; mais on ne peut point l'excuser de son avarice, & de sa plume vénale (*N*). Sa gloire tombe par là nécessairement; je veux dire

(h) Παίζειν ἐν τῷ βίῳ καὶ περὶ μηδὲν ἁπλῶς σπουδάζειν. *Ut ludamus in vita, neque ulli rei studeamus serio.* Theo, Progymn. *Cap. V, pag. m.* 84.

(i) *Voiez le* Scholiaste de Pindare in Oden II Olymp. *&* *ci-dessus la Rem.* (C) *de l'Article* HIERON I.

(76) Suidas, *in* Τιμοκρέων.

(77) *Idem, ibidem.*

(*M*) *Il ne laissoit pas de se faire craindre par des invectives piquantes.*] Timocreon fut son ennemi (76): c'etoit l'un des Poëtes de l'ancienne Comédie (77), & par conséquent un homme qui savoit injurier, & qui se donnoit là-dessus une licence effrénée:

Eupolis atque Cratinus, Aristophanesque Poëta,
Atque alii, quorum Comœdia prisca virorum est,
Si quis erat dignus describi, quòd malus, aut fur,
Quòd mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus; multâ cum libertate notabant (78).

(78) Horat. Sat. IV *Libri I, init.*

(79) Suidas, *in* Τιμοκρέων.

(80) Leo Allatius, de Simeonum Scriptis, *pag.* 213.

Il fit une Comédie contre Simonide (79): on peut donc croire qu'il le traita cruellement, néanmoins il reste encore des Vers où il avoue qu'il avoit été la partie soufrante, & nous avons son Epitaphe de la façon de Simonide. Elle est bien injurieuse. (80) *Id non impune fecisse* (Timocreontem) *colligo ex carminibus ejusdem Timocreontis nondum editis, qui in semetipsum Simonidis dicacitatem accusat, & plane vituperat metro Trochaico pentametro:* Κατὰ μετάθεσιν τῆς λέξεως, dictionibus scilicet transpositis.

Κήϊα μὲ προσῆλθε φλυαρία οὐκ ἐθέλοντα,
Οὐκ ἐθέλοντά με προσῆλθε Κηΐα φλυαρία.
Ceia me incessit importuna loquacitas invitum,
Invitum me incessit Ceia importuna loquacitas.

Extatque hodie num Simonidis Epigramma in Timocreontis sepulchrum, quo injurias sibi illatas ultus pulchre fuisse sibi visus est.

Πολλὰ φαγὼν, καὶ πολλὰ πιὼν, καὶ πολλὰ κακ' εἰπὼν
Ἀνθρώπους κεῖμαι Τιμοκρέων Ῥόδιος.
Cum multa comederim & multa biberim, multa mala dixerim
Hominibus, jaceo Timocreon Rhodius (81).

(81) Athenæus, *Libr. X, pag.* 415.

(82) Stobæus, Serm. VIII, *folio m.* 55.

(*N*) *On ne peut point l'excuser de son avarice, & de sa plume vénale.*] Je sai bien ce qu'il répondit à ceux qui lui demandérent pourquoi il étoit si avare dans ses vieux jours, c'est parce, dit-il (82), que j'aime mieux laisser du bien à mes ennemis après ma mort, que d'avoir besoin de mes amis pendant ma vie. Il y a du bon dans cette Réponse; car enfin il n'y a rien qu'on doive plus éviter que d'être à charge à qui que ce soit, ou que de dépendre de la discrétion & des caprices d'autrui: mais Simonide ne devoit pas craindre cela; il pouvoit se mettre à couvert de cette infortune sans être si apliqué à thésauriser. On lui attribue une autre Réponse, & qui est moins suportable que la prémiere. Vous allez voir que Plutarque la desaprouve. „ Et n'est pas Venus seule courroucée aux vieillards, ainsi que dit Euripide, mais encore ont ils les cupiditez du boire & du manger fort mousses & par maniere de dire edentées, de sorte qu'ils ne font que toucher un petit par le dessus, sans penetrer ni enfondrer au dedans. Et pourtant faut-il qu'ils se preparent des plaisirs & voluptez, non basses ne lasches en l'ame, comme disoit Simonides à ceux qui lui reprochoyent l'avarice, qu'estant privé de toutes autres voluptez corporelles à cause de sa vieillesse, il y en avoit encore une qui l'entretenoit, c'estoit la volupté qu'il prenoit à gagner: mais la vie politique de ceux qui se meslent d'afaires, a de tresgrandes & tres-honnestes voluptez, desquelles seules ou principales il est vrai-semblable que les Dieux mesmes se delectent, ce sont celles qui procedent de la benificence de faire bien à beaucoup de gens, & de la gloire des grandes & honestes actions (83)". Si j'avois tronqué ce Passage, j'en aurois ôté des choses qui peuvent servir au Lecteur; mais si l'on n'en veut tirer que la preuve de l'avarice de notre Poëte, à la bonne heure. Il y avoit du sordide dans ses manieres comme l'a bien reconu Chameleon (84): Οὕτως δὲ ἦν ὡς ἀληθῶς κίμβιξ ὁ Σιμωνίδης καὶ αἰσχροκερδὴς ὡς Χαμαιλέων φησίν. *Fuit autem revera praparcus Simonides & quæstus vel turpis avidus, ut ait Chamæleon* (85). Lisez ce Passage d'Elien: Οὐκ ὤκνησέ γε Σιμωνίδης βαρὺς ὢν ὑπὸ γήρως πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι. ἦν μὲν γὰρ καὶ φύσει φιλάργυρος ὁ Κεῖος προὔτρεπε δὲ αὐτὸν καὶ πλέον ἡ τοῦ Ἱέρωνος φιλοδωρία φασί. *Neque Simonidem impedivit senectus profunda, quo minus ad eum veniret. Erat enim Ceus avidissimus pecuniæ, magisque ipsum commovit Hieronis propensus ad largiendum animus, ut fama est* (86). Il ne demeuroit jamais court quand on le prioit de dire pourquoi il se plaisoit tant à l'épargne; mais ses Réponses, comme on l'a vu ci-dessus, ne servoient de rien à sa justification. Pendant qu'il fut à Syracuse, tout ce qui lui étoit nécessaire pour sa subsistance lui étoit fourni très-largement de jour en jour de la part du Roi. Il en vendoit la principale partie, & alléguoit pour ses raisons à ceux qui lui demandoient pourquoi il se comportoit ainsi, qu'il vouloit faire paroître sa frugalité, & la magnificence d'Hieron (87). C'étoit un pauvre subterfuge.

(83) Plut. an seni sit gerenda Respubl. *pag.* 786: *je me sers de la Version* d'Amyot.

(84) *Il avoit écrit la* Vie de Simonide.

(85) Athen. *Libr. XIV, pag.* 656.

(86) Ælian. Var. Histor. *Libr. IX, Cap. I.*

(87) Ὅπως εἴπῃ ἥτε Ἱέρωνος μεγαλοπρέπεια καταφανὴς ᾖ, καὶ ἡ ἐμὴ κοσμιότης. *Ut perspecta sit, inquit, & Hieronis magnificentia & mea temperantia.* Athen. *Libr. XIV, pag.* 656.

On lui reproche d'avoir été le prémier qui ait mis les Muses à loüage. Je ne croi point qu'il faille entendre cela comme si les Poëtes qui le précédérent avoient renoncé au profit des récompenses. Je croi qu'ils eurent en vue les présens & les libéralitez de ceux pour qui ils chantoient, & qu'ils murmurérent beaucoup contre les ingrats qui ne leur donnérent rien, ou qui leur donnérent une somme trop modique. Comment faut-il donc entendre ce reproche de Callimaque?

Οὐ γὰρ ἐργάτιν τρέφω
Τὴν μοῦσαν, ὡς ὁ Κεῖος Ὑλλίχου νέπους.
Non enim mercenariam alo
Musam, ut Ceus ille Hyllichi nepos (88).

(88) Callimach. *in* Fragm. *pag.* 337 *Edit. Grævii* 1697.

(89) *Voiez* Tzetzes, *Chil. VIII, num.* 228.

Ma Muse, dit-il, n'est point mercenaire comme celle de Simonide. Celui-ci fut censuré du même défaut par Anacreon (89), & l'on prétend que Pindare lui décocha le même trait lors qu'il parla d'un certain tems où les Muses n'étoient pas encore marchandes:

ἁ μοῖσα γὰρ οὐ φιλοκερδής
πω τότ' ἦν, οὐδ' ἐργάτις,
οὐδ' ἐπέρναντο γλυκεῖαι
μελίφθογγοι ποτὶ Τερψιχόρας,
ἀργυρωθεῖσαι πρόσωπα,
μαλθακόφωνοι ἀοιδαί (90).

(90) Pindar. Od. II Isthm. *pag. m.* 675.

Benoît paraphrase ainsi ces paroles Greques, *Nondum enim Musa lucri amans erat, nec quemadmodum operarii operam mercede locabat. Neque à Terpsichore Lyricorum magistra dulces cantilenæ, molli vocis sono pronuntiandæ, suaque suavitate adblandientes, atque argenti in fronte mentionem facientes vendebantur.* Selon cela il faut supposer que Simonide introduisit une innovation qui consista à faire des Vers à prix fait. Il ne voulut pas chanter à crédit, ni se fier à la générosité de ses Héros: il voulut avant toutes choses fixer ses gages; & peut-être même se faisoit-il quelquefois paier par avance, ou du moins prenoit-il des erres. Quoi qu'il en soit, il n'est pas digne d'avoir place parmi les inventeurs des bonnes choses: il le faut mettre entre les dépravateurs ou corrupteurs de bonnes coutumes. Il deshonora les Muses par son esprit mercenaire, & il fut mis en Proverbe ignominieusement (91). On raporte (92) qu'il avoit acoutumé de dire, j'ai deux coffres, l'un pour les salaires, l'autre pour les graces; je les ouvre de tems en tems, & je trouve toûjours plein celui des salaires, & toûjours vuide celui des graces. Il ne s'en devoit pas étonner; car puis qu'il ne faisoit rien pour rien, il ne devoit pas prétendre aux dons gratuits, il ne devoit s'attendre qu'au paiement de la solde selon les termes du contract qu'il avoit passé avec ses Héros. Peut-être vouloit-il excuser par là les précautions qu'il prenoit: que savons-nous s'il ne faudroit point ainsi tourner sa pensée? J'avois préparé deux cofres, l'un pour ce qu'on me donneroit, l'autre pour ce qu'on me paieroit: je ne trouvois jamais rien dans celui-là, d'où est venu que j'ai arrêté le prix de mes Poësies: je m'en suis bien trouvé; la caisse des paiemens est toûjours pleine. Quelques-uns veulent que par le cofre des graces il ait entendu les remercimens, & ainsi son sens seroit que le cofre des remercimens lui étoit fort inutile; il avoit beau y chercher quelque secours, il n'y trouvoit jamais rien (93).

(91) *Voiez* Erasme *sur le Proverbe* Simonidis cantilenæ, *Chil. II, Centur. IX num.* 12.

(92) Plut. de Curiositate, *pag.* 520.

(93) *Voiez* Rittershusius sur Phedre, *pag.* 381 *Edit. de* 1698.

On lit dans les Fables de Phedre que Simonide rodoit par les villes de l'Asie pour gagner du bien à chanter les loüan-

dire que ce sont des ombres qui, au lieu de relever les beaux endroits de son tableau, les obscurcissent & les enlaidissent. De toutes les Sentences qu'on lui attribue, je ne marquerai que celle-ci : il disoit que la nécessité étoit une chose avec laquelle les Dieux mêmes ne vouloient pas se commettre, ou entrer en lice (*k*). Leoprepes son pere a mérité d'être cité pour un bon conseil qu'il donna à deux jeunes hommes (*O*). Quelque bons que puissent être les Recueils de Giraldi (*l*), ils n'égalent pas ceux qu'Allatius a publiez touchant notre Simonide (*m*). Nous y trouvons le Titre de tous ses Poëmes autant qu'on le peut savoir par les monumens qui nous restent de l'Antiquité; mais nous n'y rencontrons pas *l'Oeuf de Simonide* dont Monsr. Blondel l'Architecte a fait mention (*n*). Il s'est trompé en cela, il a confondu Simonide avec Simmias le Rhodien. On verra dans l'Article suivant si j'ai quelque chose à dire contre Moreri.

(*k*) Ἀνάγκῃ οὐδὲ θεοὶ μάχονται. *Cum necessitate neque Dii pugnant.* Suidas, *in* Σιμωνίδης, *pag.* 741.

(*l*) Gyrald. Dial. IX de Poëtar. Histor. *pag.* 462 *& seq.*

(*m*) Allatius, de Simeonum Scriptis, *pag.* 207 *& seq.* (*n*) *Dans sa* Comparaison de Pindare & d'Horace, *pag.* 32 *Edit. de Hollande. On a relevé cette faute dans les* Remarques *qu'un Avocat Hollandois a publiées en François sur cet Ouvrage de Mr.* Blondel *à Rotterd.* 1701.

loüanges des vainqueurs : les Editions portent *Mercede accepta laudem victorum canens* (94): mais plusieurs Critiques soutiennent qu'au lieu d'*accepta* l'on doit mettre *pacta*, attendu qu'il stipuloit avant toutes choses qu'on lui donneroit tant ou tant. Cela paroît par un autre Passage du même Phedre (95). Cela paroit aussi par un Conte que nous lisons dans la Rhétorique d'Aristote. Quelcun qui avoit gagné le prix de la course pria Simonide de composer sur ce sujet un chant de triomphe: le Poëte ne trouvant pas que la récompense qu'on lui ofroit fût assez grande répondit, qu'il ne sauroit bien traiter ce sujet-là; car cette victoire avoit été remportée à la course des mules, & il prétendoit que cet animal ne fournissoit pas une matiere de loüange. On lui fit des ofres plus avantageuses, & enfin un prix qui lui parut sufisant, & alors il fit le Poëme qu'on lui demandoit (96).

(*O*) *Leoprepes son pere a mérité d'être cité pour un bon conseil qu'il donna à deux jeunes hommes.*] Deux bons amis lui demandérent quel étoit le meilleur moien de rendre éternelle leur amitié, c'est, leur répondit-il, de n'être jamais en colere l'un contre l'autre tous deux à la fois, mais de respecter l'un la colere de l'autre (97). Cela est de fort bon sens.

(94) Phædr. Fab. XXI Libri IV.

(95) *Simonides ... victoris laudem cuidam Pyctæ ut scriberet* CERTO *condixit* PRETIO. Idem, Fab. XXIV, *Libri IV.*

(96) *Ex* Aristot. Rhetor. *Libro III, Cap. II.*

(97) Ælianus, Var. Histor *Libro IV, Cap. XXIV.*

SIMONIDE, fils de la fille du précédent, étoit de l'Ile de Ceos : quelques-uns pensent qu'il fut surnommé Melicertes (*A*). Il florissoit avant la guerre du Peloponnese, & il composa trois Livres de Généalogies, & trois Livres des Inventions (*a*). J'ai quelques petites fautes à reprocher à Mr. Moreri (*B*). Quoi qu'il y ait eu plusieurs Simonides (*b*), il seroit ce me semble bien mal aisé d'en marquer un qui ait vécu avec Phalaris (*C*).

(*a*) *Tiré de* Suidas.

(*b*) *Voiez* Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 14.

(*A*) *Quelques-uns pensent qu'il fut surnommé Melicertes.*] Ils se trompent. Suidas ne veut point dire cela; mais c'est ce que Vossius lui attribue, quand il veut que Simonide l'aieul ait eu le surnom de Melicertes (1).

(*B*) *J'aurai quelques petites fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] Remontons jusques à celles qui concernent l'autre Simonide. I. Il le fait *être en estime en la 65 Olimpiade*, & mourir en la 88 âgé de quatre-vingts-neuf ans. C'est ignorer l'Arithmétique. Il avoit pour le moins vingt ans quand il étoit en estime: il eût donc falu selon Moreri, qu'il fût né en la 60 Olympiade, il seroit donc mort à l'âge de cent douze ans plus ou moins, s'il avoit vêcu jusques à l'Olympiade 88. Si Mr. Moreri s'est montré de ce côté-là un mauvais Arithméticien, il a fait paroître de l'autre qu'il ne savoit point copier l'Auteur qu'il cite (2); car cet Auteur met la naissance de Simonide à la 56 Olympiade, & sa mort à l'Olympiade 78. Cela peut fournir les quatre-vingts-neuf années de vie qu'il lui donne. II. Mr. Moreri nous parle d'un *Simonide de Melece plus ancien* que le Lyrique, & selon les plus grandes aparences l'inventeur de quatre lettres de l'Alphabet Grec. Voici une bévue très-puérile; car ces paroles *Simonide de Melece* sont la traduction de celles-ci, *Simonides Melicus*, qui veulent dire *Simonide le Poëte Lyrique*, & que Moreri avoit lues dans Vossius. Je voudrois pour l'honneur de Vossius, qu'on ne vit pas ces deux lignes à la page 14 de son Traité des Poëtes Grecs, *Simonides Melicus qui temporibus belli Medici vixit quatuor vel quinque literas alphabeto finito adjecit atque ita illud primus absolvit.* Il raporte cela à l'Olympiade 29. Or on n'entend point ce qu'il veut dire par son *bellum Medicum* en ce tems-là. De plus lors que sous l'Olympiade 55 il parle du Simonide qui a été la matiere de l'Article précédent, il le nomme Poëte Lyrique, & il lui attribue l'invention de quatre lettres (3). N'est-ce pas vouloir que l'on juge qu'il a fait mention du même Poëte deux fois, & qu'il l'a fait fleurir depuis la 29 Olympiade jusques à la 75 (4). J'avoue que dans la page 14 il remarque que le Simonide qu'Eusebe a mis sous l'Olympiade 29 ne peut pas être celui de Ceos; mais pourquoi donc attribue-t-il à tous les deux la qualité de Lyrique, & l'invention de quatre lettres? Revenons à Mr. Moreri. III. Il dit que Simonide le jeune *étoit fils d'une sœur* de l'autre. Il faloit dire *fils d'une fille.* Il a bronché dans un beau chemin, puis qu'il a mal entendu cet endroit de Vossius; *Simonides junior, Simonidis Lyrici è filia nepos* (5). IV. Il ne faloit pas lui attribuer des Poësies, puis que Suidas ne lui en a point attribué, & que Vossius n'a osé le mettre parmi les Poëtes. *Ambigo an & in Poëtis ei sit locus* (6). V. Pourquoi lui attribuer *un traité des choses inventées depuis peu?* Suidas ou quelque autre marquent-ils cette circonstance? Ne seroit-on pas absurde si l'on disoit que Polydore Virgile a fait un Ouvrage, où il traite de ceux qui avoient inventé des choses depuis peu de tems?

(*C*) *Il seroit . . . bien mal aisé de marquer un* Simonide *qui ait vêcu avec Phalaris.*] Une chose, que j'ai lue dans les Lettres de Vossius, me fait faire cette Remarque. Vossius étant en peine pour son ami Puteanus, que l'on inquiétoit à cause d'un Livre de Politique, souhaite qu'on se contente de lui remontrer ce que Phalaris remontra à Simonide, *ne vous mêlez que de la culture des Muses* (7). Il y a sans doute ici quelque péché de mémoire: j'avois cru d'abord qu'on avoit mis Phalaris au lieu d'Hieron, j'en concluois que Simonide se mêla de quelque intrigue de cour qui lui pensa faire des afaires; mais j'ai mieux conu enfin ce que c'étoit. J'ai trouvé que Vossius a mis Simonide où il devoit mettre Stesichore; car c'est à Stesichore que Phalaris représente de ne se plus intriguer dans les affaires d'Etat, & de ne se souvenir que de ses Muses. Μέλοιεν δέ σοι μυσῶν εὐκλεέες πόνοι. *Curæ tibi sint præclara musarum studia* (8).

(1) *Simonides Ceus ex filia nepos fuit Simonidis Lyrici, cognomento Melicertæ qui memoriæ artem invenisse dicitur.* Vossius, de Hist. Græcis, *Libr. IV, Cap. VI, pag.* 454.

(2) *C'est,* Suidas.

(3) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 20.

(4) *Il le reconoit pour l'Auteur d'un Poëme sur la Bataille de Salamine.* Scripsit, *dit-il*, navale prælium ad Salaminem quod commissum Olympiade LXXV. Vossius, de Poët. Græc. *pag.* 20.

(5) *Id. ibid. p.* 34. *Voiez le aussi de* Histor. Græcis, *pag.* 454.

(6) *Idem*, de Poëtis Græcis, *pag.* 34.

(7) *Utinam non aliud audire cogatur quam quod olim in simili fere negotio à Phalaride aiunt fuisse dictum Simonidi*, μέλοιεν σοὶ μυσῶν εὐκλεέες πόνοι. Vossius, Epist. CXCIX, *pag. m.* 218. *Voiez ci-dessus* Citat. (22) *de l'Article* PUTEANUS.

(8) Phalaris, Epist. CXLVII, *pag.* 141 *Edit.* Oxon. 1695.

SIMONIDES (SIMON) l'un des bons Poëtes Latins du XVI Siecle, nâquit à Leopole en Pologne, & après avoir fait son Cours de Philosophie à Cracovie, il alla se perfectioner dans les études en Italie; d'où il revint si rempli d'érudition que Jean Zamoski le plus grand Héros qui fut en Pologne le choisit pour son Secrétaire, & lui témoigna beaucoup d'affection, & lui procura la dignité de Chevalier. Le Pape Clement VIII l'honora de la Couronne Poëtique. Juste Lipse lui donna des loüanges fort distinguées, le comparant à Catulle, & prétendant que ses Vers eussent pu donner de la jalousie à l'Antiquité (*a*). Simonides reçut chez lui à Leopole en 1597 avec une affection très-particuliere George Douza qui alloit à Constantinople, & qui étoit fils de Janus Douza, bon Poëte, & bon Humaniste. Cela lui valut un Eloge que l'on verra ci-dessous avec le Titre de ses Poëmes (*A*).

(*a*) *Tiré de* Starovolscius *in* Centum Script. Polon. *pag.* 130, 131.

(*A*) *Un Eloge que l'on verra ci-dessous avec le Titre de ses Poëmes.*] George Douza écrivant à son pere une Relation de son Voiage lui parla ainsi de son séjour à Leopole : *Huic urbi* (Leopoli) *plurimum me debere fateor quod hîc cum Simone Simonide hospitium & amicitiam contrahere licuerit: qui Vir quanto orchestræ plausu Parnassi collem insliterit, è Scriptis ejus editis Ælinopæane videlicet, & casto Josepho, tum Joëlis illâ Paraphrasi satis superque constare arbitror* (1). Son pere lui écrivit à Constantinople une Lettre où il lui marqua sa reconnoissance pour les bons offices de Simonides, & l'estime qu'il avoit depuis long-tems pour les Poësies de ce Polonois. *Nescis, mi fili, quantâ cum animi voluptate illam Epistolæ tuæ particulam legendo ruminaverim, tibi non modo tanti viri* (Interpretis Polonici, natione Armenii) *faventiam ultrò tibi oblatam gloriaris ac prædicas: verum etiam incomparabilis Viri Simonis Simonidis benevolentiæ fores jam pridem patefactas aditum tibi porrò ad doctissimi illius ac disertissimi Interpretis amicitiam concinnasse. . . . . Nunc cessator esse cogor, ac commodiori tempori hoc scribendi officium reservare, præsertim ad Simonem Simonidem, quem virum ego jam pridem ex Scriptis editis, Ælinopæane puta, atque Odis Pindaricis tum Joëlis Paraphrasi illâ Poeticâ multò quæsitissimâ, procul dissitus licet, & veneratus sum & admiratus* (2).

Outre les Poëmes dont vous venez de voir le Titre, Simonides composa *Hercules prodicius: Pantezilea: Flagellum livoris: Odæ in victoriam, nuptias, atque obitum Samoscii, inque victoriam Thomæ Samoscii Joannis filii, &c* (3).

(1) Georg. Douza, de Itinere suo Constant. *pag.* 14.

(2) G. Douza, de Itinere suo Constant. *pag.* 129.

(3) *Voiez* Simon Starovolscius, *in* Centum Script. Polon. *pag.* 131.

SIMONIUS (Simon) Médecin & Philosophe, & Auteur de plusieurs Livres (*A*), a vêcu au XVI Siecle. Il étoit de Luques. Je croi qu'il abandonna sa patrie afin d'aller faire ailleurs profession ouverte de la Religion Réformée. Il fut Professeur en Philosophe à Geneve pendant quelque tems, & puis dans l'Académie d'Heidelberg. Après cela il fut fait Professeur *en Médecine dans l'Université de Leipsic*, d'où il se retira *en Silesie & en Moravie, & de là en Pologne, où il y a quelque apparence qu'il se fit de la Secte des Anti-Trinitaires sur la fin de ses jours* (*a*). Deux Lettres de Theodore de Beze fortifient extrémement cette Conjecture; car on ne sauroit guere douter qu'elles n'aient été écrites à Simonius (*B*), & il paroit que celui, à qui elles furent écrites à Heidelberg en 1568 & en 1569, adhéroit aux sentimens de Valentin Gentilis (*b*). Ces mêmes Lettres nous aprenent que Simonius fut emprisonné deux fois à Geneve, & qu'il passa par les Censures Ecclésiastiques, & que c'étoit un esprit inquiet qui avoit eu des querelles avec tout le monde (*c*). Il eut l'audace de dire en plein Auditoire dans Heidelberg qu'il pouvoit faire des Objections ausquelles saint Paul même n'eût pu rien répondre (*C*). Je ne sai si l'on ne pourroit pas conjecturer qu'un Livre dont j'ai parlé ci-dessus, & qui étoit intitulé *Simonis Religio*, étoit une Satire qu'on publia contre lui (*D*). Je parlerai des Disputes qu'il eut avec Jaques Schegkius (*E*).

(*a*) Baillet, *num.* 150. *des* Anti.

(*b*) *Voiez la Rem.* (*C*).

(*c*) Beza, Epist. LIV, *pag. m.* 264.

(*A*) *Il est Auteur de plusieurs Livres.*] Il fit imprimer à Geneve en 1566 un Commentaire sur le Livre d'Aristote *de sensu & sensili* in folio. Vous trouverez dans *Lindenius renovatus* (1), que sa *Synopsis brevissima novæ theoriæ de humoralium febrium natura, periodis, signis, & curatione*, fut imprimée à Leipsic l'an 1577 *in* 8, & à Bâle l'an 1580 *in* 8, avec son *Examen sententiæ à Brunone Seidelio latæ de iis quæ Joubertus ad explicandam febrium humoralium naturam in paradoxis suis disputavit*; que sa *Vera & indubitata ratio periodorum, nec non continuationis intermissionisque febrium humoralium* fut imprimée à Leipsic l'an 1575 *in* 4; que sa *Methodus artificiosa curandæ pestis* fut imprimée dans la même ville l'an 1576 *in* 4; que le *Simonius supplex* fut imprimé à Cracovie l'an 1585 *in* 4; que le *Scopæ quibus verritur Confutatio quam Advocati Nicolai Buccellæ, Itali, Chirurgi Anabaptistæ, innumeris mendaciorum, calumniarum, errorumque purgamentis infertam postremo emiserunt*, fut imprimé à Olmuts l'an 1589 *in* 4; que sa *Disputatio de putredine* fut imprimée à Cracovie l'an 1584 *in* 4; & que son *Responsum de obitu Stephani Polonorum Regis* fut imprimé à Olmuts l'an 1588 *in* 4. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford lui donne un Traité *de vera Nobilitate*, imprimé à Leipsic l'an 1572 *in* 4: il fut réimprimé à Iëne l'an 1616, par les soins de Thomas Sagittarius. C'est un Livre que Naudé loüe (2). On verra ci-dessous ce qui concerne les Ecrits que Simonius publia contre Jaques Schegkius.

(*B*) *On ne sauroit guere douter que . . . deux Lettres de* Theodore de Beze *n'aient été écrites à Simonius.*] L'une est la LIV, & l'autre la LVI. Celle-ci est datée du 13 de Mars 1569, & celle-là du 26 de Mai. L'année n'y paroit pas, mais c'est sans doute 1568. Ce qui nous doit persuader que Beze les écrivit à Simonius est qu'il censure une mauvaise doctrine que l'on voit dans un Ouvrage de Simonius (3). C'est par là que Mr. Crenius a prouvé sa Conjecture. *Epistolæ LIV. & LVI.* (Bezæ) *D. Simoni Simonio inscribendæ sunt. Nam quæ in hac ultima epistola Beza perstringit, ista omnia docuit Simonius in Lectione, quâ explicavit principium illud Physicum: ex nihilo nihil fit; d.* 30. *Décemb.* 1568. *Heidelb.* (4). Si ces paroles ne témoignoient pas clairement que Simonius demeuroit à Heidelberg lors que Beze lui écrivit ces deux Lettres, j'alléguerois une chose qui insinue ce fait. Simonius avoit écrit à Theodore de Beze qu'il s'étoit trouvé incapable de soutenir la discipline de Geneve en aiant voulu disputer avec ceux qui la condamnoient, & il lui parle nommément de Thomas Erastus (5), qui étoit alors Professeur à Heidelberg.

(*C*) *Il eut l'audace de dire . . . . qu'il pouvoit faire des Objections ausquelles saint Paul même n'eût pu rien répondre.*] Beze lui témoigna là-dessus son indignation comme il faloit. *Sed quo tandem loco*, lui écrivit-il, *postremum istud tuum dictum habebimus, posse te multas rationes afferre, quibus ne Paulus quidem ipse, si viveret, respondere posse? Itáne verò te potuisse desipere, ut istud quod vel cogitare impium & in Deum ipsum blasphemum est, palam etiam, tot audientibus, ausus sis effutire? Túne miser homuncio, ausis organo Dei electo, cujus tonitrua ferre universa mundi sapientia non potuit, túne, inquam, Spiritui Christi per os Apostolorum loquentis opponere quicquam possis, quod refellere Dei sapientia non possit? An ignoras quid Elymæ mago, quid Alexandro fabro ærario, sese Pauli sapientiæ opponentibus contigerit* (6)? Notez que Beze lui disoit son sentiment sur un Ecrit touchant l'essence de Dieu. *Allatum est ad nos scriptum de Dei essentia, quod aiunt vel à te dictatum, vel ex te fuisse exceptum, breve quidem illud, seu ejusmodi ut summopere bonos & doctos omnes Theologos sit optimo jure offensurum* (7). Simonius soutenoit dans cet Ecrit que l'on peut dire que le fils de Dieu a été fait, & que la personne du fils de Dieu a été *essentiée* (8). Il ajoutoit, 1, que le dogme des Orthodoxes sur la Trinité n'avoit point d'autre avantage que d'être moins absurde que celui des Hérétiques; & 2 que l'Ecriture ne fournit point de quoi satisfaire aux Objections des Ariens, puis qu'elle fournit des Passages qu'ils tordent en leur faveur. *Jam verò quis illud ferat quod dicis, nempe eo differre, dogma adversariorum à nostro, id est mendacium à veritate, tenebras à luce, quòd illud quidem plura, nostrum verò pauciora absurda consequantur? . . . . Quòd autem dicere audes testimoniis & veris principiis Scripturæ quamvis malè accommodatis niti Antitrinitarios, ideóque ex verbo Dei ipsis responderi non posse, certè vox est piis omnibus intolerabilis, & quod ad me attinet, si ita sentis, vix alio te loco habuerim, quàm hominis prorsus impii* (9).

(*D*) *Je ne sai si l'on ne pourroit pas conjecturer qu'un Livre . . . intitulé* Simonis Religio *étoit une Satire qu'on publia contre lui.*] Ce Livre fut imprimé à Cracovie l'an 1588, comme je l'ai dit ailleurs (10). C'étoit un tems où notre Simonius étoit en Pologne à ce que je croi. Que sait-on si quelque Adversaire ne s'avisa point de le difamer en publiant un Ouvrage qui seroit pris pour la description des sentimens de ce Médecin. Je donne ceci comme un coup perdu, mais qui pourra engager quelque curieux à examiner la chose si une grande Bibliotheque lui en fournit les moiens.

(*E*) *Je parlerai des Disputes qu'il eut avec Jaques Schegkius.*] Voici le détail que Mr. Baillet en a donné. „ La „ querelle commença vers l'an 1569, & elle s'étendit sur „ des matieres de Philosophie, de Medecine, & de Theo- „ logie. Simonius avoit avancé sur la cause & sur la nature „ de la fievre quelque chose qui n'avoit point esté goûté de „ Schegkius, & que celuy-cy avoit relevé par occasion. Si- „ monius n'en fut point plus content, que de ce que Scheg- „ kius luy avoit objecté quelque temps auparavant sur quel- „ ques points de la Physique d'Aristote, & il le refuta par „ un Livre qu'il appella *Anti-Schegkius*, ou plutost les *An-* „ *ti-Schegkianes.* L'Ouvrage parut à Basle sur la fin de l'an „ 1570. *in* VIII. sous le titre d'*Anti-Shegkianorum liber unus* „ *in quo ad objecta Schegkii respondetur, vetera nonnulla ejus-* „ *dem errata inculcantur, novaque quamplurima pejora dete-* „ *guntur.* Schegkius se preparant à répondre à cet Ouvrage „ envoya par provision l'avant-coureur de sa Réponse sous „ le titre de *Prodromus Anti-Simonii contra Simonem Simo-* „ *nium*, imprimé à Tubingue en Souabe l'an 1571 *in* IV. „ Quand Simonius eut vu cet essay, il y fit une Replique „ qu'il rendit publique par un petit Ecrit qui parut peu de „ temps après. Ce dernier Ouvrage estant venu entre les „ mains de Schegkius il l'examina dans toutes ses parties, & „ la refutation qu'il en fit se trouva en estat de paroistre de- „ vant son *Anti-Simonius*, & fut imprimée en 1572. sous „ le titre d'*Anatome Responsi Simonii ad Prodromum Anti-* „ *Simonii.* Apres cela il mit au jour sa grande Réponse aux „ *Anti-Schegkianes* de Simonius, imprimée à Tubingue l'an „ 1573. sous le titre d'*Anti-Simonius*, sive, *Refutatio errorum in Philosophia Simonii in suo libro Anti-Schegkianorum, in quo plures quàm trecenti errores ejusdem repelluntur, &c.* Ces deux combattans eurent encore prise l'un „ avec l'autre sur des Controverses de Theologie au sujet „ d'un Livre que Schegkius avoit écrit sur l'union des deux „ Natures de Jesus-Christ (11).

(1) *A la page* 979, 980. *Edit.* 1686.

(2) Naudæus, Bibliogr. Polit. *pag. m.* 544.

(3) *Voiez la Rem.* (*C*).

(4) Crenius, Animadv. *Parte II, pag.* 91.

(5) *C'est de lui que* Beze *parle, quand il dit dans sa Lettre LIV, pag* 265: Et quod de quorundam hac in re judiciis commemoras, nihil me movet. Imò ne de illo quidem ipso cujus theses sunt, aliud mihi persuasi, quàm veritati sponte cessurum.

(6) Beza, Epist. LVI, *pag.* 267.

(7) Beza, Epist. LVI, *pag.* 266.

(8) *Quum factum dici posse Filium dicis, jacis Arianæ blasphemiæ fundamentum, loqueris contra Scriptura & omnium orthodoxorum morem, objicis omnes nostras Ecclesias calumniis adversariorum, ut nemo pius hoc audire sine offensione possit, quibuscunque postea interpretationibus utaris.* Idem, ibid. *Voiez aussi pag.* 265.

(9) *Idem, ibid. pag.* 267.

(10) *Dans la Rem.* (*B*) *de l'Article* Simon (Theodore).

(11) Baillet, *num.* 150. *des* Anti. *Notez qu'il croit que Simonius (qui étoit alors à Heidelberg) étoit en Saxe.*

SYNERGISTES. C'est ainsi que l'on nomma au XVI Siecle quelques Théologiens d'Allemagne, qui, trouvant trop dure l'Hypothese de Luther sur le franc arbitre, enseignérent que la grace de Dieu ne convertit point les hommes sans la coopération de la volonté humaine. Ce fut le cinquieme Schisme qui s'éleva dans la communion des Luthériens (*a*). Melanchthon en jetta les fondemens; car Victorin Strigelius, & quelques autres Ministres qui avoient de la déférence pour son autorité, firent attention à certaines phrases qu'ils trouvérent dans ses Livres, & qui donnoient beaucoup de forces à la volonté de l'homme. C'est pourquoi ils soutinrent que les forces naturelles du franc arbitre concouroient avec la grace dans la conversion du pécheur. George Major, Paul Eber, Paul Crellius, & Piperin, furent les autres principaux défenseurs de ce Parti (*b*), & ils furent persécutez par la faction d'Illyricus. Il est certain que Melanchthon

(*a*) Micrælius, Syntagm. Hist. Eccles. *pag. m.* 865.

(*b*) Ex eodem, ibid.

ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin fur les matieres de la grace (*A*), & l'on alléguéroit en vain comme une preuve de fon accord avec eux quant à cet article les loüanges immenfes qu'il donnoit à leur piété; car c'étoit ùn homme qui favoit fort bien éviter les mauvaifes fuites de la préoccupation. Il croioit qu'on pouvoit errer par de bons motifs (*B*). Ce

(*A*) *Melanchthon ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin fur les matieres de la grace.*] Baudouïn en a fourni une bonne preuve, en publiant l'Extrait d'une Lettre que Melanchthon avoit écrite à Calvin l'onzieme de Mai 1543. Calvin lui avoit dédié fon Livre *de fervitute humani arbitrii* (1). Voions une partie du Remerciment: *Malint te illam tuam excellentem eloquentiam in aliis materiis magis propriis Ecclefiæ confumere quam in quæstione* περὶ τῆς ἀνάγκης. *Habebam amicum Tubingæ doctum hominem Francifcum Stadianum, qui dicere folebat fe utrumque probare, evenire omnia ut divina providentia decrevit, & tamen effe contingentiam: fed fe hæc conciliare non poffe. Ego cum hypothefin hanc teneam, Deum non effe caufam peccati nec velle peccatum; poftea contingentiam in hac noftra infirmitate judicii noftri admitto, ut fciant rudes Davidem fua voluntate ultro ruere. Et eundem fentio cum haberet Spiritum fanctum, potuiffe eum retinere & in ea lucta aliquam effe voluntatis actionem. Hæc etfi fubtilius disputari poffunt, tamen ad regendas mentes hoc modo propofita, accommodata videntur. Accufamus ipfi noftram voluntatem cum labimur: non quærimus in Dei confilio caufam. E contra cum nos erigimus fcimus Deum & velle opitulari & adeffe luctantibus.* Μόνον θέλησον (*inquit Bafilius*) καὶ Θεὸς παρὰ πάντα. *Excitatur ergo cura in nobis & laudatur Dei immenfa bonitas, qui & promifit auxilium, & præftat fed petentibus* (2). Tout le monde fait que Calvin & Caftalion étoient le feu & l'eau à l'égard de ces points-là. Or Melanchthon, étant à Worms en 1557, écrivit à Caftalion une Lettre très-obligeante, & qui étoit comme un fymbole de fraternité fur le dogme de la prédeftination. *Porro cum ex eo (ut fcis) conventu amiciffime fcripfiffet ad Caftalionem, & ejus fententiam nefcio quam de prædeftinatione & libero arbitrio fuam effe fignificaret: fcire potuifti, & quàm damnaret tuam in eo viro vexando intemperiem, & quàm ne tum quidem probaret omnia tua paradoxa* (3). C'eft Baudouïn qui parle ainfi à Calvin: & notez qu'il lui déclare qu'il ne fait en quoi confifte le fentiment de Caftalion. Cette ignorance venoit de deux fources; l'une que l'Ouvrage de Caftalion avoit été fuprimé; l'autre que Baudouïn ne fe mêloit guere d'examiner la doctrine de la prédeftination. Il avoue qu'il ne l'entend pas: (4) *Equidem arcanam illam* περὶ ἀνάγκης *quæftionem non excutio, neque Caftalionem . . . unquam vidi vel audivi, ac ne per literas quidem unquam fum allocutus . . . . neque quod de ea quæstione fcripfit (nam & id fupprimi pro tuo imperio juffifti) unquam legi: neque quod de fatali neceffitate disputas fatis intelligo, & in meis ad Minucium annotationibus nuper non diffimulavi mihi non liquere* (5).

Voions ce que Theodore de Beze répondit à cette partie de l'Ouvrage de Baudouïn. Prémiérement il nia que Melanchthon eût écrit à Caftalion une telle Lettre (6): fa raifon étoit que tous les Livres de Melanchthon, & la Lettre même que Baudouïn avoit produite, faifoient foi que ce Docteur Allemand ne diféroit de Calvin que dans la maniere de s'exprimer. En fecond lieu, il allégua un Fragment de cette Lettre, pour montrer que quant au dogme il y avoit un parfait accord entre Melanchthon & Geneve. *In rebus ipfis quàm inter illum & nos convenerit, unde tandem meliùs quàm ex ipfius teftimonio probabitur? Sic ergo fcribit in iis literis quarum tu ipfe partem citafti:* Quum autem & honorifico me teftimonio ornaris, & de tota re non folùm piè, fed etiam eloquenter differueris, de utraque re, videlicet de mea gtatitudine, & de ipfa disputatione coram nos, ut foliti fumus quoties unà fuimus, prolixè colloqui poffe optarim. Etfi enim, tantum vel ingenii vel doctrinæ mihi non arrogo quantum tribuis, & nos in primis in Ecclefia agnofcere noftram imbecillitatem decet, tamen benevolentia erga me tua vehementer delector, tibique gratiam habeo quòd in fcripto luculento (*loquitur autem de Calvini libris de libero arbitrio adverfus Pighium fcriptis*) tanquam in illuftri pofitam loco extare fignificationem amoris erga me tui voluifti. *An hæc verba funt, Balduine, hominis à Calvino diffentientis* (7)? En troifieme lieu, il accufa Baudouïn d'une infigne falfification, & pour l'en convaincre il raporta une période malignement fuprimée de la Lettre de Melanchthon. La voici: *Hæc non fcribo ut tibi tradam quafi dictata homini & eruditiffimo & peritiffimo exercitiorum pietatis: & quidem* SCIO HÆC CUM TUIS CONGRUERE, *fed funt* παχύτερα, *& ad ufum accommodata* (8). La prémiere Obfervation de Theodore de Beze n'eft point folide: il nous va fournir luimême de quoi la ruiner; car dans un Ouvrage où il ne fongeoit point à Baudouïn, ni aux précautions de rien dire qui pût fervir à cet Adverfaire, il reconoît ingénûment que Melanchthon avoit cenfuré les Theologiens Genevois, comme des Docteurs qui amenoient la fatalité des Stoïques. *Bafileæ verò Caftellio . . . . . non obfcurè Pelagianismum tuebatur. Quinetiam his de rebus ita fcribere cœperat Philippus, ut quamvis antea Calvini adverfus Pighium libro difertè fubfcripfiffet, tamen Genevenfes quafi Stoïcum Fatum invehentes notare quibusdam videretur* (9). Par ces paroles on donne à conoître clairement, que ni tous les Livres de Melanchthon, ni la Lettre même qu'il avoit écrite à Calvin, je parle de la Lettre dont Baudouïn avoit cité une partie, n'étoient pas propres à réfuter ceux qui avoient foutenu qu'il avoit écrit à Caftalion une Lettre d'aprobation. La feconde partie de la Réponfe de Theodore de Beze n'a aucune force; car les loüanges que Melanchthon donnoit à Calvin ne prouvent pas qu'il fût de fon fentiment. Il avoit un fi grand fond d'équité, de modération, & d'honnêteté, qu'il rendoit juftice à ceux mêmes qui foutenoient des opinions qui n'étoient pas de fon goût. Ses préjugez pour le libre arbitre ne l'empêchoient pas de difcerner la force d'esprit, la piété, & l'éloquence que Calvin faifoit paroître en foutenant la fervitude de la volonté humaine; ils ne l'empêchoient pas de le louër de ce côté-là, de le féliciter d'être le héros d'un tel Ouvrage. On s'étendra ci-deffous fur cette penfée (10). Ce que Beze a dit en troifieme lieu eft la plus forte Remarque, & néanmoins cela n'eft guere folide. Il a eu raifon de crier contre Baudouïn, & de le traiter de fauffaire: l'omiffion de cette période eft un acte de mauvaife foi; on ne l'eût point fuprimée, fi l'on n'eût craint de fe faire tort en la produifant. On vouloit donc tromper fes Lecteurs, & gagner fa caufe par fupercherie & *dolo malo*. Mais remarquons qu'en cette rencontre Baudouïn manqua de génie autant que de bonne foi; car fi fon esprit l'avoit fervi, il auroit aifément vu que la période qu'il fuprimoit ne lui étoit point préjudiciable. Un homme qui a déclaré qu'il admet le concours actif de la volonté, & même un concours antérieur, & qu'il voudroit que l'on ne fît point de Livres pour foutenir la néceffité des actions de l'homme, marque affez précifément qu'il n'eft point de l'opinion de Calvin. Or c'eft ce que Melanchthon avoit déclaré dans les paroles alléguées par Baudouïn: fi donc dans la fuite il déclare qu'il n'avance point ces chofes comme une leçon dont Calvin ait quelque befoin, & qu'il croit qu'au fond elles s'accordent avec la doctrine de Calvin, quoi qu'elles foient propofées non pas avec la fubtilité de ce Docteur, mais d'une maniere fimple, groffiere, & plus populaire; fi, dis-je, il en ufe de la forte, on voit bien que c'eft par civilité, & par compliment, afin de fe dépouiller des aparences odieufes d'un donneur d'avis, & d'un cenfeur. Tout le monde fait qu'il y a une maniere honnête d'avertir les gens de leur devoir, laquelle confifte à leur dire qu'on n'ignore point qu'ils connoiffent qu'il faut faire ceci ou cela, & qu'ils n'ont aucun befoin d'en être avertis. Je ne faurois affez m'étonner que Theodore de Beze fe foit engagé à foutenir à Baudouïn que Melanchthon, & les Docteurs de Geneve, enfeignoient la même chofe fur la queftion du libre arbitre. Il foutenoit cela l'an 1563. Il favoit ce qu'il écrivit depuis dans la Vie de Calvin (11); il favoit les Disputes des Synergiftes dont Baudouïn avoit fait mention (12). Mais que ne fait-on pas dans la chaleur de la Dispute? *En quo difcordia cives* (13)!

Je m'imagine que mes Lecteurs feront bien aifes de favoir ce que Baudouïn repliqua: difons donc qu'il fe tut à l'égard de la fupreffion de la période, il ne trouva d'autre moien de cacher fa honte; mais quant au refte il répondit fiérement, & en peu de mots, *Nihil quicquam impudentius dici aut fingi poteft quam quod jam contendis, hæc tota in re Philippum idem quod vos, & vos idem quod Philippus fentire. Nam etfi nonnifi poftremis ejus libris & fententiis ftandum effe dicas, tamen quod poftremo ad articulos Bavaricos fcripfit, an cum doctrina in hoc genere veftra plane confentit* (14)?

(*B*) *Melanchthon croioit qu'on pouvoit errer par de bons motifs.*] Un Docteur fier, & bilieux, s'entête de fes fentimens avec une préoccupation fi exceffive, qu'il ne croit pas qu'on puiffe les attaquer fans combatre les lumieres du fens commun, ou celles de la confcience. Il s'endurcit, & il s'enfonce dans fes préjugez de plus en plus, à mefure que l'on s'aplique plus fortement à disputer contre lui. Mais un Docteur modéré, modefte, humble, & d'un tempérament phlegmatique comme Melanchthon, ne fe conduit pas de cette maniere. S'il rejette une opinion comme fauffe & dangereufe, il ne laiffe pas d'être équitable envers ceux qui la foutiennent: il convient non feulement de leurs autres excellentes qualitez, & il les en loue, mais il reconoît auffi que des raifons fort fpécieufes les engagent à la foutenir. Il n'a donc garde de rompre avec eux, ni de relâcher même les liens de fraternité pendant que la diffenfion eft renfermée dans certaines bornes. On voit par là que ni les Lettres que Melanchthon a pu écrire à Calvin, ni les loüanges qu'il peut lui avoir données dans des Livres imprimez, ne prouvent point qu'ils aient été d'accord fur le dogme du franc arbitre. On peut feulement en conclure qu'il avoit affez d'équité pour diftinguer l'une de l'autre ces deux chofes, la doctrine de Calvin telle qu'il la confidéroit, & cette même doctrine telle que Calvin la confidéroit. Il lui fembloit que felon cette doctrine Dieu étoit l'auteur du péché, mais il favoit bien que Calvin ne l'enfeignoit pas fous cette notion, & qu'entant que telle Calvin l'eût jugée abominable. Il n'ignoroit point fous quelle forme elle fe montroit à Calvin, & que c'étoit fous l'aparence d'un Syftême apuié fur divers Paffages de l'Ecriture, & tendant à foutenir les droits de la providence, & ceux de l'œconomie de la nouvelle Loi. Il n'ignoroit pas que le Syftême du franc arbitre ne fe montroit aux yeux de Calvin que fous une forme hideufe, qui le lui faifoit paroître comme deftructif de la providence, & formellement opofé aux Epitres de faint Paul, & à la gloire que Dieu tire du falut de l'homme. Ainfi Melanchthon, en n'aprouvant pas les fentimens de Calvin, ne laiffoit pas de conoître

(1) Balduin. *in* Refponf. altera ad Jo. Calvinum, *pag. m.* 139.

(2) Melanchth. Epift. ad Calvin. *apud* Balduinum, *ibid.*

(3) Balduin. *ibid. pag.* 138.

(4) *Idem*, *ibid.*

(5) *Il parle ainfi pag.* 141: Me unum, qui talia non tracto, nec fortaffe intelligo, in Gallia exagitas.

(6) *De Philippi vero literis quicquid garris falfiffimum eft.* Beza, Refponf. ad Balduin. *pag.* 230 *Tomi II Operum.*

(7) *Idem*, *ibid.*

(8) *Idem*, *ibid.*

(9) Beza, *in* Vita Calvini, *ad ann.* 1552, *Oper. Tomo III, pag.* 376.

(10) *Dans la Remarque fuivante.*

(11) *Voiez ci-deffus Citation* (9).

(12) *Audiveras paulo antequam hæc fcriberes in Saxonia inter Illyricum & Victorinum magnam fuiffe quæftionem* περὶ αὐτεξουσίας ἢ συνεργείας. *Tu Illyricum qui tecum fentit, ferre non potes: Victorinum qui Melanthonem fequitur non oppugnas.* Balduinus, *in* Refponf. altera ad Calvin. *pag.* 141.

(13) Virgil. Eclog. I, *Verf.* 72.

(14) Refponf. ad Calvinum & Bezam pro Franc. Balduino, *folio* 145 *verfo.*

Ce que je dirai là-dessus me servira de transition à l'examen de la Réponse (*C*) qui a été faite

noître qu'ils étoient fondez sur des motifs très-dignes d'un homme de bien, & d'un zélé serviteur de Dieu: il ne laissoit pas de se trouver réüni avec ce Docteur de Geneve dans cette Maxime, qu'entre deux opinions il faut toujours faire choix de celle qui est plus conforme à l'Ecriture, & aux intérêts du Créateur. Le parfait accord, qui étoit entre eux à l'égard de cette These, fut cause de leur discorde; car, en execution de cette Maxime, Calvin embrassa l'Hypothese de la nécessité, & Melanchthon celle de la liberté. L'un crut que le souverain empire de Dieu sur toutes choses, & les droits d'une providence digne de l'Etre infini, demandoient une prédestination absolue. L'autre crut que la bonté, & la sainteté, & la justice de l'Etre suprême, demandoient quelque contingence dans nos actions. Voilà le principe de l'un & de l'autre. Ils tendoient au même but, savoir à la plus grande gloire de Dieu, mais ils y tendoient par des chemins diférens. Devoient-ils pour cela cesser de se reconoître pour freres, & pour compagnons d'œuvre dans la vigne du Seigneur (15)?

(15) *Notez qu'on ne prétend point étendre cette notion sur toutes les Sectes qui se trouveroient réünies dans la Maxime génerale de tendre à l'honneur de Dieu.*

Je prévoi qu'on me représentera, que la diférence de ces routes a dû obliger ces deux Docteurs à se dire anathême l'un à l'autre, vu que Melanchthon a dû croire que sous prétexte de maintenir les droits de l'autorité divine, Calvin anéantissoit la bonté, la sainteté, & la justice de Dieu, en le faisant auteur du péché, & des enfers; & qu'au contraire Calvin a dû soutenir que sous prétexte de ménager ces trois attributs de Dieu, Melanchthon bouleversoit la providence, & l'empire de la Divinité, en donnant à l'homme un franc arbitre. Mais voici une très-bonne solution. Si Calvin eût dogmatisé de cette maniere, ne pouvant sauver tous les attributs de Dieu, j'en abandonne une partie afin de conserver l'autre, & j'aime mieux sacrifier les vertus morales aux vertus physiques, que celles-ci à celles-là, j'aime mieux le faire un maître puissant, qu'un bon maître, il eût mérité que tous les hommes l'anathématisassent. Mais il soutenoit en toutes rencontres qu'en maintenant la suprême autorité de Dieu, il ne prétendoit donner aucune atteinte aux perfections morales de l'Etre infini, à la bonté, à la sainteté, à la justice. Melanchthon auroit donc été fort injuste de le chicaner là-dessus personnellement, je veux dire de lui imputer des conséquences, qui au pis aller ne pouvoient être que du dogme, puis que le Docteur les desavoüoit. Raportons les termes de son desaveu: *Ubique in scriptis suis clamitat* (Calvinus) *quoties de peccato agitur, non miscendum esse Dei nomen: quia in Dei naturam non nisi perfecta rectitudo & æquitas competit. Quàm putida igitur calumnia est, hominem de Ecclesia Dei bene meritum, crimine hoc involvere, quasi Deum faciat authorem peccati? Docet quidem ubique nihil fieri nisi volente Deo. Interea quæ sceleratè fiunt ab hominibus Deum arcano judicio ita moderari asserit, ne quid affine habeat hominum vitio. Summa doctrinæ ejus est, Deum mirabiliter, & modis nobis incognitis, in quemcumque vult finem omnia dirigere, ut æterna ejus voluntas prima sit rerum omnium causa. Cur autem velit Deus quod nobis videtur minimè consentaneum, fatetur esse incomprehensibile. Ideoque nimis curiosè & audacter investigandum esse negat: quoniam judicia Dei sint abyssus multa, & mysteria quæ modulum nostrum superant, reverenter adorare conveniat potius, quàm excutere. Interea principium illud retinet, Quamvis nos ratio consilii lateat, semper tribuendam esse Deo justitiæ laudem: quia ejus voluntas summa sit æquitatis regula* (16). Des gens chauds & emportez ne se paient pas d'une si sage Réponse: mais Melanchthon qui aimoit la paix, & qui par un grand fond d'équité, & de modestie, conservoit la pureté de ses lumieres, jusques au point de découvrir nettement ce qu'il y avoit de fort & de foible dans les opinions qu'il admettoit, & dans celles qu'il rejettoit; Melanchthon, dis-je, avec un tel caractere d'ame se trouvoit toûjours disposé à rendre justice à Calvin. Voilà ce que tout le monde devroit imiter. Quand même vous prouveriez invinciblement à un prédestinateur, que son Systême est lié nécessairement & inévitablement avec cette conséquence, donc Dieu est l'auteur du péché, vous devriez vous contenter de cette réponse à l'égard de sa personne: je vois aussi bien que vous la liaison de mon principe avec cette conséquence, & ma Raison qui la voit ne me fournit point assez de lumieres, pour me faire comprendre comment je me trompe en voiant cela; mais je ne laisse pas d'être fortement persuadé, que Dieu trouve dans les thrésors infinis de sa sagesse un moien certain de rompre cette liaison, un moien, dis-je, certain & très-infaillible, quoi qu'il me soit inconu, & qu'il surpasse toute la portée de mes lumieres. Un Chrétien se doit piquer principalement de soumission à l'autorité de Dieu. Ne pas croire ce qu'on voit, doit être souvent sa devise aussi bien que croire ce qu'on ne voit pas. Voilà dans le fond le sens du Passage de Calvin que l'on vient de lire. Melanchthon, & tout autre Théologien fauteur de la liberté, auroit d'autant plus mauvaise grace de ne pas aquiescer à cette Réponse, qu'ils sont contraints de recourir à un semblable dénoûment; car dès qu'ils ont tant soit peu de bonne foi, ils reconnoissent que la maniere dont la providence de Dieu, & sa prescience, sont liées avec la liberté de la créature, leur est incompréhensible (17). On les pousse donc dans les mêmes precipices où ils ont poussé les autres, ils se sauvent à leur tour dans l'asyle de l'incompréhensibilité de la nature de Dieu, à l'égard de la foiblesse de notre petite Raison.

(16) Calvinus, *in* brevi Responsione ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias, *pag. m.* 730 *Tractat. Theologicor. Voiez ci-dessous à la fin de ce* Dictionaire *la Citat.* (49) *de l'*Eclaircissement sur les Manichéens.

(17) Theodore de Beze *leur reproche de n'avoir point d'autre Reponse quand ils se voient un peu pressez. J'ai raporté ses paroles dans la Rem.* (*H*) *de l'Article* CASTALION, *Citation* (93).

C'est ce qui fait que l'on ne sauroit se scandaliser assez, de voir que les Disputes de la grace produisent une division si envenimée dans les esprits. Chaque Secte impute à l'autre d'enseigner des impiétez & des blasphêmes horribles, & pousse l'animosité jusques aux dernieres bornes: & néanmoins c'est sur de telles doctrines que l'on devroit pratiquer le plus promptement une tolérance mutuelle. On pardonneroit l'intolérance à un Parti qui prouveroit clairement ses opinions, & qui répondroit aux dificultez nettement, catégoriquement, & d'une maniere convaincante; mais que des gens qui sont obligez de dire qu'ils n'ont point de meilleure solution à donner que des secrets impénétrables à l'esprit humain, & cachez dans les thrésors infinis de l'immensité incompréhensible de Dieu; que de telles gens, dis-je, fassent les fiers, lancent la foudre de l'anathême, bannissent, pendent, c'est ce qui paroît inexcusable. Melanchthon étoit plus humain. Il ne croioit pas que ceux qui nient la liberté fussent indignes de l'éloge de bons serviteurs de Dieu, il les excusoit sur l'obscurité de la matiere, & sur la bonté de leurs motifs.

Rien ne seroit plus utile que de faire de profondes réfléxions sur ce que l'on trouve concernant cette Controverse, dans un Ouvrage de Mr. Burnet Evêque de Salisburi (18).

(*C*) *La Réponse qui a été faite à un endroit du Commentaire Philosophique sur* contrain les d'entrer.] Il me semble que l'une des choses qui inspirérent à Melanchthon cet esprit de paix & d'honnêteté, qui parut dans sa conduite, étoit qu'il considéra que la maniere, dont Dieu a voulu agir, a été choisie entre une infinité d'autres également dignes de l'Etre souverainement parfait. Or voici la consequence de cette pensée; c'est qu'on peut se tromper dans l'explication des matieres Théologiques, sans attribuer à Dieu aucune chose qui fasse tort à ses perfections: car ceux-là se trompent qui se servent d'une Hypothese qui n'est point conforme à ce que Dieu a fait actuellement; mais si elle est conforme à l'une de ces autres manieres qu'il eût pu choisir, elle donne à Dieu une conduite parfaitement digne de lui. Eclaircissons ceci par un exemple. Suposons que Salomon, qui entretenoit commerce d'énigmes avec le Roi de Tyr (19), lui écrivit une Lettre en chiffres où il raisonnoit sur une affaire d'état. Suposons que Titius & Mevius chargez de déchifrer cette Lettre, ne se servirent pas de la même clef: l'un prit pour un A ce que l'autre prit pour un O, & ainsi des autres figures. Titius devina juste l'intention de Salomon, & par conséquent Mevius s'en écarta; mais néanmoins Mevius trouva un sens si raisonnable & si bien suivi, qu'il faisoit autant d'honneur à la sagesse de Salomon que celui de Titius. On pouvoit objecter à Mevius qu'il attribuoit à Salomon certaines choses qui n'étoient pas du train ordinaire de la prudence; mais il pouvoit répondre qu'un génie aussi vaste que celui de Salomon découvroit des profondeurs dans une affaire de politique qui surpassoient la portée des autres esprits: prenons donc, auroit-il dit, pour un effet de sa sagesse extraordinaire ce qui nous surprend ici. On auroit pu faire à Titius une semblable Objection, & il n'auroit pas manqué de s'en tirer par une semblable voie. La supériorité de génie de ce Roi de Jerusalem eût servi de nouvelle clef aux dificultez particulieres de l'explication du chifre. Lui seul eût pu décider que Titius avoit été ou plus heureux ou plus habile que Mevius; mais en voiant d'un côté que Mevius lui attribuoit un raisonnement sublime, & de l'autre, que s'il y restoit quelques embarras on les levoit par une suposition très-glorieuse à sa sagesse, il eût pu être aussi content de Mevius que de Titius, & leur parler en ces termes, l'un de vous me fait penser ce que j'ai pensé, & l'autre ce que j'aurois pu penser avec une gloire égale.

(18) *Mr. de* Beauval *en donne l'Extrait dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Oct.* 1699, *pag.* 435 *& suiv. & Mr.* Bernard *aussi dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Août* 1700, *pag* 155 *& suiv.*

(19) Joseph. Antiq. Jud. *Libr. VIII, Cap. II, folio m.* 215.

On ne fera pas dificulté de convenir, que c'est le portrait de la destinée des Astronomes, qui expliquent les phénomênes célestes par des Systêmes oposez. Ces phénomênes ressemblent à une Lettre énigmatique, que Dieu donneroit à déchifrer aux Astronomes; les uns prenent pour leur cléf le mouvement de la terre, & les autres le repos. Le chancelement de la terre sur son axe sert aux uns pour donner raison de la précession des équinoxes (20); les autres aiment mieux des lignes spirales (21), & ainsi du reste. Les trois Systêmes, celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé, quelque diférens qu'ils soient, expliquent chacun les aparences. Il n'y en a pourtant qu'un qui soit conforme à la vérité. C'étoit ce que vouloit dire Mr. Marion (22), lors qu'il assûra *que le Systême de Copernic estoit une opinion veritable en l'art, & fausse en la nature.* Mais comme tous les Sectateurs de ces Systêmes s'accordent à admirer dans l'Ouvrage la puissance, & la sagesse infinie de l'Ouvrier, ils ne craignent point d'offenser Dieu en cas qu'ils se trompent. Ils jugent que s'il ne fait point ces choses de la maniere qu'ils s'imaginent, il pourroit les faire ainsi sans le moindre préjudice de ses perfections, & qu'une Science infinie comme la sienne a les idées d'une infinité de plans de monde tous parfaitement beaux, tous dignes de l'Etre infiniment sage & infiniment puissant. Je suis sûr qu'un Copernicien après avoir bien crié contre le Systême de Ptolomée, contre l'embarras de tant de cercles & d'épicycles, contre l'inutilité de la vitesse prodigieuse du firmament, &c: avouera s'il y fait quelque attention, que tous les défauts qu'il croit trouver dans cette Hypothese pourroient être compensez par des avantages, qui ne se rencontrent point dans la méchanique plus simple du mouvement de la terre. Dès qu'on contemple l'idée d'une Science infinie, on voit la possibilité de cette compensation; on s'aperçoit que l'homme n'est pas le seul

(20) *Voiez la* Physique de Rohault, *Tom. II, Chap. XIX, pag. m.* 77; *& la* Philosophie de Regis, *Tom. III, Livr. III, Part. II, Chap. VI, pag. m.* 128 *Edit.* in 12.

(21) *Voiez le Livre intitulé* Uranie ou les Tableaux des Philosophes, *Tom. III, pag.* 44.

(22) *Dans l'un de ses* Plaidoiers *Voiez Mr.* Arnauld, Difficult. à Steyaert, *IX Partie, pag.* 101.

faite à un endroit du Commentaire Philosophique sur *contrain les d'entrer.*

SIRIS,

seul être à qui de si grands spectacles soient donnez. On comprend que la rapidité inconcevable des spheres celestes pourroit avoir des usages merveilleux par raport à des parties de l'Univers qui sont au delà de la portée de notre vue; en un mot, que si le Systême de Ptolomée est faux, il ne laisse pas d'être possible, & par conséquent très-digne de la sagesse du Créateur; car s'il en étoit indigne, il ne seroit pas possible. Je ne crois pas qu'aucun Astronome bien convaincu en sa conscience qu'il n'a préféré ce Systême à tous les autres, que parce que tout considéré & pesé, il l'a cru le plus conforme au choix de Dieu, craignît de comparoître devant le juge du monde avec cette doctrine, quand même il se trouveroit qu'elle seroit fausse. Je crois qu'il espéreroit qu'un Copernicien & lui recevroient une Réponse telle à-peu-près que celle qu'on a suposé que Salomon auroit faite à Titius, & à Mevius. Peu de gens nieront ceci; mais s'il s'agissoit d'une matiere de Théologie, une infinité de Docteurs le nieroient (23). Je conjecture que Melanchthon ne seroit pas de ceux-là, à l'égard des deux Systêmes sur la prédestination, celui de la liberté, & celui de la nécessité. Il suposeroit que le faux est vraisemblable, possible, & non contraire à la perfection de Dieu.

Je ne touche point aux questions de droit quant à cela; mais voici un fait qu'il me sera bien permis de raporter: les loix de l'Histoire m'autorisent pleinement, & si mon raport est mêlé de quelque Critique, je ne ferai pourtant rien qui soit au delà des bornes de ce Dictionaire. Un Ministre d'Utrecht dans ses Réflexions sur le Commentaire Philosophique a réfuté le plus fortement qu'il a pu cet endroit-ci: „ Voilà une ouverture pour dissiper les phantômes & les terreurs paniques qui agitent depuis si long-temps les Théologiens sur le chapitre des erreurs; car il est certain que la raison pour laquelle l'esprit de l'homme trouve tant de raisons également solides en apparence pour défendre la vérité & la fausseté dans les controverses de Religion, c'est que la plûpart des faussetez qui se voyent là-dedans sont aussi possibles que les véritez. En effet, nous supposons tous, que la Révélation dépend d'un décret libre de Dieu; car il n'est point nécessité par sa nature à faire ni les hommes ni d'autres êtres. Par conséquent il auroit pû, s'il l'avoit voulu, ou ne rien produire, ou produire un monde différent de celui-ci, & en cas qu'il y eût voulu des hommes, il auroit pû les mener à ses fins par des routes toutes contraires à celles qu'il a choisies, & qui auroient été également dignes de l'Etre souverainement parfait; car une infinie sagesse a des moyens infinis de se manifester, tous dignes d'elle. Cela étant, il ne faut point s'étonner que les Théologiens trouvent autant de bonnes raisons pour soûtenir le franc arbitre de l'homme, que pour l'impugner; car nous avons des idées & des principes pour concevoir & prouver, que Dieu a pû faire l'homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté qu'on appelle d'*indifférence*, & ainsi de cent autres propositions contradictoires. 2. *Tom. Suppl. chap.* 24. *pag.* 308-310 (24)". Les Réflexions sur ce Passage entant qu'elles peuvent apartenir au sujet présent se réduisent d'abord à cette Interrogation; *Qui lui a dit que nous avons des idées & des principes pour concevoir & pour prouver, que Dieu a pû faire l'homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté d'*indifférence (25)? Je croi que Mr. Saurin n'eût pas demandé cela, s'il se fût bien souvenu que depuis cent cinquante ans, on ne cesse de publier par toute l'Europe une infinité de Livres pour & contre la liberté, dans lesquels chaque Parti fait des Objections victorieuses. Il eût été des prémiers à confesser, que nous avons *des idées & des principes pour concevoir &c.* Qu'il prenne la peine de jetter les yeux sur quelque Ouvrage des Arminiens, ou des Réformez; ou des Molinistes, ou des Jansénistes; & il verra que ces idées & ces principes se trouvent en abondance dans l'esprit humain. Il ajoûte (26) qu'*il y a des choses contradictoires, opposées à l'essence de Dieu; & par conséquent impossibles . . . que Dieu ne pouvoit pas créer des corps sans étendue & sans les trois dimensions, ni des esprits qui ne fussent pas des êtres qui pensent.* Tout cela paroit inutile; car le Commentateur n'avoit rien dit qui insinuât qu'il n'y a point de choses absolument impossibles; à quoi servoit donc de remarquer, que les attributs qui constituent l'essence d'une créature n'en peuvent point être séparez? Doutoit-il de cette vérité? *Si Dieu*, continue-t-on (27), *n'a pas fait l'homme avec sa liberté d*'indifférence, *nôtre Philosophe ne peut pas sçavoir s'il l'auroit pû créer avec cette liberté; & si cette liberté n'est point aussi contradictoire qu'un cercle quarré, ou qu'une créature indépendante.* Je n'entens pas assez cela pour pouvoir le réfuter; mais je pense que Melanchton aiant à répondre à une pareille instance se seroit borné à dire, je n'aime pas à subtiliser dans cette matiere, je m'accommode aux notions du Peuple, je croi que Dieu a fait librement toutes les œuvres de la création, & je trouve fort étrange qu'un Ministre révoque en doute (28) cette vérité; je trouve encore plus étrange qu'il insinue que la liberté d'indifférence est aussi contradictoire qu'un cercle quarré, veu que peu après il assûre, *qu'il est impossible que Dieu produise une creature intelligente sans lui donner des loix* (29). Les Loix que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promesses & de menaces. Cela supose clairement qu'Adam pouvoit & obeïr & desobeïr. Les Théologiens les plus rigides, St. Augustin & Calvin, enseignent formellement, que les hommes n'ont perdu le franc arbitre qu'à cause du mauvais usage qu'Adam en fit dans le Paradis terrestre. Je n'en demande pas davantage pour être assûré qu'il est possible que Dieu donne à l'homme la liberté d'indifférence. S'il ne l'avoit pas donnée à Adam, tous nos Systêmes de Religion tomberoient par terre; d'où je conclus qu'il la lui donna: or chacun sait que de l'acte à la puissance la conclusion est nécessaire (30): mais je conçois qu'il auroit pû le créer déterminé aux bonnes choses, & l'y tenir si fixé qu'il ne lui eût point permis d'être flotant entre le bien & le mal: c'est pourquoi je trouve possible, & l'Hypothese de la liberté, & celle de la nécessité. Voilà ce me semble ce que Melanchthon auroit pû répondre. Il me semble aussi qu'il eût trouvé fort mauvais, que l'Auteur des Reflexions sur le Commentaire Philosophique ne déclarât point son sentiment, & se contentât d'un *si Dieu, &c:* phrase chancellante & de laquelle on peut inférer que la privation du franc arbitre est contradictoire; car si de ce que Dieu auroit produit Adam sans la liberté d'indifférence, il pouvoit suivre que c'est une liberté qui implique contradiction, d'autres soutiendront que de ce qu'il l'auroit produit avec cette liberté, il résulteroit que la détermination à l'un des contraires seroit aussi impossible qu'un cercle quarré. Je laisse ce que l'Auteur des Réflexions opose à la prétention du Commentateur, que les preuves d'une chose fausse sont quelquefois aussi bonnes que les preuves d'une chose vraie. Ce qu'on répond à cela est rempli d'inutilitez; car il est inutile dans une Dispute de prouver à un Adversaire ce qu'il ne conteste pas. La seule chose qui ne paroit point superflue est de dire, que les *raisons qui nous determinent au choix d'une religion doivent être des demonstrations morales* (31): mais cela même ne sert de rien dans la Controverse du franc arbitre, qui avoit été articulée par le Commentateur, car puis que chaque Parti se vante d'avoir pour soi cette espece de démonstrations, c'est nous renvoier à des signes équivoques.

Voici un autre Passage du Commentaire: „ (32) Qu'arrive-t-il donc lorsque la Révélation est douteuse sur quelque point? C'est que les uns l'expliquent par un Systéme, & les autres par un autre; je veux que le Systéme des uns soit conforme à ce que Dieu a réellement choisi, cela n'empêche pas que celui des autres ne soit conforme à ce qu'il auroit pû faire aussi dignement & glorieusement pour lui, qu'en faisant une autre chose, puisque nous concevons que Dieu auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites, en cent manieres différentes toutes dignes de sa perfection infinie; car sans cela il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques enchainé par une destinée inévitable, dogme qui n'est gueres meilleur que le Spinosisme. Par conséquent il ne peut y avoir de crime dans les faux Systémes, que lorsqu'un Théologien les dresse sur une idée qu'il croit contraire à ce que Dieu même en a dit, & dérogeante à sa majesté. Or je ne croi pas qu'il se trouve au monde de semblables Théologiens. 2. *Tom. Suppl. chap.* 24. *pag.* 310. 311". Mr. Saurin, en comparant ces paroles avec un autre Passage où le Commentateur dit, qu'*il ne se veut point prevaloir de la comparaison d'un Prince dont le vaste empire contiendroit plusieurs nations diferentes en loix, us, coutumes, & langues,* trouve (33) que l'on justifie là, non seulement toutes les Sectes du Christianisme, mais aussi toutes celles du Paganisme. Je m'étonne qu'il n'ait point vu que son Adversaire se borne aux Systêmes qui sont fondez sur les divers sens que l'on donne à l'Ecriture (34)? Vous allez voir un autre Passage qui vous surprendra. *Dieu auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites en cent manieres differentes toutes dignes de sa perfection infinie.* Mr. Saurin (35) aiant raporté tout de nouveau ces paroles du Commentaire Philosophique, les réfute par une distinction entre les parties essentielles & les parties non essentielles de la Religion; après quoi il dit (36): „ L'Auteur ne fait pas cette distinction; sa proposition est universelle; *Dieu auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites, en cent manieres différentes.* Et ce qu'il y a de rémarquable, c'est qu'entre ces manieres différentes il met celles que les Poëtes du Paganisme & les Philosophes Chinois ont imaginées; car il veut justifier tous les Systémes de Religion qui ont été inventez par les Docteurs, & reçûs par les peuples. Pour prouver sa thése il allégue la liberté de Dieu. *Sans cela* (dit-il) *il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques enchainé par une destinée inévitable, dogme qui n'est gueres meilleur que le Spinosisme.* Si cette conséquence étoit juste, Dieu auroit la plus affreuse liberté d'*indifférence*, qui se puisse imaginer. Il pourroit mentir & se parjurer, quand il jure par soi-même; il pourroit nous ordonner de le haïr, & nous défendre de l'aimer: il pourroit nous commander la trahison, le parjure, en un mot toutes sortes de crimes: enfin il pourroit faire de toutes les vertus autant de vices, & de tous les vices autant de vertus". Pour réfuter ces Réflexions il ne faut que ces quatre mots: Prenez garde à cette clause TOUTES DIGNES DE SA PERFECTION INFINIE. Elle porte avec la derniere évidence que la liberté de Dieu ne consiste pas à pouvoir faire les choses bien ou mal, sagement ou imprudemment; mais à pouvoir suivre entre une infinité de plans, infiniment beaux & bons, celui-ci ou celui-là, selon son bon plaisir. Cela veut-il dire qu'il a pu être l'auteur des faux cultes que les Poëtes du Paganisme ont chantez? Sont-ils des manieres dignes de sa perfection infinie?

(23) *S'il ne s'agissoit que de prédire les Eclipses, & les autres Phénomenes, pour la satisfaction de notre curiosité, ou pour les usages de la vie, on auroit le choix des Systêmes: on pourroit accorder des Hypotheses differentes avec les mêmes Phénomenes; ou si on réüssissoit mal, on en seroit quitte pour s'être trompé, & pour avoir mal mesuré & mal compté. Que l'on suive le Systême de Ptolomée, celui de Ticho-Brahé, ou celui de Keplerus & de Copernic, cela est assés indifférent; pourvû que l'on n'affirme pas positivement des choses dont on n'a pas une certitude mathématique. Mais il n'en est pas de même des Systêmes de Religion.* Saurin, *ubi infrà, pag.* 335.

(24) Saurin, Refléx. sur les Droits de la Conscience, pag. 323.

(25) *Là-même, pag.* 324.

(26) *Là-même.*

(27) *Là-même, pag.* 325.

(28) *Ces paroles*, si Dieu n'a pas fait l'homme avec sa liberté *d'indifférence, contiennent ce doute.*

(29) Saurin, Refléx. sur les Droits de la Conscience, pag. 330.

(30) Ab actu ad potentiam valet consequentia.

(31) *Là-même, pag.* 326.

(32) *Là même, pag.* 327.

(33) *Là-même, pag.* 329.

(34) *Qu'arrive-t-il donc lors que* LA REVELATION *est douteuse sur quelque point?* Comment. Philosoph. *cité par* Mr. Saurin, *là-même pag.* 327.

(35) *Là-même, pag.* 329.

(36) *Là-même, pag.* 330.

SIRIS, Riviere d'Italie, à l'embouchure de laquelle il y avoit une Ville nommée SIRIS, porta successivement plusieurs autres noms (*A*). On disoit que cette Ville fut bâtie par les Troiens, & pour preuve de cela on y montroit un Simulacre de la Minerve de Troie (*a*). On le montroit encore du tems de Strabon, comme une Image miraculeuse; car elle baissoit les yeux, & l'on en donne pour cause l'horreur qu'elle eut lors que les Ioniens prirent la ville, & qu'ils n'eurent aucun respect pour ce Simulacre. Plusieurs habitans s'étoient sauvez auprès de cette Minerve, & imploroient là dans un asyle qu'ils croioient inviolable l'humanité du vainqueur; mais on n'eut aucun égard à leurs prieres, on les arracha barbarement de cet asyle (*b*). La Déesse n'eut pas le courage de contempler cette irrévérence. Voilà pourquoi elle avoit les yeux fichez en terre. Ce n'étoit pas la prémiere fois qu'un spectacle afreux l'avoit obligée à detourner sa vue: elle avoit déjà fait cela dans Troie quand on viola Cassandre (*c*). L'Auteur dont j'emprunte ces faits les accompagne d'une réfléxion judicieuse sur le grand nombre d'Images qu'on prétendoit que les Troiens avoient consacrées depuis leur dispersion (*B*). Mr. de Marolles Abbé de Villeloin a renouvellé cette remarque (*C*), au sujet de la multiplication fréquente d'une même Relique. J'ai marqué ailleurs (*d*) la faute de Florus touchant la Riviere *Siris*.

(*a*) Strabo, *Libr. VI, pag.* 182.

(*b*) *Idem, ibid.*

(*c*) *Idem, ibid.*

(*d*) *Dans le 2 Article* PYRRHUS, *Rem.* (*G*).

(*A*) *Porta successivement plusieurs autres noms.*] Consultez Cluvier (1) qui vous aprendra qu'on l'a nommée *Leuternia*, *Polieum*, *Heraclium*. Il dit que les Tarentins aiant bâti Heraclée à 3 milles au dessus de l'embouchure du Siris, y transportérent les habitans de Siris: de sorte que la ville de Siris depuis ce tems-là ne fut que le port de la ville d'Heraclée. Selon Etienne de Byzance la ville de Siris fut nommée *Polieum* par les Troiens; mais selon Tzetzes elle s'apelloit *Polieum*, avant que d'être nommée Siris. On peut recueillir de Lycophron, de Strabon, & du même Tzetzes, que *Leuternia* fut son premier nom (2).

(1) Cluver. Ital. Antiq. *Libr. IV, Cap XIV, pag.* 736 Epitom. Bunon.

(2) Cluver. *ibid.*

(*B*) Strabon fait *une réfléxion judicieuse sur le grand nombre d'Images . . . . . . que les Troiens avoient consacrées depuis leur dispersion.*] C'est une impudence, dit-il, que d'oser feindre, non seulement qu'autrefois un Simulacre baissa les yeux, mais même qu'on peut aujourd'hui montrer un tel Simulacre. C'est une impudence encore plus grande, que d'oser parler d'un bon nombre de tels Simulacres aportez de Troie. On se vante à Rome, à Lavinie, à Luceria, à Siris, d'avoir la Minerve des Troiens, & l'on aplique à divers lieux l'action des femmes Troiennes; & ainsi, quoi qu'elle ne soit pas impossible, elle paroit indigne de foi. *Ἰταμὸν μὲν ὖν καὶ τὸ ὕτω μυθεύειν ὥς τε μὴ μόνον καταμύσαι φαινόμενον, καθάπερ καὶ τὸ ἐν Ἰλίῳ ἀποστραφῆναι κατὰ τὸν Κασάνδρας βιασμὸν, ἀλλὰ καὶ καταμύον δείκνυσθαι. Πολὺ δε ἰταμώτερον τὸ τοιαῦτα ποιεῖν ἐξ Ἰλιυ κεκομισμένα ξόανα ὅσα φασὶν οἱ συγγραφεῖς· καὶ γὰρ ἐν Ῥώμῃ, καὶ ἐν Λαυϊνίῳ, καὶ ἐν Λυκερίᾳ, καὶ ἐν Σειρίτιδι Ἰλιὰς Ἀθηνᾶ καλεῖται, ὡς ἐκεῖθεν κομισθεῖσα. Καὶ τὸ τῶν Τρωάδων δὲ τόλμημα, περιφέρεται πολλαχῦ, καὶ ἄπιστον φαίνεται, καίπερ δυνατὸν ὄν. Enimvero protervum est fingere, simulacrum aliquod non modo visum fuisse connivere, sicut imaginem Minervæ Ilii ferunt oculos avertisse cum violaretur Cassandra: sed fabulæ adjicere, simulacrum etiamnum connivens conspici. At multo etiam protervius est ea ab Ilio allata fabulari, quæ scriptores ponunt. Nam & Romæ, & Lavinii, & Luceriæ, & Siritidi Minerva habetur Iliaca, quasi ab Ilio allata: & facinus mulierum Trojanarum multis adscribitur locis, eoque fides ei derogatur cùm fieri tamen potuerit* (3). Je cite le Grec pour ceux qui ne sont jamais contens s'ils ne voient les expressions originales, & afin de me dispenser d'une rigoureuse Traduction. Strabon pense solidement; car si ce n'est pas un caractere certain de fausseté que de voir les variations des Historiens, c'est un prétexte fort légitime de suspendre sa créance: & dès qu'on voit que plusieurs villes se glorifient de la possession de la même Image miraculeuse, c'est une très-forte presomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même intérêt, les porte toutes à débiter leurs traditions.

(3) Strabo, *Libr. VI, pag.* 182.

(*C*) *L'Abbé de Villeloin a renouvellé cette Remarque.*] Il faut l'entendre lui-même. „ Comme on luy (4) monstroit „ la Teste de Saint Jean Baptiste, que le peuple y revere, „ comme l'une des plus considérables Reliques du monde, „ la tenant tres-asseurée, apres l'avoir baisée, elle me dit „ que j'aprochasse, & que j'en fisse autant. Je considerai le „ Reliquaire, & ce qui étoit dedans: je m'y comportai „ comme tous les autres, & je me contentai de dire, avec „ toute la douceur qui me fut possible, que c'estoit la cinq „ ou sixiesme que j'avois eu l'honneur de baiser: ce qui „ surprit un peu son Altesse, & mit quelque petit soûris „ sur son visage; mais il n'y parut pas: & le Sacristain „ ou Tresorier, ayant aussi bien remarqué cette parole, re„ pliqua qu'il ne pouvoit nier qu'on n'en fist mention de „ beaucoup d'autres (car il avoit peut-estre ouï dire qu'il „ y en avoit à S. Jean de Lion, à Saint Jean de Mo„ rienne, à Saint Jean d'Angeli en Saintonge, à Rome, en „ Espagne, en Alemagne, & en plusieurs autres lieux) „ mais que celle-là estoit la bonne, & pour preuve de „ ce qu'il disoit, qu'on prist garde au trou qui paroissoit „ au crane de la Relique au dessus de l'œil droit, que „ c'estoit celui-là mesmes qu'y fit Herodias, avec son „ couteau, quand la Teste luy fut presentée dans un plat. „ Il me semble, luy dis-je, que l'Evangile n'a rien obser„ vé d'une particularité si rare: mais comme je le vis émû „ pour maintenir le contraire, je luy cedai avec toute sorte „ de respect; & sans examiner la chose plus avant, ni luy „ raporter une autorité de Saint Gregoire de Nazianze, qui „ dit que tous les ossements de S. Jean Baptiste furent brû„ lez de son temps par les Donatistes dans la ville de Se„ baste, & qu'il n'en resta qu'une petite partie du Chef, „ qui fut portée en Alexandrie, je me contentai de luy „ dire que la tradition d'une Eglise aussi venerable que „ celle d'Amiens suffisoit pour authoriser une creance de „ cette qualité, bien qu'elle ne fust que de quatre cents „ ans, & que ce ne fust pas un article de Foy. Cepen„ dant on se munit de force representations de ce S. Reli„ quaire, & le bon Ecclesiastique demeura tres-satis„ fait (5) „. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres (6), parlant d'un Livre qui traitoit du saint Suaire, indiqua cette pensée de l'Abbé de Villeloin, & raporta ces paroles de Mr. Patin le fils (7): *Je ne suis faché que de voir trop souvent* le portrait de la Vierge peint par St. Luc; *car il est certain qu'on se trompe dans la plus grande partie, n'étant pas vraisemblable que Saint Luc ait tant de fois peint la Vierge.*

(4) *Il parle de la Princesse Marie de Gonzague, qui étoit alors à Amiens.*

(5) Marolles, Mémoires, *pag.* 132, *à l'année* 1641.

(6) *Mois de Sept.* 1685, *Art. V, pag.* 999. *Il examine s'il y a de l'imprudence à multiplier ces choses.*

(7) Relations Historiques, *pag.* 221 *Edit. de Lion* 1676.

SIXTE IV, créé Pape l'an 1471, avoit été Général des Cordeliers, & se nommoit *Francesco della Rovere*. Il nâquit le 22 de Juillet 1414 à Cella (*a*) bourg de la riviere de Genes, à cinq milles de Savone. L'un de ses Historiens (*b*) lui attribue toutes sortes de bonnes qualitez, un grand savoir, une ardente charité pour les pauvres, une grande libéralité envers les Princes que les Turcs avoient oprimez, une admirable exactitude à faire rendre justice, & un grand soin de réparer les ruines de Rome, & de l'embellir. Il ne dissimule point les défauts dont on le blâmoit. 1, d'avoir commis beaucoup d'injustices en faveur de ses créatures (*A*): 2, d'avoir excité

(*a*) Ghilini, Teatro, *Parte II, pag.* 93. Rivet *se trompe, qui dans ses* Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *II Part. pag.* 622, *le fait nâtif d'Albizzola.* (*b*) *Voiez la* Vie de Sixte IV, *à la fin de* Platine, *folio* 363, *&* 364. *Edit. Lugd.* 1512.

(*A*) *On le blâmoit . . . . . d'avoir commis beaucoup d'injustices en faveur de ses créatures.*] „ Il fut plus que tout „ autre indulgent aux siens, & à leur occasion est blasmé „ d'avoir fait & accordé plusieurs choses *præter fas jusque*, „ contre tout droit divin & humain (1) ". Les trois Cardinaux de sa prémiere promotion furent *Pierre Riere de Savone qu'il avoit nourri petit garçon, avec Hierosme son frere, enfans de sa ville (non sans mystere) & Julian fils de son frere, qui fut depuis Jules II* (2). Il donna de grans Bénéfices à Pierre, homme *si desbordé en luxe, qu'il sembloit estre né pour perdre l'argent, ayant despendu en deux ans qu'il vescut Cardinal deux cens mil escus pour son ordinaire, laissé soixante mil escus de debtes, & force riches meubles*, & mourut *tout pourri de voluptez* à l'âge de vingt huit ans (3). „ Celui duquel Baptiste Fulgose (†) nous descrit la prodi„ gieuse prodigalité, jusques à donner d'ordinaire à sa garse „ Tiresia, des patins tous couverts de perles, duquel aussi „ Baptiste Mantuan, (‡) nous a laissé ces vers, par lesquels „ il le fait saluer par Jupiter en Enfer.

„ *At tu implume caput, cui tanta licentia quondam*
„ *Fœmineos fuit in coitus, tua furta putabas*
„ *Hîc quoque prætextu mitræ impunita relinqui?*
„ *Sic meruit tua fœda Venus &c* (4) „.

Nous verrons ci-dessous que Mr. Jurieu aplique ces Vers au Pape Sixte (5), quoi qu'il eût lu dans Du Plessis qu'ils furent faits sur le Cardinal dont nous parlons. Coeffeteau ne nie point les déréglemens de ce Cardinal, & il ajoûte que *Sixte ne rencontra gueres mieux en Hierosme, si nous voulons adjouster foy aux Historiens, excepté toutesfois qu'il n'estoit nulle-*

(1) Du Plessis Mornai, ex Volaterrano & Onuphrio, *dans le* Mystere d'Iniquité, *p.* 555.

(2) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 555.

(3) Volaterran. *Libr. XXII, pag. m.* 818.

(†) *Baptist. Fulgos. dictor. & factor. memorabil. l.* 9.

(‡) *Baptist. Mantuan. in Alphon. l.* 4.

(4) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 555.

(5) Simon Goulart *dans sa Continuation du* Catalogus Testium Veritatis, *les aplique aussi à Sixte, avec ce qui a été dit ci-dessus des dépenses du Cardinal Pierre Riere.* Gretser, *in* Examin. Mysterii Pless. *pag.* 344, *se prévaut de ces variations.*

excité la guerre mal-à-propos dans l'Italie : 3, d'avoir lancé la foudre de l'excommunication sur la tête de Laurent de Medicis : 4, d'avoir attaqué les Florentins par toutes sortes d'hostilitez. Il ne l'accuse pas, comme font d'autres (c), d'avoir su la Conjuration des Pazzi, & de l'avoir concertée. Il ne parle point de la débauche des Cardinaux favoris sous ce Regne-là, l'un desquels, selon l'opinion de bien des personnes, est désigné par quelques Vers de Baptiste Mautuan (B). Il ne parle point non plus des impuretez abominables à quoi quelques-uns débitent que ce Pape prêta la main. Ils veulent qu'il ait répondu une Requête par laquelle on lui demandoit la permission d'exercer la Sodomie pendant trois mois de l'année. J'ai suivi ce fait à la trace (C), & j'en dirai ma pensée dans les Remarques. Il choque extrémement la vrai-

(c) *Voiez* Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 70, *&* *la Remarque* (A) *Citation* (8) *de cette page. Consultez aussi* Machiavel, *au Livre VIII. de* l'Histoire de Florence.

nullement addonné aux voluptés, sinon seulement au plaisir de la chasse. Ce Hierosme ayant été faict par le Pape Prince d'Imola & de Friuli (6), *espousa la bastarde du Duc de Milan; & en faveur de ce mariage Sixte donna un Chappeau de Cardinal à Ascagne fils du Duc. Sixte éleva encore Leonard fils de son frere, & luy fist espouser une bastarde du Roy Ferdinand, le creant Gouverneur de Rome. Comme celuy-là fut mort, il avança en sa place un autre sien nepveu frere . . . du Cardinal Julien, & le fist Prince de Sorre & de Senegaille, qui fut marié à Jeanne fille de Federic de Montefeltro Duc d'Urbain; & de ce mariage sortit François Marie, qui apres la mort de son oncle Guy Ubaldin decedé sans hoirs masles, succeda par adoption à la Duché d'Urbain* (7). Mr. du Plessis nous va conter une action abominable. „ Sixte „ avoit envie pour l'accroissement de son Hierosme, de se „ rendre maistre de Florènce; & Laurens & Julian de Me„ dicis lui faisoient obstacle. Il pratique François Pazzi, chef „ de la faction contraire, pour entreprendre sur leur vie; „ & pour mener l'affaire plus seurement envoye à Florence „ Raphael Riere Cardinal de sainct George, jeune homme, „ neveu de Hierosme, pour enhardir les conspirateurs. Un „ jour donc de Dimanche en l'Eglise de saincte Reparade, „ ils attaquerent les Medicis au milieu du service; Julian y „ est tué, Laurens blessé, que les Marguilliers retirent en la „ Sacristie, &c (8) „.

(6) *Il faloit dire* Forli.

(7) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 1205.

(8) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 556.

(B) *L'un des Cardinaux favoris, selon l'opinion de bien des personnes, est désigné par quelques Vers de Baptiste Mantuan.*] Vous avez vû dans la Remarque précédente quatre Vers Latins de ce Poëte qui se raportent au Cardinal Pierre Riario, si nous en croions Mr. du Plessis. Il n'est pas le seul qui les aplique de cette maniere : d'autres prétendent qu'ils doivent être apliquez à notre Sixte. Mais pour mieux juger de tout cela, il est nécessaire de considérer les Réfléxions qu'un homme d'esprit m'a fait la grace de m'envoier. Les voici: „ (9) Pour l'intelligence de ces vers de Mantuan, ti„ rez du 4. livre de son poëme intitulé *Alphonsus*, il faut „ savoir que dans cet ouvrage qui n'est autre chose qu'une „ description du passage d'Alfonse par les enfers, le Poëte „ represente l'état de plusieurs ames, les unes condannées „ aux peines éternelles, les autres à celles du purgatoire. Il „ feint qu'Alfonse fils de Jean II. & petit fils de Henri III „ Rois de Castille passant avec son pére & son grand-pére „ du purgatoire au paradis terrestre, entend chemin faisant „ un long dialogue entre l'ame d'un Pape en purgatoire & „ un Démon nommé Jupiter qui la tourmentoit. L'ame Pa„ pale fait connoître sa qualité par ces vers:

(9) Mémoire *M S. de Mr.* de la Monnoie.

„ *Apud superos ego templa tenebam*
„ *Vaticana, dabant Reges his oscula plantis.*

„ Le Démon dans une de ses répliques lui adresse ceux„ ci: *At tu implume caput cui tanta licentia quondam, Fe„ mineos fuit in coïtus &c.* d'où il s'ensuit que l'application „ n'en doit estre faite qu'à un Pape. La question est de „ savoir si c'est à Sixte IV? Le commentateur Badius dit „ avoir trouvé à la marge de l'exemplaire dont il se servoit „ cette annotation *S. P. or. Minorum* en deux endroits, sa„ voir à côté de ces vers:

„ *Prima sono vox languenti, miserere dolentum,*
„ *Et sine, clamabat, fessos spirare parumper.*

„ Et 80. vers après, à côté de celui-ci:

„ *At tu implume caput &c.*

„ Par où il paroit, dit-il, que le Pape Sixte est designé, „ ce qu'il ne veut pourtant pas garantir, *nam Sixtus*, ce „ sont ses mots, *inter bonos numeratur Pontifices. Verum „ nullus malus purgatorio infertur, purique tam pauci dece„ dunt, ut nihil purgandum secum ferant, opera enim illo„ rum sequuntur illos.* Le même sur le vers : *At tu im„ plume caput*, ajoûte que le Poëte n'aiant point spécifié „ le Pape, il n'ose aussi le spécifier nonobstant la note mar„ ginale. Et trois lignes plus bas expliquant ce vers: *At nisi „ feminea tandem prece motus olympi Rex afferret opem &c.* „ par *feminea prece*, termes méprisans dont se sert le Démon, „ il entend *Divæ Virginis cui*, dit-il, *si de Sixto quarto loqui„ tur, studiosus admodum fuit, ejusque conceptionis diem ce„ lebrari indixit.* Badius pour n'avoir pas pris garde à la „ chronologie du poëme s'est embarassé mal-à-propos. Ré„ guliérement ces vers ne peuvent estre entendus de Sixte, „ puisque l'Alfonse qui est le Héros de la piéce étant mort „ le 5. de Juillet 1468. demeura en purgatoire, selon Man„ tuan, jusqu'à la prise de Négrepont par Mahomet II. le „ 12. de Juillet 1470. après laquelle le Poëte suppose qu'Al„ fonse passe du purgatoire au paradis terrestre, & de là au „ ciel, où il arrive le jour de Pâque de l'année suivante „ 1471. près de 4. mois par conséquent avant que Sixte fût „ Pape, & plus de 13. ans avant qu'il mourust. Il est donc „ plus à propos de croire que Mantuan a voulu faire en gé„ néral la peinture d'un Pape orgueilleux & voluptueux, qui „ toutefois aiant obtenu avant sa mort la rémission de la „ coulpe par l'intercession de la vierge, *Feminea prece*, est „ condamné en l'autre monde, non pas aux peines d'enfer, „ comme l'ont avancé trop légérement quelques Auteurs, „ mais à celles du purgatoire seulement. C'est ce qu'avouë „ le Démon même que le Poëte introduit parlant à ce Pape „ en ces termes.

„ *At nisi feminea tandem prece motus olympi*
„ *Rex afferret opem, cum jam suspiria raucus*
„ *Ultima vix traheres, & mors incumberet ori,*
„ *Noster eras, ego jam stratum tibi molle parabam*
„ *Larga ubi tartareas intrat sentina cloacas,*
„ *Par meritis locus ille tuis, Deus iste malorum*
„ *Fautor, ut antiquis viduatam civibus aulam*
„ *Et nostro mœstam exilio repararet, in astra*
„ *Colluviem vulgi humani, passimque volentes*
„ *Ire levat &c.*
„ *Sic illi placet, & placeat, mihi forsitan olim*
„ *Non impune feres, & non sine vulnere multo*
„ *In loca pervenies quondam mea.*

„ Je ne nie pas que le Poëte, naturellement un peu satiri„ que, n'ait pris plaisir à faire entrer dans sa description cer„ tains traits de la vie peu édifiante de quelques Papes, & „ de quelques Prélats, dont la mémoire étoit encore recen„ te. Les curieux trop ingénieux à deviner n'ont pas man„ qué là-dessus de faire leurs applications. Les uns ont dit „ que c'étoit Sixte IV. que l'Auteur avoit eu en vuë, les „ autres Paul II. Je trouve du moins dans l'édition de Bou„ logne *in folio* du 11. Juin 1502. à côté de ces vers: *Pri„ ma sono vox languenti miserere dolentum, Et sine, clama„ bat &c.* Cette note marginale *Papa P.* Et plus bas à „ côté du vers: *At tu implume caput*, il y a en marge dans „ la même édition, *F. P. or. Minorum*, interprété par quel„ ques-uns, *Frater Petrus ordinis Minorum*, qui n'est autre „ que Pierre Riario Cordelier, en suite Cardinal neveu du „ Pape Sixte. A la vérité ce Cardinal est assez reconnoissa„ ble dans ces derniers vers, mais comme il est constant que „ le Poëte ne fait entrer que deux personnages dans son „ Dialogue, savoir un Pape, quel qu'il soit, & le Démon „ nommé Jupiter, il s'ensuit qu'un tiers n'y peut estre ad„ mis, & que par conséquent cette conjecture, toute vrai„ semblable qu'elle est, s'évanouit ".

Il y a encore une chose qui peut prouver que Baptiste Mantuan n'a point prétendu désigner le Pape Sixte, c'est qu'il le loue beaucoup dans le même Ouvrage où il déplore la corruption de son siecle. Il va jusqu'à dire que si cette corruption n'eût été portée à un tel excès, qu'elle surmontoit la force de tous les remedes, ce Pape eût pu la guérir.

Postquam rerum te Roma potentem
Fecit, & obscuro jubar hoc resplenduit orbi
Exanimis virtus, scelerum sub mole sepulta
Respirare parum visa est, & tollere frontem;
Et nisi tot vitiis hæc secula nostra fuissent
Depravata, boni poterant rectoris habenæ
Errantes frenare rotas, sed tantus equorum
Impetus aurigam superat, frustraque retractans
Lora gubernator sine lege per invia fertur,
Propterea sortem doleo mitissime Patrum
Sixte tuam, fueras annis melioribus aptus,
Est tibi quæ tanto satis est in principe virtus (10).

(10) Bapt. Mantuanus, de calamit. suorum tempor. *Libr. III.*

(C) *J'ai suivi ce fait à la trace.*] L'an 1686 Mr. Jurieu publia ses Préjugez légitimes contre le Papisme, & y dit entre autres choses (11) que Sixte IV *étoit débauché & vicieux au delà de tout ce qui se peut imaginer; & c'est de luy*, ajoûta-t-il, *qu'un Auteur Papiste* (12) *a écrit qu'on luy presenta une Requête de la part de la famille du Cardinal de Sainte Lucie, à ce qui leur fut permis d'exercer l'acte de Sodomie durant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet, & Août* (α). *Il écrivit au bas de la Requête*, soit fait ainsi qu'il est requis. *C'est pour luy que Baptiste Mantuan, Auteur qui vivoit en ce temps-là, a fait ces Vers* (13):

(11) Jurieu, Préjug. légitim. *Tome I, pag.* 246.

(12) *Voiez ci-dessous Citat.* (20).

§ (α) La Requête en question suppose que la Famille, qui la présenta, n'y indiquoit pour elle au Pape l'expédient proposé, que sur le pié d'un ragoût qui pourroit lui reveiller l'apétit dans une saison où l'on n'en a gueres pour les viandes accoûtumees. Rem. Crit.

At tu implume caput cui tanta licentia quondam
Fæmineos fuit in coitus: tua furta putabas
Hîc quoque pretextu mitræ impunita relinqui,
Sic meruit tua fœda Venus: sic prodiga in omnem
Nequitiam, ad virtutis opus tua avara libido,
Illa Dioneæ Cythereia munera conchæ,

(13) *Mr.* Zuinger, *Professeur en Théologie à Bâle, assûre la même chose à la page 135 du* Tractatus de Festo Corporis Christi, *imprimé l'an* 1685.

Illa

vraisemblance (*D*). Si l'on avoit écouté favorablement une pareille Requête, on seroit fort éloi-

Illa pudicitiam quibus impugnare solebas,
Et noctes emere & nudæ indulgere palestræ.

C'est un Demon que le Poëte introduit parlant à Sixte IV descendu dans les Enfers, en lui disant que sa Mître Papale & sa tête pelée ne l'empêcheront pas de recevoir la rétribution de sa luxure, de ses impuretez, de ses sales amours, & de ses exercices veneriens ausquels il a donné tant de jours & tant de nuits. Il cite, à l'égard de la Requête, *Wesselius Groningensis. Tractatu de Thesauro Eccles. Indulg.* J'ai ouï dire qu'un fort honnête homme, & bien de la Religion, aiant lu cela, fut trouver Mr. Jurieu dans son cabinet, pour le prier de lui faire voir l'Auteur qui raportoit une chose si monstrueuse; & que Mr. Jurieu lui avoüa de bonne foi qu'il ne l'avoit point, mais que cela se trouve dans plusieurs bons Ecrivains. L'honnête homme se retira fort content de cette Réponse. Pour moi j'avoue que je ne m'en serois pas contenté; j'eusse voulu qu'on eût donné à Mr. du Plessis Mornai la gloire qui lui est due, d'avoir fourni ce Passage à l'Auteur des Préjugez. En un mot, il eût falu ajoûter à la Citation cette queue, *apud Du Plessis Mornai, Myst. d'Iniquité pag.* 557. Mais cette queue, si elle avoit été ajoûtée à la Citation, ne m'auroit pas empêché de pousser plus loin mes recherches; car enfin on doit s'informer comment Mr. du Plessis a su que Wesselus de Groningue a raporté une telle chose. Elle est si étrange, & si éloignée de la vraisemblance, qu'on ne doit la croire que sur la foi de ses yeux. J'ai donc tâché de trouver cet Ouvrage de Wesselus, & n'aiant pu en venir à bout, j'ai cherché ce qu'on répondit à Du Plessis. La Réponse de Coeffeteau m'a paru foible; car il se réduit à récuser le témoin, tant à cause de son Hérésie, qu'à cause de l'impudence de sa déposition. „ Il doit ici suffire au Lecteur " dit-il (14), „ de sçavoir que *Wesselus* „ a esté un heretique. Certes il y a mesmes de l'effronterie „ à escrire ce qu'il a escrit, tant s'en faut qu'on se puisse „ imaginer qu'il se soit trouvé des hommes si perdus d'ame „ & de conscience, qui ayent voulu penser à ce qu'il impose à Sixte & aux Cardinaux de Sainct Sixte & de Saincte „ Luce. Je ne sçay comme un Cavalier a eu le front de „ coucher ces ordures dans ses escrits ". Par là Coeffeteau demeure d'accord que Wesselus avance le fait; or c'est accorder à Du Plessis tout ce qu'il peut souhaiter. Le Jésuite Gretser se tire bien mieux d'affaire: il nie que Wesselus ait dit cela, & il prouve la négation (15), 1, Parce que le Traité des Indulgences cité par Mr. Du Plessis, & publié par Goldast bon Calviniste, ne contient pas un seul mot touchant la Requête présentée au Pape. 2, Parce que Flacius Illyricus, aiant tiré des Oeuvres de Jean Wesselus tout ce qu'il crut favorable à son dessein, n'allégua pas ce qui concerne cette Requête. Il résulte de là manifestement, que ni Flacius Illyricus, ni Goldast, les hommes du monde qui connoissoient mieux ces sortes de Livres, n'ont trouvé dans aucune Bibliotheque un Manuscrit des Ouvrages de Wesselus, où fût contenu le fait avancé par Du Plessis. Il ne nous reste donc que l'autorité de Baleus, qui aiant narré ce fait (16), nous en donne pour garant le Livre des Indulgences Papales composé par Wesselus de Groningue. Je ne me suis point arrêté ici: j'ai voulu voir la Replique contre Coeffeteau; elle vient d'un très-habile Ministre (17), qui avoit autant de lecture qu'homme de son siecle. Il n'ignoroit point ce que Gretserus avoit répondu: il n'y opose pas la plus petite syllabe; ce qui montre que Gretserus n'est point menteur, à l'égard de ce qu'il affirme touchant l'Edition de Goldast, & touchant Illyricus. Il faut donc conclure que l'on ne sait que sur la foi de Baleus, que Wesselus ait parlé de la Requête en question.

Cela étant, je dis que pour nous venir parler encore de cette Requête, il faut être un misérable Compilateur, qui copie & qui entasse sans jugement tout ce qu'il trouve dans les Ecrivains de son Parti; car enfin si l'Auteur des Préjugez eût considéré ce qu'il faisoit, n'eût-il pas prévu que l'on s'inscriroit en faux contre la Requête, & ne se fût-il pas préparé à la soutenir? Mais en s'y préparant, n'eût-il pas bientôt conu que le poste n'est point tenable? Et dès lors un Auteur sage eût renoncé à cette Objection. Introduisons un Adversaire qui l'attaque là-dessus. Prouvez-moi, lui dira-t-il, que Sixte IV aît accordé pour trois mois par an l'exercice de la Sodomie à ceux qui le lui demandoient. On répondra que Wesselus de Groningue l'assûre dans son Livre des Indulgences. Cela n'est pas vrai, repliquera l'Adversaire: voici ce Livre de Wesselus publié par un Protestant, vous n'y trouvez point ce fait. Illyricus autre Protestant, qui avoit tant feuilleté Wesselus, ne l'y trouva point non plus. Vous calomniez donc Wesselus. Non, répondra-t-on, je ne le calomnie point; car Baleus lui attribue ce dont il s'agit. Mais, répondra l'Adversaire, si vous aviez le sens commun, espéreriez-vous que l'autorité d'un témoin aussi décrié, aussi détesté que celui-là dans la Communion de Rome, balancera le silence d'Illyricus, & l'Edition de Goldast? Pourquoi non, repliquera-t-on: les Papistes ont effacé de l'Ouvrage de Wesselus cet endroit-là, desorte qu'Illyricus & Goldast n'ont pu l'y trouver; mais Baleus avoit eu un Exemplaire qui n'étoit pas mutilé. Et moi, dira l'Antagoniste, je vous soutiens que Baleus s'est servi d'un Exemplaire, où quelcun qui ne valoit pas mieux que lui avoit cousu cette fausse piece, si Baleus même n'a pas été l'imposteur; & après tout c'est à vous à me montrer un Manuscrit de Wesselus qui vous favorise, & que vous puissiez opposer à l'Edition de Goldast qui vous confond. Je ne voi point ce qu'on pourroit repliquer; & ainsi je trouve Mr. Jurieu dans le cas de ces imprudens Accusateurs dont Ciceron s'est moqué, qui n'ont pas le mot à dire dès qu'on leur nie ce qu'ils affirment (18). Il n'y a point d'homme sage qui ne demeure d'accord que pour accuser il ne sufit pas de croire le crime; mais qu'il faut être en état de le prouver à ceux qui le nient. Croiez tant qu'il vous plaira que Sixte IV est coupable de cette afreuse abomination, & que Wesselus l'a publiée; vous ne l'afirmerez pas dans un Livre si vous avez du jugement, & si vos preuves ne sont pas meilleures que celles de Mr. Jurieu. Au reste, je ne pretens pas que cette Critique porte contre Mr. du Plessis Mornai: il écrivoit dans un tems où les esprits n'étoient pas si dificiles; & il n'avoit point de connoissance de l'Edition de Goldast (19).

J'oubliois de remarquer qu'il faut être, ou très-ignorant, ou de très-mauvaise foi, pour soutenir que Wesselus est Papiste. S'il l'étoit, Luther lui donneroit-il cet éloge? *Prodiit en Wesselus, vir admirabilis ingenii, rari & magni spiritus, quem & ipsum apparet esse vere theodidactum, quales prophetavit fore Christianos Esaias: neque enim ex hominibus accepisse judicari potest, sicut nec ego. Hic si mihi antea fuisset lectus, poterat hostibus meis videri Lutherus omnia ex Wesselo hausisse, adeo spiritus utriusque conspirat in unum, &c.* (20).

Notez que Mr. Saldenus Ministre Flamand à la Haie assûre, qu'au témoignage d'Agrippa la permission dont il s'agit fut accordée par Sixte IV à un Cardinal. *Idem hic Sixtus, teste Agrippa, Cardinali cuidam mascula Veneris usum certis mensibus secure indulsit* (21). Il n'est pas vrai qu'Agrippa le dise (β). Voiez ci-dessous la Remarque (*E*).

§. (β) Notez aussi que Jean Lydius avoit déjà fait la même faute à-peu-près à l'égard de Volaterran. *Quid dixisset pia fœmina*, dit-il (*), *si Sixti Quarti audivisset impietatem, qui Cardinali Luciæ Sodomiam tribus mensibus calidioribus permisit: teste Volaterrano in Declam. ad Leu.* Ce passage n'a point été inconnu à Mr. Bayle, qui, en trouvant la Citation obscure & inintelligible, consulta Mr. La Croze (†). Il en reçut une Explication qu'il ne publia point, & que j'ai redemandée à ce savant homme. En voici le précis. Un Livre intitulé *Mus exenteratus*, imprimé pour la 1 fois à Stutgard en 1593, après avoir parlé de la prétendue Dispense de Sixte IV. en faveur de la Sodomie, met en marge, *Volater. Lib. 22 Antroph. Stella in Sixto IV. Joh. Baleus Anglus. Agrippa in Declam. ad Lovanienses &c.* Comme il est aisé de le voir, on cite là en bloc divers Auteurs qui ont mal parlé de Sixte IV. Lydius se servit aparemment de ce témoignage contre lui; &, soit la faute de l'Imprimeur, soit celle de Lydius, soit celle de quelque Auteur qui l'avoit copiée avant lui, on oublia dans la Citation les mots qui sont entre *Volater.* & *in Declam.* J'ajoute que par faute d'Impression il a été très-aisé de changer *Lov.* en *Leu.* Mr. Bayle a reconnu que Mr. La Croze avoit très-bien deviné la source de la mauvaise Citation de Lydius; & il remarque que Volaterran ne parle point de cette Dispense dans le XXII. Livre de l'Antropologie, & qu'il a parcouru la *Declam. ad Lovanienses* d'Agrippa, sans y rien trouver de semblable (‡). Ainsi ce témoignage se reduit toujours au seul *Baleus*. Rem. Crit.

(*D*) . . . *Il choque extrêmement la vraisemblance.*] Mon dessein n'est point d'exténuer les déréglemens des personnes que l'on accuse d'avoir présenté cette Requête, je les aggrave plutôt; car je soutiens que si ces gens-là étoient capables de la présenter, & de se servir de la permission qu'on leur auroit accordée, ils n'avoient pas assez de conscience pour se soucier d'une telle permission. Assûrez-vous que de telles gens n'attendroient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eût répondu leur Requête. Et puis, quelle nécessité y avoit-il de dresser une Requête dans les formes, & d'en attendre la Réponse par écrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la permission, sans s'exposer à rendre témoins de son impudence abominable plusieurs personnes? Enfin, on me persuaderoit plutôt la vérité que la vraisemblance d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toûjours le *decorum*, quand il leur est inutile, ou même nuisible, de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa réputation. S'il l'accorde par écrit, il n'apaise pas mieux la conscience des suplians, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une infamie execrable par sa propre signature. Les habiles scélérats font-ils de ces fautes?

N'oublions pas une Observation qui est assez propre à persuader que ce Conte n'est pas véritable. On supose que la famille du Cardinal de sainte Lucie demanda la permission *d'exercer l'acte de Sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet, & Août.* Il y a là une erreur de fait qui rend suspect tout le reste; on supose que les impudiques sont plus tourmentez de leur passion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'est supposer faux. Consultez les Medecins ils vous diront, que de toutes les saisons de l'année, l'été est celle où les hommes desirent le moins l'exercice Vénérien; la chaleur les abat, & les énerve. *Coitum porro mulieres æstate magis appetunt, quia semen earum frigidum tunc calore temporis contemperatur, ac movetur, in viris autem fit exhalatus,*

(14) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'Iniquité, pag. 1207.

(15) *Sed in illo libro* (de Indulgentiis Papalibus) *prout tomo primo* monarchiæ *Goldasticæ à Goldasto Calvinista evulgatus est; nullum penitus de hac inexpiabili enormitate verbulum reperitur; nec, quod mireris, Illyricus in Catalogo ejus meminit, eo loco, ubi ex operibus Wesseli, ea, quæ ad suum forum facere credebat, excerpsit.* Gretserus, *in* Examin. Mysterii Plessæani, *pag.* 545.

(16) Cent. VIII, *Cap. L.*

(17) André Rivet. *Voiez la II Partie de son Livre, pag.* 625.

(18) *Jam invideo magistro tuo, qui te tanta mercede ... nihil sapere doceat. Quid est enim minus non dico Oratoris, sed hominis, quam id objicere adversario, quod ille si verbo negarit, longius progredi non possit qui objecerit?* Cicero, Philipp. II, *pag.* 532 Edit. Abrami. *Joignez à cela ces paroles de* Lactance: *Turpe est hominem ingeniosum dicere id quod si neges probare non possit.* Instit. Divin. *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 219.

(19) *Le I Tome de sa* Monarchie *ne parut qu'après le* Mystere d'Iniquité.

(20) Luther, *dans une Préface mise au devant d'un Ouvrage de* Wesselus. *Voiez la* Bibliotheq. de Gesner, *folio* 628.

(21) Saldenus, Otia Theolog. *p.* 164. *Il cite* Agrippa *de vanit. scient. c.* 64.

(*) *Pag. 9. Analect. ad Clemang. de corrupto Eccles. statu.*

(†) Lettre CCV. pag. 787.

(‡) Lettre CCXIV. pag. 825.

éloigné de la prudence & de la vertu que Clement VII fit éclater, lors qu'il crut que certaines

halatus, consumptio, ac debilitas à calore adaucto: hyemis vero frigore vigoratur, & vegetior ac fortior redditur, ideoque magis appetunt viri hyeme, quam mulieres (22). Si ceux qui ont débité ce Conte avoient choisi Mars, Avril, & Mai, ils l'auroient rendu plus vraisemblable. Le *Menagiana* parle d'une femme qui avoüoit qu'au mois de Mai elle ne répondoit point de sa continence, quoi que pendant les autres mois de l'année elle se fît forte de surmonter les tentations de la chair. En France le mois de Mai passe pour le plus fort de l'année à cet égard-là: & comme tous les effets du printems sont plus promts en Italie, le mois d'Avril y doit être ce que le mois de Mai est ailleurs. Je ne voudrois pas qu'on tirât des conséquences des plantes & des animaux à l'homme, elles pourroient manquer de justesse, parce que l'homme par son industrie opose mille remédes à la rigueur de l'hiver, qui sont inconus aux végétaux & aux bêtes; je dirai néanmoins ce que les Naturalistes observent, que le printems est la saison ordinaire des générations (23).

Nam simul ac species patefacta'st verna diei,
Et reserata viget genitalis aura Favoni;
Aëriæ primum volucres te, Diva, tumque
Significant initum percussæ corda tua vi:
Inde feræ pecudes persultant pabula læta,
Et rapidos tranant amneis; ita capta lepore,
Illecebrisque tuis omnis natura animantum
Te sequitur cupide, quo quamque inducere pergis:
Denique per maria, ac monteis fluviosque rapaceis,
Frundiferasque domos avium, camposque virenteis,
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem,
Efficis, ut cupide generatim sæcla propagent (24).

Ce qu'on vient de lire tiré du Menagiana fut cité de mémoire dans la prémiere Edition: je n'eus point alors le tems de chercher la page: je l'ai trouvée depuis; & si je n'ai pas eu la confusion de m'être mal souvenu du sens de l'Auteur, j'ai compris pourtant qu'il m'échapa des circonstances qui méritoient d'être raportées. Voici tout le Passage: „ Un „ jour que nous nous entretenions sur les effets du mois de „ May, qui réchaufe non seulement la terre & ce qui est „ dessus, mais même va rallumer l'amour jusqu'au fonds „ des eaux; aprés avoir long-temps parlé sur cette matiere, „ Mad. la Marquise de C..... L..... mere de Mad. la Mar„ quise de S.... me dit; Je répons de ma chasteté dans tous „ les autres mois de l'année, mais dans le mois May je n'en „ répons pas (25) ". Un Médecin, qui continua l'Ouvrage de Laurent Joubert, sur les Erreurs populaires, examine cette Question: *S'il est bien dit, aux mois qui n'ont point d'R, peu embrasser & bien boire* (26). Il ne condamne cette regle qu'entant qu'elle exclut le mois de Mai; mois, dit-il (27), *le plus dedié à l'amour, & croirois volontiers qu'on ne s'y marioit point anciennement, non tant pour la jalousie ou de crainte des mauvaises femmes, comme disoit le Poëte,* Maio nubunt malæ, *que pour la fureur enragée en laquelle on peut tomber durant ce mois à ne pouvoir contenter son party, qui les peut induire à aller au change, pour estre comme* Marte viri, Maio mulieres. Il s'étoit servi de ces paroles dans la page précédente: „ Si donc le primptemps est la sai„ son la plus convenable à ce jeu des dames rabbatues. Il „ semble estre hors de raison de s'en abstenir tous les mois „ qui n'ont point d'R, veu que le printemps commence sur „ la fin de Mars seulement, s'estend tout le mois d'Apvril „ & de May, où sont les vrayes qualitez d'iceluy de chaleur „ & humidité, ou mesmes la guaillardise de la saison invite „ toutes sortes d'animaux.

„ *In furias ignemque ruunt, furor omnibus idem.*
„ *Tout est en feu & une mesme ardeur*
„ *Embrase tous d'une esgale fureur.*

„ Et le primptemps saison plus salutaire à cest effect se „ passeroit (28) ". La doctrine de Roderic de Castro, que j'ai raportée (29), est celle des anciens Naturalistes. L'un des caracteres de l'été, selon Hésiode, est la foiblesse des mâles dans les exercices de l'amour, & le grand feu des femelles.

Τῆμος πιόταταί τ' αἶγες, καὶ οἶνος ἄριστος,
Μαγλόταταί δὲ γυναῖκες, ἀφαυρότατοι δέ τε ἄνδρες
Εἰσίν.
Tunc pinguesque capræ, & vinum optimum,
Salacissimæ vero mulieres, & viri imbecillissimi sunt (30).

Le Poëte Alcée a suivi ce sentiment (31). Aristote l'a suposé véritable, & en a cherché les raisons (32): les Modernes, qui critiquent tant les anciens Naturalistes, ne les trouvent point en faute sur ce point-là. Mr Venette fameux Médecin s'est déclaré leur Sectateur, & l'a fait de la maniere du monde la plus précise; lisez ce qui suit: „ L'excès de la chaleur du mois de *Juillet* & *d'Aoust*, „ jointe à nostre complexion boüillante, detruit nôtre cha„ leur naturelle, dissipe nos esprits, & affoiblit toutes nos „ parties. Elle produit beaucoup de bile & d'excremens „ âpres, qui ensuite nous rendent foibles & languissans. „ Si nous voulons alors nous joindre amoureusement à „ une femme, nos forces nous manquent aussi-tost, & „ bien qu'au commencement la passion nous en fournisse „ assez pour faire quelque effort, nous ressentons néant„ moins bientost aprés des épuisements extraordinaires, „ qui nous empêchent d'estre vaillans. Et si nous voulons „ nous affoiblir tout à fait, & nous procurer des mala„ dies, nous n'avons alors qu'à caresser souvent une femme. „ Au contraire les femmes sont beaucoup plus amoureuses „ pendant l'Esté. Leur temperament froid & humide est „ corrigé par les ardeurs du Soleil. . . . . En verité ces „ passions amoureuses sont mal partagées. Pendant que les „ femmes sont ardentes, nous sommes languissans. Leur „ passion ne commence pas plustost à paroistre que la nostre „ se dissipe, comme si la Nature nous vouloit monstrer par „ là que l'excés de l'amour est tout à fait contraire à la santé „ des hommes (33) ". Cette moralité de Mr. Venette m'a fait souvenir d'un endroit de Pline, où je croiois qu'il eût reconu dans ce partage des passions une providence de la Nature (34): mais l'aiant examiné de plus près, j'ai trouvé qu'il ne le faut pas entendre de cette façon; il m'a paru même que Pline a fait une faute que peut-être on n'a jamais critiquée. C'est ce qui m'oblige à raporter ses paroles: *Urinam ciere præcipue traditur* (scolymos) *sanare lichenas & lepras ex aceto. Venerem stimulare in Vino, Hesiodo, & Alcæo testibus: qui florente ea cicadas acerrimi cantus esse, & mulieres libidinis avidissimas, virosque in coïtum pigerrimos scripsere, velut providentia naturæ hoc adjumento tunc valentissimo* (35). C'est-à-dire selon la Version de du Pinet: „ On „ dit que l'artichaut (36) est fort propre à provoquer l'uri„ ne: & que appliqué avec vin-aigre, il guerit les dartres, „ grattelles, & feux volages. Hesiode & Alcæus disent „ qu'il incite à l'amour: & tiennent que les artichaux estans „ en fleur, les cigales se font bien ouyr; car lors elles s'opi„ niastrent fort à chanter. Disent aussi, qu'en ce temps-là, „ les femmes sont en ruyt, & qu'au contraire, les hommes „ se sentent avachis au jeu d'amour: de sorte que nature, „ voulant survenir aux necessitez des dames, mit en jeu l'ar„ tichaut, en ce temps-là, comme viande fort propre à „ eschauffer l'homme ". Cette Traduction ne me paroît point infidelle; s'il y a donc des erreurs dans ce Passage, je les attribue à l'Original. Or il me semble que Pline n'a point compris la pensée d'Hesiode ni celle d'Alcée; car ces deux Poëtes ne disent rien des vertus du *scolymos*, ils se contentent de dire que c'est une plante qui fleurit pendant la plus grande force de l'été, & lors que les cigales chantent le plus &c. Ils caractérisent l'été par ces deux marques, & par quelques autres, mais sans prétendre qu'il y ait entre elles nulle relation de cause & d'effet.

Concluons par dire que les prémiers, qui parlérent de la Requête dont il est ici question, choisirent fort mal les trois mois de la dispense. Ils choisirent les trois plus chauds de l'année, & c'étoient ceux qu'ils devoient le moins choisir. Les Espagnols n'eussent pas fait un tel choix; car voici ce qu'a observé le Continuateur de Laurent Joubert (37): *Celse semble avoir doctement conclud ce chapitre, quand il dit* (38), *que l'exercice d'amour n'est point dangereux & pernicieux en Hyver: tres asseuré au primptemps; qu'il n'est utile ny en Esté, ny en Automne, toutesfois plus tolerable durant l'Automne. Car en Esté, s'il se peut faire, il s'en faut du tout abstenir. . . . . Les Espagnols semblent aussi avoir mieux remarqué ce dire vulgaire* (39) *que nous en excluant le mois de May, & n'en mettant que trois:* Junio, Julio, y Augusto, Dieta olguetta, & quatre nodios in braguetta. *Diete humide en Juillet, Juin, & Aoust, & quatre nœuds en la brayette.*

Si l'on s'avisoit de dire, que des raisons, qui sont bien connues à Rome parmi les gens débauchez, déterminérent peut-être à demander la dispense pour *les trois plus chauds mois de l'année*, on ne mériteroit aucune réponse. Un discours si vague n'est digne ni d'être examiné ni d'être écouté; & jusques à ce qu'on allegue quelque chose de meilleur, le prémier qui a parlé de cette Requête passera justement pour un de ces Satiriques qui ne savent pas observer la vraisemblance: nous pourrons lui apliquer cette parole d'un ancien Pere, *voluntatem eum habere mentiendi, artem fingendi non habere*, la volonté de mentir ne lui manque pas, mais il ne sait point l'art de feindre (40). Cela ne tombe point sur Wesselus de Groningue; car prémiérement on ne sait pas s'il a fait mention de cette Requête, les Livres qui restent de lui ne contienent point cé fait-là, & en second lieu, on peut présumer que s'il en dit quelque chose, ce fut sur la foi d'autrui. Il cita quelcun, ou pour le moins il se servit de la clause, *fama est, fertur, le bruit a couru, on dit, &c.* En tout cas, je déclare que je ne le considere pas comme le prémier Auteur du Conte. Le nom d'un si sage & d'un si habile Théologien a imposé à plusieurs Controversistes; mais n'aiant point su comment il avoit parlé de cela, si c'est sans preuves où avec des preuves, si c'est sur un oui-dire, ou sur le témoignage de gens graves, ils ont un peu trop précipité leur jugement, & leurs citations. Il n'y a guere de rencontres où il soit plus nécessaire d'aller bride en main, que lors qu'il s'agit des Satires qui courent contre des gens semblables à Sixte IV. Il avoit été le perturbateur du repos public de l'Italie: il avoit jetté l'interdit sur la République de Venise, & sur celle de Florence; il avoit fait une rude guerre à l'une & à l'autre. La corruption de sa Cour n'étoit pas petite, ses parens se rendoient odieux par

(22) Rodericus à Castro, de Morbis Mulierum, *Libr. III, Cap. III, pag. m.* 108.

(23) *Vere tument terræ, & genitalia semina poscunt.* Virgil. Georg. *Libr. II, Vers.* 324. *Continuoque avidis ubi subiit flamma medullis Vere magis (quia vere calor redit ossibus.)* Idem ibid. *Libr. III, Vers.* 271.

(24) Lucret. *Libr. I, Vers.* 10.

(25) Menagiana, *pag.* 170 *de la* 2 *Edition de Hollande. Ceux qui n'ont que la* 1 *Edition de Hollande doivent chercher la page* 144 *&* 145.

(26) Bachot, *ubi infrà.*

(27) Bachot Erreurs populaires touchant la Medecine & Regime de Santé, *Livr. II, Chap. IX, pag.* 301.

(28) *Là-même, pag.* 300.

(29) *Ci dessus Cit.* (22).

(30) Hesiod Oper. & Dier. *Vers.* 585.

(31) *Voiez* Proclus in Hesiod. *ibid. Consultez* Mr. Menage in Diog. Laertium, *Libr. IX, pag.* 352, *& le Pere* Hardouïn in Plinium, *Tom. IV, pag.* 205, 206.

(32) Aristot. Problem. *Sect. IV, Quæst. XXVI.*

(33) Venette, Tableau de l'Amour conjugal, *pag.* 180, 181, *Edit. de* 1696.

(34) *Comme si la nature eût eu soin de partager de la sorte les saisons du feu, afin de prevenir les mauvaises suites des excés.*

(35) Plin. *Libr. XXII, Cap. XXII, pag. m.* 205, 206.

(36) *Notez que selon Mr.* de Saumaise *le Scolymos dont* Pline *parle après* Hesiode *n'est point l'Artichaut. Voiez Mr.* le Clerc *dans ses* Notes sur Hesiode, *pag.* 282 *Edit.* 1701.

(37) Bachot Erreurs populaires, *Livr. II, Chap. IX, pag.* 302, 303.

(38) *Venus tum* (hieme) *non æque perniciosa est . . . . Neque æstate vero, neque autumno utilis Venus est. Tolerabilior tamen per autumnum: æstate in totum, si fieri potest, abstinendum est,* Corn. Celsus, *Libr. I, Cap. III, pag.* 33, 34.

(39) *C'est à savoir celui que j'ai raporté ci-dessus Citation* (26).

(40) *On remarque dans le VIII Volume de la* Morale pratique des Jésuites, *pag.* 152, *que cela fut apliqué au Jésuite* Brisacier.

nes Dames souhaitoient de lui une permission injuste (*E*). Sixte mourut l'an 1484, du chagrin, dit-on, qu'il conçut en aprenant que la paix étoit conclue entre le Duc de Ferrare & les Venitiens (*F*). Il se plaisoit à la guerre, & on l'a regardé comme le perturbateur du repos de l'Italie. Agrippa dit une chose de lui qui mérite d'être raportée (*G*). Vous pourrez lire dans Moreri (*d*), que l'on a dit que ce Pontife se fit agréger à la Maison de la Rovere, fort illustre dans le Piemont. Elle y possédoit une étrange prérogative (*H*).

(*d*) *Sous le Mot* Ruvere.

Tout le monde avoue que Sixte IV étoit savant. Il avoit reçu à Padoue le grade du Doctorat, & il avoit fait des Leçons publiques dans l'Université de Boulogne, à Pavie, à Siene, à Florence, & à Perouse. De cet emploi de Lecteur dans les Universitez, il passa aux Charges; il fut fait prémiérement Provincial de la Province de Ligurie, & puis Procureur général de l'Ordre à la Cour de Rome, & ensuite Vicaire général de l'Italie, & enfin Général des Cordeliers. Après cela il reçut le chapeau de Cardinal. Il s'aquit beaucoup de réputation par les Ouvrages qu'il publia (*I*), & il fit voir sous la dignité de Pape qu'il n'avoit pas oublié l'amour des Lettres; car

par leur ambition, & par leurs débauches. Il étoit impossible qu'il ne courût contre lui une infinité de Pasquinades (41). Tout Venitien, & tout Florentin, qui savoit médire, pouvoit s'assûrer de plaire à ses souverains, & à ses concitoiens, en emploiant son talent contre le Pape. Il pouvoit espérer que ses Satires vraies ou fausses seroient bien reçues: c'est une consolation pour ceux qui craignent, ou qui haïssent un Prince, que de le voir déchiré par des Libelles; on croit tout, on avale tout, dans cet état-là: & c'est pourquoi les Ecrivains satiriques ne se mettent guere en peine de la vraisemblance; ils sont sûrs de persuader les mensonges les plus grossiers. Ils ont principalement cette espérance lors qu'ils peuvent reprocher très-justement des actions mauvaises. Ce sont des véritez qui servent de saufconduit aux faussetez qui les accompagnent (42). Voilà une Observation qui pourroit servir en tout tems à ceux qui souhaitent de ne pas confondre les médisances véritables avec les Satires calomnieuses. Mais pour ne parler que de Sixte IV, remarquons que si la Requête dont il s'agit avoit quelque fondement, Wesselus de Groningue n'auroit pas été le seul qui en eût touché quelque chose. Comment eût-il pu déterrer ce qui ne fût pas venu à la connoissance des Satiriques Florentins & Venitiens?

(41) *Non modo omnes Italiæ potentatus in eos* (Venetos) *concitavit, sed etiam veluti Clemens 6 alias fecerat, illos execravit, interdixit, & omnibus dignitatibus privavit. Nec quoad vixit, illis absolutionis beneficium impendere voluit. Ex quo multos detractores habuit.* Nauclerus, *Gener. L, folio m.* 979.

(42) *Notez que d'autre côté ce mélange de véritez & de faussetez est favorable à l'Apologiste des personnes difamées; car en convainquant de fausseté sur divers points l'Auteur des Libelles ils le rendent suspect de calomnie sur le reste.*

(*E*) *La vertu que Clement VII fit éclater lors qu'il crut que certaines Dames souhaitoient de lui une permission injuste.*] C'est un fait de Chronique, & non pas un Conte conservé par tradition. On le trouve dans les Annales d'Aquitaine, que Jean Bouchet qui vivoit en ce tems-là fit imprimer plusieurs fois (43). Servons-nous de son vieux langage, & avertissons d'abord qu'il parle de l'entrevue de Marseille entre Clement VII, & François I, en 1533. „ A ceste „ veue du Pape & du Roy, ou tout le sang de France „ estoit, & plusieurs Princes & Seigneurs, & aussi la „ Royne de France & sa suyte, fut fait, comme le com„ mun bruit estoit, ung joyeux tour, digne de memoire, „ a trois Dames de la Royne, vertueuses, chastes, & de„ votes. C'est que ces trois bonnes Dames, qui estoient „ vefues, de petite complexion, & souvent malades, vou„ lurent avoir permission du Pape, de pouvoir manger de „ la chair les jours prohibés: & pour ce impetrer du Pa„ pe, en feirent requeste a Monsieur le Duc d'Albanye, „ son proche parent: qui leur en feit promesse: & les fit „ venir au logis du Pape en ceste esperance. Le Duc „ d'Albanye fort familier desdittes vefues, pour donner „ quelque passetemps au Pape & au Roy, dit au Pape, „ Pere saint, il y a trois jeunes Dames, qui sont vefves, „ & en aage de porter enfans, j'estime qu'elles soyent „ temptées de la chair, par ce qu'elles m'ont prié vous „ faire requeste de pouvoir avoir approchement d'homme „ hors mariage, si & quant elles en seront pressées. Com„ ment, dit le Pape, mon cousin, ce seroit contre le com„ mandement de Dieu, dont je ne puis dispenser? Je „ vous prie, Pere saint, les ouïr parler, & leur faire ceste „ remonstrance, a qu'oy s'accorda. Si entrerent lesdittes „ Dames en la Salle ou estoit le Pape, & après s'estre „ jettées de genoux devant luy, & baisé ses pieds, l'une „ d'elles luy dit: Pere saint, nous avons prié Monsieur „ d'Albanye vous faire une requeste pour nous, & vous „ remonstrer noz aages, fragilité, & petites complexions. „ Mes filles, leur dit le Pape, la requeste n'est raisonna„ ble, car ce seroit contre le commandement de Dieu. „ Lesdittes vefves ignorans le propos que ledit Duc d'Al„ banye luy avoit tenu, luy respondirent: Pere saint, „ vous plaise nous donner ce congé trois fois la sepmaine, „ pour le moins en Caresme & sans scandalle. Comment, „ dit le Pape, de vous permettre le peché de luxure? je „ me damnerois, aussi je ne le scaurois faire. Lesdittes „ Dames entendirent incontinent qu'il y avoit de la rail„ lerie: & luy dit l'une d'icelles: Nous demandons congé „ de manger de la chair seulement es jours prohibés. Et „ le Duc d'Albanye leur dit: Je pensois, mes Dames, que „ ce fut chair vive. Le Pape entendit le passetemps, & „ se print a soubs-rire, disant au Duc d'Albanye: Mon „ cousin, vous avés fait rougir ces Dames, la Royne n'en „ sera pas contante, quant elle le scaura. Le Roy, la „ Royne, & les Princes, sceurent incontinent ceste come„ die, qui fut trouvée bonne (44)". Vous trouverez cette Avanture dans les Mémoires de Brantome vers la fin du II Volume des Dames Galantes (45). Elle y est narrée un peu plus amplement que dans les Annales d'Aquitaine. Il ne savoit pas qu'elle fût dans ce Livre-là; car voici comment il finit: *L'on m'a nommé les trois Dames: Madame de Chasteau-briant, Madame de Chastillon, & Madame la Baillive de Caen, toutes tres-honnestes Dames. Je tiens ce conte des anciens de la Cour* (46).

(43) *Il dit au feuillet 270 verso de l'Edition de Poitiers 1557, qu'elles furent imprimées à Poictiers pour la troisieme fois au commencement de l'an 1535.*

(44) Bouchet Annales d'Aquitaine, *folio m.* 267.

(45) *Pag. m.* 356 *& suiv.*

(46) Brant. Dames Galantes, *Tom. II, pag.* 358.

(*F*) *Il mourut . . . du chagrin, dit-on, qu'il conçut en aprenant que la paix étoit conclue entre le Duc de Ferrare & les Venitiens.*] Il avoit déclaré à la République de Venise, en faveur du Duc de Ferrare, une guerre qu'il vouloit faire durer; mais ses alliez l'abandonnérent, & firent la paix sans le consulter. Le chagrin, qu'il en conçut, irritant sa goute, l'emporta au bout de cinq jours. Voilà un beau Vicaire du Prince de paix, qui a déclaré bienheureux dans son Evangile ceux qui procurent la paix. *Quum pacem à sociis præter ejus voluntatem & consensum fieri conspiceret, ex animi uti putatur dolore, podagra insuper aggravante qua in ultimis annis maxime laborabat, in quintum diem expiravit* (47). Il étoit digne des Epitaphes que les Poëtes lui dressérent (48).

(47) Volaterran. *Libr. XXII, pag.* 819.

(48) Non potuit sævum vis ulla extinguere Sixtum; Audito tandem nomine pacis, obit. *Voiez la fin de cette Remarque. Item,* Dic unde Alecto pax ista refulsit, & unde Tam subito reticent prælia? Sixtus obit. *Item,* Pacis ut hostis eras pace peremptus obis. *Apud* du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 556.

N'oublions pas un beau Passage d'Alcyonius: *Ad id* (49) *adductus videri poterat Ferdinandus à Xysto Pont. Max. qui & officii Pontificii, & religionis & Dei oblitus non secus in Italia bella excitare solebat atque illa Asiæ aut Africæ provincia esset, in qua Turcæ & Pœni regnarent, non pars Europæ ex flore clarissimorum virorum constans cujus princeps esset pontifex maximus qui moderatissime & sapientissime clavum tanti imperii tenere & gubernacula Reip. tractare in maximo cursu & fluctibus deberet. Dein eodem Xysto si non suasore & impulsore certe approbatore Veneti terra & aquis arma intulerunt Herculi Ferrariensi Principi* (50) Notez que Mr. de la Monnoie m'a averti, que la prémiere des trois Epitaphes que j'ai raportées (51) après du Plessis Mornai, ne concerne point le Pape Sixte, & que ce sont deux Vers de Sannazar contre le Pape Alexandre VI: qu'aussi faut-il lire *Sextum* & non pas *Sixtum*; & que Sannazar a plutôt loüé que blâmé Sixte, témoin cette Epigramme contre le même Alexandre. *Visuram se iterum Sixtum cum Roma putaret Pro Sixto Sextum vidit & ingemuit.*

(49) *C'est-à-dire à porter la Guerre dans la Toscane.*

(50) Petrus Alcyonius. *in* Medioe legato posteriore, *folio* 1 *verso.*

(*G*) *Agrippa dit une chose de lui qui mérite d'être raportée.*] Mr. du Plessis l'a raportée en ces termes. *Entre les maquereaux de ces derniers temps,* dit Agrippa, *fut remarquable Sixte 4, qui construit à Rome un noble Bordeau . . . . Les courtisanes de Rome paient par chaque sepmaine un Jule au Pape, duquel le revenu annuel passe quelquefois vingt mille Ducats, & est tellement cest office affecté aux principaux de l'Eglise, que le loier des maquerelages est conté avec les revenus des Eglises; Car,* dit-il, *j'ai ouï autrefois faire le conte en ceste sorte: Il a deux benefices, une Cure de 20. ducats, un Prieuré de quarante, & trois putains au bordeau, qui lui rendent chasque sepmaine 20. Jules* (52). Ceux qui voudront voir les paroles d'Agrippa n'ont qu'à lire ce qui suit: *Sed & recentioribus temporibus Sixtus Pontifex Maximus Romæ nobile admodum lupanar extruxit . . . . Multi alii magistratus . . . . in civitatibus suis lupanaria construunt foventque, nonnihil ex meretricio quæstu etiam ærario suo accumulantes emolumenti: quod quidem in Italia non rarum est, ubi etiam Romana scorta in singulas hebdomadas Julium pendent Pontifici, qui census annuus nonnunquam viginti millia ducatos excedit, adeoque Ecclesiæ procerûm id munus est, ut unâ cum Ecclesiarum proventibus etiam lenociniorum numerent mercedem. Sic enim ego illos supputantes aliquando audivi; Habet, inquientes, ille duo beneficia, unum curatum aureorum viginti, alterum prioratum ducatorum quadraginta, & tres putanas in burdello, quæ reddunt singulis hebdomadibus Julios viginti* (53).

(51) *Ci-dessus Citation* (48).

(52) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 557.

(53) Agrippa, de vanitate Scientiar. *Cap. LXIV, Tom. II* Operum, *pag.* 135.

(*H*) *La Maison de la Rovere . . . . possédoit une étrange prérogative.*] C'étoit un droit sur le pucelage des filles que leurs vassaux épousoient. Un Cardinal de cette Maison jetta dans le feu la patente de ce privilege. *Cotal costume* (54) *da pagani & da gentili, fu gia in Piemonte, & il Cardinale Illustrissimo Hieronimo della Rouere mi diceva haver egli stesso abbrucciato il privilegio, che havea di cio la sua Casa* (55). Ces paroles sont d'un Auteur qui vivoit au commencement du XVII Siecle. Voiez la marge (56).

(54) *L'Auteur venoit de parler de celle que Malcolme Roi d'Ecosse avoit établie.*

(55) Bonifacio Vannozzi, Auvertimenti Politici, *Tom. II, pag.* 253.

(*I*) *Les Ouvrages qu'il publia.*] En voici les Titres: *De Sanguine Christi Liber: De futuris contingentibus: Commentarii de Potentia Dei: De Conceptione B. Virginis: Contra errores cujusdam Carmelitæ Bononiensis qui affirmabat* Deum

(56) *Monsr.* Pars, *Ministre de Katwic, raconte dans un Ouvrage Flamand intitulé* Katwykse Oudheden, *c'est-à-dire* Antiquitez de Katwic, *pag.* 196, *que certains Seigneurs de Hollande (il en nomme quelques-uns) ont eu un semblable privilege, & que les Etats l'ont aboli en leur donnant quelque argent.*

car il fit dresser la Bibliotheque du Vatican (*e*), & en donna l'intendance au docte Platine; & assigna des apointemens à plusieurs autres personnes qui le devoient seconder dans le soin des Livres, & copier les Manuscrits Grecs, Latins, & Hébreux (*f*). Il donna ordre au même Platine de composer l'Histoire des Papes (*g*). On a remarqué qu'il fut bien plus libéral envers les fils de ses sœurs qu'envers les fils de ses freres, & qu'entre les fils de ses sœurs il favorisa principalement Pierre & Jerôme Riario. Ce ne seroit pas une pure bizarrerie, comme on le prétend, ce seroit une chose fort naturelle, s'il étoit vrai qu'il leur eût donné la vie, comme le prétendent quelques Ecrivains (*K*). Il fut le prémier qui institua la Fête de la Conception & de la Présentation de la sainte Vierge, comme aussi celle de sainte Anne & de saint Joseph, & celle de François d'Assise (*h*). Il canonisa Bonaventure (*i*), & lui donna une Fête parmi celles du Palais Apostolique (*k*). Il rétablit une dévotion que saint Dominique avoit inventée, & qui étoit interrompue; ce fut celle du Rosaire & du Pseautier de la sainte Vierge (*l*). On se trompe quand on dit qu'il fut le prémier qui ordonna que le Jubilé se célébreroit de vingt-cinq en vingt-cinq ans. Cette ordonnance avoit été faite par Paul II son Prédécesseur l'an 1470. Il ne fit que la confirmer, & il en fut seulement le prémier exécuteur l'an 1475 (*m*). La place, que Polydore Virgile lui a donnée parmi les Inventeurs des choses, n'est guere honorable; car il lui attribue la prémiere création de plusieurs Charges qui s'achétoient (*L*). Ce fut la source d'un desordre qui alla

(*e*) *Voiez ci-dessus l'Article* PLATINE, *au Texte Citat.* (*g*), & Bonanni, *ubi infra Citat.* (*k*), *pag.* 430.

(*f*) *Tiré du* Ghilini Teatro d'Huomini Letterati, *Tom. II, pag.* 93.

(*g*) Platina, *Epist. dedicat. ad Sixtum IV.*

(*h*) Vita Sixti IV, *ad calcem* Platinæ, *folio m.* 364.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) Bonanni, *in Numism. Pontificum, Tom. I, p.* 91.

(*l*) *Idem, ibidem.*

(*m*) *Idem, ibid. pag.* 98.

Deum sua omnipotentia, damnatum hominem salvare non posse. Il composa aussi un Livre pour faire voir que Thomas d'Aquin & Jean Scot, qui sont si oposez en paroles sont au fond dans les mêmes sentimens (57).

(*K*) *Il favorisa principalement Pierre & Jerôme Riario. Ce ne seroit pas . . . bizarrerie . . . s'il étoit vrai qu'il leur eût donné la vie, comme le prétendent quelques Ecrivains.*] „ (58) Il avoit neuf neveux, savoir cinq, qui s'apelloient „ comme lui, de la Roüere, & étoient enfans de ses „ trois freres déja morts, & quatre qui portoient le nom „ de Riario, de Basso, & de Sansoni, qui étoient les trois „ Maisons où ses sœurs, & une de ses nieces, avoient été „ mariées. . . . (59) Ce n'étoit pas seulement l'exces de „ l'ambition du Pape qui la rendoit insuportable, puis „ qu'elle étoit acompagnée d'une bizarrerie d'esprit qui „ n'étoit apuiée ni sur l'interêt ni sur la vrai-semblance: „ car encore que Sixte dût aparemment faire plus d'état des „ cinq neveux, dont je viens de parler, que des quatre „ autres, qui ne lui apartenoient que du côté des fem- „ mes; encore que toutes sortes de raisons l'obligeassent „ d'en user ainsi, & que le seul Julien qui étoit l'aîné de „ tous possedât toutes les merveilleuses qualitez qui ren- „ dirent depuis son Pontificat si fameux, sous le nom de „ Jules II; il étoit constant qu'il ne pût jamais obtenir „ de son oncle, ni de se porter pour chef de la Maison de „ la Roüere, ni de faire les fonctions de Cardinal Neveu, „ ni que son frere ni ses trois cousins profitassent non plus „ de ce qui lui étoit refusé. En un mot, les plus fortes „ inclinations de Sixte furent toujours en faveur des en- „ fans de ses sœurs, & principalement de l'aînée qui en „ avoit deux, savoir Pierre & Hierôme Riaire. Pierre „ avoit été Cordelier aussi bien que son oncle, & méri- „ toit, peut-être, par là la préference dans son amitié. „ Il fut fait Cardinal le même jour que Julien; mais il „ eut l'avantage sur lui d'être déclaré Cardinal Neveu, & „ d'emporter l'Evêché de Trevise, que Julien avoit de- „ mandé. Ensuite on lui conféra les plus riches bénéfi- „ ces, qui vinrent à vaquer, & on le rendit si puissant, „ qu'il avoit lui seul plus de suite, que le reste du sacré „ Colége. . . . (60) Son frere Hierôme . . . sur qui le „ Pape avoit jetté les yeux pour en faire son principal he- „ ritier &c". Machiavel nous va dire que Pierre & Hierôme Riario n'étoient apellez neveux de Sixte, que parce qu'on vouloit cacher sous ce mot honnête la rélation de paternité. *Fù questo Pontefice*, dit-il (61), *il primo che cominciasse à mostrare quanto un Pontefice poteva, & come molte cose chiamate per l'adietro errori, si potevano sotto la Pontificale autorità nascondere. Haveva tra la sua famiglia Piero e Girolamo, iquali (secondo che ciascuno credeva) erano suoi figlivoli, nondimeno sotto altri più honesti nomi gli palliava.* Jean Michel Brutus assûre, que Sixte n'étant encore que Cordelier engendra ces deux garçons, & que pour cacher sa faute il les éleva sous le titre de neveux: *Ab eo cum adhuc ageret in Franciscanorum familia liberos susceptos fuisse: ac quo minor Parentis infamia esset, propinquorum honestiori nomine liberaliter quidem & honeste, sed non tamen in spem tantam educatos* (62).

Il y a des gens qui disent qu'il n'étoit ni pere ni oncle de Pierre & de Jerôme Riario, mais que c'étoient ses mignons. Coeffeteau a donné ce sens à la parenthese que l'on a vue dans le Passage que j'ai cité ci-dessus (63), & qui contient ces trois mots *non sans mystere*. Voici les paroles de Coeffeteau: *Du Plessis recherche en cét amour un abominable mystere, & dont l'imagination ne devroit pas tomber en l'ame d'un homme qui ayme l'honneur* (64). " Je l'ad- „ voue", replique Rivet (65), " pour l'approuver, moins „ pour s'y plaire: mais pour le recognoistre en un hom- „ me de peché & le detester, il ne soüille non plus l'ima- „ gination d'un homme de bien, que les paroles de l'es- „ criture touchant les sodomites, ou celles de St. Paul „ parlant des payens au premier des Romains. Certes les „ mots de Raphaël de Volterre, joincts avec cette desme- „ surée indulgence, sont capables de donner du soupçon „ aux plus charitables; Car parlant de ces deux, il dit que „ *Petrum à puéro, una cum Hieronymo fratre* SIBI *educaverat*, qu'il les avoit nourris *pour luy*, des leur enfan- „ ce". Notez que Mr. du Plessis n'a pas eu soin de s'exprimer nettement. Ses paroles sont si mal rangées, que le meilleur sens que l'on y puisse trouver est un mensonge. *Aiant pourveu à ces deux*, dit-il (66), *qui lui estoient plus proches d'amour que de paranté, il se tourne vers ses parens. Hierosme son frere de mesme nourriture qu'il fait Prince du Furli & d'Imola.* Comparez cela avec les paroles précédentes, vous trouverez que par *aiant pourveu à ces deux &c*, il entend la promotion de *Pierre & de Hierosme Riere*, d'où il s'ensuit qu'il a pretendu que le Hierosme qui fut fait *Prince du Furli* étoit frere du Pape Sixte, & diferent de ce Hierosine Riere dont il avoit fait mention: mais c'est un grand abus.

(*L*) *Polydore Virgile . . . . lui attribue la premiere création de plusieurs Charges qui s'achetoient.*] Voiez le II Chapitre du VIII Livre *de Inventoribus Rerum*. J'en raporterai un Passage, non pas en Latin, mais selon la Version Françoise de Belleforest. " Pie second . . . . . suyvant „ l'exemple de Jean 22. crea des abregeurs, & en feit un „ estat qui aussi bien s'achetoit que le reste, Après cecy „ Paul second (homme conscientieux) osta & cassa ces „ sangsuës de la maison, mais Sixte les remit comme ser- „ viteurs necessaires à un maistre qui ne veut qu'attraper „ argent de quelque part qu'il vienne: & feit encore pis „ dressant une bande de soliciteurs, de recors & promo- „ teurs, sans lesquels on ne pouvoit dresser aucunes pa- „ tentes, de celles qu'on dit Bulles, afin qu'icelles estant „ examinées par plusieurs ne fussent pas si tost corrom- „ pues ny falsifiées. Après il feit en fin neuf contrerol- „ leurs ou surintendans au thresor, ausquels il donna ga- „ ges, afin que leurs estats se vendissent plus facilement. „ Et ne fut point trompé en son opinion; car ce qui se „ vendoit au paravant cinq cens ducats, pour l'alliche- „ ment de tels gages, se vendoit & mille & deux, & „ trois mille ducats le plus souvent, si accortement pre- „ nent esgard à leurs affaires ceux qui en achetent la „ charge. Ce proufit appasta tellement Innocent 8. suc- „ cesseur de Sixte, qu'il dressa une chambre de secretai- „ res . . . & en accreut le nombre premier. Alexandre „ sixiesme feit l'ordre de ceux qui recueillent les brevets, „ & sont quatre vingts en nombre. Je vous laisse penser „ si en une telle trouppe ou multitude innumerable de „ greffiers & escrivains, il y a faute de sergeans, lesquels „ (comme dit le Poëte) ont tousjours le visage pallissant „ de faim, & se paissent gloutement sur le peuple, & avec „ ceux cy sont meslez les griffons, ceux qui sçavent si „ dextrement tondre les ouailles, à sçavoir les Notaires, „ & Tabellions, comme ceux qui vivent du sang des „ pauvres, lesquels Nicolas 3. chassa, craignant qu'ils ne „ mangeassent toute la bergerie (67)". Mon Lecteur n'a pas besoin d'être averti que cette invention de Sixte IV est blâmée, non seulement comme un moien illégitime d'amasser de l'argent, mais aussi comme un très-mauvais exemple qui ouvre la porte à de plus grans maux. Il y auroit bien des choses à dire là-dessus, si l'on se vouloit ériger en faiseur de Réfléxions Politiques; mais c'est à quoi je ne prétens pas. J'aime mieux citer un nouveau témoin de la conduite financiere de Sixte IV, & nous verrons qu'elle fut fondée sur la passion d'agrandir l'un de ses neveux. Considérez bien les paroles de Mr. Varillas. „ Il ne restoit plus à Riaire, pour achever de s'établir, „ que de mettre le pié dans l'Umbrie, d'où il lui auroit „ été facile de s'étendre dans la Romagne, & peut-être „ encore dans la Toscane; mais comme il n'avoit point „ de troupes, & qu'il faloit beaucoup d'argent pour en „ lever, son oncle ne fit point de scrupule de mettre en „ vente les ofices de la Chancellerie, & de la Cour de „ Rome, qui sous les Papes précédens avoient toujours „ été le prix de la suffisance, ou de la vertu. Il créa cinq „ Colégues, par les mains desquels, il faloit que passassent „ successivement toutes les expéditions de la Daterie, „ & neuf ofices nouveaux dans la Chambre Apostolique „ qui furent achetés bien cher. Il ne fit réflexion, ni sur „ le commerce honteux qu'il aloit introduire, ni sur l'hon- „ nête liberté qu'il ôtoit à la Cour de Rome, ni sur les „ inconveniens qui arriveroient dés lors que l'on auroit „ fait cesser le travail, & l'industrie des plus rafinés Ita- „ liens, en retranchant les dignités gratuites, qui leur ser-

(57) *Tiré du* Ghilini, Teatro, *Parte II, pag.* 94.

(58) Varillas, Anecd. de Florence, *pag.* 67.

(59) *Là-même, pag.* 68.

(60) *Là-même, pag.* 69.

(61) Machiavelli, delle Hist. Fiorentine, *Libr. VII, pag. m.* 289.

(62) Jo. Michael Brutus, Histor. Florent. *Libr. VII, p.* 387, *apud* Joan Zuingerum, de Festo Corporis Christi, *pag.* 133.

(63) *Citation* (2).

(64) Coeffeteau, Reponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 1205.

(65) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *Part. II, pag.* 623. *Notez qu'il se trompe en donnant le Nom de* la Ruere *à Pierre & à Jerôme* Riario *Mr.* Zuinger, de Festo Corporis Christi, *pag.* 133, *a commis la même Faute:* Ad Petri Ruerii, *dit-il*, quem pro Cinædo habuerit Sixtus & Hieronymi fratris sui (*il faloit dire* ejus) postulationes &c.

(66) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 555.

(67) Polyd. Virgil. de Inventor. Rerum, *Libr. VIII, Cap. II, pag. m.* 482, 483: *je me sers de la Traduction de* Belleforest, *imprimée à Paris l'an* 1582 in 8. *Voiez* Du Plessis Mornay, Mystere d'Iniquité, *pag.* 556, 557.

(n) *Remarque (L) de l'Article* GREGOIRE VII.

(o) *L'an* 1480.

(p) *Voiez* Bonanni, *in* Numism. Pontificum, *Tom. I, pag.* 102 *& seq.*

(q) *A la fin de la Remarque (B).*

alla toûjours en croissant. Tout le monde n'avoue pas que ce Pontife fût d'une basse naissance (*M*). S'il l'a été, il est fort propre à confirmer ce que j'ai dit ci-dessus (*n*), que les courages les plus superbes peuvent naître parmi la lie du peuple; car sa fierté fut très-grande: les Florentins en surent que dire, ils ne purent rentrer en grace avec lui qu'en se soumettant aux plus honteuses humiliations (*o*). Jamais amende honorable ne fut plus rude que celle qu'il leur imposa. Le Pere Bonanni a beau dire que Jean Michel Brutus se plaint à tort de la dureté de la Réponse qui fut faite par ce Pape à leurs Députez: ce qu'il raporte, & ce qu'il avoue, témoigne suffisamment la grandeur de la mortification qu'ils essuiérent (*p*).

En réfutant la faute de Mr. Saldenus (*q*), j'aurois pu censurer encore avec plus de fondement l'Auteur du *Turco-Papismus*; car il cite Agrippa comme aiant narré que ce Pape établit des lieux de prostitution tant pour l'impudicité sodomitique que pour l'impudicité ordinaire, & accorda la permission du péché contre nature à un Cardinal. Il ajoute que Wesselus en parle aussi (*N*).

„ voient d'amorce & qui fomentoient leur émulation. Il „ acrut les anciens impôts, & en créa de nouveaux. Il créa „ d'extraordinaires décimes (68)".

(*M*) *Tout le monde n'avoue pas que ce Pontife fût d'une basse naissance.*] Il l'étoit si nous en croions Machiavel (69), & il y a bien des gens qui ont écrit que son pere étoit un pêcheur. Ils se serviroient d'une foible preuve, s'ils se fondoient sur l'autorité de Panvinius, qui observe que les habitans du village où il nâquit ne gagnent guere leur vie qu'à la pêche; car d'autre côté cet Historien assûre que la Famille de ce Pape n'étoit pas des moindres de la ville de Savone, & qu'elle étoit une branche de la Maison della Rovere l'une des plus anciennes qui fussent dans le Piemont (70). On prouve par plusieurs Lettres de ce Pape qu'il prétendoit que Savone étoit sa patrie, & l'on remarque qu'il nâquit par accident dans le village de Cella, c'est-à-dire parce que son pere & sa mere s'y étoient réfugiez pendant la peste dont la ville de Savone étoit affligée. On dit aussi que cette Famille portoit les armes de la Maison della Rovere (71) avant la naissance de Sixte; & par là l'on croit pouvoir réfuter ceux qui ont dit que les Seigneurs de cette Maison conférérent au Pape Sixte leur nom & leurs armes. François Carriere l'a débité dans l'explication des Symboles prophétiques de Malachie l'Hibernois. Le Pere Oldoini a recueilli plusieurs raisons afin de prouver que notre Francesco della Rovere étoit de noble Famille, & qu'il entra de bon gré chez les Cordeliers, & non pas à cause que la misere l'eût réduit à chercher sa subsistance aux depens d'autrui (72). Voiez l'Histoire metallique des Papes composée par le Jésuite Bonanni, & conférez avec ceci la Remarque (*A*) de l'Article JULES II.

(*N*) *Il cite Agrippa comme aiant narré &c.*] On va voir que c'est une Citation directe, & non pas oblique; car il met en caracteres Italiques ce qu'il prétend avoir tiré d'Agrippa. *Sixto quarto nihil cogitari potest turpius aut inquinatius; erat enim, & propter lenocinium, & nefandissimas libidines, infamis.* Lupanaria, *ut inquit Agrippa* (†), utrique Veneri erexit, cardinalique cuidam masculæ veneris usum certis mensibus indulsit. *hoc etiam attigit* (*) *Wesselus Groningensis* (73). Il est très-faux qu'Agrippa dise aucune de ces deux choses. Voiez ci-dessus (74).

(68) Varillas, Anecd. de Florence, *pag.* 70.

(69) *Huomo di bassissima & vile conditione.* Machiavelli, delle Histor. Fiorentine, *Libr. VII, pag.* 289.

(70) *Voiez* Bonanni, Numismat. Pontific. Romanor. *Tom. I, pag.* 91.

(71) *Ce sont des armes parlantes, c'est cette espece de chêne que les Latins nomment* Robur, *& les Italiens* Rovere *ou* Ruvere, *& les François* Rouvre.

(72) Bonanni, Numism. Pontif. Romanor. *Tom. I, pag.* 92.

(†) *De vanit. scient. c. de lenocinio.*

(*) *Lib. de indulgentiis.*

(73) Sutlivius, *in* Turco-Papismo, *Libr. I, Cap. XVII, pag.* 115.

(74) *Dans la Rem. (G).*

SMIGLECIUS (MARTIN)

SMIGLECIUS (MARTIN) nâtif de Leopole en Pologne, se fit Jésuite à Rome l'an 1581, & y étudia les Sciences avec une extrême aplication, & avec beaucoup de progrès. Aiant été renvoié en Pologne, il enseigna quatre ans la Philosophie dans Vilna, & dix ans la Théologie. Il fut Recteur de divers Colleges, & Supérieur de la Maison professe à Cracovie. Il mourut à Kalisś après une longue maladie le 26 de Juillet 1618, à l'âge de cinquante-six ans. Sa patience fut admirable dans ses adversités, & sur tout dans la maladie qui le mina peu-à-peu (*a*). Il s'étoit fort apliqué à la Controverse, tant contre les Protestans que contre les Unitaires. Cela paroît par les Livres qu'il publia (*A*). On fait un grand cas de sa Logique (*B*): elle fut imprimée en deux Volumes in 4 à Ingolstad l'an 1618.

(*a*) *Tiré de* Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. Jesu, *pag.* 592, 593.

(*A*) *Les Livres qu'il publia.*] Je ne parle point de ceux qu'il fit en sa Langue maternelle, parmi lesquels il y en a qui sont destinez à refuter les Ariens (1); je me contente de donner le Titre de ceux qu'il fit en Latin, & pour cela je n'ai qu'à copier le Pere Alegambe (2): *Latine edidit* de Zachariæ Prophetæ pro Christi divinitate illustri testimonio, *adversus Fausti Socini Anabaptistæ cavillationes. Vilnæ* MDXCVI *in* 4. Nodum Gordium, *seu*, de Vocatione Ministrorum. *Cracoviæ* MDXCI *in* 4. Nova Monstra novi Arianismi. *Nissæ* MDCXII *in* 4. Verbum Caro factum, *seu*, de Divinâ Verbi Incarnati Natura, *contra novos Arianos. Cracoviæ* MDCXIII *in* 4. Refutationem vanæ Dissolutionis Nodi Gordii de Vocatione Ministrorum, *contra Joannem Volkelium Ministrum Arianum. Ib.* MDCXIV *in* 4. De erroribus novorum Arianorum, *lib.* II. *contra Valentinum Smalcium, Ibid.* MDCXV *in* 4. De Christo vero & naturali filio Dei, ejusque pro nobis satisfactione, *adversus Valentinum Smalcium Arianum, lib,* II. *Accessit* Responsio ad Refutationem C. errorum Smalcio objectorum. *Ibidem* MDCXV *in* 4. De Baptismo, *adversus Hieronymum Moscorovium Arianum, lib.* I. *Ibidem eodem anno ac formâ.* De Ordinatione Sacerdotum in Ecclesiâ Romanâ, *contra Jacobum Zaborovium Calvinianum Ministrum. Cracoviæ* MDCXVII. De Notis Ministrorum. *lib.* II. *contra eundem.* MDCXVII. Vanam sine viribus iram Ministrorum Evangelicorum. *Coloniæ apud Antonium Boëtzerum* MDCXI *in* 16. Refutationem Epicherematis missionem Ministorum Evangelicorum propugnantis. MDCXII.

(*B*) *On fait un grand cas de sa Logique.*] " Smiglecius, Jesuïte Polonois, fut un des derniers Dialecticiens, „ qui écrivit sur la Logique d'Aristote le plus subtilement, „ & le plus solidement tout ensemble. Il a penetré par la „ sagacité de son esprit, ce qu'il y avoit à approfondir en „ cette science, avec une clarté & une justesse, qu'on ne „ trouve presque point ailleurs. Sa Logique est un bel „ ouvrage (3)". Ce témoignage d'un Confrere ne paroîtra point flateur à ceux qui seront capables de juger d'un Livre de cette nature. Les Anglois ont rendu justice à cet Ouvrage de Smiglecius; ils l'ont fait reimprimer en leur païs.

(1) *Voiez* Alegambe *&* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.

(2) Alegambe, *ibid. pag.* 331, *col.* 2.

(3) Rapin, Réflexions sur la Logique, *num.* 8, *pag. m.* 383.

SOCIN (MARIANUS)

SOCIN (MARIANUS) Jurisconsulte célèbre, nâquit à Siene le 4 de Septembre 1401. Il enseigna le Droit canonique à Padoue, & puis à Sienne. On peut voir par ses Ouvrages (*a*) qu'il l'entendoit parfaitement bien. Il reçut dans sa patrie tous les honneurs qui étoient dus à son grand mérite. Elle le députa une fois au Pape Pie II, qui le déclara Avocat consistorial, & qui lui donna mille marques d'une estime particuliere. Il étoit de petite taille (*A*), mais fort vigoureux. Ce fut l'homme le plus universel de son siecle (*b*). On conte qu'il rabatit un jour très-facilement la vanité de Politien (*B*). Ce qu'il répondit à ceux qui lui demandérent, pourquoi il discontinuoit ses Leçons depuis qu'il avoit une femme (*C*), est curieux. Il mourut à Siene le 30 de

(*a*) *Voiez la Remarque (D), à la fin.*

(*b*) Æneas Silvius, Epist. CXII *Libri I, apud* Panzirol. de claris Legum Interpret. *Libr. III, Cap. XXXV, pag.* 456.

(*A*) *Il étoit de petite taille.*] Voici ce qu'Enée Silvius son compatriote, qui a été Pape sous le nom de Pie II, a dit là-dessus (1): *Nihil ei præter formam natura invidit. Homuncio est, nasci ex mea familia* (2) *debuit cui parvorum hominum est cognomen.*

(*B*) *On conte qu'il rabatit un jour . . . la vanité de Politien.*] Ce grand Critique, qui eût dû se contenter de la loüange d'être fort habile dans les belles Lettres, prétendit aussi à celle de Jurisconsulte du prémier ordre. Il dit un jour qu'il seroit capable de surpasser en Leçons de Droit civil le fameux Accurse; mais dès la prémiere question qui lui fut faite par notre Socin, il demeura court. (3) *Semel etiam Angelum Politianum virum Græcis, Latinisque literis impensè eruditum, cum Senis in Juris civilis interpretationibus se vel Accursium superaturum jactabundus gloriaretur, leniter correxit, ab eo enim interrogatus Angelus, quis esset in jure suus hæres, ob imperitiam obmutuit, ac pudore suffusus suæ audaciæ pœnas dedit* (†).

Ce Conte me paroit très-fabuleux; car lors que Socin cessa de vivre, Politien n'avoit que dix-sept ans.

(*C*) *Depuis qu'il avoit une femme.*] Il répondit simplement, je suis marié; mais, repliqua-t-on, Socrate n'interrompit point ses Leçons depuis qu'il le fut: c'est, reprit-il, parce que Xantippe étoit de mauvaise humeur, & laide

(1) Æneas Silvius, Epist. CXII *Libri I, apud* Panzirol. de claris Legum Interpretib. *Lib. III, Cap. XXXV, pag.* 458.

(2) *Pie II étoit de la Maison* Piccolomini.

(3) Panzirolus, de claris Legum Interpretibus, *pag.* 457.

(†) *Corras. lib.* 3. *miscell, cap.* 16.

de Septembre 1467. Voiez son Eloge dans les Lettres de Pie II (*e*). Il laissa plusieurs enfans; un fils entre autres qui le surpassa (*D*).

(*c*) *Tiré de sa* Vie *composée par* Guy Panzirole, *in Libro III* de claris Legum Interpretibus, *Cap. XXXV, pag. m.* 456, *& seq.*

laide peut-être, au lieu que j'ai une belle femme & complaisante. *Uxore ducta, cum docendi munus intermisisset, interrogatus, cur id non continuaret, se conjugem duxisse respondit;* (†) *cum verò replicaretur, Socratem nunquam philosophiam ob uxorem deseruisse, subjecit, illum molestam, & fortè turpem Xantippem, se autem formosam, & obsequentem habere* (4).

(*D*) *Il laissa . . . un fils . . . qui le surpassa* (5).] Savoir BARTHELEMI SOCIN, né à Siene le 25 de Mars 1437. Il enseigna le Droit à Siene, & puis à Pise où on l'apella l'an 1474. Sa réputation surpassant celle de tous les Jurisconsultes de son tems, il fut apellé à Ferrare, où il professa pendant quatre années: après quoi il fit la même fonction à Boulogne, d'où on le fit revenir à Pise au moien d'une pension de mille ducats. Il s'éleva une extrême émulation entre lui & Jason Mainus; ils s'échauffoient tellement à la dispute, que Laurent de Medicis alla tout exprès à Pise, pour se régaler d'un tel spectacle. Il passa diverses fois d'Académie en Académie, & enfin une espece de paralysie de langue l'aiant empêché de parler, il ne fit plus que la fonction d'un Avocat consultant. Il mourut à Siene l'an 1507 (6). Ses mœurs ne répondoient pas à son esprit; il fut débauché, & il fit tant de dépenses blâmables, qu'il le falut enterrer aux frais du public. *Illiberalibus verò moribus insignem doctrinam maculasse dictus est, qui chartarum, & aleæ ludo supra modum deditus, non modo debitis lectionibus quandoque auditores fraudasse, sed insomnes etiam noctes turpiter egisse dicitur. Eo vitio paternis opibus consumptis, & universa, quam docendo, & de jure respondendo plurimum coegerat, pecunia effusa, ad extremam inopiam deductus est, usque adeo ut nec quod funeri suppeteret, post se reliquisse dicatur. Eam ob causam semper egens undique pecuniam avarius conquirere cogebatur* (7). La mémoire lui manqua en deux occasions insignes. *Memoriæ imbecillitate bis inter orandum excidit. Primo cum anno MCCCCXCII. à Republica Senensi Alexandro VI. Pont. Max. suæ civitatis nomine gratulatum missus in prima propè oratione, quam illi Angelus Politianus dictaverat, defecit, quod ubi Pontifex deprehendit, manum sublevans satis sibi notam viri virtutem esse dixit, eumque Advocati Consistorialis titulo honestavit. Idem iterum illi Venetiis contigit, ubi dum apud Augustinum Barbadium Reipublicæ Principem dicere conatur, excidentibus quæ antea excogitaverat, nihil exprimere potuit* (8). On a recueilli en quatre Volumes (9) ses Consultations avec celles de son pere. Ils ont fait chacun outre cela plusieurs autres Livres qui sont imprimez.

(†) *Tiraquell. in 2. l. connubia glo. 1. part. 2 n. 25. Æneas Sylvius, de dictis & factis Alfonsi Regis, lib. 3. c. 27.*

(4) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *p.* 457.

(5) *Eo provectus est ut patrem superaverit.* Panzirol. *ibid. Libr. II, Cap. CXXVI, pag.* 276.

(6) *Tiré de* Panzirole, *ubi suprà, pag.* 275 *& suiv.*

(7) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *pag.* 279.

(8) *Idem, ibid. pag.* 280.

(9) *Imprimez à Venise l'an* 1579.

SOCIN (MARIANUS) petit-fils du précédent (*a*), ne se rendit pas moins illustre que son aïeul dans la profession du Droit. Il nâquit à Sienne le 25 de Mars 1482, & aiant été reçu Docteur en Jurisprudence à Siene à l'âge de vingt-&-un ans, il y enseigna cette Science plusieurs années de suite, après quoi il fut apellé à Pise, où il l'enseigna pendant sept ans. Il fut rapellé à Siene, d'où au bout d'un an il s'en alla à Padoue, pour y être Professeur en la même Science. De là il fut occuper à Boulogne (*b*) la Chaire qu'Alciat y laissa vacante par son retour à Pavie l'an 1540. Les pensions & les privileges, dont il fut gratifié à Boulogne, furent si considérables, qu'il n'en voulut point sortir, quoi qu'on lui offrît en plusieurs autres Académies une condition très-avantageuse. Il épousa à Siene Camille Salvetta, que la mort lui enleva après quarante-six années de mariage. Cette longue coutume de coucher avec une femme ne lui permit plus de s'en passer; il s'abandonna à l'incontinence (*A*), & par ce moien il contracta des maladies qui l'incommoderent si fort, qu'enfin la violence des remedes dont il se servit l'accabla entiérement, & l'envoia au tombeau le 19 d'Août 1556 (*c*). Si l'on en croit Panzirole (*d*) il eut treize enfans (*e*), dont deux seulement lui survécurent, CELSUS & PHILIPPE. Celsus, qui étoit Professeur en Droit canonique à Boulogne, y obtint après la mort de son pere la Profession en Droit civil, & la quitta. Panzirole devoit savoir qu'il restoit à Marianus un troisieme fils nommé LELIUS SOCIN, le prémier Auteur de la Secte Socinienne (*B*). ALEXANDRE

(*a*) *Il étoit fils d'*ALEXANDRE SOCIN, *fils de* Marianus. *Pour distinguer ces deux* Marianus, *on surnomme le premier* Senior, *& le second* Junior.

(*b*) *Voiez ci-dessus* Rem. (*G*) *de l'Article* ALCIAT (André), *l'estime qu'il s'y aquit.*

(*c*) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Libr. II, Cap. CLXII, pag.* 338 *& suiv.*

(*d*) *Ibidem, pag.* 341.

(*e*) Panzirole, *aiant dit que c'étoient dix fils & trois filles, les nomme peu apres tout* filios.

(*A*) *Il s'abandonna à l'incontinence.*] Représentons cela par les paroles de Panzirole. *Apud eos* (Bononienses) *Camillam uxorem LXIII. annum agentem amisit, quicum annis XLVI. vixerat. Postea uxori assuetus parum continenter vixisse dicitur; unde contracto morbo non semel ægrotavit, ac demum dum præsentaneis remediis sibi mederi conatur, potentium pharmacorum vi oppressus LXXIIII. ætatis anno decessit* (1).

(*B*) *Il lui restoit un troisieme fils nommé* LELIUS SOCIN, *le prémier Auteur de la Secte Socinienne.*] Il nâquit à Siene l'an 1525 (2). Aiant été destiné au Droit par son pere, il commença de bonne heure à chercher les fondemens de cette Science dans la Parole de Dieu; & par cette étude il découvrit que la Communion de Rome enseignoit beaucoup de choses qui étoient contraires à la Révélation. Voulant pénétrer de plus en plus le vrai sens de l'Ecriture, il étudia le Grec & l'Hébreu, & même l'Arabe, & sortit promptement de l'Italie, pour s'en aller dans des Païs Protestans. La crainte contribua aussi à cette retraite; car il savoit bien qu'on ne soufroit pas dans sa patrie les sentimens particuliers dans les matieres de Religion. Il commença à voiager l'an 1547, & il emploia quatre années à voir la France, l'Angleterre, le Païs-Bas, l'Allemagne, & la Pologne; & puis il se fixa à Zurich. Il se fit conoître aux plus savans hommes de ce tems-là, qui lui témoignérent par les Lettres qu'ils lui écrivirent l'estime qu'ils avoient conçue pour lui; mais comme il leur fit conoître par les doutes qu'il leur proposoit qu'il se laissoit gagner au poison de l'Hérésie Arienne, ou Photinienne, il se rendit fort suspect. Calvin lui donna de bons avis là-dessus l'an 1552. *Quod pridem testatus sum, serio iterum moneo*, lui écrivit-il (3), *nisi hunc quærendi pruritum mature corrigas, metuendum esse, ne tibi gravia tormenta accersas.* Socin, profitant de cet avertissement, & plus encore du suplice de Servet, ne découvrit ses pensées qu'en tems & lieu, & se gouverna avec tant d'adresse qu'il vêcut parmi les ennemis capitaux de ses opinions, sans en recevoir aucune injure. Exemple que l'on propose dans la Vie de son neveu à ceux qui se précipitent témérairement au martyre, plus avides quelquefois d'une grande réputation, que remplis de zêle pour la vérité. *Sciant, quos nimia veri libertas in pericula sæpe intempestiva præcipitat, ipsam illam, quam propugnant, veritatem in circumspecta prudentiæ lenitate, quam in effreni zelo plus habere præsidii. Ut qui ultro suis discriminibus occurrunt, magis ad privatam laudem, quam ad publici emolumenti rationem festinare videantur* (4). Il trouva quelques Disciples qui écoutérent avec respect ses instructions: ce furent des Italiens qui erroient en Allemagne & en Pologne. Il communiqua aussi ses erreurs à ses parens, par des Ecrits qu'il leur fit tenir à Siene. Il fit un voiage en Pologne après la mort de son pere (5), & obtint du Roi quelques Lettres de recommandation auprès du Doge de Venise, & auprès du Duc de Florence, afin qu'il pût faire sûrement à Venise le séjour que l'intérêt de ses affaires demandoit; car il vouloit recueillir la succession de son pere, & régler cela avec ses parens. Ce voiage de Pologne tombe vers l'an 1558. *Circa annum* 1558 *&* 1559 *literis Poloniæ atque Bohemiæ Regum muniri voluit, ut securius in urbe Veneta cum amicis de patrimonio agere posset. Tunc profecto patuit apud plerosque Germaniæ atque Poloniæ proceres, ipsosque adeo Reges, quantum is gratia potuerit. Summis enim studiis in ejus causa apud Ludovicum Priulum Venetiarum, atque Cosmum Hetruriæ Duces, certatum est* (6). Sa Famille fut en ce temslà dispersée: elle étoit suspecte d'Hérésie: Camille son frere fut mis en prison; quelques autres prirent la fuite, son neveu Faustus fut de ceux-là. Lelius retourna en Suisse, & mourut à Zurich au mois de Mai 1562. Faustus étoit alors à Lion, & en partit promtement dès qu'il sut la mort de son oncle. Il arriva à Zurich avant que l'on eût détourné aucun des papiers de Lelius: il s'en mit en possession, & les fit valoir dans la suite (7).

On trouve d'autres circonstances dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. LELIUS SOCIN, né l'an 1525, commença de conférer sur des matieres de Religion l'an 1546 avec plus de quarante personnes. Ils s'assembloient en secret sur les terres des Venitiens (8), & révoquoient principalement en doute le mystere de la Trinité, & celui de la satisfaction de Jesus-Christ. Ochin, Valentin Gentilis, & Paul Alciat, assistoient à ces Conférences. Elles furent découvertes; quelques-uns de ces Novateurs furent pris, & condamnez au dernier suplice; les autres se dispersérent. La Chronologie de cet Auteur ne va pas bien, puis qu'Ochin abandonna l'Italie environ l'an 1542. Zanchius témoigne que Lelius Socin tâcha de l'empoisonner de ses Hérésies, non pas en les soutenant formellement, mais en les proposant comme des doutes, & par forme de dispute. C'étoit un homme, ajoûte-t-il, qui savoit fort bien le Grec & l'Hébreu, & fort réglé dans ses mœurs. *Fuit is Lælius, nobili honestaque familia natus: bene Græce & Hebraicè doctus; vitaque etiam externa inculpatæ: quarum rerum causa mihi quoque intercesserat cum illo non vulgaris amicitia; sed homo fuit plenus diversarum hæresium: quas tamen mihi nunquam proponebat, nisi disputandi causa: & semper*

(1) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *p.* 341.

(2) Bibliotheca Antitrinitar. *pag.* 18.

(3) *Voiez la* Vie de Fauste Socin, *à la tête du I Volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(4) *Ibid.*

(5) *Son pere, comme je l'ai déja dit, mourut à Boulogne l'an* 1556.

(6) Vita Fausti Socini, *pag.* 2.

(7) *Tiré de la* Vie de Faustus Socin.

(8) *Circa annum* 1546, *instituerat cum sociis suis itidem Italis, quorum numerus quadragenarium excedebat, in Veneta, ditione, collegia colloquiaque de religione, in quibus potissimum &c.* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 18.

XANDRE SOCIN, fils du même Marianus, & pere de FAUSTE SOCIN dont je vais parler; mourut fort jeune, & avec la réputation d'un docte Jurisconsulte (*C*). Nous avons quelques Ouvrages de son pere (*D*).

semper interrogans, quasi cuperet doceri (9). Lors que Zanchius parloit ainsi, il étoit certain que ce Lelius avoit composé une Paraphrase du prémier Chapitre de saint Jean toute remplie de Photinianisme (10). Le même Lelius fit un Dialogue l'an mil cinq cens cinquante-quatre contre l'Ecrit que Calvin avoit publié touchant le droit de faire mourir les Hérétiques. *Calvinus* & *Vaticanus* sont les Interlocuteurs de ce Dialogue (11): quelques-uns donnent cet Ouvrage à Castalion; mais d'autres, comme Cloppenbourg (12) & Hoornbeek (13), l'attribuent à Lelio Socin. On lui attribue aussi l'Ouvrage *de Hæreticis capitali supplicio non afficiendis*, qui fut publié (14) sous le faux nom de *Minus Celsus Senensis*, & l'on a plus de raison de le faire, que de le donner à Fauste Socin. Quelques-uns prétendent que Lelio est l'Auteur d'un Livre intitulé, *Martini Bellii Dialogus Lælius de Hæreticis gladio coërcendis*, publié contre Calvin, & ils tâchent de le prouver contre Mr. Placcius, par le témoignage de la Bibliotheque des Antitrinitaires (15). Notez que Mr. Placcius donne ce Dialogue à Castalion, & qu'il nous renvoie à la Vie de Calvin, comme à un Ouvrage où Beze se vante d'avoir réfuté ce Livre de Castalion (16); mais il est certain que Beze n'y fait aucune mention d'un Ecrit qui ait pour Titre *Dialogus Lælius*. Il y parle seulement d'une *Farrago* qu'il attribue à Castalion, & contre laquelle il fit un Livre. Ce qu'il nomme *Farrago* est intitulé *De Hæreticis, an sint persequendi, & omnino quomodo sit cum eis agendum, Luteri & Brentii, aliorumque multorum tum veterum tum recentiorum sententiæ. Liber hoc tam turbulento tempore pernecessarius, & cùm omnibus, tum potissimum principibus & magistratibus utilissimus, ad discendum, quodnam sit eorum in re tam controversa, tamque periculosa, officium*; & contient les Traitez suivans, MARTINI BELLII *præfatio, in qua quid sit hæreticus, & quidnam cum eo agendum sit, demonstratur.* MARTINI LUTERI *sententia, in qua apertè ostenditur, hæreticorum punitionem ad magistratum non pertinere.* JOANNIS BRENTII *de Anabaptistis, & cæteris qui hæretici habentur, sententia, quæ idem docet. Aliorum authorum, tum veterum, tum recentiorum, eadem de re sententiæ. Basilii Montfortii refutatio eorum, quæ pro persecutione dici solent.* Nous pouvons noter une autre petite négligence de Mr. Placcius; car il nous renvoie à un Ouvrage d'Hoornbeek (17), où il n'est parlé que du Dialogue entre *Calvinus* & *Vaticanus*. Un docte Allemand que j'ai cité (18) allegue ce témoignage de Mr. Placcius, & ne le rectifie point: il allegue aussi Mr. Teissier, qui dit seulement dans la page 238 du I Tome de ses Additions aux Eloges tirez de Mr. de Thou, que *Castalion est l'Auteur d'un Livre publié sous le nom de Martin Bellius, dans lequel il veut prouver que l'on ne doit pas punir les heretiques.* Voilà donc deux témoins, dont le dernier ne dit pas ce qu'on lui impute, & l'autre se trompe: mais voions si l'Objection qu'on a faite à celui-ci est solide. On opose à Mr. Placcius la Bibliotheque des Antitrinitaires, comme si nous y lisions que le *Martini Bellii Dialogus Lælius de Hæreticis gladio coercendis* est un Ouvrage de Lælius Socinus. *Verum in Bibliotheca Antitrinitariorum . . . . . pag. LXIV. & XX. ille tractatus Lælio Socino tribuitur, allegata in hanc sententiam auctoritate Johannis Cloppenburgii & Hoornbeekii* (19). Consultez la page 64 de cette Bibliotheque, vous y trouverez qu'on croit que *Lælius Socinus Senensis* a pris le nom de Minus Celsus Senensis dans un Ouvrage, *De Hæreticis non capitali supplicio afficiendis.* Consultez la page 20, vous y trouverez que les Dialogues entre *Calvinus* & *Vaticanus*, touchant la These que le droit du glaive ne doit point s'étendre sur les Hérétiques, est attribué à Lelius Socin par Cloppenbourg, & par Hoornbeek. Il n'est pas besoin que j'avertisse qu'il n'y a guere d'exactitude là-dedans. Pour ce qui concerne les autres Ecrits de Socin l'oncle, consultez la même Bibliotheque.

N'oublions pas le Passage d'Hoornbeek que l'on y raporte, & qui témoigne l'estime que Melanchthon avoit conçue pour Lelius Socin. Il servira d'éclaircissement à ce qui a été dit ci-dessus du voiage qu'il voulut faire à Venise. *Uti Zanchium, quamdiu cum eo viveret, mirifice fefellit Lælius, similiter bono viro Philippo Melanthoni, quocum triennium exegit familiariter, adeo imposuit, ut Philippus pro eo tamquam optimo viro a.* CIↃ IↃ LVII. *intercesserit tum ad Imp. Maximilianum* II. *tum ad Poloniæ Regem Sigismundum, ut horum nomine Lælius Legati vicem Venetiis obire, eaque ratione paternam hæreditatem, sibi ob consuetudinem cum Protestantibus in Germaniâ, interclusam adire tutius posset* (20). Au reste, le Pere Maimbourg a fait quelques fautes qui doivent être marquées. *Lelio Socini*, dit-il (21), *& Mathieu Gribaldus vinrent joindre Gentilis* en Pologne. Il venoit de dire que Gentilis mandé par Blandrata étoit allé en Pologne, après sa sortie clandestine de Geneve. Or il faut savoir que Gentilis étant sorti de Geneve, quelque tems après l'amende honorable qu'il y avoit faite le 2 de Septembre 1558, joüa tant de personnages avant que de s'en aller en Pologne (22), qu'il est probable qu'il n'y alla qu'environ l'an 1560. Les Historiens Sociniens mettent ce voiage à l'an 1562 ou à l'an 1563 (23). Il ne le fit donc pas avec Lelio Socin; car celui-ci étoit en Pologne environ l'an 1558 (24). Maimbourg ajoûte, que *comme Gentilis & Lelio Socini retournoient par l'Allemagne & par les Suisses en Italie dogmatisant toûjours par tout, Socini mourut à Basle, & Gentilis fut arrêté par les Bernois* (25). Souvenons-nous que Socin mourut à Zurich le 16 de Mai 1562, & que Gentilis n'abandonna la Pologne qu'en l'année 1566.

(*C*) ALEXANDRE SOCIN, ... *pere de Fauste* SOCIN, *mourut fort jeune, & avec la réputation d'un docte Jurisconsulte.*] Il reçut à Siene le bonnet de Docteur en Droit l'an 1530. Il avoit déjà soutenu à Padoue pendant cinq jours, & à Siene pendant deux jours, trois cens Theses avec beaucoup de succès. Après son Doctorat il expliqua les Institutes dans sa patrie, & puis il fut apellé à Padoue pour y être Professeur ordinaire. Les querelles qui s'élevérent entre lui & les autres Professeurs l'obligérent à s'en retourner à Siene, où il continua d'enseigner publiquement. Il alla à Macerata l'an 1540, pour professer la Jurisprudence dans l'Académie que l'on venoit d'y fonder, & il y mourut le 26 d'Avril 1541 (26). Il avoit épousé Agnes Petrucci fille de Burgesio Petrucci, & de Victoria Piccolomini. Ce Petrucci, aiant succédé à Pandolphe son pere qui avoit été le Chef de la République de Sienne, ne se maintint pas long-tems dans son poste: il en fut chassé par une faction contraire, & il mourut peu après. Victoria Piccolomini sa veuve, sœur, niece, ou cousine d'une infinité de grans Seigneurs, suporta cette disgrace avec beaucoup de constance, & vêcut cinquante-six ans depuis sa viduité, toûjours dans la pratique des vertus les plus essentielles à son sexe. Sa fille élevée d'une si bonne main se montra digne de son éducation, & fut mariée avec Alexandre Socin jeune homme de beaucoup d'esprit (27). Voilà le pere & la mere de Fauste Socin. *Relicta vidua Victoria animum, quem in prioris fastigii splendore nunquam sustulerat, tam iniqua rerum vicissitudine frangi non permisit. Itaque annis quinquaginta sex, quibus mariti vitæ & communi fortunæ superfuit, singulari modestia & spectata integritate ac pudicitia vidui status solitudinem toleravit. Filiam Agnetam, quam, ut tanto genere dignum erat, sanctissimis moribus imbuerat, Alexandro Socino in matrimonium dedit, patricio quidem juveni, sed tamen privato. Is fuit Fausti nostri pater* (28). Si Panzirole avoit su de quelle maniere Fauste Socin tourna ses études, il n'auroit pas dit ce que l'on va lire. *Ex eo* (Alexandro) *& Agnete ex Burghesia Pandulfi Petruccii Senarum principis nepte natus, Faustus præclari ingenii Juvenis parentum vestigia secuturus esse speratur* (29).

(*D*) *Nous avons quelques Ouvrages de* Marianus Socin.] Le Catalogue d'Oxford marque un *Consilium in materia monetaria*, imprimé à Cologne l'an 1591. On prétend qu'il est l'Auteur des Distinctions de Bartole imprimées à Venise l'an 1564, & que ses Consultations ont fourni le Livre des Opinions communes publié par un Musculus (30).

(9) Zanchius, *in Præfat. Libri* de tribus Elohim, *apud* Bibl. Antitrinit. *pag.* 19

(10) *Il la composa l'an* 1561. Bibl. Antitrinit. *pag.* 21.

(11) *Il fut reimprimé en Hollande l'an* 1612, *avec quelques Pieces de même nature. L'année suivante il fut imprimé en Flaman au même païs.* Ibidem, *pag.* 20.

(12) *In Præfat.* Compendioli Socinianismi confutati.

(13) *In* Summa Controvers.

(14) *La* Bibliotheque des Antitrinitaires, *pag.* 21, *met la* 2 *Edition de cet Ouvrage a l'an* 1584. *Mais* Placcius, de Pseudon *pag.* 176, *fait mention d'une Edition de* 1577, Christlingæ *in* 8, *qui aparemment n'est pas la premiere.*

(15) Joh Albertus Faber, Decade Decad. *num.* 25.

(16) Placcius, de Pseudonymis, *pag.* 161.

(17) Summa Controvers. *pag.* 563 *de la* 2 *Edition, &* 442 *de la premiere.*

(18) Joh. Albertus Faber. *Sa* Decas Decadum *fut imprimée l'an* 1689.

(19) Joh. Albertus Faber, *ubi suprà, num.* 25.

(20) Hoornbeek, Summa Controvers. *Libr. VII, pag.* 442 *Edit.* 1653.

(21) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *Livr. XII, Tom. III, pag.* 351, 352, *Edit. de Hollande.*

(22) *Voiez son Article.*

(23) *Voiez l'Article* ALCIAT (Jean Paul) *Rem.* (*A*).

(24) *Voiez la* Vie de Fauste Socin, *pag.* 2.

(25) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *Tom. III, pag.* 361.

(26) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpret. *pag.* 341.

(27) *Alexander subtilitatum & pater ejus Marianus Junior Jurisconsultorum principes vocati sunt.* Vita Fausti Socini, *initio.*

(28) *Ibid.*

(29) Panzirol. de claris Legum Interpret. *pag.* 342.

(30) *Scripsit distinctiones Bartoli, quas Venetiis* A. MDLXIV *edidit, & Socino vindicavit, Simon Schardius. Etiam ex ejus consiliis collectæ sunt communes Doctorum opiniones, editæ ab Erasmo Musculo Hanojense.* Hoornbeek, Apparatu ad Socinian. Controvers. *pag.* 50.

SOCIN (FAUSTE) petit-fils du précédent, & le principal Fondateur d'une très-mauvaise Secte qui porte son nom, & qui, nonobstant les persécutions, a fleuri assez long-tems dans la Pologne (*A*), nâquit à Siene le 5 de Décembre 1539. Il étudia peu dans sa jeunesse, il ne fit qu'efleu-

(*A*) *Secte . . . qui, nonobstant les persécutions, a fleuri assez long-tems dans la Pologne.*] Sigismond Auguste accorda la liberté de conscience aux Sectes qui avoient rompu avec l'Eglise Romaine. Elles ne faisoient point de corps séparez au commencement: mais quand les Evangéliques eurent conu les sentimens des Unitaires, ils ne voulurent plus communiquer avec eux; il se forma donc deux Communions. Cette rupture commença à Cracovie par les soins de Gregoire Pauli. Les Unitaires eurent diverses Eglises dans la Pologne & dans la Lituanie, les unes dans les grandes villes (1), les autres à la campagne sur les terres des Gentilshommes. Ils établirent leur métropole à Racovie dans la petite Pologne; ce fut là qu'ils célébrérent leur Synode tous les ans, ce fut là qu'ils érigérent un College, & qu'ils dressérent une Imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoioient leurs enfans à ce College; il y en avoit aussi qui se rangeoient à la Communion de ces Hérétiques. Quelques Protestans le faisoient de même, & l'on voioit sortir de l'Imprimerie de Racovie une infinité d'Ouvrages qui se répandoient dans les païs étrangers. Cet état de prospérité fut interrompu l'an 1638; car quelques Ecoliers du College de Racovie aiant brisé à coups de pierre une croix de bois qui étoit posée sur un grand chemin, la Diete de Varsovie ordonna que ce College fût démoli, que l'Eglise de Racovie fût fermée, que l'Imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les Ministres & les Régens fussent banis (2). Cela fut exécuté. Les Juges de Lublin quelque tems après ruinérent l'Eglise de Kiselin, & celle de Beresc dans la Volinie, sous prétexte que les Ministres de Racovie & les supôts du College s'y étoient réfu-

(1) *Comme à Cracovie, à Lublin, à Novogrod.*

(2) *Je citerai dans la Rem.* (*L*) *un Auteur, qui ne que le Décret de la Diete portât tout cela.*

qu'effleurer les Humanitez, & il n'aprit que les élémens de la Logique. Les Lettres que son oncle Lelius écrivoit à ses parens, & qui les imburent eux & leurs femmes de plusieurs semences d'Hérésie (a), firent impression sur lui; de sorte que ne se sentant pas innocent, il prit la fuite comme les autres, lors que l'Inquisition se mit à persécuter cette famille. Il étoit à Lion quand il aprit la mort de son oncle, & il en partit promptement pour se mettre en possession de tous les Ecrits du défunt. Il repassa en Italie, & se rendit si agréable au grand Duc, que les charmes qu'il trouva dans cette Cour, & les emplois honorables qu'il y exerça, l'empêchérent pendant douze ans de se souvenir qu'il avoit été regardé comme celui qui mettroit la derniere main au Systême de Théologie Samosaténienne, que son oncle Lelius avoit ébauché. Enfin la recherche des véritez Evangeliques lui paroissant préférable aux délices de la Cour, il s'exila volontairement, & s'en alla en Allemagne l'an 1574, & n'écouta point les exhortations que le grand Duc lui fit faire de revenir. Il s'arrêta trois ans à Bâle, & y étudia la Théologie avec beaucoup d'attention; & s'étant jetté dans des principes fort éloignez du Systême des Protestans, il se mit en tête de les soutenir & de les répandre; & pour cet effet il composa un Ouvrage *de Jesu Christo Servatore* (B). Il

(a) *Hos inter quoque, suggerendæ veritatis mirus artifex Lælius, ejus semina sparserat, eaque longis licet terrarum spatiis divisus, tam efficaci studio fovebat, ut nonnullorum uxores ignotus adeunt & absens in partes traxerit* Vita Fausti Socini, *pag.* 2.

réfugiez. La Diete de l'an 1647 banit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un Livre intitulé *Confessio Christiana*; & l'on fit brûler ce Livre par la main du bourreau. Mais, nonobstant ces disgraces, les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce Roiaume jusques à l'année 1658. Alors ils furent chassez: on profita du prétexte que quelques-uns d'eux donnérent, en se mettant sous la protection du Roi de Suede, qui avoit presque conquis toute la Pologne. On n'allégua pas néanmoins cette raison dans l'Edit de bannissement; car on auroit craint de choquer les Suedois, qui avoient stipulé une amnistie générale pour tous les sujets du Roi de Pologne qui leur avoient adhéré pendant l'invasion. On fonda la peine d'exil uniquement sur la doctrine de ces gens-là; on prétendit que pour attirer la bénédiction de Dieu sur le Roiaume, il en faloit banir ceux qui nioient la Divinité éternelle du Fils de Dieu. On leur commanda donc d'en sortir, & l'on établit la peine de mort contre ceux qui ne se soumettroient pas à cette Ordonnance: on confisca tous leurs biens, on défendit sous la même peine à toutes personnes de les secourir en quoi que ce fût, ni de leur témoigner dans leur exil aucune marque de bienveuillance (3). *Quum Sueci Poloniam invasissent, & pleraque ejus loca occupassent, ita ut & provinciæ multæ missis legatis Regi Suecorum ut victori sese subjicerent, & exercitus ipsi cum Ducibus suis eidem sese addicerent, quia ex Unitariis nonnulli etiam ad Suecorum patrocinium & protectionem confugerant, quamvis multi eorum nullam cum Suecis inirent societatem, post Suecorum discessum, omnes ii quos Arianos vocant, publica regni constitutione,* 1658 *non prætextu perduellionis, ne Sueci, qui per tractatus amnestiam iis qui ipsis adhæserant pacti sunt, offenderentur, sed directe ob religionem, ob id quod Jesu Filii Dei præaeternam, quam vocant, Deitatem non agnoscant, extorres acti sunt, ut scilicet Deus hisce blasphemis amotis, omnia prospera isti regno tribueret: ita ut nisi patria excederent, accusati pœna capitali subjicerentur: bona quoque eorum fisco publico sunt applicata* (4): *& vetitum ne quisquam eos ullo modo juvare, vel extra solum patrium exsulantes, aliquo benignitatis ac benevolentiæ indicio prosequi audeat, alioqui eidem cum ipsis pœnæ obnoxius futurus* (5). Les Sociniens ne se sont jamais relevez de ce rude coup: ils se dispersérent comme ils purent dans la Transilvanie, dans la Silesie, dans la Prusse, &c. Il y a un grand défaut dans ces paroles Latines; car elles insinuent une insigne fausseté, savoir que les biens des Unitaires furent confisquez, & elles ne contienent pas la permission qu'on leur accorda d'être deux ans dans le Roiaume, pour donner ordre à leurs affaires. Ordinairement ceux qui se plaignent de leurs soufrances supriment tout ce qui pourroit affoiblir l'idée de la dureté de leur persécuteur. Afin donc que mon Lecteur sache le vrai état de là chose, il faut que j'en donne cet autre narré. " Comme durant la derniere guerre „ que les Suédois firent en Pologne, on decouvrit que „ les Ariens ou Sociniens, voulant s'élever sur les ruines „ de l'Etat, avoient intelligence avec Ragozki Prince de „ Transilvanie, qui avoit attaqué le Royaume en même „ tems; les Seigneurs Catholiques, dans la Diéte generale de Varsovie en l'année mil six cens cinquante-huit, „ prirent cette occasion pour exterminer de la Pologne „ cette abominable heresie, laquelle pourroit encore attirer de plus grands fleaux de Dieu sur l'Etat, qui n'avoit pas été loin de sa ruine. Les Nonces Lutheriens „ & Calvinistes, qui se trouverent à cette Diéte, craignant que la Loy qu'on feroit contre ces heretiques ne „ fût un prejugé contre eux-mêmes, & qu'ensuite on „ ne leur fit un pareil traitement, s'unirent pour s'y opposer. Mais comme ils étoient très-peu en comparaison des Catholiques, & qu'on les tira d'interest en leur „ laissant la liberté, & que d'ailleurs ils n'aimoient pas les „ Ariens, qu'ils avoient déja demandé plus d'une fois „ que l'on ne souffrist pas dans la Pologne, on fit enfin, „ d'un commun consentement, une Loi, par laquelle „ l'Arianisme fut proscrit; & les Ariens & Sociniens „ compris sous le même nom, furent obligez, ou d'abjurer leur heresie, ou de sortir de tout le Royaume, „ dans deux ans, qu'on leur donna pour vendre leurs „ biens. Cette Loi, que l'on confirma depuis dans les „ autres Diétes generales, ne fut pas de celles à qui le „ tems ôte insensiblement la force qu'on leur avoit donnée dans la chaleur du zêle que l'on conçoit de tems „ en tems contre les desordres publics. Elle fut executée, „ comme elle l'est encore aujourd'hui (6)".

(3) *Tiré de la Préface du I Volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

(4) *Cela ne se doit entendre que des biens qu'ils n'auroient pas vendus dans le terme qu'on leur prescrivoit.*

(5) *La même Preface, page* * 2.

(6) Maimbourg Hist. de l'Arianisme, *Livr. XII, p.* 375, 376, *du III Tome Edit. de Hollande.*

De peur qu'on ne croie que le Jésuite Maimbourg a falsifié l'Histoire, pour procurer au Roi & aux Etats de Pologne la loüange d'avoir observé quelque espece de modération, je dois dire ici que des Auteurs Sociniens (7) raportent que l'Edit de l'an 1658 leur donna trois ans de terme pour vendre leurs biens, & qu'ensuite on leur retrancha l'un de ces trois ans: de sorte que le jour de leur départ fut fixé au 10 de Juillet 1660 (8). On ne peut guere rien voir de plus lamentable que la description qu'ils ont faite des maux qu'ils soufrirent depuis l'an 1648 jusqu'à leur sortie de Pologne. On leur fit cent avanies pendant les deux ans de permission; ils ne purent se défaire de leurs biens qu'à très-vil prix; on aggrava leur misere par toutes sortes d'artifices. Ils n'oublient pas l'infraction publique des Edits perpétuels & irrévocables, & des sermens roiaux, à l'ombre desquels ils vivoient depuis près d'un siecle: encore moins oublient-ils d'observer que ce furent les Ecclesiastiques qui poussérent les Etats du Roiaume à cette infraction, & le Roi Jean Casimir à violer le serment qu'il avoit donné depuis dix années. *Cœpit id primum odium Theologicum & furor vulgi; vis deinde confecit sacerdotalis occupata autoritate Comitiorum, rescissis, projectis, spretis, pro omnium Dissidentium pace ac securitate, quâ annis admodum centum gavisi sumus inviolati, severissimis legibus, gravissimis statutis, pactis, fœderibus, promissis quæ omnium ordinum sanctissimo scito & conceptissimo Regum, hujus nominatim & quidem ter repetito jurejurando, sæpè & nuperrimè erant religiosissimè & amplissimè renovata, asserta, atque confirmata: ut vim juris obtinerent inviolabilis atque æterni* (9). Deux pages après ils raportent le serment que fit le Roi l'an 1648, & puis ils disent (10): *Decimo post anno, octavo videlicet quinquagesimo mense eodem, Papali plerique fascino incantati, Ordines Regni, ac fidei suæ, honoris ac conscientiæ religiosissimis nexibus obligatæ turpiter obliti, perculsis qui rectè sentiebant violentis clamoribus & minaci turbâ, sanctissimam & saluberrimam pacis legem, tot Comitiorum cautionibus, pactis, fœderibus, stipulationibus, tot Regum à Sigismundo Augusto continua serie succedentium, publicis Sacramentis firmissimè constitutam, & nuper adeo tam sollicitè ac solemniter constabilitam nobiscum, proscribunt, nosque hoc feriunt, & natali solo exterminant diro decreto.* Pour conoître les vexations qu'ils avoient soufertes avant la révocation des Edits, il ne faut que lire le Latin que je vais citer: on y verra deux choses. L'une que le Roi & la République de Pologne frapérent successivement plusieurs coups avant que d'en venir à la foudre. C'est ainsi que la France s'est conduite (11) contre ceux de la Religion. L'autre que les Unitaires attribuoient tous les malheurs de la Pologne aux persécutions, que les Sectes séparées de la Communion du Pape, avoient soufertes dans ce Roiaume contre la foi des Edits. *Poloniam deinde infausto omine commemorant, patriam nostram; quæ dum non tantum nobis, sed etiam Evangelicis, & aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercenda religionis libertatem labefactat, & variis pressuris ob diversum in sacris sensum, infestam sese præbet; vindicem Dei manum in se provocavit, & iis sese cladibus & calamitatibus involvit, quarum necdum finem videmus ullum: quæ quamdiu sartam tectam cuivis servavit conscientiæ & religionis libertatem, altissima pace, & omnium bonorum felicitate cumulata floruit; sed ubi vinculum illud, æquali lege omnes de rebus divinis dissentientes continens, solvi cœpit, omnia*

In pejus ruere, & retro sublapsa referri (12).

C'est ainsi qu'ils parlent dans un Ecrit qu'ils adressérent aux Etats de la Province de Hollande l'an 1654.

(B) *Un Ouvrage de* Jesu Christo Servatore.] Il y dispute contre un Ministre de Paris (13), qui s'en allant à Francfort, & passant par Bâle, logea avec lui. Ce Livre fut imprimé l'an 1595 par un Disciple de l'Auteur. On y mit le nom de Socin, qui auparavant n'avoit point paru à la tête de ses Ouvrages. *Disputationem illam edidit postmodum Socini amicus & sequax, Elias Arcissevius, Polonus, An.* MDXCV. *præfixo, quod nunquam ante factum in aliis scriptis fuerat, Auctoris nomine* (14). Je dirai bientôt (15) pourquoi il fut si long-tems sans mettre son nom aux Livres qu'il publioit.

(7) *Voiez les deux* Lettres *imprimées à la fin de l'*Historia Reformationis Polonicæ, *pag.* 278 *& sequentibus.*

(8) *Ibid. pag.* 294.

(9) Histor. Reformat. Polonicæ, *pag.* 290.

(10) *Ibid. pag.* 293.

(11) *C'est-à dire avant la revocation de l'Edit de Nantes en* 1685.

(12) Apologia pro Veritate accusata, adversus Edictum Ordinum Hollandiæ, *pag.* 40.

(13) *Nommé* Jaques Couet. *Il a été Ministre de l'Eglise Françoise de Bâle: voiez ci-dessus la Remarq. (E) de l'Article* ROTAN.

(14) Hoornbeeck, *in* Apparatu ad Controvers. Socinianas, *pag.* 51.

(15) *Dans la Rem.* (E).

Il disputa à Zurich contre François Puccius au commencement de l'année 1578. Les differens que François David avoit fait naitre, par ses mauvais dogmes touchant les honneurs & la puissance du Fils de Dieu, causoient beaucoup de desordre dans les Eglises de Transilvanie. Blandrata, homme fort autorisé dans ces Eglises & à la Cour, apela Socin comme un instrument capable de faire cesser ces troubles. Il le logea avec François David; mais celui-ci ne se laissa point desabuser, il soutint hautement son opinion, & si hardiment qu'on l'emprisonna. Sa mort, qui suivit bientôt aprés, exposa Socin à la médisance, quoi qu'on soutienne qu'il n'eut point de part aux conseils qui furent donnez au Prince de Transilvanie pour oprimer François David. Il se retira en Pologne l'an 1579, & souhaita d'entrer dans la Communion des Unitaires; mais comme il différoit d'eux sur quelques points, & qu'il ne voulut pas garder le silence, on le rejetta assez durement. Il ne laissa pas d'écrire en faveur de leurs Eglises, contre ceux qui les attaquoient. Le Livre qu'il fit contre Jaques Paleologue fournit un pretexte à ses ennemis pour irriter le Roi de Pologne; & neanmoins c'étoit un Livre qui ne prêchoit rien moins que la sédition (*C*). Mais encore que la seule lecture de cet Ouvrage pût sufire à réfuter les délateurs, Socin jugea à-propos de sortir de Cracovie aprés quatre ans de séjour, & de se réfugier chez un Seigneur Polonois (*b*). Il vêcut plus de trois ans sous la protection de plusieurs Seigneurs du Roiaume, & il épousa même une fille de bonne maison. Il la perdit l'an 1587, ce qui l'afligea prodigieusement (*D*); & pour comble d'afliction, il se vit privé des revenus de son patrimoine, par la mort de François de Medicis grand Duc de Florence (*E*). La consolation, qu'il eut de voir que ses sentimens furent enfin aprouvez par plusieurs Ministres, fut extrémement troublée l'an 1598; car il reçut mille insultes à Cracovie, & l'on eut bien de la peine à le sauver des mains de la populace. Il perdit ses meubles, & quelques-uns de ses Manuscrits, qu'il regreta extraordinairement (*F*). Il perdit entre autrés celui qu'il avoit composé contre les Athées. Pour se délivrer de tels perils, il se retira

(*b*) *Christophorus Morstinius Pawlikowsi Dominus.*

(*C*) *Qui ne prêchoit rien moins que la sédition.*] Il y condamne si fortement la prise d'armes des sujets contre leur Prince, & les Théologiens Protestans qui ont dit qu'il étoit permis de s'oposer aux opresseurs de la liberté de conscience, que jamais peut-être les partisans les plus outrez de la puissance arbitraire & despotique des Souverains n'ont parlé plus nettement. Il parle plutôt comme un Moine qui auroit vendu sa plume pour faire haïr la Réformation Protestante, que comme un fugitif d'Italie. Voici ses paroles: *Vestris belli gerendi Christiano populo concessionibus factum est, ut contra ipsum magistratum Christi nomine gaudens populus arma capere non dubitaverit, vobis non modo assentientibus, & approbantibus, verum etiam suadentibus, atque impellentibus, & libris praterea editis, id & posse, & debere fieri publice contestantibus, ac contendentibus. Testis est hodie eorum, qua dico, orbis ipse terrarum, qui hac fieri aut vidit, aut certissima fama accepit, sed testes potissimum sunt dua nobilissima provincia Gallia, & Germania inferior, qua civili sanguine jam diu madent, atque redundant, eo quod persuasum sit, ex certis quibusdam causis populo, seu populi parti, adversus dominum & principem suum bellum gerere licere. Itaque hac atate nostra ab iis, qui Christianos se esse pra cateris jactant, per speciem Christiana religionis afferenda, id fieri vidimus, quod barbari atque efferati homines facere exhorrescunt, ut scilicet contra proprios reges arma ferant. Et tamen (si Deo placet) eos, qui ob predictam sive in ipsa acie, sive alibi ciciderunt, & obtruncati sunt, in martyrum Christi numerum referri, publice audivimus. O seculum! Hi nimirum sunt, ut dixi, vestrarum belli gerendi concessionum fructus. Egregii vos scilicet magistratuum defensores estis, qui populos contra magistratum, id est reges suos armatis, dum, magistratu jubente, bello juste geri posse docetis. Rege enim tyranno facto (quod quid sit, quilibet suo modo interpretatur) non regem amplius, sed populum ipsum, sive aliquos ex regni proceribus magistratum esse, vulgus hominum, vobis ipsis indicantibus, vel certe annuentibus, contendit, quibus auctoribus, ex vestra disciplina, tyrannum illum, ut ipsi putant, ejusque vim armis repellere, cumque eo aperte bellum gerere non dubitant. Unde quot ingentia mala necessario proficiscantur plus satis jam experientia novimus, qua misere deplorari magis quam apte verbis explicari possunt* (16). Hoornbeeck aiant cité tout ce long passage y joint une courte Réfutation; & observe entre autres choses (17) qu'une Critique si maligne de la conduite des Hollandois contre Philippe II auroit pu être alléguée par les Etats Généraux, lors qu'ils chassérent la Secte Socinienne l'an 1598. Je m'étonne que Cocceïus, qui a cité un autre passage de ce Livre de Socin, ait ignoré que cet Hérétique a condamné nommément les guerres des Hollandois contre l'Espagne. Les paroles de Cocceïus méritent ici une place: nous y aprendrons qu'en 1654 les Sociniens donnoient de très-beaux éloges à la conduite que Socin avoit tant blâmée l'an 1581. *Socinus contra Palæologum p.* 261 *dicit*: Ex quo intelligi potest, quam præposterè ii se gerant, qui arma adversus eos, qui dominantur, capiunt, ut (quemadmodum ajunt ipsi) Dei cultum & religionem tueantur. *Ita Socinus A. C.* 1581. *locutus est. Neque est, puto, qui credat, eum non harum provinciarum proceres designasse. Nunc Eques laudat scilicet Illustrium Ordinum pro prasumta ista libertate conscientia gestum bellum, & Deum hanc praclaram Rempublicam elegisse dicit, ut illius libertatis, imò licentia, sedes esset* (18). Mais remarquez en passant qu'il n'y a rien dont un Délateur ne soit capable; car on déféra Socin au Roi de Pologne comme l'Auteur d'un Libelle séditieux (19); & néanmoins ce Libelle condamnoit ouvertement tous les Auteurs qui permettent aux sujets de se soulever, & de s'ériger en Juges de la Question si le Prince regne tyranniquement.

(16) Socin. in Libro de Magistratu, advers. Paleologum, *Part. I, pa.* 144, 145, *apud* Hoornbeeck, *in* Apparatu ad Controvers. Socinianas, *pag.* 58.

(17) Hoornbeeck, *ibid. pag.* 59.

(18) Cocceius, *in* Examine Apologiæ Equitis Poloni, *pag.* 141.

(19) *Stephanus tunc Regnum Polonia obtinebat. Ejus aures accusator imbuit seditiosi contra Magistratum scripti criminatione. Indignum esse, si authori vago atque exuli Italo impune abeat hac audacia. Libellus contra Palaologum designabatur. Qui licet aliud non postularet innocentia testimonium, quam sui lectionem, declinari tamen periculum placuit.* Vita Fausti Socini, *folio* ** 2 *verso.*

Je ne croi point qu'on ait soutenu encore parmi les Sociniens, qu'il est bon & juste de prendre les armes contre son Prince. C'est qu'ils n'ont pas eu besoin de justifier leur Secte sur ce point-là. Elle a encore sa virginité à cet égard, & ne ressemble point à plusieurs autres qui pourroient dire comme la Courtisane de Petrone, *Nunquam memini me virginem fuisse, &c.* Aparemment les conjonctures de les imiter à propos lui ont manqué.

(*D*) *Il perdit* sa femme *l'an* 1587, *ce qui l'affligea prodigieusement.*] Sa douleur fut si vive, que sa santé en souffrit beaucoup: il se trouva incapable d'étudier pendant quelque tems; il ne pouvoit chasser la langueur qui s'étoit saisie de son corps. Cette femme quelque mois avant sa mort avoit accouché d'une fille, qui a été mariée à un Gentilhomme Polonois dont elle eut des fils & des filles. *Filiam Agnetem sustulit circa Pentecosten anni* 1587 *atatis* 48, *ex qua, cum post mortem patris Stanislao Wiszowatio Equiti Polono nupsisset, nepotes neptesque etiamnum supersunt. Eodem anno in Septembre amisit uxorem Elisabetham, quem casum viro luctuosum & acerbum gravis agritudo corporis excepit: adeo quidem pertinax, ut per aliquot menses studiorum usum interciperat* (20).

(*E*) *Il se vit privé des revenus de son patrimoine par la mort de François de Médicis grand Duc de Florence.*] Pendant la vie d'Isabelle de Medicis sœur du grand Duc, & femme de Paul Jourdain des Ursins, les efforts des Inquisiteurs qui demandoient que cet Hérétique fût dépouillé de tous ses biens furent inutiles. Quand elle fut morte, le grand Duc lui-même eut soin de le protéger. Il le fit prier de revenir; & il l'assûra qu'en tout cas, il le laisseroit jouïr de ses revenus, & lui recommanda seulement de ne pas mettre son nom à ses Ouvrages. Voilà sans doute une faveur bien particuliere dans un païs où la Cour de Rome est si puissante. *Ne qua calamitatis species abesset, eadem fere tempestate, per mortem Francisci Magni Ducis Hetruria, fructus bonorum ejus, quem quotannis ex Italia capiebat, penitus ipsi fuit ereptus. Sane aliquanto ante, criminatorum acerbitate ac minis Pontificum, bona ejus in periculum venerant. Sed Isabella Medicea Magni Ducis Hetruria sororis, qua Paulo Jordano Ursino, quem supra memoravimus, nupta fuerat, dum vixit, enixo studio, & postea ipsius Francisci Magni Ducis benevolentia, factum est, ut illo superstite annuos ex iis reditus Socinus caperet. Adeo nondum illic meritorum ejus exoleverat memoria, ut literis ac precibus, damnati & exulis, pridem destituti ac sape repudiati, principes difficillima in re gratificarentur. Humanissimis quoque literis compellatus, & in posterum quoque bono animo esse jussus est, quamdiu vita illis suppeteret, dum ne in libris edendis nomen suum publice extare pateretur. Sed tunc illos principes infestum Socini fatum abstulerat* (21).

(20) Vita F. Socini, *ibid.*

(21) *Ibid.*

(*F*) *Il perdit . . . quelques . . . Manuscrits qu'il regreta extraordinairement.*] Les Ecoliers de Cracovie aiant excité quelques personnes de la lie du peuple, on entra dans le logis de Socin; on l'arracha à demi-nu de sa chambre, tout malade qu'il étoit; on le promena par les rues; on cria qu'il le faloit pendre; on le batit; & ce fut avec une extrême peine qu'il fut délivré des mains de cette canaille par un Professeur. Sa maison fut pillée, il perdit ses meubles; mais cette perte ne lui fut pas aussi sensible que celle de quelques Ecrits, qu'il auroit voulu racheter au prix de son sang. Laissons parler son Historien. *Anno* 1598 *commota per Scholasticos infima plebis face, ager tunc & forte curanda valetudini intentus, extrahitur è cubiculo seminudus, & per forum ac celeberrimas plateas, deposcentibus ad supplicium plerisque, contumeliose raptatur. Tandem in illa furentium colluvie pessime mulctatus, à M. Vadovita Professore Cracoviensi agre furenti multitudini eripitur. Direptas tunc sarcinas & suppellectilem, quaque alia rapi potuere, longe minori*

retira à un village éloigné d'environ neuf milles de Cracovie, & il passa tout le reste de ses jours chez Abraham Blonski Gentilhomme Polonois (c). Il y mourut le 3 de Mars 1604 (d). Sa Secte, bien loin de mourir avec lui, se multiplia dans la suite considérablement: mais depuis qu'elle fut chassée de Pologne l'an 1658, elle est fort déchue, elle est fort diminuée quant à son état visible; car d'ailleurs il n'y a guere de gens qui ne soient persuadez qu'elle s'est multipliée invisiblement, & qu'elle devient plus nombreuse de jour en jour: & l'on croit qu'en l'état où sont les choses, l'Europe s'étonneroit de se trouver Socinienne dans peu de tems, si de puissans Princes embrassoient publiquement cette Héréfie, ou si seulement ils donnoient ordre que la profession en fût déchargée de tous les desavantages temporels qui l'accompagnent. C'est le sentiment de plusieurs personnes, & ce sentiment les inquiete & les allarme. Mais d'autres prétendent qu'on n'a que faire de rien craindre là-dessus; & que les Princes n'embrasseront jamais une Secte qui desaprouve la Guerre, & l'exercice des Magistratures (G). Cela même, disent-ils, dégoûtera toûjours les particuliers; car il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer à l'ambition & aux armes (H). Il ne faut pour en être convaincu, que jetter les yeux sur l'expérience: il ne faut

(c) *Cum ad tam barbarum sævitiæ exemplum minæ quoque accederent, Cracovia Luclavicias migravit, in pagum ultima sua habitatione atque obitu nobilem, novem circiter milliaribus Cracovia dissitum; ubi aliquot annos, usus mensa &* *ædibus viri nobilis Abrahami Blonscii, vicinus Stoinio vixit.* Vita Fausti Socini, *folio* ** 3.

(d) *Tiré de sa* Vie, *composée par* Samuel Przipcovius, *Gentilhomme Polonois. Elle est à la tête du prémier Volume du* Bibliotheca Fratrum Polonorum.

minori dolore tulit, atque scriptorum quorundam jacturam irreparabilem, quam ipsius vitæ impendio sese redempturum fuisse sæpe professus est. Periit ibi una insignis contra Atheos labor, quem refellendis ingeniosis magni cujusdam Viri commentis susceperat (22).

(G) *Les Princes n'embrasseront jamais une Secte qui desaprouve la Guerre, & l'exercice des Magistratures.*] Combien voions-nous de Souverains qui trafiquent de leurs sujets, comme un particulier trafique de ses chevaux & de ses moutons? Ils levent des troupes, non pas afin de défendre leurs frontieres, ou afin d'attaquer leurs ennemis; mais afin de les envoier pour de l'argent au service d'autres Princes (23). Il sont ravis d'avoir des sujets qui soient prêts à s'enrôler au prémier coup de tambour; cela leur est fort utile: ils seroient donc bien fâchez de les voir Sociniens; leurs finances s'en trouveroient mal. D'autre côté, la plupart des Souverains se plaisent, ou à faire des irruptions sur les Etats de leurs voisins, ou à se liguer avec ceux qui sont en guerre; il leur importe que l'on sache qu'on ne les attaqueroit point impunément. Dans toutes ces vues, il n'y a rien de plus inutile que de commander à des gens, qui sont engagez par principe de Religion à ne porter point les armes. On fait un Conte qui n'est peut-être qu'une plaisanterie; c'est que le Roi de Pologne, attaqué par les Cosaques rebelles & par les Tartares, & aiant besoin de tous ses sujets pour repousser l'ennemi, fit dire aux Sociniens de prendre les armes. Ils répondirent que leur conscience ne pouvoit soufrir qu'ils répandissent le sang humain, ni qu'ils fissent aucun mal à des créatures raisonnables. Là-dessus on leur proposa d'aller à l'armée, sans mettre de bales à leurs mousquets: vous ferez nombre, leur disoit-on, cela servira de quelque chose; on nous craindra davantage: ils eurent bien de la peine à goûter cet expédient. Voiez la Remarque suivante, à la fin. J'ai su de bonne part que les Gentilshommes Polonois Sociniens alloient à l'armée lors que les Loix du Roiaume le demandoient, & que même quelques-uns d'eux s'attachoient à la profession des armes, sans que la nécessité d'obéïr aux Loix de la République de Pologne l'exigeât: leur Secte n'aprouvoit point leur conduite en ce dernier cas.

(H) *Il y a bien peu de gens qui soient capables de renoncer à l'ambition & aux armes.*] Ceux qui aiment la guerre sont innombrables, & sont poussez par des motifs bien impérieux. Les Gentilshommes, & ceux qui vivent noblement, sont animez, ou par la seule passion de s'avancer & d'aquérir de la gloire, ou avec cette passion, par celle de se delivrer de l'indigence. Les soldats sont animez par la paresse, & par la débauche: ils esperent d'être la plupart du tems sans travailler; ils esperent de piller, & de fourrager, & d'avoir en abondance le bon vin & les femmes débauchées. Dans toutes les villes du monde ceux qui sont d'un rang à prétendre aux Charges, y aspirent avec ardeur, & se donnent mille mouvemens pour y parvenir. En vient-il une à vaquer, vous voiez tout aussitôt plusieurs concurrens qui de longue main se sont fraié le chemin par des brigues, & par des largesses: marque évidente que le desir des honneurs & des dignitez est fort vif, & fort général. D'où l'on doit conclure que la Religion Socinienne n'est pas faite pour tout un peuple, ni pour le grand nombre: elle n'est propre qu'à certains tempéramens choisis; & s'il est vrai qu'un Pape, aiant ouï dire que les Protestans ne soufroient ni l'adultere ni la fornication, s'écria qu'ils ne seroient pas de longue durée (24), on peut assûrer que son pronostic eût été plus juste, s'il l'eût apliqué à une Secte qui renonce aux armes, & aux dignitez.

Si la rejection des Mysteres est un bon moien d'attirer des Sectateurs.

Qu'il me soit permis de communiquer ici à mes Lecteurs une Observation que j'ai ouï faire contre ceux qui disent que tous ces Esprits Italiens, qui se jettérent du Calvinisme dans un nouvel Arianisme, se proposérent de former un plus gros Parti, que ne l'étoit celui des Réformateurs d'Allemagne & de Geneve. On supose que sans douter des mysteres ils feignirent de les combatre, afin d'attirer beaucoup de monde. C'est un pesant joug pour la Raison, que de captiver son entendement à la foi des trois personnes de la nature divine, & à celle d'un Dieu homme (25): on soulage donc infiniment les Chrétiens, lors qu'on les délivre de ce joug; & par conséquent il est croiable qu'on se fera suivre par une foule de peuple si on leur ôte ce grand fardeau. Voilà pourquoi ces transfuges d'Italie transplantez dans la Pologne niérent la Trinité, l'Union hypostatique, le Péché originel, la Prédestination absolue, &c. Ils crurent que si Calvin, secoüant la nécessité de croire toutes les choses incompréhensibles que la Transubstantiation enferme, attira à soi bien des gens, ils feroient encore plus de progrès par la rejection de tout ce que ce Docteur avoit retenu d'inconcevable. Mais on peut répondre qu'ils eussent été bien sots, & bien indignes de l'éducation Italienne, s'ils eussent pris cette voie de fourberie. Les mysteres spéculatifs de la Religion n'incommodent guere les peuples: ils fatiguent à la vérité un Professeur en Théologie, qui les médite avec attention pour tâcher de les expliquer, & de satisfaire aux Objections des Hérétiques. Quelques autres personnes d'étude, qui les examinent avec une grande curiosité, peuvent aussi être fatiguez de la résistance de leur Raison; mais tout le reste des hommes sont là-dessus dans une parfaite tranquilité: ils croient, ou ils croient croire, tout ce qu'on en dit, & ils se reposent doucement dans cette persuasion. On seroit donc presque visionaire, si l'on se persuadoit que le bourgeois & le paisan, l'homme de guerre, le Gentilhomme, seroient délivrez d'un pesant joug, pourvu qu'on les dispensât de croire la Trinité & l'Union hypostatique. Ils s'acommodent beaucoup mieux d'une doctrine mystérieuse, incompréhensible, élevée au dessus de la Raison: on admire beaucoup plus ce que l'on ne comprend point; on s'en fait une idée plus sublime, & même plus consolante. Toutes les fins de la Religion se trouvent mieux dans les objets qu'on ne comprend point: ils inspirent plus d'admiration, plus de respect, plus de crainte, plus de confiance. Si les fausses Religions ont eu des mysteres, c'est qu'elles ont été forgées par le singe de la véritable. Dieu par une sagesse infinie s'est accommodé à l'état de l'homme (26), en mêlant les ténébres avec la lumiere dans sa Révélation. En un mot, il faut convenir que dans certaines matieres l'incompréhensibilité est un agrément (27). Si l'on n'inventoit une Hypothese que pour des Philosophes, si l'on vouloit qu'elle méritât le Titre de la Religion du Médecin, on se croiroit aparemment obligé d'en écarter les doctrines dificiles à comprendre; mais en même tems il faudroit que l'on renonçât à la vanité de se faire suivre par la multitude. Si l'on vouloit travailler pour cette passion on feroit comme le Héros de Lorenzo Gratian (28). Mais accordons que ces Italiens ont été assez idiots, pour s'imaginer qu'ils délivreroient le peuple d'une charge bien accablante, en le dispensant de croire la Trinité, &c., voudra-t-on aussi que nous accordions qu'ils se figurérent que l'interdiction des dignitez, & de la guerre, ne feroit pas un joug mille fois plus dur que celui qu'ils vouloient rompre? Sera-t-on assez déraisonnable pour demander que nous aions une telle idée de ces gens-là, gens qui avoient de l'esprit, & de l'artifice, on ne le nie point? Voici sans doute le dénoûment de la Question. Lors que des personnes habiles, voulant fonder une Secte, choisissent le chemin du relâchement, & se proposent de substituer une doctrine non épineuse à une doctrine incommode, on peut bien prétendre qu'ils ne choisissent pas la méthode la plus capable de réüssir; mais on ne doit pas suposer qu'ils se contentent de la supression des mysteres spéculatifs, & qu'ils retiennent tout le poids de la pratique, & qu'ils aggravent même le joug des préceptes. C'est néanmoins ce que l'on supose touchant les Auteurs de l'Héréfie Socinienne; on se trompe donc. Ils sont plus rigides que le reste des Chrétiens sur l'interdiction de la vengeance, & sur le renoncement aux honneurs du monde; ils ne cherchent point d'adoucissement, ni d'explications figurées dans les Textes de l'Evangile qui se raportent aux mœurs. Ils ont ramené la sévérité de l'Eglise primitive qui n'aprouvoit point que l'homme fidele se mêlât de Magistratures, & qu'il eût aucune part à la mort de son prochain (29); jusques là qu'elle ne vouloit pas que l'on accusât les malfaiteurs. L'interdiction des Charges & de la Guerre, est un fardeau

(22) Vita F. Socini, *folio* ** 3.

(23) *Conférez ce que dessus, à la fin de la Remarque (L) de l'Article* ANABAPTISTES; *& la Remarque (E) de l'Article* BULLINGER.

(24) *Voiez l'Article* ABELIENS, *Citat.* (3).

(25) *Voiez* l'Esprit de Mr. Arnaud, *Tom. I, Chap. VI, pag.* 211.

(26) *Selon* Cesar, de Bello Civili, *Libr. II, Cap. IV, cet état feroit vicieux.* Communi fit vitio naturæ, *dit-il*, ut invisis, latitantibus atque incognitis rebus magis confidamus, vehementiusque exterreamur.

(27) *Madame* de Sablé *dit dans l'une de ses* Maximes (*c'est la XXXIX:*) On fait plus de cas des hommes quand on ne connoit pas jusqu'où peut aller leur suffisance; car l'on présume toûjours davantage des choses que l'on ne voit qu'à demi.

(28) *Cet Auteur dit,* Que el Heroe platique incomprehensibilidades de caudal: *& qu'il se fait conoître, sans se laisser comprendre.* Gran treta en el arte de entendidos ostentarse al conocimiento, pero no a la comprehension. *Voiez le P.* Bouhours, Entretiens d'Ariste, *p. m.* 54.

(29) *Non enim cum occidere Deus vetat, latrocinari nos tantum prohibet, quod ne per leges quidem publicas licet, sed ea quoque ne fiant monet, quæ apud homines pro licitis habentur. Ita neque militare justo licebit, cujus militia est in ipsa justitia, neque vero accusare quemquam crimine capitali, quia nihil distat, utrumne ferro, an verbo potius occidas, quoniam occisio ipsa prohibetur. Itaque in hoc Dei præcepto nullam prorsus exceptionem fieri oportet, quia occidere hominem sit semper nefas, quem Deus sanctum animal esse voluit.* Lactant. *Libr. VI, Cap. XX, pag. m.* 426.

faut que confidérer ce qui fe pratique journellement. Ils alléguent encore d'autres raifons (*I*) très-capables de perfuader que cette Secte n'eft guere propre à s'amplifier. Ceux qui difent, que les Provinces-Unies lui donnent une pleine liberté de confcience, ne favent guere l'Hiftoire (*K*), & fe verront folidement réfutez, s'ils lifent ce qui fut répondu aux Lettres de Mr. Stoupp (*e*). Ils y verront (*f*) la date d'un grand nombre d'Ordonnances publiées contre les Sectaires. Je dirai (*g*) quelque chofe de celles qui fe raportent aux Sociniens, & je m'étendrai un peu plus fur celle de l'an 1653 (*L*). Il

(*e*) Apologie pour la Religion des Hollandois, par Jean Brun, *imprimée l'an* 1675.

(*f*) *A la page* 173.

(*g*) *Dans la Remarque* (*L*).

fardeau plus pefant, que l'interdiction de la vengeance; car elle exclut les expédiens, & de fe tromper foi-même, & de tromper le public. Ceux qui prêchent le plus fortement, qu'il faut renoncer à la vengeance, trouvent mille diftinctions pour éluder ce Précepte. Les uns difent qu'ils ne haïffent point leur prochain entant qu'homme; mais entant qu'ennemi de Dieu: les autres proteftent qu'ils ne lui font point de mal pour venger une querelle particuliere, mais pour l'intérêt de Dieu. C'eft rentrer par des détours dans le grand chemin de la vengeance, dont on avoit fait profeffion de s'être écarté. Quelques-uns fe trompent eux-mêmes, d'autres ne font que des hypocrites qui trompent le monde; mais fur le renoncement à la guerre & aux dignitez, il n'y a nul faux-fuiant: il faut de toute néceffité faire ce qu'on prêche; la pratique ne peut pas être féparée de la théorie: on n'a ni diftinctions, ni équivoques. C'eft donc une gêne très-effective, ce n'eft pas une macération paffagere, comme celle de ceux qui fe donnent la difcipline une fois l'an; c'eft un état perpétuel, & continuel. Difons donc que ces fugitifs d'Italie n'étoient point des fourbes: ils s'étoient trompez en fubtilifant, & en confultant avec trop de déférence la Lumiere naturelle; & s'ils ont gardé une partie du Chriftianisme, & non pas l'autre, c'eft que leur prémier principe, de ne rien admettre qui choquât directement les lumieres de leur Raifon, les a conduits à ceci ou à cela. C'eft aparemment la caufe du choix qu'ils ont fait: s'ils euffent été des fourbes avides de Sectateurs, ils s'y fuffent pris d'une autre maniere. Condamnons donc leur principe, comme une voie d'égarement, & n'ufurpons point la place de celui qui fonde les reins & les cœurs. Leur principe avilit la Religion, & la convertit en Philofophie. La grandeur, l'autorité, & la fouveraineté de Dieu demandent que nous cheminions ici par foi, & non point par vue. Un Politique Espagnol a dit fagement, que c'eft une fouveraineté que de tenir fort fecretes fes penfées & fes réfolutions. *Si todo excesso en secreto, lo es en caudal; sacramentar una voluntad sera soberania. . . . . Arguye eminencia de caudal penetrar toda voluntad agena; y concluye superioridad saber celar la propria.* Voiez le Pere Bouhours à la page 201 de fes Entretiens d'Arifte & d'Eugene.

Les Paiens difoient que les fecrets des myfteres font paroître Dieu plus majeftueux, & qu'ils font une image de fa nature, vu qu'il eft caché à nos fens. Ἡ κρύψις ἡ μυστικὴ τῶν ἱερῶν σεμνοποιεῖ τὸ θεῖον, μιμουμένη τὴν φύσιν αὐτοῦ ἐκφεύγουσαν ἡμῶν τὴν αἴσθησιν. *Myftica facrorum occultatio majeftatem numini conciliat imitans ejus naturam effugientem fenfus noftros.* C'eft Strabon qui parle ainfi à la page 322 du X Livre.

Mais voici dequoi détromper ceux qui fe flatent que l'éloignement des armes & des dignitez fera toujours un puiffant obftacle aux progrès de cette Secte. Ce n'eft point un Article de la Foi Socinienne qu'il faut renoncer aux Magiftratures & à la Guerre. Les Sociniens font en cela plus indulgens aux paffions que les Mennonites. Ils ne fe font point un fcrupule d'exercer des Charges en Tranfilvanie, & aparemment ils prendroient les armes comme le refte des hommes, s'ils avoient un Souverain de leur Religion.

(*I*) *Ils alléguent encore d'autres raifons.*] Car comme la plupart des gens font plus portez à aquiefcer à des preuves de fentiment, qu'à fuivre le fil d'une infinité de conféquences enchaînées avec méthode, & fur des notions diftinctes, & qu'ils peuvent même fe choquer bientôt & facilement des Paradoxes où la Raifon fe précipite, on peut affûrer avec quelque vraifemblance que le Syftême des Sociniens n'eft guere propre à gagner les peuples. Il eft plus propre à conduire au Pyrrhonisme les gens d'étude, & les esprits qui ne s'occupent que d'examen, & que de fpéculations. Ses Adverfaires y rencontreront toujours des endroits foibles, qui leur fourniront les moiens d'en aliéner le monde; l'éternité de la matiere, l'étendue de Dieu, la limitation de cette étendue, celle de la Science divine, celle des peines de l'Enfer, font des Doctrines Sociniennes, qui étant repréfentées avec un peu d'Eloquence aux Souverains, & aux Peuples, leur peuvent donner beaucoup d'horreur. S'il eft commode à chaque particulier de ne pas craindre les fuplices de l'autre vie, il eft encore plus incommode de fonger qu'on a tous les jours à faire avec des gens qui ne les redoutent pas. Il n'eft donc point de l'intérêt des particuliers, qu'aucun dogme qui eft capable de diminuer la peur des Enfers s'établiffe dans le païs, & il eft affez probable que les Prédicateurs de cette efpece de relâchement choqueront toujours le public beaucoup plus qu'ils ne lui plairont. Quelqu'un a dit que *les mêmes perfonnes qui rejettent l'Evangile à caufe de l'auftérité de fa morale, rejetteroient encore avec plus d'horreur une Religion qui leur commanderoit de fe fouiller dans les plus infames déreglemens, fi on la leur prefentoit lors qu'ils font en état de raifonner, & avant que d'être enfevelis dans les prejugez de l'éducation* (30). Il a raifonné fur cela; mais il a omis l'une des meilleures Réflexions; il n'a point touché à l'amour propre, à l'intérêt perfonnel. Il eft vrai qu'un méchant homme trouveroit fon compte, par raport à fa confcience, dans une doctrine qui lui permettroit l'empoifonnement, l'adultere, le parjure, &c; mais par bien d'autres endroits il ne l'y trouveroit point. Il a mere, femme, fœur, & nieces qui le chagrineroient mortellement, fi elles fe difamoient par leurs impudicitez. Il y a plus de gens qui le peuvent empoifonner, voler, tromper, &c., qu'il n'y en a contre qui il puiffe commettre ces mêmes crimes. Chacun eft plus capable d'être offenfé que d'offenfer; car entre vingt perfonnes égales, il eft manifefte que chacune a moins de force contre dix-neuf, que dix-neuf contre une (31). Il eft donc de l'intérêt de chaque particulier, quelque corrompu qu'il foit, que l'on enfeigne une Morale très-propre à intimider la confcience.

(30) Penfees diverfes fur les Cometes, *num.* 189, *pag.* 592.

(*K*) *Ceux qui difent, que les Provinces-Unies donnent* aux Sociniens *une pleine liberté de confcience, ne favent guere l'Hiftoire.*] Les Unitaires ont fait plufieurs tentatives pour s'établir en Hollande. La prémiere eft attribuée à Erasme Jean, Recteur de College à Anvers, qui publia un Ouvrage l'an 1585, où il ne mit point fon nom, & qui a pour Titre, *Antithefis Doctrinæ Chrifti & Antichrifti de uno vero Deo.* Zanchius le réfuta l'année fuivante. La feconde tentative fut celle de Corneille Daems, Jurifconfulte de Malines, qui fe transporta de Tergou le lieu de fa réfidence à Utrecht, pour y femer quelques Traitez de Socin en manuscrit. Les Magiftrats en aiant eu conoiffance le voulurent arrêter; mais il prit la fuite, fes papiers furent faifis. Il les recouvra quelques mois après, parce que le gouvernement de la ville paffa en d'autres mains. La troifieme tentative fut celle d'Oftorode, & de Vaidove, qui vinrent de Pologne à Amfterdam l'an 1598, avec quantité de Livres Sociniens imprimez & manufcrits qu'ils commencérent à faire traduire en Flamand (32). Les Magiftrats aiant fait faifir tous ces Livres les envoiérent à l'Académie de Leide, & puis aux Etats Généraux; & avant cela ils firent une rude Cenfure à ces deux Sociniens, & leur commandérent de fe retirer. Les Etats Généraux, aiant apris le jugement des Théologiens de Leide fur ces Ouvrages, ordonnérent qu'ils fuffent brûlez en préfence d'Oftorode, & de Vaidove, & que ces deux perfonnages euffent à fe retirer hors des Provinces-Unies dans dix jours (33). Le jugement des Théologiens de Leide fut que ces Ecrits ne differoient guere du Mahométisme, & qu'ils contenoient des blasphêmes qui ne pouvoient être tolérez parmi les Chrétiens fans une extrême impiété. *Scripta ifta ad Turcismum proxime accedere, & veram æternamque Deitatem Chrifti Filii Dei, & Spiritus Sancti, officium Chrifti, beneficia ejus falutaria, & Baptismi fancti inftitutionem, & noftrum Religiofum erga eum officium evertere, & fimilia multa adeo blasphema, ut fine graviffima impietate nec in vulgus fpargi, nec inter Chriftianos ferri poffint continere* (34). Adolphe Venator, Miniftre d'Alcmaer, fut relegué dans une Ile, l'an 1617, pour avoir fait un Ouvrage qui fentoit le Socinien, *quod portenta Sarmatica faperet* (35). Le Schisme des Arminiens a favorifé l'entrée du Socinianisme dans la Hollande; car ils ne refufent pas la Communion Eccléfiaftique aux Sociniens. Deforte que ceux-ci ont pu féjourner dans plufieurs villes des Provinces-Unies fans y être reconus. Le Prince de Tranfilvanie intercepta une Lettre l'an 1638, par laquelle le Socinien Jean Sartorius (36) demeurant à Amfterdam, faifoit favoir à un Miniftre de fa Secte (37) qu'il y avoit en Hollande beaucoup de gens (38) de leur Parti (39). Il eft certain qu'en ce tems-là ils avoient gagné quelques Sectateurs; & que leurs Livres fe répandoient. Pour arrêter cette licence, le Magiftrat d'Amfterdam condamna au feu quelques Ecrits de Volkelius l'an 1642 (40). Les Synodes de Hollande ont montré leur zêle pour empêcher la propagation de cette Héréfie. Ils préfentérent une Requête aux Etats de la Province l'an 1628, où ils les animérent par plufieurs raifons à ne la point tolérer (41); & ils expoférent entre autres chofes qu'en la tolérant on rendroit puante à toute la Chrétienté la République des Provinces-Unies (42). Cette Remontrance fut imprimée, & réfutée. Ceux qui la réfutérent, répondirent à cette raifon particuliere, qu'il faloit donc que la Pologne fût extrémement puante (43), puis qu'elle accordoit la liberté d'exercice aux Sociniens. Mr. Voetius dit là-deffus qu'il n'eft pas vrai que la Pologne la leur eût jamais accordée, & qu'elle montra bien le contraire quelques années après par les mauvais traitemens qu'elle leur fit. (44) *Sed infelices illi hiftorici præfupponebant, Regis & regni conceffionem; quæ nulla erat* (45), *nec unquam fuerat: & paucis annis poft fatis oftendit regnum Polonicum quid iftic libertatis cuivis fectæ, & inter eas Socinianæ conceffum fit. Quærant modo ex fratribus fuis* Sartorio, Jona Slichtingio, *aliisque, quo loco nunc fit libertas ipforum.*

(*L*) *Je m'étendrai un peu plus fur* l'Ordonnance *de l'an* 1653.] Je ne fai pas ce que les Etats de Hollande répondirent l'an 1628 à la Remontrance de leurs Synodes; mais j'ai lu les Actes de ce qui fut fait en pareil cas l'an 1653. Les

(31) *Et cela fans qu'on fupofe que les dix neuf agiffent de concert contre la vingtieme.*

(32) *Tiré de* Gisbertus Voetius, Disputat. *Tom. III, pag.* 811.

(33) Hoornbeeck. Apparatu ad Controverfias Socinianas, *pag.* 98.

(34) *Idem, ibidem.*

(35) Voet. Polit. Eccl. *Tomo III, Libr. IV, pag.* 533.

(36) *C'eft ainfi qu'*Hoornbeeck *&* Voetius, *ci-deffous, Citat.* (44) *le nomment; mais il faloit dire* Jean Statorius.

(37) *A* Adam Francus, *Miniftre de Claufembourg.*

(38) *Magnam in his terris Socinianorum meffem effe.* Hoornb. *ubi infrà.*

(39) Hoornbeeck, Apparatu ad Controverfias Socinianas, *pag.* 97.

(40) *Voiez l'Article* VOLKELIUS.

(41) Voet. Polit. Eccl. *Tom. II, pag.* 532.

(42) *Inter alias moveras hanc fuggererent, quod hac ratione toti orbi Chriftiano fœtidum redderetur fœderatum Belgium.* Idem, ibid.

(43) *Oportere ut Regnum Poloniæ admodum fœteat.* Idem, ibid.

(44) *Idem, ibidem.*

(45) *Les Sociniens foutiennent le contraire dans les paffages citez ci-deffus Remarque* (*A*). *Voiez auffi la Remarque* (*L*), *Citation* (66).

Il n'y a nulle aparence dans l'Accuſation qu'un Auteur moderne a publiée, que l'on enſeignoit ſécré-

Les Députez des mêmes Synodes leur remontrérent que les Sectateurs de Socin, gens qui renverſoient tout le Chriſtianisme, la reſurrection des morts, l'eſpérance de la vie éternelle, &c., oſoient venir dans les Provinces-Unies, & principalement en Hollande, pour y pervertir les fideles, & pour déchirer l'Egliſe: qu'on ſavoit aſſez le zêle que les Ragotski avoient fait paroître contre ces Hérétiques dans la Tranſilvanie, & ce qui avoit été décerné contre eux en Pologne l'an 1638 & l'an 1647. Qu'on les avoit chaſſez de la Pologne, qu'on avoit ruiné leur Temple, leur Bibliotheque, leur Imprimerie, parce qu'ils avoient ſous la preſſe un Livre très-ſcandaleux contre le myſtere de la Trinité. *Quemadmodum Rakociana domus in Tranſſylvania adverſus hos errorum ſeminatores zelaverit; quid Anno* 1638 *&* 1647 *in Polonia contra ipſos actum ſit, quomodo ex Polonia ſint ejecti, & ipſorum bibliotheca diſperſa, ipſorum cœtus disjectus, templum, ſchola, typographeum, ipſis ademta, quòd librum ſub prelo haberent hac inſcriptione*, Tormentum throno Trinitatem deturbans, *in recenti memoria eſt* (46). Que les Etats Généraux procédérent vigoureuſement contre eux l'an 1598. Qu'en 1639, par la ſuggeſtion de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, toutes les Provinces furent averties de l'arrivée de quelques Sociniens, & exhortées de prévenir tout de bon ce mal par leurs Décrets. Qu'en l'année 1640 les Etats de Hollande notifiérent au Synode d'Amſterdam leur réſolution, portant que pour ce qui eſt de la proſcription des Sociniens, & de leurs Livres, on en ordonneroit ce qui ſeroit néceſſaire tout auſſitôt qu'on ſauroit plus exactement l'état de la choſe. *Anno* 1640 *Synodo Amſterodamenſi hoc decretum Illuſtrium & Præpotentum Ordinum intimatum eſt: Quod attinet Socinianorum excluſionem & librorum ejus Secta, ſcitum eſt, ſi accuratiùs Illuſtres Ordines doceantur, Socinianos aut libros ipſorum in hac provincia apparere, ipſos tunc promtè adverſus ipſos & ipſorum libros, prout res exegerit, ſtatuturos* (47). Que les Etats Généraux avoient ordonné le 17 de Juillet 1651, conformément à l'Avis des Etats de la Province de Hollande donné le 12 d'Avril précédent, que l'inſolence des Sectaires fût réprimée de la bonne ſorte, & qu'on publiât de bons Edits contre les Livres Sociniens, &c (48). Après cela les Députez des Synodes repréſentent qu'il eſt manifeſte que ces Hérétiques rôdent le païs, qu'ils s'efforcent d'y gagner des Sectateurs, & qu'ils répandent pluſieurs mauvais Livres (49); que ce ſont les plus dangereux ennemis que l'Egliſe puiſſe avoir, puis qu'outre qu'ils ſont ruſez, & dévots en aparence, ils propoſent une doctrine qui ne paſſe pas la portée de la Raiſon. On finit, 1, par ſuplier trés-humblement leurs Illuſtres Seigneuries d'aller de bonne heure au devant du mal, en procédant contre les perſonnes, & en interdiſant les Conventicules & les Livres: 2, par témoigner que l'on eſpere qu'enfin elles exécuteroient les Ordonnances déjà données. *Rogant ſubmiſsè Illuſtrium VV. DD. cultores, Deputati Synodorum Auſtralis & Borealis Hollandiæ, ipſarum nomine, ut huic malo in tempore obviam eatur, ut in perſonas ſtatuatur, ut conventicula ipſorum & libri prohibeantur, ut præla & typographia iſto ſtercore non contaminentur, & officinæ tam damnoſa merce vacuentur* (50). Les Etats de Hollande communiquérent à la Faculté de Théologie de Leide cette Requête Synodale, & lui en demandérent ſon ſentiment. La Faculté répondit qu'il ne ſe pouvoit rien voir de plus horrible ni de plus abominable que la Secte Socinienne; qu'elle ne différoit que très-peu du Paganisme (51); qu'il étoit certain qu'elle ſe gliſſoit dans le païs, & qu'il faloit prier Dieu d'inspirer au Souverain une ferme & ſainte réſolution d'éloigner tous ces blasphêmes, & d'abolir de ſi méchans Livres. *Conſilium ſapiens, utile avertendis omnibus blasphemiis, & abolendis tam noxiis libris.* Là-deſſus les Etats firent un Edit, par lequel ils défendirent à toutes perſonnes de quelque état ou condition qu'elles fuſſent, de porter aucune des Héréſies Sociniennes dans le païs, ou de les communiquer à d'autres, & de tenir pout cet effet aucune Aſſemblée. Ils déclarérent que tous les contrevenans ſeroient banis la prémiere fois de la Province, comme des blasphémateurs du nom de Dieu & perturbateurs du repos public; & qu'en cas de recidive ils ſeroient punis comme on le trouveroit à propos. Ils défendirent auſſi ſous de grieves peines l'impreſſion & le débit des Livres Sociniens, & ils ordonnérent que cet Edit fût publié & affiché par tout où beſoin ſeroit, afin que perſonne n'en prétendît cauſe d'ignorance. Voilà ce qu'ils décrétérent le 19 de Septembre 1653. Le Sénat d'Utrecht publia un ſemblable Edit l'an 1655 (52).

Les Sociniens ne gardérent pas le ſilence; ils emploiérent l'une de leurs meilleures plumes (53) à compoſer une Apologie qui parut l'an 1654 ſous le Titre de *Apologia pro Veritate accuſata ad illuſtriſſimos & potentiſſimos Hollandiæ & Weſt-Friſiæ Ordines, conſcripta ab Equite Polono.* Cette Piece eſt bien écrite: toutes les ſoupleſſes de l'Art y ſont obſervées; il y regne par tout un grand air de modération, avec la hardieſſe artificieuſe de nier les Accuſations. L'Auteur ſe ſert des mêmes raiſons générales (54), que Tertulien a emploiées dans ſon Apologétique, & Calvin dans l'Epitre Dédicatoire de ſon Inſtitution, & pluſieurs autres Réformateurs dans des Ecrits contre les inſtances de la Sorbonne. C'eſt un inconvénient inévitable; la fauſſe Egliſe, qui demande la tolérance, & qui ſe plaint des Loix pénales, allegue les mêmes lieux communs que la vraie Egliſe, qui ſe trouve dans le même cas. La vraie Egliſe, qui demande aux Souverains l'extirpation de la fauſſe, emploie les mêmes motifs, & les mêmes preuves, que la fauſſe allegue, en demandant l'extirpation de la véritable. Il ſeroit à ſouhaiter que des Communions, ſi différentes dans le fond, ne ſe reſſemblaſſent pas dans l'emploi du même ſtyle, & de la même topique; mais c'eſt un bien que l'on ne ſe peut promettre dans ce monde. Le mal eſt à cet égard ſans remede; il faut que l'homme ait entre autres exercices celui de chercher le droit réel au milieu de cent prétendans, qui tiennent le même langage quant aux raiſons générales. Mais paſſons à une autre Obſervation.

Quand on préſente des Requêtes contre un Parti, il n'y a rien que l'on doive plus éviter que l'allégation des faits dont on n'eſt pas bien inſtruit, ou qui ne ſont que des preuves équivoques; car on ſe trouve réfuté quelque tems après d'une maniere qui ne plaît pas. Par exemple, le Chevalier Polonois ſoutient, 1, Que les Ragotski n'ont jamais perſécuté les Sociniens (55), & qu'ils les avoient toujours maintenus dans la liberté de conſcience qu'ils leur avoient promiſe, & les y maintenoient encore (56). 2. Qu'il ne faloit pas tirer avantage des véxations à quoi les Sociniens étoient expoſez dans la Pologne, ni de la démolition du Temple de Racovie, puis que les Evangéliques y ſoufroient les mêmes traverſes, & qu'ils reçurent à Vilna un traitement tout ſemblable à celui de Racovie, deux ans après, & ſous le même prétexte. (57) *Poloniam deinde, infauſto omine commemorant, patriam noſtram; quæ dum non tantum nobis, ſed etiam Evangelicis* (58), *& aliis, contra jurisjurandi & fœderum fidem, templa adimit, exercendæ religionis libertatem labefactat, & variis preſſuris, ob diverſum in ſacris ſenſum, infeſtam ſeſe præbet; vindicem Dei manum in ſe provocavit.* . . . . (59) *Everſum nobis fuerit Racoviæ templum, quanquam de everſione templi decretum nihil habet, eo quo dicunt anno: ſed eodem exemplo everſum eſt & Vilnæ Evangelicis biennio poſt ſuum templum. Pulſi fuerint Miniſtri Racovia, quanquam Miniſtri Racovia decreto pulſi non ſunt, ſed ſoli Profeſſores; pulſi ſunt & Vilna; proſcripti fuerint illi; proſcripti ſunt & iſti; & quidem illi ipſi, qui paulo ante Racoviano caſui ex ambone inſultaverant. Sic in nobis cœptum, in Evangelicis, qui permiſerant, ulterius progreſſum eſt exemplum. Exempla enim tramites quærunt, nec ibi conſiſtunt, ubi cœpere. Occaſio & prætextus utriusque injuriæ & calamitatis innocentibus inferendæ fuit idem, nempe imago juvenili quorundam temeritate violata.* 3. Qu'il n'étoit pas vrai que la disgrace de Racovie eût été fondée ſur l'impreſſion d'un Ouvrage, dont le Titre étoit outrageux à la Trinité. Il le prouve démonſtrativement par le Décret de la Diete, qui ne fit aucune mention d'un tel Livre, & qui n'auroit pas manqué d'en parler, ſi c'eût été la raiſon de punir ainſi leur Secte. Il ajoûte que Jean Lætus, le ſeul Auteur qui ait parlé de la prétendue impreſſion de ce Livre, ne dit pas pourtant qu'elle ait été cauſe de la ruine de leur Ecole & de leur Imprimerie. *Nam cauſa diſturbationis Racovianæ, quam accuſatores noſtros coram vobis pro vera venditare non pudet, ipſo Decreto Comitiali manifeſtæ vanitatis coarguitur. Ajunt enim cauſam fuiſſe, quod librum habuerimus ſub prælo, hoc titulo*, Tormentum throno Trinitatem deturbans. *Nullus liber unquam hoc titulo inter nos exſtitit, nedum ut ſub prælo fuerit. . . . Auctor* (*) *iſtius commenti fuit Lætus quidam, Moravus, qui profugum ſeſe ex Moravia, religionisve an rebellionis cauſa oblitus; ſed odii in nos ex ſuorum diſciplina concepti non immemor, in ipſa patria noſtra, quæ exulem benigne ſuſcepit & fovit, eo protervia progreſſus eſt, ut nobis patriæ civibus inſultare auſus fuerit, edito fumorum pleno libello; inter quos & hæc de libro iſto fabula eſt. Et tamen hic ipſe, quamvis vanus Auctor, dicit quidem illo ipſo tempore, quo res Eccleſiæ noſtræ Racoviæ ſunt everſæ*, deſudaſſe noſtros in extrudendo iſto peſtifero, *quem ait*, libello: *ſed hanc fuiſſe cauſam adverſariis illarum evertendarum non dicit:* Juventus, *inquit*, Scholæ anſam præbuit, quæ effigiem crucis dejecerat. *Sed narrationi illius per ſe vanæ, quo ſpecioſior eſſet, aſſuendum aliquid fuit ab accuſatoribus* (60). Cocceïus publia une Réponſe fort ſolide à ce Manifeſte des Sociniens l'an 1656. Je l'ai principalement conſultée à l'égard de ces trois points; car je m'attendois à y trouver la confuſion de l'Apologiſte: mais je n'y ai rien trouvé ni ſur le 1 ni ſur le 2 article; & quant au 3, je n'y ai vu ſi ce n'eſt que le bruit courut qu'au tems du deſordre de Racovie, les Sociniens avoient ſous la preſſe un tel Ouvrage. *Quam cauſam habuerint Poloni eripiendæ vobis Racoviæ, non diſputo. Certum eſt, eo tempore vulgatum fuiſſe rumorem, tale, quale libellus Deputatorum memorat, ſcriptum ſub prælo ſudaſſe* (61). Il ne faudroit jamais s'apuier ſur des bruits vagues & ſans maître, dans des Pieces juridiques, comme ſont des Remontrances d'un Synode à ſon Souverain, deſtinées à obtenir la ſupreſſion d'une Secte. Dans les Accuſations qui regardent la doctrine, il eſt plus aiſé de ſe défendre ſur ce que l'on a pu avancer qui n'eſt point exact: par exemple, on mit en fait dans la Remontrance, que les Sectateurs de Socin détruiſent la réſurrection des morts, & l'eſpérance de la vie éternelle. La Faculté de Théologie de Leide aſſûra pareillement qu'ils nient avec les Sadducéens la vie de l'ame ſéparée de ſon corps, & la réſurrection des impies. Le Chevalier Polonois ſoutint qu'en cela on les calomnioit. (62) *Quis non cupiat animas etiam corporibus carentes vivere, agere,*

(46) *Voiez la* Réponſe de Coccejus ad Apologiam Equitis Poloni, *folio* **** 2 *verſo.*

(47) *Ibid.*

(48) Decretum eſt, ut non tantum protervia & inſolentia Sectariorum, ut oportet, corrigatur, ſed & idonea Edicta adverſus omnia gravia peccata, ſcandaloſos libros, & ſcripta Sociniana, & ſimilia, publicentur & proponantur. *Ibidem.*

(49) *On en ſpecifie pluſieurs dans la Remontrance.*

(50) Cocceius, *in* Reſponſ. ad Apologiam Equitis Poloni, *f lio* **** 3 *verſo.*

(51) Nihil exitiabil us & magis horrendum iſta hæreſi excogitari poteſt . . . nihil aut parum differt à Paganiſmo.

(52) Voetius, Polit. Eccleſiaſt. *Tom. I, pag.* 533.

(53) *Celle de* Jonas Slichtingius. *Voiez la* Biblioth. des Antitrinitaires, *pag.* 130.

(54) *Je me ſers de cette Epithete, parce que les circonſtances par raport à la rigueur des Loix pénales &c, ne ſont point les mêmes qu'ici dans l'*Apologie de Tertullien *& de* Calvin.

(55) Apolog. pro Veritat. accuſata, *pag.* 39.

(56) *Quibus hæc illuſtriſſima Domus pacem & libertatem conſcientiæ ac religionis juratam, ſacro-ſancte cuſtodivit ſemper, & etiamnum cuſtodit.* Ibidem.

(57) *Ibid. pag.* 40.

(58) *Voiez* Jean Lætus, *in* Comp. Hiſtoriæ, *pag. m.* 532 *& alibi, où il montre que les Evangeliques de Pologne perdoient leurs Temples en divers lieux, tantôt par des émotions populaires, tantôt par des Procès de chicane.*

(59) Apolog. pro Veritat. accuſata, *pag.* 41: *ce que j'ai ſauté ſe trouve ci deſſus Citat.* (12).

(*) *Joan. Læti Compend Hiſtor. Leidæ* 1643. *pag.* 766. C'eſt la page 543 de l'Edition de 1661.

(60) Apolog. pro Veritat. accuſata, *pag.* 42.

(61) Cocceius, *in* Examine Apologiæ Equitis Poloni, *p.* 138.

(62) Apologia Equitis Poloni, *pag.* 73, 74.

sécrétement leurs Héréfies à Port-Roial (*M*), & il eft fûr qu'il a débité là-deffus une Hiftoriete

agere, intelligere; Dei confpectu & gaudiis cœleftibus perfrui, pro nobis, in corpore adhuc, tanquam in carcere agentibus, Deum orare, noftrique curam gerere? quis non pedibus in hanc fententiam eat? . . . . . (63) *Nos animarum, quamdiu fine corporibus funt, ftatum, Deo relinquimus, certiffima fide, quæ propria Chriftianorum eft, mortuorum refurrectionem complexi.* . . . . . Negare nos *aiunt*, impiorum refurrectionem. *Nos vero cum Apoftolo*, (†) fpem habemus in Deo, refurrectionem fore mortuorum, juftorum & injuftorum; *juftorum ad vitæ æternæ gaudia; injuftorum ad ignis æterni fupplicia. Et* (‡) hunc terrorem Domini, (*qui haudquaquam vanus in ullis futurus eft*) fcientes, homines fuademus, Deo autem manifefti fumus, fperamus vero etiam confcientiis veftris fore manifeftos (64). Coccéïus ne fut point réduit au filence par cette dénégation, que l'on apuioit fur un Ouvrage en quelque façon liturgique, pour le moins authentique, puis que c'étoit l'Apologie de la Confeffion de Foi: il avoüa qu'il ignoroit ce que c'étoit que ce Livre (65); mais il eut des citations à donner; il eut de quoi difputer; il fut que dire.

(63) Apologia Equitis Poloni, *pag.* 76.

(†) *Act.* XXIV, 15.

(‡) 2 *Cor.* V. II. 12. *Vide Confeff. vindic. cap.* 20.

(64) *Servez-vous de ceci comme d'une Preuve de ce que j'ai obfervé dans l'Article* d'ORIGENE, *Remarque* (C), *à la fin.*

(65) *Negari à fuis impiorum refurrectionem, negat Eques. Citat in margine Confeff. vindic. cap.* 20. *Ipfa Confeffio Belgica, quæ Apologiæ adjungi folet, in capita diftincta non eft. Quid libri fit* Confeff. vindic. *adhuc ignoro.* Cocceius, *in* Examine Apolog. Equitis Poloni, *pag.* 220.

CONSIDÉRATION fur le Dogme de l'éternité de l'Enfer.

Je dirai en paffant, que rien n'a été plus préjudiciable aux Sociniens, qu'une certaine doctrine qu'ils avoient crue fort propre à lever le plus grand fcandale, que les Esprits Philofophes puiffent prendre de notre Théologie. Tout grand raifonneur, qui ne confulte que la Lumiere naturelle, & cette idée brillante d'une bonté infinie, qui moralement parlant conftitue le principal caractere de la nature divine, fe choquera de ce que dit l'Ecriture fur la durée infinie des fuplices de l'Enfer; & principalement s'il y ajoûte les paraphrafes & le détail des explications qui fe trouvent dans plufieurs Livres (66). *Deus optimus maximus* étoient les titres courans & ordinaires de la nature divine, felon le langage des anciens Paiens: c'étoit leur ftyle de formule en parlant de Dieu, & ce ftyle ne conoiffoit point *Deus feveriffimus, implacabiliffimus.* Ce ftyle contenoit deux épithetes, qui à proprement parler n'étoient que l'image & que l'expreffion d'une feule qualité, je veux dire d'une bonté fouveraine; car afin que la bonté fe déploie comme il faut, elle doit être accompagnée de la grandeur. Et qu'eft-ce, je vous prie, que la grandeur? Eft-elle autre chofe que magnanimité, générofité, munificence, magnificence, effufion de biens? Cette idée naturelle, qui a fait parler ainfi les Gentils, trouve fa confirmation dans l'Ecriture; car il y regne, fi j'ofe m'expliquer ainfi, une affectation perpétuelle de relever la bonté de Dieu fur les autres attributs. Faire du bien, ufer de miféricorde, c'eft l'occupation quotidienne & favorite de Dieu, felon l'Ecriture: châtier, punir, ufer de rigueur, c'eft fon œuvre non accoutumée & mal plaifante. Ainfi, tant qu'on en demeurera-là, & qu'on ne fe foumettra point humblement à quelques textes de l'Evangile, on regardera avec horreur le dogme des tourmens & des fuplices infinis de tous les hommes, à quelques-uns près. Les Sociniens, déférant trop à la Raifon, ont mis des bornes à ces fuplices, d'autant plus foigneufement, qu'ils confidéroient qu'on feroit foufrir les hommes feulement pour les faire foufrir, & fans avoir en vue ni le profit du foufrant, ni celui des fpectateurs; ce qui n'a jamais eu d'exemple dans un tribunal bien réglé. Ils ont cru que cela aprivoiferoit au Chriftianisme ceux qui s'effarouchent d'une idée, qui paroît fi peu compatible avec la fouveraine bonté. Mais ces Hérétiques ne prenoient pas garde qu'on les rendroit plus odieux par cet endroit-là, & plus indignes de tolérance, que par tous leurs autres dogmes. Dans le fond il y a très-peu de gens qui fe fcandalifent du dogme de l'éternité des peines, & qui aient l'esprit tourné comme Theodore Camphufius (67). C'étoit un Miniftre nâtif de Gorcum en Hollande: il fe fit Socinien, & il déclara publiquement qu'il auroit vêcu fans Religion, s'il n'eût rencontré des Livres où l'on enfeigne que les tourmens de l'Enfer ne dureront pas toujours. *Memini, meminerunt & alii, fuiffe, quendam Didericum Camphufium, qui in Epiftola typis expreffa, & Canticis ipfius adjuncta, profiteretur, fe pronum fuiffe ad relinquendam omnem religionem, donec incideriti in illos libros, qui docerent, perpetuos ignes nihil effe & æternos cruciatus* (68).

(66) *Voiez le Livre intitulé*, Les Merveilles de l'autre Monde, *compofé par un Chanoine de Riez nommé* Arnoux.

(67) *En Langue vulgaire*, Dirk Raphaels Camphuyfen. *Il étoit né l'an* 1586, *& il mourut à Dockum en Frife l'an* 1627. *Voiez la* Bibliotheque des Antitrinit. *pag.* 112, *& corrigez y* Worcomi denatus. *Il eft Auteur de divers Ecrits Flamans, & d'un entre autres qui a été imprimé plus de vint fois en plufieurs formes, qui confifte en Chanfons & autres Poëfies fpirituelles, dont on fait grand cas parmi les Conoiffeurs de la Poëfie Flamande. L'Auteur y a fourré habilement fes Opinions fur plufieurs Dogmes du Chriftianifme, & principalement fur ceux de la Morale.*

(68) Cocceius, *in* Examine Apolog. Equitis Poloni, *p.* 305.

(*M*) *Un Auteur moderne a publié, que l'on enfeignoit fecrétement leurs Héréfies à Port-Roial.*] L'Auteur de la Politique du Clergé de France affûre, qu'il y a un tiers Parti dont l'Eglife Gallicane a tout à craindre. *Ils font profeffion*, dit-il (69), *de croire que l'Eglife Romaine eft la veritable Eglife; qu'on s'y doit tenir infeparablement attaché, & qu'on ne s'en devoit jamais feparer: mais cependant ils n'ont aucune attache à fes dogmes, ni aucun refpect pour fon culte. Jamais ces fortes de gens ne furent en fi grand nombre dans ce Royaume. Il y en a d'entr'eux qui pouffent leur incredulité fi avant, qu'elle va jusqu'à revoquer en doute les plus importantes veritez du Chriftianisme. Ils font Sociniens, ne croyent ni le myftere de la Trinité, ni celuy de l'Incarnation. Je fçay là-deffus des chofes fi particulieres que je n'en fçaurois douter. Je ne vous les diray point, parce que cela ne ferviroit qu'à vous fcandalifer. Et ce qui eft de plus terrible, c'eft que ce n'eft pas là feulement la Religion de nos jeunes Abbez, c'eft la Theologie de quelques Societez graves, fages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foy Catholique.* Voions ce que Monf. Arnauld répondit à cet Auteur. „ Il faut n'avoir ni honneur „ ni confcience, pour attribuer à un grand nombre de „ perfonnes des crimes noirs & atroces, lors que tout le „ monde peut facilement reconnoiftre, que des accufa„tions fi horribles ne fçauroient eftre fondées que fur une „ pure calomnie. Or qui ne voit qu'on ne peut penfer „ autre chofe de ce que dit cet Ecrivain? Il peut y avoir „ en France, même parmy des Abbez, quelques perfon„nez affez impies, pour ne croire ni la Trinité, ni l'In„carnation: mais il faut autre chofe pour pouvoir dire, „ fans fe rendre coupable d'une infigne calomnie, *que c'eft* „ *aujourd'huy la Religion de nos jeunes Abbez.* Il faut qu'on „ foit affuré qu'il y a au moins une grande partie de ces „ jeunes Abbez, qui n'ont point d'autre Religion que cel„le-là. Or comment le pourroit-il fçavoir? Ceux qui „ feroient affez malheureux pour eftre dans ces fentimens „ impies, feroient-ils affez foux pour s'en ouvrir au tiers „ & au quart, & pour s'expofer par là à ce qu'ils en au„roient à apprehender? Et cette folie fur tout pourroit„elle eftre commune à tant de perfonnes, qu'on puft di„re, fans apprehender de paffer pour impofteur, que *c'eft* „ *la Theologie des jeunes Abbez?* Cependant il a l'effronte„rie de le fuppofer comme une chofe tellement connue, „ qu'elle ne luy fert que de prelude pour autorifer une „ medifance beaucoup plus noire, qui luy fait affurer, „ comme une chofe dont il eft bien certain, que quelques „ Societez graves, fages, fort reglées dans leurs mœurs, „ & qui paffent pour Catholiques, ne croyent non plus „ que ces Abbez, ni l'Incarnation, ni la Trinité. Et *ce qui* „ *eft de plus terrible*, dit-il, *eft que ce n'eft pas feulement la* „ *Religion de nos jeunes Abbez, c'eft la Theologie de quelques* „ *Societez graves, fages, & qui font une grande parade de* „ *la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la* „ *foy Catholique.* Cela paffe toute impudence, d'attribuer, „ non à quelques particuliers, mais à des Societez; & non „ à une feule, mais à *quelques Societez*, à qui il donne de „ grandes loüanges de fageffe & de reglement dans les „ mœurs, de ne pas croire les premiers myfteres de la Reli„gion Chreftienne; & de fuppofer que cela peut eftre, fans „ qu'aucun de ceux qui pourroient arrefter le cours d'un „ fi abominable defordre en fçût rien, ou que le fçachant „ on le fouffrift: & enfin de s'imaginer que le monde fera „ affez fot, pour croire une chofe fi incroyable, fur la foy „ d'un homme de paille, qui dit dans un Ecrit fans nom: „ *Je fçay là-deffus des chofes fi particulieres, que je n'en* „ *fçaurois douter*: en ajoûtant par une méchante fineffe: „ *Je ne vous les diray point, parce que cela ne ferviroit qu'à* „ *vous fcandalifer.* On a de la peine à concevoir que la „ hardieffe à calomnier ait pu aller jusques là. On n'a pas „ neanmoins tant de fujet d'en eftre furpris dans un Calvi„nifte. Il n'a fait, &c (70)".

(69) Politiq. du Clergé de France, *pag. m.* 90.

Il n'y avoit pas moien de fe taire après avoir été pouffé à bout de cette façon: auffi a-t-on vu que l'Auteur de la Politique du Clergé n'eft point demeuré muet: raportons ce qu'il a dit pour fa juftification. *Il s'eft perfuadé*, dit-il (71), en parlant de Mr. Arnauld, qu'on *avoit voulu defigner les Janféniftes par* ces Societez graves, fages, & qui font une grande parade de la pureté de leurs mœurs, & de leur attachement pour la foi Catholique. *Peut-eftre n'a-t-il pas tort. Nous ne fçavons pas quelles étoient les penfées de l'Auteur de la Politique du Clergé* (72); *mais je fçay bien qu'il y a lieu de foupçonner ces Meffieurs d'avoir une Theologie qui n'eft guere Chreftienne, & qui approche de la Theologie Socinienne. Cela me fait de la peine, d'eftre obligé à dire ce que nous penfons là-deffus, & ce que nous avons lieu de penfer. Nous n'aimons point à accabler des miferables, & qui font déja chargez de la haine publique. Et certainement fi ces Meffieurs ne nous y forçoient, nous n'expoferions pas aux yeux du public ce qui eft capable de foutenir ce foupçon. Mais ils nous pouffent à bout; & fi ce que nous allons dire leur déplait, il faut qu'ils s'en prennent à eux-mêmes. Nous ne voudrions pas prononcer d'une maniere auffi pofitive qu'ont fait Filleau & le Jefuite Meynier*, que ceux qu'on apelle Janféniftes font de veritables Deïftes, ennemis des Myfteres de la Religion Chretienne. *Mais il eft vray qu'il leur eft échappé de dire des chofes contre la Divinité de Jefus-Chrift, qui donnent lieu de foupçonner qu'ils cachent dans le cœur de terribles monftres.* Faites, je vous prie, un peu d'attention aux preuves qu'il va donner. *Ces Meffieurs*, dit-il (73), *ne font point de difficulté d'avouër que la Divinité de Jefus-Chrift n'eft pas fuffifamment prouvée par l'Ecriture Sainte.* . . . . (74) *L'Auteur de la Perpetuité de la Foi* demande (‡), *pourquoi Jefus-Chrift n'a-t-il pas fait connoître fa divinité en termes fi clairs qu'il fût impoffible de les éluder.* De ces paroles, & de celles-ci, *Dieu n'a pas voulu que les veritez de la foi fuffent propofées aux hommes avec la derniere évidence*, l'Auteur de la Politique du Clergé conclut que les Janféniftes ont ce principe: *La Divinité de Jefus-Chrift & la Trinité ne font pas clairement exprimées dans l'Ecriture* (75). Après cela il nous dit, 1, *que ce principe eft faux de toute fauffeté, car il n'eft pas vrai que les paffages qui prouvent la Divinité de Jefus-Chrift puiffent être en façon du monde éludez. Il n'y a point de paffages fi clairs, on le fait bien*, continue-t-il, *fur lesquels les heretiques n'imaginent, & n'ayent inventé des chicanes. Mais fi l'on appelle cela éluder*,

(70) Arnauld, Apologie pour les Catholiq. *II Part. Chap. IV, pag.* 31 *& fuiv.*

(71) Efprit de Monfr. Arnauld, *Tom. I, Chap. VI, pag.* 196.

(72) *Notez le peu de fcrupule que fait cet Auteur de mentir; car c'eft lui-même qui a compofé la* Politique du Clergé.

(73) Efprit de Monfr. Arnauld, *Tom. I, Chap. VI, pag.* 197.

(74) *Là-même, pag.* 198.

(‡) *Page* 103.

(75) Efprit de Monfr. Arnauld, *Tom. I, Chap. VI, pag.* 201.

riete qui est fausse. Le public en a pu voir la Réfutation (*b*). Il y a bien peu de personnes qui ne s'affligeassent au dernier point, s'il leur étoit échapé un Conte aussi mal circonstancié que ce

(*b*) *Voiez le Passage que je cite ci-dessous Citation (103).*

der, il n'y a rien dans l'Ecriture, rien même dans tous les livres du monde & dans le langage des hommes, qui ne puisse estre éludé. Il prouve cela en montrant de quelle maniere l'on pourroit faire des chicanes sur les Textes de l'Evangile qui affirment l'humanité de Jesus-Christ, & sur les Canons du Concile de Nicée (76), & sur un Passage qui seroit fait à plaisir (77), pour être la preuve la plus claire & la plus distincte qui se puisse imaginer de la Trinité & de l'Incarnation. En 2 lieu, il assûre (78) que *c'est la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puisse commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainsi en proye à l'incredulité des heretiques, en leur faisant un aveu si faux, si dangereux, si propre à les flatter dans leurs erreurs. . . . . .* (79) *Cet aveu, que la Divinité du Fils n'est point suffisamment expliquée dans la Revelation écrite, est justement ce qui confirme les Sociniens dans leur Heresie, & ce qui peut porter les autres à l'embrasser.* En 3 lieu, il dit (80) que Mr. Arnauld doit reconoître, *que jusqu'au Concile de Nicée il a été permis de nier la Divinité de Jesus-Christ sans risquer son salut*, & que si *l'article de la Divinité du Fils n'a point été un article de foy necessaire au salut durant trois cens ans, il n'a pû le devenir par la decision d'un Concile, parce que, selon les plus raisonnables Docteurs de l'Eglise Romaine, du nombre desquels Messieurs de Port-Royal sont, l'Eglise, le Pape, ni les Conciles ne sçauroient faire de nouveaux articles de foy. D'où il s'ensuit, qu'encore aujourd'huy la Divinité du Fils n'est pas un point de foy, pour lequel on puisse dire anatheme à ceux qui le nient. Ainsi en s'avançant de principe en principe, il est clair qu'on n'a pas mauvaise raison de soupçonner Mr. Arnauld de ne point croire les mysteres de l'Incarnation & de la Trinité, ou du moins de ne les pas regarder comme des affaires capitales dans la Religion.* En 4 lieu, il prouve (81) que ces Messieurs ont fait paroître qu'ils n'avoient pas une grande déférence pour l'Autorité de l'Eglise. *Cela étant*, conclut-il (82), *les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation d'une part ne pouvant être prouvez par des textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludez, selon ces Messieurs; & d'autre part n'étant appuyez que sur des décisions pour lesquelles ils ne croyent pas qu'on doive avoir une soumission aveugle, il est clair que ces mysteres n'ont plus de fondement ferme, & que dans la Theologie de Port-Royal ils ne peuvent être tout au plus que des problemes.* En 5 & dernier lieu, il nous régale d'un Conte, qu'il fait précéder d'un préambule qui vaut son pesant d'argent. *J'ajoûteray une Histoire*, dit-il (83), *que je ne donne au public qu'avec repugnance, & aprés avoir long-temps combattu. Si ces Messieurs ne nous poussoient pas avec tant d'injustice & tant de cruauté, nous n'en serions jamais venus là. Mais on ne doit plus rien à un homme comme Mr. Arnaud, qui viole si hautement les loix de la charité & de la sincerité.*

(76) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I, pag. 203 & suiv.*

(77) *Là-même, pag. 205 & suiv.*

(78) *Là-même, pag. 209.*

(79) *Là-même, pag. 211.*

(80) *Là même, pag. 212, 213.*

(81) *Pag. 213, jusqu'à pag. 219.*

(82) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I, Chap. VI, pag. 220.*

(83) *Là-même.*

Voici l'Abrégé de cette Histoire: „ (84) Il y a environ „ quinze ou vingt ans (85) qu'un jeune homme, fils d'un „ Tresorier de France de la Generalité d'Orleans, nommé Picaut, ou Picot, destiné à l'Eglise, étudioit à Paris dans la Maison de Messieurs de Port-Royal ". La conversation d'un Ministre révolté, & quelques lectures, le convainquirent que le Pape est l'Antechrist: il fit là-dessus un Ecrit pour son usage; & aiant su que cet Ecrit étoit tombé entre les mains du Directeur, & que sa famille en étoit avertie, il s'échapa. „ Il vint au Perche, où il avoit „ un Benefice, afin d'essayer d'en tirer quelque argent. „ Il tomba hazardeusement entre les mains d'un Gentil- „ homme Huguenot, distingué pour la naissance, & par- „ ticulierement pour le merite. Ce Gentilhomme, fort „ éclairé & habile dans les matieres de Religion, le poussa „ fort loin sur les causes qui le portoient au changement; „ & en passant d'un sujet à l'autre, il decouvrit que ce „ jeune homme avoit les sentimens des Sociniens sur les „ mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, & qu'il étoit „ armé de toutes leurs mechantes difficultez: mais à cela „ prés fort plein des opinions de l'Eglise Romaine, & fort „ peu disposé à recevoir les dogmes des Reformez, ex- „ cepté celuy-là, que le Pape est l'Antechrist. Le Gen- „ tilhomme fut extrémement surpris de voir que ce jeune „ homme étoit Socinien. Il luy demanda où il avoit pris „ ces opinions. Le jeune homme repondit sans mystere, „ qu'il les avoit prises dans la Maison de Port-Royal où il „ avoit étudié; qu'il y avoit là dedans diverses personnes „ qui avoient ces sentimens: qu'on defendoit aux Novices „ & aux Etudians de lire les livres de Calvin & des Calvi- „ nistes; qu'aussi ne les avoit-il jamais lûs: mais que pour „ les Ouvrages des Sociniens, ils n'étoient point enfermez „ dans un lieu à part de la Bibliotheque de la Maison, & „ que les lisoit qui vouloit. En suite ce jeune garçon se „ sauva en quelque Province éloignée, & sortit enfin de „ France pour éviter la persecution de ses parens. Et l'on „ a sçu depuis, que ceux qui avoient travaillé à l'instrui- „ re n'avoient jamais pu venir à bout de le defaire de „ son Socinianisme (86) ". Nous oublierions l'une des meilleures pieces du sac, si nous ne raportions pas ce qui suit: „ L'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques, qui „ verse des torrens de bile à la rencontre d'un mot qui le „ chagrine tant soit peu, ne manquera pas de se recrier „ en cet endroit contre l'impudence, contre la fourbe, & „ la calomnie. Il n'y aura pas, selon luy, assez de feu „ dans les enfers pour punir l'Auteur d'une si horrible „ medisance. Mais je veux bien l'avertir, que je ne me „ rens garand que de ceci. 1. C'est que ce jeune homme „ a fait cette Histoire, & l'a faite à un grand nombre de „ personnes tres-dignes de foy, & d'une probité parfaite- „ ment reconnue. 2. Que ce jeune homme étoit verita- „ blement Socinien en sortant des mains des Theologiens „ de Port-Royal; & qu'il avoit appris le Socinianisme „ dans leur Maison. Du reste, on ne sçauroit dire, si ce „ qu'il ajoûtoit est vray, que ses maîtres fussent infectez „ de la même heresie. Mais on ne voit aucune raison „ qui ait obligé cet Etudiant à inventer une si horrible ca- „ lomnie. Et cela, joint à la maniere dont ils ont parlé „ des mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, peut „ faire, sinon une preuve, au moins un tres-violent soup- „ çon. Voilà ce que nous en sçavons, & ce que nous „ avions à en dire. Le Public formera ses sentimens là-des- „ sus comme il luy plaira. C'est ce que l'on gagne à pousser „ les gens à bout (87) ".

(84) *Là-même.*

(85) *Notez que l'Auteur écrivoit son Livre l'an 1683.*

(86) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I, Chap. VI, pag. 222.*

(87) Esprit de Monsr. Arnauld, *Tom. I, pag. 224.*

Cet Auteur ne croioit pas que la Replique de Mr. Arnauld ne contiendroit que peu de paroles; il s'attendoit à des torrens de réfléxions & d'exclamations, car il avoit une opinion merveilleuse des effets de l'Historiete. Mais Mr. Arnauld se contenta de la réfuter en peu de mots, & avec beaucoup de modération, pour un homme qui savoit fort bien se mettre en colere. Voici ce qu'il dit: „ Il a voulu faire croire qu'on avoit à Port-Royal de l'é- „ loignement du Calvinisme, mais qu'on y avoit un grand „ penchant pour les Heresies des Sociniens, & voicy la „ preuve qu'il en donne. On instruisoit à Port-Royal „ dans les lettres humaines de jeunes enfans de condition, „ qu'on travailloit en même temps à élever dans la pieté. „ Ils n'avoient la pluspart que 10. 12. ou 14. ans, & le „ plus âgé en avoit à peine 16. C'est pour eux qu'ont „ esté faites les Methodes Greques & Latines, & les Ra- „ cines Greques, en vers François. Ecoutons maintenant „ ce que Mr. Jurieu nous conte dans son fameux Livre de „ *L'Esprit de Mr. Arnauld.* Il dit qu'on leur cachoit avec „ grand soin les livres des Calvinistes: mais que pour „ ceux des Sociniens on les leur laissoit lire tant qu'ils „ vouloient: & que c'est par la lecture de ces livres qu'un „ de ces enfans qu'il nomme, & qu'il dit qui estoit d'Or- „ leans, s'estant entesté des erreurs des Sociniens, avoit „ quitté l'Eglise, & s'estoit fait Huguenot. Or tout cela „ est faux de la derniere fausseté. Il n'y a jamais eu d'en- „ fans à Port-Royal du nom & de la famille dont il est „ dit qu'estoit celuy-là, & il n'y en a mesme jamais eu „ aucun de la ville d'Orleans. Et le fondement de tout „ cela, qui est qu'on laissoit lire à des enfans de cet âge-là „ des livres des Sociniens, ne montre que trop qu'il n'y „ a rien qu'on ne doive attendre d'un homme, qui est „ capable de debiter des mensonges si horribles & si in- „ croyables (88) ".

(88) Arnauld, Dissertation sur le pretendu bonheur du plaisir des sens, *pag. 13, 14.*

On pourroit faire plusieurs réfléxions sur la peine que l'Auteur de l'Esprit de Monsr. Arnauld s'est donnée, pour convaincre de Socinianisme le Port-Roial; mais je n'en ferai que trois.

La I est que si quelqu'un accusoit de la même chose cet Ecrivain, il trouveroit toute faite l'instruction de ce Procès dans l'Esprit de Mr. Arnauld; car il n'auroit qu'à bâtir ce Syllogisme.

Un homme qui croit d'une part que les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ne peuvent être prouvez par des Textes de l'Ecriture qui ne puissent être éludez, & qui d'autre part n'a pas une soumission aveugle pour les Décisions des Conciles (89), est Socinien.

Or l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld croit cela, & n'a pas cette soumission:

Donc il est Socinien.

(89) *Voiez l'Esprit. de Monsr. Arnauld, Tom. I, pag. 220.*

La majeure de ce Syllogisme est évidemment la doctrine de cet Auteur; car voulant justifier ce qu'il avoit dit (90), que le Socinianisme étoit la Théologie de quelques Sociétéz graves, c'est-à-dire de Messieurs de Port-Roial, il s'est servi d'une preuve qu'il a tirée de ce qu'ils enseignent que la Divinité de Jesus-Christ n'a pas été révélée avec assez d'évidence, & de ce qu'ils ont donné lieu de soupçonner qu'ils ne croient pas qu'on soit obligé de se soumettre aux Conciles. Il faut donc qu'il prenne cela pour un signe non équivoque de l'Hérésie Socinienne, autrement il ne se purgeroit pas de calomnie; son Accusation seroit mal prouvée, & il demeureroit chargé de la note d'un faux Accusateur. Prouvons donc seulement la mineure. Elle a deux parties: la derniere n'a pas besoin d'être prouvée; car il est assez manifeste qu'un Ministre Protestant n'a pas une soumission aveugle pour les Conciles; & vous trouverez la preuve de la prémiere dans ces paroles: „ Ja n'avienne que je veuille diminuer la force & „ la lumiere de ces caracteres de la divinité de l'Ecriture: „ Mais j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse „ être éludé par les prophanes. Il n'y en pas un qui fasse „ une preuve, & à quoi l'on ne puisse repondre quelque „ chose: & considerez tous ensemble, quoi qu'ils ayent „ plus de force que separément, ils n'en ont pas assez „ pour faire une demonstration morale (91) ". Il seroit inutile de m'objecter que ce Passage ne regarde point la Divinité de Jesus-Christ; car en vain prétendroit-on que Dieu

(90) *Dans la* Politique du Clergé, *pag. 90.*

(91) Jurieu, Traité de la Nature & de la Grace, *pag. 246.*

ce qui concerne le jeune Picaut, le grand témoin de l'Auteur moderne dont il eſt ici queſtion (*N*). Je n'expoſe point en particulier ce qui concerne les Opinions & les Livres de Socin. On le peut aprendre en gros dans le Dictionaire de Moreri. Un Hiſtorien Allemand (*i*) a rédigé en 229 Propoſitions la Doctrine des Sociniens.

(*i*) Daniel Hartnaccius, *in* Continuatione Jo. Micrælii Syntagm. Hiſtoriæ Eccleſiaſt.

L'Objection la plus générale, que l'on propoſe contre eux, eſt qu'en refuſant de croire ce qui leur paroît opoſé aux Lumieres Philoſophiques, & de ſoumettre leur Foi aux Myſteres inconcevables de la Religion Chrétienne, ils fraient le chemin au Pyrrhoniſme, au Déïſme, à l'Athéïſme. On pourroit peut-être leur objecter qu'ils ouvrent la même porte du moins indirectement par la

Dieu nous a révélé évidemment la Divinité de ſon Fils dans l'Ecriture, ſi l'on ſoutenoit qu'il n'eſt point clair que l'Ecriture ſoit la Parole de Dieu. Mais de plus cet Auteur eſt (92) en procès avec un autre Miniſtre (93) ſur la Queſtion ſi la foi de nos myſteres ſupoſe l'évidence du témoignage; & il a pris là-deſſus non ſeulement la négative, mais il ſoutient auſſi que l'affirmative eſt un ſentiment pernicieux. Voici un autre coup qu'on lui peut donner de ſes propres armes. Vous avez dit qu'*il n'eſt pas vrai que les paſſages qui prouvent la divinité de Jeſus-Chriſt puiſſent être en façon du monde éludez* (94). Vous avez dit qu'ils ſont auſſi clairs que les Paſſages qui concernent ſon humanité, & auſſi clairs que la déciſion du Concile de Nicée, & qu'aucun Texte que l'on voudroit faire à plaiſir. C'eſt dire que les chicanes à quoi ils pourroient être expoſez ſont auſſi vaines, que les chicanes que l'on feroit contre un Texte dreſſé à plaiſir. D'où vient donc que vous avouez (95) que les caracteres de la Divinité de l'Ecriture peuvent être éludez? D'où vient que vous dites que les Objections des Sociniens ſont conſidérables? Voici vos paroles: *Les preuves de l'Ecriture qui établiſſent* la Trinité, l'Incarnation, la néceſſité de la Grace, *ne ſont pas dans le dernier degré d'évidence; ces myſteres ſoufrent & reçoivent des difficultez, non ſeulement par égard à la Raiſon humaine, mais auſſi par rapport à l'Ecriture ſainte: où il y a pluſieurs textes qu'on a beſoin de reconcilier avec la verité. Si quelqu'un croit que les difficultez des Sociniens contre les myſteres, & celles des Pelagiens contre la grace ſont vaines & de nulle conſideration, ils ſe trompent & n'y ſont pas attention. Ce ſont des difficultez très-réelles & qui meritent d'être éclaircies* (96): Souvenez-vous que dans l'Eſprit de Mr. Arnauld, *c'eſt la derniere de toutes les lâchetez, & la plus grande de toutes les prevarications qu'un Theologien Orthodoxe puiſſe commettre contre la Divinité Eternelle du Fils, que de l'abandonner ainſi en proye à l'incredulité des heretiques, en leur faiſant un aveu ſi faux, ſi dangereux, & ſi propre à les flatter dans leurs erreurs* (97), c'eſt-à-dire en leur avoüant comme vous faites, que *Jeſus-Chriſt n'a pas fait conoître ſa divinité en termes ſi clairs, qu'il fût impoſſible de les éluder* (98).

(92) *On écrit ceci en Juillet* 1696.

(93) *Voiez ſes deux Livres contre Mr* Saurin.

(94) Eſprit de Monſr. Arnauld, *Tom. I, pag.* 201.

(95) *Ci-deſſus Citation* (91).

(96) Jurieu, Defenſe de la Doctrine Univerſelle de l'Egliſe, *pag.* 467.

(97) Eſprit de Monſr. Arnauld, *Tom. I, pag.* 209.

(98) *Voiez* l'Eſprit de Monſieur Arnau'd, *la même, pag.* 198.

Ma II réfléxion eſt, que ſi ces preuves du Socinianiſme de Meſſieurs de Port-Roial étoient bonnes, il s'enſuivroit que toute l'Egliſe Romaine ſeroit Socinienne; car ce qu'ils ont dit de l'obſcurité de l'Ecriture eſt un dogme univerſel dans cette Egliſe. D'ailleurs, il y a fort peu de Catholiques Romains, qui attribuent au Pape d'être infaillible ſur les matieres de fait. On n'attribue pas même aux Conciles Oecuméniques ce privilege. Les Janſéniſtes n'ont jamais nié l'infaillibilité de ces Conciles ſur les matieres de droit, & ils ont même reconu que les cinq Propoſitions étoient hérétiques, au ſens auquel ils ont prétendu que les Papes les ont condamnées. Ce qu'ils ont dit de particulier pour la juſtification des Religieuſes qui refuſoient de ſigner certains Formulaires, & d'aquieſcer à des Mandemens Epiſcopaux, eſt d'une telle nature que tous les Moines en diroient autant, s'ils ſe trouvoient inquiétez par des Evêques. Combien de procès ont-ils avec leurs Prélats? Combien de fois ſe pourvoient-ils contre eux par des apels ou à des Synodes, ou au Pape? N'eſt-ce pas un ſigne manifeſte qu'ils ne croient pas que l'on doive ſacrifier ſes lumieres à l'Autorité des Tribunaux ſubalternes? J'avoue qu'il y en a quelques-uns qui diſent qu'un Religieux doit obéïr aveuglément à ſon Supérieur; mais ce n'eſt que par raport à la Diſcipline, & aux Obſervances, & ils ne ſe croiroient pas obligez de lui obéïr, s'il leur commandoit de croire ce qu'ils ſavent étre condamné par les Déciſions des Conciles. Deſorte que ſi le Port-Roial eſt Socinien, puis qu'il a dit d'un côté que l'Ecriture ne contient pas évidemment nos myſteres; & de l'autre, que l'on ne doit pas ſigner contre les lumieres de ſa conſcience un Mandement Epiſcopal, ou une Bulle qui ne prononce que ſur un fait, il n'y a point d'Académie, ni de Communauté Religieuſe dans la Catholicité, qui ne ſoit Socinienne. Admirons donc le diſcernement de l'Adverſaire de Mr. Arnauld; confeſſons que jamais homme ne fut plus heureux que lui à choiſir des preuves. Il eſt fort aſſûré que ſi les Jéſuites ſe trouvoient jamais dans le même cas où le Port-Roial s'eſt trouvé, ils feroient le même manege que le Port-Roial a fait (99). Seroient-ils pour cela Sociniens?

(99) *Pendant la Congrégation* de Auxiliis, *Clement VIII ne leur étant pas favorable*, ils ſoutinrent publiquement dans Rome qu'il n'étoit pas de foi que Clement VIII fût Pape. D'autres enſeignérent qu'il n'étoit pas infaillible. *Voiez l'*Hiſtoire de *cette* Congrégation, *imprimée l'an* 1687, *pag.* 49: *on y cite* Matthieu, Hiſtoire de France, *liv.* 2.

Ma III Réfléxion regarde les ſoins extrêmes que cet Auteur prend de ſe diſculper envers le public, ſur ce qu'il revele le ſecret du *nommé Picaut ou Picot.* Il craint d'accabler le Port-Roial, il déclare qu'il a long-tems combatu avant que d'oſer lancer ce coup de foudre; il ne l'auroit jamais fait ſi ces Meſſieurs euſſent été moins injuſtes, & moins cruels envers ſon Parti; il s'aplaudit néanmoins de les avoir terraſſez: *c'eſt ce que l'on gagne*, conclut-il, *à pouſſer les gens à bout.* Cela n'a-t-il pas tout l'air d'une preuve convaincante? Ne diroit-on pas que c'eſt une de ces productions, qui dans un procès ne laiſſent à la partie aucun lieu de ſe pourvoir, & de chicaner. Mais il ſe trouve au bout du compte, qu'il n'objecte à Meſſieurs de Port-Roial qu'un récit, qu'il n'oſe pas garantir; il ne ſait ſi cela eſt vrai. Qui le croira donc, puis qu'il en doute lui-même, étant d'ailleurs aſſez ſimple pour s'imaginer que ſon Hiſtoire imprimeroit à ces Meſſieurs une flétriſſure ſi honteuſe, qu'il craint d'avoir fait un acte de cruauté? Qu'il n'aie point cela ſur la conſcience: il peut être fort aſſûré que de tels Contes ne feront jamais d'impreſſion ſur des eſprits deſintéreſſez, ni même ſur les Jéſuites. Je ne voudrois pas nier que Picaut n'eût dit cela; mais il le faut comparer à ces ſoldats deſerteurs, qui racontent mille fables ſur l'état des villes aſſiégées dont ils s'échapent. J'ai un Livre imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an 1679. Il a pour Titre, *Traité des Parlemens ou Eſtats Generaux, compoſé par Pierre Picault.* Voilà ſans doute notre fugitif; car il y a beaucoup de Socinianiſme dans cet Ouvrage. Lors qu'un homme grave, & de beaucoup de réputation quitte ſon Païs & ſon Egliſe, on peut faire fond ſur ce qu'il en conte. C'eſt ce qui me fait croire que l'Auteur de la Politique du Clergé ne ſavoit ce qu'il diſoit avec ſon prétendu tiers Parti, & ce grand nombre de Sociniens dont il ſupoſe que la France eſt pleine; car lors que je demandai il y a deux ou trois ans (100) à un fameux Pere de l'Oratoire (101), s'il étoit vrai qu'il y eût beaucoup de Sociniens parmi les Eccléſiaſtiques de France, il me répondit que presque perſonne n'y conoiſſoit les Ouvrages & les Dogmes de ces gens-là. Il ſe trouve par tout des mécréans, & des doutans; mais ce ne ſont pas des Sociniens.

(100) *On écrit ceci en Juillet* 1696.

(101) *C'eſt Monſr.* Le Vaſſor, *qui eſt aujourd'hui à Londres, qui eſt fort connu par ſes Ouvrages, qui a profeſſé la Théologie dans l'Oratoire, & qui conoit parfaitement l'Etat Civil & Eccléſiaſtique de France.*

Concluons que l'Auteur de la Politique du Clergé n'aiant pu donner des preuves de l'Accuſation atroce qu'il a publiée contre le Port-Roial, demeure duement chargé de la note d'un franc Calomniateur. Il faut comparer ſes preuves à celles d'un homme qui, aiant dit que le Gouverneur d'une place eſt traître à ſon Souverain, le prouveroit, 1, en lui imputant une conduite qui ſeroit celle de tous les autres Gouverneurs, & celle des Gouverneurs qu'il reconoîtroit fidelles: 2, en publiant quelque ſot Conte, qu'un ſoldat ſorti de la place auroit fait aux ennemis.

(*N*) *Ce qui concerne le jeune Picaut, le grand témoin de l'Auteur moderne dont il eſt ici queſtion.*] Voici ce que Mr. le Vaſſor me fit l'honneur de m'écrire le 2 de Janvier 1697. „ Si vous m'euſſiez dit que vous vouliez parler de l'Avanture de Picaut, que Mr. Jurieu raconte fort de travers, je „ vous en euſſe bien inſtruit. Il étoit de mon païs (102), „ & je le conoiſſois fort. Son frere aîné a épouſé une de „ mes proches parentes. C'étoit un pauvre garçon, qu'Aubert de Verſé gâta ſur le Socinianisme, non à Port-Royal, „ mais dans une maiſon de l'Oratoire où ils ſe trouverent „ enſemble. Les Peres de l'Oratoire renvoierent de Verſé „ dés qu'ils s'aperçurent qu'il dogmatiſoit, & ils garderent „ quelque tems Picaut pour tacher de le guerir, mais il n'y „ eut pas moien". Cela s'accorde parfaitement avec une Lettre de Mr. Simon qui a été imprimée. Voici ce que l'on y trouve (103): „ Je puis vous aſſurer, qu'il y a „ dans ce Libelle (104) un grand nombre d'Hiſtoires fauſſes, & qui ne peuvent pas avoir été gâtées par Mr. „ J. (105): peut-on rien voir, par exemple, de plus faux „ & de plus ridicule, que celle qui eſt rapportée ſi au long „ à la page 221, & dans les ſuivantes de ce 1 volume? On „ y ſuppoſe que Meſſ. de Port-Royal ont eu dans Paris une „ maiſon où ils enſeignoient le Socinianisme à leurs Ecoliers, auſquels on laiſſoit lire librement les livres des Sociniens. Ce Roman eſt ſi bien circonſtantié, qu'il n'y a „ perſonne qui ne juge d'abord, que c'eſt plutôt une veritable hiſtoire qu'un conte fait à plaiſir. Il eſt cependant „ certain que Meſſ. de P. R. n'ont eu dans Paris aucune „ Ecole où ils inſtruiſiſſent la jeuneſſe. Voici ce qui a donné lieu à ce Roman. Le jeune homme dont on parle „ nommé *Picaut* étoit dans l'Inſtitution des Peres de l'Oratoire, qui eſt proprement le novitiat de ceux qui veulent „ entrer dans cette Congregation. Il s'y trouva en même-temps un homme fort connu dans le monde, qui avoit „ été Miniſtre en Bourgogne, & que ſes Confreres avoient „ chaſſé après l'avoir convaincu de Socinianisme. Les Peres de l'Oratoire qui le croyoient Miniſtre converti le „ reçûrent dans leur Inſtitution, Ce fut lui qui par des „ leçons qu'il fit à ce jeune homme ſur l'Apocalypſe & „ ſur le Socinianisme, lui renverſa la cervelle. Ainſi ce „ Socinianisme venoit des vôtres & non pas de Meſſ. de „ P. R. ni des PP. de l'Oratoire. Cette école où les livres des Sociniens ne ſont point enfermés ſous la clef eſt „ une pure viſion de vos gens qui debitent dans tout cet infame libelle des fauſſetés manifeſtes pour de veritables „ hiſtoires".

(102) *Mr.* Le Vaſſor *eſt d'Orleans.*

(103) Lettres choiſies de Mr. Simon, *pag.* 145.

(104) *C'eſt-à-dire L'*Eſprit de Mr. Arnauld.

(105) *Cela ſe raporte à ces paroles de la même pag.* l'homme de la monnoye, indigné de cette bévue, me repondit fort ingenuement & ſans faire beaucoup de réfléxion parlant de M. J. *cet homme gâte tout ce qu'on lui envoye.*

la maniere dont ils expliquent les Passages de l'Ecriture, qui concernent la consubstantialité du Verbe. Car il semble qu'il résulte de leurs explications que les Apôtres, animez d'un zêle ardent pour la gloire de Jesus-Christ, ont emploié en parlant de ses perfections, les figures & les phrases les plus outrées que la dévotion puisse suggérer. C'est ainsi que les dévots de la Sainte Vierge l'ont portée aussi haut qu'il leur a été possible, & aussi près qu'ils ont pu d'une véritable & réelle Déification. Mais s'il faloit attribuer aux enthousiasmes du zêle, & non pas à la direction immédiate du Saint Esprit, les expressions des Apôtres, chacun voit que l'Ecriture n'auroit guere plus d'autorité que les Panégyriques des Saints. Or en ruinant la divinité de l'Ecriture, on renverse toute la Révélation, ensuite de quoi tout n'est que Dispute de Philosophes.

J'avois oublié de dire qu'il y a eu des Orthodoxes qui se sont plaints que certaines Réfutations de ses Livres ont notablement contribué à l'augmentation de sa Secte (*O*).

(*O*) *On s'est plaint que certaines Réfutations de ses Livres ont . . . . contribué à l'augmentation de sa Secte.*] C'est le jugement que fit Drusius (106) d'un Ouvrage publié contre Socin par Sibrand Lubbert l'an 1611. *Credebat ille* (Lubbertus) . . . . *rectè se facere atque utiliter, quòd Socinum de Servatore integrum ederet cum prolixa refutatione. Sed vide quid collega ipsius J. Drusius de facto isto judicaverit: Plures solâ libri Socini lectione, & parum accuratâ ejus confutatione, Socinianos brevi tempore factos fuisse scribit, quàm multis ante annis per cæteros libros eorum facti fuerant.. Nec mirum. Qui enim argumenta adversarii sui, cum nervis suis omnibus vibrata ac torta, validè non retorquet, is proponendo illa, plus obest caussæ suæ, quàm confutando prodest* (107). Voilà ce qu'on trouve dans un Ouvrage imprimé l'an 1624. La même chose se trouve dans une Lettre qu'Arnold Poelenburg publia l'an 1655. Raportons ses paroles, elles frapent deux autres Réfutateurs des Sociniens. *Laudant vulgò & magnificè deprædicant Reformati consilium Magistratus Amstelodamensis, quô libros Crellii & Volckelii de vera religione jussit exurere. At a quo decretum istud Amplissimi Magistratus majore contemptu violatur, quàm a D. Maresio, qui nobis duas jam partes istius operis combusti ac intermortui in lucem vitámque revocavit? Qua in re aliorum Reformatorum exemplum imitari se dicit; nec dubium est, quin hunc quoque alii secuturi sint, qui pro sua parte diligenter incumbant, ut plurima Socinianorum scripta protrudant in lucem. Adjicitur quidem, fateor, in plerisque adversariorum libris refutatio; sed ut est hominum indoles ad deteriora proclivior, multò faciliùs hæresin, quàm veritatem allubescere vulgo creditum est. Deinde addita refutatio interdum usque adeò frigida & infirma est, ut nulla res efficaciùs errorem in animos instillet, quàm ejusmodi refutatio. Hinc cùm Sibrandus Lubbertus Socini librum de Servatore edidisset integrum, additâ prolixâ responsione, Vir Clar. Joan. Drusius ipsius collega hoc factum sanè quàm ægerrimè tulit, scripsitque ejus libri editione, & parum accuratâ refutatione, plures ad Socinianismum brevi spatiô temporis adductos, quàm omnibus Socinianorum libris, qui multis retrò annis exstitissent. Constat mihi ex relatu viri cujusdam & docti, & pii, & a Socinianismo alieni, D. Gomarum (at qualem virum!) olim in Academia Leidensi prælegentem, argumenta quædam Socini refutâsse; sed ita infeliciter, ut multô facturus fuisset satiùs, si ea penitus intacta reliquisset. Quod idem affirmare possis de plerisque scriptoribus hodiernis, qui ex Socini refutatione student inclarescere, magnúmque nomen (imperitiæ credo suæ) ad posteros transmittere, cùm passim paucas rationes, & multa convitia, velut de plaustro, in adversarios congerant. Junium tamen, Placæum, aliósque his similes semper excipio, qui non maledictis, sed ut Theologos decuit, argumentis Socinum oppugnârunt* (108). Voiez aussi la Préface que Christien Hartsoeker (109) a mise au devant de cette Lettre. Drusius, que l'on y cite pour le même fait, y est traité de *doctissimus & ὀρθοδοξότατος*.

Je laisse à mon Lecteur le jugement de tout ceci, & me contente d'observer en général qu'une Réfutation foible d'un Livre ne sert qu'à le rendre plus recommandable. Mezerai l'a dit il y a long-tems. " Du Plessis Mornay . . . . avoit composé un gros livre contre la Messe: „ la gravité de la matiere, la qualité de l'Auteur, la po„ litesse du langage, & la force qui d'abord paroissoit dans „ ses raisonnemens, & dans les autoritez qu'il avoit tirées „ des Peres, au nombre de plus de quatre mille, luy „ avoient acquis une grande reputation; & elle avoit en„ core esté augmentée par les foibles attaques de tous ceux „ qui s'estoient meslez de le refuter (110) ".

D'autres ont remarqué que rien n'est plus pernicieux que d'emploier de mauvais raisonnemens contre les impies (111). L'Auteur de la Religion du Médecin observe (112) qu'un homme qui veut confirmer ses opinions doit disputer avec des gens qui ne puissent pas se bien défendre, & qu'il n'est pas donné à un chacun de soutenir la vérité, y aiant des gens qui ignorent leurs principes, & qui se laissent entrainer par un zêle mal entendu. Ils donnent envie aux errans d'attaquer des véritez que de foibles défenseurs rendent faciles à vaincre. Voiez ce que saint Augustin (113) a reconu quant aux Disputes où il triomphoit des Orthodoxes. Il ne faut pas oublier que les Auteurs les plus éclairez aiment mieux se taire que d'entreprendre d'attaquer un Livre qu'ils trouvent trop fort. Ils suivent à cet égard-là le chemin qu'un grand Politique vouloit qu'on suivît par raport à certains abus si enracinez que les Magistrats qui s'efforceroient d'en procurer la réforme feroient paroitre leur impuissance, & commettroient leur autorité indiscrétement (114). Fra Paolo entra dans ces Considérations lors qu'on voulut le charger d'écrire contre le *Squittinio della Liberta Veneta* (115).

Je croi néanmoins qu'il y a ici une distinction à faire Il est plus utile de ne rien répondre que de mal répondre à un Ouvrage dangereux; cela, dis-je, est plus utile à l'égard des gens qui comparent sans prejugé les Objections & les Solutions, & qui réfléchissent profondement sur chaque chose. Mais les bonnes ames, pieuses, & faciles à contenter dans les matieres dont elles sont persuadées se scandalisent beaucoup plus de ce qu'on ne répond rien aux Antagonistes, que de la foiblesse d'une Réponse. Elles ne s'aperçoivent pas aisément que la Réponse soit foible: elles y trouvent toujours quelque sujet de triomphe; car il n'y a point de Refutation si pitoiable, qui ne contienne des Observations sur quelques défauts du Livre de l'Adversaire. Ces Observations n'iront pas au fait, & ne feront pas le dénouement de la Question principale, je le veux: mais enfin elles plairont, & contenteront par l'idée de supériorité qu'elles communiqueront à des Lecteurs prévenus, & qui ne comparent pas tout un Livre à tout un Livre.

Au reste, le Passage de Mezerai me rapelle dans la mémoire ce que l'on a dit du fameux Comte de Tilli, qu'*il aquit de l'honneur souvent, en partie par sa bonne conduite, en partie par la mauvaise de quelques-uns de ceux avec lesquels il avoit à faire* (116). Il n'est pas le seul à qui cela puisse convenir, Cesar trouvoit que Pompée, par un bonheur tout particulier, s'étoit aquis le surnom de Grand pour avoir vaincu des peuples qui n'entendoient point la guerre (117). On a dit de quelques Princes qu'ils avoient été grands par leurs vertus, & par les mauvaises qualitez des autres, *magni suis virtutibus & vitiis aliorum*.

(*P*) . . . .] Le Traité *de Auctoritate S. Scripturæ*, que Vorstius fit réimprimer à Steinfurt l'an 1611, *in* 8, en y ajoûtant quelque chose, est un Ouvrage de Fauste Socin, qui le publia l'an 1588 sous le nom de *Dominicus Lopez Societatis Jesu*. On mit au Titre qu'il avoit été imprimé à Sevile, *Hispali ex officina Lazari Ferrerii*. Cet Ouvrage fut imprimé anonymement à Bâle en François l'an 1592. Dans l'Avertissement du Libraire l'on assûre que les Théologiens de Bâle l'avoient aprouvé après un sérieux examen, & qu'ils y avoient seulement desaprouvé trois endroits dont la Censure fut inserée (118). Le soin que Vorstius se donna d'en procurer une nouvelle Edition fut l'une des preuves que l'on emploia pour confirmer les soupçons de son Socinianisme. On ne peut nier que la doctrine de Socin ne paroisse dans cet Ouvrage; mais il est d'ailleurs rempli de très-bonnes preuves de la vérité de la Religion Chrétienne.

(106) *Voiez sa* Lettre ad Fratres Belgas, *c'est la* CCLIII *du Recueil des Lettres publiées par les Remonstrans Edit. Amst.* 1684.

(107) Bodecherus ineptiens, *pag.* 15, *apud* Crenium Animadv. *Parte XI, pag.* 120, 121.

(108) Arnoldus Poelenburg, *in* Epistola ad C. H. *c'est-à-dire* Christianum Hartsoekerum) *pag.* 59, *apud* Crenium, *ibid. pag.* 122.

(109) *Il a été Ministre des Arminiens à Rotterdam. C'est le pere de Mr.* Hartsoeker *le Philosophe.*

(110) Mezerai, Abrégé Chron. *Tom. VI, à l'ann.* 1600, *pag. m.* 223.

(111) *Voiez la Rem. (A) de l'Article* GARASSE, *& ce que je cite de* Monconis *dan la Remarq. (M) de l'Article* HOBBES.

(112) Religio Medici, *Sect. VI, pag. m.* 36.

(113) *Voiez la Rem. (D) de son Article.*

(114) *Omittere potius prævalida & adulta vitia quam hoc adsequi ut palam fieret quibus flagitiis impares essemus* Tiberius, *apud* Tacitum, Annal. *Libr. III, Cap. LIII. Voiez dans la Rem. (L) de l'Article* NESTORIUS *l'aplication que j'ai faite de ce Passage de* Tacite.

(115) *Voiez l'Abbé* de Saint Real, *pag. m.* 37 *de la* Conjuration des Espagnols contre Venise.

(116) Soldat Suedois, *pag.* 133. *Voiez aussi ce que je cite de Mr.* de la Rochefoucaut *dans les* Pensées sur les Cometes, *pag.* 793.

(117) *Voiez* Appien, de Bello Civili, *Libr. II, pag. m.* 793: & Suetone, *in* Cæsare, *Cap. XXXV.*

(118) *Voiez la Préface de l'Edition de Steinfurt.*

SOMMONA-CODOM. C'est ainsi que les Siamois apellent un certain Homme extraordinaire, qu'ils croient être parvenu à la suprême félicité (*a*). Je n'en parle que pour avoir lieu d'examiner une Objection très-subtile que Monsr. du Rondel m'a proposée (*A*) contre ce que

(*a*) *Voiez* Mr. de la Loubere, Relation de Siam, *Tome I, Chap. XXII, num.* 4, & 5, *pag. m.* 500, 501.

(*A*) *Je n'en parle que pour avoir lieu d'examiner une Objection . . . que Mr. du Rondel m'a proposée.*] Mr. du Rondel aiant lu la page 1807 de cet Ouvrage, eut la bonté de m'écrire qu'il craignoit que l'on ne la combatît & par des Exemples, & par des Raisons: " Car en 1 lieu à Siam & „ en autres pays où l'on croit en Sommona-Codom, c'est „ un dogme incontestable que ce Dieu ne se mêle de quoi „ que ce soit dans son Nireupan, & laisse aller sur la ter„ re toutes choses à leur gré; & cependant on ne laisse „ pas de le prier, de l'invoquer, & de tâcher par toute „ sorte d'efforts de l'imiter dans la pratique des vertus, „ Voiez le premier Tome de Mr. de la Loubere. Mais „ en 2 lieu, quand il n'y auroit, ni Sommona-Codom, „ ni tout autre Dieu en ce monde, de cela seulement „ qu'on parle des Dieux, & qu'on attache à ces idées-là „ toute la beauté des mœurs, il se trouveroit parmi les „ hommes force gens qui aspireroient à ce degré de gloi„ re (1) ". La nécessité, où je me trouve réduit de renvoier une infinité de choses à un autre tems, me contraint ici à mon grand regret de suprimer toute la suite de la belle Lettre de Mr. du Rondel; mais j'en mettrai le précis dans ces trois ou quatre mots: il représente fortement le pou-

(1) Lettre de Mr du Rondel *du* 28 *de Janvier* 1696.

que j'ai avancé dans l'Article de Lucrece (*b*), *Que la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence, ne peut pas être un motif à la vertu.*

Le

(*b*) *A la fin de la Remarque* (*K*) *de l'Article* LUCRECE le Philosophe.

pouvoir de l'admiration, & il montre par de grans exemples, que la seule envie d'imiter un beau modele a porté les hommes à des actions très-difficiles (2).

(2) *Voiez là 1 colonne de la page suivante.*

I. Répondons prémiérement à l'Objection qu'il a fondée sur la conduite des Siamois, & pour mieux déveloper cette matiere raportons d'abord les paroles de l'Historien: „ Sommona-Codom avant de mourir ordonna qu'on luy „ consacrât des Statues & des Temples, & depuis sa „ mort il est dans cet état de repos, qu'ils expriment par „ le mot de Nireupan. Ce n'est pas un lieu, mais une „ maniere d'être: car à parler juste, disent-ils, Sommona-Codom n'est nulle part, & il ne joüit d'aucune félicité: il est sans nul pouvoir, & hors d'état de faire ny „ bien ny mal aux hommes: expressions que les Portugais „ ont renduës par le mot d'anéantissement. Néanmoins „ d'autre part les Siamois estiment Sommona-Codom heureux, ils luy adressent des priéres, & luy demandent „ tout ce dont ils ont besoin: soit que leur Doctrine ne „ convienne pas avec elle-même: soit qu'ils portent leur „ Culte au de-là de leur Doctrine: mais en quelque sens „ qu'ils attribuënt du pouvoir à Sommona-Codom, ils „ conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois, & qu'il „ ne se mêle point des autres Peuples, qui adorent d'autres hommes que luy (3)". Vous voiez là manifestement que les Siamois disent le pour & le contre de leur Sommona-Codom. Ils disent qu'*il ne jouit d'aucune felicité, & d'autre part ils l'estiment heureux.* On peut donc croire qu'encore qu'ils disent qu'*il est sans nul pouvoir*, ils l'estiment fort puissant: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils lui adressent des prieres; leurs idées sont si confuses qu'elles leur permettent d'affirmer le blanc & le noir d'un même objet. Quand ils le considérent d'un certain sens, ils en disent une chose, & quand ils le considerent d'un autre sens, ils la nient. Les notions de leur esprit sont différentes du sentiment de leur cœur, c'est pourquoi leur théorie ne s'accorde pas avec leur pratique; mais quoi qu'il en soit nous devons croire qu'ils n'invoquent point Sommona-Codom, entant qu'ils croient qu'il n'a nul pouvoir, & qu'il ne se mêle de rien, mais entant qu'à certains égards & par des maximes de sentiment, plus fortes pour l'ordinaire sur le peuple que les dogmes précis & distincts des spéculatifs, ils lui attribuent quelque puissance. L'Historien insinue clairement qu'ils lui attribuent quelque pouvoir: *en quelque sens*, dit-il, *qu'ils lui en attribuent, ils conviennent qu'il n'en a que sur les Siamois.* Voilà ma prémiere Remarque: j'y ajoûte cette Observation. Ils sont très-persuadez qu'il y a des choses qui conduisent l'ame ou au malheur éternel, ou au bonheur éternel, & que tout ce qu'ils peuvent faire en l'honneur de Sommona-Codom est beau, loüable, juste, propre à conduire au souverain bien. Ainsi, quand même ils enseigneroient constamment & sans aucune ombre de contradiction, qu'il ne se mêle de rien, qu'il n'a nul pouvoir, qu'il n'entend point les prieres qu'on lui adresse, ils devroient s'adresser à lui dans leurs besoins, & pratiquer les vertus qui lui ont été agréables; car ce doit être selon eux le chemin de la suprême félicité. Je dis donc que leur dévotion, & leur morale pratique, ne combatent point ce que j'avance: car ils ont en même tems & la foi de l'éxistence, & la foi de la providence. Il est vrai qu'ils ne donnent point la providence à Sommona-Codom, mais il suffit qu'ils la donnent à quelque autre chose, & qu'ils attendent d'elle la récompense de leurs bonnes œuvres. *Ils n'ont pas moins perdu que les Chinois l'idée de la divinité*, mais ils ont pourtant *conservé cette ancienne maxime qui promet des recompenses à la vertu, & qui menace le crime de châtiment* (4). Ils attribuent donc *cette justice distributive à une fatalité aveugle:* c'est de cette fatalité qu'ils attendent leur bonheur s'ils vivent bien: c'est elle qui leur tiendra compte des honneurs qu'ils auront rendus à Sommona-Codom. Pour comprendre leur impiété, il ne faut que jetter les yeux sur celles des gens de Lettres Chinois: ce sont *ceux qui ont des grades de literature, & qui seuls ont part au Gouvernement.* Ils sont *devenus tout-à-fait impies, & n'ayant pourtant rien changé au langage de leurs prédecesseurs, ont fait de l'Ame du Ciel, & de toutes les autres Ames, je ne say quelles substances aëriennes, & dépourvûës d'intelligence; & pour tout Juge de nos œuvres, ils ont établi une fatalité aveugle; qui fait, à leur avis, ce que pourroit faire une Justice toute-puissante & toute-éclairée.* Ils prétendent que *c'est une chose toute conforme aux Principes de la Nature, que par des simpathies secrettes, mais certaines, entre la Vertu & le bonheur, & entre le Vice & le malheur, la Vertu soit toûjours heureuse, & le Vice toûjours malheureux* (5). Voilà donc les Chinois & les Siamois fort différens d'Epicure: ils nient l'existence de Dieu, & admettent une providence (6); au lieu qu'Epicure rejettoit la providence, & reconoissoit l'existence de la Divinité. Il ne faut donc pas trouver étrange que les Siamois invoquent Sommona-Codom, & qu'ils s'efforcent d'imiter sa belle vie; mais il faudroit trouver étrange qu'Epicure eût invoqué Jupiter, & qu'il se fût fait une grande violence en l'honneur des Dieux; car il étoit persuadé que ses prieres & ses efforts ne lui serviroient de rien. Les Siamois croient au contraire que le culte de leur Héros leur attire une belle récompense: la fatalité aveugle, les loix & les sympathies naturelles qui ont lié selon eux la vertu avec le bonheur, & le vice avec le malheur, sont un motif & un frein aussi puissant, que le sauroit être la foi d'une providence éclairée.

(3) La Loubere, Relation de Siam, *Tom. I, Chap. XXIV, pag. m.* 533, 534.

(4) La Loubere, *là-même, Chap. XXIII, num.* 15, *pag.* 515.

(5) *Là même, num.* 14, *pag.* 514.

(6) *C'est-à-dire une Loi de punition pour le mal, & de récompense pour le bien.*

Que le Dogme d'une liaison naturelle & aveugle entre la Vertu & le Bonheur, & entre le Vice & le Malheur, feroit plus d'effet sur l'homme, que le Dogme des Chretiens sur la Providence.

Je passe bien plus avant, & jusques à dire que dans l'ordre de la nature (7) les ressorts de cette foi n'ont pas tant de force que l'opinion des Siamois. Une liaison naturelle de la vertu avec le bonheur, & du vice avec le malheur, seroit bien plus propre à remuer l'esprit mercenaire, que ne l'est sans une grace efficace la persuasion des Orthodoxes. Cette liaison sortiroit toûjours son plein & entier effet, puis qu'elle ne seroit point soumise à une cause qui trouve quelquefois bon de déroger à ses loix, de les étendre, de les retrecir, d'en hâter, ou d'en retarder l'exécution; d'en disposer, en un mot, selon ses vues, & selon les variétez des circonstances. Cette liaison, par cela même que ce ne seroit qu'une aveugle fatalité, donneroit aux vertueux une parfaite certitude d'une prompte récompense, & aux méchans une crainte nécessaire d'une prompte punition. Mais en suposant une providence qui dispose de toutes choses selon son bon plaisir, & avec une sagesse dont nous ne comprenons pas toutes les vues, on ne peut pas être certain qu'une bonne action sera utile, ni qu'une mauvaise action sera dommageable; car on peut s'imaginer dans chaque rencontre particuliere, que c'est un des cas où il plait à Dieu de ne point suivre la Loi générale de la récompense du bien, ou celle de la punition du mal. Les Chrétiens conviennent que ce sont des Loix dont Dieu suspend l'exécution aussi long-tems que bon lui semble. Ils disent même qu'un vieux pécheur, qui a joüi de tous les plaisirs de la vie, sera heureux éternellement, pourvu qu'au lit de la mort il fasse un bon acte de repentance; & que si dans sa vieillesse l'on se détourne du chemin de la vertu, qu'on avoit suivi long-tems avec bien des adversitez, on sera damné éternellement (8). De là peut venir sans doute, que la crainte des jugemens de Dieu, ni l'espoir de ses récompenses, ne fassent pas sur les mondains beaucoup d'impression. S'il y avoit une liaison indissoluble entre demander à Dieu dévotement une bonne chose, & l'obtenir, on ne douteroit jamais, qu'une priere bien conditionnée ne fût efficace; mais quand on sait la doctrine des Théologiens sur cette partie du culte, on ne peut point s'assûrer que les vœux les plus ardens & les plus dévots d'une mere pour la guérison, pour la conversion de son fils, pour la délivrance de son mari injustement emprisonné, seront exaucez. Ceux qui ont oui prêcher sur l'efficace de la priere, ou qui ont lu quelque Livre sur cette question, savent que les preuves que l'on donne, & que l'on fonde, ou sur des raisonnemens, ou sur des exemples, produisent presque une entiere conviction; mais il faut venir enfin à l'examen des Dificultez. Les Prédicateurs ne concluent pas, sans suposer que quelcun leur demandera, mais pourquoi donc y a-t-il des choses que l'on n'obtient pas, encore qu'on les demande avec foi, & pour la plus grande gloire de Dieu? Ils répondent qu'il y a bien des rencontres où Dieu nous refuse ses graces, afin de nous éprouver, ou de nous humilier de plus en plus, ou parce qu'il sait que les faveurs que nous demandons nous seroient préjudiciables, & qu'il conoît mieux que nous nos véritables besoins, & les intérêts de sa gloire. Il n'y a point de cas où chaque personne ne puisse juger que par quelqu'un de ces motifs ses prieres manqueront d'être exaucées, & cela fait que l'espérance d'être exaucé est toûjours mêlée de beaucoup d'incertitude, & que bien des gens se relâchent dans la pratique de l'oraison, ou se réduisent à ne demander à Dieu que la grace générale d'aquiescer à tout ce qu'il lui plaira. On agiroit tout autrement, si l'on se persuadoit qu'il y a une connéxion nécessaire entre une oraison dévote, & l'acquisition du bien qui est l'objet de la priere; on s'adresseroit à la provideuce dans toutes ses nécessitez, comme l'on s'aproche du feu quand le froid nous incommode. Puis donc que les Siamois se persuadent qu'il y a une liaison fatale, immuable, nécessaire, entre la vertu & le bonheur, & entre le vice & le malheur, cette impiété devroit être plus efficace pour les porter à bien vivre, que la Religion ne l'est en d'autres païs. Ils devroient s'apliquer à la vertu pour être heureux, comme ils recourent aux alimens lors qu'ils ont faim: & ils devroient s'éloigner du vice afin d'éviter le malheur, comme l'on s'éloigne du feu quand on craint de se brûler. Mais en ce cas-là leurs bonnes mœurs seroient aussi mercenaires que rien le puisse être. Les notions pures de l'honnêteté n'en seroient pas le principe. Disons en passant qu'il est bien étrange qu'ils puissent croire ce qu'on leur impute sur cette fatale connéxité. N'y a-t-il donc parmi eux personne qui s'enrichisse injustement, & qui soit pauvre sans passer pour criminel, ou qui soit blessé en tâchant de sauver la vie à un honnête homme? Je pense que si on les pressoit là-dessus, ils nous paieroient de quelque notion Stoïcienne, savoir que les maladies, le chagrin, la pauvreté, ne sont point des maux; & que les richesses, le plaisir, & la santé, ne sont point un bien (9). Je croirois sans peine que le peuple ne suit point cette opinion de la sympathie naturelle de la vertu avec le bonheur, & du vice avec le malheur; mais que c'est seulement le dogme de leurs gens de Lettres qui ont nié la providence,

(7) *C'est-à-dire en ne considérant pas l'operation de la Grace sur les ames prédestinées.*

(8) *Conférez avec ceci le Chapitre XVIII* d'Ezechiel.

(9) *Conférez ce que dessus Rem.* (*E*) *de l'Article* SADUCÉENS.

Le Pere Tachard conte plusieurs choses de ce Sommona-Codom, qu'il apelle *Sommonokhodom*. C'est, dit-il (*c*), le Dieu que les Siamois *adorent à present*. Ils suposent qu'il " nâquit Dieu „ par sa vertu propre; & qu'incontinent après sa naissance, sans aucun Maître qui l'instruisist; „ il acquit, par une simple vuë de son esprit, une connoissance parfaite de tout ce qui regarde „ le Ciel, la Terre, le Paradis, l'Enfer, & des secrets les plus impenetrables de la Nature; „ qu'il se souvint au même tems de tout ce qu'il avoit jamais fait dans les differentes vies qu'il „ avoit menées; & qu'après avoir enseigné aux peuples ces grandes choses, il les laissa écrites „ dans des Livres, afin que la Posterité en profitât. C'est dans ces Livres qu'il raconte de lui- „ même, qu'étant devenu Dieu, il souhaita un jour de manifester aux hommes sa Divinité par „ quelque prodige extraordinaire. . . . . . . (*d*) Qu'aussitôt il se sentit porté en l'air dans un „ trône tout éclatant d'or & de pierreries, qui sortit de terre au lieu même où il étoit; & que „ les Anges, étant à l'instant descendus du Ciel, lui rendirent les honneurs & les adorations qui „ lui étoient deuës. . . . . (*e*) Que depuis le tems qu'il aspira à devenir Dieu, il étoit „ revenu au monde cinq cens cinquante fois sous differentes figures; que dans chaque renaissan- „ ce, il avoit toûjours esté le premier, & comme le Prince de ceux d'entre les animaux sous la „ figure desquels il naissoit; que souvent il avoit donné sa vie pour ses sujets, & qu'étant Sin- „ ge, il avoit delivré une Ville d'un monstre horrible qui la desoloit; qu'il avoit été un tres- „ puissant Roy, & que sept jours avant que d'obtenir le souverain Domaine de l'Univers, il „ s'étoit retiré à l'imitation d'un certain Anachorete avec sa femme & ses deux enfans dans des „ solitudes écartées; que là il étoit mort au monde & à ses passions. . . . . (*f*) Il avoit „ parcouru le monde, faisant connoître aux hommes le bien & le mal, & leur enseignant la vraye „ Religion, qu'il écrivit lui-même pour la laisser à la Postérité. Il s'étoit même attiré plusieurs „ disciples, qui dans la condition de Prêtres devoient faire une profession particuliere de l'imiter, „ en portant un habit semblable au sien, & en gardant les régles qu'il leur donnoit, lors qu'enfin „ il arriva à la quatre-vingt-deuxiéme année de son âge. . . . . Il fut attaqué d'une violente co- „ lique dont il mourut. Son ame monta au huitiéme Ciel (*B*) ". Nous verrons ci-dessous (*C*) ce

(*c*) Tachard, Voiage de Siam *Livr. VI, pag.* 205 *Edit. de Hollande.*

(*d*) *Là même, pag.* 206.

(*e*) *Là même, pag.* 207.

(*f*) *Là même, pag.* 214.

dence, & qui ont vu néanmoins qu'il étoit utile de conserver l'opinion commune touchant les peines & les récompenses.

Si l'admiration d'une Nature excellente, qui ne nous peut faire ni bien ni mal, peut servir à nous rendre vertueux.

II. Examinons à cette heure l'autre partie de l'Objection. Je conviens qu'on peut admirer & honorer un objet, sans se proposer d'autre récompense, que la seule satisfaction de rendre justice au mérite: mais je ne saurois convenir qu'il y ait des gens capables de l'invoquer, & de combatre leurs inclinations, & de lui offrir des sacrifices, dans la vue d'obtenir ses bonnes graces, & d'apaiser sa colere, s'ils sont bien persuadez, 1, Qu'il ne se mêle de rien; qu'il ne se soucie de rien; que la mauvaise vie des hommes ne lui déplait pas, & que leur bonne vie ne lui est pas agréable. 2. Qu'il n'y a aucun autre être qui puisse récompenser les hommages qu'ils rendroient à celui-là, ni chatier la complaisance qu'ils auroient pour leurs passions. Voilà le fondement de la Maxime que j'ai avancée, que *la foi de l'existence de Dieu, sans la foi de la providence; ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice.* Mais quoi, dira-t-on, des hommes pleins d'admiration pour une nature excellente, sainte & heureuse, & honorée par toute la terre, ne pourront-ils pas se la proposer comme un modele de leur vie; & dans le dessein de l'imiter, ne pourront-ils pas combatre leurs mauvaises inclinations, & tendre vers la vertu avec des efforts extraordinaires? Je répons qu'ils le pourront, pourvu qu'ils croient que cette pénible imitation les rendra semblables à cette nature, ou leur procurera quelque autre gloire d'un très-grand prix. Mais dès lors la foi de la providence sera jointe en eux avec la foi de l'existence divine; ils croiront, ou comme les Siamois & les Chinois, que la nature des choses a uni ensemble, par une fatalité aveugle, le bonheur avec la vertu, & le malheur avec le vice; & que l'imitation d'un Sommona-Codom les mettra un jour en possession d'un état semblable au sien; ou ils croiront qu'un Législateur intelligent a destiné des couronnes à ceux qui auront choisi pour leur modele la vie sainte & heureuse des Dieux immortels. Au pis aller, ils espéreront que le genre humain sera assez équitable pour admirer leur vertu, & pour la récompenser glorieusement; & que peut-étre ils parviendront un jour à l'apothéose. La gloire de Miltiade eut un grand pouvoir sur Themistocle, quoi que Themistocle n'espérât rien de Miltiade; je l'avoue: aujourd'hui la mémoire des Alexandres & des Cesars ne peut-elle pas remuer si vivement les passions, qu'elle fera entreprendre les choses les plus difficiles? Néanmoins on est très-persuadé que ces Conquérans ne savent pas ce qui se fait sur la terre; & qu'ils ne peuvent faire ni aucun bien, ni aucun mal. J'avoue tout cela; mais Themistocle ne savoit-il pas qu'en imitant Miltiade, il parviendroit à la même gloire que Miltiade? Ceux qui marcheroient aujourd'hui sur les traces des Alexandres & des Cesars, ne sauroient-ils pas que les trophées, les panégyriques, l'immortalité du nom, seroient le prix & la récompense glorieuse de leurs fatigues? Ainsi tous les exemples que l'on sauroit alléguer de la force de l'admiration, & de celle de l'imitation, suposent & établissent l'existence d'une cause qui récompense le travail de l'admirateur, & celui de l'imitateur. Ils ne font donc rien contre ma These. Voici encore une réfléxion: la foi de l'existence divine, sans celle de la providence, ne doit point passer pour un motif à la vertu, si tout ce qu'elle peut produire peut être produit par la seule idée de l'honnête, & par la seule envie d'être loüé: or la seule idée de l'honnête, & la seule envie d'être loüé, peuvent produire tout ce que l'admiration & l'imitation des Dieux d'Epicure seroient capables d'opérer. Cela devient manifeste quand on l'examine attentivement. Donc &c. Je n'ai pas voulu tirer avantage de ce qu'un Sectateur d'Epicure ne pouvoit pas se flater qu'en imitant les vertus des Dieux, il posséderoit un jour leur béatitude (10); cela n'eût pas été à propos, puis que Mr. du Rondel ne supose pas que l'Objection regarde aussi Epicure. Voiez la marge (11).

(*B*) *Son ame monta au huitiéme Ciel.*] " C'est proprement le Paradis appellé *Nyruppaam*, elle n'est plus sujette „ aux miseres ny à la douleur, & elle joüit d'une beatitude parfaite. C'est pour cela qu'elle ne renaîtra jamais, „ & voilà ce qu'ils appellent être aneanty. Car par ce „ terme ils n'entendent pas la destruction totale d'une „ chose qui la reduise au néant; mais ils veulent seulement „ dire qu'on ne paroît plus sur la terre, quoyque l'on vive dans le Ciel. Pour son corps il fût brûlé, & ses os, „ à ce qu'ils rapportent, ont été conservez jusqu'à présent. Il y en a une partie dans le Royaume de Pégu, „ l'autre dans celuy de Siam. Ils attribuent à ces os une „ merveilleuse vertu, & ils assurent qu'ils brillent d'une „ splendeur toute divine (12) ". On peut inférer de ces dernieres paroles, que le culte des Siamois pour ce Dieu-là n'est point détaché de l'espérance, qu'il est utile.

(*C*) *Nous verrons ci-dessous ce que l'on conte de son frere.*] Il s'apelloit *Thévatat* (13). " (14) Il renaissoit toûjours avec „ son frere *Sommonokhodom*, dans la même espece que lui; „ mais toûjours inferieur en dignité, parce que *Sommonokhodom* étoit le Prince des animaux, dont il prenoit la figure. Mais *Thévatat* aspirant aussi à la Divinité, & ne pouvant rien souffrir au dessus de lui, ne voulut jamais se „ soûmettre à son frere. Il tâcha au contraire par de continuelles révoltes de troubler son regne & n'oublia rien „ pour le dépouiller de l'Empire, il vint enfin en quelque maniere à bout de ce qu'il souhaitoit; car il le tua „ lorsqu'ils étoient tous deux Singes (15). . . . (16) Comme il avoit beaucoup d'esprit & d'adresse, il trouva „ moien de faire une Secte nouvelle, dans laquelle il engagea plusieurs Rois & plusieurs peuples à sa doctrine „ & qui le suivirent pour être ses imitateurs. Ce fut-là „ l'origine d'un Schisme qui divisa le monde en deux parties, & donna commencement à deux Religions, au „ lieu qu'auparavant tous les hommes n'en avoient qu'une. Les uns. . . . . se firent disciples de *Thévathat*, & „ les autres de *Sommonokhodom*. *Thevathat*, quoi qu'il ne „ fût que le cadet, se voiant soutenu par tant de Princes, „ qui avoient embrassé sa défense, emploia la force ouverte & la trahison pour perdre son frere. Il mit en „ usage les plus atroces calomnies, pour noircir sa reputation; mais ces desseins ne réüssirent pas. Il fut même vaincu plus d'une fois, lorsque pour confirmer ses „ Sectateurs dans la foy qu'il leur enseignoit, il osa disputer avec son frere, à qui feroit de plus grands miracles. „ L'ambition luy fit souhaiter d'être Dieu; mais ne l'étant pas veritablement, il ignora beaucoup de choses „ dont son frere avoit une parfaite connoissance, & parce que sa fierté ne luy permettoit pas d'écoûter *Sommonokhodom*, il n'apprit point de luy ce qui se passoit dans „ l'Enfer & dans le Paradis, ny la doctrine de la Mé- „ tempsycose, ny les changemens qui s'étoient faits & „ qui se devoient faire dans tous les siécles ". Les Siamois (17) *croyent que de la doctrine de* Thévathat *sont sorties comme d'une source de schisme & de division sept autres sectes qui ont beaucoup de rapport entre elles.* . . . (18) Aprés „ tous les outrages que *Thévathat* avoit fait à son frere, „ sans

(10) *Epicure & ses Sectateurs enseignoient que l'ame de l'homme périt pour jamais quand l'homme meurt.*

(11) *Je ne propose ceci que comme un Probleme que Monsr.* du Rondel *prendra la peine d'examiner, & que je le prie de réfuter autant que bon lui semblera, pour la plus ample instruction de mes Lecteurs.*

(12) Tachard, Voiage de Siam, *Livre VI, pag.* 215 *Edit. de Hollande.*

(13) *Là-même, pag.* 206.

(14) *Là-même, pag.* 208.

(15) *Il semble que ce Conte ait tiré son origine de l'Histoire de Caïn & d'Abel.*

(16) Tachard. Voiage de Siam, *Livre VI, pag.* 209.

(17) *Là-même, pag.* 211.

(18) *Là même, pag.* 212, 213.

ce que l'on conte de son frere.

(19) *Cela leur persuade que* JESUS-CHRIST *ne differe point de Thevathat; & ce* qui les confirme le plus dans ce prejugé (*ce sont les paroles du Pere* Tachart, Voiage de Siam, *Livr. VI, pag.* 214,) est que nous adorons l'image du Sauveur crucifié, qui répresente parfaitement le châtiment de *Thevathat*.

„ sans respecter ni les droits de la nature, ni la Divinité „ même, il étoit juste qu'il en fût puni. Aussi les Ecritures des Siamois font-elles mention de son supplice, „ & *Sommonokhodom* même y rapporte, qu'étant devenu „ Dieu, il vit ce frere impie dans le plus profond des „ Enfers. Je l'y reconnus, dit-il, accablé de maux & „ gémissant sous le poids de sa misere. Il étoit dans la „ huitiéme demeure, c'est-à-dire, dans le lieu où les plus „ grands criminels sont tourmentez, & là il expioit par „ un horrible supplice, tous les pechez qu'il avoit commis, & sur tout les injures qu'il m'avoit faites. Ensuite „ expliquant la peine qu'on faisoit souffrir à *Thévathat*, „ il dit qu'il étoit attaché à une Croix avec de gros „ cloux (19), qui lui perçant les pieds & les mains, lui „ causoient d'extrêmes douleurs, qu'il avoit en tête une „ Couronne d'Epines, que son Corps étoit tout couvert „ de playes, & que pour comble de misere le feu infernal le brûloit sans le consumer. Un spectacle si pitoyable le toucha de compassion, il oublia toutes les injures, „ qu'il avoit reçuës de son frere, & il ne pût le voir en „ cet état sans prendre la résolution de le secourir. Il lui „ proposa donc ces trois mots à adorer *Pputhang*, *Thamang*, *Sangkhang*: Mots sacrez & mysterieux pour lesquels les Siamois ont une veneration profonde & dont „ le premier signifie Dieu, le second Parole ou Verbe de „ Dieu, le troisiéme Imitateur de Dieu: luy promettant, „ au reste, s'il acceptoit une condition si raisonnable & si „ facile, de le delivrer de toutes les peines, ausquelles il „ étoit condamné. *Thévathat* consentit à adorer les deux „ premiers mots, mais jamais il ne voulut adorer le troisiéme, parce qu'il signifioit Prêtre ou Imitateur de Dieu, „ protestant que des Prêtres étoient des hommes pecheurs, „ qui ne meritoient aucun respect. C'est en punition de cet „ orgueil qu'il souffre encore aujourd'hui, & qu'il souffrira „ dans l'enfer durant un grand nombre d'années ".

Jugez par là si les Siamois peuvent dire sans contradiction que c'est un Dieu qui n'a aucune puissance. Ne reconoissent-ils pas qu'il peut délivrer de la peine la plus horrible de l'Enfer ceux qui acceptent les conditions qu'il leur propose? Si vous me répondez que cela regarde le tems où il n'étoit pas encore au huitieme ciel, je repliquerai que l'exemple de Thevathat leur peut faire craindre d'être malheureux s'ils ne se conforment point aux volontez, & aux regles, que leur Sommonokhodom leur a laissées; & par conséquent leur culte n'est point détaché des motifs de l'intérêt. Ils s'imaginent (20) que les Chrétiens sont disciples de Thevathat, (21) *& la crainte qu'ils ont de tomber dans l'Enfer avec* Thevathat, *s'ils suivent sa doctrine, ne leur permet pas d'écouter les propositions qu'on leur fait d'embrasser le Christianisme.*

(20) Tachard, Voiage de Siam, *Livre VI, pag.* 209.

(21) *Là même, pag.* 213.

SOPHRONIE, est le nom qu'on donne à une Dame Romaine, dont Eusebe loue le courage & la chasteté. Je ne saurois bien dire où l'on a trouvé son nom; car Eusebe ne l'a point nommée, ni dans le Chapitre XIV (*a*) du VIII Livre de son Histoire Ecclésiastique, ni dans le XXXIV Chapitre du I Livre de la Vie de Constantin. On y trouve seulement que cette Dame étoit mariée au Gouverneur de Rome, & qu'aiant su que les archers, dont Maxence se servoit pour se faire amener les femmes qu'il avoit dessein de violer, étoient déjà entrez dans sa maison, avec une permission extorquée de son mari; elle demanda un peu de tems sous prétexte de se parer; qu'ensuite, se voiant seule dans sa chambre, elle se plongea une épée dans le sein, & fit conoître par cette action à son siecle & aux suivans, qu'il n'y a que la vertu chrétienne qui soit invincible, & à l'épreuve de la mort. Voilà ce qu'en dit Eusebe. Il ne dit point qu'elle ait *demandé permission à son mari, & pardon à Dieu, de ce qu'elle alloit executer*; ni que *l'Eglise lui ait rendu temoignage de la verité de son martire par la declaration de sa sainteté.* Ce sont des Gloses que le Sieur Moreri, trompé par Charles Etienne (*A*), attribue faussement à l'Historien.

(*a*) Moreri *cite* 17, *après* Charles Etienne *& plusieurs autres* Dictionaires.

(*A*) *Moreri trompé par Charles Etienne.*] Comme l'Article de Sophronie n'est pas bien long dans Charles Etienne, je le raporterai tout entier. *Sophronia matrona Romana, altera Lucretia Christiana, cum vim Decii Principis videret se passuram, consentiente viro arrepto gladio seipsam transfixit, ac inter sanctas mulieres est relata. Euseb. lib.* 8. *cap.* 17. Voilà d'où Mr. Moreri a pris que Sophronie *est appellée la Lucresse Chrétienne*: & c'est déjà une faute; car c'est donner une trop grande étendue aux paroles du Dictionaire Latin. Le *consentiente viro*, qui se devoit raporter à *passuram*, & non pas à *arrepto gladio*, fut un piege pour Moreri, une virgule mal mise lui aiant fait croire que cette Dame ne se tua pas, sans en avoir demandé la permission à son mari, le fit donner dans un mensonge. Peut-être que la virgule n'y fait rien; car si vous en mettez une après *passuram*, & une après *viro*, comme font Mrs. Lloyd & Hofman, l'équivoque ne sera pas moindre. Un Auteur exact & zélé pour ses Lecteurs auroit mis *passuram* après *viro*, & alors on n'eût pas été en balance. Je n'ai que faire de marquer le reste. Je dirai seulement que Mr. Moreri n'a point adopté toutes les fautes de Charles Etienne; il a ôté *Decii Principis*, & substitué le Tyran Maxence à Decius. Lloyd & Hofman n'ont pas corrigé une seule lettre. Je m'étonne que Rivet ait dit qu'Eusebe raporte touchant Sophronie, qu'après avoir prié Dieu à genoux, comme pour immoler à Jesus-Christ sa chasteté, elle se tua en présence du Tyran Maxence. *Euseb. lib.* 8. *Historia refert de Sophronia præfecti Romanæ urbis uxore quod cum animadverteret maritum metu mortis perterritum, prodidisse pudicitiam suam Maxentio Tyranno, cum prius defixis genibus Deum orasset, tanquam pudicitiam suam Christo immolaturam, pectus coram eo ferro transfixisse* (1). Cela m'aprend que lui aussi est de ceux qui citent après les Modernes, sans consulter les Originaux. J'avois en meilleure opinion de lui. Je n'étois pas étonné que Ravisius Textor dans son *Officina*, & Decimator dans sa *Sylva Vocabulorum*, eussent fait les mêmes fautes que je trouvois dans Charles Etienne. Ces Auteurs-là ne songeoient point à vérifier. Decimator me paroît plus juste que tous les autres à l'égard de l'allusion à Lucrece; il ne dit pas, comme Moreri, que Sophronie ait été appellée la Lucrece Chrétienne; mais qu'elle pourroit porter ce nom justement: *Castitatis nomine celebris, ita ut altera Lucretia Christiana non immerito dici possit.*

(1) André Rivetus in Genes. Exercit. LXXIII, *Oper. Tom. I, pag.* 281. *J'ai raporté* coram eo, *à Maxence; peut-être le faut-il raporter à mari.* Rivet *a commis ici un Solécisme.*

SORANUS (QUINTUS VALERIUS) florissoit au VII Siecle de Rome (*a*) Il se fit estimer par son Eloquence, mais beaucoup plus encore par son Erudition. C'étoit le plus savant homme qui eût paru entre les Auteurs Latins. Quoi qu'il fût né proche de Rome (*b*), il ne laissoit pas d'avoir l'accent provincial (*A*), ce qui sans doute faisoit quelque tort à son Eloquence. Il observa dans ses Ouvrages une méthode que Pline imita (*B*), c'est qu'il y joignit des

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*), *Citat.* (2).

(*b*) *Voiez la même Remarque, Citation* (4).

(*A*) *Le plus savant homme .... d'avoir l'accent provincial.*] La preuve de tout ceci est contenue dans le III Livre *de Oratore*, à l'endroit où Ciceron dit que la prononciation la plus agreable de la Langue Greque étoit celle des Atheniens (1). Ils parloient mieux sans être savans, que les plus doctes Asiatiques. Cela ne veut pas dire que leurs paroles étoient mieux rangées, cela ne concerne que leur son de voix, & leur accent. Ciceron dit la même chose à l'avantage de la ville de Rome: il observe que le plus ignorant Romain surpassoit à cet égard le docte Soranus: que dis-je docte, ce n'est pas assez, il faut le nommer le plus savant homme de ce tems-là. *Hanc dico suavitatem, quæ exit ex ore, quæ quidem ut apud Græcos Atticorum, sic in latino sermone hujus est urbis maxime propria. .... Nostri minus student literis quàm Latini, tamen ex istis quos nostis; urbanis, in quibus minimum est literarum, nemo est quin literatissimum togatorum omnium Q. Valerium Soranum lenitate vocis, atque ipso oris pressu & sono facile vincat* (2). Ces paroles insinuent manifestement que Soranus vivoit alors, j'ai donc dit avec raison qu'il a fleuri au VII Siecle de Rome; car Ciceron supose que les discours dont son Ouvrage *de Oratore* est composé furent tenus l'an 662. Plusieurs croient que ce Soranus a été ami de Ciceron, & c'est de lui qu'ils entendent ce Passage: *Q. & D. Valerii Sorani, vicini & familiares mei non tam in dicendo admirabiles, quam docti & græcis literis & latinis* (3). Ce qui précede fait voir que ces deux Soranus n'étoient point de Rome; mais du païs Latin. Je croi qu'ils étoient de Sora, ville de ce païs-là selon Pline, & Ptolomée (4).

(*B*) *Une méthode que Pline imita.*] Voici comme il parle dans sa Préface adressée à Titus fils de Vespasien. *Quia occupationibus tuis publico bono parcendum erat, quid singulis contineatur libris huic epistolæ subjunxi: summaque cura, ne perlegendos eos haberes, operam dedi. Tu per hoc & aliis præstabis ne perlegant: sed ut quisque desideraverit aliquid, id tantum quærat & sciat quo loco inveniat. Hoc ante me fecit in litteris nostris Valerius Soranus, in libris quos ἐποπτίδων inscripsit* (5). N'oublions point cette Note du Pere Hardouin: *Epoptides scripserat, hoc est, ut Turnebus quidem interpretatur, de Grammatica libros: tanquam de mysteriis literarum & Doctrina. Erant enim ἐπόπται qui ad inspicienda sacra occulta admittebantur* (6). Il est sûr que notre Soranus avoit fait des Livres de Grammaire. Voiez Varron (7, & Aulugelle (8).

(1) *Eruditissimos homines Asiaticos quivis Atheniensis indoctus, non verbis, sed sono vocis, nec tam bene quam suaviter loquendo facile superabit.* Cicero, *Libr. III* de Oratore, *folio* 90, *D.*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 283.

(4) *Voiez* Corradus, in Brutum Ciceronis, *pag.* 284.

(5) Plinius, *in Præfat. in fine.*

(6) Harduin. in hunc locum Plinii.

(7) Varro, de Lingua Latina, *Libr. VI, pag. m.* 71.

(8) Aulus Gellius, *Libro II, Cap. X.*

des Sommaires qui faisoient que chaque Lecteur pouvoit choisir ce qu'il souhaitoit sans avoir la peine de lire tout. On prétend qu'il eut la hardiesse de divulguer un mystere que les Romains tenoient fort caché. C'étoit le nom du Dieu tutelaire de leur ville. On ajoûte qu'il en fut puni de mort (*C*). Peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce Quintus Valerius que Pompée fit mourir (*D*). Disons en passant que la raison, pour laquelle les Romains cachoient le nom de leur Dieu patron, n'est guere solide (*E*). Deux Vers, qui nous restent de Soranus, témoignent qu'il

(*C*) *De divulguer un mystere . . . qu'il en fut puni de mort.*] Pline ne dit point en propres termes que Soranus divulgua le nom du Dieu tutelaire de Rome : mais on le peut recueillir de ses paroles. *Cujus* (Romæ) *nomen alterum dicere arcanis ceremoniarum nefas habetur : optimaque & salutari fide abolitum enunciavit Valerius Soranus luitque mox pœnas* (9). Il dit que la ville de Rome avoit deux noms, l'un conu de tout le monde ; l'autre si mystérieux que la Religion ne permettoit pas de le révéler, & que Soranus aiant violé cette défense fut puni tout aussitôt. Il n'y a point de doute que cet autre nom ne fût le même que celui du Dieu tutelaire de la ville, ou qu'au moins on ne le considérât comme une chose qui la protégeoit (10). Solin Copiste de Pline s'est bien donné la licence de spécifier la peine qui suivit la profanation de Soranus : il dit qu'on le condamna au dernier suplice (11) : mais quant au reste il se borne au nom caché & mystérieux de la ville, il ne dit pas que ce fût le nom du Dieu tutelaire de Rome. Nous allons citer deux Auteurs qui sont plus exprès, & qui ne nous laissent pas la peine de tirer des conséquences : *Verum nomen ejus numinis quod urbi Romæ præesset, sciri sacrorum lege prohibetur, quod ausus quidam tribunus plebis enuntiare, in crucem levatus est* (12). Voilà sur quel fondement quelques-uns débitent que notre Soranus a été Tribun du Peuple, & qu'il fut crucifié (13). Ils sont obligez d'aider à la lettre ; car Servius n'a nommé personne. L'autre Passage que j'ai à citer est de Plutarque. Διὰ τί τὸν Θεὸν ἐκεῖνον ᾧ μάλιστα τὴν Ῥώμην σώζειν προσήκει καὶ φυλάττειν, εἴτε ἐστὶν ἄῤῥην εἴτε θήλεια, καὶ λέγειν ἀπείρηται καὶ ζητεῖν καὶ ὀνομάζειν ; ταύτην δὲ τὴν ἀπόῤῥησιν ἐξάπτουσι δεισιδαιμονίας, ἱστοροῦντες Οὐαλέριον Σωρανὸν ἀπολέσθαι κακῶς διὰ τὸ ἐξειπεῖν. *Cur tutelarem Romæ Deum, masne sit an femina, dicere aut quærere, ejusque nomen efferre nefas est ? quod quidam interdictum à superstitione repetunt, narrantes Valerium Soranum male periisse, quod nomen illud edidisset* (14). Notez que selon Plutarque il n'étoit permis de s'informer ni du sexe ni du nom du Dieu tutelaire de Rome. Notez aussi qu'il y a des gens qui trouvent plus de mystere dans la punition de Soranus, puis qu'ils disent que dès qu'il eut proféré ce nom occulte il tomba roide mort. Ils assûrent (15) que Pline & plusieurs autres disent cela. Il est faux que Pline le dise. Nous verrons dans la Remarque (*D*) que peut-être l'indiscrétion de Soranus ne fut point la cause de sa mort. Notez enfin une grosse faute de Gyraldi. Après avoir dit, 1 (16), que Pline & Solin écrivent, que Valerius Soranus fut condamné à la mort pour avoir osé prononcer le nom occulte de Rome (17) ; 2, que Sempronius (18) a écrit la même chose ; il ajoûte que d'autres assurent que ce Soranus fut crucifié, & que pour cette raison on institua le culte de la Déesse Angerone la patrone du silence. *Alii in crucem sublatum tradunt, &* PROPTEREA *cultam Deam Angeronam silentii præsidem* (19). Servius est le seul qui parle de la crucifixion du profane qui révéla ce mystere ; mais ni lui ni aucun autre n'ont observé que ce suplice donna lieu au culte de la Déesse Angerone. Il est évident que selon Pline c'étoit un culte très-ancien, & fondé sur le mystere du nom inconu de Rome : *Exemplum religionis* ANTIQUÆ *ob hoc maxime silentium instituta. Namque Diva Angerona, &c* (20). Solin s'exprime encore plus clairement, *inter* ANTIQUISSIMAS *sane religiones Sacellum colitur Angeronæ* (21). Il n'y a guere d'illusion plus dangereuse que celle des particules que les Grammairiens apellent causales. Les plus doctes Compilateurs y font des bévues horribles ; & à moins que d'être fort attentif on s'y brouille & on s'y confond, quand on veut donner un autre tour aux choses que l'on copie, & les abréger le plus que l'on peut. Le docte Gyraldi s'est abusé pour n'avoir pas assez pris garde aux expressions de Pline.

(*D*) *Peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce Quintus Valerius que Pompée fit mourir.*] Plutarque, si je ne me trompe, est le seul qui nous aprenne ce fait. Il raconte que Pompée bien informé de l'érudition de ce personnage le prit à part, & se promena avec lui. Notez que Pompée étoit alors en Sicile, & que ce jour-là il jugeoit les criminels, c'est-à-dire les personnes du parti de Marius qui avoient été destinées à la mort. Aiant vu ce Quintus Valerius amené au Tribunal il se leva pour l'entretenir en particulier ; mais dès qu'il eut su de lui ce qu'il souhaitoit d'en aprendre, il donna ordre qu'on le tuât. Plutarque ne narre cela que sur la foi d'un Auteur dont il se défie quant aux choses qui concernent ou les amis ou les ennemis de Cesar (22). Γάϊος δὲ Ὄππιος, ὁ Καίσαρος ἑταῖρος, ἀπανθρώπως φησὶ καὶ Κοΐντῳ Οὐαλερίῳ χρήσασθαι τὸν Πομπήϊον. ἐπιστάμενον γὰρ ὡς ἐστὶ φιλολόγος ἀνὴρ καὶ φιλομαθὴς ἐν ὀλίγοις ὁ Οὐαλέριος, ὡς ἤχθη πρὸς αὐτὸν, ἐπισπασάμενον καὶ συμπεριπατήσαντα, καὶ πυθόμενον ὧν ἔχρῃζε καὶ μαθόντα, προστάξαι τοῖς ὑπηρέταις εὐθὺς ἀνελεῖν ἀπαγαγόντας. *Addit. C. Oppius Cæsaris familiaris sævum Pompeium etiam in Q. Valerium extitisse : quum enim sciret humanitatis & literarum inter paucos studiosum Valerium, ut actus ad ipsum est, seduxisse illum & deambulasse unà, ubi accepit & didicit ab eo quæ cupiebat, imperasse lictoribus ut ilicò auferrent eum & interficerent* (23). Ne pourroit-on pas suposer, 1, que ce fut en cette rencontre que notre Soranus divulgua le nom inconu de la ville capitale ? 2, qu'Oppius suprima cette particularité afin de ne pas fournir un prétexte d'excuser Pompée ? Car si l'on avoit pu dire que Soranus lui révéla un secret dont la Religion la plus sacrée lui défendoit de parler, on auroit pu disculper celui qui le fit mourir, on auroit pu regarder sa sévérité comme un acte de dévotion, & comme un saint zêle contre les profanes. Je n'afirme rien, je laisse ceci au jugement des Critiques. Je dirai seulement qu'il ne se faut pas imaginer que Pompée ait voulu tirer de lui quelques secrets politiques, quelques intrigues de Marius ; car l'envie de l'entretenir tête à tête ne fut fondée que sur ce qu'il le conoissoit pour un personnage de beaucoup d'érudition. Plutarque observe cela expressément. Or il est certain que la conoissance des belles Lettres, & l'étude des Antiquitez, rendoient Soranus capable de découvrir à Pompée un secret de Religion, une Loi cachée, une vieille cérémonie ; mais non pas le fin des factions de Marius. D'autre côté, il n'est pas sans aparence, que dans l'état où étoient les choses, Pompée voulut savoir ce nom occulte de Rome. Son Parti, qui étoit celui de Sylla, venoit de la prendre. Savoit-on que l'autre Parti ne pourroit jamais la reconquerir ? Pompée ne voioit-il pas que la République seroit exposée aux guerres civiles ? Ne sentoit-il pas son ambition ? Pouvoit-il croire que la découverte du nom du Dieu tutelaire ne lui serviroit de rien ? Quoi qu'il en soit, si le Quintus Valerius de Plutarque, & le Soranus de Pline, sont le même homme, à quoi il y a bien de l'aparence, on n'a pas beaucoup de sujet de dire que l'indiscrétion profane de celui qui divulgua le nom inconu de Rome reçut aussitôt son châtiment ; car selon la narration de Plutarque il n'auroit été puni que comme complice de Marius. Il est faux que Plutarque lui donne la qualité de Philosophe (24). Louis Vivès (25), Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, le disent à tort. Notez que Florus a mis la mort du Préteur Soranus entre les actions cruelles du Parti de Sylla : *Piget post hæc referre*, dit-il (26), *ludibrio habita fata Carbonis, fata Sorani prætoris, &c.* Cela ne seroit pas inutile à ceux qui voudroient prouver que notre Soranus a été Préteur, & le même Valerius que Pompée fit mourir.

(*E*) *La raison pourquoi les Romains cachoient le nom de leur Dieu patron n'est guere solide.*] Ils avoient évoqué en quelques rencontres les Dieux tutelaires des autres villes, & ils craignoient qu'on ne leur rendît la pareille. C'est pour cela qu'ils ne vouloient point qu'on sut comment s'apelloit la Divinité patrone de Rome. Ils espéroient que l'ignorance de ce nom leur assûreroit le patronage, comme les Tyriens se persuadoient qu'en chargeant de chaînes leurs Divinitez, ils les empêcheroient de se retirer. C'est l'une des réponses que Plutarque a faite à la demande qu'on a vue ci-dessus : (27) Πότερον, ὡς τῶν Ῥωμαϊκῶν τινες ἱστορήκασιν, ἐκκλήσεις εἰσὶ καὶ γοητεῖαι Θεῶν ; αἷς νομίζοντες καὶ αὐτοὶ θεούς τινας ἐκκεκλῆσθαι παρὰ τῶν πολεμίων, καὶ μετῳκηκέναι πρὸς αὐτοὺς, ἐφοβοῦντο τὸ αὐτὸ παθεῖν ὑφ' ἑτέρων ; ὥσπερ οὖν Τύριοι δεσμοὺς ἀγάλμασι λέγονται περιβάλλειν, ἕτεροι δὲ αἰτεῖν ἐγγυητὰς ἐπὶ λουτρὸν ἢ καθαρμόν τινα προπέμποντες, οὕτως ᾤοντο Ῥωμαῖοι τὸ ἄῤῥητον καὶ τὸ ἄγνωστον ἀσφαλεστάτην εἶναι Θεοῦ καὶ βεβαιοτάτην φρουράν. *An quia, ut nonnulli rerum Romanarum scriptores tradunt, carmina quædam sunt & præstigiæ quibus dii eliciuntur : quibus usi Romani cùm putarent se quosdam hostium deos ad se traduxisse, cavere voluerunt ne idem sibi ab aliis eveniret ? Itaque sicut Tyrii* (28) *vincula injicere simulacris dicuntur, alii autem cùm ea ad lavacrum aut lustrationem aliquam deducunt, fidejussores pro reditu exigunt : ita Romani tutissimè ac constantissimè adservari deum crediderunt, qui neque de nomine notus aliis esset.* J'ai trouvé dans Pline un passage si rempli de faits qu'on sera bien aise de le voir ici. *Verrius Flaccus auctores ponit, quibus credat, in oppugnationibus ante omnia solitum à Romanis sacerdotibus evocari Deum, cujus in tutela id oppidum esset : promittique illi eundem, aut ampliorem apud Romanos cultum. Et durat in Pontificum disciplina id sacrum : constatque ideo occultatum, in cujus Dei tutela Roma esset, ne qui hostium simili modo agerent* (29). Macrobe va nous aprendre deux choses ; l'une est (30) que toutes les villes sont sous la tutele de quelque Dieu, & que les Romains voiant qu'il y avoit aparence que les places qu'ils assiégeoient seroient obligées de se rendre, en évoquoient les Divinitez tutelaires, soit qu'ils crussent que sans cela ils ne prendroient point la ville, soit qu'ils trouvassent de l'impiété à faire les Dieux prisonniers. L'autre est que pour ces raisons ils tenoient caché le nom du Dieu tutelaire de Rome, & le nom Latin de cette ville. Il ajoûte que le nom de cette Divinité ne laissa pas de paroitre dans les Livres de quelques Anciens : il est vrai qu'ils le raportérent diversement ; mais quant au nom occulte de Rome il ne fut jamais conu, non pas même aux plus savans ; car les Rö-

(9) Plinius, *Libr. III, Cap. V, pag. m.* 330, 331.

(10) *Voiez dans la Remarque* (E) *le Passage de* Macrobe.

(11) *Valerium denique Soranum, quod contra interdictum id eloqui ausus foret ob meritum profanæ vocis neci datum.* Solin. *Cap. I, pag.* 1.

(12) Servius in I Lib. Georg. *Vers.* 499

(13) Vives in August. de Civitate Dei, *Libr. VII, Cap. IX.*

(14) Plut. in Quæst. Romanis, *pag.* 278, *E.*

(15) Hermolaus, *apud* Gyraldum de Poëtis, *Dialogo VI, pag.* 192. *Edit. Lugd.* 1696.

(16) Gyraldus, de Poët. Historia. *Dial. IV, pag.* 192.

(17) Pline *ne dit point cela.*

(18) *Il seroit à souhaiter que le Gyraldi eût marqué plus clairement quel Sempronius il designe ; car Sempronius Tuditanus, & Sempronius Asellio, qui ont fait des Livres, ont precedé le* Valerius Soranus *dont* Ciceron *a parlé.*

(19) Gyraldus, *ubi supra.*

(20) Plin. *Libr. III, Cap. V, pag.* 331.

(21) Solin. *pag.* 1.

(22) Ὀππίῳ μὲν, ὅταν περὶ τῶν Καίσαρος πολεμίων ἢ φίλων διαλέγηται, σφόδρα δεῖ πιστεύειν μετὰ εὐλαβείας. *Cæterum Oppio quum de Cæsaris hostibus vel amicis agit non temere adjungenda fides est.* Plut. in Pompejo, *pag.* 623, *E.*

(23) Plut. in Pompejo, *pag.* 623, *E.*

(24) *Il lui donne celle de* Philologue *& non celle de* Philosophe.

(25) Lud. Vives in August. de Civit. Dei, *Libr. VII, Cap. IX.*

(26) Florus, *Libr. III, Cap. XXI.*

(27) Plut. in Quæst. Roman. *pag.* 278, 279.

(28) *Voiez* Quinte Curce, *Libr. IV, Cap. IV, num* 22, *& ibi* Freinshemius.

(29) Plin. *Libro XXVIII, Cap. II, pag. m.* 559, 560.

(30) *Constat omnes urbes in alicujus Dei esse tutela, moremque Romanorum arcanum & multis ignotum fuisse, ut, cum obsiderent urbem hostium eamque jam capi posse confiderent, certo carmine evocarent tutelares deos : quod aut aliter urbem capi posse non crederent, aut si posset nefas æstimarent deos habere captivos.* Macrob. Saturnal. *Libr. III, Cap. IX, pag. m.* 323.

(c) *Dans la Rem.* (C).

(d) *Voiez la Rem.* (A), *Citat.* (3).

qu'il enſeignoit que Dieu eſt la cauſe immanente de toutes choſes. Cette opinion ne difere point du Spinoziſme (*F*). Il faudra dire (*c*) pourquoi l'on penſe qu'il a été Tribun du Peuple. Je ne doute pas qu'il ne fût parent de D. VALERIUS SORANUS, qui comme lui ſe rendit plus eſtimable par ſa Doctrine, que par la beauté de ſes Diſcours (*d*).

Romains prirent là-deſſus de très-bonnes précautions pour empêcher qu'on ne les traitât de la maniere dont ils avoient traité les autres en évoquant les Dieux protecteurs. *Propterea ipſi Romani & deum in cujus tutela urbs Roma eſt ut ipſius orbis Latinum nomen ignotum eſſe voluerunt, ſed dei quidem nomen nonnullis antiquorum licet inter ſe diſſidentium libris inſitum: & ideo vetuſta perſequentibus quidquid de hoc putatur innotuit. . . . . Ipſius vero urbis nomen etiam doctiſſimis ignotum eſt; caventibus Romanis ne quod ſæpe adverſus urbes hoſtium feciſſe ſe noverant, idem ipſi quoque hoſtili evocatione paterentur, ſi tutelæ ſuæ nomen divulgaretur* (31). Je m'étonne que Macrobe ait ignoré ce que Pline & Plutarque ont dit de Soranus. Il l'a ignoré, puis qu'il a dit que le nom myſtérieux de Rome a toûjours été inconu même aux plus doctes. Je m'étonne auſſi de la diſtinction qu'il obſerve entre le Dieu tutelaire de Rome, & le nom caché de la même ville auquel il attribue pareillement la vertu & les fonctions de patronage. Mais je m'étonne encore plus, qu'aiant dit ce qu'on vient de raporter, il nous donne le formulaire des évocations; car il paroît par ce formulaire qu'il n'importoit point de ſavoir le nom ni le ſexe des Dieux patrons d'une ville. On les évoquoit ſans les nommer, & avec la clauſe ſoit que vous ſoiez un Dieu, ſoit que vous ſoiez une Déeſſe. *Eſt autem carmen hujuſmodi, quo di evocantur cum oppugnatione civitas cingitur:* SI. DEUS. SI. DEA. EST. CUI. POPOLUS. CIVITAS. QUE. KARTHAGINIENSIS. EST. IN. TUTELA. TE. QUE. MAXIME. ILLE. QUI. URBIS. HUJUS. POPOLI. QUE. TUTELAM. RECEPISTI. PRECOR. VENEROR. QUE. VENIAM. QUE. A. VOBIS. PETO. UT. VOS. POPOLUM. CIVITATEM. QUE. KARTHAGINIENSEM. DESERATIS. LOCA. TEMPLA. SACRA. URBEM. QUE. EORUM. RELINQUATIS. ABSQUE. HIS. ABEATIS. &c. (32). Ai-je dit ſans fondement que la raiſon pour laquelle les Romains tenoient caché le nom du Dieu tutélaire de Rome n'étoit point ſolide? Ils ne ſavoient point le nom des Dieux tutélaires qu'ils évoquoient, ils en ignoroient même le ſexe, & cependant ils les évoquoient; dequoi donc leur pouvoit ſervir que leurs ennemis ne ſuſſent point comment s'apelloit le Dieu protecteur de Rome, ou quel étoit le vrai nom de Rome? Cela pouvoit-il empêcher qu'on ne pratiquât contre les Romains ce qu'ils avoient pratiqué contre d'autres villes? En particulier Macrobe eſt moins excuſable que les autres Ecrivains, puis que dans la même page, où il a parlé comme eux, il a raporté un formulaire d'évocations qui le réfutoit. Il eſt très-certain que la particule conditionelle, *ſi Deus, ſi Dea*, prouve inconteſtablement qu'ils ne ſavoient pas le nom du Dieu évoqué: car Varron aſſûre qu'on ſe ſervoit de ce langage, quand on avoit peur de ſe méprendre en donnant à une Divinité le nom d'une autre. On s'en ſervoit dans les Sacrifices affectez aux conjonctures d'un tremblement de terre, parce que l'on ignoroit le nom du Dieu qui cauſoit ces tremblemens. Voici mon Auteur: *Propterea*, c'eſt-à-dire à cauſe que l'on ignoroit le nom de ce Dieu, *veteres Romani . . . . . ubi terram moviſſe ſenſerant, nunciatumve erat, ferias ejus rei cauſa edicto imperabant; ſed dei nomen, ita uti ſolet, cui ſervari ferias oporteret, ſtatuere & edicere quieſcebant, ne, alium pro alio nominando, falſa religione populum alligarent. eas ferias ſi quis polluiſſet, piaculoque ob hanc rem opus eſſet, hoſtiam,* SI. DEO. SI. DEAE. *immolabat. idque ita ex decreto pontificum obſervatum eſſe M. Varro dicit: quoniam & qua vi & per quem deorum dearumve terra tremeret incertum eſſet* (33).

(31) Macrob Saturnal. *Libr. III, Cap. IX, pag. m.* 323.

(32) Macrobius, *ubi ſuprà. Il dit qu'il tire cela du Livre V* Rerum reconditarum *de* Sammonicus Serenus, *qui l'avoit trouvé dans un vieux Livre de* Furius.

(33) Aulus Gellius, *Libr. II, Cap. XXVIII.*

(*F*) *Cette Opinion ne difere point du Spinoziſme.*] Nous n'avons beſoin que d'un paſſage de St. Auguſtin pour prouver cela: (34) *Jovem ut Deus ſit, & maximè ut rex deorum, non alium poſſunt exiſtimare, quàm mundum: ut in diis cæteris ſecundum iſtos ſuis partibus regnet. In hanc ſententiam etiam quoſdam verſus Valerii Sorani exponit idem Varro, in eo libro, quem ſeorſum ab iſtis de cultu deorum ſcripſit, qui verſus hi ſunt:*

Juppiter omnipotens regum rex ipſe deuſque (35),
Progenitor, genitrixque deûm, deus unus, & omnis.

Exponuntur autem in eodem libro, ita ut eum marem exiſtimarent, qui ſemen emitteret, fœminam quæ acciperet: Jovemque eſſe mundum, & eum omnia ſemina ex ſe emittere, & in ſe recipere, qua cauſa, inquit, ſcripſit Soranus: Jupiter progenitor genitrixque: nec minus cum cauſa unum & eundem omnia eſſe. Mundus enim unus, & in eo uno omnia ſunt.

(34) Auguſtin. de Civitate Dei, *Libr. VII, Cap. IX, pag. m.* 637.

(35) *Les vieux Manuſcrits, comme l'obſerve* Louïs Vives, *portent*, rerumque deumque, *& c'eſt ainſi qu'on lit ce Vers au Chap. XI du même Livre de St.* Auguſtin *dans mon Edition.*

SOUBISE, Ville de Saintonge, a donné ſon nom à bien des perſonnes de qualité. Elle paſſa en 1575 dans la Maiſon de Rohan par le mariage de Catherine de Parthenai, fille & héritiere de Jean de Parthenai-l'Archevêque, avec René de Rohan II du nom. Ce Jean de Parthenai, conu ſous le nom de Soubiſe, va faire le ſujet d'un Article.

SOUBISE (JEAN DE PARTHENAI, SEIGNEUR DE) eſt l'un des Héros du XVI Siecle parmi les Proteſtans de France. Il commança à s'inſtruire de leurs ſentimens à la Cour du Duc de Ferrare (*a*), lors que Renée de France, fille de Louïs XII & femme de ce Duc, y recueillit quelques Apôtres de la Religion Réformée, & embraſſa leur Théologie. Etant de retour en France, il s'emploia avec un grand zéle (*A*) à la propagation des véritez qu'il avoit conues, & peu s'en falut que Catherine de Medicis ne devînt ſa proſélyte (*B*). Dès le commencement de la criſe qui rendit la guerre inévitable entre les deux Religions en 1562, il fut l'un des plus conſidérables aſſociez du Prince de Condé, qui le choiſit pour commander dans Lyon, lors que cette grande ville, qui s'étoit déclarée pour la Cauſe, ne parut pas être en de bonnes mains ſous le Baron des Adrets. Soubiſe juſtifia merveilleuſement le choix que l'on fit de ſa perſonne pour la garde d'une telle place; car malgré tous les embarras qu'il lui falut eſſuier, il la conſerva, & il en rendit bon compte. Il y fit cent coups de maître (*b*). Le Duc de Nemours l'y aſſiégea inutilement, & la Reine-mere tâcha en vain de le ſurprendre par des Négociations (*c*). Il fut mêlé fort avant dans les ſoupçons touchant le meurtre du Duc de Guiſe; & l'on trouve même que les dépoſitions de Poltrot le chargérent conſidérablement: néanmoins c'eſt l'opi-

(a) Varillas, Hiſt. de l'Hereſ. *Livre X, ſur la fin.*

(b) *Voiez* Varillas, Hiſt. de Charles IX, *Tome I, pag.* 212, 215, *Edit. de Hollande; mais principalement voiez* Beze, Hiſt. Eccleſ. *Livr. XI.*

(c) Varillas, *là-même, pag.* 225.

(*A*) *Il s'emploia avec un grand zéle.*] Voici ce que l'Hiſtoire des Egliſes Réformées remarque touchant la réformation de la ville de Soubiſe. " (1) Quant à Soubize le Seigneur du lieu, homme de ſinguliere vertu envers Dieu, avoit deja tellement fait que pluſieurs de ſa terre eſtoient bien inſtruits. Ce que voyant ce bon vieil homme (2), s'employa tellement en l'œuvre du Seigneur, que chacun tenoit pour un œuvre miraculeuſe le labeur qu'il prenoit, eſtant toutes les nuits ſans dormir (à cauſe qu'on n'oſoit s'aſſembler que de nuict & bien ſecretement) eſquelles il alloit par les lieux circonvoiſins, eſtant ſouvent contraint de ſe ſauver dans les bois, & y paſſer les nuits. En ſomme, le Seigneur ſe ſervit de lui tellement, qu'en peu de tems tout à l'environ la Meſſe fut quittée d'une grande partie du peuple ".

(1) Beze, Hiſt. Eccleſ. *Livr. II, à l'ann.* 1559, *pag.* 199.

(2) *Il parle d'un Miniſtre nommé Michel Mulot, âgé de plus de 60 ans.*

(*B*) *Peu s'en falut que Catherine de Medicis ne devînt ſa proſélyte.*] Je citerai un Auteur (3), qui a lu une Vie manuſcrite de Soubiſe, où il a trouvé ſans doute bien des particularitez. " L'Admiral ſe trompoit ſeulement ", dit-il, " en ce qu'il étoit perſuadé que Catherine de Medicis étoit Calviniſte dans l'ame; mais tout autre que lui s'y ſeroit également trompé. Soubiſe lui faiſoit part des longues conferences qu'il avoit tous les jours avec cette Princeſſe ſur le Calviniſme. Il l'aſſûroit qu'elle n'en étoit pas moins inſtruite que la Reine de Navarre. Il ſuppoſoit qu'elle y eût du moins autant d'inclination. . . . La Ducheſſe de Montpenſier étoit toûjours preſente à ces entretiens, & témoignoit d'être ſi perſuadée des diſcours de Soubiſe, qu'elle s'oppoſa autant qu'elle put au deſſein de ſon mari, de mettre dans un cloître leurs trois dernieres filles. . . . . Et de fait, à l'article de la mort, où la diſſimulation n'eſt plus d'uſage, la Ducheſſe manda Jean Malot Miniſtre de Paris, & lui demanda la Cene à la Calviniſte, ce qui lui fut refuſé ". En un autre lieu (4) Mr. Varillas nous aprend, que *Soubiſe qui laſſé des longueurs de la Regente l'avoit enfin quittée, aſſûroit qu'encore qu'elle n'eût pas le courage de ſe declarer Calviniſte, elle ne ſeroit pas fâchée qu'on l'y contraignît.* Il n'avoit pas trop de tort d'en juger ainſi; témoin ce qu'elle dit (5) en aprenant la fauſſe nouvelle du triomphe des Proteſtans à la Bataille de Dreux, *He bien, il faudra donc prier Dieu en François.* Témoin encore les grandes careſſes qu'elle fit alors *aux amis des nouvelles opinions.* Elle eût été bientôt réſignée à l'abjuration du Papiſme, s'il eût eu du deſſous, & à procurer à Soubiſe la gloire de très-grand Convertiſſeur. Mr. Varillas avoue (6) qu'elle ſe *jetta dans le party Catholique plus par neceſſité que par choix.*

(3) Varillas, Hiſt de Charles IX, *Tome I, pag.* 60.

(4) Varillas, Hiſt. de Charles IX, *Tome I, pag.* 139.

(5) Mezerai, Abrégé Chronol. *Tome V, pag. m.* 72, *à l'ann.* 1562.

(6) Varillas, Hiſt. de Charles IX, *Tome I, pag.* 224.

l'opinion des plus équitables Ecrivains de la Communion de Rome (*C*), qu'il n'eut point de part à cette action abominable. Il avoit été Gentilhomme de la Chambre du Roi (*d*), & il fut fait Chevalier de l'Ordre le 7 de Décembre 1561 (*e*). Il avoit commandé l'armée de Henri II en Toscane (*D*); &, pour me servir des termes de Mr. le Laboureur (*f*), il étoit homme de grande menée & de grand service. Il mourut en 1566 (*g*) âgé d'environ cinquante-quatre ans (*h*). Il avoit épousé la fille aînée de la Maison d'Aubeterre, Antoinette Bouchard. C'étoit une Dame fort zélée pour sa Religion (*E*). Ils ne laissérent qu'une fille: ce fut Catherine de Parthenai, dont j'ai fait mention en son lieu. Le prémier mari qu'elle eut, savoir le Baron du Pont en Bretagne, prit le nom de SOUBISE: c'est ce Soubise qui paroît avec honneur dans toutes les opérations les plus remarquables de la seconde & de la troisieme Guerre civile. Il fut fait prisonnier à la Bataille de Jarnac en 1569; mais il s'évada par adresse (*i*). La Noue aiant été blessé au siege de Fontenai-le-Comte l'année suivante (*k*), Soubise commanda en chef, & se rendit maître de la place. En la même année il reçut deux blessures au siege de Saintes (*l*). Il fut tué à la saint Barthelemi (*F*), après s'être défendu comme un lion. Les Dames (*m*) furent curieuses de regarder sur quoi pouvoit être fondé le Procès (*n*) qu'on lui avoit suscité. J'en parle ailleurs (*o*).

(*d*) Beze, Hist. Eccl. *Livre III*, *pag.* 257.
(*e*) Le Laboureur, Addit. à Casteln. *Tome I*, *pag.* 378.
(*f*) Le Labour. *là-même*, *pag.* 804.
(*g*) *Là-même*, *pag.* 378.
(*h*) Varillas, Charles IX, *Tome I*, *pag.* 275.
(*i*) D'Aubigné, *Tome I*, *pag.* 396.
(*k*) Vraye Hist. des Troubles, *Livre XIII*.
(*l*) D'Aubigné *Tome I*, *pag.* 475.
(*m*) *Là même*, *pag.* 546.
(*n*) *C'étoit un Procès d'Impuissance.*
(*o*) *Dans l'Article* QUELLENEC, *& dans la Rem. (C) de l'Article* PARTHENAI.

(*C*) *Des plus équitables Ecrivains de la Communion de Rome.*] Mr. le Laboureur n'a point fait difficulté de publier ces paroles fort notables: " La conspiration de Poltrot ne se fit point avec participation de l'Admiral de Châtillon, du Comte de la Rochefoucaut, & des Sieurs de Soubise & de Feuquieres. . . . . Cela ne se peut croire de personnes de cette qualité; & il est si mal prouvé par les Interrogatoires du meurtrier, qu'il est aisé de voir qu'il n'avoit autre dessein en les accusant, que de s'avoüer des Chefs d'une faction qui avoit les armes à la main (7) ".

(*D*) *L'armée de Henri II en Toscane.*] Si nous en croions Brantome, cet emploi avoit eu de méchans côtez. Il dit (8) que sur l'affaire de Poltrot *Monsieur de Soubise fut accusé ingrat de force gens, car ayant été deferé par les Siennois de plusieurs choses qu'il avoit faites en Toscane, y ayant charge du regne du Roi Henri, & prest à estre en grande peine, Monsieur de Guise interceda pour lui.* Je ne sai pas de quel droit Mr. Varillas dévelope & paraphrase ce Texte aussi fortement que voici (9). *Au retour de la guerre de Sienne, où l'on prétendoit que Soubise se fût mal comporté, tant à la guerre que dans la distribution des Finances, ses ennemis ayant formé contre lui des accusations, qui alloient à lui ôter l'honneur & la vie tout ensemble, le Duc de Guise l'avoit hautement protegé.*

(*E*) *Une Dame fort zélée pour sa Religion.*] Sur le bruit qui courut que les Catholiques avoient dessein de la prendre, de la mener aux portes de Lion, & de menacer de l'y poignarder avec sa fille sous les yeux de son mari, s'il ne rendoit cette Place, Soubise lui envoia Poltrot, qui retourna avec des Lettres de cette Dame, *pour l'exhorter de les laisser toutes deux perir, & de demeurer fidele à son party* (10). Voilà une digne femme d'un homme qui *temoigna une aversion insurmontable pour tous les Traitez separez, & qui protesta de n'en signer jamais d'autre, que celui qu'il verroit signé de la main du Prince de Condé* (11). Elle étoit aussi très-digne sœur du Vicomte d'Aubeterre qui abandonna tout pour la Religion, & s'assujettit à une vie fort dure. Voici ce qu'en dit Brantome (12): " Il étoit fugitif à Geneve faiseur de boutons de son metier, comme étoit la loi là introduite qu'un chacun d'eux eût un metier & en vécût, tel Gentilhome & Seigneur qu'il étoit, & ledit Aubeterre, bien qu'il fût de bonne maison, étoit de celui de faiseur de boutons; moi en passant une fois à Geneve, je l'y vis fort pauvre & miserable. Depuis il fut pris à la sedition d'Amboise, & condamné comme les autres; Mais Mr. de Guise, par la priere de Mr. le Marechal de St. André, lui fit pardonner & sauver la vie ". Quelques-uns ont dit (13) qu'à la recommandation de la Dame de Soubise, le Conseiller Fumée fut remis en liberté, lors qu'il couroit le même péril qu'Anne du Bourg; mais d'autres (14) attribuent cela aux expédiens que Soubise suggéra à la Reine mere, qui *de longue main lui portoit faveur. Catharina*, c'est Mr. de Thou qui parle (15), *in gratiam Joannis Parthenai Subisæ reguli sibi percari, & Fumeo amicissimi sua commendatione apud judices illius causam non parum sublevasse creditur.* Il y a bien de l'aparence que d'Aubigné a pris la femme pour le mari.

(*F*) *Fut tué à la saint Barthelemi.*] Mr. Varillas prétend que depuis l'action de Poltrot, *Soubise n'alla qu'une fois à la Cour, d'où il disparut avant que d'avoir été remarqué, tant il aprehendoit que ceux de la Maison de Guise n'eussent pas été persuadez des faits qu'on publioit, pour affoiblir la deposition d'un assassin qui avoit été son domestique.* Sur ce pied-là il ne seroit point allé aux noces du Roi de Navarre, ou aux Vêpres Parisiennes, s'il avoit été en vie; & ce seroit une nouvelle preuve que le Soubise de d'Aubigné étoit le Baron du Pont (16).

(7) Le Laboureur, Additions à Casteln. *Tome II*, *pag.* 225.
(8) Mémoir. *Tome III*, Vie du Duc de Guise.
(9) Varill. Charl. IX, *Tome I*, *pag.* 327.
(10) *La Vie manuscrite de* Soubise, *citée par* Varillas, Charl. IX, *Tome I*, *pag.* 331.
(11) Varill. Charles IX, *pag.* 277, *à l'occasion de la Treve que des Adrets conclut pour les Protestans de Dauphiné, & a laquelle il tâcha de faire consentir Soubise.*
(12) Mémoires, *Tome III*, Vie du Duc de Guise.
(13) D'Aubigné, *Tome I*, *pag.* 123.
(14) La Planche, Histoire de Franç II, *pag.* 147. Beze, Hist. Eccl. *Livr. III*, *pag.* 257.
(15) Thuan. *Libr. XXIII*, *pag. m.* 467.
(16) *Cela est incontestable.*

SOUBISE (BENJAMIN DE ROHAN, DUC DE (*A*)) petit-fils du précédent, & fils de René de Rohan II du nom & de Catherine de Parthenai, seconda vigoureusement les entreprises du Duc de Rohan son frere, soit pour secourir les Rochelois, soit pour maintenir en France le Parti de ceux de la Religion. Il avoit apris le métier des armes en Hollande sous le Prince Maurice, & il fut un des Gentilshommes François qui se jettérent dans Bergue (*a*), lors que les Espagnols assiégérent cette place l'an 1606. Il soutint le siege de saint Jean d'Angeli en 1621 contre une armée que le Roi Louïs XIII commandoit en personne; & il obtint en rendant la place abolition du passé, sous promesse d'obéissance pour l'avenir (*B*). Il ne laissa pas sur la fin de la même année de se rendre maître de Roian. Au mois de Fevrier 1622 il s'empara d'Olonne, & se rendit tellement maître de la campagne dans le bas Poitou, que ses partis allérent faire des prisonniers jusques à cinq lieues de Nantes. Cette supériorité ne lui dura gueres; car on l'attaqua si vertement dans l'Ile de Rié (*C*) peu après qu'il l'eut subjuguée, que l'on y dissipa toutes ses forces. Il se retira à la Rochelle, où il essuia bien des marques de mépris & de mécontentement: ce qui l'obligea de passer d'autant plutôt en Angleterre, afin d'y demander du secours. Sur l'avis qu'on en reçut à la Cour de France, on le déclara criminel de leze-majesté au prémier chef le 15 de Juillet 1622. Il trouva moien d'équiper quelques vaisseaux, nonobstant le refus de sa Majesté Britannique; mais ils périrent à Pleimouth par une tempête. Au commencement de

(*a*) Grotius, Ann. *Libr.* XV.

(*A*) *Duc de Soubise.*] Je lui donne ce titre à l'exemple de celui qui publia en 1666 la Vie du Duc de Rohan. Cet Auteur n'a fait que suivre le chemin batu. Cependant, il faut reconoître que jamais la Seigneurie de Soubise n'a été érigée en Duché, & que le Géographe Du Val, qui l'assûre (1), le fait sans raison. C'est un abus qui regne terriblement dans les Maisons nobles de France, d'attacher à une même Terre tantôt un titre, tantôt un autre; sans attendre les Lettres d'érection. Ne voit-on pas les fils des Ducs porter sous le titre de Marquisat, le nom des Terres dont leurs peres s'apellent Ducs? Bien davantage; il y a des Terres qui ne sont plus dans une Famille, & cependant les personnes de cette Famille prennent le nom de ces Terres; l'un s'en dit *Marquis*, *un autre Comte*, *l'autre Vicomte ou Baron*, &c. Mr. le Laboureur déclame de la bonne sorte contre cela (2).

(*B*) *Sous promesse d'obéissance pour l'avenir.*] Celui qui répondit au Manifeste du Duc de Soubise en 1625, prétend (3) que ce Duc demanda pardon au Roi en sortant de saint Jean d'Angeli, & qu'il *jura de lui demeurer à jamais tres-fidele sujet & serviteur; de ne plus porter les armes contre son service, pour quelque cause & pretexte que ce fust, & de n'adherer plus aux unions, associations, & assemblées qui se feroient sans l'authorité & pouvoir de Sa Majesté.* Il prétend aussi que les *Historiens Reformez se sont bien gardez d'inserer en leurs Histoires ce serment fait par Mr. de Soubise, & par ceux qui sortirent de St. Jean avec lui; mais qu'il se trouve au Greffe de la Prevosté de l'Hostel, & dans les Memoires du Sieur de Modene grand Prevost de France, imprimez à Tholose l'an 1621.*

(*C*) *Dans l'Ile de Rié.*] Mr. de Puysegur a confondu cette défaite avec l'échec que reçut le Duc de Soubise dans l'Ile de Ré l'an 1625. *Apres le siege de Montpellier*, dit-il (4), *quatre ans se passerent sans aucune guerre contre ceux de la Religion. Le Roy fit construire un Fort près de la Rochelle..... Puis il alla dans l'Ile de Ré avec son armée commandée par Monsieur le Prince. Monsieur de Soubise qui avoit quatre mille hommes dans cette Ile fut batu.* Voilà comment la conformité des noms fait faire des Anachronismes. La victoire de l'Ile de Rié, où Louïs XIII fut en personne, précéda le siege de Montpellier; mais ni lui ni Monsieur le Prince ne furent point à celle de Ré, postérieure à ce siege.

(1) *Dans son Livre intitulé* La France, *au Chap. de Xaintonge.*
(2) Addit. aux Mémoires de Castelnau, *Tome II*, *pag.* 793.
(3) Mercure Franç. *Tome XI*, *pag.* 262.
(4) Mémoires, *pag.* 37 *Edit. de Hollande.*

de l'année 1625 (b), il se saisit de l'Ile de Ré, & fit une entreprise sur Blavet ou Port-Louïs en Bretagne, qui ne lui réüssit qu'à demi; car c'étoit assez son étoile que de n'être pas fort heureux (D) dans les vastes projets qu'il formoit. Il se saisit du port, & de six navires de guerre qu'il y trouva: les troupes de débarquement s'emparérent de la ville, mais aiant trouvé de la résistance au fort, il fit rembarquer son monde, & se retira, non sans laisser quelques vaisseaux échouez (E). L'un de ceux qu'il prit, nommé la Vierge Marie, étoit monté de quatre-vingts pieces de canon, & avoit coûté plus de deux cens mille écus. Il eut le déplaisir de se voir desavoué par ceux de la Religion, quoi que l'on ne doutât pas qu'il n'eût concerté toutes choses avec le Duc de Rohan son frere, dans les conférences qu'il avoit eues avec lui à Castres pendant l'automne de l'année 1624. Il publia un Manifeste dont on crut que la Milletiere, qui se qualifioit *Intendant de l'Admirauté des Eglises*, étoit l'Auteur: & en attendant le tems propre pour faire une descente du côté de Bourdeaux, il se rendit formidable par la prise de plusieurs vaisseaux marchands, & tint en échec toute la côte depuis l'embouchure de la Garonne jusques à l'embouchure de la Loire. Il entra dans la Garonne l'onzieme de Juin 1625, avec une flotte de soixante & quatorze voiles, & fit descente dans le Medoc, & s'empara de Castillon. Au bout du compte cette grande équipée fut peu de chose; il falut qu'il s'en retournât bientôt dans l'Ile de Ré, d'où s'avançant quelques jours après vers la flotte des ennemis, il brûla l'Amiral de Hollande (F), ce qui obligea la Cour à hâter les entreprises qu'on méditoit pour nettoier toute cette côte. Le Duc de Montmorenci Amiral de France, assisté des vaisseaux Hollandois, batit la flotte de Soubise. On le chassa de l'Ile de Ré, & puis de celle d'Oleron, & on le contraignit de se retirer en Angleterre (c). Il y fut un instrument très-puissant pour faire obtenir aux Rochelois les secours qu'on leur envoia; & lors que malgré tous ces secours cette ville eut été soumise, il ne se soucia point de joüir en France du bénéfice de l'amnistie: il aima mieux demeurer en Angleterre, où il mourut sans postérité, & d'où il tâcha de nuire à la Cour de France autant qu'il lui fut possible (G). Le nom de SOUBISE subsiste encore dans la Maison de Rohan en la personne de FRANÇOIS DE ROHAN, fils d'HERCULE DE ROHAN Duc de Mombazon, lequel François de Rohan s'apelle Prince de SOUBISE. Il épousa le 16 d'Avril 1663 Anne de Rohan, fille de Henri Chabot & de Marguerite de Rohan, héritiere du Duc de Rohan. Il est Capitaine des Gendarmes, & s'est signalé en diverses occasions, à la Bataille de Senef par exemple, où il eut la jambe cassée. La Princesse de Soubise son épouse a été Dame d'honneur de la feue Reine de France, & a passé pour une des plus grandes beautez de la Cour (d). Les Auteurs du tems l'ont fort louée. Sa vertu & sa sagesse n'ont pas eu moins d'éclat que sa beauté. Les Nouvellistes de Hollande ont débité, que le Prince de Soubise fut un de ceux qui rendirent leur commission de Lieutenant Général, pour n'avoir pas été compris dans la promotion des Maréchaux de France qui se fit au mois de Mars 1693.

Mr. l'Abbé de SOUBISE son fils a fort paru pendant tout le cours de ses études. Il est Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg depuis quelques mois (e). On trouve son Eloge dans l'Epitre Dédicatoire des Oeuvres posthumes du Chevalier de Meré.

(b) *On met cet événement sous l'an 1624, dans le* Ministere du Card. de Richelieu.

(c) *Tiré de divers Volumes du* Mercure François.

(d) *Voiez les* Oeuvres Galantes de Cotin. *Mr.* Menage *fit des Vers Grecs sur ce qu'on ordonna à cette Dame de se baigner dans la Mer aiant été mordue d'un Chien. Ces Vers sont tres-beaux, ils sont à la page 178 de ses* Poësies, *Edit. Amstel. 1687.*

(e) *On écrit ceci en Mai 1701. Le Prince de Rohan, frere aîné de ce Coadjuteur, a été fait Maréchal de Camp en 1702; & a épousé l'heritiere de Ventadour,* (Mercure Galant, *Janv. 1702, pag. 421, 422*) *veuve du Prince de Turenne tué à Steinkerk.* Là même, *Juillet 1701, pag. 345.*

SOU-

(D) *C'étoit assez son étoile que de n'être pas fort heureux.*] Si les Relations faites par les Catholiques Romains ne lui reprochoient que cela, on ne les pourroit pas soupçonner d'une aigreur trop passionnée; mais elles vont jusqu'à l'accuser de peu de courage. C'est pousser trop loin l'insulte. On prétend qu'un grand Seigneur dit au Roi; *Sire, Mr. de Soubise ayant fui vostre presence à Rié, & ayant maintement encor fui celle de vostre Amiral en l'Isle de Ré, il faut croire s'il continue qu'il sera un jour le plus vieil Capitaine de vostre Royaume* (5). Les mêmes Relations disent (6) qu'il ne se mêla point au combat de l'Ile de Ré, & qu'aussi-tôt qu'il en vit le mauvais succès, il se sauva à la hâte dans une chaloupe sans chapeau ni épée. On veut même que son Capitaine des Gardes, aiant vu cette épée, *dit qu'il faloit bien qu'elle lui fust tombée du baudrier, parce qu'il estoit bien asseuré qu'il ne l'avoit pas mise à la main.* Les Satires sur la déroute de l'Ile de Rié sont encore plus outrageantes (7). On lui a fait un autre reproche bien différent de celui-là, c'est qu'à son retour d'Angleterre, *il fit jurer à un Gentilhomme qui estoit à lui que s'il voyoit son vaisseau prest d'estre pris, & qu'ils ne pussent plus rechapper, de mettre le feu dans les poudres pour les faire tous brusler, choisissant plustost cette mort que de faire triompher ses ennemis de leur prise* (8). Mais pour donner aux Lecteurs une défiance mieux fondée des Histoires que le Parti Catholique publioit, il faut que je raporte une médisance qui a tout l'air d'une de ces calomnies qu'on répand parmi le peuple, afin de nourrir le zêle par le remuement des passions. On publia (9), que quand ceux d'Olonne demandérent à capituler, Mr. de Soubise leur *répondit arrogamment & impudemment qu'on lui choisist les plus belles filles qui fussent entr'eux, pour en bailler la curée à ses favoris, apres s'en estre prealablement saoullé, ou qu'on lui baillast cent mille escus*; que l'une & l'autre de ces conditions aiant été rejettées, il leur promit de les exemter du pillage moiennant vingt mille écus, & quatre-vingts pieces de canon, & trois vaisseaux, & qu'il ne laissa pas de les piller, quoi qu'ils lui eussent accordé toutes ces choses.

(E) *Non sans laisser quelques vaisseaux échoüez.*] Pour faire voir la partialité de ces Relations, je raporterai ici ce qu'un Auteur Catholique (10) nous aprend sur cette entreprise de Blavet. Il dit que le Duc de Soubise *avec trois cens soldats & cent matelots seulement attaqua si vigoureusement le grand Vaisseau nommé la Vierge, qu'apres quelque resistance il y entra, l'épée à la main, l'emporta & tous les autres en suite. . . . .* Et que le port aiant été bouché avec des gens, *une chaine de fer & un gros cable*, il s'y trouva enfermé pendant trois semaines, *mais que le vent venant à changer il s'en servit, & à la merci des mousquetades il fit couper à coups de hache la chaine & le cable, sortit avec les vaisseaux du Roi, & s'alla emparer de l'Isle d'Oleron.* Pourquoi suprimer dans le Mercure ces endroits avantageux?

(F) *Il brula l'Amiral de Hollande.*] Je n'ai point encore vu d'Auteur qui ait réfuté solidement le reproche qui a été fait au Duc de Soubise, d'avoir faussé sa parole à l'Amiral Hollandois. On dit (11) qu'ils avoient fait un accord de n'entreprendre rien l'un contre l'autre pendant les Négociations de paix qui se faisoient à la Cour; mais que Soubise tirant avantage de la parole que cet Amiral lui avoit donnée, le prit au dépourvu, & à la faveur du vent & de la marée arriva sur lui dans une demie heure, & fit attacher à son vaisseau deux pataches jointes ensemble pleines de feu d'artifice, qui le brûlérent en peu de tems. Le Mercure François ajoûte (12) qu'il y avoit eu des ôtages donnez de part & d'autre. Il faut croire que l'attaquant ne demeuroit pas sans repartie, lors qu'on l'accusoit en cela d'infidélité. L'Historien Catholique du Duc de Rohan ne fait aucune mention de ce reproche; il dit que Soubise aiant su *que Manty, & Hautin Amiral de Zelande, venoient pour le charger avec quarante vaisseaux, il alla au devant d'eux, coula à fonds cinq de leurs vaisseaux, & leur tua plûs de quinze cens hommes.* Je viens de lire ce que l'Auteur Protestant, qui s'est déguisé sous le nom de *Theophile Misathée*, a publié pour la justification de Soubise (13). C'est quelque chose, mais je voudrois une meilleure discussion, & une plus exacte vérification.

(G) *Il tâcha de nuire à la Cour de France autant qu'il lui fut possible.*] Car il paroît par une Déclaration de Louis XIII, datée le 8 de Juin 1641 (14), que *depuis un an quelques-uns de ceux qui avoient été envoyez par les Sieurs de Soubize & de la Valette, pour corrompre la fidelité* de plusieurs François, *étoient tombez entre les mains* de sa Majesté, & avoient avoüé *que lesdits de Soubise & de la Valette . . . . traitoient avec le Roi d'Espagne pour faire une descente en Bretagne & Aulnis, ou en la riviere de Bordeaux.*

(5) Mercure Franç. *Tome XI, pag. 891.*

(6) *Là-même, pag. 882. Voiez aussi le* Ministere du Cardinal de Richelieu, *a l'ann. 1625, pag. 179 Edit. de Hollande.*

(7) *Voiez le* Mercure Franç. *Tome VIII, pag. 559.*

(8) Mercure Franç. *Tome XI, pag. 281.*

(9) Claude Malingre, Hist. de la Rebellion, *Tome II, pag. 225.*

(10) *L'Auteur de l'*Histoire du Duc de Rohan, *imprimée à Paris 1666: j'ai dit ailleurs qu'on attribue cette Histoire à Mr.* Fauvelet du-Toc.

(11) Minist. du Card. de Richelieu, *pag. m. 177.*

(12) *Tome XI, pag. 874.*

(13) Apologie pour les Eglises Réformées de France, *imprimée en 1625, Chap. X.*

(14) *Voiez les* Mémoires de Montresor, *pag. 366.*

SOUCHES (Louïs Rattuit, Comte de) fils d'un Gentilhomme de la Rochelle (*A*) nommé Jean Rattuit Sieur de Barres, sortit de France après la Guerre des Protestans, & passa par la Hollande & par l'Allemagne pour s'en aller en Suede. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il eut lieu de se promettre de l'avancement par les bons ofices du Comte de la Gardie, qui lui fit avoir en peu de tems un régiment de dragons, & puis un autre d'infanterie. Après quelques années de service, il eut une querelle avec son Géneral (*a*) & rendit ses commissions, & se batit avec lui: & voulant retourner en France par l'Autriche & par l'Italie, il s'arrêta quelques jours à Vienne; & parce que l'Archiduc Guillaume frere de l'Empereur Ferdinand III le fit exhorter à prendre parti dans les armées de l'Empereur, il résolut de le faire; & il accepta un régiment de dragons qui étoit vacant, & qu'on lui avoit ofert. Il fit une grande fortune au service de sa Majesté Impériale; car il se vit successivement élevé à la dignité de Gentilhomme de sa Chambre, à celle de Conseiller de Guerre & d'Etat, à celle de Maréchal de Camp général, & à celle de Commandant général des frontieres de Sclavonie. Il mourut en Moravie l'an 1682, à l'âge de soixante & quatorze ans, & laissa postérité comme on le verra ci-dessous (*B*). Voilà ce que porte le Mémoire qui m'a été mis en main, & qui vient de très-bon lieu (*b*). J'y ajoûterai un fait qui releve extrémement la gloire du Comte de Souches; c'est qu'il fut la principale cause de la longue résistance que fit la ville de Brin aux armes des Suedois, qui furent contraints par là de lever le siege. Cela fut d'une grande utilité à l'Empereur (*C*). Je marquerai quelques fautes

(*a*) *Nommé Stalhans.*

(*b*) *Mr. ** l'Envoié de Vienne pendant qu'il y étoit Envoié Extraordinaire des Provinces-Unies. Il envoia aussi les Actes dont je fais mention dans la Remarque (A).*

(*A*) *Il étoit fils d'un Gentilhomme de la Rochelle.*] L'Auteur du Suplément du Dictionaire de Moreri se laissa tromper vilainement à des discours vagues de conversation, lors qu'il assûra que Mr. le Comte Souches étoit *fils d'un Epicier de la Rochelle.* Il n'y a point d'occasions où l'on soit plus obligé de se défier d'un ouï-dire, que lors qu'il s'agit de la naissance d'une personne qui paroît dans les grans postes, sans que l'Histoire ait jamais parlé de ses ancêtres. Ce silence prouve seulement qu'ils n'ont point paru à la Cour, ou qu'ils n'ont pas eu de grans emplois dans leur Province; mais ce n'est point une preuve que leur condition soit roturiere. Cependant par je ne sai quelle inclination foible ou maligne vers le mensonge, on se plaît à ravaler le plus que l'on peut la naissance, ou d'un Favori, ou d'un Ministre d'Etat, ou d'un Général d'armée, qui est le prémier de sa race dans les hautes dignitez (1). Les uns lui donnent pour pere un païsan, un pêcheur, un valet; les autres un cordonier, un petit mercier, ou tout au plus un notaire, ou un clerc de procureur. Ils n'ont pas tort quelquefois, & ils se trompent souvent. C'est pourquoi la prudence veut que l'on se défie de ces bruits vulgaires; car si l'on aprofondit les choses, on decouvre ordinairement que ce prétendu fils de mercier, ou de pêcheur, est d'une Famille bien noble, mais qui n'a été guere conue hors de son canton. Quoi qu'il en soit, voici les preuves que l'on m'a fournies de la Noblesse du Comte de Souches (2).

(1) *Voiez la Rem. (A) de l'Article* Touchet, *& la fin de la Rem. (A) du 1 Article* Sforce.

(2) *Envoiées de Vienne au Libraire par Mr. ** Voiez la Note marginale (b).*

Le 6 d'Août 1686, par devant Gabriel Beraudin Ecuier, Seigneur de Grandjai, Conseiller du Roi, & son Lieutenant-Général en la Sénéchaussée & Siége Présidial de la Ville & Gouvernement de la Rochelle, sur les requisitions de Messire Amathée Huet Chevalier Seigneur du Riveau Capitaine entretenu pour le service du Roi en la Marine, comparurent quatorze personnes des plus qualifiées du païs d'Aunix, desquelles les noms & les charges sont specifiez dans l'Acte dont j'ai une Copie collationnée à l'Original à Vienne en Autriche le 18 de Septembre 1692 par Henri Castellani d'Avister Protonotaire Apostolique Juré. Le Lieutenant-Général en la Sénéchaussée de la Rochelle ci-dessus nommé déclare, que ces quatorze personnes, *demeurans & domiciliez tous en Aunix, ont certifié à tous qu'il appartiendra, que Messire Louys Ratuit Comte de Souches, est né Gentilhomme, fils de Jean Ratuit Escuyer Sieur de Barres & de Dame Marguerithe de Bourdigale, & qu'ils ont bonne & certaine connoissance, que ledit feu Jean Ratuit Pere dudit feu Seigneur Comte de Souches, estoit issu de famille Noble, & des Principales de la Ville de la Rochelle, où luy, & ses predecesseurs ont fait leur demeure, & tenu rang parmy les autres Gentilshommes, conformement à leur extraction Noble, en tesmoing de quoy ils ont signé cette présente declaration, & apposé le seau de leurs Armes, laquelle Declaration nous avons receu, & donné acte d'icelle audit Seigneur requerant pour valloir, & servir ce que de raison, laquelle nous avons aussy signé, & pour plus grande approbation, nous y avons faict apposer le Seau de sa Majesté dans cette Chancellerie presidiale de la Ville de la Rochelle.* Il n'est pas nécessaire de nommer ici tous ceux qui signérent l'Acte, il sufit de dire que Mr. Millet Maréchal de Camp, Gouverneur de la Principauté de Chateau-Renaud, & Lieutenant-Général au Gouvernement du païs d'Aunix; Mr. Arnou Intendant de la Province, Mr. Gabaret premier Chef d'Escadre, Mr. de Chastellaillon Commandant pour le Roi à la Rochelle, furent du nombre de ceux qui certifiérent ce que dessus.

Voici une autre Attestation: j'en ai une Copie collationnée à l'Original à Vienne en Autriche le 18 de Septembre 1692 par le même Henri Castellani d'Avister dont j'ai parlé: „ Nous soubsignez attestons, & certifions avoir tres-„ certaine connoissance, que les quartiers de l'autre part „ de Monsieur Louys Ratuit de Souches, sont issus aussi „ bien du costé du Pere, que du costé de la Mere, d'ex-„ traction de Gentils-hommes, & des plus anciennes fa-„ milles Nobles de ce pays icy, & qu'ils ont jouy des „ droicts d'honneur, Privileges, & exemptions concedés „ par nos Roys aux Nobles, & Gentilshommes de ce „ Royaume, ayant tenu aussy tousjours le rang parmy „ les autres Gentilshommes. En tesmoins de quoy nous „ avons signé la presente attestation pour luy valloir, & ser-„ vir ce que de raison. Faict à la Rochelle le douxiesme „ jour de Mars, mil six cent quatre vingt sept ". Dixhuit personnes ont signé cette Attestation: le prémier sein est celui de Mr. l'Evêque de la Rochelle (3): le second celui de Mr. de Chastellaillon, Commandant pour le service du Roi en Aunix & la Rochelle: le troisiéme celui de Mr. Beraudin Lieutenant-Général de la Rochelle. On trouve parmi les autres celui de Mr. Villette chef d'Escadre, celui du Chevalier de Blenac, celui du Chevalier d'Aibouville Capitaine de vaisseau, celui de Mr. d'Osmont Chevalier de Malte, &c. J'ajoûte que j'ai vu la Copie d'une Lettre que Mr. le Bailli de la Vieuville écrivit de Paris le 29 de Mars 1699 à Mr. le Comte de la Tour gendre de Mr. le Comte de Souches. Il lui marque, *qu'il a été ravi d'avoir eu occasion de mander à Malte ce qu'il avoit après étant à la Rochelle de la Maison du Comte de Souches, dont les ancêtres*, dit-il, *sans s'être fort élevez dans les dignitez de la guerre, ont toûjours joui des privileges de la noblesse, & n'ont jamais rien fait qui les en deût deroger.*

(3) *Henri de Laval.*

Notez que Mr. Menage observe que le nom *Souches* est un nom de Seigneurie, qui apartenoit au Comte dont nous parlons. Il prétend que l'ancien nom étoit *Des-Ousches.* Voici ses paroles; je les tire d'un Chapitre où il prouve par divers exemples, que les noms propres ne se prononcent pas toûjours selon l'ancienne & véritable orthographe: „ On dit aussi tousjours *De Souche*, au lieu de „ *Des-Ousches*, en parlant du Gouverneur de Moravie, „ qui commande aprésent dans la Flandre les troupes de „ l'Empereur. C'est ainsi que ce Général s'apelle en sa „ Seigneurie: car son nom est *Rattuit.* Rattuit est une „ famille de la ville de la Rochelle, où ce Seigneur a pris „ naissance: & *Ousche* est un vieux mot François, qui „ signifie un jardin enclos de hayes, & planté d'arbres, „ sous lesquels on séme des légumes, ou du chanvre. Et „ ce mot François a esté fait du Latin *olca*, qui se trou-„ ve apeuprès en cette signification dans Gregoire de „ Tours (4) ".

(4) Menage, Observations sur la Langue Françoise, *Tom. I, pag. 307 Edit. de Paris 1675.*

(*B*) *Il laissa postérité comme on le verra ci-dessous.*] Il fut marié deux fois, prémiérement avec Anne Elizabeth Comtesse de Hoffkirk, & en second lieu avec Anne Salome Comtesse d'Aspermont & de Reckheim (5). Il eut de sa prémiere femme, deux fils & une fille. Jean Louïs son aîné est encore en vie, & a eu pour femme Eve Eleonore de Notthafft & Werenberg Comtesse de l'Empire. Il en a eu trois filles, savoir, 1, Louïse Dame d'honneur à la Cour de l'Impératrice, & présentement épouse du Comte de Horn: 2, Claude, Dame d'honneur à la Cour de l'Impératrice à la place de sa sœur: 3, Therese, Religieuse Carmelite en Stirie. Le second fils du Comte de Souches s'apelloit Charles. Il étoit Général de l'Infanterie de l'Empereur, & il mourut d'une blessure qu'il avoit reçue à la Bataille de Salankemen en Hongrie l'an 1691. Il étoit veuf de Marianne Comtesse de Bucham, de laquelle il a laissé deux fils dont l'aîné se nomme Louïs, & l'autre Charles Joseph. Celui-ci a été reçu Chevalier de Malte au Prieuré de Boheme. La fille du Comte de Souches est femme du Comte Charles de la Tour, & mere de plusieurs enfans (6).

(5) *Voiez ci-dessus la Rem. (A) de l'Article* Reckheim.

(6) *Tiré du* Memoire *cité à la marge du Texte de cet Article, Note (b).*

(*C*) *Il fut la principale cause de la longue résistance que fit la ville de Brin aux . . . Suedois. . . . . Cela fut d'une grande utilité à l'Empereur.*] Torstenson, aiant batu les Impériaux au mois de Février 1645, se rendit maître de plusieurs places de Moravie, & se fit tellement craindre, qu'au bruit de sa marche les ennemis levérent le siege d'Olmutz, ensuite de quoi il mit le siege devant Brin, qui étoit la seule place forte qui tint encore pour l'Empereur dans cette Province (7). Les assiégez se défendirent avec une telle vigueur, que sa Majesté Impériale eut le tems de mettre quelque ordre à ses afaires délabrées. Elle fit un traité avec Ragotzki Prince de Transilvanie, & lui ceda *sept Seigneuries de Hongrie; en sa faveur on ouvrit 90. temples, où les Protestans devoient enseigner ouvertement leur* doctri-

(7) *Voiez* l'Histoire Universelle de Jean Cluver, *à l'Appendix, pag. 759 Edition de 1668.*

fautes du Dictionaire de Moreri (*D*), & je ferai des Observations sur ce qui concerne le Comte de Souches dans les Mémoires de Chavagnac (*E*). C'est un Livre que l'on réimprima en Hollande l'an 1700, après en avoir corrigé le style en divers endroits.

Comme

doctrine; & on remit les Hongrois dans la possession de leurs privileges. Ce traitté sembla desavantageux aux Catholiques; mais les Suedois en sentirent beaucoup plus d'incommodité; Car l'Empereur, ayant osté cette espine de son pied, secourut Brin, & contraignit Torstenson de lever le siege qu'il y avoit mis. Alors Louis Comte de Souches, Gentil-homme François, qui avoit esté la principale cause de sa conservation, en reçeut le gouvernement pour recompense de ce signalé service (8). Un Historien observe que Torstenson perdit devant cette place plus de soldats, qu'il n'en eût perdu dans une Bataille rangée: on ajoûte que l'Empereur répara ses forces dans cet intervalle. *Longa illic difficilisque obsidio, atque ad extremum irrita fuit. Ac satis constat plus ibi militum, quam si justa acie depugnatum foret, Dorstensohnio periisse. Interea Cæsari spacium datum reparandi vires, colligendique & conscribendi novum exercitum, quem hosti opponeret* (9). Jamais service ne fut rendu plus à propos que celui-là, & il étoit bien raisonnable d'en récompenser notre de Souches. Notez que la ville de Brin fut aussi récompensée comme elle le méritoit; car on lui donna le prémier rang entre les villes de Moravie: cette primauté apartenoit auparavant à la ville d'Olmutz, qui en fut privée à cause qu'elle n'avoit pas bien résisté aux Suedois. On lit cette Observation dans le voiage du Comte de Brienne. *Cracovia relicta Vindobonam versus pergimus, per Silesiam, & Moraviam: ubi præter Olomutium & Brinnum nihil notatu dignum: illud, sede Episcopali; hoc, obsidione quam adversus Suecos tam fortiter sustinuit, ut inde ob memoriam facti extiterit caput regionis, virtutis præmium, dignitate illa Olomutio sublata, nota vecordia* (10).

(*D*) *Je marquerai quelques fautes du Dictionaire de Moreri* (11).] I. La prémiere regarde l'extraction du Comte de Souches, & a été suffisamment réfutée dans la remarque (*A*). II. Il ne faloit point lui donner la qualité de *Général de l'Empire*, il n'avoit que celle de Général de l'Empereur. III. Le Mémoire qui m'a été envoié, & sur lequel j'ai dressé le Texte de cet Article, nous doit convaincre qu'il ne fut point donné par *son pere à un Gentilhomme Allemand*, & qu'il n'entra point au service de l'Empereur avant que d'avoir fait tirer l'épée à ce Gentilhomme. IV. Un Historien exact se gardera bien de dire que ce Comte *fut defait à la Bataille de Senef par le Prince de Condé* l'an 1674. Car, à proprement parler, cette Bataille ne fut ni gagnée ni perdue par aucun des deux Partis. Les Alliez aussi bien que les François s'attribuérent l'honeur du triomphe, & firent chanter le *Te Deum*, & allumer des feux de joie: les uns & les autres firent cela par politique, très-bien convaincus en leur ame qu'il n'y avoit point là dequoi se féliciter (12). Le commencement de cette sanglante journée fut avantageux aux François, & la fin avantageuse à leurs ennemis. Bien des gens se persuadent que le Prince de Condé pendant quelques heures se comporta en grand Capitaine, & puis en Roland; mais quel Roland? Celui du Boïardo ou de l'Arioste, *Orlando Furioso*, Roland le furieux, Roland semblable à l'Hercule de Seneque, *Hercules furens*, Hercule saisi de fureur. N'étoit-ce pas une espece d'enthousiasme, & de transport au cerveau (13), demandent-ils, que de laisser si long-tems les meilleures troupes exposées au grand feu de l'ennemi bien couvert de haies & de houblonnieres, de les laisser, dis-je, exposées si long-tems à un vrai massacre, dont elles ne pouvoient se garantir, & réduites presque les bras croisez à essuier une grêle horrible de mousquetades? Il falut se retirer enfin, & laisser là une infinité de corps morts (14). Mr. le Prince de Condé, ajoûtent-ils, fut fort mécontent de lui-même à l'occasion de cette Bataille, & il n'aimoit point qu'on lui en parlât. Il ne s'en souvenoit qu'avec chagrin. Voilà ce que disent bien des gens: ce n'est pas à moi à juger de telles choses. Mais, quoi qu'il en soit, qu'il fût content ou mécontent de cette journée, qu'il y ait été ou victorieux ou vaincu, ceci pour le moins n'est pas une chose problématique, que Mr. le Comte de Souches n'eut aucune part au malheur des Alliez, & qu'il en eut beaucoup à leurs avantages. Toute la perte, toute la défaite, tomba sur les troupes de Hollande, & sur celles des Espagnols; les troupes Impériales, qu'il commandoit, n'entrérent en jeu qu'après le desordre des autres, & depuis qu'elles furent jointes à leurs Alliez l'ennemi cessa de vaincre, & eut à son tour un grand échec. V. Ce que l'on a joint au Moreri dans les Editions de Hollande (15) ne va pas bien. On y a fourré ces paroles, qu'*il fut cause, en refusant d'exposer ses troupes, de la victoire remportée par le Prince de Condé*. On ne peut entendre là que la Bataille de Senef: or ce n'est point le style des ennemis de la France, que d'avoüer qu'elle remporta la victoire le jour de cette Bataille. En tout cas, il n'est pas vrai qu'elle l'ait gagnée à cause que notre Comte refusa d'exposer ses troupes; car ce fut en les exposant qu'il arrêta les progrès de l'ennemi. Les Relations de Hollande conviennent que (16) *M. le Comte de Souches, qui avoit pris le devant avec les Imperiaux, & qui étoit éloigné de quelques heures du reste de l'Armée, ayant apris la nouvelle de ce qui se passoit, se retourna en diligence, & arriva à une heure apres-midy aupres de ce Corps de Bataille, si bien que S. A.* (17) *mit les Imperiaux & les Espagnols en un poste avantageux à main gauche, & donna l'aile droite aux siens, & ce fut alors que la Bataille recommença*

(8) Louïs du Mai, Discours Historique & Politique sur les causes de la Guerre de Hongrie, pag. m. 283.

(9) Appendix Joh. Cluveri pag. 759.

(10) Lud. Hen. Lomenii Briennæ Comitis Itinerar. pag. 58, Edit. 1662.

(11) *Voiez aussi l'Article* LEUWENTZ.

(12) *Nous allâmes auprés de Mons où l'on fit chanter le* Te Deum, *comme on le faisoit chanter à Paris; chaque party s'en étoit fait honneur; mais pour moy j'ay toûjours crû qu'il n'y avoit pas de quoy chanter de part ny d'autre.* Memoires de Chavagnac, pag. 388, 389, *Edit. de Hollande. C'est peut-être la meilleure chose qu'il y ait dans ces* Mémoires.

(13) *Conférez ce que dessus Citation* (37) *du 2 Article* PYRRHUS.

(14) *La Bataille de Senef fut à l'égard des François comme la Peinture dont* Horace, de Arte Poet. *Vers. 3, fait mention*, ut turpiter atrum desinat in piscem mulier formosa superne: *elle finit par bas en horrible poisson, par le haut femme belle. Je me sers d'une vieille Traduction d'*Horace *en Vers.*

(15) *Cette Addition se trouve aussi dans le* Moreri *imprimé à Paris l'an* 1699.

(16) Mercure Hollandois *de l'an* 1674, *pag.* 451.

(17) *C'est à dire Mr. le Prince d'Orange.*

plus fort que jamais...... (18) *M. le Prince de Condé tâcha premierement de faire tourner ses gens à main gauche, mais M. de Fariaux, un homme d'une valeur éprouvée, & Gen. Major de l'Armée Hollandoise, y fut envoyé avec quelques Escadrons d'Infanterie, lequel étant soûtenu de M. le Comte de Chavagnac, qui commandoit un Bataillon de Cavalerie Imperiale aupres de là, resista aux François avec tant de force, qu'ils furent contraints de se retirer, de sorte que le dit Sr. Comte y fit planter 4. pieces de canon, & apporta un grand dommage aux dits François par ce moyen. Cette aile gauche, qui étoit pour la plus part composée d'Imperiaux & de Suisses* (19), *montra tant de preuves de valeur, qu'il y demeura plus de la moitié des dits Suisses, suivant le rapport des Prisonniers. M. le Comte de Souches leur General se jetta par tout dans le plus épais des Ennemis, & donna des preuves d'une valeur extraordinaire, ainsi qu'il avoit déjà fait en plusieurs autres occasions. M. le Prince de Lorraine n'en fit pas moins, & fut vû plusieurs fois combattant dans les premiers rangs; mais ce ne fut pas sans y repandre de son sang, puis qu'il reçut une telle playe à la tête, qu'il fût obligé de sortir du Combat. M. le Prince Pio, lequel étoit pres du Village de Senef avec son Escadron, étant accompagné de M. le Marquis de Grana & de M. le Comte de Starnberg, où il témoigna une bravoure des plus signalées, y fut aussi blessé à la cuisse d'un coup de Mousquet. M. le Marquis de Grana & les fils de M. le Comte de Souches combattirent si vaillamment à la tête de leurs Escadrons, que les Suisses ne purent gagner un seul pouce de terre sur eux, de sorte qu'ils contribuerent beaucoup par ce moyen à l'heureuse issuë de ce combat.* La Lettre de Mr. le Prince d'Orange aux Députez des affaires secretes de Messieurs les Etats Généraux (20) confirme ces choses; car après avoir décrit ce qui se passa avant que les Allemans eussent rebroussé chemin, on ajoûte (21): „ L'Ennemi tacha au commencement de faire „ un petit circuit à main gauche, mais on detacha quel„ ques Bataillons pour aller à sa rencontre; & M. de „ Chavagnac, lequel étoit là avec un Gros de la Cavalerie „ Imperiale, le repoussa avec toute la vigueur qu'on se peut „ imaginer, & retint le poste, où il fit venir en méme temps „ 4. pieces de canon, qui apporterent un grand dommage à „ l'Ennemi. . . . (22) Entre les Troupes Imperiales M. le „ Comte de Souches a donné des preuves du courage & de „ la valeur qu'il a fait paroître en tant d'autres occasions. „ M. le P. de Lorraine ne s'étoit pas moins signalé, mais „ fut enfin mis hors de combat par une blessure qu'il re„ çut à la tête, & M. le Prince Pio tout de même par „ une qu'il reçut à la cuisse. La vigoureuse resistance qui „ a été faite par M. le Marquis de Grana, lequel étoit „ aupres du Village avec son Bataillon, n'a pas peu con„ tribué à l'heureux succés de la Bataille, aussi bien que „ la bravoure des Bataillons du Regiment de Souches com„ mandés par les fils du dit Sr. Comte ". Peut-on dire après cela que Mr. le Comte de Souches, aiant refusé d'exposer les Impériaux, fut cause que les François remportérent la victoire?

Il me reste encore trois fautes à corriger au Suplément de Moreri. VI. Le Comte de Souches n'a point vécu quatre-vingts ans, mais seulement soixante & quatorze. VII. Son fils n'a pas été *Commandant des armées de l'Empire*, il n'a eu des Charges que dans les troupes de l'Empereur. VIII. Il n'a pas *été tué à Rhinfeld en* 1678, mais en Hongrie l'an 1691.

(*E*) *Sur ce qui concerne le Comte de Souches dans les Mémoires de Chavagnac.*] Il y est dépeint (23) comme le plus sot & le plus lâche de tous les hommes, & après avoir marqué tout ce qui est le plus capable de le faire passer pour un traître, l'on dit néanmoins *je ne crois pas* qu'il le fût, *mais plein de malice, ignorant, & le plus grand voleur qui fût sous le ciel* (24). Plusieurs choses me persuadent qu'il ne faut pas faire grand cas de ces médisances. En 1 lieu, celui qui a fait ces Mémoires est son propre Panégyriste éternellement. Il se donne pour l'auteur de tous les conseils qui font réüssir les entreprises; si quelque chose ne réüssit pas, c'est à cause qu'on ne l'a pas voulu croire; il seroit arrivé cent fois de grans inconvéniens, s'il n'y eût remedié; il se charge des exécutions les plus hardies, & les plus pénibles, & il en vient à bout; en un mot, sans lui tout va mal, avec lui tout va bien. S'il se couvre ainsi de tant de gloire lui-même, c'est une marque qu'il avoit une très-haute opinion de son mérite, & qu'il souhaitoit que les autres en jugeassent de la même façon. On voit par sa propre Histoire qu'il étoit fier, ambitieux, fantasque, mal endurant. Concluez de tout cela que lors qu'on étoit son ennemi, l'on pouvoit s'attendre à être bien déchiré. Remarquons en 2 lieu, qu'il fut brouillé avec le Comte de Souches dès le commencement de la Campagne 1674 (25), & qu'il est probable que ses brusqueries obligérent quelquefois ce Général à le faire souvenir de son infériorité. C'est ainsi que les subalternes s'exposent à des mortifications lors qu'ils n'ont pas pour leur Général la déférence qui lui est due. Cela cabroit de plus en plus le Comte de Chavagnac, & le disposoit à médire du Comte de Souches. Notez en 3 lieu, qu'il se plaisoit à mal parler des Généraux. Il donne du Comte de Montecuculi la plus pitoiable idée du monde (26), & cela par

raport

(18) Mercure Hollandois *de l'an* 1674, *pag.* 452, 453.

(19) *Il faut lire non pas* & de Suisses, *mais* opposée aux Suisses, *ou quelque chose de semblable; car toute la suite du discours montre qu'il s'agit des Suisses de l'Armée de France.*

(20) *Là-même, pag.* 457.

(21) *Là-même, pag.* 462, 463.

(22) *Là même, pag.* 464.

(23) *Voiez les* Mémoires de Chavagnac, *depuis la page* 390, *jusqu'à la page* 401 *Edit. de Hollande.*

(24) *Là-même, pag.* 401.

(25) *Là-même, pag.* 371.

(26) *Là-même, depuis la page* 339, *jusqu'à la page* 358.

Comme on ne voit pas assez clairement dans un passage que j'ai cité (a) s'il étoit Gouverneur de Brin lors que cette ville résista aux Suedois, j'en citerai un autre qui ne laisse aucun doute là-dessus, & qui nous aprendra des circonstances fort glorieuses à ce brave homme (*F*). On a débité faussement dans l'un des Ecrits qui ont paru en Hollande l'an 1702, sur la prise d'armes des Cevenois, qu'il étoit né dans les Cevennes.

(a) *Dans la Rem.* (C).

SOZO-

raport à la campagne la plus belle, la plus glorieuse, & la plus brillante qu'on puisse trouver dans la longue vie de ce fameux Général: je parle de la campagne de 1673, où il triompha de toutes les ruses de Mr. de Turenne, & vint ruïner par la prise d'une seule ville (27) toute la moisson que la France fit en Hollande l'an 1672. Qui oseroit croire que ces médisances soient véritables? Ne choquent-elles point les plus grandes regles de la probabilité? Ne faut-il donc pas conclure que ce qu'un tel Ecrivain débite de ses ennemis doit être suspect? Je laisse plusieurs traits piquans & très-satiriques qui se trouvent répandus dans ses Mémoires, & qui attaquent les principaux Officiers des troupes de l'Empereur. Cela paroît procéder de quelque ressentiment qui disposoit à ne rendre pas justice; car tout le monde convient que les armées Impériales sont depuis plus de cent ans l'une des meilleures écoles de guerre qui soient au monde, & qu'il y en a bien peu où se forment autant de bons Officiers que dans celle-là. Notez en 4 lieu, qu'il se trompe très-souvent dans ses récits, lors même qu'il n'a pas dessein de dire du mal de ceux dont il étoit mécontent. Consultez les Notes qui ont été mises dans l'Edition de Hollande au bas des pages. Elles concernent ce qui se passa en Allemagne l'an 1675. Mr. le Marquis de * * * qui est l'Auteur de ces Notes, & qui servoit à la tête d'un des principaux Régimens de France cette année-là, le contredit en plusieurs faits importans: si d'autres Officiers vouloient se donner la peine de le critiquer, ils en trouveroient sans doute mille occasions. En 5 lieu, il y a dans ce qu'il dit contre le Comte de Souches tant de choses incroiables, que cela seul peut servir à le réfuter. „ Souches qui avoit reçu ordre de l'Empereur de ne point „ passer la Meuse sous quelque pretexte que ce fût, d'agir „ seulement entre Meuse & Moselle, & de donner quatre „ mille Chevaux avec un Général si les Alliés en avoient „ grand besoin, m'ordonna de demeurer au Camp, tandis „ qu'il alla dîner avec toute la Generalité dans le Camp des „ Troupes Espagnoles (28). . . . . . Souches décampa „ pour aller assieger le Mont-Olimpe; mais comme le Prin„ce d'Orange demandoit les quatre mille Chevaux que lui „ avoit promis l'Empereur, on me detacha pour les com„mander; si bien que je revins en arriere camper au faux„bourg de Namur: je ne sçay quelle jalousie il lui prit fur „ mon compte; mais il voulut y venir lui-même avec tou„te son Armée. Tout le monde, qui sçavoit que les or„dres étoient precis, ignoroit ce qu'il vouloit: mais il ne „ fut pas long-temps indeterminé; car il fit passer l'Armée „ au travers de Namur. Monterey & le Prince d'Orange „ vinrent le joindre, & demanderent quel bon Ange lui „ avoit inspiré de passer la Meuse, il répondit qu'il avoit „ passé la Moselle & non la Meuse. Je ne pus m'empêcher „ de rire, & de lui dire qu'il me faisoit pitié, & que la Mo„selle étoit à plus de 15 lieües de lui. Il me dit que je n'é„tois pas assez habile pour lui aprendre le Pays ni la Carte, „ & se mit beaucoup en colere contre moy. Caplieres, „ notre Commissaire General, & l'Homme de l'Empereur, „ survint, & lui demanda ce qu'il avoit; c'est (lui répondit„il) Monsieur, qui me veut faire passer pour un enfant; „ mais j'en feray mes plaintes à S. M. I. Je dis le sujet à „ Caplieres, qui lui dit que j'avois raison; sur quoy il se fâ„cha de nouveau, & demanda à ses guides quelle riviere „ nous avions passé: ceux-cy luy dirent que c'étoit la Meu„se, ce qui luy fit changer de visage, & crier, je suis per„du (29)". Il y a une telle odeur de fausseté dans ces paroles, qu'on la sent à la prémiere lecture & avant tout examen; mais quand on réfléchit sur les circonstances de la Narration, quand, dis-je, l'on songe que ce Général *mena* son *armée dans le Pays de Liege* (30), qu'il alla dîner au Camp du Comte de Monterey (31), ce qu'il ne pouvoit faire sans passer la Meuse, qu'il remonta vers Charleville pour faire le siege du Mont Olympe place située sur la Meuse (32), qu'il se raprocha de Namur autre place située sur la Meuse (33), on regarde comme une chose impossible qu'il ait ignoré la situation de cette riviere. Le plus stupide soldat ne la pourroit pas ignorer après tant de marches & de contre-marches de cette nature, & l'on croira qu'un Général qui avoit plus de soixante ans l'a ignorée; lui qui avoit reçu des ordres précis de ne servir qu'entre la Moselle & la Meuse (34). Il faudroit être plus crédule qu'un petit garçon de quatre ans, pour se figurer que cela fût vrai. Ce qu'il y a de monstrueux dans le récit du Comte de Chavagnac devient plus sensible lors qu'on se souvient que Mr. le Comte de Souches s'étoit poussé à un si haut rang à la Cour Impériale. Il étoit François, & c'étoit un péché originel qu'on n'effaçoit pas facilement dans cette Cour-là. Il étoit né Gentilhomme; mais sa Noblesse n'étant point titrée, ni soutenue du crédit & de l'opulence de la Famille, ne lui eût guere plus servi à devenir Général dans les Armées de France, que s'il eût été fils d'un bourgeois. A plus forte raison lui étoit-elle inutile en Allemagne. Il n'eut donc point d'autres moiens de s'avancer que sa valeur, & l'Art militaire, & il falut qu'il y excellât pour surmonter tous les obstacles qu'un simple Gentilhomme François pouvoit rencontrer à la Cour Impériale. Nous serions donc bien simples si nous nous imaginions qu'un tel Général assiege & prend une ville sur une riviere (35), & cotoie des mois entiers cette riviere sans en aprendre le nom, ni celui des forteresses qui en sont baignées; sans savoir, dis-je, que Namur dont il s'aproche, dont il s'écarte, dont il se raproche en divers tems est sur la Meuse, & sans se desabuser de la fausse persuasion que Namur est situé sur la Moselle. S'il s'étoit conduit de la sorte malgré l'intérêt particulier qu'il avoit de se bien instruire de la situation de la Meuse, puis qu'il avoit reçu ordre de ne point servir au delà de cette riviere, il seroit le plus ridicule de tous les hommes; mais nous ne le serions guere moins si nous pensions qu'en effet il s'imagina passer la Moselle, lors que ses troupes passérent la Meuse à Namur (36). Prenons donc tout ceci pour une de ces hableries qui ne paroissent jamais trop fortes à certains esprits quand ils veulent débiter une singularité, ou tourner en ridicule un ennemi. Je laisse à dire qu'il n'y a nulle aparence que l'Empereur ait donné des ordres précis au Comte de Souches de ne point passer la Meuse. Le dessein de l'Empereur n'étoit-il pas de faire le plus de mal qu'il pourroit à l'ennemi? Pourquoi donc eût-il défendu à son Général de se joindre aux Espagnols & Hollandois, en cas que cette jonction parût nécessaire pour fraper de plus grans coups? Joignez à cela que si le Comte de Souches se fût aperçu qu'on l'avoit surpris, il eût donné ordre à son armée de repasser incessamment. Il eût mieux aimé réparer ainsi sa faute, que de s'exposer à perdre la tête pour avoir enfraint les ordres précis de sa Majesté Impériale. D'où vient que le Comte de Chavagnac, après avoir dit que ce Général s'écria *je suis perdu*, a oublié de nous dire s'il fit aprouver ou excuser la transgression de ses ordres? Une bonne narration demandoit cela nécessairement; mais c'est de quoi l'on se mettoit peu en peine en écrivant ces Mémoires-là. Tout ceci confirme les soupçons de fausseté qui se présentent en foule à ceux qui lisent cette partie de l'Ouvrage du Comte de Chavagnac.

Après toutes les considérations qui viennent d'être étalées, on se trouvera très-disposé à rejetter la description satirique qu'il nous fait de la conduite du Comte de Souches devant Oudenarde (37). Je veux bien croire selon l'opinion la plus commune, que ce Général ne se voulut point conformer à l'avis des autres, ni prendre avec eux les mesures nécessaires pour le bon succès de cette entreprise; mais on ne sauroit se persuader, ni l'extravagance, ni la stupidité poltrone, que les Mémoires de Chavagnac lui attribuent. On voit bien que cet Auteur étoit en colere lors qu'il écrivoit. On sent que sa plume étoit dirigée par le souvenir de quelque ofense, & l'on se confirme dans cette opinion quand on considere la conduite de la Cour Impériale. Le Comte de Souches y essuia une peine si legere, & si disproportionée an châtiment qu'il eût mérité au cas que les Mémoires de Chavagnac fussent justes, que cela sufit à nous convaincre que cet Auteur a outré les choses. Je ne crois point que les parens du Comte de Souches se doivent faire une afaire de le justifier de la Satire d'un tel ennemi (38), qui n'a su garder aucune ombre de vraisemblance, ni d'équité; car il ne faut pas croire qu'il ignorât sur quoi le Comte de Souches apuioit ses opinions & ses démarches. Que n'en disoit-il quelque chose pour le moins afin de le réfuter? L'équité exigeoit cela de lui.

(*F*) *Je citerai un autre* Passage, *qui ne laisse aucun doute là-dessus, & qui nous aprendra des circonstances fort glorieuses à ce brave homme.*] Les Suedois „ prirent *Crembs* „ par assaut & mirent le siege devant *Brin*. Ce fut icy où „ la fortune fit pause, donna loisir aux Imperialistes de „ reprendre haleine, de songer à eux, & aux peuples de „ delà la riviere & se mettre dans une meilleure posture. „ Le Gouverneur de la place s'apelloit Monsieur de *Sou„che* Rochelois, lequel, pour quelque grand mecontente„ment, avoit quitté les Suedois, qu'il avoit servi avec „ zele de religion, & d'affection, avoit eu la charge de „ Colonel, qu'il possedoit encore dans l'autre party. *Tors„tenson* fait sommer la place apres un siege de trois se„maines, & l'avertit qu'en cas de refus, il n'y auroit „ point de quartier pour luy. Il respondit qu'il n'en de„manderoit jamais, & qu'il n'en donneroit point. . . . . . „ *Torstenson*, apres avoir donné plusieurs assauts, miné, „ sappé, & jetté quantité de grenades dans la place, fut „ contraint de se retirer. Ce siege dura quatre mois, fit „ perir plus de 4000 Suedois, sans conter les debanda„des, acquit une immortelle reputation au Gouverneur, „ & les bonnes graces de sa Majesté Imperiale, qui voulut „ retirer cette rare vertu du commun, le fit Baron, & „ luy donna, avec des biens, une place dans son Conseil „ privé (39)".

(27) *Bonn au Païs de Cologne. Il la prit conjointement avec les troupes de Hollande commandées par Mr. le Prince d'Orange, à présent Roi d'Angleterre.*

(28) Mémoires de Chavagnac, *pag.* 372, 373.

(29) *Là-même, pag.* 374, 375.

(30) *Là-même, pag.* 372.

(31) *La-même, pag.* 373.

(32) *Là même, pag.* 374.

(33) *Là-même.*

(34) *Là-même, pag.* 373, 374.

(35) *Dinant; qu'il prit avant que son Armée eût passé la Meuse à Namur. Voiez le* Mercure Hollandois *de l'an* 1674, *pag.* 436.

(36) *En confirmation de tout ceci ajoûtez, que s'il avoit cru passer la Moselle lors qu'il traversa Namur, il auroit cru qu'avant cela il n'avoit point suivi l'ordre d'agir entre Meuse & Moselle, ou bien il auroit cru passer la Moselle pour aller vers Philisbourg, ou vers Nanci, supositions monstrueuses.*

(37) Chavagnac, Memoires, *pag.* 390 & *suivantes.*

(38) *Ils lui apliqueront peut-être ce que les Jansénistes ont dit du Jésuite Brisacier ci-dessus, Citation* (40) *de l'Article* SIXTE IV.

(39) Parival, Abrégé de l'Histoire de ce Siecle de fer, *Tom. I, pag.* 401 *Edit. de Brux.* 1658.

SOZOMENE (JEAN) Jurisconsulte de Venise au XVII Siecle, étoit originaire de l'Ile de Chypre d'où ses ancêtres s'étoient retirez lors qu'elle tomba au pouvoir des Turcs (*a*). Il a donné une nouvelle Version Latine des X Livres de la République de Platon, qu'il a redigez en un Discours continu, je veux dire qu'il en a ôté la forme de Dialogisme. Cela rend l'Ouvrage plus clair & plus court. Cette Traduction fut imprimée à Venise l'an 1626 in 4.

(*a*) *Voiez l'Epître Dédicatoire de sa Traduction des Livres de* Platon de Republica.

SPANHEIM (FRIDERIC) Professeur en Théologie à Leide, a été une personne d'un très-grand mérite. Il nâquit à Amberg dans le haut Palatinat le prémier jour de Janvier 1600 (*a*); & fut élevé avec un grand soin sous les yeux d'un pere qui étoit non seulement docte, mais aussi fort considéré à la Cour Electorale (*A*). Après avoir étudié dans le College d'Amberg jusques en l'année 1613, il fut envoié l'année suivante à l'Académie d'Heidelberg, dont l'état étoit alors florissant. Il y fit tant de progrès, & dans les Langues, & dans la Philosophie, qu'on vit bien qu'il seroit un jour un grand homme. Il retourna chez son pere l'an 1619, & fut envoié bientôt après à Geneve pour y étudier en Théologie. Les malheurs du Palatinat le firent résoudre à épargner à son pere les frais de sa pension; c'est pourquoi il s'en alla dans le Dauphiné l'an 1621, & demeura trois ans chez le Gouverneur d'Ambrun (*b*) en qualité de Précepteur. Il entra deux fois en conférence réglée sur des matieres de Controverse (*c*), comme c'étoit assez la coutume en ce tems-là, & sortit d'affaire glorieusement. Il retourna à Geneve, & puis il vint à Paris, où il trouva un bon parent qui étoit Ministre de Charenton (*B*), & qui lui déconseilla d'accepter la Profession en Philosophie à Lausanne que Messieurs de Berne lui offrirent. Il fit un voiage de quatre mois en Angleterre l'an 1625, & après avoir fait encore quelque séjour à Paris, il s'en retourna à Geneve; il y disputa une Chaire de Philosophie l'an 1626 & l'emporta. L'année suivante il se maria avec une Demoiselle originaire de Poitou (*C*). Il se fit recevoir Ministre quelque tems après, & il succéda l'an 1631 à la Profession de Théologie, que Benoît Turrettin laissoit vacante. Il s'aquita de ces fonctions, & en habile homme, & en homme infatigable: desorte que sa réputation, se répandant de toutes parts, fit jetter les yeux sur lui à plusieurs Académies, qui souhaitérent de s'honorer par son moien. Celle de Leide fut la plus heureuse de toutes dans ses recherches: il en accepta la vocation. Mais on ne sauroit exprimer les efforts que firent ceux de Geneve pour le retenir, ni les marques d'estime & de tendresse qu'ils lui témoignérent à son départ. Il se fit recevoir Docteur en Theologie à Bâle, pour s'accommoder à l'usage du païs où il alloit; car ni à Geneve, ni dans les Académies que ceux de la Religion avoient en France, les Professeurs en Théologie ne se faisoient point graduer Docteur; cela ne leur eût servi de rien. Il partit de Geneve l'an 1642, après y avoir été Professeur en Théologie onze ans de suite. Il se trouva Recteur lors qu'on y célébra le jubilé, ou l'année séculaire de la Réforme, & il fit sur ce sujet-là une très-belle Harangue. Il arriva à Leide le 3 jour d'Octobre 1642. Il y soutint, & même il y augmenta la réputation qu'il y avoit aportée; mais il ne vêcut que jusques au mois de Mai 1649. Ses grans travaux lui abrégérent la vie. Les Leçons & les Disputes Académiques, les Prédications (*d*), les Livres qu'il composoit; beaucoup de soins domestiques, beaucoup de visites, ne l'empêcherent pas d'entretenir un grand commerce de Lettres. Il faloit outre cela qu'il fit des visites chez la Reine de Boheme, & chez le Prince d'Orange. Il étoit fort considéré dans ces deux Cours. La Reine Christine lui fit l'honneur de lui écrire, pour lui aprendre combien elle l'estimoit, & combien elle s'étoit plue à la lecture de ses Ouvrages. Il en publia plusieurs (*D*). Il

(*a*) *Ut ita annos cum seculo computaverit qui lucem cum incipiente anno & seculo primam vidit.* Heidanus, *in* Orat. fun. Fr. Spanhemii. *Il se trompe en prenant l'année 1600 pour la prémiere du XVII Siecle. C'est la derniere du XVI. Plusieurs font cette faute.*

(*b*) *Jean de Bonne, Baron de Vitrolle.*

(*c*) *Prémierement avec le Pere Hugues, Jésuite d'Avignon, qui prêchoit le Carême à Ambrun; & puis avec un Cordelier de Naples.*

(*d*) *Il étoit Ministre de l'Eglise Wallonne de Leide.*

(*A*) *Il nâquit . . . d'un pere qui étoit non seulement docte, mais fort considéré à la Cour Electorale.*] Il s'apelloit WIGAND SPANHEIM: il étoit Docteur en Théologie, & Conseiller Ecclésiastique de l'Electeur Palatin. Il épousa Renée Tossan, fille de Daniel Tossan Ministre d'Orleans, & puis Professeur en Théologie à Heidelberg. Daniel Tossan avoit épousé Marie Coüet Parisienne, fille de Philibert Coüet Avocat au Parlement de Paris, laquelle s'étoit retirée à Orleans avec sa mere & deux sœurs pour la Religion l'an 1562. Tossan fuiant la persécution se retira par des chemins détournez à Montargis, où sa femme accoucha d'une fille dont la Duchesse de Ferrare Renée de France fut la marraine. Cette Duchesse, fille de Louïs XII, zélée tout ce qui se peut pour l'Eglise Réformée, recueilloit à Montargis autant de Réfugiez qu'elle pouvoit; mais ce que dit Heidanus n'est pas vrai, qu'elle y ait retenu Daniel Tossan jusques en l'année 1575. Nous dirons dans l'Article de TOSSAN en quelle année il se retira à Montargis, & de Montargis. Sa fille Renée (c'est la filleule de la Duchesse de Ferrare) fut mariée à Wigand Spanheim, & mere de notre Frideric, & de deux filles (1). Wigand étoit un homme fort pieux, savant Théologien, & bon Humaniste. On le peut voir par les Lettres qu'il écrivoit à Christien Becman (2). Il mourut l'an 1620, tenant entre ses mains une Lettre de son fils laquelle l'avoit fait pleurer de joie. Le Sieur Freher raporte (3) cette particularité comme tirée de l'Oraison funebre de Frideric Spanheim, mais il se trompe en cela, elle n'y est point du tout. *Lecto affixus postquam literas à filio* Geneva *accepisset eas præ gaudio totas lachrymis conspersit, & tenaciter ambabus manibus retinuit, donec in Christo exspiravit A.* 1620.

(*B*) *Un bon parent qui étoit Ministre de Charenton.*] Il s'apelloit Samuel Durant: je ne saurois bien spécifier cette parenté; car le Latin de mon Auteur est équivoque. *Humanissimè à Samuele Durantio . . . . . cognato suo (erat enim Durantii mater soror aviæ parentis ejus) exceptus est* (4). L'équivoque se trouve dans la parenthese; on ne sait si *parens* se prend là pour le pere ou pour la mere. D'ailleurs chaque homme aiant deux aieules, il faudroit parcourir bien des familles pour trouver l'aieule de notre Spanheim, sœur de la mere de Durant. Ce qu'il y eut de bon, c'est que Durant laissa toute sa Bibliotheque à notre Frideric Spanheim (5).

(*C*) *Il se maria avec une Demoiselle originaire de Poitou.*] Heidanus (6) la nomme en Latin *Carlottam à Portu.* Je crois que cela veut dire Charlotte du Port. Elle étoit fille de Pierre du Port Seigneur de Mouillepied & de Boismasson, Conseiller du Roi & Commissaire des vivres dans les armées de sa Majesté, fils unique de Joachim du Port Gentilhomme Poitevin, Seigneur de Mouillepied. La mere de Pierre du Port nommée Jeanne du Chêne étoit fille unique de Joseph du Chêne (Sieur de la Violette, Conseiller & Médecin du Roi) & d'Anne de Trie fille de Marguerite Budé, qui avoit pour pere le savant Guillaume Budé (7).

(*D*) *Il publia plusieurs* Ouvrages.] A la priere de l'Envoié de Gustave à Geneve, il composa un Livre qui a eu beaucoup de débit, sous le Titre de *Soldat Suedois* (8). Ce Livre fut suivi bientôt après du *Mercure Suisse* (9). Il publia en 1639 un *Commentaire Historique de la vie & de la mort de Messire Christofle Vicomte de Dhona*, à la priere de la veuve. J'en parlerai ci-dessous. Six ans après il publia des Mémoires sur la vie & la mort de la Serenissime Princesse Louïse Juliane Electrice Palatine, née Princesse d'Orange. Il entreprit cet Ouvrage à la priere de la Reine de Boheme. Ce sont tous Livres Anonymes (10). Le Thrône de Grace, de Jugement, & de Gloire, sont trois Sermons, d'une longueur excessive à la vérité, & d'un François un peu antique, mais d'ailleurs ils contiennent d'excellentes choses. Le prémier fut prononcé à Charenton. Ses *Dubia Evangelica* en trois Parties, composez à Geneve, à l'occasion des Objections qu'un certain Antoine, qui de Chrétien s'étoit fait Juif, avoit semées entre les Proposans, sont un bon Livre. Son *Chamierus Contractus* fut entrepris en faveur des Proposans, qui ne pouvoient pas se servir commodément de la vaste Panstratie de Chamier. Pendant son séjour à Leide il fit contre l'Hypothese d'Amyraut *Exercitationes de Gratia universali*, en trois Volumes *in* 8. *Item Epistolam ad Cottierium de conciliatione Gratiæ universalis.* Il fit aussi une Lettre *ad Buchananum de Controversiis Anglicanis*, & *Vindiciæ de Gratia universali* (11). C'est une Replique à Mr. Amyraut qu'il ne put point achever, & qui se sent de la condition des Ecrits posthumes. L'Auteur que je cite a oublié une Lettre que Mr. Spanheim écrivit au Prince Edoüard, lors qu'il eut changé de Religion. Puis qu'il a parlé d'une Lettre de consolation sur la mort d'un fils unique (12), il pouvoit parler aussi de cette autre Lettre. Il ne faut pas oublier les Harangues de Mr. Spanheim, ce sont de très-bonnes Pieces; c'est principalement ce qu'il faut dire de

l'Oraison

(1) *Ex* Heidano, *in* Orat. funebr. Frid. Spanhem. *pag.* 6 & 7.

(2) *De Wigando Spanhemio nihil aliud mihi compertum est nisi singularis planè & exquisitæ pietatis hominem fuisse, nec Theologica solum sed & Philologica eruditione instructissimum, & linguarum Latinæ imprimis & Græcæ callentissimum. Id quod ex literis ejus . . . . . in operibus Philologicis Christiani Becmanni . . . leguntur . . . .* Heidanus, Orat. funebr. *pag.* 7.

(3) Theatr. *pag.* 406.

(4) Heidanus, Orat. funebr. Fr. Spanhem. *pag.* 17.

(5) *Idem, ibid. pag.* 18.

(6) *Idem, ibid. pag.* 19.

(7) Heidanus, Orat. funeb. Fr. Spanhem. *p.* 19 & 20.

(8) *Imprimé en* 1633.

(9) *Imprimé en* 1634.

(10) *Il a signé à l'Epitre Dédicatoire du* Commentaire Historique *F. S. c'est-à dire* Frideric Spanheim. *Il s'étoit servi de la même signature à l'Epitre Dédicatoire du* Geneva restituta. *Le* Catalogue d'Oxford *met ces deux Ouvrages sous le nom inconnu de F. S. Si on les réimprime on peut à coup sûr y ajoûter ces paroles*, id est Fridericus Spanhemius.

(11) Heidanus, *in* Orat. funeb. Spanhemii, *pag.* 38 & *seq.*

(12) *Il remarque qu'elle fut traduite de François en Flamand & en Allemand.*

Il laissa sept enfans (*e*), dont les deux aînez sont devenus très-illustres (*E*). Il étoit rigide sur le fait des innovations (*F*), & il n'épargnoit en cela ni amis, ni ennemis. Il ne put garder le silence envers Mr. Amyraut, & il ne vêcut pas assez pour repliquer de la maniere qu'il auroit voulu. Ses Adversaires s'en glorifiérent (*G*). Un homme, qui ne doit pas être suspect de flaterie, lui a donné des loüanges que l'on verra ci-dessous (*H*).

(*e*) *Tiré de son* Oraison funebre, *prononcée par* Heidanus *le 21 Mai 1649. C'est une bonne Piece.*

l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frideric Henri. Voiez le Remerciment que Balzac lui écrivit après l'avoir lue (13).

(13) *C'est la XIX Lettre de celles qui sont à la suite du Recueil de ses* Lettres à Mr. Conrart.

J'ai dit que ce Professeur en Théologie est l'Auteur du *Commentaire Historique de la vie & de la mort de Messire Christofle Vicomte de Dhona.* Mais il faut que j'ajoûte que le mot *Vicomte* dont il se servit est très-impropre, & ne répond point à la qualité de Burggrave affectée depuis plusieurs siecles à l'illustre Maison de DHONA. C'est une qualité plus relevée que celle de Vicomte. Lisez le nouveau Journal des Sçavans dressé à Berlin par Mr. Chauvin (14) l'an 1696: voiez y, dis-je, l'Extrait du I & du II Tome du *Bibliotheca practica* de Mr. Manget (15), dédiez à Monsieur le Comte Alexandre de Dhona Gouverneur du Prince Electoral de Brandebourg, vous y trouverez des choses bien instructives touchant les Burggraves. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur le grand mérite de ce Comte, & sur la gloire de la Maison de Dhona. Il sufit par occasion de renvoier au Dictionaire de Moreri, & d'avertir qu'il s'y est glissé une faute; car au lieu de dire que la mere de Mr. le Comte Aléxandre étoit *Comtesse de Terrassieres Montbrun*, il faloit dire *de Ferassieres Montbrun.* Elle étoit fille unique du Comte de Ferassieres Lieutenant Général dans les Armées de France, & frere de Mr. de Saint André Montbrun, qui a été Général des Venitiens en Candie, & dont l'Histoire fut imprimée à Paris l'an 1698 (16).

(14) *Il est Professeur en Philosophie à Berlin.*

(15) *Médecin de Geneve.*

(16) *Voiez en l'Extrait dans le* Journal des Savans *du 4 d'Août 1698, pag. 551 & suiv. de l'Edit. de Hollande.*

(*E*) *Il laissa sept enfans, dont les deux aînez sont devenus très-illustres.*] Le prémier (17) est consommé dans la Science des Médailles, & dans toute sorte de Litérature; & d'ailleurs ses Ambassades lui donnent un rang glorieux parmi les Hommes d'Etat. C'est une personne d'un mérite extraordinaire. Le second (18) est mort depuis peu de jours (19) Professeur en Théologie à Leide. Il possédoit cette Charge depuis long-tems, & il passoit avec justice pour l'un des plus considérables sujets qui fussent dans l'Eglise Réformée. Il a composé plusieurs Livres qui lui ont aquis une grande reputation. Les Journalistes ont souvent parlé de lui avec éloge. Celui de Paris ne parle presque jamais des Ouvrages des Ministres, néanmoins il a donné de fort longs Extraits de l'Histoire Ecclesiastique de celui-ci. Vous les trouverez dans le XXVIII Volume du Journal des Sçavans. Si l'on desire des preuves de l'Erudition de Mr. Spanheim l'aîné, on n'a qu'a lire son Ouvrage *de præstantia & usu Numismatum*; celui que je cite ci-dessus (20); les cinq Lettres qu'il a écrites à Mr. Morel, fameux Antiquaire & grand Médailliste, & qui ont été imprimées avec le *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ*, que le même Mr. Morel a publié à Leipsic l'an 1695; ses Notes sur Callimaque, & sur les Cesars de Julien, & quelques autres Traitez dont on peut trouver les Titres dans le Moreri à l'Edition de Paris 1699. On y peut trouver aussi la suite de tous les emplois qu'il a eus auprès des Princes (21), jusqu'à son quatrieme envoi à la Cour de France après la Paix de Ryswick. Il fut à Paris depuis ce tems-là jusques au commencement de l'année 1701, c'est-à-dire, jusqu'au tems de la nouvelle de la glorieuse métamorphose de son Altesse Electorale de Brandebourg, en Roi de Prusse. Il prit alors son audience de congé, à cause que le changement du cérémoniel n'avoit pas encore ses regles dans la Cour de France. Il est passé en Angleterre depuis peu de jours (22) par ordre du nouveau Roi son Maître. Disons en passant que cette nouvelle époque de la Roiauté de Prusse signalera le commencement du XVIII Siecle, & qu'il y a eu en cela un concours de circonstances fort singulier; car environ le même tems que Madame l'Electrice de Brandebourg a été couronnée Reine de Prusse, Madame l'Electrice de Brunswic sa mere, fille du Roi de Boheme, a été désignée Reine d'Angleterre. Jamais deux Princesses n'ont mérité mieux que celles-là d'être assises sur le thrône, & n'ont été plus capables de renouveller la gloire que la Reine Elizabeth s'est aquise dans les fonctions de la Roiauté.

(17) EZECHIEL SPANHEMIUS.

(18) FRIDERICUS SPANHEMIUS.

(19) *On écrit ceci le 26 de Mai* 1701.

(20) *Au Texte de l'Article* ABDERE.

(21) *Elle avoit déjà paru dans le* Moreri *de Hollande jusqu'en* 1693.

(22) *On écrit ceci en Mai* 1701.

(*F*) *Il étoit rigide sur le fait des innovations.*] Sa Maxime étoit qu'il faloit se batre contre ses propres freres, de quelque façon qu'ils blessassent l'Orthodoxie: négligeant les petits maux, disoit-il, on est cause qu'ils produisent quelquefois les plus pernicieux desordres. *Sæpe profitentem audivimus se licet mallet cum Ecclesiæ hostibus congredi, tamen & bellum illis etiam fratribus indicendum judicare, qui vel data opera, vel ex ignorantia & infirmitate per cuniculos illam subruerent. Quod enim initio parvum videtur, id sæpe neglectum magna incendia dare in progressu. Cum cui quis semel patrocinium commodavit ei mordicus inhæret, & sæpe error non detectus cum occultè serpat, placere incipit, & tandem pudor est retractare quæ semel defenderis* (23). Il y a cent belles raisons à alléguer pour soutenir ce Lieu commun, & cette grande Maxime; mais afin qu'elles puissent persuader, il faut qu'elles soient soutenues de la bile naturelle. Avec cet ingrédient elles produisent presque toûjours la conviction; sans cela on les trouve foibles, & on leur opose cent autres belles Maximes. Heidanus remarque que celui qu'il loue étoit d'un tempérament qui prenoit feu aisément (24). Ce feu est une lumiere merveilleuse pour montrer que les raisons de la tolérance sont de mauvaises raisons, & que ceux qui crient *aux armes, aux armes, bella, horrida bella*, ont bien pénétré le fond des choses. *Tros Rutulusve fuat nullo discrimine habebo* (25), amis, parens, alliez, n'importe, donnons seulement; *per calcatum perge patrem* (26); c'est pour la vérité.

(23) Heidan. *in* Orat. fun. Fr. Spanhem. *pag.* 32.

(24) Ὀξύχολος etiam ut ipse fatebatur, fuit, & subtilis choleræ nonnihil habuit, quæ instar flammulæ salpetræ momento incendebatur, at fine fumo & nidore momento dispergebatur. *Ibid. pag.* 33.

(25) Virgil. Æn. *Libr.* X, *Vers.* 108.

(26) *Ita apud illum præponderabat amor veritatis ut nulla amicitiæ jura, nulla necessitudines, nullus metus illum à defendenda illa avertere potuissent.* Heidan. *in* Orat. funeb. Fr. Spanhemii, *pag.* 32.

(*G*) *Ses Adversaires s'en glorifiérent.*] Voiez le Passage que Colomiés cite d'un Ouvrage de Mr. Amyraut (27).

(27) Colomes *in* Gallia Orientali, *pag.* 206.

(*H*) *Un homme . . . . . lui a donné des loüanges que l'on verra ci-dessous.*] Je parle du Sieur Sorbiere: tout ce qu'il dit de Mr. Spanheim mérite d'être copié; on y voit des faits particuliers que les curieux sont ravis d'aprendre, & qui après tout apartiennent au dessein de ce Dictionaire. Barlæus, dit-il (28), *ayant fait une* Oraison funebre *en vers sur la mort du Prince d'Orange, & le Docteur* Spanheim *en ayant prononcé une en prose, il supporta tres impatiemment l'inégalité de leur recompense: car, comme disoit plaisamment Monsieur de* Saumaise, *on fit une étrange béveue, donnant la paye de Cavalier au Fantassin, & celle de Fantassin au Cavalier.* Barlæus *n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens escus. De ce dernier je ne vous puis dire que ce que l'on publioit lors qu'il fut decedé; que* Saumaise *l'avoit tué, & que* Morus *avoit esté le poignard. L'histoire est longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ay à vous dire, si ce n'est que* Mr. de Saumaise *n'aimoit point feu* Mr. Spanheim, *par quelque jalousie d'esprit & de reputation dans l'Eschole; que pour le mortifier il fit appeller en Hollande* Mr. Morus, *duquel il ne cognoissoit que le nom, mais qui estoit le fleau & l'aversion de son Collegue; que le Docteur remua ciel & terre pour l'empescher de venir; & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que son Adversaire estoit en chemin. Cependant il faut rendre cette loüange à ce docte* Allemand, *je dis mesme de l'adveu de* Mr. de Saumaise, *qui ne prodiguoit pas les siennes*, qu'il avoit la teste forte & bien remplie d'érudition; qu'il estoit propre aux affaires, ferme & adroit, ardent, & laborieux. *Il faisoit des leçons publiques en Theologie quatre fois la semaine; il en faisoit de plus d'une sorte de privées à ses Escholiers; il écoutoit les Proposans, il préchoit en deux langues, la sienne, & la nostre; il visitoit les malades; il écrivoit une infinité de lettres; il composoit en mesme temps deux ou trois livres sur des sujets tout differents; il assistoit tous les Mercredis au Conseil de Son Altesse, qui l'attiroit à la Haye; il estoit Recteur de l'Université: & parmy toutes ces occupations, il ne laissoit pas de faire la recepte & la despense de sa maison, qui estoit pleine de pensionnaires.*

(28) Sorbiere Lettre LXIV, *pag.* 442, 445.

SPIFAME (JAQUES PAUL) Evêque de Nevers au XVI Siecle, renonça à son Evêché, & se retira à Geneve pour professer la Religion Réformée. Il fût appellé Monsieur de Passi (*a*), & enfin il *se fit Ministre pour avoir*, dit-on, *plus d'entrée dans les conseils, & plus de part aux affaires* (*b*). Le Parlement de Paris donna contre lui un Décret de prise de corps l'an 1559 (*c*). Cet ex-Evêque rendit de très-grans services à la Cause en Allemagne où le Prince de Condé l'envoia pour justifier sa prise d'armes (*d*). Il y publia les quatre Lettres que Catherine de Medicis avoit écrites à ce Prince, pour lui recommander le bien du Roiaume, & les intérêts du Roi son fils (*e*); il éventa beaucoup de secrets, il tira de grans secours *des Princes de la Germanie* (*f*), & il harangua l'Empereur à la Diete de Francfort l'an 1562 avec tant de force, que ce fût l'un des meilleurs Manifestes de ceux de la Religion (*g*). Il fit *rapeller les Reistres & Lanskenets, & mettre au ban de l'Empire le Comte de Rocquendolfe & autres chefs qui les commandoient au service du Roi* (*h*). Il harangua trois fois en ce païs-là. Sa fin ne répondit pas à ces beaux commencemens (*i*); car il se trouva envelopé dans des crimes pour lesquels il eut la tête tranchée à Geneve le 23 de Mars 1566 (*A*). Sa naissance, son esprit, & son savoir, lui pouvoient

(*a*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag.* 29.
(*b*) *Là-même, pag.* 53.
(*c*) Spondan. Annal. Eccles. *ad ann.* 1559, *num.* 18. *Voiez aussi Mr.* de Thou, *Libr.* XXII, *p.* 453.
(*d*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. I, p.* 796.

(*e*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *Tom. I, pag.* 796.
(*f*) *Là même, Tom. II, pag.* 29.
(*g*) *Vous trouverez sa* Harangue *dans les* Additions de Mr le Laboureur, *ibid. pag.* 29.
(*h*) *Là même, pag.* 42.
(*i*) Thuan. *Libr.* XXXIII, *pag.* 675.

(*A*) *Il se trouva envelopé dans des crimes pour lesquels il eut la tête tranchée à Geneve le* 23 *de Mars* 1566.] Voici ce que Mr. Spon raconte sur ce sujet (1): *Jaques Paul Spiffame Evesque de Nevers ayant quitté son Evesché & quarante mille livres de rente s'estoit retiré à Genéve, pour y vivre selon la Doctrine des Protestans. Il y avoit presenté requeste pour estre receu bourgeois, ce qu'il avoit obtenu, ayant mesme esté*

(1) Spon, Histoire de Geneve, *Livr. III, p.* 263 *Edit. d'Utrecht* 1685. *Voiez aussi Mr.* Leti, Historia Genevrina, *Tom. III, p.* 162.

voient promettre les plus hautes dignitez en France, où il avoit paſſé ſucceſſivement & avec rapidité par pluſieurs emplois (*B*). Rien n'eſt plus abſurde que de dire avec Moreri que Calvin le fit mourir (*C*). D'autres imputent ſa mort à la jalouſie de Theodore de Beze (*D*), & n'en ſauroient donner nulle preuve. J'ai réfuté dans un autre Livre (*k*) les Réfléxions de Mr. Maimbourg, je n'y reviendrai point. L'un de ceux qui écrivirent contre ſon Hiſtoire du Calviniſme a beſoin d'un petit avis. Il nous a donné des particularitez bien curieuſes ſur le vrai ſujet du ſuplice de cet Evêque (*E*). Il n'eſt pas vrai que Spifame ait fait un Livre ſous le nom de Pierre Richer (*F*). Quelques-uns diſent qu'il aſſiſta au Concile de Trente, & que depuis il fût Miniſtre à Bourges & à Iſſoudun (*l*). Il eſt certain que lors que les Réformez firent la Cêne dans la Maiſon de Ville de Bourges vers le commencement de l'année 1562, ce fût lui qui officia. Il y étoit allé d'Iſſoudun, avec une eſcorte de cinquante Cavaliers (*m*). L'Auteur qui m'aprend ce fait avoit dit dans une Lettre datée de Paris l'onzieme de Décembre 1561, que Spifame avoit été apellé par l'Egliſe Réformée de Lion afin d'y être Miniſtre, & que quatre années auparavant il avoit été accuſé de Luthéraniſme, ce qui lui auroit été mortel s'il ne ſe fût ſauvé à Geneve très-promptement (*n*).

(*k*) *Voiez les* Nouvelles Lettres de la Critique Générale du Calviniſme de Mr Maimbourg, *pag.* 460, *&* *ſuiv.*

(*l*) Catherinot, Calviniſme de Berri, *pag.* 3.

(*m*) Hub. Languetus, Epiſtola LXVII, *Libri II*, *pag.* 197.

(*n*) *Idem*, Epiſt. LXIV *ejusd. Libri*, *pag.* 184.

SPINA

eſté mis du Conſeil des deux cents & des ſoixante. La Seigneurie & les perſonnes de lettres faiſoient eſtat de lui pour ſon Erudition. Quelque-temps après il fut envoyé en France pour y ſervir en qualité de Miniſtre: mais on eut avis qu'il tâchoit ſecrettement de rentrer en quelque autre Eveſché. Ce qui fut cauſe qu'à ſon retour on éclaira ſa conduite de plus prez, & on eſplucha ſa vie paſſée. On découvrit qu'avant ſon mariage, il avoit eu un enfant de celle qu'il avoit épouſée, & afin qu'il ne fût declaré bâtard, il avoit fait faire un faux Contract de Mariage antidatté, & de meſme de faux ſceaux pour l'autoriſer davantage, & rendre ſon fils capable de ſucceder à ſon heredité qui eſtoit aſſez ample. Pour toutes ces cauſes il fut empriſonné, & ayant tout avoüé, il fut décapité à la place du Molard, avec une grande repentance de ſes fautes, qu'il teſmoigna par une belle remonſtrance qu'il fit au Peuple ſur l'eſchafaut. Quelques-uns ont voulu dire que ces accuſations ne furent que le pretexte de cette condamnation, mais que ce fut en effet pour complaire à Catherine de Medicis, qui avoit gagné les Syndics, en ayant eſte ſollicitée par le Pape. Voiez dans la Remarque (E) le Paſſage de Mr. de Rocolles.

(B) *Sa naiſſance, ſon eſprit, ſon ſavoir, lui pouvoient promettre . . . . . : il avoit paſſé . . . . par pluſieurs emplois.*]
„ Il eſtoit d'une Maiſon noble, originaire de la ville de
„ Lucques, & eſtablie à Paris dés l'an 1350, que vivoit
„ BARTHELEMY SPIFAME, duquel ſont iſſus tous
„ ceux de ce nom Seigneurs de Biſſeaux, des Granges, &
„ de Paſſy. Il avoit pour pere & mere JEAN SPIFAME
„ S. de Paſſy, Secretaire du Roy, Threſorier de l'Ex-
„ traordinaire des Guerres, & Jacquette Ruzé, & fut le
„ dernier de cinq freres. . . . . Le progrez qu'il fit dans
„ les Lettres luy fit meriter une Charge de Conſeiller au
„ Parlement de Paris, d'où il monta à celles de Préſident
„ aux Enqueſtes, de Maiſtre des Requeſtes, & de Con-
„ ſeiller d'Eſtat; & il fit paroiſtre tant d'eſprit & de ſça-
„ voir dans tous ſes employs, que s'eſtant de luy meſme
„ dedié à la Profeſſion Eccleſiaſtique, il n'y avoit point
„ de dignité qui fût au deſſus de la reputation qu'il s'eſtoit
„ acquiſe. De Chanoine de Paris, Chancelier de l'Uni-
„ verſité, & Abbé de S. Paul de Sens, il devint Grand
„ Vicaire de Charles Cardinal de Lorraine, Archeveſque
„ de Rheims, & en cette qualité il fût nommé par le
„ Roy Henry II à l'Eveſché de Nevers, duquel il prit
„ poſſeſſion l'an 1548 (2). . . . . Enyvré de ſon ſçavoir
„ & de ſa reputation, il voulut eſtre de l'opinion nou-
„ velle comme quelques autres des plus Doctes Prelats,
„ & fit divorce avec ſon Egliſe pour ſe marier (3)".

(C) *Rien n'eſt plus abſurde que de dire avec Moreri que Calvin le fit mourir.*] Vous allez voir de quelles fleurs de Rhétorique il ornoit ſon Dictionaire. *Calvin, qui étoit alors le Grand Calife* de Geneve, *infame retraite de l'hereſie & de ſes adherans, & qui ſe laiſſant conduire par ſa vanité inſuportable, croioit que tout ſe devoit ſoumettre à lui, ne fut pas ſatisfait des honnetetez que lui fit Spifame, & peut-être prenant garde qu'il ſe repentoit de ſon apoſtaſie, il lui ſupoſa quelques crimes, & ſur tout de n'être à Geneve que comme un eſpion, & lui fit couper la tête pour ſe venger de lui. Ce fut le* 25 *Mars* 1565 (4). On pourroit confondre par pluſieurs moiens cet Auteur ſi emporté; mais je me contente de cette raiſon Chronologique. Calvin mourut le 27 de Mai 1564, & Spifame fut décapité le 23 de Mars 1566, ſelon Mr. Spon, qui en cela mérite plus de créance que ceux qui mettent ce ſuplice au 25 de Mars 1565 (5). Quand même on préféreroit cette date à celle de Mr. Spon, & qu'on la ſupoſeroit conforme à l'uſage de commencer l'année au mois de Janvier, il ſeroit très-véritable que la mort de Jean Calvin auroit précédé de plus de neuf mois le ſuplice de l'ex-Evêque de Nevers.

(*D*) *D'autres imputent ſa mort à la jalouſie de Theodore de Beze.*] Mr. le Laboureur parle de cela auſſi hardiment que s'il en avoit des preuves. *Theodore de Beze*, dit-il (6), *qui lui portoit une envie mortelle, l'épia ſi bien dans le reſſentiment qu'il* (7) *eut de ſe voir reduit à une vie miſerable & privée, qu'il le rendit ſuſpect d'intelligence avec la Reine Catherine & les Catholiques, & de mediter une retraite de la ville de Geneve où il s'eſtoit refugié. On le mit priſonnier, on luy fit ſon Procez, il eut la teſte tranchée le* 25 *de Mars* 1565, *& fut la premiere Victime de la liberté qu'il avoit procurée à cette ville* (8). *Beze ſon ennemi, non content de ſon ſupplice fit contre ſa memoire les Vers Latins qui ſuivent, où il ne s'eſt pû empeſcher de le railler, contre les maximes de ſa Religion, d'avoir preferé une femme à l'Epiſcopat, & encore demeure-il d'accord que c'eſtoit plûtoſt une concubine qu'une legitime épou-ſe.* Cet Auteur raporte dix Vers Latins, comme de Theodore de Beze, ſur la mort de Jaques Spifame, avec la Réponſe ſanglante qui fût faite en Vers Latins à ceux-là. Je doute qu'on puiſſe prouver que l'Epigramme de dix Vers a été juſtement attribuée à Theodore de Beze. Il eſt bon de voir ce qu'il répondit à Claude de Sainctes qui lui avoit fait des reproches au ſujet de Jaques Spifame: *Spifamius mihi nunquam collega fuit, & cur ego illum odiſſem, à quo nunquam injuriam acceperam? num, ſicut in alterius nomine ineptus ille tuus monitor mihi exprobrat, quòd vererer ne meis luminibus officeret? Atqui, neque hoc ille unquam cogitavit, opinor, neque (abſit verbo invidia) cauſa ulla fuit cur id timerem. Ais tamen illi à me intentata vana crimina fuiſſe proditionis, illiciti matrimonii, & ſtupri, quum longe gravius ipſo in iſtis deliquiſſem. Quòd ſi vana illa fuerant, quomodo ille minùs quàm ego graviter deliquerit? an quòd apud vos iſta pro nihilo ducantur? At tu hominum vaniſſime, vide quàm teipſum fallas. Num enim ego accuſator, num ſubſcriptor in iis fui quæ nunquam in illius cauſa in diſceptationem venerunt? Nam de proditione vel ſtupro nulla quòd ſciam fuit mentio. Sciunt autem omnes ex hujus civitatis more qua quiſque de cauſa damnetur. Nec de adulterio quæſitum eſt. De quo igitur dices? hoc verò tu ex me non audies, qui ne hæc quidem niſi à te coactus commemoro. Jure tamen damnatum fuiſſe ſi mihi non credis, ipſimet ſaltem credere te oportuit* (9). On voit trois choſes dans ce Latin. 1. Que Spifame n'étoit pas un homme qui prétendît ofuſquer Beze, ni dont Beze eût aucun ſujet de craindre d'être ofuſqué. 2. Que Beze ne ſe porta point pour Accuſateur de Spifame. 3. Que celui-ci ne fût accuſé, ni d'adultere, ni de fornication, ni de trahiſon. Cenſurons donc Mezerai, qui dit que *ſur je ne ſai quel ombrage qu'on prit de lui* à Geneve, *on l'accuſa d'adultere, & on lui fit couper le cou pour ce crime pretendu* (10).

(*E*) *Rocoles a beſoin d'un petit avis. Il a donné des particularitez bien curieuſes ſur le vrai ſujet du ſuplice de cet Evêque.*] " Spifame . . . . s'eſtant retiré à Geneve ne peut
„ ſe tenir en repos: ayant formé une intrigue auprès des
„ gens du Conſeil de la Reine Mere Catherine de Medicis
„ pour rétablir les Catholiques dans la ville, & pour don-
„ ner moyen à l'Eveſque d'y entrer à main armée ſous
„ l'eſperance d'eſtre pourveu d'un nouvel Eveſché, autre
„ que le ſien de Nevers, ſa trahyſon fut decouverte par
„ Grillon meſtre de Camp du Regiment des Gardes, qui
„ en avertit l'agent de Geneve qui eſtoit à la ſuite de la
„ Cour, lequel ne manqua pas d'en donner avis aupres
„ de la Seigneurie qui ſe ſaiſirent de la perſonne de Spi-
„ fame, & prirent pretexte de luy faire ſon Procez de ce
„ qu'il entretenoit une femme mariée, & non pas comme
„ dit fort brutalement Mr. Maimb. pour avoir fait un faux
„ contrat ou de faux ſceaux. Un tel homme n'eſtant
„ point coupable d'un tel crime l'adultere eſtant puniſſable
„ de mort ſelon la loy *Julia de adulteris.* Et ce fut le
„ juſte pretexte qu'on prit pour luy faire couper la teſte
„ au marché du molart, ſans faire mention de ſa conſpi-
„ ration, pour ne ſe point broüiller avec la Cour de Fran-
„ ce. Or afin qu'elle ne s'intereſſa point pour le ſauver
„ & qu'elle n'euſt pas le temps de leur dépeſcher un Cou-
„ rier pour cet effect, le Conſeil ſe haſta de luy faire ſon
„ procez, qui fut expedié dans le troiſieme jour après
„ qu'on l'euſt arreſté (11)". Vous voiez là une une groſſe injure dite ſans ſujet à Mr. Maimbourg, qui n'avoit rien avancé à cet égard que ſur la foi d'un Ecrivain Huguenot. (12). Vous y voiez auſſi que Spifame fût condamné ſous prétexte d'adultere, cela n'eſt point vrai. Vous n'y voiez pas la réfutation d'une fauſſeté de Mr. Maimbourg. Le Prince de Condé, a-t-il dit (13), ſe ſervit de Spifame *à autre choſe qu'à faire des preſches, car il fut de ſa part* en Allemagne pour y demander *le ſecours qu'il n'en obtint pas.* Il eſt certain qu'il l'obtint. Beze (14), d'Aubigné (15), Mr. le Laboureur (16), & pluſieurs autres, le diſent. Et Mr. Maimbourg lui-même ne parle-t-il pas *de plus de trois mille Reïtres, & de quatre mille Lanſquenets* (17), que le Prince de Condé reçut d'Allemagne.

(*F*) *Il n'eſt pas vrai qu'il ait fait un Livre ſous le nom de Pierre Richer.*] Du Verdier Vau-Privas aſſûre (18) que Jaques Spifame, *qui avoit jetté la mittre aux horties*, a eſcrit *ſous le nom de Pierre Richer la refutation des folles reſveries & menſonges de Nicolas Durand dict le Chevalier de Villegaignon* l'an 1562, *in* 8. Mr. Moreri aſſûre la même choſe. Mais j'ai fait voir ci-deſſus (19) que Pierre Richer eſt un perſonnage effectif, & non pas un maſque de nom.

(2) Le Laboureur, Addit. à Caſtelnau, *Tom. II*, *pag.* 51. 52.

(3) *Là même*, *pag.* 53.

(4) Moreri, *au mot* Spifame. *On a retranché ceci aux Editions de Hollande.*

(5) *Mr.* Le Laboureur *Tom. II*, *pag.* 53, *eſt de ceux-là.*

(6) Le Laboureur, *là même.*

(7) *Cet il ſe raporte à Spifame. Un bon Ecrivain n'auroit pas laiſſé une équivoque auſſi trompeuſe que celle-là.*

(8) *Il eſt faux que Spifame eût procuré à la Ville de Geneve ſa liberté.*

(9) Theod. Beza, Apologia altera ad F Claudium de Xaintes, *pag m.* 361.

(10) Mezerai, Abregé Chronol. *Tom. V vers la fin*, *pag. m.* 450.

(11) Rocolles, l'Hiſtoire véritable du Calviniſme, *pag.* 444, 445.

(12) *Mr.* Spon. *Voiez la Remarque* (*A*).

(13) Maimbourg, Hiſt. du Calviniſme. *Livr. IV*, *pag.* 285.

(14) Beze, Hiſt. des Egliſes, *Livr. VI*, *pag.* 88.

(15) D'Aubigné Hiſt. Univ *Tom. I*, *Livr. III*, *Chap. XII*, *pag.* 226.

(16) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Caſtelnau, *Tom. II*, *pag.* 42. *Voiez le Corps de cet Article.*

(17) Maimb. Hiſt. du Calviniſme, *Livr. IV*, *pag.* 285.

(18) Du Verdier, Biblioth. Franç. *pag.* 620.

(19) *Dans l'Article de ce* RICHER.

SPINA (ALPHONSE) Juif Espagnol s'étant converti à la Religion Chrétienne se fit Moine Franciscain, & fut Recteur de l'Académie de Salamanque, & enfin Evêque d'Orense (*a*). Il composa un Livre intitulé *Fortalitium Fidei contra Judæos, Saracenos, aliosque Christianæ Fidei inimicos* (*A*). Il nous aprend lui-même qu'il y travailloit à Valladolid l'an 1458 (*b*).

(*a*) *Ville de Galice.* (*b*) Fortalit. Fidei, *Libr. II, Consider. VI, Har. V, folio* 61, *apud* Henr. Wharton, Append. ad Cave de Scriptor. Eccles. *pag.* 143.

(*A*) *Il composa un Livre intitulé* Fortalitium Fidei &c.] Quelques-uns ont cru qu'un Dominicain nommé Guillaume Totan en est l'Auteur; mais ils doivent seulement dire qu'il en procura une nouvelle Edition. C'est celle de Lion 1511. La prémiere est de Nuremberg 1494 *in* 4. Le nom de l'Auteur n'y fut point mis, on se contenta de marquer au Titre qu'il avoit été composé *per quemdam Doctorem eximium Ordinis Minorum anno* 1459 *in partibus Occidentis.* Mariana a fait savoir au public que c'est un Ouvrage de François Spina (1). Mr. Wharton, qui en a donné une Analyse (2), censure ceux qui l'ont attribué à Thomas *Patriarchæ Barbariensi.* Il auroit pu censurer ceux qui le donnent à Barthelemi de Spina qui a vecu au XVI Siecle. Seldenus & Mr. Hoornbeeck le donnent, ou à ce Barthelemi, ou à Guillaume Totan (3). On a censuré (4) Mr. Hoornbeeck d'avoir dit que cet Ouvrage fut imprimé l'an 1490. On eût pu aussi le critiquer d'avoir dit que ce Barthelemi de Spina étoit un Carme de Cologne (5): c'étoit un Dominicain natif de Pise. Theophile Rainaud assûre que ce même Barthelemi a mis son nom au *Fortalitium Fidei*, afin de s'aproprier l'Ouvrage (6); mais il ne marque point l'Edition où cela paroit.

Voici le jugement de Mr. du Pin sur le *Fortalitium Fidei.* „ C'est un Ouvrage qui promet plus dans le Titre que „ dans l'execution; car il n'est pas bien écrit: il ne con„ tient rien de bien recherché, & il se sert souvent de „ preuves, de raisonnemens, & de reponses très-foibles. „ Cependant il y a quelque érudition, & il peut être de „ quelque usage (7)".

(1) Mariana, de Rebus Hispan. *Libr.* XXII, *Cap.* XIII.
(2) Whart. Append. ad Cave de Script. Eccl. *pag.* 143.
(3) *Voiez* Crenii Animadv. Philol. & Hist. *Parte XIII, pag.* 87.
(4) *Ibid. pag.* 88.
(5) Hoornb. de convert. Judæis, *in Prolegom. pag.* 9.
(6) Theoph. Rayn. de malis ac bonis Libris, *num.* 272, *pag. m.* 166.
(7) Du Pin, Bibliotheque, *Tome XII, pag.* 100 *Edition de Hollande.*

SPINA (*a*) (JEAN DE) en Latin *Spinæus*, Ministre de l'Eglise Réformée au XVI Siecle, avoit été Moine. Je marquerai l'occasion qui le porta à quitter le froc (*A*), & à suivre le Parti des Protestans. Il rendit beaucoup de services à la Cause. Il fut l'un des Députez au Colloque de Poissi; j'ai dit ailleurs (*b*) qu'on le distinguoit des Ministres qu'on nommoit factieux, & que lui & du Rosier disputérent avec deux Docteurs Catholiques l'an 1566 (*c*). L'Eglise de la Rochelle le voulut avoir pour son Pasteur l'an 1561, & lui envoia des Députez à Fontenai le Comte (*d*). On ne sait point les suites de cette recherche. Il composa des Livres très-édifians (*B*), où la pieté, & la bonne morale, paroissoient avec éclat. Il mourut à Saumur l'an 1594 (*e*). L'Anjou étoit sa patrie, comme l'observe La Croix du Maine. Il échapa du massacre de la saint Barthelemi, parce que les tueurs s'empressérent trop à courir après une Dame qu'il accompagnoit, & à l'assommer dans la riviere (*f*). Je ne croi pas qu'il eut alors soixante & dix huit ans, comme on l'assûre dans une Note marginale du Charles IX de Varillas, à l'Edition de Paris in 12 1684.

(*a*) *On le nomme aussi* de l'Espine.
(*b*) *Dans l'Article* CHARPENTIER. *Remarq.* (*A*).
(*c*) *Dans l'Article* ROSIER, *Rem.* (*B*).
(*d*) Vincent, Recherches sur les commencemens de la Réformation de la Rochelle, *pag.* 65.
(*e*) Vincent, Recherches sur les commencemens de la Réformation de la Rochelle, *pag.* 68.
(*f*) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tom. II, pag. m.* 458. *Voiez aussi Mr.* de Thou, *Libr. LII, pag.* 1078.

(*A*) *Je marquerai l'occasion qui le porta à quitter le froc.*] L'aieule maternelle de Mr. Vincent disoit, que ce fût à Chateau Gontier en Anjou dans la maison de son pere, que l'on prit Jean Rabec. *Mr. de l'Epine, qui en ce temps-là étoit de l'ordre des Carmes, & qui alloit à Angers pour y prêcher, s'étoit rencontré* en cette maison *où il étoit connu & aimé, comme un homme qui avoit déja beaucoup de reputation quoy qu'il fût encore jeune. Il y avoit demeuré quelques jours avec Rabec, sans le connoître: mais sa conversation lui ayant fort agréé, il eut un sensible deplaisir de sa prise; ce qui le porta à le visiter souvent en prison, pour tacher de le détourner de la Religion Reformée, & le ramener à la Romaine. Ses visites eurent un effet tout contraire à son intention: Car les raisons de Rabec le convainquirent, & prevalurent peu à peu sur son esprit. D'ailleurs il fut fort touché de la constance admirable avec laquelle il luy vit souffrir le feu, & de la merveille que Dieu fit en luy, en ce que bien qu'on luy eût coupé la langue il ne laissa pas de chanter intelligiblement au lieu du supplice, le Pseaume LXXIX,* Les gens entrez sont en ton heritage. *Comme il refléchissoit sans cesse sur tout cela, il ne douta point que la Doctrine, contre laquelle il avoit tant disputé avec Rabec, ne fût la Doctrine qu'il falloit suivre. Il la prêcha donc luy-même à Angers pendant plus d'un an, sans pourtant se découvrir tout à fait, & sans quitter son habit. Il reprenoit divers abus: Et au lieu d'insister, comme les autres de sa profession, sur les Indulgences, sur les Pelerinages, sur les suffrages des Saints; il exhortoit à se repentir, & à recourir à la grace de Dieu par Jesus-Christ. On le couroit fort, au commencement: mais à la fin, il devint suspect, ce qui le fit songer à la retraite. Il se retira à Montargis, auprès de Madame Renée de France Duchesse de Ferrare, qui étoit de la Religion.* Voilà ce que Mr. Vincent, Ministre de la Rochelle (1) avoit ouï dire plusieurs fois à son aieule. Il remarque qu'elle *étoit agée de* 12 *à* 13 *ans, lors de la rencontre de Mr. de l'Epine, & de Rabec, à Chateau Gontier*, & qu'elle mourut *l'an* 1624, *âgée d'environ* 80 *ans* (2). Cette Chronologie n'est pas tout-à-fait exacte. Aussi ne cherche-t-on pas la derniere précision dans ces sortes de récits. Nous aprenons de Theodore de Beze que Rabec fut arrêté à Château Gontier le 1 d'Août 1555, & qu'on le martyrisa le 24 d'Avril 1556 (3). Il faut donc, ou que l'aieule de Mr. Vincent fût alors plus jeune qu'elle ne disoit, ou qu'elle ait vêcu plus d'années que son petit-fils ne lui en donne. Notez, comme il le remarque (4), que l'Espine *avoit été de l'ordre des Augustins*, si l'on s'en raporte à la Préface de ses Opuscules. D'autres disent qu'il avoit été Jacobin (5). Il ne se déclara ouvertement de la Religion, qu'au tems du Colloque de Poissi, à ce que dit d'Aubigné (6).

(*B*) *Il composa des Livres très-édifians.*] En voici les Titres: *Traicté des tentations, & moien d'y resister*, à Lyon 1566 *in* 8. *Traicté consolatoire contre toutes afflictions, qui adviennent ordinairement aux fideles Chrestiens*, à Lyon 1565 *in* 8. *Traicté pour oster la crainte de mort, & la faire desirer à l'homme fidele*, à Lyon 1558 *in* 8. Il publia aussi des Ecrits de Controverse, comme *Discours du vrai sacrifice & du vrai sacrificateur*, à Lyon 1564. *Defense & confirmation du traicté du vrai sacrifice & sacrificateur à l'encontre des frivoles responses & argumens de René Benoist Docteur en Theologie*, à Geneve 1567 *in* 8 (7). Quelques-uns de ses Ouvrages furent traduits en Latin; car nous avons de lui *De tranquillitate animi libri* 7. *De justitia Christiana, de confessione peccatorum, de agrotis consolandis & de Providentia Dei.* Il fit un *excellent Sermon* à la Rochelle *en* 1587 *sur la matiere de la sainte cene, lequel* Mr. Vincent avoit dessein de publier (8). Simon Goulart de Senlis publia en 1591 un Recueil d'excellens Discours de Jean de l'Epine, ausquels selon sa coutume il joignit des Notes & des Sommaires. Ce sont les mêmes VII Livres de la Tranquillité de l'Esprit, qui, comme on l'a vu ci-dessus, furent traduits en Langue Latine (*α*).

§ (*α*) L'Edition de la Rochelle *in* 16. chez Jérôme Haûtin, 1594. contient une Epitre dédicatoire de Simon Goulart à Mr. De la Noüe, datée de l'an 1587. REM. CRIT.

(1) Vincent, Recherches sur les commencemens de la Reformation en la Ville de la Rochelle, *pag.* 65, *& suivantes.*
(2) *Là-même, pag.* 68.
(3) Beze, Hist Ecclésiast. *Livr. II, pag.* 108.
(4) Vincent, Recherches, &c.
(5) Varillas, Hist. de l'Héréfie, *Livr. XXIV, pag.* 254.
(6) D'Aubigné, Hist. Univers. *Tom. I, Livr. II, Chap. XXV, pag.* 146.
(7) *Tiré de la* Bibliotheque Françoise, de Du Verdier, *pag.* 688.
(8) Vincent, Recherches, &c, *pag.* 69.

SPINOSA (JEAN DE) vivoit au XVI Siecle. Il nâquit à Belovado dans le Province de Rioja au Roiaume de Castille, & entra dès l'âge de quatorze ans chez le Marquis d'Alarcon. Il devint habile, & il fit paroître une si grande fidélité, que ce Marquis conçut pour lui une affection & une estime très-particulieres, jusques à lui confier ses plus grans secrets, & à le consulter dans les Affaires les plus importantes. Ce Seigneur étant mort, Don Pero Gonçalez de Mendoça son gendre succéda à ses emplois, & fut ensuite nommé par l'Empereur Charles-Quint pour Capitaine général dans la Sicile. Il donna à Jean de Spinosa la Charge de Sécrétaire des Chiffres, & des Affaires d'Etat, & eut beaucoup de sujets de s'en loüer, car lors que la flote de Barberousse occupoit tout le détroit de Messine, notre Jean de Spinosa eut le bonheur & l'adresse de traverser ce détroit, & d'aporter en Sicile les ordres de l'Empereur, & l'argent qui étoit dû aux Soldats. Quelque tems après il apaisa dans le Roiaume de Naples la mutinerie des troupes. Il suivit le même Mendoça dans les Guerres de Piemont, & lui servit de Sécrétaire, & après la mort de ce Seigneur il fut envoié deux fois à Venise pour les Affaires du Milanez. Cet emploi le fit séjourner à Venise pendant douze ans, & lui donna lieu de faire paroître des qualitez qui lui aquirent l'aprobation & les éloges des Venitiens, Il reçut aussi des Empereurs Charles-Quint,

Quint, & Ferdinand, & de Philippe II, plufieurs marques d'une eftime finguliere. Il commanda dans quelques Provinces de Lombardie fous le Duc de la Cueva, Gouverneur du Milanez, & Général des Efpagnols en Italie. Il avoit déjà commandé dans un quartier de l'Abruzze avec beaucoup de probité, & y avoit fait punir deux fameux voleurs (*A*). Il aima l'étude, & il s'y apliqua autant que fes Charges, & fes Voiages, le lui permirent; il compofa même quelques Ecrits (*a*) (*B*).

SPINOZA

(*a*) *Tiré de la Préface que* Jerome Serranus *a mife au devant du* Gynæcepænos *de* Jean de Spinofa, *imprimé à Milan en* 1580.

(*A*) *Il avoit fait punir deux fameux voleurs.*] L'un d'eux étoit fi cruel, qu'il buvoit le fang de ceux qu'il avoit tuez. L'autre joignoit à fes brigandages & à fes meurtres une horrible lubricité, car il violoit autant de femmes qui lui tomboient fous la main. Voici les paroles Efpagnoles de mon Auteur. *Gouernò en Abbruzzo el eftado de la valle Siciliana, dando de fu integridad muy grandes fennales, con fu pobreza: De fu prudentia con diverfos juizios, y fententias notables: y de fu juftitia con la muerte de Prospero Camisòla cruelissimo homicida, e, infolentissimo violador de mugeres, y de Entino de baxan, atroce falteador de caminos, (y tàn inhumano, que como fiera faluaje acoftumbraua beuer la fangre de aquellos aquien por los bosques heria, ò, mataua:) y con la cabeça de fcachia diabolo puefta por terròr de los mal hechores, en una pica a las almenas; y fu cuerpo en quatro partes, en los pàffos mas peligrofos del eftado* (1).

(1) Hieronymus Serranus, *in Præfat. Dialogi* en laude de las Mugeres.

(*B*) *Il compofa même quelques Ecrits.*] Je n'ai vu que fon *Gynacepanos*, ou fon *Dialogo en laude de las Mugeres.* Il fut imprimé à Milan *in* 4 l'an 1580, & dédié par l'Auteur à Marie d'Autriche fille de l'Empereur Charles-Quint, & femme de l'Empereur Maximilien II. Les femmes y font loüées à perte de vue. Cela eft farci d'exemples & de citations, où le bon choix ne regne pas. L'Auteur promettoit une II Partie, où il devoit faire l'Eloge de plufieurs Dames illuftres de ce fiecle-là. Je voudrois bien qu'il eût tenu fa promeffe, & que fon Ouvrage me tombât entre les mains. Il en avoit fait un autre intitulé *Micracanthos*, où il avoit inféré les actions & les paroles infignes des grans hommes, & marqué la fin funefte des méchans, afin que fon Livre marquât aux Lecteurs le chemin de la gloire qu'ils doivent fuivre, & le chemin de l'infamie qu'ils doivent fuir. Il y avoit inféré une Digreffion touchant les perfonnes qui fe plaifent à médire d'un Ouvrage. On la croira bonne, fi l'on en juge par les paroles que je m'en vais raporter. Elles font remplies de bon fens, & nous aprennent la diférence qu'il faut faire entre les cenfures & les flateries, & puis entre les cenfures dont on peut tirer du profit, & celles qui ne peuvent point fervir. *Pero contra aquellos que : . . . quifieffen por ventura en otras cofas tacharme: dexare por agora de hazer excufationes, ò, refpuefta defenfiua; refiriendome ala apologia que enel micracanthos tengo fcrita. Donde fuficientemente fe tratta delas fpecies de maldicientes, y detractores; y dela reprehenfion que deue (exclufas todas las de mas) aceptarfe, y como obra faludable, y virtuofa, agradefcerfe. Alo qual remi tiendome, folamente dire agora, que fin defear contra los mal dicientes, y arrogantes burladores; mas venganza de aquella con que la fcriptura los amenaza diziendo,* (†) *parata funt derisoribus judicia. Y fin admitir por otra parte, las alabanzas enganofas delos aduladores: fperare gratamente con defeo, y humildad la correction delos buenos, y fabios varones. Teniendo para ello fiempre enla memoria, aquellas divinas palabras del Ecclefiafte, que dizen,* (‡) *Melius eft à fapiente corripi: quàm ftultorum adulatione decipi* (2). Don Nicolas Antonio (3) n'avoit jamais vu ce *Micracanthos*. Ajoûtons que notre Spinofa avoit fait un gros Recueil de Proverbes, & qu'il l'avoit rempli de moralitez. Il ne le publia point, il en donna les raifons dans la II Partie du Micracanthos. *Ha fcrito algunas otras obras. Entre las quales (allende de los Dialogos dichos:) no es de poca importantia, la que yo he vifto de mas de feismil proverbios vulgares que ha recogido, y parte dellos compuefto; (aunque no acabada de comentar, ni imprèssa; por las caufas que en los poftreros razonamientos de la fegunda parte del Micracanthos, fe dize:) obra cierto de marauillofa Doctrina, y provecho, y muy agradable: (anfi como las otras:) por la copia, y diverfidad de las materias, Todas ellas puramente aplicadas ala virtud* (4).

(†) *Prov. Salom. c.* 19.

(‡) *Eccl. c.* 7.

(2) Joan de Spinofa, *Avertiffement au Lecteur au devant du* Gynæcepænos.

(3) *Voiez fa* Biblioth. Scriptor. Hifpaniæ, *fous le Mot* Joannes de Efpinofa, *Tom. I, pag.* 521.

(4) Hieronym. Serranus, *in Præfat. Dialogi* en laude de las Mugeres.

Auteurs qui ont écrit des Proverbes.

Voici donc un Auteur à joindre à ceux dont il fut parlé dans les Nouvelles de la République des Lettres l'an 1686. Raportons cela fans craindre l'humeur chagrine de ceux qui le trouveront mauvais; aions plus d'égard à l'humeur de ceux qui en feront très-contens. „ Mr. Ménage nous promet un Traité Etymologique fur les Proverbes François. „ Il y a peu de matiéres auffi curieufes que celle là, & qui „ demandent un plus grand détail de connoiffances hiftoriques. Il y a eu dans toutes les langues une infinité de „ Proverbes. Didyme en avoit compofé un Recueil en 10 „ livres qu'il dedia à ceux qui avoient écrit fur ce fujet. Alde Manuce publia quelque chofe de cet ouvrage de Didyme avec les Proverbes de Tharræus l'an 1505. Mais il „ faut remarquer que les Proverbes de la langue Grecque & „ de la Latine ne font pas en auffi grand nombre qu'Erafme „ & ceux qui ont recueilli ce qu'il n'avoit pas trouvé nous „ le voudroient faire croire; car il eft certain, & on le leur „ a fuffifamment reproché, qu'ils ont pris pour une façon „ de parler proverbiale ce qui ne l'étoit pas. Oudin a fait „ un Recueil affez ample des Proverbes François, fous le titre de *Curiofitez Françoifes*; mais il n'en donne pas l'Etymologie. On a publié plufieurs fois à Paris les Dialogues „ d'un *Manan* & d'un Philofophe, où l'on rapporte l'origine d'un affez grand nombre de Proverbes tantôt bien tantôt mal. Voici le titre de l'édition de 1665: *Les illuftres „ Proverbes nouveaux & Hiftoriques expliquez par diverfes „ queftions curieufes & morales* 2 *Vol.* in 12. Mr. Furetiere, „ qui a fait un 2 Factum fort fatyrique contre plufieurs „ membres de l'Académie Françoife, prétend que les Proverbes de fon Dictionaire Univerfel n'ont pas été empruntez de celui de l'Académie, *& que pour en relever la baffeffe il les a enrichis la plûpart, foit par la recherche de leur „ origine, foit par des hiftoires curieufes qui y font appliquées, „ & par la conference avec les Proverbes des autres nations, „ ce que Paquier, Belinghen, & autres Auteurs graves n'ont „ pas jugé indigne de leur plume* (5)". On pourroit faire un bon Suplément à ce long Paffage. On pourroit dire que le *Belinghen* de Furetiere ne s'apelloit pas ainfi. Il fe nommoit Fleury de Bellingen. Je croi qu'il montroit la Langue Françoife en Hollande. Il publia à la Haie en 1656 *L'Etymologie ou Explication des Proverbes François, divifée en trois Livres par Chapitres en forme de Dialogue.* C'eft un Ouvrage *in* 8 de 363 pages. Le bon accueil que l'on fit aux *prémiers effais des Proverbes*, que cet Auteur publia en 1653 le fit réfoudre à une feconde Edition, beaucoup plus ample. C'eft celle dont j'ai raporté le Titre. Difons auffi que Mr. de Brieux publia à Caen les Origines de quelques Proverbes l'an 1672 *in* 12. Remontant plus haut nous pouvons dire que l'on trouve à la fin du Dictionaire de Nicod (6), les *Explications morales d'aucuns Proverbes communs en la Langue Françoife*, avec la verfion en vers Latins de quelques Proverbes François compofée par *Joannes Ægidius Nucerienfis.* Vous trouverez, dans le *Polyhiftor* de Mr. Morhof, quantité de chofes fur cette matiere; vous y verrez qu'Angelus Monofinius a traité fort amplement des Proverbes Italiens, dans un Livre qui fut imprimé à Venife l'an 1604, & (7) que Jules Varini a fait un Ouvrage intitulé *Scuola del Volgo* (8), où les Proverbes Italiens font dirigez felon l'ordre des actions humaines, & accompagnez de quelques Préceptes de prudence. Vous y verrez que le Recueil alphabétique de Proverbes Italiens dreffé par Orland Persquet, fe trouve dans le Thréfor de Gruterus, & qu'on parle d'un Thomafo Buoni, Auteur d'une Collection de Proverbes Italiens en deux Volumes (9). Mais vous n'y trouverez pas l'*Origine de volgari Proverbii* qu'Aloyfio Cinthio fit imprimer à Venife l'an 1526 (10). Mr. Morhof avoit oublié le nom d'un nouvel Auteur qui a recueilli les Proverbes Italiens, & dont les Journaux ont fait mention (11). Ce nouvel Auteur n'eft autre que Mr. Menage. Il ne paroît pas que Mr. Morhof aît bien conu les Ecrivains de nos Proverbes François. Il ne parle que du Recueil d'un Anonyme, & de celui de *Joh. Ægidius Nucerienfis*, & de la prémiere Edition des Proverbes du Sieur de Belingen, & enfin d'un certain Le Duc Auteur d'un Livre (12) qui a pour Titre *Proverbes en Rimes, ou Rimes en Proverbes.* Mr. Morhof a conu la Collection de Proverbes Efpagnols faite par Ferdinand Nunnez, Profeffeur en Eloquence & en Langue Greque à Salamanque, & la *Filofofia vulgar* de Juan de Mal Lara (13), & la *Medicina Efpannola contenida en Proverbios vulgares de nueftra Lengua*, compofée par Juan Soropan de Rieros. Cette *Filofofia vulgar* eft un Recueil de mille Proverbes avec leur Explication. Je ne fuis pas étonné qu'il ne parle pas de l'Ouvrage de notre Spinofa. C'eft un Livre perdu. Il n'oublie pas les Compilateurs des Proverbes Allemans, Anglois, Flamans. Je ne vois perfonne qui faffe mention de Polydore Virgile, qui fe vante d'avoir rompu la glace tant à l'égard des Proverbes, qu'à l'égard des Inventeurs des chofes. Son Traité des Proverbes parut l'an 1498, & fut dédié à Guy-Ubalde Duc d'Urbin (14). J'en ai l'Edition qu'il avoit revue & augmentée pour la quatrieme fois. Elle eft de Bâle 1541, & contient 456 pages *in* 8.

(5) Nouvelles de la République des Lettres, *Février* 1686, *Art. III, dans l'Extrait des* Origines de la Langue Italienne compofées par Monfr. Menage, *à la fin desquelles on trouve l'Explication de plufieurs Proverbes Italien.*

(6) *L'Edition dont je me fers eft de Paris* 1606 *in folio.*

(7) Morhofius, Polyhift. *Libr. I, Cap. XXI, pag.* 256.

(8) *Imprimé a Veronne* 1642 in 12.

(9) *Imprimé à Venife* in 8 *l'an* 1604 & 1606.

(10) *Voiez* Nicolas Antonio, Biblioth. Hifp. *Tom. I, pag.* 559.

(11) *Mentio etiam fit, fi rectè memini, in poftremis Ephemeridibus Gallicis novi cujusdam autoris qui Proverbia Italica congefferit, cujus mihi nunc nomen excidit.* Morhofius, Polyhiftor. *Libr. I, Cap. XXI, pag.* 256. Le Journal des Savans 1686, pag. 164 Edit. de Holl. & les Nouvelles de la Rep. des Lettres de la même année, pag. 164, ont parlé de ce Recueil de Mr. Menage.

(12) *Imprimé à Paris* 1665 in 12.

(13) *Il faloit dire* Mallara.

(14) *Voiez l'Epitre Dédicatoire du Livre* de Inventoribus Rerum *compofé par* Polydore Virgile.

SPINOZA (Benoît de) Juif de naissance, & puis deserteur du Judaïsme, & enfin Athée, étoit d'Amsterdam. Il a été un Athée de Systême, & d'une méthode toute nouvelle, quoi que le fond de sa Doctrine lui fût commun avec plusieurs autres Philosophes anciens & modernes, Européens & Orientaux (*A*). A l'égard de ces derniers on n'a qu'à lire ce que je raporte

(*A*) *Il a été un Athée de Systême, & d'une méthode toute nouvelle, quoi que le fond de sa Doctrine lui fût commun avec plusieurs Philosophes anciens & modernes, Européens & Orientaux.*] Je croi qu'il est le prémier qui ait réduit en Systême l'Athéïsme, & qui en ait fait un Corps de Doctrine lié & tissu selon les manieres des Géometres; mais d'ailleurs son sentiment n'est point nouveau. Il y a long-tems que l'on a cru que tout l'Univers n'est qu'une substance, & que Dieu & le Monde ne sont qu'un seul être. Pietro della Valle a fait mention de certains Mahométans qui s'apellent *Ehl Eltahkik*, ou *hommes de vérité, gens de certitude*, qui croient *qu'il n'y a pour tout que les quatre élemens qui sont Dieu, qui sont l'homme, qui sont toutes choses* (1). Il parle aussi des Zindikites, autre Secte Mahométane. *Ils aprochent des* Sadducéens, & ils *ont pris leur nom d'eux. Ils croyent qu'il n'y a point de providence, ni de resurrection des morts, comme l'explique Giggoïus sur le mot Zindik* (2). . . . . *Une de leurs opinions est que tout ce que l'on voit, que tout ce qui est dans le monde, que tout ce qui a été creé, est Dieu* (3). Il y a eu de semblables Hérétiques parmi les Chrétiens; car nous trouvons au commencement du XIII Siecle un certain David de Dinant, qui ne mettoit nulle distinction entre Dieu & la matiere prémiere. On se trompe quand on affirme qu'avant lui personne n'avoit débité cette rêverie (4). Albert le Grand ne parle-t-il pas d'un Philosophe qui l'avoit débitée? *Alexander Epicureus dixit Deum esse materiam, vel non esse extra ipsam, & omnia essentialiter esse Deum, & formas esse accidentia imaginata; & non habere veram entitatem, & ideo dixit omnia idem esse substantialiter, & hunc Deum appellavit aliquando Jovem, aliquando Apollinem, & aliquando Palladem; & formas esse peplum Palladis, & vestem Jovis; & neminem sapientum ajebat ad plenum revelare posse ea quæ latebant sub peplo Palladis & sub veste Jovis* (5). Quelques-uns croient que cet Alexandre a vêcu au tems de Plutarque (6); d'autres marquent en propres termes qu'il a précédé David de Dinant. *Secutus fuit Alexandrum qui fecit librum de materia, ubi probare conatur omnia esse unum in materia.* C'est ce que l'on lit à la marge du Traité où Thomas d'Aquin réfute cette extravagante & monstrueuse opinion (7). David de Dinant ignoroit peut-être qu'il y eût un tel Philosophe de la Secte d'Epicure; mais pour le moins faut-il qu'on m'avoue qu'il savoit très-bien qu'il n'inventoit pas ce dogme. Ne l'avoit-il pas apris de son Maître? N'étoit-il pas le Disciple de cet Amaulri, dont le cadavre fut déterré & réduit en cendres l'an 1208, & qui avoit enseigné que toutes choses étoient Dieu, & un seul être (8)? *Omnia sunt Deus: Deus est omnia. Creator & creatura idem. Ideæ creant & creantur. Deus ideò dicitur finis omnium, quòd omnia reversura sunt in ipsum, ut in Deo immutabiliter conquiescant, & unum individuum atque incommutabile permanebunt. Et sicut alterius naturæ non est Abraham, alterius Isaac, sed unius atque ejusdem: sic dixit omnia esse unum, & omnia esse Deum. Dixit enim, Deum esse essentiam omnium creaturarum* (9). Je n'oserois dire que Straton Philosophe Péripatéticien ait eu la même opinion; car je ne sai pas s'il enseignoit que l'Univers ou la Nature fût un être simple, & une substance unique: je sai seulement qu'il la faisoit inanimée, & qu'il ne reconoissoit d'autre Dieu que la Nature. *Nec audiendus ejus* (Theophrasti) *auditor Strato is qui Physicus appellatur, qui omnem vim divinam in natura sitam esse censet, quæ causas gignendi, augendi, minuendi habeat, sed careat omni sensu ac figura* (10). Comme il se moquoit des atômes & du vuide d'Epicure, on pourroit s'imaginer qu'il n'admettoit point de distinction entre les parties de l'Univers; mais cette conséquence n'est point nécessaire. On peut seulement conclure que son opinion s'aproche infiniment plus du Spinozisme, que le Systême des atômes. La voici plus amplement exposée: *Negas sine Deo posse quicquam, ecce tibi è transverso Lampsacenus Strato, qui det isti Deo immunitatem magni quidem muneris. Sed quum Sacerdotes Deorum vacationem habeant, quanto est æquius habere ipsos Deos? Negat opera Deorum se uti ad fabricandum mundum. Quæcunque sint docet omnia effecta esse natura, nec ut ille qui asperis, & levibus, & hamatis, uncinatisque corpusculis concreta hæc esse dicat interjecto inani, somnia censet hæc esse Democriti non docentis, sed optantis. Ipse autem singulas mundi partes persequens, quicquid aut sit, aut fiat, naturalibus fieri, aut factum esse docet ponderibus & motibus: sic ille & Deum opere magno liberat, & me timore* (11). On a même lieu de croire qu'il n'enseignoit pas, comme faisoient les Atomistes, que le Monde fût un Ouvrage nouveau, & produit par le hazard; mais qu'il enseignoit, comme font les Spinozistes, que la nature l'a produit nécessairement & de toute éternité. Les paroles de Plutarque que je vais citer, signifient, ce me semble, si on les explique comme il faut, que la nature a fait toutes choses d'elle-même & sans conoissance, & non pas que ses Ouvrages aient commencé par un cas fortuit. Τελευτῶν τὸν κόσμον αὐτὸν οὐ ζῷον εἶναι τὸ δὲ κατὰ φύσιν ἕπεσθαι τῷ κατὰ τύχην. ἀρχὴν γὰρ ἐνδιδόναι τὸ αὐτόματον, εἶτα οὕτω περαίνεσθαι τῶν φυσικῶν παθῶν ἕκαστον. *Denique mundum ipsum animal esse negat* (Strato) *vultque naturam sequi temerarios fortunæ impetus, initium enim rebus dare spontaneam quandam naturæ vim, & sic deinceps ab eadem natura physicis motibus imponi finem* (12). Cette Traduction que j'ai trouvée à la page 58 du Commentaire de Lescalopier sur les Livres de Ciceron de *Natura Deorum*, & où j'ai ajoûté *enim* après *initium*, est meilleure que celle d'Amyot, & que celle de Xylander; elle a néanmoins quelque chose qui ne répond pas à l'idée qu'on se doit faire du sentiment de ce fameux Philosophe, le plus grand de tous les Péripatéticiens (13): les termes *temerarii fortunæ impetus* dérangent la symmétrie de son Systême; & nous voions que Lactance le distingue de celui des Epicuriens; il en ôte le cas fortuit. *Qui nolunt*, dit-il (14), *divina providentia factum esse mundum, aut principiis inter se temerè coeuntibus dicunt esse mundum, aut repente natura extitisse. Natura verò (ut ait Straton) habere in se vim gignendi, & vivendi, sed eam nec sensum habere ullum, nec figuram: ut intelligamus, omnia quasi sua sponte esse generata, nullo artifice, nec authore. Utrumque vanum, & impossibile.* Notez que Seneque a mis dans les deux extrémitez opposées le dogme de Platon, & celui de Straton; l'un ôtoit le corps à Dieu, & l'autre lui ôtoit l'ame (15). Je croi avoir lu dans l'Ouvrage du Pere Salier sur les especes de l'Eucharistie, que plusieurs anciens Philosophes ou Hérétiques ont enseigné l'unité de toutes choses; mais n'aiant plus ce Livre-là, je ne dis ceci qu'en passant. Le Pere Salier est un Minime François. Son Livre, imprimé à Paris l'an 1689, est intitulé, *Historia Scholastica de speciebus Eucharisticis, sive de formarum materialium natura singularis Observatio ex profanis sacrisque Autoribus.* Il en est parlé dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, au mois de Septembre 1690, page 13.

Le dogme de l'ame du monde, qui a été si commun parmi les Anciens, & qui faisoit la partie principale du Systême des Stoïques, est dans le fond celui de Spinoza. Cela paroîtroit plus clairement si des Auteurs Géometres l'avoient expliqué; mais comme les Ecrits, où il en est fait mention, tiennent plus de la méthode des Rhétoriciens, que de la méthode dogmatique; & qu'au contraire Spinoza s'est attaché à la précision, sans se servir du langage figuré qui nous dérobe si souvent les idées justes d'un corps de doctrine: de là vient que nous trouvons plusieurs différences capitales entre son Systême, & celui de l'ame du monde. Ceux qui voudroient soutenir que le Spinozisme est mieux lié, devroient aussi soutenir qu'il ne contient pas tant d'orthodoxie; car les Stoïciens n'ôtoient pas à Dieu la providence: ils réünissoient en lui la conoissance de toutes choses; au lieu que Spinoza ne lui attribue que des conoissances séparées, & très-bornées. Lisez ces paroles de Seneque: *Eundem quem nos Jovem intelligunt, custodem* RECTOREMQUE *universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum & artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis. Hic est, ex quo suspensa sunt omnia, causa caussarum. Vis illum providentiam dicere? rectè dices. Est enim, cujus consilio huic mundo providetur, ut inconcussus eat, & actus suos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis. Est enim, ex quo nata sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris. Ipse enim est, totum quod vides, totus suis partibus inditus, & se sustinens vi sua* (16). *Quid est autem, cur non existimes in eo divini aliquid existere, qui Dei pars est? Totum hoc quo continemur, & unum est, & Deus, & socii ejus sumus & membra* (17). Lisez aussi le discours de Caton dans le IX Livre de la Pharsale, & sur tout considérez y ces trois vers:

Estne Dei sedes nisi terra, & pontus, & aër,
Et cœlum & virtus? Superos quid quærimus ultra?
Juppiter est quodcunque vides, quocunque moveris (18).

Je remarquerai en passant une absurdité de ceux qui soutiennent le Systême de l'ame du monde. Ils disent que toutes les ames, & des hommes, & des bêtes, sont des particules de l'ame du monde, qui se réünissent à leur tout par la mort du corps: &, pour nous faire entendre cela, ils comparent les animaux à des bouteilles remplies d'eau, qui floteroient dans la mer. Si l'on cassoit ces bouteilles, leur eau se réüniroit à son tout: c'est ce qui arrive aux ames particulieres, disent-ils, quand la mort détruit les organes où elles étoient enfermées. Quelques-uns même disent que les extases, les songes, les fortes méditations réünissent l'ame de l'homme à l'ame du monde, & que c'est la cause pourquoi l'on devine l'avenir, en composant des figures de Géomance. *Nihil heic attingo de arte illa prophetica deque Geomantia, quibus ipse Fluddus quamplurimum tribuit. Etsi enim Mens cogitando sic in seipsam colligi, ac veluti abstrahi possit, ut humanas res contempletur velut è quadam specula: attamen quod illa possit, quandiu hoc mortali circumvestitur corpore, ita uniri animæ mundanæ, ut sicut illa omnia cognoscit, ita ipsa particeps fiat* cogni-

Liste de quelques personnes, qui ont eu le sentiment de Spinoza.

(1) *Voiez l'Article* Abdmusliimus, *Remarque* (*A*).

(2) Bespier, Remarques curieuses sur Ricaut, Etat présent de l'Empire Ottoman, *pag.* 648.

(3) Pietro della Valle, *pag.* 394 *du III Tome, cité par* Bespier, *là-même.*

(4) *Asseruit Deum esse materiam primam, quod nemo ante eum deliraverat.* Theoph. Raynaud. Theol. Naturali, *Distinct. VI, num.* 6, *pag.* 563.

(5) Albertus in I Phys. *Tract. III, Cap. XIII, apud* Pererium de communibus Principiis, *Libr. V, Cap. XII, pag. m.* 309, 310.

(6) *Is est, opinor, quem inter sodales suos memorat Plutarchus II. sympos.* 3. Thomasius, Dissertat. XIV ad Phil. Stoic. *p.* 199.

(7) *Ad lib.* I. *Thomæ contra Gentil. c.* 17. *f.* 23. *ed. Lugd. A.* 1586. Thomas. *ibid. p.* 200.

(8) *Voiez* Prateolus, in Elencho Hæresum, *Voce* Almaricus, *pag. m.* 25. *Il dit que selon quelques Auteurs cet Hérétique & ses adhérans furent brûlez vifs.*

(9) *Hæc de Amalrico Gerson tract. de Concord. Metaph. cum Log. Part. IV, Oper. alphab.* 20. *lit. N. ex Hostiensi & Odone Tusculano.* Thomasius, Dissert. XIV ad Phil. Stoic. *pag.* 200.

(10) Cicero de Nat. Deorum, *Libr. I, Cap. LI.*

(11) *Idem*, Academ. Quæst. *Libr. II, Cap. XXXVIII.*

(12) Plutarchus adversus Colotem, *pag.* 1115, *B.*

(13) Τῶν ἄλλων Περιπατητικῶν ὁ κορυφαιότατος Στράτων. *Peripateticorum reliquorum summus Strato.* Plutarch. *ubi suprà.*

(14) Lactant. de ira Dei, *Cap. X, pag. m.* 533.

(15) *Ego feram aut Platonem aut Peripateticum Stratonem, alter fecit Deum sine corpore, alter sine animo?* Seneca, *in* Libro contra Superstitiones, *apud* Augustin. de Civit. Dei, *Libr. VI, Cap. X.*

(16) Seneca, Quæst. Natur. *Libr. II, Cap. XLV.*

(17) *Idem*, Epist. XCII, *pag. m.* 381.

(18) Lucan. Pharsal. *Libr. IX, Vers.* 578.

raporte dans la Remarque D de l'Article du Japon, & ce que je dis ci-deſſous concernant la Théologie d'une Secte de Chinois (*B*). Je n'ai pu aprendre rien de particulier touchant la

cognitionis hujusmodi : quòd illa item in hac exſtaſi digitos regat ad exprimenda varia punctula, ex quibus effectus ſive arbitrarios, ſive fortuitos colligere liceat; hoc aut longe fallor, aut fabulam ſapit (19). Il eſt facile de voir la fauſſeté du parallêle. La matiere des bouteilles qui flotent dans l'Ocean eſt une cloiſon, qui empêche que l'eau de la mer ne touche l'eau dont elles ſont pleines; mais s'il y avoit une ame du monde, elle ſeroit répandue dans toutes les parties de l'Univers, & ainſi rien ne pourroit empêcher l'union de chaque ame avec ſon tout; la mort ne pourroit pas être un moien de réunion. Je m'en vais citer un long Paſſage de Mr. Bernier, qui nous aprendra que le Spinozisme n'eſt qu'une méthode particuliere d'expliquer un dogme qui a un grand cours dans les Indes.

,, Il n'eſt pas que vous ne ſçachiez la doctrine de beaucoup d'anciens Philoſophes, touchant cette grande ame du monde, dont ils veulent que nos ames, & celles des animaux, ſoient des portions. Si nous penetrions bien dans Platon & dans Ariſtote, peut-eſtre que nous trouverions qu'ils ont donné dans cette penſée. C'eſt là la doctrine comme univerſelle des Pendets, Gentils des Indes; & c'eſt cette meſme doctrine qui fait encore à preſent la Cabale des Soufys, & de la pluſpart des gens de lettres de Perſe, & qui ſe trouve expliquée en vers Perſiens ſi relevez & ſi enfatiques dans leur Goult-chez-raz ou Parterre des Myſteres; comme ç'a eſté celle-là meſme de Flud que nôtre grand Gaſſendy a refutée ſi doctement, & celle où ſe perdent la pluſpart de nos Chymiques. Or ces Cabaliſtes, ou Pendets Indous que je veux dire, pouſſent l'impertinence plus avant que tous ces Philoſophes, & pretendent que Dieu, ou cet Eſtre ſouverain qu'ils appellent Achar, immobile, immuable, ait non ſeulement produit ou tiré les ames de ſa propre ſubſtance; mais generalement encore tout ce qu'il y a de materiel & de corporel dans l'Univers; & que cette production ne s'eſt pas faite ſimplement à la façon des cauſes efficientes, mais à la façon d'une Araignée qui produit une toile qu'elle tire de ſon nombril, & qu'elle reprend quand elle veut. La creation donc, diſent ces Docteurs imaginaires, n'eſt autre choſe qu'une extraction & extenſion que Dieu fait de ſa propre ſubſtance, de ces rets qu'il tire comme de ſes entrailles, de meſme que la deſtruction n'eſt autre choſe qu'une repriſe qu'il fait de cette divine ſubſtance, de ces divins rets dans luy-meſme: en ſorte que le dernier jour du monde qu'ils appellent Maperlé ou Pralea, dans lequel ils croyent que tout doit eſtre détruit, ne ſera autre choſe qu'une repriſe generale de tous ces rets que Dieu avoit ainſi tirés de luy-meſme. Il n'eſt donc rien, diſent-ils, de réel & d'effectif de tout ce que nous croyons voir, ouïr ou flairer, goûter ou toucher; tout ce monde n'eſt qu'une eſpece de ſonge & une pure illuſion, en tant que toute cette multiplicité & diverſité de choſes qui nous apparoiſſent, ne ſont qu'une ſeule, unique, & meſme choſe, qui eſt Dieu meſme; comme tous ces nombres divers que nous avons, de dix, de vingt, de cent, de mille, & ainſi des autres, ne ſont enfin qu'une meſme unité repetée pluſieurs fois. Mais demandez-leur un peu quelque raiſon de cette imagination, ou qu'ils vous expliquent comme ſe fait cette ſortie & cette repriſe de ſubſtance, cette extenſion, cette diverſité apparente, ou comme il ſe peut faire que Dieu n'étant pas corporel, mais Biapek, comme ils avoüent, & incorruptible, il ſoit neantmoins diviſé en tant de portions de corps & d'ames; ils ne vous payeront jamais que de belles comparaiſons; que Dieu eſt comme un Ocean immenſe, dans lequel ſe mouveroient pluſieurs fioles pleines d'eau; que ces fioles quelque part qu'elles pûſſent aller, ſe trouveroient toûjours dans le meſme Ocean, dans la meſme eau, & que ſe venant à rompre, leurs eaux ſe trouveroient en meſme temps unies à leur tout, à cet Ocean dont elles eſtoient des portions; ou bien ils vous diront qu'il en eſt de Dieu comme de la lumiere, qui eſt la meſme par tout l'Univers, & qui ne laiſſe pas de paroitre de cent façons differentes des objets (20) où elle tombe, ou ſelon les diverſes couleurs & figures des verres par où elle paſſe. Ils ne vous payeront jamais, dis-je, que de ces ſortes de comparaiſons qui n'ont aucune proportion avec Dieu, & qui ne ſont bonnes que pour jetter de la poudre aux yeux d'un peuple ignorant; & il ne faut pas eſperer qu'ils vous reſpondent ſolidement, ſi on leur dit que ces fioles ſe trouveroient veritablement dans une eau ſemblable, mais non pas dans la meſme (21), & que c'eſt bien une ſemblable lumiere par tout le monde, mais non pas la meſme, & ainſi de tant d'autres fortes objections qu'on leur fait; ils reviennent toûjours aux meſmes comparaiſons, aux belles paroles, ou comme les Soufys, aux belles Poëſies de leur Goult-chez-raz (22)".

Vous allez voir un Paſſage qui nous aprendra que Pierre Abelard eſt accuſé d'avoir dit que toutes choſes étoient Dieu, & que Dieu étoit toutes choſes. *Primam elementorum concordiam eſſe Deum & materiam ex quâ reliqua fierent, docuit Empedocles . . . . Hac erat illius ætatis Theoſophia, hac notitia quæ de Cauſa-principe habebatur. Jam tandem obſoleverat, & inter veterum ſomnia & phantasmata recenſebatur. Eam inter veteris Philoſophiæ parietinas & rudera revocavit Petrus Abailardus, ingenio audax, & famâ celeber: ſepultam cineribus invenit, & quaſi Euridicen Orpheus ab inferis tandem revocavit: Teſtor Vazquezium* i. part. quæſt. 3. art. 8. num. 28. & *Smiſingum* de Deo uno tract. 1. disp. 2. quæſt. 2. num. 54. *Deum eſſe omnia, & omnia eſſe Deum, eum in omnia converti, omnia in eum transmutari aſſeruit, quia Empedocleâ, aut fortè Anaxagoricâ præventus Theoſophiâ, diſtinguebat ſpecies ſecundum ſolam apparentiam, nempe quia aliquot atomi in uno ſubjecto erant eductæ quæ latebant in alio* (23).

(19) Gaſſendus, *in* Examine Philoſoph. Fluddanæ, *num.* 29, *Operum Tom. III, pag.* 247.

(20) *Il y a ſans doute ici une Faute d'Impreſſion dans le Livre de Mr.* Bernier; *il faut lire*, ſelon la diverſité des objets, &c.

(21) *Notez que les Spinoziſtes ne repondent pas mieux à la diſtinction perpetuelle dont on les accable, entre* même *&* ſemblable.

(22) Bernier, Suite des Memoires ſur l'Empire du grand Mogol *pag.* 202 *& ſuiv.* Edition de Hollande.

(*B*) *Ce que je dis . . . . . concernant la Théologie d'une Secte de Chinois.*] Le nom de cette Secte eſt *Foe Kiao.* Elle fut établie par l'Autorité Roiale parmi les Chinois l'an 65 de l'Ere Chrétienne. Son prémier Fondateur étoit fils du Roi *In fan vam*, & fut apellé d'abord *Xe*, ou *Xe Kia* (24), & puis, quand il eut trente ans, *Foe*, c'eſt-à-dire, *non homme* (25). Les Prolégomenes des Jéſuites au devant du Confucius qu'ils ont publié à Paris traitent amplement de ce Fondateur. On y trouve que ,, (26) s'étant retiré dans le deſert, dès qu'il eut atteint ſa 19. année, & s'étant mis ſous la Diſcipline de quatre Gymnoſophiſtes, pour apprendre la Philoſophie d'eux, il demeura ſous leur conduite, jusqu'à l'âge de 30 ans, que s'étant levé un matin avant le point du jour, & contemplant la Planete de Venus, cette ſimple vuë lui donna tout d'un coup une connoiſſance parfaite du premier principe, en ſorte qu'étant plein d'une inſpiration divine, ou plutôt d'orgueuil & de folie, il ſe mit à inſtruire les hommes, ſe fit regarder comme un Dieu, & attira jusqu'à quatre-vingt-mille Diſciples. . . . A l'age de 79 ans, ſe ſentant proche de la mort, il declara à ſes Diſciples que pendant quarante ans qu'il avoit prêché au monde, il ne leur avoit point dit la verité; qu'il l'avoit tenuë cachée jusques là ſous le voile des métaphores & des figures; mais qu'il étoit temps alors de la leur déclarer, *c'eſt*, dit-il, *qu'il n'y a rien à chercher, ni ſur quoi l'on puiſſe mettre ſon eſperance que le néant & le vuide* (*), *qui eſt le premier principe de toutes choſes*". Voilà un homme bien diférent de nos esprits forts: ils ne ceſſent de combatre la Religion, que ſur la fin de leur vie; ils n'abandonnent le libertinage que quand ils croient que le tems de partir du monde s'aproche (27). Mais Foe ſe voiant en cet état commença de déclarer ſon Athéisme. *Teterrimum virus Atheismi jam moriturus evomuiſſe perhibetur, diſerte profeſſus, ſe per annos quadraginta eoque amplius non declaraſſe mundo veritatem, ſed umbratili & metaphorica doctrina contentum, figuris, ſimilibus, & parabolis nudam veritatem occultaſſe; at nunc tandem, quando eſſet morti proximus, arcanum ſenſum animi ſui ſignificare velle: extra vacuum igitur & inane, primum ſcilicet rerum omnium principium, nihil eſſe quod quæratur, nihil in quo collocentur ſpes noſtræ* (28). Sa méthode fut cauſe que *ſes Diſciples diviſerent ſa doctrine en deux parties; l'une* extérieure, *qui eſt celle qu'on prêche publiquement, & qu'on enſeigne au peuple: l'autre* intérieure, *qu'on cache ſoigneuſement au vulgaire, & qu'on ne découvre qu'aux adeptes. La Doctrine extérieure, qui n'eſt ſelon les Bonzes,* ,, *que comme les ceintres, ſur lesquels on bâtit une voute, & qu'on ôte enſuite, lors qu'on a achevé de bâtir, conſiſte* 1. *à enſeigner qu'il y a une différence réelle entre le bien & le mal, le juſte & l'injuſte;* 2. *Qu'il y a une autre vie où l'on ſera puni ou récompenſé de ce qu'on aura fait en celle-ci:* 3. *Qu'on peut obtenir la béatitude par trente-deux figures & par quatre-vingt qualitez.* 4. *Que* Foe *ou* Xaca *eſt une Divinité & le Sauveur des hommes, qu'il eſt né pour l'amour d'eux, prenant pitié de l'égarement où il les voioit, qu'il a expié leurs péchez, & que par cette expiation ils obtiendront le ſalut après leur mort, & renaitront plus heureuſement en un autre monde* (29)". On ajoûte à cela cinq préceptes de morale, & ſix œuvres de miſéricorde, & l'on menace de la damnation ceux qui négligent ces devoirs.

,, La Doctrine intérieure, qu'on ne découvre jamais aux ſimples, parce qu'il faut les retenir dans leur devoir par la crainte de l'enfer & d'autres ſemblables hiſtoires, comme diſent ces Philoſophes, eſt pourtant, ſelon eux, la ſolide & la véritable. Elle conſiſte à établir, pour principe & pour fin de toutes choſes, un certain *vuide* & un *néant reel.* Ils diſent que nos premiers parens ſont iſſus de ce vuide, & qu'ils y retournerent après la mort, qu'il en eſt de même de tous les hommes, qui ſe réſolvent en ce principe par la mort; Que nous, tous les élemens, & toutes les créatures, faiſons parties de ce vuide; Qu'ainſi il n'y a qu'une ſeule & même ſubſtance, qui eſt differente dans les êtres particuliers, par les ſeules figures & par les qualitez ou la configuration intérieure; à peu près comme l'eau, qui eſt toûjours eſſentiellement de l'eau, ſoit qu'elle ait la forme de neige, de grêle, de pluye, ou de glace (30)". S'il eſt monſtrueux de ſoutenir que les plantes, les bêtes, les hommes, ſont réellement la même choſe, & de ſe fonder ſur la prétention que tous les êtres particuliers ſont indiſtincts de leur principe (31), il eſt encore plus monſtrueux de débiter que ce principe n'a nulle penſée, nulle puiſſance, nulle vertu. C'eſt nean-

(23) Caramuel, Philoſophiæ Realis *Libr. III Sect. III, pag.* 175.

(24) *Les Japonois le nomment* Xaca.

(25) *Voiez le* Journal de Leipſic 1688, *pag.* 257, *dans l'Extrait du Livre de* Confucius *imprimé à Paris l'an* 1687.

(26) Bibliotheque Univerſelle, *Tom. VII, pag.* 403, 404, *dans l'Extrait du même Livre de* Confucius.

(*) P. 29. Vacuum & inane, Cum hiu *en Chinois.*

(27) *Voiez ci-deſſus Remarq.* (*E*) *de l'Article* BION le Boryſthenite.

(28) Acta Eruditor. Lipſienſ. 1688, *p.* 257.

(29) Biblioth. Univerſelle, *Tom. VII, pag.* 404 *& ſuiv. Voiez auſſi ci-deſſus la Rem.* (*C*) *de l'Article* JAPON, *& les* Nouveaux Mémoires ſur l'état préſent de la Chine par le Pere le Comte, *Tom. II, pag.* 103 *Edit. d'Amſterdam* 1698.

(30) Biblioth. Univ. *Tom. VII, pag.* 406.

(31) *Omnia, quæcunque exiſtunt, vita, ſenſu, mente prædita, quamvis inter ſe uſu & figura differant, intrinſece tamen unum quid idemque eſſe, quippe a principio ſuo indiſtincta.* Acta Erudit. Lipſ. 1688, *pag.* 258.

la famille de Spinoza; mais on a lieu de croire qu'elle étoit pauvre, & très-peu considérable (C). Il étudia la Langue Latine sous un Médecin (a) qui l'enseignoit à Amsterdam, & il s'apliqua de fort bonne heure à l'étude de la Théologie (b), & y emploia plusieurs années; après quoi il se consacra tout entier à l'étude de la Philosophie. Comme il avoit l'esprit géometre, & qu'il vouloit être paié de raison sur toutes choses, il comprit bientôt que la doctrine des Rabins n'étoit pas son fait: desorte qu'on s'aperçut aisément qu'il desaprouvoit le Judaïsme en plusieurs Articles; car c'étoit un homme qui n'aimoit pas la contrainte de la conscience, & grand ennemi de la dissimulation: c'est pourquoi il déclara librement ses doutes, & sa croiance. On dit que les Juifs lui ofrirent de le tolérer, pourvu qu'il voulût accommoder son extérieur à leur cérémonial; & qu'ils lui promirent même une pension annuelle; mais qu'il ne put se résoudre à une telle hypocrisie. Il ne s'aliéna néanmoins que peu-à-peu de leur Synagogue; & peut-être auroit-il gardé plus long-tems quelques mesures avec eux, si en sortant de la Comédie il n'eût été ataqué traîtreusement par un Juif, qui lui donna un coup de couteau. La blessure fût legere; mais il crut que l'intention de l'assassin avoit été de le tuer. Dès lors il rompit entiérement avec eux, & ce fût la cause de son excommunication. J'en ai recherché les circonstances, sans avoir pu les déterrer (c). Il composa en Espagnol une Apologie de sa sortie de la Synagogue. Cet Ecrit n'a point été imprimé; on sait pourtant qu'il y mit beaucoup de choses qui ont ensuite paru dans son *Tractatus Theologico-Politicus* (d), imprimé à Amsterdam (e) l'an 1670, Livre pernicieux & détestable, où il fit glisser toutes les semences de l'Athéïsme qui se voit à découvert dans ses *Opera posthuma*. Mr. Stoupp insulte mal-à-propos les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répondu au *Tractatus Theologico-Politicus* (D). Il n'en parle pas

(a) *Nommé* François Van den Ende. *Notez que Mons r.* Kortholt, *dans la Préface de la 2 Edition du Traité de Monsieur son Pere de* tribus Impostoribus, *dit qu'une fille enseigna le Latin a* Spinoza, *& qu'elle se maria ensuite avec Mr.* Keskering, *qui étoit son Disciple en même tems que* Spinoza.

(b) *Voiez la Rem.* (F).

(c) *Tiré d'un* Memoire *communiqué au Libraire.*

(d) *Voiez le Livre de Monsr.* Van Til, *Ministre & Professeur en Théologie à Dordrecht, intitulé,* Het Voorhof der Heidenen voor de Ongeloovigen geopent. *Le* Journal de Leipsic 1695, *pag.* 393, *en parle.*

(e) *Et non pas à Hambourg, comme on a mis dans le Titre.*

moins ce que disent ces Philosophes, ils font consister dans l'inaction, & dans un repos absolu, la perfection souveraine de ce principe. *Hoc autem principium cum doceant esse prorsus admirandum quid, purum, limpidum, subtile, infinitum, quod nec generari possit nec corrumpi, quod perfectio sit rerum omnium ipsumque summe perfectum & quietum; negant tamen, corde, virtute, mente, potentia ulla instructum esse: imo hoc esse maxime proprium essentia ipsius, ut nihil agitet, nihil intelligat, appetat nihil* (32). Spinoza n'a point été si absurde; la substance unique qu'il admet, agit toûjours, pense toûjours, & il ne sauroit par ses abstractions les plus générales la dépouiller de l'action & de la pensée. Les fondemens de sa doctrine ne lui peuvent point permettre cela.

(32) Acta Eruditor. Lipf. 1688, *pag.* 258.

QUIETISME enseigné & pratiqué par des Chinois.

Notez en passant que les Sectateurs de Foe enseignent le Quiétisme; car ils disent que tous ceux qui cherchent la véritable béatitude doivent se laisser tellement absorber aux profondes méditations, qu'ils ne fassent aucun usage de leur intellect, mais que par une insensibilité consommée, ils s'enfoncent dans le repos & dans l'inaction du prémier principe, ce qui est le vrai moien de lui ressembler parfaitement & de participer au bonheur. Ils veulent aussi qu'après qu'on est parvenu à cet état de quiétude, l'on suive quant à l'extérieur la vie ordinaire, & que l'on enseigne aux autres la traditive commune. Ce n'est qu'en particulier, & pour son usage interne, qu'il faut pratiquer l'institut contemplatif de l'inaction béatifique. *Quocirca quisquis bene beateque vivendi sit cupidus, huc assidua meditatione, suique victoria eniti oportere, ut principio suo quam simillimus, affectus omnes humanos domet ac prorsus exstinguat, neque jam turbetur, vel angatur re ulla, sed ecstatici prorsus instar absorptus altissima contemplatione, sine ullo prorsus usu vel ratiocinio intellectus, divina illa quiete, qua nihil sit beatius, perfruatur: quam ubi nactus fuerit, communem vivendi modum & doctrinam tradet aliis, & ipsemet specie tenus sequatur, clam vero sibi vacet ac veritati, & arcana illa quiete vitaque cœlestis instituto gaudeat* (33). Ceux qui s'attachérent le plus ardemment à cette contemplation du prémier principe formérent une nouvelle Secte, que l'on apella *Vu guei Kiao*, c'est-à-dire, la Secte des oiseux ou des fainéans, *nihil agentium*. C'est ainsi qu'entre les Moines ceux qui se piquent de la plus étroite observance forment de nouvelles Communautez, ou une nouvelle Secte. Les plus grans Seigneurs & les personnes les plus illustres se laissérent tellement infatuer de ce Quiétisme, qu'ils crurent que l'insensibilité étoit le chemin de la perfection, & de la béatitude, & que plus on s'aprochoit de la nature d'un tronc ou de celle d'une pierre, plus faisoit-on de progrès, plus devenoit-on semblable au prémier principe où l'on devoit retourner un jour. Il ne sufisoit pas d'être plusieurs heures sans nul mouvement du corps, il faloit aussi que l'ame fût immobile, & que l'on perdît le sentiment. Je ne dis rien là qui ne soit plus foible que le Latin que vous allez lire: *Optimates Imperii & summos quosque viros hac insania adeo occupatos, ut quo quisque propius ad naturam saxi truncive accessisset, horas complures sine ullo corporis animique motu persistens, sine ullo vel sensuum usu vel potentiarum, eo profecisse felicius, propiorque & similior evasisse principio suo aërio, in quod aliquando reversurus esset, putaretur* (34). Un Sectateur de Confucius réfuta les impertinences de cette Secte, & prouva très-amplement cette Maxime d'Aristote, que rien ne se fait de rien (35): cependant elles se maintinrent, & s'étendirent, & il y a bien des gens encore aujourd'hui qui s'attachent à ces vaines contemplations (36). Si nous ne conoissions pas les extravagances de nos Quiétistes (37), nous croirions que les Ecrivains qui nous parlent de ces Chinois spéculatifs n'ont ni bien compris, ni bien raporté les choses; mais après ce qui se passe parmi les Chrétiens, on seroit mal à-propos incrédule touchant les folies de la Secte *Foe Kiao*, ou *Vu guei Kiao*.

(33) Acta Eruditor. 1688, *pag.* 258 *Voiez ci-dessus la Rem.* (K) *de l'Article* BRACHMANES.

(34) *Ibid.*

(35) Copiose probans Aristotelicum illud ex nihilo nihil fieri. *Ibidem.*

(36) *Ibid.*

(37) *Voiez la Rem.* (K). *de l'Article* BRACHMANES.

Je veux croire, ou que l'on n'exprime pas exactement ce que ces gens-là entendent par *Cum hiu*, ou que leurs idées sont contradictoires. On veut que ces mots Chinois signifient *vuide & neant*, *vacuum & inane*, & l'on a combatu cette Secte par l'Axiôme que rien ne se fait de rien, il faut donc qu'on ait prétendu qu'elle enseignoit que le néant est le principe de tous les êtres. Je ne saurois me persuader qu'elle prenne le mot de néant dans sa signification exacte, & je m'imagine qu'elle l'entend comme le peuple quand il dit qu'il n'y a rien dans un cofre vuide. Nous avons vu qu'elle donne des attributs au prémier principe, qui suposent qu'elle le conçoit comme une liqueur (38). Il y a donc de l'aparence qu'on ne lui ôte que ce qu'il y a de grossier & de sensible dans la matiere. Sur ce pied-là le Disciple de Confucius seroit coupable du Sophisme que l'on nomme *ignoratio elenchi*; car il auroit entendu par *nihil* ce qui n'a aucune existence, & ses Adversaires auroient entendu par ce même mot ce qui n'a point les propriétez de la matiere sensible. Je croi qu'ils entendoient à-peu-près par ce mot-là ce que les Modernes entendent par le mot d'espace; les Modernes, dis-je, qui ne voulant être ni Cartésiens, ni Aristotéliciens, soutiennent que l'espace est distinct des corps, & que son étendue indivisible, impalpable, pénétrable, immobile, & infinie, est quelque chose de réel. Le Disciple de Confucius auroit prouvé aisément qu'une telle chose ne peut pas être le prémier principe, si elle est d'ailleurs destituée d'activité comme le prétendent les contemplatifs de la Chine. Une étendue, réelle tant qu'il vous plaira, ne peut servir à la production d'aucun être particulier, si elle n'est mue; & suposez qu'il n'y a point de moteur, la production de l'Univers sera également impossible, soit qu'il y ait une étendue infinie, soit qu'il n'y ait rien. Spinoza ne nieroit point cette These; mais aussi ne s'est-il pas embarassé dans l'inaction du prémier principe. L'étendue abstraite qu'il lui donne en général n'est à proprement parler que l'idée de l'espace, mais il y ajoûte le mouvement, & de là peuvent sortir les variétez de la matiere.

(38) Purum, limpidum, subtile, *voiez ci-dessus la Citation* (32), aërium, *voiez ci-dessus la Citation* (34).

(C) *Sa famille . . . étoit pauvre & très-peu considérable.*] On sait que Spinoza n'auroit pas eu dequoi vivre, si l'un de ses amis ne lui eût laissé par son Testament dequoi subsister. La pension que la Synagogue lui offrit nous porte à croire qu'il n'étoit pas riche.

(D) *Mr. Stoupp insulte mal-à-propos les Ministres de Hollande, sur ce qu'ils n'avoient pas répondu au* Tractatus Theologico-Politicus.] Il est Auteur de quelques Lettres intitulées, *La Religion des Hollandois*. Ce Livre fût composé à Utrecht l'an 1673, pendant que les François en étoient les maîtres. Mr. Stoupp y étoit alors en qualité de Lieutenant Colonel d'un Régiment Suisse. Il s'éleva depuis jusques à la Charge de Brigadier, & il seroit monté plus haut, s'il n'avoit été tué à la journée de Steinkerken (39). Il avoit été autrefois Ministre, & il avoit servi l'Eglise de la Savoie à Londres au tems de Cromwel. Il affecta dans les Lettres dont je parle de décrire odieusement la multitude de Sectes qu'on voit en Hollande. Voici ce qu'il dit du Spinozisme: „ Je ne croirois pas vous avoir parlé „ de toutes les Religions de ce païs si je ne vous avois „ dit un mot d'un homme illustre & savant, qui à ce que „ l'on m'a assûré a un grand nombre de Sectateurs, qui „ sont entiérement attachés à ses sentimens. C'est un „ homme qui est né Juif qui s'apelle Spinosa qui n'a point „ abjuré la Religion des Juifs ni embrassé la Religion Chretienne: aussi il est très-meschant Juifs, & n'est pas meilleur Chretien. Il a fait depuis quelques années un Livre en Latin dont le tître est *Tractatus Theologo-Politicus*, dans lequel il semble d'avoir pour but principal de detruire toutes les Religions & particulierement la Judaïque & la Chretienne, & d'introduire l'Atheïsme, le Libertinage, & la liberté de toutes les Religions. Il „ sou-

(39) *Au commencement du Mois d'Août* 1692.

pas toûjours pertinemment (*E*). Lors que Spinoza se fût tourné vers les études Philosophiques, il se dégoûta bientôt des Systêmes ordinaires, & trouva merveilleusement son compte dans celui de Mr. Des Cartes (*f*). Il se sentit une si forte passion de chercher la vérité (*F*), qu'il

(*f*) *Præfat.* Operum posthum.

„ soutient qu'elles ont toutes été inventées pour l'utilité que le Public en reçoit, afin que tous les citoyens vivent honétement, & obeïssent à leur Magistrat & qu'ils s'adonnent à la vertu non pour l'esperance d'aucune recompense aprés la mort, mais pour l'excellence de la vertu en elle même, & pour les avantages que ceux qui la suivent en reçoivent dés cette vie: il ne dit pas ouvertement dans ce Livre l'opinion qu'il a de la Divinité: mais il ne laisse pas de l'insinuer & de la découvrir, au lieu que dans les discours il dit hautement que Dieu n'est pas un Etre doüé d'intelligence, infiniment parfait & heureux comme nous nous l'imaginons; mais que ce n'est autre chose que cette vertu de la nature, qui est repandue dans toutes les Creatures. Ce Spinosa vit dans ce païs; il a demeuré quelque tems à la Haye, ou il étoit visité par tous les esprits curieux, & même par des filles de qualité, qui se piquent d'avoir de l'esprit au dessus de leur sexe. Ses sectateurs n'osent pas se decouvrir parce que son Livre renverse absolument les fondements de toutes les Religions, & qu'il a été condamné par un Decret public des Etats, & qu'on a defendu de le vendre, bien qu'on ne laisse pas de le vendre publiquement. Entre tous les Theologiens qui sont dans ce païs, il ne s'en ait trouvé aucun qui ait osé écrire contre les opinions que cet Auteur avance dans son traité. J'en suis d'autant plus surpris que l'Auteur faisant paroitre une grande connoissance de la langue Hebraïque, de toutes les Ceremonies de la Religion Judaïque, de toutes les coutumes des Juifs, & de la Philosophie, les Theologiens ne sauroient dire que ce Livre ne merite point qu'ils prennent la peine de le refuter, s'ils continuent dans le silence, on ne pourra s'empecher de dire ou qu'ils n'ont point de charité en laissant sans reponse un Livre si pernicieux, ou qu'ils aprouvent les sentimens de cet Autheur, ou qu'ils n'ont pas le courage, & la force de les combatre (40)".

(40) Religion des Hollandois, *Lettre III, pag.* 65 *& suiv.*

Vous remarquerez, s'il vous plait, qu'au lieu que dans la 1 Edition de ce Dictionaire je raportai ce Passage selon la Version que j'en avois faite sur l'Italien, je le donne dans celle-ci selon les paroles de l'Original, telles que Mr. Des-Maizeaux (41) a eu la bonté de me les communiquer. Il m'assûre qu'il n'a rien changé dans la ponctuation de l'Auteur, & qu'il a suivi son orthographe autant qu'il lui a été possible.

(41) *Dont il est parle ci-dessus Citation* (90) *de l'Article* RAMUS.

On imprima une Réponse à ces Lettres de Mr. Stoupp l'an 1675. Elle a pour Titre, *La veritable Religion des Hollandois, avec une Apologie pour la Religion des Etats Generaux des Provinces Unies . . . par Jean Brun* (42). Voici le précis de ce qui concerne Spinoza dans cette Réponse (43): „ Je crois que Stoupe se trompe, quand il dit *qu'il n'a point abjuré la religion des Juifs*, puis qu'il ne renonce pas seulement à leurs sentimens, s'estant soustrait de toutes leurs observations & de leurs ceremonies; mais aussi qu'il mange & boit tout ce qu'on lui propose, fût-ce même du lard, & du vin, qui viendroit de la cave du Pape, sans s'informer s'il est *Caschér* ou *Nesech.* Il est vrai qu'il ne fait pas profession d'aucune autre, & il semble estre fort indifferent pour les Religions, si Dieu ne lui touche le cœur. S'il soutient toutes les opinions comme Stoupe les lui attribuë, ou s'il ne les soutient pas, je ne le rechercherai pas, & Stoupe se feroit passé, avec plus d'édification, d'en parler. Il s'en pourra justifier lui-même, s'il veut. Je n'examinerai pas non plus, s'il est l'Auteur du Livre qui a pour titre *Tractatus Theologico-Politicus.* Au moins l'on m'assûre qu'il ne le veut pas reconnoître pour son fruit; & si l'on doit croire au titre, il n'est pas imprimé en ces Provinces, mais à Hambourg. Mais prenons que ce mechant Livre soit imprimé en Hollande; Messieurs les Estats ont tâché de l'étouffer en sa naissance, & l'ont condamné, & en ont deffendu le debit, par un decret public, dés aussi-tôt qu'il vit le jour en leurs païs, comme Stoupe lui-même le confesse en la page 67. Je sçai bien qu'il s'est vendu en Angleterre, en Allemagne, en France, & même en Suisse, aussi bien qu'en Hollande; mais je ne sçai pas s'il a esté deffendu en ces païs-là. Messieurs les Estats, encor presentement, que je suis occupé à écrire cecy, temoignent leur pieté, & le deffendent de nouveau avec plusieurs autres de cette trempe". Quant aux plaintes & aux reproches qu'on n'eût pas réfuté ce Livre, l'Auteur répond, 1 (44), Que puis qu'il *a esté imprimé à Hambourg, au moins comme porte le titre*, on devoit plutôt se plaindre des *Theologiens de cette ville-là* que des Hollandois. 2 (45), Que ce pernicieux Ecrit tendant *à la subversion de tout le Christianisme, les Catholiques Romains, & les Lutheriens, n'estoient pas moins obligez de s'y opposer que les Reformez; & entre les Reformez, les Theologiens de l'Allemagne, de France, d'Angleterre, & de Suisse, se devroient avoir aquitez de leur devoir aussi bien que les Theologiens de Hollande.* 3, Qu'on peut *faire les mêmes reproches* à Monsieur *Stoupe. Pourquoi ne l'a-t-il pas refuté lui-même?* 4 (46), *Que le Livre de Spinoza n'est pas plus pernicieux que le sien; car si l'un enseigne l'Athéisme ouvertement, l'autre le fait couvertement. L'un montre autant d'indifference pour les Religions que l'autre. L'ennemy caché, qui nous vient attaquer à la sourdine & sous apparence d'amitié, est beaucoup plus dangereux, que celui qui nous attaque ouvertement. Il faut crier contre l'ennemy caché, pour en avertir un chasqu'un; au lieu que tout le monde est sur ses gardes contre l'ennemy manifeste. C'est peut-être pour ce sujet, que les Theologiens, tant Suisses que Hollandois, ont jugé qu'il n'estoit pas necessaire de se presser tant pour refuter Spinosa, croyant que l'horreur de sa doctrine se refute assez d'elle même, d'autant plus qu'il n'y a rien de nouveau dans ce Traité, tout ce qu'il contient ayant esté mille fois recuit par les profanes, sans avoir pourtant (graces à Dieu) fait grand mal à l'Eglise.* 5 (47), Que lui Jean Brun a couché *plusieurs Remarques contre ce detestable livre sur le papier*, qu'il auroit peut-être publiées si les malheurs de la guerre ne l'en avoient empêché. *Quoi que je croye neanmoins*, continue-t-il, *avoir employé mon tems plus utilement à d'autres Ouvrages: je ne l'ai même jamais jugé si pernicieux que le libelle diffamatoire de Stoupe.* 6 (48), Qu'*enfin le Traité de Spinosa a esté refuté par un excellent homme en Hollande qui étoit tres-bon Theologien, aussi bien que grand Philosophe, c'est à sçavoir par Monsieur Mansfeldt, Professeur en sa vie à Utrecht. Cette Refutation sans doute auroit paruë plustôt, si l'Auteur n'eût esté prevenu par la mort. Et je m'assûre qu'il auroit esté refuté long-tems par d'autres, si Stoupe avec ses complices, par cette sanglante guerre, n'y avoient mis des obstacles.* On verra ci-dessous (49) le Titre de quelques autres Réponses faites à ce Livre de Spinoza.

(42) *Il étoit alors Ministre & Professeur en Théologie à Nimegue. Il l'est présentement à Groningue. Son Nom en Latin est* Braunius, *& a paru à la tête de plusieurs Livres.*

(43) *Page* 158.

(44) *Page* 160.

(45) *Là-même, p.* 161.

(46) *Là-même, pag.* 162.

(47) Brun, Véritable Religion des Hollandois, *pag.* 163.

(48) *Là-même, pag.* 164.

(49) *Dans la Rem.* (*M*).

(*E*) *Il n'en parle pas toûjours pertinemment.*] Ne dit-il pas que selon Spinoza l'on a inventé les Religions afin de porter les hommes à s'apliquer à la vertu, non pas à cause des récompenses de l'autre monde, mais à cause que la vertu est elle-même fort excellente, & qu'elle est avantageuse pendant cette vie? N'est-il pas certain que cet Athée n'a jamais pensé à cela, & qu'il n'eût pu raisonner ainsi sans se rendre ridicule? Toutes les Religions du monde, tant la vraie que les fausses, roulent sur ce grand pivot; qu'il y a un Juge invisible qui punit, & qui récompense, après cette vie, les actions de l'homme, tant extérieures qu'intérieures. C'est de là que l'on supose que découle la principale utilité de la Religion; c'est le principal motif qui eût animé ceux qui l'auroient inventée. Il est assez évident qu'en cette vie les bonnes actions ne conduisent pas au bien temporel, & que les mauvaises sont le moien le plus ordinaire & le plus sûr de faire fortune: pour empêcher donc que l'homme ne se plongeât dans le crime, & pour le porter à la vertu, il auroit été nécessaire de lui proposer des peines, & des récompenses, après cette vie. C'est la ruse que les esprits forts attribuent à ceux qu'ils prétendent avoir été les prémiers Auteurs de la Religion. C'est ce que Spinoza a dû penser, & c'est sans doute ce qu'il a pensé: ainsi Mr. Stoupp ne l'a point compris à cet égard, & l'a entendu tout de travers. Je m'étonne qu'on ait laissé cette faute dans le Suplément de Moreri, à un Article qui porte le nom de Mr. Simon. Notez que ceux qui nient l'immortalité de l'ame & la providence, comme faisoient les Epicuriens, sont ceux qui soutiennent qu'il faut s'attacher à la vertu à cause de son excellence, & parce qu'on trouve dans cette vie assez d'avantages à la pratique du bien moral, pour n'avoir pas sujet de se plaindre. C'est sans doute la doctrine que Spinoza auroit étalée, s'il avoit osé dogmatiser publiquement.

(*F*) *Il se sentit une si forte passion de chercher la vérité.*] La preuve de ces paroles, & de plusieurs autres qu'on peut lire dans le Corps de cet Article, se tire de la Préface des Oeuvres posthumes de cet Auteur. *Fuit ab ineunte ætate literis innutritus, & in adolescentiâ per multos annos in Theologiâ se exercuit; postquam verò eo ætatis pervenerat, in quâ ingenium maturescit, & ad rerum naturas indagandas aptum redditur, se totum Philosophiæ dedit: quum autem nec præceptores, nec harum Scientiarum Auctores pro voto ei facerent satis, & ille tamen summo sciendi amore arderet, quid in hisce ingenii vires valerent, experiri decrevit. Ad hoc propositum urgendum Scripta Philosophica Nobilissimi & summi Philosophi Renati des Cartes magno ei fuerunt adjumento. Postquam igitur sese ab omnigenis occupationibus, & negotiorum curis, veritatis inquisitioni magnâ ex parte officientibus, liberasset, quò minus à familiaribus in suis turbaretur meditationibus, urbem Amsteladamum, in quâ natus, & educatus fuit, deseruit, atque primò Renoburgum, deinde Voorburgum, & tandem Hagam Comitis habitatum concessit, ubi etiam IX. Kalend. Martii anno supra millesimum & sexcentesimum septuagesimo septimo ex Pthisi hanc vitam reliquit, postquam annum ætatis quadragesimum quartum excessisset. Nec tantum in veritate perquirendâ totus fuit, sed etiam se speciatim in Opticis & vitris, quæ Telescopiis ac Microscopiis inservire possent, tornandis, poliendisque exercuit; & nisi mors eum intempestiva rapuisset, (quid enim in his efficere potuerit, satis ostendit) præstantiora ab eo fuissent speranda. Licet verò se totum mundo subduxerit, & latuerit, plurimis tamen doctrinâ, & honore conspicuis Viris ob eruditionem solidam, magnumque ingenii acumen innotuit: uti videre est ex Epistolis ad ipsum scriptis, & ipsius ad eas Responsionibus. Plurimum temporis in Naturâ rerum perscrutandâ,*

qu'il renonça en quelque façon au monde pour mieux vaquer à cette recherche. Il ne se contenta pas de s'être débarassé de toutes sortes d'affaires, il abandonna aussi Amsterdam, à cause que les visites de ses amis interrompoient trop ses spéculations. Il se retira à la campagne, il y médita tout à son aise, il y travailla à des microscopes, & à des télescopes. Il continua cette vie après qu'il se fût établi à la Haie; & il se plaisoit tellement à méditer, & à mettre en ordre ses méditations, & à les communiquer à ses amis, qu'il ne donnoit que très-peu de tems à recréer son esprit, & qu'il laissoit quelquefois passer trois mois tout entiers sans mettre le pied hors de son logis. Cette vie cachée n'empêchoit pas le vol de son nom, & de sa réputation. Les Esprits forts accouroient à lui de toutes parts (*G*). La Cour Palatine le souhaita, & lui fit ofrir une Chaire de Professeur en Philosophie à Heidelberg (*H*). Il la refusa, comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la vérité sans interruption. Il tomba dans une maladie lente qui le fit mourir à la Haie le 21 de Février 1677, à l'âge d'un peu plus de quarante quatre ans (*g*). J'ai ouï dire que Monsr. le Prince de Condé étant à Utrecht l'an 1673 le fit prier de le venir voir (*h*). Ceux qui ont eu quelques habitudes avec Spinoza, & les païsans des villages où il vêcut en retraite pendant quelque tems, s'accordent à dire que c'étoit un homme d'un bon commerce, affable, honnête, officieux. & fort réglé dans ses mœurs (*I*). Cela est étrange; mais au

(*g*) *Tiré de la Préface de ses* Oeuvres posthumes, *Voiez la Remarque* (*F*).

(*h*) *Voiez la Rem.* (*G*).

tandâ, inventis in ordinem redigendis, & amicis communicandis, minimum in animo recreando insumpsit: quin tantus veritatis expiscandæ in eo ardor exarsit, ut, testantibus iis apud quos habitabat, per tres continuos menses in publicum non prodierit; Quinimò, ne in veritatis indagine turbaretur, sed ex voto in eâ procederet, Professoratum in Academiâ Heidelbergensi, ei à Serenissimo Electore Palatino oblatum, modestè excusavit, uti ex Epistola quinquagesimâ tertiâ (50) *& quartâ perspicitur* (51). Par cette Théologie qu'il étudia si long-tems, il faut entendre celle des Juifs. On l'accuse de n'avoir point été savant dans leur Litérature, & dans la Critique de l'Ecriture (52). Il est pour le moins certain qu'il entendoit mieux la Langue Hébraïque (53) que la Langue Greque (54).

(50) *Monsr.* Fabricius, *Professeur en Theologie à Heidelberg, & Conseiller de l'Electeur Palatin, écrivit cette* Lettre *à* Spinoza *par ordre de son Maître le* 16 *de Février* 1673. *La Lettre suivante est la Réponse de* Spinoza *à Mr.* Fabricius. *Notez qu'alors il étoit connu pour l'Auteur du* Tractatus Theologico Politicus.

(51) *Præfat.* Oper. posthumor. B. D. S.

(52) *Voiez le* Suplément de Moreri, *au mot* Spinoza.

(53) *Voiez à la fin de ses* Opera posthuma *son Abregé de la* Grammaire Hebraique.

(54) *Tam exactam linguæ Græcæ cognitionem non habeo, ut hanc provinciam suscipere audeam.* Spinoza, *in* Tractatu Theologico Politico, *Cap. X, sub fin. pag.* 136.

(*G*) *Les Esprits forts accouroient à lui de toutes parts.*] J'en ai nommé un ci-dessus (55), je laisse les autres, & je me contenterai de dire que Mr. le Prince de Condé, qui étoit presque aussi savant que courageux, & qui ne haïssoit pas la conversation des Esprits forts, souhaita de voir Spinoza, & lui procura les passeports nécessaires pour le voiage d'Utrecht. Il y commandoit alors les troupes de France. J'ai ouï dire qu'il fût obligé d'aller visiter un poste le jour que Spinoza devoit arriver, & que le terme du passeport expira avant que ce Prince fût retourné à Utrecht: de sorte qu'il ne vit point le Philosophe Auteur du *Tractatus Theologico-Politicus*: mais il avoit donné ordre qu'en son absence on fît un très-bon accueil à Spinoza, & qu'on ne le laissât point partir sans un présent. L'Auteur de la Réponse à la Religion des Hollandois parle de ceci en cette maniere: " Avant que de quitter ,, ce chapitre, il faut que je reconnoisse l'étonnement ,, que j'ai, de voir que Stoupe ait tant voulu déclamer ,, contre ce Spinosa, & qu'il dise qu'il y en a beaucoup ,, en ce païs-icy qui le visitent, veu qu'il avoit fait & ,, cultivé une si étroite amitié avec lui, pendant qu'il ,, étoit a Utrecht. Car l'on m'a assûré que le Prince de ,, Condé, à sa solicitation, l'a fait venir de la Haye à ,, Utrecht, tout exprez pour conferer avec lui, & que ,, Stoupe l'a fort loüé, & a vescu fort familierement avec ,, lui (56) ".

(55) *Voiez l'Article* HENAULT.

(56) Brun, véritable Religion des Hollandois, *p.* 164.

M'étant informé plus exactement de cette afaire, j'ai apris que le Prince de Condé fut de retour à Utrecht avant que Spinosa en partit, & qu'il est très-vrai qu'il conféra avec cet Auteur.

(*H*) *La Cour Palatine . . . . lui fit ofrir une Chaire de Professeur en Philosophie à Heidelberg.*] Mr. Chevreau dit là-dessus une chose qui a besoin d'être corrigée. " Etant ,, à la Cour de l'Electeur Palatin " dit-il (57), " je par- ,, lay fort avantageusement de *Spinoza*, quoyque je ne ,, conusse encore ce Juif Protestant que par la premie- ,, re (58) & la deuxiéme Partie de la Philosophie de ,, M. Descartes, imprimées à Amsterdam chez Jean Rieu- ,, wertz en 1663. M. Electeur avoit ce Livre; & après ,, luy en avoir leu quelques chapitres, il se résolut de ,, l'appeller dans son Academie de Heidelberg pour y en- ,, seigner la Philosophie, *A condition de ne point dogmatizer.* M. Fabrice Professeur alors en Theologie eut or- ,, dre du Maître de lui écrire: & quoyque Spinoza ne ,, fût pas trop bien dans ses affaires, il ne laissa pas de ,, refuser cet honnête employ. On chercha les raisons de ,, ce refus: & sur quelques Lettres que je recus de la ,, Haye & d'Amsterdam, je conjecturay que ces mots, ,, *A condition de ne point dogmatizer*, lui avoient fait ,, peur ". Mr. Chevreau se trompe à l'égard de la *condition de ne point dogmatiser*, & Mr. Bernard observe avec beaucoup de raison que c'eût été se contredire. Raportons ses paroles: " On a lieu d'être surpris, que Spinoza ,, étant déjà connu pour ce qu'il étoit, on eut voulu lui ,, confier de jeunes gens, pour les instruire dans la Philo- ,, sophie, & encore plus, qu'on lui imposât en même ,, tems la nécessité de ne point dogmatiser; car puis que ,, le fonds & les principes de sa Philosophie étoient cela ,, même qui établissoit ses dogmes impies, comment au- ,, roit-il pû enseigner la Philosophie, sans répandre abso- ,, lument son venin? Cette vocation jointe à la loi ,, qu'on lui imposoit impliquoit une espêce de contradic- ,, tion (59) ". Il est certain que cette loi ne lui fut pas imposée, & que Mr. Chevreau s'est abusé en cela. Il est facile de le prouver par les termes de la Lettre de vocation. Mr. Fabrice, qui eut ordre de l'écrire, promet à Spinoza une très-ample liberté de philosopher, de laquelle, ajoûte-t-il, Mr. l'Electeur croit que vous n'abuserez pas pour troubler la Religion publiquement etablie. Si vous venez ici, vous y menerez avec plaisir une vie digne d'un Philosophe. *Philosophandi* LIBERTATEM *habebis* AMPLISSIMAM, *quâ te ad publice stabilitam Religionem conturbandam non abusurum credit. . . . Hoc unum addo, te, si huc veneris, vitam Philosopho dignam cum voluptate transacturum, nisi præter spem & opinionem nostram alia omnia accidant* (60). Spinoza répondit que s'il avoit jamais souhaité une Chaire de Professeur, il n'auroit pu souhaiter que celle qui lui étoit oferte au Palatinat, sur tout à cause de la liberté de philosopher, que son Altesse Electorale lui accordoit: *Si unquam mihi desiderium fuisset alicujus facultatis professionem suscipiendi, hanc solam optare potuissem quæ mihi à Serenissimo Electore Palatino per te offertur,* PRÆSERTIM OB LIBERTATEM PHILOSOPHANDI *quam Princeps Clementissimus concedere dignatur* (61). J'avoue qu'entre autres raisons pour lesquelles il déclare qu'il ne se sent point disposé à l'acceptation de cette Chaire de Philosophie, il allegue qu'il ne sait pas dans quelles bornes il se devroit renfermer afin de ne point paroître perturbateur de la Religion publiquement établie: *Cogito deinde, me nescire, quibus limitibus libertas ista philosophandi intercludi debeat ne videar publice stabilitam Religionem perturbare velle* (62). Mais cela ne prouve point qu'on eût exigé de lui la condition que Mr. Chevreau raporte. Ceci nous montre que même les bons Auteurs sont fort sujets à mal raconter un fait. Mr. Chevreau auroit dû se contenter de ceci, qu'on fit entendre adroitement à Spinoza, qu'on ne trouveroit pas bon qu'il se mêlât de dogmatiser contre les principes de l'Eglise Réformée. Au lieu de cela, il s'est servi d'une proposition générale, qui enferme la défense simple & nue de dogmatiser. Pure contradiction dans les termes. Je ne laisse pas de dire que la clause que l'on fit glisser, dans la Lettre de vocation, parut à Spinoza très-onéreuse; & c'est ce que j'ai voulu exprimer d'une façon générale, quand j'ai dit qu'il réfusa cette Chaire de Philosophie, *comme un emploi peu compatible avec le desir qu'il avoit de rechercher la vérité sans interruption*; car il avoit tout sujet de craindre qu'il seroit perpetuellement interrompu, & que les Théologiens du Palatinat lui feroient perdre beaucoup de tems à justifier auprès du Prince ce qu'il dicteroit à ses Ecoliers, ou ce qu'il diroit dans ses Leçons. Ils y auroient trouvé tantôt une chose qui attaquoit directement le Catéchisme du païs, tantôt une chose qui l'attaquoit indirectement. C'étoit un champ vaste de plaintes, & d'accusations: il n'en voioit pas les bornes, & ainsi il ne pouvoit se promettre aucune tranquillité; & quand même il n'eût pas prévu en cela beaucoup de perte de tems, il savoit bien que l'obligation de monter en chaire à certaines heures réglées, & plusieurs autres fonctions professorales interromproient extrêmement ses méditations. Je souhaite que mes Lecteurs joignent ceci avec l'Eclaircissement qui a paru dans les Nouvelles de la République des Lettres (63).

(57) Chevræana, *Tom. II, pag.* 99, 100. *Edition de Hollande.*

(58) *Pour parler selon le langage d'un Orthodoxe il eût falu dire,* parce que je ne connoissois encore ce Juif Protestant que par la premiere, &c.

(59) Nouvelles de la République des Lettres, *Septembre* 1700, *pag.* 301.

(60) Epist. LIII Spinozæ, *pag.* 562 Oper. posthumor.

(61) *Ibid.* Epist. LIV.

(62) *Ibid. pag.* 563.

(63) *Au Mois de Décembre* 1700, *p.* 689, 690.

(*I*) *C'étoit un homme . . . . fort réglé dans ses mœurs.*] Si vous exceptez les discours qu'il pouvoit tenir en confidence à ses intimes Amis qui vouloient bien être aussi ses Disciples, il ne disoit rien en conversation qui ne fût édifiant. Il ne juroit jamais: il ne parloit jamais irrévéremment de la Majesté divine: il assistoit quelquefois aux Prédications, & il exhortoit les autres à être assidus aux Temples (64). Il ne se soucioit ni de vin, ni de bonne chere, ni d'argent. Ce qu'il donnoit à son hôte, qui étoit un Peintre de la Haie, étoit une somme bien modique. Il ne songeoit qu'à l'étude, & il y passoit la meilleure partie de la nuit. Sa vie étoit celle d'un vrai solitaire. Il est vrai qu'il ne refusoit pas les visites que sa réputation lui attiroit. Il est encore vrai que quelquefois il rendoit visite à des personnes d'importance. Ce n'étoit point pour s'entretenir de bagatelles, ou pour des parties de plaisir; c'étoit pour raisonner sur des afaires d'état. Il s'y conoissoit sans les avoir maniées, & il devinoit assez juste le train que prendroient les afaires générales: je tire tout ceci d'une Préface de Mr. Kortholt (65), qui dans un voiage qu'il fit

(64) *Voiez la Rem.* (*T*).

(65) Sebastien: *il est Professeur en Prêse a Kiel depuis le Mois de Février* 1701.

au fond il ne s'en faut pas plus étonner, que de voir des gens qui vivent très-mal, quoi qu'ils aient une pleine perſuaſion de l'Evangile (*i*). Quelques perſonnes prétendent qu'il a ſuivi la Maxime, *Nemo repente turpiſſimus*, & qu'il ne tomba dans l'Athéïſme qu'inſenſiblement, & qu'il en étoit fort éloigné l'an 1663, lors qu'il publia la Démonſtration Géometrique des Principes de Des Cartes (*k*). Il y eſt auſſi orthodoxe ſur la nature de Dieu, que Mr. Des Cartes même, mais il faut ſavoir qu'il ne parloit point ainſi ſelon ſa perſuaſion (*K*). On n'a pas tort de penſer que l'abus, qu'il fit de quelques Maximes de ce Philoſophe, le conduiſit au précipice. Il y a des gens qui donnent pour précurſeur au *Tractatus Theologico-Politicus*, l'Ecrit Pſeudonyme *de Jure Eccleſiaſticorum*, qui fut imprimé l'an 1665 (*L*). Tous ceux, qui ont réfuté le *Tractatus Theologico-Politicus*, y ont découvert les ſemences de l'Athéïſme; mais perſonne ne les a dévelopées auſſi nettement que le Sieur Jean Bredenbourg (*M*). Il eſt moins facile de ſatisfaire à toutes les dificultez de

(*i*) *Tiré du* Mémoire *communiqué au Libraire.*

(*k*) *Voici le Titre de cet Ouvrage:* Renati Des Cartes Principiorum Philoſophiæ Pars I. & II. more Geometrico demonſtratæ per Benedictum de Spinoza Amſtelodamenſem. Acceſſerunt ejuſdem Cogitata Metaphyſica, in quibus difficiliores, quæ tam in parte Metaphyſices generali, quàm ſpeciali occurrunt, Quæſtiones breviter explicantur.

fit en Hollande s'informa le mieux qu'il put de la vie de Spinoza. *Vacavit interdum doctis & principibus viris*, dit-il (66), *quos non tam convenit, quam admiſit, cum iisque de rebus civilibus ſermones inſtituit. Politici enim nomen affectabat, & futura mente ac cogitatione ſagaciter proſpiciebat, qualia hoſpitibus ſuis haud rara prædixit . . . . Se profeſſus eſt Chriſtianum, & vel Reformatorum vel Lutheranorum cœtibus non modo ipſe adfuit, ſed & aliis auctor ſæpenumero & hortator extitit, ut templa frequentarent, domeſticisque verbi quosdam divini præcones maximopere commendavit. Nec unquam jusjurandum aut petulans de Deo dictum ex ore Spinoſæ exiit; nec largiore uſus eſt vino, & ſatis duriter vixit. Ideoque hoſpiti quavis anni parte LXXX. aureos Belgicos tantummodo perſolvit, & ſummum CCCC. quotannis impendit. Auro plane non inhiabat.*

(66) Sebaſtianus Kortholtus, *Præfat. Editionis 2 Tractatus* Chriſtiani Kortholti *patris ſui* de tribus Impoſtoribus.

(*K*) *Il ne parloit pas ainſi ſelon ſa perſuaſion.*] Au contraire, il croioit déja les mêmes choſes qui ont paru dans ſes Ouvrages poſthumes, ſavoir que notre ame n'eſt qu'une modification de la ſubſtance de Dieu. C'eſt ce que l'on peut inférer très-certainement de la Préface du Livre, quand on ſait d'ailleurs le Syſtême de Spinoza. Raportons l'endroit de cette Préface, où l'on raconte qu'aiant un Diſciple auquel il avoit promis d'expliquer la Philoſophie de Mr. Des Cartes, il ſe fit un ſcrupule de s'écarter tant ſoit peu des ſentimens de ce Philoſophe, quoi qu'il les deſaprouvât en divers points, & ſur tout en ce qui concerne la volonté, & la liberté humaine: *Cum diſcipulum ſuum Carteſii Philoſophiam docere promiſiſſet, religio ipſi fuit, ab ejus ſententia latum unguem diſcedere, aut quid, quod ejus dogmatibus aut non reſponderet, aut contrarium eſſet, dictare. Quamobrem judicet nemo, illum hic, aut ſua, aut tantum ea, quæ probat, docere. Quamvis enim quædam vera judicet, quædam de ſuis addita fateatur; multa tamen occurrunt, quæ tanquam falſa rejicit, & à quibus longe diverſam fovet ſententiam. Cujus notæ inter alia, ut ex multis unum tantùm in medium afferam, ſunt, quæ de voluntate habentur* Schol. Prop. 15. part. 1. Principior. & Cap. 12. part. 2. Appendic. *quamvis ſatis magno molimine atque apparatu probata videantur: Neque enim eam diſtinctam ab intellectu, multò minus tali præditam eſſe libertate exiſtimat. Etenim in his aſſerendis, ut ex* Diſſertat. de Method. part 4. & Meditat. 2. *aliiſque locis liquet, tantùm ſupponit, non probat Carteſius, mentem humanam eſſe ſubſtantiam abſolutè cogitantem. Cum contrà Author noſter admittat quidem, in Rerum natura eſſe ſubſtantiam cogitantem: attamen neget illam conſtituere eſſentiam Mentis humanæ; ſed ſtatuat, eodem modo, quo Extenſio nullis limitibus determinata eſt, Cogitationem etiam nullis limitibus determinari: adeòque, quemadmodum Corpus humanum non eſt abſolutè, ſed tantùm certo modo ſecundùm leges naturæ extenſæ per motum & quietem determinata extenſio; ſic etiam Mentem ſive Animam humanam non eſſe abſolutè, ſed tantùm ſecundùm leges naturæ cogitantis per ideas certo modo determinatam cogitationem: quæ neceſſariò dari concluditur, ubi corpus humanum exiſtere incipit. Ex quâ definitione, non difficile demonſtratu eſſe putat, Voluntatem ab intellectu non diſtingui, multò minùs eâ, quàm illi Carteſius adſcribit, pollere libertate; quin imò ipſam affirmandi & negandi facultatem prorſus fictitiam* (67). Il paroît par une Lettre de Spinoza (68), qu'il voulut que l'Auteur de la Préface emploiât l'Avertiſſement que l'on vient de lire. Vous conclurez de là, s'il vous plaît, qu'un Théologien, qui auroit tiré de cet Ecrit de Spinoza beaucoup de penſées, & beaucoup de phraſes, ne laiſſeroit pas d'être orthodoxe: voiez le Livre intitulé *Burmannorum Pietas* (96), imprimé à Utrecht l'an 1700.

(67) Ludovicus Meyer, *Præfat.* Renati Des Cartes, &c. Principiorum more Geometrico demonſtr per Benedictum de Spinoza.

(68) *C'eſt la IX.*

(*L*) *Des gens . . . . donnent pour précurſeur . . . l'Ecrit pſeudonyme* de Jure Eccleſiaſticorum, *qui fut imprimé l'an* 1665.] Mr. Dartis, inférant dans ſon Journal quelques Objections contre un Livre de Mr. de la Placette (70), dit que les perſonnes de bonne foi, *qui abaiſſent l'Autorité Eccleſiaſtique, & qui élevent en même tems d'autant plus l'Autorité temporelle . . ., ne prenent pas garde qu'ils donnent en cela dans le premier paneau que Spinoſa a tendu pour ouvrir la porte à ſes impietez. Cette conjecture eſt fondée ſur la date de deux ouvrages que cet homme pernicieux mit au jour, l'un en* 1665, *& l'autre en* 1670. *Le premier a pour titre* Lucii Antiſtii Conſtantis de Jure Eccleſiaſticorum liber ſingularis, quo docetur: Quodcumque divini humanique juris Eccleſiaſticis tribuitur, vel ipſi ſibi tribuunt, hoc aut falsò impièque illis tribui, aut non aliundè quam à ſuis, hoc eſt, ejus Reipublicæ ſivè Civitatis Prodiis, in qua ſunt conſtituti, accepiſſe. *Le ſecond eſt ſon* Tractatus Theologico-Politicus *qui a fait beaucoup plus de bruit que le premier. Le ſtile & les principes de ces deux ouvrages ſont ſi uniformes: qu'il n'y a qu'à les confronter pour être pleinement convaincu qu'ils ſont du même Auteur. Et il ne faut auſſi que les lire l'un aprez l'autre, pour voir qu'il n'a decrie les droits & l'autorité des Eccleſiaſtiques dans le premier, & qu'il n'a élevé en même tems celle des Rois & des Magiſtrats, que pour faire une planche aux impietez qu'il a débitées dans le ſecond* (71).

(69) *Pag.* 41 *& ſeq.*

(70) *Celui* de la Conſcience.

(71) Journal de Hambourg *du Lundi 26 d'Octobre* 1694, *pag.* 133.

(*M*) *Tous ceux, qui ont réfuté le* Tractatus Theologico-Politicus, *y ont découvert . . . mais perſonne ne les a dévelopées auſſi nettement que le Sieur Jean Bredenbourg.*] J'ai déja parlé de la Réponſe poſthume d'un Profeſſeur en Philoſophie dans l'Académie d'Utrecht (72). Ajoûtons qu'un Socinien nommé François Cuper, qui mourut à Rotterdam l'an 1695, intitula ſa Réponſe à ce Livre de Spinoza, *Arcana Atheiſmi revelata, philoſophicè & paradoxè refutata*. C'eſt un *in quarto* imprimé à Rotterdam 1676. Mr, Yvon, Diſciple de Labadie, & Miniſtre des Labadiſtes dans leur retraite de Wiewert en Friſe, réfuta le même Livre de Spinoza par un Ouvrage, qu'il intitula *L'Impieté convaincue*, & qu'il publia à Amſterdam 1681 *in* 8. Le Suplément de Moreri marque, 1, Que Mr. Huet dans ſa *Demonſtratio Evangelica*, & Mr. Simon dans ſon Ouvrage *de l'inſpiration des Livres Sacrez*, ont réfuté le Syſtême impie qui a paru dans le *Tractatus Théologico-Politicus*: 2, que ce *Tractatus* a auſſi été traduit & imprimé en François avec ce Titre, *Reflexions curieuſes d'un Eſprit deſintereſſé ſur les matieres les plus importantes au ſalut tant public que particulier.* J'ajoûte que cette Verſion, imprimée l'an 1678 *in* 12, a paru ſous deux autres Titres (73), comme on le remarque fort bien dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims, & que l'Original Latin a été rimprimé *in* 8 ſous diférens Titres bizarres & chimériques, comme il a plu aux Libraires, afin de tromper le public, & d'éluder les défenſes des Magiſtrats. J'ajoûte auſſi que le Pere le Vaſſor (74), a bien réfuté Spinoza dans ſon Traité de la véritable Religion, imprimé à Paris l'an 1688. Voiez le Journal des Savans du 31 de Janvier 1689, les Nouvelles de la République des Lettres, & l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans de la même année. Mr. van Til Miniſtre de Dort a fait de bons Livres en ſa Langue, pour maintenir contre cet impie la Divinité & l'Autorité de l'Ecriture (75). Le Paſſage, que je vais citer de Mr. Saldenus Miniſtre de la Haie, nous donnera le nom de quelques autres Réfutateurs. Ce Miniſtre trouve mauvais qu'on eût répondu à Spinoza en Langue vulgaire; il craint que les gens curieux & amateurs de Paradoxes n'aprenent par ce moien ce qu'il vaudroit mieux qu'ils ignoraſſent toute leur vie. *Neque defuère, qui ſe abominandis ipſius Hypotheſibus* (76) *voce calamoque oppoſuerunt. Hos inter fuère* Batelerius (77), Manſveldius, Cuperus, Muſæus, &c, *qui omnes an æque feliciter contra eum decertârint, non ſine ratione à quibuſdam dubitatur. Hos ſecutus poſtmodum eſt* Gulielmus Blyenbergius (78), *civis Dordracenus, qui idiomate etiam vernaculo confodere ipſum laboravit; licet neſciam, an conſilio ſatis tuto*; tum *quod, quem oppugnat, Adverſarius ſermone illo non ſcripſerit*, tum *quod periculo vix careat, ne peſtilentiſſimum impudentiſſimi* Novatoris *venenum, quod ſub linguâ ignotâ latere hactenus plurimos poterat, ſermone vulgato in ipſum etiam vulgus, plus juſto fere curioſum, & in paradoxo proclive, proſerpat tandem & tranſeat* (79).

(72) *Nommé* Regnier de Manſvelt. *Son Ouvrage fut imprimé à Amſterdam* 1674 in 4.

(73) *Sous celui de* Traité des Cerémonies ſuperſtitieuſes des Juifs tant anciens que modernes, *& ſous celui de* La Clef du Sanctuaire.

(74) *Il étoit alors Pere de l'Oratoire: il s'eſt fait Proteſtant depuis ce tems-là.*

(75) *Voiez* l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Mars* 1696, *Art.* *III.*

(76) *Voiez comment il parle du* Tractatus Theologico Politicus *dans la page* 23.

(77) *Il faloit dire* Batalerius (Jacobus): *ſon Livre fut imprimé à Amſterdam* 1674, *& contient* 103 *pages in* 12. *Il eſt intitulé* Vindiciæ Miraculorum per quæ divinæ Religionis & Fidei Chriſtianæ Veritas olim confirmata fuit, adverſus profanum auctorem Tractatus Theologico-Politici.

Un Anonyme, qui marqua ſon nom par ces lettres initiales J. M. V. D. M. publia une Lettre à Utrecht l'an 1671 contre le *Tractatus Theologico-Politicus*. Cette Lettre eſt en Latin. Quant à ceux qui ont inſéré, dans des Ouvrages qu'ils ne faiſoient pas exprès contre ce Traité de Spinoza, pluſieurs choſes où ils réfutent ſes principes, je ne ſaurois les nommer tous, leur nombre eſt preſque infini; je me contente d'indiquer deux célèbres Profeſſeurs en Théologie, Mr. Witzius, & Mr. Majus, l'un en Hollande, l'autre en Allemagne, & Mr. de la Mothe Miniſtre François à Londres.

Parlons du Sieur Jean Bredenbourg. C'étoit un bourgeois de Rotterdam, qui y publia un Livre l'an 1675, intitulé *Joannis Bredenburgii Enervatio Tractatus Theologico-Politici*,

(78) *Je croi qu'il a écrit contre les* Oeuvres poſthumes, *& non pas contre le* Tractatus Theologico-Politicus.

(79) Saldenus, *in* Otiis Theologicis, *pag.* 25.

de cet Ouvrage, que de ruiner de fond en comble le Systême qui a paru dans ses *Opera posthuma*; car c'est la plus monstrueuse Hypothese qui se puisse imaginer, la plus absurde, & la plus diamétralement oposée aux notions les plus évidentes de notre esprit (*N*). On diroit que la Providence

a

Politici, una cum Demonstratione, geometrico ordine disposita, NATURAM NON ESSE DEUM, *cujus effati contrario prædictus Tractatus unice innititur* (80). Il y mit dans la derniere évidence ce que Spinoza avoit tâché d'enveloper, & de déguiser, & le réfuta solidement. On fût surpris de voir qu'un homme qui ne faisoit point profession des Lettres, & qui n'avoit que fort peu d'étude (81), eût pu pénétrer si subtilement tous les principes de Spinoza, & les renverser heureusement, après les avoir réduits par une Analyse de bonne foi dans l'état où ils pouvoient le mieux paroître avec toutes leurs forces. J'ai ouï parler d'un fait assez singulier; on m'a raconté que cet Auteur aiant réfléchi une infinité de fois sur sa Réponse, & sur le Principe de son Adversaire, trouva enfin qu'on pouvoit réduire ce Principe en Demonstration. Il entreprit donc de prouver qu'il n'y a point d'autre cause de toutes choses qu'une nature qui existe nécessairement, & qui agit par une nécessité immuable, inévitable, & irrévocable. Il observa toute la méthode des Géometres, & après avoir bâti sa Démonstration, il l'examina de tous les côtez imaginables; il tâcha d'en trouver le foible, & ne put jamais inventer aucun moien de la detruire, ni même de l'affoiblir. Cela lui causa un véritable chagrin; il en gémit, il en soupira, il pestoit contre sa Raison, & il prioit les plus habiles de ses amis de le secourir, dans la recherche du défaut de cette Démonstration. Néanmoins il n'en laissoit point tirer de copies: ce fût contre la parole donnée que François Cuper la copia furtivement (82). Cet homme rempli peut-être de la jalousie d'Auteur; car il avoit travaillé contre Spinoza avec beaucoup moins de succès que Jean Bredenbourg, se servit quelque tems après de cette copie pour l'accuser d'être Athée. Il la publia en Flamand avec quelques Réfléxions: l'Accusé se défendit en la même Langue; il parut plusieurs Ecritures de part & d'autre que je n'ai point lues, car je n'entens point le Flamand. Orobio Médecin Juif fort habile (83), & le Sieur Aubert de Versé (84), se mêlérent de cette querelle, & prirent parti pour Cuper. Ils soutinrent que l'Auteur de la Démonstration étoit Spinoziste, & par conséquent Athée. Autant que je l'ai pu comprendre par ouï-dire, celui-ci se défendit en faisant valoir la distinction ordinaire de la Foi & de la Raison. Il prétendit que comme les Catholiques & les Protestans croient le Mystere de la Trinité, encore qu'il soit combatu par la Lumiere naturelle, il croioit le franc arbitre, quoi que la Raison lui fournit de fortes preuves que tout arrive par une nécéssité inévitable, & par conséquent qu'il n'y a point de Religion. Il n'est pas aisé de forcer un homme dans un tel retranchement. On peut bien crier qu'il n'est point sincere, & que notre esprit n'est pas fait de telle sorte, qu'il puisse prendre pour vrai ce qu'une Démonstration géométrique lui fait paroître très-faux; mais n'est-ce point s'ériger en Juge dans un cas où l'incompétence vous pourra être objectée? Avons-nous droit de décider de ce qui se passe dans le cœur d'autrui? Conoissons-nous assez l'ame de l'homme, pour prononcer que telles ou telles combinaisons de sentimens n'y peuvent trouver de fond? N'a-t-on pas bien des exemples de combinaisons absurdes, & qui aprochent bien plus du contradictoire que celle que Jean Bredenbourg alléguoit? car il faut noter qu'il n'y a point de contradiction entre ces deux choses: 1, la lumiere de la Raison m'aprend que cela est faux; 2, je le croi pourtant, parce que je suis persuadé que cette lumiere n'est pas infaillible, & parce que j'aime mieux déférer aux preuves de sentiment, & aux impressions de la conscience, en un mot à la Parole de Dieu, qu'à une Démonstration Métaphysique. Ce n'est point croire & ne pas croire en même tems une même chose. Cette combinaison est impossible, & personne ne devroit être reçu à l'alléguer pour sa justification. Quoi qu'il en soit, l'homme dont je parle a témoigné que les sentimens de Religion, & de l'espérance d'une autre vie, avoient tenu ferme dans son ame contre sa Démonstration; & l'on m'a dit que les signes, qu'il en donna durant sa derniere maladie, ne permettent point de mettre en doute sa sincérité. Mr. l'Abbé de Dangeau (85) parle de certaines gens qui ont la Religion dans l'esprit, mais non pas dans le cœur; ils sont persuadez de sa vérité, sans que leur conscience soit touchée de l'amour de Dieu. Je croi qu'on peut dire qu'il y a aussi des gens qui ont la Religion dans le cœur, & non pas dans l'esprit. Ils la perdent de vue dès qu'ils la cherchent par les voies du raisonnement humain: elle échape aux subtilitez & aux sophismes de leur Dialectique; ils ne savent où ils en sont pendant qu'ils comparent le pour & le contre: mais dès qu'ils ne disputent plus, & qu'ils ne font qu'écouter les preuves de sentiment, les instincts de la conscience, le poids de l'éducation, &c, ils sont persuadez d'une Religion, & ils y conforment leur vie autant que l'infirmité humaine le permet. Ciceron en étoit-là; on n'en peut guere douter, quand on compare ses autres Livres avec ceux *de Natura Deorum*, où il fait triompher Cotta de tous les Interlocuteurs qui soutenoient qu'il y a des Dieux.

Ceux qui voudront bien conoître les replis, & les équivoques, dont Spinoza se servoit pour ne pas manifester pleinement son Athéisme, n'ont qu'à consulter l'Ouvrage de Christien Kortholt *de tribus Impostoribus magnis* (86), imprimé à Kiel l'an 1680 in 12. L'Auteur y a ramassé plusieurs Passages de Spinoza, & en a dévelopé tout le venin & tout l'artifice. Ce n'est pas la moins curieuse partie de l'Histoire & du Caractere de cet Athée. On cite (87) entre autres choses sa XIX Lettre (88), où il se plaint du bruit qui couroit (89) qu'il avoit un Livre sous la presse pour prouver qu'il n'y a point de Dieu.

(80) *C'est un in quarto de 100 pages.*

(81) *Il avoue dans sa Préface que ne se sentant pas la force de s'exprimer en Latin, il avoit composé son Livre en Flamand, & puis l'avoit fait traduire en Latin.*

(82) *Je viens d'aprendre que* Cuper *a toûjours nié cela, & qu'il a toûjours protesté, comme font encore ses amis qu'il trouva la Démonstration parmi les papiers du Sieur Har tighvelt dont il herita.*

(83) *J'ai vu le Traité qu'il publia à Amsterdam l'an 1684. intitulé,* Certamen Philosophicum propugnatæ veritatis divinæ ac naturalis, adversus J. B. principia, *&c. Il est en Latin & en Flamand.*

(84) *J'ai vu quelque chose de ce qu'il publia en la même année, sous le Nom de* Latinus Serbaltus Sartensis. *Cela est en Latin & en Flamand.*

(85) *Voiez son III Dialogue à la fin, ou l'Extrait dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Août 1684, Art. VI, pag. m. 605.*

(86) *Savoir* Edoüard Herbert de Cherburi: Thomas Hobbes: *&* Benoît de Spinoza.

(87) Christ. Kortholt, de tribus Impostor. *pag. 171.*

(88) *Ecrite à Mr. Oldenbourg l'an 1675.*

(89) *Qui quidem rumor, ait, à plurimis accipiebatur. Unde quidam Theologi (hujus forte rumoris auctores) occasionem cepere de me coram Principe & magistratibus conquerendi.*

(90) *Voiez, entre ses* Oeuvres Posthumes, *ce qu'il a intitulé* Ethica.

(*N*) *La plus monstrueuse Hypothese . . . la plus diamétralement oposée aux notions les plus évidentes de notre esprit.*] Il supose (90) qu'il n'y a qu'une substance dans la nature, & que cette substance unique est doüée d'une infinité d'attributs, & entre autres de l'étendue & de la pensée. Ensuite de quoi il assûre que tous les corps qui se trouvent dans l'Univers sont des modifications de cette substance, entant qu'étendue; & que par exemple les ames des hommes sont des modifications de cette substance, entant que pensée: de sorte que Dieu l'être nécessaire, & infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne différe point d'elles. Il n'y a qu'un être, & qu'une nature, & cette nature produit en elle-même, & par une action immanente, tout ce qu'on apelle créatures. Il est tout ensemble agent & patient, cause efficiente; & sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une Hypothese qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les Poëtes Paiens ont osé chanter de plus infame contre Jupiter & contre Venus, n'aproche point de l'idée horrible que Spinoza nous donne de Dieu; car au moins les Poëtes n'attribuoient point aux Dieux tous les crimes qui se commettent, & toutes les infirmitez du monde; mais, selon Spinoza, il n'y a point d'autre agent & d'autre patient que Dieu, par raport à tout ce qu'on nomme mal de peine & mal de coulpe, mal physique & mal moral. Touchons par ordre quelques-unes des absurditez de son Systême.

QUE selon Spinoza Dieu & l'étendue sont la même chose.

I. Il est impossible que l'Univers soit une substance unique; car tout ce qui est étendu a nécessairement des parties, & tout ce qui a des parties est composé; & comme les parties de l'étendue ne subsistent point l'une dans l'autre, il faut nécessairement, ou que l'étendue en général ne soit pas une substance, ou que chaque partie de l'étendue soit une substance particuliere, & distincte de toutes les autres. Or selon Spinoza, l'étendue en général est l'attribut d'une substance. Il avoue avec tous les autres Philosophes, que l'attribut d'une substance ne différe point réellement de cette substance; il faut donc qu'il reconoisse que l'étendue en général est une substance: d'où il faut conclure que chaque partie de l'étendue est une substance particuliere; ce qui ruine les fondemens de tout le Systême de cet Auteur. Il ne sauroit dire que l'étendue en général est distincte de la substance de Dieu: car s'il le disoit, il enseigneroit que cette substance est en elle-même non étendue; elle n'eût pu donc jamais aquérir les trois dimensions qu'en les créant, puis qu'il est visible que l'étendue ne peut sortir ou émaner d'un sujet non étendu, que par voie de création. Or Spinoza ne croioit point que rien ait pu être fait de rien. Il est encore visible qu'une substance non étendue de sa nature ne peut jamais devenir le sujet des trois dimensions; car comment seroit-il possible de les placer sur un point mathématique? Elles subsisteroient donc sans un sujet; elles seroient donc une substance: de sorte que si cet Auteur admettoit une distinction réelle entre la substance de Dieu & l'étendue en général, il seroit obligé de dire que Dieu seroit composé de deux substances distinctes l'une de l'autre, savoir de son être non étendu, & de l'étendue. Le voilà donc obligé à reconoître que l'étendue & Dieu ne sont que la même chose; & comme d'ailleurs il soutient qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers, il faut qu'il enseigne que l'étendue est un être simple, & aussi exemt de composition que les points mathématiques. Mais n'est-ce pas se moquer du monde que de soutenir cela? N'est-ce point combatre les idées les plus distinctes que nous aions dans l'esprit? Est-il plus évident que le nombre millenaire est composé de mille unitez, qu'il n'est évident qu'un corps de cent pouces est composé de cent parties réellement distinctes l'une de l'autre, qui ont chacune l'étendue d'un pouce?

QUE l'étendue est composée de parties qui sont chacune une substance particuliere.

Qu'on ne vienne point nous alléguer des reproches contre l'imagination, & les préjugez des sens; car les notions les plus intellectuelles, & les plus immatérielles, nous font voir avec la derniere évidence, qu'il y a une distinction très-réelle entre des choses, dont l'une possede une qualité, que l'autre ne possede pas. Les Scolastiques ont parfaitement bien réüssi à nous marquer les caracteres, & les signes infaillibles de la distinction. Quand on peut affirmer d'une chose, nous disent-ils, ce qu'on ne peut pas affirmer de l'autre, elles sont distinctes; les choses qui peuvent être séparées les unes des autres, ou à l'égard du tems, ou à l'égard du lieu, sont distinctes. Apliquant ces caracteres aux douze pouces d'un pied d'étendue, nous trouvons entre eux une véritable distinction. Je puis affirmer du cinquieme qu'il est contigu au sixieme, & je le puis nier du prémier & du second, &c. Je puis transposer le sixieme à la place du douzieme; il peut donc être séparé du cinquieme. Notez que Spinoza ne sauroit nier, que les

puni d'une façon particuliere l'audace de cet Auteur, en l'aveuglant de telle ſorte que pour fuït des dificultez qui peuvent faire de la peine à un Philoſophe, il ſe ſoit jetté dans des embarras infiniment

les caractéres de diſtinction emploiez par les Scholaſtiques ne ſoient très-juſtes; car c'eſt à ces marques qu'il reconoît que les pierres, & les animaux, ne ſont pas la même modalité de l'être infini. Il avoue donc, me dira-t-on, qu'il y a quelque difference entre les choſes. Il faut bien qu'il l'avoue; car il n'étoit pas aſſez fou pour croire qu'il n'y avoit point de différence entre lui, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, ni pour oſer dire qu'à tous égards ſon lit & ſa chambre étoient le même être que l'Empereur de la Chine. Que diſoit-il donc? Vous allez le voir: il enſeignoit, non pas que deux arbres fuſſent deux parties de l'étendue, mais deux modifications. Vous ſerez ſurpris qu'il ait travaillé tant d'années à forger un nouveau Syſtême, puis que l'une des principales colonnes en devoit être la prétendue difference entre le mot *partie*, & le mot *modification*. A-t-il bien pu ſe promettre quelque avantage de ce changement de mot? Qu'il évite tant qu'il voudra le nom de partie; qu'il ſubſtitue tant qu'il voudra celui de modalité, ou de modification; que fait cela à l'affaire? Les idées que l'on attache au mot *partie* s'effaceront-elles? Ne les apliquera-t-on pas au mot *modification?* Les ſignes & les caractères de différence ſont-ils moins réels ou moins évidens, quand on diviſe la matiere en modifications, que quand on la diviſe en parties? Viſions que tout cela. L'idée de la matiere demeure toûjours celle d'un être compoſé, celle d'un amas de pluſieurs ſubſtances. Voici dequoi bien prouver cela.

LES MODALITEZ incompatibles demandent des ſujets diſtincts.

Les modalitez ſont des êtres qui ne peuvent exiſter ſans la ſubſtance qu'elles modifient; il faut donc que la ſubſtance ſe trouve par tout où il y a des modalitez; il faut même qu'elle ſe multiplie à proportion que les modifications incompatibles entre elles ſe multiplient: de ſorte que par tout où il y a cinq ou ſix de ces modifications, il y a auſſi cinq ou ſix ſubſtances. Il eſt évident, nul Spinoziſte ne le peut nier, que la figure quarrée, & la figure circulaire, ſont incompatibles dans le même morceau de cire. Il faut donc néceſſairement que la ſubſtance modifiée par la figure quarrée, ne ſoit pas la même ſubſtance que celle qui eſt modifiée par la figure ronde. Ainſi quand je voi une table ronde, & une table quarrée, dans une chambre, je puis ſoutenir que l'étendue, qui eſt le ſujet de la table ronde, eſt une ſubſtance diſtincte de l'étendue qui eſt le ſujet de l'autre table; car autrement il ſeroit certain que la figure quarrée, & la figure ronde, ſe trouveroient en même tems dans un ſeul & même ſujet; or cela eſt impoſſible. Le fer & l'eau, le vin & le bois, ſont incompatibles; ils demandent donc des ſujets diſtincts en nombre. Le bout inférieur d'un pieu fiché dans une riviere n'eſt point la même modalité que l'autre bout: il eſt entouré de terre, pendant que l'autre eſt entouré d'eau; ils reçoivent donc deux attributs contradictoires, être entouré d'eau, n'être pas entouré d'eau; il faut donc que le ſujet qu'ils modifient ſoit pour le moins deux ſubſtances; car une ſubſtance unique ne peut pas être tout à la fois modifiée par un accident entouré d'eau, & par un accident qui n'eſt point entouré d'eau. Ceci fait voir que l'étendue eſt compoſée d'autant de ſubſtances diſtinctes que de modifications.

L'IMMUTABILITE' de Dieu eſt incompatible avec la nature de l'étendue. Que la matiere ſoufre actuellement la diviſion de ſes parties.

II. S'il eſt abſurde de faire Dieu étendu, parce que c'eſt lui ôter ſa ſimplicité, & le compoſer d'un nombre infini de parties, que dirons-nous quand nous ſongerons que c'eſt le réduire à la condition de la matiere, le plus vil de tous les êtres, & celui que preſque tous les anciens Philoſophes ont mis immédiatement au deſſus du rien? Qui dit la matiere dit le théatre de toutes ſortes de changemens, le champ de bataille des cauſes contraires, le ſujet de toutes les corruptions, & de toutes les générations; en un mot l'être dont la nature eſt la plus incompatible avec l'immutabilité de Dieu. Les Spinoziſtes ſoutiennent pourtant qu'elle ne ſouffre nulle diviſion: mais ils ſoutiennent cela par la plus frivole, & par la plus froide chicanerie qui ſe puiſſe voir. C'eſt qu'ils prétendent, qu'afin que la matiere fût diviſée, il faudroit que l'une de ſes portions fût ſéparée des autres par des eſpaces vuides; ce qui n'arrive jamais. Il eſt bien certain que c'eſt très-mal définir la diviſion. Nous ſommes auſſi réellement ſéparez de nos amis, lors que l'intervalle qui nous ſépare eſt occupé par d'autres hommes rangez de file, que s'il étoit plein de terre. On renverſe donc & les idées & le langage, quand on nous ſoutient que la matiere réduite en cendres & en fumée ne ſouffre point de ſéparation. Mais que gagneroit-on, ſi nous renoncions à l'avantage que nous donne leur fauſſe maniere de définir le diviſible? Ne nous reſteroit-il pas aſſez de preuves de la mutabilité, & de la corruptibilité du Dieu de Spinoza? Tous les hommes ont une idée fort claire de l'immuable: ils entendent par ce mot un être qui n'aquiert jamais rien de nouveau; qui ne perd jamais ce qu'il a eu une fois; qui eſt toûjours le même, & à l'égard de ſa ſubſtance, & à l'égard de ſes façons d'être. La clarté de cette idée fait que l'on entend très-diſtinctement ce que c'eſt qu'un être mobile: c'eſt non ſeulement une nature dont l'exiſtence peut commencer & finir; mais une nature qui, ſubſiſtant toûjours quant à ſa ſubſtance, peut aquérir ſucceſſivement pluſieurs modifications, & perdre les accidens ou les formes qu'elle a eues quelquefois. Tous les anciens Philoſophes ont reconu, que cette ſuite continuelle de générations & de corruptions, qui ſe remarque dans le monde, ne produit ni ne détruit aucune portion de matiere, & de là vient qu'ils ont dit que la matiere eſt *ingénerable* & *incorruptible* quant à ſa ſubſtance, encore qu'elle ſoit le ſujet de toutes les générations, & de toutes les corruptions. La même matiere, qui eſt du feu à cette heure, étoit du bois auparavant; tous ſes attributs eſſentiels demeurent les mêmes ſous la forme de bois, & ſous la forme de feu: elle ne perd donc, elle n'aquiert donc, que des accidens, & des façons d'être, lors que le bois eſt changé en feu, le pain en chair, la chair en terre, &c. Elle eſt cependant l'exemple le plus ſenſible & le plus propre qu'on puiſſe donner d'un être muable, & ſujet actuellement à toutes ſortes de variations, & de changemens intérieurs. Je dis intérieurs; car les différentes formes ſous leſquelles elle exiſte ne ſont point ſemblables aux variétez d'habits, ſous leſquelles les Comédiens ſe font voir ſur le Théatre. Le corps de ces Comédiens peut ſubſiſter ſans aucune ſorte de changement ou d'altération ſous mille ſortes d'habits: le drap & la toile, la ſoie & l'or, ne s'uniſſent point avec celui qui les porte; ce ſont toûjours des corps étrangers, & des ornemens externes: mais les formes qui ſont produites dans la matiere lui ſont unies intérieurement & pénétrativement; elle eſt leur ſujet d'inhérence, & ſelon la bonne Philoſophie il n'y a point d'autre diſtinction entre elles & la matiere, que celle qui ſe rencontre entre les modes & la choſe modifiée. D'où il réſulte que le Dieu des Spinoziſtes eſt une nature actuellement changeante, & qui paſſe continuellement par divers états qui différent intérieurement & réellement les uns des autres. Il n'eſt donc point l'être ſouverainement parfait, dans lequel *il n'y a ni ombre de changement ni variation quelconque* (91). Notez que le Protée des Poëtes, leur Thetis, & leur Vertumne, les images & les exemples de l'inconſtance, & le fondement des Proverbes qui déſignoient l'inſtabilité la plus bizarre du cœur de l'homme (92), auroient été des Dieux immuables ſi celui des Spinoziſtes étoit immuable; car jamais on n'a prétendu qu'il leur arrivât un changement de ſubſtance, mais ſeulement de nouvelles modalitez. Voiez ci-deſſous la Remarque (*CC*). Si quelque Lecteur a beſoin ici d'un entremets, qu'il liſe ces Vers de Virgile touchant Protée.

Verum, ubi correptum manibus, vinclisque tenebis,
Tùm variæ illudent ſpecies, atque ora ferarum:
Fiet enim ſubitò ſus horridus, atraque tigris,
Squamoſusque draco, & fulvâ cervice leæna:
Aut acrem flammæ ſonitum dabit, atque ita vinclis
Excidet: aut in aquas tenues delapſus abibit.
Sed, quantò ille magis formas ſe vertet in omnes,
Tantò, nate, magis contende tenacia vincla:
Donec talis erit mutato corpore, qualem
Videris, incepto tegeret cùm lumina ſomno (93).

A l'égard de Thetis voiez Ovide (94); voiez le auſſi touchant Vertumnus (95), & conſultez outre cela le IV Livre de Properce à la II Elégie.

QUE DIEU ne peut point être le ſujet d'inhérence des penſées de l'homme, puis que ces penſées ſont contraires les unes aux autres.

III. Nous allons voir des abſurditez encore plus monſtrueuſes, en conſidérant le Dieu de Spinoza comme le ſujet de toutes les modifications de la penſée. C'eſt déjà une grande dificulté, que de combiner l'étendue & la penſée dans une ſeule ſubſtance; car il ne s'agit point ici d'un alliage comme celui des métaux, ou comme celui de l'eau & du vin. Cela ne demande que la *juxta-poſition:* mais l'alliage de la penſée & de l'étendue doit être une *identité*; le penſant & l'étendu ſont deux attributs *identifiez* avec la ſubſtance: ils ſont donc *identifiez* entre eux, par la régle fondamentale & eſſentielle du raiſonnement humain (96). Je ſuis ſûr que ſi Spinoza avoit trouvé un tel embarras dans une autre Secte, il l'auroit jugée indigne de ſon attention; mais il ne s'en eſt pas fait une affaire dans ſa propre cauſe: tant il eſt vrai que ceux, qui cenſurent le plus dédaigneuſement les penſées de leur prochain, ſont fort indulgens envers eux-mêmes. Il ſe moquoit ſans doute du Myſtere de la Trinité, & il admiroit qu'une infinité de gens oſaſſent parler d'une nature terminée de trois hypoſtaſes, lui qui à proprement parler donne à la nature divine autant de perſonnes qu'il y a de gens ſur la terre. Il regardoit comme des fous ceux qui admettant la Tranſubſtantiation diſent qu'un homme peut être tout à la fois en pluſieurs lieux, vivre à Paris, être mort à Rome, &c.; lui qui ſoutient que la ſubſtance étendue, unique & indiviſible, eſt tout à la fois par tout, ici froide, ailleurs chaude, ici triſte, ailleurs gaie, &c. Cela ſoit dit en paſſant: mais conſidérez avec attention ce que je vai dire. S'il y a quelque choſe de certain & d'inconteſtable dans les conoiſſances humaines; c'eſt cette Propoſition-ci, *Oppoſita ſunt quæ neque de ſe invicem, neque de eodem tertio ſecundum idem, ad idem, eodem modo atque tempore vere affirmari poſſunt* (97). C'eſt-à-dire, on ne peut pas affirmer véritablement d'un même ſujet, aux mêmes égards, & en même tems, deux termes qui ſont opoſez. Par exemple, on ne peut pas dire ſans mentir, *Pierre ſe porte bien*, *Pierre eſt fort malade: il nie cela & il l'affirme:* bien entendu que les termes ont toûjours le même raport, & le même ſens. Les Spinoziſtes ruinent cette idée, & la falſifient de telle ſorte, qu'on ne ſait plus où ils pourront prendre le caractere

(91) Epitre de Saint Jaques, *Chapitre I, Verſ.* 17.

(92) *Quo teneam vultus mutantem Protea nodo?* Horatius, Epiſt. I *Libri I.* ℣. 90. *Sæpe notâ us Cum tribus annellis, modo lævâ Priſcus inani, Vixit inæqualis, clavum ut mutaret in horas: Ædibus ex magnis ſubito ſe conderet, unde Mundior exiret vix libertinus honeſte. Jam mœchus Romæ, jam mallet doctus Athenis Vivere: Vertumnis, quotquot ſunt, natus iniquis.* Idem, Sat. VII *Libri II, Verſ.* 8.

(93) Virgil. Georgic. *Libr. IV, Verſ.* 405. *Voiez auſſi* Horace, Sat. III *Libri II. Ils ont pris cela* d'Homere, Odyſſ. *Libr. IV.*

(94) Ovid. Metamorp. *Libr. XI, Fab. VII,* ℣. 221. & ſeqq.

(95) *Idem, ibid. Libr. XIV, Fab. XVI, Verſ.* 647 *& ſeq.*

(96) *Quæ ſunt idem uni tertio, ſunt idem inter ſe.*

(97) *Voiez la* Logique de Conimbre in Caput X Ariſtotelis de Prædicamentis, *pag. m.* 275, *& celle de* Burgerdiſci, *Libr. I, Cap. XXII, pag. m.* 127.

niment plus inexplicables, & ſi ſenſibles que jamais un eſprit droit ne ſera capable de les méconnoître. Ceux qui ſe plaignent, que les Auteurs, qui ont entrepris de le réfuter n'ont pas réuſſi, con-

ractere de la vérité; car ſi de telles Propoſitions étoient fauſſes, il n'y en a point qu'on pût garantir pour vraies. On ne peut donc rien ſe promettre d'une diſpute avec eux; car s'ils ſont capables de nier cela, ils nieront toute autre raiſon qu'on voudra leur alléguer. Montrons que cet Axiôme (98) eſt très-faux dans leur Syſtême, & poſons d'abord pour Maxime inconteſtable, que tous les titres que l'on donne à un ſujet pour ſignifier, ou ce qu'il fait, ou ce qu'il ſoufre, conviennent proprement & phyſiquement à ſa ſubſtance, & non pas à ſes accidens. Quand nous diſons le fer eſt dur, le fer eſt peſant, il s'enfonce dans l'eau, il fend le bois, nous ne prétendons point dire que ſa dureté eſt dure, que ſa peſanteur eſt peſante, &c.; ce langage ſeroit très-impertinent: nous voulons dire que la ſubſtance étendue qui le compoſe réſiſte, qu'elle peſe, qu'elle deſcend ſous l'eau, qu'elle diviſe le bois. De même, quand nous diſons qu'un homme nie, affirme, ſe fâche, careſſe, loue, &c., nous faiſons tomber tous ces attributs ſur la ſubſtance même de ſon ame, & non pas ſur ſes penſées, entant qu'elles ſont des accidens ou des modifications. S'il étoit donc vrài, comme le prétend Spinoza, que les hommes fuſſent des modalitez de Dieu, on parleroit fauſſement quand on diroit, Pierre nie ceci, il veut cela, il affirme une telle choſe; car réellement & d'effet, ſelon ce Syſtême, c'eſt Dieu qui nie, qui veut, qui affirme, & par conſéquent toutes les dénominations, qui reſultent des penſées de tous les hommes, tombent proprement & phyſiquement ſur la ſubſtance de Dieu. D'où il s'enſuit que Dieu hait & aime, nie & affirme, les mêmes choſes, en même tems, & ſelon toutes les conditions requiſes, pour faire que la regle que j'ai raportée touchant les termes opoſez ſoit fauſſe: car on ne ſauroit nier que ſelon toutes ces conditions priſes en toute rigueur, certains hommes n'aiment & n'affirment ce que d'autres hommes haïſſent & nient. Paſſons plus avant; les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas conviennent ſelon toutes ces conditions en même tems à diférens hommes; il faut donc que dans le Syſtême de Spinoza ils conviennent à cette ſubſtance unique & indiviſible qu'il nomme Dieu. C'eſt donc Dieu qui en même tems forme l'acte de vouloir; & qui ne le forme pas à l'égard d'un même objet. On vérifie donc de lui deux termes contradictoires, ce qui eſt le renverſement des prémiers principes de Métaphyſique (99). Je ſai bien que dans les Diſputes de la Tranſubſtantiation, on ſe ſert d'une chicane qui pourroit venir ici au ſecours des Spinoziſtes. On dit que ſi Pierre vouloit à Rome une choſe qu'il ne voudroit pas à Paris, les termes contradictoires vouloir & ne vouloir pas ne ſeroient point véritables à ſon égard; car puis qu'on ſupoſe qu'il veut à Rome, on mentiroit en diſant qu'il ne veut pas. Laiſſons leur cette vaine ſubtilité; diſons ſeulement que comme un cercle quarré eſt une contradiction, une ſubſtance l'eſt auſſi, quand elle a & de l'amour & de la haine en même tems pour le même objet. Un cercle quarré ſeroit un cercle, & il ne le ſeroit pas: voilà une contradiction dans toutes les formes; il le ſeroit ſelon la ſupoſition, & il ne le ſeroit pas, puis que la figure quarrée exclut eſſentiellement la circulaire. J'en dis autant d'une ſubſtance qui hait, & qui aime, la même choſe; elle l'aime, & ne l'aime pas, rien ne manque à la contradiction; elle l'aime, car on le ſupoſe, elle ne l'aime pas, veu que la haine eſt eſſentiellement excluſive de l'amour. Voilà ce que c'eſt que la fauſſe délicateſſe. Notre homme ne pouvoit ſoufrir les moindres obſcuritez, ou du Péripatétiſme, ou du Judaïſme, ou du Chriſtianiſme; & il embraſſoit de tout ſon cœur une Hypotheſe qui allie enſemble deux termes auſſi opoſez que la figure quarrée & la circulaire, & qui fait qu'une infinité d'attributs diſcordans, & incompatibles, & toute la variété & l'antipathie des penſées du genre humain ſe vérifient tout à la fois d'une ſeule & même ſubſtance très-ſimple & indiviſible. On dit ordinairement *quot capita tot ſenſus*, autant de ſentimens que de têtes; mais ſelon Spinoza tous les ſentimens de tous les hommes ſont dans une ſeule tête. Raporter ſimplement de telles choſes c'eſt les réfuter, c'eſt en faire voir clairement les contradictions; car il eſt manifeſte, ou que rien n'eſt impoſſible, non pas même que deux & deux ſoient douze, ou qu'il y a dans l'Univers autant de ſubſtances que de ſujets, qui ne peuvent recevoir en même tems les mêmes dénominations.

(98) *C'eſt-à-dire la définition des termes opoſez, raportée ci-deſſus Citation (97).*

(99) *Duo contradictoria non poſſunt eſſe ſimul vera: de qualibet re vera eſt affirmatio vel negatio.* Voiez la Métaphyſique d'Ariſtote, *au Chapitre III & IV du IV Livre.*

AUTRE PREUVE de ce que deſſus, tirée de la mechanceté des penſées de l'homme.

IV. Mais ſi c'eſt phyſiquement parlant une abſurdité prodigieuſe, qu'un ſujet ſimple & unique ſoit modifié en même tems par les penſées de tous les hommes, c'eſt une abomination exécrable quand on conſidere ceci du côté de la Morale. Quoi donc? l'être infini, l'être néceſſaire, l'être ſouverainement parfait, ne ſera point ferme, conſtant, & immuable? Que dis-je immuable, il ne ſera pas un moment le même; ſes penſées ſe ſuccéderont les unes aux autres ſans fin & ſans ceſſe; la même bigarrure de paſſions & de ſentimens ne ſe verra pas deux fois. Cela eſt dur à digérer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce ſens, que toûjours pour une bonne penſée l'être infini en aura mille de ſotes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les ſaletez, toutes les iniquitez du genre humain: il en ſera non ſeulement la cauſe efficiente; mais auſſi le ſujet paſſif, le *ſubjectum inhæſionis*: il ſe joindra avec elles par l'union la plus intime qui ſe puiſſe concevoir; car c'eſt une union penetrative, ou plutôt c'eſt une vraie *identité*, puis que le mode n'eſt point diſtinct réellement de la ſubſtance modifiée. Pluſieurs grans Philoſophes ne pouvant comprendre qu'il ſoit compatible avec l'être ſouverainement parfait, de ſoufrir que l'homme ſoit ſi méchant & ſi malheureux, ont ſupoſé deux principes, l'un bon & l'autre mauvais (100); & voici un Philoſophe qui trouve bon que Dieu ſoit lui-même & l'agent & le patient de tous les crimes & de toutes les miſeres de l'homme. Que les hommes ſe haïſſent les uns les autres, qu'ils s'entraſſaſſinent au coin d'un bois, qu'ils s'aſſemblent en corps d'armée pour s'entre-tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus; cela ſe comprend, parce qu'on ſupoſe qu'ils ſont diſtincts les uns des autres, & que le tien & le mien produiſent en eux des paſſions contraires. Mais que les hommes n'étant que la modification du même être, n'y aiant par conſequent que Dieu qui agiſſe, & le même Dieu en nombre qui ſe modifie en Turc, ſe modifiant en Hongrois, il y ait des guerres & des batailles, c'eſt ce qui ſurpaſſe tous les monſtres, & tous les déréglemens chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maiſons. Remarquez bien, comme je l'ai déjà dit, que les modes ne ſont rien, & que ce ſont les ſubſtances ſeules qui agiſſent & qui ſoufrent. Cette phraſe, *la douceur du miel chatouille la langue*, n'eſt vraie qu'entant qu'elle ſignifie que la ſubſtance étendue dont le miel eſt compoſé chatouille la langue. Ainſi dans le Syſtême de Spinoza tous ceux qui diſent *les Allemans ont tué dix mille Turcs*, parlent mal & fauſſement, à moins qu'ils n'entendent, *Dieu modifié en Allemans a tué Dieu modifié en dix mille Turcs:* & ainſi toutes les phraſes, par leſquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres, n'ont point d'autre ſens véritable que celui-ci, *Dieu ſe hait lui-même; il ſe demande des graces à lui-même, & ſe les refuſe; il ſe perſecute, il ſe tue, il ſe mange* (101), *il ſe calomnie, il s'envoie ſur l'échafaut, &c.* Cela ſeroit moins inconcevable, ſi Spinoza s'étoit repréſenté Dieu comme un aſſemblage de pluſieurs parties diſtinctes; mais il l'a réduit à la plus parfaite ſimplicité, à l'unité de ſubſtance, à l'indiviſibilité. Il débite donc les plus infames & les plus furieuſes extravagances qui ſe puiſſent concevoir, & infiniment plus ridicules que celles des Poëtes touchant les Dieux du Paganiſme. Je m'étonne, ou qu'il ne s'en ſoit pas aperçu, ou que les aiant enviſagées il ſe ſoit opiniâtré à ſon principe. Un bon eſprit aimeroit mieux défricher la terre avec les dens & les ongles, que de cultiver une Hypotheſe auſſi choquante, & auſſi abſurde que celle-là.

(100) *Voiez les Articles* MANICHÉENS, MARCIONITES, PAULICIENS.

(101) *La Fable de Saturne dévorant ſes propres enfans, eſt infiniment moins déraiſonnable que ce qu'aſſûre Spinoza.*

AUTRE PREUVE de ce que deſſus, tirée de la miſere de l'homme.

V. Encore deux Objections. Il y a eu des Philoſophes aſſez impies, pour nier qu'il y eût un Dieu; mais ils n'ont point pouſſé leur extravagance juſques à dire que s'il exiſtoit, il ne ſeroit point une nature parfaitement heureuſe. Les plus grans Sceptiques de l'Antiquité ont dit, que tous les hommes ont une idée de Dieu ſelon laquelle il eſt une nature vivante, heureuſe, incorruptible, parfaite dans la félicité, & non ſuſceptible d'aucun mal. Κοινὴν πρόληψιν ἔχουσι πάντες ἄνθρωποι περὶ θεοῦ, καθ' ἣν μακάριόν τι ἐστι ζῶον, καὶ ἄφθαρτον, καὶ τέλειον ἐν εὐδαιμονίᾳ, καὶ παντὸς κακοῦ ἀνεπίδεκτον: *Communem anticipatam homines omnes habent de Deo notionem, ex qua eſt beatum quoddam animal, ab interitu alienum, in felicitate perfectum, in quod nullum poſſit malum cadere* (102). Le bonheur étoit la propriété la moins ſéparable que l'on enfermât dans ſon idée: ceux qui lui ôtoient l'autorité, & la direction du monde, lui laiſſoient au moins la félicité, & une immortelle béatitude (103). Ceux, qui le faiſoient ſujet à la mort, diſoient pour le moins qu'il étoit heureux toute ſa vie. C'étoit ſans doute une extravagance qui tenoit de la folie, que de ne pas réünir dans la nature divine l'immortalité & le bonheur; Plutarque réfute très-bien cette abſurdité des Stoïques: je raporte ſes paroles un peu au long, tant à cauſe qu'elles prouvent une penſée que j'avance ci-deſſus, que parce qu'elles combatent les Spinoziſtes; car ſon raiſonnement ne peut compatir avec l'Hypotheſe que Dieu ſoit ſujet à la mort quant à ſes parties, ou à ſes modalitez; qu'il ſoit comme la matiere des générations & des corruptions, qu'il détruiſe ſes modalitez, qu'il s'entretienne de cette ruine, &c. Καὶ ἴσως ἐντύχοι τις ἂν ἔθνεσι βαρβάροις καὶ ἀγρίοις θεὸν μὴ νοοῦσι. θεὸν δὲ νοῶν, μὴ νοῶν δὲ ἄφθαρτον μηδὲ ἀΐδιον, ἄνθρωπος οὐδὲ εἷς γέγονεν. οἱ γοῦν ἄθεοι προσαγορευθέντες οὗτοι, Θεόδωροι, καὶ Διαγόραι, καὶ Ἵππωνες, οὐκ ἐτόλμησαν εἰπεῖν τὸ θεῖον ὅτι ἄφθαρτόν ἐστιν, ἀλλ' οὐκ ἐπίστευσαν ὡς ἔστι τι ἄφθαρτον· τοῦ μὲν ἀφθάρτου τὴν ὕπαρξιν μὴ ἀπολείποντες, τοῦ θεοῦ δὲ τὴν πρόληψιν φυλάττοντες. ἀλλὰ Χρύσιππος καὶ Κλεάνθης ἐμπεπληκότες (ὡς ἔπος εἰπεῖν) τῷ λόγῳ θεῶν τὸν οὐρανὸν, τὴν γῆν, τὸν ἀέρα, τὴν θάλατταν, οὐδένα τῶν τοσούτων ἄφθαρτον οὐδὲ ἀΐδιον ἀπολελοίπασι, πλὴν μόνου τοῦ Διός· εἰς ὃν πάντας καταναλίσκουσι τοὺς ἄλλους. ὥστε καὶ τούτῳ τὸ φθείρειν προσεῖναι τοῦ φθείρεσθαι μὴ ἐπιεικέστερον. ἀσθενείᾳ γάρ τινι καὶ τὸ μεταβάλλον εἰς ἕτερον φθείρεται, καὶ τὸ τοῖς ἄλλοις εἰς ἑαυτὸ φθειρομένοις τρεφόμενον σώζεται. *Ac fieri ſanè poteſt, ut incidat aliquis in homines barbaros & feros, qui Deum eſſe nullum putent: deum eſſe qui exiſtimet: ſed eundem non ſecurum interitus,* non

(102) Sextus Empiricus adverſ. Mathemat. *Libr. VIII, Sect. II.*

(103) *Omnia enim per ſe Divum natura neceſſe eſt Immortali ævo ſumma cum pace fruatur, Semota ab noſtris rebus, ſejunctaque longe; Nam privata dolore omni, privata periclis, Ipſa ſuis pollens opibus, nihil indiga noſtri, Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira.* Lucretius *Libr. I, Verſ. 57. Les Epicuriens donnoient aux Dieux tout ce qu'*Homere *leur donne dans ces paroles ſi ſouvent repétées:* Μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες Beati Dii ſemper exiſtentes.

confondent les choſes: ils voudroient qu'on leur levât pleinement les dificultez ſous leſquelles il a ſuccombé (*O*); mais il leur devoit ſufire que l'on renverſât totalement ſa ſupoſition, comme l'ont fait

non æternum, inventus eſt ne unus quidem homo. Certè qui athei appellantur quod negarent eſſe deos, Theodorus, Diagoras, Hippo: non auſi ſunt dicere deum eſſe interitui obnoxium, ſed non crediderunt aliquid eſſe ab interitu immune, ac talem naturam aliquam eſſe poſſe negantes, notitiam de deo reliquerunt in medio. Chryſippus verò & Cleanthes, cùm implevissent (ut ſic dicam) ſuis dictis cœlum, terras, aërem, mare diis: nullum horum ab interitu liberum aut ſempiternum ſtatuerunt: ſolo Jove excepto; in quem reliquos omnes conſumi putant; ut jam is perdat, quod nihilo eſt quàm perire melius. Eſt enim imbecillitas ut pereundo in alium tranſire, ita interitu aliorum in ſe tranſeuntium nutriri atque ſervari (104). Mais quelque fole que fût cette rêverie des Stoïciens, elle n'ôtoit point aux Dieux leur bonheur pendant la vie. Les Spinoziſtes ſont peut-être les ſeuls qui aient réduit la Divinité à la miſere (105). Or quelle miſere? quelquefois ſi grande qu'il ſe jette dans le deſeſpoir, & qu'il s'anéantiroit s'il le pouvoit; il y tâche; il s'ôte tout ce qu'il ſe peut ôter; il ſe pend; il ſe précipite, ne pouvant plus ſuporter la triſteſſe affreuſe qui le dévore. Ce ne ſont point ici des déclamations, c'eſt un langage exact & philoſophique; car ſi l'homme n'eſt qu'une modification, il ne fait rien: ce ſeroit une phraſe impertinente, boufonne, burlesque, que de dire *la joie eſt gaie, la triſteſſe eſt triſte*: c'eſt une ſemblable phraſe dans le Syſtême de Spinoza, que d'affirmer *l'homme penſe, l'homme s'afflige, l'homme ſe pend*, &c. Toutes ces propoſitions doivent être dites de la ſubſtance dont l'homme n'eſt que le mode. Comment a-t-on pu s'imaginer qu'une nature indépendante, qui exiſte par elle-même, & qui poſſéde des perfections infinies, ſoit ſujette à tous les malheurs du genre humain? Si quelque autre nature la contraignoit à ſe donner du chagrin, à ſentir de la douleur, on ne trouveroit pas ſi étrange qu'elle emploiât ſon activité à ſe rendre malheureuſe; on diroit, il faut bien qu'elle obéiſſe à une force majeure; c'eſt aparemment pour éviter un plus grand mal qu'elle ſe donne la gravelle, la colique, la fievre chaude, la rage. Mais elle eſt ſeule dans l'Univers; rien ne lui commande, rien ne l'exhorte, rien ne la prie. C'eſt ſa propre nature, dira Spinoza, qui la porte à ſe donner à elle-même en certaines circonſtances un grand chagrin, & une douleur très-vive. Mais, lui répondrai-je, ne trouvez-vous pas quelque choſe de monſtrueux & d'inconcevable dans une telle fatalité?

(104) Plutarchus adverſus Stoïcos, pag. 1075, A.

(105) *Les Ancêtres, que je leur donne dans la prémiere Remarque, n'ont pas aprofondi & dévelopé, comme Spinoza, les conſéquences de leur principe.*

Les raiſons très-fortes, qui combatoient la doctrine que nos ames ſont une portion de Dieu, ont encore plus de ſolidité contre Spinoza. On objecte à Pythagoras dans un Ouvrage de Ciceron, qu'il réſulte de cette doctrine trois fauſſetez évidentes: 1, que la nature divine ſeroit déchirée en pieces: 2, qu'elle ſeroit malheureuſe autant de fois que les hommes: 3, que l'esprit humain n'ignoreroit aucune choſe, puis qu'il ſeroit Dieu. *Nam Pythagoras qui cenſuit, &c* (106).

(106) *Vous trouverez la ſuite de ces paroles de* Ciceron *dans la Remarque (O) Citation 112 de l'Article* PYTHAGORAS.

L'HYPOTHESE de Spinoza rend ridicule toute ſa conduite & ſes discours.

VI. Si je ne me ſouvenois que je ne fais pas un Livre contre cet homme, mais ſeulement quelques petites Remarques en paſſant, je trouverois bien d'autres abſurditez dans ſon Syſtême. Finiſſons par celle-ci. Il s'eſt embarqué dans une Hypotheſe qui rend ridicule tout ſon travail; & je ſuis bien aſſûré qu'à chaque page de ſon Ethique on peut trouver un galimatias pitoiable. Prémiérement, je voudrois ſavoir à qui il en veut, quand il rejette certaines doctrines, & qu'il en propoſe d'autres. Veut-il aprendre des véritez? Veut-il réfuter des erreurs? Mais eſt-il en droit de dire qu'il y a des erreurs? Les penſées des Philoſophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chrétiens, ne ſont-elles pas des modes de l'être infini, auſſi bien que celles de ſon Ethique? Ne ſont-elles pas des réalitez auſſi néceſſaires à la perfection de l'Univers, que toutes ſes ſpéculations? N'émanent-elles pas de la cauſe néceſſaire? Comment donc oſe-t-il prétendre qu'il y a là quelque choſe à rectifier? En ſecond lieu, ne prétend-il pas que la nature dont elles ſont les modalitez agit néceſſairement, qu'elle va toûjours ſon grand chemin, qu'elle ne peut ni ſe détourner, ni s'arrêter, ni qu'étant unique dans l'Univers, aucune cauſe extérieure ne l'arrêtera jamais, ni ne la redreſſera. Il n'y a donc rien de plus inutile que les Leçons de ce Philoſophe. C'eſt bien à lui, qui n'eſt qu'une modification de ſubſtance, à preſcrire à l'être infini ce qu'il faut faire? Cet être l'entendra-t-il? & s'il l'entendoit, pourroit-il en profiter? N'agit-il pas toûjours ſelon toute l'étendue de ſes forces, ſans ſavoir, ni où il va, ni ce qu'il fait? Un homme comme Spinoza ſe tiendroit fort en repos s'il raiſonnoit bien. S'il eſt poſſible qu'un tel dogme s'établiſſe, diroit-il, la néceſſité de la nature l'établira ſans mon Ouvrage: s'il n'eſt pas poſſible, tous mes Ecrits n'y feront rien.

(O) *Ils voudroient qu'on leur levât pleinement les dificultez ſous lesquelles* Spinoza *a ſuccombé.*] On ne ſe trompera pas, ce me ſemble, ſi l'on ſupoſe qu'il ne s'eſt jetté dans le précipice, que pour n'avoir pu comprendre, ni que la matiere ſoit éternelle & différente de Dieu, ni qu'elle ait été produite de rien, ni qu'un Esprit infini & ſouverainement libre, créateur de toutes choſes, ait pu produire un Ouvrage tel que le monde. Une matiere qui exiſte néceſſairement, & qui néanmoins eſt deſtituée d'activité, & ſoumiſe à la puiſſance d'un autre principe, n'eſt pas un objet dont la Raiſon s'accommode. Nous ne voions nulle convenance entre ces trois qualitez: l'idée de l'ordre combat une telle aſſociation. Une matiere créée de rien n'eſt pas concevable, quelque efforts que l'on veuille faire pour ſe former une idée d'un acte de volonté, qui convertiſſe en une ſubſtance réelle ce qui n'étoit rien auparavant. Ce Principe des Anciens, *ex nihilo nihil fit, rien ne ſe fait de rien*, ſe préſente inceſſamment à notre imagination, & y brille d'une maniere ſi éclatante, qu'il nous fait lâcher priſe, en cas que nous euſſions commencé de concevoir quelque choſe dans la création. Enfin, qu'un Dieu infiniment bon, infiniment ſaint, infiniment libre, pouvant faire des créatures toûjours ſaintes & toûjours heureuſes, ait mieux aimé qu'elles fuſſent criminelles & malheureuſes éternellement, eſt un objet qui fait de la peine à la Raiſon; & d'autant plus qu'elle ne ſauroit comprendre l'accord de la liberté de l'homme (107), avec la qualité d'un être tiré du néant. Or ſans cet accord, elle ne ſauroit comprendre que l'homme puiſſe mériter aucune peine ſous une providence libre, bonne, ſainte, & juſte. Voilà trois inconvéniens qui obligérent Spinoza à chercher un nouveau Syſtême, où Dieu ne fût pas diſtingué de la matiere, & où il agit néceſſairement, & ſelon toute l'étendue de ſes forces, non pas hors de lui-même, mais en lui-même. Il réſulte de cette ſupoſition, que cette cauſe néceſſaire, ne mettant aucunes bornes à ſa puiſſance, & n'aiant pour regle de ſes actions ni la bonté, ni la juſtice, ni la ſcience, mais la ſeule force infinie de ſa nature, a dû ſe modifier ſelon toutes les réalitez poſſibles; de ſorte que les erreurs & les crimes, la douleur & le chagrin, étant des modalitez auſſi réelles que les véritez, & les vertus, & les plaiſirs, l'Univers a dû contenir de tout cela. Spinoza croioit ſatisfaire par ce moien aux Objections Manichéennes contre l'unité de principe. Elles n'ont de force que dans la ſupoſition qu'un principe unique de toutes choſes agit par choix, & qu'il peut faire ou ne pas faire, & qu'il limite ſa puiſſance ſelon les regles de la bonté, & de l'équité, ou ſelon l'inſtinct de la malice. Supoſant cela on demande, ſi ce principe unique eſt bon, d'où vient le mal? S'il eſt mauvais, d'où vient le bien (108)? Spinoza répondroit, mon principe unique aiant la puiſſance de faire le mal & le bien, & faiſant tout ce qu'il peut faire, il faut de toute néceſſité qu'il y ait du bien & du mal dans l'Univers. Peſez, je vous prie, dans une juſte balance les trois inconvéniens qu'il a voulu éviter, & les ſuites extravagantes & abominables de l'Hypotheſe qu'il a ſuivie, vous trouverez que ſon choix n'eſt ni celui d'un homme de bien, ni celui d'un homme d'esprit. Il laiſſe des choſes dont le pis que l'on puiſſe dire eſt que la foibleſſe de notre Raiſon ne nous permet pas de conoître clairement qu'elles ſoient poſſibles, & il en embraſſe d'autres dont l'impoſſibilité eſt manifeſte. Il y a bien de la différence entre ne comprendre pas la poſſibilité d'un objet, & en comprendre l'impoſſibilité. Or voiez l'injuſtice des Lecteurs. Ils veulent que tous ceux, qui écrivent contre Spinoza, ſoient obligez de leur mettre ſous la main, & dans la derniere clarté, les véritez qu'il n'a pu comprendre, & dont les dificultez l'ont pouſſé ailleurs; & parce qu'ils ne trouvent point cela dans les Ecrits Anti-Spinoziſtes, ils prononcent que l'on n'a pas réüſſi. Ne ſuffit-il pas que l'on renverſe l'édifice de cet Athée? Le bon ſens veut que la coutume ſoit maintenue contre l'entrepriſe des innovateurs, à moins qu'ils n'aportent de meilleures loix; & de cela ſeul que leurs penſées ne vaudroient pas mieux que les établiſſemens qui joüiſſent de la poſſeſſion, elles mériteroient d'être rejettées, quand même elles ne ſeroient pas plus mauvaiſes que les abus qu'elles combatroient. Soumettez vous à la coutume, doit on dire à ces gens-là, ou donnez-nous quelque choſe de meilleur (109). A plus forte raiſon eſt-il juſte de rejetter le Syſtême des Spinoziſtes, puis qu'il ne ſe dégage de quelques dificultez, que pour s'engager dans des embarras plus inexplicables. Si les dificultez étoient égales de part & d'autre, ce ſeroit pour le Syſtême ordinaire qu'il faudroit prendre parti, puis qu'outre le privilege de la poſſeſſion, il auroit encore l'avantage de nous promettre de grans biens pour l'avenir, & de nous laiſſer mille reſſources conſolantes dans les malheurs de cette vie. Quelle conſolation n'eſt-ce pas dans ſes disgraces, que de ſe flater que les prieres qu'on adreſſe à Dieu ſeront exaucées, & qu'en tout cas il nous tiendra compte de notre patience, & nous fournira un magnifique dédommagement? C'eſt une grande conſolation que de ſe pouvoir flater que les autres hommes déféreront quelque choſe à l'inſtinct de leur conſcience, & à la crainte de Dieu. Cela veut dire que l'Hypotheſe ordinaire eſt en même tems & plus véritable, & plus commode que celle de l'impiété (110). Il ſuffiſoit donc pour avoir plein droit de rejetter l'Hypotheſe de Spinoza, de pouvoir dire, *elle n'eſt pas expoſée à de moindres Objections que l'Hypotheſe Chrétienne*. Ainſi, tout Auteur qui montre que le Spinozisme eſt obſcur & faux dans ſes prémieres propoſitions, & embarraſſé d'abſurditez impénétrables & contradictoires dans ſes ſuites, doit paſſer pour l'avoir bien réfuté, encore qu'il ne ſatisfît point clairement à toutes ſes Objections. Réduiſons tout à peu de mots. L'Hypotheſe ordinaire, comparée à celle des Spinoziſtes en ce qu'elles

(107) *C'eſt-à-dire de la liberté d'indiference.*

(108) *Deteriora velle, noſtri fuerit fortaſſe defectus: poſſe vero contra innocentiam, quæ ſceleratus quisque conceperit, inſpectante Deo, monſtrò ſimile eſt: unde haud injuria tuorum quidam familiarium quæſivit: Si quidem Deus inquit, eſt, unde mala? bona vero unde, ſi non eſt?* Boëthius, de Conſolat. Philoſoph. *Libr. I, Proſa IV, pag. m.* 12.

(109) *Si melius quid habes, acerſe, aut imperium fer.* Horatius, Epiſtola V *Libri I.* ℣. 6.

(110) *J'ai déja dit dans l'Article* SOCIN; (Fauſte), *Remarq. (I), qu'il eſt de l'intérêt de chaque particulier que tous les auteurs ſoient conſcientieux, & craignans Dieu.*

fait les plus foibles mêmes de ses Adversaires (*P*). Il ne faut pas oublier que cet Impie n'a point conu les dépendances inévitables de son Systême; car il s'est moqué de l'aparition des Esprits (*l*), &

(*l*) *Voiez ses* Lettres LVI *&* LVIII.

qu'elles ont de clair, nous montre plus d'évidence; & quand elle est comparée avec l'autre en ce qu'elles ont d'obscur, elle paroît moins oposée aux lumieres naturelles: & d'ailleurs, elle nous promet un bien infini après cette vie, & nous procure mille consolations dans celle-ci; au lieu que l'autre ne nous promet rien hors de ce monde, & nous prive de la confiance dans nos prieres, & dans les remors de notre prochain: l'Hypothese ordinaire est donc préférable à l'autre.

(*P*) . . . . . *comme l'ont fait les plus foibles mêmes de ses Adversaires.*] Je ne m'érigerai point en Maître des Cérémonies, pour placer ces Messieurs-là, ou aux plus hauts rangs, ou aux plus bas. Je me contenterai de nommer ceux qui sont venus à ma conoissance (111). Mr. Velthuyse (112) publia un Livre contre Spinoza l'an 1680. Il a pour Titre, *Tractatus de cultu naturali, & origine moralitatis.* Quatre ans après on vit un Livre du Sieur Aubert de Versé qu'il intitula, *L'Impie convaincu, ou Dissertation contre Spinosa, dans laquelle l'on réfute les fondemens de son Athéïsme* (113). Mr. Poiret inséra dans la seconde Edition de ses Pensées *de Deo, Anima, & Malo* (114), un Traité qui a pour Titre, *Fundamenta Atheismi eversa, sive Specimen absurditatis Atheismi Spinoziani.* On vit paroître l'an 1690 un Livre posthume de Mr. Wittichius, intitulé *Anti-Spinoza, sive Examen Ethices Benedicti de Spinoza, & Commentarius de Deo & ejus Attributis.* Ajoûtez à tout cela un Ecrit Flamand cité par Monsr. Saldenus (115).

Ajoûtez y de plus, 1, un Livre Flamand publié par le même François Cuper dont j'ai parlé au commencement de la Remarque (*M*). Ce Livre Flamand n'est autre chose que la Traduction de ce qu'Henri Morus a dit en Latin contre Spinoza dans quelques endroits de ses Ouvrages. Cela parut très solide à François Cuper, quoi que son *Arcana Atheismi revelata* eût été traité avec le dernier mépris par Henri Morus (116). 2. Le Livre, que Dom François Lami Bénédictin fit imprimer à Paris l'an 1696. Il a pour Titre, *Le nouvel Athéisme renversé, ou Refutation du Systeme de Spinosa, tirée pour la plupart de la conoissance de la nature de l'homme.* Vous en trouverez l'Extrait dans le Journal des Savans du 28 de Janvier 1697 (117), & vous en verrez un juste Eloge à la page 101 de la II Partie du *Chevræana* à l'Edition de Hollande. 3. L'Ouvrage que Mr. Jaquelot (118) fit imprimer à la Haie l'an 1697. Il est intitulé *Dissertations sur l'existence de Dieu, où l'on démontre cette vérité par l'Histoire Universelle de la prémiere Antiquité du Monde, par la Réfutation du Systeme d'Epicure & de Spinoza, &c.* Vous en trouverez un bon Extrait dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (119). 4. L'Ouvrage que Mr. Jens publia à Dort l'an 1698. En voici le Titre, *Examen Philosophicum sextæ definitionis Partis I Eth. Benedicti de Spinoza, sive Prodromus Animadversionum super unico veterum & recentiorum Atheorum Argumento, nempe* una substantia; *ubi infirmitas & vanitas argumentorum pro ea evincetur. Accedent quædam necdum proposita argumenta pro vera existentia Dei.* C'est un Ouvrage de 66 pages *in* 4: l'Auteur est Médecin à Dort, & pere de Mr. Jens, qui est Recteur du College de la même ville, & un savant Humaniste, & un bon Critique, comme on le peut conoître par ses *Lectiones Lucianeæ*, imprimées à la Haie *in* 8 l'an 1699. Il ne faut pas oublier le Livre Flamand que Mr. van Til publia l'an 1696, & dont on trouve l'Extrait dans les *Acta Eruditorum Lipsiensium* (120). Je parlerai ci-dessous (121) d'un Ecrit Flamand qui vient de paroître.

Vous trouverez dans tous ces Ouvrages le renversement des principes de Spinoza; vous y trouverez que dès le commencement de son Ouvrage il avance de fausses Propositions: ainsi ce qu'il en conclut dans la suite ne peut être d'aucune force. On peut le laisser courir tant qu'il voudra: que peut-il faire en courant beaucoup, s'il s'égare dès les prémiers pas? Notez que ses plus grands admirateurs reconoissent, que s'il avoit enseigné les dogmes dont on l'accuse, il seroit digne d'exécration; mais ils prétendent qu'on ne l'a pas entendu. *Si igitur prædicti philosophi intentio vel opinio fuit naturam cum Deo hoc modo tam fœdè confundere, judico illum ab adversariis justè impetitum atque condemnatum, imo & memoriam ejus in omne ævum execrandam esse: attamen quia de alicujus intentione solus potest judicare intimus cordium perscrutator Deus, nobis nihil aliud restat nisi ut judicemus de opinione quæ continetur in scriptis quæ memoratus vir in lucem emisit; & licet inter illius adversarios habeantur etiam perspicacissimi, puto tamen eos horum scriptorum verum sensum minimè assecutos fuisse, quoniam in iis nihil reperio nisi id quod abunde satis indicat hunc virum minimè confundere velle Deum & naturam: saltem ego ita judico ex ejus scriptis, quæ si alii melius intelligant, quæ dixi indicta sunto, patrocinium illius hominis in me suscipere nolo, peto duntaxat ut quod aliis licuit, id & mihi liceat, nempe ut exprimam quem puto horum scriptorum genuinum sensum esse* (122). Ces paroles, tirées d'un Livre de ses partisans imprimé à Utrecht l'an 1684 (123), font voir clairement que les Adversaires de Spinoza l'ont tellement confondu & abîmé; qu'il ne reste d'autre moien de leur repliquer que celui dont les Jansénistes se sont servis contre les Jésuites, qui est de dire que son sentiment n'est pas tel qu'on le supose. Voilà à quoi se réduit son Apologiste. Afin donc qu'on voie que personne ne sauroit disputer à ses Adversaires l'honneur du triomphe, il suffit de considérer qu'il a enseigné effectivement ce qu'on lui impute, ou qu'il s'est contredit misérablement, & n'a su ce qu'il vouloit. On l'accuse d'avoir dit que tous les êtres particuliers sont des modifications de Dieu. Il est manifeste que c'est sa Doctrine, puis que sa XIV Proposition est celle-ci: *Præter Deum nulla dari neque concipi potest substantia*, & qu'il assûre dans la XV, *quicquid est, in Deo est, & nihil sine Deo esse neque concipi potest:* ce qu'il prouve par la raison que tout est ou mode ou substance, & que les modes ne peuvent ni exister ni être conçus sans la substance. Quand donc un Apologiste parle de cette maniere; s'il étoit vrai que Spinoza eût enseigné que tous les êtres particuliers sont des modes de la substance divine, la victoire de ses Adversaires seroit complête, & je ne voudrois pas la leur contester, je ne leur conteste que le fait, je ne crois pas que la doctrine qu'ils ont très-bien réfutée soit dans son Livre: quand, dis-je, un Apologiste parle de la sorte, que lui manque-t-il qu'un aveu formel de la défaite de son Heros; car évidemment le dogme en question est dans la Morale de Spinoza (124).

Il faut que je donne ici un exemple de la fausseté de ses prémieres Propositions: il servira à montrer combien il étoit facile de renverser son Systême. Sa V Proposition contient ces paroles, *In rerum natura non possunt dari duæ aut plures substantiæ ejusdem naturæ seu attributi:* voilà son Achille, c'est la base la plus ferme de son bâtiment; mais en même tems c'est un si petit Sophisme, qu'il n'y a point d'Ecolier qui s'y laissât prendre, après avoir étudié ce qu'on nomme *parva logicalia*, ou les cinq voix de Porphyre. Tous ceux qui régentent la Philosophie de l'Ecole aprenent d'abord à leurs Auditeurs ce que c'est que genre, qu'espece, qu'individu. Il ne faut que cette Leçon, pour arrêter tout d'un coup la machine de Spinoza. Il ne faut qu'un petit *distinguo* conçu en ces termes, *Non possunt dari plures substantiæ ejusdem numero naturæ sive attributi, concedo; non possunt dari plures substantiæ ejusdem specie naturæ sive attributi, nego.* Que pourroit dire Spinoza contre cette distinction? Ne faut-il pas qu'il l'admette par raport aux modalitez? L'homme, selon lui, n'est-il pas une espece de modification, & Socrate n'est-il pas un individu de cette espece? Voudroit-il qu'on lui soutînt que Benoît Spinoza, & le Juif qui lui donna un coup de couteau, n'étoient pas deux modalitez, mais une seule? On le pourroit invinciblement, si sa preuve de l'unité de substance étoit bonne; mais puis qu'elle prouve trop, car elle prouve qu'il ne pourroit y avoir dans l'Univers qu'une modification, il faut qu'il soit des prémiers à la rejetter. Il faut donc qu'il sache que le mot *idem* signifie deux choses, ou *identité*, ou similitude. Un tel, disons-nous, est né le même jour que son pere, & mort le même jour que sa mere. A l'égard d'un homme qui seroit né le 1 de Mars 1630, & mort le 10 de Février 1655, & dont le pere seroit né le 1 de Mars 1610 & la mere seroit morte le 10 de Février 1655, la Proposition seroit véritable selon les deux sens du mot *même*. On le prendroit pour *semblable* dans la prémiere partie de cette Proposition, mais non pas dans la seconde. Pythagore & Aristote, selon le Systême de Spinoza (125), étoient deux modalitez semblables. Chacune avoit toute la nature de modalité, & néanmoins l'une différoit de l'autre. Disons-en autant de deux substances: chacune possede toute la nature & tous les attributs de la substance, & néanmoins elles ne sont pas une substance, mais deux. Raportons ce qu'a dit un Espagnol, contre ceux qui, par un Sophisme tout semblable à celui de notre Spinoza, s'étoient figurez que la matiere prémiere ne différoit point de Dieu. *Quis non obstupescat fuisse ullo tempore aliquos adeò desipientes, & in clarissima luce cæcutientes, qui Deum esse materiam primam & constanter asseverarent, & pugnaciter defenderent? At qua ratione tam stultam & impiam opinionem confirmabant? Si materia prima & Deus (inquiunt) non sunt idem, ergò differunt inter se, quæcunque autem differunt, ea necesse est aliquo differre, quare composita esse oportet ex eo in quo conveniunt, & ex eo in quo differunt; cùm igitur nec in Deo nec in materia prima ulla sit compositio, nulla quoque differentia inter ea esse poterit; quare necesse est esse unum & idem. Vide quàm levi argumento in tam gravem errorem seu potiùs amentiam inducti sunt, non intelligentes discrimen quod est inter differens & diversum, quod etiam traditur ab Aristotele* 10. *lib. Metaphys. text.* 12. *Differunt enim inter se, quæcunque in aliquo conveniunt & in aliquo distinguuntur; ut homo & leo conveniunt in genere, quia uterque est animal, & distinguuntur per proprias differentias, alter enim est rationis particeps, alter verò expers: Diversa autem sunt quæcunque seipsis distinguuntur, quoniam sunt simplicissima* (126). Il y a bien peu d'idées dans notre esprit qui soient plus claires que celles de l'*identité*. On la brouille, j'en conviens, & on l'aplique très-mal dans le langage ordinaire: les peuples, les fleuves, &c, passent pour les mêmes peuples, & les mêmes fleuves, pendant plusieurs siecles; le corps d'un homme passe pour le même corps

(111) *Notez que je ne parle que de ceux qui ont refuté les* Oeuvres posthumes de Spinoza.

(112) *Exhorté à cela & aidé par feu Monsieur* PAETS (*dont il est parlé ci-dessus Citat.* (12) *de l'Article* SAINTES) *à qui il le dédia.*

(113) *Voiez les* Nouvelles de la Républiq. des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 862.

(114) *A Amsterdam*, 1685. *Voiez les mêmes* Nouvelles, *Avril* 1685, *pag.* 450.

(115) *Ci-dessus Citation* (78). *L'Auteur avoit Nom* Blyenberg: *c'etoit un Marchand de Dordrecht, mort en* 1696.

(116) Oper. Philosoph. *Tom.* I, *pag.* 600.

(117) *A la page* 72 *de l'Edition de Hollande.*

(118) *Il a été Ministre de l'Eglise de Vassi en Champagne, & il l'est présentement à la Haie.*

(119) *Mois de Sept.* 1696, *Art.* III.

(120) *A la page* 295 *& suiv. de l'année* 1696.

(121) *Dans la Remarque* (*BB*).

(122) Autor anonymus Speciminis Artis ratiocinandi naturalis & artificialis, *pag.* 113. *Notez que depuis la* 1 *Edition de ce* Dictionaire, *j'ai vû ce* Specimen Artis ratiocinandi &c, *avec le Nom & l'Effigie de l'Auteur. C'est Monsr.* Kuffelaer. *On attribue ce Livre à* Spinoza *même dans l'*Historia Ecclesiastica de Micrælius, *pag.* 2260 *Edition.* 1699. *C'étoit croire faussement qu'il vivoit encore l'an* 1684. (123) *On a mis au Titre* Hamburgi, *comme dans le* Tractatus Theologico Politicus.

(124) *L'Apologiste que j'ai cité, savoir Mr.* Kuffelaer, *soutient à cor & à cri dans la page* 14, *qu'il ne peut y avoir qu'une substance dans l'Univers.*

SPINOZA a ignoré que le mot *idem* se prend quelquefois pour *simile*.

(125) *Notez en passant que par le Principe* Quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se, *Spinoza ne peut nier que Pythagoras & Aristote ne fussent un seul homme:* erant enim idem uni tertio, nempe substantiæ Dei.

(126) Benedictus Pererius, de communibus Principiis. *Libr.* V, *Cap.* XII, *pag. m.* 309.

& il n'y a point de Philosophe qui ait moins de droit de la nier (*Q*). Il doit reconoîtrе que tout pense dans la Nature, & que l'homme n'est point la plus éclairée & la plus intelligente modification de l'Univers. Il doit donc admettre des Démons. Toute la Dispute de ses Partisans sur les miracles n'est qu'un jeu de mots (*R*), & ne sert qu'à faire voir de plus en plus l'inexactitude de ses

corps pendant soixante ans ou plus : mais ces expressions populaires & abusives ne nous ôtent point la régle sûre de l'*identité*, elles n'effacent point de notre ame cette idée, *Une chose dont on peut nier ou affirmer ce qui ne peut être nié ou affirmé d'une autre chose, est distincte de cette autre. Lors que tous les attributs de tems, de lieu, &c., qui conviennent à une chose, conviennent aussi à une autre chose, elles ne sont qu'un seul être.* Mais nonobstant la clarté de ces idées, on ne sauroit dire combien il y a eu de grans Philosophes qui ont erré là-dessus, & qui ont réduit à l'unité toutes les ames & toutes les intelligences (127), quoi qu'ils reconussent que les unes étoient unies à des corps, ausquels les autres n'étoient pas unies. Ce sentiment étoit si commun en Italie dans le XVI Siecle, que le Pape Leon X se crut obligé de le condamner, & de soumettre à de grieves peines tous ceux qui l'enseigneroient (128). Voici les paroles de sa Bulle datée du 19 de Décembre 1513. *Cum diebus nostris Zizaniæ seminator nonnullos perniciosissimos errores in agro Domini seminare sit ausus, de natura præsertim animæ rationalis, quod videlicet mortalis sit aut unica in cunctis hominibus; & nonnulli temere Philosophantes secundùm saltem Philosophiam verum esse asseverent: Contra hoc, sacro approbante concilio, damnamus & reprobamus omnes asserentes, Animam intellectivam mortalem esse aut unicam in cunctis hominibus, aut hoc in dubium vertentes: cum illa . . . . . . immortalis, & pro corporum quibus infunditur multitudine singulariter multiplicabilis & multiplicata & multiplicanda sit.* C'étoit couper une grosse branche du Spinozisme. Observons qu'il y a des Philosophes qui brouillent étrangement l'idée de l'*identité*; car ils soutiennent (129) que les parties du continu ne sont point distinctes avant la séparation actuelle. On ne peut rien dire de plus absurde.

(*Q*) *Il n'y a point de Philosophe qui ait moins de droit de nier* l'aparition des Esprits.] Je l'ai dit ailleurs (130); quand on supose qu'un esprit souverainement parfait a tiré les créatures du sein du néant, sans y être determiné par sa nature, mais par un choix libre de son bon plaisir, on peut nier qu'il y ait des Anges (131). Si vous demandez pourquoi un tel Créateur n'a point produit d'autres esprits que l'ame de l'homme, on vous répondra, tel a été son bon plaisir, *stat pro ratione voluntas*: vous ne pourrez oposer rien de raisonnable à cette Réponse, à moins que vous ne prouviez le fait, c'est-à-dire qu'il y a des Anges. Mais, quand on supose que le Créateur n'a point agi librement, & qu'il a épuisé sans choix ni regle toute l'étendue de sa puissance, & que d'ailleurs la pensée est l'un de ses attributs, on est ridicule si l'on soutient qu'il n'y a pas de Démons. On doit croire que la pensée du Créateur s'est modifiée non seulement dans le corps des hommes, mais aussi par tout l'Univers: & qu'outre les animaux que nous conoissons, il y en a une infinité que nous ne conoissons point, & qui nous surpassent en lumieres & en malice, autant que nous surpassons à cet égard les chiens & les bœufs: car ce seroit la chose du monde la moins raisonnable, que d'aller s'imaginer que l'esprit de l'homme est la modification la plus parfaite qu'un être infini, agissant selon toute l'étendue de ses forces, a pu produire. Nous ne concevons nulle liaison naturelle entre l'entendement & le cerveau; c'est pourquoi nous devons croire qu'une créature sans cerveau est aussi capable de penser, qu'une créature organisée comme nous le sommes. Qu'est-ce donc qui a pu porter Spinoza à nier ce que l'on dit des esprits (132)? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui soit capable d'exciter dans notre machine la vue d'un spectre, de faire du bruit dans une chambre, & de causer tous les phénomenes magiques dont les Livres font mention? Est-ce qu'il a cru que pour produire tous ces effets, il faudroit avoir un corps aussi massif que celui de l'homme; & qu'en ce cas-là les Démons ne pourroient pas subsister dans l'air, ni entrer dans nos maisons, ni se dérober à nos yeux? Mais cette pensée seroit ridicule: la masse de chair dont nous sommes composez est moins une aide, qu'un obstacle à l'esprit & à la force. J'entens la force médiate, ou la faculté d'apliquer les instrumens les plus propres à la production des grans effets. C'est de cette faculté que naissent les actions les plus surprenantes de l'homme. Mille & mille exemples nous le font voir. Un Ingénieur, petit comme un nain, maigre, pâle, fait plus de choses que n'en feroient deux mille sauvages plus forts que Milon. Une machine animée plus petite dix mille fois qu'une fourmi, pourroit être plus capable de produire de grans effets qu'un éléphant: elle pourroit découvrir les parties insensibles des animaux & des plantes; & s'aller placer sur le siege des prémiers ressorts de notre cerveau, & y ouvrir des valvules dont l'effet feroit que nous vissions des fantômes, & entendissions du bruit, &c (133). Si les Médecins conoissoient les prémieres fibres, & les prémieres combinaisons des parties, dans les végétaux, dans les minéraux, dans les animaux, ils conoitroient aussi les instrumens propres à les déranger, & ils pourroient apliquer ces instrumens comme il feroit nécessaire, pour produire de nouveaux arrangemens qui converti-

(127) *Voiez l'Article* CESALPIN, *Remarque* (*C*), *& conférez ce qui est dit des Scotistes dans l'Article* ABELARD, *Remarque* (*C*).

(128) *Omnes hujusmodi erroribus adstrictionibus inhærentes, veluti damnatissimas hæreses seminantes, per omnia ut detestabiles & abominabiles hæreticos & infideles, Catholicam fidem labefactantes, vitandos & puniendos fore decrevimus.*

(129) *Le Chevalier* Digby, *si je ne me trompe, le soutient aussi.*

(130) *Dans l'Article* RUGGERI, *Remarque* (*D*) *au* 3 à linea.

(131) *Bien entendu qu'on mette à part l'Autorité de l'Ecriture, & qu'on declare qu'on ne raisonne que philosophiquement.*

(132) *Voiez ses* Lettres LVI, LVIII, LX.

(133) *Notez en passant que rien n'est plus mal entendu que de disputer si les Anges qui aparoissent se forment un corps humain, ou s'ils prenent quelque cadavre. Tout cela leur est inutile: il sufit qu'ils meuvent les nerfs optiques & acoustiques, comme les meuvent la lumiere réflechie d'un corps humain, & l'air qui sort de la bouche d'un homme qui parle.*

roient les bonnes viandes en poison, & les poisons en bonnes viandes. De tels Médecins seroient sans comparaison plus habiles qu'Hippocrate; & s'ils étoient assez petits pour entrer dans le cerveau, & dans les visceres, ils guériroient qui ils voudroient, & ils causeroient aussi quand ils voudroient les plus étranges maladies qui se puissent voir. Tout se réduit à cette Question, *Est-il possible qu'une modification invisible ait plus de lumieres que l'homme, & plus de méchanceté?* Si Spinoza prend la négative, il ignore les conséquences de son Hypothese, & se conduit témérairement & sans principes. On pourroit faire sur cela une longue Dissertation, où l'on préviendroit tous ses subterfuges, & toutes ses objections. Conférez avec ceci ce que l'on a observé dans l'Article de Lucrece (134), & dans celui d'Hobbes (135).

(*R*) *La Dispute* des Spinozistes *sur les miracles n'est qu'un jeu de mots.*] L'opinion ordinaire des Théologiens orthodoxes est que Dieu produit les miracles immédiatement, soit qu'il se serve de l'action des créatures, soit qu'il ne s'en serve pas. L'un & l'autre de ces deux moiens sont un témoignage incontestable qu'il est au dessus de la Nature; car s'il produit quelque chose sans l'emploi des autres causes, il se peut passer de la Nature; & jamais il ne les emploie dans un miracle, qu'après les avoir détournées de leur cours: il fait donc voir qu'elles dépendent de sa volonté, qu'il suspend leur force quand il lui plait, ou qu'il l'aplique d'une façon diférente de leur détermination ordinaire. Les Cartésiens, qui le font la cause prochaine & immédiate de tous les effets de la Nature, suposent que quand il fait des miracles il n'observe point les Loix générales qu'il a établies; il y fait une exception, & il aplique les corps tout autrement qu'il n'auroit fait, s'il avoit suivi les Loix générales. Là-dessus ils disent que s'il y avoit des Loix générales, par lesquelles Dieu se fût engagé à mouvoir les corps selon les desirs des Anges, & qu'un Ange eût souhaité que les eaux de la mer rouge se partageassent, le passage des Israëlites ne feroit pas un miracle proprement dit. Cette conséquence, qui émane nécessairement de leur principe, empêche que leur définition du miracle n'ait toutes les commoditez qu'on doit souhaiter: il vaudroit donc mieux qu'ils dissent que tous les effets contraires aux Loix générales qui nous sont conues, sont des miracles; & par ce moien les plaies d'Egypte, & telles autres actions extraordinaires raportées dans l'Ecriture, seront des miracles proprement parlant. Or pour faire voir la mauvaise foi, & les illusions des Spinozistes sur cette matiere, il suffit de dire que quand ils rejettent la possibilité des miracles, ils alleguent cette raison, c'est que Dieu & la Nature sont le même être: de sorte que si Dieu faisoit quelque chose contre les Loix de la Nature, il feroit quelque chose contre lui-même; ce qui est impossible. Parlez nettement & sans équivoque; dites que les Loix de la Nature n'aiant pas été faites par un Législateur libre, & qui conût ce qu'il faisoit, mais étant l'action d'une cause aveugle & nécessaire, rien ne peut arriver qui soit contraire à ces Loix. Vous alleguerez alors contre les miracles votre propre These: ce sera la pétition du principe; mais au moins vous parlerez rondement. Tirons-les de cette généralité; demandons leur ce qu'ils pensent des miracles raportez dans l'Ecriture. Ils en nieront absolument tout ce qu'ils n'en pourront pas attribuer à quelque tour de souplesse. Laissons leur passer le front d'airain qu'il faut avoir, pour s'inscrire en faux contre des faits de cette nature, attaquons-les par leurs principes. Ne dites-vous pas que la puissance de la Nature est infinie? & le seroit-elle s'il n'y avoit rien dans l'Univers qui pût redonner la vie à un homme mort? Le seroit-elle s'il n'y avoit qu'un seul moien de former des hommes, c'est celui de la génération ordinaire? Ne dites-vous pas que la conoissance de la Nature est infinie? Vous niez cet entendement divin, où selon nous la conoissance de tous les êtres possibles est réünie; mais en dispersant la conoissance, vous ne niez point son infinité. Vous devez donc dire que la Nature conoit toutes choses, à-peu-près comme nous disons que l'homme entend toutes les Langues; un seul homme ne les entend pas toutes, mais les uns entendent celles-ci, & les autres celles-là. Pouvez-vous nier que l'Univers ne contienne rien qui conoisse la construction de notre corps? Si cela étoit, vous tomberiez en contradiction, vous ne reconoîtriez plus que la conoissance de Dieu fût partagée en une infinité de manieres: l'artifice de la construction de nos organes ne lui seroit point conu. Avoüez donc, si vous voulez raisonner conséquemment, qu'il y a quelque modification qui le conoit: avoüez qu'il est très-possible à la Nature de ressusciter un mort, & que votre maître confondoit lui-même ses idées, & ignoroit les suites de son principe, lors qu'il disoit (136) que s'il eût pu se persuader la résurrection de Lazare, il auroit brisé en pieces tout son Systême, il auroit embrassé sans répugnance la foi ordinaire des Chrétiens.

Cela suffit pour prouver à ces gens-là qu'ils démentent leurs Hypotheses, lors qu'ils nient la possibilité des miracles: je veux dire, afin d'ôter toute équivoque, la possibilité des événemens racontez dans l'Ecriture.

(134) *Le Philosophe*; *Rem.* (*F*), *à l'à linea.*

(135) *Remarque* (*N*).

(136) *On m'a assûré qu'il disoit cela à ses Amis.*

ses idées. Il mourut, dit-on, bien persuadé de son Athéïsme, & il prit des précautions pour empêcher qu'en cas de besoin son inconstance ne fût reconue (*S*). S'il eût raisonné conséquemment, il n'eût pas traité de chimérique la peur des Enfers (*T*). Ses Amis prétendent que par modestie il souhaita de ne pas donner son nom à une Secte (*U*). Il n'est pas vrai que ses Sectateurs soient en grand nombre. Très-peu de personnes sont soupçonnées d'adhérer à sa Doctrine: & parmi ceux que l'on en soupçonne, il y en a peu qui l'aient étudiée; & entre ceux-ci, il y en a peu qui l'aient comprise, & qui n'aient été rebutez des embarras & des abstractions impénétrables qui s'y rencontrent (*m*). Mais voici ce que c'est: à vue de païs on apelle Spinozistes tous ceux qui n'ont guere de Religion, & qui ne s'en cachent pas beaucoup. C'est ainsi qu'en France on apelle Sociniens tous ceux qui passent pour incrédules sur les mysteres de l'Evangile, quoi que la plupart de ces gens-là n'aient jamais lu ni Socin, ni ses Disciples. Au reste, il est arrivé

(*m*) *C'est pour cela qu'il y a des gens qui croient qu'il ne faut pas le réfuter. Voiez les* Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Juin 1684, Art. VI, pag. m. 388, 389.*

(*S*) *Il prit des précautions pour empêcher qu'en cas de besoin son inconstance ne fût reconue.*] Je veux dire qu'il donna bon ordre, qu'en cas que l'aproche de la mort, ou les effets de la maladie, le fissent parler contre son Systême, aucune personne suspecte n'en fût témoin. Voici le fait; ou du moins voici ce qu'on en a dit dans un Ouvrage imprimé (137): C'est peut-être que les Athées „ ne desirent „ la loüange que foiblement? Mais que peut-on faire de „ plus que ce qui fut fait par Spinoza, un peu avant que „ de mourir? La chose est de fraiche date (138), & je „ la tiens d'un grand homme, qui la sait de bonne part. „ C'étoit le plus grand Athée qui ait jamais été, & qui „ s'étoit tellement infatué de certains principes de Philosophie, que pour les mieux mediter, il se mit comme en „ retraite, renonceant à tout ce qu'on appelle plaisirs & vanitez du monde, & ne s'occupant que de ces abstruses „ meditations. Se sentant prés de sa fin, il fit venir son hôtesse, & la pria d'empêcher qu'aucun Ministre ne le vint „ voir en cet état. Sa raison étoit, comme on l'a seu de ses „ amis, qu'il vouloit mourir sans dispute, & qu'il craignoit „ de tomber dans quelque foiblesse de sens, qui luy fist dire quelque chose dont on tirast avantage contre ses Principes. C'est-à-dire qu'il craignoit que l'on ne debitast „ dans le monde, qu'à la veuë de la mort, sa conscience „ s'étant reveillée, l'avoit fait dementir de sa bravoure, & „ renoncer à ses sentimens. Peut-on voir une vanité „ plus ridicule & plus outrée que celle-là, & une plus „ folle passion pour la fausse idée qu'on s'est faite de la „ constance? „

(137) Pensées diverses sur les Cometes, *num.* 181, *pag.* 565, 566. *Voiez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mars* 1689, *pag.* 82.

(138) *Les* Pensées sur les Cometes *furent imprimées l'an* 1683.

Une Préface que j'ai citée ci-dessus (139), & qui contient quelques circonstances de la mort de cet Athée, ne parle point de cela. Elle m'aprend qu'il dit à son hôte qui s'en alloit à l'Eglise, quand le Sermon sera fini, vous reviendrez, Dieu aidant, parler à moi (140). Mais il mourut tranquillement avant que son hôte fût de retour, & il n'y eut qu'un Médecin d'Amsterdam qui le vit mourir (141). On avoue quant au reste qu'il avoit eu un desir extrême d'immortaliser son nom, & qu'il eût sacrifié très-volontiers à cette gloire la vie présente, eût-il falu être mis en pieces par un peuple mutiné. *Auro plane non inhiabat, alioqui delata sibi Professoris munera aliquoties non respuisset homo gloriæ avidior & nimis ambitiosus, qui vel cum Wittiis amicis suis crudeliter dilacerari sublatius optavit, modo vita brevi gloriæ cursus foret sempiternus* 142).

(139) *Dans la Remarque* (*H*).

(140) *Ad audiendum oratorem sacrum horis pomeridianis tendentem, finita, inquit, concione, DEO volente, ad sermones redibis.* Sebast. Kortholtus, *Præf. Libri* de tribus Impostoribus, *pag.* 6.

(141) *Idem, ibidem.*

(142) *Idem, ibidem.*

(*T*) *S'il eût raisonné conséquemment, il n'eût pas traité de chimérique la peur des Enfers.*] Qu'on croie tant qu'on voudra que cet Univers n'est point l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'est point dirigé par une Nature simple, spirituelle, & distincte de tous les corps; il faut pour le moins que l'on avoue qu'il y a certaines choses qui ont de l'intelligence, & des volontez, & qui sont jalouses de leur pouvoir, qui exercent l'autorité sur les autres, qui leur commandent ceci ou cela, qui les châtient, qui les maltraitent, qui se vengent sévérement. La terre n'est-elle pas pleine de ces sortes de choses? Chaque homme ne le sait-il pas par expérience? De s'imaginer que tous les êtres de cette nature se soient trouvez précisément sur la terre, qui n'est qu'un point en comparaison du monde, c'est assûrément une pensée tout-à-fait déraisonnable. La raison, l'esprit, l'ambition, la haine, la cruauté, seroient plutôt sur la terre que par tout ailleurs? Pourquoi cela? En pourroit-on bien donner une cause bonne ou mauvaise? Je ne le croi point. Nos yeux nous portent à être persuadez que ces espaces immenses que nous appellons le ciel, ou il se fait des mouvemens si rapides & si actifs, sont aussi capables que la terre de former des hommes, & aussi dignes que la terre d'être partagez en plusieurs dominations. Nous ne savons pas ce qui s'y passe; mais si nous ne consultons que la Raison, il nous faudra croire qu'il est très-probable, ou du moins possible, qu'il s'y trouve des êtres pensans qui étendent leur empire, aussi bien que leur lumiere, sur notre monde. Ce que nous ne les voions pas, n'est point une preuve que nous leur soions inconus ou indiférens: nous sommes peut-être une portion de leur Seigneurie: ils font des loix, ils nous les révélent par les lumieres de la conscience, & ils se fâchent violemment contre ceux qui les transgressent. Il suffit que cela soit possible, pour jetter dans l'inquiétude les Athées; & il n'y a qu'un bon moien de ne rien craindre, c'est de croire la mortalité de l'ame. On échaperoit par là à la colere de ces esprits: mais autrement ils pourroient être plus redoutables que Dieu lui-même. Je m'explique. Il y a des gens qui croient un Dieu, un Paradis, & un Enfer; mais ils se font des illusions en se figurant que la bonté infinie de l'être souverainement parfait ne lui permet pas de tourmenter éternellement son propre ouvrage. Il est le pere de tous les hommes, disent-ils; il châtie donc paternellement ceux qui lui desobeïssent, & après leur avoir fait sentir leur faute, il les remet en grace auprès de lui. C'est de la sorte qu'Origene raisonnoit. D'autres suposent que Dieu ôtera l'existence aux créatures rebelles, & qu'avec un *quem das finem Rex Magne laborum* (143), on l'apaisera, on l'atendrira. Ils poussent si avant leurs illusions, qu'ils s'imaginent que les peines éternelles dont il est parlé dans l'Ecriture ne sont que comminatoires. Si de telles gens ignoroient qu'il y eût un Dieu, & qu'en raisonnant sur ce qui se passe dans notre monde, ils se persuadassent qu'ailleurs il y a des êtres qui s'intéressent au genre humain, ils ne pourroient en mourant se délivrer d'inquiétude, qu'au cas qu'ils crussent la mortalité de l'ame: car s'ils la croioient immortelle, ils pourroient craindre de tomber sous le pouvoir de quelque maître farouche, qui auroit conçu du chagrin contre eux à cause de leurs actions; c'est en vain qu'ils espéreroient d'en être quittes pour quelques années de tourment. Une nature bornée peut n'avoir aucune sorte de perfection morale: elle peut fort bien ressembler à nos Phalaris & à nos Nerons, gens capables de laisser leur ennemi dans un cachot éternellement, s'ils avoient pu posséder une autorité éternelle. Espérera-t-on que les êtres malfaisans ne dureront pas toûjours: mais combien y a-t-il d'Athées qui prétendent que le soleil n'a jamais eu de commencement, & qu'il n'aura point de fin? Voilà ce que j'entendois, lors que j'ai dit qu'il y a des êtres qui pourroient paroître plus redoutables que Dieu lui-même. On se peut flater en jettant la vue sur un Dieu qui est infiniment bon, & infiniment parfait, & on peut tout craindre d'une nature imparfaite; on ne sait si sa colere ne durera point toûjours. Personne n'ignore le choix du Prophete David (144).

(143) Virgil. Æneid. *Libr. I, Vers.* 245.

(144) *Aiant à choisir ou d'être vaincu par ses ennemis, ou d'être afligé de quelque fleau envoié de Dieu, il répondit au Prophete Gad*, Je te prie que nous tombions entre les mains de l'Eternel: car ses compassions sont en grand nombre: & que je ne tombe point entre les mains des hommes. *I Livre de Samuel, chap. XXIV, Vers.* 14.

Pour apliquer tout ceci à un Spinoziste, souvenons-nous qu'il est obligé par son principe à reconoître l'immortalité de l'ame; car il se regarde comme la modalité d'un être essentiellement pensant. Souvenons-nous qu'il ne peut nier qu'il n'y ait des modalitez qui se fâchent contre les autres, qui les mettent à la gêne, & à la question, qui font durer leurs tourmens autant qu'elles peuvent, qui les envoient aux galeres pour toute leur vie, & qui feroient durer ce suplice éternellement, si la mort n'y mettoit ordre de part ou d'autre. Tibere, Caligula, cent autres personnes sont des exemples de ces sortes de modalitez. Souvenons-nous qu'un Spinoziste se rend ridicule, s'il n'avoue que tout l'Univers est rempli de modalitez ambitieuses, chagrines, jalouses, cruelles; car puis que la terre en est pleine, il n'y a nulle raison de s'imaginer que l'air & les cieux n'en soient pas pleins. Souvenons-nous enfin que l'essence des modalites humaines ne consiste pas à porter de grosses pieces de chair. Socrate étoit Socrate le jour de sa conception, ou peu après (145); tout ce qu'il avoit en ce tems-là peut subsister en son entier, après qu'une maladie mortelle a fait cesser la circulation du sang, & le mouvement du cœur dans la matiere dont il s'étoit agrandi: il est donc après sa mort la même modalité qu'il étoit pendant sa vie, à ne considérer que l'essentiel de sa personne: il n'échapa donc point par la mort à la justice, ou au caprice de ses persécuteurs invisibles. Ils peuvent le suivre par tout où il ira, & le maltraiter sous toutes les formes visibles qu'il pourra aquérir.

(145) Spinoza, *faiseur de Microscopes, devoit croire que l'homme est organisé & animé dans la semence, & qu'ainsi Socrate étoit Socrate avant que sa mere l'eût conçu.*

On pourroit se servir de ces considérations, pour porter à la pratique de la vertu ceux mêmes qui croupiroient dans les Impiétez de semblables Sectes; car la Raison veut qu'ils craignent principalement d'avoir violé des Loix révélées à leur conscience. C'est à la punition de ces fautes qu'il seroit plus aparent que ces êtres invisibles s'intéresseroient,

(*U*) *Ses amis prétendent que par modestie il souhaita de ne pas donner son nom à une Secte.*] Raportons les termes de la Préface de ses *Opera posthuma*, & n'en retranchons rien. *Nomen Auctoris in libri fronte, & alibi literis duntaxat initialibus indicatum, non aliâ de causâ, quam quia paulò ante obitum expresse petiit, ne Nomen suum Ethicæ, cujus impressionem mandabat, præfigeretur; cur autem prohibuerit, nulla alia, ut quidem videtur, ratio est, quàm quia noluit; ut* Disciplina ex ipso haberet vocabulum. *Dicit etenim in Appendice quartæ partis Ethices capite vigesimo quinto, quòd,* qui alios consilio, aut re juvare cupiunt, ut simul summo fruantur bono, minimè studebunt, ut Disciplina ex ipsis habeat vocabulum; *sed insuper in tertiâ Ethices parte Affectuum Definit. XLIV. ubi quid sit ambitio explicat, eos, qui tale quid patrant, non obscurè, ut Gloriæ cupidos, accusat.*

arrivé à Spinoza ce qui est inévitable à ceux qui font des Systêmes d'Impiété: ils se couvrent contre certaines Objections; mais ils s'exposent a d'autres Difficultez plus embarrassantes. S'ils ne peuvent se soumettre à l'Orthodoxie, s'ils aiment tant à disputer, il leur seroit plus commode de ne point faire les dogmatiques. Mais de toutes les Hypotheses d'Athéïsme, celle de Spinoza est la moins capable de tromper; car, comme je l'ai déja dit, elle combat les notions les plus distinctes qui soient dans l'entendement de l'homme. Les Objections naissent en foule contre lui; & il ne peut faire que des Réponses qui surpassent en obscurité la These même qu'il doit soutenir (*n*). Cela fait que son poison porte avec soi son remede. Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ses forces à éclaircir une Hypothese qui est fort en vogue parmi les Chinois (*X*), & très-diférente de celle dont j'ai parlé dans la seconde Remarque de cet Article. Je viens d'aprendre une chose assez curieuse, c'est que depuis qu'il eut renoncé à la profession du Judaïsme, il professa ouvertement l'Evangile, & fréquenta les Assemblées des Mennonites, ou celles des Arminiens d'Amsterdam (*o*). Il aprouva même une Confession de Foi qu'un de ses intimes Amis lui communiqua (*Y*).

Ce qu'on dit de lui dans la suite du Menagiana est si faux (*Z*) que je m'étonne que les Amis de Monsr. Menage ne s'en soient pas aperçus. Monsr. de Vigneul Marville leur eût fait suprimer cela s'il eût eu part à l'Edition de l'Ouvrage; car il a fait savoir au public *qu'on a sujet de douter de la vérité de ce fait* (*p*). Les motifs qu'il allegue de son doute sont très-raisonnables. Il ne se feroit pas trop avancé s'il eût pris la négative avec un ton décisif. Nous marquerons une faute qu'il a faite dans la même page (*AA*). Disons quelque chose sur les Objections

(*n*) *Consultez ses Lettres; vous verrez que ses Réponses n'ont presque jamais de raport à l'état de la question.*

(*o*) *Voiez la Remarque* (*I*).

(*p*) Vigneul Marville, Mêlang. *Tome II, pag.* 320 *Edit. de Hollande.*

(*X*) *Il auroit été plus redoutable, s'il avoit mis toutes ses forces à éclaircir une Hypothese qui est fort en vogue parmi les Chinois.*] Un Pere de l'Eglise a fait un aveu, que peut-être l'on ne pardonneroit pas aujourd'hui à un Philosophe; c'est que ceux-mêmes, qui nient la Divinité ou la Providence, alleguent des probabilitez tant pour leur Cause, que contre leurs Adversaires. *Deos nonnulli esse abnegant: prorsus dubitare se alii an sint uspiam dicunt: alii vero existere, neque humana curare: immo alii perhibent, & rebus interesse mortalium, & terrenas administrare rationes. Cum ergò hæc ita sint, neque aliter fiat, quin sit unum ex omnibus verum, pugnant tamen argumentis omnes, neque singulis deest id, quod probabiliter dicant, sive cum suas res asserunt, sive cum alienis opinionibus contradicunt* (146). S'il avoit raison, ce seroit peut être principalement à l'egard de ceux qui supofent un grand nombre d'ames dans l'Univers distinctes les unes des autres, dont chacune existe par elle-même, & agit par un principe intérieur & essentiel. Elles ont plus de puissance les unes que les autres, &c. C'est en quoi consiste l'Athéïsme qui est si généralement répandu parmi les Chinois. Voici comment on s'imagine qu'ils ont obscurci peu-à-peu les vraies idées. „ (147) Dieu, „ cet Etre si pur & si parfait, est devenu tout au plus l'a- „ me materielle du monde entier, ou de sa plus belle „ partie, qui est le ciel. Sa providence & sa puissance „ n'ont plus été qu'une puissance & une providence bor- „ nées, quoy que pourtant beaucoup plus étendues que „ la force & la prudence des hommes. . . . . La doctri- „ ne des Chinois a de tout temps attribué des esprits aux „ quatre parties du monde, aux astres, aux montagnes, „ aux rivieres, aux plantes, aux villes & à leurs fossez, „ aux maisons & à leurs foyers, & en un mot à toutes „ choses. Et tous les esprits ne leur paroissent pas bons: „ ils en reconoissent de mechants, pour être la cause im- „ mediate des maux & desastres ausquels la vie humaine „ est sujette. . . . . (148) Comme donc l'ame de l'hom- „ me étoit, à leur avis, la source de toutes les actions „ vitales de l'homme; ainsi ils donnoient une ame au So- „ leil, pour être la source de ses qualitez & de ses mou- „ vemens: & sur ce principe les ames repandues par tout, „ causant dans tous les corps les actions qui paroissoient „ naturelles à ces corps, il n'en falloit pas davantage pour „ expliquer dans cette opinion toute l'œconomie de la „ nature, & pour suppléer la toute-puissance, & la pro- „ vidence infinie, qu'ils n'admetroient en aucun esprit, „ non pas même en celuy du ciel. A la verité, comme „ il semble que l'homme, usant des choses naturelles pour „ sa nourriture, ou pour sa commodité, a quelque pou- „ voir sur les choses naturelles, l'ancienne opinion des „ Chinois, donnant à proportion un semblable pouvoir à „ toutes les ames, supposoit que celle du Ciel pouvoit „ agir sur la nature, avec une prudence & une force in- „ comparablement plus grande que la prudence & la for- „ ce humaines. Mais en même temps elle reconoissoit „ dans l'ame de chaque chose, une force interieure, in- „ dependante par sa nature du pouvoir du Ciel, & qui „ agissoit quelquefois contre les desseins du Ciel. Le Ciel „ gouvernoit la nature comme un Roy puissant: les au- „ tres ames lui devoient obéïssance: il les y forçoit pres- „ que toûjours, mais il y en avoit qui se dispensoient quel- „ quefois de luy obeïr ". J'avoue qu'il est absurde de supofer plusieurs êtres éternels, indépendans les uns des autres, & inégaux en force les uns aux autres; mais cette supofition n'a pas laissé de paroître vraie à Democrite, à Epicure, & à plusieurs autres grans Philosophes. Ils admettoient une quantité infinie de petits corps de différente figure, increéz, se mouvans d'eux-mêmes, &c. Cette opinion est encore fort commune dans le Levant (149). Ceux qui admettent l'éternité de la matiere ne disent rien de plus raisonnable, que s'ils admettoient l'éternité d'un nombre infini d'atomes; car s'il peut y avoir deux êtres coëternels & indépendans quant à l'existence, il y en peut avoir cent mille millions & à l'infini. Ils doivent même dire qu'actuellement il y en a une infinité: car la matiere, quelque petite qu'elle soit, contient des parties distinctes. Et remarquez bien que toute l'Antiquité a ignoré la création de la matiere; car elle ne s'est jamais départie de l'Axiôme, *ex nihilo nihil fit.* Elle n'a donc point conu qu'il étoit absurde de reconoître une infinité de substances coëternelles, & indépendantes les unes des autres quant à l'existence. Quoi qu'il en soit de l'absurdité de cette Hypothese, elle n'est point assujetie aux inconvéniens épouvantables qui abiment celle de Spinoza. Elle donneroit raison de beaucoup de phénomenes, en assignant à chaque chose un principe actif, aux unes plus fort, plus petit aux autres; ou si elles étoient égales en force, il faudroit dire que celles qui emportent la victoire ont fait une ligue plus nombreuse. Je ne sai s'il n'y a point eu de Socinien, qui ait dit ou cru que l'ame de l'homme, n'étant point sortie du sein du néant, existe & agit par elle-même. Sa liberté d'indifférence couleroit de là manifestement.

(146) Arnobius advers. Gentes, *Libr. II, pag. m.* 82.

(147) La Loubere, Relation de Siam, *Tome I, Chapitre XXIII, num.* 2, *pag.* 503, 405. *Voiez ci dessus Citat.* (55) *de l'Article* MALHERBE, *& l'Article* SOMMONA-CODOM, *Rem.* (*A*).

(148) La Loubere, *la même, num.* 3, *pag.* 505, 506.

(149) *Voiez le Livre Anonyme, imprimé l'an* 1690 *à Amsterdam, & intitulé* Philosophia vulgaris refutata.

(*Y*) *Il aprouva même une Confession de Foi qu'un . . . . . Ami lui communiqua.*] Un certain Jarig Jellis, son intime Ami, soupçonné de quelques Hetérodoxies, crut que pour se justifier il devoit mettre en lumiere une Confession de Foi. L'aiant dressée, il l'envoia à Spinoza, & le pria de lui en écrire son sentiment. Spinoza lui fit répondre qu'il l'avoit lue avec plaisir, & qu'il n'y avoit rien trouvé où il pût faire des changemens. *Domine ac amice Clarissime: scripta tua ad me missa cum voluptate perlegi, ac talia inveni ut nihil in illis mutare possim.* Cette Confession de Foi est en Flamand, & fut imprimée l'an 1684 (150).

(*Z*) *Ce qu'on dit de lui dans la Suite du Menagiana est si faux.*] Voici le Conte: " J'ai oui dire que Spinosa étoit „ mort de la peur qu'il avoit eu d'être mis à la Bastille. Il „ étoit venu en France attiré par deux personnes de qua- „ lité qui avoient envie de le voir. M. de Pomponne en „ fut averti, & comme c'est un Ministre fort zêlé pour la „ Religion, il ne jugea pas à propos de souffrir Spinosa „ en France, où il étoit capable de faire bien du désor- „ dre; & pour l'en empêcher, il résolut de le faire met- „ tre à la Bastille. Spinoza, qui en eut avis, se sauva en „ habit de Cordelier; mais je ne garantis pas cette der- „ niere circonstance. Ce qui est certain, est que bien des „ personnes, qui l'ont vû, m'ont assuré qu'il étoit petit, „ jaunâtre, qu'il avoit quelque chose de noir dans la phy- „ sionomie, & qu'il portoit sur son visage un caractere „ de reprobation (151) ". La derniere partie de ce Récit peut passer pour très-certaine; car outre que Spinoza étoit originairement Portugais ou Espagnol, comme son nom le donne assez à entendre, j'ai ouï dire à des personnes qui l'avoient vû la même chose que l'on assûre de son teint dans ce Passage du Menagiana. Mais quant à la premiere partie du Conte, c'est une fausseté pitoiable, & l'on peut juger par là combien il se débite de mensonges dans les Assemblées qui ressemblent à la Mercuriale de Monsr. Menage, & qui sont en fort grand nombre à Paris, & en d'autres villes.

(*AA*) *Nous marquerons une faute que* Mr. de Vigneul Marville *a faite dans la même page.*] " Le Juif ou plûtôt l'Athée dont parle Mr. Huet dans la Preface de sa „ Démonstration Evangélique, sans le nommer, & qui „ lui a donné sujet d'écrire ce docte Livre, c'est le fameux „ Benoît Spinoza avec qui il eut de fortes conversations „ à Amsterdam touchant la Religion (152) ". Le Juif, avec qui Mr. Huet conféra à Amsterdam, est le même qu'il a nommé dans le Poëme Latin de son Voiage de Suede,

Altera lux spectare dedis mysteria gentis
Judææ. doctor Judæus & ipse Manasses.
Ast adducta secans dirus præputia culter
Dum tenet attentum, & sublati insania ritus,
Ecce abaci; quo inferre pii cælestia Mosis
Scripta solent, summo extremum limbum pede tango
Inscius; insueto cuncti fremuere tumultu:
Diffugio veritus damnosi vulnera cultri (153).

(150) *A Amsterdam. Le Titre répond à ceci.* Confession de Foi Catholique & Chrétienne, contenue dans une Lettre à N. N. par Jarig Jellis.

(151) Suite du Menagiana, *pag.* 15 *Edit. de Hollande.*

(152) Vigneul Marville, Mêlang. *Tome II, pag.* 320 *Edit. de Hollande.*

(153) Petrus Daniel Huetius, Poëm. *pag.* 53, 54, *Edit. Ultraj.* 1700.

C'est,

tions que j'ai proposées contre le Systême de Spinoza. J'y pourrois joindre un très-ample Suplément, si je ne considérois qu'elles n'étoient déja que trop longues, vu la nature de mon Ouvrage: ce n'est point ici le lieu d'engager une Dispute réglée, il m'a dû sufire d'étaler des Observations générales qui attaquassent le Spinozisme par le fondement, & qui fissent voir que c'est un Systéme qui porte sur une suposition si étrange, qu'elle renverse la plûpart des notions communes qui servent de regle dans les Discussions Philosophiques. Combatre ce Systême par son oposition aux Axiômes les plus évidens, & les plus universels que l'on ait eus jusques-ici, est sans doute une très-bonne maniere de l'attaquer, quoi que peut-être elle soit moins propre à guérir les vieux Spinozistes, que si on leur faisoit conoitre que les Propositions de Spinoza sont oposées les unes aux autres. Ils sentiroient beaucoup moins le poids de la prévention, s'ils étoient forcez de convenir que cet homme-là ne s'accorde pas toûjours avec lui-même, qu'il prouve mal ce qu'il doit prouver, qu'il laisse sans preuve ce qui en avoit besoin, qu'il n'est point juste dans ses conclusions, &c. Cette méthode de l'attaquer, par les défauts absolus (*q*) de son Ouvrage, & par les défauts relatifs de ses parties comparées les unes avec les autres, a été très-bien emploiée dans quelques-uns des Ouvrages qui l'ont réfuté (*r*). Je viens d'aprendre que l'Auteur d'un petit Livre Flamand imprimé depuis quelques jours (*BB*) s'en est servi avec force, & avec adresse. Mais parlons du Suplement que je veux donner. Il consiste dans un Eclaircissement sur l'Objection que j'ai empruntée de l'immutabilité de Dieu (*CC*), & dans l'examen de la question s'il est vrai, comme l'on m'a dit que plu-

(*q*) *On entend par ce mot les défauts qui ne viennent point de ce que Spinoza est contraire aux Maximes generalement reconues pour veritables par les autres Philosophes.*

(*r*) *Voiez l'*Anti-Spinoza *de* Wittichius, *ou les Extraits qu'on en donne dans le* Journal de Leipsic 1690, *pag.* 346 *& suiv. & dans le Tome XXIII de la* Bibliotheque Universelle, *pag.* 323 *& suiv.*

C'est, dis-je, le Rabin Manassé Ben Israël. Le caractere que Mr. Huet lui donne dans la Preface du *Demonstratio Evangelica* n'a pu jamais convenir à Benoît Spinoza, qui ne fit jamais figure parmi les Juifs; car il les quitta assez jeune, & après plusieurs contestations qui l'avoient rendu odieux. *Unicum selegi de multis argumentum*, dit Monsr. Huet (154), *ex Prophetiarum eventu conflatum, quod proposui hoc Opere, & quo olim ad retundendam Judæi cujusdam, viri acuti sane & subtilis, contumaciam usus sum: Cum enim essem Amstelodami, & Judæorum, quorum magna est his in locis frequentia, ritus ac mysteria penitus introspicere vellem, ad eum deductus sum, qui tum inter illos peritissimus, ac totius Judaicæ disciplinæ consultissimus habebatur.* Vous voiez qu'il parle d'un tems éloigné, & du plus fameux Rabin d'Amsterdam: & notez que ce Passage se trouve au commencement d'un gros Livre *in folio*, qui parut l'an 1678 (155), & dont la composition & l'impression durérent assez d'années. Je croi que le tems que Mr. Huet désigne sous le mot *olim* est l'année 1652; qui fut celle de son voiage de Suede; mais si je me trompois en cela, il seroit pourtant très-vrai qu'il parle de Manassé Ben Israël, qui mourut l'an 1659, & non pas de notre Spinoza, qui, comme je l'ai déja dit, n'a jamais tenu aucun rang considérable dans la Synagogue.

(*BB*) *L'Auteur d'un petit Livre Flamand imprimé depuis quelques jours* (156).] Il ne se donne que le nom de *N. N. Philalethes*: le Titre de son Ouvrage répond à ceci: *Demonstration de la foiblesse de l'argument de Spinoza, touchant la substance unique absolument infinie.* Il donne pour un fait certain, 1, Que le fondement sur quoi tout le Spinozisme a été bâti est cette Proposition, *qu'il n'y a qu'une seule substance, & qu'elle est absolument infinie.* 2. Que de ce principe Spinoza a tiré cette conséquence, *que les êtres particuliers ne sont que des modifications de cette substance absolument infinie.* On lui soutient que ce principe, étant contesté de tout le monde, devoit être prouvé avec tout le soin imaginable, & que néanmoins il n'en a donné aucune preuve. Je pourrois donner quelques Extraits de cet Imprimé: car on m'en a fait voir une Traduction Françoise manuscrite: mais comme l'Ouvrage est très-court, & que selon toutes les aparences il s'en fera des Editions ou en François ou en Latin, avant que mon Dictionaire paroisse, il feroit assez inutile de m'étendre davantage là-dessus.

(154) Petrus Daniel Huetius, *in Præfat.* Demonstrat. Evangelicæ, *pag. m.* 3.

(155) *La 1 Edition du* Demonstratio Evangelica *de Mr.* Huet *fut en vente l'an* 1678, *quoi que le Titre porte l'an* 1679.

(156) *A Amsterdam chez Bernard Visscher* 1701.

(*CC*) *Un Eclaircissement sur l'Objection que j'ai empruntée de l'immutabilité de Dieu.*] Vous trouverez cette Objection ci-dessus Remarque (N), Paragraphe II. Il faut la fortifier, puis qu'il y a des personnes qui soutiennent que pour en conoître la nullité il suffit de prendre garde, qu'il n'arrive jamais aucun changement au Dieu de Spinoza entant qu'il est une substance infinie, nécessaire, &c. Que tout l'Univers change de face à chaque moment, que la terre soit réduite en poudre, que le soleil soit obscurci, que la mer devienne lumiere, il n'y aura qu'un changement de modalitez: la substance unique sera toûjours également une substance infinie, étendue, pensante, & ainsi de tous les attributs substantiels, ou essentiels. En disant cela, ils n'allèguent rien que l'on n'ait déjà ruiné par avance (157); mais, pour faire voir plus clairement leur illusion, il faut que je dise ici qu'ils disputent contre moi comme si j'avois soutenu, que selon Spinoza la Divinité s'anéantit, & se reproduit successivement. Ce n'est point là ce que j'objecte, quand je dis qu'il la soumet au changement, & qu'il la dépouille de son immutabilité. Je ne bouleverse point comme eux l'idée des choses, & la signification des mots: ce que j'entens par changer est ce que tout le monde a voulu que ce mot-là signifie depuis qu'on raisonne; j'entens, dis-je, non pas l'*annihilation* d'une chose, sa destruction totale, ou son anéantissement; mais son passage d'un état à un autre état, le sujet des accidens qu'il cesse d'avoir, & de ceux qu'il commence d'aquérir demeurant le même. Les Savans, & le peuple, la Mythologie, & la Philosophie, les Poëtes, & les Physiciens, ont toûjours été d'accord sur cette idée, & sur cette locution. Les Métamorphoses fabuleuses tant chantées par Ovide, & les générations véritables expliquées par les Philosophes, supposoient également la conservation de la substance, & la retenoient immuablement comme le sujet successif de l'ancienne forme, & de la nouvelle. Il n'y a que les malheureuses Disputes des Théologiens du Christianisme, qui aient brouillé ces notions: encore faut-il avouër que les Missionaires les plus ignorans se remettent dans la bonne voie, dès aussi-tôt qu'il n'est plus question de l'Eucharistie. Demandez-leur en tout autre cas ce que veut dire changer une chose en une autre, la conversion, la transélémentation, la transsubstantiation d'une chose en une autre, ils vous répondront, cela veut dire par exemple que du bois on fait du feu, que du pain on fait du sang, que du sang on fait de la chair, & ainsi du reste. Ils ne songent plus au langage impropre consacré à la Controverse de l'Eucharistie, que le pain est converti & transsubstantié au corps de notre Seigneur. Cette façon de parler ne convient aucunement à la doctrine qu'on veut expliquer par là: c'est comme si l'on disoit que l'air d'un tonneau se transforme, se change, se convertit, se transsubstantie, au vin que l'on verse dans le tonneau. L'air s'en va ailleurs, le vin lui succede au même lieu. Il n'y a point là le moindre vestige de métamorphose de l'un en l'autre. Il n'y en a pas davantage dans le Mystere de l'Eucharistie expliqué à la Romaine: le pain est anéanti quant à sa substance: le corps de notre Seigneur se met à la place du pain; & n'est pas le sujet d'inhérence des accidens de ce pain conservez sans leur substance. Mais encore un coup c'est le seul cas où les Missionaires abusent des mots *changement*, *conversion*, ou *transélémentation* d'un être en un autre: par tout ailleurs ils suposent avec le reste du genre humain, 1, qu'il est de l'essence des transformations, que le sujet des formes détruites subsiste sous les nouvelles formes: 2, que cette conservation du sujet, selon tout ce qu'il a d'essentiel, n'empêche pas qu'il ne soufre un changement intérieur, & proprement dit, & incompatible avec les natures immuables. Que les Spinozistes cessent donc de s'imaginer qu'il leur est permis de se faire un nouveau langage contraire aux notions de tous les hommes. S'ils ont quelque reste de bonne foi, ils conviendront que dans leur Systême Dieu est sujet à toutes les vicissitudes, & à toutes les révolutions à quoi la matiere prémiere d'Aristote est assujetie dans le Systême des Péripatéticiens. Or que pourroit-on dire de plus absurde, que de soutenir qu'en suposant la doctrine d'Aristote la matiere est une substance, qui ne souffre jamais aucun changement?

(157) *Voiez le II Paragraphe de la Rem.* (N).

Mais, pour bien embarasser les Spinozistes, il ne faut que les prier de définir ce que c'est que changement. Il faudra qu'ils le définissent de telle sorte qu'il ne sera point distinct de la destruction totale d'un sujet, ou qu'il conviendra à cette substance unique qu'ils apellent Dieu. S'ils le definissent de la prémiere maniere, ils se rendront encore plus ridicules que les transsubstantiateurs; & s'ils le définissent de la seconde, ils me donneront gain de cause.

J'ajoûte que la raison, qu'ils emploient pour éluder mes Objections, prouve trop; car, si elle étoit bonne, il faudroit qu'ils enseignassent qu'il ne s'est fait, & qu'il ne se fera jamais aucun changement dans l'Univers, & que tout changement est impossible depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Prouvons cette conséquence: la raison pourquoi, disent-ils, Dieu est immuable, c'est à cause qu'en qualité de substance & d'étendue, il ne lui arrive jamais, & il ne peut jamais lui arriver aucun changement. Il est substance étendue sous la forme de feu, tout de même que sous la forme du bois, qui se convertit en feu, & ainsi du reste. Je vais leur prouver par cette raison, que les modalitez mêmes sont immuables. L'homme est, selon eux, une modification de Dieu, ils avouent que l'homme est sujet au changement, puis que par exemple il est tantôt gai, & tantôt triste, tantôt il veut une chose, & tantôt il ne la veut pas. Ce n'est point changer, leur dirai-je; car il n'est pas moins homme sous la tristesse que sous la joie, les attributs essentiels de l'homme demeurent immuablement en lui, soit qu'il veuille vendre sa maison, soit qu'il veuille la garder. Prenons le plus inconstant de tous

plusieurs personnes le prétendent, que je n'ai nullement compris la Doctrine de Spinoza (*DD*). Cela seroit bien étrange, puis que je ne me suis attaché qu'à réfuter la Proposition qui est la base de

tous les hommes, & celui qui se pourroit apliquer avec le plus de justice ces Vers d'Horace,

> *Mea . . . pugnat sententia secum.*
> *Quod petiit, spernit: repetit, quod nuper omisit.*
> *Æstuat, & vitæ disconvenit ordine toto.*
> *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis* (158);

(158) Horat. Epist. I *Libri I.* ỷ. 97. *Voiez aussi le Passage cité ci-dessus Citat.* (92).

ou qui pourroit être mieux que tout autre le véritable original de ces Vers de Mr. Despreaux,

> *Mais l'homme sans arrêt, dans sa course insensée,*
> *Voltige incessamment de pensée en pensée,*
> *Son cœur toûjours flottant entre mille embarras,*
> *Ne sçait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il ne veut pas*
> *Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite.*
> . . . .
> *Voilà l'Homme en effet. Il va du blanc au noir.*
> *Il condamne au matin ses sentimens du soir.*
> *Importun à tout autre, à soi-même incommode,*
> *Il change à tous momens d'esprit comme de mode;*
> *Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc.*
> *Aujourd'hui dans un casque, & demain dans un froc*(159);

(159) Despreaux, Sat. VIII, ỷ. 35 & 49.

Suposons à plaisir quelcun qui ait fait de cœur & de bouche le tour de toutes les Religions en moins de deux ans, qui ait goûté toutes les conditions de la vie humaine, qui de la profession de marchand soit passé à celle de soldat, de celle-ci à celle de moine; & puis au mariage, & puis au divorce, & après cela au grefe, aux finances, au petit colet, &c: que les Spinozistes lui aillent dire, vous avez été bien inconstant; qui, moi? leur répondra-t-il, vous vous moquez, je n'ai jamais changé, une montagne n'a pas continué plus invariablement d'être une montagne, que moi d'être un homme depuis le moment de ma naissance. Que pourroient-ils repliquer à cet Argument *ad hominem*? N'est-il pas très-évident que toute l'essence de l'espece humaine subsiste dans l'homme, soit qu'il veuille les mêmes choses, soit qu'il haïsse aujourd'hui ce qu'il aimoit hier, & qu'il change d'inclination plus souvent que de chemise?

Servons-nous d'un exemple qui soit bien propre à un païs où l'on a le pied marin. Suposons qu'un Spinoziste revenu de Batavia raconte, que son voiage a duré plus que de coutume, parce que les vents changeoient presque tous les jours. Vous vous moquez, lui répondroit-on; les vents ne changent jamais. Nous pouvons bien dire qu'ils souflent tantôt du côté du Nord, tantôt du côté du Sud, &c; mais ils retiennent toûjours l'essence de vent, & ils sont aussi immuables que votre substance unique de l'Univers; car selon vous elle est immuable à cause qu'elle ne change jamais d'état par raport à ses propriétez essentielles. Le vent non plus ne change jamais d'état par raport à la qualité de vent, il en retient toûjours toute la nature, toute l'essence; il est donc aussi immuable que votre Divinité.

Passons plus avant, & disons que même quand on brûle un homme tout vif, il ne lui arrive aucun changement. Il étoit une modification de la nature divine quand il vivoit, ne l'est-il pas sous la flamme, ou sous la forme de cendres? A-t-il pu perdre les attributs qui constituent la modalité? Entant que modalité a-t-il pu soufrir aucun changement? S'il changeoit à cet égard-là, ne faudroit-il pas soutenir que la flamme n'est pas un mode de l'étendue? Spinoza pouvoit-il le soutenir sans se contredire, & sans ruiner son Systême? En voilà assez pour montrer les illusions de ceux qui prétendent, que je n'ai pas bien prouvé que ce Systême assujetit Dieu au changement. On ne sauroit éluder ma preuve sans établir que les modalitez mêmes sont immuables, & qu'il n'arrive jamais aucun changement, ni dans les pensées de l'homme ni dans les dispositions des corps, ce qui est du dernier absurde, & contraire aux dogmes dont les Spinozistes n'ont pu s'empêcher de convenir; car ils n'osent point nier que les modifications de la substance infinie ne soient sujetes à la corruption & à la génération.

Demandons-leur pour un moment le *dato non concesso* des Logiciens, c'est-à-dire, qu'ils nous accordent que Socrate est une substance. Dès lors il faudra qu'ils disent que chaque pensée particuliere de Socrate est une modalité de la substance. Mais n'est-il pas vrai que Socrate passant de l'afirmation à la négation change de pensée, & que c'est un changement réel, intérieur, & proprement dit? Cependant Socrate demeure toûjours une substance, & un individu de l'espece humaine, soit qu'il afirme, soit qu'il nie, soit qu'il veuille, soit qu'il rejette ceci & cela. On ne peut donc point conclure qu'il soit immuable, de ce qu'entant qu'homme il ne change point; & il suffit pour pouvoir dire qu'il est muable, & qu'il change actuellement, que ses modifications ne soient pas toûjours les mêmes. Rendons aux Spinozistes ce qu'ils nous avoient prêté, & accordons-leur à notre tour par le *dato non concesso*, que Socrate n'est qu'une modification de la substance divine; accordons, dis-je, que sa relation à cette substance est comme dans l'opinion ordinaire la relation des pensées de Socrate à la substance de Socrate. Puis donc que le changement de ces pensées est une raison valable de soutenir que Socrate n'est pas un être immuable; mais plutôt un être inconstant, & une substance mobile, & qui varie beaucoup, il faut conclure que la substance (160) de Dieu soufre un changement, & une variation proprement dite, toutes les fois que Socrate l'une de ses modifications change d'état. C'est donc une These d'une vérité évidente; qu'afin qu'un être passe actuellement & réellement d'un état à un autre état, il sufit qu'il change à l'égard de ses modifications; & si l'on en demandoit davantage, c'est-à-dire, qu'il perdît ses attributs essentiels, on confondroit grossiérement *l'annihilation* ou la destruction totale, avec l'altération ou le changement. Voiez la marge (161).

(160) *Notez qu'*Aristote, de Prædicam. Cap V, *a mis entre les proprietez de la substance, de demeurer la même en nombre sous des qualitez contraires:* Μάλιστα δὲ ἴδιον τῆς οὐσίας δοκεῖ εἶναι τὸ, ταὐτὸν καὶ ἓν ἀριθμῷ ὄν, τῶν ἐναντίων εἶναι δεκτικόν. Maxime vero substantiæ proprium hoc esse videtur, IDEM UNUMQUE NUMERO permanens contrariorum esse susceptivum.

(161) *On peut voir dans le* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 127 *& suivantes, diverses Remarques sur ce qui sufiroit pour conclure la générabilité & la corruptibilité de la nature divine, si les Peres avoient enseigné ce qu'on leur impute.*

(*DD*) *S'il est vrai, comme l'on m'a dit que plusieurs personnes le prétendent, que je n'ai nullement compris la Doctrine de Spinoza.*] Cela m'est revenu de divers endroits, mais personne ne m'a pu dire, sur quoi se fondent ceux qui font ce jugement de ma Dispute. Ainsi je ne puis ni les réfuter précisément, ni examiner si je dois me rendre à leurs raisons; car elles me sont inconues. Je puis seulement me justifier d'une maniere générale, & je crois pouvoir dire que si je n'ai pas entendu la Proposition que j'ai entrepris de refuter, ce n'est point ma faute. Je parlerois avec moins de confiance, si j'avois écrit un Livre contre tout le Systême de Spinoza, en le suivant page à page. Il me seroit arrivé sans doute plus d'une fois de n'entendre pas ce qu'il veut dire; & il n'y a nulle aparence qu'il se soit bien entendu lui-même, & qu'étant entré dans un grand détail, il ait pu rendre intelligibles toutes les conséquences de son Hypothese. Mais comme je me suis arrêté à une seule Proposition (162), qui est conçue en très-peu de mots, qui paroissent clairs & précis, & qui est le fondement de tout l'édifice, il faut ou que je l'aie entendue, ou qu'elle contienne des équivoques tout-à-fait indignes d'un Fondateur de Systême. En tout cas, j'ai de quoi me consoler, tant à cause que le sens, que je donne à cette Proposition de Spinoza, est le même que celui que ses autres Adversaires lui ont donné, que parce que ses Sectateurs n'ont point de meilleure Réponse à faire, que de dire qu'on ne l'a pas entendu (163). Ce reproche n'a point empêché le dernier qui a écrit contre lui (164), d'entendre tout comme je l'ai entendue la Proposition de quoi il s'agit; marque évidente que l'on trouve très-mal fondée leur Accusation.

(162) *Voiez le Remarque (P).*

(163) *Voiez la même Remarque.*

(164) *Voiez la Remarque (BB).*

Mais, pour dire quelque chose de moins général, voici ce que je supose dans mes Objections. J'attribue à Spinoza d'avoir enseigné, 1. Qu'il n'y a qu'une substance dans l'Univers. 2. Que cette substance est Dieu. 3. Que tous les êtres particuliers, l'étendue corporelle, le soleil, la lune, les plantes, les bêtes, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, leurs imaginations, leurs desirs, sont des modifications de Dieu. Je demande présentement aux Spinozistes, Votre Maître a-t-il enseigné cela, ou ne l'a-t-il pas enseigné? S'il l'a enseigné, on ne peut point dire que mes Objections aient le défaut qu'on nomme *ignoratio elenchi, ignorance de l'état de la question*; car elles suposent que telle a été sa Doctrine, & ne l'attaquent que sur ce pied-là. Je suis donc hors d'afaire, & l'on se trompe toutes les fois qu'on débite que j'ai réfuté ce que je n'ai pas compris. Que si vous dites que Spinoza n'a point enseigné les trois doctrines articulées ci-dessus, je vous demande pourquoi donc s'exprimoit-il tout comme ceux qui auroient eu la plus forte passion du monde de persuader au Lecteur qu'ils enseignoient ces trois choses? Est-il beau & loüable de se servir du style commun, sans attacher aux paroles les mêmes idées que les autres hommes, & sans avertir du sens nouveau auquel on les prend? Mais, pour discuter un peu ceci, cherchons où peut être la méprise. Ce n'est pas à l'égard du mot *substance* que je me serois abusé: car je n'ai point combatu le sentiment de Spinoza sur ce point-là; je lui ai laissé passer ce qu'il supose, que pour mériter le nom de substance: il faut être indépendant de toute cause, ou exister par soi-même éternellement, necessairement. Je ne pense pas que j'aie pu m'abuser en lui imputant de dire, qu'il n'y a que Dieu qui ait la nature de la substance. Je croi donc que s'il y avoit de l'abus dans mes Objections, il consisteroit uniquement en ce que j'aurois entendu par *modalitez, modifications, modes*, ce que Spinoza n'a point voulu signifier par ces mots-là. Mais, encore un coup, si je m'y étois abusé ce seroit sa faute: j'ai pris ces termes comme on les a toûjours entendus, ou du moins comme les entendent tous les nouveaux Philosophes (165), & j'ai dû croire qu'il les prenoit en ce même sens, puis qu'il n'avertissoit pas le monde qu'il les prenoit dans quelque autre signification. La Doctrine générale des Philosophes est que l'idée de l'être contient sous soi immédiatement deux especes, la substance & l'accident, & que la substance subsiste par soi, *ens per se subsistens*, & que l'accident subsiste dans un autre être, *ens in alio*. Ils ajoûtent que subsister par soi signifie seulement, ne dépendre pas de quelque sujet d'inhésion; & comme cela convient selon eux à la matiere, aux anges, à l'ame de l'homme, ils admettent deux sortes de substance, l'une increée, l'autre créée, & ils subdivisent en deux especes la substance créée. L'une de ces

(165) *Je me sers de cette restriction, à cause de la diférence qui se trouve entre la Doctrine des Péripatéticiens modernes, & celle des Cartésiens, Gassendistes, &c, sur la nature des accidens. Cette diference est notable, mais tout revient à la même chose par raport aux Objections contre* Spinoza.

de ſon Syſtême, & qu'il imprime le plus clairement du monde. Je me ſuis borné à combatre ce qu'il établit nettement & préciſement comme ſon prémier principe, ſavoir que Dieu eſt la ſeule ſubſtance qu'il

ces deux especes eſt la matiere, l'autre eſt notre ame. Pour ce qui regarde l'accident, ils convenoient tous, avant les miſérables Disputes qui ont diviſé le Chriſtianisme, qu'il dépend ſi eſſentiellement de ſon ſujet d'inhéſion qu'il ne ſauroit ſubſiſter ſans lui. C'étoit ſon caractere ſpécifique, c'étoit par là qu'il diféroit de la ſubſtance. La doctrine de la Tranſubſtantiation renverſa toute cette idée, & obligea les Philoſophes à dire que l'accident peut ſubſiſter ſans ſujet. Il falut bien qu'ils le diſſent, puis qu'ils croioient d'un côté qu'après la conſécration la ſubſtance du pain de l'Euchariſtie ne ſubſiſtoit plus, & qu'ils voioient de l'autre que tous les accidens du pain ſubſiſtoient comme auparavant. Ils admirent donc une diſtinction réelle entre la ſubſtance & ſes accidens, & une ſéparabilité réciproque entre ces deux especes d'être, laquelle ſéparabilité produiſoit ceci, que chacune pouvoit ſubſiſter ſans l'autre. Mais quelques-uns d'eux continuérent à dire, qu'il y avoit des accidens dont la diſtinction du ſujet n'étoit pas réelle, & qui ne pouvoient pas ſubſiſter hors de leur ſujet. Ils apellérent modes ces accidens-là (166). Des Cartes, Gaſſendi, & en général tous ceux qui ont abandonné la Philoſophie Scholaſtique, ont nié que l'accident fût ſéparable de ſon ſujet en telle maniere, qu'il pût ſubſiſter depuis ſa ſéparation, & ils ont donné à tous les accidens la nature de ceux qu'on apelloit modes, & ſe ſont ſervis du terme de *mode*, de *modalité*, ou de *modification*, plutôt que de celui d'accident. Or puis que Spinoza avoit été grand Cartéſien, la raiſon veut que l'on croie qu'il a donné à ces termes-là le même ſens que Mr. Des Cartes. Si cela eſt, il n'entend par modification de ſubſtance qu'une façon d'être qui a la même relation à la ſubſtance que la figure, le mouvement, le repos, la ſituation à la matiere, & que la douleur, l'afirmation, l'amour, &c, à l'ame de l'homme. Car voilà ce que les Cartéſiens apellent modes. Ils n'en reconoiſſent point d'autres que ceux-là, d'où paroit qu'ils ont retenu l'ancienne idée d'Ariſtote ſelon laquelle l'accident eſt d'une telle nature, qu'il n'eſt point une partie de ſon ſujet, qu'il ne peut pas exiſter ſans ſon ſujet, & que le ſujet le peut perdre ſans préjudice de ſon exiſtence (167). Tout cela convient à la rondeur, au mouvement, au repos, par raport à une pierre, & ne convient pas moins à la douleur, à l'afirmation, par raport à l'ame de l'homme. Si notre Spinoza a uni la même idée à ce qu'il nomme modification de ſubſtance, il eſt certain que mes Objections ſont juſtes; je l'ai attaqué directement ſelon la vraie ſignification de ſes paroles, j'ai bien entendu ſa doctrine, & je l'ai réfutée dans ſon vrai ſens. Je ſuis en un mot à couvert de l'Accuſation que j'examine. Mais s'il a eu la même notion que Mr. Des Cartes de la matiere, ou de l'étendue, & de l'ame humaine, & que cependant il n'ait pas voulu donner ni à l'étendue ni à notre ame la qualité de ſubſtance, parce qu'il croioit que la ſubſtance eſt un être qui ne dépend d'aucune cauſe, j'avoue que je l'ai mal attaqué, & que je lui attribue une opinion qu'il n'avoit pas. C'eſt ce qui me reſte à examiner.

(166) *Telle eſt l'union, l'action, la durée, l'ubication.*

(167) Ἐν ὑποκειμένῳ δὲ λέγω ὃ ἔν τινι μὴ ὡς μέρος ὑπάρχον, ἀδύνατον χωρὶς εἶναι τοῦ ἐν ᾧ ἐστιν. *Atque id in ſubjecto eſſe dico quod in aliquo quidem eſt: & non uti pars: ut ſit autem ſeorſum ab eo in quo ineſt, fieri nequit.* Ariſtot. de Prædicam. *Cap. II.*

Aiant une fois poſé que la ſubſtance eſt ce qui exiſte de ſoi-même, auſſi indépendemment de toute cauſe efficiente, que de toute cauſe matérielle, ou de tout ſujet d'inhéſion, il n'a pas dû dire que la matiere ni que les ames des hommes fuſſent des ſubſtances; & puis que ſelon la doctrine commune il ne diviſoit l'être qu'en deux especes, ſavoir en ſubſtance, & en modification de ſubſtance, il a dû dire que la matiere, & que les ames des hommes, n'étoient que des modifications de ſubſtance. Aucun Orthodoxe ne lui conteſtera que ſelon cette définition de la ſubſtance, il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans l'Univers, & que cette ſubſtance eſt Dieu. Il ne ſera plus queſtion que de ſavoir s'il ſubdiviſe en deux especes la modification de ſubſtance. En cas qu'il ſe ſerve de cette ſubdiviſion, & qu'il veuille que l'une de ces deux especes ſoit ce que les Cartéſiens & les autres Philoſophes du Chriſtianisme nomment ſubſtance créée, & que l'autre espece ſoit ce qu'ils nomment accident ou mode, il n'y aura plus qu'une Dispute de mot entre lui & eux, & il ſera très-aiſé de ramener à l'Orthodoxie tout ſon Syſtême, & de faire évanouïr toute ſa Secte; car on ne veut être Spinoziſte, qu'à cauſe qu'on croit qu'il a renverſé de fond en comble le Syſtême des Philoſophes Chrétiens, & l'exiſtence d'un Dieu immatériel, & gouvernant toutes choſes avec une ſouveraine liberté. D'où nous pouvons conclure en paſſant, que les Spinoziſtes & leurs Adverſaires s'accordent parfaitement bien dans le ſens du mot *modification de ſubstance*. Ils croient les uns & les autres que Spinoza ne s'en eſt ſervi que pour déſigner un être qui a la même nature que ce que les Philoſophes Cartéſiens apellent modes, & qu'il n'a jamais entendu par ce mot-là un être qui eût les propriétez, ou la nature de ce que nous apellons ſubſtance créée.

Ceux qui voudroient à toute force que je me fuſſe mépris pourroient ſupoſer, que Spinoza ne rejetoit que le titre de ſubſtance, donné à des êtres dépendans d'une autre cauſe, & quant à leur production, & quant à leur conſervation, & quant à leur opération *in fieri*, *in eſſe*, *& in operari*, comme on parle dans l'Ecole. Ils pourroient dire qu'en retenant toute la réalité de la choſe, il en a évité le mot, parce qu'il croioit qu'un être ſi dépendant de ſa cauſe ne pouvoit pas être apellé *ens per ſe ſubſiſtens*, *ſubſiſtant par ſoi-même*, ce qui eſt la définition de la ſubſtance. Je leur répons comme ci-deſſus, qu'il n'y aura donc deſormais qu'une pure logomachie ou dispute de mot entre lui & les autres Philoſophes, & qu'avec le plus grand plaiſir du monde j'avoüerai mon erreur s'il ſe trouve qu'effectivement Spinoza a été Cartéſien; mais qu'il a été plus délicat que Mr. Des Cartes dans l'aplication du mot *ſubſtance*, & que toute l'impiété qu'on lui impute ne conſiſte que dans un mal entendu. Il n'a voulu dire autre choſe, ajoûtera-t-on, que ce qui ſe trouve dans les Livres des Théologiens, ſavoir que l'immenſité de Dieu remplit le ciel & la terre, & tous les espaces imaginaires à l'infini (168), que par conſéquent ſon eſſence pénétre & environne localement tous les autres êtres, deſorte que c'eſt en lui que nous avons la vie & le mouvement (169), & qu'il n'a rien produit hors de lui; car puis qu'il remplit tous les espaces, il n'a pu placer aucun corps que dans lui-même, vu qu'hors de lui il n'y a rien. On ſait d'ailleurs que tous les êtres ſont incapables d'exiſter ſans lui, il eſt donc vrai que les propriétez des modes Cartéſiens conviennent à ce qu'on nomme ſubſtances créées. Ces ſubſtances ſont en Dieu, & ne peuvent ſubſiſter hors de lui & ſans lui. Il ne faut donc pas trouver étrange que Spinoza les ait nommées modifications; mais d'autre côté il ne nioit pas qu'il n'y eût entre elles une diſtinction réelle, & que chacune ne conſtituât un principe particulier ou d'actions ou de paſſions, en telle ſorte que l'une fait ce que l'autre ne fait pas; & que quand on nie de l'une ce que l'on afirme de l'autre, cela ſe fait ſelon les régles de la Logique, ſans que perſonne puiſſe objecter à Spinoza qu'il s'enſuit de ſes principes, que deux Propoſitions contradictoires ſe vérifient d'un même ſujet en même tems.

(168) *Notez que les Théologiens Cartéſiens expliquent d'une autre maniere l'immenſité de Dieu.*

(169) Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν, καὶ κινούμεθα, καὶ ἐσμέν. *In ipſo enim vivimus, & movemur, & ſumus.* Act. Apoſtol. *Cap. XVII, Verſ.* 28.

Tous ces diſcours ne ſervent de rien; & ſi l'on veut toucher la Queſtion au vif, l'on doit répondre à cette Demande préciſe, le vrai & le propre caractere de la modification convient-il à la matiere par raport à Dieu, ou ne lui convient-il point? Avant que de me répondre, attendez que je vous explique, par des exemples, ce que c'eſt que le caractere propre de la modification. C'eſt d'être dans un ſujet de la maniere que le mouvement eſt dans le corps, & la penſée dans l'ame de l'homme, & la forme d'écuelle dans le vaſe que nous apellons une écuelle. Il ne ſufit pas, pour être une modification de la ſubſtance divine, de ſubſiſter dans l'immenſité de Dieu, d'en être pénétré, entouré de toutes parts, d'exiſter par la vertu de Dieu, de ne pouvoir exiſter ni ſans lui ni hors de lui: il faut de plus que la ſubſtance divine ſoit le ſujet d'inhérence d'une choſe, tout comme ſelon l'opinion commune l'ame humaine eſt le ſujet d'inhérence du ſentiment & du deſir, l'étain eſt le ſujet d'inhérence de la forme d'écuelle, le corps eſt le ſujet d'inhérence du mouvement, & du repos, & de la figure. Répondez préſentement, & ſi vous dites que ſelon Spinoza la ſubſtance de Dieu n'eſt pas de cette maniere le ſujet d'inhérence de cette étendue, ni du mouvement, ni des penſées humaines, je vous avouerai que vous en faites un Philoſophe orthodoxe, qui n'a nullement mérité qu'on lui fît les Objections qu'on lui a faites; & qui méritoit ſeulement qu'on lui reprochât de s'être fort tourmenté pour embaraſſer une doctrine que tout le monde ſavoit, & pour forger un nouveau Syſtême qui n'étoit bâti que ſur l'équivoque d'un mot. Si vous dites qu'il a prétendu que la ſubſtance divine eſt le ſujet d'inhérence de la matiere, & de toutes les diverſitez de l'étendue & de la penſée, au même ſens que ſelon Des Cartes l'étendue eſt le ſujet d'inhérence du mouvement, & l'ame de l'homme eſt le ſujet d'inhérence des ſenſations, & des paſſions, j'ai tout ce que je demande: c'eſt ainſi que j'ai entendu Spinoza; c'eſt là-deſſus que toutes mes Objections ſont fondées.

Le précis de tout ceci eſt une queſtion de fait touchant le vrai ſens du mot *modification* dans le Syſtême de Spinoza. Le faut-il prendre pour la même choſe qui eſt nommée communément ſubſtance créée, ou le faut-il prendre au ſens qu'il a dans le Syſtême de Mr. Des-Cartes? Je croi que le bon parti eſt le dernier, car dans l'autre ſens Spinoza auroit reconu des créatures diſtinctes de la ſubſtance divine, & qui euſſent été faites, ou de rien, ou d'une matiere diſtincte de Dieu. Or il ſeroit facile de prouver par un très-grand nombre de Paſſages de ſes Livres, qu'il n'admet ni l'une ni l'autre de ces deux choſes. L'étendue ſelon lui eſt un attribut de Dieu, il s'enſuit de là que Dieu eſſentiellement, éternellement, néceſſairement, eſt une ſubſtance étendue, & que l'étendue lui eſt auſſi propre que l'exiſtence. D'où il réſulte que les diverſitez particulieres de l'étendue qui font le ſoleil, la terre, les arbres, les corps des bêtes, les corps des hommes, &c., ſont en Dieu, comme les Philoſophes de l'Ecole ſupoſent qu'elles ſont dans la matiere prémiere. Or ſi ces Philoſophes ſupoſoient que la matiere prémiere eſt une ſubſtance ſimple & parfaitement unique, ils concluroient que le ſoleil & la terre ſont réellement la même ſubſtance. Il faut donc que Spinoza conclue la même choſe. S'il ne diſoit pas que le ſoleil eſt compoſé de l'étendue de Dieu, il faudroit qu'il avouât que l'étendue du ſoleil a été faite de rien; mais il

nie

qu'il y ait dans l'Univers, & que tous les autres êtres ne ſont que des modifications de cette ſubſtance. Si l'on n'entend pas ce qu'il veut dire par là, c'eſt ſans doute parce qu'il a joint aux mots une ſignification toute nouvelle ſans en avertir ſes Lecteurs. C'eſt un grand moien de devenir inintelligible par ſa propre faute. S'il y a quelque terme qu'il ait pris dans un ſens nouveau & inconu aux Philoſophes, c'eſt aparemment celui de *modification.* Mais de quelque façon qu'il le prenne, il ne ſauroit éviter qu'on ne le confonde. C'eſt ce que l'on pourra voir dans une Remarque de cet Article (*a*). Ceux qui voudront bien examiner les Objections que j'ai propoſées, s'apercevront facilement que j'ai pris le mot de modalité dans le ſens qu'il doit avoir, & que les Conſéquences que j'ai tirées, & les Principes que j'ai emploiez pour combatre ces Conſéquences, s'accordent juſte avec les regles du raiſonnement. Je ne ſai s'il eſt néceſſaire que je diſe que l'endroit par où j'attaque, & qui m'a paru toûjours très-foible, eſt celui que les Spinoziſtes ſe ſoucient le moins de défendre (*EE*). Je finis par dire que pluſieurs perſonnes m'ont aſſuré que ſa Doctrine, conſidérée même indépendemment des intérêts de la Religion, a paru fort mépriſable aux plus grans Mathématiciens de notre tems (*b*). On croira cela facilement, ſi l'on ſe ſouvient de ces deux choſes, l'une qu'il n'y a point de gens qui doivent être plus perſuadez de la multiplicité des

(*a*) *La Remarque* (*DD*).

(*b*) *On m'a nommé entre autres Mrs.* Huygens, Leibniz, Newton, Bernoulli, Fatio.

nie la création: il eſt donc obligé de dire que la ſubſtance de Dieu eſt la cauſe matérielle du ſoleil, ce qui compoſe le ſoleil, *ſubjectum ex quo*, & par conſéquent que le ſoleil n'eſt pas diſtingué de Dieu (170), que c'eſt Dieu lui-même, & Dieu tout entier, puis que ſelon lui Dieu n'eſt point un être compoſé de parties.

Supoſons pour un moment qu'une maſſe d'or ait la force de ſe convertir en aſſietes, en plats, en chandeliers, en écuelles, &c., elle ne ſera point diſtincte de ces aſſietes, & de ces plats: & ſi l'on ajoûte qu'elle eſt une maſſe ſimple, & non compoſée de parties, il ſera certain qu'elle eſt toute dans chaque aſſiete & dans chaque chandelier; car ſi elle n'y étoit point toute, elle ſe ſeroit partagée en diverſes pieces, elle ſeroit donc compoſée de parties, ce qui eſt contre la ſupoſition. Alors ces Propoſitions réciproques ou convertibles ſeroient véritables, *le chandelier eſt la maſſe d'or, la maſſe d'or eſt le chandelier. Le chandelier eſt toute la maſſe d'or, toute la maſſe d'or eſt le chandelier.* Voilà l'image du Dieu de Spinoza, il a la force de ſe changer ou de ſe modifier en terre, en lune, en mer, en arbre, &c., & il eſt abſolument un & ſans nulle compoſition de parties; il eſt donc vrai qu'on peut aſſûrer que la terre eſt Dieu, que la lune eſt Dieu, que la terre eſt Dieu tout entier, que la lune l'eſt auſſi: que Dieu eſt la terre, qu'il eſt la lune: que Dieu tout entier eſt la terre, que Dieu tout entier eſt la lune.

On ne peut trouver que trois manieres ſelon leſquelles les modifications de Spinoza ſoient en Dieu, mais aucune de ces manieres n'eſt ce que les autres Philoſophes diſent de la ſubſtance créée. Elle eſt en Dieu, diſent-ils, comme dans ſa cauſe efficiente & tranſitive, & par conſéquent elle eſt diſtincte de Dieu réellement & totalement. Mais ſelon Spinoza les créatures ſont en Dieu, ou comme l'effet dans ſa cauſe matérielle, ou comme l'accident dans ſon ſujet d'inhéſion, ou comme la forme de chandelier dans l'étain dont on le compoſe. Le ſoleil, la lune, les arbres, entant que ce ſont des choſes à trois dimenſions, ſont en Dieu comme dans la cauſe matérielle dont leur étendue eſt compoſée: il y a donc identité entre Dieu & le ſoleil, &c. Les mêmes arbres, entant qu'ils ont une forme qui les diſtingue d'une pierre, ſont en Dieu comme la forme de chandelier eſt dans l'étain. Etre chandelier n'eſt qu'une maniere d'être de l'étain. Le mouvement des corps, & les penſées des hommes, ſont en Dieu comme les accidens des Péripatéticiens ſont dans la ſubſtance créée; ce ſont des entitez inhérentes à leur ſujet, & qui n'en ſont point compoſées, & qui n'en ſont point partie. Voiez la marge (171).

Je n'ignore pas qu'un Apologiſte de Spinoza (172) ſoutient que ce Philoſophe n'attribue point à Dieu l'étendue corporelle, mais ſeulement une étendue intelligible, & qui n'eſt point imaginable. Mais ſi l'étendue des corps que nous voions & que nous imaginons n'eſt point l'étendue de Dieu, d'où eſt-elle venue, comment a-t-elle été faite? Si elle a été produite de rien, Spinoza eſt orthodoxe, ſon nouveau Syſtême devient nul. Si elle a été produite de l'étendue intelligible de Dieu, c'eſt encore une vraie création; car l'étendue intelligible n'étant qu'une idée, & n'aiant point réellement les trois dimenſions, ne peut point fournir l'étofe, ou la matiere de l'étendue formellement exiſtente hors de l'entendement. Outre que ſi l'on diſtingue deux eſpeces d'étendue, l'une intelligible qui apartienne à Dieu, l'autre imaginable qui apartienne aux corps, il faudra auſſi admettre deux ſujets de ces étendues diſtincts l'un de l'autre, & alors l'unité de ſubſtance eſt renverſée, tout l'édifice de Spinoza s'en va par terre. Diſons donc que ſon Apologiſte ne réſout pas la difficulté, & qu'il en fait naître des plus grandes.

Les Spinoziſtes peuvent profiter de la Doctrine de la Tranſubſtantiation; car s'ils veulent conſulter les Ecrits des Scholaſtiques Eſpagnols, ils y trouveront une infinité de ſubtilitez pour répondre quelque choſe aux Argumens de ceux qui diſent, qu'un même homme ne ſauroit être Mahométan en Turquie & Chrétien en France, malade à Rome & ſain à Vienne; mais je ne ſai ſi enfin ils ne ſe verront pas obligez de comparer leur Syſtême avec le myſtere de la Trinité, afin de ſe délivrer des Objections de contradiction dont on les accable. S'ils ne diſent pas que les modifications de la ſubſtance divine, Platon, Ariſtote, ce cheval, ce ſinge, cet arbre, cette pierre, ſont autant de perſonalitez, qui quoi qu'*identifiées* avec la même ſubſtance, peuvent être chacune un principe particulier, & déterminé, & diſtinct des autres modifications, ils ne pourront jamais parer le coup qu'on leur porte touchant le renverſement de ce Principe, *deux termes contradictoires ne peuvent pas convenir au même ſujet en même tems.* Ils diront peut-être quelque jour, que comme les trois perſonnes de la Trinité, ſans être diſtinctes de la ſubſtance divine ſelon les Théologiens, & ſans avoir aucun attribut abſolu qui ne ſoit le même en nombre dans toutes, ne laiſſent pas chacune d'avoir des propriétez que l'on peut nier des autres, rien n'empêche que Spinoza n'ait admis dans la ſubſtance divine une infinité de modalitez ou de perſonalitez dont l'une fait une choſe, que les autres ne font pas. Ce ne ſera pas une véritable contradiction, puis que les Théologiens reconoiſſent une diſtinction virtuelle *in ordine ad ſuſcipienda duo prædicata contradictoria*, par raport à la ſuſceptibilité de deux termes qui ſe contrediſent. Mais, comme le ſubtil Arriaga le remarque judicieuſement, à l'occaſion des dégrez métaphyſiques (173) que quelques-uns veulent ſoutenir être capables de recevoir deux Propoſitions contradictoires, ce ſeroit entiérement ruiner la Philoſophie, que d'entreprendre de transporter ſur les choſes naturelles ce que la Révélation nous aprend de la nature de Dieu; car ce ſeroit ouvrir le chemin à prouver qu'il n'y a nulle diſtinction réelle entre les créatures. (174) *Dices Quartò, dari diſtinctionem virtualem inter animalitatem, & rationalitatem, æquivalentem reali, quatenus, etiamſi à parte rei ſint idem, una tamen poteſt terminare cognitionem, altera verò non, quod eſt æquivalere duabus rebus diſtinctis; ſicut, licet eſſentia divina ſit idem realiter cum Paternitate, tamen eſſentiæ convenit communicari tribus perſonis, Paternitati verò non convenit ea communicatio. Reſpondeo . . . . . . explicare res creatas per hoc adeò difficile exemplum, eſt res faciles per difficillimas intelligere, præterquam quòd, ſi ex divinis liceret argumentari ad creata, etiam poſſet inferri, animalitatem poſſe produti, quin producatur rationalitas. . . .* (175) *Imò etiam poſſet inferri res omnes creatas eſſe idem realiter inter ſe, & virtualiter ſolùm diſtinctas, & quando una illarum perit, altera producitur, una movetur, altera quieſcit, id fieri ſecundùm diverſas formalitates ejuſdem entitatis. . . . . Cùm ergo Deus ex una parte propter ſuam infinitatem neceſſariò careat compoſitione phyſica, & ex alia parte non poſſit natura divina eſſe multiplex, ſed unica tantum in tribus perſonis, quæ omnia non poſſunt intelligi ſine virtuali diſtinctione in ordine ad ea duo prædicata contradictoria, non licet ponere in creaturis ſimilem diſtinctionem, cùm neque creaturarum perfectio, neque ulla ratio efficax poſſit eſſe ad illam ponendam: imò potiùs (ut jam dixi) ſi ſemel poneretur, non eſſet ullum fundamentum ad diſtinguendas inter ſe realiter creaturas, & conſequenter deſtruetur tota Philoſophia.* Voilà la belle obligation que nous avons à Spinoza: il nous ôte entant qu'en lui eſt le plus néceſſaire de tous les Principes; car s'il n'étoit pas certain qu'une même choſe ne peut pas être en même tems telle ou telle, & ne l'être pas, il ſeroit très-inutile de méditer, & de raiſonner: voiez ce que diſoit Averroès (176).

(*EE*) *L'endroit par où j'attaque . . . . . eſt celui que les Spinoziſtes ſe ſoucient le moins de défendre.*] J'ai attaqué la ſupoſition que l'étendue n'eſt pas un être compoſé, mais une ſubſtance unique en nombre; & je l'ai attaquée plutôt qu'aucun autre endroit du Syſtême, parce que je ſavois que les Spinoziſtes témoignent que ce n'eſt point là en quoi conſiſtent les Dificultez. Ils croient qu'on les embaraſſe beaucoup plus, lors qu'on leur demande comment la penſée & l'étendue ſe peuvent unir dans une même ſubſtance. Il y a quelque bizarrerie là-dedans: car s'il eſt certain par les notions de notre eſprit que l'étendue & la penſée n'ont aucune affinité l'une avec l'autre, il eſt encore plus évident que l'étendue eſt compoſée de parties diſtinctes réellement l'une de l'autre; & néanmoins ils comprennent mieux la prémiere Dificulté que la ſeconde, & ils traitent celle-ci de bagatelle en comparaiſon de l'autre. Je crus donc qu'il faloit leur donner lieu de faire ce Raiſonnement, ſi notre Syſtême eſt ſi mal aiſé à défendre par l'endroit que nous penſions n'avoir pas beſoin d'être ſecouru, comment repouſſerions-nous les attaques aux endroits foibles?

(170) *La matiere comme dit Ariſtote,* Phyſic. Libr. I, Cap. IX, *demeure dans l'effet qu'elle produit,* λέγω γὰρ ὕλην τὸ πρῶτον ὑποκείμενον ἑκάστῳ ἐξ οὗ γίνεταί τι ἐνυπάρχοντος. *Dico enim materiam quod rei cujusque ſubjectum eſt primum ex quo inexiſtente fit aliquid.*

(171) *Obſervez cette différence, que les accidens des Péripatéticiens ſont diſtincts réellement de leur ſujet d'inhéſion, & que Spinoza ne peut point dire cela des modifications de la ſubſtance divine: car ſi elles en étoient diſtinctes ſans en être compoſées, elles ſeroient faites de rien. Spinoza l'avoüeroit: il ne chicaneroit pas comme les Péripatéticiens chicanent quand on leur prouve que les accidens ſeroient créez s'ils étoient diſtincts de la ſubſtance. Voiez* Journ. de Trev. *Juin* 1702, *pag.* 480 *Edition d'Amſterdam.*

(172) Kufſelaer, Specim. Artis ratiocinandi, *pag.* 222. *Notez qu'il s'emporte beaucoup contre* Blyenberg, *qui avoit dit que* Spinoza *donnoit à Dieu l'étendue corporelle. Notez auſſi que dans la page* 230 *& ſuivantes il réfute un certain* Adrian Verwer, *qui avoit dit quelque choſe contre le Syſtême de* Spinoza.

(173) *C'eſt ainſi qu'on nomme les attributs* ens, ſubſtantia, corpus, vivens, animal, rationalis, *qui conſtituent la nature d'un homme. On convient qu'ils ne ſont point diſtincts les uns des autres, mais une ſeule & même entité réellement.*

(174) Arriaga, Disput. V Logica, *Sect. II, num.* 29, *pag. m.* 83.

(175) *Idem, ibid. pag.* 84.

(176) *Quo fit ut merito dicat Averrois hoc loco ſine hoc pronunciato non modo poſſibile non eſſe philoſophari, ſed ne diſputare quidem aut ratiocinari.* Fonſeca in Metaphyſ. Ariſtotel. *Libr. IV, Cap. III, pag. m.* 655.

des substances que ceux qui s'apliquent à la considération de l'étendue, l'autre que la plupart de ces Messieurs admettent du vuide. Or il n'y a rien de plus oposé à l'Hypothese de Spinoza, que de soutenir que tous les corps ne se touchent point, & jamais deux Systêmes n'ont été plus opofez que le sien & celui des Atomistes. Il est d'accord avec Epicure en ce qui regarde la rejection de la Providence, mais dans tout le reste leurs Systêmes sont comme le feu & l'eau.

Je viens de lire une Lettre (*c*) où l'on débite qu'*il a demeuré quelque tems* dans la ville d'Ulme, que *le Magistrat l'en fit sortir, parce qu'il y répandoit sa doctrine pernicieuse*, & que *c'est là même qu'il commença son* Tractatus Theologico-Politicus. Je doute beaucoup de tout cela. L'Auteur de la Lettre ajoute que *son pere, dans le tems qu'il estoit encore Protestant, estoit fort ami de Spinosa, & que ce fut par ses soins principalement que ce rare genie abandonna la Secte des Juifs.*

(*c*) *Elle est dans le* Mercure Galant *du Mois de Septembre 1702, & a été écrite par un Officier de l'Armée de l'Electeur de Baviere. Cet Officier marque qu'au prémier jour il donnera l'*Histoire Metallique des Empereurs Ottomans, depuis la fondation de cet Empire, *que c'est un Ouvrage auquel il travaille depuis vingt deux ans, & qu'il le fera imprimer à Geneve. Il dit aussi qu'il entreprend une Traduction de* Quinte Curce *en Turc, qu'on lui a fait demander d'Andrinople.*

SPON (CHARLES) Médecin de Lion. Voiez les Nouvelles de la République des Lettres (*a*).

(*a*) *Au Mois de Juillet 1684, Article V.*

SPON (JACOB) Médecin de Lion & Antiquaire, fils du précédent. Voiez les mêmes Nouvelles (*a*).

(*a*) *Au Mois de Février 1686, Article IX.*

SPONDE (JEAN DE) en Latin *Spondanus*, fils d'un Conseiller & Secretaire de Jeanne d'Albret Reine de Navarre, naquit à Mauleon de Soule au Païs des Basques l'an 1557 (*a*). Il fit des progrès dans les belles Lettres, avec assez de promptitude pour entreprendre de commenter l'Iliade & l'Odyssée d'Homere à l'âge de vingt ans (*A*). Il eut des Charges considérables, celle de Lieutenant Général au Présidial de la Rochelle, & puis celle de Maître des Requêtes du Roi Henri IV. Il abjura en 1593 la Religion Réformée, & publia tout aussi tôt la Déclaration des Motifs qui l'avoient porté à ce changement (*B*). On répandit contre lui une infinité de médisances (*C*). Il

(*a*) Petrus Frizon, *in* Vita Henrici Spondani, *initio.*

(*A*) *Il fit des progrès. . . . . assez promptement pour entreprendre de commenter l'Iliade & l'Odyssée . . . . . à l'âge de vingt ans.*] C'est ce que Pierre Frizon observe, & qu'il fut le prémier qui donna en Langue Latine un semblable Commentaire. *Joannes Spondanus summo à naturâ instructus ingenio vir literatissimus, qui annos natus viginti Iliadem & Odysseam Homeri . . . Latine* PRIMUS MORTALIUM *commentatus* (1). Si l'on entendoit par là, qu'à cet âge de vingt ans, il fit voir le jour à ce Commentaire, l'on se tromperoit; car la prémiere Edition est de Bâle 1583, *in folio.* Il data de Bâle l'Epitre Dédicatoire le 12 de Juin de la même année. Il avoit eu soin de cette Edition en personne (2), & il avoit alors vingt six ans; mais on peut croire qu'il n'en avoit pas plus de vingt lors qu'il commença cet Ouvrage. Il le dédia à son Mecene le Roi de Navarre, qui depuis fut Roi de France. La seconde Edition lui fut aussi dédiée par Sebastien Henric Petri Libraire de Bâle l'an 1606. Florimond de Remond ne peut pas être excusé comme Pierre Frizon, puis qu'il dit que Jean de Sponde publia son Commentaire sur Homere à l'âge de dixneuf ans. Voici ses paroles. *Pour venir à fin de son entreprinse, il se retira au dernier bout de ce Royaume, dans les montaignes de Bisquaye, lieu de sa naissance. Là parmy les deserts & solitudes porté d'un incroyable zele, qu'il avoit de retirer en la voye de salut ceux, qu'il avoit laissés au chemin de perdition, il entreprint de respondre au livre, que Theo. De Beze (pour le dernier coup de sa main) venoit de publier sur les marques de l'Eglise. Pour cest effect il employa les heures plus serieuses de trois ou quatre mois, donnant les autres comme pour se jouer à parachever la version de Seneque, que tu verras bien tost au jour, & à revoir son Hesiode, & Homere, que ce rare esprit avoit commenté & mis en lumiere en l'aâge de dixneuf ans* (3). Mr. Moreri a raison de dire que *les Commentaires* de Jean de Sponde *sur Homere ne sont pas fort estimez* (4). L'Auteur qu'il cite n'en parle qu'avec mépris: *Notæ nullius momenti, quasque* Casaubonus futiles *vocavit* (5). Néanmoins, on peut admirer qu'un si jeune Auteur eût la Lecture & la Science qui paroissent dans ce Commentaire.

Notons qu'il fit imprimer à Bâle en 1583 *in* 8 la Logique d'Aristote en Grec & en Latin avec des Notes marginales. Le Texte Grec fut corrigé en quelques endroits, & la Version Latine qui y fut jointe étoit nouvelle (6).

(*B*) *Il publia tout aussi tôt la Déclaration des Motifs qui l'avoient porté à ce changement.*] Il dit dans l'Epitre Dédicatoire à Henri IV, qu'encore qu'il ait imité ce Prince en changeant de Religion, il n'a point eu pour but cet exemple-là. Il expose dans sa Préface qu'il se retira de la Cour avant que son Livre fût imprimé, que l'aiant mis *entre les mains de l'Imprimeur de Melun*, il falut qu'il s'en allât en son Païs à cause du *decès de son pere*, & pour *tascher de faire prendre une meilleure route* à ses affaires. Pendant ce tems-là, ajoute-t-il, *j'ay escouté les bruits qu'on faisoit courir de moy. L'un me plaignoit de ce que je me perdoy si mal à propos, me reculant de mon avancement aupres du Roy. L'autre se mocquoit de moy, comme si la levée de bouclier de ma conversion ne m'eust apporté autre advantage qu'une honteuse retraitte . . . . . . Ceux là m'ont plus affligé qui publioyent que je voulois aler de noveau au change & reprendre mes prèmiers erreurs, que la Sorbonne de Paris avoit faict brusler ma Declaration, pour ce qu'elle contenoit, disoyent-ils, plusieurs impietés Turquesques & ce bruit retentissoit par toutes ces montaignes. Pour moy je sçavoy que les plus apparents Docteurs de ceste faculté l'avoyent veuë & approvée de leurs propres mains: toutesfois je ne laissoy pas de souhaiter qu'il m'en arrivast quelque exemplaire pour convaincre ces impostures avec plus d'evidence* (7). Il en recouvra un enfin, il relut l'Ouvrage, & le *rabilla un peu*, & le fit reimprimer. L'Edition d'Anvers, chez Arnoult Coninx 1595 *in* 8 est celle dont je me suis servi. Je n'ai point vu celle de l'an 1597 (8). Florimond de Remond n'est point exact lors qu'il assûre que le Sieur de Sponde *après qu'il eut publié les raisons de son heureuse conversion . . . print la resolution de quitter la Cour* (9).

(*C*) *On répandit contre lui une infinité de médisances.*] Vous n'avez qu'à voir l'Epitre Dédicatoire de la Confession de Sanci, & les Notes que l'on y a jointes dans l'Edition d'Amsterdam 1699; mais comme le Livre que je vais citer est infiniment plus rare que celui là, j'en raporterai un long Morceau. „ Sa fin tant heureuse & paisible n'a peu esviter la dent de ceux, qui portant impatiemmant sa conversion ont osé publier, qu'il estoit decedé miserable & desesperé, & que la mort qui a suivy sa conversion est l'arrest de sa condemnation & un jugement de Dieu sur luy. C'est entrer bien avant dans les secrets du cabinet de Dieu . . . . . C'est à la verité un jugement de Dieu, non sur de Sponde, mais sur nous. Car c'est un grand signe du courroux du ciel, lors qu'il retire de ceste lumiere ceux, qui nous sont utiles & nécessaires, & qui peuvent servir au bien & profit du public. Et peut estre a-ce esté un traict de la providence celeste de le rappeller d'icy bas, avant qu'il se vit enveloppé dans ces torrens d'injures qu'on amonceloit de toutes parts pour verser sur luy. Car pour bien qu'on se trempe d'asseurance, la calomnie bien souvent faict sa faucée: & l'innocence mesmes tresmousse aux approches de ce monstre, qu'Apelle representa si naifvement à la honte du calomniateur Antiphile. Pendant qu'il a vescu Catholique, il a tenu à mespris toutes ces mesdisances: à present qu'il est hoste des cieux, il a pitié & compassion de ceux, qui en sont les autheurs. Il me souvient, que comme un jour quelqu'un luy fit voir a desseing des lettres diffamatoires, qu'on escrivoit contre luy, vrayement, dict-il, en soubs-riant, son autheur n'en dict pas assez selon sa coustume, mais bien trop selon ma sincerité: Son naturel est de mesdire avec animosité: & le mien de le porter avec patiance. Il m'attaquera en Huguenot avec injures, & je me deffendray en Catholique avec modestie (10).

Il y a un grand abus dans ces dernieres paroles; car c'étoit présuposer que l'esprit de modestie étoit le partage des Catholiques Romains, & que l'esprit satirique étoit le partage

(1) Petrus Frizonius, *in* Vita Henrici Spondani, *initio.*

(2) Petrus Frizon. *ubi suprà, pag.* 3, *Cap. V.*

(3) Florimond de Remond (*ou* Ræmound, *comme il s'apelle à la tête de la Preface*) Preface *de la* Responfe *du* Sr. de Sponde au Traicté des Marques de l'Eglise.

(4) Moreri *ne savoit pas qu'il fut frere de* Henri de Sponde, *Evêque de Pamiers.*

(5) Bibliogr. Historic. Philologica-Curiosa, *folio D.*

(6) *Voiez* l'Epitome de la Biblioth. de Gesner, *pag.* 498.

(7) Jean de Sponde, *Préface de sa* Déclaration, *pag. m.* 7 & 8.

(8) *L'Auteur des* Notes sur la Confession de Sanci *en parle, page* 18 *Edition de* 1699.

(9) Florim. de Remond, *Préface de la* Réponse du Sieur de Sponde au Traité des Marques de l'Eglise.

(10) *Là-même.*

REFLEXION sur les Médisances publiées contre ceux qui changent de Religion.

Il quitta la Cour un peu après son Abjuration, & s'alla cacher dans les montagnes de Biscaïe. Il y entreprit un Livre de Controverse; mais, manquant de plusieurs secours, il se transporta à Bourdeaux, & s'y apliqua de toutes ses forces à composer cet Ouvrage (*b*), quoi que le mauvais état de sa santé le dût induire à interrompre ce travail. Il mourut avant que de la finir. Ce fut le 18 de Mars 1595. Il fut enterré à Bourdeaux dans l'Eglise Cathédrale de Saint André, & l'on publia imparfait son Livre de Controverse (*D*). On y joignit à la fin un petit Livre intitulé *Tumulus*

(*b*) *Voiez la Remarque* (*D*).

tage des Protestans. Il régnoit de part & d'autre, il faut l'avoüer, une coutume cruelle de couvrir d'ignominie par toutes sortes d'injures ceux qui changeoient de Religion (11). On épluchoit toute leur vie jusques aux recoins de l'enfance, on ramassoit tous les péchez de leur jeunesse, on les suivoit à la piste dans tous leurs déportemens, & l'on accumuloit pêle mêle, avec des bruits vagues, les faits qui pouvoient avoir quelque certitude, & ceux qui pouvoient recevoir un mauvais sens, lors que des esprits pleins de soupçons & de défiances les examinoient sans miséricorde; & l'on faisoit courir le monde à une infinité de Satires composées de cette façon. Il n'en faut point demander le *cui bono*; car il est assez manifeste que l'on prétendoit tirer de là deux ou trois utilitez considérables. On espéroit que personne ne seroit scandalisé de la conduite des deserteurs, pourveu qu'on les dépeignit comme des ames vendues à l'iniquité, destituées & d'honneur & de conscience. On vouloit par là empêcher de croire que l'incertitude des Dogmes que l'on soutenoit, & les raisons de l'autre Parti, eussent attiré au changement ceux qui abjuroient leur Religion. On vouloit aussi rabatre le triomphe des Adversaires, en leur soutenant qu'ils n'avoient gagné que des prosélytes flétris, & infames. Enfin, on prétendoit inspirer plus d'horreur pour la révolte en exposant à l'ignominie la personne des révoltez, & l'on vouloit faire peur à quiconque eût songé à l'Apostasie; y ayant quelque aparence que des gens sensibles à la Satire n'oseroient point s'y exposer par un changement de Religion, lors que tant d'exemples formidables leur aprendroient que leur Parti s'étoit mis en possession de cette menace bien exécutée.

(11) *Conférez la Remarque de l'Article* WEIDNERUS.

Quid me commorit (melius non tangere clamo)
Flebit & insignis tota cantabitur urbe (12).

(12) Horat. Sat. I *Libri II*, ℣. 45.

Mais si le profit étoit visible de ce côté-là, le dommage ne l'étoit pas moins par d'autres endroits; & ainsi l'on pourroit un peu s'étonner que la prévision des mauvaises suites ne modérât pas le ressentiment. Il n'y avoit rien de plus propre à endurcir les Adversaires dans leurs erreurs, que le fiel de ces Satires personnelles. Chaque Parti s'imagine que les Sectateurs de l'autre sont esclaves d'une prévention aveugle, & d'une opiniatreté passionnée. N'est-ce pas les confirmer dans ce jugement, que de déchirer la réputation d'un homme qui nous a quittez, & d'emploier contre lui, non pas une Réponse modeste, civile, charitable, aux Motifs qu'il met au jour; mais une Réponse violente, & des Invectives personnelles & difamatoires? Les conquérans d'un Prosélyte n'ajoutent guere de foi aux Contes que l'on publie contre lui de la part de la Religion qu'il a quittée: ils les regardent comme des calomnies atroces; & cela leur persuade de plus en plus qu'il n'y a que de la passion & de l'opiniatreté sans aucun mélange de l'Esprit Evangélique dans ce Parti-là. Il est sûr qu'en persécutant par des Libelles un Transfuge de Religion, on l'aliene tout-à-fait. Il seroit revenu peut-être dans le bercail, si on lui eût fait conoitre sa faute doucement & honnêtement; son retour seroit un triomphe que l'on oposeroit avec avantage à la victoire dont l'ennemi s'étoit vanté. On se prive de cela, si l'on irrite cette brebis égarée: il n'est presque pas possible que cet homme ne se sente très-innocent par raport à quelques faits contenus dans les Satires qui le difament (13). Dès là il conçoit une mauvaise opinion de ses anciens freres, & du principe qui les conduit. Si les véritez qu'on a divulguées le fâchent, les mensonges ne servent pas peu à augmenter son chagrin; il se remplit d'une haine contre les personnes qui le dispose à haïr leurs sentimens; de sorte que n'aiant été d'abord qu'un Prosélyte extérieur, il le devient quant à l'intérieur. La colere produit cet effet. Il est probable que Jean de Sponde, rempli de cette passion, à cause des médisances afreuses qu'on faisoit courir contre lui, chassoit toutes les idées qui eussent pu lui recommander sa prémiere Religion. Il s'affermissoit au Catholicisme par ressentiment contre les Réformez (14). Les Discours de Du Perron étoient moins propres que cela à l'y confirmer.

(13) *On y fait entrer les ouï dire, les conjectures, les broderies des Conteurs, &c.*

(14) *Voiez* les Nouvel. de la Rép. des Lettres. *Sept.* 1686. *pag.* 1096.

Qu'on m'objecte tant qu'on voudra ces paroles du Psalmiste, *Imple faciem eorum ignominia, quærent nomen tuum Domine; Seigneur couvrez les d'ignominie, & ils chercheront votre nom* (15): je répondrai que quand on fait cette Priere il en faut laisser l'exécution à la Providence, & non pas aux plumes des Ecrivains Satiriques. Ils ne sont guere propres à faire rentrer dans le bon chemin ceux qu'ils difament pour s'en être détournez. Ils n'ont guere compris que l'Esprit Evangélique est un feu qui doit éclairer & échaufer, mais non pas bruler, calciner, stigmatiser. On en doit dire ce qu'un Auteur Espagnol disoit du feu de l'Amour honnête, *arde y no quema; alumbra y no danna; quema y no consume, resplende y no lastima, purifica y no abrasa; y aun calienta y no congoxa* (16).

(15) *Voiez les* Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Fevr.* 1685, *Art. II*, *pag.* 151 *de la 2 Edition.*

(16) Guevarra. *Voiez la Préface de* Scuderi, *au devant du Poëme* d'Alaric.

Pour ce qui est de l'utilité que l'on prétendoit tirer de l'art de se faire craindre par des Satyres, c'est une chose où il y a du pour & du contre. Je ne voudrois pas nier que des gens qui voient que l'on suporte leurs fautes pendant qu'ils paroissent un peu zélez pour leur Religion, mais que s'ils la quittent, elles serviront de fond à des Libelles difamatoires, ne puissent être détournez de l'Abjuration par la crainte des médisances. Un Satirique peut donner de la terreur à ceux qui ne se sentent pas innocens.

Ense velut stricto, quoties Lucillius ardens
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens est
Criminibus, tacita sudant præcordia culpa (17).

(17) Juven. Sat. I, *Vers.* 165.

Il peut même jetter l'alarme dans le cœur d'un honnête-homme qui est sensible à la belle réputation. On ne conoit que trop le crédit de la calomnie: le témoignage de la conscience ne rassure pas contre la crédulité humaine. Mais enfin, est-ce un profit bien considérable que de retenir des brebis galeuses dans le bercail? & ne doit-on pas s'imaginer que la peur des médisances sera une foible barriere pour des gens que d'autres passions animent à la révolte & qui peuvent s'assurer qu'on les recevra à bras ouverts dans l'autre Parti, & qu'on les y considérera comme des personnes vertueuses, & indignement calomniées (18). Le changement de Religion est une lessive merveilleuse auprès des Convertisseurs; on diroit qu'ils s'aproprient le droit de promettre ce que Dieu promet dans l'Ecriture: *Quand vos pechez seroient comme cramoisi, ils seront blanchis comme neige, & quand ils seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme laine* (19). Notez que pour afoiblir les nerfs des Satires, les Adversaires les firent passer pour une ruse, & qu'ils ont enfin prétendu que cette mine éventée ne produisoit point d'effet. Citons un Auteur moderne.

(18) *Voiez la Remarque* (*M*) *de l'*Article CAYET, *a la fin, & ces paroles de Mr.* Daillé *au Pere* Adam: *Dès que cet homme (Mr. Cottibi), que vous noircissiez continuellement depuis quelques années des Crimes les plus sales, s'est présenté à vous, il a été reçu à bras ouverts. Il est devenu en un moment plus blanc que la neige.* Daillé, Replique au Pere Adam, *III Part.*

(19) Isaïe, *Chap. I, Vers.* 18.

„ Cette Déclaration .... n'est pas moins inutile au dessein que cet Auteur (20) s'est proposé, qui est de noircir „ la réputation de tous ceux qui se convertissent, afin que „ l'apprehension d'estre compris parmi des gens diffamez, „ empesche les autres de se faire Catholiques. J'avoüë que „ lors que le parti Protestant s'avisa de ce stratagême, il y „ eût d'abord des gens assez simples pour s'y laisser surprendre, & pour este retenus par là dans l'erreur, de crainte „ de perdre leur réputation. Mais cette ruse est devenuë „ entierement inutile, parce que tout le monde sçait aujourd'huy que les personnes raisonnables tant Catholiques „ que prétendus Réformez, n'ajoustent plus de foy à ces „ sortes de calomnies, depuis qu'elles sont devenuës générales, & qu'elles n'épargnent personne. L'on sçait dans „ le monde qu'il suffit d'estre nouveau Converti, pour perdre chez les Protestans la qualité d'honneste homme, & „ pour n'estre plus rien dans leur esprit de tout ce qu'on y „ estoit de bon auparavant (21). Ainsi, ceux qui s'amusent à déclamer sur ce sujet ont le malheur de n'estre écoutez de personne, & d'avoir perdu du temps à aiguiser des „ traits de medisance qui ne blessent qui que ce soit, & qui „ retombent sur eux-mesmes (22).

(20) *C'est à dire Mr.* Jurieu.

(21) *Voiez dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Aout* 1686, *pag.* 879, *qu'il a retouché cette Remarque. Voiez aussi la* Replique de Cottiby, *pag.* 209, 210, *& ce que Mr.* Daillé *lui répond dans le Chapitre XXII de la II Partie.*

(22) Brueys, Refutation des Reponses faites à son Examen, *pag.* 299, 300, *Edit. de Holl.* 1686.

Il y avoit quelque chose de bizarre dans l'afaire dont nous parlons. Car, avant qu'un homme abjurât, on lui donnoit des marques d'estime dans son Parti, & on le difamoit dans l'autre; mais, dès qu'il avoit abjuré, les choses changeoient de face. Il étoit satirisé par les anciens freres, & préconisé par les nouveaux. Le Pere Adam fit ce reproche à ceux de la Religion au sujet de l'Ex-Ministre Cottibi: mais Mr. Daillé lui sut bien renvoier l'eteuf (23): il lui montra que les Catholiques, qui avoient difamé par des Chansons, & par des Livres imprimez, le Ministre Cottibi (24), comblérent d'eloges Cottibi leur Néophyte.

(23) Daillé, Réponse à Adam & Cottibi, *Part. III, Chap. IV, VI, & VII.*

(24) *Là-même, pag.* 144, 145.

Mr. Brueys a fait une Observation qui se raporte à celle du Pere Adam. „ Je ne me justifierai pas ici ", dit-il (25), „ des reproches que me fait un de ces Auteurs, d'avoir passé toute ma vie dans les jeux & dans la débauche, d'estre „ un homme sans piété & presque sans religion. Je sçay que „ Messieurs de la Religion Prétendue Réformée n'ont pas „ toujours eû de moy ces sentimens-là; au moins ne les „ avoient-ils point, quand tous les Ministres de Montpellier „ me faisoient l'honneur de venir assez souvent passer les „ jours entiers chez moy à la ville & à la campagne: quand „ les Protestans de Languedoc me confioient leurs plus secrettes & leurs plus importantes affaires; quand ils me députoient à Toulouze, & à leurs Synodes; & enfin quand „ ils faisoient traduire & imprimer à Geneve, à Saumur, „ & à Amsterdam, le Livre que je composay pour la „ défense de leur Religion, lors que j'estois dans leur „ parti.

(25) Brueys, Refutation &c. *pag.* 312.

L'Ex-Capucin Pere Basile, qui, s'étant fait de la Religion se vit difamé par les Catholiques (26), se défendit entre autres moiens par l'estime qu'on lui avoit toujours témoignée dans son Ordre. Voiez son Menteur confondu, imprimé à Sedan l'an 1639.

(26) *Voiez le Pere* Veron, *dans le Livre qu'il intitula* l'Apostat vicieux.

(*D*) *L'on publia imparfait son Livre de Controverse.*] C'est une *Responce au Traicté des Marques de l'Eglise faict par Th. de Beze.* Elle contient 317 pages *in* 8, & fut imprimée à Bourdeaux chez Simon Millanges l'an 1595, par les soins de

Tumulus Joannis Spondani, d'où j'ai tiré quelques unes des Particularitez que je viens de raporter. Cet Auteur déclare (*c*) qu'il a passé ses années *avec beaucoup de fatigue & de misere, & en ses estudes, & en toutes ses autres occupations publiques, ou privées*; & (*d*) que sa *prison d'Orleans fut la quatriesme que Dieu* lui eut *envoyé* pendant les *Guerres Civiles*. Il étoit frere aîné de HENRI DE SPONDE, qui a continué les Annales de Baronius.

(*c*) Jean de Sponde, Déclaration des Motifs, &c., pag. m. 25.

(*d*) Jean de Sponde, Declaration des Motifs, &c., pag. 28.

de Florimond de Remond, qui y mit une Préface dont j'ai déja cité des Morceaux. En voici d'autres. *A peyne* l'Auteur *estoit-il à my chemin* „ qu'il se trouva desnué de plusieurs bons livres, qui luy estoyent necessaires. Pour les „ recouvrer & pouvoir communiquer avec les doctes, car il „ n'avoit là autre entretien que de soy mesme, il s'en vint „ en ceste ville de Bourdeaus. Comme jour & nuict il tra„ vaile avec une ardeur merveilleuse, & plus que sa santé „ ne luy pouvoit permettre (Car il avoit un corps foible & „ debile mais un esprit fort & robuste) la longueur de ses veil„ les, l'assiduité sur les livres parmy les rigueurs & aspretez „ inacoustumées de l'hiver passé, luy altererent sa santé, sans „ que pour cela pourtant il quitast son entreprinse. Et com„ me ses amis luy remonstroient le prejudice, qu'il se faisoit „ d'estre ainsi cloué incessamment sur les livres, & dans un „ estude froid & catharreus, ne donnant aucun relasche au „ corps, non plus qu'à l'esprit. Il faut que je me hate (di„ soit-il) car je prevoy que le soir s'approche, qu'il faut „ meshuy, que je quite ma garnison. Si je meurs, ce sera „ honorablement les armes en main, comm'un brave cham„ pion Chrestien doit faire. Enfin son mal & son indispo„ sition redoublant avec son travail, il fut saisi d'une pleure„ sie, laquelle eust bien tost aterré ce corps maigre & exte„ nué ". . . . *Sa maladie . . . ne fust que de neuf jours.* Vers la fin de la Préface on trouve ceci: „ Or Lecteur tu as „ icy son Livre, Livre à la verité imparfaict, qui monstre „ neantmoins la perfection de son ouvrier. C'est grand doma„ ge qu'il n'ait heu sa fin: & que ce qui nous reste n'aye sa „ correction derniere, veu que ce n'est que le plan de ses „ premieres conceptions, qui nous promettoit une disposi„ tion en trois livres, & une estendue d'arguments plus forts „ & mieux rangez: affin que je me taise du langage, qui est „ la partie d'un Livre, repolie après toutes les autres. Dieu „ sçait si de Sponde en eust esté chiche, pour l'enrichisse„ ment de ce, qu'il avoit entreprins, luy qui sembloit estre „ accomply de tous les ornements d'une eloquence parfaic„ te, comme ses escrits tesmoignent, & qui avoit une mer„ veilleuse facilité à desduire naifuement ses imaginations, „ si qu'à peyne a-on trouvé trois mots trassez (27) dans „ trois feuilles de tout cest ouvrage. Ie croy qu'en ceste par„ tie il estoit inimitable. On eust bien recognu tout à faict „ sa suffisance au Livre de *l'Idée des Religions*, qu'il dessei„ gnoit; mais la mort a rompu ce projet, & plusieurs autres „ qu'il avoit pour la deffence de l'Eglise (28).

(27) *C'est à dire raturez, ou effacez.*

(28) Florim. de Remond. Préface de la Response de Sponde au Traité des Marques de l'Eglise.

STANCARUS (FRANÇOIS) nâtif de Mantoue, a vêcu au XVI Siecle. Il fut l'un de ceux qui travaillérent avec le plus de succès à établir dans la Pologne la Religion Réformée. Il avoit été apellé à Cracovie (*A*), pour y enseigner la Langue Hébraïque (*a*); mais quand on eut remarqué qu'il faisoit couler dans ses Leçons les Dogmes des Protestans, on le déféra à l'Evêque de Cracovie (*b*), qui lui avoit fait avoir cette Charge, & qui, aprenant que c'étoit un Hérétique, ne manqua pas de l'envoier en prison (*c*). Il en fut tiré par l'adresse ou par le crédit de quelques Seigneurs, & il trouva un bon asyle dans la maison de Nicolas Olesnicki (*d*), Gentilhomme que la qualité, le mérite, & le courage, concouroient à rendre recommandable (*e*). Il lui proposa de faire cesser le Culte Romain, & d'abatre les Images; mais Olesnicki, aiant consulté ses Amis, ne jugea pas à-propos d'en venir là tout d'un coup (*B*), il se contenta de faire faire la Cene dans son chateau selon les cérémonies qu'il plairoit à Stancarus de régler. Quelque tems après on exécuta les premiéres vues de ce Réformateur, on chassa les Moines qui desservoient l'Eglise du lieu, on brisa les Images, on les réduisit en cendres (*f*). Olesnicki fonda une Eglise Réformée à Pinczovie l'an 1550, & y attira plusieurs personnes illustres par leur piété & par leur savoir (*g*). Notre Stancarus y ouvrit une belle Ecole (*h*), & dressa cinquante Regles de Réformation pour les Eglises de Pologne (*C*). Il fut envoié en Prusse quelque tems après, & il exerça dans Konisberg pendant une année la Charge de Professeur en Langue Hébraïque (*i*). Il s'éleva de violentes querelles entre lui & Osiander, & cela eut des suites funestes à l'Orthodoxie. Osiander enseignoit que l'homme est justifié par la Justice essentielle de Dieu, & que Jesus-Christ est notre Justice selon sa Nature divine. Stancarus, un peu trop ardent à contredire, & s'éloignant de cette erreur avec trop de véhemence, passa dans l'extrémité oposée; car il soutint que Jesus-Christ n'est notre Médiateur que selon sa Nature humaine (*k*). On dit qu'il puisa cette Doctrine dans

(*a*) Lætus, Compend. Hist. Univers. pag. m. 389.

(*b*) *Il s'apelloit Samuel Maciejowski.*

(*c*) *Idem, ibid.*

(*d*) Stanislaus Lubienicius, Hist. Reform. Polonicæ, *Libr. I, Cap. V, pag.* 31.

(*e*) *Idem, ibid, pag.* 32.

(*f*) *Debino Monachos cœnobio & imagines templo ejecit, quin & has frangi & combini fecit (Olesnicius.)* Lubieniec. Hist Reformat. Polonicæ, *pag.* 31.

(*g*) *Idem, ibid. pag.* 33.

(*h*) Lætus, Compend. Hist. Univ. *p. m.* 389.

(*i*) Micrælius, Syntagm. Hist. Eccles. *pag. m.* 866, 870.

(*k*) *Idem, ibid. pag.* 866.

(*A*) *Il avoit été apellé à Cracovie.*] Jean Lætus assûre que l'Evêque même de Cracovie l'y apella pour la Chaire de Professeur en Hebreu. *A Maciejovio Episcopo Cracoviensi: evocatus erat ut linguam S. Cracoviæ doceret* (1). Mais d'autres (2) disent qu'aiant été chassé d'Italie comme Hérétique, & n'aiant pu s'établir en Allemagne il s'en alla en Pologne, où on lui permit d'enseigner la Langue sainte dans le College de Cracovie, parce que l'on ignoroit ce qu'il étoit, & qu'on savoit seulement qu'il entendoit cette Langue. Comme ceux qui disent cela sont tout à la fois ses ennemis, & les amis de l'Evêque de Cracovie, ils pourroient avoir suprimé quelque circonstance. Je croi néanmoins que cet Evêque ne le fit point venir d'Italie, & qu'il ne le conut propre à enseigner la Langue sainte, qu'après l'avoir vu en Pologne. Voiez la Remarque (*N*).

(*B*) *Olesnicki . . . . . ne jugea pas à propos d'en venir là tout d'un coup.*] Voions le Recit d'un Catholique Romain: *Cæpit errorem* (Stancarus) *instaurare Zwinglii, in idque operam dare, ut abduceret Olesnicium à religione paterna & persuaderet illi religionem externam. Cujus ad præscriptum imagines è fano tolli, cœnam pro usitata peregrinam institui, Sacra quæ Monachi in ejus oppidi fano religionibus vetustis administrabant, explodi jubet. Erat hoc fanum cum adjuncta Monachorum domo, munificentiâ Sbignei Olesnicii operosè extructum ac liberaliter ditatum, quod profanare Stancarus properabat, cujus consilium cum Olesnicio videretur periculosum esse, ne quid inconsideratè faceret, vocat amicos ac in consilium adhibet, in quo, variatis sententiis, illa postremo vicit, ut imagines cum reliqua supellectili salvæ in fano manerent: Monachi etiam veteri instituto sacra facerent, quod nihil earum rerum mutari tùm posset impunè: adesse Regem in proximo, Episcopum etiam Cracoviâ nondum discessisse, fore hisce rebus mutandis aliud tempus magis idoneum. In præsentia placere cœnam institui, idque fieret in Arce privatim non in fano publicè, quod in oppido subjectum est arci. Secundùm hanc sententiam permittunt Stancaro novæ cœnæ modum præscribere, ac illius usum docere* (3). On peut conoître par là le tempérament de Stancarus. S'il n'eût pas le don de persévérance, ce ne fut point à cause de sa tiédeur: il étoit bouillant, son patron homme d'épée jetta de l'eau sur ce grand feu par le conseil des laïques qui examinérent cette afaire. Notez je vous prie une négligence de l'Auteur Socinien que j'ai cité. Il raporte tout le Passage Latin pour prouver par le témoignage d'un Annaliste Polonois, que Stancarus fit chasser les Moines, & abatre les Images; & cependant le Passage de cet Annaliste nous enseigne que cela ne fut point fait; où est donc le jugement du Sieur Lubienietski? Mr. de Sponde lui eût pu aprendre ce qu'il eût falu citer. (4) *Adversus* Stancarum *prodiit Orichovii Roxolani elegans libellus titulo Chimæra . . . . ubi ait . . . . .* (5) *eum Pinczoviam Cracoviensis municipii oppidum se contulisse, ibique punico incitatum furore in templa irruisse, imagines sanctorum sustulisse, memorias Martyrum delevisse, altaria evertisse, sacra profanasse, gazam ecclesiasticam diripuisse, denique sacerdotes ex oppido exterminasse.* Voiez la Remarque (*O*).

(*C*) *Il dressa cinquante Regles de Réformation pour les Eglises de Pologne.*] On lui feroit tort si l'on suposoit qu'il fut un Reformateur sédentaire, qui, s'arrêtant à son Ecole de Pinczovie, envoioit de toutes parts ses ordres, ou ses conseils. Il est sûr qu'il paioit de sa personne. *Stancarus Ecclesias à papatu reformavit. L. Canones instaurandarum Ecclesiarum conscripsit* (6). Cette preuve étant trop foible, ne la considérez pas; arrêtez vous à celle-ci: *Stancarus . . . . ad reformandas Ecclesias ab Anno* 1553. *magno studio incubuerat: in quam rem hortatu Jacobi Comitis Ostrorogii libros conscripserat. Cùm enim ei, tùm Felici Crucigero & aliis piis Viris, motâ in ditione Cracoviensi persecutione . . . . aliæ sedes quietæ quærendæ essent, in majorem Poloniam concesserat & Ostrorogii protectu tutus permanserat. A quo Anno* 1553 *dimissus in Minorem Poloniam cum eodem illo Crucigero reverterat & reformandis ab idololatria ecclesiis pro tempore operam dederat, favore Stanislai Stadnicii, Hieronymi Philipovii, Nicolai Olesnicii, & aliorum Patronorum Virorum Nobilissimorum & generosissimorum fretus* (7).

(1) Jo. Lætus Compend. Hist. Univ. *pag. m.* 389.

(2) Stanislaus Orichovius, *in* Chimæra, *folio* 4, & 23.

(3) Orichovius, Annal III, *apud* Stanislaum Lubienecium, Hist. Reformat. Polonicæ, *Libr. I, Cap. V, pag.* 31, 32.

(4) Spondanus, *ad ann.* 1551, *num.* 22, *pag.* 538.

(5) Orichovius, *in* Chimæra, *folio m.* 24 *verso.*

(6) Lætus, Compend. Hist Univ. *pag. m.* 389.

(7) Stanisl. Lubieniecius, *in* Hist Reformat. Polon. *Libr II, Cap. VI, pag.* 116, 117.

dans Pierre Lombard, & qu'il admiroit cet Auteur (*D*). Il la voulut établir dans la Pologne; mais il trouva des opofitions qu'il ne put vaincre. Elle fut condamnée dans quelques Synodes (*l*) (*E*), & cette Condamnation fut confirmée dans celui de Xian, où fe trouvérent cinquante Miniftres, & la plupart des grans Seigneurs du Parti avec beaucoup de Nobleffe l'an 1560: Néanmoins les Eglifes de Pologne furent troublées par cette Difpute pendant la vie de Stancarus (*F*). Après qu'il fut mort à Stobnitz chez Pierre Zborow (*m*), on ne parla plus de cela; mais on vit que par accident l'Arianifme en avoit tiré de nouvelles forces (*G*). Cela pourroit donner

(*l*) Lætus, Compend. Hift. Univ. *pag.* 411.

(*m*) *Idem, ibid.*

(*D*) *On dit qu'il puifa cette Doctrine dans Pierre Lombard, & qu'il admiroit cet Auteur.*] Voici ce que j'ai lu depuis long tems dans Micrælius. *Hic homo tanti fecit* Magiftrum Sententiarum, *ex cujus lacunis hauferat errorem, ut dicere non fit veritus*, unum Petrum Lombardum plus valere quam C. Lutheros, CC. Melanchthones, CCC. Bullingeros, CCCC. Martyres & I϶. Calvinos: ex quibus omnibus, fi in mortario contunderentur, non exprimeretur una uncia veræ theologiæ (8). Florimond de Remond (9), qui a raporté une partie de ces chofes, & quelques autres, cite l'Apologie de Stancarus contre les Théologiens de Zurich. Je l'ai confultée, & j'y ai trouvé (10) les paroles de Micrælius. Notez que l'Auteur fe vante d'avoir tiré des faints Peres fa doctrine, & non pas de Pierre Lombard, qui n'a fait, dit-il, que recueillir les Autoritez des Peres, & les Dogmes de l'Eglife.

(*E*) .... *Elle fut condamnée dans quelques Synodes.*] Jean Lætus (11) en nomme trois, celui de Sendomir, celui de Vladiflavie, & celui de Pinczovie. Mais Lubienietski affûre, que l'opinion de Stancarus fut tellement difcutée (12) dans le Synode de Pinczovie, au mois de Novembre 1558, fi bien défendue d'un côté, fi bien attaquée de l'autre, que les parties fe retirérent fans rien conclurre, & fans que la victoire fe fût déclarée; *Æquo tunc Marte ab utrinque difceffum eft, quoque cum fua Sententia ad fua', Stancaro Dubietzcum ad Patronum Staniflaum Stadnicium revertente* (13).

(*F*) *Les Eglifes de Pologne furent troublées par cette Difpute pendant la vie de Stancarus.*] Nous venons de voir qu'il avoit des partifans dans les Synodes. Il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un homme qui favoit les Langues, & les Peres, qui avoit de l'efprit, qui pouvoit parler, qui pouvoit écrire, qui s'entêta de fon Sentiment; & il difputoit fur une matiere très-difficile, & qui ne donne qu'un trop beau jeu à l'audace des Dialecticiens. Il feroit donc furprenant qu'il n'eût point eu de Difciples. *Stancarus ut multa erat non tantùm linguarum fcientia fed & eruditione, ex fcripturis & antiquitate fententiam fuam ratione profectò fuffragante probabat* (14). Ni Jean Lafcus, ni Lifmanin, ni Gonezius, ni Crovicius, ni Blandrata, ni plufieurs autres, ne purent jamais le faire changer de Sentiment (15). Les Eglifes de Pologne, allarmées de ces divifions, & embarraffées des fubtilitez de cet homme, confultérent le Confiftoire de Geneve, qui leur fit donner par Calvin une courte & bonne Inftruction l'an 1560 (16). Il la falut foutenir par un autre Ecrit bien raifonné qui fe trouve parmi les Lettres de Calvin (17). On y ménage la perfonne de Stancarus, quoi qu'on fe plaigne de fon emportement contre Melanchthon. Celui-ci, & Pierre Martyr, publiérent quelque chofe contre fa Doctrine. Le prémier le fit avec beaucoup de modération, fachant qu'il avoit à faire à un emporté (18). Stancarus ne fe foumit point aux Synodes qui le condamnérent. On voit par la Lettre que les Miniftres de Pologne écrivirent à l'Eglife de Strasbourg l'an 1562 (19), qu'il les accufoit d'Arianifme, & qu'il introduifoit une efpece de Sabellianifme. Il demanda inftamment une nouvelle Conférence; mais elle lui fut refufée, & fes Livres furent condamnez & brûlez. *Pincovienfes, rejectâ cum Stancaro, quam multum expetebat, difputatione, in dubium vel in difputationem trahi communem Ecclefiæ fententiam, in gratiam unius inquieti, & arrogantis hominis indignum exiftimantis, libros ejus condemnaffe, & tradidiffe rogo, lego apud Staniflaum Hofium, in Judicio de Cenfura Heidelbergenfium, ac Tigurinorum, de dogmate contra Trinitatem in Poloniâ tum sparfo* (20). Le Schisme duroit encore l'an 1568. Cela paroît par une Lettre de Theodore de Beze, où il exhorte les Schismatiques, & nommément Stancarus, à fe foumettre à la Confeffion, & moiennant cela il fe perfuade qu'on leur redonneroit de bon cœur la main d'affociation. Je raporterai fes paroles d'autant plus agréablement qu'elles nous aprenent une circonftance curieufe; c'eft que Stancarus ofroit des formulaires de foi pleins d'expreffions ambigues. *Omnes illos qui à vobis disceffionem fecerunt, totque confequutis malis aditum patefecerunt, ipfumque adeò Stancarum, precor & obteftor per vifcera mifericordiæ Dei noftri, ut & fui & pacis Ecclefiarum majorem habeant rationem, iftaque abjecta in defendendo femel arrepto dogmate pertinacia, in animum inducant cum Ecclefiis in verè fraternam gratiam, abolitis prioribus omnibus, redire, & fynceris omnium Ecclefiarum orthodoxarum confeffionibus apertè potiùs acquiefcere, quàm novas & ambiguas conciliationum formulas fcribendo, fufpicionem præbere, quafi fucare potiùs manifeftè defenfos errores, quàm femel abjectis illis, veram cum fratribus concordiam inire velint. Id verò fi fecerint, non dubito quin dextram illis ultro præbeatis, exultent in cœlis Angeli, applaudant omnes Ecclefiæ* (21). Nous verrons ci-deffous (22) ce qu'il difoit des perfécutions qu'il avoit foufertes.

(*G*) *Par accident l'Arianisme en avoit tiré de nouvelles forces.*] La principale baterie de Stancarus étoit de dire, fi Jefus-Chrift à été Médiateur entant que Dieu, il eft moindre que fon Pere quant à la Nature divine, il n'eft donc point coëffentiel à Dieu le Pere, ceux donc qui le font Médiateur entant que Dieu renouvellent l'Héréfie des Ariens. Il preffoit cette Conféquence avec toutes les fubtilitez que fon efprit, & la nature du fujet, lui purent fournir: cela donna lieu à un tiers Parti: il y eut des gens qui ébranlez d'un côté par fes raifons, & de l'autre par les argumens de fes Adverfaires, établirent que Jefus-Chrift faifoit l'office de Médiateur, & à l'égard de l'Humanité dont il s'étoit revêtu au fein de Marie, & à l'égard d'une Nature divine inférieure à celle du Pere Eternel. Blandrata, & quelques autres fugitifs de Geneve pour des erreurs qui fe raportoient à la Trinité, fe prévalurent des raifons de Stancarus; ils prétendirent que fes Adverfaires ne les pouvant bien réfoudre, il faloit chercher un autre Syftême. Voilà d'où naquirent les Trithéïtes de Pologne, les Ariens, & enfin les Sociniens. Le Sieur Lubienietski prétend que le Synode de Pinczovie, où l'on difcuta profondément la Caufe de Stancarus, & où l'avantage du combat fut égal, ouvrit la porte à la deftruction de la Doctrine de la Trinité. *Hæc mox, ut & illa Serveti de præeminentia Patris Viros pios & doctos ad hoc argumentum difcutiendum haud leviter incitavit. Itaque meritò illam Synodum Pinczoviæ Anno 1558 celebratam Andreas Lubieniecius Senior in MS. de Synodis magnum ingreffum ad demoliendum dogma Trinitatis feciffe dixit.... Et certè ex his, quæ fecuta funt in illa Pinczoviana Synodo portam ad difcutienda vulgò recepta dogmata apertam effe, nemo non videbit: Hoc enim ipfo anno cum veniffet Pinczoviam Blandrata, quem invidia Calvini Geneva expulerat, habitis Pintzoviæ cùm Lismanino, multis de hoc argumento fermonibus, & videns Stancari adverfarios ei non fatisfeciffe, tantùm effecit, ut & ille de dogmate Trinitatis dubitare inceperit. Hinc Lismaninus in fufpicionem Arianismi apud Miniftros inolitis erroribus tenacius adhærentes incidit* (23). Calvin avoit toûjours craint que les Adverfaires de Stancarus ne fe jettaffent dans une autre extrémité; & il vit avec douleur que fa crainte n'avoit pas été fans fondement. Voici ce qu'il écrivit aux Freres de ce païs-là: *Tabulam nuper in Polonia editam, quæ Chriftum & Spiritum fanctum alios à Patre deos facit, non fine acerbiffimo mœrore infpexi. Pridem me hæc cura, non abs re anxium tenuit, ne fratres minus in Scriptura exercitatos abriperet Stancari importunitas, ut vitandæ unius abfurditatis caufa, in aliam fœdiorem laberentur. Accidit ergo quod timui, ac triftì exemplo patefactum eft quàm noxia fit peftis contentio, ubi magis propofitum eft, adverfarium vincere, quàm bonam caufam fimpliciter tueri. Craffum Stancari delirium meritò à fratribus Polonicis repudiatum eft. Sed dum fibi ab una diaboli aftutia cavent, obrepfit alter impoftor Blandrata Stancaro deterior: & hac occafione abufus eft ad errorem non minus deteftabilem fpargendum* (24). Tirons d'une autre Lettre qu'il leur écrivit en 1563 un très-beau Paffage, qui nous montre les mauvais effets de la Difpute, & la malédiction que Dieu répand pour l'ordinaire fur le travail de ceux qui difputent bien moins afin que la vérité triomphe, qu'afin qu'ils aient le plaifir de fouler aux pieds leur Adverfaire. (25) *Porrò teterrimus hic error, qui apud vos graffatur, favorem obtinuit ex immodico contentionis fervore. Nam cùm Stancarus infulfus Sophifta, & rabula improbiffimus commenta fua ingereret, Chriftum Mediatorem duntaxat effe, quatenus homo eft, ideoque apud totam Trinitatem intercedere, optimum compendium quidam effe duxerunt, fi responderent folum Patrem verè & propriè effe Deum. Ita effugium illud nimis cupidè multi arripuerunt, quòd ita putarent nullo negocio refutari Stancari ineptias. Sic ut veteri proverbio dicitur, nimium altercando veritas amiffa fuit. Equidem non dubito quosdam infcitia vel inconfiderata facilitate lapfos effe: verùm conjicere fimul licet, nonnullos* (26) *aftutè captaffe occafionem, ut execrabile delirium, quod plaufibile fore fperabant, fimplicibus impunè obtruderent.* C'eft-à-dire, felon la Verfion Françoife des Opufcules de Calvin: „ Au refte ceft erreur pernicieux „ & execrable, qui eft femé par voftre pays, a obtenu „ faveur & credit par le moyen d'une trop grande ardeur „ de contention. Car lors que Stancarus ce fophifte & „ criard enragé mettoit en avant fes resveries, à favoir „ que Jefus-Chrift eft feulement Mediateur, entant qu'il „ eft homme, & pourtant qu'il intercede envers toute la „ Trinité: aucuns eftimerent que le meilleur & le plus „ expedient eftoit, s'ils refpondoyent que le Pere feul eft „ vrayement & proprement Dieu. Ainfi plufieurs s'arrefterent par trop ardamment à ce fubterfuge-la, pource „ qu'ils penfoyent que par ce moyen Stancarus feroit aifément rembarré avec toutes fes fottifes. Ainfi, comme dit le proverbe ancien, la verité a efté perdue en „ trop debatant. Et pour vray je ne doute point, qu'aucuns ne foyent tombez par ignorance, ou par une facilité inconfiderée: mais il y a bien aparence auffi que „ d'autres

(8) Micrælius, Syntagm. Hift. Ecclef. *pag.* 890.

(9) Flor. de Remond, Hift. de la Naiff. & Progres de l'Herefie, *Livr. II, Chap. XV, pag. m.* 222.

(10) *Au feuillet k 5 Edit. Cracovienf.* 1562 in 8.

(11) Lætus, Compend. Hift Univ. *pag.* 411.

(12) *Acriter difcuffa fuit.* Staniſl. Lubieniecius, Hift. Reform. Polon. *pag.* 117.

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Idem, ibid. p.* 118.

(16) *Elle eft parmi les* Opufcules de Calvin. *pag. m.* 682.

(17) *C'eft la Lettre CCCLII.*

(18) *Refponfionem de Stancari controverfia perfcripfi quæ multo eft & brevior & fummiffior quam poftulat magnitudo caufæ. Sed hominem iracundum & biliofum non volui accendere.* Melancht. Epiftola DCCCIX, *Libr IV, pag. m.* 925: *elle eft datée de l'an* 1553.

(19) *Elle eft la prémiere parmi celles de* Zanchius. *Voiez* Hoornbeeck, *in* Apparatu ad Controv. Socinianas, *pag.* 29.

(20) Hoornbeeck, *ibid.*

(21) Theod. Beza, Epift. XXVIII, *pag* 241 *Tomi III* Operum. *Elle eft datée du 1 de Septembre* 1568.

(22) *Dans la Remarque (L).*

(23) Staniſl. Lubieniecius, *in* Hift. Reform. Polon. *pag.* 118.

(24) Calvin. *in* Admonitione ad Fratres Polonos, ne triplicem in Deo Effentiam pro tribus Perfonis imaginando tres fibi Deos fabricent. *init. pag.* 683 Tractatuum Theologic.

(25) *Idem, pag.* 686.

(26) *Il entend* Blandrata, Gentilis, Jean Paul Alciat, *qu'il nomme peu apres.*

donner lieu à beaucoup de réfléxions (*H*). Stancarus perdit tout le mérite de ses prémieres actions par les troubles qu'il excita dans la suite, aiant donné trop d'essor a sa vanité, & à sa subtilité (*n*). Il publia divers Ecrits (*I*). On s'abuse pitoiablement sur la qualité de ses Opinions, comme je le ferai voir en marquant les fautes de Mr. Moreri (*K*). Il versoit des torrens d'injures dans

(*n*) *Voiez la Remarque* (*I*).

„ d'autres ont cerché finement l'occasion de pouvoir sans „ danger mettre en avant aux simples & idiots ceste forcenerie execrable, laquelle ils esperoyent leur estre agrea- „ ble & plaisante (27)". Theodore de Beze reconoît aussi que le Trithéïsme & l'Arianisme, qui se renouvellérent dans la Pologne, tirérent leur origine des Disputes de Stancarus (28).

(27) Recueil des Opuscules, c'est-à-dire petits Traictez de M. Jean Calvin, pag. 2296 *Edit. de Geneve* 1611.

(28) Beza, *in* Apologia altera ad Claudium de Xainctes, *pag.* 349. *Tomi II* Operum. *Voiez aussi ce qu'il dit dans la* Vie de Calvin *à l'ann.* 1560, *pag.* 381 *Tom. III* Operum.

Examen des Plaintes contre la multitude d'Académies, & de Professeurs.

(*H*) *Cela pourroit donner lieu à beaucoup de réfléxions.*] Je n'en ferai néanmoins qu'un petit nombre, & je commencerai par les Plaintes que font certaines personnes contre les Sciences. Ne vaudroit-il pas mieux suprimer les Académies que d'entretenir tant de Professeurs en toutes sortes de Facultez? Ce sont eux qui font naître les Héresies, ou qui élevent ceux qui répandent, & qui multiplient l'erreur. Le Peuple, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont point apellez à expliquer les matieres de Religion, conservent sain & entier tout le dépôt de la foi qu'on leur confie. Aprenez-leur une fois qu'il faut croire la Trinité des Personnes, l'Unité de la Nature divine, l'Incarnation du Verbe, sa Médiation, &c., ils croiront tous ces mysteres sans jamais en altérer la pureté, & sans s'inquiéter les uns les autres. Mais les Docteurs n'en usent pas de cette maniere: les uns veulent se distinguer par des Interprétations subtiles, & les autres ne veulent pas le leur permettre. Cela donne lieu à des Disputes qui troublent la source, & qui la partagent en plusieurs ruisseaux bourbeux. Le prémier partage est bientôt suivi du second, & ainsi de suite: la fécondité, ou plutôt la contagion en ce genre-là est surprenante. Vous n'entendez plus parler bientôt après que de Sectaires, Apollinaristes, Ariens, Eutychiens, Macedoniens, Monothelites, Nestoriens, Sabelliens, &c (29). Si l'on dressoit l'Arbre Généalogique des Héréfies, on verroit que leur filiation est fondée principalement sur ces deux causes: 1, Les disputans se veulent trop éloigner de leurs Adversaires; ce qui fait qu'ils passent jusqu'à l'autre extrémité: 2, Le desir de vaincre les engage à pousser si loin leurs Objections, qu'elles peuvent, ou leur être retorquées, ou favoriser un tiers Parti. Que fait-on pour remédier à cet inconvénient? On abandonne le terrain qu'on ne peut défendre, & l'on se fortifie de quelque nouvelle invention. Cela produit un Systême tout diférent, qu'un autre Docteur réformera de nouveau, ne le trouvant pas assez arrondi, & ainsi de suite. Un autre s'imaginant que les deux Partis vainquent, & sont vaincus tour-a-tour, selon qu'ils agissent offensivement, ou qu'ils se tiennent sur la défensive, se croit obligé de choisir une nouvelle Hypothese. On a vu tous ces desordres dans l'Affaire de Stancarus. Il se brouilla avec Osiander son Collegue dans l'Académie de Konigsberg; & pour le mieux combatre, il donna à l'Humanité de Jesus-Christ tout ce que l'autre donnoit à la Nature divine. Passant de Konigsberg à Francfort sur l'Oder (30), il y trouva un Antagoniste (31), qui se jetta dans une nouvelle extrémité pour le mieux contrequarrer; car on prétend (32) qu'il enseigna que Jesus-Christ, notre Justification & notre Médiateur entant que Dieu & entant qu'Homme, étoit mort selon sa Nature divine. Stancarus s'en retournant en Pologne y soutint si chaudement son opinion, & accusa si ardemment ses Adversaires de favoriser l'Arianisme, qu'il donna lieu à plusieurs personnes de renouveller la Secte des Ariens, & puis celle des Samosaténiens. Je croi qu'on jugea, 1, Que les Objections des autres Ministres prouvoient que l'Humanité seule de Jesus-Christ n'étoit point notre Médiation: 2, Que ses Objections prouvoient qu'un Fils de Dieu coëssentiel ne pouvoit pas être Médiateur. On prit donc un milieu entre ces extrémitez. Ce fut de dire que Jesus-Christ fils de Dieu non coëssentiel, & révêtu de notre nature, étoit notre Médiateur quant à la Nature humaine, & quant à la Nature spirituelle qu'il avoit eue avant que de naître. Voilà les malheureux fruits des Disputes Théologiques, & des Chaires Professorales.

(29) *On suit l'Ordre Alphabétique & non pas le Chronologique.*

(30) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Germanor. *pag.* 234.

(31) *Nommé* André Musculus.

(32) Staphylus, *apud* Prateolum, *Voce* Stancarini, *pag.* [illegible]

Il y a une autre chose à considérer. Qu'un Professeur avance une nouvelle Pensée, & qu'il donne lieu de croire qu'il le fait pour s'acquérir du renom, il s'éleve tout aussitôt un Antagoniste, qui lui soutient que cette Pensée est mauvaise. Peu-à-peu ils s'échaufent, & enfin ils s'entrehaïssent tout de bon. Pour colorer les mouvemens qu'ils se donnent si semblables aux passions humaines que rien plus, il faut que l'Aggresseur dise qu'il s'agit d'une afaire tres-importante au bien de l'Eglise. L'attaqué doit dire la même chose, & faire voir que l'opinion qu'il a changée donnoit de grans avantages à l'ennemi. Après cela il n'y a plus de moien de reculer, il faut que les Supérieurs parlent. Or quel est le fruit ordinaire de leurs Decisions? Un Schisme actuel, ou un Schisme virtuel. Rien de tout cela n'arriveroit si l'on n'avoit pas pour ses Pensées une opinion avantageuse. Si Stancarus par exemple eût avoüé comme il le devoit que son opinion importoit peu au bien de l'Eglise, il ne se fût pas fait un point d'honneur de la maintenir: il eût gardé le silence dès qu'il eût vu qu'en la soutenant il causoit des troubles. Combien de desordres eût-on épargné au monde, si l'on se fût contenté de disputer sur les choses nécessaires au salut? Osiander, & Stancarus, n'eussent pas écrit deux pages en ce cas-là l'un contre l'autre. Car en bonne foi y a-t-il des gens parmi le peuple, qui se reglent sur l'un ou l'autre de ces Dogmes, quand ils mettent leur confiance dans la mort de Jesus-Christ? Les Docteurs mêmes, qui ont le plus disputé sur ces Questions, ne l'adorent-ils pas sans songer à ces distinctions de Nature humaine & de Nature divine?

Voici une autre Considération. Dans tous les Païs où il y a bien des personnes gagées, pour expliquer tout un Corps de Théologie, il arrivera toûjours que quelcun aura la témérité de remuër des Questions, qu'il vaudroit mieux laisser en repos (33) comme des bornes qui séparent les héritages. Or l'exemple de celui-là est fort à craindre; car chacun se croit permis ce qu'il voit faire à des gens qui n'ont pas plus d'autorité que lui; & de là vient que les nouvelles Disputes ne s'élevent jamais plus facilement, que lors qu'elles ont été précédées depuis peu par plusieurs autres. Ceci tend à condamner la multitude des Académies.

(33) Μὴ κίνει Καμαρίναν, ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων. *Ne move Camarinam, immota enim melior* Stephan Byzant *voce* Καμαρίνα.

Répondons en peu de mots à toutes ces plaintes. C'est une Maxime de la derniere certitude, que l'abus des bonnes choses n'en doit pas ôter l'usage: puis donc qu'il est très-digne de l'homme de cultiver son Esprit, & que l'établissement des Maîtres préposez à cette culture est bon, il ne faut pas l'abolir sous pretexte que quelques Savans abusent de leurs lumieres pour exciter des Disputes Théologiques. Ajoûtons à cela que les maux de l'ignorance sont encore plus à craindre. Elle n'ôte pas les Divisions; sans avoir été à l'Académie il se trouveroit des gens moins grossiers que d'autres, qui auroient l'audace & la vanité de semer des Dogmes, & qui les établiroient d'autant plus facilement que leurs Auditeurs seroient sots.

Finissons par déplorer l'état misérable du genre humain. Il ne peut sortir d'un mal que par un autre; guérissez-le de l'Ignorance, vous l'exposez à des Disputes scandaleuses, & qui quelquefois ébranlent & renversent même le Gouvernement.

(*I*) *Il publia divers Ecrits.*] Une Grammaire Hébraique, à Bâle 1546. Une Exposition de l'Epitre de Saint Jaques avec la Conciliation de quelques Passages de l'Ecriture, à Bâle 1547. Cette Conciliation fut tirée presque mot-à-mot des Commentaires de Bullinger (34). On pourra donc le joindre au Catalogue des Plagiaires. *De decem captivitatibus Judæorum: De sanguine Zachariæ*, & plusieurs autres Traitez dont vous trouverez le Titre dans l'Epitome de Gesner. Je me contente de copier ce qui suit: *De Trinitate, & Mediatore Domino nostro Jesu Christo; adversus Henricum Bullingerum, Petrum Martyrem, & Joannem Calvinum, & reliquos Tigurinæ ac Genevensis Ecclesiæ Ministros, Ecclesiæ Dei perturbatores. De Trinitate, & Unitate Dei, deque Incarnatione Domini nostri Jesu Christi adversus Tritheitas, Arrianos, Eutychianos, Macharianos, Cerinthianos, Ebionitas, & Photinianos. Opus novum de reformatione tum Doctrinæ Christianæ, tum veræ intelligentiæ Sacramentorum, cum matura consideratione & fundamento Scripturæ sanctæ & consilio SS. Patrum*, à Bâle 1547 *in* 8 (35). On remarque dans l'Epitome de Gesner, que le Livre de Stancarus contre les Ministres de Zurich & de Geneve est tout plein d'injures, & que Josias Simler le réfuta. Voici une Apostrophe de Stancarus: *Conclusum est, o Calvine, doctrinam tuam de filio Dei esse plane Arrianam, à qua resilias quam primum te oro atque obsecro, & has hæreses quam citius fieri potest retractes, & liberes Ecclesiam Dei ab istis blasphemiis quibus eam contaminasti* (36). Il dit ailleurs qu'il a demontré que les Eglises, qu'on apelloit Réformées, étoient Arriennes & Eutychiennes. *Omnes Ecclesiæ quas vos appellatis, reformatas per Evangelium filii Dei, Arrianæ & Eutychianæ sunt, nec hoc negari potest, ut supra demonstrativè probavi* (37). André Jurgiewski Chanoine de Vilne allegue ces deux Passages dans son *Bellum quinti Evangelii* (38). Vous conoîtrez par là que Calvin & Stancarus se disoient les mêmes injures, chacun d'eux accusoit l'autre d'être un blasphémateur, & un perturbateur de l'Eglise; & si Calvin s'en prenoit à la vanité de Stancarus, je ne doute pas que celui-ci ne se servît du même reproche. *Est illud non absurdum modò, sed exitiale commentum, quo vir ille fastu turgidus & novitatis nimium cupidus orthodoxæ fidei principia labefactare conatus est. Dolendum sanè est, quòd hominem qui prodesse alioqui poterat, mater hæreseôn ambitio ad nocendum impulit. Adeò enim frivolæ sunt quas obtendit rationes, ut satis appareat, nihil aliud quàm acuti ingenii famam ab aliis dissentiendo captasse* (39)....., *Utinam his moveatur Stancarus: quod tunc demum fere sperandum est, ubi ingenium, quod suâ vanitate nimis in sublime elatum est, ad mansuetudinem & modestiam se flexerit* (40).

(34) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 245.

(35) *Tiré de l'Epitome de Gesner, ibid.*

(36) Stancarus contra Ministros Genevenses ac Tigurinos, *folio* 118, 123, *apud* Jurgiewicium *ubi infrà*.

(37) *Idem, ibid. folio* 94, 95, *apud eumd.*

(38) Andreas Jurgiewicius, Bellum quinti Evangelii, *pag* 161, 62 *Edit. Colon* 1595.

(39) Calvinus, *in* Responso ad fratres Polonos, *pag.* 682 Tractat. Theolog.

(40) *Idem, ibid. pag.* 683.

(*K*) *En marquant les fautes de Mr. Moreri*] " Il dit „ que Stancarus voulut s'opposer aux erreurs d'Osiander „ que l'humanité de Jesus-Christ est la cause de nôtre „ justification, & dans ce dessein il tomba dans l'extre- „ mité

dans les Ecrits qu'il compoſoit contre ſes Antagoniſtes ; & il s'excuſoit de cela ur le droit de repréſailles ; & ſur l'importance des Héréſies qu'il croioit combatre, & même ſur l'exemple des Apôtres

„ mité contraire & combatit en Arien la divinité du fils „ de Dieu ". Il cite *Florimond de Raimond, Bellarmin, Onuphre, & Gautier.* La I faute eſt de prétendre qu'Oſiander enſeignoit que l'Humanité de Jeſus-Chriſt eſt la cauſe de notre Juſtification: il faloit dire, au contraire, qu'il enſeignoit que la Juſtice eſſentielle de Dieu, & que Jeſus-Chriſt entant que Dieu ;ſont notre Juſtification. La II faute, ſuite inévitable de la prémiere, conſiſte à dire, que Stancarus enſeigna que la Divinité de Jeſus-Chriſt eſt la cauſe de notre Juſtification. Quel renverſement! ſon Dogme étoit diamétralement opoſé à celui-là. Tant s'en faut qu'il combatît en Arien la Divinité de Jeſus-Chriſt, qu'au contraire il ne s'aheurta à ſon Dogme que parce qu'il prétendit que le Sentiment opoſé entraînoit néceſſairement dans l'Arianisme. Sandius, qui a fourré dans le Catalogue des Antitrinitaires tout autant de gens qu'il a pu, & quelquefois ſous des prétextes équivoques, n'y a point mis Stancarus; marque évidente que ce n'étoit pas un Théologien qui eût attaqué le moins du monde la Divinité coëſſentielle de Jeſus-Chriſt. Mr. Moreri erre donc groſſiérement quant au fait. Comptons lui pour une IV faute ſon inconſéquence. Il avoit cru fauſſement que le Dogme d'Oſiander attribuoit toute notre Juſtification à l'Humanité de Jeſus-Chriſt. Comment donc a-t-il oſé dire que Stancarus, s'opoſant à Oſiander jusques à tomber dans l'extrémité contraire, attaqua la Divinité du Meſſie ? Car la ſuite naturelle de l'Opoſition diamétrale, que Mr. Moreri ſupoſe entre ces deux hommes, eſt que Stancarus ait ſoutenu rigidement les intérêts de la Nature divine du Médiateur. Il le fit auſſi. V. Enfin les Auteurs qu'on cite diſent le contraire de ce qu'on leur attribue touchant l'erreur d'Oſiander. Je me contenterai de prouver cela à l'égard du Pere Gaultier, qui d'ailleurs a été le mauvais guide de Mr. Moreri. *Franciſcus Stancarus Mantuanus*, dit-il (41), *tueri cupiens, ut Oſiandro* (42) *obſiſteret, Jeſu Chriſti humanitatem eſſe noſtræ juſtificationis cauſam, in oppoſitum extremum eodem circiter tempore ſe præcipitem egit, Jeſu Chriſti nimirùm divinitatem Arianorum more i. pugnando: ejus enim erat opinio, Chriſtum Dominum eſſe juſtificatorem noſtrum ſecundum ſolam humanitatem excluſa divina natura.* Vous voiez manifeſtement dans ces paroles là trois fautes de Mr. Moreri, & une autre qui n'eſt guere moindre que la quatrieme. Car de ce qu'un homme ſoutient que Jeſus-Chriſt eſt notre Médiateur & notre Juſtification entant qu'Homme, & non pas entant que Dieu, il ne s'enſuit nullement qu'il ſoit fauteur de l'Arianisme; ainſi le Pere Gaultier s'eſt ſervi d'un *enim* très-indigne d'un Auteur qui ſe piqueroit de raiſonner. Le comble de la bévue eſt dans la queſtion de fait, c'eſt-à-dire en ce qu'on ignore que Stancarus attachoit la Médiation de Jeſus-Chriſt à l'Humanité, parce qu'il croioit que le Sentiment contraire favoriſoit l'Arianisme. Si l'on avoit dit qu'il renouveloit la Doctrine de Neſtorius, on ſe ſeroit un peu mieux couvert de quelque ombre de vraiſemblance, & l'on auroit été un peu plus fidele dans ſa Citation; car Florimond de Remond, cité par le Jéſuite Gaultier, touche cette corde de Neſtorianisme. Nous avons donc ici un Auteur qui établit mal le fait, & qui tire de mauvaiſes conſéquences, & qui ne cite pas bien. Sa Citation de Prateolus eſt plus fidele: car ce qu'il avance ſe trouve dans Prateolus; mais comme les paroles de ce dernier ſont empruntées de Lindanus, il eût mieux valu citer Lindanus, quoi qu'un très-pauvre garant, qui n'avoit rien lu de Stancarus, & qui ne s'apuie que ſur le témoignage d'un certain Palladius (43). J'oſe dire qu'il n'y a guere d'Ouvrages qui faſſent plus de des-honneur à l'Egliſe Romaine que ceux où l'on a donné le Catalogue des Héréſies du XVI Siecle. Il regne deux grands défauts dans ces Catalogues, le prémier eſt qu'on y a fourré un nombre infini de Sectes imaginaires (44), le ſecond eſt que les Auteurs de ces Libelles ſe copient les uns les autres, ſans qu'il paroiſſe qu'aucun d'eux ait lu les Livres des Héréſiarques dont ils parlent. Mais, quelque abſurde que puiſſe être leur conduite à l'égard des autres prétendus Chefs de Parti, je ne penſe pas qu'ils aient parlé d'aucun avec plus d'aveuglement que de Stancarus, puis que d'un côté ils lui imputent une Héréſie qu'il faiſoit profeſſion de combatre, & dont il ſe plaignoit éternellement que ſes Adverſaires étoient les fauteurs; & que de l'autre l'Opinion particuliere, qui lui fit des ennemis dans le Parti Proteſtant, eſt une Doctrine que les Catholiques Romains ſoutiennent contre les Miniſtres. Liſez ces paroles du célèbre Mr. Turretin: *An Chriſtus ſit mediator ſecundum utramque naturam?* affir. cont. Pontificios & Stancarum. *Quæſtio hæc nobis intercedit cum Pontificiis qui ut facilius obtineant plures dari poſſe Mediatores pertendunt Chriſtum Mediatorem fuiſſe ſecundum naturam humanam tantùm, ut poſt Lombar. lib.* 3. *diſt. q.* 19. *l.* 9. *Thom. p.* 3. *q.* 26. *art.* 2. *Bell. contro.* 1. *de Chriſto lib.* 5. *c.* 3. *Becanus in Manu. lib.* 3. *cap.* 2. *& alii aſſerunt. Quos hic* Stancarus *ſequitur* (45). Je viens de conſulter la Somme de Théologie du Jéſuite Becan, & j'y ai trouvé ces paroles; *Secunda concluſio. Chriſtus ſecundum humanitatem eſt Mediator non ſecundum divinitatem. Eſt contra Lutheranos & Calviniſtas qui docent Mediatorem eſſe ſecundum utramque naturam* (46). Il réfute leurs raiſons, il allegue pour lui les Peres, & il nous renvoie à Vaſquez & à Bellarmin.

SI STANCARUS etoit Hérétique.

On me demandera peut-être ſi les Sentimens particuliers de Stancarus doivent paſſer pour des Héréſies. Ce n'eſt pas à moi à faire le Juge là-deſſus. Je dirai ſeulement que pour bien qualifier un Dogme, il faut ſavoir les principes, & les vues de l'Auteur: par exemple, il faut demander à Stancarus, niez-vous la Médiation de Jeſus-Chriſt ſelon la Nature divine, parce que vous ne prétendez pas qu'il ſoit Dieu & Homme, ou la niez vous parce que vous ne voulez admettre aucune infériorité dans la Nature divine de Jeſus-Chriſt, & que vous craignez que ce ne ſoit ouvrir la porte à l'Arianisme? S'il allegue la prémiere raiſon, il eſt Samoſaténien, & Socinien; mais s'il n'allegue que la ſeconde, c'eſt un grand changement de ſcêne, il eſt orthodoxe quant à la Divinité coëſſentielle & conſubſtantielle de Jeſus-Chriſt, & ſon erreur au pis aller ne conſiſte qu'en ce qu'il ſupoſe que la Médiation enferme une infériorité incompatible avec la Divinité du Verbe. Je ne ſai ſi les circonſtances du tems, & les manieres impérieuſes de ce perſonnage, ne furent pas la vraie raiſon pourquoi les Miniſtres Suiſſes, & ceux de Geneve, criérent tant contre lui. L'état des Egliſes de Pologne étoit tel alors, que rien ne lui pouvoit être plus dommageable que cette Diſpute, & l'on préſumoit que le zêle avoit moins de part que la vanité à la conduite de Stancarus. Aujourd'hui peut-être on ne trouveroit que peu de venin dans ſa Doctrine; car puis que les Objections des Sociniens ont obligé quelques Docteurs Proteſtans à dire, que Jeſus-Chriſt n'eſt point adorable entant que Médiateur (47), ne ſemble-t-il pas qu'ils croient qu'il n'eſt point Médiateur entant que Dieu? Evidemment il eſt adorable entant que Dieu, s'il ne l'eſt donc pas entant que Médiateur, c'eſt parce qu'il n'eſt pas Médiateur entant que Dieu. Quant à la Lettre des Miniſtres de Pologne aux Théologiens de Strasbourg (48), je croi qu'on doit prendre garde qu'elle fut écrite par des perſonnes qui avoient excommunié Stancarus, & qui avoient diſputé avec lui en pluſieurs rencontres. Il eſt ordinaire d'attribuer à un homme les conſéquences que l'on prétend émaner de ſa Doctrine, ſoit qu'il les avoue, ſoit qu'il ne les avoue pas; car on ſupoſe qu'il les deſavoue frauduleuſement. Ainſi la prudence veut que nous jugions de la Doctrine de cet Ecrivain, non par cette Letrre, mais par ſes propres Ecrits: je ne penſe pas qu'ils contiennent le Sabellianisme. Liſez pourtant ce qui ſuit (49): *Neque in eo ſolo ſubſtitit Stancari intemperies, quod doceret, Chriſtum Mediatorem eſſe juxta humanam tantum naturam; ſed ultra progreſſus, quoque veram Perſonarum Trinitatem ſuſtulit; unum Deum confuſâ Trinitate, apud quem Chriſtus homo mediatorem ageret, Trinomium, cum Sabellio imaginans, cæteras Eccleſias ut Arianas traduxit: quod patet ex litteris Miniſtrorum Polonorum, è Synodo Pincovienſi ſcriptis A.* MDLXII. *ad Theologos Argentinenſes, (quæ extat prima inter epiſtolas Zanchii)* . . . . (50) *Præterquam de Deo & Chriſto, etiam alia in cæteros fidei articulos movit Stancarus non ſana, de juſtificatione &c. quod video ex Reſponſione Melanthonis, de controverſiis Stancari ſcriptâ. A.* MDLIII. *atque extat inter Melanthonis Declamationes, Tom.* IV. Peſez bien ces paroles de Melchior Adam (51), *ita differuit* (Stancarus) *de duabus naturis ut non diſtinguere, verum ſeparare plerisque ſit viſus.* Elles inſinuent manifeſtement que l'on ſe donnoit la liberté d'imputer à Stancarus un Dogme qu'il n'enſeignoit pas. Il ſembla à pluſieurs qu'il ſéparoit les deux Natures de Jeſus-Chriſt. C'eſt une marque qu'il ne faiſoit pas profeſſion de les ſéparer, & que même il ne poſoit pas des principes d'où cette ſéparation réſultât néceſſairement; car dans l'un & dans l'autre de ces deux cas tous ſes Adverſaires l'euſſent accuſé de l'Héréſie de Neſtorius. Diſons donc que Melchior Adam parle du ſens que pluſieurs donnoient aux Doctrines de Stancarus. Or il n'y a rien de plus trompeur que de juger de la Doctrine d'un homme par les interprétations de ſes Adverſaires. Pour mieux apuier ceci, je m'en vais citer Stancarus même. Les Théologiens de Zurich s'étoient ſervis de ces paroles: *Videat Stancarus qui noſtram ſententiam vult gravare ſuſpicione hæreſeos, ne ipſe interea jure convincatur Neſtorianus à quo tam parum abeſt ut difficillimum ſit eum ab illo internoſcere.* Il leur répond, *Cum Tigurini non affirment me eſſe Neſtorianum, non opus eſt ut me defendam; quod ſi etiam affirmarent, cum non probent, ſed ſimpliciter accuſent, illis docti viri non crederent, quia ipſimet Tigurini ignorant prorſus quod fuerit dogma Neſtorii, ut jam probabo. Hoc tamen profiteor & coram Deo & hominibus fateor me nihil negotii habere cum Neſtorio, & Neſtorii doctrina* (52). Cette Proteſtation ne doit-elle pas vous tenir en garde?

Défiez vous principalement d'Orichovius, qui a dit qu'Arius, Macedonius, Neſtorius, Aerius, revivoient dans Stancarus (53). Tout ce qu'il lui impute à l'égard de l'Euchariſtie (54) eſt ſi plein d'extravagance, ou même de contradiction, qu'on doit le traiter de calomnie. On ne voit pas que ſur cet article les Théologiens de Geneve ni ceux de Zurich aient crié contre Stancarus. Nos faiſeurs de Catalogues d'Hérétiques (55) l'accuſent d'avoir enſeigné que la Cêne nous eſt donnée comme une arrhe du Corps de notre Seigneur. Eſt-ce un ſentiment contraire à la Doctrine de Zuingle ou à celle de Calvin? Ils ajoûtent qu'il étoit infecté de Rabinisme. Cette Accuſation n'étoit fondée que ſur ce qu'il entendoit les Rabins, & qu'il avoit quelquefois parlé de leurs Sentimens (56).

(41) Gualter. in Tab. Chronogr. *Sæc.* XVI, *Cap.* XXI, *pag. m.* 797. *Il cite* Prateol v. Stancariani Florim. lib. 2 de orig. hær ref. c. 15. n. 1.

(42) *Il venoit de raporter fidélement la Doctrine d'Oſiander.*

(43) Lindanus, *in* Dubitantio, *Dial II, pag. m.* 127.

(44) *Voiez l'Article* BEZANITES.

(45) Franciſcus Turretinus, Inſtitut. Theol. Elencticæ, *Parte II, Loco XIV, pag.* 411 *Edit. Genev.* 1682.

(46) Martinus Becanus, Summa Theolog *Parte III, Cap. XXI, pag.* 716 *Edit. Pariſ.* 1634.

(47) *Hinc nata quæſtio de adoratione Chriſti qua mediatoris; circa quam in partes itum eſt aliis affirmantibus aliis negantibus . . . licet fatendum ſit quæſtionem hanc prout inter orthodoxos agitatur problematicam eſſe, & minus principalem, de qua utrinque diſputari poteſt ſalva fidei compage, imo & multum logomachiæ involvat.* Turrettin, Inſtit Theol. Elencticæ, *Part. II, Quæſt. XVIII, pag.* 539. *Voiez auſſi Mr.* Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *pag.* 749 *& ſuiv.*

(48) *Voiez la Remarque* F).

(49) Hoornbeeck, *in* Appar. ad Diſput. Socinian. *pag* 29.

(50) *Idem, ibid pag.* 30.

(51) Melch. Adam. *in* Vita Bullingeri, *pag.* 494.

(52) Stancarus. de Trinitate & Mediatore adverſus Tigurin. & Genevenſes, *au 6 feuillet verſo de la feuille F.*

(53) Orichovius, *in* Chimæra, *apud* Spondanum, *ad an* 1551. *Voiez le feuillet 78 de ce Livre* d'Orichovius.

(54) *Ibid. Voiez auſſi* Florim. de Remond, *Livr. II, Chap. XV.*

(55) Lindanus, Prateolus, Gaultier.

(56) *L'un de ſes Livres eſt intitulé* de Rabinorum & Anabaptiſtarum falſa opinione. *Un autre a pour Titre*, de Locuſtis, juxta Scripturam & Rabinos. *Voiez l'Epitome de Geſner, pag.* 245.

Apôtres (*o*). Il ſe glorifioit d'avoir été perſécuté & condamné comme le fut ſaint Athanaſe (*L*). Je ſai qu'il enſeigna en Tranſilvanie, mais je ne ſai pas en quel tems (*p*). Le Livre intitulé *Chimæra* (*q*), que Staniſlas Orichovius fit contre lui, contient beaucoup de raiſons & beaucoup d'injures; mais pour ce qui eſt des raiſons; elles ne tendent qu'à prouver qu'il faut que ſa Majeſté Polonoiſe extermine cet homme-là, & tous ceux qui ſement de nouvelles Opinions dans le Roiaume. C'eſt ainſi qu'il trouve qu'il faut réfuter les Argumens des Sectaires. Il avoue qu'il avoit épouſé une femme pendant ſa Prêtriſe; mais il diſſimule la révolte que Stancarus lui reprochoit (*M*).

Ajoutons quelque choſe à ce que j'en ai déjà dit. Il y a des Auteurs qui diſent qu'il étoit à Villac (*r*) lors que l'Evêque de Cracovie le fit venir au commencement de l'année 1550 (*N*), pour enſeigner la Langue Sainte. Ils racontent qu'étant échapé des priſons de ce Prelat (*ſ*), il ſe retira à Dubreczko chez Staniſlas Stadnizki, & qu'il y ouvrit une Ecole qui fut aſſez floriſſante pendant la vie de ce Staniſlas; qu'après la mort de ce patron il ſe retira chez Hierome Philippow, & puis à Pinczovie chez Nicolas Oleſnicki. Nous avons cité (*t*) un Ecrivain Polonois, qui met à l'année 1550 la fondation de l'Egliſe Réformée de Pinczovie; mais Regenvolſcius la met à l'an 1559 (*O*). Il obſerve que Stancarus fut apellé de ce lieu-là par le Comte d'Oſtrorog pour réformer les Egliſes de la grande Pologne, & qu'on lui aſſocia pour compagnon d'œuvre Felix Cruciger (*v*). Notez que Stancarus reçut à Bâle le Doctorat en Médecine, & que Sigiſmond Auguſte lui donna l'indigenat de Pologne l'an 1569 (*x*). Il mourut à Stobnitz le 12 de Novembre 1574, à l'age de ſoixante & treize ans. FRANÇOIS STANCARUS ſon fils, né le 2 d'Octobre 1562, fut Miniſtre de l'Egliſe d'Oxa juſques à ſa mort qui arriva le 28 de Mars 1621 (*y*).

(*o*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire de ſa* Réponſe aux Theologiens de Zurich & de Geneve.

(*p*) Stancarus, de Trinitate & Mediatore, adverſus Tigurin. *au 7 feuillet de la feuille F.*

(*q*) *Il fut imprimé à Cologne l'an* 1563 in 8.

(*r*) *Ville de Carinthie.*

(*ſ*) *Voiez la Remarque* (*O*).

(*t*) *Dans le Corps de l'Article, ci-deſſus Citation* (*g*).

(*v*) *Tiré de* Regenvolscius, Hiſt. Eccleſ. Slavon. Provin. *pag.* 125, 126.

(*x*) *Idem, ibid. pag.* 414.

(*y*) *Idem, ibid.*

STEL-

(*L*) *Il ſe glorifioit d'avoir été perſécuté & condamné comme le fut ſaint Athanaſe.*] J'ai averti pour le moins ſept fois Philippe Melanchthon, dit-il (57), & Oſiander, & Felix le Surintendant des Egliſes Polonoiſes, & les Miniſtres de Zurich, & ceux de Geneve: je l'ai fait civilement, j'ai diſſimulé leurs erreurs, j'ai pris le biais de leur demander s'ils tenoient encore l'Orthodoxie à l'égard de la Trinité, & de l'Incarnation. Ils ſe ſont tous bandez contre moi. Voions le détail de ſes plaintes. (58) *Omnes inſurrexerunt contra me. Alii enim vitam meam quæſiverunt ut Melancthon* (59), *per Joachimum Marchionem Brandenburgenſem & Electorem Imperii. Alii carceres præparaverunt perpetuos mihi, niſi admonitus aufugiſſem, ut Oſiander. Alii expulerunt me è domo mea* (60) *& literas ſcripſerunt ad omnes nobiles majoris & minoris Poloniæ & Ruſſiæ, ut nemo me reciperet, ſed expelleret, ut Fœlix ille impius & hypocrita cum ſuis Pinczovianis. Alii tam in Germania quam in Hungaria, Tranſylvania & Polonia minori multas Synodos celebraverunt contra me & fidem Catholicam de Trinitate & mediatore, & multos libellos plenos blaſphemiis Arrianis & Eutychianis, conviciis & horrendis calumniis ediderunt, ut me tandem cum pura doctrina catholicæ fidei perderent, at nihil facere potuerunt, ſicut, nec poterunt. Durum enim eſt contra ſtimulum, unum Deum Trinitatem calcitrare. Hoc enim modo Conſtantius Imperator Arrianus cum Arrianis novem Concilia celebravit contra D. Athanaſium, quem miris modis afflixerunt, proſcriptionibus, exiliis, & perſecutionibus, ſed veritas tandem vicit.* Il ajoûte que les Miniſtres de Zurich avoient écrit à ceux de Pologne l'an 1560 de le chaſſer de leurs Egliſes. Notez qu'il compoſa cet Ouvrage à Dubectz dans la Ruſſie l'an 1561, & qu'il le fit imprimer à Cracovie l'année ſuivante. Staniſlas Matthieu Stadnicki lui avoit donné une retraite à Dubectz (61).

(*M*) *Orichovius . . . avoue qu'il avoit épouſé une femme pendant ſa prêtriſe.*] Jusques-là il avoue que ſa faute n'étoit pas moindre que celle de Stancarus qui s'étoit auſſi marié étant Prêtre; mais à d'autres égards il ſe diſculpe du péché dont il accuſe cet Adverſaire. Il ſe fonde ſur ce qu'il étoit demeuré dans le giron de l'Egliſe, & qu'il s'étoit abſtenu des fonctions du Sacerdoce depuis ſon mariage. C'étoit ſe ſoumettre aux ſaints Canons, & ſubir la pénitence qu'ils impoſent aux Prêtres qui ſe marient; mais Stancarus s'étoit marié, & avoit quitté la Profeſſion de Catholique. (62) *Do hoc tibi, atque concedo, me inter ſacerdotes publicos, tantiſper ſacrificaſſe, quoàd licuit, & quoad fas fuit: cùm autem ſacerdos duxiſſem uxorem, à ſacrificio me funditùs removi, & quod Canon jubet, in ordinem redegi, ita unus de multis factus, offero nunc Deo cor contritum & humiliatum, quod ne deſpiciat Deus, ſupplex plebe in media, poſco. An ego te imitarer arrogantem, atque contumacem? cui parùm erat viſum mulieroſo ſacerdoti uxorem ducere, cum qua tibi connubii jus aliter non erat, niſi ſi à ſacrificio, & ſacris adminiſtrandis abſtineres: ni etiam ſacrilegio ſtatas ſolenneſque ceremonias ſacerdotii pollueres, atque impiis in Eccleſiam introductis ſacris, omnia ſacra vetera, unà cum ſacerdotio, ex Eccleſia exterminares. . . .* (63) *Uxorem ego ſacerdos, contra legem duxi: ſed idem tamen ejus legis pœnam ſuſtinui: abrogationem nempe ſacerdotii. Hæc enim mulcta ſola ſequitur meum factum, legis atque Canonis præſcripto. . . . Cùm factum, Stancare, in ducenda uxore, par ſit noſtrum, audi, quàm ipſius facti conditio ſit inter nos diſpar: tibi enim, in diſſenſione, ac diſſidio, per ſummum Eccleſiæ contemptum, ùxor ducta eſt: mihi verò, ſumma voluntate, ac judicio ipſius Eccleſiæ, hæc eadem eſt adjudicata. Quid ita? quia pœnam legis ſuſtinui: & quod obedientem decuit, Canonis juſſu, à ſacris me removi: tu contra, & pœnam legis contemnis, & ſacris te immiſces.* Il ne faut pas ſe fier à tout ce qu'il dit, il diſſimule & il ſuprime ce qu'il ſentoit d'incommode dans l'Accuſation. Il n'avoue pas qu'il eût pleinement rompu avec l'Egliſe Romaine, & qu'il l'eût combatue aſſez long tems. Cela eſt pourtant très-vrai (64). Il rentra enſuite dans ſa Communion, & ce fut une rechute qui obligea Stancarus à le traiter d'Apoſtat. On eſquive ce coup-là ſans rien avouër.

(*N*) *Il étoit à Villac lors que l'Evêque de Cracovie le fit venir . . . en* 1550.] Je vous donne pour garant de ce fait-là Regenvolſcius. *Abſente Liſmanino;* dit-il (65), *ille idem Epiſcopus Cracov. Maciejovius, Franciſcum Stancarum Mantuanum Italum, virum doctum, Villaco evocat, initio A.* 1550 *ad profeſſionem literarum Hebraicarum in Academia Cracovienſi.*

(*O*) *Regenvolſcius la met à l'an* 1559.] Cela ſemble plus raiſonnable; car ſi Stancarus apellé à Cracovie au commencement de l'an 1550 s'arrêta en divers lieux depuis ſa fuite avant que d'aller à Pinczovie, on ne voit pas qu'il ait pu être chez Oleſnicki l'an 1550. Il ſemble donc qu'il vaille mieux dire que ce fut en 1559, qu'il le pouſſa à chaſſer les Moines. *Ab hoc* (Hieronymo Philippovio) *Pinczoviam, ad Nicolaum Oleſnicium, qui Pinczoviâ, Monachis ejectis, puram religionem A.* 1559 *induxit* (66). Mais, ce même Auteur nous met en deſordre, puis qu'il aſſûre en un autre endroit qu'Oleſnicki chaſſa les Moines l'an 1550, & qu'on lui en fit un crime auprès du Roi, comme auſſi de la retraite qu'il avoit donnée à Stancarus. Voici de quelle maniere il raconte l'élévation de ce perſonnage. *Epiſcopus Cracovienſis . . . . Franciſcum Stancarum . . . . trahi jubet in Caſtellum Lipoviec, ubi Epiſcopalis carcer eſt, quintò ab Urbe Cracovia milliari. Sed ex eo, induſtriâ Georgii Nigri famuli ſui, conciſo in longas faſcias: uno atquè altero linteo, liberatus, Staniſlao Laſſocio ſubcamerario Lancicenſi, atque Andrea Triceſio, delabentem exſpectantibus; exceptus, venit in oppidum Dubieczko, ad Staniſlaum Stadnicium, inde Pinczoviam ad Nicolaum Oleſnicium* (67). Il nous fournit quelques ouvertures pour diſſiper les confuſions; car il obſerve (68), qu'Oleſnicki ſe laiſſa enfin perſuader de renvoïer Stancarus, & de rapeller les Moines, à condition qu'ils ſe comporteroient bien, ce qu'ils ne firent point: ils commirent de nouveaux deſordres, & prirent la fuite, & alors leur Monaſtere fut converti en une Ecole. On peut donc admettre deux Réformations établies en divers tems dans la ville de Pinczovie, l'une l'an 1550, l'autre l'an 1559. L'Hiſtorien ne laiſſe pas d'être blâmable d'avoir mis ſi peu de clarté dans ſes narrations.

(57) Stancarus de Trinitate & Mediatore adverſus Tigurinos, *au penultième feuillet de la feuille k.*

(58) *Idem, ibid.*

(59) *Cela eſt ſi éloigné du génie de* Melanchthon, *qu'il ne faut pas y ajoûter foi.*

(60) *Dans l'Epitre Dédicatoire de ce même Livre il parle ainſi:* Expuliſtis me paralyticum cum familia ex domo mea (non omnes damno) & ex toto regno quantum in vobis fuit.

(61) *Voiez l'Epitre Dedicatoire de cet Ouvrage.*

(62) Staniſl. Orichovius, *in* Chimæra, *folio* 5.

(63) *Idem, ibid. fol.* 6.

(64) *Voiez* Simon Starovolſcius *in* Elog. centum Polonorum, *pag.* 78, 79.

(65) Adrianus Regenvolſcius, Hiſt. Eccleſ. Slavonicar. Provinciarum, *Libr. I, Cap. XV, pag.* 125.

(66) *Idem, ibid. pag.* 126.

(67) *Idem, ibid. pag.* 228.

(68) *Ibid. pag.* 229.

STELLINGUES. C'eſt le nom que ſe donnérent les Saxons à qui Lothaire fils de Louïs le Débonnaire accorda la permiſſion de profeſſer le Paganiſme que Charlemagne avoit obligé leurs peres d'abandonner. Du Tillet parle de cela; mais beaucoup plus briévement (*A*) qu'un Auteur qui l'a cité.

(*A*) *Du Tillet parle de cela; mais beaucoup plus briévement qu'un Auteur qui l'a cité.*] L'Empereur " Lotaire „ . . . ſe rendit Religieux à Pruine, pour faire penitence „ de ſes pechez: meſmement des deſobéïſſances faites à ſon „ pere, & que pour eſtre ſecouru contre ſes freres Louis „ & Charles le Chauve, il avoit rendu à partie des Saxons „ faits Chreſtiens par Charlemagne ſon ayeul, leur idola„ trie, à laquelle retournez ſe nommerent Stellingue, vi„ vans en liberté de conſcience de telle religion que cha„ cun vouloit (1)". Nous allons voir l'étendue que Pierre de Saint Julien donne à cela. Il venoit de déclamer contre la liberté de conſcience, & il avoit dit entre autres choſes (2) que ceux qui la demandent abſolument *ſemblent* aſpirer aux privileges des Thelemites de Rabelais, qui avoient fait mettre au frontiſpice de leur Temple cet Ecriteau, *Fais ce que tu voudras*; " & à ce propos ", continue-t„ il (3), " je ſuis ſoubvenant d'avoir leu és Recueils du „ Sieur Greffier du Tillet, que l'Empereur Lotaire du „ nom, & fils de Loys debonnaire, ſe trouvant envelop„ pé de grands affaires (à cauſe des guerres qu'il avoit „ contre ſes freres) requiſt les Saxons ſes ſubjects de le ſe„ courir de gens, & d'argent; à quoy iceux Saxons ne „ voulurent entendre; ſinon avec condition qu'il leur ſe„ roit permis de vivre en liberté de conſcience. Lotaire „ (qui avoit plus en affection la victoire, que la Religion) „ ne peſa lors l'importance de la demande des Saxons: & „ ſans autrement y bien penſer la leur accorda. Or es„ toyent ces Saxons adoncq' ſi affectionnez au Paganiſme, „ & veneration des Idoles, que combien que par guer„ res de plus de xxxiij. ans Charlemaigne les eut matté, „ & rendu ſans pouvoir, & qu'il ne leur fuſt reſté autre „ moyen de ſauver leurs vies, qu'en ſe faiſants baptizer: „ ſi receurent ils le bapteſme plus par crainte, que par „ devotion. Doncques ces Saxons après avoir obtenu per„ miſſion de vivre en liberté de conſcience: monſtrerent „ bien que la Religion Chreſtienne, en laquelle ils eſtoyent „ entrez comme par contraincte, n'eſtoit plantée en leurs „ cœurs, & n'y avoit peu prendre racines. Auſſi advint„ il que comme toutes ſectes ſont conſtumieres ou pren„ dre nom de leur autheur, ou s'en donner un elles meſ„ mes, ils ſe nommerent Stellingues: & retournerent à „ leur precedente Idolatrie. Depuis l'Empereur Lotaire, „ revenu à meilleur advis, fut touché d'un remord de „ conſcience (tant pour la deſobéïſſance, & rigoureuſes ru„ deſſes dont il avoit uſé envers ſon pere: que pour s'eſtre „ ingeré de diſpenſer les Saxons des promeſſes, & ſerements „ par eux faicts en leur ſuſception de bapteſme: que d'avoir „ oſé diſpoſer de faict de leur conſcience: que n'eſtoit de „ ſa Juriſdiction, & pouvoir) & abandonnant le monde „ (auquel il avoit veſcu ſans s'aſſubjectir à la crainte de „ Dieu, & reverence à ſes parents) ſe rendit Moyne ".

En comparant les paroles de Pierre de Saint Julien, avec celles de du Tillet on ſe pourra faire une idée juſte de la liberté que prennent une infinité d'Ecrivains d'ajouter cent choſes au témoignage des Auteurs qu'ils citent.

Il n'eſt pas néceſſaire de réfléchir ſur les Maximes de Pierre de Saint Julien (4): les tolérans les ont réfutées mille & mille fois (5).

(1) Du Tillet Recueil des Rois de France, *pag. m.* 45. *Voiez auſſi* Fauchet, Hiſt. de Charles le Chauve, *Chap. VII, folio m.* 27

(2) Pierre de Saint Julien, Meſlanges Paradoxales, *pag* 159.

(3) *Là-même.*

(4) *Voiez la Remarq.* (F) *de l'Article* VIRET.

(5) *Voiez la Remarq.* (F) *de l'Article* SAINTES (Claude de).

STEPHANUS ou **ETIENNE** de Byzance, étoit un habile Grammairien, qui a vêcu au V Siecle ou au VI. Il compoſa un Dictionaire, où il marquoit les Noms adjectifs qui dérivoient du Nom ſubſtantif des lieux, qui ſervoient à déſigner les habitans de ces lieux (*A*). Cela étoit accompagné d'un grand nombre d'Obſervations empruntées de la Mythologie, & de l'Hiſtoire, qui faiſoient conoître l'origine des Villes & des Colonies, leurs changemens & leurs diférences. Cela prouvoit également l'exactitude & la lecture de l'Auteur. Il ne nous reſte de cet Ouvrage qu'un aſſez méchant Abrégé, que le Grammairien Hermolaus s'aviſa d'en faire, & qu'il dédia à l'Empereur Juſtinien (*a*). Quelque grand que ſoit le ravage que ce beau Livre a ſoufert, par le peu de jugement de ſon Abbréviateur, & enſuite par l'ignorance des Copiſtes, les Savans n'ont pas laiſſé d'en tirer bien des lumieres, & de croire qu'il n'y avoit point d'anciens Ouvrages qui méritaſſent plus que celui-là d'être éclaircis & corrigez par les ſoins de la Critique. Sigonius, Caſaubon, Scaliger, Saumaiſe, &c (*b*), ſe ſont exercez à l'illuſtrer: mais il n'a paru en Latin qu'en mille ſix cens ſoixante dix huit (*B*). Cette Edition, qui eſt d'Amſterdam, fut ſuivie

(*a*) Suidas, *in* Ἑρμόλαος.

(*b*) *Voiez la* Bibliotheque Choiſie de Colomiés, *p.* 46. *& ſuivantes: il y eſt parlé de pluſieurs Auteurs qui ont travaillé ſur celui-ci.*

(*A*) *Les Noms adjectifs qui . . . ſervoient à déſigner les habitans de ces lieux.*] Le Titre περὶ πόλεων, *de urbibus*, qu'on donne ordinairement à cet Ouvrage, n'eſt ni celui que l'Auteur, ni celui que l'Abbréviateur, y avoient mis. Le véritable Titre du Livre étoit ἐθνικά: & de là vint qu'Hermolaus intitula ἐθνικῶν ἐπιτομὴ l'Abrégé qu'il lui plut d'en faire. " Mais comme pluſieurs perſonnes ſe ſont avi„ ſées en divers temps d'abreger cet Abregé, & d'en re„ trancher juſques au nom & à l'Epitre Dédicatoire du „ premier Abbréviateur, il n'eſt pas étrange que les an„ ciens titres du Livre ſe ſoient perdus. A la place de „ ceux-là quelques demi-ſavans ont ſubſtitué celui de περὶ „ πόλεων, parce qu'ils ont crû que le principal but de „ l'Auteur avoit été de faire un Ouvrage de Géographie. „ Ils ſe ſont trompez, car il n'avoit proprement deſſein „ que de faire un Ouvrage de Grammaire, pour expli„ quer les noms dérivez des Peuples, des Villes, & des „ Provinces, comme ſi quelqu'un expliquoit grammatica„ lement les termes de Pariſien, de François, de Fla„ mand, de Liégeois, &c. & montroit la diverſité pres„ que infinie qui régne dans la formation de ces termes „ *derivatifs* (1)". C'eſt ainſi que l'on raporte dans les Nouvelles de la République des Lettres le Sentiment de ceux qui ont publié Etienne. On auroit pu critiquer ce Sentiment; car il n'y a nulle aparence que le deſſein principal de ce Grammairien ait roulé ſur l'explication de ces termes dérivatifs. C'étoit aparemment la plus petite partie de ſon projet, & un acceſſoire de ſon Ouvrage. J'avoue qu'il eſt fort ſoigneux de marquer ces ſortes de Noms; mais cela n'occupe que très-peu de place en comparaiſon des faits qu'il raporte, & des témoignages qu'il cite. Et que ſeroit-ce ſi nous avions tout l'Ouvrage? Nous y verrions une ou deux lignes par Article pour l'explication du Nom adjectif formé du Nom de la Ville, & nous verrions quelquefois des pages toutes entieres dans un ſeul Article. Je croi, ſauf meilleur avis, que le Titre ἐθνικὰ ſe raporte à toutes les Obſervations qui ſe peuvent faire ſur un Peuple, ſur une Ville, ſur un Lieu, entant qu'on ſe borne aux Origines, & à l'Hiſtoire Géographique. Voiez dans la Remarque (G) le Paſſage du Pere Lubin. " (2) Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que quand on „ cite l'Auteur de ce Livre, on l'appelle *Stephanus de* „ *Urbibus*: d'où eſt venu que bien des gens ont penſé que „ *de Urbibus* étoit le nom de famille de cet Auteur, & que „ pour traduire ſon nom en François, il faloit l'appeller „ *Etienne des Villes*. Le P. Lubin avoit envie de ſe ſer„ vir de ces termes dans ſes Tables Géographiques ſur „ Plutarque; mais ayant conſulté Meſſieurs de l'Acade„ mie Françoiſe, il ne put jamais leur faire goûter ſon „ deſſein. Il ſe plaint en quelque façon de leur dureté „ dans ſon Mercure Géographique (3)". Il a grand tort de s'en plaindre (α).

§ (α) Rapportons ici ce que Charles Etienne dit de la ville de Metz, pag. 77. de ſon *Guide des Chemins* &c. imprimé à Paris chez lui-même, en 1553. C'eſt que le territoire s'en appelle *pais Meſſin*, & le peuple *Metin*. Nicot dit la même choſe dans ſon *Threſor de la Langue Françoiſe*, & de même Ménage dans ſes *Orig. Fr.* derniere Edition. Mais ou peut-être les gens du payis n'ont jamais ſû cette diſtinction, ou du moins n'a-t-elle plus de lieu depuis longtems, puis qu'en l'année 1610. Paul Ferri ſe qualifioit *Meſſin* (‡) dans le titre de ſes Poëſies. J'ajoute que le Jéſuite Monet, dans ſon Inventaire *des deus Langues* imprimé en 1635, appelle indifféremment *Meſſin*, & le payis, & le peuple de Metz. REM. CRIT.

(*B*) *Il n'a paru en Latin qu'en* 1678.] On avoit trois Editions Greques, celle d'Alde Manuce, celle de Junte, & celle de Xylander; mais quoi que ce dernier ſe fût engagé à donner inceſſamment ſa Verſion Latine, & que celui qui a continué la Bibliotheque de Geſner ait aſſûré le public, que ce Livre de notre Etienne fut publié par Xylander en Grec & Latin l'an 1568, il eſt ſûr néanmoins qu'on ne l'a vu en cette maniere qu'au tems que je marque. Un Juif Portugais nommé Pinedo le publia à Amſterdam l'an 1678, avec une Traduction Latine de ſa façon, & un Commentaire (4). Au bout de ſix ans Mr. Rijk Profeſſeur à Leide y publia les Notes de Luc Holſtenius ſur ce même Livre d'Etienne, leſquelles il avoit eues du Cardinal François Barberin. On fit dans la même ville de Leide une nouvelle Edition d'Etienne l'an 1688. Elle eſt en Grec & en Latin comme celle de Pinedo: la Traduction Latine eſt de la façon de Berkelius (5). Ce Traducteur y a joint un ample & ſavant Commentaire. Ses Remarques ſur les dernieres Lettres ſont moins étendues, & moins remplies d'Erudition: c'eſt qu'il mourut avant que l'Ouvrage fût achevé d'imprimer. Mr. Gronovius a notablement contribué à rendre meilleure cette Edition.

(1) Nouvelles de la République des Lettres, *Mois de Juillet* 1684, *Art. IV, pag.* 485.

(2) *Là-même, pag.* 486.

(3) *Pag.* 62.

(‡) Bayle, Diction. Critique, *Article* FERRI.

(4) *Voiez le Jugement qu'en fait* Colomiés *dans ſa* Bibliotheque Choiſie, *pag.* 46.

(5) *Il étoit Recteur du College de Delft.*

ſuivie de celle de Leide dix ans après. Les Hollandois firent courir par avance quelques feuilles de ces Editions, ce qui empêcha le Pere Lubin de publier cet Auteur, ſur lequel il avoit fort travaillé (*C*). Le Fragment d'Etienne touchant Dodone (*D*) ne permet pas de douter, qu'Hermolaus n'ait retranché mille bonnes choſes de l'Ouvrage; & comme il ajoûte quelquesfois du ſien, on ne ſauroit dire au vrai ſi Etienne de Byzance faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme (*E*): car qui ſait ſi les Paſſages où il paroît parler en Chrétien ſont de lui? Mr. Moreri mérite d'être cenſuré (*F*). Le Pere Lubin a raiſon de croire qu'on rendroit un bon ſervice aux Lecteurs, ſi l'on marquoit dans les Dictionaires Géographiques les Noms adjectifs des habitans (*G*). Si j'en étois cru, on les mettroit dans la ſeconde Edition du Dictionaire de Furetiere. Mr. Colomiés (*c*) a raporté quelques Paroles de Scaliger qui me paroiſſent fort obſcures (*H*).

(*c*) Bibliotheque Choiſie *pag.* 49.

(*C*) *Ce qui empêcha le Pere Lubin de publier cet Auteur, ſur lequel il avoit fort travaillé.*] Ce contre-tems le chagrina, & le contraignit à dire bien des duretez à la Nation Hollandoiſe. Copions ici les paroles d'un Journaliſte. „ Puis que nous avons parlé du Pere Lubin, n'oublions „ pas le dépit qu'il a conçu contre toute la Hollande, „ depuis qu'il a ſû qu'on y faiſoit imprimer *Stephanus de* „ *Urbibus*, traduit en Latin, & commenté. On verra le „ chagrin avec lequel il en parle, ſi on conſulte la page „ 63 de ſon Mercure Géographique. La cauſe de ſa dou„ leur eſt, qu'on l'a ſupplanté malicieuſement, à ce qu'il „ dit, & qu'on lui a dérobé le fruit de ſes longues veilles. „ *Il y avoit dix ans qu'il traduiſoit ce Livre-là, il en avoit* „ *corrigé les fautes des trois Editions, à la faveur des deux* „ *Manuſcrits Grecs de la Bibliotheque du Roi, qui lui avoient* „ *été très-obligeamment prêtez par M. Carcavi; il avoit fait* „ *des Notes Geographiques deſſus; rempli les vuides; & con*„ *féré toutes les autoritez des Auteurs citez, avec les Origi*„ *naux que nous avons; les perſonnes qui avoient vû ſon* „ *Manuſcrit s'étonnoient du travail*; & voilà que tout d'un „ coup les Hollandois repandirent par toute l'Europe les „ premieres feuilles de leur Edition, afin d'empêcher „ qu'aucun Libraire ne s'engageât à faire imprimer le „ Livre. C'eſt aſſûrément un rude coup pour un Auteur, „ & principalement pour un Religieux de S. Auguſtin qui „ alloit montrer qu'il étoit conſommé dans le Grec, & „ dans la Critique, ce que l'on ne croit pas dans le monde „ ſans en avoir des preuves parlantes. Il eſt ſi vrai qu'on „ eſt de difficile croyance ſur cela, que le Dictionnaire „ de Mr. l'Abbé Baudrand ayant fait ſavoir que *Stephanus* „ *de Urbibus* avoit été traduit & orné de ſavantes notes „ par le R. P. Lubin, le Sieur Pinedo écrivit à Paris ex„ preſſément pour ſavoir ce qui en étoit, & eut pour „ réponſe, que Monſieur Baudrand avoit debité cela *in* „ *fide parentum* (6).

(6) Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet* 1684, *Art. IV*, *pag.* 487.

(*D*) *Le Fragment d'Etienne touchant Dodone.*] Il fut tiré d'un Manuſcrit fort ancien qui étoit dans la Bibliotheque de Mr. Seguier Chancelier de France. Tennulius Profeſſeur dans l'Ecole illuſtre de Nimegue fut le prémier qui le publia. Il y joignit une Traduction Latine avec des Notes. Berkelius en fit une ſeconde Edition (7), qui contenoit une Traduction nouvelle qu'il en avoit faite, & quelques Remarques. Pinedo en fit une troiſieme Verſion, & la publia à la fin de ſon *Stephanus* avec des Notes. Mr. Gronovius en fit une Edition l'an 1681 (8) où l'on peut voir les trois Verſions précédentes: il y joignit quelques doctes Diſſertations.

(7) *A Leide* 1674 in 8.

(8) *Elle eſt* in 4.

(*E*) *On ne ſauroit dire au vrai ſi Etienne . . . . . faiſoit profeſſion du Chriſtianiſme.*] La Réfléxion d'un Journaliſte me paroît propre à faire ſentir aux Ecrivains de ces derniers Siecles le peu de pouvoir qu'ils ont ſur leurs préjugez; car ils ne font preſque point de Livre, où la maniere mal-honnête, dont ils parlent des autres Religions, ne faſſe conoître celle qu'ils profeſſent. Voici la Réfléxion. „ Au „ reſte, quoy que Lucas Holſtenius ait crû qu'Etienne de „ Byzance étoit Chrêtien, ce n'eſt pas une choſe hors de „ diſpute. On eſt dans la même peine à l'égard d'Am„ mian Marcellin: les uns diſent qu'il étoit Payen, les au„ tres ſoûtiennent qu'il ne l'étoit pas. Je conclus de là que „ les Ecrivains de ce ſiécle ſont infiniment plus paſſionnez, „ ou plus entêtez, qu'on ne l'étoit anciennement. Où trou„ veroit-on des Dictionnaires Géographiques, & Hiſtori„ ques, ou bien des Hiſtoires, qui ne faſſent voir la par„ tialité de l'Auteur ou pour ou contre l'Egliſe Romaine. „ On ne diſputera point dans les ſiecles à venir ſi Mr. „ Moreri, ſi l'Abbé Baudrand, &c, étoient Catholiques ou „ Réformez. On connoît juſques dans des Rudimens de „ Grammaire la Secte du Grammairien (9)". Si j'avois à prononcer, j'aimerois mieux dire que notre Etienne étoit Chrétien (10), que de dire avec un fort ſavant homme qu'il étoit Paien (11); & s'il avoit toûjours raporté les Opinions ridicules du Paganiſme ſans les critiquer, ce ne ſeroit pas un crime.

(9) Nouv. de la Republ des Lettres, *Juill.* 1684, *Art. IV*, *pag.* 486.

(10) *Voiez dans la Préface de* Berkelius *les Endroits qui prouvent qu'*Etienne *étoit Chrétien.*

(11) *Non eſt igitur audiendus Septimius Florens Chriſtianus, quem non puduit Stephanum auctorem Ethnicum appellare, in Commentariis ſuis ad Ariſtoph. Irenam, pag.* 77. Berkelius, *ibid.*

(*F*) *Mr. Moreri mérite d'être cenſuré.*] Car il renvoie ſon Lecteur à un Ouvrage qui n'a jamais paru, & il ne dit rien de l'Edition de Pinedo. *Le Pere Auguſtin de Lubin*, dit-il, *de l'Ordre de Saint Auguſtin l'a traduit en Latin, & y a ajoûté des Remarques très ſavantes. Voyez ſa Traduction.* Y a-t-il un homme au monde qui oſât douter après la lecture de ces paroles, que le Stephanus du Pere Lubin ne fût actuellement en vente? Je croi que Mr. Moreri étoit dans la bonne foi; mais cela n'empêchoit point qu'il ne trompât ſes Lecteurs. Il avoit lu dans Mr. Baudrand (12), *Quod* (opus Stephani) *nunc Latinum reddidit, reſtituit, & notis illuſtravit doctiſſimis P. Auguſtinus Lubin Auguſtinianus*; & il ne douta point après un tel témoignage qu'il ne pût parler auſſi poſitivement qu'il parla. Mr. Baudrand a profité de la Réfléxion de Pinedo (13); il a fait ſavoir dans ſa nouvelle Edition que l'Ouvrage du Pere Lubin n'eſt pas encore imprimé (14). On ne devroit jamais oublier une telle clauſe, quand on fait mention des Ouvrages qui ſont encore dans le Cabinet de leur Auteur.

(12) *Ad* Philipp. Ferrarii Alexandrini Lexicon Geographicum, *Tomo II, folio* 357. *citante* Pinedo *in Præfatione.*

(13) Cum hujus ſcrutandi gratia ad amicum quemdam literas dediſſem, ille lepide reſcripſit. illud à Michaele Antonio Baudrand dictum fuiſſe *in fide parentum.* Pinedo *in Præfat.*

(14) *Ejus opus notis nondum editis illuſtravit P. Auguſtinus Lubin.* Baudrand, Geograph. *Tom. II*, *pag.* 444.

(*G*) *Le Pere Lubin a raiſon de croire qu'on rendroit un bon ſervice, ſi l'on marquoit . . . . . les Noms adjectifs des habitans.*] Voici le Paſſage que j'ai promis ci-deſſus. On y trouvera entre autres choſes la Penſée de cet Auteur touchant le deſſein d'Etienne. *Le deſſein de* Stephanus de Urbibus *étoit*, dit-il (15), *d'apprendre l'Hiſtoire Grecque à ſes écoliers, & afin que dans la lecture ils ne priſſent pas le peuple d'une ville, pour celui d'une autre, il s'eſt étudié parlant des villes, d'en obſerver τὰ ἐθνικὰ, que nous pouvons traduire les* noms familiers (16), *que l'on donne à ces peuples, dérivez du nom de la ville, dont ils ſont habitans: comme par exemple* Ἀντιόχεια τὸ ἐθνικὸν Ἀντιοχεύς, Ἀθῆναι ὁ πολίτης Ἀθηναῖος. *Nous avons bien ſujet de deſirer, que quelque ſçavant homme faſſe la même choſe des noms Latins des villes, y ajoûtant le nom dérivé, dont on nomme leurs habitans: comme de* Roma, Romanus, *de* Carthago, Carthaginenſis; *On le pourroit faire auſſi dans nôtre Langue, & cette occupation ne ſeroit pas indigne d'un bel eſprit, de remarquer comme on appelle les habitans de nos Villes & de nos Provinces, que l'habitant de la Bretagne, eſt appellé* Breton, *de* l'Anjou, Angevin, *de* Paris, Pariſien, *& ainſi des autres; la lecture de nos Hiſtoires ſeroit plus agréable, & on ne verroit pas tant de fautes en nôtre Langue; ces mots dérivez ne devroient pas manquer aux Dictionaires de Geographie.*

(15) Mercure Geographique, *pag.* 64.

(*H*) *Quelques Paroles de Scaliger qui me paroiſſent fort obſcures.*] „ Pinedo n'a point marqué dans ſa Preface que Ni„ colas Sophianus avoit poſſedé un Stephanus entier, *Præter* „ *alios codices Græcos*, dit Scaliger dans une Lettre à Gru„ terus, *quos Nic. Sophianus habebat erat & integer Stepha*„ *nus cum toto* K *&* Λ, *quæ hodie imperfecta circumferri non* „ *ignoras* (17)". Je ne comprens rien là-dedans: un Dictionaire tout entier avec toute la Lettre K & L, eſt une énigme pour moi. C'eſt comme ſi l'on diſoit qu'un homme a lu tout le Nouveau Teſtament, avec l'Evangile de ſaint Jean & avec les Actes des Apôtres (β).

§ (β) Si, dans le *Scaligerana*, après *Stephanus*, on liſoit *nempè*, le ſens ſeroit plus clair; mais il l'eſt aſſez ſans cela, & on ne demande pas une ſi grande exactitude d'expreſſion dans un diſcours familier comme celui-ci, qui d'ailleurs eſt peut-être moins de Scaliger, que des Compilateurs du *Scaligerana*. REM. CRIT.

(16) *Le terme de* familiers *paroît ici très-impropre.*
(17) Colomiés, *dans ſa* Bibliotheque Choiſie, *pag.* 49.

STEVIN (SIMON) l'un des meilleurs Mathématiciens du XVI Siecle étoit de Bruges, & s'établit en Hollande, & y fut même Intendant des Digues (*a*). Il fut extrémement conſidéré de Maurice de Naſſau Prince d'Orange qui aimoit & qui entendoit beaucoup les Mathematiques. Les Ouvrages que Stevin donna au public furent bien reçus (*A*). Il inventa une ma-

(*a*) Valer. Andr. Bibliotheca Belg. *p.* 813.

(*A*) *Les Ouvrages que Stevin donna au public furent bien reçus.*] Il publia une Arithmétique en François, l'an 1585 chez Plantin à Anvers *in* 8. *Problematum Geometricorum libri V*, l'an 1583 *in* 4 (1) & divers autres Traittez en Flamand qui ont été traduits en Latin la plupart par Willebrord Snellius; mais celui de l'invention des Ports fut traduits par Grotius (2). Les Oeuvres de Stevin furent recueillies & publiées en Latin l'an 1608, & en François l'an 1634, *in folio.* Voici un détail des Titres ſelon l'Edition Françoiſe. L'Ouvrage eſt diviſé en ſix Volumes dont le I contient l'Arithmétique, c'eſt-à-dire *les computations des nombres Arithmétiques ou vulgaires: auſſi l'Algebre avec les equations des cinq quantitez. Les ſix livres* d'Algebre de Diophante d'Alexandrie *dont les quatre premiers ſont de la traduction de* Simon Stevin, *& les deux derniers ſont nouvellement traduicts par* Albert Girard, Samielois. *La* Practi-

(1) Valer. Andr. Biblioth. Belg. *pag.* 813.

(2) *Voiez* Voſſius de Scient. Mathem. *pag.* m. 259, 285.

maniere de Chariots à voiles, qui alloient fort vite (*B*). Ce qu'il a fait ſur la Statique paſſe pour l'une de ſes meilleures Productions (*C*).

Practique d'Arithmétique de Simon Stevin *contenant les tâbles d'intereſt, la diſme; item un traicté des incommenſurables grandeurs avec l'explication du dixieme Livre d'Euclide.* Le II Tome comprend la Coſmographie, c'eſt-à-dire la doctrine des Triangles, la Géographie, & l'Aſtronomie. Le III comprend la Practique de Géométrie. Le IV l'Art pondéraire ou la Statique. Le V l'Optique. Le VI la Caſtramétation, la Fortification par Eſcluſes, & la Fortification. Remarquez que le II, le III, le IV, & le V Volumes ſont intitulez *Mémoires Mathematiques du Prince Maurice,* Grotius (3) fit un beau Poëme ſur cette partie des Ouvrages de Stevin. L'Auteur de la Traduction Françoiſe ſe nommoit Albert Girard: il revit, & il corrigea, & il augmenta les Editions précédentes, on peut diſtinguer ce qui vient de lui. Il étoit mort depuis un an lors que ſa veuve & ſes onze enfans dédiérent aux Etats Généraux les Oeuvres Mathématiques de Stevin qu'il avoit traduites, & qui furent imprimées (4) l'an 1634, comme je l'ai déjà dit.

(3) *Voiez le II Livre de ſes* Sylves, *pag. 62 & ſeq. Edition.* Poëmatum 1617.

(4) *A Leide, chez Bonaventure & Abraham Elſevier.*

(*B*) *Il inventa une maniere de Chariots à voiles, qui alloient fort vite.*] Valere André en parle de cette façon. *Inventor fuit Curruum velivolorum apud Batavos, quos ne equus quidem, licet celeritate ingenti præſtans, longe ſpatio æquare poſſit. Ferunt enim ſedentes in ejuſmodi curru duarum horarum ſpatio leucas Hollandicas quatuor, videlicet Sceveringâ Pettenum uſque confeciſſe* (5). Voſſius aſſûre la même choſe (6). Grotius a fait un Poëme intitulé *Iter Currus veliferi* (7), qui eſt une belle deſcription du voiage que l'on faiſoit ſur ces Chariots.

(5) Valer. Andreas, Biblioth. Belg *p.* 813.

(6) Voſſius, de Scient. Mathem *Cap. LVII, num.* 19, *pag.* 337.

(7) *Voiez* Grotii Poemata, *pag.* 224 *Edit.* 1617.

(*C*) *Ce qu'il a fait ſur la Statique paſſe pour l'une de ſes meilleures Productions.*] Swertius aſſûre que Stevin entendoit ſi parfaitement la Science des Poids, qu'on n'auroit pu lui préſenter aucun fardeau qu'il n'eût pu lever avec de petites forces, & avec un inſtrument facile (8). Valere André ſe ſert des mêmes paroles que Swertius; mais il ajoute que cet Inſtrument ſe nommoit *Pantocrator*, & il cite Adrien Romain comme aiant rendu ce témoignage à Simon Stevin (9). On trouve dans Voſſius (10) une exacte idée de l'Ouvrage de Stevin ſur la Statique; mais il donne à l'Inſtrument le nom de *Pancratium.* Notons une groſſe faute de Valere André: il a dit (11) que la maniere de trouver les Ports eſt ce que l'on nomme la Statique, portion très-noble & très-abſtruſe des Mathématiques, & batie comme de nouveau par Stevin dont l'Ouvrage ſur cela eſt incomparable, & qui a été traduit par Grotius. Il eſt ſûr que Grotius a mis en Latin ce que Stevin avoit compoſé en Flamand ſur l'Art de trouver les Ports: mais ce n'eſt nullement une partie de la Statique. Stevin traite de cela au V Livre de ſa Géographie. Ce Livre, dans la Traduction Françoiſe, eſt intitulé *Du Trouve-Port, ou la maniere de trouver les Havres* (12).

(8) *Adeo rei ponderariæ peritus fuit, ut nullum offerri illi poſſet pondus, quantumvis grave, quod non parvis viribus ac facili inſtrumento movere potuiſſet.* Swert. Athen. Belg. *p.* 677.

(9) Valer. Andreas, Biblioth. Belg. *p.* 813.

(10) Voſſius, de Scientiis Mathemat. *Cap. XLVII, num.* 11, *pag.* 284, 285.
(11) Val. Andr. Biblioth. Belgic *pag.* 813. (12) *Voiez la page* 170 *des* Oeuvres Mathematiques de Stevin, *Edit. de Leide* 1634.

STIFELIUS (MICHEL) Miniſtre Luthérien dans le village d'Holtzdorff proche de Wittemberg au XVI Siecle, perſuada à ſes Auditeurs que la fin du monde arriveroit le 3 d'Octobre 1533 à 10 heures du matin. Il avoit fait cette belle découverte par la ſupputation des nombres quarrez (*A*); mais il la débitoit comme une Révélation divine. Un grand nombre de paiſans ſe laiſſérent tellement infatuer de cette penſée, qu'ils abandonnérent le travail & ſe mirent à dépenſer tout leur bien. Le jour marqué étant venu, Stifelius monta en chaire, & encouragea ſes Auditeurs à ſe tenir prêts, puis que le moment où ils monteroient au ciel avec les habits qu'ils avoient alors, alloit éclore. L'heure ſe paſſa, ſans que l'on vit rien de ce que l'on attendoit, & Stifelius lui-même entroit en doute; mais tout d'un coup il s'éleva un orage qui ranima ſes eſpérances, & qui le fit recommencer ſes Exhortations: *voici*, dit-il, *le prélude du dernier Jugement.* Cet orage dura peu, & les paiſans aſſemblez virent bientôt que le ciel étoit ſerain. Ils ſe mirent alors en colere contre leur Miniſtre: ils le tirérent de la Chaire, le garroterent, & le traînérent à Wittemberg pour l'accuſer d'impoſture, & pour demander quelque dédommagement. On dit que leurs prétentions & leurs plaintes furent déclarées nulles, & que Stifelius par le crédit de Luther fut rétabli dans ſon Egliſe. Hanard Gameren récite cela fort plaiſamment dans la IX Eglogue de ſes Bucoliques (*a*). Tilman Bredenbach la raporte toute entiere (*b*), après avoir donné en proſe cette Avanture. Je ne me fierois pas trop à ces deux Auteurs, ſi je ne la voiois raportée par un célèbre Théologien Proteſtant (*B*). Il eſt vrai qu'il

(*a*) *Il étoit natif du Païs de Liege & il a enſeigné la Langue Greque dans l'Académie d'Ingolſtad. Voiez la* Bibliotheque Belgique de Valere André, *pag.* 339.

(*b*) *Dans le Chapitre XXXII du VII Livre* Sacrarum Collationum, *pag. m.* 707. *C'eſt de lui que* Florimond de Remond, Hiſt. de l'Héreſie, *Livr. II, Chap. VI, num.* 7, *l'a tirée.*

(*A*) *Il avoit fait cette belle découverte par la ſupputation des nombres quarrez.*] D'autres diſent que ce fut par les Lettres numérales d'un Paſſage de l'Ecriture. *Ex ſupputatione quadratorum numerorum, tanquam ex divina revelatione, diem ultimi Judicii futurum prædixit Anno* 1533. 3. *Octob. circa* 10. *diei horam. . . . . . . Referunt nonnulli* Stifelium *collegiſſe, vaticinium ſuum ex verbis iſtis,* VIDebVnt In qVeM transfIXerVnt, *quorum literæ numerales continent numerum* 1533 (1). N'eſt-il pas bien déplorable que l'eſprit de l'homme ſoit ſujet à de pareilles illuſions, & qu'elles ſoient ſi contagieuſes?

(1) Marcus Fridericus Wendelinus, Contemplat. Phyſicarum *Sect. II, Cap. XVI, pag.* 322.

(*B*) *Si je ne la voiois raportée par un célèbre Théologien Proteſtant.*] C'eſt Marc Frideric Wendelin. Il la raporte dans le Chapitre XVI de la II Section de ſes Contemplations de Phyſique. Ce Chapitre eſt intitulé *De tempore excidii mundani*, & contient une longue Liſte de fauſſes ſupoſitions ſur le tems de la fin du monde. Wendelin, écrivant cela l'an 1624, ne pouvoit point confondre par l'événement tous ceux dont il parle. Il ne pouvoit pas ainſi convaincre de fauſſeté (2) un Philippe Nicolai, qui avoit dit que le monde finiroit l'an 1670; ni Oſiander, qui avoit marqué l'an 1689; ni celui qui avoit marqué l'an 1700, & que Remalcus réfuta par un Livre fait exprès. Lorſque Wendelin faiſoit ce Chapitre toute l'Allemagne retentiſſoit de Prédictions ſur la fin du monde, ou ſur le dénouement des guerres qui troubloient alors l'Europe. *Si præſentium temporum*, dit-il, *Prophetias de fine ſeculi liberet examinare, volumen ſatis ſpiſſum labor hic abſumeret: Quod enim Germaniæ noſtræ eſt antrum, quod de fine ſeculi, & præſentium turbarum eventu vaticinia non ſpirat?* Il dit que depuis trois ans il avoit couru divers Imprimez, qui promettoient pour l'année 1624 le commencement du Siecle d'Or. Il nomme un certain Nagelius, qui avoit prédit des Révolutions ſurprenantes, & qui avoit fait paroitre tant d'obſtination que l'événement le plus contraire à ſes Prophéties ne l'empêchoit pas de ſoutenir qu'elles étoient juſtes. Il ſe ſauvoit toujours en demandant du délai. *De anno, quem jam agimus, à Chriſto nato milleſimum ſexcenteſimum viceſimum quartum, quot quæſo per Orbem, intra triennii ſpacium, chartæ volitarunt, quæ aurei in eum ſeculi exordium conjecerunt? Inter Prophetas hoſce familiam ducit* Paulus Nagelius, *qui vaticiniis ſuis planè Propheticâ fiduciâ promulgatis, multorum animos hactenus ſuſpenſos tenuit; dum inſignium mutationum momenta in Calendariis ſuis notavit. Scriptis etiam compluribus neſcio quas viſiones & arcanorum apocalypſes prædicavit, tantâ animi fiduciâ, ut ne ab eventu quidem contraria monſtrante, vaticiniorum ſuorum veritatem ſuſpectam debere reddi contenderit. Saxonicis ſubinde, ad fidem impetrandam dilationibus ſibi indultis. Mihi quidem, aliorum exemplo, virum illum exagitare non eſt animus; in quo unum hoc probo, quod ſeriâ vitæ noſtræ emendatione imminentes pœnas effugere publicus pœnitentiæ præco jubet. Attamen vitio, opinor, nemo mihi vertet, ſi majorem illi vel in arcanis revelandis ſapientiam, vel in ignotis reticendis prudentiam exoptem.*

(2) *Voiez* Wendelin, Contempl. Phyſic. *Sect. II, Cap. XVI, pag.* 324.

(3) *Idem, ibid. pag.* 326, 327.

(4) *Idem, ibid. pag.* 326, 327.

Voilà dequoi faire conoitre par occaſion le Viſionaire Nagelius, & dequoi perſuader que le Conte que Gameren a mis en Vers a du fondement, puis que Wendelin le raporte parmi beaucoup d'autres qui ſont très-certains.

Je ne doute point que Philippe Camerarius Auteur Proteſtant n'ait voulu parler du même Stifelius dans le Paſſage que l'on va lire: „ On ſçait en nos quartiers, de „ quelles raiſons un Curé (5) de noſtre temps, homme „ paſſablement docte, & grand Arithmeticien, ſe ſervit, „ non point à meſchante intention, comme je penſe, „ mais pour la trop grande confiance qu'il avoit en ſes „ nombres & calculs, fondez ſur quatre mots d'un des „ Saincts Evangeliſtes, *Videbunt in quem pupugerunt*, ſur „ leſquels il faiſoit des ſupputations, tirant les ſix V. les „ deux I. Le D. & M. dont il faiſoit un chiffre d'années; „ pour faire accroire à ſes paroiſſiens en un ſermon d'A- „ rithmetique, dont il les entretint, que la fin du monde „ eſtoit venuë, jusques à leur en marquer le jour & „ l'heure. Il les preſcha ſi bien, que pluſieurs idiots lui „ adjouſterent foy, tellement que (à la maniere accous- „ tumée des fols) avant que tout periſt ils delibererent „ galler le bon temps, & en buvettes & cheres lie fricas- „ ſerent leur reſte. . . . . . Quand la journée & l'heure „ par lui deſignée fut à la veille, ceux qui avoient creu „ ſes ſermons s'aſſemblerent en une chapelle, attendant „ fort devotement la fin du monde, pour à quoy les diſ- „ poſer tant plus, il leur fit un nouveau ſermon accom- „ modé à ceſte ſienne fantaſie. Ce ſermon n'eſtoit pas „ achevé, que voici s'eſlever une tempeſte en l'air avec „ ton-

(5) *Il y a au Latin* quidam Parochus. *Le Traducteur ne devoit point dire* Curé; *car ce Mot François ne déſigne pas en général le Paſteur d'une Paroiſſe ſoit Catholique, ſoit Proteſtante, comme celui de* Parochus. *Il eſt affecté aux Papiſtes.*

ne fait aucune mention de Luther ni de l'orage qui réveilla les espérances de l'Auditoire. Mr. de Sponde a raconté, avec d'autres circonstances, cet accident (*C*). Je ne pense pas qu'il faille distinguer ce Stifelius de celui dont les Ouvrages d'Arithmétique furent fort loüez & qui mourut l'an 1567 (*D*), ni de celui à qui Luther écrivit les Lettres dont je parle ailleurs (*c*), & qui étoit Ministre à Eslingen l'an 1525 (*d*). Il fut chassé de cette Eglise, & se retira en Austriche où il fut Prédicateur chez une personne de qualité (*e*) à qui Luther le recommanda comme un homme pieux & docte, modeste & laborieux (*f*). On fut obligé de le congédier l'an 1527 (*g*). Il avoit été Moine Augustin à Eslingen (*h*). Il fit un Poëme Allemand sur la conformité de la doctrine de Luther avec celle de Jesus-Christ (*i*). Au reste, il n'a pas été le seul qui a inspiré la paresse aux paisans sous prétexte que la fin du monde aprochoit. Bredenbach assure qu'un certain Campanus fit la même chose dans le païs de Juliers (*E*).

(*c*) *Dans les Remarques* (B) *&* (H) *de l'Article* BORE.

(*d*) Seckend. Hist. Luther. *Libr. II, pag.* 16.

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 84.

(*f*) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 122.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Idem, in* Scholiis ad I Indicem, *num.* 76.

(*i*) *Id. ib.*

STIL-

„ tonnerre, esclairs & foudre (qui fut une partie de ses „ predictions) ce qui fit penser à ces pauvres gens que „ l'heure de partir du monde estoit venuë. Mais tost „ apres, ceste tourmente appaisée, le ciel apparut tel que „ devant. Les miserables paroissiens appercevans que ce „ Curé leur en avoit donné d'une, & qu'à sa folle per„ suasion ils avoyent tenu table plus longuement, qu'il „ ne faloit, despitez d'un tel affront s'amassent pour lui „ courir sus, en intention de drapper rudement sur lui, „ voire de l'assommer sur la place, s'il ne se fust sauvé de „ vistesse: & que quelques uns des plus rassis n'eussent „ adouci la cholere de ces gens (6)". Je me sers de la Traduction Françoise de Simon Goulart, & je mets ici une Note marginale qu'il a faite. *Il cuidoit*, dit-il, *que le monde deust finir l'an* 1532. *Un autre* . . . . à l'Imprimé à la marge, jusqu'à *finiront* inclus. Le Traducteur remarque dans ses Additions qu'il y avoit *quelques modernes qui posans mal leurs gettons, & faisans des presuppositions sans fondement ont osé determiner la fin du monde environ l'an* 1696 (7). L'événement nous a fait conoitre qu'ils se trompoient.

On demandera peut-être s'il vaut mieux suivre Camerarius qui a mis l'an 1532, que Wendelin qui a mis l'an 1533 & qui suppose que Stifelius se servoit de *transfixerunt*, & non pas de *pupugerunt*, dans le Passage de l'Evangéliste? Je répons qu'il y a des gens qui assurent que Stifelius avoit adopté l'un & l'autre de ces deux calculs. Voiez le Narré de Mr. de Sponde dans la Remarque suivante.

(*C*) *Mr. de Sponde a raconté, avec d'autres circonstances, cet accident.*] Michel Stifelius, dit-il (8), Moine Apostat, natif d'Eslingen, prophétisa que la fin du monde arriveroit au mois d'Octobre 1532. Il prenoit Luther pour cet Ange de l'Apocalypse qui voloit au milieu du Ciel afin d'évangéliser aux habitans de la terre; & quant à lui, il se regardoit comme le septieme Ange dont la trompette devoit annoncer la fin du monde (*). Il ne se portoit pas volontairement à annoncer cette venue de Jesus-Christ; mais l'ordre de Dieu l'y contraignoit. Aiant communiqué ses pensées à Luther, il fit un Livre où il déclara qu'au 10 mois de l'an 1533, au 2 jour de la 42 semaine à 8 heures du matin, Jesus-Christ viendroit sur la terre pour le dernier Jugement. Il fondoit son calcul sur ces paroles, JESUS NAZARENUS REX JUDÆORUM, & sur celles-ci VIDEBUNT IN QUEM TRANSFIXERUNT. Les lettres numérales du prémier Passage donnent 1532: celles du second donnent 1533. L'année 1532 étant passée, Stifelius se persuada si obstinément que sa Prédiction s'accompliroit en 1533, qu'il trouva étrange que Luther lui conseillât une autre pensée, & ne vît pas une chose si évidente. Mais le 18 d'Octobre, fête de Saint Luc, n'aiant point été le jour du dernier Jugement, comme il l'avoit assuré d'une maniere très-positive, on se moqua de sa Prédiction. Cependant, quoi qu'il eût été emprisonné à Wittemberg, il rabroüa rudement Luther qui l'exhortoit à être plus sage, & à profiter de l'expérience deux fois réïtérée de son illusion, & il persévéra toute sa vie dans la vaine occupation de changer son Hypothese par la superstitieuse vertu des nombres. Il mourut en 1567 à l'âge de quatre vingts ans (9). Selneccerus, qui assista à sa mort, assure qu'il la reçut avec des traits de moquerie. Luther, qui trouvoit fort téméraire que Stifelius marquât un certain terme préfix, ne doutoit point néanmoins que la fin du monde ne dût arriver bientot, & il l'attendoit toujours après l'équinoxe du printems au mois d'Avril environ la fête de Paques lors que tous les êtres que l'hiver a fait mourir reviennent en vie. Il croioit avoir des raisons de croire que Jesus-Christ reviendroit en ce tems-là. C'est le récit de Mr. de Sponde. Il n'est point muni de Citation. Il y a une erreur de chifre dans Mr. Teissier & dans le Moreri: on y a cité Mr. de Sponde comme aiant apliqué ce fait à l'an 1553.

(*D*) *Je ne pense pas qu'il faille distinguer ce Michel Stifelius de celui dont les Ouvrages d'Arithmétique furent fort loüez & qui mourut l'an* 1567.] Quensted parle d'un Michel Stifelius natif d'Eslingen sur le Necker, grand Arithméticien & Pasteur de quelques Eglises Evangéliques: *cujus libri Arithmetici*, ajoute-t-il, *reconditiore numerorum scientia referti in magno, uti debent, pretio inter doctos habentur* (10). Ces paroles sont les mêmes que celles dont Mr. de Thou s'est servi en parlant de la mort de Michel Stifelius sous l'an 1567: homme, remarque-t-il, qui avoit été long tems Professeur dans la Saxe & dans la Prusse, & qui décéda à Iëne dans la Thuringe, à l'âge de quatre vingts ans (11). Il y mourut selon Vossius à l'âge de cinquante huit ans (12); mais j'aimerois mieux en croire Bucholcer qui assure qu'il mourut dans ce lieu-là le 19 d'Avril 1567, à la quatre vingt unieme année de son âge, après avoir été Ministre en divers lieux de la Saxe, & de la Prusse (13). Je croi en effet qu'il ne fut pas Professeur, comme Mr. de Thou le prétend, mais simple Ministre. Quoi qu'il en soit, ses Ouvrages d'Arithmétique sont apellez très-exacts par le même Bucholcer. Vous trouverez dans Vossius (14), 1, Que Possevin a remarqué que l'Arithmétique de Stifelius imprimée à Nuremberg avec une Préface de Melanchthon est aprouvée par les grans hommes. 2, Qu'au jugement de Joseph Blancanus (15) la méthode avec laquelle Stifelius a traité l'Algebre & toute l'Arithmétique est très-bonne. Vossius met sous l'an 1544 l'Edition de l'Arithmétique parfaite de Stifelius, & il observe que cet Auteur a publié une Arithmétique selon la pratique Italienne, & en Allemand une Algebre & une Supputation Ecclésiastique.

Vous remarquerez que Wendelin, Sponde, &c., conviennent que le Stifelius qui prédisoit la fin du monde étoit un fort bon Arithméticien.

Renouvellez ici la Réfléxion que j'ai faite (16) sur la longue vie de Comenius.

(*E*) *Bredenbach assure qu'un certain Campanus fit la même chose dans le païs de Juliers.*] Il insinue qu'un fin matois fomenta les reveries du personnage afin d'acheter à bon marché les terres de ces païsans crédules. Donnons le Conte tout entier, & avertissons qu'il est tiré de Lindanus, Ecrivain peu authentique. *Persuaserat Joannes Campanus miseris, rusticis, non longè à fluvio Rura degentibus, quod vel hodie res ipsa loquitur, & testantur vicini, ne amplius austeri sese frangerent agriculturæ laboribus: non sese frustra duris vexarent, diutius fatigarent, enecarent, fodiendi, arandi, metendi suderibus; instare diem judicii; brevi omnia inundationibus aquarum delenda: indulgerent genio igitur: molliter sese tractarent, suavius viverent, quod misellæ supererat vitæ rusticanæ, omnia prope diem certo certius peritura. Illi stolidi stolido ac deliro Prophetæ creduli suos vendunt agellos: qui illos emit sensis non frustrà sese illum aluisse Prophetam* (17). Il raporte en suite une Epigramme de Martial sur un homme qui dépensa en moins d'un an toutes ses grandes richesses, à cause qu'un Astrologue l'avoit menacé de mourir bien tôt.

Dixerat astrologus periturum te cito, Munna,
Nec, puto, mentitus dixerat ille tibi.
Nam tu dum metuis, ne quid post fata relinquas,
Hausisti patrias luxuriosus opes.
Bisque tuum decies non toto tabuit anno:
Dic mihi, non hoc est, Munna, perire cito (18)?

Conférez avec ceci les suites des grandes promesses de Comenius (19), & ces paroles de Camerarius: „ Autant „ en fit (20) jadis Niseus tyran de Syracuse auquel un de„ vin ayant dit que la fin de sa vie estoit proche, pensant „ qu'ainsi fust gaspilla tous ses biens en banquets, après „ les garses, & autres telles desbauches. On dit que de „ nostre temps le mesme est avenu à un riche homme de „ Lion, qui ayant fait dresser sa nativité, & pensant que „ les predictions de sa mort fussent asseurées, distribua „ fort legerement tous ses biens, comme s'il eust eu desia „ l'un des pieds dedans la fosse, tellement qu'il ne se lais„ sa rien de reste. Mais seduit par l'astrologue, il fut con„ traint pour vivre de demander l'aumosne, ayant vescu „ jusques en longue vieillesse, & beaucoup plus qu'il ne „ pensoit (21)".

(6) Camerarius, Méditations Histor. *Tom. I, Livr. III, Chap. I, pag.* 203 *de la Traduction de Simon Goulart Edit. de Lyon* 1610.

(7) *Là-même, pag.* 208.

(8) Spondan *ad ann.* 1533, *num.* 15.

(*) *Apocal. X.*

(9) *Permansit usque ad vitæ exiturn (qui contigit anno Christi* 1567 *octogenario) in suis subinde renovatis fatuitatibus ex numerorum vana superstitione.* Idem. ibid.

(10) Quenst. de Patriis Illustr. *pag.* 164.

(11) Thuanus, *Libr. XLI, pag. m.* 832.

(12) Vossius, de Scientiis Mathem. *pag. m.* 317.

(13) Bucholc. Index Chronol. *ad ann.* 1567, *pag.* 620.

(14) Vossius, de Scientiis Mathem. *pag.* 317: *il cite* Possevin Biblioth. Sel. lib. 15. cap. 3 pag. 182. edit. Rom.

(15) *In* Mathematicorum Chronol. *pag.* 60.

(16) *Dans les Remarques* (*I*) *&* (K) *de l'Article* COMENIUS.

(17) Bredenbachius, Sacrarum Collationum, *Libr. XXXIII, pag. m.* 711, *ex Lindano lib.* 1 *cap.* 9. *de fugiendis Idolis.*

(18) Martial. Epigr. LXXXIV, *Libr. IX.*

(19) *Voiez la Remarque* (*K*) *de l'Article* COMENIUS.

(20) *C'est à dire autant que les païsans dont il venoit de parler, comme on l'a vu dans la Remarque* (*B*).

(21) Camerarius, Méditations Histor. *Tom. I. Livr. III, Chap. I, pag.* 203.

STILPON, nâtif de Mégare, a été l'un des plus célèbres Philoſophes de l'Antiquité. Il fut Diſciple, ou d'Euclide même, ou des Diſciples d'Euclide; & il s'aquit une telle réputation par ſon Eloquence, & par la ſubtilité de ſon Eſprit, que l'on quittoit en foule les autres Ecoles, pour s'en aller à Megare profiter de ſes Leçons (*a*). Dans un voiage qu'il fit à Athenes, il put remarquer que les artiſans quittoient leurs boutiques pour le voir (*b*). Il ne demeura point ſans réponſe, quand on voulut faire des plaiſanteries ſur cette curioſité (*A*). Quelques-uns prétendent qu'outre ſa femme légitime il entretint une maîtreſſe; mais cela eſt peu certain (*B*). Il étoit de ſon naturel fort adonné au vin & aux femmes, & cependant on ne voioit pas qu'il s'enivrât, ou qu'il vêcût impudiquement: il avoit corrigé par l'étude de la Philoſophie les mauvaiſes inclinations du tempérament (*C*). La crainte des Dieux ne lui avoit point rendu ce bon office; car on le compte parmi les Athées, ou parmi ces Philoſophes qui n'avoient guere de Religion (*D*). Quelques-uns donnent pour une preuve de ſon Impiété une choſe qui lui arriva dans un Temple (*E*), & peut-être n'ont-ils point de tort. Il avoit une extrême indiférence pour les biens

(*a*) Diogen. Laertius, *Libr. II, num.* 113.

(*b*) *Idem, ibid. num.* 119.

(*A*) *Il ne demeura point ſans réponſe, quand on voulut faire des plaiſanteries ſur cette curioſité.*] On s'empreſſe de vous voir, lui dit quelqu'un, on vous admire comme une bête ſauvage; cet empreſſement reſſemble à celui que l'on témoigne quand il eſt venu quelque meneur d'ours, ou d'éléphans. Vous vous trompez, répondit-il (1), on m'admire comme un homme véritable. Cela donnoit dans le ſens de Diogene le Cynique, qui la lanterne à la main cherchoit un homme dans les lieux où il voioit le plus de gens. C'eſt que les hommes qu'il voioit, n'aiant pas la réalité & la perfection humaine, ne lui paroiſſoient que de faux hommes; ils en avoient le nom, & c'étoit tout. Sur ce pied-là Stilpon, homme véritable, homme réellement & d'effet, a dû paſſer dans Athenes pour un animal plus rare, & plus digne d'admiration, & de faire quitter leur beſogne aux artiſans, que les bêtes les plus extraordinaires que les Indes puſſent fournir.

(*B*) *Quelques-uns prétendent qu' . . . . . il entretint une maitreſſe; mais cela eſt peu certain.*] Diogene Laërce n'avance cela que ſur la foi d'un Auteur de petit nom. Καὶ γυναῖκα ἠγάγετο, καὶ ἑταίρᾳ συνῆν Νικαρέτῃ ὥς φησί πȣ καὶ Ὀνήτωρ: *Ac præter uxorem quam duxerat, Nicarete etiam pellice utebatur, ut Onetor ait* (2). Si cette médiſance eût eu quelque fondement, Athenée n'eût pas oublié d'en faire mention, lui qui prend à tâche de décrier tout le monde de ce côté-là, & en particulier les Poëtes; les beaux Eſprits, & les Philoſophes. Or il ſe contente de dire que Nicarete, Courtiſane illuſtre par ſa naiſſance & par ſon ſavoir, avoit ouï les Leçons de Stilpon. N'eût-il pas ajoûté qu'elle fut ſa concubine, s'il eût cru ce qu'Onetor conte? Νικαρέτη δὲ ἡ Μεγαρὶς (3) οὐκ ἀγεννὴς ἦν ἑταίρα, ἀλλὰ καὶ γονέων καὶ κατὰ παιδείαν ἐπέραστος ἦν. ἠκροᾶτο δὲ Στίλπωνος τοῦ φιλοσόφȣ. *Megarenſis quoque Nicarete non obſcura & ignobilis meretrix fuit, ſed & natalium ſplendore, & doctrinâ perquàm amabilis. Philoſopho namque Stilponi operam dederat* (4). Voiez dans la Remarque ſuivante le témoignage glorieux que l'on a rendu à la chaſteté parfaite de ce Philoſophe.

(*C*) *Il avoit corrigé par l'étude de la Philoſophie les mauvaiſes inclinations du tempérament.*] Tout ceci nous eſt apris par un Paſſage de Ciceron. *Stilponem Megaricum philoſophum, acutum ſanè hominem, & probatum temporibus illis accepimus. Hunc ſcribunt ipſius familiares & ebrioſum, & mulieroſum fuiſſe: neque hoc ſcribunt vituperantes, ſed potiùs ad laudem, vitioſam enim naturam ab eo ſic edomitam, & compreſſam eſſe doctrina, ut nemo unquam vinolentum illum, nemo in eo libidinis veſtigium viderit* (5). Nous verrons ci-deſſous les beaux éloges que Plutarque (6) & Athenée (7) ont donnez à ſa vertu.

(*D*) *On le compte parmi les Athées, ou parmi ces Philoſophes qui n'avoient guere de Religion.*] Il declara ſes ſentimens avec trop de liberté; de ſorte que les ſubterfuges, dont il ſe ſervit pour rectifier ſes expreſſions dans l'Aréopage, n'empêchérent pas qu'on ne le banît. Servons-nous des paroles du Sieur de la Mothe le Vayer; nous les corrigerons en même tems où il en ſera beſoin. *Stilpon alloit la bride plus en main; car ſe voyant interrogé hors de ſaiſon par Crates, ſi nos prieres & nos honneurs n'eſtoient pas agreables aux Dieux, il luy repartit gentiment que ce n'eſtoit pas une demande à faire en pleine ruë, mais bien ſeul à ſeul & dans un cabinet: qui eſt la meſme reſponce que fit Dion* (8) *à un autre, qui luy demandoit s'il y avoit veritablement des Dieux ou non, & dont uſe auſſi fort à propos le grand Pontife Cotta envers Vellejus, qui ſuppoſoit qu'il eſtoit fort difficile de nier l'eſtre des Dieux:* Credo (*dit-il*), ſi in concione quæratur, ſed in ejuſmodi ſermone & conſeſſu facillimum. *Mais ce bon Stilpon ſe trouva une autrefois bien plus empeſché, cité qu'il fuſt devant les Areopages, pour avoir dit que la Minerve de Phidias n'eſtoit pas un Dieu, dont il ſe tira neanmoins avec aſſez de ſoupleſſe, diſant qu'il l'eſtimoit Deeſſe & non pas Dieu, faiſant diſtinction entre le maſle & la femelle. Ce qui convia Theodorum* (9) *à luy demander au partir de là, s'il avoit veu Pallas ſous ſa juppe, pour parler ſi pertinemment de ſon ſexe: ſi eſt-ce qu'il n'évita pas le banniſſement auquel il fut condamné pour cette liberté* (10). Pour contenter tout le monde, je raporterai la choſe ſelon les termes de l'Original. Κράτητος αὐτὸν ἐρωτήσαντος, εἰ οἱ θεοὶ χαίρȣσι ταῖς προσκυνήσεσι καὶ εὐχαῖς, φασὶν εἰπεῖν, Περὶ τȣ́τον μὴ ἐρώτα, ἀνόητε, ἐν ὁδῷ, ἀλλὰ μόνον. τὸ δ' αὐτὸ καὶ Βίωνα ἐρωτηθέντα εἰ θεοί εἰπεῖν,

Οὐχ ἀπ' ἐμȣ̃ σκεδάσεις ὄχλον ταλαπείριε πρέσβυ.

Quum rogaſſet illum Crates an Dii precationibus ac divinis honoribus gaudeant, Noli me inquit, fatue, in via de hiſce rogare, ſed ſolum ac ſeorſum. Hoc ipſum & Bionem interrogatum; an ſint Dii, dixiſſe tradunt,

Tunc ſenex turbam à nobis propellere curas (11):

Diogene Laërce parle ſans doute de Bion Boryſthenite, l'un des plus hardis Athées dont l'Antiquité faſſe mention. La conformité de ſa penſée avec celle de Stilpon eſt fort deſavantageuſe à ce dernier. Le Cotta de Ciceron n'étoit guere plus orthodoxe, puis qu'il ne trouvoit difficile de nier qu'il y eût des Dieux, qu'au cas que l'on eût à craindre les délateurs & la colere du peuple (12). Ces gens-là euſſent fait un grand changement à la Maxime que Balzac a raportée, *de divinis etiam vera dicere periculoſum eſt* (13); ils euſſent mis *præcipue* au lieu de *etiam*. Dans un certain ſens ils euſſent dit vrai; car les Païens ne ſouffroient pas qu'on ſubſtituât, aux pernicieuſes & ridicules idées de la nature divine, les idées de l'unité, & de la ſimplicité ſouverainement parfaite du vrai Dieu (14).

(13) Balzac, Lettre III à Chapelain, *Livre I, pag. m.* 21. *deſſus les paroles de* Joſephe, *Citation* (116) *de l'Article* PYTHAGORAS.

(14) *Voiez ci-*

Nous allons donner une preuve de l'aveuglement le plus groſſier du Paganiſme. Que peut-on s'imaginer de plus étrange, que l'opinion ridicule des Athéniens, Nation d'ailleurs fort ingénieuſe, & fort éclairée: que l'opinion, dis-je, ridicule où ils étoient touchant les Statues des Dieux? Ne s'imaginoient-ils pas que l'Ouvrage des Sculpteurs devenoit un Dieu, dès qu'il étoit conſacré à quelque Dieu? Ne croioient-ils pas que la Minerve de Phidias étoit la Déeſſe même qui étoit ſortie de la tête de Jupiter? Ils avoient ſans doute cette folle imagination; car s'ils ne l'euſſent point eue, il n'eût pas falu que Stilpon eût recouru à la diſtinction qu'il emploia, pour ſe défendre contre ſes Accuſateurs. Voici ſon crime: il demanda un jour ſi Minerve la fille de Jupiter étoit un Dieu. On lui répondit qu'elle l'étoit. Mais, repliqua-t-il, cette Minerve eſt l'Ouvrage de Phidias, & non pas la fille de Jupiter; elle n'eſt donc pas un Dieu. Il fut déféré pour cela à l'Aréopage, & ne nia rien, il prétendit s'être ſervi d'un langage exact: Minerve, dit-il, n'eſt pas un Dieu, mais une Déeſſe; car les Dieux ſont males (15). Il eſt clair que ſi les Païens avoient reconu une véritable diſtinction entre les Statues, & les Dieux à qui elles étoient conſacrées, il n'eût point falu que Stilpon ſe fût défendu par la différence de Dieu mâle & de Dieu femelle. Cette voie de juſtification ne valoit rien; puis que le mot θεὸς parmi les Grecs, & celui de *Deus* parmi les Latins (16), convenoit très-proprement aux Déeſſes. La meilleure Apologie eût été de dire, que Minerve à la vérité entant que fille de Jupiter étoit un Dieu; mais que cette piece de métal dont Phidias avoit fait une Statue, qui avoit été conſacrée à Minerve, n'étoit point un Dieu. Cette Apologie, dis-je, eût été fort bonne, ſi l'on eût plaidé devant d'autres gens: mais elle ne valoit rien dans l'Areopage; & c'eſt pour cela que Stilpon ne s'en ſervit point: il n'ignoroit pas qu'on étoit perſuadé que les Dieux s'incorporoient dans leurs Statues, & qu'ainſi les Statues étoient métamorphoſées en Dieux par la force de la conſécration.

(*E*) *Une choſe qui lui arriva dans un Temple.*] Il étoit défendu à tous ceux qui avoient mangé de l'ail, d'entrer dans le Temple de la Mere des Dieux. Stilpon ſe ſoucia ſi peu de cette défenſe, que non ſeulement il entra au Temple de cette Déeſſe, après avoir bien mangé de l'ail, mais qu'auſſi il y coucha. Il crut voir en ſonge la Déeſſe qui lui diſoit, *Stilpon, vous qui êtes Philoſophe, violez-vous ainſi les Loix ſaintes?* Il lui ſembla qu'il lui répondit, *Donnez moi à manger quelque choſe de meilleur, je vous promets d'abandonner l'ail.* Mr. Menage allegue ce fait comme une preuve de l'Irreligion de ce Philoſophe (17). Effectivement, cela a tout l'air d'un homme profane, qui ſe moquoit, & de la Loi, & de la Déeſſe. J'avoue qu'Athenée, qui raconte cette Avanture, en a jugé tout autrement; car il l'allegue comme une marque de la tempérance de Stilpon. Στίλπων δ' οὐ κατεπλάγη τὴν ἐγκράτειαν καταφαγὼν σκόροδα καὶ κατακοιμηθεὶς ἐν τῷ τῆς μητρὸς τῶν θεῶν ἱερῷ. ἀπείρητο δὲ τῷ τȣ́των τι φαγόντι μηδὲ εἰσιέναι. ἐπιστάσης δὲ αὐτῷ τῆς θεȣ̃ κατὰ τȣ̀ς ὕπνȣς, καὶ εἰπȣ́σης ὅτι φιλόσοφος ὢν ὦ Στίλπων παραβαίνεις τὰ νόμιμα; καὶ τὸν δοκεῖν ἀποκρίνασθαι κατὰ τȣ̀ς ὕπνȣς, σὺ δέ μοι παρέχε ἐσθίειν,

(1) Θαυμάζȣσί σε ὡς θηρίον· οὐ μὲν οὖν, εἶπεν, ἀλλ' ὡς ἄνθρωπον ἀληθινόν. *Admirantur te veluti belluam. Minime, inquit ille, ſed velut hominem verum.* Diogenes Laertius, *Libr. II, num.* 119.

(2) *Idem, ibid. num.* 114.

(3) *Il avoit parlé d'une autre Nicarete Courtiſane dans la page* 593.

(4) Athen. *Libr. XIII, pag.* 596.

(5) Cicero, de Fato, *Cap. V.*

(6) *Voiez la Rem.* (*H*), *à la fin.*

(7) *Voiez la Rem.* (*E*).

(8) *Il faloit dire* Bion.

(9) *Il faloit dire* Theodore.

(10) La Mothe le Vayer, Dialogue de la diverſité des Religions, *pag. m.* 358, 359. *C'eſt le dernier des cinq* Dialogues d'Oraſius Tubero.

(11) Diog. Laërt. *Libr. II, num.* 117, *pag.* 148.

(12) *Quæritur primum in ea quæſtione quæ eſt de natura Deorum, ſintne Dii, necne ſint? Difficile eſt negare credo, ſi in concione quæratur; ſed in hujuſcemodi ſermone & conſeſſu facillimum.* Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XXXII.*

OPINION étrange des Paiens touchant les Statues des Dieux.

(15) Ἐφ' ᾧ καὶ εἰς Ἄρειον πάγον προσκληθέντα, μὴ ἀρνήσασθαι, φάσκειν δ' ὀρθῶς διειλέχθαι. μὴ γὰρ εἶναι αὐτὴν θεὸν, ἀλλὰ θεάν· θεοὺς δὲ εἶναι τοὺς ἄρρενας. *Quæ ex re quum in Arium pagum pertractus fuiſſet, nihil inficiatum ferunt, imo rectè ſe loquutum aſſeruiſſe: non enim deum eſſe, ſed deam: deos quippe mares eſſe.* Diog. Laërt. *Libr. II, num.* 116, *pag.* 148.

(16) *Voiez les* Notes de Monſr. Menage in hunc locum Laërtii, *pag.* 128.

(17) *Fuit Stilpon parcus Deorum cultor & infrequens, imo ἄθεος. Narrat Athenæus X. 5. in Templo matris Deûm allium &c.* Menagius in Laërt. *Libr. II, num.* 117, *pag.* 128.

biens de la fortune, & il ne regardoit comme son bien que les qualitez de son ame. Cela paroît par la Réponse qu'il fit après la ruine de sa patrie (*F*). Il comptoit même pour rien l'infamie de sa fille; car on ne put jamais lui faire avouër que ce fût ou un deshonneur, ou une infortune pour lui. Il y a bien des Savans qui auroient besoin de ce tour d'esprit (*G*). On ne sauroit aprouver les innovations de sa Logique; il en banit les Universaux (*H*): & quand même on supose-

ἐσθίειν, καὶ σκορόδοις οὐ χρήσομαι. *Enimverò Stilpo sua confisus temperantia, non ideò perterritus est, quod cùm allium comedisset in templo matris Deûm obdormierit. Arcebatur enim delubro qui horum quidquam gustasset. Ei porrò somnum capienti, adstans Dea cùm diceret, Philosophus es, ô Stilpon, & sacras tamen leges violas, visum sibi fuisse hæc respondere in somnis, Præbe mihi quod edam, & allio non vescar* (18).

(18) Athenæus, *Libr. X, cap. V, pag.* 422.

(*F*) *La Réponse qu'il fit après la ruine de sa patrie.*] Demetrius Poliorcetes, aiant subjugué Megare, donna ordre qu'on épargnât le logis de Stilpon, & que tout ce qu'on y auroit pris fût restitué. Je narre le fait comme Diogene Laërce le raporte (19). Si j'avois à le décrire de mon chef, j'y ajoûterois quelque chose; je dirois que le soldat pilla le logis de Stilpon, sans avoir égard aux ordres de Demetrius, mais ce n'est pas de quoi il s'agit: la question est que Demetrius écrivit à Stilpon, pour lui demander un état de tout ce qu'il avoit perdu au pillage de la ville. Stilpon lui répondit qu'il n'y avoit rien perdu, puis que personne ne lui avoit enlevé son Savoir & sa Raison. Il ajoûta plusieurs conseils pour lui inspirer l'humanité, & la noble envie de faire du bien aux hommes; & il le toucha de telle sorte, que ce Prince se conforma à cette instruction. Je croi qu'il y a de bons dévots qui en feroient bien autant; mais je croi aussi qu'il y en a qui se conduiroient par la Maxime, *Charité bien ordonnée commence par soi-même.* Si un Prince, après le pillage d'une ville, leur promettoit la restitution de tous leurs effets, ils profiteroient assûrément de cette occasion pour lui inspirer la clémence, & pour lui recommander l'intérêt des peuples; mais ils ne s'oublieroient pas: ils lui enverroient une liste exacte de toutes leurs pertes; ils feroient enforte d'en être dédommagez avec quelque usure. Mais voici un Philosophe, qui n'étoit rien moins que dévot, qui ne se sert de sa faveur auprès d'un Prince victorieux, que pour le porter à faire cesser les desordres de la guerre, & à répandre ses bienfaits sur les peuples; il n'envoie point la liste qu'on lui demande du dommage qu'il a souffert. Sa maison a été pillée, on lui offre un ample dédommagement; mais il répond qu'il n'a rien perdu, & que son bien ne consistoit pas en des choses que les soldats lui pussent prendre. Cela est sans doute fort généreux. Je voudrois que Seneque n'eût point suposé que Stilpon avoit perdu & sa femme & ses enfans; car c'est pousser un peu trop loin la Philosophie, que de se vanter qu'en ce cas-là même on n'a rien perdu. C'est aparemment une fausse glose de Seneque, il n'y a que lui qui fasse mention de cette perte (20). *Omne intra se bonum terminabit, & dicet quod Stilpon ille dixit, Stilpon quem Epicuri epistola insequitur. Hic enim capta patria, amissis liberis, amissa uxore, cum ex incendio publico solus, & tamen beatus exiret, interroganti Demetrio, cui cognomen ab exitio urbium Poliorcetes fuit, Num quid perdidisset? Omnia, inquit, bona mea mecum sunt. Ecce vir fortis ac strenuus, ipsam hostis sui victoriam vicit. Nihil, inquit, perdidi. Dubitare illum coëgit, an vicisset. Omnia mea mecum sunt. Justitia, virtus, temperantia, prudentia, hoc ipsum, nihil bonum putare quod eripi possit* (21). On dit (22) que Ptolomée surnommé Soter, aiant pris Megare, offrit de l'argent à Stilpon, & le pria de s'embarquer avec lui. Ce Philosophe accepta un peu d'argent, & refusa l'honneur de suivre ce Prince en Egypte. Il se retira dans l'Ile d'Egine, jusques à ce que Ptolomée s'en fût retourné en son Roiaume. C'est une grande marque de desintéressement, quoi qu'elle soit bien au dessous de la précédente.

(19) Diog. Laërt. *Libr. II, num.* 115.

(20) Diogene Laerce *n'en parle point, ni* Plutarque *dans les deux endroits où il raporte la Reponse de Stilpon, savoir au Traité* de educatione puerorum, *pag.* 5, *& au Traité* de animi tranquillitate, *pag.* 475.

(21) Seneca, Epist IX, *pag. m.* 178, 179. *Voiez aussi le même* Seneque de constantia sapientis, *Cap. V.*

(22) Diog. Laërt. *Libr. II, num.* 115.

(*G*) *Il comptoit même pour rien l'infamie de sa fille. . . . . Il y a bien des Savans qui auroient besoin de ce tour d'esprit.*] Il la maria à Simmias: on ne dit point si le mari de cette impudique suporta tranquillement son deshonneur; mais on assûre que l'indifférence du pere fut excessive. La conduite de votre fille vous deshonore, lui dit-on un jour. Point du tout, répondit-il, elle n'est pas plus en état de ternir ma réputation, que moi d'embellir la sienne. Ταύτης δ' κατὰ τρόπον βιώσης, εἶπέ τις πρὸς τὸν Στίλπωνα, ὡς καταισχύνοι αὐτόν. ὁ δὲ, ΟΥ' μᾶλλον (εἶπεν) ἢ ἐγὼ ταύτην κοσμῶ. *Hæc dum lascivius viveret, Stilponique à quodam renuntiatum esset eam sibi probro esse, Non, inquit, ista majori mihi probro est, quam ego illi ornamento* (23). Voiez dans Plutarque (24) de quelle maniere il soutint, que les péchez de sa fille n'étoient un malheur qu'à elle. Heureux les gens qui peuvent ainsi tourner leur ame.

(23) *Idem, ibid. num.* 114.

(24) Plut. de tranquillitate animi, *pag.* 468.

Il y a eu bien des Savans à qui une telle indifférence auroit été nécessaire pour le repos de leur vie; car leurs filles ou leurs femmes ont très-mal vêcu: & je croi qu'un pareil desordre n'est pas aujourd'hui sans exemple. Fernel (25) & Drusius (26) ont été dans cette catégorie. Cujas y étoit aussi. *La fille de ce grand homme étoit d'un tempérament si amoureux, qu'encore que Monsr. le Président de Thou, qui sans doute avoit remarqué cette raison de se hâter, lui eût trouvé un mari dès qu'elle eut 15 ans, il ne put empêcher qu'elle* ne devançât le mariage. *Et depuis ses noces elle continua si ouvertement ses galanteries, que son mari qui étoit un honnête Gentilhomme en mourut de chagrin. Elle en épousa un autre, & alla de mal en pis* (27). L'Auteur, dont j'emprunte ces paroles, venoit de dire que *les Ecoliers, qui alloient faire avec elle tout ce qu'ils vouloient, appelloient cela* commenter les Oeuvres de Cujas, *& qu'il y en avoit* qui, pour le respect dû à la mémoire du pere, se sévroient de cet infame commerce. On dit qu'un Collegue de Cujas n'eut point cette discrétion, & que même pendant la vie du pere il caressoit de trop près la fille. Comme il s'apelloit le Comte, il répondit par une équivoque maligne à cette demande de Cujas, *Vous venez voir souvent ma fille, que faites-vous ensemble?* Nous faisons de petits Contes, lui répondit-il. Paul Manuce fut enrôlé dans la même catégorie. Il avoit mis sa fille dans un Couvent, & il espéroit par là d'être délivré du soin pénible de la garder; mais après même qu'elle eut fait ses vœux, elle lui écrivit Lettre sur Lettre pour lui déclarer, que s'il ne la retiroit de cette clôture, elle la romproit furtivement. Le pauvre homme fit plusieurs voiages, & emploia tant de sollicitations, qu'il obtint à la Cour de Rome la dispense que sa fille souhaitoit. La voilà donc dans le monde: elle y prit bientôt un mari; &, quoi que ce fût un honnête homme, elle ne laissa point de se déborder dans toutes sortes de dissolutions. Son pere ne succomba point à ce chagrin, ni aux incommoditez que les restes d'une maladie vénérienne lui causoient de tems en tems; mais il le sentit avec beaucoup d'inquiétude. Lisez ces paroles d'Imperialis: *Sacris in claustris jampridem conjecta filia, eo dementiæ, ac furoris abrepta est impetu, ut inde se clam egressuram minaretur misero patri, nisi omni studio ipsam extrahere niteretur. Quò factum, ut is plurium itinerum vexatione, morosaque apud Romanos judices prehensatione, æger animo, adflictusque corpore, tandem hujusmodi poculum, licet peramarum, tamen justa necessitate quæsitum exorbere sit coactus, insustato exemplo virginem pluribus annis Deo dicatam, mundanis iterùm angustiis devovendi, quæ cum posteà honesto conjugi nupta, prava se libidinis fœdarit indole, infeliciterque peregerit, intestino is mœrore correptus, reliquum vitæ solicita cogitatione traduxit. Quùm verò etiam ei accesserint vetusta luis gallicæ inquinamenta, quibus alternatim vel temporum, vel locorum, vel victuum lædebatur mutatione, deterrimam prorsus vitæ conditionem fortitus videri potuit, nisi commoderato semper, infractoque animo, eam se perferre singulis ostendisset* (28). Il y a eu des Savans qui avoient tout à la fois une femme & une fille impudique. Barnabé Brisson étoit de ceux-là, si l'on en croit Scaliger (29). Quelques autres ont eu tellement la moitié de cette infortune, qu'on ne parle point de leurs filles. Tel étoit Paul Perusinus, ce savant homme que Boccace a tant loüé, & que Robert Roi de Naples aimoit beaucoup. On lui fit porter des cornes; & quand il fut mort, ses plus beaux Ecrits périrent par la trahison de son épouse (30). Je pourrois donner ici des Listes, où sans compter les Savans de la chambre basse, *quos fama obscura recondit*, on verroit bien de grands noms; mais il faut laisser ce soin à celui qui prendra la peine de travailler sur le Chapitre que Pierius Valerianus a commencé (31). Il fera bien de ranger à part, dans une Classe, ceux-là qui ont été malheureux par le mariage. Tous ces gens-là avoient besoin de l'indifférence de notre Stilpon.

Liste de quelques Savans deshonorez par un domestique impur.

(25) *Voiez l'Article* Fernel, *Citat.* (32).

(26) *Voiez l'Articl.* Drusius, *Remarque* (O).

(27) Nouv. de la Rép. des Lettres, *Juin* 1686, *pag. m.* 722

(28) Joannes Imperialis, *in* Musæo Historico, *pag.* 108.

(29) *In* Scaligeranis, *Voce* Miron.

(30) *Quem librum maximo hujus operis incommodo Bellæ impudicæ conjugis crimine, eo defuncto, cum pluribus aliis ex libris ejusdem perditum comperi.* Boccacius, de Genealogia Deor *Libr. XV, Cap. VI, apud* Vossium, de Hist Latin. *pag.* 526.

(31) *Il a fait un Livre qui a pour Titre,* De Infelicitate Literatorum.

(*H*) *Il en banit les Universaux.*] Comme il étoit un disputeur à toute outrance (32), il chassa même les especes. Qui dit l'homme, ne dit rien ni de celui-ci ni de celui-là; il ne parle pas plutôt de l'un que de l'autre; il ne dit donc rien de personne. L'herbe qu'on me montre n'est point l'herbe; car l'herbe existoit il y a mille ans: elle n'est donc point l'herbe que vous me montrez. Voilà le raisonnement de Stilpon (33). On s'imaginera peut-être qu'il ne proposoit ces Objections, que pour se jouer d'une équivoque que la construction Greque des termes lui fournissoit, & à quoi les Langues vivantes ne sont point sujettes. Il y a une grande différence en François entre ces deux Propositions, *Pierre est l'homme, Pierre est un homme.* La prémiere est fausse, & contre l'usage: la seconde est véritable, & l'on ne se fert guerre que de celle-là; mais les Grecs & les Latins se feroient servis des mêmes termes, s'ils avoient voulu dire que Pierre est l'homme, & que Pierre est un homme. De là vient que Stilpon pouvoit suposer, que s'il demandoit en montrant un chou, *Qu'est-ce que cela*, on lui répondoit, *C'est le chou.* Or il pouvoit repliquer, *Vous vous trompez; le chou existoit il y a mille ans; il n'est donc point ce que je vous montre.* Cette instance, cette petite ergoterie, seroit aujourd'hui sans nul fondement, puis qu'on répondroit à la demande de Stilpon, *c'est un chou*, & non pas *c'est le chou.* Ne faut-il donc pas prétendre que ce Philosophe n'avoit d'autre vue, que de s'égaier à proposer des chicaneries, en se fondant sur le tour de l'expression? Je ne croi point que l'on doive en demeurer là: je croi qu'il avoit une autre pensée, & qu'il vouloit tout de bon que l'on rejettât les termes universels, & ce qu'on apelle *predicables* dans les Ecoles d'Aristote. Il y avoit quelque chose de réel dans

(32) Δεινὸς δὲ ἄγαν ὢν ἐν τοῖς ἐριστικοῖς, ἀνῄρει καὶ τὰ εἴδη. *Quum esset disputator acerrimus, species quoque tollebat.* Diogenes Laërt. *Libr. II, num.* 119.

(33) *Apud* Diogenem Laert. *ibid.*

ſupoſeroit qu'il ne le fit que pour ſe moquer des Sophiſtes, il faudroit blâmer ſon goût; & ſes fauſſes ſubtilitez.

Au lieu de fortifier l'eſprit ou le jugement, elles n'étoient propres qu'à le gâter. Une Courtiſane l'en railla (*I*), pour répondre à une Cenſure ou à une Raillerie dont il s'étoit ſervi contre

dans ſon Objection, elle paſſoit le jeu de mots. Il vouloit dire ce me-ſemble que l'eſpece n'eſt point affirmée des individus, & qu'ainſi c'eſt une chimere que les eſpeces. L'homme n'eſt point plutôt celui-ci que celui-là; il ne ſignifie pas mieux Jean que Pierre; il ne ſignifie donc perſonne. Nous trouvons plus clairement ſa penſée dans Plutarque que dans Diogene Laërce. Nous aprenons de Plutarque que Colotes déclama violemment contre Stilpon, & qu'il l'accuſa de bouleverſer la vie humaine: car comment pourroit-on vivre, diſoit Colotes, s'il ne nous étoit pas permis de donner le nom de bon ou de Capitaine à un homme, & s'il faloit dire *homme eſt homme*, & puis à part *bon eſt bon.* *Τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι, καὶ τὸν βίον ἀναιρεῖσθαι φησὶν ὑπ' αὐτοῦ, λέγοντος ἕτερον ἑτέρου μὴ κατηγορεῖσθαι. πῶς γὰρ βιωσόμεθα, μὴ λέγοντες ἄνθρωπον ἀγαθὸν, μηδὲ ἄνθρωπον στρατηγὸν, ἀλλὰ ἄνθρωπον ἄνθρωπον, καὶ χωρὶς, ἀγαθὸν ἀγαθὸν, καὶ στρατηγὸν στρατηγόν. Tragœdiam adverſus Stilponem, excitat, aitque ab eo vitam tolli, quod dixiſſet, Alterum de altero non prædicari. Quomodo enim, inquit, vivemus, ſi non dicamus hominem bonum, hominem imperatorem, ſed hominem hominem ſeorſum, bonum bonum, ducem ducem* (34). Par cette Objection de Colotes on conoît que Stilpon ne prétendoit point que l'on affirmât une choſe d'une autre, mais que chaque choſe fût affirmée d'elle-même, ſans que jamais l'attribut d'une Propoſition eût plus d'étendue que le ſujet. Voici ſon fondement: afin que deux choſes ſoient affirmées l'une de l'autre, il faut qu'elles aient la même nature; car dans toute Propoſition affirmative & véritable, l'attribut & le ſujet ſont réellement le même être. Or l'homme & le bon ne ſont pas de même nature: la définition de l'un difere de celle de l'autre; on ne peut donc pas joindre enſemble le bon & l'homme, l'un ne peut pas être affirmé de l'autre. Pareillement le courir ne ſauroit être attribué au cheval; c'eſt une action qui eſt définie autrement que le cheval. De plus ſi vous affirmiez d'un homme qu'il eſt bon, & d'un cheval qu'il court, c'eſt-à-dire ſi vous affirmiez que le bon & l'homme ſont la même choſe, & que le cheval & le courir ſont la même choſe (35), comment pourriez-vous affirmer que les alimens, & que les médicamens ſont bons, que les lions & que les chiens courent? Voilà des ſubtilitez de Dialectique qui vont à bouleverſer tout le langage, & qui réduiroient le genre humain, ou à ſe taire, ou à parler ridiculement: & néanmoins un Sophiſte aguerri à la diſpute, & à la chicane des abſtractions, donneroit bien de la peine à ſes Adverſaires, s'il entreprenoit de ſoutenir jusques au bout l'opinion de Stilpon. On ne l'arrêteroit pas du prémier coup par la diſtinction des attributs *in concreto*, & *in abſtracto*, & par le *ſecundum id quod important in obliquo*, ou *in recto*: il faudroit bien ferrailler ſur la queſtion *utrum univerſale maneat in actuali prædicatione.* Ces vetilles ſi mépriſables en elles-mêmes, & ſi peu capables d'embarraſſer un eſprit ſolide, pourroient pouſſer juſques dans le Spinoziſme un eſprit mal fait: *Hæ nugæ ſeria ducunt in mala*; car ceux, qui nient les attributs univerſels, ne ſauroient admettre des individus qui ſe reſſemblent. Il faut qu'ils diſent que deux êtres dont l'attribut de ſubſtance ſeroit affirmé véritablement, ſeroient une ſeule & même ſubſtance; ce qui eſt dire en termes équivalens, qu'il n'y a qu'une ſubſtance dans tout l'Univers. Le ſens commun eſt ici d'accord avec les notions les plus évidentes de la Philoſophie. Un paiſan conçoit clairement, & ſans ſe tromper, que toute l'eſſence de l'homme convient à chaque homme, & doit être affirmée de chaque homme, & que néanmoins chaque homme eſt diſtinct de tous les autres. Il conçoit donc clairement que la même eſſence qui eſt affirmée de Pierre n'eſt point affirmée de Paul; mais que l'eſſence qui eſt affirmée de l'un eſt ſemblable à celle que l'on affirme de l'autre. Les Scotiſtes ſe ſont égarez pitoiablement là-deſſus, avec leur *univerſale formale à parte rei.* Les ſubtilitez les plus fatigantes ne peuvent rien contre ces notions dans un bon eſprit; & lors même qu'on n'eſt pas capable de les réſoudre, on a droit de s'en moquer. Je me ſouviens d'une Diſpute publique, où l'un des argumentans tâcha de prouver qu'il n'y avoit point d'Univerſaux. Il s'y prit de cette maniere. S'il y en avoit, les genres auroient deux eſpeces au deſſous d'eux: or cela eſt impoſſible, car une eſpece ne peut pas diférer de l'autre: je le prouve. La diférence d'une eſpece eſt entiérement ſemblable à la diférence de l'autre, il n'y a donc pas deux eſpeces. La conſéquence eſt bonne, & je vais montrer par un exemple la vérité de l'antécedent. Le raiſonnable, diférence ſpécifique de l'homme, ne difere en rien de l'irraiſonnable, diférence ſpécifique de la bête. Le raiſonnable ne difere point réellement de l'ame humaine, il eſt donc une ſubſtance; l'irraiſonnable (36) ne difere point réellement de la bête; il eſt donc une ſubſtance. Ainſi le raiſonnable entant que ſubſtance ne difere point de l'irraiſonnable. Comment donc en difere-t-il? Eſt-ce qu'il y a en lui quelques entitez, ou quelques réalitez, qui ne ſont point dans l'irraiſonnable? Mais ces entitez ſont-elles des accidens ou des ſubſtances? Si elles ſont des ſubſtances, elles ne font pas que le raiſonnable difere de l'irraiſonnable. Si elles ſont des accidens, elles ont l'eſſence de l'être; or l'irraiſonnable l'a auſſi, il leur reſſemble donc parfaitement; elles ne peuvent donc pas être cauſe qu'il difere du raiſonnable. Dira-t-on qu'elles diférent de l'être, puis qu'elles ont l'attribut de l'inhérence que l'être n'a pas. Je replique, l'inhérence eſt un être, elle ne fait donc pas que l'accident difere de l'être; & ſi vous me répondez que l'inhérence enferme quelque autre choſe que l'être, je renouvelle mon inſtance; cette autre choſe contient néceſſairement l'eſſence de l'être, elle eſt donc ſemblable à l'être, & vous aurez toûjours à dos cette Objection, quand même vous ſupoſeriez à l'infini que le caractere conſtitutif de l'inhérence contient quelque choſe qui a quelque choſe de plus que l'être. Cette Objection prouve que l'être n'a point au deſſous de ſoi la ſubſtance & l'accident, & que la ſubſtance n'a point au deſſous de ſoi le corps & l'eſprit, & par conſéquent qu'il n'y a point d'Univerſaux, *quod erat probandum.* Le ſoutenant ne comprit rien à cette Difficulté; ſon Préſident ne la comprit guere mieux. La compagnie n'y comprit rien, & penſa ſifler celui qui argumentoit. C'étoit ſans doute la meilleure voie de le faire taire: ſon argument étoit nul de toute nullité; car il prouveroit qu'il n'y a point de diférence entre le blanc & le noir, la douleur & le plaiſir.

(34) Plutarch. adverſus Colotem, *pag.* 1119, *C.*

(35) *Εἰ μὲν γὰρ ταυτόν ἐστι τῷ ἀνθρώπῳ τὸ ἀγαθὸν, καὶ τῷ ἵππῳ τὸ τρέχειν, πῶς καὶ σιτίου καὶ φαρμάκου τὸ ἀγαθὸν; καὶ νὴ Δία πάλιν λέοντος καὶ κυνὸς τὸ τρέχειν; κατηγορούμενον δ' ἕτερον, οὐκ ὀρθῶς ἄνθρωπον ἀγαθὸν καὶ ἵππον τρέχειν λέγομεν. Nam ſi idem ſunt homo & bonum, & equus ac currere, quo pacto bonum etiam de cibo & medicamento dicetur? rurſuſque currere de leone & cane? Ergo non recte dicemus de homine prædicari bonum, de equo currere, cum diverſa ſint.* Plutarch. *ibid. pag.* 1120, *A.*

(36) *On entend ici par irraiſonnable les attributs poſitifs qui conſtituent la bête conſiderez comme n'aiant pas la faculté de raiſonner.*

Si nous conſultons la Métaphyſique d'Ariſtote à l'endroit où il examine ce qui concerne l'unité de l'être, l'on comprendra que la queſtion des univerſaux étoit entourée de mille dificultez extrémement embaraſſantes. Il n'oublie point cette Objection, ſi l'être & ſi l'unité ſont quelque choſe, comment y aura-t-il pluſieurs êtres outre cette choſe? comment y aura-t-il plus d'un être? car ce qui difere de l'être n'eſt rien, & ainſi il faudra conclure comme Parmenide, que tous les êtres ne ſont qu'un, puis que s'il y en avoit pluſieurs ils ſeroient diférens de l'être, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſeroient rien. *Εἰ δ' ἔστι αὐτὸ ἓν καὶ αὐτὸ ὂν, ἀναγκαῖον οὐσίαν αὐτῶν εἶναι τὸ ὂν καὶ τὸ ἕν. οὐ γὰρ ἕτερόν τι καθόλου κατηγορεῖται, ἀλλὰ ταῦτα αὐτά. ἀλλὰ μὴν εἴ γ' ἔσται τὶ αὐτὸ ὂν καὶ αὐτὸ ἕν, πολλὴ ἀπορία πῶς ἔσται τι παρὰ ταῦτα ἕτερον. λέγω δὲ πῶς ἔσται πλείω ἑνὸς τὰ ὄντα. τὸ γὰρ ἕτερον τοῦ ὄντος οὐκ ἔστιν. ὥστε κατὰ τὸν Παρμενίδου συμβαίνειν ἀνάγκη λόγον ἓν ἅπαντα εἶναι τὰ ὄντα, καὶ τοῦτο εἶναι τὸ ὄν. Quòd ſi quid eſt ipſum unum, & ipſum ens, neceſſe eſt, eorum ſubſtantiam eſſe unum, & ens: non enim aliquid aliud univerſaliter prædicatur, ſed eadem ipſa. At verò ſi quid erit ipſum ens, & ipſum unum, magna dubitatio eſt, quonam modo aliquid aliud præter hæc erit. Dico autem quomodo entia erunt plura uno. Quod enim aliud ab ente eſt, non eſt. Quare ſecundum Parmenidis rationem, neceſſe eſt accidere omnia entia, eſſe unum, & hoc eſſe ens* (37). On ne voit pas qu'Ariſtote ait bien pu réſoudre la dificulté.

Revenons à Stilpon. On blâme Colotes de deux choſes; l'une eſt qu'il fit le Déclamateur contre les ſubtilitez de ce Philoſophe, ſans les réſoudre catégoriquement; l'autre eſt qu'il choiſit à critiquer une doctrine qui n'avoit été avancée que par forme de jeu d'eſprit (38), & pour ſe moquer des ergoteurs de ce tems-là, en leur donnant un os à ronger. Ce choix de Colotes a d'autant plus irrité Plutarque, qu'il y avoit cent belles choſes à dire en l'honneur de Stilpon, deſquelles Colotes ne dit pas un mot. Vous allez voir dans les paroles de Plutarque, qu'il faloit que Stilpon fût parfaitement honnête homme. *Μετὰ δὲ Σωκράτην καὶ Πλάτωνα προσμάχεται Στίλπωνι, καὶ τὰ μὲν ἀληθινὰ δόγματα καὶ τοὺς λόγους τοῦ ἀνδρὸς, οἷς ἑαυτόν τε κατεκόσμει καὶ πατρίδα καὶ φίλους, καὶ τῶν βασιλέων τοὺς περὶ αὐτὸν σπουδάσαντας, οὔτε γέγραφε, οὐδὲ ὅσον ἦν φρόνημα τῇ ψυχῇ μετὰ πρᾳότητος καὶ μετριοπαθείας. ὧν δὲ παίζων καὶ χρώμενος πρὸς τοὺς σοφιστὰς λογαρίων προὔβαλε γέλωτι αὐτοῖς, ἑνὸς μνησθεὶς, καὶ μηδὲν εἰπὼν πρὸς τοῦτο, μηδὲ λύσας τὴν πιθανότητα, τραγῳδίαν ἐπάγει τῷ Στίλπωνι. Poſt Socratem & Platonem Stilpo oppugnatur. Hujus quidem vera decreta, & ſermones, quibus ſeipſum, patriam, amicos regeſque ipſi operam navantes exornavit, tum animi elationem manſuetudini & affectuum mediocritati conjunctam, Colotes non retulit. Quas vero jocans ille ſophiſtis ridensque objecit ſententiolas, harum unam allegans, cum neque refelliſſet neque ſolviſſet ipſe probabilitatem, tragœdiam adverſus Stilponem excitat* (39).

(*I*) *Une Courtiſane l'en railla.*] Athenée conte que Stilpon étant à table avec Glycera lui fit des reproches de ce qu'elle corrompoit les jeunes gens. On vous accuſe de la même faute, répondit-elle; car on ſe plaint que vous leur gâtez l'eſprit avec les ſubtilitez ſophiſtiques & inutiles que vous leur enſeignez, & l'on ajoute qu'il importe peu de quelle maniere ils ſe perdent, ou auprès d'un Philoſophe, ou auprès d'une Courtiſane. *Μηδὲν οὖν διαφέρειν ἐπιτριβομένοις καὶ κακῶς πάσχουσιν ἢ μετὰ φιλοσόφου ζῆν, ἢ ἑταίρας. Nihilque referre iis qui ſic in miſerias incidunt ac pereunt, an apud philoſophum degant, an apud ſcortum* (40). Athenée venoit de dire que les Courtiſanes tiroient beaucoup de vanité de ce qu'elles s'étoient apliquées à l'étude, ce qui leur avoit fait aquérir l'art des promptes reparties & des bons mots; mais l'exemple qu'il raporte de la Réponſe de Glycera n'eſt guerre propre à montrer que leurs railleries fuſ-

(37) Ariſtotel. Metaphyſ. *Libr. III, Cap. IV, pag. m.* 663, *C.*

(38) Plutarque *ſe trompe peut-être en ſupoſant cela.*

(39) Plut. adverſus Colotem, *pag.* 1119, *C.*

(40) Athen. *Libr. XIII, pag.* 584.

tre elle. Il ne faut pas oublier un ſonge qu'il fit qui ſemble ſignifier qu'il étoit Prêtre, & qui montre que même en dormant il ſavoit philoſopher (*K*).

fuſſent juſtes. Cette Courtiſane ſe défendit en avançant une fauſſeté; car il ne faut point s'imaginer que la corruption ait jamais été ſi grande dans l'ancienne Grece, que l'on fût autant fâché de voir que les jeunes gens n'apriſſent que de vaines ſubtilitez chez un Philoſophe, que de les voir engagez dans la débauche des femmes.

(*K*) *Un ſonge qu'il fit . . . qui montre que même en dormant il ſavoit philoſopher.*] Plutarque me fournit ici le Commentaire qu'il me faut: „ On raconte du philoſophe „ Stilpon, qu'il lui fut avis une nuiċt en ſongeant, que „ Neptune ſe courrouçoit à lui de ce qu'il ne lui avoit „ pas ſacrifié un bœuf, comme avoyent accouſtumé de „ faire les autres preſtres paravant lui, & que lui ne s'es- „ tant point eſtonné de ceſte viſion, lui reſpondit, Que „ dis-tu, Sire Neptune? te viens-tu ici plaindre, comme „ un enfant qui pleure de ce qu'on ne lui a pas donné aſſez „ grande part, de ce que je ne me ſuis pas endetté d'argent „ pris à uſure, pour emplir toute ceſte ville de la ſenteur „ de roſti, ains t'ai fait un ſacrifice mediocre de ce que j'ai „ peu avoir de ma maiſon? & qu'il lui fut avis que Neptu- „ ne ſe prit à rire de ceſte reſponſe, & qu'en lui tendant la „ main il lui promit que ceſte année-la il envoyeroit grand „ foiſon de loches de Mer aux Megariens, pour l'amour de „ lui (41)".

(41) Plut. de profectu virtutis ſentiendo, *pag.* 83: *j'emploie la Traduction d'Amyot.*

STOFLER (JEAN) fameux Mathématicien & Aſtrologue, nâquit à Juſtinge dans la Suaube le 10 de Décembre 1452. La baſſeſſe de ſa naiſſance ne l'empêcha point de s'avancer dans les études juſqu'à ſe faire admirer. Il cultiva ſon eſprit ſelon les talens principaux qu'il avoit reçus de la nature; car ſe ſentant propre aux Mathématiques, il s'y apliqua beaucoup plus qu'à toute autre choſe. Il les enſeigna à Tubinge avec tant d'habileté, qu'il s'aquit une merveilleuſe réputation. Les Livres qu'il publia (*A*) ſoutinrent & augmentérent la gloire que ſes Leçons lui avoient aquiſe (*a*): mais il ne réüſſit pas dans les Pronoſtics qu'il eut la hardieſſe de publier. Il avoit dénoncé un grand déluge pour l'année 1524, & il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe (*B*): l'évé-

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Philoſophorum, *pag.* 73, 74.

(*A*) *Les Livres qu'il publia.*] Son *Kalendarium Romanum Magnum* dédié à l'Empereur Maximilien fut imprimé (1) l'an 1518. Il avoit fait imprimer à Tubinge ſes Tables Aſtronomiques l'année d'auparavant. Il publia auſſi *Rationem compoſitionis Aſtrolabiorum*; *Coſmographicas* aliquot *Deſcriptiones, de Sphæra Coſmographica, hoc eſt, de globi terreſtris artificioſa ſtructura; de duplici terræ projectione in planum, hoc eſt, qua ratione commodius chartæ Coſmographicæ, quas Mappas mundi vocant, deſignari queant.* Un Commentaire Latin ſur la Sphere de Proclus, & un Traité en Allemand ſur la dimenſion par l'aſtrolabe, & par le quart de cercle, & la ſuputation des conjonċtions & des opoſitions, avec la cenſure des anciens cycles, & la prédiċtion des éclipſes (2). Ses Ephémérides commencent ſelon Voſſius à l'an 1432 & finiſſent à l'an 1525 (3); mais ſelon Melchior Adam elles commencent à l'an 1532, & s'étendent aux vingt années ſuivantes. Voſſius eſt plus croiable que Melchior Adam. Celui-ci a pris ſans doute pour tout l'Ouvrage ce qui n'en étoit qu'une Continuation.

(1) *A Oppenheim.*

(2) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Philoſophorum, *pag.* 74.

(3) Voſſius, de Scient. Mathem. *pag.* 186.

(*B*) *Il avoit dénoncé un grand déluge pour l'année 1524, & il avoit jetté la terreur dans toute l'Europe.*] Auguſtin Niphus, aiant remarqué l'étonnement qui avoit ſaiſi les peuples depuis cette Prédiċtion de Stofler, publia un Livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce prétendu déluge. *Cum ſtatim à publicata* Joan. Stoefleri *Ephemeride diluvii iſtius prænuncia, Auguſtinus* Niphus *ut homines à gravi timore liberaret, quem ipſa omnibus incutiebat, libellum ſuum de falſa diluvii prognoſticatione Carolo V obtuliſſet, non defuit &c* (4). La terreur étoit paſſee du peuple jusques aux Princes, & même jusqu'aux Savans; à quoi contribua ſans doute l'accord de quantité d'Aſtrologues à divulguer cette menace, parmi leſquels il ſe trouva quelques Aſtronomes des plus habiles. Cirvellus Profeſſeur en Théologie à Complute publia un Livre en Langue vulgaire, où, ſans condamner en général des précautions que l'on prenoit contre le déluge, il ſe contentoit de condamner en particulier les fauſſes dépenſes à quoi il voioit que l'on s'engageoit; il ouvrit des expédiens de ſe garantir de l'inondation à juſte prix. Ceux qui avoient leurs maiſons proche de la mer, ou des rivieres, les abandonnoient, & vendoient à groſſe perte leurs chams & leurs meubles. *Simile falſis hujuſmodi, & extremæ dementiæ prognoſticis, fuiſſe illud mihi perſuadeo, quo non vulgarium Ephemeridum conſarcinatores dumtaxat, ſed ex Aſtronomis peritiores multi, ſupremam ex imaginaria quadam eluvione, cunċtis mortalibus perniciem impendere contendebant; adeoque rumoribus iſtis, vulgarium hominum animos perterruerant, ut metus etiam ad ſapientiores pervenerit. Nam* Petrus Cirvellus *Hiſpanorum omnium ſui temporis doċtiſſimus, cùm Theologiæ, in almo Complutenſi Gymnaſio Leċtoris munere fungeretur, & verò* multos, *ut ipſemet inquit*, fluviis, vel mari finitimos populos, jam ſtupido metu perculſos, domicilia ac ſedes mutare vidiſſet, ac prædia, ſupelleċtilem, bonaque omnia, contra juſtum valorem ſub aċtione diſtrahere, ac alia loca vel altitudine, vel ſiccitate magis ſecura requirere, ſui officii eſſe putavit, *in publica illa conſternatione, quam de nihilo excitari perſuaſum non habebat; Conſilium vernaculo ac materno idiomate conſcribere, ut paſſim ob omnibus legeretur, quo ſingulis modum præſcriberet, impendentis ejuſmodi calamitatis præcavendæ: atque adeò ita rebus ſuis conſulendi, ut minimum ab illa damnum reciperent* (5). Le grand Chancelier de Charles-Quint conſulta ſur cette conſternation Pierre Martyr, qui lui répondit que le mal ne ſeroit pas auſſi funeſte qu'on le craignoit; mais que ſans doute ces conjonċtions des Planetes produiroient beaucoup de deſordres. Le Duc d'Urbin eut beſoin qu'un bon Philoſophe lui prouvât dans un Ecrit imprimé, que la crainte de ce déluge étoit mal fondée. *Quod rumor ille non per Hiſpanias modo, ſed longè lateque per Europam diſſeminatus fuerit, teſtem ſiſtere poſſum Petrum* Martyrem, *qui de illo à Caroli V magno Cancellario percunċtatus, ipſi hunc in modum ex Valleoleto reſpondet, epiſtola* 20 *libri* 34. Quid ego ſentiam de pluviis, in initio anni quarti & vigeſimi prædiċtis ab Aſtronomis interrogas, veras fore conjunċtiones illas omnium Planetarum, & iiſdem locis ſcio, in materiis præcipuè diſpoſitis, & particularibus regionibus aliquid magni parituras arbitror; ſed neque auſim eorum ſententias approbare, qui ore aperto abſolutè fore alluviem ita generalem vociferantur, ut neque mari, aut ulli terrarum parti, ſit ignoſcendum, quin horrenda ſint incommoda perpeſſuræ, &c. *Neque verò tantum Cancellarius ille ſe ex eorum numero eſſe oſtendit, quos vaniſſimus diluvii metus percellebat, ſed Urbini Dux non priùs ab eodem liberari potuit, quàm* Paulus de Middeburgo *Foroſempronienſis Epiſcopus, variis rationibus Mathematicis, & Philoſophicis, quas poſtea typis commiſit, ei liquido demonſtraſſet, inanem eſſe prorſus metum omnem, quem de futuro diluvio conceperat* (6). Guy Rangon, Général d'Armée à Florence, apréhenda que les raiſons d'Auguſtin Niphus ne raſſûraſſent Charles-Quint, & ne le portaſſent à négliger les précautions néceſſaires; c'eſt pourquoi il engagea un célèbre Médecin à écrire contre cet Ouvrage de Niphus, afin d'obliger Sa Majeſté Impériale à pourvoir à ſa ſûreté, & à nommer des Inſpeċteurs qui viſitaſſent le terrain dans les Provinces, & qui marquaſſent les endroits où les hommes & les bêtes ſeroient le moins expoſez aux eaux du déluge. *Non defuit Thomas quidam Philologus patria Ravennas, & celeberrimæ famæ Medicus, qui è veſtigio libellum altum de vera diluvii prognoſticatione, ad eundem Imperatorem miſit, cum Præfatione, quam iſthuc maxima parte referre, non alienum à propoſito duxerim.* Ne ex illo conventu tot ſyderum in piſcibus, diſſortunium quodquam patereris, Guido Rangonus Rei Florentinæ armorum generalis gubernator, me monuit, & excitavit, ut de futuro diluvio anni MDXXIIII exaċtam ad te compoſitionem dirigeremus; Quatenus amoto Sueſſani Philoſophi, jam impreſſo errore, locis huic maximo diluvio ſubditis, & ab hoc ipſo alienis, diligentiùs circumſpeċtis, & annotatis, humanum genus & cætera viventia, vel tu ipſe ad minus (nam ubi Imperatoris periculum, hîc pro viribus & manu, & corpore, & ingenio utendum) ab eo diſſortunato & horribili aſpeċtu liberareris (7). Il y eut d'autres Ecrivains qui imitérent ce Médecin (8). La terreur fut ſi grande en France, que pluſieurs perſonnes en penſérent perdre l'eſprit. *In Gallia parum abfuit quin ad inſaniam homines non paucos, periculi metu* (diluvium) *adegerit, quemadmodum apud Joannem* Bochellum *ſcriptorem Annalium Aquitaniæ; Claudium* Duretum *cap.* 27 *libri de fluxu & refluxu maris; Spiritum* Roterium *ordinis ſanċti Dominici, & ſacræ apud Toloſates fidei quæſitorem, in refutatione doċtrinæ cujuſdam Aſtrologi; Augerium* Ferrerium *in libro quem ſcripſit adverſus Rempublicam Bodini: Albertum* Pighium *in Aſtrologiæ defenſione ad Auguſtinum Niphum:* Euſtorgium à Bello loco *Poëtam vernaculum in Rythmis ſuis, multosque alios videre eſt* (9). Liſez ces paroles de Bodin (10): „ Dieu a promis que le deluge n'adviendroit „ plus, & a tenu ſa promeſſe: car combien que la grande „ conjonċtion de Saturne, Jupiter, & Mars advinſt au ſigne „ des Poiſſons l'an M. D. XXIIII alors que tous les Aſtrologues d'Aſie, d'Afrique, & d'Europe prediſoyent „ le deluge univerſel, & qu'il ſe trouvaſt pluſieurs meſcreans qui firent des arches pour ſe ſauver: & meſmes „ à Toulouſe le Preſident Auriol, quoy qu'on leur preſchaſt la promeſſe de Dieu, & ſon ſerment de ne faire „ plus perir les hommes par le deluge: Il eſt bien vray „ que l'année aporta de grands orages, & inondations „ d'eaux en pluſieurs païs: ſi eſt-ce qu'il n'advint point „ de deluge". Un Critique de Bodin nia le fait à l'égard d'Auriol; mais voici ce qu'on repliqua: „ Je „ penſe n'avoir rien obmis, horsmis quelques choſes legeres & frivoles, & qui ne meritent reſponſe. Et entre „ autres quand vous dites en la pag. 47 qu'Auriol ne fit „ pas un batteau pour ſe ſauver du Deluge que les Aſtrologues avoyent predit devoir advenir, l'an 1524, & que „ c'eſtoit

(4) Naudæus, *in* Judicio de Auguſtino Nipho, *pag.* 48.

(5) *Idem, ibid. pag.* 46, 47.

(6) Naudæus, *in* Judicio de Auguſtino Nipho, *pag.* 47, 48.

(7) *Idem, ibid. pag.* 48.

(8) *Quemadmodum contingit aliquando ut cæcus cæcum ducat, ſic nonnulli alii Philologum hunc licet aberrantem ſequuti ſunt; ex quibus* Nicolaus Feranzonus *vaticinium de vera diluvii prognoſticatione, cum* XX *inundationum hiſtoria, Anconæ edidit. Mihique præterea videre contigit, cujuſdam* Michaelis de Petra ſanċta, Ordinis Prædicatorum de Obſervantia, ſacræ Theologiæ Doctoris, Regentis ſtudii in Conventu Minervæ, & Metaphyſicam in Romano Gymnaſio profitentis libellum, in defenſionem Aſtrologorum, judicantium ex conjunċtionibus Planetarum in Piſcibus MDXXIV diluvium futurum. *Hunc enim veluti conceptis verbis, operi ſuo titulum fecit.* Idem, ibid. *pag.* 49.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) Bodin, de la République, *Livre IV, pag. m.* 550.

l'événement le confondit. Nous raporterons sur cela un bon nombre de particularitez qui serviront à faire conoître qu'il n'est point facile de décréditer les Astrologues (*C*); car ils ne laissérent pas de trouver ensuite une infinité de dupes. Quelques-uns disent qu'il annonça la fin du monde pour l'an 1586. Je croi qu'ils se trompent (*D*): & je ne sai s'il faut croire ceux qui débi-

„ c'estoit pour pescher. Et neantmoins vous dites que le „ batteau est sur quatre pilliers: ce n'est pas la coutume „ de poser les batteaux sur des pilliers. Mais j'ay leu un „ Livre contre les Astrologues composé par un Jacobin „ nommé Spiritus Roterus Inquisiteur de la Foy, lors „ qu'il estoit à Toloze, que m'a presté Raymond l'Estonat de Pamyes qui s'est habitué par deça, & m'a conté „ l'occasion qu'il print de composer ce Livre contre un „ Astrologue, qui estoit lors à Toloze, qui se mesloit de „ deviner, & dire la bonne & male adventure par les „ Astres: mais en ce Livre il escrit avoir veu que Auriol „ fit faire à Toloze une arche pour se sauver du Deluge. „ Il le pouvoit mieux sçavoir que vous, qui n'estiez au „ lieu ni au temps d'Auriol. Et quant à ce que vous dites en la mesme pag. que Bodin a grand tort, d'avoir „ escrit que Auriol estoit President, & qu'il n'estoit que „ Docteur Regent au droit Canon, que vous qualifiez „ homme audacieux, riche & sçavant, Bodin a failli & „ mal ariolé en ce lieu (11)". Le Septentrion ne fut pas exempt de ces allarmes: en voici la preuve. *Mali istius impendentis metum ad extremum usque Septentrionem pervasisse, testatur manifestè Cornelius* Scepperus *Neoportuensis, cùm inter causas quibus fuit compulsus, ut librum adversus Astrologos de significationibus conjunctionum superiorum Planetarum anni* MDXXIV *conscriberet, eas potissimum enumerat.* Adde me neque in Astrologiam scribere, sed in eos tantùm, qui falsa prædictione totum in se orbem converterant. Neque enim solùm vulgo eam rem persuaserunt, sed summis etiam Regibus, & Principibus. Occurrunt quæ hac de re me percunctatus est serenissimus Princeps D. Christiernus Daniæ, Sueviæ, Norvegiæque Rex, occurrunt & crebra vulgi suspiria, tamdiu mala sibi ominantis: quem autem hominum non impellerent hæ lacrymæ? quem non permoveret impostura, incitaret iniquitas (12)?

(11) René Herpin, Apologie pour la République de Jean Bodin, *page derniere.*

(12) Naudæus, *in* Judicio de A. Nipho, *pag.* 50.

Nous avons vu que Bodin raporte que les pluies & les inondations firent du ravage en divers endroits, pendant l'année de ce prétendu déluge; mais il y a des Auteurs plus dignes de foi, qui affirment que le mois de Février 1524 fut fort sec & fort serain contre l'ordinaire. Or c'étoit le tems de la conjonction, c'étoit le tems que les Astrologues avoient marqué au déluge: de sorte qu'il semble que la sécheresse extraordinaire de ce mois de Février arriva exprès pour la confusion de ces gens-là. Cardan & Origan n'ont pu pardonner à Stofler l'infamie qu'il attira sur leur métier, par un pronostic si contraire à l'événement: laissons parler le docte Gassendi. *Memorabile certè est, quod in historiis,* (†) *ac omnibus penè superioris sæculi libris legitur; cum Astrologi ob plureis Conjunctiones magnas, & nonnullas mediocreis in Aqueis Signis celebrandas, prædixissent mense Februario anni MDXXIV fore Diluvium generale, ac stragem tantam, quanta fuisset ante id tempus inaudita; adeò ut non paucis consternatis per Galliam, Hispaniam, Italiam, Germaniamque animis, apparassent navigia, aut comportatis farinis, aliisque rebus necessariis, petiissent loca editiora; contigisse tamen, ut totus Februarius serenissimus, pulcerrimusque exstiterit; planè, ut si opera data comparatus fuisset vaticiniis Astrologorum refellendis (cùm sit alioquin insolitum, abire Februarium impluvium) quod ne ipsis quidem Cardano* (‡), *& Origano* (‡) *dissimulare licuit; dolentibus illud de futuro Diluvio judicium fuisse non sine Astrologiæ infamia à Stœflero prolatum* (13). Prenez garde que Bodin, homme crédule, & infatué d'Astrologie, répare le mieux qu'il peut la honte de Stofler; car d'un côté il fait entendre que s'il n'arriva pas un second déluge l'an 1524, ce fut à cause que Dieu l'empêcha pour ne manquer pas à sa promesse; & de l'autre il étale les malheurs dont la Chrétienté fut affligée après cette conjonction des planetes; & pour trouver mieux son compte il recourt à des faussetez; car il nous parle (14) de la Guerre des Païsans en Allemagne, & de la Ligue contre *le Roi de France qui fut pris*, & de la conquête de Rhodes par les Turcs. Cette Ile avoit été subjuguée l'an 1522. J'aurai bientôt à raporter une autre supercherie de cet Ecrivain.

(†) *Bochell. in Annal. Aquit. Bodin. 4. de Rep. 2. Javret. de flu. & refl. mar. c. 27. &c.*

(‡) *Lib. 7. aphor. 34.*

(‡) *3. Par. introd. 3.*

(13) Gassendus, Physicæ *Sect. II Libr. VI*, Oper. *Tom. I, pag.* 729, *col.* 1.

(14) Bodin, de la République, *Livr IV, pag.* 553.

(*C*) *Nous raporterons . . . un bon nombre de particularitez qui serviront à faire conoître qu'il n'est point facile de décréditer les Astrologues.*] On a vu dans la Remarque précédente plusieurs faits touchant la Prédiction chimérique de ce prétendu déluge. Ajoutons y ce qui suit: „ Ladite „ année mil cinq cent vingt trois, a compter a la maniere d'Aquitaine, qui commance l'année le jour de „ l'annonciation nostre Dame en Mars, & finist a semblable jour. toutes les Provinces des Gaules furent en „ une merveilleuse crainte & doubte, d'universalle inondation d'eaues, au moyen de ce que les Astronomiens „ avoient pronostique qu'on moys de Fevrier de ladite „ année, & commancement de l'an mil cinq cents vingt „ quatre, selon leur computation (car ils commancent le „ premier jour de Janvier) y auroit vingt conjunctions „ grandes, & moyennes, dont en y avoit seize qui possederoient signes aquatiques, signifians presque a l'universel monde, & aux climats, regnes, provinces, estats, „ dignités, & a toutes creatures terrestres, & marines, indubitée mutation, variation, & alteration, telle que noz „ peres n'avoient veu, ne sceu par les historiens, ny autrement. Au moyen dequoy hommes & femmes furent en „ grand' doubte. Et plusieurs deslogerent de leurs basses demourances, chercherent haults lieux, feirent provisions „ de farines, & autres cas, & si feirent processions, & oraisons generales, & publiques, a ce qu'il pleust a Dieu „ avoir pitié de son peuple. Toutesfois il n'en advint rien: „ mais au contraire, ledit mois de Fevrier fut aussi beau „ qu'on le vit onc, & les autres mois ensuivans, mieux disposés qu'on ne les avoit veus dix ans au par avant. En „ quoy Dieu monstra par experience que la science d'Astronomie n'est chose asseurée, & quelque chose que demonstrent & pronosticquent les astres, Dieu est par dessus (15)". L'Auteur qui me fournit ce Passage n'oublie pas les chicaneries que les Astrologues alléguérent pour couvrir leur deshonneur. „ Toutesfois, dit-il (16), „ aucuns „ Astrologues disoient que ces conjunctions avoient eu cours „ l'année precedente, par ce qu'en aucuns lieux y avoit eu „ plusieurs grans inondations d'eaues, qui avoient submergé „ maisons & terres. Aultres disoient que telles conjunctions „ ne sortiroyent leur effet de dix ans, pendant lesquels on „ verroit advenir plusieurs grans choses, espovantables, & „ dommageables: & la vérité a esté telle comme on verra „ cy après. Car des ladite année mil cinq cens vingt trois, „ on mois de Novembre, vint une petite gelée, qui gela „ la pluspart des Fromens, Choux, & Pommiers de Capendu. Et fut cassé le nombre d'un tas de petits Tresoriers, par lesquels la finance publicque de France estoit consumée: dont aucuns par gaudisserie feirent ce „ disticque.

„ *L'an mil cinq cens vingt & quatre moins ung*
„ *Le Choux d'yver & Tresoriers tout ung*".

(15) Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio m.* 213 Naudé *&* Gassendi *le nomment mal* Bochellus *dans les Passages citez ci-dessus Citations* (9) *&* (13).

(16) *Là-même.*

A quoi songe cet Ecrivain de mettre parmi les malheurs publics la cassation des Thrésoriers qui consumoient les finances, & mangeoient le peuple? Il faloit plutôt la mettre parmi les bonnes fortunes de la Nation. A l'égard de cette gelée du mois de Novembre qu'il nomme petite, quoi qu'il lui attribue de très-grans effets, il me vient les mêmes doutes que j'ai déjà mis en avant dans l'Article de Berquin (17). Il est assez notable que Theodore de Beze ait parlé d'une semblable gelée sous l'an 1528, & qu'il l'ait donnee pour une malédiction que le suplice d'un innocent avoit attirée sur tout un Roiaume. Cuneus, Professeur à Leide, fit une Harangue sur les années climactériques l'an 1638, en quittant le Rectorat. Il y parla de la Prédiction du nouveau déluge de l'an 1524 (18) & s'en moqua, & dit que selon le témoignage de Louïs Vives, ce fut une année aussi sereine, aussi heureuse, aussi abondante que l'on en eût jamais vû (19). Vives ne dit pas précisément tout cela; mais ses paroles sont encore plus capables que celles de Cuneus de marquer l'erreur de la Prédiction. Voici comment il s'exprime: *Illud quoque Noé diluvium non siderum commistionibus assignatur, sed ultioni numinis. Verum isti* (astrologi) *solita temeritate sub certum horoscopum reducunt eluviem illam orbis, & similem horoscopum contigisse ferunt anno vigesimo quarto, qui annus orbem fere totum insanis istorum prædictionibus terruit, quum nullus annus memoria eorum qui viverent aut mitior aut serenior fuerit, aut suis omnibus partibus tempestivior? Primùm in tanta varietate, tamque incertis iis qui annales scribunt, quem annum possunt ipsi annotare quo diluvium contigerit? Ita non dicunt hoc evenisse, quia hic erat astrorum coitus: sed quia id contigerit, talem affirmant fuisse. Hoc verò non est ab experimentis scientiam colligere, sed ad tuendam temeritatem assertionis confingere sibi experimenta. Verum irrisit istos natura, qui quo tempore natatura in aquis omnia erant minati, serenissimi ut si quando antea fulserunt soles, & ver fuit omnium amœnissimum* (20). Un docte Allemand, qui a fait des Notes sur les Harangues de Cuneus, a raporté ce Passage de Louïs Vives, & a dit aussi que Cardan a soutenu que notre Jean Stofler s'étoit trompé pour n'avoir pas été assez habile dans la Physique. Cardan s'éforce de faire voir, que la même position des astres, qui selon Stofler devoit produire des inondations, devoit amener effectivement la sérénité (21); mais ces prétendues justifications de l'Art, par la censure de ceux qui ne l'entendent pas bien, ne méritent pas d'être écoutées dans cette occasion.

(17) *Remarque* (*A*).

(18) *Les Imprimeurs mirent* 1504. *On a corrigé cette Faute dans l'Edition de Leipsic* 1693.

(19) *Proditum memoria Ludovicus Vives, auctor certissimus, reliquit, nullum annum æque serenum, nullum æque faustum, & ubertate notabilem fuisse.* Cunæus Orat. IV, *pag* 78 *Edit. Lips.* 1693.

(20) Lud. Vives, de Veritate Fidei Christianæ, *Libr. I, Cap. X, pag.* 120 *Edit. Basil.* 1544.

(21) Cardan. Aphor. Astrol. *Segmento VII, Aphorism. XXXIV, apud* Aug. Buchnerum in Orat. Cunei, *pag. m.* 375.

(*D*) *Quelques-uns disent qu'il annonça la fin du monde pour l'an* 1586. *Je croi qu'ils se trompent.*] J'ai ici en vue Mr. Petit Intendant des Fortifications. Voici ses paroles: „ Stofler n'avoit-il pas predit qu'en l'année 1524 il y auroit de si grandes inondations, que si le monde ne devoit point finir par le feu, il y auroit pour lors un deluge universel, à cause des grandes conjonctions des „ Planetes qui se faisoient dans des Signes d'eau? Ce qui „ intimida tellement toute l'Europe, que beaucoup de „ gens se retirerent sur des montagnes avec des provisions „ de toutes choses. D'autres preparerent des Barques & „ des

débitent qu'il avoit fait des Prédictions sur l'année 1588 (*E*). On ne s'accorde point sur les circonstances de sa mort: les uns prétendent (*b*) qu'il mourut de peste à Blaubeurs le 16 de Février 1531; les autres content qu'il mourut d'une blessure que la chute d'une planche lui fit à la tête dans son cabinet. On ajoûte qu'il avoit prévu la menace d'un tel péril (*E*). Il eut beaucoup d'amitié pour Munster son Disciple, & cela servit beaucoup à la République des Lettres; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de ses Ecrits, ils eussent été perdus pour jamais, lors que le feu en fit périr les originaux (*c*). Notez qu'il est un de ceux qui travaillérent à reformer le Calendrier (*F*); mais cette afaire ne fut finie que long-tems après sa mort.

(*b*) Melchi. Adam *in* Vitis Philosophorum, *pag.* 74.

(*c*) *Omnibus libris instrumentisque Stofleri incendio fortuito Tubingæ consumtis, nihil illarum lucubrationum evasisset; nisi multa Munsterus descripta adservasset.* Melch. Adam. *ubi supra.*

„ des Navires pour se sauver de ces grandes eaux; & cependant le mois de Février, où toutes ces choses devoient arriver, fut entierement sec contre l'ordinaire de „ la saison, à la honte de l'Astrologie. N'avoit-il pas dit „ aussi qu'en l'année 1586 aprés une Eclipse de Soleil au „ mois de May, & la conjonction de toutes les Planetes, „ le Monde devoit finir par la furie des vents & des tem- „ pestes, ce qui se trouva ridicule (22)". Je croi qu'on pourroit répondre hardiment à sa seconde demande par un non, & qu'il est faux que notre Jean Stofler ait prédit rien de semblable pour l'année 1586. En prémier lieu, ses Ephémérides ne s'étendent pas si avant. En second lieu, cette année-là n'a point pour son caractere, ni une éclipse de soleil au mois de Mai, *ni la conjonction de toutes les Planetes.* J'ai découvert ce me semble ce qui a trompé cet Auteur: il avoit lu dans Gassendi, à la suite de ce qui concerne la Prédiction du déluge, le récit d'une Prédiction touchant l'année 1186. Se fiant trop à sa mémoire quelque tems après, il aura cru que Gassendi reproche à Stofler une seconde bévue, & sur cette suposition il aura dû mettre 1586 au lieu de 1186. Pour confirmation de ma Conjecture, on va voir que l'an 1186 a les deux marques que j'ai raportées, une éclipse de soleil (23), & la conjonction de toutes les planetes: citons les paroles de Gassendi. *Simile vaticinium fuit, quod ex Rigordo Scaliger* (*) *refert, scribente Astrologos tantum portendisse exitium, à ventorum, tempestatumque vehementia, ob Planetas tam inferiores, quàm superiores coïturos mense Septembri anni MCLXXXVI præeunte Solis defectione XI Kal. Maij, ut rerum finem imminere à nemine dubitaretur; cùm eventus tamen postea coarguerit ejusce Oraculi vanitatem* (24). Naudé observe qu'il fit très-beau tems, lors que l'on devoit sentir des tempêtes effroiables, selon les menaces des Astrologues. *Vide sodes apud* Rigordum, *quid anno Christi* MCLXXIX *acciderit. Orientales Astrologi omnes, literis per totum orbem missis, tam securè quàm si Regio diplomate res ipsa sancita fuisset, edixerant, anno septimo pòst, qui fuit* MCLXXXVI, *Planetas omnes tam inferiores, quàm superiores, in unum coïturos ineunte Septembri, scilicet post Eclipsim factam* XI *Kalend. Mai. Indeque tantùm ex ventorum, & tempestatum violentia periculi secuturum, ut fermè rebus humanis, extremum finem imminere assererent. Quid igitur postea factum est, nisi ut mortales innumeros, qui per totum illud septennium, vitam sibi præ metu, & periculorum expectatione acerbam putaverant; ineunte termino ab Astrologis illis præstituto, molles potiùs Favonii, quàm Aquilones, & blanda sedataque Autumni temperies, quàm nubila vel perturbata exciperet* (25)? Bodin a fait ici un tour de filou; il a suposé que les Astrologues n'avoient point prédit de grans vens, mais de grandes révolutions d'état. Il a voulu par là sauver leur honneur; car par quelque bout qu'on prenne l'Histoire du Monde, on y trouve des révolutions dans l'espace de quinze ou vingt ans. „ Nous trou- „ vons aussi", dit-il (26), „ que l'an M. C. LXXXVI au „ mois de Septembre les hautes & basses planettes furent „ conjointes: alors que les Astrologues d'Orient, par lettres „ escrites de tous costez, comme dit la Cronique de sainct „ Denys, menasserent tous les peuples de changemens de „ Republiques, qui depuis advindrent: vray est que l'histo- „ rien a failli en ce qu'il dit, qu'il y eut aussi eclipse de So- „ leil le XI Avril (27), & le V du mois eclipse de Lune: „ impossible par nature".

(*E*) *Je ne sai s'il en faut croire ceux qui débitent qu'il avoit fait des Prédictions sur l'année* 1588.] Année „ que „ tous les Astrologues judiciaires avoient dans leurs pro- „ nostics apellée la merveilleuse année, pour ce qu'ils y „ prevoyoient si grand nombre d'accidens étranges, & „ tant de confusion dans les causes naturelles, qu'ils avoient „ asseuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en „ verroit au moins un changement universel (28)". L'Auteur du Mercure Gallo-Belgique assûre que Stofler trouva autant de malheurs dans les Pronostics de l'an 1588, que Regiomontanus: c'est tout dire. *Joannes Regiomontanus, Mathematicus summus, aliquantò antequàm Romæ anno à partu Virginis* 1475 *ætatis suæ* 42 *in vivis esse desiit, prognosticum seu vaticinium in hanc ferè sententiam edidit:*

Post mille expletos à partu virginis annos,
  Et post quingentos rursus ab axe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
  Ingruet, & secum tristia fata trahet.
Si non hoc anno totus malè concidet orbis,
  Si non in nihilum terra fretumque ruat;
Cuncta tamen mundi sursum ibunt atque deorsum
  Imperia, & luctus undique grandis erit.

Eadem Joannes Stœfflerus, insignis Astrologus: & nostro seculo generosissimus Heros Henricus Rantzovius, in suo de annis climactericis & imperiorum periodis libello, vaticinatus est (29). Cet Auteur imite Bodin; car pour l'honneur de ces Astrologues il falsifie l'Histoire; il met (30) le suplice de la Reine d'Ecosse à l'an 1588 (31). Pour divertir mon Lecteur, je le servirai ici d'une saillie de Mr. Petit Intendant des Fortifications. *Ne vous semble-t-il pas*, dit-il (32), après avoir raporté les quatre derniers Vers de la Prophétie de Regiomontanus, *que c'est le mesme pronostique de mot à mot que celuy du Sieur Andreas* (33), *excepté que Regiomontan n'est pas encore si affirmatif pour l'année, ny se contredisant à soy-mesme. Ce fat d'André disant determinément que le monde finira dans deux ans au plus tard; incontinent apres il asseure que* toutes les Puissances seront aneanties, & tomberont entre les mains des Turcs; *c'est à dire apres la fin du Monde: & quand il n'y aura plus ny bestes ny gens. Pleust à Dieu qu'il fust la derniere, & le dernier fou de l'Astrologie.*

(*E*) *D'une blessure que la chute. . . . On ajoûte qu'il avoit prévu la menace d'un tel péril.*] On trouve cela dans Sethus Calvisius. *Johan. Stofflerus*, dit-il (34), *Justingensis, Mathematicus insignis, certo die sibi periculum ruinâ imminere præviderat, & quia ædes suas satis firmas noverat; convocat in Musæum suum viros eruditos, quorum consuetudine & sermonibus recrearetur: Orta inter sobria pocula disputatio: ad controversiam explicandam è superiori loco librum depromit: sed laxato clavo asser, in quo stabant libri, in caput ejus decidit; & insigne vulnus infelici seni infligit; ex quo mortuus est die* 16 *Febr. Tubingæ.* Vossius a ignoré que ce fait se voie dans Sethus Calvisius; car il ne le raporte que sur la foi d'un *quidam* (35).

(*E*) *Il fut un de ceux qui travaillérent à réformer le Calendrier.*] Depuis que l'on eut proposé dans le Concile de Constance la nécessité de cette réformation, il y eut des Astronomes qui en méditérent les moiens. Il n'est pas besoin de nommer ici ceux qui commencérent, je dirai seulement que sous le Pontificat de Leon X, il y eut deux Ecrivains qui publiérent ce qu'ils pensoient là-dessus: l'un se nomme Paul de Middelbourg (36), & l'autre est nôtre Jean Stofler. Celui-ci adressa au Concile de Latran ses Propositions (37). Je ne parle point de Jean Marie de Tholosanis Jacobin, dont l'Ouvrage *de emendatione Calendarii Romani* fut dédié au Concile de Trente. Ce Moine raporte que Stofler avoit proposé trois moiens dont l'un étoit le retranchement de dix jours, & c'est celui qu'on a emploié dans la conclusion de cette afaire. *Frater Joan. Maria de Tholosanis ordinis prædicatorum de emendatione Calendarii Romani cap.* 3. *ad Concilium Tridentinum sic scribit:* Circa hujus æquinoctii reformationem reperiuntur variæ formulæ: quarum tres ponit Joan. Stoefflerus in suo Calendario propositione 39: Prima earum inter alias potissima est & facillima, secunda difficilis est, & gignens perturbationem magnam, & dissidium in ecclesia Dei per orbem diffusa. Ultima absque difficultate servari posset. *Hæc ille. Secundam autem formulam, vocat, qua nostri temporis correctores usi sunt,* 10 *dies eximentes ex uno mense* (38).

(22) Petit, Dissertation sur la nature des Cometes, *pag.* 337.

(23) *Non pas au Mois de Mai, comme dit Monsr.* Petit, *mais le* 21 *d'Avril Monsr.* Petit, *faute d'attention, ne prit point garde au* Kal. *de Gassendi.*

(*) *Præfat. in Manil.*

(24) Gassendus, Oper. *Tom. I, pag.* 729, *col.* 1.

(25) Naudæus, *in* Judicio de A. Nipho, *pag.* 45. *Consultez* Calvisius *ad ann.* 1186, *qui observe que les Arabes d'Espagne notifiérent cette conjonction.* Hinc prædixerunt: *Tantus*, inquiunt, *erit ventus, ut pulvere repleturus sit arbores & turres.* Inde sequentur hæc miracula: *Veniet vir sapiens, Doctor veritatis. Deinde orietur quidam ex Elam, qui magnas strages faciet.* Sed nihil annotatum est, quod evenerit. *Il cite* Richardus: *il vouloit dire apparemment* Rigordus.

(26) Bodin, de la République, *Livr. IV, pag.* 557.

(27) *Apparemment c'est une Erreur du Copiste; car tous les Auteurs marquent cette Eclipse au* XXI *d'Avril.*

(28) Perefixe, Histoire de Henri le Grand, *pag. m.* 92.

(29) Jansonius Doccomensis Frisius, *in* Mercurio Gallo-Belgico, *ad init. anni* 1589 *apud* Wolfium, Lect. memorabil. *Tom. II, pag.* 1028. *Voiez ci-dessus Rem.* (*E*) *de l'Article* BRUSCHIUS.

(30) *Ibid. apud eumdem* Wolfium, *ibidem.*

(31) *Elle fut decapitée le* 8 *de Fevrier* 1587 *vieux stile.*

(32) Discours sur l'Eclipse de Soleil du 12 d'Août 1654, *imprimé à la fin de la* Dissertation sur les Cometes, *pag.* 338.

(33) *On fit courir à l'occasion de l'Eclipse de* 1654 *un Discours en Allemand & en François, sous le nom du Sieur* Andreas, *tantôt qualifié Mathématicien de Padoue, & tantôt de Prague, avec une Attestation de la Chancellerie de Meningues.* Là même *pag.* 326.

(34) Sethus Calvisius, *ad ann.* 1513 *pag. m.* 1165.

(35) *De morte ejus sic non nemo, penes quem fides esto.* Vossius, *in Addit. Libri* de Scient. Mathem. *pag.* 450.

(36) *Il a été Evêque de Fossombrone en Italie.*

(37) Henricus Wolphius, *ubi infra, pag.* 121.

(38) Henricus Wolphius, *in* Tractatu de Tempore & ejus mutationibus, *pag.* 129.

STOUPPA, ou STOUPE (JEAN NICOLAS) en Latin *Stupanus*, Professeur en Médecine à Bâle, nâquit au Païs des Grisons l'onzieme de Décembre 1542. Il fut envoié à Bâle à l'âge de quinze ans, & il y obtint à l'âge de vingt-sept le Doctorat en Médecine. Il succéda à Hospinien dans la Charge de Professeur en Logique l'an 1575, & à Theodore Zwinger dans celle de Professeur en Médecine l'an 1589. Il mourut à Bâle l'an 1621, à l'âge de soixante & dix neuf ans (*a*). C'est de lui, si je ne me trompe, dont il s'agit dans une Lettre de François Hotman, & cela mérite d'être raporté (*A*). On a de lui, entre autres Ouvrages

(*a*) *Tiré du* Theatre de Paul Freher; *pag.* 1344.

(*A*) *C'est de lui, . . . dont il s'agit dans une Lettre de François Hotman. Cela mérite d'être raporté.*] Il paroît par cette Lettre qu'un Professeur de Bâle nommé Stupanus avoit été Recteur de l'Académie l'an 1578, & qu'il

ges (*B*), une Traduction Latine de l'Histoire Napolitaine composée en Italien par Pandolphe Collenuccio. Son fils EMANUEL STOUPPA Docteur en Médecine prononça l'Oraison funebre de Gaspar Bauhin, & publia le *Lexicon Medicum Castelli* avec des Augmentations, & les Aphorismes d'Hippocrate arrangez & illustrez d'une nouvelle maniere, & quelques autres Ouvrages (*b*). Il nâquit l'an 1587, & mourut l'an 1664 (*c*). Je croi qu'ANTOINE STOUPPA, qui a fait des Livres, étoit de la même Famille (*C*).

(*b*) *Vide* Lindenium renovatum, *pag.* 259.

(*c*) Konig, *pag.* 783.

soutenoit qu'il ne savoit pas si la Messe étoit un blaspheme, & que semblables questions lui importoient peu. *Idem ille bonus Typographus Perna, qui toties à Magistratu ob impios & execrandos libellos à se impressos in carceres detrusus fuit, detestanda opera omnia Machiavelli ab eodem illo Stupano Latinè conversa hic imprimit. Scis illa opera propter tam apertas in Mosem & Christum blasphemias ne in Italia quidem aut divendi licere. . . . Hæc tamen blasphemia & verborum portenta Basileæ cum Magnifici D. Rectoris privilegio & auctoritate promulgantur, latinè conversa ab eo qui biennio antè illam Magnificam Rectoris personam gessit, diu mendiculus, pane pauperum & Senatus eleemosyna educatus, nunc nuper opulentæ uxoris secundæ maritus: Qui mihi biennio antè Rectoratu fungens coram D. Wrstisio dicere ausus est, se nescire an Missa Papistica esset blasphemia: neque talia ad se pertinere* (1). C'est ainsi que parle François Hotman dans une Lettre écrite à Rodolphe Gualtherus Ministre de Zurich, & datée de Bâle le 25 de Décembre 1580. Il lui avoit déjà parlé de cette Dispute dans une Lettre du 27 de Septembre précédent, & il avoit observé que son Adversaire loüoit beaucoup la conduite de l'Electeur Palatin qui avoit chassé de ses Etats un grand nombre de Ministres Calvinistes. C'étoient autant de conspirateurs; disoit ce Stupanus. Il avoit mis une Préface au devant d'un Livre qui fut corrigée; mais on la vendoit sans nul changement aux Papistes. Hotman la communiqua à Gualtherus, afin de lui faire mieux conoitre la Religion de Stupanus. *Decertaveram aliquoties cum Stupano tunc* (2) *Rectore qui negabat se scire, an Missa Papistica esset blasphemia. Contendebat rectè à Palatino factum, quòd tot conspiratores* (*ut appellabat*) *ex ditione sua expulisset. Tandem cujusmodi fuerit meus Antagonista, ex inclusa ejus præfatione cognosces. Mutatum tandem fuit folium. Sed istud apud Papistas divenditur* (3). Hotman raconte qu'aussitôt qu'il eut oüi ces paroles de Stupanus si indiférentes sur la Messe, il fut trouver trois Professeurs, afin d'avoir quelques ouvertures pour lui bien laver la tête dans le Sénat Académique. Ils lui répondirent d'une maniere qui ne lui permit de rien espérer, ce qui l'afligea beaucoup. Il recommanda à Dieu la vengeance d'une si énorme profanation, & déplora l'état de l'Académie où l'on négligeoit ainsi les intérêts de la foi. *Quo audito accessi ad Zulcerum, Amerbachium, Zwingerum* (4), *sperans fore ut mihi daretur locus, illum* (Stupanum) *apud Collegium objurgandi. Nihil addo, quid responsi habuerim. Ego demisso vultu, Basileensem Religionem admirans & ad hæc nova prope obstupescens, tacitus domum redii, & tantæ profanitatis* (*ne quid acerbius dicam*) *ultionem Deo commisi. Nam quod te non ignorare arbitror, simillima est aliis omnibus in rebus ad Religionem partinentibus Academiæ istius ratio: Ad quam tamen Magistratus omnia quæ ad Religionem pertinent, referre solet. Ego apud familiares meos Zwingerum & Amerbachium non cesso tantam istam profanitatem execrari, sed responsi nihil aliud refero nisi quod ista negotia non ad se, sed ad Theologos pertinent* (5). Il eut dequoi se consoler quelque tems après; car à la sollicitation des Députez de Zurich, on fit quelques procédures à Bâle contre le Professeur Stouppa (6). Je ne sai point quelles en furent les suites.

(*B*) *On a de lui entre autres Ouvrages.*] Ces autres Ouvrages sont *Oratio de Cœlii Secundi Curionis Vita atque obitu*, imprimée à Bâle l'an 1576 *in* 4; la Version Latine des Dialogues de François Patricius *de ratione scribendæ legendæque Historiæ*; celle de quelques Traitez Philosophiques d'Alexandre Piccolomini: & celle de l'Histoire de la Guerre de Selim II & des Venitiens (7). Il a fait aussi *de Holometri fabrica & usu instrumento Geometrico olim ab Abele Fullonio invento, nunc verò ipsius Stupani opera, Sermone Latino ita explicato, ut ad omnis generis dimensiones investigandas, & regiones describendas utilissimum simul, facillimumque esse queat. Accessit etiam Federi Delphini jucundissima Disputatio de æstu maris & motu octavæ Sphæræ, folio Basileæ per Petrum Pernam* 1577 (8), & une *Medicina Theorica* imprimée à Bâle l'an 1614 *in* 8, & *binæ Epistolæ Medicæ* imprimée à Nuremberg l'an 1625 *in* 4, avec le *Cista Medica* de Jean Hornungus (9).

(*C*) *Antoine* STOUPPA, *qui a fait des Livres, étoit de la même Famille.*] Il étoit du Païs des Grisons, & Médecin, & il mourut de peste à Bâle l'an 1551 (10). Il a fait des Additions *ad Dispensatorium medicamentorum Nicolai Myrepsi*, imprimées à Lion l'an 1543. Il mit en meilleur Latin *Albohazen Hali filii Abenragel libros octo de judiciis astrorum.* Cela fut imprimé à Bâle l'an 1551 *in folio* (11).

(1) Franciscus Hotomanus, Epistola XCIX, *pag.* 139 *Edit. Amstel.* 1700.

(2) *C'est ainsi qu'il faut lire, &* non pas nunc *comme il y a dans l'Imprimé; car il paroit par la* Lettre XCIX, *qu'en* 1580 *il y avoit deux ans que Stupanus avoit été Recteur.*

(3) Hotoman Epist. XCVII, p. 135, 136.

(4) *C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas* Zwinglium *comme il y a dans l'Imprimé.*

(5) Hotomanus, Epistola XCIX, *pag.* 139.

(6) *Heri primum audivi Stupanum nostrum esse delatum, rogatu* (*ut mihi quidam confirmarunt*) *Legatorum vestrorum.* Idem, ibid. *pag.* 138.

(7) *Composée en Italien par* Jean Pierre Contarin. *La Version Latine fut imprimée à Bâle l'an* 1573 in 4.

(8) *Tiré de* l'Abrégé de la Bibliotheque de Gesner, *pag. m.* 477 *col.* 2.

(9) Lindenius renovatus, *pag.* 651.

(10) Epitome Biblioth, Gesneri, *pag. m.* 68. (11) *Ibid.*

STRIGELIUS (VICTORIN) nâquit à Kaufbeir (*a*) le 26 de Décembre 1524. Il perdit son pere (*b*) l'an 1527, & fut envoié à Fribourg dans le Brisgaw l'an 1538 pour continuer ses études. Il y fit son Cours de Philosophie sous Jean Zinckius, & il en sortit l'an 1542 pour aller voir l'Université de Wittemberg, où il s'attacha beaucoup à s'instruire des opinions des Protestans. Il assista aux Leçons de Martin Luther, & plus fréquemment encore à celles de Philippe Melanchthon. Aiant reçu le dégré de Maître en Philosophie l'an 1544, il se mit à faire des Leçons particulieres qui lui aquirent beaucoup de réputation, & qui furent très-utiles à ses Ecoliers. Il continua cet exercice jusques à ce que la guerre le contraignit de sortir de Wittemberg, & de s'en aller à Magdebourg, & puis à Erford. La guerre finie, il s'en alla à Iëne l'an 1548. Il s'y maria l'année suivante, & se trouvant veuf au bout de deux ans, il convola en secondes noces l'an 1553. Il assista à la Conférence d'Eisenach l'an 1556 (*A*), & disputa amiablement avec Menius sur une question qui divisoit les Théologiens, & qui concernoit la nécessité des bonnes œuvres. Il réduisit cette Controverse à sept Propositions, & ce fut là le pivot de la Dispute. L'issue fut que Menius s'engagea devant l'Electeur de Saxe & devant toute l'Assemblee à ne se point départir de la Doctrine contenue dans les sept Propositions, qu'il reconut très-conforme à la Parole de Dieu. Strigelius dressa ensuite par l'ordre du Prince un Formulaire de Confession, à quoi tous les Théologiens souscrivirent. L'année suivante il fut attaqué par Illyricus, & disputa avec lui verbalement à Weimar (*B*). Les Actes de la Conférence furent publiez, mais non pas si fidélement qu'il ne se plaignît de quelques mutilations (*c*). On l'emprisonna (*C*) avec deux autres

(*a*) *C'est une Ville Impériale dans la Suaube proche des Alpes.* Melch. Adam. *in* Vitis Theologor German. *p.* 423.

(*b*) *Il étoit de Memminguen, & Médecin des Seigneurs de Frensberg.* Idem, ibid.

(*c*) *Voiez ci-dessous Citat.* (24).

(*A*) *Il assista à la Conférence d'Eisenac l'an* 1556.] George Major Théologien de Wittemberg se déclara assez hautement pour l'*Interim* (1), & pour la Phrase que l'on y avoit insérée touchant la nécessité des bonnes œuvres (2). Ambsdorf se jetta dans une autre extrémité; car il soutint que les bonnes œuvres étoient pernicieuses au salut (3). Ce fut le quatrieme Schisme des Luthériens (4). Voilà le sujet de la Conférence d'Eisenac, dont notre Strigelius fut le principal personnage. Mr. de Thou (5) confond les tems & les lieux, lors qu'il lui attribue d'avoir assisté à la Conférence d'Altembourg (6) l'an MDLXVIII, & l'an MDLXIX. Bochstadius (7) a montré il y a long tems que c'est une erreur.

(*B*) *Il fut attaqué par Illyricus, & disputa avec lui verbalement à Weimar.*] Ils étoient tous deux Professeurs dans l'Académie que l'on venoit de fonder à Iëne (8). Leur Dispute roula sur deux points (9), 1, Si lors que Dieu regenere le pécheur il crée une nouvelle substance: 2, Si la grace du saint Esprit laisse à l'homme quelque liberté. Strigelius embrassa la négative sur le prémier chef, & l'affirmative sur le second. (10) Notez que Flacius Illyricus soutenoit à la rigueur la doctrine de Luther *de servo arbitrio.* Strigelius au contraire soutenoit les expressions mitigées de Melanchthon: de là vient qu'il fut regardé comme l'un des Chefs des Synergistes: c'est-à-dire, de ceux qui reconnoissoient que la volonté de l'homme coopere avec la grace. Ce fut le cinquieme Schisme des Luthériens (11). Quenstedt nous donne Strigelius pour le boutefeu, & pour la trompete de cette guerre, *Belli synergistici, κορυφαῖος, fax & tuba* (12). J'ai parlé ailleurs (13) de la Conférence de Weimar: une infinité d'Auteurs la mettent, non pas à l'an 1557 comme Melchior Adam & Hoornbeeck (14), ni à l'année 1561 comme de Sponde (15), mais à l'an 1560. Ils ont raison; car j'ai sous mes yeux les Actes de cette Conférence imprimez l'an 1562 & intitulez de cette maniere: *Disputatio de originali peccato & libero arbitrio, inter Mathiam Flacium Illyricum & Victorinum Strigelium publicè Vinariæ per integram hebdomadam, præsentibus Illustriss. Saxoniæ Principibus, Anno* 1560 *initio mensis Augusti habita.* C'est un Livre de 394 pages *in* 4.

(*C*) *On l'emprisonna.*] Etant tombé malade dans la prison, on lui permit d'être porté auprès de sa femme; mais ce fut à condition qu'il seroit chez lui en qualité de captif. Plusieurs Princes, & l'Empereur même Maximilien, inter-

(1) Micrælius, Synt. Histor. Eccles. *pag. m.* 766.

(2) *Idem, ibid. pag.* 865.

(3) *Idem, ibidem.*

(4) *Id. ibid.*

(5) Thuan *Libr.* XLVI, *pag.* 941.

(6) *Elle fut tenue vers la fin de* 1568, *& au commencement de* 1569.

(7) *Voiez les* Lettres *qui furent écrites* à Goldast, *& qui ont été publiées l'an* 1688.

(8) Henri Alting, Theol. Hist. *pag.* 298.

(9) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. German. *pag.* 420.

(10) Alting *ibidem.*

(11) Micræl. Synt. Hist. Eccles. *pag. m.* 865.

(12) Quensted de Patriis Viror. illustr. *pag.* 158.

(13) *Dans la Remarq.* (*C*) *de l'Article* ILLYRICUS.

(14) *In* Summa Controversiarum, *pag.* 527. *Edit.* 1653.

(15) Spondan. *ad ann.* 1560, *num.* 32, *pag.* 602.

autres l'an 1559, parce qu'ils avoient desaprouvé quelques Doctrines Théologiques, & l'Ecrit que ceux de Weimar avoient publié contre ceux de Wittemberg. Il recouvra la liberté au bout de trois ans; & reprit le train ordinaire de ses Leçons; mais comme il comprit bientôt qu'il n'étoit pas dans un poste où il fût en sûreté (*D*); il se retira d'Iëne, & n'écouta point les remontrantrances que l'Académie de ce nom lui écrivit pour l'engager à revenir. Il s'en alla à Leipsic, & y publia des Notes sur le Psautier. Il obtint de l'Electeur la liberté d'enseigner, ou dans l'Academie de Wittemberg, ou dans celle de Leipsic, & il aima mieux demeurer dans cette derniere ville. Il y commença ses Leçons le prémier de Mars 1563, & non seulement il y expliqua la Théologie, mais aussi la Dialectique & la Morale. Il avoit conduit ses Lieux communs jusques à l'Article de l'Eucharistie, & il devoit l'entamer au mois de Février 1567; mais on lui ferma la porte de l'Auditoire, & on lui fit dire qu'il cessât de faire des Leçons. Il se pourvut devant l'Electeur de Saxe, & n'obtenant point la justice qu'il en attendoit, il céda à l'*Odium Theologicum* (*d*), & se retira au Palatinat. Il espéra que l'Electeur Palatin auroit soin de lui, & il ne se trompa pas, car il se vit apellé à Heidelberg pour la Profession en Morale, & pour d'autres Charges. Il s'en aquita dignement jusques à sa mort, qui arriva le 26 de Juin 1569, & qui selon ses souhaits ne fut précédée que d'une courte maladie (*e*). Ce fut un bon Philosophe & un bon Théologien, & qui avoit un talent incomparable pour instruire la jeunesse. Sa vie fut accompagnée de mille chagrins: on l'accusa d'Hérésie, on le difama le plus que l'on put, on l'anathématisa, on le soumit aux Loix pénales (*E*). Tout cela fut cause que par les mêmes motifs qui obligérent Melanchthon à souhaiter l'autre monde, il pria souvent le bon Dieu de le retirer de celui-ci (*f*) (*F*). Je ne donnerai point

(*d*) *Cessit impotentiæ Theologorum.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. German. *p.* 423.

(*e*) *Consecutus est quod sæpe in votis habuit, videlicet ne difficili & producto morbi genere spiritum edere cogeretur.* Idem, ibid. *pag.* 425.

(*f*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. German. *pag.* 417, *& sequent.*

tercédérent pour lui, & obtinrent qu'il pourroit recevoir visite de ses amis (16).

(16) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. German. *p.* 421.

(*D*) *Il comprit . . . . qu'il n'étoit pas dans un poste où il fût en sûreté.*] Il crut que sa conscience, sa réputation, & sa vie, y couroient du risque. Il vit qu'on observoit mal la paix telle quelle que les Théologiens d'Iëne avoient conclue entre lui & ses ennemis; & d'ailleurs il fut averti par cent personnes dignes de foi, qu'il devoit user de diligence pour se garantir des pieges, ou plutôt de la force ouverte, qu'on préparoit contre lui. Ce ne fut pas sans raison qu'il fut effraié: car il savoit que Salomon nous conseille de ne nous point fier à un ennemi, & de nous en bien éloigner; & il se souvenoit du mot de Menandre, que les reconciliations sont une amitié de loup (17). Quand il répondit à la Lettre de l'Académie d'Iëne; il déclara que si sa retraite n'étoit pas exempte de faute, il faloit s'en prendre aux incommoditez des tems & des lieux, & aux embuches des faux freres, plutôt qu'à sa volonté (18), & qu'en un mot il aimeroit mieux se retirer dans la plus afreuse solitude que de retourner à Iëne. „ (19) *Paucis ut dicamus: summa propositi ipsius hæc fuit:* nolle se redire Ienam: sed potiùs iturum quocunque Deus vocarit: etiamsi in ea loca migrandum esset:

(17) *Idem, ibidem, pag.* 421, 422.

(18) *Idem, ibidem, pag.* 422.

(19) *Idem, ibidem.*

- - - Pigris ubi nulla campis
Arbor æstiva recreatur aura:
Quod latus mundi nebulæ, malusque
Jupiter urget (20).

(20) *Ces Vers sont d'Horace, Od* XXII *Libri I.*

Il est bon & utile de jetter les yeux sur toutes ces choses, afin de trouver un peu moins étrange que les Disputes des Théologiens soient aujourd'hui si scandaleuses. Elles l'étoient encore plus en ce siecle-là. Notez que Strigelius fut congédié par l'Electeur à cause qu'il avoit manqué à sa parole, & qu'il avoit excité des contestations non nécessaires (21). Il répondit qu'il n'avoit promis d'être modeste que sauf le droit de la vérité, & de sa conscience. *Strigelio contra affirmante se modestiam quidem promisisse, sed duabus adjectis conditionibus salva veritate, & salva conscientia.* Ces deux conditions méritent sans doute d'être, ou sousentendues, ou expressément apposées à tout traité; mais elles ouvrent une porte large au renouvellement des querelles, & avec ces deux prétextes il n'y a point d'engagement dont on ne rompe les liens.

(21) *Quod violasset promissa, ac certamina movisset non necessaria.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. *p.* 424.

(*E*) *Sa vie fut accompagnée de mille chagrins: on l'accusa d'Hérésie, on le difama le plus que l'on put, on l'anathématisa, on le soumit aux Loix pénales.*] Melanchthon, aiant consideré l'Horoscope de Strigelius, dit que les étoiles le menaçoient de toutes sortes d'attaques. *De schemate ejus genethliaco,* Melanchthon, *ubi id considerasset, ita ex siderum positu ratiocinatus fuit; fore, ut artibus innumeris oppugnaretur; non aliter,*

Quàm lapis, æquoreis undiquè pulsus aquis (22).

(22) *Idem, ibidem, pag.* 417.

Je ne sai si le personnage né sous des constellations si malignes n'expliqua point cette Prédiction par ces Vers d'Horace, quand il se vit exposé à des coups de langue, & à des disputes d'Ecole:

Instat fatum mihi triste, Sabella
Quod puero cecinit, diviná motá anus urná:
Hunc neque dira venena, nec hosticus auferet ensis,
Nec laterum dolor, aut tussis, nec tarda podagra,
Garrulus hunc quando consumet cunque: loquaces,
Si sapiat, vitet, simulatque adoleverit ætas (23).

(23) Horatius, Sat. IX *Libri I, Vers.* 29.

Quoi qu'il en soit, voions la peinture qu'il a faite de ses angoisses (24): *De meis rebus quid multa attinet scribere: cùm non solum in veteri luto adhuc hæream; sed etiam ad reliquas molestias accedat truncata & mutilata editio disputationis inter me & hominem barbarum* (25) *agitatæ, & aliorum scriptorum: quibus fama mea atrocissimè, apud eos, qui vitam & mores meos non penitus perspexerunt, læditur ac deformatur. Nam inter reliquas criminationes ipsa morte acerbiores tribuitur mihi impia & extrema levitas, vanitas, inconstantia, perfidia in negocio religionis, & pertinax odium veritatis. Ad hæc convicia, quorum molem vix una navis vehat, accedit fulmen injustæ condemnationis, quam Paulus vocat Anathema Maranatha.* Il ajoûte qu'encore que le témoignage de sa conscience lui serve d'un bon bouclier contre les traits de la calomnie, il ne laisse pas d'être sensible aux faussetez qu'on publie contre lui. Le comble de sa douleur étoit de se voir les mains liées, c'est-à-dire, forcé par les circonstances du tems, & du lieu, à ne rien dire, quoi que son silence le rendît suspect à plusieurs personnes. Voilà le destin de ceux qui se trouvent persécutez par des ennemis dont la faction est supérieure, & favorisée du bras séculier. Ces ennemis publient tout ce qu'il leur plaît, & mentent impudemment, afin de cacher aux yeux du public la honte de leurs artifices, & de leurs iniquitez. Ceux qu'ils calomnient ne pourroient bien se défendre sans dire des choses qui irriteroient leur maître commun, & qui les exposeroient à de nouvelles miséres. Ils se taisent donc; mais cette conduite produit un mauvais effet: l'ennemi en triomphe; mille personnes qui précipitent leur jugement y donnent une sinistre interprétation. Rien n'est plus commode selon le monde que d'être toûjours de la plus forte cabale; rien au contraire n'est plus incommode par raport au temporel, que d'être du bon parti inférieur en crédit & en puissance. *Multis etiam,* c'est Strigelius qui parle, *meum silentium, quo has calumnias dissimulare cogor, suspectum est, perinde quasi mihi honesta oratio desit ad has labes & maculas detergendas. Sed boni viri, quibus conditio mea, tristis sane & luctuosa, notior est, non ignorant, quibus vinculis constrictus impediar, quo minus vel causam ipsam explicare, vel innocentiam meam à morsibus venenatissimis hominum vindicare possim* (26). Il ne me reste, continue-t-il, qu'à m'adresser à la justice de Dieu, & à m'écrier avec le Prophête David, *O éternel qui es le Dieu fort des vengeances, voire le Dieu fort des vengeances, fai reluire ta splendeur. Toi juge de la terre esleve toi: rens la recompense aux orgueilleux, &c* (27). Quand il donna les raisons pourquoi il étoit sorti de Leipsic, il compta pour la principale l'injure qu'on avoit faite, non pas tant à sa personne, qu'à la vérité, en lui défendant de faire mention d'un dogme, qui lui étoit plus cher que la vie (28). Sa 2 raison fut que personne n'étoit venu au secours de son innocence oprimée. La 3 qu'il avoit reçu de la Cour une réponse menaçante; & enfin qu'il fut foudroié par les menaces des Théologiens, & par l'anathême des Prédicateurs (29). Mais pour bien conoitre la tristesse de son sort, son grand malheur d'être exposé aux injustices d'une faction emportée, son plus grand malheur d'être trop sensible aux injures qu'elle lui faisoit, il sufit de prendre garde à la prématurité de sa vieillesse. Il étoit usé, il étoit cassé de corps & d'esprit à l'âge de quarante-quatre ans. Voici les complaintes qu'il en fit peu de mois avant sa mort, *Cum ante annos decem & corpore & animo vigerem: nunc tot calamitatibus tum victus tum fractus, vix ægra membra traho, & animi alacritatem senescere comperio. Quare me omni cura & cogitatione præparo ad iter, quod ducit ex hujus vitæ miseriis ad æternam tranquillitatem* (30). Un Vers de Virgile, en y faisant quelque changement, ne lui convenoit que trop (31).

(24) Strigelius, Epistola ad Wolfgangum à Kotteritz, *apud* Melchior. Adamum, *ubi supra, pag.* 420. *Cette Lettre fut écrite l'an* 1562.

(25) *C'est-à-dire* Flaccius Illyricus.

(26) Strigel. *apud* Melch. Adam, *in* Vitis Theolog. German. *p.* 421.

(27) Pseaume XCIV, *Vers.* 1.

(28) Melch. Adam, *in* Vitis Theolog. *p.* 424.

(29) Ad hæc omnia accesserunt *minæ Theologorum & fulmina anathematum* adversus ipsum in concionibus edita. *Idem, ibidem.*

(30) Melch. Adam, *in* Vitis Theolog. *pag.* 425.

(31) *Le* 114 *du* VI *Livre de l'Enéïde,* Invalidus vires ultra sortemque senectæ. *Disons de Strigelius,* Invalidus vires ultra sortemque juventæ.

(*F*) *Par les mêmes motifs* que Melanchthon . . . . . . *il pria souvent le bon Dieu de le retirer de* ce Monde.] Je souhaite de mourir, disoit Melanchthon (32), prémiérement afin de jouïr de la vision béatifique, secondement afin d'être délivré de la haine implacable des Théologiens. Ce furent aussi les dispositions de Strigelius: lisez ce Passage de Melchior Adam. *A Flacio Illyrico, & ejus manipularibus, objectum ei est crimen hæreseos: quod gravissimè tulit: nominatim accusatus est; quod non rectè sentiret & doceret de ea parte doctrinæ; quæ appellatur: de libero arbitrio.* Ab aliis verò aliorum insimulatus est errorum: ut vita ejus per-

(32) *Voiez ci dessus Remarque* (G) *de l'Article* MELANCHTHON.

point le Catalogue des Ouvrages qu'il publia; vous le trouverez dans Monsr. Teissier (g). Il est remarquable qu'il ne se faisoit pas un scrupule de se servir des pensées & des expressions d'un autre Ecrivain (G). Je conte pour une fable ce que l'on a dit qu'il se retracta en mourant (H).

(g) Teissier, Addit. aux Eloges Tom. I, pag. 325.

perpetua fuerit pugna & dimicatio. Itaque ut *Melanchthon* ante mortem dixit: *cupio ex hac vita migrare propter duas causas:* primum *ut fruar desiderato conspectu Filii DEI & cœlestis ecclesiæ:* deinde *ut liberer ab immanibus & implacabilibus odiis Theologorum:* ita ipse easdem causas sæpè inter precandum usurpare solitus fuit: cum videret se hoc fato natum: ut omnibus eorum telis, qui essent arguti cives sine virtute, vita & fama sua proposita esset (33). Si son pere & sa mere eussent vu sa destinée, ils eussent eu une cause de chagrin bien diférente de celle qui affligeoit Isaac & Rebecca. Ceux-ci s'atristérent de la concorde qui étoit entre leur fils & des étrangers: ceux-là eussent déploré la guerre allumée entre leur fils & ses confreres, une guerre qui lui causoit la même douleur que l'alliance des étrangers faisoit sentir à la mere d'Esau. Voiez la marge (34). Notez que l'Eglise très-bonne mere se console un peu mieux que ne faisoit Rebecca; elle s'afflige de la guerre de ses enfans, & s'y accoutume si bien qu'on diroit qu'elle s'y est familiarisée. Elle suporte prudemment, & plûs ou moins, selon qu'on fait faire le mauvais garçon. Mais ce qu'il faut le plus admirer c'est la patience du peuple: on peut dire que comme en quelques païs c'est un vrai cheval de bât quant aux impots, il l'est par tout à l'égard des Controverses.

(33) Melch. Adam, in Vitis Theolog. German. pag. 427.

(34) *Esau . . . prit à femme* deux Hethiennes *qui furent en amertume d'esprit a Isaac & à Rebecca.* Genese *Chap. XXVI, Vers. 34, 35. Et Rebecca dit à Isaac, Je suis ennuiée de vivre a cause de ces Hethiennes. Si Jacob prend femme de ces Hethiennes . . . . . dequoi me sert la vie?* Là même, *Chapitre XXVII, Vers. dernier.*

(G) *Il ne se faisoit point scrupule de se servir des pensées & des expressions* d'autrui.] A cet égard-là il semble qu'il aprouvoit la communauté des biens; il ne croioit pas que sa conduite fût celle des Plagiàires, & il consentoit qu'on en usât envers ses Livres, comme il en usoit envers les autres Auteurs. Si vous y trouvez des choses qui vous accommodent, servez vous en librement: tout est à votre service, disoit-il. *Cùm Victorinus noster diu multumque versatus esset in lectione eorum Autorum, qui libros Aristotelis quasi in suum succum convertissent, illorum potiùs vestigia voluit, ubi & quantum posset, consectari, quàm novam per omnia cudere versionem. Ac quidem ille vir & factus erat, & natus, ut si qua ei de re dicendum esset aut scribendum, & ipsi, qua de eadem illa ipsa re alii etiam recentiores, & qui viverent adhuc, rectè tradidissent, in mentem venirent, non puderet hinc illum verba ab iis & sententias mutuari. Non enim hoc dicebat plagium esse literarium, sed ingenuam atque candidam doctis atque bonis viris dignam* κοινωνίαν. *Et faciat inquit, aliquis idem, si se cum fructu hoc posse sperat, de meis quoque* (35).

(35) Jacob. Monavius, *Præf.* Nicomacheorum Aristotelis cum Versione Argumentis & Scholiis Strigelii, *apud* Thomasium de Plagio Literario, *num.* 194, *pag.* 82.

(H) *Je conte pour une fable ce que l'on a dit qu'il se retracta en mourant.*] On conte qu'un Gentilhomme, qui étudioit à Heidelberg, rencontra un jour Strigelius dans la rue & lui dit, Monsieur, il n'y a que peu d'années que vous ne croiiez pas, ou que vous n'enseigniez pas les doctrines Calvinistiques, que vous enseignez présentement. J'ai été votre Ecolier à Iëne, vous y donniez d'autres instructions à vos Disciples. Strigelius ne répondit rien, & se retira chez lui, & se trouvant fort malade il suplia très-humblement Monsieur l'Electeur (36) d'avoir la bonté de le venir voir, il lui fit entendre qu'il lui communiqueroit des choses qui concernoient le salut. Le Prince le fut trouver accompagné du Comte George de Hundsructen. Ce que j'ai enseigné dans Heidelberg jusques ici en faveur des Calvinistes, lui dit Strigelius, n'est pas bien conforme à la Parole de Dieu; mais les dogmes que les Luthériens ont professez jusqu'à présent sont très-véritables. L'Electeur aiant ouï ces paroles se retira tout indigné. Strigelius ne tarda guere à rendre l'ame en gémissant (37). Ce Conte est tiré de la Relation d'un voiage de Constantinople faite par Gerlach. C'est à cet Auteur qu'André Charles (38), Abbé de saint George, nous renvoie après avoir raporté ce qu'on vient de lire. Notez qu'il doute s'il vaut mieux dire que l'ame de Strigelius étoit inconstante, que de la nommer malheureuse (39). Il l'avoit déjà nommé une giroüette de Religion, un fauteur des Synergistes, & des Zuingliens (40).

(36) *C'étoit Frideric III.*

(37) *Moix autem ægrotans Victorinus animam (inconstantem dicam, an infelicem?) gemebundus exhalavit.* Andreas Carolus, Memorab. Ecclesiast. Seculi XVII, *pag.* 49.

(38) Andr. Carolus, *ibid.* (39) *En cet endroit il semble que cela veut dire damnée.* (40) *Homo varius & versipellis, tum Synergistis, tum Cinglianis addictus.* Andreas Carolus, Memorab. Ecclesiast. Seculi XVII, *pag.* 34.

STROZZI (Philippe)

STROZZI (PHILIPPE) d'une ancienne & riche Famille de Florence (*a*), fut l'un de ceux qui après la mort de Clement VII travaillérent le plus ardemment à remettre leur patrie en liberté, par l'expulsion d'Alexandre de Medicis. Quand il vit que leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint (*A*) ne servoient de rien, il recourut à une méthode plus courte, & plus criminelle; ce fut de faire assassiner l'Usurpateur prétendu (*B*). Il engagea à ce complot une personne

(a) *Voiez la Rem. (A) vers la fin.*

(*A*) *Leurs sollicitations à la Cour de Charles-Quint.*] On trouve quelque chose sur cela dans les Epitres de Rabelais. Les Cardinaux *Salviati* & *Rodolphe* allérent à Naples avec notre Strozzi l'an 1536, pour engager l'Empereur à rétablir dans Florence le Gouvernement Républicain. Ils n'y réüssirent pas. „ J'entends que leurs affaires n'ont „ eu expedition de l'Empereur, telle comme ils esperoient; *& que l'Empereur leur a dit peremptoirement qu'à „ leur requeste & instance; ensemble du feu Pape Clement: il „ avoit constitué* Alexandre de Medicis, *Duc sur les terres „ de Florence & Pise; ce que jamais n'avoit pensé faire, & „ ne l'eust fait. Maintenant le deposer, ce seroit acte de bastelleurs, qui font le fait, & le deffait. Pourtant qu'ils „ se deliberassent le recogneistre comme leur Duc & Seigneur, „ & luy obeissent comme vassaux & sujets, & qu'ils n'y fissent faute.* Au regard des plaintes qu'ils faisoient contre „ ledit Duc, qu'il en recognoistroit sur le lieu (1)". Joignons à cela ces paroles de la I Lettre (2): *J'entends que c'est* (3) *pour l'affaire de Florence, & pour le differend qui est entre le Duc* Alexandre de Medicis, *&* Philippes Stroffi, *duquel vouloit ledit Duc confisquer les biens qui ne sont petits: car apres les* Fourques de Auxbourg *en Allemagne, il est estimé le plus riche Marchand de la Chrestienté; & avoit mis gens en cette ville pour l'empoisonner ou tuer quoy que ce fust. De laquelle entreprise adverti, impetra du Pape de porter armes; & alloit ordinairement accompagné de trente soldats bien armez à point. Ledit Duc de Florence, comme je pense adverti, que ledit Stroffy avec les susdits Cardinaux s'estoit retiré par devers l'Empereur, & qu'il offroit audit Empereur quatre cens mille ducats, pour seulement commettre gens qui informassent sur la tyrannie, & meschaneté dudit Duc, partit de Florence, constitua le Cardinal* Cybo *son Gouverneur, & arriva en cette ville* (4) *le lendemain de Noël.* Dans la Lettre XIII Rabelais raconte (5) que ces Cardinaux, & *Strozzi avec ses escus, n'avoient rien fait envers l'Empereur de leur entreprise, combien qu'ils luy eussent voulu livrer, au nom de tous les forestiers & bannis de Florence, un million d'or du content, paracheuer* la Rocqua, *commencée en Florence, & l'entretenir à perpetuité aux garnisons competentes au nom dudit Empereur, & par chacun an luy payer cent mil ducats, pourveu & en condition qu'il les remist en leurs biens, terres, & liberté premiere.* En suite l'Auteur nous parle des honneurs qui furent faits au Duc de Florence par Charles-Quint. *Depuis*, ajoûte-t-il (6), *les susdits Cardinaux, l'Evesque de Xaintes, & Strozzy, n'ont cessé de solliciter. L'Empereur les a remis pour resolution finale à sa venue à* Florence. . . . *Et a tant finement procedé* le Duc *en sa tyrannie, que les Florentins ont attesté* nomine communitatis *par devant l'Empereur, qu'ils ne veulent autre Seigneur que luy. Vray est-il qu'il a bien chastié les forestiers & bannis.*

(1) Rabelais, Epitre VIII, pag. 29.

(2) *Idem pag.* 8 *& suiv.*

(3) *C'est-à-dire que les Cardinaux Salviati & Rodolphe etoient allez à la Cour de Charles-Quint a Naples.*

(4) *C'est-à-dire à Rome.*

(5) Rabelais, Epitres, *pag.* 55.

(6) *Là même, pag.* 56.

Prenez garde que l'Auteur des Notes sur les Epitres de Rabelais ne veut pas croire que Philippe Strozzy fût un Marchand (7). Mais on ne comprend guere qu'en ce tems-là une Famille de Florence eût pu aquérir tant de richesses sans le négoce. En tout cas, s'il n'étoit point un fameux Banquier, il méritoit de passer pour tel. Le Baron de Forquevauls lui donne ce titre. *Les Sieurs Philippe Estrosse*, dit-il (8), *& Bartholomé Valory, meilleurs* BANQUIERS *que Capitaines, se laisserent forcer* à Montemurlo. *Ses richesses pour un citoyen*, ajoûte-t-il (9), *estoient demesurées. Pierre Estrosse, non obstant ses pertes & ses depenses passées, avoit encore quatre cens mille escus aux banques de Venise & de Lion, du reste de l'heritage de feu Philippe son pere* (10). Il vint trouver François I au camp de Marolles, avec une compagnie de deux cens arquebusiers à cheval, qui lui avoit coûté plus de cinquante mille escus (11). C'est Brantôme qui me l'aprend, & qui ajoûte (12), *Il avoit de fort grands moyens, & en avoit beaucoup sauvé à Venise, où il se tint quelque temps, & y eut son fils Monsieur Strozzy* (13). *Helas! ce brave Seigneur a bien brouillé & despendu tous ces grands moyens au service de nos Roys: car à ce que j'en tiens de son fils, & de ses anciens serviteurs, de plus de cinq cents mille escus, qu'il avoit vaillant quand il vint au service de nos Rois, il est mort n'ayant pas laissé à son fils vaillant vingt mille escus. C'est despenser cela.*

(7) Observat sur les Epitres de Rabelais, *pag.* 61.

(8) François de Pavie, Baron de Forquevauls, Vies de plusieurs grands Capitaines, *pag.* 379.

(9) *Là-même, pag* 382.

(10) *Là-même, pag.* 383.

(11) Brantome, Capitaines étrangers, *Tome II, pag.* 287.

(12) *Là-même, pag.* 288.

Voici d'autres paroles de Brantome, qui confirment très-amplement celles-là. *Le Roi donna* à Monsieur de Strozze fils du Maréchal de France, *cinquante mille escus pour recompense* de la Charge de Colonel Général de l'Infanterie, *lesquels il convertit en l'achat de Bressuire en Poitou, & ç'a esté ce qu'il a jamais laissé, luy & son pere, de tant de biens qu'il porta en France & à son service; car j'ay oui dire à plusieurs, que lors qu'il y vint il avoit un million d'or, ou en banque, ou en meubles & joyaux, ou en argent monoyé, jusques à la librairie* (14).

(13) *Philippe Strozzi Colonel Général de l'Infanterie Françoise. Voiez* Moreri, *& le Pere* Anselme *qu'il a copié. Voiez aussi l'Article suivant.*

(*B*) *Ce fut de faire assassiner l'Usurpateur prétendu.*] Je ferois le plus blâmable de tous les hommes, si j'esperois de commenter plus élégamment ce Texte, en me servant de mes paroles, qu'en me servant des expressions de Balzac; c'est pourquoi je ne change rien dans la preuve qu'il me fournit (15): „ Philippes Strozzi mari de Clarice de Medicis, sœur (16) du Pape Leon, ne pouvant souffrir le „ regne du Duc Alexandre de Medicis, exhorta Laurens „ de Medicis son cousin, de conspirer contre la vie du „ Duc Alexandre, & de rendre la liberté à sa Partie. „ Laurens luy temoigna toute disposition à une entreprise „ si

(14) *Le même*, Brantome, Mémoires des Capitaines François, *Tom. IV, pag. m* 311, 312.

(15) Balzac, Entret. XXXIV, *Chap. VI, pag. m.* 330.

(16) *Il faloit dire niece.*

ſonne qui l'exécuta; mais le ſuccès de cette entrepriſe fut plus funeſte à la liberté des Florentins, que ne l'eût été la découverte de toute la Conſpiration. La mort d'Alexandre de Medicis fit place à un Succeſſeur beaucoup plus propre que lui à affermir une nouvelle Souveraineté. Il batit les mécontens: Strozzi fut fait priſonnier, & ne trouva point d'autre reſſource que de ſe tuer lui-même (*C*). Il avoit épouſé Clarice de Medicis, proche parente de Leon X, de laquelle il eut pluſieurs enfans, & entre autres PIERRE STROZZI, Maréchal de France, dont il eſt parlé dans le Dictionaire de Moreri (*b*). Il n'eſt pas vrai que la Religieuſe qui a fait des Hymnes en Latin fût ſœur de ce Maréchal (*D*).

(*b*) *On ne cite* le Baron Forquevaults *il faloit dire* le Baron de Forquevauls.

„ ſi dangereuſe, mais il apprehenda que deux filles qu'il „ avoit ne couruſſent riſque de leur honneur, à cauſe de „ la confiſcation de ſes biens, qui eſtoit aſſurée. Philippes reſpondit à cela, que cette apprehenſion ne devoit „ pas le retenir, & l'aſſûra que quel que fuſt le ſuccez de „ ſon action, il feroit eſpouſer ſes deux filles à deux de „ ſes fils. Ce qui arriva, d'autant que Laurens n'ayant „ ſçeu recueillir le fruit du meurtre du Duc Alexandre, „ & s'eſtant ſauvé apres le coup, Philippe voulut s'acquiter religieuſement de ſa parole, & donna Laodamie de „ Medicis à Pierre Strozzi, depuis Mareſchal de France „ ſon fils, & Madeleine, à Robert Strozzi, mort n'agueres (17) à Rome ".

(17) *Lors que* Balzac *écrivoit ceci il y avoit long-tems que ce Robert étoit mort.*

(*C*) *Il ne trouva point d'autre reſſource que de ſe tuer lui-même.*] Servons nous encore des expreſſions de Balzac (18). „ Le même Philippe, apres la mort du Duc Alexandre, „ reſiſta à l'établiſſement de Coſme ſon ſucceſſeur, premier Grand Duc de Toſcane. Mais ayant perdu contre „ luy la bataille de Marone, pres de Florence, il fut retenu priſonnier; & ne pouvant ſouffrir d'eſtre en la diſpoſition de ſon ennemy, qu'il croyoit le devoir faire „ empoiſonner, ou mourir ignominieuſement, ſe reſolut „ de ſe tuer de ſes propres mains, dans la priſon. Avant „ qu'executer cette eſtrange reſolution, il fit ſon Teſtament, dont j'ay veu l'Original à Rome, parmi les papiers du feu Seigneur Pompée Frangipane, où entre autres diſpoſitions cet homme, que l'Antiquité euſt adoré, „ ordonne & prie ſes enfans de vouloir deterrer ſes os, du „ lieu où on les aura mis dans Florence, & les vouloir tranſporter à Venize; afin dit-il, que s'il n'a pu avoir le bonheur de mourir dans une ville libre, il puiſſe joüir de cette grace après ſa mort, & que ſes cendres repoſent en „ paix, hors de la domination du Vainqueur. Cela fait, il „ grava, avec la meſme pointe du poignard dont il ſe tua, „ ſur le manteau de la cheminée de la chambre où il eſtoit „ detenu, ce vers de Virgile,

(18) Balzac, Entretien XXXIV, *Chap. VI*, pag 331, 332.

„ *Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.*

„ Ce que ſes enfans executerent fidellement, eſtant venus „ en France, au ſervice du Roy, contre l'Empereur Charles-Quint, qui avoit fondé la domination des Medicis „ à Florence. Il ne faut point oublier, que le meſme „ Philippe Strozzi, à l'entrée de ſon Teſtament, teſmoigne „ avec beaucoup de confiance, d'eſperer, de la miſericorde „ de Dieu, le pardon de ſa mort, puis qu'il la ſouffroit en „ homme d'honneur, pour le ſouſtien de ſa liberté; apres „ la perte de laquelle, il croyoit qu'un perſonne libre avoit „ le congé de mourir. Mais les loix de l'Evangile ſont „ contraires à cette croyance, & la nouvelle Rome apelle „ deſeſpoir, ce que l'ancienne appelloit grandeur de courage. Elle excommunie aujourd'huy ce qu'elle euſt autrefois deifié ".

Notez que l'un des motifs, qui pouſſérent Strozzi à ſe tuer, fut la crainte du péril à quoi il expoſeroit ſes amis, par les aveux qu'on extorqueroit de lui dans la queſtion (19). Cela paroît par l'Ecrit qui fut trouvé dans ſa chambre. Il y (20) *reprochoit au Cardinal Libo* (21) *ami & confident Conſeiller du Duc ſa trop grande cruauté*, & l'exhortoit *de ſe ſouler maintenant de ce ſang dont il s'eſtoit montré tant alteré; & quant à moi*, ajoûtoit-il, *puis que je n'ai peu aider mes amis durant ma vie, je ne veux point leur nuire apres ma mort. . . . . .* *Bel exemple des miſeres humaines*, s'écrie le Baron de Forquevauls, *& du peu de certitude des choſes du monde! Philippe Eſtrozze qui fort peu de mois auparavant eſtoit l'un des hommes d'Italie des plus eſtimez & honorez, non ſeulement pour ſes richeſſes qui pour un citoyen eſtoient demeſurees, ny pour l'antiquite de ſa race qui avoit honnorablement continue depuis pluſieurs centaines d'années, mais auſſi par ſon agreable converſation, pour ſa magnificence & liberalite, pour ſa doctrine* (22), *& pour la pratique & connoiſſance qu'il avoit des choſes du monde, eſt contraint de devenir captif en la ville qu'il a voulu conſerver libre; & de mourir de ſes propres mains pour éviter la cruauté de celles de ſes ingrats citoyens.*

(19) *Voiez* le Baron de Forquevauls, *pag.* 381.

(20) *Là-même, pag.* 382.

(21) *Il faloit dire Cibo.*

(22) *On convient qu'il étoit ſavant.* Poëtes non ſunt, qui ... celebrant ... ſpe privati, aut calamitate oppreſſi, manus ſibi intulerunt, quales paucis annis ante Philippus Strozius, opibus florens, literis non incruditus, cætera felix, ſi ita forte contentus, par... ad verſis non fuiſſet. *Tyrarus, quod animantia bruta ratione utantur melius homine, pag.* 15.

(*D*) *Il n'eſt pas vrai que la Religieuſe qui a fait des Hymnes fût ſœur de ce Maréchal.*] Brantome qui l'aſſûre ſe trompe. *Il eut une ſœur*, dit-il (23), *Religieuſe, & Abbeſſe d'une Abbaye en Italie, très-honnête Dame, très-ſçavante en lettres divines & humaines, & ſur tout en Poeſie Latine. Elle fit en vers Latins pluſieurs beaux hymnes & cantiques ſpirituels, qui ſe ſont chantez autres fois aux Egliſes d'Italie, par grand admiration & devotion: encore ay-je ouy dire, qu'ils ſe chantent en aucunes Egliſes.* Mr. Colomiés n'a point conu cette faute de Brantome; il le cite (24) pour confirmer ce qu'il venoit de citer de Mr. de Thou, à la loüange de Laurence Strozzi Religieuſe Dominicaine qui mourut l'an 1591 âgée de ſoixante & dix-ſept ans; & dont les Hymnes furent imprimées à Paris dix ans apres (25). Cette Religieuſe n'étoit point ſœur de Pierre Strozzi Maréchal de France, comme l'a cru Mr. Colomiés ſur la parole de Brantome: elle étoit ſœur de Kyriaque Strozzi (26), Profeſſeur en Philoſophie & en Langue Greque à Florence, & puis Profeſſeur à Boulogne, & enfin à Piſe, fils de Zacharie Strozzi iſſu de mêmes ancêtres que notre Philippe. On a plus de raiſon de dire que la femme du Seigneur Flaminio (27) étoit ſœur de Pierre Strozzi Maréchal de France. Voici ce qu'en dit Brantome. „ Elle „ eut auſſi une autre ſœur, la Segnore Madelaine Strozzy, „ femme tres-habile, ſpirituelle, hors du commun, & fort „ belle, que j'ay veuë de mon jeune temps à Rome. Elle „ avoit eſpouſé le Seigneur Flaminio, Comte de l'Anguilare, qui commandoit à des galeres avec le Prieur de Capoue ſon beau frere: lequel Comte fut fils de ce brave „ Comte d'Anguilare, qui fut tué au ſervice du Roy François prémier ". Cette Madeleine pourroit bien être la même dont il eſt parlé dans les Préjugez légitimes contre le Papiſme, à l'occaſion d'un petit coffre d'acier contenant entre autres reliques le prépuce de notre Seigneur. *La commiſſion fut donnée à une Dame devote nommée Madeleine Strotia* (28) *de developper ces precieux treſors, & de les mettre en ordre. Quand elle en fut au petit ſac où étoit le prepuce elle voulut delier la corde du ſac, mais ſes doigts jusqu'à trois fois devinrent roides & ſans mouvement, on cria miracle, & la commiſſion d'ouvrir le petit ſac fut donnée à Mademoiſelle Clarice, fille de Madame Strotia, Vierge & aſſez jeune pour pouvoir être aſſurée de ſa virginité. Car il faloit des doigts vierges pour toucher à ce prepuce vierge* (29). Liſez la ſuite de ce Paſſage dans l'Original: elle eſt d'un vif ſatirique, qui tourne fort plaiſamment en ridicule bien d'autres choſes, que l'imprudence de ceux qui écrivent tant de chimeres touchant les reliques.

(23) Brantome, Capitaines Etrangers, *Tome II, pag.* 294.

(24) Colomiés, Bibliotheque Choiſie, *pag.* 207.

(25) *Voiez l'Eloge de cette Religieuſe dans* Hilarion de Coſte, *Tome II, pag.* 97 *& ſuivant.*

(26) *Voiez ſon* Eloge *parmi ceux de* Papyre Maſſon, *Tome II, pag.* 223 *& ſuivantes. Voiez auſſi Mr.* Teiſſier, Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou, *Tome I, pag.* 275, *& Tome II, pag.* 188 *Edit. de* 1696.

(27) *Le Pere* Anſelme, Hiſtoire des grans Officiers, *pag.* 387, *le nomme* Flaminio d'Aſtaba.

(28) *Il faloit dire Strozzi.*

(29) Jurieu, Préjugez legitimes contre le Papiſme, *Tome II, pag.* 227, *citant Tolet.* in ſecundum Luc, poſt. annotat. 31.

STROZZI (PHILIPPE) petit-fils (*a*) du précédent. Vous trouverez dans Moreri qu'il nâquit à Veniſe l'an 1541, *& qu'il fut mené dés l'âge de ſept ans en France.* Il y *fut élevé Enfant d'Honneur du Roi François II, qui eſtoit alors Dauphin*, & *commença ſes premieres armes en Piemont ſous le Mareſchal de Briſſac* (*b*). Un trait de jeuneſſe le porta à s'en aller en Piemont, ſans en rien dire à ſon pere. Nous verrons ci-deſſous les particularitez de cette eſcapade (*A*), & nous parlerons auſſi du ſoin que l'on eut de ſes études (*B*). Il fut très-brave, & il témoi-

(*a*) *Il étoit fils de Pierre Strozzi Mareſchal de France.*

(*b*) Anſelme, Hiſt. des grans Officiers, *pag.* 386.

(*A*) *Nous verrons . . . les particularitez de cette eſcapade.*] „ N'eſtant que fort jeune & nourry enfant d'honneur du petit Roy François II eſtant Monſieur le Dauphin, oyant dire qu'en Piedmont ſe faiſoient de belles „ guerres, il ſe dérobe avec deux chevaux ſeulement, & „ ſon arquebuſe de Milan à l'arçon de ſa ſelle, s'y en alla, „ ayant pour guide le bon rompu Jean d'Eſt, Allemand; „ que nous avons veu tant trainer en France, & depuis „ peu de jours pendu à Blois ayant eu l'Ordre de Saint-Michel quelques années beaucoup devant, qui luy conſeilla pour faire le voyage de dérober quelque baſſin, „ couppe & eſguiere d'argent à Madame la Mareſchalle ſa „ mere: ce qu'ayant ſceu Mr. le Mareſchal ſon pere & le „ ſujet pourquoy il l'avoit fait, dit que ſi c'euſt eſté pour „ autre choſe que pour cela, qui eſtoit honorable & glorieux, & pour voir de la guerre, qu'il l'euſt pendu, „ mais qu'il luy pardonnoit & luy pardonneroit quand il en „ pourroit prendre davantage, mais que ce fuſt pour un ſi „ valeureux ſujet. Monſieur de Strozze me l'a conté ainſi. „ Après quand il le vit luy en fit très-bonne chere & s'en „ mit à rire devant ſa mere, qui en deſiroit bien le chatiment, encore qu'il fuſt fort ſevere de ſon naturel & le rabroüa fort (1) ".

(*B*) *Nous parlerons . . . du ſoin que l'on eut de ſes études.*] „ Son pere fut fort curieux de le faire tres-bien „ nourrir, & ſur tout tres-bien inſtruire aux bonnes lettres, & deſiroit qu'il y ſceuſt autant que luy, car il y „ eſtoit tres-parfait, mais pourtant ſon fils n'y pouvoit approcher, ſi en ſçavoit-il aſſez. Je luy ay ouy conter „ qu'un jour venant donner le bon jour à ſon pere, il luy „ demanda ce qu'il avoit fait le matin. Le fils luy reſpondit qu'il avoit monté à cheval, joüé à la paume, „ &

(1) Brantome, Mémoires des Capitaines François, *Tome IV, pag. m.* 393.

témoigna en plusieurs rencontres la derniere intrépidité (*c*). On lui donna la Charge de Colonel Général de l'Infanterie Françoise après la mort de Mr. Dandelot l'an 1569 (*d*). Ce fut lui qui *arma si bien* l'Infanterie, & qui *lui porta la façon & l'usage des belles arquebuses de calibre* (*e*). Il se démit de cette Charge, lors qu'on lui donna le commandement de l'Armée, que l'on envoia aux Iles Terceres, pour tâcher de rétablir Don Antonio Roi de Portugal (*C*). Cette Expédition fut très-malheureuse; il y perdit la vie (*D*) le 26 de Juillet 1582, & il fut traité par les ennemis comme un infame écumeur de mer: plusieurs Gentilshommes, qui l'avoient suivi, furent livrez au bourreau comme des brigans qui piratoient sans commission (*E*). Il fut *extraordinairement severe*, & cela parut

(*c*) *Voiez* Brantome, *dans l'Eloge de Mr.* de Strozze, *au IV Volume de ses* Mémoires.

(*d*) Anselme, Hist. des grans Officiers, *pag.* 386. *Voiez aussi* Brantome, Mémoires, *Tome IV*, *pag.* 270.

(*e*) Brantome, *là-même*, *pag.* 289.

„ & puis, comme de besoin, qu'il avoit déjeuné. Ah! „ malheureux, luy dit-il, faut il que tu rassasies le corps „ avant l'esprit? Jamais cela ne t'avienne; avant toutes cho- „ ses rassasie ton ame & ton esprit de quelque belle lecture „ & estude, & aprés fais de ton corps ce que tu voudras. „ Voilà les bons enseignemens & nourritures que donnoit ce „ sage pere au fils, dont depuis il s'en est tres-bien prevalu, „ car qui sondoit bien au vif le fils, il l'eust trouvé aussi pro- „ fond en discours comme en vaillance. Encore que de- „ puis qu'il laissa les livres pour prendre les armes, je croy „ qu'en sa vie il n'y a pas consumé une demy-heure de jour „ à les lire (2) ".

(2) Brantome, Mémoires des Capitaines François, *Tome IV*, *pag.* 304.

(*C*) *Il se démit de cette Charge, lors qu'on lui donna le commandement de l'Armée . . . . . . pour tâcher de rétablir Don Antonio Roi de Portugal.*] Mr. Varillas s'est abusé quant aux circonstances de ce fait. Nous le montrerons après que nous aurons allegué les paroles de Brantome. „ Un „ peu avant qu'il entreprist ce voyage par le commande- „ ment de la Reyne, il fut prié & pressé de se defaire de „ son estat de Colonel, luy alleguant qu'il ne pouvoit te- „ nir les deux estats de General en cette armée & de Co- „ lonel en France. Ce fut une parole qui luy fut en- „ nuyeuse à l'ouïr & aigre à la cracher. Toutefois le „ Roy desirant faire Monsieur d'Espernon grand & le gra- „ tifier de cet estat, auquel il aspiroit plus qu'à pas un de „ la France, ledit Monsieur de Strozze fut contraint de „ le laisser, à son tres-grand deplaisir, car je sçay bien ce „ qu'il m'en dit alors, & qu'il mourroit à cette entrepri- „ se, ou bien qu'il auroit un estat plus grand que celuy-là, „ & que nul n'oseroit jamais penser de luy oster n'y d'y „ vouloir entreprendre. Le Roy luy donna cinquante „ mille escus pour recompense, lesquels il convertit en „ l'achat de Bressuire en Poitou (3) ". La fin de ce Passage nous montre que Mr. Varillas a eu tort de dire que *Philippe Strossy*, allant aux Iles Terceres, *n'avoit rien à perdre en France; puisque bien loin d'y avoir fait des acquisitions, il avoit achevé d'y dissiper les trois millions que son Ayeul avoit laissez* (4). Cet Historien est d'autant plus inexcusable qu'il cite l'Eloge que Brantome a fait de Philippe Strozzi. Voions ses autres erreurs: „ La Cour venoit de „ faire à Strossi l'injure la plus éclatante qu'il étoit capable „ de recevoir; puisque le Roy Henry Trois lui avoit ôté „ sans sujet, & même sans pretexte, sa Charge de Colo- „ nel de l'Infanterie Françoise, pour la donner au Duc „ d'Espernon: & comme tous ceux qui sont disgraciez „ deviennent méprisables, quelque merite qu'ils ayent „ d'ailleurs, il n'étoit point à croire que les François em- „ barquez sur la Flotte de la Reine Mere eussent assez „ d'estime pour le General qu'elle leur avoit donné; puis- „ qu'ils sçavoient que la Cour en avoit fait assez peu d'é- „ tat, pour luy ôter la plus importante Charge de la „ Guerre, sans l'en dédommager en quelque maniere que „ ce fût; ce qui n'avoit été pratiqué, ni sous les regnes „ precedens, ni sous celuy de Henry Trois, avant la „ prodigieuse fortune du Duc d'Espernon (5) ". Le Passage de Brantome réfute cela quant à deux articles notables. On y trouve qu'il est faux que l'on eût ôté à Strozzi la Charge de Colonel *sans* aucun *pretexte, & sans l'en dedommager en quelque maniere que ce fût.* Je me contente de cette Critique, & je pourrois la pousser plus loin; car l'Histoire de la Monarchie Françoise peut fournir sans doute quelque exemple de ce que Mr. Varillas assûre qu'on n'y avoit jamais pratiqué.

(3) *Là-même*, *pag.* 311.

(4) Varillas. Hist. de Henri III, *Livr. VI*, *pag. m.* 134.

(5) *Là-même*, *pag.* 135.

(*D*) *Cette Expédition fut très-malheureuse; il y perdit la vie.*] Le Marquis de Sainte Croix, qui commandoit la flote d'Espagne, remporta une victoire complete sur les François; mais il ternit sa gloire par la barbarie qu'il exerça sur les vaincus. Le détail de ses cruautez se trouve dans un Ouvrage de Varillas (6): je n'en tire que ce qui concerne notre Strozzi. Il fut obligé de se rendre après s'être défendu courageusement (7): „ (8) Binvile, Gentilhom- „ me de Picardie, qui composa cinquante ans aprés, trois „ Volumes des Véritez Françoises (9), pour la défense „ du Cardinal de Richelieu, avec plus d'éloquence & de „ netteté qu'aucun autre Apologiste de ce premier Minis- „ tre, rapporte sur la déposition des François qui se sau- „ verent de l'expedition des Terceres; que Strossi avoit „ été blessé d'un coup d'Arquebuse au dessus du genoüil, „ dont il ne pouvoit se soûtenir; & qu'on ne laissa pas de „ le porter en cet état devant le Marquis de Sainte-Croix, „ qui tourna dédaigneusement la tête, afin de ne le pas „ voir; qu'on luy dit que c'étoit-là le General de la Flotte „ de France; & qu'il répondit qu'on l'ôtât de-là, parce- „ qu'il ne faisoit que sallir & qu'empuantir son Vaisseau; „ qu'un Soldat Espagnol, pour obeïr au Marquis, avoit „ achevé de tuer Strossi, en luy donnant deux coups de „ Poignard, & qu'ensuite on l'avoit jetté dans la mer. „ D'autres Relations ne conviennent pas de ces dernieres „ particularitez, & quoiqu'elles avouënt que Strossi avoit „ été blessé dans le combat, de sorte qu'il luy auroit été „ impossible d'en guerir; & que neanmoins le Marquis de „ Sainte Croix ne laissa pas de commander qu'on l'ache- „ vât: Elles ajoûtent qu'il en garda le corps, pour le faire „ pendre avec les autres Prisonniers qu'il destinoit à ce „ supplice, sous pretexte que c'étoient des gens sans aveu, „ qui etoient venus faire la guerre à l'Espagne aux Isles „ Terceres, quoique cette Monarchie fut en paix avec „ celle de France ". Mr. Varillas a mal fait de citer *Binvile*; car cet Auteur ne dit rien en particulier touchant Strozzi; il se contente de dire (10) que le Marquis de Saincte Croix le traita barbarement, & de tous les faits qu'il raporte là-dessus, il n'y en a point qu'il apuie sur le témoignage des François, qui revinrent des Terceres. Il faloit citer Brantome, qui s'est exprimé de cette façon (11), lors que Mr. de Strozze „ vit venir à soy l'armée que con- „ duisoit le Marquis de Sainte-Croix, il eut telle envie „ d'aller à luy plustost que le Marquis à luy, qu'estant son „ navire lourd & mauvais voilier (car c'estoit une grosse „ Hurque de Flandres) il s'en osta & se mit dans un vais- „ seau plus leger, où estoit Monsieur de Beaumont, Lieu- „ tenant de Mr. de Brissac, & avoit esté son Gouverneur, „ & sans autrement temporiser vint cramponner l'Amiral „ & combattirent main à main longuement; mais estant „ blessé d'une grande mousquetade à la cuisse & assez prés „ du genouil, ses gens s'en effraierent, & se mirent à ne „ rendre plus de combat; si bien que l'Espagnol entra de- „ dans fort aisement; & s'estant saisi de luy le menerent „ au Marquis de Sainte-Croix, qui l'ayant veu en si pi- „ teux estat, dit, qu'il ne feroit qu'empescher & ensaillir „ le navire & qu'on le parachevast; ce qu'on fit, en luy „ donnant deux coups de dague & le jettant dans la mer ". Voiez la marge (12).

(6) L'Histoire de Henri III.

(7) Varillas, *là-même*, *Livr. VI*, *pag.* 145.

(8) *Là-même*, *pag.* 146.

(9) Moreri *sous le Mot* Barthelemi (Charles) *fait mention de l'Auteur de cet Ouvrage; il lui donne la qualité de* Sieur de Bienville.

(10) Véritez Françoises, *II Part. pag.* 403. *Edit. de Paris* 1643 in 4.

(11) Brantome, Mémoires, *Tome IV*, *pag.* 307.

(12) *Vous trouverez dans d'Aubigné*, Hist. Universelle, *Tome II*, *Livr. V*, *Chap. XXI*, *pag.* 1160, *un Recit, fort diférent de celui-ci.*

(*E*) *Il fut traité comme un infame écumeur de mer: plusieurs Gentilshommes qui l'avoient suivi furent livrez au bourreau comme des brigans qui piratoient sans commission.*] „ Dès que le Marquis de Sainte Croix, eut débarqué à „ l'Isle de Saint Michel, il fit conduire sur la Place publi- „ que, nommée Ville-France (13), environ trois cens „ prisonniers François qu'il venoit de faire, entre lesquels „ on comptoit cinquante deux Gensilshommes. On les „ exposa par son ordre sur des échafauts, à la vuë, ou „ pour mieux dire, à la risée du peuple; & ensuite on „ leur prononça la Sentence qui les condamnoit au gibet, „ en qualité d'ennemis du commerce & du repos public, „ de fauteurs des rebelles & de corsaires, qui avoient osé „ sortir de France en corps d'armée, pour servir Dom „ Antoine contre Philippe Second Roy d'Espagne, legi- „ time heritier du Portugal, nonobstant la Paix entre les „ Espagnols & les François (14) ". Le Latin de Monsr. de Thou a plus de force: *Tum per tubicinem captivis sisti jussis, ex numero procerum* XXVIII *numerati sunt, ex nobilitate circiter L, ex omni numero* CCC, *quos omneis ad mortem damnavit* (Santacrucius) *publicato elogio, quod pacem inter Christianissimum & Catholicum reges juratam violassent; Antonio Crati Priori ad classem Indicam intercipiendam insidias struenti operam navassent; insulas R. Catholici, uti jam ad S. Michaelis insulam fecerant, prædaturi venissent; conserta pugna Catholici classem oppugnassent. Proinde tanquam publicæ tranquillitatis ac commercii perturbatores erga majestatem Catholicam perduelles ac piratæ infames utriusque Regis bono, sic Santacrucii sententia ferebat, criminalium causarum judici capite plectendi traduntur* (15). Il y a des Relations qui assûrent que le Marquis, aiant fait tuer Philippe Strozzi, *en garda le corps pour le faire pendre avec les autres Prisonniers, qu'il destinoit à ce supplice* (16). Henri III ne tira aucune raison de cette injure sanglante; & il faut mettre cela au nombre des événemens les plus honteux de son Regne. L'Historien *Contestagio . . . . . quoy qu'il fust pensionnaire d'Espagne . . . . . . ne laisse pas de confesser que le Sieur de Strozzy estoit avoüé de Henry III, & qu'il avoit ses Lettres patentes du Generalat de cette armée* (17). L'Auteur dont j'emprunte ces paroles ajoûte, que la Noblesse & les Soldats qui suivirent Strozzi *s'estoient engagés en ce voyage par le commandement exprés du Roy tres-Chrestien*, & que *Sa Majesté avoit fait declarer au Pape Gregoire XIII par son mesme Ambassadeur, & à Philippe II par le Sieur de sainct Goart, depuis Marquis de Pisany, qu'elle avoüoit cette armée de mer, comme estant obligée par les anciens traités à la protection du Royaume de Portugal.* Ce fut donc une bassesse inexcusable que de ne pas témoigner du ressentiment de ce que l'on avoit violé le droit de la guerre en la personne de ces prisonniers, & qu'on les avoit punis avec tant d'ignominie, comme des corsaires vagabons & sans aveu. Ceux, qui maltraitent ce Prince, à cause du trop grand pouvoir qu'il accordoit à ses favoris, ne sont point injustes; mais ils devroient déplorer encore plus la foiblesse

(13) *Il faloit dire* sur la place publique de Villa Franca. *Villa-Franca n'est pas le nom de la Place d'une Ville, mais celui de la Ville même.*

(14) Varillas, Hist. de Henri III, *Livre VI*, *pag.* 147.

(15) Thuan. *Lib. LXXV*, *pag. m.* 422, 423.

(16) Varillas, Hist. de Henri III, *Livr. VI*, *pag.* 146. *Voiez aussi Monsr.* de Thou, *Libr. LXXV*, *pag.* 423.

(17) Véritez Françoises, *II Part. pag.* 405.

(f) Varillas, Hist. de Henri III, *Livre VI*, *pag. m.* 142.
(g) Brantome, Hommes Illustr. *Tome IV*, *pag.* 305.
(h) *Là-même*, *pag.* 310.

parut lors qu'il commanda *qu'on jettât dans la riviere de Loire huit cens filles de joye qui suivoient son camp* (*f*). Ses Discours libres sur la Religion firent croire qu'il n'étoit guere persuadé des Véritez Evangeliques; mais Brantome assure qu'on lui faisoit tort en cela, & qu'au reste c'étoit *un tres-homme de bien* (*g*) (*F*). Ce témoignage venant d'un homme qui reconoît d'autre côté (*h*) que Strozzi lui donna *le coup de pied de mulet*, & lui fit *le tour d'un amy ingratissime*, & qu'il avoit la *reputation de n'estre ni mauvais ennemy, ni bon amy*, est de grand poids, car les personnes offensées par un endroit si délicat ne taisent point les autres défauts qu'elles conoissent, & ne disent pas que celui-là soit le seul (*i*). On assûre qu'il eut beaucoup de crédulité pour l'Astrologie judiciaire, & que cela lui fut extrémement préjudiciable dans sa derniere Expédition (*G*).

(*i*) *Aussi homme de bien qu'il en sortit jamais de la nation ni de la ville de Florence: il n'avoit que cela de mauvais qu'il estoit le plus froid amy que l'on vit jamais.* Brantome, *là-même*, *pag.* 311.

REFLEXION sur la conduite de Catherine de Medicis.

(18) *Voiez* Mezerai, *au V Tome de l'*Abrégé Chronologique, *pag. m.* 238.

foiblesse qu'il avoit de consentir à tous les caprices de sa mere, femme ambitieuse qui par une vanité insuportable prétendit à la Couronne de Portugal. Elle se fit mettre sur la liste des prétendans (18), & osa produire des droits chimériques & ridicules, afin de donner à penser au monde, que ses ancêtres avoient été plus illustres qu'on ne disoit. Aiant fait cette démarche par un pur principe de vanité, elle fit faire des armemens considérables, dans la vue de conquérir le Portugal; elle envoia aux Terceres une flote qui eut le succès que l'on a vu, elle eut la honte de voir que l'on traita comme des pirates ceux qui agissoient en son nom, & sous l'aveu de son fils, & il falut que toute la France laissât impuni cet afront ignominieux. Cette Reine, qui se piquoit tant d'intrigues & de politique, avoit l'esprit faux, & ne servira jamais de preuve, que les femmes soient propres à commander. Qu'y avoit-il de plus imprudent, & de plus impertinent, que de s'engager à une guerre comme celle-là lors que le Roiaume étoit tout plein de factions, & travaillé de maladies presque mortelles, à quoi il faloit uniquement prendre garde?

(*F*) *Ses Discours libres sur la Religion firent croire qu'il n'étoit guere persuadé; . . . . mais Brantome assûre qu'on lui faisoit tort . . . . . & que . . . . . c'étoit un très-homme de bien.*] Ces dernieres paroles sont de Brantome: mais voici tout ce qu'il ajoûte: " Il y en avoit la plus grand' part qui „ le tenoient de legere foy: ils pouvoient penser à leurs „ postes ce qui leur plaisoit, mais ils ne luy fonderent ja- „ mais l'ame assez. Il n'estoit pas certainement bigot, „ hipocrite, mangeur d'images, ny grand auditeur de „ Messes & Sermons; mais il croyoit très-bien d'ailleurs „ ce qu'il faloit croire touchant sa grande creance, & ou- „ tre cela il n'eut pas voulu faire tort à autre pour tout „ l'or du monde. S'il jasoit & causoit quelquefois qu'il „ estoit en ses goguettes, mesme pour le purgatoire & „ l'enfer, il n'y faloit point prendre garde; car certes il „ croyoit l'enfer, mais non pas qu'il pensast & creust, „ disoit-il, un grand dragon representé par les peintres. „ Pour fin, il disoit force choses dont il s'en fust bien „ passé; mais c'estoit plus par jaserie & gaudisserie, que „ pour autres choses de mal. Quant à moy, je l'ay pra- „ tiqué fort familierement l'espace de trente ans ou plus, „ je puis dire qu'on ne luy eust sceu rien reprocher de „ grossiere foi. (19) " Brantome a beau mettre des emplâtres sur la plaie, il en dit assez pour fournir un légitime motif de dire que Strozzi avoit infiniment plus de Vertu morale, que de Religion.

(19) Mezerai, *Tome IV*, *pag.* 305.

(*G*) *On assûre qu'il eut beaucoup de credulité pour l'Astrologie, ... & que cela lui fut extrémement préjudiciable dans sa derniere Expédition.*] Lisez ces paroles de Monsieur Varillas (20): " Les François pillerent & brûlerent le Bourg „ de l'Aguna, & causerent une telle consternation dans „ toute l'Isle de S. Michel, qu'ils s'en fussent rendus maî- „ tres le même jour, s'ils eussent poursuivi leur Victoire. „ Mais Stroffi avoit cette imperfection commune avec la „ Reine Mere sa proche parente, d'être trop adonné, com- „ me elle, à l'Astrologie judiciaire. Il étoit persuadé qu'il „ y avoit des jours heureux, & d'autres malheureux pour „ luy, & il s'en étoit fait une espece de Calendrier qu'il „ observoit avec toute l'exactitude, qui luy étoit possible. „ Celuy dans lequel il venoit de combatre y étoit marqué „ avec une tâche noire, & cela seul fit plus d'impression „ sur son esprit, que la Victoire qu'il venoit de remporter. „ Il s'imagine que s'il la poursuivoit, il tomberoit dans le „ précipice, que sa mauvaise étoile lui avoit preparé; & „ qu'elle n'avoit commencé à le favoriser que pour l'y „ mieux conduire. Il n'en falut pas davantage pour l'ar- „ rêter; quoique la conjoncture luy fût si favorable, que „ les Bourgeois des deux principales Villes de l'Isle de Saint „ Michel les avoient laissées desertes, pour s'enfuir dans „ les montagnes, où ils croyoient être plus en seureté ". Il n'y a personne à qui il importe autant qu'à un Général d'Armée d'être délivré de ces foles superstitions. Voiez ci-dessus (21) ce que j'ai dit touchant Pericles & Nicias.

(20) Varillas, Hist de Henri III, *Livr. VI*, *pag.* 137.

(21) *Remarque* (*B*) *de l'Article* PERICLES.

STURMIUS (JAQUES) né à Strasbourg l'an 1489 (*A*), étoit de l'une des plus nobles Familles de ce païs-là, & il se rendit très-illustre par les services qu'il rendit à sa patrie. Il en exerça les Charges les plus considérables avec beaucoup de capacité & de probité, & s'aquita glorieusement de plusieurs Députations tant aux Dietes de l'Empire, qu'à la Cour de l'Empereur, & à celle d'Angleterre. Il contribua beaucoup au changement qui fut fait dans la Religion à Strasbourg l'an 1528, & à l'érection du College qui y fut ouvert dix ans après (*a*), & à l'Histoire de Sleidan (*B*). Il mourut à Strasbourg le 30 d'Octobre 1553 (*b*). Il avoit passé quelques années sans communier, s'étant scandalisé des Disputes qui régnoient parmi les Ministres sur le sens de ces paroles, *ceci est mon corps*. Voiez la Remarque D de l'Article suivant.

(a) *Voiez la Remarq.* (*B*) *de l'Article suivant.*
(b) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Jurisc. *pag.* 91 *& seq.*

STUR-

(1) Melch. Adam, *in* Vitis Jurisconsult. *pag.* 91.
(2) *Ibid.* *pag.* 95.
(3) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tome I*, *pag.* 72.
(4) *Là-même.*
(5) Verheiden, *in* Iconibus, *pag.* 138.
(6) Thuan. *apud* Teissier, *Tome I*, *pag.* 72.

(*A*) *Il étoit né à Strasbourg l'an* 1489.] Melchior Adam a mis sa naissance à l'an 1490 (1); mais il a raporté son Epitaphe (2) où elle est marquée à l'an 1489. J'ai mieux aimé suivre l'Epitaphe, que le narré de cet Ecrivain. On a dit dans le Dictionaire de Moreri que notre Jaques Sturmius *naquit à Sleida prés de Cologne, suivant Verheiden.* On a copié cela de Mr. Teissier (3): mais il est sûr que Verheiden ne l'a point dit; car c'est de Jean Sturmius qu'il a parlé, & non pas de Jaques. Ce qu'ajoûte Mr. Teissier que Sturmius, *après avoir commencé ses études à Liege, les continua à Paris*, & qu'il *eut la conduite* de l'Académie de Strasbourg *en qualité de Recteur*, est une suite de la prémiere méprise; tout cela vient de la fausse supositıon que Verheiden parle de Jaques Sturmius. Ce qui suit n'est pas meilleur. *Il mourut, non pas âgé de* 80 *ans, comme Verheiden l'a écrit, mais dans son année Climactérique* (4). Verheiden n'a point mérité cette censure, il n'a dit sinon que Jean Sturmius mourut âgé de plus de quatre-vingt ans (5), & cela est vrai. Mr. de Thou se trompe en disant que Jaques Sturmius mourut *dans son année Climactérique* (6). Son Epitaphe (7) porte qu'il mourut dans sa soixante & quatrieme année. Notez que Pantaleon (8) citant Sleidan a débité, que Jaques Sturmius mourut dans son année climactérique soixante & trois. Sleidan ne dit pas cela; car au contraire il remarque que Sturmius a vêcu plus de soixante & trois ans. Je raporte tout le Passage, parce qu'il contient un juste Eloge de la personne dont il s'agit dans cet Article. *Octobris die penultimo, Jacobus Sturmius, vir longè & prudentissimus & integerrimus, ac planè decus nobilitatis Germanicæ, propter eximias animi dotes & doctrinam insignem, è vita decedit Argentorati, cùm ex febri quartana per tempus bimestre decubuisset. Aetatis annum excesserat tertium & sexagesimum* (9). Voiez combien il est dangereux de se fier aux Citations, qu'on n'a pas vérifiées sur l'Original.

(9) Sleidanus, Histor. *Libr XXV* *folio m.* 725 *ad ann.* 1553.

(*B*) *Il contribua beaucoup . . . . . à l'Histoire de Sleidan*] Raportons l'aveu qu'en a fait cet Historien. *Historiam nihil magis decet quàm veritas atque candor. Ego certè, ne quid in ea parte posset in me desiderari, diligenter incubui: nec enim ex vano quicquam hausi, vel auditione levi, sed scribendi materiam mihi suppeditarunt acta, quæ studiosè collegi, de quorum fide nemo dubitare possit: Intervenit etiam verè nobilis & præclari viri, Jacobi Sturmii, subsidium & opera, qui per annos amplius triginta versatus in publicis & arduis negociis, maxima cum laude, quum sua me non dedignaretur amicitia, quæ fuit ipsius humanitas, dubitantem & hærentem aliquandò in vadis atque scopulis, peritus ipse gubernator, subinde reduxit in viam æquabilem minimeque salebrosam, & majorem operis partem, ante morbum, quo sublatus interiit, meo rogatu perlegit, & quorum oportuit, diligenter admonuit* (10).

(10) Jo. Sleidanus, Epist. Dedicat. Histor. *folio m.* 2 *vo*

(7) *Apud* Melch. Adamum, *in* Vitis Jurisconsultor. *pag.* 95.
(8) Pantaleon, *in* Diario Historico, *ad diem* 30 *Octobr. pag.* 327.

STURMIUS (JEAN) nâquit à Sleida dans l'Eifel (*a*) proche de Cologne (*b*) le prémier d'Octobre 1507. Il étudia prémiérement dans sa patrie avec les fils du Comte de Manderscheid, dont son pere étoit Receveur. Ensuite il étudia à Liege dans le College de saint Jerôme, & puis il s'en alla à Louvain l'an 1524. Il y passa cinq années, trois à être instruit, & deux à instruire; & il eut pour compagnons de ses études Jean Sleidan, Gonthier Andernac, Christophle Montius, Barthelemi Latomus, André Vesalius, Jaques Omphalius, & quelques autres qui devinrent fort illustres, & qui eurent pour lui beaucoup d'amitié. Il dressa une Imprimerie avec Rudger Rescius, Professeur en Langue Greque, & mit sous la presse quelques Auteurs Grecs: il commença par Homere, & peu après il porta ces Editions à Paris l'an 1529 (*c*). Il n'est pas vrai, comme l'assûre Melchior Adam, qu'il y ait eu de fort grandes liaisons à Louvain entre lui & Conrad Goclenius (*A*). Il se fit fort estimer à Paris, & il y fit des Leçons publiques sur les Auteurs Grecs & Latins, & sur la Logique. Il s'y maria aussi, & il y tint des pensionaires en fort grand nombre; mais comme il goûta ce qu'on apelloit les nouvelles opinions, il se vit plus d'une fois en danger, & cela sans doute fut cause qu'il déménagea & qu'il s'en alla à Strasbourg l'an 1537, afin d'occuper la Charge que les Magistrats lui avoient oferte. Il y fit l'année suivante l'ouverture d'une Ecole qui devint célèbre (*B*), & qui par ses soins obtint de sa Majesté Impériale Maximilien II le titre d'Académie l'an 1566. C'étoit un homme qui entendoit bien les Humanitez, & qui écrivoit en Latin fort purement, & qui enseigna avec beaucoup de méthode. Tout cela fit que le College de Strasbourg, dont il étoit le Recteur, devint le plus florissant de l'Allemagne. Ses talens ne furent pas renfermez dans l'enceinte de l'Ecole; il fut chargé très-souvent de Députations en Allemagne, & aux païs étrangers, & il s'aquita de ces emplois avec toute sorte d'honneur, & de vigilance. Il témoigna une charité extrême aux fugitifs pour la Religion. Il ne se contenta pas de se remuer pour faire que ses conseils, & ses recommandations remédiassent à leur infortune, il s'endetta & il s'apauvrit pour eux (*C*). Il publia quantité de Livres

(*a*) *Voiez son Epitre Dedicatoire du II Tome des Oraisons de Ciceron.*

(*b*) Melch. Adam. *in Vitis Philosophor.* pag. 342.

(*c*) *Idem, ibidem.*

(*A*) *Il n'est pas vrai . . . . . qu'il y ait eu de fort grandes liaisons . . , . entre lui & Conrad Goclenius.*] Voici comment Melchior Adam s'est exprimé: *Ibidem* (Lovanii) *cum familiariter versaretur cum* Rudgero Rescio, *&* Conrado Goclenio, *hominibus literatissimis, utriusque linguæ Græcæ & Latinæ Lovanii tum Professoribus, &c* (1). Ces Parases ne sont point assez degagées; elles semblent signifier clairement que Conrad Goclenius étoit Professeur en Langue Latine & en Langue Greque, aussi bien que Rudgerus Rescius; mais ce n'étoit point cela. Goclenius n'étoit Professeur qu'en Langue Latine, & Rescius qu'en Langue Greque. Les paroles que je vais citer de Jean Sturmius vont nous aprendre cette distinction, & nous y verrons aussi que s'attachant à Rescius, brouillé avec Goclenius, il batit froid avec celui-ci. *Memini ego Hermanne princeps Illustrissime*, c'est ainsi que Sturmius parle a l'Archevéque de Cologne dans l'Epitre Dedicatoire du II Tome des Oraisons de Ciceron, *cum Lovanii ante annos quindecim essem, præclaram de Comite Schauemburgio, quem tu tibi adjutorem atque successorem cooptasti, spem nobis omnibus datam esse. Audivit ille tum quotidie in Latina lingua doctorem, disertum hominem Conradum Goclenium: cum ego Rutgeri Rescii propter græcas literas, quas ille omnium optime tradebat, essem studiosus: ob eamque caussam minus ego Conrado familiaris qui a Rutgero dissentiebat. Sed de Schauemburgio consentientes nostri sensus erant, maximum aliquando ornamentum, atque lumen in sua Repu. futurum, si cum cursum studiorum, in quo tum erat, posset conficere.* J'ai dit plus d'une fois que c'est un défaut de ne point dater les Epitres Dédicatoires, & les Préfaces, & je me suis confirmé dans cette pensée en copiant ce Passage de Sturmius; car comme mon Edition qui est de Strasbourg *apud Josiam Ribelium* 1558 ne marque point si c'est la seconde, ou la troisieme, &c, j'ai dû me persuader que c'est la prémiere. J'ai dû croire par consequent que Sturmius la dédia l'an 1558; mais si j'avois tiré cette conclusion, je me serois abusé en plusieurs choses, j'aurois cru très-faussement qu'il étudioit à Louvain l'an 1543, & que Conrad Goclénius étoit alors plein de vie. Il a falu pour me garantir de ces erreurs que j'aie cherché la vraie date de la prémiere Edition des Harangues de Ciceron procurée par Sturmius, & j'ai trouvé qu'elle est de l'an 1540. N'est-il pas bien fâcheux de perdre du tems par la négligence d'autrui? Est-il juste que des omissions d'une chose, qui n'auroit coûté qu'un coup de plume (2), exposent beaucoup de Lecteurs à une fatigue tout-à-fait desagreable?

(1) Melch. Adam, *in Vitis Philosophor.* pag. 342.

(2) *C'est-à-dire la date d'une Lettre.*

(*B*) *Il fit en 1538 l'ouverture d'une Ecole qui devint célèbre.*] Cela ne veut pas dire qu'avant cette année-là on ne faisoit point de Leçons publiques dans la ville de Strasbourg. Il est certain qu'on y en faisoit; car Sturmius raconte qu'en y arrivant il trouva que Capiton expliquoit la Bible, qu'Hedion expliquoit les Evangiles, que Jaques Bedrot enseignoit le Grec, que Michel Delius (3) enseignoit l'Hébreu, que Christien Herlin expliquoit Euclide, que Bucer occupé à composer volontairement sa Retractation, & à corriger ses Commentaires sur les Evangiles, expliquoit chez lui les Paraphrases de Themistius, & que Jaques Sturmius, Nicolas Cniepsius, & Jaques Meier étoient Scholarques, ou Curateurs de l'Ecole (4). Le même Sturmius raconte qu'aiant fait un voiage de Louvain à Strasbourg l'an 1528 il y trouva une Ecole déjà établie (5) ou Bucer faisoit des Leçons sur les Pseaumes. Mais voici ce qui fut fait l'an 1538. Le College sous les Statues qui avoient été dressez depuis l'arrivée de Sturmius reçut sa forme authentique, & commença d'être reglé solennellement selon la distribution des Classes, & des fonctions assignées à chaque Régent, & à chaque Professeur. Consultez cette Inscription qu'on voit à Strasbourg (6): *Anno post millesimum 538 depositis armis, & pacatâ gravi inter Carolum V Imperatorem Rom. & Franciscum I Galliarum Regem, discordiâ, S. P. Q. Argentin. juventuti* CHRISTIANÆ *religione & liberalibus disciplinis instituenda ludum literarium aperuit.*

Præfecto primario Jacobo Sturmio,
Rectore Joan. Sturmio.

(3) Notez qu'il étoit marié avec Anne Mychsnera qui parloit facilement Latin. *Absque hæsitatione latine cum domesticis loquens.* Jo. Sturmius, *in Parte I Anti-Pappi quarti*, pag. m. 17.

(4) *Ex* Sturmio, *ibid. pag.* 17 & 18.

(5) *Tum schola etiam constituta erat.* Idem, ibidem, pag. 10.

(6) *Voiez* Natan Chytræus, *in itinerum Deliciis*, pag. m. 430.

Si ceux qui disent (7) que Jaques Sturmius a été Recteur du College de Strasbourg (8), avoient lu cette Inscription, ils n'auroient pas confondu cet illustre Magistrat avec notre Jean Sturmius. Cette confusion se trouve en un sens contraire dans le *Memorabilia Ecclesiastica* d'André Charles. On y donne à Jean Sturmius la qualité de prémier Sénateur & de Syndic de la ville de Strasbourg. C'est à l'endroit où l'on remarque que l'Académie de ce lieu-là n'obtint qu'en 1621 le droit d'Université & le privilege de conférer les dégrez. *Anno superioris Centuriæ sexagesimo octavo* (9), Gymnasium literarium Argentinense, *à Johanne Sturmio fundatum, qui primarium Senatorem & Syndicum loci agebat, gratiâ Maximiliani secundi privilegia Academica accepit, & Sturmius, qui commodam rationem instituendæ juventutis monstraverat, perpetuus Rector creatus est; Sed hoc demum anno* jus Universitatis *ei Ferdinandus II impertiit, ac potestatem conferendi omnium Facultatum gradus honorarios dedit. Micræl. Hist. Eccles.* 172 (10). Vous voiez qu'on cite Micrælius, & néanmoins il n'est pas complice de cette faute, il a fort bien distingué les deux Sturmius: il a dit que Jaques Sénateur & Syndic avoit fait fonder le College, & que Jean qui avoit instruit les Ecoliers avoit obtenu le Rectorat pour toute sa vie. *Anno* 1568 Argentinensis *schola, quam jam ante XXX annos Jacobus Sturmius, senator primarius & syndicus, adornari curaverat, privilegia a Maximiliano II accepit, & Johannes Sturmius, qui rationem instituendæ juventutis monstraverat, perpetuus Rector est creatus. Nostra demum ætate, A. 1621 jus Universitatis à Ferdinando II accepit* (11).

(7) *Voiez la Rem. (A) de l'Article precédent, & la derniere Remarque de celui-ci.*

(8) *Voiez* Melchior Adam, *in Vitis Philosophor.* pag. 343.

(9) *Selon* Melchior Adam, *in Vitis Philosophor.* pag. 344, *ce fut en 1566.*

(10) Andr. Carolus, Memorab. Eccles. Sæculi XVII, *ad ann.* 1621, pag. 526.

(11) Micræl. Histor. Ecclesiast. *pag.* 570 *Edit.* 1699.

(*C*) *Il s'endetta & il s'apauvrit pour eux.*] Lisez ces paroles de Melchior Adam: *Cum domus illius optimo cuique dies ac noctes pateret, essetque velut commune quoddam exulum asylum, peregrinorum ac pauperum hospitium, quos omnes fovendo, alendo, foris domique juvando, facultates haud exiguas absumsit: maxime Gallorum Evangelicorum salutem tuendo, in quam omnes suas divitias impendit, ipseque cum suis egere maluit, quam communem causam deserere: animo laudabili & perpetua gratitudine digno* (12). Sturmius aiant été apellé *verspertilio*, chauvesouris, par Osiander, répondit que peut-être l'on vouloit faire allusion au *vespertilio* du proverbe pour signifier qu'il étoit fort endetté (13). Il ne nie pas qu'il ne le fût? mais il soutient qu'il ne se cacha jamais pour frustrer ses créanciers, & que ses dettes contractées pour des sujets honorables ne faisoient tort à personne (14); qu'il étoit le seul qui en fût incommodé; & que depuis plus de seize ans (15) qu'il gémissoit sous ce joug, & qu'il s'épuisoit à paier de gros intérêts, & à contracter de nouvelles dettes pour paier les vieilles, on ne pourroit produire un seul créancier qui eût perdu une maille à son occasion. *Heus bone vir: quando ego unquam, fraudationis causa latitavi? vel potiùs, quando ego unquam latitavi? vel creditorem nomina, vel indicem produc: qui me fraudationis causa latitasse dicat: aut qui dicat, me latitasse, & quando latitarim: & quo tempore: & propter quem creditorem. Creditorem unum nomina: qui annos jam sedecim uno nummo in hoc ære alieno fraudatum se à me verè possit dicere. sedecim enim annos & eo amplius in hac miseria versor: unum creditorem produc, qui unius teruncii, mea causa, & meo nomine jacturam fecisse jure conqueratur, tametsi gravissimis usuris & versuris, tot jam annos exhauriar* (16). Il déclare ensuite

(12) Melch. Adam, *in Vitis Philosophor.* pag. 345.

(13) Sturmius, *in IV Anti-Pappi Parte III*, pag. 148.

(14) *Propter æs alienum nemini noxium vexor . . . ob æs alienum honestissima de causa conflatum.* Idem, ibidem.

(15) *Il parloit ainsi l'an 1580.*

(16) Sturmius, *in IV Anti-Pappi Parte III*, pag. 149.

Livres (*d*), & vêcut jusqu'au 3 de Mars 1589, c'est-à-dire quatre-vingts & un ans, cinq mois & deux jours. Il avoit perdu la vue, & n'avoit pas laissé de travailler pour le bien public (*e*). Il fut marié trois fois (*f*), & ne laissa point d'enfans. Sa vie fut sujette à bien des traverses dont la principale fut d'être exposé aux persécutions des Ministres Luthériens. Il avoit trouvé à Strasbourg un Luthéranisme mitigé, dont il s'accommoda sans beaucoup de peine, quoi qu'il fût dans les sentimens de Zuingle. Peu à peu les Ministres Luthériens s'aigrirent contre ceux qui ne croioient pas la réalité : leurs Prédications violentes lui déplurent, & l'on prétend qu'il passa beaucoup d'années sans assister aux exercices publics de la Religion (*D*). Il se vit poussé, & il fut contraint de se déclarer, & ne fut pas le plus fort, car on lui ôta sa Charge (*E*). J'ai raporté ailleurs

(*d*) *Voiez en la Liste dans Mr* [illegible]*eissier, Additions aux Eloges, Tome II, pag.* 117, 118, *Edit. de* 1696.

(*e*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag.* 342 *&* *suivans.*

(*f*) *Voiez la Remarque* (*D*).

ensuite qu'il s'est endetté pour l'entretien de ses freres de Religion. *Cur non istud potiùs cogitavit innocentia, & caritas, & simplicitas tua? Hic homo horum hominum Ecclesias defendit: propter quas est ære alieno oppressus, & propter quas omne æs suum: jam alienum est: & qui propter æs alienum, in extremam egestatem dejectus est* (17). Je ne pense pas qu'Osiander fît allusion à ce Proverbe, je croi qu'il ne se servit du mot *vespertilio* que pour blâmer Sturmius de n'avoir été ouvertement ni Luthérien ni Calviniste. On comprit qu'il pouvoit avoir ce dessein, & l'on se justifia à cet égard (18).

(*D*) *L'on prétend qu'il passa beaucoup d'années sans assister aux exercices publics de la Religion.*] Osiander l'accusa de n'avoir jamais été au préche pendant les vingt dernieres années. Voici ce que Sturmius lui répondit (19): Si vous prêchiez à Strasbourg trente ans, je n'irois jamais vous entendre: pendant les trente dernieres années je me fusse constamment abstenu d'assister à vos Sermons, s'il eût falu que je me tusse, & que j'aprouvasse par mon silence vos invectives. (20) Après m'être tu & m'être tenu long-tems éloigné des prédications & des disputes de vos Ministres, j'assistai à la derniere These de Pappus, & pour avoir voulu dire quelque chose qui le pouvoit dégager de l'embarras où l'argumentant l'avoit mis, j'ai excité contre moi une tempête qui m'a presque renversé: n'avez-vous pas bonne grace après cela de me faire un crime de ce que pendant vingt ans j'ai abandonné vos Sermons? *Et mihi objicis viginti annorum neglectas conciones: cum una disputatiuncula, cui vix interfui, me prope perdiderit?* Il lui allégue ceux qui dans la primitive Eglise diféroient jusques au dernier moment de leur vie de recevoir le Batême, ce qui prouve qu'ils étoient long-tems sans communier. Il lui allégue Jaques Sturmius, qui avoit passé plusieurs années sans faire la Cene, & qui s'en étoit abstenu à cause de la Controverse que les Ministres avoient excitée sur l'Eucharistie. *Quis Jacobo Sturmio fuit diligentior, in nostra urbis religione, & Senatus autoritate defendenda? quàm multos annos ille vir, ad mensam Domini non accessit? Quam quæso ob causam aliam, quàm propter hoc Theologorum dissidium? Idcircone aut Ecclesiam, aut Senatus autoritatem contemsit* (21). Les autres Reponses qu'il fait donnent lieu de croire qu'Osiander l'accusa d'empêcher sa femme, ses domestiques, & ses pensionaires, d'aller au Sermon. Il soutint que c'est une fausseté, & il défie son Adversaire de fournir aucun témoin de l'Accusation. Il y a sept ans, dit-il, que j'ai épousé ma troisieme femme; j'ai vecu vingt ans avec la prémiere (22), & autant avec la seconde (23). Il n'y a personne qui puisse dire qu'il ait manqué ou qu'il manque quelque chose à leur assiduité aux Sermons, & aux Communions, ni à leur exactitude à donner l'aumône. Raportons en Latin ce qui concerne les domestiques. *Tot jam annos, tot scribas & famulos: tot ancillas, tantam familiam habui: ex his unum aliquem bonum compares, qui dicat, se meo jussu, aut me autore, à concionibus, & à sacra mensa abfuisse* (24). Il nomme quelques-uns de ses pensionaires, & entre autres deux petit-fils d'une sœur de Martin Luther; il les nomme, dis-je, comme des gens qui pourront rendre témoignage, qu'il ne les a jamais repris d'avoir été au Sermon. Jusqu'ici il n'a rien dit qui contienne un desaveu formel du reproche d'avoir été vingt années sans aller au Prêche; mais vous allez entendre le démenti qu'il donne ensuite sur ce sujet. *At viginti jam annos nullas conciones audivisti: at si tu istud viginti annos affirmes, totos viginti annos mentieris, quod pace tua dictum velim. Quamobrem, inquis, non venis? tot jam annis. An non respondi? si tu tot annos conciones tales haberes, cujusmodi tu & Pappus sæpe habetis: tot ego te etiam deinceps, audire nequeam, & causam quæris, quam tibi jam exposui* (25)? Pour trouver quelque liaison dans cette partie de sa Réponse il faut suposer, qu'il ne fuioit pas en général toutes sortes de Sermons, mais seulement les Prédications des Luthériens rigides comme étoit Pappus.

Cependant, il est certain qu'un autre Docteur de la Confession d'Ausbourg a publié, que Jean Sturmius passa plus de vingt années sans aller au Temple & sans participer au Sacrement de l'Eucharistie, & que sa coutume étoit d'emploier au jeu des échecs l'heure du Sermon. *Venerabile Ministerium Argentoratense non ignorat, Sturmium ultra* 20 *annos nec templum frequentâsse, nec sacra cœna usum. Retulit mihi M. Frideric. Rhodius, olim Superintendens Arnstadiensis in Thuringia, gravis Theologus, quique multos per annos Sturmii fuerat domesticus convictor, se illum vidisse nunquam in templo, sed plerumque ludo scachorum diebus Dominicis sub concionis tempus trivisse* (26). Mr. Crenius, qui me fournit ce curieux Passage, m'en va fournir un second, qui nous aprendra ce que Jean Pappus répondit à l'Accusation de ne prier jamais Dieu pour les Eglises Réformées de France. Comment est-ce, répondit-il, que Jean Sturmius m'auroit ouï faire cette Priere? Il y a dix ans que je sers l'Eglise & l'Académie de Strasbourg, & il n'a jamais assisté, ni à mes Leçons, ni à mes Prédications. *Tu vero audiveris? Ecquam igitur scholam meam, aut concionem toto hôc decenniô, quò in Schola & Ecclesia jam ministro audivisti* (27)? Après cela on lui indique ce que l'on demande à Dieu, non seulement pour les Réformez de France, mais aussi pour toutes les Eglises persécutées. C'est en 1 lieu, que les erreurs, que leurs Ministres leur enseignent, ne leur soient point imputées. 2. Que Dieu les éclaire de la conoissance des veritez qui leur manquent. 3. Qu'il les fortifie dans leurs afflictions, & leur donne le courage de les soufrir patiemment, & de ne pas retomber dans l'Idolatrie Papistique. 4. Qu'il convertisse, ou qu'il reprime, leurs persécuteurs. *Atqui ego quotidie, & in Ecclesia, & domi Deum precor, non modò pro Gallicanis, sed pro omnibus afflictis & persecutionem patientibus Ecclesiis: & ne nescias, hæc ipsis precor: 1, ne Dominus ipsis errores, quibus inscientes imbuuntur à suis Doctoribus imputet, &c* (28).

N'oublions pas que l'on accusa Sturmius de flater les Catholiques Romains. Si l'on se fonda sur ce qu'il n'écrivoit point contre eux d'une maniere emportée & injurieuse, mais d'un style honnête & plein de civilité, l'on eut tort. Cette modération ne demeura point sans récompense; car il y eut beaucoup de civilité dans les Ecrits que le Cardinal Sadolet, & Jean Cochlée, publiérent contre lui (29). Il demanda (30) si l'on prétendoit aporter en preuve une Piece de Poësie, où il avoit félicité depuis peu l'Evêque de Strasbourg sur son entrée dans la ville, & sur son accord avec la Régence; & il soutint que ce seroit un très-mauvais fondement, vû que l'amitié, établie entre ce Prélat & les Magistrats, étoit un sujet très-juste de congratulation, & il ajoûte une raison particuliere tirée de la Famille de ce Prélat. C'étoit un Comte de Manderscheidt, parent de ceux avec qui notre Sturmius avoit apris la Langue Latine. Il avoua que plusieurs personnes illustres de la Communion Romaine avoient été ses amis, ou ses patrons; & il déclara qu'encore que la conduite des grans hommes, & des Princes, nous déplaise en certaines choses, il faut néanmoins estimer leurs vertus, & leurs belles qualitez. (31) *In magnis autem viris & in Principibus, etiamsi aliqua displiceant, tamen virtutes magnæ sunt considerandæ, ut in Sadoleto, Bembo, Julio Phlugio, aliisque doctissimis viris. In Carolo V pater tuus* (32), *si meministi, quid improbarit, nosti: tamen quæ nobis non placebant in hoc Imperatore, ita non placebant, ut illi in ratione militari gloriam, & in victoriis æquitatem, & fortunam non adimeremus.* A cet exemple de Charles-Quint il joint celui de Messieurs de Guise, dont il prétend que les Réformez de France ne refusoient point de reconoître la valeur, l'esprit, &c. Il faut avouër que ces Maximes sont très-raisonnables; mais on les pratique fort peu lors que l'on est transporté de zêle, ou de chaleur de tempérament.

(*E*) *Il se vit poussé . . . . . & ne fut pas le plus fort; car on lui ôta sa Charge.*] Il étoit suspect de Calvinisme dès l'an 1561. Cela paroît par la Lettre qu'il écrivit à Melchior Speccer, le 26 d'Octobre de cette année-là (33); car il y expose les raisons qui l'avoient porté à expliquer Saint Chrysostome, & il se défend de ce qu'on lui reprochoit d'être semblable à un limaçon, qui commençoit de montrer les cornes qu'il avoit cachées long-tems (34). Il fit conoître nettement ce qu'il pensoit sur l'Eucharistie, & ce fut le commencement des persécutions où il se vit exposé (35). Il soutint Zanchius dans la querelle dont je parlerai ailleurs (36): cela le rendit encore beaucoup plus odieux aux Luthériens, & il trouva leur procédé si incommode qu'il eut envie de quitter Strasbourg, & de s'en aller à Zurich. Je trouve cette particularité dans une Lettre qui fut écrite par Zanchius à Henri Bullinger. *Sed quid si Sturmius quoque me sequatur, vel potiùs ego ipsum? is enim constituit, se ad vos conferre, &, si fieri possit, prædium aliquod sibi apud vos comparare, & ibi tanquam in quodam Tusculano, totum se S. literarum studio consecrare, & contra adversarios suum stylum in hac senecta pró Christo exercere. Sed hoc cupit interim celari, donec videat, quem exitum habitura sit caussa. Si igitur, ut antè dixi, aliter cadat caussa nostra quam ipsa meretur; non solùm ego, sed etiam Sturmius, libentissimè vobiscum vivemus. Si verò ita controversia nostra componatur, ut nobis quoque liceat veritatem tueri: Sturmius quidem manebit, ego verò faciam, quod tu ipse consultius gloriæ Dei futurum judicaveris* (37). L'afaire de Zanchius se termina de telle sorte, que Sturmius ne se vit pas dans l'obligation de se retirer. Mais il se trouva beaucoup plus foible en crédit & en fortune dans les diferens qui s'élevérent entre lui & Pappus Docteur en Théologie, &

(17) Sturmius, *in IV* Anti-Pappi *Parte III, pag.* 149.

(18) *Idem, ibid. & pag.* 150.

(19) *Idem, ibid. pag.* 165.

(20) *Idem, ibid. pag.* 166.

(21) *Idem, ibidem*

(22) Joanna Ponderia. *Idem, ibid. pag* 167. Melchior Adam, *in* Vitis Philosophor. *pag* 343, *&* 345, *la nomme* Johanna Pisonia, *ce qui a sans doute obligé Mr.* Baillet, *Article LXXV. des* Anti, *de la nommer* Jeanne le Pois Melchior Adam, *pag.* 345, *dit qu'elle étoit Parisienne, & qu'elle mourut fort peu d'annees après l'établissement de son mari à Strasbourg. Cela ne peut pas être, puis qu'elle vécut vingt ans avec lui.*

(23) Margarita Wigandia. *Elle étoit fille de la femme de* Jean Sapidus *Collegue de Sturmius: le fils unique qu'elle lui donna mourut dans l'enfance.* Melchior Adam. *Ibidem.*

(24) Sturmius, *in IV* Anti-Pappi *Part. III, pag.* 167.

(25) *Idem, ibidem.*

(26) Conradus Schlusselburg, *in* extrema, constante, christiana, necessaria Responsione & Explicatione ad calumniosum Script. Christoph. Pelargi, *apud* Crenium, Animadvers Philol. & Historic. *Part. VI, pag.* 142.

(27) Jo. Pappus, Defens III contra Sturmium, *pag.* 118, *apud* Crenium, Animadv. Philol & Historic. *Part. VI, pag.* 140.

(28) *Idem, ibid apud* Crenium, *ibid. pag.* 141.

(29) Sturmius, *in Parte III* Anti-Pappi IV, *pag.* 150.

(30) *Idem, ibid. p.* 169.

(31) *Idem, ibidem.*

(32) *Il s'adresse à* André Osiander, *Théologien de Tubinge.*

(33) *Elle est parmi celles de* Zanchius, *au Livre II, pag.* 223 *& seq.*

(34) *Innuit me limacem esse qui annos jam multos latuerim, nunc demum cornua exeram.* Epist. Zanchii, *Libr. II, pag.* 225.

(35) *Ibid. pag.* 28.

(36) *Dans l'Article* ZANCHIUS (Jerôme).

(37) Epist. Zanchii, *Libr II, pag.* 17.

ailleurs l'Eloge qu'il fit de l'Institution de Calvin (*F*). Je marquerai quelques fautes de Monsr. Moreri (*G*).

& Ministre à Strasbourg. Il publia (38) plusieurs Anti-Pappus, & l'on publia contre lui beaucoup d'Ouvrages. Vous trouverez là-dessus beaucoup de détail dans les *Anti* de Mr. Baillet. Enfin Pappus apuié de l'autorité eut la victoire, & fit ôter à Sturmius le Rectorat de l'Académie, & chasser de leur poste les Calvinistes. *Idem* (39) . . . . . . *adversus Pappum Argentinensem Theologum, turbonem verius, à quo quod loco illo moti sint Nostri, initio facto à venerando sene Johanne Sturmio, cœpit, probavit Michael Beutherus, in* Declaratione Agendæ Ecclesiæ Argentinensis (40). Ces paroles sont d'un Théologien Réformé, & traitent Pappus d'esprit brouillon & factieux; mais les Luthériens soutiennent que ce fut un excellent serviteur de Dieu, un très-brave champion, & un athlete invincible dans la guerre spirituelle pour le plus pur Evangile (41), & que Sturmius ne fut destitué de sa Charge que pour avoir excité des troubles. *Joh. Pappus . . . . . insignis Argentinensium athleta* adversus Joh. Sturmium, *Rectorem Academiæ, Rhetorem Calvinianorum, & ob turbas datas tandem ab officio remotum* (42). Je ne sai si pour émousser la pointe du trait, & pour ne pas accabler ce bon vieillard, on n'évita pas le terme odieux de destitution, ou de cassation, ou d'expulsion, & si l'on ne garda pas le ménagement de lui faire entendre, qu'à cause de sa vieillesse on le dispensoit du Rectorat de l'Académie; mais j'ai lu un Ecrivain Réformé qui se sert de ce détour, que le ciel le déclara *emeritus* l'an 1583. *Usque ad annum Christi* 1583 *quo Deo placuit eundem rude donare* (43) . . . . . . *Existimo autem D. Sturmium nostrum, rude, quo divinitus donatus est, contentum &c* (44). Je tire ceci d'une Lettre où il y a un fort joli parallêle entre Theophraste & Sturmius. Voions un Passage qui a besoin de correction: „ Jean „ Sturmius . . . . aiant exercé sa charge jusqu'à l'âge „ de quatre vingts ans & au de-là, il se sentit incapable d'en „ continuer les fonctions, & il obtint des Seigneurs de Strasbourg que sa place fût remplie par Melchior Junius son „ Disciple (45)". Il est faux qu'il ait exercé sa Charge jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans & au delà, il la perdit l'an 1583, qui étoit le soixante & seizieme de son âge. Il ne demanda point un successeur pour s'être senti incapable de la remplir, on la lui ôta.

(*F*) *J'ai raporté ailleurs* (46) *l'Eloge qu'il fit de l'Institution de Calvin.*] Et j'ai dit que cet Eloge concerne l'Edition de l'an 1543, qui est la troisieme. Je me suis fondé sur deux raisons, l'une qu'il est constant que la seconde Edition est celle de l'an 1539 (47), l'autre que ces paroles de Sturmius, *Institutio Christianæ Religionis quam primo inchoatam, deinde locupletatam, hoc vero anno absolutam edidit*, ne conviennent qu'à la troisieme Edition. Mais pour ne rien dissimuler je dois dire ici une chose que j'ai lue dans le second Anti-Pappus, c'est que Calvin étant Ministre à Strasbourg y augmenta son Institution, & la publia dans la même ville, *apud Wendelinum Rihelium*, & que Sturmius mit à la tête du Livre le jugement qu'il en faisoit. *Ego meam sententiam in fronte ejus libri de Calvino affixi* (48). Cela ne peut point convenir à la troisieme Edition qui est celle de l'an 1543; car cette année-là Calvin n'étoit point à Strasbourg: il étoit retourné à Geneve au mois de Septembre 1541. Voici ma Conjecture: Sturmius voiant qu'on reimprimoit l'Ouvrage à Strasbourg l'an 1543, inséra dans son jugement quelques paroles qui faisoient conoître que c'étoit la troisieme Edition. Il est donc vrai que les termes de Sturmius que j'ai citez dans l'Article (CALVIN) citation (27) sa raportent à la troisieme Edition, & qu'ainsi je n'ai rien dit qui soit faux; mais aparemment il eût falu observer que Sturmius avoit mis le même Eloge (49) à la téte de la seconde Edition 1539. C'est à ceux qui ont cette seconde Edition, à décider de ma conjecture.

(*G*) *Quelques fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'est pas vrai que Verheiden dise que Jaques Sturmius *naquit à Sleida pres de Cologne.* Voiez la Remarque (A) de l'Article précédent. II. Il est faux que ce Sturmius ait *commencé ses études à Liege*, & qu'il les ait continuées *à Paris.* III. Et qu'il ait persuadé *à Jean Sleidan d'entreprendre l'Histoire qui l'a rendu si fameux.* Voiez, dans la Remarque (B) de l'Article précédent, en quoi consiste son influence sur cette histoire. IV. Il est faux que Jean Sturmius lui ait persuadé de travailler à l'établissement d'une Académie dans Strasbourg: il ne s'agissoit encore que d'un College, ou de ce qu'on nomme en Hollande & en Allemagne une Ecole illustre (50), & que l'on distingue très-bien d'une Académie: mais en tout cas Jean Sturmius n'inspira point le dessein de cet établissement; car on ne l'avoit apellé de Paris que parce qu'on avoit déjà formé le projet de cette Ecole, c'est-à-dire, que l'on avoit résolu d'introduire dans l'Ecole qui étoit déjà à Strasbourg, & dont Jaques Sturmius étoit l'un des Curateurs, les réglemens, & les méthodes les plus capables de procurer l'avancement des études, & l'on s'imagina avec raison, que Jean Sturmius seroit très-propre tant à enseigner, qu'à présider sur toutes les classes. V. Il ne faloit pas dire qu'en effet on exécuta heureusement le dessein d'établir une Académie; car encore un coup, il ne s'agissoit que d'une Ecole. VI. Il faloit donc dire, non pas que Jean Sturmius fit confirmer par l'Empereur Maximilien II l'établissement de cette Académie, mais qu'il obtint de ce Prince l'érection de cette Ecole en Académie. VII. En disant que *depuis* l'an 1566 Jean Sturmius *s'aquita . . . de diverses Ambassades . . . & assista à plusieurs Conferences*, c'est déclarer qu'avant cela il n'avoit point eu de tels emplois, & c'est nous tromper; car mettant à part les autres Députations qui précédérent l'an 1566, il est sûr qu'en 1540 il fut envoié aux Conférences de Worms avec Calvin, Capiton, & Bucer (51), VIII. Il ne perdit pas la vue après avoir *enseigné l'espace de cinquante & un an à Strasbourg.* Il commença d'y enseigner l'an 1538, & il fut demis de sa Charge l'an 1583: il n'y enseigna donc que quarante-cinq ans. IX. S'il y eût enseigné *l'espace de cinquante & un an*, & qu'après cela il fût devenu aveugle, il n'auroit point falu distinguer entre le tems de sa mort, & celui de la perte de ses yeux; car l'an 1589, qui est celui de sa mort selon Moreri; & selon la vérité, concourt avec celui qui est le cinquante & un depuis qu'il commença d'enseigner dans cette ville. X. Il ne faloit pas dire qu'il mourut âgé de quatre-vingt ans; car on avoit marqué qu'il nâquit l'an 1507, & qu'il mourut l'an 1589. Jugez si Mr. Moreri avoit aquis l'art de narrer: admirez la négligence avec laquelle il se servoit de Melchior Adam. Je ne dis rien de la qualité d'Ambassade qu'il donne très-improprement aux Députations de Jaques Sturmius, & à celles de Jean Sturmius. Il devoit savoir qu'une ville Impériale a bien des Agens, des Résidens, des Envoiez, & des Députez, mais non pas des Ambassadeurs. Il n'a point su que le mot Latin *Legatio* a plus d'étendue que chacun des deux mots François *Ambassade* & *Députation.*

(38) *A Neustad au Palatinat l'an* 1579 *& l'an* 1580 in 4.

(39) *C'est-à-dire que la Formule de Concorde avoit été souvent changée par les Luthériens.*

(40) Hoornbeeck. Summa Controvers. *pag. m.* 505.

(41) *Strenuum se præstitit in bello spirituali pro Ecclesia puriore militem atque Athletam invictum.* Andr. Carolus, Memor. Ecclesiast. Sæc. XVII, *ad an.* 1610, *pag.* 226.

(42) Micrælius, Syntag. Hist. Eccelsiast. *pag.* 785.

(43) Jo. Jacobus Grynæus, Epist. IX *Libri I*, *pag.* 151.

(44) *Ibid. pag.* 153.

(45) *Mr.* de Thou, *apud* Teissier, Addit. aux Eloges, *Tome II*, *pag.* 116.

(46) *Ci-dessus Remarque* (*F*) *de l'Article* CALVIN, *au* 1 *à lineâ.*

(47) *Cela paroit par une petite* Lettre *que* Calvin *adresse au Lecteur, & qu'il date de Strasbourg le* 1 *d'Août* 1539.

(48) Sturmius, *in* Anti-Pappo secundo, *pag.* 111.

(49) *Excepté les mots qui signifient que c'est la* 3 *Edition.*

(50) *Notez même que les Ecôles illustres ne comprennent pas les Classes où l'on enseigne la Grammaire & la Rhetorique, mais l'Ecole de Strasbourg comprenoit aussi ces Classes-là.*

(51) *Voiez le* second Anti-Pappus de Sturmius, *pag.* 112.

SUETONE PAULIN (CAIUS)

SUETONE PAULIN (CAIUS) Gouverneur de Numidie l'an de Rome 794, vainquit les Maures jusques au mont Atlas (*a*); & fut le prémier des Capitaines Romains qui alla au delà de cette fameuse montagne (*b*). Il fit une relation de cette guerre (*c*). Ce fut l'un des plus habiles guerriers de son tems, & l'on ne feignoit point de dire qu'il disputoit de la gloire militaire avec Corbulon (*d*). Il fit de très-beaux exploits dans la Bretagne (*e*) (*A*), où il commanda l'an 814 & l'an 815; mais aiant vaincu les rebelles il les punit trop sévérement des ravages,

(*a*) Dio, *Libro LX.*

(*b*) Plinius, *Libro V, Capite I.*

(*c*) Pline, *ib. en raporte quelque chose.*

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*) *au commencement.*

(*e*) *C'est-à-dire l'Angleterre selon le style d'aujourd'hui.*

(*A*) *Il fit de très-beaux exploits dans la Bretagne.*] L'émulation l'aida beaucoup: car il tâchoit d'égaler la gloire que Corbulon avoit eue de recouvrer l'Armenie. *Sed tum Paullinus Suetonius obtinebat Britannos, scientia militiæ, & rumore populi, qui neminem sine æmulo sinit, Corbulonis concertator: receptæque Armeniæ decus æquare domitis perduellibus cupiens* (1). Aiant remarqué que l'Ile de Mona (2) servoit de retraite aux rebelles, il resolut de la prendre: il en vint à bout assez aisément, quoi que d'abord la multitude des insulaires qui l'attendoient au rivage, & leurs femmes habillées en furies, & leurs Druides levant les mains vers le ciel, & prononçant des imprécations, eussent étonné les soldats Romains par la nouveauté du spectacle. Il fit couper les bois sacrez où les habitans immoloient des hommes (3), & il établit des garnisons; mais pendant qu'il s'occupoit à cela, il aprit que les Bretons sous la conduite de la veuve de Prasutagus Roi des Iceniens s'étoient soulevez, & qu'ils faisoient de grans desordres. Il repassa promptement, & prit des mesures si justes pour empêcher les progrès de ces rebelles, qu'il gagne sur eux une bataille aussi mémorable que celles du vieux tems (4). On dit que près de quatre-vingts mille Bretons furent tuez en cette journée, & que du côté des Romains le nombre des morts, un peu moindre que celui des blessez, n'alla pas à quatre cens. Le courage, la fermeté, l'expérience, & la prudence de Suetone éclatérent beaucoup dans cette rencontre. Vous trouverez un curieux détail sur cela dans les Annales de Tacite (5), & dans Xiphilin (6). Le vainqueur traita rigoureusement les vaincus, & cela fut cause qu'un grand nombre de rebelles se tinrent armez; car ils redoutoient les suites de leur soumission. *Tenentibus arma plerisque, quos conscientia defectionis, & proprius ex Legato timor agitabat. Hic cum egregius cetera, arroganter in deditos, & ut suæ quoque injuriæ ultor, durius consuleret; missus Petronius Turpilianus tanquam exorabilior, & delictis hostium novus, eoque pœnitentiæ mitior* (7). Ces paroles de Tacite demandent un suplément; il y faut joindre la narration qu'il a donnée dans le XIV Livre des Annales. C'est là qu'on trouve ce qui se passa avant que Turpilien succédât à Suetone; c'est-là, dis-je, que l'on trouve que Jules Classicien qui fut Intendant en Bretagne après la victoire de Suetone, se brouilla avec ce Général, & le décria le plus qu'il put. Il lui attribuoit les mauvais succès, & il lui ôtoit les bons, afin de les imputer à la fortune

(1) Tacitus, Annal. *Libro XIV, Cap.* XXIX, *ad ann.* 814.

(2) *On croit que c'est celle qui est nommée aujourd'hui l'Ile d'Anglesei.*

(3) *Excisi luci, sævis superstitionibus sacri. Nam cruore captivo adolere aras, & hominum fibris consulere deos fas habebant.* Tacitus, Annal *Libro XIV, Cap.* XXX.

(4) *Clara & antiquis victoriis par ea die laus parta.* Idem, ibid. *Capite* XXXVII.

(5) *Libro XIV, Capite XXIX, & seq.*

(6) *In* Epitome Dionis, *in* Nerone, *pag. m.* 173 *& seq.*

(7) Tacitus, *in* Vita Agricolæ, *Cap. XVI.*

ravages, & des carnages qu'ils avoient faits, c'eſt pourquoi on lui donna un ſucceſſeur qui étoit plus indulgent (*f*). On croit qu'il fut Conſul l'an de Rome 819 (*B*). Il fut l'un des principaux Commandans des troupes de l'Empereur Othon (*g*), & ne ſoutint point dans cette guerre l'eſtime où il étoit parvenu. Les ſoldats murmurérent hautement de ſa conduite (*h*), & il eſt certain que ſes Maximes, qui étoient de ne rien donner au hazard, & de prendre les meſures avec la derniere circonſpection, furent cauſe qu'on ne profita guere des conjonctures favorables (*C*), &

(*f*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*g*) Tacitus, Hiſtor. *Libr. I, Capite LXXXVII.*

(*h*) Tacitus, Hiſtor. *Libr. II, Cap. XXIII, & alibi.*

fortune de la République Romaine. Il faiſoit courir le bruit qu'il viendroit bientôt un Général qui uſeroit de clémence envers les vaincus, & il écrivoit à la Cour, que la guerre ne finiroit point ſi l'on ne rapelloit Suetone. *Julius Claſſicianus ſucceſſor Cato miſſus, & Suetonio diſcors, bonum publicum privatis ſimultatibus impediebat : diſperſeratque* novum Legatum opperiendum eſſe, ſine hoſtili ira & ſuperbia victoris clementer deditis conſulturum. *Simul in Urbem mandabat*, nullum prælio finem exſpectarent, niſi ſuccederetur Suetonio: *cujus adverſa pravitati ipſius, proſpera ad fortunam Reipub. referebat* (8). Neron, aprenant ces choſes, envoia en Bretagne Polyclete l'un de ſes afranchis; il le jugea propre à mettre d'acord le Gouverneur & l'Intendant de la Province, & à faire accepter la paix aux rebelles. Cet afranchi parut avec une grande pompe, & il faloit que Suetone lui fit ſa cour (9): il retint pourtant ſa Charge juſques à ce qu'il fut jugé à propos de la conférer à Turpilien.

Si pour excuſer la ſévérité de Suetone quelcun alléguoit les barbaries épouvantables que les Bretons avoient exercées ſur les Romains, un autre pourroit répondre que les Bretons ne s'étoient portez à cette inhumanité, qu'après avoir ſoufert des extorſions & des violences prodigieuſes, & qu'ainſi le Général Romain devoit être moins implacable envers les vaincus; car il y a une extrême diférence entre des peuples qui ſe ſoulevent contre un nouveau maître dont le joug eſt fort léger, & des peuples qui ſecouent une nouvelle domination la plus tyrannique du monde. Une ſédition accompagnée de cruauté dans le prémier cas mérite un ſévére châtiment; mais au ſecond cas il eſt juſte que la clémence ſuccede bientôt à la punition. Tacite raporte (10) qu'après la mort d'un Roi Breton qui avoit nommé l'Empereur Romain pour cohéritier à ſes deux filles, on mit au pillage ſa maiſon, & ſes Etats, on fouetta ſa veuve, on viola ſes deux filles, on chaſſa de leurs poſſeſſions les principaux du païs, & l'on réduiſit à la condition d'eſclave les parens du Roi. La colonie Romaine de Camalodun compoſée de véterans s'émparoit des biens d'un chacun, & mettoit les gens hors de leurs logis. Les ſoldats Romains le favoriſoient en cela par l'eſpérance de la même liberté de piller les inſulaires, *In coloniam Camalodunum recens deducti, pellebant domibus, exturbabant agris*, captivos, ſervos *appellando: foventibus impotentiam veteranorum militibus, ſimilitudine vitæ, & ſpe ejuſdem licentiæ* (11). Toutes ces choſes inſpirérent aux Bretons une telle haine pour les Romains, & une telle paſſion de recouvrer ou de conſerver leur liberté, qu'il ſe fit bientôt un ſoulevement général dont les effets furent ſanglans & barbares. La veuve (12) du Roi ſe mit à la tête des Bretons, & les harangua de la maniere la plus ardente qui ſe puiſſe voir (13). Elle n'oublia pas les coups de fouët qu'elle avoit reçus, ni le violement de ſes filles; elle s'en ſervit pour encourager davantage à ſecouër cette dure ſervitude. *Solitum quidem Britannis feminarum ductu bellare* teſtabatur; *ſed tunc non ut tantis majoribus ortam regnum & opes; verum ut unam è vulgo, libertatem amiſſam, confectum verberibus corpus, contrectatam filiarum pudicitiam ulciſci: eo provectas Romanorum cupidines ut non corpora, nec ſenectam quidem aut virginitatem impollutam relinquant* (14). L'abſence de Suetone favoriſa l'entrepriſe des Bretons; ils firent périr ſoixante & dix mille Romains ou alliez des Romains (15): ils ne faiſoient nul quartier, ils égorgeoient, ou pendoient, ou brûloient tous ceux qu'ils prenoient. *Neque enim capere, aut venundare, aliudve quod belli commercium, ſed cædes, patibula, ignes, cruces, tanquam reddituri ſupplicium, ac prærepta interim ultione, feſtinabant* (16). Ils n'eurent pas moins de cruauté envers les femmes les plus qualifiées & les plus honnêtes (17); ils les pendoient toutes nues, & leur coupoient les mammelles, & les leur couſoient à la bouche, afin qu'il parût qu'elles les mangeaſſent, & puis ils les étendoient tout du long ſur de petits pieux pointus qui ſe fichoient dans leurs corps. Voilà ce que l'on gagne en abandonnant à la licence du ſoldat les nouveaux ſujets: mais d'autre côté cette barbarie des Bretons leur coûta bien cher; car Suetone la punit cruellement. Notez que la Reine, qui s'étoit miſe à leur tête, s'empoiſonna après la perte de la bataille (18).

(*B*) *On croit qu'il fut Conſul l'an de Rome* 819.] Il eſt évident par un Paſſage de Pline qu'il a été Conſul (19); cela n'eſt pas moins évident par ces paroles de Tacite, *Atque eo duces Othonianos ſpatium an moras ſuaſiſſe; præcipuè Paullinum quod vetuſtiſſimus* CONSULARIUM, *& militia clarus, gloriam nomenque Britannicis expeditionibus meruiſſet* (20). Vous me direz qu'on n'a que faire de ce Paſſage de Tacite, & qu'il ſufit d'alléguer ces mots du Chapitre XIV du XVI Livre de ſes Annales: *C. Suetonio L. Teleſino Conſulibus Antiſtius Soſianus . . . . . ſibi conciliat.* Je répons que ce Paſſage des Annales, qui eſt la preuve ordinaire du Conſulat de Suetone, ne paroît pas décifif, quand on prend garde à une Note de Mr. de Tillemont (21). Nous avons vu que Suetone étoit le plus ancien des Conſulaires l'an de Rome 822. Or Lucius Piſo vivoit encore (22), & il avoit été Conſul l'an 809. Il faut donc que Suetone ait été Conſul avant l'année 809, & par conſequent il ne s'agit point de ſon Conſulat dans les paroles des Annales de Tacite, puis qu'elles regardent l'an 819 ou l'an 818. Mr. de Tillemont (23) conjecture que le Caius Suetone qui fut Conſul avec Lucius Teleſinus l'an 66 de l'Ere Chrétienne, c'eſt-à-dire, l'an 818 ou l'an 819 de Rome, étoit fils du Suetone dont je donne ici l'Article. Le Pere Hardouïn (24), & tous les autres Auteurs que j'ai conſultez, ne reconoiſſent pour Collegue de Teleſinus que notre Suetone Paulin. Vous verrez dans Voſſius la même opinion, & une faute de Chronologie; car Voſſius ſupoſe que ce Conſulat apartient à l'an de Rome 811 (25). Le Pere Hardouïn (26) le met au dernier an de la vie de Neron, & allegue le VI Livre des Annales de Tacite. Il faloit citer le XVI, & ſe ſouvenir que Neron mourut la 2 année d'après le Conſulat de Suetone & de Teleſin. Au reſte, Mr. de Tillemont (27) ſupoſe comme un fait indubitable, que Suetone avoit été Conſul avant qu'on l'envoiât en Bretagne, & il ſe fonde ſur ce que tous les autres que l'on y avoit envoiez étoient Conſulaires. Je ne ſai pas s'il a raiſon dans ce dernier point, & je ne trouve pas convaincante la preuve qu'il tire du *vetuſtiſſimus conſularium*; car peut-être faut-il entendre par ces deux mots que Suetone étoit plus âgé que tous les autres Conſulaires, quoi qu'il y en eût dont le Conſulat avoit précédé le ſien. Je ne condamne donc pas abſolument l'opinion commune, ni la ſienne non plus. Il peut y avoir des raiſons de part & d'autre; il ſeroit un peu étrange que Tacite n'eût jamais parlé de la qualité de Conſulaire, ſi elle eût apartenu a Suetone commandant dans la Bretagne.

(*C*) *Ses Maximes qui étoient de ne rien donner au hazard . . . . . furent cauſe qu'on ne profita guere des conjonctures favorables.*]. Cæcina Général des Troupes de Vitellius s'étoit ſervi d'un ſtratagême qui ne lui réuſſit pas, & qui penſa lui être funeſte, parce que les Généraux d'Othon, aiant deviné la ruſe, évitérent le piege, & en tendirent un autre que l'ennemi ne ſut pas apercevoir. Cela leur fit obtenir un avantage conſidérable, mais non pas tel qu'il eût pu être ſi Suetone eût été moins circonſpect, & plus hardi. Tacite va nous le peindre. *Signum pugnæ non ſtatim à Suetonio Paullino pediti datum. Cunctator naturâ, & cui cauta potius conſilia cum ratione, quam proſpera ex caſu placerent*; compleri foſſas, aperiri campum, pandi aciem *jubebat, ſatis cito incipi victoriam ratus, ubi proviſum foret ne vincerentur. Ea cunctatione, ſpatium Vitellianis datum, in vineas nexu traducum impeditas refugiendi: & modica ſilva adhærebat; unde rurſus auſi promptiſſimos prætorianorum equitum interfecere* (28). Il faiſoit plus de cas d'opiner ſelon les regles de la prudence, que d'obtenir des avantages par un pur coup de hazard. S'il n'eût pas fait ſonner la retraite ce jour-là, toute l'armée de Vitellius eût été taillée en pieces: ce fut du moins le ſentiment des deux partis, on ne goûta point les raiſons qu'il dónna de ſa conduite, & je croi que les gens de guerre changeroient très-volontiers le Proverbe *trop de precaution eſt une ruſe*, en celui-ci, *trop de precaution eſt une bévue.* Continuons d'entendre Tacite. *Ceterum ea ubique formido fuit, apud fugientes, occurſantes, in acie, pro vallo, ut* deleri cum univerſo exercitu Cæcinam potuiſſe, ni Suetonius Paullinus receptui ceciniſſet, *utriſque in partibus percrebuerit.* Timuiſſe ſe *Paullinus ferebat*, tantum inſuper laboris atque itineris, ne Vitellianus miles recens è caſtris feſſos aggrederetur, & perculſis nullum retro ſubſidium foret. *apud paucos ea ducis ratio probata, in vulgus adverſo rumore fuit* (29). Mais ſi d'un côté la circonſpection de Suetone fut quelquefois préjudiciable au parti d'Othon, elle eût pu d'autre côté prevenir la ruïne où la témérité des autres Chefs le précipita. Suetone fut d'avis de traîner la guerre en longueur, & ſon ſentiment, apuié ſur des Maximes très-ſolides (30), fut celui de Marius Celſus, & d'Annius Gallus ſes Collegues (31). Mais Titien frere d'Othon, & Proculus Préfect du Prétoire, & le plus accrédité de tous auprès de cet Empereur (32), opinerent tout autrement, & jettérent les affaires dans le précipice. Voici un Paſſage qui fait de l'honneur à Suetone: *Otho conſultavit, trahi bellum, an fortunam experiri placeret. Tum Suetonius Paullinus, dignum fama ſua ratus, qua nemo illa tempeſtate militaris rei callidior habebatur, de toto genere belli cenſere*; feſtinationem hoſtibus, moram ipſis utilem *diſſeruit* (33). . . . . . *Otho pronus ad decertandum: frater ejus Titianus, & præfectus prætorii Proculus, imperitia properantes*, fortunam & deos & numen Othonius adeſſe conſiliis, affore conatibus *teſtabantur, neu quis obviam ire ſententia auderet; in adulationem conceſſerant* (34). Après qu'il eut été réſolu de donner bataille, on délibera s'il faloit qu'Othon s'y trouvât, & il fut conclu à la négative, Suetone ni Celſus n'oſant pas s'y opoſer, de crainte qu'on ne les accuſât d'expoſer le Prince au péril (35). On l'envoia donc avec de très-bonnes troupes en un lieu de ſûreté; cela afoiblit l'armée, & découragea les ſoldats (36), & depuis cette retrai-

(8) Tacitus, Annal. *Libr. XIV, Capite XXXVIII.*

(9) *Mirabantur* (hoſtes) *quod dux & exercitus tanti belli confector ſervitiis obedirent.* Idem, ibid. *Cap. XXXIX.*

(10) *Idem, ibidem, Cap. XXXI.*

(11) *Id. ibid.*

(12) Xiphilin *la nomme* Βουδουΐκα Bunduica. Tacite *dans ſes* Annales, *Libr. XIV, Capite XXXI, la nomme* Boudicea, *& dans la* Vie d'Agricola, *Capite XVI*, Voadica. *Il y a bien de l'aparence qu'il l'avoit toûjours nommée de la même façon, & que les Copiſtes ont gâté l'Original dans tous les deux endroits. Je croi que le véritable nom eſt celui qu'on trouve dans* Xiphilin.

(13) *Voiez ſa* Harangue *dans* Xiphilin, *ubi ſupra, pag.* 269 *& ſuiv. Voiez auſſi* Tacite, *ibid. Capite XXXV.*

(14) Tacitus, Annal. *Libro XIV, Cap. XXXV.*

(15) *Idem, ibid. Capite XXXIII.*

(16) *Idem, ibid.*

(17) Xiphilin, *ubi ſuprà, pag.* 173.

(18) Tacitus Annal. *Libr. XIV, Capite XXXVII; mais ſelon* Xiphilin, *ibid. pag.* 175, *elle mourut de maladie.*

(19) Plin. *Libr. V, Cap. I.*

(20) Tacit. Hiſtor *Libr. II, Capite XXXVII, ad ann.* 822.

(21) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tom. I, pag. m.* 464.

(22) *Cela eſt clair par un Paſſage de* Pline le jeune, Epiſt. VII *Lib. III.*

(23) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tome I, pag.* 464.

(24) Harduin, in Plin. *Libr. V, Cap. I, pag.* 526.

(25) Voſſius, de Hiſtor. Latinis, *Livr. I, Cap. XXVI, pag. m.* 133.

(26) Hard. *in* Plin. *Libr. V, Cap. I, pag.* 526.

(27) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tom. I, pag.* 464.

(28) Tacitus, Hiſtor. *Libr II, Cap. XXV, ad ann.* 822.

(29) *Idem, ibidem, Cap. XXVI.*

(30) *Voiez-les dans* Tacite, *ibidem, Capite XXXII.*

(31) *Ibidem, Capite XXXI.*

(32) *Idem, ibidem, Libro I, Capite LXXXVII.*

(33) *Idem, ibidem, Libro II, Capite XXXI.*

(34) *Idem, ibidem, Cap. XXXIII.*

(35) *Idem, ibid.*

(36) *Idem ibid.*

& que l'armée ennemie eut le tems de pourvoir à ses afaires. Le pis fut qu'il prit la fuite le jour du combat général & décisif, & qu'il se fit un mérite auprès de Vitellius d'avoir trahi Othon (*D*), ce qui aparemment n'étoit pas vrai, mais il en fut cru sur sa parole, & on lui sauva la vie. On a dit que l'espérance d'être créé Empereur le porta à conseiller de faire durer la guerre entre Othon & Vitellius; mais Tacite le croit trop sage pour avoir eu de telles pensées (*E*). Nous verrons ci-dessous (*i*) qu'on a eu tort de le prendre pour le pere de Suetone l'Historien, & de dire qu'il a composé la Vie d'Othon.

(*i*) *Dans la Remarq. (A) de l'Article suivant.*

retraite Suetone & Celsus, n'eurent que le nom de Généraux (37); on ne suivoit point leurs conseils, tout dépendoit des fantaisies de Proculus. Il ne faut donc pas tant s'étonner, ni de ce que la bataille fut perdue, ni de ce que Suetone se sauva sans oser rentrer au camp. Mais il est tout-à-fait inexcusable à l'égard de ce que je vais raporter. C'est une véritable infamie.

(*D*) *Il se fit un mérite auprès de Vitellius d'avoir trahi Othon.*] Les Chefs de l'armée victorieuse, & ceux de l'armée vaincue, furent trouver Vitellius à Lion. Il fit mourir plusieurs Capitaines du parti d'Othon, & laissa Suetone & Proculus dans l'incertitude de l'événement. Enfin ils furent ouïs, & obtinrent grace parce qu'ils firent acroire qu'ils avoient trahi Othon, & qu'ils spécifiérent les mesures qu'ils avoient prises pour le perdre. *Suetonium Paullinum, ac Licinium Proculum, tristi mora squalidos tenuit: donec auditi, necessariis magis defensionibus, quam honestis uterentur. Proditionem ultro imputabant*; spatium longi ante prœlium itineris, fatigationem Othonianorum, permixtum vehiculis agmen, ac pleraque fortuita, fraudi suæ *adsignantes: & Vitellius credidit de perfidia, & fidem absolvit* (38). Se peut-il rien voir de plus indigne du nom Romain?

(*E*) *Tacite le croit trop sage pour avoir eu de telles pensées.*] Il avoit lu dans quelques Auteurs que l'armée d'Othon & celle de Vitellius, soit qu'elles craignissent la guerre, soit qu'elles fussent dégoûtées de l'un & de l'autre de ces deux Empereurs, dont les infamies se découvroient journellement, songérent à s'accorder, & à élire un nouveau maître, ou à donner au Sénat le soin de cette élection, & que cela fut cause que les Chefs des troupes Othoniennes, & sur tout Paulin, conseillérent de tirer la guerre en longueur (39). Tacite veut bien croire qu'il y avoit un petit nombre de gens qui souhaitoient en leur cœur le repos public, & un bon Prince; mais il ne peut se persuader que Suetone qui avoit tant de prudence ait espéré, que dans un siecle si corrompu les soldats, qui avoient troublé la paix pour avoir la guerre, abandonnassent la guerre par le desir de la paix. Il ne sauroit non plus se persuader que des armées si diférentes en mœurs, & en langue, eussent pu se reünir dans une telle entreprise, ni que la plupart des principaux Officiers conoissant leur luxe, leur indigence, leurs crimes, eussent pu soufrir un Empereur honnête homme, & qui ne leur fût pas redevable de sa dignité. *Neque Paullinum, qua prudentia fuit, sperasse, corruptissimo seculo, tantam vulgi moderationem reor, ut qui pacem belli amore turbaverant, bellum pacis caritate deponerent: neque aut exercitus linguis moribusque dissonos, in hunc consensum potuisse coalescere, aut Legatos ac duces magna ex parte luxus, egestatis, scelerum sibi conscios, nisi pollutum obstrictumque meritis suis Principem passuras* (40). Baudoin (41) entendoit si peu ce Passage, que non seulement il n'en donne pas le vrai sens, mais aussi qu'il le falsifie d'une maniere à quoi il est impossible de rien comprendre. Voici sa Version; " Mais je ne pense „ pas aussi qu'un homme si advisé que Paulinus se pro- „ mit oncques tant de modestie d'une populace en un „ temps si corrompu, ny que ceux qui n'avoient troublé „ la paix que pour l'amour de la guerre, s'en desistassent „ jamais par aucune affection de repos; soit que les ar- „ mées differentes en mœurs & en langues se fussent ran- „ gées à tel consentement, ou que les Chefs & les Lieu- „ tenants (qui ne sçavoient que trop en leur ame, que „ leurs propres desbauches, leurs incommoditez, & leurs „ vices avoient donné naissance à la guerre) eussent souf- „ fert un Prince si entaché de meschancetez, & obligé à „ la recognoissance de leurs services (42) ".

(37) *Profecto Brixellum Othone, honor imperii penes Titianum fratrem, vis ac potestas penes Proculum Præfectum. Celsus & Paullinus, cum prudentia eorum nemo uteretur, inani nomine ducum, aliena culpa prætendebantur.* Tacitus, Hist. *Libro II, Capite XXXIX.*

(38) *Idem, ibid. Capite LX.*

(39) *Ex eodem, ibid. Capite XXXVII.*

(40) Tacitus, Histor. *Libro II, Capite XXXVII.*

(41) *Auteur d'une Traduction Françoise de* Tacite.

(42) Baudoin, *Livre II des* Histoires de Tacite, *pag.* 594 *Edit. de Paris* 1628 in 4.

SUETONE, en Latin *Cajus Suetonius Tranquillus*, Historien Romain, fils de *Suetonius Lenis* (*A*), a fleuri sous l'Empire de Trajan, & sous celui d'Hadrien. Il s'apliqua beaucoup à l'étude, & l'on peut dire, ce me semble, qu'il enseigna la Grammaire & la Rhétorique (*a*). Il est certain qu'il s'occupa à plaider des Causes imaginées à plaisir, & je croi qu'il en plaida aussi d'ef-

(*a*) Suidas, *in* Τράγκυλλος, *ne lui donne que la qualité de Grammairien, & marque le Titre de plusieurs Ouvrages de Grammaire composez par* Suetone.

(*A*) *Fils de* Suetonius Lenis.] Cela se prouve par un Passage que je m'en vais copier: *Interfuit huic bello pater meus Suetonius Lenis, tertiæ decimæ legionis Tribunus angusticlavius* (1). On voit aussi là que le pere de Suetone étoit Tribun de la treizieme Légion, & qu'il se trouva à la journée de Bedriac, où les troupes de Vitellius vainquirent celles d'Othon. Si Muret se fût exactement souvenu des Passages de Tacite qu'il allegue, il n'eût point emploié si mal sa science critique. Il avoit trouvé *linus*, précédé d'un petit trou dans un Manuscrit, & là-dessus il s'imagina que trois lettres s'étoient perdues, qu'au lieu de *Linus* il faloit lire *Paulinus*, d'où il conclut que Suetone l'Historien avoit pour pere le Suetone Paulin, dont je parle dans l'Article précédent. *Vidi ego librum, qui cariem & tineas senserat, in quo post nomen* Suetonius *foramen erat exiguum: deinde sequebatur* linus: *& supra alia manu emendatum* lenis: *Omnino autem legendum est* Paulinus: *id enim ei verum cognomen fuit. Testem in eam rem laudabo Tacitum, qui fortis viri neque nomen, neque virtutem tacitam esse sivit. Ejus enim & sæpe in annalibus & in Agricolæ vita perhonorificam mentionem facit* (2). Il fut si plein & si ébloui de sa conjecture, qu'il ne fit aucune attention aux témoignages de Tacite dont il se servoit: car s'il les eût considérez avec quelque réflexion, il eût conu aisément, qu'ils renversoient toute sa critique; & il eût conclu que le Suetone dont Tacite a célébré les exploits, ne pouvoit pas être celui qui n'avoit que la Charge de Tribun dans la guerre de Vitellius. Joignez à cela que selon le même Tacite dans un Ouvrage (3) que Muret ne cite pas, Suetone Paulin étoit l'un des Chefs des troupes d'Othon pendant cette même guerre, ce qui détruit de fond en comble la correction de Muret. Ce sont des fautes tout-à-fait étranges, & que néanmoins un Critique ne doit jamais relever avec insulte, mais comme une chose qui doit lui faire trouver grace auprès des Lecteurs quand il lui arrive d'en commettre de pareilles, comme cela est inévitable. S'il étoit permis de comparer les petits aux grans, je m'apliquerois ici la conclusion que Juste Lipse a tirée de cette méprise de Muret (4): *Quid dicam? Non insector te vir elegantissime, sed bona fide hæc scribis. Erras nimis. Suetonius ille Lenis, Tribunus fuit: noster belli dux. Ille angusticlavius, id est, nondum Senator, sed inter equites: iste Consularis, nec tenue usquam vestigium confusionis ejus quam facis. Hoc mihi in transcursu monitum, non ut carpam (Fidem testor;) sed ut claro sub exemplo doceam quàm fallax hæc Critica, & ignoscendum etiam nobis esse, si labimur interdum in proclivi istâ viâ.*

Quelcun s'imaginera peut-être que Suetonius Lenis pere de Suetone l'Historien étoit fils du Suetone de l'Article précédent: mais ce seroit une fausse prétention: car si Suetone eût été le petit-fils de ce grand guerrier, & de ce Consul Romain, il n'eût point parlé de son aieul aussi simplement qu'il en parle: *Avum meum narrantem puer audiebam, caussam operis ab interioribus aulicis proditam, &c* (5). Il est très-possible qu'un Historien soit assez modeste, pour n'insérer pas dans son Ouvrage par occasion les qualitez glorieuses de ses ancêtres; mais il n'est presque pas possible que faisant mention de son pere ou de son grand-pere il les nomme tout simplement, & sans ajoûter la Charge très-importante qu'ils ont eue. Notre Suetone n'a eu garde d'oublier le Tribunat de son pere; à plus forte raison se seroit-il souvenu du Généralat de son grand-pere: l'occasion le demandoit nécessairement; car c'est à propos de la bataille de Bedriac, qu'il a observé que son pere commandoit une Légion, pendant la guerre d'Othon & de Vitellius: or ce fut dans cette guerre que Suetone Paulin commanda les troupes d'Othon.

Un certain Sicco Polentonus avoit dit avant Muret, que Suetone Paulin est le pere de Suetone l'Historien. Outre cela il le fait Auteur de quelques Ouvrages qui ont été composez par celui-ci, il lui donne les Livres *de institutione officiorum: de illustribus scriptoribus, deque historia ludicra.* C'est dans une Vie de Suetone que Pighius a insérée dans ses Annales (6), & qui ne vaut rien. Ce Polentonus étoit Sécrétaire de la ville de Padoue, au commencement du XV Siecle (7). Vossius (8) assûre deux choses; 1, que Gesner prétend que Suetone Lenis ne difére point de Suetone Paulin, & qu'il étoit pere de Suetone l'Historien, & Auteur d'une Vie de l'Empereur Othon: 2, que la Popeliniere débite les mêmes faits. La Bibliotheque de Gesner citée par Vossius ne contient rien de semblable; mais voici ce que l'on trouve dans l'Abrégé que d'autres ont fait de cette Bibliotheque: *Suetonius Lenis, Suetonii Tranquilli pater, Lucii Othonis Imperatoris vitam descripsit. Item librum de institutione observata, & librum Prætorum* (9). On n'insinue rien là qui fasse entendre, que l'on prétend que Suetonius Lenis & Suetonius Paullinus, sont la même personne. Voici les paroles de la Popeliniere: *Suetone Lenis, pere de Tranquile, descrit la vie de L. Othon Empereur, & un livre des Preteurs* (10). Tout cela est faux.

Notez que Suetone, prenant le surnom de *Tranquillus*, retint tout le sens du surnom *Lenis* que son pere avoit porté. Mais on ne sauroit dire la raison qui l'engagea à préférer l'un à l'autre: il ne consulta peut-être que son oreille que *Tranquillus* remplissoit mieux.

(1) Sueton. *in* Othone, *Capite X.*

(2) Muret. Variarum Lect. *Libro XV, Cap. XI, pag. m.* 1144.

(3) *Le I & le II Livre de* l'Histoire de Tacite.

(4) Lipsius, in Tacit. Histor. *Libr. II, pag. m.* 484.

(5) Sueton. *in* Caligula, *Cap. XIX.*

(6) *Ad annum* 818. *Voiez* Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 134, & 167.

(7) *Voiez* Vossius, *ibid. pag.* 804.

(8) Vossius, *ibid. pag.* 135.

(9) Epitome Bibliot. Gesneri, *pag.* 769 *Edit.* 1583.

(10) La Popeliniere, Histoire des Histoires, *Livre VI,* (*& non pas V, comme cite* Vossius) *pag.* 344.

d'effectives devant les Juges. Pline, qui le met au nombre de ceux que l'on apelloit *Scholasticos* (*b*), gens qui ne faisoient des Harangues & des Plaidoiez que dans une sale ou par forme d'exercice (*c*), assûre dans un autre endroit (*d*) que Suetone le pria de lui obtenir un délai, parce qu'un songe lui faisoit craindre d'échouër dans une Cause de Barreau. Il y eut une longue & très-étroite amitié entre ces deux Ecrivains (*e*), & qui fut avantageuse à Suetone; car Pline lui rendit de grans services. Il lui avoit procuré une Charge de Tribun (*f*), & puis il la fit donner à un autre à la priere de Suetone. Il obtint à celui-ci, dont le mariage étoit stérile, le *jus trium liberorum*, c'est-à-dire les privileges de ceux qui avoient trois enfans. On accordoit dificilement cette faveur; & Pline ne l'auroit pas obtenue pour son ami, s'il n'avoit eu beaucoup de crédit à la Cour Impériale, & s'il n'avoit témoigné qu'il prenoit à cœur cette affaire-là (*g*). Il étoit alors (*h*) Gouverneur de Bithynie sous l'Empire de Trajan. La fortune de Suetone devint assez éclatante dans la suite; car il fut Sécrétaire de l'Empereur Hadrien: mais il perdit cette Charge environ l'an 121, lors de la disgrace de plusieurs personnes, qui n'avoient pas eu pour l'Impératrice les égards qu'elle méritoit (*B*). Il composa un fort grand nombre de Livres (*C*) qui sont presque tous perdus. Il ne nous reste que son Histoire des douze prémiers Empereurs, & une partie de son Traité des illustres Grammairiens, & Rhétoriciens. Cette Histoire est fort loüée par nos plus doctes Humanistes (*D*): elle s'attache beaucoup moins aux afaires de l'Empire; qu'à la personne des Empereurs; & l'on ne sauroit assez admirer la diligence avec laquelle il ra-

(*b*) Plinius, Epist. XXIV *Libri I.*

(*c*) *Idem*, Epist. III *Libri II.*

(*d*) *Idem*, Epist. XVIII *Libri I.*

(*e*) *Idem*, *Libro I*, Epistola XXIV; *Libro X*, Epist. XCV.

(*f*) *Idem*, Epist. VIII *Libri III.*

(*g*) *Voiez les* Lettres XCV *&* XCVI *du X Livre de* Pline.

(*h*) *Environ l'an* 104.

(*B*) *Il perdit cette Charge ...... lors de la disgrace de plusieurs personnes, qui n'avoient pas eu pour l'Impératrice les égards qu'elle méritoit.*] Nous ne savons cela que par ce Passage de Spartien: *Septicio Claro præfecto prætorii, & Suetonio Tranquillo epistolarum magistro, multisque aliis qui apud Sabinam uxorem, injussu ejus, familiarius se tunc egerant quàm reverentia domus aulicæ postulabat, successores dedit* (11). Voici de quelle maniere Mr. de Tillemont a représenté le sens de ces paroles Latines: „ Adrien disgracia en Angleterre beaucoup de personnes, pour s'estre conduits „ avec un peu trop de liberté sans son ordre à l'égard de „ l'Imperatrice Sabine, ce que l'histoire n'explique pas „ davantage. Suetonius Tranquillus qui est sans doute „ l'Historien, perdit sa charge de Secretaire, &c (12)". Cela est tout-à-fait judicieux: nous verrons dans la Remarque des fautes de Mr. Moreri, que tout le monde n'a pas été aussi retenu que Mr. de Tillemont.

(11) Ælius Spartian, *in* Vita Adriani, *Cap. XI*, *pag. m.* 102 *Tomi I* Historiæ Augustæ Scriptor.

(12) Tillemont. Hist. des Emper. *Tome II*, *pag. m.* 418, *à l'ann.* 121.

(*C*) *Il composa un fort grand nombre de Livres.*] Servons-nous encore des expressions du même Ecrivain (13): „ Suidas .... lui attribue divers ouvrages qui regardent „ cette profession (14). Il remarque outre cela qu'il avoit „ fait un livre sur les jeux des Grecs, deux sur les spectacles des Romains, deux sur les loix & les coutumes de „ Rome, un sur la vie de Ciceron ou sur ses livres de la „ Republique, un catalogue des hommes illustres de Rome, & les huit livres que nous avons de l'histoire „ des Empereurs. (*) Il avoit encore fait trois livres des „ Rois, dont S. Paulin a depuis fait un abbregé en vers. „ (†) Le livre de l'institution des Offices cité par Priscien „ peut estre l'ouvrage des loix & des coutumes de Rome. Le même Priscien cite jusqu'à huit livres de luy „ sur les Preteurs. On luy attribue un livre intitulé, *De rebus variis*: où il traitoit des choses qui regardent la „ grammaire. (‡) On voit par un assez grand nombre „ d'auteurs qui ont allegué ses ouvrages, qu'ils ont été „ fort celebres parmi les Grecs mesmes. (‡) Tertullien „ cite celuy des Spectacles, (**) & S. Jerôme celuy des „ Hommes illustres, à l'exemple duquel il a fait le sien. „ C'est apparemment de cet ouvrage que vient ce qui „ nous reste aujourd'huy de Suetone sur les illustres grammairiens, poëtes, & orateurs. Il y mesle quelques Grecs, „ mais qui ont enseigné à Rome".

(13) *Là-même, pag.* 486.

(14) *C'est-à-dire celle de Grammairien.*

(*) *Auson. ep.* 19. *p.* 466.

(†) *Suet. prol.*

(‡) *Prol.*

(‡) *Tert. spec. c.* 5. *p.* 92. *c.*

(**) *Hier. v. ill. præf. p.* 261. *a.*

(*D*) *Cette Histoire* des douze prémiers Empereurs *est fort loüée par nos plus doctes Humanistes.*] C'est un tissu perpétuel de faits choisis & curieux, & raportez d'une maniere succincte, sans Digressions, sans Réfléxions, sans Raisonnemens. Il y regne un caractere de sincérité qui fait sentir sans aucune peine que l'Auteur ne craignoit rien, & n'espéroit rien, & que la haine, ni la flaterie, ne conduisoient point sa plume. Il représente une infinité de vices, selon toute leur laideur; mais c'est sans faire conoître qu'il aimât la médisance, & sans suprimer ce qu'il y avoit de bon dans les personnes dont il peint les crimes (15). Voilà de grans charmes pour les Lecteurs de bon goût, pour ces Lecteurs, dis-je, que rien ne choque davantage que de remarquer qu'un Auteur aime à médire, & qu'il raporte les mauvaises actions, non pas tant afin d'aprendre ce qui s'est passé, qu'afin de nourrir l'humeur satirique qui le possede. Une infinité de Lecteurs se soucient peu qu'un Historien fasse éclater cette humeur, ou qu'il en paroisse exempt: il leur sufit qu'il médise: ces gens-là sans doute n'ont pas le cœur bien tourné, & ont l'esprit faux; mais toutes choses étant égales d'ailleurs, je croi qu'ils aimeroient mieux une Histoire qui peignit ingénûment les méchans Princes, qu'une Histoire que la malignité de l'Auteur rendit suspecte. Ils peuvent donc se trouver d'accord avec les personnes de bon goût dans l'aprobation de Suetone. C'est un Ecrivain qui a trouvé l'art de prévenir sur sa bonne foi, & c'est une grande marque qu'il écrivoit sans passion. Voions quelques-uns des témoignages qu'on lui a rendus, & commençons par celui de l'éloquent Politien: *Hæc singula ita Suetonius hic noster persecutus in sua historia est, ut præter explicandi scientiam, qua mirifice est usus, etiam diligentiam nobis, fidemque, & libertatem suam plane probaverit. Nulla in his libris suspicio est gratiæ, nulla simultatis, nihil studio dictum, nihil suppressum metu, rebus ipsis data omnia, veritati in primis servitum est, ut plane appareat ad perpetuam magis possessionem (ut Thucydides ait) quam ad intuitum hoc opus, pugnamque præsentem comparatum est. Nam qui aut fœdis assentationibus, aut malignis obtrectatiunculis, supra quam res ipsa postulet, quasi servire historiam cogunt, ii mihi haud minus eam dehonestare videntur, atque ii, qui Herculem ipsum depingant, Lydiæ Omphalæ in muliebri & crocina tunicula famulantem* (16)..... *Hanc in primis captare historicus laudem debet, ut libertate usus maxima in scribendo, ut neque assentationi quasi obnoxius, neque obtrectationi quasi offensus, sed fidei servisse atque incorruptæ veritati existimetur, ne quid in eo servile, neve quid malignius deprehendatur, sic ut nec ullis conditionibus solicitatus, neque mercedula cuiquam auctoratus, sed sui homo juris, rectus, atque intrepidus neutram in partem præponderet* (17)...... *Tantum abest, ut hic noster quicquam vel metu, vel studio adductus, rebus ipsis detraxerit, ut Nervæ etiam, Trajani, Adrianique suæ ætatis Imperatorum vitas tacere præoptaverit, quam aut periculose de viventibus male sentire, aut extollendo potentiores, parum videri liber* (18). Joignons à ce bel Eloge ce Passage de Juste Lipse: *Suetonium Tranquillum non injuria commendo sæpe juventuti. Verba vides? Pura, tersa, propria. Filum totum orationis? Breve, nervosum. Rem ipsam? Utilis pariter & jucunda historia est: &, quod mihi caput, plena moris & doctrinæ antiquæ. Quis obsecro, ritus publicus olim privatusque fuit, quem velut de industria non tangat? Quod munus, quis magistratus, quem non libet? Tangat & libet, dico. Non enim explicet: quod institutum ejus vetuit & ratio scribendi. At viam tamen latam sternit ad indagandum: & aures atque animum imbuit auditione aliqua, imò cognitione* (19). Encore un témoin: *Suetonius vitas aliquot descripsit Augustorum. Fidem si spectes, nihil certius. Acumen scribentis si consideres, & prudentiam, nihil acutius, nihil prudentius. Verborum, quantum satis est, adhibet; copiam autem rejicit. Formulas fori & curiæ omnes servat in loquendo. Mirificus planè vir, & dignus, qui ab omnibus ametur & legatur* (20). Qui voudra voir un plus grand nombre de témoignages, n'aura qu'à lire Mr Hanckius au I Tome *de Romanarum Rerum Scriptoribus*, page 112 & 113, & au II Tome page 287 & 288. On peut voir aussi Mr. Pope Blount à la page 104 du *Censura celebriorum Autorum*. Mais il est juste que l'on voie ici ce que les Anciens ont reconu de la candeur & de la sincérité de Suetone. Consultez la marge (21).

(15) *Voiez* Bodin, *dans sa* Méthode de l'Histoire, *Chap. IV*, *pag. m.* 65.

(16) Politianus, *Præfat. in* Suetonium, *folio m.* b 3.

(17) *Idem, ibid. folio* b 4.

(18) *Idem, ibid. folio* b 5.

(19) Justus Lipsius, Elector. *Libr. II*, *Cap. XVII*, *pag. m.* 811, *Tomi I Operum.*

(20) Franciscus Robortellus, *in Literis ad Jo. Bapt. Campegium*, *Tomo I*, de Populi Romani vita & victu *præmissis.*

(21) *Suetonius Tranquillus, emendatissimus & candidissimus scriptor Antonium & Vindicem tacuit, contentus eo quod eos cursim perstrinxerat. ... Et de Suetonio non miramur cui familiare fuit amare brevitatem.* Vopiscus, *in* Firmo, *pag. m.* 691 *Tomi I* Historiæ Aug. Script. *Voiez le aussi in* Probo, *pag.* 639, *où il le met parmi les Historiens* qui non tam diserte quam vere memoriæ (*res gestas*) tradiderunt.

Il ne faut pas dissimuler que la lecture de Suetone déplait beaucoup à ceux qui veulent savoir les dates précises des événemens. C'est une chose qu'il a négligée: il n'a rien moins observé que l'ordre chronologique: cela n'étoit pas de son plan; & notez qu'il est excusable d'avoir choisi une méthode qui le dispensoit de suivre cet ordre-là. On avoit assez d'Histoires où l'on trouvoit tout de suite le Regne des Empereurs, selon le tems que chaque chose étoit arrivée. C'est pourquoi il ne jugea pas à propos de faire un Ouvrage de même nature; il aima mieux s'attacher à faire conoître la Vie des Empereurs, & leurs personalitez, & rassembler pour cela dans un Chapitre ce qui concernoit leurs mariages, & dans d'autres Chapitres ce qui concernoit leur éducation, ou leurs amitiez, ou leurs bâtimens, &c. C'étoit choisir ce qu'il y a de plus pénible dans les fonctions de l'Histoire; car il est bien plus aisé de recueillir les matériaux des guerres, ou des autres afaires publiques, que le détail du Palais, je veux dire les inclinations, & les actions particulieres du Monarque, ce qu'il étoit entant que mari, que pere, que frere, que maître, qu'ami, qu'amant; quels étoient ses dégoûts, ses caprices, ses habits, & ses repas, &c. Je suis sûr qu'un homme qui entreprendroit aujourd'hui l'Histoire des Papes, ou des Empereurs, où des Rois de France, &c, selon le modele de Suetone, en remontant comme lui aux cent cinquante dernieres années plus ou moins, trouveroit de grandes dificultez, & que s'il réüssissoit aussi bien que Suetone, il se feroit admirer, & qu'il passeroit pour un excellent Auteur d'Anecdotes. Oh qu'un tel Ouvrage seroit propre à enrichir le Libraire!

ramaſſa une infinité de particularitez ſur leurs actions, & ſur leurs inclinations. Il n'obſerve point l'ordre du tems; & jamais Hiſtoire ne fut plus diférente des Annales que celle-là. Il réduit tout à certains chefs généraux, & met enſemble ce qui ſe raporte à chaque chef. Il eſt fort ſerré, & toucha beaucoup de coutumes & d'ordonnances, de ſorte que ceux qui le liſent avec un bon Commentaire, ou qui entendent ſur cela les Leçons d'un ſavant Critique, peuvent aprendre une infinité de belles Antiquitez. Il y a des gens qui le blâment d'avoir écrit tant de choſes qui font conoître le détail des actions impures, & des débauches horribles de Tibere, de Caligula, de Neron, &c (*E*). On ne peut nier que ſes recherches là-deſſus n'aient été fort ſingulieres,

(*E*) *Il y a des gens qui le blâment d'avoir écrit tant de choſes qui font conoître le détail des actions impures ..... de Tibere ..., &c.*] Muret eſt celui qui a déclamé avec le plus d'éloquence contre Suetone à ce ſujet-là, & il en vint juſqu'à dire que la lecture de cet Hiſtorien eſt auſſi à craindre pour les jeunes gens, que celle des Vers de Catulle, & de Martial. Raportons tout cet endroit de la Harangue qu'il prononça dans le College de Rome le 4 de Novembre 1580. *At Suetonium S. Hieronymus laudat. Magnum teſtimonium, ſi laudat. Non enim ſanctitate tantùm Hieronymus, ſed & eruditione & judicio præſtitit. Quomodo igitur laudat? Eâdem libertate ſcripſiſſe eum ait Cæſarum vitas, quâ ipſi vixerunt. Non magna laus, ſi laus eſt: ſed ego laudem eſſe non puto. Quid enim laudis habet, cùm Cæſares in ſummâ licentiâ atque impudentiâ vixerint, orationis turpitudine, ipſorum flagitia æquaſſe, quæque illi perpetuis tenebris operienda patrârant, ea nudis & prætextatis verbis in lucem & in aſpectum hominum protuliſſe? Itaque nihil apud Suetonium frequentius legas, quàm exoletos, & ſpintrias & cellarios, & nubentem Neroni Sporum, Doryphoro Neronem; voces etiam, quas in illis flagitiis miſerint, quaſi hæc ſcire, poſterorum intereſſet: quorum commemoratione non ſcriptorem modò, ſed ipſas chartas erubeſcere oportebat: cùm hæc interim ita ſubtiliter ac particulatim perſequitur, ut docere voluiſſe videatur. In Tacito nihil ſimile reperias. Talia aut præterit, aut ita ſignificat, ut odiſſe & abhorrere videas, non, ut illum alterum, cupide in eis immorari. Inter Vopiſcos igitur, & Spartianos, & Lampridios, & ejuſmodi vitarum ſcriptores Suetonius emineat, illâ ſe jactet in aulâ; hoc ceteris melior, quòd ætatis beneficio, meliùs quàm illi latinè loquitur: ad Taciti quidem gloriam aſpirare, aut ſe cum eo conferre ſi voluerit, omnium eruditorum convicio vapulabit. Equidem quod ad me attinet, Suetonii lectionem non minus quàm Catulli aut Martialis adoleſcentibus pernicioſam, etiam confirmatæ ætatis viris periculoſam puto* (22). Prenez garde qu'il fait une opoſition entre Tacite & Suetone, afin de montrer que Tacite n'a point mérité de blâme vu ſa précaution ou de ſuprimer ces impuretez, ou de n'en parler qu'en général, & avec des marques de haine. Bodin avoit déjà fait cette Obſervation, pour mettre Tacite au deſſus de Suetone, qu'il reconoît d'ailleurs moins blâmable que Lampridius: *Hoc fortaſſis improbari poteſt* (Suetonius) *quòd fœdiſſimas quaſque principum libidines nimis ſtudioſè conſectatur quas Corn. Tacitus omiſit. Sed in eo genere longè à Lampridio ſuperatur, is enim tot portenta novarum voluptatum ab Heliogabalo invecta deſcribit, ut non magis ea narrare, quàm unicuique ad imitandum proponere videatur* (23). Mais Bodin & Muret n'oublioient-ils pas la diférence qui ſe trouve entre l'Auteur d'une Hiſtoire de l'Empire, & l'Auteur d'une Hiſtoire de l'Empereur. Celui-là ne doit toucher que légérement au domeſtique du Prince; il ne doit guere parler des Rois qu'entant qu'ils influent dans les afaires générales de l'Etat. Mais ceux qui compoſent l'Hiſtoire de la perſonne d'un Monarque, ſe doivent arrêter principalement à ſes actions domeſtiques. Voilà pourquoi Suetone s'eſt cru obligé plus que Tacite à inſiſter ſur les perſonalitez des Empereurs. Outre cela l'on peut aſſûrer, qu'il n'eſt pas vrai que Tacite ſe ſoit conduit de la maniere que les Cenſeurs de Suetone raportent. Il exprime en termes très-forts les impuretez de ce tems-là, & je ne ſai ſi à proportion (24) il n'en parle pas autant que l'autre. Nous en pourrions mieux juger, ſi nous avions toute ſon Hiſtoire de Caligula. La Remarque de Muret, que le public n'a que faire de ſavoir tout ce détail de la débauche des Empereurs, prouve trop; car on lui répondra qu'il n'importe point au public de ſavoir les particularitez que Tacite nous raconte touchant Agrippine, qui provoquoit à l'inceſte ſon propre fils. Qu'avons-nous à faire, lui dira-t-on, du *Laſcivia oſcula & prænuntias flagitii blanditias*, que l'on trouve dans Tacite (25)? Vous devez, ou condamner cet Hiſtorien, ou abſoudre Suetone, & reconoître que leurs fautes ne diferent que du plus au moins. Notez qu'Eraſme, dont l'autorité doit bien valoir celle de Muret, ne juge pas que la deſcription des infamies des Empereurs dont Suetone a écrit l'Hiſtoire, ſoit inutile au public. Il croit au contraire qu'elle peut ſervir d'épouvantail aux mauvais Princes, & qu'il n'y a point de Tyran qui pût ſentir du repos, s'il conſidéroit que ſa mémoire ſeroit un jour auſſi exécrable, que l'eſt aujourd'hui celle d'un Caligula, & d'un Neron. Ce fut dans la vue du bien public qu'il travailla à une Edition de Suetone, & des autres Hiſtoriens qui nous ont laiſſé le détail des actions abominables des Empereurs Romains. Citons ſes paroles; elles repreſenteront ſa penſée plus amplement, & plus fortement que je ne l'indique: *Ex bona fidei ſcriptoribus ſuper alias innumeras, hæc præcipua capitur utilitas, quod non alia res æque, vel bonorum regum animos ad res cum laude gerendas accendit, vel Tyrannorum cupiditates cohibet ac refrenat, dum utrique cernunt horum literis ſuam vitam omnem, mox in totius orbis, imo ſeculorum omnium Theatrum producendam, & quidquid nunc vel in abdito patrant, vel aſcito fuco prætexunt, vel metu diſſimulare cogunt verius quàm ignorari, paulo poſt clariſſima in luce ſub oculis omnium traducendum; cum jam metu pariter ac ſpe libera poſteritas, nec ullo corrupta ſtudio, magno conſenſu recte factis applaudet, parique libertate his diverſa explodet exſibilabitque. Nec enim arbitror quenquam tyrannum, ſic penitus omnem hominis ſenſum exuiſſe, ut vitam ſibi jucundam ducat, ſi norit ſuum nomen apud poſteros omnium ætatum ac nationum, tam inviſum & execrabile fore, quam eſt Neronis, Caligulæ, Heliogabali, Commodi, ad quorum mentionem, ceu portentorum verius quàm principum, nemo jam non deſpuit, non abominatur, non deteſtatur* (26). Un exemple que je m'en vais alléguer peut ſervir ici de confirmation. L'Empereur Commode expoſa aux bêtes un homme qui avoit lu la Vie de Caligula compoſée par Suetone; & il en uſa ainſi à cauſe qu'il étoit né le même jour que Caligula (27). D'où nous pouvons conclure qu'il prenoit plus d'intérêt à la mémoire de Caligula, qu'à celle des autres Empereurs que l'Hiſtorien a difamez. Or, puis qu'en conſéquence d'un intérêt dont les raiſons étoient ſi frivoles, il exerça tant de cruauté envers un Lecteur, il eſt facile de comprendre que pour rien du monde, il n'auroit voulu que l'on le traitât comme Suetone a traité Caligula. Il eſt donc vrai que les Tyrans ne veulent pas que leurs infamies ſoient conues. Il eſt donc vrai que Suetone les peut inquiéter, & leur faire craindre qu'un jour leur mémoire ne ſoit auſſi exécrable, que celle des Empereurs dont il étale les débordemens.

Politien, pluſieurs années avant Eraſme, avoit ſoutenu que les impudicitez, & les cruautez décrites par Suetone, pouvoient ſervir à faire aimer les vertus contraires, & il allegua la conduite des Lacedemoniens, qui pour faire haïr l'ivrognerie à leurs enfans les régaloient du ſpectacle de l'ivreſſe de leurs eſclaves. Liſez ſes paroles. Vous y trouverez auſſi la conduite d'un Muſicien, qui pour mieux inſtruire ſes Diſciples leur faiſoit entendre des gens qui chantoient très-mal: *Sed neque qui obſcœnitatis apud hunc quiſquam, aut crudelitatis exempla reformidet. Siquidem & Lacedæmonii (ut eſt apud Plutarchum) ſoliti etiam ſunt per feſtos dies bene potos ſervos, atque ex eo parum ſui compotes quos illi* Εἵλωτα, *vocabant, oſtendere inter convivia, atque illo pacto docere adoleſcenteis, quantum in ſe mali ebrietas contineret. Et Thebanus Giſmenias* (28) *bonos juxta malosque tibicines diſcipulis oſtendens, Hoc modo, aiebat, canere oportet, illo non oportet. Videlicet collata vitiis virtutes, magis aliquanto, quam ſi ſeorſum inſpexeris, diluceſcunt* (29).

Mr. de Tillemont a jugé comme Muret. (†) On cite de S. Jeroſme, dit-il (30), que Suetone " eſt auſſi libre „ & auſſi infame dans ſa narration, que les Princes dont „ il fait l'hiſtoire l'eſtoient dans leur vie: en quoy il de„ ment les eloges que Pline luy avoit donnez: (‡) & il a „ merité qu'on diſe de luy & de Lampride, qu'ils appren„ nent les plus grandes crimes en les rapportant ". Je ne ſaurois lui paſſer toutes les parties de cet arrêt de condamnation; car je ſuis trés-perſuadé que Suetone a pu écrire de cette maniere, ſans *dementir les eloges que Pline lui avoit donnez.* Pline *a dit que plus il le connoiſſoit plus il l'aimoit à cauſe de ſa probité, de ſon honneſteté, de ſa bonne conduite, de ſon application aux lettres, & de ſon érudition* (31). La maniere, dont Suetone a particulariſé les débauches des Empereurs, n'eſt nullement une preuve, ni qu'il aimât les impuretez, ni qu'il ſe plût à les décrire, ni qu'en général il y eût rien à deſirer à ſa probité, & à ſon honnêteté. Cela fait voir ſeulement qu'il étoit fort ingénu, & fort ſincere, & qu'il croioit qu'un Hiſtorien doit repréſenter naïvement, & fidélement tout ce qu'il a pu déterrer de véritable; & pour peu qu'on ſe conoiſſe à deviner le caractere des Auteurs par leur maniere d'écrire: on peut juger que celui-ci ne faiſoit que ſuivre ſa ſincérité, & ſon ingénuité naturelle, & qu'il ne cherchoit point l'amuſement, ou le divertiſſement de ſon cœur. On doit même préſumer qu'il eut en vue de punir le crime autant qu'un Hiſtorien le peut punir, & de châtier la mémoire de ces monſtres d'homme en la tranſmettant aux ſiecles futurs chargée de toute l'exécration dont elle eſt digne, & qu'il crut que cela pourroit réprimer la brutalité un jour à venir. Il eſt certain que lui & Lampridius inſpirent plus d'averſion, & plus d'horreur pour les Princes dont ils décrivent les déportemens abominables, que ne le font les Hiſtoriens les plus prudes, & les plus graves. Diſons enfin que Mr. de Tillemont ne s'eſt pas aſſez ſervi de ſon jugement, lors qu'il a voulu combatre par des conſéquences vagues, & tout-à-fait incertaines le témoignage précis, & formel de Pline le jeune. Tenons-nous en à ce témoignage de l'un des plus honnêtes hommes de ce Siecle-là. Et qu'on ne me diſe pas qu'il l'a rendu dans une Lettre où il demandoit une grace pour Suetone: je ſai bien

(22) Muretus, Orat. XVII. *Vol. II, pag.* 347, 348, *Edit. Lipſ.* 1672, in 8.

(23) Bodin. Method. Hiſtor. *Cap. IV, pag. m.* 65.

(24) *C'eſt-à-dire en conſidérant qu'il faiſoit l'Hiſtoire de l'Empire Romain, & que* Suetone *écrivoit la Vie des Empereurs.*

(25) Tacit. Annal. *Libro XIV, Capite II.*

(26) Eraſm. *Epiſt. Dedicat.* Suetonii, Dionis Caſſii Spartiani, Capitolini, Lampridii, &c. *Il dédia cet Ouvrage à Frideric Electeur de Saxe, & au Prince George Couſin de cet Electeur. L'Epitre Dédicatoire eſt datée d'Anvers le 5 de Juin* 1517.

(27) *Eum etiam qui Tranquilli librum vitam Caligulæ continentem legerat, feris objici juſſit, quia eundem diem natalis habuerat quem & Caligula.* Lamprid. *in* Commodo, *Capite X.*

(28) *Il faloit dire* Iſmenias.

(29) Politianus, *Præfat. in* Suetonium, *folio b* 5.

(†) *Voſſ. hiſt. lat. l.* 1. *c.* 31. *p.* 166.

(30) Tillemont. Hiſt. des Emper. *Tome II, pag.* 488.

(‡) *Ruald. v. Plut. c.* 28, *p.* 51. 2.

(31) Tillemont, *là-même, pag.* 486. *Les Paroles de* Pline, Epiſtola XCV, *Libro X, ſont* Suetonium Tranquillum, probiſſimum, honeſtiſſimum, erudiſſimum virum, & mores ejus ſequutus & ſtudia, jampridem, domine, in contubernium adſumſi: tantoque magis diligere cœpi, quanto hunc propius inſpexi.

& qu'il n'ait donné à sa plume beaucoup de licence : c'est ce qui a fait dire qu'il avoit écrit la Vie des Empereurs avec la même liberté qu'ils avoient vêcu. C'étoit néanmoins un homme de très-bonnes mœurs, & d'une vertu insigne (*i*). Il ne se hâtoit pas de publier ses Ouvrages, & il faloit l'exhorter à les tenir moins de tems sous la clôture de son cabinet (*k*). Les meilleurs Commentaires sur cet Ecrivain sont ceux de Torrentius & de Casaubon. On les a mis tout entiers avec les Notes de quelques savans Critiques dans l'Edition d'Utrecht 1672 (*l*). Je n'ai point vu la Version Françoise de Suetone qui fut imprimée à Lion l'an 1556 in 4 (*m*). Je ne saurois donc dire si George de la Bouliere, qui en est l'Auteur, a eu les mêmes égards que Mr. du Teil (*n*). Celui-ci a suprimé des Chapitres tout entiers, & a énervé en plusieurs rencontres les phrases de Suetone; car il voioit bien que notre Langue ne pouvoit soufrir la vivacité, & la force des portraits que l'Auteur Latin nous donne de la débauche des Empereurs. Il ne (*F*) faudra

(*i*) *Voiez le Passage de* Pline *dans la Remarq. (E) Citation* (31).

(*k*) *Voiez la Remarque (F) Citation* (50).

(*l*) *Procurée par Monsr.* Grævius. *Elle fut reimprimée l'an* 1691.

(*m*) Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Franc. *pag.* 446 La Croix du Maine, *pag.* 118, *ne parle que de l'Edition de Lion* 1569.

(*n*) *La* 4 *Edition de sa Traduction de* Suetone *est d'Amsterd.* 1699.

bien qu'en telles rencontres on use de flaterie; mais ne voit-on pas que Pline assûre dans la même Lettre, qu'il y avoit fort long-tems que Suetone étoit lié avec lui d'une amitié très-étroite. Ce n'étoit pas un mensonge; car d'autres Lettres de Pline font voir que cela est vrai. Ce commerce étroit, cette familiarité de Suetone & de Pline n'auroit pas duré, si Suetone n'eût pas été tel que Pline le représente. J'ajoûte qu'il ne reste point d'Auteurs qui donnent la moindre atteinte à la vertu de Suetone; car il faut compter pour rien ce que Domitius Calderinus grand hableur (32) a débité. Lisez ce Passage: *Sinisteriora quadam de Suetonii moribus consectatur, Marii, nescio cujus, testimonium citans. Nos enim adulescenteis ipsum meminimus audire Domitium, cum diceret habere se peculiarem Marii Rustici librum, quem cateris incognitum secum de Gallia attulisset, qui tamen codex, ne extincto quidem illo, nunquam comparuit. Atque ego quidem studio incogniti mihi scriptoris incensus, etiam ad ipsius Domitii parentis Benaci lacus accolas accessi, omnemque ejus librorum suppellectilem scrutatus, Marium certe hunc rusticum inveni nusquam* (33).

Mettons ici la Réflexion que La Mothe le Vayer a faite sur l'Invective de Muret : „ Il seroit à souhaiter, dit „ Muret, que nous n'eussions point appris tant de débau„ches, & tant de vices honteux qu'ont pratiquez les Ti„beres, les Nerons, & les Caligules. Ce sont des ordu„res qui font presque rougir le papier sur lequel Sueto„ne nous les represente. Et si ce que dit un ancien, est „ veritable, (‡) qu'il n'y ait gueres de difference entre „ celuy qui décrit de semblables infamies avec soin, & „ celuy qui les enseigne ; à grande peine pourrons nous „ excuser Suetone de s'en estre acquitté de la façon qu'il „ a fait (34). . . . . . . Mais comme nous avons déja ré„pondu à de semblables objections dans d'autres Sections „ que celle-ci, y a-t-il un seul de tous les Historiens de „ nom qui ne soit coupable, s'il luy faut imputer à cri„me d'avoir representé les méchantes actions qui font la „ plus grande, & souvent la plus considerable partie de sa „ narration ? L'Histoire sacrée mesme ne nous fait-elle „ pas voir des parricides, des incestes, des idolatries, & „ mille autres profanations, parmi ses meilleurs exemples „ & ses plus saintes instructions (35) ". Il est dificile de bien repliquer à cette Remarque, & je voudrois bien savoir ce qu'auroit pu dire contre cela le scrupuleux Tillemont. Il auroit sans doute allégué des choses bien spécieuses; mais dont on auroit pu inférer que le plus ancien de tous les Historiens, & celui qui avoit le plus de lumieres, vu qu'il écrivoit par inspiration, ne devoit jamais parler des filles de Lot; car dira-t-on, c'est enseigner indirectement l'inceste dans des circonstances tout-à-fait afreuses. On inféreroit aussi des raisons de cet Auteur, que l'Histoire en général est condamnable (36), & qu'on eut grand tort de publier dans Paris le Procès de la Dame de Brinvilliers ; & que la Relation des Conjurations est une chose à proscrire, puis que l'on y peut aprendre l'art de former des Conspirations, & d'éviter les fausses mesures qui ont fait échouer celle des Pazzi & plusieurs autres.

(F) *Il ne faudra pas oublier les fautes de Mr. Moreri.*] I. Le pere de Suetone n'étoit pas *Tribun de la troisieme Légion*; mais de la treizieme. II. La qualité de *Sécrétaire d'Etat* est trop forte pour Suetone: il n'y a nulle aparence qu'il ait jamais eu un tel emploi; sa Charge ressembloit sans doute à celle de ceux qu'on nomme aujourd'hui Sécrétaires du Cabinet. Spartien l'apelle *Magistrum Epistolarum* (37) : il parla ainsi selon le style de son tems, si nous en croions le docte Gutherius, qui soutient que le *Magisterium Epistolarum* ne fut créé qu'après l'Empire d'Hadrien (38). III. Il ne faloit pas dire que Suetone perdit sa Charge *à cause de quelques privautez qu'il avoit avec l'Imperatrice Sabine.* Cette expression insinue trop clairement je ne sai quelles idées de galanterie, qui ne sont point contenues dans les paroles Latines de Spartien, le seul Auteur qui nous aprenne la disgrace de Suetone. On a vu ci-dessus (39) comment il s'énonce. Mr. Moreri (40) le cite après avoir débité, que l'Empereur Hadrien *découvrit quelques galanteries que* Sabine *avoit, & qu'il la fit empoisonner.* Il est faux que Spartien dise tout cela ; & bien loin qu'il fasse entendre que ceux qui perdirent leurs emplois avoient été les galans de l'Impératrice, il donne à conoître clairement qu'ils l'avoient traitée avec mépris. Mr. de Saumaise s'est étonné justement que l'on n'ait pas fait attention à ces paroles *injussu ejus*, qui marquent que la raison, pour laquelle ces gens-là perdirent leurs Charges, fut que sans l'ordre d'Hadrien ils s'étoient donné auprès de l'Impératrice un trop grand air de hauteur, & de familiarité (41). Si leur faute avoit consisté dans quelque intrigue d'amour, l'Historien n'eût pas dit *injussu ejus*; car quelle impertinence ne seroit-ce pas que de dire, l'Empereur ôta leurs Charges au Préfet du Prétoire, à Suetone, & à plusieurs autres, par ce qu'ils avoient eu des galanteries avec Sabine sans qu'il le leur eût commandé ? Ne seroit-on pas extravagant si l'on suposoit qu'en quelques rencontres il donna de pareils ordres? Ne me répondez pas que d'autre côté l'on seroit extravagant si l'on suposoit, qu'il ordonna quelquefois d'être incivil envers Sabine : cette suposition est très-bien fondée. Nous savons qu'il traitoit sa femme comme une servante (42), d'où il est aisé de conclure qu'il permettoit à ses Officiers de la traiter durement, & très-incivilement. Mais il y avoit des bornes en tout cela; il ne le permettoit pas toujours, il ne le permettoit qu'à certaines gens, & il leur marquoit jusqu'où cette permission se pouvoit étendre. Les personnes qui perdirent leur emploi ne s'étoient pas contenues dans ces limites, voilà pourquoi l'Historien s'est servi de l'expression *injussu ejus*, qui marque la véritable raison de la disgrace, & qui exclut en même tems tout soupçon de galanterie. Mr. de Saumaise (43) dévelope parfaitement bien ce petit mystere. Ce qu'il dit contre ceux qui veulent trouver ici des galanteries, pouvoit être confirmé par une raison à laquelle il n'a pas pris garde. Spartien immédiatement après ajoûte, que Sabine auroit été répudiée à cause de sa mauvaise humeur, si son mari eût été d'une condition privée : *Uxorem etiam ut morosam & asperam dimissurus (ut ipse dicebat) si privatus fuisset* (44) : pas un mot d'infidélité conjugale, ni d'aucune galanterie (45). Inférons de là que les Officiers déposez n'étoient coupables que d'avoir brusqué Sabine dans ses mauvaises humeurs. Son chagrin la rendoit grondeuse & insuportable: mais comme on savoit que l'Empereur la méprisoit, & ne se soucioit guere qu'on la respectât, on la grondoit à son tour; & l'on garda si peu de mesures sans avoir l'aveu du Prince, qu'on s'attira une disgrace. L'autre fait, que Mr. Moreri débite sous la citation de Spartien, se trouve réellement en quelque maniere dans cet Auteur: *Sabina uxor non sine fabula veneni dati ab Adriano defuncta est* (46), c'est-à-dire, Sabine mourut, & ce ne fut pas sans qu'il courût quelque bruit qu'elle avoit été empoisonnée par Hadrien. Mais Mr. Moreri ne laisse pas de se tromper; car il veut que la découverte des galanteries ait été cause de l'empoisonnement de cette Dame; & cela seroit très-faux quand même on lui passeroit qu'au tems de la disgrace de Suetone on découvrit des galanteries. Il se passa bien seize ans entre la destitution de ce Sécrétaire, & la mort de l'Impératrice (47).

Continuons d'examiner le récit de Mr. Moreri. *Cette disgrace particuliere*, dit-il, *donna* à Suetone *la pensée d'écrire pour le public, & il composa la vie des douze Cesars. . . . . . . Pline le jeune* le pria *de ne tarder plus de publier cet Ouvrage, lui avoüant qu'il le trouvoit si achevé qu'en le voulant polir davantage il* (48) *ne faisoit que l'afoiblir.* Il y a là bien des fautes. IV. On n'a aucune preuve que la disgrace de Suetone lui ait inspiré l'envie de travailler pour le public. V. Il y a donc beaucoup de témérité à marquer précisément, qu'elle le détermina à travailler à l'Histoire des douze Empereurs; car comme il a fait beaucoup de Livres, il auroit pu composer pendant sa disgrace, sans que nous pussions conclure qu'il composa un tel & un tel Ouvrage. VI. Personne ne sait quels sont les Livres que Pline le jeune l'exhortoit à publier. Pourquoi donc assûre-t-on qu'il l'exhorta à publier les douze Cesars ? VII. Il faut bien aider à la lettre pour pouvoir dire qu'il *avoue qu'il les trouvoit achevez.* Cela supose qu'il a déclaré qu'il les avoit lus, & cette supposition n'est pas nettement conforme à ce Passage: *Patere, me videre titulum tuum ; patere audire, describi, legi, venire volumina Tranquilli mei* (49). Il est vrai qu'il venoit de dire ce que Mr. Moreri a cité, *Perfectum opus absolutumque est; nec jam splendescit lima, sed atteritur.* Mais que fait-on s'il ne disoit pas cela sur un préjugé d'Ami? VIII. En tout cas s'il étoit vrai que Suetone n'eût écrit la Vie des douze Cesars qu'après sa disgrace, il seroit très-faux que Pline le jeune eût pu se plaindre de sa lenteur à la publier (50); car sans doute il lui écrivit cette Lettre sous l'Empire de Trajan. Or Suetone ne perdit sa Charge qu'en l'an 4 ou 5 de l'Empire d'Hadrien. IX. Enfin, au lieu de *Sicco Polemon*, il faloit dire *Sicco Polenton.*

Quel-

(32) *Voiez ci-dessus Remarque (C) de l'Article* CALDERINUS.

(33) Politianus, *in Præfat. ad* Suetonium, *folio b* 5.

(‡) Parum abest à docente qui talia narrat.

(34) La Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, *pag.* 230 *du III Tome de ses Oeuvres* in 12.

(35) *Le même, pag.* 231.

(36) *Conferez ce que dessus Remarque (S) de l'Article* SFORCE (Catherine).

(37) Spartianus, *in* Adriano, *Cap. XI, pag. m.* 102.

(38) Gutherius, de Officiis Domus Augustæ, *Libro III, Capite IV, pag. m.* 438.

(39) *Dans la Remarque* (B).

(40) *Au Mot* Sabine.

(41) *Qui impudicam familiaritatem intelligunt, ne illi multum falluntur, ne tale quicquam cogitarent, poterat per illas duas voces fieri* injussu ejus, *si deli entius paulo attendissent.* Salmasius in Spart. Adr. *Capite XI, pag. m.* 102.

(42) *Hujus uxor Sabina dum prope servilibus injuriis afficitur ad mortem voluntariam compulsa est.* Aurelius Victor, *in* Adriano.

(43) Salmasius in Spart. Adr. *Capite XI, pag. m.* 102.

(44) Spartianus, *in* Adriano, *Capite XI, pag.* 102.

(45) *Réfutez par là les fables que* Brantome *a débitées contre Sabine au I Tome des* Dames Galantes, *pag.* 118.

(46) Spartianus, *in* Adriano, *Cap. XXIV, pag.* 204.

(47) *Voiez* Tillemont, Hist. des Emper. *Tome II, pag.* 418, & 450.

(48) *Voilà un* il *mal placé. On diroit que* Mr. Moreri *prétend que* Pline *polissoit & affoiblissoit l'Ouvrage de* Suetone. *Cette Faute a été corrigée dans les Editions de Hollande.*

(49) Plin. Epistola XI *Libri V.*

(50) *Sum & ipse in edendo hæsitator, tu mora tamen meam quoque cunctationem tarditatemque vicisti.* Idem, ibidem.

faudra pas oublier les fautes de Monſieur Moreri.

Quelques-unes de ces fautes de Monſr. Moreri ont été commiſes par la Mothe le Vayer, dans ſon Jugement ſur les principaux Hiſtoriens (51). J'en ſuis ſurpris; car c'étoit un homme tout autrement docte que Mr. Moreri, & qui avoit été guidé dans cet Ouvrage par Mrs. du Puy, & ſecouru *des Livres de quatre grandes Bibliotheques, celle du Roy, celle de Monſieur de Thou, la leur propre* (52), & celle du Cardinal Mazarin. Avec de ſi grans ſecours il auroit dû faire un excellent Livre, & il eût pu même ſans cela ſe garantir des quatre fautes où il eſt tombé.

(51) *La 2, la 3, la 4, & la 5. C'eſt de lui que Mr.* Moreri *les a copiées.*

(52) La Mothe le Vayer, *Préface du* Jugem. ſur les princip. Hiſtoriens.

SULACHA (*a*) (Simon) Religieux Neſtorien de l'Ordre de St. Pacome, ſe retira de l'obéïſſance de ſon Patriarche, & s'unit à l'Egliſe Romaine. Ceux qui comme lui avoient ſecoüé le joug, l'élurent pour leur Patriarche, & l'envoiérent à Rome, où le Pape Jules III lui confirma le Patriarchat en 1552 (*b*). Sulacha fit ſa Confeſſion de Foi à Rome, qui fut traduite en Latin par Maſius, avec la Lettre que ces Neſtoriens écrivirent à Jules III pour le prier de confirmer l'élection qu'ils avoient faite de Sulacha, & pour lui demander ſa protection contre une Famille qui conſervoit depuis long-tems le Patriarchat (*c*). Ce fut le ſujet de leur diviſion: pluſieurs d'entr'eux ne purent ſoufrir que cette Charge demeurât toûjours dans une même Famille; or la Famille, qui en avoit déjà joüi plus de deux cens ans, ne vouloit point s'en deſſaiſir. Simon Sulacha, de retour en Orient, établit ſon Siege Patriachal à Caramit, ville de Meſopotamie, & prit le titre de Patriarche des Aſſyriens, & ordonna pluſieurs Evêques & Archevêques. Les Turcs le firent mourir à la ſolicitation des Schiſmatiques. On élut pour ſon Succeſſeur un Moine de ſaint Pacome, qui ſe nommoit Hebed-Jeſu (*d*). J'en ai parlé ſous ce nom-là, & ſous celui d'Abdiſſi: aiez recours à ces Articles, Fra-Paolo (*e*) inſinue que par politique la Cour de Rome fit grand bruit de cette Ambaſſade des Neſtoriens, afin de ſoutenir ſa réputation en Europe par des fantômes. Je raporterai dans une Remarque ce que dit cet Hiſtorien (*A*).

(*a*) *Voiez la Remarque* (*A*) *de l'Article* Hebed-Jesu.

(*b*) Petrus Strozza, de Dogmate Chaldæor. *apud* Aubert. Miræum, Polit. Eccl. *Libr. II, Cap. V.*

(*c*) *Voiez* l'Hiſtoire Critique du Levant par le Sieur de Mony, *Chap. VI.*

(*d*) Strozza, *apud* Miræum, Polit. Eccl. *Libr. II, Cap. V.*

(*e*) Hiſt. du Concile de Trente, *Livre V, au commencement.*

(*A*) *Je raporterai . . . . ce que dit cet Hiſtorien.*] On trouve dans ſon Ouvrage (1) que le Pape reçut avec beaucoup de magnificence le Patriarche, que toutes les Egliſes d'entre l'Eufrate & les Indes lui envoioient; qu'il le fit ſacrer Evêque, & qu'il lui donna le *pallium* de ſa propre main dans un Conſiſtoire ſecret; qu'il le renvoia en ſon païs, & qu'il le fit accompagner par quelques Moines qui entendoient le Syriaque; qu'à Rome & par toute l'Italie l'on ne parloit que du nombre immenſe de Chrétiens qui étoient en ce païs-là, & des grandes aquiſitions que le ſaint Siege y venoit de faire; que l'on s'entretenoit principalement du grand nombre d'Egliſes qui étoit à Muzal (2), ville, diſoit-on, qui étoit l'ancienne Aſſur ſituée ſur le Tigre, au voiſinage de Ninive; qu'on mettoit ſous la juriſdiction de ce Patriarche les villes du plus grand renom, Babilone, Tauris, Arbelle où Darius fut vaincu par Alexandre, Ecbatane que d'autres nomment Seleucie & Niſibe, & pluſieurs Provinces de l'Aſſirie & de la Perſe; . . . . que toutes ces choſes furent imprimées, & lues avec beaucoup de curioſité. Il y avoit ſans doute plus de faſte que de réalité là-dedans; & c'étoit une choſe bien entendue ſelon la prudence humaine, que de faire ſonner ſi haut le nom de tant de fameuſes villes.

(1) Fra-Paolo, Hiſtoire du Concile de Trente, *Livre V, au commencement.*

(2) *La Confeſſion de Foi de ce Patriarche en compte 18, dont 15 étoient tenues par les Neſtoriens, & trois par les Jacobites. Voiez Mr.* Amelot de la Houſſaye, Traduction de Fra-Paolo, *Livre V, au commencement.*

SULPICIA ou SULPITIA, Dame Romaine, fille de Sulpicius Paterculus, & femme de Fulvius Flaccus, obtint un honneur inſigne lors qu'il fut jugé à propos de chercher quelque remede aux déréglemens impudiques que l'on remarqua parmi les femmes de Rome. Le mal fut jugé ſi grand que l'on recourut à l'aſſiſtance céleſte, & à ces reſſources de Religion qui ſupléent le défaut des moiens humains. On fit conſulter les Livres de la Sibylle, & ſur le raport des Conſulteurs il fut ordonné par le Sénat qu'un ſimulacre ſeroit conſacré à Venus *Verticordia*, c'eſt-à-dire, *Convertiſſeuſe des cœurs* (*A*), afin que les femmes & les filles fuſſent plus fa-

(*A*) *Il fut ordonné par le Sénat qu'un ſimulacre ſeroit conſacré à Venus* Verticordia . . . *Convertiſſeuſe des cœurs.*] On trouve ce fait dans pluſieurs Auteurs, mais Valere Maxime eſt celui qui l'a mieux circonſtancié. *Merito*, dit-il (1), *virorum commemorationi Sulpitia, Ser. Paterculi filia, Q. Fulvii Flacci uxor, adjicitur. Quæ, cum Senatus libris Sibyllinis per decemviros inſpectis cenſuiſſet, ut Veneris Verticordiæ ſimulachrum conſecraretur, quo facilius virginum mulierumque mentes à libidine ad pudicitiam converterentur; & ex omnibus matronis centum, ex centum decem ſorte ductæ, de ſanctiſſima fœmina judicium facerent, cunctis caſtitate prælata eſt.* Pline dit la même choſe en moins de mots, hormis qu'il ne marque pas le ſujet de cette conſécration, ni l'épithete de Venus. *Pudiciſſima femina ſemel, matronarum ſententia, judicata eſt Sulpicia Paterculi filia, uxor Fulvii Flacci: electa ex centum præceptis* (2), *quæ ſimulacrum Veneris ex Sibyllinis libris dedicaret* (3). Solin a copié Pline ſelon ſa coutume (4). Ovide n'a point parlé de notre Sulpicia, & au lieu d'un ſimple ſimulacre il prétend que l'on fit bâtir un Temple à Venus *Verticordia*. Il n'oublie pas le ſujet de cette nouvelle dévotion: il marque très-expreſſément que la ruine de la pudeur en fut cauſe.

Roma pudicitia proavorum tempore lapſa eſt:
Cumæam, veteres, conſuluiſtis anum.
Templa jubet Veneri fieri: quibus ordine factis,
Inde Venus verſo nomina corde tenet (5).

Il eſt blâmable de n'avoir point rendu à Sulpicia l'honneur qu'elle méritoit. La gloire qu'elle aquit alors eſt ſi grande, qu'il ne faloit pas s'en taire. Les autres Dames ſe reconurent inférieures en chaſteté à celle-là. C'eſt un aveu auſſi glorieux pour elle, que le feroit pour un brave la confeſſion que cent autres braves feroient d'avoir moins de cœur que lui. Il eſt rare, dit-on, de voir des gens qui veuillent céder aux autres quant à l'eſprit (6). Mais parmi les gens de guerre il eſt encore plus rare de vouloir céder en bravoure: les complimens mêmes ſont là-deſſus aſſez rares; & en général on voit peu de complimens ou un honnête homme ſe reconoiſſe moins honnête homme qu'un autre, & une femme d'honneur moins pudique que les autres. Cette civilité eſt auſſi rare parmi les femmes d'honneur, que le ſauroit être parmi les femmes galantes de reconoître la ſupériorité de beauté d'une rivale. Mais en tout cas les diſcours de civilité, & le langage complimenteur ne tirent pas à conſéquence pour les aveus juridiques & ſolennels; car s'il s'agiſſoit de choiſir pour une fonction honorable ordonnée par les Magiſtrats, ou la plus honnête femme, ou le plus honnête homme de la ville, perſonne ne voudroit ſouffrir que les autres ſe prévaluſſent des complimens qu'on leur pourroit avoir faits. Chacun les révoqueroit, & voudroit avoir ſon jugement libre, & trouveroit fort dur de reconoître publiquement, qu'il eſt moins digne d'être choiſi pour la fonction ordonnée. Il faloit donc que la vertu de Sulpicia fût bien éclatante, puis que cent Dames Romaines opinérent en ſa faveur dans une rencontre comme celle-là. Mais peut-être faut-il ſupoſer, que le Sénat ordonna qu'aucune Dame ne pourroit ſe donner à elle-même ſa voix. Les Auteurs n'ont pas bien dévelopé les circonſtances de cette afaire. Il ſemble qu'ils veulent dire que l'on commença par choiſir au ſort cent Dames Romaines, & qu'enſuite ſur ces cent-là on en choiſit dix au ſort, & que toutes reconurent que Sulpicia méritoit de conſacrer le ſimulacre. Cette conduite me paroît embaraſſée; car pourquoi tiroit-on deux fois au ſort ſi l'on vouloit recueillir les ſufrages des cent Dames? J'aimerois mieux dire que d'abord on mit à part cent femmes dont la réputation étoit la mieux établie, & qu'après cela on les fit tirer au ſort, afin que dix d'entr'elles euſſent la nomination de celle qui conſacreroit le ſimulacre, & qu'on régla que perſonne ne ſe nommeroit ſoi-même. Ainſi Sulpicia par le ſufrage de dix Dames auroit obtenu la préférence ſur cent des plus eſtimées de toute la ville, & néanmoins aucune n'auroit déclaré formellement, qu'elle ſe reconoiſſoit moins chaſte que Sulpicia. Il y eût eu quelque dureté à exiger une telle reconoiſſance dans une pareille conjoncture.

S'il étoit raiſonnable de s'adreſſer à Venus pour faire ceſſer l'impudicité.

On me dira peut-être que le Sénat ne s'adreſſa guere bien: car ſelon les dogmes du Paganiſme la Déeſſe Venus préſidoit également à l'amour illégitime, & à l'amour légitime; & c'étoit elle qui avoit produit le débordement d'impudicité qu'on vouloit faire ceſſer. Cette Objection eſt nulle: le Sénat ſavoit très-bien ce qu'il faiſoit, & par la raiſon même que Venus étoit la cauſe de ce deſordre, il faloit recourir à elle; car ſelon la Maxime de Caton, c'eſt à ceux qui ont cauſé les grans maux à les faire ceſſer (7). On pouvoit attendre que Venus fléchie par la conſécration de ce nouveau ſimulacre, & reconue pour la maîtreſſe des cœurs, rameneroit le beau ſexe dans le bon chemin, ou en ceſſant de lui donner de l'amour, ou en apliquant l'amour à des objets légitimes. Le prémier moien n'eſt pas mauvais; car combien y a-t-il de perſonnes qui peuvent faire la plainte que nous liſons dans un Opera?

Mon cœur auroit gardé (α) *ſa premiere innocence,*
S'il n'avoit jamais eu d'amour.

Le

(1) Valer. Maximus, *Libro VIII, Capite XV, num.* 12, *pag. m.* 738.

(2) *C'eſt-à-dire qui avoient déjà été choiſies. Il faut lire* præceptis, *& non pas* præcipuis *comme il y a dans la plus part des Editions. Voiez* Saumaiſe in Solinum, *page* 54, *& le Pere* Hardouin in Plin. *Tom. II, page* 56, *&* 124.

(3) Plinius, *Libro VII, Cap. XXXV, pag. m.* 56.

(4) Solin. *Cap. I, pag. m.* 12.

(5) Ovid. Faſtorum *Libro IV*, ℣. 157.

(6) *Aurum & opes & rura frequens donabit amicus: Qui velit ingenio cedere rarus erit.* Mart. Epig. XVIII *Libri VIII.*

(7) Τῶν γὰρ αὐτῶν εἶναι καὶ ποιεῖν τὰ μεγάλα κακὰ καὶ παύειν. *Nam eorundem eſſe & facere magna mala & comprimere.* Plutarch. *in* Catone minore, *pag* 184, *D.*

§ (α) Quinaut a dit *encor*, & non pas *gardé*. Rem. Crit.

facilement ramenées de l'impudicité à la chaſteté. On deſtina à une femme très-vertueuſe l'honneur de conſacrer cette image de Venus, & d'abord l'on choiſit cent femmes entre toutes les autres, & puis dix entre ces cent, & on les vit s'accorder toutes à nommer Sulpicia à la fonction que l'on demandoit. Cette Dame fut donc reconue pour la plus chaſte de toutes (*a*). Nous rechercherons la date de ce fait-là (*B*): les Auteurs l'ont trop négligée.

(*a*) *Tiré de* Val. Maxim. *Livr. VIII, Ch. XV Vous trouverez ſes paroles dans la Rem.* (*A*).

Le ſecond moien eſt très-bon: faites qu'elles aiment, pouvoit-on dire à Venus, nous le voulons bien, mais faites qu'elles aiment légitimement. Retirez-les du deſordre, ramenez-les dans la bonne voie. Elles ſont comme des rivieres qui ſe répandent hors de leur lit, & qui inondent les campagnes, faites rentrer dans leur canal naturel ces eaux débordées, c'eſt ce que nous vous demandons comme à la Déeſſe *Verticordia*, *Convertiſſeuſe des cœurs*

Je me ſouviens d'avoir lu dans Pauſanias, qu'Harmonia femme de Cadmus conſacra dans Thebes trois Statues de Venus, la prémiere à Venus Uranie, la ſeconde à Venus *Pandemos*, & la troiſieme à Venus *Apoſtrophia*: la prémiere étoit pour l'amour ſpirituel, la ſeconde pour le corporel, & la troiſieme avoit pour but l'éloignement des conjonctions extravagantes, comme vous diriez les inceſtes, &c. Ἔθετο δὲ τῇ Ἀφροδίτῃ τὰς ἐπωνυμίας ἡ Ἁρμονία· τὴν μὲν Οὐρανίαν ἐπὶ ἔρωτι καθαρῷ, καὶ ἀπηλλαγμένῳ πόθου σωμάτων· Πάνδημον δὲ, ἐπὶ ταῖς μίξεσι· τρίτην δὲ Ἀποστροφίαν, ἵνα ἐπιθυμίας τε ἀνόμου καὶ ἔργων ἀνοσίων ἀποστρέφῃ τὸ γένος τῶν ἀνθρώπων. *Cognomina impoſuit Harmonia, Urania, purum ſignificans, & corporum cupiditate vacantem amorem: Popularis, ob* Venerios *congreſſus*: jam *vero Apoſtrophiæ* numen coli inſtituit (id eſt Averſatricis) *quo ab exlege cupiditate & inceſtis ſtupris hominum genus averteret* (8). Vous voiez que les Romains avoient pu aprendre des autres Nations à honorer Venus ſous le titre de *Verticordia*; car il n'y a pas une grande diférence entre ce titre & celui d'*Apoſtrophia*; l'un enferme la notion *Convertiſſeuſe*, & l'autre celle de *Détourneuſe*.

(8) Pauſan. Libr. IX, Cap. XVI, pag. 742.

(*B*) *Nous rechercherons la date de ce fait-là.*] On trouve perpétuellement les occaſions de ſe plaindre de la négligence chronologique des anciens Auteurs. Epluchez tant qu'il vous plaira toutes les paroles d'Ovide, & de Valere Maxime, & de Pline, & de Solin, vous n'y trouverez quoi que ce ſoit qui vous aprenne en quel tems ſe fit la conſécration de cette image de Venus. On peut déterrer ce tems-là par le moien de Julius Obſequens, qui parle (9) d'un certain prodige arrivé ſous le Conſulat de Marcus Acilius & de Caius Portius, c'eſt-à-dire ſelon les Faſtes de Sigonius l'an de Rome 639. La fille d'un Chevalier Romain fut frapée de la foudre, & l'on trouva que ſa langue étoit ſortie par l'endroit qu'on ne nomme pas. On conſulta les devins, & ils répondirent que les filles & les Chevaliers étoient menacez d'infamie (10). La menace eut ſon effet; car on punit en même tems trois Veſtales qui avoient eu des galanteries avec quelques Chevaliers Romains. Ce fut alors que l'on fit bâtir un Temple à Venus Verticordia (11). Notez que depuis l'an 639 de Rome jusques au tems que la République paſſa au pouvoir de Jules Ceſar, la corruption des mœurs, & nommément la luxure ne firent que croître, & ainſi le ſimulacre que la chaſte Sulpicia avoit conſacré ne produiſit rien de bon. Voiez la marge (12).

(9) Julius Obſequens, *in Libro* de Prodigiis, *num.* 97, *pag.* 51.

(10) *Il faut noter que cette fille étoit à cheval lors que la foudre tomba ſur elle.*

(11) *Tres uno tempore virgines Veſtales nobiliſſimæ, cum aliquot equitibus Romanis, inceſti pœnas ſubierunt. Ædes Veneri Verticordiæ facta.* Idem, ibid.

(12) *Le mal s'augmenta depuis Ceſar, au lieu de décroitre. Voiez ce que je cite de Seneque dans la Remarq.* (*H*) *de l'Article* VAYER.

SULPITIUS (JEAN) ſurnommé *Verulanus* à cauſe, ſi je ne me trompe, qu'il étoit nâtif de *Verulum* (*a*) ville de la Campagne de Rome, s'attacha aux belles Lettres avec aſſez de ſuccès. Il floriſſoit vers la fin du XV Siecle. Son Commentaire ſur la Pharſale de Lucain n'étoit pas mauvais pour ce tems-là. Il fit imprimer Vegece avec deux autres Traitez *de Re Militari* (*b*). Il publia quelque Vers Latins de *Moribus*, & *Præludia Grammatica*. Je ne croi point qu'il le faille diſtinguer du Sulpitius qui enſeignoit dans le College de Rome ſous le Pontificat d'Innocent VIII, & qui commença à retablir l'uſage de la Muſique ſur le Théatre (*A*), de ſorte qu'on le peut conſidérer comme le prémier Auteur des Opera. Il eſt auſſi le prémier qui ait publié Vitruve.

Son

(*a*) *Veroli en Ital.en.*

(*b*) Æliani & Frontini. *Voiez la* Biblioth. de Geſner, *folio* 457.

(*A*) *Qui commença à rétablir l'uſage de la Muſique ſur le Théatre.*] J'avoue ingénument que j'ignorerois cela, ſi je ne l'avois lu dans un Ouvrage du Jéſuite Menêtrier. Voici tout le Paſſage (1): „ Ces reſtes de Muſique Dramatique, qui s'étoient conſervez dans l'Egliſe, ſervirent à la rétablir il y a deux cents ans; & Rome, qui „ l'avoit comme perdüe, pour donner à la recitation, & „ à la declamation des Acteurs, ce que les Grecs donnoient au chant & à l'harmonie, la fit paroître ſur le „ Theatre vers l'an 1480, comme je l'apprens de Sulpitius, en l'Epître dedicatoire de ſes Notes ſur Vitruve „ qu'il preſenta au Cardinal Riari Camerlingue de l'Egliſe „ & Neveu du Pape Sixte IV. . . . . Sulpitius loüant la „ Magnificence de ce Cardinal, qui avoit fait bâtir dans „ Rome, & aux environs de Rome, de ſuperbes Palais, „ le ſollicite de faire dreſſer des Theatres publics pour les „ repreſentations de Muſique, dont ce Sulpitius ſe dit être „ le Reſtaurateur, ayant fait voir à Rome, depuis peu „ d'années, ce qu'elle n'avoit plus en uſage depuis pluſieurs ſiecles. Il dit à ce Cardinal dans cette Epître, „ que Rome attend de lui un Theatre pour ces actions, „ parce qu'il en a déja donné une fois le plaiſir au peuple „ ſur un Theatre mobile dreſſé au milieu d'une place, & „ d'autres fois dans le Château Saint-Ange, pour divertir le Pape, & dans ſon Palais pour quelques Cardinaux. *Tu enim primus Tragœdiæ quam nos juventutem* „ *excitandi gratiâ & AGERE & CANTARE primi* „ *hoc ævo docuimus, (nam ejuſmodi actionem jam multis ſæculis Roma non viderat) in medio foro pulpitum ad quinque pedum altitudinem erectum pulcherrimè exornaſti.* „ *Eamdemque poſtquàm in Hadriani mole Divo Innocentio* „ *ſpectante eſt acta, rursùs intrà tuos penates tanquam in* „ *media Circi caveâ toto conſeſſu, umbraculis tecto admiſſo* „ *populo, & pluribus tui ordinis ſpectatoribus honorificè excepiſti. Tu etiam primus picturatæ ſcenæ faciem, quùm* „ *Pomponiani* (2) *comœdiam agerent noſtro ſæculo oſtendiſti:* „ *quare à te Theatrum novum tota urbs magnis votis expectat* ". Le Pere Menêtrier ſe trompe quand il dit que ce Paſſage Latin eſt tiré de l'Epitre Dédicatoire des Notes de Sulpitius ſur Vitruve. Mr. du Francaſtel, Garde de la Bibliotheque Mazarine, m'a fait la grace de m'envoier quelques Eclairciſſemens touchant l'Ouvrage où ſe trouve cette Epitre Dédicatoire, & je ſai par là que c'eſt un Vitruve (3) ſans aucune Note ſur le Texte, & ſans aucune variété de Leçons. Il eſt ſans chifres & même ſans ſignature. On n'y a marqué, ſoit au commencement, ſoit à la fin, ni le lieu ni le tems de l'Impreſſion, ni le nom de l'Imprimeur. L'Avis au Lecteur & l'Epitre Dédicatoire ſont ſans date. Cet Avis contient ceci entre autres choſes: *Jo. Sulpitius Lectori ſalutem. . . . Collatis multis id genus libris & imprimis uno noſtri Delii manu ſatis accurate perſcripto, eum mihi laborem aſſumpſi ut quantum per plurimas occupationes meas fieri poſſet, redderem unum imprimendorum archetypum adeò emendatum, ut parvus labor cuivis alteri ejusdem rei ſtudioſo relinqueretur. Quod ſi fidelis ut ſpero librarius fuerit & cum his impreſſis ſcripti calamis conferentur, facile fides noſtra & diligentia apparebit. . . . Primus hoc in ſtadio curro & ad certamen viâ jam liberaliter ſtrata reliquos inter ſe excito.* Voici le commencement de l'Epitre Dédicatoire: *Raphaeli Riario Cardinali Sanctæque Ro. Eccleſiæ Camerario, Jo. Sulpitius fœlicitatem. Quidquid curæ, ſtudii, vigiliarum, & operæ in emendando & vulgando Victruvio poſui . . . . tuæ dedico amplitudini.* On voit dans la ſuite le Paſſage que le Pere Menêtrier raporte. Cette Edition de Vitruve ne peut pas être de l'an 1480; car elle fut donnée ſous Innocent VIII, qui ſiégea depuis l'an 1484, jusqu'en 1492. Voici quelques termes de l'Epitre Dedicatoire, qui font voir qu'elle fut écrite vers les dernieres années de ce Pontificat: *Innocentius impoſito bellis fine, Prætorio ſuburbano peracto, agilitatis certaminibus & equitum concurſionibus, dotalibusque & ſumptuariis legibus revocatis. . . . . Tum floræ campus, tum Circus Flaminius lateribus aptiſſime ſternitur . . . . de Gymnaſio noſtro evertendo & magnifice conſtruendo (quod utinam præoccupaſſes: ibi enim cotidiana omnium diſciplinarum eduntur ſpectacula) prudentiſſimi Reformatores jam iniere conſilium* (4).

(1) Menetrier, des Repreſentations en Muſique, pag. 155, 156. Ce Livre fut imprimé à Paris l'an 1681.

(2) *C'eſt-à-dire les Ecoliers de l'Académie ou du College de* Pomponius Lætus.

(3) *Un très petit in folio.*

Concluons de tout ceci, que le Pere Menêtrier ne caractériſe pas bien cet Ouvrage de Sulpitius: il le donne pour des Notes ſur Vitruve publiées vers l'an 1480.

Notez que cette Edition de Vitruve n'eſt guere conue. On en ſera convaincu ſi l'on examine cet Extrait de la Lettre que Mr. du Francaſtel m'a fait l'honneur de m'écrire. Je l'inſere ici avec d'autant plus de plaiſir, que je ſuis très-aſſûré que ceux qui aiment l'Hiſtoire des Livres le trouveront très-curieux: „ Pour approfondir davantage ce point j'ai lu toutes les prefaces, les épitres dedicatoires, & autres prolegomenes, qui ſont à la teſte de „ tous les Vitruves de la Bibliotheque Mazarine, tant des „ textuaires que des commentez, en Latin, en Italien, & „ en François. Il eſt ſurprenant qu'il n'y eſt fait aucune „ mention de ce *Jo. Sulpitius*, ni de ſon Edition, qui doit „ eſtre la premiere de toutes. La plupart meſme des „ Commentateurs ou des *Editeurs* ſe donnent la gloire „ d'y avoir travaillé les premiers. Mr. Perrault qui dans „ la Preface de ſa Traduction Françoiſe du Vitruve rapporte les noms de ceux qui ont donné, traduit, ou commenté cet Auteur, ne dit rien de Sulpitius. J'ai vu les „ Editions de Jocundus, de Philander, de Daniel Barbarus, de Ceſariano, & de Caporali, outre celle de Mr. „ Perrault, lesquelles ſont dans nôtre Bibliotheque. J'ai „ decouvert encore une autre choſe touchant un *Hiero.* „ *Advocatus Ambroſii JCti. F.* C'eſt dans une Lettre de „ Joannes Britannicus Brixianus, à cet *Advocatus*, où il „ lui parle ainſi: *Feciſti tuâ induſtriâ, ſtudio, & labore, ut* „ *Vitruvius de Architectura qui jam tot ſæculis in lucem caput ſuum proferre non audebat, qui ex omni parte mancus,* „ *lacerus,*

(4) *Je ſuis redevable de tous ces Paſſages à Mr.* du Francaſtel, *Garde de la Bibliotheque Mazarine.*

(c) Du Verdier, Bibl Franç. pag. 1060, le nomme Brohe.

Son Livre de *Moribus* fut traduit en Vers François par Pierre Broé (*c*) nâtif de Tournon sur le Rhone. La Croix du Maine (*d*), qui m'aprend cela, met à l'an 1555 l'Impression de cette Version chez Macé Bonhomme à Lion, & il apelle l'Auteur de l'Original *Jean Sulpice de S. Alban dit* Verulanus.

(d) Biblioth. Françoise, pag. 388.

„ *lacerus, mutilatum se sentiebat, nunc politus, purus, integer huc & illuc gestiat meare, omnibus carus occurrat, omnibus gratus excipiatur.* . . . . Cette Lettre est imprimée à Venise en 1493. Apres avoir vu les Vitruves, sans „ y rien trouver qui pust faire connoître qui estoit ce *Jo. Sulpitius*, j'ai cru qu'en lisant toutes les Prefaces, &c, des „ Ouvrages du Verulanus qui sont dans notre Bibliotheque, „ j'y pourrois decouvrir quelque chose, supposé que ce fust „ lui qui eust fait les Notes en question, mais ç'a esté inutilement, car cet Auteur n'en fait aucune mention dans 7 „ ou 8 Ouvrages que j'ai vus (5) ”.

(5) Lettre de Mr. du Francastel, *écrite de Paris le 11 de Décemb. 1699.*

SURENA, Général des Parthes dans la Guerre contre les Romains commandez par Crassus l'an de Rome 701, étoit le second (*a*) *apres le Roy, tant en noblesse, qu'en richesse & reputation; mais en vaillance, sufisance, & experience au fait des armes*, il étoit *le premier personnage qui fust de son temps entre les Parthes*, & au reste *en grandeur & beauté de corps* il ne cedoit *à nul autre. Quand il marchoit par les champs avec son train seulement, il avoit bien tousiours mille chameaux à porter son bagage, & deux cens chariots de concubines*, & mille hommes *armez de toutes pieces, & d'autres armez à la legere encore davantage, de sorte qu'il faisoit en tout de ses sujets & vassaux plus de dix mille chevaux. Il avoit par succession hereditaire de ses ancestres le privilege de mettre le premier le bandeau royal ou diademe à l'entour de la teste du Roy, quand il estoit declaré Roy*, & *outre cela* il avoit *remis en son royaume le Roy* Orodes, *qui regnoit alors*, & qui en *avoit esté dechassé, & lui avoit conquis la grande cité de Seleucie, ayant esté le premier qui avoit monté sur les murailles, & ayant renversé de sa propre main ceux qui les defendoyent. Et* quoi *qu'il n'eust pas encore trente ans, si estoit-il tenu pour homme tressage, de bon sens & de bon conseil, qui furent les moyens par lesquels il defit Crassus, lequel par son audace & son outrecuidance du commencement, & depuis par la crainte & l'espouventement où le reduisirent ses malheurs, se rendit facile à surprendre, & exposé à* toutes sortes d'embuscade. On se servit de beaucoup de stratagemes contre les Romains, & outre cela les Parthes se batirent avec beaucoup de vigueur. *Mesmement* (*b*) *Surena, qui estoit le plus bel homme & le plus grand* de toute l'armée, *& estimé aussi hardi & aussi vaillant de sa personne qu'il y en eust point, encore que la delicatesse de sa beauté, qui tenoit un peu de l'efeminé, ne promist pas une telle fermeté de courage, pource qu'il se fardoit le visage* (*A*), *& portoit les cheveux mespartis*

(a) Plutarch. in Crasso, pag. 556: j'emploie dans tout le Texte de cet Article la Traduction d'Amyot en y retouchant quelque chose.

(b) Là-même, pag. 557.

(*A*) *Encore que la delicatesse de sa beauté, qui tenoit un peu de l'efeminé, ne promist pas une telle fermeté de courage, pource qu'il se fardoit le visage.*] Généralement parlant les hommes qui se piquent de beauté, & qui recourent à l'artifice pour relever l'éclat de leur teint, & qui consultent beaucoup leur miroir afin que la symmétrie de leurs cheveux & de leurs frisures soit plus capable de charmer les femmes, ne sont point propres à la guerre. Ce sont des damerets, & des mignons de couchette: les ruelles, les festins, le bal, sont les lieux où ils se signalent; les fatigues de l'armée ne leur conviennent point elles, demandent des gens qui ne craignent pas le hâle: la bravoure inspire plutôt la passion de faire peur aux ennemis par un air soldat, que celle de plaire aux femmes par un air muguet. Mais nous avons ici une exception à cette regle générale. Surena se montre dans le combat un très-vaillant homme, il s'aquitte de tous les devoirs d'un Chef d'Armée avec toute la vigueur, & avec toute l'aplication imaginable, & néanmoins il se farde, & il a un très-grand soin de ses cheveux. Cela me fait souvenir d'un lieu commun qui est fort contraire à la pratique de Cesar. On donne ordinairement pour une Maxime de Guerre, qu'il ne faut point laisser goûter aux soldats les douceurs d'une vie délicieuse, que c'est le moien de les énerver, & de les acoquiner, & l'on cite entre autres exemples la faute que fit Annibal après la Bataille de Cannes. Il donna des quartiers d'hiver à son armée dans des lieux où elle s'acoutuma à une vie voluptueuse, & où les vins, les bains, la bonne chere, & les femmes firent perdre à ses soldats la vigueur martiale qui les avoit rendus si terribles. Les délices de Capoue furent pour lui ce que la Bataille de Cannes avoit été pour les Romains (1). *In hyberna Capuam concessit. ibi partem majorem hyemis exercitum in tectis habuit, adversus omnia humana mala sæpe ac diu durantem, bonis inexpertum atque insuetum. itaque quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona ac voluptates immodicæ: & eo impensius, quo avidius ex insolentia in eas se immerserant. somnus enim & vinum, & epulæ, & scorta balneaque, & otium consuetudine indies blandius, ita enervaverunt corpora animosque, ut magis deinde præterita eos victoriæ quàm præsentes tutarentur vires: majusque id peccatum ducis apud peritos artium militarium haberetur, quàm quòd non ex Cannensi acie protinus ad urbem Romam duxisset. illa enim cunctatio distulisse modò victoriam videri potuit: hic error vires ademisse ad vincendum. Itaque hercule, velut si cum alio exercitu à Capua exiret, nihil usquam pristinæ disciplinæ tenuit. nam & redierunt plerique scortis impliciti: & ubi primùm sub pellibus haberi cœpti sunt, viaque & alius militaris labor excepit, tyronum modò corporibus animisque deficiebant: & deinde per omne æstivorum tempus magna pars sine commeatibus ab signis dilabebantur: neque aliæ latebræ, quàm Capua desertoribus erant* (2). La Maxime que l'on fonde sur de tels exemples fut négligée par Jules Cesar, & il n'eut point lieu de se repentir de ne l'avoir pas suivie. Il permettoit à ses soldats après une grande victoire toutes sortes de débauches, & il avoit acoutumé de dire qu'ils pouvoient se batre très-bien lors-même qu'ils étoient parfumez. *Nonnunquam post magnam pugnam atque victoriam, remisso officiorum munere, licentiam omnem passim lasciviendi permittebat: jactare solitus*, milites suos etiam unguentatos bene pugnare posse (3).

(1) Titus Livius, *ubi infra, pag.* 376. Florus, *Libr. II, Cap VI.*

(2) Titus Livius, *Libr. XXIII, pag m.* 362. *Voiez aussi pag.* 377, *où Marcellus encourage ses Soldats par la consideration de la lâcheté que les delices de Capoue avoient produite dans les Soldats d'Annibal.*

(3) Sueton. *in* Cæsare, *Cap. LXVII.*

Je croi que notre Surena étoit du nombre de ces personnes dont j'ai donné deux exemples dans l'Article d'Henri quatrieme (4). Ils s'abandonnent aux plaisirs, & ils les quittent absolument selon la diversité des conjonctures: voluptueux & paresseux au souverain point, alors qu'il n'y a rien à faire: vigilans, & laborieux sans nul relâche, lors qu'il est très-nécessaire d'agir. Mecenas, si nous en croions Velleius Paterculus, travailloit extrémement lors qu'il le faloit; mais quand les afaires n'étoient point pressantes, il s'abandonnoit à la paresse, & aux délices, comme le plus éféminé de tous les hommes. *C. Mæcenas, vir ubi res vigiliam exigeret, sane exsomnis, providens, atque agendi sciens; simul vero aliquid ex negotio remitti posset, otio ac mollitiis pæne ultra feminam fluens* (5). Ce que le même Historien dit de Lucius Pison n'aproche pas de cela, & sert néanmoins d'exemple pour le caractere dont je parle ici. *De quo viro hoc omnibus sentiendum ac prædicandum est, esse mores ejus vigore ac lenitate mixtissimos, & vix quemquam reperiri posse, qui aut otium validius diligat, aut facilius sufficiat negotio, & magis, quæ agenda sunt, curet sine ulla ostentatione agendi* (6). C'est-à-dire, selon la Version de Mr. Doujat, „ Chacun doit être persuadé, & „ publier de luy qu'il y a dans ses mœurs un parfait „ mélange de vigueur & de bonté, qu'il seroit fort dif- „ ficile de trouver personne qui aime plus fortement le „ repos, ni qui soit plus capable de s'acquitter sans peine „ des grandes affaires: ou qui s'applique avec plus d'ar- „ deur aux choses où il faut agir, sans toutesfois affecter „ de faire paroistre qu'il agisse ”. Il dit à-peu-près la même chose de Sentius Saturninus. „ C'estoit un homme doüé „ de plusieurs vertus, laborieux, dispos, de grande pre- „ voyance, qui sçavoit, & qui supportoit également les „ devoirs & les fonctions militaires: mais qui en revan- „ che, toutes les fois que les affaires luy donnoient un „ peu de relâche, en abusoit amplement, & jusqu'à l'ex- „ cés; ensorte pourtant qu'il pouvoit passer plustost pour „ magnifique & de bonne humeur, que pour débauché „ ou faineant ”. Vous trouverez à la marge l'Original de cette Version de Mr. Doujat (7). Nous trouvons dans Tacite un Général (8), qui étoit de cette trempe. Ce fut celui qui contribua le plus à faire tomber la Couronne Impériale sur la tête de Vespasien. C'étoit un homme trop voluptueux dans le loisir, & fort actif dans un tems d'afaires (9). Voiez aussi ce que dit le même Tacite d'un Crispus Sallustius au Chapitre XXX du III Livre des Annales. Il n'y a personne qui ignore la dissolution de Demetrius, elle étoit du plus haut dégré, & cependant ce fut un Prince qui en tems de guerre renonçoit à ses plaisirs, pour s'apliquer tout entier à ses grandes entreprises. Entendons sur cela le témoignage de Plutarque. Il dit (10) qu'Antigonus *estant devenu inhabile aux exercices & travaux de la guerre* à cause de sa vieillesse, & de la grosseur de son corps, *usoit de son fils en son lieu, lequel tant pource qu'il estoit heureux, comme aussi pour l'experience qu'il avoit jà acquise, conduisoit bien & sagement ses plus grandes affaires. Et ne s'offensoit point son pere pour les insolences, superfluitez de despense & yvrongneries qu'il faisoit ordinairement: car quand il y avoit paix, il estoit desordonné en tous ces vices-là: & si tost comme il estoit sorty hors d'affaires, il s'abandonnoit dissoluëment & se laissoit aller à toutes sortes de volupez:*

EXEMPLES de gens voluptueux & néanmoins laborieux.

(4) *Remarque (A) à l'à lineâ.*

(5) Vell. Paterculus, *Libr. II, Cap. LXXXVIII.*

(6) *Idem, ibid. Cap. XCVIII.*

(7) *Virum multiplicem in virtutibus, navum, agilem, providum, militariumque officiorum patientem ac peritum pariter, sed eundem, ubi negotia fecissent locum otio, liberaliter lauteque eo abutentem; ita tamen, ut eum splendidum ac hilarem potius, quam luxuriosum aut desidem diceres.* Idem, ibid. *Cap. CV.*

(8) *Licinius Mucianus.*

(9) *Luxuria, industria, comitate, arrogantia, malis bonisque artibus mixtus: nimiæ voluptates cum vacaret: quotiens expedierat magnæ virtutes.* Tacit. Hist. *Libr. I, Cap. X.*

(10) Plut. *in* Demetrio, *pag.* 897: *je me sers de la version d'*Amyot.

partis en grave à la guise des Medois, quoi *que les autres Parthes laissassent encore croistre leurs cheveux à* la maniere des Scythes, *sans les agencer ni peigner aucunement, pour en estre plus efroyables à voir à leurs ennemis.* Le succès de la bataille lui fut glorieux, mais il ternit sa gloire par la perfidie dont il se servit en demandant de s'aboucher avec Crassus pour la conclusion d'un Traité de paix (*c*). Il fit des honnêtetez à ce Général Romain, il lui engagea sa parole, & l'assûra que l'acord étoit conclu entre les Parthes & les Romains, & qu'il ne s'agissoit plus que de s'avancer jusqu'à la riviere pour le mettre par écrit. Crassus voulant envoier chercher un cheval, Surena lui dit que cela étoit superflu, puis que le Roi Orodes lui en donnoit un. On fit monter Crassus sur ce cheval,

(*c*) Plut. *in* Crasso, *pag.* 562, 563.

voluptez: mais en temps de guerre, il estoit sobre & chaste comme ceux qui le sont naturellement. . . . , Demetrius s'adonnoit totalement à une seule chose pour un temps, tantost à prendre son plaisir, tantost aux affaires & à choses de consequence, & usoit tousiours de l'un seul en extremité, sans le mesler avec l'autre, & si n'estoit pour cela de rien moins provident à faire tous apprests & toutes provisions pour la guerre, ains s'il estoit sage & vaillant capitaine pour bien conduire une armée, il estoit encore plus soigneux & plus diligent à la preparer & mettre sus: car il vouloit qu'il y eust de toutes choses necessaires, plus qu'il n'en faudroit quand ce viendroit au besoin (11). Joignons à ceci une Observation du même Auteur suivie d'un fait qui se raporte à la matiere que nous traitons. „ Artaxerxes . . . . par effet monstra lors clairement que la coüardise & lascheté de cœur ne procede „ point des delices, pompes & superfluitez, comme aucuns „ estiment, croyans que c'est ce qui amollist le courage des „ hommes, ains vient d'une basse, vile, & mauvaise na- „ ture qui s'attache ordinairement plustost à suivre la mau- „ vaise opinion que la bonne: car ny les joyaux d'or, ny „ la robbe royalle, ny les autres bagues & ornemens que ce „ roy avoit tousiours à l'entour de sa personne jusques à „ la valeur de douze mille talens, comme l'on dit, ne „ l'empeschoient point de travailler & de prendre peine „ lors autant que le moindre homme de son ost: car il „ marchoit lui-mesme le premier à pied, portant sa trous- „ se en escharpe sur les espaules, & son bouclier en son „ bras, & cheminoit à travers montagnes roides & aspres, „ de maniere que les soldats voyans le courage & la peine „ que le Roy mesme prenoit, en cheminoient si legere- „ ment, qu'il sembloit qu'ils eussent des aisles: car il fai- „ soit par chacun jour douze lieuës & demie, & plus (12)". Apliquons ici une Réfléxion qui a été faite sur les Atheniens. Un Auteur, qui venoit de faire la description de leur luxe & de leur mollesse, ajoûte, & néanmoins ils ont gagné la Bataille de Marathon (13). Ne diroit-on pas que les Anciens, quand ils suposent que Bacchus fit des merveilles le jour de la Bataille des Géans, veulent nous représenter que ceux qui ne semblent propres qu'au bal, & qu'au jeu d'amour, ne laissent pas de se montrer braves dans les combats.

(11) Zozime *a parlé de Theodose sur ce pied.*

(12) Plutarch. *in* Artaxerxe, *pag.* 1024, *Version* d'Amyot.

(13) Τοιοῦτοι δὲ ὄντες τὴν ἐν Μαραθῶνι μάχην ἐνίκησαν. *Et ejusmodi quum essent tamen a prælio Marathonio victores discesserunt.* Ælian. Var. Hist. *Libr. IV, cap.* XXII.

Tu, cùm parentis regna per arduum
Cohors Gigantum scanderet impia,
Rhœtum retorsisti leonis
Unguibus, horribilique malâ:
Quanquam choreis aptior, & jocis,
Ludoque dictus, non sat idoneus
Pugnæ ferebaris: sed idem
Pacis eras, mediusque belli (14).

(14) Horat. Od. XIX *Libri II.*

Je ne veux point mettre le grand Scipion parmi les exemples des voluptueux, qui ont su donner aux afaires importantes toute l'aplication qu'elles demandoient. Il sufit de dire qu'il mêloit à de grans soins les récréations & les divertissemens honnêtes. Cela paroissoit fort condamnable au rigide & à l'austere Caton; mais ce Caton jugeoit trop sévérement de la diférence qui se trouve entre la vie efféminée, & la gaieté. Quoi qu'il en soit, il murmura hautement de la conduite de Scipion, qui pendant les préparatifs de l'expédition de Carthage se donnoit bien du bon tems dans la Sicile. Caton devoit être son Questeur; mais il le quitta dès qu'il eut vu que ses remontrances ne furent pas bien reçues. „ Il s'en retourna tout court de la „ Sicile à Rome, criant avec Fabius Maximus en plein „ Senat, qu'il faisoit une despense infinie, & qu'il s'amu- „ soit à faire jouër des farces & comedies, & à voir des „ combats de lucteurs, comme si on l'eust envoyé non „ pour faire la guerre, mais pour faire jouër des jeux. „ Si firent tant par leurs crieries, que le Senat commit & „ deputa quelques uns des Tribuns du peuple pour aller „ voir sur les lieux, & informer si les charges par eux „ alleguées estoyent veritables, & si ainsi estoit, pour le „ ramener & faire retourner à Rome. Mais au contraire „ Scipion monstra aux commissaires qui y furent envoyez „ la victoire toute evidente & assurée en l'apareil & en „ la provision qu'il dressoit des choses necessaires à la „ guerre, & que bien faisoit-il bonne chere en compagnie „ privée avec ses amis, quand les afaires lui en don- „ noyent le loisir, mais que pour quelque liberalité & „ gracieuseté dont il usast envers les gens de guerre, il „ n'en omettoit ni ne passoit en nonchaloir chose quel- „ conque de son devoir ne qui fust de consequence (15)". Valere Maxime a parlé de ce prétendu relâchement de Scipion, & il a dit entre autres choses que les grandes ames s'élancent avec d'autant plus d'impétuosité qu'elles se sont reposées. Ne retranchons rien de ses paroles. *P. Scipio, cum in Sicilia augendo, trajiciendoque in Africam exercitu opportunum quærendo gradum, Carthaginis ruinam animo volveret; inter consilia ac molitiones hujus tantæ rei operam gymnasio dedit, pallioque & crepidis usus est. Nec hac re segniores Pœnicis exercitibus manus intulit: sed nescio an ideo alacriores, quia vegeta & strenua ingenia, quo plus recessus sumunt, hoc vehementiores impetus edunt. Crediderim etiam favorem eum sociorum uberiorem se adepturum existimasse, si victum eorum & solennes exercitationes comprobasset: Ad quas tum veniebat, cum multum ac diu fatigasset humeros, & cetera membra militari agitatione firmitatem suam probare coëgisset, consistebatque in his labor ejus, in illis remissio laboris* (16). La fin de ce Passage nous montre qu'il n'y avoit rien d'efféminé dans la conduite de Scipion, mais tout au plus un mêlange d'exercices récreatifs, parmi les travaux & les soins les plus importans. Tous les grans hommes ne sont pas capables de mêler ainsi les choses. Les uns ne sont pas d'humeur à se diversifier de cette maniere, ils méprisent les plaisirs, & ils aiment une gravité non interrompue: les autres ne sauroient sufire à cette espece de variation, à la bigarrure d'un grand dessein, & de la danse, ou de l'ivrognerie. Flaminius, l'un des plus illustres personnages de l'ancienne Rome, ne pouvoit comprendre, que l'on pût se bigarrer de cette façon. Voici ce que Plutarque récite. „ Une autre fois à Rome Dinocra- „ tes Messenien, apres avoir bien beu en un festin, se „ desguisa en habit de femme & dansa en tel habit, puis „ le lendemain s'en alla devers Titus le prier qu'il le vou- „ lust aider à conduire son entreprise à chef, qui estoit de „ retirer la ville de Messine hors de la ligue des Achæiens. „ Titus lui fit response, qu'il y penseroit: Mais je m'es- „ merveille, dit-il, de toi, comment tu peux danser en „ habit de femme, ni chanter en un festin, ayant entre- „ pris de si grandes choses (17)". Montaigne donne de très-belles Observations sur cette capacité d'ame, qui fait qu'on se tourne alternativement d'un côté & d'autre, & qu'on peut sufire à des soins contraires. „ Je (18) prends „ plaisir de voir un General d'armée au pied d'une bréche „ qu'il veut tantost attaquer, se prestant tout entier & de- „ livre, à son disner, au devis, entre ses amis: Et Brutus, „ ayant le Ciel & la terre conspirez à l'encontre de luy, & „ de la liberté Romaine, dérober à ses rondes, quelque „ heure de nuict, pour lire & breveter Polybe en toute se- „ curité. C'est aux petites ames ensevelies du poids des af- „ faires, de ne s'en sçavoir purement démesler: de ne sçavoir „ & laisser & reprendre.

(15) Plut. *in* Catone majore, *pag.* 338, *Version* d'Amyot. *Voiez aussi* Tite Live, *Libr.* XXIX, *pag. m.* 532.

(16) Vales. Maximus, *Libr. III, Cap. VI, num.* 1, *pag. m.* 298, 299.

(17) Plut *in* Q. Flaminio, *pag.* 378.

(18) Montaigne, Essais, *Livre III, Chap. dernier pag. m.* 595.

„ - - - - *ô fortes pejoraque passi,*
„ *Mecum sæpe viri, nunc vino pellite curas;*
„ *Cras ingens iterabimus æquor* (*)".

(*) *O braves, qui avez souffert tant de travaux avec moy, chassez maintenant vos soucis par le vin: nous retenterons demain la vaste mer.* Hor. Od. VII. ℣. 30. *Libri I.*

Il allegue bien des exemples sur ce sujet.

Il est fâcheux qu'il y ait tant d'exceptions à la regle générale dont il s'agit; car cela fait qu'un jeune homme, qui a des talens pour la guerre, mais qui s'abandonne au vin, au jeu, & aux femmes, a dequoi répondre à ceux qui veulent le corriger en le menaçant des mauvaises suites du train qu'il mene. Vous ne serez jamais capables de commander une armée, lui dit-on, c'est un emploi incompatible avec un panchant indomptable vers les voluptez. Pourquoi ne serois-je pas un jour comme tant d'autres, répondra-t-il, qui ont tour-à-tour aimé la débauche & le travail selon l'état des afaires? Surena se fardoit, & se faisoit suivre par un grand nombre de concubines. En étoit-il pour cela moins bon Général? Combien trouve-t-on de pareils exemples dans l'Histoire ancienne & dans l'Histoire moderne? Montgommeri, qui fit tant de belles actions au XVI Siecle, *estoit le plus nonchalant en sa charge, & aussi peu soucieux qu'il estoit possible, car il aymoit fort ses aises & le jeu; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'estoit le plus vaillant & le plus soigneux Capitaine qu'on eust sceu voir* (19). Il y a bien des Généraux qui évitent les surprises, & qui font des coups d'une extrême diligence quoi qu'ils aiment bien à boire, & que leurs repas soient longs; leurs ennemis se mécomptent assez souvent dans les conséquences qu'ils tirent de cette qualité. Granvelle Evêque d'Arras fit une réponse très-imprudente comme l'événement le justifia. On (20) avoit représenté à Charles-Quint qu'il faloit se défier du Duc Maurice; *Mais Granvelle repliqua qu'il ne falloit pas soupçonner ces tetes à vin, parce qu'étant toujours chargées de vapeurs épaisses, elles ne voioient pas assez clair pour mener loin une intrigue delicate* (21). Maurice fit voir qu'il en savoit plus que les Italiens & les Espagnols.

(19) Brantome, *dans* l'Eloge du Prince de Condé, *Tom. III des* Memoires, *pag. m.* 234.

(20) *Le Duc d'Albe representa cela. Voiez* Melvil *ubi infrà.*

(21) Melvil, Mémoires, *pag.* 40.

Un jeune voluptueux, qui considere les exemples que j'ai raportez, se rend plus incorrigible, & s'expose à de grans inconvéniens. Le plus sûr est de suivre la regle, & de ne se point fier aux exceptions.

cheval, & on lui coupa la tête fort peu après. On ajoûta l'insulte & la moquerie à cette déloiauté (*B*); mais Surena ne joüit pas fort long tems du plaisir de la victoire, le Roi des Parthes en fut jaloux, & le fit mourir (*d*).

(*d*) Plut. *in* Crasso, *pag.* 565.

(*B*) *On ajoûta l'insulte & la moquerie à cette déloiauté.*] Surena envoia au Roi son maître la tête & la main de Crassus, „ & cependant fit courir le bruit jusques en la cité de „ Seleucie, qu'il amenoit Crassus vif, ayant dressé un équipage de monstre qu'il apelloit, par maniere de moquerie, „ son Triomphe: car il y avoit entre les prisonniers un „ qu'on apelloit Caius Patianus, qui ressembloit fort à Crassus, auquel ils baillerent une robe de femme à la barbaresque, l'ayans acoustumé à respondre quand on l'apelloit „ Crassus, ou seigneur Capitaine: si le menoyent dessus un „ cheval ayant devant lui force trompettes: & des sergens „ montez sur des chameaux qui portoyent devant lui des „ faisceaux de verges liées avec des haches, & y avoit force „ bourses attachées aux verges, & des testes de Romains coupées de frais, attachées aux haches, & apres lui marchoyent „ des putains, courtisanes & menestrieres Seleucienes, qui alloyent chantans des brocards & ateintes de moquerie, par „ grand derision, sur la coüardise & lascheté efeminée de „ Crassus. Et quant à cela qui se faisoit ainsi publiquement, „ tout le monde le pouvoit voir: mais outre cela Surena „ ayant fait assembler le Senat de Seleucie, leur produisit „ les livres impudiques d'Aristides qui sont intitulez les Milesiaques, qui n'estoit pas chose faussement suposée, car ils „ avoient esté trouvez & pris entre le bagage d'un Romain „ nommé Rustius: ce qui donna grand matiere à Surena de „ se moquer fort outrageusement & vilainement des mœurs „ des Romains, qu'il disoit estre si desordonnez, qu'en la „ guerre mesme ils ne se pouvoyent pas contenir de faire „ & de lire telles vilenies. Si sembla bien adonc aux seigneurs du Senat de Seleucie que Æsope avoit esté bien „ sage quand il dit, que les hommes portoyent chacun à „ leur col une besace, & que dedans la poche de devant ils „ mettoyent les fautes d'autrui, & dedans celle de derriere „ les leurs propres, quand ils consideroyent que Surena „ avoit mis en la poche de devant ce livre des dissolutions „ Milesiaques, & en celle de derriere une longue queuë de „ delices & voluptez Parthienes, qu'il trainoit apres soi en si „ grand nombre de chariots pleins de concubines, que son „ armée ressembloit, par maniere de dire, aux viperes & „ aux musaraignes, pource que le devant, & ce que lon y „ rencontroit de premier front, estoit furieux & espouvantable, à cause que ce n'estoyent que lances, javelines, „ arcs, & chevaux, mais tout cela se finissoit puis apres en „ une trainée de putains, d'instrumens de musique, danses, „ chansons, & banquets dissolus, avec courtisanes toute la „ nuict (22)".

(22) Plut. *in* Crasso, *pag.* 564: *je me sers de la Version* d'Amyot.

Toute cette conduite de Surena marque clairement, que les Parthes méritoient fort bien le nom de barbares, que les Grecs & les Romains leur donnoient; car il n'y a que des brutaux, & des peuples destituez de culture, & incapables de civilité & d'honnêteté, qui puissent traiter de la sorte un ennemi, & encore un ennemi que l'on n'a vaincu que par une infame trahison. Notez que Plutarque a condamné ce Rustius, qui avoit porté à l'armée les Livres impurs d'Aristides. On ne feroit point aujourd'hui d'une morale si severe, & si l'on trouvoit dans le bagage d'un Officier, ou les Nouvelles de Boccace, ou les Contes de la Fontaine, on n'y feroit point d'attention. Je ne pense pas que les Nouvelistes les plus médisans, & les plus burlesques, en tirassent une matiere de critique. Encore moins censureroient-ils ceux qui auroient eu un miroir parmi leurs hardes. Mais au tems de Juvenal on étoit beaucoup plus severe à cet égard-là, on se moquoit d'un Empereur qui avoit porté son miroir au camp (23). Il est vrai que ce miroir apartenoit à un homme qui se fardoit, & par cette circonstance il fournissoit une meilleure occasion aux railleries & aux insultes. On me pardonnera, je m'assûre, d'avoir observé ce fait, puis qu'il nous donne un Romain qui ressembloit à Surena dans cette partie de mollesse efféminée, & qui d'ailleurs témoigna beaucoup de courage (24); de sorte que c'est ici un nouvel exemple à joindre à ceux que j'ai alléguez (25). Juvenal s'est fort récrié sur la disparate d'Othon:

(23) *Voiez ci-dessus la Citation* (41) *de l'Article* APULE'E.

(24) *Voiez sa Vie dans* Suetone, *&* Tacite Histor. *Libr. II.*

(25) *Dans la Remarque précédente.*

Nimirum summi ducis est occidere Galbam,
Et curare cutem summi constantia civis:
Bebriaci campo spolium affectare Palati,
Et pressum in faciem digitis extendere panem.
Quod nec in Assyrio pharetrata Semiramis orbe,
Mœsta nec Actiaca fecit Cleopatra carina (26).

(26) Juven. Sat. II *Vers.* 104.

La maniere courageuse dont Othon mourut sembla d'autant plus digne d'admiration, qu'il avoit eu soin comme une femme de s'orner, & de se farder. Lisez ces paroles de Suetone; *Munditiarum vero pene muliebrium: vulso corpore: galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato & annexo, ut nemo dignosceret. Quin & faciem quotidie rasitare, ac pane madido linere consuetum: idque instituisse a prima lanugine, ne barbatus umquam esset. Sacra etiam Isidis sæpe in lintea religiosaque veste propalam celebrasse. Per quæ factum putem ut mors ejus minime congruens vitæ, majori miraculo fuerit* (27).

(27) Suetone. *in* Othone, *Cap. ultimo*, *pag. m.* 642.

SURGIER (FRANÇOIS) Religieux dans le Monastere de Sainte Croix à Paris, fut chatié l'an 1595, pour avoir préché séditieusement. Il avoit rempli d'invectives un de ses Sermons, il y avoit souvent donné à la Reine Elizabeth le nom de Jesabel, & y avoit traité de Sectaires ceux qui étoient dans l'alliance de cette Reine (*A*). Le Parlement de Paris, l'aiant fait emprisonner, le condamna à retracter à genoux & tête nue ces discours témérairement & inconsidérément prononcez, & à en demander pardon à Dieu, au Roi, & à la Justice. Il lui défendit de monter en chaire jusques à ce que la Cour en eut autrement ordonné, & lui défendit sous peine de la vie de répandre des discours injurieux aux Princes alliez de sa Majesté très-Chrétienne, & de rien dire qui tendît à sédition. Cela fut fait à huis clos dans la Chambre de la Tournelle, & l'on eut ce ménagement pour lui, à cause de sa qualité de Religieux, & à cause de la mémoire de son pere qui avoit enseigné les Institutes dans Paris & dont plusieurs membres de cette Chambre avoient été les Disciples (*a*).

(*a*) *Tiré de Mr. de* Thou, *Libr. CXIV, pag. m.* 702. *ad ann.* 1595.

SUS-

(*A*) *Il avoit traité de Sectaires ceux qui étoient dans l'alliance de* la Reine Elizabeth.] On ne peut dignement décrire les emportemens des Zélateurs de la Catholicité qui ont pris à tâche de décrier Henri quatrieme & son Successeur qu'ils voioient les Protecteurs des Protestans en Hollande & en Allemagne contre la Maison d'Austriche. Les Livres qui ont été publiez contre l'Alliance de la France avec les Etats Protestans sont sans nombre, & il est certain qu'il y avoit beaucoup de bizarrerie dans le procédé de cette Couronne; car pendant qu'elle travailloit à extirper les Huguenots de ses Etats, elle soutenoit ailleurs les non-Catholiques, & leur donnoit les moiens non seulement de se maintenir, mais aussi de s'agrandir. J'ai parlé ailleurs (1) de cette contradiction, & je fortifie cela ici par un Passage bien notable. Je le trouve à la suite d'une Observation touchant les Lettres que le Pape Pie V écrivit en France pour condamner les Traitez de Paix entre les Catholiques & les Hérétiques. *Sed præcipue tangunt Gallorum fœdera cum Exteris Patrocinium Genev. Unde Auctor lib.* Gesta Imperiorum (2) per Francos, p. 8. *adeo excandescit, & se comprehendere posse negat*, quomodo cum Christianissimi apellatione conveniat Genevæ protectio & Patrocinium susceptum jam ab a. millesimo quingentesimo septuagesimo nono, & semper continuatum ad hæc usque tempora. Quod monstrum, quod portentum, quæ Chimæra? Quæ conventio lucis ad tenebras? quæ communicatio Christi cum Belial; quid arcæ Dei cum Dagon, quid Sioni cum Babilone? quid sanctitati cum impietate, quid Christo cum Beelzebub, quid Christianissimis cum Geneva? *Tum Fœdus Gallorum Belgicum, de quo Idem pag.* 10. Putabam fingi vix quidquam posse Christianissimi nomine indignius, nec quidquam Christianismo exitialius, quam Genevæ tutelam & patrocinium, uti supra ostensum est: veruntamen postea consideranti Fœdus Hollandicum, quod jam pridem Gallia studiosissime excoluit, tanto illud perniciosius esse religioni visum est, quanto plures in Statibus illis Hollandicis inesse Genevas cernit sentitque incredibili suo malo Ecclesia. *De fœdere Gallo-Suevico, pag.* 16. „ *Ab Aquilone pandetur* „ *omne malum. Reviviscunt in uno Gothorum & Wandalorum Rege* (*quem nunc Sueciæ vocant*) *Alarici & Genserici,* „ *qui rursus Imperium & Ecclesiam Dei miserrimè diripiunt,* „ *deformant, lacerant; non illi quidem à Ruffino & Eudoxia* „ *exciti, qui ambo postea hujus evocationis pœnas ultori Numini justissimas dederunt; sed* (*quis credat?*) *à Gallia* „ *Christianissima animati facto fœdere cum mortalium furiosissimo, consilio, pecunia, armis adjuti* (3) ".

(1) *Voiez la Rem.* (P) *&* (R) *de l'Article* FRANÇOIS I.

(2) *Je croi qu'il y a ici faute d'impression, & peut-être faut il lire* Impiorum, *au lieu d'*Imperiorum.

(3) Hoornbeeck, Dispur. ad Bullam Innocentii X, pag. 265.

SUSSANNEAU (*a*) (HUBERT) nâquit à Soiffons l'an 1514 (*A*). Il fe diftingua par fes Vers Latins, & il publia quelques Traitez de Grammaire (*b*) qui furent affez bien reçus. Il enfeigna les Humanitez à Turin avant qu'il eût de la barbe (*c*). Il les enfeigna auffi à Paris. Il fe qualifie Docteur en Droit & en Médecine.

(*a*) *Voiez la Citat.* (94) *de l'Article* ERASME.

(*b*) *Voiez* l'Epitome de la Bibl. de Gefner, *pag.* 362.

(*c*) *Voiez la Remarque.*

(*A*) *Il nâquit à Soiffons l'an* 1514.] La Croix du Maine, qui lui donne cette patrie (1), étoit mieux inftruit du lieu que du tems de fa naiffance. Il veut que cet homme ait fleuri l'an 1520. Cela n'eft pas vrai; car Suffanneau ne fe donne que vingt quatre années dans un Livre qu'il fit imprimer l'an 1538. Voici comment il parle dans fon Poëme fur le fiege de Perone (2),

Taurinum nuper ftudiis ignobilis oci
Jurisque & legum florebat: ubi impiger artes
Ingenuas docui, Mufarum gratus alumnis,
Tum cùm nulla genas veftiret barba decoras:
Quæ nunc in flavo pulchrè fedet hispida mento,
Ad quintum quanquàm luftrum mihi deficit annus (*).

Ces Vers nous montrent qu'il enfeigna les belles Lettres dans la Ville de Turin. Il y fut envoié après que la France fe fut emparée du Piemont l'an 1536. Il ne s'arrêta pas long tems en ce païs-là: le Recueil de Poëfies Latines qu'il fit imprimer l'an 1538 nous aprend qu'il avoit déjà recommencé à Paris fes Leçons publiques fur l'Enéïde. On voit cette affiche au feuillet 22

Fixit ab Italia Luteciam reverfus.
Venit ab Italia Gallorum redditus oris.
Hubertus, facri maxima cura chori.
Qui cras doctiloqui repetet compendia vatis,
Unde tibi Ænean Æneadasque canit.

Il obferve, que pour fe rendre plus propre à expliquer les penfées de Virgile, il avoit été examiner les monumens de l'ancienne Rome, & humer l'air de Mantoue (3).

(1) La Croix du Maine, Bibl. Franç. *pag.* 171.

(2) Hubert, Suffannæus, *in* Ludorum Libris, *folio* 81 *Edit. Parif.* 1538.

(*) *Suff. annos* 24 *natus, cum hæc fcriberet.*

(3) *Mox diverfatum lautè facra Mantua cepit, Plenaque Virgilii mens nova mente fuit.* Suffan. Ludor. *Libr. II, folio* 22.

SUTLIVIUS, ou **SUTCLIVIUS** (*a*) (MATTHIEU) Théologien Proteftant, Anglois de Nation, floriffoit vers la fin du XVI Siecle, & au commencement du XVII. Il publia plufieurs Livres de Controverfe, les uns en Langue Latine & les autres en Anglois, & il s'attacha principalement à réfuter le Cardinal Bellarmin. Il écrivit auffi quelque chofe contre les Presbytériens. Il ne mit point fon nom à un Ouvrage dont je parlerai ci-deffous, & qui traite de la conformité du Papifme & du Turcifme (*A*).

(*a*) *Son nom Anglois eft* Sutcliffe.

(*A*) *Un Ouvrage* . . . *qui traite de la conformité du Papisme & du Turcisme.*] Il le publia à Londres l'an 1604. C'eft la Réfutation d'un Livre imprimé à Anvers l'an 1596, & à Cologne l'an 1603, fous le Titre de *Calvino-Turcismus, id eft, Calviniftica perfidiæ cum Mahumetana Collatio, & dilucida utriusque Sectæ Confutatio.* On ne peut rien voir de plus emporté que ce *Calvino-Turcismus:* auffi étoit-ce l'Ouvrage de deux Anglois Catholiques fugitifs de leur patrie: l'un s'apelloit Guillaume Rainold, ou Reginaldus, & l'autre Guillaume Gifford. Le prémier mourut en le compofant: le fecond y mit la derniere main, & le publia (2). Celui-ci étoit un Prêtre qui avoit animé plus d'une fois quelques affaffins à ôter la vie à la Reine Elizabeth (3), & qui fe rendoit fort agréable aux Flamandes (4). Il s'étoit réfugié à Lifle. Guillaume Rainold avoit été autrefois Miniftre (5), & avoit témoigné un grand zêle pour la Religion Proteftante. Il paffa enfuite dans la Communion de Rome. Il étoit frere de ce Jean Rainoldus (6) qui fut Profeffeur en Théologie à Oxford, & qui compofa d'excellens Ouvrages de Controverfe contre les Catholiques Romains. J'ai raporté ailleurs (7) ce que l'on conte de ces deux freres, c'eft qu'ils furent élevez hors de leur païs, Jean dans l'Eglife Romaine, Guillaume dans la Proteftante, & que s'étant rencontrez un jour ils difputérent avec tant de force qu'ils changérent tous deux de Parti. Je doute fort de cela (8). Guillaume fut Profeffeur en Théologie à Rheims dans le College des Anglois. On le fait Auteur d'un Livre extraordinairement féditieux, dédié au Duc de Maienne, & compofé felon les Maximes les plus furieufes de la Ligue, & avec une rage outrée contre Henri III, & contre le Roi de Navarre. L'Edition dont je me fers eft celle d'Anvers *apud Joannem Keerbergium* 1592 *in* 8. Voici le Titre de ce Livre: *De jufta Reipub. Chriftianæ in Reges Impios & Hæreticos Authoritate: juftiffimaque Catholicorum ad Henricum Navarræum, & quemcumque hæreticum à regno Galliæ repellendum confœderatione. G. Guilelmo Roffæo Authore.* Sutlivius affûre (9) que Guillaume Rainoldus a compofé cet Ouvrage. Mr. Moreri (10) le dit auffi en citant Pitfeus, & il dit même que c'eft l'un des *beaux* (11) *ouvrages* de cet Ecrivain. Mais d'autres le donnent, ou à Guillaume Gifford, ou à Jean Boucher, ou à un Jéfuite, ou à Génébrard (12). Le plus fûr eft de le donner à l'Auteur du *Calvino-Turcismus.* Ce que Boucher fit a un autre Titre, comme on l'a vu ci-deffus dans la Remarque B de l'Artic. BOUCHER.

Voici comment Sutlivius a intitulé fa Réponfe: *De Turco-Papismo, hoc eft, de Turcarum & Papiftarum adverfus Chrifti ecclefiam & fidem conjuratione, eorumque in religione & moribus confenfione & fimilitudine, liber unus. Eidem præterea adjuncti funt, de Turco-Papiftarum maledictis & calumniis, adverfus* Gulielmi Giffordi *famofi Pontificum Rom. & Jebufitarum fupparafitaftri volumen illud contumeliofiffimum, quod ille Calvino-Turcismum infcripfit, libri quatuor. In quibus non tantùm hujus hominis leviffimi, fed etiam aliorum importuniffimorum fcurrarum adverfus orthodoxam Chrifti ecclefiam continenter latrantium, malitia & petulantia reprimitur, hominumque piorum fama ab eorum calumniis vindicatur.*

(1) Sutlivius *ne connoiffoit point cette Edition-là.*

(2) *Voiez la Preface du* Calvino Turcifmus.

(3) Sutlivius *ubi infrà.*

(4) *Sacrificus, ut aiunt, comptus & calamiftratus & apud mulieres Belgicas gratiofus.* Sutlivius, *in Præf.* Turco-Papifmi.

(5) *Id. ibid.*

(6) Rivetus, *in* Jefuita vapulante, *Cap. XI, num.* 14, *pag.* 531 *Tomi III* Operum.

(7) *Dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Juillet* 1685, *Art. VI, pag.* 769.

(8) *Cela me paroit incompatible avec une Lettre que* Jean Rainoldus *écrivit à fon frere & qui fe trouve dans la* Réponfe de Whitaker *à un Livre de* Guillaume Rainoldus.

(9) Sutlivius, *in Præf.* Turco-Papifmi.

(10) *Sous le Mot* Reginald.

(11) *On a ôté le mot* beaux *dans les Editions de Hollande.*

(12) *Voiez* Placcius, de Pfeudonym. *pag.* 249, 250, *& les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Juin* 1684, *Art. III, &* Deckherr. de Script. Adespotis, *pag.* 337, 389, *Edit.* 1686.



T.



TABOR (Jean Otton) célèbre Jurisconsulte Allemand, nâquit à Bautzen (a) capitale de la haute Lusace, le 3 de Septembre 1604. Il fit ses études de Philosophie & de Droit à Leipsic, & se rendit capable, avant l'âge de vingt ans, d'expliquer à ses camarades les Paratitles de Wesenbecius. Il passa de l'Université de Leipsic à celle de Strasbourg, & puis il voiagea en France au tems de la prise de la Rochelle. Il ne fut pas plutôt de retour chez lui, qu'il s'engagea à voiager en Italie avec deux jeunes Gentilshommes dont il étoit Gouverneur; mais il survint des obstacles à ce Voiage. Il fut reçu Docteur en Droit à Strasbourg le 10 de Novembre 1631. Les guerres d'Allemagne lui ôtérent une partie de son patrimoine, & réduisirent en cendres sa patrie l'an 1634. Il y exerçoit alors la Charge d'Avocat & de Syndic de la ville. Il fut apellé peu de jours après ce desastre pour succéder à Joachim Clutenius, qui avoit laissé vacante une Chaire de Professeur en Droit à Strasbourg. Il suivit cette vocation, & se vit honoré bientôt du prémier poste dans la Faculté de Droit. Il se fixa dans cette ville jusques en l'année 1656, quoi qu'on lui eût offert de divers endroits plusieurs Charges très-honorables: mais enfin cette année-là il se sentit plus disposé à déménager. Le retablissement de la paix, le regret d'avoir perdu une épouse avec laquelle il avoit vêcu vingt deux ans, le dégoût qui lui prit du lieu où elle étoit morte, & quelques autres mécontentemens à quoi le grand mérite a accoutumé d'exposer (b), envoiérent notre Tabor au païs de Mecklenbourg, pour y être Chancelier du Duc. Il quitta bientôt ce poste, pour se redonner tout entier à ses études; mais avant que de retrouver le repos de son cabinet, il fut obligé d'aller à la Cour de Saxe & à celle de l'Empereur, pour les afaires de ce Duc. Il se retira à Giesse en 1659, & y fut Chancelier de l'Université, & Conseiller du Landgrave de Hesse Darmstad (c). Diverses raisons l'obligérent à déménager encore; ce qu'il fit en 1667, pour se retirer à Francfort, où son fils étoit Avocat. Il ne fut point là non plus qu'ailleurs exemt de chagrins. Il mourut le 12 de Décembre 1674. Il avoit publié en divers tems plusieurs Livres sur des matieres de Droit, qui avoient eu beaucoup de débit: c'est ce qui faisoit que les Exemplaires en étoient devenus fort rares; & de là vint qu'un Professeur de Leipsic nommé Mylius, en fit un Recueil le plus exact qu'il lui fut possible, qu'il publia en deux volumes *in folio* (d) l'an 1688. Mr. Praschius, ancien Bourgmaître de Ratisbonne, & gendre de Tabor, mit sous la presse en 1675 un petit Ecrit contenant le narré de la Vie de son beau-pere (e) (A).

(a) *Budissina en Latin.*

(b) *Restituta pax, erepta conjux, & hinc innatum loci tædium, tum caussæ aliæ quæ insectari solent magnas virtutes.* Mausol. Jo. Otton. Taboris.

(c) *On lui donne ces qualitez au Titre de la nouvelle Edition de ses Oeuvres.*

(d) Lipsiæ, apud Joh. Frider. Gleditschium.

(e) *Il est intitulé* Mausoleum Jo. Ottonis Taboris J C.

(A) *Mr. Praschius . . . mit sous la presse . . . . . . le narré de la Vie de son beau-pere.*] A certains égards le détail n'y peche point par défaut; mais sur les choses dont le public auroit pu avoir le plus de curiosité, on en demeure à des notions fort générales, & l'on se contente de nous dire, *Si tantas virtutes aliquo vitiorum confinio læsit; si in vita nonnunquam vel doctrina offendit; aut justam causam paulo acrius defendit, exemplo docuit illustri nihil in humanis rebus perfectum, aut superbia concessum esse, quo maneat* Soli Deo gloria. C'est la conclusion de l'Ecrit de Mr. Praschius, dont j'ai tiré cet Article.

TABOUE', ou TABOUET (Julien) en Latin *Taboetius*, mériteroit un rang honorable parmi les Savans du XVI Siecle, s'il n'avoit terni par ses mauvaises actions tout le merite de son Eloquence, de sa Doctrine, & de son Esprit. Il étoit de Chantenai à quatre lieues du Mans (a). . . . . (A).

(a) La Croix du Maine, *pag.* 278.

(A) . . . .] Notez qu'on ne trouve pas cette afaire de Taboüé dans toutes les Editions des Arrêts de Jean Papon. Je ne l'ai point trouvée dans l'Edition Latine faite à Geneve *sumptibus Samuelis Crispini* l'an 1624 *in folio*, & néanmoins au Livre XXIV, Titre I, page 734, vous rencontrez ces paroles, *Hanc ad rem notatu dignum est Arrestum Tabouei, suprà* tit. de author. rer. judic. *&c:* ce qui montre que ceux, qui otérent de sa place l'Arrêt rendu contre Taboüé, oubliérent d'effacer l'endroit du Livre XXIV, où l'on étoit renvoié à cet Arrêt-là. De pareils oublis n'arrivent que trop souvent à ceux qui corrigent un Ouvrage. Ils ôtent certaines choses en un lieu, & laissent ailleurs la Citation de ces mêmes choses. . . . . Voiez touchant Taboüé l'Histoire des Evêques du Mans par Antoine le Courvaisier, pag. 854, & censurez ses Omissions; celle de Mr. de Thou, Livre XVII, pag. 357, (c'est page de 952 la Version de Du Rier); Papon sur tout; & Menage l'Histoire de Sablé.

TABOUROT (Etienne) cherchez Accords.

TACFARINAS, Chef d'Armée contre les Romains en Afrique au tems de Tibere, étoit Numide de Nation (a). Il servit d'abord dans les troupes auxiliaires des Romains, & aiant deserté il assembla une bande de vagabons & de brigans, & se mit à faire des courses, & des pilleries. Il disciplina ensuite cette troupe de voleurs, & la divisa en compagnies sous des enseignes selon l'usage de la guerre. Enfin il devint le Chef des Muzulains, Nation puissante proche des deserts de l'Afrique, & il se confédéra avec les Maures du voisinage. Ceux-ci étoient commandez par Mazippa, & formérent un camp volant qui portoit le fer & le feu & la terreur de tous côtez, pendant que Tacfarinas avec l'élite des troupes campoit à la maniere des Romains, & accoutumoit ses gens à la Discipline militaire. Les Cinithiens autre Nation considérable entrérent dans les mêmes intérêts. Furius Camillus Proconsul d'Afrique averti de ces mouvemens marcha contre l'ennemi, & le mit en fuite. Cela lui valut les ornemens du triomphe (b). Ceci se passa l'an de Rome 770 (c). Tacfarinas renouvela ses brigandages quelque tems après, assiégea même un chateau où Decrius commandoit, & défit la garnison qui étoit sortie pour se batre en rase campagne. Decrius remplit les devoirs d'un guerrier très-brave & très-expérimenté: les blessures qu'il

(a) Tacit. Annal. *Libr. II, Cap. LII.*

(b) *Tiré de* Tacite. Annal *Libr. II, Cap. LII.*

(c) *C'étoit le 17 de l'Ere Chrétienne.*

qu'il avoit reçues, dont l'une lui avoit crevé un œil, ne l'empêchérent pas de faire tête aux ennemis jusques à ce qu'il fut tué: ses soldats avoient pris la fuite. Le Proconsul Apronius châtia sévérement leur lâcheté, car il en fit mourir de dix un. Cela fit un tel effet, que cinq cens soldats aiant chargé les mêmes troupes de Tacfarinas qui assiégeoient une place, les mirent en déroute. Depuis cela ce Numide prit le parti de n'attendre point les Romains; il distribua ses gens en divers lieux: si on le poursuivoit, il prenoit la fuite, & quand on se retiroit, il chargeoit en queue. Mais s'étant arrêté dans un camp il y fut batu, & il se trouva réduit à se retirer dans les deserts (*d*). Ce ne fut pas pour long tems, il se remit en campagne bientôt après, & cette nouvelle aiant été aportée à Rome, l'on envoia en Afrique contre lui Junius Blæsus oncle de Sejan (*e*). Ce nouveau Proconsul s'aquita très-bien de son emploi (*f*) (*A*); & néanmoins Tacfarinas réparoit si bien ses pertes, qu'il eut l'audace d'envoier des Députez à Tibere pour demander qu'on lui assignât un païs, faute de quoi il menaçoit d'une guerre qui n'auroit aucune fin. L'Empereur fut si indigné de cette insolence, qu'il donna ordre à Junius Blæsus de se saisir de Tacfarinas à quelque prix que ce fût. On ne termina cette guerre que l'an de Rome 777, & ce fut le Proconsul Dolabella qui en vint à bout. L'armée de Tacfarinas fut batue: on tacha de prendre le Chef; mais il aima mieux perdre la vie en se défendant courageusement, que de tomber vif entre les mains du Proconsul (*g*). On marquera ci-dessous les fautes du Suplément de Moreri (*B*).

(*d*) *Ex eod. ibid. Libr. III, Cap. XX, XXI.*

(*e*) *Idem, ibid. Cap. XXXII, XXXV.*

(*f*) *Idem, ibid. Cap. LXXIII.*

(*g*) *Idem, Libr. IV, Cap. XXIII & seq.*

(*A*) *Junius Blæsus oncle de Sejan. Ce nouveau Proconsul s'acquita très-bien de son emploi.*] L'Empereur, faisant savoir au Sénat les nouvelles irruptions de Tacfarinas, exhorta la Compagnie à choisir un Proconsul qui entendît bien la guerre, & qui fût capable d'en soutenir les fatigues (1). Les Sénateurs s'étant déchargez de ce choix sur le soin de l'Empereur (2), ce Prince (3) les censura obliquement de ce qu'ils lui renvoioient toutes les afaires épineuses, & leur nomma deux sujets, Manius Lepidus, & Junius Blæsus, afin qu'ils en choisissent l'un pour l'envoier en Afrique. Lepidus pria qu'on le dispensât de cette Charge, Junius demanda la même chose; mais on sentit bien la diférence de leur langage, & que Lepidus parloit tout de bon, & Blæsus contre sa pensée. On entendit bien les raisons que Lepidus allégua, & celle qu'il n'allégua point, & qui étoit la principale, savoir la supériorité de Junius Blæsus oncle du Favori. La prudence ne vouloit pas que l'on fût son compétiteur en cette rencontre: il valoit mieux ne se pas commettre à la décision des sufrages; le Proconsulat étoit assûré à Blæsus, tout comme s'il eût été le seul que l'Empereur eût nommé. Je ne dis rien qui ne résulte des paroles de Tacite. *Tum audita amborum verba, intentius excusante se Lepido, cum* valetudinem corporis, ætatem liberum, nubilem filiam *obtenderet: intelligereturque etiam quod silebat, avunculum esse Sejani Blæsum, atque eo prævalidum. Respondit Blæsus specie recusantis, sed neque eadem adseveratione; & consensu adulantium auditus est* (4). Cet oncle du Favori est un exemple qui prouve, que les parens d'un prémier Ministre sont très-dignes quelquefois des Charges qu'on ne leur confere qu'à cause de leur parenté. Il prit les meilleures voies que l'on pouvoit prendre pour dompter Tacfarinas (5), & nous lisons dans Tacite que les honneurs du triomphe, qui lui furent acordez, lui étoient dûs, quoi que Tibere déclarât qu'il les accordoit en considération de Sejan. *Neque multo post Cæsar cum Junium Blæsum Proconsulem Africæ triumphi insignibus attolleret*, dare id se *dixit* honori Sejani, *cujus ille avunculus erat. Ac tamen res Blæsi digna decore tali fuere* (6). Notez que cet Empereur voulut que les Légions honorassent Junius Blæsus de la qualité d'*Imperator*. Cette qualité donnée par les acclamations des soldats étoit fort glorieuse. Elle avoit été en usage dans les Guerres du Peuple Romain aux tems de la République, mais cette coutume s'afoiblit beaucoup sous Auguste, & fut entiérement abolie sous Tibere; car Junius Blæsus fut le dernier que l'on régala de cette salutation. Tout ceci mérite d'être raporté dans les propres termes de Tacite. *Tiberius pro confecto* (bello) *interpretatus, id quoque Blæso tribuit, ut* Imperator *à legionibus salutaretur: prisco erga duces honore, qui bene gesta Republica gaudio & impetu victoris exercitus conclamabatur: erantque plures simul Imperatores, nec super ceterorum æqualitatem. Concessit quibusdam & Augustus id vocabulum; ac tunc Tiberius Blæso postremum* (7). Les prémieres paroles de ce Passage nous font savoir, que Tibere compta pour finie la guerre de Tacfarinas, quoi que Blæsus fût revenu en Italie avant que d'avoir coupé toutes les semences qui la pouvoient faire regermer (8). Tibere, s'étant persuadé que c'étoit une afaire faite, fit revenir d'Afrique la neuvieme Légion. Tacfarinas fit courir le bruit qu'on ne l'avoit transportée en un autre lieu, que parce que d'autres Nations désoloient l'Empire Romain, & qu'ainsi il seroit facile d'envelopper ce qui restoit des troupes Romaines, pourvu que tous ceux qui préféroient la liberté à la servitude voulussent bien réünir leurs forces. Il fut joint & assisté par beaucoup de gens, & donna bien de la peine au nouveau Proconsul Dolabella, qui vainquit enfin pleinement cet ennemi (9). Il demanda l'honneur du triomphe, & ne put pas l'obtenir; car Tibere, par complaisance pour Sejan, refusa de consentir à une chose qui pouvoit diminuer la gloire de Junius Blæsus. Ce refus donna plutôt du relief à la gloire de Dolabella, qu'à celle de l'oncle du Favori. Tacite n'avoit garde de suprimer cette Observation. *Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideo inlustrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu, insignis captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat* (10). Il y eut bien de l'injustice à refuser à Dolabella, qui avoit mis fin à cette guerre, ce qui avoit été acordé aux demi-vainqueurs de Tacfarinas (11).

(*B*) *Les fautes du Suplement de Moreri.*] On a eu tort de dire, I, Que Tacfarinas étoit un esclave. II. Qu'il *se retira en Afrique*. III. Que des brigans qu'il assembla *il forma une puissante armée de Sarazins* (12). IV. Qu'il se fit *proclamer Roi*. V. Qu'il *defit l'armée Romaine commandée par Decius Proconsul d'Afrique*. VI. Qu'il le *blessa à l'œil*. VII. Qu'*ensuite il fut vaincu par Camille*. VIII. Et que Tacite narre tout cela dans le second Livre. Voilà huit fautes capitales: c'est trop pour un Article de dix lignes, & où il y a tant d'omissions. Tacite ne dit rien qui nous porte à croire que Tacfarinas fût esclave, ou qu'il eût servi hors d'Afrique dans l'Armée des Romains. Ce fut en Afrique qu'il porta les armes pour eux, selon toutes les aparences; & par conséquent il ne se retira point en Afrique après avoir deserté. Pour ce qui est de cette Armée de Sarazins, je ne croi pas me tromper dans mes conjectures, si je dis que le terme *Muzulani*, dont se sert Tacite, a fait croire au Continuateur de Moreri qu'il s'agissoit là des Musulmans, & comme les Sectateurs de Mahomet se donnent ce nom, & qu'ils ont aussi été conus sous celui de Sarazins, on s'est figuré qu'il étoit indiférent de dire une Armée de Sarrazins, ou une Armée de Musulmans. Tacite ne parle point d'un Proconsul qui s'apellât Decius, mais d'un Decrius qui commandoit dans un chateau dont la garnison consistoit en une cohorte (13). Voilà ce que l'on nous convertit en une Armée Romaine commandée par le Proconsul Decius. Or puis que Decrius fut tué, il ne faloit pas dire tout simplement que Tacfarinas le blessa à l'œil. La victoire de Camille précéda cette défaite de Decrius. Il auroit falu citer le II, le III, le IV Livre des Annales de Tacite: car ces mots, *Tacite liv. 2.* vous renvoient aussi-tôt au II Livre de l'Histoire, qu'au II Livre des Annales; & après tout, en quelque endroit que vous preniez le second Livre, vous n'y trouverez point toutes les choses qu'on vous raconte de Tacfarinas.

(1) *Judicio patrum deligendum Proconsulem, gnarum militiæ, corpore validum, & bello suffecturum.* Tacit. Ann. *Libr. III, Cap. XXXII.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid. Cap. XXXV.*

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Voiez* Tacite, *ibid. Cap. LXXIV.*

(6) Tacit. *ibid. Cap. LXXII. LXXIII.*

(7) *Idem, ibid. Cap. LXXIV.*

(8) Fratre ejus (*Tacfarinatis*) capto regressus est, properantius tamen quam ex utilitate sociorum, relictis per quos resurgeret bellum. *Idem, ibid.*

(9) Tacit. Annal. *Libr. IV, Cap. XXIII & seq.*

(10) *Idem, ibid. Cap. XXVI.*

(11) *Priores duces, ubi impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in Urbe statuæ; & adhuc raptabat Africam Tacfarinas.* Idem, ibid. Capite XXIII.

(12) *Ceci a été ôté aux Editions de Hollande.*

(13) *C'étoit environ 600 hommes.*

TACHUS, Roi d'Egypte, au tems d'Artaxerxes Ochus (*a*). La domination des Perses étoit si odieuse aux Egyptiens, qu'il ne fut pas dificile à Tachus de faire soulever beaucoup de monde; mais il eut besoin du secours des Grecs, pour se maintenir dans la dignité dont on l'avoit revêtu. Il n'ignoroit point la valeur & l'expérience d'Agesilaus Roi des Lacedemoniens; c'est pourquoi il le prit à son service. Agesilaus, quoi qu'âgé de plus de quatre vingts ans, ne refusa point ce parti. Il leva des troupes avec l'argent qu'il avoit reçu de Tachus, & les conduisit en Egypte, sans se soucier qu'on le blâmât d'avoir accepté un emploi si peu digne de son rang, & de sa réputation. Il fut bientôt mécontent de Tachus: qui au lieu de lui laisser le commandement général des troupes, ne lui laissa commander que les étrangers; & donna à l'Athenien Chabrias la dignité d'Amiral, & retint pour lui le caractere de Chef sur toutes choses. Agesilaus attendit à témoigner son ressentiment, qu'une occasion favorable s'en présentât, & il la trouva bientôt. Nectanabe parent de Tachus commandoit une partie de l'armée; il la débaucha de l'obéïssance de

(*a*) *Vers la 104 Olympiade.*

de Tachus, & ſe fit élire Roi par les Egyptiens. Cela fait il envoia des Ambaſſadeurs au Roi Ageſilaus pour le prier de ſe joindre à lui, & ne manqua pas de lui faire de magnifiques promeſſes. Tachus de ſon côté n'oublia rien pour le retenir. Chacun de ces concurrens envoia des Députez à Lacedemone. Ageſilaus y en envoia auſſi; mais beaucoup plus afin de recommander les intérêts de Nectanabe, qu'afin de recommander ceux de Tachus. Il reçut un plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugeroit le plus à propos pour le bien de ſa patrie, & il jugea qu'il étoit beaucoup plus utile aux Lacedemoniens d'abandonner Tachus, que de le maintenir; deſorte qu'il paſſa au ſervice de Nectanabe avec les ſoldats qu'il commandoit: ce qui, comme l'a remarqué ſon Hiſtorien, ne méritoit pas d'être apellé autrement que trahiſon, quelque couverture qu'on y donnât de l'utilité publique. Tachus ainſi abandonné s'enfuit où il put (*b*), & je ne croi point que l'Hiſtoire l'ait jamais retrouvé. Quelques-uns (*c*) ont dit qu'il ſe retira en Perſe. Il faut bien que tout bon aſyle lui manquât, puis qu'il ſe réfugioit chez un Prince qui ne le pouvoit regarder que comme un chef de rebelles. Athenée donne au reſſentiment d'Ageſilaus une cauſe fort diférente de celle qu'on vient de voir; mais j'aimerois beaucoup mieux en croire Plutarque, qu'Athenée (*A*).

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *in* Vita Ageſilai.

(*c*) Theopompus, *&* Lyceas Naucratites, *apud* Atheneum, *Libr. XIV, pag.* 616.

(*A*) *J'aimerois beaucoup mieux en croire Plutarque qu'Athenée.*] Ce dernier attribue tout à un mot de raillerie; il veut (1) que Tachus ſe moquant d'Ageſilaus, en le voiant de petite taille, lui ait dit, *Une montagne a été en travail d'enfant, Jupiter en a eu peur, elle s'eſt delivrée d'une ſouris*, ὤδινεν ὄρος, Ζεὺς δ' ἐφοβεῖτο, τὸ δ' ἔτεκεν μῦν. Il ajoûte qu'Ageſilaus ſe mit en colere, & qu'il répondit, *Vous éprouverez un jour que je ſuis un lion.* La menace fut ſuivie de ſon effet; car une ſédition aiant été excitée contre Tachus, il ſe vit abandonné d'Ageſilaus, & contraint de s'enfuir en Perſe. Je ne trouve point de vraiſemblance en cela. Prémiérement Plutarque, qui raporte aſſez au long le mépris que les Egyptiens firent d'Ageſilaus en le voiant ſi mal équipé, & de ſi mauvaiſe mine, & en conoiſſant ſon mauvais goût par le choix qu'il fit ſur les préſens qu'on lui avoit envoiez, ne dit point que Tachus ſe ſoit mêlé de ces railleries. Il dit bien que la foule de monde qui accourut au rivage, pour voir ce grand Capitaine dont la renommée parloit tant, lui apliqua la fable de la montagne qui enfante une ſouris; mais il ne dit point qu'Ageſilaus ait répondu la moindre choſe, & Tachus n'étoit point là. Le bon mot, qu'Athenée fournit au Roi de Lacedemone, auroit trouvé ſans doute place dans le Recueil que Plutarque nous a laiſſé des Apophthegmes de ce Prince, s'il fût venu d'une bonne tradition. De plus y a-t-il aparence qu'un homme, qui avoit tant de beſoin d'Ageſilaus, ait été aſſez imprudent pour l'irriter par une ſi piquante raillerie? Je ne nie pas que Plutarque n'ait obſervé qu'Ageſilaus eut à ſouffrir de la vanité de Tachus (2): mais encore un coup, cet Hiſtorien n'auroit pas oublié en ce lieu-là le conte de la Montagne, & la vive réponſe d'Ageſilaus. Je croirois volontiers qu'il faudroit réduire à ceci la narration d'Athenée: on raporta au Roi de Lacedemone que les Egyptiens après l'avoir vu ſi petit, lui dont ils s'étoient fait une grande idée, avoient parlé de la montagne qui enfante un rat; il répondit aparemment, *Ils verront bientôt ſe batre comme un lion, cette ſouris qu'ils ont vuë ſur le rivage.* Il ne prétendoit point menacer Tachus, mais le remplir d'espérance. J'ai ouï dire que des Généraux François ſe trouvant en Allemagne, & remarquant qu'on n'y avoit pas bonne opinion de certains Régimens qu'ils y commandoient, où l'on ne voioit pas de grands corps, ni de groſſes maſſes de chair bien nourries, & bien vetues, raſſûroient les gens par ces paroles, *Vous verrez ces petits ſoldats, maigres & decharnez, aller au feu comme des lions, & faire plier les plus gros coloſſes.* Quoi qu'il en ſoit, on peut voir dans ce conte d'Athenée vrai ou faux une leçon importante; c'eſt que les Princes ne doivent jamais offenſer perſonne par des railleries (3): il leur en coûte bon quelquefois.

(1) Athen. *Libr. XIV, pag.* 616.

(2) Ἔπειτα τὴν ἄλλην ἀλαζονείαν καὶ κενοφροσύνην τοῦ Αἰγυπτίου βαρυνόμενος. *Deinde reliqua Ægyptii inſolentia & vanitate fatigatus.* Plutarch. *in* Vita Ageſilai, *pag.* 617.

(3) *Voiez les* Nouv. de la République des Lettres, *Mois de Mars* 1684, *pag.* 47.

TACITE (CAÏUS (*a*) CORNEILLE) Hiſtorien Romain, a fleuri dans le prémier Siecle. On ne ſait rien de ſes ancêtres, & aparemment la gloire de ſa Famille commença en ſa perſonne. Son prémier emploi, dit-on, fut celui de Procureur de Veſpaſien dans la Gaule Belgique (*A*). Etant retourné à Rome, il reçut de l'Empereur Tite un grade plus honorable (*b*). Il fut Préteur ſous l'Empire de Domitien (*B*), & Conſul ſous Nerva (*C*). Mais toutes ces dignitez ne lui donnent qu'une gloire fort petite, ſi on la compare à celle qu'il s'eſt procurée par les travaux de ſa plume. Ses Annales & ſon Hiſtoire (*D*) ſont quelque choſe d'admirable, & l'un des plus grans

(*a*) *D'autres lui donnent pour Prénom* Publius, *& en ſont repris.*

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*A*) *De Procureur de Veſpaſien dans la Gaule Belgique.*] Vous trouverez ces paroles dans la Vie de Tacite compoſée par Juſte Lipſe, *Initium dignitatis illi ſub Vespaſiano fuit, à quo Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ rationes Principis adminiſtrâvit.* Je citerai ci-deſſous (1) ce qu'a dit Pline, & l'on y verra qu'il n'a fait aucune mention de Veſpaſien. Pourquoi donc le cite-t-on, comme un Auteur qui nous aprend que cet Empereur donna à Tacite cette Charge? Eſt-ce parce que l'on a trouvé que Tacite l'a exercée ſous l'Empire de Veſpaſien? Mais cela donne-t-il le droit d'attribuer aux Auteurs ce qu'ils n'ont point dit? Quoi qu'il en ſoit, on ne doute guere que Tacite n'ait poſſédé cet emploi ſous Veſpaſien, & voici ſur quoi l'on ſe fonde: *Dignitatem noſtram à Veſpaſiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longius provectam non abnuerim* (2). C'eſt Tacite qui parle. Nous verrons ci-deſſous (3) ſi cette opinion eſt bien fondée.

(*B*) *Il fut Préteur ſous l'Empire de Domitien.*] Vertranius met cette Préture ſous le neuvieme Conſulat de cet Empereur (4): mais il l'eût dû mettre ſous le quatorzieme; car elle concourt avec le tems que Domitien célébra les jeux ſéculaires: or il eſt certain qu'il les célébra étant Conſul pour la quatorzieme fois (5). Citons Tacite: *Is* (Domitianus) *quoque edidit ludos ſæculares; iiſque intentius affui ſacerdotio Quindecimvirali præditus: ac tum prætor. Quod non jactantia refero, ſed quia collegio Quindecimvirum antiquitus ea cura, & magiſtratus potiſſimum exſequebantur officia cærimoniarum* (6).

(*C*) .... *& Conſul ſous Nerva.*] Il fut ſubrogé en la place de Virginius Rufus, qui étoit mort dans ſon troiſieme Conſulat l'an de Rome 850 (7), & il l'honora d'une Harangue funebre. *Laudatus eſt à Conſule Cornelio Tacito, nam hic ſupremus fœlicitati ejus cumulus acceſſit, laudatur eloquentiſſimus* (8).

(*D*) *Ses Annales & ſon Hiſtoire.*] Il fit l'Hiſtoire avant les Annales; car il nous renvoie à l'Hiſtoire dans l'onzieme Livre des Annales (9); il nous y renvoie, dis-je, touchant des choſes qui concernent Domitien: or il eſt ſûr (10) que ſon Hiſtoire s'étendoit depuis l'Empire de Galba incluſivement, jusques à celui de Nerva excluſivement. Il deſtinoit un Ouvrage particulier au Regne de Nerva, & au Regne de Trajan; & c'étoit l'occupation qu'il réſervoit pour ſa vieilleſſe: je ne croi pas qu'il ait pu exécuter ce deſſein. *Quod ſi vita ſuppeditet, principatum Divi Nervæ, & Imperium Trajani, uberiorem ſecurioremque materiam ſenectuti ſepoſui: rara temporum felicitate, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet* (11). Ces paroles montrent qu'il commença ſon Hiſtoire après la mort de l'Empereur Nerva, & pendant la Vie de Trajan. En effet, il donne au prémier le Titre de *Divus* qu'il ne donne pas à l'autre. Il ne nous reſte que V Livres de ſon Hiſtoire: ce n'eſt que la plus petite partie; car ils ne comprenent pas un an & demi: or tout l'Ouvrage devoit comprendre environ vingt neuf ans. Ceux qui *numerotent* ces cinq Livres comme la ſuite des Annales diviſées en XVI Livres ſont blâmables; puis qu'il eſt certain que les Annales doivent être conſidérées comme un Ouvrage ſéparé. L'Auteur les compoſa après qu'il eut achevé l'Hiſtoire (12): elles commençoient à la mort d'Auguſte, & s'étendoient jusques à celle de Neron. Il ne nous en reſte qu'une partie, ſavoir les IV prémiers Livres, quelques pages du V, tout le VI, & depuis l'onzieme jusques au XV, & une partie du XVI: les deux dernieres années de Neron & une partie de la précédente nous manquent. C'étoient les derniers Livres de l'Ouvrage. Au reſte, les cinq prémiers Livres furent trouvez en Allemagne par un Receveur de Leon X. Il les aporta à ce Pape, & en reçut une gratification de cinq cens écus. *Corbeiæ quod ad Viſurgim Monaſterium eſt, à quæſtore Pontificio fuere inventi, qui eos ad Leonem X. detulit, ac ἀντιδώρου loco quingentos accepit aureos* (13). Philippe Beroalde eut ordre de les publier (14). Je me ſouviens d'avoir ouï dire à feu Mr. Faure Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, que Leon dixieme aiant publié un Bref par lequel il promettoit non ſeulement des Indulgences à ceux qui découvriroient les Manuſcrits de Tacite, mais auſſi de l'argent & de la gloire (15), il y eut un Allemand qui fureta toutes les Bibliotheques, & qui trouva enfin quelques Livres des Annales dans le Monaſtere de Corwey. Il les alla préſenter au Pape, qui les reçut avec un plaiſir extrême, & qui lui demanda quelle récompenſe il ſouhaitoit. L'Allemand ſe contenta d'être rembourſé de la dépenſe qu'il avoit faite ſoit pour aller voir les Bibliotheques, ſoit dans ſon voiage

(1) *Dans la Rem.* (*K*).

(2) Tacitus, Hiſtor. *Libr. I, Cap. I.*

(3) *Dans la Rem.* (*K*).

(4) Lipſe, *in* Vita Taciti, *l'en cenſure.*

(5) *C'étoit l'an* 841, *de Rome, ſelon* Lipſe; *ou* 840, *ſelon* Calviſius.

(6) Tacitus, Annal. *Libr. XI, Cap. XI.*

(7) 849, *ſelon* Calviſius.

(8) Plinius, Epiſtola I, *Libri II.*

(9) *Utriusque Principis rationes prætermitto, ſatis narratas libris quibus res Imperatoris Domitiani compoſui* Tacitus, Annal. *Libr. XI, Cap. XI.*

(10) *Voiez* Tacite, *au commencement de ſon* Hiſtoire.

(11) Tacitus, Hiſt. *Libr. I, Cap. I.*

(12) *Voiez les Preuves que* Lipſe *en donne dans la Preface de ſon* Commentaire ſur l'Hiſtoire de Tacite.

(13) Voſſius, de Hiſt. Lat. *Libr. I, Cap. XXX, pag.* 159.

(14) *Ils furent imprimez à Rome l'an* 1515.

(15) *C'eſt que leur Nom ſeroit mis avec éloge à la tête de ce qu'ils auroient découvert.*

grans efforts de l'esprit humain, soit que l'on y considere la singularité du style, soit que l'on s'attache à la beauté des pensées, & à cet heureux pinceau avec lequel il a su peindre les déguisemens & les fourberies des politiques, & le foible des passions. Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions (*E*), & de les tourner vers le criminel; mais c'est un grand éloge pour son esprit, que de voir l'estime que plusieurs Princes ont eue pour ses Ouvrages (*F*). Un Auteur moderne en a fait ce jugement: *Tertullien l'accuse de nous debiter beaucoup de mensonges. Non seulement il estoit ennemi de la veritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point du tout. Son style est assurément assez obscur; il est mesme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons Auteurs de la Langue Latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à depeindre les évenemens, la lumiere avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une éminence d'esprit qui paroist par tout, le font regarder aujourd'hui presque generalement comme le premier des Historiens* (*c*). On en a fait tant de Versions, & on l'a tant commenté (*G*), que

(*c*) Tillemont, Histoire des Empereurs, *Tom. II, I Part. pag. 351 Edit. de Bruxelles.*

voiage de Rome. Leon jugea que c'étoit trop peu, & lui fit donner davantage; & afin de lui procurer de la gloire & du profit, il voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite. Mais l'Allemand s'en excusa sur ce qu'il manquoit de l'Erudition nécessaire (16).

(*E*) *Ce n'est pas qu'il n'y ait bien à reprendre dans l'affectation de son langage, & dans celle de rechercher les motifs secrets des actions.*] Muret a fait trois Harangues (17) pour répondre à ceux qui ont critiqué Tacite. Leur Critique étoit trop aigre, elle étoit injuste à certains égards, il n'a donc pas été difficile à l'Apologiste, bon Orateur & subtil Rhétoricien, de l'éluder. Vous aprendrez dans ces Harangues ce qu'on reproche à Tacite. Vous l'aprendrez aussi dans les *Prolusions* de Famien Strada (18). C'est un des plus redoutables Adversaires de Tacite. Il déplut par là à Paganinus Gaudentius (19), qui non seulement lui critiqua (20) plusieurs endroits de son Histoire du Païs-Bas, mais tâcha aussi de justifier Tacite. Ce Gaudentius n'étoit pas un rude champion: il savoit un peu de beaucoup de choses; & n'aprofondissoit rien. *Magis literis tinctus quam imbutus . . . . nihil in ingenio solidum, cum per artes & disciplinas peregrinaretur nulli penitus insistens* (21). Il me semble que le Cardinal du Perron a trop méprisé Tacite (22).

Le Livre intitulé *Anonymiana ou Melanges de Poësies, d'Eloquence, & d'Erudition*, qui fut imprimé à Paris l'an 1700, contient un Discours qui n'est pas trop favorable à notre Historien. Voici ce que l'on y juge de son langage (23): „ Tacite parloit bien Latin, mais trop obscurement pour ce qu'il a voulu écrire. Sa diction dure „ & resserrée pourroit être prisée ailleurs que dans une „ Histoire, où tout doit être clair & bien établi, où l'éloignement des faits, leur diversité, les époques, & les „ changemens toûjours contestés la rendent obscure d'elle-même, sans que le stile soit de la partie. . . . (24) C'est „ un abus de prétendre que la maniere d'écrire de Tacite „ puisse se rendre recommandable; s'il y a des vins estimés par un peu d'amertume, ils le sont par une bonne „ qualité: mais une maniere d'écrire dure & scabreuse „ n'acquit jamais de reputation à une Histoire. Bien loin „ d'élever l'esprit à de plus grandes connoissances, comme le prétend ce Sçavant (25), elle l'embarrasse & le „ rebute. Diroit-on, par exemple, que Cæsar se fût attiré plus d'attention s'il avoit été plus obscur & moins „ naturel? N'éleve-t-il pas l'esprit jusques à ses pensées, „ qui doivent toûjours être dans la lecture de son Histoire, la juste borne des nôtres; au lieu que dans une maniere d'écrire obscure, l'esprit du lecteur se promene où „ il lui plaît, quand il ne se lasse pas, & se forge des „ imaginations qui n'ont souvent aucune justesse, ni aucune proportion avec les choses. Cesar par sa netteté „ le reduit au naturel, & ne laissa jamais à souhaiter plus „ de lumiere dans les actions qu'il a décrites ". Je souscrirois volontiers à ce jugement, & il me semble que ce qu'on ajoûte touchant l'autre affectation de Tacite n'est pas moins bon (26). „ (27) Tacite étoit un habile politique, & encore un plus judicieux écrivain; il a tiré des „ consequences fort justes sur les évenemens des Regnes „ dont il a fait l'histoire, & il en a fait des maximes pour „ bien gouverner un Etat. Mais s'il a donné quelquefois „ aux actions & aux mouvemens de la Republique, leurs „ vrais principes, s'il en a bien démêlé les causes, il faut „ avoüer qu'il a souvent suplée par trop de delicatesse & „ de penetration à celles qui n'en avoient pas; tant il est „ vrai que l'on se caracterise dans tout ce que l'on fait, „ & que l'Histoire n'est jamais entre les mains qu'elle „ doit être, lors que ceux qui se mêlent d'en écrire donnent pour la veritable cause de ce qu'ils ne connoissent „ pas ce qu'ils ont imaginé de moins sensible & de plus „ caché aux yeux du peuple: il leur arrive souvent de „ faire d'un secret particulier au Prince, une affaire connuë à tout le monde, & c'est un défaut si familier à „ Tacite (28), que j'oserois dire, apuïé d'ailleurs d'une „ infinité de bonnes raisons, que c'est lui faire trop de „ grace que le regarder comme un Historien fort exact, „ & qui a écrit selon les regles. . . . . . . (29) Il a choisi „ les actions les plus delicates & les plus susceptibles des „ delicatesses de l'art: les Regnes ausquels il s'est principalement attaché dans son Histoire, n'en sont pas une „ petite preuve. Dans celui de Tibere, qui est sans contestation son chef-d'œuvre, & où il a le mieux réüssi, „ il y trouvoit une espece de gouvernement plus accommodé au caractere de son genie. Il aimoit, comme „ nous l'avons dit, à démêler les intrigues du cabinet, à „ en assigner les causes, à donner des desseins aux pretextes, & de la verité à de trompeuses apparences. Genie trop subtil, il voit du mystere dans toutes les actions „ de ce Prince. Une sincere déférence de ses desseins au „ jugement du Senat, étoit tantôt un piége tendu à son „ integrité, tantôt une delicate maniere d'en être le maître; mais toûjours l'art de le rendre complice de ses „ desseins, & d'en avoir l'execution sans reproches. Lors „ qu'il punissoit des seditieux, c'étoit un effet de sa défiance naturelle pour les Citoiens, ou de legeres marques de colere répanduës parmi le peuple, pour disposer les esprits à de plus grandes cruautés. Ici la contrarieté d'humeurs de deux Chefs, est un ordre secret de „ traverser la fortune d'un competiteur, & le moyen de „ lui enlever l'affection du Peuple. Les dignités deferées „ au merite, étoient d'honnêtes voies d'éloigner un concurrent, ou de perdre un ennemi, & toûjours de fatales recompenses. En un mot tout est politique, le vice, „ & la vertu, y sont également dangereux, & les faveurs „ aussi funestes que les disgraces. Tibere n'y est jamais „ naturel, il ne fait point sans dessein les actions les plus „ ordinaires aux autres hommes. Son repos n'est jamais „ sans consequence, & ses mouvemens embrassent toûjours plusieurs menées ". Les autres choses que j'ai leues dans cette Dissertation de l'Auteur de l'Anonymiana sont plus sujettes, ce me semble, à une juste contestation.

(16) *Notez que Mr. Faure disoit qu'il avoit lu ce narré dans la Préface de la I Edition de ces Livres de* Tacite. *Voiez l'Eloge de Mr. Faure dans le* Journal des Savans *du 16 Nov. 1693, pag. 673 Edit. de Hollande.*

(17) *La XVI, XVII, XVIII du II Volume dans l'Edit. de Leipsic 1672.*

(18) *Libr. I, Prolus. II.*

(19) *Professeur à Pise. Il étoit du Païs des Grisons, si je ne me trompe.*

(20) *Voiez son Livre* de Candore Politico, *imprimé à Pise l'an 1646.*

(21) Octav. Ferrarius, *in Prolusione cui Titulus*, Literatorum funus.

(22) *Voiez le* Perroniana, *au mot* Stiles.

(23) Anonymiana, *pag 7.*

(24) *Ibid. pag. 9.*

(25) *C'est-à-dire* La Mothe le Vayer.

(26) *Entendez ceci généralement parlant. Voiez la Citat.* (28).

(27) Anonymiana, *pag. 10.*

(28) *Il ne faloit donc pas dire qu'il étoit encore un plus judicieux Ecrivain qu'un habile Politique.*

(29) Anonymiana, *pag. 16 & suivantes.*

(*F*) *L'estime que plusieurs Princes ont eue pour les Ouvrages* de Tacite.] Le Pape Paul III avoit usé tout son Exemplaire à force de le relire. Cosme de Medicis prémier grand Duc de Florence faisoit ses délices de cette lecture. Muret nous va dire tout cela en plus beaux termes. *Paulus III P. M. quo nullum sapientiorem senem nostra vidit ætas, Tacitum sæpè relegendo contriverat, neque ullum profanum scriptorem æquè libenter legebat. Cosmus Medices, qui primus Magnus Etruriæ Dux fuit, homo factus ad imperandum, qui eam, quæ vulgo fortuna dicitur, in consilio & prudentiâ consistere docuit, Taciti libros in deliciis habebat, eorumque lectione avidissimè fruebatur. Neque non hodie multi aut Principum, aut eorum, qui de summis rebus à Principibus in consilium adhibentur, eundem studiosissimè legunt, & quasi pro magistro quodam prudentiæ habent* (30). Faisons suivre ce Latin par un Passage de Balzac. Il est tiré d'une Lettre qu'il écrivit à d'Ablancourt le 4 de Juin 1643. „ Tacite estant devenu vostre, ma mauvaise humeur contre „ luy ne sçauroit durer. Je ne puis haïr un homme que „ vous aymez: Et, à vous dire le vray, il me semble que „ cettuy-cy s'est fait plus doux & moins espineux, depuis „ qu'il a passé par vos mains. L'importance est que vous „ ne vous estes point sali en maniant de sales matieres, & „ que parmy les ordures de la Politique vostre Morale s'est „ conservée en sa pureté. Un Philosophe Stoïque du dernier siecle, comme vous diriez Juste Lipse, a eu la mesme passion que vous: Un grand Capitaine, comme vous „ diriez le Marquis Spinola, a fait en sa langue la mesme „ traduction, quoy qu'elle n'ait point esté publiée: & je „ vous apprens ce secret, que je tiens d'un de ses plus particuliers Confidens (31) ". Joignez à cela ce Passage de Guy Patin: *Corn. Tacite, qui est un Breviaire d'Etat & le premier ou le grand Maître des secrets du Cabinet, & même que Monsieur de Balzac à quelque part apelé* l'ancien original des finesses modernes, *a dit en parlant de Tibere &c* (32). Souvenez-vous ici de l'empressement de Leon X: j'en ai parlé ci-dessus (33).

Joignons la Reine Christine aux exemples que l'on vient de voir. Mr. Chanut dit qu'elle ne faisoit de la Langue Greque *que son divertissement aux heures perduës, sans que l'étude de cette langue & des autres troublât ses lectures serieuses. C'est de ce dernier nom qu'elle qualifioit entre autres l'histoire de Tacite, dont il ne se passoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages. Cet Auteur qui donne de l'exercice aux plus sçavans lui étoit très-familier* (34).

(*G*) *On en a fait tant de Versions, & on l'a tant commenté.*] Mr. Amelot de la Houssaye, qui a traduit en François les six prémiers Livres des Annales, a mis au devant de sa Traduction un Discours Critique, où vous trouverez le nom de plusieurs personnes qui ont travaillé sur cet Ecrivain. Vous y aprendrez le jugement que l'on fait de leur travail, & du style & de la morale de Tacite. Tout cela est fort curieux. Mais ne croiez pas que ce Traducteur

(30) Muret. Orat. XVI. *Vol. II, pag. 342. Edit. Lips. 1672. Voiez Ora*tion. Heinsii, *pag. 5; &, la Préface du* Arma Anserina; *&* Paquier, Lettres, *Tom. II, pag. 442, & suiv.*

(31) Balzac. Lettre à d'Ablancourt. *C'est la XXI du XII Livre, & la XXI du III Livre de la I Partie des* Lettres Choisies, *pag. 128 Edition d'Amsterd.* 1656.

(32) Patin, Lettre *CXCVI: pag. 171 du II Tome.*

(33) *Dans la Remarque (D).*

(34) *Voiez Mr.* Baillet, Vie des Des-Cartes *Tom. II, pag. 305.*

que cela ſeul pourroit compoſer une raiſonnable Bibliotheque. J'aurai quelques fautes à reprocher à Juſte Lipſe (*H*), à La Mothe le Vayer, & à Moreri (*I*); & l'on trouvera dans mes Remarques divers

ducteur François parle en général de tous ceux qui ont écrit ſur Tacite, ou qui l'ont mis en d'autres Langues; il ne parle que des principaux. Je voudrois que Pierre André Canonheri eût nommé les onze Commentateurs qu'il a voulu deſigner dans ces paroles: *Præter hos ſunt undecim qui Tacitum notis & commentariis illuſtrarunt* (35). Il venoit de donner une longue Liſte de ceux *qui ex profeſſo de jure ſtatus conſcripſerunt.* Cette Liſte contient 8 pages *in quarto.* Je conois des gens de bon goût qui font grand cas des Commentaires de Critique ſur Tacite, comme eſt celui de Juſte Lipſe, & qui mépriſent beaucoup les Commentaires Politiques dont l'Italie infatua l'Allemagne; car dès que les Allemans eurent vu les Diſſertations de *Scipione Ammirato*, traduites en Latin par Chriſtophle Pflugius Gentilhomme de Miſnie, ils aimérent un peu trop à commenter de cet air-là les Ouvrages de Tacite. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe profiter de leurs Ecrits, & principalement de ceux de Boeclerus (36). Ce que Berneggerus a compoſé ſur le même Hiſtorien eſt mêlé de Litérature & de Politique. Auſſi l'intitule-t-il *Quæſtiones miſcellaneæ.* Les François ne mordirent guere à la grape, lors que Jean Baudouin joignit à ſa Traduction de Tacite (37), accompagnée de Notes, une Traduction de *Scipione Ammirato.*

(*H*) *J'aurai quelques fautes à reprocher à Juſte Lipſe.*] I. J'ai déjà marqué (38) qu'il fait dire à Pline plus qu'il ne faut. II. Il aime mieux croire que Tacite eſt le prémier de ſa Famille qui ait joui des honneurs, & que cette Famille n'étoit guere illuſtre, que de croire que ſon pere ait eu des Charges; & néanmoins dans un autre endroit il entend du pere ce que Pline conte d'un Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Procureur du Domaine dans la Gaule Belgique. Comparons enſemble ces deux Paſſages de Lipſe. Voici le prémier. *Pater avusque honores geſſerint, & ad remp. acceſſerint, necne, ut re vetuſtâ & incertâ nihil adfirmem, propius à verò abeſt, ipſum primum jus imaginis & honores in familiam non nimis illuſtrem intuliſſe. Initium dignitatis illi ſub Veſpaſiano fuit, à quo, Plinio auctore, procurator datus Galliæ Belgicæ, rationes Principis adminiſtravit, quæ dignitas equeſtri ordini diu peculiaris fuit* (39). Voici l'autre; il ſert de Commentaire à ces paroles de Tacite, *dignitatem noſtram à Veſpaſiano inchoatam.* Comment cela, demande Lipſe? *Quomodo, quiane Procurator ſub illo Belgicæ? E Plinio id ſuſpicère, ſed ſuſpicère tantum, imò veriùs id ceperis de hujus patre. Intellige ergo dignitatem ejus inchoatam à Veſpaſiano, quòd ab eo laticlavius factus, & relatus in ordinem primum* (40). Lipſe veut dans le prémier de ces deux Paſſages, que Pline témoigne que Tacite fut honoré d'une commiſſion par Veſpaſien; & il veut dans l'autre que cela s'entende du pere de Tacite. En ce dernier cas cet Hiſtorien auroit eu pour pere un Chevalier élevé par l'Empereur à des emplois honorables; & ce que Lipſe ne trouvoit point aparent ſeroit néanmoins très-vrai. Perſonne ne peut nier que cette Charge de Procureur ne fût honorable, on lui attribua ſous l'Empereur Claude l'autorité de juriſdiction, & ſans apel (41). Conſultez le docte Gutherius (42): & quoi qu'Auguſte eût conféré cette Charge à des afranchis (43), Tacite ne laiſſe pas de la regarder comme l'apanage des Chevaliers, *utrumque avum procuratorem Cæſarum habuit* (Agricola) *quæ equeſtris nobilitas eſt* (44). III. Lipſe aſſûre que Tacite, aiant blanchi dans le Barreau, conſacra ſes vieilles années à la compoſition de l'Hiſtoire. *Hiſtoriæ ſcribendæ ſenex demum vacavit, cum reliquum ætatis in foro & cauſis orandis egiſſet.* Mais, ſi cela eſt, d'où vient que Tacite déclare qu'il entreprend d'écrire une Hiſtoire, qui s'étendra depuis la mort de Neron jusques à celle de Domitien, & qu'il réſerve pour ſa vieilleſſe l'Empire de Nerva, & l'Empire de Trajan; *Quod ſi vita ſuppeditet, principatum divi Nervæ, & imperium Trajani, uberiorem ſecurioremque materiam ſenectuti ſepoſui* (45). On pourroit apliquer ici à Lipſe le Proverbe, *Sorex ſuo indicio periit.* Il nous aprend (46) qu'il a déterré à-peu-près l'année natale de Tacite. Voici comment. Pline le jeune, presque auſſi âgé que Tacite (47), étoit dans ſa dixhuitieme année lors que ſon oncle mourut, c'eſt-à-dire, ſelon Lipſe, la deuxieme année du Regne de Tite. Il étoit donc né l'an de Rome 816. Il faut donc que Tacite, un peu plus âgé que lui, ſoit né la derniere année de l'Empereur Claude, ou plutôt la prémiere année de Neron. Là-deſſus je dis qu'il n'avoit donc que quarante quatre ans, lors que Trajan monta ſur le thrône, & comme rien ne nous engage à reculer le commencement de ſon travail au delà de la deuxieme ou de la troiſieme année de ce Prince, il s'enſuit manifeſtement qu'il n'étoit point vieux quand il commença de s'y apliquer. Il eſt ſûr qu'en ſupoſant qu'il entreprit cet Ouvrage dans ſa quarante cinquieme année, on conçoit bien mieux qu'il ait eu le tems de l'achever, & de s'engager enſuite aux Annales, qu'il conduiſit depuis le commencement de l'Empire de Tibere, jusques à la mort de Neron. Et notez qu'en travaillant aux Annales, il ſe propoſoit une nouvelle entrepriſe, pour quand il les auroit achevées (48). Notez auſſi que ſa maniere d'écrire demandoit beaucoup de tems; tout y ſent la peine, la méditation, la lime, l'étude, le *feſtina lente.* Enfin, obſervez que les Lettres que Pline le jeune lui écrivit, ſoit pour le prier de faire mention de lui, ſoit pour lui communiquer des mémoires touchant la mort de ſon oncle, *ſemblent être de l'an* 102 *ou* 103 (49), c'eſt-à-dire, de l'an cinq ou ſix de Trajan. Or il eſt certain que Tacite travailloit alors à ſon Hiſtoire; & comme il y a beaucoup d'aparence qu'il n'étoit pas loin du tems où les feux du mont Veſuve firent périr Pline le Naturaliſte, la prémiere ou la ſeconde année de Titus, on peut bien juger qu'il ne tarda guere depuis l'inſtallation de Trajan à commencer ſon Ouvrage. IV. Lipſe conjecture (50) que l'Hiſtoire de Tacite contenoit XX Livres. Il ſe fonde ſur ce qu'elle comprenoit un intervalle de vingt & un ans, & que les cinq prémiers Livres n'expoſent que les actions d'une annéé & de quelques mois. Il y a là une fauſſeté de fait, & un oubli prodigieux de ce que demande la regle des proportions. Il y a plus de vingt huit ans entre la mort de Neron & celle de Domitien, qui ſont les deux bornes de l'Hiſtoire de Tacite: & jamais homme qui ſaura la regle de trois ne raiſonnera de cette façon; ſi quinze mois occupent cinq Livres, vingt & un ans en occupent vingt. Remarquez bien que les années, qu'on a perdues de l'Hiſtoire de Tacite, ne ſont guere moins fécondes en événemens, à tout prendre, que le tems qui nous en reſte. St. Jerôme dit que Tacite a compoſé en XXX Livres l'Hiſtoire des Empereurs, depuis Tibere jusques à la mort de Domitien (51). On ne peut tirer aucun profit de ce témoignage, parce que l'Hiſtoire de Tacite ne commence pas à la mort d'Auguſte; & il n'y a point d'aparence que cet Ouvrage & ſes Annales n'aient contenu que XXX Livres. Ainſi ſaint Jerôme ne s'eſt pas bien exprimé. Voiez la marge (52).

La plupart de ces mépriſes de Juſte Lipſe ont paſſé dans les Ecrits des plus ſavans hommes qui aient parlé de Tacite hiſtoriquement. Je les excuſe; car qui eût pu croire qu'un ſi habile Ecrivain les eût commiſes dans un Ouvrage très-court, & tourné d'une maniere à perſuader que l'Auteur en avoit peſé attentivement toutes les paroles? Je ne penſe pas que ſa Conjecture ſoit mauvaiſe quant à l'année natale de Tacite; & par là nous convainquons d'une erreur groſſiere François Garaſſe, qui a cru que la Pharſale de Lucain eſt poſtérieure à l'Hiſtoire de Tacite (53). Voici ſes paroles: La premiere Objection „ pourra eſtre de ceux qui eſtiment que Dieu ſe plaiſt à nos „ deſordres, & prend plaiſir de nous voir accueillis de „ tempeſtes, de rebellions, & de guerres, comme ſi nous „ avions un Dieu barbare & vindicatif, qui ſe baignaſt dans „ le ſang des hommes: telles ſont à peu pres les Objections „ pompeuſes, & les Atheïſmes ſententieux, de Tacite & de „ Lucain, qui fut eſtimé de ſon temps le pere des Athées; „ car ils diſent en termes exprés: *Tot Romanæ Reipublicæ „ cladibus manifeſtum eſt fuiſſe curæ Diis* VINDICTAM, „ *non fuiſſe* SALUTEM: *c'eſt à dire, par tant de ruynes, „ & par les divers deſordres qui ont ſecoüé la Republique de „ Rome, il ſe void clairement que les Dieux ont ſoin de ſe „ vanger de nous, non pas de nous ſecourir. Ce ſont les parolles de Tacite au premier livre de l'Hiſtoire: & Lucain „ l'ayant peut-eſtre emprunté de luy, comme un aſpic qui „ emprunte le venin de la vipere, diſoit en termes fort reſonnans,*

„ *Felix Roma quidem, civesque habitura ſuperbos,*
„ *Si* LIBERTATIS *Superis tam cura fuiſſet,*
„ *Quàm* VINDICTA *placet, &c.*

„ *Rome, dit-il, ſeroit la plus heureuſe ville du monde, ſi „ Dieu s'eſtudioit auſſi ſoigneuſement à noſtre liberté, qu'il „ s'eſtudie à ſes vengeances particulieres* (54)".

(*I*) . . . *à la Mothe le Vayer, & à Moreri.*] Le prémier de ces deux Auteurs dit (55) que les douze dernieres années de Neron nous manquent dans les Annales de Tacite. Cela eſt faux: il ne nous manque que les deux dernieres années, & une partie de la précédente. C'eſt la I faute. La II eſt de dire que l'Hiſtoire de cet Auteur s'étendoit *jusques à l'heureux gouvernement de Trajan.* Nouveau menſonge: elle finiſſoit à la mort de Domitien. III, Il n'eſt pas vrai que ſelon les Conjectures de Lipſe nous aions perdu dix Livres de l'Hiſtoire de Tacite; car ſelon ſes Conjectures cet Ouvrage comprenoit XX Livres: puis donc qu'il ne nous en reſte que cinq, nous en aurions perdu quinze au ſentiment de ce Critique. IV. Il ne faloit pas dire (56) qu'il y a 21 *an pour le moins* depuis Galba jusques à Nerva. C'eſt une faute de Lipſe que j'ai réfutée, & que Voſſius a commiſe auſſi (57). V. *L'on ne doit pas s'étonner, ſi Tacite ayant imité Thucydide, & l'un auſſi bien que l'autre ſuivi Demoſthene . . . le premier a retenu je ne ſai quoi de l'aſpreté ou auſterité qu'on a toûjours remarquées dans le ſtyle de ces deux Grecs* (58). Ces paroles de La Mothe le Vayer contiennent un furieux Anachroniſme; car Demoſthene a été poſtérieur de beaucoup à Thucydide. VI. *L'Empereur Tacite, dans cette ſuprême dignité du monde où il ſe trouvoit, ne laiſſa pas, prés de deux cens ans depuis la mort de l'Hiſtorien dont nous parlons, de ſe glorifier du nom qui leur eſtoit commun, s'eſtimant meſme honoré de l'avoir eu pour anceſtre, & d'eſtre reconnu pour un*

de

(35) Petrus Andreas Canonherius, Philoſophiæ, Medicinæ, ac Sacræ Theologiæ Doctor Romanus, *in* Diſſertationibus Politicis ac Diſcurſibus variis in C. Cornelii Taciti Annalium Libros, *pag.* 66 *Edit. Francof.* 1610.

(36) *J'ai vu un* Commentaire Politique, *qu'il publia l'an* 1643, *ſur les X V prémiers Chapitres du I Livre des* Annales de Tacite, *& un ſemblable Commentaire qu'il publia l'an* 1648 *ſur* l'Hiſtoire *du même Auteur.*

(37) *Imprimée à Paris* in 4 *l'an* 1628.

(38) *Dans la Remarque* (*A*).

(39) Juſt. Lipſius, *in* Vita Taciti *in limine* Commentar. ad Tacit.

(40) Lipſius in Tacit. Hiſtor. *Libr. I init. pag. m.* 451.

(41) *Eodem anno ſæpius audita vox Principis,* parem vim rerum habendam à procuratoribus ſuis judicatarum, ac ſi ipſe ſtatuiſſet. *Ac ne fortuitò prolapſus videretur, Senatus quoque conſulto cautum, plenius quam antea & uberius.* Tacitus, Annal. *Libr. XII, Cap. LX.*

(42) Gutherius, de Officiis Domus Auguſtæ, *Libr. III, Cap. XXXIII.*

(43) Dio, *Libr. LIII, pag.* 506.

(44) Tacit. *in* Vita Agricolæ, *Cap. IV.*

(49) Tillemont, Hiſt. des Empereurs, *Tom. II, I Part. pag.* 350.

(50) Lipſius, *in Præfat.* Comment. ad Hiſtor. Taciti.

(51) Hieronym. *in* Zachariam, *Libr. V, Cap. XIV, apud* Voſſium de Hiſt. Lat. *pag.* 159.

(52) *Notez que le Livre, que nous comptons le V dans l'*Hiſtoire de Tacite, *eſt cité comme le V par* Tertullien *in* Libello de Spectaculis.

(53) Lucain *mourut ſous Neron.*

(54) Garaſſe, Somme Théologique, *pag.* 440, 441.

(55) La Mothe le Vayer, Jugement ſur les principaux Hiſtoriens, *pag.* 207. *du Tome III Edit. in* 12.

(56) *Là-même, pag.* 208.

(57) Voſſius, de Hiſtor. Lat. *pag.* 159.

(58) La Mothe le Vayer, *Tome III, pag.* 209.

(45) Tacit. Hiſtor. *Libr. I, Cap. I.* (46) Lipſius, *in* Vita Taciti.

(47) *Voiez l'Epître XX du VII Livre de* Pline.

(48) *Sed aliorum exitus, ſimul cætera illius ætatis memorabo, ſi effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero.* Tacitus, Annal. *Libr. III, Cap. XXIV.*

divers faits qui se raportent à la Vie de Tacite. Il fut marié avec la fille d'Agricola, duquel il a fait la Vie. Plusieurs croient qu'il eut un fils dont Pline raporte une chose assez extraordinaire (*K*). C'est

de sa posterité. Il fit mettre sa Statue dans toutes les Bibliotheques, & décrire tous les ans dix fois ses Livres, afin qu'ils passassent de main en main, & de siecle en siecle, comme ils ont fait, jusques au nostre (59). Cette narration n'est point exacte : elle supose que cet Empereur régna un certain nombre d'années ; car sans cela il seroit absurde de dire qu'il fit faire tous les ans telle ou telle chose. Il est néanmoins certain que son Regne ne dura qu'environ six mois. D'ailleurs cette narration supose que l'événement à répondu aux intentions de cet Empereur ; c'est-à-dire que les Livres de Tacite *ont passé de siecle en siecle jusques au nôtre*, selon le dessein du Prince qui les fit tant copier : & néanmoins il ne nous en reste qu'une petite partie. Je ne m'étonne guere que les soins de cet Empereur ne nous aient pas procuré la conservation de tous les Ouvrages de son parent ; car vu la courte durée de son Empire, je pense que l'exécution de ses ordres fut bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il ordonna (60) : *Cornelium Tacitum, scriptorem Historiæ Augustæ, quod parentem suum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari jussit : & ne lectorum incuria deperiret, librum per annos singulos decies scribi publicitus in evicis* (61) *archiis jussit, & in bibliothecis poni.* VII. La Mothe le Vayer conclut ce Chapitre par ces paroles : „ Aussi sçait-on que Tacite ne se „ mit à écrire, qu'estant déja fort avancé dans l'âge, après „ l'Empire de Nerva, & sous celuy de Trajan, comme „ nous l'apprenons de luy-mesme (62) ". C'est faire deux fautes ; car en prémier lieu l'Historien ne parle point de son âge, & en second lieu il est très-faux qu'on puisse conclure sa vieillesse, de ce qu'il composoit son Ouvrage sous l'Empire de Trajan. Voiez la Remarque précédente (63). VIII. Les vacarmes de La Mothe le Vayer contre deux Jurisconsultes, qui ont parlé desavantageusement de la Latinité de Tacite, me paroissent une grosse faute. Il trouve ces deux personnages *plus dignes de pitié dans un tel delire, que de repònse* (64) . . . . *S'il y eut jamais un* jugement *ridicule*, continue-t-il (65), *c'est sans doute celuy-là ; & j'ose dire, plein que je suis d'indignation contre de si déraisonnables sentimens, qu'aparemment le moindre Cuisinier ou Palefrenier de Tacite parloit mieux Latin que Ferret, ni Alciat, fort habiles hommes en Jurisprudence, mais tres-mauvais Juges au faict dont nous parlons. . . . . Qui n'admirera qu'il se trouve des barbares aujourd'hui, tels qu'Alciat & Ferret, à l'égard des anciens Romains, qui sont assez temeraires pour dire qu'un Auteur de si grande consideration, ne sçavoit pas seulement parler sa langue maternelle ? En verité, il faut avoir un front d'airain, & une cervelle bien à l'essor, pour avancer de semblables propositions* (66). Quel bruit, & quelles tempêtes, pour rien ! car enfin tout le crime de ces deux Jurisconsultes consiste à trouver dans le style de Tacite plusieurs épines, & peu de brillant & de pureté. Voici les paroles d'Alciat, je les tire d'une Lettre qu'il écrivit à Paul Jove (67) : *Illi porrò qui rerum & locorum notitia gaudent, nec affectatas exornationes admittunt, non reposcent à te rationem, cur lacteam Livii ubertatem non sis assecutus, postquam & te omnino piguerit Salustii sobrietatem imitari, & satis tibi fuerit pauculos tantum flores ex Q. Curtii pratis, sæpius quam ex Cor. Taciti senticetis, arguta manu decerpsisse.* Notez en passant que Vossius n'avoit point lu cette Lettre ; car s'il l'eût vue, il eût mieux représenté la pensée de l'Auteur : il ne lui eût point attribué une prévention excessive, qui l'engageoit à prétendre qu'en comparaison de l'Histoire de Paul Jove, celle de Tacite étoit une terre couverte de ronces. *Imo & Alciatus vir sane egregius non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Paulli Jovii esse senticeta. Condonemus tale judicium tanto viro, & cogitemus ex amore Jovii proficisci* (68). C'est parler en Copiste de Copiste. La Lettre d'Alciat n'est guere flateuse, si on l'examine bien. Passons aux paroles de Ferret. *Tanto acumine, tantoque judicio res Romanas mandavit litteris* Tacitus, *ut nemo certè legatur in suo genere illi comparandus ; nam quamvis caruerit nitore, & puritate linguæ, abeunte jam Romano sermone in peregrinas formas, atque figuras, succum tamen, & sanguinem rerum incorruptum retinuit, idemque tam multa paucissimis complexus est, ut attenti lectoris in animo aculeos relinquat, indiligentem, ac aliud cogitantem fallat, ac prætereat* (69). L'Auteur qui me fournit cet éloge cite (70) un Passage d'Alciat, où les loüanges de Tacite sont répandues à pleines mains. Qu'on y prenne bien garde, on trouvera je m'assûre que ces deux Jurisconsultes ne vont pas plus loin que La Mothe le Vayer (71), qui ne nie pas que Tacite n'ait retenu quelque chose *de l'aspreté ou austerité* de Thucydide, & que *sa façon d'écrire* ne soit *un peu scabreuse*. Quoi ! voudroit-on que nous trouvassions dans Tacite le modele de la pure & de la belle Latinité ? Il faudroit donc qu'on jettât au feu Ciceron & Tite Live ; car pendant que nous les pourrons comparer avec Tacite, celui-ci nous paroîtra nécessairement un peu bien gâté. Il n'y avoit donc point lieu de se mettre tant en colere contre Alciat, & contre Ferretus. Il ne faloit point amplifier les murmures, & les invectives de Muret (72). Il n'a dit, ni la vérité, ni sa pensée, quand il a dit que les muletiers des anciens Auteurs parloient mieux & entendoient mieux la Langue Latine, que les plus habiles d'entre les modernes ne la parlent & ne l'entendent : *quorum coqui & muliones multo*

(59) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 216.

(60) Vopiscus, *in* Tacito Imperatore, *Cap. X, pag. m.* 612 *Vol. II* Scriptorum Hist. Augustæ.

(61) *Ce mot est sans doute corrompu : les Manuscrits varient beaucoup ;* Casaubon *&* Saumaise *n'ont osé rien décider.*

(62) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag.* 219.

(63) *Numero III.*

(64) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag* 209.

(65 *Là même, pag.* 210.

(66) *Là-même pag.* 212, 213.

(67) *Elle est à la tête du I Vol. des* Histoires de Paul Jove.

(68) Vossius, de Histor. Latin. *pag.* 160.

(69) Æmil. Ferretus, *in* Castigat. ad Tacitum, *apud* Petr. Andream Canonherium, Discurs. Polit. in C. Tacitum, *pag* 2.

(70) Canonher. *ibid. pag.* 3.

(71) La Mothe le Vayer, *Tom. III, pag* 209.

(72) *Voiez la XVII* Harangue *du II Vol. de* Muret.

melius quam omnes nos Latine & intelligebant & loquebantur (73). Il eût pris cette hyperbole pour une offense, si un autre homme eût voulu l'y enveloper : & qui doute qu'il ne crût être beaucoup plus habile en Latin que les bourgeois ordinaires de l'ancienne Rome. Il pouvoit avoir raison : car il est certain qu'il y a des étrangers qui, sans avoir vu la France, parlent mieux, & entendent mieux notre Langue, que plusieurs François ne la parlent & ne l'entendent : & je suis sûr que Casaubon & Saumaise écrivoient mieux en Latin qu'en leur propre Langue. Si Mr. de Tillemont (74) étoit traité aujourd'hui comme Alciat a été traité, on trouveroit beaucoup de pédanterie dans cette Censure. Balthasar Boniface, grand admirateur de Tacite, ne laisse pas d'avouër que son style est dur. *Stylus magis gravis quam elegans, asper enim parumque duriusculus est, atque à Latinæ Linguæ candore discedens* (75).

(73) Muret. Orat XVII *II Vol. pag. m.* 354. *Mr. l'Abbé* Pichon, Præfat. in Tacit. in usum Delphini, *dit pareillement que les Censeurs de Tacite sont* rudes & barbari, præ equisone aut colono ipsius Taciti.

(74) *Voiez les paroles dans le Corps de cet Article.* (75) *Ces paroles sont raportées comme de* Balthasar Boniface *dans les Prolégomenes du* Tacite in usum Delphini.

Pour ce qui est de Mr. MORERI, on peut le reprendre, I, d'avoir relevé trop haut la naissance de Tacite. II. D'avoir assûré que Tacite étoit fort vieux, en commençant son Histoire sous l'Empire de Trajan. III. Et que l'Auteur même le remarque. Il a évité les bévues de Charles Etienne ; car il n'a point fait fleurir cet Historien depuis l'Empire de Tibere l'an 767 de Rome, jusques au tems de Vespasien l'an 822 (76). Il n'a point dit que Tacite, Orateur illustre sous Hadrien, a vêcu jusques au tems des Vespasiens, & qu'ils l'élevérent aux dignitez, & que son Histoire s'étend depuis Auguste jusqu'à Hadrien (77) Mrs. Lloyd & Hofman ont adopté toutes ces dernieres fautes. Je croi que Charles Etienne les copia de Gesner (78), qui les avoit copiées de Volaterran (79).

(*K*) *Un fils dont Pline raporte une chose assez extraordinaire.*] La voici selon la Version de Du Pinet : „ On lit „ és Chroniques, qu'à Salamine, un nommé Euthymenés „ eut un fils qui en trois ans creut de trois coudées, le- „ quel estoit fort lourd, & pesant, & d'allure, & d'en- „ tendement : & neanmoins avoit desja chargé le poil fol- „ let, & avoit la voix ferme : toutesfois quand il eut „ trois ans accomplis, il mourut subitement d'un retire- „ ment des nerfs. De moy, j'ay veu quasi le semblable „ faict, hors mis qu'il n'avoit point de poil au penil, au „ fils de Cornelius Tacitus Chevalier Romain, & Rece- „ veur & Thresorier de la Gaule Belgique ". Je raporte ce vieux Gaulois, afin d'avoir lieu de dire qu'il y a des gens qui prétendent que le Traducteur n'entend pas bien son Original. Voici les paroles de Pline selon l'Edition du Pere Hardouïn : *Invenimus in monumentis Salamine Euthymenis filium, in tria cubita triennio adolevisse, incessu tardum, sensu hebetem, & jam puberem factum voce robusta, absumptum contractione membrorum subita, triennio circumacto. Ipsi non pridem vidimus eadem ferme omnia, præter pubertatem, in filio Cornelii Taciti Equitis Romani, Belgicæ Galliæ rationes procurantis* (80). Cela veut dire selon quelques-uns que le fils d'Euthymenes étant cru de trois coudées en trois ans, commença tout aussi-tôt à decroître, & fut consumé au bout de trois ans. Il vêcut donc six ans. Je ne décide point sur ces deux Versions, mais celle de Du Pinet ne me semble point la pire (81). Je m'arrête davantage à ceci. On ne sauroit prouver par ce Passage que notre Tacite ait eu de l'emploi en Gaule ; car il n'est pas vrai que Pline parle de lui. Souvenons nous que Tacite ne se maria, qu'après qu'Agricola son beau-pere eut exercé le Consulat. En voici la preuve : *Consul. egregiæ tum spei filiam juveni mihi despondet, ac post consulatum collocavit, & statim Britanniæ præpositus est* (82). Le Consulat d'Agricola, selon l'opinion la plus probable (83), tombe sur l'an 77 de Jesus-Christ : il faut donc dire que Tacite se maria l'an 78. Or Pline mourut l'an 79, ou l'an 80 (84). Il n'a donc point vu à Tacite un fils qui eût à trois ans une taille extraordinaire. Je ne vous avertis pas de prendre garde qu'il fait mention de cette crue prodigieuse dans le VII Livre de son Histoire Naturelle, Ouvrage divisé en XXXVII Livres : je n'ai pas dessein d'en inférer qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il avoit vu cela quelques années avant qu'il achevât cet Ouvrage ; car on me pourroit répondre qu'aparemment il le relut après l'avoir achevé, & qu'il mit par tout la date du tems de la revision de son Ecrit. Nous trouvons la même date au Chapitre IV du Livre XIV, & au Chapitre II du Livre XXVIII. L'Auteur désigne en ces deux endroits l'an de Rome 830, qui est le 77 de l'Ere Chrétienne. Cela sufit à rendre bonne mon Objection. Il marque de plus qu'il avoit vu depuis long-tems cette crue extraordinaire, *non pridem vidimus* (85). Je sai bien que le Pere Hardouïn a corrigé ces paroles, & qu'il a mis *non pridem vidimus.* Laissons lui passer cette correction, elle ne sauroit nous être préjudiciable, puis que quand même l'on suposeroit que Pline fit ce Chapitre de son Histoire peu de jours après avoir vu ce gros enfant, il ne seroit pas possible que le Chevalier Romain dont il parle fût notre Tacite. C'est pourquoi nous assûrons hardiment, que la raison pour laquelle ce Commentateur a mis *non pridem*, au lieu de *nos pridem*, est nulle ; il s'est fondé sur la fausse suposition qu'il s'agit

FAUTES de Moreri & de Charles Etienne.

(76) Carol. Stephanus, *in* Diction. *voce* Cornelius.

(77) *Idem, ibidem, voce* Tacitus.

(78) Gesner, *in* Biblioth. *voce* Publius, *folio* 572 *verso.*

(79) Volaterran. *Libr. XX circa init. pag. m.* 717, 718.

(80) Plin. *Lib. VII, Cap. XVI, p. m.* 36, 37. *Vide* Senecam de Consolatione ad Marciam *Cap. XXIII. pag.* 762.

(81) *Voiez* Saumaise in Solinum, *Tom. I, pag.* 44.

(82) Tacit. *in* Vita Agricolæ, *Cap. IX.*

(83) *Voiez* Tillemont, Note 3 sur l'Histoire de Tite, *pag m.* 853, 854

(84) *Voiez le même, là-même, Note* 4, *pag.* 855.

(85) *Notez que* Pline *Libr. X, Cap. XLIII, pag. m.* 435, *marque qu'il travailloit avant la mort d'Agrippine.*

C'eſt une viſion que de prétendre que Domitien l'exila (*L*); & c'en eſt peut-être une autre que de dire qu'il vêcut quatre vingts ans (*M*).

s'agit là de l'Hiſtorien dont je traite ici (86). Il lui aplique (87) l'Inſcription raportée par Reineſius; mais il devoit prendre garde qu'elle fut faite par *Cornelius Verus Tacitus* (88). Or perſonne n'a jamais mis *Verus* parmi les noms de Tacite. *Il peut avoir eu pour pere*, c'eſt Mr. de Tillemont qui parle (89), *Corneille Tacite, Chevalier Romain, Intendant de la Belgique,* [*c'eſt-à-dire apparemment ce*] *Cornelius Verus Tacite, dont on a une Inſcription trouvée dans le pays de Juliers, faite* (†) *lors qu'il alloit exercer une ſeconde Intendance.* [*Ainſi il aura eſté Intendant de la Belgique, & de la baſſe Germanie où eſt Juliers.*] *Cet Intendant eut un fils dont Pline* (‡) *le Naturaliſte rapporte quelque choſe d'extraordinaire en marquant qu'il eſtoit mort alors:* [*ainſi ce n'eſt pas l'Hiſtorien.*] Ceux qui voudront deſormais donner à Tacite un emploi en Gaule ſous Veſpaſien, ne feront pas mal de chercher de meilleures preuves que le Paſſage de Pline. Combien y a-t-il d'habiles gens qui s'y ſont trompez? Lipſe (90) & Voſſius ne ſont pas les ſeuls. Il y en a même que l'on pourroit cenſurer, encore qu'ils puſſent prétendre raiſonnablement que Pline a parlé de notre Tacite; car ils ſupoſent qu'il a eu de grans emplois militaires, & qu'il a gouverné la baſſe Allemagne en qualité de Proconſul. Ils veulent même que s'étant alors inſtruit des Mœurs & des Loix des Allemans, il ait écrit là-deſſus pendant ſon Proconſulat l'Ouvrage que l'on a encore. *Floruit diutiſſime in militari urbanaque diſciplina & Proconſul Germaniam inferiorem obtinuit, quo tempore Germanorum mores, inſtituta, ritus, tanta diligentia perſcripſit, ut uni Tacito ſuam antiquitatem Germani acceptam ferant.* C'eſt ainſi que parle Bodin dans ſon Traité de la Méthode de l'Hiſtoire. Balthaſar Boniface (91) l'a copié ſans rien changer. Mr. Pichon a voulu dire ſans doute que Tacite fut Gouverneur de la Belgique. Ce titre eſt trop fort. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qu'il dit dans l'Epitre Dédicatoire de ſon Tacite IN USUM DELPHINI. *Hoc autem oportet eſſe Tibi* TACITUM *acceptiorem, quòd olim in Gallia tua, & quidem Belgica, quæ maximè rectoris impatiens, obtinuit Imperium, & quòd hic forſitan ea ipſa meditatus eſt, & uſu didicit, quæ ſcriptis mandaret ac poſteris relinqueret.*

(*L*) *C'eſt une viſion que de prétendre que Domitien l'exila.*] Quelques-uns ne ſe contentent pas de l'aſſûrer, ils comptent même la durée de cet exil; ils la font monter à dix ans, & puis ils la font ceſſer par l'efficace d'une interceſſion qui fléchit Domitien. Cet exil en général n'eſt fondé ſur aucune preuve; & quant à ſa durée il eſt réfuté invinciblement par des paroles de Tacite raportées ci-deſſus dans la Remarque (*B*). Ce ſont celles où il nous aprend qu'il exerçoit la Préture à Rome, lors que Domitien fit célébrer les jeux ſéculaires. Ils furent célébrez l'an 7 de l'Empire de Domitien, & depuis ce tems-là ce Prince ne vêcut pas tout-à-fait huit ans (92). Je ſai bon gré à Lipſe d'avoir obſervé que cette erreur doit ſa naiſſance à une coutume populaire, qui fait qu'on aime à ſe figurer ſous des diſgraces inſignes les Hommes illuſtres. Cette erreur a pu auſſi être fondée ſur un faux raiſonnement. On a conclu que puis que Domitien s'étoit érigé en perſécuteur des honnêtes gens, il n'épargna point Tacite qui étoit un homme d'honneur, & de beaucoup de réputation. Ces conſéquences-là ſont trop populaires; les Auteurs ne devroient pas les tirer. *Exſulaſſe ſub Domitiano quidam tradiderunt, magis tamen ut opinor, pro more vulgi, qui magnis viris inſignes caſus adfingere amat, quàm quod ejus rei certus auctor ſit. Ego legendo non aliud comperio, quàm abfuiſſe eum aliquot annis ab urbe, idque eo ipſo tempore quo Julius Agricola ſocer ejus mortem obierit* COSS. *Pompejo Conlega, & Cor. Priſco, non tam exſilii neceſſitate, ut arbitror, quam tadio temporum & cupidine otii. Nam quod iidem, ut omni ex parte tam anxia diligentia conſtet, decennium in exſilio egiſſe ſcribunt, ac demum exorato Domitiano reſtitutum, Latinè ut loquar, inanis fabula eſt* (93). J'obſerve qu'encore que cet Hiſtorien (94) ait decrit très-fortement la tyrannie de Domitien, il n'a point inſinué que la tempête ſoit venue juſques à lui perſonnellement. Au contraire, il reconoit qu'il a de l'obligation à ce Prince, & il craint qu'on ne le ſoupçonne de déguiſer la verité par reconnoiſſance (95). Un homme qui a été exilé ne parle guere de la ſorte.

(*M*) ... *& c'en eſt peut-être une autre que de dire qu'il vêcut quatre vingt ans.*] Le témoin que je vais citer n'eſt pas d'un grand poids. *Vixit annos* 80 *ut legitur in lib.* 3. *Theſ. Hiſtor.* (96).

(86) *Voiez les* Notæ & Emendationes *du Pere* Harduoïn *ſur le VII Livre de* Pline, *num.* 65, *pag.* 119.

(87) *Dans ſon* Commentaire *ſur ces paroles de* Pline, *pag.* 37.

(88) *Cela me feroit douter qu'il fut le Pere de l'Hiſtorien.*

(89) Tillemont, Hiſtoire des Empereurs, *Tom. II, I. Part. pag.* 348.

(†) Rationatoris honore uſurus ſecundum.

(‡) *Il paroiſt que cet enfant mourut à trois ans, ſans forces & ſans eſprit. Pline l'avoit vû long-temps auparavant,* pridem. *Ainſi Tacite ſon pere, qui avoit des enfans avant l'an 77 auquel Pline écrivoit, n'eſt pas l'Hiſtorien, comme le croit Voſſius* de Hiſt. Lat. l. 1. c. 30. pag. 158.

(90) *Dans la* Vie de Tacite. *Mais il jugea mieux de la choſe dans ſon* Commentaire in I Libr. Hiſtor init. *Voiez ci-deſſus Citation* (40).

(91) Balth. Bonifacius, de Scriptoribus Hiſtoriæ Romanæ.

(92) *Voiez* Lipſe, *in* Vita Taciti.

(93) Lipſius, *ibidem*

(94) *In* Vita Agricolæ, *Cap. II, pag.* 44, 45.

(95) *Voiez le commencement du I Livre de ſon* Hiſtoire.

(96) Canonherius, *in* Vita Corn. Taciti, *in limine* Diſcurſuum Politicorum.

TAISNIER (JEAN) en Latin *Taiſnerius*, étoit d'Ath dans le Hainaut (*a*). Il fut Précepteur des Pages de Charles-Quint, & il ſuivit cét Empereur dans l'Expédition de Tunis. Il fit des Leçons de Mathématique dans Rome & dans Ferrare; & après avoir voiagé long-tems, il ſe conſacra tout entier à faire des Livres (*b*); mais comme il choiſit une matiere très-indigne d'un homme de jugement, il perdit toute ſa reputation (*c*). Il s'amuſa à la Chiromance; & quoi qu'il eût fait acroire qu'il y étoit fort heureux, il ne laiſſa pas de dégoûter, par la groſſeur de ſon Livre (*A*), ceux qui avoient ſouhaité de profiter de ſes inſtructions. Pluſieurs perſonnes furent aſſez ſimples pour lui envoier la peinture de leur main, afin d'aprendre de lui quelles ſeroient leurs Avantures (*d*). Conſultez le Dictionaire de Moreri, & l'Académie de Bullart. On y parle fort au long de notre Taiſnier: ſi c'eſt avec l'ordre & avec l'exactitude néceſſaires, c'eſt ce que nous examinerons une autre fois. On n'y trouve rien touchant le crime de Plagiaire (*B*) dont

(*a*) Valer. Andreas Deſſelius, Biblioth. Belg. *p.* 570.

(*b*) Jacobus Philippus Tomaſinus, Elog Virorum illuſtrium, *pag.* 161, 162, *Edit. Patav.* 1630.

(*c*) Bullart, Acad. des Sciences, *Tom. II, pag.* 288, 289.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*A*) *Il ne laiſſa pas de dégoûter par la groſſeur de ſon Livre.*] Conſultez Jaques Philippe Tomaſini, vous y trouverez ces paroles: *Uno volumine quæcunque Chiromantiam attingerent complexus eſt. At creſcente illo in vaſtam molem factum eſt ut ſtudentium animos defatigarit quos ſibi propoſuerat erudiendos* (1). Si vous voulez ſavoir le crédit que ce perſonnage s'étoit aquis par ſes hableries chiromantiques, liſez ce Paſſage du même Auteur. *Divinandi munere ex manuum lineis temperamenti ſigna, & animi characteres varios colligebat, &, ſpretis geniturarum laborioſis ſupputationibus, ignaras curioſorum mentes, rerum ſuarum ſciſcitantes eventus, vaticiniis circumducebat. Jamque Viri quoque graviſſimi fide prædictionibus illius haberi cœptâ, ei typos manuum ſuarum lineis effigiatarum undiquè demandabant, & ab ejuſdem ore, ut de privatis rebus ſtatuerent, pendebant* (2).

(*B*) *Le crime de Plagiaire dont il a été accuſé.*] On prétend qu'il ne ſe contentoit pas de dérober quelque penſée, mais qu'il s'aproprioit des Ouvrages tout entiers que d'autres avoient publiez. Gabriel Naudé lui fait ce reproche, à l'égard d'un Livre de Barthelemi Cocles touchant la Phyſionomie, & à l'égard d'un Ouvrage de Pierre le Pelerin touchant l'Aiman. Il le diffame comme il faut pour des brigandages exercez avec une telle audace. Ce n'étoit point agir en filou, en coupeur de bourſe, dans la République des Lettres; mais en voleur de grans chemins, & en Corſaire de Barbarie: le cas étoit prévôtal ſur le Parnaſſe. Voions de quelle maniere Gabriel Naudé exerce juſtice. *Inter recentiores qui artem ejuſmodi* (criſim phyſiognomicam) *ſcriptis explicarunt, potiores ſemper habe Auguſtinum Niphum, & Camillum Baldum, eruditiſſimos Ariſtotelis commentatores: Bartholomæumque Coclitem Bononienſem cujus integrum librum convaſavit, ac in ſuum opus mathematicum tranſtulit, Joannes Taiſnerus, plagiarius inſignis, & imprudentior longe Horatii Corniculâ, cum præterea tractatum etiam de Magnete, à Petro Peregrino Gallo quondam editum, furto vendicarit. Quod equidem velut per tranſennam obſervandum eſſe duxi, ut ſuus bene de Republica literaria meritis honos aſſeratur, & ipſe Taiſnerus,*

Regali conſpectus in auro nuper & oſtro,
Migret in obſcuras furaci mente tabernas (3).

Thomaſius n'a point ignoré cette Accuſation publique intentée à Taiſnier; il en a fait mention dans ſa Liſte des Plagiaires (4): mais il n'a point ſu, & Naudé peut-être ne le ſavoit pas non plus, qu'en l'année 1574 un Mathématicien d'Italie publia des plaintes ſanglantes, & une invective atroce contre le même Plagiaire. Tout ce qu'il a dit là-deſſus mérite d'être tranſporté ſur cette page. On y verra & des inſtructions univerſelles par raport à ces voleries, & des faits particuliers touchant notre homme. D'ailleurs le Livre dont je tire tout ceci eſt fort rare. *Si hos non laudamus qui aliquid ab aliis ſunt mutuati, quid de manifeſtis furibus dicemus, qui vel ipſa integra aliorum volumina ſibi imprudentes adſcribunt, & quaſi ſteriles ac ſceleſti plagiarii, viventium filiorum (eſt enim haud dubiè legitima proles quicquid fecundum ingenium longo ſtudio concepit, & peperit) miſerandas infligunt piis parentibus orbitates, & ſe ſumma cum jactantia, eorum operum authores mentiuntur, quæ magna cum infamia rapuerunt, ut fecit impuriſſimus omnium Joannes Taiſnerus Hannonius. Qui opuſculum noſtrum, demonſtrationis proportionum motuum localium contra Ariſtotelem, & alios philoſophos, jamdiu antea à nobis editum, & iterum impreſſum Venetiis anno ſalutis* 1554, *ita integrum ſibi deſumpſit, ut nihil præter authoris nomen immutaverit: quid enim mutaviſſet, qui nec percipere poterat, quæ in ea diſputatione continerentur? Homo vanus ab omni mathematica facultate alienus, qui meritò propter craſſiſſimam ignorantiam verebatur, ne vel aliqua Syllaba ſublata, aut addita totius tractationis inficeretur ſubſtantia. Credidit (ut opinor) me jam vita functum qui furti nunquam argui poſſe confidit, & non intellexit ſuam temeritatem, qui ſeipſum mille argumentis* qualis

(1) Jacob. Philippus Tomaſinus, Elog. *pag.* 162.

(2) *Idem, ibid. pag.* 161.

(3) Gabriel Naudæus, Bibliographia Politica, *pag. m.* 62, 63.

(4) Thomaſius, de Plagio Literario, *pag. m.* 246.

dont il a été accusé.

qualis esset prodidit; dum utre inflato inanior sese juris doctorem, & simul etiam musici sacelli rectorem asseruit, quasi jura docere sit musici, aut jurisperiti sacellum regere, & dum de magnete, & motibus, tractatus emisit, nusquam in titulis se mathematicum nominavit, sed poëtam, eo quod crediderit poëtæ, aut musici, aut jurisperiti, esse de naturalibus motibus corporum disserere. Debebat saltem & in hoc mentiri infamis impostor, ut se mathematicum in titulis prædicaret, ut in præfatione ad lectorem ejusdem usurpati opusculi fecit, dum se matheseos publicè legisse Ferrariæ, & alibi, trecentis, & pluribus auditoribus prædicat, cujus numeri auditorum ne sextam quidem partem quispiam vidit in Italia, in auditorio cujusvis (etiam primi nominis) mathematici: quis inquam hos infames laudaverit in Flaviam legem committentes? ac non potius juxta Constantini Cæsaris sententiam, ad Celsum Aphricæ Vicarium rescribentis, bestiis subjiciendos censeat (5)?

(5) Jo. Baptista Benedictus, Patricius Venetus, Philosophus, *in Præfatione* *Libri* de Gnomonum Umbrarumque solarium usu. *Ce Livre fut imprimé à Turin l'an* 1574 in *folio.* Vossius *n'a rien dit de cet Auteur dans son Livre* de Scientiis Mathematicis. *On l'a coupé en deux dans le* Catalogue d'Oxford. *On y parle de lui*, 1, *sous le nom de* Joh. Baptista de Benedictis, *& puis sous celui de* Joh. Baptista Benedictus.

TAKIDDIN, Auteur Mahométan. Je n'en toucherai qu'une chose; c'est qu'il disoit que le Calife Almamon seroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la Dévotion des Musulmans par l'introduction des Etudes Philosophiques (*a*). Cette pensée n'a rien de particulier: elle a paru dans tous les Païs du monde, & dans tous les Siecles; & encore aujourd'hui l'on voit une infinité de gens qui se plaignent de Mr. Descartes, & des autres grans Philosophes modernes, comme de la cause du mépris que tant de personnes témoignent pour la Dévotion, & pour les Mysteres des Chrétiens. Cela pourroit donner lieu à un ample Commentaire (*A*).

TALAUS,

(*a*) *Fieri non posse quin Deus certas de Almamone pœnas sumeret, quod scientiis philosophicis introductis Mohammedanorum pietatem interpellaverit.* Sephadius, *in* Commentariis ad Tograi Poëma, *apud* Pocockium, Notis in Specimen Histor. Arabum, *pag.* 166.

(*A*) *Cela pourroit donner lieu à un ample Commentaire.*] On pourroit dire mille choses là-dessus tant pour la question de fait, que pour la question de droit. J'y serai pourtant fort court; car j'ai déja plus de copie qu'il ne m'en faut pour achever ce volume. A l'égard du fait, je me contente de dire qu'on a toûjours soupçonné les Philosophes de n'avoir guere de Religion. Les anciens Rhétoriciens, après avoir dit qu'entre les Propositions probables, les unes étoient fondées sur ce qui arrivoit presque toûjours, & les autres sur l'opinion ordinaire, alléguoient d'abord ces deux exemples, les meres aiment leurs enfans: les Philosophes ne croient point qu'il y ait des Dieux. *Probabile est id quod ferè fieri solet, aut quod in opinione positum est. . . . . In eo genere, quod ferè solet fieri, probabile hujusmodi est: SI MATER est, diligit filium: SI AVARUS est, negligit jusjurandum. In eo autem, quod in opinione positum est, hujusmodi sunt probabilia: Impiis apud inferos pœnas esse præparatas: Eos, qui philosophiæ dent operam, non arbitrari deos esse* (1). Apulée remarque que presque tous les anciens Philosophes avoient été accusez, ou de nier qu'il y eût des Dieux, ou de s'attacher à la Magie. *Hæc fermè communi quodam errore imperitorum philosophis objectantur: ut partim eorum, qui corporum causas meras & simpliceis rimantur, irreligiosos putent, eoque aiant Deos abnuere; ut Anaxagoram, & Leucippum, & Democritum, & Epicurum, cæterosque rerum naturæ patronos: partim autem, qui providentiam mundi curiosiùs vestigant, & impensiùs Deos celebrant, eos verò vulgò Magos nominent: quasi facere etiam sciant, quæ sciant fieri: ut olim fuere Epimenides, & Orpheus, & Pythagoras, & Osthanes* (2). Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce fauteur des Sciences, cet Introducteur des Etudes Philosophiques, s'il n'eût remarqué les mauvais effets de ces Etudes. Elles avoient jetté des doutes dans les esprits: elles avoient ouvert les yeux à bien des gens sur les sotises de la Secte Mahométane; & dès là le culte, la piété, la dévotion avoient soufert un prodigieux affoiblissement. Il se trouve des Docteurs qui soutiennent que les Philosophes Arabes ne suivoient le Mahométisme qu'en aparence, & qu'ils se moquoient en effet de l'Alcoran, à cause qu'ils y rencontroient des choses contraires à la Raison (3). Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens, que Descartes & Gassendi croioient aussi peu la Réalité, que les Fables de la Grece. Vous auriez la même peine à persuader le monde, que les Sectateurs de ces deux grans Philosophes sont bons Catholiques, & que s'ils avoient la permission d'enseigner publiquement leurs principes, ils ne saperoient pas bientôt tous les fondemens de la Religion Romaine. Les Protestans n'ont pas une meilleure opinion des Dogmes de Mr. Descartes. Généralement parlant on soupçonne d'Irreligion les Cartésiens, & l'on croit que leur Philosophie est très-dangereuse dans le Christianisme: desorte que selon le sentiment d'une infinité de personnes, les mêmes gens qui ont dissipé dans notre Siecle les ténébres que les Scholastiques avoient répandues par toute l'Europe, ont multiplié les Esprits forts, & ouvert la porte à l'Athéïsme, ou au Pyrrhonisme, ou à la mécréance des plus grans Mysteres des Chrétiens. Mais ce n'est pas seulement aux Etudes de la Philosophie que l'on impute l'Irreligion, c'est aussi à celle des belles Lettres; car on prétend que l'Athéïsme n'a commencé à se faire voir en France que sous le Regne de François I, & qu'il commença de paroître en Italie lors que les Humanitez y refleurirent. *Moins nous avons de lumieres étrangeres*, dit un Auteur Catholique, *plus nous montrons de soûmission pour la Foi; & les siecles les plus sçavans, dit Baronius, ont été souvent les plus infideles. Les Aladinistes n'ont paru que sous le regne d'Almansor, qui fut le plus sçavant Monarque de son siecle; & je ne trouve pas d'Athées chez nous avant le regne de François premier, ni en Italie, qu'aprés la derniere prise de Constantinople, qu'Argyropile, Theodore de Gaze, George de Trebizonde, avec les plus celebres hommes de la Grece, se retirerent auprés des Ducs de Florence* (4). Ce qu'il y a de certain c'est que la plupart des beaux Esprits, & des savans Humanistes, qui brillérent en Italie, lors que les belles Lettres commencérent à renaître, après la prise de Constantinople, n'avoient guere de Religion. Mais d'autre côté la restauration des Langues savantes, & de la belle Literature, a préparé le chemin aux Réformateurs; comme l'avoient bien prévu les Moines & leurs Partisans, qui ne cessoient de déclamer & contre Reuchlin, & contre Erasme, & contre les autres fleaux de la barbarie. Ainsi, pendant que les Catholiques Romains ont sujet de déplorer les suites qu'ont eues les études des belles Lettres, les Protestans ont sujet d'en loüer Dieu, & de l'en glorifier (5). Ils n'ont pas sujet d'en user ainsi à l'égard de la nouvelle Philosophie, qui renverse si démonstrativement la Transubstantiation & toutes ses suites; car on abuse des mêmes armes pour attaquer les dogmes les plus essentiels. En un mot, le sort de l'homme est dans une si mauvaise situation, que les lumieres qui le délivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chassez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les superstitions, & la sote crédulité du peuple si fructueuse à ses conducteurs, qui abusent après cela de leur gain pour se plonger dans l'oisiveté, & dans la débauche: mais en éclairant les hommes sur ces desordres, vous leur inspirez l'envie d'examiner tout, ils épluchent, & ils subtilisent tant, qu'ils ne trouvent rien qui contente leur misérable raison.

Quoi qu'il en soit, j'ai ouï dire à des personnes bien sages, qu'il n'y a point de prudence dans l'affectation qui regne un peu trop de rendre suspects d'Impiété les Philosophes: car quel scandale ne seroit-ce point pour les ignorans, s'ils prenoient la peine d'y faire beaucoup d'attention, que de voir que selon la prétention de quantité de Docteurs, la foi ne se trouve guere parmi les grans Philosophes, que la dévotion est principalement le partage du menu peuple, & *que ceux qui ont le plus examiné les caracteres de divinité de l'Ecriture Sainte sont ordinairement les moins pieux & les moins devots* (6). Il seroit beaucoup plus édifiant d'enseigner avec Plutarque (7), que la Philosophie est le remede de l'Impiété & de la Superstition; & avec Origene, que sans la Philosophie personne ne sauroit être véritablement pieux. *Omnino nec pium erga communem omnium Dominum esse absque Philosophia quemquam censebat* (8). Le mêlange de bien & de mal, qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon distinguée. Les Philosophes Arabes reconurent par leur Philosophie que l'Alcoran ne valoit rien; mais plusieurs Juifs au contraire ont abandonné leur Religion pour embrasser la Philosophie Paienne, qui leur montroit, disoient-ils, que Moïse leur avoit prescrit des Loix superflues. *Multis è Judæorum gente adeo persuasa est olim hæc opinio, quòd, sub initia regni Saracenici ad Philosophiam Ethnicam defectionem fecerint, quòd iis leges haud paucæ inutiles & supervaneæ viderentur* (9). Ainsi le même principe, qui sert quelquefois contre le mensonge, rend quelquefois de mauvais offices à la vérité.

(1) Cicero, de Inventione, *Libr.* 1, *folio m.* 39.

(2) Apuleius, *in* Apologia, *pag. m.* 291.

(3) Tostatus, *in Cap.* XXIII. Ex. *Quæst.* XX, refert quod Philosophi inter Saracenos non recipiant propter hoc Alcoranum. Idem probat Calixtus *in Disp. de Verit. Religion. Christ.* ex Averroë, disputante contra destructiones Algazelis, & Avicenna, *Metaph.* l. 9. c. 7. Annotata ad Religionem Medici, lib. 1. sect. 22. p. m. 146. in hæc verba, *Cum Philosophia pugnantibus.*

(4) Clavigny de Sainte Honorine, Discernement & Usage des Livres suspects, *p.* 82. *Notez que je n'allegue point comme un fait certain ce qu'il avance.*

(5) *Voiez les Réfléxions de Monsr.* Jurieu, Apologie pour les Reformat. *pag.* 66 *& suiv. du* 1 *Vol.* in 4 *sur ce que Mr.* Maimbourg, Hist. du Calvin. *pag.* 4, *avoit dit que* la *voie qui fut prise par François I, pour* faire refleurir dans son Roiaume la gloire des Lettres, ... fut par un malheur qu'il ne previt pas, ce qui donna l'entree dans son Roiaume à l'Hérésie.

(6) Jurieu, *cité par* Saurin, Examen de la Théolog. *pag.* 98. *Voiez les Réfléxions que Monsr.* Saurin *fait sur cela, là même.*

(7) *Voiez* Plutarque, de Iside & Osiride, *pag.* 378.

(8) Saint Cyran *cite ce Passage de St.* Gregoire de Neocesarée, *in* Panegyr. *dans son Ouvrage contre la* Somme Théologique du Pere Garasse, *Tom.* II, *pag.* 33 *&* 70.

(9) Joan. Spencerus, de Legibus Hebræorum, *Libr.* II, *Cap.* III, *Sect.* I, *sub fin. pag.* 225 *Edit. Hag.* 1686. *Il se fortifie du témoignage de* Guillaume de Paris, Lib. de Legibus, *pag.* 3, 4.

TALAUS, Roi d'Argos, fils d'Abas, ou de Bias, & petit-fils de Lyncée l'un des cinquante gendres de Danaus, perdit la couronne & la vie par les machinations d'Amphiaraus (*a*). Son fils Adraste fut obligé de s'enfuir à Sicyone, où selon quelques-uns il épousa la fille du Roi Polybe, & lui succéda. D'autres veulent qu'il lui ait succédé, à cause que sa mere étoit fille unique de Polybe. Voiez l'Article d'ADRASTE. Il y en a qui disent que celui, qu'Amphiaraus déthrôna & fit mourir, étoit Pronax fils de Talaus. Voiez le Scholiaste de Pindare sur la IX Ode des Nemées, où il nous aprend sur quoi pouvoient être fondées les prétentions d'Amphiaraus; c'est que Melampus, aiant guéri les filles de Prœtus Roi d'Argos, qui étoient devenues insensées, eut pour récompense la moitié du Roiaume d'Argos, laquelle il partagea avec son frere Bias. Or Melampus laissa un fils nommé Antiphates, qui fut pere d'Oïcle, & grand-pere d'Amphiaraus.

(*a*) Schol. Pindari in Od. VIII Pyth. *&* IX Nem.

TAMIRAS fut mandé de la Cilicie dans l'Ile de Cypre, pour enseigner la Science des Haruspices. Le Temple de Venus qui étoit à Paphos fut consacré par Cinyras, & l'on disoit que cette Déesse, conçue & née dans la mer, avoit abordé en ce lieu-là; mais on eut recours à cet homme de Cilicie pour l'établissement dont j'ai parlé. On avoit réglé les choses de telle sorte, que les descendans de Cinyras & ceux de Tamiras devoient présider aux cérémonies; mais afin que la Famille Roiale eût quelque prééminence, celle de Tamiras lui céda bientôt sa part (*A*): ainsi on ne consulta plus que le Prêtre de la Famille de Cinyras (*a*).

(*a*) Ex Tacito, Hist. *Libr. II, Cap. III.*

(*A*) *Celle de Tamiras lui céda bientôt sa part.*] Hesychius fait néanmoins mention de certains Prêtres de l'Ile de Cypre qui s'apelloient Ταμιράδαι, *Tamirada*. Cette orthographe des Manuscrits d'Hesychius a donné à Meursius un juste sujet de remarquer qu'il faut écrire dans Tacite *Tamiras*, au lieu de *Thamiras* (1).

(1) Meursius, *in* Cypro, *pag.* 50.

TANAQUIL, femme de Tarquinius Priscus Roi de Rome, étoit née à Tarquinie dans la Toscane. Elle y fut mariée avec Lucumon, fils d'un homme qui s'y étoit réfugié quand on le chassa de Corinthe sa patrie. Lucumon héritier de tous les biens de son pere se trouva fort riche, & comme d'ailleurs la Famille de Tanaquil étoit des plus nobles de la ville, il espéra de s'avancer aux dignitez; mais étant fils d'un étranger il rencontra de grans obstacles (*a*). Tanaquil fut indignée du mépris que l'on avoit pour son mari, & ne pouvant se résoudre à perdre l'éclat où elle étoit née, elle ne songea qu'à sortir de Tarquinie, pour aller chercher ailleurs les occasions de s'élever (*b*). Ainsi elle représenta à son époux qu'il faloit aller s'établir à Rome, où de quelque païs qu'on fût les persones de mérite pouvoient espérer les plus hautes Charges. Lucumon suivit ce conseil, & eut un présage de sa grande fortune avant que d'entrer dans Rome. Ce fut Tanaquil qui expliqua ce présage (*A*); car elle s'y entendoit extrémement. Il se fit nommer Tarquinius. Il gagna l'estime & l'amitié des Romains; & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces du Roi, que les Charges qu'il en obtint lui donnérent lieu d'aspirer à la Couronne, & de réüssir dans cette ambition. Il fut tué dans son Palais l'an 38 de son Regne. Tanaquil ne se deconcerta point de ce rude coup: elle se conduisit si habilement, qu'elle fit tomber la Couronne sur la tête de Servius Tullius son gendre, dont elle avoit auguré la bonne fortune (*B*) depuis long-tems (*c*). Sa mémoire fut vénérée dans Rome pendant plusieurs Siecles; on y con-

(*a*) *Tiré de* Tite Live, *Libr. I, pag. m.* 23.

(*c*) *Tiré de* Tite Live, *Libr. I, pag. m.* 23.

(*b*) *Cum divitiæ jam animos facerent, auxit ducta in matrimonium Tanaquil, summo loco nata, & quæ haud facile iis, in quibus nata erat, humiliora sineret ea, quæ innupsisset. Spernentibus Etruscis Lucumonem exule advena ortum, ferre indignitatem non potuit, oblitaque ingenitæ erga patriam caritatis, dummodo virum honoratum videret, consilium migrandi ab Tarquiniis cepit.* Livius, *Libr. I, pag.* 23.

(*A*) *Ce fut Tanaquil qui expliqua ce présage.*] Comme ils furent arrivez au Janicule, un aigle descendit doucement sur leur chariot, & enleva le chapeau de Lucumon, & après avoir volé quelque tems au dessus d'eux avec de grans cris, il remit le chapeau fort proprement au même lieu. Tanaquil assise auprès de son mari l'embrassa, & l'assûra d'une très-grande fortune, en lui expliquant les circonstances de ce présage. Ils entrérent donc dans Rome pleins de hautes espérances. *Ad Janiculum forte ventum erat: ibi ei carpento sedenti cum uxore, aquila suspensis demissa leniter alis pileum aufert: superque carpentum cum magno clangore volitans, rursus velut ministerio divinitus missa, capiti apte reponit: inde sublimis abiit. Accepisse id augurium læta dicitur Tanaquil; perita, ut vulgo Etrusci, cœlestium prodigiorum mulier. Excelsa & alta sperare complexa virum jubet: eam alitem ea regione cœli & ejus Dei nunciam venisse: circa summum culmen hominis auspicium fecisse: levasse humano superpositum capiti decus, ut divinitus eidem redderet. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt* (1).

(*B*) *Elle avoit auguré la bonne fortune* de Servius Tullius.] Il étoit né au Palais du Roi Tarquin, & il y fut élevé. On vit un jour du feu autour de sa tête pendant qu'il dormoit: les cris qu'on jetta à la vue de ce prodige obligérent ce Prince à aller voir ce que c'étoit. Quelcun voulut jetter de l'eau sur ce feu; mais Tanaquil l'en empécha, & ordonna qu'on laissât l'enfant en repos, jusques à ce qu'il se réveillât de lui-même. Il s'éveilla bientôt, & on ne vit plus ce feu. Alors la Reine tira à part son époux, & lui déclara que cet enfant soutiendroit un jour la Maison Roiale dans ses adversitez, & qu'il faloit l'élever comme un sujet de grande espérance. Ce conseil fut écouté, on prit un grand soin de l'éducation de cet enfant, qui se rendit si accompli qu'on ne trouva personne plus digne que lui d'être le gendre du Roi. Ce fut aussi lui qui succéda à Tarquin (2). Quelques-uns croient que sa mere étoit femme de Servius Tullius, qui fut tué en défendant sa Principauté de Cornicule (3). Ils ajoûtent que cette femme étoit grosse, & qu'aiant été reconue parmi les autres captives, on fit honneur à sa qualité. Tanaquil l'exemta de la servitude, & la fit venir dans son Palais, où elle accoucha d'un garçon. Cela est assez vraisemblable, mais non pas assez merveilleux pour toute sorte d'Historiens. C'est pourquoi il y en eut qui prétendirent que la naissance d'un Roi de Rome, élevé de si bas lieu, devoit être plus mystérieuse. Ils suposérent donc qu'Ocrisia, veuve du Prince de Cornicule, servit quelque tems chez Tanaquil avant que d'être afranchie, & que pendant sa servitude elle aperçut à la cheminée la figure d'un membre viril. Elle en avertit le Roi & la Reine. Le Roi témoin oculaire de ce prodige en fut étonné: la Reine, qui se conoissoit en présages autant que le plus habile Augure qui fût dans toute l'Hetrurie (4), dit à son mari que selon l'arrêt des destinées, il devoit naître au Palais Roial une personne d'un mérite plus qu'humain, qui auroit pour pere la figure qui paroissoit à la cheminée, & pour mere la femme qui auroit à faire à cette figure. Tarquin, aprenant de quelques experts en telles matieres, que Tanaquil expliquoit très-bien ce prodige, résolut de faire coucher avec ce membre la femme qui l'avoit vu la prémiere: on l'habilla donc comme une épousée, & on la mena dans la chambre où étoit cette figure. On l'y laissa seule; elle y fut conue par quelque Genie, soit que ce fût Vulcain, soit que ce fût le Dieu domestique. Depuis ce tems-là cette figure ne parut plus. Ocrisia devint grosse, & acoucha au tems ordinaire (5). On a débité à-peu-près la même chose touchant la mere de Romulus (6). S'il n'y avoit eu des Annalistes à Rome long-tems avant qu'on y enseignât la Rhétorique, je croirois que l'on auroit converti en Relations Historiques les Déclamations que les Sophistes faisoient faire à leurs Ecoliers: car il est assez probable qu'on permettoit aux jeunes Rhétoriciens de feindre tout ce qu'ils vouloient dans un essai de Panégyrique. On cherchoit à voir dans ces fictions s'ils avoient l'esprit inventif, & s'ils savoient bien tourner, & bien manier un lieu commun. On ne les blâmoit donc pas s'ils suposoient une origine divine, miraculeuse, & tout-à-fait surprenante. Cela eût produit de très-grans abus, si les plus jolies Pieces de ces jeunes hommes eussent été conservées dans les Archives, & si au bout de quelques Siecles on les eût prises pour des Relations. Que fait-on si la plupart des anciennes Fables ne doivent pas leur origine à quelque coutume de faire louer les anciens Héros le jour de leur fête, & de conserver les Pieces qui avoient paru les meilleures. Voiez ce qui sera dit touchant les Martyrologes dans l'Article VALERIUS.

(1) Titus Livius, *Libr. I, Cap.* XXXIV, *pag. m.* 21. *Voiez aussi* Denys d'Halicarnasse, *Libr. III, Cap. LXX: la chose y est mieux circonstantiée que dans* Tite Live.

(2) *Tiré de* Tite Live, *ibidem.*

(3) *Ville d'Italie, que Tarquinius Priscus assiégea, subjugua, saccagea, & brûla.* Dionys. Halicarn. *Libr. III, Cap. LXXIII.*

(4) Τὴν δὲ Τανακυλίδα τότε ἄλλως σοφὴν οὖσαν, καὶ δὴ καὶ τὰ μαντικὰ οὐδενὸς χεῖρον Τυῤῥηνῶν ἐπισταμένην, εἰπεῖν πρὸς αὐτόν. *Tanaquilem, uxorem, & alioqui sapientem, & divinandi scientia nullâ Etruscorum secundam, dixisse.* Dionys. Halicarn. *Libr. IV, circa init. p.* 207.

(5) *Voiez* Plutarque, *in* Vita Romuli, *p.* 18.

(6) *Tiré de* Denys d'Halicarnasse, *Libr. IV, init.*

conſervoit les Ouvrages de ſes mains (*C*), & l'on attribuoit de grandes vertus à ſa ceinture (*D*). St. Jerôme obſerve que Tarquin étoit moins conu que ſon épouſe (*d*). La vertu inſigne de cette Reine, ajoute-t-il, eſt trop avant imprimée dans la mémoire de tous les Siecles, pour en être jamais effacée. Il ſemble pourtant qu'on puiſſe inférer de quelques Paſſages des anciens Auteurs, qu'on la regardoit comme une femme qui avoit été trop impérieuſe (*E*). Il n'eſt pas vrai qu'elle fût en vie lors que Tarquin le Superbe fit mourir ſon frere, ni qu'elle ait été la mere de ce Tarquin (*F*). L'His-

(*d*) *Notior eſt marito ſuo Tanaquil, illum inter multa regum nomina jam abſcondit antiquitas, hanc rara inter fœminas virtus, altius ſæculorum omnium memoriæ, quam ut excidere poſſit, infixit.* Hieronym. advers. Jovinian.

(*C*) *On y conſervoit les Ouvrages de ſes mains.*] Varron contemporain de Ciceron aſſûre, qu'il avoit vu au Temple de Sangus la quenouille & le fuſeau de Tanaquil, chargez de la laine qu'elle avoit filée, & que l'on gardoit au Temple de la Fortune une robe roiale qu'elle avoit faite, & que Servius Tullius avoit portée. Pline qui le raporte ajoûte que c'étoit à cauſe de cela que les filles, qui ſe marioient, étoient ſuivies d'une perſonne qui portoit une quenouille accommodée, & un fuſeau garni de fil. Il dit auſſi que cette Reine fut la prémiere qui fit de ces tuniques tiſſues, que l'on donnoit aux jeunes garçons quand ils prenoient la robe virile, & aux filles qui ſe marioient. Mr. Moreri a fait ici une lourde faute, il a pris les *tirones* de Pline pour *de nouveaux ſoldats*, au lieu de les prendre pour les garçons qui venoient de ſe défaire de la robe d'enfance, de la *prætexta*. Raportons tout ce que dit Pline (7): *Lanam in colo & fuſo Tanaquilis, quæ eadem Caïa Cæcilia* (8) *vocata eſt, in templo Sangi duraſſe, prodente ſe, auctor eſt M. Varro: factamque ab ea togam regiam undulatam in æde Fortunæ, qua Ser. Tullius fuerat uſus. Inde factum, ut nubentes virgines comitaretur colus compta, & fuſus cum ſtamine. Ea prima texuit rectam tunicam, quales cum toga pura tirones induuntur, novæque nuptæ.* Je ne ſai pourquoi le Pere Hardouin préfére le ſentiment de Plutarque à celui de Varron, & de Verrius. *Verius Plutarchus in quæſt. Rom. pag.* 271 *uxorem ait fuiſſe* (Caïam Cæciliam) *unius è Tarquinii liberis: eidemque in templo Sanci ſtatuam priſcis temporibus poſitam cum ſandaliis & fuſo, quæ domi actæ vitæ induſtriæque argumento eſſent* (9). Il eſt plus raiſonnable de croire que cette Caia Cæcilia, dont la Statue d'airain, les ſandales, & le fuſeau ſe voioient au Temple de Sancus, étoit la femme du prémier Tarquin, que de croire qu'elle étoit la femme d'un fils de Tarquin. Je ſai bien que Denys d'Halicarnaſſe ſupoſe (10) que le prémier des Tarquins eut un fils qui fut marié, & qui fut le pere des deux gendres de Servius Tullius; mais ni lui, ni aucun Hiſtorien, ne font mention du mérite de la femme qui épouſa ce fils de Tarquin. Il faudroit pourtant qu'elle eût été fort illuſtre, ſi les Romains lui avoient fait les honneurs que nous trouvons dans Plutarque. Auroit-elle été la femme de l'un des fils du dernier Tarquin? Mais les Romains étoient-ils capables d'honorer d'une maniere ſi diſtinguée la bru d'un Tyran, qu'ils avoient chaſſé avec toute ſa famille, & dont la mémoire leur fut toûjours exécrable? Auroit-elle été la prémiere femme de Tarquin le Superbe? Je ſai bien que c'étoit une honnête femme (11): mais ſon mérite n'eſt point comparable à celui de Tanaquil. Elle ne régna jamais, elle mourut jeune, & ainſi elle n'eut point les occaſions de faire paroître ce qu'elle valoit, comme Tanaquil qui vêcut long-tems ſur le thrône. Diſons donc que les monumens que l'on voioit au Temple de Sancus apartenoient à cette Reine, & non à l'épouſe d'un fils de Tarquin: diſons hardiment que Feſtus & Pline, ou plutôt Verrius & Varron, ont mieux rencontré que Plutarque: mettons ceci entre les mépriſes de ce dernier qui ſont en grand nombre. On m'objectera peut-être que ces ſandales & ce fuſeau ne conviennent pas à une Reine auſſi intriguante que Tanaquil. On vouloit honorer par ces monumens la mémoire d'une femme qui n'étoit guere ſortie de ſa maiſon, & qui s'étoit occupée de ſa quenouille; étoit-ce le caractere de Tanaquil? Je répons qu'à la vérité ce fut une habile Reine, une femme d'affaires, une femme d'Etat, & qui témoigna beaucoup de prudence, & beaucoup de fermeté dans les occaſions: mais cela n'empêche point qu'elle n'ait pu s'attacher à ſa quenouille & à ſon aiguille, comme à des occupations ordinaires.

(7) Plin. *Libr. VIII, Cap. XLVIII, pag. m.* 228, 229.

(8) Feſtus *remarque que Tanaquil prit à Rome le nom de* Caïa Cæcilia. *Son mari, pour s'accommoder à l'uſage des Romains, ſe fit apeller* Lucius Tarquinius, *comme le remarque* Denys d'Halicarnaſſe, *Libr. III, Cap. LXXI.*

(9) Harduinus in Plinium, *Libr. VIII, Cap. XLVIII. pag.* 229.

(10) *Libr. IV, Cap. IV.*

(11) *Idem,* Dionyſ. Halicarn. *Lib. IV, Cap. XXXIII, pag.* 823 *Edit. Lat. in* 8. 1615.

(*D*) *L'on attribuoit de grandes vertus à ſa ceinture.*] Si j'avois dit qu'on la gardoit comme une ſource de miracles, je me ſerois mal exprimé; car les Romains n'avoient pas recours à cette ceinture comme à une cauſe morale, mais comme à une cauſe phyſique. Ils ſupoſoient que Tanaquil avoit trouvé d'excellens remedes contre les maladies, & qu'elle les avoit enfermez dans ſa ceinture. C'eſt pourquoi ceux qui alloient en ôter quelques raclures, ſe perſuadoient qu'elles leur aportoient la guériſon, non pas à cauſe que l'ame de cette Reine récompenſeroit leur foi, mais à cauſe qu'ils enleveroient quelques particules des remedes qu'elle y avoit mis. Ainſi l'on ne peut pas faire des comparaiſons exactes, entre ceux qui recouroient à la Statue de Tanaquil pour en frotter la ceinture, & ceux qui tâchent d'avoir une piece de l'étole de ſaint Hubert, ou qui font toucher leurs chapelets à quelque relique. De part & d'autre il y a beaucoup de crédulité. Je laiſſe aux gens de loiſir à examiner ſi l'ancienne Rome égale en cela la nouvelle, & pour les aider un peu dans cette recherche, je raporte les paroles de mon témoin: *Prædia Verrius vocari ait ea remedia quæ Caja Cæcilia uxor Tarquinii Priſci inveniſſe exiſtimatur, & immiſcuiſſe zonæ ſuæ qua præcincta ſtatua ejus eſt in æde Sancti qui Deus Dius Fidius vocatur, ex qua zona periclitantes ramenta ſumunt: ea vocari ait prædia quod mala prohibeant* (12). Ce que Pline raporte de la côte de Pelops eſt tout autrement miraculeux; on la montroit comme un remede, *Elide ſolebat oſtendi Pelopis coſta quam eburneam affirmabant* (13). Voilà une relique à miracles parmi les Paiens; car Pline venoit de dire qu'il y a des gens dont certains membres ont la vertu de guérir les maladies (14). Il faut donc qu'il prétende que cette partie de Pelops avoit cette faculté. On ne peut donc condamner Charles Etienne, que de n'avoir pas donné une marque de diſtinction entre ce qu'il inféroit des termes de Pline, & ce que Pline raporte. Il ne faut jamais négliger cela: ceux qui le négligent ſont cauſe que pluſieurs Auteurs citent comme les paroles d'un Ancien ce qui n'eſt que la paraphraſe & les conſéquences d'un Moderne. Voici les paroles de Charles Etienne (15): *Ad quem quidem humerum* (16) *poſt ejusdem Pelopis mortem varia morborum ſanabantur genera, & multiplicia edebantur miracula. Plin. libro decimo nono, capite tertio.* Mrs. Lloyd & Hofman ne rectifient quoi que ce ſoit dans ce Paſſage, non pas même la fauſſe citation,

Un Auteur François, qui vivoit au XVI Siecle, débite une choſe qu'il n'eût ſu prouver. *Les Tarquins,* dit-il (17), *avoient fait eriger une ſtatue au milieu de leur logis qui avoit des ſouliers de chambre ſeulement, une quenouille, & ſon fuſeau, afin que ceus qui ſuivroient leur famille imitaſſent leur aſſidue aſſiduité en meſnageant ſans partir de la maiſon.* Voilà l'état où l'on a réduit ce que j'ai cité de Pline touchant la Statue de Tanaquil. Chacun ſe mêle de changer quelque circonſtance dans ce qu'il cite: par ce moien les faits ſe gâtent, & ſe pervertiſſent bientôt entre les mains de ceux qui les citent.

(*E*) *On la regardoit comme une femme qui avoit été trop impérieuſe.*] Voilà ce que bien de gens concluent de ces paroles de Juvenal: *Conſulit ictericæ lento de funere matris, Ante tamen de te* TANAQUIL *tua* (18); & de ces paroles d'Auſone, *Tanaquil tua neſciat iſtud. Tu contemne alios* (19). Il ſemble que cela ſignifie qu'on donnoit le nom de Tanaquil aux femmes qui faiſoient trop les maîtreſſes. C'eſt le ſentiment de Scaliger. *Uxorem ſanctiſſimam Paulini, cujus meminit Ambroſius Epiſt.* XXXXVI *vocat* Tanaquilem *Auſonius, ridens ſcilicet: quia ei erat addictus Paulinus. Et, ut ex eodem loco Ambroſii cognoſcimus, videtur ſecutus uxoris conſilium Paulinus in ſeceſſu Nolano. Quare vocat eam feminam* Tanaquilem *poëta noſter: quia illis temporibus ita ſolerent uxores vocare, quæ imperabant maritis* (20). Il confirme cela par un Paſſage de Sidonius Apollinaris, où l'on voit que la femme de Chilperic qui pouvoit beaucoup ſur ſon mari eſt nommée Tanaquil. Elle eſt comparée auſſi avec Agrippine. *Quod principaliter medetur afflictis, temperat Lucumonem noſtrum Tanaquil ſua, & aures mariti viroſa ſuſurronum fæce completas, oportunitate ſalſi ſermonis eruderat, cujus ſtudio factum ſcire vos par eſt, nihil interim quieti fratrum communium apud animum communis patroni juniorum Cybiratarum venena nocuiſſe, neque quicquam (Deo propitiante) nocitura; ſi modo, quandiu præſens poteſtas Lugdunenſem Germaniam regit, noſtrum ſuumque Germanicum præſens Agrippina moderetur* (21). Voilà un Prince ſous la direction de ſa femme: mais comme cette direction tournoit au bien des ſujets, elle fait honneur à Tanaquil. On en doit conclure que ſi le prémier Tarquin étoit gouverné par ſon épouſe, ce n'étoit pas un malheur. Un autre Commentateur d'Auſone obſerve que Paulin ne trouva pas bon qu'on eût comparé ſa femme à une Reine ambitieuſe & magicienne (22), il eût mieux aimé qu'on l'eût comparée à Lucrece (23).

(*F*) *Il n'eſt pas vrai qu'elle fût en vie lors que . . . . . ni qu'elle ait été la mere de ce Tarquin.*] Les deux filles de Servius Tullius & de Tarquinie, fille de Tarquinius Priſcus & de Tanaquil, furent mariées à Lucius Tarquinius & à Aruns Tarquinius. C'étoient deux freres qui ne ſe reſſembloient en rien, non plus que leurs deux épouſes: l'un étoit un honnête homme; l'autre un ſcélérat: l'une des Tullies étoit une honnête femme; l'autre ne valoit rien. Celle-ci avoit été mariée à l'honnête homme; l'autre au ſcélérat. La méchante Tullie propoſa au méchant Tarquin de ſe marier enſemble: elle lui promit de ſe défaire de ſon mari, & lui fit promettre de faire mourir ſa femme; & avant que de ſe quitter, ils ſe plongérent dans l'inceſte (24). Aruns Tarquinius fut empoiſonné bientôt après

(12) Sextus Pompeius Feſtus, de verborum ſignificatione, *voce* Prædia.

(13) Plinius, *Libr. XXVIII, Cap. IV, pag. m.* 568.

(14) *Quorundam partes medicæ ſunt, ſicuti diximus de Pyrrhi regis pollice.*

(15) *In* Dictionario, *voce* Pelops.

(16) Pline *dit* coſta, *& non pas* humerus; *mais il eſt le ſeul qui parle de la côte d'ivoire de Pelops: tous les autres parlent de l'épaule.* Humeroque Pelops inſignis eburno. *Virgil. Georg. Libr. III, Verſ.* 7.

(17) Franc. Tillier, Tourangeois, *dans ſon* Philogame, *pag.* 120 *Edit. de Paris* 1578.

(18) Juvenal. Sat VI, *Verſ.* 563.

(19) Auſon. Epiſt. XXIII *Verſ.* 31.

(20) Scalig. in Auſon. Epiſt. XXIII *pag. m.* 678.

(21) Sidon. Apollinar. Epiſt. VII *Libri V, pag. m.* 328.

(22) *Moleſte tuliſſe videtur Paulinus in Epiſtola ad Auſonium prima & ſecunda: & Lucretiæ illi pudiciſſimæ matronæ comparari maluit, quam iſti* Tanaquili, *ambitioſæ mulieri, & ſagæ.* Vinetus in Auſonium, Epiſtola XXIII, *pag.* 678.

(23) Nec Tanaquil mihi, ſed Lucrétia conjux, *dit-il, en un autre endroit.*

(24) Ἀσμένως δέχεται τὰς αἱρέσεις ὁ Ταρκύνιος, καὶ αὐτίκα δοὺς αὐτῇ πίστεις, καὶ λαβὼν τὰ πρωτόλεια τῶν ἀνοσίων γάμων, καὶ διαπραξάμενος, ἀπέρχεται. *Libenter conditionem accepit Tarquinius, moxque data & accepta fide, ac delibato inceſtarum nuptiarum fructu, abiit.* Dionyſ. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 234 *Edit. Lipſ.* 1691.

L'Historien, qui a fait voir que cela est faux, a mieux réüssi à réfuter ses prédecesseurs (G) qu'à

après par sa femme, & Tullie l'aînée par son mari; ensuite de quoi les Auteurs de ce parricide ne tardérent guere à se marier ensemble, bien moins sans l'oposition du Roi que de son consentement, *magis non prohibente Servio quàm approbante* (25), Fabius Pictor débita dans son Histoire Romaine, que Tanaquil enterra Aruns Tarquinius. Il en est fort censuré par Denys d'Halicarnasse (26), qui lui montre que Tanaquil auroit eu alors cent quinze ans. En voici la preuve. Tarquinius Priscus avoit pour le moins vingt-cinq ans, lors qu'il alla s'établir à Rome (27). Il est très-probable que sa femme en avoit vingt. Or ils arrivérent à Rome la 1 année du Regne d'Ancus Martius, selon quelques Historiens; ou la 8, selon quelques autres. Prenons ce dernier parti; car s'ils n'y arriverent pas plutôt, ils n'y arrivérent pas plus tard, puis que les Historiens s'accordent à dire qu'Ancus Martius, la 9 année de son Regne, envoia Tarquinius contre les Latins en qualité de Général de la Cavalerie. Puis donc que ce Prince régna vingt-quatre ans, il s'ensuit que lors qu'il mourut Tarquin étoit parvenu à sa quarante & deuxieme année plus ou moins, & Tanaquil à l'année trente septieme de son âge. Si vous joignez à cela les trente-huit ans du Regne de ce Tarquin, vous trouverez qu'il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, & qu'il laissa Tanaquil âgée de soixante & quinze. Or Aruns mourut la quarantieme année du Regne de Servius Tullius (28) Successeur de ce Tarquin. Si donc Tanaquil eût été alors en vie, elle auroit eu cent-quinze ans. Il n'y a rien de plus juste que ce calcul de Denys d'Halicarnasse, ni rien de plus légitime que la liberté qu'il se donne de censurer la négligence de Fabius Pictor. Οὕτως ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ἀταλαίπωρον. *Adeo parum laboris hic scriptor impendit perquirendæ veritati historicæ* (29). Il convainc d'une semblable négligence le même Pictor, & plusieurs autres Historiens, qui ont assûré que les deux Tarquins, gendres de Servius Tullius, étoient fils du Roi Tarquin. C'étoit écrire les choses sans prendre garde aux absurditez qui en résultoient. Παντάπασι γὰρ ἀπερισκέπτως καὶ ῥαθύμως οἱ συγγραφεῖς αὐτῶν ταύτην ἐξενηνόχασι τὴν ἱστορίαν, οὐδὲν ἐξητακότες τῶν ἀναιρούντων αὐτὴν ἀδυνάτων τε καὶ ἀτόπων. *Omnino enim inconsiderate ac negligenter historiam hanc prodiderunt scriptores Latini, non excussis absurdis & impossibilibus quibus fides ipsorum elevetur* (30). Voions ses preuves. Puis que Tanaquil, quand elle perdit son mari, étoit âgée de soixante & quinze ans, le plus jeune de ses fils auroit eu alors vingt-cinq années; car les femmes cessent d'enfanter après leur année cinquantieme. L'autre fils auroit eu vingt-sept ans. Eussent-ils été assez simples pour soufrir que Tanaquil les privât de la Couronné, en faveur de Servius Tullius? Eût-elle été assez folle & assez dénaturée pour les en exclure? L'Auteur répréſente fortement toutes ces absurditez. Il ajoûte que si Tarquin le Superbe avoit eu vingt-sept ans, lors que Tarquinius Priscus fut tué, il en auroit eu plus de soixante & dix quand il déthrôna son beau-pere, & plus de nonante-cinq quand on le chassa de Rome; & environ cent-dix lors qu'il cessa de faire la guerre en personne au Peuple Romain. Cependant on le représente comme à la fleur de son âge quand il usurpa le thrône. Il commandoit au siege d'Ardée quand les Romains le déthrônérent. Il tâcha Pendant quatorze ans à se rétablir, se trouvant à des batailles (31), & faisant toutes les fonctions d'un Général. Quelques Historiens, aiant vû ces absurditez, ont suposé qu'il n'étoit point fils de Tanaquil, mais d'une certaine Geganie seconde femme de Tarquinius Priscus. Mais outre qu'ils alleguent cela sans preuve, n'y aiant point de monumens qui fassent mention de Geganie, ils s'embarrassent dans plusieurs difficultez: ils doivent prétendre que Tarquinius Priscus âgé d'environ quatre-vingt ans, & aiant deux filles mariées, se remaria néanmoins, & fit des enfans. Ces dernieres Objections de Denys d'Halicarnasse ne sont pas trop fortes; car on pourroit lui répondre que Geganie fut épousée avant que Tarquin fût si âgé, & qu'elle ne seroit point la seule femme qui eût accouché étant mariée à un homme d'environ quatre-vingts ans; & qu'un Roi qui n'a que des filles souhaite, quelque âgé qu'il soit, pourvu qu'il se sente de la vigueur, d'essaier s'il pourra avoir des fils. L'Historien oublie l'une des plus fortes difficultez qu'il eût pu mettre en avant; il ne dit pas que la tradition générale porte, que Tanaquil menagea si bien l'intrigue après la mort de Tarquin, qu'elle éleva sur le thrône Servius Tullius. Cela renvoie Geganie au païs des fables, & des êtres de raison. Comment ne s'étonneroit-on pas après tout cela, de voir que Denys d'Halicarnasse (32) n'ait trouvé qu'un seul Auteur (33), qui ait dit que les deux gendres de Tullius n'étoient point fils du prémier Tarquin, mais ses petits-fils. Le sentiment de ce seul Auteur est celui que ce grand Historien a adopté. Tite Live n'a pas eu le même discernement: il a mieux aimé suivre la foule (34), & s'est accablé d'un tas de difficultez qui font tort à sa mémoire. Voiez la Dissertation de Laurent Valla sur ce sujet. On a de la peine à comprendre qu'un aussi grand homme que Tite Live ait été capable de commettre toutes les fautes qu'il a commises, dans le récit des Avantures des Tarquins. La plus grande Objection, qu'on puisse oposer à Denys d'Halicarnasse, est de dire que Tanaquil n'eût point travaillé à élever sur le thrône Servius Tullius son gendre, si elle eût eu deux petits-fils, mais on peut répondre qu'ils étoient encore au berceau, & que l'état des affaires demandoit un successeur qui fût en âge de regner vigoureusement, & par lui-même. Elle a dû donc préférer son gendre à ses petits-fils.

(25) Livius, *Libr. I, pag.* 29.

(26) Dionys. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 234.

(27) *Idem, Libr. III, pag.* 211.

(28) Ἐν ταῖς ἐνιαυσίαις ἀναγραφαῖς κατὰ τὸν τεσσαρακοστὸν ἐνιαυτὸν τῆς Τυλλίου ἀρχῆς τὸν Ἄρροντα τετελευτηκότα παρειλήφαμεν. *In annalibus invenimus anno regis Tullii quadragesimo defunctum Aruntem.* Idem, *Libr. IV, pag.* 234.

(29) *Idem, ibidem.*

(30) *Idem, ibid. pag.* 211.

(31) *Selon* Tite Live, *Livr. II, pag. 48, il poussa son cheval contre le Dictateur Romain à la tête de l'Armée, & fut blessé.*

(32) *Libr. IV, pag.* 213.

(33) Lucius Piso Frugi.

(34) *Hic L. Tarquinius, Prisci Tarquinii regis filius neposne fuerit, parum liquet: pluribus tamen auctoribus filium crediderim.* Titus Livius, *Lib. I, pag. m.* 29, *A.*

(G) *L'Historien . . . a mieux réüssi à refuter . . . . qu'à éviter de se méprendre.*] Il est tombé dans ses propres pieges; car il a donné à Tanaquil une fille, dont il est aussi absurde qu'elle soit la mere, qu'il est absurde que Lucius Tarquinius, & Aruns Tarquinius, soient ses fils. Il prétend (35) que Brutus étoit fils de Tarquinie, fille de Tarquinius Priscus, & de Tanaquil; & il dit que Brutus étoit fort jeune, lors que son pere & son frere aîné furent mis à mort par les ordres de Tarquin le Superbe. Servons-nous contre lui de ses raisons. Si la mere de ce Brutus étoit fille de Tanaquil, elle avoit vingt-cinq ans lors que son pere fut assassiné, & soixante-neuf lors que Tarquin le Superbe usurpa le thrône. Brutus auroit eu donc alors pour le moins dix-neuf ans. Il n'y a point d'aparence que Tarquin ait fait mourir son beau-frere & son neveu, la même année qu'il ôta la vie à Servius Tullius. Il est probable qu'il avoit la politique de laisser des intervalles entre ses grans crimes. Disons donc que Brutus avoit pour le moins vingt ans lors qu'on fit mourir son pere; mais s'il eût eu cet âge, n'eût-il pas bien eu le tems de faire paroître son esprit? Il faut avoir beaucoup de génie, pour ne se jamais dementir, quand on veut cacher sous l'extérieur d'un homme hébété, un grand cœur, un grand esprit, un grand dessein. Il reüssit admirablement à tenir toutes ces choses envelopées, sous les fausses aparences d'une ame stupide. Il avoit donc beaucoup d'adresse, & de grandes qualitez: il les eût donc fait conoître avant la mort de son pere; il auroit donc eu le même sort que son frere aîné; le tyran les eût fait mourir tous deux, pour ne pas craindre que la mort de leur pere fût vengée. Il faut donc dire que Brutus n'avoit pas fait encore paroître ses qualitez naturelles. Il n'avoit donc pas dix-neuf ans lors que Tullius fut déthrôné. Donnons-lui en quinze comme nous faisons dans son Article (36); il sera né l'an cinquante-quatre de la vie de sa mere, ce qui ruine quelques Objections de Denys d'Halicarnasse.

Laurent Valla fait valoir contre Tite Live l'Argument tiré de l'âge des fils de Tarquin, comme si cet Historien avoit déclaré que Brutus & eux étoient de même âge; mais je ne voi pas que Tite Live dise cela, & qu'on le puisse inférer de ce que Brutus les suivit à Delphes. Cet Argument seroit très-fort contre Denys d'Halicarnasse, qui nous aprend que le mariage de Tarquin & de Tulle tombe sur l'an quarantieme du Regne de Servius Tullius (37): d'où il s'ensuit que les enfans de Tarquin n'avoient que deux où trois ans lors que leur pere s'empara du thrône. S'il faloit donc que Brutus fût à-peu-près du même âge, il seroit né l'an soixante-cinq ou soixante-six de la vie de sa mere. Je ne voudrois point presser cette preuve; car encore que cet Historien nous aprene que Tarquin voulut que Brutus fut élevé avec ses enfans (38), il n'est pas permis de lui imputer d'avoir prétendu qu'ils ne fussent pas beaucoup plus jeunes que Brutus. Un garçon de dix-huit à vingt ans peut fort bien être donné pour compagnon à des Princes de sept ou huit ans, & sur tout lors que cette familiarité, vaine aparence d'honneur, n'est destinée qu'à leur servir de jouët. Dans le fond il faut reconoître nécessairement qu'ils étoient plus jeunes que lui; car il avoit des enfans assez âgez pour se mêler dans une conspiration, lors que (39) l'aîné des fils de Tarquin n'avoit pas encore trente ans. Notons une faute dans ces quatre Propositions de Denys d'Halicarnasse. I. Que si Tarquin le Superbe eût été fils du prémier Tarquin, il auroit eu vingt-sept ans lors que le prémier Tarquin fut tué. II. Que Servius Tullius ne l'eût surpassé que de trois ans (40). III. Que Servius Tullius posséda quarante ans la Couronne, qui fut mise sur sa tête après la mort du prémier Tarquin. IV. Qu'ainsi Tarquin le Superbe auroit eu plus de soixante & dix ans, lors que Servius Tullius fut déthrôné. Cette conséquence est très-mauvaise; & plutôt que de l'imputer à l'Historien, j'aimerois mieux dire que ses Copistes ont sauté le mot τέτταρα, *quatuor*; car il ne pouvoit pas ignorer que Servius Tullius a régné quarante-quatre ans.

Avez-vous pris garde, me disoit l'autre jour un homme, qu'Henri Glareanus (41) après avoir lu la Dissertation de Laurent Valla, & les Argumens de Denys d'Halicarnasse, contre l'opinion de Fabius Pictor, ne laisse pas d'adopter cette opinion? C'est sur ce pied-là qu'il dresse l'Arbre Généalogique des Tarquins. Il donne pour fils au prémier Tarquin les deux gendres de Servius Tullius. Il lui donne aussi pour fille la mere de Brutus. Qu'Etienne Pasquier (42) ait commis la même faute (43), je ne m'en étonne pas tant; car peut-être n'avoit-il jamais oüi parler de l'Ecrit de Laurent Valla, ni observé la Dispute de Denys d'Halicarnasse contre Fabius Pictor, & contre les autres Historiens de Rome. Je sai bien l'aveu qu'a fait Glareanus, que le sentiment de Denys d'Halicarnasse est soutenu de bonnes raisons, *multis id ac dignissimis astruens argumentis.* Généralement parlant elles sont les mêmes dont Laurent Valla s'est servi. Je croi néanmoins avec Glareanus qu'il ne les avoit pas dérobées à cet ancien Historien;

(35) Dionys. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 264.

(36) *Voiez en la Remarque (D).*

(37) Dionys. Halicarn. *Libr. IV, pag.* 234.

(38) Διαιτᾶσθαί τε μετὰ τῶν οἰκείων παίδων ἐπέτρεπεν, οὐ διὰ τιμὴν, ὡς ἐσκήπτετο πρὸς τοὺς πέλας, οἷα δὴ συγγενὴς, ἀλλ' ἵνα γέλωτα παρέχῃ τοῖς μειρακίοις, λέγων τε ἀνόητα πολλὰ, καὶ πράττων ὅμοια τοῖς κατ' ἀλήθειαν ἠλιθίοις. *Versarique inter liberos suos patiebatur, non honoris causa, ut videri voluit, quasi cognatum; sed ut ridiculis dictis factisque oblectamento esset adolescentibus, quemadmodum solent veri fatui.* Idem, ibid. *pag.* 264.

(39) *L'année que Tarquin fut chassé. Or on le chassa la 25 année de son Regne, & il avoit commencé de régner 4 ans après avoir épousé Tullie; car Servius Tullius fut déthrôné l'an 44 de son Regne.*

(40) Τρισὶ μόνον ἔτεσι θατέρου πρεσβύτερος ἦν. *Triennio tantum eorum alterum antecederet.* Ibidem, *pag.* 212.

(41) Glareanus, *in* Annotationibus ad Librum I T. Livii, *pag. m.* 40.

(42) *Dans la VII* Lettre *du IX Livre, pag. m.* 546.

(43) *Excepté qu'il veut, pag. 548, que Brutus fut Cousin germain de Tarquin, en quoi il se trompe.*

qu'à éviter de se méprendre.

torien: il avoit lu les anciens Auteurs; mais enfin de plus savans hommes que lui ignorent en composant que telles ou telles choses se rencontrent, ou dans Plutarque, ou dans Diodore de Sicile, &c. Il proteste qu'il ne savoit pas que Denys d'Halicarnasse se fût servi de ces preuves; & il est beaucoup plus franc que Perot, & Politien, à reconoître d'où il emprunte ce qu'il ne prend pas de son fond. *Nisi quis Dionysium ab eo non lectum, atque eum suopte hoc ingenio expiscatum contendat; quod ipse fatetur in priore defensione adversus Benedictum Morandum quendam. Nam ut de Valla aliud suspicer ejus candor obstat. Liberè enim ac ingenuè ubique fateri solet, per quos profecerit, & unde habuerit quod scripserit: secus certè atque Perottus in suo cornu; aut in suis operibus Politianus, gloriolæ ac popularis auræ captatores, ut mihi quidem visum est, etsi bonæ literæ eis multum debent* (44). J'écoutai patiemment cet homme; & je lui fis voir ensuite que Glareanus se déclare assez manifestement contre Tite Live, & qu'il avertit qu'il ne donne la Généalogie des Tarquins, que selon le plan de cet Auteur. J'alléguai aussi une raison assez probable, contre ceux qui veulent que Valla ait été ici un Plagiaire; c'est qu'il ne s'est point servi d'une Observation, qui pouvoit donner de nouvelles forces à ses argumens, & que Denys d'Halicarnasse lui eût pu fournir (45).

(44) Glareanus, in Annot. ad Librum I T. Livii, pag. 40.

(45) Denys d'Halicarnasse *montre que Lucumon alla à Rome la 8 année du Regne d'Ancus pour le plus tard; d'où il s'ensuit qu'il vécut à Rome 16 ans avant que d'y régner. Or* Laurent Valla *se contente de l'y faire vivre 10 années.*

TANDEMUS (*a*), Hérétique qui s'éleva en Allemagne sous l'Empereur Henri V environ l'an 1124, & qui répandit particuliérement ses erreurs parmi les bourgeois d'Anvers. C'étoit un laïque qui avoit la langue bien pendue, & qui surpassoit en subtilité d'esprit, en éloquence, & en bien d'autres choses, les plus grans clercs de son tems. Il étoit magnifique dans ses habits (*A*), sa table étoit bien servie, & il se faisoit suivre par trois mille hommes armez, avec lesquels il venoit à bout de ce que les attraits de son langage n'avoient pu faire. Il avoit tellement infatué ses Sectateurs, qu'ils buvoient de l'eau qui lui avoit servi de bain, & qu'ils la gardoient comme une relique. Il y a lieu de s'étonner, & peut-être aussi de ne s'étonner pas, qu'il ait pu séduire beaucoup de gens avec des doctrines, & avec des actions aussi choquantes qu'étoient les siennes. Il soutenoit que ce n'étoit point une action de sensualité, mais plutôt de spiritualité, que d'avoir à faire avec une fille en présence de sa mere, & avec une femme à la vue de son mari; & il mettoit en pratique ce beau dogme. Il tuoit ceux qu'il ne pouvoit pas persuader. Il n'attribuoit aucune vertu au Sacrement de l'Eucharistie; & il ne reconoissoit point de distinction entre les laïques, & ceux qui avoient reçu les Ordres. Un Prêtre, avec lequel il se trouva dans un bateau, lui donna un coup sur la tête qui le tua. Ses erreurs ne furent pas d'abord extirpées; mais enfin on fit revenir dans le giron de l'Eglise les dévoiez. Norbert (*b*) fut le principal instrument de leur conversion: il toucha de telle sorte & les hommes & les femmes, qu'ils raportérent les hosties qu'ils avoient gardées pendant dix ans, ou dans quelque trou, ou dans quelque cofre (*c*).

(*a*) *On le nomme aussi* Tanchelin.

(*b*) *C'est le Fondateur de l'Ordre de Prémontré.*

(*c*) Prateolus, *voce* Tandemus, *ex Sigeberto.*

(*A*) *Il étoit magnifique dans ses habits.*] Voilà un coup de massue pour Moreri, qui a dit (1) que Tandemus avoit renouvellé l'Hérésie des Adamites. Ceux-ci avoient pour leur caractere de distinction le dogme de la nudité, & personne ne remarque que Tandemus ait voulu que l'on montrât tout son corps; comme Adam & Eve le montroient avant leur chute. Il aimoit au contraire le luxe dans les habits. *In pretioso habitu & vestibus deauratus incedens* (2).

(1) *Sous le mot* Adamites.

(2) Prateol. *in* Elencho Hæres. *voce* Tandemus.

TAPHIENS. Peuples situez vers l'Acarnanie, les mêmes que les Teleboes. Voiez les Remarques sur l'Article TELEBOES.

TAPPER (RUARD) nâtif d'Enchuisen en Hollande, a vécu au XVI Siecle. Il fit ses études de Philosophie & de Théologie à Louvain: il y fut Professeur en Théologie trente-neuf ans, & Doien de l'Eglise de St. Pierre environ vingt-quatre ans. Il y exerça aussi la Charge de Chancelier de l'Université. Il suivit quelquefois la Cour de l'Empereur Charles-Quint, & fut consulté par ce Prince en plusieurs rencontres importantes (*a*). Quelques-uns disent que ces distractions l'empêchérent de bien étudier la doctrine de la Grace (*A*), & que n'aiant pas bien lu saint Augustin, & voulant s'éloigner trop des Protestans, il s'aprocha plus qu'il ne faloit du Pélagianisme (*B*). Il fut député au Concile de Trente en qualité de Théologien de l'Empereur l'an 1551 (*b*), & il y témoigna beaucoup de capacité (*c*), & dès qu'il fut de retour, il se rendit Chef de Parti contre Michel Baïus (*d*), qui s'attachoit fort à la doctrine de saint Augustin sur les matieres de la Prédestination, & du Franc-Arbitre. Il mourut à Bruxelles le 2 de Mars 1559, à l'âge de soixante & onze ans (*C*), & fut enterré à Louvain (*e*). Il laissa ses biens aux pau-

(*a*) Valer. Andræas, Biblioth. Belg. *pag.* 802.

(*b*) Opera Baii, *Part. II, pag.* 191, *Edit.* 1696.

(*c*) Valer. Andr. Biblioth. Belg. *pag.* 803.

(*d*) Opera Baii, *Part. II. p.* 207, 217.

(*e*) Valer. Andr. Biblioth. Belg. *pag.* 803.

(*A*) *Ces distractions l'empêchérent de bien étudier la doctrine de la Grace.*] " Il ne se seroit pas écarté de la doctrine commune de l'Université (1), si le grand commerce qu'il avoit avec la Cour & ses occupations extraordinaires ne luy eussent derobé le tems qu'il devoit donner à la lecture de S. Augustin, avant que de se remplir l'esprit des idées d'une Theologie nouvelle ". Voilà ce qu'on trouve à la page 48 d'un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1688 sous le Titre d'*Apologie Historique des deux Censures de Louvain & de Doüay sur la matiere de la Grace.*

(*B*) *Voulant s'éloigner des Protestans il s'aprocha . . . . . du Pélagianisme.*] „ Le desir de se trouver toujours & en toutes choses opposé de sentiment aux nouveaux heretiques fut une tentation assez commune en ce temps-là, & qui tira quelquefois de grands hommes du chemin de la Tradition. Tapper en fut un. . . . Pierre Soto ce sçavant Dominicain, Confesseur de Charles V, . . . écrivit à Tapper une longue & savante Lettre, où il luy fit voir qu'il ne pouvoit suivre ces nouveaux sentimens sans retomber dans le Pelagianisme (2) ". On avoit raison de lui parler en ces termes; car il enseigna formellement que l'homme par les seules forces de la nature, & sans la grace, peut faire beaucoup de bonnes actions: *Sine gratia ex viribus naturæ multa bona ab hominibus fieri posse* (3); & que les Impies & les Infideles ont pu glorifier & adorer Dieu, & éviter le péché, sans autre secours que celui de la nature: Quòd *Impii & Infideles per solam naturæ legem, sicut Deum cognoscere, ita eum solum adorare & glorificare potuerunt:* & quòd *Impius & Infidelis solis naturæ talentis naturalibusque viribus relictus possit vitare peccata: quia*, inquit, *discernit inter multa licita atque illicita, ita pro tempore & loco potest non peccare, nolle fornicari, ex eo quod judicat illa esse illicita.* OMNE ENIM QUOD MALUM ESSE NOVIT, ODISSE ATQUE ABOMINARI POTEST (4). Il soutenoit qu'un homme ne pecheroit point en ne se convertissant pas, s'il lui manquoit une grace nécessaire pour sa conversion: *Si igitur deest gratia, quâ opus est, ut ad Deum cor converti possit,* NEC PECCATUM EST *quòd quis non convertitur; quia non potest pro tunc ad Deum converti, & necessariò non convertitur, & per consequens non liberè* (5). Vous trouverez quelques autres Propositions de cette nature extraites des Livres de Ruard Tapper; vous les trouverez, dis-je, dans la nouvelle Edition des Oeuvres de Michel Baïus, à la page 218 de la 2 Partie.

(*C*) *Il mourut . . . le 2 de Mars 1559, à l'âge de soixante & onze ans* (6).] Mr. Moreri fait ici deux fautes, dira peut-être quelcun. La I consiste en ce qu'il a mis 1559, au lieu de 1558. La II en ce que nonobstant cela il assûre que Ruard Tapper mourut *à son retour du Concile.* Auroit-il parlé de la sorte, s'il avoit su que Tapper revint de Trente à Louvain l'an 1552? Il a trouvé la prémiere faute dans Valere André, mais que n'y trouvoit-il aussi le remede? Les deux Vers Latins où les lettres numérales indiquent le jour & l'année de la mort de ce Docteur nous donnent l'année 1558. Mr. Moreri les raporte après Valere André; il devoit donc en conclure que 1559 étoit une faute d'impression. Joignez à cela que Valere André observe que l'Apothéose de Ruard Tapper fut imprimée l'an 1558 (7). Voilà ce qu'il semble que l'on pourroit objecter à Mr. Moreri: mais je puis répondre quelque chose en sa faveur à l'égard du prémier chef; car il a dû mettre la mort de Tapper à l'année 1559, & comme le caractere de son Ouvrage ne l'engageoit pas à critiquer, on peut l'absoudre d'avoir suivi la Bibliotheque Belgique sans des-

(1) *C'est-à dire de l'Université de Louvain.*

(2) Gery, Apologie Histor. des Censures, *pag.* 49.

(3) Ruard. Tapper. *in Art. VII* contra Protestantes, *apud* Opera Mich. Baii, *Part. II, pag.* 218 *Edit.* 1696.

(4) Oper. Mich. Baii, *Part. II, pag.* 218 *Edit.* 1696.

(5) *Ibid.*

(6) *Cela ne s'accorde point avec son* Apotheose, *où l'on assûre qu'il nâquit le 15 de Février* 1485.

(7) *Il est certain que le Libraire qui imprima cette* Apotheose, *marque* 1558 *à la fin de l'Avertissement au Lecteur.*

Horoſcopes retrogrades, dont ón ne voit guere d'exemples; car il y a très-peu d'Aſtrologues qui par l'examen des Aventures d'une perſonne entreprenent de deviner le moment de ſa naiſſance (*B*). Tarruntius à la priere de Varron prit cette route, & répondit hardiment de l'heure de la naiſſance. On a raiſon de croire que Pline le cite (*C*).

noſtra natalem diem repetebat ab iis Parilibus, quibus eam à Romulo conditam accepimus: Romamque in jugo quum eſſet Luna, natam eſſe dicebat, nec ejus fata canere dubitabat. O *vim maximam erroris, etiam ne urbis natalis dies, ad vim ſtellarum & lunæ pertinebat? Fac in puero referre ex qua affectione cœli primum ſpiritum duxerit, num hoc in latere, aut in cæmento, ex quibus urbs effecta eſt, potuit valere* (2)? Remarquez une diférence conſidérable entre ce narré de Ciceron, & le narré de Plutarque. Selon le prémier, Rome fut fondée le jour des Palilies, c'eſt-à-dire le 21 d'Avril; & ainſi Tarruntius étoit d'accord avec l'opinion commune (3): mais il ne l'étoit pas ſelon Plutarque; car il mettoit la fondation de cette ville au 9 jour d'un mois Egyptien (4) lequel jour ſelon de très-doctes Chronologues (5) répondoit au 4 d'Octobre. Il y a des Chronologues (6) qui conjecturent que l'année *dont ſe ſervoient les habitans d'Albe*, & Romulus, étoit déréglée, que *le mois d'Avril correspondoit à l'automne*, & qu'après la forme qui fut donnée par le Roi Numa à l'année Romaine, la Fête de Pales qui ſe célébroit le 21 d'Avril correspondoit au printems. Selon cette conjecture il pourroit être vrai en même tems que Rome eut été fondée le 21 d'Avril de l'année des Albains, & le 9 d'un mois Egyptien qui correspondoit au mois d'Octobre. Mais néanmoins Varron n'auroit point ſuivi exactement ſon Tarruntius, s'il avoit dit dogmatiquement que Romulus commença de bâtir Rome le 21 d'Avril, c'eſt-à-dire pendant le printems. Notez auſſi que Plutarque ne nous aprend point l'année de la fondation de Rome ſelon Tarruntius. On ne laiſſe pas de dire que cet Aſtrologue marqua le 3 année de la 6 Olympiade. Je croi qu'on ſe fonde ſur ce qu'il marqua la conception de Romulus à la 1 année de la 2 Olympiade, & qu'on ſupoſe que conformement à l'opinion ordinaire il reconut que Romulus à l'âge de dix-huit ans bâtit la ville de Rome. Et comme d'ailleurs on ſupoſe que Varron ſuivit le ſentiment de Tarruntius, on affirme communement qu'il met la fondation de cette ville à l'an 3 de la 6 Olympiade.

Je dirai en paſſant que Denys d'Halicarnaſſe, après beaucoup de ſuputations Chronologiques ſe fixa pour la fondation de Rome, à l'an 1 de la 7 Olympiade (7). Le P. Labbe s'eſt donc fort mal exprimé lors qu'il a dit (8), que *quelques-uns attribuent* cette époque *à Denis d'Halicarnaſſe.* Un très-habile Miniſtre (9) dit qu'*il a été ſuivi* en cela *par Tarruntius & par Velleius Paterculus*, mais que Varron a pris une Epoque poſtérieure de deux années, ſavoir la 4 année de la 7 Olympiade. Il me permettra de repréſenter trois ou quatre choſes. I. Tarruntius à écrit avant Denys d'Halicarnaſſe; car de la maniere que Ciceron parle de l'Horoſcope de Rome, Tarruntius étoit déjà mort, & nous ſavons que Denys d'Halicarnaſſe fit ſon Hiſtoire après avoir ſéjourné vingt ans à Rome (10): or il y étoit venu un peu après l'entiere défaite de Marc Antoine. II. L'opinion de Tarruntius n'eſt point conforme à celle de Denys d'Halicarnaſſe; car comme on l'a vu ci-deſſus elle met à l'an 3 de la 6 Olympiade la fondation de Rome. III. Velleius Paterculus la met à la même année (11); il ne ſuit donc point le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe. IV. Les plus ſavans Chronologues donnent à Varron la même Hypotheſe qu'à Tarruntius, il n'a donc point pris une Epoque poſtérieure de deux (12) années à celle de ce Denys.

(*B*) *Il y a très-peu d'Aſtrologues qui par l'examen des Aventures d'une perſonne entreprenent de deviner le moment de ſa naiſſance.*] Je ne ſai pas bien par quelle raiſon Mr. Dacier a pu dire: *Qu'il eſt toujours plus ſûr de faire des Horoſcopes retrogades, car ſur des actions connues un Aſtrologue peut prononcer hardiment ſur le tems de la conception & de la naiſſance. Qui eſt ce qui le dementira* (13)? Je répons qu'il n'y a rien de plus facile que de le démentir. On ſait presque dans toutes les familles le jour natal des perſonnes qui les compoſent, & à l'égard des gens de marque il eſt aiſé de recourir à des monumens publics qui aprennent ce jour natal. De ſorte qu'un Aſtrologue qui ſe ſeroit abuſé ſeroit bientôt convaincu de ſa bévue, & c'eſt pourquoi ces charlatans ne hazardent rien là-deſſus. Ils ne couroient aucun risque par raport à l'heure de la naiſſance de quelque grand Roi moderne; car ils la ſavent, & ils l'ont pu lire dans l'Hiſtoire. Auſſi ne les conſulte-t-on point ſur de tels faits. Par occaſion je remarquerai une faute d'Amyot que Mr. Dacier n'a pas évitée. Plutarque raconte qu'il y eut une Eclipſe de ſoleil le jour que l'on commença de bâtir Rome. Σύνοδον ἐκλειπτικὴν ἐν αὐτῇ γενέσθαι σελήνης πρὸς ἥλιον (14). Xylander a mal traduit ces paroles Greques par celles-ci: *quo ſubiens ſolis orbem luna defecit.* Amyot n'y a pas mieux réüſſi, *auquel* jour *y eut éclipſe de lune.* La Verſion de Mr. Dacier porte, *& qu'il y eut une éclipſe de lune.* L'Original n'eſt point obſcur; il nous parle d'une conjonction de la lune avec le ſoleil. Or c'eſt un tems où la lune ne peut point ſoufrir Eclipſe, & le ſeul où le ſoleil peut être éclipſé. Il y avoit une Obſervation à faire ſur la Parentheſe qui ſuit les paroles Greques de Plutarque, qui viennent d'être alléguées. Voici cette Parentheſe: (ἣν ἔτει τρίτῳ τῆς ἕκτης ὀλυμπιάδος συμπεσοῦσαν εἰδέναι καὶ Ἀντίμαχον οἴονται τὸν Τήιον ἐποποιὸν,) c'eſt-à-dire, on croit que le Poëte Antimachus nâtif de l'Ile de Teos vit cette éclipſe ſolaire qu'il y eut la 3 année de la 6 Olympiade. Toute la Note de Mr. Dacier (15) revient à ceci, c'eſt que le Poëte Antimachus, dont Plutarque fait mention, *eſt celui que d'autres font Clarien ou Colophonien, & qui vivoit du temps de Platon.* Si cette Note étoit juſte, il faudroit dire que Plutarque s'eſt lourdement abuſé; car comment eſt-ce qu'Antimachus contemporain de Platon eût pu obſerver une éclipſe ſi longtems avant ſa naiſſance. Pour diſculper cet Hiſtorien il faudroit, ou qu'il eût parlé d'un Antimachus diſtinct du contemporain de Platon, ou qu'on pût dire qu'il a ſeulement marqué dans ſa Parentheſe, qu'Antimachus le contemporain de Platon parle d'une éclipſe qui eſt la même que celle de l'an 3 de la 6 Olympiade. Il eſt ſûr que ſon Texte Grec ne veut pas dire cela. Le Pere Labbe auroit peut être mieux fait de le cenſurer ſur ceci, que ſur d'autres choſes. Il remarque (16) après le Pere Petau que *non ſeulement* au mois Pharmuthi; *mais mesme qu'en toute l'année Julienne* 3961 *de la periode Julienne il n'y eut aucune éclipſe de ſoleil qui euſt pu eſtre obſervée ni en Aſie ni beaucoup moins en Italie, par ce Poëte Antimaque Teien.* Puis il ajoûte: „ Plutarque s'eſt en cela trompé que Tarrutius „ aiant aſſeuré que Rome avoit eſté baſtie lors que le ſoleil „ & la lune eſtoient joints, il y a de plus adjouſté du ſien „ que cette nouvelle lune avoit eſté veritablement écliptique". Cette cenſure eſt fauſſe à quelques égards, puis que Plutarque n'a point dit que Tarruntius ait aſſûré que le ſoleil s'éclipſa le jour de la fondation de Rome. Tarruntius ne dit une telle choſe qu'à l'égard du jour de la conception de Romulus, c'eſt pourquoi le P. Petau (17) n'a point dû lui imputer de l'avoir dite tant pour ce jour-là, que pour celui de la fondation.

(*C*) *On a raiſon de croire que Pline le cite.*] La plupart des Editions portent: *L. Arruntio qui Græce de aſtris ſcripſit, Cæſare dictatore qui item* (18). Sur cela on ſe peut imaginer que Pline parle d'Arruntius Hiſtorien très-célèbre; mais comme les bons Manuſcrits portent, *L. Tauruntio*, il eſt aiſé de deviner la bonne Leçon, c'eſt celle de *Lucio Tarruntio* (19). Les Manuſcrits de Solin contiennent une mépriſe toute contraire: on y lit *L. Aruntius*, au lieu de *L. Tarruntius* (20); car il eſt clair que Solin parle du Mathématicien qui à la priere de Varron fit l'Horoſcope de Rome. *Ibi Romulus manſitavit qui auſpicato fundamenta murorum jecit duodeviginti natus annos undecimo Kalendas Majas hora poſt ſecundam ante tertiam plenam: ſicut Lucius Tarruntius prodidit Mathematicorum nobiliſſimus* (21). Notez que Pline met notre Tarruntius avant Céſar; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet Aſtrologue a été antérieur à Denys d'Halicarnaſſe.

(2) Cicero, de Divinat. *Libr. II, Cap. XLVII.*

(3) *Voiez ci-deſſous, Citation* (21), *ce que je cite de* Solin, *qui attribue auſſi à Tarruntius l'Opinion commune.*

(4) *Selon* Xylander, Amyot, & *Mr.* Dacier, *le Mois* Pharmouthi *répondoit au Mois d'Avril. Mais le Pere* Petau *n'eſt point de ce ſentiment, voiez la Citation ſuivante.*

(5) *Le Pere* Petau, *in* Rationario Tempor. *Parte II, Libr. III, Cap. II, pag. m.* 157.

(6) *Voiez la* Chronologie Françoiſe du Pere Labbe, *Tome I, à l'*Introduction, *Chapitre IX, num.* 5.

(7) Dionyſius Halic. *Lib. I, pag. m.* 60.

(8) Labbe, Chronol. Françoiſe, *à l'*Introd. *Chap. IX, num.* 5.

(9) Jaquelot, de l'Exiſtence de Dieu, *pag.* 11.

(10) Dionyſ. Halicarn. *Libr. I, pag. m.* 6.

(11) *Sexta Olympiade poſt duos & viginti annos quam prima conſtituta fuerat Romulus . . . Romam urbem Parilibus in Palatio condidit.* Vell. Paterc. *Libr. I, Cap. VIII.*

(12) *Il eut falu dire de trois.*

(13) Dacier, Remarques ſur la Vie de Romulus, *pag. m.* 178.

(14) Plutarchus, *in* Romulo, *pag.* 24.

(15) Dacier, Remarques ſur la Vie de Romulus, *p.* 178.

(16) Labbe, Chronol. Françoiſe *à l'*Introd. *Chap. IX, num.* 6.

(17) *Voiez ſon* Rationarium Tempor. *Parte II, Libr. III, Cap. II, pag. m.* 159. *où il renvoie au Chapitre XLVIII du IX Livre de ſon Ouvrage de* Doctrina Tempor.

(18) Plin. *Libr. I, in* Indice Autorum *Libri XVIII.*

(19) *Voiez* Voſſius, de Scient. Mathem. *pag.* 447.

(20) Voſſius, *ibid. Voiez auſſi* Salmaſ. in Solin. *p.* 15.

(21) Solin. *Cap. I, pag.* 2. *Editionis* Salmaſii.

TARTAGLIA (Nicolas)

TARTAGLIA (NICOLAS) nâtif de Breſce en Italie vivoit au XVI Siecle. La pauvreté de ſes parens ne l'empêcha pas de devenir très-illuſtre (*a*). Il ſe diſtingua extrémement par la conoiſſance des Mathématiques, & il compoſa, entre autres Ouvrages (*A*), un grand Traité des Nombres & des Meſures, diviſé en ſix Parties, qui lui aquit beaucoup de réputation. Il enſeigna dans Milan, & y eut beaucoup de diſputes avec le fameux Cardan (*B*), qui n'y trouva point ſon compte (*b*). Il fut enſuite apellé à Breſce & y expliqua Euclide, mais il eut tant de ſujets d'être mécontent de ſa patrie, qu'il la quitta, & ſe retira à Veniſe où il fut fort eſtimé. Il y trouva des perſonnes libérales: les Sénateurs, les Ambaſſadeurs, lui firent de beaux préſens. Quel-

(*a*) Ghilini, Teatro, *Tom. II, pag.* 200.

(*b*) Leonardo Cozzando, Libraria Breſciana, *pag.* 271.

(*A*) *Il compoſa entre autres Ouvrages.*] Vous trouverez le Titre de ſes Ecrits dans Voſſius (1), dans le Ghilini (2), dans Mr. Teiſſier (3), dans le Cozzando (4), &c: ainſi je ne le donnerai point. Notons que Tartaglia compoſoit en ſa Langue maternelle.

(*B*) *Il eut beaucoup de diſputes avec . . . Cardan.*] Mr. de Thou n'a point exprimé ceci avec aſſez de clarté: ſon Traducteur y a répandu encore plus de ténèbres, *Hieronymi Cardani æmulatione varias quæſtione ingenioſè pertractavit* (5): c'eſt-à-dire, ſelon la Verſion raportée par Mr. Teiſſier, *il a traité ingenieuſement à l'imitation de Cardan quantité de differentes queſtions* (6). Ce ne fut point une ſimple émulation, beaucoup moins une ſimple imitation, ce fut une véritable querelle. Voiez le Cozzando, à la page 271 de ſa *Libraria Breſciana nuovamente aperta*, imprimée à Breſce l'an 1685 *in* 12.

(1) Voſſius, de Scient. Mathemat. *pag.* 331, ex Poſſevini Biblioth. Selecta, *Libr. XV, Cap. VIII.*

(2) Teatro, *Parte II, pag.* 200.

(3) Teiſſier, Addit. aux Elog. *Tom. I, pag.* 119, 120, *de la* 2 *Edit.*

(4) Cozzando, Libraria Breſciana, *pag.* 272.

(5) Thuan. *Libr. XIX, in fine, pag. m.* 396.

(6) Teiſſier, Additions aux Elog. *Tom. I, pag.* 119.

Quelques-uns de ses Livres furent dédiez à Henri VIII Roi d'Angleterre, & quelques autres à François Donato Doge de Venise (c). Il mourut à Venise vers la fin de l'an 1557, si nous en croions Mr. de Thou (d) (C). Je parlerai de la Traduction Françoise de son Arithmetique, & je raporterai quelques loüanges que le Traducteur lui a données (D). Je corrigerai aussi une faute qui s'est glissée dans Monsr. de Thou (E).

(c) *Ex* Leonardo Cozzando, Libraria Bresciana, *pag.* 271.

(d) Thuan. *Lib.* XIX, *circa fin.*

(C) *Il mourut . . . . vers la fin de l'an 1557, si nous en croions Mr. de Thou.*] Cette date est réfutée par deux Auteurs Italiens, le Ghilini (7), & le Cozzando (8), qui assurent qu'il a fleuri environ l'an 1560. Paul Freher (9), impute à tort au Ghilini d'avoir dit qu'il mourut cette année-là. Mr. Konig (10) le fait mourir l'an 1566.

(D) *Je parlerai de la Traduction Françoise de son Arithmétique, & je raporterai quelques loüanges que le Traducteur lui a données.*] Guillaume Gosselin a traduit d'Italien en François l'Arithmétique de Tartaglia divisée en deux Parties, dont la prémiere contient XVII Livres, & la seconde XI. Ce sont les deux prémieres Parties du grand Ouvrage des Nombres & des Mesures. Cette Traduction fut imprimée à Paris chez Gilles Beys l'an 1578 (11)) *in* 8, & dédiée par l'Auteur à Marguerite de France Reine de Navarre. L'Epitre Dédicatoire de la I Partie est datée de Paris au College de Cambrai le 2 de Novembre 1577, & celle de la seconde le 12 du même mois. La prémiere de ces deux Epitres nous aprend que cette Reine aimoit les Mathématiques, & qu'à cause de cela elle avoit *retenu Monsr. Gosselin* parent de l'Auteur, *pour l'un de ses domestiques.* On l'exhorte à embrasser *aussi bien toutes les autres parties des Mathematiques, qu'elle* avoit embrassé *l'Astronomie & l'Astrologie.*

La Préface du Traducteur mérite d'être considérée. Il dit que *Frere Luc du Bourg Italien, & Estienne de Ville-Franche François, nous ont oüvert le chemin* de l'Arithmétique ; „ toutes fois l'Italien à mon opinion a beaucoup „ surpassé le François, tant en la pratique, qu'au traicté „ des nombres irationels & de ceste divine Algebre; apres „ ces deux Maistres lesquels ont flori presque d'un mesme temps, sont venus infinis disciples & escoliers, lesquels comme petits ruisseaux ont esté tous derivez de „ ces deux fontaines dans lesquelles ils ne se sont plongez „ totalement, soit ou qu'ils n'ayent peu, ou bien qu'ils „ n'ayent voulu ". Il nomme quelques-uns des principaux Ecrivains qui ont traité de l'Arithmétique, & les distingue par nations (12): mais il met à tort *Tonstalle* parmi les François; car c'étoit un Anglois. Il assure que plusieurs Modernes se sont parez des dépoüilles de Tartaglia; qu'il n'a point voulu les imiter, ni *le frustrer de l'honneur qui lui est deu*; que c'est Tartaglia *qui a chassé nostre miserable ignorance*, & qui *a introduit une pratique telle qu'il n'est au monde possible en declarer une plus briefve & facile*; que c'est un Auteur *auprès duquel ce grand Mathematicien Luc Paccioli* (13) *est comme une verrue comparée à une montaigne . . .; que frere Luc, Pisan* (14), *& Ville-Franche, ont ouvert la porte, inventé avec plusieurs ambages, erreurs, & falsitez*; & que *Nicolas Tartaglia est entré, a dressé toutes leurs inventions, a donné couleur aux gros lineamens qu'ils avoient tirez & projettez, & finalement a infinement amplifié leurs inventions, a descouvert leurs falsitez, & a introduit la verité.* Il prétend que „ tous les Arithmeticiens, qui sont „ venus apres, n'ont fait autre chose que traduire de mot à „ mot les reigles des Autheurs Italiens, & principalement de „ Tartaglia & les mettre en public sous leur nom, & qui „ est pire ne voulans que cela fust cogneu, ont inverti tout „ l'ordre de nostre Autheur, & si n'ont desrobé que les „ choses plus vulgaires, dont ils ont farci leurs escrits confusement, qui est cause que nous n'avons pour le present en „ François que des Arithmetiques, les pratiques & reigles „ desquelles sont tirées de la subtilité de l'Italien, l'ordre „ seul ou plustost le desordre est du François, l'obscurité est „ du François, la facilité de l'Italien: ainsi a il esté necessaire; car ce seroit une chose trop apparente de voir l'ordre, la reigle, l'exemple, & la briefveté d'un Autheur „ mis en public sous le nom d'un autre: tellement qu'il nous „ est force de confesser avec nostre honte, que la cognoissance de ceste science n'est encore sortie hors des portes „ de l'estranger ". Il finit par indiquer ce qu'il ajoute de nouveau à la Traduction, & qui consiste, entre autres choses, dans les Démonstrations qu'il a inventées, ou qu'il a tirées de Pierre Nunnez Espagnol.

Voilà un homme sincere: il avoue franchement l'infériorité des François, leur Plagiarisme, la supériorité des Italiens, &c; mais il trouve dans cette sincérité desavantageuse à la nation son profit particulier: il s'éleve par là au dessus des autres.

(E) *Je corrigerai . . . une faute qui s'est glissée dans Mr. de Thou.*] On lit ces paroles à la fin du XIX Livre de cet Historien: *Qui* (Tartalea) *multa in eo genere a Luca Brugensi Monacho sollertissime inventa illustravit, multa correxit.* C'est-à-dire selon la Version de Du Rier, *Tartalea a éclairci beaucoup de choses que Luc de Bruges Religieux avoit subtilement inventées, & en a corrigé beaucoup* (15). Je veux croire que Mr. de Thou avoit mis *Burgensi*, & que les Imprimeurs ont changé ce mot en *Brugensi*. Cette faute a obligé le Traducteur à mettre ici *Luc de Bruges* qui est un Auteur célèbre; & cela est capable de faire penser que les Ecrits Mathématiques de cet Auteur ont été rectifiez par Tartaglia. Rien de plus faux. Celui dont il a mieux ajusté les inventions étoit un Moine Franciscain nommé *Lucas Paciolus*, & nâtif de *Borgo di S. Sepolcro* Ville d'Italie que l'on nomme en Latin *Burgum* ou *Burgus sancti Sepulchri.* On imprima à Venise en 1509 un Recueil de ses Ecrits de Mathématique en Italien *in folio.* Il a traduit en Italien les Livres d'Euclide (16). Il a donné en la même Langue un Volume d'Arithmétique, dans lequel il a inséré un Traité d'Algebre qui est en partie celui de Leonardus Pisanus le prémier des Modernes qui ait écrit de l'Algebre, mais dont l'Ouvrage est en Latin & n'a pas été imprimé (17).

(7) Ghilini, Teatro, *Parte II*, *pag.* 200.
(8) Cozzando, Libraria Bresciana, *pag.* 272.
(9) Freher. *in* Theatro, *pag.* 1459.
(10) *In* Bibliotheca, *pag.* 792.
(11) *J'ai dit dans l'Article* GOSSELIN *Rem.* (A), *après* Du Verdier, *qu'elle fut imprimée l'an* 1577; *mais je me regle ici sur l'Exemplaire que j'ai sous les yeux.*
(12) *Il compte parmi les Alemans* Januer, Stifel, Achilin, Volummie, Shebellion, & Gemme Phrisien. *Quelques-uns de ces Noms paroissent défigurez.*
(13) *C'est le même que* Frere Luc.
(14) *C'est* Leonardus Pisanus, *qui devoit être nommé* avant Frere Luc; *car celui-ci a profité du Traité d'Algebre de celui-là.*
(15) *Voiez Mr.* Teissier, Add't. aux Eloges, *Tome I, page* 120.
(16) *Voiez* l'Epitome de Gesner, *pag. m.* 549.
(17) Blancanus, *in* Mathematicorum Chronologia, *pag.* 59.

TASSO (TORQUATO) Poëte Italien, l'un des plus grans Esprits du XVI Siecle. Voiez sa Vie composée par Mr. l'Abbé Decharnes. C'est un Ouvrage très-curieux (a), & qu'il est facile de trouver. J'ai recueilli beaucoup de fautes que plusieurs Auteurs ont faites en parlant de cet Italien; mais je suis forcé de les renvoier a un autre tems. Vous trouverez un Abrégé de la Vie de ce grand Poëte, au commencement de ses Traitez de Morale traduits en François par Baudoüin (b).

(a) *Imprimé à Paris l'an* 1690, *& reimprimé en Hollande. Voiez* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Décembre* 1690, *pag.* 160.

(b) *Ils furent imprimez à Paris l'an* 1632 in 8.

TAVEAU (RENÉE) fille unique & héritiere de Leon Taveau, Baron de Mortemart (a); Seigneur de Lussac &c (b), épousa François de Rochechoüart Seigneur de Tonnai-Charente au XVI Siecle. Elle vécut en odeur de sainteté, & comme elle s'épuisa *par un long exercice de Prieres & de Penitence, elle tomba dans un si grand évanoüissement qu'on la crut morte, & qu'on l'enterra. Un de ses domestiques ayant remarqué qu'on l'inhumoit avec un diamant de grand prix qu'elle avoit au doigt, descendit la nuit dans le Caveau pour le derober, & la trouva vivante. . . . . Elle eut ensuite des enfans.* Elle avoit eu *beaucoup de part aux bonnes graces de Catherine de Medicis* (c); mais elle en déchut par une raison qui mérite d'être raportée (A). Elle fut mere de René de Rochechoüart Baron de Montemart, bisaieul du Marêchal de Vivonne (B).

(a) Anselme, Palais d'Honneur, *pag.* 582.
(b) Mercure Galant d'*Oct.* 1702, *pag.* 107.
(c) *Là-même.*

(A) *Elle déchut* des bonnes graces de Catherine de Medicis *par une raison qui mérite d'être raportée.*] Ce qui commença de *la brouiller avec cette Princesse est que se trouvant un jour avec elle* dans l'Eglise de St. Jean en Greve à un Sermon de Menot fameux Cordelier, *elle se voulut prevaloir de la disposition où elle voyoit que le Discours de Menot extremement fort & pressant sur les dereglemens des Grands avoit mis la Reine, pour lui donner quelque avis sur la conduite des Dames de sa Cour, & sur le penchant qu'elle avoit* à l'Astrologie. *La Reine qui avoit repandu beaucoup de larmes à ce Sermon (au grand étonnement de l'Auditoire, parce qu'on n'avoit pas accoutumé de luy en voir repandre sur de pareils sujets) reçut bien ses avis dans le temps qu'elle avoit encore l'esprit effrayé des veritez que luy venoit d'annoncer le hardy Cordelier; mais ces idées de terreur se dissipant peu à peu, les avis de la Dame de Mortemart ne furent plus de saison, & on les luy envoya donner en Poitou (où elle fut exilée) à quelques personnes d'une conscience plus timorée* (1).

(B) *Elle fut mere de René de Rochechoüart . . . . bisaieul du Maréchal de Vivonne.*] „ Qui épousa en 1570 Jeanne „ de Saulx, fille de Gaspard, Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, & de Françoise de la Baume Montreuil „ qui estoit si sçavante, & sçavoit si à fond l'Ecriture Sainte, qu'elle eut la gloire de convertir un fameux Rabbin „ qu'elle convainquit dans une dispute reglée (2) ". Qu'on la mette donc desormais dans le Catalogue des Femmes doctes. René de Rochechoüart fut pere de Gaspard de Rochechoüart, Marquis de Mortemart, qui épousa Loüise de Maure *Dame d'une grande vertu & d'une grande beauté* (3). Elle estoit fille & heritiere de Charles Comte de Maure (4), *& de Diane Descars qui passoit pour un des plus beaux esprits du 16 Siecle* (5). Gaspard de Rochechoüart fut pere de Gabriel, en faveur de qui le Marquisat de Mortemart fut érigé en Duché-Pairie, & qui a été prémier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Gouverneur de Paris, & est mort en 1673, pere du Maréchal de Vivonne, & de Madame de Montespan, & de Madame de Thianges, & de Madame l'Abesse de Fontevrault (6).

(1) Mercure Galant d'*Octobre* 1702, *pag.* 108 *& suiv.*
(2) Mercure Galant, d'*Oct.* 1702. *pag.* 106.
(3) *Là-même, pag.* 105.
(4) *Le Pere* Anselme, Palais d'Honneur, *pag.* 584.
(5) Mercure Galant d'*Oct.* 1702, *pag.* 105.
(6) *Là-même, pag.* 103, 104.

TAVERNIER (JEAN BAPTISTE) Baron d'Aubonne (*A*); l'un des plus grans Voiageurs du XVII Siecle, nâquit à Paris l'an 1605 (*a*). L'inclination naturelle qu'il avoit à voiager s'augmenta beaucoup par les choses qu'il voioit, & qu'il entendoit tous les jours dans le logis de son pere (*B*). Il commença de si bonne heure à contenter cette passion, qu'*à l'âge de 22 ans il avoit vu les plus belles regions de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Païs-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, la Hongrie, & l'Italie* (*b*). Il fit six Voiages *en Turquie, en Perse, & aux Indes, pendant l'espace de 40 ans, & par toutes les routes que l'on peut tenir* (*c*). Il en faisoit un septieme, lors qu'il mourut à Moscou, au mois de Juillet 1689 (*d*). Il avoit gagné de grans biens par le commerce qu'il faisoit en pierreries; & néanmoins il se vit incommodé sur ses vieux jours, à cause de la malversation d'un de ses neveux qui dirigeoit dans le Levant une cargaison de deux cens vints-deux mille livres d'achat en France, qui devoient avoir produit plus d'un million (*e*). On croit que l'espérance de remédier à ce desordre, le porta à entreprendre son dernier Voiage. Il avoit ramassé un grand nombre d'Observations (*f*): mait il n'avoit guere apris ni à parler ni à écrire en François; & ce n'est point lui qui a dressé les Relations qu'il nous a données (*C*). Il y en a une où il dit beaucoup de mal des Hollandois (*g*). Il y en a d'autres qui sont un Plagiarisme tout pur (*D*). Il a été furieusement injurié dans l'Esprit de Monsieur Arnaud; & l'on croit qu'il eût demandé justice de cet afront ou aux Tribunaux Civils, ou aux Tribunaux Ecclésiastiques de Hollande, s'il n'eût considéré que son Adversaire se couvriroit du prétexte d'avoir vengé le Païs, & la Religion. Ceux qui ont goûté cette raison de sa patience, se sont étonnez qu'il n'ait point paie quelque Auteur qui le vengeât (*E*). Mr.

(*a*) *Sa Taille-douce, au devant du I Tome de ses* Voiages. *marque qu'il avoit 74 ans en 1679.*

(*b*) Tavernier, *Preface du I Tome de ses* Voiages.

(*c*) *Voiez le Titre de ce même Tome.*

(*d*) Mercure Galant *du Mois de Fevrier 1690. L'Auteur se trompe en donnant à* Tavernier, *89 ans au Mois de Juillet 1689.*

(*e*) *Là-même.*

(*f*) *Dont quelques-uns sont des fables qu'on lui faisoit accroire pour se moquer de sa simplicité. Voiez le Docteur* Gio: Francesco Gemelli Careri, *à la page 138, & 139, du II. Tome de son* Giro del Mondo, *imprimé à Naples l'an* 1699 in 12.

(*g*) *Voiez la Remarque* (*C*).

(*A*) *Baron d'Aubonne.*] Aiant été annobli par le Roi de France, il acheta cette Baronnie qui est située au païs de Vaud, proche le Lac de Geneve, dans le Canton de Berne. Il fut obligé de s'en défaire, ou pour paier ses dettes, ou pour les préparatifs du dernier Voiage des Indes. Elle fut achetée par Monsr. du Quesne (1), qui s'y retira après la Révocation de l'Edit de Nantes. Il la possede encore, & y réside, aiant mieux aimé cette retraite, que les grans emplois qu'il eût pu prétendre en changeant de Religion.

(*B*) *Les choses qu'il voioit, & qu'il entendoit .... dans le logis de son pere.*] Son pere nâtif d'Anvers fut s'établir à Paris, & y fit un fort beau trafic de Cartes de Géographie. Les Curieux, qui en achetoient chez lui tous les jours, discouroient à perte de vue sur les Païs etrangers. Le jeune Tavernier sentit croître son inclination à la vue de tant de Cartes, & à l'ouïe de tous ces discours.

(*C*) *Ce n'est point lui qui a dressé les Relations qu'il nous a données.*] Elles parurent (2) en deux Volumes l'an 1679, & contiennent ses six Voiages. Depuis cela il mit au jour une Relation de l'intérieur du Serrail, & quelques Traitez singuliers, comme une Relation du Japon, & du Roiaume de Tunquin; l'Histoire de la conduite des Hollandois en Asie, &c (3). C'est dans ce dernier Traité qu'il a médit violemment de ceux qui gouvernent les affaires de la Compagnie des Indes Orientales; & il est juste de remarquer qu'il déclare dès l'entrée, qu'*il ne blâme par la conduite des Hollandois en general* (4); au contraire, il en fait un grand Eloge.. *Je ne touche point ici*, ajoûte-t-il, *le corps des Etats Generaux que je respecte; je ne parle que des particuliers avec lesquels j'ai peu de mesures à garder, après les injustices qu'ils m'ont faites en plusieurs occasions.* Si l'on veut savoir le nom de ceux qui ont mis en ordre ses Mémoires, on n'a qu'à lire ce qui suit: c'est Monsr. Chappuzeau qui parle (5). " A son retour en 1668, se voyant beaucoup de bien, il (6) s'avisa d'acheter la Baronnie d'Aubonne au Canton de Berne: il vint à Geneve pour ce sujet, & logea quelque tems chez moy. L'amitié fut alors renoüée, mais à une condition fort onereuse, qui étoit de donner quelque forme à son cahos, comme vous nommez très-bien les Mémoires confus de ses six Voyages, qu'il avoit tirez en partie d'un certain Pere Raphaël pauvre Capucin, qui demeuroit depuis long-tems à Ispaham. Je l'amusay plus de 2 ans dans l'esperance qu'il eut que je luy préterois ma plume: mais enfin perdant patience, & me trouvant à Paris où j'étois appellé pour mes affaires, quelque repugnance que j'eusse pour bien des raisons à faire ce qu'il vouloit, dequoy plusieurs de mes amis ont été temoins, il trouva enfin le moyen de m'y engager par une force superieure. Il employa pour cela le crédit de Monsieur le prémier President de Lamoignon, qui ayant parlé au Roi de cette affaire, à ce qu'il me fit entendre, me dit que sa Majesté desiroit de voir les Voyages de Tavernier, & que celuy-cy ne pouvant trouver d'autre homme que moy dont il pût s'accommoder pour ce travail, il ne falloit pas le reculer davantage. Monsieur de Lamoignon, & Monsieur de Baville son fils, aimoient à l'entendre habler de ses Voiages, & le prémier étant d'ailleurs curieux de Medailles, il en avoit receu un bon nombre de Tavernier, comme celuy-cy me l'a souvent dit, ce qui l'obligeoit par reconnoissance à prendre ses interêts. Ainsi, Monsieur, si vous sçaviez combien j'ai été mortifié, pour ne pas dire martirisé, pendant plus d'un an qu'a duré ce miserable travail, par l'esprit brusque du mari, & par l'esprit ridicule de la femme, vous n'aurez sans doute pas eu assez de cruauté pour m'insulter sur une chose que je n'ay faite qu'à mon corps defendant, avec une horrible repugnance, & sans aucun fruit. C'est ce que beaucoup d'honnêtes gens pourroient encore vous témoigner. Vous sçaurez d'ailleurs, Monsieur, que lors qu'il fallut venir au Chapitre de la conduite des Hollandois en Asie, les amis à qui Monsieur Tavernier communiquoit ses Memoires, qu'il tiroit pour la plûpart de sa tête: & qu'il me dictoit en son patois, sans avoir rien d'écrit que ce qu'il avoit eu du Capucin, le dissuaderent autant qu'ils purent de toucher cette corde: j'en fis de même, & ni eux, ni moy, n'ayant pu venir a bout d'un homme que vous avez bien depeint, je luy déclarai nettement, qu'il pouvoit chercher un autre que moi pour coucher sur le papier un pareil discours. Après les éloges magnifiques, qu'avec autant de reconnoissancé que de justice je donnay il y a vingt ans à la nation Hollandoise, dans le premier volume de mon Europe Vivante, dont il s'est fait deux Editions en François, & une traduction en Alleman; après, dis-je, tous ces éloges qui partent du cœur, & qui sont si bien fondez, aurois-je pu lâchement me dementir, & avoir une si honteuse complaisance? Sur mon refus donc, qui nous brouilla quelques jours, & faillit à nous brouiller pour jamais, Monsieur Tavernier eut recours au St. de la Chapelle Secretaire de Monsieur de Lamoignon, dont j'ai parlé. Il lui prêta sa plume, & c'est le même, qui, après que je fus de retour à Geneve, écrivit le troisieme Volume des Relations dudit Tavernier, où se trouve l'Histoire du Japon, & dans lequel, ou par imprudence, ou par malice, il fait parler un Protestant dans le langage de Rome. Il m'est facile de prouver mon *Alibi*, & que j'étois à Geneve avec ma famille, & non à Paris, lors que ce troisieme volume fut écrit & imprimé ",

Il ne sera pas inutile que j'avertisse mes Lecteurs, que les Jésuites se sont plaints des Relations de Tavernier (7). Voiez ce que Mr. Arnauld leur a répondu (8).

(*D*) *Il y en a qui sont un Plagiarisme tout pur.*] Monsr. Hyde (9) aiant raporté un fort long passage de la Relation de cet Auteur nous avertit (10), que Tavernier en pur Plagiaire avoit pris cela d'un Livre imprimé à Lion l'an 1671 *in* 8, & composé par un homme qui avoit demeure en Perse pendant trente ans. *Sciendum est Tavernierum ad instar Plagiarii hocce de* Gavris *Paragraphum (& fortè multa alia) desumpsisse ex alio Itinerario Gallico* ed. Lyons 1671 *in* 8, *cujus Autor est P. G. D. C. i. e.* Pere Gabr. de Chinon, *qui 30 annos in Persiâ transegit* (11).

(*E*) On s'est *étonné qu'il n'ait point paié quelque Auteur qui le vengeât.*] Quoi que Mr. Tavernier n'eût point fait les Livres qui ont paru sous son nom, il étoit pourtant obligé de se regarder comme Auteur, & d'agir sur ce pied-là par raport à ceux qui le voudroient critiquer. Je veux dire que selon l'ordre, & selon les Loix de la République des Lettres, il ne devoit oposer que Livre à Livre. La Critique d'un Ouvrage est à proprement parler un Procès que l'on intente à un Auteur devant ses Juges naturels. On l'ajourne à comparoître devant le Public pour voir dire, ou qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. Le voilà donc cité au Tribunal légitime; car c'est au public à juger en prémiere & en derniere instance de ces sortes d'accusations. Il ne faut donc pas que cet Auteur se pourvoie devant d'autres Juges. Ce seroit témoigner trop clairement sa foiblesse, ce seroit changer l'ordre des choses, & vouloir supléer à son ignorance par le crédit qu'on espéreroit de trouver à force d'intrigues au Tribunal des Magistrats (12). Mais j'excepte de cette régle les Auteurs que l'on attaque en leur honneur; car si un Critique ne se contente pas de reprocher une mauvaise Version, un faux Principe, une mauvaise Conséquence, une Citation infidele, &c., s'il reproche aussi un deshonneur de famille, un vol, un adultere, un crime d'état, &c, il est fort permis de le traduire devant les Juges seculiers. L'Accusé, quelque habile qu'il puisse être, & sans témoigner qu'il se défie de sa plume, peut fort bien passer d'un Tribunal à un autre, & en déclinant la Jurisdiction du Public, avoir son recours aux Magistrats, & aux Loix que les Souverains ont établies contre les Libelles difamatoires. Je ne dis pas qu'il soit obligé d'y avoir recours; car il peut se contenter de la voie courte du démenti, à l'exemple

(1) *Fils aîné de Mr. du Quesne, le plus grand homme de mer qu'on ait vu en France.*

(2) *A Paris* in 4: *on les a reimprimées en Hollande* in 12.

(3) *A Paris* in 4 *l'an 1681: reimprimé en Hollande* in 12.

(4) Tavernier, Histoire de la conduite des Hollandois en Asie, *Ch. I, pag. 241 du III Tome de ses* Relations *Edition de Hollande.*

(5) Défense du Sr. Samuel Chappuzeau contre une Satire intitulée l'Esprit de Mr. Arnaud, *pag. 7.*

(6) *C'est-à-dire M. Tavernier.*

(7) *Dans le II Volume de la* Defense des nouveaux Chretiens.

(8) *A la fin du III Tome de la* Morale Pratique.

(9) Hyde, de Religione veterum Persarum, *in* Appendice, *pag. 535 & seq.*

(10) *Idem, ibidem, pag. 545.*

(11) *Idem, ibidem.*

(12) *Conferez ce qui sera dit dans les Remarques de l'Article* THOMAS.

Mr. Chappuzeau, maltraité dans le même Livre à son occasion, ne s'est point tû tout-à-fait (*F*).

ple du Pere Valerien (13): il peut avec un *mentiris impudentissime*, couvrir de honte ses Accusateurs, & se justifier pleinement; à moins qu'ils ne prouvent leurs Accusations. De sorte que tout Auteur, frapé de la foudre du bon Pere Valerien, passera devant tous les Juges équitables pour un calomniateur public, lors qu'il n'aportera point de bonnes preuves des injures qu'il a vomies contre l'honneur de son prochain. Son silence justifie pleinement ceux qu'il avoit accusez, *actore non probante absolvitur reus*. Comme donc l'insulte que Tavernier avoit reçue dans l'Esprit de Mr. Arnaud passoit les bornes d'une Critique, & tenoit beaucoup du Libelle diffamatoire, il étoit permis à cet Auteur de porter ses plaintes aux Magistrats, ou aux Consistoires. Il n'y étoit pas obligé nécessairement; mais il auroit pu le faire sans sortir de l'ordre que les Auteurs critiquez doivent observer. Il fit du bruit (14) dans les cabarets, & dans les rues; il menaça, il marqua même le jour & l'heure où il paroîtroit au Consistoire Wallon de Rotterdam, pour demander l'exécution des Loix canoniques contre le Ministre qui l'avoit deshonoré: mais ce furent de vaines menaces; il se retira tout doucement, & n'intenta nul Procès. Et pour dire la vérité il n'étoit guere en état de tirer raison de cette insulte, soit qu'on considere le crédit de sa patrie, soit qu'on regarde le prétexte dont elle eût pu se couvrir. Elle n'auroit pas manqué d'exaggérer les outrages contenus dans le Traité de la conduite des Hollandois. Sa cause seroit devenue favorable par cet endroit-là; encore que les personnes judicieuses n'ignorassent pas la diférence qu'il faut faire entre un Auteur qui médit des Hollandois en général, ou de la Puissance Souveraine des sept Provinces-Unies; & un Auteur qui condamne la conduite d'une poignée de Hollandois négocians dans un autre Monde, à 2000 lieues de leurs maîtres. Tavernier n'a fait que la derniere de ces deux choses (15). Aussi est-il sûr qu'il n'y eut presque personne qui aprouvât les boutades & les saillies de l'Esprit de Mr. Arnaud contre ce fameux Voiageur. De quoi se mêle l'Auteur de cette Satire, disoit-on, qui a requis cela de ses mains? Avoit-il reçu une commission spéciale de répondre? S'il s'est ingéré de le faire de son propre mouvement, que n'a-t-il pris le parti d'oposer Relation à Relation, faits à faits, au lieu d'entasser des injures personnelles? Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'en peu de mots il a dit presque autant de mal des Hollandois que Tavernier, comme Mr. Chappuzeau l'en a convaincu (16). Notez que Tavernier, étant en Hollande depuis la publication de son III Volume, y reçut des honnêtetez & des caresses. Voiez ce que Monsr. Leti dit là-dessus (17); la chose est curieuse. Voiez aussi touchant la question si Tavernier a été patient, les Entretiens sur la Cabale chimérique (18).

Mais si l'on peut l'excuser de ne s'être point pourvu devant les Juges Civils, ou devant les Juges Ecclésiastiques, contre l'Auteur de l'Esprit de Monsr. Arnaud, on ne peut trouver assez étrange que pour le moins il ne se soit point servi des armes d'Auteur, je dis des armes d'emprunt; car pour lui il n'eût pas été capable d'écrire trois lignes sans des barbarismes effroiables. Pour dix pistoles il eût pu trouver des gens qui l'eussent vengé avec usure. Il n'y a point d'Ouvrage qui ait donné plus belle prise que l'Esprit de Mr. Arnaud, & rien n'étoit plus aisé que d'en confondre l'Auteur. Cependant, par un exemple d'impunité que l'on n'avoit jamais vu, & qu'on ne verra peut-être jamais, cet Ouvrage est demeuré sans Réponse. Il y auroit à dire sur ce sujet une infinité de choses curieuses: j'avois dessein de m'y arrêter un peu, ou même beaucoup; mais il me reste trop peu de feuilles dans ce Volume, à proportion des matériaux encore plus importans que je voudrois emploier, & que je suis obligé de renvoier en partie à un autre tems, faute de place. Je suprime donc tout ce que j'avois ramassé touchant cet Article.

(*F*) *Mr. Chappuzeau .... ne s'est point tû tout-à-fait.*] Il a été diffamé de la maniere du monde la plus sanglante & la plus cruelle dans l'Esprit de Mr. Arnaud, & néanmoins il a gardé le silence pendant sept ans, quoi qu'il eût à dire de très-bonnes choses pour sa justification, comme il le montra enfin l'an 1691 par un Ecrit qu'il publia à la Haie (19). Ce sont deux Lettres écrites *au Sieur Pierre Jurieu l'Auteur du Libelle*. Il le convainc de fausseté sur plusieurs chefs; & quoi qu'il lui dise des choses assez piquantes, il ne sort jamais des bornes de la sagesse & de la modération: il lui représente même charitablement & chrétiennement les devoirs Evangéliques. En un mot, on diroit que c'est un Ministre, mais un véritable Ministre non offensé, qui parle à un séculier, & non pas un séculier offensé, qui s'adresse à un Ministre son offenseur.

(13) *Voiez l'Article* MAGNI, *Remarq.* (*C*).

(14) *Voiez les* Entretiens sur la Cabale Chimerique, *pag.* 202 *& suiv.*

(15) *Voiez ci-dessus Remarque* (*C*) *Citation* (4).

(16) Chappuzeau, Défense, &c. *pag.* 8.

(17) *Dans la* Dissertation *qu'il a mise au devant de la* Monarchia Universale del Re Luigi XIV, *imprimée à Amsterdam* 1689.

(18) *Page* 201 *& suiv.*

(19) *Ce sont deux Lettres, qui ne contiennent que* 10 *pages in* 4 *à deux colonnes. J'ai raporté ci-dessus, Citation* (5), *le Titre de cet Ecrit.*

TAULERUS (JEAN) Auteur célèbre parmi les Dévots Mystiques, a fleuri dans le XIV Siecle. On ne sait ni l'année ni le lieu de sa naissance; car ceux qui disent, qu'il étoit né à Cologne, ne pourroient point le prouver; mais on sait qu'il nâquit en Allemagne. Il embrassa l'état monastique dans l'Ordre des Dominicains, & il se rendit habile & dans la Philosophie & dans la Théologie Scholastiques: mais il s'attacha principalement à la Théologie Mystique; & comme on crut qu'il étoit gratifié de Révélations célestes, on le surnomma *le Théologien illuminé* Il eut de grans dons pour la Chaire, & l'on ne vit point en ce Siecle-là un Prédicateur qui fût plus couru que lui. Il reprenoit avec un grand zêle, & avec beaucoup de liberté, les defauts de tout le monde, & c'est ce qui le rendit odieux à quelques Moines, dont il suporta patiemment & courageusement les persécutions. Il se soumit avec la même patience, & avec la même force, aux épreuves par lesquelles Dieu le fit passer pendant deux ans, & qui furent si accablantes que ses amis mêmes le considérérent comme un objet ridicule. On croit qu'il fut ainsi visité de Dieu, afin qu'il ne s'enorgueillît pas des dons extraordinaires qu'il avoit reçus du ciel. Les deux principales villes où il prêcha sont Cologne & Strasbourg. Il mourut dans la derniere après une longue maladie, & il y fut enterré honorablement dans le College Académique à côté de l'Auditoire d'hiver. On y voit encore son tombeau. Si l'on en avoit bien consulté l'Inscription, il n'y auroit pas tant d'opinions diférentes sur l'année de sa mort (*A*): on se seroit fixé unanimement à la mettre au 17 de Mai 1361 (*a*). Il composa plusieurs Livres (*B*), dont on juge diverse-

(*a*) *Tiré d'une Thése soutenue à Wittemberg le* 31 *de Mars* 1688, *intitulée* Memoria Joh. Tauleri restaurata, *& composée par* Georgius Fridericus Heupelius, Argentoratensis.

(*A*) *Tant d'opinions diférentes sur l'année de sa mort.*] Selon quelques-uns (1) il mourut l'an 1355. D'autres (2) disent que ce fut le 15 de Juillet 1379. D'autres (3) conjecturent qu'il décéda l'an 1380.

(*B*) *Il composa plusieurs Livres.*] Ce fut en sa Langue maternelle; les principaux ont été traduits en Latin par Surius, & publiez à Cologne l'an 1548. En voici l'ordre: *Historia vitæ & conversionis Joannis Tauler. Conciones de tempore. Conciones de Sanctis. De veris virtutibus, institutionibusque divinis. Epistolæ devotionem, divinumque amorem spirantes. Prophetiæ de plagis nostri temporis. Cantica quædam spiritalia animæ Deum impendio amantis. De novem rupibus sive gradibus Christianæ perfectionis. Speculum lucidissimum & exemplar Domini nostri J. Christi. Convivium M. Eckardi jucundum & pium. Colloquium Theologi & Mendici. Oratio fidelis præparatoria ad mortem. Præparationes quatuor notabiles ad mortem felicem. Notabilis alia ad mortem felicem præparatio. De decem cæcitatibus, & quatuordecim divini amoris radicibus libellus.* Notez qu'hormis les Sermons, tous les Ouvrages dont on vient de lire les Titres sont des Recueils tirez de Taulere, & mêlez avec les Ecrits de quelques autres Auteurs (4). Notez aussi que l'Ouvrage intitulé *Sermones quibus explanatio Evangeliorum quæ diebus Dominicis ac Festis Sanctorum enarrari solent, comprehenditur*, a été imprimé à Augsbourg l'an 1508 *in folio*, à Bâle l'an 1521 & l'an 1522 *in folio*, à Francfort l'an 1681 *in* 4; & que l'Edition d'Augsbourg ne contient pas tous les Sermons qui se trouvent dans les autres (5). Quelques-uns prétendent que Taulerus est l'Auteur d'un Livre intitulé, *Theologia Germanica*, imprimé l'an 1518, 1519, 1520, 1528, 1681, &c. On ne doute point que le *Johannes Theophilus*, qui l'a traduit en Latin, ne soit Sebastien Castalion. Bien des gens se persuadent que Taulerus n'a point fait ce Livre; car il y est cité, disent-ils, & l'Auteur se qualifie Prêtre & Gardien de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques dans leur maison de Francfort (6). Jaques Thomasius a recueilli plusieurs Eloges qu'on a donnez à ce Livre (7). Mais voiez sur tout la Préface de l'Edition Françoise (8) du *Theologia Germanica*, & la Lettre touchant les Auteurs Mystiques qui est à la fin de cette même Edition. La Préface vous aprendra beaucoup de particularitez touchant le Livre que Castalion mit en Latin, & vous trouverez dans la Lettre ce qui suit: „ Taulere a écrit en vieux langage Alleman, qui ne se „ trouve que très-rarement. Surius en a fait une traduc- „ tion Latine, imprimée plusieurs fois à Paris & à Co- „ logne jusqu'en 1615, laquelle tient presentement lieu „ d'original. On en a plusieurs Editions Allemandes pro- „ curées tant par les Catholiques Romains, que par les „ Protestans: Les Flamens en ont fait de même; mais la „ vieille Edition Flamende de Francfort de 1565 est alté- „ rée, de même aussi que celle que Mr. Serrarius publia „ à Hoorn il y a environ 40 ans, quoique d'ailleurs cel- „ le-ci contienne plus d'ouvrages de l'Autheur qu'aucune „ des autres. La meilleure est celle d'Anvers 1685: il y „ manque pourtant ses *Institutions*, ses *Lettres*, & ses *Exercices sur la Passion*, mais on les trouve à part, les deux „ premiers sous le tiltre de *Medulla animæ*, dont on a une „ vieille Edition Françoise, mais effacée par une nouvelle „ & très-belle traduction tant de ses Institutions, impri- „ mées

(1) *Teste* Spondano, *ad ann.* 1355, *num.* 17, *pag. m.* 534.

(2) Hottinger. Hist. Ecclesiast. *Parte III*, *pag.* 707.

(3) Stratemannus, Theatr. Histor. Eccles. *p.* 847, *apud* Georg. Frideric. Heupelium, *in* Memoria J. Tauleri restaurata, *pag. ult.*

(4) *Tiré du Pere* Labbe, Dissertat. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 608, 609.

(5) Georg. Fridericus Heupelius, *in* Memoria J. Tauleri restaurata, *folio B.*

(6) Georgius Frider. Heupelius, *in* Memoria J. Tauleri restaurata, *folio* (*B*).

(7) Thomas. Schediasma Histor. de Philosoph. Gentili, Gnosticorum Hæresi, & Theologia Mystica, *pag* 75, *apud eund. ibid.*

(8) *A Amsterdam* 1700 *chez Henri Wetstein.*

diverſement: il s'eſt trouvé des Catholiques qui les ont blâmez, & des Proteſtans qui les ont louez *(C)*. On ne ſauroit nier qu'il ne gâte pluſieurs Lecteurs en les conduiſant au Fanatiſme *(D)*. On verra ci-deſſous le caractere qui lui eſt donné par un homme qui ſe conoît en ces choſes-là *(E)*. On lui feroit tort ſi on ne le diſtinguoit pas de ces faux Myſtiques qui ont enſeigné dans le Chriſtianiſme quelque choſe de ſemblable aux erreurs des Philoſophes Orientaux *(F)*, dont j'ai parlé dans l'Article de Spinoza *(b)*.

(b) *Ci deſſus Rem. (A) de l'Article* SPINOZA.

TAU_

„ mées à Paris en 1668, que de ſes Exercices ſur la Paſ-
„ ſion, imprimés au même lieu l'année ſuivante avec les
„ *Exercices* du pieux ESCHIUS ſur la vie purgative, illu-
„ minative, & unitive, qui y ſont joints. Le Pere Mabil-
„ lon, dans le Catalogue qui eſt à la fin de ſon Traité des
„ Etudes Monaſtiques, met entre les Livres ſpirituels tra-
„ duits en François *les Oeuvres de* Taulêre: je n'y ai jamais
„ vû ſes *Sermons*, qui en ſont la plus conſiderable piéce; &
„ je ſuis aſſeuré que ſon Traité *de la Vie pauvre de J. Chriſt*
„ s'y trouve encore moins, vû même qu'il manque dans le
„ Latin de Surius, & qu'il ne ſe trouve qu'en Alleman &
„ en Flamen (9)".

(C) . . . *Des Catholiques* . . . *les ont blâmez, & des Proteſtans* . . . . *les ont louez.*] Eccius a dit que Taulere étoit un reveur, ſuſpect d'Hereſie, & qui auroit dû demeurer toûjours caché. *Vocavit* Eccius *Taulerum* ſomniatorem, hæreſeos arguit, *&* ut prorſus lateret, & nunquam in monaſteria involaret *optavit* (10). Bloſius s'opoſa vigoureuſement à cette cenſure. Eccio *ſtrenue ſe oppoſuit* Ludovicus Bloſius *Abbas Latienſis qui Taulerum* Catholicæ fidei integerrimum cultorem *appellavit*, *dixit* ea quæ ſcripſit ſana & plane divina eſſe, *optavitque in nomine domini*, *ut* Taulerus ubique gentium cognitus eſſet, & à pluribus diligentiſſime legeretur, *addit* minus circunſpectum *Eccium*, *Taulerum* nondum ſatis à ſe lectum damnaſſe (11). Poſſevin raporte & aprouve ce jugement de Bloſius (12). Mr. de Sponde prend le parti de Taulere, & lui attribue d'avoir prédit les Héréſies que Wiclef devoit produire bien-tôt, & loue Bloſius ſon Apologiſte. *Cujus* (Tauleri) *extant ſermōnes, & alii tractatus unctionem divini ſpiritus referentes, prædixitque hæreſes contra Sacramenta & dogmata Eccleſiæ Catholicæ brevi ab Wickleffo orituras. Contra cujus obtrectatores Apologiam ſcripſit Ludovicus Bloſius, recentior ejusdem Spiritus Sancti devotiſſimus diſcipulus* (13). Sixte de Sienne a fort loué la dévotion de notre Dominiçain (14). J'ai lu dans Hottinger (15) qu'il y a des Catholiques qui nomment Taulere un Héréſiarque, & qui diſent que pluſieurs perſonnes doutérent de ſon ſalut, mais qu'une aparition les délivra de ce doute. Luther a été l'un des grans Panégyriſtes de Taulere. *Hunc doctorem*, dit-il (16), *ſcio quidem ignotum eſſe Scholis Theologorum, ideoque forte contemptibilem, ſed ego plus in eo (licet totus Germanorum vernacula ſit conſcriptus) reperi Theologiæ ſolidæ & ſynceræ quam in univerſis omnium univerſitatum Scholaſticis Doctoribus repertum eſt, aut reperiri poſſit in ſuis ſententiis.* Voions ce qu'il écrivit à Spalatin (17): *Si te delectat puram ſolidam antiquæ ſimillimam Theologiam legere in Germanica lingua effuſam, Sermones Joh. Tauleri prædicatoriæ profeſſionis comparare tibi potes. Neque enim ego vel in Latina vel in noſtra lingua Theologiam vidi ſalubriorem, & cum Evangelio conſonantiorem.* On a mis plus d'une fois au devant des Editions de Taulerus les loüanges que Martin Luther lui a données (18). Quelques-uns affectent de dire que Luther en parloit ainſi: ou avant que d'attaquer le Papiſme, ou pendant les prémieres années de ſa Réforme, & que dans la ſuite il devint plus retenu à louër cet Ecrivain. *Poſt illa tempora ubi B. viro datum fuit tenebras papales magis magiſque ſuperare, & negotium cum novis prophetis interceſſit in* Taulero *ejusque Theologia commendandis cœpit eſſe parcior* (19). Ils citent même un Sermon où il le cenſure d'une doctrine funeſte, ſavoir qu'il ne faut pas prier Dieu. *Taulerus exemplo neſcio quo docere vult eſſe à precibus deſiſtendum: ſed hac doctrina nihil eſt pernicioſius: nimis enim ad intermittendas preces jam antea propenſi ſumus* (20). Quoi qu'il en ſoit, Michel Neander, Nicolas Hunnius, Dorſcheus, Quenſtedt, Spener, Arndius (21), & quelques autres Luthériens ont donné de beaux Eloges à Taulere, & il a été mis par Flacius Illyricus parmi les Témoins de la Vérité (22). Finiſſons cette Remarque par ces paroles d'un Myſtique moderne: „ Nuls gens de bien ne ſauroient le
„ connoître ſans le goûter & ſans lui donner leur appro-
„ bation. Auſſi voit-on que les Proteſtans les plus ſages,
„ les Docteurs Arnd, Muller, & pluſieurs autres, ſans mê-
„ me excepter Luther ni Melancton, en ont fait des élo-
„ ges qui ne cedent en rien à ceux des Catholiques Ro-
„ mains, comme il ſe peut voir à la tête de l'Edition
„ Allemande de ſes Sermons que le pieux Arnd a procu-
„ rée, & dans celle de toutes les Oeuvres de cet Auteur par
„ le celebre D. Spener, réimprimées à Francfort (*) plu-
„ ſieurs fois (23)".

(D) *On ne ſauroit nier qu'il ne gâte pluſieurs Lecteurs en les conduiſant au Fanatiſme.*] Beze le mépriſoit extrémement: Sainte Aldegonde le tenoit pour Enthouſiaſte: Voetius ſe contentoit de le prendre pour un homme qui, ſans être formellement Enthouſiaſte, a dit bien des choſes qui ont fraié le chemin à l'Enthouſiasme de quelques Sectaires (24). Citons les paroles d'Hoornbeek: *Fuerunt ſub Papatu, qui vel inſcii, vel imprudentes viam multùm ſtraverunt Enthuſiaſticis illis, ſuâ Theologiâ* myſtica, *quemadmodum loquuntur, & libellis pietatis, quibus terminis & phraſibus duris, myſticis & allegoricis, tum inſpirationis, tum deificationis &c. utebantur, & ab aliis pro enthuſiasmi ſuis habiti vel accepti poſtea fuerunt. Quales*, Johannes de Schoonhovia, Joh. Taulerus, *quem inter Pontificios, Eckius; inter noſtros Marnixius carpunt: defendit autem Lud. Bloſius, ſingulari pro eo Apologia* (25). Nicolas Hunnius & quelques autres Luthériens ont eu la même penſée. *Ex quibus & permultis ſimilibus* . . . . . . *proclive eſt judicium ferre, an non* Taulerus *per ſe, minimum per accidens* Schwenckfeldianorum, Anabaptiſtarum, & Weigelianorum figmentis *anſam dederit* (26). Heupelius, que j'ai cité ſi ſouvent, reduit toute ſa Diſpute à ces deux Propoſitions: I, Que Taulerus mérite d'être recommandé aux Etudians en Théologie: II, Qu'il le faut lire avec précaution; car, ajoûte-t-il, on y trouve de faux Dogmes, & des Phraſes qui paroiſſent favoriſer les Enthouſiaſtes, & les Quiétiſtes. *Quod non ſolum haud pauci in eo reperiantur errores approbati, qui in ſermonibus edit. Francof.* 1621 *&* 1681 *diligenter ſunt annotati, ſed etiam non raro dictionibus & formulis loquendi utatur quæ videntur* Enthuſiaſtis *nominatim* Weigelianis *&*, *quos non ita pridem D*, Michael de Molinos *in Italiâ excluſit*, Quietiſtis *favere* (27).

(E) *Le caractere qui lui eſt donné par un homme qui ſe conoit en ces choſes-là.*] „ Le caractere de cet Auteur illu-
„ miné (28) eſt à mon avis celui-ci. Que l'ame, par la
„ mortification de ſes paſſions & de ſes vices, par la prati-
„ que des vertus, par le detachement & l'abnegation de ſoi-
„ même, de ſes deſirs, de ſa volonté, de ſon amour pro-
„ pre, & de toute ſon activité & de toute choſe créée, re-
„ vienne à ſon Fonds interieur, y cherchant Dieu & l'y
„ trouvant enfin qui s'y manifeſte par la naiſſance de ſon
„ Divin Verbe, & par la Spiration de ſon S. Eſprit: & qu'en-
„ ſuite par une introverſion durable & continuelle elle ſe
„ conſerve dans cet état d'interiorité, dans lequel Dieu puiſ-
„ ſe produire en elle ſa volonté, ſes merveilles & ſes con-
„ duites ſpeciales, deſquelles néanmoins cet Auteur ne parle
„ que generalement (29)". C'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur de la nouvelle Edition du *Theologia Germanica*.

(F) *Quelque choſe de ſemblable aux erreurs des Philoſophes Orientaux.*] Il eſt ſurprenant que ces Myſtiques Chrétiens, & ces Philoſophes Paiens, aient été ſi conformées les uns aux autres, qu'on diroit qu'ils s'étoient donné le mot pour débiter les mêmes folies les uns dans l'Orient & les autres dans l'Occident. Quel concert admirable entre des gens qui ne s'étoient jamais vûs, & qui n'avoient jamais oüi parler les uns des autres! Je m'en vais citer un Paſſage qui nous aprendra, qu'il y a eu des Myſtiques qui ont enſeigné la transformation de toutes choſes en Dieu, & une *identification* qui réduiroit le créateur & les créatures à une eſpece de néant, c'eſt-à-dire à une inaction éternelle. Cela reſſemble fort au Nireupan des Siamois (30). Ces Myſtiques ſupoſoient le Dogme de la Trinité, & attribuoient aux trois Perſonnes toute l'action, & ainſi ils s'imaginoient que l'eſſence même divine ne faiſoit rien, & que quand l'ame eſt transformée en l'eſſence de Dieu, & qu'elle monte au deſſus des trois Perſonnes, elle eſt dans un auſſi grand repos que ſi elle étoit dans le néant. Ruysbroch ſera mon témoin. *Itaque*, dit-il (31), *ne quis aliquo implicetur ac ſeducatur errore, diligenter falſos hoſce Prophetas, me eos depingente, animadvertat. Qui primi generis ſunt, Dei eſſentiam ſe eſſe ajunt ſupra divinitatis perſonas, adeoque ſe eſſe ocioſos, ac ſi non eſſent: quandoquidem Dei eſſentia non agit, ſed Spiritus Sanctus operatur. Putant ergo ſe ipſo Sancto Spiritu eſſe ſuperiores, & ſe neque ipſo, neque ejus gratia habere opus: dicunt enim non modo nullam creaturam, ſed nec ipſum quidem Deum quicquam eis vel conferre vel auferre poſſe. Quidam etiam ejus ſunt ſententiæ, ut animas ſuas ex Dei ſubſtantia creatas affirment, cumque mortui fuerint, rurſum ſe futuros eſſe id quod antea fuerant: perinde ut ſcyphus aquæ hauſtus ex fonte, ſi in ipſum fontem refundatur, idem eſt quod fuit prius. Ajunt præterea, ſi quis per cœlum omne pervagetur, nullum eum neque angelorum, neque animarum, neque ordinum, neque gloriæ, neque præmiorum diſcrimen diſtinctionemque reperturum; ſiquidem nihil illic, niſi ſimplicem quandam beatamque eſſentiam, omni actione vacantem, eſſe arbitrantur: Addunt his, poſt extremum judicii diem omnes omnino homines, malos æque ac bonos, & ſimul Deum ipſum, non niſi unam eandemque Dei eſſentiam, quæ in omnem æternitatem abſque ulla actione ſemper ocio vacatura ſit, eſſe futuros. Atque eam ob rem nihil neque ſcire, neque cognoſcere, neque velle, nec amare, nec cogitare, non gratias agere, non laudare, ſed nec deſiderare, nec habere volunt. Nam ſupra Deum & ſine Deo eſſe, nec in ulla re Deum quærere nec invenire, atque demum ab omnibus prorſus immunes eſſe volunt. Et hoc ipſi perfectam appellant ſpiritûs paupertatem. Verum ejuſcemodi paupertas in cælo minimè invenitur, neque in Deo, neque in angelis, neque in ſanctis, ſed nec in hominibus bonis toto orbe terrarum. Itaque non niſi diabolica & tartarea paupertas eſt.* Notre Taulere n'a jamais été ſemblable à ces réveurs-là, & il réfute très-bien ceux qui s'imaginent qu'ils ne ſont qu'un ſimple inſtrument paſſif dans la main de Dieu (32).

(9) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, *pag.* 12, 13.

(10) Georg. Frid. Heupelius, *folio B verſo. Il cite* Poſſevin. Apparat. Sacr. *Tom. I*,

(11) *Id. ibid.*

(12) *Id. ibid.*

(13) Spondanus, *ad ann.* 1355, *num.* 17.

(14) Sixtus Senenſis, *Libr. IV* Biblioth. Sanctæ, *pag.* 336 *Edit. Colon.* 1626, *apud* Heupelium, *in* Memoria J. Tauleri inſtaurata, *folio B* 2.

(15) Hottinger. Hiſt. Eccleſiaſt. *Parte III*, *pag.* 707: *il cite* Bzovius. an. Chriſ. 1355. S. 21. 22.

(16) Luther. *Tom. I, Latin. Jenenſ. pag.* 86, 6, *apud* Heupelium, *folio B verſo.*

(17) *Idem, Tom. I Epiſt. Epiſtol.* XXIII, *ad Spalat. A.* 1516. *dat. pag.* 32. *fac. a, apud* Heupelium, *ibidem.*

(18) Chriſtoph. Heinric. Loeber. *in* brevi Judicio Theologico de Libello Germanico. *Cet Ecrit de Loeberus fut imprimé à Iêne l'an* 1681.

(19) *Id. ibid. folio A* 3.

(20) Luther. *in* Concion. domi & publico habitis, Dominica Reminiſc. *Edit. Wanckelianæ, pag.* 545, *apud* Loeberum, *ibid. folio A* 2 *verſo.*

(21) *Voiez leurs Citations dans* Heupelius, *in* Taulero inſtaurat. *folio B* 3.

(22) *Voiez le même* Heupelius, *folio ult.*

(*) *En* 1680, *&* 1692, *&c.*

(23) Lettre touchant les Auteurs Myſtiques, *in* Memoria Tauleri inſtaurata, *pag.* 11.

(24) *Voiez le même* Heupelius, *folio B* 2.

(25) Hoornbeeck, Summa Controv. *Libr. VI*, *pag. m.* 408.

(26) Nicol. Hunnius, *in* Conſider. novæ Paracelſ. & Weigel. Theol. *apud* Heupelium, *in* Memoria J. Tauleri inſtaurata, *folio B* 3.

(27) Heupelius, *ibid.*

(28) *C'eſt-à-dire* Taulere.

(29) Lettre ſur les Auteurs Myſtiques, *pag.* 11, 12.

(30) *Voiez ci-deſſus la Rem. (A) de l'Article* SOMMONA-CODOM.

(31) Ruysbrochius, *in* Libro de vera Contemplat. *Cap. XIX*, *pag.* 445. *apud* Gisb. Voetium, *in* Exercitiis Pietatis, *Cap. III*, *pag.* 86.

(32) *Voiez le Paſſage de* Taulere *raporté par* Voetius, *ubi ſuprà*, *pag.* 78, 79.

TAURELLUS (NICOLAS) Médecin & Philoſophe, nâquit à Montbelliard le 26 de Novembre 1547. Il fut reçu Maître en Philoſophie à Tubinge l'an 1565, & lors que les Magiſtrats de Nuremberg établirent une Académie à Altdorf l'an 1581, ils lui conférérent la Profeſſion en Médecine (*a*). Il l'exerça en habile homme; mais pour avoir voulu s'écarter du chemin batu, il ſe fit des ennemis, & il ſe commit avec les Théologiens. Ceux d'Heidelberg le difamérent comme un Athée (*A*). Il mourut à Altdorf au mois de Septembre 1606 (*b*). C'étoit un tems de contagion; & dès qu'il vit que l'une de ſes ſervantes avoit la peſte, il abandonna de nuit ſon logis: mais il y retourna un peu après, & mourut le même jour (*c*). Il publia quelques Livres qui firent aſſez de bruit (*B*).

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Medicorum, *pag.* 403.
(*b*) *Id. ibid.*
(*c*) Paulus Freherus, *in* Theatro Virorum illuſtrium, *pag.* 1320.

Il étoit de petite taille, & c'eſt ce qui fit qu'un Poëte, faiſant alluſion au mot *Taurellus*, diminutif de *Taurus*, le régala de cet Eloge, qu'il étoit *Taurellus* de corps, & Taureau d'eſprit. *Corpore Taurellus, Taurus es ingenio.* C'eſt l'un des Vers d'une Elégie qui fut compoſée à ſa loüange lors qu'il reçut le dégré de Docteur en Médecine dans l'Académie de Bâle (*d*).

(*d*) *Tiré de* Scioppius, *in* Scaligero Hypobol. *folio* 196 *verſo*.

(*A*) *Les Théologiens . . . d'Heidelberg le difamérent comme un Athée.*] Gisbert Voet va nous en aprendre l'occaſion. Il ſe fait faire cette demande (1): *Cur* Theologi Heidelbergenſes *ante annos aliquot* Nicol. Taurellum *Philoſophum non ignobilem, dixerint Atheum Medicum*, in Literis (2) ad Deputatos Synodi Holland. ſuper libro & cauſâ Conr. Vorſtii perſcriptis? *Et an non falcem miſerint in alienam meſſem, & indignè traduxerint iſtius aliorumque ſimilium magnorum virorum inventa ad illuſtrandam & perficiendam Philoſophiam?* Et il y répond: *Arbitror eos reſpexiſſe paradoxa non pauca quæ imprimis* Compendio Metaphyſico, *&* Triumpho Philoſophiæ *inſpargit; & ad divina ac Theologica paſſim applicat: quibus limites communes hodierno Chriſtianismo Theologiæ tranſiliri, & dogmata nonnulla conquaſſari, atque adeo Scepticis, Libertinis, aliiſque fanaticis & ſecundi generis Atheis cauſam nimis tradi non immerito metuendum eſt. De intentione illius viri nolumus judicare, nec cætera ejus inquirimus. Aliter etiam judicamus de ingenioſis ipſius* disputationibus, in naturalibus *contra Piccolomineum, Cæſalpinum, alioſque phyſicos: ubi omnem libertatem Socraticam tollere nolimus: nec theologici hoc fori eſt, ſed medici, phyſici, mathematici: quomodo vice verſa, metaphyſica, pneumatologica, & theologica naturalia non tam, nedum ſolius, phyſico-medici & mathematici fori ſunt, quam theologici. Videant ergo juniores, ut cum judicio legant philoſophemata ejus, quæ naturalia tranſcendunt.* Quoi que cet Auteur célèbre n'ait pas voulu condamner bien nettement les Théologiens d'Heidelberg, il nous donne lieu de croire qu'ils alliérent un peu trop vite. Il faut garder de telles Accuſations pour les bonnes fêtes, il ne faut pas les mettre à tous les jours. On voit que d'autre côté il rend justice à ce Profeſſeur, qui avoit certainement bien de l'eſprit, & qui disputoit ſubtilement. Un Paſſage que j'ai cité ailleurs (3) nous aprend qu'il a été accuſé d'Athéïsme par ce même Théologien; mais il faut que je diſe ici que les termes de l'Original ne ſont pas ſi forts. Ils ne le traitent que de pouſſeur de paradoxes: *Aſſertio παραδοξολόγυ Taurelli* (4).

(1) Gisb. Voetius, Diſput. Select. *Tom. I, pag.* 200.
(2) *Cette Lettre eſt datée d'Heidelberg le* 26 *d'Août* 1610. *C'eſt la* CXLIX *parmi celles que les Remonſtrans ont publiées à l'Edition de l'an* 1684.
(3) *Dans l'Article de* GORLÆUS, (David), *Citation* (1).
(4) Voetius, *in* Theologico-Philoſophicis Corollar.

(*B*) *Il publia quelques Livres qui firent aſſez de bruit.*] Une Méthode des Pronoſtics de Médecine; des Notes ſur les Oeuvres d'Arnauld de Villeneuve; *Diſcuſſiones Phyſicæ de mundo contra Piccolomineum: Diſcuſſiones Phyſicæ & Metaphyſicæ de cœlo adverſus eundem: Alpes cæſæ*, c'eſt un Livre contre Ceſalpin: *de infiniti continui ſectione: de rerum æternitate.* J'ai cité ailleurs (5) un Livre où il débite un ſentiment particulier ſur l'ame des bêtes. Voiez les Titres inſérez dans le Paſſage de Monſr. Voet à la Remarque précédente.

(5) *Dans l'Article* SENNERT, *Citat.* (38).

Il avoit commencé un Ouvrage de *Uſiis per ſe ſubſiſtentibus*, dont on publia quelques morceaux après ſa mort avec une nouvelle Edition du Traité *de Cœlo & Mundo*. Piccart ſon Collegue fit faire cette Edition à Amberg l'an 1611 *in* 8. Ces morceaux nous font conoître que Taurellus avoit bien compris la nature de la ſubſtance, & ce qui la diſtingue de l'accident. Il eſt un peu étrange que la liberté, qu'il ſe donna de réfuter Ariſtote, l'ait tant expoſé à la haine des Théologiens; car il réfutoit principalement les doctrines d'Ariſtote contraires à la Religion. C'eſt ce qu'on trouve particuliérement dans le Livre imprimé à Marpourg l'an 1604 *in* 8, & intitulé, *De rerum æternitate: Nicolai Taurelli Montbelgardenſis, Med. & Phyſices in Altdorffenſi Noricorum Academia Profeſſoris, Metaphyſices Univerſalis partes quatuor. In quibus placita Ariſtotelis, Valleſii, Piccolominei, Cæſalpini, Societatis Conimbricenſis, aliorumque diſcutiuntur, examinantur, atque refutantur.* Il y réfute clairement, & ſubtilement, la prétendue éternité qu'Ariſtote donnoit au monde. Il étoit certainement l'un des plus habiles Métaphyſiciens de ce tems-là.

TAUVRY (DANIEL) Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, étoit de Laval, & il y ſoutint une Théſe générale de Philoſophie à l'âge de dix ans. Il fut Médecin de la Faculté d'Angers à l'âge de quinze. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages d'Anatomie, & de Médecine (*A*), & il étoit l'un des ornemens de l'Académie Roiale des Sciences. Il mourut à Paris le 1 de Mars 1701 à l'âge de trente-deux ans (*a*).

(*a*) Mercure Galant, *de Mars* 1701.

(*A*) *Il a compoſé pluſieurs Ouvrages d'Anatomie & de Médecine.*] Celui qui a pour Titre *Nouvelle Anatomie raiſonnée* fut imprimé à Paris l'an 1690 *in* 12 (1): il a été traduit en Anglois (2). Sa nouvelle Pratique des Maladies aigues & de celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs parut à Paris l'an 1698 en deux Volumes *in* 12. Voiez le Journal des Savans du 14 de Juillet 1698. On publia dans la même ville en 1699 une nouvelle Edition du Traité des Médicamens qu'il avoit revue, corrigée, & augmentée. Le 10 Journal des Savans de cette année-là en fit mention (3).

(1) *Voiez le* XXXI Journ. des Sçav. 1690, *pag.* 548 *Edit. de Holl.*
(2) Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1702, *pag.* 357.
(3) *Page* 119 *Edition de Hollande.*

TECMESSE, fille d'un Prince Phrygien (*A*), devint captive lors que les Grecs ravagérent tous les païs ſituez au voiſinage de Troie. Ajax trouva cette priſonniere ſi bien à ſon gré, qu'il en fit ſa concubine. Elle oublia peu-à-peu la chute de ſa maiſon, & conçut tant d'amitié pour Ajax, qui lui promettoit de la faire Reine (*a*), qu'elle fut extrémement affligée de ſa mort (*B*). Il avoit eu d'elle un fils qui fut nommé Euryſaces, & qui régna dans Salamine après la

(*a*) Quint. Calaber, *Libr. V, Verſ.* 546.

(*A*) *Fille d'un Prince Phrygien.*] Dictys de Crete (1) le nomme Teuthrantes. Il dit qu'Ajax le tua *ſolitario certamine*. Chacun traduira ce Latin comme bon lui ſemblera, & peut-être y aura-t-il des Lecteurs qui le tourneront par un duël. Enſuite Ajax prit, pilla, & brûla la ville de ce Phrygien, dont la fille Tecmeſſe fut amenée avec le reſte du butin, & adjugée à Ajax lors que l'on fit les partages. *Poſt paucos dies expugnata atque incenſa civitate magnam vim prædæ abſtrahit, abducens Tecmeſſam filiam regis. . . . . . . Ac deinde Ajaci ob egregia laborum facinora Teuthrantis filiam Tecmeſſam concedunt.* Si nous en croions Horace, la priſonniere toucha le cœur d'Ajax par ſa beauté (2). Sophocle (3) ne s'accorde pas en tout avec Dictys; car il fait entendre que le pere de Tecmeſſe étoit déjà mort (4), quand ſes Etats furent ravagez par Ajax, & que ce fut ſa veuve que l'on tua en prenant la ville. Voici comme parle Tecmeſſe à Ajax:

Σὺ γάρ μυ πατρίδ' ἤϊςωσας δορὶ
Καὶ μητέρ' ἀλλ' ἡ μοῖρα (5) τὸν Φύσαντά μυ
Καθεῖλεν ᾅδυ θανασίμυς οἰκήτορας.

Tu enim mihi patriam vaſtaſti bello,
Matrem ſuſtuliſti, mors vero patrem
Abripuit ad manes qui apud inferos ſunt.

(1) *Libr. II.*
(2) *Movit Ajacem, Telamone natum, Forma captivæ dominum Tecmeſſæ.* Horat. Od. IV, *Libri II.*
(3) *In* Ajace.
(4) *Il le nomme Teleutas.*
(5) *Voici ce que le Scholiaſte dit ſur ce mot*, Ὡς τύτυ ἰδίῳ θανάτῳ τετελευτηκότ☉, τὸ δὲ ἀλλὰ, ἀντὶ τῦ δέ. *Voiez les* Notes de Camerarius *ſur cet endroit.*

(*B*) *Extrémement affligée de ſa mort.*] Sophocle & Quintus Calaber lui prétent des expreſſions aſſez tendres. Le prémier ſupoſe qu'elle emploia beaucoup de prieres pour l'empêcher de ſe tuer, & qu'elle le pria de ne la point laiſſer expoſée par ſa mort à mille infortunes; qu'elle l'en pria, dis-je, par le ſouvenir des plaiſirs qu'il pouvoit avoir goûtez auprès d'elle.

Ἀνδρί τοι χρεὼν
Μνήμην προσεῖναι, τερπνὸν εἴ τι πυ πάθοι.

Decet enim virum
Memorem eſſe, ſi quid illi ſuave accidit (6).

Le Scholiaſte a obſervé ſur cela que Tecmeſſe fait ſouvenir Ajax modeſtement & pudiquement de ce qui s'étoit paſſé dans leur lit (7), & non pas avec la groſſiéreté dont Euripide ſe ſert quand il fait parler Hecube. Ὁ δέ γε Εὐριπίδης μαστροπικώτατα εἰσάγει τὴν Ἑκάβην λέγυσαν Πῦ τὰς φίλας δῆτ' εὐφρόνας δείξεις ἄναξ; Η τῶν ἐν εὐνῇ φιλτάτων ἀσπασμάτων χάριν τίν' ἕξει παῖς ἐμὴ, κείνης δ' ἐγώ; *Quel profit tirera ma fille de ces tendres embraſſemens dont vous jouïrez dans ſon lit?* Notre Théatre eſt autrement délicat que celui d'Athenes. On ſiffleroit pour une naïveté ſemblable les plus excellentes Pieces de Mr. Racine.

(6) *Comparez avec cela ces paroles de Didon*, Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quicquam Dulce meum. *Æneid. Libr. IV, Verſ.* 317.
(7) Αἰδημόνως δὲ αὐτὸν ὑπομιμνήσκει τὰ τῆς εὐνῆς.

la mort de Telamon pere d'Ajax. Teucer second fils de Telamon voulut revenir à Salamine, après s'être établi dans l'Ile de Cypre; mais Eurysaces l'en empêcha (*b*). Les Atheniens honorérent d'une façon particuliere Ajax & son fils. Pausanias témoigne (*c*) que les honneurs, qu'ils leur avoient décernez, subsistoient encore de son tems, & qu'on voioit encore à Athenes un Autel d'Eurysaces. On trouve dans Plutarque (*d*) le privilege qu'ils accordérent à la tribu Æantide, & les éloges de cette tribu. Je ne trouve rien touchant l'autre fils que Dictys de Crete donne à Ajax, & qu'il nomme Achantides (*e*). Sa mere s'apelloit Glauca. Il fut mis aussi bien qu'Eurysaces entre les mains de Teucer, lors que les Grecs s'embarquérent pour s'en retourner chez eux (*f*). Quelques-uns ont dit (*g*) que la colere de Telamon contre Teucer vint de ce que Teucer ne ramena point avec lui Tecmesse & Eurysaces. Il s'étoit mis sur un vaisseau qui avoit fait plus de diligence que les autres. Pausanias observe (*h*) que la postérité d'Ajax n'a pas été fort illustre, & il en donne pour raison la vie privée d'Ajax. C'est une fausse raison (*C*), ce me semble. Je ne croi pas que le Pere Lescalopier ait dû dire, que Jules Cesar composa une Tragédie intiulée *Tecmessa* (*D*).

(*b*) Justin. *Libr. XLIV, Cap. III.*

(*c*) *Libr. I, pag.* 33.

(*d*) Plut. *in* Sympos. *Libr. I, Cap. X.*

(*e*) Dictys, Cret. *Lib. V. Voiez ci-dessous la Remarque* (C).

(*f*) Dictys, *ibidem.*

(*g*) *Apud* Servium, in Æneid. *Libr. I, Vers.* 619, *où au lieu de* Theomissam *il faut lire* Tecmessam, *& au lieu de* Turisacen *il faut lire* Eurysacen.

(*h*) *Libr. II, pag.* 71.

(*C*) *C'est une fausse raison.*] Je n'objecterai point à Pausanias qu'il a dit (8) qu'Ajax succéda à son grand-pere maternel Roi de Megare (9): je veux bien lui accorder qu'à cause qu'Ajax décéda avant Telamon son pere, sa condition fut toûjours celle d'un homme privé; mais je nie que ce puisse être la raison qui a rendu ses descendans moins illustres que ne l'ont été ceux de Teucer, second fils de Telamon: ceux-ci ont régné dans l'Ile de Cypre jusques à Evagoras pour le moins. Voilà donc des descendans de Telamon qui ont fait belle figure pendant plusieurs siecles. Pourquoi? c'est parce que Teucer régna; mais parce qu'Ajax ne régna point, ses descendans n'ont pas été fort illustres. C'est ainsi que Pausanias raisonne. Encore un coup, c'est mal raisonner; car Eurysaces fils d'Ajax succéda au Roiaume de Salamine après la mort de Telamon, tout comme s'il eût été fils de Roi (10). Mais voici la cause du peu d'éclat de ses descendans. Il eut un fils nommé Philæus qui troqua le Roiaume de Salamine contre la bourgeoisie d'Athenes. Pausanias nous l'aprend (11). Dès lors la postérité d'Ajax dépouillée de l'autorité souveraine, & réduite à la condition bourgeoise d'un Athenien, n'a pas dû briller comme celle de l'autre fils de Telamon. Elle eut en la personne de Miltiade, issu de ce fils d'Eurysaces, tout l'éclat qu'une Maison non souveraine peut avoir; mais enfin ce n'étoit point porter le Sceptre, comme le portoit la postérité de Teucer. Remarquons que Philæus, qui selon Pausanias étoit fils d'Eurysaces, & petit-fils d'Ajax, étoit fils d'Ajax selon Herodote (12). Il fut selon le même Herodote la tige des Æacides Athéniens dont Miltiade descendoit. Plutarque (13) veut que Philæus & Eurysaces, tous deux fils d'Ajax, aient cédé aux Athéniens la propriété de l'Ile de Salamine, moiennant la bourgeoisie d'Athenes qu'on leur donna. Il ajoûte qu'Eurysaces habita à Brauron dans l'Attique, & Philæus à Melite (14), & que Philæus donna son nom aux Philaïdes qui étoient un des peuples de l'Attique, celui dont Pisistrate étoit sorti. Etienne de Byzance met le peuple *Philaïdes* sous la tribu Ægeïde (15); & dit que Philæus qui donnoit son nom à ce peuple étoit fils d'Ajax & de Lyside fille de Caronus, fils de Lapithus.

(*D*) *Le Pere Lescalopier . . . dit que Jules Cesar composa une Tragédie intitulée* Tecmessa.] Ce Jésuite observe que les Romains inférérent la voielle *u* dans plusieurs mots Grecs, & que cet usage subsista jusques à Jules Cesar, qui fut le prémier Auteur d'une Tragédie de Tecmesse. Citons ses paroles. *In* Alcumena, Alcumæon, Tecumessa, Hercules, Æsculapius, *& aliis ejusmodi Græcis nominibus, vocalis u a priscis Latinis interjecta est, non tantùm ubi carmen exigeret, ut ait ille; sed ubique passim, quòd ita mos ferret, etiam in solutâ oratione. Atque ille mos tenuit usquè ad Julium Cæsarem, qui Tragœdiam de* Tecmessa *primus scripsisse fertur, & ita pronunciari jussisse. Itaque post* Tecmessam *cœptum est dici, uti hodieque dicimus*, Alcmena, & Alcmæon: *verùm* Hercules & Æsculapius *prævaluere, & adhuc intercalariam retinent vocalem* (16). Le Grammairien Victorin s'étoit contenté de dire que Jules Cesar commença la contraction de ces mots. Lescalopier n'avoit qu'à lire l'Ouvrage d'un de ses confreres, il y eût trouvé ceci: *Scribit Victorinus lib.* I. *veteres nunquam c, & m conjunxisse, usque ad Julium Cæsarem, qui primus Alcmæon, Alcmena, Tecmessa, quos prius Alcumenam, Tecumessam, Alcumæonem scribebant* (17). Je ne pense pas que Suetone eût oublié cette Piece de Théatre de Jules Cesar, si elle eût été dans la nature des choses.

(8) *Libr. I, pag.* 40.

(9) *Il s'apelloit Alcathous.*

(10) Justin. *Libr. XLIV, Cap. III.*

(11) *Libr. I, pag.* 33.

(12) *Libr. VI. Cap. XXXV.*

(13) *In* Vita Solonis, *pag.* 83.

(14) *C'étoit un quartier d'Athenes où il y avoit entre autres Edifices publics un Temple d'Eurysaces, selon Mr.* Spon, Voiage de Grece, *Tome II, pag.* 442.

(15) *Monsr.* Spon, *là-même, pag.* 476, *prouve par un marbre qu'il le faut ranger sous l'Oeneïde.*

(16) Lescalopier, Commentar. in Ciceron. de Nat. Deor. *Libr. III, pag.* 624.

(17) Martinus del Rio, Syntagmat. Tragici *Parte ultim. Monsr.* du Rondel *m'a indiqué ce Passage.*

TELAMON, fils d'Æacus & d'Endeïs (*A*), est un des principaux Héros de l'Histoire fabuleuse. Il avoit deux freres, savoir Pelée & Phocus; mais il n'étoit frere de ce dernier que du côté de son pere (*a*). Il s'éleva une telle jalousie entre Phocus & les deux autres, que ceux-ci complotérent de le tuer. Ils prirent leur tems en joüant au palet ensemble. Les uns disent que ce fut Pélée qui tua Phocus, en lui jettant sur la tête son palet (*b*); les autres font Telamon Auteur du coup (*c*): & l'on convient assez généralement que celui qui ne le fit point ne laissa pas d'être complice de l'action (*d*). C'est ainsi qu'Æacus en jugea (*B*); car il ne chassa pas moins Pelée (*e*) que Telamon. Celui-ci se retira dans l'Ile de Salamine, où régnoit Cychreus; qui lui donna sa fille Glauque en mariage, & le fit son Successeur (*f*). D'autres disent que ne laissant point d'enfans, il choisit Telamon pour son héritier (*g*). Ce qu'il y a de certain c'est que Telamon régna dans l'Ile de Salamine. Après la mort de Glauque il épousa Peribée, fille d'Alcathous fils de Pelops, & Roi de Megare (*C*). De ce mariage sortit

(*a*) Apollodor. *Libr. III, p. m.* 230.

(*b*) Pausan. *Libr. II, pag.* 72. *Notez que selon* Diodore de Sicile, *Pelée le fit par megarde.*

(*c*) Apollod. *Libro III, pag. m.* 230. Plutarchus, *in* Parall. *Cap. XXV.*

(*d*) Apollodor. *ibid.*

(*e*) *Il régnoit dans l'Ile d'Egine.*

(*f*) Diodor. Sicul. *Libro VI, Cap. X.*

(*g*) Apollodor. *ibid.*

(*A*) *Fils d'Æacus & d'Endeïs.*] Les enfans de Telamon descendoient du sang divin par bien des endroits. Æacus étoit fils de Jupiter. Endeïs étoit fille du Centaure Chiron, fils de Saturne. Peribée femme de Telamon & mere d'Ajax, étoit fille d'Alcathous. Celui-ci étoit fils de Pelops, dont Tantale fils de Jupiter étoit pere.

(*B*) *C'est ainsi qu'Æacus en jugea.*] Il est bon d'entendre ce qu'en dit Pausanias (1). Quelque tems après la fuite de ces deux freres, Telamon envoia un Député à Æacus, pour lui protester que le meurtre avoit été commis par mégarde. Æacus lui fit réponse qu'il se gardât bien de venir dans l'Ile; mais que s'il vouloit se justifier, il parlât ou sur un vaisseau, ou sur quelque digue qu'il feroit faire. Telamon choisit ce dernier parti: il fit une digue auprès du port, & y plaida sa cause; mais n'aiant pas été jugé innocent, il se retira tout de nouveau.

(*C*) *Il épousa Peribée fille d'Alcathous . . . . Roi de Megare.*] Encore que l'Histoire que Plutarque (2) avoit empruntée d'Aretades touchant Telamon ne soit parvenue jusqu'à nous qu'en un misérable état, on ne laisse pas de connoître qu'il a voulu dire que Telamon, s'étant trop diverti avec Peribée, trouva à propos de s'évader. Le pere de la fille s'apercevant de cette Avanture, & croiant que le coup étoit parti de quelqu'un de ses sujets, donna ordre à l'un de ses Gardes de jetter Peribée dans la mer. Le garde mu de compassion aima mieux la vendre; le vaisseau qui la portoit aborda à Salamine, Telamon y acheta Peribée qui accoucha d'Ajax. Un savant homme (3) croit qu'au lieu d'Εὔβοιαν il faut lire Μέγαραν dans ce Passage de Plutarque, vu que la plupart des Auteurs conviennent que la mere d'Ajax étoit fille d'Alcathous Roi de Megare. On est moins d'accord sur le nom de cette Dame: les uns la nomment Peribée (4); les autres Eribée (5). Il est visible que cette différence n'est venue que de la faute de quelque Copiste qui oublia une Lettre, ou qui en mit une de trop au commencement du nom de la mere d'Ajax. Ceux qui copiérent son Exemplaire gardérent la faute; & ainsi il y eut diversité de Leçons: & puis les Auteurs se conformérent à l'Exemplaire qu'ils avoient acheté. C'est d'une semblable source qu'est venu le nom de Melibée, que la mere d'Ajax porte aujourd'hui dans Athenée. Cet Auteur raconte qu'elle fut mariée avec Thesée selon les formes (6). Il nomme quelques autres femmes dont Thesée s'étoit emparé haut la main; il nomme deux autres femmes de ce même Prince desquelles Hesiode a fait mention, & enfin il dit que Pherecydes lui donne aussi Pherebée. En voilà quatre qui se doivent réduire à une; Peribée, Eribée, Melibée, Pherebée, sont quatre noms d'une seule femme qui se sont multipliez par la faute des Copistes. Si la polygamie de Thesée n'avoit point plus de réalité par raport aux autres femmes, que par raport à la Melibée d'Athenée, & à la Pherebée de Pherecydes, je le garantirois monogame à l'épreuve de la discipline de Tertullien. Il y a plus de difficulté dans ce qui suit. La mere d'Ajax a été femme légitime de Thesée; mais quand? Est-ce après la mort de Telamon, ou avant que d'épouser Telamon? Au prémier cas, il faudroit dire que Thesée a survêcu à la destruction de Troie, ce qui est faux; & qu'il auroit eu une envie bien extravagante de se marier, puis qu'il auroit choisi une femme si âgée, ce qui choque toute vraisemblance. Il vaut mieux donc dire qu'il épousa Peribée avant qu'elle se mariât avec Telamon. Mais en ce cas-là que ferons-nous de l'Historiette de Plutarque? Au lieu d'une jeune fille que Telamon croioit

(1) *Libr. II, pag.* 72.

(2) *In* Parallelis, *pag.* 312, *num.* 27.

(3) Meziriac, sur les Epitres d'Ovide, *pag.* 275.

(4) Apollodor. *Libr. III* Pausan. *Libr. I, pag.* 15, & 40.

(5) Sophocles, *in* Ajace. Pindar. Isthm. *Od. VI.* Diodor. Siculus, *Libr. IV.* Hyginus, *Cap. XCVII.*

(6) Νομίμως δ' αὐτὸν γῆμαι Μελίβοιαν τὴν Αἴαντος μητέρα γυναῖκα. *Justam vero illius conjugem fuisse Melibœam Ajacis matrem.* Ister, *Libr. IV* Rerum Attic. *apud* Athen. *Libr. XIII, pag.* 557.

tit Ajax (*D*) ce grand guerrier dont nous parlons en son lieu. On parle d'une troisieme femme de Telamon, de laquelle il eut un fils nommé Teucer. Cette femme est Hesione, fille de Laomedon Roi de Troie, & sœur de Priam (*h*); & voici comment le mariage se fit. Telamon suivit Hercule lors qu'il falut châtier Laomedon, qui ne vouloit point paier à Hercule ce qu'il lui avoit promis. On le força dans sa ville capitale; & parce que Telamon fut le premier qui monta sur les murailles de Troie, Hercule lui fit présent d'Hesione. Telamon se signala en plusieurs autres rencontres à la suite de ce même Général, comme dans la guerre des Amazones (*i*); dans celle des Meropes, & dans le combat contre le géant Alcyonée (*k*). Il avoit été de l'Expédition des Argonautes (*l*), & s'il n'alla point au siege de Troie, ce fut aparemment la vieillesse qui l'en empêcha. Il y envoia ses deux fils. L'on montroit encore du tems de Pausanias, proche le port de Salamine, le rocher où il s'assit (*m*), pour suivre des yeux autant qu'il pourroit le vaisseau sur lequel ils s'embarquérent, afin d'aller au rendez-vous général de la flote Greque (*n*). Il étoit encore en vie quand les Grecs revinrent de Troie. Il fut sans doute tres-fâché de la mort de son fils Ajax; mais il témoigna plus de chagrin de ce que Teucer son autre fils ne l'avoit point empêchée, ou vengée (*o*). Il ne voulut point le recevoir; il le chassa honteusement. On a remarqué de lui, aussi bien que de Pelée son frere, qu'il eut un fils qui le surpassa (*p*). Voiez la destinée des descendans d'Ajax dans l'Article TECMESSE, & celle des descendans de TEUCER dans l'Article de ce nom.

(*h*) Apollod. Biblioth. *Libr. III, pag.* 72.
(*i*) Pindar. Nem. Od. III.
(*k*) *Idem, ibidem*, Od IV, & Isthm. Od. VI.
(*l*) Apollon. & Valer. Flaccus, Argon. *passim.*
(*m*) Pausan. *Libr. I, pag.* 34.
(*n*) *C'étoit à Aulide, dans l'Ile d'Eubée.*
(*o*) *Voiez l'Article* TEUCER.
(*p*) *Vinceris ut Ajax Præteriit Telamonem, ut Pelea vicit Achilles.* Juvenal. Sat. XIV, *Vers.* 213.

croioit avoir débauchée, il faudroit dire qu'il n'attrapa que des restes, que ce que la mort ou le dégoût avoit fait quitter à un autre, qu'une veuve en un mot, ou qu'une répudiée. Rien de tout cela ne quadre à la narration de Plutarque, & ne peut être apuié sur d'autres Auteurs. Il paroit par un Passage de Pindare (7) que Telamon étoit déjà marié avec Peribée, lors qu'Hercule vint le prier de l'accompagner à la guerre qu'il vouloit faire à Laomedon. Sur ce pied-là Thesée auroit répudié sa femme d'assez bonne heure. Quoi qu'il en soit, souvenons nous que Peribée fut l'une des filles que les Atheniens furent obligez de livrer à Minos (8). Thesée lui fut livré en même tems, & s'oposa avec beaucoup de fermeté au dessein qu'eut Minos d'attenter à l'honneur de Peribée. Cela peut nous faire croire que Thesée devint amoureux de cette fille pendant ce voiage, car elle étoit fort belle, & qu'il l'épousa peu après. Je ne sai même s'il se contint jusques après le retour; car les Héros de l'ancienne Grece étoient de dangereux compagnons de voiage pour une fille, c'étoient de grands faiseurs d'enfans. Ils étoient fort capables de garantir le beau sexe de la violence d'un fier Tyran, mais il ne couroit pas moins de risque entre les mains de semblables libérateurs, & jamais il ne fut plus nécessaire qu'à leur égard de demander, *sed quis custodiet ipsos custodes* (9)? Voions de quelle maniere Thesée parla à Minos. *Dicitur cum Theseus Cretam ad Minoa cum septem virginibus & sex pueris venisset, Minoa de virginibus Peribœam quandam nomine, candore corporis inductum comprimere voluisse, quod cum Theseus se passurum negaret, ut qui Neptuni filius esset, & valeret contra tyrannum pro virginis incolumitate decertare, &c* (10). Hyginus raporte après cela comment Thesée fournit ses preuves d'extraction divine. La chose est curieuse: jamais preuves de noblesse ne furent aussi difficiles que celles-là.

(*D*) *De ce mariage sortit Ajax.*] Je croi que Dares le Phrygien est le seul Auteur qui dise, qu'Hesione fille de Laomedon fut la mere d'Ajax, & qu'à cause de la parenté, Ajax & Hector, aprés s'être bien batus, se firent bien des caresses & bien des présens. La foule des Auteurs est d'une toute autre opinion, savoir que Peribée, ou Eribée, fut la mere d'Ajax, & qu'Hesione fut la mere de Teucer. Je ne m'arrête point à la suposition de Sophocle (11), que la mere d'Ajax étoit en vie quand ce malheureux Prince se tua; car un Poëte n'y regarde pas de si près en faisant une Tragédie: outre que Telamon auroit pu avoir en même tems pour femme Peribée & Hesione. Il est sûr que Sophocle (12) dit que Teucer étoit batard, né d'une femme qui avoit été prise à la guerre. C'étoit Hesione, comme nous l'aprend Servius: *Ejus* (Laomedontis) *filia Hesiona*, dit-il (13), *belli jure sublata, comiti Telamoni tradita est qui primus ascenderat murum, unde Teucer natus est, nam Ajacem ex alia constat esse procreatum.* Le Scholiaste d'Homere sur ces mots de l'Iliade (14), *καί σε νόθον περ' ἐόντα, & te spurium licet existentem*, dit qu'Hesione prisonniere de guerre fut donnée à Telamon, qui en eut Teucer, & que cette origine Troienne fut cause que l'enfant porta ce nom.

(7) Isthm. Od. VI.
(8) Pausan. *Libr. I, pag.* 35. *Voiez aussi pag.* 40, *où il conclut de cet envoi de Peribée que Megare faisoit autrefois partie de l'Etat d'Athenes.* Diodore de Sicile *dit qu'Alcathous étoit Athenien.*
(9) Juven. Sat. VI, *Vers.* 345.
(10) Hygin. Poëtic. Astron. *Libr. II, Cap. V.*
(11) *In* Ajace.
(12) *Ibid.*
(13) In Æn. *Libr. I, Vers.* 619.
(14) *Libr. VIII, Vers.* 284.

TELEBOES, Peuples Insulaires au voisinage de l'Acarnanie, desquels peut-être il y a longtems qu'on ne feroit plus mention, s'ils n'avoient indirectement beaucoup de raport à la naissance d'Hercule; mais à cause de ce raport ils sont conus jusques dans les basses Classes des Colleges. Où sont les Ecoliers qui ne sachent pas qu'Alcmene conçut Hercule, pendant qu'Amphitryon son mari faisoit la guerre aux Teleboes, &c? La raison, pourquoi il leur fit la guerre, est qu'Alcmene avoit promis d'épouser celui qui la leur feroit. Mais pour savoir d'où vint qu'elle haïssoit ce Peuple, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Mestor fils de Persée, eut de son mariage avec Lysidice (*a*) une fille nommée Hippothoë que Neptune enleva, & qu'il amena dans les Iles Echinades (*b*), où il l'engrossa d'un fils qui fut nommé Taphius (*A*). Ce Taphius établit une Colonie dans Taphe, & en nomma les habitans *Teleboes* (*B*), à cause du grand chemin qu'il

(*a*) *Fille de Pelops (& d'Hippodamie)* Apollodor. *Libr. II, pag.* 97.
(*b*) *On les nomme aujourd'hui* Curzolaires. *Elles sont à l'embouchure du Golfe de Lepante.*

(*A*) *D'un fils qui fut nommé Taphius.*] On lit dans le Scholiaste d'Apollonius (1), que le fils de Neptune & d'Hippothoë se nomma Pterelas (1*), & qu'il eut deux fils, savoir Teleboas & Taphus, qui allérent demander à Electryon les biens d'Hippothoë leur grand' mere; & n'en pouvant point avoir raison, ils recoururent à la force, & tuérent bien des gens. On gagne une génération par ce moien: de sorte que la narration en est d'autant plus recevable. On est choqué de voir dans Apollodore, qu'Electryon est attaqué par les arriere-petits-fils de la fille de son frere Mestor. Il y a une autre chose qui n'est pas bien dévelopée dans Apollodore concernant Taphius. Cet Auteur dit (2) que Taphius régnoit à Mycenes avec Electryon, lors que les six fils de Pterelaus allérent redemander à Electryon le Roiaume de Mestor pour leur aieul maternel. Cet aieul n'étoit autre que Taphius: il régnoit avec Electryon à Mycenes; Electryon n'avoit point d'autre Roiaume que celui-là: quel Roiaume lui pouvoit-on donc demander pour Taphius? Remarquez bien que selon le Scholiaste d'Apollonius (3), tout le Roiaume de Persée fut possédé en commun après sa mort par ses quatre fils, qui étoient Alcée, Sthenelus, Mestor, & Electryon. Suivant cela on ne pouvoit avec justice rien prétendre au Roiaume de Mestor pour Taphius, que Taphius n'eût déjà. Quoi qu'il en soit, nous aprenons de ce Scholiaste que Taphius fils de Pterelas donna son nom à l'Ile de Taphe; & que son frere Teleboas donna le sien aux Peuples dont nous parlons en cet Article, qui avoient leur habitation principale dans l'Ile de Taphe. C'est l'une des étymologies: j'en ai déjà raporté une autre; le reste se pourra voir ci-dessous. Il est certain que le même Peuple a été nommé indifféremment *Taphii* & *Teleboæ* (4).

(*B*) *Et en nomma les habitans* Teleboes.] Etienne de Byzance nous aprend que le païs des Teleboes, ou la Teleboïde, étoit une partie de l'Acarnanie, & qu'elle emprunta ce nom de Teleboas, après avoir eu celui de *Taphion.* Aristote (5) dit une partie de cela, puis qu'il assûre que les Teleboes occupoient un quartier de l'Acarnanie. Il dit aussi (6) qu'un certain Lelex, nâtif de Leucade, eut une fille dont le fils nommé Teleboas eut vingt & deux garçons de ce même nom. Ce qu'Etienne de Byzance vient de nous dire est directement contraire à Strabon (7), qui assûre que les Iles des Taphiens, dont l'une s'apelloit Taphos, avoient été nommées au commencement les Iles des Teleboes. Il ajoûte qu'Amphitryon les subjugua, & qu'il les donna à Cephale fugitif d'Athenes, qui l'avoit aidé à les subjuguer. Quelques-uns ont cru que l'Ile de Cephalonie fut donnée alors à Cephale, qui lui fit porter ce nom (8), & qui devint ensuite maître de l'Acarnanie (9). Il commença à faire le saut de Leucade (10). On trouve que les Teleboes ont été de grans voleurs (11). Voiez les preuves que Monsr. Bochart en a données dans le Chapitre XXIII du I Livre de sa *Geographia Sacra*, & ci-dessous la Remarque (*F*). Voici ce que dit le Scholiaste d'Apollonius, sur un Passage où ce Poëte apelle les mêmes gens *Teleboes* & *Taphiens.* C'est dans le Vers 747 du I Livre. *L'Ile de Taphos est l'une des Echinades; les Teleboes qui auparavant demeuroient dans l'Acarnanie, l'ont habitée; c'étoient de grans voleurs* (12); *ils allerent au Roiaume d'Argos enlever les bœufs d'Electryon pere d'Alcmene. Il y eut combat, dans lequel Electryon & ses fils furent tuez. C'est pourquoi Alcmene fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon; & parce qu'Amphitryon s'engagea à le venger, elle devint son épouse.*

(1) *In* Argonaut. *Libr. I, Vers.* 747.
(1*) *Je le nomme tantôt* Pterelas, *tantôt* Pterelaus, *selon que l'oreille me le dit.*
(2) *Page* 99.
(3) *Ubi suprà.*
(4) *Voiez* Eustath. in Odyss. *Libr. I.*
(5) *In* Acarnanum Republica, *apud* Strabon *Libr. VII, pag.* 222.
(6) *In* Leucadiorum Repub *apud* Strab. *ibid.*
(7) *Libr. X, pag.* 316.
(8) *Ibid. pag.* 314.
(9) *Ibid. pag.* 317.
(10) *Ibid. pag.* 315, 317. *Voiez l'Article* LEUCADE.
(11) Strabo, *pag.* 316.
(12) Ἀνδρες ληϊστῆρες τοῦ τρόπου

qu'il crut avoir fait (c). Il eut un fils nommé Pterelaus, qui fut pere de six garçons & d'une fille. Ces six garçons, étant allez à Mycenes pour redemander le Roiaume de Mestor, ne purent rien obtenir d'Electryon Roi de Mycenes, fils de Persée, & frere de Mestor. C'est pourquoi ils pillérent son païs. Les fils d'Electryon, voulant repousser la force par la force, furent tous tuez. Leur pere se préparoit à venger leur mort, quand il fut tué par un accident assez étrange (d). Alcmene sa fille fut contrainte de se retirer à Thebes; & ne voulant point laisser impunie la mort de ses freres (C), elle promit d'épouser celui qui la vengeroit. Amphitryon s'offrit à le faire, & assembla le plus de troupes qu'il put, & fit une descente au païs des Teleboes. Il ravagea quelques-unes de leurs Iles; mais il ne put prendre Taphe; qu'après que Comætho, qui étoit devenue amoureuse de lui, eut arraché à son pere Pterelaus (D) le cheveu d'or qui le rendoit immortel. Amphitryon ne garda point ces conquêtes; il les laissa à Cephale & à Elée, qui l'avoient assisté dans cette guerre. Voilà ce que nous aprenons d'Apollodore (e). Si j'ai pu trouver ailleurs quelque chose qui puisse le rectifier ou l'éclaircir, ou faire mieux conoître ce qui apartient à cette matiere, on le verra dans les Remarques. On y trouvera même des Observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute (E), &

(c) Τηλεβόας ἐκάλεσεν ὅτι τηλοῦ τῆς πατρίδος ἔβη. *Teleboas vocavit, ideo quod procul à patria iverit.* Apollodor. *Libr. II, pag.* 97.

(d) *Voiez l'Article* d'AMPHITRYON.

(e) Biblioth. *Libr. II, p.* 97 *& seq.*

Nos Dictionaires disent ordinairement qu'Amphitryon avoit vengé la mort du frere d'Alcmene. C'est une faute; elle avoit perdu plusieurs freres; & dans Apollodore c'est la vengeance de ses freres qu'elle demande à quiconque voudra être son mari. Dans le Scholiaste d'Apollonius elle demande la vengeance de son pere. Quelque *qui pro quo*, quelque faute d'impression, aura fait qu'au lieu de *patris*, les Auteurs que Charles Etienne copia dirent *fratris*; & voilà une faute qui dure encore. Voici deux étymologies. Τηλεβόαι δὲ οἱ Τάφιοι, ἤτοι ὅτι τῆλε οἰκοῦντες ἀπὸ Ἄργους τὰς βοῦς ἀπήλασαν· ἢ ἀπὸ Τηλεβόου τοῦ Πτερέλα τοῦ βασιλέως υἱοῦ (13). Monsr. Lloyd attribue bien des choses au Scholiaste d'Apollonius que je n'ai pas rencontrées. 1. Qu'Herodote raconte que Persée laissa quatre fils. *Il faloit dire Herodore.* 2. Que l'un des quatre s'apelloit Alarus: *il faloit dire Alcaus.* 3. Qu'un autre s'apelloit Nestor, *il faloit dire Mestor.* 4. Qu'Electryon avoit répondu d'une somme d'argent pour Hippothoë: *le Scholiaste ne dit point cela.* 5. Qu'Alcmene épousa Amphitryon, Seigneur Thebain très-puissant: *le Scholiaste n'a garde de l'apeller Thebain; Amphitryon ne l'étoit pas.* 6. Que le Roiaume des Teleboes, donné à Cephale, vint par droit de succession au pouvoir d'Ulysse; *je ne trouve rien de cela dans le Scholiaste.* Voiez Lloyd, au mot *Taphia.* Son Article est le même que celui de Charles Etienne. Il ne faut pas oublier que les Teleboes s'établirent dans une Ile de la Grande Grece; dans cette Ile que la retraite de Tibere rendit si fameuse. C'est Tacite qui nous l'aprend, *Gracos ea tenuisse, Capreasque Telebois habitatas fama tradit* (14). Virgile témoigne la même chose (15). Ausone & Stace n'en font pas moins.

Quem generasse Telon Sebethide Nympha
Fertur, Teleboum Capreas cum regna teneret,

Voilà pour Virgile. Quant à Ausone, voici ses termes, *Viridesque resultant Teleboa* (16). Il parle de l'Ile de Caprée. Pour Stace (17) il désigne de cette maniere la même Ile:

Seu tibi Bacchei vineta madentia Gauri,
Teleboumque domos, trepidis ubi dulcia nautis
Lumina noctivaga tollit Pharus amula luna.

(13) Schol. Apollon. *in Libr. I, Vers.* 747. *Voiez aussi* Eustath. *in Libr. I* Odyss.

(14) Tacitus, Annal. *Libr. IV, Cap. LXVII.*

(15) Virgil. Æneid. *Libr. VII, Versu* 734.

(16) *Apud* Lipsium in Tacit. Annal. *Libr. IV, Cap. LXVII.*

(17) Silv. V *Libri III, Vers.* 100.

(C) *Laisser impunie la mort de ses freres.*] On a vu dans la Remarque précédente, qu'il ne faut point parler de ceci au nombre singulier, & qu'il y a des Auteurs qui contre le sentiment d'Apollodore font périr Electryon avec ses fils: de sorte qu'Alcmene ne parla point de ses freres, mais de son pere, quand elle demanda vengeance à son futur époux.

(D) *A son pere Pterelaus.*] Plaute supose qu'Amphitryon tua de sa propre main Pterelaus (18), & qu'il eut pour sa part du butin la coupe d'or de ce Prince (19). Il est permis aux Poëtes de suposer de semblables choses, quelque fausses qu'elles soient. Mais au reste, je ne pense pas que la savante Mademoiselle le Févre ait raison d'accuser Plaute d'*un petit anachronisme. Il est certain*, dit-elle (20), *que Pterelas ne vivoit pas du tems d'Amphitryon, puis qu'il étoit fils de Taphius, qui étoit fils d'une niece d'Alcée pere d'Amphitryon, & par consequent la cousine germaine d'Amphitryon étoit grand' mere de Pterelas.* Cette Généalogie est prise d'Apollodore: j'ai déjà dit que cet Auteur est moins dégagé que le Scholiaste d'Apollonius. Néanmoins on ne sauroit ici se plaindre de Plaute; car puis qu'Apollodore raconte que Pterelas étoit en vie lors qu'Amphitryon fut l'attaquer, Plaute n'a point inventé que ces deux chefs vêcurent en même tems: il l'a pu trouver dans les Monumens Historiques. Ce n'est donc point lui qui a fait l'Anachronisme. Il est tout autrement étonnant que les fils de Pterelaus fassent la guerre à Electryon, oncle paternel d'Amphitryon, comme ils la lui font dans Apollodore.

(18) *Ipsusque Amphitruo Regem Pterelam sua obtruncat manu.* Plaut. Amphitr. *Act. I, Scen. I, Vers.* 95.

(19) *Post ob virtutem hero Amphitruoni est patera donata aurea. Qui Pterela potitare Rex solitu'st* Ibidem, *Vers.* 104.

(20) Remarques sur l'Amphitryon, *pag.* 251.

REMARQUES sur la Tasse de Pterelas.

Parlons un peu de la Tasse de Pterelas. Jupiter en fit présent à Alcmene; & puis quand le vrai Amphitryon voulut la chercher parmi ses hardes, & avérer si on l'avoit déjà donnée à sa femme, comme elle le soutenoit, cela fit un jeu fort surprenant dans la Comédie de Plaute. Ce Poëte n'inventoit pas tout cela; car " (21) l'Historien „ Charon de Lampsaque qui vivoit à la soixante quinzié„ me Olympiade, c'est-à-dire 478 ans avant notre Sei„ gneur, a écrit que l'on voioit encore de son tems à „ l'Académie cette coupe qui fut donnée à Alcmene; „ qu'elle étoit longue, un peu évidée par le milieu, & „ qu'elle avoit les bords un peu renversez ". Comme les Ouvrages de Charon ne subsistent plus, j'ai cherché l'Auteur qui le cite, & voici ce que j'ai trouvé dans Athenée (22). Charon de Lampsaque, dans son Livre des Frontieres, avoit assûré qu'on montroit encore de son tems à Lacedemone la coupe dont Jupiter fit un présent à Alcmene, lors qu'il prit la figure d'Amphitryon. Je n'ai point trouvé que Charon ait laissé la description de cette Tasse: c'est Macrobe qui l'a décrite (23); Macrobe, dis-je, prenant droit sur ce que Pherecydes avoit dit (24), que le vase donné par Jupiter à Alcmene étoit un *carchesium.* Athenée témoigne que Pherecydes & Herodore d'Heraclée ont dit cela; & il raporte comment Callixene a décrit le *carchesium.* On ne peut douter que Macrobe n'ait tiré de là ce qu'il en dit, & qu'il ne faille corriger son texte par celui d'Athenée, comme le remarque Casaubon. Voici ce qu'on lit dans Macrobe: *Plautus insuetum nomen reliquit, atque in fabula Amphitryone pateram datam: cum longe utriusque poculi figura diversa sit: patera enim ut & ipsum nomen indicio est, planum ac patens est: carchesium vero procerum & circa mediam partem compressum, ansatum mediocriter, ansis à summo ad infimum pertinentibus* (25). Or voici le texte d'Athenée. Καλλίξενος ὁ Ῥόδιος ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας φησίν, ὅτι ποτήριόν ἐστιν ἐπίμηκες συνηγμένον εἰς μέσον ἐπιεικῶς, ὦτα ἔχον μέχρι τοῦ πυθμένος κατήκοντα. *Callixenus Rhodius tradit in suis libris de Alexandria, carchesium esse poculum oblongum, in medio leniter compressum, auribus utrinque ad fundum usque descendentibus.* Il est visible que l'adverbe *mediocriter* dans Macrobe, se doit joindre avec *compressum*, & non pas avec *ansatum.* Un Copiste ne fait gueres dificulté, s'il croit qu'un adverbe dépend d'un certain adjectif, de le mettre devant ou après cet adjectif. Personne ne croit rien gâter en écrivant *ansatum mediocriter*, plutôt que *mediocriter ansatum.* Mais quelquefois il importe extrémement de ne point prendre cette liberté, lors par exemple que l'adverbe n'apartient pas à *ansatum.*

(21) *Ce sont les paroles de Madle.* Le Fevre, Remarques sur l'Amphitryon, *pag.* 276. *On verra en les comparant avec celles de* Macrobe, *si sa Traduction est bonne.*

(22) *Libr. XI, p.* 475.

(23) *Meminit* carchesii *Pherecydes in libris historiarum, aitque Jovem Alcmena precium concubitus carchesium aureum dono dedisse.* Macrob. Saturn. *Libr. V, Cap. XXI.*

(24) *Apud* Athen. *pag.* 474.

(25) Macrobius, Satur. *Libr. V, Cap. XXI.*

(E) *Des Observations sur quelques endroits de l'Amphitryon de Plaute* (26).] I. Ce Poëte supose que c'étoit Creon Roi de Thebes qui faisoit la guerre aux Teleboes, pour tirer raison des grans maux qu'ils avoient faits au Peuple Thebain.

Victis hostibus legiones reveniunt domum,
Duello extincto maximo, atque internecatis hostibus,
Qui multa Thebano populo objecerunt acerba funera.
Id vi & virtute militum victum atque expugnatum opidum'st,
Imperio atque auspicio heri mei Amphitruonis maxime.
Prada atque agro adoreaque affecit populares suos,
Regique Thebano Creonti regnum stabilivit suum (27).

C'est renverser cette Histoire par ses fondemens, puis que les Auteurs tombent d'accord, qu'Amphitryon ne s'engagea à cette entreprise, qu'afin de châtier les Teleboes qui avoient tué le pere, ou pour le moins les freres d'Alcmene. Il ne pouvoir épouser Alcmene sans la venger des Teleboes. Voilà le sujet de la guerre. Creon n'y entra que par complaisance pour Amphitryon, ou même par reconoissance du service qu'il avoit reçu de lui (28). Ce fond historique pouvoit fournir beaucoup d'ornemens au Poëte, s'il avoit voulu le menager. Il a ravalé la condition de son Héros, il ne l'a fait que le Général des troupes d'un autre Prince, dans une guerre entreprise pour les intérêts de cet autre Prince; au lieu que selon l'Histoire Amphitryon agit en Chef pour ses intérêts, & n'amene avec lui que des troupes auxiliaires, dont il donne aux Chefs le païs qu'il gagne. II. Plaute fait embarquer les troupes au port d'Eubée, lequel il nomme Persique par une anticipation trop licentieuse. Ce n'est pas le plus grand mal: on est beaucoup plus choqué de voir qu'il ne trouve pas un port plus commode, à des gens qui devoient voguer vers les Iles Echinades. Quel circuit, bon Dieu, ne faut-il point faire pour aller là, si l'on s'embarque à l'Ile d'Eubée? III. L'accouchement d'Alcmene est un incident mal amené, & qui engage le Poëte à renverser de fond en comble la tradition. Tous ceux, qui ont parlé de la naissance d'Hercule, ont supofé que Jupiter sous la forme d'Am-

(26) *Conferez ce que dessus, Remarque (D).*

(27) Plautus, *in* Amphitryone, *Act. I, Scen. I, Vers.* 33. *Mercure avoit déjà dit dans le Prologue:* Is nunc Amphitruo præfectu' st legionibus. Nam cum Telebois bellum 'st Thebano poplo.

(28) *Voiez* Apollodore, *Livr. II, pag. m.* 97. *& suiv.*

& sur les Notes de Mademoiselle le Fevre (*F*).

d'Amphitryon jouït d'Alcmene, pendant une nuit qu'il avoit eu soin de rendre plus longue que ne sont les autres. Il faloit bâtir sur ce fond-là, l'orner, l'embellir; mais il ne faloit pas suposer une seconde visite: il ne faloit pas que Jupiter revînt à la charge sous le même personnage la veille de l'accouchement. Cela choque non seulement la tradition, mais aussi l'Auditeur & le Lecteur. Ce n'est plus tendresse; c'est brutalité (29). Une femme, prête d'accoucher de deux garçons, n'est pas un objet à produire sur le Théatre; tant s'en faut qu'il faille feindre le plus grand des Dieux si affamé d'un tel objet, que la longueur ordinaire de la nuit ne lui suffit pas pour contenter sa passion. S'il avoit trouvé des charmes tout particuliers dans les caresses de la Dame, qui lui fissent souhaiter une seconde entrevue, il ne devoit pas la différer jusques à la veille de l'accouchement. Une si grande patience passe le vraisemblable. On ne sauroit parer à cette Objection; car de dire que Plaute fait durer sa Piece neuf mois, seroit le jetter dans un plus profond abîme, & ignorer ces paroles de Mercure:

HODIE *illa pariet filios geminos duos* (30).

Cet *hodie* se raporte au même jour qu'il avoit chassé Sosie dans la prémiere Scene. IV. Je ne suis pas pour ceux qui disent que l'accouchement d'Alcmene sans douleur choque trop directement ce que les Grecs avoient conté des artifices de Junon; & c'est à quoi, disent-ils, l'on ne doit pas s'engager sans une extrême nécessité. Un Poëte, qui prend pour le sujet de sa Tragédie la mort de Polyxene, peut changer cent choses dans la tradition; mais s'il suposoit qu'Achille ne demanda point qu'elle lui fût sacrifiée, s'il fouloit aux pieds les faits capitaux de cette Histoire, il n'agiroit pas selon les regles. A quoi sert à Plaute qu'Alcmene ne sente point de douleur?

Dum hæc aguntur, interea uxorem tuam
Neque gementem, neque plorantem nostrum quisquam audivimus.
Ita profecto sine dolore peperit (31).

Cette difficulté me paroit fausse; car il étoit nécessaire pour le denouëment de l'intrigue, qu'il parût quelque chose de miraculeux dans l'accouchement d'Alcmene. Il s'agissoit de justifier sa chasteté, & de calmer les allarmes d'un mari jaloux: il faloit donc que le Poëte intéressât Jupiter dans cette affaire. Il pouvoit donc, & il devoit abandonner ce qu'on a dit de Lucine (32).

(*F*) *Et sur les Notes de Mademoiselle le Fevre* (33).] Elle a cru (34) que Plaute s'est servi du mot *nepos* pour signifier *neveu*, dans ces paroles de la IV Scêne du IV Acte, *Ego idem ille sum Amphitruo, Gorgophones nepos, Imperator Thebanorum.* J'ai de la peine à croire cela. Il est vrai que selon la Généalogie raportée par Apollodore, il n'y avoit que ce dégré de parenté entre Gorgophone & Amphitryon (35); mais comme Plaute n'a point suivi Apollodore en certains points, il faut croire qu'il avoit consulté d'autres Genéalogies, où il avoit lu que Gorgophone étoit la grand' mere d'Amphitryon. Il y a plus de sens à se vanter d'être petit-fils d'une femme illustre, qu'à se vanter d'être son neveu: il est donc probable que le Poëte a pris la chose dans le sens le plus avantageux (36). Passons à un autre fait: il a suposé que les Teleboes avoient fait périr Electryon. Je cite tout le Passage; on y verra une preuve de ce qui a été dit ci-dessus touchant les pirateries de ces peuples.

Ego idem latrones hostes bello & virtute contudi.
Electryonem perdiderant, nostræ & germanos conjugis,
Achaiam, Ætoliam, Phocidem; per freta Ionium &
Ægeum, & Creticum.
Vagati, ut vortebant piratica (37).

Mademoiselle le Fevre (38) l'accuse d'avoir *changé ici l'Histoire*; " car Electryon ne fut point tué par ses ennemis. „ Ce fut Amphitryon lui-même qui le tua par megarde, „ en jettant sa massuë contre un bœuf ". J'avoue que Plaute en cela s'éloigne d'Apollodore; mais il y a eu des Auteurs qui ont débité que les Teleboes tuérent Electryon (39). Je finis par cette Remarque: " (40) J'ai „ choisi l'Amphitryon, parce que c'est une des plus belles „ pieces de Plaute, & que les anciens l'estimoient si fort, „ que sous le regne de Diocletien on la faisoit encore „ jouër dans les malheurs publics, pour apaiser la colere „ de Jupiter. Arnobe dans le livre 7. *ponit animos Jupiter,* „ *si Amphitryo fuerit actus, pronuntiatusque Plautinus?* „ *Quoi, Jupiter s'appaise, si on fait jouër l'Amphitryon de* „ *Plaute?* " Je ne croi pas qu'Arnobe prétende que les Paiens choisissoient le cas de quelques malheurs publics; de quelque irruption de Barbares; de quelque peste; de quelque famine, pour représenter l'Amphitryon: mais voici, ce me semble, sa pensée. Il trouve mauvais que les Paiens eussent mis entre les actes de Religion la solennité des jeux publics, & qu'ils eussent consacré ces jeux à quelque Divinité. Il demande la raison de cette conduite, & il supose qu'on lui répond qu'en célébrant ces jeux-là, on se reconcilioit avec les Dieux; on leur faisoit perdre le souvenir des injures qu'ils pouvoient avoir reçues. Sur quoi par forme de replique il demande, *si Jupiter quite sa mauvaise humeur à cause qu'on joue l'Amphitryon de Plaute?* Il est bien certain que l'institution des jeux publics avoit eu pour cause quelque malheur de la République, & quelque dessein d'honorer solennellement à l'avenir la Divinité dont on craignoit le courroux; mais ensuite la célébration anniversaire n'en étoit point affectée au tems des malheurs publics: elle alloit son train dans l'abondance comme dans la disette, & l'on y faisoit même plus de dépenses de toute nature durant la prospérité de l'Etat, que durant l'adversité.

(29) *Voiez ci-dessus l'Article* d'ALCMENE, *Remarque* (*D*).

(30) *Act. I, Scen. II.*

(31) *Act. V, Scen. I.*

(32) Quin nunc quoque frigidus artus Dum loquor horror habet, parsque est meminisse doloris Septem ego per noctes totidem cruciata diebus, Fessa malis tendensque ad cœlum brachia, magno Lucinam ad nexos partus clamore vocabam, Illa quidem venit, sed præcorrupta, meamque Quæ donare caput Junoni vellet iniquæ. *Alcmena, apud* Ovidium, Metamorph. *Libr. IX, Vers.* 290: *Voiez aussi* Pausanias, *Libr. IX, pag.* 290.

(33) *Conférez ce que dessus Remarque* (*D*).

(34) Notes, *pag.* 310.

(35) *Il dit qu'elle etoit fille de Persée, & qu'Amphitryon etoit fils d'Alcée fils de Persée.*

(36) *Voiez l'Article* GORGOPHONE, *Rem.* (*A*).

(37) *Act IV, Scen. IV, Vers.* 54.

(38) Notes, *pag.* 311.

(39) Schol. Apollon in Argon. *Libr. I, Vers.* 747.

(40) *Madle.* Le Fevre, *dans sa Préface.*

TELLIER (MICHEL LE) Chancelier de France, mort le 30 d'Octobre 1685. Voiez son Eloge dans le Dictionaire de Moreri. Il laissa deux fils, dont l'un a fait un grand bruit par toute l'Europe sous le nom de Marquis de LOUVOIS (*A*): l'autre est un des plus illustres Prélats de l'Eglise Gallicane, par son savoir, & par la vigueur avec laquelle il a toûjours soutenu les prééminences & les droits de sa dignité (*a*), & redressé les faux pas des Réguliers de son Diocese (*B*). Il est Archevêque de Rheims. Il a dressé l'une des plus belles Bibliotheques qui soient en France. Voiez le Catalogue qu'il en donna au public l'an 1693 (*b*). Il continue tous les jours (*c*) à l'enrichir de toute sorte de Livres, & il en laisse l'entrée libre à tous les Curieux, qui ont besoin de profiter de cet admirable magazin d'Erudition (*α*).

(*a*) *Voiez les* Mémoires *qu'il a publiez* sur la séance des Cardinaux au Parlem. de Paris, *&* contre l'érection de Cambrai en Metropole.

(*b*) *Sous le Titre de* Bibliotheca Telleriana, *in folio.*

(*c*) *On écrit ceci au Mois de Juin* 1702.

TELMES-

(*A*) *Sous le nom de Marquis de* LOUVOIS] Il mourut à Versailles le 16 de Juillet 1691, dans sa cinquante & unieme année. Il étoit Ministre & Sécrétaire d'Etat, & révêtu de plusieurs emplois. On ne sauroit faire mieux son Eloge, qu'en disant que toute l'Europe fut persuadée que sa mort seroit plus utile aux affaires des Alliez, que le gain d'une bataille rangée, & que la conquête de deux ou trois places. Mr. de Barbesieux, l'un de ses fils, succéda à la Charge de Sécrétaire d'Etat, & mourut le cinquieme Janvier 1701. Mr. l'Abbé de LOUVOIS l'un de ses autres fils aime extrêmement les Lettres. Il se fit admirer à la sortie de l'enfance, par les solutions qu'il donna aux difficultez qui lui furent proposées sur Homere, en présence de beaucoup de monde. Lisez ce Passage de la Suite du Menagiana. *M. l'Abbé de L...... qui dans un si jeune âge fait paroistre tant de science dans la langue Greque, m'a fait l'honneur de me citer sur ce sujet, & de louër l'application de ces deux vers dans une illustre Assemblée, qui fut tenuë chez lui il y a quelque tems en presence des plus habiles gens du Royaume, qui lui proposerent des difficultez sur Homere, ausquelles il répondit avec une présence d'esprit admirable. Une des plus considerables fut celle que lui proposa M. l'Abbé Faydit, savoir si Homere avoit fait quelque mention des Juifs dans ses livres de l'Iliade ou de l'Odissée. Il répondit qu'il n'en avoit fait nulle mention, & que le mot* Ἰουδαῖοι *ne se trouvoit point dans Homere, &c* (1). Voiez dans l'Original l'instance de Mr. Faydit, & la Réplique qui lui fut faite. Voiez aussi Mr. Cousin touchant la These de Philosophie soutenue par cet Abbé le 24 d'Août 1692 (2), & touchant l'acte de Vesperie qu'il soutint en Sorbonne le 17 de Mars 1700 (3).

Il n'est pas besoin d'avertir que l'Ouvrage qu'on a imprimé en Hollande l'an 1695, sous le Titre de *Testament politique du Marquis de Louvois*, est une Piece supoée. Personne n'en doute; mais tout le monde ne sait pas que l'Auteur de cette Piece demeure à Paris, & qu'il est Catholique de naissance.

(*B*) *Et redressé les faux pas des Réguliers de son Diocese.*] J'en pourrois citer beaucoup d'exemples: mais je me contenterai d'indiquer ce qu'on a vu ci-dessus dans la Remarque (*N*) de l'Article de FRANÇOIS D'ASSISE, & dans la Remarque (*M*) de l'Article MARIANA. Voiez aussi les Lettres Historiques du mois de Juillet 1697.

§ (*α*) Cette Bibliotheque s'est subitement formée des debris de celles que plusieurs Réformez de Paris & de Champagne furent obligez d'abandonner lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Pour se convaincre que c'en est là proprement l'époque, il n'y a qu'à parcourir le *Bibliotheca Telleriana*; le fondement de cette si belle Bibliotheque ne consistant guéres qu'en cette sorte de Livres, dont les Réformez de France, soit hommes de Lettres, soit simplement curieux, & d'ailleurs tant soit peu aisez, ne manquent pas d'être bien fournis. REM. CRIT.

(1) Suite du Menagiana, *pag.* 294 *Edit. de Hollande.*

(2) Journal des Savans *du* 8 *Sept.* 1692, *pag.* 623 *Edit. de Hollande.*

(3) *Là-même,* 5 *Avril* 1700; *p.* 271.

TELMESSE, en Latin *Telmessus* (a), Ville maritime aux extrémitez de la Lycie (b), au pié d'une Montagne de même nom, laquelle est une partie du Mont Cragus. Cette Ville fut donnée par les Romains à Eumenes (c), lors qu'ils eurent défait Antiochus; mais les Lyciens la recouvrérent après que le Roiaume d'Eumenes eut été ruiné (d). Ce qui a fait le plus parler d'elle, est le naturel prophétique de ses habitans. Tout le monde y naissoit Devin (A); les femmes & les enfans y recevoient de la nature cette faveur. Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarassoit (B): il en aprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car aiant rencontré une belle fille à l'entrée de Telmesse, il lui demanda quel étoit le meilleur Devin auquel il se pût adresser. La fille s'enquit tout aussitôt de ce qu'il avoit à proposer au Devin, & l'aiant su, elle lui en donna le sens; & ce fut une très-agreable nouvelle: sa réponse fut que le prodige promettoit une Couronne à Gordius. En même tems la Prophétesse s'ofrit à lui en mariage. La condition fut acceptée, comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit. Ciceron a cru que ceux de Telmesse & des environs devinrent grans observateurs des prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile qui produisoit plusieurs singularitez (C). Mais d'autres remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmessus grand Devin qui fut Fondateur de cette Ville, & dont les Reliques étoient vénérées par les habitans. Elles reposoient sous leur Autel d'Apollon (e), qui étoit son pere (f). Voilà, selon les préjugez du Paganisme, d'où devoit sortir l'esprit de Divination qui se faisoit tant remarquer dans ce lieu-là. Telmessus pendant sa vie avoit enseigné l'art de deviner, & il devoit après sa mort l'inspirer à ses dévots. Ajoutons à cela que sa mere, fille d'Antenor, avoit été possédée de ce même esprit. Apollon l'en avoit investie après avoir couché avec elle, métamorphosé en petit chien (g). Si l'Ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous y aprendrions quelque chose de particulier touchant Telmessus. On y entrevoit (h), qu'il fonda la Ville dont il s'agit ici; & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'Oracle de Dodone, avec un compagnon de voiage, qui fonda une Ville dont les habitans furent Devins. C'est une grande présomption qu'une semblable vertu fut conférée à Telmessus, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'Autel qu'il fit construire, conformément à l'Oracle. Il faut croire que cet Autel étoit dans le Temple d'Apollon Telmessien (i). Ceux de Telmesse avoient nommément beaucoup de foi pour les songes (D). Aristandre, qui étoit de cette Ville, & qui fut l'un des plus habiles Devins de son tems (k), avoit composé un Ouvrage sur cette matiere. C'est aparemment lui qui moienna le traité que sa patrie fit avec Alexandre. Arrien a parlé de cet accord dans son premier Livre. Je ne croi pas qu'on doive confondre la Ville de Termesse avec celle de Telmesse (E): il vaut mieux,

(a) Ptolomée, *Libr. V, Cap. III, la nomme* Τελμησσός. Strabon, *Libr. XIV, pag. m.* 457. & Etienne de Byzance, Τελμισσός.

(b) *Qua Lyciam finit urbs Telmessus.* Plin. *Libr. V, Cap XXVII.* Mela, *Libr. I, Cap. XV. Vide ibi* If. Vossium.

(c) Livius, *Libro XXXVII.*

(d) Strabo, *pag.* 458.

(e) *Sub Apollinis arula qua Telmessi apud oppidum visitur, Telmessum esse conditum vatem, non scriptis constantibus indicatur?* Arnobius, *Libro VI, pag.* 193. *Voiez* Suidas, *voce* Τελμισσεῖς.

(f) Dionys. *in Originibus, apud* Suidam, *voce* Τελμισσεῖς.

(g) *Idem,* Dionysius, *ibidem.*

(h) *In voce* Γαλεῶται. *On l'y nomme* Τελμισσός.

(i) Τελμισσὸς ἐν Καρίᾳ ἦλθεν, ἔνθα Ἀπόλλων Τελμισσεὺς ἱερόν. *Telmissus in Cariam venit, ubi Apollinis Telmissii templum.* Stephanus Byzant. *in* Τελμισσός.

(k) *Voiez son Article.*

(A) *Tout le monde y naissoit Devin.*] Je ne veux pas qu'on m'en croie sur ma parole; c'est pourquoi je cite un Historien considérable. Τὸν δὲ (Γόρδιον) ἐκπλαγέντα τῇ ὄψει, ἰέναι κοινώσοντα ὑπὲρ τοῦ θείου παρὰ τοὺς Τελμισσέας τοὺς μάντεις. εἶναι γὰρ τοὺς Τελμισσέας σοφοὺς τὰ θεῖα ἐξηγεῖσθαι, καὶ σφίσιν ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ γυναιξὶ καὶ παισὶ τὴν μαντείαν. *Gordium spectaculo attonitum, Telmissenses vates communicandæ rei causa adiisse, (esse enim Telmissenses peritissimos prodigiorum interpretes, & vaticinandi scientiam ipsis pariter atque uxoribus & liberis ab ortu insitam esse* (1). Pline (2) semble nous enseigner que la Ville de Telmesse, qu'il nomme très-religieuse, avoit été un des principaux sieges de la Magie; il ne fait pas dificulté de l'associer à la Thessalie à cet égard. Or il n'y eut jamais de païs plus décrié sur le chapitre des sortileges que la Thessalie.

Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures, portentaque THESSALA *rides?*

Horace, qui parle ainsi dans la II Epitre du II Livre, se sert souvent d'une pareille expression; & il paroit par Lucain (3) que *Thessala* ou *Thessalis* tout court signifioit une sorciere. A le bien prendre, le Passage de Pline n'est pas moins significatif sur le caractere des Telmessiens, que le Passage d'Arrien. Voiez ce qui sera cité de Ciceron cidessous.

(B) *Ce fut là que Gordius alla se faire interpréter un prodige qui l'embarassoit.*] Cette Histoire est dans Justin (4); mais pour l'y trouver il ne faut pas suivre la Leçon ordinaire; il faut au lieu de *vicinæ urbis* lire *Telmissi urbis*, ou *Telmisinæ urbis*, selon la correction des plus habiles Critiques (5). Voici le Passage sur ce pied-là: *Gordius cùm in his regionibus bubus conductis araret, aves eum omnis generis circumvolare cœperunt. Profectus ad consulendos augures vicinæ urbis, obviam in porta habuit virginem eximiæ pulcritudinis; percontatus eam quem potissimum augurem consuleret, illa audita causa consulendi, gnara artis ex disciplina parentum*, regnum ei portendi, *respondit, polliceturque se & matrimonii & spei sociam. Tam pulcra conditio, prima regni felicitas videbatur.* Ce qui confirme puissamment cette correction, est qu'Arrien (6), en récitant l'Avanture de Gordius, dit en termes positifs qu'il s'adressa aux Devins de la Ville de Telmesse. La suite n'est pas conforme dans toutes les circonstances à la narration de Justin; mais cela importe peu présentement à notre fait. Je ne laisse pas de dire que la Traduction d'Arrien a fourré *Telmissensium* où il ne faloit pas. Ce ne fut point à l'Assemblée des habitans de Telmesse, que le chariot porta Midas accompagné de son pere & de sa mere, mais à celle des Phrygiens.

(C) *Ciceron a cru que ceux de Telmesse . . . . . devinrent grans observateurs des prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile . . . . . en singularitez.*] Deux Passages fort près l'un de l'autre font la preuve que je veux aporter ici. Le prémier contient ces paroles: *Licet videre & genera quædam & nationes huic scientiæ deditas. Telmessus in Caria est, qua in urbe excellit Aruspicum disciplina.* Voici l'autre: *Tum Caria tota præcipueque Telmessenses quos ante dixi, quod agros uberrimos maximeque fertiles incolunt, in quibus multa propter fœcunditatem fingi gignique possunt, in ostentis animadvertendis diligentes fuerunt* (7). Comme Telmesse étoit aux extrémitez de la Lycie, elle étoit fort voisine de la Carie; c'est pour cela que Ciceron l'a mise dans cette derniere Province. Etienne de Byzance l'y met aussi; mais il ajoute que Philon & Strabon la mettent dans la Lycie, & qu'elle sert de borne à ces deux Etats.

(D) *Ceux de Telmesse avoient beaucoup de foi pour les songes.*] C'est Tertullien qui nous l'aprend. *Telmessenses*, dit-il (8), *nulla somnia evacuant, imbecillitatem conjectationis incusant.* Son sens est, ce me semble, que ceux de Telmesse croient que tous les songes signifient quelque chose; qu'il n'y en a point qui soit vuide de réalité; & que l'imperfection de nos lumieres est cause que nous n'entendons pas ce que chaque songe signifie.

(E) *Je ne croi pas qu'on doive confondre la Ville de Termesse avec celle de Telmesse.*] Strabon les distingue si nettement l'une de l'autre, qu'il ne laisse aucun lieu de hésiter. La maniere dont il caractérise la situation de Termesse (9), montre que c'étoit une Ville de Pisidie, proche le col où l'on passoit le mont Taurus pour aller à Mylias; c'est pourquoi Alexandre voulant dégager ce Passage, commandé par la Ville de Termesse, la fit démolir. Pour ce qui est de Telmesse (10), ce Géographe la met à l'entrée de la Lycie, bien au deçà du Xanthus, & beaucoup plus encore au deçà de Phaselis Ville maritime, qu'il place assez près du mont Solyme, & de Termesse *ville de Pisidie*, dit-il (11). Confirmons tout ceci par Arrien. Dès qu'il a parlé de l'entrée d'Alexandre dans la Lycie, il dit (12), que ce Conquérant s'aquit la Ville de Telmesse par un traité; qu'ensuite il passa le Xanthus; qu'il s'empara de la Ville de ce nom, & de plusieurs autres qui se rendirent; qu'il marcha vers la Province de Mylias; qu'il s'assûra de la place, d'où il envoia une partie de ses troupes à Perge par les montagnes, & marcha avec le reste le long de la mer; qu'il s'avança jusques à Side; qu'il rebroussa vers Aspende qui n'avoit pas tenu sa promesse; qu'il la contraignit de se rendre; qu'il alla à Perge, & de là dans la Phrygie; mais que comme la Ville de Telmesse habitée par des Barbares, Pisides de nation, se trouva sur son chemin, il falut la prendre; que cela ne fut point facile à cause que cette place étoit sur une montagne escarpée, & que les habitans s'étoient saisis d'une montagne voisine, de sorte qu'ils étoient maîtres du détroit ou du défilé que ces deux montagnes laissoient entre elles. Voilà justement la ville que Strabon nomme *Termesse*; & il est plus clair que le jour qu'Arrien parle de deux Villes differentes, lors qu'il dit (13) que son Héros fit un traité avec Telmesse en entrant dans la Lycie; & (14) qu'il assiégea Telmesse en marchant de Perge vers la Phrygie. Il ne s'agit plus que de savoir si ces deux Villes doivent être nommées toutes deux Telmesse, comme elles le sont dans Arrien, ou si celle de Lycie doit avoir le nom de Telmesse, & celle de Pisidie le nom de Termesse, comme elles l'ont dans Strabon, dans Etienne de Byzance, & dans Suidas;

(1) Arrian. de Expedit. Alexandr. *Libr. II, pag. m.* 85, 86.

(2) *Nec postea quisquam dixit quonam modo venisset Telmessum religiosissimam urbem, quando transisset in Thessalas urbes.* Plinius, *Libr. XXX, Capite I. Le Pere* Hardouin *sur l'autorité de bons Manuscrits met* matres *au lieu de* urbes.

(3) *Libro VI, Versu* 451: *vide* Harduinum in Plinium, *Tom. IV, pag.* 771.

(4) *Libro XI, Capite VII.*

(5) *Voiez le* Justin de Monsieur Grævius, *pag.* 230.

(6) *Libro II, pag.* 86.

(7) Cicero, *Libro I* de Divinat. *Cap. XLI, XLII.*

(8) Tertull. de Anima, *Cap. XLVI.*

(9) Strabo, *Libro XIII, sub finem pag* 434, & *Libro XIV, pag.* 458.

(10) *Idem, Libro XIV, pag.* 457, 458.

(11) Τέρμισσος Πισιδικὴ πόλις. *p.* 458. Τερμησσὸς ἐστι πισιδικὴ πόλις, *pag.* 434.

(12) De Expedit. Alexandr. *Libro I. pag.* 69 & *seq.*

(13) *Page* 69

(14) *Page* 75, 76.

mieux, ce me femble, en faire deux Villes, & conferver le nom de Telmeffe (*F*) à celle qui étoit fur les frontieres de la Lycie.

Suidas; car le fentiment de quelques grans hommes qui réduifent tout à une Ville, qui ait nom ou Termeffe, ou Telmeffe, ne paroît point foutenable. Celui (15) qui corrige dans Strabon *Termeffe* par *Telmeffe*, a contre lui l'autorité d'une Médaille (16), fur laquelle on lit d'un côté ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, & de l'autre ΣΟΛΥΜΟΣ. Cela prouve manifeftement que la Ville de Pifidie que Strabon apelle Τερμησσὸς eft bien nommée; car puis que le côteau qui étoit fur le promontoire de Termeffe s'apelloit Solyme, & que les Termeffiens s'apelloient auffi Solymes (17), il eft clair que le Peuple, qui a cette grande affinité avec les Solymes, doit avoir le nom exprimé dans la Médaille: or c'eft le nom des Termeffiens; donc Mr. Bochart a eu tort de lire *Telmiffus* & *Telmiffenfes* dans ce Paffage de Strabon; & voilà une de fes étymologies par terre. Il dit que Cafaubon a trouvé dans le Manufcrit Τελμήσσεως, au lieu de Τερμήσσεως. Il faut les corriger par la Médaille. Il ajoûte qu'Euftathius en citant Strabon a dit Τελμισσὸς, mais Saumaife lui pouvoit aprendre qu'Euftathius n'a pas bien fait de fe fervir de ce nom (18), & que d'ailleurs il a très-mal entendu ce qu'il a cité (19).

(*F*) *Il vaut mieux . . . . . conferver le nom de Telmeffe.*] Comme il y a plufieurs Médailles (20) où l'on voit l'Infcription ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ, il refte à favoir s'il ne faudroit pas nommer *Termeffe*, cette Ville de Lycie qui fait la matiere de cet Article. Je croi, fauf meilleur avis, qu'il la faut nommer Telmeffe; car autrement il faudroit regarder comme corrompus non feulement les Paffages qu'on a indiquez (21) de Polybe, d'Arrien, d'Ariftide, de St. Gregoire de Nazianze, de Ciceron, & de Tite Live; mais auffi un grand nombre d'autres, de Plutarque, d'Elien, de Lucien, de Ptolomée, d'Etienne de Byzance, de Pline, de Pomponius Mela, de Tertullien, d'Arnobe, &c. Par tout où le Divin Ariftandre eft furnommé *de Telmeffe*, il fe feroit donc gliffé une faute. Cela iroit loin. Il vaut donc mieux admettre deux noms; celui de Termeffe pour la Ville de Pifidie, & celui de Telmeffe pour la Ville de Lycie, où les gens étoient fi fujets à l'infpiration. Corrigez avec Monfr. de Saumaife l'endroit d'Arrien, où la Ville de Pifidie eft nommée Τελμισσὸς. *Malè apud Arrianum* Τελμισσὸς *vocatur quæ eft* Τερμισσὸς (22).

(15) Bochart, Geograph Sacr. *Libr. I, Cap. VI.*

(16) *Apud* Ezechiel. Spanhem. de Ufu & Præft. Numifm. *pag.* 477, 478.

(17) Τῆς γῦν Τερμήσσεως ἄκρας ὁ ὑπερκείμενος λόφος καλεῖται Σόλυμος· καὶ αὐτοὶ δὲ οἱ Τερμησσεῖς Σόλυμοι καλεῖται. *Et fanè tumulus qui fupra Termeffium jacet promontorium, Solymus appellatur: ipfi Termeffi vocantur Solymi.* Strabo, *Libro XIII, pag.* 433.

(18) *Male* Τελμισσὸν *vocat Euftathius.* Salm. Exercit. Plinian. *pag.* 784.

(19) *Mira heic fupinitas Euftathii in Strabonis verbis referendis.* Ibid.

(20) Spanh. de Ufu & Præft. Num. *p.* 477, 478.

(21) *Idem, ibid. p.* 478.

(22) Salm. Exercit. Plinian. *pag.* 784.

TENEDOS, Ile de la Mer Egée, proche le continent de l'Afie vis-à-vis de Troie. Quelques-uns difent (*a*) qu'avant que Tenes fils de Cygnus y abordât, elle étoit inhabitée, & s'apelloit Leucophrys. Ce fut donc lui qui commença à y conduire des habitans. Il régna fur eux avec une fi grande équité, qu'on l'honora d'une façon très-particuliere pendant fa vie, & qu'après fa mort on le mit au nombre des Dieux, comme je le dirai en parlant de lui. Il bâtit une ville; & il fut caufe que l'Ile fut nommée *Tenedos* (*b*). Dans la fuite des tems on aima mieux débiter qu'il n'y avoit point conduit la prémiere Colonie; mais qu'il y aborda comme par miracle (*A*), & que les habitans eurent d'abord tant de refpect pour un homme qui étoit fi manifeftement protégé des Dieux, & enfuite tant d'admiration pour fes belles qualitez, qu'ils lui conférérent la Roiauté (*c*). Voilà comment tous les Peuples ont donné du merveilleux à leurs vieilles traditions. Quoi qu'il en foit, les Avantures de Tenes ne peuvent pas avoir précédé le tems de Priam, puis que Tenes perdit la vie lors qu'Achille faccagea Tenedos, durant la guerre de Troie (*d*). Alors l'Ile étoit particuliérement confacrée à Apollon *Smintheus* (*B*). Ce fut derriere cette Ile que les Grecs cachérent leur flotte, quand ils firent femblant de quitter leur entreprife; & c'eft ce qui a plus fait parler de Tenedos que toute autre chofe (*C*), & qui encore aujourd'hui fait voler ce nom par toute la terre. Cependant cette Ile a été recommandable pour de meilleures raifons. On y exerçoit une juftice fort févére (*e*): il y croiffoit le meilleur origan du monde (*f*); on y faifoit des vafes de terre qui étoient eftimez (*g*): les raifins, les épis, & la Ceres qui paroiffoient fur fes Médailles (*h*), témoignent qu'elle abondoit en blé & en vin, (cela dure encore aujourd'hui (*D*),) & il n'y avoit point ailleurs d'auffi belles femmes que là (*E*). Je

(*a*) Diodore de Sicile, *Libro VI, Cap. XVII.* Servius in Æn. *Libr. II, Verf.* 21.

(*b*) Quafi Τεννέδος, *c'eft-à-dire*, Tenni fedes. *Stephan. in* Τένεδος.

(*c*) *Voiez* Diodore de Sicile, *Libr. VI, Capite XVII.*

(*d*) Plut. Quæft. Gr. *pag.* 297 Paufanias, *Libro X, pag.* 330.

(*e*) *Voiez l'Article* TENES.

(*f*) Antiphanes, *apud* Athen. *Libro I, Cap. XXII. Voiez auffi* Julius Pollux, *Libr. VI, Capite X, &* Euftathius in Iliad. A.

(*g*) Plutarchus, *inst. Tractat.* de vitando ære alieno, *pag.* 828, *&* Scholiaft. Ariftoph. in Nubib. *Act. IV, Scen. III.*

(*h*) *Vide* Spanhem. Epiftola ad Laurent. Begerum.

(*A*) *Comme par miracle.*] Son pere trompé par les calomnies de fa femme le mit dans un coffre, & le jetta dans la mer. J'en parlerai ci-deffous (1). Je n'ai point trouvé dans les Auteurs que j'ai confultez les circonftances de fa confervation; mais je trouve dans Muret (2) que Neptune aieul de Tenes vint au fecours de fon petit-fils, & que le coffre aiant été porté à l'Ile de Leucophrys, y fut ouvert par les habitans, qui n'eurent pas plutôt fu ce que c'étoit, qu'ils déférérent la Roiauté à Tenes, &c.

(*B*) *L'Ile étoit particuliérement confacrée à Apollon* Smintheus.] Homere le témoigne clairement lors qu'il met cette Priere à la bouche du Prêtre Chryfes:

Κλῦθί μευ ἀργυρότοξ' ὃς Χρύσην ἀμφιβέβηκας
Κίλλαν τε ζαθέην, Τενέδοιό τε ἶφι ἀνάσσεις
Σμινθεῦ.
Audi me argenteum arcum gerens, qui Chryfam tueris
Cillamque valde divinam, Tenedoque fortiter imperas
Sminthev (3).

Strabon (4) a confirmé par ce Paffage ce qu'il venoit de dire, qu'il y avoit un Temple d'Apollon Smintheus dans l'Ile de Tenedos. Il y avoit de femblables Temples dans quelques autres villes du voifinage (5), & la commune opinion eft qu'Apollon fut honoré fous ce nom-là, à caufe qu'il avoit tué les rats qui ruinoient les biens de la terre. Sa Statue dans le Temple de Chryfa avoit un rat fous les pieds. Selon la dialecte du païs σμίνθος fignifioit un rat. On recouroit à d'autres raifons que celles que j'ai alléguées: voiez ce que Mr. Cuper a doctement recueilli fur ce fujet dans fes Monumens antiques (6).

(*C*) *Ce qui a plus fait parler de Tenedos que toute autre chofe.*] Il n'y a point de College où l'on ne faffe aprendre par cœur le II Livre de l'Enéide; de forte que tout ce qu'il y a de gens qui ont étudié ont la tête pleine de ces Vers:

Eft in confpectu Tenedos notiffima fama
Infula, dives opum, Priami dum regna manebant,
Nunc tantum finus & ftatio malefida carinis.
Huc fe provecti deferto in litore condunt (7).
. . . .
Et jam Argiva Phalanx inftructis navibus ibat
A Tenedo, tacita per amica filentia luna (8).

Les endroits de ce Roman aufquels l'Ecolier s'attache le plus, & dont par conféquent les impreffions font les plus durables, font le commencement & la fin du jeu du cheval de bois.

(*D*) *Cela dure encore aujourd'hui.*] Mr. Spon, qui a été fur les lieux, affûre (9) que l'Ile de Tenedos *eft fertile en bons vins dont elle fournit Conftantinople, & que les mufcats y font excellens*, qu'on y trouve *autant de gibier* qu'on veut, *mais particulierement des lievres & des perdrix.* Mr. Wheler fon compagnon de Voiage dit (10) *qu'elle eft fertile en bled & en vin, & principalement en mufcat dont on porte la plus grande partie à Conftantinople.* Voiez le Suplément de Moreri.

(*E*) *Il n'y avoit point ailleurs d'auffi belles femmes.*] Il y a dequoi s'étonner qu'un fait de cette nature n'ait pas été raporté par plufieurs Auteurs. Athenée, qui avoit tant lu, & qui a cité tant d'Ecrivains, n'auroit pas cité le feul Nymphodore, s'il en avoit conu d'autres qui euffent fait la même Remarque. Quoi qu'il en foit, voici ce qu'il dit: Καὶ Νυμφόδωρος δ' ἐν τῷ τῆς Ἀσίας περίπλῳ, καλλίονας φησὶ γίνεσθαι γυναῖκας τῶν πανταχοῦ γυναικῶν ἐν Τενέδῳ τῇ τρωικῇ νήσῳ. *Nymphodorus autem in Afiæ circumnavigatione Tenedias fœminas (ea Trojæ vicina infula eft) omnes alias ubivis terrarum mulieres pulcritudine fuperare tradit* (11). Un témoin qui avoit fait ou décrit le tour de l'Afie eft d'un grand poids, & en vaut cent qui n'auroient jamais voiagé, ou qui n'auroient pas étudié l'Hiftoire Géographique. Encore que Theophrafte n'affûre pas ce que Nymphodore avance, il peut néanmoins être allégué en témoignage; vu qu'il a dit (12) que parmi les barbares il y avoit des Juges qui connoiffoient de la fageffe & de l'œconomie des femmes, afin de décider qui étoient celles qui furpaffoient en cela les autres; il y avoit pareillement à Tenedos, & à Lesbos, certains Juges qui faifoient la même chofe, touchant la beauté des femmes: tant on étoit perfuadé qu'il faloit porter honneur & refpect aux dons mêmes de la fortune & du corps. C'étoit une Charge bien délicate que celle de ces Juges de Tenedos. Les Dieux mêmes la réfuférent, & Paris eût fort bien fait de les imiter; car il acheta cherement la rufe dont il s'avifa (13), & la poffeffion d'Helene qu'il obtint pour fa fentence. Mais cet événement fabuleux ne faifoit pas beaucoup d'impreffion; car non feulement il fe trouvoit des perfonnes à Lesbos & à Tenedos qui vouloient être Juges en matiere de beauté; mais auffi dans une ville du Peloponnefe, où tous les ans il fe faifoit une difpute de beauté, & l'on diftribuoit un prix à la femme qui avoit vaincu fes concurrentes (14). Cela duroit encore du tems d'Athenée. On pouvoit pardonner cette émulation aux femmes; mais il eft fort étrange que les hommes auffi aient difputé ce prix (15).

(1) *Dans l'Article* TENES.

(2) Variarum Lect. *Libro I, Capite XII.*

(3) Homer. Iliad. *Libro I, Verf.* 37.

(4) *Libro XIII, pag.* 415.

(5) *Idem, ibidem.*

(6) *Ad calcem* Harpocratis, *Edit,* 1687, *pag.* 212.

(7) Æneid. *Libro II, Verf.* 21.

(8) *Ibidem, Verf.* 254.

(9) Spon, Voiage, *Tome I, pag.* 153.

(10) Whel. Voiage, *pag.* 103.

(11) Athen. *Libro XIII, pag.* 609.

(12) *Apud* Athen. *pag.* 610.

(13) *Il voulut que les plaideufes miffent chemife bas.*

(14) Nicias, *in* Arcadicis, *apud* Athen. *pag.* 609

(15) Theophrafte, *cité par* Athen. *là-même, témoigne que cela fe pratiquoit à Elis.*

Je ne dis rien de la singularité de ses écrevisses (*F*). Ce fut à Tenedos, selon quelques-uns, qu'aborda Paris après l'enlévement d'Helene, & qu'avec ses cajolleries il la consola de ses chagrins (*i*) (*G*). Les habitans de Tenedos, ne se trouvant pas assez de forces pour se maintenir dans l'indépendance, se soumirent à la ville d'Alexandrie située dans la Troade (*k*). Ils étoient riches au tems de Ciceron; cela paroît par ses Harangues (*l*). On jugea trop à la rigueur l'afaire qu'ils eurent à Rome touchant leurs immunitez (*H*): Ciceron les protégeoit; mais il ne fut pas assez secondé. Cette Ile peut avoir environ dix lieues de tour, & n'est qu'à deux lieues & demie de la terre ferme d'Asie (*m*). Les Turcs y ont une forteresse, *qui n'est qu'une tour avec un boulevard garni d'environ 15 canons. Les Venitiens s'en étoient rendus maîtres pendant la guerre de Candie, mais les Turcs la reprirent par le moyen d'un tonneau de sequins, avec lequel ils gagnérent le Commandant* (*n*). Aristote avoit composé un Livre de la République des Tenediens (*o*). Zoïlus avoit écrit leur Eloge, & y avoit débité un grand mensonge, savoir que la riviere d'Alphée avoit sa source dans l'Ile de Tenedos (*p*). Les Gazettes parloient souvent de cette Ile, pendant que les Venitiens occupoient celle de Chio, dont ils s'étoient emparez l'an 1694.

(*i*) *In portum Tenedon pervenit, ubi Helenam mœstam alloquio mitigavit.* Dares Phryg. de Excid. Trojæ.

(*k*) Pausanias, *Libro X, pag.* 330.

(*l*) In Verrem, *Libro III.*

(*n*) Spon, Voiage, *Tom. I, pag.* 153 *Edition de Hollande.*

(*o*) Stephanus, *in* Τένεδος.

(*p*) Strabo, *Libro VI, pag.* 187.

(*m*) Wheler, Voiage, *pag.* 103. Strabon, *Libro XIII, pag.* 415, *lui donne* 80 *stades de circuit, &* 40 *au Canal qui la sépare de l'Asie.*

(*F*) *La singularité de ses écrevisses.*] Leur écaille représentoit une hache; & c'est pour cela, selon Plutarque (16), que les habitans de Tenedos consacrérent une hache dans le Temple de Delphes. J'aimerois mieux dire qu'ils la consacrérent, parce que les manieres qui s'observoient dans leurs Tribunaux, & qui mirent en Proverbe la hache de Tenedos (17), les portérent à choisir une hache pour les armoiries de leur païs. Il paroît par leurs Médailles que c'étoit leur symbole perpétuel (18). Suidas a parlé de ces écrevisses de Tenedos: il dit qu'on les trouvoit dans un ruisseau au quartier nommé *Asserina* (19). Mr. Bochart (20) remarque fort bien qu'il faut lire Ἀστέριον, & non pas Ἀσσερίνα, vu que Plutarque dit expressément que les écrevisses de Tenedos dont l'écaille étoit semblable à une hache, se trouvoient dans un lieu que l'on apelloit Ἀστέριον. Joint que selon Hesychius les prémiers habitans de cette Ile ont été nommez Ἀστέριοι, nom qui pourroit bien être procédé du lieu qui fournissoit les écrevisses. Cette conjecture de Mr. Bochart, & les corrections qu'il fait dans la traduction de ce Passage de Suidas, sont cent fois meilleures que toutes les imaginations étymologiques qu'il étale, hérissées d'Hébreu jusques aux dents, pour faire venir de la Phenicie les Tenediens.

(*G*) *Il la consola de ses chagrins.*] On ne pouvoit rien dire de plus modeste que ce qu'a dit le prétendu Dares Phrygien, *alloquio mitigavit.* Celui qui l'a paraphrasé en Vers (21), ne s'est point tenu dans des bornes si étroites: il a poussé la chose aussi loin qu'elle pouvoit être poussée, & n'a rien laissé à supléer à l'imagination des Lecteurs. Il est vrai qu'il leur laisse deux pierres d'achopement dans le chemin. L'une est qu'il supose que Paris ne jouït d'Helene qu'après avoir abordé à l'Ile de Tenedos: cela n'est ni vraisemblable, ni conforme à l'Iliade, où l'Ile de Cranaë, beaucoup moins éloignée que Tenedos du lieu de l'enlévement, est la scêne de la derniere faveur (22). L'autre difficulté se tire des riches présens que Paris est obligé de donner, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Cela choque le *decorum*, dans l'esprit de ceux qui conoissent la belle Helene: l'Auteur s'en est aperçu, & de là vient cette exclamation à la suite des Vers où il a décrit les présens & la jouïssance (23).

Proh scelus! an tantis potuisti pessima votis
Indulsisse moras? expectabatque voluptas
Emptorem? O teneri miranda potentia sexus!
Præcipitem in lucrum suspendit femina luxum
Nec nisi conducto dignatur gaudia risu.

(*H*) *On jugea trop à la rigueur .... à Rome touchant leurs immunitez.*] Voici ce que Ciceron en écrivit à son frere. *Tenediorum igitur libertas securi Tenedia præcisa est, cum eos præter me & Bibulum & Calidium & Favonium nemo defenderet* (24). Pausanias peut servir de Commentaire à l'expression proverbiale de Ciceron, ou bien Etienne de Byzance. *Tenedia securis*, dit ce dernier (25), *de iis qui vel asperè vel etiam magis concisè abscidunt quæstiones & alias res.* Pausanias aiant raporté le coup de hache, avec quoi Tenes rompit la corde qui tenoit attaché le vaisseau de Cygnus son pere, ajoûte (26), *Ex eo in* proverbii *consuetudinem venit ut quidquid quivis præfractè negarit, id Tenedia bipenni præcidisse dicatur.*

(16) De Pythiæ Oraculis, pag. 399.

(17) *Voiez ci-dessus Rem. (H) & l'Article* TENES.

(18) *Vide* Ez. Spanhem. Epist. ad Laur Begerum.

(19) *In* Τενέδιος ξυνήγορος.

(20) Geograph. Sacr. *Parte II, Libro I, Capite IX.*

(21) Josephus Iscanus, Anglus, *qui vivoit au XIII Siecle Voiez son* Dares Phrygius, de Bello Trojano, *Libro III, p. m.* 52, 53.

(22) *Voiez la Rem.* (*L*) *de l'Article* HELENE.

(23) *Hac facilis emére toros, domuere rebelles Amplexus, pepigere fidem, non jam oscula reddit Non reddenda negat Helene, sed pectore toto incumbens, gremium solvit, premit ore, latentem Furatur Venerem, jamque expirante Dione Conscia secretos testatur purpura rores. Proh scelus &c.*

(24) Cicero ad Q. Fratrem, *Libro II.* (25) Τενέδιος πέλεκυς ἐπὶ τῶν ἤτοι πικρῶς ἢ καὶ μᾶλλον συντόμως ἀποκοπτόντων τὰ ζητήματα, καὶ τὰ ἄλλα πράγματα. Stephanus Byzantinus, *voce* Τένεδος. (26) Ἐπὶ τούτῳ μὲν ἐς τοὺς ἀρνουμένους στερεῶς λέγεσθαι καθέστηκεν ὡς ὁ δεῖνα ἔτις δὴ Τενεδίῳ πελέκει τόδε τι ἀποκόψειε. Pausanias, *Libro X, pag.* 330.

TENES, ou TENNES,

fille de Cygnus, donna son nom à l'Ile de Tenedos, y aiant pris terre lors que son pere l'eut abandonné dans un cofre à la merci de la mer. Cygnus usa de cette rigueur, pour avoir été trop crédule envers sa femme, belle-mere de Tenes (*A*). Cette femme s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils (*B*), & avoit allégué le faux témoignage d'un joüeur de flûte (*a*). Voilà le fondement de la Loi qui s'observoit dans l'Ile de Tenedos, qu'aucun homme de cette profession n'entrât au Temple. Tenes, qui aparemment fut l'auteur de cette Loi (*b*), extrémement propre à éterniser la juste haine qu'il avoit conçue contre son faux témoin, se montra digne du commandement par d'autres Loix qu'il établit, & qu'il fit exécuter sans distinction de personne. Il condamna les adulteres à perdre la tête: & lors qu'on le vint consulter pour savoir ce que l'on feroit de son fils qui étoit tombé dans ce crime, il fit réponse, *Que la Loi soit exécutée.* De là vinrent des Médailles (*C*) qui avoient d'un côté la figu-re

(*a*) Plutarque, Quæst. Græc. *num.* 28, *pag.* 297, *le nomme Molpus.*

(*b*) *Voiez la Rem.* (*H*).

(*A*) *Sa femme belle-mere de Tenes.*] Nous aprenons de Pausanias (1) que Cygnus fils de Neptune régnoit à Colones dans la Troade, & qu'il eut deux enfans de Proclea fille de Clytius, & sœur de ce Caletor qui fut tué au siege de Troie par Ajax, comme on le voit dans l'Iliade. Ces deux enfans de Cygnus étoient un fils nommé Tennes, & une fille nommée Hemithea. Après la mort de leur mere, Cygnus se maria avec Philonome fille de Craugasus. Ce fut cette Philonome qui accusa Tennes d'avoir voulu la violer; & c'étoit elle au contraire qui étoit devenue amoureuse de son beau-fils, & qui n'en avoit été paiée que d'un refus. Voici donc un exemple à mettre auprès de celui de Thesée & de Constantin. Muret en a rassemblé quelques autres au Chapitre XII du I Livre de ses diverses Leçons. Voiez l'Article FAUSTA.

(*B*) .... *s'étoit plainte d'avoir été violée par son beau-fils.*] J'ai suivi mon Auteur qui dit, καταμαρτυρήσαντος αὐλητοῦ τινος βιάζεσθαι ταύτην. Mais comme nous n'avons que des Fragmens de cet Ouvrage d'Heraclide, & que tout y sent la négligence & la précipitation d'un homme qui veut achever promptement un Abrégé, il n'y a point de doute qu'il ne manque ici quelques paroles. Une femme ne se plaint point à son mari d'avoir été violée; elle se contente de lui dire qu'on en a eu l'intention. Etienne de Byzance, quoi qu'il ait passé par les mains d'un terrible Abbréviateur, ne laisse pas de nous aprendre que Philonome femme de Cygnus ne se plaignit que de la mauvaise volonté de Tenes, & que le témoignage du joüeur de flûte n'alla pas plus loin (2). Pausanias ne fait aucune mention de ce témoignage: il veut que la seule plainte de Philonome ait persuadé Cygnus; mais il remarque qu'elle se plaignit seulement des mauvaises intentions de son beau-fils. Ψεύδεται πρὸς τὸν ἄνδρα ὡς αὐτὴ μὲν οὐκ ἐθέλουσα, τὸν δὲ αὐτῇ Τέννην συγγίνεσθαι θελήσαντα (3); c'est-à-dire, *elle se plaignit faussement à son mari que sans qu'elle le voulût, Tenes avoit voulu jouïr d'elle.* La Version Latine de Romulus Amasæus me paroît aller au delà de l'Original, *quod ille invitam & repugnantem constuprare conatus esset.* Le Latin signifie de grands efforts de corps; le Grec se peut entendre d'une pure & simple sollicitation.

(*C*) *De là vinrent des Médailles.*] Monsr. Beger (4) en a publié une frapée par ceux de Tenedos, où l'on voit d'un côté deux visages sur un seul & même cou, & de l'autre une hache entre une lyre & une grape de raisin. Ces deux visages représentent l'un un homme, l'autre une femme. Cet Auteur prétend qu'on voulut exprimer par là l'union qui doit être entre les gens mariez. Ce ne fut point avec cet esprit que l'on frapa cette Médaille de Tenes dont les Anciens font mention (5); mais plutôt pour signifier le suplice d'une femme adulteresse, & celui de son galant, & pour être un monument éternel de l'exécution de la Loi sur le propre fils de Tenes. Il est bon de voir ce qu'un savant homme (6) répondit à Mr. Beger. Ce qui fait quelque peine, c'est qu'on a des Médailles de Tenedos dans lesquelles l'un des visages représente un vieillard, l'autre représente une jeune femme: dans d'autres les deux visages représentent de jeunes gens, &c. Ces variations font croire que l'on ne frapoit pas toutes ces Médailles selon le prémier esprit; mais les unes pour un dessein, & les autres pour un autre: à moins qu'on ne vou-

(1) *Libro X, pag.* 329.

(2) Τὸν γὰρ αὐλητὴν ἡ Φιλονόμη πρὸς Κύκνον ἠγαγε μαρτυρήσοντα ὅτι Τέννης αὐτὴν ἤθελε βιάσασθαι. *Tibicinem enim Philonome ad Cygnum duxit, qui testaretur Tennem voluisse Philonomæ vim inferre.* Stephanus Byzantinus, *in voce* Tenedus.

(3) Pausanias, *Libro X, pag.* 329.

(4) Observat. in Numismata quædam, *pag.* 61.

(5) Heraclides, de Politiis, Aristoteles *apud* Stephanum de Urbibus, *voce* Τένεδος. Suidas, *Voce* Τενέδιος ξυνήγορος.

(6) Ez. Spanhemius, *in ipso Opere* Begeri *Vide etiam* Gisb. Cuperum, *ad calcem* Harpocratis, *pag* 203 *Edit.* 1687.

re d'une hache, & de l'autre le viſage d'un homme & le viſage d'une femme ſur un même cou. De là vint encore, & de ce qui ſera dit ci-deſſous, que la hache de Tenedos paſſa en Proverbe (c), pour ſignifier une grande ſévérité (d). Tenes ordonna une autre choſe bien ſinguliere, ſavoir qu'il y eût toûjours derriere le Juge un homme tenant une hache, afin de couper la tête ſur le champ à quiconque ſeroit convaincu de fauſſeté (e). D'autres diſent qu'il ordonna, que le bourreau la hache haute ſe tint derriere les Accuſateurs, afin de faire mourir ſur le champ ceux qui ſe trouveroient coupables d'une fauſſe accuſation (D). Ariſtote dit en général (f) que le Roi de Tenedos, rendant juſtice avec une hache, faiſoit mourir promptement & ſans délai tous ceux qui avoient fait tort à quelcun. Il ne faut pas s'étonner après cela, que le Proverbe, *C'eſt un homme de Tenedos* (g), ait ſignifié des gens dont la mine donnoit de la crainte. Tenes étendit juſques ſur ſon pere ſon infléxibilité. Cygnus, aiant conu la calomnie de ſa femme, voulut réparer le tort qu'il avoit fait à ſon fils, & il paſſa dans l'Ile de Tenedos pour lui en faire ſatisfaction (h). Il attacha ſon vaiſſeau à un arbre ou à un rocher; mais Tenes en colere coupa bruſquement les cordes avec ſa hache. On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus enſuite de cette bruſquerie (E); mais nous aprenons que le pere & le fils furent tuez par Achille pendant la guerre de Troie: le prémier lors que les Grecs deſcendirent de leurs vaiſſeaux (i); le ſecond lors qu'Achille alla ravager l'Ile de Tenedos (k). Tenes voulut ſecourir ſa chere ſœur (F) Hemithea pourſuivie par Achille, & n'y gagna que la mort. Cette action eut beaucoup de ſuites (G). Il a été honoré comme un Dieu dans l'Ile de Tenedos (H). Voiez l'Article de cette Ile.

(c) *Voiez la Rem.* (H) *de l'Article* TENEDOS.

(d) *Ex* Heraclide de Politiis.

(e) Suidas, *in* Τενέδιος ἄνθρωπος.

(f) *Apud* Suidam, *in voce ſequenti.*

(g) *Voiez* Eraſme *aux Proverbes* Tenedia bipennis. Tenedius homo Tenedius patronus. Tenedius Tibicen.

(h) Pauſanias, *Libro X, pag.* 330.

(i) Ovidius, Metam. *Libro XII.*

(k) Plutarchus, Quæſt. Græc. *pag.* 297.

TEOS,

voulut dire qu'autant de fois que la Loi de Tenes étoit miſe en exécution, autant de fois on frapoit une Médaille, & que les deux têtes ſur un même cou varioient, ou quant à l'âge, ou quant à d'autres ornemens, ſelon les qualitez perſonnelles de ceux qui avoient été punis. Il ne ſeroit pas fort étonnant qu'un barbon eût été trouvé en flagrant délit avec une jeune femme.

(D) *Que le bourreau la hache haute ſe tint derriere les Accuſateurs, afin de faire mourir ſur le champ les coupables d'une fauſſe Accuſation.*] Suidas aſſûre cela: Ἐνομοθέτησε, dit-il (7), τοῖς τὰ ψευδῆ κατηγοροῦσιν ὄπισθεν παρεστάναι τὸν δήμιον πέλεκυν ἐπηρμένον ὡς ἐλεγχθέντας παραχρῆμα ἀναιρεῖσθαι. *Legem tulit ut carnifex ſecurim ſublatam tenens à tergo aſtaret illis qui falſa crimina objicerent, ut convicti ex tempore occiderentur.* Ceci me fait ſouvenir d'une Maxime qu'un Juriſconſulte François du XVI Siecle a commentée. Elle porte qu'un homme qui entreprend de combatre la Religion dominante, & légitimement établie depuis pluſieurs Siecles, ne doit être écouté que ſous cette condition, c'eſt qu'il ſera puni du dernier ſuplice s'il ne perſuade pas que ſon opinion particuliere eſt plus véritable que l'opinion du public. *Qui antiqua, legitima, atque ordinaria ſacra audet in controverſiam adducere, eum non audiendum eſſe, niſi periculo ſui capitis, ſi non perſuadeat veriorem eſſe ſuam ſententiam* (8). Il cite là-deſſus un grand exemple tiré de Joſephe au Chapitre VI du XIII Livre des Antiquitez Judaïques. Les Juifs & les Samaritains s'étant querellez dans la ville d'Alexandrie ſur la queſtion ſi le Temple de Jeruſalem étoit préférable à celui de Garizim, cette cauſe fut évoquée au Conſeil du Roi d'Egypte (9), & avant qu'elle fut plaidée il fut décidé, que les Avocats du parti vaincu ſeroient condamnez à mort. L'Avocat des Juifs parla le prémier (10), & prouva ſi clairement la juſtice de ſa demande, qu'on lui accorda un arrêt conformement à ſes concluſions; de ſorte que Sabbeus & Theodoſe les deux Avocats des Samaritains furent condamnez à perdre la vie. Le même Juriſconſulte allegue (11) la Loi de Zaleucus, ſelon laquelle tous ceux qui propoſoient des innovations le devoient faire la corde au cou, afin que s'ils ne perſuadoient pas l'abrogation des vieilles coutumes, ils fuſſent étranglez ſur le champ, & il conclut par ſouhaiter que l'on en uſât de même en France. Il s'imagine que par là l'on eût prévenu les factions, & les confuſions, que le deſir de la nouveauté avoit fait naître dans le Roiaume. *Quibus omnino rationibus atque conditionibus ſi nos, præſertim hoc tempore uteremur, quo is demum nihil ſcire & illiberalis eſſe dicitur, cui non placent abſurdiſſima quæque, modò recentiſſima: non ita planè res incertæ eſſent ac turbulentæ, neque tam multi multarum partium, factionum, opinionum auctores evaderent: cùm ſuo ſaltem periculo ea diſcerent amare, colere, pacem patriamque, leges ac magiſtratus, quæ odio ſanè proſequuntur* (12). On voit bien qu'il eût voulu que la diſpute qui s'éleva entre les Prêtres, & les Sectateurs des Proteſtans, ſe fût vuidée comme celle d'Alexandrie; mais avoit-on en France un Tribunal qui fût ſemblable à celui du Roi d'Egypte? celui-ci étoit compoſé de gens qui n'étoient ni Juifs ni Samaritains. Les parties conteſtantes pouvoient donc croire qu'on les jugeroit ſans aucune partialité. Luther & Calvin & leurs adhérans ne pouvoient pas ſe promettre la même choſe, puis que les mêmes qui auroient été leurs Juges euſſent été auſſi leurs parties. On ne peut donc point étendre ſur les matieres de Religion la Loi de Zaleucus, ni celle du Roi de Tenedos.

(7) Suidas, *in* Τενέδιος ἄνθρωπος.

(8) Petrus Ærodius, Decretorum *Libr. I, pag.* 18 *Edit. Pariſ.* 1573 in 8.

(9) *Ptolomée Philometor.*

(10) *Notez que* Joſephe *a oublié de marquer ſi les Avocats des Samaritains parlérent. Il nous porte à croire que le Procès fut jugé ſans qu'on les eût entendus. Il n'y a point d'aparence que le Roi d'Egypte ait fait cette faute. C'eſt* Joſephe *qui a péché contre les Loix de l'Hiſtoire.*

(11) Petrus Ærodius, Decretorum *Libr. I. pag.* 20.

(12) *Idem, Ibidem.*

(E) *On ne dit point ce qu'il fit à Cygnus.*] Comme je n'ai fait que ſuivre Pauſanias, je laiſſe la narration de ce voiage très-imparfaite. On voit bien que cet Auteur ne ſongeoit principalement qu'à décrire des Statues & des Tableaux, & qu'il n'examinoit pas toûjours ſi les Hiſtoires qu'il raportoit en chemin faiſant étoient étranglées. Il fait prendre terre à Cygnus dans l'Ile de Tenedos: il lui fait attacher ſa barque à un tronc ou à une pierre; il fait venir Tenes qui coupe la corde, & voilà tout. Au moins devoit-on nous dire ſi le fils permit au pere de demeurer dans Tenedos, ou de s'en retourner au logis. Conon, quoi que nous ne l'aions qu'en Extrait, nous aprend (13) cette Avanture beaucoup mieux que Pauſanias. Cygnus avoit attaché ſa barque; mais il n'avoit pas pris terre: il prioit ſon fils d'oublier tout le paſſé; mais il l'en prioit dans ſa barque. Tenes, pour empêcher qu'il n'en ſortît, donna de ſa hache ſur les cordes. Chacun voit ſans peine ce que devint Cygnus; il s'en retourna chez lui.

(F) *Sa chere ſœur.*] C'eſt avec raiſon que je me ſers de cette épithete, puis qu'Hemithea fut ſi déſolée de la disgrace de ſon frere, que Cygnus l'enferma dans le même coffre, ſur lequel il abandonna ſon fils à la merci de la mer (14). Suidas la loue encore davantage, puis qu'il dit que de ſon bon gré elle voulut courir les mêmes riſques que ſon frere (15). Il étoit bien juſte que Tenes expoſât ſa vie, pour empêcher qu'une telle ſœur ne fût violée; & néanmoins il pérît dans une ſi juſte cauſe; & l'on prétend qu'Hemithea fut engloutie par la terre, & qu'il n'y eut que cela qui arrêtât les deſſeins d'Achille (16). Le remede fut un peu bien violent; & peu de perſonnes le trouveroient plus ſuportable que le mal. Hemithea étoit fort belle (17).

(G) Sa mort *eut beaucoup de ſuites.*] Achille aiant ſu que c'étoit Tenes qu'il avoit tué en fut marri: il le fit enterrer, & il tua un valet que Thetis lui avoit donné, & qui avoit mal exécuté les ordres de Thetis. Elle ne s'étoit pas contentée de recommander expreſſément à ſon fils de ſe garder bien de tuer Tenes, elle avoit de plus donné charge à ce valet d'avertir Achille dans l'occaſion, afin que par mégarde il ne deſobéit pas à ſa mere. Plutarque (18) ne donne point d'autre raiſon de ce ſoin de Thetis, ſi ce n'eſt que Tenes étoit aimé d'Apollon; mais d'autres diſent qu'il étoit effectivement ſon fils, & que Cygnus n'étoit que ſon pere putatif (19). Or ſelon les deſtinées il faloit qu'Achille mourût, dès qu'il auroit mis à mort un fils d'Apollon. Au reſte, ceux de Tenedos conçurent tant d'indignation contre Achille, qu'ils ordonnérent que perſonne n'eût à prononcer ce nom-là au Temple de Tenes. Ils défendirent auſſi aux joüeurs de flûte d'y entrer (20). Diodore de Sicile (21) n'aplique point ces deux défenſes au Temple de Tenes, quoi qu'il obſerve que les habitans de Tenedos lui en firent bâtir un, & qu'ils l'honorérent comme un Dieu. Il dit que Tenes lui-même ordonna que les joüeurs de flûte n'entraſſent point dans le Temple. Il ajoûte que le Temple, qui fut rebati après qu'Achille eut ruiné la ville, étoit celui où il n'étoit point permis de nommer Achille. Il eſt donc apointé contraire avec Plutarque, touchant le lieu auquel ces deux interdictions ſe raportoient. Il eſt bien certain que Tenes ne fut pas honoré d'un Temple pendant ſa vie.

(H) *Il a été honoré comme un Dieu dans l'Ile de Tenedos.*] Nous venons de citer deux Auteurs qui le témoignent. Ciceron ſera le troiſieme: *Jam verò*, dit-il (22), *in Græcia multos habent ex hominibus Deos, Alabandum Alabandi, Tenedi Tenem.* Ce fut une des Divinitez que Verres vola. *Tenedo, præterea pecuniam quam eripuit, Tenem ipſum qui apud Tenedios ſanctiſſimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidiſſe, cujus ex nomine Tenedus, nominatur, hunc, inquam, ipſum Tenem pulcherrimè factum, quem quondam in comitio vidiſtis, abſtulit magno cum gemitu civitatis* (23). Recueillons de là que l'ancienne Divinité de Tenedos, ſavoir Apollon Smintheus, étoit tombée dans l'oubli en quelque façon, depuis que Tenes avoit été mis au nombre des Dieux: car on ne reproche point à Verres d'avoir attenté ſur la Statue de cet Apollon: marque évidente qu'elle n'en valoit pas la peine, comme celle de Tenes. Il ſemble que les hommes ſe gouvernent en matiere de Religion comme en matiere d'amitié; il n'y a que les gens bien ſages & bien raiſonnables qui faſſent plus de cas des anciens Amis que des nouveaux. On fait ordinairement comme les coquetes, le dernier venu eſt le mieux privilégié. Les nouveaux Saints pareillement font oublier les anciens. Les plaintes s'en trouvent dans les Ecrits de quelques perſonnes graves.

(13) *Apud* Photium, *pag.* 437.

(14) Conon, *ubi ſuprà.*

(15) Ἑλομένης δὲ τῆς Ἡμιθέας συγκινδυνεύειν τῷ ἀδελφῷ, ἑκατέρους κατεπόντωσιν. *Cum autem Hemithea cum fratre periculum idem ſubire voluiſſet utrumque conjecit in mare.*

(16) Tzetzes in Lycophr.

(17) Plut. Quæſt. Græc. *pag.* 297.

(18) *Idem, ibid.*

(19) Tzetzes in Lycophr.

(20) Plut. Quæſt. Græc. *pag.* 297.

(21) *Libro VI, Capite XVII.*

(22) Cicero *Libro III* de Natura Deorum, *Cap. XV.*

(23) *Idem* in Verrem, *Libro III.*

TEOS, l'une des douze Villes de l'Ionie, reconoiſſoit Athamas pour ſon prémier Fondateur (*a*) (*A*). Cet Athamas, petit-fils d'un autre Athamas fils d'Eole, conduiſit à Teos une Colonie d'Orchomeniens, à laquelle ſe joignirent dans la ſuite des tems d'autres Colonies d'Atheniens & de Beotiens. Herodote dit (*b*) que Teos étoit au milieu de l'Ionie, & que ce fut la raiſon pourquoi Thales avoit conſeillé aux Ioniens d'y établir le ſiege de leurs Dietes générales. Strabon, qui l'a poſée dans une peninſule, a eu beaucoup plus de raiſon que Pline (*c*) qui en a fait une Ile; car il eſt certain que Teos étoit ſur le côté méridional de l'Iſthme (*d*) vis-à-vis de Clazomene (*B*), qui étoit ſur le côté ſeptentrional. Ceux de Teos, ne pouvant plus ſe défendre contre les troupes de Cyrus commandées par Harpalus, ſe mirent ſur mer en la 59 Olympiade, & allérent planter une Colonie à Abdere dans la Thrace (*e*). Suidas, en parlant d'Anacreon qui étoit de Teos (*f*) (*C*), ſemble dire que ce fut ſous Darius fils d'Hyſtaſpes que les Teiens s'en allérent à Abdere; car il dit qu'Anacreon s'y retira, chaſſé de Teos, à cauſe de la révolte d'Hiſtiéus. Il y en eut quelques-uns dans les tems ſuivans qui retournérent à leur patrie (*g*). Cette Ville a produit non ſeulement Anacreon, mais auſſi le Poëte Scythinus (*h*), l'Hiſtorien Hecaté (*i*), & cet Apellicon qui amaſſoit tant de Livres. Etienne de Byzance fait mention d'une autre Ville nommée Teos, qu'il met au païs des Dirbes dans la Scythie: mais comme on ne ſauroit déterrer qui ſont ces gens-là, & qu'ils doivent être différens de ceux qu'il nomme Dyrbées, on juge que ce Paſſage eſt fautif.

(*a*) Pauſanias, *Libro VII, pag.* 208. Strabo, *Libro XIV, circa init.*
(*b*) *Libro I, Cap. CLXX.*
(*c*) *Libro V, Cap. XXXI.*
(*d*) Strabo, *Libro XIV, circa init.* Pomponius Mela, *Libro I, Capite XVII, & ibidem* Iſ. Voſſius.
(*e*) Herod. *Libro I, Cap. CLXVIII:* Strabo, *Libro XIV, pag. m.* 443.
(*f*) *Voiez la Rem.* (*I*) *de l'Article* Anacreon.
(*g*) Strabo *Libro XIV, pag.* 443.
(*h*) Stephanus, *in Τέως.*
(*i*) Strabo, *Libro XIV, pag.* 443, *&* *Libro XIII, pag.* 419.

(*A*) Cette Ville *reconoiſſoit Athamas pour ſon prémier Fondateur.*] Ortelius (1) s'imagine fauſſement, que Strabon & Etienne de Byzance diſent qu'Anacreon l'a nommée *Athamas*, avant qu'elle s'apellât Teos. Ces deux Auteurs diſent ſeulement qu'Anacreon l'a nommée Ἀθαμαντίδα, à cauſe qu'elle avoit été fondée par Athamas. Il faut bien faire différence entre les noms qui ſont affectez à une Ville, & les épithetes qu'on lui donne en verſifiant; & par là Ortelius ſeroit convaincu de s'être trompé, quand même il eut dit que Teos a porté le nom *Athamantis.* En bien comptant on trouveroit qu'il a fait trois fautes. 1. Il a confondu Athamas avec Athamantis. 2. Il a pris une épithete pour un nom propre. 3. Il a cru que la patrie d'Anacreon ne s'apelloit point Teos, lors que ce Poëte la nommoit Athamantide. Charles Etienne eſt tombé dans les mêmes fautes.

(*B*) *Teos étoit ſur le côté méridional de l'Iſtme vis-à-vis de Clazomene.*]. Voici un Paſſage de Pomponius Mela (2) qu'il nous faut examiner: *Super anguſtias, hinc Teos, illinc Clazomenæ, & quia terga jungunt confinio adnexa maris, diverſis frontibus diverſa maria proſpectant.* Pintianus a corrigé de cette façon, *quà terga agunt, confinibus adnexa muris diverſis frontibus diverſa maria proſpectant.* Mr. de Saumaiſe, ne trouvant point là ſon compte, a corrigé (3), *Qua terga agunt confinio adnexa maris, adverſis frontibus diverſa maria proſpectant.* Iſaac Voſſius cherchant toûjours noiſe à ce Critique veut (4) qu'on liſe, *Qua terga agunt confinio adnexa muri diverſis, &c.* Il apelle une erreur inſigne d'avoir changé *diverſis* en *adverſis*; car, dit-il, ſi ces deux Villes avoient *frontes adverſas*, elles ne regarderoient point la mer, mais elles ſe regarderoient l'une l'autre; *manifeſte*, continue-t-il, *hic tergum pro fronte, & frontem pro tergo accepit vir doctiſſimus.* Il faut avoir lu bien négligemment le Paſſage de Mr. de Saumaiſe, puis qu'on lui ſuſcite un tel procès. Comment prendroit-il le front pour le dos, lui qui marque expreſſément que ceux de Teos avoient devant eux la mer de Clazomene, comme ceux de Clazomene avoient devant eux la mer de Teos? Il veut que chacune de ces Villes ait eu la mer devant & derriere; que chacune ait eu derriere ſoi la mer auprès de laquelle on l'avoit bâtie, & au devant de ſoi la mer ſur laquelle on avoit bâti l'autre Ville. La cenſure de Voſſius eſt donc nulle à cet égard. La raiſon ſur quoi il la fonde, ſavoir que ces deux Villes ſe ſeroient entre-regardées, ſi la correction de Saumaiſe avoit lieu, n'eſt pas meilleure; car on n'a point prétendu nier qu'elles ne s'entre-regardaſſent: au contraire, on l'a ſupoſé, ou même déclaré manifeſtement (5); mais par cela même on a prétendu que chacune de ces deux Villes regardoit la mer ſur laquelle l'autre étoit bâtie. Outre cela il me ſemble que Voſſius ne devoit point aſſûrer que Teos & Clazomene n'avoient la mer que par devant, & qu'il y avoit entre elles une muraille qui occupoit la largeur de l'Iſthme. Ceci eût eu beſoin de preuve, & n'auroit pas été oublié par tous les anciens Auteurs s'il eût été vrai. Ainſi la correction de Pincianus *muris* pour *maris*, adoptée en partie par Mr. Voſſius, ne doit pas nous empêcher de ſuivre la correction de Saumaiſe en attendant mieux.

(*C*) *Anacreon qui étoit de Teos.*] Moreri (6) avance qu'il y a des gens qui diſent, qu'Anacreon étoit *de Tejos ville de Paphlagonie.* Strabon & Ovide, qu'il cite à la fin de ſon Article, devroient être naturellement ceux qui raportent cela; mais il ne faut pas attendre de lui cette exactitude de citation. Il eſt pourtant vrai que Monſr. Moreri n'eſt pas l'inventeur de ce fait: il l'a trouvé dans ces paroles de Charles Etienne (7): *Teium, urbs in Paphlagonia (ut Salluſtius ſcribit) in qua ortus fuit Anacreon.* A proprement parler on ne voit là nulle citation pour ce qui concerne la patrie de ce Poëte; car Salluſte ne paroit être allégué que pour témoigner qu'il y avoit une Ville nommée *Teium* dans la Paphlagonie (8). Ainſi on n'eſt pas plus avancé après avoir vu ce que dit Charles Etienne, qu'après avoir vu ce que dit Moreri. Mrs. Lloyd & Hofman ne nous ſoulagent pas mieux: ils ont ſuprimé la citation de Salluſte dans l'Article *Teium*, aiant cru ſans doute qu'elle étoit fauſſe, & néanmoins il eſt ſûr que Charles Etienne n'a point bronché-là: ils ont affirmé ſans citer perſonne, que ce *Teium*, Ville de Paphlagonie ſur le Pont Euxin, eſt la patrie d'Anacreon; ils ont dit ſous le mot *Teos*, qu'il y a des gens qui le font naître à *Teium.* Ils ne donnent donc aucun témoin que l'on puiſſe conſulter; il a donc falu aller à la quête, & par ce moien on a trouvé qu'un des Scholiaſtes d'Horace (9) a dit ces paroles; *Teïa dicta eſt à Teïo Anacreontis poëtæ lyrici oppido, quod in Paphlagonia eſſe Salluſtius indicat, cum de ſitu pontico loquitur.* Sur la foi de ce Paſſage je ne voudrois pas garantir que Salluſte ait dit que *Teium*, ſur le Pont Euxin, eſt la patrie d'Anacreon. Ce pourroit bien être une gloſe du Scholiaſte, fondée ſur ce qu'il avoit lu dans Salluſte touchant cette Ville de Paphlagonie. Mais quand même Salluſte & d'autres auroient aſſûré qu'Anacreon a pris naiſſance dans cette Ville du Pont Euxin, il ne faudroit pas douter qu'il ne fût nâtif de Teos dans l'Ionie.

(1) *In* Theſauro Geographico, *voce* Teos.
(2) *Libro I, Cap. XVII.*
(3) Exercitat. Plin. *pag.* 861.
(4) In Melam, *pag.* 85.
(5) Ita ut à tergo mare habeant vicinum cui adnexæ ſunt, à fronte diverſa maria proſpectant. Teos enim adverſa fronte proſpectat mare in quo ſitæ ſunt Clazomenæ (*c'eſt ainſi que Saumaiſe parle au lieu de dire Clazomena*) & ſinum Smyrnæum Illæ contra Teon reſpiciunt & ſinum cui juncta eſt Teos.
(6) *Au mot* Teos.
(7) *Au mot* Teium.
(8) Strabon, *Libro XII, pag. m.* 374, 375, *en parle; mais il ne la met point en Paphlagonie.*
(9) *In hæc verba* Od. XVII *Libri I*, Fide Teïa dices laborantes.

TERMESSE, Ville de Piſidie. Voiez la Remarque E de l'Article Telmesse.

TETTI (Scipion) en Latin *Tettius*, ſavant homme dans le XVI Siecle, étoit de Naples. Sa fin fut malheureuſe; on le déféra comme imbu de mauvaiſes opinions touchant la Divinité, & on l'envoia aux galeres (*A*). Il eſt Auteur du Traité *de Apollodoris*, que Benoît Ægius publia à Rome l'an 1555 (*B*). Il eut beaucoup de part

(*A*) *On l'envoia aux galeres.*] Si Mr. de Thou ne nous eût apris cela, je ne penſe pas qu'on en eût jamais rien ſu; car le curieux Nicodeme, qui a fait tant de recherches ſur les Auteurs Napolitains, reconoît qu'il n'a ſu cette infortune de Tetti, que pour l'avoir lue dans Monſr. de Thou. *Queſto luogo del Tuano*, dit-il (1), *qui ſi è traſcritto volentieri perche oltre alla lode che ſi da al Tetti in eſſo, ſi ha una notizia anche curioſa intorno al medeſimo Tetti.* Les paroles de Mr. de Thou ſont celles-ci (2): *Ab eo* (Mureto) *de Scipionis Tettii Neapolitani caſu cognovit, hominis undecunque, ut ille ajebat, doctiſſimi, qui delatus quod male de numine ſentiret, remo mancipatus fuerat, & tunc an adhuc in vivis eſſet, incertum erat.* Mr. de Thou parle du tems qu'il étoit à Rome (3), & des converſations fréquentes qu'il avoit avec Muret. Raportez à ceci ce qu'on lit dans le *Thuana*: „ Durant le Pontificat de Sixte V „ l'Inquiſition étoit fort rigoureuſe. Muret me dit, nous „ ne ſavons que deviennent les gens ici. Je ſuis esbahi „ quand je me leve, qu'on me vient dire un tel ne ſe „ trouve plus, & ſi l'on n'en oſeroit parler. L'Inquiſition les executoit promptement. „ Il y a ici une faute de mémoire. Muret mourut peu de tems après l'élection de Sixte V en 1585, & Mr. de Thou demeura en France pendant cette année; il n'ouït donc rien dire à Muret ſous ce Pape-là. Je ne croi point me tromper, ſi je dis que Mr. de Thou ſe ſouvenant d'un côté de ce que Muret lui avoit dit touchant les éxécutions de l'Inquiſition, & ſachant de l'autre que Sixte V fut très-ſévere, confondit enſemble le tems auquel Muret lui avoit parlé, & le tems auquel Sixte V fut Pape. En converſation on n'y regarde pas de ſi près, & la mémoire n'eſt point alors aſſez attentive aux choſes, pour faire qu'on évite les Anachroniſmes.

(*B*) *Il eſt Auteur du Traité* de Apollodoris, *que Benoît Ægius publia à Rome l'an* 1555 (4).] Il le joignit à ſon Edition d'Apollodore, duquel il a traduit en Latin la Bibliotheque. Il y a joint des Notes où il fait ſouvent mention du Tetti. Il en parle comme d'un très-honnête homme, & d'un ſavant perſonnage. *Sic habet exemplar Scipionis Tettii Neapolitani, viri nobiliſſimi & ſummæ doctrinæ & mo-*

(1) Leon. Nicodemo, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 228.
(2) *In Vita ſua, Libro I, pag. m.* 1172.
(3) *C'eſt-à-dire de l'an* 1574.
Faute du Thuana.
(4) *Conférez ce que deſſus Citation (b) du 1 Article* Apollodore.

part à l'estime des Savans (*C*).

modestiæ & humanitatis incredibilis (5). Voions ce qu'en dit Mr. Baillet dans ses Jugemens des Savans: Part. II. Ch. X. *des Prejugez de la Précipitation.* „Scipion Tetti Neapolitain avoit „ employé plusieurs années à son petit Traité des Apollodo- „ res, avant qu'on l'envoyât aux galeres. C'est un Ouvrage „ de deux feuilles; mais le public, qui l'a trouvé bon, n'a „ point çru que ni la petitesse du corps, ni la longueur „ du tems, ni la disgrace de l'Auteur, dût lui en faire „ perdre l'estime & le goût ". Mr. Colomiés (6) a cru que Scipion Tetti n'a écrit que ce Traité, & un Catalogue de Manuscrits publié par le Pere Labbe (7): mais il devoit savoir que le même Pere lui attribue (8), *Bibliotheca Scholastica instructissima Latinè, Gallicè, Italicè, Hispanicè, Anglicè, & Gracè*, imprimée à Londres l'an 1618 in 8. Nicodeme n'en a point d'autre conoissance que celle que le Pere Labbe en donne.

(*C*) *Il eut beaucoup de part à l'estime des Savans.*] Nous savons par lui-même qu'il étoit lié d'amitié avec plusieurs personnes illustres. *Testes*, dit-il (9), *consciique nostrum utriusque laborum celeberrimi rerum antiquarum conservatores, nedum rei literariæ acerrimi patroni ac defensores, Achilles Maffeus, Gentilisque Delphinius. Testes amici alii literis & ingenio præstantissimi Carus Hannibal, Baptista Sigicellus, Antonius Augustinus, Alexandri duo, Picolominus & Corvinus, Marcus Casalius. Testes item alii quos longum esset enumerare. Denique & Fulvius Ursinus juvenis imprimis honestus & ornatus, & supra quam par sit ejus ætati Latinè & Gracè eruditus.*

(5) Ægidius Spoletinus, Notis in Apollodor. *pag.* 41, *apud* Nicodemum, Bibliotheca Napoletana, *pag.* 228.

(6) Mêlang. Historiq. *pag.* 91.

(7) *In* Novæ Bibliothecæ MSS Supplementis.

(8) *In* Bibliotheca Bibliothecarum.

(9) *In Tractatu de* Apollodoris.

TETTIX étoit de l'Ile de Crete, & passa avec une flote au Peloponnese. Il prit terre au promontoire de Tenare, & y bâtit une ville. Son séjour fut auprès d'un lieu que l'on apelloit Ψυχοπομπεῖον, parce qu'on y faisoit des cérémonies propres à apaiser les Manes. C'est-là que fut envoié par la Prêtresse de Delphes celui qui avoit tué le Poëte Archilochus (*A*).

(*A*) *C'est là que fut envoié ... celui qui avoit tué .. Archilochus.*] Plutarque, de qui j'ai pris tout cet Article, s'exprime en cette façon (1): Ἐκελεύσθη πορευθεὶς ἐπὶ τὴν τοῦ Τέττιγος οἴκησιν ἱλάσασθαι τὴν τοῦ Ἀρχιλόχου ψυχήν. *On lui commanda d'aller au logis de Tettix, pour apaiser l'ame d'Archilochus.* Selon Suidas on lui commanda d'aller à Tenare, où Tettix étoit enseveli, & d'y offrir des sacrifices propitiatoires à l'ame du fils de Telesicles (2). Goropius Becanus (3), ne consultant que Suidas, s'est faussement imaginé que ce Tettix étoit Archilochus lui-même. S'il avoit consulté Plutarque, il se seroit délivré d'erreur, & il n'auroit pas apliqué, comme il a fait, les paroles dont Archilochus (4) se servit contre un homme qui lui avoit dit des injures, Τέττιγα τοῦ πτεροῦ συνείληφας; *cicadam ala apprehendisti.* Voiez la Remarque (*C*) de l'Article ARCHILOCHUS.

(4) *Apud* Lucianum, *in* Pseudolog.

(1) De iis qui serò à numine puniuntur, *pag.* 560.

(2) *C'étoit le Pere d'Archilochus.*

(3) Orig. Antverp. *Libro IV*, *apud* Schottum, Bibliothecæ Hispan. *pag.* 378.

TEUCER, fils de Telamon & d'Hesione sœur de Priam (*a*), alla avec douze vaisseaux au siege de Troie (*b*), & y donna de belles preuves de son courage; mais il ne vengea point l'affront qu'on fit à Ajax son frere (*c*), & n'empêcha point que ce frere ne se tuât (*d*). Cela le rendit si odieux à Telamon (*A*), qu'il en reçut ordre de ne mettre point le pied à Salamine. Il s'en alla donc busquer fortune; & abordant à l'Ile de Cypre il y bâtit une ville, à laquelle il donna le nom du Roiaume de son pere dont il se voioit exclus, je veux dire qu'il la nomma Salamine (*B*). Lors qu'il eut su que Telamon étoit mort, il voulut s'aller mettre en possession du Roiaume; mais Eurysaces fils d'Ajax l'en empêcha. Cette résistance fit naître l'envie à Teucer de faire l'avanturier: il fit voile vers les côtes d'Espagne, & y aiant pris terre à l'endroit où fut bâtie la nouvelle Carthage, il s'avança jusqu'en Gallice, & s'y établit. Justin l'assûre (*e*); mais il y a plus d'aparence que Teucer se fixa dans l'Ile de Cypre (*C*). Il bâtit un Temple à Jupiter dans Salamine, & il ordonna qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divinité (*D*). Ce cruel sacrifice ne fut aboli qu'au tems de l'Empereur Hadrien. Les descendans de Teucer ont régné là pendant plusieurs Siecles. Pausanias (*f*) dit qu'ils y ont régné jusques à Evagoras: c'est parler avec peu d'exactitude; car ils y ont régné plus long-tems (*E*). Ils ont

(*a*) *Voiez la Rem.* (*D*) *de l'Article* TELAMON.

(*b*) Hygin. *Cap. XCVII.*

(*c*) *Teucer non receptus à patre Telamone ob segnitiam non vindicatæ fratris injuriæ, Cyprum appulsus cognomine patriæ suæ Salaminam constituit.* Vell. Paterculus. *init.*

(*d*) Ἐδιώχθη ἀπὸ τῆς Σαλαμῖνος ὡς μὴ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ Αἴαντα κωλύσας σφαγιασθησόμενον ὑφ' αὑτοῦ. *Ejectum Salamine eo quod Ajacem fratrem manus sibi illaturum minime prohibuisset* Scholiast. Æsch. in Persic.

(*e*) Justin. *Libr. XLIV, Capite III.*

(*f*) *Libro II*, *pag.* 71.

(*A*) *Cela le rendit si odieux à Telamon* (1).] Teucer dans Sophocle se prédit cette disgrace; il prévoit que son pere le traitera de batard (2); l'apellera lâche & poltron; l'accusera même d'avoir contribué frauduleusement à la perte de ce frere, par l'envie de recueillir seul la succession; & le chassera du logis. Il remarque que Telamon ne rioit jamais, non pas même dans les occasions de joie; & qu'à plus forte raison seroit-il chagrin & bourru en aprenant sur ses vieux jours la mort funeste de son fils. Ciceron trouvoit sans doute très-beaux les Vers où Pacuve décrivit la reception que ce pere fit à Teucer; car voici comme il en parle (3): *Quid potest esse tam fictum quàm versus, quàm scena, quàm fabula? Tamen in hoc genere sæpe ipse vidi quum ex persona mihi ardere oculi hominis Histrionis viderentur spondalia illa, dicentis,*

Segregare abs te ausus, aut sine illo Salamina ingredi,
Neque paternum aspectum es veritus.

Nunquam illum aspectum dicebat, quin mihi Telamon iratus furere luctu filii videretur. Ut ille inflexa ad miserabilem sonum voce,

- - - Quem ætate exacta indigem
Liberum lacerasti, orbasti, extinxisti, neque fratris necis,
Neque gnati ejus parvi qui tibi in tutelam est traditus.

Flens ac lugens dicere videbatur? Quæ si ille Histrio quotidie cum ageret, tamen recte agere sine dolore non poterat, quid Pacuvium putabis in scribendo leni animo ac remisso fuisse?

(*B*) *Je veux dire qu'il la nomma Salamine.*] Un Oracle (4) d'Apollon lui avoit promis que la nouvelle Salamine, qu'il bâtiroit, ne seroit pas moins illustre que l'autre:

Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure nova Salamina futuram (5).

L'endroit où Horace dit cela est fort conu, parce que c'est un morceau de chanson à boire.

Teucer Salamina patremque
Cum fugeret, tamen uda Lyæo
Tempora populea fertur vinxisse corona,
Sic tristes affatus amicos;
Quò nos cunque feret melior fortuna parente,
Ibimus ô socii, comitesque:
Nil desperandum Teucro duce & auspice Teucro.
. . . .
O fortes pejoraque passi
Mecum sæpe viri, nunc vino pellite curas,
Cras ingens iterabimus æquor.

Teucer ne dit point dans Horace où il bâtiroit la nouvelle Salamine; mais dans Euripide il marque que ce seroit dans l'Ile de Cypre; & c'est aussi là que tous les Historiens marquent qu'il la bâtit, si vous en exceptez Messala Corvinus dont Meursius releve la faute. *Itaque manifestus est error Messallæ Corvini, qui in Sidonia conditam à Teucro dicit lib. de Augusti progenie:* Teucer qui patria profugus in Sidonia alteram Salaminam condidit (6).

(*C*) *Il y a plus d'aparence que Teucer se fixa dans l'Ile de Cypre.*] S'il avoit été planter ses tabernacles en Espagne, Asclepiade de Myrlea, qui avoit enseigné la Grammaire en ce païs-là, n'eût point oublié de le dire dans la description qu'il fit des peuples qui l'habitoient; puis qu'il n'oublia pas d'observer (7), que quelques-uns de ceux qui avoient porté les armes sous Teucer s'établirent en Galice. Son silence est ici une forte preuve.

(*D*) *Il ordonna qu'on y sacrifieroit un homme à cette Divinité.*] Tacite, qui parle de la construction de ce Temple, ne dit rien de ce sacrifice, *& Jovi Salaminio Teucer, Telamonis patris ira profugus* (8). C'est Lactance qui nous en aprend ce que j'en raporte. *Apud Cypri*, dit-il (9), *Salaminem humanam hostiam Jovi Teucrus immolavit, idque sacrificium posteris tradidit, quod est nuper Hadriano imperante sublatum.* Ce qui m'embarrasse là-dedans, est que Porphyre (10), qui avoue que pendant fort long-tems on a immolé des hommes dans Salamine, ne dit point que l'on en ait immolé à Jupiter, & qu'il déclare que cette coutume cessa sous le Regne de Diphilus, contemporain de Seleucus le Théologien. Ce Prince établit qu'au lieu d'un homme on immoleroit desormais un bœuf. Ce sacrifice étoit offert à Agraule, fille de Cecrops & de la Nymphe Agraulis.

(*E*) *Ils y ont régné plus long-tems.*] Il paroît par une Harangue d'Isocrate que ce n'a pas été sans interruption; car il introduit Nicocles, qui, après avoir touché que Teucer le chef de leur race avoit bâti Salamine, ajoûte qu'Evagoras

(1) *Voiez dans* Servius in Æn. *Libr. I, Vers.* 619, *toutes les causes qu'on débite de la colere de Telamon.*

(2) *Agamemnon, dans le VIII de l'Iliade, Vers.* 284, *lui dit que Telamon l'avoit élevé avec soin, quoi que batard.*

(3) De Oratore, *Libro II, folio* 80.

(4) Euripide, *in* Helena, *fait mention de cet Oracle.*

(5) Horat. Od. VII *Libri I.* ℣. 28.

(6) Meursius, *in* Cypro, *pag.* 58. *Dans la page precedente il corrige* Acron, *qui a dit sur la* VII Ode *du I Livre* d'Horace, *que l'une des deux Salamines étoit* in Thraciæ regione, *(il faloit dire* in Atticæ regione) *& l'autre dans l'Ile de Cypre.*

(7) *Apud* Strabonem, *Libro III, pag. m.* 108.

(8) Tacitus, Annal. *Libro III.*

(9) Lact. Divin. Inst. *Libro I, Cap. XXI.*

(10) De Abstinentia, *Libro II.* Eusebe, de Præpar. Evang. *Libro IV, Capite XVI*; S. Cyrille in Julianum, *Libro IV*; *raportent tout le Passage de Porphyre, teste* Meursio, *in* Cypro, *p.* 61.

ont auſſi régné dans la Cilicie, comme je l'ai dit en parlant d'Ajax fils de Teucer. Un paſſage de Pauſanias (*g*) donne lieu de croire que Teucer ſe maria avec une fille de Cinyras. Il fut aſſiſté par le Roi des Tyriens, pour s'établir dans ſa nouvelle domination. C'eſt Virgile qui nous l'aprend (*h*): ſon Commentateur Servius ne nie pas que pluſieurs n'aient dit cela. D'autres diſoient que Teucer s'étoit rendu maître du païs ſans ce ſecours. Homere le donne pour le meilleur tireur d'arc qui fût dans l'armée des Grecs (*i*).

(*g*) *Libro I, pag.* 3.

(*h*) Æn. *Libro I, Verſ.* 620.

(*i*) Τευκρός θ' ὃς ἄριστος Ἀχαιῶν Τοξοσύνῃ, ἀγαθὸς δὲ καὶ ἐν σταδίῃ ὑσμίνῃ. *Teucerque qui præſtantiſſimus Achivorum arte ſagittandi, ſtrenuus autem & in ſtataria pugna.* Homer. Iliad. *Libro XIII, Verſ.* 313. *Voiez auſſi Libro VIII, Verſ.* 266 *& ſuiv.* & Horace, Ode IX *Libri IV.*

vagoras ſon pere avoit recouvré le Roiaume que d'autres avoient perdu: & qu'il avoit mis les choſes en un tel état, que non ſeulement les Pheniciens ne tiranniſoient plus Salamine; mais auſſi que cette ville avoit pour Rois ceux à qui le Roiaume avoit apartenu au commencement. Voilà donc la poſtérité de Teucer ſur le thrône après la mort d'Evagoras. Il eſt ſûr que ſon fils Nicocles a régné dans Salamine. Quelques-uns (11) veulent que Demonicus y ait auſſi régné, & qu'il ait été ſon fils. Iſocrate leur adreſſe des Harangues. Nous trouvons auſſi un Nicocreon Roi de Salamine, iſſu de Teucer (12). Le docte Meurſius le prend pour celui auquel Ptolomée donna le Gouvernement de Cypre (13), l'an prémier de la 117 Olympiade, ſoixante-deux ans après la mort d'Evagoras (14). Il n'en a point d'autre raiſon qu'un paſſage d'Antoninus Liberalis. Méchante raiſon par conſéquent, puis que les Métamorphoſes des Grecs ne s'apliquoient point à un ſiecle auſſi éloigné du tems fabuleux, que l'étoit celui des Succeſſeurs d'Alexandre. Le Nicocreon d'Antoninus Liberalis n'eſt donc pas le même que celui de Ptolomée. Je paſſe ſous ſilence que Nicocreon a régné avant l'Olympiade que Meurſius a cottée (15); ce qui n'empêcheroit pas que le Roi d'Egypte n'eût pu lui donner le Gouvernement dont il eſt queſtion.

(11) *Voiez* Meurſius, *in* Cypro, *pag.* 113.

(12) Antoninus Liberalis, Metamorphoſ. *Capite* XXXIX.

(13) Diodorus Siculus, *Libro XIX.*

(14) *Voiez* Meurſius, *in* Cypro, *Libro II, Capit. XII, & XV.*

(15) *Il joua une Tragédie devant Alexandre.* Plut. *in* Alexandr. *pag.* 681. Iſocrate *dina chez lui*, Idem *in* Iſocrate.

TEXERA (JOSEPH) Dominicain Portugais au XVI Siecle, fut Confeſſeur de Don Antonio Roi de Portugal, & l'aiant ſuivi en France il s'y arrêta & fut fait Aumonier & Prédicateur du Roi. Il fut Confeſſeur de Charlotte Catherine de la Trimoille Princeſſe de Condé, & du Prince de Condé ſon fils. Il publia quelques Livres (*A*), & mourut l'an 1601 (*a*). Il *preſchoit que nous ſommes tenus d'aimer tous les hommes de quelque religion, ſecte, & nation qu'ils ſoient, juſques aux Caſtillans* (*b*). Cela marquoit beaucoup ſa paſſion contre le Prince (*c*) qui avoit conquis le Portugal ſur le malheureux Don Antonio. Un de ſes Ouvrages fut réfuté par ordre du Roi d'Eſpagne (*B*).

(*a*) Konig, Biblioth. *pag.* 796.

(*b*) Traité Parænetique par un Pelerin Eſpagnol, *folio* 114 *Edit. d'Aux* 1597 in 12.

(*c*) *Philippe II, Roi d'Eſpagne.*

(*A*) *Il publia quelques Livres.*] Son *Compendium de Portugalliæ ortu, regni initiis, rebusque à regibus geſtis*, fut imprimé à Paris l'an 1582 *in* 4. Ce Livre fut réfuté par Duardus Nonius Leo Juriſconſulte Portugais, contre lequel Texera écrivit enſuite, *Confutatio nugarum Duardi Nonii Leonis & aliorum qui Portugalliæ regnum Philippo Caſtellæ Regi jure hæreditario obveniſſe contendunt, & Antonii veri Portugalliæ Regis jus vellicare.* Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1592. Je trouve dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou (1), *Joſ. Texere, Suite d'un Diſcours intitulé*, Adventure &c, *touchant Don Sebaſtien Roy de Portugal*, 1602 *in* 8. On imprima à Paris en 1590, & à Leide en 1592, *Joſephi Texeræ Exegeſis genealogica arboris gentilitiæ Henrici IV Gallorum Regis.* L'Auteur fit un autre Ouvrage ſur la Généalogie du Prince de Condé en 1596, & il en donna une ſeconde Edition plus ample l'an 1598 *in* 12. Elle eſt intitulée, *Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Protoprincipis majoribus geſtarum, Epitome: ejuſdemque Henrici Genealogiæ explicatio à divo Ludovico per Borbonios atque ab Imbaldo Trimollio ad utrumque dicti Henrici parentem repetita.* Il y joignit le narré des Cérémonies qui furent obſervées lors que la Princeſſe de Condé abjura le Calviniſme entre les mains du Légat du Pape à Roüen le 28 de Décembre 1596. Il remarque une choſe dont je vais faire mention parce qu'elle peut ſervir de ſuplément à un fait que j'ai raporté dans l'Article de BOTERO (2), & qui a donné quelque lieu aux plaiſanteries des Proteſtans.

L'une des Cérémonies fut que la Princeſſe de Condé étant à genoux, le Légat & les Prélats qui l'accompagnoient récitérent le *Miſerere*, & puis le *Deus miſereatur noſtri*: ils récitoient tour à tour lui un verſet, & eux un autre: à chaque verſet qu'il récitoit il touchoit doucement de ſa baguette les épaules de la Princeſſe. La Connétable qui étoit auprès de la Princeſſe ne pouvoit à cauſe de la foule détourner la tête tant ſoit peu, ainſi la baguette lui donnoit à chaque fois ſur le viſage. Le Légat s'en étant aperçu coupa le bout de la baguette. Presque tout le monde crut que cela faiſoit partie du Cerémonial: Joſeph Texere le crut auſſi; mais le Légat le deſabuſa. *Interea verò dum illuſtriſſimus Dominus Legatus ſuum verſiculum recitaret, ad quemlibet leviter contingebat cum virgula ſpatulas Dominæ Principiſſæ eam abſolvendo. Hîc animadvertendum eſt, quòd, cùm illuſtriſſima Domina Comeſtabilis eſſet D. Principiſſæ proxima, ita in anguſtias redacta fuerit, ut nec ſe movere loco, nec caput inclinare, aut avertere poſſet. Unde accidit, ut plus illic, quàm aliæ omnes mereretur: quia ſcilicet, cùm dicti pſalmi recitarentur antiphonatim, ut dictum eſt, ab Illuſtriſſimo D. Legato & clero præſente, & ad quemque verſiculum D. Legatus ipſam Principiſſam ſcipiunculo, vel virgula tangeret in humeris, (juxta ritum & conſtitutionem Eccleſiæ) cùm in ſpatulam ſiniſtram deflecteret, ſimul caput & vultum multis vicibus Dominæ Comeſtabilis contingebat. Quod advertens ipſe D. Legatus, abrupit punctum virgulæ verſus cuſpidem: quod ferè omnes putabamus hoc animadverſo fuiſſe partem aliquam hujuſce ceremoniæ. Sed ego reſcivi ex ore ipſius Illuſtriſſimi D. Legati veritatem rei. Hæc diximus, ne quis deinceps in eo hallucinetur ubi veritatem reſciſcat* (3). Il n'y a point de particularitez qui méritent mieux d'être obſervées que celle-là; car elle pouvoit tromper les aſſiſtans: ils pouvoient s'imaginer qu'une telle circonſtance n'étant point encore marquée dans la Rubrique ſignifioit quelque myſtere, quelque cas nouveau & fort ſingulier. Les ſpéculatifs & les railleurs pouvoient à l'envi débiter ſur ce ſujet mille chimeres.

(*B*) *Un de ſes Ouvrages fut réfuté par ordre du Roi d'Eſpagne.*] J'ai cité un Livre qui a été traduit de Caſtillan en François par un certain Dralymont qui ajoute quelquefois des Notes à l'Original. Voici l'une de ces Notes. „ Un Juif nommé Duard Nonnes de Leon (*), ... „ contre les loix de Portugal, qui ferment la porte des „ honneurs & dignitez de la nation (c'eſt à dire à tous „ ceux qui deſcendent de Juifs) a eſté fait par le Roy Catholique Conſeiller au Royaume, en recompenſe d'avoir „ compoſé contre Frere Joſeph Texere Portugais, de l'Ordre des freres Preſcheurs (perſonnage aujourd'huy fort „ renommé en l'Europe, & conu de tous les Princes d'icelle, tant Eccleſiaſtiques que ſeculiers; & ſingulierement en France, où les plus grands du Royaume, & „ tous hommes d'honneur, l'aiment & voyent volontiers, „ à cauſe de ſon honneſte converſation, bonnes mœurs, „ & ſinguliere doctrine, comme l'un des plus accomplis „ en la connoiſſance de l'Hiſtoire & proſapie des Grands, „ qui ſe puiſſe trouver, ſelon que ſes œuvres & devis communs en donnent ſuffiſant teſmoignage) un Livre de Cenſures, qui eſt non ſeulement infame, mais plein de propoſitions heretiques & temeraires. Je m'eſtonne fort de „ la patience de ce Religieux, lequel eſtant ſi conſumé & „ practicq en l'Hiſtoire, entendant bien les affaires d'Eſtat, „ & eſtant ſi jaloux de ſon honneur, ainſi que nous ſçavons, comme il ne met la main à la plume (4), eſcrivant non ſeulement contre les erreurs & fauſetez de ce „ Juif, mais auſſi contre la Majeſté Catholique: attendu „ qu'il a fait faire contre luy un Livre tant faux & infame „ (ce que ſadicte Majeſté advoue en un privilege donné l'an „ 1590.) & permis audict Juif d'imprimer un Livre de la „ genealogie des Rois de Portugal, traduict par luy en langue Caſtillane, d'un autre en Latin, qu'il compoſa par „ ſon commandement: lequel eſt ceſtuy-cy de Cenſures „ dont nous parlons (5)".

(1) *Pag.* 136 *de la II Partie.*

(2) *Voiez la Remarque* (*C*) *de l'Article* BOTERO, *& la Remarque* (*K*) *de l'Article d'*HENRI IV.

(3) Texera, de Converſione Carlottæ Catharinæ Principiſſæ Condæi, *pag.* 26, 27.

(*) Duard Non. liv. des Cenſures, &c.

(4) *Je m'étonne de ceci; car nous avons vu dans la Remarque précédente que la Refutation de l'Ouvrage de ce Juif fut publiée par Texera l'an* 1592.

(5) Traicté Parænetique par un Pelerin Eſpagnol batu du temps & perſecuté de la fortune, *folio* 51 *verſo* & 52 *Edit. d'Aux.* 1597. *Notez que ce Traicté Parænetique fut reimprimé l'an* 1641 *ſous le Titre de* Fuora Villaco, *c'eſt-à-dire,* La Liberté de Portugal, &c.

THAIS, Courtiſane Greque, ſuivit l'armée d'Alexandre, & fut cauſe de la ruine de Perſepolis (*A*). Elle ſe fit tellement aimer de Ptolomée Roi d'Egypte, qu'il l'épouſa (*a*). On n'a pas

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*) *vers la fin.*

(*A*) *Elle fut cauſe de la ruine de Perſepolis.*] Mr. Guillet a raiſon de dire que Thais conçut ce deſſein par un principe d'ambition. *Elle propoſa* à Alexandre *de bruler le Palais Roial de Perſepolis, & ne lui diſſimula pas qu'elle mouroit d'envie d'y mettre le feu la premiere, pour faire dire un jour par tout l'Univers que les Dames Atheniennes, qui avoient ſuivi Alexandre dans la Perſe, avoient vangé l'incendie de la ville d'Athenes autrefois embrazée par Xerxes. Sa beauté & ſon éloquence firent réuſſir ſon ambition, & le palais roial fut brulé cette nuit-là* (1). Voici une Relation plus ample de cette Avanture: je la donne ſelon la Verſion d'Amyot. „ Depuis ainſi comme il ſe preparoit pour aller encore „ apres Darius, il ſe mit un jour à faire bonne chere, & „ à ſe recreer en un feſtin, où l'on le convia avec ſes mignons, ſi privément, que les concubines meſme de ſes „ familiers furent au banquet avec leurs amis, entre leſquelles la plus renommée eſtoit Thais natifve du pays „ de l'Attique, eſtant l'amie de Ptolomeus, qui apres le „ trespas

(1) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, *pag. m.* 292.

pas de bonnes raisons de croire que Menandre aît été l'un de ses galans. C'est ce qu'on va discuter en relevant les erreurs de Monsr. Moreri (*B*). Le nom de cette Courtisane fut donné communément dans les Comédies, & dans d'autres Pieces de Poësie, aux femmes prostituées (*b*). On dit que Paphnuce, qui florissoit au quatrieme Siecle, convertit dans Alexandrie une fameuse fille de joie nommée THAÏS (*C*).

THA-

(*b*) *Voiez* Juvenal, Sat. III, *Vers* 93, *où il dit*, an melior cum Thaïda sustinet? *&* Martial *en plusieurs endroits.*

,, trespas d'Alexandre fut Roy d'Egypte. Ceste Thais ,, partie louant Alexandre dextrement, & partie se jouant ,, avec luy à table, s'advança de luy entamer un propos ,, bien convenable au naturel affecté de son pays, mais bien ,, de plus grande consequence qu'il ne luy appartenoit, ,, disant que ce jour-là elle se sentoit bien largement à son ,, gré recompensée des travaux qu'elle avoit soufferts à ,, aller errant çà & là par tout le pays de l'Asie en suivant ,, son armée, quand elle avoit eu ceste grace & cest heur ,, de jouer à son plaisir dedans le superbe Palais Royal des ,, grands Roys de Perse: mais que encores prendroit-elle ,, bien plus grand plaisir à brusler, par maniere de passe-,, temps & de feu de joye, la maison de Xerxes qui avoit ,, bruslé la ville d'Athenes, en y mettant elle-mesme le ,, feu en sa presence & devant les yeux d'un tel Prince ,, comme Alexandre, à celle fin qu'on peust dire au temps ,, advenir, que les femmes suivans son camp avoient plus ,, magnifiquement vengé la Grece des maux que les Per-,, ses luy avoient faicts par le passé, que n'avoient jamais ,, faict tous les Capitaines Grecs qui furent oncques, ny ,, par terre ny par mer. Elle n'eut pas si tost achevé ce ,, propos, que les mignons d'Alexandre y assistans se ,, prirent incontinent à batre des mains & à mener grand ,, bruit de joye, disans que c'estoit le mieux dit du mon-,, de, & incitans le Roy à le faire. Alexandre se laissant ,, aller à leurs instigations, se jetta en pieds, & prenant ,, un chappeau de fleurs sur sa teste, & une torche ar-,, dente en sa main, marcha luy-mesme le premier: ses ,, mignons allerent apres tout de mesme, crians & dan-,, sans tout à l'entour du chasteau (2)". Diodore de Sicile observe (3) que Thais après le Roi fut la prémiere qui mit le feu, & que toutes les maisons autour du Palais Roial furent consumées. Il la qualifie ἑταίρα, mot qui peut être interprété par celui de Courtisane. Notez que selon Plutarque il n'y eut que le Palais Roial de brûlé. Mais selon Quinte-Curce toute la Ville fut réduite en cendres, & ne fut jamais rebatie. Je m'étonne qu'il ne fasse pas entrer dans le discours de la Courtisane ce qui en étoit le plus bel endroit. Il ne lui fait rien dire qui témoigne qu'elle aspirât à la gloire de faire dire dans les siecles à venir qu'elle & ses camarades avoient plus contribué à venger la Grece, que les plus grans Capitaines. *De die inibat convivia* (Alexander) *quibus feminæ intererant: non quidem quas violari nefas esset; quippe pellices licentius quam decebat cum armato vivere adsuetæ. Ex his una Thaïs & ipsa temulenta*, maximam apud omnes Græcorum initurum gratiam *adfirmat*, si regiam Persarum jussisset incendi, expectare hoc eos, quorum urbes barbari delessent. *Ebrio scorto de tanta re ferente sententiam, unus & alter, & ipsi mero onerati adsentiunt, rex quoque fuit avidior, quam patientior*: quin igitur ulciscimur Græciam, & urbi faces subdimus. *Omnes incaluerant mero: itaque surgunt temulenti ad incendendam urbem; cui armati pepercerant. Primus rex ignem regiæ injecit; tum convivæ & ministri pellicesque. Multa cedro ædificata erat regia: quæ celeriter igne concepto, late fudit incendium. Quod ubi exercitus, qui haud procul ab urbe tendebat, conspexit; fortuitum ratus, ad opem ferendam concurrit. Sed ut ad vestibulum regiæ ventum est; vident regem ipsum adhuc adgerentem faces. Omissa igitur, quam portaverant aqua, aridam materiam in incendium jacere ceperunt. Hunc exitum habuit regia totius Orientis . . . . ac ne longa quidem ætate, quæ excidium ejus sequuta est, resurrexit* (4). Remarquez, je vous prie, que non seulement il ne paroit point par ces deux récits que Thais ait assisté à ce festin en qualité de courtisane d'Alexandre; mais qu'il paroît même qu'elle n'avoit point ce caractere. Quinte-Curce dit seulement qu'elle étoit l'une des concubines qui suivoient l'armée (5). Plutarque assûre formellement qu'elle étoit la concubine de Ptolomée l'un des Capitaines d'Alexandre. Cependant c'est une opinion assez commune qu'elle fut l'une des Maîtresses d'Alexandre; mais cette opinion pourroit bien être trompeuse, quoi qu'un Passage d'Athenée la favorise. Cet Auteur dit qu'Alexandre avoit avec lui cette courtisane, & qu'après la mort de ce Conquérant, elle épousa Ptolomée Roi d'Egypte, dont elle eut deux fils & une fille nommée Irene, qui fut femme d'Eunostus Roi de Soles (6) dans l'Ile de Cypre. Ὁ δὲ μέγας Ἀλέξανδρος οὐ Θαΐδα εἶχε μεθ' ἑαυτοῦ τὴν Ἀττικὴν ἑταίραν· περὶ ἧς φησὶ Κλείταρχος ὡς αἰτίας γενομένης τοῦ ἐμπρησθῆναι τὰ ἐν Περσεπόλει βασίλεια. αὕτη δὲ ἡ Θαῒς καὶ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον, καὶ Πτολεμαίῳ ἐγαμήθη τῷ πρώτῳ βασιλεύσαντι Αἰγύπτου, καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τέκνον Λεοντίσκον καὶ Λάγον, θυγατέρα δὲ Εἰρήνην, ἣν ἔγημεν Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς. *Thais Atheniensis meretrix cum Alexandro Magno fuit, eumque præcipuè impulit, ut Cleitarchus autor est, ad comburendam regiam Persepolidis. Post obitum Alexandri, Ptolemæo, qui primus Ægypti regnum adeptus est, illa nupsit, ex eoque liberos concepit, Leontiscum*, *& Lagum mares: Eirenen fœminam, quæ Solenis Eunosti regis Cypriorum uxor fuit* (7).

(2) Plutarque, *dans la* Vie d'Alexandre, *pag. m.* 179: *vous trouverez le Grec à la page* 687. *de l'Edition de Francfort* 1620.

(3) Diodorus Siculus, *Libro XVII, Cap. LXXII.*

(4) Q. Curtius, *Libro V, Cap. VII.*

(5) *Ce sens-la peut remplir toute la force des termes de* Quinte Curce.

(6) *C'est ainsi qu'il faut traduire le Grec d'Athenée* Εὔνοστος ὁ Σόλων τῶν ἐν Κύπρῳ βασιλεύς, *& non pas comme Dalechamp* Solonis Eunosti regis Cypriorum.

(*B*) *En relevant les erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il dit qu'elle étoit d'*Alexandrie*, & qu'*étant allée à Athenes elle attira à soi toute la jeunesse de ce pays.* Voici comment on réfute cette fausseté dans l'Ouvrage que je cite (8): ,, Ne ,, vous laissez pas surprendre à l'erreur de cinq ou six mé-,, chans Dictionnaires Historiques, qui disent que Thais ,, estoit d'Alexandrie. Il y a eu si peu d'intervalle entre ,, le temps qu'Alexandre jetta les fondemens de cette Ville ,, d'Egypte, & le temps qu'il brûla la Capitale de Perse, ,, qu'il auroit falu que Thais eust esté prise vistement en-,, tre les premiers nés d'Alexandrie, & portée dans le ,, berceau, pour se pouvoir trouver à l'embrasement de ,, Persepolis: Car vous sçavez qu'aprés la Bataille d'Ar-,, belle, gagnée la mesme année de la fondation d'Ale-,, xandrie, *In Oriente victoriis magis quàm passibus omnia* ,, *peragrabat Alexander.* Mais sans rafiner sur la Chronolo-,, gie, Plutarque & Athenée disent qu'elle estoit d'Athe-,, nes (9)". II. Mr. Moreri ajoûte que *le Poëte Menandre l'a rendue celebre par ses vers, d'où elle a été apellée Menandréenne.* Cela est tiré du Dictionaire de Charles Etienne, & ne peut pas être réfuté aussi fortement, que la Paraphrase de Monsr. Guillet. *Ce fut là*, dit-il (10) en parlant d'Athenes, *que Thais eut une amourette avec Menandre, ce Poëte celebre qui eut le cœur si tendre, & l'inclination si amoureuse, qu'il fit des folies extraordinaires pour ses maitresses.* J'allegue contre cela ce que Plutarque nous dit (11), que Thaïs étoit Concubine de Ptolomée pendant l'Expédition d'Alexandre, & ce qu'Athenée observe qu'elle fut l'épouse de ce Ptolomée après la mort de ce Conquérant. C'est une bonne preuve que si elle eut une amourette avec Menandre, ce fut avant cette expédition. Il est même probable qu'elle avoit été la bonne amie de Ptolomée quelque tems avant la guerre d'Asie. Il est, dis-je, probable que ce grand Seigneur Macedonien l'avoit tirée d'Athenes, & l'avoit gardée chez lui pendant quelque tems avant que l'on commençât l'attaque de Darius. Or cette Expédition d'Alexandre fut commencée lors que Menandre n'avoit qu'environ huit ans (12). Il n'est donc pas possible que ses amours pour la Courtisane Thaïs aient précédé la guerre de Perse. En quel tems donc les placera-t-on, puis que Thaïs après la mort d'Alexandre devint l'épouse d'un Roi d'Egypte, je veux dire de ce même Ptolomée qu'elle avoit suivi par tout pendant que ce Conquérant subjuguoit l'Asie? J'ai une autre raison à alléguer contre ces amours. Je ne pense pas qu'on les puisse mieux prouver que par ces Vers de Properce,

Turba Menandreæ fuerat nec Thaïdos olim
Tanta, in qua populus lusit Erichthonius (13);

ou que par ceux-ci dans lesquels le même Poëte a renfermé quelques conseils de maquerelle,

Non te Medeæ delectent probra sequacis,
Nempe tulit fastus ausa rogare prior:
Sed potius mundi Thaïs pretiosa Menandri,
Cum ferit astutos Comica mœcha Getas (14);

ou enfin que par cette Inscription de Martial sous la Thaïs de Menandre,

Hæc primum juvenum lascivos lusit amores,
Nec Glycere, vere Thaïs amica fuit (15).

Mais il est sûr que par cette Thaïs de Menandre dont ces deux Poëtes Latins font mention, il faut entendre une Comédie de Menandre intitulée Thaïs, & non pas la Courtisane qui fut cause de l'incendie de Persepolis. Consultez les Observations de Monsr. Gronovius le pere (16). Je ne voudrois pas nier que notre Thaïs ne fût dans l'esprit du Poëte l'original de la Comédie qui portoit son nom; mais cela ne prouve point qu'il y ait eu des intrigues amoureuses entre Menandre & la Courtisane dont il s'agit dans cet Article.

(*C*) *On dit que Paphnuce . . . convertit dans Alexandrie une . . .* THAÏS.] Charles Etienne, & après lui plusieurs autres Lexicographes, raportent cette conversion: ils citent tous Volaterran qui en effet l'a racontée de cette maniere. Paphnuce, dit-il (17), étant allé *incognito* chez Thaïs l'Alexandrine (18), ne trouvoit jamais qu'elle le menât dans un lieu assez retiré; & comme enfin elle l'avertit qu'où ils étoient autre que Dieu ne pourroit savoir leurs démarches; il prit occasion de l'exhorter à craindre Dieu qui voioit & qui punissoit les actions les plus cachées. Cette remontrance la toucha si vivement, qu'elle renonça au métier, & qu'elle devint une sainte femme.

(7) Athen. *Libro XIII, pag.* 576, *D.*

(8) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, *pag.* 291, 292.

(9) *Ils disent qu'elle étoit du Païs d'Attique, mais non pas d'Athenes.*

(10) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, *pag.* 292.

(11) *Voiez la Remarque précédente.*

(12) *Il nâquit environ la* 3 *année de la* 109 *Olympiade. Voiez* Vossius de Poëtis Græcis, *pag.* 573 *& Alexandre se mit en marche la* 3 *année de la* 111 *Olympiade.*

(13) Propert. Eleg. VI *Libri II.*

(14) *Idem, Libr. IV,* Eleg. V.

(15) Martial. Epigr. CLXXXVII *Libri XIV.*

(16) Sur les Ecrivains Ecclesiastiques, *au Chapitre II, pag.* 25 *& suiv.*

(17) Volaterr. *Libro XX circa initium, pag. m.* 718.

(18) *Thaidis nomen nobilitatum in primis à Thaïde Alexandrina.* Idem, ibid.

THALES, l'un des fept Sages de la Grece. Moreri en a parlé amplement. J'ajoûte que ce Philofophe croioit que le Monde étoit l'Ouvrage de Dieu, & que Dieu voioit les plus fécretes penfées du cœur de l'homme (*A*). Quelques-uns difent qu'il fe maria; mais d'autres foutiennent que cela eft faux, & qu'il éluda là-deffus les perfécutions de fa mere, en lui difant lors qu'il étoit jeune, *Il n'eft pas encore tems*; & lors qu'il fut fur le retour, *Il n'eft plus tems* (*a*). On veut qu'il ait cru que mourir & vivre c'eft la même chofe; & qu'étant interrogé pourquoi donc il ne mouroit pas, il fit la réponfe que d'autres donnent à Pyrrhon (*b*). Une vieille femme fe moqua de lui affez plaifamment, fur ce qu'étant forti de fon logis avec elle pour contempler les aftres, il tomba dans un foffé (*B*). On croit qu'il vêcut plus de quatre-vingt-dix ans (*C*).

Ceux qui ont quelque conoiffance de la doctrine des plus anciens Philofophes de la Grece, n'ignorent pas qu'il a foutenu, que l'eau étoit le principe de tous les corps qui compofent l'Univers. Il y auroit bien des réfléxions à faire fur cette fupofition (*D*). Je citerai un Paffage qui nous

(*a*) Diog. Laertius, *Libro I*, *num.* 26.

(*b*) *Voiez l'Article* PYRRHON, *Citat.* (37).

(*A*) Thales *croioit que le monde étoit l'ouvrage de Dieu, & que Dieu voioit les plus fécretes penfées du cœur de l'homme.*] Je parle ainfi comme fimple raporteur de ce que je trouve dans Diogene Laërce, & fans affirmer que ce fuffent effectivement les opinions de ce Philofophe. On compte parmi fes Apophthegmes ces trois-ci. Dieu eft la plus ancienné de toutes les chofes; car il eft incréé (1): le Monde eft la plus belle de toutes les chofes; car il eft l'ouvrage de Dieu: tant s'en faut que ceux qui commettent un péché puiffent fe cacher aux yeux de Dieu, qu'ils ne peuvent pas même lui dérober la conoiffance de leurs penfées (2). Vous pourrez voir à la marge le Texte Grec de l'Hiftorien des Philofophes, & voici Valere Maxime qui témoigne la même chofe à l'égard de la troifieme Sentence: *Mirifice etiam Thales. Nam interrogatus an facta hominum Deos fallerent: Nec cogitata, inquit. Ut non folùm manus, fed etiam mentes puras habere vellemus; cùm fecretis cogitationibus noftris cœlefte numen adeffe crediddiffemus* (3). La glofe de Valere Maxime, favoir qu'on parloit ainfi afin que la foi de la préfence de Dieu aux penfées les plus fécretes de l'âme, obligeât les hommes à tenir leur cœur non moins que leurs mains dans la pureté, eft très-conforme à un Paffage de Ciceron concernant le même Thales. Examinez bien toute la fuite du raifonnement de Ciceron, vous trouverez que le fondement de la Maxime de cet ancien Sage de la Grece étoit le profit moral que l'homme en pouvoit tirer: *Melius græci atque noftri, qui ut augerent pietatem in deos, eafdem illos urbes quas nos incolere voluerunt. Affert enim hæc opinio religionem utilem civitatibus. Siquidem & illud bene dictum eft à Pythagora doctiffimo viro, tum maxime pietatem & religionem verfari in animis, cum rebus divinis operam daremus: & quod Thales, qui fapientiffimus inter feptem fuit, homines exiftimare oportere deos omnia cernere, deorum omnia effe plena: fore enim omnes caftiores, veluti quæ infans effet maxime religiofus* (4). Remarquez, je vous prie, la diférence qui fe trouve entre Ciceron & Diogene Laërce. Celui-ci dit fimplement & abfolument que felon Thales le monde étoit animé & plein de Génies: Τὸν κόσμον ἔμψυχον καὶ δαιμόνων πλήρη, *animatum mundum ac dæmonibus plenum* (5); mais il femble que Ciceron limite cela: car il dit que felon Thales il étoit bon ou il falloit que les hommes fe perfuadaffent que tout étoit plein de Dieux. Ariftote a cru que peut-être Thales n'a voulu dire autre chofe, que ce que d'autres entendoient par la doctrine que tous les êtres ont une ame: Καὶ ἐν τῷ ὅλῳ δέ τινες αὐτὴν (ψυχὴν) μεμῖχθαί φασιν. ὅθεν ἴσως καὶ Θαλῆς ᾠήθη πάντα πλήρη θεῶν εἶναι. *Sunt & qui in toto univerfo permiftam ipfam* (animam) *inquiunt effe. Quocirca forfitan & Thales omnia plena deorum effe putavit* (6). Voici quelques autres variations. Plutarque ne fupofe point que Thales ait allégué la raifon qu'on a vue ci-deffus, pourquoi le Monde eft la plus belle de toutes les chofes; il dit que Thales aiant à réfoudre cette queftion, *quel eft le plus beau de tous les êtres*, répondit, *le Monde; car tout ce qui eft dans l'ordre eft une partie du Monde.* Τί κάλλιστον; κόσμος· πᾶν γὰρ τὸ κατὰ τάξιν, τούτου μέρος ἐστί. *Quid pulcherrimum? Mundus. omnes enim ejus partes ordine aptæ funt* (7). Et pour ce qui eft de la réponfe à la demande fi Dieu conoît les actions mauvaifes de l'homme, il y a des gens qui l'attribuent, non pas à Thales, mais à Pittacus. Voiez Theon au Chapitre V de fes *Progymnasmata* à la page 69 & 77 de l'Edition de Leide 1626.

Je remarque toutes ces diverfitez, afin qu'on voie que les preuves que l'on voudroit m'opofer fur ce que j'ai dit quelque part (8), que Thales n'emploia point l'action divine dans fon Syftême de la Production des chofes, ne font pas bien convaincantes. Mais c'eft de quoi je dois parler ci-deffous. Voiez la Remarque (*D*).

(*B*) *Pour contempler les aftres, il tomba dans un foffé.*] Comment pourriez-vous conoître ce qui fe fait dans le ciel, lui dit cette bonne femme, puis que vous ne voiez pas ce qui eft proche de vos pieds? Λέγεται δ' ἀγόμενος ὑπὸ γραὸς ἐκ τῆς οἰκίας, ἵνα τὰ ἄστρα κατανοήσῃ, εἰς βόθρον ἐμπεσεῖν, καὶ αὐτῷ ἀνοιμώξαντι φάναι τὴν γραῦν, Σὺ γὰρ, ὦ Θαλῆ, τὰ ἐν ποσὶν οὐ δυνάμενος ἰδεῖν, τὰ ἐπὶ τοῦ οὐρανοῦ οἴει γνώσεσθαι: *Fertur, quum domo exiret contemplandorum fiderum caufa, in fubjectam foffam incidiffe, petulantique probo dictum ab anu domeftica, Qua ratione, ô Thales, quæ in cœlis funt comprehenfurum te arbitraris, qui ea quæ funt ante pedes, videre non vales* (9)? On a tourné en bien des manieres la penfée de cette femme. Confultez les Commentaires fur le CV Emblême d'Alciat; vous y trouverez les

(1) Πρεσβύτατον τῶν ὄντων, θεός· ἀγέννητον γάρ. κάλλιστον, κόσμος. ποίημα γὰρ θεοῦ. *Antiquiffimum entium omnium quæ funt, deus; ingenitus enim. Pulcherrimum, mundus; a deo enim factus eft.* Diogenes Laertius, *Libro I*, *num.* 35.

(2) Ἠρώτησέ τις αὐτὸν εἰ λάθοι θεὸς ἄνθρωπος ἀδικῶν. Ἀλλ' οὐδὲ διανοούμενος, ἔφη. *Interrogatus, lateretne deos homo male agens: Ne cogitans quidem, inquit.* Idem, ibid. *num.* 36.

(3) Valerius Maximus, *Libro VII*, *Capite II*, *num.* 8 *Ext.* *pag. m.* 602.

(4) Cicero, de Legibus, *Libro II*, *folio* 334, *B.*

(5) Diog. Laertius, *Libro I*, *num.* 27.

(6) Ariftot. de Anima, *Libro I*, *Capite V.*

(7) Plut. in Convivio feptem Sapient. *pag.* 153, *C.*

(8) *Dans la Rem.* (*D*) *de l'Article* ANAXAGORAS.

(9) Diog. Laertius, *Libro I*, *num.* 34.

Vers que fit Thomas Morus contre un Aftrologue cocu. Tantôt ce grand Chancelier l'excufe de ne voir pas dans les aftres les galanteries de fa femme, & tantôt il le bafoue de ne les y voir pas.

Saturnus procul eft, jamque olim cæcus, ut ajunt,
Nec propè difcernens à puero lapidem.
Luna verecundis formofa incedit ocellis,
Nec nifi virgineum virgo videre poteft.
Jupiter Europam, Martem Venus, & Venerem Mars,
Daphnen Sol, Herfen Mercurius recolit.
Hinc factum, Aftrologe, eft, tua cùm capit uxor amantes,
Sidera fignificent ut nihil inde tibi.

Vous voiez qu'il allegue des raifons pourquoi les Planetes ne peuvent pas révéler à cet Aftrologue l'infamie de fon domeftique; mais voici d'autres Vers où il prétend que puis que les aftres voient tout, ils auroient dû faire favoir à leur client les amours illégitimes de fon époufe.

Aftra tibi æthereo pandunt fefe omnia vati;
Omnes & quæ fint fata futura monent.
Omnibus aft uxor quod fe tua publicat, id te
Aftra, licet videant omnia, nulla monent.

Comme il y a par tout des Aftrologues, qui non plus que les autres profeffions ne font pas exemts de cette difgrace, un Auteur François qui en conoiffoit de tels, les a régalez d'une Traduction Françoife des premiers Vers de Thomas Morus. Laiffons le parler en fon vieux Gaulois (10). *Que fi ceftuy-cy* (11) *adonné a la haute contemplation, & prefumant fçavoir beaucoup, ne veid ce qui eftoit devant luy, affeurez vous qu'il n'eft feul en fa faute: car plufieurs Aftrologues font femblables à luy; car fe meflans de predire aux autres leur fort, ne fçavent predire pour eux mefmes. Tefmoings quelques-uns de noftre temps de la profeffion, jaloux tant que plus, & quelque chofe d'avantage, vous m'entendez bien: fauve l'honneur des Dames. De ceux j'ay fait autrefois ceft Epigramme imité du Latin de Thomas More:*

Tu cognois aftrologue eftoilles etherees,
Dont à chacun predis futures deftinees;
Mais de ce que ta femme eft à plufieurs commune,
Par les aftres n'en peux cognoiftre chofe aucune,
Saturne eft trop loingtain, aveugle eft en apres
Le blanc d'entre le noir ne difcernant de pres.
Ayant les yeux honteux la Lune fait fon cours,
Puis la vierge ne veut voir lafcives amours.
Les autres affaire ont, Mars fa Venus regarde,
Venus Mars, Jupiter à Europe prent garde.
Ainfi donc tu ne peux ta femme apercevoir,
Quand fon amant l'embraffe, & moins tes cornes voir.

Voiez ce que je raporte du *Menagiana* (12).

(*C*) *On croit qu'il vécut plus de quatre vingt dix ans.*] Il nâquit l'an 1 de la 35 Olympiade, & il mourut l'Olympiade 58 (13). Cela fait pour le moins quatre vingts douze ans. Ainfi Diogene Laërce raifonne mal avec fon Τελευτῆσαι γὰρ ἐπὶ τῆς πεντηκοστῆς ὀγδόης Ὀλυμπιάδος, *quinquagefima* QUIPPE *& octava Olympiade effe defunctum* (14); & néanmoins Aldobrandin (15) a trouvé très-jufte le calcul de cet Auteur, ou les quatre vingts dix ans de vie que Diogene Laërce a donnez à Thales. Mr. Moreri ne compte pas bien; il veut que ce Philofophe né *en la 36 Olympiade*, foit mort *en la 58 vers l'an* 209 *de Rome le 95 de fon âge.* L'an 209 de Rome eft le dernier de la 58 Olympiade; mais comptez comme il vous plaira, vous ne trouverez jamais dans l'Hypothefe de cet Ecrivain quatre vingts quinze ans.

(*D*) *Il a foutenu que l'eau étoit le principe de tous les corps. . . . . . . Il y auroit bien des réfléxions à faire fur cette fupofition.*] On prétend avec beaucoup de raifon qu'il ne fut pas le prémier qui avança cette doctrine, & qu'il l'avoit empruntée, ou des Egyptiens, ou des plus anciens Poëtes de la Grece. Voiez la Differtation *de dogmate Thaletis, quod aqua fit principium omnium rerum*, imprimée avec quelques autres à Hall en Saxe l'an 1700 (16). Quelques Auteurs difent que le chaos d'Hefiode eft au fond le même principe que Thales appelloit eau: j'ai de la peine à m'imaginer cela; car l'eau de Thales a dû être confidérée comme une chofe homogene, au lieu que le chaos a dû être confidéré comme

(10) Du Verdier Vau Privas, Profopographie, *Tome I*, *pag.* 81.

(11) *C'eft à dire* Anaximene, *dont il venoit de dire*, Que comme un jour il regarda ententif au ciel les aftres, en marchant il tomba dans une foffe.

(12) *On dit d'un homme qui tomba dans une foffe en regardant les aftres,* Qui fuit Aftrologus, nunc Geometra fuit. *Menagiana*, *pag.* 33.

(13) Apollodorus, *in* Chronicis, *apud* Laert. *Libro I*, *num.* 38.

(14) Diog. Laertius, *ibid.*

(15) *In* Notis ad hunc locum Laertii.

(16) *Sous le Titre de* Obfervationum felectarum ad Rem Litterariam fpectantium Tomus I. *Mr.* Thomafius, *Profeffeur en Droit à Hall, m'a fait la grace de m'en envoier un Exemplaire, de quoi je lui témoigne ici ma reconoiffance. Il a beaucoup de part aux Pieces qui compofent ce Recueil.*

DIVERSES fignifications du mot Cahos.

nous aprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'Astronomie, & qu'en particulier il fut si content d'avoir trouvé en quelle raison est le diametre du soleil (*E*) au cercle décrit par cet astre autour

un mêlange bizarre de toutes sortes de principes. Ovide nous en donne cette idée au commencement des Métamorphoses (17): & lors que les autres Poëtes parlent d'un certain cahos infernal, ils désignent un lieu ténébreux, horrible, & tout-à-fait dépourvu de la beauté qui se trouve dans les choses bien arrangées, ou de la simplicité d'un prémier principe.

Di, quibus imperium est animarum, umbræque silentes,
Et chaos, & Phlegethon, loca nocte tacentia late (18).

Le Commentateur Servius entend là, par le mot *chaos*, les prémiers principes entant qu'ils avoient été dans la confusion des élémens. Mais peut-être subtilise-t-il trop; car aparemment Virgile ne vouloit parler que des enfers en général, ou que d'une portion des enfers. C'est ainsi que l'on doit entendre ces termes d'Ovide:

Per ego hæc plena timoris,
Per chaos hoc ingens, vastique silentia regni
Eurydices oro, properata retexite fata (19).

C'est Orphée qui adresse cette Priere à Pluton & à Proserpine. Consultez les Notes de Mr. Grævius sur Hesiode (20): elles prouvent que le terme *cahos* signifie très-souvent l'enfer. Je sai que l'on a donné un autre sens au cahos qui a été selon Hesiode le prémier de tous les êtres: on a dit que ce cahos signifie le lieu où tous les corps ont été posez. Simplicius (21) afirme que cette interprétation avoit été très-commune. Sextus Empiricus la raporte: Εἶναι γάρ φασι Χάος τὸν τόπον ἀπὸ τοῦ χωρητικὸν αὐτὸν εἶναι τῶν ἐν αὐτῷ γινομένων. *Dicunt enim Chaos esse locum, eo quod comprehendat illa quæ in ipso sunt* (22). Mais en ce sens-là il est impossible que Thales ait enseigné la même doctrine qu'Hesiode; car l'eau n'a pas moins de besoin de lieu que les autres corps, il faudroit donc que le lieu eût existé avant l'eau, elle ne seroit donc pas le prémier principe. Je ne croi pas qu'Hesiode ait jamais eu la pensée qu'on lui attribue; & sûrement par le mot *cahos* il n'entendoit pas l'espace, ou le lieu qui contient les corps. Il entendoit sans doute l'état confus où étoient les choses avant que la terre, la mer, l'air, les cieux, &c., eussent la situation qui leur convenoit. Il ne prétendoit donc point parler de l'espace, qui en cas qu'on le distingue des corps est nécessairement un tout homogene, & incapable d'être le sujet de composition d'aucun élément, ni d'aucun mixte. Cela prouve que l'eau de Thales n'étoit point l'espace, bien que d'ailleurs il ait dû la considérer comme un tout parfaitement homogene en acte, quoi qu'hétérogene en puissance. Je me sers là d'une distinction qui est très-fameuse dans les Ecoles des Péripatéticiens, & je veux dire que selon Thales l'eau considérée en elle-même, & avant la formation particuliere de tous les corps, doit être actuellement eau dans chacune de ses parties, & capable néanmoins de devenir air, feu, terre, & puis arbre, métal, sang, vin, os, &c., selon les divers dégrez de rarefaction & de condensation par où elle passe. C'est à tort que l'on objecte, que s'il n'y avoit qu'un seul principe matériel, il n'y auroit point de diférence entre les corps. Cette Objection ne peut être bonne que contre ceux qui suposeroient que ce seul principe est immuable: mais s'ils suposent qu'il est susceptible de diverses qualitez successivement, comme la matiere prémiere d'Aristote, il n'y a point de sorte de corps qui n'en puisse naitre. La dificulté proposée par Lactance, soit contre Thales, soit contre Heraclite qui n'admettoit que le feu pour le principe de toutes choses, n'est point bonne: Le feu, dit-il (23), ne peut point naître de l'eau, & l'eau ne peut point naître du feu. Il se trompe; tout corps particulier peut sortir du feu, ou de l'eau, ou de la terre, pourvu qu'il y ait des causes qui sachent modifier l'étendue selon toute son altérabilité, ou sa mutabilité. Mais remarquons en passant que ni Thales, ni Heraclite, ni aucun des autres Philosophes qui ont pris pour le principe général de tous les corps un seul des quatre élémens vulgaires, n'ont égalé Aristote en pénétration d'esprit: ils n'ont point vu qu'aucun des quatre élémens n'est le corps en général, & que c'est une espece de matiere déterminée. C'est pourquoi Aristote, plus sensé qu'eux tous, a choisi pour prémier principe la matiere en général.

La grande dificulté de l'Hypothese de Thales est, qu'il n'avoit point dit comment l'eau avoit commencé de changer d'état, & de revêtir les formes particulieres d'air, de feu, de terre, &c. Se rarefia-t-elle, se condensa-t-elle, par sa vertu propre? Cette vertu nâquit-elle tout d'un coup au commencement du monde, ou avoit-elle toûjours existé dans l'eau? On ne comprend point que si l'eau ne l'a pas eue toûjours, elle ait pu se la donner; & que si elle l'a eue toûjours, elle ait été une éternité toute entiere sans se condenser, & sans se rarefier. Quelques-uns croient que Thales a suposé que Dieu fut la cause efficiente qui tira de l'eau tous les corps particuliers. Ils alléguent deux Passages de Ciceron (24), & un Passage de Lactance (25): mais pour ce qui est de Lactance, il n'est pas un nouveau témoin, il n'est que Copiste de Ciceron: & à l'égard de celui-ci, les raisons qui le combatent (26) sont si fortes, qu'il ne faut pas se fier à son témoignage. Si l'on allegue les paroles de Diogene Laërce raportées ci-dessus (27), je répons que Plutarque ne s'en sert point lors qu'il cite la même Réponse de Thales. Si l'on replique que Plutarque & Diogene Laërce s'accordent sur un autre point, qui est que Thales donnant la raison pourquoi Dieu est la plus ancienne de toutes les choses, allégua que Dieu n'a point été fait, ou que Dieu n'a point de commencement, je dirai que ce n'est pas une preuve positive qu'il ait attribué à Dieu la génération du monde. N'y a-t-il pas eu des Philosophes qui, en avoüant d'un côté qu'il y a des Dieux, nioient de l'autre que les Dieux eussent fait le monde? Si l'on replique tout de nouveau, que Thales donnoit aux Dieux la connoissance des pensées les plus secretes de l'homme, je repliquerai à mon tour, I, Qu'il n'est pas certain qu'il ait parlé de la sorte, vu qu'il y a des Ecrivains qui donnent cette Sentence à Pittacus (28). II. Qu'il a pu croire que les Dieux se mêloient de nos afaires, & qu'ils connoissoient les secrêts de notre cœur, sans que cela prouve qu'il leur ait attribué la production de l'Univers (29), & qu'il n'ait pas enseigné qu'ils étoient sortis eux-mêmes du sein des ondes, comme de leur cause & de leur principe. III. Qu'il ne faut pas chercher les vrais sentimens Philosophiques du Physicien Thales, dans les discours de conversation de Thales l'un des sept Sages de la Grece. Il pouvoit dire sous cette derniere qualité beaucoup de choses qu'il ne disoit pas dans son Auditoire de Philosophie. Il ne parloit que de l'eau quand il expliquoit en Physicien la génération du monde; il n'ajoûtoit pas l'action de Dieu à celle de l'eau. Mais quand il se regardoit comme un Sage dont les discours sententieux devoient servir à la correction des mœurs, & se répandoient parmi les peuples, il se croioit obligé de se conformer aux Sentimens Théologiques. Notez que les Dogmes des Philosophes Paiens étoient mal liez, & si peu justes, que de l'Hypothese de l'existence de Dieu il ne suivoit pas qu'il eût part à la production & à l'administration du monde; & que de l'Hypothese de sa Providence il ne suivoit pas qu'il eût débrouillé le Cahos, ou formé cet Univers. Il leur étoit permis de dire que les Dieux gouvernoient le monde, quoi que produits & tirez du sein du Cahos comme les corps. Dès qu'on croit que l'ame de l'homme est formée des parties les plus subtiles du sang, on peut dire que Jupiter, Venus, & Mercure ont été produits des parties les moins grossieres du Cahos. Or comme l'ame gouverne le corps qu'elle n'a point fait, & dont elle n'est qu'une espece d'eau distillée (30), & comme nous gouvernons des bêtes, & même des hommes, qui ne sont pas notre production; ainsi les Dieux gouvernent le monde qu'ils n'ont point fait, & qui les a faits de ses parties quintessenciées.

Je voudrois bien que les savans hommes de Hall, qui ont dit de si belles choses sur la Secte Ionique (31), m'eussent épargné la peine de concilier saint Augustin avec Ciceron. L'un dit que Thales n'a reconu aucune influence divine dans la production du Monde, l'autre dit tout le contraire. Ces Messieurs n'ont point parlé des Argumens que l'on a vus ci-dessus (32), par lesquels il semble qu'on puisse prouver que ce Fondateur de la Secte d'Ionie étoit orthodoxe sur le chapitre de la Divinité. J'aurois été bien aise qu'ils eussent examiné cette Objection; car je me serois servi de leurs Réponses. Ils ont décidé tout net, que depuis Thales inclusivement, jusques à Anaxagoras exclusivement, la Secte Ionique a été Athée au second chef. Pour entendre cela il faut que j'observe, qu'ils admettent trois dégrez d'Athéïsme (33). Le prémier est de soutenir qu'il n'existe point de Dieu: le second est de nier que le Monde soit l'ouvrage du Dieu dont on reconoît l'existence: le troisieme est de dire que Dieu a créé le Monde par une détermination naturelle, & sans y être porté d'un mouvement libre. Thales, Anaximandre, Anaximenes, sont coupables du second dégré d'Athéïsme, tout comme Epicure. *Hi tres universi convenerunt in eo, quod principium omnium rerum sit aliquid similare, quod orta res fuerint nulla Dei opera, solius naturæ sponte, qui est gradus Athéismi Epicureus (sic enim vocare liceat) quod orta sint condensando & rarescendo. Quod atheismi illos tres postulavi, de singulis probatu non difficile est ex Augustino, qui ubi, &c* (34). Anaxagoras, Aristote, & les Stoïciens (35), sont coupables du troisieme dégré. *Anaxagoram & duos ejus socios* (Diogenem Apolloniatem & Archelaum) *tametsi a Thaletico atheismo qui Deo plane nihil vult esse cum fabricatione rerum negotii, adeo excuso, ut ejus comparatione religiosus ipse, qualem & vulgo habent quidam, videri queat, atheorum tamen catalogo minime expungendum statuo. Fuit autem atheismus ejus in eo gradu quem minimum vocavit* (36).

(*E*) *Un Passage qui nous aprendra qu'il fit de très-belles découvertes dans l'Astronomie, & . . . . en quelle raison est le diametre du soleil.*] C'est Apulée qui me fournit ce Passage. *Thales Milesius*, dit-il (37), *ex septem illis sapientia memoratis viris facile præcipuus: fuit enim geometricæ penes Grajos primus repertor, & naturæ rerum certissimus explorator, & astrorum peritissimus contemplator, maximas res parvis lineis reperit: temporum ambitus, ventorum flatus, stellarum meatus, tonitruum sonora miracula, siderum obliqua curricula, Solis annua reverticula: idem Lunæ vel nascentis incre-*

(17) *Voiez ci-dessus Citation* (42) *de l'Article* OVIDE.

(18) Virgil. *Æn. Libr. V, Vers.* 265.

(19) Ovidius, Metam. *Libr. X, Vers.* 29.

(20) *A la page* 115 *de l'Edition d'Amsterdam* 1701.

(21) Simplicius in Aristotel. Phys. *Libr. IV. Voiez Mr.* Petit, Miscell. Observat. *pag.* 52.

(22) Sext. Empiricus, Pyrrh. Hypotypos. *Lib. III, Cap. XVI.*

(23) *Heraclitus ex igne nata esse omnia dixit; Thales Milesius ex aqua. Uterque vidit aliquid: sed erravit tamen uterque: quod alterutrum si solum fuisset, neque aqua nasci ex igne potuisset, neque rursus ignis ex aqua.* Lactant. *Libr. II, Cap. IX, pag. m.* 121.

(24) *Vous les trouverez ci-dessus Citations* (82) *&* (84) *de l'Article* ANAXAGORAS.

(25) Lactant. *Libr. I, Cap. V, pag. m.* 14.

(26) *Voiez les dans les Remarq* (D) *&* (F) *de l'Article* ANAXAGORAS.

(27) *Citation* (1).

(28) *Voiez ci-dessus la Rem.* (A).

(29) *Voiez ci-dessus la Remarq* (G) *de l'Article* JUPITER.

(30) *C'est-à-dire selon l'Hypothese des Paiens.*

(31) *Voiez le Tome prémier* Observationum selectarum ad Rem Litterariam spectantium, *imprimé à Hall l'an* 1700, *pag.* 445, *& seq.*

(32) *Dans la Rem.* (A).

(33) Observ. ad Rem Litterariam, *Tom. I, pag.* 448.

(34) *Ibid. pag.* 450.

(35) Infimam ... graduum justitia ... produxerit quidem Deus (mundum) sed necessitate naturæ coactus, non voluntate sua libere motus, quæ fuit Aristotelis & Stoicorum sententia ... Interim quæcunque providentiæ Divinæ confessione factum est, ut Aristoteles & Stoici pro non-atheis vulgo haberentur. Esse tamen ipsorum eandem sortem debere cum physicis Ionicæ Sectæ, quos pro atheis habitos monstrabimus, sectarum convenientia edocebit. *Ibid. pag.* 448, 449.

(36) *Ibid. pag.* 453.

(37) Apuleius Floridor. *pag. m.* 361.

autour de la terre, qu'aiant enseigné cela à un homme qui lui ofrit pour récompense tout ce qu'il voudroit, il ne demanda que la bonne foi de faire savoir que la gloire de cette invention lui étoit due (c).

(c) *Voiez la Rem.* (D).

incrementa, vel senescentis dispendia, vel delinquentis obstacula. Idem sane jam proclivi senectute divinam rationem de Sole commentus est: quam equidem non didici modo, verum etiam experiundo comprobavi: quotiens Sol magnitudine sua circulum quem permeat metiatur. Id à se recens inventum Thales memoratur edocuisse Mandraytum Prienensem, qui nova & inopinata cognitione impendio delectatus, optare jussit quantam vellet mercedem sibi pro tanto documento rependi. Satis, inquit, mihi fuerit mercedis Thales sapiens, si id quod à me didicisti, cum proferre ad quospiam cœperis, tibi non adsciveris; sed ejus inventi me potius quam alium repertorem prædicaveris. Il me semble que le vrai sens de ces paroles; *quotiens sol magnitudine sua circulum quem permeat metiatur*, est celui que je leur donne; il me semble, dis-je, qu'il faut entendre par là que Thales conut la grandeur du diametre du soleil, & celle du cercle que cet astre paroît decrire autour de la terre. On nous dit bien qu'il calcula combien de fois toute la masse du soleil devoit changer de situation afin d'achever ce cercle; mais on ne dit pas quel étoit ce nombre de fois. Les Astronomes d'aujourd'hui suposent que le diametre du soleil est d'environ trente minutes, d'où il s'ensuit qu'en changeant de place selon toute l'étendue de son globe 720 fois, il décrit toute la circonférence de son cercle. Quelques-uns concluent de là que sa vitesse journaliere ne seroit pas fort considérable, s'il étoit vrai qu'il se mût de la maniere qu'on le supose dans le Systême de Tycho Brahé, c'est-à-dire comme une fleche dans l'air, & non pas comme les clous d'une roue. Les bœufs marchant lentement ne peuvent-ils point parcourir en très-peu d'heures un espace sept ou huit cens fois plus grand qu'ils ne le font? Remarquez dans la conduite de Thales, combien les Inventeurs d'une chose sont sensibles à la gloire d'être les prémiers en ce genre-là. Ce Sage de la Grece étoit déjà vieux & comblé de réputation. Il fut insensible au gain, aux récompenses pécuniaires, à toute autre utilite: mais non pas à l'injustice de ceux qui s'empareroient de sa découverte, ou qui par un silence desobligeant seroient cause qu'il n'en eût pas l'honneur. Voiez ce que disoit Tacite en parlant d'Helvidius Priscus, c'est que la derniere chose, dont les gens même les plus sages se dépouillent, est le désir de la gloire (38).

(38) *Opum contemptor, recti pervicax, constans adversus metus. Erant quibus appetentior famæ videretur, quando etiam sapientibus cupido gloriæ novissima exuitur.* Tacit. Hist. *Libr. IV, Cap. V & VI.*

THAMYRAS, Auteur de la Science des Haruspices dans l'Ile de Cypre. Cherchez TAMIRAS.

THAMYRIS, Poëte, & l'un des plus excellens Musiciens de son tems, nâquit à Odryse dans la Thrace, où sa mere (a) s'étoit retirée pour cacher son deshonneur. C'est qu'elle avoit eu l'imprudence de coucher avec un (b) homme qui ne la voulut point épouser. Elle l'en somma plusieurs fois sans doute, à mesure qu'elle sentoit croître l'enflure de ventre qui avoit suivi de près leurs embrassemens; mais il fit la sourde oreille, & l'obligea par cette conduite à s'éloigner des son païs qui étoit le mont Parnasse (A). Le fils dont elle accoucha à Odryse eut nom Thamyris, & fut doüé de beaucoup de perfections, qui auroient pu le combler de gloire, si la vanité qui s'y mêla ne l'avoit précipité dans mille desordres. Il chassa de race; car il aprit la Musique dans une telle perfection, que les Scythes le firent leur Roi nonobstant sa qualité d'étranger (c). Ce fut la plus belle voix de son siecle, si nous en croions Plutarque qui ajoûte qu'il composa un Poëme de la Guerre des Titans contre les Dieux (d). On lui attribue d'autres Poësies; cinq mille Vers sur la création du Monde, & un Systême de Théologie composé de trois mille Vers (e), qui existoit encore lors que Suidas travailloit à son Dictionaire. Il n'y a pas beaucoup d'aparence que ce soient deux Poëmes entiérement différens. Il étoit plus ancien qu'Homere de huit dégrez selon quelques-uns, ou de cinq selon quelques autres (f), & il fut le troisieme qui remporta le prix du chant aux Jeux Pythiques (g). On lui attribue l'invention du crime de *non-conformité* (B). Le défi qu'il osa présenter aux Muses étoit plein d'une vilaine insolence: fier de sa beauté, & de son adresse à jouër des instrumens, il les provoqua à un combat de Musique, sous cette condition que s'il remportoit la victoire, il leur ôteroit à toutes neuf la virginité; & que s'il étoit vaincu, il s'abandonneroit à leur discrétion. Les Muses, aparemment fort assûrées du succès, se soumirent à la condition, & après leur victoire le privérent de la vue, & de la conoissance de la Musique. Homere qui a parlé de ce défi de Thamyris (C), & de la peine qu'il en porta, ne dit pas un mot de la prétention qu'il avoit, en cas que l'avantage lui demeurât: prétention semblable à celle des perdrix mâles quand ils se batent en présence de leurs femelles (h); mais Apollodore & le Scholiaste d'Homere sont aussi exprès sur cette particularité que l'on le puisse être (i). Natalis Comes auroit bien fait de les citer (D). Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, & qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat (E), qui emploioit contre les Muses le

(a) *Elle s'apelloit Arsinoe, selon* Suidas; *& Argiope, selon* Pausanias *&* Apollodore.

(b) *Il s'apelloit Philammon, & étoit bon Musicien: voiez* Pausanias, *Libr. IV, pag* 143, *Libr. X, pag.* 322. Plut de Musica, *pag.* 1132.

(c) Conon, *apud* Photium *num.* 186, *pag.* 428.

(d) Plutarch. de Musica, *pag.* 1132. Natalis Comes, Mythol. *Libr. VI, Cap. XIV, dit que* Plutarque *met ce Poëme au-dessus de tous les autres; mais il est certain qu'il n'en dit ni bien ni mal.*

(e) Tzetzes, Chil. VII Hist. CVIII.

(f) Suidas.

(g) Pausan. *Libr. XVI, pag.* 322.

(h) *Tunc inter se dimicant mares desiderio feminarum, victum ajunt Venerem pati.* Plin. *Libr. X, Cap. XXXIII.*

(i) *Voiez la Rem.* (D).

(A) *Qui étoit le mont Parnasse.*] D'autres (1) disent qu'elle se retira du Peloponnese, & que Philammon beau jeune homme qu'elle avoit trop aimé, & trop régalé de ses faveurs, étoit né à Thoricum dans l'Attique.

(B) *L'invention du crime de* non-conformité.] Pour n'avancer point cela sans preuve je citerai ces quatre mots Grecs: *Πρῶτος ἀρξάμενος ἐρᾶν ἀῤῥένων. Mascula Venere primus usus dicitur* (2). Le garçon dont il devint amoureux étoit le même Hyacinthe qu'Apollon aima depuis, & qu'il tua d'un coup de palet contre son gré. Il étoit fils de la Muse Clio, & de Piere fils de Magnes (3). C'est ce que nous aprenons d'Apollodore: mais Suidas nomme ce garçon *Hymnée*, & le fait fils de Calliope & de Magnes. Je n'ai lu dans aucun Auteur ce que Lloyd & Hofman ont copié de Charles Etienne, savoir que Thamyris le plus beau de tous les hommes aima d'abord les garçons, & puis changea de coutume, & aima les Muses. C'est pervertir & bouleverser tout ce qu'on trouve dans les Anciens.

(C) *Homere qui a parlé de ce défi.*] C'est au II Livre de l'Iliade, dans le dénombrement de la flote Greque, à l'occasion de la ville de Dorion, auprès de laquelle il dit que Thamyris fut rencontré par les Muses. Il est évident par ce qui précede & par ce qui suit, que cette ville n'étoit point dans la Thrace, comme Mr. Lloyd l'assûre, mais dans le Peloponnese. Lucain, qui l'a mise dans la Thessalie (4), n'en a gueres mieux conu la situation. Beroalde, qui a voulu prouver par Lucain qu'elle étoit dans la Beotie, a fait deux fautes pour une (5). Diodore de de Sicile au Livre III & Dion Chrysostome dans la troisieme Harangue *de Fuga*, ont parlé de ce combat de Thamyris, & de ce qu'il lui en coûta. Barthius a trouvé dans cette Harangue que Thamyris perdit la vue, & la conoissance de la Musique à cause de ses richesses (6). Mais ce n'est nullement la pensée de l'Auteur.

(D) *Natalis Comes auroit bien fait de les citer.*] Il a parlé (7) comme il faut de cette Avanture; mais il ne cite qu'Asclepiade de Myrlea (8), ce qui est une mauvaise maniere de citer, & un reste de la vaine affectation qui parut dans quelques Savans d'Italie au tems de la resurrection des belles Lettres. Les uns ne citoient qu'en général un Auteur Grec; les autres l'apelloit bien par son nom, mais ils se gardoient bien de dire que ce qu'ils en raportoient ne se trouvoit que cité dans quelqu'un des Auteurs conus. Les Théologiens & les Philosophes Scholastiques ne citent pas avec cette supercherie: ils vous renvoient fort bien pour un Passage d'un Auteur, dont les Ouvrages sont entre les mains de tout le monde, à la Citation d'un Moderne. C'est ainsi que le Pere Terillus, dans son Livre sur la Regle des Mœurs, ne cite presque jamais, ni les Peres, ni Thomas d'Aquin, que sur la foi de Sanchés, de Vasqués, & des autres Jésuites, comme le remarque l'Auteur de la IV Dénonciation du *Philosophisme.* Je donne ici moi-même un exemple de ces sortes de citations. Mais quoi qu'il en soit, Natalis Comes devoit nous aprendre qu'il nous reste des Auteurs à consulter sur les conditions du defi; *συνθέμενος*, dit Apollodore, *ἂν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάσειν πάσαις.* Le Scholiaste d'Homere se sert de la même expression sur le Passage du II Livre de l'Iliade, *συνέθετο, ἂν μὲν κρείττων εὑρεθῇ πλησιάσαι πάσαις.*

(E) *Il est étonnant que Lucien n'ait pas plaisanté sur cela, & qu'il se soit contenté de représenter Thamyris comme un ingrat.*] *Ἐκτὸς εἰ μὴ κατὰ τὸν Θάμυριν, ἢ τὸν Εὔρυτον εἴη τὴν φύσιν, ὡς ταῖς μούσαις ἀντᾴδειν, παρ' ὧν εἴληφε τὴν ᾠδὴν, ἢ τῷ Ἀπόλλωνι ἐριδαίνειν, ἐναντία τοξεύων, καὶ ταῦτα, δοτῆρι ὄντι τῆς τοξικῆς. Ni ejusdem natura, cujus Thamyris, vel Eurytus, ut musis occinat, à quibus canendi normam acceperit, vel Apollinem, idque jaculationis præceptorem, jaculando provocet* (9). Ce railleur avoit peut-être oublié cette circon-

(1) Conon, *apud* Photium, *num.* 186, *p.* 428.

(2) Apollodor. *Libr. I, pag. m.* 11. *Voiez aussi* Suidas, *& le* Scholiaste d'Homere in Iliad. *Libr. I, Vers.* 102.

(3) Apollodor. *Libr. I, p. m.* 10.

(4) *Quæ tegit Phylace Pteleosque & Dorion ira Flebile Pieridum.* Lucan. Pharf. *Libr. VI, Vers.* 352.

(5) Beroald. in Propert. Eleg. XXII *Libri II.*

(6) Barth. Comm. in Statium, *Tom. II, pag.* 962.

(7) Nat. Comes, Mythol. *Libr. VI, Cap. XIV.*

(8) *Cet Auteur est celèbre. Myrlea Ville de Bythynie a eu depuis le nom d'Apamee.*

(9) Lucian. *in* Reviviscentibus, *pag.* 389, *Tom. I.*

le talent qu'il tenoit d'elles. Il y a des Auteurs qui ont écrit que la punition de son audace fut renvoiée au tems qu'il seroit dans les enfers (*k*). Pausanias dit fort bonnement qu'il croit que Thamyris perdit la vue, non pas comme dit Homere en punition de sa dispute contre les Muses, mais par maladie (*l*). On remarque (*m*) que ce Poëte ne fit plus de Vers après avoir perdu les yeux, & qu'il jetta sa Lyre dans une riviere (*F*) : aussi le représentoit-on avec sa Lyre brisée, lors qu'on le représentoit aveugle (*n*). Notez qu'il fut l'Inventeur de la Musique qu'on nommoit Dorique (*G*). Platon a feint suivant les principes de la métempsychose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un Rossignol (*o*).

(*k*) Prodicus Phocæensis, *apud* Pausaniam, *Libr. IV*, *pag.* 143.

(*l*) Pausan. *ibid.*

(*m*) *Ibid.*

(*n*) Prodicus Phocæensis, *apud* Pausaniam, *Libr. IX*, *p.* 304, & *Libr. X*, *pag.* 347.

(*o*) Plato, de Republ. *Libr. X*, *pag.* 765.

circonstance: & peut-être ne l'avoit jamais remarquée dans ses lectures. Bien nous en prend ; car il y a beaucoup d'aparence que c'est la vraie raison, pourquoi il n'a point fait de cela quelque plat de son métier dans aucun de ses Livres, en suposant faussement & malignement, que les Muses ne chantérent pas bien ce jour-là, soit à cause d'un rhûme de commande, ou survenu bien à propos, soit par quelque autre souplesse semblable à celles que les galans & les ambitieux pratiquent au jeu (10), & qu'ainsi Thamyris, &c. Mais n'oublions point que selon quelques Auteurs (11), le prix attaché à sa victoire n'étoit pas une faveur de passade; c'etoit un mariage effectif à contracter entre lui & les neuf Muses; c'étoit par conséquent une affaire permanente:

Connubio jungam stabili propriamque dicabo (12).

(10) *Ruy Gomes aquit principalement par cette ruse l'amitié de Philippe II.* Brantome, *dans l'Eloge de Philippe II. Voiez touchant* INNOCENT XI, *son Article Remarque* (*B*).

(11) Conon, *apud* Photium. *num.* 186, *pag.* 428. (12) Virgil. *Æn. Libr. I, Vers.* 73.

(*F*) *On remarque . . . . . . qu'il jetta sa Lyre dans une riviere.*] Le Sieur Caseneuve, dans son Commentaire François sur quelques Epitres de Philostrate, dit que Thamyris après sa punition *jetta sa lyre contre le mont Parnasse, & du coup il en sortit le ruisseau que pour ce on a nommé Balyra.* C'est une étrange altération des paroles de Pausanias; elles nous aprennent (13) qu'à trente stades de la porte de Messene dans le Peloponnese, il y avoit une riviere dont le nom Balyra venoit de ce que Thamyris y avoit jetté sa Lyre.

(*G*) *Il fut l'Inventeur de la Musique qu'on nommoit Dorique.*] Il excelloit trop en cet Art pour se contenter de l'état où il le trouva, & pour ne pas se piquer de l'enrichir de quelque ornement nouveau. *Lydios modulos Amphion* (invenit) *Dorios Thamyras Thrax: Phrygios Marsyas Phryx* (14).

(13) Pausan. *Libr. IV*, *p.* 143.

(14) Plin. *Libr. VII*, *Cap. LVI*, *pag. m.* 102. *Voiez aussi* Clement d'Alexandrie, *Libr. I* Strom. *pag.* 307.

THEON, Sophiste Grec, dont il nous reste un Ouvrage de Rhétorique (*a*), écrit avec beaucoup de politesse, & de jugement. Ses regles sont nettes & courtes, & il choisit bien les lieux communs qui doivent fournir les argumens. Il n'y a point de matiere où il ait mieux réüssi que dans la These de la Providence de Dieu (*A*). Il juge bien des beaux endroits, & des défauts des plus illustres Historiens, & Orateurs. Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots (*B*). Voici une autre preuve de son bon goût. Il ne veut point que les Maximes ou les Sentences soient en relief, ou en broderie dans les narrations, il veut qu'elles soient incorporées d'une façon imperceptible (*C*). Son Livre fut imprimé à Bâle avec la Version Latine de Joachim Camerarius l'an 1541 ; mais la meilleure Edition est celle de Leide 1626 *in* 8. Daniel Heinsius, qui la procura, revit avec soin la Version Latine, & y fit un très-grand nombre de corrections.

(*a*) *Intitulé* Προγυμνάσματα *Progymnasmata.*

(*A*) *Il n'y a point de matiere où il ait mieux réüssi que dans la These de la Providence de Dieu.*] Lisez le Chapitre XII de son Ouvrage, vous y verrez une source très-féconde des plus belles preuves qu'un Paien pût imaginer, & qui vous persuadera que notre Theon étoit habile. Vous y trouverez, entre autres choses, que quand on se persuade que les Dieux sont perpétuellement les inspecteurs de tout ce que nous faisons, on vit dans la derniere sûreté, & dans la pratique de son devoir; & que ceux qui croient être l'objet du soin des Dieux passent leur vie avec le plus grand plaisir du monde. Laissons le parler lui-même: Εἶθ' ὅτι ἀσφαλέστατα ἂν ἔτοι, καὶ προσεχόντως τὸν βίον διάγοιεν, νομίζοντες ἔχειν ἐπισκόπους ἀεὶ πασῶν τῶν κατὰ τὸν βίον πράξεων. καὶ ὅτι μάλιστα ἡδέως ζῶσιν, οἱ ἡγούμενοι ἐπιμελητὰς ἔχειν τοὺς θεούς. *Quemadmodum & omnium tutissime ac diligentissime eos vivere constet, qui omnium suarum in vita actionum inspectores se habere existimant Deos. Sed & jucundissime ætatem agere, qui à Diis respici se credunt* (1). Il est sûr que si les hommes savoient vivre selon leurs principes, rien ne seroit aussi capable de les détourner de toute mauvaise action, & de les pousser au bien, que le dogme de la présence de Dieu. Les plus scélérats ont la force de réfréner leurs mains & leur langue, quand ils croient être vus ou entendus de quelque personne qu'ils craignent, & qu'ils respectent. A plus forte raison faudroit-il que la pensée que Dieu voit tout, contînt toûjours l'homme dans son devoir (2). C'est pour cela que dans les Livres de piété on recommande si fort la méditation de la présence de Dieu. De là vient encore l'usage d'afficher cet Ecriteau jusques dans les coins des rues, DIEU TE REGARDE PECHEUR. Il est certain aussi que ceux, qui croient que Dieu a soin d'eux, ont une ressource continuelle de consolation, & de plaisir. Des Poëtes profanes n'ont pas ignoré cela; mais on doit être scandalisé qu'ils se soient servis de cette maxime pour attirer une maîtresse (3).

Je mettrai ici une chose qui se trouve dans un Livre intitulé *Pratiques de Piété pour honorer le S. Sacrement.* On y raporte (4) "cet Apophtegme du Maréchal de Gassion: „ *Si je croiois la présence réelle, je voudrois passer toute ma* „ *vie dans une Eglise le visage prosterné contre terre: & je* „ *ne puis me persuader que plusieurs Catholiques croient ce* „ *qu'ils disent croire de ce mystere, veu le peu de respect* „ *qu'ils font paroître dans l'Eglise*". Si ce Maréchal avoit cru la réalité, il auroit fait tout comme les autres : il se seroit accoutumé à cette doctrine, & y seroit devenu insensible par habitude ; cela lui étoit arrivé par raport au dogme, que Dieu est présent dans tous les lieux de l'Univers. L'Humanité de Jesus-Christ présente visiblement feroit sans doute plus d'effet que la présence de Dieu; mais une présence aussi invisible de la Nature humaine de Jesus-Christ, que celle de la Nature divine, revient bientôt à la même chose. Elle ne frape pas plus fortement ceux qui la croient, que les Protestans ne sont frapez de la doctrine de la présence de Dieu.

(1) Theon, in Progymn. *Cap. XII*, *pag. m.* 135.

(2) *Conférez ce que dessus dans la Remarque* (*A*) *de l'Article* THALES.

(3) *Voiez l'Ode XVII du I Livre d'Horace, & considérez ces paroles,* Di me tuentur: Dis pietas mea, Et Musa cordi est.

(4) *Voiez la* Bibliotheque Universelle, *Tom. I*, *pag.* 313.

(*B*) *Je montrerai par un exemple sa délicatesse sur l'arrangement des mots.*] Quand il recommande la clarté de l'expression (5), il indique plusieurs causes d'obscurité qu'il faut éviter. Il veut entre autres choses, qu'on ne jette point les Lecteurs ou les Auditeurs dans l'incertitude si une certaine partie de la période se doit raporter à ceci ou à cela, & ainsi il blâme cette expression: Δῆμον ἐρεχθῆος μεγαλήτορος, ὅν ποτ' ἀθήνη θρέψε διος θυγάτηρ, τέκε δὲ ζείδωρος ἄρουρα. *Populum præstantis Ereckthei, Pallas quem Jove nata aluit, terra edidit alma* (6). On ne sait, dit-il, si c'est le peuple, ou si c'est Erechthée, que Pallas a nourri, & que la terre a produit. Il ajoûte que les Livres d'Heraclite sont devenus très-obscurs par un tel arrangement de paroles, qui s'y trouve avec excès, soit que l'Auteur n'y ait pas pris garde, soit qu'il l'ait ainsi voulu: Παρὰ ταύτην δε τὴν ἀμφιβολίαν, τα Ἡρακλείτου τοῦ φιλοσόφου βιβλία σκοτεινὰ γέγονε, κατακόρως αὐτῇ χρησαμένου, ἤτοι ἐξεπίτηδες, ἢ καὶ δι' ἄγνοιαν. *Ex hujusmodi ambiguis locutionibus Heracliti philosophi libri obscuritatem contraxere: qui ad fastidium illis, sive gnarus sive ignarus, usus est* (7). Puis que Theon avoit une si grande délicatesse à l'égard des expressions louches, je ne sai point où il trouvoit des Auteurs qui eussent écrit comme il l'auroit souhaité; car les plus grands Maîtres en Latin; en Grec, sont tous pleins de ces ambiguitez. Il est vrai qu'elles sont moins embarrassantes dans un Ouvrage d'Eloquence ou d'Histoire, que dans un Traité de Physique ; & qu'ainsi le Philosophe, censuré par Theon, étoit principalement obligé à les éviter. J'ai dit quelque part (8) que notre Langue est moins sujette à ce défaut que la Greque, ni la Latine ; mais il faut avouër que même de fort excellens Ecrivains négligent beaucoup à cet égard les loix rigoureuses de notre Grammaire. Un nouveau Theon leur trouveroit bien des périodes condamnables.

(*C*) *Qu'elles y soient incorporées d'une façon imperceptible.*] C'est sans doute le vrai sens de ces paroles : Ὅταν μέν τοι συνεχῶς ἐγκαταμιγνύῃ τίς, καὶ λανθάνῃ ταῦτα γνωμικὰ, ἐπιχαρίς πως ἡ διήγησις γινεται. *Quæ sententiosa quidem quamvis sæpe inserantur, modo ne emineant, mirifice amœnam ac venustam efficiunt orationem* (9). Petrone avoit le même goût. Lisez ces paroles de la Préface d'un Livre de Mr. Corbinelli; *Ceux qui ont lû* Tite Live *seront surpris de trouver tant de Maximes dans un Historien qui en a très-peu, ou qui n'en a gueres que de la nature de celles dont parle un Ancien* (*), *lesquelles sont enchassées dans le corps du discours, sans avoir le tour ni l'apparence de Maximes.* C'est louër par un bel endroit cet Historien: les Sentences, ou les réflexions morales & politiques, qui sont détachées du fil de la narration ne méritent pas beaucoup d'aplaudissemens. Il n'est pas fort dificile d'en répandre de cette nature : mais c'est un grand art que d'en inférer de bonnes dans le corps même du récit. Elles y doivent être comme un Ouvrage de platte peinture, & non pas comme un Ouvrage relevé en bosse.

(5) Theon, *Cap. IV*, *pag.* 46, & *seq.*

(6) *Idem, ibid. pag.* 47.

(7) *Ibid.*

(8) *Ci dessus Remarq.* (*C*) *du I Article* ACHILLE.

(9) Theon, *Cap. IV*, *pag.* 63, 64.

(*) Curandum est, ne sententiæ emineant extra corpus orationis expressæ, sed intexto vestibus colore niteant. *Petr. Satyric.*

THEO-

THEOPOMPE, Orateur & Historien, nâtif de l'Ile de Chios (*a*), florissoit au tems de Philippe Roi de Macedoine pere d'Alexandre le Grand (*A*). Il fut le plus célèbre de tous les Disciples d'Isocrate (*b*), & il remporta le prix sur tous les Panégyristes attirez par Artemise pour louër Mausole (*c*). Il n'y avoit dans la Grece aucune Ville considérable où il n'eût harangué avec l'aplaudissement de tout l'Auditoire (*d*). Ce fut l'une des raisons qu'il mit en avant pour justifier la bonne opinion qu'il avoit de son mérite; lors qu'aiant mis fort au dessous des modernes les Orateurs du Siecle passé, il se débita lui-même pour l'un des prémiers de son tems (*e*). Après s'être signalé comme Orateur, il se mit à composer des Histoires (*B*), & il fit voir que l'étude de l'Eloquence est un bon préparatif pour cela (*C*); car il s'aquit la réputation d'un habile

(*a*) Strabo, *Libr. XIV, pag.* 444.

(*b*) Ἐπιφανέστατος πάντων Ἰσοκράτους μαθητῶν. *Clarissimus omnium Isocratis discipulorum.* Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeium, *sub fin. pag. m.* 262.

(*c*) Aulus Gellius, *Libr. X, Cap. XVIII.*

(*d*) Photius, Biblioth. *Cod.* 176, *pag.* 392.

(*e*) *Idem, ibid. Voiez la derniere Remarque, à la fin.*

(*A*) *Il florissoit au tems de Philippe . . . . pere d'Alexandre le Grand.*] L'Anonyme qui a décrit les Olympiades le fait fleurir sous la 93. C'est une erreur que Suidas a suivie, & que Meursius (1) & Vossius (2) ont adoptée. Jonsius la réfute solidement (3). Il cite Diodore de Sicile qui a observé, que le XLI, le XLII, & le XLIII Livres de l'Histoire de Theopompe comprenoient ce qui se passa dans la Sicile depuis l'an 3 de la 93 Olympiade jusqu'a l'an 2 de la 109 (4). Est-il aparent qu'un Auteur qui a fleuri dans l'Olympiade 93 soit en vie l'Olympiade 110 (5)? Voici une preuve plus solide. Theopompe publia une Lettre & des Conseils qu'il avoit écrits à Alexandre qui ne commença de régner qu'en la 111 Olympiade. Je laisse plusieurs autres preuves alléguées par Jonsius: on les pourroit éluder, & après tout elles ne sont pas plus fortes que celles-là. N'en parlons donc point, & disons qu'il eût pu trouver dans Photius un Argument plus invincible que ne l'est tout ce qu'il allégue; car comme je l'ai raporté dans le corps de cet Article, on aprend de Photius, 1, Que Theopompe n'avoit que quarante-cinq ans lors qu'Alexandre le fit rétablir à Chios. 2. Que Ptolomée Roi d'Egypte pensa le faire mourir. Cela montre que tant s'en faut qu'il ait fleuri dans l'Olympiade 93, il ne nâquit pour le plutôt que vers la centieme.

(*B*) *Après s'être signalé comme Orateur, il se mit à composer des Histoires.*] Quintilien observe cela: *Theopompus . . . . . ut in historia prædictis* (Herodoto & Thucydide) *minor, ita Oratori magis similis, ut qui antequam est ad hoc opus solicitatus, diu fuerit Orator* (6). Ciceron n'est point contraire à Quintilien quand il assûre que Theopompe ne plaida jamais de causes; car il y eut dans la Grece bien des Orateurs qui n'en plaidérent jamais. Au reste, ce fut Isocrate qui conseilla à Theopompe de s'apliquer à l'Histoire (7). Le Passage que je cite de Ciceron pourroit faire acroire que Theopompe & Ephore étoient deux génies semblables, puis que leur Maître leur conseilla la même étude; mais ne vous y laissez pas tromper. Ils ne se ressembloient guere, l'un avoit besoin de bride, l'autre d'éperon. Theopompe étoit trop ardent, Ephore ne l'étoit pas assez. Voilà pourquoi Isocrate n'emploioit pas pour l'un la même méthode que pour l'autre. *Hoc doctoris intelligentis est, videre quò ferat natura sua quenque; & ea duce utentem sic instituere, ut Isocratem in acerrimo ingenio Theopompi, & lenissimo Ephori dixisse traditum est, alteri se calcaria adhibere, alteri frænos* (8). Ciceron exprime cela dans un autre lieu encore mieux pour ce que j'ai à prouver; car il témoigne que ces deux Disciples ne furent jamais semblables. *Dicebat Isocrates . . . se calcaribus in Ephoro, contrà autem in Theopompo frenis uti solere: alterum enim exultantem verborum audacia reprimebat, alterum cunctantem, & quasi verecundantem incitabat. Neque eos similes effecit inter se, sed tantum alteri affinxit, de altero limavit, ut id confirmaret in utroque, quod utriusque natura pateretur* (9). Quintilien raconte le même fait (10). D'autres débitent une semblable remarque touchant Platon par raport à Aristote & à Xenocrate, & touchant Aristote par raport à Theophraste & à Callisthene (11).

(*C*) *L'étude de l'Eloquence est un bon preparatif pour* écrire l'Histoire.] C'étoit le sentiment de Ciceron; car voici ce que lui disoit Pomponius Atticus: *Potes tu profectò satisfacere in* historia *quippe cum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime* (12). Il semble néanmoins qu'un homme qui s'est exercé à composer des Harangues, ne soit pas bien propre à garder dans ses expressions cette simplicité grave qui convient au caractere historique. On peut craindre de lui un style pompeux, & trop figuré. Mais cette Objection est beaucoup plus forte contre ceux qui disent, que pour être un bon Historien il faut avoir été un bon Poëte (13). De fort grans Auteurs ont dit cela. Quoi qu'il en soit, on a trouvé que Theopompe avoit donné à son style les manieres d'un Orateur beaucoup plus que celles d'un Historien, & qu'il avoit imité celui d'Isocrate. *Veterum hoc commune judicium est dictionem ejus oratoriæ ac imprimis Isocraticæ, similiorem esse, quam historiæ* (14). Ceux qui le justifient en disant d'une façon vague, qu'il s'aprochoit plus de la force de Demosthene, n'ôtent pas entiérement la dificulté; car c'est convenir que l'Eloquence oratoire dominoit dans ses Ecrits Historiques. Il faut donc le justifier en se réduisant aux termes de Denys d'Halicarnasse; je m'en vais les raporter en Latin: ils nous aprendront qu'il avoit joint au caractere d'Isocrate la force que son sujet demandoit, & qu'il ne piquoit guere moins que Demosthene en censurant. *Ea forma quæ in elocutione cernitur, maxime ad similitudinem Isocrateæ accedit. Pura enim dictio, vulgaris, simplex, perspicua, sublimis, magnifica, & summam pompam præ se fert, & quadam harmonia temperata est, jucunde & suaviter fluens. Differt autem ab elocutione Isocratis in austeritate & vehementia in aliquibus; nimirum cum se in affectus concitandos dederit, & vel maxime cum urbibus & ducibus improba consilia & res gestas exprobrat atque vitio dat. Multus enim est in iis, & à Demosthenis acrimonia ne paululum quidem abest* (15). Ciceron observe que Theopompe, aiant donné plus d'élévation à son langage que Philistus & que Thucydide, avoit obscurci leur gloire. *Ut horum concisis sententiis, interdum etiam non satis apertis cum brevitate, tum nimio acumine, officit Theopompus elatione atque altitudine orationis suæ, quod idem Lysiæ Demosthenes: sic Catonis luminibus obstruxit hæc posteriorum quasi exaggerata altius oratio* (16). Mais voici une chose en quoi il fit trop l'Orateur, il évitoit avec un grand soin la rencontre des voielles, il affectoit l'arrondissement & la cadence des périodes, & la correspondance des figures de Grammaire. C'est un défaut que Denys d'Halicarnasse lui reproche (17), & il y a sans doute je ne sai quelle petitesse dans ces sortes d'affectations, lors que la grandeur & la majesté du sujet doit attirer toute l'attention de l'Ecrivain. Disons pourtant sur ce qui concerne la rencontre des voielles qu'il ne fit pas mal de là fuir, & qu'il n'est blâmable qu'en ce qu'il faisoit conoître qu'il l'évitoit avec un trop grand scrupule. Je remarque que Ciceron, en raportant que l'on blâma Theopompe sur cet article, ne dit point qu'on le fit avec raison: il semble même dire qu'on le fit à tort. *Ut in legendo*, dit-il (18), *sic animus in dicendo prospiciet quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves, graves've sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures, quarum est judicium superbissimum. Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, qui vocaleis nolit conjungere. In quo quidam etiam Theopompum reprehendunt, quod eas literas tantopere fugerit, & si id magister ejus Isocrates, at non Thucydides. . . . . In ea est crebra ista vocum concursio, quam magna ex parte, ut vitiosam, fugit Demosthenes.* Duris de Samos parla du style de Theopompe avec beaucoup de mépris, mais comme le remarque Photius (19), il s'en faloit bien qu'il ne l'égalât. Consultez Longin en deux endroits de son Traité du Sublime. Il le loue & le justifie dans l'un, il le censure dans l'autre. „ Cela se peut voir encore ", dit-il (20), „ dans un passage de Theopompus, que Cecilius „ blâme, je ne sçay pourquoy, & qui me semble au con„ traire fort à louër pour sa justesse, & parce qu'il dit beau„ coup. *Philippes*, dit cet Historien, *boit sans peine les af„ fronts que la necessité de ses affaires l'oblige de souffrir* ". Il y a dans le Grec δεινὸς ὢν ὁ Φίλιππος ἀναγκοφαγῆσαι πράγματα. Mr. le Fevre traduit ainsi ces paroles: *Philippus rerum necessitatem devorare callidus.* L'autre Passage de Longin commence de cette façon (21). „ De même l'Historien „ Theopompus a fait une peinture de la descente du Roy „ de Perse dans l'Egypte, qui est miraculeuse d'ailleurs: mais „ il a tout gâté par la bassesse des mots qu'il y mêle. *Y a-t-il „ une ville*, dit cet Historien, *& une nation dans l'Asie, „ qui n'ait envoyé des Ambassadeurs au Roy? &c* ". Longin aiant raporté toute la suite de la description ajoûte: „ De „ la plus haute élevation il tombe dans la derniere bassesse, „ à l'endroit justement où il devoit le plus s'élever. Car „ mêlant mal à propos dans la pompeuse description de cet „ appareil, des boisseaux, des ragousts, & des sacs, il semble „ qu'il fasse la peinture d'une cuisine ". Le Jésuite Caussin, qui se conoissoit assez bien en Rhétorique, a fort condamné cette Censure. Voici ses paroles: *Dionys. Longinus, mordax Criticus, eum irridet, quòd ubi dona regi Persarum, ab Asiaticis oblata commemorat, post stragulam vestem, purpuram, tabernacula aurea, peristromata, emblemata, carnes etiam victimarum salsas, regi oblatas ad alendum exercitum, commemoret. Debebat, inquit, ista minuta, aut omittere, aut initio collocare, ut à minoribus ad majora ascenderet: sed in eo frigidus est, & frustra mordax Longinus. Erat enim fidelis historici, & prudentis, post opulenta principum dona, tenuiorum quoque in colendo rege studia commemorare, & rem, ut gesta est, describere. Quòd si tantopere petasonem aversatur, quin Homerum, suum numen, reprehendit, qui tam simpliciter rem coquinariam à principibus obitam describit: & quid hoc est, nisi μαγείρω, quod insectatur in Theopompo, φαντασία est* (22)? C'est, ce me semble, ce qu'on pouvoit dire de plus plausible pour la justification de Theopompe: mais si j'avois à choisir, je me rangerois plutôt du côté de son Censeur, que du côté de son Défenseur; car la fidélité d'un Historien ne l'oblige pas à décrire par le menu tous les présens qui ont été faits à un Monarque. Mais ce qu'on dit contre Longin dans la derniere partie du passage de ce Jésuite me paroit un coup à brule-pourpoint. Vous ne pouvez, lui dit-on, blâmer Theopompe, sans

(1) Meursius de Archont. Athen. *apud* Jonsium de Script. Hist Philos. *pag.* 45.

(2) Vossius, de Histor. Græc. *Libr. IV, Cap. VIII, pag.* 459.

(3) Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos. *pag.* 45.

(4) Diodor. Siculus, *Libr. XVI, Cap. LXXII.*

(5) L'Histoire *de* Theopompe *contenoit LVIII Livres.*

(6) Quintil *Libr. X, Cap. I, pag. m.* 469.

(7) *Ex clarissima Rhetoris officina duo præstantes ingenio Theopompus & Ephorus ab Isocrate magistro impulsi se ad historiam contulerunt: causas omnino nullas attigerunt.* Cicero, de Orat. *Libr. II, fol.* 73, *D.*

(8) Cicero, *in* Bruto, *pag.* 314.

(9) Cicero, de Oratore, *Libr. III, folio* 90, *C.*

(10) Quintil. *Libr. II, Cap. VIII, pag.* 81.

(11) Diog. Laertius *in* Xenocrate *&* Theophrasto.

(12) Cicero, de Legibus, *Libr. I, circa init. folio m.* 328, *C. Voiez le aussi* in I de Oratore.

(13) *Voiez les* Pensees diverses sur les Cometes, *num.* 5.

(14) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 34.

(15) Dionys. Halicarn. Epist. ad Pompeium, *in fine pag. m.* 264.

(16) Cicero, *in Bruto, pag. m.* 114.

(17) *Quod si in iis in quibus summum studium posuit, collisionem vocalium, & numerosas circumscriptiones ac figuras similes neglexisset, longe melior in elocutione se ipso evasisset.* Dionys Halicarn. Epist. ad Pompeium *in fine, pag. m.* 264.

(18) Cicero, *in* Oratore, *folio* 124, *B.*

(19) Photius, Bibl. *num.* 176. *pag.* 393.

(20) Longin, Traité du Sublime, *Chap. XXV (selon Mr.* Despreaux *dont j'emprunte la Version, pag.* 74 *Edit. d'Amsterd.* 1701, *) ou XXVIII selon l'Edition de Mr.* Le Fevre.

(21) *Idem, ibid. Cap. XXXIV (selon Mr.* Despreaux *dont j'emploie la Version, pag.* 97, *(vel Cap. XXXIX,) juxta Editionem* Tanaq. Fabri.

(22) Caussin. de Eloquentia Sacra & Humana, *Libr. I, Cap. XX, pag. m.* 19.

bile Hiſtorien. Il avoit d'ailleurs des talens fort propres à cette fonction; car il publioit hardiment des véritez deſavantageuſes, & il n'épargnoit point ſon argent lors que la recherche exacte des faits demandoit beaucoup de dépenſes (*D*). On blâme ſes digreſſions (*E*), & il y a bien de l'aparence qu'on a beaucoup de ſujet de les blâmer, quoi que peut-être on ne ſoit pas toujours aſſez équitable ou aſſez exact dans cette cenſure, & que l'on n'ait pas conſidéré avec aſſez d'attention le plan qu'il s'étoit donné. Si nous avions ſa Préface, nous y trouverions peut-être dequoi le juſtifier en partie; mais je ne penſe pas que rien fût capable de le juſtifier pleinement, non pas même auprès des Lecteurs qui ont le plus d'indulgence pour les Epiſodes des Hiſtoriens. A plus forte raiſon perdroit-il ſa cauſe devant ces Critiques qui ne peuvent ſoufrir rien d'étranger dans une Hiſtoire (*F*). On l'accuſe auſſi de s'être chargé de pluſieurs contes fabuleux, & de harangues trop longues (*G*), &

ſans faire le procès à Homere votre grande divinité. En effet Homere eſt entré ſouvent dans un plus grand détail de cuiſine, &c., que Theopompe.

(*D*) *Il publioit hardiment des véritez desavantageuſes, & il n'épargnoit point ſon argent lors que la recherche .... demandoit beaucoup de dépenſes.*] Voiez ci-deſſous la Remarque (*H*). Je me contenterai ici de ces paroles d'Athenée: Εἴ τις τούτοις ἀπιστεῖ, μαθέτω καὶ παρὰ Θεοπόμπου τοῦ Χίου, ἀνδρὸς φιλαλήθους καὶ πολλὰ χρήματα καταναλώσαντος εἰς τὴν περὶ τῆς ἱστορίας ἐξέτασιν ἀκριβῆ. *His fidem ſi quis non adhibeat, diſcat Theopompum Chium veritatis ſtudioſum hominem, & qui hiſtorias exactâ inquiſitione, magno pecuniarum impendio, perſcrutatus eſt* (23).

(23) Athen. *Libr. III, Cap. VII, pag.* 85. Denys d'Halicarnaſſe, Epiſt. ad Pompeium, *pag.* 263, *loue la peine & la dépenſe de cet Auteur à raſſembler des matériaux.*

(*E*) *On blâme ſes digreſſions.*] Le Sophiſte Theon (24) prétend qu'elles étoient ſi prolixes, qu'où elles finiſſoient on ne ſe ſouvenoit plus de la matiere qui avoit été interrompue. Il faloit en rapeller la mémoire. Or cela n'eſt point agréable à ceux qui liſent un Ouvrage de cette nature. Photius, voulant nous faire conoître la licence de Theopompe à s'écarter après des matieres étrangeres, nous aprend ceci. Son Hiſtoire de Philippe Roi de Macedoine contenoit LVIII Livres, qui furent reduits à XVI, lors que l'on en eut retranché tout ce qui ſe raportoit à d'autres choſes qu'aux actions de ce Monarque. Vous allez voir cela avec quelques circonſtances dans les paroles qui ſuivent: Πλείσταις μὲν οὖν παρεκβάσεσι παντοδαπῆς ἱστορίας, τοὺς ἱστορικοὺς αὐτοῦ λόγους Θεόπομπος παρατείνει. διὸ καὶ Φίλιππος ὁ πρὸς Ῥωμαίους πολεμήσας, ἐξελὼν ταύτας, καὶ τὰς Φιλίππου συνταξάμενος πράξεις, αἳ σκοπός εἰσι Θεοπόμπῳ εἰς ἑκκαίδεκα βίβλους μόνας: μηδὲν παρ' ἑαυτοῦ προσθεὶς ἢ ἀφελών, πλὴν (ὡς εἴρηται) τῶν παρεκτροπῶν τὰς πάσας ἀπήρτισε. *Digreſſionibus itaque variæ hiſtoriæ quàmplurimis; hiſtoricos ſuos implet libros Theopompus. Quamobrem & Philippus, ille qui cum Romanis bellum geſſit, digreſſionibus hiſce ſublatis, & Philippi rebus geſtis, quas Theopompus ſcribendas potiſſimum ſuſceperat, collectis, in ſedecim eas dumtaxat libros (nihil de ſuo addens, aut præter digreſſiones, ut diximus, detrahens) redegit* (25). Si vous prenez garde aux extraits que le même Auteur nous donne (26) du XII Livre de cet Ouvrage de Theopompe, vous n'aurez plus beſoin qu'on vous avertiſſe qu'il ſe plaiſoit à s'écarter à droit & à gauche. Vous en pourrez juger aiſément par ce petit échantillon. Au reſte, ſi quelque choſe nous peut faire croire, que le nom Romain n'étoit preſque pas conu en Grece au tems d'Alexandre, c'eſt de voir que Theopompe ne dit rien de Rome, ſi ce n'eſt que les Gaulois l'avoient priſe (27). Elle lui auroit fourni le ſujet d'une longue digreſſion, ſi elle eût été tant ſoit peu conue en ce tems-là.

(24) Theo, in Progymnaſmatis: *j'ai raporté ſes paroles dans la Remarque (E) de l'Article* PHILISTUS.

(25) Photius, Bibl. *num.* 176, *pag.* 363.

(26) *Idem, ibid. pag.* 390, 391.

(27) *Theopompus ante quem nemo mentionem habuit (de Romanis) urbem duntaxat à Gallis captam dixit.* Plinius, *Libr. III, Cap. V, pag. m.* 324.

Je ne ſai ſi l'on ne pourroit pas craindre, que Photius ne nous faſſe quelque illuſion. Theopompe commença ſon Hiſtoire par le Regne de Philippe, & voulut principalement narrer les actions de ce Monarque; mais peut-être ſe propoſa-t-il en même tems de raconter tout ce qui ſe fit de remarquable dans les autres parties du monde pendant ce Regne. Ainſi dans le fond, & dans les idées de l'Auteur, cet Ouvrage auroit été toute l'Hiſtoire du tems, & non pas celle de Philippe en particulier. Il ne faudroit donc point prendre pour des digreſſions proprement dites tout ce qui en fut ôté quand on la réduiſit à XVI Livres. On en ôta les Guerres des Cypriots, celle des Siciliens, & pluſieurs autres, dont peut-être il n'avoit point parlé par occaſion ſeulement, ou par forme de digreſſion, mais comme d'un fait principal, & lié à ſon deſſein. Il eſt impoſſible de décider là-deſſus, puis que nous ne pouvons conſulter, ni ſes Préfaces, ni aucune autre partie de ſon Ouvrage. Je croi pourtant que Photius a outré le fait, & ſi j'avois à me plaindre des écarts de Theopompe, je ne me fonderois pas, comme fait Theon (28), ſur ce qu'il narroit des choſes où le Roi de Macedoine ni aucun de ſes ſujets n'avoient nulle part. Peut-on nier que le principal deſſein de Mr. de Thou ne ſoit l'Hiſtoire de France? Combien de choſes néanmoins n'a-t-il pas narrées qui n'ont nulle liaiſon avec les François? Je blâmerois donc Theopompe d'avoir mal intitulé ſon Ouvrage (29): mais s'il avoit apris aux Lecteurs qu'il ſe propoſoit auſſi l'Hiſtoire des autres Païs, je ne traiterois point de digreſſion ce qu'il a narré des Guerres d'Evagoras, & de celles des Tyrans de Syracuſe. Pour juger de ſes Epiſodes, je ne les comparerois pas avec Philippe ou avec la Macedoine, je m'arrêterois à ceci: ſon XII Livre, par exemple (30), eſt deſtiné aux Guerres des Cypriots. Il y remonte au ſiege de Troie, il parle d'Agamemnon, & du Devin Mopſus, &c. Ce qu'il en dit m'écarte-t-il trop d'Evagoras Roi de Cypre? En ce cas-là, je le blâme; mais je condamne ceux qui ſe plaindroient que Mopſus, & Agamemnon, les éloignent trop de la Cour de Macedoine. Je croi que même avec cette reſtriction nous ne diſculperions pas cet Hiſtorien. Il donna ſans doute trop fréquemment dans l'Epiſode, il s'y endormit, il s'y oublia. Ce défaut doit être un nouveau ſujet de regret pour nous; car comme il n'abandonnoit ſa matiere principale que pour expliquer des Antiquitez, & pour raporter les origines des choſes, & les diférentes traditions, combien de curioſitez nous fourniroit-il que nous ne pouvons déterrer, & qu'une Hiſtoire ſerrée ne nous auroit point apriſes?

(28) Theo, in Progymn. *Cap. IV, pag.* 44, 45.

(29) *Il étoit intitulé* τὰ Φιλιππικά, Res Philippi.

(30) Photius, Bibl. *num.* 176, *pag.* 391.

(*F*) *Il perdroit ſa cauſe devant ces Critiques qui ne peuvent ſouffrir rien d'étranger dans une Hiſtoire.*] Comment eſt-ce que Theopompe pourroit comparoître à leur Tribunal, & y trouver quelque ſuport, puis que Tacite y eſt accablé d'un arrêt de condamnation. Ils poſent d'abord ces regles-ci (31), que dans le choix des Mémoires *un Hiſtorien ſe doit lui-même tout entier à la verité & à la diſtinction des faits, qu'il faut qu'il renonce à ſon propre goût, & qu'il neglige encore tous les ornemens étrangers qui n'apportent ni plus de netteté dans les faits, ni plus de connoiſſance des choſes cachées; .... qu'il faut que les narrations ſoient ſuivies, les ſupputations exactes, & les reflexions rares & toûjours courtes; qu'elle (32) doit être remplie des faits du Prince, & des changemens ſurvenus dans ſon Etat pendant ſon Regne; que les digreſſions étrangeres & les diſcours étudiés n'y ſont pas propres, & qu'ils en doivent être toûjours bannis.* Après cela ils prétendent (33), „ Qu'à examiner Tacite avec ſes (34) regles, on ne penſera jamais qu'il ait „ bien voulu écrire une Hiſtoire; il eſt aiſé de remarquer „ avec les Sçavans, qu'il abandonne ſouvent la ſuite de „ ſes narrations ſans les reprendre, pour ſe plaire trop, „ ou à décrire une bataille, ou à faire faire des Harangues à ſes Heros. Touché lui-même du merite qu'il a „ de ſi bien s'en acquitter, il lui arrive quelquefois de „ ſortir de ſa Contrée, pour ainſi dire, & d'aller aſſez „ loin de là faire des ſorties ſur des Terres étrangeres, „ dans le ſeul plaiſir d'en décrire les beautés. En quoi je „ trouve qu'il étoit plus Orateur que toute autre choſe, „ & que ſon deſſein étoit moins de donner une Hiſtoire „ fidelle & veritable, que d'exercer ſon Eloquence par „ des remarques favorables à ſa delicateſſe. .... (35) Je „ penſe donc que Tacite n'a touché à l'Hiſtoire que par „ occaſion, & que ſon but ...... n'étoit que d'exercer „ ſon Eloquence en differentes manieres. .... (36) En „ effet, tout parle dans Tacite, ſon caractere, & non „ pas celuy de l'Hiſtoire. Les actions y ſont rares, les „ Digreſſions longues & frequentes, les negligences & les „ affectations trop marquées. C'eſt un Orateur qui cherche lui-même à s'aplaudir, qui tourne & qui manie „ des faits differents à ſon avantage. ..... (37) Il n'y „ a pas juſques ſous les tentes au milieu d'un camp & d'une armée, que les mourans ne faſſent des Harangues „ avec la même délicateſſe & toute la preſence d'eſprit, „ dont un homme à ſon aiſe eſt capable de faire (38) dans „ ſon cabinet: il n'attend pas même quelquefois, tant l'art „ de diſcourir le domine, qu'un General d'armée ſoit à la „ tête de ſes troupes pour les haranguer; il lui fait écrire „ des ordres en Recteur, pleins d'antitheſes & de figures de „ Rhetorique".

(31) Anonimiana, *pag.* 13.

(32) *Cet* elle *ſe raporte au mot* Hiſtoire, *qui ne paroît que* 5, *ou* 6 *périodes auparavant. Il y a donc là une extrême négligence des regles de la Grammaire.*

(33) Anonimiana, *pag.* 14, 15.

(34) *Il faloit dire* ces.

(35) Anonimiana, *pag.* 22.

(36) *Ibid. pag.* 23.

(37) *Ibid. pag.* 24.

(38) *Pour empêcher qu'il n'y ait ici un Solécisme il faut ſuppoſer que les Imprimeurs ont oublié* les *avant* faire.

Je ne penſe pas qu'il y ait beaucoup de fins Conoiſſeurs à qui ce jugement ſur Tacite ne paroiſſe outré & injuſte; & il eût été de l'intérêt de Theopompe, que tous ſes Cenſeurs euſſent eu le même goût que l'on vient de voir dans ces Paſſages de *l'Anonimiana*. Il eût été condamné ſans remiſſion & d'une maniere inſultante; mais il eût pu répondre que ſes juges ſe conduiſoient par des Maximes outrées, & ſe ſauver en diſant qu'il n'y avoit point d'Hiſtorien qui ne ſe trouvât envelopé avec lui ſous cette Critique, & qu'ainſi elle étoit d'une délicateſſe très-fauſſe.

(*G*) *On l'accuſe auſſi de s'être chargé de contes ...... & de harangues trop longues.*] Quant aux Fables que Theopompe avoit mêlées dans ſes récits, j'alléguerai le témoignage de Ciceron. *Intelligo te alias in hiſtoria leges ſervandas putare, alias in poëmate: quippe quum in illa ad veritatem quæque referantur, in hac ad delectationem pleraque: quamquam & apud Herodotum patrem hiſtoriæ & apud Theopompum ſint innumerabiles fabulæ* (39). Denys d'Halicarnaſſe indique deux contes abſurdes de cet Hiſtorien. *Multas ineptias præ ſe fert ex quo genere illa ſunt quæ de Sileno commemorat qui in Macedonia apparuit, & quæ de dracone ad triremum pugna navali contendente & alia nonnulla iis ſimilia* (40). Je ne ſai ſi ce qu'on dit là de l'aparition de Silene eſt la même choſe, que le Dialogue de Silenus & de Midas. On le trouve dans l'Elien (41) comme tiré de Theopompe. C'eſt une avanture qui a paru ſi fabuleuſe à

(39) Cicero, de Legibus, *Libr. I, circa init. folio m.* 328, *C.*

(40) Dionyſ. Halicarn. Epiſt. ad Pomp. *in fine, pag. m.* 264.

(41) Ælian. Var. Hiſt. *Libr. III, Cap. XVIII, pag. m.* 200. *Voiez* Caſaubon ſur Strabon, *Libr. VII, pag. m.* 112.

& d'avoir été trop ſatirique (*H*). On lui joua une piece bien ſanglante, ce fut de publier ſous ſon nom, & d'un ſtyle tout-à-fait conforme au ſien, une Hiſtoire qui choquoit les principales Républiques de la Grece (*I*). Il ne nous reſte aucun de ſes Livres, & c'eſt dommage (*K*); car l'idée, que nous en donne un grand Critique (*f*), eſt fort propre à les faire regretter. Il dit que Theopompe recherchoit la cauſe ſecrete des actions, & l'eſprit & le motif de ceux qui les avoient faites; qu'il conjecturoit là-deſſus heureuſement (*g*), & qu'il ôtoit le maſque aux perſonnes qui avoient caché des vices réels ſous des vertus aparentes (*h*): de ſorte que ſon Hiſtoire eſt un tribunal où l'on épluche la conduite d'un chacun, avec toute l'exactitude que les Poëtes ont attribuée à ceux qui jugent les ames dans les enfers. Je laiſſe les autres loüanges exquiſes qui ont été données par ce grand Cenſeur. Vous verrez dans la Remarque C le jugement que les Critiques ont fait

(*f*) Dionyſ. Halicarn. Epiſt. ad Pompeium, *pag.* 263, 264. *Voiez auſſi pag.* 191.

(*g*) *Idem, pag.* 191.

(*h*) Dionyſ. Halicarn. Epiſt. ad Pompeium, *pag.* 263.

à Elien, qu'il en a conclu le récit par ces paroles: Καὶ ταῦτα εἴ τῳ πιϛὸς ὁ Χῖος λέγων, πεπιϛεύσϑω. ἐμοὶ δὲ δεινὸς εἶναι δοκεῖ μυϑολόγος, καὶ ἐν τούτοις, καὶ ἐν ἄλλοις δέ. *Hæc, ſi cui fide dignus videtur Chius*, (c'eſt-à-dire, Theopompus) *credat. Mihi egregius fabulator tum in his, tum in aliis videtur* (42). On pourroit douter que Denys d'Halicarnaſſe ait eu en vue ce Dialogue; car il ne parle que des Fables inſérées dans l'Hiſtoire de Theopompe, & nous aprenons de Servius que Theopompe avoit raconté cela dans un Ouvrage intitulé *Thaumaſia*, *Choſes admirables* (43). Mais le fondement de ce doute n'eſt pas trop ſolide, puis que rien n'empêche que cet Hiſtorien n'ait répété dans ſes Hiſtoires ce qu'il avoit déjà dit dans un autre Livre, ou qu'il n'ait orné ſes *Thaumaſia* de quelques morceaux de ſes Hiſtoires.

Notez qu'il ne faut pas mettre au nombre des Fables débitées par Theopompe les erreurs de Géographie, ou les menſonges qui étoient fondez ſur des Relations qu'il lui étoit dificile de rectifier (44): mettez dans cette derniere claſſe les fauſſetez qu'il a débitées touchant les Egyptiens (45).

Voici un trait contre la longueur de ſes Harangues: „ Mais quant aux longs preſchemens & grandes traisnées „ d'Harangues que Theopompus, Ephorus, & Anaximenes „ font dire aux Capitaines quand ils ont ja fait prendre les „ armes à leurs gens & les ont rangez en bataille, on en „ peut dire ce que dit un Poëte,

„ *Si follement on ne va langager,*
„ *Quand on eſt preſt de l'ennemi charger* (46)".

(*H*) *On l'accuſe auſſi . . . . . d'avoir été trop ſatirique.*] Voſſius (47) allegue pour cela trois autoritez, celle de Cornelius Nepos (48), celle de Lucien, celle de Joſephe. Ce dernier obſerve que Theopompe a difamé les Atheniens (49). Les paroles du ſecond méritent d'être raportées. Il dit que les Hiſtoriens qui amenent des Harangues doivent paſſer légérement ſur les eloges, & ſur les cenſures, & ſe ſouvenir qu'ils ne ſont pas dans un barreau, & qu'autrement ils tomberont dans la faute de Theopompe: Τὴν αὐτὴν Θεοπόμπῳ αἰτίαν ἕξεις, φιλαπεχϑημόνως κατηγοροῦντι τῶν πλείϛων, καὶ διατριβὴν ποιουμένῳ τὸ πρᾶγμα, ὡς κατηγορεῖν μᾶλλον, ἢ ἱϛορεῖν τὰ πεπραγμένα. *Alioqui in eadem eris culpa qua Theopompus, qui plurimos odioſè nimis accuſat, & eam rem in ſtudium quoddam vertit, ut accuſet magis, quam res geſtas hiſtoriæ tradat* (50). Voſſius eût pu ajoûter à ces trois témoins l'autorité de Plutarque, qui a dit que Theopompe eſt beaucoup plus digne de foi quand il loue, que quand il reprend (51). Denys d'Halicarnaſſe a pris le parti de Theopompe ſur ce chapitre; il l'a comparé aux Médecins qui coupent & brûlent les parties infectées, & qui portent leurs inciſions juſques au vif, mais ſans bleſſer les parties ſaines. *Proinde etiam obtrectator videtur eſſe, dum nonnullos debitis convitiis afficit, & facta virorum illuſtrium non neceſſaria perſtringit: ſimile quiddam faciens ac medici, qui corruptas corporis partes ſecant & urunt, quam profundiſſime cauteria & ſectiones immittentes, non tamen ſanas corporis partes & bene affectas attingunt* (52). Notez que les médiſances de Theopompe n'épargnérent pas le divin Platon (53): il ne s'en faut pas étonner, puis qu'elles tombérent à grans flots ſur la perſonne de Philippe de Macedoine. Le portrait que fit Theopompe de la Cour de ce Monarque contient plus d'abominations (54), que les faiſeurs anonymes de Libelles n'en imputérent à celle de Henri III Roi de France. On veut auſſi qu'après avoir fort loüé le grand Alexandre, il ait chanté la palinodie par des Ecrits injurieux. *Pulſus è patria quum ſupplex in Dianæ Epheſiæ templum confugiſſet multa contra Chios ſcripſit ad Alexandrum in quibus illum laudavit: ſed poſtea* παλινῳδίαν *cecinit. Nam dicitur in eundem poſtea ſcripſiſſe quamvis quod ſcripſit in manus hominum non videatur veniſſe* (55). Voici des paroles de Ciceron qui ne déſignent pas mal le ſtyle piquant & aigre de Theopompe: ἀνέκδοτα *quæ tibi uni legantur, Theopompino genere aut etiam aſperiore multo pangentur* (56). Dès la Preface de ſon Hiſtoire cet Ecrivain fit le Critique; car il y cenſura les autres Hiſtoriens (57).

Si ce que j'ai lu dans une Epitre Dédicatoire eſt véritable, ſavoir que le Roi Philippe fut fort libéral envers Theopompe, il faut reconoître qu'il emploia mal ſon argent. *Celebratur multorum literis ac libris principum quorundam benignitas in viros literatos, ut Dionyſii in Platonem, Philippi in Theopompum, Alexandri in Ariſtotelem, Severi in Oppianum* (58). Je croirois ſans beaucoup de peine, que Philippe fit des préſens à Theopompe; car il eſt certain que Theopompe compoſa un Panégyrique de ce Roi, & qu'entre autres loüanges il y fit couler celle-ci, *pour ſe*

(42) Ælian. Var. Hiſt. *Libr. III, Cap. XVIII, pag. m.* 200.

(43) Servius in Virgil. Eclog. VI, *Verſ.* 13 & 26.

(44) *Voiez* Strabon, *Libr. VII, pag.* 219.

(45) *Voiez* Diodore de Sicile, *Libr. I, Cap. XXXVII.*

(46) Plutarch. *in* Præceptis Reip. gerendæ, *pag.* 803. *Je me ſers de la Verſion d'A*myot.

(47) Voſſius, de Hiſt. Græc. *p.* 31.

(48) *Theopompus . . . & Timæus qui quidem duo maledicentiſſimi neſcio quo modo in illo uno laudando* (Alcibiade) *conſenſerunt.* Cornel. Nepos, *in* Alcibiade, *Cap. XI.*

(49) Joſephus, *Libr. I* contra Apionem.

(50) Lucianus, veræ Hiſtoriæ *Libr. I, pag. m.* 705 *Tomi I.*

(51) Ὃ μᾶλλον ἐπαινοῦντι πιϛεύσειεν ἄν τις, ἢ ψέγοντι. *Cui celebranti credas magis quam obterenti* Plut. *in* Lyſandro, *ſub fin. pag.* 450, *E.*

(52) Dion. Halicarn. Epiſt. ad Pompeium, *pag.* 264.

(53) *Id. ibid. pag.* 252 Athen. *Libr. XI, ſub fin. pag.* 508.

(54) *Voiez* Athenée, *Libr. VI, pag.* 260.

(55) Conradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 120.

(56) Cicero, Epiſt. VI *Libri II* ad Atticum, *pag. m.* 209.

(57) Dionyſ. Halicarn. *in Præfat.* Hiſt. (58) Franciſc. Duarenus, *Epiſt. ad Margaritam Valeſiam Henrici II ſororem præfixa* Commentario in Tit. ſoluto matrimonio.

rendre maître de toute l'Europe il ſufit que ce Monarque continue ce qu'il a ſi bien commencé: Καὶ ὡς Θεόπομπος ἐν τῷ Φιλίππου ἐγκωμίῳ ὅτι εἰ βουληϑείη Φίλιππος τοῖς αὐτοῖς ἐπιτηδεύμασιν ἐμμεῖναι, καὶ τῆς Εὐρώπης πάσης βασιλεύσει. *Et quemadmodum in Philippi Laudatione Theopompus, Philippum, ſi pergere, ut inſtituiſſet, ſuique eſſe ſimilis vellet, totius Europæ imperio mox potiturum* (59). Theon, de qui j'emprunte ces paroles, dit ailleurs (60), que l'on avoit de la façon de Theopompe le Panégyrique de Philippe, & d'Alexandre. C'étoient ſans doute des ecrits ſéparez de ſon Hiſtoire, c'étoient des pieces qu'il avoit écrites en qualité d'Orateur; & quoi qu'il en eût été récompenſé il changea de ſtyle dans ſon Hiſtoire, il dit du mal du même Prince dont il avoit dit tant de bien. Les perſonnages changérent: l'Orateur avoit joüé ſon rôle; l'Hiſtorien lui ſuccéda, & ſoutint ſon caractere. Il ne faut pas s'imaginer que les diſcours d'un Panégyriſte tirent à conſéquence ni pour ſes diſcours de converſation, ni pour ceux dont il compoſe un Ouvrage de Morale, ou d'Hiſtoire. On peut remarquer encore aujourd'hui cette diférence. Tel qui dans un jour de cérémonie, comme eſt par exemple la diſtribution des prix, a loué pompeuſement, cenſure auprès de ſon feu; & lors même qu'un retranchement de penſion ne le rend pas mécontent, il dira des véritez deſobligeantes s'il ſe trouve révêtu de la qualité d'Hiſtorien. Je ne dis pas que tout le monde agiſſe de cette maniere. Il ne ſe trouve que trop de gens qui ſous le titre d'Hiſtorien ſont auſſi flateurs, que ſous célui d'Orateur. Mais Theopompe, & quelques autres, n'en uſérent pas, & n'en uſent pas ainſi.

(*I*) *On lui joua une piece bien ſanglante: ce fut de publier ſous ſon nom & d'un ſtyle . . . . . une Hiſtoire qui choquoit les principales Républiques de la Grece.*] Anaximenes ſon ennemi lui fit ce tour. C'eſt Pauſanias qui le raporte, & ſi je ne me trompe c'eſt le ſeul qui en ait parlé. Voions ſes paroles: Φαίνεται δὲ καὶ ἄνδρα ὁ Ἀναξιμένης ἐχϑρὸν οὐκ ἀμαϑέϛατα, ἀλλὰ καὶ ἐπιφϑονώτατα ἀμυνάμενος· Ἐπεφύκει μὲν αὐτὸς σοφιϛὴς, καὶ σοφιϛῶν λόγους μιμεῖσϑαι. ὡς δέ οἱ διάφορα ἐς Θεόπομπον ἐγεγόνει τὸν Δαμασιϛράτου, γράφει βιβλίον ἐς Ἀϑηναίους, καὶ ἐπὶ Λακεδαιμονίους ὁμοῦ καὶ Θηβαίους συγγραφὴν λοίδορον· ὡς δὲ ἦν ἐς τὸ ἀκριβέϛατον αὐτῷ μεμιμημένα, ἐπιγράψας τοῦ Θεοπόμπου τὸ ὄνομα τῷ βιβλίῳ, διέπεμπεν ἐς τὰς πόλεις. καὶ αὐτός τε συγγεγραφὼς ἦν, καὶ τὸ ἔχϑος τὸ ἐς Θεόπομπον ἀνὰ πᾶσαν τὴν Ἑλλάδα ἐπηύξετο. *Idem etiam Anaximenes inimicum ſuum non minus vafre quam invidioſe ultus dicitur. Nam qui ingenio ſophiſta eſſet, quum ſophiſtarum orationem aptiſſime imitaretur, ſuſcepta cum Theopompo Damaſiſtrati filio ſimultate, hiſtoriam conſcripſit maledictorum in Athenienſes, Lacedæmonios, & Thebanos pleniſſimam. Ad unguem vero quum Theopompi ſtylum expreſſiſſet, ſuppoſito ejus nomine, per Græciæ civitates librum divulgandum curavit: quæ res Theopompo magnam apud omnes plane Græcos invidiam concitavit* (61).

(*K*) *Il ne nous reſte aucun de ſes Livres, & c'eſt dommage.*] Il avoit publié un grand nombre de Harangues (62), & pluſieurs Lettres (63). Il en écrivit une à Alexandre (64), & une autre aux habitans de Chios (65), qui ſont citées par Athenée. Il écrivit auſſi des Conſeils à ce même Prince (66). Son Traité περὶ τῶν συληϑέντων ἐκ Δελφῶν χρημάτων: *de rebus quæ ſacrilegio ex Delphis ſurreptæ ſunt* (67); & celui κατὰ τῆς Πλάτωνος διατριβῆς: *de exercitationibus Platonis* (68), ſont citez par le même Auteur. Sa Diſſertation περὶ εὐσεβείας, *de pietate*, eſt citée par le Scholiaſte d'Ariſtophane (69). D'autres citent ſes ϑαυμάσια, *admiranda* (70); mais il ſe rendit principalement recommandable par deux Hiſtoires. L'une étoit celle de la Grece en XII Livres contenant ce qui ſe paſſa dans l'eſpace de dix ſept ans à commencer où Thucydide finit. Elle finiſſoit à la bataille navale de Cnide. L'autre Hiſtoire s'apelloit Φιλιππικὰ, parce qu'elle étoit deſtinée à repréſenter le Regne de Philippe de Macedoine. Elle contenoit LVIII Livres, dont le VI, le VII, le IX, le XX, & le XXX, étoient perdus depuis long-tems (72) lors que Photius lut les autres. Il nous donne des Extraits du XII, quoi que Menophatus ancien Auteur l'eût cru perdu. Diodore de Sicile (73), & l'Anonyme qui a décrit les Olympiades, parlent de la perte de cinq Livres de Theopompe. En vain opoſerez-vous à leur témoignage que le Livre LV & le LVII ont été citez par Etienne de Byzance, & le LVI par Athenée. Ceux qui font cette Objection ne la feroient pas, s'ils ſavoient ce que Photius obſerve, que preſque tous les cinq Livres perdus étoient plus près du commencement que de la fin de l'Ouvrage.

Voſſius ſe trompe quand il dit qu'Harpocration cite une Lettre de Theopompe à Tiſamene (75). Cela n'eſt pas vrai: Harpocration cite une Piece de Théatre compoſée par Theopompe le Comique, & intitulée *Tiſamene* (76).

(59) Theo, *in* Progymn. *Cap. VIII, pag.* 103.

(60) Theo, *ibid. Cap. II, pag.* 19.

(61) Pauſan. *Libr. VI, pag.* 496 *Edit.* 1696.

(62) Photius, *in* Biblioth. *num.* 170, *pag.* 392.

(63) Dionyſ. Halicarn. Epiſt. ad Pompeium, *in fine.*

(64) Athen. *Libr. XIII, pag.* 595.

(65) *Idem, ibid. pag.* 586.

(66) *Idem Libr. III, pag.* 230.

(67) *Idem, Libr. XIII, pag.* 604.

(68) *Idem, Libr. XI, pag.* 508.

(69) Schol. Ariſt. in Aves.

(70) Apollonius, Hiſt. commen tit. *Cap. X.* Laertius, *in* Epimenide & Pherecyde. Servius in Virgil. Eclog. VI, *Verſ.* 13 & 26.

(71) Anonym. *in* Deſcript. Olymp. *apud* Voſſium de Hiſt. Græcis, *pag.* 32.

(72) Photius, Bibl. *num.* 176, *pag.* 389.

(73) Diodor. Siculus, *Libr. XVI, Cap. III.*

(74) Jonſius, de Script Hiſt. Philoſ. *pag.* 46, *la fait.*

(75) Voſſius, de Hiſt. Grecis, *pag.* 31.

(76) *Voiez les* Notes de Mauſſac ſur Harpocration, *voce* Καταπλήξ.

fait du ſtyle de Theopompe. Ce qui a été cité de ſes Ouvrages par Athenée eſt fort capable de nous en faire regretter la perte. On a obſervé qu'il y avoit certaines choſes que l'on ne trouvoit que dans cet Auteur (*i*). Quant à ſa Vie, je n'en puis dire que ceci. Il (*k*) s'enfuit de Chios avec ſon pere qui fut convaincu de favoriſer les intérêts de Lacedemone. Il fut rétabli dans ſa patrie après la mort de ſon pere, & ce fut une Lettre d'Alexandre qui lui procura ce retour. Il avoit alors quarante-ſix ans. Il ſe vit contraint d'errer comme un fugitif après la mort d'Alexandre; & s'en étant allé en Egypte, non ſeulement il n'y trouva point de retraite, mais il y eût perdu la vie ſi ſes amis n'euſſent emploié leurs ſuplications très-humbles auprès du Roi Ptolomée, qui vouloit le faire mourir ſous pretexte que c'étoit un homme qui ſe mêloit de trop de choſes (*l*). Il fut (*m*) ſpectateur de divers événemens qu'il raconta, & il s'inſinua dans la familiarité de pluſieurs perſonnes qui commandoient les armées, ou qui dirigeoient les affaires de l'Etat. Il ſe procura cet accès comme une choſe importante à la perfection de ſon Ouvrage. Il eut des conteſtations, touchant le gouvernement de la ville, avec Theocrite ſon compatriote (*n*). Je ne trouve point qu'il ait mérité l'éloge de Philoſophe Peripatéticien que Grotius lui a donné (*L*). Je ne dis rien de la punition raportée par Ariſteus, Mr. Moreri en a parlé ſuffiſamment. Finiſſons par dire que Theopompe fut accuſé du crime de Plagiaire (*M*).

(*i*) Plutarch. *in* Ageſilao, *pag.* 614, C.

(*k*) Photius, *in* Biblioth. *num.* 176.

(*l*) Ὡς πολυπράγμονα ἀνελεῖν ἐθελῆσαι. *Velut nimis curioſum de medio tollere voluiſſe.* Idem, ibid.

(*m*) Dionyſ. Halicarn. Epiſt. ad Pompeium, *pag.* 263.

(*n*) Strabo, *Libr. XIV*, *pag.* 444. *Voiez auſſi* Athenée, *Livr. VI*, *pag.* 230.

(*L*) *L'éloge de Philoſophe Péripatéticien que Grotius lui a donné.*] Le rétabliſſement d'un corps mort, dit-il, ne doit point paſſer pour une choſe impoſſible, puis que de ſavans hommes, Zoroaſtre entre les Chaldéens, & preſque tous les Stoïques, & Theopompe entre les Péripatéticiens, ont cru que cela ſe pouvoit faire, & arriveroit effectivement. Voilà ſon Texte au II Livre du Traité *de Veritate Religionis Chriſtianæ* (77). Et voici ſa Note ſur ce qui regarde Theopompe (78): *De quo Diogenes Laërtius initio libri* (79). Καὶ Θεόπομπος ἐν τῇ ὀγδοῇ τῶν Φιλιππικῶν ὃς καὶ ἀναβιώσεσθαι κατὰ τοὺς μάγους φησὶ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἔσεσθαι ἀθανάτους, καὶ τὰ ὄντα ταῖς αὐταῖς ἐπικλήσεσι διαμενεῖν. *Theopompus verò etiam octavo Philippicorum, qui revicturos homines ex magorum ſententia tradit, immortalesque futuros, & omnia in ſuis iiſdem ſemper manſura nominibus.* Il s'agit là de l'Hiſtorien qui fait le ſujet de cet Article. Or je ne me ſouviens pas d'avoir jamais lu qu'il ait été mis au nombre des Philoſophes, & il me ſemble qu'il étoit trop fier pour devenir dans un âge aſſez avancé le Diſciple d'Ariſtote. Mais quand même Grotius pourroit être juſtifié de cette faute, il n'échaperoit pas à une juſte cenſure par un autre endroit. Car ce qu'il cite de Diogene Laërce ſignifie ſeulement que Theopompe avoit raporté dans ſon Hiſtoire l'opinion des Mages touchant la réſurrection. Prenons que Theopompe ait été un très-illuſtre Péripatéticien, s'enſuivra-t-il de ſon paſſage allégué par Diogene Laerce qu'un fameux Diſciple du grand Ariſtote a cru que les hommes reſuſciteroient? Les Hiſtoriens croient-ils tout ce qu'ils raportent. Si Mr. de Cordemoi qui étoit Cartéſien avoit inſéré dans ſon Hiſtoire de France quelque dogme des anciens Druides, faudroit-il conclure que ce Dogme a été cru parmi les Cartéſiens? Voilà ſans doute un endroit très-foible dans le ſavant Commentaire que Grotius ajoûta à ſon excellent Ouvrage de la Vérité de la Religion Chrétienne.

(77) *Pag. m.* 64, 65.

(78) Hugo Grotius, *in* Annotatis *ad Librum II* de Veritate Relig. Chriſt. *pag. m.* 381.

(79) *C'eſt à la page 7 de l'Edition d'Amſterdam* 1692.

(*M*) *Theopompe fut accuſé du crime de Plagiaire.*] On prétend (80) qu'il inſéra mot à mot dans l'onzieme Livre de ſes Philippiques un long Paſſage d'une Harangue d'Iſocrate; qu'en d'autres occaſions, afin de cacher ſes voleries, il changeoit la ſcêne, & le nom des perſonnages; que par exemple il raconte que Pherecyde, aiant bu de l'eau d'un certain puits dans une ville de Syrie, avoit prédit que la terre trembleroit trois jours après; & qu'il en uſa de la ſorte parce qu'il vit bien, que s'il eût parlé de ce tremblement de terre comme d'une choſe que Pythagoras avoit prédite dans la ville de Metapont, le vol qu'il faiſoit ne ſeroit pas inconu, les Lecteurs n'ignoreroient pas qu'il eût pris cela d'un Livre d'Andron (81). On ajoûte qu'il déroba pluſieurs choſes à Xenophon, & qu'il les gâta; car aiant voulu transporter dans l'onzieme Livre de ſon Hiſtoire de la Grece la conférence de Pharnabaze, & d'Ageſilaus, que Xenophon a ſi bien décrite, il en ôta toute la force. Il ne voulut point ſe ſervir des termes de l'Ecrivain qu'il pilloit, deux raiſons l'en empêchérent, l'une qu'il vouloit cacher le pillage, l'autre qu'il voulut faire parade des ornemens de ſa plume ſur cette belle matiere; mais il y échoüa: ſa narration fut languiſſante, on n'y voioit que peſanteur, & froideur, au lieu que celle de Xenophon eſt remplie de vivacité: Τὰ γοῦν περὶ τῆς Φαρναβάζου πρὸς Ἀγησίλαον συνόδου . . . . . εἰς τὴν ἑνδεκάτην τῶν Ἑλληνικῶν μεταθεὶς ὁ Θεόπομπος, ἀργά τε καὶ ἀκίνητα πεποίηκε καὶ ἄπρακτα. λόγου γὰρ δύναμιν, καὶ διὰ τὴν κλοπὴν, ἐξεργασίαν ἐμβάλλειν, καὶ ἐπιδείκνυσθαι σπουδάζων, βραδὺς καὶ μέλλων, καὶ ἀναβαλλομένῳ ἐοικὼς φαίνεται, καὶ τὸ ἔμψυχον καὶ ἐνεργὸν τὸ Ξενοφῶντος διαφθείρων: *Nam illum ſane Pharnabazi cum Ageſilao congreſſum . . . in Græcarum hiſtoriarum undecimum tranſtulit Theopompus: verum ita quidem, ut omnia ſine vi, ſine motu, habere prorſus ac jacere videantur. Dum enim is, ut plagium diſſimulet, dicendi facultatem oſtentare geſtit, & elaboratæ dictionis cultum aſſuere, tardus, cunctabundus, ac procraſtinanti ſimilis videtur, adeoque vivam illam ut ſpirantem Xenophontis efficacitatem elidit* (82). Enfin on indique (83) un Livre qui étoit intitulé l'Ἰχνευταὶ *Indagatores*, c'eſt-à-dire, *les Inquiſiteurs*, où il y avoit beaucoup de pareilles choſes touchant Theopompe.

Diſons en paſſant que ſi Theopompe a falſifié ce qu'il déroboit à Andron, nous avons ici un exemple de ce que l'on dit que le menſonge fait plus de progrès que la vérité. Pluſieurs graves Ecrivains attribuent à Pherecyde la prédiction (84).

N'oublions pas que Porphyre l'accuſe auſſi de ſe préférer à Iſocrate, & de ſe vanter de l'avoir vaincu dans un combat d'Eloquence ſur le tombeau de Mauſole. Καίτοι ὑπερφρονεῖ τὸν Ἰσοκράτην καὶ νενικῆσθαι ὑφ' ἑαυτοῦ λέγει, καὶ τὸν ἐπὶ Μαυσώλῳ ἀγῶνα, τὸν διδάσκαλον. *Iſocratem interea deſpicit, eoque certamine, quod in Mauſoli honorem inſtitutum eſt, victum abs ſeſe Magiſtrum gloriatur* (85). Photius auroit dû mettre cette particularité avec celles qu'il raporte de même nature. Je ne ſai pourquoi il l'a omiſe. Il dit que Theopompe raconte lui-même qu'Iſocrate, Theodecte, Naucrate, & lui étoient les quatre plus grans Orateurs qui fuſſent alors dans la Grece (86): qu'Iſocrate & Theodecte étant pauvres faiſoient des Harangues pour de l'argent, & tenoient Ecole afin de gagner du bien; mais que quant à lui, & Naucrate aiant eu dequoi s'entretenir honorablement, ils n'avoient emploié leur loiſir qu'à étudier. Notez que le Traducteur n'exprime pas bien le ſens de ceci: καὶ ὡς οὐκ ἂν εἴη αὐτῷ παράλογον, ἀντιποιουμένῳ τῶν πρωτείων (87). Il prétend que cela veut dire, *on ne doit pas trouver étrange que je m'attribue le premier rang* (88). Il n'eſt pas vrai que Theopompe ſoit ſi orgueilleux, il ne dit ſinon qu'il peut ſans témérité ſe mettre au nombre des prémiers. Il y a là une vanité aſſez notable pour ne devoir pas être augmentée par une Verſion peu fidele.

(80) Porphyrius, *Libr. I* τῆς φιλολόγου ἀκροάσεως de erudito auditu, *apud* Euſebium, Præpar. Evangel. *Libr. X*, *Cap. III*, *pag. m.* 464.

(81) *Qui dans ſon Livre intitulé le Trepied avoit recueilli les Predictions de Pythagoras* Idem, ibid.

(82) Porphyrius, *apud* Euſeb. Præpar. Evangel. *Libr. X*, *Cap. III*, *pag.* 465.

(83) *Idem, ibidem*, *pag.* 467.

(84) Cicero, *Libr. I & II* de Divinat. Plinius *Libr. II*, *Cap.* LXXIX. Apollonius Hiſtor. memor. *Libr. V.* Diogen. Laert. *Libr. I*, *num.* 116.

(85) Porphyrius, *apud* Euſebium, Præpar. Evangel. *Libr. X*, *cap. III*, *pag.* 464.

(86) Τούτους ἅμα αὐτῷ τὰ πρωτεῖα τῆς ἐν λόγοις παιδείας ἔχειν ἐν τοῖς Ἕλλησιν. *Hos ſecum in dicendi facultate principatum in Græcia tenuiſſe.* Photius, Bibliot. *num.* 176, *pag.* 392.

(87) *Idem, ibidem.*

(88) *Neque vero temere ſe aut præter rationem primas ſibi vindicare.*

THERON (Vital) Jéſuite François, nâquit à Limoux dans le Languedoc l'an 1572. Il ſe fit Jéſuite l'an 1587. Il enſeigna la Rhétorique, la Philoſophie, & la Théologie morale, & il fut profès du quatrieme vœu. Il s'occupa à prêcher pendant cinquante ans, & il le fit dans les plus conſidérables villes de France. Il fut Recteur du College de Montauban, & Provincial de la Province de Toulouſe (*a*). Il publia en divers tems pluſieurs Vers Latins qui furent fort eſtimez, & il continua d'en faire pendant ſa vieilleſſe ſans qu'il parût que ſa veine poëtique fût affoiblie. Balzac l'encenſa là-deſſus d'une grande force (*A*) Il ſe trompa à l'égard de

(*a*) *Tiré de* Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. Societatis Jeſu, *pag.* 784.

(*A*) *Sans qu'il parut que ſa veine poëtique fût affoiblie. Balzac l'encenſa là-deſſus d'une grande force.*] Voici quelques-unes des Penſées de Balzac: elles ſont tirées d'une Lettre qu'il écrivit au Pere Theron le 4 de Mars 1643. *Les hyvers de Naples me repreſentent* vôtre vieilleſſe, *ces hyvers tous pleins de lumiere, & tous couronnez de roſes. Celle de Maſſiniſſe a eſté moins verte & moins vigoureuſe; & l'enfant, qu'il fit à quatre-vingts ans, n'eſtoit point une production comparable au Poëme que vous avez fait à ſoixante-quinze. C'eſt-à-dire que le feu, qui deſcend du Ciel par la voye de l'inſpiration, ne s'eſteint pas par la diminution de la chaleur naturelle. Et ſi l'art a trouvé l'invention des lampes inextinguibles, le Maiſtre de l'art peut bien conſerver en ſa force la partie ignée de noſtre eſprit, & faire durer l'ardeur & la vivacité de ſes mouvemens. . . . . Il faut que je me dédiſe du mauvais mot que j'ay avancé autrefois comme une propoſition d'éternelle verité*, Qu'il ne ſe void point de belle Vieille. *Pardonnez-moy cette parole temeraire. Je ne connoiſſois pas alors voſtre Muſe, qui fait mentir ma propoſition, & deſcrie un Proverbe, à qui je penſois pouvoir donner cours. Sa vieilleſſe n'eſt pas le declin de ſa beauté; c'en eſt la confirmation. . . . . Si j'eſtois auſſi courageux que les Autheurs de voſtre païs, j'en dirois bien davantage; je dirois pour le moins, de cette admirable Vieille, qu'en l'âge d'Hecube elle a autant d'amans, qu'Helene en avoit dans la fleur de ſa jeuneſſe. Je pourrois vous en alleguer une infinité, tant de ceux qui bruſlent à Paris, que de ceux qui ſouſpirent au deça de Loire* (1). Pour donner du poids à ces éloges il

(1) Balzac, Lettr Choiſies, *II Part. Livr. I*, Lettre XVII, *pag.* 313.

de l'âge qu'il lui donnoit (*B*). Ce Jésuite mourut à Toulouse le 25 de Février 1657 (*b*).

Le Chevalier Theron son neveu, Capitaine dans le Régiment de Lanoy, & fils d'un Conseiller de Toulouse (*c*) fait faire des Vers François. On peut voir dans le Mercure Galant (*d*) un petit Poëme de sa façon.

(*b*) Sotuel, *in* Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu, *p.* 784.

(*c*) Mercure Galant, *Janv.* 1703, *pag.* 112.

(*d*) *Là-même.*

il faut que je dise, que Balzac loüoit beaucoup le Pere Theron dans les Lettres que ce Jésuite ne lisoit pas. Voici ce qu'il écrivit à son ami Chapelain: " Puisque vous avez „ la curiosité de sçavoir qui est le Pere Teron, que je „ croiois que vous connuissiez mieux que moy, je vous „ diray que c'est un Poëte qui a plus de soixante & quin- „ ze ans. Peu après la naissance du Roy, il fit deux Poë- „ mes en petits vers, à mon advis Glyconiques; & le „ feu Roy, sur le favorable récit qui luy en fut fait, com- „ manda à Motin de les traduire. Ils ont pour tiltre les „ Couronnes, & les Dauphins, & ont esté imprimez à „ Paris, le Latin, & le François è *regione*. Ces deux „ Ouvrages portent leur recommandation, & je suis as- „ seuré qu'ils vous plairont. J'ai veu d'autres choses de „ luy, où j'ay remarqué un excellent naturel; mais je „ sçay d'ailleurs qu'il est paresseux, & l'ouvrier du monde „ qui ayme le moins son mestier (2) ". Mr. Baillet ne parle point de ce Poëte.

(2) Balzac, Lettres à Chapelain, *Livr. VI, Lettre V, pag.* 283, 284: *elle est datée du* 15 *de Février* 1641.

(*B*) *Balzac . . . . se trompe à l'égard de l'âge qu'il lui donnoit.*] Nous venons de voir qu'il donne au Pere Theron plus de soixante & quinze ans le 15 de Février 1641. Sur ce pied-là ce Jésuite seroit né l'an 1566. Mais cela est faux; car Alegambe & Sotuel ne lui donnent que quinze ans lors qu'il entra chez les Jésuites l'an 1587. De pareils mensonges sont pour l'ordinaire desobligeans; car il y a peu de personnes qui veuillent passer pour plus âgées qu'elles ne le sont. Je n'en excepte pas même celles qui ne veulent point se marier. Je sai bien que certains vieillards qui, comme on l'a dit du premier Duc d'Epernon, ont passé l'âge de mourir, se donnent cinq ou six années avec autant de plaisir qu'ils se les ôtoient pendant leur jeunesse. La vanité trouve son compte à cela, puis qu'il est plus admirable qu'un homme de quatre-vingts-dix ou de cent ans ait encore quelque vigueur, que s'il se portoit assez bien à l'âge de quatre-vingts ou de quatre-vingts-cinq ans. Les autres vieillards ne sont pas fâchez que l'on compte juste, ils craignent qu'une fausse arithmétique, qui les aproche plus qu'il ne faut du bout de la course, ne diminue les égards que l'on a pour eux. Quoi qu'il en soit, le mensonge de Balzac étoit d'une autre nature: il étoit flateur, & non pas desobligeant; il servoit à l'éloge du Pere Theron; un don gratuit de six ans inspiroit plus d'admiration pour ses Poësies; plus on le croioit chargé d'années, plus admiroit-on le feu que l'on remarquoit dans ses Vers. Je croi pourtant que Balzac y alloit de bonne foi.

THESMOPHORIES.

THESMOPHORIES. On apelloit ainsi les Fêtes qui se célébroient en l'honneur de Ceres, considérée comme Législatrice (*A*); car il y avoit d'autres Fêtes qui lui avoient été consacrées, comme à l'Inventrice des biens de la terre. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux Thesmophories; & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui les pussent célébrer (*a*). Elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles de bon renom les Livres sacrez (*b*). Cette Fête duroit trois ou quatre jours: il y en a qui disent qu'elle en duroit neuf. Il n'étoit point permis aux femmes de coucher avec leurs maris, jusques à ce qu'elle fût finie. On prétend que pour suporter cette abstinence avec plus de facilité, elles couchoient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir (*B*): mais il seroit bien étrange générale-

(*a*) *Voiez* Aristophane, *in* Θεσμ. φοριαζούσαις.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*) *à la fin.*

(*A*) *Ceres considérée comme Législatrice.*] Selon l'opinion commune le genre humain étoit redevable de deux grans bienfaits à cette Déesse. Elle avoit apris aux hommes à semer & à moissonner: elle leur avoit donné des Loix.

Prima Ceres unco glebam dimovit aratro:
Prima dedit fruges, alimentaque mitia terris:
Prima dedit leges. Cereris sumus omnia manus (1).

Consultez les Commentateurs de ces paroles de Virgile; *Mactant lectas de more bidentes Legiferæ Cereri* (2). Il y a donc beaucoup d'aparence qu'on lui consacra deux sortes de Fêtes, & que les Thesmophories se raportoient principalement à sa qualité de Législatrice (3). Le mot même nous conduit à ce sentiment; car selon Hesychius, θεσμὸς signifie une Loi divine, νόμος θεῖος. *Sacra ipsius* Thesmophoria, *id est legum latio vocatur.* Ce sont les paroles de Servius sur le passage de Virgile que je viens de raporter. Cela n'empêche pas que même dans les Thesmophories on ne pratiquât des choses qui la concernoient comme l'Inventrice des moissons. Notez que l'une de ses épithetes étoit celle de θεσμοφόρος. Pausanias (4), & une Inscription de Gruterus (5), le témoignent. Au reste, voici la preuve d'une chose que j'avance dans le Corps de cet Article, c'est qu'on donnoit à porter à des filles de bonne réputation les Livres sacrez. Παρθένοι γυναῖκες, καὶ τὸν βίον σεμναὶ, κατὰ τὴν ἡμέραν τῆς τελετῆς, τὰς νομίμους βίβλους, καὶ ἱερὰς ὑπὲρ τῶν κορυφῶν αὐτῶν ἀνετίθεσαν καὶ ὡσανεὶ λιτανεύουσαι ἐπήρχοντο εἰς Ἐλευσῖνα. *Virgines mulieres, vitaque honestæ, quæ per solennitatis diem legales libros: & sacros vertice gestantes, tanquam supplicantes Eleusinem contendebant* (6).

(1) Ovidius, Metam. *Libr. V, Fab. VI, Vers.* 341.

(2) Virg. Æn. *Libr. IV, Vers.* 58.

(3) *Voiez* Castellanus de Festis Græcor. *pag.* 168.

(4) Pausan. *Libr. X, pag.* 352.

(5) Inscript. Gruteri, *pag.* 309.

(6) Schol. Theocriti ad Idyll. IV.

(B) *Pour suporter cette abstinence* (7) *. . . couchoient sur certaines feuilles qui ont le don de refroidir.*] Ovide ne parle point de cela, mais seulement de la coutume de s'éloigner du mari.

Festa piæ Cereris celebrabant annua matres
Illa, quibus niveâ velatæ corpora veste
Primitias frugum dant spicea serta suarum:
Perque novem noctes Venerem tactusque viriles
In vitiis numerant (8).

Je ne m'étonne point qu'il n'ait pas décrit cette circonstance; car elle ne servoit de rien à son sujet. Son silence n'est donc ici d'aucune considération. De tous les Auteurs que je pourrois alléguer, je ne veux mettre en avant que Pline & le Scholiaste de Theocrite. *Græci lygon vocant, alii agnon, quoniam matronæ Thesmophoriis Atheniensium castitatem custodientes, his foliis cubitus sibi sternunt* (9). Voilà ce que Pline dit en parlant du *vitex*, que nos Botanistes nomment *agnus castus*. Notez en passant qu'ils ont fait d'une épithete un nom propre. Les Grecs aiant prétendu que ceux qui mangeoient, ou qui buvoient de cette plante, ou qui la mettoient sous eux dans leur lit, se préservoient de l'impureté, lui donnérent le surnom ἄγνος du mot ἁγνὸς qui signifie *chaste*. Ce mot est devenu en suite le nom propre du *vitex*, non pas seul, mais avec le mot Latin qui lui correspond. Quant au Scholiaste de Theocrite, voici ses paroles: Τὴν κονύζαν, κνύζαν εἶπεν. ἔστι φυτὸν ψυκτικώτατον. ὅθεν καὶ ἐν τοῖς θεσμοφορίοις ὑποστρωννύουσι τὸ φυτὸν τὴν θερμότητα τὴν κατὰ τὰ Ἀφροδίσια ἐκκόπτοντες. *Conyzam dixit Cnyzam. Planta refrigerandi summa vi pollens, quam propterea in Thesmophoriis lecto substernunt, calorem ad res venereas extirpantes* (10). Il faut noter qu'il ne parle point de la même plante que Pline; car il parle de l'herbe *conyza*, ou *cunilago*. Notons aussi à quelle occasion il a fait cette remarque; c'est pour expliquer un endroit de Theocrite où un berger narre ce qu'il fera, en cas que son bon ami fasse heureusement le voiage de Mitylene. Je mettrai, dit-il, une couronne de fleurs sur ma tête, je boirai du meilleur vin, & j'aurai une jonchée d'herbes jusques au coude sur mon lit.

Χ' ἁ στιβὰς ἐστεῖται πεπυκασμένα ἔς τ' ἐπὶ πᾶχυν
Κνύζᾳ τ' ἀσφοδέλῳ τε πολυγνάμπτῳ τε σελίνῳ
Et thorus densatus erit ad cubitum usque
Cnyza, asphodelo & flexibili apio (11).

Voilà entre autres herbes celle qui selon le Scholiaste étoit mise sur le lit des femmes, pendant la Fête des Thesmophories, afin de les préserver de l'incontinence. On m'avoüera que ceux qui font éclater leur joie quand leurs vœux sont accomplis, qui la font, dis-je, éclater par la bonne chere, & par telles autres marques d'un jour de réjoüissance, ne recourent point à des remedes qui étoufent dans leur ame toute pensée amoureuse. Il n'y a donc point d'aparence que la *cunilago* eût cette vertu; & ainsi le Scholiaste de Theocrite soutient une chose que nous pouvons réfuter par le Texte même qu'il commente. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que la coutume de mettre des feuilles dans le lit des femmes pendant les Thesmophories n'étoit qu'une simple dépendance de la Fête. C'est l'ordinaire dans les grandes solennitez, que les rues soient jonchées de fleurs & de feuilles. On attache des Festons aux portes; les chambres ont quelquefois part à ces ornemens; les Grecs pouvoient bien étendre cet usage jusques sur les lits, en faveur de celles qui célébroient la Fête de Ceres. Dans la suite des tems on aura voulu chercher du mystere sous cet usage: les chercheurs de causes auront tant fait, qu'enfin ils feront imaginez que la sage Antiquité avoit trouvé là un bon remede à l'incontinence. Je ne sai même si les plaisans, & les satiriques, n'ont pas été inventeurs de cette supposition, que d'autres long-tems après auront débitée serieusement, & comme une chose réelle. Il est sûr qu'on ne pouvoit guere dire des raisons plus desobligeantes; & je ne saurois comprendre que les femmes Greques aient été assez dociles, pour consentir qu'on leur apliquât un tel remede, qui eût témoigné si publiquement leur lasciveté. On n'atendit pas leur consentement, me dira quelcun: mais la Grece, puis-je répondre, avoit-elle mis le sexe sur

(7) *Conférez avec ceci la Remarque* (*B*) *de l'Article* PHASIS.

(8) Ovid. Metamorp. *Libr. X, Vers.* 431.

(9) Plinius, *Libr. XXIV, Cap. IX, pag m.* 327. *Le Pere* Hardouin *dit là-dessus,* Hæc totidem verbis Diosc. lib. 1. cap. 135. & Galenus lib. 6. de fac. simp. med. pag. 148. Ælianus item, lib. 9. hist. animal. cap. 26.

(10) Scholiast. Theocriti ad Idyll. VII. *Il dit la même chose* ad Idyll. IV. Κνύζα φυτὸν χορτῶδες, ᾧ αἱ Θεσμοφοριάζουσαι διὰ τὴν ἁγνείαν στιβαδοποιοῦνται. *Cnyza, planta graminis formæ, qua Cereris sacra celebrantes fæminæ lectos ad servandam castitatem insternunt.*

(11) Theocrit. Idyll. VII, *pag. m.* 53, 54.

ralement parlant, qu'elles eussent eu besoin de ce remede; & plus encore qu'elles eussent voulu témoigner qu'il leur étoit nécessaire. Le principal objet de leur culte dans cette Fête étoit la partie qui les distingue des hommes (*C*). Vous pouvez vous imaginer que les anciens Peres n'épargnoient

sur un tel pied, qu'elle pût l'assujettir à des usages honteux? Il n'est point facile de trouver dans la mappemonde un coin de terre où les choses soient réduites à ce pied-là: & si nous le voulions trouver, il ne faudroit point chercher l'Attique, le Peloponnese, ni les Iles de la Mer Egée. Pour trouver ici du vraisemblable, il faudroit dire que l'honneur des femmes n'étoit point intéressé à ces jonchées de *l'agnus castus*. Mais à qui le persuaderoit-on? Ne faut-il pas avoir une très-mauvaise opinion de leur vertu, si l'on s'imagine qu'étant mariées, elles ne peuvent être cinq ou six nuits, (mettez en neuf (12) si vous voulez) dans un lit à part, sans se rendre indignes par des tentations, & par des démarches impures, de célébrer une Fête où la chasteté est requise? Je veux bien qu'on me réponde que tous les païs ne sont pas semblables, & qu'il y a des climats moins chauds que la Grece, dans lesquels ni le vin, ni l'esprit de vin, avalez copieusement, ne produisent pas les mêmes irritations vénériennes, que les alimens les plus simples produisent ailleurs: & qu'ainsi l'on ne doit pas juger des cérémonies des Fêtes de Ceres, par les besoins du Septentrion. Ne sortons donc point de la Grece, je le veux bien: je persiste à dire que ces motifs de l'emploi de *l'agnus castus* ne sont guere vraisemblables; car si les femmes eussent eu recours de leur propre mouvement à ce remede, elles eussent avoüé un grand défaut, elles se seroient confessées d'une infirmité honteuse, & que la pudeur ni la prudence ne permettent pas de révéler. Je dis la prudence, parce qu'une telle confession pouvoit inquiéter & allarmer mortellement leurs maris. Les uns faisoient un commerce qui les obligeoit à passer quelques semaines hors de chez eux. Un procès demandoit la même chose de quelques autres. Plusieurs alloient à la guerre, ou s'embarquoient pour un voiage d'outre-mer. Ceux qui ne bougeoient du logis n'étoient pas toûjours en bonne santé; & quand ils se portoient bien, ils n'ignoroient pas qu'ils pouvoient tomber malades. Quel fond auroit-on pu faire dans tous ces cas sur la chasteté d'une épouse, qui auroit fait profession d'incontinence à la Fête des Thesmophories? C'étoit une auguste Fête, un grand acte de Religion: les femmes avoient en partage les principales fonctions de cette sainte cérémonie. Il faloit s'en aquiter chastement, le Rituel le portoit ainsi. Elles avoient donc là un puissant motif à la chasteté: le culte divin, la conscience, la prospérité de l'Etat, l'honneur de Ceres, la grandeur de ses mysteres, s'y rencontroient; & néanmoins à ce qu'on prétend, elles se reconoissoient incapables de se contenir pendant la courte durée de cette Fête. Que pouvoit-on attendre de leur vertu mise à de plus longues épreuves dans un autre tems? Il est donc certain qu'en recourant d'elles-mêmes aux feuilles de *l'agnus castus*, elles eussent témoigné beaucoup d'imprudence, parce qu'elles eussent rempli de soupçons & d'inquiétudes leurs pauvres maris. Mais que diriez-vous, demandera-t-on, si les hommes eussent établi cette coutume: Je dirois qu'il ne faut pas croire que s'ils en eussent été les auteurs, ou par voie de conseil, ou par voie de décret, elles s'y fussent soumises comme à un remede nécessaire, ou pour le moins très-utile: car en l'acceptant elles eussent avoué une infirmité naturelle, qui eût fait beaucoup de tort à leur honneur, & qui les eût rendues suspectes d'infidélité dans les absences, ou dans les maladies de leurs époux. Tous les maris qui auroient eu l'imprudence ou de proposer ce conseil, ou de l'aprouver, eussent commis la réputation de leurs épouses. Les plaisans n'eussent pas manqué de dire, ils savent bien ce qui en est, une fâcheuse expérience les oblige à chercher ces expédiens: il n'y a point de nuit de repos pour eux, à moins que la Religion ne l'ordonne; mais quand ils chomment les nuits des Thesmophories, le souvenir du passé veut qu'ils se reposent sur la vertu de *l'agnus castus*. Voici encore l'Observation que j'ai faite ci-dessus. De quoi eût servi de s'assûrer sur cette vertu pendant cette Fête. Cela eût-il calmé les allarmes de ceux qui étoient en voiage, ou sur mer ou sur terre? Cela eût-il laissé en repos le cœur des malades? On peut assûrer que quiconque eût introduit cette coutume, auroit mérité de passer pour perturbateur du répos public.

Cent autres raisons me persuadent que l'emploi de *l'agnus castus* dans le lit des femmes, qui célébroient les Thesmophories, n'étoit point fondé sur le motif que l'on allegue. La même cause, qui auroit porté à ordonner ce remede pendant cette Fête aux femmes mariées, auroit obligé à le leur prescrire pendant les absences & les langueurs des maris, & à le prescrire pour toute l'année aux jeunes veuves, & aux jeunes filles. Puis donc que l'on ne faisoit point l'un, il faut conclure que l'on ne faisoit point l'autre. Si l'on avoit fait tout ce que je marque, nous trouverions dans quelque Livre qu'il n'y avoit point de plante qui fût plus commune que *l'agnus castus* par toute la Grece. Chacun en auroit eu une douzaine dans son jardin; il auroit falu en entretenir des forêts toutes entieres, & préposer d'habiles gens à leur culture: car à force de les effeuiller, on auroit rendu plus nécessaire le soin de les faire vivre. La prémiere prévoiance de ceux qui dans le déclin de l'âge auroient épousé une personne beaucoup plus jeune qu'eux, auroit dû être de faire planter plusieurs *agnus castus*, afin d'avoir à quoi recourir honnêtement, pour satisfaire aux nécessitez qu'ils n'eussent pu prévenir ni apaiser. On auroit preconisé les feuilles de cet arbrisseau, comme le Dieu tutelaire de la réputation des maris, & comme un Dieu *averruncus* ou *alexicaque* par raport au cocuage. Quelque Juvenal en auroit félicité la Grece (13): on eût dit de ces feuilles ce qu'un autre a dit des grenouilles (14). Or nous ne trouvons aucune trace de rien de cela dans les anciens monumens.

Il me semble qu'on va m'objecter que la Fête des Thesmophories demandoit une pureté extraordinaire, une imagination exemte de tout ce que les Casuïstes nomment *pensees moroses*, une aplication non interrompue à l'excellence & aux grandeurs de la chasteté; toutes choses qui n'étoient point nécessaires en d'autres saisons. Pour toute réponse je demande quelque témoin de cette propriété des Thesmophories, & je suis sûr que ce caractere de cette Fête n'est qu'une vision (15). J'ajoûte que *l'agnus castus*, ni la *cunilago*, ni les feuilles de saule (16), &c, ne sont point capables d'inspirer une telle pureté, & voilà encore de mes raisons. Les Atheniens étoient trop habiles, pour croire que quelques feuilles entre des draps fussent capables d'amortir la lubricité. Je veux croire qu'il y a des herbes qui à la longue peuvent refroidir ceux qui en mangent; mais à cela près, & en ne considérant qu'une aplication externe, je ne sai si l'on ne pourroit point dire de la luxure ce qui a été dit de la mort, *Contra vim mortis non est medicamen in hortis*. Je n'oublie point une réponse de Theano fille de Pythagore. On lui demandoit, *combien de jours faut-il qu'une femme laisse passer depuis qu'elle a eu à faire avec un homme, jusques à ce qu'elle assiste aux Thesmophories?* Si elle a eu à faire avec son mari, répondit Theano, elle peut y assister tout à l'heure; mais si c'est avec un autre, elle n'y doit jamais assister. *Apud Theodoretum* lib. 12. Græcanicarum affectionum, *Pythagorica Theano, rogata quoto demum die mulieri liceret à complexu viri Thesmophoriis interesse;* Ἀπὸ μὲν τοῦ ἰδίου παραχρῆμα, ἔφη· ἀπὸ δὲ ἀλλοτρίου οὐδέποτε, *Ei quæ à proprio viro surrexerit, statim licere respondit; quæ ab alieno nunquam* (17). Cette Morale de Theano ne méritoit pas d'être nommée *Rigorisme*. Une femme comme elle ne condamneroit pas aujourd'hui les fréquentes communions, sous le prétexte d'un trop petit intervalle depuis le devoir conjugal. Au reste sa réponse prouve qu'on croioit que pour bien faire les fonctions des Thesmophories, il faloit s'y préparer par quelques jours de continence. Or comme cela alongeoit le terme du jeûne, on me dira que je ne dois point m'étonner si l'on recouroit à *l'agnus castus*. Mais cette objection est trop petite, pour me faire changer d'opinion. Prenez garde à ce que je dis dans la penultiéme remarque.

On auroit tort de condamner la Critique que je viens de faire; car l'équité veut qu'on ne laisse pas exposée à toutes les suites du témoignage de Pline, & de quelques autres Auteurs, la réputation d'une infinité de femmes Greques, si elles n'ont pas mérité de recevoir cet affront.

(*C*) *Le principal objet de leur culte dans cette Fête étoit la partie qui les distingue des hommes.*] Fasoldus, qui a fait un petit Livre sur les Fêtes de la Grece, cite Theodoret touchant cette circonstance. *In hoc quoque festo* pudenda muliebria *mulieres illa initiatæ honore divino afficiebant.* Theodoretus lib. 3. Græcan. affection (18). Il ne cite point les paroles de Theodoret, quoi qu'il les eût vues dans Castellanus, qui les raporte en cette maniere: Καὶ τὸν κτένα τὸν γυναικεῖον (οὕτως δὲ τὸ γυναικεῖον ὀνομάζουσι μόριον) ἐν τοῖς Θεσμοφορίοις, παρὰ τῶν τετελεσμένων γυναικῶν θείας τιμῆς ἀξιούμενον. *Nec minus muliebrem pectinem (sic enim pudenda mulieris vocant) in Cereris festo, mulieres initiatæ divino honore dignum habent* (19). Fasoldus nous dit aussi qu'à Syracuse l'on portoit en procession la figure de cette partie, faite d'une certaine farine & de miel; qu'on la portoit, dis-je, processionnellement le dernier jour de la Fête, en l'honneur de Ceres & de Proserpine. Il se fonde sur le témoignage d'Athenée. *Athenæus lib. XIV*, dit-il (20), *refert, muliebria pudenda*, μυλλοὺς *appellata, quæ ex sesamo & melle facta erant, ultimo die hujus festi apud Syracusanos, qui hæc sacra etiam observarunt, Cereri & Proserpinæ circumlata fuisse.* Il pourroit bien être qu'il n'a pas rendu exactement le sens d'Athenée, & qu'au lieu du *dernier jour de la fête*, il auroit dû dire *aux grandes Thesmophories*. Voici le Grec: Ἡρακλείδης ὁ Συρακούσιος ἐν τῷ Περὶ θεσμῶν, ἐν Συρακούσαις φησὶ τοῖς παντελείοις τῶν Θεσμοφορίων ἐκ σησάμου καὶ μέλιτος κατασκευάζεσθαι ἐφήβαια γυναικεῖα, ἃ καλεῖσθαι κατὰ πᾶσαν Σικελίαν μυλλοὺς, καὶ περιφέρεσθαι ταῖς θεαῖς (21). Dalechamp le traduit ainsi: *Heraclides Syracusius libro de vetustis & sancitis moribus, scribit, apud Syracusios in perfectis Thesmophoriis* (22), *ex sesamo & melle fingi pudenda muliebria, quæ per ludos & spectacula* (23) *circumferebantur, & in tota Sicilia vocabantur Mylli.* Vous trouverez dans les Essais de Montaigne un bon nombre de tels faits. Je n'y ai pas vu celui-ci dans l'endroit où il observe (24), qu'*en la plûpart du monde cette partie de nostre corps estoit deifiée*; qu'en certains lieux *le plus sacré Magistrat étoit reveré & reconu par ces parties-là*:

(12) Ovide, *comme on l'a vu ci-dessus, Citation (8), fait durer neuf jours les Fêtes de Ceres.*

(13) *O sanctas gentes quibus hæc nascuntur in hortis numina.* Juven. Sat XV, Vers. 10.

(14) *Voiez le Passage de Pline raporté dans la Remarq. (I) de l'Article* DEMOCRITE, *avant le 1 à lineâ.*

(15) *Voiez la Remarque suivante.*

(16) *Salicem habere vim perimendi seminis, & libidinis exstinguendæ, author est Theophrastus. Ælianus* Ἀφροδισίου κώλυμα *nuncupat. Alii* ἄγνον *castam appellant. Homer. Odyss.* κ. ὠλεσίκαρπον, *id est, ut exponit Plinius* lib. 16, cap. 26. frugiperda. *Ad quem locum Eustathius:* Διότι οἱ πίνοντες τοῦ κατ' αὐτὰς ἄνθους ὀλλύουσι τὸν καρπὸν, ἤτοι ἄγονοι γίνονται. Castellanus, de Festis Græcorum, *pag.* 171.

(17) *Id. ibid.*

(18) Joh. Fasoldus, *in* Græcorum veterum Ἱερολογία, *Dec. XII, num.* 1, *pag. m.* 280.

(19) Castell. de Festis Græcorum, *pag.* 173.

(20) Fasoldus, *in* Græc. vet. Ἱερολογία, *pag.* 280.

(21) Athen. *Libro XIV*, *pag.* 647

(22) *La Note du Traducteur est*, Cereris Thesmophoria & mysteria, majora minoraque fuerunt. Vide Gyraldum.

(23) *Le Traducteur fait ici une Note* ταῖς θεαῖς: alii, ταῖς θεαῖς deabus, nempe Cereri & Proserpinæ. *Il supose faussement qu'il a mis au Texte* ταῖς θεαῖς.

(24) Montaigne, Essais, *Livr. III, chap V*, p. 128, 129.

gnoient pas les Paiens sur de telles cérémonies. Il faloit au reste en célébrant cette Fête, qu'on veillât toute la nuit (*D*).

Je remarquerai par occasion une faute de Brantome: il a débité faussement que selon Pline les Vestales se servoient *de paillasses de feuille d'arbre* pour conserver leur chasteté (*E*)

THI-

là: & qu'en plusieurs ceremonies l'effigie en estoit portée en pompe à l'honneur de diverses divinitez. Les Dames Egyptiennes, en la feste des Bacchanales, en portoient au col un de bois, exquisement formé, grand & pesant, chacun selon sa force: outre ce que la statue de leur Dieu en representoit un, qui surpassoit en mesure le reste du corps (25). *Les femmes mariées icy prés, en forgent de leur couvrechef une figure sur leur front, pour se glorifier de la jouyssance qu'elles en ont; & venans à estre vefves le couchent en arriere, & ensevelissent sous leur coëffure.* Ne pourroit-on pas conjecturer que la raison, pour laquelle les parties propres de l'autre sexe recevoient un si grand honneur dans la Fête des Thesmophories, étoit celle-ci? On se souvenoit du bon service qu'elles rendirent à Ceres. Cette Déesse cherchant Proserpine qui lui avoit été enlevée, & ne la trouvant nulle part, arriva toute désolée au bourg d'Eleusis. Une vieille païsane nommée Baubo tâcha de lui faire prendre quelque rafraîchissement, & l'exhorta le mieux qu'elle put à chasser la mélancholie. Tout cela ne servit de rien. Ceres s'obstina à ne rien prendre, & à ne vouloir point être consolée. Baubo changea de baterie, & se proposa de divertir cette Déesse par un spectacle d'une nouvelle invention. Elle s'en alla dans une autre chambre, & y défricha je ne sai quoi qu'elle négligeoit depuis long-tems, comme une portion de terre inculte, & puis revint trouver la Déesse, & lui montra sa nudité, non sans faire des postures assez singulieres (26). Ceres fichant les yeux sur cet objet ne put s'empêcher de rire, ensuite de quoi elle prit le rafraîchissement qui lui fut offert. On ne sauroit décrire cela en François, avec toute la naïveté qu'un ancien Pere de l'Eglise y aporte. Voici ce qu'il dit: *Rogat illa* (Baubo) *atque hortatur contra, sicut mos est in hujusmodi casibus, ne fastidium suæ humanitatis assumat: obstinatissimè durat Ceres, & rigoris indomiti pertinaciam retinet. Quod cum sæpius fieret, neque ullis quiret obsequiis ineluctabile propositum fatigari, vertit Baubo artes, & quam seriò non quiebat allicere, ludibriorum statuit exhilarare miraculis: partem illam corporis, per quam secus femineum & subolem prodere, & nomen solet acquirere generi, tum longiore ab incuria liberat: facit sumere habitum puriorem, & in speciem levigari nondum duri atque striculi pusionis: redit ad Deam tristem, & inter illa communia, quibus moris est frangere ac temperare mœrores, retegit se ipsam, atque omnia illa puderis loca revelatis monstrat inguinibus: atque pubi affigit oculos diva, & inauditi specie solaminis pascitur. Tum diffusior facta per risum, aspernatam sumit atque ebibit potionem: & quod diu nequivit verecundia Baubonis exprimere, propudiosi facinoris extorsit obscœnitas* (27). Il a raison de demander aux Paiens, en les poussant vivement sur le ridicule de leurs Fêtes, ce qu'il y avoit de si risible pour Ceres dans un objet qu'elle pouvoit voir sur elle-même. *Ut animum commodare alimoniis possint, victuique sumendo, non ratio, non tempus, non sermo aliquis adhibetur gravis, aut affabilitas seria, sed propudiosa corporum monstratur obscœnitas, objectanturque partes illæ, quas pudor communis abscondere atque naturalis verecundiæ lex jubet: quas inter aures castas sine venia nefas est, ac sine honoribus appellare præfatis. Quidnam, quæso, in spectu tali, quid in pudendis fuit verendisque Baubonis, quòd feminei sexus Deam, & consimili formatum membro, in admirationem converteret atque risum? quod objectum lumini conspectuique divino, & oblivionem miseriarum daret, & habitum in lætiorem repentina hilaritate traduceret* (28)? N'y a-t-il pas beaucoup d'aparence, que pour faire commémoration de cette Avanture, l'on décerna les honneurs divins à l'objet qui divertit alors si à propos la Déesse Ceres? De là naîtroit une objection contre la doctrine exposée dans la remarque précédente; car, dira-t-on, il faloit fortifier extraordinairement les femmes Greques qui d'un côté couchoient seules, & qui de l'autre méditoient sur une chose très-capable de salir l'imagination, & d'exciter des envies malhonnêtes. J'avoue que cela peut affoiblir un peu mes raisons; mais tout bien considéré elles conservent assez de force, pour m'engager à ne changer pas de sentiment.

(*D*) *Il falloit . . . . qu'on veillât toute la nuit.*] Ceci fourniroit encore une objection à mes Adversaires. Les maris, me dira-t-on, considérant, 1, que leurs femmes étoient séparées d'eux pendant qu'elles étoient occupées à célébrer la mémoire d'une Avanture chatouilleuse, & à vénérer un objet de tentation, dont il faloit même qu'elles fissent des figures de pâte (29): 2, qu'elles passoient les nuits à veiller, devoient craindre quelque fâcheux accident; car ces veilles ont été toûjours des occasions de bonne fortune. Il est donc probable qu'ils recoururent à de bons préservatifs, savoir aux feuilles de l'*agnus castus*. Ces difficultez sont foibles, car outre que tous les hommes étoient exclus des Thesmophories, ce qui pouvoit rassûrer les maris jaloux & défians, peut-on croire que les Grecs aient été assez fous pour se fier à un remede de feuilles, pendant qu'ils se seroient défiez de la vertu de leurs femmes, & que les circonstances de la Fête, je veux dire l'exclusion des hommes, la chasteté commandée, les veilles dans le Temple, &c, n'auroient pu les rassûrer? Si l'on me demande une autorité touchant le texte de cette remarque, j'alleguerai ces mots d'Arnobe (30): *Vultis enim consideremus mysteria & illa divina, quæ Thesmophoria nominantur à Græcis: quibus gente ab Attica sancta illa pervigilia consecrata sunt & pannychismi* (31) *graves.* Je ne nie point qu'à la faveur de ces veilles ils ne se commît bien des desordres. L'*Aulularia* de Plaute roule sur le mariage d'une fille, qui avoit été engrossée dans une telle occasion (32). Les Romains ne se portérent à l'abolition de certaines Fêtes nocturnes, qu'après en avoir conu les déréglemens. Il y eut des villes Greques qui abolirent les mêmes cérémonies; & il faloit voir de quelle maniere Aristophane frondoit les veilles de dévotion. Lisez ces paroles (33): *Diligentissime sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cereri, quo Romæ initiantur. Quo in genere severitatem majorum senatus vetus auctoritas de Bacchanalibus; & consulum exercitu adhibito quæstio animadversioque declarant. Atque omnia nocturna, ne nos duriores fortè videamur, in media Græcia Diagondas Thebanus lege perpetua sustulit. Novos verò Deos, & in his colendis nocturnas pervigilationes sic Aristophanes facetissimus poeta veteris comœdiæ vexat, ut apud eum Sabazius, & quidam alii dii de peregrinis judicati è civitate ejiciantur.* Lisez aussi ce qu'a dit un Journaliste dans l'Extrait d'une Dissertation de Mr. Rainssant. *Ce n'étoit pas seulement pendant trois jours que l'on celebroit* les jeux seculaires: *c'étoit aussi pendant trois nuits; car on s'assembloit dans les Temples* pour y veiller, & pour y faire des priéres & des sacrifices: c'étoit ce qu'on appelloit *Pervigilium*; & afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de mal-honnête, les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe y assistoient sous la conduite de leurs peres & de leurs meres, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pûssent répondre de leurs déportemens, ainsi qu'Auguste l'avoit ordonné. *L'Ordonnance étoit sage, & la précaution necessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses interêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puis que l'Empereur Auguste commença d'y donner ordre.* Præstat serò quàm nunquam. Il vaut mieux tard que jamais. *Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des Jeux Seculaires étoient un bon tems pour la jeunesse amoureuse, & qu'on le mettoit à profit avec d'autant plus de soin, qu'on sçavoit qu'on ne le trouveroit pas deux fois* (34). Les veilles de dévotion de la primitive Eglise n'étoient pas à couvert de tout attentat; & c'est pour cela que saint Jerôme recommande aux jeunes filles, qu'en y assistant elles ne s'éloignent jamais de leurs meres, non pas même d'un travers de doigt (35). Il eût mieux valu qu'il aquiesçât aux justes plaintes de Vigilantius, qui condamnoit ces assemblées nocturnes, à cause des impuretez qui s'y commettoient (36). Il en falut enfin venir là, & suprimer cette dévotion, comme l'avoue le Cardinal Bellarmin. *Quoniam occasione nocturnarum vigiliarum abusus quidam irrepere cœperant, vel potius flagitia non raro committi, placuit Ecclesiæ nocturnos conventus, & vigilias propriè dictas intermittere, ac solum in iisdem diebus celebrare jejunia* (37).

C'est sans doute sur de semblables raisons, que fut fondé le Mandement de l'Archevêque de Paris l'an 1697, contre la coutume que l'on avoit d'aller au mont saint Valerien pendant la Semaine sainte.

(*E*) *Brantome . . . . a débité faussement que selon Pline les Vestales se servoient* de paillasses de feuille d'arbre *pour conserver leur chasteté.*] Voici un peu au long les paroles de cet Ecrivain (38): „ J'ay veu & leu un petit livret „ d'autrefois en Italien, sot pourtant; qui s'est voulu „ mesler de donner des receptes contre la luxure, & en „ met 32; mais elles sont si sottes, que je ne conseille „ point aux femmes d'en user, pour ne mettre leur corps „ à trop fascheuse sujection. Voilà pourquoy je ne les „ ay mises icy par escrit. Pline en allegue une, de laquelle usoient le temps passé les Vestales, & les Dames „ d'Athenes s'en servoient aussi durant les festes de la „ Déesse Ceres, dites *Tesmophoria*, pour se refroidir, & „ oster tout appetit chaud de l'amour; & par ce vouloient „ celebrer cette feste en plus grande chasteté, qu'estoit des „ paillasses de feuille d'arbre dit *Agnus castus*. Mais pensez que durant la feste, elles se chastroient de cette façon; & puis aprés elles jettoient bien la paillasse au „ vent. J'ay veu un pareil arbre en une maison en „ Guyenne d'une grande honneste & très-belle Dame, & „ qui les monstroit souvent aux estrangers, qui la venoient „ voir, par grande speciauté, & leur en disoit la proprieté; mais au diable, si j'ai jamais veu ny ouy dire, que „ femme ou Dame en ait encore osé cueillir une seule „ branche, ny fait pas seulement un petit recoin de paillasse, non pas mesme la Dame proprietaire de l'arbre & „ du lieu, qui en eut pû disposer, comme il luy eut plû ". Voiez la marge (39).

(25) *A cela se peut raporter ce que* Daniel Heinsius *a dit dans la* Réponse *à la* Dissertation de Balzac sur Herodes infanticida, *pag.* 112: *Quem* (Pana) *eundem cum Priapo, quem paderasten nec pudendum modo, sed pudendis sui prope partem faciunt.* Arnobe, *Libr. VI, pag.* 209, *a dit* genitalibus propriis inferior Priapus.

(26) *Sic effata, sinu vestem contraxit ab imo, Objecitque oculis formatas inguinibus res: Quas cava succutiens Baubo manu, nam puerilis Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amicè.* Orpheus, *apud* Arnobium, *Libro V, pag.* 175. *Voiez* Clement Alexandrin, *in* Protrept. *pag.* 13.

(27) Arnob. *Libro V, pag.* 174, 175.

(28) *Idem, ibid. p.* 176.

(29) *Voiez ci-dessus, Citation* (21), *le Passage* d'Athenée: *mais l'instance qu'on y fonde ici n'est pas un fait fort certain; car on ne trouve point par qui ces figures etoient faites.*

(30) Arnobius, *Libro V, pag.* 173.

(31) *Ce mot signifie veiller toute la nuit. Vous trouverez dans les Gloses* pervigilium, παννυχισμὸς καὶ ἡ διὰ νυκτὸς ἀγρυπνία.

(32) *Is adolescentis illius est avunculus. Qui illam stupravit noctu, Cereris vigiliis.* Plaut. *in Prologo* Aululariæ.

(33) Cicero, de Legibus, *Libr. II, folio* 335, *A.*

(34) Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1685, *Art. II, pag.* 259, 260.

(35) *Vigiliarum dies & solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transversum quidem unguem à matre discedat.* Hieronymus ad Lætam de Institut. Filiæ.

(36) *Vide* Hieronym. adversus Vigilantium, *Cap. IV. Consultez Mr.* Van Dale, de Oraculis, *pag.* 232 *de la* 1 *Edition, & pag.* 60 *de la* 2. *Voiez aussi la Remarque* (*D*) *de l'Article* VIGILANTIUS.

(37) Bellarminus, de Ecclesia triumph. *Libro III, Cap. ult.*

(38) Brant. Dames Galantes, *Tome II, pag. m.* 163, 164.

(39) *Il ne faut pas s'étonner de cela, puis que toute femme qui en eût cueilli eût atouté son hermite.*

THIBAUT, Comte de Champagne V du nom, se fit conoître entre autres choses par ses amours pour la Reine Blanche (*A*), mere de saint Louïs: & s'il y fut malheureux, comme la plupart des Historiens le croient, il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine aux traits de la médisance (*B*). Quelques-uns (*a*) prétendent qu'il fit éclater sa passion, avant que cette Princesse fût veuve (*C*): & ils ajoûtent que Louïs VIII, mari de Blanche, fut contraint de dissimuler un tel affront, à causes des guerres où il se trouvoit engagé. Que le Comte amena de fort belles troupes à ce Prince, & qu'il se batit courageusement; mais qu'il ne put se résoudre à hiverner hors de son païs, & qu'il déclara nettement qu'il n'en feroit rien. Que le Roi s'imaginant

(*a*) Varillas, Minorité de S. Louïs, *imprimée à la Haie* 1685.

(*A*) *Ses amours pour la Reine Blanche.*] Claude Fauchet n'a pas oublié notre Comte de Champagne, ni ses amours, en parlant des anciens Poëtes François. „ Blanche " dit-il (1), „ qui estoit belle, jeune, & encore Espagnole, „ sceut si bien mener Thiebault, qu'il abandonna les autres „ Barons: & qui plus est descouvrit l'entreprise faite pour „ prendre le Roy revenant d'Orleans à Paris. Or les amours „ du Comte de Champagne desplaisans depuis à aucuns Seigneurs, il advint (ainsi que dit une bonne Chronique „ que j'ai escrite à la main) que Thiebault un jour entrant „ en la salle où estoit la Roine Blanche, Robert Conte d'Artois, frere du Roy, luy fit jetter au visage un fromage „ mol, dont le Champenois eut honte, & prist de là occasion de se retirer de la Cour, afin d'éviter plus grand „ scandale. Toutesfois la grand Chronique de France dit „ que le Conte ayant derechef pris les armes contre le „ Roy, & sçachant le grand appareil qu'on faisoit pour luy „ courre sus, il envoya des plus sages hommes de son Conseil requerir paix, laquelle luy fut accordée. Mais d'autant que le Roy avoit fait grande despense, il fut contraint quitter Montereau-fault-Yonne, & Bray sur Seine, avec leurs dependences. A celle besongne estoit (ce „ sont les mots de la grand Chronique) la Roine Blanche „ laquelle dit au Conte, qu'il ne devoit point prendre les „ armes contre le Roy son fils, & se devoit souvenir qu'il „ l'estoit allé secourir jusques en sa terre, quand les Barons „ le vindrent guerroyer. Le Conte regarda la Royne qui „ tant estoit belle & sage, de sorte que tout esbahy de sa „ grande beauté, il luy respondit: Par ma foy, Madame, mon cœur, mon corps, & toute ma terre est à „ vostre commandement, ne n'est riens qui vous peust „ plaire que ne fisle volontiers: jamais, si Dieu plaist, contre vous ne les vostres je n'iray. D'illec se partit tout „ pensif, & lui venoit souvent en remembrance le doux „ regard de la Roine, & sa belle contenance. Lors si „ entroit en son cœur la douceur amoureuse: mais quand „ il luy souvenoit qu'elle estoit si haulte Dame, & de si „ bonne renommée, & de sa bonne vie & nette, qu'il „ n'en pourroit ja jouir, si muoit sa douce pensée amoureuse en grande tristesse. Et pource que profondes pensées engendrent melancolies, il luy fut dit d'aucuns sages hommes, qu'il s'estudiast en beaux sons, & doux „ chants d'instruments; & si fit il: car il fit les plus belles chançons, & les plus delitables & melodieuse, qui „ onques fussent oyes en chançons ne en instruments, „ & les fit escrire en sa salle à Provins, & en celle de „ Troyes. Et sont appellées les chançons au Roy de Navarre ".

(1) Des anciens Poëtes François, *Livre II, pag.* 117.

(*B*) *Il ne laissa pas d'exposer cette grande Reine aux traits de la médisance* (2).] Plusieurs choses donnérent prise aux médisans. Thibaut s'étoit rendu très-odieux par sa retraite précipitée du camp d'Avignon, & plus encore par les soupçons que l'on eut qu'il avoit empoisonné Louïs VIII; & cependant on le voioit dans une si étroite intelligence avec la veuve du Roy, qu'il lui découvroit tous les desseins des Princes liguez: & cela quoi que divers sujets de colere l'eussent engagé à se porter pour l'un des Chefs de la Ligue. Cela sentoit un engagement mutuel de cœur (3). Une veuve ne s'aprivoise pas sans cela avec un homme qui passe pour l'homicide de son mari. Un homme ne revient pas sans cela d'un grand mécontentement; & si on l'en fait revenir, ce n'est guere par de simples paroles. Outre cela les Princes liguez se jettant dans la Champagne, trouvent la Reine Blanche sur leur chemin; elle va au secours du Comte, & ne l'abandonne pas lors même que les Ligueux le poursuivent comme l'empoisonneur de leur Roi commun. Cela leur parut tellement suspect, qu'ils se moquérent des offres qu'elle leur fit de punir Thibaut s'il étoit coupable. Voici comme parle un Moderne, qui a consulté de bons Manuscrits. *La Reine envoya de là un second ordre aux Liguez de sortir de la Champagne; & que s'ils avoient quelque sujet de plainte contre Thibaut, elle estoit preste de leur en faire justice. Mais tout ce qu'elle en tira, ne fut, à ce qu'on pretend, qu'une réponse insolente & même barbare:* „ *Qu'ils avoient pris les armes pour se faire* „ *justice eux-mêmes, & non pas pour l'attendre d'une femme* „ *qui se declaroit la protectrice du meurtrier de son mari* (4)". Quant aux chansons composées par le Comte, la plupart des Historiens disent qu'elles prouvoient le mauvais succès de ses amours. Le passage, que j'ai cité de Claude Fauchet, marque que l'on conseilla à ce galant infortuné, de se consoler par des chansons, & de chasser par ce moien la mélancolie qui le dévoroit. Le bon sens nous porte à croire, que si Blanche avoit été favorable aux desirs du Comte, il eût mieux caché son feu; & que la douleur de ne pouvoir inspirer aucune tendresse à cette Reine lui fit exhaler tant de soupirs, & tant de vers, qu'il recommanda aux murailles de son Palais. On prétend que ce fut une extravagance, & une espece de folie, où il ne seroit pas tombé, si la Reine avoit eu pitié de lui de la bonne sorte. Ecoutons un Auteur moderne. „ Soit qu'il eût autant „ de présomption que d'amour; soit que sa passion eût d'abord dégénéré en folie; soit qu'il fût prévenu de l'opinion „ que le secret empireroit plutôt sa maladie que de la guerir; ou qu'à la fin la vertu de la Reine l'eût reduit au desespoir; non seulement il ne se mit point en peine de cacher le feu qui le consumoit; mais il affecta même de le „ découvrir par toutes les voyes, que l'extravagance la plus „ pitoyable pouvoit suggérer à un homme de sa qualité. Il „ composa des Chansons amoureuses, où il y avoit plus „ d'esprit que d'élegance: il trouva moyen de les faire voir „ à la Reine; on les mit en Musique; on les ajusta à toutes sortes d'instrumens, & pour les remettre dans l'idée „ aprés qu'elles auroient perdu la grace de la nouveauté, „ ou pour en conserver la mémoire, aprés même que l'Auteur, & la Princesse qui lui servoit de sujet, ne seroient „ plus, il les fit graver sur le bronze, & exposer aux yeux „ de tout le monde, dans les galeries de son palais de „ Troye & de Provins; comme s'il eût eu peur que les siécles à venir ne fussent pas assez instruits de sa folie, ou „ que le sien manquât de satyres (5) ". Il y a ici un petit Anachronisme. Mr. Varillas supose que Thibaut fit toutes ces extravagances avant la mort de Louïs VIII; mais je m'en fierois plutôt à l'Histoire que Fauchet cite (6), laquelle renvoie toutes ces chansons au tems qui suivit la perte de Montereau & de Bray. C'est aussi la Chronologie d'un de nos meilleurs Historiens (7): cette perte, dit-il, ne le rendit point plus sage; *il persista toûjours dans sa folle passion pour la Reine qui l'avoit ruiné, & se retira dans son chateau de Provins, à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse réverie.* Il fut obligé de céder ces villes l'an 1235 selon Mezerai (8).

(2) Voiez d'autres médisances contre cette Reine ci-dessous Rem. (*D*).

(3) L'Historien moderne de S. Louïs, Livre II, num. 6, pag. 51, raporte que la facilite qu'eut Blanche de se raccommoder avec Thibaut, quoi qu'elle sût qu'il étoit amoureux d'elle, fit tirer des conséquences desavantageuses.

(4) Histoire de S. Louïs, Livr. I, num. 21, pag. m. 84, à l'ann. 1229.

(5) Varillas, Minorité de S. Louïs, pag. ...

(6) Voiez ci-dessus la Rem. (*A*).

(7) Mezerai, ubi infrà.

(8) Mezerai, Abrégé Chronol. Tom. II, pag. 715.

Finissons cette Remarque par les paroles du nouvel Historien de saint Louïs, elles feront une juste récapitulation de ce qui précede. „ L'Auteur où l'on voit le plus de „ traits de cette medisance recueillis, & qui loüe par tout „ Blanche jusqu'à l'excès, ne parle de ces bruits que comme de choses qu'il ramasse, ajoûtant de luy tout Anglois qu'il estoit, que ce seroit un crime, que de s'en „ laisser persuader. Il assûre même, aussi bien qu'un Liegeois né dans un temps où les choses estoient encore „ fraîches, que ce n'estoit qu'un effet de l'animosité des „ grands contre la regence, & contre la fermeté de cette „ Princesse; comme en effet on ne trouvera point de siecles qui ne fournisse assez d'exemples pareils. D'ailleurs, de quatre Auteurs qui en parlent, aucun n'insinue seulement qu'elle ait eu la moindre pente à flatter „ la passion du Comte de Champagne, s'il est vray qu'il „ en ait eu: mais un des quatre assûre positivement, que „ Thibaut ne s'amusoit à barbouiller de ses chansons les „ palais de Troye & de Provins, que pour charmer le desespoir où la vertu de Blanche l'avoit mis. Que si dans „ ce qui reste de ces beaux Ouvrages, on voit quelques „ vers dont il semble qu'on pourroit abuser, c'est en verité „ un étrange témoignage que celuy d'un homme comme „ Thibaut, & d'un faiseur de vers, qui transporté de la „ chaleur de son imagination, peut aussi bien entretenir le „ public d'avantures qu'il n'a jamais euës, que ceux de ce „ caractere le fatiguent souvent de passions qu'ils n'ont jamais senties (9)".

(9) Histoire de S. Louïs, Liv. X, num. 14, pag. 126.

(*C*) *Quelques-uns prétendent qu'il fit éclater sa passion, avant que cette Princesse fût veuve.*] Il est fort aparent qu'il n'atendit pas à l'aimer que le Roi fût mort. Il n'est guere moins aparent qu'un Prince aussi vain, aussi volage, & aussi hardi que lui, ait eu assez de pouvoir sur ses passions, pour aimer long-tems la Reine sans en donner quelques marques. Notez qu'elle avoit quarante ans, & peut-être plus quand elle perdit son mari; car elle le perdit l'an 1226, & elle l'avoit épousé l'an 1200. Il est fort rare qu'un homme qui a vu une belle femme sans en devenir amoureux, lors qu'elle n'avoit que trente ans, le devienne tout d'un coup lors qu'elle en a quarante & qu'elle a été en couche plus de dix fois. Voilà le cas de la Reine Blanche l'an 1226. Un de nos Historiens s'imagine qu'il y avoit plus de vanité que d'amour dans le fait du Comte Thibaut. *Le Comte de Champagne*, dit-il (10), *estoit celuy qui avoit donné cet avis à la Reyne. Ce jeune Prince s'estoit piqué de galanterie pour elle, plustost par une vanité de Courtisan, que par la force des charmes d'une femme qui avoit plus de quarante ans.* Il a raison de croire que la vanité est capable de faire jouër le personnage d'amoureux; mais il ne songe pas que l'amour du Comte pouvoit avoir pris naissance long-tems avant que la Reine fût âgée de quarante ans. Or à cet âge-là elle pouvoit plus facilement entretenir un grand feu déjà allumé, que commencer de l'allumer.

(10) Mezerai, Abrégé Chronol. Tom. II, pag. 710. à l'ann. 1227.

nant que le Comte ne s'impatientoit que pour avoir occasion de voir la Reine, & conoissant d'ailleurs le grand préjudice qu'il pourroit recevoir de la retraite de ce Seigneur, le maltraita & le ménaça. Que Thibaut, outré de l'affront, & ne respirant qu'une terrible vengeance, fit empoisonner le Roi. Que voiant que la Reine n'étoit pas moins insensible pour lui depuis qu'elle se trouvoit veuve qu'auparavant, il embrassa le parti des Princes qui la voulurent dépouiller de la Régence; & qu'on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on lui persuada facilement que l'indifférence de la Reine venoit de la passion qu'elle avoit conçue pour le Cardinal Légat (*D*), qui étoit depuis quelque tems à la Cour de France. Qu'il ne fut pas moins facile à la Reine de le détacher de la Ligue; car il falut seulement qu'elle lui fît dire qu'elle ne seroit pas fâchée de le voir. Qu'il fonda de grandes espérances pour son amour sur ce simple compliment. Qu'il abandonna la Ligue, & qu'il découvrit à la Reine fort à propos tous les desseins des Ligueux. Que ceux-ci, tournant toute leur fureur contre lui, entrérent dans la Champagne, & la ravagérent. Que la Régente le secourut, & fit réduire les choses à des transactions qui leur ôtérent tous les prétextes de leur invasion. Qu'ils cherchérent une autre voie de le perdre, qui fut de l'accuser de la mort du Roi. Que la Reine le tira d'affaire en les faisant consentir à desarmer, pourvu qu'il partit incessamment pour aller faire la guerre aux Infideles, avec cent Chevaliers entretenus à ses dépens (*b*). On ne voit rien dans ce narré touchant la Couronne de Navarre: il faut donc dire en cet endroit que Thibaut parvint à cette Couronne l'an 1234, par la mort de Sanche (*c*), qui ne laissa point d'enfans. Il se croisa deux ans après, & fut même Chef de Croisade; mais par les raisons ordinaires, c'est-à-dire par la mauvaise intelligence des Princes croisez, cette expédition n'aboutit à rien. Il mourut l'an 1253 (*d*) laissant ses Etats à Thibaut son fils. Il avoit eu dans ses derniers jours de grans démêlez avec les Ecclésiastiques, & il avoit même attiré sur la Navarre un interdit de trois ans, pour avoir chassé l'Evêque de Pampelune (*e*). Nous verrons dans les Remarques qu'il fut grand Poëte (*E*). Ce fut un homme que l'on soupçonnoit aisément des plus grans crimes. On crut qu'il empoisonna Philippe Comte de Boulogne (*F*), oncle de saint Louïs.

(*b*) Varillas, Minorité de S. Louïs, *imprimée à la Haie* 1685.

(*c*) *Pere, ou selon d'autres oncle de Blanche de Navarre, mere de Thibaut.*

(*d*) *Et non pas* 1277, *comme dit* La Croix du Maine, *pag.* 465.

(*e*) *Voiez* l'Histoire de St Louïs *composée par Monsr.* de la Chaise, *Livr. XI, num.* 4, *pag. m.* 172.

(*D*) *La passion qu'elle avoit conçue pour le Cardinal Légat.*] Un Auteur que je cite assez souvent (11), remarque que ce Cardinal étoit très-bien fait de corps; que personne ne l'égaloit en bonne mine: qu'il *avoit de la délicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleuse*; & que l'on n'avoit point encore vu dans l'Europe un si parfait Courtisan. Il ajoûte que Blanche le considéroit très-particuliérement; qu'elle le consultoit dans les affaires importantes: qu'elle préféroit quelquefois ses avis à celui des autres; & qu'elle ne lui refusoit aucune des petites graces qu'il demandoit pour ses Amis. Il n'en faloit pas davantage, ni pour donner de la jalousie à Thibaut, ni pour fournir aux médisans un beau prétexte de semer de mauvais bruits contre l'honneur de la Régente. Ils n'y manquérent pas; & ce qu'il y eut de plus facheux, ce fut que des gens d'étude se rendirent les principaux promoteurs de ces Satires; car les Ecoliers de l'Université de Paris, *tous gens d'un âge en ce tems-là où l'on auroit honte aujourd'hui de n'être pas Docteur* (12), n'étant pas contens des procédures qui furent faites à l'occasion des querelles qu'ils avoient eues avec les Bourgeois (13), abandonnérent la ville, *non sans avoir publié des chansons & des vers licentieux, qui noircissoient la reputation de la Regente, & du Cardinal Romain Legat du Pape, qui la gouvernoit* (14).

(*E*) *Il fut grand Poëte.*] Voici ce que le Président Fauchet raporte. *Les Italiens ont jadis estimé ces Chansons* de Thibaut Roi de Navarre, *& d'autres François de ce temps-là, si bonnes, qu'ils en ont pris des exemples, ainsi que montre Dante, lequel, en son Livre* de vulgari eloquentia, *allegue ce Roi comme un excellent Maistre en Poësie* (15). Vous trouverez plusieurs morceaux des Poësies de ce Prince dans le Livre de Fauchet (16).

(*F*) *On crut qu'il empoisonna Philippe Comte de Boulogne.*] Ce Comte étoit fils de Philippe Auguste, & il avoit été le Chef de la Ligue qui se forma contre la Régente Blanche peu après la mort de Louïs VIII. Comme " sa „ mort fut fort soudaine, le peuple toûjours disposé à la „ calomnie, y voulut trouver une cause violente, & quel„ques traits perdus porterent même à la Reine. Mais „ ce seroit luy faire tort que de penser à l'en justifier: & „ en effet on se déchaîna tout autrement contre Thibaut; „ soit parce qu'il y gagnoit plus que personne, ou que „ persuadé comme on estoit, qu'il avoit fait son coup „ d'essay sur Louïs VIII, on ne crut pas qu'il eût deu „ beaucoup hesiter pour celuy-cy. La verité est nean„moins qu'il n'y eut jamais rien d'averé contre luy sur „ ce dernier soupçon, non plus que sur l'autre; quoy „ que la maniere dont il prit cette mort fût assez pro„pre à le faire juger capable de l'avoir procurée (17). Voilà comment la Reine Blanche étoit mise de toutes les mauvaises parties; tant il est dificile d'avoir une grande réputation, sans être exposée aux coups de langue des médisans.

(11) Varillas, Minorité de St. Louïs, *pag.* 22.

(12) Hist. de S Louïs, *Livr. II, num.* 16, *pag.* 71.

(13) *Ces querelles commencérent l'an* 1229. *Voiez en une courte déduction dans l'*Histoire de S. Louïs, *Livr. II, num.* 16, *pag.* 71.

(14) Mezerai, Abrégé Chronol. *Tome II, pag.* 715.

(15) Fauchet, des anciens Poëtes François, *Livr. II, pag.* 118.

(16) Du Verdier Vau-Privas *a inséré dans sa* Bibliotheque Françoise *tout ce que* Fauchet *a dit de* Thibaut Comte de Champagne.

(17) Hist. de S. Louïs, *Livr. III, num.* 20, *pag.* 140.

THOMÆUS (NICOLAS LEONIC)

THOMÆUS (Nicolas Leonic) a été un illustre Professeur à Padoue dans le XVI Siecle. Il étoit Venitien, & originaire d'Albanie (*a*). Il étudia les Lettres Greques à Florence sous Demetrius Chalcondyle; & il a été le prémier entre les Latins qui ait expliqué en Grec à Padoue les Ouvrages d'Aristote. Il voulut remonter jusqu'à la source, afin de bien rétablir la Philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les vaines subtilitez des Scholastiques, & par les spéculations des Commentateurs Arabes (*A*). Comme il étoit grand Humaniste, il ne se faut étonner, ni de son dégoût pour la méthode de philosopher qu'on suivoit en ce tems-là, ni du courage qu'il eut d'expliquer le Texte Grec d'Aristote. Ses mœurs étoient celles d'un véritable Philosophe: il aimoit le repos du cabinet, sans se donner les mouvemens que l'émulation & que l'ambition inspirent (*b*). Il se contenta d'un bien médiocre; il le dépensa frugalement, & ne se maria point (*B*). Il prit pour un présage de sa mort prochaine la mort d'une grue qu'il avoit nourrie pendant quarante ans (*C*). Vu l'âge où il étoit parvenu, la moindre chose pouvoit lui donner cette pensée. Il avoit réüssi à faire des Vers (*c*). Il mourut à Pa-

(*a*) *Epirota patre Venetiis genitus.* Paulus Jovius, Elog. *Cap. XCI.*

(*c*) Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner. *pag. m.* 152.

(*b*) *Vita ejus procul à contentione ambitioneque in studioso mollique otio versabatur.* Jovius, *ibid.* *Præter virtutem bonasque artes tota in vita nullius rei appetens.* Petrus Bembus, *in* Epitaphio Leon. Thomæi, *apud* Chytræum Delic. Itiner. *p. m.* 152.

(*A*) *La Philosophie, qu'il trouva misérablement défigurée par les . . . Scholastiques, & . . . les Arabes.*] Paul Jove exprime heureusement le triste état où les Scholastiques réduisirent la Philosophie. Ils ne cherchoient point la vérité; mais l'Art de faire des Objections, & d'y répondre à la faveur de cent termes de nouvelle fabrique qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes. *Philosophiam ex purissimis fontibus, non ex lutulentis rivulis salubriter hauriendam esse perdocebat, explosa penitus sophistarum disciplina, quæ tum inter imperitos, & barbaros principatum in scholis obtinebat, quum doctores excogitatis barbara subtilitate Dialecticorum figmentis, Physicas quæstiones non ad veritatis lucem, sed ad inanem disputandi garrulitatem revocarent; & juventus in gymnasio Arabum, & Barbarorum commentationes secuta, à recto, munitoque itinere in confragosas ignorantiæ crepidines duceretur* (1).

(*B*) *Il se contenta d'un bien médiocre . . , & ne se maria point.*] On verra dans le passage que je cite l'innocence de ses mœurs, & la pureté de son célibat. *Pervenit veneranda barba canitie ad septuagesimum tertium ætatis annum* (2), *mediocri substantia, ipsaque civili frugalitate, & cælebs & felix*], *quòd nemo vel innocentiæ, & doctrinæ conscientia, vel munditia corporis, vel animi nitore, beatior ætate nostra fuerit* (3).

(*C*) *Il prit pour un présage . . . la mort d'une grue qu'il avoit nourrie pendant quarante ans.*] Le même Paul Jove sera mon garant. *Aluerat domi gruem, de manus ipsius senili oblectamento cibaria capientem, per quadraginta annos. Is senio tabefactus quum periisset, & ejus desiderio triste omen concepit, prædixitque nullo lacessitus morbo, se non multò post adamati gruis fatum, maturo vitæ exitu secuturum.*

(1) Paulus Jovius, *in* Elogiis, *Cap XCI, pag. m.* 213.

(2) Sponde, *ad ann.* 1533, *num.* 20, *le fait vivre jusqu'à l'âge de* 75.

(3) Jovius, Elogior. *Cap. XCI, pag.* 213.

Padoüe l'an 1533, à l'âge de ſoixante & quinze ans (*d*) (*a*). Je parlerai de ſes Ecrits dans l'une de mes Remarques (*D*). Il avoit un frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des Savans malheureux (*E*).

(4) De animalium motione ac ingreſſu: Quæſtiones mechanicæ: Liber primus de partibus animalium: Argumenta in aliquot libros Ariſtotelis par vorum naturalium ex Michaele Epheſio fere tranſlata *Geſner. in Bibliotheca*, folio 521. *Paul Jove dit*, *Scripſit erudite & luculenter Commentarios in parva naturalia Ariſtotelis.*

§ (*a*) Léonic mourut de deux ans plus jeune, l'an 1531 au mois de Mars. Voiez Rem. ſur le ch. 24. du 1. Liv. de Rabelais. Elle eſt de Mr. de la Monnoie. REM. CRIT.

(*D*) *Je parlerai de ſes Ecrits dans l'une de mes Remarques.*] Il compoſa dix Dialogues à la maniere des Académiciens ſur des matieres curieuſes, ou importantes, comme *de divinatione*, *de nominum inventione*, *de ludo talario*, *de precibus*, *de animorum immortalitate*, *&c.* Il traduiſit ou paraphraſa quelque Traitez d'Ariſtote, & de Galien (4), & publia un mélange de très beaux Recueils ſous le Titre *de Varia Hiſtoria*, où il ſuivit la coutume de ſon Siecle, il ne cita point les anciens Auteurs qui lui fourniſſoient des matériaux. A l'égard des Traductions Mr. Huët lui donne ce bon témoignage, *Emendatus interpres, ad auctoris nutum totum ſe fingens* (5). Il y a une choſe à obſerver touchant l'Ouvrage qui a pour Titre *de Varia Hiſtoria Libri tres*, c'eſt qu'il le compoſa dans ſa jeuneſſe, & qu'il ne le publia qu'en ſa vieilleſſe l'an 1531. Voici comme il parle dans l'Epitre Dédicatoire à l'Evêque de Dunelme Cuthbert Tonſtal. *Commentariolos de Varia Hiſtoria quos aliàs juvenis admodum multiplici cum Græcorum tum Latinorum lectione confeceram ſepoſueramque nunc edendos excudendoſve curavi: ut quando maturioris ætatis pleraque jam à me de omnimoda philoſophia exierunt opera ex academicorum peripateticorumque fontibus hauſta, hæc quoque juvenilia ſtudia noſtra ſuâ aliquando mercede non defraudarentur.*

(5) Huet. de claris Interpret. *pag. m.* 222. *Voiez* Voſſius, de Hiſtor. Latin. *pag.* 677.

OBSERVATION ſur les Ouvrages de Jeuneſſe.

Voilà un Auteur qui eut la prudence de n'expoſer pas au jugement du public les productions de ſa jeuneſſe, avant que de s'être aquis une grande réputation par les Livres qu'il compoſa dans un âge plus avancé. Cette conduite eſt judicieuſe: il n'y a guere d'Auteurs qui ne ſe repentent de la précipitation avec laquelle ils mettent au jour les prémiers eſſais de leur plume, avant même que le poil follet leur ſoit venu au menton. Grotius, qui avoit peut-être moins de ſujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confuſion extrême. Voici l'aveu qu'il en fait dans une Lettre où il loue Scriverius d'avoir tenu une conduite bien diférente. *Quo rependam non habeo, ex quo tandem reſipiſcere cœpi ab ea inſania, quæ mihi cum aliis nonnullis communis fuit, ut cæca quadam innoteſcendi libidine nihil niſi infamiam meam publicarem, daremque ea mundo ſpectanda, quæ nunc ne ſolus quidem apud me ſine magno pudore & acri doloris ſenſu conſpicio. Tu vero (dicam non ut blandiar, ſed ut raram animi fortitudinem, quam, ſi poſſim, imitari velim, ſane, quod poſſum, probem atque commendem) in annos non doctrinæ tantum, ſed & ſapientiæ capaces, tibi te & publico ſervaſti; & quo nullum maturæ mentis certius eſſe ſignum poteſt, auſus es ita utilitati aliorum ſtudere, ut appareret priorem tibi hujus eſſe quam gloriæ tuæ rationem* (6). Les Auteurs qui ſe hâtent un peu moins courent encore plus de riſque, parce qu'on excuſe mieux les défauts des Ecrivains de quinze ans, que les défauts des Ecrivains de vingt à vingt-cinq ans. C'eſt donc à ceux-ci à prendre bien garde à leur prémier Livre; car s'il ne vaut rien, ils ont enſuite mille peines à ſe relever, & à guérir la prévention du public. S'ils ont compoſé dans leur jeuneſſe, qu'ils faſſent comme Thomæus, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle réputation, ils puiſſent faire paſſer un Ouvrage médiocre. Qu'ils ne faſſent pas ce qui ſe pratique dans les corteges d'Italie, où les valets précédent les maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établiſſent par là; le reſte trouvera ſon heure: ils ne perdront point la récompenſe des prémiers travaux, s'ils croient avec Thomæus que ceux-là auſſi doivent remporter leur ſalaire. Il eſt conſtant qu'au bout d'un certain dégré de réputation, les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvrages médiocres, qui ſeroient ſiflez ſi des inconus les mettoient au jour. Mais ceux qui abuſent de ce préjugé du public y ſont bien ſouvent attrapez. Ils raſſemblent tous leurs papiers, ils remontent juſqu'aux plus petits manuſcrits qu'ils ont compoſez au ſortir de leurs études, ou étant encore ſur les bancs, & les envoient à l'Imprimeur. Ils rebutent enfin tous les Lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cauſe des derniers Livres, qu'ils n'avoient remporté de loüanges pour les prémiers.

(6) Grotius, *dans une Lettre où il remercie* Scriverius *de l'Exemplaire qu'il avoit reçu des Auteurs* de Re Militari. *Elle eſt datée du 8 de Juin 1607, & a la tête de mon Edition. Joignez à cet exemple de* Grotius *ceux que Mr.* Baillet *allegue au I Tome des* Jugemens des Savans, *Part. II, ch. IX* des Prejugez de l'âge.

(*E*) *Il avoit un frere que Pierius Valerianus a mis au nombre des Savans malheureux.*] Il n'eût point été inférieur à notre Thomæus, s'il eût vêcu autant que lui; mais il mourut jeune, & il eut néanmoins le tems de ſentir bien des miſeres: ſes jours furent courts & mauvais. Raportons ce qu'en a dit Valerianus. *Bartolomeum Leonicum cognomento Fuſcum agnoviſtis, cujus ingenium, & abſolutiſſimam eruditionem omnes admirabamur. Is cùm Patavinum bellum, & totius ejus regionis deſolationem, incendiaque devitaſſet, Romæ aliquandiu fuit, ſed, cùm neque hic otium, quod ſibi propoſuerat, reperiſſet, in Caſſinatem receſſit ſolitudinem, facta illi à loci illius monachis, quieſcendi copia; ſed, dum hic ſperat ſcripta ſua luculentiſſima maturare, & immortalem ſibi gloriam comparare, paucis poſtquam illuc ſeceſſerat diebus, rapidiſſima correptus febri, cùm ægrotaſſet graviſſimè, valetudinis ejus violentia ſublatus eſt: futurus dubio procul Leonico Thomæo germano fratri non inferior, ſi fata eum diutius in vita eſſe voluiſſent* (7).

(7) Pier. Valerianus, de Literatorum Infelicitate, *Libr. II, pag. m.* 84.

THOMAS (PAUL) Sieur de Girac, fils de Paul Thomas Sieur de Maiſonnette (*A*), a été un fort ſavant homme, bon voiſin & bon ami de Balzac. Son eſprit & ſon ſavoir n'auroient pas été conus peut-être hors des murailles d'Engoulême ſa patrie, s'il n'eût critiqué les Ouvrages de Voiture: mais cette critique, qui n'étoit qu'une petite Diſſertation, donna lieu à une longue querelle qui fit un grand bruit dans le monde. Coſtar, ami de Voiture, n'eut pas plutôt vu cette critique, qu'il entreprit de la réfuter. Ce deſſein qu'il n'exécuta que lentement, & qu'avec pluſieurs artifices, dit-on, lui réüſſit (*B*): il publia une Défenſe de Voiture qui

(1) Colom. Gall. Orient. *pag.* 183.

(2) Réponſe aux calomnies de Jaques Beaufes, *Chap. II.*

(3) Colom. Galliæ Orient. *pag.* 184.

(4) *Idem, ibid. p.* 183.

(5) *Pag.* 208 *Edition in* 12. Quanti oris & quanti ſpiritus, *dit il*, Poeta ſit Paulus civis meus, non eſt cur pluribus exemplis apud te probare debeam. *Après quoi il cite quelque choſe d'un Poëme ſur l'Expédition de l'Ile de Ré.*

(*A*) *Fils de Paul Thomas Sieur de Maiſonnete.*] Le Pere de Mr. de Girac étoit de Jarnac (1), mais il demeuroit à Engoulême. Il entendoit bien l'Hébreu, comme il paroît par ces paroles de Jarrige: Le Pere Beaufés *ayant reçu l'an paſſé d'un de nos Miniſtres une lettre en Hebreu, il courut de Ruffec à Angoulême toute la nuit pour en avoir l'interpretation, & la reponſe de Mr. Thomas de Maiſonnete homme ſavant, & qui a une parfaite connoiſſance de cette langue. Cet honnête homme ne peut nier ce que je dis* (2). Mr. Colomiés (3) cite ce paſſage de Jarrige, & dit (4) qu'il a lu avec plaiſir les Poëſies de Mr. de Maiſonnette, & que Balzac en a parlé avec éloge dans ſes Lettres Latines (5), comme auſſi Nicolas Bourbon.

(*B*) *Ce deſſein, que* Coſtar *n'exécuta que lentement, & qu'avec pluſieurs artifices, dit-on, lui réüſſit.*] Un peu après l'impreſſion des Ouvrages de Voiture, il arriva que Balzac, qui peut-être ne voioit pas ſans chagrin le bon accueil qui leur étoit fait, pria Girac de lui en écrire ſon ſentiment. Celui-ci ne manqua pas d'avoir cette complaiſance: il fit une Diſſertation Latine ſur ce ſujet, laquelle Balzac communiqua à Coſtar, pour en avoir ſon avis. Coſtar prit cela pour une occaſion de ſe ſignaler, & comme il crut que Balzac n'étoit pas fâché que l'on eût trouvé des taches dans les Lettres de Voiture, il réſolut de faire une Apologie dont le contre-coup portât ſur Balzac. Mais afin de prendre mieux ſes meſures, *Il s'excuſa d'abord de ne pouvoir dire ſes ſentimens ſur les remarques* de Girac, *& allegua mille occupations, qui lui en ôtoient le loiſir. Enfin après quelques années, & quand on y penſoit le moins, il envoya* ſa Defenſe *écrite à la main à Mr. de Balzac, le conjurant* s'il y trouvoit quelques lignes qui lui puſſent déplaire, de les raier, de les mettre au feu, de les jetter dans l'eau; qu'il les lui abandonnoit abſolument. *Cependant ce Livre, qui n'eſt autre choſe qu'une Satyre contre l'honneur de celuy à qui il l'adreſſe, quoy qu'il fiſt profeſſion de le cherir & de l'honorer, eſtoit imprimé, & entre les mains de tout le monde, avant que le manuſcrit en fuſt ſeulement venu juſqu'à luy* (6). Un paſſage du *Menagiana* me fait douter que ce récit de Girac ſoit véritable, à l'égard de la derniere partie, Je ne croi point que la Defenſe de Voiture fût imprimée, avant que l'Auteur en eût envoié une copie manuſcrite à Mr. de Balzac; car voici ce que je trouve dans le *Menagiana* (7); " M. de Balzac, ...
„ après avoir obligé M. de Girac à écrire en Latin con-
„ tre les *Lettres de Voiture*, engagea auſſi M. Coſtar à
„ prendre la défenſe de Voiture, & à écrire contre M. de
„ Girac: c'étoit pour s'attirer des loüanges de l'un & de
„ l'autre côté. Je paſſois par le Mans pour revenir à Pa-
„ ris dans le temps que la *Défenſe* fut achevée. M. Cos-
„ tar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être en-
„ voyé à M. de Pincheſne neveu de M. de Voiture, &
„ l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il ſe ſoumettroit
„ volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit fai-
„ re, ſoit qu'on vouluſt y ajouter ou retrancher. Une
„ des copies fut communiquée à M. de Balzac, qui en-
„ voya ſes corrections. Cependant l'Ouvrage s'imprima:
„ & parce que ſes corrections arriverent dans le tems que
„ l'impreſſion fut achevée, on lui manda qu'elles étoient
„ venues trop tard; & le Livre parut tel qu'il étoit, dont
„ il eut quelque chagrin". Comparez celà avec le narré de Coſtar (8); & avec une Lettre de Balzac à Conrart (9), & vous comprendrez clairement que Balzac avoit reçu le Manuſcrit avant que l'Ouvrage fût imprimé. Cela n'empêche point que beaucoup de gens ne croient qu'on ſe joüa de Balzac, & que les excuſes empruntées de ce que le neveu de Voiture fit imprimer ſans en avertir Coſtar, ſont de pures avanies. La guerre des Auteurs a ſes ruſes, auſſi bien que celle des Souverains; & aparemment c'eſt un ſtratagême des combats de plume, que ce qui fut pratiqué en cette rencontre envers Balzac. L'impreſſion alla ſon train, & ſortit ſon plein & entier effet, malgré les fortes opoſitions qu'il faiſoit ſignifier par Mr. Conrart (10).

(6) Girac, *Préface de la* Réponſe à la Défenſe de Voiture.

(7) *Pag.* 166 *de la* 1 *Edition de Hollande.*

(8) Suite de la Défenſe, *pag.* 20 *& ſuiv.*

(9) *La XV du IV Livre, datée du 15 de Juin* 1653.

(10) *Là-même.*

qui fut fort estimée (*C*). Girac se crut obligé de répondre : & il ne se servit plus du Latin, comme dans sa prémiere Dissertation ; il se défendit en François, qui étoit la langue que Costar avoit emploiée dans l'Apologie de son ami. La Réponse de Girac (*a*) fut destinée, non seulement à soutenir ce qu'il avoit censuré dans les Lettres de Voiture, mais aussi à critiquer quelques fautes de Costar. C'est pourquoi la Replique de ce dernier consista en deux Ouvrages, l'un fut sa propre Apologie, l'autre fut la Suite de la Défense de Voiture. Son adversaire revint à la charge, & publia un gros Volume contre cette Suite de la Défense. La querelle n'alla pas plus loin ; aussi avoit-elle été poussée aux dernieres extrémitez que notre langue puisse souffrir dans des Ouvrages sérieux. Costar étoit un railleur, qui donnoit de pesans coups quand il s'en mêloit. Il le fit bien sentir tout à la fois à Balzac & à Girac dans sa premiere Défense. Un Auteur piqué s'imagine ordinairement qu'il ne tire point raison de l'offense, si les coups qu'il rend ne sont plus rudes que ceux qu'on lui a donnez. Girac se conduisit selon ce principe dans sa Réponse, & Costar aussi dans ses nouvelles Défenses ; de sorte que Girac, aiant bâti sa Replique dans ce même esprit, porta l'invective au dernier dégré. Pour voir des Livres plus injurieux que cette Replique, il faut s'adresser, ou à ceux qui écrivent en Latin, ou à ceux qui ont écrit en François depuis quelque tems dans quelques villes de Hollande que je ne nomme pas. Girac eut l'avantage d'avoir porté le prémier & le dernier coup. Il y eut une autre chose qui marqua bien distinctement sa victoire, c'est que Costar emploia tout son crédit pour obtenir des Magistrats, que la Replique de son Antagoniste fut suprimée (*D*). Le prétexte qu'il allégua qu'on l'attaquoit dans ses mœurs a quelque chose de spécieux généralement parlant, & néanmoins n'étoit pas valable (*E*) ;

car

(*a*) *Il la publia l'an* 1655, *& y joignit sa* Dissertation Latine, *qui avoit déja été imprimée dans la 2 Edition de la* Defense de Voiture. *J'ai une Edition de cette* Défense *imprimée à Paris l'an* 1664, *où l'on assûre dans l'Avis au Lecteur, que l'on donne pour la prémiere fois la* Dissertation Latine de Mr. de Girac. *N'est il pas ridicule de dire cela l'an* 1664 ?

(C) *Costar . . . . publia une Défense de Voiture qui fut fort estimée.*] On peut dire que cela le mit au monde : son nom vola de toutes parts depuis ce tems-là ; & ce qui est beaucoup plus réel, il obtint à cause de cet Ouvrage une pension de cinq cens écus. *Il ne pouvoit s'empêcher*, c'est Mr. de Girac qui parle (11), *de temoigner en toutes rencontres la satisfaction & la joye qu'il avoit de me conoitre. Et de fait, en quel coin de la France n'a-t-il point publié*, qu'il m'avoit des obligations infinies, de lui avoir donné lieu de se produire ; que par mon moien il estoit devenu le spectacle du monde savant & poli ; qu'il me devoit la gloire & les aplaudissemens qu'il recevoit de tous costez ; *& ce qu'il estime bien davantage*, Que j'estois cause qu'il avoit attrapé cinq cens escus ? *J'ay vu plusieurs de ses Lettres qui ne chantent autre chose, & je n'ay vu aucun de ses amis, qui ne m'ait fait mille remercimens de sa part*, pour avoir fourni d'occasion à ce bienheureux livre que son Eminence avoit jugé digne de ses liberalitez (*). *Ce sont les paroles dont il s'est servi depuis, en son Epitre dedicatoire.*

(11) Replique à Costar, *pag.* 3 *&* 4 *Edition de Hollande. Voiez aussi le* Menagiana, *pag.* 368, 369.

(*) *Epit. ded. de la Suite de la Deff.*

(D) *Costar emploia tout son crédit pour obtenir des Magistrats, que la Replique de son Antagoniste fut suprimée.*] Il est moins honteux à un Dialecticien de faire la faute qu'on apelle μετάβασις εἰς ἄλλο γένος, *donner le change, abandonner la question, & se jetter à travers champs pour se saisir d'une autre difficulté*, qu'il n'est honteux à un bel esprit qui s'est batu quelque tems avec sa plume, de la quitter pour se servir des armes du Magistrat. C'est visiblement lâcher le pied, quitter le champ de bataille, jetter son bouclier & son épée, pour gagner plus promtement un asyle, pour s'aller cacher avec plus de diligence derriere un autel. Je m'étonne que Costar, qui avoit tant de lumieres, n'ait point prévu que sa conduite seroit ainsi interprétée, & qu'on la compareroit pour le moins avec celle d'un Gentilhomme, qui dans une querelle d'honneur auroit son recours au Juge du lieu, & non pas à son épée. Il répondit & il repliqua au Critique de Voiture, il le maltraita autant qu'il voulut, il l'accusa de mille fautes ; & après avoir joui de la liberté que la République des Lettres lui donnoit, il recourut à Mr. le Lieutenant civil pour empêcher que son ennemi ne se défendît, & ne jouît de la même liberté. C'étoit une injustice criante, mais la peur étoit encore plus visible dans ce procédé que l'injustice. Girac n'eut garde de se taire, il insulta bien son homme. " Que sont devenus " dit-
„ il (12), " les sentimens genereux de ce fanfaron qui pre-
„ noit n'aguere la qualité *de Gentilhomme de Pomeranie*
„ *& de Cadet Orondate* (†) ; qui se faisoit tout blanc de
„ son espée, & qui se vantoit, *d'avoir toûjours si profon-*
„ *dement gravé dans son ame les sacrées loix de l'ancien-*
„ *ne chevalerie, qu'il ne lui estoit pas possible de les violer*
„ *& de les enfraindre ?* Si ces imaginations frivoles & ri-
„ dicules se sont évaporées, & si le cerveau de M. Cos-
„ tar n'est plus troublé par de semblables visions, ne voit-
„ il point (afin que je m'exprime en termes plus intelli-
„ gibles) quelle confusion & quel opprobre c'est à un hom-
„ me de Lettres comme luy, que l'on accuse de mille
„ ignorances, de mille beveues, & de mille absurditez,
„ d'avoir recours au Magistrat & à la faveur, pour faire
„ supprimer les Ecrits qui le convainquent, au lieu de
„ soutenir ses opinions, ou de reconnoistre ses erreurs " ?
Il tira un autre avantage, de ce que son Antagoniste avoit fait paroître beaucoup de confusion & de desordres dans sa conduite. " Ce desordre " dit-il (13), " a paru assez vi-
„ siblement dans tout le cours de son procedé ; mais rien
„ ne l'a fait conoistre davantage, que le vœu qu'il avoit
„ fait si publiquement, (‖) *de ne rien lire de toute sa vie*
„ *qui portast mon nom.* Car, s'il a tant de mespris ou de
„ haine contre moy, que de ne vouloir jamais voir au-
„ cun de mes Ouvrages ; pourquoy se met-il si fort en
„ peine d'en empescher la publication ? Pourquoy proteste-
„ t-il si hautement, (‡) *que dans la poursuite d'un grand*
„ *dessein qu'il s'est proposé, il ne s'amusera point par les che-*
„ *mins ; Que les pierres que je luy jetteray ne seront pas ca-*
„ *pables de l'arrester ; Qu'il y en auroit une mon-joye, &*
„ *que je ferois claquer continuellement ma fronde, qu'il n'en*
„ *tourneroit pas seulement la teste de mon costé.* Cependant,
„ ni la religion du serment, ni une protestation si solen-
„ nelle, ne l'ont pu empescher de me lire, jusqu'à cor-
„ rompre la fidelité de mon Imprimeur, pour avoir en
„ sa puissance toutes les feuilles de mon Livre, à mesure
„ qu'elles s'imprimoient. Mais, afin que je continuë dans
„ la belle allegorie, à peine me suis-je vu à la main cette
„ fatale fronde, que cet homme intrepide, ce terrible &
„ superbe Goliat, a pris honteusement l'épouvante, qu'il
„ a crié au secours, qu'il a imploré la justice. Ce sera
„ toutefois en vain, comme je l'espere ; & je ne veux
„ point d'autres preuves de sa fuitte & de ma victoire,
„ s'il faut appeller victoire la defaite d'un si lasche enne-
„ my, que l'empressement qu'il se donne à éviter ma ren-
„ contre ".

(12) *Dans sa* I Lettre à Mr. de Montausier, *à la tête de sa* Replique, *folio* * 3 *verso.*

(†) *Suite pag.* 12. *L.* 366.

(13) Girac, *là-même.*

(‖) *Suite pag.* 424.

(‡) *L.* 334.

(E) *Le prétexte qu'il allégua . . . n'étoit point valable.*] Continuons d'entendre Girac (14). " Par quel droit est-
„ ce donc qu'il s'attribuë la licence de proscrire les Au-
„ theurs, & de faire le Tyran dans un Empire, qui s'est
„ toûjours maintenu dans la possession d'une entiere &
„ parfaite liberté ? C'est en effet une chose qu'on n'avoit
„ point veue encore, c'est un attentat qui est digne de
„ l'orgueil de mon Adversaire. Car bien qu'il ait cou-
„ vert son dessein d'un pretexte plus specieux, & qu'il ait
„ pris d'autres conclusions pour obtenir la Sentence dont
„ il triomphe à cette heure ; il se moque du Juge & du
„ monde, s'il veut leur persuader, qu'il a esté contraint
„ d'agir de la sorte, par de prétenduës médisances sur sa
„ creance & sur ses mœurs. Et certes, il seroit bien de-
„ licat de se plaindre pour deux ou trois billets que j'ay
„ emploiez, puis qu'il ne peut pas nier de les avoir écrits,
„ & qu'il faut qu'il avouë, que ce qu'il a imprimé luy-
„ mesme en ces matieres est beaucoup plus honteux &
„ plus deshoneste. Joint qu'ils estoient entre les mains
„ de tous les curieux, & qu'on les lisoit publiquement
„ dans les Provinces où M. Costar estoit conu ". Après avoir allégué d'autres raisons pour justifier l'usage que l'on avoit fait de ces Billets, on continue de cette maniere (15) :
„ C'est donc qu'il rougit de se voir surpris en fraude, &
„ en mauvaise foi, en faux sçavoir, & en fausse intelli-
„ gence des Autheurs. Il luy fasche de se voir troublé
„ *dans cette belle, ancienne, & generale reputation, dont*
„ *il s'imagine qu'il jouissoit paisiblement dans le monde*, &
„ que *ces enchantemens & ces illusions avec lesquelles il*
„ *donnoit à une mauvaise cause l'apparence d'une bonne*,
„ n'ont plus d'efficace ni de vertu. Il connoist que le fard
„ de ses paroles, qui est la seule chose qui a quelque attrait
„ dans ses ecrits, ne sauroit plus imposer à la credulité des
„ simples. Il apprehende, qu'au lieu *de ces grans mots*
„ *d'Illustre, d'ornement de la France, de la gloire de nostre*
„ *tems*, on ne le prenne pour un Ignorant, pour un Es-
„ tourdy, & pour un Plagiaire. Voilà les veritables mo-
„ tifs qui l'ont fait resoudre d'avoir recours à la chicane,
„ comme à un dernier refuge dans une affaire deplorée,
„ parmi le trouble, la confusion, & le desordre où il est
„ reduit ". Quelcun me dira peut-être que Costar n'eût pas l'injustice que d'autres ont eue, de demander qu'il lui fût permis d'écrire contre son Adversaire, & qu'il fût défendu à celui-ci de se défendre (16) ; il voulut bien que le Lieutenant Civil le comprît dans la défense d'écrire, & qu'il ordonnât que les Sieurs Costar & Girac n'écriroient plus à l'avenir l'un contre l'autre : mais c'est alléguer très-peu de chose en faveur de M. Costar ; car comme il avoit publié tout ce qu'il avoit à dire, peu lui importoit qu'on lui défendît de publier de nouveaux Volumes. L'importance pour lui étoit que son Adversaire eût les bras liez.
„ Sans mentir ", c'est Mr. de Girac qui parle (17), " il
„ n'est pas aisé de concevoir ce qui a pu obliger Mon-
„ sieur le Lieutenant Civil, d'ordonner que M. Costar &
„ moy n'écririons plus à l'avenir l'un contre l'autre ; puis

„ que

(14) Girac, I Lettre à Mr. de Montausier, *à la tête de sa* Replique, *folio* * 5.

(15) *Là même, folio* * 5.

(16) *Voiez le Livre intitulé* La Chimere de la Cabale de Rotterdam demontrée, *à la page* 68 *de la Préface.*

(17) *Dans sa* I Lettre à Mr. de Montausier, *à la tête de sa* Replique, *folio* * 5. *verso.*

car on ne l'accusoit point sans preuve (*F*), & cela devoit plutôt engager les Juges à donner un Privilege à l'Ouvrage de Girac, qu'à le refuser (*G*). Patin a parlé peu exactement de

„ que je n'avois pas encore commencé de me defendre (18), & que mon Adversaire avoit publié trois gros Volumes, où il me traite d'une maniere si indigne, où il me charge de tant de calomnies, qu'il faut par necessité que je soufre une insigne flêtrissure en ma reputation, si je ne prens le soin de les refuter. Il faut que je permette qu'un Maistre d'Eschole, qui sçait à peine les prémiers élemens, & les principes des sciences, s'esleve sur mes ruines, & se face valoir à mes despens. Si bien que quelque resolution que j'aye prise de retenir mes légitimes plaintes sur l'injustice qu'on m'a faite; je ne sçaurois m'empescher que je ne die de la Sentence de M. le Lieutenant Civil, ce qu'un excellent homme (**) disoit autrefois de celle d'un grand Empereur. *Cette sentence se detruit d'elle-mesme, elle confond & renverse toutes choses, & sous le pretexte d'une humanité trompeuse, elle couvre une rigueur extrême & sans exemple.* Elle lie les mains à un accusé pour le donner en proye à ses ennemis; elle ravit à l'innocence opprimée, ce que les plus severes Loix n'ont jamais refusé aux Criminels les plus coupables, elle luy osté les moyens de se justifier, par le silence qu'on luy impose. Elle defend à M. Costar de me rien dire, après qu'il a si long-temps abusé de ma patience, & lassé sa cruauté & sa rage à me dechirer. A-t-on jamais ouy parler d'une subtilité plus captieuse, plus injuste, & plus illusoire? " J'avertis mon Lecteur que Girac n'oublia pas le passage de Tacite concernant Cremutius Cordus. Ainsi il montra dans la conduite de son Adversaire, non seulement beaucoup d'injustice, mais aussi beaucoup d'imprudence; car Tacite observe que la proscription d'un Livre le met en crédit.

(18) *Il faut entendre ceci par raport à* la Suite de la Defense de Voiture *& à l'*Apologie de Costar *La Sentence du Lieutenant Civil fut antérieure à la* Replique de Girac *à cet égard: mais avant cette Sentence* Girac *avoit répondu à la* Defense de Voiture. *Il ne s'est donc pas exprimé exactement.*

(**) *Tertull. en son Apolog.*

RÉFLEXION sur la conduite des Auteurs qui font proscrire les Livres de leurs Adversaires.

Il est visible qu'un Auteur qui emploie l'Autorité des Magistrats, pour la supression des Livres que l'on écrit contre lui, témoigne manifestement sa défaite, & son incapacité de répondre, & augmente la curiosité du public. à l'égard de ces mêmes Livres. D'où vient donc que tant d'Auteurs, lors que leur crédit peut arriver jusques-là, recourent à cette voie? Est-ce une chose bien agréable, que de déclarer à toute la terre qu'on n'a pas la force de resister à un autre Auteur? L'amour propre trouve-t-il son compte à faire naître l'envie de lire des Livres dont bien des gens ne se seroient pas informez, & qu'ils ne s'avisent d'acheter, que parce qu'ils entendent dire que les Magistrats les ont défendus? L'amour propre, dis-je, si chagrin du contenu de ces Livres, si avide d'en étouffer la mémoire, trouve-t-il son compte à faire que le public s'instruise plus curieusement de tous les détails de ces Ecrits? Quel ragoût peut-on trouver à insérer quelquefois dans les Gazettes la Sentence de proscription contre quelques Livres? N'est-ce pas le moien d'aprendre par toute l'Europe la honteuse nécessité où l'on se trouve réduit, de demander aux Magistrats le secours que l'on ne devroit emprunter que de sa plume (19)? Je crois pouvoir dire sur ces demandes, que les Auteurs qui en usent de la sorte n'y trouvent pas dans le fond un grand ragoût: ce n'est qu'un pis aller à quoi ils donnent le tour le plus consolant qu'il leur est possible. Ils veulent regagner, par l'idée de leur crédit, ce qu'ils perdent par la plume de leur Adversaire: ils veulent retenir le peuple dans leurs intérêts; le peuple, dis-je, toûjours porté à juger que le parti le plus fort est le meilleur: ils veulent prévenir les attaques de quelques autres Adversaires; car combien y a-t-il de gens qui ne gardent le silence sur les injustices d'un homme, qu'à proportion qu'ils le voient en état de faire du bien & du mal par son crédit? Pour ne pas dire que l'on espere qu'un grand nombre de Lecteurs simples concluront, qu'un Livre contenoit des faussetez, puis que la vente en a été défendue. Il est vrai que bien des gens sont capables de ce pitoiable raisonnement: c'est qu'ils ne considérent pas que les Magistrats, lors même qu'ils font suprimer un Livre par des raisons de prudence, & selon leurs Reglemens, ne prétendent pas faire un préjugé contre les faits qui sont contenus dans ce Livre; car ils n'en prenent point conoissance, & ne s'en portent pas pour Juges. Voilà ce me semble l'un des principaux motifs qui engage certains Auteurs à tenir la même conduite que Costar: conduite peu honorable, pour ne rien dire de pis, & tout-à-fait sophistique. N'est-ce pas un Sophisme que de donner un autre état de la question? S'agissoit-il entre Costar & Girac du plus ou du moins de pouvoir auprès des Juges du Chatelet? Mr. de Girac confiné dans une Province, prétendoit-il avoir plus d'amis & plus de patrons dans la capitale que son Adversaire, pour solliciter un procès? Il s'agissoit de savoir si les Pensées de Voiture étoient bonnes ou mauvaises, & s'il avoit été bien censuré & mal défendu, ou mal censuré & bien défendu. Que fait à cela d'avoir le crédit d'obtenir de Monsr. le Lieutenant Civil la supression d'un Ouvrage?

(19) *D'Auteur à Auteur les armes doivent être égales: chacun doit avoir recours à sa seule plume. Il lui est permis de dire* dextra mihi Deus & ferrum quod missile libro: (*Virgilius, Æn. Libro X, Vers. 773*) *S'il dit j'aurai mon recours aux Puissances, & à mon crédit auprès des Dieux de la terre, il ressemble à un champion qui s'armeroit de toutes pieces contre un homme desarmé.*

(*F*) *On ne l'accusoit point sans preuve.*] Il sied mal à un Pasteur, à un Prêtre, à un Ministre, d'exercer sa plume sur des matieres de galanterie, & de plaisanterie. C'est pourquoi Monsr. Costar qui étoit Prêtre, Curé, Archidiacre (20), oublia son caractere, & tout l'art des bienséances, lors qu'il emploia son esprit à plaisanter avec l'autre sexe, & à semer dans ses Lettres beaucoup de contes gaillards. Son Adversaire l'a cruellement persécuté là-dessus; si l'on peut apeller persécution une guerre si bien fondée. Sur ce que Costar avoit écrit à une fille, *Vôtre pied danse en perfection; il vous aide à faire la culbute, l'arbre fourchu, & mille autres gentillesses*, Girac assure (21) què lors que son Monsieur le Curé voioit cette *jeune Demoiselle en une posture si plaisante, il n'avoit pas la dureté de cœur de cet Anachorete* (22), qui fit devenir tout blancs les cheveux de quelques jeunes filles, parce qu'elles se moquoient de ce qu'il n'osoit les regarder nues. *Mr. Costar*, poursuit-il, *est trop galant pour imposer aux Dames de si rudes penitences; & si une pareille avanture lui fut arrivée, je jurerois qu'il eût plustost souhaité de n'avoir point de cheveux gris, que d'en couvrir la teste de ces pauvres malheureuses* (23). On ne pardonne pas à cet Archidiacre d'avoir dit, en se representant prêt à rendre l'ame, *Je ne sai où je ferai mon purgatoire: ce me seroit une merveilleuse consolation, si l'on vouloit que ce fut dans vôtre chambre. J'aurois tant de joye de vous voir si belle, &c* (24). C'est à une Dame qu'il écrit cela. On ne lui pardonne pas la pitié qu'il eut pour l'une des Graces dont le mari étoit impuissant. " Il peste contre *les Poëtes qui avoient eu la cruauté, & mesme l'impertinence, de marier une des Graces à Vulcain, & l'autre au Sommeil. Toutefois*, poursuit-il, *passe pour la premiere; elle avoit de quoy se consoler, s'il est vray ce que disoit une Reyne des Amazones, que le boiteux baise le mieux*, ἄριστα χωλὸς οἰφεῖ. Mais il deplore la misérable condition de la seconde, *puisque Virgile a dit que le Sommeil est mou, &* somno mollior herba. *Voiez l'excellente qualité pour le mary d'une Déesse toûjours jeune. C'estoit un grand bien pour luy que Pasithée (c'est ainsi qu'elle s'apelloit) fût* solutâ zonâ, *comme l'ont toutes les Graces*, & solutis Gratiæ Zonis, *autrement*

„ Quærendum aliunde foret (*nervosius illud*)
„ Quod posset zonam solvere virgineam (25) ".

On ne lui pardonne point l'explication qu'il avoit donnée à ces mots d'Horace (26), *Bacchum in remotis carmina rupibus Vidi docentem.* Je l'ai raportée dans l'Article SICYONE. On lui reproche des impuretez encore plus fortes, tirées de ses Ecrits imprimez (27); & l'on en vient même jusques à lui reprocher ce qu'il écrivit un jour à son Médecin. Sa Lettre n'étoit point imprimée; mais comme il en fit courir des Copies de toutes parts (28), on ne se fit point un scrupule de lui en faire publiquement un procès. Il avoit encore quelques restes de fievre; & s'étant apercu deux nuits de suite que la nature se réveilloit, il écrivit à son Médecin (29) cette agréable nouvelle, & le pria de lui dire s'il se devoit fier à un vieux Proverbe, qui porte que le symptome qu'il avoit senti étoit un bon signe de convalescence. Cette Lettre étant assez courte, & en Latin, je ne ferai pas dificulté de la mettre ici tout du long. *Febris mea longè remissior fuit quàm fuerat hactenus, hac nocte placidissimè quievi, haud scio an usquam melius. Sub ortum Solis (neque enim tibi & medico & amicissimo viro quicquam reticere æquum est) valida tentigine, & satis diuturna & non insuavi, quod & heri acciderat, correptus sum. Lusit animus aliquantulùm in umbra voluptatis, sed ne de Theologo malè sentias, dormiebam. Vides, mi colendissime, seu potius mi jucundissime senex, nondum in me funeratam esse eam partem corporis, cui apodixin defunctoriam scribere paratus eram. Vetus verbum est, id jam jam rediture sanitatis argumentum indubitatum esse. Verum uni tibi plus credo quàm universis adagiis. Si commodum est ad me rescribas velim hac de re quid sentias, hoc est quid sentire debeam. Ride, vale, & me ama, alioquin nec ridebo, nec valebo* (30). Balzac, aiant lu ce Billet, écrivit à Mr. Costar entre autres choses ce que l'on va lire: " Maintenant que je voi par vôtre Billet à Mr. le Goust, que vous ne vous contentez pas de la santé, mais que vous pretendez à la force, & que vous faites l'Athlete qui veut lutter, plûtôt que l'homme qui se porte bien, je ne sçai si &c (31) ". Il faut avouër que ces reproches regardoient les mœurs de Mr. Costar, mais ce n'étoit pas une raison qui dût obliger le Chatelet à suprimer la Replique de Monsieur Girac; car elle ne pouvoit point passer pour Libelle: l'Auteur y mettoit son nom, & prouvoit ses accusations.

(*G*) . . . *& cela devoit plutôt engager les Juges à donner un Privilege à l'Ouvrage de Girac qu'à le refuser.*] Une Critique, qui représente fortement à un Prêtre l'abus qu'il fait de son tems & de son esprit, n'est pas un Ouvrage inutile. Au contraire, le bien public semble demander qu'il y ait des gens assez hardis, pour censurer les Ecclésiastiques qui ne vivent pas conformément à leur Profession. Or c'est vivre d'une maniere très-éloignée de son devoir, quand on est Prêtre, Curé, & Archidiacre, comme l'étoit Mr. Costar, que de faire le bel Esprit, & de donner son meilleur tems à la lecture des Livres de Galanterie, & à écrire aux Dames & aux Cavaliers ce qu'on apelle de jolies choses. Il faut laisser faire cela aux Voitures & aux Sarrazins, & en général à ceux qui ne sont point d'une Profession qui leur interdise les bagatelles Ou si l'on se sent une forte inclination de ce côté-là, & beaucoup de talent pour y réüssir, il faut demeurer dans le monde:

(20) Girac, Replique, *Section III, pag.* 15.

(21) Girac, Replique, *Section III, pag.* 19.

(22) *Il cite* Theodoret en son Hist. Relig.

(23) Girac, Replique, *Section III, pag.* 20.

(24) Costar, Lettre *CLXXXVIII du I Tome.*

(25) Girac, Replique, *Section III, pag.* 22.

(26) Od. XIX *Libri II.*

(27) *Voiez les* Entretiens de Costar & de Voiture, *pag.* 200. Girac, Replique, *pag.* 23 *&* 24, *& les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 748.

(28) Girac, *pag.* 21.

(29) *Il s'apelloit Mr. Le Goust, & étoit Médecin de Niort.*

(30) Girac, Replique, *pag.* 21.

(31) Balzac, Lettres Choisies, *II Partie, Lettre III, pag.* 562, *cité par* Girac, *là même.*

de ce démêlé (*H*). On ne fauroit affez admirer la délicateffe des amis de Voiture : ils prétendirent que puis que Girac avoit ofé le critiquer, il étoit digne des exécutions militaires (*I*). Le paffage qui prouvè cela témoigne que cet Auteur avoit du bien. Un paffage de Balzac témoigne la même chofe (*K*). Ce que j'avois dit touchant Mr. de Girac, dans le Projet de ce Dictionaire, fera l'une des Remarques de cet Article (*L*). On y verra le tems de fa mort,

monde; & alors on pourra faire des Vers & des Lettres de galanterie tout fon fou; on plaifantera; on folâtrera dans fes Livres à difcrétion, & l'on fe moquera d'un cenfeur farouche qui s'en voudra formalifer. Mais fi l'on fe jette dans l'Eglife, & fi l'on y jouït d'un Bénéfice à charge d'ames, ou fimplement du caractere facerdotal, on ne doit point s'amufer à faire le Dameret, ni à coups de langue, ni à coups de plume. Je croi même qu'il feroit à fouhaiter que les récompenfes que méritent à très-jufte titre les Voitures, & les Sarrazins, & les autres beaux Efprits, ne fuffent point affignées fur les biens d'Eglife, comme elles le font très-fouvent (32). Ce ne fut jamais l'intention de ceux qui ont enrichi l'Eglife, que les biens qu'ils lui conféroient ferviffent de récompenfe aux Poëfies Galantes, aux Romans, aux Comédies. Croiez-vous que ceux qui ont incommodé leur famille, afin de faire vivre à leur aife les perfonnes qui fervioient les Autels, aient jamais eu deffein de fournir à des Auteurs qui auroient tourné leurs études de la maniere que Coftar les avoit tournées, & qui occupoient leur plume comme il l'occupoit; croiez-vous, dis-je, qu'ils aient voulu fournir à de femblables Auteurs, de quoi *tenir table ouverte, fort bonne & delicate* (33)? Tout bien compté, l'on ne me fauroit nier qu'une Replique, comme celle de Girac, ne fût propre à corriger les abus, & à faire qu'à l'avenir un homme d'Eglife ne fit point courir des Copies d'un Billet, où il avoit fait favoir à fon Médecin la réfurrection d'un membre, dont la mortification devoit être l'une de fes principales affaires. Il paroît par la réfléxion de Balzac, que l'Auteur de ce Billet fouhaita que fes amis le félicitaffent du retour de fes fonges amoureux. Quel defordre! Quand il n'auroit voulu finon qu'ils loüaffent les imitations de Petrone qui régnoient dans ce Billet, n'eût-il pas mérité une cenfure?

(*H*) *Patin a parlé peu exactement de ce démêlé.*] Voici ce qu'il en dit (34). „ On imprime un fecond Tome des „ Lettres de Monfieur de Coftar. Monfieur Paul Thomas „ Sieur de Girac, Confeiller au Préfidial d'Angoulême (35), & intime ami de Monfieur de Balzac, avoit „ eu querelle contre ce Monfieur Coftar, en defendant „ Balzac contre Voiture. Il y en a quelque chofe d'imprimé. Monfieur de Girac y a répondu, & a envoié „ ici fa copie. Monfieur Coftar qui en a eu le vent, a „ préfenté Requête contre l'impreffion de ce Livre, & a „ obtenu qu'il ne s'imprimeroit point: même ce qui en „ étoit commencé a été faifi; & neanmoins Balzac vaut „ mieux que Voiture ". Qui ne croiroit en vertu de ces paroles, que Voiture avoit fait une querelle à Balzac, & que Girac fe rendit le Protecteur du dernier contre le prémier? Cela eft très-faux. Voiture n'intenta aucun procès à Balzac: ce fut Balzac qui après la mort de Voiture critiqua le fameux Sonnet d'Uranie; mais cette Critique ne fut point le fujet de la querelle de Coftar & Girac. Si Guy Patin ne favoit pas mieux les autres Nouvelles de la République des Lettres que celle-ci, malheur à qui s'y fie. Sorel en étoit beaucoup mieux inftruit; il en donne tout le détail comme il faut (36), & il n'oublie pas de dire que la *derniere Replique de Mr. de Girac, dont l'impreffion & la publication avoient été arrêtées, avoit été mife au jour depuis peu* (37) (α). *Quelques gens difent*, ajoûte-t-il, *que Mr. de Girac fait bien de fe defendre; les autres croyent qu'il ne faloit pas faire durer cette querelle, jusques après la mort de Coftar qui n'eft plus ici pour repartir.* Ces dernieres paroles peuvent être cenfurées. On y parle de Girac comme d'un homme qui étoit en vie l'an 1667; & il étoit mort depuis quatre ans. On y parle de fa Replique comme d'un Ouvrage qui ne venoit que de paroître; & cependant il s'en étoit fait une Edition (38) l'an 1660 (β). Il faloit cenfurer ceux qui cenfuroient Girac, de faire durer cette guerre jusques après la mort de Coftar. De tels cenfeurs étoient fort déraifonnables, puis que la Replique de Girac fut imprimée pendant la vie de Coftar; & que fi elle ne fut pas vendue, ce fut à caufe que Coftar eut le crédit de l'empêcher. Etoit-il jufte, fous prétexte qu'il ne vivoit plus, c'eft-à-dire qu'il ne pouvoit plus oprimer fon Adverfaire, par la faveur qu'il trouva dans le Chatelet, d'ôter à l'Auteur le droit de rendre publique fa juftification, & au Libraire les moiens de recouvrer les fommes que l'impreffion lui avoit coutées?

§ (α) Toutes les difficultez, que fe fait ici Mr. Bayle, viennent de ce qu'il a fuppofé que fon Edition de la Bibliothéque Françoife de Sorel étoit la premiere, ou que du moins le texte de toutes étoit femblable en toutes chofes; ce qui n'eft point. Au lieu de ces paroles, par exemple, *avoit été mife au jour depuis peu*, mon Edition, qui eft de 1664. & vraifemblablement conforme à la premiere, qui eft de l'année 1659. lit: *va être mife au jour en peu de tems.* J'ai dit que la premiere Edition étoit de 1659. & je me fonde fur ce que le Privilege imprimé avec celle de 1664. eft du mois d'Avril 1659. REM. CRIT.

§ (β) Mr. Bayle a confondu la Réponfe avec la Replique de Mr. de Girac. Voici le tître de la I. Edition de fa Réponfe: *Refponfe du Sieur de Girac à la Defenfe des Oeuvres de Mr. de Voiture, par Mr. Coftar, avec quelques Remarques fur fes Entretiens. A Paris, chez Auguftin Courbé* 1655. Voici le tître de la 2: *Réponfe de Mr. de Girac à Mr. Coftar. A Leyde.* 1660. *in* 8. Et voici le tître de fa Replique, dont il n'y a qu'une Edition: *Replique de Mr. de Girac à Mr. Coftar, où font examinées les beveuës & les invectives du Livre intitulé:* Suite de la Defenfe de Mr. de Voiture &c. *A Paris, chez Loüis Billaine* 1664 *in* 4. A la fin du Privilege il y a: *Achevé d'imprimer pour la premiere fois le* 19. *Jour de Mars* 1664. Le Privilege eft du 3 de Juin 1658. L'Impreffion fut commencée en ce temps-là; mais elle fut retardée par les obftacles, dont Mr. Bayle parle ici. REM. CRIT.

(32) *Voiez l'Article* BENSERADE, *Remarque* (E); *& l'Article* RONSARD *Remarq.* (O).

(33) *Le* Menagiana, *pag.* 90 *de la* I *Edition de Hollande, dit cela de Mr.* Coftar.

(34) *Dans une* Lettre *écrite le* 25 *d'Octobre* 1658: *c'eft la* LXXIV *de la* 1 *Edition, & la* CXXII *de la* 2.

(35) *Cela ne s'accorde point avec la* Lettre de Girac à Mr. de Montaufier, *en date du* 1 *Mars* 1659, (*elle eft à la tête de fa* Replique) *où il dit*, Ayant fait profeffion toute ma vie de haïr les procès, & de rechercher, autant qu'il m'a efté poffible, cette tranquillité & ce repos d'efprit, qui font incompatibles avec les embarras du Palais, & les rufes de la chicane; je renonce de bon cœur à la pourfuitte des injures que j'ay reçues. *Voiez auffi fa* Replique, *Sect. XII, pag.* 93.

(36) Bibliotheque Françoife, *Chap. VII, Section derniere.*

(37) *Là-même, pag.* 142 *Edition de* 1667.

(38) *A Leide in* 8.

(*I*) *Les Amis de Voiture .... prétendirent ..... que Girac ...... étoit digne des exécutions militaires.*] C'eft Coftar qui nous l'aprend (39). „ Sans mentir un homme „ de cette humeur eft bien fujet à fe faire battre (j'entens „ à coups de langue & à coups de plume) car nous ne „ vivons pas en un fiecle fi licentieux, que l'eftoit celuy „ de ces jeunes Romains de condition, qui fe promenoient par les ruës tout le long du jour, cachant fous „ leur robe de longs fouëts, pour châtier l'infolence de „ ceux qui n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils eftoient fi malheureux que de fe rencontrer en leur chemin (40). Neanmoins, Monfieur de Girac pouroit „ bien s'attirer quelque logement de Gendarmes, s'il paffoit des troupes par l'Angoumois; & je m'eftonne que „ luy, qui ne neglige pas trop fes interefts, & qui fonge „ à fes affaires, ne fe fouvienne plus du Capitaine qui luy „ dit il y a deux ou trois ans, *En confideration de Monfieur „ le Marquis de Montaufier, j'empécheray ma Compagnie „ d'aller chez vous: c'eft un Seigneur à qui je dois tout; mais „ c'eft à la charge qu'à l'avenir il ne vous arrivera plus d'écrire contre Voiture* (41). J'ay de la peine à deviner ce „ qui a pu raffûrer fi fort Monfieur de Girac contre ces „ menaces, fi ce n'eft qu'il fe foit imaginé qu'en devenant un Auteur celebre, il n'auroit plus que faire de „ recommandation eftrangere, & que fon Livre tout feul „ luy tiendroit lieu de Sauve-garde inviolable aux gens de „ guerre ". Il allegue enfuite la confidération d'Alexandre pour la maifon de Pindare, & celle d'Alfonfe Roi d'Aragon pour un chateau de Ciceron; & il finit par ces paroles: *Je fçai tout cela & quelque chofe de plus; & toutefois fi Monfieur de Girac étoit mon ami, je ne lui confeillerois pas de fe fier à ces grans exemples, & je l'exhorterois à prendre d'autres fûretez contre le Capitaine partifan & vengeur des beaux Efprits.* Peut-on rien voir de plus étrange que la prétention de ce Capitaine? Il vouloit que tout le monde aprouvât Voiture; que l'on ne trouvât aucun défaut dans les Oeuvres de Voiture; & il menaçoit de loger fa Compagnie dans le village de celui qui oferoit critiquer ce bel Efprit. N'eft-ce point fe préparer à une belle vengeance de fon Ami? N'eft-ce point vouloir introduire le gouvernement militaire dans la République des Lettres, l'Etat le plus libre qui foit au monde? Voilà les effets de l'entêtement: les parens & les amis de Voiture auroient voulu l'ériger en Pape du bel Efprit, & le faire dans les matieres de ce reffort la Regle infaillible de l'Orthodoxie. Au moins, devoient-ils fe contenter des excommunications du Parnaffe, contre ceux qui difputeroient à un tel Pontife le privilege de l'Infaillibilité. Mais ils les menaçoient d'un logement de foldats. Quelle maniere de convertir les Hérétiques du bel Efprit! N'aproche-t-elle pas de la Dragonade de France?

(*K*) *Un paffage de Balzac témoigne la même chofe.*] Girac, répondant à fon Adverfaire fur les menaces du Capitaine vengeur des beaux Efprits, déclare *qu'il a été affez heureux pour n'avoir point encore eu dans fon village aucun logement de gens de guerre* (42). Il étoit donc Seigneur d'un village (43). Nous allons voir que fes terres devoient être riches en bois. (44) *L'endroit de* la Differtation *fur lequel vous demandez efclairciffement, eft une piece de fon Hiftoire.* Ces Silves qui occupent maintenant Monfr. de Girac (45), *ne font pas des Silves metaphoriques, & de la nature de celles de Stace ou de Politien. Pour parler la langue des hommes, c'eft un Bois qu'il fait couper, & de la vente duquel il doit tirer plus de quinze cens piftoles* (46). *Mais qu'en dira Diane & fes Nymphes, les Driades & les Hamadriades, le Dieu Pan & fes Sylvains, fi tout ce peuple de menus Dieux peut trouver un Poëte à fa devotion: quelles plaintes Elegiaques: quelles imprecations ïambiques, contre un autre Poëte qui les chaffe fi cruellement de leur ancienne demeure, qui meurtrit les pauvres Nymphes, & les bleffe à grands coups de hache; qui les tuë & leur donne le dernier coup de la mort, en mettant par terre les arbres facrez, fous l'efcorce defquels elles vivoient?*

Non fine Hamadriadis fato, proftrata bipenni
Alta cadit quercus: claufam fub cortice Nympham
Mors eadem plantamque manet.

(*L*) *Ce que j'avois dit ...., dans le Projet de ce Dictionaire, fera l'une des Remarques de cet Article.*] Je déclarai affez

(39) Suite de la Defenfe, *pag.* 40, 41.

(40) *Voiez l'Article* LUCILIUS, *Remarq.* (P).

(41) Girac *répond à cela dans fa Sect.* XII, *pag.* 93.

(42) Replique, *Sect. XII, pag.* 93.

(43) *Ce Village étoit proche d'Engoulême.* Girac, là-même.

(44) Balzac, Differtation à Dom André de St. Denys, *à la fin du* Socrate Chretien, *pag.* 201, 202.

(45) *Dans la* Differtation contre Voiture, *il y a*, Quî enim ego mediis in filvis occupatus *rurfque plenus & incertarum* judicem de homine.

(46) Balzac, Differtation à Dom André de St. Denys, *pag.* 203 *parle ainfi:* Mon ami, quoi qu'auffi grand Poëte & d'efprit auffi elevé que *les prémiers Poëtes*, a eu des penfées plus materielles & plus baffes. Pour une petite affaire de fix mille écus ou environ, il n'a point fait de confcience d'eclaircir les ombres &c.

mort, & la restriction avec laquelle il faut entendre un éloge qu'on lui a donné, par raport à l'intelligence des Langues Orientales.

Le jugement de Monsr. Chevreau sur ces deux célèbres combatans Girac & Costar donne au prémier tout l'avantage (*M*). Je ne doute point que les meilleurs conoisseurs ne se conformassent en cela à Mr. Chevreau, s'ils vouloient prendre la peine d'examiner toutes les Pieces de ce procès; ceux qui aprofondiroient les sources de cette dispute trouveroient aparemment un nouveau sujet de prononcer contre Costar, à cause qu'il en usa mal avec Mr. de Balzac. On lui en a fait de cruels reproches dans la Préface des Entretiens de ce dernier. Mr. du Rondel, qui a été dès sa jeunesse grand admirateur de Balzac, & qui l'est encore autant que jamais (*N*), fut si indigné de la conduite de Costar, que peu s'en falut qu'il ne publiât quelque chose contre lui.

assez librement, qu'il me sembloit que Girac avoit fait un méchant procès à Costar, sur la mouëlle des lions, qui selon plusieurs Auteurs avoit été la nourriture d'Achille; & là-dessus je remarquai ce qui suit. Par là nous ne prétendons point déroger en façon du monde à son mérite, ni ajuger la victoire à son Adversaire. Si d'un côté il semble que celui-ci donne plus de brillant à ses pensées, & qu'il se soit plus coloré au soleil de la Capitale, comme parleroit Mr. de Balzac, il paroît de l'autre que Monsr. de Girac avoit plus de fond. C'est dommage qu'il soit mort si jeune. En un mot, *je souscris* avec Mr. Colomiés (47) *très-volontiers*, mais avec la restriction que je mettrai ci-dessous, *au bel Eloge que Mr. de Balzac donne à Mr. de Girac, dans une de ses Lettres Latines*, & que Mr. Colomiés raporte (48), comme aussi aux loüanges que le même Mr. de Balzac lui donne en François (49), & à celles que le Pere Gaudin lui a données dans la Préface de son Dictionaire (50). Selon cette Préface Mr. de Girac mourut le 2 de Janvier 1663. Monsr. Colomiés le fait mourir au mois d'Avril suivant. Quoi qu'il en soit, sa mort ne devoit pas être inconue, comme elle l'étoit à Sorel, lors qu'il publia sa Bibliotheque Françoise en 1664, & qu'il en donna une seconde Edition revue & augmentée l'an 1667, où il traite (51) assez amplement du démêlé de Mr. Costar avec Mr. de Girac; sur quoi on peut voir aussi la LXXIV Lettre de Guy Patin. On ne sauroit croire les diversitez qui se rencontrent dans les Auteurs, sur le jour de la mort des Hommes illustres. Ce qui semble néanmoins devoir être peu exposé aux variations.

(47) Bibliotheque Choisie, pag. 9.

(48) Gall. Oriental. pag. 217.

(49) *Dans un* Discours *imprimé avec le* Socrate Chretien, *pag. m.* 198 *& suivantes.*

(50) Dictionaire François & Latin, *imprimé à Limoges en* 1664.

(51) *Au Chap. VII, Section dernière.*

Voici la restriction que j'ai promise. Monsr. de Balzac écrivant à Scipion le Gaillard (c'est ainsi que Monsr. Costar (52) explique le *Scipioni jucundo* de l'autre) témoigne que Mr. de Girac entendoit le Latin, le Grec, & l'Hébreu au delà de tout ce qui s'en pouvoit croire. *Habeo jam certe quicum non solum suavissimo sermone horas consumo, sed etiam à quo recedo semper & melior & doctior. Paulum Thomam à Giraco, paternâ virtute, sua virtute clarissimum; rerum divinarum & humanarum cognitione instructum, a prima adolescentia: litteris Latinis, Græcis, Hebraicis suprà quam credibile est, ornatum; omnibus denique & naturæ & artis præsidiis ad dicendum, ad scribendum, paratum* (53). Mr. Costar, voulant fonder là-dessus quelques traits de raillerie, représenta (54) son Adversaire, attaché à de *gros volumes Latins, Grecs, Hebreux, Arabes, &c*, beaucoup moins sensible aux beautez des Ecrits modernes, qu'à celles qui sont écrites *en quelque Langue morte, ou Orientale, &* destinant ses bonnes heures *à un Scholiaste de Lycophron, ou peut-être même à un Rabi Nephtalin*; sur quoi Monsr. de Girac lui fait sa confession ingénue: *Vous pensez peut-être*, lui dit-il (55), *me faire un reproche odieux, d'une chose que je tiendrois à grand honneur si elle étoit veritable; mais comme mon procedé est sincere & de bonne foy, vous saurez s'il vous plait, que mes études n'ont gueres passé les Langues Greque & Latine; qu'à peine ai-je les principes de la Langue Sainte, & que j'ignore entierement cet Arabe & cet Langues Orientales, dont vous pretendez me decrier.* C'est agir en honnête homme, qui ne veut point se prévaloir des flateries de son ami, pour imposer au public, & qui ne mérite pas qu'on lui aplique ces paroles d'Horace, *Sed vereor ne cui de te plus quam tibi credas* (56). C'est avoir profité de la lecture de ce Distique de Caton;

(52) Suite de la Defense de Voiture, pag. 77.

(53) Balzac, Epistolar. Selectar. pag. m. 294.

(54) Costar, Defense de Voiture.

(55) Girac, Réponse à la Defense de Voiture, pag. 47.

(56) Horat. *Libr. I Epist. XVI.* ℣. 19.

> *Cum te aliquis laudat, judex tuus esse memento:*
> *Plus aliis de te quam tu tibi credere noli.*

Si Mr. Colomiés avoit pris garde à cette Réponse de Girac, il ne l'eût point mis dans sa *Gallia Orientalis.*

(*M*) *Le jugement de Mr. Chevreau . . . . . donne* à Girac *tout l'avantage.*] Voici le détail de cet Arrêt. „ J'oserois vous soutenir . . . . qu'il y a une difference „ fort considerable entre Mr. de Girac & Mr. Costard: „ Que celui-là porte & apuye son coup de toute sa force; „ que l'autre broüille, & ne pare point: ou pour m'expliquer plus ouvertement, que Mr. Costard fait tout ce „ qu'il peut pour resister par des lieux communs à la verité „ & à la raison; & qu'il se contente de nier ce que l'autre „ prouve. Usons encore de la premiere figure. L'un charge & renverse tout ce qui lui fait de la resistance: l'autre „ se releve le mieux qu'il peut, & dispute ce qu'il est assuré de ne point avoir. Le vainqueur s'étonne de la foiblesse de son ennemi; & le vaincu ne raille pas de mauvaise grace (57)".

(57) Chevreau, Oeuvres mêlées, p. 350.

(*N*) *Mr. du Rondel est encore autant que jamais* admirateur de Balzac.] Voici ce qu'il m'écrivit aprés avoir lu le I Tome des Melanges de Vigneul Marville: „ Il y a bien „ d'autres choses qui me plaisent dans ce Mélange (58); „ mais il y en a deux ou trois qui ne me plaisent pas trop; „ entre autres ce qu'il dit de Balzac. On ne devroit parler „ de cet homme qu'avec respect & vénération. Sans luy „ nostre Langue seroit encore incertaine & chancelante; & „ nous luy avons l'obligation de sçavoir parler & escrire. Il „ est vray que dans les exemples qu'il nous a laissez, il paroist nous avoir plustost bravez qu'instruits. Son élevation „ est si grande, si forte, si majestueuse; & il se maintient „ si bien dans sa hauteur & son estendue, qu'il n'y a point „ moyen d'y pouvoir atteindre: mais au fonds ce n'est „ point sa faute. Pour n'avoir personne qui le suive, cela „ n'empesche ni la rareté de son mérite, ni la vigueur de sa „ course, ni la beauté de sa cariére; il n'en est que plus remarquable. Permettons aux Voitures d'escrire joliment, „ naturellement, & en style de tous les jours: cela leur „ sied bien, & ils ne sçauroient mieux faire. Mais ne haïssons pas Balzac, pour s'estre mis au dessus de tous les „ hommes, par le plus beau, par le plus noble, par le plus „ glorieux attentat qui se commettra jamais. Avant luy le „ style sublime estoit inconnu en France, & l'on s'imaginoit „ mesme que nostre Langue en estoit incapable. Mais cet „ homme a bien monstré le contraire; & parce qu'en nous „ dessilant les yeux, il fit paroistre son adresse & son courage, on ne luy a pas pardonné nostre bestise & nostre lâcheté. Voilà ce qui arrive dans le commerce des stupides. Nous les éveillons à nostre dommage; & parce qu'ils „ ne sçauroient nous mespriser, ils ne manquent point de „ nous haïr (59).

(58) *Il m'avoit marqué plusieurs endroits qu'il trouvoit beaux dans ce Livre-là.*

Si vous trouvez là de fortes marques de l'admiration que l'on a conçue pour Balzac, vous y en voiez d'aussi fortes de l'heureuse fécondité d'une si juste admiration. Mr. du Rondel fait paroître clairement qu'il sait imiter ce qu'il admire dans ce grand modele de l'Eloquence majestueuse.

(59) *Lettre de Mr. du Rondel écrite de Maestricht le 10 de Juillet 1700.*

THORIUS (RAPHAEL) Médecin & Poëte Latin, a fleuri en Angleterre sous le Roi Jaques (*a*). Il fit une Lettre qui a été imprimée *de causa morbi & mortis Isaaci Casauboni.* Sa Complainte en Vers sur cette mort a été aussi imprimée. On estime beaucoup son Poëme sur le Tabac (*A*). Je pense qu'il ne doutoit guere de la maxime, que les buveurs d'eau ne sauroient faire de bons Vers (*b*). De sa vie peut-être il ne se trouva plus embarrassé, que quand Monsr. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau (*B*). Le Roi Jaques souhaita qu'on lui

(*a*) *Voiez les* Opuscules de Colomiés, *pag. m.* 162.

(*b*) *Nulla placere diu nec vivere carmina possunt, Quæ scribuntur aquæ potoribus.* Horatius, Epist. XIX Libri I. ℣. 2.

(*A*) *On estime beaucoup son Poëme sur le Tabac.*] Le Catalogue d'Oxford marque l'Edition Angloise & Latine de Londres 1651 *in* 8. *Hymnus Tabaci, or a Poëme in honour of Tabacco.* Mr. Pasch, Professeur en Philosophie à Kiel, cite l'Edition d'Utrecht 1644 *in* 12. C'est au Chapitre VI de son Traité *de Inventis nov-antiquis* (1). Mr. Konig parle de l'Edition de 1628 (2). Elle fut faite à Leide *in* 4. Mais ce n'est pas la prémiere; car Monsr. de Zuylichem fit des Vers l'an 1625 *in Patologiam Raphaelis Thorii.* Vous les trouverez à la fin du *Momenta desultoria.* Vous y trouverez aussi quelques Pieces de Poësie Latine, que le même Auteur & Thorius composérent l'un contre l'autre dans un combat d'amitié.

(1) *Pag.* 475 *de la* 2 *Edition, qui est celle de Leipsic* 1700.

(2) Konig, Biblioth. *pag.* 805.

(*B*) *Mr. de Peiresc l'obligea de boire un grand verre d'eau.*] Mr. de Peiresc, dînant à Londres avec plusieurs Hommes de Lettres, ne put jamais obtenir dispense à l'égard d'une santé que le Docteur Thorius lui porta. Le verre étoit d'une grandeur démesurée; c'est pourquoi Mr. de Peiresc s'excusa long-tems, & allégua mille raisons: mais il falut qu'il le vuidât. Avant que de le faire, il stipula que Thorius boiroit la santé qu'il lui porteroit à son tour. Dès qu'il eut bu ce vin, il fit remplir d'eau le même verre, & l'avala, après avoir porté cette santé au Docteur. Celui-ci frapé comme de la foudre pensa tomber de son haut, & voiant qu'il n'y avoit pas moien de s'en dédire, il jetta de profons soupirs (3), il porta mille fois sa bouche sur les bords du verre, & il l'en retira autant de fois. Il apella à son secours tous les bons mots des anciens Poëtes Grecs & Latins, & il fut presque toute la journée à vuider à plusieurs reprises ce maudit calice. Vous trouverez plus d'agré-

(3) *Quelques-uns croient qu'il fût assez profane (comme les Poëtes sont quelquefois pendant la chaleur d'un repas) pour s'apliquer les paroles de* l'Evangile de Saint Matthieu, *Chap. XXVI, Vers.* 39.

lui fit ce conte, qui est fort risible.

d'agrémens dans le narré de Monsr. Gassendi que je m'en vais copier. *Contigit ut in quodam virorum doctorum convivio, Doctor Thorius ipsi Peireskio ingenti Scypho præbiberit: Ac ille quidem se excusare, ob vastitatem pateræ; ob merum insolitum; ob imbecillem stomachum; ob compotandi infrequentiam: verùm cùm nihil admitteretur, petiit, ut saltem sibi liceret, postquàm Thorio fecisset satis, suo arbitrio præbibere. Annuerunt omnes, ac tùm assumptis, quasi adigente necessitate animis, fœcundum hausit calicem, eodemque mox aquâ oppleto, Thorio intentans præbibit, totumque rursus (tanquam injectum temperaturus merum) absorpsit. Ille quasi fulmine ictus, delapsusve è nubibus, vix tandem ad se rediit, & quia ex condicto agebatur, neque resilire fas erat, tam longa suspiria è pectore duxit, toties admovit, removitque ora, tot intereà carmina ex omnibus Græcis, Latinisque Poëtis profudit, ut diem penè contriverit instillandæ aquæ in insuetum guttur. Atque id ipsum est, quod Rex cùm audiisset ex aliis, ex Peireskii ore accipere voluit* (4).

(4) Gassendus, *in* Vita Peireskii, *Libr. II, ad ann.* 1606, Oper. *Tom. V, pag.* 263. *col.* 2.

TIBARENIENS, Peuple d'Asie sur le Pont Euxin (*a*). Ils avoient deux coutumes fort remarquables, & dont je croi que la seconde étoit une suite de la prémiere. Ils s'attachoient extrémement & à jouër, & à rire, & ils mettoient en cela le souverain bien (*b*); & dès que leurs femmes étoient délivrées du travail d'enfant, ils s'alloient mettre dans le lit, ils y faisoient les malades, & ils y recevoient d'elles tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées. Il est visible qu'ils n'en usoient de la sorte que par cet esprit moqueur qui les portoit à se divertir de tout. Divers Auteurs parlent de cette derniere coutume (*A*), qui étoit aussi en usage dans l'Ile de Corse (*c*). C'est à tort que Lancelot de Perouse a insulté sur cela Diodore de Sicile (*B*). Theodoret observe que les Tibareniens aiant reçu l'Evangile abrogérent la cruelle Loi qui s'observoit parmi eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens (*d*).

(*a*) Stephanus Byzant. *voce* Τιβαρηνία.

(*c*) Diodor. Siculus, *Libr. V, Cap. XIV.*

(*d*) Theodoretus, de Græc. Affect. *Serm. IX, pag.* 615.

(*b*) Ἔφορος ἐν πέμπτῳ φησὶν, ὅτι Τιβαρηνοὶ καὶ τὸ παίζειν καὶ τὸ γελᾶν εἰσιν ἐζηλωκότες καὶ μεγίστην εὐδαιμονίαν τοῦτο νομίζουσι. *Ephorus Libr. V inquit Tibarenos studio ludendi & ridendi teneri & maximam felicitatem hoc judicare.* Idem, ibid. *Voiez aussi* Pomponius Mela, *Libr. I, Cap. XIX, qui dit* Tibareni Chalybas attingunt quibus in risu lusuque summum bonum est.

(*A*) *Divers Auteurs parlent de cette . . . . . coutume.*] Je me contenterai de citer ici les Vers d'Apollonius:

Σώοντο πάρεξ Τιβαρηνίδα γαῖαν.
Ἔνθ' ἐπεὶ ἄρ κε τέκωνται ὑπ' ἀνδράσι τέκνα γυναῖκες,
Αὐτοὶ μὲν στενάχουσιν ἐνὶ λεχέεσσι πεσόντες,
Κράατα δησάμενοι· ταὶ δ' εὖ κομέουσιν ἐδωδῇ
Ἀνέρας, ἠδὲ λοετρὰ λεχώϊα τοῖσι πένονται.

Eruperunt ad Tibarenorum terram.
Ibi, cum è viris gravidæ mulieres reddiderunt fœtum,
Ipsi versantur in gemitu, & puerperio cubant,
Capitibus circumvinctis: illæ rursus molliter curant escis
Præbitis viros, & puerpera ipsis lavacra calfaciant (1).

(1) Apollonius, Argonaut. *Libr. II, Vers.* 1012, *pag. m.* 242.

Valerius Flaccus dit la même chose (2), & si l'on ne se contente pas du témoignage de deux Poëtes, on trouvera ci-dessus celui d'un Historien, dans la Remarque (A) de l'Article NYMPHODORE.

(2) Valer. Flaccus, Argonaut. *Libro V, Vers.* 148.

(*B*) *C'est à tort que Lancelot de Perouse a insulté . . . . Diodore de Sicile.*] Il a fait un Traité qui a pour Titre, *Farfalloni de gli antichi Historici*, où il mal traite „ Diodore Sicilien, à cause que dans son cinquiéme livre chapitre quatorziéme, il a écrit que les femmes de Corsegue, estant accouchées, sortent aussi-tost de chez elles, „ le mari se mettant au lit pour s'y reposer. Si est-ce „ qu'il n'y a rien de plus ordinaire que cette façon de „ faire dans presque toute l'Amerique, ou bien ce qu'on „ nous rapporte du Canada, & d'assez d'autres endroits, „ doit estre tenu pour de pures impostures; à quoi il n'y „ a gueres d'apparence, veû la condition de ceux qui „ nous informent de ces païs-là, & l'impossibilité qu'ils „ convinssent tous dans le dessein de nous tromper (3) „. Je m'étonne que La Mothe le Vayer ne parle pas de nos Tibareniens, ni des anciens Espagnols. Γεωργοῦσι γὰρ αὗται, τεκοῦσαί τε διακονοῦσι τοῖς ἀνδράσιν ἐκείνους ἀνθ' ἑαυτῶν κατακλίνασαι. *Mulieres enim agros colunt, & cum pepererunt, suo loco viros decumbere jubent, iisque ministrant* (4). Mr. Colomiés a cru que la plaisante coutume qui s'observoit autrefois dans le Bearn, c'est que *lors qu'une femme étoit accouchée, elle se levoit & son mari se mettoit au lit faisant la commere*, étoit venue des Espagnols (5). Il ajoûte que cela étoit en usage *chez les Tartares suivant le temoignage de Marc Paul Venitien au ch. 41. du 2. livre de ses voiages.* Notez que diverses causes ont pu engager les gens à tenir cette conduite; car je ne croi pas que le dessein de tourner en ridicule la vie humaine, afin de goûter la félicité que l'on faisoit consister à rire, ait porté les anciens Corses, & les peuples Amériquains à pratiquer ce que faisoient les habitans de Tibarenie. Je voudrois bien qu'on me dît sur quelles raisons se fondent les Nations du Canada, &c., qui font mettre au lit le mari de l'accouchée. Le veut-on encourager à faire d'autres enfans; l'y veut-on, dis-je, exciter par l'espérance d'être nourri délicatement? Craint-on que s'il lui faloit prendre la peine de servir une malade, il seroit moins prompt à causer une telle maladie? On seroit peut-être bien embarrassé à raisonner sur une pratique si impertinente.

(3) La Mothe le Vayer, Observations sur la composition des Livres, *au Tome XV de ses* Oeuvres, *pag.* 30 *Edit. de Paris* 1681 in 12. *Il cite le* IX Farfalloni.

(4) Strabo, *Libro III, pag. m.* 114.

(5) Colomiés Mêlanges Historiques, *pag.* 25.

TIBUR, Ville d'Italie proche de Rome, & plus ancienne que Rome, s'apelle présentement Tivoli. Elle fut bâtie sur la riviere d'Anio (*a*), ou par les Aborigines selon Denys d'Halicarnasse (*b*), ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Peloponnese (*c*), selon quantité d'Auteurs. Elle étoit déjà bien florissante lors qu'Enée débarqua en Italie (*A*), si nous en croions Virgile, & nous voions

(*a*) *Aujourd'hui* Teverone.

(*b*) Dionys. Halicarn. Antiquit. Roman. *Libr. I, Cap. XVI, pag. m.* 14. (*c*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*A*) *Elle étoit déjà bien florissante lors qu'Enée débarqua en Italie.*] Virgile la compte parmi les grandes Villes qui s'armérent contre les Troiens:

Quinque adeò magnæ, positis incudibus, urbes
Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,
Ardea, Crustumerique & turrigeræ Antemnæ (1).

(1) Virgil. Æneid *Libro VII, Vers.* 629.

Leandre Alberti a si mal compris ce passage, qu'il assûre que Tibur fut l'une des villes qui forgérent des armes en faveur d'Enée. *N'e fatto anche memoria*, dit-il (2), *d'essa città da Vergilio nel settimo libro annoverandola fra quelle cinque città che fabricarono l'armi ad Enea così*,

Quinque adeo, &c.

(2) Leandro Alberti, Descritt. di tutta l'Italia, *folio* 147 *verso, Edit.* *Venet.* 1561.

Virgile nomme dans le même Livre les deux Chefs des Tiburtins qui allérent à la guerre contre Enée:

Tùm gemini fratres Tiburtia mœnia linquunt,
Fratris Tiburti dictam cognomine gentem,
Catillusque, acerque Coras, Argiva juventus (3).

(3) Virgil. Æneïd. *Libr. VII, Vers.* 670.

Lloyd se sert de ce passage pour prouver que la Ville de Tibur fut bâtie par Catillus & par Coras; mais il le falsifie, puis qu'au lieu de *mœnia linquunt*, il lit *mœnia condunt.* Voilà le moien de trouver par tout les preuves que l'on demande, voilà le moien de tromper un pauvre Lecteur. Ce n'est point dans ces paroles de Virgile que l'on doit chercher une autorité, c'est dans celles du Commentateur Servius. *De Græcia*, dit-il (4), *tres fratres venerunt ad Italiam: Catillus, Coras, Tybur vel Tyburnus. Hi simul omnes unam fecere civitatem & eam de fratris majoris nomine* Tybur *appellaverunt: licet & alias fecerint singuli.* Pline n'attribue la fondation de Tibur qu'à l'un des trois personnages dont il est parlé dans ces paroles de Servius; il ne parle, dis-je, que de Tiburtus qu'il prétend être fils d'Amphiaraus. J'ai cité ailleurs (5) ce qu'il a dit, & je vous conseille de le lire, il y a mis une chose très-singuliere. D'autres prétendent que les trois freres mentionnez dans Servius étoient petit-fils d'Amphiaraus, & fils de Catillus. *Tybur, sicut Cato facit testimonium, à Catillo Arcade præfecto classis Evandri; sicut Sextius, ab Argiva juventute. Catillus enim Amphiarai filius post prodigialem patris apud Thebas interitum Oeclei avi jussu* (6), *cum omni fœtu ver sacrum missus tres liberos in Italia procreavit, Tiburtum, Coram, Catillum, qui depulsis ex oppido Siciliæ veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt* (7). La Critique de Mr. de Saumaise sur ce passage de Solin n'est point bonne. Il s'emporte étrangement contre cet Auteur. *Sanum putamus fuisse Solinum cum hæc scriberet? Quis Siciliam pro Italia sanus dixit? . . . . . . Scio Sicanos Italiam olim tenuisse. . . . . . . Sed Italiam dictam fuisse Siciliam, nemo, quod sciam, prodidit, falsissimum igitur, & absurdissimum est, quod heic narrat Solinus* (8). Il s'apaise en quelque façon tout aussi-tôt; car il supose que peut-être la faute est venue de quelque petit Savant qui aura joint une glose au texte de cet Auteur. *Sed fortasse ita*

(4) Servius, in Virgil. Æneïd. VII *Vers.* 670.

(5) *Dans la Remarque (M) de l'Article* AMPHIARAUS.

(6) Leandre Alberti, Descritt. d'Italia, *folio* 147, *a fait une faute*, per commandamento del suo avolo Tideo, *dit-il. Son Traducteur en a fait une autre aiant dit* hortatu Tydei patrui.

(7) Solin. *Cap. II, pag. m.* 13.

(8) Salmas. Exercitat. Plin. in Solin. *pag.* 61.

voions qu'elle résista assez vigoureusement & assez long-tems aux armes Romaines (*d*), avant que de subir le joug de cette victorieuse République. C'est à quoi elle fut enfin contrainte l'an de Rome 403 (*e*). On prétend qu'elle reprocha une fois si fiérement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses Députez ne remportérent pour toute réponse que ces paroles, *vous étes des superbes* (*f*). Elle eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un Temple très-magnifique (*B*). Elle honoroit aussi avec un grand zêle le Dieu Tiburnus (*C*). Les Romains bâtirent dans le territoire de cette Ville-là plusieurs maisons de plaisance (*D*). On a fait la

(*d*) *Voiez* Tite Live, *au VII Livre.*

(*e*) *Selon* Calvisius, *pag. m.* 195; *mais selon* Sigonius, *in Fastis, ce fut l'an* 399.

(*f*) *Voiez la Rem.* (*A*) *à la fin.*

ita scripserat: qui depulsis veteribus Sicanis, à nomine Tiburti fratris natu maximi urbem vocaverunt, *cum sciolus aliquis heic Sicanos legeret, ad oram videtur addidisse*, ex oppido Siciliæ, *quia scilicet putaret Sicanos non alibi quam in Sicilia fuisse* (9). Il n'a pas pris garde que ce qu'il raporte neuf ou dix lignes après confond toute sa Critique. *Quinimo Siculos illos veteres, Tibur oppidum tenuisse scribit Dionysius lib.* 1. παρ' οἷς, *inquit*, καὶ ἐς τόδε χρόνου, μέρος τι τῆς πόλεως ὀνομάζεται Σικελιῶν (10). Ces paroles Greques signifient qu'une partie de la Ville de Tibur s'apelloit encore *Sicilia*, ou *Sicilium.* N'est-ce pas un signe bien manifeste que ce lieu-là se nommoit ainsi avant que Tiburtus & ses freres en chassassent les Sicaniens? Pourquoi donc fait-on des chicanes, ou à Solin même, ou à l'état présent de son Livre? Notez que Catillus passoit pour le principal Fondateur de Tibur. *Hinc Tibur Catille tuum* (11): c'est ainsi que parle Silius Italicus; joignez à cela ces deux Vers d'Horace:

(9) Salmas. Exercitat. Plin. in Solin. *p.* 61.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Silius, Italicus, *Libr. VIII, pag. m.* 345.

Nullam, Vare, sacrâ vite priùs severis arborem
Circa mite solum Tiburis, & mœnia Catili (12).

(12) Horat. Ode XVIII *Libri I.*

Au reste, une infinité d'Auteurs s'accordent touchant l'origine Greque de cette Ville.

Tibur Argeo positum colono
Sit mea sedes utinam senectæ (13)!

(13) *Idem,* Ode VI *Libri II.*

Ovide n'en parle pas moins clairement:

Jam mœnia Tiburis udi
Stabant Argolicæ quæ posuere manus (14).

(14) Ovid. *Libro IV* Fastorum. ℣. 71.

Voiez aussi Strabon (15), Martial (16), & Artemidore cité par Etienne de Byzance (17).

N'oublions pas le Commentaire de Servius sur ces paroles *Tiburque superbum* du VII de l'Enéïde. *Aut nobile*, dit-il (18), *aut per transitum tetigit illud, quod cum aliquando à Senatu auxilia poscerent Tyburtes sub commemoratione beneficiorum, hoc tantum à Senatu responsum acceperunt*, superbi estis.

(15) Strabo, *Libr. V, pag.* 165.

(16) Mart. Epigr. LVII *Libri IV.*

(17) Steph. Byzant. *voce* Τίβυρις.

(18) Servius in Virgil. Æneid. VII, *Vers.* 630.

(*B*) *Elle eut une dévotion particuliere pour Hercule, & lui fit bâtir un Temple très-magnifique.*] Statius a placé Tibur au nombre des quatre lieux où cette Divinité étoit principalement honorée.

Nec mihi plus Nemee, priscumque habitabitur Argos;
Nec Tiburna domus, Solisque cubilia Gades (19).

(19) Statius, Silva I *Libri III, sub fin. pag. m.* 55.

Ce Temple d'Hercule étoit l'un de ceux où l'on gardoit les plus beaux thrésors. Auguste dans ses besoins en tira de bonnes sommes aussi bien que du Capitole, & du Temple d'Antium, & de celui de Lanuvium. Il promit d'en paier l'intérêt. Appien qui dit cela ajoûte, encore aujourd'hui l'on garde dans ces lieux-là beaucoup de thrésors sacrez (20). Voici des Vers qui témoignent qu'on alloit consulter le sort dans ce Temple de Tibur:

(20) Appianus, *Libr. V de* Bell. Civilibus, *pag. m.* 399.

Quod ni templa darent alias Tirynthia sortes;
Et Prænestinæ poterant migrare sorores (21).

(21) Statius, Silva III *Libri I, Vers.* 79, *pag. m.* 15.

On trouve ces Vers dans une Silve faite par Stace en l'honneur de la maison de plaisance que Manlius Vopiscus possédoit proche de Tibur. Les Sorts de Preneste pourroient bien quitter leur place, dit Statius, & se transporter en ce beau lieu, s'il n'y avoit déjà d'autres Sorts aux Temples d'Hercule. Les Commentateurs de ce passage s'y trouvent embarrassez. Sabellicus avoue (22) qu'il n'a rien lu touchant cet Oracle ou touchant ces Sorts de l'Hercule de Tibur, & il panche à croire que cela regarde les Sorts d'Albunea, Divinité honorée par les Tiburtins conjointement avec Hercule. On cite là-dessus le *quodque Albuna sacras Tiberis per flumina sortes, portarit* (23): mais on a tort; car ces paroles Latines concernent, non pas un Oracle qui fût consulté à Tibur, mais les Livres qu'une Sibylle aporta à Rome. Un autre Commentateur s'est imaginé que Properce rend ici un témoignage authentique:

(22) *Voiez* Barthius in Statium, Silva III *Libri I, pag.* 107.

(23) Tibullus, Eleg. V *Libri II.*

(24) Propertius, *Libr. II.* Eleg. XXXII, *pag. m.* 476.

Nam quid Prænestis dubias, ô Cynthia, sortes;
Quid petis Aeæi mœnia Telegoni?
Curve te in Herculeum deportant esseda Tibur?
Appia cur toties te via ducit anum (24)?

Vous voiez clairement, dit Barthius (25), que Cynthie alloit à Tibur pour y consulter les Sorts; mais ces Sorts n'étoient-ils pas ceux d'Hercule? Je répons qu'il n'est pas vrai que Properce dise que ce voiage de Tibur fut fondé sur ce motif. Ce qu'il remarque des Sorts consultez ne passe pas le prémier Vers: Tibur n'y a point plus de part que les murailles de Telegone, c'est-à-dire Tusculum. La seule chose qu'on puisse aprendre à l'égard de Tibur dans cet endroit de Properce, est que l'on donnoit à cette Ville l'épithete *Herculeum.* On aprend aussi cela dans ces paroles de Silius Italicus:

(25) *Vides clare & Tibur petiisse Cynthiam ad capiendas sortes; quæ autem illa nisi Herculeæ cum hujus præcipue numen hic jungatur.* Barth. in Statium, Silva III *Libri I, pag.* 108.

Quosque sub Herculeis taciturno flumine muris
Pomifera arva creant Anienicolæque Catilli (26);

(26) Silius, Italicus, *Libr. IV, pag. m.* 172.

& dans plusieurs Epigrammes d'un autre Auteur (27). Leandre Alberti a converti cette épithete en nom propre; & pour comble de bévue, il a cité Strabon, tant pour cela, qu'afin de prouver que la Ville de Tibur s'apelloit aussi Cataracte. *Fu altresi nominata questa citta* (*secondo Strabone*) *Herculeum . . . era anche nominata Caterratta* (28). La vérité est que Strabon dit seulement qu'il y avoit à Tibur un Temple d'Hercule, & une cataracte, c'est-à-dire que la riviere d'Anio tomboit là impétueusement du haut d'une montagne dans une vallée. Τίβυρα μὲν, ἐν ᾧ τὸ Ἡράκλειον καὶ ὁ καταράκτης ὃν ποιεῖ . . . . . ὁ Ἀνίων ἀφ᾽ ὕψους μεγάλου καταπίπτων εἰς φάραγγα βαθεῖαν. *Tibure fanum est Herculis & præceps aquæ dejectus* (*cataractam vocant*) *quem facit Anio . . . . . ab excelso loco in convallem dejiciens sese profundam* (29).

(27) Martial. Epigr. XIII *Libri I, &* Epigr. LXII *Libri IV, &c.*

(28) Leandro Alberti, Descriptione d'Italia, *folio m.* 248.

(29) Strabo, *Libr. V, pag.* 164.

Notez qu'il y avoit une assez belle Bibliotheque dans ce Temple: Aulugelle le témoigne. *Promit è bibliotheca Tiburti quæ tunc in Herculis templo satis commode instructa libris erat, Aristotelis librum* (30).

(30) Aulus Gellius, *Libr. XIX, Cap. V.*

(*C*) *Elle honoroit . . . avec un grand zêle le Dieu Tiburnus.*] Consultez Cluvier au Chapitre IV du III Livre de son *Italia antiqua*, & les Commentateurs de ces paroles d'Horace; *Et præceps Anio, & Tiburni lucus* (31).

(31) Horat. Ode VII *Libri I.*

(*D*) *Les Romains bâtirent dans* son *territoire plusieurs maisons de plaisance.*] L'air étoit bon, sain, & d'une extrême fraicheur en cet endroit-là: les terres y étoient arrousées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commoditez. L'Empereur Auguste s'y retiroit de tems en tems. *Ex secessibus præcipue frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi persæpe jus dixit* (32). L'Empereur Hadrien (33) y fit bâtir un magnifique Palais. Zenobie eut une retraite au voisinage de ce bâtiment superbe (34). Manlius Vopiscus avoit dans ce territoire une très-belle maison. Stace l'a décrite pompeusement (35), Cetronius, qui fit des dépenses si énormes à bâtir, avoit à Tibur un Palais qui effaçoit le Temple d'Hercule.

(32) Sueton. *in* Augusto. *Cap. LXXII.*

(33) *Voiez la Rem.* (*I*) *de son Article.*

(34) *Voiez la Remarque* (*C*) *de l'Article* Zenobie.

(35) Statius, Silva III *Libri I.*

Ædificator erat Cetronius, & modo curvo
Litore Caietæ, summa nunc Tiburis arce,
Nunc Prænestinis in montibus, alta parabat
Culmina villarum, Græcis longeque petitis
Marmoribus vincens Fortunæ, atque Herculis ædem (36).

(36) Juven. Sat. XIV, *Vers.* 86.

Oublierions-nous Horace, qui avoit là une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit comme la retraite fixe de sa vieillesse (37). *Vixit plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: domusque ejus ostenditur circa Tiburtini lucum* (38). Il témoigne que Munatius Plancus avoit là une très-belle maison (39). Ce que j'ai dit au commencement de cette Remarque se pourroit prouver par une foule d'autoritez, mais je me contente de quelques-unes.

(37) *Voiez la Remarque* (*A*) *Citation* (13).

(38) Sueton. *in* Vita Horatii.

(39) *Seu te fulgentia signis Castra tenent, seu densa tenebit Tiburis umbra tui.* Horat. Od. VII *Libri I.*

Cum Tiburtinas damnet Curiatius auras
Inter laudatas ad Styga missus aquas.
Nullo fata loco possis excludere: cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia est (40).

(40) Mart. Epigr. LX *Libri IV.*

Voilà des Vers qui furent faits sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de Tibur: en voici d'autres que le même Auteur adresse à Faustin, qui jouïssoit de la fraicheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

Herculeos colles gelida vos vincite bruma,
Nunc Tiburtinis cedite frigoribus (41).

(41) *Idem,* Epigr. LVII *Libri IV.*

J'ai déjà cité Silius Italicus qui apelle les environs de Tibur *pomifera arva*, ajoûtons ces Vers d'Horace;

Et præceps Anio, & Tiburni lucus, & uda
Mobilibus pomaria rivis (42).

(42) Horat. Ode VII *Libri I.*

La Rome Chrétienne n'a pas moins couru après les délices de Tivoli; car Leandre Alberti raporte que les Prélats de la Cour de Rome, alloient passer anciennement tout l'été à la

la même choſe dans les derniers ſiecles. Les habitans de Tibur furent paſſez aû fil de l'épée par les ſoldats de Totila l'an 545, comme nous l'aprend Procope. Les guerres des Allemans déſolérent cette Ville: Frideric Barberouſſe en fit rebâtir les murailles, & l'agrandit. Le Pape Pie II y fit bâtir une fortereſſe dont l'entrée porte une Inſcription qui fut faite par Jean Antoine Campanus (g). La voici:

Grata bonis, inviſa malis, inimica ſuperbis
Sum tibi Tibur enim ſic Pius inſtituit (h).

Lloyd ſe trompe extrémement lors qu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fût célèbre pour l'ivoire que l'on y trouvoit (E). Il eût mieux valu ſe taire ſur ce chapitre, & ne pas garder le ſilence à l'égard des belles carrieres qui étoient en ces quartiers-là (F). N'oublions pas la fontaine & la Déeſſe Albunea (G), l'une des choſes les plus mémorables qui fuſſent

(g) Leandro Alberti, Deſcritt. di tutta l'Italia, *folio m.* 248.

(h) *Ex eodem, ibid.*

la fraicheur de ce lieu-là (43). Le Cardinal Hippolyte d'Eſt, comme le remarque Mr. Moreri, y fit bâtir un très-beau Palais, avec des Jardins les plus ſomptueux du monde. Ubert Foliette en publia une Deſcription qui mérite d'être lue. Voiez auſſi les Itinéraires d'Italie, & nommément celui d'André Schot, & celui de Jerôme Capugnani.

(E) *Lloyd ſe trompe .... lors qu'il parle de la montagne de Tibur comme d'un lieu qui fût célèbre pour l'ivoire qui s'y trouvoit.*] On lui peut reprocher deux groſſes fautes. *Tiburtinus mons*, dit-il, *locus ebore notiſſimus*, & tout auſſitôt il cite deux Vers de Martial tirez l'un de l'Epigramme XII du VII Livre (44), l'autre de l'Epigramme XXVIII du Livre VIII (45). Manifeſtement il veut dire que la montagne de Tibur donnoit de l'ivoire; c'eſt ignorer qu'il n'y a que les dents de l'éléphant qui ſoient la matiere de l'ivoire. Car ce qu'a dit Theophraſte (46) ſe compte pour rien; & en tout cas c'eſt une choſe qui ne concerne nullement notre montagne de Tibur. Voilà le prémier menſonge de Mr. Lloyd. Sa ſeconde faute conſiſte en ce que le prémier Vers de Martial ne contient aucune mention de l'ivoire, & que le ſens du ſecond n'eſt pas celui que Mr. Lloyd a ſupoſé. Il ne pouvoit mettre le prémier Vers à quelque uſage ſans citer toute la penſée du Poëte; mais s'il l'eût citée toute, tous ſes Lecteurs auroient vû qu'il avançoit une très-mauvaiſe autorité. Recueillons d'ici en paſſant, qu'il eſt bon de ſe défier de ces paſſages que l'on ne raporte qu'à demi, ſous le ſpécieux prétexte de ne vouloir pas être prolixe. Ne vaut-il pas mieux l'être, que de tromper ſes Lecteurs? C'eſt ma maxime, c'eſt pourquoi je fais enſorte que mes Citations étalent toute la penſée de mes témoins. Voici par exemple toute l'Epigramme dont Mr. Lloyd n'a raporté que le prémier Vers, & encore ne l'a-t-il pas raporté comme il faloit.

Dum Tiburtinis albeſcere collibus audit
Antiqui dentis fuſca Lycoris ebur,
Venit in Herculeos colles: quid Tiburis alti
Aura valet? parvo tempore nigra redit (47).

La penſée de Martial eſt que Lycoris aiant ouï dire que la vieille ivoire redevenoit blanche ſur la montagne de Tibur, s'étoit transportée en ce lieu-là; mais qu'au lieu d'y perdre ſon teint baſané, elle y étoit devenue noire en peu de tems. Il s'étoit déja ſervi de la même raillerie.

Tibur in Herculeum migravit nigra Lycoris
Omnia dum fieri candida credit ibi (48).

Ramirez de Prado aſſûre que Pline a dit que l'air froid de Tibur donne à l'ivoire un plus haut dégré de blancheur (49). Il cite auſſi Properce, & Silius Italicus, qui ont dit, l'un (50):

Ramoſis Anio qua pomifer incubat arvis
Et nunquam Herculeo numine pallet ebur;

& l'autre (51):

Quale micat ſemperque novum eſt, quòd Tiburis aura
Paſcit ebur (52).

On voit donc manifeſtement que Mr. Lloyd a cité mal à propos le ſecond paſſage de Martial, puis que c'eſt un Vers qui ne ſignifie pas que la montagne de Tibur fournît de l'ivoire, mais ſeulement que l'air de cette montagne avoit la vertu de conſerver à l'ivoire ſa blancheur & ſon éclat, ou même de les réparer.

(F) *Des belles carrieres qui étoient en ces quartiers-là.*] Strabon en parle, & obſerve qu'elles fournirent dequoi bâtir la plupart des édifices de Rome (53). Les pierres de Tibur étoient eſtimées: leur dureté étoit à l'épreuve des fardeaux, & des injures de l'air, mais le feu en venoit à bout tres-facilement. *Tiburtini* (lapides) *ad reliqua fortes, vapore diſſiliunt* (54). Ces paroles de Pline ſeront plus intelligibles ſi on les compare avec celles-ci: *Tiburtina vero & quæ eodem genere ſunt omnia, ſufferunt & ab oneribus & à tempeſtatibus injurias: ſed ab igni non poſſunt eſſe tuta: ſimulque ut ſunt ab eo tacta, diſſiliunt & diſſipantur, ideo quod temperatura naturali parvo ſunt humore* (55). Pline raporte comme un bon mot ce qui fut dit par Ciceron aux habitans de l'Ile de Chios, qui montroient avec un grand faſte les murailles de leurs maiſons bâties de marbre jaſpé. Je vous admirerois beaucoup plus, leur dit Ciceron, ſi vous les aviez bâties des pierres de Tibur. *Primum, ut arbitror, verſicolores iſtas maculas Chiorum lapicidinæ oſtenderunt, cum exſtruerent muros, faceto in id M. Ciceronis ſale: omnibus enim oſtentabant ut magnificum. Multo, inquit, magis mirarer, ſi Tiburtino lapide feciſſetis* (56). Un fort habile homme prétend que ſi ces pierres euſſent été tranſportées en l'Ile de Chios, elles y euſſent été peut-être fort eſtimées à cauſe de la diſtance du lieu d'où on les eût fait venir (57). Cela n'eſt pas ſans aparence: mais je ne croi pas que la raillerie de Ciceron ait ce fondement; il me ſemble qu'il ne penſoit que ceci. Votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre Ile, ne vous glorifiez donc pas de la ſomptuoſité de vos maiſons. Vos richeſſes & vos dépenſes paroitroient avec plus d'éclat, ſi vous aviez fait venir de Tibur les matériaux de vos édifices.

(43) Leandro Alberti, Deſcrittione d'Italia, *folio* 148.

(44) *De Tiburtinis albeſcere collibus audit.* Martial. Epigr. XII *Libri VII.*

(45) *Et Tiburtino monte quod albet ebur* Idem, Epigramm. XXVIII *Libri VIII.*

(46) *Theophraſtus auctor eſt & ebur foſſile candido & nigro colore inveniri.* Plinius, *Libr.* XXXVI, *Cap.* XVIII.

(47) Mart. Epigr. XII *Libri VII.*

(48) *Idem*, Epigr. LXII *Libri IV.*

(49) *Lycorim irridet quæ cum ſciret ebur candidius fieri frigidiſſima Tiburis aura ut Plin. teſtatur.* Laur. Ramirez de Prado in Mart. Epigr. LXII *Libri IV.*

(50) Propertius, Eleg. VII *Libri IV, ſub fin.*

(51) Silius Italicus, *Libr. XII, pag. m.* 490.

(52) *Paſcit, dixit pro ſuſtentat & conſervat.* Ramirez de Prado in Martial. Epigr. LXII *Libri IV.*

(53) Strabo, *Libr. V, pag.* 264.

(54) Plinius, *Libr.* XXXVI, *Cap.* XXII, *pag. m.* 334.

(55) Vitruv. *Libr. II, Cap. VII.*

(G) *N'oublions pas la fontaine & la Déeſſe Albunea.*] Commençons cette Note par un paſſage de Virgile:

At rex ſollicitus monſtris, oracula Fauni
Fatidici genitoris adit, lucoſque ſub altâ
Conſulit Albuneâ: nemorum quæ maxima ſacro
Fonte ſonat, ſævumque exhalat opaca mephitin.
Hinc Italæ gentes, omniſque Oenotria tellus,
In dubiis reſponſa petunt (58).

Je laiſſe la ſuite de ce paſſage, & j'avertis ſeulement qu'elle fait voir que ceux qui conſultoient cet Oracle s'endormoient ſur les peaux de leurs victimes, & qu'ils recevoient réponſe pendant qu'ils dormoient. On ne voit pas bien certainement dans ces paroles de Virgile, ſi l'Oracle du Dieu Faunus étoit au bois d'Albunea: car les Loix de la Grammaire ſoufrent que nous croions que le Roi Latinus fut conſulter l'Oracle de Faunus, & les bois ſacrez d'Albunée, c'eſt-à-dire qu'il s'informa de la volonté des Dieux en deux endroits diférens; mais néanmoins le ſens le plus raiſonnable eſt celui-ci, le Roi alla conſulter l'Oracle de Faunus dans le bois ſacré d'Albunée. Il ſe preſente là-deſſus une petite dificulté, c'eſt que perſonne, que je ſache, ne nous aprend qu'il y eût à Tibur un Oracle du Dieu Faunus. Cette Ville-là honoroit Hercule comme ſa grande Divinité: ſes autres Dieux étoient, ou Tiburnus, ou Albunée. On ne parle point de Faunus. Dira-t-on que Virgile s'eſt peu ſoucié en cet endroit-là d'accommoder ſes fictions à la tradition? Cela peut-être eſt plus vrai que vraiſemblable. Quoi qu'il en ſoit, obſervons qu'Albunea étoit tout enſemble le nom d'un bois, & d'une fontaine (59), & d'une Divinité de la montagne de Tibur (60). Elle ne paroit que ſous la notion de fontaine dans ces paroles d'Horace, *& domus Albuneæ reſonantis* (61): elle paroit & ſous la notion de bois, & ſous celle de fontaine, dans les paroles de Virgile qu'on a vues ci-deſſus; mais voici un paſſage de Lactance qui l'érige en Divinité: *Decimam Tiburtini, nomine Albuneam, quæ Tiburi colitur, ut dea, juxta ripas amnis Anienis: cujus in gurgite ſimulachrum ejus inventum eſſe dicitur, tenens in manu librum. Cujus Sacra Senatus in Capitolium tranſtulerit* (62). C'eſt-à-dire qu'Albunée étoit la dixieme des Sibylles, & qu'on l'honoroit à Tibur comme une Déeſſe, & que l'on diſoit que ſon Simulacre avoit été trouvé un Livre à la main dans le goufre de l'Anio. Notez qu'il y a des gens qui diſent que la fontaine Albunea, ne diféroit point des eaux minérales que l'on nommoit *Albula*, ou *Albulæ*. Strabon dit qu'elles étoient froides, & qu'elles ſortoient de pluſieurs ſources, & ſervoient à la guériſon de pluſieurs infirmitez, ſoit qu'on les bût, ſoit qu'on s'y baignât (63): Pline ne leur attribue de la vertu qu'à l'égard des plaies (64); mais Suetone (65) n'en parle pas avec cette reſtriction. Cluvier (66), qui juge qu'elles ne diféroient point de la fontaine Albunea, peut ſe ſervir de cet argument; cette fontaine ſelon Virgile étoit puante, *Sævumque exhalat opaca mephitim* (67): or ſelon Martial & pluſieurs autres cette qualité convenoit aux eaux minérales que l'on nommoit *Albula*, ou *Albulæ*. *Canaque ſulfureis Albula fumat aquis* (68). Donc, &c. Notez que cet Albula étoit une petite riviere qui ſe déchargeoit dans l'Anio, & dont la principale ſource ſelon Cluvier étoit la fontaine d'Albunée. Cet Auteur croit que l'on débita que le Simulacre de la Sibylle Tiburtine ou Albunea fut trouvé dans cette fontaine. Il ajoûte que les Anciens érigérent cette fontaine en Divinité, & lui conſacrérent un bois, un Temple, & un Oracle (69), & qu'il paroît par une Epigramme de Martial, qu'il y avoit en

(56) Plinius, *Libr.* XXXVI, *Cap. VI, pag.* 287.

(57) *Romæ vulgaris in eam advectus inſulam accepiſſet fortaſſis ob locì unde peteretur, intercapedine pretium.* Harduin. in Plin. *ibid.*

(58) Virgil. Æneïd. *Libr. VII, Verſ.* 81.

(59) *Sciendum ſane unum nomen eſſe fontis & ſilvæ.* Servius in Virgil Æneïd, *Libr. VII, Verſ.* 82.

(60) *In Tiburtinis altiſſimis montibus* Idem, ibidem.

(61) Horat. Ode VII *Libri I.*

(62) Lactant. *Libr.* I Divin. Inſtitut. *Capite VI, pag. m.* 19.

(63) Strabo, *Libr. V, pag.* 164.

(64) *Juxta Romam Albulæ aquæ vulneribus medentur.* Plinius, *Libr.* XXXI, *Capite II, pag.* 779.

(65) Sueton. in Auguſto, *Capite* LXXXII.

(66) Cluver. Ital. antiq. *Libr. II, Capite X.*

(67) Virgil. Æneïd, *Libro VII Verſ.* 84.

(68) Martial. *Libr. I,* Epigr. XIII. *Voiez auſſi* Epigr. IV *Libri IV,* & Stace Silva III *Libri I, Verſ.* 75.

(69) *C'eſt-à-dire l'Oracle de Faunus.*

sent dans le voisinage de Tibur.

en ce lieu-là un bois consacré aux Muses (70). Ce dernier fait est très-faux. Cluvier lut avec trop de hâte ces paroles de Martial:

Itur ad Herculei gelidas quà Tiburis arces,
Canaque sulfureis Albula fumat aquis.
Rura, nemusque sacrum, dilectaque jugera Musis
Signat vicina quartus ab urbe lapis:
Hic rudis æstivas præstabat porticus umbras
Heu quàm &c (71).

(70) *Sed &* Camænarum *sive* Musarum *ab de'n fuisse* nemus *ex Martialis* Epigr. XIII *Libri I colligere datur.* Epitome Cluverii, per Bunonem Ital. antiq. *Libr. II; Cap. X, pag.* 481.

(71) Mart. Epigr. XIII *Libri I.*

S'il les eût considérées avec la moindre attention, il eût vû qu'elles ne concernent point Tibur; mais un autre endroit à quatre milles de Rome sur le chemin de Tibur. Il n'est pas même certain qu'il y eût en cet endroit-là un bois consacré aux Muses: on peut croire que Martial n'a voulu dire autre chose, sinon que les terres de Regulus étoient aimées de ces Déesses (72). Souvenons-nous que Martial a mis un intervalle de vingt milles entre Rome & Tibur (73).

(72) Farnabe *entend ainsi ce Vers de* Martial.

(73) Mart. Epigr. LVII *Libri IV.*

TILLET (JEAN DU) en Latin *Tilius*, Protonotaire & Sécrétaire du Roi, & Greffier au Parlement de Paris, étoit né en Angoumois (*a*), & a fleuri au XVI Siecle. Il s'apliqua avec une diligence merveilleuse à illustrer l'Histoire de France, & l'on peut dire que personne n'avoit encore manié ce grand sujet selon le plan qu'il se forma. Il n'eut pas seulement en vue de recueillir un détail de Guerres & d'Evénemens généraux dont les plus petits Chroniqueurs se chargent; il rechercha aussi (*b*) ce qui concerne les Domaines de la Couronne, les Loix & les Ordonnances, la Forme ancienne du Gouvernement, la Personne & la Maison du Roi, les Officiers de la Couronne, les Grands du Roiaume, la création de leurs Charges, leurs Rangs, leurs Fonctions, & d'éclaircir tout cela par des Actes authentiques dont il donna des Inventaires fort curieux & fort instructifs. Il eut poussé beaucoup plus loin son travail, si la Cour eût soutenu les dépenses qu'il faloit faire; mais il se plaint d'avoir été obligé de s'arrêter, à cause qu'on ne le secouroit pas dans les grans frais que ses recherches lui rendoient inévitables (*A*). On n'a publié qu'une petite partie de ses vastes Compilations (*B*). S'il s'aquit beaucoup de gloire par cette exacte connoissance de l'intérieur du Roiaume, il amassa d'autre côté beaucoup de biens (*C*), par sa grande assiduité

(*a*) *Engolismensi agro oriundus.* Thuanus, *Lib. XLVII, circa fin. pag. m.* 974. Sainte Marthe, Elogior. *Libr. II, pag. m.* 80, *s'exprime ainsi:* Ducebant Tilii genus suum ab Engolisma. La Croix du Maine *se trompe qui qualifie* Gentilhomme Parisien *le frere de celui-ci.*

(*b*) *Voiez ses paroles dans la Remarque* (*A*).

(*A*) *Il se plaint d'avoir été obligé de s'arrêter à cause qu'on ne le secouroit pas dans les grans frais .... inévitables.*] Cette particularité, qui sera sans doute agréable aux Lecteurs curieux, se trouve dans l'Epitre Dédicatoire de son Ouvrage. Citons-en un long morceau, puis que nous ferons conoitre par là plusieurs circonstances du travail de cet Auteur. Souvenons-nous qu'il s'adresse à Charles neuf. „ Ayant à tres-grands labeur & despense visité depuis mon institution en mon office l'infinité des registres de vostre Parlement, recherché les librairies & tiltres de plusieurs Eglises de vostre Royaume, & par permission du feu Roy vostre Pere (que Dieu absolve) eu l'entrée du thresor de vos chartres, & tout veu par son commandement, & sur sa declaration qu'il porteroit les fraiz & recompense de mes aides (necessaires en grand nombre pour tels œuvres) j'entreprins dresser par forme d'histoires & ordre des regnes, toutes les quereles de ceste troisiesme lignée regnante avec ses voisins, les Domaines de la Couronne par Provinces, les loix & ordonnances depuis la Salique par volumes, & regnes, & par recueil separé ce qui concerne les personnes & maisons Royales, & la forme ancienne du gouvernement des trois Estats & ordre de Justice dudit Royaume, avec les changemens y survenus. Pline est Autheur que le Roy Alexandre le Grand despendit quatre-vingts mille talens, qui font quarante huit mille escus en voyages & autres fraiz qu'il falut faire pour avoir la cognoissance des proprietez des animaux, dont Aristote ayant celle charge de luy, composa cinquante livres. La huictiesme part eust fourny à parfaire mesdites œuvres, ausquels je commençay vacquer diligemment, & presentay à sa Majesté six volumes: les quatre desdites quereles, un desdictes ordonnances, & un concernant les personnes & maisons Royales: mais il m'advint ce que Maistre Girard de Montagu Secretaire & Thresorier des Chartres du Roy Charles V escrit en l'epistre liminaire de son repertoire general, & registre dudit Thresor cotté par A. A. qu'aucuns ses antecesseurs audit office avoient laissé l'œuvre par eux commencé audit Thresor imparfait, pour estre surchargez de frais, ainsi ay-je esté contrainct faire. Car quelques volontez qu'eussent declarées, & commandements qu'eussent souvent faits ledit Roy, & la Royne vostre mere, de moyenner les fraiz, recompense de mesdits aydes, & afin de parfaire lesdictes œuvres, il n'en sortit aucun effect, & fus abandonné & reproché d'iceux aydes, que j'avois long temps nourris & entretenus partie du mien, partie d'esperance de ladite recompense. Ce que je dis pour mon excuse & regret infiny qui me demeure de n'avoir peu servir tant que je desirois à vostre Couronne, n'attribuant à autruy le malheur (s'il y en a:) ce nonobstant selon mon devoir j'ay seul, tant que j'ay peu, continué partie de mon entreprinse...... J'ay amplifié de moitié le recueil concernant les personne & maisons Royales, & si je vis, je poursuivray & paracheveray ce qui touche les trois Estats, & ordre de Justice de vostre dict Royaume (1) ".

(1) Du Tillet, Epistre au Roy Charles IX, *au devant de son* Recueil des Roys de France, &c.

(*B*) *On n'a publié qu'une petite partie de ses vastes Compilations.*] Nous venons de voir qu'elles consistoient en six Volumes, & qu'en attendant qu'il put mettre la derniere main aux cinq prémiers, il prépara le sixieme & le dédia à Charles neuf. Il a été imprimé sous ce Titre, *Recueil des Roys de France, leurs Couronne & Maison:* mais je ne voudrois pas garantir qu'on l'intitula de la sorte la prémiere fois qu'on le publia; car Du Verdier Vau-Privas (2), & La Croix du Maine (3), ne font mention que de ce Titre, *Memoires & Recherches touchant plusieurs choses memorables pour l'intelligence de l'Estat & des Affaires de France* La Croix du Maine ajoute que ce Livre, imprimé *à Rouen pour la premiere fois l'an* 1577 *pour Philippe de Tours*, fut réimprimé à Paris par Jaques du Puis, & que cette seconde Edition *est bien plus ample & plus correcte, & a esté reveue sur la minute de l'Autheur, avec plusieurs Figures & Portraits des Roys de France, de leurs Monnoyes, & autres choses remarquables qui n'estoient pas en la premiere Edition.* Après quoi il articule des Ouvrages non imprimez, & pose dans cette Liste le Recueil *concernant les Personnes & les Maisons Royalles* & le *Traicté de la Majorité du Roy.* C'est une faute, puis qu'il est certain que le dernier de ces deux Livres avoit déjà vu le jour en 1560, & peut être aussi que le prémier ne difére pas de celui dont La Croix du Maine venoit d'indiquer deux Editions. Notez qu'on ne tarda guere à publier en Latin l'Ouvrage de Du Tillet concernant l'Histoire de France: il fut imprimé à Francfort l'an 1579, sous le Titre de *Commentarii de Rebus Gallicis.*

(2) *A la page* 718 *de la* Bibliotheque Françoise.

(3) *Idem, page* 261.

Le Libraire qui publia le *Recueil des Roys de France, leurs Couronne & Maison*, fit espérer que les Héritiers de Jean du Tillet n'en demeureroient pas là. *Or soient le nom*, dit-il en son vieux Gaulois (4), *le los, & la memoire dudit Sieur du Tillet perpetuels en ce Royaume, perpetuels soient-ils toutes parts ailleurs........ Et à mesdits Sieurs ses enfans, soit au pareil, dit le grand mercy de la part de tous, dequoy non seulement ils ont esté Autheurs de l'impression & communication de cest œuvre: ains nous en promettent encores d'autres de mesme main, & de pareille estoffe, aimans & zelans la grandeur de nostre nation, & le singulier plaisir & satisfaction de chacun, desireux estre instruict des choses de ce qualibre non moins que faisoit leur feu pere. Je qui ay receu & stipulé d'eux si haute promesse pour le bien & advantage de vous, Lecteur, vous promets aussi & reçoy en moy, la leur ramentevoir sans cesse, pour l'envie que j'ay de vous procurer & communiquer par mon impression chose qui vous asseure & arreste en l'opinion que pouvez avoir pieça de moy, que je m'employe & feray tousiours à publier livres dont vous puissiez tirer rare & signalé profit. A Dieu.* Je pense que depuis la prémiere Edition de ce Recueil, les fils de Jean du Tillet fournirent successivement aux Libraires les Additions suivantes. I. *Recueil des Rangs des Grands de France.* II. *Inventaire sur chaque Maison des Roys & Grands de France.* III. *Recueil des Guerres & Traictez de Paix, Trefves, & Alliances d'entre les Roys de France & d'Angleterre.* IV. *Memoire & Advis sur les Libertez de l'Eglise Gallicane.* Ces quatre Pieces se trouvent dans mon Edition qui est celle de Paris (5) 1618 in 4, avec une Chronique abrégée des Rois de France composée par Jean du Tillet Evêque de Meaux frere du Gréfier.

(4) *Dans l'Avertissement au Lecteur.*

(5) *Chez Pierre Metayer.*

La Croix du Maine a ignoré que notre Jean du Tillet soit l'Auteur d'une *Institution du Pere Chrestien à ses Enfans*, qui fut imprimée à Paris l'an 1563 *in* 4. Je voi dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims (6), *Sommaire de l'Histoire de la guerre faite contre les Albigeois, extraite du Tresor des Chartes par Jean du Tillet*, à Paris chez Robert Nivellé 1590 *in* 8. Mr. Teissier remarque qu'*il y a aussi un Livre intitulé* Pontificum aliquot Romanorum exempla cum Ethnicorum Principum gestis comparata, *imprimé l'an* 1576, *fait par Jean Tilius* (7). Il ne sait lequel des deux freres en est l'Auteur. Je l'ignore aussi; je sai seulement que cet Ouvrage fut imprimé à Amberg l'an 1610 *in* 8.

(6) *A la page* 266, *col.* 2.

(7) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. I, pag.* 345.

(*C*) *S'il s'aquit beaucoup de gloire; ;:; il amassa ... beaucoup de biens.*] Mr. de Thou me fournit cette circonstance, quoi qu'il l'exprime un peu autrement que moi. Raportons les paroles de ce grand Historien. *Qui* (Jo. Tilius) *cura;*

assiduité aux détails & aux fonctions de sa Charge. Le Livre qu'il publia l'an 1560 touchant la Majorité du Roi le rendit odieux aux Protestans. Ils le réfutérent, & il reproche à l'un de leurs Historiens d'avoir supofé qu'il ne leur repliqua pas (*D*). Ils publiérent sur les motifs de son Ouvrage certaines choses qui lui étoient desavantageuses, & ils rémontérent jusques à des faits qu'ils prétendoient avoir été cause de son aversion pour la Renaudie Chef de la Conspiration d'Amboise (*E*).

Je

cura, diligentia, & summa in suo munere assiduitate, non solum ingentes opes, sed veram gloriam, & qua majorem nemo nostrorum antea meruit, exacta Juris nostri & Franco-Galliæ omnis antiquitatis cognitione sibi comparavit (8).

(8) Thuan. *Lib. XLVII, pag. m. 974. col. 2.*

(*D*) *Il reproche à l'un de leurs Historiens d'avoir supofé qu'il ne leur repliqua pas.*] Quand on parle des Disputes des Auteurs, on ne doit point négliger de dire quel en a été le prémier sujet, ni de quoi traitent leurs Ecrits. Ne nous mettons donc pas en peine si quelque Lecteur trouve trop longues les Citations suivantes. *Charles cinquiesme* avoit fait au bois de Vincennes l'an 1374 *l'Ordonnance de la majorité des Rois de France, entrez au* 14 *an, laquelle fust approuvée, & publiée en Parlement y seant ledit Roy, & tenant son lict de justice, le vingtiesme May mil trois cens soixante & quinze. Neanmoins apres le decez dudit Roy Henry second, que son fils aisné le Roy François second print la Couronne, aagé de quinze ans, cinq mois vingt un jour, & marié, aucuns desirans changer la Religion en ce Royaume, par Escrits insolens, blasmerent (comme illicite) l'administration dudit Roy, & de la Roine sa mere: à laquelle j'envoyay lors un Escrit intitulé*, Pour la Majorité du Roy tres-Chrestien contre les rebelles. *Leurs Majestez l'ayant veu, & que l'auctorité dudit Roy y estoit fondée & declarée, commanderent qu'il fust publié par impression. Je remonstray qu'il n'estoit dressé, que pour instruction & conseil, afin de ne souffrir ladite auctorité estre diminuée, qu'ils avoient pouvoir faire garder & entretenir, tendant qu'il ne fust imprimé. Toutesfois pour informer chacun du droict dudict Roy, leursdites Majestez perseverent à commander ladite impression. Laquelle faite aussi tost sortit un Escript contraire sous le tiltre de* Legitime Conseil, *auquel je respondis par autre Escript intitulé*, Pour l'entiere Majorité du Roy tres-Chrestien, contre le Legitime Conseil malicieusement intitulé par les rebelles, *qui les arresta. Ce que l'imposteur à teu en ses Commentaires de l'estat de la Religion & Republique n'agueres sans nom, mis en lumiere. Sont suffisans lesdits Escripts demourez pour le convaincre de calomnie impudente en cest endroit & autres* (9). Celui qu'il nomme imposteur est le Président de la Place, qui l'a fait entrer en assez mauvais état dans ses narrations. Voions un peu cette Scene. La Place donne d'abord (10) le précis de *plusieurs Livres & Placards* que l'on *divulgua* contre la Maison de Guise sous le Regne de François II. Il dit en suite que Jean du Tillet les réfuta par un Ecrit *intitulé la Majorité du Roy* (11). Il donne une Analyse assez courte de cet Ouvrage, & il la conclut par ces paroles (12): " Et finalement s'attachoit à ceux qui se disent faire profession de l'Evangile, disant que c'estoit à faulx tiltre, que c'estoit plustot d'une nouvelle opinion, appellant les prédicans seditieux & mutins: concluant que Dieu favoriseroit les armes qui seroyent employées à l'encontre d'eux". Il ajoute que *tout aussi tost presque que ce Livre fut divulgué* on y fit une Réponse dont il raporte le Sommaire exactement, & n'oublie pas de s'étendre sur ce que l'on y avoit mêlé de personel. " Estoit adjousté ", dit-il (13), " Que l'Autheur dudict Livre parvenu à honneur & dignité par la liberalité des Rois de France, (duquel la plume devoit estre consacrée & desdiée seulement à maintenir l'équité, les estats, & police de ce Royaume, & l'auctorité de Justice) s'estoit fort oublié, voulant confirmer l'auctorité de ceux qui ne cessoient de pervertir tout l'ordre qui jusques icy a eu lieu en ce Royaume: ne respondant aucunement, & de propos deliberé, à ce que l'on avoit maintenu que ceux de Guise estoyent en tout événement du tout incapables du lieu qu'ils tenoyent. Et faisant semblant de n'y penser point, s'estoit jetté sur ceux qui n'en pouvoient mais, lesquels se deffendroyent en téms & lieu: mais qu'iceluy Autheur s'estoit à la parfin représenté depeint au vif en la personne d'Achitophel, luy ressemblant naïfvement au conseil qui donnoit pour conclusion de son Livre. Car comme il conseilloit d'assembler le peuple fidele qui maintenoit le Roy contre Absalon usurpateur: aussi ce personnage enseignoit que l'espée trenchante devoit estré jectée sur eux, se declarant par là mutin & seditieux, ne demandant que cruauté, confusion, & la ruine de ce Royaume ". Voilà où finit la Scene; elle est, pour en parler franchement, trop courte ou trop longue. Car si l'Historien ne vouloit rien dire de la Replique de Du Tillet, il devoit se taire sur la Replique des Protestans, & puis qu'il ne trouva pas à propos de suprimer ce point-là, il ne devoit point suprimer l'autre. Nous allons voir qu'il n'est pas le seul qui ait commis ce petit péché d'omission, & même qu'on a enchéri sur son silence.

(9) Du Tillet, Recueil des Roys de France, *pag. m.* 277, 278.

(10) Commentaires de l'estat de la Religion & Républiq. *Livre II, folio* 38 *verso.*

(11) *Là-même, folio* 43.

(12) *Là-même, folio* 44.

(13) *Là-même, folio* 45.

(*E*) *Ils publiérent sur les motifs de son Ouvrage certaines choses . . . desavantageuses, & ils remontérent jusques à des faits . . . . cause de son aversion pour . . . . le Chef de la Conspiration d'Amboise.*] Louïs de Regnier Sieur de la Planche, aiant donné presque mot à mot la même Analyse que le Président de la Place, s'arrêta tout court sans dire un seul mot de la Replique de Jean Du Tillet. Il fit bien pis; car il débita que cet Auteur, sollicité de repliquer, repondit qu'il valoit mieux garder le silence. " Il y eut plusieurs autres personnages qui mirent la main à la plume contre ce Livre de du Tillet, mais si je les transcrivois tous, cela pourroit estre ennuyeux aux lecteurs, Ces Responses estant tombées es mains du Cardinal, il envoya querir du Tillet & son frere l'Evesque de sainct Brieu, & les pria en la présence de ses plus privez & familiers amis, de mettre la main à l'œuvre pour repliquer. Car, disoit-il, je crain que ces Escrits trottent en Alemagne, & rompent les desseins du Roy, d'autant que les Princes, nommément les Protestans que nous voulons entretenir, sont fort curieux de tels Livrets: & quand ils les ont imprimez en leurs gros cerveaux, il n'est pas aisé aux serviteurs secrets que nous avons pres d'eux, de les pouvoir arracher. Au contraire, cela donne grande ouverture aux Huguenots d'avoir audience, en sorte que nous ne jouyssons pas puis après si aisement de ces Princes comme nous voulons, & sommes le plus souvent reculez en nos entreprises. On dit que du Tillet s'excusa bien fort, par ce que la matiere estoit difficile, & par trop esclaircie par les Histoires de France: en sorte que ce seroit bailler nouvel argument aux Huguenots d'escrire & surcharger luy Cardinal, & sa maison, d'injures. Qu'entre ces personnages desesperez il y avoit de merveilleux esprits, lesquels n'entretenoyent leur credit, ni faisoyent valoir leur cause, que par leurs Escrits. A tant faloit-il leur en donner la moindre occasion qu'on pourroit, & qu'au lieu d'escrire on devoit user contre leurs personnes & biens de toutes les rigueurs qu'on pourroit adviser; afin de ne leur donner pied ferme, ny aucun esprit de Livre: ce qui fut jugé le plus expedient par toute la compagnie; & que le Cardinal pourroit escrire particulierement des lettres aux Princes, qui serviroyent d'ample defense à toutes les calomnies qu'on luy rejetteroit, lesquelles ne seroyent impugnées, n'estans publiées par impression. Ce qu'il promit faire pour le plus expedient (14) ".

(14) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 370 *& suivans.*

L'Histoire dont je titre ce passage est un Livre qu'une infinité de particuliers trouveroient dificilement: on ne feroit donc rien presque pour leur service, si l'on se contentoit de la leur citer; le seul vrai moien de les satisfaire est de mettre ici tout du long le récit que l'on y trouve touchant les motifs de Du Tillet. C'est un narré tout rempli de choses particulieres & très-curieuses. Raportons-le donc sans craindre que l'on se fache de la prolixité de la Citation.

" (15) Du Tillet, . . . remuant les anciens registres & panchartes du Parlement de Paris, commença à les fueilleter; & trouvant des actes dignes de memoire oubliées par nos Historiographes, fust par nonchalance ou ignorance, il se proposa d'en faire un recueil pour servir à la posterité. Ce qu'ayant fait entendre au Roy (16), il le trouva tres-bon & utile pour le bien de son service & du Royaume. Et pourtant luy commanda d'y travailler diligemment, Et d'autant que le labeur estoit de grans frais, argent luy fut pour ce faire delivré, avec promesse de recompense. Par ce aussi qu'il luy convenoit estre aidé des registres & enseignemens de la chambre des comtes, du thresor des chartres, & autres lieux, il eut lettres contenantes mandement très-expres, pour luy faire ouverture, & laisser prendre ce qui luy seroit besoin. En quoy il usa d'une extreme diligence. Mais ayant avancé la besongne, le Roy mourut, sans que du Tillet eust recueilly le bien qu'il en attendoit. Et ce qui plus l'estonna, ce fut que depuis le deces du Roy, tous ses amis se trouvoyent ou eslongnez, ou chassez de la Cour, en sorte que son estat du greffe estoit en grand bransle à cause de sa value, & que ceux de Guise avoyent des lors pris ceste coustume, de distribuer tant qu'ils pouvoyent les offices, & les plus belles charges, à leurs amis. Du Tillet eut lors acces seulement au Connestable, auquel il fit entendre la charge qu'il avoit eue dudit feu Seigneur, & le bien que la France en devoit esperer. En quoy il n'oublia ses peines, & requerant pour recompense d'icelles, & de ses services, que son estat de greffe de Parlement luy fust à tout le moins continué & confermé. Le Connestable, qui avoit receu quelques services de du Tillet, luy promet de le presenter au Roy, & de le faire expedier. Mais quant à son livre, d'autant qu'il n'estoit homme de lettres, il ne s'en soucia autrement. Advint comme il en parloit au Roy, & que du Tillet avoit ses livres desployez sur sa table, voici arriver le Cardinal de Lorraine, qui mit l'œil dessus. Et ayant estimé que ceste marchandise seroit fort à propos à l'instruire aux afaires d'estat, & pour adresser les desseins qu'il s'estoit desia imaginez, commença de faire trouver mauvaise & rendre odieuse ceste bonne entreprise de du Tillet, voire jusques à l'accuser devant sa Majesté, de desloyauté, de vouloir mettre en lumiere les secrets du Royaume, & les choses que les Roys devoyent tenir cachées plus precieusement, pour n'estre veues que de peu de gens. Le Connestable n'insista pas fort pour du Tillet.

(15) *Là-même, pag.* 372. *& suiv.*

(16) *L'Auteur parle de François I.*

„ Car

(c) *Dans la Rem.* (E).

(d) *Dans la Rem.* (C).

Je raporterai (c) ce qu'ils publiérent ; chacun en croira ce qu'il voudra. Nous verrons dans l'Article suivant (d), qu'on a dit qu'il avoit été disciple de Jean Calvin. Il mourut à Paris l'onzieme de Novembre 1570 (e). Sa Charge de Gréfier au Parlement de Paris a été possédée pendant plus d'un Siecle par ses descendans (F). Il ne faut pas oublier qu'il fut l'auteur ou le promoteur de l'Edit (f) qui faisoit défense de porter de l'argent à Rome pour l'expédition des Bénéfices (g).

(f) *Donné en Septembre* 1551.

(g) Thuan. *Libro VIII*, *pag.* 168.

TIL-

(e) Pierre de S. Romuald, Journ. Chron. *Tome II*, *pag.* 540. La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 269, & Sammarth. Elogior. *Libr. II*, *pag. m.* 80, *marquent seulement le Mois de Novembre. Corrigez* Moreri *qui met au Mois de Décembre.*

„ Car il avoit opinion que les lettres amolissoyent les Gentilshommes, & les faisoyent degenerer de leurs majeurs, & mesmes estoit persuadé que les lettres avoyent engendré les Heresies, & acreu les Lutheriens en tel nombre qu'ils estoyent au Royaume, en sorte qu'il avoit en peu d'estime les gens savans, & leurs livres : qui fut cause que du Tillet ne trouva tel appuy & support de ce costé-là, qu'il estimoit. Toutesfois se sentant ainsi rabroué, il se defendit du commandement qu'il avoit du feu Roy, suppliant que ses livres fussent veus & examinez, esquels on trouveroit qu'il n'avoit en rien outrepassé le deu de sa charge. Sur cela le Cardinal se fit commander de prendre ces livres pour les voir, & en faire son rapport au conseil. Ce qu'il fit, & les envoya en ses coffres, chargeant du Tillet de se retirer à luy, pour luy rendre raison de son fait, & entendre l'intention du Roy. Voilà comme ce negoce fut accroché, & comme du Tillet, au lieu de recevoir recompense de ses longs travaux, avoit assez afaire à employer ses amis pour appaiser le Cardinal : de sorte que il craignoit de perdre la vie, les biens, & les estats. Le Cardinal de sa part ayant fait feuilletter ces livres par les gens doctes qu'il tenoit pres de soy, pour l'instruire es affaires qu'il devoit proposer au conseil, où il estoit lors fort neuf, à cause de son jeune aage & inexperience, trouva par leur rapport, que ces labeurs luy pourroyent grandement aider & servir: mais que de les publier par impression, il y avoit des choses de trop grande consequence, & qui mesmes pourroyent prejudicier aux droits qu'ils pretendoyent en quelques Duchez & Seigneuries du Royaume. Toutesfois, il leur sembloit qu'il ne devoit ainsi rudoyer l'Autheur, ains le caresser & recevoir benignement, luy faisant avoir la confirmation de son estat. Quoy advenant, il se sentiroit merveilleusement obligé à luy, & pourroit-on soustraire des livres ce qui faisoit contre ses droits. Davantage que s'estant acquis un tel serviteur au Parlement, il n'auroit peu fait : car par son moyen il entendroit tous les secrets de la Cour. A quoy ils s'asseureroyent le faire condescendre, s'estimant encores bien heureux. Le Cardinal trouva céla tres bon, & le sceut si bien pratiquer, qu'il parvint en fin au but auquel il vouloit viser, comme cy dessus nous avons deduit. Du Tillet aussi s'estimant n'avoir peu fait, d'estre entré en la bonne grace du Cardinal, & d'avoir eu la confirmation de son office par sa faveur, se constitua son affectionné serviteur: & afin d'avoir moyen de le tenir plus seurement adverti de toutes choses, luy bailla un sien frere pour Protenotaire. Par ainsi croissant le Cardinal en faveur, biens, honneurs, & grandeurs, croissoit aussi l'affection de ce Greffier à son service, de sorte qu'il n'eschappoit secret de proces de belles Duchez, Contez ou Seigneuries de respect, qu'il ne fust adverty des moyens de les pouvoir recouvrer. Ayant donc depuis ledit Cardinal atteint le haut degré sous le Regne de François II duquel nous escrivons l'Histoire, du Tillet print volontairement la defense de ceux de Guise en main, sachant bien que s'il leur avenoit mal, on pourroit un jour rechercher sa vie: comme au contraire, il y avoit à penser que cest Escrit ayant fortifié leur cause, acroistroit aussi sa faveur, comme à la verité le Protenotaire, qui aussi avoit trouvé moyen d'estre employé par la Royne Mere, eut pour recompense l'Evesché de S. Brieu. La Cour de Parlement meuë de pareille affection, & voulant entierement gratifier à ces Gouverneurs, adjousta à ce Livre de la Majorité son privilege, faisant tout son possible à supprimer les Escrits au contraire, & rechercher chant les Imprimeurs qu'on soupçonne y pouvoir mettre la main, pour les punir comme criminels de lese-Majesté. Davantage, il y avoit une autre consideration particuliere qui mouvoit ce Greffier à escrire contre ceux de l'entreprise d'Amboyse, asavoir l'inimitié mortelle qu'il portoit à la Renaudie, à cause des proces qu'ils avoyent ens ensemble en matiere de fausseté, où l'honneur de du Tillet estoit grandement engagé. Et combien qu'il eust eu arrest à son profit (17), si est-ce que la Renaudie publioit haut & clair que c'estoit par faveur qu'il avoit trouvée par toutes les Cours de France, à cause de son estat, où il pouvoit beaucoup servir à ses amis : mais qu'il esperoit que si la justice luy estoit jamais ouverte, il feroit apparoir de l'iniquité des jugemens, & de la fausseté de du Tillet, comme de fait il avoit obtenu restablissement, & lettres de revision quelque temps devant la mort du Roy Henry. Il reprochoit aussi à du Tillet, que luy & les siens ayans esté nourris & eslevez en la maison de la Renaudie, il avoit esté envoyé à Paris dés ses jeunes ans pour solliciter leurs proces, & là entretenu si curieusement & diligemment en ses estudes, que par leur faveur & diligence il avoit finalement esté pourveu de cest estat de Greffier de Parlement, où se voyant eslevé, au lieu de rendre à sadite maison loyal service pour les bienfaits qu'il en avoit receus, il avoit par des faussetez toutes manifestes fait tomber es mains de ses freres quatre ou cinq mille livres de rente en benefices que tenoit un des oncles dudit de la Renaudie: & davantage, cherchoit tous moyens de s'approprier le bien demeuré de reste de leur domaine, à cause qu'il en tenoit tous les tiltres riere soy. Mais tout cela fut assopi par la mort de la Renaudie, la memoire duquel tenoit encores du Tillet en gehenne ".

(17) *Conférez avec ceci ces paroles de* Varillas, *pag.* 102 *de l'Histoire de François II.* La Renaudie avoit eu un procez de longue discussion avec Jean du Tillet, Greffier en chef du Parlement de Paris. C'étoit pour la Cure de Champigners en Angoumois de six mille livres de rente; & la Renaudie apres avoir promené sa partie par toutes les Jurisdictions Souveraines du Royaume, sous prétexte qu'elle y avoit des parens, obtint enfin une evocation au Parlement de Dijon, où il fut dans les formes convaincu de fausseté. *Varillas ajoûte que du Tillet* fit prendre prisonnier *la Renaudie qui* ne pouvoit eviter d'être condamné à la mort; *mais que le Prince de Joinville fit sauver ce prisonnier, & lui obtint* des Lettres de revision qui le retablissoient dans ses biens & dans sa renommee. *Monsr.* de Thou *dit, Libr. XXIV, pag. m.* 488, *que la Renaudie n'avoit été condamné qu'à une grosse amende, & banni pour quelque tems.*

Je croi que l'Histoire du Sieur de la Planche n'a été imprimée qu'après la mort de Jean du Tillet.

(F) *Sa Charge de Gréfier . . . . a été possédée pendant plus d'un Siecle par ses descendans.*] Voici ce qu'on trouve dans le véritable Estat de la France imprimé en 1657. *Il y a dans le Parlement de Paris un Greffier en chef, qui est Monsieur du Tillet, dont les predecesseurs possedent depuis trois cens ans cette Charge, qui est une des plus lucratives de toute la France* (18). Il y a là, ce me semble, une erreur de Chronologie; car je croi qu'avant notre Jean du Tillet aucun de sa race (19) n'avoit été Greffier en chef au Parlement de Paris. Et notez que l'Etat de la France, imprimé en 1680 (20), nomme Philippe Jaques celui qui l'étoit alors.

Voici un bel Eloge du petit-fils de Jean du Tillet. Le 29 de Decembre 1646, *Monsieur du Tillet, Greffier en Chef du Parlement durant prés de soixante ans, rendit son esprit à Dieu, apres une longue maladie qu'il supporta fort patiemment. Il est loüé tres-particulierement de ce qu'ayant donné pendant sa vie plus d'un million d'or en charitez, aumosnes, & liberalitez, on ne trouvera nulle part ny le nom ny les armes de Jean du Tillet Baron de la Bussiere. Il a vescu soixante-dixhuict ans & six jours* (21) (α).

(18) Véritable Estat de la France, *pag.* 453 *Edit. de Paris* 1657.

(19) *C'est-à-dire pere, ayeul paternel, &c, qui est le sens de l'Auteur que j'ai cité.*

(20) *A la page* 430 *du II Tome.*

(21) Pierre de Saint Romuald, Journal Chronol. *Tom II*, *pag.* 700.

§ (α) S'il n'est pas vrai, comme le remarque fort bien Mr. Bayle, que la Charge de Greffier en Chef du Parlement de Paris fût depuis 300. ans dans la Famille du Tillet, il n'est pas vrai non plus que Jean du Tillet soit le premier de cette Famille qui en ait été revêtu. Cela paroîtra par l'Extrait suivant d'un Mémoire communiqué par Mr. François Janiçon, Avocat au Conseil privé du Roi, & Député général des Eglises Réformées de Guienne.

Helie du Tillet, Fils d'un Secretaire des Commandemens de Loüise de Savoye, Comtesse d'Angoulesme, Mere de François I, fut annobli en Avril 1434, & étoit en 1514 Président des Comptes en Angoumois, & Vice-Président de la Chambre des Comptes de Paris. En sa considération, François I. donna à son Fils Seraphin du Tillet Chevalier Valet de Chambre du Roi la Charge de Greffier en chef du Parlement de Paris, en laquelle il fucéda à Nicole Pichon son beau-Pere. Les Lettres patentes de cette Donation sont dattées à Claye le 5 Nov. 1518, & il en presta serment le 4 Fevrier 1519, calcul moderne. Depuis ce tems-là, cette Charge n'est point sortie de cette Famille. Jean son frere l'obtint le 7 Sept. 1530; Jean son fils, le 24 Juillet 1552; Jacques son frere, le 2 Janvier 1578; Jean, dit *le Jeune*, le 4 Mars 1588; François, en 1638; & Jean François, en 1674. Cette année, le Roi aiant séparé cette Charge en quatre parties, un nommé Philippes Jacques en eut une, dont il joüit jusqu'en 1689, que Jean François du Tillet y rentra. *Jean du Tillet*, frere du premier Jean, & fils d'Helie, fut fait Evêque de St. Brieux en 1553, & le 16 Décembre 1565 Evêque de Meaux. Il mourut au mois de Décembre 1570.

Il paroit par-là, 1, que Seraphin du Tillet est le prémier de cette Famille qui fut Greffier en Chef du Parlement de Paris: 2, que ce Philippes Jacques n'est point un Du Tillet, comme l'insinue le passage raporté par Mr. Bayle, & comme Mr. Bayle paroit l'avoir cru lui-même: 3, que ce Philippes Jacques semble n'avoir exercé cette fonction qu'en attendant que *J. Fr. du Tillet* fût en âge ou en état de l'exercer lui-même. Rem. Crit.

TILLET (JEAN DU) frere puiné du précédent s'attacha à l'état Ecclésiastique, & se rendit un fort habile homme (*a*). Il aprit exactement les Langues, l'ancien Droit Romain, & l'Antiquité Ecclésiastique. Il visita par la permission de François I les plus célèbres Bibliotheques du Roiaume, & en tira beaucoup de Livres, & se mit par là en état de publier de beaux Monumens de l'une & de l'autre Antiquité (*b*) (*A*), & nommément un vieux Manuscrit qui porte le nom de Charlemagne (*B*), & qui ne plut guere aux Catholiques Romains. Il fut pourvu successivement de deux Evêchez, les uns disent qu'il fut Evêque de Meaux, & puis de Saint Brieu (*c*); les autres qu'il le fut prémiérement de Saint Brieu, & puis de Meaux (*d*). Il composa des Traitez de Controverse, & néanmoins on le soupçonna de quelque panchant vers le Calvinisme (*C*). On a estimé une Chronique abrégée des Rois de France (*e*) qu'il publia en Latin (*f*) & en François (*g*), & qu'il étendit depuis Pharamond jusqu'en 1550. Il mourut le même mois & la même année que son frere le Gréfier (*h*). On dit que LOUIS DU TILLET Archidiacre d'Angouleme étoit leur frere (*D*).

TILLI,

(*a*) Thuan. *Libro XLVII, pag. m.* 974.

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*c*) Sammarthan. Elog. *Libro II, pag.* 79.

(*d*) Thuan. *Libro XLVII, pag. m.* 974.

(*e*) Sammarth. Elog. *Libro II, pag. m.* 80. La Croix du Maine, *pag.* 268.

(*f*) *L'an* 1551.

(*g*) *L'an* 1553.

(*h*) *C'est-à-dire au Mois de Novembre* 1570. Sammarth. Elog. *Libr. II, pag.* 80, *&* La Croix du Maine, *pag.* 269.

(*A*) *Il publia de beaux Monumens de l'une & de l'autre Antiquité.*] Il fit imprimer à Paris en 1538 quelques Traitez de Pacien Evêque de Barcelonne, & en 1540 *Apostolorum Canones & Concilia XIII*, & en 1550 *Codicis Theodosiani Libri priores octo emendati, & posteriores octo integri primum*, & en 1555 *Evangelium Matthæi Hebraicè & Latinè*, & en 1567 les Oeuvres de Lucifer Evêque de Cagliari.

(*B*) *& . . . . un vieux Manuscrit qui porte le nom de Charlemagne.*] Il le publia à Paris l'an 1549; mais on ne marqua au Titre, ni le nom de l'Imprimeur, ni le lieu de l'Impression, & il se donna dans la Préface qu'il y joignit le faux nom d'Eliphilus. On a cru avec beaucoup de vraisemblance que par la prémiere moitié de ce mot *il voulut faire connoitre qu'étant animé de l'esprit d'Elie il avoit dessein de travailler à la destruction des images*, & que par l'autre moitié il désigna son nom *Tilius*, car *Tilia* en Latin est le nom d'un arbre que les Grecs apellent *Philyra* (1). Il est certain que sa Préface n'est point conforme aux principes des Catholiques Romains sur le Culte des Images; mais plutôt au Livre qu'il publioit qui foudroie les Décisions du second Concile de Nicée. Voici le Titre sous lequel il le donna au Public. *Opus Inlustrissimi Caroli Magni, nutu Dei, Regis Francorum, Gallias, Germaniam, Italiamque, sive harum finitimas Provincias, Domino opitulante, regentis, contra Synodum, quæ in partibus Græciæ pro adorandis imaginibus stolide sive arroganter gesta est. Item: Paulini Aquileiensis Episcopi adversus Felicem Urgelitanum, & Eliphandum Toletanum Episcopos Libellus. Quæ nunc primum in lucem restituuntur. Anno Salutis M. D. XLIX.* On fit à Cologne une seconde Edition de ce Livre l'an 1555, & il a été inséré par Goldast dans le Recueil des Decrets Impériaux *de Cultu Imaginum*, publié à Francfort l'an 1608 *in* 8. Plusieurs Controversistes de la Communion de Rome (2) ont soutenu, que c'est une Piece suposée, que Charlemagne n'est point l'Auteur de ce Livre-là, & qu'il n'a point été composé au tems de cet Empereur, mais plutôt par les Hérétiques du XVI Siecle. On leur a fait voir qu'ils ont tort; & que du moins c'est un Ecrit que Charlemagne aprouva & adopta. Voiez les preuves que Mr. Daillé aporte, & ses Réponses aux chicaneries de Bellarmin (3). Le Pere Maimbourg reconoit de bonne foi que ce Livre fut écrit sous l'Empereur Charlemagne. *Il étoit demeuré dans l'obscurité*, continue-t-il (4), *jusqu'à l'an* 1549, *qu'un Lutherien l'ayant trouvé dans un ancien Manuscrit, le mit en lumiere avec une Préface de sa façon, sous le nom emprunté d'Eli Phili, dans laquelle il se déchaine terriblement contre le culte des Images. On ne peut néanmoins nier que ce Livre ne soit le véritable Ouvrage qu'on attribue à Charlemagne, comme il paroit par les Réponses que le Pape Adrien a faites aux Objections qu'il contient.* Il prétend que ceux qui le composérent *n'avoient nullement l'esprit de ce Prince qui n'eut pas écrit de cette maniere.* On a réfuté invinciblement cette remarque dans les Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharisté (5), dont l'Auteur avoue *qu'il y a lieu de croire que Charlemagne a travaillé à ces quatre Livres qui portent son nom.* Je m'étonne qu'on ait épargné ce Jésuite sur ce qu'il a débité qu'un Luthérien les mit en lumiere. Ignoroit-il ce que tout le monde reconoit depuis long-tems; que leur *Editeur* étoit Evêque?

(*C*) *Il composa quelques Traitez de Controverse, & néanmoins on le soupçonna de quelque panchant vers le Calvinisme.*] Vous en trouverez le Titre dans ce Catalogue: Traité de l'antiquité & solemnité de la Messe, du Symbole des Apostres & des XII Articles de nostre foy, à Paris 1566 *in* 8. Responce d'un Evesque aux Ministres des Eglises nouvelles, à Paris 1566 *in* 8 (6). Il la publia aussi en Latin. Avis à Messieurs les Gentilshommes séduits par les piperies des Ministres des Eglises nouvelles, à Paris 1567 *in* 8. Traité de la Religion Chrestienne.

Voici la preuve qu'il fut suspect: le Cardinal du Perron l'accuse d'avoir eu un mauvais dessein contre le Catholicisme en publiant le Traité de Charlemagne. *C'est Monsieur du Tillet*, dit-il (7), *qui l'a faict imprimer* studio nocendi *plustost qu'autrement; & luy, qui avoit esté escolier de Calvin, ne pouvoit pas avoir autre opinion des Images que celle-là. Calvin*, dit-il en un autre endroit (8), *estoit bien empesché sur le fait de l'Eucharistie. On dit que chez Messieurs du Tillet il y a encore quelques Epitres de sa main sur le fait de l'Eucharistie, par lesquelles on pourroit voir plus clairement ce qu'il en tenoit qu'en ses Ecrits. Il ne faut pas s'étonner si ces Messieurs du Tillet ont esté un peu suspects ayant eu Calvin pour Precepteur.* Il ne faut pas être surpris que la Préface que Jean du Tillet l'Evêque avoit mise au devant du Livre de Charlemagne l'ait rendu suspect; car il s'exprima avec une extrême force contre l'abus des Images, & ne se tint pas dans les bornes où se renferment quelques Docteurs Catholiques (9). Peut-être n'écrivit-il ensuite contre les Huguenots qu'afin de se délivrer de tout soupçon. Ce que j'ai cité du Perroniana prouve que son frere le Gréfier n'étoit pas en bonne odeur d'Orthodoxie, & qu'on prétendoit qu'il avoit été Disciple de Calvin. Il se purgea si fortement, que ceux de la Religion le regardérent comme leur persécuteur (10). Et à propos de cela je corrigerai une faute qui est dans l'Indice des Matieres au II Volume de l'*Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées au Roiaume de France.* On y voit sous la lettre T *du Tillet Greffier & sa cruauté* 7. 501; mais quand on va à cette page 501 du VII Livre on n'y trouve rien qui soit nécessairement à la charge de ce du Tillet. On y voit seulement que quelques soldats de la Religion qui étoient sortis de Bourges l'an 1563, & qui vouloient s'en aller à Orleans, prirent une route particuliere, *dequoy les uns se trouverent bien, les autres se perdirent: entre lesquels y en eut trente ou quarante lesquels estant travaillés du chemin, & ayans bien peu de poudre pour tirer furent surpris & cruellement massacrés par les gens que Jean du Tillet Greffier de la Cour de Parlement de Paris tenoit en sa maison de la Bussiere pres de Chastillon sur Loin* (11). Si l'Auteur avoit dit que du Tillet séjournant alors à la Bussiere avoit ordonné cette tuerie, la Table du Livre seroit correcte; mais il nous permet de penser que du Tillet n'eût point de part à cela: n'est-il pas certain que dans les Guerres civiles on fait garder ses chateaux le mieux que l'on peut? Si les soldats que l'on emploie font du desordre, le Maître du Chateau étant quelquefois à cent lieues d'eux, n'aiant rien commandé en particulier, est-il responsable de ce desordre? Ceux qui font la Table des Livres commettent souvent de pareilles fautes.

(*D*) *On dit que* LOUÏS DU TILLET *Archidiacre d'Angouleme étoit leur frere.*] Florimond de Remond sera mon témoin. Il assure (12) que Calvin, s'étant retiré dans la ville d'Angoulesme, y *fut entretenu l'espace de trois ans, au despens de Louys du Tillet, Curé de Claix, & Chanoine d'Angoulesme, à qui il enseignoit ce peu de Grec qu'il sçavoit. Il estoit frere de l'Evesque de Meaux, & de Jean du Tillet Greffier au Parlement de Paris.* Cet Auteur ajoûte (13) que Louïs du Tillet „ ayant la teste pleine des „ opinions que Calvin luy avoit imprimé, desireux de „ voir tous ces grands hommes qui avoient denoncé la „ guerre à l'Eglise Catholique, s'en va en Alemagne (14). „ . . . . . . Du Tillet de retour estant remis en son bon „ sens, quitta pour jamais la doctrine de son maistre. „ Ainsi Calvin perdit bien tost la premiere de ses conques„ tes: car ce fut la premiere ame qu'on pense avoir esté ja„ mais desbauchée par luy. Il montre fort le mal talent „ qu'il avoit contre cet homme en sa Preface sur les Psal„ mes. Car c'est de luy qu'il parle disant qu'un personna„ ge, *qui s'est vilainement revolté, & retourné vers les Papistes, le descouvrit passant à Geneve.* Il entend du Til„ let, duquel il parloit tousjours en mauvaise bouche. Du „ Tillet de retour dans Angoulesme, ayant dit par ses let„ tres le dernier à dieu aux opinions nouvelles de Calvin, „ & fait publique abjuration de l'heresie, monté en chaire „ (car il estoit homme de sçavoir) presche & descrie le „ Lutheranisme, autant qu'il avoit desiré de l'avancer. Le „ Calvinisme n'avoit encor de nom: il fut esleu Archidia„ cre, dignité qu'il disputa longuement avec la Renau„ die (15) ". Selon ce récit il seroit faux que du Tillet le Gréfier eut été disciple de Jean Calvin: le Perroniana confondroit les choses.

Notez que le frere de Papyre Masson assûre que Louïs du Tillet n'étoit point frere, mais neveu du Gréfier au Parlement. *Is* (Ludovicus Tillius) *erat filius Heliæ in privato Consistorio Regio Consiliarii & Vicepræsidis Rationalium, Aloisiæ è Sabaudia Francisci primi, matris, fratrisque Joannis Tilli Senatus Parisiensis exceptoris, cujus scripta extant* (16). Il ne dit point que le Gréfier ait eu nulle part au retour de ce disciple de Calvin. Vous remarquerez, s'il vous plait, que ce frere de Papyre Masson s'informa le mieux qu'il lui fut possible de toutes ces choses pendant son séjour à Angouleme

(1) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tome I, pag.* 344, *ex* Vossio de Histor. Lat. *Libr. II, Cap. XXX, pag.* 290.

(2) *Voiez entre autres* Alanus Copus, Dial. IV, *Capite XVIII & XIX; &* Dial. V, *Cap. XII & seq.* Surius, *in* Admon. de Syn. Francof. *au III Tome des* Conciles, *Partie I, pag.* 159.

(3) Daillé, Traité des Images, *Livre IV, Chap. III. Voiez aussi Mr* du Pin, Biblioth. *Tome VI, pag.* 120 *Edit de Hollande.*

(4) Maimbourg, Hist. des Iconoclastes, *Livre IV, pag. m.* 23

(5) *Pag.* 173 *Edit de Hollande.*

(6) Du Verdier. Biblioth. Franc *pag.* 757, 758.

(7) Perroniana, *au mot* Charles-Magne.

(8) *Ibidem, au mot* Calvin.

(9) *Mr.* du Pin, *par exemple. Voiez la page* 153 *du VI Tome de sa* Nouvelle Bibliotheq. *Edition de Hollande.*

(10) *Voiez les Rem.* (*D*) *&* (*E*) *de l'Article précedent.*

(11) Beze, Hist. Eccles. des Eglises, *Volume II, Livre VII, pag.* 501.

(12) Florimond de Remond, Hist. de l'Héréfie, *Livre VII, Chap. IX, pag. m.* 883.

(13) *Idem, Chap. X, pag.* 889, 890.

(14) *Voiez la Rem.* (*AA*) *de l'Article* CALVIN.

(15) *Mr.* de Thou, *Livr. XXIV, pag.* 488, *dit que la Renaudie plaida pour un Benéfice que son oncle maternel avoit eu dans l'Angoumois, & que du Tillet le Greffier prétendoit. Voiez dans la Remarque* (*E*) *de l'Article précedent les paroles de la* Planche *& celles de* Varillas.

(16) *Addit. ad Caput IV* Vitæ Calvini, *pag.* 457. Elog. Pap Massonis.

(17) *Addit. ad Caput IV* Vitæ Calvini, *pag.* 456 Elog. Pap. Massonis.

leme où il eut un Canonicat (17). Pierre de Saint Romuald (18) observe que ce Chanoine du Tillet se nommoit Louïs ou Seraphin, il raporte quelques faits que Florimond de Remond avance; mais au lieu de citer ce Florimond, il cite Papyre Masson qui n'en a rien dit.

(18) *In* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 296, 297.

Je trouve dans le Mercure Galant du Mois de Mai 1705 (19) un SERAPHIN DU TILLET, qui étoit mort depuis peu Conseiller en la grande-Chambre, & un Abbé DU TILLET qui vit encore; & que la mere de feu Monsr. le Comte d'Entremont Lieutenant Général de Bresse, & grande mere de la Marquise de l'Hopital, descendoit du Greffier Jean du Tillet.

(19) *Pag.* 281.

TILLI, ou (THILLI,) Terre Seigneuriale dans le Brabant (*A*), a donné son nom au Comte JEAN DE TILLI qui y étoit né, & qui a été l'un des plus grans Capitaines du XVII Siecle. On parle de lui dans le Moreri sous le mot *Tzerclas*, qui étoit le nom de Famille de ce fameux Général. Il avoit un frere aîné dont les petits-fils font aujourd'hui (*a*) une très-belle figure. Ils sont trois freres, & s'apellent Comtes de TILLI. L'un est Chanoine de Liege: les deux autres portent les armes. L'un est Général des troupes de Liege, & a été promu à la Dignité de Prince par le Roi d'Espagne (*B*). L'autre s'est avancé aux prémieres Charges dans les armées de Hollande par de longs services (*b*). Il est marié avec une sœur du Comte de Reckheim, Evêque de Coire, & Chanoine de Cologne & de Saltzbourg, Seigneur qui soutient par un grand mérite, & par un esprit fort relevé, la Noblesse illustre de sa Maison.

Il y a quelques fautes dans le Moreri à l'Article *Tzerclas* (*C*), qui est celui du Comte Jean de Tilli. Je ne sai si l'on se trompe quand on dit que ce Général fut fait Comte à la Diete de Ratisbonne l'an 1623: je dirai seulement que selon le Pere Labbe, *Jean & Jaques de* TILLI furent *créez Comtes de l'Empire par l'Empereur à Vienne le 3 de Septembre* 1622 (*c*). Le Sieur Blanc observe que le Comte Werner neveu du Comte de Tilli fut blessé au Combat de Statlo l'an 1623 (*d*).

(*a*) *C'est-à-dire l'an 1696. Les Gazettes parlent incessamment d'eux.*

(*b*) *Lieutenant Général de la Cavalerie & Gouverneur d'Arnheim en* 1701. *Voiez les* Lettres Historiques *de* Nov. 1701, *pag.* 607.

(*c*) Labbe, Chronol. Franc. *Tome V*, *pag.* 846.

(*d*) Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. IV*, *pag.* 190.

(*A*) *Terre Seigneuriale dans le Brabant.*] Gramaie assûre qu'elle avoit apartenu à la Maison de Warfuzé, & que Robert de Warfuzé la transporta à Gerard Marbais l'an 1389. Elle fut ensuite possédée par Jean de Limilette, & puis par Sanson de Lalain qui en conféra le *Dominium altum & bassum* le 25 de Juin 1448 à Jean Serclaes issu d'une Famille Patricienne & des plus nobles de Bruxelles (1). La terre de Tilli ne relevoit alors de personne; mais depuis elle a relevé des Ducs de Brabant. Voici par quel Acte: „ Jehan Seigneur de Thilly a transporté és mains de Monseigneur le Ducq, sa Maison & Seigneurie de Tilly si comme icelle Seigneurie à luy estoit demourée, & à luy appartenoit comme des propres biens alloux, & mondit Seigneur a audit Jehan, ladite Maison & Seigneurie, transporté & investi, pour iceulx biens & Seigneurie de lors en avant par ledit Jehan & hoirs & successeurs, de mondit Seigneur & ses successeurs Ducz & Duchesses de Brabant, à tousiours mais tenir en Fief. Et ledit Jean releva ainsi sadite Maison & Seigneurie de Thilly de mondit Seigneur en Fief, & en fist foy, hommage, & serment de loyaulté, ainsi que selon le droit de la Court des Fiefs de Brabant y appartenoit, & mondit Seigneur le receut ainsi en son hommage saulf en ce ses haulteur & Seigneurie & les droits de chacun, fait le xvj. jour de May l'an mil iiijc. & xlix (2)". Ce Jean Serclaes fut pere de Jaques t'Serclaes, qui le fut de Martin t'Serclaes, qui le fut de Jean t'Serclaes Conseiller au Conseil de guerre de l'Empereur, & mari d'une fille du Comte de Frise (3). De ce mariage sortit Jean t'Serclaes créé Comte par l'Empereur Ferdinand II (4), & l'un des plus grans Capitaines du XVII Siecle.

(1) *Patricia primisque nobili apud Bruxellam stirpe edito.* Le Roy, *in* Topographia Gallo-Brabantiæ, *pag.* 99.

(2) *Idem, ibidem.*

(3) Le Roy *in* Topographia Gallo Brabantiæ, *pag.* 99.

(4) *Ex eodem, ibid.*

(*B*) *L'un ..... a été promu à la Dignité de Prince par le Roi d'Espagne.*] Voici la teneur des Lettres Patentes telle que Mr. le Baron le Roy l'a publiée en abrégé. Elles sont datées de Madrid le 22 de Décembre 1693. „ Charles par la grace de Dieu Roi de Castille, &c. *Nous* ayant esté fait rapport, que plusieurs devanciers de nostre tres cher & feal Messire *Albert T'Serclaes de Thilly*, Comte du Saint Empire Romain, Gentilhomme de nostre Chambre, Sergeant General de Bataille de nos armées au Paysbas, & apresent, par nostre permission & adveu, General des troupes du Prince & Evesque de Liege nostre allié, & autres de sa famille, ont rendu avec beaucoup de valeur & fermeté, aux Empereurs, Roys & Princes nos augustes prédecesseurs. Comme aussy que ledit Messire *Albert T'Serclaes de Thilly*, auroit servy dans nosdites armées dez l'an mille six cens soixante six, de Capitaine, Lieutenant Colonel, Maistre de Camp, & Sergeant General de bataille, & que dans toutes les occasions, qui se sont offertes de nostre service, il n'auroit jamais espargné, ny sang, ny biens, de quoy nous avons toute la satisfaction que nous pourrions souhaiter. Ainsy que des services qu'il continue de rendre actuellement, en qualité de General desdites troupes du Prince & Evesque de Liege, pour la cause commune avec le zele, bravoure, & experience si connue de tout le monde. Sçachant de plus que ledit Messire *Albert T'Serclas de Thilly*, est issu d'une très-illustre & ancienne maison, qui s'est tousiours maintenu par plusieures bonnes, hautés, & tres-considerables alliances, & que d'ailleurs il possede plusieurs Terres, Seigneuries & biens, pour soustenir le lustre, si comme celles de Montigny, Farciennes, Prelle, & autres, & voulant pour cette cause l'eslever, acroistre, & decorer, de plus grands honneurs, droits, prerogatives, & preeminences; Avons icelluy Messire *Albert Comte de T'Serclaes de Thilly*, de nostre certaine science &c. fait & créé, comme nous le faisons & créons par ces presentes *Prince de T'Serclaes*, consentans & permettans, qu'il puisse & pourra applicquer ledit titre de Prince, sur la terre & Seigneurie qu'il denommera sous nostre obeissance, & jurisdiction en nosdits Paysbas, laquelle terre & Seigneurie nous avons dez maintenant pour lors erigé & erigeons par ces presentes, en dignité, titre, nom, cry, & preeminence de *Principauté de T'serclaes* &c (5)".

(*C*) *Il y a quelques fautes dans le Moreri à l'Article* Tzerclas] I. On a oublié de marquer le nom de batême de ce Général des troupes de la Ligue Catholique. II. La ville qu'on marque qu'il prit après la Bataille de Prague se nomme *Ellenbogen*, & non pas *Elbogen*. III. Il auroit falu indiquer qu'elle est en Boheme. IV. La défaite du Marquis de Bade à Wimphen ne fut point postérieure mais antérieure à la prise d'Heidelberg. V. Ce qui arriva à Mansfeld proche de Darmstad (6) ne fut pas une *déroute*, mais un échec, & précéda aussi la conquéte d'Heidelberg: ainsi ces paroles du Moreri contiennent un Anachronisme, *Tilli avoit* AUPARAVANT ... *pris Heidelberg.* VI. On ne peut comprendre ces termes, *Il avoit auparavant aidé l'Archiduc Leopold à la prise de Breda.* C'est peut-être une faute d'impression pour *Bretta* nom Latin de *Bretten* petite ville du Palatinat. Cet Archiduc Leopold étoit Evêque de Strasbourg, & joignit ses troupes à celles du Comte de Tilli au siege d'Heidelberg (7). VII, Au lieu de dire que *le Duc de Weimar* & celui d'Alkenbourg (8) furent pris à la Bataille de Statlo, il faloit dire *le Duc Guillaume de Saxe-Weimar & Frederic Duc de Saxe-Altembourg.* Sans cette désignation particuliere dont le Sieur Blanc s'est servi (9) on laisse mille ambiguïtez qui déplaisent aux Lecteurs exacts. VIII. Dire que *plusieurs autres Princes* furent du nombre des prisonniers, c'est avancer une fausseté; car le Sieur Blanc, qui nomme les principaux, ne nomme que ces deux-là qui fussent Princes. Notez que dans l'Edition de France 1689 on marqua bien le Titre du Livre de Julius Bellus, *Laurea Austriaca*; mais dans l'Edition de 1699, on a mis conformement aux Editions de Hollande *Maurea* au lieu de *Laurea.*

(5) Le Roy, Erection de toutes les Terres, Seigneuries, & Familles titrees du Brabant, *pag.* 106.

(6) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* d'Armstad, *comme dans* Moreri. *On a corrigé cette faute dans l'Edition de Paris* 1699.

(7) *Voiez* Blanc, Histoire de Baviere, *Tom IV*, *pag.* 153.

(8) *On a mis* A *tem-bourg dans les Editions de Hollande.*

(9) Histoire de Baviere, *Tom. IV*, *pag.* 190.

TIMÉE, Historien Grec, fils d'un homme illustre (*A*), étoit de Tauromenium en Sicile, & florissoit au tems d'Agathocles qui mourut l'an 4 de la 123 Olympiade (*a*). Il écrivit plusieurs Livres (*B*), & entre autres une Histoire de son Païs. Tout cela est perdu, il ne nous

(*a*) Athen. *Libro II*, *pag.* 37 & *alibi.*

(*A*) *Fils d'un homme illustre.*] Il étoit fils d'Andromaque qui parut beaucoup par ses richesses, & par ses belles qualitez, & qui peut passer pour le fondateur de l'une des villes les plus considérables de la Sicile; car il ramassa tous les fugitifs de Naxe ville que Denys le Tyran avoit ruinée, & les établit sur une colline nommée Taurus. Ce fut l'origine de Tauromenium (1). Il fit cela l'an second de la 106 Olympiade (2). Il y avoit déja long-tems que Denys avoit ruiné Naxe (3). Notez qu'Andromaque régna dans cette nouvelle ville avec beaucoup de douceur, & qu'il se montra ennemi de tous les Tyrans. Il reçut les troupes de Timoleon, & anima ses sujets à les seconder pour délivrer du joug de la tyrannie toute la Sicile (4).

(*B*) *Il écrivit plusieurs Livres.*] Trois de la Syrie: Soixante-huit *de argumentis Rhetoricæ*: Ὀλυμπιονίκας ἢ Χρονικὰ πραξίδια, *Olympionicas seu acta Chronica.* Ἰταλικὰ καὶ Σικε-

(1) *Tiré de* Diodore de Sicile, *Libr. XVI*, *Capite VII.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Tiré de* Diodore de Sicile, *Libr. XIV*, *Capite XVI*

(4) *Tiré de* Plutarque, *in* Vita Timoleontis, *pag.* 240.

nous en reste rien. Il se plut fort à médire (*C*), & l'on ne fut guere persuadé de sa bonne foi (*D*). Ses emportemens contre Agathocles, & l'affectation de lui rendre si peu de justice, déplurent beaucoup. Il écouta trop en cette rencontre l'esprit de vengeance (*E*). On trouva encore

Σικελικὰ libris 8. *Ε'λληνικὰ καὶ Σικελικά.* Dans le prémier de ces deux derniers Ouvrages, il donna l'Histoire de Sicile entant qu'elle étoit jointe avec celle des Romains, & il la donna dans l'autre entant qu'elle étoit jointe à celle des Grecs (5). Il fit à part l'Histoire de Pyrrhus comme nous l'aprenons de Denys d'Halicarnasse (6), & de ces paroles de Ciceron: *Deesse mihi nolui quin te admonerem ut cogitares conjunctene malles cum reliquis rebus nostra contexere, an, ut multi Græci fecerunt, Callisthenes Troicum bellum, Timæus Pyrrhi, Polybius Numantinum: qui omnes à perpetuis suis Historiis ea quæ dixi bella separaverunt* (7). Nous avons vu qu'on fait deux parties de l'Histoire de Timée, & que l'on donne huit Livres à la prémiere, sans marquer combien la seconde en contenoit. Mais il faut que j'ajoûte que plusieurs le citent sans observer cette division: ils marquent en général tel ou tel Livre de ses Histoires. Le plus haut qu'Athenée en ait cité est le vingt-huitieme (8). Diogene Laërce ne va que jusqu'au dix-huitieme (9).

(*C*) *Il se plut fort à médire*] Cela fut cause que l'on ajoûta quelques lettres à son nom, pour lui faire un titre qui marquât son attachement à la censure: Τίμαιος μὲν ὢν μεγίστην πρόνοιαν πεποιημένος, τῆς τῶν χρόνων ἀκριβείας, καὶ τῆς πολυπειρίας πεφροντικὼς, διὰ τὰς ἀκαίρους καὶ μακρὰς ἐπιτιμήσεις εὐλόγως διαβάλλεται. καὶ διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς ἐπιτιμήσεως Ἐπιτίμαιος ὑπό τινων ὠνομάσθη. *Timæus sanè, & in temporum notatione exquisitam adhibuit diligentiam, & ut varia rerum cognitione abundet, sollicitè laborat. At propter intempestivas, & verbosas reprehensiones, jure etiam ipse reprehenditur. Quare ob nimiam taxandi libidinem, & acerbitatem, Epitimæus (id est, taxator) à quibusdam nominatus fuit* (10). Vous voiez que l'Historien qui lui a porté ce coup ne laisse pas de le louër par d'autres endroits, je veux dire par l'éxactitude chronologique, & par l'abondance des éruditions. Tous ceux qui l'ont critiqué ne sont pas si équitables: l'un d'eux ne le fait conoître que par le mauvais côté, & il emploie pour cela une parenthese. Τούτων δὲ μαρτύριά ἐστι τὰ γενηθέντα τότε ψηφίσματα· ἅπερ ἀγνοήσαντα φησὶν ὁ Ἀρτεμίδωρος τὸν Ταυρομενίτην Τίμαιον, καὶ ἄλλως βάσκανον ὄντα, καὶ συκοφάντην (διὸ καὶ Ἐπιτίμαιον κληθῆναι) λέγειν ὡς ἐκ τῶν Περσικῶν παρακαταθηκῶν ἐποιήσαντο τοῦ ἱεροῦ τὴν ἐπισκευήν: *Testantur hoc quæ tum facta sunt decreta: quæ ignorantem ait Artemidorus Timæum Tauromenitam, hominem alioqui invidum & calumniatorem, ac cui propterea nomen Epitimii, id est reprehensoris factum sit scripsisse, id templum eos è depositis Persarum condidisse* (11). Afin qu'on entende mieux ce passage j'ajoûte qu'il se raporte à la réfutation d'un mensonge, que notre Timée avoit débité touchant les Ephesiens. Il avoit dit qu'ils emploiérent les dépôts des Perses à faire bâtir le Temple de Diane. Voici un troisieme Censeur dont la morsure va jusqu'au vif. Διὸ δὴ καὶ νῦν ἡμεῖς μὲν εἰκότως ἂν δόξαιμεν ἀθετεῖν τοῖς ὑπὸ Τιμαίου κατὰ Δημοχάρους εἰρημένοις. ἐκεῖνος δὲ ἂν οὐκ εἰκότως τυγχάνει συγγνώμης, οὐδὲ πίστεως ὑπ' οὐδενὸς, διὰ τὸ προφανῶς ἐν ταῖς λοιδορίαις ἐκπίπτειν τοῦ καθήκοντος διὰ τὴν ἔμφυτον πικρίαν: *Quocirca nunc quoque nos ea, quæ à Timæo dicta sunt in Democharem, meritò improbare videamur. Ille autem indignus, cui à quoquam ignoscatur, & fides habeatur, videri debet: quia apertè in maledictis ab officio discedit, ac deflectit propter insitam acerbitatem* (12). Clement d'Alexandrie nous donne Timée & Theopompe pour une accolade d'Historiens satiriques & fabuleux (13). Cornelius Nepos en fait presque autant (14). Notez qu'Athenée observe qu'Ister écrivant contre Timée le nomma Epitimée (15). Ce fut peut-être le prémier qui trouva ce jeu de mots. Notez aussi qu'Aristote fut l'un de ceux que Timée maltraita (16), & n'oubliez point cette circonstance, cet Historien répandoit toute son aigreur contre les autres lors même qu'ils n'avoient point tort. C'est ainsi qu'il s'emporta contre ceux qui avoient parlé du taureau de Phalaris. Il les traita hautement de conteurs de fables: il soutint avec la derniere chaleur que ce taureau n'avoit jamais éxisté (17); & c'étoit lui qui se trompoit, car ce taureau subsistoit encore au tems de Diodore de Sicile (18). Il avoit été transporté à Carthage lors que la ville d'Agrigente fut saccagée par Imilcar, & il avoit été rendu aux Agrigentins 260 ans après, lors que Scipion l'Africain détruisit Carthage. Ces particularitez sont raportées par Diodore de Sicile (19) comme une occasion favorable de censurer notre Timée, & de marquer les conjonctures où il faut excuser l'erreur des Historiens, & où il ne faut pas l'excuser. Il faut l'excuser lors que les faits sont si obscurs que même avec beaucoup de diligence on ne peut pas découvrir ce qui en est: il ne faut pas l'excuser si sa négligence, & si l'envie de flater quelcun, ou de médire de quelcun, l'entrainent hors du bon chemin. Les paroles de l'Original plairont beaucoup à ceux qui seront capables de les entendre. C'est pour eux que je les copie: les autres ne doivent point s'en fâcher, ils passeront par dessus sans avoir la peine de lire, & ils sauront néanmoins en gros la pensée de l'Historien. Περὶ δὲ τούτου φιλοτιμότερον εἰπεῖν προήχθην, διότι Τίμαιος ὁ τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα κατηγορήσας, καὶ συγγνώμην οὐδεμίαν τοῖς ἱστοριογράφοις ἀπολιπὼν, αὐτὸς εὑρίσκεται σχεδιάζων, ἐν οἷς μάλιστα ἑαυτὸν ἀποπέφαγκεν ἀκριβολογούμενον. δεῖ γὰρ, οἶμαι, τοὺς συγγραφεῖς ἐν μὲν τοῖς ἀγνοήμασι τυγχάνειν συγγνώμης, ὡς ἂν ἀνθρώπους ὄντας, καὶ τῆς ἐν τοῖς παρῳχημένοις χρόνοις ἀληθείας οὔσης δυσευρέτου· τοὺς μέντοιγε κατὰ προαίρεσιν οὐ τυγχάνοντας τοῦ ἀκριβοῦς προσηκόντως κατηγορίας τυγχάνειν, ὅταν κολακεύοντές τινας ἢ δι' ἔχθραν πικρότερον προσβαλλόντες, ἀποσφάλλωνται τῆς ἀληθείας (20): *Quâ de re studiosius differere mihi libuit; quia Timæus, cum magnâ acerbitate scriptores ætatem suam antecedentes reprehendat, nullumque historicis veniæ locum relinquat; ipse tamen, ubi diligentissimum veritatis studium profitetur, nugari & alucinari deprehendatur. Scriptoribus enim in iis, quæ non assequuntur, veniam (meo quidem judicio, tribui æquum est, quippe, cùm homines sint, & temporum præterlapsorum veritas difficulter è caligine eruatur: Contrà verò, qui datâ operâ exactam inquisitionem negligunt, hos meritò accusandos, arbitror, & quando nimirum nonnullis adulando, vel per odium virulentiùs alios impugnando, à regiâ veritatis viâ exorbitant & aberrant.*

(5) Vossius, de Histor. Græcis, pag. 82. Voiez Suidas.

(6) Dionys. Halicarn. *Libro I, Capite VI.*

(7) Cicero, Epist. XII *Libr. V ad Familiares, pag. m.* 255.

(8) Athen. *Libro XI, Capite VI, pag.* 471.

(9) Diogen. Laert. *in* Empedocle, *Libro VIII, num.* 60.

(10) Diodorus Siculus, *Libro V, circa init.*

(11) Strabo, *Libro XIV, pag.* 440.

(12) Polybius, *Libro XII, pag.* 659.

(13) Ἀλλ' ἄρα Θεοπόμπῳ μὲν καὶ Τιμαίῳ μύθους καὶ βλασφημίας συντάττουσιν. *Sed Theopompo quidem & Timæo qui fabulas & maledicta componunt.* Clem. Alexandrin. Stromat. *Libro I, init. pag. m.* 269.

(14) *Theopompus . . . & Timæus qui quidem duo maledicentissimi.* Cornelius Nepos, *in* Alcibiade.

(15) Athen. *Libro VI, Capite XX, pag.* 272.

(16) *Voiez* Diogene Laerce, *Libro V, num.* 11 *&* Aristocles *apud* Eusebium, Præpar. *Libro XV, Cap. II, pag.* 791.

(17) Diodorus Siculus, *Libro XIII, Capite XC, pag.* 543. *Edit. Lat.* 1611 in 8.

(18) *Idem, ibidem.*

(19) *Ibidem.*

(*D*) *L'on ne fut guere persuadé de sa bonne foi.*] Voiez les paroles de Polybe que j'ai citées dans la remarque précedente, & celles que l'on verra ci-dessous (21). Lisez en un mot ce qui nous reste du XII Livre de Polybe.

(*E*) *De rendre si peu de justice* à Agathocles . . . . . . *Il écouta trop* . . . . . *l'esprit de vengeance.*] Agathocles l'avoit contraint de s'enfuir hors de la Sicile: cela ne lui coûta rien pendant sa vie; mais il lui en coûta quelque chose après sa mort. Agathocles vivant ne fut pas une personne dont Timée se pût venger; il falut que cet Auteur usât de remise, & qu'il diférât sa vengeance jusques à ce qu'Agathocles fût dans le tombeau. Alors il déchargea sur lui les torrens de sa colere; ce Tyran fut difamé, non seulement par la déscription de ses crimes, & de ses mauvaises qualitez, mais aussi par des médisances fabuleuses. On lui déroba la gloire des bons succès, on attribua à sa faute les malheurs qui lui arrivérent, sans en excepter les plus fortuits: on le fit passer pour un poltron, quoi qu'il fût assez évident qu'il avoit donné mille preuves d'un grand & d'un brave Capitaine. Auroit-il pu sans cela, fils de potier qu'il étoit, subjuguer toute la Sicile, & une partie de l'Italie & de la Libye? Timée ne s'est-il pas contredit? Dans tout le reste de son Ouvrage il éleve jusques aux nues la valeur des Syracusains (22), & puis il prétend qu'Agathocles qui les subjugua étoit le plus lâche de tous les hommes. Il fait donc voir trop clairement sa passion & son animosité: les cinq derniers Livres de son Histoire, dans lesquels il traite des actions d'Agathocles, ne méritent aucune louange. Suidas, qui me fournit tout ceci (23), prétend que l'Auteur dans toutes les autres parties de son Histoire a beaucoup de soin de dire la vérité. Οὗτος ὁ Τίμαιος τὰς ἁμαρτίας τῶν πρὸ ἑαυτοῦ συγγραφέων πικρότατα ἐξελέγξας, κατὰ μὲν ἄλλα μέρη τῆς γραφῆς πλείστην πρόνοιαν εἶχε τῆς ἀληθείας. ἐν δὲ ταῖς Ἀγαθοκλέους πράξεσι, τὰ πολλὰ κατεψεύσατο τοῦ δυνάστου, διὰ τὴν πρὸς αὐτὸν ἔχθραν: *Timæus isti qui veterum historicorum peccata gravissime redarguit, in aliis quidem scripti partibus maximam veritatis curam provide gessit. In Agathoclis vero rebus pleraque ementitus est in principem illum propter odium quo prosequebatur eum* (24).

Nous trouvons dans Polybe quelques-unes des injures que Timée avoit vomies contre Agathocles. Il l'accusa de s'être prostitué dans sa jeunesse à tout venant, & en toutes sortes de façons: Γεγονέναι τὸν Ἀγαθοκλέα κατὰ τὴν πρώτην ἡλικίαν κοινὸν πόρνον, ἕτοιμον τοῖς ἀκρατεστάτοις, κολοιὸν, τριόρχην, πάντων τῶν βουλομένων, τοῖς ὄπισθεν ἔμπροσθεν γεγονότα: *Agathoclem in prima ætate publicum fuisse prostibulum, passim omnium incontinentissimorum libidini expositum, graculum, triorcham sive buteonem qui aversus & adversus impudicus obviisque quibusque pateret* (25). Et il conta que la femme de ce Prince fit cette complainte en le voiant mort, *à quoi ne lui servois-je pas? à quoi ne me servoit-il pas?* Paroles où Polybe trouve une terrible infamie: Ὅτ' ἀπέθανε τὴν γυναῖκα φησὶ κατακλαιομένην αὐτὸν, οὕτω θρηνεῖν· τί δ' οὐκ ἐγὼ σέ; τί δ' οὐ ἐμὲ σύ; *Ubi fato functus esset, ejus uxorem mortuum maritum lamentantem hujusmodi plangorem edidisse, quid non ego tibi? quid non tu mihi* (26)? Polybe ne nie point qu'Agathocles n'ait été le plus impie de tous les hommes (27); mais il prétend que cela n'excuse point la malignité satirique de Timée, & qu'elle se réfute elle-même; car il paroît par les relations de cet Auteur, qu'Agathocles, sans biens, ni naissance, parvint au comble des dignitez: il subjugua toute la Sicile, il mit Carthage en péril, il se maintint dans la Tyrannie jusqu'à sa vieillesse, il mourut Roi. Cela montre qu'il avoit reçu de la nature plusieurs grandes qualitez. Donc les Historiens le devoient faire conoître, non seulement par ses mauvaises actions, mais aussi par celles qui méritoient de la louange: & par conséquent l'on ne peut excuser Timée qui aiant narré malignement, & hyperboliquement, tout ce qui pouvoit être blâmé dans la conduite d'Agathocles, suprima universellement tout ce qui pouvoit y être loué. Ὁ δὲ παρεσκοτισμένος ὑπὸ τῆς ἰδίας πικρίας τὰ μὲν ἐλαττώματα δυσμενικῶς καὶ μετ' αὐξήσεως ἡμῖν ἐξήγγελκε, τὰ δὲ κατορθώματα συλλήβδην παραλέλοιπε: *Egregius hic scriptor maledicendi studio occæcatus minus recte facta cum quadam animi malignitate solitus narrare, & simul omnia in majus extollere, præclara facinora simul cuncta prætermisit* (28).

Il

(20) Diodorus Siculus, *Libro XIII, pag.* 380 *Edit. Græca Henrici Stephani* 1559 in folio.

(21) *Dans la Rem.* (E).

(22) Παρ' ὅλην γὰρ τὴν γραφὴν ἐγκωμιάζων τὴν τῶν Συρακουσίων ἀνδρείαν τὸν τούτων κρατήσαντα δειλίᾳ φησὶ διενηνοχέναι τοὺς ἅπαντας ἀνθρώπους. *Cum per totam historiam Syracusanorum fortitudinem laudet illum qui subegit istos omnes mortales ignavia longe superasse dicit.* Suidas, *ubi infra.*

(23) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

(24) *Id. ibid.*

(25) Polybe *Libro XII, pag.* 659 *Edit* 1619 in folio. *Joignez à cela ces paroles de* Justin, *Libro XXII, Cap. I.* In Sicilia patre figulo natus (*Agathocle*) non honestiorem pueritiam, quam principia originis habuit. Siquidem forma, & corporis pulcritudine egregius, diu vitam stupri patientia exhibuit. Annos deinde pubertatis egressus, libidinem à viris ad feminas transtulit. Post hæc apud utrumque sexum famosus, vitam latrocinio mutavit.

(26) *Idem, ibid. Voiez le* Justin. Variorum *de Mr.* Grævius, *Libro XXII init. &* Suidas *in* Τριόρχης.

(27) Πάντων γέγονεν ἀσεβέστατος. *Fuit ille sane omnium maxime impius.* Polyb. *Libr. XII, p.* 659.

(28) Polyb. *Libro XII, pag.* 660 *Edit.* 1619 in folio.

encore d'autres défauts dans son Histoire (*F*); mais de fort bons Conoisseurs avouent qu'il fut très-docte & très-éloquent (*G*). Il n'étoit pas moins excessif à louër, qu'à invectiver, & cela parut dans les éloges qu'il donna à Timoleon (*H*). Il vêcut quatre-vingts-seize ans (*b*). Sa fortune paroit avoir été médiocre. Il se tint fort en repos dans le lieu de son exil (*c*), il renonça à la vie active, aux voiages, à la guerre, & aux charges de la robe (*d*). Cela fut cause que quelques-uns s'étonnérent qu'il eût aquis la réputation d'un habile Historien (*e*). Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée (*I*). Mais Plutarque l'a condamné juste-

(*b*) Lucian. in Macrobiis, *pag.* 642 *Tomi II.*

(*c*) *C'est-à-dire à Athenes, si l'on en croit* Corradus in Brutum Ciceronis, *pag.* 115.

(*d*) Polybius, *Libr. XII, pag.* 670. (*e*) *Idem, Ibidem.*

Il n'y a rien de plus sensé que tout ce Discours de Polybe.

(*F*) *On trouva encore d'autres défauts dans son Histoire.*] Nous aprenons de Suidas (29) que Timée fut nommé *vieille Rhapsodeuse* γραοσυλλέκτρια, parce qu'il inséroit dans son Histoire tout ce qui se présentoit. C'est la même chose que si on l'eût apellé *Compilateur de Contes de vieille.* Polybe l'accuse d'avoir parlé de l'Italie avec beaucoup d'ignorance (30), & d'avoir joint à ce défaut dans la description de l'Afrique un petit génie, & sans jugement, & beaucoup de crédulité pour les vieilles traditions. Τὸν δὲ Τίμαιον εἴποι τις ἂν οὐ μόνον ἀνιστόρητον γεγονέναι περὶ τῶν κατὰ τὴν Λιβύην, ἀλλὰ καὶ παιδαριώδη καὶ τελέως ἀσυλλόγιστον καὶ ταῖς ἀρχαίαις φήμαις ἀκμὴν ἐνδεδεμένον: *Timæum jure pronuntiet aliquis non solum imperitum rerum Africæ, sed etiam puerili ingenio virum, ac prorsus infirmo judicio & qui antiquitus traditis opinionibus supra modum fuerit deditus* (31). Il le blame de ne s'être instruit que par les oreilles, & d'avoir manqué de discernement (32). Ce fut sans doute la cause des contradictions qui lui furent reprochées (33). Joignez à ceci le passage de Longin que je citerai dans la Remarque (I), & ceux de Plutarque qui paroîtront ci-dessous; & notez qu'il ne fut pas un sectateur si servile des anciennes traditions, qu'il n'en réfutât quelques-unes: mais il n'étoit pas heureux dans son choix; car par exemple, il rejetta mal-à-propos la tradition du taureau de Phalaris (34), & celle de la Colonie des Locriens (35); & aparemment il ne fut pas mieux fondé quand il nia que Zaleucus eût donné des Loix à ce peuple (36). Il nia même qu'il y eût eu un Zaleucus (37).

(29) Suidas, in Τίμαιος, *pag.* 911.

(30) Polybius, *Libro II, pag.* 105.

(31) *Idem, Libro XII, init. p.* 653.

(32) Περὶ τὰς ἀνακρίσεις ῥαθύμως ἀνεστράφη. *In dijudicandis iis quæ sibi narrarentur negligens fuit.* Idem, ibid. *p.* 668.

(33) Athenæus, *Libro VI, pag.* 272.

(34) *Voiez la Rem.* (*C*) *Citat.* (17).

(35) Polyb. *Libr. XII, pag.* 656.

(36) Cicero, Epist. I *Libri VI* ad Atticum, *pag. m.* 589.

(37) *Idem, Libro II* de Legibus, *folio* 333, *C.*

(*G*) *De fort bons Conoisseurs avouent qu'il fut très-docte & très-éloquent.*] Le passage de Diodore de Sicile, que j'ai cité ci-dessus (38), me sert ici de Commentaire; mais je trouve beaucoup mieux mon compte dans les paroles de Ciceron qui vont être raportées: *Minimus natu horum omnium Timæus, quantum autem judicare possum longe eruditissimus, & rerum copia ac sententiarum varietate abundantissimus, & ipsa compositione verborum non impolitus magnam eloquentiam ad scribendum attulit, sed nullum usum forensem* (39). Il venoit de nommer Herodote, Thucydide, Philistus, Theopompe, Ephore, Xenophon, & Callisthene. Je remarque cela afin que l'on juge mieux du rang que Timée avoit dans l'estime de Ciceron. Tous ces grans Historiens y étoient au dessous de lui quant à la science, & à la fertilité des matieres & des pensées. C'est beaucoup dire. Il n'y étoit point mal placé à l'égard de l'éloquence: vous le conoîtrez encore mieux par ces paroles: *Genera Asiaticæ dictionis duo sunt, unum sententiosum & argutum, sententiis non tam gravibus & severis quam concinnis & venustis qualis in historia Timæus* (40). Mais afin qu'on voie que les meilleurs Juges des Ouvrages de l'Esprit ne s'accordoient guere mieux anciennement qu'aujourd'hui, je raporterai un beau passage de Plutarque (41): *L'Historien Timæus esperant surmonter Thucydides en vivacité d'éloquence, & faire trouver Philistus ignorant & du tout fascheux & impertinent, se va jetter en son Histoire à vouloir deschifrer les batailles tant de mer que de terre, & les Harangues que l'un & l'autre ont le plus elegamment escrites, là où, ne lui desplaise, il n'aproche d'eux, non plus que feroit un homme de pied d'un coche de Lydie, comme dit Pindarus, & se fait lui-mesme conoistre homme de mauvaise grace, & de peu de jugement en cela, où, comme dit Diphilus,*

Gras & souillé du suif de la Sicile.

Ciceron voulant raporter comme un bon mot une pensée de Timée observe, qu'il y en a beaucoup de semblables dans cet Historien (42). Mais Plutarque, qui l'attribue à un autre Auteur, la traite de froide & de puérile.

(38) *Citation* (10).

(39) Cicero, de Oratore, *Libro II, folio* 73. D.

(40) *Idem, in* Bruto, *circa fin. pag m.* 451.

(41) Plutarchus, *in* Nicia, *initio, pag.* 523. *Je me sers de la Version d'Amyot.*

(42) *Vous trouverez cela dans la Remarq.* (*C*) *de l'Article* FONTARABIE.

(*H*) *Les Eloges qu'il donna à Timoleon.*] Il le mit au dessus des plus grans Dieux (43), si l'on en croit Suidas, qui ajoûte que cette flaterie étoit bien plus punissable que celle de Callisthene: car celui-ci n'avoit pour but que l'Apothéose d'Alexandre, Prince infiniment plus illustre que Timoleon; mais Timée ne se borna pas à cela, il voulut donner à son Héros la supériorité sur les prémieres Divinitez. Le raisonnement de Suidas roule sur un parallêle bien conduit; on y trouve d'un côté plus de mérite dans la personne honorée, & moins d'excès dans les honneurs, & de l'autre plus d'excès dans les honneurs, & moins de mérite dans celui qui les reçoit. Cette conclusion de Suidas est donc juste, si Callisthene a été puni de mort très-justement pour sa flaterie, Timée méritoit encore plus la même peine. Je suis surpris de lire dans Suidas ce qui regarde Callisthene; car plusieurs autres Auteurs content qu'il ne se rendit odieux à Alexandre, que par la trop grande liberté de lui parler sans flaterie, & nommément sur le chapitre des honneurs divins. Observons que Suidas impute à Timée deux grans défauts: le prémier est d'avoir condamné très-aigrement dans les autres les mêmes vices à quoi il étoit sujet: le second d'avoir eu le cœur tout-à-fait gâté, vu les maximes qu'il propose, & les opinions qu'il insinue à ses Lecteurs (44).

(43) Μείζω ποιεῖν Τιμολέοντα τῶν ἐπιφανεστάτων Θεῶν. *Timoleontem illustrissimis Diis majorem facere.* Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 910.

(44) Suidas, *in* Τίμαιος, *pag.* 911.

(*I*) *Longin le censure d'une chose qui ne mérite pas d'être critiquée.*] „Pour ce qui est de ce Froid ou Puerile dont „nous parlons, Timée en est tout plein. Cet Auteur est „assez habile homme d'ailleurs; il ne manque pas quelque-„fois par le Grand & le Sublime: il sçait beaucoup, & dit „mesme les choses d'assez bon sens: si ce n'est qu'il est en-„clin naturellement à reprendre les vices des autres, quoy „qu'aveugle pour ses propres défauts, & si curieux au reste „d'étaler de nouvelles pensées, que cela le fait tomber as-„sez souvent dans la derniere Puerilité. Je me contenteray „d'en donner icy un ou deux exemples: parce que Ceci-„lius en a déja rapporté un assez grand nombre. En vou-„lant loüer Alexandre le Grand, *Il a*, dit-il, *conquis tou-„te l'Asie en moins de temps, qu'Isocrate n'en a employé à „composer son Panegyrique.* Voilà sans mentir une compa-„raison admirable d'Alexandre le Grand avec un Rheteur. „Par cette raison, Timée, il s'ensuivra que les Lacedemo-„niens le doivent ceder à Isocrate; puis qu'ils furent trente „ans à prendre la ville de Messene, & que celuy-cy n'en „mit que dix à faire son Panegyrique (45)". Je ne reconois point là Longin, je ne sai ce qu'il avoit fait de son goût quand il écrivit de telles choses. Un de nos Savans, bel Esprit, en a jugé de cette façon. *Longin*, dit-il (46), *est un Chicaneur & un faux Subtil. Timée avoit écrit:* Alexandre employa moins de temps à la conqueste de toute l'Asie, qu'Isocrate n'en mit à achever son Panegyrique. *Longin le reprend d'avoir comparé un grand Prince à un Sophiste, & soustient que par cette mesme raison on pourroit croire* que les Lacedemoniens ont esté moins vaillans (47) qu'Isocrate, puis-qu'il ne luy fallut que dix ans à composer son Panégyrique, & qu'ils en mirent trente à la conqueste de Messene. *Quelle consequence? Timée a-t-il parlé de la vaillance d'Isocrate? Est-ce proprement comparer un Orateur à un Conquerant, que de comparer le temps de la composition de l'un, à celuy de la conqueste de l'autre? Quoi qu'il n'y ait point de proportion entre des actions toutes differentes, s'ensuit-il qu'il n'y en ait point entre le long & le court espace de leur durée? Ne pourrions-nous pas dire que le Grand Gustave se rendit maistre d'une partie de l'Allemagne, en moins d'années qu'il n'en fallut à Monsieur de Vaugelas pour traduire Quinte-Curce, au Pere Strada pour achever son Histoire, à Scriverius pour nous donner son Martial* (*)?

(45) Longin, Traité du Sublime, *Chapitre III. Je me sers de la Version de Mr.* Despreaux.

(46) Costar, Apologie, *pag.* 88, 89.

(47) *C'est ainsi qu'il faut traduire; car le Grec porte* κατ' ἀνδρείαν, quoad fortitudinem. *Mr.* Despreaux *a éclipsé cela: peut être afin de cacher un peu la fausse pensée de* Longin.

(*) *Scaliger l'appellé quelque part dans ses Epistres* Lentulum Martialis editorem.

Mr. Costar n'a point marqué tous les défauts de cet endroit de Longin: il auroit pu dire qu'il y a des choses que l'on ne peut surpasser ou égaler sans un mérite extraordinaire, ausquelles pourtant on pourroit être inférieur sans être petit. Un Prince, qui subjugueroit trois Roiaumes en aussi peu de tems qu'il en faudroit à un Géographe pour tracer trois cartes, feroit sans doute une grande action; mais s'il ne gagnoit qu'une Province pendant que le Géographe traceroit dix mappe-mondes, il ne seroit pas permis de tirer cette conséquence, donc il est inférieur en adresse & en promtitude à ce Géographe. Je dis cela pour faire voir que Longin n'a pas eu droit de conclure, que la Comparaison de Timée pourroit faire plus d'honneur à Isocrate qu'aux Lacedemoniens; car dix années mises à la composition d'une Harangue peuvent désigner plus de lenteur, que n'en désignent trente ans emploiez par un petit Peuple à subjuguer un Etat voisin.

Le Censeur de Timée n'a point pris garde au but des Comparaisons. On les destine à faire sentir vivement la grandeur ou la petitesse des objets. Il n'y a donc rien de plus propre à être comparé à certaines choses, que ce qui en augmente l'idée le plus manifestement. Ainsi, pour bien faire conoître la rapidité des victoires d'Alexandre, il faloit les oposer à la lenteur d'un Panégyriste. Considérez d'un côté les obstacles de la guerre, le grand nombre d'ennemis qu'Alexandre a combatus, la vaste étendue des païs qu'il subjugua: considérez de l'autre la facilité d'écrire un Discours qu'on peut réciter dans une heure, il ne sera point possible que vous ne vous figuriez une vitesse incroiable dans ce Conquerant, si vous songez qu'il n'a point mis plus d'années à ses conquêtes, qu'un Rhétoricien à une Harangue. Un autre Conquérant qui n'auroit pas subjugué en trente années autant de Provinces qu'Alexandre en dix, eût été moins propre qu'Isocrate à servir de Comparaison; car on est naturellement porté à imaginer une diférence presque infinie entre le travail d'un Rhétoricien, & celui d'un Conquérant. On se figure qu'il est infiniment plus facile de ranger des mots, que de subjuguer des Roiaumes. Disons donc que Timée fut très-heureux dans son choix. Il prit ce qui pouvoit fraper le plus vivement l'imagination des Lecteurs. J'ai lu dans un Ecrivain moderne (48), que le Duc de Candale & le Cardinal de la Valette, Généraux de l'armée de France l'an 1637, *prirent Landrecies presque en moins de jours que Charles-Quint n'avoit autrefois emploié de mois pour ne la point pren-dre,*

REMARQUE sur le but des Comparaisons.

(48) Girard, Vie du Duc d'Epernon.

justement sur des puérilitez qui se raportent à un lieu commun que l'ancienne Histoire cultivoit beaucoup. C'étoit celui de compiler les bons ou mauvais présages (*K*). Il est aisé de conclure du caractere de Timée, qu'il n'étoit point propre au métier d'Historien, & qu'il auroit dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathocles (*L*).

TIME-

dre, aiant été contraint après six mois de temps d'en lever honteusement le siege. Voilà sans doute une belle idée, grande, noble; mais je suis sûr que la promptitude d'une Conquête fraperoit encore plus si l'on disoit, *Un fameux Ingenieur avoit autrefois emploié autant de tems à dresser le plan de cette place, qu'ils en mirent à la prendre.* Les grans exemples ne sont pas moins favorables à Timée que les raisons. Le plus grand Orateur de Rome a dit que Pompée avoit terminé plus de guerres, que les autres n'en avoient lu, & que jamais les Voiageurs ne parcoururent tant de païs en si peu de tems, qu'il en subjugua par ses victoires. *Qui sæpius cum hoste conflixit quam quisquam cum inimico concertavit: plura bella gessit quam cæteri legerunt: plures provincias confecit quam alii concupiverunt* (49). . . . *Quis unquam aut obeundi negocii aut consequendi quæstus studio tam brevi tempore tot loca adire, tantos cursus conficere potuit quam celeriter Cn. Pompeio duce belli impetus navigavit* (50)? N'est-ce point comparer Pompée avec le moindre particulier qui fait lire, & avec un marchand que l'avidité du gain transporte de lieu en lieu (51)? Si la Comparaison d'Alexandre avec un Rhéteur, que Longin a tant blâmée, n'est point bonne, ne faudra-t-il pas que l'on condamne celle-là, qui est néanmoins admirable, & la plus propre du monde à exciter dans les esprits les idées que l'Orateur avoit intérêt d'y exciter? Passons à des exemples modernes.

(49) Cicero pro Lege Manilia, folio 104, B.

(50) *Idem ibidem, D.*

(51) *Impiger extremos curris mercator ad Indos, Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.* Horat. Epist. I. *Libr. I. ℣ 45.*

Je n'allegue point ce qui fut dit de Charles VIII, qu'il courut toute l'Italie, comme un Maréchal des logis la craie à la main, & sans s'arrêter. Je vais tout droit à Mr. Despreaux, l'un des plus grans Maîtres. Il allegue deux raisons pour s'excuser de ce qu'il ne chante point les victoires de l'an 1672: la prémiere est que les noms des villes que le Roi conquit en Hollande sont *durs & barbares*, & *n'offrent de toutes parts que syllabes bizarres* (52); la seconde que le Conquérant alloit si vite que les Muses ne pouvoient l'atteindre.

Encor si Tes exploits, moins grands & moins rapides
Laissoient prendre courage à nos Muses timides,
Peut-estre avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'Art nous pourrions nous sauver.
Mais dés qu'on veut tenter cette vaste carriere,
Pegase s'effarouche & recule en arriere;
Mon Apollon s'étonne, & Nimegue est à Toy,
Que ma Muse est encore au camp devant Orsoy (53).

(52) *Cela me fait souvenir de ces deux Vers,* Lion & Tenedos, Simoïsque & Xantus & Ide Nomina sunt ipso pene timenda sono *C'est Laodamie qui parle ainsi dans sa Lettre à Protesilas*, apud Ovidium Heroid. Epist. XIII, ℣. 53.

(53) Despreaux, Epitre IV, ℣. 20.

M. Pellisson s'étoit servi de cette pensée dans son Invocation à Pegase, Piece de Poësie que l'on admira extraordinairement, & où tout consiste à faire voir que les conquêtes du Roi couroient avec une telle vitesse, que les Poëtes ne pouvoient suivre la rapidité de ce torrent. Depuis que Mr. Pellisson eut emploié cette idée, tant d'autres Auteurs s'en sont servis qu'elle est devenue un lieu commun. Je me souviens de l'avoir lue dans une Gazette de Paris, & c'étoit, si je ne me trompe, lors que Mr. de Guilleragues en avoit la direction. Il déclara qu'il étoit forcé de prendre de l'avantage, c'est-à-dire, de raconter par avance les victoires de sa Majesté, afin de pouvoir l'atteindre en quelque sorte dans ses promptes expéditions. Mr. Pavillon, qui sait manier un sujet si adroitement, tourna d'une très-belle maniere cette pensée dans une Ode sur la prise de Namur l'an 1693. Notez que cette maniere de loüer le Roi a plu à un très-bon Juge de la justesse & de la délicatesse des Pensées: *Vous ne sçavez pas peut-estre*, dit-il (54), *un autre Madrigal qui me plait infiniment:*

LOUÏS *plus digne du trosne*
Qu'aucun Roy que l'on ait vû,
Enseigne l'art à Bellone
De faire des impromptu.
C'est une chose facile
Aux Disciples d'Apollon:
Mais ce Conquerant habile
A plûtost pris une Ville
Qu'ils n'ont fait une Chanson.

(54) Bouhours, Maniere de bien penser dans les Ouvrages d'Esprit, *pag.* 199, 200. *Edit. de Hollande.*

Toutes ces pensées sont ingénieuses, continua Eudoxe: mais la loüange y est toute visible, & les Auteurs font profession de louër, au lieu que celuy qui dit,

Croit que l'on fait les vers comme l'on prend les villes,

n'y songe pas, ce semble: il a l'air chagrin; il ne paroist avoir autre intention que de se tirer d'affaire: & c'est par la que le trait de loüange qu'il donne en passant est plus délicat. La conformité qui est entre ces Pensées-là, & le parallêle de Longin, ne nous permet pas de douter que l'aprobation de Timée ne soit contenue dans ce passage du Pere Bouhours. Mais si quelcun en doutoit, il le faudroit renvoier à ces paroles formelles du même Jésuite (55): Je ne suis pas „ pour Longin; & je le trouve trop critique de reprocher „ à Timée une puérilité sur la loüange d'Alexandre. Qui „ diroit de Louïs le Grand, qu'il a conquis la premiere „ fois la Franche-Comté en moins de jours qu'on ne pour„ roit faire son Panégyrique, diroit-il à vostre avis une sot„ tise? Et si au retour d'une campagne si courte & si glo„ rieuse on eust dit que ceux qui devoient faire des com„ plimens à Sa Majesté avoient besoin de plus de temps „ pour préparer leurs Harangues; qu'elle n'en avoit mis à „ cette conqueste: croyez-vous que la pensée eust esté mau„ vaise? Je ne le croy pas, répondit Eudoxe; & je croy „ pourtant que la pensée de Timée est vicieuse, par la „ raison que les Harangues, dont vous parlez, ont rap„ port au Roy & à sa conqueste, & que le Panégyrique „ d'Isocrate n'en avoit point à Alexandre ni à ses victoi„ res ". N'en deplaise à cet Eudoxe, je croi qu'il auroit mieux fait de donner son aprobation sans nulle réserve. Je croi que la pensée de l'Auteur Grec eût eu plus de perfection, si la Harangue d'Isocrate eût été le Panégyrique d'Alexandre. Il seroit sorti de là une augmentation d'agrémens: mais je ne saurois convenir, que le défaut d'une telle circonstance rende vicieuse la Comparaison. Elle conserve sans cela une image vive de la rapidité d'Alexandre.

(55) *Là-même, pag.* 81 *Edit. de Hollande.*

Je ne dois pas oublier que Mr. Racine doit être nécessairement pour Timée contre Longin. Lisez ce Passage d'une Lettre que Madame de Sevigni écrivit le 3 de Novembre 1677 à Mr. le Comte de Bussy; " Vous me par„ lez fort bien en verité de Racine & de Despreaux. Le „ Roi leur dit il y a quatre jours: Je suis faché que vous „ ne soyez venus à cette derniere campagne, vous auriez „ vu la guerre, & votre voyage n'eût pas été long. Ra„ cine, lui répondit: Sire, nous n'avions que des habits „ de ville, nous en commandâmes de campagne; mais les „ places que vous attaquez furent plutôt prises que nos ha„ bits ne furent faits. Cela fut reçu agréablement (56) ". J'ignore si quelqu'un s'est avisé de faire usage d'une Pensée de Martial. Elle concerne des Copistes qui alloient plus vite que celui qui leur dictoit.

Currant verba licet manus est velocior illis,
Nondum lingua, suum dextra peregit opus (57).

(56) Lettres du Comte de Bussy Rabutin, *Tom. I, pag.* 226 *Edit. de Hollande.*

(57) Martial. *Libr. XIV, Epigr. CCVIII.*

Pourquoi n'auroit-on pas dit que le bras d'un Conquérant acheve son œuvre avec bien plus de vitesse, que la langue d'un Orateur n'acheve le sien?

(*K*) *Plutarque l'a condamné justement sur . . . . . . le lieu commun . . . . . . des présages.*] " Et si se laisse en „ beaucoup de lieux couler és sotises de Xenarchus, com„ me là où il dit, qu'il estime que c'estoit un mauvais „ présagé pour les Atheniens, que le Capitaine Nicias, „ ayant le nom derivé de ce mot Nicé, qui signifie vic„ toire, contredict à l'entreprise de la Sicile: & que par „ la mutilation des Hermes, c'est à dire, des images de „ Mercure, les Dieux les avertissoyent qu'en ceste guerre „ là ils devoyent recevoir & soufrir beaucoup de maux „ par le Capitaine des Syracusains, qui avoit nom Her„ mocrates fils de Hermon: & davantage qu'il estoit vrai„ semblable que Hercules portast faveur aux Syracusains, „ à cause de la Déesse Proserpine, en la protection de qui „ est la ville de Syracuse, pour recompense de ce qu'elle „ lui bailla le chien des enfers Cerberus: & au contraire „ qu'il vouloit mal aux Atheniens, pource qu'ils defen„ doyent les Egestains, lesquels estoyent descendus des „ Troyens, ses mortels ennemis, à cause que pour la foy „ faussée, & pour le tort que lui tenoit le Roy Laome„ don, il destruisit leur ville: mais à l'avanture avoit-il „ aussi bon jugement à escrire toutes ces galanteries là, „ comme à reprendre le stile de Philistus, ou a injurier „ Platon & Aristote (58) ". Notons en passant combien étoit fausse l'idée que les Paiens se faisoient de Dieu. Le Décalogue nous enseigne que l'iniquité des peres n'influe sur les enfans quant à la colere de Dieu, que jusques à la quatrieme génération. Et voici un Historien Paien qui s'imagine que les Troiens attireront sur leurs protecteurs la haine d'Hercule, huit cents ans après les querelles que ce demi-Dieu avoit eues avec un Prince Troien.

(58) Plutarch. *in* Nicia, *pag.* 523. *Je me sers de la Version d'A*myot. *Notez que* Longin, Traité du Sublime, *Chap. III, se moque de la raison prise du nom d'Hermocrate.*

(*L*) *Timée . . . . . n'étoit point propre au métier d'Historien, & . . . . il auroit dû s'abstenir principalement d'exercer sa plume sur les actions d'Agathocles.*] Sa passion la plus favorite étoit d'imprimer un caractere de médisance sur ses Discours: il aimoit naturellement à critiquer & à censurer. C'est pourquoi une Histoire de sa façon n'eût jamais pu être bonne, quand même il eût possédé les autres talens qui sont nécessaires aux Historiens (59). L'Esprit satirique porte à suprimer les actions loüables, & à ne présenter aux Lecteurs que l'endroit foible, & que le mauvais côté que l'on trouve dans chaque chose, ou que l'on y fait donner. On en use de la sorte principalement lors qu'on parle des actions d'un homme dont on a reçu quelque ofense. Il n'y avoit donc point d'Histoire que notre Timée fut moins capable de bien composer, que l'Histoire d'Agathocles; car il l'écrivoit dans une ville où il se trouvoit en exil pour avoir été chassé de sa patrie par Agathocles. Le souvenir de cette injure, & de ce dommage, se présentoit à tout moment, pour crier vengeance aux oreilles de l'Ecrivain.

(59) *Conférez avec ceci la Remarque* (*D*) *de l'Article* REMOND.

Je

Je vous laisse à penser si un Auteur naturellement satirique, pouvoit en cet état-là se tenir neutre entre les bonnes & les mauvaises qualitez du Tyran qui l'avoit bani. Ceux qui se plaisent à médire trouveroient sans doute, s'ils s'examinoient profondément, que leur humeur satirique est le fruit d'un tempérament bilieux, & présomptueux. Or comme ce tempérament excite de grans désirs de vengeance lors même qu'on n'a été qu'un peu ofensé, il faut conclure que Timée sentoit une passion violente de se venger d'Agathocles. Dès là, il ne devoit point le mêler dans son Histoire, il devoit être très-assûré que s'il l'y mêloit il s'écarteroit des Loix Historiques. Les personnes les plus moderées, & les plus modestes, auroient sujet de se défier de leur vertu en écrivant les actions d'un persécuteur. Elles devroient justement craindre que les incommoditez de la proscription n'excitassent des nuages qui leur cacheroient l'état naïf des événemens, & qui par là les empêcheroient de bien remplir les fonctions d'un Historien (60). A plus forte raison faut-il craindre les illusions du ressentiment, lors qu'on ressemble à Timée. Je croi qu'il y a des gens si raisonnables, qu'ils aimeroient mieux ne rien écrire, que de s'ériger en Historiens dans des circonstances où ils pourroient craindre ces illusions; ils ne se contenteroient pas de laisser calmer les prémiers troubles de l'ame, d'attendre que le tems eût fermé la plaie, ils renonceroient pour jamais à des écritures qui la rouvriroient infailliblement. Mais Timée n'étoit pas de cette trempe; & je gagerois que le seul désir de se venger d'Agathocles l'eût déterminé à prendre la plume incessamment pour composer une Histoire de Sicile. Chaque siecle peut fournir de tels Exemples: je veux dire des Auteurs qui n'auroient jamais songé à composer des Histoires, si des mécontentemens personnels, & des passions à la mode, ne les y eussent déterminez. Ils n'attendent point que leur colere soit passée, comme il faudroit pour le moins qu'il l'attendissent (61); ils écrivent dès le prémier jour de leur nouvel établissement. Aussi voit-on que leurs Histoires sont trop partiales, & qu'ils ajoûtent leurs gloses à chaque fait qu'ils raportent. On les prendroit pour des Qualificateurs du saint Office; car ils prononcent des arrêts sur chaque action; ils décident qu'elle est foible, qu'elle est lâche, &c. Que ne donnent-ils à faire ce jugement au Lecteur? Ils devroient faire un narré qui ne contint que les principes ou que les premisses du raisonnement, le Lecteur tireroit lui-même la conclusion soit qu'il s'agit de blâmer, soit qu'il s'agit de loüer. Il sufit donc de bien exposer les faits: les Sentences en ce genre-là doivent être ménagées tout comme celles qu'on nomme Maximes: elles ne doivent pas se montrer hors d'œuvre ou en relief, il faut les incorporer dans la narration, comme on l'a dit ci-dessus (62). Il y a bien des Histoires modernes où il manque au Titre l'épithete de *critique*. Ce sont des Ouvrages où l'on ne fait que critiquer, & où l'on engage même quelquefois une dispute réglée. On narre, & puis on réfute, alternativement.

(60) *Voiez la Remarque* (*B*) *de l'Article* HALL (Richard).

(61) *Il faudroit qu'ils se souvinssent de ce beau Précepte,* Ne frena animo permitte calenti, Da spatium tenuemque moram: male cuncta ministrat Impetus. *Stat. Theb. Libr. X, Vers* 697. *Mais peut-être craindroient-ils de ne savoir pas écrire, s'ils attendoient qu'ils fussent de sens rassis: peut-être s'imaginent-ils que la colere leur donne le talent qu'ils n'avoient pas.* Si natura negat facit indignatio versum, *disoit* Juvenal *dans sa* I Satire, *Vers.* 79

(62) *Dans la Remarque* (*C*) *de l'Article* THEON.

TIMESIUS (*A*) a été un homme de conséquence dans Clazomene sa patrie. Il y possédoit une telle autorité, qu'il y faisoit tout ce qu'il vouloit; & comme il avoit rendu beaucoup de services à la République, il ne croioit pas être devenu odieux par son grand crédit. Il fut assûré du contraire, lors qu'en passant par un lieu où quelques petits enfans se divertissoient à jouër aux osselets, il entendit ce qu'ils disoient. Il s'agissoit de faire sauter un osselet hors d'un trou: la chose paroissoit si malaisée, que la plupart de ces enfans dirent qu'elle ne se feroit pas; mais celui qui devoit jouër en jugea d'une autre maniere, *Plût à Dieu*, dit-il, *que je fisse sauter la cervelle de Timesius, comme je ferai sauter cet osselet.* Timesius ne douta plus qu'il ne fût extrémement haï dans la ville; & dès qu'il fut de retour chez lui, il raconta à sa femme ce qu'il venoit d'oüir, & lui ordonna de plier bagage & de le suivre, & sortit hors de Clazomene (*a*). Je croirois volontiers que ce fut depuis ce tems-là, qu'il entreprit de conduire une Côlonie dans la Thrace, & de rebâtir Abdere. Nous avons vu ailleurs (*b*) que son dessein ne réüssit pas, & qu'il fut chassé par les Thraces avant que d'avoir mis en ordre ce nouvel établissement. Les Teïens, qui dans la 59 Olympiade abandonnérent leur ville, réüssirent incomparablement mieux que lui dans le dessein de bâtir Abdere. Ils conservérent pour lui tant de respect, qu'ils l'honorérent comme un Héros (*c*). Il éprouva qu'on lui avoit répondu juste, lors qu'il avoit consulté l'Oracle touchant le dessein de conduire une Colonie, *Cherchez*, lui répondit-on, *des essains d'abeilles, vous aurez abondance de guêpes* (*d*). Le mal fut qu'au lieu de faire comme les abeilles de Virgile, qui chassent les frélons (*e*), les guêpes le contraignirent à déguerpir.

(*a*) Plutarch. Præc. Reip. ger. *pag.* 812.

(*b*) *Dans l'Article* d'ABDERE.

(*c*) Herodot. *Libr. I, Capite* CLXVIII.

(*d*) Plut. de Amicor. multitud. *p.* 96.

(*e*) *Ignavum fucos pecus a præsepibus arcent.* Virgil. Georg. *Libr. IV, Vers.* 168.

(*A*) *Timesius.*] Je lui donne le nom qu'Herodote lui a donné, & non pas celui de *Timesias* qui lui est donné par Plutarque. J'ai remarqué ailleurs (1) qu'un fort savant homme l'a apellé Tisamenes, & qu'aparemment par une faute d'impression il lui attribue d'avoir chassé les Thraces (2). Un autre a dit qu'il fut chassé par les Teïens; j'ai aussi relevé cela (3).

(1) *Dans l'Article* ABDERE, *Rem.* (*K*).

(2) *Dans l'Article* ABDERE, *Rem.* (*E*).

(3) *Dans l'Article* ABDERE, *Remarque* (*C*).

TIMOLEON, Général des Corinthiens, a été l'un des plus grans hommes de l'ancienne Grece. On auroit pu l'apeller le fleau des Tyrans; car sa principale inclination, & sa principale occupation, furent de punir les Usurpateurs de la Puissance souveraine, & de maintenir ou de rétablir la Liberté. S'il combatit les Tyrans, ce ne fut pas pour se défaire de ses compétiteurs, & pour s'emparer de l'Autorité illégitime dont il lès vouloit dépouiller. On ne trouve que trop de tels ennemis des Usurpateurs. Pour lui, il ne travailloit qu'en faveur des Peuples. Il porta si loin son zêle pour les intérêts de sa patrie, qu'il fit mourir Timophanes son frere aîné (*A*), après avoir vu que ses remontrances & ses prieres étoient incapables de le convertir. Il faut savoir que Timophanes s'étoit érigé en Tyran dans la ville de Corinthe. Sa mort eut des suites bien desagréables à Timoleon. Il y eut des gens qui se plurent à la lui reprocher comme un exécrable parricide, & sa mere le chargea de malédictions (*B*). Cela le mit au desespoir: il voulut se faire mourir;

(*A*) *Il fit mourir Timophanes son frere aîné.*] Il ne mit point lui-même la main au sang de son frere: mais il fut pourtant l'un des vrais auteurs de ce meurtre: car voici de quelle maniere cela se passa. Timoleon lia la partie avec deux hommes dont l'un, nommé Eschyle, étoit frere de la femme de Timophanes, l'autre étoit un Devin qui avoit nom Satyrus (1). Ils furent tous trois trouver le Tyran, & tâchérent pour la derniere fois de l'induire à rendre au Peuple la Liberté. Il se moqua d'eux d'abord, & puis il se mit bien en colere. Là-dessus Timoleon se mit un peu à l'écart, & se couvrit le visage, & pleura pendant que les deux autres tuérent Timophanes (2). Voilà le narré de Plutarque: généralement parlant il est conforme à celui de Cornelius Nepos (3). Mais Diodore de Sicile raconte que ce fut Timoleon qui tua son frere (4). Notez une diférence entre Cornelius Nepos, & Plutarque. Le prémier dit que Timoleon s'associa avec son beau-frere; l'autre dit qu'il s'associa avec le beau-frere de Timophanes. Disons cela plus clairement. Cet associé selon Plutarque étoit frere de la femme de Timophanes (5); mais selon Cornelius Nepos, il étoit marié avec une sœur de Timophanes & de Timoleon. *Per aruspicem communemque affinem cui soror ex iisdem parentibus nata, nupta erat, fratrem tyrannum interficiendum curavit* (6). Mr. Moreri a fait ici une faute. Timoleon, dit-il, *consentit que Satyrus qui avoit épousé leur sœur fit perdre la vie à ce nouveau tiran.* Il cite Diodore de Sicile & Plutarque: le prémier ne parle point de cela; l'autre ne dit point que Satyrus fût parent ou allié de Timoleon: il le nomme seulement Devin. Et quant au second complice, il le nomme Eschylus, & le fait frere de la femme de Timophanes. Il seroit possible que le même Eschyle eût épousé une sœur de Timophanes & fût frere de la femme de Timophanes. Sur ce pied-là Cornelius Nepos & Plutarque auroient tous deux raison; mais ils auroient suprimé chacun une partie de l'alliance.

(*B*) *La lui reprocher comme un exécrable parricide, & sa mere le chargea de malédictions.*] Donnons à ce fait toute l'étendue que Plutarque lui a donnée. *Ceux qui ne pouvoyent vivre en estat de liberté populaire, & qui avoyent de tout temps accoustumé de se renger à l'entour des seigneurs, &* leur

(1) *C'est ainsi que* Theopompus *le nomme; mais* Ephorus *&* Timee *le nomment Orthagoras.* Plut. *ubi infra.*

(2) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 237.

(3) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis. *Cap. I.*

(4) Diodor. Siculus, *Libr. XVI, Cap. LXVI.*

(5) Ἀδελφὸν ὄντα τῆς Τιμοφάνους γυναικός. *Fratrem uxoris Timophanis.* Plut *in* Vita Timoleontis.

(6) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis *Cap. I.*

mourir; & lors qu'enfin ſes amis lui eurent fait prendre une autre réſolution, il renonça au public, & ſe confina dans une morne ſolitude. Il y paſſa vingt années, & aparemment il y eût paſſé toute ſa vie, s'il ne ſe fût préſenté une occaſion de remettre en liberté la ville de Syracuſe. Cette ville oprimée ſous la Tyrannie de Denys eut recours aux Corinthiens. Ceux-ci réſolurent de la ſecourir, & donnérent à Timoleon le commandement des troupes qu'ils deſtinérent à cela. Il fit ce voiage ſous des auſpices très-favorables (*C*): mais il eut beaucoup de dificultez à vaincre pour débarquer en Sicile; car Icetes Tyran de Leonte qui avoit fait mine de concourir avec les Corinthiens pour la liberté de Syracuſe, & qui dans le fond ne ſongeoit à déthrôner Denys, que pour devenir le maître de cette ville-là, s'étoit joint avec les Carthaginois, & occupoit tous les paſſages. Il tenoit Denys aſſiégé dans la fortereſſe de Syracuſe, & il avoit déjà pris le reſte. Nonobſtant ces embarras, Timoleon inventa des ruſes pour prendre terre en Sicile, il défit l'armée d'Icetes, & peu après il ſe vit maître de la citadelle de Syracuſe, & enſuite de toute la ville; la citadelle tomba entre ſes mains parce que Denys la lui livra avec ſa perſonne (*a*); & il prit la ville d'aſſaut ſans qu'aucun de ſes ſoldats y fût tué ni bleſſé. Il fit raſer la fortereſſe, afin que les habitans ſe perſuadaſſent que la liberté qu'ils venoient de recouvrer ſeroit de longue durée, & après avoir travaillé heureuſement à rétablir le bon ordre dans cette place, il s'apliqua à redonner leur prémiere liberté à toutes les villes de Sicile qui gémiſſoient ſous des Tyrans. Il contraignit Icetes à renoncer à l'alliance des Carthaginois, & à vivre en homme privé dans la ville des Leontins. Il obligea Leptines Tyran d'Apollonie à ſe rendre, & il l'envoia à Corinthe. Il remporta une victoire ſignalée ſur les Carthaginois. Il punit la perfidie d'Icetes qui avoit eu de nouvelles liaiſons avec eux (*D*). Il

(*a*) *Il fut envoié à Corinthe: mais on ne peut pas dire comme* Moreri *que ce fut aprés que Timoleon l'eut vaincu; car Denys ne réſiſta point à Timoleon.*

leur faire la cour, firent ſemblant d'eſtre bien aiſes de la mort du tyran: toutesfois en reprochant continuellement à Timoleon qu'il avoit commis un parricide execrable & abominable aux dieux & aux hommes, firent tant qu'ils lui en imprimerent au cœur un regret de l'avoir fait: & davantage eſtant averti que ſa mere meſme le portoit fort impatiemment, & qu'elle en jettoit contre lui des paroles efroyables à oüir, & des maledictions horribles, il s'en alla vers elle pour la cuider reconforter: mais elle ne le voulut jamais voir, ains lui fit fermer ſa porte. Adonc eſtant outré de douleur & troublé en ſon entendement, il lui prit ſoudainement volonté de ſe faire mourir en s'abſtenant de manger: mais ſes amis ne l'abandonnerent point en ce deſeſpoir, ains le preſſerent tant & par remonſtrances & par prieres, qu'ils le contraignirent de manger. Parquoi il prit alors reſolution de vivre deſormais aux champs en ſolitude, & quiter de tout poinct l'entremiſe du gouvernement des afaires publiques: de maniere qu'au commencement, il ne venoit pas ſeulement en la ville, ains evitant toutes compagnies, ſe tenoit és plus ſolitaires & plus esgarez endroits des champs, où il ne faiſoit autre choſe que vaguer tantoſt ici tantoſt là, & ſe conſumer de melancholie (7). . . . *Soit que ce fuſt le regret qu'il ſentoit en ſon cœur de la mort de ſon frere, ou la honte qu'il avoit de ſe trouver devant ſa mere, quoi que ce fuſt, cela lui rompit & abatit tellement le cœur, que vingt ans depuis il ne ſe meſla d'afaire quelconque honorable ne publique* (8). Cornelius Nepos a dit à peu près la même choſe (9): mais Diodore de Sicile ne parle point de cette longue mélancholie de Timoleon; & au contraire il nous fait entendre qu'il ſe paſſa peu de tems entre la mort de Timophanes, & l'Expédition de Syracuſe (10). Il dit qu'auſſi-tôt que Timoleon eût tué ſon frere il s'eleva un grand tumulte; une partie des habitans demandérent que le meurtrier fût puni, les autres vouloient qu'on lui donnât les éloges qui étoient dûs aux perſonnes qui maſſacroient les Tyrans. Cette diſpute fut renvoiée à la déciſion du Sénat: on agita la queſtion de part & d'autre; il ſe préſenta des Avocats pour & contre Timoleon: les Juges n'avoient encore rien prononcé, lors que les Ambaſſadeurs de Syracuſe ſe préſentérent pour demander du ſecours aux Corinthiens. Le Sénat ordonna que Timoleon ſeroit envoié à Syracuſe, & que s'il s'acquitoit bien de ſa Charge, on le traiteroit comme un meurtrier de Tyran; mais que s'il ne s'en aquitoit pas bien, on le traiteroit comme un meurtrier de ſon frere. Je m'en vais encore citer Plutarque, afin de faire ſentir par un bon exemple combien les meilleurs Hiſtoriens ſavent pervertir les caracteres les plus eſſentiels d'un fait. Voilà Diodore de Sicile qui nous aſſûre, que le Sénat de Corinthe ne donna à Timoleon le commandement des troupes, que ſous une condition incommode, c'eſt que ſon procès criminel ſeroit jugé, ou à ſon abſolution, où à ſa condamnation, ſelon qu'il s'aquiteroit de ſa Charge ou bien ou mal. Mais Plutarque ne raporte pas ainſi la choſe: il dit que Timoleon fut élu pour Général abſolument, & ſans condition par les ſufrages du Peuple, après quoi *Teleclides, qui eſtoit celui qui pour lors avoit plus d'autorité & de credit es afaires de Corinthe, ſe dreſſant en pieds devant tout le peuple, fit un preſchement à Timoleon, par lequel il l'exhorta de ſe porter en homme de bien & vaillant Capitaine en ceſte charge: Car ſi tu t'y portes bien, dit-il, nous ferons jugement de toi, que tu auras occis un tyran: & ſi tu t'y portes mal, nous jugerons que tu auras tué ton frere* (11). Ce ne ſont pas de petites variations, mais des narrez eſſentiellement diférens, & comme diſoient les Latins *toto cœlo diverſi.* On ne peut diſculper l'un & l'autre de ces deux Hiſtoriens; il faut que l'un d'eux ſoit tombé dans une inſigne bévue.

(7) Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 238. *Je me ſers de la Verſion* d'Amyot.

(8) *Là-même.*

(9) *Hoc præclariſſimum ejus factum non pari modo probatum eſt ab omnibus. nonnulli enim læſam ab eo pietatem putabant: & invidiâ laudem virtutis obterebant. Mater verò poſt id factum, neque domum ad ſe filium admiſit, neque aſpexit, quin eum* fratricidam impiumque *deteſtans compellaret. Quibus rebus ille adeò eſt commotus, ut nonnunquàm vitæ finem facere voluerit, atque ex ingratorum hominum conſpectu morte decedere.* Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis *Cap. I.*

(10) Diodorus Siculus, *Libr. XVI, Cap. LXVI.*

(11) Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 238, 239: *Verſion* d'Amyot.

(*C*) *Sous des auſpices très-favorables.*] Je ne parle point du bon préſage qu'il eut à Delphes: on le peut lire dans Moreri. Mais en voici d'autres: *Quand les vaiſſeaux furent preſts, & que les ſoudards eurent tout ce qui leur faiſoit beſoin pour partir, les religieuſes de la Deeſſe Proſerpine dirent avoir eu une viſion la nuict en dormant, par laquelle les Deeſſes Ceres & Proſerpine leur eſtoyent aparuës, acouſtrees comme pour voyager, & leur dirent qu'elles vouloyent aller avec Timoleon en la Sicile. A ceſte cauſe les Corinthiens equiperent une galere laquelle ils appellerent, la galere de Ceres & de Proſerpine* (12). . . . . . *Quand* Timoleon *fut au large en pleine mer, ayant le vent en pouppe, la nuict il lui fut avis que le ciel ſoudainement ſe fendit, & que de celle ouverture il s'eſpandit en l'air au deſſus de ſa navire une grande quantité de feu fort clair & fort aparent à voir, duquel il ſe fit comme une torche ardente ſemblable à celles dont on uſe es ceremonies des myſteres. Ceſte torche les accompagna & guida tout au long du voyage, & à la fin alla fondre & diſparoir au propre endroit de la coſte de l'Italie, où les pilotes avoyent deliberé d'arriver. Les devins enquis ſur la ſignification de ce preſage, reſpondirent que ceſte aparition miraculeuſe teſmoignoit ce que les religieuſes de Ceres avoyent ſongé, & que les Deeſſes favoriſantes à l'entrepriſe avoyent monſtré le chemin par ceſte lumiere envoyee du ciel: pour autant que l'iſle de la Sicile eſt ſacree & dediee à la Deeſſe Proſerpine, meſmement que l'on conte, que le raviſſement d'elle y fut fait, & que la ſeigneurie lui en fut baillee en don nuptial au jour de ſes nopces* (13). Ce narré de Plutarque auroit pu être plus net; mais néanmoins on y trouve aſſez clairement lors qu'on en peſe les circonſtances, que tout cela ne fut qu'un ſonge, & qu'il n'y eut point de feu actuel qui marchât devant la flote comme un guide. Ainſi on ne pourroit point faire un parallêle entre cette Avanture, & la Colonne qui marchoit devant les Iſraëlites, ou l'Etoile qui mena les Mages à Bethléem.

(12) Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 238, 239: *Verſion* d'Amyot.

(13) *Là-même, pag.* 239.

(*D*) *Il punit la perfidie d'Icetes qui avoit eu de nouvelles liaiſons avec* les Carthaginois.] La gloire de Timoleon ſoufrit ici quelque tache; car il permit qu'on pouſſât trop loin la vengeance, & que l'on uſât de cruauté envers des perſonnes qu'il eût mieux valu exempter du châtiment. Servons-nous des paroles du Plutarque d'Amyot: „ Peu de jours „ après, Timoleon menant ſon armee devant la ville des „ Leontins, y prit Icetes vif, avec ſon fils Eupolemus, „ & le General de ſa chevalerie, qui lui furent livrez en- „ tre les mains par ſes ſoudards meſmes. Si furent Icetes „ & ſon fils punis de mort, comme traiſtres & tyrans, & „ Euthydemus, quoi qu'il fut vaillant homme & hardi à „ la guerre, ne trouva non plus de miſericorde pour quel- „ que injurieuſe parole qu'on le chargea d'avoir dite contre „ les Corinthiens. Car on dit que quand ils vindrent pre- „ mierement de leur païs en la Sicile, pour y faire la guer- „ re aux tyrans, en une Harangue qu'il fit devant les Leon- „ tins, il dit entre autres choſes, qu'il ne ſe faloit point es- „ tonner ni efroyer, ſi

„ *Dehors eſtoyent femmes Corinthiens* (*).

„ Voila comment la plupart des hommes bien ſouvent s'o- „ fenſe plus pour de mauvaiſes paroles que pour de mau- „ vais efets, & portent plus patiemment un dommage qu'ils „ ne font une injure, & pardonne lon aux ennemis quand „ ils ſe revengent de fait, comme ne pouvans faire de „ moins, mais les paroles injurieuſes ſemblent proceder „ d'une haine & d'une malignité trop exceſſive. Au de- „ meurant retourné que fut Timoleon à Syracuſe, les Sy- „ racuſains mirent en juſtice les femmes d'Icetes & de ſon „ fils, & leurs filles, leſquelles, leur proces fait, furent par „ ſentence du peuple condamnées à la mort. C'eſt de tous „ les actes de Timoleon, celui qui me ſemble le plus deſa- „ greable: car s'il euſt voulu, il euſt bien peu empeſcher „ que ces pauvres femmes ne fuſſent point mortes: mais il „ ne s'en ſoucia point, & les abandonna au courroux de „ leurs citoyens, qui voulurent venger ſur elles les torts „ qu'on avoit faits à Dion, apres qu'il eut chaſſé le tyran „ Dionyſius: car ce fut Icetes qui fit noyer dedans la mer „ Arete femme de Dion, ſa ſœur Ariſtomache, & ſon fils „ qui eſtoit encore petit enfant, comme nous avons eſcrit „ ailleurs en la vie de Dion (14) ". La réfléxion de Plutarque;

(*) *C'eſt le commencement de la Tragedie de Medée d'Euripide.*

(14) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 252.

Il défit Mamercus Tyran de Catane, & le poursuivit jusques dans Messine, où le Tyran Hippon lui avoit donné retraite. Il assiégea cette place, & il eut la joie de faire tomber entre ses mains ces deux Tyrans (*E*). Tant d'actions glorieuses ne lui inspirérent point l'envie de dominer: il se réjouït au contraire de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice (*F*). Il passa le reste de ses jours dans cette ville (*G*), & y reçut toutes les marques de gratitude qu'il méritoit: il y jouït réellement des avantages de la domination (*H*), sans perdre la gloire de n'avoir agi que pour l'affranchissement du peuple, & sans s'exposer à l'envie des Esprits Républicains: Ses funérailles furent magnifiques. Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grans exploits étoient l'ouvrage des Dieux (*I*), une grace de la fortune, un bonheur, & non pas l'ouvrage de

tarque, sur la foiblesse qu'ont les hommes de pardonner plus malaisément une parole offensante qu'une action injurieuse, est fort sensée.

(*E*) *Il eut la joie de faire tomber entre ses mains* Hippon & Mamercus.] Ils firent tous deux une malheureuse fin. Hippon, voiant Messine assiégée par mer & par terre, se mit dans un vaisseau pour s'évader: *Mais il fut pris à la sortie: & les Messaniens l'ayans entre leurs mains firent venir les enfans de l'escole au theatre, pour y voir un des plus beaux spectacles qu'ils eussent sçeu voir, c'est assavoir la punition du tyran, lequel fut fouëtté publiquement, & puis executé à mort. Quant à Mamercus, il se rendit lui mesme à Timoleon pour estre jugé par les Syracusains, pourveu que Timoleon ne fust point son acusateur. Si fut mené à Syracuse, là où il essaya de prononcer devant le peuple une Harangue qu'il avoit de longue main propensée & composée: mais voyant que le peuple crioit & faisoit un grand bruit pour ne le point ouir, & qu'il n'y avoit point d'aparence qu'il fust pour lui pardonner, il se prit à courir à travers le theatre, & alla donner de la teste tant qu'il peut, contre un des degrez où l'on se sied au theatre, cuidant se froisser toute la teste pour mourir promptement: mais il n'eut pas l'heur de pouvoir ainsi mourir; car il fut pris estant encore vif, & puni de la mesme peine dont on punissoit les brigands & les larrons* (15). N'oublions pas que Mamercus étoit Poète, & qu'il avoit irrité les Syracusains par des Vers piquans. Laissons parler le Traducteur de Plutarque (16): „ La commune de Syracuse suportoit mal patiemment quelques traits de moquerie „ que leur faisoyent & disoyent les tyrans: car Mamercus „ entre autres estimant beaucoup de soi, pource qu'il savoit „ faire des vers, & composoit quelques Tragœdies, ayant „ eu en quelques rencontres avantage sur les estrangers que „ les Syracusains entretenoyent à leur soulde, en faisant „ grande gloire: & en dediant les boucliers qu'il avoit gagnez sur eux au temple des dieux, y adjousta ces vers piquans, en mespris & moquerie des veincus:

„ *Ces beaux pavois de pourpre coulourez,*
„ *D'yvoire & d'or richement labourez,*
„ *Nous les avons gaignez par force, & pris*
„ *Avec boucliers de bien fort petit pris* ".

Voici un Poëte dont Vossius ne fait point mention. Le Jésuite Hierome Ragusa ne l'oublie pas dans ses Eloges des anciens Siciliens (17); mais au lieu de nous renvoier à Plutarque, il ne cite que Jean Vintimille.

(*F*) *Il se réjouït . . . . . de ce qu'il y eut dans Syracuse quelques personnes qui le mirent en justice.*] Ce fut ce me semble le plus bel endroit de sa vie: raportons le sans rien retrancher des paroles de Plutarque. *Pource qu'il est, par maniere de dire, necessaire que non seulement toutes alouëttes ayent la houpe sur la teste, comme dit Simonides, ains aussi qu'en toutes villes regies par police populaire, il y ait des calomniateurs, il s'en trouva deux à Syracuse de ceux qui avoyent acoustumé de harenguer devant le peuple, qui s'atacherent à Timoleon, dont l'un s'apelloit Laphystius, & l'autre Demanetus, desquels comme Laphystius lui donnast assignation à certain jour, pour venir respondre devant le peuple à quelque cas, dont il pretendoit le conveincre, ses citoyens se mutinerent & ne voulurent point que cest ajournement eust lieu: mais lui les apaisa en leur remonstrant qu'il avoit pris tant de peines & de travaux, & s'estoit exposé à tant de dangers, afin que quiconque voudroit des Syracusains peust librement user de la franchise & liberté des loix. Et une autre fois Demanetus en pleine assemblee du peuple ayant repris & blasmé plusieurs choses par lui faites pendant qu'il estoit Capitaine, Timoleon ne respondit rien à cela, ains seulement dit au peuple, qu'il rendoit graces aux dieux, de ce qu'ils lui avoyent concedé ce qu'il leur avoit souventes fois requis & demandé en prieres: c'est qu'il peust une fois voir les Syracusains en pleine franchise & liberté de pouvoir dire tout ce que bon leur sembleroit* (18). Ceux qui aimeront mieux le Latin de Cornelius Nepos, que le François d'Amiot, n'auront qu'à lire la marge (19).

(*G*) *Il passa le reste de ses jours dans* Syracuse.] Il n'y a rien de plus extraordinaire qu'un grand homme qui sait jouïr tranquillement de sa gloire sans aspirer à de nouvelles dignitez. La plupart de ceux qui parviennent à une haute réputation, & à une grande autorité, ont l'imprudence de vouloir monter plus haut, & ils s'exposent par ce moien à des traverses mortifiantes, & sur tout dans les Etats Populaires. Timoleon fut plus sage: *Il ne retourna onques-puis à Corinthe, ains en fit venir sa femme & ses enfans, & ne s'entremesla point des troubles qui depuis sourdirent entre les Grecs, ni ne s'exposa point à l'envie de ses citoyens, à laquelle la pluspart des Gouverneurs & Capitaines vont donner de la teste ordinairement par une trop grande & insatiable convoitise d'honneurs & d'autorité: ains se tint le reste de ses jours en Sicile, jouissant des biens que lui-mesme avoit produits, desquels le principal & le plus grand estoit, de voir tant de villes, & tant de miliers d'hommes heureux par son moyen* (20).

(*H*) *Il y jouït réellement des avantages de la domination.*] Si nous en croions Cornelius Nepos, la conduite de Timoleon fut celle d'un habile homme; il se dépouilla volontairement de l'autorité; & il s'aquit par ce moien une puissance mieux affermie que celle des Rois: *Quum tantis esset opibus, ut etiam invitis imperare posset, tantum autem haberet amorem omnium Siculorum, ut nullo recusante regnum obtineret: maluit se diligi, quam metui. Itaque, cùm primum potuit, imperium deposuit, & privatus Syracusis, quod reliquum vitæ fuit, vixit. Neque verò id imperitè fecit. Nam quod ceteri reges imperio potuerunt, hic benevolentia tenuit. Nullus honos huic defuit: neque posteà Syracusis res ulla gesta est publica, de quâ prius sit decretum, quàm Timoleontis sententia cognita. Nullius unquàm consilium non modò antelatum, sed ne comparatum quidem est. Neque id magis benevolentiâ factum est, quàm prudentiâ* (21). Cet Historien ajoûte que Timoleon étant devenu aveugle ne discontinua point de rendre service au public: il se faisoit porter en litiere dans l'Assemblée, & sans descendre il disoit son sentiment; raportons ce fait un peu au long après Plutarque. „ C'estoit aussi une chose belle à voir ce qu'ils faisoyent pour l'honnorer en leurs assemblees de conseil. „ Car s'il estoit question de quelque afaire de peu de consequence, ils le jugeoyent & despeschoyent eux-mesmes tous seuls: mais si c'estoit quelque matiere qui requist plus grande deliberation, ils le faisoyent apeller, & „ lui s'en alloit dedans sa litiere à travers la place, jusques „ au theatre où se tenoit l'assemblee du peuple, & y entroit „ tout ainsi qu'il estoit assis dedans sa litiere, & la le peuple „ tout d'une voix le saluoit, & lui leur rendoit aussi leur „ salut: & apres avoir donné quelque espace de temps à „ ouïr les loüanges & benedictions que toute l'assemblée „ lui donnoit, on lui proposoit l'afaire dont il estoit question, & lui en disoit son avis, lequel estant passé par les „ voix, & sufrages du peuple, ses serviteurs le remenoyent „ derechef en sa litiere à travers le theatre, & les citoyens „ le recevoyent quelque temps avec aclamations de joye „ & batemens de mains, puis se remettoyent comme devant à depescher le reste des afaires publiques par euxmesmes (22). ".

(*I*) *Il ne faut pas oublier l'aveu qu'il fit que ses grans exploits étoient l'ouvrage des Dieux.*] „ Et en ses missives „ familieres qu'il escrivoit à ses amis à Corinthe, & en „ quelques harengues qu'il fit devant le peuple de Syracuse, il dit par plusieurs fois qu'il rendoit graces à Dieu „ de ce qu'ayant voulu sauver & delivrer de servitude la „ Sicile, il lui avoit pleu se servir de lui, & en donner le „ titre à son nom. Et ayant fait bastir dedans sa maison „ un temple, il le dedia à la fortune & lui sacrifia: & „ qui plus est, consacra & dedia toute sa maison à la sacree fortune (23) ". Cornelius Nepos raconte la même chose. *Nihil unquam neque insolens, neque gloriosum, ex ore ejus exiit: qui quidem, cùm suas laudes audiret prædicari, nunquàm aliud dixit, quàm se eâ re maximas diis gratias agere atque habere, quòd, cùm Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimùm ducem esse voluissent. Nihil enim rerum humanarum sine deorum numine agi putabat. Itaque suæ domi sacellum* αὐτοματίας *constituerunt, idque sanctissimè colebat* (24).

Cette Chapelle qu'il fit batir à la Fortune dans sa maison, & le culte exact qu'il rendoit à cette Divinité, nous doivent faire juger qu'il parloit selon sa persuasion, quand il n'attribuoit pas à sa prudence, mais à la faveur céleste, les heureux succès de ses entreprises. Il est d'ailleurs très-probable que tous ceux qui faisoient de tels aveus n'avoient point en vue les devoirs de la Religion, je veux dire la gratitude avec laquelle nous devons attribuer notre bonheur à la Providence divine, & non pas à notre sagesse. Plusieurs n'ont parlé ainsi que par politique, soit qu'ils voulussent apaiser leurs envieux; soit qu'ils voulussent inspirer plus de confiance à leurs amis (25). Faisons parler un homme qui savoit faire des Réfléxions judicieuses. *Le plus grand obstacle*, dit-il (26); *que les fondateurs des Sectes, & des Empires aient trouvé à leurs desseins, c'est l'aversion naturelle que les hommes ont; pour se soumettre les uns aux autres, pour reconnoître quelque superiorité de merite, ou de lumiere. C'a été de tout temps parmi eux, un moien certain d'être exclus de toute sorte de prééminence, que de témoigner, d'en pretendre quelqu'une, ou de croire la meriter. Aussi ces grans Hommes se sont bien gardez de parler jamais des qualitez extraordinaires, qu'ils avoient reçûes*

(15) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 252.

(16) *Là-même, pag.* 251.

(17) *Mamercus quoque poëtarum Siculorum gloria effulsit. Ex Joanne Vigintimillio in Tabula Poëtarum Siculorum.* Hier. Raguza, *in* Elogiis Siculorum, *pag.* 178.

(18) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 253.

(19) Huic quidam Laphystius homo petulans, & ingratus vadimonium cum vellet imponere, quod *cum illo se lege agere* diceret, & complures concurrissent, qui procacitatem hominis manibus coërcere conarentur: Timoleon oravit omnes, *ne id facerent, namque id ut Laphystio ceterisque liceret, se maximos labores summaque adiisse pericula. Hanc enim speciem libertatis esse, si omnibus quod quisque vellet, legibus experiri liceret.* Idem, cùm quidam Laphystii similis, nomine Demænetus in concione populi, de rebus gestis ejus detrahere cœpisset, ac nonnulla inveheretur in Timoleonta: dixit, *nunc demum se voti esse damnatum. namque hoc à diis immortalibus semper precatum, ut talem libertatem restituerent Syracusanis, in qua cuivis liceret, de quo vellet, impune dicere* Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis, *Cap. IV.*

(20) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 253.

(21) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis, *Cap. III.*

(22) Plut. *dans la* Vie de Timoleon, *pag.* 254.

(23) *Là-même, pag.* 253.

(24) Cornel. Nepos, *in* Vita Timoleontis, *Cap. IV.*

REFLEXION sur cet aveu de Timoleon.

(25) Plutarque, *in Præceptis* Reip. gerendæ, *pag.* 816, *où il parle nommément de Timoleon.*

(26) *L'Abbé* de Saint Real, de l'Usage de l'Histoire, *Discours VII, pag. m.* 223.

de sa prudence (*b*). Cela nous donnera lieu de raporter quelques recueils qui concernent ce que les Anciens ont dit sur l'influence de la fortune (*K*), & nous réfuterons en particulier ceux qui soutien-

(*b*) *Tiré de* Plutarque, *dans la* Vie de Timoleon.

reçûes de la liberalité de la Nature. Ils s'en sont toûjours servis avec tant de circonspection, que pendant que tous les autres les admiroient, ils sembloient être seuls à les ignorer.... (27) *Mais le plus heureux artifice dont ils se soient servis, pour ne pas irriter l'orgueil des hommes, & leur independance naturelle, en les asservissant, c'est, quand ces celebres imposteurs ont donné lieu au Peuple, d'attribuer tout ce qu'il y avoit en eux d'excellent & au dessus de lui, de l'attribuer à quelque communication secrette, qu'ils avoient avec les Dieux: par cette adresse, tout ce qu'ils avoient de grand n'a plus choqué personne; parce que cela n'a plus été regardé, dez-lors, comme un merite personnel, ce que naturellement on n'aime pas à reconnoître, mais seulement, comme l'effet du bonheur, & du hazard, ou de la faveur du Ciel, qui se répand également sur les dignes, & sur les indignes; ce qui ne rabaisse, ni les uns, ni les autres....* (28) *C'est sur ce même fondement, que Ciceron se trouvant un jour obligé d'entrer dans le détail de toute sa conduite contre Catilina, pour justifier quelqu'un qu'on accusoit d'avoir trempé dans sa conjuration; & ce grand Orateur voyant bien, qu'un recit si glorieux pour lui étoit plus propre dans sa bouche à aliener l'esprit de ses auditeurs, qu'à les gagner; il crût devoir essaier de leur rendre ce recit moins odieux, en rejettant déz l'entrée, sur une inspiration celeste, tout ce qu'il avoit fait de merveilleux dans cette occasion:* (**) O Dieux! *s'écrie-t-il d'abord dans cette pensée*, Dieux immortels, (car je veux vous rendre ce qui vous apartient, & je ne saurois présumer si fort de ma capacité, que de croire, que j'aye pû de moi-même pourvoir à tant d'accidens si grans, si différens, si imprevûs, qui accompagnerent l'affreux orage dont cet Etat fut agité) Oui, c'est vous, qui répandites dans mon ame ce désir ardent de conserver ma Patrie; vous, qui me retirâtes de tout autre soin pour m'apliquer uniquement au salut de la République; c'est vous enfin, qui portâtes dans mon esprit des lumieres si extraordinaires, à travers toutes les ténébres de mes erreurs, & de mon ignorance.

Si ces Pensées de l'Abbé de Saint Real sont judicieuses, celles de Costar ne le sont pas moins, lors qu'il recherche les raisons pourquoy Sylla se voulut donner le surnom d'Heureux. Il n'aprouve point le sentiment de Girac, qui avoit parlé ainsi: „ A la vérité, c'estoit une moderation „ à un Capitaine si illustre d'attribuër à la Fortune tant de „ grandes victoires qu'on pouvoit attribuër à sa vertu. „ Neantmoins, c'estoit par une prudence consommée & „ par une fine politique, qu'il vouloit ceder à l'envie qui „ s'attache ordinairement à ceux qui s'eslevent au dessus „ des autres. Les Sages parmy les Anciens ont toûjours „ craint la Déesse Nemesis qui se plaisoit à abatre & à „ destruire ce qui estoit de trop eminent (29)". Voions les réfléxions de Costar sur ce passage de son Adversaire: *Pour Sylla, ce ne fut point la défaite de Mithridate, qui l'obligea de prendre le nom* d'Heureux. (†) *Aprés avoir opprimé tous les ennemis de sa grandeur & de sa personne, & s'estre fait Dictateur, de son autorité propre, il fit publiquement un long & ample recit des felicitez qui avoient toûjours accompagné ses actions, autant les civiles que les militaires: Et puis il declara qu'en reconnoissance des faveurs dont le Ciel l'avoit comblé, il estoit resolu d'ajouster à l'avenir la qualité* d'Heureux *à ses autres noms.* (‡) *Que ce fust* par moderation & pour appaiser l'envie, *comme le croit Monsieur de Girac, c'est ce que je ne saurois me persuader. Je m'imagine bien plûtost que ce fut pour donner plus de hardiesse à ses Partisans, & plus de terreur à ceux qui ne l'aimoient pas. En effet, nous apprehendons davantage la fortune d'un grand homme que son excellente vertu, parce que la vertu n'est qu'une cause purement humaine, dont nous connoissons à peu prés la mesure & la portée; au lieu que la fortune est une cause divine, dont la puissance n'a point de bornes. C'est aussi pour cette raison que nous nous fions davantage en la protection des heureux, qu'en celle des vertueux; & le Chancelier Bacon ne pense pas que Cesar eust donné tant de courage à son Pilote effrayé de la tempeste, s'il luy eust dit*, Ne crain rien, tu menes César & sa vertu, *qu'il luy en donna par ce mot plein de confiance*, Ne crain rien, tu menes Cesar & sa fortune (30). Le mieux est, ce me semble, de donner à Sylla les deux motifs, celui que Girac raporte, & que Costar ne veut pas admettre, & celui que Costar a allégué; car il est sûr qu'on craignoit beaucoup dans le Paganisme la Déesse Nemesis, & qu'on la croioit ennemie de ceux qui s'enfloient d'orgueil. On se persuada que les revers de fortune du Général Timothée vinrent de ce qu'il ne voulut pas reconoître les obligations qu'il avoit à son étoile. Raportons ce que Plutarque dit là-dessus: *Timotheus Athenien fils de Conon, comme ses envieux & mal-vueillans atribuassent ses beaux faits à la faveur de fortune, & peignissent en des tableaux la fortune, qui lui aportoit les villes toutes prises & envelopées des rets pendant qu'il dormoit, le prit à mal & s'en courrouça contre ceux qui le faisoyent, disant qu'ils lui ostereyent la gloire qui lui apartenoit; à l'occasion dequoi un jour qu'il estoit retourné de la guerre où il lui estoit bien succedé, apres avoir rendu conte au peuple & recité publiquement les choses par lui faites en son voyage, il dit, Seigneurs Atheniens, la fortune n'y a point de part en tout ce que je vous ai conté. Les Dieux furent indignez de celle folle ambition de Timotheus, de maniere qu'il ne fit onques puis chose qui valust, ains lui tournerent toutes choses à contre-poil, jusques à tant qu'il vint à estre si fort haï du peuple, qu'il fut à la fin chassé & banni d'Athenes* (31). Raportons aussi ce que le même Plutarque nous aprend de l'affectation toute contraire de Sylla. Les faits sont curieux. „ Sylla n'enduroit pas seulement en patience le dire de ceux „ qui le preschoyent heureux & singulierement favorisé de „ la fortune, ains augmentant ceste opinion, & s'en glorifiant comme d'une grace speciale des Dieux, attribuoit „ toute la gloire de ses faits à la fortune (32), soit qu'il le „ fist par une maniere de vaine gloire, ou que veritablement il eust ceste fantasie, que les Dieux le guidoyent en „ toutes ses afaires: car il a escrit lui-mesme en ses Commentaires, que des entreprises qu'il sembloit avoir bien „ consultées, celles qu'il hazardoit chaudement selon l'occasion qui se presentoit contre ce qu'il avoit paravant arresté „ & resolu en son conseil, c'estoyent celles qui lui succedoyent le mieux. Davantage quand il dit qu'il estoit „ mieux né à la fortune qu'à la guerre, il semble qu'il reconnoissoit tenir ses prospéritez plustost de la fortune que „ de sa valeur. Brief il semble qu'en tout & par tout il se „ soumettoit entierement & avoüoit dependre totalement „ de la fortune, atendu mesmement qu'il attribue à une „ singuliere faveur des Dieux la bonne union & concorde „ qu'il maintint avec Metellus son beau pere, qui estoit „ homme en autorité & en dignité pareil à lui (33)". Voiez dans Plutarque (34) quelques autres faits, qu'il tire des Commentaires de ce Général Romain; & observez qu'il supose qu'on a pu par fanfaronade attribuer à la fortune, ce que l'on a fait de grandes actions. *Εἴτε κόμπῳ χρώμενος, εἴθ᾽ οὕτως ἔχων τῇ δόξῃ πρὸς τὸ θεῖον*, soit, dit-il (35), que Sylla parlât ainsi par bravade, soit qu'il eût cette opinion de la providence. Je ne vois pas clairement la justesse d'une semblable disjonctive: car si ce grand Capitaine n'avoit pas cru effectivement que Dieu lui avoit été favorable, j'avoue qu'il auroit pu néanmoins le dire par les raisons de politique que j'ai raportées ci-dessus; mais je ne vois point qu'il l'eût pu dire par vanité, & par fanfaronerie, puis qu'il n'étoit point de ces étourdis, & de ces hableurs, qui fondent leurs vanteries sur des extravagances, & qui sont assez contens pourvu qu'ils parlent. Un homme comme lui ne pouvoit pas ignorer, qu'il diminuoit le mérite de sa prudence, & de sa valeur, à proportion qu'il reconoissoit que la fortune étoit la cause de ses victoires. Comment donc pouvoit-il le reconoître par un principe de vanité, en suposant qu'il disoit une menterie? J'ajoûte cela, parce que la disjonctive de Plutarque veut que l'on supose, que Sylla n'eût point parlé de la sorte par un motif de vaine gloire, s'il avoit été persuadé de ce qu'il disoit. Il me semble donc que l'Historien auroit dû joindre les deux choses qu'il a séparées. Il auroit dû dire que Sylla, persuadé que la providence l'avoit comblé de ses plus insignes bénédictions, afectoit de s'en vanter, & qu'il en tiroit une matiere de fanfaronade; car comme on abuse de toutes choses, il est sûr que si d'un côté les hommes sages s'humilient, en reconoissant qu'ils n'ont été que l'instrument de la providence, d'autre côté les hommes superbes s'enorgueillissent, quand ils songent que Dieu s'est voulu servir d'eux pour l'exécution de ses desseins. Ils se regardent comme ses favoris, & ils se croient dès lors au dessus de tous les hommes. Considérez que saint Paul eut besoin d'un grand correctif, & d'un rude rabat-joie, afin que l'excellence des Révélations, que Dieu lui avoit communiquées par un privilege spécial, ne lui donnât de l'orgueil. Disons quelque chose pour Plutarque: des gens, qui ne croiroient rien de ce qu'ils diroient de la fortune, pourroient néanmoins lui attribuer leurs plus beaux exploits, & cela par vanterie & par présomption. Ils se régleroient sur l'opinion générale; & ils s'imagineroient que ceux qui croient que Dieu est l'arbitre de toutes choses, admireroient ses favoris, & mettroient en eux leur confiance. Un Auteur moderne prétend qu'une certaine vanterie de Tibere (36) *est plus politique, qu'elle n'est vaine. Car il importe beaucoup à un Prince d'être heureux, ou d'être cru tel. Et cela lui tient lieu de mérite & de vertu auprés de ses Sujets* (‡), *dautant plus qu'ils croient, que leur félicité dépend de la sienne. Ainsi, Tibére, qui savoit toutes les maximes de regner, faisoit sonner bien haut cete prospérité de sa maison, disant, que jamais chose pareille n'étoit arivée à pas-un Prince Romain. Par où il vouloit se rendre plus vénérable au Peuple, en lui faisant croire, qu'il avoit la faveur des Dieux* (*) (37).

(*K*) *Ce que les Anciens ont dit sur l'influence de la fortune.*] Si je voulois compiler ici tout ce qu'ils ont dit sur cette matiere, il me faudroit entreprendre un Livre particulier. Je ne me propose que de recueillir quelques épis dans ce vaste champ. On peut dire qu'il n'y a rien de mieux établi dans les Livres des Anciens que cette Hypothese, c'est que l'industrie & la prudence de l'homme ont moins de part aux événemens, que son bonheur ou son malheur, c'est-à-dire, que le concours imprévu, ou qu'une disposition des circonstances, qui ne depend point de nous. *Sunt in his quidem virtutis opera magna sed majora fortunæ.* C'est Pline qui parle ainsi (38), après avoir raporté un certain nombre d'événemens: mais qui doute qu'il n'eût dit la même chose touchant une infinité d'autres Histoires particulieres? Il étale la même maxime un peu plus bas, quoi que d'une façon plus envelopée. *Plurimum*

(27) *L'Abbé* de Saint Real, de l'Usage de l'Histoire *Discours VII, pag. m.* 225.

(28) *Là-même, pag.* 229.

(**) O Dii immortales vobis enim tribuam quæ vestra sunt, nec vero possum meo tantum ingenio dare, ut tot res, tantas tam varias tam repentinas, in illa turbulentissima tempestate Reipubl. mea sponte dispexerim; vos profecto animum meum tunc conservandæ patriæ cupiditate incendistis, vos me ab omnibus cæteris cogitationibus ad unam salutem Reipub. convertistis, vos denique in tantis tenebris erroris & inscientiæ clarissimum lumen prætulistis menti meæ. *Pro Sylla.*

(29) Girac, Remarques sur les Entretiens de Costar, *pag.* 255.

(†) *Plut. in Sylla.*

(‡) *Page* 255.

(30) Costar, Apologie, *pag.* 317, 318.

(31) Plutarque, *dans la* Vie de Sylla, *pag.* 454. *Je me sers de la Version* d'Amyot.

(32) *Cependant voici ce que dit* Salluste: *Atque illi* (Sullæ) *felicissimo omnium ante civilem victoriam nunquam super industriam fortuna fuit, multique dubitavere fortior an felicior esset.* Sallust. de Bello Jugurth. *pag. m.* 362.

(33) Plut. *dans la* Vie de Sylla, *pag.* 454.

(34) *Là-même.*

(35) *Là-même.*

(36) *La femme de Drusus fils de Tibere etant accouchée de deux enfans mâles, Tibere dit en plein Sénat que depuis la naissance de l'Empire personne de son rang n'avoit eu tant de bonheur.* Tacit. Ann. *Libr. II.*

(‡) Quibusdam fortuna pro virtutibus fuit. *Hist.* 2.

(*) Cœlestis favor, & quædam inclinatio numinum ostenderetur. *Hist.* 4.

(37) Amelot de la Houssaye, *dans son Tibere, Chap.* LXXXIII, *pag.* 106 *Edit. de* 1683 in 4.

(38) Plinius, *Libr.* VII, *Cap.* XXVIII, *pag. m.* 49.

soutiennent qu'il n'y a point d'autre source du bonheur que la prudence, ni d'autre source du mal-

rimum refert in qua cujusque virtus tempora inciderit. Quand Quinte Curce ne diroit pas formellement (39), que les conquêtes d'Alexandre furent moins l'ouvrage de la valeur que l'ouvrage de la fortune, sa narration toute seule le diroit assez. Cornelius Nepos affirme que dans le partage de la gloire militaire la portion de la fortune est la plus grande: *Jure suo nonnulla ab imperatore miles, plurima vero fortuna vindicat, seque his plus valuisse quam ducis prudentiam verè potest prædicare* (40). Mr. de Spanheim (41) conjecture que ces paroles ne sont qu'une imitation de celles-ci: *Nam bellicas laudes solent quidam extenuare verbis, easque detrahere ducibus, communicare cum militibus . . . . . maximam verò partem quasi suo jure Fortuna sibi vindicat, & quidquid est prospere gestum id pene omne ducit suum* (42). Ciceron, qui parle ainsi à César, ne devoit pas craindre de l'offenser; car personne n'a mieux reconu que Cesar l'empire de la fortune (43). Vous verrez dans Mr. de Spanheim (44) ce que Tite Live, Diodore de Sicile, & quelques autres ont reconu touchant cet empire, soit en mots exprès, soit en déclarant qu'il faut juger du mérite des personnes, non par le succès de leurs actions, qui est tout entier sous le domaine de la fortune, mais par les moiens qu'ils ont choisis. Il n'y a guere de Poëtes qui aient parlé aussi fortement sur ce Chapitre que Juvenal.

> *Si fortuna volet, fies de rhetore consul;*
> *Si volet hac eadem fies de consule rhetor.*
> *Ventidius quid enim? quid Tullius? anne aliud quam*
> *Sidus & occulti miranda potentia fati* (45)?

Le sentiment des Princes est ici d'un plus grand poids que celui d'un Poëte; citons donc une Réponse du jeune Denys. *Pourquoi ne vous êtes-vous pas maintenu dans le Roiaume que vôtre pere vous avoit laissé?* lui demanda Philippe Roi de Macedoine: *Ne vous en étonnez pas*, lui répondit-il; *car mon pere, qui m'avoit laissé tous ses autres biens, ne me laissa pas sa fortune qui les lui avoit fait aquerir* (46).

Je pourrois joindre à ces Citations les pensées de plusieurs Modernes; mais je me contenterai d'un passage de Montaigne: „ On s'apperçoit ordinairement aux actions „ du Monde, que la fortune, pour nous aprendre com„ bien elle peut en toutes choses, & prend de plaisir à „ rabattre nostre presomption; n'ayant pû faire les mal„ habiles sages, les fait heureux, à l'envy de la vertu. Et „ se mesle volontiers à favoriser les executions, où la tra„ me est plus purement sienne. D'où il se void tous les „ jours, que les plus simples d'entre nous, mettent à fin „ de tres-grandes entreprises & publiques & privées. Et „ comme Sirannez le Persien répondit à ceux qui s'eston„ noient comment ses affaires succedoient si mal, veu que „ ses propos estoient si sages: Qu'il estoit seul maistre de „ ses propos, mais du succez de ses affaires, c'estoit la for„ tune. Ceux-cy peuvent répondre de mesme, mais d'un „ contraire biais. La pluspart des choses du Monde se font „ par elles-mesmes.

> „ *Fata viam inveniunt.*

„ L'issuë authorise souvent une tres-inepte conduite. Nos„ tre entremise n'est quasi qu'une routine: & plus commu„ nément consideration d'usage & d'exemple, que de rai„ son. Estonné de la grandeur de l'affaire, j'ay autrefois „ sceu, par ceux qui l'avoient mené à fin, leurs motifs & „ leur adresse: je n'y ay trouvé que des advis vulgaires: „ & les plus vulgaires & usitez sont aussi peut-estre les plus „ seurs & plus commodes à la pratique, sinon à la mons„ tre. . . . . . L'heur & le malheur sont à mon gré deux „ souveraines puissances. C'est imprudence d'estimer que „ l'humaine prudence puisse remplir le rolle de la fortune. „ Et vaine est l'entreprise de celuy qui presume d'embras„ ser & causes & consequences, & mener par la main le „ progrez de son faict. Vaine sur tout aux deliberations „ guerrieres (47)".

Nonobstant toutes les autoritez qu'on vient de citer, on ne laisse pas de pouvoir dire que de bons Auteurs ont soutenu que chacun est l'artisan de sa fortune, & qu'il est ou malheureux ou heureux selon qu'il agit imprudemment ou sagement. Plaute a débité cete maxime.

Ly. *Ne opprobra, pater. Multa eveniunt homini quæ volt quæ nevolt.*
Ph. *Mentire edepol, gnate: atque id nunc facis haut consuetudine*
Nam sapiens quidem pol ipse fingit fortunam sibi.
Eo ne multa quæ nevolt eveniunt nisi fictor malu'st (48).

Elle est raportée comme d'un ancien Poëte dans un discours (49) attribué à Salluste, *Res docuit id verum esse quod in Carminibus Appius ait fabrum esse suæ quemque fortunæ.* Cornelius Nepos l'a alléguée deux fois dans la Vie de Pomponius Atticus. *Itaque hic fecit ut vere dictum videatur* SUI CUIQUE MORES FINGUNT FORTUNAM (50). . . . . . *quantum poterimus rerum exemplis lectores docebimus sicut supra significavimus* SUOS CUIQUE MORES PLERUMQUE CONCILIARE FORTUNAM (51). Ceux qui ont tant crié contre

(39) *Fatendum est quum plurimum virtuti debuerit plus debuisse fortunæ quam solus omnium mortalium in potestate habuit.* Q. Curtius, *Libr. X, Cap. V, num.* 35.

(40) Cornel. Nepos, *in* Thrasybulo, *Cap. I.*

(41) Spanheim sur les Cesars de Julien, *pag.* 428.

(42) Cicero, Orat. pro Marcello.

(43) *Voiez l'Article* Cesar, *Rem. (H).*

(44) Spanheim sur les Cesars de Julien, *pag.* 428 & 255.

(45) Juven. Sat. VII, *Vers.* 197. *Il dit dans la* XVI Satire, *Vers.* 4. Plus etenim fati valet hora benigni Quam si nos Veneris commendet epistola Marti Et Samia genitrix quæ delectatur are- [illegible]

(46) Ælian. Div. Hist. *Libr. XII, Cap. LX.*

(47) Montaigne, Essais, *Tom. IV. Livre III, Chap. VIII, pag.* 198. 199. *Edit. de la Haye* 1727.

(48) Plautus, *in* Trinummo, *Act. II, Sc. II, Vers.* 80, *pag. m.* 741.

(49) *Intitulé* Oratio I ad Cæsarem de ordinanda Republica.

(50) Cornel. Nepos, *in* Vita Pomp. Attici, *Cap. XI.*

(51) *Idem, ibid. Cap. XIX.*

Theophraste (52), parce qu'il avoit loüé la maxime que la fortune, & non la sagesse, est la directrice de la vie, n'étoient pas fort éloignez de la pensée de Plaute. Et que dirons-nous de Juvenal, qui, après avoir tant prôné dans sa VII Satire la toute-puissance de l'étoile, dit dans la X, que tout dépend de la prudence?

> *Nullum numen habes, si sit prudentia, nos te*
> *Nos facimus, fortuna, deam cœloque locamus* (53).

Quelques Modernes ont aprouvé ce qu'a dit Plaute. Le Sieur Galeotto de gli Oddi prononça sur ce sujet une Harangue dans l'Académie des *Insensati* de Perouse (54). Regnier embrasse la même opinion dans l'une de ses Satires:

> *Nous sommes du bonheur de nous mesmes artisans,*
> *Et fabriquons nos jours ou fascheux ou plaisans.*
> *La fortune est à nous, & n'est mauvaise ou bonne,*
> *Que selon qu'on la forme ou bien qu'on se la donne* (55).

Mr. de Cailliere dans son Livre de la Fortune des gens de qualité soutient: *Que notre bonne & mauvaise fortune depend de nôtre conduite* (56). Il déclare dans l'Epitre Dédicatoire, qu'*il fait dessein de briser les idoles* de la fortune, *de demolir ses temples & ses autels, & de lui enlever la plus saine partie de ses adorateurs.* Quoi que Mr. de Silhon dise que la fortune est un fantôme *que la religion a aboli*, & dont *l'invention n'a pas été inutile*, puis que *les malheureux & les imprudens lui attribuent les causes de leur misere, & les effets de leur mauvaise conduite* (57), je ne le compterai pas pour l'un des aprobateurs de la maxime de Plaute; car il ne prétendoit pas que pour réüssir dans ses entreprises, il sufit de s'y comporter selon les regles de la prudence, & d'avoir de son côté la bonne cause. Il reconoissoit un bonheur & un malheur dispensé par la providence de Dieu, sans un raport nécessaire à nos intentions, & à nos mesures. Il paroit depuis quelque tems un fort bon Livre intitulé, *Reflexions sur ce que l'on apelle Bonheur & Malheur en matiere de Loteries* (58). L'Auteur sans doute est du sentiment de Plaute, ou pour mieux dire il ne croit point que les cas fortuits favorisent, ou traversent, certaines personnes avec quelque sorte de distinction. Ce n'est donc pas un sentiment général qu'il y ait un je ne sai quoi qui favorise, ou qui traverse, certaines personnes sans avoir égard à leurs qualitez bonnes ou mauvaises, & aux moiens qu'elles choisissent pour parvenir à leurs fins. Mais il faut avouër que le plus grand nombre des sufrages est pour l'affirmative: or comme ce n'est pas une preuve de la vérité d'un sentiment, je voudrois bien qu'un habile homme examinât un peu à fond cette matiere, & discutât pour & contre ce qui se peut dire de part & d'autre. J'espere qu'il se trouvera des gens qui se donneront cette tâche; en attendant je donne ici quelque peu de Réfléxions.

I. Je remarque prémiérement, qu'il ne faut pas croire que les Paiens se représentassent la fortune, comme un être qui distribuât les biens & les maux sans savoir ce qu'il faisoit. Ils l'apelloient aveugle (59), je le confesse; mais ce n'étoit pas pour lui ôter absolument toute conoissance, c'étoit seulement pour signifier qu'il n'agissoit pas avec un juste discernement. C'est ainsi que nous disons qu'un Prince est aveugle dans la distribution de ces graces, lors qu'il les donne, & les ôte, par un pur caprice, & sans se regler sur les qualitez des sujets. Nous ne prétendons pas dire qu'il fait du bien ou du mal, à tels & à tels, sans savoir qu'il donne ou qu'il ôte telle & telle charge à tels & à tels. Nous voulons seulement dire qu'il ne se gouverne point selon les regles de la raison & de la justice, & qu'il se détermine témérairement par l'instinct de ses passions inconstantes. Voilà l'idée que les Paiens se formoient de la fortune. Ils étoient tous persuadez, si l'on en excepte un petit nombre de Philosophes, que la nature divine étoit une espece d'être divisée en plusieurs individus. Ils attribuoient à chaque Dieu beaucoup de pouvoir; mais ils ne l'exemptoient pas des imperfections de notre nature, ils le croioient susceptible de colere & de jalousie literalement parlant: ils ne feignoient point d'écrire dans les Ouvrages les plus sérieux, qu'une maligne & secrete envie des Divinitez s'étoit oposée à leur bonheur (60). En particulier ils attribuoient au Dieu, qu'ils nommoient fortune, une conduite volage, téméraire, capricieuse, au souverain point. C'est pour cela qu'ils lui bâtissoient une infinité de Temples, & qu'ils l'honoroient d'une façon particuliere, afin de prévenir les mauvais effets de ses boutades. Ils ne croioient donc pas qu'elle fût sans yeux, sans oreilles, sans sentiment. Les Philosophes qui reconoissoient l'unité de Dieu le nommoient fortune, lors qu'ils ne le considéroient que comme un distributeur des biens & des maux, qui ne se conforme point à ce que nous apellons mérite, constance, raison. Mais les plus sages ne laissoient pas de reconoître qu'il n'agissoit jamais contre la justice absolue, & sans de bonnes raisons qu'il conoissoit bien. Au fond, il a dit lui-même que ses voies ne sont pas nos voies; & que ses pensées ne sont pas nos pensées.

II. Ma-

(52) *Vexatur idem Theophrastus & libris & scholis omnium philosophorum, quod in Callisthene suo laudaret illam sententiam. Vitam regit fortuna non sapientia.* Cicero, Tusculan. *Libr. V, folio* 273, *B.*

(53) Juven. Sat. X, *Vers.* 365. *Voiez le aussi* Sat. XIV, *Vers.* 315.

(54) *Voiez* Don Secondo Lancilotti *dans le Livre intitulé* Chi l'indovina e savio, *pag.* 231.

(55) Regnier, Satire XIV, *folio m.* 96 *verso. Il avoit dit néanmoins folio* 95 *verso.* Or ce n'est point pour estre esleve de fortune, Aux sages comme aux foulx c'est chose assez commune, Elle avance un chacun sans raison & sans choix, Les foux sont aux echets les plus proches des Rois.

(56) *C'est le Titre du premier Chapitre.*

(57) Silhon, Ministre d'Etat, *Livre I, Chap. I, au commencement.*

(58) *Imprimé à Amsterdam* 1696.

(59) *Spargitque manu munera cæca pejora fovens.* Seneca.

(60) *Hinc sive invidia Deum, sive fato rapidissimus procurrentis imperii cursus parumper Gallorum Senonum incursione supprimitur.* Florus, Libr. I, Cap XIII. *Indignantium voces exaudiebantur tam viridem & in flore ætatis fortunæque invidia Deum ereptum esse rebus humanis* (*Alexandrum.*) Q. Curtius, *Libr. X, Cap. V.*

malheur que l'imprudence. Mais il ne faut pas s'imaginer que je réfute cela par des raisons qui ne

II. Ma seconde réfléxion est, que sous l'Evangile nous attribuons aux biens terrestres tous les défauts qu'on attribuoit sous le Paganisme à la Divinité de la fortune. Nous disons que la possession de ces biens n'est pas une marque de mérite, qu'elle est caduque, & périssable, qu'elle trompe vilainement ceux qui s'y fient, &c. Il est aisé de marquer la source de cette diversité de langage. Les Chrétiens ne reconoissent qu'un Dieu, & ils entendent par ce mot une nature souverainement parfaite, qui gouverne toutes choses, & qui dispense tous les événemens; mais les Paiens prodiguoient le nom de Dieu à une infinité d'êtres bornez, imparfaits, pleins de défauts & de vilaines passions. C'est pourquoi ils ne faisoient point scrupule de les rendre responsables des irrégularitez de la vie humaine, quand ils n'en trouvoient point la cause dans les actions libres de l'homme. Les Chrétiens au contraire transportent sur la créature tout ce qu'ils trouvent d'infirme dans l'Univers, ils rejettent sur les qualitez du bienfait, ce qui étoit mis par les Paiens sur le compte du bienfaiteur.

III. Je dis en troisieme lieu, qu'on ne peut guere nier qu'il n'y ait des gens malheureux & des gens heureux, c'est-à-dire selon le langage des Paiens, qu'il n'y ait des gens à qui la fortune joue cent pieces dans le cours de leurs affaires, pendant qu'elle aplanit le chemin à d'autres, & qu'elle prend soin de leur ménager cent favorables dispositions. Le négoce, le jeu, la cour, ont toûjours fourni des exemples de ces deux choses; mais il n'y a rien où elles se montrent aussi manifestement que dans le métier des armes. C'est là que la fortune domine bien plus qu'ailleurs: notre Timoleon, Alexandre (61), Sylla, Cesar, & plusieurs autres anciens guerriers, l'ont reconu de la maniere la plus authentique; les Modernes le reconoissent aussi, soit dans leurs mémoires, soit dans leurs conversations. J'ai ouï dire à une personne de qualité, que le Connétable Vrangel lui avoit dit qu'il n'y a rien de plus téméraire que de hazarder une bataille, vu qu'on peut la perdre par mille cas imprévus, lors même qu'on a exactement pris toutes les mesures que la prudence militaire la plus consommée peut suggérer. Girard, Sécrétaire du Duc d'Epernon, fait voir dans la longue vie de ce fameux Favori dont il a écrit l'Histoire, tant d'événemens heureux, & indépendans de la précaution, qu'il n'est presque pas possible d'y méconoître la verité de l'opinion populaire, touchant la fortune de certaines gens. Après cela, dit l'Historien, il ne faut pas trouver étrange si ce Duc dans les malheurs qu'il ressentit en sa vieillesse ne se plaignit jamais de la fortune: au contraire, quelques-uns de ses amis l'aiant une fois mis sur ce discours, il leur disoit qu'il seroit bien ingrat des bienfaits de la fortune qui l'avoit constamment favorisé durant plus de soixante ans, s'il étoit mécontent de ce qu'elle se retiroit de lui pour le peu de tems qui lui restoit à vivre; qu'il ne s'étoit guere vu de fortune d'une vie toute entiere, non pas même d'une vie beaucoup plus courte que la sienne; & que dans l'inconstance des choses humaines, ce n'étoit pas un petit avantage d'avoir été réservé à eprouver ces disgraces en un tems, où il n'étoit presque plus capable de goûter de prospéritez.

IV. Ma quatrieme réfléxion est, qu'il semble très-faux que ce qu'on nomme bonheur ne dépende que de la prudence, & que ce qu'on nomme malheur ne dépende que de l'imprudence. J'avoue ingénument que la prétention de l'Auteur (62) que j'ai cité ci-dessus ne me paroit pas assez bien fondée. Il est faux qu'un joüeur qui gagne joue toûjours mieux que celui qui perd. Il est faux qu'un marchand qui s'enrichit surpasse toûjours dans l'intelligence du négoce, dans l'industrie, & dans la circonspection, les marchands qui ne s'enrichissent pas. Personne n'ignore que dans les jeux de hazard il regne je ne sai quoi qui contribue beaucoup plus ou au gain ou à la perte, que ce qui dépend de l'adresse du joüeur. Il y a des jours où un homme gagne beaucoup: ce n'est pas qu'il joüe avec plus d'aplication, ou avec des gens moins habiles; c'est qu'il lui entre beau jeu, c'est qu'il rencontre les cartes dont il a besoin, c'est que les dez tournent selon ses desirs. Un autre jour il éprouve tout le contraire. Dans la même séance il éprouve quelquefois le changement de fortune: il est heureux au commencement, & malheureux à la fin: il perd à la derniere heure plus qu'il n'avoit gagné dans les précédentes. Il y a des gens qui sentent bientôt s'ils joüent ou de bonheur ou de malheur, & dès qu'ils ont aperçu que la journée ne leur est pas favorable, ils ont la sagesse de ne point s'opiniatrer au jeu, ils s'en retirent de bonne heure. C'est sans défiance de leur adresse, & de leur capacité; mais ils se défient de ce qui ne dépend pas de leurs lumieres. Ce je ne sai quoi ne regne pas si visiblement dans le négoce: il est néanmoins certain que des personnes de peu d'esprit, & de peu de jugement, font quelquefois un gain immense dans des ventes, & dans des achats, à quoi un homme plus fin & plus expérimenté n'eût pas voulu s'engager. On peut dire en général, que ceux qui aquiérent le plus de richesses dans le commerce ne sont pas plus laborieux, ni plus habiles, que plusieurs autres dont le gain est médiocre. Ceux-ci donc ne sont pas favorisez de la fortune comme les autres. Il y a donc un bonheur & un malheur dans la vie humaine indépendemment de la prudence & de l'imprudence. Je ne croi point que l'Auteur, dont j'examine le sentiment, ait voulu nier cela quant au jeu & quant au négoce; il n'avoit en vue que la fortune que les gens de qualité peuvent faire au service de leur Prince. S'il ne prétendoit que conseiller à un Gentilhomme de choisir toûjours le parti de la prudence, je ne trouverois rien à dire dans son sentiment; mais il va beaucoup plus loin: il veut que ceux qui s'avancent en soient redevables à la sagesse de leur conduite, & que ceux qui ne font point de fortune doivent imputer cela à leur imprudence. C'est ce que je ne croi point. Je consens qu'il nomme sage conduite tout ce que l'on fait conformement aux circonstances, comme d'être hableur, débauché, badin, folâtre, &c., lors que c'est le plus sûr moien de plaire; ou comme de faire semblant d'être fou, lors que sans cela l'on ne pourroit éviter les grans périls (63). Je consens qu'il nomme imprudence tout ce que l'on fait d'oposé à l'air du bureau, comme d'être fort honnête homme dans une Cour dépravée, où il n'y a rien à faire que pour des fripons. Je soutiens avec tout cela que l'élévation & que la chute des Grans ne sont pas pour l'ordinaire le pur ouvrage de la prudence & de l'imprudence. Le hazard, le cas fortuit, la fortune, y ont bonne part. Des occurrences, que l'on n'a ni préparées ni prévues ouvrent le chemin, y font marcher à grans pas. Un caprice, une jalousie, qu'on n'a pu prévoir, vous arrêtent tout d'un coup, & vous jettent même entiérement hors des voies.

V. Pour mieux réfuter Mr. de Cailliere, je dois mettre ici ma cinquieme réfléxion. On ne doit pas dire que tous les événemens étant liez à une cause déterminée, la fortune est un être chimérique, & qu'ainsi nous ne sommes ou heureux ou malheureux que parce que nous prévoions, ou que nous ne prévoions pas la suite des causes & des effets naturels. Pour faire sentir la nullité de cette Objection, je supose un fait non seulement très-possible, mais aussi dont on pourroit indiquer quelques exemples. Un Prince fait assiéger une ville au cœur de l'hiver: si les pluies, si la neige, si les glaces survienent, il ne la prendra pas; mais si le tems est sec, si le froid est médiocre, il la prendra. Il arrive quelques semaines d'un tems doux; point de pluies, point de neiges: le siege s'avance de jour en jour, & la ville capitule avant qu'il gêle. Un autre Prince fait assiéger une place au cœur de l'été, si les saisons vont à l'ordinaire il la prendra, mais s'il pleut beaucoup pendant plusieurs jours, si les nuits sont froides, si elles morfondent le soldat, & causent plusieurs maladies dans le camp il ne la prendra point. Il arrive un renversement de saisons, l'été est froid & pluvieux, la trenchée ne s'avance que lentement, l'armée s'affoiblit de jour en jour par les maladies que cette rigueur du tems y produit, on se voit contraint de lever le siege. Pouvez-vous dire que l'heureux succès du prémier siege est l'ouvrage de la prudence, & que le mauvais succès du second est l'ouvrage de l'imprudence? Ce seroit dire deux absurditez: car au prémier cas on n'a point prévu le beau tems, & au second on n'a pas dû ni pu prévoir le mauvais; & par conséquent ce n'a pas été par prudence qu'on a entrepris le prémier siege, ni par imprudence qu'on a entrepris le second. C'est donc par bonheur qu'on a réüssi au prémier, & par malheur que l'on n'a pas réüssi à l'autre. Je sai bien que si les hommes avoient assez de lumieres pour prévoir les pluies & le beau tems, ce seroit un acte d'imprudence que d'avoir formé le second siege. Le mauvais succès en ce cas-là seroit une lourde faute, & non pas un coup de malheur; mais les lumieres humaines ne s'étendant pas jusques-là, ce n'est point par imprudence que l'on ignore que l'été sera pluvieux. Notez qu'il y a cent cas fortuits aussi impossibles à prévoir que celui-là, & aussi capables de faire échouër les entreprises de guerre les mieux concertées. Or comme il y a des Généraux qui sont traversez beaucoup plus souvent que d'autres par cette espece d'occurrences, on peut raisonnablement aquiescer à l'opinion populaire, qu'il y a des Généraux malheureux & des Généraux heureux; mais gardons-nous bien de dire que les Généraux heureux sont toûjours ou presque toûjours aussi prudens que les Généraux malheureux. Croions au contraire que ceux-ci surpassent les autres quelquefois en prudence, & en valeur (64). Consultez Forstnerus dans ses Notes sur un passage où Tacite assûre, que les affaires humaines sont un joüet continuel (65). Le Commentateur vous donnera d'illustres exemples, qui prouvent que la Politique la mieux concertée est confondue par une force invisible, que la prudence humaine ne sauroit parer. Cela se voit principalement dans les Conclaves (66). Et quant à ceux qui prétendent que chacun est l'artisan de sa fortune, vous les trouverez solidement & amplement réfutez dans un Livre de Don Lancelot (67).

Prenez bien garde à ce que je m'en vais dire. Les Souverains jugent ordinairement des choses par le succès. On aquiert leurs bonnes graces si l'on réüssit dans une entreprise militaire; mais si l'on n'y réüssit pas, on perd leur estime & leur amitié. Lors même qu'ils savent que la victoire a été un coup de bonheur, & que la défaite n'est point venue de quelque faute du Général, ils se sentent plus disposez à élever le vainqueur que le vaincu; car c'est un grand titre de recommandation auprès d'eux que d'être heureux, &

(61) *Rex jussum considere felicitati suæ remisit, sibi enim ad alia gloriam concedere Deos.* Q. Curtius, *Libr. VII, Cap. VII.* *Rex fortunâ suâ & consiliis suorum se usurum esse respondet, nam & fortunam cui confidat & consilium suadentium ne quid temere & audacter faciat sequuturum.* Idem, ibid. *Cap. IX.*

(62) *Mr.* de Cailliere *dans son Livre* de la Fortune des Gens de Qualité.

(63) *Insipiens esto, quum tempus postulat, aut res: Stultitiam simulare loco, prudentia summa est.* Cato, Dist. XIX Libri II. *David, & Brutus, & plusieurs autres, se sont bien trouvez de cette conduite. Voiez* Cornelius à Lapide in Libr. I Regum, *Cap. XXI.*

(64) *On peut dire de plusieurs grans Capitaines ce que* Florus *Libr. III, Cap. XXII, a dit de Sertorius,* vir summæ quidem sed calamitosæ virtutis.

(65) *Mihi quanto plura recentium seu veterum revolvo, tanto magis ludibria rerum mortalium cunctis in negotiis observantur.* Tacit. Annal. *Libr. III, Cap. XVIII.*

(66) *Voiez les* Melanges de Vigneul Marville, *Tom. II, pag. 330, 331. Edit. de Holl. Voiez ci-dessus, la Citation (16) de l'Article* ANTONIANO.

(67) *Il a pour Titre,* Chi l'indovina e Savio, overo la Prudenza humana fallacissima: *l'Auteur réfute dans le III* Disapanno *du II Livre la Harangue de* Galeotto de gli-Oddi.

ne puissent être contestées. Il n'est point possible dans un sujet comme celui-là de mener les gens

& c'est au contraire une qualité rébutante qu'un grand mérite accompagné de malheur. Puis donc qu'on perd des batailles, & qu'on en gagne, par des accidens imprévus, il est clair que l'on tombe dans l'infortune indépendemment de l'imprudence, & qu'on fait fortune indépendemment de la prudence. Une témérité heureuse, me direz-vous, ne mérite pas le nom de témérité ; car puis qu'elle a réüssi, c'est un signe qu'elle étoit propre à produire cet effet: or en quoi consiste la prudence? n'est-ce pas à se servir des moiens qui sont capables de nous conduire où nous tendons ? Ma réponse est, que pour agir prudemment il faut conoître que les moiens qu'on emploie sont proportionnez à la fin. Un téméraire heureux ne conoissoit pas cette proportion ; il s'engagea par une fougue impétueuse ; il n'y eut rien dans sa conduite qui ne se trouve dans les téméraires malheureux : il ne faut donc pas attribuer à la prudence le succès de l'entreprise, il le faut donner à la fortune. Prenez garde aussi à une autre chose. Ce n'est pas une imprudence que de ne se point précautionner contre des choses que les lumieres de l'esprit humain ne peuvent pas découvrir, & par conséquent si l'on ne se pousse pas à la Cour, ou si l'on perd toute la fortune qu'on y avoit faite, ce n'est pas toûjours par imprudence. Peut-on découvrir tous les caprices, tous les dégoûts, & toutes les jalousies qui se forment, ou dans l'esprit d'un Monarque, ou dans celui de ses Maîtresses, ou dans celui de ses Favoris? Peut-on démêler toutes les grimaces des faux freres, éventer leurs médisances, & prévenir des mensonges & de faux raports qui frapent sans menacer ? Voici l'aveu d'un grand Ministre dont le génie ne fut pas moindre que l'autorité. *Dans le poste où vous êtes*, disoit un jour le Cardinal de Richelieu, à un Capitaine aux Gardes (68), *il vous est facile de connoître vos amis, & vos ennemis. Aucun deguisement ne vous empeche de les discerner; mais à l'égard des miens, dans la place que j'occupe, je ne puis penetrer leurs sentimens, ils me tiennent tous le même langage. Ils me font tous la Cour avec le même empressement, & ceux qui voudroient me detruire me donnent autant de marques d'amitié, que ceux qui sont veritablement attachez à mes interets* (69). Voici ce qu'a dit Regnier dans la Satire que j'ai citée :

(68) *A Mr. de Fabert qui fut Maréchal de France.*

(69) Histoire du Maréchal de Fabert, *pag. 53.*

La faveur est bizarre à traicter indocile,
Sans arrest, inconstante, & d'humeur difficile,
Avecq' discretion il la faut caresser,
L'un la perd bien souvent pour la trop embrasser,
Ou pour s'y fier trop, l'autre par insolence,
Ou pour avoir trop peu ou trop de violence,
Ou pour se la promettre ou se la desnier,
En fin c'est un caprice estrange à manier,
Son amour est fragile & se rompt comme verre,
Et fait aux plus matois donner du nez en terre (70).

(70) Regnier, Satire XIV, *folio 96.*

VI. Tenons donc pour une chose certaine, & c'est ma sixieme réfléxion, que la prudence de l'homme n'est point la cause totale ni même la cause principale de sa fortune. Il y a des gens heureux qui se conduisent imprudemment: d'autres sont malheureux quoi qu'ils se conduisent prudemment. La difficulté est de savoir ce que c'est donc que cette fortune qui favorise certaines gens, & qui en persécute d'autres, sans se régler sur leur mérite, ni sur les mesures qu'ils prénent. Ce n'est point ôter la dificulté que de recourir à Dieu ; car en avoüant qu'il est la cause générale de toutes choses, on vous demandera s'il menage immédiatement, & par des actes particuliers de sa volonté, ces occurrences imprévues qui font réüssir les desseins d'un homme, & échouër les entreprises d'un autre. Si vous répondez par l'affirmative, vous aurez à dos tous les Philosophes, & en particulier les Cartésiens, qui vous soutiendront que la conduite que vous attribuez à l'être suprême ne convient pas à un Agent infini. Il doit se faire, vous diront-ils, un petit nombre de Loix générales, & produire par ce moien une variété infinie d'événemens, sans recourir à tout moment à des exceptions, ou à des actes particuliers, qui ne peuvent être que des miracles, mais qu'on ne voudroit plus apeller miracles dès qu'ils seroient si fréquens (71). Vous pourriez leur dire que les occurrences favorables à ceux qui ont du bonheur, & contraires à ceux qui ont du malheur, sont une suite naturelle des Loix générales ; mais on ne le croira pas facilement. Vous ne me persuaderiez jamais que le hazard produisît ce que je vais dire. Qu'on range sur une table cent billets bien cachetez : qu'il y en ait dix de blancs, & dix marquez de la lettre A, & qu'on ait écrit sur tous les autres quelque Sentence, qu'on fasse entrer dix hommes, que l'on dise à l'un, tirez le 1 billet, le 15, le 21, le 37, le 44, le 68, le 80, le 83, le 90, & le 99; que l'on dise à un autre, tirez le 3, le 6, le 13, le 25, le 50, le 73, le 88, le 95, le 100. Dites-moi, de grace, si le prémier de ces hommes tire les dix billets blancs, & si l'autre tire les dix billets marquez A, pourrez-vous bien espérer de me faire croire que cela s'est fait par une suite des Loix générales de la communication des mouvemens? Ne sentez-vous pas vous-même que de dessein prémédité l'on auroit mis ces vingt Billets dans un certain ordre, afin qu'ils tombassent les uns entre les mains du prémier de ces dix hommes, & les autres entre les mains du second? Je dis aussi que posé le cas que certains joüeurs aiant toûjours ou presque toûjours les meilleures cartes (72), & qu'en général certaines personnes soient presque toûjours favorisées des occurrences fortuites, cela demande autre chose que la suite naturelle de la communication des mouvemens, cela doit venir d'une direction & d'une destination particuliere ; & j'aimerois mieux nier avec quelques hommes doctes cette distinction de bonheur & de malheur, que de l'expliquer par les seules Loix générales de la nature. Mais nous raisonnons ici sur l'Hypothese qu'il y a des gens malheureux, & des gens heureux.

(71) *Il y a d'autres Objections tirées de la Morale que l'on verra ci-dessous dans les paroles de* Pontanus. *Voiez aussi les* Réfléxions sur le Bonheur & Malheur des Loteries, *Chap. VIII, pag. 92, & suiv.*

(72) *Notez cette clause ; car quand même il n'y auroit point de Providence, mais seulement une effusion de biens & de maux à l'avanture dans l'Univers, il arriveroit que certains hommes se rencontreroient aux cas favorables, & d'autres aux cas incommodes Voiez l'Article* MAHOMET II, *Rem. (F) à l'à linea.*

Ne pourroit-on pas recourir aux causes occasionnelles, je veux dire aux desirs de quelques esprits créez? Le Platonisme s'accommoderoit facilement d'une telle explication ; elle est combatue par de puissans Argumens selon l'idée que la Théologie nous donne de la nature Angélique. Elle nous aprend que les Anges sont les uns parfaitement bons, les autres extrémement méchans, les uns & les autres d'une conoissance & d'une puissance presque sans bornes, sous la direction générale de Dieu. Cette idée ne s'ajuste pas facilement avec le détail particulier de ce que l'on nomme coups de bonheur & de malheur. Mais en se renfermant dans des Hypotheses purement Philosophiques, on répondroit mieux aux Objections, si l'on suposoit par exemple que les esprits invisibles (73) sont plus différens les uns des autres, que les hommes ne le sont entr'eux ; qu'il y a une grande subordination entre ces esprits; qu'il y en a qui sont tantôt bons, tantôt mauvais, tantôt de bonne humeur, tantôt de mauvaise humeur, & qu'ils sont fantasques, inconstans, jaloux, envieux, qu'ils se traversent les uns les autres, que leur pouvoir est très-borné à certains égards, & que s'ils peuvent faire une chose très-difficile, il ne s'ensuit pas qu'ils puissent faire ce qui est beaucoup plus facile. Ne voions-nous pas des païsanes qui ne savent ni A ni B, & qui conoissent mille beaux secrets en matiere de remedes? Archimede, qui faisoit des machines si admirables, savoit-il coudre ? savoit-il filer? Quoi qu'il en soit, il n'y a point de fortune sans la direction de quelque cause intelligente, & je ne saurois assez m'étonner qu'un savant homme ait osé dire, que la Fortune n'étoit ni Dieu, ni la Nature, ni un Entendement, ni la Raison, mais un certain élancement naturel & irraisonnable (74). *Licet disputatum sit, fortunam à natura prorsus esse aliam, non defuere tamen, qui assererent, etsi à naturæ moribus, institutisque longe plurimum fortuna abhorreat, sitque ipsa inconstans admodum, & lubrica, non continua, non eadem ubique, non eorundem semper effectrix, non simileis sibi retinens progressiones, non discriminata servans tempora, denique improvida sit, repentina, inordinata, temeraria, qui sive mores, sive impulsus, neque naturæ conveniant, neque rationi, quarum utriusque propria sit constantia, maturitas, ordo, mensura, regula, discriminatio item rerum, temporum effectuum, non inquam defuere, fortunam qui asserant, irrationalem quandam esse naturam, nec aliud illam denique, quam naturæ impetum quendam, hoc est ratione carentem agitationem naturæ quandam, in iis ipsis videlicet, quæ nec rationi subjiciantur naturæ, neque hominum electionibus, ac consiliis. Impetum itaque esse eam censent, quod sit absque ratione, feraturque suopte tantum agitatu, atque impulsu, quodque ubi impetus dominetur; illic rationi nullus omnino relictus sit locus, nulla prorsus authoritas, aut pensitatio earum quæ gerantur rerum* (75). On voudra savoir peut-être par quelles raisons il ôte à Dieu, & à la nature les actes de la fortune; c'est pourquoi comme ses Livres sont devenus assez rares, je mettrai ici ce qu'il a dit là-dessus. *Fortunam non esse Deum*, c'est le Titre d'un de ses Chapitres, & voici le Chapitre même : *Quomodo enim Deus erit, si hæc tam sæpe, tam inconsiderate, tam etiam inique, atque ex inopinato extollit ignavos, locupletat immeritos, vexat, atque affligit, insontes, bonos in calamitatem adducit, ac servitutem, pravos statuit in solio, liberat à periculis perversos, moderatos, & honestos viros laboribus periculis ærumnis, ac miseriis conficit? Tyrannorum hæc sunt non Dei, cujus est summa bonitas, absoluta justitia, rectissimum judicium, æquissima rerum omnium dispensatio* (76), Le Chapitre suivant, sous le Titre de *Fortunam non esse Naturam*, contient ceci entre autres choses: *Naturam quoque non esse eam hæc ipsa liquido satis docent, quod fortuna ipsa quidem inconstans est, inordinata, varia, repentina, incerta. Contra vero quid natura ipsa ordinatius, constantius, certius? cujus is est ordo, ea lex, ac regula, ut non nisi certis, constitutisque è principiis suo tempore, suis progressionibus, mensurisque tum universa proveniant, tum etiam singula quarumcunque ipsa rerum, effectionum, operum author est & causa. Pergit natura ordine suo, graditur suis passibus, dispensat actiones suas cum temporibus, viribus, opibusque suis utitur cum mensura, & penso, non fluitat, non nutat, stabilis est in officio suo, sibique semper constat* (77). Voiez la marge (78).

(73) *Je les nomme ainsi par oposition à l'Ame humaine qui est un Esprit uni a un corps visible.*

(74) Jovianus Pontanus, de Fortuna, *Libr. I, folio m. 129, & seq.*

(75) *Idem, ibid. folio 150 verso, & folio 151.*

(76) *Idem, ibid. folio 129.*

(77) *Idem, ibid.*

(78) Jerôme Garimberto, *qui vivoit au XVI Siecle, composa en Italien un* Traitte della Fortuna, *où il soutient au Chap. X, du I Livre* che la fortuna è un impeto naturale privo di ragione ne gli huomini; *& au Chapitre suivant, que l'homme heureux est celui qui est poussé par un instinct naturel vers un effet qu'il ne prevoit pas, & sans fondement de raison.*

VII. Ma derniere réfléxion est que les hommes sont excessifs dans leurs murmures contre la fortune ; car bien souvent ils lui imputent ce qu'ils devroient imputer à leur imprudence. Homere n'ignoroit pas ce défaut; car il introduit les Dieux faisant des plaintes de cette injustice des hommes. Lisez ces paroles d'Aulugelle (79): *Propterea negat* (Chrysippus) *oportere ferri audirique homines aut nequam aut*

(79) Aulus Gellius, *Libr. VI, cap. II, pag. m. 171.*

gens jusqu'à l'évidence, ou jusques à la démonstration. On n'y trouve tout au plus que de grandes probabilitez; & ce n'est une petite Objection contre le parti que je défens, que de dire que le Cardinal de Richelieu, dont les lumieres étoient prodigieuses, n'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence (*L*).

TIMO-

aut ignavos & nocentes & audaces; qui, cum in culpa & in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tamquam in aliquod Fati asylum; &, quæ pessimè fecerunt, ea non sua temeritati sed fato esse attribuenda dicunt. Primus autem Homerus sapientissimus & antiquissimus poetarum dixit in hisce versibus ?

> Ω πόποι, οἷον δή νυ θεὺς βροτοὶ αἰτιόωνται.
> Ἐξ ἡμέων γάρ φασι κάκ' ἔμμεναι. οἱ δὲ καὶ αὐτοὶ
> Σφῆσιν ἀτασθαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγε' ἔχουσιν (80).

(80) Homer Odyss. *Libr. I, Vers. 32.*

Ces trois Vers Grecs sont tirez du prémier Livre de l'Odyssée, & signifient en Latin

> *Papa, quomodo jam Deos mortales culpant*
> *Ex nobis enim inquiunt mala esse: at illi ipsi*
> *Ob sua scelera præter fatum dolores patiuntur.*

La Fontaine a décrit très-joliment la même injustice: vous trouverez ses pensées & quelques autres dans l'Ouvrage que je cite (81). Mais ne pourroit-on pas prétendre qu'en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute n'a pas moins de droit de se plaindre de la fortune, qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir? Ne peut-on pas dire que cette puissance qu'on nomme fortune verse le malheur en deux manieres? Elle permet quelquefois qu'un homme se serve de tous les moiens que la prudence peut suggérer, & néanmoins elle lui ravit le bon succès qu'il devoit attendre; elle se plait à cela afin de faire paroître sa supériorité, & l'insuffisance de notre raison, & de la sagesse humaine. Quelquefois aussi elle précipite les hommes dans la misere, en les empêchant de se servir des moiens qui les en pourroient préserver: elle leur trouble le jugement, elles les pousse à faire des fautes irréparables. C'est ainsi aparemment qu'elle ruina sans ressource les affaires de Pompée. Elle s'étoit déclarée pour Jules Cesar, & lui procura le triomphe en lui permettant d'agir selon toutes les lumieres d'un grand Capitaine, & en éclipsant dans l'ame du grand Pompée les qualitez éminentes qu'il possédoit. Elles ne parurent point à la journée de Pharsale; Pompée y parut un mal habile homme, un très-pauvre Général. Cette éclipse ne fut-elle pas surnaturelle? Ne fut-elle pas l'ouvrage de quelque force majeure, qui avoit dessein d'élever Cesar sur les ruines de son Concurrent? Vellejus Paterculus déclare que quand les destins ont résolu de ruiner un homme, ils lui ôtent la prudence: (82) *Sed profecto ineluctabiles fatorum vis cujuscunque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit* ... (83) *sed prævalebant jam fata consiliis omnemque animi ejus* (84) *aciem præstrinxerant. Quippe ita se res habet, ut plerumque fortunam mutaturus Deus, consilia corrumpat, efficiatque, quod miserrimum est, ut quod accidit, id etiam merito accidisse videatur, & casus in culpam transeat.* Le sentiment de ce grave Historien étoit commun dans le Paganisme; & nous disons tous les jours comme un Proverbe, *quos Jupiter vult perdere dementat.* Quelcun aiant à prouver, qu'il est possible que deux Auteurs débitent la même pensée sans l'emprunter l'un de l'autre (85), cite Philippe de Comines qui, *sans jamais avoir oüi le nom de Vellejus Paterculus, ne laissa pas de dire avec lui, que quand Dieu veut commencer de chatier les Princes, premierement il leur diminue le sens & leur fait fuir les conseils & les compagnies des sages.* Citons ces belles paroles d'Ammien Marcellin: *Ut solent manum injectantibus fatis hebetari sensus hominum & obtundi, hic illecebris ad meliorum exspectationem erectus, egressusque Antiochiâ numine lævo ductante, prorsus ire tendebat de fumo, ut proverbium loquitur vetus, ad flammam* (86). Peu après en parlant de Nemesis, il dit qu'elle écarte de leur route, & de leur but, les desseins des hommes: *Hæc ut regina causarum & arbitra rerum ac disceptatrix, urnam sortium temperat, accidentium vices alternans: voluntatumque nostrarum exorsa interdum alio, quàm quo contendebant, exitu terminans, multiplices actus permutando convolvit* (87). Elle ne fait pas toûjours cela par le moien de l'erreur, elle emploie quelquefois la pure ignorance. J'apelle erreur le faux jugement que notre esprit fait des choses en les comparant ensemble, & en choisissant la pire: j'apelle ignorance l'état où l'on est quand les idées nécessaires ne s'offrent pas à notre imagination. Or soit qu'on prenne mal son parti par la rejection des bons moiens actuellement présens à l'esprit, ou par l'absence des idées qui devroient nous présenter ces moiens, on passe pour imprudent; mais il est sûr qu'au prémier cas l'imprudence est plus volontaire qu'au second, & par conséquent plus condamnable. Plusieurs Philosophes soutiennent que ce qu'on nomme *omission pure* n'est jamais libre. Qui oseroit soutenir que nous sommes maîtres de notre mémoire, & que c'est un défaut moral de ne se pas souvenir de certaines choses, toutes les fois qu'on a besoin d'y songer pour se conduire dans ses déliberations? Ceux qui reconnoissent l'empire de la fortune seroient ce me semble déraisonnables, s'ils suposoient qu'elle ne se mêle pas de nos omissions, ou de nos oublis; car au contraire c'est par là le plus souvent qu'elle nous conduit aux mauvais succès. Elle écarte les idées qui nous viendroient naturellement, & qui nous empêcheroient de faire des fautes. Combien de fois est-il arrivé qu'un homme de jugement s'est fait un grand préjudice par les réponses qu'il a faites à plusieurs questions qu'on lui proposoit. Tous ceux à qui il rend compte de cet interrogatoire, lui disent, pourquoi n'avez-vous pas répondu une telle chose? Il comprend d'abord qu'il le devoit faire, il l'avoue, il admire qu'il ne s'en soit pas avisé; il jureroit qu'en toutes autres rencontres cette idée lui seroit venue, tant il la trouve naturelle, facile, & conforme au sens commun. Cependant il est convaincu qu'il n'y songea point du tout, & qu'elle ne s'offrit jamais à lui non pas même confusément. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'il croie que sa mauvaise fortune présida à cet oubli, & le ménagea tout exprès? Nos Théologiens ne nient pas que la Providence n'aveugle quelquefois l'homme tant à l'égard des omissions, que par raport au jugement actuel. Plutarque ne leur passeroit point ce dogme; car il récommande bien fortement à ceux qui lisent les Poëtes, de rectifier tous les passages où ils trouveront que les Dieux nous trompent, & nous poussent vers le mal. C'est de quoi il nous avertit en particulier à l'égard des Vers d'Euripide (88), qu'Amyot traduit de cette façon:

> *Les Dieux puissans trop plus que nous ne sommes,*
> *Vont abusant nous autres povres hommes*
> *Par plusieurs tours de ruse tromperesse.*

bien loin d'avouër qu'une puissance divine soit cause que nous choisissions le mauvais parti, lors même que nous conoissons le bon, il veut qu'on attribue cela à une passion brutale.

> Αἰ αἰ τόδ' ἤδη θεῖον ἀνθρώποις κακὸν,
> Ὅταν τις εἰδῇ τἀγαθὸν, χρῆται δὲ μή.

θηριῶδες μὲν οὖν, καὶ ἄλογον, καὶ οἰκτρὸν, εἰδότα τὸ βέλτιον, ὑπὸ τοῦ χείρονος ἐξ ἀκρασίας καὶ μαλακίας ἄγεσθαι.

> Eheu, malum mortalibus divinitus
> Venit, ut bonum videant, non utantur tamen:

Immò verò beluinum, non divinum est hoc malum, & brutum ac miserabile, melius videntem intemperantia & mollitie ad deterius rapi (89). Mais quelque solides que puissent être à certains égards ces réfléxions de Plutarque, il faut toûjours se souvenir que notre Théologie, & le langage commun de tous les Chrétiens fondé sur plusieurs passages de l'Ecriture, établissent comme un dogme très-certain que l'aveuglement de l'homme, sa témérité, sa folie, sa poltronnerie, sont assez souvent l'effet d'une Providence particuliere qui le punit; & que sa prudence, ses réponses à propos dans un interrogatoire, sa fermeté, son esprit, sont des faveurs inspirées par la Providence qui le veut sauver, ou le faire prospérer. Les Paiens savoient ce dogme; car nous voions que Manlius déclara aux bourgeois de Rome que si les Dieux empêchoient sa ruine, ce ne seroit pas en descendant sur la terre, mais en inspirant de bonnes résolutions aux Romains, comme ils lui avoient inspiré la valeur, & le courage, qui avoient sauvé la République: *Benè facitis quòd abominamini: dii prohibebunt hæc: sed nunquam propter me de cœlo descendent: vobis dent mentem oportet, ut prohibeatis: sicut mihi dederunt armato togatoque, ut vos à barbaris hostibus, à superbis defenderent civibus* (90).

Je ne finirai point sans dire, que si d'un côté l'on nomme malheur ce qui quelquefois est une suite de l'imprudence, on donne de l'autre le nom de bonheur à ce qui est quelquefois un effet de la prudence. On a vu tenir à certaines gens une conduite si téméraire, qu'on ne doutoit point qu'elle ne se terminât par quelque rude mortification: ils attaquoient & ils mordoient tout le monde, & si le prémier engagement avoit paru digne d'un étourdi, la continuation n'étoit qu'une longue suite de téméritez, & de saillies déréglées & furieuses. Selon toutes les regles ces gens-là devoient succomber honteusement, & néanmoins on les a vus triompher, ou du moins se retirer du combat sans aucune marque de flétrissure. Voilà un grand bonheur, s'écrioit-on. Mais il est certain que la ruse, & la fine politique avoit plus de part à ces bons succès que la fortune. Ces prétendus téméraires avoient pris de longue main leurs précautions avec beaucoup de prudence, ils s'étoient rendus nécessaires à des personnes qui étoient capables de les tirer de tout mauvais pas. Ils avoient trouvé le secret de leur être utiles, soit par raport aux plaisirs secrets, soit par raport à l'ambition. Les circonstances du tems leur avoient été favorables; le métier de chef d'espions, ou tel autre emploi occulte, étoit d'un usage merveilleux. On étoit donc assûré du succès de ses querelles déraisonnables; on n'agissoit donc pas témérairement.

(*L*) *Le Cardinal de Richelieu ... n'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence.*] Mr. Auberi nous aprend cette particularité. Il dit que le Cardinal de Richelieu & le

(81) Réflexions sur ce que l'on apelle bonheur & Malheur en matiere de Loteries, *Chap. VI, pag 79 & suiv. Voiez aussi* Regnier, Satire XIV, *folio 56 verso.*

(82) Velleius Paterculus, *Libr. II, cap. LVII.*

(83) *Idem, ibid cap. LXVIII.*

(84) *C'est-à-dire de Quintilius Varus.*

(85) Ogier, Apologie pour Balzac, *pag.* 34.

(86) Amm. Marcell. *Libr. XIV, Cap. XI, pag. m. 55.*

(87) *Idem, ib. 4. pag.* 59.

(88) Πολλαῖσι μορφαῖς οἱ θεοὶ σοφισμάτων σφάλλουσιν ἡμᾶς κρείττονες πεφυκότες. *Multis dii formis homines sophismatum quod his potentia præstant in fraudem agunt.* Euripides, *apud* Plutarchum de audiendis Poëtis, *pag. 20, 21.*

(89) *Idem, ibidem, pag. 33, E.*

(90) Titus Livius, *Libr. VI, pag. m. 176.*

le Comte Duc d'Olivarez, prémiers Ministres; l'un de France, l'autre d'Espagne, ont été rivaux & antagonistes; (91) que *leur credit a presque eu la même durée*; qu'ils ont été comparez *à deux astres de la premiere ou du moins de la seconde grandeur, qui attiroient sur eux la veüe, l'estime, & l'admiration de toute la Chretienté.* Que le Cardinal *s'éclipsa le premier par une mort naturelle* le 4 de Décembre 1642, & que *l'autre ne joüit pas plus de cinq ou six semaines de cet avantage, ayant été disgracié le 17 Janvier 1643. Le motif, ou le pretexte de sa disgrace, fut le malheur qui accompagnoit toutes ses entreprises. C'étoit en effet l'accuser d'imprudence. Dans le sentiment du Cardinal de Richelieu, l'imprudent & le malheureux n'est qu'un* (92). *Il pratiquoit ainsi volontiers l'une de ses plus constantes maximes, qui étoit, pour nous servir de ses propres termes* (93), " *Qu'en* „ *matiere d'Estat, on ne sçauroit jamais se precautionner trop,* „ *ni chercher trop de seuretez: Qu'il falloit, s'il se pouvoit,* „ *avoir toûjours deux cordes à son arc; Que pour bien réüssir, il ne falloit pas prendre ses mesures trop justes, mais* „ *que pour faire beaucoup, il falloit s'efforcer, & s'apprêter* „ *à faire encore plus: Qu'en un mot, dans toutes les grandes* „ *affaires, si on ne prenoit des mesures trop longues en apparence, elles se trouvoient toûjours trop courtes en effet* ". Il est mal aisé de croire que ce Cardinal n'ait pas reconu quelquefois dans les entreprises qui ne lui avoient pas réussi, qu'il avoit pris néanmoins toutes les mesures que sa prudence avoit pu lui suggérer. S'il se croioit donc alors coupable de quelque imprudence, il donnoit plus d'étendue à l'idée de prudence qu'il ne lui en faut donner; car s'il croioit que ceux, qui se fient à un homme qui les trompera, ne sont pas prudens, il suposoit que la prudence renferme la certitude des événemens qui dépendent du franc arbitre. Or c'est une erreur. Il y a des gens que l'on éprouve fideles plusieurs fois de suite, & de telle sorte que sans aucune ombre d'imprudence on leur confie une afaire. Cependant ils s'en aquitent très-mal, & ils commencent alors de trahir, & ils la font échouër. Ce seroit demander d'un prémier Ministre plus de connoissance que la nature humaine n'en peut avoir, que de prétendre que témérairement & imprudemment il s'est fié à cet homme-là (94); que ce n'est point par malheur, mais par sa faute que l'entreprise est échoüée, puis qu'il auroit du être instruit du changement intérieur de cette personne. Vous voiez donc qu'il peut entrer dans cette question beaucoup d'équivoques, ou de disputes de mots. Le malheur d'une entreprise est toujours accompagné de quelque défaut de conoissance. Si vous donnez à ce défaut-là le nom d'imprudence, & si vous voulez raisonner conséquemment à cette définition, vous pourrez soutenir pleinement & sans reserve la These du Cardinal de Richelieu; mais votre definition sera fausse, & dans le fond vous serez d'accord avec l'Adversaire.

(91) Auberi, Histoire du Cardinal Mazarin, *Livre I, pag.* 100.

(92) *Cela est bien éloigné des sentimens du* Garimberto, *qui soutient, della* Fortuna, *Cap. XVIII, qu'il ne faut point apeller heureux celui qui agit selon les vues de la prudence, & Cap. XIX, qu'on n'est heureux ni par art, ni par prudence, ni par la faveur de Dieu, mais par une impetuosité naturelle excitée dans l'ame; & Cap. III & IV, Libr. IV, que la Fortune favorise les audacieux, & qu'elle est amie des presomptueux & fort souvent des téméraires. Voiez ci-dessus Remarq.* (K) *de l'Article* CHARLES QUINT.

(93) *Voiez le même* Auberi, Hist. du Cardin. de Richelieu, *Livr. VII, Chap. IV, pag. m.* 383.

(94) *Conférez ce que dessus, pag.* 374. *Num.* V.

TIMOMAQUE, Peintre célèbre nâtif de Byzance, vivoit du tems de Jules Cesar. Il fit un Ajax & une Medée (*a*), qui furent achetez quatre-vingts talens par cet Empereur, pour être mis au Temple de Venus (*b*). La somme est un peu forte, c'est 192 mille livres monnoie de France, selon la suputation du Pere Hardoüin. Timomaque n'avoit pas encore mis la derniere main à sa Medée, & c'est ce qui la faisoit encore plus estimer. Pline n'a pas mauvaise grace d'admirer ce caprice du goût des hommes (*A*). Il y a dans l'Anthologie quelques Epigrammes sur cette Medée, qu'Ausone a traduites en Latin (*c*). Ce n'étoit pas l'ouvrage auquel ce Peintre eût le plus heureusement réüssi; car outre que l'on n'estimoit pas moins son Iphigenie & son Oreste, l'on jugeoit que sa Gorgone étoit l'ouvrage où son Art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes (*B*).

(*a*) Moreri *a dit très-improprement*, Des tableaux d'une Medée & d'un Ajax.

(*b*) *In Veneris Genetricis æde.* Plin. *Lib. XXXV, Cap. XI.*

(*c*) Epigr. CXXI, CXXII.

(*A*) *Pline n'a pas mauvaise grace d'admirer ce caprice du goût des hommes.*] Si l'on faisoit plus de cas des ébauches d'un grand Maître, que des ouvrages qu'un Peintre fort médiocre auroit finis, il ne faudroit pas s'en étonner; mais que les ouvrages achevez d'une habile main excitent moins de passion que ses ébauches, c'est ce qui paroît déraisonnable. La pitié entre-t-elle là-dedans? Se fait-on un devoir de chérir les choses à cause de l'infortune qu'elles ont eue de perdre leur Auteur avant que d'avoir reçu toute leur forme? Peut-être chercheroit-on des raisons que personne ne pourroit donner. Laissons en donc les recherches: raportons seulement ce que Pline a dit. *Illud perquam rarum ac memoria dignum, etiam suprema opera artificum imperfectasque tabulas, sicut Irin Aristidis, Tyndaridas Nicomachi, Medeam Timomachi, & quam diximus Venerem Apellis, in majori admiratione esse quam perfecta* (1).

(*B*) *Sa Gorgone étoit l'ouvrage où son Art avoit paru davantage. J'ai recueilli quelques fautes.*] Lisez ces paroles de Pline au Chapitre XI du XXXV Livre: *Præcipua ars ei favisse in Gorgone visa est.* Charles Etienne avoit cité le V Livre; Mr. Lloyd a suprimé la Citation, au lieu de la rectifier, & n'a rien ajoûté à l'Article, sinon qu'Athenée au Livre XIV cite un *Timomaque* qui avoit écrit l'Histoire de Cypre. Mrs. Moreri & Hofman ne citent personne. On a retranché dans les dernieres Editions de Charles Etienne l'Article *Timoniachus*, qui est dans celle de l'an 1620 revue & corrigée par Frideric Morel. Il est étrange que ce savant homme n'ait point vu qu'une *m* changée par un Imprimeur en *ni*, avoit produit le prétendu Peintre Timoniachus.

(1) Plin. *Lib. XXXV, Cap. XI.*

TIPHERNAS (GREGOIRE (*a*),) natif de Tipherne en Italie (*b*), mérite une bonne place parmi les doctes Humanistes du XV Siecle. Il savoit le Grec, & il traduisit en Latin une partie de Strabon. C'est celle que Guarin de Veronne n'avoit pas traduite. Quelques-uns disent que Politien s'apropria la Traduction d'Herodien que Tiphernas avoit faite; mais cela n'est guere croiable (*c*). La maniere, dont Tiphernas obtint la Profession de la Langue Greque dans l'Université de Paris (*A*), est fort singuliere. Vous trouverez ses Vers Latins dans les Délices des Poëtes Italiens (*d*). Il alloit quelquefois acheter lui-même ses provisions, mais il marchandoit avec un style si étudié que les païsans ne s'en accommodoient pas (*B*).

(*a*) *Et non pas* George, *comme dit* Moreri.

(*b*) Leand. Albertus, *in* Descript. Ital. *pag. m.* 132.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, Elog. *Cap. CXVII, pag. m.* 259.

(*d*) *Au II Tome, pag.* 1171.

TYPOT

(*A*) *La Profession de la Langue Greque dans l'Université de Paris.*] Voici les paroles de Pierre Matthieu: *De l'escole d'Emanuel Chrisolora estoit sorti Gregoire Typhernas qui vint à Paris, & se presentant au Recteur, luy dist* qu'il estoit venu pour enseigner les Lettres Grecques, & demandoit qu'on luy donnast la recompense portée par les saincts Decrets. *Le Recteur s'estonna un peu de la hardiesse de cét estranger, & neantmoins loüa son desir, & de l'advis de l'Université l'arresta & luy donna l'entretenement qu'il desiroit. Hermonyme de Sparte luy succeda* (1). Gabriel Naudé raporte la même chose, & s'en sert pour faire voir l'inclination de Louïs XI à protéger les Savans. *Nous pouvons juger*, dit-il (2), par l'Epistre de Philelphe *raportée dans le precedent Chapitre .... comme il avoit toujours favorisé les Grecs de Constantinople, qui s'estoient venus ranger* à Paris *pour vivre & continuer le cours de leurs estudes soubs l'asseurance de sa liberalité. Gregoire Typhernas fut le premier qui en traça le chemin aux autres* (3). *lequel estant arrivé à Paris se presenta au Recteur, &c.* Naudé cite *Melanchthon in oratione de Capnione, tomo* 3. Plusieurs Ecrivains font mention de cette démarche de Tiphernas, & entre autres Sixtinus Amama qui observe, que ce personnage vint à Paris environ l'an 1470, & qu'il indiqua au Recteur ce qui avoit été ordonné par le Concile de Vienne: il n'oublia point de dire que l'Université de Paris fut expressement nommée dans les Décrêts de ce Concile (4).

(*B*) *Il marchandoit avec un style si étudié que les païsans ne s'en accommodoient pas.*] Jovien Pontanus qui avoit été son Disciple raconte la chose de cette façon: *Gregorius Typhernas quo præceptore Græcis in literis usus sum adolescens, ad forum accesserat rerum venalium, dumque rusticano cum homine non potest de mercimonio convenire, sermone enim cum illo nimis composito utebatur, ibi ego qui rem perpendissem, conversus ad rusticum, &c* (5).

(1) Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI, *Livre XI, pag. m.* 734, 735.

(2) Naudé, Additions à l'Histoire de Louïs XI, *pag.* 185.

(3) *De ces termes de* Naudé *l'on peut conclure qu'il a cru que* Tiphernas *etoit Grec.*

(4) *Voiez* Sixtinus Amama, *in* Paræneſi de excitandis SS. Linguarum studiis, *à la page* 197 *de son* Antibarbarus Biblicus *Edition* 1628.

(5) Jovian, Pontanus, de Sermone, *Libro V, Cap. I, pag. m.* 1704, 1705.

TYPOT (JAQUES) en Latin *Typotius*. On trouvera dans le Moreri ce que Monsr. Teissier avoit déja publié touchant ce Jurisconsulte Flamand (*a*). J'y ferai quelque correction (*b*), & n'y ajoûterai qu'une chose, c'est que Typot fit des actions si blâmables, & un Livre où il difama tant de personnes qualifiées en Suede (*c*), que peu s'en falut qu'on ne le punît du dernier suplice. Il maltraita en particulier l'illustre Pontus de la Gardie (*A*), qu'il avoit accompagné dans l'Ambassade de Rome (*d*). L'indignation de Jean III Roi de Suede contre cet Auteur paroît clairement dans la Réponse qu'il fit à une Lettre où on le prioit de faire sortir de prison Jaques Typot (*B*). Il ne lui accorda point cette grace; le prisonnier ne fut élargi qu'après la mort de ce Prince; & aiant encore goûté de la faveur pendant quelque tems, il vit changer la face des choses (*e*), & se retira à la Cour de Sa Majesté Impériale. Il mourut, non pas l'an 1604 comme le dit Monsr. de Thou, mais quelque tems auparavant. Il y a quelque autre chose à rectifier dans son Article (*C*).

(*a*) Teissier, Addit. aux Eloges, *Tom. II, pag.* 353 *Edit. de* 1696.

(*b*) *Voiez la Rem.* (*C*).

(*c*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*d*) *Voiez la* Vie de *ce* Pontus, *publiée l'an* 1690 *par* Claudius Arrhenius Oernhielm, *pag.* 165.

(*e*) *Voiez la Rem.* (*C*).

TYRAN-

(*A*) *Il maltraita .... Pontus de la Gardie.*] Il l'accusa d'avoir gagné les bonnes graces du Roi de Suede Eric, en lui livrant la forteresse de Wardberg, qui apartenoit au Dannemarc. Il supose que Pontus étoit au service de Sa Majesté Danoise en ce tems-là, c'est-à-dire l'an 1565. Mr. Oernhielm réfute cette accusation par le passeport que ce Monarque accorda à la Gardie le 16 de Mars 1571. La Gardie servant la Suede fut pris dans une bataille que les Danois gagnérent sur les Suedois l'an 1569. Ils fut détenu en prison jusques à la paix conclue le 13 de Décembre 1570, & ratifiée le 16 de Mars 1571. Le Roi de Dannemarc lui expédia un passeport honorable, ce qu'il n'eût point fait s'il l'eût regardé comme un traître. *Non aliunde melius dilucet Typotiani mendacii vanitas, quâ, ut superius indicavimus, nugatur, apud Ericum Sueonum Regem PONTUM captâsse locum gratiæ, proditâ ei Wardbergensi arce. Si sic se res habuisset, quomodo potuisset Fridericus Rex, sponte nullaque adactus necessitate, rerum sibi carissimarum proditorem, cari dilectique sibi Equitis nomine compellare? Quis unquam Regum, arcium, terrarum, copiarumque suarum proditorem, dignatus est nomine tam honorifico, ac non potius quovis, pro atrocitate facti, proscidit non injusto convitio? Cur non æquam tanto facinori mercedem retulit? Cur alia omnia de se meritum, mancipio jam sibi etiam traditum, non benignè tantum toto captivitatis tempore habuit Rex, sed etiam redintegratâ cum Suecis pace, honoris gratiæque plenissimis literis securum redire fecit in Sueciam* (1)? L'Auteur que je cite raporte les propres termes du passeport traduits de l'Original en Latin. Un peu auparavant il avoit dit que Typotius parla très-mal de l'extraction de Pontus de la Gardie, ce qui, continue-t-il, n'est pas étonnant; car cet Ecrivain a eu l'audace de mordre jusques aux Rois de Suede. Il observe que cet Ouvrage satirique avoit été reimprimé depuis peu par le soin de gens malins. *Quæ paulo liberaliore manu adduci à me oportuit, ut famosum libellum Jacobi Typotii vevenati convincerem mendacii, quo ille, suggerente veteri quodam congerrone Ægidio, ut ipse fatetur, homine ignoto ac terræ filio, natalibus, vita famaque PONTI adspergere voluit labem, quam fœdissimam conscivit sibi ipsi, typis committens fuco dictionis pictas liverisque plenas calumnias. Sed quid mirum est, allatrâsse eum genus & famam PONTI, qui ne Regibus quidem, aut ulli Suecicæ gentis honesto viro satis fuit æquus? Etenim, in monstroso illo ingenii fœtu, recuso nuper à malevolis, nefandi in bonorum famam sceleris consciis, atque ideò nec loci nec editoris nomen proferre ausis, debacchatur in Ericum ipsum & Johannem Reges, adeò non parcit aliis viris illustribus ex ordine Equestri, quorum gloriosa semper fuit, ac deinceps erit apud posteros memoria. Quin imò, in religionem, & nationem ipsam, cujus, ut Pontificius è Belgio sacrificulus, flagrabat odio, stolidè nonnunquam invehitur* (2). Pour cette audace satirique, ajoûte-t-il, & pour d'autres crimes, on le condamna à la mort, & on l'eût puni de cette peine, si le Roi de Dannemarc n'eût intercédé pour lui; mais si cette intercession lui sauva la vie, elle ne le sauva pas de la honte du bannissement. *Ob quæ, aliaque* (*) *facinora, damnatus hic fuit capitis, luissetque factis dignum supplicium, nisi intercessio Regis Daniæ intervenisset, quæ quidem à meritâ morte illum liberavit, sed non ab ignominiosâ ex hoc Regno relegatione* (3).

(*B*) *La Réponse qu'il fit à une Lettre où on le prioit de faire sortir de prison Jaques Typot.*] Frideric II Roi de Dannemarc lui avoit écrit cette Lettre: voici un morceau de la Réponse du Roi de Suede (4): *Quo minus* (5) *petitioni Majestatis Vestræ in hac causa satisfacere possimus, facit magnitudo scelerum, quibus caput suum obstrinxerat idem Typotius, quæ si æquè Majestati Vestræ ac nobis nota fuissent, scimus, non tantum tributuram fuisse Majestatem Vestram ejus desideriis ac precibus, ut pro ipso intercedere sustinuerit. Etenim is homo est, qui virus mendacis linguæ, sine ullo discrimine, in summos imosque passim effundit. Inde est, quod non tetro tantum carceri mancipandum, sed ultimo etiam supplicio afficiendum eum censuimus, in quem si quid mitius in posterum decreverimus, id clementiæ nostræ, Majestatisque Vestræ intercessioni, non innocentiæ suæ debebit. Confidimus certò, Majestatem Vestram hanc excusationem nostram, ut justam & idoneam adprobaturam.* Cette Lettre du Roi de Suede est datée du 17 de Février 1583. Notez que le Roi de Dannemarc intercéda pour Jaques Typot à la priere d'un homme qu'il aimoit beaucoup, & qui lui servoit de Médecin, & qui étoit frere du prisonnier (6).

(*C*) *Il mourut* ... avant *l'an* 1604. ... *Il y a quelque autre chose à rectifier dans son Article.*] La faute, que Mr. de Thou a faite en mettant sa mort à l'an 1604 (7), a été remarquée par Mr. Mollerus dans ses Additions au *Suecia Litterata* de Jean Scheffer (8). Il y a un Livre imprimé l'an 1602 (9) où l'on trouve l'Eloge funebre que Jean Jessenius à Jessen Médecin de l'Empereur consacra à Jaques Typot. Si Mr. Teissier y avoit pris garde, il eût corrigé l'erreur de Mr. de Thou. Quelques Auteurs disent que Typot mourut l'an 1600 (10). On trouve dans la Preface du second Tome *Symbolorum Pontificum, Regum, & Principum Octavii de Strada*, datée du 15 de Mars 1602, qu'il étoit mort après avoir achevé l'Explication des Symboles de ce second Tome. Ces paroles *Jacobus Typotius ... in aula Suecica diu fuit, Carolo Sudermaniæ duci ac tandem Regi cum Sigismundo Poloniæ Rege nepote tunc dissidenti percarus* (11), se trouvent ainsi traduites dans Mr. Teissier: „ Jaques Typot .... demeura long-tems à la Cour de „ Suede, où il fut aimé par le Duc de Sudermanie & par „ le Roi, qui avoit alors quelque different avec Sigismond „ Roi de Pologne son neveu (12)". Cette Traduction a quelques defauts; il ne faloit pas suprimer le nom de baptême du Duc de Sudermanie, ni amener un Roi de Suede distinct de ce Duc; car il est visible que Mr. de Thou a dit que Charles fut Duc de Sudermanie, & enfin Roi de Suede. Il a raison en cela; mais il a eu tort de débiter, que la faveur de Typot fut longue auprès de ce Charles. Il eût falu dire que la faveur de Typot auprès du Roi Jean III frere de ce Duc de Sudermanie dura assez long-tems, & qu'il en déchut d'une maniere bien triste, aiant été emprisonné, & condamné à la mort, & n'aiant obtenu grace de la vie, qu'à l'intercession de sa Majesté Danoise. On auroit pu ajoûter, si je ne me trompe, qu'après la mort de Jean III il regagna la faveur, & qu'il en jouït sous le Regne de Sigismond fils de ce Jean; mais qu'il n'y eut plus rien à faire pour lui dans la Suede lors que le Duc de Sudermanie en eut été créé Roi à l'exclusion de Sigismond son neveu Roi de Pologne; qu'il se maintint pendant les contestations qui s'élevérent entre l'oncle & le neveu, & qu'enfin il se retira dès que le parti de Sigismond eût été ruiné. Voilà, ce me semble, quelles furent les vicissitudes de la destinée de Typot. Je fais fond sur ce qu'on raconte dans la Bibliotheque du Païs-Bas, qu'après la mort de Jean III il fut mis en liberté par Sigismond, & qu'il fit devant les Etats du Roiaume la Harangue inaugurale du Couronnement. *Mortuo deinde Suecorum Rege Joanne, ejus filius atque in Regno successor Sigismundus III, annitente etiam Daniæ Rege Christierno IV,* Typotium *pristinæ mox restituit libertati: eique tum imposita est provincia in ipsis Regni Comitiis Stocholmiæ Orationem illam, quam Inauguralem vocat, habendi, quâ Suecorum erga Regem suum fidei atque benevolentiæ causas disertè exposuit. Rege autem in Regnum Poloniæ, quod ei per electionem accesserat, profecto,* Typotius *à Romanorum Imp. Rodolpho II inter Aulæ suæ familiares adlectus, ac Cæsarei Historiographi titulo ornatus, Pragæ diem clausit extremum circa annum salutis millesimum sexcentesimum* (13). On voit dans la même Bibliotheque, que ses *Orationes genethliacæ ad Annam Sueciæ & Poloniæ Reginam* furent imprimées à Stokholm l'an 1594. La Harangue inaugurale dont j'ai fait mention fut imprimée aussi dans la même ville la même année (14), & il assûre (15) qu'il publia l'Oraison funebre du Roi Jean III qui mourut au mois de Novembre 1592. Elle fut imprimée à Stokholm l'an 1594 (16). C'est un signe qu'il se trouva en Suede dans une assez bonne posture après la mort de ce Monarque. Il y a une chose qui fait de la peine dans tout ceci, c'est que de fort bons Auteurs assûrent (17), que l'intercession de sa Majesté Danoise le préserva bien du suplice, mais non pas de l'infamie d'être chassé du Roiaume. Frideric II, Roi de Dannemarc, intercéda pour Typot, ou l'an 1582, ou vers le commencement de l'an 1583. Si en sa considération on commua la peine de mort en celle de bannissement, il semble qu'il faudroit dire que le prisonnier fut bani l'an 1583. Cependant nous avons vu (18) que Sigismond Successeur d'un Prince (19) qui mourut l'an 1592 mit en liberté Typot, & que Christierne IV Roi de Dannemarc l'en pria. On ne sauroit accorder ensemble ces deux Relations, & peut-être faudroit-il dire qu'après la mort du Roi Jean on cassa l'Arrêt d'exil, & l'on rapela Typot par ordre du Roi Sigismond.

Pendant que l'on imprimoit ceci, j'ai trouvé dequoi fixer mes conjectures dans un Ouvrage Allemand (20), dont on m'a traduit quelques pages qui concernent Jaques Typot. J'y ai trouvé un passage qui me fait croire que Mr.

(1) Claudius Arrhenius Oernhielm, *in* Vita Ponti de la Gardie, *pag.* 19, [illegible]

(2) *Idem, ibidem, pag.* 11, 12.

(*) Messenius Scondiæ Illustratæ l. VII. ad Anno 1581. A Ponto Typotius plurimarum convictus imposturarum & calumniarum, carceri perpetuo adjudicatur mancipaturque, inquit. unde mirum non est quod in illum in primis debacchetur.

(3) *Idem, ibid.*

(4) *Idem, ibidem, pag.* 12, 13.

(5) *C'est-à-dire que* Typot *fut delivré de prison.*

(6) *Vix evitato, Friderici II Danorum Regis (cui Frater ejus Matthias gratissimus erat atque à cura valetudinis) intercessione.* Jo. Mollerus, Hypomn. ad Schefferi Sueciam litteratam, *pag.* 443.

(7) Thuan. Hist. *Libr. CXXXI, p.m.* 1041.

(8) *Pag.* 443.

(9) *C'est le II Tome* Symbolorum Octavii Stradæ. *Voiez Mr.* Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(10) Witte, *in* Diario Biograph. Mollerus *ubi suprà.* Valere Andre, Bibliot. Belgic. *pag.* 432, *dit qu'il mourut environ l'an* 1600.

(11) Thuan. Hist. *Libr. CXXXI, pag.* 1041.

(12) Teissier, Elog. tirez de Mr. de Thou, *Tom. II, pag.* 353.

(13) Valere Andreas, Biblioth. Belg. *p.* 432.

(14) Scheffer. *in* Suecia litterata, *pag. m.* 274.

(15) Typot. *Libr. II* de salute Reipubl. *pag.* 122, *apud* Scheff. *ibid.*

(16) Mollerus, Hypomn. ad Sueciam litteratam, *pag.* 444.

(17) Mollerus, *ibid. pag.* 443. *Voiez aussi la Remarque* (*A*), *à la fin.*

(18) *Ci-dessus, Citation* (13).

(19) *Jean III Roi de Suede.*

(20) *Les* Entretiens de Monsr. Tentzelius, *Mois de Sept.* 1690.

Mr. Ornhielm s'eſt trompé, quand il a dit que l'interceſſion de Frideric II, Roi de Dannemarc, n'empêcha pas que cet homme ne fût bani de Suede avec infamie. Ce paſſage eſt contenu dans une Lettre écrite à Typot par Zacharie Palthenius, & imprimée avec un Traité de Typot à Francfort l'an 1595. Palthenius aſſûre, 1, que Jean III Roi de Suede empêcha que Jaques Typot ne fût oprimé entiérement par ſes ennemis: 2, que Sigismond III Roi de Pologne & de Suede redonna la liberté à ce priſonnier: *Quæ tibi ergaſtulum, aut, ut tu loqui ſoles, Dei gratia peperit, de fortuna & legibus, cum fortuna, quam liberatio, uti videre eſt, concepit, ego faſcus involvi, prodibuntque brevi in lucem. Felix infelicitas tua, quæ tibi veræ laudis, îmo ſolidæ felicitatis principium exſtitit. Abſuiſti a familiarium commercio, doleo, dolet mecum litteratorum chorus, quanquam mœroris tui vehementioris nullum ſignum in libris tuis repererim, & tu Joannis III Regis Sueciæ humanitatem ac clementiam prædicare ſoleas, ut per quem ſtetit, ne adverſariorum malignitate caderes. Sed cum abeſſes a tuis, verſatus es cum, quæ maxime tuæ ſunt, Muſis. Reſtitutus in libertatem a Sigismundo III Poloniæ & Sueciæ Rege, huic enim ſecundum Dei, cui etiam ille cedit, miſericordiam, conſuetudinem noſtram refers acceptam, profers in lucem luce digniſſimos diverſi argumenti plurimos Codices* (21). Monſr. Tentzelius raconte que Jaques Typot dédia au Roi de Suede Sigismond III ſon Traité *de Fortuna* imprimé à Francfort l'an 1595, & au Roi de Dannemarc Chriſtierne ſon Traité *de Fato* imprimé au même lieu en la même année, & qu'il dit au commencement de ſon Traité *de Fortuna*, qu'il avoit reçu du Roi Sigismond beaucoup de faveurs, & qu'il avoit attendu à Calmar le retour de ce Monarque, & que ſes envieux l'empêchérent d'aller au devant de Sa Majeſté jusques à Dantzic. Vous remarquerez que la Préface de ce Livre fut faite a Wirtsbourg au mois de Décembre 1595. Il eſt bien ſurprenant que Mr. Ornhielm, Hiſtoriographe de Suede, ait ignoré que cet homme ſortit glorieuſement de priſon, & non pas par une Sentence infamante de banniſſement.

(21) Zachar. Palthenius, Epiſt. ad Typotium, *apud* Tentzelium, Monatliche Unterredungen, *Sept.* 1690, *pag.* 861.

Voici quelques fautes de Mr. Moreri. I. Il dit que Sigismond Succeſſeur de Jean mit en liberté Typot, *& l'emploia en pluſieurs afaires de la derniere importance.* Monſr. Teiſſier (22) s'eſt ſervi des mêmes paroles, ſous la Citation unique de Valere André Auteur qui ne parle d'aucune afaire de cette nature, & qui ne dit autre choſe ſinon que Typot, aiant été élargi, fut chargé de prononcer la Harangue inaugurale devant les Etats. II. *Enfin*, ajoûte Mr. Moreri fidelle Copiſte de Mr. Teiſſier, *Sigismond aiant été élu Roi de Pologne, Typot ſe retira à la cour de l'Empereur Rodolfe II.* Cela ſignifie que Sigismond fut élu Roi de Pologne, quelques années après qu'il eut ſuccédé à Jean III Roi de Suede. Rien de plus faux. Jean III mourut au mois de Novembre 1592. Sigismond ſon fils ne fut couronné Roi de Suede qu'en 1594, & il avoit été élu Roi de Pologne l'an 1587. La III faute de Mr. Moreri, eſt d'avoir mis la mort de Typot à l'an 1604.

(22) Teiſſier, Additions aux Eloges, *Tom. II*, *pag.* 354.

TYRANNION, Grammairien célèbre au tems de Pompée, étoit d'Amiſe dans le Roiaume de Pont. Il s'apelloit au commencement Theophraſte; mais à cauſe qu'il tourmentoit ſes condiſciples, leur commun maître Hiſtiæus le nomma Tyrannion (*A*). Il fut Diſciple de Denys de Thrace à Rhodes. Il tomba entre les mains de Luculle, lors que ce Général des troupes Romaines eut mis en fuite Mithridate, & ſe fut emparé de ſes Etats. Cette captivité de Tyrannion ne lui fut pas deſavantageuſe, puis qu'elle lui procura l'occaſion de ſe rendre illuſtre à Rome, & d'y amaſſer du bien. Il l'emploia, entre autres uſages, à dreſſer une Bibliotheque de plus de trente mille volumes (*a*). Il mourut fort vieux, miné & conſumé par la goûte (*b*). Le tems de ſa mort n'eſt pas bien marqué dans Suidas (*B*). Je ne dois pas oublier que Murena demanda Tyrannion à Luculle, pour ſe faire un ſujet de vanité d'avoir affranchi un célèbre Grammairien. Les réfléxions de Plutarque là-deſſus ne ſont pas mauvaiſes (*C*). Le ſoin, que prenoit Tyrannion d'amaſſer des Livres, a contribué très-utilement à la conſervation des Ouvrages d'Ariſtote. La deſtinée de ces Ouvrages a été aſſez ſinguliere (*D*). Elle

(*a*) Charles Etienne, Lloyd, Hofman, Moreri, *diſent ſeulement* 3 *mille.*

(*b*) *Ex* Suida, *in* Τυραννίων.

(*A*) *A cauſe qu'il tourmentoit ſes condiſciples . . . on le nomma Tyrannion.*] Dans la Traduction de Suidas on voit ces paroles Greques, Τυραννίων ὠνομάσθη. ὅς κατατρέχων τῶν ὁμοσχόλων, rendues par celles-ci, *Tyrannio dictus eſt quod condiſcipulos excogitaret*, l. ὡς κατατρέχων. Il n'eſt pas beſoin d'avertir qu'*excogitaret* a été mis par les Imprimeurs à la place d'*exagitaret:* mais il eſt bon de dire que Mr. Moreri ne ſongeoit point aſſez au Titre de ſon Ouvrage; il donnoit ſes conjectures pour les Traductions des Auteurs qu'il citoit au bas des Articles. S'il eût fait un Roman, & non pas un Dictionaire Hiſtorique, on lui pardonneroit cette liberté. Perſonne ne lui avoit apris que Theophraſte *étant devenu ſuperbe à cauſe de ſa ſcience, & mepriſant ſes égaux, on le nomma Tyrannion.*

(*B*) *Le tems de ſa mort n'eſt pas bien marqué dans Suidas.*] Comment eſt-ce que Tyrannion ſeroit mort la 3 année de la 120 Olympiade, ainſi qu'on le lit dans Suidas, puis qu'il ne fut amené à Rome qu'après que Luculle eut mis en fuite Mithridate, pendant l'Olympiade 177? Patricius (1) conjecture qu'au lieu de ὀλυμπιάδι ρκ', Suidas avoit dit ὀλυμπιάδι ρπ'. Selon cela il faudroit dire que Tyrannion mourut l'an 3 de la 180 Olympiade. Il y a quelque vraiſemblance dans la correction de Patricius: il eſt néanmoins certain que Tyrannion enſeignoit dans la maiſon de Ciceron, pendant l'année derniere de la 180 Olympiade (2); & comme il prenoit ſoin de mettre en ordre la Bibliotheque de Ciceron (3), il ne faloit pas qu'il fût encore dans l'état de caducité où il mourut, ſelon Suidas. Ce que je vai dire eſt incomparablement plus fort ou contre la correction de Patricius, ou contre Suidas même, s'il a parlé conformément à la conjecture de Patricius. Lors que Ceſar étoit en Afrique pour faire la guerre à Juba, c'eſt-à-dire l'an de Rome 707, le 2 de la 184 Olympiade, Ciceron & Atticus ſe promirent de convenir d'un jour, pour aſſiſter à la lecture que Tyrannion leur feroit d'un Livre de ſa façon (4). Atticus, l'aiant entendu lire ſans ſon ami, en reçut quelques reproches (5).

(1) Diſcuſſion. Peripateticar. *Tom. I, Libr. IV, pag.* 36.

(2) Cicero, Epiſt. IV *Libri II* ad Q. Fratrem. *Elle fut écrite l'année que Tullia fut mariée avec Craſſipes: c'étoit la* 697 *de Rome. Voiez* Fabricius, *dans la* Vie de Ciceron.

(3) *Voiez-là Rem.* (*G*).

(4) Epiſt. II *Libri XII* ad Atticum.

(5) Epiſt. VI *ejusd. Libri.*

(*C*) *Les Réfléxions de Plutarque là-deſſus ne ſont pas mauvaiſes.*] Murena, dit-il, ne répondit point à la générofité de Lucullus: en faiſant ſemblant d'affranchir Tyrannion, il lui ôtoit la liberté. Pour en uſer honnêtement, il faloit le laiſſer ce qu'il étoit. Voici les paroles de Plutarque dans la deſcription du ſaccagement d'Amiſe, qui n'aiant pu être prévenu par tous les ſoins de Luculle, fut réparé tout autant que la choſe fut poſſible à ce Général. Τότε καὶ Τυραννίων ὁ γραμματικὸς ἑάλω. Μουρήνας δ' αὐτὸν ἐξητήσατο, καὶ λαβὼν ἀπηλευθέρωσεν, ἀνελευθέρως τῇ δωρεᾷ χρησάμενος. οὐ γὰρ ἠξίου Λούκουλλος ἄνδρα διὰ παιδείαν ἐσπουδασμένον δοῦλον γενέσθαι πρότερον, εἶτα ἀπελεύθερον. ἀφαίρεσις γὰρ ἦν τῆς ὑπαρχούσης ἡ τῆς δοκούσης ἐλευθερίας δόσις. ἀλλὰ Μουρήνας μὲν οὐκ ἐνταῦθα μόνον ὤφθη πολὺ τῆς τοῦ στρατηγοῦ καλοκαγαθίας ἀποδέων. *Eadem tempeſtate captus eſt Tyrannio grammaticus. Hunc Murena petivit à Lucullo, quem ut accepit, manumiſit eum. Verum uſus eſt eo munere illiberaliter, nolebat enim inſigni virum eruditione Lucullus prius ſervum fieri, inde libertinum. Quippe ereptio præſentis erat illa ſimulatæ libertatis donatio. Cæterum non hic tantum oſtendit ſe imperatore ſuo Murena honeſtate imparem* (6).

(*D*) *La deſtinée des Ouvrages* d'Ariſtote *a été aſſez ſinguliere.*] Ce grand Philoſophe les laiſſa avec ſon Ecole, & avec ſes autres Livres, à ſon Diſciple Theophraſte. Celui-ci laiſſa ſa Bibliotheque à Neleus, qui avoit été ſon Diſciple, & celui d'Ariſtote. Neleus fit porter à Scepſis (7) ſa Bibliotheque, & la laiſſa à ſes héritiers. Ceux-ci gens idiots & ſans lettres n'eurent autre ſoin de cette Bibliotheque, que de la tenir bien fermée (8), & lors qu'ils aprirent l'empreſſement avec lequel les Rois de Pergame dont ils étoient ſujets cherchoient des Livres, ils enfouïrent ſous terre ceux de Neleus. Au bout d'un aſſez longtems leur poſtérité les tira de ce cachot, fort gâtez par l'humidité & par la vermine, & vendit bien chérement ceux d'Ariſtote & ceux de Theophraſte à un certain Apellicon, qui les fit copier: mais ſes Copiſtes remplirent mal les endroits que les vers avoient rongez & que l'humidité avoit effacez, de ſorte que ces Livres ne parurent qu'avec une infinité de fautes. Après la mort d'Apellicon, ſa Bibliotheque fut transportée d'Athenes à Rome par Sylla. Le Bibliothécaire de Sylla permit au Grammairien Tyrannion, grand amateur d'Ariſtote, de prendre les Ecrits de ce Philoſophe. Les Libraires en firent tirer des Copies; mais ils ſe ſervirent de gens ignorans, & ils ne collationérent pas les Copies avec l'Exemplaire dont on s'étoit ſervi: de ſorte que le mal devint à Rome plus grand qu'il n'étoit à Athenes. Voilà jusqu'où Strabon à conduit la choſe, prenons la ſuite dans Plutarque & ailleurs.

Plutarque (9) dit que Sylla, s'étant rendu maître d'Athenes, s'apropria la Bibliotheque d'Apellicon où étoient la plûpart des Ouvrages d'Ariſtote & de Theophraſte, peu conus encore au public. Il ajoûte qu'on diſoit qu'après qu'elle eut été transportée à Rome, le Grammairien Tyrannion en détourna pluſieurs Livres, & qu'Andronicus de Rhodes aiant eu de lui les Exemplaires, les publia, & dreſſa les Tables ou les Indices que l'on eut depuis (10). Plutarque & Strabon s'accordent à dire, que pendant un aſſez long-tems les Péripatéticiens ne conurent gueres ni les Ecrits d'Ariſtote, ni les Ecrits de Theopraſte, & que l'ignorance des héritiers de Neleus en fut cauſe. Strabon dit nettement que les Péripatéticiens modernes avoient ſurpaſſé les anciens; parce que ceux-ci n'aiant que très-peu d'Ouvrages d'Ariſtote, & ce peu ne comprenant gueres que les Livres de moindre importance (11), n'avoient pas été

(6) Plut. *in* Lucullo, *pag.* 504.

(7) *C'étoit ſa patrie, & une Ville de la Troade.*

(8) Παρέδωκεν ἰδιώταις ἀνθρώποις οἳ κατάκλειστα εἶχον, τὰ βιβλία οὐκ ἐπιμελῶς κείμενα, *Reliquit ineruditis hominibus, qui incuriè poſitos ſub clavibus repoſuerunt.* Strabo, *Libro XIII*, *p.* 413. Saumaiſe in Tertull. de Pallio, *pag. m.* 177, *prouve par ce paſſage que* κατάκλειστον *ſignifie une choſe precieuſe que l'on conſerve ſoigneuſement.* Strabon *n'inſinue rien moins que cela. D'ailleurs* Saumaiſe *parle des héritiers d'Apellicon, & il devoit parler de ceux de Neleus.*

(9) *In* Sylla, *pag.* 468.

(10) *Joignez a ceci le paſſage de* Porphyre, *in* Vita Plotini, *que j'ai cité dans l'Article* d'ANDRONICUS, *Citation* (9).

(11) *C'étoient ceux qu'on apelloit* ἐξωτερικοί: *les autres d'une plus profonde doctrine étoient nommez* ἀκροαματικοί.

Elle mérite d'être raportée, & fur tout puis qu'il s'agit d'un Philofope fi renommé. Ils étoient dans

été en état de philofopher avec une exactitude méthodique & profonde. Mais depuis qu'on eut déterré les Ouvrages d'Ariftote, il fut plus facile à fes Sectateurs de philofopher felon le plan de leur Maître: encore faloit-il qu'ils donnaffent beaucoup au hazard des conjectures, parce qu'il y avoit une infinité de fautes dans fes Ecrits. C'eft la remarque de Strabon (12).

(12) Strabo, *Libr XIII, pag.* 413.

Si la difcorde entre Athenée & Strabon a été bien expliquée par Patricius.

(13) *Libr. I, pag.* 3.

Athenée (13) dit une chofe qu'il eft néceffaire de raporter. Il dit que Neleus poffeffeur de la Bibliotheque d'Ariftote la vendit toute à Ptolomée Philadelphe, qui la fit transporter à Alexandrie, avec les Livres qu'il avoit achetez à Rhodes & à Athenes. Il remarque au même endroit que Larentius, bourgeois de Rome fous Marc Aurele, avoit affemblé plus de Livres que Polycrate Tyran de Samos, que Pififtrate Tyran d'Athenes, qu'Euclide, que Nicocrate, que les Rois de Pergame, que le Poëte Euripide, & que le Philofophe Ariftote. Voilà deux chofes en quoi Athenée eft contraire à Strabon. Ce dernier affûre qu'Ariftote eft le prémier qui ait fait une Bibliotheque, & qu'il enfeigna aux Rois d'Egypte l'art d'en dreffer une. Athenée nomme bien des gens qui ont amaffé beaucoup de Livres avant Ariftote. Il dit d'ailleurs que Neleus vendit tous les Livres de ce Philofophe à Ptolomée Philadelphe; mais Strabon affûre que Neleus les laiffa à fes héritiers, qui les cachérent. Le docte François Patricius (14) prétend lever cette derniere difficulté, en fupofant que Neleus avoit doubles les Livres de la Bibliotheque d'Ariftote, & qu'il vendit l'un des Exemplaires au Roi d'Egypte, & garda l'autre pour lui. Je conviens qu'il n'étoit pas trop aifé à un homme tel que Neleus de faire copier tant de Livres, mais néanmoins je n'y trouve aucune impoffibilité, vu les dépenfes de Ptolomée pour fa Bibliotheque. Que ne fait-on pas pour avoir quelque chofe à vendre à un Prince qui la paie bien? D'autre côté, un Difciple d'Ariftote devoit tâcher de garder fa Bibliotheque, & il n'y avoit point d'autre voie de contenter ces deux paffions, que celle de faire copier. Voffius (15) s'imagine que Nelée vendit toute fa Bibliotheque, à la réferve des Ouvrages d'Ariftote; mais outre que cette exception n'a nul fondement fur le Texte d'Athenée, quelle aparence que le Roi d'Egypte, en achetant la Bibliotheque qui avoit apartenu à Ariftote, eût fouffert qu'on en eût ôté les Ecrits de ce grand génie? C'étoit principalement de pareils Ouvrages qu'il cherchoit. Je remarque qu'Ammonius dit bien que Ptolomée fit acheter foigneufement les Ouvrages d'Ariftote, & qu'il récompenfa ceux qui lui en aportérent (16); mais il ne parle point de Neleus. La libéralité de ce Roi d'Egypte fut caufe qu'on fupofa des Livres à Ariftote (17). On lui donnoit ceux d'autrui, afin de les vendre plus chérement. Ce que Patricius remarque, fur l'autre partie de la difcorde de Strabon & d'Athenée, me paroît mauvais. Il prétend que Strabon attribue à Neleus d'avoir été le prémier qui ait dreffé une Bibliotheque, & d'avoir enfeigné cet art aux Rois d'Egypte (18). Mais il eft très-évident que Strabon a dit cela d'Ariftote, & non pas de Neleus. Si l'on m'objecte qu'Ariftote mourut un an après Alexandre, & qu'alors Ptolomée Philadelphe, le prémier fondateur de la Bibliotheque d'Alexandrie, n'étoit pas encore Roi, ni même fils de Roi: je répons qu'Ariftote a pu enfeigner la méthode de dreffer des Bibliotheques à des gens qui ont vêcu long-tems après lui; car il n'a été néceffaire pour cela, finon que l'on ait apris de quelle maniere il avoit rangé fes Livres. Voilà donc ruinée l'Objection de Patricius, voilà fans doute le vrai fens de ces paroles de Strabon, *διδάξας τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν*, *Ægypti reges bibliotheca ordinem docuit.* Je fai bien que Strabon s'eft trompé affez lourdement en cet endroit, puis qu'il a dit qu'il ne conoiffoit perfonne qui eût amaffé des Livres avant Ariftote (19); il ne fe fouvenoit point de Polycrate, ni de Pififtrate, ni de Nicocrate, ni d'Euripide, qui, felon la remarque d'Athenée, ont ramaffé beaucoup de Livres. C'eft un grand défaut de mémoire, je l'avoue; mais il me femble qu'il étoit plus aifé à Strabon de tomber dans ce défaut, que de penfer qu'Ariftote étoit en vie lors que Ptolomée Philadelphe dreffoit fa Bibliotheque. Patricius aggrave l'erreur de Strabon, vu qu'il lui fait dire que Neleus eft le prémier qui a ramaffé des Livres. Ce feroit avoir ignoré la paffion avec laquelle Ariftote en achetoit (20).

(14) Difcuff. Peripatetic. *Tom. I, pag.* 25.

(15) De Philofophorum Sectis, *Cap. XVII, pag.* 86.

(16) Ammonius, Prolegomen in Categorias.

(17) Ὅθεν τινες χρηματίσασθαι βουλόμενοι, ἐπιγράφοντες συγγράμματα τοῦ φιλοσόφου ὀνόματι προσῆγον. *Quare quidam ditari inde volentes infcripferunt libros nomine Philofophi eique detulerunt.* Ammonius, *ibid.*

(18) Patricius, Difcuff. Peripatet *Tom. I, pag* 35.

(19) Ἀριστοτέλης . . . πρῶτος ὧν ἴσμεν συνάγαγὼν βιβλία. *Ariftoteles . . . primus omnium quos fcimus, libros congregavit.* Strabo, *Libr. XIII, pag.* 413.

(20) A. Gellius, *Libro III, Cap. XVII.*

Récit du Pere Rapin examiné.

Le Pere Rapin a narré fort agréablement les Avantures des Ouvrages d'Ariftote; je m'en vai raporter quelques Fragmens de fa narration, parce qu'ils méritent qu'on y réfléchiffe. „ On pretend qu'Ariftote ne pût fe refoudre „ à publier fes Ecrits, par un pur refpect qu'il eut pour „ Platon: parce qu'il combatoit fes fentimens en bien des „ chofes. Mais il y eut en cette conduite plus de politi- „ que que de vertu; il voulut fe menager, parce que les „ efprits eftoient alors trop prevenus en faveur de la doc- „ trine de Platon. Ainfi, pour mettre à couvert fes Ecrits, „ il les confia à Theophrafte, avec defenfe fort expreffe „ de les rendre publics: ce qui fut exactement obfervé. „ De façon que Theophrafte qui en fut le depofitaire, „ Straton, Lycon, Demetrius le Phalerien, & Heracli- „ des, qui fe fuccederent les uns aux autres dans le Lycée, „ n'enfeignerent la doctrine d'Ariftote que par pure tradi- „ tion. Cette tradition n'étant foutenuë d'aucun Ecrit „ devint froide dans la fuite, & n'eut rien de cette cha- „ leur qui parut dans les autres Sectes. . . . . Theophrafte, „ pour obeïr exactement aux ordres de fon maître, confia „ en mourant au plus cher de fes amis & de fes difciples „ les Ecrits d'Ariftote, aux mêmes conditions qu'ils lui „ avoient été confiez. Cet ami s'apelloit Nelée. . . . . Il „ mourut peu de tems après; ce ne fut pas fans faire „ comprendre à fes heritiers le prix du depôt qu'il leur „ laiffoit. Ils le comprirent auffi fi bien, qu'ayant apris „ que le Roi de Pergame . . . . faifoit de grandes recher- „ ches de Livres & d'Ecrits pour faire une Bibliotheque, „ ils enterrerent dans un caveau bâti exprés les écrits d'A- „ riftote, afin de s'en affûrer davantage. Ce trefor fi pre- „ cieux fut caché l'efpace d'environ 160 années dans ce „ lieu fecret, d'où enfin il fut tiré à demi rongé de vers, „ & prefque tout gâté par l'humidité du lieu où l'on l'a- „ voit mis. Mais on ne le tira que pour être vendu fort „ cherement à un riche bourgeois d'Athenes nommé „ Apellicon. . . . Les Profeffeurs, qui enfeignoient alors „ dans le Lycée l'ayant apris, furent faire leur cour à ce „ bourgeois qui leur prêta pour quelque tems ces Ecrits. „ Mais il les retira pour les remettre en fa Bibliotheque, „ qu'il rendit célèbre par un depôt de cette importance. „ Quelques années après Sylla . . . . les fit enlever pour „ les porter à Rome . . . . il mourut bien-tôt après, & „ ces Ecrits tomberent entre les mains d'un Grammairien „ nommé Tyrannion, qui en avoit eu conoiffance par la „ liaifon qu'il eut avec le Bibliothecaire de Sylla. Quoi „ que ce Grammairien fût fort habile, & qu'il eût dreffé „ une Bibliotheque de plus de trente mille volumes, de- „ puis que Lucullus . . . l'eut amené à Rome, toutefois „ il ne conut pas le prix des Ouvrages d'Ariftote. Mais „ après fa mort, Andronicus le Rhodien étant venu à „ Rome, & conoiffant fort bien le merite d'Ariftote, „ parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traita, avec „ les heritiers de Tyrannion, de ces Ecrits, & les ayant „ en fon pouvoir, il s'attacha avec tant d'ardeur à les „ examiner . . . qu'il en fut en quelque façon le premier „ reftaurateur. . . . . . Ce fut cet Andronicus qui com- „ mença à faire conoître Ariftote dans Rome, environ „ le tems que Ciceron s'élevoit par fa grande reputation „ aux premieres charges de la Republique (21)".

(21) Comparaifon de Platon & d'Ariftote, *pag.* 371 *& fuiv. Edit. de Hollande* 1686.

Les remarques que j'ai à faire fur ce difcours fe réduifent à ceci. I. Le Pere Rapin ne cite perfonne qui ait raporté qu'Ariftote confia fes Ecrits à Theophrafte, *avec defenfe fort expreffe de les rendre publics.* Strabon & Plutarque, qui obfervent que les Livres d'Ariftote furent longtems inconus, n'en attribuent la caufe qu'à l'ignorance des defcendans de Nelée: & nous avons cité un Auteur (22) qui affûre que ce Nelée vendit la Bibliotheque d'Ariftote à Ptolomée Philadelphe. Il s'en faut donc bien qu'il ne dife que Nelée conferva ces Ecrits, fuivant la défenfe expreffe de les publier. II. Le Pere Rapin ne raporte pas fidélement le narré de l'Auteur qu'il cite (23); car Strabon ne remarque point que Nelée ne mourut pas *fans faire comprendre à fes heritiers le prix du depôt qu'il leur laiffoit*; & bien loin de dire qu'ils le comprirent fort bien, il dit qu'ils négligérent ces Livres, & qu'ils les laiffèrent en confufion (24) fous la clef. Il eft vrai que Strabon ajoûte qu'ils les enterrérent, lors qu'ils furent que les Rois de Pergame faifoient amas de Livres; cela femble fignifier que Nelée leur avoit défendu d'aliéner fa Bibliotheque; mais enfin Strabon n'en dit rien, & c'eft aux Cafuiftes du Parnaffe à nous aprendre, s'il eft permis à un Auteur d'attribuer à ceux qu'il cite les conféquences, les raifons, & les motifs qu'il imagine de ce qu'ils ont dit. Que faiton fi les héritiers de Nelée ne craignirent point que leur Prince ne leur donnât rien de ces Livres, auquel cas ils pouvoient croire qu'il valoit mieux les garder jufques à une meilleure occafion? III. Le Pere Rapin aplique aux feuls Ecrits d'Ariftote, ce que Strabon dit en général de tous les Livres que Nelée laiffa à fes héritiers. IV. Strabon ne dit pas un feul mot de ces Profeffeurs du Lycée qui firent leur cour à Apellicon, afin d'obtenir de lui qu'il leur prêtât pour quelque tems les Ouvrages d'Ariftote. Il ne dit point qu'Apellicon, les aiant prêtez pour quelque tems, les retira: il dit au contraire qu'Apellicon les fit copier, & les publia tout pleins de fautes. V. Perfonne n'a dit que Tyrannion ne conoiffoit pas le prix des Ouvrages d'Ariftote. Strabon a plutôt infinué le contraire par ces paroles, *φιλαριστοτέλης ὤν, il étoit fort attaché à Ariftote.* VI. Perfonne n'a dit qu'Andronicus le Rhodien foit venu à Rome après la mort de Tyrannion, & qu'il ait acheté des héritiers de Tyrannion les Ouvrages d'Ariftote: au contraire Plutarque affûre (25) qu'Andronicus retira ces Livres des mains de Tyrannion (26). VII. S'il étoit vrai qu'Andronicus ne vint à Rome qu'au tems que le Pere Rapin marque, il n'auroit pas trouvé Ciceron au commencement de fa fortune, mais au comble de fa gloire; rapelé de fon exil au grand contentement du Peuple Romain. La preuve de ceci fe tire de ce que Tyrannion, amené à Rome pendant la 177 Olympiade, y devint illuftre, s'y enrichit, y affembla une Bibliotheque de plus de trente mille Volumes, & y mourut fort âgé (27). Ce fut l'an 3 de la 180 Olympiade, felon la correction que Patricius a faite du paffage de Suidas. Il ne faloit gueres moins de douze ans à Tyrannion, pour amaffer tant de biens & tant

(22) Athenée, *Libr. I, pag.* 3.

(23) *Il cite* Strabon, *Livre XIII.*

(24) Οἱ δ' ἀπιμελῶς κείμενα, *incurié pofitos.*

(25) Παρ' αὐτοῦ (Τυραννίωνος) τὸν ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων. *A quo (Tyrannione) accepiffe Andronicum Rhodium exemplaria.* Plut. *in* Sylla, *pag* 468, *B.*

(26) *Ajoûtez à ces Remarques concernant le Pere* Rapin, *ce qui a été dit dans l'Article* d'Andronicus de Rhodes.

(27) *Ex* Suida.

dans la Bibliotheque d'un certain Apellicon: j'en parlerai ci-dessous (*E*). Sylla, s'étant rendu maître d'Athenes, se saisit de cette Bibliotheque, & la fit porter à Rome. Tyrannion, aiant trouvé le moien de s'insinuer dans la familiarité du Bibliothécaire de Sylla, s'accommoda de tous les Ecrits d'Aristote & de Theophraste qu'il put rencontrer. On a vu la suite de tout cela dans l'Article d'ANDRONICUS de Rhodes, & on la verra plus amplement ci-dessous. Strabon avoit été Disciple de nôtre Tyrannion (*c*) (*F*): le fils & le neveu de Ciceron furent ses Disciples à Rome. Ciceron se servit de lui pour mettre en ordre sa Bibliotheque (*G*). Tyrannion fit un Livre que Pomponius Atticus admira (*H*).

(*c*) Strabo, *Libr. XII*, *pag.* 377.

tant de Livres à Rome. Or l'an 3 de la 180 Olympiade est justement celui du rapel de Ciceron (28). Mais il y a plus; j'ai montré que Tyrannion vivoit encore dans la 184 Olympiade, lors que Ciceron étoit âgé pour le moins de soixante ans.

(28) *Voiez* Calvisius, *ad ann. mundi* 3893.

CONSÉQUENCE glorieuse à Aristote, mais qui peut faire douter de ses Ecrits.

Je puis conclure cette remarque par une réflexion que je trouve dans Vossius (29). C'est une grande gloire pour Aristote, que ses Ecrits, aiant été inconus si long-tems, n'aient pas laissé d'effacer quand ils ont paru les Ouvrages de plusieurs autres Philosophes, qui jouïssoient d'une longue & non interrompue possession. J'ajoûterai de mon chef, que par un jeu de la fortune la Secte, qui devoit le plus dominer dans les Ecoles, a été celle qui a eu le plus de peine pendant plusieurs Siecles à lever la tête, & à sortir de l'obscurité. Enfin, je dis qu'il faut s'étonner beaucoup plus de ce qu'on a conservé tant de Livres d'Aristote, que de ce qu'il s'en est perdu un si grand nombre. Il est vrai qu'il y a lieu de douter, que ceux qui passent aujourd'hui sous son nom soient effectivement sortis de sa plume. Vossius rejette le jugement de Cellius Curion Secundus, qui ne reconoît pour Ouvrages d'Aristote que l'Histoire des Animaux, le Traité du Monde, & la Rhétorique à Alexandre (30). Mais je m'étonne qu'au lieu d'alléguer ce Curion, il n'ait point parlé de François Patricius, qui a si savamment discuté quels Ouvrages sont ou ne sont point d'Aristote, & qui en a rejetté un fort grand nombre sur le pied de marchandise de contrebande. Ramus avoit déja fait cette tentative. Voici un passage qui nous aprendra qu'il ne la fit pas le prémier. (31) *N'est-ce pas chose estrange que François Picus* (†) *qui succeda tant à la doctrine qu'à la Principauté de son oncle, ce grand Picus le Phœnix de son siecle, s'est efforcé de monstrer par une longue suite de raisons, qu'il est du tout incertain si Aristote a composé aucun livre de tous ceux qui sont aujourd'huy compris dans le Catalogue de ses Oeuvres: ce qui a neantmoins esté par apres confirmé par Nizolius* (‡), *& tellement examiné par Patrice* (‡), *qu'apres avoir faict remarquer son admirable diligence à bien rechercher la verité de cette proposition, il conclud en fin que de tous les livres de ce Demon de la Nature il n'y en a que 4 fort petits, & quasi de nulle consequence au prix des autres, qui soient parvenus jusques à nous hors de doubte & de controverse, sçavoir celuy des Mechaniques, & trois autres qu'il composa contre Zenon, Gorgias, & Xenophane: où au contraire Ammonius tesmoigne en son Commentaire sur les Categories, que l'on trouva dans cette somptueuse Bibliotheque de la ville d'Alexandrie quarante livres des Analytiques qui tous portoient le nom d'Aristote, combien qu'il n'en eust composé que quatre, desquels les deux premiers respondent aux neuf qui sont citez par Diogenes Laërte. Ce qu'il faut attribuer, comme remarque Galien* (*), *à l'émulation qui fut entre les Roys de Pergame & d'Alexandrie à bien recompenser ceux qui leur apportoient les livres de quelque bon Autheur, & principalement d'Aristote, pour orner davantage leur Bibliotheque: n'estant jamais arrivé au precedent que le tiltre des anciens livres eust esté falsifié. Ce que nous deduirions plus amplement s'il ne l'avoit desjà esté par Patrice* (**). Voiez Gassendi (32).

(29) Vossius, de Philosoph. Sectis, *pag.* 88.

(30) *Idem, ibidem, pag.* 87, *où il remarque que les deux derniers de ces trois Ouvrages ne sont pas d'Aristote.*

(31) Naudé, Apologie des grans Hommes, *Chap. VI, pag.* 101, 102, 103.

(†) *Lib.* 4. *Examin. vanit. doctrinæ Gentium.*

(‡) *Lib.* 4. *cap.* 6. *de recta ratione philosophandi.*

(‡) *Discussion. Peripat. tomi* 1. *lib.* 3.

(*) *Comment. in lib. Hippoc. de natura humana.*

(**) *Discuss. Peripat. tom.* 1. *lib.* 3.

(32) Gassend. Exercit. adversf. Aristoteleos, *Libr.* 1. *Cap. IV.*

(*E*) *Un certain Apellicon, j'en parlerai ci-dessous.*] Je n'ai point parlé de lui en son lieu, mais je l'ai renvoié ici: il est donc juste que j'en parle dans cette Remarque. APELLICON étoit de Teos, mais il s'établit à Athenes, & y aquit la bourgeoisie. Il étoit fort riche, & fort brouillon. Il se mêla de Philosophie, & embrassa la Secte des Péripateticiens (33); mais il fit paroître qu'il avoit plus de talent pour acheter les Ouvrages des Philosophes, que pour aquérir l'intelligence de leurs opinions (34). Il acheta la Bibliotheque d'Aristote, & plusieurs autres nombreuses Bibliotheques. Il n'épargnoit rien pour acheter les pieces rares, & il avoit trouvé des expédiens pour enlever des Archives les originaux des Decrets qui avoient été publiez anciennement dans Athenes. S'il y avoit dans les autres villes quelques pieces originales, recommandables par leur antiquité, ou par le peu de conoissance que le public en avoit, à cause qu'on les tenoit bien cachées, il emploioit tant de soins pour les recouvrer, qu'il s'étoit rendu le possesseur de tous les papiers de cette nature. Les Atheniens, aiant découvert ce pillage, auroient aparemment puni de mort Apellicon, s'il ne se fût évadé. Ses amis le firent rapeller bientôt. Il s'attacha à la cabale d'Athénion Philosophe Peripatéticien, qui étoit devenu le tout-puissant par une émotion populaire durant la guerre des Romains contre Mithridate. Les confusions qui régnérent dans Athenes en ce tems-là servirent d'un côté à l'élévation d'Apellicon, & de l'autre à faire voir qu'il n'étoit point propre au commandement. Athenion l'envoia commander dans l'Ile de Delos; mais Apellicon observa si mal la discipline militaire, & se précautionna si peu contre les surprises de l'ennemi, que les Romains firent descente dans l'Ile sans être aperçus, & y égorgérent la garnison endormie. Apellicon eut le bonheur de se sauver (35). Il mourut un peu avant que Sylla se rendît maître d'Athenes (36). Nous avons dit ci-dessus ce qu'il avoit fait envers les Ecrits d'Aristote, & ce que devint sa Bibliotheque. Il étoit Auteur; car on le cite (37) comme un Défenseur d'Aristote, touchant les médisances qu'on fit courir au sujet des liaisons de ce Philosophe avec Hermias.

(33) Athenæus, *Libr. V, pag.* 214.

(34) Φιλόβιβλος μᾶλλον, ἢ φιλόσοφος. *Librorum amore tenebatur majore quam Philosophiæ studio.* Strab. *Libr. XIII, pag.* 419.

(35) Athen, *Libr. V, pag.* 214.

(36) Strabo, *Libr. XI, pag.* 419. *La prise d'Athenes tombe sur la* 173 *Olympiade, environ l'an* 666 *de Rome.*

(37) Aristocles Peripateticus, *apud* Eusebium Præp. *Libr. XV, Cap. II, pag.* 793.

(*F*) *Strabon avoit été Disciple de notre Tyrannion.*] J'ai cité l'endroit où Strabon raporte cette particularité; il est faux qu'il marque qu'il fut son Disciple dans sa patrie, & qu'il étoit son compatriote. Pompa qui avance ces deux faussetez a confondu Amisus la patrie de Tyrannion, avec Amasia la patrie de ce Géographe (38).

(38) Pompa in Ciceron. Epist. VI *Libri II* ad Atticum, *in Edit. Græviana.*

(*G*) *Ciceron se servoit de lui pour mettre en ordre sa Bibliotheque.*] C'est ce qu'il aprend à son ami Pomponius Atticus. *Perbelle feceris si ad nos veneris: offendes designationem Tyrannionis mirificam in librorum meorum Bibliotheca, quorum reliquiæ multo meliores sunt quam putaram. Etiam vellem mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cætera administris* (39). Il reconoit dans une autre Lettre (40) que les deux hommes qu'Atticus lui avoit prêtez firent merveilles: *Postea verò quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus: qua quidem in re mirifica opera Dionysii & Menophili tui fuit.*

(39) Epist. IV *Libr. IV. Il l'écrivit un peu après qu'il fut revenu de son éxil. Confer* Epist. IV & V *Libr. III* ad Q. fratrem.

(40) Epist. VIII *Libri IV* ad Atticum.

(*H*) *Il fit un Livre que Pomponius Atticus admira* (41).] Quelques-uns croient que c'étoit un Traité de Prosodie. Ils se fondent sur ces paroles de Ciceron: *Quid ex ista acuta & gravi refertur ad* τέλος (42)? Un autre passage (43) semble marquer que Tyrannion se piquoit de Géographie.

(41) *Vide* Epist. VI *Libri XII* ad Atticum.
(42) *Ibidem.* (43) Epist. VI *Libri II* ad Atticum.

TYRANNION, ainsi nommé à cause qu'il fut Disciple du précédent (*A*), s'apelloit Diocles de son prémier nom. Il étoit de Phenicie. Il fut fait prisonnier dans la guerre d'Octavius & de Marc Antoine, & acheté par un Affranchi de l'Empereur (*a*). Il fut ensuite donné à Terentia qui l'affranchit. Alors Tyrannion dressa une Ecole dans Rome, & composa soixante-huit Livres. Il en fit un pour prouver que la Langue Latine descendoit de la Langue Greque (*b*). Cette Terentia avoit été femme de Ciceron (*B*).

(*a*) *Il s'apelloit Dymas.*

(*b*) *En* Suida.

TIRA-

(*A*) *A cause qu'il fut Disciple du précedent.*] Je ne sai d'où Mrs. Lloyd, Hofman, & Moreri ont tiré qu'il prit le nom de son oncle Tyrannion: car Suidas qu'ils citent ne le dit point, & je ne le trouve ni dans l'Edition de Charles Etienne de Paris 1620, ni dans celle de Geneve 1662.

(*B*) *Cette Terentia avoit été femme de Ciceron.*] Quoi que Suidas n'ait point distingué les tems, Mr. Moreri ne devoit par les confondre. Il ne devoit pas dire, ni que Damas acheta Tyrannion, ni qu'il le donna à *Terence* femme de Ciceron. Celui qui acheta l'esclave se nommoit Dymas. Personne n'a dit que ce soit lui qui l'ait donné à cette femme. Il faloit nommer cette femme *Terentia* & non pas *Terence*; & afin de ne tromper personne, il faloit ne pas se servir d'une expression qui signifie que Ciceron vivoit encore. Il y avoit long-tems qu'il étoit mort: Terentia n'étoit ni sa femme ni sa veuve; car il l'avoit répudiée plusieurs années avant que de mourir.

TIRAQUEAU (ANDRÉ) en Latin *Tiraquellus*, l'un des plus favans hommes du XVI Siecle, étoit né à Fontenai-le-Comte, ville de Poitou (*a*). Je n'ai que fort peu de choses à ajoûter à ce qu'en ont dit Mrs. Teiffier, & Moreri (*b*). Je dis feulement qu'il n'y a point d'aparence qu'il ait eu autant d'enfans que quelques-uns lui en donnent. Ils en font monter le nombre jufqu'à quarante-cinq, & ils difent que s'il avoit bu du vin, il auroit été encore beaucoup plus fécond, foit à l'égard des productions de la plume, foit à l'égard des productions conjugales (*A*). Il mourut fort vieux l'an 1558 (*B*). On fut beaucoup plus plagiaire contre lui qu'il ne le fut contre d'autres (*C*). J'ai cité ailleurs (*c*) un paffage où l'on obferve qu'il inféra dans l'un de fes Livres quantité d'obfcénitez.

(*a*) *Le* Ghilini, Teatro, *Tom. II, pag. 18, le fa nâtre a* Fontenablau Terra del distretto di Poitiers.

(*b*) *Il a fait deux fautes que je corrige dans la Remarque (B).*

(*c*) *Cit.* (14) *du 2 Art.* SANCHEZ.

(*A*) *Ils font monter le nombre de fes enfans jufqu'à quarante cinq, & ils difent &c. . . .*] Il n'y a pas long-tems que j'ai lu dans une Thefe *de aqua calida potu*, foutenue à Helmftad fous Henri Meibomius l'an 1689, qu'encore que Tiraqueau ne bût que de l'eau il fut pere de quarante-cinq enfans, & Auteur d'autant de Livres, fur quoi l'on raporte ces quatre Vers:

Fœcundus facundus aquæ Tiraquellus amator
Terquindecim librorum & liberûm parens,
Qui nifi reftinxiffet aquis abftemius ignes
Impleffet orbem prole animi atque corporis,

Je fuis fûr qu'on outre la chofe (*α*). Mr. de Thou n'eût pas ignoré un fait auffi fingulier que celui-là, & il l'auroit fpécifié s'il l'avoit cru véritable; or il s'eft contenté de dire que Tiraqueau donnoit chaque année un Livre, & un enfant au public (1). Quelques autres Ecrivains ont particularifé le nombre: mais en fe bornant à trente. Tiraqueau *n'eftoit pas moins fecond à produire des enfans de l'esprit que du corps: car durant trente ans il ne s'en paffa point qu'il ne donnaft un livre & un fils au monde; & ainfi fi d'un cofté il eftendit fon nom & fa lignée par un grand nombre d'enfans, tous excellens perfonnages, qu'il eut d'une femme vertueufe, il confacra bien autant fa gloire par un grand nombre de Livres dont il enrichit le public: mais ce qui augmente la merveille, c'eft qu'il fut fecond de la forte, encore qu'il ne beuft que de l'eau* (2). Mr. Teiffier, citant *Frey, Admir. Galliæ*, fe borne auffi au nombre de trente (3). On ne auroit aller jufqu'à quarante-cinq fi l'on fe regle fur l'obfervation commune des Ecrivains qui font mention de ceci, c'eft que Tiraqueau n'eut qu'une femme, & que tous fes enfans furent légitimes. Je ne trouve pas etrange que cette fécondité paroiffe plus merveilleufe à ceux qui font réfléxion, que ce docte perfonnage ne bûvoit que de l'eau; mais peut-être que cela même contribuoit à fa vertu prolifique. Sa chaleur naturelle feroit pouffée peut-être à un dégré exceffif par l'ufage des bons vins, & dans ces excès il n'eût pas été fi propre à la génération; car on dit qu'il y a des mariages ftériles à caufe de la trop grande falacité des conjoints (4). Quoi qu'il en foit, la femme de Tiraqueau n'avoit pas à craindre les attaques des railleurs, comme elle auroit eu fujet de les craindre, fi elle n'eût été groffe que rarement. Son mari aimoit l'étude jufqu'à l'excès, fes Ouvrages crient hautement qu'il paffoit les journées toutes entieres parmi fes Livres. On y voit une lecture prodigieufe, un travail, & des recherches qui demandent une forte aplication. Quand on fait qu'un homme paffe de la forte la journée, on fupófe qu'il s'épuife, & qu'il a befoin d'un grand repos pendant la nuit; car *quod caret alterna requie durabile non eft, Hæc reparat vires feffaque membra novat* (5). On fupofe qu'il a diffipé fes efprits à force de méditer, & de compofer, & de feuilleter, & qu'il tâche d'en préparer de nouveaux par un bon fommeil, au lieu de faire de nouvelles diffipations. Là-deffus on raille fa femme dans les compagnies, on la plaint, on lui fait de très-mauvais complimens de condoléance: mais fi elle peut montrer une maifon pleine d'enfans, elle eft à couvert de ces traits-là. Comme toutes chofes ont deux fâces; il eft certain qu'un mari Auteur, enfeveli toute la journée parmi fes papiers, & parmi fes Livres, peut paffer & pour un mari commode, & pour un mari incommode. C'eft felon la femme qu'il a rencontrée. Si elle eft coquete & peu vertueufe, il eft un mari commode; car pendant qu'il étudie douze heures par jour, ou plus, elle a fes coudées franches pour difpofer de fa perfonne felon fes defirs. Mais fi elle veut faire fon devoir, il n'eft pas un bon mari à tous égards, il l'oblige quelquefois à fouhaiter d'être livre (6), il fe couche tout haraffé de fes études, & la tête pleine de quelque chapitre qu'il n'a pu achever. Chacun voit les inconvéniens de cette difpofition de corps & d'efprit. Notez que tout a fes exceptions; on fait par la lecture des Vies des Hommes favans, qu'il y en a quantité qui ont eu une lignée nombreufe. C'eft que certains tempéramens font fi forts, & fi bien conftituez, qu'ils fuffifent à tout.

Notez que pour la juftification de ceux qui ont dit que Tiraqueau fut pere de quarante-cinq enfans légitimes, quoi qu'il n'eût été marié qu'une feule fois, on ne peut pas fupofer de lui ce que le Menagiana raconte d'un certain Blunet (7), qui *avoit fait à fa femme vint & un enfans en fept fois de fuite* (8), trois à chaque fois; car fi la femme de ce docte Jurifconfulte eût acouché fort fouvent de deux ou de trois jumeaux, ce feroit la principale circonftance qui auroit été obfervée par les Ecrivains. Or aucun d'eux n'a fait mention de cela, & ils ont dit au contraire que Tiraqueau produifoit des Livres, & des enfans, chaque année un à un. *Singulis annis fingulos libros reipublicæ daret* (9).

(*B*) *Il mourut fort vieux l'an* 1558.] Sainte Marthe obferve deux ou trois fois prefque dans la même page, que Tiraqueau atteignit la grande vieilleffe, mais il ne marque point le nombre des ans. S'il le favoit, il eft blâmable de ne l'avoir pas apris à fes Lecteurs. Je ne voudrois pas nier qu'il ne le fût; car c'eft fa coutume de négliger les dates. Il favoit fans doute que Tiraqueau déceda l'an 1558, & cependant il ne le dit pas; il fe fert d'une grande périphrafe pour marquer le tems de la mort de Tiraqueau. *Obiit*, dit-il (10), *planè fenex haud multò ante quàm inter Henricum fecundum & Philippum Hifpaniæ Regem poft varias bellorum offenfiones de pace tandem per utriufque legatos ageretur.* Mr. Bullart s'eft fervi de ces paroles de Sainte Marthe avec une explication du tems qu'il a cru qu'elles défignoient; mais il n'y a pas réüffi. " Aiant atteint une vieilleffe venerable & decrepite, il quitta pieufement la terre pour le ciel fur la fin de l'an mille cinq cents cinquante neuf, & fur le point qu'on vit renaître en l'Europe les douces efperances de la paix, après une guerre fanglante qui avoit divifé fes plus puiffans monarques (11)". C'eft bien l'entendre. Le traité de Cateau en Cambrefis qui donna la paix à l'Europe fut conclu le 3 d'Avril 1559. On n'étoit donc point réduit aux efpérances de cette paix fur la fin de cette année. Voilà fans doute d'où Mr. Moreri a tiré la faute qu'il a commife en plaçant la mort de notre Jurifconfulte à l'année 1559. Il a commis une autre faute que Mr. Bullart lui pouvoit faire éviter. Il a dit que Michel de l'Hôpital a compofé un Poëme *à l'honneur des Tiraqueaux.* Il faloit dire comme Bullart *à l'honneur des Ecrits de* Tiraqueau (12). Pour parler exactement, il eût falu dire, que Michel de l'Hôpital adreffa l'un de fes Poëmes à Tiraqueau. Au refte, le Ghilini s'eft encore plus abufé que Mr. Bullart aux circonftances dont Sainte Marthe s'étoit fervi; le Ghilini, dis-je (13), qui a cru que l'année 1556 ne précéda que de peu de jours la paix de Cateau entre Philippe II & Henri II. C'eft une bévue, & c'eft une fauffeté que de dire comme il fait (14) que le 23 de Décembre 1556 eft le jour qu'André Tiraqueau mourut.

(*C*) *On fut beaucoup plus plagiaire contre lui qu'il ne le fut contre d'autres.*] Il accufe Barthelemi Chaffanée de lui avoir volé plus de fix cens pages toutes entieres de fon Livre *de Legibus connubialibus*, & de les avoir emploiées fans y rien changer. (15) *In hunc furti nomine vehementiffime invehitur Tiraquellus cum* (16) *alibi tum in tractatu de utroque retractu* (17), *ubi dicit eum plusquam fexcentas paginas integras ne vocabulo quidem mutato ex legibus fuis connubialibus in tractatum fuum de gloria mundi tranfcripfiffe.* Chaffanée avoit accufé Tiraqueau d'avoir volé plufieurs chofes à Cælius Rhodiginus. L'accufé fe juftifia, & accufa à fon tour. Son Accufation eft mieux fondée que celle de fon Adverfaire (18).

§ (*α*) Mr. Bayle auroit pu rapporter ici cette Epigramme de Beze fur A. Tiraqueau: *Eft tibi natorum qua computat agmen conjux, Eft tibi quæ natos bibliotheca parit, &c.* REM. CRIT.

(1) *Æque ingenii ac corporis numerofa fecunda prole, cum fingulis annis fingulos libros ac liberos reipublicæ daret.* Thuan. *Lib. XXI, pag.* 432, *ad ann.* 1558 Sainte Marthe, *in Elog pag. m.* 33, *dit en general* cum numerofam fobolem ex honeftiffima uxore fufceperit.

(2) Pierre de St Romuald, Abrégé du Threfor. Chronolog. *Tom. III, pag. m.* 324, *a l'ann.* 1558.

(3) Teiffier, Addit aux Elog. *Tom. I, pag.* 154.

(4) *Voiez ci-deffus la Remarq (H) de l'Article* HERLICIUS.

(5) Ovid. *in* Epift. Heroid. *Epift. IV, Verf.* 89.

(6) *Voiez le II Tome du* Chevræana, *pag* 115 *Edit. de Hollande.*

(7) *Petit Bourgeois de Paris.*

(8) Menagiana, *pag.* 327 *de la* 1 *Edition de Hollande. On ajoûte qu'il abufa de fa fervante*, laquelle au bout de neuf mois accoucha de trois enfans mâles.

(9) Thuan. *Libr. XXI, ad an.* 1158, *pag.* 432.

(10) Sammarthanus, Elog *Libr. I, p. m.* 35.

(11) Bullart, Academie des Sciences, *Tom. I, pag.* 220.

(12) Bullart, *là-même.*

(13) Ghilini, Teatro, *Tom. II, pag.* 18.

(14) Là-même, *Tom. II, pag.* 18.

(15) Jacobus Thomafius de Plagio Literario, *num.* 385. *pag. m.* 169. *Il cite* Speckh. Cent. I. qu. 88. n. 10. p 376.

(16) Thomafius *cotte ici plufieurs endroits de Tiraqueau* in Leges connubiales.

(17) Thomafius *cotte ici* § 1. *gl.* 9. *num.* 6. *circa fin.*

(18) *Voiez* Thomafius de Plagio Literario, *num.* 564, *pag.* 249.

TIRESIAS, l'un des plus célèbres Devins de l'Antiquité, étoit fils d'Evere (*a*) & de la Nymphe Chariclo, & raportoit fon origine à Udæe, l'un de ceux (*b*) qui étoient nez des dents de ferpent femées en terre par Cadmus. Il étoit aveugle, & l'on en contoit plufieurs caufes. Les uns difoient que les Dieux, ne trouvant pas bon qu'il révélât aux mortels ce qu'on fouhaitoit qu'ils ne fuffent pas, l'avoient aveuglé. Pherecyde n'attribuoit la chofe qu'à l'irritation de Minerve (*A*). Il difoit que cette Déeffe fut fi fâchée d'avoir été vue toute nue par Tirefias,

(*a*) Moreri *le nomme mal* Ivere.

(*b*) *Ils étoient apellez* Σπαρτοί.

(*A*) *Pherecyde n'attribuoit la chofe qu'à l'irritation de Minerve.*] Il fera bon de conférer avec cet endroit d'Apollodore une Hymne de Callimaque (1), où il eft dit que Minerve aiant été vue par Tirefias, pendant qu'elle fe baignoit dans la fontaine d'Hippocrene avec Chariclo, ne lui eut pas plutôt annoncé qu'il ne verroit plus rien, qu'il perdit les yeux. Chariclo s'affligea beaucoup de cette infortune de fon fils. Minerve pour la confoler l'affûra que c'étoit une Loi irrévocable des deftinées, que tous ceux qui voient un Dieu fans fa permiffion, en foient févérement châtiez (2); qu'un jour viendroit qu'on l'eftimeroit heureufe, de ce que fon fils en auroit été quite pour fes deux

(1) Εἰς λουτρὰ τῆς Παλλάδος. *In lavacrum Palladis.*

(2) *Voiez en un exemple dans l'Article d'*ADONIS, *au Texte, Citation* (g).

fias, qu'elle lui arracha les yeux. Elle fut inftamment follicitée par Chariclo fa favorite, & mere de Tirefias, de rendre la vue à ce miférable: mais ne pouvant lui faire cette faveur, elle chercha quelque dédommagement; elle lui perfectionna de telle forte l'ouïe, qu'elle le rendit capable d'entendre tout le langage des oifeaux (*B*). Elle lui donna auffi un bâton, avec lequel il pouvoit conduire fes pas auffi fûrement que s'il avoit eu des yeux. Hefiode faifoit autrement le conte: il difoit que Tirefias, aiant rencontré deux ferpens qui fraioient, les frapa de fon bâton (*c*) (*C*), & qu'auffi-tôt il devint femme; qu'au bout d'un certain tems (*d*) il rencontra ces mêmes bêtes dans la même occupation, & qu'il reprit fa forme d'homme. Or comme il avoit goûté des plaifirs de l'un & de l'autre fexe (*e*), il fut choifi juge d'un différent qui s'éleva entre Jupiter & Junon, fur la queftion fi les femmes ont plus de part que les hommes au plaifir vénérien. Jupiter le foutenoit, Junon le nioit. Tirefias prononça contre la Déeffe Junon (*D*); qui en fut

(*c*) *Voiez dans la Remarque (C) les varietez des Auteurs touchant cette Fable.*

(*d*) Ovide *eft le feul, que je fache, qui fpecifie le tems: il le fait de 7 années.*

(*e*) *Venus huic erat utraque nota.* Ovid Metam. *Libr, III.* ℣ 323.

deux yeux. Minerve ajoûta que pour l'amour de Chariclo, elle rendroit Tirefias le plus excellent Devin du monde; qu'elle lui feroit conoître les préfages du vol des oifeaux; qu'elle lui donneroit un bâton qui lui tiendroit lieu de guide; qu'elle le feroit vivre long-tems; & qu'il feroit le feul qui après fa mort auroit de l'habileté dans les enfers, où Pluton l'honoreroit finguliérement.

(*B*) *D'entendre tout le langage des oifeaux.*] *Ἅπασαν ὀρνίθων φωνὴν ποιῆσαι συνιέναι: Omnem avium vocem feciffe ut intelligeret.* On ne donneroit point, ce me femble, à ce bienfait de Minerve toute fa jufte étendue, fi l'on difoit qu'elle communiqua à Tirefias une parfaite conoiffance de tous les préfages qui dépendent du chant des oifeaux: il faut aller plus avant, & fupofer qu'on a voulu dire que les oifeaux fe communiquent entre eux leurs penfées par le moien de leur chant, comme font les hommes par le moien de la parole; & que Tirefias reçut de Minerve le don d'entendre & d'interpréter ce langage des oifeaux. C'eft ainfi que Porphyre a conçu la chofe (3); car s'étant imaginé que les bêtes ont non feulement la faculté de raifonner, mais auffi celle de s'entre-parler, il a dit qu'Apollonius de Tyane, Melampus, Tirefias, & Thales ont entendu & diftingué les divers langages dont fe fervent les animaux. A l'égard de Melampus, on raconte (4) que des ferpens, lui aiant leché les oreilles pendant qu'il dormoit, furent caufe qu'à fon réveil il entendit ce que difoient les oifeaux qui voloient au deffus de lui; & qu'enfuite il faifoit favoir aux hommes ce qu'il aprenoit de l'avenir par cette voie. *Qui credit ifta & Melampodi profecto aures lambendo dediffe intellectum avium fermonis dracones non abnuet.* Ces paroles font de Pline (5), qui ajoûte tout incontinent que Democrite a marqué le nom de certains oifeaux, dont le fang mêlé enfemble produit un ferpent, qui donne à celui qui le mange l'intelligence de ce que les oifeaux s'entredifent. *Vel quæ Democritus tradit nominando aves, quarum confufo fanguine ferpens gignatur, quem quisquis ederit intellecturus fit alitum colloquia.* Les Juifs & plufieurs Mahométans foutiennent (6) que Salomon entendoit ce même langage (7). Pour revenir à Tirefias, j'obferve que fi l'on ne veut entendre par l'expresfion d'Apollodore, finon qu'il entendoit parfaitement cette efpece de divination qui s'apelloit proprement *augure* (c'eft celle qui dépendoit des oifeaux) on trouvera dans Elien (8) qu'en effet Tirefias s'eft principalement rendu célèbre par cet endroit-là. Barthius s'imagine que cela eft fort contraire à Stace (9); mais cette imagination n'eft fondée que fur la fauffe fupofition que ce Poëte a introduit Tirefias plein de mépris pour les augures. Je dis que c'eft une fauffe fupofition, & pour le prouver je n'ai qu'à citer à Barthius la page 1069 de fon II Tome fur Stace, où il reconoît que Tirefias déclare, que les autres manieres de fonder l'intention des Dieux ne lui avoient jamais donné une auffi profonde conoiffance de l'avenir, que celle qu'il avoit aquife par l'évocation des Manes. Eft-ce méprifer une chofe, que de ne la point reconoître pour la meilleure de toutes?

(*C*) *Les frapa de fon bâton.*] D'autres difent qu'il marcha deffus: *In monte Cyllenio Tirefias dracones coeuntes calcaffe dicitur: ob id in mulieris formam verfus, ut Ovidius refert. Deinde monitus fortibus in eundem locum rediit, & in figuram priftinam* (10). Avant que Lutatius eût parlé ainfi, Hyginus avoit déjà dit, *In monte Cyllenio Tirefias Everis filius paftor dracones venerantes dicitur baculo percusfiffe, alias calcaffe, ob id in mulieris figuram eft converfus: poftea monitus à fortibus in eodem loco, dracones cum calcasfet, redit in priftinam fpeciem* (11). Les Commentateurs s'embarraffent beaucoup fur ces paroles, *alias calcaffe*, mais pourquoi ne prendroit-on pas *alias* pour un adverbe, après quoi rien ne demande qu'on fe figure quelque glofe, qui de la marge fe foit gliffée dans le texte. Hyginus aura pu dire le tout afin d'embraffer les deux traditions: mais s'il ne manque rien aux deux paffages qu'on vient de lire, on s'étonnera juftement que ces Auteurs aient omis des circonftances effentielles. Le prémier oublie qu'il falut que Tirefias rencontrât une feconde fois les ferpens dans l'acte vénérien, & qu'il renouvellât fur eux fon prémier coup: il oublie, dis-je, que ces deux circonftances furent néceffaires afin que Tirefias redevînt homme; il prétend qu'il ne falut que retourner fur les lieux. L'autre oublie la prémiere de ces deux chofes. Ovide (12) avec toute fa prolixité ne laiffe pas de l'oublier pareillement. Hefiode dans Apollodore a oublié la derniere des deux circonftances; il n'a point dit que Tirefias ait frapé à la feconde rencontre. C'eft

(3) Porphyr. *Libr III* de Abftinent. *Voiez l'Article* PEREIRA, *Citat.* (32).

(4) Apollodor. Biblioth. *Libr. I, pag.* 46.

(5) Plin. *Libr. X, Cap. XLIX.*

(6) *Vide* Pfeiffer. Theol. Judaicæ atque Mohamm. p. 307, 308.

(7) Bonaventure Baron, *au I Tome du* Scotus defenfus, *parle d'un Moine Francifcain qui entendoit ce que les Bêtes s'entredifent, & devinoit par ce moien l'avenir.*

(8) Animal. Hift. *Libr. VIII, Cap. V. Voiez auffi* Euripide, *in* Phœnic. *Verf.* 846.

(9) Barthius, in Statium, *Tom. II, pag.* 1065, 1149.

(10) Lutatius, in Stat. Thebaid. *Libr. II.*

(11) Hygin. *Cap. LXXV.*

(12) Metamorphof. *Libr. III.*

Phlegon, & Fulgence, qui les ont bien retenues toutes deux. Mais d'autre côté Phlegon a fes variétez particulieres; il veut que Tirefias ait frapé l'un des ferpens la prémiere fois, & l'autre la feconde; mais non pas qu'à chaque fois il les ait frapez tous deux (13). Euftathius, & le Scholiafte d'Homere (14), & Tzetzes fur Lycophron, difent que la prémiere fois Tirefias tua la femelle, & devint femme, & puis qu'il tua le mâle, & redevint homme; & que la chofe fe paffa fur la montagne de Citheron (15), & non pas fur la montagne de Cyllene (16).

(*D*) *Tirefias prononça contre la Déeffe Junon.*] On diroit que pour donner mieux un air juridique à fa décifion, il prit en main la balance avec quoi on peint la Juftice. Il confidéra d'abord comme une fomme totale le plaifir dont il s'agiffoit, puis il en fit la divifion, & affigna à chacun fon lot, ou fa cotte part en poids & mefure: il prononça que de dix parties il y en avoit neuf pour la femelle, & une pour le mâle.

> *Οἴην μὲν μοίρην δέκα μοιρῶν τέρπεται ἀνήρ·*
> *Τὰς δὲ δέκ' ἐμπίπλησι γυνὴ τέρπουσα νόημα.*
> *Parte una è denis mas partibus oblectatur;*
> *At mulier folidum coitus capit ipfa decuncem.*

Apollodore qui raporte ces deux Vers (17), venoit de dire, fi l'on fuit l'état miférable où eft fon Grec, que de dix-neuf parties du plaifir l'homme en goûte neuf, & que les dix autres font pour la femme (18); de quoi Junon fut fi fâchée, qu'elle lui fit perdre les yeux. Deux chofes montrent que ce paffage eft corrompu; la prémiere eft qu'il n'y a rien de plus plat, ni de plus fade, ni de plus éloigné du but de ceux qui ont imaginé cette difpute chimérique, que de faire condamner Junon pour une fi petite différence. Je ne dis rien de la punition fevere qu'elle exerce fur fon Juge, pour une fentence où elle fe voit fi peu éloignée de la vérité; car on me répondroit que fon caractere eft d'être fiere, colere, & vindicative (19), & qu'il a été remarqué qu'en cette rencontre fon reffentiment paffa les bornes de la raifon.

> *Gravius Saturnia jufto*
> *Nec pro materia fertur doluiffe, fuique*
> *Judicis æterna damnavit lumina nocte* (20).

L'autre raifon eft qu'Apollodore feroit un homme deftitué de jugement, fi après avoir raporté la fubftance d'un arrêt d'une certaine maniere, il faifoit voir peu après, en raportant les paroles de l'arrêt, qu'il l'auroit miférablement falfifié. Si l'on peut parer à ce coup, en difant que nous n'avons qu'un petit Abrégé d'Apollodore, que dira-t-on contre tant d'autres Auteurs, qui fuivent non pas fon Texte tel que nous l'avons aujourd'hui, mais les deux Vers Grecs qu'il a citez, comme le *dictum* de la fentence? Phlegon (21) & Lutatius (22) admettent précifément les proportions énoncées dans ces deux Vers. Le Scholiafte d'Homere (23) cite ces deux Vers mêmes, à quelque petite altération près. Euftathius (24) en cite quelques paroles. Lucien (25) ne s'en éloigne pas beaucoup dans le fond. Fulgence s'en éloigne encore moins (26); & le Scholiafte de Juvenal encore moins (27), fur un paffage ou ce Poëte dit que les femmes qui aimoient le plus les occupations viriles, & qui fuioient le plus les occupations de leur fexe, ne voudroient point devenir hommes: de quoi il donne pour raifon le partage trop inégal de la volupté vénérienne.

> *Quæ fugit à fexu, viros amat, hæc tamen ipfa*
> *Vir nollet fieri; nam quantula noftra voluptas!*

Je ne dois pas omettre que Barthius corrige affez heureufement, ce me femble, le Texte d'Apollodore dans les pages 319 & 1066 du II Volume fur Stace.

Quelcun pourroit demander s'il y a quelques raifons naturelles ou morales, qui apuient le prétendu jugement de Tirefias. Soit renvoié aux Médecins quant aux raifons naturelles. Ils auroient aparemment bien de la peine à voir clair dans cette queftion. Pour ce qui eft des raifons morales, je ne croi pas qu'on pût en alléguer de plus fortes, que de dire qu'il eft d'une Providence fage & bonne, telle qu'eft la Providence de Dieu, d'ufer de compenfations,

(13) Phlegon, de Rebus mirabil. *Cap. IV.*

(14) In Odyff. K, *Verf.* 494.

(15) *Dans la Beotie.*

(16) *Dans l'Arcadie.*

(17) Apoll. Biblioth. *pag.* 193.

(18) *Δεκαεννέα μοιρῶν περὶ τὰς συνουσίας οὐσῶν, τὰς μὲν ἐννέα ἄνδρας ἥδεσθαι τὰς δὲ δέκα, γυναῖκας. De novem ac decem quæ inter coëundum voluptatis partes capiuntur, novem mares ac mulieres decem fentire.* Idem, ibid. *pag.* 191.

(19) *Et germana Jovis Saturnique altera proles, Irarum tantos volvis fub pectore fluctus.* Æneid. *Libr. XII, Verf.* 830.

(20) Ovid. Metam. *Libr. III.* ℣. 333.

(21) Phleg. de Rebus mirabil. *Cap. IV.*

(22) In Statium, *apud* Barthium, *Tom. II, pag.* 318.

(23) In Odyff. K, *Verf.* 494. *Vide* Munckerum in Hygin. *pag.* 128.

(24) In eumd. loc. Odyff.

(25) *In* Amoribus, *où il dit que felon Tirefias* Ἡ θήλεια τέρψις ὅλῃ μοίρᾳ πλεονεκτεῖ τὴν ἄρρενα, *muliebris delectatio tota parte mafculam fuperat.*

(26) *Terefias dixit tres uncias habere virum amoris, & novem feminam.* Fulgent. Mythol. *Libr. II, Cap. VIII.*

(27) *Una uncia libidinis eft in mafculis, undecim in feminis.* Scholiaft. Juven. in Sat. VI, *Verf.* 253.

fut si fâchée qu'elle l'aveugla (*E*); mais il en fut dédommagé par le don de Prophétie (*F*) qu'il

tions; & de multiplier la joie à proportion de tout ce qu'il y a de dégoûts, d'incommoditez, & de douleurs à souffrir, depuis la conception jusques à l'enfantement. Sur ce pied-là, le partage du plaisir devroit être prodigieusement inégal à l'avantage de l'autre sexe: mais outre que la Loi des compensations auroit des conséquences qui meneroient loin, on peut dire que Dieu à mille & mille manieres de compensations sans celle-là, & qu'ainsi on ne peut rien déterminer sur aucune de ces manieres, Mais la meilleure moralité est de ne jamais parler de cette prétendue Histoire de Tiresias, sans ajoûter qu'elle est fausse, & quant au fait & quant au droit. Brantome vous aprendra la nécessité de cette addition. „ J'ai conu", dit-il (28), „ une fille de fort bonne maison, & grande, vous dis-je, „ qui se perdit & se rendit putain, pour avoir ouy raconter, à son Maistre d'escole, l'histoire ou plustost la fable de Tiresias, lequel, pour avoir essayé l'un & l'autre sexe, fut éleu juge par Jupiter & Junon, sur une question meue entr'eux deux, à sçavoir qui avoit & sentoit plus de plaisir au coït & acte Venerien, ou l'homme ou la femme; le juge deputé jugea contre Junon, que c'estoit la femme: dont elle de despit d'avoir esté jugée, rendit le pauvre juge aveugle, & luy osta la veue. Il ne se faut esbahyr si cette fille fut tentée par un tel conte: car puis qu'elle oyoit souvent dire, ou à ses compagnes, ou à d'autres femmes, que les hommes estoient si ardens après cela, & y prenoient si grand plaisir; que les femmes, veue la sentence de Tiresias, en devoient bien prendre davantage, & par consequent il le faut esprouver. Vraiment telles leçons se devoient bien faire à ces filles! n'y en a-t-il pas d'autres? Mais leurs Maistres diront, qu'elles veulent tout sçavoir, & que puis qu'elles sont à l'estude, si les passages & histoires se rencontrent qui ont besoin d'estre expliquées, (ou qui d'elles-mesmes s'expliquent) il faut bien leur expliquer, & leur dire sans sauter ou tourner le feuillet. Combien de filles estudiantes se sont perdues lisant cette histoire que je viens de dire, & celle de Biblis, de Caunus, & force autres pareilles, escrites dans la Metamorphose d'Ovide ".

Y aiant eu des gens qui ont dit que j'ai eu tort de suposer que cette question pouvoit être renvoiée aux Médecins, il faut que je leur montre qu'elle a été effectivement agitée & discutée dans des Ouvrages de Médecine. Je le pourrai justifier avec d'autant plus de liberté, que toute ma citation sera, ou en Italien, ou en Latin: *Questo suo donare nasce dalla sfrenata sua libidine, e dal prendere maggior piacere nel atto venereo, che gli huomini non pigliano, e non sentono: come prova Avicenna nel libro nono, e ventesimoprimo de gli animali, & Hali Abbate nel sesto libro della sua Teorica in questo proposito disse* Duplicia est in fæmina concubitus voluptas, quia præter seminis motum, & orificii vulvæ in suggendo quoque nascitur oblectatio, vulva ipsa diversimode mota; *il che conferma anco Galeno nel quarto libro* de morbis, & symptomatis. *E lo dimostra il giuditio di Tiresia, secondo i Poeti. . . . . . . E lo confermò anco Pietro Aponense sopra il decimo quinto problema d'Aristotile; benche Polibio in quel suo libro de genitura provi il contrario, facendo due voluttà: voluttà intensiva, & estensiva, voluttà intensiva chiamando l'ultima, & estrema nel mandare fuora il seme genitale, & in questa vuole, che si diletta più l'huomo: estensiva intende quella, la quale si piglia innanzi l'emissione nel maneggiarsi: & in questa vuole si diletta più la donna, onde Gorreo Parisino medico dottissimo nelle annotationi al libro di Polibio scrisse le seguenti parole à favor delle Donne:* Tametsi maribus semen calidius acrius copiosiusque inest, motuque ipsi majore quam fæminæ in coitu concutiuntur, plusque multò caloris, & spiritus obtinent, quamobrem ex his major esse maris quam fœminæ videri possit. Verum in fæmina alia privatim considerare oportet, quæ inter præcipuas, & potissimas voluptatis venereæ caussas esse possunt. Si quidem ejus uterus magno virili Seminis desiderio tenetur, ipsumque mirum in modum appetit, & attrahendo, sugendo, concipiendoque impensissimè delectatur, est enim ea in re uterus ventriculo similis, sicut enim iste suavibus cibis, potibusque gaudet, eosque avidissimè amplectitur; ita ille semen amat, habetque gratissimum. *Mario Equicola nel quarto libro* de natura amoris. *Dice, che se ciò fosse vero, che le donne havessero maggior piacere che gl'huomini non hanno nell' atto venereo sempre le femine ricercherebbono i maschi, del che (dice egli) si vede tutto il contrario* (29).

(*E*) . . . *Elle en fut si fâchée qu'elle l'aveugla.*] Apollodore ne dit pas comment: mais Hygin déclare qu'elle le fit de sa propre main, *Juno irata, manu aversa eum excæcavit* (30). Phlegon se sert d'un terme qui pourroit bien signifier qu'elle se servit de son poinçon, κατανύξαι αὐτῶ τὺς ὀφθαλμὺς. Le Scholiaste de Stace dit de plus qu'elle lui coupa les mains, *illa irata manus ejus præcidit & excæcavit*; mais comme il est le seul qui le dise, il y a de l'aparence que le passage est corrompu. Barthius le corrige en cette maniere, *manus ei superjecit & excæcavit*; & il confirme sa conjecture par cette raison: c'est qu'Apollodore en parlant de la punition que Minerve exerça sur Tiresias, dit qu'elle se servit de ses mains, τὴν δὲ ταῖς χερσὶ τὺς ὀφθαλμὺς αὐτῶ καταλαβομένην πηρὸν ποιῆσαι (31).

(*F*) *Il fut dédommagé par le don de Prophetie.*] Il aquiesça à cet échange; il ne paroît point qu'il ait eu regret à ses deux yeux; on ne l'a point introduit déplorant sa destinée: cela n'eût pas été de la bienséance, après les grandes lumieres que l'on suposoit que son ame avoit reçues. *Augurem Tiresiam quem sapientem fingunt Poëtæ nunquam inducunt deplorantem cæcitatem suam. At vero Polyphemum Homerus cum immanem ferumque finxisset, cum ariete etiam colloquentem facit, ejusque laudare fortunas quod quo vellet ingredi posset, & quæ vellet attingeret. Rectè hic quidem, nihilo enim erat ipse cyclops quàm aries ille prudentior* (32). C'est aux Cyclopes, c'est aux ignorans, à croire qu'en perdant la vue du corps, on perd la joie de ce monde. Il est vrai que tous les esprits grossiers ne demeurent pas d'accord de ce principe, témoin ces deux belîtres dont il est parlé dans la XIX Serée de Bouchet. Ils étoient à la porte d'une Eglise, & *ne se pouvoient accorder de la joie de ce monde; car l'aveugle disoit*, baillez l'aumône à ce pauvre homme qui a perdu la joie de ce monde: *l'autre coquin qui avoit perdu, par un coup de faucon, ce qui devoit estre en sa braguette, le dementoit, & soutenoit que c'estoit lui qui avoit perdu la joye de ce monde* (α).

§ (α) Les Aveugles & les châtrez *sont également privez des joies de ce monde.* L'une & l'autre de ces expressions Proverbiales est fondée. On dit d'un *Aveugle*, qu'il a perdu les joies de ce monde, & ce Proverbe fait allusion à ces paroles de la Vulgate, Tobie 5: *Ingressus itaque* (Raphael) *salutavit eum* (Tobiam) *& dixit, Gaudium tibi sit semper. Et ait Tobias. Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo & lumen cæli non video.* On en dit autant d'un Eunuque, par plusieurs manieres de Proverbes, touchées par Verville, ch. 23. de son *Moien de parvenir*: & cela, parce que ce qu'en terme d'Anatomie nous nommons *les bourses*, anciennement s'appeloit par excellence *les biens*, comme pour insinüer que sans la possession, & peut-être même, suivant l'Apologue de Rabelais, l. 5. ch. 7. sans l'usage legitime de cette partie du corps humain, tous les biens de la vie ne sont rien. La Chronique Scandaleuse, sur l'an 1465. parlant de l'assassinat commis en la personne de l'Evêque d'Evreux, le fameux Balue, depuis Cardinal: *& avant ladite fuite il* (Balue) *eut deux coups d'espée, l'un au plus haut de ses* biens, *& au milieu de sa* couronne, *& l'autre en l'un de ses dois.* La *couronne* ici est le chapelet, lequel, en ce tems-là, pendant au cou, comme un Colier d'Ordre, tomboit perpendiculairement jusqu'au dessous de la ceinture. REM. CRIT.

On parle d'une Princesse qui auroit vuidé la question en condamnant le prémier. Voici le conte. „ Une Princesse „ de grande vertu, & qui étoit demeurée fille toute sa vie, „ continue le Duc, perdit la veue sur le retour de son âge, comme elle étoit en cet état, un pauvre aveugle fut conduit à la portiere de son carosse, & lui dit, ma bonne Dame ayez pitié d'un pauvre homme qui a perdu les joyes de ce monde: la Princesse qui l'entendit demanda à une de ses femmes, *Qu'a donc cet homme, Est ce qu'il est Eunuque?* Non, ma Princesse, lui répondit cette femme, c'est qu'il est aveugle, *helas le pauvre homme? il a raison*, repliqua-t'elle, *& je n'y songeois pas.* La naïveté de la demande de cette bonne Princesse fait connoître assez plaisamment l'opinion qu'elle avoit touchant les joyes de ce monde (33) ". Il y a beaucoup d'aparence que Malherbe eût décidé la dispute conformément à l'avis du mendiant, *qui avoit perdu par un coup de faucon, &c*; car il étoit inconsolable de se sentir foible de ce côté-là, & il auroit mieux aimé être en état de recueillir les faveurs des Dames, que d'obtenir du Roi son maître les dignitez les plus sublimes (34). De l'air dont il fait ses doléances (35), on jugeroit qu'il s'étoit trouvé plus d'une fois dans le fâcheux inconvénient du faux Ermite, qui eut inutilement à sa discrétion la belle Angelique.

Già resupina ne l'arena giace
A tutte voglie del Vecchio rapace.

Egli l'abbraccia, & à piacer la tocca.
Et ella dorme; è non può fare ischermo;
Hor le bacia il bel petto, hora la bocca:
Non è chi'l veggia in quel loco aspro & ermo;
Ma ne l'incontro il suo destrier trabocca;
Ch'al desio non risponde il corpo infermo,
Era mal'atto, perche havea tropp'anni.
Et potrà peggio, quanto più l'affanni.

Tutte le vie, tutti li modi tenta:
Ma quel pigro rozzon non però salta.
Indarno il fren gli scote, e lo tormenta;
E non può far, che tenga la testa alta (36).

Racan le bon & fidéle Disciple de Malherbe étoit du goût de son Maître; il n'eût pas voulu donner les restes de sa vigueur pour tous les triomphes des grans guerriers, ni pour toute l'habileté des premiers Ministres. *Je ne m'étonne point*, dit-il dans une Lettre qu'il écrivit à Balzac (37), *si N. a esté si osé que de censurer vostre Eloquence, puis que Monsieur de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glace, & de qui la derniere Maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand Hyver; Il a beau jeu à se vanter des merveilles de sa jeunesse, personne* ne

(28) Brantome, Mémoires des Dames Galantes, *Tome II, pag.* 45.

(29) Giuseppe Passi *de l'Académie* de Signori Riccovrati di Padoue, & Informi di Ravenna, *à la page* 33 *&* 34 *du Livre qu'il a intitulé* I Donneschi Difetti, *Edition de Venise* 1618 in 4: *c'est la quatrieme Edition.*

(30) Hygin. *Cap. LXXV.* Vigenere sur Philostrate, *pag.* 50 *du II Tome* in 4, *traduit*, Junon indigné de cela lui donna une arriere-main dont il demeura aveugle.

(31) Barth. in Stat. *Tom. II, pag.* 318 *Voiez aussi* Munckerus in Hygin. *pag.* 128.

(32) Cicero Tusculan. V, *circa fin.*

(33) Mr. de Cailliere, *de l'Académie Françoise*, Recueil des bons Contes & des bons Mots, *pag.* 132 *Edit. de Hollande* 1693.

(34) *Voiez l'Article* MALHERBE *Rem. (B).*

(35) *Voiez sa* Lettre à Balzac, *dans le* Recueil de nouvelles Lettres, *imprimé à Paris* 1642, *pag.* 65.

(36) Ariosto, Orlando furioso, *Canto Ottavo, Stanza XLVIII & seq.*

(37) Racan, Lettre à Balzac. *Elle est dans le II Tome du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris chez Toussaint Quinet, l'an* 1634, *p.* 295 *& suiv.*

qu'il reçut de Jupiter. Il aquit une grande réputation par sa science divinatrice (*G*), qui ne l'empêcha pas d'ignorer que l'eau de la fontaine de Tilphouse lui seroit funeste; car aiant pris la fuite avec ses compatriotes (*H*) au tems de la seconde guerre de Thebes, il but de cette eau & en mourut. Voilà ce qu'on trouve sur son chapitre dans Apollodore (*f*). On voit dans Strabon (*g*) que les Thebains se réfugiérent alors sur la montagne de Tilphouse, & qu'au bas de cette montagne il y avoit une fontaine du même nom, & que le tombeau de Tiresias y étoit aussi. Pausanias (*h*) dit la même chose que Strabon, à l'égard du lieu où ce tombeau étoit situé. C'étoit je l'avoue un lieu qui n'étoit pas très-éloigné d'Alalcomene; mais néanmoins Moreri s'est fort trompé, quand il a dit (*i*) qu'Alalcomene *étoit considerable par le tombeau de Tiresias.* Nous avons donné en son lieu l'Article de MANTO, digne fille de ce grand Devin, auquel elle servoit de guide, & de bâton de vieillesse (*k*); car il ne faut pas oublier qu'il vécut beaucoup (*I*). On lui donne une autre fille nommée Historide (*l*), dont une ruse bien imaginée trompa la Déesse Lucine, & fut cause qu'Alcmene, dont le travail d'enfant étoit prolongé par cette Déesse, accoucha heureusement. Il a couru un Livre sous le nom de Tiresias, par une imposture qui a été mise en usage cent & cent fois. Ce Livre traitoit des présages de l'encens, *de thuris signis.* Il est cité deux fois par le Scholiaste du Poëte Stace (*m*). Tiresias se mêloit de toutes sortes de Prédictions; il emploioit la Pyromantie (*n*), la Capnomantie, la Nécromantie; &c. Cette derniere, qui consiste dans l'évocation des morts, lui plaisoit plus que les autres (*o*), il y faisoit l'impérieux (*K*), & ne vouloit pas que les ombres fussent tardives à se présenter. Com-

(*f*) Biblioth. *Libr. III, pag.* 191, 197, *Edit. Salmur.* 1661.

(*g*) *Libr. IX, pag. m.* 285. *Voiez aussi pag.* 283.

(*h*) *Libr. IX, pag. m.* 307.

(*n*) *Ille coronatos jamdudum amplecti tur ignes, Fatidicum sorbens vultu flagrante vaporem.* Stat Theb. *Libr. X, Vers.* 598. *Voiez aussi* Seneque, *in* Oedipo, *Act. II Sc. I.*

(*o*) *Voiez la Remarque* (*B*) *à la fin.*

(*i*) *Dans l'Article* d'Alalcomene; *car dans celui de* Tiresias *il ne s'en souvient plus: il place ce tombeau où il faut, & cite* Strabon.
(*k*) *O nostra regimen viresque senecta.* Stat. Theb. *Libr. IV, Vers.* 536. (*l*) Pausan. *Libr. IX, pag.* 290.
(*m*) *Voiez* Barthius in Stat. *Tom. II, pag.* 1106, *& Tom. III, pag.* 673.

ne l'en peut dementir; & pour moy qui ne voudrois pas avoir donné ce qui me reste de la mienne, pour les Victoires du Prince d'Orange, ny pour la Sagesse du Cardinal de Riche-Lieu, je serois bien marry d'estre en estat de luy pouvoir reprocher ce qu'il me reproche. La raillerie de Malherbe est contenue dans ces paroles: " Du côté des Bergeries son cas va le „ mieux du monde; mais certes pour ce qui est des Bergeres, il ne sçauroit aller pis. Cette affaire veut une „ sorte de soins dont sa nonchalance n'est pas capable. S'il „ attaque une place, il y va d'une façon qui fait croire „ que s'il l'avoit prise il en seroit bien empesché; & s'il „ la prend, il la garde si peu qu'il faut croitre qu'une „ femme a esté bien surprise quand elle a rompu son jûne „ pour un si miserable morceau (38)". Malherbe ne parle point là de soi-même en tierce personne comme je l'ai cru autrefois: il parle de son Disciple Racan, & c'est là-dessus que Racan se justifie, & qu'il l'insulte dans le passage que j'ai raporté. Quoi qu'il en soit, voilà deux ames de sang & de boue que Minerve n'auroit su dédommager, si au lieu de les faire aveugles, comme elle en usa envers notre Tiresias, elle les eût faits eunuques.

(38) Malherbe, Lettre à Balzac, *page* 61 *du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1642.

Je finis par la pensée d'un Philosophe, mais d'un Philosophe d'une Secte réprouvée, & plus hérétique sur le dogme de la volupté que la Secte d'Epicure. Il avoit perdu les yeux, & entendant de bonnes femmes qui deploroient sa condition, il leur demanda si elles comptoient pour rien les plaisirs nocturnes. *Illud Antipatri Cyrenaici est quidem paulo obscœnius, sed non absurda sententia est. Cujus cacitatem quum mulierculæ lamentarentur, quid agitis, inquit? an vobis nulla videtur voluptas esse nocturna* (39)?

(39) Cicero, Tusculan. *Libr. V, folio* 278, *B.*

(*G*) *Il aquit une grande réputation par sa science divinatrice.*] Cela paroît par plusieurs passages de Sophocle, & d'autres anciens Auteurs. Il n'y avoit que lui de sage dans les enfers (40), si nous en croions Homere (41).

Τῷ καὶ τεθνειῶτι νόον πόρε Περσεφόνεια
Οἴῳ πεπνύσθαι τοὶ δὲ, σκιαὶ ἀίσσουσιν.

Huic etiam mortuo mentem tribuit Proserpina
Solus ut saperet, reliqui verò umbræ circum volitant.

(40) *Voiez ce qui a été cité de* Callimaque, *dans la Remarque* (*A*).

(41) Odyss. K, *Vers* 494.

Il fut honoré comme un Dieu après sa mort (42). Je n'ai pourtant point trouvé dans le IX Livre de Strabon ce que Charles Etienne, Lloyd, Moreri, & Hofman en citent, savoir que les habitans de Thebes rendirent des honneurs divins à Tiresias enterré auprès de Tilphose. Je voi seulement dans Pausanias (43) qu'il y avoit dans leur ville un lieu appellé l'Observatoire de Tiresias, οἰωνοσκοπεῖον Τειρεσίου, (c'étoit aparemment l'endroit d'où il contemploit les augures) & un tombeau honoraire, ou un cénotaphe de Tiresias: car les Thebains avoüoient qu'il étoit mort auprès d'Aliarte (44); & qu'ainsi ils n'avoient pas chez eux son véritable tombeau. L'Historien leur prête là un mauvais raisonnement; mais peu nous importe. Ces Messieurs, qui ont cité Strabon, auroient mieux trouvé leur compte dans Diodore de Sicile; c'est lui qui aprend que les Thebains firent de pompeuses funérailles à Tiresias, & qu'ils lui rendirent les honneurs divins (45).

(42) Clem. Alexandr. I Stromat.

(43) *Libr. IX, pag.* 294, *&* 295.

(44) *Cette Ville n'étoit pas loin du mont Tilphouse.*

(45) Θάψαντες λαμπρῶς οἱ Καδμεῖοι τιμαῖς ἰσοθέοις ἐτίμησαν. *Dans la Traduction imprimée à Bale en* 1548, *Libr. V, Cap. VI, pag.* 124, Quem sui cives magna cum pompa sepelivere, Deorum sibi honores tribuentes, *on a mis* sibi, *pour* ipsi.

(*H*) *Aiant pris la fuite avec ses compatriotes.*] Monsr. Moreri a fort mal entendu Charles Etienne son original, lors qu'il a dit que Tiresias *ayant été relegué* proche de la fontaine de Tilphose, *y mourut.* Voici le Latin de Charles Etienne, *juxta fontem ejusdem nominis, ubi profugus diem suum obiit*, ce qui est emprunté de Strabon, ὑφ' ᾧ Τιλφῶσσα κρήνη καὶ τὸ τοῦ Τειρεσίου μνῆμα ἐκεῖ τελευτήσαντος κατὰ τὴν φυγὴν, *sub quo fons est Tilphosa, & monumentum Teiresiæ qui extorris ibi mortem obiit.* Si Mr. Moreri avoit su l'Histoire de Tiresias, il n'auroit pas tourné le mot *profugus* par celui de *relegué.* Inférons de là que ceux qui traduisent sont sujets à faire d'étranges bévues, lors qu'ils n'entendent point les choses; car ils ont beau savoir trois ou quatre significations d'un même mot, cela ne les empêche pas de prendre celle qui ne convient point à tel ou tel lieu. Je remarque une assez grande diversité entre Strabon & Pausanias. Le prémier veut que Tiresias soit mort dans sa fuite, sans être tombé au pouvoir des ennemis: le second au contraire, se fondant sur les Histoires des Grecs, dit (46) que ceux d'Argos, aiant pris la ville de Thebes, menoient au Temple de Delphes le Devin Tiresias, avec le reste du butin, mais qu'il mourut sur la route pour avoir bu dans la fontaine de Tilphouse. Diodore de Sicile (47) raconte le fait tout comme Strabon. Un Auteur (48) dont j'honore la memoire a débité, que Tiresias sur ses vieux jours se retira à la montagne de Telphosse, pour y achever sa vie en repos, & loin des tumultes de la ville. On ne cite personne; mais je ne doute point qu'on n'eût lu cela dans quelque célèbre Ecrivain. Ne laissons pas de dire que cette retraite de Tiresias ne fut nullement volontaire.

(46) Pausan. *Libr. IX, pag.* 307.

(47) Diod. Sicul. *Libr. V, Cap. VI.*

(48) Petrus Mussardus (*de quo vide* Deckherrum de Scriptor. Adespot. *pag.* 397 *Edit.* 1686) Hist Deor. fatidico rum, *pag.* 87.

(*I*) *Il vécut beaucoup.*] Hygin, Phlegon, & Lutatius, s'accordent à dire, que Jupiter dédommagea Tiresias de la perte de la vue, en lui accordant avec la connoissance de l'avenir, une vie sept fois plus longue que celle des autres, *septem ætates* (49). Agatharcide ne fait mention que de cinq âges; Lucien que de six; mais selon Tzetzes, il y a eu des gens qui ont fait vivre Tiresias onze âges d'homme (50).

(49) *Quelques uns traduisent* sept siecles.

(50) *Voiez* Munkerus, in Hygin. *pag.* 128.

(*K*) *Il y faisoit l'impérieux.*] Seneque lui donne des paroles menaçantes.

Carmenque magicum volvit, & rabido MINAX
Decantat ore, quicquid aut placet leves
Aut cogit umbras (51).

(51) Seneca, *in* Oedipo, *Act. III, Sc. I.*

Stace l'introduit armé de reproches & de menaces.

Atque hic Tiresias nondum adventantibus umbris
Tester ait, Divos quibus hunc sacravimus ignem
Jam nequeo tolerare moram. Cassusne sacerdos
Audior, an rabido jubeat si Thessala cantu
Ibitis, & Scythicis quoties armata venenis
Colchis aget, trepido pallebunt tartara motu?
Nostri cura minor? . . . .
. . . .
Ne tenues annos nubemque hanc frontis opacæ
Spernite ve, moneo, & nobis sævire facultas,
Scimus enim & quidquid dici nescique timetis (52).

(52) Statius, Theb. *Libr. IV, Vers.* 500.

Voiez dans Lucain (53) un long détail de menaces faites par la Magicienne de Thessalie aux Dieux infernaux. C'étoit un style assez ordinaire dans les cérémonies magiques. Un Philosophe Paien s'en moque avec beaucoup de raison. Πολλῷ δὲ τούτων ἀλογώτερον, τὸ μὴ δαίμονι, εἰ τύχοι, ἢ ψυχῇ τεθνηκότος αὐτῷ δὲ τῷ βασιλεῖ Ἡλίῳ, ἢ Σελήνῃ, ἤ τινι τῶν κατ' οὐρανὸν ἄνθρωπον τῷ τυχόντι ὑποχείριον, ἀπειλὰς προσφέροντα ἐκφοβεῖν, ψευδόμενον ἵν' ἐκεῖνοι ἀληθεύσωσι. *Quodque omnium absurdissimum est, non jam vulgari cuipiam Dæmoni, aut defuncti animæ; sed ipsimet Soli syderum principi, Lunæ, reliquisque Diis cœlestibus, homo cuivis e Populi fæce obnoxius minas intentat, atque ut eos ad vera dicenda compellat, falsum vanumque terrorem ostendit* (54). Cela me fait souvenir de nos contes populaires sur la Magie: je ne parle pas des contes les plus communs, mais de ceux qui levent un peu la tête par dessus la foule. On prétend qu'il y a des Magiciens qui exercent une espece de commandement, jusqu'à la contrainte, sur les Demons qu'ils évoquent. Quelque absurde que cela paroisse, on le pourroit regarder comme possible, si une fois on tomboit d'accord qu'il se forme certains pactes, ou certains traitez, entre les hommes & les mauvais Anges: car y aiant sans doute de la subordination entre ces Esprits, il peut y avoir des Démons qui regnent absolument sur plusieurs autres. L'un

(53) Pharsal. *Libr. VI, Vers.* 732 *& sequent.*

(54) Porphyrius, *apud* Eusebium. Præparationis Evangel. *Libr. V, Cap. X, pag.* 198, *A.*

Comme il étoit aveugle, il faloit que sa fille Manto lui aprit les phénomênes du feu, & de la fumée, &c (*p*). Lucien au Traité de l'Astrologie remarque que Tiresias avoit enseigné, que les planetes n'ont pas toutes la même vertu, ni le même sexe.

Il fut l'Inventeur des Auspices (*q*): on l'honora comme un Dieu à Orchomene; son Oracle y fut fameux pendant quelques Siecles; mais enfin il fut réduit au silence après qu'une peste eut désolé cette ville-là (*r*). Peut-être que les Directeurs de l'Oracle périrent tous pendant la contagion: peut-être jugea-t-on qu'un Dieu qui laissoit ruiner par la peste les habitans d'Orchomene n'étoit plus capable de prédire l'avenir. Je ne touche point aux raisons surnaturelles.

(*p*) Stat. Theb. *Libr. X, Vers.* 598; & Senec. *in* Oedipo, *Act. II, Sc. II.*

(*q*) *Auspicium avium Tiresias Thebanus (invenit.)* Plinius, *Libr. VII, Cap. LVI, pag.* 102.

(*r*) Plut. de Oracul. defectu, *pag.* 434.

L'un de ces Démons ne pourroit-il pas promettre à ses Magiciens qu'il leur soumetra tous les Esprits de sa dépendance? ne pourroit-il pas leur promettre de menacer de sa colere ceux qui feroient les rétifs? Mr. de Thou, qui assista à un Dialogue du Sieur Calignon & d'un fameux Magicien, raconte que ce Magicien ne nia pas son commerce avec les Démons, mais il soutint que sa Magie ne tendoit qu'à faire du bien à l'homme, & qu'il y avoit une extrême différence entre les Sorciers & les Magiciens. Un Magicien, disoit-il, n'a commerce qu'avec des Esprits aëriens & celestes, bons & bienfaisans, qui lui aprenent mille secrets d'une grande utilité, & de plus il commande à ces Esprits. Mais un Sorcier est un vil esclave des Esprits terrestres, malfaisans de leur nature, & ennemis du genre humain. Il ajoûta qu'il y avoit en Espagne des Ecoles de Magie, & qu'il y en avoit eu aussi de très-florissantes en Allemagne, qui s'étoient dissipées pour la plupart depuis que Luther avoit annoncé ses Hérésies (55). Il n'avoüa pas à ses Juges tout ce qu'il avoit avoué au Sieur Calignon; mais le Parlement de Paris ne laissa pas de le condamner au dernier suplice, sur les preuves qui furent produites. La chose me semble assez singuliere, pour mériter que mes Lecteurs la trouvent ici selon les propres paroles de Mr. de Thou (56): *Magiam quam profitebatur Bellomontius, dæmonum, qui numinis divini particula sunt, cum hominibus conciliatricem artem præclaram esse ad beneficium inventam non ad maleficium, quo Sortiarii qui vocantur vulgo utuntur, ipsi malorum spirituum vilia mancipia in crassam ignorantiam demersi, & veneno ac diris fascinationibus eorum arbitrio perniciem humano generi machinantes, cum contra magi ipsis dæmonibus imperent, & eorum consortio ac familiaritate arcana naturæ vulgo ignota nec libris prodita cognoscere, futura rimari, mala declinare, pericula antevertere, amissa recuperare, corpora citerius quam humana ratione fieri possit, de loco in locum transferre, dissidenteis componere, patres cum filiis, uxores cum maritis, & amicitiam cum iis quibus debet conciliare discant, denique sibi rem cum aëriis spiritibus & cœlo participantibus esse, qui natura benefici nihil nisi juvare sciunt, cum terrestres & subterranea incolentes, qui Sortiariis imperant, sint maligni & nocere tantum noverint: tam præclaræ artis scholas &c* (57). Voiez la suite de ces paroles à la marge de cette page. Finissons par des paroles de Ciceron, qui nous aprenent que Tiresias n'étoit point de ces Devins à la douzaine qui vendent des impostures, & qui font de leur métier un gagne-pain. *Ante hos Amphiaraus & Tiresias non humiles & obscuri neque eorum similes, ut apud Ennium est*, qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias, *sed clari & præstantes viri qui avibus & signis admoniti futura dicebant, quorum de altero etiam apud inferos Homerus ait solum sapere cæteras umbrarum modo vagari* (58).

(55) *Tam præclaræ artis scholas toto terrarum orbe ac professores sparsos, & adhuc in Hispania Toleti, Corduba, Granata, aliisque locis frequentari, (β) fuisse olim & in Germania celeberrimas, sed magna ex parte defecisse, postquam Lutherus seminato heresis suæ fermento, tot sectatores habere cepit.* Thuan. *ubi infrà, pag.* 1234. *Voiez la Remarque (H) de l'Article* PONCE.

§ (β) Naudé, pag. 76. de son *Instruction à la France* &c, prétend que toutes ces Ecoles finirent en Espagne en l'année 1492. Voiez la Note 9. sur le ch. 23. du 3 liv. de Rabelais. REM. CRIT.

(56) Thuanus, de Vita sua, *Libr. VI, pag.* 1233, 1234.

(57) *Idem, ibid.*

(58) Cicero, *Libr. I* de Divinat. *folio m.* 310, C.

TISSANDIER (N.) Auteur d'un Livre qui ne m'est conu que par une Lettre de Balzac. Il mourut fort vieux l'an 1628 (*A*). La Croix du Maine ne fait point mention de lui, & je ne croi point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus (*B*).

(*A*) *Il mourut fort vieux l'an* 1628.] Voiez la Lettre qui fut écrite cette année-là par Balzac à un Mr. Tissandier (1). On le console sur la mort de son aieul qui étoit aussi vieux que l'Hérésie, & plus que la Ligue; car il avoit publié un Livre pour avertir la France de la conception de ce monstre, quand le Cardinal de Lorraine le conçut. Il n'est pas besoin que je dise que ces expressions sont de Balzac.

(*B*) *Et je ne croi point que du Verdier Vau-Privas en fasse mention non plus.*] Je m'exprime de la sorte, parce que je n'ai pas eu le loisir d'examiner page à page si notre Tissandier se trouve dans la Bibliotheque Françoise de cet Ecrivain. Les Auteurs y sont rangez selon leur Nom de Batême, & l'on n'y a point mis une Tables des Surnoms. Voilà deux défauts inexcusables quand ils sont ensemble. On suporteroit le prémier s'il étoit seul comme il l'est dans La Croix du Maine; mais c'est se moquer du monde que de ne pas remedier au prémier par une Table des Surnoms.

(1) *C'est la XVIII du VIII Livre dans l'Edition in folio.*

TITIUS (CAÏUS) Orateur & Poëte Latin, étoit Chevalier Romain. Il porta l'Eloquence aussi loin que le pouvoit faire un homme qui n'entendoit point le Grec (*A*). Il y avoit des subtilitez, beaucoup d'exemples, & beaucoup de politesse dans ses Harangues, de sorte qu'elles paroissoient être du stile Attique. Cette subtilité de pensées ne réüssit pas sur le Théatre, lors qu'il s'en voulut servir dans ses Tragédies, comme il s'en étoit servi dans ses Plaidoiers. Cela ne soutenoit pas assez noblement la gravité du caractere tragique (*a*). Lors que le Consul Fannius proposa sa Loi contre le luxe des festins, Titius harangua le peuple pour lui représenter l'utilité de cette Loi. Nous verrons dans les Remarques si ce fait est propre à montrer en quel tems la Loi Fannia fut établie (*B*). La Harangue que Titius fit alors, fait voir que l'ivrognerie étoit

(*a*) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 280.

(*A*) *Il porta l'Eloquence aussi loin que le pouvoit faire un homme qui n'entendoit point le Grec.*] Ciceron qui en pouvoit mieux juger qu'homme du monde lui a rendu ce témoignage. *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius: qui meo judicio eo pervenisse videtur, quò potuit fere Latinus orator sine Græcis literis, & sine multo usu pervenire. Hujus orationes tantum argutiarum, tantum exemplorum, tantum urbanitatis habent, ut penè Attico stylo scripta esse videantur. Easdem argutias in tragœdias satis ille quidem acute, sed parum tragice transtulit* (1).

(*B*) *En quel tems la Loi Fannia fut établie.*] J'ai examiné en un autre lieu (2) le sentiment de Glandorp, & je ne l'ai point trouvé solide. Cet Auteur a cru (3) que celui qui proposa la Loi Fannia n'étoit point Caïus Fannius le pere, Consul l'an de Rome 529, mais Caïus Fannius le fils, Consul l'an de Rome 632. Il ne s'est servi que d'une preuve, & l'a prise d'un passage d'Aulugelle: elle n'a aucune force. Il auroit pu dire quelque chose de plus spécieux, s'il eût allégué Macrobe, qui nous aprend que Titius contemporain de Lucilius conseilla au Peuple d'établir la Loi Fannia (4). Il est certain que Lucilius nâquit au commencement du VII Siecle de Rome: cela s'accorde merveilleusement avec l'Hypothese de Glandorp; car selon cette Hypothese Lucilius a été âgé d'environ trente ans, lors qu'on établit la Loi Fannia. Il faut donc que l'Orateur qui conseilla cette Loi ait été contemporain de Lucilius. Mais si vous mettez l'établissement de cette Loi à l'année 593, cet Orateur & Lucilius n'auront pas vêcu en même tems; l'Orateur aura été vieux au commencement de la jeunesse de l'autre, & par conséquent Macrobe fournit une preuve très-spécieuse à Glandorp. On la peut fortifier par ces paroles de Ciceron, *Ejusdem fere temporis fuit eques Romanus C. Titius*; car il venoit de parler de trois ou quatre Orateurs qui ont fleuri vers l'an 660 de Rome. Titius aura été presque de leur tems, s'il a recommandé la Loi Fannia en l'année 632. Mais il y auroit un grand espace entre les autres & lui, si cette Loi avoit été établie en l'année 593. Nonobstant toutes ces raisons, je persiste dans le sentiment pour lequel je me déclarai dans les Articles FANNIUS. Le passage de Pline (5), qui marque précisément l'intervalle d'onze années entre la Loi Fannia & la troisieme guerre Punique, est plus fort que dix passages où l'on dit en général, *ejusdem ætatis, ejusdem ferme temporis.* Les expressions vagues, *vivre presque en même tems qu'un autre, être du même siecle qu'un autre*, souffrent le plus & le moins, peuvent être alongées & accourcies, sentent un homme qui ne se soucie guere qu'on examine à la rigueur sa Chronologie, & qui n'a parlé que sur les idées confuses de sa mémoire. Mais quand on se sert d'un nombre rompu, quand on marque onze ans précis, c'est un signe qu'on a pris la peine d'y regarder un peu de près, & par conséquent le témoignage de Pline est ici d'une grande force pour fixer à l'année 593 la Loi Fannia, vu que l'année 604 est la prémiere de la troisieme guerre Punique. Si l'on ne se rend pas à ces raisons, que dira-t-on, en considérant que selon Macrobe la Loi Fannia fut établie l'an 588, & néanmoins il avance que Titius & Lucilius ont vêcu en même tems,

on

(1) Cicero, *in* Bruto, *p. m.* 280.

(2) *Dans le 2 Article* FANNIUS, *Rem.* (*B*).

(3) Onomastic. *pag.* 333.

(4) *Id ostendunt tum multi alii, tum etiam C. Titius, vir ætatis Lucilianæ, in oratione qua legem Fanniam suasit.* Macrob. Saturn. *Libr. II, Cap. XII.*

(5) Plinius, *Libro X, Cap. L.*

étoit montée aux derniers excès (*C*). La bévue d'un Interprete d'Horace (*D*) n'est pas suportable: il a confondu notre Titius avec un TITIUS qui vivoit du tems d'Auguste.

ou au même siecle (6)? Je raisonne ainsi; ou Macrobe a su avec la derniere précision l'âge de Lucilius, ou il ne l'a point su de cette maniere: au prémier cas, il faut conclure que selon lui un Orateur qui recommande une Loi l'an 588, & un Poëte né douze ans après ont vêcu en même tems; & ainsi ses paroles ne servent de rien pour confirmer le sentiment de Glandorp: au second cas, elles le confirment encore moins; car on ne peut rien prouver en matiere de Chronologie, par les paroles d'un homme qui parle à vue de païs, & sans chercher la précision. A l'égard de Ciceron on peut dire que son *ejusdem fere temporis*, est une phrase qui ne nous empêche pas de croire que Titius harangua en l'année 593. Remarquez bien, qu'Afranius a imité Titius (7): je ne donne pas cela pour une preuve nécessaire & démonstrative qu'il fût plus jeune; mais je dis que c'en est un signe. Or Afranius a été contemporain de Terence (8) qui mourut l'an 594 (9). Voiez quelle preuve Ciceron nous a fournie contre Glandorp. Disons donc que notre Titius florissoit environ l'an 590 de Rome.

(6) *C. Titius, vir ætatis Lucilianæ.*

(7) *Quem studebat imitari L. Afranius poëta, homo perargutus in fabulis quidem etiam, ut scitis, disertus* Cicero, *in* Bruto, *pag.* 280.

(8) *Dulces Latini leporis facetiæ per Cæcilium, Terentiumque, & Afranium, sub pari ætate nituerunt.* Paterculus, *Libro I, Cap. XXVII.*

(9) Sueton. *in* Vita Terentii.

(*C*) *Que l'ivrognerie étoit montée aux derniers excès.*] Les Juges buvoient tant de vin avant que d'aller à l'Audience, qu'ils étoient contraints de pisser copieusement à chaque coin. Après avoir oui l'état des causes, ils faisoient venir les témoins, & en attendant ils alloient au pot de chambre: étant revenus ils recueilloient les suffrages, & avoient bien de la peine à s'empêcher de dormir. Allant au conseil ils se demandoient, qu'avons-nous à faire de nous tourmenter avec ces rêveurs: vuidons plutôt une bouteille, & mangeons un bon ragoût. Ceux qui entendent le Latin seront beaucoup plus contens des paroles de Titius, que de l'abrégé que j'en donne. *Ludunt alea, studiosè unguentis delibuti, scortis stipati, ubi hora decem sunt; jubent puerum vocari ut comitium eat percunctatum quid in foro gestum sit, qui suaserint, qui dissuaserint, quot tribus jusserint, quot vetuerint. Inde ad comitium vadunt, ne litem suam faciant: dum eunt, nulla est in angiporto amphora, quam non impleant, quippe qui vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes, jubent dicere. quorum negotium est, dicunt: judex testes poscit: ipsus it minctum: ubi redit; ait se omnia audivisse, tabulas poscit: literas inspicit. vix præ vino sustinet palpebras. eunti in consilium ibi hæc oratio: Quid mihi negotii est cum istis nugacibus: quam potius potamus mulsum mixtum vino Græco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem lupum germanum, qui inter duos pontes captus fuit* (10)? Macrobe, qui nous a conservé ce curieux morceau de la Harangue de Titius, en avoit cité un autre passage dans le Chapitre IX; car il ne faut point douter que le *Cincius in suasione legis Fanniæ*, qui paroît dans le Chapitre IX n'y soit par la faute des Copistes qui ont changé peu-à-peu Titius en Cincius. Cet autre passage nous aprend que l'on faisoit cuire à Rome dans le ventre d'un cochon plusieurs autres animaux, & qu'on apelloit cela un cochon de Troie, par allusion au cheval de Troie qui étoit rempli de soldats (11). Ces excès avoient besoin d'être réprimez: la gourmandise étoit si énorme, que plusieurs enfans de bonne famille se prostituoient, & se vendoient afin de manger de bons morceaux: l'ivrognerie étoit devenue si commune, que les bourgeois alloient soûs aux Assemblées où il s'agissoit de délibérer du salut de la patrie. C'est Sammonicus Serenus qui nous l'aprend. *Lex Fannia sanctissimi Augusti, ingenti omnium ordinum consensu pervenit ad populum. Neque eam prætores aut tribuni, ut plerasque alias, sed ex omni bonorum consilio & sententia ipsi consules pertulerunt, cum respublica ex luxuria conviviorum majora quam credi potest, detrimenta pateretur. Siquidem eo res redierat, ut gula illecti plerique ingenui pueri pudicitiam & libertatem suam venditarent; plerique ex plebe Romana vino madidi in comitium venirent, & ebrii de republica salute consulerent* (12). Les siecles suivans, qui ont vu à Rome tant de vices effroiables, n'y ont guere vu le regne de l'ivrognerie: aujourd'hui c'est un défaut qu'on ne conoît point du tout en ce païs-là; mais pour les anciens Romains, ils vivoient comme de vrais Septentrionaux. Voiez dans la Remarque (*A*) de l'Article BERENGER l'ivrognerie des Députez d'un Synode. Je m'étonne au reste que Corradus, qui étoit si consommé dans l'Histoire des Personnes, n'ait conu notre Titius que par le passage de Ciceron: il a ignoré ceux de Macrobe. *C. Titius*, dit-il dans la page 282 de son Commentaire sur le *Brutus* de Ciceron, *de quo scriptum nihil nos præterea vidimus.*

(10) *Apud* Macrobium, *Libro II* Saturnal. *Capite XII, pag. m.* 366.

(11) *In suasione legis Fanniæ objecit seculo suo quod porcum Trojanum mensis inferant: quem illi ideo sic vocabant, quasi aliis inclusis animalibus gravidum, ut ille Trojanus equus gravidus armatus fuit.*

(12) Sammonicus Serenus, *apud* Macrobium, Saturnal. *Cap. XIII, pag.* 367.

(*D*) *La bévue d'un Interprete d'Horace.*] C'est Corradus qui releve cette bévue au même lieu, sans dire de qui elle est. *Unde videtur interpres Horatii deceptus qui putavit eundem Titium fuisse pindarici fontis qui non expalluit haustus, & eum qui scripsit tragœdias, quum hic multo ante floruerit, & ille tempore Augusti vixerit: quamquam ille potuit etiam utrumque præstare.* Il semble que Corradus doute si le Titius d'Horace a été tout à la fois faiseur d'Odes & de Tragédies, & il me semble qu'il n'y a point là matiere de doute, quand on a lu ces six Vers de la III Lettre du I Livre d'Horace:

> *Quid Titius Romana brevi venturus in ora?*
> *Pindarici fontis qui non expalluit haustus,*
> *Fastidire lacus, & rivos ausus apertos.*
> *Ut valet? ut meminit nostri? fidibusne latinis*
> *Thebanos aptare modos studet auspice musa?*
> *An tragica desævit & ampullatur in arte?*

Le vieux Scholiaste d'Horace assûre qu'il s'agit ici de Titius Septimius, qui avoit fait des Vers lyriques & des Tragédies, & dont le Tombeau se voit au dessous d'Aricia. Monsr. Dacier après plusieurs autres prétend que ce Titius est le même Septimius auquel Horace adresse l'Ode VI du II Livre, & pour lequel il écrit la IX Lettre du I Livre. Cela pourroit être, mais comme on n'en donne aucune raison, & que deux raisons semblent combatre ce sentiment, j'aime mieux agir ici en Philosophe sceptique. L'Ode VI du II Livre contient vingt-quatre Vers, & il ne s'y trouve pas un mot qui insinue que Septimius soit Poëte: au lieu que tout ce qui concerne Titius, dans la III Lettre du I Livre d'Horace, ne se raporte à lui que comme à un Poëte. C'est ma prémiere raison. La seconde est que Titius dans la III Lettre d'Horace est au nombre des beaux Esprits qui accompagnoient Tibere, & qui composoient dans sa Cour une troupe de Savans: au lieu que dans la IX Lettre Septimius est un homme qui prie Horace de l'introduire auprès de Tibere. Je ne puis rien dire en particulier contre un autre sentiment de Mr. Dacier: il veut que le Septimius d'Horace, & celui qui dans l'Epigramme quarante-sixieme de Catulle aime si ardemment Acme, soient la même personne (13).

(13) Dacier, sur l'Ode VI du II Livre d'Horace.

TORELLI (POMPONIO) Comte de Montechiarugolo, vivoit au XVI Siecle. Il étoit fils d'une fille de Jean François Pic, Comte de la Mirandole, & il fut de l'Académie des *Innomati* de Parme, & y eut le nom d'*il Perduto* (*a*). Il fit un Livre intitulé *Trattato del Debito del Cavalliero*, où il donne de très-bonnes instructions à ceux qui veulent parvenir ou qui sont déja parvenus à l'honneur de la Chevalerie. Il choisit cette matiere, parce qu'il avoit un fils qui étoit Chevalier de Malte. Il le perdit pendant l'impression du Livre, comme il nous l'aprend dans l'Epitre Dédicatoire datée de Parme le 15 de Février 1596. Il étoit vassal du Duc de Parme Ranuccio Farnese, à qui il dédia son Traité. Il cite souvent les anciens Poëtes & les modernes, & toujours en Vers Italiens. Sa morale est bonne, & il entre dans de si grands détails, qu'il donne même (*b*) des Préceptes sur ce que les Italiens nomment *motteggiare* (*c*). Il est si zélé pour sa Religion, qu'il ne sauroit reconoître une véritable Chevalerie hors de la Communion du Pape (*d*), & qu'il veut qu'un Chevalier abandonne le service de son Prince excommunié par le Pape (*e*). Il croit qu'un Hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, & il cite là-dessus Pie V (*A*). La diférence qu'il met entre les Poëtes modernes & les anciens a besoin de restriction (*B*).

(*a*) Pomponio Torelli, del Debito del Cavalliero, folio 143 *Edition de Venise* 1596 in 8.

(*b*) *Idem, ibid. folio* 128 *verso.*

(*c*) *Cela signifie dire des Bons-Mots.*

(*d*) *Ibid. folio* 25.

(*e*) *Id. ib.*

TORI

(*A*) *Il croit qu'un Hérétique est presque toujours coupable de quelque péché énorme, & il cite là-dessus Pie V.*] Il y a des Persécuteurs qui ne portent pas leur entêtement jusqu'à ce point d'injustice; car ils reconoissent qu'il y a des Hérésiarques dont les mœurs ont été bonnes. Notre Torelli est plus rigide. *Gli Heretici*, dit-il (1), *Cavallieri esse non ponno* . . . .
à l'Imprimé jusqu'à *Gli idolatri* exclusivement.
Solea dire Pio V. di santissima . . . .
à l'Imprimé jusqu'à (2) *Ma*, exclus.

(1) Torelli, del Debito del Cavalliero, *folio* 21 *verso.*

(2) *Idem, ibid. folio* 25.

(*B*) *La diférence qu'il met entre les Poëtes modernes & les anciens a besoin de restriction.*] Notre Poësie, dit-il, est plus modeste que la Greque & que la Latine: nos Poëtes qui parlent d'Amour n'imitent Catulle, Tibulle, Properce, & Ovide, qu'à l'égard des choses où il n'y a point de lasciveté, & d'obscénité. *Nella Lirica* (poesia) *& Italiana, & Francese, & Spagnuola si vede, che molto* . . . . .
à l'Imprimé jusqu'à (3) *Non vollero gli* exclus.
Des Portes, qu'il met entre les exemples des Poëtes qui évitent les obscénitez, est pourtant fort décrié de ce côté-là (4); mais ce n'est point ma principale Observation: j'ai à objecter une chose plus considérable. Il y a eu au XVI Siecle, & même au XVII, plusieurs Poëtes renommez, qui ont écrit aussi fortement que les anciens (5); & ainsi la Proposition de Torelli ne doit pas être entendue sans quelques limitations.

(3) Torelli, *fol.* 155 *verso.*

(4) *Voiez son Article* Ronsard . . . .

(5) *Voiez la Rem.* (*D*) *de l'Article* MOLSA, *& l'Eclaircissement sur les Obscenitez, Num. II & III.*

TORI ou **THORI** (GEOFROI) *Imprimeur du Roy & Libraire juré en l'Université de Paris* (*a*) au XVI Siecle, étoit de Bourges. Il contribua beaucoup à perfectionner les Caracteres d'Imprimerie (*b*); car il composa un Livre inutilé *Le Champ Fleury, contenant l'Art & Science de la proportion des Lettres Attiques ou Antiques, & vulgairement apellées Lettres Romaines, proportionnées selon le corps & visage humain* (*c*). Il l'imprima lui-même *à Paris l'an* 1592 *in* 4, *& depuis in* 8 (*d*). Claude Garamont, qui *fit des Poinçons & qui frappa les Matrices pour les gros Caracteres Romains* (*e*), fut son éleve (*f*). Nous verrons ci-dessous le Titre des autres Ouvrages de Geofroi Tori (*A*). Il avoit été *Regent au College de Bourgogne à Paris* (*g*), & il y avoit enseigné la Philosophie avec aplaudissement (*h*). Il mourut l'an 1550 (*i*). Quelques-uns l'apellérent *le maistre du pot cassé, qui estoit l'enseigne de sa maison* (*k*). D'autres disent que sa marque étoit *un pot cassé remply de toutes sortes d'instrumens*, & qu'il y *mettoit* . . . . *autour ces mots*, Non plus (*l*). François I lui accorda un privilege *pour l'impression des Heures, en consideration des ornemens & vignettes dont il se servoit* (*m*).

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 124.

(*b*) *Voiez* La Caille, *à la page* 76 *de* l'Histoire de l'Imprimerie.

(*c*) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 124.

(*l*) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 98.

(*m*) *Là-même: notez que le Sieur* de la Caille *dit que ce Privilege est daté du* 28 *de Septembre* 1584. *Cela ne peut être vrai, puis que* François I *mourut l'an* 1547.

(*d*) *Là même; mais* du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 445, *assûre que le Livre fut imprimé par Gilles Gourmont l'an* 1529 *in folio*.
(*e*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 76. (*f*) *La-même, pag.* 99. (*g*) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 124.
(*h*) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 100. (*i*) *Là-même, pag.* 99. (*k*) La Croix du Maine, Biblioth. Franc *pag.* 124.

(*A*) *Le Titre des autres Ouvrages de Geofroi Tori.*] Il traduisit en François *les Hieroglyphes d'Orus Apollo: les Politiques de Plutarque imprimées à Lyon* (1) *par Guillaume Boule: le Tableau de Cebes, & trente Dialogues de Lucien, imprimez à Paris chez Jean Petit l'an* 1529: *Sommaire des Chroniques de Jean Baptiste Egnace, imprimé à Paris par lui-mesme l'an* 1529 (2), & par Charles l'Angelier l'an 1543 *in* 8 (3). „ Il fit imprimer rouge & noir par HENRI ESTIENNE en 1512 *Itinerarium Antonini* avec „ des Prefaces & Avis de luy. . . . . . . Il est aussi Auteur du Livre qui a pour Titre, *Ædiloquium, seu Digesta* (4) *partibus ædium urbanarum & rusticarum suis quæque locis adscribenda*. Item *Epitaphia septem de Amorum aliquot passionibus*, imprimé par SIMON COLINES *in octavo* en 1530 (5) ". Mr. Catherinot observe que l'on imprima en 1530 *Distiques Latins de Geofroy Tory de Bourges, sur les Maisons de Ville & de Campagne avec plusieurs Tombeaux en vieux Latin* (6).

(1) *Selon* Du Verdier Vau Privas, *ce fut à Paris in* 8 *l'an* 1530.

(2) *Tiré de* La Croix du Maine, *pag.* 125.

(3) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag.* 445.

(4) *Il faloit dire* Disticha.

(5) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 98.

(6) Catherinot, Annales Typographiques de Bourges, *pag.* 3.

TORQUATO (ANTOINE) fameux Astrologue du XV Siecle, étoit de Ferrare. Il donna à Matthias Roi de Hongrie l'an 1480 un Pronostic qui a été bien funeste à la Chrétienté; car comme il menaçoit d'une entiere ruine la Monarchie Ottomane après un certain tems, il fut cause que les Hongrois s'engagérent à une guerre (*a*) qui les ruina (*b*). Quelques-uns des événemens qu'il avoit prédits arrivérent; mais les principaux se sont trouvez chimériques (*A*). Pour cela l'on ne s'est point dégoûté, ni de débiter, ni de croire, de semblables Pronostics. On les a renouvelez si souvent, que je pardonne à un Politique Italien la pensée qu'il a eue, que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces Prédictions (*B*), afin d'endormir les Princes Chrétiens. Je croi pourtant que ces Infideles ne se sont point avisez de cette ruse. Elle ne seroit pas fort fine; car il n'y a rien qui anime davantage à s'armer contre un Monarque, que de croire qu'il est écrit dans les destinées qu'il sera bientôt ruiné.

(*a*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*b*) *Voiez* Leunclavius, *in* Historiæ Musulmanæ Appendice.

TOR-

(*A*) *Les principaux se sont trouvez chimériques.*] Voici le précis de sa Prédiction. Les Turcs feront la guerre aux Chrétiens, & perdront beaucoup de troupes (1). Ils attaqueront prémiérement les Venitiens, & leur feront un grand mal: ensuite ils feront la paix avec cette République, & prendront Belgrade, & Rhodes, & désoleront la Hongrie. Enfin faisant beaucoup de menaces, saccageant la Hongrie, & attaquant l'Empire Romain, ils tomberont sous le pouvoir des Hongrois environ l'an 1594 ou 1595. Mais avant cela ils entreront dans la Pouille, ils inquiéteront & affligeront la Sicile, l'Italie, les côtes de France, & celles d'Espagne. Leur Empereur bien-tôt après sera tué dans une bataille; leur Monarchie sera ruinée sous le treizieme ou le quatorzieme de ses Chefs; elle ne passera point ce nombre, ni l'an 1596. Les Chrétiens deviendront alors les maîtres de ce vaste Empire (2). Lisez la réfléxion que fait sur cela un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *Non est vel hujus loci, vel mei otii, historias retexere, quibus multa quæ hîc exprimuntur, evenisse intelligamus; satis sit expendisse corollarium hujus prædictionis quàm varium sit, quàm falsum, quàm ridiculum, de Imperio Turcico funditus everso, ad annum Christi* 1596, *cum hoc anno* 1608 *tam florens & potens, magno quidem Christiani nominis malo, cernamus, quàm antea extiterit, nec ulla parte, aut hiare, aut nutare, aut inclinare, tanti Imperii moles perspiciatur: nec in quartodecimo Imperatore Osmanida seriem Sultanorum & Principum suorum defecisse videamus, cùm Sultanus Muhamet Cham, tertius hujus nominis, sit decimus quintus Osmanidarum Principum, à primo illo Osmano Sultano. Magnò certè constitit Hungaris hæc prædictio, cui cùm stolidè inniterentur, motumque maximum sub Sultano Soleimanno in Hungaria excitassent, ab eo magna clade affecti, suæ credulitatis vesanæ pœnas non minimas dederunt, quemadmodum narrat Leunclavius Histor. Musulmanæ lib.* 18. (3).

(*B*) *La pensée qu'a eue un Politique Italien, que les Turcs subornoient des gens pour faire courir de ces Prédictions.*] Le Discours de ce Politique Italien me paroît digne d'être copié. Mais il faut se souvenir qu'en ce tems-là les Turcs étoient plus puissans qu'ils ne le sont depuis le siege de Vienne en l'an 1683. *Molte preditioni d'Astrologi, oltre à molte profetie, secondo, che si dice, vi sono, & se ne leggono ogni dì, con le quali vien minacciata la distruttione del Regno, & Imperio Turchesco, & ogni tanti anni pare, che si vadano rinovando cotali credenze, senza vedersene l'effetto. Hora io m'auviso, che non darebbe molto lontano dal segno, uno, che dicesse ciò esser intentione de' medesimi Turchi, ò di qualche Christiano rinegato; per addormentar gli animi de Prencipi Christiani, con questo sonnifero, & rendergli negligenti, à pensar d'offendergli, con la speranza di dover veder, che il tempo debba esser quello, che trionfi di così fatto nemico: & non è dubbio, che Prencipi Cattolici, ricercati à colligarsi contro il Turco, hanno dato per risposta, che egli era meglio star à veder quel che partorirebbe il tempo, parendo impossibile, che signoria così violenta, debba esser di lunga durata. Et per non parere di dire cose del tutto à vento, certo è, che per accelerar la morte di qualche Imperadore Romano, si serviva alcuno di sparger voci, che le stelle promettevano il principato à tal' uno, che essi conoscevano atto à dover, con si fatto pretesto, insurgere contro al dominante, & accelerar' à se stessi la successione, con l'acceleratione della morte di lui. Onde al contrario potrebbe pur essere, che tra Turchi per diuturnar' il loro Imperio, si diffamassero queste decerie, della sua piccola durata, per indurre altri ad aspettar, che il pronostico si verifichi, senza venir' all' atto d'offenderlo, armata mano; Il che sarebbe un sottile, ma non impossibile stratagemma* (4). Ceci peut servir de Suplement à la Remarque (GG) de l'Article MAHOMET. Je découvre tous les jours beaucoup de matiere pour la grossir, & ce sont ordinairement de lourdes bévues. En voici un exemple. Un Pere de l'Oratoire raporte, qu'à certains jours de l'année, les Turcs maudissent les Chrétiens solennellement. Ils lisent dans leurs Mosquées une Prophétie qui porte que la Monarchie Ottomane sera détruite par les Francs après qu'elle aura duré dix siecles (5). Pendant cette lecture, les femmes hurlent, & de leurs cheveux épars elles balient les Autels. Ils s'imaginent que cette cérémonie détournera l'infortune qui les menace. Ce Pere de l'Oratoire ne dit point cela de son chef, mais sur la foi d'un de ses Amis. *Vias Massiliensis Poëta (si mihi creditur) valdè bonus*, dit-il (6), *mihi olim cùm Massiliæ Rhetoricen profiterer multùm familiaris, in suis ad Sylvas* (7) *notis, morem refert Turcarum cùm illi Christianos, quos perditè oderunt, ultrò statis diebus detestantur. Habent, inquit ille, Turcæ inter suos fastos prophetiam, per id tantum tempus, M. scilicet annos, Ottomanorum permansurum, mox subvertendum à Francis. Legitur illa quotannis suis in Mosquetis, ut illius ominis terrore ultrò Christianis adversentur. Lugent interim ululantes fœminæ, sparsisque comis infanda verrunt altaria: sicque huic malo fato procurare credunt, dum tam funesto vaticinio perterrentur.*

(1) *Turci magna strage suorum in Christianos arma movebunt. Voiez* Filesac, de Idololatria magica, *folio* 33 *verso*.

(2) *Voiez* Filesac, *ibid. & folio* 34, *ex* Leunclavio *in* Historiæ Musulmanæ Appendice, *post Epistolas*.

(3) Filesac, *ibid. folio* 34.

(4) Bonifatio Vannozzi, della Supellettile de gli Auvertimenti Politici, *Volume primo, pag.* 97 *Edit. de Boulogne* 1609.

(5) *Ce n'est point de la Monarchie Ottomane, mais de la Religion Mahométane, que l'on fait courir cette Prédiction. Si elle regardoit les Ottomans, ils se presseroient un peu trop: leur Monarchie seroit bien loin de sa destruction.*

(6) Petrus Berthaldus, Libro singulari de Ara, *Cap. XV, pag.* 181, 182, *Edit. Nannetensis* 1636.

(7) *Ce sont les* Silves *de* Stace, *sur lesquelles le* Sieur Vias, *Poëte Provençal, loüé par* Gassendi, *in* Vita Peireskii, *a fait des Notes.*

TORTELLIUS (JEAN). Cherchez ARETIN (Jean).

TOUCHET (MARIE) Maîtresse de Charles IX Roi de France, étoit d'Orleans. Il n'est pas vrai, comme tant d'Auteurs l'assûrent, qu'elle fût fille d'un Apotiquaire (*A*). Elle donna des enfans à Charles IX (*a*), & se maria ensuite avec un homme de qualité. Je croi qu'elle ne l'épousa qu'après la mort de ce Monarque (*B*). Elle eut deux filles légitimes qui marchérent sur ses traces; l'une fut concubine de Henri IV, & l'autre du Maréchal de Bassompierre (*C*). La

(*a*) *Voiez la Rem.* (*F*).

(*A*) *Il n'est pas vrai . . . . . qu'elle fût fille d'un Apotiquaire.*] Brantome lui donne cette origine: je le citerai ci-dessous. Papyre Masson semble la faire d'une naissance encore plus basse; car on diroit qu'il la fait fille d'un Parfumeur, (1) *Amavit Mariam Tochetiam Aurelianensis Unguentarii* (2) *filiam.* D'autres disent qu'elle étoit fille d'un Notaire: mais il est certain qu'elle étoit de meilleure condition que cela, comme Monsr. le Laboureur l'a montré. " Jean Touchet son pere ", dit-il (3), " prenoit „ qualité de Sieur de Beauvais & du Quillart, Conseiller „ du Roy & Lieutenant particulier au Bailliage & siege „ Presidial d'Orleans. Il étoit fils de Pierre Touchet bour„ geois d'Orleans, & petit-fils de Jean Touchet Advocat „ & Conseiller à Orleans l'an 1492, qui avoit eu pour „ Pere Regnant Touchet Marchand de la ville de Parthai „ en Beausse. Et tout ce qu'on pouvoit dire contre la „ naissance de cette Dame, c'est qu'elle avoit eu pour „ Mere Marie Mathy fille naturelle d'Orable Mathy, Fla„ mand de Nation, Medecin du Roy, qui pour parvenir „ à cette alliance donna par le contract de mariage deux „ mille écus, qui étoit une somme alors considerable ".

(1) Papyr. Masso, *in* Vita Caroli IX.

(2) *Peut-être faut-il traduire ce mot par* Apotiquaire, *comme l'a traduit* Le Laboureur.

(3) Le Laboureur, Addit. aux Mem. de Castelnau, *Tome II*, *pag.* 656.

ERREUR sur la Famille de Madame de la Valiere.

On tombe pour l'ordinaire dans deux sortes d'excès, à l'égard de ceux que la providence pousse fort au delà de leur condition. Les uns par des Généalogies fabuleuses leur procurent des ancêtres de la prémiere qualité; les autres les rabaissent à un état beaucoup plus vil que le véritable: soit pour procurer à la médisance & à l'envie quelque dédommagement, soit pour faire trouver plus merveilleux, & plus propre aux exclamations, l'aggrandissement de leur fortune. L'Historien des Amours du Palais Roial n'a-t-il pas dégradé de noblesse Mademoiselle de la Valiere, pour n'en faire qu'une petite bourgeoise de Tours? Cependant (4) elle étoit d'une Famille alliée à celle de Beauvau-le-Rivau, l'une des plus nobles de la Province; & il y a cent ans plus ou moins qu'un Seigneur de la Valiere se maria avec une Demoiselle, qui avoit été fille d'honneur de la Reine Louïse femme de Henri III, ce qui sans doute ne seroit pas arrivé s'il n'eût pas été Gentilhomme. Nous ferons voir en son lieu qu'on a usé de pareilles médisances envers Albert de Gondi, prémier Duc de Rets, & envers le Cardinal de Pellevé, le Connétable de Luynes, le Cardinal Mazarin, &c.

(4) *Mr. de* Marolles, Abbé de Villeloin, Catal. de ses Ecrits, *pag.* 8.

(*B*) *Elle ne l'épousa qu'après la mort de* Charles IX.] Mezerai a fort bien su que le pere de Marie Touchet étoit Lieutenant particulier au Presidial d'Orleans; mais je doute un peu de ce qu'il ajoûte, que Charles IX maria cette Maîtresse à *François Balzac d'Entragues Gouverneur d'Orleans* (5). Je passe sous silence que ce François de Balzac ne fut Gouverneur d'Orleans qu'ensuite de plusieurs intrigues, qui firent perdre ce Gouvernement au Chancelier de Chiverni l'an 1588, & qu'avant cela il n'en avoit que la Lieutenance (6): je dis seulement que son mariage avec Marie Touchet me paroît postérieur à la mort de Charles IX, & c'est tout ce que j'en puis dire aujourd'hui, n'étant pas en lieu à pouvoir consulter les titres de la Maison, & n'aiant pu rassembler encore les Livres qui me pourroient donner une entiere certitude. Mais considérant d'un côté ce que dit Papyre Masson, que le Roi Charles malade à la mort, n'osant pas recommander lui-même sa Maîtresse à la Reine sa mere, la lui fit recommander par l'entremise de Charles de Gondi (7); & de l'autre ce que dit Mr. le Laboureur (8), *qu'il ne se faut pas étonner que* Marie touchet *ait trouvé un si bon party dans le vol qu'elle avoit pris à la Cour, ou elle tint aussi bien son rang qu'aucune des Dames de la premiere condition* (9): considérant, dis-je, ces deux choses, je ne saurois croire qu'elle ait épousé le Seigneur d'Entragues du vivant de Charles IX; car en ce cas-là, il n'eût pas été nécessaire que ce Prince la fît recommander à Catherine de Medicis (un tel mari auroit été un assez bon protecteur) & l'on ne comprendroit pas pourquoi Mr. le Laboureur propose tant de raisons, de ne se pas étonner du mariage de François de Balzac avec Marie Touchet, sans rien dire de la principale, qui auroit été les grands biens qu'un Roi vivant auroit faits à l'époux de sa Maîtresse. Cet Auteur remarque que *c'etoit une femme d'un esprit aussi incomparable que sa beauté*, & que l'Anagramme qu'on fit de son nom, *Maria Touchet*, *Je charme tout*, étoit fort juste. Il dit aussi que Mr. d'Entragues en devint si amoureux, qu'*on l'apella par derision* d'Entragues Touchet Duc d'Orleans, *dans le Libelle intitulé* l'Edit du Roy déguisé (10), *fait l'an* 1586 *contre certains petits gallands dits Bourbons, & aucuns mallautrus & ivrognes d'Allemagne.*

(5) Mezer. Abr. Chronolog. *Tome V*, *pag.* 184.

(6) De Thou, Hist. *Libr. XCII.*

(7) Brantome *raporte la chose un peu autrement:* Etant à la mort, *dit-il*, il commanda à Mr. de la Tour de luy faire (*à sa Maîtresse*) ses recommandations, & n'en osa *jamais parler à la Reine sa mere.*

(8) Le Laboureur, Addit. aux Mém. de Castelnau, *Tome II*, *pag.* 656.

(9) *Il avoit dit dans la pag.* 70, *qu'elle ne le ceda point en adresse ni en ambition aux Duchesses d'Etampes & de Valentinois, & qu'elle tint si bien son rang, que toute la gloire & les artifices de la Reine Catherine ne défaisoient point sa contenance.*

(10) *Par allusion au Duc de Guise.*

(*C*) *L'une fut concubine de Henri IV, & l'autre du Maréchal de Bassompierre.*] Si le fait que je raporte dans la Remarque (D) est véritable, Henri IV y a pu être atrapé; car il se pourroit bien faire que la jeune fille violée ne fut autre que la Demoiselle d'Entragues, qui fit tant valoir à ce Prince le présent de sa virginité. Le récit de ses ruses & de ses cajolleries se voit dans les Mémoires de Sulli, & dans Mr. de Perefixe. Les cent mille écus que le Roi lui fit donner ne furent pas une pluie d'or capable de l'introduire au giron, & de terminer les chicaneries qu'elle faisoit du terrain. Il en falut enfin venir à la promesse de mariage, pour lever les traverses du pere & de la mere, que la fille faisoit intervenir à propos, & qu'elle déclara insurmontables, si l'on n'amenoit ces bonnes gens à un point si délicat, en mettant par cette promesse leur conscience à couvert envers Dieu, & son honneur envers le monde. La belle sut si bien représenter à son Amant, (11) qu'*il ne devoit point faire de difficulté de guerir leur fantaisie, puis qu'il ne s'agissoit que de lui donner un petit morceau de papier* (12), *en échange de la chose la plus precieuse qu'elle eût au monde*, qu'il s'engagea par écrit à l'*épouser dans un an, pourveu que dans ce tems-là elle luy fit un enfant mâle.* S'il faloit que l'Avanture dont parle St. Romuald regardât cette Demoiselle, combien de frais & de poursuites, afin qu'un grand Roi pût jouïr des restes d'un Page!

(11) Perefixe, Vie de Henri IV, *sous l'an* 1600, *en quoi il se trompe d'un an; car ce fut l'été de* 1599, *que le Roi jouït d'elle. Voiez le* Journal de Bassompierre, *Tome I*, *pag.* 58.

(12) *Il faut savoir qu'elle prometteroit au Roi de ne se servir jamais de cette promesse, n'y ayant point d'ailleurs d'Official suffisant pour citer un tel Monarque, & qu'elle seroit avec* toutes les conditions qu'elle savoit bien être par lui desirées. *Memoir. de Sulli, Tome II, pag.* 247, *&* 248, *Edit. de Holl.* 1652, in 12.

Mr. de Rosni qui étoit l'homme du monde le plus attaché aux véritables intérêts de ce Prince, ne se contenta pas de déchirer la promesse de mariage, lors qu'elle lui fut montrée par le Roi; il tâcha encore de le guérir, en lui donnant plus de soupçons de l'honnêteté de la fille, qu'il ne paroissoit en avoir. Il est vrai que ce Monarque avoit dit à ce Favori qu'il travailloit à *la conquête d'un pucelage, que peut-être il n'y trouveroit pas*; mais l'autre lui en parle d'une maniere beaucoup plus scabreuse. " S'il vous „ souvient bien ", lui dit-il, " de ce que vous m'avez „ autrefois dit de cette fille & de son frere du tems de „ Madame la Duchesse, des langages que vous en teniez „ tout haut, & des commandemens que vous me fîtes „ faire à tout ce Bagage (car ainsi appelliez vous lors la „ maison & famille de Monsieur & Madame d'Antragues) „ de sortir de Paris, vous seriez un peu plus en doute que „ je ne vous voi de trouver la pie au nid ". Voiez les Mémoires de Sulli à la page 248 & 253 du II Tome de l'Edition de Hollande 1652 *in* 12.

(13) *Voiez la Rem.* (*D*).

Quoi qu'il en soit, nous aprenons de tout ceci, que cette Dame fut plus sensible à l'honneur par raport à ses filles, qu'elle ne l'avoit été par raport à elle-même. La punition du Page (13), si elle est vraie, en est une preuve, car aparemment on ne se seroit pas portée à un homicide, si l'on eût été autrefois traitée de la sorte. Nous voions de plus combien cette mere fit la conscientieuse, & combien elle se précautionna du côté du monde, quand il fut question de sa fille, ce qu'elle n'avoit point fait pour elle-même envers Charles IX. Mais on peut dire que ses soins ne lui réüssirent pas, & que comme elle avoit chassé de race par raport à sa grand' mere (14), ses filles le firent aussi à son égard. L'une d'elles (15) procréa lignée naturelle à Henri IV, & l'autre en procréa au Maréchal de Bassompierre. Il faut l'entendre lui-même sur ce chapitre. " Je m'en revins à Paris ", dit-il (16), „ voir ma Maîtresse (17) qui étoit logée à la rue de la „ Coutellerie, ou j'avois une entrée secrette par laquelle „ j'entrois au troisiéme étage du logis que sa mere n'avoit „ point loüé, & elle par un degré derobé de la Garde„ robbe me venoit trouver lors que sa mere étoit endor„ mié ". Peu après il nous aprend une chose d'où l'on pourroit inférer, que Henri IV n'eût pas fait conscience de jouïr de deux sœurs, c'est qu'il avoit ce Prince pour rival. Il nous aprend une autre chose, qui confirme la derniere Remarque que j'ai faite touchant Marie Touchet. „ Pour nôtre malheur ", dit-il, " ils en advertirent la „ mere, laquelle y prenant garde de plus près, un matin „ voulant cracher & levant le rideau de son lit, elle vit „ celui de sa fille decouvert, & qu'elle n'y étoit pas. El„ le se leva tout doucement, & vint dans sa Garderob„ be, où elle trouva la porte de cet escalier derobé, qu'el„ le pensoit qui fût condamnée, ouverte. Ce qui la fit „ crier, & sa fille à sa voix à se lever en diligence & ve„ nir à elle. Moi cependant je fermai la porte, & m'en „ allai bien en peine de ce qui seroit arrivé de toute cet„ te affaire, qui fut que sa mere la batit, qu'elle fit „ rompre la porte pour entrer en cette chambre du troi„ siéme étage où nous étions la nuit, & fut bien étonnée „ de la voir meublée de beaux meubles de Zamet avec des „ plaques & flambeaux d'argent. Alors tout nôtre com„ merce fut rompu; mais je me raccommodai avec la „ mere par le moien d'une Damoiselle nommée d'Azi (18), „ chez laquelle je la vis & lui demandai tant de pardons, „ avec assûrance que nous n'avions point passé plus outre „ que le baiser, qu'elle feignit de le croire (19) ". Il ne fut pas privé long-tems du commerce de la fille; car au bout de quelques mois Madame d'Entragues étant allée à la Cour, il dit (20) *qu'il y passa bien son tems avec sa fille, & avec d'autres aussi.* La Demoiselle devint grosse quatre ans

(14) *Nous avons dit ci dessus Remarque* (*A*), *que la mere de Marie Touchet étoit batarde.*

(15) *Catherine Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, morte en* 1633, *en sa* 54 *année, selon le P.* Anselme; *ce qui montreroit que Mr.* de Perefixe *lui devoit donner plus de* 18 *ans en* 1600.

(16) Journal de sa Vie, *Tome I*, *pag.* 152.

(17) *Marie de Balzac, laquelle il ne nomme que d'Entragues, dont il eût l'Evêque de Xaintes décédé l'an* 1676.

(18) *C'est peut être la même qu'il nomme d'Achy pag.* 173: *les Noms propres étant fort brouillez dans ce* Journal.

(19) Journ. de Bassompierre, *Tome I, pag.* 157, *à l'ann.* 1606.

(20) *Là même, pag.* 165.

La raiſon pourquoi elle poignarda un Page, à ce que diſent quelques Auteurs, eſt aſſez curieuſe (*D*). Ce qu'elle dit, en conſidérant le Portrait de la Princeſſe que Charles IX devoit épouſer, n'eſt pas indigne d'être ſu (*E*). Je dirai par occaſion que ceux qui avancent, que ce Prince n'aima point les femmes, n'y ont pas regardé de près (*F*). On ne doit pas trouver étran-

ans après, & aiant été chaſſée par ſa mere *de ſon logis, fit prier* ſon Galant *de lui donner une promeſſe de mariage pour appaiſer ſa mere, & lui offrit toutes les contrepromeſſes qu'il deſireroit d'elle, & que ce qu'elle en deſiroit étoit pour pouvoir accoucher en paix, & avec ſon aide* (21). Elle obtint ce qu'elle deſiroit, & ne manqua pas à fournir la contre-promeſſe, tant elle étoit de bonne compoſition.

(21) Journ. de Baſſompierre, *Tome I, pag.* 261.

On fait un conte que je m'en vais raporter, Ce Maréchal ſe promenant en caroſſe avec la Reine, un jour qu'il y avoit un grand nombre de caroſſes au cours, il arriva que celui de la d'Entragues fut obligé de s'arrêter quelque tems proche de celui de la Reine, à cauſe de la foule. La Reine regardant la Maréchal, *Voilà*, lui dit-elle, *Madame de Baſſompierre.* Ce n'eſt que ſon nom de guerre, répondit-il aſſez haut pour être entendu de ſon ancienne Maîtreſſe. *Vous êtes un ſot, Baſſompierre*, dit celle-ci *Il n'a pas tenu à vous, Madame*, reprit-il, & là-deſſus les caroſſes recommencérent à marcher. Comme ce Maréchal avoit eu une infinité de galanteries, je ne ſai pas ſi cet autre conte de Mr. Menage regarde la même Maîtreſſe : " Le caroſſe de M. le Maréchal de Baſſompierre s'é„ tant accroché avec celui d'une Dame qu'il avoit aimée, „ & avec laquelle il avoit depenſé beaucoup de bien, el„ le lui dit: Te voilà donc, Maréchal: dont j'ai tiré tant „ de plumes. Il eſt vray, Madame, dit le Maréchal, „ mais ce n'eſt que de la queuë, & cela ne m'empêche „ pas de voler (22) ".

(22) Suite du Menagiana, *pag.* 374 *Edit. de Hollande.*

(*D*) *La raiſon pourquoi elle poignarda un Page . . . . eſt aſſez curieuſe.*] Je répete ici ſans y rien changer ce que je dis dans le Projet de ce Dictonaire. Dom Pierre de St. Romuald donne dans la même Chronologie que Mr. de Mezerai, à l'égard du mariage de Marie Touchet (23); car il le place ſous l'an 1572. Son Imprimeur a été un vrai bourreau de Noms propres, à l'exemple de pluſieurs de ſes confreres. Le paſſage contient une action ſi particuliere, qu'il mérite d'être raporté tout entier. " (24) Ce „ fut environ ce tems (25) que François de Baſſac Sei„ gneur d'Entragues-Marcouſte (26), Gouverneur d'Or„ leans, épouſa en ſecondes nopces Marie Touchet fille „ d'un Apoticaire de cette ville, non moins belle d'eſprit „ que de corps, de qui le Roy Charles IX avoit eu un „ fils apellé depuis le Comte d'Auvergne. On raporte d'el„ le un trait bien étrange & hardi qu'elle fit un jour à un „ Page de ſon mari, qui avoit violé dans le cabinet d'un „ jardin l'une de ſes filles toute jeune & d'excellente beau„ té, par une paſſion inſenſée d'amour. C'eſt qu'elle le poi„ gnarda ſur le champ, ôtant la vie à celui qui avoit ôté „ l'honneur à ſa fille ". Je voudrois que ce bon Fueillant, qui a ramaſſé tant de faits de toute nature, mais non pas ſans être ſujet à caution, nous eût apris d'où il a tiré celui-là; car ſur ſa parole toute ſeule je ne conſeillerois pas de le croire.

(23) *Voiez la Remarq. (F) vers la fin.*

(24) Pierre de St. Romuald, Abrégé du III Tome du Thréſor Chronol. & Hiſtor. *pag. m.* 348, *à l'année* 1572.

(25) *C'eſt-à-dire le Maſſacre de la Saint Barthelemi.*

(26) *Il faloit dire Balzac Seigneur d'Entragues & de Marcouſſis.*

(*C*) *Ce qu'elle dit, en conſidérant le Portrait de la Princeſſe . . . . n'eſt pas indigne d'être ſu.*] Elle eut bonne envie de poſſéder le cœur du Roi Charles au préjudice de l'épouſe. Elle fut fort curieuſe, dans le tems qu'on traitoit le mariage du Roi avec Elizabeth d'Auſtriche, de bien examiner le Portrait de cette Princeſſe, & *l'ayant bien contemplé, elle ne dit autre choſe ſinon, elle ne me fait point de peur, inſerant par là*, à ce que dit Brantome (27), *qu'elle preſumoit tant de ſoi & de ſa beauté que le Roi ne s'en ſauroit paſſer.* Papyre Maſſon prétend que lors qu'elle examina le Portrait, & qu'elle dit là-deſſus en riant, *je n'ai pas peur de cette Allemande*, la Reine étoit déjà arrivée (28); mais il n'y a nulle aparence que Marie Touchet eût attendu juſques alors à voir le Portrait de la Reine, & ainſi le narré de Brantome eſt plus vraiſemblable, par raport à la circonſtance du tems. Gabriele d'Etrée vit bientôt le Portrait de l'Infante d'Eſpagne, & celui de Marie de Medicis, lors qu'on parloit de leur mariage avec Henri IV. On lui fait dire qu'elle ne craignoit nullement la brune Eſpagnolle, mais bien la Florentine (29): nous tenons ce diſcours d'un Hiſtorien qui pretend l'avoir ouï. *Il me ſouvient*, dit-il (30), *que le Roi m'ayant donné à garder les deux premiers tableaux qu'il eut de ces Princeſſes, il me permit de les montrer à la Ducheſſe, & prendre garde à ce qu'elle diroit: ſon propos fut*, Je n'ai aucune crainte de cette noire, mais l'autre me mene juſques à la peur.

(27) Brant. Diſcours ſur Charles IX.

(28) *Inſpecta Iſabellæ Reginæ, quæ recens in Galliam venerat, pictura, riſiſſe dicitur, addito verbo nihil me terret Germana.*

(29) Du Pleix, Hiſt. de Henri IV, *pag.* 262.

(30) D'Aubigné, *Tome III, pag.* 637.

(*F*) *Ceux qui avancent que*, Charles IX *n'aima point les femmes, n'y ont pas regardé de près.*] Les Hiſtoriens qui ont parlé le plus librement de ſes mauvaiſes qualitez, remarquent qu'il ne fut pas fort déréglé à l'égard des femmes. On avoit tâché de le jetter dans cette débauche & dans celle du vin: *mais une fois s'étant aperçu que le vin lui avoit troublé la raiſon, juſqu'à lui faire commettre des violences, il s'en abſtint tout le reſte de ſa vie; & pour les femmes, s'étant mal trouvé de quelqu'une de celles de ſa mere, il les prit en averſion, & ne s'y attacha guere.* C'eſt ainſi que Mr. de Mezerai s'exprime (31), ſans s'arrêter aux regles du Grammairien Sophiſte, qui critiqua dans le fameux Sonnet de Voiture un arrangement d'expreſſions, où la derniere diſoit beaucoup moins que la prémiere, *Je benis mon martyre, & content de mourir, Je n'oſe murmurer contre ſa tyrannie* (32).

(31) Mezerai, Abregé Chron. *Tome V, pag.* 183.

(32) *Voiez les Pieces qui ſont à la fin du* Socrate Chretien *de* Balzac.

Brantome témoigne que ce Prince ne paroiſſoit pas au commencement fort ſenſible pour le ſexe, & qu'il falut que les reproches des Dames mêmes l'animaſſent. " Je „ me ſouviens " dit-il (33), " qu'en ſon plus verd âge de „ 17 à 18 ans, étant un jour fort perſecuté d'un mal de „ dens, & les Medecins n'y pouvant apliquer aucun re„ mede pour lui en ôter la douleur, il y eut une grande „ Dame de la Cour & qui lui apartenoit qui lui en fit une „ recepte, dont elle en avoit uſé pour elle-même, & s'en „ étoit très-bien trouvée, mais elle ne ſervit de rien à „ lui, & le lendemain comme elle lui eut demandé com„ ment il s'en étoit trouvé, & qu'il lui euſt repondu que „ nullement bien, elle lui repliqua, *Je ne m'étonne pas Si„ re, car vous ne portez point d'affection & n'ajoutez foi à „ femmes, & faites plus de cas de la chaſſe & de vos chiens „ que de nous autres. Dont*, lui dit-il, *avez vous cette opi„ nion de moi, que j'aime plus l'exercice de la chaſſe que le „ vôtre, & pardieu ſi je me depite une fois je vous joindrai „ de ſi près toutes vous autres de ma Cour, que je vous por„ terai par terre les unes après les autres.* Ce qu'il ne fit pas „ pourtant DE TOUTES; mais en entreprit aucune, plus „ par reputation que par laſciveté, & très-ſobrement en„ core, & ſe mit à choiſir une fille de très-bonne maiſon „ que je ne nommerai point pour ſa maîtreſſe, qui étoit „ une fort belle, ſage, & honnête Damoiſelle, qu'il ſer„ vit avec tous les honneurs & reſpects qu'il étoit poſſi„ ble, & plus, diſoit-il, pour façonner & entretenir ſa „ grace que pour autre choſe, n'étant rien, diſoit-il, qui „ façonnoit mieux un jeune homme que l'amour logée „ en un beau & noble ſujet. Et a toûjours aimé cette „ honnête Damoiſelle juſques à la mort, bien qu'il euſt „ ſa femme la Reine Elizabeth, fort agreable & fort ai„ mable Princeſſe. Il aima fort auſſi Marie Jacoſſie, dite „ autrement TOUCHET, fille d'un Apoticaire d'Orleans, „ tres-excellente en beauté, de laquelle il eut Mr. le „ Grand Prieur, dit aujourd'hui M. le Comte d'Auver„ gne ". Voilà de bon compte trois maîtreſſes (34) outre la femme légitime; car on ne doit pas confondre celle dont Mr. de Mezerai dit que le Roi ſe trouva mal, avec celle que Brantome n'a pas voulu nommer, & que ce Prince aima juſques à ſa mort, Quand donc on fait refléxion qu'il mourut avant l'âge de vingt-quatre ans accomplis, & après une longue maladie, & que l'Hiſtorien lui donne deux enfans naturels (35), on ne voit pas ſur quoi peut être fondée l'averſion que Mr. de Mezerai lui prête. Que voudroit-il qu'on eût fait de plus? Il lui en faudroit bien pour nommer débauche la vie des gens. Mais il eſt vrai qu'au prix de l'horrible corruption qui étoit alors à la Cour, de France, on pourroit trouver dans Charles IX quelque ſorte de modicité par cet endroit-là. Cet Hiſtorien ne parle que d'un fils de Charles IX & de Marie Touchet, & remarque qu'il nâquit en 1572, & qu'il fut prémiérement grand Prieur de France, puis Comte d'Auvergne & de Lauraguais, & après Duc d'Angoulême (36) & Comte de Pontieu. Le Pere Anſelme ne s'accorde pas à cette Chronologie, puis qu'il le fait naître (37) au Château du Fayet en Dauphiné, près de Montmelian le 28 d'Avril 1573. Je ne ſaurois encore bien éclaircir à mon Lecteur ce qui en eſt, ni pourquoi la Dame auroit été envoiée faire ſes couches ſi loin de la Cour & de ſa patrie. Ce n'étoit pas ſon prémier-né; le rang du pere effaçoit la honte, & rien ne l'engageoit à ſe ſervir des myſteres qu'il faut emploier quelquefois, lors que les choſes n'aiant pas été dans l'ordre, un voiage paroît néceſſaire pour dépaïſer les gens, & pour mettre bas la charge à l'inſu du monde.

(33) Brant. Diſcours ſur Charles IX.

(34) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Caſtelnau *Tom. II, raporte une Lettre où il eſt dit que Charles IX aimoit fort la femme du Sieur de la Tour. Voiez ci-deſſous le penultieme à linea de cette Remarque.*

(35) *Le Pere* Anſelme, Hiſt. Génealog. de France, *pag.* 146, *ne dit pas s'ils furent tous deux d'une même mere: mais* Papyre Maſſon *en marque deux de Marie Touchet.*

(36) *C'eſt de lui que ſont deſcendus les derniers Ducs d'Angoulême. Il mourut à Paris le* 24 *Sept.* 1650.

(37) Hiſt. Genéalog. *pag.* 173.

Si ce que Brantome raconte ſans le croire étoit véritable; on ne devroit point avoit trop bonne opinion des Mémoires de Mr. de de Mezerai, ſur l'averſion qu'il attribue à ce Prince. *Aucuns ont voulu dire* (c'eſt Brantome qui parle) *que durant ſa maladie il s'échapa après la Reine ſa femme, & s'y échauffa tant qu'il en abregea ſes jours, ce qui a donné ſujet de dire que Venus l'avoit fait mourir avec Diane, ce que je n'ay ſu croire, car il ne s'en parloit à la Cour parmi les bouches les plus dignes de foi, car j'y étois*, Ce qu'il dit de Venus & de Diane, eſt une alluſion à deux Vers qu'il avoit déjà raportez, & qui étoient une eſpece d'Epitaphe de Charles IX.

Pour aimer trop Diane & Cytherée auſſi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau icy.

Papyre Maſſon, qui compoſa un Abrégé de la Vie de Charles IX, un an après la mort de ce Prince, raporte un fait qui peut-être n'eſt pas plus vrai que celui-là: mais qui eſt du moins plus vraiſemblable. Il dit que le Roi pendant ſa longue maladie alla voir une fois Madame Touchet ſa Maîtreſſe, & qu'on ſoupçonne que pour s'être diverti avec elle à contretems, ou avec excès, il augmenta ſon mal, & hâta la fin de ſa vie. *Sane Rex ipſe inter moras longiſſimi morbi ſemel ad eam divertit, ſuſpicioque eſt auctum morbum ex importuno aut immodico coitu & acceleratum vitæ*

PAPYRE Maſſon mal traduit par le Laboureur. Varillas critiqué.

étrange que je fasse des Articles pour des femmes comme celle-ci (*G*).

vita finem (38). Mr. le Laboureur (39) n'a pas bien rendu ce Latin-là; car voici comment il le traduit, *Aussi le Roi l'aiant été voir une fois dans un intervalle de sa longue maladie, tient-on pour certain que pour n'avoir pas été en état de l'aprocher, ou pour avoir fait quelque excès, son mal augmenta, & que cette visite hâta ses jours.* Je ne dis rien de ce qu'il donne comme une certitude, ce qui n'est qu'un soupçon dans le Latin; mais il me semble qu'il n'y a gueres de Lecteurs, qui par ces paroles *pour n'avoir pas été en état*, ne se figurent d'abord toute autre chose que ce que l'Historien a voulu dire; quelque accident semblable à celui que Monsr. de Rabutin a imité de Petrone (40). Mr. Varillas n'a pas manqué d'adopter ce passage de Papyre Masson. „ Le Roi fut dangereusement malade ", dit-il (41), „ & ceux qui le connoissoient particulierement „ en disoient à l'oreille deux causes. La premiere étoit „ sa course precipitée de Paris à Orleans, pour voir la „ belle Marie Touchet sa Maîtresse, & la seconde, le poi„son qu'ils pretendoient lui avoir été donné par son Maî„tre d'Hôtel (42) la Tour, frere puîné du Marechal de „ Rets & de l'Evêque de Paris. La vigueur extraordi„naire de ce Prince sembla pourtant depuis avoir sur„monté la force de son mal, & l'apprehension que la „ Tour conçut du bruit qui s'étoit repandu contre lui, „ le jetta dans une frenesie qui fut cause de sa mort peu „ de tems après ". Monsr. Varillas ne cite que Papyre Masson.

(38) Papyr. Masso, *in* Vita Caroli IX.

(39) Addit. à Castelnau, *Tom. II, pag.* 879.

(40) *Dans* l'Histoire amoureuse des Gaules. Ovide, Amor. *Libr. III*, Eleg. VII, *décrit au long un tel accident.*

(41) Varillas, Hist. de Charles IX, *Tome II, pag.* 365 *Edit. de Hollande.* 1684.

(42) Brantome *le fait Maître de la Garderobe:* Papyre Masson *le nomme* Carolum Gondium Cubicularium. *Le* Journal de Henri III *le fait Maître de la Garderobe, & met sa mort au* 15 *Juin* 1574, *& l'attribue à une autre cause.*

C'est ce qui me donne lieu de faire quelques Remarques; car, I, l'Auteur, auquel Monsr. Varillas nous renvoie, ne dit pas que Charles IX ait été obligé de faire une course à Orleans pour voir Marie Touchet; & il n'y a guere d'aparence qu'elle se tint si peu à la portée du Roi, puis qu'elle étoit sa Maîtresse tambour batant, & qu'elle avoit déjà eu des enfans de lui. En II lieu, il est faux que Masson impute cet empoisonnement à la Tour, qu'au contraire il le fait mourir d'une maladie, causée par la douleur d'avoir perdu avec Charles IX l'espérance d'une très-grosse fortune. Je ne nie pas que la Tour n'ait été accusé de ce mauvais coup par d'autres gens; mais il faloit donc nous renvoier ailleurs qu'à l'éloge de Papyre Masson. Monsr. le Laboureur a inséré dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, à la page 462 du II Tome, une Lettre satirique, où l'on reproche à Catherine de Medicis d'avoir fait empoisonner Charles IX par le Sieur de la Tour, & puis celui-ci par un autre. *Vôtre Majesté fit si bien*, dit l'Auteur de cette Lettre, *qu'elle gagna le feu Sieur de la Tour, lui faisant entendre ou autre pour vous que le feu Roi vôtre fils étoit en volonté de le faire mourir, afin que plus aisément il joüit de sa femme; ce que ledit la Tour crut facilement, d'autant qu'il sçavoit bien que ledit feu Roi aimoit fort sa femme, & facilement accorda de donner la poison à sadite Majesté, &c.* Cette Lettre est datée de Lausanne le 3 mois de la 4 année après la trahison, (*c'est-à-dire, après la S. Barthelemi*) & est signée *Grandchamp*, qui étoit un Gentilhomme de Nivernois, qui avoit été Ambassadeur à Constantinople, & engagé dans les intrigues de la Mole & de Coconnas. En III lieu, on ne sauroit deviner par les paroles de Mr. Varillas, si la Tour mourut avant ou après le Roi, & l'on en concluroit plutôt que ce fut avant qu'après: néanmoins il ne mourut qu'après ce Prince, soit de regret, soit de poison, soit de peur, ou autrement.

Voici une chose qui ne fait pas deshonneur à Charles IX. „ S'allant un jour promener aux Tuilleries, voyant une „ femme (quoy que belle en perfection) toute nue passer „ la riviere à nage depuis le Louvre jusqu'au faux-bourg „ saint Germain, il s'arresta pour la voir: mais pendant qu'il „ estoit attaché par les yeux, comme le reste de la Cour, „ elle avec un plongeon se desroba de sa veuë, en fin estant „ revenue sur l'eau, & puis ressortie en terre aussi viste „ qu'un esclair, elle commença à tordre ses cheveux, & „ faire ce que dit Antipater de Venus:

„ *Voy n'agueres Venus hors de la mer sortant,*
„ *Ouvrage d'Apelles, entre ses mains tenant*
„ *Ses moettes cheveux, elle faict de sa tresse*
„ *Humide l'espraignant, sortir l'escume espaisse.*

„ Puis se retira emportant quand & soy les yeux & les „ cœurs de tout le monde. Mais neantmoins avec tout „ cela, encore que l'action semblast estre plaisante en soy, „ si est-ce que le Roy la trouva si estrange & nouvelle, „ qu'on ne luy en ouit jamais dire un seul mot de louan„ge, bien qu'il entendist la pluspart de sa suitte, voire „ les plus retenus, dire tout haut plusieurs paroles d'admi„ration (43) ".

(*G*) *On ne doit pas trouver étrange qui je fasse des Articles pour des femmes comme celle-ci.*] Le commencement de cet Article dans mon Projet contient ces paroles: „ Les „ Dictionaires ne devroient pas oublier les personnes de „ cette catégorie: la figure qu'elles font dans le monde „ est assez relevée pour cela, & ce seroit sans doute un „ Livre tout-à-fait curieux, que celui que feu Mr. Colo„miés avoit promis (44), & qu'il vouloit intituler, *Cu„pidon sur le Trône, ou l'Histoire des Amours de nos Rois „ depuis Dagobert* ". Depuis l'impression du Projet il a paru un Ouvrage où l'on remonte plus haut que Colomiés ne vouloit faire; car on commence par Pharamond. J'aimerois mieux l'Ouvrage de Colomiés que celui-ci. Cet Auteur n'auroit rien dit qu'il n'eût tiré de quelque Livre, il auroit consulté des Livres rares, & cité toûjours ses témoins. Mais l'Anonyme qui nous a donné l'Histoire des Galanteries des Rois de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à Louïs XIV ne cite personne, & ne nous rassûre point contre les soupçons de Roman. La prémiere Edition valoit mieux que les suivantes: elle étoit plus simple & moins chargée, elle avoit plus l'air d'une Histoire. Je m'avisai un jour de la loüer par cet endroit-là, devant le Libraire qui l'avoit donnée au public. Il me répondit sincérement qu'on avoit trouvé par le débit, que c'étoit le principal foible de l'Ouvrage, & qu'on y alloit rémedier dans la seconde Edition. Le Public n'a pas trouvé, me dit-il, assez d'Intrigues, & d'Avantures merveilleuses dans cette Piece, nous y en ferons mettre pour contenter les Lecteurs. Depuis cet aveu je me défie de cet Ouvrage beaucoup plus que je ne faisois. On y verra bien des choses touchant Marie Touchet que j'ai réfutées, ou que je n'ai pas raportées, n'étant pas fort assûré qu'elles ne soient pas de l'invention de l'Auteur. C'est ce que je juge de la douzaine de coupeurs de bourse qu'on y a fait intervenir, afin que le Roi pût voir le billet d'amour que sa Maîtresse avoit reçu d'un autre galant, frere de l'Evêque de Valence (45).

(43) Pierre de Lancre, *Conseiller au Parlement de Bordeaux*, Tableau de l'inconstance & instabilité de toutes choses, *folio* 52 *verso.*

(44) Colomiés, Gallia Orient. *pag.* 67.

(45) *Voiez les* Intrigues Galantes de la Cour de France, *Tome I, pag* 234 *Edit. de Hollande* 1695.

TOULOUSE, Ville de France sur la Garonne, l'une des plus grandes, & des plus anciennes de l'Occident, & le siege du second Parlement du Roiaume, mériteroit un fort long Article; mais comme Monsieur Moreri, & l'Auteur de son Suplément, en ont traité fort au long, je ne m'y arrêterai pas. Je dirai seulement que les Consuls de cette Ville portent le nom de Capitouls, & qu'ils aquiérent la Noblesse par cette Charge. Monsieur de la Faille publia une très-belle Dissertation sur ce sujet (*a*), au tems qu'on recherchoit les faux Nobles (*b*). Tout le monde attend avec impatience la suite des Annales de Toulouse que cet illustre Ecrivain a composées (*c*). Cette Ville, qui a été toûjours féconde en habiles gens (*d*), & qui l'est encore autant que jamais (*e*), méritoit bien l'érection (*A*) qu'on

(*a*) *Vous en pouvez voir le précis dans l'Ouvrage in* 4 *de Monsr.* Gilles de la Roque sur la Noblesse.

(*b*) *C'est-à-dire environ l'an* 1666.

(*e*) *Le Théâtre de Paris, & l'Academie Françoise en peuvent rendre témoignage.*

(*c*) *Mr.* de Beauval *a parlé du I Volume de ces* Annales, *Mois de Septembre* 1688, *pag.* 3 *& suiv. Voiez aussi le* Journal des Savans *du* 19 *d'Avril* 1688. (*d*) *Voiez* Balzac *à la derniere page des* Oeuvres diverses, *&* Sorberiana *au mot* Toulouse.

(*A*) *L'érection qu'on y a faite d'une Académie de beaux Esprits.*] Monsieur de Basville (1), qui dans les Provinces de son Intendance s'est montré si digne d'avoir eu pour pere l'illustre prémier Président de Lamoignon, pendant que Monsieur l'Avocat Général (2) son frere se montre si digne du même honneur dans le Parlement de Paris, s'est fort emploié à ce nouvel établissement. Il résolut *de changer les Jeux Floraux de Toulouse en une Academie de belles Lettres* (3). La Compagnie des Jeux Floraux s'allarma de ce dessein, & fit publier des Mémoires qui tendoient à intéresser la Ville à laisser les choses comme elles étoient. On réfuta ces Mémoires; on montra l'inutilité de ces Jeux, *& la necessité qu'il y avoit d'établir dans Toulouse une Academie de belles Lettres*, afin que les *heureux genies que* cette Ville *produit, eussent les moyens de se perfectioner dans l'Eloquence.* On soutint qu'elle *ne manqueroit pas de fournir quantité de sujets capables* d'imiter les Académiciens des autres Villes du Royaume, & *on fit une longue Liste d'excellens Esprits sortis de Toulouse* (4). Pour savoir si ces raisons fûrent efficaces, on n'a qu'à lire cet Extrait d'un des Journaux de Mr. Cousin. „ Les Jeux Floraux de Toulouse „ ont esté enfin érigez en Academie, & les Letres en ont „ esté sellées sur la fin de l'année derniere. Cette Compa„gnie est composée de trente-cinq personnes les plus dis„tinguées par leur merite & par leur sçavoir. Ils distribueront „ chaque année deux prix, ausquels sera employé le fonds „ des Jeux, qui estoit considerable (5) ".

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire j'ai apris par le Journal des Savans du 11 Juin 1696, qu'il n'y avoit pas long-temps que l'Académie Françoise étoit établie, lors que Mr. Pellisson *qui estoit alors à Toulouse y forma le Plan d'une Compagnie qui s'adonneroit à de semblables exercices;* qu'*elle ne reçut pourtant sa derniere forme qu'en l'année* 1688, *que des gens de lettres commencerent à s'assembler chez Monsieur Carriere, Juge Mage & President au Presidial*

(1) *Intendant de Languedoc.*

(2) *On parloit ainsi l'an* 1696: *depuis ce tems-là cet Avocat Général est devenu Président au mortier au Parlement de Paris.*

(3) *Voiez le* Journal des Savans *du* 14 *de Sept.* 1693, *p.* 666 *Edit. de Hollande.*

(4) *Là-même, pag.* 668.

(5) Journal des Savans *du* 7 *Février* 1695, *pag.* 108. *Edit. de Hollande. On marque que c'est l'Extrait d'une Lettre écrite de Montauban le* 12 *Decembre* 1695. *Il y a là une faute d'impression,* 1695 *pour* 1694; *& notez que ces paroles* l'année derniere, *se raportent, non pas à la date de la Lettre, mais à celle du* Journal.

qu'on y a faite d'une Académie de beaux Esprits.

ſidial de cette Ville, ce qu'ils continuerent de faire jusqu'en l'année 1694, qu'ils ſe transporterent chez Monſieur de Mondran Gentilhomme dont la maiſon eſtoit ſituée dans un quartier plus commode (6). Que *ceux qui deſireront ſçavoir qui eſtoient les perſonnes qui compoſoient cette Compagnie, & quels eſtoient leurs exercices, le pouront aprendre par la lecture de la réponſe que M. de Martel, l'un des membres de ce corps, & qui y remplit dignement la fonction de ſecretaire, fit imprimer à Montauban en 1692, pour éfacer les impreſſions peu avantageuſes qu'en avoit voulu donner l'auteur d'un memoire fait contre ſon établiſſement, ſous pretexte de défendre les jeux floraux.* Que *les Meſſieurs, qui ſe trouvent à* ces Conferences Academiques, *compoſent ſouvent en proſe & en vers des piéces en l'honneur du Roi, & ſur d'autres ſujets importans, & qu'il y en a pluſieurs qui ont eſté imprimées & reçuës avec un aplaudiſſement general. Leur zele a eſté plus loin. Ils donnerent en mil ſix cent quatre vint-quatorze un prix qui eſt une medaille d'or, de la valeur de douze louis* (7). Tout ceci, & quelques autres particularitez bien glorieuſes à ces Meſſieurs, ſe peuvent lire dans l'Extrait d'une Lettre écrite de Toulouſe, qui a été emploié par Mr. Couſin Auteur du Journal des Savans. On m'a envoié de la même ville un long Mémoire manuſcrit dont je mettrois ici très-volontiers toute la ſubſtance, ſi l'Imprimeur me pouvoit donner le tems de demander & de recevoir l'éclairciſſement qui me ſeroit néceſſaire. Mais comme je n'ai examiné ce Mémoire-là, que deux jours avant que d'envoier cet Article à l'Imprimerie, je ne puis attendre que cet éclairciſſement me ſoit donné. Il faut donc que je me borne à un petit nombre d'Extraits, par où l'on pourra aiſément comprendre que l'Académie érigée à Toulouſe eſt diſtincte de la Compagnie où ſe tenoient les Conférences Académiques dont le Journal du 11 Juin 1696 a fait mention.

(6) Journ. des Savans 1696, pag. 426 Edit. de Hollande.

(7) *Là-même, pag.* 427.

Ces Conférences commencérent à Toulouſe l'an 1640 en deux endroits diférens, chez Monſr. de Malepeire (8), & chez Monſr. de Campunaut (9); mais ces deux Aſſemblées ſe réünirent enſuite chez Mr. de Garrigis Conſeiller au Préſidial, & choiſirent pour leur Directeur Monſr. de la Garde, *qui s'étoit rendu également recommandable par ſes Poëſies Latines, & par les belles decouvertes qu'il faiſoit dans la Phyſique; car il avoit combatu les formes & les accidens d'Ariſtote avant qu'on eût vu paroître les ouvrages de Gaſſendi.* Monſr. Donneville, Préſident au Mortier, rétablit ces Exercices de Litérature avec beaucoup plus d'éclat en l'année 1667. Monſr. de Nolet, Thréſorier de France, établit des Conférences réglées dans ſa maiſon quelque tems après ſous la direction de Mr. Bayle (10) Docteur en Médecine; Mr. Regis y faiſoit d'excellens Diſcours ſur le Syſtême de Mr. Des Cartes. Il ſe forma enſuite une autre Aſſemblée dans le College de Foix, & l'on commença à travailler à l'érection d'une Académie de beaux Esprits. La Compagnie des Jeux Floraux ne goûta point ce projet, & il y eut un Anonyme qui fit un Ecrit pour montrer que l'exécution de ce deſſein étoit impoſſible. Monſr. Martel, aggrégé à l'Académie des *Ricovrati* de Padoue, réfûta cet Anonyme par un Ouvrage (11) dont vous trouverez l'Extrait dans le Journal des Savans du 14 de Septembre 1693. Il avoit formé de concert avec Mr. de Carriere (12), & avec Monſr. de Malepeire, des Conférences réglées qui ont continué jusqu'en 1698. „ Mr. Pelliſſon qui avoit autrefois jetté les fondemens de ſemblables exercices de Litterature à Toulouſe „ avec Mr. de Malepeire, ne peut en voir l'heureux retabliſſement ſans les regarder en quelque maniere comme „ ſon ouvrage, puis qu'il en avoit formé le premier plan, „ & que l'illuſtre Magiſtrat, qu'il avoit autrefois aſſocié dans „ les premieres conferances avoit tant de part & tant d'interêt à leur renaiſſance. Ce grand homme, toûjours paſſionné pour l'accroiſſement des belles Lettres, inſpira aux „ auteurs de ces nouveaux exercices de penſer ſerieuſement „ à faire ériger leur Compagnie en une Academie de belles „ Lettres, afin de les fixer dans Toulouſe, par un auſſi ſolide établiſſement. Il s'offrit lui-même d'en être le mediateur, ſe flattant avec quelque raiſon de pouvoir procurer à Toulouſe le même avantage qu'il avoit auparavant „ obtenu, même dans une conjoncture peu favorable, en „ faveur de Soiſſons. C'eſt pour favoriſer ce deſſein qu'il „ fit agréer la protection de cette Compagnie à Monſeigneur le Prince du Mayne Gouverneur de Languedoc, „ qui eut la bonté de préſenter un placet au Roy, pour „ ſupplier ſa Majeſté d'approuver le projet & l'execution de „ cet ouvrage. C'eſt auſſi en recognoiſſance d'une grace ſi „ ſignalée que Mr. Richebourg, l'un des membres de cette „ Compagnie, eut l'honneur d'adreſſer à ce Prince une ingenieuſe fable. . . . Cette Piece de Poëſie allarma quelques Meſſieurs des Jeux Floraux . . . . . & ce fut alors „ que leur Compagnie, favoriſée de pluſieurs illuſtres Magiſtrats qui en étoient les membres, craignant qu'on n'élevât la nouvelle Academie ſur les ruines de la leur, qui „ avoit le maniment d'un fond conſiderable, prirent les plus „ juſtes meſures pour la faire établir par des Lettres patentes „ ſous la protection des Chanceliers de France. Ils lui conſerverent autant qu'ils peurent le nom & les coutumes „ qu'elle avoit: afin de ſuivre les veſtiges de ſon ancien établiſſement; car outre qu'il eſt deffendu à ces Meſſieurs „ par leurs Statuts de faire imprimer aucun Ouvrage au „ nom de la Compagnie, ni d'y faire aucun Remerciment „ à leur reception, de quatre prix qu'on y diſtribuë, il y „ en a trois & même l'un des plus conſiderables qui ſont „ deſtinez pour la Poëſie. Meſſieurs des Conferances Academiques redoublerent alors leur zêle pour perfectionner leurs études; & comme ils avoient particulierement „ en vuë l'Eloquence, les Antiquitez, & tout ce qui peut „ regarder les belles Lettres, ils choiſirent les Comedies „ de Terence, & les Inſtitutions de Quintilien, pour le ſujet de leurs Conferences. Mr. de Mondran, Treſorier „ de France, qui avoit une maiſon très-commode au milieu de la ville, ſe fit honneur de la leur offrir pour y faire leurs exercices ".

(8) *A préſent Doien du Preſidial.*

(9) *Pere de Mr. Campunaut Profeſſeur Roial en Droit.*

(10) *Il eſt Profeſſeur en Philoſophie. Voiez ci-deſſus la Citation* (132) *de l'Article* RORARIUS.

(11) *Imprimé à Montauban en* 1692.

(12) *A préſent Juge Mage.*

L'Auteur du Mémoire dont je tire toutes ces choſes finit par dire que ces Conférences, *qui n'auroient pas été interrompues ſans la mort de pluſieurs dignes ſujets, pourront ſe retablir dans un tems auſſi favorable pour les Sciences, que l'eſt cette paix generale qui regne dans toute l'Europe* (13).

(13) *On écrivoit cela au commencement de l'an* 1700.

TRABEA (QUINTUS)

TRABEA (QUINTUS) Poëte Comique dont Ciceron a allégué quelque Vers (*a*). La Piece, qu'il avoit intitulée *Ergaſtulum*, a été citée par Nonnius Marcellus (*b*). On voit dans Aulugelle que Vulcatius Sedigitus lui donnoit la huitieme place entre les dix plus excellent Poëtes Comiques de l'ancienne Rome (*c*). La ſupercherie qui fut faite par Muret au grand Scaliger (*A*), &

(*a*) Cicero, Tuſcul. *Libr. IV, folio m.* 270, *B. Voiez le auſſi Libre II* de Finibus, *folio* 219, *D.*
(*b*) Nonius Marcell. *Voce* Rarenter, *pag. m.* 515.
(*c*) Aulus Gellius, *Libro XV, Cap. XXIII.*

(*A*) *La ſupercherie qui fut faite par Muret à . . . . Scaliger.*] Raſſemblons diverſes choſes qui concernent ce fait-là. „ Scaliger en l'âge de dix-huit ans ſe piquoit de diſcerner les differens caracteres de tous les ſiecles. Muret, „ ayant envie de l'attraper, compoſa quelques vers qu'il „ luy monſtra, feignant qu'il les avoit receus d'Allemagne, & qu'on les avoit tirez d'un vieux manuſcrit. Scaliger, aprés les avoir leus attentivement, luy aſſeura ſans „ balancer qu'ils eſtoient d'un vieux Comique nommé Trabeas: Et dans l'opinion qu'il eut que ſa conjecture eſtoit „ infaillible, il les allegua depuis ſous le nom de cet ancien „ Poëte en quelque endroit d'un Commentaire qu'il fit ſur „ Varron. Muret s'en moqua tout ſon ſaoul, & ne prit „ pas la peine de s'en contraindre (1) ". Coſtar, aiant parlé de la ſorte dans ſon Apologie, expliqua depuis dans une Lettre plus particuliérement les circonſtances du fait. „ Ces vers de Muret, fauſſement attribuez au Comique „ Trabeas, meritent bien l'impatience que vous avez de „ les voir. Comme j'ay l'honneur de vous connoiſtre, je „ me répons que vous les apprendrez par cœur; car ils expriment elegamment un ſentiment de Morale qui vient „ ſouvent en uſage:

„ *Here, ſi querelis, ejulatu, fletibus,*
„ *Medicina fieret miſeriis Mortalium,*
„ *Auro paranda lacruma contrà forent.*
„ *Nunc hac ad minuenda mala non magis valent;*
„ *Quàm nænia Præficæ ad excitandos Mortuos.*
„ *Res turbidæ conſilium, non fletum expetunt.*

(1) Coſtar, Apolog. pag. 303, 304.

„ Scaliger allegua ces vers dans ſon Commentaire ſur Varron *de Re Ruſtica*, page 211 de l'edition de Henry Eſtienne. *Producam autem*, dit-il, *locum veteris Comici Trabeæ ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus uſurpatur, &c* (2). (Il parle de cette façon de parler, *auro contrà*) *Quis enim tam averſus à Muſis, tamque humanitatis expers, qui horum verſuum publicatione offendatur?* „ &c. Muret ſe vanta d'avoir trompé ce grand homme qui „ s'eſtimoit infaillible; & Scaliger, piqué de cette fourbe, „ s'en vengea par ce Diſtique:

„ *Qui rigida* flammas *evaſerat antè Toloſa*
„ *Muretus*, fumos *vendidit ille mihi.*

„ Vous entendez bien *ces flammes de la rigoureuſe Toulouſe*, & n'avez pas oublié que Muret avoit eſté accuſé devant le Parlement de cette ville-là d'un crime qui eſt puni par le feu. Vous ſerez bien aiſe que je vous avertiſſe „ auſſi que Scaliger ſupprima ces vers de Muret dans ſa ſeconde Edition (3) ".

(2) *Les paroles qui manquent ici ſont*, tum propter ſententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgo nondum noti ſunt: *Scaliger raporte enſuite les ſix Vers prétendus de* Trabea.

(3) Coſtar, Apologie, *pag.* 419, *dans ſa II Lettre* à Mr de Heurles.

Le Sieur Borremans n'a pas eu raiſon de dire que ce paneau fut tendu à Jules Ceſar Scaliger (4). On n'a pas été mieux fondé, quand on a dit que ce prétendu paſſage de Trabea étoit une Epigramme. *Joſeph. Scaliger, cui ille* (Muretus) *verba dederat, atque epigramma recens a ſe compoſitum pro vetere obtruſerat, &c* (5). C'étoit un endroit d'une Scene de Comédie. Voiez Mr. Menage au Chapitre LXXXIII de l'Anti-Baillet. Vous y trouverez beaucoup de choſes curieuſes touchant cela; mais vous n'y

(4) Borremans, Var. Lect. *Cap. III, pag.* 10.

(5) Nicius Erythr. Pinac. I, *pag.* 12.

& qui fut cauſe que celui-ci allégua comme des Vers de Trabea ce qui venoit d'une ſource bien plus moderne, mérite ici quelque place. On y a été trompé dans le Lexicon de Buchnerus (*d*).

(*d*) *Voiez* Præfica, *folio* 1128. *Voiez les* Poëſies de Muret, *pag.* 50 *Edit. Lipſ.* 1672.

n'y trouverez point toute la ſuite du paſſage de Scaliger. Je ne ſaurois croire que Mr. Menage l'ait omiſe de deſſein prémédité: je ſoupçonne qu'il n'avoit pas ſous les yeux le Commentaire ſur Varron; car s'il avoit ſu qu'elle contient un autre piege où ce grand Critique tomba, il l'auroit citée de tout ſon cœur, ce me ſemble. Je n'ai point cette Edition du Commentaire de Scaliger; mais ſur la foi de Scriverius j'oſe ſoutenir, qu'immédiatement après les paroles que Monſr. Coſtar a raportées on y trouve celles-ci (6): *Quod ſi hi placent, non gravabor & alios ejuſdem notæ, ſed alius poëtæ, adhibere, qui tanquam ſuperiorum gemini & germani ſunt. Sunt autem Accii, veteris ac graviſſimi Tragici, ex Oenomao:*

(6) Scriverius, Animadv. in Pervigilium Veneris, pag 466. 467. *Tractatus cui Titulus* Baudii Amores.

Nam ſi lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miſeria;
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractaque voce Divûm obteſtari fidem,
Tabifica donec pectore exceſſet lues.
Nunc hæ neque hilum de dolore detrahunt,
Potiuſque cumulum miſeriis adjiciunt mali,
Et indecoram mentis mollitiam arguunt.

Qui verſus hactenus latuerunt, eoſque nunc primum in vulgus publicamus, quorum priores Trabeæ mihi ad verbum è Philemone (vel Menandro, ſecundùm alios,) *mutuati videntur: qui eandem ſententiam extulit; Εἰ τὰ δάκρυ' ἡμῖν, &c. Hæc illuſtris heros, qui poſteaquam dolum perſenſit, præ indignatione hoc diſtichon, quod mihi de manu in manum vivus videnſque olim tradidit, ex tempore luſit;*

Qui rigidæ flammas evaſerat ante Toloſæ,
Falſidico fumos vendidit ore mihi.

(7) *Ces cinq lettres ſignifient* Marci Antonii Mureti Civis Romani.

Virum diſertum deſignans, cujus nomini heic parco. Heroe (æterno, heu, doctorum omnium dolore) defuncto, incidi in Poſthuma quædam ſcripta M. A. M. C. R. (7) *& inter poëmata repperi hæc*

AFFICTA TRABEÆ.

Here, ſi querelis, ejulatu, fletibus, *&c.*

(8) Baillet, Jugem. ſur les Poëtes, *Num.* 1333. *le raporte ainſi*, Qui flammas rigidæ vitaverat ante Toloſæ Rumetus fumos vendidit ille mihi.

prorſus eadem cum iis quæ ſupra recitavi. Illud alterum ex Actii Oenamao fragmentum nuſquam comparet? præterquam in Rittershuſii ad Oppianum Commentario: ubi Trabeæ & Actii hos verſus, elegantes & memoria digniſſimos (ut ipſe vocat) producit, tranſcriptos & mutuatos ex Notis Scaligeri. Je n'ai point fini cette citation où les paroles de Scaliger finiſſent: j'ai voulu alléguer auſſi celles que Scriverius y ajoûte; car c'eſt un fond de deux Remarques critiques, En 1 lieu, vous voiez que le Diſtique de Scaliger eſt conçu en d'autres termes, que Mr. Baillet ne le raporte (8) après Nicius Eryrhræus, & que Monſr. Menage ne le cite (9) comme tiré du *Recueil des Poëſies de Scaliger fait par Scriverius ſur les Originaux de Scaliger.* En 2 lieu, vous voiez que Scriverius ignore que les prétendus Vers d'Accius ſe voient ailleurs que dans Scaliger, & dans Rittershuſius Copiſte de Scaliger en cela. Cependant nous verrons bientôt qu'ils furent mis dans une Edition des Poëſies de Muret, deux ans après que Scaliger eut publié ſon Commentaire ſur Varron. Voici la preuve de cela (10): „ Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ſes Poëſies de l'édition d'Alde de 1575. Et il les a fait imprimer avec cette Note: *Cùm veteris Comici Græci Philemonis ſententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam, animi cauſſâ exprimere tentaſſem, & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum ſimillimo: placuit etiam experiri; nunquid eandem comicè explicare poſſem. Viſum eſt utrumque non infeliciter ſucceſſiſſe. Per jocum itaque prioribus verſibus Attii, poſterioribus Trabeæ nomen aſcripſi, ut experirer aliorum judicia, & viderem num quis in eis ineſſet vetuſtatis ſapor. Nemo repertus eſt qui non ea pro veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & judicio acerrimo præditus, repertus eſt, qui ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur ampliùs fallatur, & rem totam detegendam, & carmina ipſa hic ſubjicienda duxi.*

(9) *Monſr.* Menage, Anti Baillet, ch. *LXXVIII. le cite ainſi*, Qui rigidæ flammas evaſerat antè Toloſæ, Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

(10) Menage, Anti-Baillet, *ibid.* *Notez qu'il raporte tous ces Vers là de* Muret.

„ Afficta Attio.
„ *Nam ſi lamentis, &c.*
„ Afficta Trabeæ.
„ Here, *ſi querelis, &c* ".

Ces paroles de Muret nous découvrent une erreur contenue dans le paſſage qui eſt au commencement de cette Remarque. Mr. Coſtar s'eſt imaginé que Scaliger ſe hazarda de donner un pere aux Vers Latins qu'on lui avoit communiquez; Mr. Coſtar, dis-je, s'eſt imaginé que ce grand Critique, non content de les recevoir comme l'Ouvrage d'un ancien Auteur, décida qu'ils étoient tirez d'une telle Piece de Théatre de Trabea. Mais Muret nous montre que la choſe ne ſe paſſa pas ainſi, & qu'il les produiſit d'abord comme des Vers de cet ancien Poëte. Scaliger ne ſe trompa qu'en ajoûtant foi aux paroles de Muret. Au reſte, il découvrit ſûrement que c'étoit une imitation de quelques Vers Grecs qui ſe trouvent dans Plutarque (11), & qu'Amyot a traduits de cette façon:

(11) Plut. de Conſol. ad Apollon. *pag.* 105.

Si nos mal-heurs les larmes gueriſſoyent,
Et ſi nos maux incontinent ceſſoyent
Que l'on auroit larmoyé tendrement,
Au poids de l'or payées cherement
En un mal-heur les larmes devroyent eſtre:
Mais maintenant les afaires, mon maiſtre,
N'y penſent point, & n'y jettent point l'œil:
Ains ſoit, ou non, que tu pleures en dueil,
Pas ne lairront d'aller la meſme voye.
Qu'eſt-il beſoin donc que noſtre œil larmoye?
Qu'y gagnons-nous? Rien: mais douleur produit,
Comme arbres font, des larmes pour ſon fruit.

JUGEMENS trompeurs dans l'attribution des Livres à tel ou tel Auteur.

Scaliger fut plus excuſable en cette rencontre, que lors qu'il prit pour un Ouvrage de Juſte Lipſe, la Harangue *de duplici concordia* (12); car il n'y a rien qui reſſemble mieux aux Vers des Anciens, que ceux du prétendu Trabea (13); mais la Harangue fauſſement attribuée à Juſte Lipſe (14), ne reſſemble guere aux autres Ouvrages de cet Ecrivain. Le Poëte Apollonius Collatius n'a rien qui reſſente l'Antiquité, & cependant Scaliger & pluſieurs autres très-bons Critiques l'ont pris pour un ancien Poëte (15). Joignez à cela ces paroles de Monſr. Colomiés: " j'ai ouï „ dire à M. Voſſius, que Boxhornius avoit corrigé & „ commenté une Satyre *de Lite*, qu'il croioit ancienne, „ qui eſt du Chancelier de l'Hoſpital. Ce que j'ay verifié depuis avec grand plaiſirs. Pricæus Critique Anglois „ fait la meſme faute ſur l'Apologie d'Apulée pag. 54 (16) ". Un Madrigal de Mr. Menage a paſſé pour être du Taſſe, vous le trouverez dans le Chapitre CXXXIII de l'Anti-Baillet, & vous verrez dans les *Meſcolanze* du même Auteur, *l'hiſtoire de cette innocente tromperie.* Muret ſe plaint de quelques Lettres & de quelques Poëſies dont il paſſoit injuſtement pour l'Auteur (16). Conférez avec ceci les Remarques (M) & (Y) de l'Article ERASME.

(12) *Voiez le* Scaligerana, *au mot* Lipſe.

(13) *Voiez* Bongars, Lettre CXIX à Camerarius.

(14) *Voiez la Rem.* (I) *de l'Article* GOLDAST.

(15) *Voiez* Barthius in Claudian. *p.* 795. *Edit.* in 4. *Voiez auſſi l'Article* COLLATIUS.
(16) Colomiés, Opuſc. *pag. m.* 123. (17) Muret. Epiſt. I *Libr.* I.

TRAERBACH, petite Ville du Palatinat avec un Château ſitué ſur un Rocher, eſt le chef d'un Bailliage dans le Comté de Spanheim. Elle eſt ſur la Moſelle vis-à-vis de Mont-Roial au deſſous de Treves & au deſſus de Coblens. Les Eſpagnols y mirent une Garniſon l'an 1632. Les Suedois s'en rendirent maîtres l'an 1635, & la remirent aux François. Elle fut rendue par la Paix de Munſter. La France s'en empara quelque tems après la Paix de Nimegue, & la fit fortifier avec Mont-Roial. Elle rendit l'une & l'autre de ces places par le Traité de Ryſwick l'an 1697, à condition qu'elles ſeroient démantelées (*a*), Les François, ſous le Comte de Tallard, ſe rendirent maîtres de Traerbach après un ſiege de quelques jours au mois de Novembre 1702. Les alliez la reprirent au mois de Décembre 1704, & y trouvérent plus de réſiſtance qu'ils n'avoient cru (*A*).

(*a*) *Tiré de la* Gazette *Flamande de Leide du* 9 *de Janvier* 1705.

TRA-

(*A*) *Les Alliez. . . . . . y trouverent plus de réſiſtance qu'ils n'avoient cru.*] Ils l'inveſtirent le 3 de Novembre, 1704, & commencérent à la canonner le 16 ou le 17 du même mois. Le Baron de Trosgné Brigadier dans les armées de Hollande, & Directeur des Attaques, s'étoit vanté d'emporter la place dans cinq ou ſix jours: Toutes les Gazettes avoient fait ſavoir cela. Cependant ce Château tenoit bon encore le 10 de Décembre que ce Baron fut tué d'un coup de mouſquet, & il ne capitula que le 18. Le Gouverneur de Traerbach & le Major furent tuez pendant le ſiege. On accorda à la garniſon une Capitulation très-honorable.

TRAJAN Empereur Romain. . . . .

La plupart des habiles gens de la Communion Romaine réfutent aujourd'hui le Conte qui a été tant proné que l'ame de cet Empereur fut tirée des enfers par les Prieres du Pape Gregoire (*A*).

(*A*) *Le Conte qui a été tant proné, que l'ame de cet Empereur fut tirée des enfers par les Prieres du Pape Gregoire.*] Paul Diacre & Jean Diacre, qui ont écrit la Vie de Saint Gregoire, raportent ce fait (1). Il est *encore attesté par S. Jean de Damas* (2). Voici comment on le raconte. „ Saint Gregoire passant par la place de Trajan, que ce Prince avoit fait orner de superbes édifices, où les principales actions de sa vie étoient représentées, il s'arrêta particuliérement à considérer un bas relief, dans lequel on voyoit ce qu'il fit en faveur d'une pauvre veuve. (*) Cet Empereur marchant à la tête de son armée, & étant obligé de faire grande diligence, une veuve bien âgée & fort pauvre vint le prier les larmes aux yeux, de venger la mort de son fils, qui avoit été tué. Trajan lui promit qu'au retour de son expédition il lui feroit justice. *Mais*, repartit la veuve, *si vous êtes tué dans le combat, de qui, Seigneur, pourrai-je après cela l'attendre?* De mon successeur, repliqua Trajan. *Que vous servira-t-il, grand Empereur, qu'un autre que vous, me rende justice*, répondit cette femme? *Ne vaut-il pas mieux que vous vous acquitiez de cette bonne action, que de la laisser faire à un autre?* On dit qu'alors l'Empereur touché des larmes de cette pauvre mere, & forcé par ses raisons, décendit de cheval, fit venir ceux qu'on accusoit d'avoir tué le fils de la veuve, prit une exacte connoissance de toute cette affaire; & quoique les principaux Officiers de son armée le pressassent fort, il ne voulut point continuer sa marche qu'il ne l'eût terminée. Il fit payer à la veuve une somme considérable, & donna néanmoins la vie aux criminels. Saint Gregoire, dit-on, touché de cette action de justice & de charité, pria Dieu avec bien des larmes & des gémissemens, de faire miséricorde à cet Empereur. Etant allé de là prier au tombeau de saint Pierre, il y répandit encore beaucoup de larmes, & il demeura longtems en prieres sur le même sujet. Enfin il connut peu de tems après qu'il n'avoit pas prié inutilement; car s'étant endormi d'un sommeil plûtôt extatique que naturel, Dieu lui revéla qu'il avoit été exaucé. Mais en même tems il lui ordonna de ne faire plus de priéres, pour des personnes qui feroient mortes sans avoir reçu le baptême (3) ". Jean Diacre qui *a cru cette Histoire* véritable (4), & qui a dit qu'elle *se lisoit dans les Eglises des Anglois* (5), avoue néanmoins *qu'elle n'étoit pas reçuë des Romains, & qu'elle leur avoit paru peu croyable* (6). „ On doit en effet la rejetter comme une fable qui n'a pû trouver créance que parmi des Anglo-Saxons, encore grossiers & peu instruits de la Religion Chrétienne; car Jean Diacre fait bien connoître, que c'est de chez eux qu'elle tire son origine. Je suis surpris de ce que les Sçavans qui ont travaillé à recueillir les Actes des Saints, bien loin de la rejetter, ont fait une (†) note pour l'autoriser & l'appuyer. Je croi qu'ils n'en ont jugé si favorablement, que parce qu'ils ont cru que la vie ancienne de S. Gregoire, qu'ils ont donnée comme d'un Auteur anonyme, étoit d'un Historien contemporain, ainsi qu'ils le (‖) déclarent. Mais cet anonyme s'appelle pourtant Paul Diacre, & cet Auteur contemporain est du neuviéme siecle, plus jeune que saint Gregoire d'environ 250 ans, comme nous l'avons prouvé dans l'Avertissement. Le Cardinal Baronius (‡) a réfuté ce conte fort amplement au huitiéme Tome de ses Annales, & le Cardinal Bellarmin après lui, sans parler de plusieurs Sçavans critiques de nôtre tems, qui en ont montré l'absurdité, & les dangereuses conséquences. Mais comme cela n'empêche pas que tous les jours on ne s'en serve, pour autoriser une doctrine trés-pernicieuse, & pour enseigner que les prieres de la sainte Vierge sauvent ceux qui lui appartiennent, & qui portent ses livrées, quoiqu'ils meurent même en peché mortel; je croi que les personnes qui aiment la véritable piété, seront bien aises de voir cette fausseté réfutée par saint Gregoire même, & par ce qu'il dit dans ses Dialogues (7) ".

Dom Ste. Marthe raporte ensuite divers Endroits du Chapitre XLIV du Livre quatrieme de ces Dialogues, & fait voir par là que St. Gregoire n'a point cru qu'il fut possible de délivrer une ame damnée. Il réfute aussi quelques Réponses qu'on pourroit faire en faveur de l'opinion qu'il combat. Voiez de plus la page 409 de son Ouvrage. Il ne s'amuse point à réfuter en particulier un autre conte que l'on joint à celui-là. On débite que ce Pape sentit des douleurs continuelles aux pieds, & à l'estomac, en punition du péché qu'il avoit commis par les Prieres qu'il avoit faites pour un Empereur damné. Le Pere Theophile Raynauld met cela au nombre des calomnies qui ont été publiées contre les grans personnages (8). Il cite Tostat, qui dans la Question LVII sur le IV Livre des Rois assûre que Sr. Gregoire commit alors un péché mortel. Il dit qu'Alfonse Ciacconius a fait un Traité pour soutenir que cette Histoire de la délivrance de Trajan est véritable. Il ajoute que Rutilius Benzonius a soutenu la même chose dans son *Speculum Episcoporum*; mais que Melchior Canus, & Soto, avoient fort bien conjecturé la fausseté de ce conte, & que Baronius, Bellarmin, & Suarez, & plusieurs autres Modernes, ont clairement établi que c'est une Fable. Il traite de chicaneries toutes les subtilitez qu'on avoit trouvées pour concilier cette prétendue délivrance de Trajan avec l'irrévocabilité des Décrets de Dieu contre les damnez; & il rejette la pensée de Jean Diacre, que ces infirmitez furent envoiées à St. Gregoire, comme une bonne médecine contre l'orgueil qui eut pu l'enfler après un aussi grand exploit que d'avoir arraché du fond des enfers l'ame de Trajan. *Hoc sanè fundamento everso . . . . . præciduntur tricæ variæ ab antiquis Theologis Scholasticis excogitatæ, ad exponendum quomodò salva decretorum divinorum veritate de abysso nunquam senescente, (id est; ut ipse D. Gregorius XXXIV. mor. c. 13. exposuit, de nulla unquam in inferno redemptione,) potuerit vir sanctus, exorare Trajani à Tartaro ereptionem: quibusdam dicentibus, Trajanum precibus sancti Gregorii ad vitam revocatum egisse pœnitentiam; quod habet S. Thomas in 4. distinct. 45. quæst. 2. art. 5. ad 5. Aliis asserentibus, suspensam fuisse Trajani condemnationem, & D. Gregorii oratione impeditam, ut videre est apud D. Thomam in 1. distinct. 43. quæst. 2. artic. 2. ad quintum & quæst. 6. de veritat. artic. 6. ad quartum. Nihil horum necessarium est, supposita narrationis prædictæ falsitate, qua item revicta, concidit quod ait Joannes Diaconus, ægritudines de quibus diximus, immissas esse sancto Gregorio, ne ob eam Trajani ereptionem exoratam, tumeret animo* (9).

(1) Denys de Sainte Marthe, Histoire de St. Gregoire, *pag.* 283.

(2) *Là même, pag.* 284; *mais il remarque que les Savans doutent si le Sermon des Morts, où cela est attesté, & qui se trouve parmi les* Oeuvres de Jean Damascene, *est de lui.*

(*) Aucun des Auteurs, qui ont écrit l'Histoire Romaine, n'a rapporté ce fait qui etoit pourtant assez remarquable. Les Panegyristes de Trajan n'en parlent point non plus.

(3) *Là-même, pag.* 283.

(4) *Là même, pag.* 284.

(5) *Là-même, pag.* 283.

(6) *Là-même, pag.* 284.

(†) Bolland. sur le dernier chap de la Vie de saint Greg par Paul Diacre.

(‖) *Auctore anonymo sed synchrono*, disent-ils.

(‡) Ad an. 604 num. 30 & seq. L. 2. de Purgat. c. 8.

(7) Denys de Ste Marthe, Histoire de St Gregoire, *pag.* 284 & 285.

(8) Theoph. Raynaud Hoplotheca, *Sect. II, Serie III, Cap. XXIV, pag. m.* 435.

(9) *Idem, ibid.*

TRAPPE (L'ABBAÏE DE LA) située dans un lieu fort solitaire (*A*), sur les frontieres du Perche au Diocese de Seez, est devenue fort fameuse depuis que Mr. l'Abbé de Rancé l'a réformée. Il la tenoit en commende depuis plus de vingt cinq ans, lors qu'en 1662 il moienna un Concordat, *en vertu duquel les Religieux de l'étroite Observance entrerent dans le Monastere, & en prirent possession.* Pour *leur donner encore plus de moyen de s'y établir*, il *leur ceda la terre de Nuisement dont il jouïssoit comme Abbé Commendataire* (*a*). L'année suivante il obtint du Roi *la permission de tenir cette Abbaye en Regle. Il prit l'habit Regulier, & fut admis au noviciat dans le Monastere de nostre-Dame de Perseigne, de l'estroite Observance de Cisteaux le 13 Juin 1663, étant pour lors âgé de 37 ans cinq mois* (*b*). . . . . . *Le 26 Juin ensuivant ayant receu ses expeditions*

(*a*) Description de l'Abbaye de la Trappe, *pag.* 13, 14, *Edit. de Paris* 1682. *C'est une Lettre de Mr.* Felibien *à la Duchesse de Liancour, comme on l'aprend dans le* Journal des Savans *du* 28 *Novembre* 1695, *pag. m.* 699. (*b*) Felibien, *là-même, pag.* 15, 16.

(*A*) *Abbaïe située dans un lieu fort solitaire.*] " Cette Abbaye est située dans un grand valon, & la forest, & les colines, qui l'environnent, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent la vouloir cacher au reste de la terre. Elles enferment de terres labourables, des plants d'arbres fruitiers, des pasturages, & neuf estangs qui sont autour de l'Abbaye, & qui en rendent les aproches si difficiles, qu'il est mesme mal-aisé d'y arriver sans le secours d'un guide. Il y avoit autrefois un chemin pour aller de Mortagne à Paris, qui passoit derriere les murs du jardin; mais quoy qu'il fust dans le bois, & à plus de cinq cens pas de la closture, & qu'on ne pût le pousser plus loin, sans beaucoup de dépense, Monsieur l'Abbé neantmoins l'a fait changer, afin que les environs de leur Monastere soient moins frequentez. Aussi n'y a-t-il rien de plus solitaire que ce desert: car encore qu'il y ait plusieurs Villes & Bourgades à trois lieuës à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre estrangere, & dans un autre pays. Le silence regne par tout; si l'on entend du bruit ce n'est que le bruit des arbres, lors qu'ils sont agitez des vents; & celuy de quelques ruisseaux qui coulent parmy des cailloux. Au sortir de la Forest du Perche, lors qu'on vient du costé du Midy, on découvre cette Abbaye; & bien qu'il semble qu'on en soit fort proche, on chemine neantmoins prés d'une lieuë, avant que d'y arriver; mais enfin après avoir descendu la montagne, traversé des bruyeres, & marché quelque temps entre des hayes, & par des chemins couverts, on arrive à la prémiere Cour, où loge le Receveur, & qui est separée de celle des Religieux par une forte palissade de pieux & d'espines, que Monsr. l'Abbé a fait faire depuis qu'il s'y est retiré (1) ".

(1) Felibien, Description de l'Abbaye de la Trappe, *pag.* 6 & *suivantes, imprimée à Paris l'an* 1671, & *pour la* 2 *fois l'an* 1682.

tions de Cour de Rome; pour tenir en Regle l'Abbaye de la Trappe, il fit profession dans celle de Perseigne (*c*). . . . . . *Le 3 Juillet ensuivant il receut la Benediction Abbatiale* (*d*). . . . . *dans le Monastere ne saint Martin de Seez*, & il se rendit dans son Abbaïe le 14 jour du même mois (*e*). Il a tant fait par l'Eloquence qui lui est naturelle, & par son exemple, que ses Religieux se sont soumis aux anciennes austéritez de la Regle. *Il n'y eut point de Religieux qui ne voulut imiter son Abbé, & comme lui s'abstenir de boire du vin, de manger des œufs & du poisson, & adjouster à cela le travail des mains l'espace de trois heures par chaque jour* (*f*). Cette Abbaïe étoit tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an 1140 (*B*).

(*c*) Felibien, Description de la Trappe, *pag.* 19.

(*d*) *Par les mains de Messire Patrice Plunquet, Evêque d'Arda en Hibernie.*

(*e*) Felibien, Description de la Trappe, *pag.* 20.

(*f*) *Là-même, pag.* 22.

(*B*) *Elle étoit tombée dans un grand relâchement. Elle fut fondée l'an* 1140.] Je me sers encore des expressions de l'Auteur qui m'a fourni la Remarque précédente. „ L'Abbaye de „ Nostre Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, (car c'est „ ainsi qu'elle se nomme) fut fondée par Rotrou, Comte du „ Perche, l'an 1140, & consacrée sous le nom de la sainte „ Vierge l'an 1214 par Robert Archevesque de Roüen, Raoul „ Evesque d'Evreux, & Sylvestre Evesque de Séez. Elle se „ ressentoit depuis un tres-long temps de la décadence de „ l'Ordre de Cisteaux, & estoit tombée dans le déreglement „ où tout le monde sçait que se trouvent encore plusieurs „ Monasteres de cet Ordre qui sont demeurez dans le relas-„ chement introduit depuis 200, & qui n'ont point embras-„ sé l'observance estroite de la Regle rétablie en France par „ feu Monsieur le Cardinal de la Rochefoucault, lors que „ Messire Armand Jean Bouthillier de Rancé, Docteur en „ Theologie, premier Aumosnier de feu Monsieur le Duc „ d'Orleans & Abbé Commendataire de cette Abbaye, de-„ puis plus de 25 ans, porta par ses soins, & ses frequentes „ exortations, les Religieux de cette Abbaye à consentir, „ & demander eux mesmes qu'elle fust mise entre les mains „ des Peres de l'estroite Observance de Cisteaux, pour y „ restablir la premiere, & veritable pratique de la Regle. „ Monsieur l'Abbé de Barbarie de l'estroite Observance, & „ Visiteur de la Province, s'y estant transporté à la priere „ de Monsieur l'Abbé de Rancé avec commission de Mon-„ sieur l'Abbé de Prieres, Vicaire General, passa un Con-„ cordat avec Monsieur l'Abbé, & les Anciens Religieux de „ la Trappe, le 17 Aoust 1662, qui fut ensuite homologué „ au Parlement de Paris le 16 Février 1663. En vertu du-„ quel les Religieux de l'estroite Observance, entrerent „ dans le Monastere, & en prirent possession (2) ".

(2) Felibien, Description de l'Abbaye de la Trappe, *pag.* 11 *& suivantes.*

TREBATIUS (CAÏUS) surnommé *Testa* (*a*), a été un très-grand Jurisconsulte. Il avoit beaucoup de mémoire (*b*); & encore qu'il fit profession de la Secte d'Epicure (*c*), il étoit d'une probité incomparable (*d*). Il entra par la recommandation de Ciceron dans les bonnes graces de Jules Cesar pendant la guerre des Gaules; & s'il eût voulu, il eût pu jouïr des émolumens de la Charge de Tribun sans en faire les fonctions (*A*). Il s'en fût peut-être mal aquité, car il semble que Ciceron lui fait quelquefois de petits reproches de n'être point brave (*e*); & sans doute ce n'étoit que pour sa docte conversation qu'il étoit aimé de Cesar & à sa suite. Il nous reste encore plusieurs Lettres qu'il reçut de Ciceron. Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée se sont fort trompez (*B*): il fut toûjours attaché à Jules Cesar, & il exhorta Ciceron à être du même parti. Il maintint de telle sorte sa réputation après la mort de Cesar, qu'Auguste, se troûvant en peine sur la validité des codicilles, en autorisa l'usage par l'avis & par les raisons de Trebatius (*C*), après avoir consulté les plus habiles Jurisconsultes. Plusieurs croient que lors qu'on trouve dans les Pandectes (*f*) que les Anciens ont dit quelque chose, cela se doit principalement entendre de Trebatius, & de son Disciple Labeo. La qualité de docte, qu'Horace donne à Trebatius, signifie beaucoup en cet endroit-là (*g*), ce me semble. Ce Jurisconsulte avoit eu pour Maître Corneille Maxime (*h*). Il publia divers Ouvrages (*D*). Il se trompoit quelquefois en affirmant que certaines choses n'avoient point été enseignées (*E*).

(*a*) Cicero, Epist. XIII & XXI, *Libri VII* ad Famil.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*c*) *Idem, ibid.* Epist. XII.

(*d*) *Voiez la même Remarque.*

(*e*) *Voiez* Bertrand, de Jurisperitis, *Libr. II, pag. m.* 248, & Ciceron, Epist. X *Libri VII* ad Famil.

(*f*) Bertrand, *ibid. pag.* 249.

(*g*) Horat. Sat. I *Libri II, Vers.* 78.

(*h*) Pomponius, de origine Juris, *Libr. III Cap. XI, num.* 45.

TRISTAN.

(*A*) *Il entra par la recommandation de Ciceron dans les bonnes graces de Jules Cesar, . . . s'il eût voulu, il eût pu jouïr . . . &c.*] Voici en quels termes Ciceron le recommanda: *Hunc, mi Cæsar, sic velim omni tua comitate complectare, ut omnia quæ per me possis adduci ut in meos conferre velis, in unum hunc conferas: de quo tibi homine hæc spondeo non illo vetere verbo meo, quod, cum ad te de Milone scripsissem, jure lusisti: sed more Romano, quo modo homines non inepti loquuntur: probiorem hominem, meliorem virum, prudentiorem esse neminem. Accedit etiam, quod familiam ducit, in jure civili singularis memoria, summa scientia. Huic ego neque tribunatum, neque præfecturam, neque ullius beneficii certum nomen peto: benevolentiam tuam & liberalitatem peto: neque impedio, quo minus, si tibi ita placuerit, etiam hisce eum ornes gloriolæ insignibus. Totum denique hominem tibi ita trado de manu (ut ajunt) in manum tuam istam, & victoria & fide præstantem* (1). Cette recommandation fut de grand poids; car il ne tint qu'à Trebatius d'être Tribun honoraire & usufruitier: *Ex tuis literis cognovi præproperam quandam festinationem tuam, & simul sum admiratus cur tribunatus commoda, demto præsertim labore militiæ contemseris* (2). On avoit prévu qu'il seroit lui-même le plus grand obstacle de sa fortune (3). Il n'est pas le seul qui ait eu cette qualité: combien y a-t-il de gens qui se seroient avancez, s'ils avoient eu assez de patience, & s'ils avoient été importuns, & audacieux outre mesure?

(*B*) *Ceux qui ont dit qu'il s'engagea dans le parti de Pompée se sont fort trompez.*] Zazius a débité ce mensonge, & a été réfuté par Rutilius, comme Guillaume Grotius le remarque: *Cum bellum civile incrudesceret partes Cæsaris semper bona fide secutus est, ipsumque Ciceronem monere non destitit, ut vel ei se conjungeret, vel in Græciam proficisceretur* (*). *Ut mirum videri possit Zasium scribere, Trebatium Pompejanarum fuisse partium, & Ciceronis interventu in gratiam receptum: sed hæc jam Rutilius diluit* (4). Suetone raporte, 1, que Trebatius conseilla à Jules Cesar de se lever quand les Sénateurs le furent trouver au Temple de Venus; 2, que Cesar desaprouvant ce conseil conçut un peu de froideur pour Trebatius (5). Cela témoigne que notre Jurisconsulte étoit en faveur auprès de Cesar.

(*C*) *Auguste, se trouvant en peine sur la validité des codicilles, en autorisa l'usage par l'avis . . . de Trebatius.*] Lisez ces paroles de Bertrand: *Cæterum Justinianus in* §. 1. de jure codicil. in Institut. *refert, Augustum, cum de codicillorum viribus dubitaret, qui antea in usu non fuerant, convocasse sapientes viros, inter quos Trebatium, cujus tunc maxima auctoritas erat, & quæsisse, an non absonans à juris ratione codicillorum usus esset, recipique possit: Trebatium id suasisse Augusto, quod diceret, utilissimum ac necessarium civibus esse, propter magnas & longas peregrinationes, quæ apud veteres fuissent; ubi si quis testamentum facere non posset, tamen codicillos posset* (6). Mr. Menage rejette le sentiment d'Heinsius qui a prétendu prouver, que les opinions de Trebatius sont les plus souvent condamnées dans les Pandectes: *Longe plura sunt*, dit Mr. Menage (7), *in quibus Trebatii sententiam sequuntur ceteri Juris interpretes, & omnino falsa est Heinsiana sententia.* Il est certain que l'autorité de Trebatius fut fort grande pendant plusieurs Siecles. Ces paroles d'Ammien Marcellin le témoignent: *Hi ut altius videantur jura callere* TREBATIUM *loquuntur & Cascellium, & Alfenum, & Auruncorum Sicanorumque jam diu leges ignotas cum Evandri matre abhinc sæculis obrutas multis* (8).

(*D*) *Il publia divers Ouvrages.*] Un vieux Scholiaste (9) débite qu'Aulus (10) Trebatius Chevalier Romain, & Jurisconsulte, composa quelques Traitez sur le Droit civil, & neuf Livres sur les Religions. Cela n'est point exact, puis que Macrobe a cité le X Livre de cet Ouvrage de Trebatius (11). Il y a encore moins d'exactitude dans ces paroles de Bertrand: *Certum est* Trebatium *scripsisse de religionibus lib. duos* (12).

(*E*) *En affirmant que certaines choses n'avoient point été enseignées.*] Ciceron le convainquit une fois de fausseté. Je raporterai le fait tout du long, afin qu'on conoisse que notre Trebatius régaloit bien ses amis. *Illuseras heri inter scyphos: quod dixeram, controversiam esse, possetne heres, quod furtum antea factum esset, furti recte agere. Itaque, etsi domum bene potus seroque redieram, tamen id caput, ubi hæc controversia est, notavi, & descriptum tibi misi: ut scires, id, quod tu neminem sensisse dicebas, Sex. Ælium, M. Manilium, M. Brutum sensisse* (13). Ceux qui se servent de cette Lettre de Ciceron pour faire voir, que Trebatius mettoit en pratique les préceptes de sa Secte, & qu'il vivoit en franc Epicurien, raisonnent mal. Ciceron si contraire à Epicure n'avoue-t-il pas qu'il avoit bien bu ce soir-là? En peut-on conclure quelque chose contre ses mœurs? Il est donc vrai que ce passage n'empêche point que Trebatius ne soit une preuve, que les sentimens impies des Epicuriens étoient compatibles avec la pratique des vertus morales; car, comme je l'ai déja dit, Trebatius étoit un fort honnête homme. Bertrand tire une autre conséquence de cette Lettre de Ciceron, il veut qu'elle prouve que Trebatius, voulant passer pour l'inventeur de ses Réponses, affirmoit magistralement qu'aucun Auteur n'avoit jamais dit une telle chose: *Tantam autem Trebatius in respondendo vanam ostentationem, inanemque gloriolam habebat, ut sæpissime quæ plerique ante eum dixerant, neminem præter eum sensisse audacter profiteretur* (14).

(1) Cicero, Epist. V *Libri VII* ad Familiar. *pag. m.* 375, 376. *Notez que dans la* I Lettre *du* X *Livre* à Atticus *il se sert de ces paroles*, Trebatii boni viri & civis verbis te gaudeo esse delectatum.

(2) *Idem*, Epist. VIII *ejusd. Libri.*

(3) *Tibi* [illegible] *timendum sit ne ipse tibi defuisse videare.* Idem, Epist. VII *ejusd Libri.*

(*) *Plut. in vita Cic.*

(4) Guilel. Grotius, de Vitis Jurisconsultorum, *pag.* 78.

(5) *Admonentem C. Trebatium* [illegible] Sueton. *in* Julio, *Cap.* LXXVIII.

(6) Bertrandus, de Jurisperitis *Libr. II, pag. m.* 250.

(7) Menagius, Juris Civilis Amœnit. *Cap. XIV, pag. m.* 79.

(8) Amm. Marcell. *Libr. XXX, Cap. IV, pag. m.* 594.

(9) Vetus Scholiastes Horatii in Sat. I *Libri II.*

(10) *Il le devoit nommer* Caius.

(11) Macrob. Saturn. *Libr. III, Cap. III, pag. m.* 388.

(12) Bertrand. de Jurisperit. *Libr. II, pag.* 252, 253.

(13) Cicero, Epist. XXII *Libri VII* ad Famil.

(14) Bertrandus, de Jurisperitis, *pag.* 251, 252.

TRISTAN L'HERMITE (LOUÏS) fut l'instrument des vangeances & des cruautez de Louïs XI (*a*). Il étoit Prévôt des Maréchaux, ou selon d'autres, grand Prevôt de l'Hôtel. „ Il devint si execrable à tous les gens de bien, qu'ils n'osoient le nommer. . . . . Il ne se con- „ tentoit pas d'obéïr quand on lui commandoit d'ôter la vie à ceux qui n'avoient été convaincus „ d'aucun crime; mais de plus il le faisoit avec une precipitation, qui n'auroit point été excusa- „ ble dans les personnes les plus barbares. Il arrivoit de la qu'il prenoit quelquefois les innocens „ pour les coupables; & qu'afin de reparer la faute qu'il avoit commise en se meprenant, il fa- „ loit qu'il tuât deux personnes pour une (*b*) ".

Il avoit été fait Chevalier par Charles VII, après le siege de Fronsac (*c*). Son fils PIERRE L'HERMITE fut pere de JEANNE L'HERMITE, qui montra un jour au Cosmographe Thevet, dans la maison de Mortaigne, plusieurs *vieux titres dans lesquels estoit contenue l'alliance que les Seigneurs d'icelle maison avoit eue avec les anciens Romains* (*d*), Je ne remarque cela que comme un exemple de la folie des traditions qui se conservent dans les Familles anciennes. Mr. de Thou s'étonne que Philippe de Comines n'ait point parlé de ce Tristan, qui laissa, dit-il, de grans biens, entre autres *la Principauté de Mortaing en Gascogne. . . . possible estoit ce lui qui avoit mis Philippe de Commines dans la cage* (*e*).

(*a*) *Voiez la Rem.* (*Q*). *de l'Article de* LOUÏS XI.

(*b*) Varillas, Hist. de Louïs XI, *Livr. X, pag.* 331 *Edit. de Hollande.*

(*c*) Matthieu, Hist. de Louïs XI, *Livr. XI, pag. m.* 751.

(*d*) Thevet, Cosmographie Universelle, *Livre XIV, folio* 517.

(*e*) Thuana, *pag. m.* 37, 38.

TRISTAN L'HERMITE (FRANÇOIS) Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orleans, & l'un des bons Poëtes du XVII Siecle, *vouloit descendre* du grand Prevôt de Louïs XI (*a*). Il étoit *né au Chateau de Souliers* (*b*) dans la Province de la Marche. Il *fut élevé jeune garçon d'honneur de Scevole de Sainte Marthe* (*c*) Sa Tragédie de Mariamne passa pour une excellente Piece (*d*) (*A*). Il fut reçu à l'Académie Françoise à la place de Mr. Colomby environ l'an 1649, & vêcut encore six ou sept ans.

" Il mourut à l'Hôtel de Guise, fort chrétiennement, sans vouloir être visité de ses amis; „ & les oublia tous pour penser à Dieu (*e*) ". Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paroît pas véritable dans toutes ses circonstances (*B*), & ne seroit point une preuve de l'injustice du Siecle,

(*a*) Chevræana, *Tom. I, pag.* 29 *Edit. de Hollande.* (*b*) Pellisson, Hist. de l'Acad. Franç. *pag. m.* 339. *Je croi qu'il eût falu dire* Soliers. (*c*) Chevræana, *Tom. I, pag.* 29. (*d*) *Voiez Mr.* Baillet, Jugemens sur les Poëtes, *num.* 1488, *&* *Mr.* Pellisson, Hist. de l'Académie Françoise, *pag. m.* 359, *où l'on voit la Liste de ses Ouvrages.* (*e*) Chevræana, *Tom. I, pag.* 29.

(*A*) *Sa Tragédie de Mariamne passa pour une excellente Piece.*] Mr. l'Abbé de Marolles observe, que *ce fut la Piece par laquelle finit l'admirable Mondori, le plus parfait Comedien de son temps* (1). Cela est un peu équivoque. Il faloit dire que ce fameux Comédien perdit la vie par les efforts qu'il lui falut faire pour représenter les passions que l'Auteur avoit décrites. Voiez le Parnasse Réformé où l'on introduit un Comédien qui dit à Tristan, *Vous voudriez, je pense, qu'on ne joüât jamais que Mariamne, & qu'il mourût toutes les semaines un Mondory à vôtre service* (2).

(1) Marolles, Memoir. *II Part. pag.* 242.

(2) Parn. Reforme, *pag. m.* 106.

(*B*) *Ce qu'on a dit de sa pauvreté ne me paroît pas véritable dans toutes ses circonstances.*] Voions ce que Mr. Menage en contoit (3): „ Mr. Q.... étoit valet de Mr. Tristan. Mr. de „ Montausier disoit qu'en mourant il lui avoit laissé son es- „ prit de Poëte, qu'il auroit bien voulu luy laisser aussi son „ manteau; mais qu'il n'en avoit point: surquoi Mr. de „ Montmor fit cette Epigramme que Mr. de Furetiere a rap- „ portée.

(3) Menagiana, *pag.* 146, 147, *de la 2 Edition de Hollande.*

„ *Elie, ainsi qu'il est écrit,*
„ *De son manteau joint à son double esprit*
„ *Récompensa son serviteur fidele.*
„ *Tristan eût suivi ce modele;*
„ *Mais Tristan qu'on mit au Tombeau*
„ *Plus pauvre que n'est un Prophete,*
„ *En laissant à Q.... son esprit de Poëte,*
„ *Ne put lui laisser de manteau.* „

Mr. Furetiere, cité par Mr. Menage, n'attribue point cette raillerie à Mr. de Montausier, mais à Mr. Bourdelot. „ Ce „ n'est pas un petit bonheur pour Monsieur Quinaut „ dit-il (4), „ d'avoir servi l'Illustre Monsieur Tristan, chez qui il „ a fait son Aprentissage de Poësie. Cela lui attira un jour la „ Cajolerie d'un Grand Prince (†), qui à la fin d'une de ses „ Comedies l'en felicita, par la comparaison qu'il fit de son „ Maître, & de lui, à Elie, & à Elisée. Il sembloit, disoit- „ il, que comme Elie étant élevé aux Cieux avoit laissé le „ Don de Prophétie à Elisée son Disciple, en lui donnant „ son Manteau, que Tristan à sa Mort avoit transmis à Qui- „ naut son Genie Poëtique. Le Sieur Bourdelot, qui étoit „ présent, trouva seulement que la Comparaison clochoit en „ ce point, que Tristan n'avoit point de Manteau; ce qui „ donna lieu à cette Epigramme, âgée de quarante ans, „ qu'on fit alors pour conserver la mémoire de ce Parallele.

(4) Furetiere, troisiéme Factum, *pag.* 22 *Edit. de Hollande.*

(†) *Mr. le Duc de Guise.*

„ *Elie, ainsi qu'il est écrit, &c.* „

Je ne doute point qu'on n'outre les choses, & je ne saurois me persuader que la misere de notre Tristan l'Hermite l'ait rendu semblable à ce fameux Poëte, qui sert de début aux Satires de Mr. Despreaux:

Damon ce grand Auteur, dont la Muse fertile
Amusa si long tems, & la cour & la ville:
Mais qui n'étant vetu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, & l'hiver sans manteau (5).

(5) Despreaux, Sat. I, *au commencement.*

Je voudrois bien parier qu'il y a encore des gens, qui pourroient donner un certificat qu'ils ont vu Tristan l'Hermite avec un manteau, ou qu'ils conoissent des gens qui l'avoient vu ainsi équippé pendant la pluie, ou le grand froid. Je veux croire que ce n'étoit pas un manteau neuf, ou de prix, mais enfin c'étoit un manteau (6). Un railleur s'arrête principalement à deux choses lors qu'il veut se divertir de la pauvreté des Poëtes; l'une est de dire qu'ils sont mal vetus, l'autre qu'ils sont mal logez, & l'on va presque toûjours plus loin qu'il ne faut dans cette espece de plaisanterie. Costar se trouva embarassé quand il lui falut rendre compte de ces paroles. „ L'Arioste & le Tasse ont fait de „ tres-riches Palais, sans parler de celuy de l'Amour, dans „ l'Adonis du Marin; Mais ils n'en logeoient pas moins en „ chambres locantes, & ce n'est pas ce que nous appellons „ *ædificare casas.* Ce sont ces gens-là, MONSIEUR, qui, „ comme vous dites, eussent attendu à bastir, quand les „ pierres se fussent venuës mettre d'elles mesmes les unes sur „ les autres (7) „. On lui fit voir ses mensonges, & leur origine; on lui marqua qu'il se mettoit peu en peine de la vérité des choses, pourvu qu'elles lui fournissent d'agréables imaginations. Voici toute la critique, qui lui tomba sur la tête. „ J'avouë que le Tasse estoit pauvre: neantmoins, il „ ne logeoit point en chambre garnie; il avoit son logement „ dans le Palais des Ducs de Ferrare & des autres Princes, en „ la Cour desquels il s'est trouvé. Pour ce qui est de l'Arios- „ te, il avoit assez de bien; & tant s'en faut qu'il fût reduit „ à la chambre locante, il fit bastir une maison fort commo- „ de, où il faisoit ordinairement sa demeure, comme luy- „ même l'asseure dans ces vers qu'il y fit graver.

(6) *Ajoûtez que sans doute c'étoit plutôt un manteau à lui, acheté si l'on veut, à la friperie, qu'un manteau d'emprunt ou de louage.*

(7) Entretiens de Voiture & de Costar, *pag.* 329.

„ *Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non*
„ *Sordida, parta meo, sed tamen ære domus.*

„ Battista Pigna, qui a fait sa vie, dit qu'il aimoit fort à „ bastir, & que c'estoit l'une de ses occupations les plus com- „ munes, que de changer & de refaire toûjours quelque „ chose à sa maison. *Ma dilletando si molto d'edificare, &c.* „ *Intorno à questa sua casa non si contentando mai d'una cosa* „ *fatta, facea spesso rifarla dicendo d'essere ancora tale nel far* „ *versi, essendo che molto li mutava e rimutava.* Si vous „ voulez encore un autre tesmoin, Paul Jove dit de lui dans „ ses Eloges, *Receptus inde est ab Alfonso Principe tanquam* „ *horarum omnium amicus & sodalis, cujus benigna manu* „ *urbanam domum extruxit peramœnâ hortorum ubertate,* „ *frugi mensæ quotidianos sumptus adæquantem.* Mais il vous „ importe peu de la verité des choses que vous dites, vous „ craignez qu'elles *soient ridicules pour estre trop veritables.* „ Tout va bien, pourveu que vous ne demeuriez pas court, „ & que vous remplissiez la page. Vous rapportez tout ce „ qui se presente à vostre imagination (8) „. Costar ne fut „ pas si étourdi de ce rude coup, qu'il ne s'avisât de quel- „ ques échapatoires; mais en vérité ce ne sont que pures chi- „ canes. *Il est vrai*, dit-il (9), *que le* Tasse *eut long-temps un* „ *appartement dans le Palais des Ducs de Ferrare: Mais pendant qu'il composoit à Padouë le Poëme Heroïque de son Renaud; ou qu'il travailloit à Boulogne à la disposition du dessein & des matieres de sa* Hierusalem delivrée; *ne logeoit-il point en chambre garnie, & ne parle-t-il point dans quelqu'une de ses Lettres, des incommoditez qu'il y avoit euës? Pour l'Arioste, nous voyons qu'il se plaint dans ses Satires de son extréme pauvreté* (10)...... *A la fin pourtant les liberalitez que luy fit Alfonse, luy donnerent le moyen de bastir une maison. Mais Battista Pigna témoigne qu'il y avoit fait fort peu de dépense,* poca spesa. *Et quelqu'un luy disant qu'un si petit édifice ne s'accordoit guere avec tant de superbes & de magnifiques Palais qu'il avoit élevez dans ses écrits, il luy répondit que la structure des paroles, & celle des pierres, n'estoient pas la mesme chose:* Egli

(8) Girac, Remarques sur les Entretiens de Costar, *pag.* 263, 264.

(9) Costar, Apologie, *pag.* 330

(10) *Costar cite ici plusieurs Vers de l'Arioste témoins de sa pauvreté; mais comme on l'a vu ci-dessus, dans la Remarq.* (*E*) *de l'Article* BENSERADE, *les plaintes des Poëtes ne sont pas toûjours une preuve qu'ils soient pauvres.*

Siecle, ou une marque de la ſtérilité des ſervices que l'on rend aux Muſes (C). Il avoit un frere,

Egli dandogli queſta feſtevole riſpoſta, che porvi le pietre & porvi le parole non è il medeſimo. *Je demande à Monſieur de Girac s'il n'y a pas apparence que l'Arioſte logeoit en chambre locante, durant qu'il avoit les Maçons chez luy, & à plus forte raiſon devant qu'il fuſt en eſtat de les pouvoir employer* (11)? Coſtar joint à tout cela quelques exemples. Il dit que Terence *n'avoit pas eu ſeulement une maiſon de loüage*, que Vitellius *partant de Rome pour aller en Allemagne*, (**) *où bien-toſt aprés les Legions Romaines le creerent Empereur*, *laiſſa ſa femme & ſes enfans* en chambre locante. Que *Malherbe ne logea jamais ailleurs*, & que *ſes excellens vers . . . ne luy acquirent pas ſeulement dequoy baſtir une chetive cabane dont il ſe pûſt dire le maiſtre & le poſſeſſeur* (12). Chacun voit que cette maniere de répondre eſt une mauvaiſe Apologie; car pour ne pas inſiſter ſur chaque point, ne ſufit-il pas de ſoûtenir que l'Arioſte pouvoit emploier les maçons, & avoir en même tems *une maiſon de loüage*, ce qui convient à une infinité de perſonnes très-riches? S'agiſſoit-il de Terence, de Vitellius, ou de Malherbe, ou d'examiner s'il étoit honteux (13) au Taſſe & à l'Arioſte d'avoir logé en chambre garnie? Il ne s'agiſſoit que du fait même. Coſtar n'a pu ſoutenir ce qu'il avoit avancé: le voilà donc vaincu. Il arriveroit aparemment la même choſe à ceux qui ſe trouveroient obligez de donner des preuves, que Triſtan l'Hermite n'avoit pas même un manteau.

On ſe plait trop à l'hyperbole dans cette eſpece de raillerie: on ſe figure qu'à moins de pouſſer fort loin au delà de la vérité, on ne pourra point mettre aſſez de ſel à ſes penſées. Nous allons voir un Rondeau, où l'on ſupoſe qu'il y a des Poëtes qui n'ont pas même le moien d'avoir une chambre de loüage. On dit cela à l'occaſion de la Fable de la Lyre d'Amphion, Lyre d'une telle vertu, qu'il ne falut point d'autre Architecte pour la conſtruction d'une Ville.

Le (14) beau ſecret pour élever le corps
D'un grand Logis! Tels Ouvriers ſont morts;
Il n'en eſt plus; à leur douce harmonie
Les gros moëlons venoient de compagnie,
Et s'arrangeoient comme par des reſſorts.
A peu de frais, & ſans aucuns efforts,
Pareilles gens édifioient alors,
La ſeule voix au Luth eſtant unie:
Le beau ſecret!
Ah! pour baſtir, ſi les charmans accords,
Si les bons Vers, tenoient lieu de tréſors,
Que de Palais de ſplendeur infinie!
Nos Amphions ſont en chambre garnie;
S'ils n'y ſont pas, c'eſt qu'ils couchent dehors:
Le beau ſecret (15)!

Vous voiez que Mr. de Benſerade n'a point cru pouvoir railler agréablement, s'il ne renchériſſoit ſur tous ceux qui l'ont précédé. Il regardoit comme trop uſée la raillerie de loger les Poëtes dans une chambre de loüage fort proche du galetas. C'eſt ſans doute le deſtin de quelques-uns, tout comme celui du Grammairien Orbilius, dont Suetone nous aprend cette particularité, qu'il enſeigna dans Rome avec beaucoup plus de réputation que de profit, & qu'il avoüa dans un de ſes Livres que la miſere, qui accompagnoit ſes vieilles années, le contraignoit de ſe loger ſous le toit (16). Cette plainte étoit ce me ſemble mieux fondée, que l'aveu que faiſoit Martial d'être logé au troiſieme étage:

Et ſcalis habito tribus ſed altis (17).

On a raillé Mr. Gombauld de n'être pas mieux logé: „ M. „ Boitard, Préſident de la Chambre des Comptes de Mont- „ pélier, ſe plaiſoit fort à faire la guerre à M. de Gombaud. „ Un jour pour le railler, il fit mettre à ſa porte une affi- „ che, où on liſoit ces mots: *Si quelqu'un a trouvé un ſac* „ *de ſatin de Bruges, où ſont les penſées de Gombaud, il n'a* „ *qu'à les porter à l'Ecu d'Ancezune, ruë des Noyers au qua-* „ *triéme étage*, ubi ponunt ova columbæ (18); *on lui don-* „ *nera une honnête récompenſe* (19)". Quelques-uns croient que Juvenal ne veut pas dire, que les meilleurs Poëtes de Rome furent ſur le point de ſe faire boulangers ou baigneurs, & que le vrai ſens de ſes paroles eſt celui-ci, qu'ils ſongérent à ſe loger chez quelque baigneur, ou chez quelque boulanger, afin que le chaufage ne leur coutât rien. Quoi qu'il en ſoit, le paſſage de Juvenal contient une deſcription fort vive de leur état déplorable:

Cum jam celebres, notique poëtæ
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent: nec fœdum alii, nec turpe putarent
Præcones fieri, cum, deſertis Aganippes
Vallibus, eſuriens migraret in atria Cleio (20).

Mais Mr. de Benſerade va plus loin encore; il veut qu'il y ait des Poëtes qui ſoient obligez de paſſer la nuit dans les rues, & de coucher à la belle étoile, plus pauvres que les renards qui ont des tanieres, & que les oiſeaux qui ont des nids (21).

Il eſt ſi vrai que les railleries, que l'on fait en ce genre-là, tendent à montrer que les Poëtes n'ont point de maiſon, qu'il y eut un homme d'eſprit qui ſe plut à feindre qu'un Poëte aiant acheté une maiſon, on convoqua tout le Sénat Poëtique pour délibérer ſur cette grande nouveauté, & parce que les plus grands Poëtes alleguérent, qu'ils n'avoient jamais logé que dans des chambres de louage, il fut dit que celui-là ſeroit obligé de ſe défaire inceſſamment de ſa maiſon. Voici tout le conte en Latin: *Memini me olim legiſſe elegantem ingenii luſum: ſuperiore ætate excuſum, cum Inſcriptione:* Poëta domum emit. *Argumentum libelli eſt, neſcio quis poëta, qui cum propriam domum emiſſet, res ea tanquam novi & peſſimi Exempli, ad poëtarum Senatum delata, acerbè judicata eſt. Præſes Senatûs* Eobanus Heſſus *conſtitutus, cui aſſederunt*, Celtes, Huttenus, Bebelius, Braſſicanus, *alii. Cum Sententias dicerent, nemo ex omnibus fuit, qui vel Mœcenatum gratia, vel ingenii felicitate tantum profecerit, ut ædes proprias vel hæreditate vel emptione poſſederit; omnes rei familiaris incurii, in conducto ſe vixiſſe & faſſi ſunt & gloriati. Juſſus igitur eſt quàm primum ædes revendere*, pecuniam *vero in* ſympoſium *conferre quo immanem hanc culpam elueret, & ubique habitare ac* ſine curis vivere poetice diſceret. *Hæc illi* (22).

Pour ce qui eſt de notre Triſtan l'Hermite, on s'attachoit principalement à repréſenter ſa miſere du côté de la veture. C'eſt lui que Mr. Gueret a choiſi pour l'Apologiſte des Poëtes mal habillez; car quelcun aiant dit que *leur chevelure en deſordre, la ſalleté de leur linge, & la figure groteſque de leurs habits déchirez, les rendent la riſée des plus ſerieux* (23); Triſtan répond brusquement (24), „ Vous „ vous mettez en peine de peu de choſe . . . . laiſſez vivre „ les Poëtes à leur fantaiſie. Ne ſçavez-vous pas qu'ils n'ai- „ ment point la contrainte. Et que vous importe-t-il qu'ils „ ſoient mal vétus, pourveu que leurs vers ſoient magnifi- „ ques? Ne vous y trompez point, cette grande negligence „ d'eux-mêmes eſt la ſource des plus belles Poëſies; ils ne „ ſont ainſi détachez du monde que pour faire leur Cour „ aux Muſes avec plus d'aſſiduité; & tandis que leurs yeux „ vous paroiſſent égarez, leur imagination cherche des mer- „ veilles qui vous raviſſent. Pleût à Dieu, pourſuivit-il, „ que nos Poëtes de Theatre n'euſſent que ce défaut, je le „ leur pardonnerois volontiers! Mais tout au contraire de „ ceux dont vous parlez, ils ſont ſuperbes dans leurs habits, „ leur mine eſt relevée de mille ſortes d'ajuſtemens, & leurs „ Poëmes ſont languiſſans & deſtituez de conduite ".

(C) . . . . *& ne ſeroit point une preuve de l'injuſtice du ſiecle, ou une marque de la ſtérilité des ſervices que l'on rend aux Muſes.*] Si l'on s'aviſe jamais de réduire en un Catalogue univerſel toutes les Liſtes qui ſe trouvent en divers endroits touchant les Hommes de Lettres qui ont été pauvres (25), on fera un très-gros Livre. Les Poëtes y occuperont plus d'eſpace que tous les autres Auteurs, ſoit qu'on prenne droit ſur leur propre aveu, ſoit qu'on aille juſques à la vérité du fait. J'ai cité, ce me ſemble, quelque part ces Vers de Regnier:

Or avecq' tout cecy le poinct qui me conſole,
C'eſt que la pauvreté comme moi les affole,
Et que la grace à Dieu, Phœbus & ſon troupeau
Nous n'euſmes ſur le dos jamais un bon manteau &c (26).

Un peu plus bas il parle ainſi:

Pour moy, ſi mon habit, par tout cicatricé
Ne me rendoit du peuple & des grans meſpriſé,
Je prendrois patience, &c.

Voici l'Epitaphe de Malherbe compoſée par Gombauld: on y voit la pauvreté de l'un & de l'autre:

L'Apollon de nos jours, Malherbe, icy repoſe;
Il a vécu long-temps ſans beaucoup de ſupport:
En quel ſiecle? paſſant! je n'en dis autre choſe,
Il eſt mort pauvre, & moy je vis comme il eſt mort (27).

Il ſeroit aiſé de faire un Recueil de ſemblables Poëſies qui rempliroit pluſieurs feuilles. La concluſion générale que l'on tire de tout cela eſt, que le ſiecle eſt bien ingrat, & bien injuſte de laiſſer ainſi dans la miſere ceux qui ſont ſi dignes de récompenſe, & de goûter les commoditez de la vie. Mais il eſt certain que l'on a tort aſſez ſouvent de parler de cette façon; car il y a pluſieurs Poëtes qui ne tombent dans la pauvreté, que parce qu'ils négligent trop leurs afaires domeſtiques, & qu'ils ne ſavent pas ménager les faveurs qu'ils ont reçues. Ceux qui s'apliquent tout entier à ce métier-là ne peuvent preſque ſonger à d'autres choſes, & ils trouvent tant de charmes, ou tant d'entraves, dans la compoſition d'une Piece qu'ils ne peuvent lâcher priſe, lors même que l'intérêt du ménage voudroit qu'ils euſſent un tout autre ſoin que celui de travailler à une Ode. „ Le divertiſſement de la Poëſie eſt grand, „ & . . . les heures paſſent fort viſte en cette occupation. „ Mais ne ſeroit-ce point auſſi ce merveilleux plaiſir que „ les Poëtes prenent à leurs compoſitions, qui en les deſ- „ tournant des affaires, nuit à leur fortune, & les écarte „ de la conduite ordinaire des autres hommes? Car pluſ- „ toſt que de ne pas achever un Sonnet bien commencé, „ un Poëte laiſſera partir ſon ami ſans luy dire adieu, „ aban-

(11) Coſtar, Apologie, pag. 331.

(**) Uxore & liberis quos Romæ relinquebat, meritorio cœnaculo abditis, &c. Suet. in Vitell. cap. 7.

(12) Coſtar, Apologie, pag. 332.

(13) Coſtar, *ſupoſe mal à-propos qu'on ſe figuroit* qu'il faiſoit un grand tort à la reputation du Taſſe & de l'Arioſte.

(14) Benſerade, Métamorph. d'Ovide miſes en Rondeaux.

(15) *Cela me fait ſouvenir de ces paroles du Pere* Garaſſe, *pag. 63 de la* Doctrine Curieuſe: „ *Ils ſont de l'advis de ce Paraſite du vieux Comique Cæcilius, que le plus grand tourment qu'on puiſſe donner à un eſcornifleur, tels qu'ils ſont pour la pluſpart; c'eſt*, Affligere eum domicœnio, *le condamner à ſoupper en ſon logis*, ſi tamen lares habet. „

(16) *Docuit majore fama quam emolumento. Namque jam perſenex pauperem ſe & habitare ſub tegulis quodam ſcripto fatetur.* Sueton. de illuſtr Grammat. *Cap. IX.*

(17) Mart. Epigramm. CXVIII *Libri I. Voiez auſſi* l'Epigramme CIX *du même Livre, où il dit* At mea Vipſanas ſpectant cœnacula laurus.

(18) *C'eſt une alluſion à ces paroles de* Juvenal, Sat. III, *Verſ.* 201. Quem tegula ſola tuetur. A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ.

(19) Suite du Menagiana, *pag.* 176. *Edit. de Holl.* (20) Juvenal. Sat. VII *Verſ.* 8.

(21) Evangile de ſaint Matthieu, *Chap. VIII, Verſ.* 20.

(22) Joh. Valentinus Andreas, Epiſt. CCII, pag. 242.

(23) Gueret, Parnaſſe Réformé, *pag.* 101.

(24) *Là-même, pag.* 102, 103.

(25) *Vous en trouvez une nommément dans les Notes de Wertz.ius ſur ces paroles de Petrone*, Neſcio quo modo bonæ mentis ſoror eſt paupertas. *Ces Notes ſe trouvent dans l'Edition de* Petrone *procurée par* Lotichius *à Francfort* 1629 in 4.

(26) Regnier, Sat. II, *folio m.* 5 *verſo*.

(27) *Voiez les* Diverſitez Curieuſes, *X Partie, pag.* 35 *Edit. de Hollande.*

frere, *qui s'apliquoit à écrire des Genealogies*, & qui a publié une *Histoire de Touraine* (*f*), & qui est, si je ne me trompe, le même Jean Baptiste TRISTAN L'HERMITE de Soliers qui publia en 1661 *le Cabinet du Roi Louïs XI, contenant plusieurs Fragmens, Lettres missives, & secretes Intrigues du Regne de ce Monarque, & autres Pieces tres-curieuses, & non encores vuës. Recueillies de diverses Archives & Tresors* (*g*).

(*f*) Marolles, Denombrement des Auteurs,

(*g*) *A Paris; c'est un in douze de 122 pages.*

„ abandonnera la sollicitation de son procés, & negligera de „ pourvoir à sa santé: Comme il arriva au Cavalier Marin, „ lors qu'il se brusla une jambe en escrivant quelques Stan- „ ces de son Adonis. Cette distraction poëtique n'est pas „ incommode quand les maux sont desia arrivés, & elle „ sert à en émousser le sentiment: Mais elle ne vaut rien „ lors qu'elle jette dans de fascheux accidens, tels que celuy „ du Marin. Aux subjets indifferents elle est innocente, & „ mesme elle est plaisante,

„ *Si lors que tu luy parles;*
„ *Il te laisse au Roy Jehan, & s'en court au Roy Charles.*

„ L'imagination d'un Poëte émeuë n'est pas un desagrable „ objet lors qu'aux heures de récreation on la voit gaigner „ pays, & tirer de longue vers tout ce qui luy peut fournir „ quelques pensées. Et en cela si quelquesfois la beauté, „ ou la hardiesse des peintures qu'il nous fait de ses fantai- „ sies, nous divertissent; tousiours la mauvaise fortune du „ Poëte est à plaindre, en ce que ses plus pressantes affaires „ ne se prevalent gueres de sa distraction (28)". Il y a bien d'autres causes que celle-là du mauvais état de leurs afaires, & ce sont des causes honteuses: les uns sont pauvres malgré les libéralitez d'un Mecene, c'est qu'ils sont prodigues & voluptueux; les autres perdent au jeu tout l'argent que leurs Poësies leur font avoir. Notre Tristan se ruinoit par là. Voici ce que Mr. Chevreau en a fait savoir au public. „ L'on peut juger de son genie par sa Mariane. Nous „ étions amis; & quand il m'eut prié de l'informer de la „ destinée de ses derniers vers qu'il avoit faits pour la Rei- „ ne (29), je luy répondis que celuy qui les avoit fait „ voir à Sa Majesté n'avoit pas pris le temps de sa belle hu- „ meur. Mais quand elle luy eût fait quelque present, il „ n'en eût pas fait un fort bon usage, parce que le jeu „ étoit sa passion dominante; & il perdoit tout ce qu'il pou- „ voit hazarder au jeu. Il a reçû à diverses fois, de M. le „ Duc de S. Aignan mille pistolles: & n'a pas trouvé dans „ cette somme de quoy se faire un habit honnête (30)". Étant tel pouvoit-il se plaindre justement de la dureté de son siecle? S'il n'étoit pas riche selon son état, & sa condition, c'étoit sa faute, il ne devoit s'en prendre qu'à sa mauvaise conduite. On raporte qu'il fit lui-même son Epitaphe: elle contient ces six Vers.

(28) Sorbiere, Lettre LXXVII *pag.* 559, 560.

(29) *C'est-à-dire Christine Reine de Suede.*

(30) Chevræana, *Tom. I, pag. 29 Edit. de Hollande.*

Ebloüi de l'éclat de la splendeur mondaine:
Je me flatay toujours de l'esperance vaine;
Faisant le chien couchant auprés d'un grand Seigneur;
Je me vis tousjours pauvre, & tâchay de paroistre;
Je vescus dans la peine attendant le bonheur,
Et mourus sur un coffre en attendant mon Maistre (31).

(31) *Voiez les* Diversitez Curieuses, en plusieurs Lettres, *Tom. II, pag. 341 Edit. de Hollande.*

Mr. Chevreau fait mention d'un autre Poëte qui se ruinoit pour ses plaisirs, c'étoit Colletet. „ Dans ses Poësies on „ trouve ce Vers,

„ *J'ay des maisons aux champs; j'ay des maisons en ville.*

„ Mais ces maisons devoient être *in partibus infidelium.* Il „ étoit naturellement voluptueux; & pour le tenter, il ne „ faloit être ni belle, ni jeune. Comme il ne vouloit point „ être en scandale à son voisinage, & qu'il ne pouvoit vi- „ vre sans quelque servante, il épousoit celle qu'il avoit pri- „ se, & qui n'étoit pas plûtôt morte, qu'il en cherchoit „ quelqu'autre dont il ne manquoit pas de faire sa fem- „ me (32)..... Ceux, qui se proposoient de travailler „ à son Inventaire, m'ont assuré qu'il leur en avoit épargné „ la peine; & qu'il n'avoit laissé à M. son fils, que le nom „ de Colletet, pour tout heritage (33)".

(32) Chevræana, *Tom. I, pag.* 30.

(33) *Là-même, pag.* 31.

Il seroit presque aussi malaisé d'enrichir certains Auteurs, que de remplir le tonneau des Danaïdes. Ils sont, en matiere de dépenses, ce que d'autres sont en matiere de secrets (34): l'argent leur échape par mille sortes d'ouvertures.

(34) *Plenus rimarum sum, hac atque illac perfluo.* Terent. Eunuch. *Act. I, Sc. II.*

TRISTAN DE SAINT AMANT (JEAN) Antiquaire & Médailliste au XVII Siecle, Auteur de trois Volumes *in folio*, intitulez *Commentaires Historiques* (*a*), étoit fils de Charles Tristan Auditeur des comptes à Paris (*b*). Le Pere Sirmond & lui écrivirent l'un contre l'autre (*c*).

(*a*) *Voiez le jugement qu'en a porté Mr.* Spanheim, De usu & præst. Numism. *pag.* 774, *& Epist. III* ad Morellium, *pag.* 148. (*b*) *Voiez* le Journ. des Savans *du 22 Août 1689. pag.* 584 *Edit. de Hollande.* (*c*) *Voiez les* Anti *de Mr.* Baillet, *Art.* 221.

TRONCHIN (THEODRE) Ministre & Professeur en Théologie, nâquit le 17 d'Avril 1582 à Geneve où son pere s'étoit réfugié pour la Religion (*A*). Il fut destiné aux Lettres par le Conseil de Theodore de Beze son parrain, & il y fit d'excellens progrès. Le témoignage qu'on lui donna l'an 1600, lors qu'il alla voir les Académies étrangeres, parloit de lui comme d'un homme d'une très-grande espérance. Il confirma cet éloge auprès de tous les Savans dont il fut Disciple, ou avec qui il lia des connoissances pendant le cours de ses voiages (*B*). Il retourna à Geneve l'an 1606, & donna des preuves de son Erudition qui firent que la même année on le créa Professeur en Langue Hébraïque. Il épousa en 1607 Theodora Rocca, femme d'un très-grand mérite à tous égards, sœur d'un prémier Syndic de la République, & petite-fille de la femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée, & de qui elle étoit filleule (*a*). Il fut élu Ministre en Décembre 1608, & créé Recteur de l'Academie l'an 1610. Il fut prié en 1614 de faire quelques Leçons en Théologie outre les Leçons Hébraïques, à cause de la maladie de l'un des Professeurs; & lors qu'une Chaire de Professeur en Théologie fut devenue vacante l'an 1618, il en fut pourvu, & déchargé par ce moien de la Profession Hébraïque. La même année il reçut ordre de la Compagnie des Pasteurs & des Professeurs de répondre au Jésuite Coton, qui avoit attaqué la Version Françoise de la Bible par un Livre intitulé *Geneve plagiaire.* Il s'aquita de cette commission par un Ouvrage qu'il intitula *Coton plagiaire*, & qui fut fort estimé du public. Au même tems il fut envoié avec Mr. Diodati de la part de l'Eglise de Geneve

(*a*) *C'est donc une rencontre assez singuliere, que le mari & la femme eussent l'un & l'autre cet illustre parrain.*

(*A*) *Geneve où son pere s'étoit réfugié pour la Religion.*] Il étoit de Troies en Champagne, & il en sortit l'an 1572, à l'occasion du massacre dont il échapa par le bon office d'un Prêtre son ami & son voisin, qui le cacha dans sa maison. Il eut dessein de se retirer en Allemagne, & de ne faire que passer par la ville de Geneve; néanmoins il s'y arrêta selon le conseil d'une personne de sa connoissance. Il y obtint la bourgeoisie, & peu après il fut mis dans le Conseil des deux cens en reconoissance de quelques services qu'il rendit à la République, pendant la guerre qu'elle avoit alors avec le Duc de Savoie (1).

(1) Mémoire *communiqué.*

(*B*) *Pendant le cours de ses voiages.*] Etant parti de Geneve l'an 1600, il fut étudier à Bâle sous Jean Nicolas Stupanus, Amandus Polanus, & Antoine Walæus. Il retourna à Geneve l'an 1602, & en partit l'an 1604 pour aller à Heidelberg, où il profita des Leçons de David Pareus Professeur en Théologie, & de celles d'Æmilius Portus Professeur en Grec. Il passa quelque tems à Francfort pour voir Gruterus, qui s'étoit rendu illustre par son gros Recueil d'Inscriptions. Il alla en 1605 à l'Académie de Franeker, pour entendre Sibrand Lubbert. Il s'arrêta assez long-tems à Leide sous les Professeurs Gomarus, Trelcatius, Bertius, & Arminius. Il soutint solennellement sous ce dernier une These de Théologie. Il fréquenta aussi Merula & Baudius, & vit très-souvent Joseph Scaliger & Heinsius, qui lui témoigna beaucoup d'affection & d'estime. *Il fut aimé & loüé de tous pour sa vertu & pour son erudition.* Il vit à la Haie Hugo Grotius, qui *lui donna seize vers de sa façon, & lui dit que c'estoit pour le faire souvenir de l'amitié qu'il avoit pour lui, & de l'estime qu'il faisoit de son sçavoir.* Il vit à Londres Aaron Cappel; à Oxford Drusius (2), & Jean Rainoldus; à Cambridge Richard Thomson & plusieurs autres. Il fut fort estimé à Paris par Montigni, & par Du Moulin, Pasteurs, & par Casaubon, *qui lui donnerent de grans éloges de savoir & de pieté.* Il fit ensuite le tour de la France, *& vit à Blois Nicolas Vignier grand Historien; à Saumur Philippe Birgan, Breton Professeur aux Langues Orientales apellé par du Plessis, & par le Senat Academique. Il passa quelques mois de l'année 1606 à Montauban où Sonius Professeur en Theologie lui marqua une singuliere estime, & à Montelimar où le celebre Daniel Chamier le prit en grande afection* (3).

(2) *Je m'atache à mon* Mémoire, *sans examiner quel pouvoit être ce Drusius. Apliquez cette Observation par tout ou besoin sera.*

(3) *Tiré du même* Mémoire.

Geneve au fameux Synode de Dordrecht (*b*); & il y fit paroître ses grandes lumieres en Théologie, & une modération qui fut fort loüée. Il s'aquit dans cette grande conjoncture la réputation d'une singuliere prudence. Il fut prêté au Duc de Rohan pour quelques mois l'an 1632 (*C*), & remplit parfaitement bien l'attente de ce Seigneur, qui lui témoigna depuis beaucoup d'estime & une afection particuliere. Il en fut très-reconoissant, & il honora la mémoire de ce Duc par une Harangue qu'il prononça quelques jours après les funérailles de ce grand homme l'an 1638. Il continua à se faire estimer dans l'exercice de ses Charges, & par des correspondances fort étendues dans les Païs Réformez, où il s'attira l'amitié des plus savans hommes, & celle de plusieurs Princes, & de grans Seigneurs. Il avoit beaucoup de facilité à composer des Harangues (*c*), & des Vers Latins: sa conversation étoit fort utile & fort agréable; car il avoit ajoûté à l'étude de la Théologie, & de plusieurs Langues, la connoissance du Droit, celle de diverses autres Sciences, & celle de l'Histoire sacrée, & de l'Histoire profane, sur tout par raport aux deux derniers siecles, dont il savoit une infinité de particularitez. Il etoit du nombre de ces Esprits qui aimoient mieux mériter la réputation, que la rechercher; & s'il eût voulu, il eût pu donner de très-belles choses au public, comme l'assûroit Mr. Mestrezat (*d*). Il fut choisi en 1655, par la Compagnie des Pasteurs, pour conférer & pour concourir avec Jean Dureus dans l'afaire de la réünion des Luthériens & des Réformez. Il fit sur cela divers Ecrits. Il parvint à une heureuse vieillesse exempte de maladie, & mourut fort doucement après une fievre de quelques jours le 19 de Novembre 1657. Il n'y avoit qu'un moment qu'il avoit reçu visite des Pasteurs & des Professeurs en corps, qui lui donnérent des marques d'une afection tendre par les discours touchant qu'ils lui tinrent. On a remarqué qu'il survequit à tous les Théologiens étrangers qui assistérent au Synode de Dordrecht. C'étoit un homme franc & sincere, zêlé pour la Religion & pour le service des Eglises, grand ennemi des vices, quoi que fort doux envers les personnes. Ses avis étoient fort considérez, & pour le Gouvernement, & dans les deux Corps Ecclesiastiques, & par les étrangers dont un grand nombre le consultoient. Il laissa entre autres enfans LOUÏS TRONCHIN, qui étoit Ministre (*e*) de l'Eglise de Lion, & qui fut élu quatre ans après pour remplir sa place dans l'Eglise, & dans la Chaire de Théologie (*f*). Ce digne fils occupe encore aujourd'hui (*g*) ce poste-là, avec la réputation d'un des plus habiles Théologiens de notre tems. Tous ceux qui connoissent la justesse & la pénétration de son génie souhaitent passionnément qu'il veuille enfin devenir Auteur, & sont bien marris qu'il ait fait si peu de cas de ce titre-là.

(*b*) *La République des Provinces-Unies avoit demandé à Mrs. de Geneve deux de leurs Docteurs.*

(*c*) *J'ai parlé de son* Oraison funebre de Simon Goulart, *dans la* Dissertation sur Junius Brutus.

(*d*) *Le Ministre de Paris.*

(*e*) *Il fut reçu Ministre l'an 1651.*

(*f*) *Tiré d'un* Memoire *reçu de Geneve.*

(*g*) *On écrit ceci l'an 1701.*

(*C*) *Il fut prêté au Duc de Rohan pour quelques mois l'an 1632.*] Ce Duc étoit alors Ambassadeur extraordinaire du Roi de France, & Général de son armée dans le Païs des Grisons. Il envoia un Gentilhomme à Geneve avec des Lettres pour la Seigneurie, & pour la Compagnie des Pasteurs. C'étoit pour demander un Ministre qui résidât auprès de lui, & dont il pût prendre conseil à l'égard des choses qui pouvoient tendre au bien des Eglises Réformées de ce païs-là maltraitées par les Espagnols. Théodore Tronchin lui fut envoié, mais seulement pour quelques mois. Le besoin qu'en avoit l'Académie ne permettoit pas qu'on lui donnât un fort long congé. Le terme étant expiré on le prolongea de deux mois, à l'instance du Duc de Rohan. *Les Eglises des Grisons conserverent une grande veneration pour la personne de ce Ministre, & beaucoup de reconnoissance des bons offices qu'il leur avoit rendus* (4).

(4) *Tiré du même* Mémoire.

(*a*) Konig. Biblioth. *pag.* 810.

TRUBERUS (PRIMUS) nâquit en Esclavonie l'an 1508 (*a*). Il fut le prémier qui enseigna l'art d'écrire en Langue Esclavonne (*b*), & il traduisit en cette Langue le Nouveau Testament, le Catéchisme, la Confession d'Ausbourg, & quelques Traitez de Melanchthon; ce qui fut cause que la Doctrine Luthérienne se répandit non seulement dans la Carniole & dans la Carinthie, mais aussi dans les Etats du grand Turc (*c*). Il mourut l'an 1586 (*d*), & laissa un fils FELICIEN TRUBERUS, qui fut Ministre à Laubach dans la Carniole, & qui avoit été élevé a Tubinge dans le College où le Duc de Wirtemberg nourrissoit à ses dépens un certain nombre d'Ecoliers (*e*).

(*b*) *Primus linguam Sclavonicam in literas referre docuit.* Phil. Hailbrunnerus, *Epist. Dedic.* Comment. in Jeremiam. *Primus excogitavit artem scribendi lingua Vandalica.* Konig Biblioth. *pag.* 810. (*c*) Konig. *ibid.* (*d*) *Idem, ibid.*

(*e*) Hailbrunnerus, *Epist. Dedicat* Comment. in Jeremiam.

TULENUS, docte personnage sous le Regne de Henri II, avoit été Précepteur du Cardinal & de l'Amiral de Châtillon (*a*). Il fut frapé d'une espece de folie qui ne l'empêcha point de conserver toute sa raison, & un parfait jugement en toute autre chose, mais sur le chapitre de l'amour d'une Princesse il extravaguoit pitoiablement. Pasquier témoin oculaire nous en dira quelques circonstances (*A*).

(*a*) Pasquier, Lettres, *Livr. XIX, pag.* 541, 542; & *Livr. XXII, pag.* 791.

TULLIE,

(*A*) *Pasquier témoin oculaire nous en dira quelques circonstances.*] Voulant objecter quelque chose contre l'opinion commune des Médecins que le jugement, l'imagination, & la mémoire, sont trois facultez qui ont leur place séparement dans trois ventricules du cerveau, il dit que la distinction des trois ventricules ne sufira pas, & qu'il faudra subdiviser le ventricule du jugement, & celui de la mémoire, autant de fois que ces parties operent en nous diversement. Et pour prouver cette diférence d'opérations il observe qu'au tems de François I, *On veit un Villemanoche en sa Cour n'avoir le jugement offensé, que sur les mariages des grandes Dames qu'il se promettoit* (1); *& depuis luy*, continue-t-il, „ un Tulenus, personnage Docte ... ne manquer en ceste partie, sinon pour une amitié qu'il avoit follement voüée à une des premieres Princesses de la France, qui estoit allée de vie à trespas. Chose dont autrefois je me voulus donner plaisir à ma table, à laquelle y ayant quelques gens d'honneur estrangers, qui de luy n'avoient cognoissance, il nous entretint jusques au milieu du disner d'une infinité de bons propos pleins de doctrine & de jugement, avec une grande admiration de ceux qui l'escoutoient. En fin estimant que j'avois assez baillé la baye à la compagnie, & qu'il estoit lors temps de faire joüer autre rolle à ce bon vieillard, il m'advint, comme faisant autre chose, de parler de ceste Princesse; Et a donc sortant de son emblé, il commenca de troter, nous racontant une infinité de sotties des bons & mauvais traitemens qu'il recevoit d'elle. La compaignie bien estonnee d'où luy estoit survenu cest inopiné changement, ne sçachant quel jugement asseoir sur luy, tant il nous avoit du commencement repeu de belles & doctes paroles; mais luy sorty, je leur fis tout au long le recit de l'alteration de son cerveau. Il y a plus, car cette partie judicative, en luy sur ce subject blessee, luy avoit encores offensé l'imaginative; d'autant qu'à la premiere rencontre des Damoiselles qu'il voyoit, il se faisoit accroire, que c'estoit sa Julia (ainsi apelloit il en Latin sa pretendue Maistresse, & en François sa Jolivette) & sur cette folle imagination il s'acheminoit quelquefois avec sa longue robbe, le bonnet quarré sur sa teste, jusques à Fontaine-Bleau, se persuadant qu'elle s'y estoit cachee. Je ne dy chose que je n'aye veuë & entenduë de luy (2) ". Cet exemple confirme ce que l'on a vu ci-dessus (3) qu'il y a des gens qui perdent le sens commun par raport à certaines choses, & qui néanmoins font paroître leur esprit, leur savoir, & leur raison, dans tout le reste de leur conduite (4).

(1) Pasquier, Lettres, *Livr. XIX, pag.* 541.

(2) Pasquier *répete la même chose presque en mêmes termes au Livre XXII, pag.* 791; *mais il dit là que Tulenus* pechoit en deux objects, en l'Evesché de Cambray, & en l'amitié *de cette grande Princesse.* Voiez *les* Remarques de Sorel sur le Berger extravagant, *pag.* 176, 177.

(3) *Ci-dessus à la fin de la Remarque* (E) *de l'Article* MARESTS (Jean des).
(4) *Voiez* Fromond. de Anima, *Libr. IV, Cap. IV.*

TULLIE, fille de Ciceron, paroît si souvent dans les Lettres de ce grand homme, qu'elle mérite qu'on recherche son Histoire. Elle nâquit le 5 d'Aout (*a*), mais on ne sait pas en quelle année. De fort habiles gens ont cru qu'elle épousa son prémier mari l'an 689 (*b*). Il s'apelloit Caïus Pison (*A*). C'étoit un fort honnête homme, qui s'intéressa aux affaires de son beau-pere avec le dernier empressement (*B*), & qui ne manquoit, ni d'esprit, ni d'éloquence. On croit qu'il mourut pendant l'exil de Ciceron, c'est-à-dire l'an 696. Tullie se remaria à Furius Crassipes l'année suivante (*C*). On ne sait comment elle fut séparée de ce mari; si ce fut parce qu'il mourut, ou parce qu'il la répudia: on sait seulement qu'en 703 elle épousa Publius Cornelius Dolabella. Ce troisieme mariage se fit en l'absence de Ciceron, qui étoit alors Gouverneur de Cilicie. Les amis, qu'il pria de s'informer si Dolabella avoit du bien (*D*), s'aquittérent mal de la commission; & il se repentit ensuite d'avoir consenti à la conclusion de ce mariage, avant qu'il eût pu rechercher lui-même en quel état se trouvoient les affaires de Dolabella. Elles n'alloient gueres bien: c'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté (*E*); mais il sut si bien cajoler la mere & la fille (*c*) (*F*), qu'elles fermérent les yeux sur ses débauches, & le regardérent comme un bon parti. Il causa mille chagrins à son beau-pere (*G*), par les tumultes qu'il excita dans Rome pendant qu'il étoit Tribun du Peuple. Il vouloit établir une Loi très-pré-

(*a*) Cicero Orat. pro Sextio, & Epist. I *Libri IV* ad Atticum.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

(*c*) *Je veux dire Terentia femme de Ciceron, & Tullie leur fille.*

(*A*) *Il s'apelloit Caïus Pison.*] On n'en peut douter après ces paroles: *Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.* C'est ainsi que Ciceron a fini la III Lettre du prémier Livre à Atticus. On veut qu'il l'ait écrite sous le Consulat de Lucius Julius Cesar, & de Caïus Martius Figulus, l'an 689 (1); mais on n'en donne nulle raison, & je n'ai rien trouvé dans cette Lettre qui signifie cela. Casaubon la croit écrite avant l'année 686, & que Tullie n'avoit tout au plus que douze ans lors qu'elle fut mariée à ce Caïus Pison (2).

(*B*) . . . . *Il s'intéressa aux affaires de son beau-pere.*] Ciceron ne s'en pouvoit assez louër. *Vexabatur*, dit-il (3), *uxor mea: liberi ad necem quærebantur: gener, & Piso gener à Pisonis Consulis pedibus supplex rejiciebatur.* Dans l'une de ses Harangues (4) il parle ainsi: *Alter fuit propugnator mearum fortunarum & defensor assiduus, summa virtute & pietate C. Piso gener, qui minas inimicorum meorum, qui inimicitias affinis mei propinqui sui Consulis, qui Pontum & Bithyniam Quæstor pro mea salute neglexit.* Il y a de semblables passages dans ses Lettres. Voiez l'éloge qu'il lui donne par raport à l'Eloquence, & à la Vertu, dans son Traité *de claris Oratoribus* (5).

(*C*) *Tullie se remaria à Furius Crassipes l'année suivante.*] Voiez les Lettres de Ciceron à son frere, Livre second, Lettre IV & VII. Louïs Vives a (6) réduit à un ces deux gendres de Ciceron: il a suposé que Tullie ne se maria que deux fois, la prémiere avec Pison Frugi Crassipes, la seconde avec Cornelius Dolabella, & qu'elle mourut en couche chez ce dernier. Nous réfuterons cela ci-dessous (7).

(*D*) *De s'informer si Dolabella avoit du bien.*] Je ne donne ceci que comme une conjecture que j'emprunte du docte Manuce: elle est très-vraisemblable, & fondée sur quelques paroles de Ciceron. Voici ce qu'il écrivit à Atticus: *Tullia mea venit ad me pridie Idus Jun. deque tua erga se observantia benevolentiaque mihi plurima exposuit, literasque reddidit trinas: ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate non modò eam voluptatem non cepi, quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tam misera fortuna versari, idque accidere nullo ipsius delicto, summa culpa mea* (8). Nous allons voir comment ces deux derniers mots ont été paraphrasez par Manuce. *Mea enim negligentia factum est, ut Dolabellæ nuberet: quem ego probare generùm non debui, nisi prius omnia perscrutatus, non solum quod ad mores, sed etiam quod ad facultates attineret, quod si fecissem, ejus ære alieno perspecto, nunquam passus essem, ut homini in tanta rei domesticæ difficultate constituto filia mea collocaretur, sed commisi, ut me absente res per amicos ageretur, quibus in Ciliciam proficiscens ita mandavi* (9), *ut, quoniam ego tam longe absuturus eram, de Tulliæ meæ matrimonio agerent ipsi quod probassent. in quo meam negligentiam agnosco, tantam enim rem aliis committere non debui, sed in reditum meum integram reservare.* L'Auteur confirme sa paraphrase en cette maniere: *Cur autem hoc à Cicerone putem significari, facit Epistola ad Terentiam his verbis scripta:* Tullia nostra venit ad me pridie idus Jun. cujus summa virtute & singulari humanitate graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas ac dignitas postulabat. *Dixit autem*, Tale ingenium in tam misera fortuna versari, *hoc sensu; quod Tullia virum haberet tam perditum, tam flagitiosum, tam multa in tribunatu nefarie molientem: siquidem in tribunatu iniquas leges ferre Dolabella conatus est, maxime debitorum causa, è quibus ipse unus erat* (10).

(*E*) *C'étoit un jeune homme qui s'étoit mal comporté.*] Cœlius le fit entendre adroitement à Ciceron, lors qu'il le félicita sur ce mariage: je raporterai ses paroles, parce qu'elles contiennent le compliment que l'on feroit aujourd'hui en pareil cas. On excuseroit le passé sur la jeunesse; & si l'on n'osoit pas assûrer que toutes les imperfections de cet âge fussent corrigées, on diroit que le mariage avec une personne si accomplie, avec la fille d'un si excellent pere, acheveroit la guérison. *Gratulor tibi affinitate viri medius fidius optimi. Nam hoc ego de illo existimo. Cetera porro quibus adhuc ille sibi parum utilis fuit, & ætate jam sunt decursa, & consuetudine atque autoritate tua & pudore Tulliæ; si qua restabunt, confidò celeriter sublatum iri. Non est enim pugnax in vitiis, neque hebes ad id quod melius sit intelligendum* (11). Remarquez bien ce que Cœlius observe, que l'âge avoit déjà fait passer les mauvaises dispositions de Dolabella. Cela me feroit croire qu'Appien n'a pas eu raison de dire (12) que lors que Cesar fut tué, Dolabella n'avoit que vingt cinq ans. Il n'en auroit donc eu que dix huit ou dix neuf lors qu'il épousa Tullie. Peut-on assûrer de cet âge-là qu'il a fait passer le cours des mauvaises qualitez de la jeunesse? Mais voici d'autres difficultez contre Appien. Les Commentateurs de Ciceron veulent qu'il aplique à Dolabella ces paroles-ci: *Illud verò mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adolescente, cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi, ut tuis inimicitiis suscipiendis oblivisceretur patroni omnium fortunarum ac rationum suarum: præsertim cum tu omnibus vel ornamentis vel præsidiis redundares, illi (ut levissime dicam) multa deessent. cujus sermo stultus & puerilis erat jam antea ad me a M. Cœlio, familiari nostro, perscriptus: de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo qui tuas inimicitias suscepisset, veterem conjunctionem diremissem quam novam conciliassem.* Ciceron écrivit cela lors qu'il étoit en Cilicie l'an 703, & avant que Dolabella fût son gendre. La Lettre où sont ces paroles fut écrite à une personne que Dolabella avoit accusée (13). Il ne semble donc pas qu'on puisse les apliquer qu'à Dolabella. Or ce seroit une chose bien singuliere, qu'avant l'âge de dix huit ans un homme se fût vu deux fois devant la Justice pour des Procès criminels. Je voi d'ailleurs que Tullie ne fut point la prémiere femme de Dolabella. Il en avoit une qui le quitta pendant qu'il étoit l'Accusateur d'Appius (14).

(*F*) *Il sut si bien cajoler la mere & la fille.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Ciceron à Atticus (15). *Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris ejus socer. id quidem, inquis, dii approbent. ita velim: teque ita cupere certo scio. sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus. sed hoc spero melius. mulieres quidem valde intelligo delectari* OBSEQUIO ET COMITATE *adolescentis, cætera non ἐξακανθίζειν.* Terentia & Tullie étoient si charmées des complaisances & de la civilité du jeune homme, qu'elles lui pardonnoient ses défauts, & n'alloient pas éplucher sa vie. On est fait encore aujourd'hui comme cela. Qu'un jeune débauché se rende agréable par ses manieres, & qu'il fasse le Chevalier courtois, il s'insinuera de telle sorte dans le cœur des meres & des filles, qu'on ne prendra point garde s'il a mangé tout son bien; il exclura ses rivaux s'ils n'ont pas le même don de souplesse, encore qu'ils soient un meilleur parti que lui. *Prenons le, car il plait à nos yeux.* Voilà sans doute ce qui ruina les affaires de l'autre galant de Tullie: il ne faut point le nommer Titus Neron, mais Tiberius Neron. C'est lui aparemment qui fut mari de Livie, & pere de l'Empereur Tibere. Selon quelques-uns Dolabella sut tellement toucher le cœur de Tullie par ses caresses, & par ses honnêtetez, qu'elle compta pour très-peu de chose de le voir petit comme un nain: car c'est à lui qu'ils apliquent le bon mot de Ciceron, *qui est-ce qui a attaché mon gendre à son épée* (16)? Leur conjecture peut tirer quelque secours, de ce que Macrobe nomme Lentulus le gendre qui fut raillé de la sorte (17). Ce surnom peut mieux convenir à Dolabella, qu'à Pison & à Furius; car les Lentulus étoient une branche de la Maison Cornelia, & peut-être que les Dolabella étoient de la branche des Lentulus. Voiez ci-dessous un passage d'Asconius Pedianus.

(*G*) *Il causa mille chagrins* à Ciceron.] Pour ne pas répéter ce que j'ai dit dans l'Article de Dolabella, touchant les nouvelles Tables qu'il proposa en faveur des gens endettez, je me contente de raporter une ou deux preuves du chagrin de son beau-pere. *O dii!* s'écrie-t-il dans une Lettre à Atticus (18), *generum ne nostrum potissimum, ut hoc, vel tabulas novas. Quod me audis*, dit-il dans une autre Lettre (19), *fractiorem esse animo, quid putas, cum videas accessisse ad superiores ægritudines præclaras generi actiones?*

(1) Corradus, *in* Quæstura, *pag. m.* 83, *& après lui* Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 5, *&* 11.

(2) *Voiez le* Ciceron de Grævius, Epist. ad Attic. *Tom. I, pag.* 33, *& au* Commentaire de Manuce, *pag.* 18.

(3) Orat. pro Sextio, *pag. m.* 73.

(4) Post reditum in Senatu. *Voiez aussi sa Harangue* Post reditum ad Quirites.

(5) *Pag. m.* 398.

(6) In August. de Civit. Dei, *Libr. XIX, Cap. IV.*

(7) *Dans la Rem.* (*N*).

(8) Epist. XVII *Libri XI.*

(9) *Cela paroit par ces paroles de* Ciceron. *In quo unum vereor ne tu parum perspicias ea quæ gesta sunt ab aliis esse gesta, quibus ego ita mandaram, ut cum tam longe abfuturus essem ad me ne referrent, agerent quod probassent.* Epist. XII *Libri III ad* Familiares, *où il s'excuse du mariage de Tullie avec Dolabella l'Accusateur d'Appius auquel il écrit.*

(10) Manuce *ci-dessus* Dion.

(11) *Voiez l'Epitre XIII du VIII Livre de* Ciceron ad Familiares.

(12) Appian. *Libr. IV* de Bello Civili.

(13) *A Appius Pulcher. Cette Lettre est la X du III Livre* ad Familiares.

(14) *Inter postulationem & nominis delationem uxor a Dolabella discessit.* Epist. VI *Libri VIII* Cicer. ad Familiares.

(15) Epist. VI *L*[illegible] *I.*

(16) Adeo placuit Tulliæ novi sponsi comitas, ut minori ejus statura non offenderetur. Notus est Ciceronis jocus, *Quis generum meum alligavit gladio?* Caspar Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 30.

(17) M. Cicero cum Lentulum generum suum exiguæ naturæ hominem longo gladio accinctum vidisset, *Quis*, inquit, *generum meum ad gladium alligavit?* Macrob. Saturnal. *Lib. II, Cap. III.*

(18) *La XXIII du XI Livre*

(19) *La XII du même Livre.*

préjudiciable aux créanciers; car il prétendoit que les débiteurs ne pourroient être contraints, ni par emprisonnement, ni par saisie de leurs biens, au paiement de leurs dettes. Il falut que Marc Antoine (*d*) fit entrer des troupes dans la ville, qui chargérent les fauteurs de Dolabella, & en tuérent 800 (*H*). La pauvre Tullie fut malheureuse avec ce dernier mari, & il ne faut point douter que le voiage qu'elle fit à Brundusium (*I*), pour s'aboucher avec son pere, n'eût entre autres motifs la nécessité de le consulter sur ce qu'elle avoit à faire envers un époux si turbulent. Elle fit divorce avec lui (*K*), & néanmoins Ciceron ménagea toûjours Dolabella le plus doucement qu'il put (*L*), jusques à ce qu'après

(*d*) *Il étoit alors Général de la Cavalerie sous la 2 Dictature de Jules Cesar, l'année d'après la Bataille de Pharsale.*

(*H*) *Et en tuérent* 800.] Nous verrions le détail de cette action, si Tite Live étoit venu jusqu'à nous en son entier; car voici ce que l'on trouve dans le Sommaire de son CXIII Livre: *Quum seditiones Romæ à P. Dolabella tribuno plebis legem ferente de novis tabulis excitata essent, & ex ea caussa plebs tumultuaretur, inductis à M. Antonio Magistro equitum in urbem militibus octingenti è plebe casi sunt.* Tous les Historiens parlent de l'état où étoit alors la ville, comme d'un état affreux. Il est vrai que les habitans de Rome étoient si accoutumez à voir répandre le sang dans les rues, & dans les assemblées du peuple, par l'animosité des factions contraires, qu'ils s'étonnoient moins aisément que l'on ne feroit aujourd'hui, de voir leur ville remplie de corps de garde toûjours prets à s'entrecharger.

(*I*) *Le voiage qu'elle fit à Brundusium.*] L'état misérable qu'elle exposa à son pere le combla de déplaisir; de sorte que cette entrevue, qui dans une autre occasion auroit causé à ce tendre pere un contentement infini, ne servit qu'à l'affliger mortellement: on le conoîtra par les paroles que j'ai raportées ci-dessus dans la Remarque (D) Citation (8), & par celles que je tire d'une Lettre qu'il écrivit à Terentia sa femme. *Tullia nostra venit ad me pridie Idus Junii: cujus summa virtute, & singulari humanitate, graviore etiam sum dolore affectus, nostra factum esse negligentia, ut longe alia in fortuna esset, atque ejus pietas, ac dignitas postulabat* (20). Ciceron ne retint guere Tullie: il la renvoia bientôt au logis, sa présence ne pouvant diminuer leur commune désolation. *Tulliam autem non videbam esse caussam cur diutius mecum tanto in communi mœrore retinerem: itaque matri eam, cum primum per ipsam liceret, vram remissurus.* C'est ce qu'il mande à son ami Atticus dans la XVII Lettre du onzieme Livre.

(20) Cicero, Epist. XI *Libri XIV* ad Familiar.

(*K*) *Elle fit divorce avec lui.*] On n'en peut douter après la Remarque de Sulpicius, dans la Lettre de consolation sur la mort de cette femme. Entre autres raisons il se sert de celle-ci; c'est que dans l'état où étoient les choses rien ne pouvoit engager Tullie à souhaiter de ne mourir pas, vu que son pere n'auroit pu trouver avec qui la bien marier. Cela supose qu'elle étoit parfaitement dégagée du lien conjugal. *Quoties in eam cogitationem necesse est & tu veneris, & nos sæpe incidimus, hisce temporibus non pessime cum iis esse actum quibus sine dolore licitum est mortem cum vita commutare? Quid autem fuit quod illam hoc tempore ad vivendum magnopere invitare posset? qua res? qua spes? quod animi solatium? Ut cum aliquo adolescente primaria conjuncta ætatem gereret? Licitum est tibi (credo) pro tua dignitate ex hac juventute generum diligere, cujus fidei liberos tuos te tuo committere putares* (21). Si cette preuve ne suffisoit pas, on allégueroit les endroits des Lettres de Ciceron qui concernent la restitution de la dot (22). Quelques-uns croient que Dolabella, aiant dessein de repudier Tullie, pressoit l'établissement des nouvelles Tables, afin de n'être pas obligé de restituer quoi que ce fût à Ciceron (23). On a lieu d'être surpris qu'Asconius Pedianus ait été assez mal informé de la destinée de Tullie, pour assûrer qu'après que Pison fut mort elle épousa Lentulus, & mourut en couche chez lui (24). Ce sont deux ou trois mensonges.

(21) Epist. V *Libri IV* Ciceron. ad Familiares, *pag. m.* 192.

(22) *Tenеor tamen dum à Dolabella procuratoribus exigam primam pensionem.* Epist. XVIII *Libri VI* ad Familiares, *écrite pendant que Cesar étoit en Espagne contre les fils de Pompée.*

(23) *Voiez le* Ciceron de Grævius, *Tom. II* Epist. ad Attic. *pag.* 270.

(24) *Cicero filiam post mortem Pisonis generi P. Lentulo collocavit apud quem illa ex partu decessit.* Ascon. Pedian. in Orat. Ciceron. contra L. Pisonem, *pag.* 157.

(*L*) *Ciceron menagea toûjours Dolabella le plus doucement qu'il put.*] Il avoit sans doute plus d'habileté que de fermeté, & il voioit que le parti de Pompée se ruinoit de plus en plus par les continuelles victoires de Jules Cesar. Il craignoit aparemment que le vainquer ne cessât enfin d'user de clémence, & ne se défît de ceux qui avoient l'ame republicaine, avec des talens capables de le traverser. Il savoit que Dolabella étoit fort accrédité auprès de Cesar: ne me demandez donc point pourquoi Ciceron dissimula son ressentiment envers ce gendre. Les ménagemens qu'il eut pour lui le retinrent dans les bons offices de l'amitié; car Dolabella prenoit le parti de Ciceron à la Cour de Jules Cesar, contre ceux qui travailloient à le rendre odieux (25), & il souhaita de savoir de ses nouvelles un peu après la mort de Tullie. Cela fut cause que Ciceron lui écrivit une Lettre fort obligeante (26), au milieu de l'affliction qui l'accabloit. Nous allons voir une belle preuve de la liaison qui étoit entre eux, lors même que Cesar eut été tué. Cette preuve est dans la I Philippique. On représente à Dolabella l'action glorieuse qu'il avoit faite, en renversant la colonne qu'une troupe de mutins avoit érigée, pour animer le Peuple contre les meurtriers de Cesar. Les personnes bien intentionnées en félicitérent, en remerciérent Ciceron: c'est qu'on le croioit le Directeur de Dolabella. *Te intuens, Dolabella, qui es mihi carissimus, non possum de utriusque vestrum errore reticere..... Dicerem, Dolabella, qui recte factorum fructus esset, nisi te præter ceteros paulisper esse expertum viderem. Quem potes recordari in vita tibi illuxisse diem lætiorem, quam cum, expiato foro, dissipato concursu impiorum, principibus sceleris pœna affectis, urbe incendio & cædis metu liberata te domum recepisti? cujus ordinis, cujus generis, cujus denique fortunæ studia tum laudi, & gratulationi tuæ se non obtulerunt? quin mihi etiam, quo auctore te in iis rebus uti arbitrabantur, & gratias boni viri agebant, & tuo nomine gratulabantur. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri, cum omnes, earum rerum obliti, propter quas tibi fuerant offensi, significarunt se novo beneficio memoriam veteris doloris abjecisse* (27). Ce long passage ne contient pas nommément ce qui fut fait contre la colonne; mais Ciceron s'en étoit expliqué peu auparavant d'une maniere si précise (28), qu'on ne sauroit douter de ce que j'avance. Je dirai par occasion que cette colonne est la même que celle dont Suetone a parlé. *Postea*, dit-il (29), *solidam columnam prope* 20 *pedum lapidis Numidici in foro statuit* (plebs) *scripsitque* PARENTI PATRIÆ. *Apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.* Ce *longo tempore* est un mensonge, qui marque très-clairement que Suetone n'avoit point lu la I Philippique, ou qu'il ne s'en souvenoit pas; car on voit dans cette Harangue que la colonne fut renversée avant le 1 de Juin. Les Lettres de Ciceron témoignent qu'on la renversa avant le 1 de Mai (30). Or Cesar avoit été tué le 15 de Mars précédent. Revenons aux liaisons de Ciceron & de Dolabella. Il ne se peut rien voir de plus tendre que la Lettre que Ciceron lui écrivit sur le sujet de cette colonne. *Cum te semper tantum dilexerim quantum tu intelligere potuisti: tum his tuis factis sic incensus sum, ut nihil unquam in amore fuerit ardentius* (31). Il n'oublia pas de dire qu'il passoit pour l'Auteur de ce bon conseil; le tour qu'il donne à ses pensées est admirable. *Etsi contentus eram, mi Dolabella, tua gloria, satisque ex ea magnam lætitiam voluptatemque capiebam, tamen non possum non confiteri, cumulari me maximo gaudio, quod vulgo hominum opinio socium me adscribat tuis laudibus. Neminem conveni, convenio autem quotidie plurimos . . . quin omnes, cum te summis laudibus ad cœlum extulerunt, mihi continuo maximas gratias agant. Negant enim se dubitare, quin tu meis præceptis & consiliis obtemperans præstantissimum te civem & singularem consulem præbeas. Quibus ego quamquam verissime possum respondere te quæ facias tuo judicio & tua sponte facere, nec cujusquam egere consilio: tamen neque plane assentior, ne imminuam tuam laudem, si omnis à meis consiliis profecta videatur: neque valde nego, sum enim avidior etiam quam satis est gloriæ. . . . A te autem peto, ut me hanc quasi falsam hæreditatem alienæ gloriæ sinas cernere: meque aliqua ex parte, in societatem tuarum laudum venire patiare: quamquam, mi Dolobella, (hæc enim jocatus sum) libentius omneis meas, si modo sunt aliquæ meæ laudes, ad te transfuderim, quàm aliquam partem exhauserim ex tuis* (32). Il paroît extasié quand il parle de cette action à son Ami Atticus. Voiez la XV & XVI Lettre du XIV Livre. Voiez aussi la I Lettre du XII Livre *ad Familiares.* J'ai lu quelque part qu'il voulut aller en Syrie comme Lieutenant de Dolabella, mais qu'à la priere d'Hirtius & de Pansa qui devoient être Consuls l'année suivante, il changea de résolution, il laissa partir Dolabella, & s'embarqua pour Athenes, après avoir promis de revenir dès qu'Hirtius & Pansa seroient entrez dans le Consulat. Les vents contraires aiant retardé son voiage, il reçut des nouvelles de ses amis, qui l'engagérent à s'en retourner promtement à Rome. Le lendemain de son arrivée le Sénat fut convoqué: il ne s'y rendit point, ce qui fâcha Marc Antoine. Voilà ce qu'on trouve dans le Plutarque d'Amyot à la Vie de Ciceron. On pourroit convaincre Plutarque d'un mensonge, si la phrase dont il s'est servi (33), & qu'Amyot a traduite *il laissa aller Dolabella*, n'étoit équivoque; mais comme cette phrase se peut prendre simplement pour *il ne songea plus à Dolabella, il le planta là*, notre critique ne concerne que le Traducteur. Il a eu tort de suposer que Dolabella fut parti de Rome avant Ciceron; car la I Philippique fut récitée en présence de Dolabella, après le retour de Ciceron. Cela me fait répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, qu'il est extrémement difficile de bien traduire; car quoi qu'on prenne les expressions de l'Original dans le sens le plus vraisemblable, on ne laisse pas quelquefois de s'égarer: la conoissance de cent faits particuliers est nécessaire pour choisir le sens véritable. Par exemple, si Amyot se fût souvenu que Dolabella étoit au Senat en qualité de Consul, lors que Ciceron y fit sa I Philippique, si le même Amyot se fût souvenu que Ciceron a exposé dans cette Harangue les motifs de sa sortie de Rome, & les motifs de son retour; il n'auroit pas traduit les paroles de Plutarque par *il laissa aller Dolabella*. Au fond, je ne prétens pas contester le fait; je ne voi rien qui m'empêche de m'imager que Ciceron voulut suivre Dolabella dans la Syrie. C'est une nouvelle preuve du Texte de cette Remarque.

(25) *Quod scribis prælia te mea caussa sustinere non tam id laboro, ut si qui mihi obtrectent à te refutentur, quam intelligi cupio quod certe intelligitur me a te amari.* Epist. XI *Libri IX* ad Familiares.

(26) *L'onzieme du IX Livre* ad Familiares.

(27) Philipp I, *pag. m.* 690, 691.

(28) *Talisque eversio illius execratæ columnæ.* Ibid. *pag* 674. *J'ai cité tout le passage dans l'Article de* DOLABELLA, *Citat.* (18).

(29) *In* Cæsar. *Cap. LXXXV.*

(30) Epist. XV *Libri XIV* ad Atticum.

(31) Cicero, Epist. XIV *Libri IX* ad Famil. *pag. m.* 32.

(32) *Idem, ibid. pag.* 30.

(33) *Δολοβέλλαν μὲν εἰᾶσαι χαίρειν. Dolabellam missum fecit.* Plutarch. *in* Cicer. *pag.* 882, *E.*

qu'après le meurtre de Trebonius il fondit sur lui avec toutes les figures de sa Rhétorique (e) (*M*). Tullie mourut l'an 708 (*N*). Son pere fut inconsolable pendant quelque tems (*O*) : ses amis firent ce qu'ils purent pour le consoler : il fit lui-même un Livre sur ce sujet (*P*), & voulut faire

(e) *Voiez l'Article* DOLABELLA.

(*M*) *Après le meurtre de Trebonius il fondit sur lui avec toutes les figures de sa Rhétorique.*] Il avoit raison de le blâmer fortement d'une perfidie & d'une cruauté si énorme ; mais il devoit prendre garde de ne se pas contredire, & de ne pas trop commettre sa réputation. Il avoit protesté dans plusieurs Lettres qu'il estimoit Dolabella, & puis dans ses Philippiques il déclara que cet homme n'avoit jamais rien valu, & avoit été toûjours un scélérat. *Dolabella quidem tam fuit immemor humanitatis, quamquam ejus* NUNQUAM *particeps fuerit, ut suam insatiabilem crudelitatem exercuerit non solum in vivo, sed etiam in mortuo, ac in ejus corpore lacerando atque vexando, cum animum satiare non posset oculos paverit suos* (34). Il le fait égal à Marc Antoine en toutes sortes de vices (35) ; que pouvoit-il dire de plus ? Et quand il déclara qu'on feroit un très-grand tort à Trebonius, si on le comparoit avec Dolabella, voici comment il s'exprima, le passage mérite d'être copié : *Nam ceteris quidem vitæ partibus qui est qui possit sine Trebonii maxima contumelia conferre vitam Trebonii cum Dolabellæ ? alterius consilium, ingenium, humanitatem, Innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat : alteri à puero pro deliciis crudelitas fuit, deinde ea libidinum turpitudo, ut in hoc sit semper ipse lætatus, quod ea faceret, quæ sibi objici ne ab inimico quidem possent verecundo : & hic, dii immortales, aliquando fuit meus, occulta enim erant vitia non inquirenti. neque nunc fortasse alienus ab eo essem, nisi ille vobis, nisi mœnibus patriæ, nisi huic urbi, nisi diis penatibus, nisi aris, & focis omnium nostrum, nisi denique naturæ, & humanitati inventus esset inimicus.*

(*N*) *Tullie mourut l'an* 708.] Cesar étoit alors en Espagne contre les fils de Pompée : la Lettre de consolation qu'il écrivit à Ciceron étoit datée d'Hispalis (36). Voilà une bonne preuve de mon Texte ; celle que Plutarque fournit ne me revient point ; elle n'est pas assez nette, & contient quelques faussetez Cet Historien, aiant parlé du divorce de Terentia, ajoûte (37) que Ciceron se remaria avec une jeune fille, & que Tullie mourut en couche peu après ce mariage ; elle mourut, continue-t-il, chez Lentulus, avec qui elle s'étoit remariée après la mort de Pison son prémier mari. Pour trouver là que Tullie est morte l'an 708, il faut supofer une chose que Plutarque ne dit pas, c'est que Ciceron épousa sa seconde femme l'an 708 (38). Du reste, il paroît bien que Plutarque n'avoit gueres consulté les Lettres de Ciceron. Il y eût apris que le second mari de Tullie se nommoit Furius Crassipes, & qu'elle mourut répudiée par son troisieme mari qui se nommoit Dolabella. Un Moderne (39), voulant prouver que Tullie n'est pas morte en couche, & qu'elle étoit enceinte quand elle fut répudiée par Dolabella, allegue ce passage de Ciceron, *Tullia mea peperit XIV. Kal. Jun. puerum* ἑπταμηνιαῖον, *quod* ηὐτόκησεν *gaudebam : quod quidem est natum perimbecillum est* (40). Il devoit savoir que Ciceron écrivit cela avant la bataille de Pharsale, & qu'ainsi ces paroles ne sont point capables de prouver que Tullie n'est pas morte en travail d'enfant, & qu'elle fut répudiée pendant sa grossesse. Ce qu'il faloit alléguer se trouve dans une autre Lettre écrite pendant la derniere guerre que Cesar fit en Espagne. Le voici : *Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus ; sed cum ea, quemadmodum spero, satis firma sit : teneor tamen dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem* (41). Quelque favorable qu'on veuille être à Plutarque & à Asconius Pedianus, on sera contraint de les accuser de s'être mal exprimez. Ciceron, plus croiable là-dessus que ne le seroient cent Historiens qui soutiendroient le contraire, déclare que Tullie se porte assez bien depuis ses couches : de sorte que la plus favorable supofition que l'on puisse faire pour Plutarque, & pour Asonius Pedianus, est d'avancer que Tullie avant que d'être parfaitement relevée, fut surprise de quelque accident de femme accouchée qui l'emporta.

(*O*) *Ciceron fut inconsolable pendant quelque tems.*] Si nous en croions Plutarque (42), les Philosophes accoururent de toutes parts au secours de Ciceron. Ils lui amenérent sans doute l'élite de leurs troupes ; je veux dire les plus excellentes moralitez que leur Topique, que leurs Lieux communs purent fournir. Ils n'y gagnérent rien, Ciceron ne pouvoit souffrir la compagnie, il s'alla confiner dans la solitude, & y trouva beaucoup plus de consolation que dans les Discours de ses Amis, & que dans les Livres. *Quod me ab hoc mœrore recreari vis, facis ut omnia : sed me mihi non defuisse, tu testis es. Nihil enim de mœrore minuendo scriptum ab ullo est, quod ego non domi tuæ legerim. Sed omnem consolationem vincet dolor.* (43) . . . , (44) *Ne discessissem quidem è conspectu tuo nisi me plane nihil ulla res adjuvaret . . . mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine . . . . . . me scriptio & litteræ non leniunt sed obturbant* (45). Il proteste dans une autre Lettre (46) que la solitude est la chose qui lui semble la moins insuportable. *Nunc omnia respuo, nec quicquam habeo tolerabilius quam solitudinem.* Pour bien conoître le desordre où son affliction le plongea, il ne faut que considérer l'aveu sincere qu'il fait qu'il succombe à sa douleur, & l'ostentation avec quoi il parle de la force de son courage. Il vouloit bien se vanter d'être inconsolable, mais il ne vouloit point souffrir qu'on lui reprochât de témoigner trop de foiblesse. Sentimens incompatibles. *Quod me ipse per literas consolatus sum non pœnitet me quantum profecerim. Mœrorem minus, dolorem nec potui, nec si possem, vellem* (47). Voilà un homme qui ne peut diminuer sa douleur, & qui ne voudroit pas même la pouvoir diminuer. *In hac solitudine careo omnium colloquio ; cumque mane me in silvam abstrusi densam & asperam, non exeo inde ante vesperum. secundum te, nihil est mihi amicius solitudine. in ea mihi omnis sermo est cum litteris. eum tamen interpellat fletus : cui repugno quoad possum. sed adhuc pares non sumus* (48). Le voilà qui se cache dans le fond d'un bois depuis le matin jusques au soir, & qui ne peut retenir ses larmes. N'avoue-t-il pas presque qu'il avoit perdu l'esprit ? *In consolationis libro quem in medio* (NON ENIM SAPIENTES ERAMUS) *mœrore & dolore conscripsimus.* (49). N'a-t-il pas confessé qu'il avoit honteusement rendu les armes à la fortune (50) ? Mais voions d'autre côté comment il se glorifie d'avoir témoigné de la force. (51) *Quod scribis te vereri, ut & gratia & auctoritas nostra hoc meo mœrore minuatur : ego, quid homines aut reprehendant, aut postulent, nescio ; ne doleam ? qui potest ? ne jaceam ? quis unquam minus ? dum tua me domus levabat, quis a me exclusus ? quis venit, qui offenderetur ? Asturam* (52) *sum à te profectus. legere isti læti, qui me reprehendunt, tam multa non possunt, quam ego scripsi. quam bene, nihil ad rem. sed genus scribendi id fuit, quod nemo abjecto animo facere posset.* Sur ce qu'on trouvoit mauvais à Rome qu'il se tint si long-tems caché dans sa retraite, il déclare que ses occupations ne sont pas celles d'un homme abatu & accablé. *Ne me quidem contemnor : meoque judicio multo stare malo, quam omnium reliquorum. neque tamen progredior longius, quam mihi doctissimi homines concedunt : quorum scripta omnia, quæcumque sunt in eam sententiam, non legi solum, quod ipsum erat fortis ægroti, accipere medicinam ; sed in mea etiam scripta transtuli ; quod certe afflicti, & fracti animi non fuit* (53). Voiez ci-dessus la Note marginale 45, qui fait voir qu'en faisant des Livres il ne gagnoit presque rien contre sa douleur : il engourdissoit seulement un peu la partie qui étoit malade. Et-ce une action de courage ?

Il faut avouër que son affliction est la preuve la plus convaincante qu'il ait donnée de sa tendresse pour cette fille ; mais quand même il seroit mort avant elle, nous ne laisserions pas de savoir qu'il l'aimoit extraordinairement. C'est ce que témoignent les termes dont il se sert dans ses Lettres en parlant d'elle, *deliciæ, deliciolæ, mea anima, lux, desiderium.* Il y a beaucoup d'aparence que Tullie étoit douée de mille bonnes qualitez, & l'une des plus aimables personnes de son tems ; puis qu'elle avoit aquis à un tel point la tendresse d'un tel pere. Le Sieur Sagittarius (54) conjecture qu'elle fut instruite aux belles Lettres. Il n'auroit pas parlé de cela en conjecturant, s'il avoit su ce qu'on citera de Lactance (55). Si l'on en croit Plutarque (56), l'une des causes du divorce de Terentia fut qu'elle ne donna pas à sa fille un assez bon équipage, pour aller s'aboucher avec son pere à Brundusium. Il ajoûte que la seconde femme de Ciceron fut répudiée, parce qu'elle avoit été bien aise de la mort de Tullie. On n'a pas raison de quereller là-dessus Plutarque, sous prétexte que les Lettres de Ciceron à Atticus nous aprenent, que cette seconde femme fut assez long-tems chez son mari depuis que la fille fut morte (57) : cette querelle, dis-je, est mal fondée, puis qu'il est constant que le divorce étoit déjà fait l'été qui suivit immédiatement la mort de Tullie (58).

L'amitié extraordinaire, que Ciceron eut pour sa fille, inspira l'audace à ses ennemis de divulguer qu'il l'aimoit criminellement : tant il est vrai qu'il n'y a rien dont les esprits satiriques ne soient capables de tirer un vilain poison. Les caresses, que la proximité du sang autorise entre les personnes de différent sexe, sont exposées à de mauvaises interprétations, dès qu'elles passent au delà de l'ordinaire. Qu'y a-t-il que la médisance n'empoisonne ? Voiez en marge (59) ce que dit le déclamateur qui prit le nom de Salluste, & souvenez vous que Donat ancien Interprete de Virgile a cru que ce Vers de l'Eneïde, *Hic thalamos invasit nata vetitosque hymenæos* (60), se doit entendre de Ciceron. Mais Servius rejette cela (61).

(*P*) *Il fit lui-même un Livre sur ce sujet.*] J'ai cité dans la Remarque précédente quelques passages qui indiquent cette composition. C'est dommage qu'elle se soit perdue. Il n'a pas tenu à Sigonius que le public ne se soit imaginé qu'elle subsistoit encore : il composa un Traité *de Consolatione*, & tâcha de le faire passer pour celui de Ciceron. Les bons Critiques (62) donnérent ordre bientôt que l'on n'y fût point attrapé : Sigonius eut beau faire des Dissertations contre eux : il n'obtint point ce qu'il prétendoit. Ciceron ressembla en cette rencontre à ceux qui ne mangent rien avec plaisir, s'il ne l'aprêtent eux-mêmes. Toutes les consolations que ses amis lui proposérent, ou de vive voix, ou par écrit, furent inutiles : il n'y eut que son Livre *de Consolatione* qui lui procurât un peu de soulagement ; *Quid ego de consolatione dicam, quæ mihi quidem ipsi sane aliquantum medetur, ceteris item multum illam profuturam puto* (63). Il remarque qu'au plus fort de sa douleur,

(34) Philippica XI, *pag.* 827 *Edit. Græv.*

(35) *Duo hæc capita nata sunt post homines natos teterrima & spurcissima Dolabella & Antonius . . . Fecit enim geminum in scelere par, invisitatum, inauditum, ferum, barbarum. Itaque, quos inter summum quondam inter sese odium, bellumque meminimus, eosdem postea singularis inter se consensus, & amore devinxit impurissimæ naturæ, & turpissimæ vitæ similitudo.* Idem. *in eadem* Oratione, *init.*

(36) *Aujourd'hui Seville. Voiez la* XX Lettre *du XIII Livre* à Atticus.

(37) Plut. *in* Cicerone, *p.* 881, 882.

(38) Fabricius *in Historia in Vita* Ciceronis, *pag. m.* 193.

(39) Caspar Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 54.

(40) Epist. XVIII *Libri* X ad Attic.

(41) Epist. XVIII *Libri VI* ad Familiar.

(42) *In* Cicer *pag.* 882, *A.*

(43) Cicero, Epist. XIV ad Attic. *Libr. XII.*

(44) *Ibid.* Epist. XVI.

(45) *Il dit dans la* XIV *Libr. XII* ad Atticum *à-peu près la même chose :* Totos dies scribo, non quo proficiam quid, sed tantisper impedior, non equidem satis (vis enim urget) sed relaxor tamen *il tachoit à s'étourdir par la lecture & par la composition.*

(46) *La* XVIII *du même Livre.*

(47) Epist. XXVIII *Libri XII* ad Atticum.

(48) Epist. XV *ejusd. Libri.*

(49) Tuscul. Quest.

(50) Lactantio teste affirmavit *se tum a fortuna victum turpiter.* Sagittar. *in* Vita Tulliæ, *num.* 57, *& avant lui* Corradus, *in* Quæstura, *pag. m.* 294.

(51) Epist. XL *Libri XII* ad Atticum.

(52) *Maison de campagne, où il s'étoit retire apres être sorti de chez Atticus.*

(53) Epist. XXI *Libri XII.*

(54) *In* Vita Tulliæ, *num.* 10.

(55) *Dans la Rem.* (Q), *Citat.* (74).

(56) *In* Cicer. *p.* 882.

(57) *Sed etiamsi non negaverimus Ciceroni non admodum bene convenisse cum uxore nova, multo tamen post obitum Tulliæ cum Cicerone vixisse, ex Epistolis ad Atticum liquet.* Sagittarius, *in* Vita Tulliæ, *num.* 70.

(58) *Voiez la* XXXIV Lettre *du XIII Livre* à Atticus.

(59) *Verum, ut opinor, splendor domesticus tibi animos attollit, uxor sacrilega, ac perjuris delibuta, filia matris pellex, tibi jucundior atque obsequentior quam parenti par est.*

(60) Æneïd. *Libr. VI, Vers.* 623.

(61) Servius in hunc locum Æneidos. *Voiez* Schottus, *in* Cicerone vindicato, *Cap. XII, pag. m.* 90.

(62) Lipse Guilielmus, &c.

(63) De Divinat. *Libr. II, init.*

faire bâtir une Chapelle à la défunte: il poussa ses projets jusques à l'Apothéose (*Q*). Ses ennemis furent assez lâches pour l'accuser d'avoir aimé criminellement Tullie (*f*). Plutarque s'est trompé en certaines choses qui la regardent. Il ignoroit qu'elle ait eu jusqu'à trois maris (*g*). Mr. Moreri, qui avoit en main la Dissertation du Sieur Gaspar Sagittarius sur l'Histoire de Tullie (*h*), n'en a point su profiter: il n'en a presque tiré que ce qui n'en valoit pas la peine; un conte raporté par Cœlius Rhodiginus, que le Sieur Sagittarius avoit assez nettement relégué au païs des fables. Le projet d'un Temple a été converti par Mr. Moreri en un Temple très-effectif, contenant un superbe Mausolée. Voiez la Remarque (*Q*). On pourroit faire une bonne Note sur la pensée qui servit d'exorde à Ciceron dans le Traité *de Consolatione*; car il débuta par dire que les hommes (*R*) ne

(*f*) *Voiez la Remarque* (*Q*) *vers la fin.*

(*g*) *Voiez les quatre prémieres Remarques.*

(*h*) *Il la cite; mais les Imprimeurs lui ont mis une virgule après* Gaspar, *laquelle a persuadé à bien des Lecteurs qu'il avoit cité deux Ecrivains, l'un nommé* Gaspar, *l'autre nommé* Sagittarius.

leur, il entreprit de faire lui-même cet apareil: *In consolationis libro quem in medio (non enim sapientes eramus) mœrore & dolore conscripsimus, quodque vetat Chrysippus ad recentes quasi tumores animi remedium adhibere, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet* (64). Il y avoit beaucoup d'Histoires, & beaucoup d'Exemples, dans ce Livre; St. Jerôme (65) & St. Augustin (66) en parlent sur ce pied-là. Nous verrons ci-dessous une Observation de Lactance.

(64) Cicero, in Tuscul. *apud* Corradum, *in* Quæstura, *pag* 294.

(65) *In* Epitaphio Nepotiani.

(66) *Quis enim sufficit quantovis eloquentiæ flumine vitæ hujus miserias explicare, quam lamentatus est Cicero in Consolatione de morte filiæ, sicut potuit?* Augustin. de Civit. Dei, *Libr.* XIX, *Cap.* IV.

(*Q*) *Il poussa ses projets jusques à l'Apothéose.*] Il communiqua plusieurs fois ce dessein à Atticus: contentons nous de raporter deux ou trois passages: *Habeo nonnullos ex iis, quos nunc lectito, auctores, qui dicant, fieri id oportere, quod sæpe tecum egi, & quod à te approbari volo. de fano illo dico; de quo tantum, quantum me amas, velim cogites. equidem neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii: neque de re; statutum est enim; de loco nonnunquam. velim igitur cogites. ego, quantum his temporibus tam eruditis fieri poterit, profecto illam consecrabo omni genere monimentorum, ab omnium ingeniis scriptorum, & Græcorum & Latinorum: quæ res forsitan sit refricatura vulnus meum. sed jam quasi voto quodam, & promisso me teneri puto* (67). Le passage qui suit montrera plus clairement qu'il s'étoit engagé par vœu à la construction de ce Temple, & qu'il auroit cru commettre un acte d'irreligion, s'il n'eût pas exécuté son dessein. Lactance nous aprendra ci-dessous cet engagement. *Si ista minus confici possunt, effice quidvis. Ego me majore religione quam quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto* (68). Un monument, un mausolée, tout ce qui eût pu avoir le nom & l'air de sépulcre lui déplaisoit. *Fanum fieri volo; neque hoc mihi erui potest; sepulcri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo, quam ut maxime assequar ἀποθέωσιν: quod poteram, si in ipsa villa facerem. sed, ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. in agro ubicumque fecero, mihi videor assequi posse, ut posteritas habeat religionem* (69). Il a raison de donner à ces fantaisies le nom qu'il leur donne (70). Si Mr. Moreri avoit du moins pris la peine de considérer attentivement ce qu'il pilloit dans les Modernes, auroit-il dit que Ciceron *fit bâtir un Temple, où il enferma les cendres* de Tullie *dans un superbe Mausolée?* N'a-t-il pas pu voir dans l'Auteur qu'il cite le dernier passage que j'ai raporté, qui témoigne si expressément que Ciceron, aiant pour but l'Apothéose, fuioit tout ce qui pourroit sentir le sépulcre? Ce n'étoit pas à cause des frais, il s'en explique clairement: *Ante quam a te proxime discessi, numquam mihi venit in mentem, quo plus insumtum in monumentum esset, quam nescio quid, quod lege conceditur, tantundem populo dandum esse, quod non magnopere moveret, nisi nescio quomodo, ἀλόγως fortasse, nollem illud ullo nomine, nisi fani, appellari. quod si volumus, vereor ne assequi non possimus, nisi mutato loco* (71). Selon les principes de Ciceron, il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus impie, que d'honorer comme des Dieux les mêmes personnes en faveur de qui l'on s'aquitoit des devoirs funebres sur leurs tombeaux: & c'est pour cela qu'il dit qu'il n'eût pas donné son sufrage pour l'Ordonnance du Sénat qui décerna des suplications à Jules Cesar: *An me censetis, patres conscripti quod vos inviti secuti estis decreturum fuisse ut parentalia cum supplicationibus miscerentur? ut inexpiabiles religiones in Rempublicam? ut decernerentur supplicationes mortuo? . . . Fuerit ille L. Brutus . . . . adduci tamen non possem ut quemquam mortuum conjungerem cum deorum immortalium religione, ut cujus sepulchrum usquam exstet ubi parentetur, ei publicè supplicetur* (72). Si Mr. Moreri avoit écrit avec attention, il eût évité une autre méprise. Il assûre que Ciceron fit batir effectivement ce Temple: mais c'est de quoi il ne paroît aucun vestige dans ses Lettres. On voit Ciceron fort empressé, & fort échauffé sur ce dessein, je l'avoue; on le voit menacer son bon ami qui n'alloit pas assez vite: on le voit marquer un terme préfix dans lequel il prétendoit que l'ouvrage fût achevé; mais on ne voit pas qu'il dise dans quelcune de ses Lettres, ni que la construction de ce Temple fut achevée, ni qu'elle fut commencée. N'est-ce pas une marque que son projet s'évanouït, soit que le tems qui diminua sa douleur lui fit mieux comprendre le ridicule de sa pensée, soit que des obstacles imprévus ou d'autres affaires éloignassent l'exécution de l'Apothéose?

(67) Cicero, Epist. XVIII *Libri* XII ad Attic.

(68) *Ibid.* Epistola XLIII.

(69) *Ibid.* Epistola XXXVI.

(70) *Ha mea tibi ineptiæ, fateor enim, ferendæ sunt.* Idem, ibid.

(71) *Ibid.* Epistola XXXV.

(72) Cicero, Philipp. I.

PASSAGE de Lactance.

Lactance cite quelquefois le Livre *de Consolatione.* C'est par là qu'on peut aprendre que Ciceron ne fit aucune difficulté de sacrifier l'honneur & la gloire de ses Dieux, à la fantaisie ridicule qu'il avoit de déïfier sa fille: car afin de justifier cette fantaisie, il montra que les Dieux que l'on adoroit à Rome publiquement avoient été autrefois des hommes. On voit là une belle image de l'empire des passions. Elles n'épargnent rien, ni dans le ciel, ni sur la terre, quand elles travaillent à leur justification (73). Les paroles de Lactance sont très-belles, & d'autant plus dignes d'être copiées, qu'elles contiennent un morceau d'un Livre perdu, & la promesse publique que Ciceron fit à sa fille de la mettre au nombre des Dieux. *M. Tullius . . . . . . in eo libro quo seipsum de morte filiæ consolatus est, non dubitavit dicere, Deos, qui publicè colerentur, homines fuisse. Quod ipsius testimonium eo debet gravissimum judicari, quòd & augurale habuit Sacerdotium, & eosdem se colere, venerarique testatur. Itaque intra paucos versiculos duas res nobis dedit. Nam dum imaginem filiæ eodem se modo consecraturum esse profiteretur, quo illi à veteribus sunt consecrati, & illos mortuos esse docuit, & originem vanæ superstitionis ostendit. CUM verò (inquit) & mares, & feminas complures ex hominibus in Deorum numero esse videamus, & eorum in urbibus, atque agris augustissima delubra veneremur, assentiamur eorum sapientiæ, quorum ingeniis, & inventis omnes vitam legibus, & institutis excultam, constitutamque habemus. Quòd si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profectò fuit. Si Cadmi, aut Amphitryonis progenies, aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus est, quod quidem faciam, teque omnium optimam, doctissimamque approbantibus Diis immortalibus ipsis in eorum cœtu locatam ad opinionem omnium mortalium consecrabo* (74). Je pourrois en demeurer là; mais parce que la suite de ce passage me fournit une réfléxion, voici encore du Latin: *Fortasse dicat aliquis præ nimio luctu delirasse Ciceronem. Atqui omnis illa oratio & doctrina, & exemplis, & ipso loquendi genere perfecta non ægri, sed constantis animi ac judicii fuit. Et hæc ipsa sententia nullum præfert indicium doloris. Neque enim puto, illum tam variè, tam copiosè, tam ornatè scribere potuisse, nisi luctum ejus & ratio ipsa, & consolatio amicorum, & temporis longitudo mitigasset* (75). Lactance se propose cette Objection; on me dira peut-être que Ciceron radotoit quand il composa ce Livre; & que la tête lui avoit tourné par la force de son affliction. Mais je soutiens, répond Lactance, que le Livre *de Consolatione* est si beau, qu'il n'a pu être composé que par un homme de très-bon sens, & dont l'affliction avoit été déjà apaisée par la raison, par le soin de ses amis, par le tems. C'est ainsi qu'il faloit tourner la chose; quand on avoit besoin que Ciceron fût un témoin irreprochable. Mais s'il eût falu prouver l'insuffisance de la Philosophie à consoler l'homme dans son affliction, alors on auroit allégué ce Livre même de Ciceron, comme l'Ouvrage d'un homme qui se confesse subjugué honteusement par la douleur d'avoir perdu une fille (76). A quoi imputerons-nous ce manege? Est-ce par mégarde que l'on emploie les mêmes choses à des usages bien contraires, ou par quelque artifice de Rhétoricien?

(73) *On a vu depuis quelque tems un fameux Ministre chercher dans les Prophetes du Vieux Testament, tous les défauts que l'on critiquoit dans les faux petits Prophetes de Dauphiné, lesquels il se trouvoit engagé de garantir vrais Prophetes.*

(74) Lactant. Divin. Instit. *Libr.* I, *Cap.* XV, *pag. m.* 48.

(75) *Ibid.*

(76) *Voiez ci-dessus la Rem.* (O) *citat.* (59).

(*R*) *Ciceron . . . dit que les hommes ne viennent au monde, que pour y porter la peine de leurs péchez.*] Il ne pouvoit pas dépeindre sa douleur par des caracteres mieux marquez, qu'en disant que la vie humaine est un suplice, & en critiquant ceux qui le nient. *Quid Ciceroni faciemus? qui cum in principio consolationis suæ dixisset luendorum scelerum causa nasci homines, iteravit id ipsum postea, quasi objurgans eum qui vitam pœnam non esse putet* (77). On ne doit pas blâmer Lactance de censurer cette pensée de Ciceron (78); car il est certain qu'elle témoigne une ignorance pernicieuse de la raison pourquoi Dieu nous met au monde: mais parce que cette raison ne pouvoit guere être l'objet des Lumieres naturelles, & qu'elle n'est bien conue que par la Révélation Evangélique, il ne faut pas trop s'étonner que Ciceron outré de chagrin, & oprimé de son affliction, ait étendu l'Hypothese Platonicienne. La Philosophie de Platon enseignoit que l'ame de l'homme avoit existé, avant que d'être enfermée dans le corps humain; & que cet état antérieur avoit été beaucoup plus noble, & plus heureux, que ne l'est celui de l'homme. Là-dessus il s'éleva des raisonneurs, qui prétendirent que l'ame n'auroit pas été tirée de cet état, si elle n'avoit mérité d'être chatiée: & ils conclurent qu'on l'enferma dans le corps comme dans une prison, afin de lui infliger les peines que ses crimes méritoient (79). Ciceron adopta cette Hypothese (80); mais Lactance la regarde comme la plus insensée de toutes les rêveries. Cependant il est très-vrai qu'elle ne difère de la doctrine du péché originel qu'à l'égard des circonstances; car puis que la foi nous enseigne qu'Adam a péché, & pour lui & pour tous ses descendans, il s'ensuit, 1, que toutes les ames sont criminelles aux yeux de Dieu, avant même qu'elles existent; 2, qu'elles ne sont unies au corps que par un acte de punition, vu que par celà même qu'elles sont unies au corps, elles

(77) Lactant. Divin. Instit. *Libr.* III, *Cap. m.* 197.

(78) *Recte ergo profatus est errore ac miserabilis veritatis ignorantiæ se teneri.* Idem, ibid.

(79) *Quæ ignorantia effecit ut quosdam dicere non puderet, iccirco nos esse natos ut scelerum pœnas lueremus, quo quid delirius dici possit non invenio. Ubi enim, vel quæ scelera potuimus admittere, qui omnino non fuimus.* Idem, ibid. *pag.* 196.

(80) *Voiez ci-dessus la Citation* (86) *de l'Article* OVIDE.

ne viennent au monde que pour y porter la peine de leurs péchez.

TUP-

elles encourent la peine de la damnation éternelle, & y sont de droit adjugées, n'y aiant que la rémission, & la voie des lettres de grace, qui en sauve quelques-unes; & c'est pourquoi l'Ecriture dit que tous les hommes naissent *enfans d'ire* (81). Il eût donc falu que Lactance eût réfuté plus adroitement l'Hypothese de Ciceron, & par des preuves qui ne concernassent que les articles en quoi elle est diférente de l'Hypothese du Péché originel. S'il eût bien pesé le second Livre d'Arnobe, il eût senti qu'il est malaisé de réfuter Ciceron par des Argumens Philosophiques; car on ne voit pas ce que les Platoniciens eussent pu répondre aux raisons d'Arnobe, je parle des Objections qu'il leur a faites sur ce qu'ils disoient que des esprits immortels de leur nature, innocens, heureux, remplis de science, étoient descendus de leur bon gré dans des corps humains, ou y avoient été envoiez par la Providence. Il fait une longue énumération des sotises, & des crimes, & des miseres du genre humain, & il en conclut que la bonté & la justice de Dieu n'ont pu permettre que de tels esprits fussent unis à des corps humains. Il prend pour la même chose leur commander d'y descendre, & souffrir qu'ils y descendent. *Atque ita perficitur*, dit-il (82), *ut nihil intersit omnino voluntariè venerint, an illius obtemperaverint jussioni: cùm non prohibendo quòd oportuerat prohiberi, cessatione crimen fecerit proprium, & retentionis dissimulatione permiserit prius. Sed procul hæc abeat scelerata opinionis immanitas, ut Deus credatur omnipotens, magnarum & invisibilium rerum sator & conditor, procreator, tam mobiles animas genuisse gravitatis ac ponderis constantiæque nullius, in vitia labiles, in peccatorum genera universa declives; cumque eas tales atque hujusmodi sciret, in corpora ire jussisse, quorum inductæ carceribus sub procellis agerent tempestatibusque quotidie fortunæ, & modò turpia facerent, modò paterentur obscœna: naufragiis, ruinis, incendiorum conflagrationibus ut perirent. Pauperies alias, alias ut mendicitas premeret, ut ferarum paterentur aliæ laniatus, muscularum aliæ ut interirent veneno, claudæ ut incederent aliæ, ut aliæ lumen amitterent, ut articulis sederent aliæ colligatis, morbis denique objectarentur ut cunctis, quos infelix & miseranda mortalitas diversarum sustinet dilaceratione pœnarum: tum deinde oblitæ unius esse se fontis, unius genitoris & capitis, germanitatis convellerent atque abrumperent jura: urbes suas everterent, popularentur hostiliter terras, serves de liberis facerent, insultarent virginibus, & matrimoniis alienis, odissent invicem sese, aliorum gaudiis & felicitatibus inviderent: tum deinde se omnes maledicerent, carperent, & sævorum dentium mordacitate laniarent. Sed procul hæc abeat, ut eadem rursus frequentiusque dicamus, tam immanis, & scelerata persuasio, ut ille salus rerum Deus, omnium virtutum caput, benignitatis & columen; atque ut eum laudibus extollamus humanis, sapientissimus, justus, perfecta omnia faciens, & integritatis suæ conservantia mansiones, aut aliquid fecerit claudum, & quod minus esset à recto, aut ulli rei fuerit miseriarum aut discriminum causa, aut ipsos actus quibus vita transigitur & celebratur humana, ordinaverit, jusserit, & à sua fluere constitutione præceperit. Minora hæc illo sunt, & magnitudinis ejus destruentia potestatem; tantumque est longè ut istarum auctor rerum esse credatur, ut in sacrilegæ crimen impietatis incurrat quisquis ab eo conceperit hominem esse prognatum, rem infelicem & miseram, qui esse se doleat, qui conditionem suam detestetur & lugeat: qui nulla alia de causa sese intelligat procreatum, quàm ne materiam non haberent per quam diffunderent se mala, & essent miseri semper, quorum cruciatibus pasceretur nescio qua vis latens, & humanitati adversa crudelitas.* On seroit trop modéré, si l'on disoit seulement que cette doctrine d'Arnobe est mauvaise: il faut la traiter d'abominable; car elle sape les fondemens du Christianisme, & ne vaut pas mieux que le dogme des Manichéens. Ciceron y auroit trouvé une description aussi forte, que celle qu'il eût pu faire du malheur de l'homme; mais il se seroit tiré facilement de cette Objection, par son Hypothese de la préexistence du péché, qui toute fausse qu'elle est ne laissoit pas de lui pouvoir inspirer quelque patience. Car enfin il eût pu se dire à soi-même, *La mort de ma fille m'accable, elle me plonge dans le desespoir; mais il y a deux cens ans ou plus que j'ai fait des crimes qui meritent cette punition: je les expie, j'en soufre la peine dans cette prison organisée où mon ame s'enferma quand je nâquis: il est juste que je sois malheureux, puis qu'il y a si long tems que j'ai fait des fautes.* Si le pere de Psyché avoit raisonné de cette maniere, il n'auroit pas répondu ce que le Théatre François lui a fait répondre, au lieu commun de consolation tiré du droit qu'ont les Dieux d'ôter à un pere les enfans qu'ils lui ont donnez:

(81) Epitre de saint Paul aux Ephes. Chap. II, Vers. 3.

(82) Arnobius, Libr. II, pag. m. 74, 75.

Ah, cherche un meilleur fondement
Aux consolations que ton cœur me presente,
Et de la fausseté de ce raisonnement
Ne fais point un accablement
A cette douleur si cuisante,
Dont je souffre ici le tourment.
Crois tu là me donner une raison puissante
Pour ne me plaindre point de cet arrêt des Cieux?
Et dans le procedé des Dieux,
Dont tu veux que je me contente,
Une rigueur assassinante
Ne paroît-elle pas aux yeux?
Voi l'état où ces Dieux me forcent à te (83) *rendre,*
Et l'autre où te receut mon cœur infortuné:
Tu connoîtras par là qu'ils me viennent reprendre
Bien plus que ce qu'ils m'ont donné.
Je receus d'eux en toi, ma Fille,
Un present que mon cœur ne leur demandoit pas;
J'y trouvois alors peu d'appas,
Et leur en vis sans joye accoître ma famille.
Mais mon cœur ainsi que mes yeux
S'est fait de ce present une douce habitude:
J'ai mis quinze ans de soins, de veilles, & d'étude,
A me le rendre precieux:
Je l'ay paré de l'aimable richesse
De mille brillantes vertus,
En lui j'ai renfermé par des soins assidus
Tous les plus beaux tresors que fournit la sagesse,
A lui j'ai de mon ame attaché la tendresse,
J'en ai fait de ce cœur le charme & l'allegresse,
La consolation de mes sens abbatus,
Le doux espoir de ma vieillesse.
Ils m'ôtent tout cela, ces Dieux,
Et tu veux que je n'aye aucun sujet de plainte
Sur cet affreux arrêt dont je souffre l'atteinte?
Ah! leur pouvoir se joue avec trop de rigueur
Des tendresses de nôtre cœur:
Pour m'ôter leur present, leur falloit-il attendre
Que j'en eusse fait tout mon bien?
Ou plûtôt, s'ils avoient dessein de le reprendre,
N'eût-il pas été mieux de ne me donner rien (84)?

(83) *C'est un pere qui parle à sa fille que les Dieux lui devoient bientôt enlever.*

(84) Moliere, *Tragedie de Psiché, Act. II, Scene I.*

En tout cas, je m'imagine que Ciceron auroit mieux goûté le discours d'Arnobe qui n'extenue pas les malheurs de la vie humaine, que le discours de Lactance qui les extenue. *Quid ergo dicemus, nisi errare illos, qui aut mortem appetunt tanquam bonum, aut vitam fugiunt tanquam malum? nisi quòd sunt iniquissimi, qui pauciora mala non pensant bonis pluribus? Nam cum omnem vitam per exquisitas, & varias traducant voluptates, mori cupiunt, si quid fortè his amaritudinis supervenerit: & sic habent, tanquam illis nunquam fuerit benè, si aliquando fuerit malè. Damnant igitur vitam omnem, plenamque nihil aliud, quàm malis opinantur. Hinc nata est inepta illa sententia, hanc esse mortem, quam nos vitam putemus, illam vitam, quam nos pro morte timeamus. Ita primum bonum esse non nasci, secundum, citius mori. Quæ ut majoris sit authoritatis, Sileno attribuitur. Cicero in Consolatione: NON (inquit) longe optimum, nec in hos scopulos incidere vitæ: proximum autem si natus sis, quam primum mori, & tanquam ex incendio effugere fortunæ. Credidisse illum vanissimo dicto exinde apparet, quòd adjecit aliquid de suo, ut ornaret* (85). Cela nous aprend que Ciceron avoit fait valoir dans cet Ouvrage *de Consolatione* cette Sentence de Silene: *Le premier des plus grands biens c'est de ne point naître, & le second c'est de sortir promtement de cette vie comme d'un logis qui brûle.*

(85) Lactant. Divin. Instit. *Libr. III, Cap. XVIII, pag.* 198.

Il fait mention de cette Sentence dans un des Livres qui nous restent, & il y joint quelques Vers qui signifient qu'il faudroit pleurer à la naissance des gens, & se réjouïr à leur mort. *Fertur etiam de Sileno fabella quædam: qui cùm à Mida captus esset, hoc ei muneris pro sua missione dedisse scribitur, docuisse regem, NON NASCI HOMINI LONGE optimum esse: proximum autem, quam primùm mori; qua est sententia in Cresphonte usus Euripides.*

Nam nos decebat cœtus celebrantis domum,
Lugere, ubi esset aliquis in lucem editus,
Humanæ vitæ varia reputantis mala:
At, qui labores morte finisset gravis,
Hunc omneis amicos laude, & lætitia exequi (86).

(86) Cicero, Tuscul. I, *sub fin. folio m.* 253 *verso. Voiez ci-dessous la Remarque (D) de l'Article* XENOPHANES *vers la fin.*

On trouve dans Plutarque l'Original Grec de ces Vers-là (87), & voici de quelle maniere Amyot les a traduits:

Plorer convient celui qui sort du ventre
Pour tant de maux ausquels naissant il entre,
Et convoyer au sepulchre le mort,
Qui des travaux de ceste vie sort,
En faisant tous signes d'aise & de joye,
En benissant de son depart la voye.

(87) Plut. de audiend. Poëtis, *sub fin. pag.* 36.

Lactance supose un fait que Ciceron lui auroit nié, c'est que les biens de cette vie surpassent les maux. Je suis sûr que l'état affreux, où Ciceron se trouva réduit pour avoir perdu Tullie, lui paroissoit un mal si pesant, qu'il eût volontiers cédé tout le brillant de sa gloire afin de se délivrer de sa tristesse. Je croi aussi qu'il n'eût pas voulu revenir au monde, sous la condition de passer par tous les états où il s'étoit vu (88). Nous avons vu (89) ce qu'il faisoit dire à Caton: il en pensoit autant de soi-même. Il eut néanmoins beaucoup de part aux faveurs de la fortune: son Eloquence fut admirée; il s'éleva aux prémiéres Charges de la République; il y aquit une glorieuse réputation: mais si je ne me trompe, il auroit juré que tous les plaisirs de sa vie, mis en balance avec les douleurs & les chagrins qu'il avoit sentis, ou qu'il ressentoit, n'eussent pas été comme une once à une livre. Je dirai ailleurs (90) quelque chose sur la dispute si les biens de cette vie surpassent les maux: on est partagé là-dessus; les uns tiennent pour l'affirmative, & les autres pour la négative.

(88) *Conférez ce qui sera dit dans l'Article* VAYER *Rem.* (F).

(89) *Dans la Remarque* (R) *de l'Article* PORCIUS.

(90) *Dans l'Article* XENOPHANES, *Remarq.* (D). *Voiez ci-dessus l'Article* PERICLES, *pag.* 2246, *col.* 2.

TUPPIUS (LAURENT) Jurisconsulte, étoit de Poméranie, & vivoit au XVI Siecle. Il traduisit en Latin un Livre Allemand que les Princes de la Confession d'Ausbourg avoient fait faire pour se disculper de ce qu'ils ne se vouloient point soumettre au Concile de Trente (*A*). L'Epitre Dédicatoire de cette Version Latine est datée de Strasbourg le 31 de Mars 1565. L'Ouvrage fut réimprimé l'an 1597 *in* 8.

(*A*) *Un Livre Allemand que les Princes de la Confession d'Ausbourg avoient fait faire .... touchant le* Concile de Trente.] Ils avoient d'abord présenté leurs griefs dans l'Assemblée de Naumbourg, lors que le Pape Pie IV, & l'Empereur Ferdinand, les exhortérent à se trouver au Concile, ou en personne, ou par des Députez. Ils les proposerent en suite à la Diete de Francfort au tems du couronnement du même Empereur. Cela contenoit les raisons pour lesquelles ils rejettoient ce qui avoit été décidé par le Concile de Trente; mais, pour faire mieux conoître la justice de ces raisons, ils chargérent un certain nombre de Théologiens, & de Conseillers Politiques, de composer un Ouvrage où ces mêmes griefs fussent étendus, éclaircis, & justifiez. On n'a qu'à lire l'Avertissement qui est au revers du Titre de la Traduction de Tuppius. *Hæc Gravamina* PRO DEFENSIONE SYNCERÆ ET ORTHODOXÆ RELIGIONIS, *proposita primùm in Naoburgico conventu Principum; deinde repetita, atque oblata Majestati Cæsareæ in Imperii conventu publico, qui ob Electionem & Coronationem Inclyti Regis Rom. habitus fuit Francofurti: tandem summorum quorundam Imperii Ordinum mandatu & voluntate, à delectis ad hoc Ecclesiarum suarum Doctoribus, & Consiliariis politicis, ubertore explicatione singulorum Capitum, ex sacrarum litterarum testimoniis, Patrum scriptis, Theologorum scholasticorum Commentariis, ac Canonum interpretibus, aliisque scriptoribus compluribus; ad èum usum jampridem diligentia singulari collectis, illustrata sunt: & hoc scripto, quod ad posteritatem de horum Ordinum erga Religionem & Remp. studio extet, comprehensa.* Voici le Titre du Livre. *Concilii Tridentini restitutioni seu continuationi à Pio IIII. Pontifice anno* 1562. *indicta, Decretisque tunc editis, opposita Gravamina: quibus & causæ necessariæ & gravissimæ exponuntur, quare Electores, Principes, Ordines Imperii, Augustanam Confessionem amplexi, Concilium illud neque agnoscere neque adire voluerint.* Nous avons vu ci-dessus (1) une Citation de cet Ouvrage: elle concerne l'Athéisme de Leon X; mais il est un peu étrange que personne ne soit cité là-dessus, & que dans un Livre de cette nature on ait avancé des faits que l'on ne savoit que par des bruits vagues. Quoi qu'il en soit l'Ouvrage géneralement parlant n'est point censurable par le manque de Citations. Il en contient un grand nombre, & qui sont très-bonnes en elles-mêmes: il est vrai qu'on les rencontre dans une infinité d'autres Livres. Les Observations sur la Taxe de la Chancellerie Apostolique n'ont pas été épargnées (2), & l'on a fini par un long detail des Articles de cette Taxe. Ce détail peut passer pour une Edition de *Taxa Sacræ Pœnitentiariæ*; & c'est sur ce pied là qu'Hunnius le donne en l'inférant dans la Préface de son Livre *de Indulgentiis* imprimé à Francfort l'an 1599 *in* 8; mais notez que quand à la forme, & même quant à divers points de la matiere, cette Edition est diférente de plusieurs autres que j'ai vues, & dont j'ai parlé ailleurs (3). J'avois conjecturé (4) que du Pinet avoit suivi l'Edition inférée dans le Livre des Princes Protestans d'Allemagne. Cette Conjecture est très-bien fondée, comme je l'ai avéré depuis.

(1) *Dans le passage de Mr.* Heidegger (*qui avoit copié ou pu copier* Berneggerus,) *raporté Remarque (H) de l'Article* LEON X.

(2) *Voiez les pages 79 & 89, de l'Edition de* 1597.

(3) *Ci dessus dans la Rem. (B) de l'Article* BANCK, *& dans la Rem. (B) de l'Article* PINET.

(4) *Voiez ci-dessus l'Article* BANCK, *Remarq. (E).*

TURLUPINS, Hérétiques du XIV Siecle, vilains & infames, qui enseignoient que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du joug de la Loi divine: & bien loin d'assûrer avec les Stoïques que la liberté de leur Sage consistoit à n'être plus soumis aux passions, ils faisoient consister cette liberté à n'être plus soumis aux ordres de la Sagesse éternelle. Ils ne croioient pas qu'il falût invoquer Dieu autrement que par l'Oraison mentale; mais ce qu'il y avoit de plus choquant dans leur Secte, étoit qu'ils alloient nuds (*A*), & qu'à l'exemple des Cyniques, ou plutôt à l'exemple des bêtes, ils faisoient l'œuvre de la chair en plein jour devant tout le monde (*a*). Ils prétendoient que l'on ne doit avoir honte d'aucune partie que la nature nous ait donnée. Nonobstant ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de spiritualité & de dévotion, afin de se mieux insinuer dans l'esprit des femmes, & puis de les faire donner dans le piege de leurs desirs impudiques (*b*). Car voilà l'écueil de toutes les Sectes qui se veulent distinguer par des Paradoxes de Morale: aprofondissez les visions des Illuminez, & des Quiétistes, &c, vous verrez que si quelque chose est capable de les demasquer, c'est la relation au plaisir vénérien; c'est l'endroit foible de la place; c'est par là que l'ennemi donne l'assaut; c'est un ver qui ne meurt point, & un feu qui ne s'éteint point. Ce fut sous le Regne de Charles cinquieme que ces Hérétiques parurent en France (*c*); leur principale scêne fut en Savoie & en Dauphiné. On fit bon devoir d'en purger le monde (*B*). Il n'est pas aisé de trouver la vraie cause de leur nom. Vignier (*d*) le dérive de ce qu'ils ne demeuroient que dans des lieux exposez aux loups. Ils affectérent de se nommer *la Fraternité des pauvres*, comme du Tillet (*e*) & Gaguin (*f*) l'ont rémarqué.

(*a*) *Cynicorum Philosophorum more omnia verenda publicitus nudata gestabant, & in publico velut jumenta coibant, instar canum in nuditate & exercitio membrorum pudendorum degentes.* Gerson, *apud* Prateolum.

(*b*) Gerson, *apud eundem.*

(*c*) Mezerai, Abrégé Chronolog. *Tom. III, pag. m.* 227 *Edit. de Hollande.*

(*d*) *Ad ann.* 1159.

(*e*) Chronique des Rois de France, *sous Charles V.*

(*f*) Vie de Charles V.

(*A*) *Ils alloient nuds.*] On ne sauroit assez admirer qu'une semblable fantaisie ait été si souvent renouvellee parmi les Chrétiens. Le Paganisme ne nous fournit que la Secte des Cyniques qui ait donné dans cette impudence; encore faut-il reconoître que jamais cette Secte n'a été nombreuse, & que la plupart des Cyniques ne pratiquoient point, en fait de montrer sa nudité, & ce qui s'ensuit, ce qu'on attribue à Diogene. Les Gymnosophistes Indiens n'étoient point nuds, quant aux parties que les Adamites, les Turlupins, les Picards, & quelques Anabaptistes, découvroient. Il faut donc demeurer d'accord que les Chrétiens se sont plus souvent déréglez à cet égards que les Paiens. On ne s'en étonnera pas, quand on prendra garde à un principe dont ont peut abuser sous l'Evangile, & dont les Paiens n'avoient nulle conoissance. Ce principe est que le second Adam est venu réparer le mal que le prémier Adam avoit introduit au monde. De là un Fanatique se hazarde de conclure, qui ceux qui sont une fois participans du bénéfice de la Loi de Grace, sont parfaitement réhabilitez dans l'état d'Adam & d'Eve. J'avoue qu'il faut que le Fanatisme soit bien outré, & que la dose en soit très-forte, quand il est capable de vaincre les impressions de pudeur que la nature & l'éducation Chrétienne nous donnent: mais de quoi ne sont point capables les combinaisons infinies de nos passions, de nos imaginations, de nos esprits animaux, &c? J'ai parlé ailleurs (1) de quelques anciens solitaires, qui faisoient scrupule de voir leur propre nudité. Les Paiens n'ont point eu que je sache de tels exemples, ils en sont demeurez aux termes de se cacher soigneusement aux yeux du prochain. Cela s'est vu non seulement dans les femmes (2), mais aussi dans des hommes fort débauchez (3): ainsi Petrone ne s'avançoit pas trop en disant, *Quam ne ad cognitionem quidem admittere severioris notæ homines solent.*

(*B*) *On fit bon devoir d'en purger le monde.*] On verra un échantillon de ce soin dans les paroles suivantes (4): *A frere Jacques de More de l'Ordre des Freres Prescheurs inquisiteur des Bougres de la Providence de France, pour don à luy fait par le Roy par ses Lettres du 2. Fevrier* 1373 *pour & en recompensation de plusieurs paines, missions, & despens qu'il a eus, soufferts, & soustenus, en faisant poursuite contre les Turlupins & Turlupines qui trouvez, & pris ont esté en ladite Province, & par sa diligence pugnis de leurs mesprentures & erreurs, pour ce 50 francs, vallent* 10 *livres Parisis.* Gaguin en la Vie de Charles V remarque qu'on brûla *les livres & vêtemens* des Turlupins *au marché aux pourceaux de Paris hors la porte St. Honoré*; qu'on brûla aussi *Jehanne Dabentonne & un aultre avecque elle* qui étoient les deux *principaux Prescheurs de cette secte, mais cettui*, dit-il, *que sans nom mettons comme il fut trepassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourrit on le garda quinze jours dedans un tas de chaux, & au jour determiné pour sa punition fut bruslé.* Du Tillet dit pareillement que sous Charles V *la superstitieuse Religion des Turlupins qui avoient donné nom à leur secte* la Fraternité des pauvres, *fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres & habits condamnez & bruslez.* Or comment accorder, avec ces habits que l'on brûla, ceux qui disent que les Turlupins alloient nuds? C'est qu'il faut supofer des bornes à la nudité de toutes ces especes de Fanatiques, à l'égard des tems & des lieux, où à l'égard de certain membres. Nous avons vu que les Adamites ne se dépouilloient que dans les poiles où ils tenoient leurs Assemblées, & que les Picards condamnoient sur tout ceux qui ne découvroient pas la partie honteuse. Le froid & la pluie ne permettoient pas qu'on fût toûjours nu; il n'y a point d'aparence qu'on osât se produire nu réglément, & continuellement dans les villes où l'on n'étoit pas le plus fort, il semble en particulier que les Turlupins ne découvroient que les parties qui font la diversité des sexes. *Turelupini Cynicorum sectam suscitantes de nudinate* PUDENDORUM *& publico coitu* (5). Ce que j'ai cité de Gerson se reduit à cela même. Ils avoient donc des habits nonobstant leur impudence, & il est à croire que devant les personnes non initiées, devant ces bonnes dévotes qu'ils tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes leurs pieces.

(1) *Dans la Remarq. (F) de l'Article* ADAMITES.

(2) *Voiez l'Article* OLYMPIAS, *Remarque (I).*

(3) *Voiez le même Article, la-même.*

(4) Ex computo Nicolai *Mauregart*, Burgensis Parisiensis de Auxiliis Præpositurae Parisient. an. 1374 *apud* Du Cange Glossar. *voce* Turlupini.

(5) Genebrard Chronic.

TURPIN,

TURPIN, Historien fabuleux des actions de Charlemagne & de celles de Roland. Il n'y a desormais personne qui le prenne pour Turpin, élevé à l'Archevéché de Reims par Charlemagne, ni qui ajoûte aucune foi à ses narrations: mais quelques-uns croient qu'il n'est guere moins ancien que cet Archevêque (*A*). D'autres aiment mieux dire qu'il a vêcu au XII Siecle (*B*). S'il étoit vrai que des Papes ou des Conciles l'eussent déclaré authentique (*C*), nous aurions là une preuve, ou d'une crasse ignorance, ou d'une imposture insigne.

Mr. Allard assûre que *le Roman de l'Archevêque Turpin de l'an* 1092 a été composé *dans Vienne par un Moine de saint André* (*a*).

(*a*) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *à la fin*.

TURREL,

(*A*) *Quelques-uns croient qu'il n'est gueres moins ancien que cet Archevêque.*] Papyre Masson le place peu après le Regne de Charles le Chauve: mais d'ailleurs il le considere comme un miserable Auteur, qui abusa de son loisir, pour composer un Roman à l'usage des enfans. Voiez la Remarque suivante.

On trouve dans Mr. Catel une Observation assez curieuse. Cet Auteur, aiant raporté quelques mensonges *de Tilpin, ou Turpin Archevêque de Rheims*, ajoûte ceci: Ces fa-„ bles ainsi escrites par Tilpin sont fort anciennes; car ce „ livre se trouve escrit à la main de lettre fort antique, & „ en vieux François dans plusieurs bibliotheques, elles ont „ esté suivies par beaucoup d'anciens autheurs, comme par „ Mathieu qui a escrit l'histoire d'Angleterre: Dante ancien „ Poëte Italien, & Calcondile en son histoire des Turcs, „ Petrus Venetus en son Cathalogue des saincts, lequel es-„ crit la vie de Rolland, & autres qu'il a tirées en partie „ du susdit Tilpin, & Godefroy de Viterbe en son histoire „ appellée Pantheon, lequel encherissant sur ces fables, ad-„ jouste comme Charlemaigne fust en Hierusalem visiter les „ saincts lieux, où les mysteres de nostre redemption ont „ esté accomplis: Mais la pluspart de tout ce que ces His-„ toriens ont escrit est fabuleux, car Tilpin mesme en la „ Preface de son histoire escrite à Leopard Doyen d'Aix „ la Chappelle, dit que dans les anciennes Chroniques de „ sainct Denys; les guerres faites par Charlemaigne en Es-„ pagne ne se trouvent point escrites, dequoy il pouvoit „ estre bien informé, comme ayant esté Religieux de sainct „ Denys. Et d'ailleurs il est fort mal-aisé que l'Archevesque „ Tilpin soit autheur de ce Roman; qui contient l'histoi-„ re de Charlemaigne, d'autant qu'il fait mention de la „ mort de Charlemaigne, qui arriva en l'an huict cens quâ-„ torze; & toutesfois Tilpin mourust en l'an huict cens „ treize, ainsi qu'a remarqué Trithemius, ce qui est fort „ vray semblable: car Uvulpfarius, qui luy succeda en son „ Evesché, tint un Concile en l'an huict cens quatorze, „ comme dit Flodoard au livre troisiesme de son histoire „ de Rheims (1)".

(*B*) *D'autres aiment mieux dire qu'il a vêcu au XII Siecle.*] Oihenart s'étonne que Papyre Masson le mette beaucoup plus haut. *Hanc* (de rebus Caroli Magni prodigiosam historiam) *nescio quo argumento, Papyrius Massonus* (*etsi authorem imperitiæ & mendacii damnet*) *è vetustate commendat. Dum, non multò post Caroli Calvi imperium, ab homine otioso in juventutis gratiam scriptam fuisse videri pronuntiat* (2). Voici ce qui a fait croire à Oihenart que notre Turpin a vêcu au XII Siecle, & qu'il étoit Espagnol. Mr. des Cordes Chanoine de Limoges lui avoit prêté un Manuscrit de cette Histoire, où il y avoit une Préface composée par un Prieur un peu avant l'an 1200 (3). Cette Préface témoigne que ce Prieur avoit recouvré ce Manuscrit depuis peu, & qu'on le lui avoit aporté d'Espagne, & qu'il le prenoit pour une Histoire de l'Archevêque Turpin, à l'intercession duquel il se recommande dévotement. On sera bien aise de trouver ici ses propres paroles: *Gaufredus Prior Vosiensis, sacro Martialis conventui & universo Clero Lemovicini climatis gaudiis sempiternis perfrui. Egregios invicti Regis Caroli triumphos ac præcelsi Comitis Rotholandi prædicandos agones in Ispania gestos nuper ad nos ex Esperiâ delatos gratanter excepi & ingenti studio corrigens scribere feci, maximè quod apud nos ista latuerant hactenus, nisi quæ joculatores in suis præferebant cantilenis. Quia verò scriptura ipsa Scriptorum vitio depravata ac pene deleta fuerat non sine magno studio decorando correxi, non superflua subtrahens, sed quæ necessaria aderant, addens, ne quis me putet reprehendere inclitæ laudis Turpinum qui se infrascripta scripsisse fatetur. Ego tanti Pontificis oratibus mihi à judice pio dari veniam opto* (4).

(*C*) *Que des Papes ou des Conciles l'eussent déclaré authentique.*] Vossius aiant observé que cette Histoire est intitulée dans le Manuscrit du College de saint Benoît à Cambrige, *Liber Turpini Archiepiscopi Rhèmensis quomodo Carolus Rex Francorum adquisivit Hispaniam*, ajoûte que le Pape Calixte l'a déclarée authentique (5). Il ne dit pas cela de son chef, mais sur la foi de Thomas James, qu'il supose fondé, ou sur le Titre, ou sur quelque Note du Manuscrit: *Hunc librum dicit Papa Calixtus esse authenticum, ut adjungit Thomas James: ut puto ex MSi operis inscriptione sive nota ei addita* (6). Vossius ne conoissoit pas le vrai fondement; il ne se souvenoit point d'un certain endroit du *Fasciculus temporum*. On va voir ce que c'est. Mr. du Plessis Mornai, parlant de quelques Canons d'un Concile célèbré à Rheims l'an 1119, y apose cette réfléxion, " „ & notés de quel esprit pouvoient estre meus ces bons „ Evesques, qui en ce mesme Concile authentiquent l'His-„ toire de Charle-Magne escrite par l'Archevesque Turpin, „ fabuleuse & ridicule s'il y en eut onq, & telle convain-„ cue & jugée par Baronius mesme (7)", Voici ce que Coeffeteau lui répondit: *Il cite en marge son petit Chroniqueur le* Fasciculus temporum, *qui ne dit pas un seul mot de ce Sinode? Voicy d'où est venuë la fourbe, parlant de Calixte il dit*, Il a fait un petit Livre des miracles de S. Jacques: il a aussi fait un Statut de l'Histoire de Charles, décrite par le bien-heureux Turpin Archevesque de Rheims. *Et donc, Lecteur, n'est-ce pas conclure en galant homme? Calixte a faict un Statut de l'Histoire de Charles; escrite par l'Archevesque de Rheims:* Ergo *le Concile de Rheims, où il presidoit, d'authentiqué cette Histoire. Certes ils avoient bien d'autres affaires, sans s'amuser à ces fables. Mais derechef où est-ce que son petit Chroniqueur, a trouvé que Calixte ait fait ce Statut? Quelle apparênce qu'il se soit seulement soucié de ce Roman* (8)? Le Jésuite Gretser, répondant au même Livre de du Plessis, ne sait s'il faut mettre au nombre des fables ce que l'on conte de cette authenticité de l'Historien Turpin. Peut-être, dit-il, ne se tromperoit-on pas si l'on nioit tout cela; car les Actes de ce Concile, ni le Commentaire de Hesson le Scholastique, n'en font aucune mention (9). Le *Fasciculus temporum* n'en parle que d'une maniere vague: *Statuit etiam* (Calixtus) *Historiam Caroli descriptam à beato Turpino Remensi Archiepiscopo.* Il ne dit point quel fut ce Statut, où & comment on le fit: mais accordons, ajoûte Gretserus, que Calixte aprouva ce Livre; quel profit en reviendra-t-il au Mystere d'Iniquité? Cette Histoire de Turpin n'est pas si menteuse, que les Protestans ne la publient avec les anciennes Histoires; *At demus Calixtum Historiam Turpini* statuisse, *hoc est, confirmasse, quid utilitatis inde ad Mysterium Plessæum redit? Quæ tam fabulosa non est, ut absterreat ipsos etiam Sectarios, quò minus eam cum aliis veterum monumentis publicent. Testis Justus Reuberus, qui à suo Tomò Antiquorum Scriptorum* Turpinum *excludere, turpe duxit* (10). Cette derniere partie de la Reponse de ce Jésuite est pitoiable; car si c'est une conduite honteuse à un Concile, comme elle l'est sans doute, d'aprouver un Livre tout rempli de fables impertinentes, la réfléxion de du Plessis est très-judicieuse. Et puis n'est-ce pas prouver fortement qu'une Histoire est bonne, que de dire qu'un Compilateur Huguenot ou Luthérien l'a publiée avec d'autres Livres? Ne suffit-il pas quelquefois pour insérer un Ouvrage dans une Compilation, qu'il ait quelque antiquité? & après tout, pour être orthodoxe, est-on nécessairement heureux à bien choisir ce qui mérite d'avoir place dans un Recueil d'Historiens? Gretser eût bien fait de s'en tenir à se prémiere Réponse; il lui devoit suffire que les paroles du Faisceau des tems sont incapables de faire preuve. Mr. Rivet en tombe d'accord; voici comment il replique pour Mr. du Plessis (11): *Il n'importe rien si* Calixte *a conformé l'Histoire de Turpin en Concile, ou si seulement il l'a faict de son autorité hors le Concile. On ne peut nier que le Chartreux collecteur du Faisseau des temps ait escrit ces mots*, Statuit Historiam Caroli, descriptam à B. Turpino, Rhemensi Archiepiscopo. *Ici Coëffeteau faict une insultation* de galant homme, *après sa fausse version*, il a faict un Statut de l'Histoire de Charles: *au lieu qu'il y a* il a statué, *c'est à dire*, establi ou confirmé *l'Histoire de Charles. Il aprendra à loisir, de quelque petit Grammairien, la difference qu'il y a entre* Statuere Historiam, *&* Statuere de Historia. *Si le petit Chroniqueur s'est trompé, s'il a dit cela sans Auteur, nous n'en sommes pas coulpables. Nous rendons aux Papistes ce qu'ils nous donnent. Pour moi j'ai bien quelque opinion qu'il s'est mespris, & qu'au lieu des Statuts de Calixte*, pour l'establissement de l'Archevesque Turpin, *il s'est equivoqué, & a pensé qu'il y alloit de l'establissement de l'Histoire de l'Archevesque Turpin.*

(1) Catel, Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 545.

(2) Arnaldus Oihenartus Notitiæ utriusque Vasconiæ, *p.* 397.

(3) *Mihi præfatio historiæ illi, a Gaufredo Priore Vosiensi, qui pauco ante annum* 1200 *scribebat, in exemplari manuscripto, cujus copiam fecit Joannes Cordesius Canonicus Lemovic. præfixa, plane persuadet hoc opus, recens tempore Gaufredi vulgatum, Hispani hominis illo ipso sæculo* XII *viventis, abortum esse.* Oihenarti Notitia Vasconiæ, *pag.* 397.

(4) *Apud* Oihenartum, *ibid.*

(5) Vossius, de Histor. Latinis, *Livr. II, Cap. XXXII, pag. m.* 299.

(6) Vossius, de Histor. Latinis, *Libr. II, cap. XXXII, pag. m.* 299.

(7) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 279, *citant le* Fasciculus temporum an. 1119.

(8) Coeffeteau, Reponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 754.

(9) *Neque enim in Actis quidquam ejus apparet, ut nec in Commentario Hessonis Scholastici, qui res gestas hujus Concilii ex professo literis mandavit* Gretser. *in* Examine Mysterii Plessæani. *pag.* 375.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Rivet, Remarques sur la Reponse au Mystere d'Iniquité, *Tom. II, pag.* 238.

TURREL, ou **TURREAU** (PIERRE) en Latin *Turellus*, Philosophe & Astrologue (*a*), & Recteur des Ecoles de Dijon sa patrie (*b*), vivoit sous le Regne de Louïs XII & sous celui de François I. Voiez ce que j'en ai dit dans les Remarques B & C de l'Article CASTELLAN. J'ajoute qu'il est Auteur d'un petit Livre intitulé *Le Periode, c'est à dire la fin du Monde, contenant la disposition des choses terrestres par la vertu & influence des corps celestes.* Cet Ouvrage fut imprimé à Lion l'an 1531. On a aussi de lui un Ecrit qui fut imprimé au même lieu, & qui a pour Titre *Fatale précision par les Astres & disposition d'icelles sur la region de Juppiter maintenant appellée Bourgoigne pour l'an 1529 & pour plusieurs années subsequentes* (*c*). Jaques Tahureau en ses Dialogues s'est fort moqué de ce *Periode ou fin du Monde*. Longolius *loue extrêmement* Pierre Turrellus dans son Oraison prononcée & imprimée à Poictiers l'an 1510, *touchant la loüange des François, comparez aux Romains.* Pierre de Saint Julien au feuillet 13 & 14 de son Histoire des Bourguignons parle d'une Table Chorographique de Bourgogne, & d'une Histoire de Bourgogne composées par ce Turrel (*d*). Si l'on en veut croire Paradin, cet Astrologue avoit prédit à Madame la Régente le malheur de la journée de Pavie un peu auparavant (*e*). Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre la *Franco-Gallia* de François Hotman (*A*).

(*a*) Du Verdier Vau Privas Biblioth. Franc. *pag.* 1065.
(*b*) La Croix du Maine, Bibliotheque Franc. *pag.* 417.
(*c*) *Tiré de* Du Verdier Vau Privas, Biblioth. Françoise, *pag.* 1065.
(*d*) *Tiré de* La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 315.
(*e*) Paradin, Histoire de nostre temps, *pag. m.* 132.

(*A*) *Il ne le faut pas confondre avec celui qui écrivit contre la* Franco-Gallia *de François Hotman.*] Nous avons nommé deux Auteurs (1), qui réfutérent cet Ouvrage. En voici un troisieme. *Petri Turelli, Campani, & in supremo Galliarum Senatu Advocati, contra Othomanni Franco-Galliam Libellus, Parisiis apud Michael. de Roigny* 1576 *in* 8. Ce traité fut dédié à Christophle de Thou prémier Président au Parlement de Paris, & il est daté du 12 de Septembre 1575. " L'Auteur y prouve qu'en fait de „ Roiaume les successions sont à preferer aux élections. „ Il dit un mot sur la fin de la Loi Salique, & de la „ fameuse question si les femmes peuvent être apellées à „ succeder au Roiaume de France (2) ".

(1) Papyre Masson, & Antoine Matharel. *Voiez la Remarque* (*I*) *de l'Article* HOTMAN.
(2) *Tiré d'un Mémoire manuscrit, communiqué par Mr.* Lancelot.

TURRETTIN (FRANÇOIS) Ministre & Professeur en Théologie à Geneve sa patrie (*A*), nâquit le 17 d'Octobre 1623. Aiant étudié à Geneve, à Leide, à Paris, à Saumur, à Montauban, & à Nimes avec beaucoup de progrès, il fut reçu au saint Ministere l'an 1648, & servit en même tems l'Eglise Françoise & l'Eglise Italienne de Geneve. Deux ans après on lui offrit la Chaire de Professeur en Philosophie, qu'il refusa; mais il accepta la vocation de l'Eglise de Lion (*a*). On le rapela à Geneve au bout d'un an, parce qu'on avoit besoin de lui pour des Leçons de Théologie. Il commença d'en faire l'an 1653. Il fut député en Hollande l'an 1661, pour demander les secours d'argent dont la ville de Geneve avoit besoin. Il eut dans ce Voiage tout le succès que l'on s'en pouvoit promettre; & il se fit souhaiter passionnément par les Eglises Wallonnes de la Haie, & de Leide, & par l'Université de cette derniere ville. Il reprit les exercices de sa Charge dès qu'il fut de retour, & il les continua jusques à sa mort avec une aplication tres-particuliere. Il mourut le 28 de Septembre 1687, avec les marques les plus édifiantes d'un ardent amour de Dieu (*b*). Ce fut un homme de beaucoup de mérite, éloquent, judicieux, laborieux, savant, & zêlé pour l'Orthodoxie. Tout cela paroît par les Ouvrages qu'il a donnez au public (*B*). Il a laissé un fils qui a des dons extraordinaires (*C*).

(*a*) *Pour remplir la place de feu Aaron Morus, frere de Mr. Morus.*
(*b*) *Tiré de son* Oraison funebre, *prononcée à Geneve par Mr.* Pictet *le 3 de Novembre 1687.*

(*A*) *A Geneve sa patrie.*] FRANÇOIS TURRETTIN son aieul, d'une ancienne & noble Famille de Luques, aiant quitté l'Italie pour la Religion, s'arrêta quelques années à Anvers, & vêcut familiérement avec le celébre sainte Aldegonde. Il s'en alla ensuite à Zurich, & enfin il se fixa à Geneve, où il eut un fils nommé BENOIT TURRETTIN qui a été un illustre Professeur en Théologie à Geneve, fort conu par ses Ecrits (1); c'est le pere de notre François Turrettin. Vous trouverez toutes ces choses dans l'Oraison funebre de celui-ci prononcée par Mr. Pictet son neveu, Piece très-éloquente, & digne de la réputation de l'Auteur, qui est Ministre & Professeur en Théologie à Geneve, & Auteur, entre autre Ouvrages, d'une Morale Chrétienne en plusieurs Volumes *in* 12, & d'une *Theologia Christiana* in 8.

(*B*) *Les Ouvrages qu'il a donnez au public.*] Outre des Sermons dédiez à Madame de Schomberg, il a fait une Réponse à l'Ecrit qu'un Chanoine d'Aneci avoit publié, pour rendre odieux les Protestans, entre autres choses sur la doctrine de l'obéïssance des sujets à leur Princes légitimes. Il a fait aussi une Réponse à la Lettre que l'Evêque de Luques écrivit aux familles de Geneve, originaires de son Diocese, pour les exhorter à la Profession de la Catholicité que leurs ancêtres avoient quittée. Mais ce qui l'immortalisera principalement est son *Institutio Theologiæ Elenctica* en 3 Volumes *in* 4 (2), & ses Theses *de satisfactione Christi* contre les Sociniens, & *de necessaria secessione ab Ecclesia Romana.*

(*C*) *Il a laissé un fils qui a des dons extraordinaires.*] J'ai cité quelques part (3) les doctes Theses qu'il soutint à Leide l'an 1692. La Philosophie de Mr. Descartes qu'il a si bien aprise de Mr. Chouët (4), donne un grand relief aux lumieres qu'il s'est aquises dans la Théologie. On a érigé en sa faveur une Charge de Professeur en Histoire sacrée dans l'Académie de Geneve, & il en remplit les fonctions très-dignement, comme aussi celles de Ministre.

(1) *Il a fait entre autres Livres la* Defense des Versions de Geneve contre le Pere Coton *Cet Ouvrage est en 2 Volumes* in 4. *Il publia aussi des* Sermons François *sous le Titre de* Profit des chatimens. *Il avoit été Ministre de l'Eglise de Nimes.*
(2) *Voiez l'éloge qu'on en a fait dans l'Edition de Hollande 1696. On l'a abregée en faveur des Etudians. L'Auteur de cet Abregé, imprimé pour la 2 fois à Amsterdam 1695, se nomme* Leonard Rijssenius.
(3) *Dans l'Article* NICOLLE, *Citation* (13).
(4) *Cet illustre Professeur, l'ornement de Geneve sa patrie, a été tiré depuis long tems de sa Profession, pour etre admis au Gouvernement de la Republique.*

TUSCUS (BALERUS) passa, dit-on, pour l'Auteur d'un Livre qui fut condamné par l'Inquisition l'an 1622, & qui étoit intitulé *Tela Catholica contra judicia erronea*; il passa, dis-je, pour l'Auteur de cet Ouvrage parce que l'on crut y reconoître son style (*a*). Frere Ange de la Purification, Historiographe des Carmes déchaussez, se servit de cet exemple, pour autoriser les soupçons qu'il eut que le Jésuite Conrad Janningus étoit l'Auteur d'une Lettre qui couroit sous le nom de l'Empereur à sa Majesté Catholique l'an 1696, & il allégua aussi que saint Jerôme reconut à cette conformité de style que Jean de Jerusalem étoit l'Auteur d'une Lettre (*b*). Nous verrons ci-dessous ses illusions (*A*). Il est certain que la Lettre qui courut sous le nom de l'Empereur fut effectivement écrite par sa Majesté Impériale.

(*a*) Lambert. Batavus, *in Arte nautica* Catholica, *Libr. II, Cap. IV, apud* Papebroch. Elucidat. Hist. *pag.* 149.
(*b*) Hieron. Epist. XV, *apud* Papebroch. Elucid. Hist. *pag.* 149.

(*A*) *Nous verrons ci-dessous ses illusions.*] Le Pere Papebroch, qui a inséré dans l'un de ses Livres la Plainte portée au Tribunal de l'Inquisition par cet Historiographe des Carmes déchaussez, raporte que l'Ambassadeur de S. M. I. à Madrid demanda, que l'Auteur de cette Plainte si injurieuse à l'Empereur fût châtié, & qu'on disoit que ce Carme n'évita la peine qu'en desavoüant la délation. Notez que le délateur, voulant prouver que la Lettre, qu'il traitoit de suposée, étoit du style de Janningus, avoit cité comme deux Ecrits de ce Jésuite deux Ouvrages qui avoient été composez par le Carme Sebastien de Saint Paul (1). N'étoit-ce pas bien prouver la conformité de style? Le Pere Papebroch ajoûte (2), qu'il n'a trouvé le nom de Balerus Tuscus dans aucune Liste des Ouvrages condamnez par l'Inquisition, & il soupçonne que ce Balerus aiant mis son nom à la tête de quelque Livre, où les Réglemens secrets de la Compagnie des Indes Orientales étoient blâmez, les Ministres de Hollande le censurérent, & que l'Auteur sans se nommer oposa à cette Censure ses *Tela Catholica* qui furent aussi condamnez. Il soupçonne aussi que Lambertus Batavus étoient un Capitaine de vaisseau au service des Provinces Unies, & par conséquent Huguenot, & que son Livre enseignoit l'Art de naviger par tout le monde. Enfin il dit que les plus experts dans ces matieres n'ont pu encore rien découvrir touchant cet Ouvrage à Amsterdam. *Ipso* (libro) *necdum reperto, licet ab ejusdem rerum peritissimis Amstelodami quæsitus sit* (3). Je n'ai trouvé personne qui eût ouï parler de ce Livre-là, & je n'en ai rencontré le Titre dans aucun Catalogue.

(1) Daniel Papebrochius, Elucidat. Historica actorum in Controversia Carmelitica, *pag.* 150. *Voiez aussi la I Partie de sa Réponse, Art.* XI, *num.* 240, 241.
(2) *Idem, ibid. p.* 153.
(3) Daniel Papebrochius, Elucidat. Historica actorum in Controversia Carmelitica, *pag.* 153.

V.



AYER (François de la Mothe le) Parisien, Conseiller d'Etat ordinaire, & Précepteur du Duc d'Anjou frere unique du Roi Louïs XIV, a été un fort savant homme. Il fut reçu à l'Académie Françoise le 14 de Février 1639 *(A)*. Il avoit plus d'érudition & de lecture que la plupart de ses Confreres; mais il écrivoient presque tous plus élégamment que lui: car il n'avoit pas une grande politesse dans son style; & s'il avoit voulu se servir de sa mémoire & de sa lecture des Livres Latins beaucoup moins qu'il ne faisoit, il auroit été pourtant fort éloigné de la perfection en matiere de langage. C'étoit un homme d'une conduite réglée, semblable à celle des anciens Sages; un vrai Philosophe dans ses mœurs, qui méprisoit même les plaisirs permis, & qui aimoit passionnément la vie de cabinet, & à lire & à composer des Livres. Cette régularité, cette austérité, cette sagesse, n'empêchérent point qu'on ne soupçonnât qu'il n'avoit nulle Religion *(B)*. On se fondoit aparemment sur certains Dialogues qu'il avoit faits, & qui parurent sous le nom d'Orasius Tubero (*a*), & sur ce qu'en général il faisoit paroître dans ses Ouvrages trop de prévention pour la Sceptique, ou pour les principes des Pyrrhoniens. Il est sûr qu'il y a beaucoup de libertinage dans les Dialogues d'Orasius Tubero: mais qui en voudroit conclure, que l'Auteur n'avoit point de Religion, se rendroit coupable d'un jugement téméraire; car il y a une grande différence entre écrire librement ce qui se peut dire contre la foi, & le croire très-véritable. Plusieurs se persuadent que ces Dialogues l'empêchérent d'occuper la place qu'on lui avoit destinée de Précepteur de sa Majesté *(C)*. Cela est peu aparent, puis que si la Reine & le Cardinal Mazarin eussent été ébranlez par cette raison, ils ne lui eussent point confié le frere unique du Roi. On a été surpris qu'un homme si sage ait écrit fort librement sur des matieres obscenes *(D)*, & en même tems on a été assez équitable pour n'en rien conclure

(*a*) *Ces Noms, & ceux de* Tubertus Ocella, *sous lesquels il s'est désigné en quelques rencontres, se raportent à la signification de* la Mothe le Vayer, *ou* Voyer.

(*A*) *Il fut reçu à l'Académie Françoise le 14 de Février 1639.*] Mr. Esprit & lui y furent reçus le même jour (1). Voici ce que Mr. de Balzac écrivit sur ce sujet à son ami Mr. Chapelain: *Je me rejouis, Monsieur, de la nouvelle acquisition que* l'Académie *a faite du Philosophe* * * * *, qui en effet est un galand homme, & ne laisse pas d'avoir de l'esprit, quoy qu'il se serve la pluspart du temps de celuy d'autruy* (2). J'observe en passant que Monsr. Moreri se trompe, quand il dit que La Mothe le Vayer *fut des premiers que l'on reçut dans l'Académie Françoise.* Cela ne se doit point dire d'un homme qui fut élu à la place d'un Académicien mort (3).

(1) Pellisson, Hist. de l'Acad. Françoise, *pag. m.* 228.

(2) Balzac, Lettre I du IV Livre à Chapelain, *pag.* 149, 150, *Edition de Hollande* 1661. *Cette Lettre est datée du 4 de Janvier* 1639.

(3) *Voiez* Pellisson, Histor. de l'Académie Françoise, *pag.* 228.

(*B*) *On soupçonna qu'il n'avoit nulle Religion.*] Patin sera mon témoin. „ Monsieur de la Mothe le Vayer a „ été depuis peu apellé à la Cour, & y a été installé Précepteur de Monsieur le Duc d'Anjou, frere du Roy. „ Il est âgé d'environ 60 ans, de médiocre taille, autant „ Stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être „ loüé & ne loue jamais personne, fantasque & capricieux, „ & soupçonné d'un vice d'esprit, dont étoient atteints Diagoras & Protagoras (4)". Patin écrivoit cela le 13 de Juillet 1649.

(4) Patin, Lettre XXII, *pag.* 97 *&* 98 *du I Tome.*

(*C*) *Plusieurs se persuadent que ces Dialogues l'empêchérent d'occuper la place de Précepteur de Sa Majesté.*] Le docte Naudé m'aprend des choses qui combatent ce sentiment. Voici ce qu'il dit: „ Aussi m'estois-je tousiours persuadé „ qu'une des difficiles choses qui fust en Cour, estoit le „ choix des hommes. Mais je l'esprouvay entierement lors „ qu'il fut question de donner un Precepteur au Roy, car „ l'intention de la Reyne & de ses Ministres, estant de commettre à cette charge l'un des plus suffisans & des plus renommez & estimez personnages qui fust en France, on „ jetta premierement les yeux sur Monsieur de la *Motte le Vayer*, comme sur celuy que le Cardinal de Richelieu „ avoit destiné à cette charge, tant à cause du beau livre „ qu'il avoit fait sur l'éducation de Monsieur le Dauphin, „ qu'eu esgard à la reputation qu'il s'estoit acquise par beaucoup d'autres compositions Françoises, d'estre le Plutarque „ de la France; mais la Reyne ayant pris resolution de ne „ donner cét employ à aucun homme qui fust marié, il fallut par necessité songer à un autre, qui fut Monsieur *Aubert* Abbé de Sainct Remy, Principal du College de „ Laon, Chanoine de ladite ville, & Professeur du Roy en „ langue Grecque, de la civilité duquel, comme aussi de sa „ probité, doctrine, & facilité à s'expliquer nettement „ tant en Latin qu'en François, personne ne peut douter, „ *modò caput habeat extra cucurbitam*; mais ny luy, ny „ Monsieur *Gassendi*, cét unique Oracle en nostre siecle de „ la Philosophie, des Mathematiques, de l'Astronomie, „ & de tout ce qu'il y a de meilleur dans les sciences plus „ relevées; ny aussi Monsieur *Rigaud*, quoy qu'il soit le „ Coryphée de nos Humanistes, & homme de la portée „ que chacun sçait en toutes les autres sciences, aprés „ avoir esté mis à la coupelle du Cabinet, sans qu'euxmesmes en fussent advertis, n'y resisterent pas si bien „ que Monsieur l'*Abbé de Beaumont*, Docteur en Theologie & maintenant trés-digne Evesque de Rodez, qui „ fut aussi preferé à un autre des plus brillantes lumieres „ du Clergé, parce que n'estant inferieur à tous les precedens, il avoit encore d'autres qualitez qui firent pancher finalement la balance de son costé (5)". La raison que j'ai alléguée (6) contre ceux qui veulent, que les Dialogues d'Orasius Tubero aient fait exclure notre Le Vayer de cette Charge, me paroît démonstrative; car encore que l'on prenne de plus près garde à ce qui concerne l'éducation d'un jeune Roi, qu'à ce qui concerne l'éducation d'un frere de Roi, on ne consentiroit jamais à donner aux freres d'un grand Monarque les Précepteurs qu'on n'eût pas voulu lui donner, dans la crainte qu'ils ne l'élevassent à l'impiété. Si d'autres raisons n'eussent point nui à La Mothe le Vayer, on l'eût choisi tout aussi-tôt pour Précepteur de Louïs XIV, nonobstant ces mauvais Dialogues, que pour Précepteur du Duc d'Anjou: car puis qu'on jugea qu'un homme si sage se garderoit bien d'inspirer à ce jeune Duc le libertinage d'Orasius Tubero, on auroit jugé qu'il n'eût jamais eu l'audace de l'inspirer au jeune Monarque. Le Cardinal Mazarin se conoissoit trop en gens, pour ne savoir pas qu'un Philosophe qui se laisse aller au Pyrrhonisme de Religion, par je ne sai quelle enfilade de raisonnemens, est d'un tout autre caractere qu'un homme qui devient impie par brutalité, & par débauche. Un tel Philosophe, s'il ressemble d'ailleurs à La Mothe le Vayer, seroit bien marri que des personnes capables d'en faire un mauvais usage fussent imbues de ses sentimens (7). Il a toûjours la discrétion d'en éloigner la jeunesse, & à plus forte raison un Prince dont la solide piété peut contribuer extrémément au bonheur public.

(5) Naudé, Dialogue de Mascurat, *pag.* 375.

(6) *Dans le Corps de cet Article.*

(7) *Conférez ce que dessus, Article de* Des Barreaux, *Rem.* (F) *au* 1 *à linea.*

Ce que Moreri débite que La Mothe le Vayer a fait la fonction de Précepteur de sa Majesté pendant un an est une chose que Mr. Pellisson asseure (7*); & nous aprenons d'un autre Ecrivain (7**) que cette fonction commença au mois de Mai 1652, & qu'elle fut donnée par le propre choix de la Reine mere à La Mothe le Vayer qui avoit déjà la Charge de Précepteur du frere du Roi. On ne peut pas conclure de ce que Mr. Pellisson ne parle que d'une année, que cette fonction n'ait duré qu'un an. Il faut seulement conclure qu'elle n'avoit encore duré que ce tems là lors qu'il en parloit, c'est-à-dire lors qu'il publioit son Histoire de l'Académie Françoise l'an 1653; mais, quoi qu'il en soit, cela confirme ce que j'ai dit en réfutant ceux qui ont cru que les Dialogues d'Orasius Tubero firent exclure leur Auteur.

(7*) Pellisson, Hist. de l'Academ. Françoise, *pag. m.* 352.

(7**) Pierre de Saint Romuald, *in* Continuatione Chronici Ademari, *p.* 534, 535.

(*D*) *Il a écrit fort librement sur des matieres obscénes.*] Il y a des pensées bien gaillardes, & des expressions bien sales, dans les Dialogues d'Orasius Tubero: mais ce n'est rien peut-être en comparaison de la III (8) & de la IV (9) Journée de l'Héxaméron rustique. Ses autres Livres ne contienent rien de semblable, encore qu'en certains endroits il débite, ou par citation, ou sans citation, quelques pensées un peu cyniques. Il me semble qu'il a fait son Apologie en deux manieres. I. En faisant voir (10) que Seneque, Dion Chrysostome, & saint Augustin, ont mis dans leurs Livres certaines choses si sales & si vilaines, qu'il n'y a presque personne qui n'en soit choqué, & cependant *le premier est reconnu pour le plus austere des Romains au fait de la morale, le second . . . . . pour la merveille de son siecle, & le troisiéme pour l'un des premiers Docteurs de l'Eglise* (11). II. En établissant pour Maxime (12), *Que les livres d'un homme sont de fort mauvais garans de ses inclinations, & qu'on ne peut former un bon jugement des mœurs d'une personne par ses écrits.* Voions ce qu'il dit pour confirmer cette These (13), *S'il faloit* mal *juger de tous les Auteurs qui ont choisi pour theme des matieres assez gaillardes, non seulement le Centon d'Ausone, & les Hendecasyllabes de Pline le jeune, les eussent diffamez à perpetuité; mais Platon même & Xenophon auroient bien de la peine à s'excu-*

(8) *Il y traite des parties apellées honteuses aux hommes & aux femmes.*

(9) *Il y explique l'Antre des Nymphes, comme si* Homere *avoit entendu par là les parties honteuses de Penelope.*

(10) Héxaméron Rustique, *pag.* 41 *& suiv. Conférez ce qui est dit dans l'Article* Sanchez, (Thomas), *Rem.* (C).

(11) *Là-même, pag.* 42.

(12) *Là-même, pag.* 41.

(13) *Là-même, pag.* 99.

clure au préjudice de ses mœurs: tant il est vrai que le public n'est pas toûjours téméraire, aveugle, & inique dans ses jugemens! Ceci nous donnera lieu de satisfaire à une question, qui a été proposée depuis

s'excuser des libertez qu'ils se sont données dans leurs compositions. L'on peut dire de plus, que generalement parlant il se feroit les plus extravagans jugemens du monde de tous ceux qui ont écrit.

Accius esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces qui fera bella canunt (†).

Aussi la fausseté de ce raisonnement faisoit autrefois soutenir (‡) à Timée, qu'Homere & Aristote avoient esté de grans goulus, ce dernier ayant souvent parlé de l'assaisonnement des vivres; & le premier employé plusieurs fois le mot διαιτρεύειν, *qui veut dire distribuer des viandes. Et si de telles consequences estoient bonnes, comme Virgile passeroit necessairement pour un grand homme de guerre, & Dioscoride pour un infame empoisonneur; les pieuses Meditations de l'Aretin prouveroient sa sainteté, & les belles Sentences de Seneque au sujet de la pauvreté le feroient croire necessiteux, nonobstant les sept millions d'or qu'on lui attribuë, & ses huit cens mille livres de revenu* (14).

(†) *Ovid. 1 Trist.*

(‡) *Ex Pol. in Exc. Const.*

(14) *Voiez dans* Meibomius, *in* Vita Mæcenatis, *Cap. XII, p.* 132, 133, *plusieurs recueils touchant l'opposition entre les Mœurs de Seneque & ses Ecrits.*

RÉFLEXIONS sur les Conséquences qui se peuvent tirer des Ecrits d'un Homme à ses Mœurs.

La Maxime de La Mothe le Vayer considérée en général est très-véritable : le jugement que l'on voudroit faire de l'intérieur d'un homme par ses Ecrits seroit faux en mille rencontres. Salluste est un exemple qu'on peut ajoûter aux précédens. Ce qu'il dit „ contre la corruption & „ les desordres de son siecle ne sauroit être mieux dit, „ mais il devoit le laisser dire à Caton, ou à quelque au„ tre de ces severes qui se piquoient de l'ancienne disci„ pline, & à mon gré une declamation contre le luxe „ & le debordement de la vie n'étoit pas une moindre „ incongruité dans l'Histoire de Salluste, repris de debau„ che par le Censeur en plein Senat, & accusé deux fois „ d'adultere devant le Preteur (15), que l'eût été dans „ les Commentaires de Cesar une Invective contre l'am„ bition de regner (16)". Voiez de quelle maniere Ciceron se moque de la Harangue que Clodius avoit faite, contre le relâchement des Romains dans le service divin (17). Le monde a toûjours été plein, & l'est encore, de gens qui déclament contre le vice, & qui sont fort corrompus; qui sont graves & sévéres dans leurs Ecrits, & fort relâchez dans leur conduite. On seroit donc bien dupe, si l'on jugeoit de leurs mœurs par leurs Ouvrages. Mais a-t-on droit de dire par la regle des contraires, qu'il y a des gens dont les mœurs sont plus rigides que les Ecrits? Je croi que l'on a ce droit; mais il est plus rare qu'un Auteur se donne beaucoup de licence dans ses Livres, & peu dans ses mœurs, qu'il n'est rare qu'il s'en donne beaucoup dans ses mœurs, & peu dans ses Livres. Il est bien aisé de comprendre les raisons de la diférence; car qui peut le plus peut le moins; mais qui peut le moins ne peut pas le plus. Qu'y a-t-il de plus facile que de déclamer en vers ou en prose contre les déréglemens du siecle, & qu'y a-t-il de plus mal-aisé que de n'y prendre aucune part? Un homme sage fait donc ce qui est le plus difficile: il ne lui est donc pas mal-aisé d'édifier par les productions de sa plume; car ceci est infiniment plus facile que cela. Mais de ce qu'un homme peut composer des Ouvrages édifians, & dévots, & nettoiez de toute licence morale, il ne s'ensuit pas qu'il puisse vivre avec une telle régularité. Ceci est infiniment plus difficile que cela.

(15) *Conférez ce qui est dit dans l'Article* METELLA, *Citat.* (13).

(16) *Le Pere* Le Moine, Discours de l'Histoire, *pag.* 185.

(17) Cicero, *in* Orat. de Haruspicum responsis.

Allons plus directement au fait. Catulle & Ovide, dont les Vers sont si impurs, vivoient comme ils écrivoient. Leurs débauches avec les femmes étoient excessives. On peut assûrer la même chose des Poëtes François qui ont composé le Parnasse Satirique, & de plusieurs Poëtes Italiens dont les Poësies sont fort sales. Ainsi cette Sentence sera très-vraie:

Raro moribus exprimit Catonem

Quisquis versibus exprimit Catullum.

Mais en accordant tout cela on ne ruineroit point l'Apologie de La Mothe le Vayer; car il y a des intervalles immenses entre ces deux choses: 1, raconter des vilainies que l'on a faites, les louër, les aplaudir, y exhorter ses Lecteurs: 2, raporter des Avantures galantes en des termes un peu trop vifs & trop naïfs; égaier beaucoup un récit, en condamnant les actions, ou en ne les aprouvant pas; exposer un point de doctrine (18), ou une pensée de Mythologie avec des phrases qui représentent des impuretez. La prémiere de ces choses est inexcusable, infame, punissable sévérement. Mais la seconde peut n'être qu'un jeu d'esprit, & ne donne point de droit d'en inférer rien au préjudice de l'honnêteté & de la vertu de son Auteur. C'est ce qui sauve notre Le Vayer.

(18) *Voiez ce qui a été dit pour la défense de* LUCRECE, *dans son Article, Remarque* (G).

Je dirai par occasion, qu'il ne faut pas condamner universellement d'impudicité tous les Poëtes dont les Vers ne sont point chastes. Catulle ne mérite point d'être compris dans l'Apologie qu'il leur a dressée: il va trop loin au delà des bornes dans la plupart de ses Poësies, & même dans l'Epigramme où il prétend se justifier. Elle suffit à sa juste condamnation.

Pædicabo ego vos, & inrumabo
Aureli pathice, & cinæde Furi:
Qui me ex versiculis meis putatis,
Quod sint molliculi, parum pudicum;
Nam castum esse decet pium poëtam
Ipsum. Versiculos nihil necesse est:
Qui tum denique habent salem, ac leporem;
Si sunt molliculi, ac parum pudici,
Et quod pruriat incitare possunt.
Non dico pueris, sed his pilosis,
Qui duros nequeunt movere lumbos (19).

Ovide, Martial, & plusieurs autres, doivent être pareillement exclus du bénéfice de cette justification, quoi qu'ils protestent de leur innocence, & de la pureté de leur vie au milieu des impuretez de leur Muse (20). C'est en vain que Beroalde a tâché de les excuser: il s'est rendu ridicule, quand il a dit que s'il faloit condamner avec leurs Auteurs les Livres où l'on rencontre des galanteries criminelles, il faudroit traiter ainsi les Ecritures canoniques: *Si scripta omnia quibus amores, res amatoriæ continentur sunt cum suis scriptoribus repudienda, repudientur Canonicæ scripturæ, hoc est instrumenti veteris luculenta illa volumina, quibus nihil sacratius, nihil religiosius, nihil mysticum magis æstimatur* (21). Cela est pitoiable, & ne se raporte aucunement à la raison pour laquelle ces Poëtes sont condamnez (22). Mais si ceux-là ne méritent point de joüir du bénéfice dont je parle, il y en a plusieurs autres qui méritent d'en jouir. Leurs Poësies lascives n'ont été qu'un jeu d'esprit: la contagion de ces idées impures ne corrompoit point leurs cœurs: ils faisoient ces Vers pour débiter des pensées ingénieuses; ils ne pouvoient résister à la tentation des s'exprimer d'une maniere qui feroit louër leur génie: ils vouloient s'accommoder au goût d'une infinité de Lecteurs, qui trouvent là un sel & des agrémens qui les enchantent. Ils eussent bien fait de résister à la tentation, *tanti non erat esse te disertum:* mais enfin ce n'étoient que des paroles; leurs mœurs conservoient leur intégrité, & l'on pouvoit leur apliquer ce qu'un Empereur a dit de Voconius, *Lascivus versu, mente pudicus erat* (23); ce qu'il n'eût jamais osé dire, ajoûte Apulée, si les vers trop libres étoient une preuve d'impudicité (24). Ausone, aiant besoin de prévenir les soupçons qu'on pourroit former contre sa sagesse, en vertu du *Cento nuptialis* qu'il avoit fait, allegue plusieurs personnes irreprochables dans leur conduite, qui s'étoient donné beaucoup de licence dans leurs Vers (25): *Sed quum legeris, adesto mihi, adversum eos, qui ut Juvenalis ait,* Curios simulant, & Bacchanalia vivunt, *ne forte mores meos spectent, de carmine.*

Lasciva est nobis pagina, vita proba:

Ut Plinius dicit. Meminerint autem, quippe eruditi, probatissimo viro Plinio in poëmatis lasciviam; in moribus constitisse censuram: prurire opusculum Sulpicii, nec frontem caperare: esse Apulejum in vita philosophum, in epigrammatis amatorem, in preceptis omnibus extare severitatem, in epistolis ad Carelliam subesse petulantiam (26). Il nomme de plus Platon, Annianus, Lævius, Evenus, Menandre, (27), & Virgile. Notez qu'un Lecteur ne doit pas juger des Poëtes par soi-même; je veux dire qu'il ne doit pas s'imaginer qu'une Piece de Poësie, qui produit un mauvais effet sur son cœur quand il la lit, fait sur eux une pareille impression quand ils la composent. Quelques-uns d'eux s'accoutument à ces idées, & n'y admirent que les beautez Poëtiques dont ils les revêtent. Le tempérament & l'habitude forment en eux la même insensibilité, que Marigni attribue à un Gouverneur du Païs-Bas Espagnol, à l'égard des belles Dames de la Cour de Bruxelles. *Monsr. l'Archiduc,* dit-il (28), *secondé de sa seule vertu resiste aux puissans charmes de toutes les beautez dont je vous parle. . . . Il les regarde comme des feux qui l'éclairent, & qui ne l'échauffent pas.*

Comme dans un jardin rempli de fleurs nouvelles,
Dont l'éclat fait des yeux le plus noble plaisir,
Un Sage curieux regarde les plus belles;
Mais sans songer à les cueillir.

Ce Prince voit toutes ces merveilles de la même façon qu'il considere les peintures de sa galerie, & bien que la Reine du Nord (29) *ait dormi six semaines durant à 4 pas de son apartement, comme s'il avoit beu de la fontaine enchantée de Merlin, la passion qui trouble quelquefois la raison des plus braves Heros n'a point fait de peine à la sienne* (30).

Dorme vicina à lui la donna bella
Fusse altro, fusse l'acqua di Merlino,
Non e quel ch'esser suole il Paladino.

Vous voiez des Poëtes qui font des Vers de galanterie où ils s'expriment grossiérement, quoi que la vieillesse les ait rendus froids comme la glace. Tout ce qu'ils disent ne doit-il point passer pour un jeu d'esprit? Lisez les Hendecasyllables de Jovien Pontanus, faits pour une fille qui montroit la gorge, & choisis entre plusieurs autres moins modérez.

(19) Catullus, Epigr. XVI.

(20) *Crede mihi mores distant à carmine nostro: Vita verecunda est, musa jocosa mihi.* Ovidius. *Libr. II* Tristium, *Vers.* 353. *Innocuos censura potest permittere lusus: Lasciva est nobis pagina, vita proba.* Martialis, Epigr. V *Libri I.*

(21) Philippus Beroaldus, Orat. habita in principio Enarrationis Propertii, continente laudes Amoris.

(22) *Consultez* Raderus sur Martial. Epigr. V *Libri I.*

(23) Hadrianus, *apud* Apulejum Apolog. *pag. m.* 281.

(24) *Quod nunquam ita dixisset, si forent lepidiora carmina argumentum impudicitiæ habenda.* Apul. *ibidem.*

(25) Auson. *in* Centone nuptiali, *sub fin. pag. m.* 515, 516. *Voiez l'Article* AUSONE *Remarque* (E).

(26) *Voiez l'Article d'*APULÉE, *Citat.* (64).

(27) *Quid ipsum Menandrum? quid Comicos omnes; quibus severa vita est, & læta materia.* Auson. *ibid.*

(28) Marigny, *dans ses* Lettres, *imprimées l'an* 1658.

(29) *C'est à-dire, Christine Reine de Suede.*

(30) *Voiez touchant la dévotion de cet Archiduc un Livre intitulé.* Mémoires de Hollande, *imprimé à Paris l'an* 1678.

depuis peu à un habile Journaliſte. Elle concerne Jean de la Caſa, & ſon déteſtable *Capitolo del Forno* (*E*). La Mothe le Vayer eſt un grand exemple du peu de bonheur que l'on goûte dans cette vie; car

Pradico tege candidas papillas,
Nec quaras rabiem ciere amantum,
Me quem frigida congelat ſenecta,
Irritas male, calfacisque, quare
Pradico tege candidas papillas,
Et pectus ſtrophio tegente vela.
Nam quid lacteolos ſinus, & ipſas
Præ te fers ſine linteo papillas?
An vis dicere baſia papillas?
Et pectus nitidum ſuaviare?
Vis num dicere, tange, tange, tracta?
Te ne incedere nudulis papillis?
Nudo pectore te ne deambulare?
Hoc eſt ad Venerem vocare amantes.
Quare contege candidas papillas,
Et pectus ſtrophio decente veſti,
Aut, ſenex licet, involabo in illas,
Ut poſſim juvenis tibi videri (31).

(31) Jovianus Pontanus, Hendecalyll. *Libr. I, folio 187 verſo Edit. Venet.* 1513.

Il y a des Ecrivains qui ſont d'autant plus ſcrupuleux dans le choix des termes pudiques, qu'ils craignent qu'un peu de licence d'expreſſions ne confirmât les bruits qui courent contre leurs mœurs. D'autres au contraire aſſûrez de leur bonne vie, & de la bonne opinion que l'on a de leur ſageſſe, *morum fiducia*, n'y regardent pas de ſi près, & ſe donnent pour divertir leur Lecteur une liberté un peu trop grande. Aparemment Mr. de la Mothe le Vayer étoit de ce nombre : il ſavoit qu'il pourroit dire en cas de beſoin (32), *Verba mea arguuntur, adeo factorum innocens ſum* (33). Finiſſons par conſidérer la diverſité étonnante de tempéramens & de caracteres qui ſe trouve parmi les hommes. Il y a des gens qui font ſcrupule de dire ce qu'ils ne font point ſcrupule de commettre : d'autres n'oſeroient commettre ce qu'ils diſent ſans ſcrupule. „ (34) Quelqu'un a dit que ceux qui témoignent tant de „ zéle, pour retrancher des Auteurs claſſiques les endroits „ qui choquent la chaſteté, n'étoient pas toûjours auſſi ſages „ que ces Auteurs.

„ *Nimirum Criticus facere id quàm ſcribere mavult,*
„ *Quod mavult vates ſcribere quàm facere* (35)".

(32) *Exceptez de ceci le tems de ſa prémiere jeuneſſe. Voiez la Rem.* (*F*) *Citat.* (53).

(33) Cremutius Cordus, *apud* Tacitum Ann. *Libr. IV, Cap.* XXXIV.

(34) Nouvelles de la Républ. des Lettres, *Octob* 1686, *Art. III du Catalogue des Livres nouveaux, pag.* 1222.

(35) *Dans la Rem.* (*A*) *de l'Article* VIRGILE, *nous citerons* Pline le jeune *qui s'eſt defendu par un bon nombre de grans exemples, &c.*

(*E*) *Elle concerne Jean de la Caſa, & ſon déteſtable* Capitolo del Forno.] J'ai déjà dit que pluſieurs Poëtes Italiens ne doivent pas être reçus à juſtifier les ſaletez de leurs Poëſies par la regle, *Laſciva eſt nobis pagina, vita proba*. Je ne prononce rien en particulier contre Calcagnini (36), mais le Molza, le Mauro, Jean de la Caſa, &c, méritent l'arrêt de condamnation. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe dire que la ſentence qui a été prononcée contre ce dernier par des juges incompétens, puis qu'ils ne l'avoient point lu, ne ſoit trop ſevere; & comme il faut rendre juſtice à tout le monde, je ſuis obligé de dire qu'on lui a fait tort, en lui imputant un Ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ*. Ce prétendu Poëme n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno*, où ſous l'allégorie du Four, Jean de la Caſa décrit les commerces impudiques des hommes avec les femmes. Ces ſortes d'allégories étoient alors à la mode; l'un prenoit la métaphore de la Figue, l'autre celle de la Feve (37). Ce qu'il y a d'horrible eſt que le Caſa, aiant obſervé que certains mauvais garçons commençoient à mépriſer le Four ordinaire, ajoûte que pour lui il n'étoit pas ſi délicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs. Ce qui étoit avouër que pour le moins il commettoit quelquefois le péché contre nature.

(36) *Parmi ſes Poëſies Latines imprimées avec celles de* Jean Baptiſte Pigna *&* de Louïs Arioſte, *à Veniſe* 1553 in 8, *il s'en trouve de fort ſales.*

(37) *Voiez l'Article* MOLZA, *Rem.* (*D*).

Tennero il Forno già le Donne ſole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch' al Sole.
Spazzinlo a poſta lor, neſſun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
E ſono ben cagion quelle ſue ſtracci.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che' l mio pan ſia piccolino,
E' l forno delle Donne un po grandetto.
Benche chi fa queſto meſtier divino,
Sà ben trovar dove l'anno naſcoſto
Colà dirieto un certo fornellino (38).

(38) Jean de la Caſa, *cité par* Menage Anti Baillet, *Chap.* CXIX.

Mr. Menage a raporté ce morceau du *Capitolo del Forno* dans un Ouvrage François qu'il publia à la Haie l'an 1688. Ce qu'il eſt bon d'obſerver, afin que des chicaneurs ne viennent point dire que j'ai allégué des choſes que perſonne ne conoiſſoit, & qui étoient dignes de demeurer inconues. Venons à la queſtion qui donne lieu à cette Remarque.

Quelcun a écrit d'Utrecht à Monſr. Basnage de Beauval (39), qu'il a lu *dans les Nouvelles de la Republique des Lettres* 1685, *mois de Juillet*, que Jean de la Caſa, ſe voiant pouſſé dans une Satire, fit une Réponſe en Vers Latins où il *nia le fait*, & ſoutint *qu'il n'avoit pretendu louër que la jouïſſance des femmes. Or je voudrois bien voir ces vers Latins*, ajoûte cet Anonyme d'Utrecht, *ne pouvant pas m'imaginer que l'Archevêque de Benevent ait été capable de nier le fait avec tant d'impudence; car j'ai vu, tenu & lu, il n'y a pas long-tems, cette infame Piece Italienne intitulé*, Capitolo di M. Giovanni della Caſa ſopra el Forno : *& très-aſſûrement ce n'eſt pas du commerce des femmes, comme femmes, qu'il entend parler.* Puis que le Livre de Daniel Francus où les Vers Latins de cet Archevêque ſont raportez eſt ſi difficile à trouver (40), j'avertis ici mon Lecteur qu'on les pourra lire dans l'Anti-Ballet de Monſr. Menage (41). Il eſt très-certain que le Caſa nie qu'il ait loüé le pêché contre nature.

(39) *Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Mai* 1696, *pag.* 427.

(40) Hiſt. des Ouvrages des Savans, *Mai* 1696, *pag.* 427.

(41) Anti-Baillet, par *Mr.* Menage *Chap.* CXIX.

- - - - Obſcœni nihil
Scripſiſſe me ſcitote: namque tunc quoque
Feſtiva nos à turpibus ſecrevimus,
A mollibuſque impura. Cumque verſibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas planè: ut videre Carmine
Ex ipſo adhuc poteſtis.

Vous voiez qu'il prend à témoin le Poëme même ſur lequel on lui faiſoit ſon procès. *Très-aſſurément*, nous dit-on dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, *ce n'eſt pas du commerce des femmes comme femmes qu'il entend parler.* Mais on peut répondre que très-aſſurément ſon *Capitolo* n'eſt fait que ſur ce commerce. Il eſt vrai qu'il y fait entrer l'obſervation que j'ai raportée, c'eſt qu'il y avoit certains gros garçons qui ſe dégoûtoient de celui-là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne loue point ces gros garçons, il ne ſe loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois : ainſi on ne peut pas l'accuſer d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce Poëme & ſon Auteur ne laiſſent pas d'être exécrables; car encore que l'épithete de *meſtier divino* tombe en général ſur l'exercice vénérien (42), & non pas ſur la ſodomie en particulier, il y a là une licence & une profanation qui ne peut être aſſez deteſtée. Quelques-uns " (43) l'ex„ cuſent par le *Laſciva eſt nobis pagina, vita proba eſt*, & „ par le *Laſcivus verſu, mente pudicus erat.* Et il eſt très„ vrai-ſemblable en effet que le Caſa s'eſt ici calomnié lui„ meſme, à l'imitation de pluſieurs autres Poëtes (44).... „ Mais de toutes les excuſes qu'on allégue en faveur du „ Caſa, au ſujet de ſon *Capitolo del Forno*, la meilleure, „ ſelon moi, c'eſt ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute „ par une vie vertueuſe ".

(42) *Mr.* Menage *la-meme, ibid. dit ceci :* „ Benche chi fa queſto meſtier divino, „ *ſe doit entendre en bonne Grammaire de l'amour, des femmes, & non pas de celui des garçons. Voyez ce qui precede & ce qui ſuit.*

(43) Menage *là même, ibid.*

(44) *Monſr.* Menage *met ici les Vers de* Catulle *raportez ci-deſſus, Rem.* (*D*) *Citat.* (19).

- - - - Moribus,
Induſtria, pudore, continentiâ,
Laſciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimuſque ſeriis
Jocos.

Ces Vers ſont tirez du Poëme Latin que notre curieux d'Utrecht ſouhaite de voir. On y en trouve d'autres où Jean de la Caſa avoue ſa faute trop foiblement, & où il tâche de l'excuſer ſur ſa jeuneſſe, & ſur l'uſage des bons Poëtes, gens de bien d'ailleurs.

Annis ab hinc triginta, & ampliùs, ſcio
Nonnulla me, fortaſſe non caſtiſſimis
Luſiſſe verſibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inſcia, & ſemper jocis
Licentiùs gaviſa, conceſſu omnium,
Juventa: quod fecere & alii item boni.

La ſeule excuſe eſt celle que Mr. Menage trouve la meilleure. Diſons en paſſant qu'il y a fort peu de ſujets, où l'on voie mieux que dans celui-ci la hardieſſe qu'ont les Auteurs de ſe copier les uns les autres, ſans qu'aucun d'eux ait conſulté l'Original. Monſr. Menage en cite pluſieurs qui ont accuſé le Caſa, mais il en a oublié un fort grand nombre, & j'ai été ſurpris qu'il n'ait point conu cet endroit d'un Livre qui a paſſé par les mains de tout le monde: *Jean de la Caſe Archeveſque de Benevent a eſcrit un Livre à la louange de la bougrie, la nommant œuvre divine, & diſant qu'il y prend tres grand ſoulas, & n'uſe d'autre œuvre venerien* (45). Remarquez que les très-illuſtre Mr. Magliabechi, aiant déteſté les infamies du *Capitolo del Forno*, indique pluſieurs autres Poëtes Italiens dont les Ouvrages ſont auſſi horribles, ou même plus exécrables que celui-là, & dont néanmoins les Proteſtans n'ont rien dit: d'où il conclut que la haine perſonnelle du Vergerio contre le Caſa a été la ſource de leurs plaintes ſi ſouvent copiées. *Io non intendo di far qui l'Apologiſta del Caſa: troppo chiare ſono l'infamità che ſi leggono in quel ſuo ſporco Capitolo*, &c. *Contuttociò, come ò detto, fu ſua gran diſgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamita nel medeſimo genere che ſi trevano nel Berni nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo ſopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruſſoli: in Marco Lamberti: nel Perſiani: ed in cento e mille altri noſtri Poëti Fiorentini; per tralaſciare altri quaſi infiniti di altre patrie* (46). Les Poëtes ne furent pas les ſeuls qui ſe débordérent : la proſe ſervit auſſi aux impuretez de quelques Auteurs du même païs : témoin la Harangue d'Heliogа-

(45) Sainte Aldegonde, Tableau des Differens, *V Partie, Tom. II, Chap. VI.*

(46) Magliabechi, Lettre à Mr. Bigot, *dans l'*Anti-Baillet, *à la fin du Chap. CXX.*

car quelque sujet qu'il semble qu'il eût d'être content de sa condition, il n'eût pas voulu revenir au monde (*F*), s'il eût falu qu'il y jouât le même rôle que la Providence lui avoit déjà imposé. Il s'afligea extrémement de la perte de son fils unique (*b*): sa douleur le démonta de telle sorte, qu'il se remaria (*G*) quoi qu'il eût plus de soixante & quinze ans, & qu'il n'eût pas eu sujet de pleurer

(*b*) *Il mourut l'an* 1664.

liogabale composée par Leonard Aretin (47). Tous ces Ecrivains sont très-blamables, & d'autant plus indignes d'excuse, qu'ils conoissoient la foiblesse de leurs Lecteurs. Ils n'étoient pas d'un païs où la nature se soutienne contre les moindres objets: mais d'un païs où elle est facilement échauffée: ce qui faisoit que le Pogge envioit aux Suisses l'honnêteté & la bonne foi qu'il observoit parmi eux. Il ne pouvoit assez admirer les bains de Bade, où les hommes & les femmes, les garçons & les jeunes filles, se trouvoient ensemble en chemise, sans faire naître de mauvais soupçons. *Poggius Florentinus de thermis Badensibus Helveticorum admirabundus scripsit ad Leonh. Aretinum* (48), *in iis pueros puellasque viros & fœminas simul conspici: sæpe fœminas nudas nudo viro obviam ire, nulla inhonesti suspicione: masculos campestribus seu femoralibus, fœminas linteis indui vestibus, crurum tenus à latere scissis: neque collum, neque brachia, neque lacertos tegere, &c. Et addit postea:* Cernunt viri uxores tractari, cernunt alteri colloqui. Est quidem illis solatium, nihil his commoventur, nihil admirantur: omnia BONA MENTE fieri putant, neque est ex iis, qui Zelotypus esset, ô mores nostris (*Italicis*) dissimiles, qui semper res in deteriorem partem excipimus: qui usque adeo calumniis delectamur & obtrectationibus, ut, si quid videmus per ullam conjecturam, statim pro manifesto crimine attestemur. Invideo, imo nostras execror animi perversitates, &c (49).

(47) *Exstat in monumentis Desiderii Erasmi Roterodami ex recensione editis, oratio invitatoria Heliogabali Romanorum Imperatoris, habita in concione ad meretrices, quam à Leonhardo Aretino compositam plerique credunt.* Sacra Eleusinia patefacta, *pag.* 21. *Voiez touchant ces* Sacra Eleusinia *ci-dessus l'Article* PINEAU, *Citation* (3).

(48) *Cette Lettre est la* CCCCXXV *parmi celles* d'Enée Silvius.

(49) Matthias Berneggerus, Quæstion. Miscellan., XC *ex* Taciti Germania.

(*F*) *Il n'eût pas voulu revenir au monde.*] Voici ses paroles (50); " La vie toute seule me paroist si indifferente, pour ne rien dire de plus à son desavantage, qu'outre que je n'élirois jamais d'en recommencer la carriere, s'il estoit à mon choix de le faire, je n'échangerois pas les trois jours calamiteux qui me restent dans un âge si avancé qu'est le mien; contre les longues années que se promettent une infinité de jeunes gens dont je connois tous les divertissemens. Certes je pourrois jurer aussi bien que Cardan sur la verité de ce sentiment, si je ne jugeois plus à propos de vous rapporter ses termes ausquels je souscris, bien que, selon sa façon ordinaire d'écrire, ils soient plus sensez qu'ils ne sont élegans: *Nos, per Deum, fortunam nostram exiguam, atque in ætate senili, cum ditissimo juvene, sed imperito, non commutaremus* ". Je supose avec une grande vraisemblance un fait sur lequel il ne s'est pas expliqué précisément; c'est que la carriere de la vie, qu'il n'eût pas voulu recommencer, seroit la même qu'il avoit presque achevée. D'où je conclus qu'il n'y a guere de rôles qui paroissent dignes d'être répétez sur le théatre du monde à un homme de jugement; car celui qui étoit échu à La Mothe le Vayer étoit le plus souhaitable que l'on puisse concevoir dans cette classe de personnes. Il n'y manquoit aucun agrément, si nous en jugeons par l'extérieur. La Mothe le Vayer nâquit dans la ville capitale: c'est un avantage que tous les Hommes de Lettres, & bien d'autres aussi se donneroient, s'il dépendoit d'eux. Il fut très-bien élevé par un pere docte (51), & que son mérite & ses emplois (52) rendirent considérable. Il fut utilement aimé & considéré des deux Cardinaux qui gouvernérent la France successivement: les beaux titres, & les emplois honorables, ne lui manquérent point; car il fut Conseiller d'Etat ordinaire, & Précepteur du frere unique du Roi. Il se distingua glorieusement parmi les Auteurs, & mérita une place dans l'Académie Françoise. Les Ouvrages qu'il publia en très-grand nombre eurent beaucoup de débit. Ils furent mis sous la presse diverses fois séparément, & puis en corps. Il eut du bien autant que sa condition le demandoit. Il s'étoit un peu égaré après les plaisirs illégitimes, pendant les feux de sa prémiere jeunesse (53): mais il s'en délivra bientôt, & depuis il mena très-constamment une vie pure, & qui le fit regarder comme un sectateur rigide de la plus belle morale (54), de sorte qu'il aquit par là une estime singuliere. C'est une plus grande perfection d'être toûjours sage, que de le devenir par la voie de l'amendement; mais il est plus difficile de se convertir à la sagesse, que de ne s'en écarter jamais. Il y avoit donc dans cette partie du rôle de La Mothe le Vayer une espece d'agrément. Elle faisoit souvenir de la force que l'on avoit eue de renoncer à un bien conu: force plus grande, se peut-on dire à soi-même, que celle de s'abstenir des voluptez que l'on n'a jamais goûtées. D'ailleurs, n'est-ce pas un agrément, que de trouver dans son partage la jouissance successive des biens du corps, & des biens de l'ame? Cela tente plus d'accepter une condition, que si elle étoit privée des plaisirs de la jeunesse. Cependant, ni ce côté-là, ni tous les autres qui étoient si beaux, ne firent point souhaiter à cet Auteur la répétition de son rôle. C'est une preuve qu'il s'y mêla des traverses que nous ne connoissons pas, & qui faisoient tomber la balance du côté du mal. Or si l'infortune a fait irruption sur un assemblage de tant de biens, si elle les a empoisonnez d'une amertume assez dégoûtante, pour faire mépriser la vie comme une dignité onéreuse, que l'on n'accepteroit pas dans la liberté de la refuser, que pouvons-nous croire de la condition de tant de personnes, qui nous paroît destituée de presque toutes les causes du bonheur humain, & exposée a mille disgraces? Il y a bien des gens qui soutienent qu'excepté quelques brutaux, aucun vieillard ne voudroit revenir au monde, à condition d'y jouër le même rôle qu'il y a eu. On voudroit bien ne pas mourir: on voudroit vivre toûjours: on se flate que l'avenir seroit meilleur; mais le souvenir du passé, compensation faite entre les biens & les maux, fait qu'on ne souhaite pas de rentrer dans cette carriere. Les Anciens ont feint que les ames qui devoient revenir au monde passoient par le fleuve d'oubliance, comme si sans cela l'on eût eu à craindre qu'elles ne fissent les rétives. Voiez là-dessus les nouvelles Lettres contre Maimbourg (55).

(50) La Mothe le Vayer, Lettre CXXXIV, *à la page* 204 *du XII Tome.*

(51) *Voiez* La Croix du Maine, *pag.* 84, *qui le nomme* Felix de la Mothe le Voyer.

(52) Moreri *dit qu'il étoit Conseiller du Roi, & Substitut du Procureur Général du Parlement de Paris.*

(53) *Voiez* l'Héxaméron Rustique, *pag.* 97, 98.

(54) *Virtutis vera custos rigidusque satelles.* Horatius, Epist. I *Libr.* I. ℣. 17. *Nous avons vu que* Patin *le nomme Stoïque.*

(*G*) *Il s'afligea extrémement de la perte de son fils unique: sa douleur le démonta de telle sorte qu'il se remaria.*] Guy Patin me va fournir deux passages nécessaires: " Nous avons ici un honnête-homme bien affligé. C'est Monsieur de la Mothe le Vayer, célèbre Ecrivain, & cidevant Précepteur de Monsieur le Duc d'Orleans, âgé de 78 ans. Il avoit un Fils unique d'environ 35 ans, qui est tombé malade d'une fiévre continue, à qui Messieurs Esprit, Brayer, & Bodineau ont donné trois fois le vin émétique, & l'ont envoié au païs d'où personne ne revient (56) ". Ceci est tiré d'une Lettre écrite le 26 de Septembre 1664. Trois mois après on en écrivit une autre où nous lisons ces paroles: *Mr. de la Mothe le Vayer, pour se consoler de la mort de son fils unique, s'est aujourd'hui remarié à* 78 *ans, & a épousé la fille de Mr. de la Haye, jadis Ambassadeur à Constantinople, laquelle a bien* 40 *ans. Elle étoit demeurée pour être Sybille.* Non invenit vatem, sed virum, sed vetulum (57). Remarquez qu'on lui donne ici soixante & dix-huit ans en 1664. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on avoit dit dans une autre Lettre (58), qu'en 1649 *il étoit âgé d'environ* 60 *ans.* Les Nouvellistes de Mr. de Vizé s'arrêtérent au nombre rond; ils assûrérent que La Mothe le Vayer se remaria à quatre-vingts ans. La mort de Mr. Godeau *fit parler de celle de Mr. de La Mothe-le-Vayer, qui laissoit par son trépas une seconde place vaccante dans l'Academie. C'estoit un Homme tres-docte, qui avoit beaucoup de belles Lettres, & qui a laissé au public* 15 *au* 16 *Volumes d'Oeuvres diverses, qui lui ont acquis beaucoup de reputation. Il avoit esté Precepteur de Monsieur Frere Unique du Roy, & s'estoit marié à l'âge de quatre-vingts ans, à Mademoiselle de la Haye. Il a encor vescu plusieurs années apres son mariage. Voila de quelle maniere les Nouvellistes s'en entretinrent; & comme ils ne dirent rien que de veritable, je n'ay rien à vous dire davantage sur ce sujet* (59). L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres s'est attaché aux soixante & dix-huit ans. Je raporterai un peu au long ce qu'il a dit, parce qu'on y trouve entre autres choses que ce mariage fut une foiblesse, que les Philosophes ne pardonneront jamais. Monsr. Petit *decharge son indignation sur quelques Savans, qui se sont imaginez que la description* de l'antre des Nymphes *regarde la partie charactéristique des femmes* (60). *Il dit qu'apres la guerre que ces gens là ont déclarée à la science & à la raison de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruine des belles Lettres par la flétrissure d'Homere. On voit bien que cela regarde la* 4 *Journée de* l'Hexameron rustique *de M. la Mothe le Vayer insigne Pyrrhonien. Effectivement, il vaudroit mieux que sur ses vieux jours il n'eust pas laissé imprimer un écrit tel que celui là, où malgré les menagements qu'il garde en plusieurs endroits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la derniere partie de la course de ce venerable vieillard, dont la vertu avoit si heureusement marché sur les vestiges des anciens Sages: il s'etoit remarié à l'âge de* 78 *ans, & c'est là une foiblesse que les Philosophes ne lui pardonneront jamais* (61). Parce que tous les habiles Lecteurs souhaiteront de conoître en original cette indignation de Mr. Petit, & qu'ils n'auront pas tous sous la main son Ouvrage *de Sibylla*, je raporte ici ses paroles: *Sed & propudiosa quorumdam interpretamenta exploduntur, qui ista imagine antri Nympharum uterum & pudendum muliebre ænigmatice ab Homero designatum censent: quibus cum opponitur duarum ejus antri portarum descriptio, eo amentiæ & furoris procedunt, ut ad adversa & aversa seu postica veneris flagitiosa divortia confugere non erubescant. Adeo impudentes ut non vereantur Poëtarum omnium principem, literarum parentem, ingeniorum fontem, ad hæc transferre nefanda. Nempe hoc illis ad extremam vecordiam restabat, ut qui rationi humanæ & scientiis bellum indixissent, literas quoque omnes, infamato earum principe, quantum in ipsis esset, perderent* (62). Au reste, ce fils de La Mothe le Vayer avoit place parmi les Abbez savans; c'est à lui qu'on croit que Mr. Despreaux adresse sa IV Satire. Il publia en 1656 une Traduction Françoise de Florus, & la dédia au Duc d'Anjou frere unique de sa Majesté. Il assûre qu'il donne ce Florus sur les Traductions que ce jeune Prince en avoit faites. Cette Version est accompagnée d'un Commentaire docte & curieux, où celle de Coeffeteau est bien critiquée. Voiez les loüanges que l'Abbé de Villeloin a données au pere & au fils (63).

(55) Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique generale, *pag* 722, 719 *bis*, & 768.

(56) Patin, Lettre CCCXXVI, *pag* 656 *du II Vol.*

(57) *Le même*, Lettre CCCXLI, *pag.* 10 *du III Tome. Elle est datée du* 30 *Décembre* 1664.

(58) *Voiez le passage de* Patin *raporté dans la Rem.* (*B*).

(59) Mercure Galant *de l'année* 1672, *Tome II, pag.* 38 & 39 *Edit. de Hollande.*

(60) *L'Auteur d'un Traité d'Anatomie intitulé*, Sacra Eleusinia patefacta, *explique de la même maniere l'Antre d'Atalante; de qua* Ælian. Var. Hist *Libro XIII, Cap. I.*

(61) Nouv. de la République des Lettres, *Octobre* 1686, *pag.* 1118, 1119.

(62) Petrus Petitus, de Sibylla, *Libr. II, Cap. X, in fine, pag.* 234.

(63) Marolles, Memoires, *pag.* 194.

pleurer sa prémiere femme. L'endroit de ses Livres, où il nous aprend cette derniere particularité, est bien favorable à ceux qui disent que la promesse de la fidélité conjugale n'est guere mieux observée que le vœu du célibat (*H*). Les Réfléxions qu'il a faites dans un autre endroit de

(*H*) *L'endroit, ... où il nous aprend* qu'il n'eut pas sujet de pleurer sa prémiere femme (64), *est bien favorable à ceux qui disent, &c. . . . .*] D'abord je dois avertir qu'il ne se plaint point d'aucune galanterie de son épouse: il avoue seulement que les incommoditez du mariage lui sont peut-être aussi conues qu'à tout autre. Voici ses paroles: il écrit à un ami qui lui avoit fait savoir, qu'un certain homme s'étoit séparé de sa femme pour cause d'adultere. " Ne pensez pas que je veuille vous paranymphér ici un genre de vie, dont je ne connois peut-estre pas moins tous les inconveniens, que ceux qui en sont les plus dégoustez. J'ai toûjours pris ce sommeil dont Dieu assoupit nostre premier pere devant que de luy présenter une femme, non seulement pour un avis de nous défier de nostre veuë, comme d'une très-mauvaise conseillere là-dessus, mais encore pour une instruction morale, que personne vraisemblablement ne s'en chargeroit, si l'on avoit les yeux de l'esprit assez ouverts, pour voir dans l'avenir à combien d'infortunes celuy-là se soumet, qui accepte une societé si perilleuse. Et je n'ai jamais lu le premier vers du dixiéme Livre de la Metamorphose d'Ovide, où il donne au Dieu Hymenée une robe de saffran,

(64) *J'ai dit dans l'Article* CRITON (*Jaques*) *Rem.* (*B*) *qu'elle étoit*

„ - - - - *Croceo velatus amictu*,

„ sans m'imaginer que ce Poëte nous a possible voulu faire une leçon de ce qui est si essentiel au mariage. Les soucis d'une famille dont vous vous chargez, l'exposition où vous entrez à tant de coups de fortune, la jalousie inévitable que vous aurez d'une femme, pour peu qu'elle vous agrée, ou que vostre honneur vous touche, ne sont-ce pas autant de sujets de Jaunisse? Et n'est-ce pas une merveille si le temperament le plus sanguin, ou le plus enjoüé, ne tombe par là dans une passion ictérique? Mais après tout, il faut acquiscer à nos destinées, & à ce que les plus sages Legislateurs nous ont ordonné pour le mieux sur ce sujet. Nous ne pouvons pas changer leurs decrets, & nous pouvons nous rendre encore plus miserables, en prenant une route beaucoup plus perilleuse que celle qu'ils nous ont prescrite (65)". Par ces dernieres paroles il fait entendre, que les inconvéniens du mariage ne sont point le pis aller de la condition humaine; c'est ce qu'il avoit dit clairement dans les pages précédentes. *Je suis trompé si cet homme ne trouve le remede, qu'il veut appliquer à son infortune, pire que le mal qu'il a cru intolerable; & s'il n'experimente à la longue, qu'en beaucoup de façons le concubinage a quelque chose encore de plus dur que le mariage. Car il me semble que ce n'est pas assez dire de prononcer simplement avec cet ancien*,

(65) La Mothe le Vayer, Lettre LXXXVI, *à la page* 224 *& suiv. du Tome XI.*

Tam malum est foris amica, quàm malum est uxor domi (*).

(*) *Laberius.*

. . . . . *Il est bien plaisant s'il croit trouver plus de correspondance dans le libertinage, & s'il pense estre animé avec plus d'ardeur & de sincerité tout ensemble, où l'on n'employe que des feux d'artifice. Vous avez connu aussi bien que moi des personnes, plus empeschées à se tirer des embarras qui viennent d'une vie licentieuse, & telle qu'il se l'imagine, qu'on ne le peut estre parmi toutes les disgraces qui suivent des nopces infortunées* (66). Tout cela est digne de la sagesse & de l'esprit de ce grand Auteur. Mais venons à ce qu'il a dit de plus essentiel au Commentaire de mon Texte.

(66) La Mothe le Vayer, *là-même, pag.* 223, 224.

" Je ne veux pas penetrer si avant que vous faites dans les secrets de ce mariage. Il me suffit de vous dire qu'il y a long-tems que sans estre grand Prophete, l'on pouvoit predire cette avanture. Jamais homme n'a fait paroistre une amour plus folle pour sa femme, qu'il témoignoit affectionner avec toutes les passions d'un Rufien. Or c'est un grand défaut à un homme sage, qui se doit fort éloigner de ce procedé; *Adulter est uxoris amator acrior*; & c'est selon le sens de Laberius mettre soi-mesme sa femme dans le libertinage, qu'on nomme aujourd'huy Coqueterie, de la traiter de la sorte. Aussi ne sçauroit-on nier que la façon de vivre de celle-ci n'ait esté telle à la fin, que ce n'est pas luy faire grand tort, ni estre fort credule, de croire une partie des gentillesses dont son mari l'accuse. Et neanmoins, que luy impute-t-il, que d'avoir vescu à la mode? En verité nos mœurs sont arrivées pour ce regard à une étrange periode; & la prostitution de ce sexe, par ceux mesmes qui croyent que leur honneur dépend absolument de sa conduite, n'est pas concevable par le raisonnement, n'y ayant que ce que nous voyons tous les jours qui la puisse faire croire; (**) *Eò prolapsi mores jam sunt, ut nemo ad suspicanda adulteria nimium credulus videri possit.* Et jamais la Grammaire Latine ne rendit par ses preceptes la corne si indeclinable, que nostre conduite, insensée pour ce regard, l'a faite inévitable en ce temps par une plaisante synonymie (67)". Ne croiez pas que La Mothe le Vayer soit le seul Auteur qui prononce des arrêts si effroiables & si satiriques: une infinité d'autres Livres nous menent à ce jugement. Je serois trop long si je les voulois indiquer, voiez seulement quelques-uns des plus nouveaux, soit qu'ils se terminent en *ana* (68), soit qu'on les appelle Contes, Lettres, Mémoires, Comédies, Nouvelles, &c. Ils nous représentent l'impudicité comme un déluge de Deucalion qui couvre toute la terre, & comme un mal que le mariage facilite au lieu de le refréner.

(**) *Sen. Cont.*

(67) La Mothe le Vayer, *là-même, pag.* 222, 223.

(68) *Comme* Menagiana, Harliquiniana, Furetieriana, Saintevremoniana.

Ils nous portent à conclure que le tems dont parle Seneque est revenu, le tems, dis-je, où la multitude des adulteresses effaçoit la honte de ce crime, où la fidélité conjugale étoit une preuve de laideur, où l'on ne prenoit un mari qu'afin d'irriter l'amour d'un galant. La description de Seneque est d'une si grande force, que j'aime mieux la copier que de la traduire foiblement. *Non expedit notum omnibus fieri, quàm multi ingrati sint, pudorem enim rei tollet multitudo peccantium: & desinet esse probri loco, commune maledictum. Numquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles fœminæ non consulum numero, sed maritorum annos suos computant? & exeunt matrimonii caussa, nubunt repudii? Tam diu istud timebatur, quamdiu rarum erat, quia verò nulla sine divortio acta sunt; quod sæpe audiebant, facere didicerunt. Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquam eò ventum est, ut nulla virum habeat, nisi ut adulterum irritet? argumentum est deformitatis, pudicitia. Quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? nisi singulis divisit horas, & non sufficit dies omnibus? nisi ad alium gestata est, apud alium mansit! Infrunita & antiqua est, quæ nesciat, matrimonium vocari: unius adulterium . . . horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata est* (69).

(69) Seneca, de Benefic. *Libr. III, Cap. XVI, pag. m.* 53. *Vide etiam ibid. Libr. I, Cap. IX.*

Les partisans des vœux monastiques se prévalent fort de cela; comme si l'on ne pouvoit plus les combatre par la raison que l'incontinence, qui excite naturellement au mariage, & qui est presque toûjours la cause du mariage, doit être laissée dans la pleine liberté de recourir à son but. Qu'elle y parvienne tant qu'elle voudra, disent-ils, elle n'en est point domtée, & autant vaut-il la brider par le vœu du célibat, que par la promesse solennelle de la fidélité conjugale. Ce sont deux sortes de sermens qui doivent être aussi inviolables l'une que l'autre; & si l'une n'est pas mieux gardée que l'autre, comme la pratique le montre, que gagneroit-on par l'abrogation des loix monastiques? On ne cesse de crier que les Religieux & les Religieuses commettent ensemble mille & mille saletez. On fait des listes épouvantables des batards, & des avortons, & de tels autres desordres provenans du célibat des Ecclésiastiques (70). Mais je vous prie, si ces personnes, engagées à la continence par le vœu du célibat, demeuroient libres dans le monde, ne se porteroient-elles pas à des souillures encore plus grandes? Lisez un peu ce que les Auteurs raportent des avortemens de Paris (71). Sous la couverture du mariage, hors de la crainte des suites, à quoi ne s'abandonne-t-on pas? Et si celles qui ont à craindre l'embarras où se trouva le renard, je veux dire la necessité de se tenir enfermées, jusques à ce qu'elles aient le ventre plat comme quand elles entrérent, font le faut, doit-on se promettre rien de bon de celles qui en pareil cas n'ont pas besoin de se cacher, le mariage couvrant leur faute aux yeux du public? Mais vous avez beau faire, partisans des vœux monastiques, vous ne persuaderez jamais avec tous les témoignages qu'il vous plaira de citer de La Mothe le Vayer, & de cent autres Auteurs, que la promesse de fidélité conjugale ne soit mieux gardée que le vœu de célibat, & que l'hymen ne soit un remede d'incontinence pour un grand nombre de personnes. Il ne faut pas trop presser ce qu'a dit un fort honnête homme, également recommandable par la gloire de son pere, & par sa propre vertu. Il a dit dans l'un des meilleurs Ouvrages que nous aions sur la Morale Chrétienne, intitulé *de la Paix de l'Ame & du Contentement de l'Esprit*, Livre sérieux, grave, & rempli d'onction, qu'un mari dont la femme n'est point fidelle doit *pratiquer le grand remede aux maux irremediables, qui est la patience, & que la bonne compagnie de tant d'honnêtes gens qui sont en la même condition aide à le supporter, & qu'il ne le faut pas trouver plus étrange que de porter un chapeau à la mode* (72). Encore un coup, il ne faut point trop presser cette expression; car le nombre de ceux qui suivent la mode dans leurs habits, surpasse le nombre de ceux que ce sage Théologien veut consoler.

(70) *Voiez le Livre intitulé*, Le Cabinet du Roi de France, dans lequel il y a trois perles precieuses d'inestimable valeur. *Il fut adressé à Henri III le 1 de Novembre* 1581. *On y renvoie souvent à un autre Livre intitulé* La Polygamie sacrée. *Ces deux Livres sont pleins de choses qui font horreur. Mais cela paroît outré.*

(71) *Voiez l'Article* PATIN, *Rem.* (*C*) *&* (*F*).

(72) Pierre du Moulin le fils, Traité de la Paix de l'Ame, *Livre III, Chap. XIV, pag.* 382 *Edit. de Paris* 1673.

Ce que j'ai dit du renard sera plus intelligible, quand j'aurai conté à ces Messieurs ce que j'ai lu touchant les mauvais effets des vœux qu'ils veulent justifier. C'est un conte dont je n'ai pu encore trouver le fond dans les Annales Ecclésiastiques: j'ai mis des gens en quête pour le trouver. En attendant voici tout ce qui en est venu à ma connoissance. Environ l'an 1537, la Comtesse de Guastala, par le conseil d'un Jacobin nommé Baptiste de Creme, fonda une Confrairie *de la Victoire de soy-mesme contre la chair. . . . . Pour gagner ceste victoire, une certaine Dame nommée Julie* mettoit dans un lit un jeune homme *avec une jeune fille, & leur mettoit au milieu un crucifix comme une barre entre-deux, afin qu'ils ne se donnassent des coups de pied, tout ainsi qu'on met des perches ou barres entre les chevaux: & c'estoit là l'espreuve* (73). Cette Confrairie

(73) Histoire de la Mappemonde Papistique, *pag.* 81 *Edit. de* 1567 *in* 4.

de ses Livres donnent lieu de s'imaginer qu'il connoissoit par expérience les mauvais côtez du mariage, les querelles du jour, la maniere de les apaiser la nuit, &c (*I*). Il vêcut encore quelques années depuis ses secondes noces, & mourut l'an 1672 (*c*). Je parlerai des Editions de ses Oeuvres (*K*).

L'Aca-

(*c*) *Moreri dit en 1671. Le Sieur* Witte *s'abuse beaucoup dans son* Diarium Biographicum, *où il met la mort de cet Auteur à l'année 1664.*

rie se multiplia prodigieusement. *Souventes-fois telles Dames*, dit mon Auteur (74), *vont en plusieurs villes qui leur sont circonvoisines, pour visiter leurs prestres & beaux-peres spirituels, d'autant qu'elles ont leur nid en plusieurs citez. Mais souvent il leur advient comme il fist à un certain renard affamé, lequel entra dedans une chambre par un pertuis, là où il mangea tant, que le ventre luy devint si gros qu'il n'en pouvoit plus sortir: ainsi en prend-il souvent à ces bonnes Dames, quand elles entrent dedans les chambres de leurs beaux-peres confesseurs, le ventre leur devient si enflé, qu'elles sont contraintes de demeurer là, & de n'en bouger jusqu'à ce que le fruict soit meur, à cause du repas qu'elles ont faict par trop excessif: ce qu'il leur advient par leur gourmandise, d'autant qu'elles sont affamées comme ce renard susdict* (75). Il assûre qu'à Venise & en d'autres villes on chassa *ces Garnemens de Guastaliens* (76).

(74) Histoire de la Mappe-monde Papistique, *pag.* 82.

(75) *Voici ce que dit* Horace, Epist. VII *Libri I.* ℣. 29. *Forte per angustam tenuis vulpecula rimam Repserat in cameram frumenti, pastaque rursus Ire foras pleno tendebat corpore frustra. Cui mustela procul: si vis (ait) effugere istinc, Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti.*

(76) *Je ne sai si l'on peut apliquer aux personnes de cette Confrairie ce passage d'une* Lettre de Lucretia Gonzaga, *pag* 134: Havete ridette tutte quelle piacevolezze che io vi narrai occorse tra le Guastallime, & lui. *Ce lui étoit Hortensio Lando.*

Retournons à La Mothe le Vayer. Il observe judicieusement que cette femme répudiée s'étoit perdue par la faute de son mari, qui l'aimoit trop lascivement. Brantome par cette raison met sur le compte de plusieurs maris la mauvaise vie de leurs épouses (77). Généralement parlant, on peut assûrer que la part des hommes dans tous ces desordres est infiniment plus grande que celle des femmes. Ils sont les instigateurs, les solliciteurs, les séducteurs. C'est ce qu'un Auteur du XVI Siecle expose très-bien pour la justification du beau sexe. *L'on voit peu souvent*, dit-il (78), *des femmes superbes, cruelles, meurdrieres, yvrongnes, gourmandes, sacrileges, larronnesses, & generalement tachées de tous genres, & especes de tous maux & vices ainsi qu'eux: ains au contraire, sont, pour la pluspart, humbles, gratieuses, sobres, chastes, sages, & charitables, de cœur doux & humain: & s'il y en a, comme l'on me pourroit alleguer, quelques-unes vitieuses, je dy & maintien qu'elles sont à ce induites & incitées le plus souvent par les hommes, sans l'induction desquels, s'en trouveroit point, ou peu de telles. Et pour parler plus ouvertement, pour un petit nombre de mauvaises femmes qu'il y a, la plus part des hommes ne valent rien. Et si aucun me veut à ce centredire, je luy demande, quels seroyent les hommes s'ils estoyent ainsi communement induits, excitez, & sollicitez par les femmes à mal, vice, & peché, comme elles sont par eux? veu que d'eux-mesmes, & sans aucune persuasion, ils sont ja tant corrompus & vitieux? lequel doit l'on estimer plus excusable celuy qui par l'induction d'autruy laisse la vertu, & l'homme s'esforce luy mesme la chasser, tesmoing l'experience qu'en voyons journellement: & par laquelle, je m'esbahy d'avantage de ces nouveaux hommes, lesquels ne cessent de blasmer aux femmes un vice qui leur est trop plus commun qu'à elles: & bien qu'ainsi ne fust, & que les femmes (comme ils disent) fussent sujetes à la lubricité & luxure (ce que toutesfois je nie) ne devroyent-ils estimer autant ou plus vilain, & abominable, une infinie quantité d'autres vices & imperfections qu'ils ont en eux, & le moindre desquels n'est moins à blasmer qu'iceluy? Je ne sçay dont tel erreur leur procede, sinon qu'ils veullent condamner autruy pour se justifier, ce que toutesfois ils ne feront en mon endroit: car je les cognoy presque generallement tous tant adonnez à ce mesme vice, entre autres, qu'il n'y a si petit & malheureux d'entr'eux qui ne desire accomplir & assouvir sa volupté avec toutes, & autant de femmes qui lui plaisent: tellement que si l'honnesteté & chasteté d'elles n'y repugnoit, il n'y auroit non plus de continence entre les humains, qu'entre les bestes brutes* (79). *Mais comme nous voyons, encores que sans cesse elles soyent sollicitées, & qu'avec trop moindre peyne que les hommes elles puissent avoir le comble de leur plaisir, si les voit-on peu souvent tomber en telle faulte: laquelle, encor qu'elle soit plus blasmée en elles qu'aux hommes qui en font presque vertu, si n'est elle moins desplaisante à Dieu de l'un que de l'autre: & trouve fort estrange qu'elles soyent si aigrement blasmées de ce mesme dequoy ces fols se glorifient, & qu'elles font le plus souvent avec quelque droict ou excuse: où eux ils ne s'en sçauroyent excuser.* Ce qu'on a dit depuis peu sur la foiblesse des hommes, & sur la force des femmes, dans un Livre intitulé *Moliere Comedien aux champs Elisées* (80), est la meilleure chose qui soit dans l'Ouvrage: & sans doute celui qui a fait la Satire des maris, pour répondre à Mr. Despreaux Auteur de la Satire des femmes, a eu une plus ample matiere que Mr. Despreaux.

(77) Brantome, Mémoires des Dames Galantes, *Tome I, pag.* 54, 55.

(78) Claude de Taillemont, Lyonnois, *dans ses* Discours des Champs Faez, à l'honneur & exaltation des Dames, *imprimez à Lyon* 1553 in 8.

(79) *Conférez ce qui a été dit dans l'Article* LAMPONIANO, *Citat.* (18).

(80) *Imprimé l'an* 1696. *Voiez la Scene VI du III Acte, pag.* 157 *& suiv. Edit. d'Amsterdam. Vous trouverez les mêmes choses dans la IV Partie des* Diversitez Curieuses, *p.* 68 *& suiv. Edit. de Hollande.*

(*I*) *On a lieu de s'imaginer qu'il connoissoit par expérience les mauvais côtez du mariage, les querelles du jour, la maniere de les apaiser la nuit, &c.*] Voiez la Lettre qu'il écrivit à un homme qui lui avoit demandé conseil sur le mariage. Il y fait d'abord le dénombrement de quelques imperfections, que les Anciens ont attribuées à l'autre sexe, & puis il ajoûte (81): „ Mais ni ce défaut de capacité, ni assez d'autres vices dont celles de ce temps abondent plus „ que jamais, ne feroient peut-estre pas si considerables, si „ nous avions les remedes que les Anciens pratiquoient contre les plus incorrigibles. Car outre la repudiation qui „ leur estoit permise s'ils trouvoient leur femme dans de „ bien legeres fautes, ils avoient droit en quatre cas de leur „ oster la vie, & elles en couroient le hazard autant pour „ avoir beû du vin, ou emploié de fausses clefs, comme „ pour avoir supposé des enfans, ou commis un adultere. „ ..... (82) Or comme nos Loix sont fort éloignées „ d'une si grande severité, il se trouve que leur indulgence „ favorise les débauches & la depravation des femmes jusques à tel point, que n'estant aujourd'huy retenuës par „ nulle sorte de crainte, je ne voi rien qu'on doive raisonnablement esperer des plus retenuës.

(81) La Mothe le Vayer Lettre XLV, *pag.* 357 *du X Tome.*

(82) La Mothe le Vayer, Lettre XLV, *pag.* 358, 359.

„ *Pauca adeò Cereris vittas contingere digna* (†).

„ Que s'il en faut excepter quelques-unes, pour ce qui touche l'honneur, qui vous garantira du reste de leurs infirmitez, que les plus grands Philosophes ni les puissans Empereurs n'ont pû corriger? Philippe de Macedoine (†) protestoit de fort bonne grace, qu'il ne connoissoit point „ d'humeur belliqueuse comme celle de sa femme Olympias, qui luy faisoit incessamment la guerre. Leurs jeux, „ leurs excés de bouche, & le reste de leurs profusions, excedent aujourd'huy celles des plus débauchez de nostre sexe, & font bien tost ressentir à un mari la verité du Proverbe Italien, *sposa di spesa, noce che nuoce.* Ne pensez „ pas pourtant que les chagrins ni les riottes de la journée „ vous exemptent des devoirs de la nuit. Il n'y a point de „ repos ni de pacification à esperer, si elle ne vient de ce „ costé-là,

(†) *Juven. Sat.* 6. ℣. 50.

(†) *Dio. Chrys. or.* 2.

„ *Sed lateri ne parce tuo, pax omnis in illo est* (‡).

(‡) *Ov. l.* 2. ℣. 413. *de art. am.*

„ Et vous éprouverez que la pluspart d'entre elles ressembloient à cette fontaine de Hammon (**), qui pour estre „ tres-froide le jour, n'en estoit pas moins bouïllante la „ nuit". Quand un homme marié tient ce langage, il donne un très-grand sujet de croire, 1, Qu'il a passé bien souvent par cette épreuve: 2, Que c'est ce qui lui a fait si bien conoître le seau qu'on doit aposer aux reconciliations: 3, Qu'il est bien stylé à distinguer entre les querelles d'Allemand qui lui ont été suscitées, & qui sont semblables à la mauvaise humeur d'un créancier mal paié, & les querelles qui naissent d'un tempérament chagrin.

(**) *Diod. Sic. l.* 17.

(*K*) *Je parlerai des Editions de ses Oeuvres.*] Son fils les rassembla en un corps l'an 1653, & les dédia au Cardinal Mazarin. Cette Edition *in folio* aiant été suivie d'une seconde, il en fit une troisieme *plus ample & plus exacte que les deux premieres* (83), & la dédia au Roi l'an 1662. Depuis ce tems-là il s'en est fait une en quinze Volumes *in* 12, qui contient plus de Traitez que la derniere Edition *in folio* qui étoit en trois Volumes. Ces trois Volumes *in folio* ne font que les douze prémiers Tomes de l'Edition *in* 12. Le XIII, XIV, & XV, contiennent les Livres que l'Auteur donna au public l'an 1667, 1668, & 1669. Il y a beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ecrivain, & nous n'avons point d'Auteur François qui aproche plus de Plutarque que celuici. On trouve de belles pensées répandues dans ses Ouvrages, on y trouve de solides raisonnemens. L'Esprit & l'Erudition y marchent de compagnie. L'Esprit paroîtroît sans doute beaucoup plus s'il alloit seul: les Autoritez, & les Citations, qui l'accompagnent, l'offusquent souvent; mais en quelques endroits il tire son plus grand brillant de l'aplication heureuse d'une pensée étrangere. L'Auteur s'étoit apliqué entre autres lectures à celle des Relations des Voiageurs. Ordinairement chacun a un but particulier dans cette lecture. Mr. Daillé (84) ne s'y attachoit, que pour y trouver des différences entre la maniere dont les Apôtres avoient converti les anciens Paiens, & la maniere dont les Missionaires du Pape convertissent les nouveaux. Notre Le Vayer se proposoit une autre chose; il ne cherchoit que des Argumens de Pyrrhonisme. La diversité prodigieuse qu'il rencontroit entre les mœurs & les usages de différens peuples le charmoit: il ne peut cacher la joie avec laquelle il met en œuvre ces matériaux, & il ne cache pas trop les conséquences qu'il voudroit que l'on en tirât; c'est qu'il ne faut pas être aussi décisif qu'on l'est à condamner comme mauvais & déraisonnable, ce qui ne se trouve pas conforme à nos opinions & à nos coutumes. Je ne sai pas s'il croit avec Cardan que l'opinion est la Reine du genre humain (85); mais je croi qu'il auroit pu faire une Harangue aussi bonne sur l'Empire de l'opinion que celle de Schuppius (86), & un excellent Commentaire sur ces trois Vers de Sophocle:

(83) *Epitre Dédicatoire de la 3 Edition.*

(84) *Voiez sa* Vie *composée par son fils.*

(85) *Æstimatio & Opinio rerum humanarum Reginæ sunt.* Cardanus, *Libro III* de Utilit. *apud* Naudæum, Coups d'Etat, *pag. m.* 92.

(86) *Le Sr.* Christophle Pellerus *la cite quelquefois dans son* Politicus sceleratus impugnatus. *Voiez y pag.* 55, 56, *&* 219.

Παῦσαι, καταρκεῖ τῷ δὲ κεκλῆσθαι πατρὸς
Εἴπερ πέφυκά γ' εἰδὲ μὴ, μείων βλάβη.
Τὸ γὰρ νομισθὲν τῆς ἀληθείας κρατεῖ.
Pausa: sat est me hoc patre natum dicier;
Natus tamen si sum: sin autem, obest parum:
Nam veritate potentior est opinio.

Son Traité de l'*Instruction de Monseigneur le Dauphin* (87), & celui de la Philosophie des Paiens, sont des meilleurs qu'il ait faits. Celui des Historiens est bon; mais comme Mr. Baillet le remarque finement, il ne lui a pas coûté beaucoup de peine (88). J'y ai remarqué bien d'autres fautes que celles dont j'ai fait mention dans les Articles de Suetone & de

(87) *Voiez* Sorberiana, *pag* 223 *Edit. de Hollande.*

(88) Baillet, Jugemens des Savans, *Tome II, Chap. V. Art.* 186.

" L'Académie Françoise le consideroit comme un de ses prémiers sujets; mais le monde " le regardoit comme un bouru qui vivoit à sa fantaisie, & en Philosophe sceptique. Sa phi- " sionomie & sa maniere de s'habiller faisoient juger à quiconque le voïoit, que c'étoit un hom- " me extraordinaire. Il marchoit toûjours la tête levée & les yeux attachez aux Enseignes des " ruës par où il passoit ". *Avant que l'on m'aprit*, continue l'Ecrivain dont j'ai tiré ce passage: *qui il étoit, je le prenois pour un Astrologue, ou pour un chercheur de secrets & de pierre philosophale* (*d*). Ceci ne doit servir qu'à confirmer ce qu'on a vu ci-dessus (*e*).

Il avoit des cousins dont les descendans font une très-belle figure dans les Charges de la Robbe (*f*).

(*d*) Vigneul Marville, Mêlanges d'Hist. & de Litterat. *Tome II, pag. 301. Edit. de Hollande.*

(*f*) *Voiez le* Mercure Galant *du Mois de Mars 1682, pag. 166 & suiv.*

(*e*) *C'est-à-dire que c'étoit un Philosophe qui s'attachoit à l'intérieur, & qui méprisoit les vanitez de la vie humaine.*

de Tacite. *Personne n'ignore que* ses *dernieres œuvres ne soient bien moins raisonnables, que celles qu'il avoit composées dans la fleur & la vigueur de son âge.* Ce sont les paroles de Mr. Baillet (89).

Mr. de Vigneul Marville prétend que les Ouvrages de La Mothe le Vayer *ne sont qu'un amas de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans le cours de ses lectures*; qu'*on lisoit autrefois ces sortes de rapsodies, mais* qu'*elles ne sont plus de nôtre goust* (90). Il y a trop de dureté & trop d'injustice dans ce jugement: les personnes équitables mettront toûjours une grande diférence entre les Ecrits de La Mothe le Vayer, & les Rhapsodies. Ce n'étoit point un Auteur qui entassât des passages les uns sur les autres à la maniere des Compilateurs d'un *Florilegium* ou d'un *Polyanthea*. Il se contentoit de confirmer ses pensées par celles des plus excellens Auteurs de l'Antiquité, ou d'emploier des Eruditions qui fournissoient de nouvelles vues par l'aplication qu'il en faisoit, & par les conséquences qu'il en tiroit. Ce n'est point ce qu'on apelle Rhapsodies. Il débite du sien une infinité de choses, il y mêle beaucoup de sel, & beaucoup d'esprit; & s'il y mêle aussi beaucoup de choses d'emprunt, & qui ne sont pas choisies avec assez de discernement, il ne laisse pas d'être vrai qu'il résulte de tout cela un Ouvrage dont la lecture est très-utile, & qui plaît encore à quelques bons conoisseurs. Monsr. de Vigneul Marville croit faire beaucoup d'honneur à la France en disant, que les *Rapsodies* de La Mothe le Vayer *ne sont plus de nôtre goust*, & qu'on ne perd plus de tems à les lire; mais il est à craindre qu'on ne se confirme par là dans le jugement que font plusieurs Etrangers, que la France trop dégoûtée de tout ce qui sent l'Erudition ne s'occupe qu'à polir sa Langue, & qu'à bien tourner des Portraits & des Caracteres. Les meilleurs Ecrits des prémiers Académiciens ne sont pas moins négligez que ceux de La Mothe le Vayer (91): cependant l'on tombe d'accord que l'Académie Françoise n'a jamais été mieux remplie que dans ses commencemens.

(89) Baillet, Jugemens des Savans, *Tome I, II Part. Chap. IX.*

(90) Vigneul Marville, Mêlanges d'Hist. & de Littér. *Tome II, pag. 300 Edit. de Hollande.*

(91) *Je fais cette Remarque afin qu'on voie que si La Mothe le Vayer n'est point lu comme autrefois; cela procede d'un degoût général de presque tout ce qui n'a pas la grace de la nouveauté.*

VAL (GEOFROI DU) cherchez VALLÉE.

VAL (JEAN DU) Médecin à Issoudun sa patrie, a traduit en François l'Antidotaire, ou le Dispensaire de Jean Jacques Wecker, Médecin à Bâle, & y a joint diverses choses de sa façon. Ce Livre fut imprimé à Geneve *in quarto* l'an 1609. La nouvelle Edition de Vander-Linden, *de Scriptoribus Medicis*, n'en fait aucune mention, non plus que de JAQUES DU VAL Médecin d'Evreux qui publia (*a*) un Livre François *des Hermaphrodites & Accouchemens des Femmes* l'an 1612 (*b*). Il avoit déjà publié (*c*) un Livre *des Fontaines medecinales des environs de Rouën*, & (*d*) une *Methode nouvelle de guerir les Catharres* (*e*).

(*a*) Roüen in 8.

(*b*) *Mr. Drelincourt m'a apris ceci.*

(*c*) *A Roüen* 1603 in 12.

(*d*) *A Roüen* 1611 in 8.

(*e*) *Je tiens ceci de Mr. Bourdelot.*

VALDES (JEAN) en Latin *Valdesius*, florissoit à Rome sous le Pape Jules II. C'étoit un jeune Espagnol de belle taille, poli & bien fait. Son savoir, son industrie, & l'amitié de plusieurs grans lui procurérent beaucoup de richesses. Il devint amoureux de la fille d'un Sénateur, qui n'étoit pas moins vertueuse que belle; & quand il eut vu que le seul moien de contenter sa passion étoit d'aimer pour le Sacrement, il tint des discours de mariage, & passa même jusques à la signature du contrat. Un peu après on découvrit qu'il ne seroit pas possible de pousser l'afaire jusques à la bénédiction nuptiale, vu ses engagemens à l'état ecclesiastique. Cela chagrina beaucoup le pere de la fiancée, & l'obligea d'en faire des plaintes au Cardinal Leonard de la Rovere qui commandoit dans Rome en l'absence de Jules II. Ce Cardinal fit mettre Valdes au Chateau saint Ange. Le prisonnier, se voiant chargé d'une afaire criminelle, promit de renoncer à la Prêtrise si le Pape le lui permettoit, & d'épouser la fiancée quand même elle n'auroit point de dot. En conséquence de cette promesse, il fut élargi sous caution, mais pendant que l'on travailloit à obtenir la dispense, il se trouva si embarrassé entre l'envie de conserver ses bénéfices; & celle de posséder une femme, qu'il ne put se dégager de ce labyrinthe, qu'en se jettant du haut en bas de sa maison (*A*). Il se brisa tous les os, & mourut sur l'heure, fort regreté de toute la ville. Sa maîtresse, aiant su qu'il s'étoit desespéré, voulut se tuer; il falut la garder à vue pour empêcher qu'elle n'attentât à sa vie. Vous vous attendez que je vous aprene que le tems, & un autre soupirant, la consolérent: mais vous vous trompez; car dès qu'elle eut senti un peu de soulagement, elle se fit religieuse (*a*).

(*a*) *Tiré de* Pierius Valerianus, *in* Litteratorum Infelicitate, *Libro I, pag.* 44, 45.

(*A*) *Il ne put se dégager de ce labyrinthe qu'en se jettant du haut en bas de sa maison.*] Le combat que deux passions diférentes lui livrérent fut très-rude: d'un côté il se sentoit incapable de se priver des douceurs qu'il avoit trouvées dans la jouïssance de ses bénéfices qui étoient d'un gros revenu, & de l'autre il desespéroit de résister à la violence de son amour, s'il obtenoit la liberté de tenir pour nulles ses fiançailles. Si je conserve mes benéfices, disoit-il en lui-même, je ne jouïrai pas de la personne dont je suis amoureux, & je ne voi pas que j'aie la force de soutenir cette privation. Si je jouïs de cette personne, je perdrai mes bénéfices, & je ne voi pas non plus que j'aie la force de soutenir cette perte. Cela le plongeoit dans un chagrin effroiable, qu'il sentoit encore plus rude lors qu'il faisoit réfléxion sur le préjudice qu'il causoit à sa maîtresse. Il conoissoit qu'en faisant casser son contrat de mariage, il ruinoit tout à la fois la réputation & la fortune d'une très-honnête fille. Car sans doute il s'imaginoit qu'elle ne trouveroit plus un parti sortable. La délicatesse des Italiens sur ce chapitre est si scrupuleuse, qu'ils ne digerent pas facilement les privautez qu'ils suposent qu'un fiancé a pu prendre, & qu'il a prises effectivement. Il se trouve dans les païs mêmes où l'on est peu délicat sur cette matiere, il s'y trouve, dis-je, des gens qui ne veulent pas d'une fille qui a écouté plusieurs fois les déclarations d'amour d'un jeune galant agréé de la famille; car ils suposent que plus la Belle a conu le consentement de ses parens, moins a-t-elle donné de bornes aux caresses du jeune homme. Ils suposent qu'elle a laissé tous les dehors au pillage & à l'abandon. Que ne penseroient-ils pas si l'affaire étoit échoüée entre les fiançailles & le jour des noces? Quoi qu'il en soit, notre Valdes se persuada qu'il ruineroit de réputation sa fiancée s'il faisoit déclarer nul son contract de mariage: elle lui faisoit pitié; il avoit honte d'en user ainsi, & ces deux passions se joignant aux autres le bourellérent si cruellement, que pour s'afranchir de cet esclavage il prit la résolution de se tuer. Il monta donc de bon matin à son *Belveder*, & se jetta dans la rue. Lisez ce Latin: *Valdesius neque libenter sacerdotiis, quæ opulenta erant, abdicare cogitat, neque perferre se amorem, etiam si impunè liceat, ulterius sperat. Igitur cum id consilii se cepisse videret, quod non facilè poterat explicare, graviore ob id dolore affectus, quòd pudicissimæ fœminæ famam, & fortunam omnem everterat, si repudii nuntium remisisset, magnis excruciatus sollicitudinibus, misericordiaque & pudore confectus, ut erat æstivus dies, turriculam quandam ad prospectum super ædium culmen excitatam discinctus adhuc ascendit, quasi matutinalem auram strictiorem animi gratia captaturus, servuloque mox negotii certi nomine ablegato, nullam aliam rationem nactus, qua se turbulentissimis miseriis explicaret, & dulcissimæ sponsæ famæ, nominique prospiceret, ex editissimo eo loco in viam mediam sese præcipitem dedit, quo ita totis ossibus colliso, & statim exanimato, Alterii filia re percepta, ipsa quoque sponsi desiderio sibimet manum inferre tentavit, sed diligenti familiarium observatione prohibita, custoditaque, posteaquam tempore dolor aliquantulum mitigatus est, maritalem perosa vitam perpetuo victura cælibatu vestalem induit* (1). Cet Auteur ne nous dit point si ce misérable fut enterré dans une Eglise, ou si les Juges exercérent sur le cadavre la rigueur des Loix. Il dit seulement que toute la ville déplora la mort de ce personnage (2).

(1) Pierius Valerianus, de Literat. Infelicit. *Libro I, pag. 45.*

(2) *Valdesius totius Romæ luctu deploratus.* Idem, ibid.

VALDES (Jean) l'un des prémiers Fondateurs du Luthéraniſme dans le Roiaume de Naples, étoit un Juriſconſulte (*a*), & un Gentilhomme Eſpagnol que Charles-Quint honora de la qualité de Chevalier (*b*). On croit (*c*) que dans un voiage qu'il fit en Allemagne il goûta les opinions que l'on y prêchoit contre l'Egliſe Romaine; & qu'aiant porté à Naples les Livres de Luther, ceux de Bucer, & ceux des Anabaptiſtes, il s'en ſervit à faire des proſélytes. Il eſt certain qu'il communiqua ſes ſentimens à pluſieurs perſonnes qui s'aſſemblérent en ſecret pour ſervir Dieu ſelon ces nouvelles inſtructions. Il y eut des femmes de qualité qui fréquentérent ces Aſſemblées (*A*). Quelques Religieux de grand mérite, & entre autres Pierre Martyr Vermilius (*d*), & Bernardin Ochin (*e*), les fréquentérent auſſi. L'Inquiſition s'en aperçut; & par les remedes violens qu'elle emploia ſelon ſa coutume, elle diſſipa ces commencemens de Réformation. Les Diſciples de Valdes ne furent pas tous également fermes, les uns conſervérent le dépôt, & ſe retirérent dans les païs Proteſtans; mais la plûpart ſuccombérent, & trahirent leur conſcience (*B*). Il ne fut point marié, & vêcut très-chaſtement, & mourut à Naples environ l'an 1540 (*f*). Il ne combatoit l'Egliſe Romaine que ſur quelques points (*C*), & l'on prétend que ſur la doctrine de la Trinité il n'étoit conforme ni aux Proteſtans, ni aux Catholiques. Les Unitaires l'ont placé au nombre de leurs Auteurs (*D*). Il compoſa quelques Livres (*E*), dont celui qui a

(*a*) *Voiez la* Bibliotheq. des Antitrinitaires, *pag.* 2.

(*b*) *Nobili genere natus in Hiſpania & dignitate equeſtri ornatus à Carolo Cæſare.* Melchior Adam *in* Vita Petri Martyris, *pag.* 31.

(*c*) *Voiez la* Bibliotheq. des Antitrinitaires, *pag.* 2, & Sponde *ad ann.* 1547, *num.* 21, 22.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*e*) Spond. *ad ann.* 1547, *num.* 22.

(*f*) Celius Secundus Curion, *Préface des* Conſidérations de Valdes.

(*A*) *Il communiqua ſes ſentimens à pluſieurs perſonnes qui s'aſſemblérent en ſecret pour ſervir Dieu .... Il y eut des femmes de qualité qui fréquentérent ces Aſſemblées.*] Un paſſage de la Vie de Pierre Martyr va nous aprendre cela plus en détail. On y verra un bel Eloge de notre Valdes le Fondateur de cette Egliſe naiſſante. *Qui* (Joannes Valdeſius) *poſteaquam à* DEO *veræ religionis agnitione donatus eſt, vitam ſuam in Italia, & præcipuè Neapoli egit, quo loco doctrina & ſanctiſſimo vitæ exemplo, quam plurimos, præſertim nobiles, Chriſto lucrifecit, ac fuit eo tempore non ſpernenda Eccleſia piorum hominum in urbe Neapolitana. Nam in illo cœtu multi viri erant nobiles & docti; multæ etiam excellenti virtute fœminæ: inter quas ut alias illuſtres & vere heroinas omittamus, ſilentio tamen præterire non debemus nobiliſſimam heroinam* Izabellam Manricham, *quæ poſtea* CHRISTI *nomine à patria exulavit. In hoc cœtu piorum fuit ibidem* CHRISTI *nomine exul* Galeazzius Caracciolus *Marchio Vici, & alii magni viri poſt exules, quos omnes nominare non neceſſe eſt. Quamvis autem hujus Eccleſiæ prima laus debeatur Valdeſio: nihilominus tamen Martyris quoque virtus commendanda eſt* (1). Voiez la Remarque (*F*).

(1) Melch. Adam. *in* Vita Theolog. Exter. *pag.* 31.

(*B*) *La plûpart ſuccombérent & trahirent leur conſcience.*] Nicolas Balbani Miniſtre de l'Egliſe Italienne de Geneve nous aprend cela: voici ſes paroles ſelon la Verſion de Mr. Minutoli. „ Le danger de tous pour luy (2) le plus grand „ luy vint de la même d'où étoient partis ſes commence„ mens de connoiſſance; car le nombre des diſciples de ce „ Valdes, dont nous avons déja parlé, & qui étoient la ſeu„ le compagnie que Galeace frequentoit depuis qu'il les „ avoit connus, ayant extrémement groſſi dans Naples, „ comme la plûpart de ceux-cy, ne paſſerent point plus „ avant, en matiere de Religion, qu'à bien établir le moyen „ de la Juſtification par Jeſus-Chriſt, & qu'à condamner „ quelques-unes des ſuperſtitions les plus groſſieres de la Pa„ pauté, ſans s'abſtenir pour cela d'en frequenter les Egliſes, „ d'aſſiſter à la Meſſe, & de participer avec le reſte des Pa„ piſtes, à diverſes idolatries, il y eut lieu d'apprehender „ que Galeace ne fît pas plus de chemin que ces Meſſieurs, „ dont les bons deſſeins avorterent dans la ſuite, qu'on vint „ à les perſecuter, qu'on les empriſonna, & que les ayant „ contraint d'abjurer, on en fit mourir quelques-uns com„ me relaps, & dans le nombre, ce Caſerta même qui „ avoit été le premier inſtrument de la Converſion de Ga„ leace (3) ".

(2) *C'eſt-à-dire pour Galeace Caracciolo, Marquis de Vico.*

(3) Vie de Galeace Caracciolo, *pag.* 47, 48.

(*C*) *Il ne combatoit l'Egliſe Romaine que ſur quelques points.*] Joignez au paſſage que je viens de raporter ces paroles du même Livre: „ Il y avoit pour lors à Naples ... „ un certain Gentil-homme Eſpagnol nommé Jean Valdes, „ qui ayant quelque connoiſſance, & même quelque ſenti„ ment de la verité de l'Evangile, ſur tout au fait de la jus„ tification, avoit eu le bonheur d'en épandre déja quelques „ ſémences parmy la Nobleſſe qu'il voyoit, & de commen„ cer de retirer de la ſorte quelques Gentils-hommes de „ leur ignorance, en les détrompant de l'opinion du merite „ des œuvres, & de la propre juſtice de l'homme, auſſi „ bien que de quelques ſuperſtitions (4) ". Conférez avec ceci ce que j'ai cité de Mr. de Thou dans l'Article Flaminius, & notez que Flaminius eſt un de ceux qui avec Valdes confirmérent Pierre Martyr Vermilius dans ſes nouveaux ſentimens (5).

(4) *Là même, pag.* 10, & 11.

(5) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 31.

(*D*) *Sur la doctrine de la Trinité il n'étoit conforme..... Le Unitaires l'ont placé au nombre de leurs Auteurs.*] Voici un paſſage de la Bibliotheque des Antitrinitaires: *Ab eo* (Johanne Valdeſio) *Bernardinus Ochinus ſententiam ſuam contra receptam de Trinitate opinionem imbibiſſe perhibetur. Floruit a.* 1542. *De eo Miniſtri eccleſiarum conſentientium in Sarmatia & Tranſylvania lib.* 1. *cap.* 3 *de falſa & vera unius Dei Patris, Filii, & Spiritus Sancti cognitione, hæc ſcribunt:* De Joanne etiam Valdeſio, genere & pietate clariſſimo, quid dicendum? Qui ſcriptis publicis ſuæ eruditionis ſpecimina nobis relinquens, ſcribit, ſe de Deo ejusque Filio nihil aliud ſcire, quam quod unus ſit Deus altiſſimus Chriſti Pater: & unicus Dominus noſter Jeſus Chriſtus ejus filius, qui conceptus eſt in utero virginis, unus & amborum Spiritus (6). On pourroit peut-être confirmer cela par ces paroles de Balbani: *Le Diable, ne ſe laſſant point de forger des entraves* à Galeace Caracciolo, *de peur qu'il ne luy échapât, tâcha encore de* lui *gâter l'eſprit, par les efforts qu'il fit faire à certaines gens, pour tâcher de l'attirer dans un tres mechant party; C'étoit une bande d'Anabaptiſtes & d'abominables Arriens qui s'étant mal heureuſement provignez tant dans Naples, que par le Royaume, ſe figurerent qu'ils pourroient trouver en Galeace (qu'ils croyoient qu'il leur ſeroit aiſé de gagner, parce qu'il n'étoit guere pour le dire de la ſorte en matiere de dogme que dans le novitiat;) l'homme qu'il leur faloit, pour s'en faire un puiſſant appuy, & comme le Patron de leur Cabale, auſſi n'omirent ils quoy que ce ſoit, de tout ce qu'ils jugerent propre pour l'y faire entrer, & pour le coëffer de leurs hereſies* (7). L'Auteur dit enſuite que ce Gentilhomme repouſſa vigoureuſement tous leurs efforts. Notez qu'il met de la diſtinction entre ces gens-là, & les Diſciples de Valdes (8); mais on ne laiſſe pas de pouvoir dire, que l'aveu qu'il fait, qu'il s'éleva dans le Roiaume de Naples un parti d'Antitrinitaires, rend plus probable ce que Sandius (9) aſſûre touchant l'Héréſie de Valdes. J'ai trouvé dans les Lettres de Theodore de Beze un fait qui mérite ici une place. Un Miniſtre de l'Egliſe Françoiſe d'Embden fut accuſé entre autres choſes d'avoir fait traduire & publier en Langue Flamende, à l'inſu de ſes Collegues, les Conſidérations de Valdes, remplies de blasphêmes contre la Parole de Dieu (10), & d'en avoir retranché les Notes que l'on y avoit inſérées dans l'Edition de Lion. Il ſe défendit entre autres moiens par ces deux-ci, que ce Livre-là n'étoit pas plein de blasphêmes; & qu'il ne devoit pas être moins permis à Embden de louër la piété de Valdes, qu'à Bâle, qu'à Zurich, & qu'à Geneve. On lui répondit que cet Ouvrage avoit fait beaucoup de mal au troupeau de Naples, & qu'Ochin y avoit puiſé les rêveries qui l'avoient perdu; & que s'il y a des gens de bien qui aient donné des éloges à ces Conſidérations de Valdes, ils changeront d'opinion après les avoir examinées. On ajoûte que le Libraire de Lion, qui les imprima, en fut très-fâché, & en demanda pardon, après que Calvin & quelques autres l'eurent averti de ſa faute. Liſez un plus long détail ſur tout cela dans ces paroles Latines de Theodore de Beze; *Scimus ex idoneorum hominum teſtimonio, quantum naſcenti Neapolitanæ Eccleſiæ liber ille detrimenti attulerit: ſcimus etiam quod fuerit de illo judicium D. Joannis Calvini: ſcimus & illud, Ochinum infelicis memoriæ virum ex illis lacunis ſuas illas prophanas ſpeculationes hauſiſſe, & ita tandem ſenſim à verbo Dei abductum in ultimum illud exitium ſeſe præcipitaſſe, in quo miſer interiit: ac proinde librum illum à ſpiritu Anabaptiſtico multis locis non multùm diſſidentem, id eſt, à verbo Dei ad inanes quasdam ſpeculationes, quas falſo Spiritum appellant, homines abducentem, vel nunquam editum, vel ſtatim ſepultum fuiſſe magnopere cuperemus. .... Cæterùm quinam illi ſint probati judicii homines qui ſcriptum illud (perſonam enim ipſam Valdeſii non attingimus) ut pium & religioſum libris etiam editis commendarint, nos quidem ignoramus, neque dubitamus quin ſi boni viri ſunt, re diligentiùs perſpecta ſententiam mutent, quod & Lugdunenſi Typographo viro bono evenit, ut qui, quamvis additis illis notis meritò ſe poſſet excuſare, admonitus tamen à fratribus, & nominatim quidem à D. Calvino, culpam deprecari quàm excuſare maluit* (11).

(6) Bibliot. Antitrinit. *pag.* 2.

(7) Balbani, Vie de Galeace Caracciolo, *pag.* 45, & 46.

(8) *Là même, pag.* 47.

(9) *Il eſt l'Auteur de la* Bibliotheque des Antitrinitaires.

(10) *Multis erroribus atque etiam blaſphemiis adverſus ſacrum Dei verbum ſcatentes.* Beza, Epiſt. IV, *pag.* 200 *Tom. III* Operum.

(11) Theod. Beza, *ibid.*

(*E*) *Il compoſa quelques Livres.*] En voici la Liſte ſelon Sandius: *Dialogi Charon & Mercurius impreſſi Italicè. Conſiderationes piæ & doctæ. In Pſalmos aliquot. In Evangelium Matthæi. In Evangelium Johannis. Commentarius in Epiſtolam Pauli ad Romanos. a.* 1556. *Comentario breve, ò Declaracion compendioſa, y familiar, ſobre la primera Epiſtola de ſan Pablo à los Corinthios, muy util para todos los amadores de la piedad Chriſtiana* (12). Il obſerve que l'Inquiſition d'Eſpagne a mis dans l'Index des Ouvrages défendus ce Commentaire de Valdes ſur la prémiere Epitre aux Corinthiens, ſoit que l'on y trouve le nom de l'Auteur, ſoit qu'on ne l'y trouve pas. Il a raiſon d'obſerver cela; car c'eſt une vérité (13). Don Nicolas Antonio remarque la même choſe (14); mais il ne fait point paroître qu'il ſache qui étoit ce Valdes. *Joannes de Valdes quidam*, dit-il, *ſcripſit Comentario breve ò Declaracion, &c.* Il ajoûte que du Verdier Vau-Privas raporte que Claude de Kequifinen (α) Pariſien a traduit du Caſtillan en François cent & dix Conſidérations divines *Joannis Valdeſii.* Du Verdier nomme l'Auteur *Jean de Valdeſſo*, & dit que la Traduction Françoiſe de ces Conſidérations divines fut imprimée *à Lyon* 8 *par Charles Peſnot, & à Paris* 16 *par Mathurin Prevoſt* 1565 (15). Voilà com-

(12) Bibliot. Antitrinit. *pag.* 2 *Voiez auſſi l'Epi*tome de la Bibliotheq. de Geſner, *pag. m.* 506.

(13) *Voiez* l'Index Librorum prohibitorum & expurgandorum, *à la page* 736 *de l'Edit. de* 1667, *ſous le mot* Juan Valdeſio.

(14) Nicol. Antonio, Biblioth. Scriptorum Hiſpaniæ, *Tom. I*, *pag.* 606.

(15) Du Verdier, Bibliotheq. Françoiſe, *pag.* 122.

a été le plus estimé s'intitule, *cent & dix Considerations.* Je dirai ci-dessous par les soins de qui il fut imprimé (*F*).

comment il parle sous le mot *Claude de Kequisinem:* mais sous le mot *Jean de Valdesso Secretaire du Roi de Naples* (16), il ne parle que de cent Considérations, & il nous renvoie à Claude de Kerquifine. Par où nous voions qu'il ne garde l'uniformité, ni à l'égard des Noms propres, ni à l'égard du Titre des Livres. Il ajoûte que *Charon & Mercure, Dialogues dudit Valdesso*, ont été *mis en François par un Traducteur incertain.* Ceci apuie la Bibliotheque des Antitrinitaires, & l'Epitome de celle de Gesner, où notre Jean Valdes est qualifié *Secretarius Regis Neapolitani*, & déclaré l'Auteur des Dialogues *Charon & Mercurius.* Disons en passant qu'on nous trompe quand on se sert du plurier, à l'égard du Livre où Charon & Mercure sont les Interlocuteurs. Ce n'est qu'un Dialogue: il est suivi d'un autre, je l'avoue, mais dont les personnages sont Lactance & un Archidiacre. Voici le Titre tout entier du Livre. *Due Dialoghi, l'uno di Mercurio & Caronte: nel quale, oltre molte cose belle, gratiose, & di buona dottrina, si raconta quel che accade nella guerra dopò l'anno M D XXI. L'altro di Lattantio & di uno Archidiacono, nel quale puntalmente si trattano le cose avenute in Roma nell' anno M D XXVII. Di Spagnuolo in Italiano con molta accuratezza & tradotti & revisti. In Vinegia con gratia & privilegio per anni Dieci.* L'année de l'impression n'y est point marquée: l'Ouvrage comprend 148 feuillets *in* 8. Au reste, Mr. Konig nous trompe (17) quand il nous renvoie à Pierius Valerianus à l'égard du Jean Valdes, qui a fait un Commentaire sur l'Epitre de saint Paul aux Romains imprimé l'an 1556; car le Jean Valdes de Pierius Valerianus est fort diférent de celui-là. Je n'ai rien trouvé de notre Valdes dans le Catalogue d'Oxford; mais sous le nom *Jean de* VAL D'ESSO, ou *Valdesso*, vous y trouvez *cent & dix Considerations divines*, imprimées à Lion *in* 8 l'an 1563. Vous y trouvez le même Livre imprimé en Italien à Bâle l'an 1550 *in* 8, & en Anglois à Oxford l'an 1638 *in* 4.

(16) Du Verdier, Bibliotheq. Françoise, *pag.* 759.

(17) Konig, Bibl. vet. & nova, *pag.* 826.

§ (α) Le 2, le 3, & le 5 livre des Lettres de Pâquier contiennent plusieurs Lettres de l'Auteur à Mr. de Querquifinen, Seigneur d'Ardivilliers. REM. CRIT.

(*F*) *Par les soins de qui il fut imprimé.*] L'Edition Françoise dont je me sers est de Paris 1565 *in* 16, & a pour Titre, *Cent & dix Consyderations divines de Jan de Val d'Esso. Traduites premierement, d'Espaignol en Langue Italienne, & de nouveau mises en François, par C. K. P.* La Préface est de la façon de Celius Secundus Curion, qui fit imprimer à Bâle l'Edition Italienne de ce Livre l'an 1550. Il le donne pour un Ecrit excellent, & après un grand étalage d'éloges, il continue de cette maniere: „ Or nous sommes tous attenus „ & obligés, pour un si grand & celeste tresor, à maistre „ Pierre Paul le Vergier, comme ayant servy d'instrument „ à la providence divine, pour le faire imprimer, & mettre „ en lumiere, à fin qu'il peut estre veu & possedé d'un chacun. Car luy venant d'Italie & quictant la fausse & feinte „ evesché pour s'ajoindre & s'appliquer au vray apostolat, „ auquel il estoit appellé par Christ, il apporta avec soy „ beaucoup de belles compositions: & fit ainsi qu'un chacun „ a coustume d'en user, lors qu'il voit sa maison embrasée „ par quelque feu survenu de meschef, ou bien quand la „ ville, où il demeure, est sur le poinct d'estre mise à sac „ & pillée par des gens d'armes: car en tel desastre, il tasche de se sauver avec le plus clair de son bien, & ses plus „ precieux meubles qu'il peut empoigner. Ainsi nostre du „ Vergier (18), n'ayant chose plus chere en ce monde, „ que la gloire de nostre Seigneur Jesus Christ, il mit en „ son paquet & emporta quant & soy ces compositions, lesquelles pouvoyent servir, pour l'illustrer, estendre & augmenter d'avantage. Il laissa donc les thresors terriens, & „ sauva avec soy les thresors celestes & divins: entre lesquelz ce petit Livre est bien un des plus beaux & rares „ qu'on sçauroit imaginer ny souhaicter. Et depuis sachant „ bien que les bonnes choses & excellentes augmentent d'autant plus de pris, & croissent en bonté & recommandation, lors qu'elles sont communiquées à plus de personnes, il me laissa ces cent & dix Consyderations, à ce que „ je les feisse imprimer: ce que j'ay faict, comme vous „ voyez avec toute la diligence que j'ay peu & sceu y employer. Or ces Consyderations, comme plusieurs le sçavent, furent premierement escrites par l'autheur en langue espaignolle: mais de puis elles ont esté traduittes en „ Italien, par certain personnage doüé de grande pieté, & „ bien recommandable pour ses vertus: & toutesfois il n'a „ peu tant s'esloigner des manieres de parler qui ont cours „ & sont usitées en Espaigne, que quelques unes ne luy „ soient encor eschappées par mesgarde. Et outre cela il a „ encores retenu tout à escient, quelques mots, mais peu „ toutesfois, du langage maternel de l'autheur, par ce que „ Jan de Val d'esso fut Espagnol de nation, yssu de noble „ & ancienne race, & eslevé en estat honorable, estant au „ commencement gentilhomme & chevalier de l'Empereur „ Charles cinquiesme: mais depuis plus honorable & magnifique chevalier de Jesus Christ. Neanmoins il ne suivit pas „ long temps la court, apres que Christ luy fut revelé: mais „ habita en Italie, & fit la plus part de sa residence à Naples. Auquel lieu, avec l'attrait & douceur de sa doctrine, & la sainćteté de vie qu'il menoit, il gaigna beaucoup „ de disciples à Christ, & principalement un bon nombre de „ gentils-hommes & chevaliers, & quelques grandes dames, „ recommandables en toute sorte de louenge. Combien „ qu'il estoit si bening, & avoit une telle charité, qu'il se „ rendoit debiteur du talent qu'il avoit receu, envers toute „ personne tant fut elle abjette, & de petite & basse condition, & se faisoit toute chose à tous pour les gaigner tous „ à Christ. Et non seulement cela, mais il a servi d'organe, „ pour illuminer quelques uns des plus fameux prescheurs „ d'Italie. Ce que je sçay, pour avoir conversé avec eux. „ . . . Et encores a laissé quelques autres belles & S. compositions, lesquelles par le moyen dudit du Verger, nous „ seront communiquées quelque jour, comme j'espere".

(18) *On verra ci-dessous son Article sous le mot* VERGERIUS.

VALDES (JAQUES (*a*)) Auteur d'un Livre où il tâche de prouver que les Rois d'Espagne doivent jouïr de la préséance sur tous les Princes Chrétiens (*A*), nâquit dans les Asturies au XVI Siecle. Il fit ses études à Valladolid, il y exerça la profession d'Avocat, & il y enseigna le Droit canonique environ vingt ans. Après quoi il fut pourvu de la Charge de Conseiller dans le Conseil de Grenade. Ses *Additiones ad Roderici Suarez Lecturas variorum Jurium* furent imprimées à Valladolid l'an 1590 (*b*).

(*a*) Nicolas Antonio, Biblioth. Scriptorum Hispaniæ, *Tom. I, pag.* 247, *le nomme* Didacus.

(*b*) *Tiré de* Nicolas Antonio, Biblioth. Script. Hisp. *Tom. I, p.* 247.

VA-

(*A*) *Il est Auteur d'un Livre où il tâche de prouver que les Rois d'Espagne doivent jouïr de la préséance sur tous les Princes Chrétiens.*] Il le publia à Grenade l'an 1602 *in folio*, & le dédia au Roi d'Espagne Philippe III. On le reimprima à Francfort *in* 4 l'an 1626. En voici le Titre, *Prærogativa Hispaniæ, hoc est, de dignitate & præeminentia regum regnorumque Hispaniæ, & honoratiori loco ac titulo eis eorumque legatis à Conciliis, nec non Romana sede jure debito, Tractatus eximius, Reges Catholicos Christianissimis aliisque jure, regnis, sede ac titulo potiores extitisse adhuc* (1) *liquido demonstrans* (α). L'Auteur avoit pris cela pour le sujet d'une Harangue qu'il fit dans l'Académie de Valladolid en présence de Philippe II. Cette Harangue fut aplaudie, & le Monarque en fut si content, qu'il commanda à l'Auteur de composer un Ouvrage sur cette matiere. Ce fut l'occasion du Livre (2): & en cela Valdes prétend avoir eu le destin de Gilles de Rome, qui aiant agité, dit-il, une Question *de Regno* dans les Ecoles en présence de Philippe IV Roi de France, reçut ordre de ce Prince de faire un Traité complet *de Regimine Principis. Mihi evenit id, quod olim Ægidio Romano accidisse Paulus Æmilius in Philippo IV auctor est, quod cum in Scholis publicam de regno coram Philippo Pulchro quæstionem habuisset, tandem ejus regis imperio, opus de Regimine Principis edidit* (3). Si Valdes n'a pas raporté plus fidélement ce qu'il cite des autres Auteurs, je regarde son Ouvrage comme un des plus mauvais Livres du monde; car il est faux que Gilles de Rome ait agité la Question *de Regno* en présence de Philippe IV. Il est faux qu'il ait reçu ordre de composer un Traité sur cette matiere depuis cette prétendue Dispute. Mais voici le fait. Ce Prince l'avoit porté à publier un Ouvrage *de Regimine Principum*, & ensuite il voulut que ce fût lui qui le haranguât au nom de toute l'Université au retour du Sacre. Raportons les paroles de Paul Emile: *Philippus pulcher jam inde à prima adolescentia Ægidium Romanum theologum observarat, authorque fuerat ut de regimine Principum monumenta quæ extant conscriberet, ederetque. Eundem Lutetiam à Rhemensibus sacris regressus, quod Sacræ Scholæ universique Musæi oratione novos excipi Reges solemne sit, dicere jussit* (4). Il est vrai que cette Harangue traita *de Regno.* Paul Emile la raporte; mais c'est lui-même qui l'a composée. Gilles de Rome ne savoit parler que le langage grossier des Scholastiques: il n'avoit garde d'emploier les termes choisis, & le beau Latin, que l'Historien lui prête. Au reste, les Auteurs François ne se sont point tûs quant aux prétentions de l'Ecrivain Espagnol: ils ont fait des Livres pour lui montrer qu'il s'abuse. Voiez les *Memoires concernans la préséance des Rois de France sur les Rois d'Espaigne, par T. Godefroy Advocat en Parlement*, imprimez l'an 1612. Mais sur tout voiez le Traité que Mr. Bulteau (5) fit imprimer à Paris l'an 1679. Le Journal des Savans du 11 de Février de la même année en donna l'Extrait.

§ (α) C'étoit apparemment une Réponse pour le Roi d'Espagne aux prétentions de la France, soûtenues en France, par deux Piéces publiées environ l'année 1577. peu auparavant la tenue des premiers Etats de Blois. On les trouve l'une & l'autre dans les *Mém. de la Ligue*, Tom. IV. pag. 709. & suiv. de l'Edition de 1598. REM. CRIT.

(1) *Je copie ceci selon l'Edition de Francfort, où il semble qu'il manque ici le mot* extare *ou* esse.

(2) Jacobus Valdesius, *in Epist. Dedicat.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) Paulus Æmylius, *Libro VIII initio, pag. m.* 162, *ad ann.* 1286.

(5) *Secrétaire du Roi. Il est fort versé dans la connoissance de l'Histoire, & il a une tres-belle Bibliotheque.*

VALERIE, sœur de l'Orateur Hortensius (*A*), devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle, & de grande qualité: place vuide d'ailleurs; car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme: on assistoit à un grand combat de gladiateurs; les femmes s'asseoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valerie, allant s'asseoir près de Sylla, lui mit doucement la main sur la robe quand elle fut derriere lui, & en aracha quelques poils. Il la regarda avec surprise; *Ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur*, *je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de vôtre bonne fortune*. Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, lui fit venir des émotions agréables. Il fit paroître bientôt que cela le chatouilloit; il envoia s'informer du nom, des qualitez, & de la réputation de cette Dame. Ensuite ce ne furent plus qu'œillades (*B*), & que souris de l'un à l'autre, & enfin on en vint à la promesse de mariage (*C*). L'Historien (*a*), de qui nous tenons cette Avanture, ne blâme que Sylla, d'autres trouveroient que sans faire tort à son jugement, il auroit pu censurer aussi Valerie (*D*). il ne le fait pas; mais il remarque que son mari s'attacha si peu à elle seule, qu'il entretenoit des Comédiennes & des Baladines dans sa maison. Il la laissa grosse d'une fille en mourant, qui fut nommée *Posthumia*, à cause qu'elle nâquit après la mort de son pere.

(a) Plutarchus, *in* Sylla, *pag.* 474.

(*A*) *Sœur de l'Orateur Hortensius.*] Sans doute elle n'étoit sa sœur que de mere, & il faut dire que la mere d'Hortensius fut mariée à un homme de l'ancienne Famille *Valeria*. Or comme d'autre côté nous savons qu'Hortensius avoit une sœur, qui fut mere de Valerius Messala (1) Consul l'an de Rome 701, il faut dire que sa mere & sa sœur se mariérent dans une même Famille. Je n'ai trouvé aucun Auteur qui m'ait pu aprendre si la mere de Valerius Messala avoit le même pere qu'Hortensius, ou si elle étoit la même qui épousa Sylla.

(1) Valer. Maximus, *Libro V*, *Cap. IX.*

(*B*) *Ce ne furent plus qu'œillades.*] Si quelcun ne savoit pas que la Langue Grecque a des termes extrémement significatifs pour exprimer le langage muet de l'Amour, il n'auroit qu'à considérer les paroles que je cite. *Ἐκ δὲ τούτων ῥίψεις ὀμμάτων ἀπ' ἀλλήλων ἐγένοντο, καὶ παρεπιστροφαὶ συνεχεῖς προσώπων, καὶ μειδιαμάτων διαδόσεις. Hinc oculorum invicem annictus, assidua ac leves in se mutuo vultus conversiones, risus adjectiones* (2).

(2) Plutarchus, *in* Vita Syllæ, *pag.* 474.

(*C*) *Et enfin on en vint à la promesse de mariage.*] Plutarque n'a pas exprimé bien précisément, si les propositions de mariage & l'acceptation se firent ce même jour à la sortie des jeux. Il y a de l'aparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir assez joüé de la prunelle, pour se faire des déclarations d'amour par signes, pendant que les gladiateurs se batoient, on se parla en sortant de l'amphithéatre. Sylla avoit pris feu fort promptement, & la Dame n'avoit pas fait la précieuse. Il est donc fort aparent qu'elle ne se le fit pas dire deux fois, & qu'aussi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le simple toucher de sa robe, ou par quelques brins de laine enlevez de ses habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occasion au poil; des regards on passa au tête-à-tête, & du tête-à-tête au corps à corps: tout cela dans un jour, encore que Plutarque ne le dise pas en autant de termes.

(*D*) *Il auroit pu censurer aussi Valerie.*] Elle, dit-il, selon la Traduction d'Amyot, *a l'avanture ne merite point de reprehension: mais encore qu'elle fust la plus honneste & la plus sage & la plus vertueuse du monde, si est-ce que l'occasion qui esmeut Sylla à l'espouser ne fut ni belle ni bonne, pource qu'il fut incontinent espris par un regard & un parler affetté, comme si c'eust esté quelque jeune garçon: & ce sont ordinairement les plus laides & les plus honteuses passions de l'ame qui se mouvent de telles choses.* Il me semble que j'entens Brantome nous conter les Avantures de ses femmes galantes, après leur avoir donné l'éloge de bonnes & d'honnêtes Dames. Si un Traducteur se donnoit tant soit peu de liberté, il feroit parler Plutarque beaucoup plus raisonnablement qu'il ne parle dans le François d'Amyot: on lui feroit dire que quand même Sylla auroit rencontré une femme vertueuse, il feroit blâmable de l'avoir épousée par un principe d'amour, tel que celui qui l'y avoit déterminé.

VALERIUS (AUGUSTIN) Evêque de Verone & Cardinal, a fleuri vers la fin du XVI Siecle Il étoit de Venise, & il y enseigna la Philosophie morale. Il entendoit bien la Langue Latine, & il parloit élegamment & facilement; mais il avoit de la peine à s'exprimer en sa Langue maternelle. Ses mœurs étoient fort édifiantes, & il s'aquita des devoirs de l'Episcopat en bon pasteur. Il fut créé Cardinal par Gregoire XIII. Le chagrin, qu'il eut de voir sa patrie excommuniée par Paul V, lui causa une maladie dont il mourut (*a*). Il a fait entre autres Livres une Rhétorique sacrée, où il nous aprend une chose très-curieuse qui concerne les Martyrologes (*A*).

(a) *Tiré de* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 170, 171.

VAL-

(*A*) *Il nous aprend une chose très-curieuse qui concerne les Martyrologes.*] On a inséré dans le Mercure Galant du mois de Décembre 1695 une Lettre qui m'a paru admirable (1). Je ne sai point ce que le Public en juge; mais je m'imagine que je ne suis pas le seul qui l'ait goûtée. On y voit une Critique judicieuse & modeste d'un Ouvrage du Loredano (2), traduit en François tout nouvellement. On traite ce me semble trop doucement cet Auteur, puis qu'on se contente de dire *qu'il s'est joüé visiblement de son sujet, & que sans respecter la source sacrée d'où il l'avoit tiré, il n'a songé qu'à le farder des plus vives couleurs de son éloquence, & à l'embellir des faits les plus agreables que son imagination lui a pu fournir.* On ajoute que Lope de Vega s'est servi d'une licence semblable dans la Pastorale, où il traite de l'arrivée des Bergers à la creche de Bethleem, & qu'on a vu un Manuscrit *in folio*, *composé par un pauvre garçon sur l'entretien de nôtre Seigneur avec les deux disciples qui alloient en Emmaus.* Après cela on raconte que *Valerio Evêque de Verone & Cardinal, dans son Ouvrage intitulé* de Rhetorica Christiana, *nous apprend qu'une des causes des fausses Legendes des Martyrs a été la coutume, qui s'observoit autrefois en plusieurs Monasteres, d'exercer les jeunes Religieux par des amplifications Latines qu'on leur proposoit sur le martyre de quelque Saint, ce qui leur donnant la liberté de faire agir & parler les Tyrans, & les Saints persecutez, en la maniere qui leur paroissoit la plus vraisemblable, leur donnoit lieu en même temps de composer sur ces sortes de sujets des especes d'Histoires bien plus remplies d'ornemens & d'inventions que de verité; mais quoi qu'elles ne meritassent pas d'être fort considerées, celles qui paroissoient les plus ingenieuses, & les mieux faites, ne laissoient pas d'être mises à part; en sorte qu'après un long temps se trouvant avec les Manuscrits* (3) *des Bibliotheques des Monasteres, il étoit fort difficile de discerner ces jeux d'esprit d'avec les autres legitimes, & les Histoires veritables des Saints qui s'y conservoient. Il faut avoüer cependant que ces pieux Ecrivains étoient excusables, en ce que n'ayant eu d'autre dessein que de s'exercer sur de saintes matieres, ils n'avoient pû prévoir la méprise qui est arrivée dans la suite; de maniere que si la posterité s'est trompée, ç'a été plûtôt l'effet de son peu de discernement, qu'une preuve de leur mauvaise intention. Il seroit difficile d'avoir la même indulgence pour le celebre Simeon Metaphraste, Auteur Grec du neuviéme siecle, qui le premier nous a donné les Vies des Saints pour chaque jour des mois de l'année, puis qu'il est visible qu'il n'a pû par cette raison les composer que fort serieusement, quoi que cependant il les ait remplies & amplifiées de plusieurs faits imaginaires, au témoignage même de Bellarmin, qui dit assez nettement, que Metaphraste a écrit quelques unes de ces Vies en la maniere qu'elles ont pû être, & non telles qu'elles ont été effectivement* (4). *Mais comment cela ne seroit-il pas arrivé à des Historiens Ecclesiastiques, par un pieux zele d'honorer les Saints, & de rendre leurs Vies agreables au Peuple, plus porté ordinairement à admirer ceux qu'à les revere, qu'à les imiter, puis que cette liberté s'étoit même glissée autrefois jusques dans la Traduction de quelques livres de la Bible, & que nous apprenons de S. Jerôme, dans la Préface sur celui d'Esther, que l'Edition vulgate de ce Livre de l'Ecriture, qui se lisoit de son temps, étoit pleine de plusieurs additions, que je ne saurois mieux exprimer que par les termes de ce même Pere:* Quem librum; *dit-il, parlant du Livre d'Esther*, editio vulgata lacinosis hinc inde verborum finibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici potuerant, & audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate, excogitare quibus verbis uti potuit qui injuriam passus, vel qui injuriam fecit.

Ceux qui voudront voir une infinité d'Observations curieuses & judicieuses touchant ceci, n'auront qu'à lire le Discours de Mr. Baillet sur la Vie des Saints. Mr. de Beauval en donne un très-bon Extrait dans son Journal du Mois de Janvier 1701, depuis la page 37 jusqu'à la 56.

(1) *Vous la trouverez dans le* Recueil de Pieces curieuses, *qui s'imprime à la Haie chez Moetjens, Voiez le Tome V, pag.* 14.

(2) La Vie d'Adam: *voiez la Remarque* (L) *de l'Article d'*Eve.

(3) *Consultez l'Article* Tanaquil, *à la fin de la Rem.* (E).

(4) *Confirmez ce que je dis dans l'Article* Lambert, *Citat.* (10).

VALLA (LAURENT) l'un des plus favans perfonnages du XV Siecle, nâquit à Rome l'an 1415 (*A*). Il combatit avec une grande force la barbarie fous laquelle la Langue Latine gémisfoit depuis plufieurs fiecles, & il compofa des Livres où il recueillit les Elégances de la Latinité qui étoient fi peu en ufage dans les Livres des Scholaftiques, & dans ceux des Jurifconfultes. Mais quand il fit une Hiftoire, il témoigna qu'il étoit plus propre à marquer aux autres comment il faloit écrire, qu'à pratiquer les préceptes (*B*). Il fe plut beaucoup à critiquer & à contredire, & il fe donna là-deffus une liberté qui lui attira beaucoup d'ennemis (*C*). Il eut le courage de réfuter une fauffe tradition qui plaifoit infiniment à la Cour de Rome, c'eft-à-dire la prétendue Donation de Conftantin. Il fortit de fa patrie, foit par les ordres du Pape, foit parce qu'il s'y étoit fait haïr de trop de gens (*a*), & il fe retira à la Cour d'Alfonfe Roi de Naples, grand protecteur des Hommes de Lettres, qui voulut bien aprendre de lui la Langue Latine à l'âge de cinquante ans (*b*). S'il fe fût borné à critiquer les Humaniftes, il en auroit été quitte pour beaucoup d'injures qu'ils publiérent contre lui avec beaucoup d'animofité, ce qu'il repouffa en même ftyle; mais il ne s'en tint point là, il voulut que fes cenfures montaffent plus haut, il critiqua les gens d'Eglife, & il parla hardiment fur certaines chofes qu'ils aprouvoient, & qu'il ne trouvoit pas bonnes (*D*). Ce furent des Adverfaires tout autrement redoutables que ceux qui ne

(*a*) *Ex civitate patria feu juffu Pontificis . . . . feu fponte migrabat.* Hankius de Romanarum Rerum Scriptor. *Libr. II, Parte I, pag.* 116. Orthuinus Gratius, *in* Fafciculo Rerum expetendarum, *affûre qu'il fut chaffé de Rome.*

(*b*) *Cui jam quinquagenario Latinas literas anno Chriftiano circiter* 1443 *tradebat.* Hankius, de Rer. Romanar. Script. *Libr. II, pag.* 116.

(*A*) *Il nâquit . . . . . l'an* 1415.] La preuve de cela fe tire de fon Epitaphe, où l'on voit qu'il mourut le 1 d'Août 1465, & qu'il vêcut cinquante ans. Voici les paroles de cette Infcription, elle eft dans l'Eglife de faint Jean de Latran: *Laurentio Valla harum ædium facrarum Canonico, Alphonfi Regis & Pontificis maximi Secretario, Apoftolicoque fcriptori, qui fua ætate omnes eloquentia fuperavit, Catharina mater filio pientiffimo pofuit. Vixit annos L. obiit anno Domini M. CCCC. LXV. Calendis Augufti.* Selon Voffius (1) on voit ce Diftique à la fin de cette Epitaphe:

Laurens Valla jacet, Romanæ gloria linguæ,
Primus enim docuit qua decet arte loqui.

Je ne doute pas qu'il ne fe trompe: ces deux Vers furent compofez comme une maniere d'Epitaphe par Franchinus de Cofenze (2); mais cela ne veut pas dire qu'ils furent gravez fur le tombeau du défunt. Paul Jove ne les raporte point fur ce pied-là. Bien des gens fe font trompez fur l'âge de Laurent Valla, & fur l'année de fa mort. Quelques-uns ont dit qu'il fe fignala au Concile de Conftance l'an 1420. *Claruit in Concilio Conftantienfi perfonaliter fub Sigismundo Imperatore anno Domini* 1420 (3). Ce font deux fautes; car ce Concile commença l'an 1414, & finit l'an 1418; & nous avons vu que Laurent Valla avoit cinquante ans en 1465. Il n'avoit donc que trois ans lors que ce Concile finit. Gesner a commis la même faute (4): il l'a fait fleurir l'an 1410 (5). Le docte Monfr. Huet l'a adoptée; car faifant parler Cafaubon vers les dernieres années de Henri IV, il lui fait dire (6) qu'il y avoit deux cens ans que Laurent Valla avoit traduit Herodote. Quant à fa mort: elle eft mife à l'an 1457 par Paul Jove (7), à l'an 1467 par Monfr. de Sponde (8), & à l'an 1495 par Mr. Moreri.

(*B*) *Il combatit avec une grande force la barbarie. . . . Mais quand il fit une Hiftoire, il témoigna qu'il étoit plus propre . . . . . qu'à pratiquer fes préceptes.*] Paul Jove me fournit un témoignage de ces deux faits: *Indignatus tandiu corrumpi feculum leguleorum & fophiftarum immani confpiratione, optimasque artes inculta fermonis barbarie defœdari, Elegantiarum libros edidit, traditis Romanæ elocutionis præceptis ex accurata veterum fcriptorum obfervatione, quibus juventus æmulandi ftudio ad detergendas corruptarum literarum fordes accenderetur . . . . . apud* Alfonfum regem *de avitis bellis in Hifpania, atque Sicilia geftis hiftoria perfcripta eft, fed eo ftyli charactere, ut ejus minimè videri poffit, qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit* (9).

(*C*) *Qui lui attira beaucoup d'ennemis.*] Voici encore un paffage de Paul Jove: *Fuit Valla ingenio maxime libero, ob idque mordaci, contentiofoque, ut pote qui aliena fatirico dente facilè perftringeret, & lites in literis, quafi id opus effet, adverfus ignorantes acerrimas fereret. Extant enim Invectivarum, & Recriminationum aliquot libri, eruditè falfeque perfcripti; quibus dum læfi nominis famam tueretur, Facium Ligurem, Panhormitam, Pogium, & Raudenfem jugulaffe videri poteft* (10). Je m'en vais donner le Titre de quelques-uns de fes Ouvrages; cela feul pourra faire voir qu'il fut l'un des plus grans duelliftes de la République des Lettres, & qu'on peut comparer fa vie au métier d'un gladiateur. *Antidoti in Pogium Florentinum Libri* 4, *in quibus promifcue & mores ac vitam hominis & impuram dictionem notat. Apologus & Actus Scenicus in eundem. Adverfus eundem Libellus five Dialogus fecundus. In Antonium Raudenfem Annotationum Libellus. In Benedictum Morandum Bononienfem Libri duo five Confutatio prior & pofterior. In Bartolemæum Facium Ligurem & Anto. Panhormitam Recriminationum Libri* 4. Il ne pardonnoit à fes Adverfaires aucun mot ou aucune phrafe qui fentiffent la barbarie, & de là vint qu'on feignit après fa mort qu'il s'étoit rendu fi redoutable dans les Enfers, que Pluton n'ofoit y parler Latin. On ajoûta que Jupiter lui eût donné une place dans les cieux, s'il n'eût craint d'y introduire un Cenfeur de fes paroles. Mr. de Sponde raporte les quatre Vers, où cette maligne plaifanterie eft contenue: *Acerrimâ mordacitate fuâ & aliorum doctorum virorum veterum recentiorumque fatyricâ perftrictione infamis. Ut non illepidè quidam in illum mortuum, apud Trithemium* (*) *fic luferit:*

Nunc poftquàm manes defunctus Valla petivit,
Non audet Pluto verba Latina loqui.
Jupiter hunc cæli dignatus parte fuiffet,
Cenforem linguæ fed timet effe fuæ (11) (*a*).

On railla à peu-près de la même forte Caton le Cenfeur,

Ce faux rouffeau Portius aux yeux pers
Qui haraffoit & mordoit tout le monde,
Pluto ne veut qu'il entre en fes enfers
Quoi qu'il foit mort, de peur qu'il ne lui gronde.

C'eft ainfi qu'Amyot traduit ces deux Vers Grecs:

Πυῤῥὸν, πανδακέτην, γλαυκόμματον, οὐδὲ θανόντα
Πόρκιον εἰς ἀΐδην Φερσεφόνη δέχεται.
Ruffum mordacem glaucum ne quidem exanimatum
Porcium in infernum Perfephone recipit (12).

Voici une autre Epitaphe de notre homme,

Ohe ut Valla filet folitus qui parcere nulli eft!
Si quæris quid agat, nunc quoque mordet humum (13).

Plufieurs ont cru qu'en faifant des Livres, il n'eut point pour but l'inftruction de fes Lecteurs, mais d'avoir une occafion de médire & des vivans & des morts. Il critiquoit Ariftote, Ciceron, Virgile, & ne refpectoit qu'Epicure (14). Ce dernier étoit fort propre en ce tems-là à s'attirer les éloges de ceux qui donnoient dans l'efprit particulier. Tout le monde le déchiroit, & le déteftoit. Ce fut peut-être la raifon qui le rendit admirable aux yeux de Valla. Cette penfée n'eft point dans Pontanus que je vais citer: *Qui cum Laurentio familiarius vixerunt, affirmant illum eo nequaquam confilio in Grammaticis fcripfiffe, ac dialecticis, quo doceret, difciplinasque ab ignoratione vindicaret, atque à forde, verùm ut malediceret, obloquendoque detraheret de fama atque autoritate rerum fcriptoribus: tum illis qui exemplo funt ad fcribendum aliis propter antiquitatem majeftatemque dicendi, ac præcipiendi, tum illis ipfis, qui tunc viverent, qui ne dubitaverit ipfe quidem dicere, profiterique palàm, habere fe quoque in Chriftum fpicula* (15). Au refte, ce favant homme a trouvé des défenfeurs; lifez les Ecrits de Floridus Sabinus, & la Lettre qu'Erasme écrivit à Chriftophle Fifcher l'an 1505 (16) à l'occafion des Notes de Valla fur le Nouveau Teftament, qu'il avoit trouvées dans une Bibliotheque, & qu'il donnoit au public. Voiez auffi la III Lettre du VII Livre Erasme.

§ (*a*) Cette Epigramme, qui fe trouve auffi dans une Lettre de Goudanus à Erasme, y eft attribuée à Poge. Voiez les *Mém. de Littérature*, Tom. II. pag. 50. de la I Partie. REM. CRIT.

(*D*) *Il critiqua les gens d'Eglife, & il parla hardiment fur certaines chofes . . . . qu'il ne trouvoit pas bonnes.*] On convient que fa critique ne fut pas uniquement perfonnelle, elle fut réelle à certains égards; je veux dire qu'il cenfura les défauts des Eccléfiaftiques, & quelques-unes de leurs opinions: *Ipfos etiam fui fæculi Theologos feu ignorantia fupina feu inveterata perfuafione vanis opinionibus indormientes, ad veri fenfum acutiore ftilo excitare nihil veritus eft . . . quod in publicis fcriptis quasdam Ecclefiæ Romanæ traditiones erroris damnaviffet, aliis ipfe gravis cenfor, hæreticæ pravitatis cenfores fibi graviffimos fentiebat* (17). On lui repréfenta qu'à moins d'être las de vivre, il fe devoit abftenir de cenfurer les Eccléfiaftiques, & de compofer des Ouvrages tels que la Réfutation de la Donation de Conftantin. Il y avoit donc deux chofes qui lui attiroient des ennemis, c'eft que les têtes facrées étoient mordues par fa critique, & quant aux mœurs, & quant aux dogmes: *Et fanè à Francifco Philelpho etiam commonitus eft fatyra luculenta, ut nifi vitæ fua fatur fit, abftinere velit à perftringendis facri ordinis viris, ac fimilibus fcribendis, uti illa adverfus donationem Conftantinam. Satyra ea exftat Hecatoftichorum lib.* 2. *fat.* 4 (18). Plufieurs croient que de ces deux chofes l'une fut la vraie caufe des perfécutions qu'il foufrit, & que l'autre en fut le prétexte. Les Satires perfonnelles irritérent les Inquifiteurs, après quoi pour fe venger ils tâchérent de convaincre d'Héréfie celui qui les critiquoit. Pour mieux fatisfaire leur reffentiment, ils fupoférent, que Laurent Valla étoit Hérétique fur des points de conféquence, comme vous diriez le Myftere de la Trinité, le Dogme du Franc-Arbitre, & les Vœux de continence, &c. On affûre qu'il fut condamné au feu, & qu'il n'évita l'exécution de cette Sentence que par la faveur du Roi de Naples, qu'il falut qu'il abjurât publiquement

(1) Voffius, de Hiftor. Latinis, *Libr. III, Cap. VII, pag.* 580. Moreri *a copié cette Faute.*

(2) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. XIII, pag.* 37.

(3) Trithemius, de Scriptor. Ecclefiaft.

(4) Gefner. *in* Biblioth. *folio* 477.

(5) *Et non pas l'an* 1510, *comme* Hankius, de Scriptor. Rerum Romanarum, *Tom. II, Parte I, Cap. XI, pag.* 118, *ce lui impute.*

(6) *Je cite fes paroles dans la Remarq.* (*K*).

(7) Jovius, *in* Elog. *Cap. XIII, pag.* 37; Boiffard. *in* Iconibus, *num.* 13, *apud* Hankium *ubi fupra pag.* 117; Aub. le Mire, *in* Auctario de Scriptor. Ecclefiaft. *pag.* 275; Zeiler, *in* Hiftor. *Parte II, pag.* 154; *la mettent comme* Paul Jove.

(8) Spondan. *in* Annal. *ad ann.* 1467, *num.* 13. *Il fe fonde fur* Paul Jove, *qui met pourtant l'an* 1457.

(9) Paulus Jovius, *in* Elog *Cap. XIII, p.* 36.

(10) *Idem, ibid.*

(*) *Trith. de Script. Eccl.*

(11) Spondanus, *ad ann.* 1467, *num* 13, *pag.* 114.

(12) Plut. *in* Catone majore, *init. pag.* 336.

(13) Volaterranus, Comm. Urban. *Libr. XXI, pag. m.* 774.

(14) *Ciceronem vellicabat, Ariftotelem carpebat, Virgilio fubfannabat . . . maximis quibusque ringeret aut oribus uni tantum Epicuro affurgeret.* Jovianus Pontanus, de Sermone, *Libr. I, pag. m.* 1572.

(15) *Idem, ibid.*

(16) *C'eft la VII du IV Livre.*

(17) Hankius, de Rerum Romanar. Scriptor *Tom. II, Parte I, Cap. XI, pag.* 118.

(18) Voffius, de Hiftor. Lat *pag.* 580.

ne disputoient avec lui que sur des points de Literature; ils n'étoient pas moins capable de l'injurier, & outre cela ils pouvoient lancer sur lui les foudres de l'Inquisition, & le livrer aux Loix pénales du bras séculier. Ils le poussérent de telle maniere qu'il auroit été brûlé vif, si le Roi Alfonse n'eût modéré leur rigueur (*c*). Il falut qu'ils se contentassent de lui faire donner le fouët au tour du cloître des Jacobins. Il s'en retourna a Rome, & y trouva de si bons patrons qu'ils le mirent bien dans l'esprit du Pape, & qu'ils lui obtinrent la faculté d'enseigner, & une pension (*d*). Il y mourut le 1 d'Août 1565, comme il paroît par l'Epitaphe (*e*) que sa mere lui fit faire dans l'Eglise de saint Jean de Latran où il avoit eu un Canonicat. Je donnerai le précis d'une assez longue narration que j'ai trouvée de ses démêlez avec les Inquisiteurs (*E*). On y verra de plus qu'il s'attira l'inimitié violente d'un Jurisconsulte qu'il avoit embarrassé en disputant contre lui. Il fut provoqué à cette dispute avec des airs de mépris, ce qui augmenta sans doute la colere de l'Aggresseur. On le blâme d'avoir été un peu trop vain; car il faisoit trop de parade de son esprit &

pendium quoque consequeretur. Hankius de Romanar. Rer. Script. *Libr. II, Parte I, pag. 116.*

(*c*) *Voiez la Rem.* (*D*).

(*d*) *Ibi quorundam patronorum ope sic faventem sibi reddebat Pontificem ut ab eo non tantum docendi potestatem sed sti-*

(*e*) *Voiez la Rem.* (*A*).

ment les propositions pour lesquelles il avoit été condamné, & qu'outre cela il soufrit la peine du fouët dans le Monastere des Jacobins. Voici les paroles de Mr. de Sponde sous l'année 1447. *Eodem tempore* Laurentius Valla *Romanus, elegantis quidem pro seculo, sed pro quolibet tempore virulentissima lingua homo; Neapoli existens, cùm quasdam propositiones hæreticas asseruisset, delatus ad Inquisitores, & in carcerem trusus, damnatusque pro hæretico, beneficio Alfonsi Regis pœnam ignis evasit; propositionibus tamen publicè ejuratis, virgis, privatim per claustra monasterii Prædicatorum manibus revinctis cæsus* (19). Il ajoûte que Poge insinue que Laurent Valla avoit erré sur les Articles que je cotte ci-dessus (20). Cela est bien remarquable. Cet Annaliste ne raporte pas les propositions que Laurent Valla fut obligé de retracter, il n'assûre pas même qu'elles continssent des Hérésies sur la Trinité, sur le Libre Arbitre, &c: il dit seulement qu'un des ennemis de Laurent Valla l'insinue. Cela peut faire penser que par des Extraits captieux & malins, & par de fausses conséquences, on défigura la doctrine de cet homme, & qu'on la représenta comme erronée quoi qu'elle ne le fût pas. Notez que malgré les maux que lui firent les Inquisiteurs de Naples, il vécut à Rome honorablement; il y obtint la faculté d'enseigner; il y jouït d'une pension, & de l'estime du Pape. Cela confirme dans leur préjugé ceux qui se figurent qu'on ne le trouva Hérétique, que parce qu'on le voulut châtier d'avoir médit des Ecclésiastiques. Voiez la Remarque suivante.

(19) Spondan. *ad ann.* 1447, *num.* 10, *pag. m.* 3.

(20) *Quod pro ut ius narrant Poggius secundâ in eum Invectivâ, errâsse innuit in articulis Personæ in Deo, Trinitatis, Liberi Arbitrii, & Virginitatis sanctimonialium.* Idem, ibid.

(*E*) *Je donnerai le précis d'une .... narration que j'ai trouvée de ses démêlez avec les Inquisiteurs.*] L'Auteur que je cite ne parle de ces démêlez qu'après avoir raporté une dispute, que Laurent Valla eut à soutenir sur des matieres de Droit. Un Jurisconsulte le censura un jour aigrement; vous êtes un cordonnier, lui dit-il, qui monte au dessus de la pantoufle, vous ne vous contentez pas de l'étude des Humanitez, vous portez votre faucille à la moisson d'autrui, vous vous piquez de l'intelligence du Droit Romain (21). Expliquez moi donc cet endroit du Code, poursuit-il, en lui montrant la fameuse & très-difficile Loi, *quinque pedum præscriptione* (22). Valla répondit qu'il n'y avoit rien de plus injuste que de prétendre qu'il ignoreroit absolument le Droit Romain, s'il n'expliquoit pas une matiere que presque personne n'avoit encore entendue; qu'il faloit la proposer, non pas à ceux qui s'imaginoient savoir quelque chose dans l'ancienne Jurisprudence, mais à ceux qui se vantoient de n'y ignorer quoi que ce fût: *Quid improbius quam velle damnare me, ut nihil juris intelligentem, quia locum aut nulli, aut vix ulli intellectum non exposuerim? Debuisse illum proponi non ei qui aliquid juris se intelligere diceret, sed ei qui omnia* (23). Il l'éclaircit néanmoins en homme qui entendoit bien les Loix Romaines; après quoi il questionna à son tour ce Jurisconsulte, & le réduisit au silence. Cet Agresseur se vit si embarrassé par les demandes, qui lui furent faites sur le Droit des Prescriptions établi dans les XII Tables, qu'il se retira plein de rage, & depuis ce tems là il eut une haine mortelle pour Laurent Valla, & chercha même à le faire mourir: *Aliâ e Jure quæstione petita adversarium ad silentium adegit. Nam cum de Jure Usucapionum ex duodecim tabulis nonnihil rogaret, in eas angustias eundem illum suum adversarium adduxit, ut hic in conclave, velut furens se receperit, atque ex eo tempore homo vindictæ cupidissimus, odio plusquam Vatiniano Vallam fuerit prosequutus, vitæque ejus insidiatus* (24). C'est la prémiere partie du narré de Boxhornius. Voions la seconde.

(21) *Vallam aliquando acerbe increpuit quod, ut sutor ultra crepidam, humaniorum literarum cultu haud contentus falcem mitteret in messem alienam, & Juris Romani peritiam aliquam sibi arrogaret.* Boxhornius, Histor. Univers. *pag.* 953 *Edition* 1652.

(22) *Quem* (locum) *obscurissimum, & à nemine ejus ætatis Jurisconsultorum intellectum, imo depositum esse constabat.* Idem, ibid. *pag.* 954. *Voiez l'Article d'*ABELARD, *Rem.* (*AA*).

(23) Boxhorn. Hist. Univers. *pag.* 953.

(24) *Idem, ibid.*

Comme la Science des Théologiens, continue-t-il, est plus sainte, & plus nécessaire, & que leur autorité est plus grande, ce savant homme ne put attaquer leurs sottises sans s'exposer aux derniers périls. *Ut Theologorum & sanctior magisque necessaria disciplina est, & auctoritas major ita cum eorum quoque ignorantia, & putidissimis ineptiis commissus, vitam ac omnes fortunas suas in ultimum pene discrimen adduxit* (25). Il assista pendant le Carême au Sermon d'un Cordelier (26) qui préchoit à Naples; il y assista, dis-je, le jour que ce Moine avoit pour texte le Symbole des Apôtres. Aiant pris garde que le Prédicateur avoit assûré que Saint Pierre dit, *Je crois en Dieu le Pere tout-puissant*, que Saint André ajoûte *Createur du ciel & de la terre*, & que les autres Apôtres fournirent les autres Articles chacun le sien, il demanda après la fin du Sermon à Angelillus Campanus (27), si l'on trouvoit des Auteurs qui raportassent que le Symbole fut dressé de cette maniere. Campanus répondit qu'il n'avoit trouvé cela dans aucun Livre, & que ce Moine étoit le seul à qui il eût ouï débiter que saint Jerôme étoit né à Rome. Ils lui firent une visite, & lui demandérent où il avoit lu que cet ancien Pere étoit Romain. Plusieurs le disent, répondit-il, mais qui est-ce qui le nie? Valla se mit à rire d'une telle incongruité (28); car c'est celui qui affirme qui doit nommer ses temoins, & sur tout quand on l'en somme: ce n'est point aux autres à lui nommer ceux qui nient. Cependant Valla ne laissa pas de marquer au Predicateur que saint Jerôme lui-même se fait natif d'une ville de Dalmatie: *Hieronymus ipse non se Romanum dicit, sed Pannonium aut Dalmatam ex oppido Stridone* (29). Les uns, repliqua le Moine, disent qu'il étoit Romain, & les autres qu'il étoit de Dalmatie. Il y avoit deux défauts dans cette Réponse: peut-on là-dessus oposer à saint Jerôme un témoin digne d'audience? Et après tout ne faloit-il pas donner le nom du témoin? Valla comprenant l'ignorance, & l'obstination du personnage abandonna ce sujet (30), & passa à la question du Symbole. Quel fondement avez-vous, demanda-t-il, de soutenir qu'il a été formé piece à piece par les Apôtres? Les Docteurs de l'Eglise, répondit le Moine, me l'ont apris. Nommez les, repliqua-t-on, citez les. Je vous ai déja répondu, reprit-il, puis il s'emporta, & dit que Valla étoit un impie, & un ennemi de la Religion Chrétienne (31). Quelques jours après il le difama dans son Sermon, & il continua à le déchirer avec tant de rage, qu'il falut que le Roi Alfonse fit arrêter ce torrent de calomnies. Valla, se croiant provoqué à une dispute, fit afficher à la porte de la grande Eglise toutes les Propositions dont il se voioit censuré, & s'ofrit de les soutenir contre tout venant. Il invita à ce spectacle plusieurs Gentilshommes, & le fils même du Roi. Il fit préparer une grande sale: tout le monde étoit attentif au succès de cette affaire; mais les ennemis de Valla ne voulurent rien hazarder, ils se retranchérent à obtenir de la Cour qu'il fût défendu à Valla de passer outre. Il obéit: mais il insulta ses Adversaires par un Distique Latin qu'il afficha à la porte de la sale.

(25) *Idem, ibid.*

(26) *Il s'apelloit* Antonius Betontinus.

(27) *Il étoit Sécrétaire du Roi.*

(28) *Primum hominis stultitiam risu Valla excepit quasi alius deberet ostendere qui negaret, & non ipse qui hoc affirmaverat, & quis traderet rogabatur.* Boxhornius, Hist. Univers. *pag.* 954.

(29) *Idem, ibid.*

(30) *Cognita hominis imperitia & improbitate, ultra noluit instare.* Idem, ibid. *pag.* 955.

(31) *Vehementer in Vallam velut impium hominem & Christianæ rei Ecclesiæque hostem exorsus est stomachari.* Idem, ibid.

Rex pacis, miserans sternendas Marte phalanges,
Victoris cupidum continuit gladium.

Ils en furent si indignez, qu'ils mirent tout en usage pour le faire condamner, ou à la mort, ou à une prison perpétuelle. Ils le citérent devant le Vicaire de l'Archevêque. Il comparut, & fut bien surpris de voir une nombreuse Assemblée de toutes sortes de Moines; car il n'avoit point soupçonné que cette intrigue fût si importante. On lui demanda s'il ne croioit point que le Symbole a été dressé par les Apôtres. Non, répondit-il, mais par le Concile de Nicée, & je me fonde sur de très-fortes raisons. L'Inquisiteur qui l'interrogeoit déclara que cette Réponse étoit Hérétique. On produisit les Lettres où Valla corrige certaines fautes qui s'étoient glissées par la négligence des Copistes dans les Décrets des Papes, & on lui soutint que cette audace méritoit le feu. Il sentit alors le péril, & protesta qu'en toutes ces choses il croioit ce que l'Eglise croioit. On le pressa de condamner & de retracter ses Ecrits; mais il exigea qu'au préalable on lui montrât qu'il s'étoit trompé, & qu'autrement on feroit paroître qu'on ne vouloit point la correction de son cœur, mais seulement celle de sa langue: *Cur non potius vos docetis esse revocanda? an mavultis oris mei quam animi emendationem? quo enim pacto ego emendor, nisi id quod ore fateor, animo etiam sentiam? Et quomodo ex animo sentiam nisi sententiam quam ut verissimam hactenus tueor, vos falsi convincatis* (32). Il y eut alors un Evêque qui le saisit, & qui lui dit, scélérat que tu es, il faut tout à l'heure que ton orgueil soit abatu (33). Valla repete comme auparavant, *Je croi sur ceci tout ce que l'Eglise croit.* On lui demanda ensuite ce qu'il croioit sur les dix Catégories. Quoi? répondit-il, apartiennent elles à la foi comme les dix Commandemens de la Loi de Dieu? Pourquoi non, repliqua-t-on, n'apartiendroient-elles pas à la foi? Ignores-tu que le dogme de Dialectique, sens divisé, sens composé, sert à expliquer les controverses les plus importantes de la Théologie (34)? Abrégeons, reprit Valla, & pour cet effet je déclare qu'encore que notre sainte mere l'Eglise ignore ces choses, j'en croi pourtant ce qu'elle en croit. *Age, inquit Valla, rem compendii faciamus: etsi ista mater Ecclesia ignoret, tamen idem de illis credo quod mater Ecclesia.* On vouloit poursuivre; mais parce que le Roi avoit envoié des gens pour protéger Valla, on s'en tint là.

Je trouve deux fautes dans ce long narré de Boxhornius; l'une qu'il aplique ces choses à l'an 1411 antérieur à la naissance de Laurent Valla, l'autre qu'il ne cite aucun Auteur.

(32) *Idem, ibid.*

(33) Tum Alesanus Episcopus ejusdem Ordinis (*Prædicatorum*) manus ei injecit *& tu,* inquit, *homo scelestissime superbia hic deponenda est.*

(34) Quidni, *inquit, Alesanus,* ad fidem ista pertineant? An ignoras ex illo dogmate Dialecticorum de sensu diviso & composito gravissimas in Theologia controversias explicari *Idem, ibid.*

& de sa doctrine, & il l'étaloit avec plus de faste & avec plus d'aparat dans les compagnies des gens doctes, que dans ses Ouvrages (*F*). C'est le caractere de ceux qui cherchent à être paiez sur le champ, & qui veulent être les témoins de l'admiration qu'ils ambitionnent. Il embrassa la doctrine d'Epicure à l'égard du souverain bien (*G*); mais il la rectifia de telle sorte qu'il la fit convenir avec les dogmes du Christianisme. Il fut partisan outré de Quintilien, & il affecta de mépriser Aristote (*H*). On conte qu'il lui échapa de dire étant à table, qu'il avoit des fleches dans son carquois contre le Messie même (*I*). Il n'entendoit pas assez bien le Grec, pour entreprendre, comme il fit, la Traduction de Thucydide, celle d'Herodote, & celle de l'Iliade d'Homere: ces Versions ne sont pas bonnes (*K*); mais ses Notes sur le Nouveau Testament ne sont pas mauvaises. Voiez ce qu'en dit Mr. Simon (*f*). Il étoit beaucoup plus fort en Latin qu'en Grec; son Livre des Elégances comparé avec ses Versions de Thucydide &c. le témoigne: on l'accusa faussement de l'avoir volé (*L*). Louis Vives le loue d'une conduite qui mérite d'être sue (*M*). Mr. Varillas (*N*)

(*f*) *Dans le Chapitre XXXIV de son* Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament.

(F) *Il l'étaloit avec plus de faste .... dans les compagnies ..... que dans ses Ouvrages.*] Jovien Pontanus a fait cette Observation après avoir fort loüé la modestie de Pomponius Lætus. *Contra vero*, poursuit-il (35), *Laurentius Vallensis, multa vir doctrina, ingeniique in primis acuti, popularibus in congressibus ac literatorum circulis ostentandæ disciplinæ judicatus est fuisse studiosior, ne dicam parum modestus, ut in iis circulis multo appareret diligentior, quàm in libris ipsis, quos scriptos reliquit. Cumque non pauca in Dialecticis adinvenisset adversus horum temporum artis ejus magistros, eò sese efferebat, palàm ut diceret, nullam esse Logicam præter Laurentianam.*

(G) *Il embrassa la doctrine d'Epicure à l'égard du souverain bien.*] Voiez son Livre *De voluptate & vero bono.* Il a été mis dans l'Index comme un Ouvrage dont la lecture n'est pas permise. Voiez aussi l'Ouvrage qu'il intitula *Apologia pro se & contra calumniatores ad Eugenium quartum Pont. Maximum.* Vous y verrez qu'il justifie principalement ce qu'il avoit enseigné, que la volupté est notre souverain bien: *Defendit se suaque scripta, &* PRÆCIPUE *quod voluptatem statuerit summum bonum, virtutes ancillas esse voluptatis, Prudentiam non à malitia, Nihil amari propter aliud, nec etiam propter se, Præscientiam Dei non obstare arbitrii libertati: Symbolum non factum esse ab apostolis per particulas* (36).

(H) *Il fut partisan outré de Quintilien, & il affecta de mépriser Aristote.*] Vossius va me fournir le Commentaire dont j'ai besoin. Je le tire de l'endroit où il veut montrer, qu'en matiere de Rhétorique Aristote est le plus grand Maître que l'on puisse suivre. *Neque nos*, ajoûte-t-il (37), *aut Ausonii judicium movet qui Latinorum tantùm rationem habuit: aut Vallensis (quamvis viri non minùs de Rep. literariâ meriti, quàm Camillus olim de Romanâ) elogium terret: quia ille, nec in Fabio laudando modum invênit, nec in Aristotele, Tullio, Prisciano, (& quo non, si unum Fabium demas?) insectando, sæpe habeat caussam.* Les paroles suivantes sont remarquables: *Videtur autem vir ille nimis quantum liberaliter Quinctilianum sustulisse laudibus, quòd videret Georgium Trapezuntium perpetuum esse in hoc incessendo. Nam & lib.* IV. *Antidoti scribit, ea de caussâ sibi semestri integro cum Trapezuntio fuisse contentionem; neque in gratiam cum eo rediisse, nisi cùm is publicè docendi provinciam desineret.* Je croi avec Vossius que l'esprit de contradiction poussa Laurent Valla dans cet excès d'admiration pour Quintilien: il avoit un Adversaire qui déclamoit éternellement contre ce Rhéteur, il n'en falut pas davantage pour lui faire prendre le contre-pied. Dans sa Dialectique il abaissa le plus qu'il put l'autorité d'Aristote.

(I) *On conte qu'il lui échapa de dire ..... qu'il y avoit des fleches dans son carquois contre le Messie même.*] On prétend qu'il dit ce blaspheme à Antoine Panormita. Ce fut sans doute à l'oreille (38), & non pas de telle sorte qui tous ceux qui étoient à table avec eux les pussent entendre. Panormita frémit d'horreur, & ne voulut plus parler à lui. *Taceo*, dit Vossius (39), *quòd neque in Christum (horrendum!) spicula sibi deesse dicebat; ut quidem scripsit Jovianus Pontanus* (†): *& ante eum Poggius secundâ in Vallam Invectivâ* (‖), *ubi exprobrat, quod hoc in convivio dixerit Antonio Panormitæ: qui propterea exhorruerit, & alloquio ulteriùs dignum negarit.* Mr. de Sponde n'a pas oublié cela, après avoir dit que ce Critique n'avoit épargné ni saint Augustin, ni saint Jerôme, ni Boëce. Ajoûtons qu'il ne fit point grace à Thomas d'Aquin: " Son „ stile est trop libre, reprenant avec trop de severité les „ fautes de Remi, de S. Thomas, & de quelques autres „ Ecrivains, qui ont osé, selon luy, entreprendre de „ commenter S. Paul sans aucune connoissance de la Lan„ gue Grecque. Il rejette comme un conte fait à plaisir „ ce qu'on dit communément de cet Apôtre qui apparut „ à S. Thomas, l'assûrant que personne n'avoit si bien „ entendu ses Epitres que luy. Si cela étoit, dit-il, il „ n'auroit pas manqué de l'avertir de ses fautes, (‡) *Peream nisi id commentitium: num cur eum Paulus non admonuit erratorum suorum* (41) "? Il reprenoit quelquefois les Papes mal-à-propos, comme quand il accuse de Nestorianisme Celestin I. Le Pere Theophile Raynaud l'accable d'injures à ce sujet (42).

(K) *Ces Versions ne sont pas bonnes.*] Voici ce que Mr. Huet supose que Casaubon en pensoit: *Annis ab hinc ducentis Herodotum & Thucydidem Latinis literis exponebat Laurentius Valla, in eâ bene & eleganter dicendi copiâ, quam totis voluminibus explicavit, inelegans tamen, & penè barbarus; Græcis ad hoc literis leviter tinctus, ad auctorum sententias parùm attentus, oscitans sæpe, & alias res agens, fidem apud eruditos decoxit* (43).

(L) *Son Livre des Elegances .... le témoigne. On l'accusa faussement de l'avoir volé.*] On a imprimé cet Ouvrage une infinité de fois. Il témoigne dans son Epitre Dédicatoire qu'on l'avoit rendu public sans son ordre, & sans son consentement. Cette Epitre Dédicatoire fut adressée à Tortellius Camérier de Nicolas V. Elle est sans date; mais on ne laisse pas d'y aprendre qu'elle fut faite sous le Regne de ce Pape. Il étoit bien difficile en ce tems-là de ramasser tant d'Observations: cela demandoit beaucoup d'étude, & beaucoup d'esprit. Le grand succès de cet Ouvrage chagrina les ennemis de l'Auteur, & les obligea à divulguer qu'il s'étoit paré des plumes d'autrui, & que c'étoit une production d'Asconius Pedianus. Cette calomnie, très-glorieuse dans le fond à Laurent Valla, n'eut point de crédit. Vossius a eu raison de la traiter d'impudente: *Admodum perfrictæ frontis fuisse necesse est, qui, cùm Laurentii Vallensis Elegantiarum libros in honore esse dolerent; in vulgus sparsere, eos jam olim in Germania fuisse repertos, quòdque scripti essent literis fugientibus ac fatiscentibus, vix certis cognitum indiciis tandem fuisse, Asconii Pediani esse opus: cujus calumniæ meminit Mariangelus Accursius in diatribarum suarum defensione, cui* Testudo *nomen fecit* (44).

(M) *Louis Vives le loue d'une conduite qui mérite d'être sue.*] Quelque soigneux que fût Valla de rechercher la propriété des termes, & de l'enseigner à ses Lecteurs, il suspendoit son travail quand il s'agissoit d'un mot sale, & il aimoit mieux que la signification en fût ignorée. Voilà ce que Vives aprouve avec beaucoup de raison: *Bene Laurentius Valla de verbo quodam obscœno, ignorari malo quam me docente sciri* (45).

(N) *Mr. Varillas a fait quelques fautes.*] I. Il a dit (46) que Laurent Valla *ne trouvant plus personne à critiquer dans la Cour de Rome passa dans celle de Naples.* C'est se tromper en deux manieres, c'est mal traduire son original, & c'est avancer une chose peu véritable en elle-même. Le Latin que Varillas a voulu traduire signifie, que Laurent Valla ne trouvant à la Cour du Pape rien qui lui plût s'en alla auprès d'Alfonse Roi de Naples (47). Cela veut-il dire, *qu'il ne trouvoit plus personne à critiquer dans la Cour de Rome?* Cela n'insinue-t-il pas au contraire qu'il lui restoit bien des gens à critiquer? Car quand tout déplaît dans une Cour, la critique ne s'épuise point. Soions assûrez qu'une personne de l'humeur de Laurent Valla ne seroit jamais sortie de Rome, par la raison que les sujets à critiquer lui auroient manqué, tout ce qui se pouvoit dire contre cette Cour aiant déja été dit. II. Valla n'offrit point *d'écrire l'Histoire des actions les plus éclatantes de Naples:* mais il fit l'Histoire de Ferdinand Roi de Castille & d'Aragon, pere d'Alfonse Roi de Naples. Voici encore deux fautes; le Latin de Paul Jove mal traduit (48), & un mensonge quant au fond même de l'affaire. III. Il y a beaucoup d'excès dans le jugement que Mr. Varillas prononce contre ce Livre de notre Valla. *Il y travailla .... avec si peu de succès*, ce sont ses paroles, *que ses Adversaires eurent lieu de lui reprocher qu'il étoit tombé lui même dans toutes les fautes qu'il avoit tant de fois reprochées aux autres.* C'est tomber pour la troisieme fois dans les deux fautes qu'on a vues ci-dessus. Le Latin de Paul Jove (49) ne dit point cela, & il est faux dans le fond que Laurent Valla, en composant cet Ouvrage, ait commis tous les barbarismes qu'il a reprochez à d'autres Auteurs. IV. On n'a point cru comme l'assûre Mr. Varillas, que Laurent Valla se banit de la Cour de Naples à cause que cet Ouvrage fut méprisé. Il y eut d'autres disgraces, & bien plus rudes (50), qui le contraignirent à sortir de cette Cour. V. Il faut être bien simple pour s'imaginer que la mere de ce savant homme fit l'Epitaphe de son fils. Il est vrai qu'on lit ces paroles dans l'Inscription du tombeau, *Catharina mater filio pientissimo posuit*; mais selon le style des Epitaphes cela ne veut dire autre chose, sinon que la mere fit construire ce sépulcre. Par ce faux principe de Varillas nous devrions croire, que des personnes, qui n'ont jamais su un mot de Latin, ont composé de très-belles Epitaphes en cette Langue; car on en trouve beaucoup de ce genre-là au bas desquels ont lit *mœstissima conjux*, ou *mater*, ou *filia posuit*, ou *mœstissimi filii posuerunt.* VI. Comme une faute en amene une autre fort souvent, Mr. Varillas est tombé dans une nouvelle méprise; pour avoir cru que la mere de Laurent Valla fit l'Epitaphe de son fils, il assûre que *personne* ne la voulut *soulager de cette peine.* VII. Quant à ce qu'il dit, que Valla donna un mauvais exemple *dans la Republique* de

(35) Jov. Pontanus, de Sermone, *Libr. VI, Cap. IV, pag.* 1737.

(36) Gesner. *in* Biblioth. *folio* 478.

(37) Vossius, de Rhetoricæ natura ac constitutione, *pag.* 48.

(38) Pontanus *dit pourtant, comme on l'a vu ci dessus,* profiterique PALAM habere se quoque in Christum spicula.

(39) Vossius, de Rhetoricæ natura ac constitutione, *pag.* 48.

(†) *Lib.* I. *de sermone.*

(‖) *Fol.* 87. *edit. anni* 1513.

(40) Spondanus *ad ann.* 1447, *num.* 10.

(‡) *Laur. Val. Not. in Epist. I. ad Cor. Cap. 9. v.* 13.

(41) Simon, Histoire Critique des Commentateurs du Nouveau Testament. *Chap. XXXIV, pag.* 485.

(42) Theophil. Raynaudus, *in* Hoploth. *Sect. II, Seri. I, cap. V, pag. m.* 16, 17.

(43) Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 218.

(44) Vossius, de Hist. Latinis, *Libr. I, cap. XXVII, pag.* 144. *Il cite la* Testudo *de Mariangelus Accursius.*

(45) Lud. Vives de tradendis Disciplinis. *Libr. III, pag. m.* 287.

(46) Varillas, Anecdotes de Florence, *pag.* 165.

(47) *Qui* [illegible] *Pontificis* [illegible] *Neapolim ad Alfonsum regem se contulit.* Jovius, *in* Elogiis, *Cap. XIV, pag.* 36.

(48) *Apud quem (Alfonsum regem) de avitis bell. in Hispania atque Sicilia gestis Historia perscripta est.* Idem, ibid.

(49) *Eo stylo charactere ut ejus minime videri possit qui cæteris elegantiarum præcepta tradiderit.* Idem, ibid.

(50) *Voiez ci-dessus la Rem.* (D).

a fait quelques fautes.

de lettres en publiant le premier (51) *des livres entiers d'invectives & de recriminations*, je le renvoie à Mr. de Larroque, qui lui a montré (52) que ſaint Gregoire de Nazianze, & ſaint Hilaire, ont publié des Invectives, l'un contre l'Empereur Julien, l'autre contre l'Empereur Conſtance. On pourroit remonter plus haut; car quoi qu'il y ait lieu de douter que l'Invective de Sallufte contre Ciceron, & celle de Ciceron contre Sallufte, ſoient l'Ouvrage des Ecrivains dont elles portent le nom, il eſt certain qu'elles ſont antérieures au ſiecle de Conſtantin. On ne peut pas prétendre que Varillas n'a voulu parler que des Ecrivains Chrétiens; car la République des Lettres dont il parle n'exclut point le Paganiſme. Mais quand même nous aurions la complaiſance de nous renfermer dans le Chriſtianiſme, nous aurions encore d'autres exemples à lui opoſer que ceux dont Mr. de Larroque fait mention. N'avons-nous pas deux Ouvrages d'Invectives de Ruffin contre ſaint Jerome (53)? Je parle ailleurs (54) d'une Invective qui fut faite dans le ſiecle même de Laurent Valla, mais avant qu'il ſongeât aux ſiennes. Et Petrarque qui l'a precédé de cent ans ne fit-il pas des Invectives contre un Médecin? VIII. Il n'eſt pas vrai que Laurent Valla *ne loüa jamais d'autre Grammairien de ſon tems que* Candidus Décember (55). C'eſt commettre pour la quatrieme fois la même faute; car le fait eſt faux dans le fond, & l'on a très-mal traduit ſon Original (56): les paroles de Paul Jove ſervent de loüange à Décember ſans contenir l'excluſion d'aucun autre Grammairien.

(51) *Lourde faute de Langage; car ces paroles peuvent être priſes en ce ſens*, entre les livres entiers d'invectives ce'ui qui eſt le premier en rang fut publié par Laurent Valla.

(52) Larroque, *Preface des* Nouvelles Accuſations contre Mr. Varillas.

(53) *On les imprime ordinairement dans le IX Volume des Oeuvres de ſaint* Jerôme.

(54) *Dans la Remarque (B) de l'Article* VERGERIUS.

(55) Varillas, Anecd de Florence, *pag.* 167.

(56) *Candidus December* .... *Laurentii Vallæ teſtimonio exactiſſimæ cenſuræ Grammaticus.* Paulus Jovius, *in Elogiis, Cap. XV, pag.* 39.

VALLA (GEORGE) nâtif de Plaiſance, Médecin & Profeſſeur aux belles Lettres à Veniſe, a fleuri après le milieu du XV Siecle (*a*). Il étoit ſavant & en Grec & en Latin, & il compoſa beaucoup de Livres tant de Médecine que de Litérature (*A*). Il irrita tellement le Duc de Milan par ſon zêle trop impétueux pour la faction des Trivulces, que ce Prince le perſécuta beaucoup, juſques à le faire mettre en priſon dans Veniſe même (*b*). Il ſoufrit les plus fâcheuſes incommoditez dans cet état de captivité; mais ſa cauſe aiant été jugée, il fut déclaré abſous, & on lui rendit ſa Charge. Il ne l'exerça pas long tems depuis ce tems-là; une mort ſubite l'ôta du monde peu de tems après: il étoit prêt de ſortir de ſon logis pour aller faire leçon, rien ne l'arrêtoit qu'un certain beſoin naturel d'aller à la garderobe, & il y expira comme Arius l'Héréſiarque. Ses Ecoliers l'attendirent fort long tems dans l'Auditoire, & furent ſaiſis d'un grand chagrin (*B*), lors qu'ils aprirent pourquoi il ne venoit pas. Il devoit continuer ce jour-là à leur expliquer un endroit des Tuſculanes de Ciceron qui concerne l'immortalité de l'ame (*c*). Pierius Valerianus (*C*) qui

(*a*) *Claruit ſub Friderico III. juxta Trittemium verò ſub Maximiliano Venetiis, A.C.* 1494. *Juſtus in Chronol. Medic.* Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342. Konig *le met à l'an* 1528. *Mr.* Baillet, Jugemens des Sçavans, *num.* 609, *le ſupoſe vivant en* 1541.

(*b*) Pierius Valerianus, de Literatorum Infelicitate, *Libr. I, pag. m.* 27.

(*c*) *Tiré de* Pierius Valerianus, *ibid.*

(*A*) *Il compoſa beaucoup de Livres tant de Médecine que de Litérature.*] Voici le Titre de quelques-uns: *De tuenda ſanitate per victum, & quæ ſecundum cujuſque naturam in victu ſequenda aut fugienda ſunt. De humani corporis partibus. De differentiis pulſuum. De corporis commodis & incommodis. Univerſæ Medicinæ ex Græcis potiſſimum contracta libri ſeptem.* On remarque dans le *Lindenius renovatus*, que ce dernier Ouvrage eſt une partie de celui qui a pour Titre *Expetenda & Fugienda* (1). Ajoûtons que notre Valla traduiſit du Grec le Livre de Rhazis *de Peſtilentia*, celui de Pſellus *de Victus ratione*, celui d'Alexandre d'Aphrodiſée *de Febrium cauſis & differentiis*, celui de Nemeſius *de Natura Hominis* (2), & quelques autres (3). Diſons en paſſant que Mr. Huet l'apelle un fort mauvais Traducteur (4). Les Livres de Litérature compoſez par Valla ſont; ou des Traitez de Grammaire & de Rhétorique, ou des Commentaires ſur quelques Livres de Ciceron, ſur la Poëtique d'Horace, ſur Juvenal, &c. Il commenta auſſi le ſecond Livre de Pline. Cet Ouvrage fut imprimé à Veniſe l'an 1502 *in* 4 (α). Il faut qu'il ſoit bien rare, puis que le Pere Hardouïn n'a pu le trouver (5). Mais n'oublions pas l'Ouvrage *De expetendis & fugiendis rebus*: c'eſt une eſpece d'Encyclopédie dont Paul Jove parle avec aſſez de mépris; car il ne faut point douter que les paroles que je vais citer ne ſe raportent à cette compilation; *Diſciplinas, literaſque omnes, uno ingenti volumine complexus, multa potius didiciſſe, quàm in eo celeri tranſcurſu perdiſcenda poſteris reliquiſſe videtur. Quandoquidem coacervantis omnia, indefeſſeque ſcribentis, requiſitus ille Romanæ elocutionis ſpiritus omnino defuerit, quo uno voluminum vita præclarè alitur, longiſſimèque producitur* (6). Jean Pierre Valla fils de l'Auteur la fit imprimer, & reconut humblement qu'elle n'étoit point parfaite: il en fit beaucoup d'excuſes aux Lecteurs (7) ſur ce que la mort avoit empêché ſon pere d'y mettre la derniere main. Cet Ouvrage eſt diviſé en XLIX Livres ou VII Sepmaines. Le Sieur Sorel l'a critiqué fortement (8). Geſner obſerve que George Valla avoit emprunté des Grecs quantité de choſes ſans en faire aveu. *Nos ſane obſervavimus Georgium Vallam à Græcis permulta diſſimulanter eſſe mutuatum, & non pauca perperam in Latinum ſermonem tranſtuliſſe* (9). On le peut donc placer dans les Liſtes des Plagiaires.

§ (α) Il en a paſſé par mes mains à une Auction un Exemplaire de cette Edition, il n'y a guére plus d'un an: & Jean Pierre Valla fils de George fit réimprimer *in fol.* le même Livre, auſſi à Veniſe, & pareillement en 1502. chez Simon Bevilaque, avec d'autres Ouvrages de ſon Pere, & particulierement ſes *Commentationes in Ptolomæi Quadripartitum* dont Mr. Bayle n'a point parlé. Cette Edition, au reſte, ſe trouve deux fois dans la Bibliotheque Roiale de Berlin, & il ne ſeroit pas mal à propos d'en faire avertir le Pere Hardouin. REM. CRIT.

(*B*) *Ses Ecoliers .... furent ſaiſis d'un grand chagrin.*] La Citation que l'on va lire ſera plus longue que ce Texte ne le demande; mais j'en uſe ainſi afin qu'on voie un peu amplement avec quelle eſtime les Diſciples de notre Valla parloient de lui: *Haud ita multo poſt cùm mane ſummo paratus eſſet conferre ſe ad auditorium, ubi tunc Tuſculanas Ciceronis quæſtiones prælegebat, deque animæ immortalitate vehementiſſimè, doctiſſimèque quotidie diſſerebat, dum interim corpori vacaturus excrementa cibi dejecit, animam etiam morte ſubitaria exhalavit. Nos qui quotidie ad admirandam hominis doctrinam ſub matutinum crepuſculum conveniebamus; non prius tali nos doctore defraudatos intelleximus, quàm hora profitendi fruſtrà elapſa certos, qui moræ cauſam ſciſcitarentur, domum ejus delegavimus, qui redeuntes gymnaſium noſtrum præter omnium ſpem, quia nullum malæ valetudinis incommodum præceſſerat, voce illa erudita ſpoliatum atque orbatum renunciaverunt* (10).

(*C*) *Pierius Valerianus ...... fait des Réflexions judicieuſes ſur la nature de cette mort.*] Il commence par obſerver, qu'il y aura des perſonnes qui compteront pour un grand bonheur que George Valla ſoit mort ſans avoir été malade. Il dit enſuite que ſelon les Loix Chrétiennes, il faut regarder la mort ſubite comme une infortune. Puis il obſerve que ſelon la Philoſophie cet accident, & tout autre qui ne dépend point de nous, ne doivent point paſſer pour un mal. Enfin, il veut bien qu'on croie que la maniere dont Valla mourut eſt un bonheur, puis que ſa mort ne fut précédée ni de douleurs, ni d'inquiétudes: *Erunt qui genus hoc mortis inter mortalium felicitates enumerabunt, quippe nullo dolore prævio, nulloque mortis metu ſtatim exanimari. Nos tamen ex Chriſtianæ pietatis inſtitutis miſerrimum hoc exiſtimamus, ex Philoſophiæ verò præceptis, neque quidem calamitates alias, quæ alterius, non noſtri juris ſunt, mala exiſtimo; ſed erit ſuper hoc alias differendi locus. At fuerit felix Valla, quia cruciatu nullo, nulliusque rei anxius è vita migravit, nobis certè ejus diſcipulis calamitoſa fuit hominis mors, quibus eruditionis ſuæ tam triſte deſiderium reliquit* (11). Tout cela eſt fort ſenſé; car les douleurs violentes d'une maladie de quinze jours, & les langueurs d'une longue maladie, réduiſent l'homme à un triſte état, naturellement parlant. Il ne peut jouïr, ni des plaiſirs défendus, ni des plaiſirs légitimes; il ſoufre en ſon corps & en ſon ame; ſes membres lui font ſentir pluſieurs incommoditez: ſa raiſon en eſt abatue; il ſe chagrine, il craint la mort; & il ne peut ſonger ſans horreur à l'aproche de ce Roi des épouvantemens. Une mort ſubite vous épargne tout cela: elle doit donc paſſer pour un grand bonheur, à moins qu'on ne conſidere les dogmes de l'Evangile. C'eſt pourquoi Pierius Valerianus à inſéré judicieuſement cette exception. La Théologie nous enſeigne que l'homme pecheur n'entre point dans le Roiaume de Dieu ſans ſe repentir de ſes faute: & l'expérience nous enſeigne que tous les hommes ſont pécheurs. Selon ces principes, on doit regarder comme un grand malheur de mourir ſubitement, attendu qu'une telle mort ne donne pas le loiſir de s'humilier devant Dieu, & d'implorer ſa miſéricorde par les mérites de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Or un homme qui ſe préſente pécheur, & impénitent, au thrône de Dieu ne peut attendre que la damnation éternelle. C'eſt la doctrine du Chriſtianiſme. C'eſt en vain qu'on allégueroit qu'un prédeſtiné au ſalut ne peut point mourir ſans pénitence quoi que ſa mort ſoit ſubite, & qu'un réprouvé ne peut point mourir pénitent quoi que ſa mort ſoit précédée d'une longue maladie: c'eſt en vain, dis-je, qu'on allégueroit cela; car cette Remarque ne pourroit point ſatisfaire les ſcrupules de ceux qui raiſonneroient ainſi: un prédeſtiné au ſalut ſe reconcilie toûjours avec Dieu avant ſa mort; ceux qui meurent de mort ſubite n'ont pas le tems de ſe reconcilier avec Dieu; ils ne ſont donc pas prédeſtinez au ſalut. J'avoue que l'on ſeroit téméraire ſi l'on avançoit la mineure de ce Syllogiſme comme un fait certain; mais enfin c'eſt ce qu'on peut dire de plus ſpécieux contre le prétendu avantage que pluſieurs trouvent dans la mort ſubite. Ils ne manquent pas

(1) *Extant operis ſui expetendorum & fugiendorum libri* 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 342.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Voiez la* Bibliotheque de Geſner, *folio* 273.

(4) *Nec felicius Georgii Vallæ labor ille ſucceſſit, nam & à Græcis diſſentit ſæpe, & quæ aſſequitur non raro pervertit.* Huetius, de claris Interpretibus, *pag. m.* 221. *Voiez ci-deſſous les paroles de* Geſner.

(5) *Vide* Harduini *Præfation. in* Plinium.

(6) Paulus Jovius, *in* Elog. *Cap. CXIII, pag.* 256.

(7) *In* Epiſtola nuncupatoria *Voiez* Geſner, *in* Biblioth. *folio* 273.

(8) Sorel, de la Perfection de l'Homme, *pag.* 289, 290.

(9) Geſner, Biblioth. *folio* 273.

(10) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelicit. *Libr. I, pag.* 27, 28.

(11) Pierius Valerianus, de Litterator. Infelicit. *Libr. I, pag.* 28.

qui m'aprend ceci, fait des réfléxions judicieuſes ſur la nature de cette mort.

pas d'obſerver que les maladies ſont très-ſouvent un grand obſtacle à la pénitence, ſoit parce qu'elles font perdre l'eſprit & le jugement, ſoit parce qu'elles affoibliſſent de telle ſorte la raiſon, & la mémoire, qu'on eſt peu capable de réfléchir ſur les véritez de ſon Catéchisme, & de profiter des exhortations d'un Théologien, ſoit enfin parce qu'elles portent au dépit & au murmure quand elles ſont longues. Cette diſpoſition meine tout droit à l'impénitence, & à l'endurciſſement, & quelquefois même à l'impiété. Quand nous conviendrions de ces choſes, nous ſerions toûjours en droit d'avancer que les maladies produiſent bien plus ſouvent un meilleur effet. Ainſi, pour trouver heureuſe la mort de Gregoire Valla, il ne la faut pas conſidérer ſelon des vues Chrétiennes; mais avec les yeux d'Auguſte. La mort heureuſe, ſelon le goût de cet Empereur, étoit celle qui n'étoit point précédée de quelque mal; il ſe ſouhaitoit une telle mort, il la ſouhaitoit aux ſiens. Il trouvoit là ce que les hommes de bien trouvent dans la mort des Juſtes, c'eſt-à-dire un objet de vœu. Il eut à-peu-près ce qu'il ſouhaitoit: *Sortitus exitum facilem & qualem ſemper optaverat. Nam fere quoties audiſſet cito ac nullo cruciatu defunctum quempiam ſibi & ſuis* εὐθανασίαν *ſimilem (hoc enim & verbo uti ſolebat) precabatur* (12). Ceſar ſon pere d'adoption avoit été dans le même ſentiment. Il trouvoit digne de mépris cette lenteur avec laquelle le Cyrus de Xenophon alla à la mort, & rien ne lui ſembloit plus commode que de ſortir de ce monde à l'improviſte: *Illud plane inter omnes fere conſtitit, talem ei mortem pene ex ſententia obtigiſſe. Nam & quondam cum apud Xenophontem legiſſet, Cyrum ultima valetudine mandaſſe quædam de funere ſuo, aſpernatus tam lentum mortis genus, ſubitam ſibi celeremque optaverat. Et pridie quam occideretur in ſermone nato ſuper cœnam, apud M. Lepidum, quisnam eſſet finis vitæ commodiſſimus, repentinum, inopinatumque prætulerat* (13). Heſiode compte parmi les prérogatives du ſiecle d'or la maniere dont les hommes y mouroient. C'étoit entre les bras du ſommeil. Un de nos Critiques a blâmé Ovide d'avoir oublié ce privilege en faiſant la deſcription des félicitez de ce tems-là. Mr. Menage s'eſt ſouvenu de cette Cenſure lors qu'il a dit que ſon pere étoit mort de cette façon. Voici ſes paroles: *At verò cùm dormiturus caput in cervical inclinaſſet, ecce tibi confeſtim exanimatus eſt. Dictum eſt ſenis Aſcræi, aureâ ætate mortales quaſi domitos ſomno interiiſſe: quam rem optimam, ut hoc te obiter doceam; neque enim te docendi occaſionem ullam prætermittere debere mibi videor; in optimi illius ſæculi deſcriptione omittere Pelignum Vatem non debuiſſe, rectè à Julio Scaligero animadverſum. Eo igitur modo placido & quieto parens meus fato functus eſt* (14). Vous voiez bien que ſon goût, & celui de Scaliger le pere (15), étoient conformes à celui d'Auguſte. Ils auroient apliqué très-volontiers à ceux qui meurent ainſi notre Proverbe, *le bien leur vient en dormant*. Voiez ci-deſſus la Remarque (*F*) de l'Article REGIUS.

(12) Sueton. *in* Auguſto, *Cap. C.*

(13) Sueton. *in* Cæſare, *Cap.* *LXXXVII.*

(14) Ægidius Menagius, *in* Vitæ Guillelmi Menagii, *pag.* 76, 77.

(15) *Dans ſa Remarque ſur le paſſage que j'ai cité il parle ainſi:* Voicy les paroles de Jule Scaliger, qui ſont du livre v de ſa Poëtique au chapitre 8: *Omiſſit autem illud Heſiodi, longè optimum in hac ætate,* Θνῆσκον δ' ὥς ὕπνῳ δεδμημένοι. L'endroit d'Heſiode eſt de ſon Ἔργα καὶ Ἡμέραι.

VALLA (NICOLAS) Docteur en Droit, & Chanoine de l'Egliſe de ſaint Pierre à Rome, vivoit au XV Siecle. Il entreprit de traduire l'Iliade en Vers Latins; mais la mort ne lui permit pas de venir à bout de cette entrepriſe (*a*). Ce qu'il en avoit traduit fut imprimé après ſa mort l'an 1474, & reimprimé l'an 1541 (*A*). Nous avons auſſi ſa Verſion Latine d'un Poëme d'Héſiode (*b*), & deux Lettres en Vers élégiaques. Il mourut fort jeune (*B*), l'an 1473 (*c*). Son pere LÆLIUS VALLA (*d*), Docteur en Droit, fut Avocat Conſiſtorial (*e*).

(*a*) *Voiez* Voſſius, de Poët. Latin. *pag.* 80.

(*b*) *De celui qui a pour Titre* Ἔργα καὶ Ἡμέραι, Opera & Dies. *Cette Verſion eſt en Vers épiques, & fut dédiée à Pie II. Voiez* Geſner, *in* Biblioth. *folio* 524.

(*c*) Konig, Biblioth *pag.* 828, *où il obſerve que ſon Epitaphe ſe trouve à la page* 117 *de la* Rome de Fabricius.

(*d*) *Ou de* Valle.

(*e*) Voſſius, de Poët. Latin. *pag.* 80.

(*A*) *Ce qu'il en avoit traduit fut imprimé ... & reimprimé l'an* 1541.] La prémiere de ces deux Editions fut faite à Rome, & n'a été conue ni à Geſner, ni à ſes Abbréviateurs. Elle contient le III, le IV, le V, le XIII (1), le XVIII, le XX, le XXII, le XXIII, & le XXIV Livres de l'Iliade, & quelque peu du XIX. On joignit à la ſeconde Edition les ſix Livres de Joſeph Iſcan *de Bello Trojano*, & la Traduction de quatre Livres d'Homere (2) faits en Vers Latins par Opſopæus (3).

(*B*) *Il mourut fort jeune.*] C'eſt de quoi Voſſius n'a rien dit; mais nous l'aprenons de Pierius Valerianus. *Inter Romanos autem*, dit-il (4), *paucis antè annis non ignobilis fuit Nicolaus Valla ſummæ juvenis eruditionis, Græcis, Latiniſque literis apprimè doctus, qui quidem adoleſcens admodum ad Homeri ſublimitatem eleganti Latini carminis facilitate cœperat aſpirare. Is tamen nondum alterum à vigeſimo egreſſus annum fati quadam inclementia eruditorum omnium ſpei ſurreptus eſt.* Ce qui fait ici quelque peine eſt de voir que Valerianus, qui écrivoit ſous Clement ſeptieme (5), diſe, qu'il n'y avoit que peu d'années que Valla étoit mort à l'âge de vingt & un ans. Cela ne conviendroit pas dans la rigueur de l'exactitude à un homme qui dédia un Poëme à Pie II. Notez que je conſidere ici les manieres particulieres dont Valerianus s'exprime ordinairement dans le Traité que je cite.

(1) *Exceptez-en à la fin plus de deux cens Vers. Voiez* Voſſius, de Poet. Lat. *pag* 80.

(2) *Ce ſont le I, le II, le IX, & le X de* l'Iliade. Voſſius, *ib.*

(3) *Tiré de* Voſſius, *ibid.*

(4) Pierius Valer. de Litterat. Infel. *Libr. II, pag.* 55.

(5) *Voiez ſon Traité* de Litteratorum Infelicitate, *init. & pag.* 11.

VALLA (NICOLAS) en François *du Val*, Conſeiller au Parlement de Paris (*a*), & enſuite au Parlement de Rennes, eſt Auteur d'un Livre de Juriſprudence (*A*), qui eſt aſſez eſtimé. Il floriſſoit au XVI Siecle. Il fait mention de ſon gendre qui s'apelloit Jaques Capel, & qui étoit Conſeiller au Parlement de Bretagne (*b*). Konig le confond avec le Nicolas Valla de l'Article précédent (*c*). Il n'eſt pas hors d'aparence que notre du Val eſt le même Conſeiller au Parlement de Paris qui parut ſuſpect de Luthéraniſme dans la fameuſe Mercuriale de l'an 1559, & qui évita par la fuite le danger qui le menaçoit (*d*). Mr. de Thou le nomme *Nicolaus Valla* (*e*).

(*a*) *Voiez* Paſquier, Recherch. de la France, *Livr. IX, Chap. XXXIX, pag. m.* 902.

(*b*) Nicolaus Valla, de Rebus dubiis, *Tract. VIII, circa fin. pag. m.* 136.

(*c*) Konig, Biblioth. *pag.* 828, *où il donne à* Nicolas Valla, *Traducteur* d'Heſiode, *& mort à Rome l'an* 1473, *le Traité* de Rebus dubiis.

(*d*) Thuan. *Libr. XXII, pag. m.* 453.

(*e*) *Idem, ibid. pag.* 452.

(*A*) *Il eſt Auteur d'un Livre de Juriſprudence.*] En voici le Titre: *De Rebus dubiis & Quæſtionibus in Jure controverſis Tractatus XX.* Je me ſers de la cinquieme Edition qui eſt celle d'Arnheim 1638 *in* 4.

VALLE (ROLANDUS A') Juriſconſulte Italien, vivoit au XVI Siecle. Il n'étoit pas de Caſalmaggiore dans le Milanez, comme l'ont cru quelques-uns, mais de Caſal dans le Montferrat. (*A*) Il compoſa beaucoup de Livres dont on a fait pluſieurs Editions, ſoit en Italie, ſoit en France, ſoit en Allemagne (*B*). Sa Latinité eſt fort plate, & ne tient rien de la politeſſe qui s'étoit déjà introduite parmi les Juriſconſultes.

VAL-

(*A*) *Il n'étoit pas de Caſalmaggiore dans le Milanez, comme l'ont cru quelques-uns, mais de Caſal dans le Montferrat.*] Quenſtedt qui n'ignore pas qu'il étoit *Patritius Caſalenſis, Eques & Primarius Montisferrati Senator*, (ce ſont les titres qu'il prend à la tête de ſes Ouvrages) s'imagine fauſſement qu'il étoit de Caſalmaggiore, & le met au nombre des Hommes illuſtres que le Milanez a produits (1). Voici une preuve bien convaincante de ſon erreur, & qui en paſſant nous aprendra l'état miſérable où la guerre réduiſoit le Montferrat l'an 1551. *Practicus Papien ... dicit ſe hanc quæſtionem habuiſſe* IN PATRIA MEA MONTIS FERRATI, *(quæ hodierna die, quæ eſt dies 27 Septemb. Anni* 1551, *eſt multùm infœliciſſima propter bellorum tumultus, tot tantasque hoſpitationes militum, quæ adeo intolerabiles ſunt quod coguntur nedum pauperes, verum etiam & nobiles & divites omnem ſubſtantiam viliſſimo pretio vendere, ac derelinquere patriam, & in externas Provincias ſe conferre) qui movetur* (2).

(*B*) *Il compoſa beaucoup de Livres dont on a fait pluſieurs Editions, ſoit en Italie, ... ſoit en Allemagne.*] Son Traité *De lucro dotis*, imprimé à Veniſe l'an 1567, & l'an 1584, fut reimprimé à Cologne l'an 1599 *in* 8, comme auſſi ſon Traité *De Inventarii confectione*, qui avoit paru à Veniſe *in* 8 l'an 1573 & l'an 1584. Ses Conſeils *quibus graves præcipuæ Juris Controverſiæ, de Jure in Regnis, Principatibus, Ducatibus, Comitatibus, Marchionatibus, & Feudis acquirendo vel amittendo deciduntur, &c*, comprenent IV Volumes *in folio* dans l'Edition de Veniſe 1592. Ils avoient été déjà imprimez ſéparement dans la même ville, & les deux prémiers avoient été reimprimez à Lion l'an 1566, & avec le troiſieme l'an 1580 (3).

(1) Quenſtedt, de Patriis Viror. illuſtrium, *pag.* 295.

(2) Roland. à Valle, *in* Tractatu de lucro dotis, *Quæſt. XXVI, pag.* 96 *Edit. Colon.* 1599.

(3) *Voiez* l'Epitome de la Bibliotheque de Geſner, *pag. m* 736, *&* le Catalogue d'Oxford, *pag.* 220.

VALLE'E (GEOFROI DE LA) nâtif d'Orleans, fit imprimer à Paris un Livre intitulé, *Erre Geru, le fleau de la foy bigarrée.* C'est un Livre plein de blasphêmes & d'impiétez contre Jesus-Christ. L'Auteur fut brûlé à Paris pour son Hérésie l'an 1574. On l'apelloit ordinairement *le beau Vallée* (*a*). Voilà ce qu'on trouve dans la Bibliotheque Françoise de La Croix du Maine. D'autres disent que cet homme-là fut brûlé pour son Athéïsme à Paris l'an 1571, & qu'il avoit composé un Livre intitulé, *L'Art de ne rien croire* (*b*). Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce Livre à ce qu'il prétend (*A*). Je m'etonne qu'il y ait si peu d'Auteurs qui parlent de cet Athée, & que presque tous ceux qui en font mention soient fondez sur le témoignage de ce Jésuite Espagnol.

(*a*) *Tiré de* La Croix du Maine, *pag.* 225. René de la Barre, *au commencement de ses* Notes sur Novatien de Trinitate, *dit qu'on apelloit cet homme-là* Bellum Vallensem. *C'est à-dire le beau Vallee.*
(*b*) Maldonatus in Matth. *Cap.* XXVI, *pag. m.* 572. *à la marge. D'autres marquent l'an* 1572.

(*A*) *Maldonat a fait une fausse réflexion sur une chose contenue dans ce Livre à ce qu'il prétend.*] Voici les paroles de ce Jésuite: *Nonnulli progressi sunt longius, ut nihil crederent, quorum unus cum libellum quemdam his annis de arte nihil credendi composuisset, nihil in eo nisi hoc unum verum dixit, oportere prius Calvinistam fieri qui atheus esse volet. Fuerat ille antea Calvinista, fuit postea atheus, & unicuique in sua arte credendum est. Verissima sententia: nam quisquis Calvinista est, si ea quam ingressus est incredulitatis via ire pergat, ad nihil credendum perveniat necesse est* (1). On ne sauroit croire combien il y a de Jésuites, & d'autres Controversistes du Parti Romain, qui ont copié ce passage de Maldonat. Quelques-uns même le falsifient; car ils suposent que ce Geofroi de la Vallée s'étendoit beaucoup dans son Livre, à faire voir que quiconque veut être Athée doit prémiérement être Calviniste (2). Maldonat n'avoit point dit que cette These fût traitée amplement dans le petit Livre *de Arte nihil credendi.* Ses Copistes n'ont pas marché sur ses traces en raisonnant là-dessus. Ils suposent que cet Athée parla ainsi, à cause qu'il crut que la Secte de Calvin étoit si abominable, que tous ceux qui la considérent de près aiment mieux n'avoir point de Religion, que d'être de celle-là, *Cur autem dixit eum, qui atheus esse volet, oportere prius Calvinistam fieri; nisi quod putaret, tàm fœdam ac profligatam esse Calvini sectam, ut qui eam prope aspexisset, mallet nullam; quàm talem sectam profiteri* (3)? C'est le Jésuite Becanus qui dit cela. Il ajoûte que les fruits du Calvinisme sont pires que les fruits de l'Athéïsme, & qu'encore que les Athées ne croient pas une Providence, ils ne laissent pas de suivre en bien des choses les regles de l'honnêteté. Ils ne dérobent, ni ne tuent, ils abhorrent le mensonge, ils gardent la foi promise, ils détestent les guerres injustes, ils aiment la paix: mais au contraire les Disciples de Calvin sont instruits à compter pour rien les mensonges, les parjures, les adulteres, & les sacrileges; car ils croient que Dieu impose la nécessité de les commettre, & que les prédestinez ne sauroient périr quoi qu'ils fassent. *Si ex fructu doctrina cognoscenda est; pejores fructus Calvini, quàm Atheorum doctrina parit. Hi tametsi negent Deum aliquem orbi præsidere, honestatem tamen, & rectæ rationis ductum ac directionem in multis sequuntur, & multa rectè agunt, quæ laudari possunt. Cavent furta, homicidia, rapinas, à mendacio abhorrent; juramenti religionem colunt; servant fidem alteri promissam; bellum injustum detestantur; pacem ac tranquillitatem amant. At contra docentur à Calvino discipuli, parvi pendere mendacia, perjuria, adulteria, rapinas, libidines, sacrilegia. Unde hoc? Quia Deus, inquiunt, æterna sua prædestinatione necessitatem, &c* (4). Cette objection de Becanus est si grossiere, que personne n'a besoin d'en être averti. C'est pourquoi je me contente de dire, qu'il se fût rendu moins ridicule s'il eût suivi son Original de point en point. Je ne prétens pas qu'en raisonnant comme Maldonat, il eût bien philosophé: je dis seulement que son objection auroit été moins absurde. Voions la pensée de Maldonat. Il veut que le Calvinisme aiant une fois secoüé le joug de la tradition à l'égard de la présence réelle, sous prétexte que c'est un dogme embarrassé de mille difficultez, & contraire aux sens & à la raison, ait fourni à toutes sortes d'Hérétiques une méthode générale de rejetter tous les mysteres; & qu'en effet quelques Calvinistes plus subtils & plus incrédules que les autres ont nié la Trinité, par les mêmes Argumens dont ils s'étoient déjà servis pour nier la Transubstantiation (5). Quelques-uns, ajoûte-t-il, sont allez encore plus loin, & jusques à ne rien croire, & c'est à quoi les devoit conduire nécessairement le chemin qu'ils avoient pris: ce que je remarque, poursuit-il, non pas pour injurier les Calvinistes, mais pour leur montrer le précipice qui est au bout de leur route, & pour faire ensorte qu'à la vue de ce grand peril, ils se retirent de cette voie de perdition. Ce lieu commun de Maldonat mérite la réprimende par deux endroits: car, I, en prémier lieu c'est donner trop d'avantage aux Libertins & aux Esprits forts, que d'avouër que lors qu'on préfere les lumieres de la raison à l'autorité des Conciles qui ont défini la réalité, on entre dans une route qui conduit à l'Athéïsme. N'est-ce pas dire que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas moins contraire aux notions communes, que celui de la Transubstantiation? N'est-ce pas dire que pour croire cette existence, il faut sacrifier aveuglément à l'autorité de la tradition les lumieres les plus distinctes de la Philosophie; comme il faut les sacrifier à cette même autorité, pour croire ce que les Papistes enseignent concernant l'Eucharistie? Or qu'y auroit-il de plus pernicieux à la Religion qu'un semblable aveu? Il est donc très-nécessaire de mettre des bornes à cette objection. Il faloit seulement dire que la breche, faite aux décisions des Conciles par la rejection de la présence réelle, se peut étendre jusqu'aux autres dogmes incompréhensibles de la Communion Romaine, II, Maldonat ignore le principe de ceux qu'il apelle Calvinistes. Bien loin qu'ils enseignent qu'il faut rejetter un Dogme dès que la raison ne le comprend pas, ou qu'elle peut le combatre par des argumens presque invincibles, qu'ils sont les prémiers à dire & à soutenir que rien ne peut être plus pernicieux, que de se régler sur la raison dans le choix de telles ou de telles doctrines. C'est ce qu'ils alléguent incessamment aux Sociniens, avec la nécessité de captiver son entendement à l'obéissance de la foi. De sorte que quand même le principe que le Jésuite Espagnol a voulu combatre seroit aussi dangereux qu'il le représente, il n'auroit rien dit de juste contre les Calvinistes, en tâchant de profiter du Livre de Geofroi de la Vallée.

Voilà de quelle maniere il faudroit traiter dans un Ouvrage critique comme celui-ci, non seulement les erreurs de fait, mais même le mauvais usage d'un fait véritable.

(1) Maldonat. in Evangel. Matthæi, *Cap.* XXVI, *pag. m.* 572.

(2) *In suo libro* de Arte nihil credendi, *fuse contendit eum qui Atheus futurus est, Calvinistam prius esse debere.* Henricus Fitz Simon, Brittannom. *pag.* 107.

(3) Martinus Becanus, Opusculorum Theologicorum, *Tom.* 1, *pag. m.* 175.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Multos jam Calvinistas videmus qui ingeniosiores & magis increduli, id est magis Calvinistæ cæteris erant, eò jam pervenisse, ut qua ratione hoc prius mysterium* (Eucharistiæ) *non credebant, nunc Trinitatis mysterium non credant, cæterosque Calvinistas sicut Calvinistæ nos tam quam nimis simplices & credulos rideant.* Maldonatus in Evangel. Matthæi, *Cap.* XXVI, *pag.* 572.

VANDER-LINDEN (JEAN ANTONIDES) Professeur en Médecine à Leide, n'est pas le prémier habile homme de sa famille. Quelques-uns de ses ancêtres avoient eu de l'emploi dans la République des Lettres, comme on l'exposa dans son Oraison funebre, avec un détail fort exact de sa Généalogie (*A*). Il nâquit à Enckhuise (*a*) le 13 de Janvier 1609. Il fut envoié

(*a*) *C'est une Ville de la Noord-Hollande ou de la Hollande Septentrionale.*

(*A*) *On exposa . . . avec un détail de fort exact se Genéalogie.*] On remonte jusqu'à l'*abavus*, jusqu'au quatrieme aieul. Il étoit bourgeois d'Harderwic, & s'apelloit Henri REGNIER. Sa maison aiant péri dans l'incendie de la ville, il se transporta à Naerde (1). Son fils ANTOINE y fut Régent d'une Classe, Chantre au Chœur, & Sécrétaire de la ville: c'étoit un bon Papiste; mais il fut orthodoxe dans un point, qui au jugement de Cocceïus est le sommet du Christianisme (2); je parle du droit que les enfans de Dieu obtiennent en Jesus-Christ par la foi, entant qu'ils sont faits un même corps avec lui par son Esprit. Antoine laissa un fils nommé Henri, né l'an 1546 qui aprit les Langues savantes, & qui souffrit constamment une infinité d'embarras pour la Religion Réformée. Il étoit encore bien jeune lors qu'il goûta la Réformation, & qu'il se mit à instruire les fideles persécutez, & même les petits enfans. S'étant trouvé dans un bateau où l'on refusoit de faire place à une jeune Démoiselle de Gueldre, chacun disant qu'on ne se pouvoit pas presser davantage, il se serra lui autant qu'il put, & lui donna moien de s'asseoir (3). Il lui trouva si grand fond de piété, qu'il en devint amoureux, & qu'il l'épousa ensuite avec le consentement des parens. Elle fut la fidelle compagne de ses courses & de ses périls. Il perdit son pere, son beau-pere, ses parens, & ses alliez, au massacre que les Espagnols firent à Naerde l'an 1572. Après ce funeste accident il exerça le Ministere à Enckhuise, jusques à ce qu'en l'année 1585, il fut apellé pour être Professeur en Théologie à Franeker. Il fut le prémier qui fit des Leçons dans cette Université, & ce fut lui qui prononça la Harangue inaugurale de l'Académie, *Quam Academiam ipse initiavit oratione prima & lectione* (4). (On aprendra ici en chemin faisant l'année natale de l'Académie de Franeker) il exerça cette Profession jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques à l'année 1614. Il laissa plusieurs enfans. Son aîné ANTOINE fut habile homme; la connoissance qu'il avoit des Humanitez fut cause que les Magistrats d'Enckhuise le firent Recteur de leur College. Il étoit d'ailleurs bon Musicien & bon Organiste: il n'ignoroit pas la Théologie; mais il fit son fort de la Médecine, & en aiant reçu le Doctorat à Franeker l'an 1608, il la pratiqua heureusement & avec gloire d'abord à Enckhuise, & puis à Amsterdam (5). J'ai déjà dit (6) qu'il mourut l'an 1633, & que

(1) *C'est la capitale du Goyland, sur les confins de la Province de Gueldres, & de celle d'Utrecht.*

(2) *Sacris Papisticis diu immixtus, nisi quod de justitia Dei, h. e. jure filiorum Dei, quod in Christo per fidem, per Spiritum ipsius unum corpus cum ipso facti obtinemus (quæ religionis Christianæ apex est) integram semper habuerit sententiam.* Cocceius, *in* Orat. funebri

(3) *Eam Virginem primum in navi cum eam recepisset in multitudine, ut solet arctius sedere renuente, ob pietatem amavit & conjugem optavit, ac deinde à parentibus impetravit.* Ibid.

(4) Cocceius, *in* Orat. funebri.

(5) *Il avoit composé plusieurs Ouvrages sur la Médecine, sur la Musique, & sur d'autres Sciences.* [illegible] *n'a pas donné le Catalogue des Ouvrages de* Medecine, *dans son* Traité de Scriptis Medicis: *je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. Il en avoit laissé plusieurs autres imparfaits.*

(6) *Dans le Corps de cet Article.*

voié à Leide l'an 1625, pour y étudier en Philosophie, & après cette étude il s'apliqua tout entier à celle de la Médecine. De Leide il alla à Franeker, pour continuer ses études l'an 1629, & y reçut le Doctorat dans quelques mois. Son pere, qui pratiquoit la Médecine à Amsterdam depuis l'année 1625, le fit venir auprès de lui, pour lui aprendre le train de cette pratique, & mourut l'an 1633. Notre Vander-Linden continua de pratiquer, & le fit d'une maniere qui lui aquit beaucoup de réputation; car en 1639 on l'apella pour être Professeur en Médecine à l'Université de Franeker. Il remplit très-dignement cette Charge pendant près de douze ans. Il fit des Leçons tant sur la théorie, que sur la pratique; tant sur l'Anatomie, que sur la Botanique, & ce fut par ses soins que l'on agrandit le Jardin de l'Académie, & que l'on y fit bâtir une maison. La Bibliotheque ne lui fut pas moins redevable; car pendant qu'il en eut la direction, il la fournit de beaucoup de Livres, par l'adresse avec laquelle il sut engager les Grands à user de libéralité pour cette bonne œuvre. L'Académie d'Utrecht lui offrit une Chaire de Professeur en l'an 1649. Il ne l'accepta point; mais deux ans après il accepta celle que les Curateurs de l'Académie de Leide lui offrirent. Il en fit dignement toutes les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le cinquiéme de Mars 1664 (*b*). Il a composé plusieurs Livres (*B*), & il a procuré l'Edition de quelques autres (*C*). Sa Chaire demeura vacante jusqu'au mois de Mai 1668, que Mr. Drelincourt fut apellé pour lui succéder. Voiez la Lettre D I de Guy Patin, à la page 464 du troisieme Tome; & notez que Guy Patin, qui étoit ami de Vander-Linden, a parlé souvent de lui dans ses Lettres (*D*).

(*b*) *Tiré de son* Oraison funebre, *prononcée par* Jean Coccejus, *Professeur en Theologie.*

que le Professeur de Leide Jean Antonides Vander-Linden étoit son fils. Cocceius s'étend beaucoup sur les parens maternels du défunt: il est entré sans doute dans un trop petit détail, & plus que d'autres ne font; mais en général voilà l'usage pour ces sortes d'Oraisons funebres dans les Académies Septentrionales. Je pense que le mot *Antonides* fut formé à la maniere des noms patronymiques des anciens Poëtes. Cependant j'avoue qu'il y a des familles en Hollande qui s'apellent *Antonides*. Aparemment ce n'étoit d'abord que le nom patronymique.

(*B*) *Il a composé plusieurs Livres.*] En voici les Titres: *Universa Medicinæ Compendium, quinque Centuriis sub Clypeo Clariss. viri D. Menelai Winshemii Med. Doct. & in illustri Frisiorum Academia ejusdem Facultatis & Anatomes Professoris, publico examini decem Disputationibus propositum. Addita est Centuria inauguralis Positionum Medico-practicarum de virulentia venerea, ibidem proposita & defensa ad diem* 18 *Octobris* 1630. Ce sont proprement les Theses de Médecine qu'il soutint pour arriver au Doctorat en l'année 1630. *Medulla Medicinæ partibus quatuor comprehensa.* A Franeker 1642 *in* 8. *Medicina Physiologica novâ curatâque methodo ex optimis quibusque Auctoribus contracta, & propriis Observationibus locupletata.* A Amsterdam 1653 *in* 4. *Selecta Medica & ad ea Exercitationes Batavicæ.* A Leide 1656 *in* 4. Ce Livre apartient plus à la Remarque suivante qu'à celle-ci, car c'est un Recueil de quelques Traitez d'Hippocrate, & d'autres anciens Auteurs. *Dissertatio de Lacte:* elle est dans le Recueil des Dissertations de Deusingius, imprimé à Groningue 1655 *in* 12. *De Hemicrania menstrua, Historia & Consilium.* A Leide 1660 & 1668, *in* 4. *Meletemata Medicinæ Hippocraticæ.* A Leide 1660, & à Francfort 1672 *in* 4. *Hippocrates de circuitu sanguinis.* A Leide 1661 *in* 4. *De Scriptis Medicis Libri duo, quibus præmittitur Manuductio ad Medicinam.* Cet Ouvrage a été imprimé trois fois à Amsterdam chez Jean Blaeu, en 1637, en 1651, en 1662 *in* 8. C'est une Liste des Livres composez sur la Médecine. L'Auteur l'augmentoit à chaque Edition. Depuis sa mort un Allemand nommé Merklinus l'a notablement augmentée, & l'a convertie en un gros *in* 4, qui a pour Titre *Lindenius renovatus.* Il est imprimé à Nuremberg 1686. J'en ai tiré le Catalogue des Ecrits de Vander-Linden que j'ai donné dans cette Remarque.

Cette Bibliotheque de Vander-Linden, *de Scriptis Medicis*, a eu le destin de tous les Ouvrages de cette espece. On a beau les corriger, & les augmenter, dans de nouvelles Editions, ils demeurent toûjours défectueux. Voiez la Critique que Voglerus fait de celui-ci (7). Quelque amples que puissent être les Additions de Merklinus, il s'en faut bien que l'on ne trouve dans son Edition tous ceux qui ont fait des Livres de Médecine. Je vais le prouver par un exemple. On y trouve cinq Auteurs nommez MARTIN, & néanmoins on n'y trouve pas BERNARDIN MARTIN, né à Paris le 8 de Janvier 1629. Il est fils de Samuel Martin Apoticaire de Marie de Médicis Reine de France: & il a donné au public un Traité de l'usage du Lait, & un autre sur la Dentition, qui ont été bien reçus, & aprouvez de la Faculté de Paris (8). Il a aussi écrit une Relation de ses Voiages d'Espagne, de Portugal, de Hollande, d'Allemagne, &c., qui contient des choses fort remarquables. Le feu Prince de Condé le voulut avoir chez lui, pour le service de sa personne l'an 1669. Martin depuis ce tems-là, jusques à la mort de ce grand Prince, s'est bien aquité de cette fonction, & a ressenti les marques de la bienveuillance de son Altesse. Le Prince de Condé d'aujourd'hui (9), fils unique de celui-là, a gardé toûjours dans sa maison le même Martin (10). Puis que l'Edition de Merklinus contient fort souvent un Abrégé de la Vie des Ecrivains de Médecine, ceci servira en plusieurs manieres à ceux qui feront des Additions au *Lindenius renovatus.*

(7) Voglerus Introduct. in Notitiam bonorum Scriptorum, *pag. m* 48.

(8) *Ils ont été imprimez à Paris chez Denys Thierry.*

(9) *On écrit ceci l'an* 1696.

(10) *Tiré d'un Mémoire communiqué au Libraire.*

(*C*) *Il a procuré l'Edition de quelques autres.*] Continuons nos Extraits du Livre que nous venons de citer (11). *Adriani Spigelii Opera quæ extant omnia, recensuit & cum addita præfatione edidit*, à Amsterdam 1645 *in folio. Hier. Cardani, de utilitate ex adversis capienda libros* IV *serio emendatos edidit*, à Franeker 1648 *in* 8. *Cornel. Celsi de Medicina libros octo recognovit & edidit*, à Leide 1657, & 1665 *in* 12. *Hippocratis Coi Opera omnia Græcè & Latinè duobus voluminibus comprehensa, & ad omnes alias Editiones accommodata, edidit*, à Leide 1665 *in* 8. Cette Edition d'Hippocrate n'étoit pas entiérement achevée lors que Vander-Linden mourut. Il y avoit donné beaucoup de soins; le Journal des Savans en parla de cette maniere: „ Cette „ nouvelle édition . . . . . . a cet avantage qu'elle répond „ à toutes les precedentes, par le moyen des chiffres qui „ sont à la marge, & qui montrent en quelle page & en „ quel endroit chaque chose s'y trouve. Ainsi elle peut tenir lieu de toutes les autres éditions, & elle remedie à la „ confusion que leur diversité aportoit, lors qu'il faloit chercher quelque passage. Elle est aussi la plus correcte de „ toutes, car Mr. Vander-Linden ayant soigneusement conferé ensemble toutes les anciennes éditions, & plusieurs „ manuscrits, a retabli quantité de passages qui n'avoient „ pas été corrigez, même dans l'édition de Foesius. Pour „ la traduction Latine il a choisi celle de Cornarius, parce „ qu'elle est la plus ancienne, & que c'est celle dont on se „ sert ordinairement. La mort le surprit peu de tems avant „ que cette édition fût achevée, & l'empêcha de donner au „ public les remarques qu'il avoit dessein de faire sur Hippocrate (12) ". Cocceius touche le dernier fait (13).

(11) Lindenius renovatus.

(12) Journal des Savans *du* 22 *de Février* 1666.

(13) *Scio* τὸν μακαρίτην *multa de variis locis Medicorum principis esse meditatum, & magnam sibi supellectilem collegisse observationum ad hunc auctorem illustrandum utilium, quas non potuisse ab ipso edi dolendum est.* Cocceius, *in* Oratione funebri.

(*D*) *Guy Patin . . . . . a parlé souvent de lui dans ses Lettres.*] Je ne citerai qu'un passage (14). „ Je ne sai „ rien de nouveau de l'Hippocrate de Mr. Vander-Linden. „ Cet Auteur est mort à Leiden, âgé de 53 (15) ans d'une „ fiévre avec fluxion sur la poitrine, après avoir pris de „ l'antimoine, & sans s'être fait saigner. Quelle pitié! faire „ tant de Livres, savoir tant de Latin & de Grec, & se „ laisser mourir de la fiévre, & d'un catarre suffoquant sans „ se faire saigner ".

(14) Patin, Lettre CCCX, *pag. m.* 610 *du II Tome.*

(15) *Il faloit dire* 55.

VAQUERIE (JEAN DE LA) prémier Président au Parlement de Paris sous Louïs XI, avoit eu la Charge de Pensionaire dans la ville d'Arras (*a*). Il porta la parole pour cette ville l'an 1476, quand il falut répondre aux Députez de ce Prince qui demandoient que les habitans se soumissent à lui comme à leur Maître légitime après la mort du Duc de Bourgogne. Ils dirent que le Roi prétendoit Arras & l'Artois *par le moien de confiscation*, & que si l'on n'ouvroit pas les portes, on étoit *en danger d'estre pris par force.* La Vaquerie répondit *que cette Comté d'Artois appartenoit à Mademoiselle de Bourgogne fille du Duc Charles, & lui venoit de vraye ligne, à cause de la Comtesse Marguerite de Flandres*, femme du *Duc Philippe de Bourgogne le premier*. & qu'on suplioit le Roi *qu'il lui plust entretenir la treve qui estoit entre lui & le feu Duc Charles* (*b*). Cette Réponse ne servit de rien, il falut qu'Arras subit le joug de la France. On a fort parlé d'une Remontrance faite par la Vaquerie à ce même Roi (*A*). On n'a guere moins parlé

(*a*) *C'est-à-peu près celle de Syndic. Consultez la* 2 *Edit. du* Dictionaire de Furetiere, *au mot* Pensionaire.

(*b*) *Tiré de* Philippe de Comines, *Livr. V, Chap. XI, pag. m.* 298.

(*A*) *On a fort parlé d'une Rémontrance faite par la Vaquerie à ce même Roi.*] Je me servirai des termes de Jean Bodin. „ Louïs XI avoit usé de menaces grieves „ envers la Cour de Parlement, qui refusoit publier & „ verifier quelques Edicts qui estoyent iniques, le President Lavacrie, accompagné de bon nombre de Con„ seillers en robbes rouges, alla faire ses plaintes & re„ monstrances, pour les menaces qu'on faisoit à la Cour: „ le Roy voyant la gravité, le port, la dignité de ces „ personnages, qui se vouloyent demettre de leur charge, „ plustost

parlé d'une Réponse qu'il fit lors qu'on voulut engager le Parlement à interposer son autorité dans le choix de la personne qui seroit Régent du Roiaume (*B*). Le Chancelier de l'Hospital déclara un jour dans une Harangue " que la pauvreté du Président de la Vacquerie estoit beau-„ coup plus recommandable, que les richesses d'un Chancelier du Duc de Bourgogne, à qui „ son maistre dit, *Rolin, c'est trop* (*c*) ".

(*c*) Le Bret, de la Souveraineté du Roi, *Livr. II, Chap. V, pag.* 182, 183.

„ plustost que verifier les Edicts qu'on leur avoit en-„ voyé, s'estonna, & redoutant l'authorité du Parlement, „ fit casser les Edicts en leur presence, les priant de con-„ tinuer à faire Justice, & leur jura qu'il n'envoyeroit „ plus Edict qui ne fust juste & raisonnable. Cest acte „ fut de bien grande importance pour maintenir le Roy „ en l'obeissance de la raison : qui autrement avoit tou-„ siours usé de puissance absoluë, & deslors mesmes qu'il „ n'estoit que Dauphin, il envoya querir les Presidents „ de la Cour, & leur dit qu'ils eussent à effacer la clau-„ se, DE EXPRESSO MANDATO, que la Cour avoit „ fait mettre sur la verification des privileges ottroyez au „ Comté du Maine, autrement qu'il ne sortiroit de Pa-„ ris, que cela ne fust faict, & qu'il laisseroit la commis-„ sion que le Roy lui avoit donné: la Cour ordonna que „ les mots seroyent effacez; mais à fin qu'on peust voir „ ce qui estoit biffé, elle ordonna que le registre seroit „ gardé, qui se trouve encores en la sorte qu'il fut or-„ donné, en date du XXVIII Juillet M. CCCCXLII (1) ". L'Edition Latine de ce Livre de Bodin contient une circonstance que je ne dois pas omettre. C'est que le Roi commanda au Parlement de vérifier ses Edits à peine de la vie, & que le prémier Président à la tête de sa Compagnie déclara au Roi qu'ils aimoient mieux mourir que d'obéïr. *Rex sua jussa ingeminans minas adjecit, capitis etiam indicta pœna nisi curia paruisset. Lanacrius* (2) *præses re intellecta regem adiit corona judicum purpuratorum stipatus, non ut culpam depresaretur, sed ut mortem precaretur, cum diceret se suosque collegas mortem malle quam legis propositæ promulgationem pati* (3).

Il n'a pas été inutile que je raportasse ici ce qui fut fait par ce Prince l'an 1442 (4). Cela releve le mérite de la Vaquerie; car il est bien plus glorieux de témoigner du courage, quand il s'agit de résister à une personne impérieuse, que quand il s'agit de s'oposer à des gens qui n'ont jamais fait paroître d'obstination à se maintenir dans le pouvoir arbitraire. Quoi que Bodin ait oublié de marquer l'année où ce prémier Président se déclara si résolu, & si intrépide, nous ne laissons pas de savoir que l'on avoit pu conoître déjà par une autre preuve combien ce Monarque vouloit être absolument obéï. Pasquier raconte (5) qu'*en l'an mil quatre cens soixante cinq le mesme Louys, estant Roy, fist publier bon gré mal gré en pleine Cour par son Chancelier le don qu'il avoit fait au Comte de Charolois, & nonobstant toutes protestations que feissent la plus grand part des Conseillers, il voulut que sur le reply fust mis* Registrata audito Procuratore Regis, & non contradicente. La Vaquerie étoit encore Pensionaire de la ville d'Arras l'an 1476. Il ne fut donc prémier Président au Parlement de Paris que long-tems après que Louïs onze eut exigé cette forme d'enregîtrement. Notez bien ces paroles de Pasquier (6): „ Telles protestations ont esté depuis assez fa-„ milieres en cette Cour. Et se trouvent assez d'Edits „ portans: *De expresso & expressissimo mandato Regis, pluri-„ bus vicibus reiterato.* Laquelle clause tout ainsi qu'elle „ est adjoustée, pour bonne fin, aussi souhaiteroient plu-„ sieurs (paravanture non sans cause) que cette honora-„ ble compagnie se rendist quelquefois plus flexible, selon „ que les necessitez & occasions publiques le requierent ". Voilà qui confirme ce que j'ai dit ci-dessus (7) touchant les maux que les Parlemens ont fait naître quelquefois par le refus d'enregîtrer les Edits, ou par les clauses qu'ils oposoient à la vérification. Pasquier ne parleroit point comme il parle, s'il ne savoit que la roideur de ces Compagnies souveraines avoit été quelquefois préjudiciable à l'Etat. Confirmons aussi par une Remarque de Bodin une chose que j'ai dite ci-dessus (8). „ Or les mots DE EXPRESSO „ MANDATO, & *de expressissimo mandato*, & quelquesfois „ *multis vicibus iterato*, qui se trouvent fort souvent es re-„ gistres des Cours souveraines, sur la publication des „ Edicts, ont telle consequence, que tels Edicts & Privile-„ ges ne sont gardez ou bien tost apres oubliez & delaissez „ par souffrances des Magistrats (9) ". Il n'y a point de leçon plus efficace de desobéïssance, que de laisser espérer l'impunité aux transgresseurs d'un Edit; or c'est ce que faisoient les Parlemens lors qu'ils imprimoient cette flétrissure aux Edits du Prince.

(*B*) . . . . *& d'une Réponse qu'il fit lors qu'on voulut engager le Parlement . . . dans le choix d'un Régent du Roiaume.*] Après la mort de Louïs XI, la Comtesse de Beaujeu sa fille aînée eut l'administration de l'Etat pendant le bas âge de Charles VIII. Le Duc d'Orleans qui voulut la dépouiller de la Régence s'adressa au Parlement de Paris; mais *Monsieur de la Vaquerie premier President lui* déclara *que la Cour n'entroit point en cognoissance de tels afaires* (10). L'Auteur du Ministere du Cardinal de Richelieu raporte cela ainsi: „ Les Parlemens ne sont pas moins „ obligez par les Loix de la Justice, que par celles de la „ Prudence, à ne se détacher jamais du Roy dans les af-„ faires d'Estat: je dis qu'ils y sont obligez par la Justice; „ parce que c'est usurper une puissance qui ne leur apar-„ tient pas, d'en vouloir juger, n'ayant esté créez par les „ Roys, que pour rendre la Justice au peuple; comme le „ President de la Vaquerie dit au Chancelier du Duc d'Or-„ leans qui demandoit autrefois au Parlement de la part „ de son Maistre, qu'il eust à presser le Roy, de venir à „ Paris se servir de son conseil dans les affaires plus impor-„ tantes (11) ".

(1) Bodin, de la République, *Livr. III, Chap. IV, pag. m.* 417. *Voiez aussi* Matthieu, Histoir. de Louïs XI, *Livr. XI, pag. m.* 668.

(2) *Il faloit dire* Lavaquerius (*α*).

§ (*α*) Ou plutôt *Lavaerius*. Le François de Bodin, pag. 417. de l'Edit. de Paris, 1579. *in* 8. dit *Lavacrie*. Ainsi, dans *Lanacrius* du Latin de l'Edition de 1601. la faute n'est que d'un *u* renversé. REM. CRIT.

(3) Bodinus, de Republica, *pag.* 454 *Edit.* 1601.

(4) Pasquier, Recherches, *Livr. II, Chap. IV, pag. m.* 61, *le raporte plus amplement que* Bodin.

(5) Pasquier, *là-même.*

(6) Pasquier, Recherches, *Livr. II, Chap. IV, pag. m.* 62.

(7) *Voiez la Remarque* (*K*) *de l'Article du Chancelier de* l'HOSPITAL.

(8) *Ci-dessus dans la même Remarque à l'a linea.*

(9) Bodin, de la République, *pag.* 418.

(10) Le Grain, Hist. de Louis XIII, *pag.* 4.

(11) Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu, *II Partie pag.* 219 *Edit. de Hollande à l'ann.* 1631.

VAUBRUN (LE MARQUIS DE) Cherchez BAUTRU (Nicolas)

VAUMORIERE (PIERRE DORTIGUE SIEUR DE) *de noble extraction de la Ville d'Apt en Provence* (*a*), a vêcu au XVII Siecle.

Il s'établit à Paris, & y publia des Romans qui lui firent de l'honneur (*A*). *Il écrivoit poliment en prose & en vers* (*b*). Il fut Sous-Directeur de l'Académie de Mr. l'Abbé d'Aubignac (*B*), composée de personnes de mérite & d'érudition. Il recueillit un grand nombre de Harangues sur toutes sortes de sujets, & les publia à Paris en 1688 *in* 4, avec un Traité sur l'Art d'écrire cette espece de Discours. Les Journalistes en

(*a*) Rocolles, Introduction à l'Histoire, *Tom. II, pag.* 339 *Edit. de Paris* 1664.

(*b*) L'Abbé de Marolles, Dénombrement des Auteurs, *pag.* 441.

(*A*) *Il publia des Romans qui lui firent de l'honneur.*] Il fit le grand Scipion, & il acheva le dernier Ouvrage de Mr. de la Calprenede, je veux dire le Faramond. L'Auteur prévenu par la mort ne l'avoit poussé que jusqu'au septieme Tome: Mr. de Vaumoriere le continua jusqu'à la fin. Il déclara dans la Préface du douzieme Volume qui est le dernier, qu'on avoit eû tort de prétendre qu'il eût travaillé sur les Mémoires de Mr. de la Calprenede, qui, ajoûta-t-il, n'en faisoit jamais pour lui-même. Le Journal des Savans étoit alors assez réservé sur les loüanges des Auteurs, & les critiquoit librement: néanmoins, il parla du prémier Tome de la Continuation du Faramond en termes avantageux. *Il y a lieu d'esperer par ce qui paroist du huitieme Volume que* Mr. de Vaumoriere *a composé, que l'on ne regrettera pas long tems la mort de celui dont il suit les traces. Il est parfaitement bien entré dans l'esprit de cet Auteur. Il conserve aux Heros & aux Heroïnes les mêmes sentimens, & les mêmes caracteres, qu'il leur avoit donnez: & dans son style il a pris cet air grand & magnifique qui lui estoit propre. On peut même dire sans blesser la mémoire de cet illustre Mort, que le discours de Mr. de Vaumoriere est plus uni & plus chastié que le sien; & qu'il a mieux sceu retenir les emportemens du grand style* (1). Mr. Gueret ne juge pas de ce prémier Tome de la Continuation avec la même indulgence; mais quant au reste il n'épargne pas l'encens à ce Substitut de la Calprenede. *Je ne suis pas mal satisfait de son travail*, fait-il dire à Faramond; *je voudrois bien seulement qu'il n'eut pas fait un Volume entier de l'Histoire de Constantin: elle languit un peu trop; & sans la beauté de son langage qui reveille son Lecteur, elle seroit ennuyeuse. Il l'a bien apperçu lui-même; car il s'en est corrigé aux Tomes suivans: & ce qui fait que je tire un bon augure pour tout le reste, c'est qu'il a toûjours augmenté ses forces en avançant & qu'il marche à cette heure d'un pas ferme & assuré dans les traces de son illustre Predécesseur* (2). Lors que les petits Romans furent en vogue, Mr. de Vaumoriere se conforma à ce gout, il en fit qu'on pouvoit lire d'un bout à l'autre en moins de deux heures. Tel est celui qu'il intitula *Diane de France*, & qui fut imprimé l'an 1674, si je m'en souviens bien. Il a fait aussi *La Galanterie des Anciens*; *Adelaïde de Champagne*; *Agiatis*; *L'Art de plaire dans la conversation.*

(*B*) *Il fut Sous-Directeur de l'Académie de Mr. l'Abbé d'Aubignac.*] Vous le verrez par la Liste que le Mercure Galant a donnée de ceux qui la composoient (3). Vous verrez là aussi quelques circonstances concernant cette Académie, & entre autres qu'elle avoit été *rompue depuis* la nomination de Monsieur l'Abbé de Villeserain *à l'Evesché de Senés.* Un autre Livre m'aprend qu'elle s'assembloit chez cet Abbé. Je raporte le passage; car il est curieux: c'est Henriette Sylvie de Moliere qui parle. „ Tout ce „ que j'entendois me sembloit un Carosse qui venoit m'en-„ lever; & j'estois dans une maison où j'avois souvent de „ ces sortes de frayeurs: c'étoit à l'Hôtel de Hollande. „ Monsieur l'Abbé de Villeserin logeoit vis-à-vis, & l'As-„ semblée des beaux Esprits, qui s'est faite depuis chez luy, „ se projettoit dés ce temps-là. Je ne voyois autre chose „ que gens à visage severe arrester à sa porte, & passer par „ ma ruë, & je les prenois pour autant d'envoyez de Mesd. „ les Devotes (4).

(1) Journal des Savans du 23 Février 1665, p. 156, 157. Edition de Hollande.

(2) Gueret, Parnasse Reformé, p. 174, 175.

(3) Mercure Galant de l'an 1672, Tom. I, pag. 81 Edit. de Hollande.

(4) Vie de Henriette Sylvie de Moliere, IV Part. pag. 99 Edit. de Hollande 1674.

en parlérent avantageusement (*c*). Il étoit brouillé avec la fortune (*C*), si l'on s'en raporte au Sieur Richelet. Les Lettres qu'il publia *sur toutes sortes de sujets*, *avec des Avis sur la maniere de les écrire*, furent bien reçues du public. La prémiere Edition fut achevée le 12 de Novembre 1689, & la seconde le dernier de Septembre 1694. J'en ai vu une troisieme en deux Volumes *in* 12, qui est *augmentée de plusieurs Préceptes & de quelques Lettres*, & qui porte la date de l'an 1695. On y trouve au commencement l'Eloge de Mr. de Vaumoriere. Il y a là beaucoup de détail sur les bonnes qualitez de son esprit & de son cœur; mais on n'y dit rien, ni de sa patrie, ni de sa fortune, ni du tems de sa naissance, &c. Il étoit mort quand cet Eloge fut fait.

(*c*) *Voiez le* Journal des Savans *du 2 de Février* 1688, *pag.* 268 *Edition de Hollande*, *&* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Mars* 1688, *pag* 388.

(*C*) *Il étoit brouillé avec la fortune.*] Ce sont les termes du Sieur Richelet à la Table des Matieres de l'un de ses Livres (5). Ceux dont il se sert dans le corps du Livre à l'endroit où la Table nous renvoie sont encore plus significatifs. Monsr. Conrart *étoit ravi qu'on dit qu'il connoissoit les personnes de merite, & qu'il leur rendoit de bons offices en galant homme. Si dans ce siecle les mignons de la fortune étoient de cette humeur, Cassandre, Vaumoriere, & quantité d'autres malheureux n'iroient pas en poste à l'Hopital* (6). Je croi qu'il lui en vouloit; car il parle ainsi dans un autre Livre: „ On vient d'élargir le Continua„ teur de Pha . . . . qui étoit au Chatelet depuis trois se„ maines (7) ".

(5) *Intitulé* Les plus belles Lettres des meilleurs Auteurs François.

(6) Richelet, Lettres &c, *pag.* xjv *Edit. de Holl.* 1694.

(7) Le même, Remarques sur son Dictionaire, *pag.* 33, *au mot* Elargir, *Edition de Geneve* 1680.

VEDELIUS (NICOLAS) Théologien Réformé assez célèbre, a vécu au XVII Siecle. Il étoit né au Palatinat, & il fut Professeur en Philosophie pendant douze ans à Geneve, & Ministre de l'Eglise de la même ville pendant dix ans (*a*). Il fut apellé à Deventer l'an 1630 pour la Profession en Théologie & en Hébreu, & l'aiant acceptée il se fit recevoir Docteur en Théologie à Bâle, pendant le voiage de Geneve à Deventer, le 24 de Juin de la même année (*b*). Il s'aquita bien de sa Charge, & témoigna un grand zêle contre les Arminiens (*A*). Il exerça par *interim* celle de Professeur en Philosophie l'an 1634 (*c*). Il passa de Deventer à Franeker pour la Profession en Théologie, environ l'an 1638 (*d*). Ce fut sa derniere station; car il mourut à Franeker l'an 1642. Il fut fâché que la mort ne lui permit pas de publier la Réponse qu'il préparoit à ses Adversaires (*B*), touchant le pouvoir des Magistrats dans les Affaires Ecclésiastiques (*C*). Je donnerai la Liste de ses Ouvrages (*D*). J'ai parlé ailleurs (*e*) de la Querelle qu'il fit à Barleus.

Le Programme que j'ai cité supose qu'il ne fut Professeur à Geneve que pendant douze ans; néanmoins, il dit lui même dans la Harangue inaugurale, qu'il fit à Franeker le 25 de Novembre 1639, qu'il avoit été Professeur à Geneve & a Deventer vingt-trois ans. Puis donc qu'il ne l'avoit été à Deventer que depuis l'an 1630, il faut que l'ait été à Geneve pendant quatorze ans. Son fils NICOLAS VEDELIUS est mort Ministre de l'Eglise Françoise de Heusden vers le commencement de l'année 1705.

(*a*) *Voiez le* Programme *que* Revius *raporte dans son* Histoire de Deventer, *pag.* 686.

(*b*) Revius, *in* Historia Daventriensi, *ibid.*

(*c*) *Idem, ibid. p.* 694.

(*d*) *Idem, ibid p.* 713.

(*e*) *Dans la Rem. (D) de l'Article* BARLEUS.

VEGIUS

(*A*) *Il témoigna un grand zêle contre les Arminiens.*] Il publia un Livre l'an 1631, qu'il intitula *De Arcanis Arminianismi*, où il soutint qu'ils s'efforcent explicitement & par profession d'introduire dans l'Eglise l'Athéïsme subtil, & qu'encore que de dessein prémédité ils ne tâchent pas d'y introduire l'Athéïsme crasse, ils ne laissent pas d'ouvrir une grande & large porte à cet Athéïsme crasse. Voici le commencement d'un de ses Chapitres: *Proposuimus hactenus doctrinam Remonstrantium, quæ omnis generis hæreses & sectas in Ecclesiam Dei, adeoque Libertinismum, hoc est Atheïsmum subtilem* EX PROFESSO *introducere conantur* (1). Un peu après il dit ces paroles: *Scopus meus non est gravare Remonstrantes accusatione ea, ac si Atheismum crassum introducere data opera seu ex professo molirentur. Nequaquam vero, prout eodem cap. primo monui. Sed tantum ostensurus sum, præter alia effecta pestilentissima quæ nova ipsorum Theologia & Religio producit; etiam fenestram & portam aperiri ea Atheismo crasso patentissimam atque amplissimam* (2). Il ajoûte qu'il n'a pour but que de faire ensorte que les Remonstrans se convertissent, à la vue du péril qui est attaché avec leur doctrine. *Quo nimirum unusquisque eo magis ab ea sibi caveat: & ipsi Theologi Remonst. lucri fiant, qui etiam noster in hoc labore scopus est* (3). Nous avons vu quelque chose de semblable dans les Commentaires de Maldonat (4). Les Arminiens s'emportérent furieusement contre lui, dans l'Ouvrage qu'ils intitulérent *Vedelius Rhapsodus*. Il repliqua dans la IV Partie de son Ouvrage, imprimée l'an 1634. La II & la III Partie furent publiées l'an 1633.

(*B*) *Il fut fâché que la mort ne lui permit pas de publier la Réponse qu'il préparoit à ses Adversaires.*] Vous trouverez cette circonstance dans une Lettre de Vossius. Vous y verrez aussi qu'en cas que cette Replique de Vedelius fût imprimée, on en ôteroit les injures violentes qu'il y avoit répandues, rendant la pareille à son Antagoniste. *Vedelius Theologiæ apud Franekeranos Professor, dum in Frisia sum, fatis concessit. Moribundum cruciabat, quod terris eriperetur, priusquam potuisset Revio & Triglandio respondere. Horum uterque acerbe satis scripsit adversus scriptum ejus de Constantini Episcopatu; quo Magistratus jura circa res Ecclesiæ defendit. Collegæ defuncti mihi Franekeræ ajebant, fortasse responsum sic etiam edendum; sed deletis, quæ, ut par pari redderet hostimentum, virulentius chartis illevisset adversus Revium* (5).

(*C*) . . . *touchant le pouvoir des Magistrats dans les Affaires Ecclésiastiques.*] Il s'éleva quelques Disputes en Hollande sur cette Question après le Synode de Dordrecht; car il y eut des Théologiens qui vouloient soustraire l'Autorité Ecclesiastique à celle du Souverain, & il y en eut qui voulurent conférer aux Magistrats toute la Puissance Ecclesiastique. C'est pour le moins de cette maniere que chaque Parti interprétoit l'intention & la doctrine de l'autre. Vedelius se mêla dans cette Dispute, & publia au commencement de l'année 1638, une *Disputatio Theologica de Magistratu adversus Bellarmini Librum de Laicis*, où il étendit beaucoup plus que d'autres n'eussent voulu le Pouvoir des Magistrats. Quelque tems après il sut qu'on se préparoit à le réfuter. Cela fut cause qu'il donna (6) une seconde Edition de sa Dispute, & qu'il y joignit plusieurs Eclaircissemens. Voici tout le Titre de l'Ouvrage: *De Episcopatu Constantini magni, seu de Potestate Magistratuum Reformatorum circa Res Ecclesiasticas, Dissertatio repetita cum Responsione ad interrogata quædam.* Il prévit qu'il irriteroit ses Adversaires, & qu'il s'attireroit bien des injures (7); mais cela ne lui ôta point le courage de se mettre sur les rangs. La prevision fut juste, & il ne faloit pas être un grand Prophête pour deviner une telle chose. Il fut attaqué, & de son vivant, & après sa mort. Plusieurs Ministres de Zelande le firent réfuter lors qu'il n'étoit plus, & se servirent de la plume d'un Ministre de Middelbourg (8). Ses Amis de Frise le défendirent, & traitérent de haut en bas ces Ministres de Zelande. Voiez le Livre qui a pour Titre, *Gralla seu vere puerilis cothurnus sapientiæ, quo se jactat apud imperitos Guillelmus Apollonii, &c* (9). Apollonius répondit; on lui repliqua par un Ouvrage dont le Titre est assez comique (10).

(*D*) *La Liste de ses Ouvrages.*] J'ai déjà donné le Titre de trois; voici les autres: *Notæ in Epistolas Ignatii.* Ces Notes sont en partie critiques, & en partie de controverse, & accompagnent les Epitres de Saint Ignace qu'il fit imprimer à Geneve l'an 1623 *in* 4. *Commentarius de tempore utriusque Episcopatus S. Petri, Antiocheni & Romani*, à Geneve 1624. *Rationale Theologicum, seu de necessitate & vero usu principiorum Rationis ac Philosophiæ in Controversiis Theologicis*; là même 1628. *Remede contre l'Apostasie*; là même en la même année: *Panacea Apostasiæ*; là même 1628: c'est la Traduction du précédent. *S. Hilaire ou Antidote contre la Tristesse*, là même, 1630. *S. Hilarius, seu Antidotum contra Tristitiam pro sancta Hilaritate*, à Leide 1632: c'est la Traduction du précédent. *De Prudentia veteris Ecclesiæ*, à Amsterdam 1633. *De Deo Synagogæ contra Casp. Barlæum*, à Harderwic 1632. *Opuscula Theologica*, à Franeker 1641 *in* 12.

(1) Vedelius, de Arcanis Arminianismi, *Libr II, Cap. X, pag.* 242. *Edit* 1631 in 8, *& pag.* 86 *Edit* 1632 in 4.

(2) *Ibid. pag.* 243.

(3) *Ibid.*

(4) *Voiez l'Article* VALLE'E, *Rem. (A) vers le milieu.*

(5) Vossius, Epist CDLVIII, *pag m* 409, *col.* 2 *Elle est datée du* 24 *d'Octobre* 1642 *Elle est parmi celles des Arminiens à la page* 821 *de l'Edition in folio.*

(6) *L'an* 1641.

(7) *Jam prævideo temerariis & superbis ingeniis nihil magis in votis fore, quam ut spretis salutaribus pacis & concordiæ consiliis ac monitis in me invehant, & virus suum contra me evomant.* Nicol. Vedelis. *Præf.* de Episcopatu Constantini.

(8) *Nommé* Gulielmus Apollonius.

(9) *Il fut imprimé à Franeker l'an* 1646.

(10) Grallator furens de novo in scenam productus, cum pantomimo suo bombomachide Vlissingano. *A Franeker*, 1647.

VEGIUS (MAPHE'E) né à Lodi dans le Milanez l'an 1407, fut un Orateur illustre, & le plus grand Poëte Latin que l'on eût vu depuis plusieurs siecles (*a*). Il fit ses Humanitez à Milan, d'où il passa à Pavie pour y étudier la Jurisprudence; mais la peste l'obligea bientôt à s'en retourner à Lodi. Il s'y apliqua tout entier aux belles Lettres, & principalement à la Poësie, & il commença de très-bonne heure à faire des Livres (*A*). Etant allé à Rome il se fit aimer & considérer du Pape Martin V, qui le pourvut de la Charge de Sécrétaire des Brefs. Il s'en aquita si fidélement qu'il fut élévé par le même Pape à une Charge plus considérable; ce fut à celle de Dataire. On lui donna en même tems un Canonicat dans l'Eglise de saint Pierre (*b*). Il se trouva si content de cet état, qu'il refusa un riche Evêché. La considération qu'eurent pour lui Eugene IV, & Nicolas V, les porta à lui continuer l'emploi de Dataire. Il eut beaucoup de part à l'estime du Panormitan, & à celle d'Enée Silvius, & beaucoup de dévotion pour saint Augustin (*B*). Ses mœurs furent exemplaires. Il mourut à Rome l'an 1459 (*c*). Entre ceux qui parlent de lui je n'en trouve guere qui ne passent sous silence le plus bel endroit de sa vie; car ils ne nous disent rien du changement de son goût. Les fictions des Poëtes furent d'abord ses délices (*d*); il ne songeoit qu'à faire des Vers, & qu'à y placer les Divinitez Paiennes. Virgile étoit l'un de ses grans Dieux: les Pseaumes de David ne lui paroissoient que Chansons de vieille, & il abhorroit la Prêtrise comme la mort: mais enfin il se dégoûta des beautez profanes de la Poësie; les Pseaumes de David lui parurent admirables, & il se faisoit un plaisir extrême des fonctions du Sacerdoce, & de s'emploier à l'instruction des Nonains (*C*). Nous parlerons de ses Livres (*D*).

Je pourrois donner un bon Suplément à son Article, si je voulois copier l'Auteur des Notes sur le *Naudæana*; mais il suffit d'y renvoier le Lecteur. C'est un Livre aisé à trouver.

(*a*) Jovius, *Elog. Cap. CVII, pag. m.* 250.

(*b*) Moreri *le fait Chanoine de Latran.*

(*c*) *Tiré du* Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Parte II, pag.* 188.

(*d*) *Voiez la Remarq.* (*C*).

(*A*) *Il commença de très-bonne heure à faire des Livres.*] A l'âge de seize ans, si l'on en croit le Ghilini, & il faut l'en croire (1) quoi que son autorité doive être ici de peu de poids; car nous pouvons assûrer que l'enthousiasme de Panégyriste l'a saisi, & qu'il ne lui laisse pas bien concerter les parties de sa narration. Ecrit-on avec jugement lors qu'on raconte, 1, que Vegius, étant parvenu à la souveraine perfection dans toutes sortes de Lettres humaines, alla étudier à Pavie le Droit civil & le Droit canon (2)? 2, Qu'aiant à peine commencé d'y étudier, il fut obligé de quitter la ville à cause de la peste? 3. Qu'il s'en retourna en sa patrie, où il se remit à l'étude des belles Lettres, & à composer, n'aiant à peine que seize ans (3)? Ce narré ne veut-il pas dire que Vegius entendoit dans la derniere perfection toutes les parties de la Litérature avant que d'avoir seize ans? Cette hyperbole est absurde. Il mourut sans s'être fort aproché de la perfection: comment y eût-il été dès l'adolescence?

(*B*) *Il eut beaucoup de dévotion pour saint Augustin.*] Il fit bâtir une Chapelle dans l'Eglise de ce Saint à Rome au côté droit du grand Autel, & aiant fait mettre dans une très-belle chasse les os de saint Augustin, & ceux de sainte Monique sa mere, il les transporta d'Ostie à cette Chapelle. Il composa des Poësies en l'honneur de ces deux Saints, qu'il loüa aussi beaucoup dans la Préface de son Livre, *de Educatione Puerorum & claris eorum moribus.* C'est un Ouvrage où, autant qu'il lui est possible, il confirme par des exemples tirez de la Vie de saint Augustin, & de celle de sa mere, tous les Préceptes qu'il donne sur l'Education des Enfans. *In præfatione postquam D. Augustini & matris ipsius Monicæ laudes pluribus prædicavit, subjungit: Enitemur ostendere omnem bene educandorum filiorum rationem, & convenientissimis subinde etiam sanctissimisque tam parentis Monicæ quam filii Augustini exemplis, singula quibus idoneè ea applicari potuerint confirmare studebimus* (4).

(*C*) *Il se dégoûta des beautez profanes de la Poësie: les Pseaumes de David lui parurent admirables, &c. . . . . .*] Une si belle conversion, une si sainte métamorphose, sont assez rares, pour n'avoir pas dû être oubliées par ceux qui ont fait mention de cet Ecrivain. La plupart des Poëtes gardent jusques à la mort leur attachement à la Poësie, selon ce qu'elle a de beautez humaines. Exceptons en Vegius, & raportons sa confession. *Priora recolens tempora*, dit-il, *quibus inhiabam quotidiè condendis carminibus; nihil præter Musas & Poëtarum lusus pulchrum ducens, mirari non satis possum, adeo IMMUTARI affectus meos, adeo vim animo meo [ut ita dixerim] fieri potuisse, ut à dulcibus prurientibusque fabulis, ad studia severiora conversus sim, & qui decantandis ingentibus rerum gestis, confictisque tot incertorum Deorum numinibus, ardentius instabam, nunc ad exhortandas sorores, ad docendas virgunculas descenderim, ut pro Ovidiis & Flaccis, nunc Augustinos & Hieronymos, pro Virgilio, quem alterum in terris Deum esse arbitrabar, nunc David fideliorem Vatem colam, suscipiam, amplectarque, & ejus mihi carmina, quæ tanquam anilia deliramenta sordebant, nunc mira adspergant animum suavitate, atque unde magis etiam obstupescam quod tantopere detestabar exhorrebamque instar mortis, nunc sacerdotio dulcius nihil putem* (5).

(*D*) *Nous parlerons de ses Livres.*] Les uns sont en prose, les autres en vers; les uns ont été imprimez, les autres ne l'ont point été. Celui de ses Poëmes qui l'a fait le plus conoître est son Suplément de l'Enéïde: il s'imagina que Virgile n'avoit pas mis la conclusion à son Ouvrage; il s'avisa donc d'y ajoûter un XIII Livre que l'on a de coutume d'imprimer avec les XII du Poete Romain. On a critiqué son entreprise (6). Son Dialogue *de Felicitate & Miseria* a passé pendant quelque tems pour un Ouvrage de Lucien (7) Il fut imprimé avec le Livre *de Educatione Puerorum*, & avec le *Philalethes*, & avec la *Disceptatio inter terram, solem, & aurum.* Tous ces Traittez sont en prose. Le Ghilini a cru faussement que les VII Livres *de Perseverantia Religionis ad Sorores*, n'ont jamais été imprimez. Ils le furent pourtant à Paris l'an 1511 (8) avec quelques-uns de ceux dont j'ai raporté le Titre. Ils ont été inserez dans la grande Bibliotheque des Peres. Son Poëme des Friponneries des Païsans doit être curieux. Vous trouverez dans le Ghilini le Titre d'un très-grand nombre de Pieces de cet Auteur, qui n'ont pas été imprimées. Paul Jove n'a pas oublié de le loüer d'avoir laissé quelques monumens de l'aplication de sa plume à des matieres sacrées. *Ne quid ad cumulatam eruditionem vero Christiano deesset, quædam etiam in sacris literis syncerae interpretationis glossemata reliquit, aureumque præsertim libellum de rebus antiquis memorabilibus Basilicæ sancti Petri, in quo donaria, sepulcraque Pontificum referuntur* (9).

(1) *Voiez les* Notes sur le Naudæana, *pag.* 194, 195.

(2) *Dopò esser egli a somma perfezione arrivato in ogni genere di lettere humane andò a Pavia.* Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 188.

(3) *Diedesi nell' età di sedeci anni appena a scrivere.* Idem, ibid.

(4) Gesner, *in* Biblioth. *folio* 491, *en parlant du Traité de* Vegius de Educatione Puerorum, *imprimé à Bâle avec d'autres semblables Livrets l'an* 1541.

(5) Vegius, de Perseverantia Religionis, *in Tomo XXVI* Bibl. Max. *folio* 689. *apud* Spizelium, *in* Litterato felicissimo, *pag.* 162.

(6) *Voiez Mr* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *num.* 1222, *Tom. IV, pag.* 13, 14. *Edit.* 1725. in 4.

(7) Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 188.

(8) *Voiez le* Catalogue d'Oxford, *pag.* 224.

(9) Jovius, Elog. *Cap. CVII, pag. m.* 250.

VELSERUS (MARC) Consul d'Ausbourg (*A*) sa patrie, a été un savant Jurisconsulte, & un Auteur fort célèbre. Il nâquit le 20 de Juin 1558. Il étoit d'une Famille très-ancienne (*B*), &

(*A*) *Consul d'Ausbourg.*] Je ne sai si l'on pourroit mieux traduire que par ces paroles le *Duumvir Reipublicæ Augustanæ*, qu'on lit autour de la Taille-douce de notre Velserus. Il seroit à souhaiter que l'on publiât un Dictionaire des Charges modernes, & cette occupation seroit digne d'un savant homme. Un tel Ouvrage rendroit beaucoup de service aux Traducteurs, & aux Lecteurs; car, par exemple, il nous aprendroit ce qu'il faut entendre par *Duumvir Augustanus*, titre perpétuel de Marcus Velserus. *Consul d'Augsbourg* n'est pas une bonne Traduction: car la Dignité consulaire des Romains ne ressembloit pas à la dignite de ceux que l'on nomme *Duumvirs d'Ausbourg.* Je remarquerai par occasion que l'une des plus belles Charges de Hollande, je veux dire celle de *Pensionaire*, est la plus mal nommée du monde. Son nom est pris d'un accident tout à fait externe (1), & ne donne aucune idée ni des droits, ni des fonctions (2) de celui qui la possede. Ce que j'ai dit du Consulat de Velserus, je le dis aussi de sa Préture. Je suis persuadé qu'un Préteur d'Augsbourg ne ressemble pas aux Préteurs Romains; & cependant on ne sauroit guere se passer des noms des Charges Romaines, quand on écrit en Latin, & quand on traduit les Modernes qui écrivent en cette Langue. Je ne sai si ce n'est pas la même chose à Augsbourg d'être Duumvir, & d'être Préteur. En tout cas, il y a des Charges dans cette ville inférieures à celle de Duumvir, lesquelles les Auteurs modernes désignent par le mot de Consulat (3),

(*B*) *Il étoit d'une Famille très-ancienne.*] On veut qu'elle descende de Belisaire, ce fameux Général d'armée sous l'Empereur Justinien. On conte que FRANÇOIS BELISAIRE marié environ l'an 564 avec Antonia fille de Pompée, & cousine de la sœur de l'Empereur Anastase I, laissa deux fils, PIERRE & CHARLES, dont le prémier épousa Marie Colonne, & mourut à Milan. sans laisser postérité: l'autre, pour vivre à couvert des incursions des barbares, se retira dans le païs de Vallais, & posséda un Chateau dans le territoire de Sion (4), qu'il laissa à ses descendans (5). Voilà quelle est la Généalogue d'un Bourgeois d'Augsbourg. Ce qu'il y a de surprenant,

(1) *De ce que celui qui l'exerce reçoit du Public une pension annuelle.*

(2) *Vous les trouverez très bien expliquées dans le Dictionaire que Mr. de Bauval a corrigé.*

(3) *Cela paroît par* Raderus, *qui a dédié son Martial* Nobilissimis & amplissimis *VVV.* Dominis Velseris MARCO *Duumviro, Urbis Præfecto* MATTHÆO *Ædili*, PAULO *Consuli*, *Matthæi FFF. Antonii NNN. Patritiis Augustanis, B. R. natis.* Arnoldus,

(4) *Sepultus in agro Sedunensi ubi arcem Valeriam cum suis longe possedit in* Dissertatione de Marci Velseri vita, genere, & morte, *pag.* 6.

(5) *Ils ont été nommez* Vallisii, *ou* Wallïseri, *&* Velseri. *Ibid. pag.* 5.

& qui avoit poſſédé de grandes richeſſes (C). Il fut élevé avec un grand ſoin; & comme il aimoit les belles Lettres, on l'envoia fort jeune à Rome pour y être Diſciple d'Antoine Muret (a). Il y étoit l'an 1575. Il mêla avec l'étude des Antiquitez celle de la Langue Italienne, & s'y perfectiona de telle ſorte, qu'il écrivoit en Italien comme un Florentin (D). Etant de retour dans ſa patrie, il s'attacha au barreau l'an 1589. Il obtint la Charge de Sénateur l'an 1592. Il monta au petit Conſeil l'an 1594, & il fut élu Préteur l'an 1600. Il ſoutint tous ces caractéres avec beaucoup d'honneur, & il fut l'ornement de ſon païs. Il aima & il protegea les Sciences & les Savans. Il publia pluſieurs bons Livres (E), & il fournit des ſe-

(a) Bonciarius, *Libr. IX Epiſt. XII, apud* Arnoldum, de Marci Velſeri vita, genere, & obitu, *pag.* 42.

nant, c'eſt qu'on aſſûre que les preuves authentiques de tout ceci ſe peuvent fournir; car, dit-on, JEAN BARTHELEMI VELSERUS, Conſeiller de l'Empereur Louïs de Baviere, & Chanoine de Strasbourg, écrivit une Lettre à cet Empereur l'an 1336, pendant la Diete de Spire, pour le ſuplier inſtamment d'aprouver de ſon cachet la Traduction Allemande d'un Livre qu'Etienne Colonna, Vicaire du Pape & Cardinal, avoit composé ſur la Généalogie des Velſerus. Cet Empereur avoit lui-même commandé que l'on compoſât ce Livre; & l'Auteur y donnoit une ſuite fort exacte de preuves fondées ſur des Actes & des Documens publics, depuis l'an 545, juſqu'à JEAN VELSERUS frere de Jean Barthelemi. *Pro vetuſtiſſima familiæ ſuæ gloria ac dignitate non rogans ſolum, verum etiam obſecrans, ut Germanicam libelli verſionem ſigillo annuli ſui confirmaret, quem auctoritate ac juſſu ipſius Imperatoris Stephanus Colonna, Summi Pontificis tunc Vicarius & Cardinalis, ex omnibus inſtrumentis, tabulis, literiſque publicis ab A. C.* 545 *uſque ad* Johannem Velſerum, *Joh. Bartholomæi fratrem germanum, omni cura & diligentia complexus eſt* (6). Cet Ouvrage avoit été mis en Latin à Rome l'an 1327, par le même Jean Barthelemi. On aſſûre qu'EMANUEL VELSERUS Chanoine de Bâle l'an 1071, écrivant à ſon frere OCTAVIEN, fit mention de CHARLES BELISAIRE, qui avec ſa femme Paule des Urſins ſe retira de Rome dans le Vallais l'an 620. *Agitata inibi mentione de* Carolo Beliſario, *qui una cum conjuge* Pauſa Urſina *Valleſiam verſus ad Rheni fontes A. C.* 620 *ex urbe Roma ob ſæviſſimos & violentiſſimos in omnem nobilitatem Longobardos, exemplo aliorum egreſſus eſt* (7). Cet OCTAVIEN VELSERUS dont j'ai parlé eſt le prémier de la Famille qui ait été Patrice d'Augsbourg. Il étoit Capitaine dans la même ville, & Directeur des affaires de la guerre, & outre cela Conſeiller de Conrad Duc de Franconie. Il mourut l'an 1074 (8). JAQUES VELSERUS eſt le prémier de la Famille qui ſe ſoit établi à Nuremberg. Il s'y tranſporta l'an 1493. Il s'y maria, & il y mourut l'an 1544, pere de ſix fils & d'onze filles. Les alliances des Velſerus ont été illuſtres, & en Suiſſe, & en diverſes Provinces de l'Empire; mais le plus grand honneur, qu'ils aient reçu de ce côté-là, eſt ſans doute le mariage de PHILIPPINE VELSERUS avec Ferdinand Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Ferdinand I, & frere de l'Empereur Maximilien II. Ce Prince, devenu éperdûment amoureux de Philippine pendant la Diete d'Augsbourg l'an 1548, l'épouſa ſécrétement (9). Elle vêcut avec lui ſur le pied de femme légitime juſques à ſa mort, & plus de vingt-quatre ans (10). C'étoit une très-belle femme, & doüée d'ailleurs de cent bonnes qualitez. Elle étoit fille de FRANÇOIS VELSERUS Baron de Zinnenberg, & ſœur de CHARLES VELSERUS, Gouverneur du Marquiſat de Burgaw (11). Elle mourut à Inſpruk le 24 d'Avril 1580. & laiſſa deux fils, que leur pere Ferdinand ne put jamais faire paſſer pour habiles à lui ſucceder. Il falut qu'il ſe contentât que l'aîné eut le Marquiſat de Burgaw. Le puîné fut homme d'Egliſe, & Cardinal (12). Arnoldus cite un Auteur (13), qui aſſûre qu'André, fils aîné de Ferdinand & de Philippine Velſerus, fut Cardinal, & que Charles ſon cadet, Marquis de Burgaw, épouſa Sibylle ſœur de Jean Guillaume Duc de Cleves. Ces deux freres ſont morts ſans laiſſer poſtérité. On prétend que Charlemagne donna trois fleurs de lis pour armes à PHILIPPE VALISERUS, qui s'étoit comporté avec beaucoup de valeur dans la guerre de Lombardie. On ajoûte (14) qu'il l'honora de pluſieurs autres prérogatives, & qu'Othon le Grand confirma tous ces privileges, en faveur de JULES VELSERUS petit-fils de Philippe Valiſerus: car il le fit ſon Conſeiller du Conſeil de guerre l'an 950, & Chevalier l'an 971 (15). Charles-Quint mit cette Famille parmi *les Nobles immediats*, dont les cauſes doivent être portées en prémiere inſtance devant l'Empereur (16). L'Archiduc Ferdinand fit Baron libre CHARLES VELSERUS frere de Philippine (17).

Notez que ce Jules Velſerus ſauva la vie à l'Empereur Othon dans une Bataille contre les Huns, & qu'il mourut d'une fievre continue à la guerre, à l'âge de quatre-vingt ſeize ans, ſous l'Empire de Henri II (18). L'Auteur que je cite parle de pluſieurs Velſerus, qui ont ſignalé leur valeur dans les Armées, ou leur prudence dans la Magiſtrature.

(C) ... *& qui avoit poſſédé de grandes richeſſes.*] Melchior Adam raporte que François I, s'étant engagé par un traité de paix à païer douze tonnes d'or à Charles V, les Fuggers & les Velſers ſe firent forts de compter cette groſſe ſomme. *A rei nummariæ nervis apprime inſtructam, vel hoc docet quod cum Carolus V pace cum Gallo facta, tranſegiſſet ut duodecim auri tonnas Rex Imperatori dependeret, Fuggari ac Velſeri tantam pecuniæ vim bipartito ſe repræſentaturos promiſerunt* (19). Martin Cruſius raconte qu'en l'année 1528 BARTHELEMI VELSER & ſes aſſociez armérent quelques vaiſſeaux en Eſpagne, & les envoiérent dans l'Amérique, & découvrirent ſur les frontieres du Perou un païs fort riche nommé Venezvela, dont ils ſe rendirent les maîtres, & le gardérent vingt-huit ans, ſelon le traité qu'ils conclurent avec Charles-Quint. Il s'éleva un différent entre les fermiers de la Reine Elizabeth, femme de Philippe, & George de Spire qui gouvernoit ce païs au nom des Velſers. D'abord on ne diſputoit que des péages; puis on diſputa ſur les limites, & enfin on prétendit que ces Allemans ne devoient rien poſſeder à Venezvela. La Cauſe fut plaidée en Eſpagne, & par l'Arrêt qui y fut rendu l'an 1555 la poſſeſſion de tout ce païs leur fut ôtée. Le prémier Gouverneur qu'ils y établirent étoit d'Ulme, & ſe nommoit Ambroiſe Dalfinger: les Eſpagnols le tuérent; mais Charles-Quint fit châtier les auteurs de cette mort (20). Le Sieur Arnoldus trouve fort mauvais que Jerome Benzo apelle marchans, les Velſers à qui l'Empereur donna en engagement le païs de Valentiola (21). *Vano iſtius judicio & Reges & Principes magnarii negotiatores erunt, & delicatarum mercium inſtitores. Hercules tuam fidem!* Voilà comment Arnoldus s'eſt récrié ſur le mot *Marchand.* Il donne un Abrégé de ce qu'on lit dans Herrera, touchant les exploits des Gouverneurs que les Velſers envoiérent en ce païs-là.

(D) *Il écrivoit en Italien comme un Florentin.*] Le témoignage, qu'un Italien lui a rendu ſur cela, eſt raporté par Mr. Arnoldus (22) en cette maniere: *Mirari poſthac deſinant qui linguæ Italicæ nitorem in Marco attoniti ſtupent; Orlandus enim Peſcetti in Reſponſione ſua ad Anticruſcam Benii Florentinam* (23), *illius puritatem ſimul ac elegantiam exoſculatur, dum ait:* Se'l Cavalier Guariſii (24), Uomo pur Ferrareſe, prega, come nelle ſue Lettere ſi vede, il Cavalier Salviati che purghi il ſuo Paſtor Fido da Lombardiſmi, e dell' Illuſtriſſimo Sig. Marco Velſero Duumviro della Rep. Auguſtana, e chiariſſimo lume della Germania ſcrive all' Eccellentiſſimo Sig. Chiocco, che le ſue Lettere gli paiono dettate da Uomo nato ed allevato in Firenze. *Immo judicium Velſeri de lingua Italica mille aliis præfert cenſoribus:* quando ogn' altra vi mancaſſe, quella del Sig. Marco Velſero addietrò mentovato, mi varebbe per mille, il quale in una Lettera ſcritta all' Eccellentiſſimo Sig. Chiocco, dice che nel legger le coſe del Caſa ſente tanto diletto, che non vorebbe che aveſſer mai fine (25). Vous trouverez dans Mr. Arnoldus l'Eloge que Nicolas Manaſſés donna à Velſerus, en lui dédiant un Livre de Louïs le Roi (26) qu'Hercule Catus avoit traduit de François en Italien. Je ne copie point cet Eloge; mais j'en copie un autre qui m'a paru de plus grand poids. Galilée donnant la raiſon pourquoi il emploioit l'Italien, en écrivant à Velſerus les trois Lettres *de Maculis ſolaribus*, s'exprime ainſi: *Mà in oltre ci ho avuto un altro mio particolar intereſſe, ed è il non privarmi delle riſpoſte di V. S. in tal lingua vedute da me e dagl' Amici miei con molto maggior diletto, è meravigilia, che ſe foſſero ſcritte del piu purgato ſtile Latino, è parci nel legger lettere di locuzzione tanto propria che Firenze eſtenda i ſuoi confini, anzi il recinto delle ſue mura, ſino in Auguſta* (27).

(E) *Il publia pluſieurs bons Livres.*] Son coup d'eſſai, ſelon Melchior Adam, fut l'Ouvrage qu'il publia à Veniſe l'an 1594: le Titre ſeul fait comprendre les forces peu communes de l'Auteur. *Rerum Auguſtanarum Vindelicarum Libri octo, quibus à prima Rhætorum ac Vindelicorum origine ad annum uſque* 552 *à nato Chriſto nobiliſſimæ gentis Hiſtoria & Antiquitates traduntur, ac antiqua Monumenta tam quæ Auguſtæ, quam quæ in agro Auguſtano, quin & quæ alibi extant ad Res Auguſtanas ſpectantia, æri inciſa & Notis illuſtrata exhibentur.* Melchior Adam a raiſon de dire que ce Prélude étoit heureux & vertueux (28). Velſerus conſacroit à la gloire de ſa patrie les prémices de ſes travaux. *In Italiam progreſſus edidit* Antiquitates Auguſtanas, *felix famæ ſurgentis auſpicium & pium.* L'an 1602 il publia à Augsbourg, *Rerum Boicarum Libri quinque, Hiſtoriam à gentis origine ad Carolum Magnum complexi* (29). Dans la ſuite il publia en divers tems la Vie de quelques Martyrs d'Augsbourg; celle de ſaint Udalric Evêque de cette ville, celle de Saint Severin, celle d'Apollonius de Tyr. Quant à l'ancien Itinéraire qui avoit apartenu à Peutinger, & qu'à cauſe de cela on nomme *Tabula Peutingeriana*, il avoit publié à Veniſe l'an 1591 (30). La plupart de ces Pieces ſont accompagnées des Commentaires de Velſerus. On a raſſemblé en un Corps toutes les Oeuvres de cet Auteur, & on les a reimprimées *in folio* à Nuremberg l'an 1682. Chriſtophle Arnoldus Profeſſeur à Nuremberg a eu ſoin de cette Edition, & l'a ornée de Prolégomenes, où l'on aprend une infinité de choſes

(6) Arnoldus, de Marci Velſeri vita, genere, & morte, *pag.* 5.

(7) *Ibid. pag.* 6.

(8) *Ibid.*

(9) Martinus Cruſius, *Part. III* Annal. Suevic. *Libr. XII, folio* 773, *apud* Arnold. *ibid. pag.* 12.

(10) Jacob. Mentius, *apud* Arnold. *ibid.*

(11) Arnoldus, *ibid.*

(12) *Voiez Monſr.* de Thou, *Livr. LXXI, ſub fin.*

(13) Didacus de Lequile, *Concionator & Hiſtoriographus Aulicus.*

(14) Arnoldus, *pag.* 20.

(15) *Ibid. pag.* 21, 22.

(16) *Ibid. pag.* 22. *Voiez auſſi pag.* 10.

(17) *Ibid. pag.* 20.

(18) *Ibid. pag.* 32.

(19) Melch. Adam *in* Vit. Juriſconſultor *pag.* 480. *Il cite* Melanchth tom. 2. explic. evangel.

(20) Cruſius, *Part. III* Annal. Suevicor. *Libr. XI, Cap. III & IV, apud* Arnoldum de Velſeri vita, &c, *pag.* 24.

(21) *Valentiola ditiſſima provinciæ oppidum, quam Cæſar anno* 1528 *Velzaris mercatoribus Germanis oppignoravit.* Benzo, *Libr. I* Hiſtoriæ novi Orbis, *Cap. XXV, apud* Arnold. *ibid. pag.* 25.

(22) *Ubi ſuprà, pag.* 43, 44.

(23) *Nella* Riſpoſta all' Anticr. del Beni, *cart.* 16.

(24) *Il faloit dire* Guarini, *& c'eſt aparemment une faute d'impreſſion.*

(25) Riſpoſt. *cart.* 112, 113.

(26) *Celui* de la Viciſſitude des choſes du Monde.

(27) Lettera terza, *cart.* 103 *&* 104, *apud* Arnoldum, *pag.* 44.

(28) *Il faut ſe ſouvenir qu'en* 1591. Velſerus *avoit publié un petit Livre. Voiez ci-deſſous Citat.* (30).

(29) *In Vitis* Juriſconſult. *p.* 480.

(30) *Il le dit lui même dans ſa* XCVI Lettre ad Italos, *pag.* 879.

fecours à plufieurs Auteurs (*F*); & jamais perfonne n'a eu plus d'amis que lui dans la République des Lettres. Il ne fe voulut jamais laiffer peindre (*G*); néanmoins on eut fon Portrait fans qu'il le fût. Il mourut le 13 de Juin 1614, & ne laiffa point d'enfans de fon mariage. Il avoit plufieurs freres qui avoient beaucoup de mérite, & de belles Charges (*b*). Voiez fa Vie à la tête de la nouvelle Edition de fes Oeuvres; de laquelle on eft redevable aux foins de Chriftophle Arnoldus Profeffeur à Nuremberg. Quelcun remarque que Velferus laiffa fes afaires domeftiques en mauvais état (*c*): je ne m'en étonne point. Quand on fe confacre comme il faifoit au fervice des Savans, & à toutes les correfpondances des Auteurs, il eft extrémement dificile de ne pas faire de la dépenfe, & de ne pas négliger fon patrimoine. Il y eut un certain Roferius qui le critiqua, & qu'il ne daigna honorer d'une Réponfe. Scaliger & d'autres lui confeillérent ce mépris. Pour Cluvier, qui le cenfure en certaines chofes, il eût mérité qu'on lui répondit; mais Velferus étoit mort depuis un an, lors que le Livre de ce Cenfeur fut imprimé (*d*). On voit fon Epitaphe dans l'Eglife des Jacobins d'Augsbourg: elle eft très bien faite, & de la façon de Pignorius. Elle a été inférée par Jean Tonjola (*e*) dans l'Appendix du *Bafilia fepulta retecta continuata* (*f*).

(*b*) Voiez S[illegible] [illegible] Epitre Dedicatoire de Photius, & la Remarque (*A*) de la [illegible]

(*c*) *Eximitur rebus humanis ... memoria nominis fui relicta immortali, perturbatis nonnihil fuis facultatibus.* Melchior Adam. *in* Vitis Jurif confult. *pag.* 481.

(*d*) Arnold. de Velferi vita, &c. *pag.* 54.

(*e*) *Miniftre de l'Eglife Italienne de Bâle.*

(*f*) *Imprimée à Bâle l'an* 1661. *Cet Ouvrage avoit été commencé par* Jean Groffius, *& conduit jufqu'à l'année* 1619.

VEL-

chofes concernant la Famille des Velferus en général, & la Vie de Marc Velferus en particulier; avec le jugement que les Doctes ont porté de fes Ouvrages, & les Eloges funebres dont on l'honora. Et comme il avoit entretenu un grand commerce avec les Savans d'Italie, & de plufieurs autres païs, on a ramaffé plufieurs de fes Lettres Latines & Italiennes que l'on a jointes à cette Edition.

OPINIONS fur l'Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta.*

Il a paffé pour l'Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta*, qui parut environ l'an 1612. Gaffendi, aiant raporté que plufieurs donnérent ce Livre à Mr. de Peirefc, ajoûte qu'ils fe trompérent, & qu'il eft affez vraifemblable que Velferus l'a compofé. On fonde cette conjecture fur l'Erudition de Velferus, & fur ce qu'il aimoit beaucoup la Maifon d'Autriche: *Non disquiro quidem an auctor hujufce libri fuerit Antonius Albizius, nobilis ille Florentinus, qui Chriftianorum Principum Stemmata ediderat ante duos annos, ut nonnullis perfuafum eft; an, ut videtur verofimilius, infignis ille Marcus Velferus, cujus fæpiùs meminimus, ob confummatam eruditionem, propenfionemque fingularem erga domum Auftriacam* (31). Mr. Arnoldus (32) déclare qu'il ne fait rien là-deffus, & il blâme ceux qui ont eu la témérité de prononcer décifivement fur un fait auffi incertain que celui-là. Il cite Ernftius (33), Rhodius (34), Scavenius (35), Placcius (36), qui ont affûré que Velferus eft l'Auteur de cet Ouvrage. Il avoue qu'Octavius Ferrarius lui avoit écrit que Scioppius l'avoit fouvent affûré, que le Squittinio étoit une Production de Velferus. *M. Velferi fcripta eo plaufu à ftudiofis excipientur, quem ingens viri fama & celebre nomen meretur. Nollem tamen illis inferi Venetæ Reip. Scrutinium, cujus illum auctorem fuiffe fæpe mihi Scioppius firmavit* (37). L'autorité de Scioppius me paroît ici de grand poids; car outre qu'en général il favoit bien ces fortes de chofes, il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Velferus, & avoit entretenu avec lui un commerce de Lettres fort régulier (38). Mr. Arnoldus n'ignore point que l'Auteur du Livre qui a pour Titre, *La Conjuration des Efpagnols contre la Republique de Venife*, attribue le *Squittinio* au Marquis de Bedemar; mais il n'a pas bien choifi l'endroit de cette Conjuration, par où l'on peut le plus clairement prouver que l'Auteur donne le *Squittinio* à ce Marquis. Sa preuve eft tirée de ces paroles: *L'autre point étoit que dans toutes les affaires qu'il auroit à negocier touchant les droits & les prééminences de la Republique, il fe fervit pour tous Memoires du* Squitinio della Liberta Veneta, *auquel le Marquis de Bedemar renvoye dans plufieurs endroits de cette Inftruction, & en des termes qui, bien que retenus, decouvrent affez* L'AMOUR PATERNEL QU'IL AVOIT POUR CE LIBELLE. L'Abbé de Saint Real, qui eft l'Auteur de la Relation de cette Conjuration, dit dans la penultieme page ce qu'on vient de lire; & il avoit raconté dans la page 35, 36, & 37, l'Hiftoire du *Squittinio* & comment le Marquis de Bedemar avoit conçu & executé le deffein de cet Ouvrage. C'eft de là, & non pas de la penultieme page, que Mr. Arnoldus devoit tirer la preuve qui lui étoit néceffaire. C'eft une très-légere faute, en comparaifon de celle que je vai marquer. Il prétend que l'Hiftorien de cette Conjuration s'eft fort abufé, en fupofant que dans l'Inftruction donnée par le Marquis de Bedemar à l'Ambaffadeur qui lui devoit fuccéder, on recommande beaucoup la lecture *du Squittinio*. Cela eft faux, dit Mr. Arnoldus; car le Marquis décrédite cette Piece, comme un Ouvrage ou il y a quantité de fauffetez. Voions tout entier le paffage de ce Profeffeur de Nuremberg. „ *Verum* „ *quam falfus etiam hic auctor fuerit ex inftructione fecreta* „ *ab Alfonfo della Cueva Hifpanico apud Venetos legato fucceffori fuo Lud. Bravo data, cuivis uni ad oculum ftatim* „ *apparet, prout Laur. Bank eamdem cum Scrutinio evulgavit.* (39) E perche in tempo mio fu divulgato un libretto intitolato *Squittinio della liberta de Veneziani*, opretta „ veramente degna d'effer letta. *Deinde omnem ifti derogat* „ *fidem, ob multas fallacias veritati inimicas quæ inibi occurrunt, ac vivos magiftros mortuis longe præferendos cenfet.* „ Quefto ancora vorrei che fi trovaffe appreffo di lei, fcoprendofi per la lettura di quello molte fallacie introdotte „ da gli hiftorici moderni, che trafcurando la pura verita „ contenuta nelle Chroniche antiche, hanno dato ad intendere à pofteri tutto quello che gli è parfo à propofito per „ ftabilire la loro liberta. Ne minor profetto fara che Voftra „ Excellenza potra trarne dà libri vivi, che s'hara cavato da „ Volumi morti: vuoglio dire che l'informatione à bocca „ di perfone pratiche folite à frequentar la cafa noftra, &c. „ *Sed quid pluribus verbis opus eft? Mentis acies fe ipfam intuens nonnunquam hebefcit* ". La réfléxion, contenue dans ces dernieres paroles, femble n'avoir été faite que pour être tournée contre fon Auteur; car il eft vifible que Monfr. Arnoldus s'eft ébloui par trop de lumiere. Le paffage qu'il cite de l'Inftruction marque clairement qu'il faloit confulter le *Squittinio*, à caufe qu'en le lifant on pouvoit conoître les impoftures de plufieurs Hiftoriens modernes. Ainfi, bien loin que Bedemar le décrie comme rempli de menfonges, il le recommande comme le correctif des fauffetez qui font ailleurs. Ce qu'il y a de blâmable dans l'Abbé de Saint Real eft peut-être qu'il a trop pris l'affirmative, fur l'attribution *du Squittinio* à Alphonfe de la Cueva. Il a été caufe que d'autres ont parlé avec la même décifion fur ce fait (40). Il eût mieux valu fufpendre fon jugement: & nous avons ici un exemple qui prouve qu'il y a des Livres qui font un grand bruit, & qu'on attribue fauffement à un tel ou à un tel, fans que jamais on découvre certainement le vrai Auteur (41). Un Hiftorien François, qui écrivoit dans le tems qu'on vit paroître le Squittinio, l'attribue fans balancer à notre Velferus dont il écrit mal le nom. *Le deuxiéme*, dit-il (42), *eft un traité compofé par un nommé Vulfer* de la Liberté de Venife.

L'ABBÉ de Saint Real injuftement cenfuré.

(31) Gaffendus, *in* Vita Peireskii, *Libr. III, ad ann.* 1612, *pag. m.* 279.

(32) *In Præfat.*

(33) *Libr. II* Obfervat. Variar. *Cap.* XXXVI.

(34) *In* Auctor. Suppofit. *pag.* 20, 21.

(35) *In* Catalogo, *num.* 60, *in calce Libri* Placcii.

(36) De Anonymis, *Cap. XV*, *pag.* 116.

(37) Ferrarius, Epift. ad Arnold. *in Præfat.* Operum Velferi.

(38) *Voiez la Remarque* (*G*) *de l'Article* BONGARS.

(39) Biezzaz. Polit. *num.* 14, 15, *pag.* 85 *& feq.*

(40) *Voiez les* Nouv. de la République des Lettres, *Mai* 1684, *pag.* 316 *de la 2 Edit.*

(41) *Voiez la* Cabale chimerique, *pag.* 214 *de la 2 Edition.*

(42) Le Grain, Decade de Louïs XIII, *Livr. X*, *pag.* 449. *L'Auteur des* Veritez Françoifes, *imprimees l'an* 1643, *dit pag.* 318, *que* Vulfer publia fon Traité de la Liberté de Venife.

(*F*) *Il fournit des fecours à plufieurs Auteurs.*] Perfonne ne contribua plus que lui au gros Recueil d'Infcriptions que Gruterus publia. Voiez l'Eloge de Velferus dans la Préface de Gruterus. Voiez dans Melchior Adam (43) une longue Lifte de plufieurs anciens Ecrits, dont Velferus procura la publication. Mr. Arnoldus s'eft fort étendu (44) fur le détail des fervices que ce favant homme rendit à plufieurs Auteurs, & n'a pas oublié les deux Manufcrits d'Anaftafe qu'il envoia aux Jéfuites de Maience, après les avoir empruntez de la Bibliotheque Palatine, par le moien de Marquard Freher. L'Hiftoire de la Papeffe Jeanne fe trouvoit dans ces Manufcrits. Il n'a pas oublié de remarquer que Velferus fe rendit caution pour mille florins, afin de procurer à Conrad Rittershufius un Manufcrit des Epitres d'Ifidore de Pelufe, qui étoit dans la Bibliotheque du Duc de Baviere, & qui n'en pouvoit fortir que fous une telle caution (45). Cet acte de générofité ne feroit pas bien conu, fi l'on ignoroit que Velferus répondit de cette fomme, fans prétendre que Rittershufius lui en eût de l'obligation; car il ne l'avertit point de cela.

(*G*) *Il ne fe voulut jamais laiffer peindre.*] C'eft ce qu'on lit dans la Vie de Monfr. de Peirefc. Il y eut un grand commerce de Lettres & d'amitié entre ces deux favans hommes; mais Mr. de Peirefc ne put jamais obtenir le Portrait de cet Ami. Il fut obligé de recourir à une rufe dont il fe fervit plus d'une fois: ce fut de paier un Peintre qui chercha l'occafion de fe placer dans un pofte, d'où il pût voir à fon aife Marc Velferus fans être aperçu. *Hoc uno ipfi durus fuit* (Velferus) *quod fui effigiem conftantiffime denegavit, pro eo quo omnibus aliis ardentiffime flagitantibus denegaverat inftituto. Et Peireskius tamen ut alios nonnullos, fic illum nefcientem pingi procuravit, conducto artifice qui ipfius vultum è clandeftino loco fpectaret. Sic obtinuit quod illi Occo fperare nefas prædixerat, cum id abs Velfero tuliffet refponfum, Cato major pofteros volebat quærere cur fibi ftatua nulla pofita: mihi contra, quantum video cavendum ne quis aliquando miretur, fi non & indignetur, qua ambitione confortio magnorum virorum, quorum imagines fe colligere Fabricius oftendit, irrepferim* (46). Ceci nous montre que Velferus ne fut pas plus complaifant pour d'autres que pour Mr. de Peirefc, & qu'il s'excufa envers lui fur une raifon toute pleine de modeftie. Je ne fai fi le Portrait de Velferus, qui fut mis dans la Bibliotheque de Milan, étoit la copie de celui que Mr. de Peirefc fit faire, ou fi on le fit tirer par un artifice femblable à celui de Mr. de Peirefc; mais je fai que l'Effigie de cet illuftre Allemand tenoit fa place dans cette Bibliotheque. Bofca nous l'aprend, lors qu'il fait mention de l'entrevue du Sieur Olgiati & de Velferus. *Et quidem nos cum pictam tabulam quæ expreffam ipfius imaginem refert, in Ambrofiano Mufeo fpectamus, gravitatem eam ex oculis conjicimus, & ex oris ipfius majeftate vim literaturæ ac confilii in adminiftranda Vindelicorum provincia deprehendimus* (47).

(43) *In* Vitis Jurifconfult. *p.* 482.

(44) De vita . . . Marci Velferi, *pag.* 58, *& feq.*

(45) Georg. Rittershufius, *in* Vita Conradi patris, Salviano *præmiffa*, *apud* Arnold. *pag.* 59.

(46) Gaffendus, *in* Vita Peireskii. *Libr. I*, *ad ann.* 1602, *pag. m.* 254.

(47) Petrus Paulus Bofca, Bibliothecarius ex Sodalitio Sacerdotum oblatorum, *de origine & ftatu* Biblioth. Ambrofianæ, *pag.* 21 *apud* Arnold. *pag.* 48.

VELSIUS (JUSTE) en Flamand *Welsens* étoit de la Haie. Il reçut le Doctorat en Médecine à Louvain l'an 1542, & fit quelquefois des Leçons publiques à la place de Pierre Nannius son bon ami, & Professeur dans le College des trois Langues. Il fut soupçonné de Lutheranisme, & il se sauva de Louvain pour éviter l'Inquisition, & se retira à Strasbourg. Il fit un Livre intitulé Κρίσις, *sive veræ Christianæque Philosophiæ comprobatoris atque æmuli & sophistæ per comparationem Descriptio*, qui fut condamné par la Faculté de Théologie de Louvain l'an 1554. Etant venu à Cologne, & disant qu'il s'étoit retiré de Strasbourg à cause de la Religion, il fut honoré de la Charge de Professeur en Philosophie, & aux belles Lettres (*a*). Le principal de ses Ouvrages est un Commentaire sur le Tableau de Cebes. Ce fut un homme assez docte, mais fort inconstant sur le chapitre de la Religion (*A*). Il pratiqua heureusement la Médecine, & il excella dans la Botanique (*b*). Il est fort loüé par Nigidius dans des Vers Latins, que Paul Freher a raporté (*c*) & qui témoignent qu'il ne s'arrêta que peu de tems à Marpourg où il enseigna publiquement.

(*a*) Tiré de Valere André, Biblioth. Belg. *pag.* 605, 606.

(*b*) Merckl. *in* Lindenio renovato, *p.* 727.

(*c*) Freh. *in* Theatro, *pag.* 1247.

(*A*) *Ce fut un homme . . . fort inconstant sur le chapitre de la Religion.*] La crainte de l'Inquisition le fit sortir de Louvain où il se voioit suspect de Lutheranisme, & l'obligea à s'en aller à Strasbourg l'asyle des Protestans (1). Néanmoins il y fit un Livre qui ne leur étoit point favorable, & où dès le Titre il leur déclaroit la guerre. Car en voici le Frontispice, *Justi Velsii Hagani in Cebetis Thebani Tabulam Commentariorum Libri sex totius moralis Philosophiæ Thesaurus. In quibus nonnulla per occasionem tum de Studiorum, Artium, & Scientiarum abusu & corruptela: tum contra ea quæ nostra hac ætate in Religione exorta sunt falsa & absurda dogmata, ad Catholicæ & orthodoxæ veritatis propugnationem & defensionem disseruntur.* Cet Ouvrage fut imprimé à Lion l'an 1551 *in* 4: l'Epitre Dédicatoire à Antoine Perrenot Evêque d'Arras est datée de Strasbourg le 1 de l'an 1550, & témoigne que l'Auteur desaprouvoit fort les nouvelles Sectes. Cependant ce qu'il avança pour combatre les Protestans sur la doctrine de la justification n'a point plu aux Inquisiteurs d'Espagne; car ils avertissent dans leur *Index* de lire cela avec précaution (2). Ils mettent Justus Velsius dans la prémiere classe des Auteurs *damnatæ memoriæ*. Ils veulent que cette Note soit oposée à tous les Ouvrages de Velsius dont ils permettent la lecture, & ils condamnent absolument & à jamais son *Epistola ad Imperatorem & Electores, & ad Judices terræ, &c*, & son *Crisis Christianæ Philosophiæ*.

Hospinien remarque (3) qu'en 1556, Calvin étant allé à Francfort pour des raisons importantes, disputa publiquement avec Justus Velsius sur le franc arbitre. Les brouilleries de l'Eglise de Francfort furent cause de ce voiage de Calvin, comme on l'aprend par ses Lettres (4), & par sa Vie (5). Il ne faut point douter que Velsius ne vecut alors dans la Communion des Protestans, mais avec des opinions particulieres. Cela est d'autant plus vraisemblable que nous savons qu'il fit une Confession de Foi qui a été imprimée, & que l'on marque comme une preuve des divisions qui régnoient parmi les Sectes séparées du Papisme (6).

(1) *Deflexit ad Argentinenses ubi azylum hæretici habebant.* Valer. Andr. Biblioth. Belgic. *p.* 605.

(2) Index Librorum prohib. *pag. m.* 677

(3) Hospin. Histor. Sacram. *Tom. II. pag.* 422.

(4) Calvini, Epist. CCXXIII *& seq*

(5) Beza, *in* Vita Calvini, *ad ann.* 1556.

(6) *Voiez* Braunius, *in* Defensione Cathol. Tremonensium, *pag.* 51, 52.

VERDIER (N. DU) Historiographe de France, Auteur de plusieurs Ouvrages (*A*), qui ne sont pas excellens, mais qui ne cedent pas à beaucoup de Livres qui ont procuré du pain à leurs peres. Néanmoins il a eu le malheur de ne pouvoir se nourrir des fruits de sa plume, quoi qu'assez féconde. C'est ce que j'aprens d'une longue Parenthese du Sieur de Jean Baptiste de Rocolles (*B*), Historiographe de France, & de Brandebourg. On la verra ci-dessous, & l'on y pourra aprendre en quel tems vivoit notre du Verdier.

(*A*) *Auteur de plusieurs Ouvrages.*] Il a publié entre autres choses un Abrégé de l'Histoire d'Angleterre, un de celle de France, un de celle d'Espagne, un de celle des Ottomans, &c. L'Abrégé de l'Histoire de France fut imprimé à Paris pour la troisieme fois l'an 1655, en 2 Volumes *in* 12.

(*B*) *C'est ce que j'aprens d'une longue Parenthese du Sr. de Rocolles.*] L'Auteur que je cite aiant raconté la mort du Bassa Geduc Acomat, selon le narré des Pandectes Turques, tiré de l'Italien du Sécrétaire de Sigismond Malateste Prince de Rimini, ajoûte tout aussitôt: „ Mais le pauvre du Verdier qui a écrit d'un stile concis, mais élegant, l'Abregé de „ l'Histoire des Turcs, la raconte après plusieurs autres: „ (J'apelle pauvre ce celebre Ecrivain, parce que dans le „ tems que j'écris cecy il est dans l'hospital, depuis 7 ou 8 „ ans, de la salpetrerie lez Paris, avec sa pauvre femme, où je „ l'ay esté visiter, & ay reconnu ce que la renommée avoit „ publié depuis long tems de sa grande probité; ce qui m'a „ fait deplorer le sort de plusieurs gens de lettres dans un siecle si florissant, où la vertu & le merite devroient estre en „ une plus grande consideration.) Cet Auteur dit donc, &c (1)".

(1) Rocolles, Vie du Sultan Gemes, *imprimée à Leide l'an* 1683, *pag.* 132, 133.

VERGERIUS (PIERRE PAUL) l'un des savans hommes du XV Siecle, étoit né à Capo d'Istria (*a*) sur le Golfe de Venise. Il étoit bon Philosophe, & il joignit si bien la connoissance des belles Lettres avec celle de la Jurisprudence, qu'il fut estimé le plus éloquent Jurisconsulte de ce tems-là (*b*). Il aprit la Langue Greque sous Emanuel Chrysolore à Venise (*c*), & le Droit canon sous François de Zabarellis à Florence (*d*). Il fut fort consideré du Prince Carrari Seigneur de Padoue, qui l'avoit choisi pour le Précepteur de ses enfans (*e*). Il ne fut pas moins consideré de l'Empereur Sigismond à la Cour duquel il mourut dans la Hongrie (*f*), & qu'il avoit accompagné au Concile de Constance, si je ne me trompe (*A*). Il composa plusieurs Livres (*B*).

VER-

(*a*) *En Latin* Justinopolis.

(*b*) *Jurisconsultorum sue tempore eloquentissimus, sive mavis dicere eloquentium Jurisconsultissimus, simul & philosophus fuit.* Volaterr. *Libr. XXI, pag. m.* 773.

(*c*) Paul. Jovius, Elog. *Cap. CXI, pag. m.* 254.

(*d*) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 444.

(*e*) Leand. Albert. Descript. Ital. *pag. m.* 777.

(*f*) Volaterr. *Libr. IV, pag.* 133.

(*A*) *Il avoit accompagné l'Empereur Sigismond au Concile de Constance, si je ne me trompe.*] Je me sers de cette reserve, parce que les expressions de ceux qui disent qu'il parut avec éclat dans ce Concile, *claruit in Concilio Constantiensi* (1), ne prouvent pas qu'il fût domestique de l'Empereur. Il pourroit être que les preuves, qu'il donna de son mérite pendant la tenue de cette Assemblée, déterminérent Sigismond à l'arrêter à son service.

(*B*) *Il composa plusieurs Livres.*] L'Histoire des Princes Carrari, & celle des Princes de Mantoue: un Eloge de saint Jerome: un Traité *de Republica Veneta*, imprimé à Rome l'an 1526 (2). Une Invective contre Malateste, qui avoit fait abatre la Statue de Virgile dans la place de Mantoue (3). Une Lettre *de vita & obitu Francisci Zabarellæ Cardinalis Florentini* (4). La Vie de Petrarque; un Traité *de ingenuis Moribus ac liberalibus Studiis*, qui fut imprimé à Venise l'an 1502 avec quelques autres Opuscules de la même trempe, *cum Commentariis Joannis Bonardi Veronensis & aliis aliorum de puerorum educatione Opusculis* (5), & reimprimé à Bâle l'an 1541 *cum L. Vitruvii Roscii de docendi studendique modo & claris puerorum Moribus Libello* (6). On le lisoit dans les Colleges lors que Paul Jove étoit Ecolier (7). Joignez à cela que Vergerius fut le prémier qui traduisit Arrien *de Rebus gestis Alexandri Magni* (8). Or parce qu'il entreprit cette Version pour l'usage de l'Empereur Sigismond, qui n'étoit guere savant, il se servit tout exprès d'une mauvaise Latinité, comme le remarque Barthelemi Faccius (9). Notons en passant une méprise de Leandre Albert. Il insinue clairement que Marius Equicola est le prémier qui ait dit que Charles Malateste fit jetter dans la riviere la Statue de Virgile. *Quamquam*, dit-il (10), *à Mario Æquicola in commentariis lingua vernacula de Mantuanis principibus conscriptis injuria hercle carpatur, ac si statuam Virgilii poëtæ in flumen abjici jusserit: etenim* (11) *ipso auctori huic rei Æquicolæ fides tribuitur exigua, modicæ nimirum opinionis scriptori.* Il est sûr que notre Vergerio a vêcu avant cet Equicola.

Remarquez, je vous prie, que Vossius en composant son Ouvrage des Historiens Latins se souvenoit bien, que notre Vergerius étoit l'Auteur de l'Invective contre Charles Malateste; mais il ne s'en souvenoit plus quand il composa son Traité des Poëtes Latins. Il y déclare qu'il ne sait si cette Invective a été faite par Guarin de Verone, ou par quelcun des Disciples de ce Guarin. *Statuam Mantuæ constitutum Maroni ante hos annos ducentos Carolus de Malatestis, tanquam quæ nihil ad religionem Christianam pertineret dejici curavit. Habeoque orationem Msam adversus Carolum iis temporibus super hoc exaratam, satis sanè acerbam: & tamen auctor ait, acerbiùs se scripturum fuisse, si tutum fuisset in eos scribere, qui possent proscribere. Nomen auctoris non apponitur: sed permista legitur orationibus, libellisque Guarini, ac discipulorum, qui auctore magistro hujusmodi oneris aliquid suscipere solerent. Ut videri possit scripta ab ipso Guarino Veronensi, clarissimo sui temporis viro, vel saltem discipulorum aliquo* (12).

(1) Andreas Divus, *Præfat. in* Iliada Homeri *a se versam.*

(2) Gesner. *in* Biblioth. *folio* 551 *verso.*

(3) Vossius, de Histor. Lat. *pag.* 553.

(4) Panzirol. de claris Leg. Interpret. *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 444.

(5) Vossius, de Histor. Lat. *p.* 552.

(6) Gesner. Biblioth. *folio* 552.

(7) Jovius, *in* Elog. *Cap. CXI, pag.* 254.

(8) Vossius, de Hist. Lat. *pag.* 552.

(9) *In Præfat. super sua Translat. eorundem Librorum apud* Gesnerum, Biblioth. *folio* 552.

(10) Leand. Albert *in* Descript. Ital. *p.* 455.

(11) *On donne ces paroles avec les fautes de l'Imprimé.*

(12) Vossius, de Poëtis Latin. *p.* 27.

VERGERIUS (PIERRE PAUL) de la même ville (*a*), & de la même famille que le précédent (*b*), a fleuri au XVI Siecle. Il étudia en Droit, & y fut reçu Docteur; mais il se fit plus conoître par des Ambassades, & par des afaires Ecclésiastiques, & que par sa Jurisprudence. Il fut envoié en Allemagne par Clement VII l'an 1530, pour être son Nonce auprès du Roi des Romains (*c*), & il reçut ordre d'empêcher par toutes sortes de voies la tenue d'un Concile National. Il soutint avec vigueur & avec adresse les intérêts du Papisme, & il traversa autant qu'il put les progrès des Luthériens. Il fut rapellé par Paul III, qui voulut savoir de lui bien précisément les dispositions de l'Allemagne, & il y fut renvoié l'an 1535, avec ordre de promettre la tenue d'un Concile, & avec d'autres instructions. Il eut là-dessus des Conférences avec plusieurs Princes Protestans. Il s'entretint même avec Luther dans Wittemberg (*A*). Il fut rendre compte de sa Nonciature au Pape l'année suivante, & tout aussitôt on le fit aller à Naples pour négocier avec Charles-Quint. Il fut élevé à l'Episcopat la même année 1536 (*d*), & il dressa avec huit autres Commissaires la Formule de l'indiction du Concile. Il retourna en Allemagne l'an 1541, pour assister à l'Assemblée de Worms: il y parut en qualité d'Homme du Roi de France; mais on dit que ce n'étoit qu'une feinte (*B*), & qu'il ne prit ce caractere que pour

(*a*) Fra-Paolo, Istor. del Concilio, *Libr. I, pag. m.* 80.

(*d*) *Tunc primum factus Episcopus Modrusiensis, ac non multo post Justinopolitanus.* Melchior. Adam. *in* Vitis Theologor. Exterorum, *pag.* 118.

(*b*) *Voiez ce que lui dit* André Divus, *en lui dédiant sa Version Latine de l'Iliade. Vous trouverez ses paroles dans la* Bibliotheque de Gesner, *folio* 552; *& dans* Vossius de Histor. Lat. *pag.* 553. (*c*) *Ferdinand frere de l'Empereur Charles-Quint.*

(*A*) *Il s'entretint même avec Luther dans Wittemberg.*] Fra-Paolo & Pallavicin racontent cela d'une maniere fort diférente. Le prémier assûre que le Pape donna ordre à Vergerius *de traiter avec Luter, & ses principaux Confreres, & de tâcher de les ramener par promesses & par caresses* (1), & que ce Nonce *fut trouver Luter à Wittemberg, & le traita très-humainement selon l'ordre exprès qu'il en avoit* (2). Il raporte le Discours du Nonce, & ce que Luther lui répondit. On voit les promesses les plus magnifiques, les honnêtetez les plus insinuantes dans ce Discours. Mais la Réponse de Luther est pleine d'un saint mépris de ces offres si avantageuses: elle respire une fermeté, une vigueur incomparable. Pallavicin conte les choses tout autrement, & accuse Fra-Paolo de les avoir envelopées de plus de mensonges, qu'Homere n'en a forgé touchant la guerre de Troie. Il se plaint que l'on ait flétri le Pape en lui faisant faire des avances si honteuses, & qu'on ait prêté à un Hérétique tant de piété, tant de sagesse, tant de grandeur d'ame. Il soutient que Vergerio vit Luther sans y penser. Ce Nonce, dit-il, fut obligé de passer par Wittemberg, & y fut reçu avec des honneurs insignes. Celui qui y commandoit le servit à table pendant le souper, & le lendemain matin il le fut trouver pour lui rendre le même office à son déjûner, & y mena deux Docteurs, Martin Luther & Jean Bugenhage. Il lui dit que la Cour & l'Académie étant absentes (3), il n'avoit pu trouver que ces deux personnes qui pussent lui tenir compagnie, & lui parler en une Langue intelligible, & qu'il le prioit de vouloir bien les écouter tout en déjûnant. Le Nonce ne put s'empêcher d'y consentir: il trouva que Luther s'exprimoit barbarement en Latin, il lui laissa dire plusieurs choses sans lui répondre presque mot, & il jugea que c'étoit un homme très-superbe, très-malin, & très-imprudent, & dont les manieres étoient fort grossieres. *Avez-vous oüi dire quelque chose en Italie*, touchant la *reputation où je suis d'être un gros ivrogne d'Allemand* (4)? Ce fut l'une des questions que Luther fit à Vergerius. Il lui tint plusieurs discours de même nature dont le Nonce chargea sa Lettre au Sécrétaire du Pape, sans oublier la description de l'habit, & des manieres de Luther. Voilà le précis de la narration de Pallavicin (5): il l'a prise de la Lettre qui fut écrite par Vergerius au Sécrétaire du Pape le 12 de Novembre 1535, & il en tire cette conclusion que Fra-Paolo se trompe en assûrant, que le Pape avoit donné ordre à Vergerio de faire de grandes promesses à Martin Luther. Cette conclusion est incontestable, & il ne reste nul autre moien de tirer d'affaire Fra-Paolo, que celui de s'inscrire en faux contre la Lettre du Nonce; car en demeurant d'accord qu'elle est légitime, on voit clairement que le Pape n'a point chargé Vergerio de gagner Luther par des caresses, & par l'espérance des honneurs. En ce cas-là si Vergerio eût rendu compte de son entretien avec Luther, de la maniere qu'il l'a raporté dans sa Lettre au Sécrétaire du Pape, il eût été fou à lier, & plus visionaire que ceux qu'on enferme dans les petites maisons.

On dira, peut-être, qu'à tout le moins il est vrai que Vergerius tint de son chef à Luther le Discours que Fra-Paolo raporte, d'où il s'ensuivra que la Réponse de Luther, raportée par le même Auteur, n'est pas une chose forgée à plaisir. Je voudrois que pour le moins sur ce second point la bonne foi de Fra-Paolo pût être justifiée; mais je n'en voi nul moien: car en 1 lieu selon la Remarque du Pere Maimbourg, on *ne trouve rien de tous ces beaux Discours de Fra-Paolo dans les Ecrivains de ce tems-là, non pas même dans Sleidan qui dit seulement en un mot que Verger vit Luther à Wittemberg* (6). En 2 lieu, le curieux & l'infatigable Seckendorf a trouvé une Relation de l'entrevue de ce Nonce & de Luther, & n'y a rien vu touchant les promesses du Nonce (7). Or comme cette Relation fut faite par un bon ami de Luther, il n'est point croiable qu'on eût oublié d'y mettre le plus bel endroit de la piece, je veux dire les offres avantageuses du Nonce, & le mépris héroïque & tout-à-fait apostolique, que Luther en témoigna. Disons donc que le silence de la Relation est une preuve démonstrative contre Fra-Paolo. Qu'on ne m'objecte point que l'Auteur de la Relation nous avertit qu'il omet diverses choses; car puis que ce qu'il raporte est moins important, & moins honorable, que les beaux Discours de Fra-Paolo, il les eût sans doute inférez dans sa Relation préférablement à tout le reste s'ils eussent été effectivement tenus. Il n'a pas oublié une Réponse railleuse faite par Luther à son barbier, & il eût omis une Réponse plus digne du grand saint Paul, que d'un Docteur du XVI Siecle? Luther devant faire une visite à Vergerius se fit raser de grand matin. Le barbier fut fort surpris de cette conduite: N'en soiez pas étonné, répondit ce Réformateur (8), j'ai été mandé pour aller parler au Nonce du très-saint Pere, & je ne veux pas être mal propre en le saluant, & ceci même fera que je paroîtrai plus jeune, & que j'épouvanterai davantage mes Adversaires; je leur ferai craindre que je ne vive plus long-tems. Voilà ce que l'Auteur de la Relation ne passe point sous silence. Notez que cet Ecrit insinue assez clairement, que l'entrevue ne fut pas inopinée à l'égard du Nonce, & qu'il marque expressément, que l'on s'entretint beaucoup sur la tenue d'un Concile. Inférons de là que Vergerius n'écrivit point au Sécrétaire du Pape un détail fidelle de cet entretien. Ainsi l'une des raisons de Pallavicin est assez foible: il dit que le Nonce n'auroit osé déguiser la vérité, puis que son Dialogue avec Luther en pleine table auroit pu être mandé au Pape par d'autres gens (9). Notez aussi que Mr. de Sponde raporte que Paul troisieme chargea son Nonce Pierre Paul Vergerius de faire bien des caresses, & bien des promesses, à Martin Luther (10). Encore un coup, cela est incompatible avec la Lettre de ce Nonce, & peut-être ne se trompera-t-on point si l'on adopte sur ce point-ci le jugement d'un Jésuite. *Je crois*, dit-il (11), *que l'on ne peut rien dire de fort assûré sur cela, si non que Fra-Paolo s'est diverti aux depens de la verité, en faisant parler, comme il lui a plu, ces deux hommes que l'on voit bien qui sont assez de ses amis.*

Objectera-t-on que l'ordre de tenter Luther par des promesses magnifiques étoit un secret dit à l'oreille, & que n'y aiant que Vergerio & le Pape qui le sussent, il n'en parut rien dans la longue Lettre qui fut écrite au Sécrétaire du Pape, & que le Pere Pallavicin a citée? Voilà sans doute le dernier retranchement, dont la chicane la plus outrée se puisse couvrir: mais il est assez possible de l'y forcer; car je vous prie si cette instruction particuliere du Nonce du Pape n'a été dite qu'à l'oreille, si le Nonce n'a osé écrire au Sécrétaire du Pape aucune chose, qui ne prouvât qu'on ne lui avoit point donné une pareille instruction, d'où vient que le Pere Paul a su un si grand détail des offres du Nonce? a-t-il vu des Lettres de Vergerio, qui ne pussent être lues que par le Pape? C'est ce qu'il auroit dû nous aprendre; car jusques à ce qu'il nous l'aprenne, nous serons en droit de nous fier aux dépêches de Vergerio qui sont encore dans les Archives, & de prétendre que le Pape eût brûlé des Lettres qui ne lui eussent été écrites que pour être lues de lui seul: c'est une nouvelle raison de demander, comment elles ont pu parvenir entre les mains d'un Servite de Venise. Et après tout ne pouvons-nous pas oposer à Fra-Paolo le silence de la Relation, que Monsr. de Seckendorf a trouvée dans les Manuscrits de Wittemberg?

(*B*) *On dit que ce n'étoit qu'une feinte.*] Sleidan & après lui Melchior Adam l'assûrent. *Erat etiam hoc in conventu* (Wormatiensi) *Petrus Paulus Vergerius, episcopus Justinopolitanus, verbo quidem, tanquam Galliæ regis causa, sed revera missus à pontifice, qui suis rebus illum inservire magis posse putabat, si quidem alieno nomine ibi versaretur* (12). Le Pere Paul affirme la même chose. *L'Evêque de Capo d'Istria*, dit-il (13), *intervint aussi à ce Coloque, non pas comme Ministre du Pape, quoiqu'en éfet il y fut envoié par Paul, comme un homme, qui connoissoit très-bien la Carte du Païs, mais au nom de la France, pour être moins suspect aux Alemans, & par là plus en état de servir utilement le Pape sous le nom d'autrui.* Il ajoûte „ qu'il y avoit des gens „ qui ne cherchoient qu'à tirer l'afaire en longueur, poussés „ à cela par le Nonce Campége, & par les menées secretes de Verger”. Le Cardinal Pallavicin se plaint ici à son ordinaire de la malignité de Fra-Paolo: il l'accuse d'imputer ici faussement au Pape un esprit de fourberie; & pour le convaincre de fausseté, il raconte que Vergerio étoit

(1) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *Livr. I, pag.* 69 *de la Version d'*Amelot *imprimée à Amsterdam* 1686.

(2) *Là-même, pag.* 70.

(3) *A cause de la peste les Professeurs s'étoient transportez ailleurs.*

(4) *La prima cosa che disse vedendomi taciturno fù, se in Italia io haveva inteso alcuna cosa della sua fama d'esser Tedesco imbriaco.* Vergerius, Epist. ad Secretarium Papæ, *apud* Pallavic. Istor del Concilio, *Libr. III, Cap. XVIII, num.* 9.

(5) Pallavicin, *ibid. num.* 6 *& sequent.*

(6) Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *Tom. I, Livr. III, pag.* 229 *Edit. de Hollande.*

(7) Seckendorf Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 95.

(8) *Jocabundus dixit: se ad sanctissimi Patris Nuncium vocatum esse, nec incultum accedere velle; ita fore, ut pro juniori haberetur, & longioris vitæ metu adversarios terreret.* Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. III, pag.* 95, *col.* 1.

(9) Pallavic. Istor. del Concilio, *Libr. III, Cap. XVIII, pag. m.* 352.

(10) Spondanus, *ad ann.* 1535, *num.* 10.

(11) Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 230.

(12) Sleidanus, *Libr. XIII, folio m* 318 *verso.*

(13) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *Livr. I, pag.* 57 *de la Version d'*Amelot.

pour rendre plus de ſervices à la Cour de Rome. Il publia une Harangue ſur l'unité de l'Egliſe, pour faire voir principalement qu'il ne faloit point ſonger à un Concile particulier. Etant retourné à Rome il aprit qu'on l'avoit tellement rendu ſuſpect de Luthéraniſme, que le Pape ajoûtant foi à ces médiſances, avoit renoncé au deſſein de le faire Cardinal (*e*). Cette nouvelle le conſterna, & il réſolut de travailler à ſa juſtification. Pour cet effet il ſe retira dans ſa patrie, & y commença un Livre de Controverſe contre les Apoſtats d'Allemagne. Il examina leurs Livres, il peſa la force de leurs Objections, il chercha attentivement les manieres de les réfuter, mais cette étude ne ſervit qu'à le convaincre qu'ils avoient raiſon. Dès lors il renonça à l'eſpérance du Cardinalat, & alla trouver ſon frere (*f*) qui étoit Evêque de Pola. Il lui déclara ſon état, Il lui demanda conſeil, & ſans prendre garde à la compaſſion qu'il lui fit naître, il l'exhorta à conſulter l'Ecriture, & ſur tout à l'égard du dogme de la juſtification. L'Evêque de Pola aiant ſuivi ce conſeil ſe trouva perſuadé de la doctrine Proteſtante, & convint avec ſon frere qu'à l'avenir ils enſeigneroient la vérité. Ils exécutérent ce deſſein, mais les Moines qui s'en aperçurent allarmérent l'Inquiſition, & firent mille vacarmes. L'un des Inquiſiteurs véxa prodigieuſement les bourgeois de Pola, & ceux de Capo d'Iſtria (*C*); ſi bien que notre Vergerius, ne ſe croiant point en ſûreté, ſe retira à Mantoue chez le Cardinal Hercule de Gonzague. Il n'y trouva pas long-tems une retraite aſſûrée; car Jean de la Caſa Légat du Pape à Veniſe fit tant d'inſtances auprès de ce Cardinal pour l'obliger à ſe défaire d'un tel hôte, que celui-ci trouva à-propos de quitter Mantoue. Il s'en alla à Trente pour s'y diſculper devant le Concile (*D*). Le Pape auroit

(*e*) *Voiez la Rem.* (*D*).

(*f*) *Jean Baptiſte Vergerius.*

étoit ſuſpect depuis long-tems à la Cour de Rome: les Lettres du Cardinal Aleandre avoient produit cet effet; il avoit averti le Pape que Vergerio parloit deſavantageuſement du ſaint Siege, & entretenoit des correſpondances avec les Diſciples de Luther. On croioit à Rome, que le ſéjour de cet Evêque en Allemagne étoit un ſigne du venin de l'Héréſie qu'il avaloit: c'eſt pourquoi on le voulut obliger à la réſidence, & l'on fit prier l'Empereur de faire enſorte qu'un Prélat auſſi ſuſpect que celui-là demeurât loin de l'Empire, & n'eût point de part aux Conférences de Religion. Si cela eſt l'on peut ſupoſer, qu'il prit tout de bon le caractere d'Envoié de France, ſans la colluſion du Pape. Voici les paroles du Pallavicin avec leurs preuves (14): *Il qual racconto è sì falſo, che molto prima il Cardinal Aleandri haveva ammonito* (*) *ſegretiſſimamente il Pontefice, come il Vergerio parlava con poco onore della Sede Apoſtolica, minacciava contra di eſſa, e teneva amicizia con Luterani; del che allegò per teſtimonii il Nunzio Morone, e quel di Venezia. Ed inconformità d'una tale opinione formata di lui, nel quale traſparivano i ſemi di quelle ſerpi ch'egli covava nell' animo, e che poi uſcirono nelle ſcritture e nell' azioni: era il ſenſo che havevaſi à queſto tempo in Roma della ſua dimora in Germania: Tantoche gli s'era anch'eſibito lo ſgravamento della penſione per indurlo alla reſidenza nel Veſcovado. E tuttociò fè ſignificare il Pontefice* (**) *all' Imperadore dal Nunzio Poggi, affinche l'autorità Ceſarea* (*quando ciò foſſe poſſibile*) *il teneſſe lungi da quelle Provincie, e da que' trattati.* Notez que ce Cardinal ne nie pas ce que Fra-Paolo débite touchant le manege de Vergerio: il ne nie point les menées de cet Homme du Roi de France, ſi conformes aux intentions de la Cour de Rome: il ne dit rien là-deſſus, mais il déclare que Vergerio n'aiant pas moins de hardieſſe, que de vivacité, étoit de l'humeur de certaines gens, qui ne peuvent vivre ſans manier des affaires, & qui s'imaginent que les affaires ne peuvent être traitées ſans eux. *Huomo quanto vivace, tanto audace, e frà la condizione di coloro che nè poſſano vivere ſenza maneggiar negozii, nè penſano che i negozii paſſano maneggiarſi ſenſa di loro* (15). Au reſte, il nomme (16) fable ce que dit Sleidan, que Vergerio au retour de cette Diete de Worms eût été promu au Cardinalat, ſi l'on n'eût ôté au Pape cette penſée. Il ſoutient que dès l'année 1539 le Pape étoit mal intentionné pour cet Evêque.

(14) Pallavicin. Iſtor. del Concil. *Libr. IV, Cap. XII, num. 11, pag. m.* 433, 434. *Voiez auſſi le Chap. XIII, num. 3 du Livre VI, pag.* 635.

(*) *Lettera del Card. Aleandri a Marcellino, Cervino, a 12 di Marzo 1539, della quale il Cervino accuſa la ricevu a in una all' Aleandri ſotto i 28 dell' iſteſſo.*

(**) *Lettere del Card. Farneſe al Poggi dell' ultimo di Febraio 1541.*

(15) *Idem, ibid.*

(16) *Idem, Libr. VI, Cap. XIII, num.* 3.

(*C*) *L'un des Inquiſiteurs véxa prodigieuſement les bourgeois de Pola, & ceux de Capo d'Iſtria.*] On ne ſauroit trop ſouvent repréſenter les baſſeſſes & les injuſtices qui ſont annéxées au métier d'Inquiſiteur. C'eſt pourquoi je donne ici un petit détail de la conduite de celui qui fit ce métier dans les Dioceſes des Vergerio. Il s'apelloit Annibal Griſon. Il entroit dans les maiſons pour voir s'il y trouveroit des Livres ſuſpects: il excommunia ceux qui ne déféroient point les perſonnes qui leur paroiſſoient ſuſpectes de Luthéranisme: il promettoit d'adoucir les peines en faveur de ceux qui renonceroient à leurs Héréſies, & qui viendroient lui en demander pardon; mais il menaçoit du feu, ceux qui ſeroient accuſez avant que de prévenir les délateurs par une humble confeſſion de leur crime. Il alloit dénoncer ces menaces de porte en porte, & jettoit par tout la terreur. Quelques-uns s'accuſérent eux-mêmes: il cenſuroit terriblement ceux qui s'accuſoient d'avoir lu la Bible en Langue vulgaire, & leur défendoit de continuer. Peu après on ne vit que délations, chacun s'en mêloit ſans avoir égard ni aux Loix de la parenté, ni à celles de la gratitude. Une femme n'épargnoit pas ſon mari, ni un fils ſon pere, ni un client ſon patron, on déféroit les gens pour des bagatelles, ceux par exemple, qui avoient trouvé un peu à redire aux bigoteries d'autrui. *Deinde promiſcua multitudo, timore perculſis animis, deferebant quoſque certatim, nulla neque propinquitatis neque neceſſitudinis aut beneficiorum habita ratione:* non parenti filius, non uxor marito, non cliens patrono parcebat. *Delationes autem erant plerunque de rebus frivolis; ut quiſque forte aliquid ob ſuperſtitionem in aliquo reprehenderat* (17). Un jour ſolennel cet Inquiſiteur célébra la Meſſe dans la Cathédrale de Capo d'Iſtria, & dit au Peuple, Vous ſouffrez depuis quelques années beaucoup de malheurs, la ſtérilité tombe tantôt ſur vos oliviers, tantôt ſur vos moiſſons, tantôt ſur vos vignes: vos beſtiaux ſont affligez. Votre Evêque & les autres Hérétiques vous expoſent à cette calamité. N'attendez point de ſoulagement ſi vous ne les réprimez, & que reſte-t-il à faire ſinon de leur courir ſus tout à l'heure & de les lapider? *Hoc tempore, & hiſce aliquot annis, multa vos premunt calamitates: qua nunc oleas, nunc ſegetes, modò vineas, modò pecudes, aliaſque facultates graviter affligunt: his verò malis cauſam prabet Epiſcopus veſter & hareticorum turba reliqua: nec eſt quod levationem ullam ſperetis, niſi coerceantur: proximum autem eſt, ut impetu facto lapidentur* (18). Vous trouverez tout ceci dans l'Hiſtoire de Sleidan (19). Notez que Vergerius eut la prudence de ne ſe commettre pas avec une populace animée de cette ſorte par un violent perſécuteur. Il prit la fuite, & comme l'obſerve Fra-Paolo, il ſe déroba *à la fureur de ſes Diocéſains que l'Inquiſiteur Hannibal Griſon avoit ſoulevez contre lui, l'accuſant d'être Luterien, & d'être cauſe de la ſterilité de la terre* (20). Je ne ſai point ſi cet Hannibal avoit jamais lu les Ecrits des Peres où ſont contenus les reproches ridicules des Paiens, que les Sectateurs de Jeſus-Chriſt étoient la cauſe de tous les malheurs du Peuple (21). Je ne ſai point s'il ſe ſouvenoit de ce beau paſſage de Tertullien: *At è contrario illis nomen factionis accommodandum eſt, qui in odium bonorum & proborum conſpirant, qui adverſum ſanguinem innocentium conclamant, pratexentes ſanè ad odii defenſionem, illam quoque vanitatem, quòd exiſtiment omnis publica cladis, omnis popularis incommodi Chriſtianos eſſe cauſam. Si Tyberis aſcendit in mœnia, ſi Nilus non aſcendit in arva, ſi cœlum ſtetit, ſi terra movit, ſi fames, ſi lues, ſtatim Chriſtianos ad leonem* (22). Mais je ſuis perſuadé que quand même il auroit ſu toutes ces choſes, il n'eût pas laiſſé de dire que les Hérétiques du païs étoient la cauſe de la cherté des denrées, & de la mortalité des beſtiaux. Un tel homme conſultoit plus ſon faux zêle que la raiſon, & ainſi il étoit capable de ne voir pas qu'il eſt abſurde d'alléguer contre le Luthéraniſme les mêmes reproches que les Païens firent aux prémiers Chrétiens, & que tous les Proteſtans euſſent pu faire au Papiſme dans les païs où ils étoient les plus forts. En conoiſſant même cette abſurdité il étoit capable de s'en ſervir; car rien ne lui paroiſſoit plus propre à mettre en fureur le peuple, & à faire lapider les Luthériens. S'étonnera-t-on qu'un Moine ait emploié cette machine? Ne voit-on pas qu'auſſitôt que les Chrétiens furent en état de perſécuter, ils reprochérent à l'erreur les mêmes choſes que le Paganiſme leur avoit attribuées, c'eſt-à-dire, d'être la cauſe qu'on ne faiſoit pas de bonnes récoltes, & qu'on voioit un renverſement de ſaiſons. Je ne cite pas un petit particulier; je cite une Piece très-authentique, & un Document Impérial. Liſez ce qui ſuit: *An diutiùs perferimus mutari temporum vices, iratâ cœli temperie? qua, Paganorum exacerbata perfidiâ, neſcit natura libramenta ſervare. Unde enim ver ſolitam gratiam abjuravit? unde aſtas meſſe jejunâ, laborioſum Agricolam in ſpe deſtituit ariſtarum? unde hyemis intemperata ferocitas, ubertatem terrarum penetrabili frigore ſterilitatis læſione damnavit? niſi quod ad impietatis vindictam tranſit lege ſuâ natura decretum* (23). Mr. van Dale fait de bonnes réfléxions là-deſſus (24). Quand on conſidere ces diſparates, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a certains défauts qui apartiennent aux Sectes non pas entant qu'elles ſont des Sectes, mais entant qu'elles dominent. Et de là vient que les mêmes Communions changent d'eſprit & de maximes, à meſure qu'elles aquiérent ou qu'elles perdent la ſupériorité. La Maxime que les honneurs changent les mœurs eſt ici très-véritable, & l'on peut changer le ſens de celle de Cornelius Nepos (25) ſans la falſifier.

(17) Melch. Adam. in Vitis Theol. Exter. *pag.* 119.

(18) Melch. Adam. *ibid. ex* Sleidano *ubi infra.*

(19) Sleidan, *au Livre XXI folio m.* 589. *à l'ann.* 1548.

(20) Fra-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, *Livr. II, pag.* 141.

(21) *Voiez* Origene contra Celſum, *Libr. III & in* Matthæum, *Cap. XXIV;* Arnobe, *Libr. I;* St. Cyprien, *Libr.* ad Demetrianum, *& parmi ſes* Lettres *la LXXV;* Oroſe, *Libr. VII, Cap. XXXVII;* St. Auguſtin. de Civit. Dei, *paſſim; &c.*

(22) Tertull. Apologet. *Cap. XL.*

(23) Novella III Theodoſii de Judæis, Samaritanis, & Hæreticis.

(24) Van Dale, de Oraculis, *pag.* 21, & 22.

(25) *Il a dit* Sui cuique mores fingunt fortunam. *Voiez ci-deſſus Citat.* (50) *de l'Article* TIMOLEON, *mais on peut dire avec autant de raiſon,* ſua cuique fortuna fingit mores.

(*D*) *Il s'en alla à Trente pour s'y diſculper devant le Concile.*] Melchior Adam eſt blâmable de ne marquer pas l'année de ce voiage de Vergerio. Il a tiré de Sleidan tout ce qu'il récite de la converſion de cet Evêque, mais quoi

roit bien voulu le faire faifir; mais ne voulant pas donner lieu de dire qu'il n'y avoit plus de liberté dans cette Aſſemblée, il écrivit à ſes Légats qu'ils défendiſſent à cet Evêque d'y prendre place, & qu'ils lui ordonnaſſent d'aller ailleurs. On raporte la-deſſus des circonſtances qui font pitié (*E*). Vergerius ſe retira à Veniſe, où il n'eut garde de ſe conformer aux deſirs de Jean de la Caſa qui lui conſeilloit d'aller à Rome. Peu de jours après on lui fit défenſe au nom du Pape d'aller à ſon Evêché. Il s'en alla à Padoue, & y fut témoin de la déplorable mort de François Spiera. Cet exemple du deſeſpoir à quoi s'expoſent ceux qui détiennent la vérité en injuſtice le fit réſoudre à s'exiler volontairement, pour pouvoir faire une profeſſion ouverte du pur Evangile. Il ſe retira chez les Griſons, & y fut Miniſtre quelques années, comme auſſi dans la Valteline: après quoi il fut attiré à Tubinge par le Duc de Wirtemberg, & y mourut le 4 d'Octobre 1565. Il publia pluſieurs Livres qui firent beaucoup de tort à la Communion Romaine (*F*). Avant qu'il ſortît d'Italie, il avoit perdu ſon frere

quoi que Sleidan narre tout de ſuite ces choſes ſous l'année 1548, l'on ne doit pas croire que Vergerio ait été à Trente cette année-là. Il y fut ſelon Fra-Paolo l'an 1546. „ Il croioit ne pouvoir être nulle-part plus honorablement, ni plus en commodité de ſe juſtifier, qu'au Concile. Mais les Légats ne le voulurent point admettre „ dans les Congregations, qu'il ne ſe fût juſtifié auprès „ du Pape, où ils le preſſoient fort d'aler: & s'ils n'euſſent „ craint de faire parler contre la liberté du Concile, ils „ ne s'en fuſſent pas tenus aux exhortations. Si bien que „ Verger partit de Trente au bout de quelques jours en „ intention de retourner à ſon Evêché, où il eſpéroit de „ trouver le bruit apaiſé. Mais quand il fut à Veniſe, le „ Nonce (†) lui défendit d'y aler, aiant reçu un ordre „ de Rome de lui faire ſon procés. Ce qui fit, qu'il quita „ l'Italie, peu de mois après, ſoit par indignation, par „ peur, ou autrement (26)". Je raporte ce paſſage, tant parce qu'il contient des faits que Sleidan ne touche pas, que parce qu'il faut un peu corriger la Chronologie de Fra-Paolo. Il n'eſt pas vrai, comme il le débite, que Vergerius quita l'Italie l'an 1546. Il ne la quita qu'après avoir vu à Padoue la fin miſérable de Spiera, qui mourut l'an 1548 (27). Si nous voulons joindre à cela les Cenſures de Pallavicin, nous dirons que Vergerio ſe voiant cité à Rome où il avoit été déféré comme ſuſpect d'Heréſie, s'en alla à Trente (28). Il eſpéra d'y rencontrer un aſyle, & de jouir même du droit de ſéance entre les Evêques comme Juge de la foi qu'on l'accuſoit d'avoir quittée. Exclus de ce droit, il obtint par l'interceſſion des Légats une diſpenſe de ſe préſenter à Rome; on commit ſa cauſe au Nonce & au Patriarche de Veniſe, comme il l'avoit demandé; mais aiant compris qu'il ne ſe pourroit juſtifier, il ſe retira chez les Proteſtans,

(*E*) *Des circonſtances qui font pitié.*] " Vergerius, ſe „ voulant retirer du Concile, vint par devers Cervin (29), „ & luy demanda quels eſtoient les articles pourquoy il „ eſtoit rejetté de la compagnie des autres Eveſques. „ Alors Cervin reſpondit: Pource que j'ay entendu que „ tu nies que les Legendes de ſainct George & de S. Chriſtophle ſoyent vrayes. Il eſt ainſi, dit Vergerius, je l'ay „ nié, & le nie encore: mais c'eſt en me fondant ſur „ l'authorité du Pape Paul III; car il a commandé que „ l'une & l'autre Legende fuſt oſtée du Breviaire. Et en „ la Preface, qui eſt au commencement de ce Livre-là „ il dit qu'il a commandé qu'on oſtaſt toutes celles qui „ n'eſtoient pas vrayes. Cervin, ſe voyant ſurpris, ne „ ſeut que reſpondre, ſinon: On ne doit tenir pour gens „ de bien ceux qui, en quelque choſe que ce ſoit, ſemblent accorder avec les Lutheriens, & partant retire toy „ de noſtre Concile (30)". Ceux qui croiront qu'il n'eſt nullement probable, que le mépris de Vergerio pour ces Légendes ait été l'unique raiſon que le Légat lui allégua, ſeront du moins ſatisfait de ce que l'Hiſtorien avoue qu'enfin, on renonça à cette raiſon, & qu'on en donna une autre. Mais ils ne pardonneront pas à Chemnice d'avoir dit, que Vergerio courut riſque de la vie pour avoir oſé déclarer, qu'il n'aprouvoit pas tout ce qui eſt contenu dans la Légende de ſaint George. *Nota eſt Vergerii hiſtoria qui cum in Tridentina ſynodo Georgii legendam quam Gelaſius diſtinctio. 15. diſerte autoribus hæreticis tribuit, ſibi non per omnia probari oſtenderet, in diſcrimen dignitatis imo vitæ & capitis adductus fuit* (31). Il faut convenir que cet expoſé n'eſt point exact, & que l'on y trouve pour le moins le Sophiſme *à non ſufficienti enumeratione partium.* On réduit pluſieurs raiſons à celle qui aparemment ne fut regardée que comme la plus petite.

Ce que je vais dire n'eſt pas l'une des circonſtances dont il s'agit dans le Texte de cette Remarque. Crepin aſſûre (32) que pluſieurs Evêques aiant apris que Cervin, contre l'avis de ſes deux Collegues, & de quelques Cardinaux, perſiſta à ne point admettre Vergerius au Concile, réſolurent d'en écrire au Pape: *Hieronyme Vida de Cremone Eveſque d'Albe, Poëte excelent, avoit deſja dicté les Lettres tant en ſon nom que des autres* (33), mais l'avertiſſement ſevere de ce Légat l'empêcha de les envoier au Pape.

(*F*) *Il publia pluſieurs Livres qui firent beaucoup de tort à la Communion Romaine.*] Comme il conoiſſoit les intrigues de l'Italie, & les abus les plus cachez de ce Païs-là, il étoit plus propre qu'un autre à rendre odieux le Papiſme. D'ailleurs, il ne faiſoit guere que de petits Livres, qu'on pouvoit faire courir aiſément par toute l'Europe, & il choiſiſſoit des matieres ſuſceptibles d'un certain tour qui ſe fait ſentir au peuple tres-vivement. Vous trouverez dans

(†) *Jean de la Caſe*, Archevêque de Benevent, qui fut Secretaire d'Etat ſous Paul IV.

(26) Fra-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, *pag* 141.

(27) Sleidan. *Libr. XXI*, *folio m.* 588.

(28) Pallav. Iſtor. del Concilio, *Libr VI*, *Cap. XIII*, *num.* 3: *Il cite les Lettres que les Legats écrivirent au Cardinal Ardinghelli le 27 de Février 1546, & au Cardinal Farneze le 2 & le 6 de Mars de la même année.*

(29) *C'étoit l'un des Légats, & il fut enſuite le Pape Marcel II.*

(30) Crepin, Eſtat de l'Egliſe, *pag. m.* 570.

(31) Chemnitius, Exam. Concilii Trident *Parte III*, *p.* 576 *Edit. Francof* 1609 in folio.

(32) Crepin, Eſtat de l'Egliſe, *pag.* 569.

(33) *Là même.*

le Catalogue de ſes Ecrits (34), *Relatio de perſecutione facta contra Evangelium in urbe Juſtinopolitana. Contra librum cui nomen* Floſculi ſancti Franciſci. *Contra Librum cui titulus* Roſarium. *Contra Librum cui Titulus* Miracula Virginis. *De Libro cui titulus* Lux fidei. *De Libro cui titulus* Floſculi Bibliæ. *De Statuis ac Imaginibus. De Coronatione Julii Papæ III, quid ſperandum ex Papatu Julii III, de Literis Othonis Cardinalis Auguſtani ſcriptis de creatione Julii III. Quatuor Literæ ſub nomine Bonini de Boninis* (35). *de Statu Romanæ Curiæ. De nugis & fabulis Papæ Gregorii I. De Idolo Lauretano* (36) *Scholia in Orationem Cardinalis Poli ad Cæſarem qua illum ad arma contra eos qui Evangelio nomen dederunt, inſtigat. Nova Editio Libri Ceremoniarum Romanæ Eccleſiæ cum Præfatione & Scholiis. Quot modis vir pius qui in Italia degat ſæpe Deum & Chriſtum negare compellitur.* J'en laiſſe quantité d'autres dont on peut trouver les Titres dans l'Epitome de Geſner, & dans Verheiden (37). Mais je dirai un mot de celui qui a pour Titre *Epitome Libri cui titulus* Anatomia Miſſæ *Antonio de Adamo.* Je n'ai point vu cet Abrégé de l'Anatomie de la Meſſe, & je ne ſai ſi ceux qui en parlent écrivent bien le nom de celui qui a compoſé cette Anatomie; car je trouve dans l'Edition Latine de cet Ouvrage que l'Auteur s'apelle *Anthonius ab Æda.* Voici un paſſage de la Préface: *Quoniam igitur Anatomiæ cognitio non ſolùm medicis chirurgiſque, verum etiam aliis ſummopere commendatur: eam ob cauſam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc miſſæ ac miſſalis Anatomiam Gallicè, ut ab omnibus percipi poſſet facilius in lucem edere ſtatui.* Ces paroles nous aprenent que cet Ouvrage fut prémiérement mis au jour en Italien, & puis en François. Il fut traduit en Latin l'an 1561. Voici le Titre de cette Verſion Latine: *Miſſæ ac Miſſalis Anatomia. Hoc eſt dilucida ac familiaris ad minutiſſimas uſque particulas Miſſæ ac Miſſalis Enucleatio. Nunc primum (ut ea res purioris fidei cultoribus ſcitu neceſſaria, ad alias quoque nationes deveniret) è Gallica lingua Latinè verſa anno Domini M. D. LXI.* Ce Livre contient 172 pages *in* 8, & outre cela un *Errata* de 15 pages. Le lieu de l'impreſſion n'y paroît pas. Celui qui a fait l'*Errata* nous avertit qu'une raiſon très-puiſſante l'a obligé à le faire. C'eſt afin, dit-il, d'aller au devant des artifices du Diable; car il ſupoſe que pour ruiner le fruit de ce Livre Satan emploia deux fraudes très-malicieuſes: la prémiere avant l'impreſſion, la ſeconde pendant l'impreſſion. La prémiere conſiſta en ce que le Manuſcrit fut jetté dans un bourbier, où il fut réduit à un état pitoiable. La ſeconde fut que les Imprimeurs commirent pluſieurs bévues. Ainſi pour combatre cette double machination de Satan l'on fut obligé de bien relire l'Ouvrage, & de faire une longue Liſte des fautes des Imprimeurs. Je ſens bien que certaines gens me ſoupçonneroient d'en vouloir donner à garder à mes Lecteurs; c'eſt pourquoi je ne ſaurois m'abſtenir de raporter une partie du Prologue de l'Errata. *Maledictus Sathan, ut totam* MISSÆ *(execrandæ filiæ ſuæ) tragœdiam in hoc inſtituit, & gubernavit hactenus, quò Chriſti meritum prorſus in hominum pectoribus extingueret, ac mendaciorum tenebras pro veritatis luce obtruderet: ita jam quoque, dum hic ipſe libellus excuderetur, curſum artes ſuas egregiè adhibuiſſe videtur, dum tot enim mendis conſpurcari (ut multis in loco non modo nullam ſententiam, ſed inverſam planè colligere liceat) curavit, quò ejus lectionem vel prorſus è manibus piorum excuteret: vel mendarum tedio ita lecturos afficeret, ut ad finem uſque lectionem deducere non niſi ſumma cum nauſea poſſent. Idem verò etiam antea quàm ad typographum libellus perveniret, alia via aggreſſus, eum in lacunam alicubi projectum ita deturparat, ut non paucis foliis in itinere, antequam afferretur, ex cœno ac humore illo jam corruptis ac putridis, ſcriptura etiam paſſim ita obliterata fuerit, ita multis in locis lacerata omnia, ut non modò non legi rectè, ſed ne aperiri quidem alicubi abſque detrimento, ac folia à ſe mutuò ſeparari potuerint. Huic itaque Sathanæ fraudulentiæ occurrere ſtudens, libellum jam typis abſolutum denuò percurrere, atque errata, quamlibet multa, tamen ea (nam in nullo unquam libro, vel centuplo hoc quidem majore, tot eſſe unquam commiſſa puto) hic ſubnotare, quo cuivis lectionem ſibi emendare in promptu eſſet, operæ precium duxi.* Notez que ce Correcteur a bronché dès le prémier pas; car il compte pour la prémiere faute le mot *Gallicè* du paſſage de la Préface, que l'on a vu ci-deſſus. Il veut qu'on liſe *Latinè.* Sa prétention eſt mal fondée: n'eſt-il pas certain qu'un homme qui met en Latin une Préface où il y a *que pour de bonnes raiſons on a fait une Traduction Françoiſe*, ſe doit ſervir du mot *Gallicè*, & non pas du mot *Latinè*? Voiez néanmoins la Remarque (Q).

(34) *Notez qu'il y en avoit pluſieurs qu'il n'avoit fait que traduire en Italien.*

(35) *Voici un Ouvrage pſeudonyme dont* Placcius *ne parle point. Mr.* Baillet *dans ſa* Liſte des Pſeudonymes *decouvre ce maſque, comme auſſi celui d'*Athanaſius *que* Vergerio *prit quelquefois.*

(36) *Ce Livre fut traduit d'Italien en François l'an 1556 par* PAUL VERGERIUS *neveu de l'Auteur.*

(37) Verheid. *in* Effigiebus præſtant. aliquot Virorum, *pag.* 154, 155.

re qui étoit mort de poiſon à ce que l'on ſoupçonna (g). Il manque beaucoup de choſes dans le récit que l'on vient de lire, & que j'ai tiré de Melchior Adam. On n'y voit point le ſervice que Vergerius rendit à Henri II (G), ni les Conférences qu'il eut dans l'Alſace avec le Nonce Apoſtolique (H). On n'y aprend point qu'il fit une emplête de reliques pour un Electeur de Saxe

(g) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vitis Theologorum Exterorum, *pag.* 116 *& ſequentibus.*

Notez auſſi que du Moulin, qui a intitulé l'un de ſes Livres *Anatomie de la Meſſe*, n'eſt pas l'Inventeur du Titre. Diſons en paſſant qu'il n'inventa point le Titre de ſon *Bouclier de la Foi*; car j'ai un Livre imprimé *en Avignon par Françoys Tachet* 1549 (38), & intitulé *Le Bouclier de la Foy, en forme de Dialogue extraict de la ſaincte eſcripture & des ſainćts peres & plus anciens Docteurs de l'Egliſe.* Frere Nicole Grenier Chanoine de ſaint Victor en eſt l'Auteur.

(38) *Cette Edition n'eſt pas la premiere; car le Titre porte que l'Ouvrage a été reveu & augmenté par l'Auteur.* La Croix du Maine *ne parle que de l'Edition en deux Tomes qui fut faite à Paris és années 1566 & 1567. Il eſt vrai que peu après il remarque que le 2 Tome fut imprimé l'an 1565. Tout cela eſt peu exact.*

Mr. de Thou a parlé aſſez amplement du Livre que Vergerius publia contre l'indiction du Concile ſous Pie IV l'an 1561. Il étoit alors à Augsbourg. On comprendra combien cet Ouvrage étoit piquant, ſi l'on examine ces paroles de Mr. de Thou (39): *Contra diploma illud Paulus Vergerius Juſtinopolitanus quondam Epiſcopus, & magnis legationibus ſub Pontificibus defunctus, qui paulo ante* (40) *ab iis defecerat, cum Auguſtæ Vindelicorum eſſet, ſcripto edito acriter invectus eſt, & curiæ R. faſtum, pompas, luxum, ambitionem, ſordeis, corruptos mores, quos perſpectos ſe habere dicebat, multis & acerbis verbis deteſtatus, poſtremò addit Concilium à Pontifice indictum non ut oportuit ad ſtabiliendam Chriſti doctrinam, ſed ad firmanda infirmæ carnis divinis mandatis adverſantis commenta, non ad purgandum ovile dominicum, ſed ad diſſeminandos hominum inveteratos errores, denique non ad Chriſtianam libertatem, ſed ad miſerarum animarum ſervitutem & oppreſſionem inſtitutum eſſe: quippe in quo juxta ceremonialis &c.* Mr. de Sponde prétend (41) que Fra-Paolo s'eſt fort ſervi des Libelles de Vergerius qui faiſoit, dit-il, de tous les Actes du Concile la matiere de ſes Sermons: il ramaſſoit diligemment toutes les Diſputes agitées dans cette Aſſemblée: il les faiſoit ſavoir aux autres Miniſtres: il compoſoit là-deſſus des Livres, & il répandoit ſa mediſance ſur toute la conduite de ce Concile (42). J'ai été ſurpris de ne trouver pas dans l'Epitome de Geſner que ce Vergerius écrivit contre Mutius ſon compatriote, & ſon grand perſécuteur. J'y ai ſeulement trouvé, *ad Papam Julium III qui Librum Mutii approbavit.* Ce Mutius fut l'adjoint d'Annibal Griſon dans les fonctions d'Inquiſiteur à Capo d'Iſtria, & fit imprimer une Invective contre le Prélat: *Huic* (Annibali Griſonio) *adjunctus Hieronymus Mutius qui & Vergerianam ſcripſit Invectivam poſtea, nec id modo, ſed evulgato quoque Libello Germaniam, odio religionis, maledicentiſſime traducit* (43). Mais voici des paroles qui nous aprenent, ce me ſemble, que Vergerius écrivit des Lettres contre Mutius, & que Mutius en écrivit contre lui: *Finalmente accorgendoſi il Vergerio che'l ſuo delitto non haveva difeſa, ſi ricoverò fra' Grigioni eretici, e di là mandò fuori contra la Religione, contra il Concilio, e contra'l Papa, libri tanto indotti quanto audaci; e che non piaceranno ſe non à què palati sì pravi che con eſſi il fele, come già la manna, fà uficio di tutti i più delicati ſapori. Ed intorno à queſt' huomo ed alle ſue azioni baſti di leggere oltre agli altri le Vergeriane e le lettere cattoliche del Muzio ſuo compatriota* (44). J'ai repris d'un peu plus haut le témoignage de Pallavicin, pour faire conoître que ce n'eſt pas ſans raiſon que j'ai avancé que les Ouvrages de Vergerius chagrinoient cruellement la Cour de Rome, & ſes dévots. Ils affectoient d'en parler avec mépris, & de témoigner que la hardieſſe, l'emportement, & l'ignorance, en faiſoient le caractere. Cette affectation n'eſt point deſavantageuſe à ces Ouvrages. Voiez l'Epitre dédicatoire du *Propugnatio vera, Chriſtiana, Catholicaque Doctrina* de Staniſlaus Hoſius (45). Notre Vergerio y eſt déchiré; on s'y plaint entre autres choſes de l'audace qu'il avoit eue de dédier à ſa Majeſté Polonoiſe un Livre de Brentius, & de provoquer Lipoman (46) à une Diſpute ſur tous les points contenus dans cet Ouvrage, de laquelle ce Monarque ſeroit le Juge. Ce n'eſt pas le tout, on ſe plaint de quelques Ecrits qu'il avoit eu ſoin de faire répandre parmi le peuple pendant la derniere Diete de Varſovie; Ecrits, dit-on, pleins d'impudence, & de fauſſetez: *Ego verò, quòd illius tam eminet, tamque projecta eſt audacia, minùs miror, quem & frontem pridem omnem perdidiſſe, & ab omni Dei metu prorſus remotum eſſe, vel ea ſola ſcripta ſatis indicant, quæ in proximis hiſce Varchavienſibus Comitiis in vulgus ſpargi curavit. Illud non poſſum non mirari, quòd inveniuntur nihilominùs, qui non ſine quadam animorum aſſenſione commenta legant ejus hominis: qui ſic ad omnem levitatem incubuiſſe videtur, nihil ut caverit diligentiùs, quàm ne quid uſquam veri ſcriberet* (47). Joignez à ceci le paſſage que je raporterai ci-deſſous (48) du Cardinal Pallavicin.

(39) Thuanus, *Libro XXVIII, pag. m.* 570, *col.* 2, *ad ann.* 1561.

(40) *Mr.* de Thou *ſe trompe en ceci, il y avoit plus de 12 ans que* Vergerius *faiſoit profeſſion de Proteſtantiſme.*

(41) Spondan. *ad ann.* 1545, *num.* 13.

(42) *Actis Concilii omnibus detrahens.* Idem, ibid.

(43) Sleidanus, *Libro XXI, folio* 589.

(44) Pallavic. Iſtor. del Concilio, *Libro VI, Cap. XIII, num.* 3, *pag. m.* 636.

(45) *Elle eſt datée du 15 d'Octobre* 1557.

(46) *Il étoit alors Nonce en Pologne.*

(47) Hoſius, *in Epiſt. dedicatoria ad Sigiſmundum Auguſtum Poloniæ Regem.*

(48) *Dans la Rem.* (K).

Je finis par une réfléxion qui me paroît digne de trouver ici une place. Je ſuis ſûr qu'en ce tems-là il ſe faiſoit peu de Livres qui fuſſent lus avec plus d'avidité que les Ecrits de Vergerio. Ils étoient fort ſatiriques, ils contenoient cent particularitez perſonelles, que l'on prenoit aiſément pour véritables, parce qu'on ſavoit qu'il avoit pu s'en inſtruire à fond, aiant été ſi long-tems dans les emplois de la Cour de Rome. Cependant ces Ouvrages, ſi eſtimez dans leur nouveauté, ne purent ſe ſoutenir. Ce furent des favoris dont la fortune ne dura guere: ils perdirent promptement tout leur crédit, & on les a négligez de telle ſorte qu'il n'y a guere de Livres ſi mal aiſez à trouver. On ne rencontre preſque aucun Ouvrage de Vergerio dans le Catalogue des plus nombreuſes Bibliotheques. Ce fut en vain qu'il fit faire une Edition de ſes Oeuvres à Tubinge l'an 1563 (49). Tant de petits Livres réduits en un Corps ne ſe ſont pas moins perdus que ſi on les eût laiſſez dans leur diſperſion. Il n'en fit guere pour leſquels je me ſente plus de curioſité que pour ſa Critique de Leandre Alberti (50), & des Lettres de Claude Ptolomée (51).

(49) *Elle eſt in quarto. Voiez* Seckendorf, Hiſt. Lutheran. *Libro III, pag.* 601, *col.* 2.

(50) *Le Titre dans l'*Epitome de Geſner *porte* contra Leandrum Albertum Monachum Dominicanum, ejuſque mendacia quæ iſte ſcripſit in libro cui titulus, *Deſcriptio Italiæ.*

(51) *Le Titre ibid. eſt* De Epiſtolis Itance ſcriptis à Claudio Ptolemæo.

(G) *Le ſervice que Vergerius rendit à Henri II.*] Avant que d'en venir à la preuve citons un paſſage du Pere Paul (52): " Le Pape avoit invité par ſes lettres les Suiſſes Catholiques à ſe trouver au Concile .... & Jérome *Franco*, ſon Nonce, ne ceſſoit point de les en ſoliciter de ſa part, avec de grandes inſtances, que l'Empereur apuioit auſſi de ſes bons ofices. Mais le Roi Très-Chrétien les en détournoit par Morlot ſon Ambaſſadeur & Paul Verger (†), bien inſtruit des ſecrets & des artifices de la Cour de Rome, donna de ſi bonnes inſtructions à ce Miniſtre, outre le livre, qu'il écrivit ſur céte matiere (‡), que dans la Diéte de Bade, qui ſe tint alors, les Cantons Catoliques & Evangeliques reſolurent tous de concert, de n'envoier perſonne à Trente: Et les Griſons, s'étant laiſſé perſuader par Verger, que le Pape machinoit quelque choſe contre eux, en rapellérent Tomas Plante, Evêque de Coire ". Ces paroles ne prouvent pas que le Roi de France mit en œuvre Vergerius; les Ambaſſadeurs cachent ſouvent à leurs Maîtres le nom & la qualité des perſonnes qui leur ſervent d'Inſtrument ou de conſeil; ainſi l'on pourroit prétendre que Marlot ſe prévaloit des inſtructions de Vergerius, ſans en rien marquer à Henri II. Mais voici un Annaliſte, Evêque François, qui avoue que ce Prince ſavoit fort bien les menées de Vergerius, & s'en ſervoit pour parvenir à ſes fins qui étoient de chagriner le Pape, & l'Empereur. *Rex ..... ut Pontifici & Cæſari agrè faceret, cum Helvetiis, quos Pontifex hortatus fuerat ad Synodum ſuos dirigere legatos, egit ne tam Catholici quàm Sacramentarii, nec item Rheti mitterent, & qui jam miſſi fuiſſent revocarentur: in his, quod turpius fuit, induſtriâ uſus Petri-Pauli Vergerii Epiſcopi olim Juſtinopolitani, qui ad hæreticos delapſus inter Rhætos agebat* (53). Mr. de Sponde a raiſon de dire que ce qu'il y eut là de plus honteux à Henri II fut d'emploier un Miniſtre Proteſtant, autrefois Evêque. Si Vergerius eût été en France, Henri II l'auroit fait brûler, & le voilà careſſé dans les païs étrangers par le même Prince, le voilà emploié contre le Pape, & à forger des machines pour renverſer le Concile; le voilà aparemment récompenſé par Henri II, pour toutes ces bonnes œuvres. Qui ne voit là le génie des Souverains? Ils n'ont point une conduite liée à l'égard des Hérétiques: ils les perſécutent en un lieu, & les font fleurir en un autre; leur conduite eſt ſans principes, ou plutôt elle ſe regle uniformement ſur la Maxime qu'il faut tout ſacrifier à la gloire temporelle de l'Etat, laquelle demande qu'on traverſe en tout & par tout un voiſin jaloux.

(52) Fra-Paolo, Hiſt. du Concile de Trente, *Livre IV, pag.* 327 *à l'ann.* 1551.

(†) *Alors Miniſtre chez les Griſons, lequel avoit apoſtaſié pour avoir été exclus du Cardinalat.*

(‡) *De Thou en parle au livre* 28 *de ſon Hiſtoire, An.* 1561. Mr. Amelot ſe trompe; car le Livre dont parle Monſr. de Thou fut compoſé contre l'indiction du Concile ſous Pie IV. J'ai cité ſes paroles ci-deſſus Citation (39). Le Pere Paul parle de ce Livre de Vergerio, au Livre V, pag. 419.

(H) *Les Conférences qu'il eut dans l'Alſace avec le Nonce Apoſtolique.*] Ce fut l'an 1561. Il étoit alors au païs de Wirtemberg: il s'aboucha avec le Nonce Delphinus prémiérement à Zabara (54), & puis à Strasbourg, & aux lieux voiſins, quelquefois ſeul, & quelquefois accompagné de Jean Sturmius: lors qu'il étoit ſeul, il parloit plus librement (55): mais en préſence de Sturmius il prenoit mieux garde à ſes paroles, & à ſon tour, il le rendoit plus circonſpect. Il témoignoit d'un côté un grand deſir de retourner en Italie, & de l'autre il s'emportoit à des médiſances contre ceux qui l'avoient perſécuté, & contre le Pape même. Il accuſoit principalement Jean de la Caſa de l'avoir contraint à ſe faire Proteſtant. Le Nonce l'exhorta à ſe réünir à l'Egliſe, & à ſe recommander aux Légats (56) ſes anciens patrons. Vergerius avoua les obligations infinies qu'il leur avoit, mais il rejetta la propoſition de chanter la palinodie. Il écrivit deux Lettres au Cardinal de Mantoue l'un des Légats, & les mit entre les mains de Delphinus, qui les fit paſſer par Rome avant qu'elles fuſſent envoiées à ce Cardinal. Vergerius y témoignoit un grand zêle pour ſa patrie, & pour la paix de l'Egliſe; il offroit de travailler à ce grand ouvrage, & ſe faiſoit fort de donner des ouvertures utiles, s'il s'abouchoit avec ce Légat. Il ne témoignoit aucun deſſein de ſe repentir de ſes erreurs, il demandoit ſeulement un ſaufconduit & du Concile & de ſa Majeſté Impériale. Le Nonce ſouhaitoit paſſionnément de recouvrer cette brebis égarée. Il croioit que dans toute l'Allemagne il n'y avoit pas deux perſonnes dont la converſion pût être d'un auſſi grand prix que celle de Vergerio. Ce n'eſt pas qu'il le crût ignorant; mais il lui trouvoit une plume très-pernicieuſe au ſaint Siege: *Il Delfino era cupidiſſimo di ricuperarlo: imperòche quantunque, ſecondo ch' egli ſcriveva; il Vergerio niente affatto ſapeſſe; onde mentr' era ſoggiornato in Elvezia havea ſolo ſpeſa l'induſtria nel traſportare i libri eretici in Italiano; ciò non oſtante riputava, in tutta Alemagna*

non

(53) Spondanus, *ad ann.* 1551, *num.* 18, *pag.* 537.

(54) *C'eſt ainſi qu'il y a dans* Pallavicin: *peut-être faudroit-il dire* Zaberna, Saverne.

(55) *Prenez garde que tout ceci eſt extrait de* Pallavicin.

(56) *Le Cardinal de Trente & le Cardinal de Mantoue.*

Saxe (*I*); &c. Il fut cauſe que le *Capitolo del Forno* (*b*) expoſa l'Auteur à cent ſortes d'invectives, ce qui obligea Jean de la Caſa qui l'avoit fait à compoſer un petit Ouvrage qui a paru l'an 1688. Vergerio y eſt maltraité cruellement (*K*). La prudence ne permettant pas de

(*b*) *Voiez la Rem.* (*M*).

non eſſer due Teſte il cui acquiſto foſſe ſtato di pregio uguale à quel di coſtui: tanto riuſciva la ſua penna à diſervigio della Sede Apoſtolica per una certa ſua eloquenza popolare, e audacemente maledica de' più invidiati Perſonnaggi (57). Le Cardinal de Mantoue, que le Pape fit le maître de cette intrigue, ne trouva point à propos de faire réponſe à Vergerius. Il crut que ce perſonnage tireroit trop de vanité de la Lettre d'un Légat, & s'en ſerviroit pour perſuader aux Proteſtans qu'on le regardoit dans la Communion Romaine comme un homme de beaucoup de mérite, & dont on étoit tout diſpoſé à récompenſer très-largement la converſion. Ce Cardinal avertit le Nonce de prendre garde à cela: cet avis étoit néceſſaire; car le Nonce s'étoit ſervi de l'ambition de Vergerius pour le gagner par les offres d'une récompenſe glorieuſe. Cette conduite du Légat plut beaucoup au Pape. Le Nonce fit ſavoir enfin que l'arrogance & l'impudence de Vergerius s'augmentoient de jour en jour, & il reçut ordre de ne le plus voir. Le Légat auroit voulu que Vergerius vînt au Concile, non pas ſeul, mais avec Jean Sturmius, & avec Jerôme Zanchius, & que l'on prît de nouveaux expédiens de conférer par leur moien avec les Sectaires: mais le Pape deſaprouva toutes ces propoſitions. Voilà ce qu'on trouve dans l'Hiſtorien que je cite (58).

(*I*) *Il fit une emplête de reliques pour un Electeur de Saxe.*] C'étoit l'Electeur Frederic ſurnommé le Sage. Il ramaſſa autant de reliques qu'il lui fut poſſible (59). Il en demanda à François I, & à Marguerite d'Auſtriche Gouvernante du Païs-bas, & en obtint. On lui en envoia auſſi de Mantoue, de Colmar, de Bâle, & du Monaſtere d'Ilmené (60). Un Moine Allemand (61) lui en cherchoit dans l'Italie, & ſe ſervoit du miniſtere de notre Vergerius, qui eût remis cette emplête entre les mains de l'Electeur, s'il n'eût été attaqué d'une maladie pendant le voiage. Jaques Vergerius ſon frere qui l'accompagnoit, & qui avoit été avec lui le furet du Moine Allemand, fut obligé par une ſemblable raiſon à s'arrêter. Il tomba malade lui auſſi (62). Je croi que Pierre Paul eſpéra pour récompenſe une profeſſion dans l'Académie de Wittemberg; car on l'avoit recommandé comme un jeune homme qui avoit de l'érudition, & qui ſouhaitoit d'avoir dequoi vivre en achevant ſes études ſous les Profeſſeurs de cette Univerſité. Voici les termes de la Lettre qui fut écrite de Veniſe par le Moine à Spalatin le 29 d'Octobre 1521. *Intendit ipſe Petrus Paulus, frater Jacobi, permanere & complere in Wittemberga ſtudium ſuum, ſi potuerit & ſit beneplacitum Principis noſtri. Rogavit quoque me, ut tibi ſupplex fierem pro eo, & certe credo, magni honoris & utilitatis eſſet tui Univerſitati; habet enim nobiliſſimum ingenium & memoriam, ut experientia videre licet, reputaturque præcipuus de humanitate & jure, inter juvenes ſtudii Patavini. Rogo propterea T. Dom. ſuſcipe eum & commenda eum Principi Ser. ut filium, & primo in Univerſitate, ut inveniat locum legendi, vivendi, & proficiendi* (63). Spalatin répondit qu'il n'avoit rien à promettre aux deux Vergerius: & quant aux reliques qu'on avoit déjà reçues, & dont le Moine ſollicitoit le paiement, on lui répondit qu'on les lui renvoieroit, que le prix en étoit tombé depuis la réforme de Luther, & que ſans doute elles ſeroient plus eſtimées & mieux vendues en Italie qu'en Allemagne: *Reliquias nobis miſſas, una cum cruce, recipies omnes, a te, quanticunque poteris, vendendas; credibile enim eſt, iſtic quam hic majoris eſſe tum pretii tum honoris. Hic enim vel vulgus ita reſipuit, ut verbo Dei edoctum ſatis ſibi eſſe putet, ut & revera eſt, fide & fiducia erga Deum & charitate erga proximum* (64) Celui qui écrivit ces choſes avoit dit à l'Electeur ſon Maître: qu'il eût été bon que la Diſpute des Indulgences ſe fut élevée plutôt, puis qu'elle eût épargné & bien des ſoins, & bien de l'argent (65).

(*K*) *Vergerio y eſt maltraité cruellement.*] Quand j'ai fait mention de ſes Livres, je n'ai point parlé de celui qu'il intitula, *contra Catalogum Joannis della Caſa Sodomiæ Patronum.* Il donnoit à Jean de la Caſa l'épithete d'Apologiſte de la Sodomie, à cauſe du *Capitolo del Forno.* Il le difama de telle ſorte par toute l'Allemagne, que cet Auteur ſe crut obligé d'adreſſer un Poëme aux Allemans, pour leur ôter les ſiniſtres impreſſions qu'on leur donnoit contre lui. J'ai relevé ailleurs (66) la mépriſe d'un Moderne, qui a cru que Jean de la Caſa avoit fait ce Poëme pour repouſſer les invectives de Naogeorgus. Il eſt certain qu'il n'en vouloit qu'à Vergerius. J'ai dit auſſi quelque part (67), que la raiſon pour laquelle Jean de la Caſa fut difamé, pendant qu'on laiſſa en repos pluſieurs Poëtes Italiens, dont les Poëſies étoient encore plus abominables que les ſiennes, fut qu'il perſécuta à Veniſe Vergerio, ce que les autres Poëtes ne firent pas. Mais parlons ici du petit Livre que Mr. Menage fit imprimer l'an 1688, à la queue de l'Anti-Baillet. C'eſt un Ecrit en fort bon Latin, que Mr, Menage avoit reçu du célèbre Monſr. Magliabechi, & où le Caſa a répandu beaucoup d'injures contre Pierre Paul Vergerio. Il l'accuſe d'avoir eu de longues & de violentes querelles avec ſon frere Jean Baptiſte Evêque de Pola; d'avoir commis un parjure pour ne paier pas ſes dettes; d'avoir fait mourir ſa femme, afin de ſe pouvoir avancer aux bénéfices; d'avoir ſuplié le Cardinal de Tournon de le mener avec lui en France, & de lui avoir offert d'écrire touchant les Suiſſes & l'Allemagne, & touchant la Religion, tout ce qu'on lui preſcriroit. Notez que Vergerio étoit alors dans le païs des Griſons; ce Cardinal qui le prit d'abord pour un boucher, ſut enfin qui il étoit & le rabroüa d'une terrible maniere, & ne tint nul compte de ſes offres de repentir (68). Ce petit Ouvrage nous aprend (69) que Vergerio prit dans ſa jeuneſſe la Couronne Poëtique; qu'enſuite il fut reçu Avocat, qu'il plaida des Cauſes; mais qu'il ſe rendit inſuportable, & aux Juges, & aux Plaideurs, & en général à tout le Barreau par ſes fauſſetez, par ſes médiſances, & par ſes prévarications: *Linguâ atque audaciâ fretus, cauſſas agere te velle dixiſti: ſed cùm, quoties diceres, toties malediceres, mentireris, pejerares, calumniareris, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque Judices, fidem habebant; nemoque ferre te, ac ne aſpicere quidem poterat* (70). Que ne gagnant rien, & ſe voiant veuf, graces au poiſon qu'il avoit donné à ſa femme, il jetta la vue ſur les bénéfices, & s'en alla à Rome, où ſon frere Antoine le récommanda à Clement ſept, & lui fit avoir la Nonciature d'Allemagne. On ajoûte que François Spiera (71), qu'il faiſoit paſſer pour un inſpiré, lui cauſa un jour une extrême confuſion en l'apellant banqueroutier, empoiſonneur, & hérétique (72). Enfin on l'accuſe de s'être ſauvé chez les Griſons, afin de ſe dérober à la pourſuite de ſes créanciers (73). Lors que les Journaliſtes de Leipſic donnérent l'Extrait de l'Anti-Baillet, ils cottérent exactement la plupart des Accuſations intentées à Vergerio; mais ils ſupoſérent que Mutius l'avoit loüé, & que le Caſa réfuta l'Eloge: *Mutii laudes Vergerio tributas p.* 377. *evertit Caſa* (74). Ils ſe fondent ſur ces paroles du Caſa, *de* MUTIO *vero affirmare tibi hoc poſſum non tibi illum honorem cùm de te ſcripſit, habuiſſe, ſed patriæ veſtræ.* Elles ſignifient que Mutius n'eût pas fait l'honneur à Vergerio de le réfuter, s'il n'eût eu égard à la gloire de leur commune patrie. Tant s'en faut qu'il ait loüé Vergerius, qu'il publia des Invectives atroces contre lui.

Faiſons encore deux Obſervations ſur cet Ecrit de Jean de la Caſa. On y objecte à Vergerio deux nullitez à l'égard des infamies qu'il avoit écrites de Paul III. La prémiere eſt fondée ſur ce que les crimes qu'il imputoit à ce Pape étoient de telle nature, qu'ils ne pouvoient être parvenus à ſa conoiſſance: la ſeconde eſt priſe de l'inimitié qu'il y avoit eue entre Paul III & lui: *Obſecro te quid tu tibi voluiſti, aut quicumque ille fuit, qui de* PAULI III *vita ſcripſit? putaſtine quemquam fore qui tibi de tot tantiſque criminibus ac ſceleribus crederet? qui tu iſthæc ſcire potuiſti? præſertim cùm tam multa ſint inteſtina ac domeſtica, de quibus vix unus aut alter ex intimis familiaribus etiamſi maximè vera ſint, ſuſpicari aliquid ſignis quibuſdam poſſit, qui igitur tu hæc alienus, ac prope alienigena, tantopere affirmas, præſertim ſolus: quis ad te detulit? qui teſtes affuerunt? quæ proferuntur literæ? ubi tu interfuiſti* (75)? Un peu après on lui parle ainſi ſur ſes invectives contre Pierre Louïs Farneſe, & contre Jules III. *A te requirunt Itali homines ſuperiora illa ſcilicet quibus teſtibus, atque adeo quibus indiciis id compereris? cur id, quod tibi non magis quàm cæteris omnibus compertum ſit, ſolus affirmes* (76)? . . . . . *Eadem tibi de Julio III reſpondeant, deque iis literis quas tu de Conclavi miſſas, ad te delatas ais. Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam: vanitatis, levitatis, mendacii, te convictum defendunt. Profer igitur eas literas: manum, ſignum, proba* (77). Voilà des interrogations bien preſſantes, & dans le fond très-légitimes: car l'ordre veut qu'un Ecrivain qui publie ce qui s'eſt paſſé de plus occulte dans le Palais d'un Monarque, & qui là-deſſus raconte mille infamies qui ont dû être commiſes ſous les ténèbres les plus épaiſſes, & avec la confidence de très-peu de gens: l'ordre veut, dis-je, qu'un tel Auteur nous aprenne comment il a ſu ces choſes, qu'il produiſe, & qu'il nomme ſes témoins, qu'il ait des Lettres originales, ou des Copies légaliſées, en un mot qu'il puiſſe prouver très-ſolidement ce qu'il avance. On ne peut donner de telles preuves de ſemblables faits, me dira-t-on: il ne faut donc pas, répondrai-je, ſe porter pour délateur de ces faits-là auprès du public: il faut pour le moins donner en preuve l'autorité de ſon nom, je veux dire qu'il faut déclarer à la tête de l'Ouvrage qui l'on eſt. Mais s'il ſe trouve que vous produiſiez un nom à qui l'on ait droit de reprocher ou trop de crédulité, ou trop de méchanceté, ou le caractere d'ennemi de la perſonne difamée, il eſt ſûr que vos temoignages ne mériteront que peu de créance. Je croi avoir dit plus d'une fois que les faiſeurs de Libelles ne font aucune attention à ce que je viens de dire: le pis eſt que leurs Lecteurs n'y en font pas davantage. Je n'ai garde d'adopter les aplications du Caſa, je me contente de remarquer qu'il prétend que Vergerius étoit trop mal honnête homme, & trop ennemi de Paul III, pour mériter que ſon témoignage ſoit écouté contre ce Pape. Ne ſavez-vous pas, dit-il, que les perſonnes de la plus exacte probité ne ſont point reçues à témoigner dans la cauſe de leurs ennemis (78)? Là-deſſus il raporte l'inimitié qui éclata entre Paul III & Vergerius, & il dit que celui-ci fait un grand tort aux Allemans, de les eſtimer capables d'ajoû-

(57) Pallavic. Iſtor. del Concilio, *Libro XV, Cap. X, num.* 13, *pag. m.* 644, 645.

(58) *Le Cardinal* Pallavicin.

(59) Seckendorf Hiſtor. Lutheran. *Libro I, pag.* 223.

(60) *Il étoit dans la Thuringe.*

(61) *Nommé Burcardi. Il étoit de la Famille des Barons de Schenck.*

(62) *Tiré de* Seckendorf Hiſt. Lutheran. *Libro I, pag.* 223.

(63) Seckendorf, *ut ſuprà.*

(64) *Idem, ibid. citant une* Lettre de Spalatin au Moine Burcard, *datée du* 28 *de Juillet* 1522.

(65) *Idem, ibid.*

(66) *Dans l'Article* ORICELLARIUS, *Rem.* (*D*).

(67) *Dans l'Article* MOLZA, *Rem.* (*D*); *& dans l'Article* VAYER, *Rem.* (*E*).

(68) *Qui cùm te ſqualidum, ſordidum, pannis obſitum, conſpicatus, uſque ſibi videre lanionem aliquem eſſet; quæſivit de te quis tu eſſes: atque ubi Vergerium eſſe dixiſti, multis, homo graviſſimus te verbis malè accepit* Anti Baillet, *Tom. VII, pag.* 253. *dans l'Edition des* Jugemens des Sav. *de* Baillet, de 1725. *in* 4.

(69) *Là même, pag.* 256.

(70) *Là-même.*

(71) *On ne le nomme point, mais c'eſt de lui ſans doute qu'on parle.*

(72) Anti-Baillet, *Tom. VII, pag.* 257.

(73) *Là même.*

(74) Acta Eruditor. Lipſ. 1689, *pag.* 497.

(75) Anti-Baillet, *Tom VII, pag.* 252.

(76) *Là même, pag.* 255.

(77) *Là-même.*

(78) *Vel caſtiſſimi atque integerrimi vir . . . à teſtimonio dicendo removeri ſolent* (*inimicitia.*) Anti-Baillet, *Tom VII, pag.* 252.

de croire ce qu'un ennemi publie de son ennemi sans le prouver, l'on doit tout au moins suspendre son jugement sur les infamies imputées à cet Ex-Evêque; mais je ne dissimule point qu'il y a des Protestans qui avouent que c'étoit un homme volage, fourbe, & ignorant en Théologie (*L*). Je n'ai point vu dans les Auteurs que j'ai consultez le voiage qu'il fit en France depuis qu'on l'eut fait Evêque: je n'ai apris cette partie de sa vie que dans un Recueil de Lettres imprimé à Venise l'an 1558. On y en voit quelques-unes de sa façon, qui nous aprenent qu'il admiroit la piété & les belles qualitez de la Reine de Navarre sœur de François I, & qu'il commençoit à se dégoûter de la vie qu'il menoit, & à songer à la résidence (*M*). On y en voit aussi (*i*) une de son frere AURELIUS VERGERIUS (*k*) à Julie de Gonzague. Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri (*N*).

Je me suis aperçu trop tard que les paroles que j'ai citées de la Préface d'un Livre qu'on lui attribue sont susceptibles d'une autre interprétation que celle que je leur ai donnée. Je raporterai cet autre sens, quoi qu'enfin j'aie reconu qu'il n'est pas le véritable (*O*). Ceci concerne le Livre

(*i*) *Au feuillet 124 du I Livre.*

(*k*) *C'étoit un savant homme. Voiez* Seckendorf, Hist Lutheran *in Supplem. Indicis T, num.* 80.

d'ajoûter foi à ses Libelles: *Magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis quòd idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeo contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tam inepte, tamque apertè mentienti fidem habeant. Si literas, si testes, si tormenta atque equuleum, si omnia probationum genera proferres, nemo tibi tamen venefico atque uxoricidæ crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu innuenti modò tibi fidem haberi existimas* (79).

C'est la prémiere de mes deux Observations: l'autre servira à faire voir qu'un Satirique sait interpréter criminellement les actions les plus pieuses. Nous avons vu (80) que Vergerius, aiant dessein de réfuter le Luthéranisme, fit des études qui le convainquirent que l'Eglise Romaine étoit une fausse Eglise; nous avons vu que son frere se persuada la même chose, & qu'ils résolurent l'un & l'autre de travailler adroitement à l'instruction de leur Diocese. Le malin Jean de la Casa donne à leur conduite un tout autre tour. Il dit que Vergerius aiant épuisé les sources qui entretenoient les dépenses de sa bonne table, & de son luxe, se mit à dogmatiser en secret, & à séduire principalement quelques femmes riches. Sous prétexte d'enseigner la pure doctrine, ajoûte-t-il, il vuida la bourse de bien des gens: *Gula scilicet creverat, & luxus atque superbia: quæ quorumdam hominum, qui malè te noverant, benignitate sustentata aliquandiu sunt: sed ubi exhausta est: nec enim tu parvo contentus esse poteras; convertisti te ad alium quæstum: Homines quosdam non nimiùm sapientes, superstitiosos, rusticanos, stultasque aliquot mulieres locupletes aggressus es: sevocasti: docere eos te posse arcana quædam de Religione dixisti: nam quæ adhuc tradita illis essent ab aliis, perperam esse tradita: mutari ea oportere atque corrigi persuades imprudentibus ac fatuis quibusdam. Interea; merces magistri scilicet magna; pessundati multi à te sunt, atque ad summam inopiam redierunt* (81). Combien y a-t-il de Catholiques qui croient cela sur le simple témoignage du Casa ennemi déclaré du Vergerio? C'est une grande injustice. Peut-être même qu'il y a des indiférens qui en croient quelque chose: ils savent que l'entreprise secrete de réformer un Diocese peut ouvrir la bourse des bonnes ames: car il est aisé de montrer, qu'afin que cette bonne œuvre s'avance, il faut faire tels & tels frais. On devient par là le dépositaire non comptable des aumônes, & des subsides que le zêle des prémiers freres fait fournir.

(*L*) *Il y a des Protestans qui avouent que c'étoit un homme volage, fourbe, & ignorant en Théologie.*] Mr. de Seckendorf sera ici mon témoin. *Versatile ingenium* Vergerio *tribuitur*, dit-il (82), *nec suspicione caruit quod conciliationem religionis quovis modo moliretur, & tandem ad vetera sacra redire cogitaret.* C'est-à-dire, que Vergerius fut soupçonné de vouloir unir les Religions aux dépens même de la vérité, & enfin d'avoir envie de retourner au Papisme. On prétend (83) qu'il usa de fraude dans des Lettres qu'il envoia à Paris lors qu'il souhaita d'être l'un des Députez que le Duc de Wirtemberg envoioit en France l'an 1561. Il n'obtint point cet honneur, soit que le Prince ne se fiât point en lui, soit qu'on ne le jugeât pas assez versé dans les matieres de Théologie. Jaques André oubliant l'injure qu'il en avoit reçue fit son Oraison funebre, & le loüa d'avoir reconu la vérité, & d'avoir manifesté plusieurs méchantes intrigues de la Cour de Rome; mais il le taxa de n'avoir pas bien conu les Controverses de Religion (84). Surius conte que Gablerus Professeur en Médecine assista à la mort de Vergerio, & y remarqua certaines choses qui lui firent prendre la résolution de se faire Catholique (85): *Adfuerat is Petro Paulo Vergerio è corpore migranti apud quem mira quædam viderat quæ illi animum videbantur perfregisse, ut non modo Catholicus sed pientissimus quoque Catholicus fieret* (86). Notez que Surius n'est pas un Auteur classique en fait d'Histoire. A plus forte raison vous devez vous défier de ceux qui grossissent ce conte. Ils assûrent que la mort horrible de Vergerius fit rentrer dans le giron de l'Eglise plusieurs Protestans. Voiez en marge les expressions modérées de ces Auteurs-là (87).

Par une Lettre écrite de Paris le 9 d'Octobre 1561, on aprend que le Duc de Wirtemberg avoit envoié en France notre Vergerius l'homme du monde le plus propre à brouiller les choses. On trouvoit étrange que ce Prince voulut fourrer parmi les dogmes de la Réformation de

(79) Anti-Baillet, *Tome VII, pag.* 252.

(80) *Dans le Corps de cet Article.*

(81) Anti-Baillet, *Tome VII, pag.* 257.

(82) Seckendorf, Histor Lutheran. *Libro III, pag.* 601.

(83) Joh. Val. Andreas, *in* Vita avi sui Jacobi Andreæ, *pag.* 130, *apud* Seckendorf, *ibid.*

(84) Seckendorf, *ibid.*

(85) Surius, *dans l'Edition de l'an 1567, ne dit que ce que je raporte; mais dans celle de l'an 1574, pag 733, il a ajoûté ceci,* Sanè aiunt viri graves, hunc apostatam Vergerium sub mortem teterrimos exhalâsse fœtores, ac bovis instar horrendos edidisse boatus: & alia quædam, quæ spero quandoquè certiùs prodituros eos, qui morienti adfuêre. Mihi necdum licuit omnia exactè cognoscere.

(86) Surius, Comment. Rerum in Orbe gest. *ad annum* 1567, *pag. ultima Edit.* 1567.

(87) *Petrus Paulus Vergerius, infamis Apostata ob horrendam mortem qua defunctus est, multis attonitis vicinarum civitatum hominibus salutare præbuit documentum, ut plerique sese collegerint, & ad pacem ac unitatem Ecclesiæ reversi fuerint, frustra frementibus lupis infernalibus.* Jo. Paulus Windeck, Prognostic. futuri status, *pag.* 113. *Il cite* Ederus.

France, l'ubiquité & les autres fantaisies de Brentius. *Miror etiam Virtembergensem nobis velle obtrudere ubiquitatem & alias nugas Brentii, nec religionis apud nos infantiam considerare, quæ non sit obruenda istis spinosis & futilibus disputationibus, quas ne quidem intelligunt qui eas proponunt, sed omni indulgentia fovenda, & tanquam lactis potu alenda, donec magis in Christo adolescat. Præterea huc misit Vergerium hominem, quo nullus est magis idoneus ad res turbandas* (88). Languet écrivit une autre Lettre huit jours après, & fit savoir que Vergerius n'étoit point encore venu à la Cour de France; mais qu'on disoit qu'il y seroit envoié bientôt, ou qu'au moins travailloit-il pour cela. Je voudrois, ajoûte-t-on, qu'il se tint chez lui (89).

(*M*) *Il admiroit la piété . . . . . de la Reine de Navarre . . . . . & il commençoit à se dégoûter de la vie qu'il menoit, & à songer à la résidence.*] Voici ce qu'il écrivit à Louis Alamanni le lendemain du jour qu'il parla à cette Princesse: *Ne la Signora Marchesa di Pescara, ne la Signoria vostra, che sapete tanto ben tutti due in vive voci, e tanto bene ne i scritti vostri dir cio, che volete, ne il Cardinal nostro Illustriss. ne tutta Roma, predicandomi l'altezza & la bellezza dell' animo, & dell' ingegno, & il fervor dello spirito acceso in Christo, & la carità ardente della serenissima Regina di Navara, me ne havete saputo dire tanto, quanto io nel vero ho trovato hieri, che sua maestà degnò di fare, che io udissi un pezzo quelle sue rare voci, il qual giorno mi ha portato una letitia inenarrabile, & senza dubbio la maggiore, che io habbi havuto gia molto tempo* (90). Tout le reste de la Lettre roule sur les sentimens de piété, que les lumieres de cette Reine avoient excitez dans le cœur de ce Prélat. Il étoit en France lors qu'il écrivit à Ottonello Vida une Lettre, où il déplore les progrès du Luthéranisme, & le peu de soin que l'on prenoit de la vigne du Seigneur. Il déclare qu'aiant balancé avec ces paroles de l'Evangile, *que sert il à l'homme de gagner toute la terre, s'il fait perte de son ame*, toutes les raisons qui lui faisoient espérer de faire fortune, il avoit trouvé que la balance étoit tombée du côté de ces paroles de Jesus-Christ. C'est pourquoi, dit il, je ferai mieux de m'apliquer desormais à la culture de la portion qui m'est échue. *Perciò dico, che sarà meglio, ch'io venga à coltivare quelle poche viti, ch'io su quel confine Tedesco, & veder di circondarle con un buon siepe, & tenerle difese, per poterne coglier qualche frutto da offerire à Dio; che stare fuori, & otioso ad aspettare, che altri si risolvino a voler mettere in lavoro tutta la vigna insieme* (91). La Reponse (92), que lui fit Vida pour le confirmer dans cette résolution, est belle & bonne.

(*N*) *Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre Moreri.*] I. Les deux Articles *Verger* (*Pierre-Paul*) sont transposez. Celui, qui devoit être le prémier, est le dernier; car on parle de l'Evêque de Capo d'Istria, avant que l'on traite du Disciple d'Emanuel Chrysolore. Quant à celui-ci on nous renvoie aux *auteurs de l'article suivant*, c'est-à-dire, à ceux que Moreri cite après avoir amplement parlé de *Jean Verger de Haurane Abbé de saint Cyran.* Cette absurdité a été ôtée du Moreri de Hollande (93). II. Ce que Moreri (94) assûre, que Paul troisieme voulut faire Cardinal notre Vergerio, est démenti par Pallavicin (95). III. Ce qu'on ajoûte, qu'*il emmena avec lui un de ses freres qui étoit aussi Evêque*, est démenti par Sleidan, qui assûre, qu'avant que l'Evêque de Capo d'Istria quittât l'Italie, l'Evêque de Pola étoit déjà mort (96). IV. A quoi bon citer Paul Jove, Volaterran, Jaques de Bergame, Vossius, &c, à la fin de ce qu'on venoit de dire de l'Evêque de Capo d'Istria dont ils ne parlent pas, & qui n'a pu être conu à quelques-uns d'eux? V. Que veulent dire ces paroles, *pour le second consultez Sponde?* Il semble qu'elles nous adressent à des endroits où il soit parlé de Jean Baptiste Vergerius Evêque de Pola: mais ce seroit une fausse adresse, & ce n'est point le sens de Moreri. C'est l'effet d'une brouillerie absurde des Imprimeurs.

(*O*) *Je raporterai cet autre sens, quoi qu'enfin j'aie reconu qu'il n'est pas le véritable.*] Remettons ici les paroles qu'on a déjà vues dans la Remarque (H): *Quoniam igitur Anatomiæ cognitio non solum medicis, chirurgisque, verum etiam aliis summopere commendatur: eam ob causam, Anthonium ab Ædam Italum imitatus, hanc Missæ ac Missalis Anatomiam Gallicè, ut ab omnibus percipi posset facilius, in lucem edere statui.* Je les ai entendues comme si elles signifioient qu'on avoit voulu être le Copiste ou l'Interprete d'*Anthonius ab Ædam* Auteur Italien; & j'ai suposé qu'elles étoient la Version de la Préface de l'Edition Françoise; & sur ce pied-

(88) Languet. Epist. LVII *Libri II, pag.* 143.

(89) *Dicitur mittendus brevi, aut saltem hoc agere ut mittatur. Cuperem eum manere domi.* Idem, Epist. LX, *pag.* 151.

(90) Lettere volgari di diversi nobilissimi Huomini, *Libro I, folio* 81. *Voiez aussi, folio* 101, *ce qu'il écrivit à la Marquise de Pescaire.*

(91) *Ibidem, folio* 82 *verso, & folio* 83.

(92) *Vous la trouverez ibid. folio* 83 *& seq.*

(93) *On y voit* du precedent *au lieu* du suivant.

(94) *Il le dit après* de Sponde, *ad ann.* 1548, *num.* 23.

(95) *Voiez la Rem.* (*D*) *à la fin.*

(96) *Antequam ex Italia decederet, jam erat mortuus ejus frater Episcopus Polæ suspitioque fuit veneno sublatum esse.* Sleid. *Livre XXI, folio* 590.

(l) Munster, *in Cosmographia, Libro III, pag. m.* 694.

Livre de l'Anatomie de la Messe. AURELIUS VERGERIUS, frere de celui dont nous parlons, étoit Chevalier de Malte, & fut emploié à des négociations qui lui aquirent de la gloire (*l*). LOUÏS VERGERIUS, son neveu, se réfugia à Bâle pour la Religion. Il écrivit quelques Lettres l'an 1549, qui ont été inserées dans la Cosmographie de Munster (*m*).

(m) *Pag. m.* 693, 914.

(97) *Le Traducteur Latin le devoit donc apeller* Antonium ab Adamo, *ou* ab Ada, *& non pas* ab Ædam. *Il n'a point dit que ce fut une Faute d'impression.*

(98 *Préface de l'*Anatomie de la Messe, *pag. m.* 13. *Je me sers d'une Edition faite l'an* 1562 in 16. *Le nom de l'Imprimeur (Jean Martin) y est marqué; mais non pas le lieu de l'impression.*

pied-là j'ai cru que le Correcteur ne devoit pas avertir qu'il faloit lire *Latinè* au lieu de *Gallicè:* mais depuis j'ai reconu qu'il seroit peut-être plus raisonnable de suposer que ces paroles sont du Traducteur Latin, & qu'il a considéré *Anthonius ab Ædam* comme le Traducteur Italien du Livre, & non pas comme l'Auteur; d'où il s'ensuivroit que l'Ouvrage auroit été composé prémiérement en François. Cette suposition m'a paru tout-à-fait probable; mais aiant enfin recouvré l'Edition Françoise, j'ai été entiérement convaincu que mes prémieres Conjectures sont celles à quoi il se faut tenir. L'Epitre Dédicatoire de cette Edition m'aprend que l'Anatomie de la Messe fut prémiérement publiée en Italien, & que le Marquis del Vico exhorta quelcun à la traduire en François. Ce quelcun aiant suivi ce conseil dédia sa Traduction au même Marquis, & la fit imprimer à Geneve chez Jean Crespin. Son Epitre Dédicatoire est datée de Geneve l'onzieme de Mai 1555, & signée C. D. J. Elle est suivie d'une Préface assez longue, où le Traducteur expose pourquoi *ce bon personnage Italien qui se nomme Antoine d'Adam* (97) (*lequel a depuis quelque temps en-ça si bien espluché les abominations de la Messe & du Messel, qu'il les a monstrées quasi au doigt*) *a voulu donner ce titre d'Anatomie à un Livre qu'il en a fait pour mieux exprimer en somme ce que il avoit escrit* (98). Ce Traducteur se donna quelques libertez, & en fit l'aveu en cette maniere: „ Au reste, je ne ferai pas longue excuse, „ de ce qu'en ce Livre je ne me suis point tellement assujetti, que j'aye traduit de mot en mot de l'Italien, sans y „ rien adjouster ou laisser. Car ce n'a point aussi esté mon „ intention quand j'ay entrepris de faire cette Anatomie. „ Je me suis persuadé que les Lecteurs ne trouveroyent pas „ mauvais, si je taschoye de m'accommoder à ceux qui ne „ sont du tout instruits en la cognoissance de la verité, tout „ ainsi qu'a fait l'autre, escrivant pour les rudes de sa na- „ tion. Car j'ay quelque fois exposé plus amplement ce „ que il avoit bien dit en peu de parolles (99) ".

Notez que cette Anatomie fut réfutée par un Docteur de Paris, & qu'il y a des gens qui l'attribuent à Calvin. *Scripsit Calvinus in contemptum Missæ librum quem inscribit Anatomen Missæ, in quo totam Missam membratim dissecat, ac medicorum more & philosophorum in suas partes resolvit ac egregiè irridet, subsannat, ac traducit. Hanc Anatomen confutavit Jacobus Faber Molinensis Doctor Theologus Parisiensis. Liber impressus est Parisiis Anno* 1563: *Libri inscriptio est talis; Pro sacrosancto Missæ sacrificio adversus impiam Missæ & Missalis Anatomen, dissectorum Laniorum, Missoliturgorum Calvinianæ familiæ perditam excogitatam Hyperaspistes &c* (100).

(99) *Préface de l'*Anatomie de la Messe, *pag.* 29 & 30.

(100) Cornelius Schultingius Biblioth. Cathol. *Tom. IV, pag.* 227.

(a) *Voiez la Rem.* (A).

VERGERIUS (ANGELUS) né dans l'Ile de Candie (*a*), traduisit de Grec en Latin le Traité *de Fluviorum & Montium Nominibus* attribué à Plutarque. Son écriture Greque étoit si belle, qu'elle servit d'original à ceux qui gravérent les caracteres de cette Langue pour les Impressions Roiales sous François I (*b*) (*A*). Il étoit encore en vie sous le Regne de Charles IX (*B*). Il a été censuré trop violemment par un Critique Hollandois (*C*). NICOLAS VERGERIUS (*D*) son

(*b*) *Mr.* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 259, *parle de* ces belles lettres qui furent fondues dans les Matrices que le Roi François I avoit fait frapper par une magnificence roiale. *Voiez la Remarque* (*CC*) *de l'Article de* FRANÇOIS I.

(1) Jo. Rutgersius, Var. Lect *Libr. III, Cap XII, pag.* 235, 236.

(*A*) *Son écriture Greque étoit si belle, qu'elle servit d'original . . . . pour les Impressions Roiales sous François I.*] J'ai lu cela dans les *Variæ Lectiones* de Rutgersius. *Duos*, dit-il (1), (interpretes) *mihi videre contigit, Italum unum, Natalem de Comitibus, alterum Cretensem, Angelum Vergerium eum qui tam eleganter Græcè pinxit, ut ejus manus pro archetypo iis fuerit, quorum opera in sculpendis regiis characteribus Rex Franciscus usus est.* Les deux Traductions dont on parle là sont celles du petit Livre *de Fluviorum & Montium Nominibus.*

(*B*) *Il étoit encore en vie sous le Regne de Charles IX.*] Je n'en ai point d'autre preuve, que l'Epitre Dédicatoire des Poësies de Jan Antoine de Baïf. Elle est adressée à ce Monarque, & contient ceci entre autres choses,

Charle Etiene premier, disciple de Lazare
Le docte Bonamy, de mode non barbare
M'aprint à prononcer le langage Romain:
Ange Vergece Grec, à la gentile main
Pour l'écriture Gréque, Ecrivain ordinére
De vos Granpere & Pere & le VOSTRE, *ut salére*
Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser,
Et ma main sur le trac de sa lettre adresser.

(2) *Dans la Rem.* (D).

Vous verrez ci-dessous (2) un autre passage, où le nom de ce Candiot est écrit *Vergece* tout comme ici. Cela me fait soupçonner qu'au lieu de dire *Vergerius* en Latin, il faudroit peut-être dire *Vergecius.*

(3) *Au Chapitre II, où il est parlé de la Riviere* Ismenus.

(*C*) *Il a été censuré trop violemment par un Critique Hollandois.*] On a vu dans la Remarque (*A*), que Natalis Comes, & notre Vergerius, ont mis en Latin le Livre περὶ ποταμῶν καὶ ὀρῶν ἐπωνυμίας. On y trouve ces paroles (3): Κάδμος τὸν κρηνοφύλακα δράκοντα τοξεύσας, καὶ εὑρὼν ὥσπερ πεφαρμακευμένον φόβῳ τὸ ὕδωρ, περιήρχετο τὴν χώραν ζητῶν πηγήν. Natalis Comes les a traduites par celles-ci: *Ubi Cadmus serpentem fontis custodem jaculis confodisset, invenissetque aquam quasi ob timorem veneno infectam, regionem lustravit fontem inquirens.* Voions la Version de Vergerius: *Cum Cadmus fontis custodem draconem jaculis confecisset, & aquam ejus veneno infectam cerneret, eam abhorrens circuivit regionem ad investigandum fontem.* Voici le jugement que Rutgersius a fait de ces deux Versions. Je croi, dit-il (4), que Vergerius étoit ivre quand il parla de la sorte: & l'on ne doit pas s'étonner que Natalis Comes ait mal traduit un passage corrompu; car il gâtoit presque toûjours les endroits mêmes où le Texte étoit correct. Cette Censure est si outrée à l'égard de Vergerius, qu'elle est moins capable de les deshonorer, que de flétrir la mémoire de Rutgersius. Non seulement sa Traduction est meilleure que celle de Natalis Comes, quoi que le Critique parle mille fois plus doucement de celle-ci que de celle-là; mais aussi elle est la meilleure que l'on puisse faire en suposant que le Texte Grec n'est pas corrompu. Le docte Maussac l'a pris tout de la même maniere que Vergerius; car voici sa Traduction: *Cum Cadmus sagittis confixisset draconem qui fontem custodiebat,* VERITUS *ne aqua veneno infecta esset, circuivit regionem alium fontem quo sitim levaret, quærens.* Ainsi, toute la faute de Vergerius est de n'avoir pas soupçonné, comme a fait Rutgersius (5), qu'au lieu de φόβῳ il faut lire ἐκ φόνου *hoc est è sanguine sive tabo.* Maussac ne l'a point non plus soupçonné. Je m'étonne que sa Traduction n'ait pas été censurée par Rutgersius, & je croi que c'est à cause qu'elle lui étoit inconue. Le tems néanmoins pouvoit permettre qu'il la conût (6); mais combien y a-t-il de Livres imprimez depuis long-tems, qui sont inconus aux plus habiles? Voila Maussac qui n'avoit jamais ouï parler d'aucune Version de cet Ouvrage lors qu'il entreprit de le traduire (7), & depuis il vit à la vérité la Traduction de Natalis Comes, & celle de Turnebe, mais non pas celle de Vergerius. On pourroit citer cent exemples de cette nature.

(4) Equidem Vergerium cum hæc scriberet, sobrium fuisse non puto. Nam in Natali mirandum non est si corrupta non recte transtulit cum illi pene fatale fuerit, *male vertendo*, ut ille ait, etiam *ex Græcis bonis Latina facere non bona.* Rutgersius, Var. Lect. *Libr. III, Cap. XII, p.* 236.

(5) Rutgersius, Var. Lect *Libro III, Cap. XII, pag.* 235.

(6) *Le Livre* de Fluviorum ac Montium Nominibus, *traduit en Latin par* Philippe Jaques de Maussac, *fut imprimé à Toulouse l'an* 1615, *& celui de* Rutgersius *à Leide l'an* 1618.

(*D*) NICOLAS VERGERIUS . . . *fit des Vers sur la mort d'Hadrien Turnebe.*] Vous aprendrez cela dans ces paroles de Mr. de Thou. *Ei* (Hadriano Turnebo) *Joan. Auratus. . . . . Nicolaus denique Vergerius, Angeli illius Cretensis elegantiorum Græcæ linguæ characterum ad omnem admirationem & oculorum jucunditatem formatoris F. . . . & alii epitaphiis carminibus parentarunt* (8). Il étoit né en Candie, d'où il passa en France environ l'an 1540. C'est ce que j'infére de deux passages de Jan Antoine de Baïf, dont l'un m'aprend qu'en ce tems-là ce Jan Antoine fut mis sous la Discipline de Tusan, & l'autre m'aprend qu'il fit amitié chez Tusan, avec Nicolas Vergece nouvellement venu de Candie (9).

(7) *Voiez sa Préface.*

(8) Thuanus, *Libro XXXVIII, pag.* 769, *ad ann.* 1565.

Amy qu'en la prime jeunesse
J'acointay chez le bon Tusan,
Voicy cinq fois le cinquieme an
Tout nouveau venu de la Grece.
. . . . :
. . . .
Bien jeune tu vis escumer
Dessous toy la ronflante mer
Tiré de l'Isle ta naissance
Qui vit de Jupiter l'enfance (10).

(9) Jan Antoine de Baïf, *Epitre au Roi au devant de ses* Oeuvres en rime *imprimées à Paris l'an* 1573 in 8.

(10) Jan Antoine de Baïf Oeuvres en rime, *folio m.* 119.

Je tire ces Vers de la *Contretrene à Nicolas Vergece Candiot* dans laquelle vous trouverez cet Eloge de sa Muse,

FEE, *ces mignardises laisse,*
Je ne puis entendre à tes jeux:
Lachons un peu couver nos feux,
A fin que m'acquite à Vergece,
Qui m'a mis en soucy plaisant,
M'étrenant d'un mignard present
Que la Muse avec la Charite
Ont ourdi de fleurons d'eslite.
Ces beaux vers en langue Latine
Confits au miel Catullien,
Vers de bon heur, meritent bien
Que beusse de l'eau Cabaline (11).

(11) *Là même.*

ſon fils fut homme de Lettres, & fit des Vers ſur la mort d'Hadrien Turnebe.

Jan Antoine de Baïf ne finit point cette Piece, ſans parler de ſa pauvreté, & de celle de ſon Ami.

Pauvreté mes eſpaulles preſſe,
Me foule & jamais ne me laiſſe.
Je ſuis pauvre, & tu n'es pas riche:
Vien-t'en me voir, Amy tresdoux:
Embraſſons-nous, conſolons-nous:
Le ciel ne ſera touſiours chiche
Envers nous du bien qui des mains
De fortune vient aux humains:
Or vivons une vie eſtroitte
En pauvreté, mais ſans ſouffrette (12).

(12) Jan Antoine de Baïf, Oeuvres en rime, *folio m. 119, verſo.*

VERON (JEAN) François de Nation, & Proteſtant de Religion, vivoit au XVI Siecle. Il publia en Anglois divers Ouvrages de Contreverſe, un entre autres ſur le Purgatoire. (*a*).

(*a*) *Voiez le* Calvino Turciſmus, *Libro IV, Cap. VIII, pag. m.* 834.

VERONE. Ville d'Italie, en Latin *Verona*. Les uns diſent qu'elle fut bâtie par les Gaulois; d'autres prétendent que les Gaulois ne firent que la rebâtir. Le pere de Pompée y conduiſit une colonie Romaine (*a*). Elle fut pillée par Attila, & poſſédée ſucceſſivement par Odoacre Roi des Herules, par Theodoric Roi des Goths, & par ſes Succeſſeurs juſqu'à Totila, par les Lombards, par Charlemagne, & par ſa poſtérité; mais lors que ſes deſcendans perdirent l'Empire, il s'éleva pluſieurs Seigneurs qui tâchérent de ſe rendre Souverains dans pluſieurs Villes d'Italie. Cela dura juſques à Othon I, qui réünit à l'Empire pluſieurs Etats qui en avoient été détachez. Verone rentra alors dans la maſſe, mais elle reçut le pouvoir d'élire ſes Magiſtrats: de ſorte qu'elle étoit proprement une République libre ſous le nom de Ville Impériale. Cet état dura juſques à ce qu'Actiolin ſe fût emparé de la puiſſance ſouveraine, ce qui ne ſe fit qu'avec beaucoup d'effuſion de ſang. Il jouït de la tyrannie trente-trois ans, & mourut l'an 1269. Après cela les Veronois élurent pour Genéral Martin de l'Eſcale, & ſe trouvérent ſi bien de ſa conduite, qu'au bout de cinq ans ils le créérent Dictateur perpétuel. Ses deſcendans commandérent dans Verone avec beaucoup de réputation, & en furent créez Princes par l'Empereur l'an 1310. Ils ſe rendirent formidables par leurs conquêtes, & furent chaſſez de Verone l'an 1387 par Jean Galeas Duc de Milan. Ils y rentrérent l'an 1404, mais ils ne la gardérent gueres; car les Venitiens s'en emparérent l'an 1409 (*b*), & la gardérent ſi bien qu'ils la poſſédent encore. On ne ſait s'il reſta quelcun de l'illuſtre race de l'Eſcale, qui ait laiſſé des enfans. Jules Ceſar Scaliger, l'un des plus habiles hommes du XVI Siecle, ſe diſoit iſſu de cette Maiſon. On lui conteſta cette gloire; & peu de gens croient aujourd'hui qu'il fût bien fondé. Quelques-uns croient que les Lettres de naturalité, qu'il obtint en France, ſont contraires à ſa prétention, veu qu'il n'y eſt qualifié que Médecin nâtif de Verone (*c*). Je ſuis ſûr que le public ſera bien aiſe de trouver ici ces Lettres (*A*): c'eſt pourquoi je m'en vai les raporter.

(*a*) *Tiré de* Cluvier, *in* Italia antiqua, *Libr. I, Cap. XVI.*

(*b*) *Tiré de* Leandre Alberti, Deſcript. Italiæ, *pag.* 716 *& ſeq. Il s'eſt ſervi des* Antiquitez de Verone, *publiées par* Torellus Sarayna.

VER-

(*c*) *Voiez les* Nouvelles de la Républ. des Lettres, *Février* 1686, *pag. m.* 164, *&* Menagiana. *pag.* 25 *de la* 1 *Edition de Hollande. Le Médecin* Primerole, *cité dans les* Curieuſes Recherches de Riolan ſur les Echoles de Medecine, *aſſûre que* les Medecins de Bordeaux ne voulurent recevoir dans leur ville *Julius Cæſar Scaliger*, qu'il n'euſt ſuby l'examen; ce que n'ayant voulu accepter, pour ne point hazarder ſa reputation à une diſpute quodlibetaire, il ſe retira à *Agen.*

(*A*) *Le public ſera bien aiſe de trouver ici ces Lettres.*] Mr. Baluze, l'un de ces hommes rares qui ſont nez pour le bien de la République des Lettres, & qui outre les productions dont ils l'enrichiſſent, ſe plaiſent encore à fournir aux autres Auteurs toute ſorte d'aſſiſtances, a eu la bonté de m'envoier ce que l'on va lire.

Extrait d'un Regiſtre original de François I, qui eſt au Treſor des Chartes à Paris.

„ François &c. Sçavoir faiſons &c. nous avoir reçeu „ l'umble ſupplication de noſtre chier & bien amé Julius „ Cæſar de l'Eſcalle de Bordoms, Docteur en Medecine „ natif de la ville de Veronne en Itallie, contenant que depuis quatre ans ença ou environ il s'eſt retiré en ceſtuy „ noſtre Royaume en la ville d'Agen en Agenois, en intention & totale reſolution d'y finer le reſte de ſes jours, en „ laquelle ville & ez environs ledit ſuppliant a acquis une „ maiſon & pluſieurs autres biens. Mais parce qu'il eſt „ eſtranger & non natif de noſtre dit Royaume, il doubte „ que és biens qu'il y peult avoir acquis & espere acquerir, „ enſemble en ceulx qui par ſes parens ou autres luy pourroient advenir & eſcheoir ci-apres, nos Officiers & autres pretendans iceulx biens à nous apartenir par droict „ d'aubaine ou autrement, luy voulſiſſent donner quelque „ trouble ou empeſchement, s'il n'eſtoit par nous habillité „ & diſpenſé quant à ce, en nous humblement requerant „ luy impartir ſur ce nos grace & liberalité. Pourquoy „ nous, ces choſes conſiderées, inclinant liberallement à la „ ſupplication & requeſte dudit ſuppliant, à icelluy pour ces „ cauſes & autres à ce nous mouvans avons donné & octroyé, donnons & octroyons congé & licence, voulons „ & nous plaiſt de grace eſpecial, plaine puiſſance, & auctorité royal, par ces preſentes, qu'il puiſſe & luy loyſe „ habituer & demeurer en ceſtuy noſtredit Royaume, & „ en icelluy tenir & poſſeder tous tels biens tant meubles „ que immeubles qu'il y a jà acquis & pourra licitement cy „ apres acquerir, & pareillement qu'il puiſſe ſucceder à tous „ biens & heritaiges qui en noſtredit Royaume, païs, terres, & Seigneuries luy pourroient à bon & juſte tiltre „ parvenir & apartenir, & d'iceulx, enſemble de ceulx qu'il „ y a jà acquis & pourra acquerir, ordonner & diſpoſer par „ teſtament de derreniere voulunté comme de ſa propre „ choſe & heritaige, & que ſes heritiers ou autres à qui il „ pourra diſpoſer lui puiſſent ſucceder, prandre & apprehender la poſſeſſion, ſaiſine, & joiſſance de ſesdits biens, „ & generallement qu'il joiſſe entierement de tous & chascuns les honneurs, privileges, prerogatives, franchiſes, „ libertez, & droitz dont ont acouſtumé joyr & uſer les „ originaires & natifs d'icelluy noſtredit Royaume, & ſoit „ tenu & reputé noſtre ſubgect & en tous actes comme originaire de cedit Royaume; & quant à ce l'avons habilité „ & diſpenſé, habilitons & diſpenſons de noſtredite grace „ par ceſdites préſentes; en nous payant toutes voyes finance moderée pour une fois ſeulement. Si donnons en „ mandement par ces meſmes preſentes à nos amez & „ feaulx les gens de nos Comptes & Treſoriers à Paris, „ Baillis, Seneſchaulx, & à tous nos autres Juſticiers & Officiers, ou à leurs Lieutenans preſens & advenir, & à „ chaſcun d'eulx, ſi comme à luy appartiendra, que de nos „ preſentes grace, licence, habitation, & tout l'effect & „ contenu en ceſdites preſentes ils facent, ſoufrent, & laiſſent ledit ſuppliant joyr & uſer plainement & paiſiblement, ſans luy faire, mettre, ou donner, ne ſouffrir eſtre „ fait, mis, ou donne ores ne pour le temps advenir aucun „ arreſt, deſtourbier, ou empeſchement en quelque maniere que ce ſoit, lequel ſi faict &c. Car ainſi &c. nonobſtant les ſtatuz, ordonnances faictes contre les eſtrangiers, „ & quelconques autres ordonnances &c. Et afin &c. ſauf „ &c. Donné à Paris ou moys de Mars l'an de grace mil „ cinq cens vingt-huit, & de noſtre regne le quinzieſme. „ Ainſi ſigné. Par le Roy. Gedoyn. Viſa. Contentor. „ Des Landes".

J'atendois du même Monſr. Baluze un Mémoire que je n'ai point reçu touchant Du Pin (1) Evêque de Rieux. Monſieur l'Evêque de Rieux (2), l'un des plus ſavans & des plus illuſtres Prélats de France, devoit le lui faire tenir.

(1) Joannes PINUS, *dont on a ci-deſſus l'Article.*

(2) *Il eſt d'une Famille féconde en habiles gens. C'eſt celle de Bertier. Son pere prémier Préſident du Parlement de Toulouſe, s'apelloit Monſieur de Montrave. C'etoit un grand homme. Voiez,* Balzac, Lettres Choiſies, *pag* 270 *Edition de Hollande.*

VERSORIS (PIERRE DE) Seigneur de Fontenai le Vicomte, de Marilli, & en partie de Montoger, & Chef du Conseil de Messieurs de Guise (*a*) au XVI Siecle, fut Avocat au Parlement de Paris, & l'un des plus fameux & des plus illustres de sa profession. Il nâquit à Paris le 16 de Février 1528 (*b*) d'une Famille noble & considérable depuis long-tems (*c*) (*A*). *Il avoit esté destiné par son pere, pour estre Officier en Cour Souveraine; mais ayant despensé mal à propos dans sa jeunesse l'argent destiné à cela, il se mit en devoir de reparer cette faute par un grand travail, avec lequel* . . . . . il devint *un des premiers Advocats de son temps. Il avoit tellement presentes les choses qui luy estoient necessaires, qu'il ne se servoit quasi point de Livres* (*d*). Il plaida pour les Jésuites l'an 1564, dans le fameux Procès qu'ils eurent avec l'Université de Paris; & à proprement parler il gagna la Cause. Il fut Député aux Etats de Blois l'an 1576, & il porta la parole pour le tiers Etat. Il ne fut pas moins propre aux Consultations, qu'aux Plaidoiez (*e*). *Il se passionnoit pour ses parties, particulierement pour la Maison de Guise* . . . . . *& de faict il mourut en moins de quatre ou cinq heures* le 25 Décembre 1588, *de regret & de deuil qu'il eut apres avoir entendu la mort de Mr. de Guise* (*B*) *qui fut tué à Blois* (*f*). On dit qu'il ne lui servoit de conseil que pour des afaires domestiques, mais non pas pour les cabales d'Etat (*g*). On verra ci-dessous en quoi consistoient ses talens (*C*). *Mornac luy a fait un Eloge* dans son *Feriæ Forenses* (*h*). Nous parlerons de ses descendans (*D*).

(*a*) Mémoire *manuscrit*.
(*b*) Opuscules de Loisel, *pag.* 556.
(*c*) Mémoire *manuscrit*.
(*d*) Opuscules de Loisel, *pag.* 751.
(*e*) *Voiez la Rem.* (*C*).
(*f*) Opuscules de Loisel, *pag.* 527.
(*g*) *Voiez la Rem.* (*B*).
(*h*) Opuscules de Loisel, *pag.* 752.

VES-

(*A*) *D'une Famille noble & considérable depuis long-tems.*] La preuve de cela m'est fournie par Monsr. Joly dans ses Notes sur l'Indice Alphabétique des Avocats, imprimé avec divers Opuscules d'Antoine Loisel l'an 1652. „ Maistre „ Pierre Versoris ", dit-il (1), „ Advocat en Parlement „ estoit issu de noble famille venuë originairement de Gen-„ tils-hommes en Normandie, ez environs de Falaize, „ ainsi qu'il a luy-mesme remarqué dans sa Genealogie „ qu'il escrivit de sa main pendant le loisir que luy bailla la „ maladie contagieuse qui fut en 1582, s'estant lors retiré „ en sa maison de Clichy la Garenne pres Paris. Leur nom „ estoit le Tourneur, qu'ils ont changé depuis en celuy de „ Versoris. Jean le Tourneur dit Versoris estant venu le „ premier à Paris, environ le regne de Charles VII, fut „ un des premiers Docteurs de l'Université, & composa „ plusieurs Ouvrages en Latin, quelques-uns desquels cet-„ te Genealogie remarque se trouver en la Bibliotheque des „ Minimes de Nigeon. Il changea son nom de le Tour-„ neur François en celuy de Versoris Latin, comme avoient „ lors accoustumé de faire les gens de lettres. Il attira son „ neveu pres de lui, le mit dans le Barreau, & le maria à „ Jeanne Fournier, de bonne famille & proche parente du „ Lieutenant civil Charmoluë. De ce mariage tous les „ Versoris sont descendus, qui ont la plus part exercé avec „ estime dans le Palais & le Chastelet la charge d'Advocat ". Il manque quelque chose à ce récit de Mr. Joly; on n'y voit pas que le neveu que JEAN LE TOURNEUR attira se nommoit FEDERIC LE TOURNEUR, & qu'à l'imitation de son oncle il prit le nom de Versoris. Il laissa un fils GUILLAUME VERSORIS, qui fut Seigneur de Garge, & un fameux Avocat, & pere de notre PIERRE VERSORIS (2). C'est sans doute le Guillaume Versoris qu'on voit dans la Liste *des Advocats plaidans en la court de Parlement en* 1524 (3), & qui *mourut à vingt-cinq ans apres avoir esté marié cinq fois, ainsi qu'a remarqué M. Pierre Versoris en la Genealogie qu'il a faite des Versoris en* 1582 (4). Monsr. Blanchard fait mention de cette Famille dans son Catalogue des Conseillers du Parlement de Paris. Elle porte pour armes, d'argent à trois ancolies d'azur deux en chef & une en pointe avec une fasce de gueulles au milieu.

(1) Opuscules d'Antoine Loisel, *pag.* 751.
(2) *D'un* Mémoire *manuscrit.*
(3) *Elle est à la page* 574 *&* 575 *des* Opuscules de Loisel.
(4) Opuscules de Loisel, *pag.* 750.

(*B*) *Il mourut* . . . . *de regret & de deuil qu'il eut apres avoir entendu la mort de M. de Guise.*] Mr. Joly raconte cela de cette façon: Pierre Versoris (5) „ fut chef du Con-„ seil de M. de Guise, & gardoit ses Sceaux, & estoit fort „ affectioné à toute sa maison, sans y avoir neantmoins au-„ cune part ny communication que de ses affaires domesti-„ ques; tellement que le propre jour des Barricades en „ 1588 il fut le matin en coche le trouver à l'Hostel de Gui-„ ze pour luy parler à l'ordinaire, ne sçachant rien de ce „ qui se passoit, & retourna chez luy sans l'avoir veu, M. „ de Guise ayant bien lors à songer à des choses plus pres-„ santes. Il mourut la mesme année le matin du jour de „ Noël, ayant appris le soir precedent en faisant sa collation „ la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Blois, dont il fut „ fort touché, deplorant les malheurs où il voyoit que l'on „ alloit tomber, & dit mesme ces paroles avec douleur: „ *que ces Princes* (parlant de Messieurs de Guise) *estoient* „ *bien aimez, & que si le Roy n'y avoit bien pourveu, il au-* „ *roit bien des affaires.* Il ne laissa pas neantmoins de garder „ une tranquillité toute entiere, & se coucha en resolution „ de communier à la Messe de minuict, s'estant desia con-„ fessé: mais n'ayant peu y aller s'estant trouvé mal, M. „ de Verthamon Conseiller en Parlement son gendre, & „ ses filles, l'estans venu voir au retour sur les cinq heures „ du matin; le trouverent mort dans son lict. L'aisné de „ ses fils Federic Versoris estoit encore jeune, & fut receu „ Conseiller en la Cour long-temps depuis: Ses deux Gen-„ dres M. Rancher Maistre des Requestes, & M. de Ver-„ thamon aussi Conseiller en la Cour deslors en charge, sui-„ vant tousiours pendant ces mouvemens la personne & les „ interests du Roy, tant aux Estats de Blois que dans le „ Parlement seant à Tours ".

(5) *Là-même, pag.* 750, 751.

(*C*) *On verra* . . . . . . *en quoi consistoient ses talens.*] Antoine Loisel a fait une espece de parallêle entre Jean le Maistre & Pierre Versoris. Le prémier, dit-il (6), *estoit de verité un fort & puissant Advocat, resolu en poincts de Droict, de Coustumes, & de pratique, fort prudent & advisé en ses causes, selon qu'il a fait paroistre tant au Barreau qu'en l'exercice de ces Estats. Depuis ayant résigné celuy de President à M. de Sillery, il voulut vivre & mourir privé en sa maison, en laquelle il consultoit sans aller au Palais, & estoit souvent employé aux arbitrages.* Après cela il ajoûte: „ Ce qui n'estoit pas tout à fait de mesme en M. Pierre „ Versoris; car encores que l'on allast à luy, c'estoit princi-„ palement pour r'habiller les fautes qui se font quelquesfois „ en l'instruction des procez, comme de verité il estoit „ plain de belles & subtiles inventions, & si fort tendu aux „ affaires du Palais, qu'encores qu'il l'eût par maniere de „ dire quitté, toutesfois le Palais ne le quitta jamais, sa „ maison estant un autre Palais; jusques-là qu'il luy falloit „ demander non seulement les jours, matinées, ou apres-„ dinées, mais aussi les heures, lesquelles il distribuoit telle-„ ment aux uns & aux autres, qu'il y avoit perpetuellement „ des attendans en sa grande salle, pendant qu'il consultoit „ en la petite. Et comme il estoit ainsi recherché sur les „ dernieres années pour les consultations, aussi avoit-il esté „ employé en ses jeunes ans plus que nul autre de son „ temps aux plaidoiries, comme celuy qui parloit avec une „ éloquence vive, prompte, & naturelle, (†) & avec une „ grande facilité & persuasion; ce qui le faisoit charger des „ plus grandes & plus belles causes de son temps, comme „ de celle des Jesuites, (‡) que nous plaidasmes ensemble, „ luy pour eux, (‡) & moy pour l'Université de Paris, „ dont je ne vous diray rien, d'autant que chacun en peut „ faire jugement, nos deux plaidoiers estans imprimez, „ sinon qu'ayant leu le sien depuis quelques années en çà, „ je ne l'ay pas tant estimé à beaucoup prés, que j'avois „ fait lors que nous plaidasmes: ce qui vient de la grace & „ de la force & poids qui est donné au discours par la voix „ & par l'action, mesmement par la sienne qui estoit belle „ & agreable, au prix d'une simple lecture morte, muette, „ & inanimée. Vray est qu'il avoit un vice, qui est, qu'il „ prononçoit ordinairement un A pour un E, & un E pour „ un A; & si connoissoit-on en ce qu'il alleguoit des Au-„ teurs d'humanité, qu'il n'y estoit gueres versé: neantmoins „ à tout prendre c'estoit un grand Advocat ".

(6) *Là-même, pag.* 526.

(†) *M du Vair le compare ainsi avec M. Mangot au commencement de son Traité de l'Eloquence Fran.* Nous avons ouy, *dit-il*, au mesme temps Messieurs Mangot & Versoris: mais l'un estoit plustost un subtil Jurisconsulte qui s'expliquoit aisement avec une parole pressée & aiguë, que non pas un grand Orateur. L'autre ne manquoit pas d'une parole pleine & aisée, d'un grand & beau jugement: mais ayant donné tout son esprit aux procez, il n'estoit pas à beaucoup pres parvenu, jusques où sa nature cultivée par l'art & sollicitude l'eust peu aisement porter.

(‡) *Pasquier en sa premiere lettre du liv. XXI. à M. de Sainte Marthe descrit amplement, comment il fut chargé de cette cause, & tout ce qui s'y passa.*

(‡) Mr Pierre Versoris, *dit il sur la fin de cette Lettre, pag.* 675, grand Advocat, plaidoit contre moy pour les Jesuites, aidé des memoires que luy administroit Caigord Jesuite, né natif du païs d'Auvergne, l'un des plus braves solliciteurs que jamais le Palais ait eu, & pour tel l'ay-je veu pleuvir par feu Monsieur le Cardinal de Lorraine.

(*D*) *Nous parlerons de ses descendans.*] Il fut marié à Marguerite Coignet, dont il laissa deux fils & deux filles, FEDERIC, JAQUES, CATHERINE, & MARIE. Celle-ci fut femme de François de Vertamont Conseiller au Parlement de Paris, & mourut au mois d'Août 1625. Catherine fut mariée le 5 de Septembre 1580 avec Antoine Rancher Seigneur de la Foucaudiere Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, & puis Président au Parlement de Paris.

FEDERIC DE VERSORIS, Conseiller au Parlement le 19 Février 1601, laissa entre autres enfans FRANÇOIS FREDERIC Seigneur de Fontenai le Vicomte (qui n'a laissé qu'une fille) & LOUÏS Seigneur de Marsilli Lieutenant aux Gardes, qui ne laissa que deux filles. Elles sont mortes sans postérité. La cadete fut mariée le 10 de Septembre 1689 avec son cousin issu de Germain, & mourut le 6 de Novembre 1691.

JAQUES DE VERSORIS, l'autre fils de notre Avocat; fut Seigneur de Coulommiers, Conseiller & Sécrétaire du Roi, & pere de PIERRE DE VERSORIS Seigneur de Coulommiers, Beauvoir, & Malmusse, Maître d'Hotel ordinaire du Roi. Ce Pierre de Versoris laissa cinq enfans, trois filles qui sont Religieuses, & deux fils Charles & Pierre. CHARLES DE VERSORIS Seigneur & Patron d'Agi, & de Beauvoir, a été marié prémiérement avec sa cousine issue de germain fille de LOUÏS DE VERSORIS Lieutenant aux Gardes, & puis le 3 de Mars 1695 avec Genevieve Bourgoin, dont il n'a point d'enfans. PIERRE DE VERSORIS Seigneur de Beauvoir a épousé Mademoiselle Tonnelier à Orleans le 22 de Février 1700 (7).

(7) *Tiré d'un* Mémoire *manuscrit.*

VESPASIEN (Tite Flavius) fils d'un bon Péager (*A*), & petit-fils d'un Collecteur, qui avoit été Capitaine d'une compagnie de cent hommes dans le parti de Pompée (*a*), & qui s'étoit ſauvé de la bataille de Pharſale, monta à la plus ſublime dignité qui fût alors ſur la terre, car il devint Empereur de Rome l'an de grace 69. Il étoit né dans un village du païs des Sabins proche de Reate (*b*) le 17 de Novembre 761 de Rome (*c*). Il fut élevé à la campagne par Tertulla ſon aieule paternelle, & il conſerva un ſi grand reſpect pour ſa mémoire, qu'aux grandes ſolennitez il but toûjours dans le gobelet de cette femme (*d*). Il paſſa de dégré en dégré par toutes les dignitez. On le fit Tribun de ſoldats en Thrace à cauſe de ſes ſervices. La Crete & la Province de Cyrene lui échurent lors qu'il fut Queſteur. On lui refuſa l'édilité la prémiere fois qu'il la demanda. Il l'obtint enſuite, mais il ne fut que le dernier des ſix Ediles, & il ne parvint même juſques-là qu'avec quelque peine. Il fut plus heureux en demandant la Préture; il l'obtint au prémier rang la prémiere fois qu'il la demanda. Il ſe ſervit de beaucoup de ruſes pour gagner les bonnes graces de Caligula, & il fut très-bien auprès de Narciſſe ſous l'Empereur Claude. Ce fut par le crédit de ce Favori qu'on l'envoia en Allemagne à la tête d'une Légion. Il fut enſuite envoié dans la Bretagne (*e*), où il ſe batit trente fois avec l'ennemi, & ſubjugua deux Nations puiſſantes, & plus de vingt villes, & l'Ile de Vectis. Cela lui fit obtenir les ornemens du triomphe, deux Sacerdoces, & le Conſulat. Il vêcut dans une eſpece de retraite pendant le crédit d'Agrippine, qui haïſſoit tous les amis de Narciſſe. Etant rentré dans les emplois, il fut Proconſul d'Afrique, & remplit très-dignement les fonctions de cette Charge (*B*), & ſans y gagner du bien. Il accompagna Neron dans le voiage de la Grece; mais n'aiant pas eu la complaiſance d'aplaudir au chant de cet Empereur (*C*), il ſe vit entiérement diſgracié, & ſe cacha dans une petite ville. Il ne s'y croioit pas en ſûreté, il y craignoit les ſuites

(*a*) Sueton. in Veſpaſ. *Cap. I. Voiez la Rem.* (*A*) *Citat.* (1).

(*b*) *Idem, ibid. Cap. II.*

(*c*) *C'eſt le 9 de Jeſus Chriſt.*

(*d*) *Aviæ memoriam tantopere dilexit, ut ſollennibus ac feſtis diebus pocillo quoque ejus argenteo potare perſeveraverit.* Idem, ibid.

(*e*) *L'Angleterre d'aujourd'hui.*

(*A*) *Fils d'un bon Péager.*] C'eſt-à-dire d'un Péager honnête homme qui ſe comportoit dans ſon emploi généreuſement, & ſi équitablement qu'il mérita que les villes rendiſſent un témoignage public & durable à ſa probité. *Hujus* (1) *filius cognomine Sabinus . . . publicum quadrageſima in Aſia egit. Manebantque imagines à civitatibus ei poſita ſub hoc titulo,* ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ. *Poſtea fœnus apud Helvetios exercuit ibique diem obiit, ſuperſtitibus uxore Veſpaſia Polla, & duobus ex ea liberis: quorum major Sabinus ad præfecturam urbis, minor Veſpaſianus ad principatum usque proceſſit.* Que les médiſans ne viennent donc point faire ici des gloſes, & qu'ils ne s'aviſent point de dire que le pere de Veſpaſien étoit un bon Peager au même ſens que l'un de ceux qu'on crucifia avec Jeſus-Chriſt eſt nommé le bon larron. Celui-ci ne mérita point cet éloge *in ſenſu compoſito*, comme parlent les Logiciens, mais ſeulement *in ſenſu diviſo*. Il ne fut point bon & larron en même tems, mais de larron il devint bon. La même choſe ſe doit dire de Zachée: il ne fut point honnête homme pendant la levée des deniers publics; il le devint par des actes de reſtitution & de repentance (2). Cela ne ſe peut point dire du pere de notre Empereur; car il joignit enſemble la qualité d'honnête homme, & celle de Publicain ſi décriée dans l'Evangile, & dans les Auteurs profanes. Diſons même que les Satiriques ne pouvant nier ceci outreroient les choſes s'ils ſe ſervoient de l'aplication de cette penſée, *ces deux mots ſont bien étonnez de ſe voir enſemble, car apparemment ils ne s'y ſont jamais veus.* J'ai allégué autrefois cela (3), en remarquant qu'il eſt fort rare qu'un grand ſavoir ſoit aſſocié avec une grande modeſtie. On voit néanmoins quelques exemples de cette aſſociation: on en voit auſſi de la compatibilité de partiſan & d'honnête homme, quoi qu'il faille convenir que de tout tems ces deux qualitez ſe plaiſent à faire divorce. La facilité de gagner fait qu'on amaſſe des richeſſes, & qu'on ne regrette pas de s'en ſervir pour les dépenſes que le luxe inſpire; mais pour ſoutenir ces dépenſes il faut renouveller l'extorſion, & l'amplifier (4). Voilà le poiſon qui gâte le cœur des perſonnes qui manient les finances. Voiez pluſieurs Remarques contre eux dans La Mothe le Vayer à la prémiere Partie de la Proſe chagrine (5).

Obſervons que les Ancêtres maternels de Veſpaſien étoient plus illuſtres que ſes Ancêtres paternels; car Veſpaſia Polla ſa mere étoit ſœur d'un Sénateur, & fille de Veſpaſien Pollion qui avoit eu d'aſſez belles Charges à l'armée. *Polla Nurſia honeſto genere orta, patrem habuit Veſpaſianum Pollionem, ter Tribunum militum, Præfectumque caſtrorum, fratremque ſenatorem prætoriæ dignitatis* (6). L'on voioit pluſieurs monumens de cette Famille dans un lieu qui s'apelloit Veſpaſies, au ſommet d'une montagne à ſix milles de Nurſie ſur le chemin de Spolete. Cela ſentoit un ancien éclat. *Ubi* (Veſpaſiis) *Veſpaſiorum complura monumenta exſtant, magnum indicium ſplendoris familiæ & vetuſtatis* (7). Or puis que le frere aîné de Veſpaſien prit le ſurnom de Sabinus, il faut conclure que dès ce tems-là les cadets prenoient quelquefois un ſurnom emprunté de la Famille de leur mere, & terminé comme ceux qui indiquoient l'adoption.

(*B*) *Il remplit très-dignement les fonctions* du Proconſulat d'Afrique.] Nous avons ici une preuve de ce qu'on a dit ci-deſſus (8), que Suetone n'étoit point pouſſé par un eſprit ſatirique à dire du mal des gens. Il donne ici des éloges à Veſpaſien qui ſont fort contraires au témoignage de Tacite: cela montre qu'il avoit examiné à fond le bien & le mal que l'on avoit dit de la conduite de Veſpaſien, & qu'aiant trouvé que les médiſances étoient fauſſes, il les rejetta pour rendre à ce Proconſul la juſtice qui lui étoit due. Un Hiſtorien naturellement malin & ſatirique n'en uſe pas de la ſorte. *Exin ſortitus Africam, integerrime, nec ſine magna dignatione adminiſtravit: niſi quod Adrumeti ſeditione quadam, rapa in eum jacta ſunt. Rediit certe nihilo opulentior, ut qui prope labefactata jam fide, omnia prædia fratri obligarit* (9). Vous voiez que Suetone ne diſſimule point que les habitans d'Adrumete ſe ſoulevérent, & qu'ils jettérent des raves à Veſpaſien. Il eſt d'autant plus croiable ſur les éloges qu'il lui donne, & ainſi nous pouvons croire que Tacite ne fut pas aſſez équitable ni aſſez exact, lui qui ne dit autre choſe ſi ce n'eſt que Veſpaſien ſe décria, & s'attira la haine publique durant ce Proconſulat (10).

(*C*) *N'aiant pas eu la complaiſance d'aplaudir au chant de* Neron.] L'attachement de ce Prince à la Muſique étoit une extravagance ridicule. La principale cauſe de ſon voiage de Grece fut la paſſion de ſe ſignaler aux Diſputes de Muſique qui ſe faiſoient dans pluſieurs villes de ce païs-là, & d'y remporter le prix (11). Suetone raconte ſur ce ſujet un bon nombre de circonſtances tout-à-fait dignes d'étonnement (12). Il dit entre autres choſes, qu'il n'étoit permis à perſonne de ſortir du Théatre pendant que Neron chantoit, & qu'il y eut des femmes qui furent contraintes d'accoucher en ce lieu-là, & que parce qu'on tenoit fermées les portes des villes, il y eut des gens ſi fatiguez & ſi ennuiez d'entendre ce Prince & de le louër, qu'ils ſe ſauvérent ſécrétement par les murailles, ou qu'ils feignirent d'être morts, afin qu'on les emportât hors de la ville ſous prétexte de les enterrer. *Cantante eo, ne neceſſaria quidem cauſſa excedere theatro licitum erat. Itaque & enixæ quadam in ſpectaculis dicuntur, & multi tædio audiendi laudandique, clauſis oppidorum portis, aut furtim deſiluiſſe de muro, aut morte ſimulata funere elati* (13). Il eſt aiſé de comprendre que l'indignation de Neron fut extrême contre Veſpaſien, qui ſe retiroit aſſez ſouvent du Théatre, ou qui s'y endormoit pendant le chant de ſon Maître. *Peregrinatione Achaïca inter comites Neronis, cum cantante eo, aut diſcederet ſæpius, aut præſens obdormiſceret, graviſſimam contraxit offenſam: prohibitusque non contubernio modo, ſed etiam publica ſalutatione, ſeceſſit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti, etiamque extrema metuenti, provincia cum exercitu oblata eſt* (14). On demandera pourquoi Suetone dit ici que Veſpaſien ſortoit ſouvent du Théatre? N'avoit-il pas aſſûré ailleurs (15) qu'il n'étoit permis à perſonne d'en ſortir pour quelque cauſe ou prétexte que ce fût? Je répons qu'à la vérité il ne s'eſt pas trop bien ſouvenu de mettre d'accord enſemble toutes les parties de ſes récits; mais que pour le juſtifier en quelque maniere on peut ſupoſer, que la défenſe de ſortir fut une ſuite de la liberté que pluſieurs s'étoient donnée de n'aſſiſter pas au ſpectacle jusques à la fin. Veſpaſien avant la défenſe fut un de ceux qui ſe contraignirent le moins. Il commença par là à déplaire au Prince, & il acheva ſa diſgrace depuis qu'on eut défendu de ſe retirer. Il obéïſſoit, mais il s'endormoit ſur le Théatre. Je ne vois pas de meilleur moien de concilier ces deux endroits de Suetone. On pourroit peut-être s'imaginer qu'il a confondu le tems, je veux dire qu'au lieu d'apliquer ceci à l'année des victoires de Muſique que Neron gagna dans Rome, il l'a apliqué à l'année des victoires remportées parmi les Grecs. Nous aprenons de Tacite que ce fut à Rome que Veſpaſien tomba en diſgrace, pour s'être endormi aux diſputes de Muſique de l'Empereur. *Ferebantque Veſpaſianum, tamquam ſomno conniveret, a Phœbo liberto increpitum, ægreque meliorum precibus obtectum: mox imminentem perniciem majore fato effugiſſe* (16). Mr. de Tillemont s'imagine que Veſpaſien fit deux fois la faute de s'endormir à la Muſique de Neron, prémiérement à Rome, & puis dans les villes Greques (17). Cela n'eſt pas vraiſemblable: un Courtiſan, qui a couru riſque de la vie, prend mieux garde à éviter les rechutes, & principalement lors qu'il eſt facile de les éviter.

(1) Sueton. in Veſpaſ. *Cap. I. C'eſt-à-dire de* Titus Flavius Petro Municeps Reatinus bello civili Pompejanarum partium centurio . . . deinde . . . coactiones argentarias factitavit, *Idem, ibid.*

(2) *Voiez le Chapitre XIX de l'*Evangile de St. Luc.

(3) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres. *Mois de Juin 1685, Article II, à la fin.*

(4) *Julien l'Apoſtat ſavoit très-bien que les Financiers aiment le luxe:* Evenerat iisdem diebus, *ce ſont les Paroles* d'Ammien Marcellin, *Libro XXII, Cap. IV, pag. m.* 300, ut ad demendum Imperatoris capillum tonſor venire præceptus, introiret quidam ambitioſè veſtitus. Quo viſo Julianus obſtupuit: *Ego*, inquit, *non Rationalem juſſi, ſed Tonſorem acciri.*

(5) *Pag.* 327 *du IX Tome Edit. in* 12. *Voiez auſſi le I Tome, pag.* 70 *& ſuiv.*

(6) Sueton. in Veſpaſiano, *Cap. I.*

(7) *Idem, ibid.*

(8) *Dans la Rem.* (*D*) *de l'Article* SUETONE.

(9) Sueton. *in* Veſpa ſiano, *Cap. IV.*

(10) *Integrum illic ac favorabilem Proconſulatum Vitellius; famoſum inviſumque Veſpaſianus egerat.* Tacit. Hiſt. *Libro II, Cap. XCVII.*

(11) Sueton. *in* Nerone, *Cap. XXII. Voiez auſſi* Tacite, Ann. *Libro XVI, Cap. IV & V.*

(12) Suet. *ibid. Cap. XXIII, & ſequentibus.*

(13) *Idem, ibidem, Cap.* XXIII.

(14) *Idem, in* Veſpaſiano, *Cap. IV.*

(15) *Ci-deſſus, Citation* (13).

(16) Tacit. Annal. *Libro XVI, Cap. V, ad ann. Romæ* 818, *Chriſti* 65.

(17) Tillemont, Hiſt. des Emper. *Tom. II, pag. m.* 6.

ſuites funeſtes de la colere de Neron, quand il reçut la nouvelle qu'on lui donnoit le Gouvernement d'une Province, & le commandement d'une armée. On n'avoit trouvé perſonne plus propre que lui à remettre ſous l'obéïſſance la Nation Juive, qui avoit eu la hardieſſe de ſe ſoulever. Cette Expédition, où Titus ſon fils lui ſervoit de Lieutenant Général, lui fut tout-à-fait glorieuſe, & lui ouvrit le chemin du thrône. Il commença d'eſpérer cette grande élévation pendant la guerre civile d'Othon & de Vitellius (*f*). Divers préſages, qui lui promettoient une très-haute fortune, contribuérent puiſſamment à lui faire prendre la réſolution de s'emparer de l'Autorité Impériale; car outre qu'ils faiſoient de l'impreſſion ſur ſon cœur & ſur ſon eſprit, ils fourniſſoient à ſes partiſans un bon moien de l'animer à cette entrepriſe. Tacite (*g*) & Suetone (*h*), qui ont raporté ces préſages, n'ont pas oublié la Réponſe qui lui fut faite ſur le mont Carmel. Elle auroit été donnée par le vrai Dieu, ſi l'on en croioit les Carmes, qui bâtiſſent ſur l'autorité de ces deux Hiſtoriens la chimere de l'antiquité de leur Ordre, & la prétendue ſucceſſion des Diſciples du Prophete Elie continuée juſques au commencement de leur Inſtitut (*D*). Veſpaſien animé par des préſages, & par les inſtances de ſes amis, ne laiſſa pas de héſiter pendant quelque tems, & il eut beſoin du concours de pluſieurs cauſes fortuites (*i*), & des raiſons très-preſſantes de Mucien (*k*), pour paſſer de l'incertitude au deſſein fixe de ſe déclarer Empereur. Il y a bien de l'aparence que les menſonges, que l'on fit courir adroitement, contribuérent beaucoup au ſuccès de ſon entrepriſe (*E*). Il fut le prémier qui s'amenda ſur le thrône (*l*), & l'on ſeroit injuſte ſi l'on n'avoüoit qu'il remédia à pluſieurs maux, & qu'il fit de belles choſes. L'avidité de théſauriſer fut ſon grand vice, il ne prenoit guere de ſoin de le cacher: cependant on a lieu de croire qu'il fit enſorte qu'une partie de ſes extorſions fuſſent imputées à ſa concubine Cænis (*F*). C'étoit un pauvre moien de ſe

(*f*) *Tiré de* Suetone, *in* Veſpaſiano, *Cap. II & ſequentibus.*

(*g*) Tacit. Hiſtor. *Libro II, Cap. LXXVIII.*

(*h*) Sueton. *in* Veſpaſiano, *Cap. V.*

(*i*) *Idem, ibid. Cap. VI.*

(*k*) *Vous les trouverez dans* Tacite, Hiſt *Libro II, Cap. LXXVI, LXXVII.*

(*l*) *Ambigua de Veſpaſiano fama: ſoluſque omnium ante ſe principum in melius mutatus eſt* Tacit. *ibid. Libr. I, Cap. L.*

(*D*) *La Réponſe qui lui fut faite ſur le mont Carmel. . . . . Les Carmes . . . . bâtiſſent . . . . la chimere de l'antiquité de leur . . . . Inſtitut.*] Raportons les paroles de Tacite: *Eſt Judæam inter Syriamque Carmelus, ita vocant montem, deumque: nec ſimulacrum deo, aut templum, (ſic tradidere majores) ara tantum & reverentia. Illic ſacrificanti Veſpaſiano, cum ſpes occultas verſaret animo, Baſilides ſacerdos, inſpectis idemtidem extis,* Quidquid eſt, *inquit*, Veſpaſiane quod paras, ſeu domum exſtruere, ſeu prolatare agros, ſive ampliare ſervitia, datur tibi magna ſedes, ingentes termini, multum hominum. *Has ambages & ſtatim exceperat fama, & tunc aperiebat, nec quidquam magis in ore vulgi; crebriores apud ipſum ſermones: quanto ſperantibus plura dicuntur* (18). Les dernieres paroles de cette Citation ne m'ont point paru devoir être ſuprimées; car elles contiennent une excellente moralité, ou plutôt une vive image des ſupercheries & des illuſions de l'ambition. Le peuple s'entretenoit de ces préſages, mais ceux qui aprochoient de Veſpaſien en parloient encore plus; car plus on voit que ces diſcours ont fait naître quelque eſpérance, plus ſe plait-on à les groſſir. Paſſons à Suetone: *Apud Judæam Carmeli Dei oraculum conſulentem, ita confirmavere ſortes, ut quidquid cogitaret volveretque animo, quantumlibet magnum, id eſſe proventurum pollicerentur* (19). Ceux qui peſent les circonſtances des paroles de ces deux Hiſtoriens, & qui conoiſſent la Religion que Dieu a donnée aux Juifs, n'ont point de peine à ſe convaincre que l'Oracle conſulté par Veſpaſien ſur cette montagne étoit une fauſſe Divinité, & auſſi fauſſe que celle de Delphes. Néanmoins les Carmes n'ont pas laiſſé de ſoutenir, que c'étoit l'Oracle du même Dieu que l'on adoroit dans Jeruſalem. Un Religieux Eſpagnol, nommé Hermenigilde de ſaint Paul, réfuta cette prétention, en montrant le Paganiſme de ce Dieu Carmel de Tacite & de Suetone; mais le Carme Laurent Ange Eſpin, ne ſoufrit point cette vérité: il publia à Sarragoce un Ecrit qu'il intitula avec faſte, & avec inſulte, *Ruina Idoli Carmelitici quod ſomniavit Reverendiſſi. P. Fr. Hermenigildus à S. Paulo.* Cet Ecrivain audacieux ne ſoutint pas ſa fierté; on le vit réduit au ſilence par le Marquis d'Agropoli, qui fit imprimer à Seville l'an 1678 un Ouvrage où il montra d'une maniere très-ſolide & pleine d'érudition, que le Pere Hermenigilde de ſaint Paul ſon bon Ami ſoutenoit la bonne cauſe. Les Carmes lui en voulurent du mal, & pour contenter leur paſſion avec plus d'adreſſe (20), ils firent un Procès à ce Marquis ſur ce qu'il avoit rejetté le prétendu Haubert de Seville. Ils le déférérent à l'Inquiſition comme complice de Papebroch Ecrivain François, diſoient-ils, & gagé pour écrire contre l'Eſpagne. Ils prétendirent qu'il avoit trahi l'Eſpagne, & que ſa faute étoit un vrai crime de leze majeſté. *Neque ſcimus*, inquiunt, *utrum major ſit audacia quod homo Francus* (qualem me fingunt) *eo ſtylo utatur contra ſcriptores Hiſpanos, quam quod Agropolitanus Marchio homo mere laicus, ſcriptis ſuis ignorantia plenis, patriæ honorem prodat, favens auctori Franco, quem novit conductum ut ſcribat contra Hiſpaniam . . . . quod grave Marchionis illius delictum eſt, perduellionis etiam crimine exaggeratum, adeoque facit eum ſacro Tribunali delatabilem, ſicut eum delatamus in præſentiarum, una cum Papebrochio, ut eorundem peccatorum complicem* (21). C'eſt ce qu'ils firent l'an 1691: & l'on voit par là que les qualitez les plus éminentes ne mettent pas à couvert des perſécutions monachales; car on ne peut pas avoir plus de titres de grandeur qu'en a ce Marquis. Les voici en partie: je ne puis pas les raporter tous; un *etcetera* que vous allez voir m'en empêche. *Gaspar de Mendoza, Ibañes de Segovia & Peralta, Eques Ordinis de Alcantara, Marchio de Mondexar, Comes Tendiliæ, & utroque titulo ex Primatibus Hiſpaniæ; nec non Marchio de Valhermoſa & Agropoli, Dominus Provinciæ de Almoguera, Toparcha Oppidorum Corpæ, Meci, Fuentonobiliæ, Loranciæ, Aunionis, Vianæ, &c.* Notez que ſon Ouvrage fut publié en Eſpagnol à Seville, & qu'il a été traduit en Latin par le Pere Papebroch Jéſuite d'Anvers, & non pas François comme le prétendent très-ignoramment les Délateurs. Cette Traduction Latine a été imprimée à Anvers l'an 1698. Voiez les Journaliſtes d'Utrecht (22).

(18) Tacit. Hiſt. *Libro II, Cap. LXXVIII.*

(19) Sueton. *in* Veſpaſiano, *Cap. V.*

(20) *Eodem aſtu contra Marchionem mihi conſentientem procedunt; eamdem quidem prætendentes cauſam, reapſe verò ſtomachantes quòd ſuum Laurentium Eſpin conatum Carmelo vindicare pro ætate Elipſani decorem indebitum, fecerit obmuteſcere.* Dan. Papebrochius, *Præf. ad* Examen Divinitatis quam in Carmelo Veſpaſianus conſuluit.

(21) *Idem, ibidem.*

Le Marquis d'Agropoli réfute les Carmes entre autres raiſons par un Argument pris de la perſonne de Veſpaſien; car il cite (23) pluſieurs Auteurs qui ont cru que cet Empereur eſt le ſanglier de la forêt, dont David avoit parlé par un eſprit prophétique (24). Il dit qu'on le nomme *Caſor piorum* dans les Vers Sibyllins, & que lui & ſon fils Titus ſont les types de l'Antechriſt, au ſentiment de Malvenda. Quelle aparence, conclut-il, que le vrai Dieu ait honoré de ſes Réponſes un tel perſonnage? Il réfute ſolidement Marcellus Donatus (25) qui avoit cette opinion.

(*E*) *Il y a bien de l'aparence que les menſonges . . . . . . contribuérent beaucoup au ſuccès de ſon entrepriſe.*] On fit courir des copies d'une Lettre de l'Empereur Galba à Veſpaſien, par laquelle celui-ci étoit conſtitué le dépoſitaire de la vengeance de celui-là, ſans compter que Galba y témoignoit un grand deſir que Veſpaſien ſecourût la République. On fit auſſi courir le bruit que Vitellius avoit réſolu de tranſporter en Syrie les Légions d'Allemagne, & en Allemagne les Légions de Syrie. *Plurimum cœptis contulerunt, jactatum exemplar epiſtolæ, vera ſive falſæ, defuncti Othonis ad Veſpaſianum, extrema obteſtatione ultionem mandantis, & ut Reip. ſubveniret, optantis, ſimul rumor diſſipatus, deſtinaſſe Vitellium victorem permutare hiberna legionum, & Germanicas transferre in Orientem ad ſecuriorem mollioremque militiam* (26). Ces deux choſes, qui étoient ſans doute une invention fabuleuſe des ennemis de Vitellius, produiſirent un grand effet en faveur de Veſpaſien. La Lettre prétendue de Galba paſſoit pour une eſpece de Teſtament qui donnoit une prétention légitime à Veſpaſien. Les Légions de Syrie, qui ſe plaiſoient à ſéjourner dans un climat ſi agréable, & qui ſe faiſoient une idée afreuſe des neiges & des glaces de la Germanie, furent facilement entraînées dans le parti d'un Empereur, qui empêcheroit ce changement des quartiers d'hiver. Les Syriens acoutumez à ces Légions euſſent été bien fâchez qu'on leur en eût donné d'autres tirées d'un païs barbare (27). Cela les encourageoit à favoriſer Veſpaſien. C'eſt le deſtin des Révolutions: il faut les aider par mille Ecrits ſupoſez, & par de fauſſes alarmes jettées dans l'eſprit des peuples. Sans cela de mille il n'en réüſſiroit pas deux.

(*F*) *Il fit en ſorte qu'une partie de ſes extorſions fuſſent imputées à ſa concubine Cænis.*] Xiphilin en abrégeant Dion Caſſius retrancha beaucoup de choſes qui étoient ſans doute très-importantes; mais, ſi je ne me trompe, il n'en uſa pas ainſi à l'égard des faits qui concernoient cette concubine: il me ſemble qu'il les retint tous. On voit dans ſon Abrégé en quel tems elle mourut (28). On y voit que Veſpaſien l'aima tendrement, & qu'il lui fut redevable du grand pouvoir qu'il aquit, & des grans thréſors qu'il amaſſa. Elle vendoit les Charges de Robe, celles d'Epée, & celles de Religion, & les Réponſes mêmes de Veſpaſien. Perſonne ne perdoit la vie à cauſe de ſon argent ſous cet Empereur; mais pluſieurs ſe garentirent de la mort par le moien de leur bourſe. C'étoit Cænis qui recevoit toutes ces ſommes, & l'on ſoupçonna avec beaucoup de vraiſemblance qu'elle les prenoit au ſu & au gré de Veſpaſien. L'Hiſtorien obſerve que deux choſes le portérent à parler de cette femme, prémiérement elle eut beaucoup de fidélité, & en ſecond lieu une mémoire tout-à-fait heureuſe (29); car voici la Réponſe qu'elle fit à Antonia ſa maîtreſſe (30), qui lui avoit fait écrire quelque choſe de ſecret touchant Sejan pour être communiqué à Tibere, & qui lui avoit ordonné de l'effacer tout auſſitôt, afin d'éviter tous les inconvéniens de la découverte, *C'eſt en vain que vous me donnez cet ordre; car ceci & toutes les autres choſes que vous me dites s'attachent ſi fermement à ma memoi-*

(22) *Au Mois de Sept. & d'Octob. 1698, pag. 730 & ſuiv.*

(23) Exam. Divinitatis, *Art. XXV.*

(24) *Au* Pſeaume LXXIX, *Verſ. 15,*

(25) Marc. Donatus, Schol. in Hiſtor. Roman.

(26) Sueton. *in* Veſpaſiano, *Cap. VI.*

(27) *Voiez* Tacite, Hiſt. *Libro II, Cap. LXXIX.*

(28) Xiphilin. *in* Veſpaſiano, *pag. m.* 221.

(29) Ἐμνημόνευσα δὲ αὐτῆς ὅτι τε πιστοτάτη ἦν καὶ ὅτι μνήμης ἄριστα ἐπεφύκει. *Cujus propterea mentionem feci quod maxima fide & excellenti memoria fuit.* Idem, ibid.

(30) *Mere de l'Empereur Claude. Voiez la Rem.* (*C*) *de l'Article* ANTONIA *l'aînée.*

fe difculper; car ceux mêmes, qui auroient cru qu'il ne favoit pas le trafic qu'elle faifoit de toutes les Charges, lui euffent compté pour une faute très-honteufe cette ignorance. Il fut le prémier qui mit un impôt fur l'urine (*m*). On a dit ailleurs (*n*) quelque chofe touchant certaines guérifons miraculeufes dont il a paffé pour auteur. Il mourut le 24 de Juin 79, après un Regne de dix ans moins fix jours, & à l'âge d'un peu plus de foixante & neuf ans. Il ne faut pas oublier qu'il fit paroître beaucoup de modération envers ceux qui l'ofenfoient (*o*), & qu'il répandit beaucoup de préfens, & beaucoup de graces fur les beaux Efprits, & fur ceux qui cultivoient les beaux Arts (*p*). Il n'eut jamais honte de la médiocrité de fa prémiere condition, & il fe moqua des vains efforts de quelques Généalogiftes qui vouloient le faire defcendre d'un des compagnons d'Hercule (*G*). Il aimoit trop les plaifanteries, & il les pouffoit jufques aux manieres des boufons, & ne faifoit nul fcrupule de fe fervir des paroles les plus fales. Il fe fervoit fort fouvent de ce tour d'efprit pour éluder les juftes reproches à quoi l'expofoient fon avarice, & la rigueur de fes exactions (*H*).

(*m*) Sueton. *in* Vespafiano, *Cap.* XXIII.

(*n*) *Dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Juin* 1686, *Art.* I, *pag.* 630.

(*o*) Sueton. *in* Vespaf. *Cap.* XIII, *& fequent.*

(*p*) Sueton. *in* Vespafiano, *Cap.* XVIII.

VIGE-

mémoire, qu'elles n'en peuvent être effacées (31). J'ai admiré cela en elle, dit l'Hiftorien (32). Avouons que cette Réponfe étoit digne d'avoir place dans les Ecrits de cet Auteur; mais reconoiffons en même tems qu'elle n'alloit point au fait. Elle ne pouvoit être jufte qu'au cas qu'Antonia eût fouhaité d'abolir toutes les idées de fa Lettre. Or ce n'étoit point fon fouhait, ni fon intention; elle ne vouloit abolir que les témoignages extérieurs de fon fecret, & ce qui eût pu le découvrir d'une maniere à former des preuves: elle ne fe défioit point de Cænis, & ne craignoit point les dénonciations purement verbales, & deftituées de l'appui de l'écriture. A quoi fervoit donc de dire qu'en effaçant, qu'en biffant la lettre, on ne feroit rien qui pût prévenir l'inconvénient contre lequel Antonia vouloit prendre des précautions? La bonne mémoire de Cænis n'eût pas empêché qu'Antonia ne fe tirât d'inquiétude, en fachant que ce qu'elle avoit écrit ne fubfiftoit point. Notez que Cænis avoit été afranchie par cette Dame, & qu'elle étoit fon Sécrétaire. Vefpafien l'entretint dans fa maifon avant qu'il fe mariât, & la renvoia lors qu'il fe fut marié; mais il la reprit après la mort de fa femme, & peu s'en falut qu'il ne la traitât comme fon époufe. *Poft uxoris excessum, Cænidem Antoniæ libertam, & a manu dilectam quondam fibi, revocavit in contubernium: habuitque etiam Imperator pene juftæ uxoris loco* (33). Quand elle fut morte, il prit plufieurs concubines (34), ce qui marquoit qu'aucune autre ne lui paroiffoit fufire à remplir la place de celle-là, & qu'il faloit recourir au nombre pour compenfer le dommage qu'il avoit foufert par la perte d'une feule favorite. On obferve comme un témoignage de l'orgueil ou de l'incivilité de Domitien, que Cænis au retour d'un voiage le voulant baifer felon fa coutume, il lui préfenta fa main à baifer (35).

(*G*) *Il fe moqua des vains efforts de quelques Généalogiftes qui vouloient le faire defcendre d'un des compagnons d'Hercule.*] La plupart de ces gens-là font d'une impudence prodigieufe (36), & pour peu qu'un Favori: ou qu'un Miniftre d'Etat, fe veuille laiffer piper, ils lui ofrent une extraction toute telle qu'il la voudra. Un Surintendant des Finances n'a qu'à choifir, & pourvu qu'il ait envie de récompenfer largement les faifeurs d'Arbres Généalogiques, il defcendra, s'il veut, des anciens Troiens.

Tunc licet à Pico numeres genus, altaque fi te
Nomina delectant, omnem Titanida pugnam
Inter majores ipfumque Promethea ponas:
De quocunque voles proavum tibi fumito libro (37).

Le " Granadin Pegnafiel Contreras, . . . non content de ,, nommer . . . . . cent dix-huit fucceffions depuis Adam ,, jufques à Philippes Troifiéme, en fait voir cent vingt ,, & une du mefme principe jufqu'au Duc de Lerme, ,, pour qui il compofa ce bel Ouvrage. Ce n'a pas efté ,, fans donner, comme les autres, dans les reliques de la ,, vieille Troye, où il trouve, avant même fa deftruction, deux freres, Illus & Afaracus, du premier des ,, quels il fait fortir le Roy d'Efpagne, & de l'autre fon ,, Excellence, qui eft une parenté affez éloignée: auffi la ,, rend-il bien plus proche par les lignes maternelles, qu'il ,, a femblablement dreffées. Et pource qu'il n'y avoit pas ,, d'apparence de laiffer un Duc fi bien apparenté fans ,, Souverainetez, il met Enée entre fes aieuls. . . . . . ,, Il couche de fuite, un peu après Enée, ce Brutus qu'on ,, veut avoir donné le nom à la Grand' Bretagne (38)". Il n'y avoit pas moins de fourbes, ni moins de dupes anciennement, qu'il y en a aujourd'hui. Si Vefpafien l'avoit voulu on auroit dreffé de telle forte l'Arbre Généalogique de la Maifon Flavia, que les plus grans noms de l'ancienne Rome, y auroient eu une place, ou en ligne mafculine, ou en ligne feminine. On y auroit vu:

Stanteis in curribus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, humerofque minorem
Corvinum, & Galbam auriculis nafoque carentem?
. . . .
Fumofos equitum cum dictatore magiftros (39).

On y auroit vu ce Murranus qui fut tué au tems d'Enée, & qui étoit le rejetton des plus anciens Rois du païs Latin.

Murranum hic, atavos & avorum antiqua fonantem
Nomina, per regefque, actum genus omne Latinos,
Præcipitem fcopulo, atque ingentis turbine faxi
Excutit (40).

(31) Xiphilin *in* Vespafiano, *pag. m.* 221.

(32) Τοῦτό τε ἐν αὐτῇ ἐθαύμασα. Id igitur in ea admiratus fum. *Idem, ibid.*

(33) Sueton. *in* Vespafiano, *Cap.* III.

(34) *Idem, ibid. Cap.* XXI.

(35) Cænidi patris concubinæ ex Iftria reverfæ ofculumque ut affuerat offerenti manum præbuit. *Idem, in* Domit. *Cap.* XII.

(36) *Conferez ce deffus, Remarq* (C) *de l'Article* PINET.

(37) Juven. Sat. VIII, *Verf.* 131.

(38) La Mothe le Vayer, Difcours de l'Hiftoire. *Tom.* II, *pag.* 160, 161.

(39) Juvenal. Sat. VIII, *Verf.* 3.

(40) Virgil. Æneid. *Libr.* XII, *Verf.* 529.

Il y eut des gens qui s'efforcérent de prouver que les fondateurs de la ville de Reate, & un Héros dont on voioit le monument dans une rue de Rome, & qui avoit accompagné Hercule, étoient auffi les fondateurs de la Famille de Vefpafien; mais cet Empereur fut le prémier à fe moquer de leur travail, il ne cacha jamais la petiteffe de fa condition, & il en parloit même fouvent. *Mediocritatem priftinam neque diffimulavit umquam, ac frequenter etiam præ fe tulit. Quin & conantes quofdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exftat, via Salaria, referre, irrifit ultro* (41). Il n'eft pas étrange que pour flater un Empereur on ait entrepris un tel travail généalogique, puis qu'on fit encore plus pour un homme qui n'étoit que fimple Quefteur d'Augufte. Je parle d'un Quintus Vitellius. On lui prouva par un Livre fait exprès (42), que fes ancêtres avoient régné dans tout le païs Latin, & qu'ils raportoient leur extraction à Faunus Roi des Aborigines, & à Vitellia qui avoit été honorée en divers lieux comme une Déeffe. Cependant, felon plufieurs autres Ecrivains, les Vitellius defcendoient d'un afranchi, ou même d'un favetier (43). On ne fauroit croire combien il y avoit de familles qui fe vantoient d'un commencement beaucoup plus ancien que le fameux fiege de Troie. Les Glabrions fe difoient iffus d'Enée (44). La pieufe Paule fi célèbre dans les Ecrits de faint Jerôme fe difoit iffue d'Agamemnon: & cette Généalogie fut marquée dans fon Epitaphe compofée par faint Jerôme:

Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes
Gracchorum Soboles, Agamemnonis inclyta proles
Hoc jacet in tumulo (45).

Synefius Evêque de Cyrene au commencement du V Siecle fe difoit iffu d'Hercule, & foutenoit que les archives de Cyrene contenoient les preuves de cette extraction (46). Il n'eft pas inutile de marquer ces chofes; car elles montrent que notre fiecle ne furpaffe pas en cette efpece de chimeres l'antiquité la plus vénerable (47). Il nous fournit d'autre côté un exemple qu'on peut mettre en parallêle avec celui de Vefpafien. Lifez ces paroles de Naudé: *Le Cardinal Mazarin*, dit-on (48), " fe mocqua il y a plus de ,, cinq ans, en préfence de perfonnes d'honneur & de ,, probité, defquelles je l'ay fceu, d'un certain Flateur ,, qui vouloit tirer l'origine de la Famille & des Armes de ,, Mazarini, de ces vieux Confuls Romains *T. Geganius* ,, *Macerinus, M. Geganius Macerinus II. Proculus Geganius* ,, *Macerinus, M. Geganius Macerinus III.* dont l'ancienne ,, Chronique de *Haloander, Panuinius*, en fes faftes & les ,, autres Hiftoriens Romains font mention, és années à *Regifugio* XVIII. & *ab urbe condita* CCCVII. CCCXIV. ,, & CCCXVII. Et qu'il fit menacer, quafi en mefme ,, temps, un certain Preftre d'Avignon nommé *Thomas* ,, *Bonnet* de le faire mettre à la Baftille, s'il publioit, con- ,, tre les defenfes qu'il luy en avoit defia faites plufieurs ,, fois, une Généalogie ou Hiftoire *di Cafa Mazarini*, ,, parce qu'il en difoit des merveilles fans les prouver, au ,, moins legitimement, ny fans attacher par titres authentiques beaucoup de Familles illuftres dont il parloit, les ,, unes avec les autres".

(*H*) *Il aimoit trop les plaifanteries . . . . . ne faifoit nul fcrupule de fe fervir des paroles les plus fales . . . . pour éluder les reproches . . . . . de fes exactions.*] S'y étant acoutumé dans fa condition privée, il auroit eu bien de la peine à s'en abftenir fur le thrône; car la paffion des bons mots eft une des plus incurables que l'on puiffe avoir. Il eft néanmoins tout-à-fait indigne d'un grand Monarque, de s'abaiffer aux plaifanteries burlefques comme faifoit Vefpafien. *Super cœnam autem, & femper alias comiffimus, multa joco transigebat Erat enim dicacitatis plurimæ & fic fcurrilis ac fordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abftineret. Et tamen nonnulla ejus facetiffima exftant, in quibus & hoc: Menftrium Florum, confularem, admonitus ab eo* plauftra *potius quam* ploftra *dicenda, die poftero* Flaurum *falutavit. Expugnatus autem à quadam, quafi amore fui deperiret, cum producta pro concubitu feftertia quadraginta donaffet: admonente difpenfatore quemadmodum fummam rationibus vellet referri*, Vefpafiano, *inquit*, adamato (49). . . . *Maxime tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat: ut invidiam aliqua cavillatione diluerit, transferretque ad fales* (50). Croioit-il faire oublier par des railleries l'opreffion que l'on fentoit fous fes maltotes?

(41) Sueton. *in* Vespafiano, *Cap.* XII.

(42) Sueton. *in* Vitellio, *Cap.* I.

(43) *Idem, ibid. Cap.* II.

(44) Herodian. *Libr.* II, *Cap* III, *pag. m.* 76.

(45) Hieronym. Epift. ad Euftochium Virginem, *pag. m.* 514.

(46) *Voiez les* Differtations *de* Balzac, *à la fin du* Socrate Chretien, *pag.* 63, 64.

(47) *Voiez les* Caracteres de la Bruyere, *au Chapitre de* quelques ufages, *pag. m.* 599. *Voiez auffi la Rem* (*H*) *de l'Article* BZOVIUS.

(48) Naudé, Dialogue de Mafcurat, *pag.* 26, 27. *Ce Livre fut fait l'an* 1649.

(49) Sueton. *in* Vespafiano, *Cap.* XII.

(50) *Idem, ibid. Cap.* XXIII.

VIGERIUS (Marc) Cardinal du titre de sainte Marie au delà du Tibre, étoit de Savone. Il fut tiré du Cloître des Cordeliers par Jules II, pour être élevé au Cardinalat. Ensuite il fut fait Evêque de Preneste, & Archiprêtre de l'Eglise du Vatican. Il avoit enseigné la Théologie dans Padoue, & dans Rome. Il mourut le 18 de Juin 1516, à l'âge de soixante & dix ans, & fut enterré sans Epitaphe à sainte Marie au delà du Tibre (*a*). Il fit plusieurs Livres, & un entre autres pour montrer que la tunique de Jesus-Christ étoit inférieure à la lance de Longin (*A*).

(*a*) *Tiré de l'*Athenæum *du Jesuite* Augustin Oldoini, *pag.* 481.

(*A*) *Il fit plusieurs Livres, & un entre autres pour montrer que la tunique de Jesus-Christ étoit inférieure à la lance de Longin.*] L'occasion de cet Ouvrage est singuliere. Bajazet Empereur des Turcs aiant deux Reliques très-précieuses, savoir la tunique sans couture de Jesus-Christ, & la lance qui avoit servi à percer le cœur du Messie, fit présent de cette lance au Pape, & garda pour lui la tunique (1). Là-dessus il s'éleva une Dispute dans l'Italie, pour savoir si le présent fait au Pape valoit mieux que ce que le grand Seigneur s'étoit réservé. On examina soigneusement si le goût d'un Prince Turc étoit bon quand il s'agissoit de juger du prix des Reliques. Notre Vigerius fut chargé de faire voir que le Sultan n'étoit point sur ces matieres un fin connoisseur, puis que la tunique sans couture devoit céder le haut bout à la lance de Longin. En effet, la lance pénétra jusques au cœur: elle fut teinte du sang le plus vital; mais la tunique ne toucha que les parties extérieures. Bartholin a fait mention de ceci. *Insedit hac opinio*, dit-il (2), Marco Vigerio *Episcopo Pranestino & Cardinali Senogalliensi in Controversia quàm jussu aqualium suorum de prastantia & dignitate lancea Longini Pontifici Romano à Turcarum Imperatore missa, pra tunica inconsutili, quam ipse* Baiazetes *sibi reservarat, olim ipse conscripsit, post à* Simone Begnio *Modrusiensi Episcopo per prælum Ascensianum typis divulgatam.* Tractatu quarto *fol.* 10. *primas lancea defert, quia*, non extrema solum, ut tunica, sed sanctissimi corporis medium attigit & nobilissima; vel forte loca cordis; & ipsum attigit cor; ad quæ in morte Christi omnis vigor vitalis humoris, in exhausto corpore reliqui, ut ad arcem muniendam, & ad proprium domicilium se contulerat: qua forte de causa sanguis defluxit & aqua per lanceam. *Posteà paucis interjectis:* Ferrum autem aqua perfusum est; quam de fonte intimi cordis eduxit, & de micanti mucrone rubens & sanguinolentum spiculum regio sacerdotalique sanguine cruentatum extitit.

(1) *Voiez l'Article* d'INNOCENT VIII, *Remarque* (F).

(2) Thomas Bartholinus, Differtat. de latere Christi, *pag.* 21, 22.

Calvin n'avoit pas ouï parler de ce présent de Bajazet; car il n'en dit rien dans l'endroit où il observe que le fer de cette lance se trouve en quatre lieux diférens, si l'on en croit les Papistes (3). Il n'oublie pas dans ce même Livre que les Turcs se vantent d'avoir la tunique. Voici ses paroles (4): „ De la robbe qui estoit tissue de haut en bas sans cousture, „ sur laquelle fut jetté le sort, pource qu'elle sembloit plus „ propre a esmouvoir les simples a devotion, il s'en est trouvé plusieurs. Car a Argentueil, pres Paris, il y en a une: „ & a trier une autre. Et si la bulle de saint Saluador en „ Hespaigne, dit vray, les Chrestiens par leur zele inconsideré ont fait pis, que ne firent les gendarmes incredules. „ Car iceux n'oserent la dechirer en pieces: mais pour l'espargner, mirent le sort dessus: & les Chrestiens l'ont despecée pour l'adorer. Mais encor que respondront ilz au „ Turc, qui se moque de leur folie, disant qu'elle est entre „ ses mains? Combien qu'il n'est ja mestier de les faire plaider contre le Turc. Il suffist qu'entre eux ilz vuident leur „ debat. Ce pendant nous serons excusez de ne croire n'a „ l'un n'a l'autre de peur de ne favoriser à l'une des parties „ plus qu'a l'autre, sans cognoissance de cause. Car cela seroit contre toute raison ".

(3) Calvin, Inventaire des Reliques, *pag. m.* 29.

(4) *Là-même, pag* 31, 32.

Oldoini vous donnera cette Liste des Ecrits de notre Vigerius, *Apologiam contra Pisanum Conciliabulum scripsit, & libellum unum decachordum Christianum pranotatum, & alterum de ferro lancea, & Christi indumentis, eorumque dignitate* (5). Je laisse la Liste des Livres non imprimez (6).

(5) August. Oldoinus, *in* Athenæo Romano, *pag.* 481.

(6) *Elle est dans* Oldoini, *ibid.*

VIGILANTIUS, Curé d'une Paroisse de Diocese de Barcelone en Espagne, étoit Gaulois de Nation (*A*), & vivoit vers le commencement du V Siecle. Il composa quelques Livres où il fit paroître quelque zêle de Religion; mais s'étant laissé séduire par l'amour des loüanges, & présumant trop de ses forces, & aiant aquis plus de politesse de style (*B*), que d'intelligence

(*A*) *Il étoit Gaulois de Nation.*] Gennadius l'assûre formellement (1); mais on l'accuse de se tromper, & l'on se fonde sur saint Jerôme qui a donné à Vigilance l'épithete *Calaguritanus. Fuit ipse natione Hispanus, patriâ Calaguritanus ut idem S. Hieronymus tradit, ex quo Gennadius redarguitur* (2). J'aimerois mieux me fonder sur saint Jerôme pour justifier Gennadius; car un homme qui a fait mention de plusieurs monstres, & qui a dit nommément que Geryon est né en Espagne, *triformem Geryonem Hispania prodiderunt* (3), & qui ajoûte que la seule Gaule n'en avoit jamais eu, & qu'elle avoit toûjours abondé en braves gens, & en personnes éloquentes; mais que tout d'un coup Vigilantius s'est élevé, & a combatu l'esprit de notre Seigneur: un homme, dis-je, qui arrange de la sorte ses périodes; veut-il que l'on croie que cet Hérétique est né en Espagne, & non dans les Gaules? Il est certain que si l'on vouloit signifier que Vigilantius étoit Gaulois, & qu'il n'étoit pas Espagnol, on s'exprimeroit comme saint Jerôme. *Catum describit Virgilius, triformem Geryonem Hispania prodiderunt. Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortissimis & eloquentissimis abundavit. Exortus est subito Vigilantius, seu verius Dormitantius, qui immundo spiritu pugnet contra Christi spiritum* (4). Voici un autre passage où saint Jerôme marque plus expressément la patrie de Vigilance, & avec une précision qui ne permet pas de douter qu'il ne le fasse nâtif du païs qu'on nomme présentement Cominge. *Nimirum respondet generi suo* (Vigilantius) *ut qui de latronum & convenarum natus est semine: quos Cn. Pompeius, edomitâ Hispaniâ, & ad triumphum redire festinans de Pyrenai jugis deposuit, & in unum oppidum congregavit; unde & Convenarum urbs nomen accepit. Hucusque latrocinetur contra Ecclesiam Dei: & de Vectonibus, Arrebacis, Celtiberisque descendens incurset Galliarum Ecclesias, portetque nequaquam vexillum Christi, sed insigne diaboli. Fecit hoc idem Pompeius, etiam in orientis partibus; ut Cilicibus & Isauris piratis, latronibusque superatis, sui nominis inter Ciliciam & Isauriam conderet civitatem. Sed hac urbs hodie servat scita majorum, & nullus* IN EA ORTUS *est Dormitantius. Gallia* VERNACULUM HOSTEM *sustinent, & hominem moti capitis, atque Hippocratis vinculis alligandum, sedentem cernunt in Ecclesia* (5). Pourquoi donc, demandera-t-on, s'est-il servi de l'épithete *Calaguritanus*, & cela d'une maniere qui témoigne qu'il prend ce mot au même sens que s'il eût voulu marquer le païs natal de Quintilien (6)? Pour toute Réponse à cette difficulté je vous renvoie au savant Mr. de Marca: je ne doute point qu'il ne la leve pleinement dans une Dissertation que je n'ai point lue, & que je conois seulement par ces paroles de Mr. l'Abbé de la Roque: „ Comme ce n'est pas un deshonneur à un homme d'estre „ d'un pays qui en a produit de méchans, & qu'un Historien est obligé de dire toûjours la verité, M. de Marca „ dans un discours qu'il fait sur la Patrie de Vigilantius, que „ ce monstre a deshonorée par ses erreurs, corrige la beveuë „ que presque tous les Historiens ont faite touchant cet Heretique, en faisant voir qu'il n'est pas de *Calaguris* ville „ d'Espagne, mais de *Calaguri* petite Bourgade proche la „ Ville de S. Bertrand dans le Diocese de Comenge. C'est „ ce que Baronius n'a pas bien sceu, & que l'on peut seurement corriger dans le nouveau Dictionnaire de M. Moreri (7)". Je laisse les Observations d'Hadrien Valois contre St. Jerôme. Ce savant Critique montre (8) que ce Pere s'est contredit, vu que la situation des lieux ne soufre point que les mêmes gens descendent des Vectons (9), des Arebaces, des Celtiberes, & des voleurs que Pompée rassembla: le Pere Pagi promet de répondre en faveur de St. Jerôme aux Objections de Mr. Valois (10), & il dit par avance qu'au lieu de *Vectonibus* il faut lire, non pas *Veronibus* (11), mais *Vasconibus*. Cette Correction ne levera point les dificultez à l'égard d'*Arebacis Celtiberisque*. Cela soit dit en passant.

(1) *Vigilantius presbyter natione Gallus.* Gennadius, de Script. Eccles. *Cap.* XXXV.

(2) Baronius, *ad ann* 406, *num.* 40.

(3) Hieronym. Epist. adv. Vigilant. *pag. m.* 548.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Idem, ibid. pag.* 551.

(6) *Idem, ibid. pag.* 549.

(7) Journal des Savans *du* 31 *Mars* 1681, *pag.* 120 *Edition de Hollande dans l'Extrait des* Opuscules de Mr. de Marca, *publiez pour la premiere fois l'an* 1681.

(8) Hadrian. Valesius, Notit. Galliar. *p.* 157.

(9) *Ou Vettons.*

(10) Pagi, Lettre à Mr. l'Abbé Nicaise, *datée du* 1 *d'Octobre* 1696: *elle fut d'abord imprimée in* 4, *& puis dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Mois de Juillet* 1699.

(11) *C'est la Conjecture de Mr.* Valois Notit. Galliar. *p.* 157.

Notez que le Jurisconsulte Jaques Valdes a conjecturé que l'épithete *Calaguritanus* a pu être prise de quelque ville des Gaules; car il ne veut point convenir que Vigilance soit Espagnol. *Gallus*, dit-il (12), *à Gennadio* de Script. Eccles. *dicitur, & quamvis Calagurritanus à B. Hieronymo nuntietur* in princ. adversus Vigilantium, *& à Varonio* 5. tom. anno 406. *& Pampilonensem dicat Mariana* de Reb. Hisp. libr. 4. c. 20. *tamen non Hispanum appellant, sed potius videntur Gallum nunciare, cum tunc monstra Gallia nasci hareticorum dixerint, & potuit esse Calagurritanum aliud oppidum Gallia, vel ibi presbyterum fuisse, ut Barchinona, non tamen natum.* Dans un autre endroit il allegue saint Jerôme qui témoigne que l'Espagne n'a point produit d'autre Hérétique que Priscillien (13).

(*B*) *Plus de politesse de style.*] C'est ainsi que l'on peut traduire avec Mr. du Pin (14) le *lingua politus* de Gennadius. Je remarque cela afin qu'on voie plus d'oposition entre saint Jerôme & Gennadius. Celui-là dit que Vigilance écrivoit très-mal: *Miseruntque libros per fratrem Sisinnium quos inter crapulam stertens evomuit. . . . Est quidem imperitus & verbis & scientia, & sermone inconditus, ne vera quidem potest defendere* (15). Gennadius, qui savoit ce jugement de saint Jerôme, n'a pas laissé de reconoître que Vigilance avoit un langage poli. Il a voulu dire sans doute, non pas que cet Hérétique parloit poliment, & écrivoit grossiérement, mais que l'on trouvoit de la politesse dans ses Ecrits. Il juge donc de

(12) Jacobus Valdesius, de Dignitate Hispaniæ, *Cap.* IX, *num.* 17, *pag. m.* 204.

(13) *Regio enim Hispana ut B. Hieronymus*, c. 17 in Esaiam, *inquit, monstra hareticorum non generavit & unum partum Priscilliani ut abortivum & impium pia mater procul à se abdicavit, pariterque ablegavit.* Idem, ibid. Cap. XIX, num 72, *pag.* 358.

(14) Du Pin, Biblioth des Auteurs Eccles. *Tom. III, pag.* 158 *Edition de Hollande.*

(15) Hieron. advers. Vigilant *pag. m.* 550.

gence de l'Ecriture, il expliqua mal l'une des visions du Prophete Daniel, & débita quelques autres bagatelles qu'il falut mettre au Catalogue des Hérétiques (*a*). St. Jerôme le réfuta (*b*). C'est ainsi que Gennadius a parlé de ce personnage, d'où l'on peut conjecturer qu'il n'aprouvoit guere la véhémence avec laquelle saint Jerôme a écrit contre Vigilantius; car on diroit, à entendre saint Jerôme, que ce Prêtre étoit le plus maudit Hérétique qui se pût voir (*C*). Les Protestans n'en jugent pas de la sorte, ils se persuadent que Vigilantius condamnoit avec raison les vœux de Virginité, l'usage des cierges aux sépulchres des martyrs, les honneurs qu'on rendoit aux Saints, les prieres que l'on faisoit pour les morts, & les assemblées nocturnes de dévotion, &c. Il se commettoit du mal dans ces assemblées, & il falut faire enfin ce que Vigilantius conseilloit (*D*); il falut les suprimer, & l'on donna une autre forme à cette espece de dévotion. Il se mêla peut-être quelque ressentiment personel dans l'ardeur que saint Jerôme témoigna; car il avoit été difamé comme fauteur d'Origene par Vigilantius, & cela à l'instigation de Ruffin (*E*). Il avoit donné des

(*a*) *Exposuit pravo ingenio secundum visionem Danielis, & alia locutus est frivola quæ in catalogo hæreticorum necessariò ponuntur.* Gennadius, de Scriptor. Ecclesiast. *Cap. XXXV.*

(*b*) *Tiré de* Gennadius, de Script. Ecclesiast. *Cap. XXXV.*

de lui tout autrement que saint Jerôme, & il est plus digne de foi; car quand on réfute un homme avec l'aigreur qui éclate dans l'Ecrit de saint Jerôme, on n'avoue presque jamais qu'il écrive bien, on tâche de l'exposer de toutes parts au mépris de ses Lecteurs.

(*C*) *On diroit, à entendre saint Jerôme, que ce Prêtre étoit le plus maudit Hérétique qui se pût voir.*] Il le traite de Samaritain & de Juif, d'homme puant à qui il faloit couper la langue, & de monstre furieux qu'il faloit lier. *Ais, Vigilantium, qui* κατ' ἀντίφρασιν *hoc vocatur nomine, nam Dormitantius rectiùs diceretur: os fœtidum rursum aperire, & putorem spurcissimum contra sanctorum martyrum proferre reliquias; & nos, qui eas suspicimus, appellare cinerarios & idololatras, qui mortuorum hominum ossa veneremur. O infelitem hominem, & omni lacrymarum fonte plangendum, qui hæc dicens, non se intelligat esse Samaritanum, & Judæum* (16). . . . . . *O præcidendam linguam à medicis, immò insanum curandum caput: ut qui loqui nescit, discat aliquando reticere. Ego vidi hoc aliquando portentum, & testimoniis scripturarum, quasi vinculis Hippocratis, volui ligare furiosum: sed abiit, excessit, evasit, erupit, & inter Hadriæ fluctus, Cotiique regis alpes in nos declamando clamavit. Quidquid enim amens loquitur, vociferatio & clamor est appellandus* (17). Il nomme les paroles de Vigilantius un vomissement très-impur d'ivrogne (18). Il dit dans un autre endroit que la conduite des Sectateurs de ce personnage n'est pas tant leur propre action, que celle des Diables qui habitent en eux. *Quales nuper sub magistro cerebroso in Gallia pullularunt qui basilicas martyrum declinantes nos qui ibi orationes ex more celebramus, quasi immundos fugiunt. Hoc autem non tam illi faciunt quam habitantes in eis dæmones, fortitudinem & flagella sancti cineris fugientes* (19). Il le dit nommément de Vigilance, *Sentio, sentio, infelicissime mortalium, quid doleas, quid timeas. Spiritus iste immundus, qui hæc te cogit scribere, sæpè hoc vilissimo tortus est pulvere, immò hodieque torquetur: & qui in te plagas dissimulat, in ceteris confitetur* (20). Notez que l'Evêque de Vigilance aquiesçoit à la doctrine de ce Prêtre. Saint Jerôme le trouve mauvais, il auroit voulu qu'avec une verge de fer on eût brisé ce vaisseau de terre (21).

S'il y a beaucoup d'excès dans ces invectives, je ne pense pas qu'il y en ait moins dans la description que saint Jerôme nous donne des opinions de Vigilance. Je croi qu'on lui faisoit la même injustice que l'on fait aux Protestans. Il desaprouvoit l'honneur religieux que l'on rendoit aux Reliques, & là-dessus on l'accusa d'avoir en horreur & la mémoire & les ossemens des Martyrs, & de s'éloigner de leurs sépulchres comme d'un lieu rempli de charognes. Mais qui ne sait la diférence qui se rencontre entre haïr une chose, & ne lui point rendre un culte de Religion? Je ne saurois croire que les sentimens de Vigilance à l'égard du célibat fussent tels qu'on les représente. Sans doute il se contentoit de dire que le mariage doit être permis aux Ecclésiastiques, & qu'il ne faut point s'engager par vœu à la continence. Pour rendre odieuse cette doctrine, on divulga qu'il condamnoit & qu'il détestoit le célibat, & qu'il regardoit comme inhabiles au sacerdoce ceux qui n'avoient point de femme. On broda encore cette fausse glose, on soutint que selon lui il faloit donner des preuves incontestables d'un mariage consommé & fructifiant, lors qu'il s'agissoit de l'ordination, & qu'il ne faloit pas s'y présenter sans être suivi d'une épouse qui fût grosse, ou qui portât son enfant entre ses bras. Il n'y a nulle aparence qu'il fît pratiquer, ou qu'il enseignât, de telles sotises. Que voulez-vous donc que l'on juge, ou de la bonne foi de saint Jerôme, ou de celle des Délateurs qui lui aprirent des nouvelles de cet Hérétique? Considérez bien les paroles de ce saint Docteur. *Proh nefas, Episcopos sui sceleris dicitur habere consortes* (Vigilantius); *si tamen Episcopi nominandi sunt, qui non ordinant diaconos, nisi priùs uxores duxerint, nulli cœlibi credentes pudicitiam, imò ostendentes quàm sanctè vivant, qui malè de omnibus suspicantur. Et nisi prægnantes uxores viderint Clericorum, infantesque de ulnis matrum vagientes, Christi sacramenta non tribuunt* (22). Il répete la même chose à la fin de son Ouvrage (23). Pour peu que l'on eût continué les broderies, on auroit imputé à Vigilance une discipline qui renouvelloit le *ius trium liberorum* en faveur des Ecclésiastiques, je veux dire qui accordoit des exemptions, & des privileges, aux Clercs dont les femmes n'avoient pas été stériles. On eût soutenu que les statuts de sa discipline assignoient les meilleures Prélatures, & les plus beaux Bénéfices, non pas à ceux qui avoient le plus de vertu, & le plus de science, mais à ceux qui avoient le plus d'enfans. On eût dit qu'il soumettoit à des peines canoniques les Clercs mariez qui ne pouvoient pas montrer des héritiers issus de leur corps. On eût soutenu qu'à l'égard même des laïques il renouvelloit tous les anciens réglemens du Paganisme, qui attachoient au célibat une espece de flétrissure, & un dommage réel. On eût divulgué cent autres choses de cette nature.

(16) Hieron. Epist. ad Riparium, *pag. m.* 543.

(17) *Ibidem, pag.* 545.

(18) Eructaret immu dissimam crapulam. *Ibid. Conferez ce que dessus Citat.* (5).

(19) *Idem,* in Isaiam *Cap. LXXV. Apud* Baron. *ad ann.* 406, *num.* 43.

(20) *Idem,* Epist. adv. Vigilant. *pag* 558, 559.

(21) *Miror sanctum Episcopum, in cujus parochiâ esse presbyter dicitur, acquiescere furori ejus, & non virgâ Apostolicâ, virgaque ferrea confringere vas inutile, & tradere in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat.* Idem, Epist ad Riparium, *pag.* 545.

(22) Hieron. adv. Vigilant. *pag. m.* 549.

(23) *Tota nocte vinolento, & so... eiis illius, immò discipulis, vel magistris, qui nisi tumentes uteros viderint feminarum, maritos earum Christi ministeria arbitrantur ...* Idem, ibid. *pag.* 564.

(*D*) *Il se commettoit du mal dans ces assemblées, & il falut faire enfin ce que Vigilantius conseilloit.*] En ce tems-là c'étoit la coutume de passer les nuits dans les Eglises lors qu'on célébroit certaines solennitez. La jeunesse profitoit de cette occasion pour des parties de galanterie, & il se trouvoit des femmes qui se prévalant de la conjoncture se plongeoient dans l'impureté, ce qu'elles n'auroient pu faire si elles étoient demeurées dans leurs logis. Il est donc certain que Vigilance condamnoit avec raison ces Assemblées nocturnes, qui fournissoient tant d'occasions de pécher. Voiez ce que je raporte dans la Remarque (*D*) de l'Article THESMOPHORIES. Saint Jerôme ne nia point que ces veilles ne fussent accompagnées de plusieurs desordres; mais il soutint que cela ne prouvoit pas qu'on les dût rendre plus rares: il allégua que ceux qui péchoient dans ces rencontres trouveroient bien sans cela le moien de se souiller; qu'on se prévaut plus soigneusement d'une occasion qui ne se présente que rarement: & que les veilles du jour de Pâques n'étoient point exemtes de ces coups d'impudicité; & qu'ainsi il faudroit les abolir si les raisons de son Adversaire étoient bonnes; mais qu'après tout, quoi que les méchans abusent des choses, il ne s'ensuit pas que l'on en doive abolir l'usage. Je raporte ses paroles. *Error autem & culpa juvenum, vilissimarumque mulierum, qui per noctem sæpè deprehenditur, non est religiosis hominibus imputandus; quia & in vigiliis Paschæ tale quid fieri plerùmque convincitur: & tamen paucorum culpa non præjudicat religioni: qui & absque vigiliis possunt errare vel in suis, vel in alienis domibus. Apostolorum fidem Judæ proditio non destruxit. Et nostras ergo vigilias malæ aliorum vigiliæ non destruent: quin potiùs pudicitiæ vigilare cogantur, qui libidini dormiunt. Quod enim fecisse bonum est, non potest malum esse, si frequenter fiat: aut, si aliqua culpa vitanda est, non ex eo, quod sæpè, sed ex eo, quod fit aliquando, culpabile est. Non vigilemus itaque diebus Paschæ: ne expectata diu adulterorum desideria compleantur; ne occasionem peccandi uxor inveniat, ne maritali non possit recludi clave. Ardentius appetitur quidquid est rarius* (24). Il seroit facile de montrer qu'il y a du Paralogisme dans chacune des raisons de saint Jerôme, mais il me sufit de dire que l'événement les réfuta, & justifia Vigilance; car on abolit enfin ces Assemblées nocturnes, afin de faire cesser les impuretez qui s'y commettoient (25). On se souviendra ici d'un Mandement que Mr. l'Archevêque de Paris fit publier l'an 1697, pour remedier à un semblable desordre. Observons par occasion que les Assemblées des fidelles dans les Basiliques des Martyrs furent exposées à un autre inconvénient. On y aportoit dequoi faire bonne chere, on s'y enivroit. Cet abus régnoit encore dans l'Afrique au tems de saint Augustin (26); mais on l'avoit déjà aboli en plusieurs autres endroits. La corruption de l'homme est si grande, qu'elle trouve jusques dans les exercices de la dévotion une ample matiere de se produire.

(*E*) *Il avoit été difamé comme fauteur d'Origene par Vigilantius, & cela à l'instigation de Ruffin.*] Vous trouverez les preuves de tout ceci dans Baronius: vous y verrez que Ruffin étant à Jerusalem disposa Vigilantius à être mal avec saint Jerôme (27). Vous y verrez que Vigilance depuis sa sortie de la Palestine médisoit de saint Jerôme par tout. *Dimisisti Ægyptum & cunctas provincias reliquisti in quibus sectam tuam libera plerique fronte defendunt, & elegisti me ad insectandum qui omnia contra Ecclesiam dogmata reprehendo, & publia voce condemno* (28). Vous y verrez que cette Secte de Vigilance n'a point de raport aux opinions particulieres qu'il débita depuis dans les Gaules, mais aux médisances qu'il faisoit courir contre saint Jerôme, qu'il accusoit d'Origénisme, pour lui imputer une conduite inégale (29), & un procédé assez ordinaire aux zélateurs. Ils condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. D'ailleurs, vous y trouverez que ce saint Docteur nioit qu'il eût accusé d'Hérésie Vigilantius. *Unde adversus Ruffinum, illum in se concitantem, ipsemet Hieronymus hæc ait:* (*) In Vigilantii nomine quid somnies, nescio. Ubi enim scripsi hæreticâ apud Alexandriam communione maculatum; Da librum, profer epistolam; nusquam omnino reperies, *& inferiùs*; Ego in Vigilantio tibi respondi. Eadem

(24) Hieron. adv. Vigil. *pag.* 557, 558.

(25) *Voiez l'Article* THESMOPHORIES, *Citat.* (37).

(26) *Voiez* l'Epitre LXIV de Saint Augustin. *Il dit dans le Chap. XXVI du VIII Livre* de Civitate Dei, *que les plus sages n'aportoient point leur souper aux Eglises des Martyrs. Voiez aussi le II Chapitre du VI Livre de ses* Confessions, & *St.* Ambroise. Lib. de Helia & Jejunio, *Cap. XVII.*

(27) Baronius, *ad ann.* 406, *num* 4, *ex* Hieronymi Apologia II.

(28) Hieron Epist. LXXV, *apud* Baron *ibid. num.* 42.

(29) *St* Jerôme *déclamoit beaucoup contre les Origenistes.*

(*) *Hieron. Apolog.* 2.

des marques d'estime à Vigilantius que Paulin lui avoit recommandé (*c*). Ce fut lors que Vigilantius fit un voiage à Jerusalem. Un tremblement de terre qui arriva pendant qu'il étoit dans la Terre sainte lui fit tant de peur, qu'il se sauva tout-à-fait nu à une Eglise (*F*). En sortant de ce païs-là il fut voir l'Egypte (*d*), & quand il fut de retour en Occident, il sema ses opinions dans les Gaules. Sa Secte ne fut pas de longue durée: l'irruption des Barbares la fit périr; l'irruption, dis-je, que les Barbares firent peu après en ce païs-là, & dont les erreurs de cet Hérétique furent la cause, si l'on en croit l'Annaliste de l'Eglise (*G*). Je n'ai que deux fautes à objecter à Mr. Moreri (*H*).

(*c*) *Voiez la derniere Remarque.*

(*d*) Hieron. Epist. LXXV.

Eadem enim accusabat, quæ tu posteà & amicus laudas, & inimicus accusas. *Nimirùm quòd ille diceret sanctum Hieronymum Origenis errores sectari; nam subdit:* Scio à quo illius contra me rabies concitata sit, novi cuniculos tuos. *hæc Sanctus Hieronymus. Agebat enim id astutè Ruffinus, ut esset qui Origenis hæresis accusaret Hieronymum, qui ipsum Ruffinum & alios omnes Origenistas ejusdem Origenis errorum insimularet; ipsumque talionis pœnam subire cogeret, ut quem in Origenistas ipse gladium exacuerat, in sua se præcordia convertisse non ignoraret* (30). J'ai raporté (31) un passage où saint Jerôme se plaint que Vigilance le décrioit entre la mer Adriatique & les Alpes. Concluez de tout ceci qu'il étoit possible qu'un ressentiment personel enflammât le zêle que l'on témoigna pour la vérité.

(30) Baronius, *ad ann.* 406, *num* 41, *ex* Hieronymi Apologia II.

(31) *Dans la Remarque* (C) *citation* (17).

(*F*) *Il se sauva tout-à-fait nu à une Eglise.*] Saint Jerôme lui reprocha cette fraieur, & le mauvais spectacle qu'il donna de sa vergogne aux yeux des fideles. *In hac provincia cùm subitus terræ motus, noctis medio omnes de somno excitasset, tu prudentissimus & sapientissimus mortalium, nudus orabas, & referebas nobis Adam & Evam de paradiso. Et illi quidem apertis oculis erubuerunt, nudos se esse cernentes, & verenda texerunt arborum foliis; tu & tunicâ, & fide nudus, subitoque timore perterritus, & aliquid habens nocturnæ crapulæ, sanctorum oculis obscœnam partem corporis ingerebas, ut tuam indicares prudentiam* (32). Notez qu'il l'accuse éternellement comme ici d'être un ivrogne.

(32) Hieron. adv. Vigilant. *pag. m.* 559.

(*G*) *Les erreurs de cet Hérétique furent la cause, si l'on en croit l'Annaliste de l'Eglise.*] C'est de Baronius que je veux parler. Lui & cent autres Ecrivains célèbres se sont fait un lieu commun de donner les Hérésies pour la cause des plus grans fleaux de la justice de Dieu, je parle des fleaux qui châtient indiféremment les Sectateurs de l'erreur, & ceux qui l'ont combatue; car par exemple les malheurs, dont les Gaules furent accablées, ne firent pas plus de quartier aux Orthodoxes qu'aux Disciples de Vigilantius. Tous les Partis se plaisent à faire valoir ce lieu commun, sans se souvenir que les Païens s'en servirent contre les prémiers Chrétiens (33). Quoi qu'il en soit, citons les paroles de Baronius: elles nous aprenent que les Livres de saint Jerôme ne firent point taire les Sectateurs de Vigilance, & qu'il falut que Dieu emploiât bien d'autres machines pour réprimer cette Hérésie. *Porrò quod posthæc siluerit infamis hæresis, nec amplius ad multa sæcula audita fuerit: haud scias brevem illam Hieronymi scriptionem esse veritam, ut caput tollere amplius ausa non fuerit. Non enim ea est natura hæreticorum, ut victi cedere sciant, & dent manus ratione convicti: sed prostrati licèt, pertinaciori audaciâ surgant, restituantque acriora certamina. Sed unde accidit ut sileret? audi:* (*) Terribilis Deus in consiliis super filios hominum, *vocavit gentes ab extremis terræ: immisitque in Gallias, in eamque potissimum partem grassari sivit, in qua hæresis nefanda plantata est: adeo ut sub barbarico gladio magis de vita tuenda contendere, quàm de dogmatibus licuerit disputare. Creduntur autem è barbaris illis esse sublati, quorum nulla umquam fuit posteà vox audita. Ecce tibi quid soleant vehere secum, vel post se ducere hæreses, clades nimirùm provinciarum; quod multis exemplis sæpe omnibus sæculis, & hoc ipso infeliciùs contigit demonstrari* (34). Les amis de Vigilance ne pourroient-ils pas soutenir, que les Gaules furent ainsi affligées pour n'avoir pas embrassé les véritez qu'il leur annonçoit? Que leur oposeroit-on? Il en faudroit venir à cette These, *j'ai raison, vous vous trompez.* Mais chacun ne tiendra-t-il pas ce langage? n'a-t-il pas autant de droit qu'un autre à la pétition du principe, si une fois elle passe? Il n'est donc rien de plus frivole que les réfléxions de Baronius.

(33) *Voiez le 2 Article* VERGERIUS, *Remarque* (*E*).

(*) *Psalm.* 95.

(34) Baronius, *ad ann.* 406, *num.* 52, *pag. m.* 330.

(*H*) *Je n'ai que deux fautes à objecter à Mr. Moreri.*] La I consiste en ce qu'il dit que *saint Paulin avoit entretenu* Vigilance *malade à Barcelonne.* C'est se tromper quant au lieu. Car voici les paroles de saint Paulin raportées par Baronius (35): *Vigilantius quoque noster in Campania, & antequam ad nos veniret, & postquam pervenit vi febrium laboravit, & ægritudini nostræ qui & ipse sociale membrum erat, salativo* (36) *dolore compassus est.* On ne voit point là que saint Paulin ait *entretenu* Vigilance: on y voit seulement qu'ils furent tous deux malades en même tems. Je veux croire néanmoins que saint Paulin fit tout-à-fait bien les honneurs de la maison. Sa bonté, son honnêteté, sa piété, me le persuadent, & d'ailleurs il avoit beaucoup d'estime pour Vigilantius; & il l'avoit fort conu à Barcelonne (37). Il le recommanda à saint Jerôme; & sa Lettre fut efficace, comme il paroît par ces paroles de la Réponse, *S. Vigilantium presbyterum qua aviditate susceperim, melius est ut ipsius verbis quàm meis discas litteris* (38). Saint Jerôme ajoûta foi au bon témoignage que l'on rendoit à Vigilance dans la Lettre de recommandation. Mais quelque tems après en écrivant contre cet homme il marqua qu'il se repentoit de s'être fié à ce témoignage de Paulin. Raportons cela un peu au long: *Credidi sancti presbyteri Paulini epistolis, & illius super nomine tuo non putavi errare judicium. Et licet statim acceptâ epistolâ,* ἀσυνάρτητον *sermonem tuum intelligerem: tamen rusticitatem & simplicitatem magis in te arbitrabar, quam vecordiam. Nec reprehendo sanctum virum: maluit enim apud me dissimulare quod noverat, quàm portitorem clientulum suis litteris accusare. Sed memetipsum arguo, qui alterius potiùs acquievi quàm meo judicio; & oculis aliud cernentibus, aliud schedulæ credidi, quam videbam* (39). La II faute de Mr. Moreri est de dire que Vigilance *traitoit d'illusions les miracles qui se faisoient aux tombeaux* des saints Martyrs. C'est calomnier Vigilance, & je m'étonne que Baronius ait avancé une telle calomnie, puis qu'il ne faloit pour la conoître que considérer les paroles qu'il raporte de saint Jerôme. *Idem nebulo respuens sanctorum reliquias addebat illud horrendum dictu, signa apud eas fieri solita, dæmonum esse præstigias* (40). C'est l'accusation atroce que Baronius intente à cet Hérétique, & voici comment il la prouve, *nisi forte in morem Gentilium, impiorumque Porphirii & Eunomii has præstigias dæmonum esse confingas* (41). Il est visible que ces paroles de saint Jerôme témoignent que Vigilance ne nommoit pas prestiges du Diable les signes qui se faisoient sur les tombeaux des Martyrs. Saint Jerôme n'auroit pas parlé comme il a fait, s'il avoit vu ou dans l'Ecrit de son Adversaire, ou dans les Lettres dénonciatrices, l'opinion que Baronius impute à ce prétendu Hérésiarque. Il l'eût réfutée comme un sentiment positif de Vigilance, & non pas comme un subterfuge dont il supose que l'on se pourroit servir. Quand on prévient une Objection, quand on parle ainsi à son Adversaire, *peut-être m'alleguerez-vous une telle chose, que sai-je si vous ne pretendez pas comme faisoient les payens &c*, il est sûr que l'Adversaire n'a rien dit de tout cela. Notez que la calomnie de Baronius se trouve dans bien des Auteurs. Lindanus l'avoit déjà avancée, je le cite pour faire voir son manque de jugement. *Porphyrius, Eunomius, Eustathius, Vigilantius, aliique Hagiomastiges sanctorum miracula ajebant esse dæmonum præstigias* (42). Prateolus adopte tout ce passage (43). Le Jésuite Gaultier (44) l'adopte aussi sous la caution de Prateolus. Mais ce qui me surprend davantage est de voir que Mr. Godeau ait affirmé cette calomnie (45). C'est de lui que Mr. Moreri l'a copiée.

(35) Paulinus, Epist. I ad Severum, *apud* Baron. *ad ann.* 406, *num* 40, *pag.* 324.

(36) *Quelques Manuscrits portent* locio.

(37) Baronius, *ad an.* 406, *num.* 40, *pag.* 324.

(38) Hieronym Epist. XIII. *apud* Baron. *ibid.*

(39) *Idem* Epistola LXV, *apud eumd.* Baronium, *ibid. num.* 41, *pag.* 324, 325.

(40) Baronius, *ibid. num.* 50, *pag.* 329.

(41) Hieron. adv. Vigilant. *apud* Baron. *ibid.*

(42) Lindanus, *in* Dubitantii Dialogo II, *pag m* 207.

(43) Prateolus, *in* Elencho Hæres *pag. m.* 512.

(44) *In* Tabula Chronograph. *pag. m.* 372.

(45) Godeau, Histoire de l'Eglise, *à l'ann.* 406.

VILLAMARINI (ISABELLE) femme du Prince de Salerne. Voiez la Remarque (B) de l'Article CAPYCIUS.

VILLAREAL (EMANUEL FERNANDEZ) Auteur Plagiaire d'un Livre qui lui fit avoir une pension du Cardinal de Richelieu, fut brûlé à Lisbonne pour le Judaïsme (*A*). Il avoit été Consul de la Nation Portugaise à Roüen, & il fit un Livre contre Caramuel pendant qu'il y exerçoit cette Charge.

(*A*) *Auteur Plagiaire .... fut brûlé .... pour le Judaïsme.*] J'aprens de Mr. Le Laboureur toutes ces particularitez: il les raporte en suite d'une Observation qu'il a faite contre les Généalogistes, qui ont débité, que le Cardinal de Richelieu descendoit du mariage de Guyonne de Laval avec François du Plessis. Il montre que c'est une fausseté, & *par consequent*, ajoûte-t-il (1), *il faut supprimer tout le Livre entier fait en Espagnol par un Portugais nommé Ville-Real, depuis brûlé pour le Judaïsme à Lisbonne, fameux Plagiaire qui le copia sur le Sr. du Chesne, pour faire descendre le Cardinal de Richelieu par l'alliance de Laval des Roys de Castille & de Portugal, & qui ne laissa pas de profiter d'une bonne pension.* Je m'étonne que Don Nicolas Antoine ne dise rien de la mort tragique de cet Ecrivain: il se contente de donner le Titre des deux Ouvrages dont j'ai fait mention dans le Corps de cet Article, & d'observer qu'ils furent écrits pendant que l'Auteur étoit à Roüen Consul des Marchans Portugais (2). Le prémier de ces deux Livres est intitulé, *El Politico Christiano, ò Discorso Politico de la Vida y Acciones del Cardinal de Richelieu* (3), & l'autre, *Anti-Caramuel* (4), *ò Defensa del Manifesto del Reino de Portugal.* Voiez les *Anti* de Mr. Baillet (5).

(1) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II, pag.* 303.

(2) Nicol. Antonius, Biblioth. Script. Hisp. Tom. I, pag. 257.

(3) Il fut [illegible] à Paris l'an 1643 in 4. Idem, ibid.

(4) *Il fut imprimé à Paris l'an* 1643. Idem, ibid.

(5) *Au Tome VI*, *Artic.* CXVII. *§ I. dans l'Edition des Jugemens des Sav. de* Baillet, *de* 1725. *in* 4.

VILLAVICENTIUS (Laurent) Religieux de l'Ordre de ſaint Auguſtin, & Prédicateur du Roi d'Eſpagne Philippe II, étoit né à Xerés dans l'Andalouſie. Il avoit ſéjourné long tems dans le Païs-Bas, & avoit même acquis à Louvain le grade de Docteur en Théologie, avant d'être apelé à la Cour, & de devenir Prédicateur du Roi d'Eſpagne (*a*). Il fit en 1561 la derniere viſite de la Province de la baſſe Allemagne dont il étoit le Vicaire général (*b*). Nous avons parlé ci-deſſus (*c*) de quelques-uns de ſes Ecrits, qui ne lui avoient coûté que la peine d'ôter des Ouvrages d'autrui ce qui ne ſentoit pas aſſez le Catholiciſme. On n'eſt pas certain que même de cette façon il ait eu part à tous les autres Ouvrages qui lui ont été attribuez. Il a fleuri juſqu'en 1581 (*d*).

(*a*) Andr. Schottus, Biblioth. Hiſpan. *pag.* 265.

(*b*) Elſſius, Encomiaſtic. Auguſtin. *pag.* 426.

(*c*) *Dans la Remarq.* (C) *de l'Article* Hyperius.

(*d*) Elſſius, Encomiaſtic. Auguſtin. *pag.* 426.

VILLEGAIGNON (Nicolas Durand de) Chevalier de Malte, nâtif de Provins en Brie (*a*), ſervit long tems ſur les galeres, & ſe trouva en pluſieurs expéditions navales, de ſorte qu'aiant d'ailleurs quelque érudition (*A*), il ſe fit conſidérer comme un homme de mérite, & fut pourvu de la Vice-Admirauté de Bretagne ſous le Regne de Henri II (*b*). Il ſe brouilla avec le Gouverneur du Chateau de Breſt, & craignit les ſuites de ce diférent (*c*). C'eſt pourquoi il s'aviſa d'une entrepriſe qui ſert ſouvent d'épiſode dans les Ouvrages de Controverſe; & qui n'a pas été omiſe par Mr. Maimbourg (*B*). Il réſolut d'aller établir une Colonie dans le Breſil; & comme il ſavoit que l'Amiral de Coligni favoriſoit la Religion Réformée, il lui fit entendre que ſon but étoit d'avancer le Regne de Dieu en ce païs-là, & d'y procurer un aſyle aux fideles

(*a*) Theod. de Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. *Liv. II*, *pag.* 158.

(*b*) *Là-même.*

(*c*) *Là-même.*

(*A*) *Aiant d'ailleurs quelque erudition.*] " ce qui eſt ,, aſſez rare dans les gens de ſa condition, il eſtoit auſſi ,, très-habile dans la connoiſſance des belles Lettres, com- ,, me il paroiſt par la belle Deſcription qu'il a faite en La- ,, tin de la malheureuſe expédition d'Alger où il fut bleſſé ,, en ſervant Charles-Quint qui eſtoit alors en paix avec ,, la France (1) ". Mr. Maimbourg met en marge que l'on voit cette Deſcription dans le II Tome des Ouvrages Hiſtoriques que Schardius a recueillis. Il auroit pu dire qu'elle fut imprimée toute ſeule à Strasbourg l'an 1542 *in* 8 (2). Son Traité *de Bello Melitenſi & ejus eventu Francis impoſito*, fut imprimée à Paris chez Robert Etienne l'an 1553 *in* 4. La Croix du Maine raporte que ce même Ouvrage fut imprimé en François, dans la même ville, la même année, chez Charles Etienne (3). Je dirai quelque choſe ci-deſſous des Ouvrages de Controverſe de Villegaignon. Voici des paroles de Jean de Leri: *Je n'oüy jamais homme mieux parler de Religion, & Reformation Chreſtienne, qu'il faiſoit lors* (4).

(1) Maimbourg. Hiſt. du Calviniſme, *Liv. II*, *pag.* 100. *Edit. de Hollande.*

(2) Du Verdier, Biblioth. Franç. *pag.* 909.

(3) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 342.

(4) Jean de Leri, Hiſt. d'un Voiage fait au Breſil, *Chap. VI*, *pag. m.* 58.

(*B*) *Qui n'a pas été omiſe par Mr. Maimbourg.*] Ce qu'il en a dit dans le ſecond Livre de ſon Hiſtoire du Calviniſme a ſervi d'original au Continuateur de Mr. Moreri. J'aurois donc un droit tout particulier de l'examiner; mais je dois convenir que ce Continuateur n'a rien pris que je veuille contredire. J'obſerverai ſeulement, 1, Que les Editions de Hollande ont changé mal à propos l'an 1557 en 1558, touchant l'arrivée des Genevois à l'Ile de Colligni. 2. Que Mr. Moreri n'a pas eu raiſon de dire, que Villegaignon ne rentra dans la Communion Romaine qu'après ſon retour en France. Venons à Mr. Maimbourg. Son prémier menſonge eſt de dire que la diviſion *ſe mit auſſi entre les Proteſtans, & meſme entre les Miniſtres* (5); *car*, ajoûte-t-il, *les uns vouloient qu'on fiſt la Cene à la Romaine comme J. C. l'avoit faite avec des azimes, ou du pain ſans levain; & les autres diſoient qu'on la devoit faire à la Greque avec du pain levé. Ceux-cy vouloient qu'on retinſt les céremonies de l'Egliſe Catholique; & ceux là les rejettoient comme ſuperſtitieuſes.* Il cite l'Hiſtoire Eccléſiaſtique des Egliſes Réformées, & c'eſt ce qui le confond, puis qu'on y trouve qu'il n'y eut que Villegaignon, & un Etudiant de Sorbonne, qui excitaſſent la Querelle ". ,, Un nommé Jean Contat eſtudiant de Sorbonne, aſpirant ,, ſecretement à je ne ſay quelle dignité epiſcopale auſſi ,, fantaſtique qu'eſtoit le Royaume de Villegagnon, eſtant ,, venu le jour deſtiné pour celebrer la Cene, demanda ,, ou eſtoient les habillemens ſacerdotaux, & commença ,, de diſputer du pain ſans levain, qu'il diſoit eſtre neceſ- ,, ſaire, & de meſler de l'eau avec le vin de la Cene, avec ,, autres queſtions ſemblables. Ce néantmoins la Cene fut ,, adminiſtree ſelon la ſimple ordonnance de Jeſus-Chriſt, ,, & comme elle eſt obſervée és Egliſes reformées de ,, France: mais le different ne laiſſa pas de croiſtre, voire ,, juſques à ce poinct, que Richer faiſant un bapteſme, ,, & condamnant la ſuperſtition qu'on y adjouſte, Ville- ,, gagnon dementit tout hautement le miniſtre, proteſtant ,, de ne ſe trouver plus à ſes ſermons, & de n'adherer à ,, la ſecte qu'il appelloit Calvinienne (6) ". La ſeconde fauſſeté eſt de dire que le Miniſtre Richer ſoutint *contre les Calviniſtes*, que Jesus-Christ *ne doit être ni adoré ni invoqué, & qu'en ſuite la Cene ou l'Euchariſtie, en quelque maniere que l'on y reçoive le corps de Jeſus-Chriſt, n'aporte aucune utilité à celui qui communie* (7). J'ai dit ailleurs (8) quels ſont les dogmes particuliers que l'on impute à ce Miniſtre. Il eſt aiſé de s'apercevoir qu'il n'enſeignoit autre choſe ſinon que l'humanité de Jeſus-Chriſt étant une créature ne doit être ni adorée, ni invoquée; mais cela ne ſignifie point que Jeſus-Chriſt Dieu & Homme tout enſemble ne doive être adoré & invoqué (9). Si Pierre Richer avoit eu les ſentimens que Mr. Maimbourg lui impute, Calvin l'eût fait dépoſer ignominieuſement: & je ne ſai même ſi l'on n'auroit pas voulu lui faire ſubir une peine plus rigoureuſe; car on l'eût conſidéré comme un miſerable Anti-Trinitaire: or nous ſavons qu'il a été regardé comme un bon Miniſtre de l'Evangile depuis ſon retour du Breſil (10). Notez que le Jéſuite Gaultier ne lui attribue point quant à la Cene le ſentiment monſtrueux dont parle Mr. Maimbourg. La troiſiéme fauſſeté eſt de dire, que continuant *à precher ſes blaſphemes*, il fut dementi par Villegagnon (11). Celui que l'on cite dit nettement (12), que ce démenti ne regarde que la condamnation des ſuperſtitions que les Papiſtes ont ajoûtées au baptême (13).

(5) Maimb. Hiſt. du Calviniſme, *Livr. II*, *pag.* 103.

(6) Beze, Hiſt. Eccleſ. *Livr. II*, *pag.* 160.

(7) Maimb. Hiſt du Calviniſme, *Livr. II*, *pag.* 103.

(8) *Dans la Remarq.* (C) *de l'Article* Richer.

(9) *Voiez Mr.* Saurin, *à l'endroit que j'ai cité dans la Remarque* (C) *de l'Article* Richer.

(10) *Voiez la Remarque* (A) *de ſon Article.*

(11) Maimbourg, Hiſt. du Calviniſme, *Livr. II*, *pag.* 104.

(12) Beze, Hiſt. Eccleſ. *Liv. II*, *pag.* 160.

(13) *C'eſt-à-dire de meſler du ſel & de l'huile avec l'eau.* Voiez Jean de Leri, Relation d'un Voiage, *Chap. VI*, *pag.* 73.

Voilà comment le Miniſtre qui a répondu à Mr. Maimbourg eût dû critiquer cette partie de l'Hiſtoire du Calviniſme: mais au lieu de s'y prendre de cette maniere, il s'eſt amuſé à remarquer (14), 1, Que l'Amiral de Colligni jetta les yeux ſur Villegaignon pour l'envoier préparer une retraite dans l'Amerique aux Réformez. 2. Que Villegaignon promit de leur accorder la liberté de conſcience. 3. Qu'après avoir tenu ſa parole pendant quelque tems, *il pendit, il noia, il precipita dans la mer tous ceux qui ne voulurent pas ſuivre ſon apoſtaſie.* 4. *Qu'il enferma les autres dans une priſon mouvante: c'étoit un vieu vaiſſeau pourri, deſgarni de vivres & de munitions, dans lequel il renvoia ce qu'il put y faire tenir de Reformez.* Le prémier de ces quatre faits eſt démenti par Theodore de Beze, & par Jean de Leri, qui aſſûrent que Villegagnon fut le prémier qui donna cette ouverture à l'Amiral. Ils aſſûrent auſſi qu'il promit de travailler de toutes ſes forces à l'avancement du Regne de Dieu en ce païs-là, & qu'il ſe déclaroit hautement un bon Réformé. Cela ruine le ſecond fait, ſelon lequel Villegaignon eſt un Catholique qui promet de tolérer les Proteſtans. Le troiſieme fait eſt un menſonge auſſi condamnable pour le moins que ceux de Maimbourg; car il paroît par la Rélation de Jean de Leri, 1, Que Villegaignon ne punit de mort que trois Réformez qui retournérent dans ſon Ile après le départ des Genevois (15). 2. Qu'il n'oſoit ou qu'il ne pouvoit empêcher que les Miniſtres ne prêchaſſent (16), ni uſer d'autorité à l'égard des Genevois (17). 3. Que s'il étoit rude & cruel, c'étoit ou envers les ſauvages, ou envers ſes domeſtiques, ou envers ceux qui violoient ſes defenſes; la Religion ne faiſoit rien à cela (18). Le quatrieme fait n'eſt pas moins faux que le précédent, puis que Jean de Leri aſſûre (19) que lui, & les autres qui s'en retournérent en France ſur ce *vieu vaiſſeau*, traitérent avec le Maître (20) pour les frais de leur paſſage, ſans que Villegaignon s'en melât, & lors qu'ils étoient déja hors de ſon Ile, & de ſa Juriſdiction. Conférez avec ceci la Remarque (D) vers la fin. Diſons encore que cet Adverſaire de Maimbourg a mal gloſé ce paſſage: *il ſe defit aiſement de tous les Proteſtans qui ne voulurent pas ſuivre ſon exemple.* C'eſt aſſez avouër, dit-il, qu'il leur fût un cruel bourreau. Mais on verra ci-deſſous (21) que Jean de Leri reconnoît, que pendant que la troupe Genevoiſe ſéjourna dans l'Ile de Colligny aucun François ne fut mis à mort, & que depuis qu'elle en fut partie, Villegaignon ne fit mourir que trois Proteſtans (22). Ils étoient du nombre des cinq qui après s'être embarquez avec Richer, Jean de Leri, &c., aimérent mieux retourner dans le Breſil, que de continuer leur Voiage. Or puis que Villegaignon ſauva la vie aux deux autres, il ſemble qu'on puiſſe croire, ou que les trois ne furent pas mis à mort ſimplement, & abſolument pour leur Religion, ou que les deux autres apoſtaſiérent, ce que perſonne que je ſâche n'a obſervé. Qu'on n'aille pas dire que je me rens le défenſeur de Villegaignon; n'en raporte-je pas tout le mal qu'en dit Jean de Leri? Mais les Loix de l'Hiſtoire ne ſoufrent pas que je garde le ſilence ſur les fauſſetez qui ont été publiées contre qui que ce puiſſe être.

(14) Jurieu, Apolog pour la Reformat. *Tom. I*, *pag.* 552.

(15) *Voiez la Remarque* (E).

(16) Leri, Relation d'un Voiage, *Chap. VI*, *pag.* 82.

(17) *Voiez la Remarque* (D).

(18) Leri, Relation, *pag.* 77 *& ſuiv. item pag.* 85.

(19) *Là-même*, *Chap. VI*, *pag.* 84, *& Chap. XXI*, *pag.* 339.

(20) *Il n'étoit pas Breton comme* Beze *dit* Hiſt. Eccléſ. *Livr. II*, *pag.* 160; *mais du Havre de Grace.*

(21) *Dans la Rem.* (H) *à la fin.*

(22) *Voiez la Rem.* (E).

Au reſte, ſi la matiere n'étoit trop grave & trop triſte, pourroit-on ſe tenir de rire en liſant qu'un homme, aiant fait mourir tous ceux qui ne voulurent pas ſuivre ſon apoſtaſie, chargea les autres dans un vaiſſeau? Qui dit tout n'excepte rien. Il faudroit pour trouver du ſens dans ces paroles, que ces autres euſſent ſuivi *ſon apoſtaſie*; mais rien n'eſt plus faux que cela: la ſuite du diſcours de cet Auteur en fait foi ſufiſamment. Il ne nous reſte qu'à conclure qu'il a écrit avec une extrême précipitation, & ſans ſavoir la plupart du tems ce qu'il diſoit.

fidèles qu'on persécutoit en France. L'Amiral, cachant avec sa prudence ordinaire ce beau motif à Henri II, & ne lui représentant cette entreprise que du côté des utilitez qu'elle pouvoit aporter à son Roiaume, obtint à Villegaignon deux grans navires bien équipez, & la somme de dix mille livres (*d*). Ce Chevalier s'embarqua le 15 de Juillet 1555 (*e*), & arriva au mois de Novembre suivant à l'embouchure de la riviere de Ganabara, sous le 23 dégré de latitude méridionale (*f*). Il tacha de planter sa colonie dans la terre ferme; mais plusieurs raisons l'engagérent à se retirer dans une Ile (*g*) qu'il apella Colligni pour faire honneur à l'Amiral (*h*). Il fit paroître un grand zêle pour la Religion Réformée (*i*); car la plupart de ceux qui l'avoient suivi en étoient, & n'avoient fait ce Voiage que sous l'espérance qu'il leur avoit donnée d'avancer l'œuvre de Dieu, & de leur procurer la liberté de conscience qu'Henri II leur ôtoit. Il écrivit à l'Eglise de Geneve par le retour de ses navires, pour demander des Ministres, & autres personnes qui pussent travailler utilement à l'instruction des sauvages (*k*). Sa Lettre aiant été lue, on *rendit premierement graces à Dieu de l'amplification du regne de Jesus-Christ en pays si lointain*, & puis on choisit deux Ministres, Pierre Richier & Guillaume Chartier, qui lui furent envoiez avec quelques autres personnes propres à ses intentions (*l*). Ils partirent de Geneve le 10 de Septembre 1556 (*m*), & s'embarquérent à Honfleur le 19 de Novembre de la même année (*n*), & débarquérent à l'Ile de Colligni le 10 de Mars 1557 (*o*). Richier prêcha dès le même jour; & fut écouté par Villegaignon avec des marques d'un zêle extraordinaire (*p*). On célébra la Cene quelques jours apres; & on le vit communier très-dévotement, après qu'il eut récité deux longues Prieres si ferventes qu'aucun Ministre n'en eût pu dicter de meilleures (*q*). On s'aperçut bientôt qu'il n'y avoit que du faste en tout cela, & qu'il ne cherchoit qu'à faire le Controversiste; car lui, & un certain Cointa qui avoit étudié en Sorbonne, se mirent à disputer sur la présence réelle. Ils soutinrent qu'encore que la transubstantiation & la consubstantiation fussent des doctrines absurdes, il étoit néanmoins vrai que le corps de Jesus-Christ se trouvoit *enclos* sous les signes de l'Eucharistie (*r*). On convint que cette dispute seroit donnée à décider aux Eglises d'Allemagne & à celles de France, & que le Ministre Chartier seroit renvoié en Europe pour les consulter (*s*). Villegaignon s'engagea à se soumettre à leur décision, & nommément à l'avis de Jean Calvin pour qui il faisoit paroître beaucoup de respect (*t*) (*C*). Il forma de nouvelles chicaneries quand on fit la Cene pour la seconde fois, & au bout de quelques jours il déclara tout ouvertement qu'il avoit changé d'opinion (*v*); & sans attendre la Réponse *qu'il avoit envoié querir en France par le Ministre Chartier, il dit que* Calvin *estoit un meschant heretique* (*x*). Depuis ce tems-là on fit la Cene de nuict & à son insu, & quelques-uns lui firent dire qu'ils ne vouloient plus dépendre de lui (*y*). C'étoient ceux qui avoient pris parti à Geneve pour suivre les deux Ministres. Il ne se trouva pas assez fort pour les contraindre à suivre ses ordres, & se contenta de leur commander qu'ils fortifiassent de son Ile. Ils auroient pu lui desobéïr impunément; mais ils trouverent plus à-propos de s'en revenir (*D*). Ils

(*d*) Theod. de Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 159.

(*e*) *La-meme; mais selon la Relation de* Jean de Leri, *pag.* m. 3, *ce fut au mois de Mai.*

(*f*) Jean de Leri, Histoire d'un Voiage fait au Bresil, *p.* 4.

(*g*) *Là-même, dans la Préface.*

(*h*) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 159. Leri, *Chap. VII*, *p.* 88.

(*i*) Leri, *Chap I*, *pag.* 2 *& suiv.*

(*k*) *Là-même*, *pag.* 4.

(*l*) *Là-même*, *pag.* 5.

(*m*) *Là-même*, *pag.* 7.

(*n*) *Là-même*, *pag.* 8.

(*o*) Leri, *Chap VI.* *pag.* 55.

(*p*) *Voiez l'Article* RICHER.

(*q*) *Vous les trouverez tout du long dans de* Leri, *pag* 60. *& suiv.*

(*r*) Leri, *Chap. VI*, *pag.* 67.

(*s*) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 160.

(*t*) Leri, *Chap. VI*, *pag.* 68.

(*v*) *Là-même*, *pag.* 73.

(*x*) *La même*, *pag.* 76.

(*y*) *Là même*, *pag.* 82.

(*C*) *Nommément à l'avis de Jean Calvin pour qui il faisoit paroître beaucoup de respect.*] Calvin lui écrivit une Lettre par les deux Ministres qui lui furent envoiez. Villegaignon lui répondit en Latin, *& lui manda non seulement bien au long de tout son estat en general, mais particulierement il escrivit d'ancre de Bresil de sa propre main ce qui s'ensuit :* " J'ajousteray le conseil que vous m'avez donné par vos Lettres, m'efforçant de tout mon pouvoir de ne m'en desvoyer tant peu que ce soit. Car de fait, je suis tout persuadé qu'il n'y en peut avoir de plus sainct, droit, ny entier. Pourtant aussi nous avons fait lire vos Lettres en l'assemblée de nostre conseil, & puis après enregistrer, à fin que s'il advient que nous nous destournions du droit chemin, par la lecture d'icelles nous soyons rappelez, & redressez d'un tel fourvoyement (23) ". Jean de Leri ajoûte ceci : *Nicolas Carmeau qui fut porteur de ces Lettres. . . . . en prenant congé de nous me dit, que Villegagnon luy avoit commandé de dire de bouche à monsieur Calvin, qu'il le prioit de croire qu'à fin de perpetuer la memoire du conseil qu'il lui avoit baille, il le feroit engraver en cuyvre* (24). " Je lui ai souventefois ouy dire ", c'est Jean de Leri qui parle (25), " & reïterer ce propos: Monsieur Calvin est l'un de savans personnages qui ait esté depuis les Apostres: & n'ay point leu de docteur qui à mon gré ait mieux ny plus purement exposé & traitté l'escriture sainčte qu'il a fait ". Theodore de Beze n'a pas oublié de dire, que Villegaignon *fit enregistrer au greffe de son Royaume imaginaire les Lettres qu'il avoit receuës de Geneve* (26). Il se trompe à la date de la Réponse de Villegaignon, il met le dernier de Fevrier 1557, au lieu du dernier de Mars (27), & puis qu'il venoit de dire que les Genevois arrivérent là le 7 de Mars 1557, il lui étoit facile de voir que la Réponse aux Lettres qu'ils aportérent ne pouvoit pas être datée du dernier de Fevrier 1557. Je ne remarque ceci que pour faire voir un exemple des bévues, où les distractions font tomber les plus grans Auteurs, & les meilleurs Correcteurs. Ceux du bas étage y sont moins sujets, néanmoins j'ai bien peur qu'il ne s'en trouve quelques-unes de cette espece dans ce Dictionaire.

(*D*) *Ils auroient pu lui desobéïr impunément, mais ils trouvérent plus à-propos de s'en revenir.*] Les Genevois lui aiant fait signifier que puis qu'il rejettoit l'Evangile, *Ils n'entendoient plus d'estre à son service*, il leur fit ôter *les deux goubelets de farine de racine*, qu'ils avoient accoutumé d'avoir chaque jour (28). Ils furent *bien aises par tel refus d'estre entierement hors de sa sujettion. S'il eust esté le plus fort, & qu'une partie de ses gens, & des principaux n'eussent tenu leur parti*, il eût essaié sans doute de les dompter par la force. Il voulut un jour mettre à la chaine Jean de Leri, & un autre, sous prétexte qu'en dépit de son ordonnance, ils étoient sortis de l'Ile sans permission : il fait semblant d'ignorer que son Lieutenant leur eut permis ce voiage. *Ils lui declarerent tout à plat qu'ils ne l'endureroient point & il fila doux* (29). La principale de leurs raisons fut qu'ils lui avoient fait savoir, *que puis qu'il avoit rompu la promesse qu'il avoit faite de les maintenir en l'exercice de la Religion Evangelique, ils n'entendoient plus rien tenir de luy. . . . . Les principaux de ses gens estans de nostre religion*, c'est Jean de Leri qui parle (30), *& par consequent mal contens de luy à cause de sa revolte: si nous n'eussions craint que monsieur l'Amiral, lequel sous l'auctorité du Roi (comme j'ai dit du commencement) l'avoit envoyé, & qui ne le cognoissoit pas encores tel qu'il estoit devenu, en eust esté marri, avec quelques autres respects que nous eusmes, il y en avoit qui empoignans ceste occasion pour se ruer sur luy, avoyent grande envie de le jetter en mer. A fin, disoyent ils, que sa chair & ses grosses espaules servissent de nourriture aux poissons.* Sur la fin du mois d'Octobre, il leur dit qu'il ne vouloit plus les soufrir, & leur commanda de s'en aller hors de son Ile (31). *Vray est*, ajoûte Jean de Leri (32), *que nous avions bien moyen de l'en chasser luy-mesme si nous eussions voulu: mais tant à fin de luy oster toute occasion de se plaindre de nous, que parce que outre les raisons susdites, la France & autres pays estans abruvez que nous estions allez pardela pour y vivre selon la reformation de l'Evangile, craignans de mettre quelque tache sur iceluy, nous aimasmes mieux obtemperant à Villegagnon, & sans contester davantage, luy quitter la place.*

Concluez de tout cela qu'un Auteur, que j'ai déjà critiqué, n'étoit guere instruit des choses, lors qu'il disoit que Villegaignon les *enferma dans une prison mouvante*, & qu'ils *aimerent mieux s'embarquer dans un mauvais vaisseau sur le plus infidele de tous les elemens; que de demeurer plus long tems exposez à la fureur de ce tygre plus impitoyable; & plus infidele que la mer* (33).

(*E*) *Villegaignon qui, à ce que disent quelques Ecrivains, fut cause de cette famine, leur avoit brassé une trahison . . . dont ils échapérent heureusement.*] Theodore de Beze assûre qu'il fit ensorte que le Maître de navire *n'eut pas le quart des vivres necessaires pour son voyage, esperant par ce moyen qu'ils mourroient de faim & de misere devant que d'arrriver à port* (34). Mr. Jurieu affirme la même chose (35): mais Jean de Leri n'en dit rien: il savoit néanmoins autant que personne, & beaucoup mieux qu'eux, ce qui en étoit & sûrement il n'étoit pas homme à ménager Villegaignon. Quant à l'autre perfidie, voici de quelle maniere il la raporte: " Non seulement Villegaignon nous envoya un congé signé de sa main: mais aussi il escrivit une lettre au maistre dudit navire, par la quelle il luy mandoit qu'il ne fist point de difficulté de nous repasser pour son esgard: Car, disoit-il frauduleusement, tout ainsi que je fus joyeux de leur venue, pensant avoir rencontré ce que je cerchois; aussi, puis qu'ils ne s'accordent pas avec moy, suis-je content qu'ils s'en retournent. De maniere que sous ce beau prétexte, il nous avoit brassé la trahison que vous orrez : c'est qu'ayant donné à ce maistre du navire un petit coffret envelopé de toile cirée (à

(23) Leri, Relation d'un Voiage, *Chap. VI*, *pag* 68.

(24) *Là-même*, *pag.* 69.

(35) *Là-même*, *pag.* 68.

(26) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 159.

(27) Leri, Relation d'un Voiage, *Chap VI*, *pag.* 69.

(28) *Là-même*, *pag.* 80.

(29) Leri, Relation d'un Voiage, *Livr. VI*, *pag.* 81.

(30) *Là même*, *pag.* 82.

(31) *Là même*, *pag.* 83.

(32) *Là même*, *pag.* 84.

(33) Jurieu, Apologie pour la Réform. *Tom. I*, *pag.* 553.

(34) Beze, Hist Ecclesiast. *Livr. II*, *pag.* 160.

(35) Jurieu, Apologie pour la Réform. *Tom. I*, *pag* 553.

Ils s'embarquérent le 4 de Janvier 1558 (z), & arrivérent au Port de Blavet le 26 de Mai suivant (aa). La description des miseres & de l'horrible famine qu'ils soufrirent pendant ce voiage se trouve dans la Relation de Jean de Leri l'un d'eux. Villegaignon qui, à ce que disent quelques Ecrivains, fut cause de cette famine, leur avoit brassé une trahison encore plus déloiale dont ils échapérent heureusement (*E*). Il s'en revint lui aussi en France quelque tems après, sans pourvoir à la défense de son Fort de Colligni (bb). Les Portugais s'en rendirent maîtres, & en transportérent à Lisbonne l'artillerie. Il fit la guerre à toute outrance par sa plume à ceux de la Religion depuis son retour. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une maniere qui ne lui fut point avantageuse (*F*). Il mourut au mois de Décembre 1571 (cc), dans une *Commanderie de Malte* nommée *Beauvais* & située dans le *Gastinois* proche de *Saint Jean de Nemours*, & *donna si mauvais ordre à ses afaires tant durant sa maladie qu'auparavant*, & *fut si mal affectionné envers ses parens*, qu'ils ne profitérent guere de son bien, ni pendant sa vie, ni après sa mort (dd). Quelques-uns de ses Adversaires ont avoüé qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages de l'Amérique (*G*): c'est un éloge que bien d'autres Gouverneurs n'ont pas mérité en pareils cas. Nous cotterons quelques fautes de Thevet (*H*).

L'Addi-

(z) Beze, Hist. Ecclesiast. *Livr. II, Chap. XXI, pag.* 341.

(aa) *La même, Chap. XXII, pag.* 373.

(bb) Taffin, Etat de l'Eglise, *pag. m.* 580, *à l'année* 1558.

(cc) Saint Romuald, Journal Chronol. *Tom. I, pag.* 442.

(dd) Leri, Relation d'un Voiage, *pag. penult.*

„ à la façon de la mer) plein de lettres qu'il envoyoit par „ deça à plusieurs personnes, il y avoit aussi mis un pro- „ ces, qu'il avoit fait & formé contre nous & à nostre „ desceu, avec mandement expres au prémier juge auquel „ on le bailleroit en France, qu'en vertu diceluy il nous „ retinst & fist brusler, comme hérétiques qu'il disoit que „ nous estions (36)". La providence de Dieu fit tourner à l'avantage de ces bonnes gens cette infame trahison. Celui qui les conduisoit *ayant eu cognoissance à quelques gens de justice* de Bretagne, *lesquels avoient sentiment de la Religion dont nous faisions profession: le coffret couvert de toile cirée, dans lequel estoit ce proces, & force lettres addressantes à plusieurs personnages, leur estant baillé, apres qu'ils eurent veu ce qui leur estoit mandé, tant s'en fallut qu'ils nous traitassent de la façon que Villegagnon desiroit, qu'au contraire, outre qu'ils nous firent la meilleure chere qu'il leur fut possible, encor offrans leurs moyens à ceux de nostre compagnie qui en avoyent affaire, presterent-ils argent audit* conducteur, & *à quelques autres* (37). C'est ici que je dois parler des trois Martyrs Protestans que ce personnage fit mourir. Il y eut cinq personnes de la troupe Genevoise, qui après le prémier péril du naufrage aimérent mieux s'en retourner au Bresil, dans une barque qui leur fut donnée, que de demeurer dans le vaisseau. Ils regagnérent avec beaucoup de peine la côte de l'Amérique, Villegaignon en fit noier trois pour cause de Religion (38). Des personnes dignes de foi qui furent témoins de ce suplice mirent par écrit la confession de ces patiens; & toute la procédure de Villegaignon (39). Cet Ecrit fut envoié par Jean de Leri *des ceste mesme année* 1558 à Jean Crespin Imprimeur, qui l'insera au V Livre des Martyrs (40).

(*F*) *Il fit la guerre . . . par sa plume à ceux de la Religion. Ils écrivirent de leur côté contre lui d'une maniere qui ne lui fut point avantageuse.*] Du Verdier Vau-Privas me fournit le Catalogue que vous allez voir: *Response aux Remonstrances faictes à la Roine mere du Roy:* à Paris 1561. *in* 4. *Les Propositions contentieuses entre le Chevalier de Villegagnon, & Jean Calvin, contenans la verité de la saincte Eucharistie:* à Paris 1562 *in* 4. *Response par le Chevalier de Villegagnon sur la résolution des Sacremens de Jean Calvin:* à Paris 1562. *Response aux Libelles & Injures publiées contre lui:* à Paris, & puis à Lyon 1561. *De Cœna controversiæ Phil. Melanchth. judicio:* à Paris 1561 *in* 4. *Liber ad Articulos Calvinianos:* à Venise 1565. *De consecratione mystici Sacramenti, & duplici Christi oblatione adversus Vannium Lutherologiæ Professorem: de Judaici Paschatis implemento adversus Calvinologos: de poculo sanguinis Christi, & introitu in sancta sanctorum adversus Bezam:* à Paris 1561 (41). *Ses Adversaires de Religion contraire*, continue du Verdier, *ont escrit des Libelles diffamatoires contre luy, comme la Suffisance de Maistre Colas Durand. Item Espoussette de ses armoiries & autres.* Voiez ci-dessus l'Article RICHER.

De tous les Livres qu'il publia je n'ai vu que ces trois-ci, *Ad Articulos Calviniana, de Sacramento Eucharistiæ, traditionis ab ejus Ministris in Francia Antarctica evulgatæ Responsiones, per Nicolaum Villegagnonum Equitem Rhodium, ad Ecclesiam Christianam:* à Paris chez André Wechel 1560 *in* 4. *De cœna controversiæ Philippi Melanchtonis judicio:* à Paris chez le même Wechel 1561 *in* 4. *Paraphrase du Chevallier de Villegaignon sur la resolution des Sacremens, de Maistre Jehan Calvin, Ministre de Genefve:* à Paris chez le même Wechel 1561 *in* 4. On ne peut rien voir de mieux imprimé que ces trois Ouvrages.

(*G*) *Ses adversaires ont avoué qu'il ne se souilla point avec les femmes sauvages de l'Amérique.*] " (42) Afin de ne taire „ non plus ce qui estoit louable que vituperable en Villega- „ gnon, je diray en passant, qu'à cause de certains Nor- „ mans, lesquels des long tems au paravant qu'il fust en ce „ pays-la, s'estoyent sauvez d'un navire qui avoit fait nau- „ frage, & estoient demeurez parmi les sauvages, où vi- „ vans sans crainte de Dieu, ils paillardoyent avec les fem- „ mes & filles (comme j'en ai veu qui en avoyent des en- „ fans ja aagez de quatre à cinq ans) tant di-je pour repri- „ mer cela, que pour obvier que nul de ceux qui faisoyent „ leur residence en nostre isle & en nostre fort n'en abusast „ de ceste façon: Villegagnon, par l'advis du conseil fit „ deffense à peine de la vie, que nul ayant titre de Chrestien „ n'habitast avec les femmes des sauvages. Il est vray que „ l'ordonnance portoit, que si quelques unes estoyent atti- „ rees & appellees à la cognoissance de Dieu, qu'apres „ qu'elles seroyent baptizees, il seroit permis de les epouser. „ . . . . . . (43) Comme ceste loy avoit doublement son „ fondement sur la parole de Dieu, aussi fut-elle si bien „ observee, que non seulement pas un seul des gens de Vil- „ legagnon ni de nostre compagnie ne la transgressa, mais „ aussi quoy que depuis mon retour j'aye entendu dire de „ lui, que quand il estoit en l'Amerique il se polluoit avec „ les femmes sauvages, je lui rendrai ce tesmoignage, qu'il „ n'en estoit point soupçonné de nostre temps. Qui plus „ est, il avoit la pratique de son ordonnance en telle re- „ commandation, que n'eust esté l'instante requeste que „ quelques uns de ceux qu'il aimoit le plus lui firent pour „ un Truchement, qui estant allé en terre ferme, avoit „ esté convaincu d'avoir paillardé avec une de laquelle il „ avoit ja autrefois abusé, au lieu qu'il ne fut puni que de „ la cadene au pied & mis au nombre des esclaves, Ville- „ gagnon vouloit qu'il fust pendu. Selon doncques que „ j'en ay cogneu, tant pour son regard que pour les autres, „ il estoit à louer en ce poinct". J'ai cité ce long passage pour avoir lieu de faire deux Notes. La I est qu'il faut refréner sévérement sa crédulité à l'égard des médisances. Combien y eut-il de gens qui crurent ce qui fut dit des impuretez de Villegaignon, & néanmoins le voici justifié par le témoignage d'un homme qui, bien loin de l'épargner, eût débité avec joie toutes ses véritez desavantageuses? Ma II Observation est, qu'il n'y a point de passion plus incorrigible, ni plus brutale, que l'impudicité. Tous les Chrétiens savent que la Loi de Dieu leur interdit le commerce des femmes infideles: ils sont élevez sous des Maximes qui inspirent de l'horreur pour ce commerce. Les Loix humaines qui le punissent fortifient les impressions de l'éducation. Cependant jusqu'où ne s'est point portée la lasciveté des Chrétiens qui ont découvert le nouveau monde? La laideur, la grossiéreté des femmes sauvages, a-t-elle pu refréner des gens qui portoient d'ailleurs le joug des Loix divines, & des Loix humaines, Ne sortons point de la Relation de Jean de Leri. Ne nous aprend-elle pas que des Normans sauvez d'un naufrage s'abandonnérent à cette espece d'impureté, & qu'il falut que Villegaignon établit la peine de mort contre ceux qui se plongeroient dans ce desordre, ce qui ne fut point capable d'arrêter la fougue d'un trucheman? Si nous consultions d'autres Relations, elles nous feroient savoir qu'il a falu recourir à la même peine, pour empêcher qu'on ne se souillât avec certains animaux amphibies, qui ont en quelque façon la figure d'une femme. Dépravation horrible, passion indomptable, qui pousse & au péché contre nature, & à celui de bestialité (44), & ce qui est peut-être encore beaucoup plus furieux, au commerce avec des cadavres. Nous aprenons d'Herodote (45), qu'après qu'on eut su en Egypte qu'un de ceux, qui embaumoient les corps morts, s'étoit souillé avec une femme morte depuis peu de tems, on gardoit trois ou quatre jours le cadavre des belles femmes avant que de le livrer à ces gens-là (46).

(*H*) *Nous cotterons quelques fautes de Thevet.*] Posons d'abord ce fondement. On imprima en 1558 un Livre intitulé *des Singularitez de l'Amerique*, dressé & disposé par Mr. de la Porte suivant les Mémoires de Frere André Thevet. Il conte dans cet Ouvrage (47) que Thevet arriva le 10 de Novembre 1555 au Cap de Frie, & quatre jours après à la riviere de Ganabara, d'où il partit le 31 de Janvier suivant pour s'en retourner en France. Il s'ensuit de là qu'il ment, lors qu'il assûre dans le XXI Livre de sa Cosmographie imprimée l'an 1575 (48), que les partialitez de quatre Ministres de la Religion nouvelle, *le principal desquels* s'apelloit Richier, excitérent une sédition qui attira le dernier suplice à quelques-uns des mutins; que les autres, & nommément Richier, se sauvérent, & que *les sauvages irritez de cette tragedie* pensérent mettre à mort ce qui restoit. Il se met du nombre de ceux qui coururent ce péril; *peu s'en falut*, dit-il, *qu'ils ne se ruassent sur nous.* Il dit dans un autre endroit (49) qu'il abandonna l'entreprise de convertir les sauvages, tant parce qu'il n'étoit pas *bien versé en leur langage*, que parce que les Ministres de Calvin *entreprenoient cette charge, envieux*, ajoûte-t-il, *de ma deliberation.* Ces deux passages montrent qu'il prétend avoir été en ce païs-là pendant que les Ministres de Geneve y étoient. Or c'est un mensonge insigne; car ils n'y arrivé-

(36) Leri, *Chap. XXI, pag.* 340.

(37) *Là même. Chap. XXII, pag.* 377.

(38) *Là même, Chap. XXI, pag.* 346.

(39) *Là même, Chap. XXII, pag.* 379.

(40) *Là même, pag.* 380. *Voiez aussi* Theod. de Beze, Hist. Ecclesiast. *Liv. II, pag.* 161.

(41) Du Verdier Biblioth. Franc. *pag.* 909.

(42) Jean de Leri, *Chap. VI, pag.* 71.

(43) Jean de Leri, *Chap. VI, pag.* 72.

(44) *Voiez le Conseil d'Esope dans* Phedre, Fabl. XLII, *pag. m.* 49.

(45) Herodot. *Libr. II, Cap. LXXXIX.*

(46) Τῦτο δε ποιεῦσι ὅτω τῶδε εἵνεκα, ἵνα μή σφι οἱ ταριχευταὶ μισγῶνται τῇσι γυναιξί. λαμφθῆναι γάρ τινα φασι μισγόμενον νεκρῷ προσφάτῳ γυναικός κατειπεῖν δὲ τὸν ὁμότεχνον. *Ea de causa faciunt, ne cum feminis isti salinarii concumbant. Deprehensum enim quemdam aiunt coeuntem cum recenti cadavere muliebri, delatumque ab ejusdem artificii socio.* Idem, ibid.

(47) *Voiez la Préface de* Jean de Leri, *qui cite le I, XXIV, XXV, & LX, Chapitre de ces* Singularitez.

(48) Thevet, Cosmographie Universelle, *Livr. XXI, folio* 909.

(49) *Là même, Chap. VIII, folio* 925.

L'Addition que j'ai à faire à son Article est curieuse, & concerne deux exploits de l'an 1560, l'un de guerre, & l'autre de controverse, qui lui firent peu d'honneur (*I*). J'ajoute aussi qu'un Ecrivain qui le méprisoit fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache (*K*). Ce fut de publier bientôt les Mémoires de la Vie de Villegaignon, & de ses principaux Parens (*ee*).

(*ee*) La Popeliniere, Histoire des Histoires, pag. 451.

arrivérent qu'au mois de Mars 1557, & il en étoit parti le 31 de Janvier 1556. Lui-même réfuteroit ceux qui voudroient dire qu'il y fit un autre voiage, écoutez bien ces paroles: *Et m'esbahis qui a incité ledit Calvin de me taxer en une Apologie qu'il a fait imprimer à Geneve, comme l'un des premiers qui assista à la mort, & suffoquement desdits Ministres que feit faire le Seigneur de Villegaignon, les faisant precipiter au par fond des abismes de la mer, veu qu'il y avoit trois ans ou environ que j'estois de retour en France, comme il appert dans mon livre des singularitez qui peust donner ample tesmoignage de la supputation du temps, & par plusieurs autres de mes escrits.* Il confesse donc que depuis le 31 de Janvier 1556, jusques au tems que Villegaignon fit noier quelques Hérétiques, il fut absent de ce païs-là. Il n'y étoit donc point pendant le séjour de la troupe Genevoise, qui dura depuis le mois de Mars 1557, jusques vers la fin de l'année. On voit donc par ses propres paroles, & qu'il y étoit, & qu'il n'y étoit pas. Je laisse ses autres mensonges. Il n'est pas vrai que ceux que Villegaignon fit précipiter dans la mer fussent Ministres, ni qu'on lui eût envoié de Geneve ou d'ailleurs plus de deux Ministres. Notons seulement pour le mieux convaincre de ses impostures, que la sédition dont il parle précéda l'arrivée de Pierre Richier, & qu'aucun Ministre avant Pierre Richier n'avoit vu Villegaignon dans son Colligni. La preuve démonstrative de toutes ces choses se tire de la Lettre que Villegaignon écrivit à Calvin le 31 de Mars 1557. Il y déclare que Richier (50), & les autres freres, l'avoient trouvé *reduict en tel point, qu'il lui faloit faire office de Magistrat & quant & quant la charge de Ministre de l'Eglise, ce qui*, ajoûte-t-il, *m'avoit mis en grande angoisse, car l'exemple du Roy Ozias me destournoit d'une telle maniere de vivre.* Il y raconte la conspiration qu'on avoit brassée contre lui, & comment les auteurs avoient été découverts & châtiez.

(50) Villegaignon, Lettre à Calvin, *citée par* Jean de Leri *dans sa Préface.*

Jean de Leri (51) a bien fait valoir ces raisons contre Thevet, & il lui a soutenu que pendant que les Ministres, & leurs compagnons de Geneve, séjournérent à Colligni, il n'y eut ni sédition, ni conspiration, & qu'aucun François n'y fut tué. C'est déjà une grande faute que de confondre les tems, mais on peche infiniment davantage quand on se fonde sur ces confusions pour calomnier des innocens. Thevet est coupable de ces deux énormitez.

(51) Leri, *dans sa Préface.*

(*I*) *Deux exploits de l'an* 1560 . . . . *lui firent peu d'honneur.*] Un Historien Protestant me fournira ce narré. Voici ce qu'il dit lors qu'il parle des persécutions que Mrs. de Guise exercérent contre ceux de la Religion sous le Regne de François II. „ Villegaignon . . . . pensant avoir „ trouvé matiere propre pour se venger de ceux qui avoient „ publié ses cruautez, commises du temps de Henry en „ l'Amerique; accompagnant le grand Prieur frere des susdits (52) dressa durant ce tumulte une fantastique guerre „ navale, comme s'il eust esté question de resister à une „ grande & puissante armée, & rendre par icelle la riviere „ de Loyre tellement inutile, que l'eau n'eust peu seulement servir à abbruver les chevaux de l'ennemi. Mais ceci, commencé avec grande despence, fut tellement trouvé ridicule, que le tout tourna à leur mocquerie & confusion. Ce que voiant Villegagnon, pour ne demeurer „ oisif, entreprit d'aller à Tours disputer contre le Ministre „ de Loudun, Simon Brossier, qui autrefois avoit esté son „ compagnon d'escole, & lors prisonnier es mains de l'Archevesque de la Maison de Bresay, un autre Apostat. „ Pour ce faire il eut Lettres du Roy, & du Cardinal: mais „ il fit aussi mal ses besongnes qu'auparavant, ensorte que „ ne pouvant exposer de bouche ses raisons, il les redigea „ par escrit, principalement la dispute de la Cene. A quoy „ Brossier respondit, au contentement de toutes gens doctes. Entre autres choses, il luy remonstra que sa forme „ de disputer n'estoit Sorbonique, & encore moins Theologique: mais ressembloit plustot aux Academiques, & à „ gens qui sans aucun sentiment de Dieu, disputent des „ choses incognues aux hommes. Que s'il vouloit suyvre „ la vraye maniere de disputer par les escritures (comme „ avoient fait tous les anciens docteurs: voire mesme plusieurs heretiques, tant farouches ayent ils esté) il estoit „ prest de luy satisfaire. Et neantmoins afin qu'il ne s'en „ allast sans responce, il confuta par argumens de l'Escriture toute sa doctrine. Et enfin le pria de corriger ce vice „ d'escrire qu'il avoit, a savoir de se rendre confus pour „ n'estre veu sans propos, quand il ne pouvoit rendre raison „ de son faict (53) ".

(52) *C'est-à-dire le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine.*

(53) La Planche, Histoire de François II, *pag.* 229, 230.

(*K*) *Un Ecrivain qui le méprisoit fit une promesse qu'il n'a point tenue, que je sache.*] Voici comment il en parle: „ Nicolas Durand Provençal, surnommé Villegangnon, plus „ renommé par les Escrits de Reformez qui l'ont aigrement „ poursuivy par divers Escrits, pour le tort qu'il leur fit en „ Brezil partie de l'Amerique; que pour autre chose: laissa „ quelques Livres, qui l'ont fait cognoistre mauvais Theologien, & pauvre guerrier: encore qu'il se fit nommer „ Chevalier de Malte. Il fit un Livre du Voiage que Charles V Empereur fit en Affrique pour la prinse d'Alger: Et „ un autre qu'il dedia à l'Empereur Charles pour la deffence des François sur ce qu'on leur imposoit de l'évenement de la guerre de Malte. Je mettrai bientost au jour „ des Mémoires que j'ay *de sa Vie & de ses principaux Parens* (54) ". La Popeliniere, qui me fournit ces paroles, a eu tort de le faire Provençal. L'origine de cette faute pourroit bien être qu'un Auteur n'aiant pas réguliérement formé les lettres du mot *Provins*, le Compositeur d'Imprimerie mit *Provens*, & que le Correcteur fit mettre *Provence.* La Popeliniere, aiant donc lu que Villegaignon étoit de Provence, le qualifia Provençal.

(54) La Popeliniere, Histoire des Histoires, *Livr. VIII, pag.* 450, 451.

VILLENA, Marquisat aux confins de la nouvelle Castille (*A*) & des Roiaumes de Murcie & de Valence, apartenoit à Don Manuel *le plus puissant* Seigneur *qui fust en Espagne, aprés le Roi* (*a*) au XIV Siecle. Il eut une fille qui épousa en 1350 Don Henri Comte de Transtamare fils naturel de Don Alfonse XI Roi de Castille (*b*). Ce Comte étant devenu Roi de Castille par la déposition de Don Pedro le cruel l'an 1366 (*c*), donna le Marquisât de Villena à Don Alfonse d'Aragon cousin du Roi d'Aragon & Comte de Denia (*d*). Ce nouveau Marquis de Villena parvint à une très-grande autorité. Le Roi Don Juan I aiant voulu qu'il y eût dans son Roiaume de Castille un Connétable, comme il y en avoit un en France & en Aragon, créa cette Dignité l'an 1382, & la donna à ce Marquis (*e*). Il ordonna par son testament que s'il venoit à mourir pendant le bas âge de son fils, le gouvernement du jeune Roi, & du Roiaume, fût entre les mains de ce Connétable & de quelques autres Seigneurs (*f*). Il mourut l'an 1390, & comme son fils Don Henri III n'avoit presque pas atteint l'onzieme année de sa vie (*g*), il falut songer à lui choisir des tuteurs, & à créer un conseil qui gouvernât le Roiaume. On trouva des difficultez dans le testament du Roi, qui firent qu'on ne s'y conforma point; mais cependant notre Marquis de Villena fut un de ceux à qui la Régence fut commise (*h*). Il étoit alors en Aragon (*i*), & parce qu'il adhéra aux mécontens, & qu'il demanda l'exécution du testament du feu Roi, on lui ôta la Charge de Connétable de Castille (*k*). Il la redemanda au Roi Don Henri III à Illesca l'an 1393, la prémiere fois qu'il eut l'honneur de le saluer (*l*). On lui promit de la lui rendre, pourvu qu'il accompagnât le Roi en Castille, mais il s'excusa de le faire, & ainsi il ne recouvra point cette Dignité (*m*), & il reçut même d'autres mauvais traitemens (*B*). Il fut fait Duc

(*a*) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XV, pag. m.* 647.

(*b*) *Là-même.*

(*c*) *Là-même, pag.* 691.

(*d*) Mariana, de Rebus Hispaniæ. *Libr. XVII, Cap. VII, pag. m.* 109.

(*e*) *Idem, Libr. XVIII, Cap. V, pag.* 143.

(*f*) Mayerne Turquet, *Livr. XVII, pag.* 765.

(*g*) *Là-même, pag.* 764.

(*h*) *Là-même, pag.* 766.

(*i*) Mariana. *Libr. XVIII, Cap. XV, pag.* 165.

(*k*) Mayerne Turquet, *Livr. XVII, pag.* 770.

(*l*) *Là-même, pag.* 785, 786.

(*m*) Mariana, *Libr. XIX, Cap. IV, pag.* 180.

(*A*) *Villena, Marquisat aux confins de la nouvelle Castille.*] Mr. Baudrand dit que Villena chef du territoire de ce nom; *caput agri cognominis*, est dans le Roiaume de Murcie (1); mais je viens de consulter une Carte de Sanson imprimée l'an 1663, & j'y ai trouvé Villena dans la nouvelle Castille. Mr. du Puy dans son Histoire des Favoris raconte, que sous le Regne de Jean II Roi de Castille, & pendant la grande faveur d'Alvaro de Luna, le Prince *Dom Henry* d'Aragon épousa en 1420 *l'Infante Catherine sœur* de ce *Roi, à laquelle on donna le* Marquisât de Villena, *qui fut érigé en Duché* (2). Je m'imagine que cette érection devint nulle; car je voi dans le même Mr. du Puy que Pacheco Favori de Don Henri fils de Jean II fut fait Marquis de Villena environ l'an 1445 (3). Mariana & les autres Historiens ne donnent à ce Pacheco ni à son fils que le titre de Marquis de Villena.

(1) Baudr. Geogr. *Tom. II, pag.* 383.

(2) Pierre du Puy, Histoire des Favoris, *pag. m.* 146. *Le Sr. du* Chaintreau *dit la même chose dans son* Histoire de D. Jean II Roi de Castille, *pag.* 19. *Edit. de Paris* 1640.

(3) *Là-même, pag.* 229.

(*B*) *Il reçut même d'autres mauvais traitemens.*] Citons les paroles du sieur Mayerne Turquet (4): „ Le Marquis „ s'estant purgé envers le Roy de toutes les choses qui „ luy avoient peu estre imputees, & ayant mis en avant „ plusieurs excuses, de ce qu'il n'estoit plustost venu à la „ cour, luy fit requeste de le restablir en son estat de „ Connestable de Castille, qui luy avoit esté osté par ses „ tuteurs, pour en pourveoir D. Pedro Comte de Transtamara, au prejudice de son honneur, & dignité: auquel le Roy fit douce & gracieuse responce, l'asseurant qu'il mettroit ordre en ses affaires avec toute equité, & justice: puis le pria de passer les monts, & venir

(4) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XVII, pag.* 786.

(n) Mariana de Rebus Hispaniæ, *Livr. XIX, Cap. IX, pag. 190,* NOTEZ *que peut-être ce passage de Mariana se doit entendre du fils & non pas du pere.*

Duc de Gandie par le Roi d'Aragon l'an 1399 (*n*), & il eut deux fils (*o*) qui épousérent deux Tantes (*p*) du Roi de Castille Don Henri III, & dont l'un fut pere d'un Marquis de VILLENA qui aima les Sciences, & qui passa pour un Sectateur insigne de la Magie (*C*). Ce Marquisat fut donné l'an 1445, à Juan Pacheco favori du Prince Henri fils de Jean II Roi de Castille (*q*). Le fils de ce Juan Pacheco, aiant taché de faire tomber le Roiaume de Castille entre les mains des Portugais par le mariage du Roi de Portugal avec la prétendue fille du Roi Henri IV, s'exposa à de fâcheuses afaires. Ses propres vassaux du Marquisat de Villena favorisérent les troupes de Ferdinand Roi d'Aragon: le chateau de Villena fut pris, *& par ce moyen fut réüni le Marquisat à la couronne l'an 1475 avec promesse de ne l'en aliener jamais* (*r*).

(q) Mariana *Livr. XIX, Cap. IV, pag. 294*

(r) Mayerne Turquet, *Livr. XXII, pag. 1019.*

(*o*) Mariana, *Libr. XIX, Cap. VIII, pag. 188.* (*p*) *C'étoient deux filles naturelles de Don Henri II.*

„ nir avec luy en Castille la vieille, dequoy le Marquis „ s'excusa, disant qu'il n'estoit venu là en equippage de „ luy pouvoir faire service, comme il desiroit, mais que „ s'il luy en donnoit les moyens, il reviendroit le servir „ de tres-bonne volonté. Ainsi s'en retourna en ses terres, non trop content du Roy D. Henry, lequel ne „ fit compte de le remettre en l'estat de Connestable, & „ si quelque temps apres, par le conseil de l'Archevesque „ de Tolede, il luy osta le tiltre de Marquis de Villena, „ pource qu'il ne sembloit point estre asseuré, ny proffitable à l'estat de Castille, qu'un Marquisat frontier à un „ Royaume estranger demeurast és mains d'un chevalier qui „ y eust si grand part, & si estroites alliances, comme avoit „ le Marquis D. Alfonse avec les Rois, & Royaume d'Aragon (4) ".

(4) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XVII, pag. 786.*

(*C*) *Il eut deux fils qui épousérent .... dont l'un fut pere d'un Marquis de* VILLENA ..... *Sectateur ..... de la Magie.*] L'un des deux fils du prémier Marquis de Villena se nommoit Alfonse, & l'autre Pierre. Le dot de leurs femmes fût comptée aux Anglois pour la rançon de leur pere, & pour retirer Alfonse qui servoit d'ôtage. Cet Alfonse se fit démarier, ne pouvant soufrir l'impudicité manifeste de son épouse (5). Son frere Pierre fut tué dans une bataille. Le Roi Don Henri prenant sous sa protection les femmes de ces deux freres, & se fâchant de ce qu'ils ne vouloient pas rendre la dot, leur enleva tout leur païs à la réserve du château de Villena, & de celui d'Almansa, qui résistérent, tant à cause de leur situation, qu'à cause de la garnison Aragonoise qui les défendoit (6). Pierre d'Aragon fils du Marquis de Villena laissa un fils qui fut conu sous le nom d'Henri de VILLENA, & qui étudia beaucoup. Il fit des Livres fort doctes, mais d'un style fort grossier: *Petrus ad Aliubarrotam ceciderat, ejus Henrici pater, cui à Villena cognomentum fuit, eruditionis tantum studium, ut magica etiam sacra, carminaque caluisse fama sit. extant ingenii monimenta: in quibus multa reconditaque eruditio est, elegantiæ parum quippe affectatæ, sed horridæ, & cum Hispana lingua Latinam miscentis* (7). Il mourut à Madrid l'an 1434, aiant suporté constamment jusqu'à sa vieillesse les injures de la fortune, la perte de ses biens, & celle de ses dignitez (8). On crut que pour avoir eu trop de passion d'être savant, il s'attacha à la Magie: ses Livres furent donnez à examiner par ordre du Roi à Frere Lopes de Barrientos Dominicain, & Précepteur du Prince des Asturies; on en brula la plupart, & cela déplut à plusieurs personnes, qui jugérent qu'une Bibliotheque qui avoit coûté tant d'argent pouvoit être conservée sans nul péril pour les usages des gens doctes. Le Dominicain fit un Ecrit pour s'excuser de sa conduite sur les volontez du Roi. Mariana raconte ce fait en bons & beaux termes. *Henricus Villena Madriti, ubi Rex erat, extinctus est. amissas opes, atque amplissimos honores ablatos, injuriamque fortunæ honestis solatiis ad extremam senectutem toleravit. tanto eruditionis studio, ut ne à magicis quidem sacris abstinuisse feratur. libri jussu Regis Lupo Barriento Dominicano, Henricique Principis magistro examinandi sunt traditi. quorum parte combusta, multorum vituperationem incurrit: libros existimantium magno comparatos, eruditorum usibus sine periculo noxaque servari debuisse. regiam ille de scripto concepta defensione, voluntatem excusavit, cui repugnare fas non esset* (9). Mayerne Turquet supose qu'on ne brûla que les Manuscrits magiques composez par le Marquis de Villena, & il dit même qu'on ne les brûla pas tous (10). S'il avoit pris la peine d'examiner Mariana, il auroit parlé plus correctement, & il auroit vu qu'il faloit dire, que l'on brûla presque toute la Bibliotheque de ce Seigneur. Quelle absurdité que de prétendre, que l'on épargna une partie des Livres magiques. Il est bien mal aisé de ne faire qu'une faute. Cet Historien, aiant mal compris de quoi il étoit question, s'est servi mal à propos d'une clause restrictive; & n'aiant pu errer conséquemment, il a doublé ses erreurs. Il court une plaisante fable en Espagne touchant ce Marquis: je le sai par la lecture de la Relation des diférens de Don Juan d'Austriche & du Jésuite Nitard. Ce Jésuite publia un Manifeste auquel on fit une Réponse dont l'Auteur feignit, „ Que le „ Marquis de Villena accompagné de Don Pedro le Cruel, „ & de l'ame de Pedro Hernandes, trois personnages assez „ connus, estoient venus exprés de l'autre monde pour le „ refuter avec plus de liberté (11) ". Il n'est pas nécessaire de rien dire ici du discours qu'on fait tenir à Don Pedro, voions seulement le début du second Acteur: „ L'autre „ vieillard ayant pris la parole, luy dit, pour moy, Seigneur, „ je suis le Marquis de Villena, qui me rendis celebre dans „ le monde par l'Astrologie, & par l'invention de la bouteille, dans laquelle on dit que je me fis mettre en petits „ morceaux, afin de decouvrir à travers le verre dans les „ siecles à venir, les choses qui devoient arriver aujourd'huy; & en effet c'est la verité, n'estant pas possible „ qu'un homme de mon humeur, & de ma naissance, se „ pût empescher de se faire mettre en pieces, pour voir les „ évenemens de ce temps, le renversement de cette Monarchie par un simple particulier. .... Il est vray que „ je me fis hacher je ne le puis celer, pour voir devenir arbitre de nostre Foy, un homme qui devoit naistre en Allemagne sous des Loix si peu conformes aux nostres. Je „ me fis hacher, porté par la curiosité de voir qu'une Reyne qui devoit gouverner l'Espagne selon nos Loix, deût „ choisir pour son Directeur, &c (12) ".

(5) *Alfonsi conjugium diremptum ob male tectas uxoris libidines.* Mariana, *ubi infrà.*

(6) *Tiré de* Mariana, *Libr. XIX, Cap VIII, pag. 188.*

(7) *Idem, ibid.*

(8) Mariana, *Libr. XX, Cap. VI, pag. 221, raconte que pour obtenir la grande Maîtrise de l'Ordre de Calatrava il répudia sa femme Marie Albornos qui étoit tres riche, & ceda au Roi Don Henri le Marquisat de Villena, & autres Terres, & que les Commandeurs de l'Ordre creérent un autre grand Maître qui fut confirmé par le Pape environ l'an 1413, aprés six ans de contestations.* Henricus, *ajoûte Mariana* in tantis litteris, tantaque eruditione parum sibi sapuisse visus est: repetitoque conjugio egenus vitæ reliquum exegit.

(9) Mariana, *Libr XXI, Cap. VII, pag. 264.*

(10) *Prince abusant des Lettres ausquelles ils s'estoit exercé, s'addonnant aux infames arts magiques, dont il avoit escript plusieurs traictez, lesquels, par le commandement du Roy, & par la censure de frere Lopes de Barrientos, lors precepteur du Prince des Asturies, D. Henry, furent pour la plusspart bruslez.* Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. XIX, pag. 859 à l'ann. 1434.*

(11) Relation des Diférens arrivez en Espagne entre D. Jean d'Austriche & le Cardinal Nitard, *Tom. I, pag. 97 Edit. de Hollande.* 1677.

(12) *Là-même, pag. 100.*

VINAY (ALEXANDRE DE) Ministre de l'Eglise Réformée d'Annonai, publia un Livre l'an 1626 (*A*), & remarqua dans son Epitre Dédicatoire qu'il y avoit environ trente ans qu'un fameux Prélat (*a*) avoit écrit que la ville d'Annonai étoit *plus ancienne en heresie que Geneve* (*b*).

(*a*) Pierre de Villars, *Archevesque de Vienne, Tom. II de ses* Opusc. Epist. Clem. VIII.
(*b*) *Conférez ce que dessus Remarque* (*D*) *de l'Article* RICHER.

(*A*) *Il publia un Livre l'an 1626.*] Il fut imprimé à Geneve, & contient 634 pages *in* 8. Il a pour Titre, *Actes de la Conference tenue à Annonay, depuis le 10 Decembre 1625, jusqu'au 25 Fevrier 1626, entre* Alexandre de Vinay *Ministre de la Parole de Dieu, &* Jean François Martinecourt Jesuite, *touchant la creance des Peres sur les poincts de la suffisance des Escritures, & de l'Eucharistie. Y jointe une Continuation tant de l'un que de l'autre Article, & un Traicté du Purgatoire par le susdit* de Vinay. Je n'ai point trouvé ce Jésuite dans la Bibliotheque d'Alegambe; & cela me fait juger qu'il ne donna point une Contre-Relation de cette Dispute. C'étoit pourtant la coutume que chaque Parti publiât les Actes de ces Conférences, & s'attribuât la victoire.

VIRET (PIERRE) Ministre de l'Eglise Réformée, nâquit à Orbe (*a*) petite ville du Canton de Berne l'an 1511. Il étudia à Paris, & il y conut Farel, dont il fut ensuite le compagnon d'œuvre dans l'établissement de la Réforme en quelques villes de Suisse (*b*). Il alla avec lui à Geneve l'an 1534, & il le seconda habilement dans tout ce qu'il falut faire pour y abolir le Papisme (*c*). La ville de Lausanne aiant embrassé la Réformation l'an 1536, on trouva bon que Pierre Viret y fût exercer le Ministere. Il s'en aquita si bien, qu'il s'aquit l'amour & l'estime des habitans. Cela parut par la peine avec quoi ils consentirent à le prêter à l'Eglise de Geneve pour six mois, lors que l'absence de Calvin faisoit souhaiter ardemment à cette Eglise la présence de Viret (*d*). Pour faire mieux entendre cela, il faut que je dise que Calvin s'étant résolu à retourner à Geneve d'où il avoit été exilé (*e*), n'y put retourner aussitôt qu'on le souhaitoit; car il se trouva engagé à s'en aller aux Conférences de Ratisbonne (*f*). Pendant ce tems-là Viret servit fort utilement l'Eglise de Geneve (*g*). Calvin réüni à ce troupeau souhaita passionnément d'avoir Viret pour Collegue (*h*); mais il n'eut point ce plaisir. Viret fut rapellé à Lausanne, & y remplit admirablement tous les devoirs de sa Charge, jusques à ce que les Réformez de France

(*a*) *Au Païs de Vaud.*

(*b*) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog Exter. *pag.* 120, 121.

(*c*) Spanhemius, *in* Geneva restituta, *pag.* 65.

(*d*) Leti, Historia Genevrina, *Tom III, pag.* 70.

(*e*) *L'an* 1538.

(*f*) *En* 1541.

(*g*) Leti, Historia Genevrina, *Tom. II, p.* 70. *Voiez aussi* Beze, *in* Vita Calvini, *ad ann.* 1541.

(*h*) *Voiez la Rem.* (*E*).

France obtinrent par leurs prieres qu'il fût donné à l'Eglise de Lion (*i*) (*A*). Il là servit très-fidélement au milieu de mille dificultez; car ce fut un tems de guerre civile, & un tems de peste (*k*). Il fut obligé de quitter Lion, lorsque Charles IX, par un Edit interprétatif de la Paix conclue au mois de Mars 1563, défendit à ses sujets de la Religion d'avoir des Ministres nez hors du Roiaume (*l*). Alors Viret se retira à Orenge, d'où la Reine de Navarre le fit venir en Bearn (*m*). Il y fit valoir ses talens, & il y mourut l'an 1571 (*B*). C'étoit un homme de petite taille, & de foible compléxion (*n*), & qui étoit devenu moins robuste depuis les coups qu'il reçut d'un Prêtre, & le poison qui fut mis dans ses alimens (*C*); mais il avoit beaucoup de savoir, &

(*i*) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(*k*) *Idem, ibid.*

(*m*) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(*n*) *Idem, ibid.*

(*l*) La vraie & entiere Histoire des Troubles, *Livr. I, folio 6 verso à l'ann.* 1564.

(*A*) *Les Réformez de France obtinrent par leurs prieres qu'il fût donné à l'Eglise de Lion.*] Melchior Adam laisse ici une lacune qu'il faut remplir. Il a ignoré que Viret alla servir l'Eglise de Nîmes, & puis celle de Montpellier, avant que d'aller servir celle de Lion. On aprend cela de Viret même dans une Epitre Dédicatoire datée de Lion le 7 de Décembre 1563. Il y expose qu'*il y a deux ans passez* qu'*il tomba en une maladie*, qui le mit *si bas qu'il ne pouvoit attendre selon son jugement, sinon d'estre porté en terre, ... que Dieu l'a comme arraché par les cheveux, d'entre les peuples entre lesquels il avoit presque passé tout le principal cours de sa vie* (1)......" Je sai bien" ajoûte-t-il, " que mes „ Seigneurs & semblablement mes freres & compagnons, „ & toute l'Eglise en laquelle Dieu m'avoit constitué Ministre, ne m'eussent pas facilement envoyé & donné congé, s'ils n'eussent veu & cognu la necessité en laquelle le „ Seigneur m'avoit mis, & s'ils n'eussent mieux aimé que „ j'eusse servi ailleurs pour l'édification de l'Eglise tant debile que je suis, que demeurer inutile entre eux, & „ sans faire service ny à cette Eglise ny à autre, tel que „ je desire le faire...... Voilà le moyen par lequel le „ Seigneur m'a tiré de l'Eglise en laquelle j'avoye bien occasion de m'aimer, comme s'il m'avoit empoigné par la „ main pour me mener, comme tout tremblant de foiblesse & à demy mort, & me rendre jusqu'à vous (2) qui „ estes les prémiers du Languedoc, entre lesquels j'ay fait „ residence après mon depart de Geneve ". Il se loue extrémement du bon accueil qu'on lui fit à Nîmes, quoi qu'il semblât *à me voir*, continue-t-il, *que je n'estoye que comme une anatomie seche couverte de peau, qui avoye là porté mes os, pour y estre ensevely: de sorte que ceux-là mesme qui n'estoyent pas de nostre religion, ains y estoyent fort contraires, avoyent pitié de me voir, jusques à dire, Qu'est venu faire ce povre homme en ce pays? N'y est il venu que pour y mourir? Et mesme j'ay entendu que quand je montay la prémiere fois en chaire plusieurs me voyant, craignoient que je ne defaillisse en icelle, avant je peusse parachever le sermon.*

(1) Viret, *Epitre Dedicatoire du I Volume de son* Instruction Chrestienne.

(2) *Il adresse la parole à l'Eglise Reformée de Nismes.*

Il y a là certaines choses que je ne saurois comprendre ni déveloper; & peut-être que Viret ne vouloit pas qu'elles fussent manifestes. Il dit qu'il ne pouvoit plus servir son ancienne Eglise, & que ce fut la seule raison pour laquelle ses Supérieurs lui accordérent son congé. Cette raison ne pouvoit pas être l'état où sa maladie l'avoit réduit; car malgré cet état il fut capable d'aller servir l'Eglise de Nîmes. On pourroit conjecturer que le Temple de celle-ci étoit plus petit que le Temple de Lausanne, ou de Geneve, & que le même homme, qui n'avoit pas assez de forces pour prêcher dans un grand Temple, en avoit assez pour prêcher dans un petit Auditoire. Mais cette conjecture n'est guere valable (3).

(3) *Voiez la Rem.* (*FF*) *de l'Article* CALVIN.

La preuve qu'il servit ensuite l'Eglise de Montpellier se trouve dans l'Epitre Dédicatoire du II Tome de son Instruction Chrétienne. Cette Epitre est datée de Lion le 12 de Décembre 1563. Il l'adresse à cette Eglise pour lui témoigner sa reconnoissance des bontez qu'elle avoit eues pour lui pendant qu'il y exerçoit le Ministere, & notez qu'il la félicite de ce que plusieurs Médecins & Chirurgiens de Montpellier étoient de la Religion. Il nomme entre autres les Professeurs en Médecine Rondellet, Saporta, & leurs adjoints *Messieurs Joubert, Feynes, & Trial, & M. Michel Herouart fameux Chirurgien.* Je mets ici cette particularité, parce qu'elle est inconue à plusieurs de ceux qui conoissent le mérite de ces illustres Professeurs.

Vous trouverez dans l'Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France (4) une fort belle Lettre que Viret écrivit de Nîmes le 15 de Janvier 1562 (5) aux Ministres de Languedoc *assemblés au colloque de Montpellier*, par laquelle il les exhorte à se conformer aux volontez de la Cour. Il paroît par les deux Epitres Dédicatoires que j'ai citées ci-dessus, que ce n'étoit point un cornet de sédition, mais plutôt un esprit doux & modéré qui déconseilloit les violences, & les émeutes populaires, autant qu'il pouvoit. La même Histoire nous aprend (6) qu'il alla à Montpellier *pour remedier à sa santé*, & qu'il *commença d'y exercer le ministere ayant esté l'Edict de Janvier publié le* VII *du mois de Fevrier* 1562. Soiez sûr que Pasquier se trompe lors qu'il dit que Viret prêcha à Paris au Patriarche vers la fin de l'an 1561 (7).

(4) *Au Livre V, pag.* 886 *& suiv.*

(5) *Par une faute d'impression on a mis* MDLVII *dans l'*Histoire des Eglises.

(6) *Là-même, pag.* 888.

(7) Pasquier, Lettres, *Livr. IV, pag.* 201.

(*B*) *Il fit valoir ses talens* en Bearn; *& il y mourut l'an* 1571.] Il enseigna à Orthez, comme le remarque Melchior Adam (8). Quelques-uns disent qu'il y mourut (9): mais Mr. Moreri & quelques autres assurent qu'il mourut à Pau. Très-peu d'Auteurs disent qu'il fut en prison pendant quelque tems en ce païs-là. D'Aubigné est le seul qui me l'ait apris. Il dit que le Gouverneur d'une ville. que ceux de la Religion prirent d'assaut l'an 1569 *fut liberé sur la promesse de racheter de prison Pierre Viret Ministre prisonnier en Bearn* (10). Ce qu'il y a de certain est que ce Ministre finit ses jours dans les Etats de la Reine de Navarre, il y a donc une fausseté dans ses paroles de Mr. Ancillon. *Viret ...., enseigna quelque tems à Ortez, d'où il retourna à Lausanne, où il donna au public par l'impression assez de livres pour faire une petite Bibliotéque* (11). La plupart des Livres qu'il publia précédérent son voiage de Bearn; & ainsi M. Ancillon se tromperoit, quand même il auroit raison sur le retour à Lausanne.

(8) Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(9) Paulus Freherus, *in* Theatro, *pag.* 225.

(10) D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tom. I, Livr. V, Chap. XII, pag. m.* 412, *à l'année* 1569.

(11) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 217.

(*C*) *Depuis les coups qu'il reçut d'un Prêtre, & le poison qui fut mis dans ses alimens.*] Il fut tant batu par un Prêtre qui l'attaqua en trahison qu'il demeura sur la place, & qu'on le crut mort (12). Au tems des pointes l'on auroit dit que ce Prêtre ne savoit faire que des Argumens *in Ferio, & in Barbara.* S'il fut injuste en recourant à de telles voies de prévenir les innovations, il ne fut pas moins imprudent lors qu'il cessa de fraper sans être bien sûr que le Ministre n'en rechaperoit jamais. C'est dans ces occasions qu'il se faut bien souvenir de la Maxime, *Nunquam tentabis ut non perficias, Il ne faut pas commencer, si l'on ne peut achever.* On tira contre l'Eglise Romaine toutes les mêmes conséquences d'un assassinat imparfait que l'on eût tirées d'un assassinat parfait. Tous ceux qui étoient capables de se conduire par cette Regle, *Il faut qu'une cause soit bien mauvaise lors qu'on fait mourir ceux qui l'attaquent*, tiroient la même conséquence de ce que l'on réfutoit à coups de bâton, ou à coups de poing, les Argumens des Ministres. C'est pourquoi le Prêtre qui batit Viret fit autant de mal à sa cause par les suites du préjugé, que s'il l'avoit mis à mort: mais en ne le tuant pas il laissa sa cause exposée à un grand danger. Viret armé de ressentiment travailla à la destruction du Papisme avec plus de force, & il s'y prit d'une maniere très-efficace. Il chercha le ridicule des abus, il composa plusieurs Livres en François fort divertissans, & remplis de facéties. Ce sont les plus dangereux Ouvrages que l'on puisse faire (13). Ainsi, à ne considérer que l'utilité, le Prêtre Suisse eût tres-bien fait de ne croire pas sans preuves indubitables la mort de Viret. Un Certificat de deux Chirurgiens n'eût pas été superflu peut-être.

(12) *P[illegible] ... per insidias [illegible] inflicta usque adeo gravia, ut jacentem pro mortuo reliquerit.* Melchior Adam *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121.

(13) *Voiez ci dessus la Rem.* (*G*) *de l'Article* ST. ALDEGONDE.

Passons au poison. Les uns disent que le valet d'un Chanoine de Geneve le donna à Pierre Viret (14), les autres imputent ce crime à une femme subornée par les Chanoines. Quoi qu'il en soit, ce bon Ministre en pensa mourir, & l'on prétend que cette mauvaise action acheva de faire perdre leur cause aux Catholiques de Geneve. Au fond, dans un tems de crise, & pendant que les deux Partis avoient à-peu-près les mêmes forces, rien n'étoit aussi capable que cela de faire pancher la balance vers les Réformez. Un peuple ébranlé, & plein de soupçons, ne trouve presque jamais sophistique ce raisonnement; si ces gens-là soutenoient la cause de Dieu, ils ne se serviroient point des crimes les plus infames pour perdre leurs Adversaires. L'Auteur que je vais citer ajoûte, qu'il courut un bruit que les Prêtres avoient résolu de faire mourir tout d'un coup les Réformez, en faisant mettre du poison dans le pain de la sainte Céne. Je fus bien persuadé qu'un bruit de cette nature répandu par toute la ville, soit qu'il fût vrai, soit qu'il fût faux, pouvoit valoir cent raisons démonstratives dans l'esprit de bien des gens. *Cùm præterea venefica quædam, è* Bressæ *comitatu vicino oriunda, quæ nigros succos verbi divini Ministris tollendis miscuerat*, P. Vireti *lethali morbo in scelere deprehensa, se ad id flagitii à Canonicis conductam fateretur, mirum quantum omnium animi à nefandarum artium institoribus fuerint aversi, præsertim cùm in vulgus innotesceret, à sacrificulis deliberatum de inficiendis symbolis sacris, Cœnæ Dominicæ celebrandæ destinatis, quò Evangelici omnes facili operâ in sacratissimo suæ Religionis actu, ad generum Cereris non siccâ morte vel descenderent, vel deducerentur. Cujus flagitii, quod ne Thetis quidem ipsa universis suis undis abluerit, sola cogitatio ingenti horrore & indignatione omnium animos confudit. Experimentis id genus aliis compluribus compertum, omnes Clericorum machinas ad subruendam Evangelii instaurati structuram comparatas, occulta Dei directione in summum ejus incrementum cessisse* (15). La conclusion de ce passage est fort sensée: la mauvaise conduite du Clergé Romain fut un très-grand instrument pour faire croître le nombre des Réformez. On n'eût su attaquer l'Eglise Romaine dans un tems plus favorable. Son Clergé étoit tout plein d'ignorans & de personnes de mauvaise vie. Ceux qui prêchoient la Réformation étoient presque tous éloquens & doctes: ils savoient un peu ou beaucoup d'Hebreu & de Grec; c'est pourquoi les Prêtres succomboient presque toûjours dans les Disputes. Ils ne savoient comment tenir tête à des personnes qui les menaçoient des Langues originales de la Bible, & qui faisoient voir, sans peine que les pratiques de Religion, à quoi les peu-

(14) Fuit corpusculo per se imbecillo: quod naturæ vitium vehementer auxerunt partim venenum ipsi à Genevensis cujusdam Canonici servo propinatum, partim vulnera &c. Melchior Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121. *Ces paroles & celles de la citation précédente sont empruntées de* Beze, *in* Iconibus.

(15) Fridericus Spanhemius, *in* Geneva restituta, *pag* 74, 75.

& une éloquence charmante. Il publia une infinité de Livres (*D*). Il étoit assez bien versé dans la connoissance des Auteurs Paiens. On voit cela dans un Ouvrage (*o*) qu'il fit imprimer à Geneve l'an 1560 sous ce Titre-ci, *De la vraye & fausse Religion, touchant les vœus & les sermens licites & illicites: & notamment touchant les vœus de perpetuelle continence, & les vœus d'anatheme & d'execration, & les sacrifices d'hosties humaines, & de l'excommunication en toutes Religions. Item de la Moinerie, tant des Juifs que des Payens & des Turcs & des Papistes, & des sacrifices faits à Moloch, tant en corps qu'en ame.* Son Article dans Mr. Moreri est confus, & mêlé de faussetez (*E*). Je

(*o*) *C'est un in Octavo de 864 pages.*

ples étoient soumis, n'avoient pas été prescrites dans l'Ecriture. Deux ou trois Prédications des Ministres suffisoient dans quelques paroisses à convertir la moitié des habitans. Quel remede? Eussiez-vous oposé raison à raison? mais un Prêtre, un Moine ignorant, eût-il réüssi par là contre Viret, contre Farel? point du tout. On se vit donc contraint d'emploier la violence, le poison, l'assassinat, & autres voies iniques qui achevérent de persuader, qu'une cause qui se défendoit de cette maniere n'étoit point celle de Dieu.

Mr. Leti vous aprendra que l'empoisonneuse de Viret avoit nom Marie Navau; qu'elle étoit de Bourg en Bresse; qu'à la sollicitation de quelques Ecclésiastiques, qui lui promirent une bonne récompense, elle se réfugia à Geneve sur le pied d'une personne persécutée pour la Religion: que faisant bien la dévote elle se familiarisa merveilleusement avec Farel, avec Viret, & avec Saunier, les trois Ministres des Genevois; qu'ainsi elle trouva le moien d'empoisonner la soupe pendant que les deux Collegues de Farel dinoient chez lui; que Farel & Saunier trouvant mauvaise cette soupe n'en mangérent point, que Viret qui la trouva bonne en mangea, & qu'il sentit bientôt les effets de ce venin; que sur les soupçons que l'on conçut contre cette femme on l'emprisonna; que sans attendre la question elle chargea un Chanoine, & qu'aiant tout avoüé elle fut pendue le 22 d'Avril 1535; & que le Chanoine en considération de sa famille ne fut condamné qu'au bannissement (16).

(*D*) *Il publia une infinité de Livres* (17).] J'ai déjà dit qu'il chercha le ridicule de l'autre Parti, & qu'il prit un air railleur & divertissant. Il éplucha le Rituel & le Cérémoniel, en un mot il combâtit l'Eglise Romaine beaucoup plus selon ce qu'elle laisse faire aux Moines, & aux Curez, que selon ce qu'elle décide dans les Conciles œcuméniques. C'étoit la prendre par son foible; car de nos jours, ceux qui ont le plus adroitement travaillé à la défendre (18) ont demandé qu'on mît à part ce qu'elle prescrit comme un article de foi dans les Conciles, & ce qui n'est point d'obligation, ou qui peut être un abus. Raportons un long passage de Verheiden. *Sic ut Ecclesia Lugdunensis frequentissima, aliaque vicinarum regionum, ob egregiam operam quam præstitit in proseminando Dei Verbo, hunc virum maxime coluerint, scriptaque ipsius tum ingeniis risu Papismum excipientibus summâ voluptate perlegerint. Is autem Viretus erat, qui Mysticam illam Papistarum Theologiam cognitam habebat: quam variis libris explicans lectori risum sæpe movet, propter mira illa miracula & ridicula quæ continet. Ethnicam præterea Theologiam cùm ex prophanis Scriptoribus hausisset, eamdem cum Papistarum Sacris ita contulit, tamquam hæc Romana Sacra Parallela essent Veterumque Romanorum horrendâ Idololatriâ plenis responderent. Forte inter sinceriores Theologos nullus fuit, qui Mysticum illud Romani Jovis Regnum ita aperuit & perlustravit atque hic Viretus, quod vel uno illo Centone (ut alia multa mittam) de Theatrica Missæ Saltatione, ex veteribus Poëtis consarcinato, probari potest: qui lectorem, præcipuè in Poëtis versatum, novo genere voluptatis (ut apud Belgas decantatum illud Apiarium Romanum) perfundit & recreat* (19).

Au reste, il ne faut pas que l'on s'imagine, ni que tous les Livres de cet Auteur soient du caractére que j'ai marqué, ni que dans ceux qui le sont il y ait un air de bouffonnerie. Il gardoit toûjours le tempérament d'un homme sage. Notez qu'il ne se borna point à attaquer les superstitions, matiere propre à être tournée en ridicule; mais qu'il travailla aussi très-sérieusement, & dans toute la gravité que la chose demandoit, à combatre les impies. Je m'en vais citer un long passage de l'Epitre Dédicatoire de son II Tome de l'Instruction Chrétienne. On y verra que la multitude des mécréans le détermina à tourner ses armes contre le Déïsme. " Il y en a plusieurs, qui confessent bien qu'ils croyent qu'il y a quelque Dieu & quelque Divinité, comme les Turcs & les Juifs: mais quant à Jesus-Christ, & tout ce que la doctrine des Evangelistes, & des Apostres, en tesmoignent, ils tiennent tout cela pour fables & resveries. . . . Il y a bien plus de difficulté avec ceux-cy, voire mesme qu'avec les Turcs, ou pour le moins autant. Car ils ont des opinions touchant la Religion, autant ou plus estranges que les Turcs & tous autres mescreans. J'ai entendu qu'il y en a de ceste bande, qui s'appelent Deistes, d'un mot tout nouveau, lequel ils veulent opposer à Athéiste. Car pourautant qu'Athéiste signifie celuy qui est sans Dieu, ils veulent donner à entendre qu'ils ne sont pas du tout sans Dieu, à cause qu'ils croyent bien qu'il y a quelque Dieu, lequel ils recognoissent mesme pour créateur du ciel & de la terre, comme les Turcs: mais de Jesus-Christ, ils ne sçavent que c'est, & ne tiennent rien ne de luy ne de sa doctrine". *Ces Deistes desquels nous parlons maintenant*, ajoûte Viret, *se moquent de toute Religion*; " nonobstant qu'ils s'accommodent, quant à l'apparence extérieure, à la Religion de ceux avec lesquels il leur faut vivre, & ausquels ils veulent plaire, ou lesquels ils craignent. Et entre ceux-cy, il y en a les uns qui ont quelque opinion de l'immortalité des ames: les autres en jugent comme les Epicuriens, & pareillement de la providence de Dieu envers les hommes: comme s'il ne se mesloit point du gouvernement des choses humaines, ains qu'elles fussent gouvernées ou par fortune, ou par la prudence, ou par la folie des hommes, selon que les choses rencontrent. J'ay horreur quand je pense qu'entre ceux qui portent le nom de Chrestien, il y a de tels monstres. Mais l'horreur me redouble encore d'avantage, quand je considere que plusieurs de ceux qui font profession des bonnes lettres & de la philosophie humaine, & qui sont mesme souventes fois estimez des plus savans, & des plus aigus & plus subtils esprits, sont non seulement infectez de cest execrable Athéisme, mais aussi en font profession & en tiennent escole, & empoisonnent plusieurs personnes de telle poison. Parquoy nous sommes venus en un temps, auquel il y a danger que nous n'ayons plus de peine à combatre avec tels monstres, qu'avec les superstitieux & idolatres, si Dieu n'y pourvoit, comme j'ay bonne esperance qu'il le fera. Car parmy ces differens qui sont aujourd'huy en la matiere de Religion, plusieurs abusent grandement de la liberté qui leur est donnée, de suyvre des deux Religions qui sont en different, ou l'une ou l'autre. Car il y en a plusieurs qui se dispensent de toutes les deux, & qui vivent du tout sans aucune Religion. Et si ceux, qui n'ont point de bonne opinion d'aucune Religion, se contentoyent de périr tous seuls en leur erreur & athéisme, sans en infecter & corrompre les autres par leurs mauvais propos & mauvais exemples, pour les mener à mesme perdition avec eux, ce malheur ne seroit pas tant à deplorer qu'il est. Pour ceste cause, en revoyant mon Instruction Chrestienne, laquelle a desia esté par cy-devant imprimée, je l'ay beaucoup augmentée, & notamment sur la matiere de la création du monde, & de la providence de Dieu en toutes les créatures, & singulierement envers l'homme, principalement pour deux causes. La première, pource que l'Esprit de Dieu nous propose souvent ès sainctes Escritures tout ce monde visible, comme un grand Livre de nature, & de vraye Théologie naturelle, & toutes les créatures, comme des prescheurs, & des tesmoins universels de Dieu leur créateur, & des œuvres & de la gloire d'iceluy. . . . . L'autre cause qui m'a encore esmeu à traitter tant amplement ces matieres, c'est l'Athéisme, & ceux qui en font profession: desquels j'ay tantost parlé (20).

(*E*) *Son Article dans Mr. Moreri est confus & mêlé de faussetez.*] I. Il est faux que Viret & Farel se joignirent à Calvin pour prêcher leurs nouveautez à Geneve, & pour en chasser les Catholiques en 1535. Calvin n'alla à Geneve qu'en 1536. II. De la maniere que Moreri conte que *quand Calvin partit pour la Conference de Wormes, on apella Viret pour prêcher à Geneve*, il fait entendre clairement que Calvin partit de Geneve. Or cela est faux. Il étoit à Strasbourg depuis deux ou trois années quand il alla à ces Conférences. III. Il est ridicule de donner le nom de *preference* à la vocation de Viret; car ceux de Geneve ne recoururent à Viret qu'à cause qu'ils ne purent faire revenir Calvin avant la tenue de ces Conférences. Ceci nous montre que Moreri a été persuadé que Calvin partit de Geneve en ce tems-là; car son sens est que ce Ministre fut très-marri qu'on le députât aux Conférences, & que pendant son absence on se servît du Ministere de Viret. IV. Il est très-faux que Calvin ait *temoigné du deplaisir pour* la vocation de Viret. V. Très-faux qu'*il agit si bien qu'on renvoia son competiteur*. VI. Très-faux *que ceux de Lausanne ne reçurent* Viret *qu'avec peine* (21). Tant s'en faut que Calvin eût quelque envie que son prétendu compétiteur fût renvoié à Lausane, qu'il fit au contraire de grands efforts pour le retenir à Geneve. Melchior Adam l'un des Auteurs que Moreri cite le témoigne clairement (22). Cela même est attesté par Théodore de Beze (23), & nous avons là-dessus une preuve litérale de la propre main de Calvin; car voici ce qu'il écrivit à Farel: *Quod bene vertat Deus, hic retentus sum ut volebas: superest ut Viretum quoque mecum retineam, quem à me avelli nullo modo patiar. Tua quoque omniumque fratrum partes me hic adjuvare, nisi vultis me frustra excruciari, ac sine commodo esse miserrimum* (24). Je remarquerai en passant une méprise de Monsr. Hofman. Il dit que Viret, étant Ministre à Lausane l'an 1535, fut apellé à Geneve. Rien de plus faux. Il fut Ministre de Geneve dès l'an 1534, & avant que de l'être à Lausane.

(16) *Tiré de* Leti Historia Genevrina, *Tom. II, pag.* 541, 542.

(17) *Vous en trouverez le Catalogue dans l'*Epitome de Gesner, *dans* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 122, *dans* Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 120, 121.

(18) *Mr. l'Evêque de Condom, dans l'*Exposition de la Doctrine Catholique.

(19) Verheiden, *in* Præst. Theolog. Effigiebus, *pag.* 119, 120.

En quel tems on commença de faire mention de Deïstes.

(20) Viret *Epistre Dédicatoire du II Volume de l'*Instruction Chrestienne: *elle fut imprimée en* 1563.

(21) *Ils n'avoient consenti qu'avec peine à le prêter à ceux de Geneve pour six mois.*

(22) *Revensus Calvinus omnem quidem movit lapidem ut ne Vireto spoliaretur quo sublate ecclesiam salvam retinere se posse negabat: sed Viretus apud suos Lausanenses agere maluit.* Melchior Adam, *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 121. *Voiez aussi pag.* 73.

(23) Beza, *in* Vita Calvini, *ad ann.* 1541.

(24) Calvinus, Epist. L, *pag. m.* 109, 110. *Cette Lettre est datée du 16 de Septembre* 1543; *mais apparemment cette date est fausse: on a mis* 1543 *pour* 1541; *car il seroit absurde que* Calvin *écrivant à un Ministre de Neufchatel eût donné comme une nouvelle son retour à Geneve deux ans après son arrivée.*

Je m'en vais dire une chose que j'ai leue depuis la seconde Edition, c'est qu'il s'apuia de l'autorité des Papistes pour réprimer quelques Sectes dangereuses qui s'étoient formées à Lion dans le sein des Protestans. L'Auteur qui m'aprend cela en tire une preuve contre la Tolérance de Religion; & pour la Maxime *Compelle intrare*, *Contrain les d'entrer* (*F*).

(*F*) *Il s'apuia de l'autorité des Papistes pour réprimer quelques Sectes . . . L'Auteur qui m'aprend cela en tire une preuve ...pour la Maxime . . . . Contrain les d'entrer.*] " L'Edict „ prémier de pacification ne fut plustost publié en France, „ que soudain s'esclouit à Lyon une Secte d'Ariens, cou- „ vée dez long - temps audit Lyon, & ailleurs, par un „ Aleman, & un Italien, qui en estoyent les chefs. Dont „ advint que Mr. Pierre Viret, lors Predicant à Lyon, fut „ sollicité d'avoir recours à Monsieur Buatier grand Vi- „ caire du Reverendissime Archevesque de Lyon, pour „ esteindre ce feu croissant, & qui menassoit d'un grand „ embrasement, si on luy eust laissé acquerir forces. Aussi „ estoyent prests à se faire paroistre les Postelliens, les „ Trinitaires ou Servetistes, & autres jusques aux Achris- „ tes, & Deistes: qui tous prétendoyent pouvoir jouyr „ du benefice de l'Edict, ne permettant qu'aucun indefi- „ nitivement fut recherché pour le faict de la conscience. „ On adjoucte que tous les prénommez Sectaires, & au- „ tres, se vantoyent estre fondez en textes, ou raisons ti- „ rées aussi pertinemment de l'Escriture, que les Calvinis- „ tes y sçauroyent prouver leurs opinions estre fondées: „ tant une trop hardie assertion est effrontée, & tasche „ occuper lieu de Verité. Voilà à quoy le desir de li- „ berté de conscience nous cuida reduire. Voila l'exces- „ sive confusion de laquelle la Religion fut presque enve- „ louppée: & comment la differente varieté des croyan- „ ces, fut en train d'estouffer la foy en plusieurs: & re- „ duire en irresolubles difficultez la conscience des bien „ croyantz. Ces raisons m'induisent à croire que nous „ devons humilier nos cuidances: les submettre, & as- „ subjectir aux determinations de la saincte Eglise Apos- „ tolique, & Romaine (25). . . . . Il nous faut (dis-je) „ captiver nos sens, & nos raisons humaines, pour croyre „ par foy, ce que nostre infirmité ne peut autrement „ comprendre. Nous devons aussi obeyr à nos supe- „ rieurs jouxte l'Escriture: sans rechercher en eux des „ défauts, qui ne gisent pas en nostre correction: . . . . „ Que si quelques hommes se trouvent de si dure cer- „ velle, que de se rendre opiniastres à mespriser, & se „ separer de la prémentionnée Eglise, il faut suyvre le „ conseil du Prophete (26) disant: *Coge eos intrare* ". Conférez avec ceci ce que nous alléguons du même Auteur dans l'Article STELLINGUES.

(25) Pierre de St. Julien, Meslanges Paradoxales, *pag.* 202, 203, 204; *& voiez ce qu'il avoit dit pag.* 189, 190 „ la liberté de „ conscien- „ ce ne „ pourroit „ estre per- „ mise, que „ soudain „ une infi- „ nité de „ Sectes „ (la pluspart abominables) ne se presentassent pour jouyr du mesme privile- „ ge: selon qu'il advint à Lyon, quand par l'Edit de pacification il fut dit, „ que personne ne seroit recherché en sa conscience: soudain sortit en public „ un Alemanni, avec une trouppe de renouvellez Arriens & beaucoup pires) „ qui pretendant tirer faveur de l'Edict fut cause que le Vicaire general du „ Reverendissime Archevesque de Lyon, & maistre Pierre Viret superintendant „ en la pretendue Eglise Calvinienne dudit Lyon, furent contraincts de se join- „ dre pour rembarrer ces Arriens, qui faisoyent la liberté de conscience couver- „ ture de leurs meschancetez ".

(26) *Il faloit dire de Jesus-Christ dans l'*Evangile selon S. Luc, *Chap. XIV, Vers.* 23.

VIRGILE, en Latin *Publius Virgilius Maro*, le plus excellent de tous les Poëtes de l'ancienne Rome, a fleuri du tems d'Auguste. Il nâquit le 15 d'Octobre 683, dans un village (*a*) qui n'étoit pas loin de Mantoue. Il passa les prémieres années de sa vie à Cremone (*b*); & puis aiant fait quelque séjour à Milan, il se transporta à Naples, où il étudia les Lettres Latines & les Lettres Greques avec une extrême aplication, & ensuite les Mathématiques & la Médecine. Quelques-uns disent que sa jeunesse fut fort éloignée de la chasteté; d'autres assûrent le contraire, & qu'il étoit si modeste, si retenu, & si réglé dans ses paroles & dans sa conduite, que les habitans de Naples lui donnérent un surnom pris de la virginité (*A*). Voilà une chose qui nous fournit

(*a*) *Nommé Andes. Voiez* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(*b*) *Initio ætatis, id est usque ad septimum annum, Cremonæ egit.* Donatus, *ibid.* Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr. *Tom. I, pag.* 766, *& plusieurs autres disent, qu'au* 17 *an de son âge il étudia à Cremone.*

(*A*) *Un surnom pris de la virginité.*] La Vie de Virgile attribuée à Donat nous aprend qu'il étoit fort sobre, mais qu'on disoit qu'il étoit enclin au péché contre nature; que les personnes équitables n'ajoûtoient point de foi à ce bruit, & qu'elles croioient qu'il n'avoit de l'affection pour de jeunes gens, que dans la vue de les instruire (1); qu'on divulgua aussi qu'il avoit couché avec Plotia Hieria, mais qu'il avoit souvent raconté qu'il refusa constamment la part que Varius lui voulut faire de cette maîtresse. *Vulgatum est consuevisse eum cum Plotia Hieria. Sed Asconius Pedianus affirmat ipsum postea minoribus natu narrare solitum, & invitatum quidem se à Vario ad communionem mulieris, verum se pertinacissime recusasse* (2). Les paroles suivantes sont notables; car elles affirment non pas comme un bruit, mais comme une chose certaine, que ceux de Naples lui donnérent le surnom de Virginal, à cause de la pureté de ses mœurs & de ses paroles. *Cetera sane vita & ore & animo tam probum fuisse* CONSTAT, *ut Neapoli Parthenias vulgo appellaretur.* Voici une marque bien expresse de sa modestie. Il aimoit mieux vivre retiré à la campagne, que de séjourner à Rome où il étoit admiré. Il y alloit fort rarement, & il affectoit si peu d'y paroître, que se voiant suivi & montré, il s'enfermoit dans la prémiere maison qu'il trouvoit ouverte. *Si quando Romæ quò rarissime commeabat viseretur in publico, sectantes demonstrantesque se subterfugere solitum in proximum tectum* (3). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques vers lascifs. On n'en peut douter, puis que Pline (4), qui en avoit fait de semblables, s'en justifie par un bon nombre de grans exemples, & nommément par celui de notre Virgile. *Nec vero moleste fero hanc esse de moribus meis existimationem, ut qui nesciunt talia doctissimos, gravissimos, sanctissimos homines scriptitasse, me scribere mirentur. Ab illis autem quibus notum est quos quantosque auctores sequar facile impetrari posse confido ut. . . . An ego verear . . . . ne me non satis deceat quod decuit M. Tullium, Caium Calvum. . . . . . Neronem transeo, quamvis sciam, non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis; sed honesta manere, quæ sæpius à bonis fiunt. Inter quos vel præcipue numerandus est P. Virgilius, Corn. Nepos, & prius Ennius, Acciusque, non quidem hi senatores, sed sanctitas morum non distat ordinibus* (5). L'Auteur de la Vie de ce Poëte le fait Auteur des Priapées, & il y a des Savans (6) qui veulent que l'Ouvrage qui subsiste encore sous ce nom-là soit de Virgile: mais il vaut mieux croire que c'est un Recueil de Poësies composées par divers Auteurs. Nous avons vu ci-dessus qu'Ausone allegue l'exemple de Virgile pour sa justification (7): mais il est un peu étonnant qu'il ne se fonde que sur des passages des Géorgiques, & de l'Enéïde; car ces passages ne sont guere propres à son dessein. *Quid etiam Partheniam dictum causa pudoris? qui octavo Æneïdos, quum describeret coitum Veneris atque Vulcani, αἰσχρολογίαν decenter immiscuit. Quid in tertio Georgicorum de summissis in gregem maritis, nonne obscenam significationem honesta verborum translatione velavit? Et si quid in nostro joco aliquorum hominum severitas vestita condemnat, de Virgilio accersitum sciat* (8). Il eût mieux valu imiter Pline le jeune, qui avoit égard sans contredit à de petits Poëmes particuliers, où Virgile s'étoit exprimé trop librement sur des matieres gaillardes. Le passage de l'Enéïde qu'Ausone indiquoit n'a rien de trop fort pour ce tems-là; ceux qui le critiquérent méritent plutôt le titre de Chicaneurs, que le titre de Censeurs: & remarquez bien qu'une partie de ceux qui ne l'aprouvérent pas entiérement, donnérent de grans éloges au Poëte. C'est ce qu'Aulugelle va nous aprendre. *Annianus poëta & plerique cum eo ejusdem Musæ viri summis assiduisque laudibus hos Virgilii versus ferebant; quibus Volcanum & Venerem junctos mixtosque jure conjugii, rem lege naturæ operiendam, verecunda quadam tralatione verborum quum ostenderet demonstraretque, protexit: sic enim scripsit:*

- - - Ea verba locutus
Optatos dedit amplexus; placidumque petivit
Conjugis infusus gremio per membra soporem.

Minus autem difficile esse arbitrabantur in istiusmodi re dicenda verbis uti uno atque altero brevi tenuique eam signo demonstrantibus. . . . . Tot verò & tam evidentibus ac tamen non prætextatis, sed puris honestisque verbis venerandum illud concubii pudici secretum neminem quemquam alium dixisse (9). Voions de quelle maniere cet Auteur censure un autre Critique beaucoup plus chagrin. *Anneus Cornutus, homo sanè pleraque alia non indoctus neque imprudens, in secundo tamen librorum, quos de figuris sententiarum composuit, egregiam totius istius verecundiæ laudem insulsa nimis & odiosa scrutatione violavit Nam quum genus hoc figuræ probasset, & satis circumspectè factos esse versus dixisset;* membra *tamen, inquit, paulò incautiùs nominavit* (10). A cet égard la gravité & la modestie, qui regnent dans l'Enéïde sont admirables. Pouvoit-on être plus court, que Virgile l'a été, sur la caverne où Enée & Didon consommérent leur mariage? Ses Bucoliques ne sont pas de la même pureté: il y raporte des passions très-criminelles; mais ce n'est pas une preuve qu'il les sentît. L'amour des garçons n'étoit guere moins commun dans le Paganisme, que l'amour des filles, & ainsi un faiseur d'Eglogues pouvoit faire parler ses bergers selon ce maudit usage, comme l'on fait parler aujourd'hui les Héros & les Héroïnes de Roman, c'est-à-dire, sans que ce fût une marque ou qu'il racontât ses Avantures, ou qu'il aprouvât les passions qu'il racontoit. Nos meilleurs Romans François depuis long-tems se font par des filles, ou par des femmes. A-t-on droit de dire qu'elles composent l'Histoire de leurs Amours, ou qu'elles aprouvent que leurs Héroïnes se laissent percer si vivement des traits de l'Amour (11)? N'est-il pas certain

(1) *Cùbi vinique nimius: fama est eum libidinis pronioris in pueros fuisse. Sed boni ita eum pueros amasse putaverunt, ut Socrates Alcibiadem.* Donatus, *in* Vita Virgilii.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) *C'est à dire* Pline le jeune.

(5) Plinius, Epist. III *Libri V.*

(6) Jean Marie Catanée *est de ceux-là. Voiez son* Commentaire sur Pline le jeune, *pag.* 290.

(7) *Dans l'Article* VAYER, *Citat.* (25).

(8) Ausonius, *in* Centone nuptiali, *sub finem, pag. m.* 519.

(9) Aulus Gellius, *Libr. IX, Cap. X.*

(10) *Idem, ibid. Joignez à cela le Titre de ce Chapitre X du IX Livre d'Aulugelle.* Quod Annæus Cornutus versus Virgilii, quibus Veneris & Vulcani concubitum pudice operteque dixit, reprehensione spurca & odiosa inquinavit.

(11) *Notez qu'on ne prétend pas nier que quelques-unes de ces faiseuses de Romans n'aient eu des Avantures.*

fournit la matiere d'une assez longue Remarque, & une occasion fort naturelle de réfuter une Observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet (*B*). Ceux qui disent, que ses Eglogues furent

certain qu'elles peuvent composer ces Livres, dans la seule vue de faire paroître leur Esprit, & l'Art de peindre les passions, & de soutenir des caractéres? Nous pouvons supposer la même chose en faveur de notre Virgile, puis que d'ailleurs on a des motifs de croire qu'il avoit beaucoup de vertu. J'avoue qu'il couroit des contes qui ne lui étoient pas favorables: mais ceux qui les raportent ne les donnent que comme un bruit (12); au lieu qu'ils assûrent comme un fait certain que sa pudeur & sa probité étoient singulieres. Outre les contes que j'ai raportez, on disoit (13) que Varus Poëte tragique étoit marié avec une femme très-docte, qui couchoit avec Virgile, & à qui ce galant donna une Tragédie qu'il avoit faite. La Dame fit acroire à Varus qu'elle en étoit l'Auteur, & Varus la récita comme son Ouvrage. On ajoûtoit que Virgile désigna cette Avanture en paroles couvertes dans ces trois Vers de son Eglogue III:

An mihi cantando victus non redderet ille,
Quem mea carminibus meruisset fistula, caprum?
Si nescis, meus ille caper fuit.

Mais Servius rejette cela comme une chose que personne n'avoit écrite, & qui répugnoit à la nature de l'Eglogue; *Superfluam volunt esse allegoriam, dicentes rem nusquam lectam de Virgilio. . . . Melius simpliciter accipimus: refutandæ enim sunt allegoriæ in bucolico certamine: nisi, ut supra diximus, ex aliqua agrorum perditorum necessitate descendunt* (14). Et l'on voit assez clairement que c'est une vaine imagination de ces esprits mal tournez, qui cherchent par tout des allégories & des mysteres, & à qui rien de naturel n'a jamais été de bon goût. La plus forte Objection contre Virgile seroit de représenter qu'il a fait des Priapées: mais cette raison toute seule n'est point d'une grande conséquence contre les mœurs; car comme il y a des gens de bien & d'honneur qui lisent des Livres sales sans aucun mauvais motif, il y en a qui peuvent faire des Vers impurs sans que leur cœur se corrompe. On prétend que saint Chrysostôme lisoit souvent Aristophane; & il est sûr que saint Jerôme lisoit souvent Plaute. Voiez la Remarque (*B*) de l'Article LONGUS, & l'Epitre Dédicatoire des Notes de Scioppius *in Priapeia*. Oseroit-on mettre Joseph Scaliger, Janus Douza, Daniel Heinsius, & le Président Mainard, parmi les gens débauchez, & en donner pour raison que le prémier a fait des Notes sur les Priapées & sur Catulle; que le second a commenté fort curieusement Petrone (15); que le troisieme a publié quelques Vers lascifs, & que le quatrieme avoit fait des Priapées (16)? Quand on croit qu'un autre ne sauroit toucher à de telles choses sans s'infecter, on donne trop à conoître le peu de forces que l'on se trouve contre de semblables objets. *In iis, quæ turpicula & lasciviuscula sunt, ille qui, ut ait Aristoteles, bonâ institutione præmunitus est, offendere nequit. Adeò ut, molliculos istos, qui vel una tali & altera lectione verberantur, & ad nequitiam abducuntur, sua sibi culpa & in Venerem putredine, perire videas. Haud secus, ac si terribili objecta re timidus expavescat, fortis non adficiatur* (17). Cela me fait souvenir d'une pensée de Moliere. Son Tartuffe prêt à écouter une fille tira un mouchoir de sa poche, & dit;

Ah! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.]
- - - - - - - - - - -
Couvrez ce sein, que je ne saurois voir.
Par de pareils objets les ames sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.

Mais prenez garde à la Réponse de cette fille:

Vous êtes donc bien tendre à la tentation;
Et la chair, sur vos sens, fait grande impression?
Certes, je ne sai pas quelle chaleur vous monte:
Mais à convoiter, moi, je ne suis point si prompte;
Et je vous verrois nû du haut jusques en bas,
Que toute votre peau ne me tenteroit pas (18).

Il peut y avoir des Poëtes, & des Casuïstes, & des Critiques, qui sont endurcis de la même sorte à l'égard de ces objets dangereux que tant d'autres personnes ne sauroient lire impunément. Lipse proteste que la lecture de Petrone ne le touchoit qu'à l'esprit, & qu'elle ne laissoit pas plus de traces dans son cœur, qu'un bateau sur une riviere. *Vidistin' quidquam venustius, argutius* (Petronio) *post natas Musas? Non ego: abesset tantùm nuda illa nequitia; quâ tamen nihil offendor. joci me delectant, urbanitas capit: cetera nec in animo nec in moribus meis magis labem relinquunt; quàm olim in flumine vestigium, cymba. Ut vina apposita vinosum movent; invinium, ut antiqui loquebantur, non movent: sic ista animum jam antè improbum fortasse incitent; casto & castigato non adhærent* (19). Si cela est vrai, j'oserois dire qu'il eût pu faire ou des Vers, ou des Narrations en prose, selon le modele de ce Romain, sans perdre la pureté de son cœur. Apliquez cela si vous voulez, *positis ponendis*, aux Amusemens Poëtiques de Virgile, qui servirent d'Apologie à Pline le jeune.

(12) *Voiez ci dessus le commencement de cette Remarque.*

(13) *Ajunt hoc; Varus, tragœdiarum scriptor, habuit uxorem literatissimam, cum qua Virgilius adulterium solebat admittere: cui etiam dedit scriptam tragœdiam, quam illa marito dedit tanquam à se scriptam. Hanc recitavit pro sua Varus: quam rem Virgilius dicit per allegoriam. Nam tragœdiæ præmium caper fuerat.* Servius in Virgil. Ecl. III, *Vers.* 20.

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Douza præter quod Petronium in omni lingua Latina ut sermone cultissimum, sic rebus turpissimum inlustravit, tum etiam verborum lascivia superare eumdem studuit, & non infeliciter, ut opinor, adsecutus est.* Scioppius, *Epist. Dedicat.* Priapeior. *Voiez aussi ce qu'il dit dans ses Notes sur le Prologue.*

(16) Menagiana, *pag.* 32 *de la* I *Edition de Hollande.*

(17) Scioppius, *Epist. Dedicat.* Priapeior. *pag.* 3.

(18) Moliere, *dans la Comédie de* l'Imposteur, *Acte III, Scene II, au Tome III de l'Edition d'Amsterdam* 1725.

(19) Lipsius, Epistolic. Quæstion. *Libr. III, Epist. II,* ad Pett. Pithœum.

Il ne faut pas oublier la conjecture ingénieuse de Mr. l'Evêque d'Avranches sur le nom *Parthenias* donné à Virgile. Aiant observé qu'on le lui donna peut-être, parce qu'on crut que comme Homere il étoit né d'une vierge, il ajoûte qu'il est plus probable que l'on confondit le nom *Virgilius* avec le nom *Virginius*, c'est-à-dire que les habitans de Naples ne conoissant pas l'étymologie ni le sens de Virgilius, & conoissant bien ce que vouloit dire Virginius, s'imaginérent que ce Poëte se nommoit Virginius, mot qui répond au terme Grec *Parthenias. Cur Virgilius Neapolitanis dictus sit Parthenias, caussam hanc esse suspicari quis possit; non quod virginali esset modestia, ut vulgo fertur, sed quod virgine natum, perinde ut Homerum, credi voluerint. Probabile sane hoc est; sed ne quid dissimulem, longe est probabilius ac simillimum veri, sic dictum esse à Græcis, pro eo quod Romana lingua appellatum eum putabant Virginium, non Virgilium, cum ignorarent nominis hujus significationem & originem, à virgulis, hoc est ramis seu surculis, petitam; unde & virgeta Ciceronis dicuntur arborum seminaria; prioris vero nominis vim notionemque probe callerent* (20).

Mr. Des-Maizeaux (21) a eu la bonté de me communiquer des Observations sur l'Article de Virgile. Il y en a quelques-unes où il combat tout ce passage de Mr. Huet, & où il donne une raison toute contraire du surnom *Parthenias*. J'eusse emploié volontiers ses conjectures, si je n'eusse cru qu'il faloit attendre les nouvelles Observations que je sai qu'il m'a envoiées, & que je n'ai pas encore reçues.

(*B*) *Une occasion de réfuter une Observation que l'on trouve dans l'Anti-Baillet.*] Mr. Menage prétend qu'il y a beaucoup d'ordures dans Virgile. Ses Eglogues, dit-il (22), „ sont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te* „ *transversa tuentibus hircis*, &c. *Formosum Pastor Cory*„ *don ardebat Alexin.* Il aimoit cét Alexis, comme nous „ l'apprenons de cét endroit de l'Apologie d'Apulée, *Quan*„ *to modestiùs tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut* „ *ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, &* „ *abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum verò* „ *Alexin vocat.* Mais Apulée se trompe en ce qu'il dit „ que cét Alexis étoit le mignon de Pollio: il étoit celui „ de Mécénas: comme nous l'apprenons de l'Epigramme „ 56 du livre VIII de Martial ". Mr. Menage avoit tort de vouloir prouver par ce passage d'Apulée que Virgile étoit amoureux d'Alexis; car au contraire je m'en vais prouver par là qu'il ne l'étoit point, & que son Eglogue quant à cela n'étoit qu'un pur jeu d'esprit. Les Accusateurs d'Apulée lui objectérent entre autres crimes d'avoir fait des Vers galans sur des garçons qui s'apelloient autrement qu'il ne les nommoit. Il répond (23) que c'est la coutume des Poëtes de changer le nom de l'objet aimé. Il prouve cela par plusieurs exemples, & il desaprouve la conduite de Lucilius; qui ne s'étoit pas servi d'un pareil déguisement (24). Il opose à cette conduite la modestie de Virgile, qui loüant, dit-il, tout comme j'ai fait le mignon de son ami, changea les noms, &c. S'il eût prétendu qu'il y avoit dans cette Eglogue de Virgile un amour réel de l'Auteur, il eût avoüé nettement qu'il étoit coupable du même crime, & au lieu de réfuter ses Accusateurs, il seroit tombé d'accord de la justice de leur cause. Or rien ne feroit plus absurde que de supposer qu'il tomba dans cette bévue. Disons donc qu'il déclara que cette Eglogue de Virgile n'étoit qu'un amusement d'esprit, à quoi le cœur n'avoit point de part. C'est ce qu'il déclare à l'égard des Poësies dont on lui faisoit un crime. Il s'étonne qu'on osât le faire venir devant les Juges pour un tel sujet. S'égaier à faire des Vers, dit-il, n'est pas faire montre de ses mœurs. Ceux qui pechent ne s'en vantent pas, mais ceux qui publient des Amours, n'y entrent que par maniere de jeu; ce ne sont que des fictions poëtiques. *Sed summe ego ineptus, qui hæc etiam in judicio? an vos potius calumniosi, qui etiam hæc in accusatione? quasi ullum specimen morum sit, versibus ludere. Catullum ita respondentem malivolis non legistis?*

Nam castum esse decet pium poetam
Ipsum, versiculos nihil necesse est.

Divus Hadrianus, cum Voconii amici sui poëta tumulum versibus muneraretur, ita scripsit:

Lascivus versu, mente pudicus eras.

Quod nunquam ita dixisset, si forent lepidiora carmina, argumentum impudicitiæ habenda. . . . . . Cujus (Platonis) *versus, quos nunc percensui, tanto sanctiores sunt quanto apertiores: tanto pudicius compositi, quanto simplicius professi. Namque hæc & id genus omnia dissimulare & occultare, peccantis: profiteri & promulgare, ludentis est. Quippe natura, vox innocentiæ, silentium maleficio distributa* (25). On peut disputer contre ces Maximes d'Apulée, & prétendre raisonnablement qu'il faut les modifier, & qu'elles sont fort sujettes à des exceptions; mais on ne sauroit combatre ce que je soutiens ici contre l'Auteur de l'Anti-Baillet, que les paroles d'Apulée signifient clairement que Virgile n'a point chanté ses propres Amours.

(20) Petrus Daniel Huetius, Alnetan. Quæst. *Libr. II, cap. XV, pag.* 239 *Edit. Lips.* 1692.

(21) *Dont il est parlé ci dessus dans l'Article* RAMUS, *Rem.* (O) *à la fin.*

(22) Menage, Anti-Baill. I. *Part. Article* LXI.

(23) Apuleius, *in* Apologia, *pag. m.* 279.

(24) *C. Lucilium, quamquam sit Iambicus, tamen improbarim, quod Gentium & Macedonem pueros directis nominibus carmine suo prostituerit.* Idem, ibid.

(25) *Idem, ibid. p.* 280.

rent admirées de Ciceron, ſe trompent (*C*). Il n'étoit point envieux de la gloire de ſon prochain; & il faiſoit paroître un ſi grand fond de bonté & d'honnêteté, que les autres Poëtes, qui crévoient d'envie les uns contre les autres, s'acordérent preſque tous à l'aimer & à l'honorer (*D*). Ceux qui ont dit qu'une ſecrete jalouſie le porta à ne parler point d'Homere, & à lui préférer un autre Poëte qui eſt moins conu, ont débité un ſentiment tout-à-fait abſurde (*E*). Il n'étoit point

(*C*) *Ceux qui diſent, que ſes Eglogues furent admirées de Ciceron, ſe trompent.*] Voici les paroles de Donat (26): *Bucolica eo ſucceſſu edidit, ut in ſcena quoque per cantores crebra pronunciatione recitarentur. At cum Cicero quosdam verſus audiiſſet, & ſtatim acri judicio intellexiſſet non communi vena editos, juſſit ab initio totam eclogam recitari: quam cum accurate pernotâſſet, in fine ait :* Magnæ ſpes altera Romæ, *quaſi ipſe linguæ Latinæ ſpes prima fuiſſet, & Maro futurus eſſet ſecunda. Quæ verba poſtea Eneidi ipſe inſeruit.* Il y a là une erreur de Chronologie; car il eſt certain que Virgile ne compoſa ſes Eglogues qu'après le Triumvirat d'Octavius, de Marc Antoine, & de Lepidus, pendant lequel Ciceron fut cruellement maſſacré, comme tout le monde ſait. Je ne m'attribue pas la découverte de cette faute; il y a long-tems que le Pere Vavaſſeur a réfuté ſur ce ſujet les Compilateurs de la Vie de Virgile (27). Il a réfuté auſſi Servius, qui conte que la VI Eglogue, aïant été écoutée avec de grans aplaudiſſemens lors que l'Auteur la récita, fut chantée enſuite ſur le Théatre par la Courtiſane Cytheris ou Lycoris, & que Ciceron l'un des Spectateurs fut ſaiſi d'étonnement, & demanda qui l'avoit faite, &c (28).

(26) *On dit cela ſans prétendre s'éloigner de ceux qui nient que* Donat *ſoit le vrai Auteur de la* Vie de Virgile, *qui court ſous ſon Nom.*

(27) Vavaſſor, de ludicra Dictione, *pag.* 172 *& ſeq.*

(28) Servius in Eclogam VI, *Verſ.* 11.

Claude du Verdier reprit cette faute de Servius, dans un Ouvrage (29) qu'il publia l'an 1586. Pierre Ramus avoit déjà réfuté la même faute, que le Pere Vavaſſeur réfute: *Hoc Donatus affirmat, ſed chronologia repugnat: quatuor enim aut quinque annis antea jam Cicero triumvirali proſcriptione perierat.* Ce ſont les paroles de Pierre Ramus, dans la Vie de Virgile qu'il a miſe au devant de ſes Leçons ſur les Bucoliques de ce Poëte. Il a joint fort à propos avec ces paroles-là un paſſage d'un Dialogue attribué à Tacite. C'eſt un paſſage qui témoigne, que tout le Peuple Romain ſe leva en entendant réciter ſur le Théatre quelques Vers de notre Virgile, & que ce grand Poëte ſe trouvant là par-hazard y fut ſalué, & honoré comme l'Empereur: *Malo ſecurum & ſecretum* VIRGILII *ſeceſſum, in quo tamen neque apud divum Auguſtum gratia caruit, neque apud populum Romanum notitia. Teſtes Auguſti epiſtolæ, teſtis ipſe populus, qui auditis in theatro verſibus Virgilii, ſurrexit univerſus, & forte præſentem ſpectantemque Virgilium veneratus eſt, ſic quaſi Auguſtum* (30).

(29) *Intitulé* in Auctores pene omnes, antiquos potiſſimum, Cenſio.

(30) Tacit. de Orator. *Cap. XIII.*

(*D*) *Les autres Poëtes .... s'accordérent presque tous à l'aimer & à l'honorer.*] C'eſt un grand éloge; & cela me donne plus d'admiration pour Virgile, que la beauté de ſes Ouvrages, & que l'excellence de ſa Muſe. Il effaçoit tous les Poëtes de ſa volée, & cependant ils l'aimoient. Soiez aſſûré qu'il n'y a guere de choſes auſſi rares que celle-là; & ſi l'Auteur qui la raconte ne nous préparoit à la croire par la deſcription qu'il fait du cœur de Virgile, il ne perſuaderoit pas. Il lui donne beaucoup de bonté, & un grand ſoin de cultiver les honnêtes gens, & les ſavans, & de rendre juſtice à leur mérite, ſans porter envie à perſonne, ſans blâmer perſonne. Il n'avoit rien qui ne fût à ſes amis: une belle penſée dans les Ecrits des autres Auteurs lui plaiſoit autant que s'il l'avoit inventée, & il n'étoit point fâché que la gloire de ſon travail lui fût ravie, & qu'un autre ſe l'apropriât & en tirât du profit. Voilà ſon portrait de la façon d'Aſconius Pedianus. *Refert etiam Pedianus* (31) *benignum, cultoremque omnium bonorum atque eruditorum fuiſſe, & usque adeo invidiæ expertem, ut ſi quid erudite dictum inſpiceret alterius, non minus gauderet, ac ſi ſuum fuiſſet: neminem vituperare, laudare bonos: ea humanitate eſſe, ut, niſi perverſus maxime, quisque illum non diligeret modo, ſed amaret. Nihil proprii habere videbatur. Ejus bibliotheca non minus aliis doctis patebat, ac ſibi: illudque Euripidis antiquum ſæpe uſurpabat,* τὰ τῶν φίλων κοινὰ, *hoc eſt,* communia amicorum eſſe omnia. ...... *Gloriæ vero adeo contemtor fuit: cum quidam verſus quosdam ſibi adſcriberent, eaque re docti haberentur, non modo ægrè non ferebat, immo voluptuoſum id illi erat* (32). Après cela n'eſt-on pas bien préparé à trouver du vraiſemblable dans ces paroles du même Auteur: *Quare coævos omnes Poëtas ita adjunctos habuit, ut cum inter ſe plurimum invidia arderent, illum una omnes colerent?* On me demandera peut-être pourquoi le Texte de cette Remarque n'eſt point conforme à ce Latin; je me ſers de l'exception *presque*, qui n'eſt point dans les paroles Latines. Je répons que c'eſt juſtement que je l'emploie, puis qu'immédiatement après je trouve dans mon Auteur que le Poëte Anſer, & le Poëte Cornificius, furent ennemis de Virgile. C'eſt donc cet Auteur qui eſt blâmable d'avoir dit *omnes* deux fois de ſuite, au lieu de *ferè omnes.* Il eſt d'autant plus blâmable, qu'il ne pouvoit pas ignorer que les Adverſaires de Virgile avoient été plus de deux. Bavius & Mævius le haïrent (33): voilà donc quatre Poëtes contre lui. On parle d'un Anonyme qui critiqua les Bucoliques (34), & d'un Carbilius Pictor qui critiqua l'Enéïde, & d'un Herennius & d'un Perilius Fauſtinus, dont celui-là recueillit les fautes, & celui-ci les vols de Virgile (35). Et il faut bien qu'on avoue que ce grand Poëte fut expoſé aux cenſures de ſes contemporains, puis qu'Aſconius Pedianus fit un Livre pour le défendre (36). S'il n'y eût pas été expoſé, il faudroit mettre cela parmi les plus grands prodiges, qui aient jamais paru, *Urit enim fulgore ſuo qui, &c* (37).

(31) *In libro quem contra obtrectatores Virgilii ſcripſit* Donat. in Vita Virgilii.

(32) Donat. *ubi ſupra.*

(33) *Voiez* Servius *ſur le* 90 *Vers de la III Eglogue*, Qui Bavium non odit amet tua carmina Mævi.

(34) *Prolatis Bucolicis innomi[illegible] quidam reſcripſit Antibucolica, duas modo eclogas, ſed [illegible]* Donatus, in Vita Virgilii.

(35) *Idem, ibid.*

(36) *Idem, ibid.*

(37) Horat. Epiſt. I *Libri II, Verſ.* 13.

(*E*) *Ceux qui ont dit qu'une ſecrete jalouſie le porta à ne parler point d'Homere .... ont débité un ſentiment tout-à-fait abſurde.*] Virgile ſupoſe dans la deſcription de la deſcente d'Enée aux enfers, que la Sibylle voulant ſavoir où étoit Anchiſe le demanda à Muſée le plus illuſtre de tous les Poëtes, & de tous les hommes d'élite, qui avoient un apartement au ſéjour des bienheureux.

Hic manus, ob patriam pugnando vulnera paſſi;
Quique ſacerdotes caſti, dùm vita manebat,
Quique pii vates, & Phœbo digna locuti,
Inventas aut qui vitam excoluêre per artes,
Quique ſui memores alios fecêre merendo:
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.
Quos circumfuſos ſic eſt effata Sibylla:
(Muſæum ante omnes: medium nam plurima turba
Hunc habet, atque humeris exſtantem ſuſpicit altis.)
Dicite felices animæ, tuque optime vates,
Quæ regio Anchiſen, quis habet locus (38)?

(38) Virgil. Æneïd *Libro VI, Verſ.* 660.

C'eſt-à-dire, ſelon la Verſion de Mr. de Segrais.

Le front ceint de bandeaux en ce lieu de delices,
Sont les Prêtres exempts des ſouilleures des vices,
Ceux qui pour leur païs ſont morts aux champs de Mars,
Ceux que rendit fameux l'invention des arts,
Les Poetes divins, dont la celeſte flâme
A montré qu'Apollon illuminoit leur ame;
Tous ces nobles eſprits, dont les faits genereux
Affranchirent leur nom de l'oubli tenebreux.
A ces eſprits épars la Sibylle s'adreſſe,
A Muſée entre tous; car dans la foule épaiſſe,
Par ſon port éminent il domine ſur eux.
Dites heureux eſprits, & toi Chantre fameux,
Quels lieux ſont habitez par le celebre Anchiſe?

Voici une fort bonne Remarque de ce Traducteur: „ Il „ y a des Commentateurs qui demandent pourquoi Virgile avoit fait cet honneur à Muſée, de le mettre dans „ les champs Elyſées, & de lui adreſſer la parole de la „ Sibylle, plûtôt qu'à Homere; & ſur cela je vis un jour „ une aſſemblée d'hommes doctes répondre presque d'une „ commune voix; que Virgile le devoit, & que ſa jalouſie contre Homere l'en avoit empêché: je n'y refléchis point pour lors, cependant rien n'eſt plus groſſier „ que cela, & la réponſe à cette objection n'eſt pas difficile à trouver, à ſavoir que Virgile eût fait une épouventable faute de donner cette commiſſion à Homere „ dès le vivant d'Enée, n'ayant vêcu que long-temps „ aprés, & cela pour le faire répondre à la Sibylle ſeulement. Ce ſage Poëte y met Muſée plus judicieuſement, puiſque Muſée, ayant été diſciple d'Orphée, étoit „ bien plus ancien qu'Homere, étant environ du temps „ de la guerre de Troye même. Il n'eſt pas comprehenſible, que Scaliger le pere ſe ſoit trompé en cela, comme il a fait, quand il prend Muſée, qui eſt Auteur du „ petit Poëme de Leandre & de Hero, poſterieur à Virgile même, à ce que tiennent beaucoup de ſavans hommes, pour cet ancien Muſée; & qu'il allegue, pour „ montrer combien ce Poëte étoit au deſſus d'Homere, „ que c'eſt pour cette raiſon que Virgile l'a preferé à Homere, dans cet honneur qu'il lui fait recevoir aux champs „ Elyſées, ſans ſonger quelle impertinence c'eût été de „ mettre Homere aux Enfers devant la mort d'Enée, d'Uliſſe, & de tant de Heros, dont il a chanté les avantures „ & les exploits. Si Homere eût été du temps de la guerre de Troye, il n'eût pas pris ce ſujet-là pour ſon Poëme; & il faudroit qu'il l'eût fait promptement; pour „ avoir achevé l'Iliade & l'Odyſſée en ſept ans, afin de ſe „ trouver à l'entretien de la Sibylle. Mais il eſt bien averé „ qu'il n'a vêcu que long-tems après; & comme nulle raiſon n'obligeoit Virgile à faire ce contre-temps, & qu'il „ ne pouvoit l'ignorer, il n'avoit garde de commettre une „ faute ſi groſſiere: ce qui s'apelle en un mot faire mourir „ Homere avant qu'il fût au monde. Je ſuis perſuadé au „ contraire que s'il avoit pû faire mention de lui, il lui auroit rendu cet honneur bien volontiers, rien ne ſe rencontrant dans ſon caractere, comme je l'ai fait obſerver „ en ma Preface, qui ne ſoit digne d'un cœur genereux (39)".

(39) Segrais Remarques ſur le VI Livre de l'Eneïde, *pag.* 164 *& ſuivantes Edition d'Amſterd.* 1700.

Le docte Turnebe (40) qui a raporté l'Objection qu'on fait à Virgile, n'y a répondu quoi que ce ſoit; d'où il faut conclure que les plus ſavans perſonnages n'ont pas toûjours dans l'eſprit ce qui devroit s'y préſenter le plus naturellement, & le plus néceſſairement, lors qu'ils traitent une choſe.

(40) Turneb. Adverſar. *Libr.* XXVIII, *Capite* XXXVI, *pag m.* 631, *col.* 1.

point de ces Auteurs qui fe contentent facilement des productions de leur plume; il limoit & il retouchoit fes Vers avec une extrême févérité (*F*); & l'on prétend que fon Enéïde, que nous regardons comme une Piece achevée, étoit bien loin de la perfection à fon avis; & qu'il fouhaita ardemment qu'elle fût brûlée, parce qu'il n'avoit pas pu y mettre la derniere main (*G*). Il avoit destiné à la polir une retraite de trois ans (*c*); après quoi fon deffein étoit de s'apliquer uniquement tout le refte de fes jours à l'étude de la Philofophie; mais il mourut fur ces entrefaites à Brundufium le 22 de Septembre 734 (*H*). Son corps fut porté à Naples, comme il l'avoit ordonné (*d*). Ses Poëfies avoient infiniment plu à l'Empereur (*e*). Il n'y a rien de plus ridicule que ce que l'on conte de fa Magie, & des prétendus Prodiges qu'il fit voir aux Napolitains (*I*).

Les

(*c*) Donatus, *in* Vita Virgilii.

(*d*) *Idem, ibid.*

(*e*) *Voiez la Rem.* (*L*), *Numero* IV.

(F) *Il retouchoit fes Vers avec une extrême févérité.*] Il emploia trois ans aux Eglogues; fept aux Géorgiques, & onze ou douze à l'Enéïde (41). En faifant le fecond de ces trois Ouvrages il dictoit la matinée plufieurs Vers, & il s'occupoit le refte du jour à les corriger, c'eft-à-dire à les reduire à un petit nombre. Il fe comparoit à une ourfe, qui donne la forme à fes petits à force de les lécher. *Cum Georgica fcriberet, traditur quotidie meditatos mane plurimos verfus dictare folitum, ac per totum diem retractando ad pauciffimos redigere, non abfurde carmen fe urfæ more parere dicentem, & lambendo demum effingere* (42). Aulugelle nous aprend la même chofe. *Amici familiarèsque P. Vergilii in his, quæ de ingenio moribusque ejus memoriæ tradiderunt, dicere eum folitum ferunt, parere fe verfus more atque ritu urfino: namque, ut illa beftia fetum ederet ineffigiatum informemque, lambendoque id poftea, quod ita edidiffet, conformaret & fingeret; proinde ingenii quoque fui partus recentes rudi effe facie & imperfecta: fed deinceps tractando colendoque reddere iis fe oris & vultus lineamenta. Hoc virum judicii fubtiliffimi ingenue atque verè dixiffe res, inquit, judicium facit: nam, quæ reliquit perfecta expolitaque, quibusque impofuit cenfus atque delectus fui fupremam manum, omni poëticæ venuftatis laude florent: fed quæ procraftinata funt ab eo ut poft recenferentur, & abfolvi, quoniam mors præverterat, nequiverunt, nequaquam poëtarum elegantiffimi nomine atque judicio digna funt* (43).

(41) Donat. *in* Vita Virgilii.

(42) *Idem, ibid.*

(43) Aul. Gellius, *Libr* XVII. *Cap.* X, *pag. m.* 459.

(G) *On prétend . . . . . . qu'il fouhaita ardemment que* fon Enéïde *fût brûlée, parce qu'il n'avoit pas pu y mettre la derniere main.*] On affûre cela dans fa Vie attribuée à Donat. Voiez ci-deffous la Remarque (*L*) (44). Cette Vie eft un Ecrit où il y a bien des fauffetez, c'eft pourquoi l'on ne feroit pas inexcufable de traiter ceci de menfonge (45), fi d'autres Auteurs n'en avoient parlé; mais puis que Pline, Aulugelle, & Macrobe, en ont fait mention, nous pouvons bien admettre ce fait fans craindre de paffer pour trop crédules. Voici les paroles de Pline: *Divus Auguftus carmina Virgilii cremari contra teftamenti ejus verecundiam vetuit: majusque ita vati teftimonium contigit quam fi ipfe fua probaviffet* (46). Aulugelle, immédiatement après ce que je cite de lui dans la Remarque précédente, continue de cette façon: *Itaque cum morbo oppreffus adventare mortem videret; petivit oravitque à fuis amiciffimis impensè, ut Æneida, quam nondum fatis elimaffet, adolerent* (47). Voiez Macrobe au Chapitre XXIV du I Livre des Saturnales.

(44) *Au Numero* IV.

(45) Corradus *le fait: voiez la* Vie de Virgile *par le Pere* La Rue, *à la tête du* Commentaire in ufum Delphini.

(46) Plinius, *Libr.* VII, *Cap.* XXX, *pag. m.* 53.

(47) Aulus Gellius, *Libro* XVII, *Cap.* X, *pag. m.* 459.

(H) *Il mourut . . . . . . à Brundufium le 22 de Septembre* 734.] Le Pere la Rue dit que ce fut l'an 735, & que Virgile étoit né l'an 684. J'ai fuivi la Chronologie de ceux qui mettent la naiffance de ce Poëte à l'an 683, & la mort à l'an 734. Ils s'accordent avec le Pere la Rue fur les Confulats de la naiffance & de la mort de Virgile, mais non pas quant à l'année de ces Confulats. Il regne de femblables variations dans presque toutes les parties des anciens Faftes Confulaires. Cette diverfité eft ici d'une fort petite conféquence: Virgile n'a pas plus vêcu felon les uns que felon les autres; mais voici une variation d'une autre nature. Il femble que fa mort ait été placée par Pline fous l'an 740. *Hæc*, dit-il (48), *Virgilii vatis ætate incognita a cujus obitu XC aguntur anni.* Lors que Pline compofa l'Epitre Dédicatoire de fon Ouvrage, Tite n'avoit été Conful que fix fois: il la compofa donc avant l'année 832, qui fut celle du feptieme Confulat de Tite (49), & il y a de l'aparence qu'il la compofa l'an 830 fous le fixieme Confulat de ce fils de Vespafien, & qu'aiant relu fon Ouvrage il y mit par tout la date de cette année-là. Or il ne compte depuis la mort de Virgile que quatre-vingt-dix ans: il la faudroit donc mettre fous l'an 740. Vous remarquerez qu'en pareilles occafions il fe plaît à fuputer jufte, & qu'il ne s'arrête pas au nombre rond. Je croi néanmoins, ou qu'en cet endroit il s'eft fervi du nombre rond, ou plutôt qu'il compofa le Livre XIV de fon Hiftoire naturelle l'an 825 (50), lors qu'au pied de la lettre il y avoit quatre-vingt dix ans que Virgile n'étoit plus. En relifant fon Ouvrage il fe propofa de réduire à la date de l'année de fa révifion toutes les dates particulieres dont il s'étoit fervi à mefure qu'il compofoit; mais aparemment il oublia de changer la date du XIV Livre, & il y laiffa le nombre XC. Ceux qui ont corrigé leurs Ecrits pourroient rendre témoignage, que malgré leur attention, il leur échape beaucoup de chofes qui empêchent la parfaite uniformité des parties d'un gros Livre (51).

(48) Plinius, *Libro* XIV, *Cap.* I, *pag. m.* 114.

(49) *D'autres la comptent pour la* 831: *ceux par exemple qui mettent la mort de Virgile a l'an* 734.

(50) *Je fupofe ici que l'année de la mort de Virgile eft non l'an* 734 *comme je l'ai mis au Texte de cet Article, mais l'an* 735.

(51) *Voiez ci deffus la Rem.* (K) *de l'Article* TACITE, *vers le milieu.*

Mais quand même nous fupoferions qu'il n'y avoit en efet que quatre-vingt-dix ans entre la mort de Virgile, & l'année du fixieme Confulat de Tite; & que ceux qui mettent cette mort-là fous l'an 735 de Rome, doivent être corrigez par le paffage de Pline, où elle eft fous l'an 740; nous ne laifferions pas de trouver une groffe faute dans les Commentaires du Sieur Triftan. Cet Antiquaire fupofe (52) qu'au tems de l'expédition de Caïus Cefar contre les Parthes, *Virgile temoigne qu'il acheva fes Georgiques: Car c'eft de noftre* Caïus Cefar, *dont il parle en ces vers du dernier livre de cét Oeuvre fur la fin,*

Hæc fuper arvorum cultu, pecorumque canebam,
Et fuper arboribus: Cæfar dum magnus ad altum
Fulminat Euphratem bello, victorque volentes
Per populos dat jura, viamque affectat Olympo.

& non pas d'Augufte, *comme on l'a eftimé jusques à prefent: car il faut confiderer, qu'Augufte ne fut pas en cette guerre, mais Caïus fon neveu* (53) *& tout enfemble fon fils par adoption, lequel força* Phraates *Roy des Parthes d'abandonner l'Armenie, & la quiter aux Romains.* Si cet Auteur avoit pris la peine de confulter les Tables Chronologiques, il auroit vu que le Confulat, fous lequel on place la mort de Virgile, eft trop éloigné du tems de l'expédition de fon Caïus Cefar, pour qu'on puiffe s'imaginer que ce grand Poëte travailloit aux Géorgiques pendant que ce Caïus Cefar attaquoit les Parthes. Son expédition apartient à l'an de Rome 752 ou environ. Si Virgile avoit compofé depuis ce tems-là fon Enéïde, il auroit vêcu pour le moins jusqu'à l'an 763. Cela n'a pas befoin d'être réfuté. Je vous avertis que le Pere Noris allegue contre Triftan l'opinion commune felon laquelle Virgile mourut l'an 735 (54).

(52) Triftan, Comment. Hiftor. *Tome I, pag.* 137.

(53) *Il faloit dire fon petit-fils. Le Sieur* Triftan *n'a pas pris garde que le titre* nepos *donné à Caïus par raport à Augufte ne veut pas dire neveu.*

(54) Noris Cenotaph. Pifan. *pag.* 249.

(I) *Ce que l'on conte de fa Magie, & des prétendus Prodiges qu'il fit voir aux Napolitains.*] Ce fut je penfe l'an 1625 qu'il parut un Livre intitulé, *Nouveau Jugement de ce qui a efté dict & efcrit pour & contre le Livre de la Doctrine curieufe des beaux Esprits de ce temps.* On y accufe Virgile *d'avoir efté un infigne Enchanteur & Necromantien, & de ce qu'il avoit faict une infinité de chofes esmerveillables par le moyen de fa Magie* (55). On avoit *tranfcrit* cela *mot pour mot du* Livre que le Sieur de Lancre avoit publié contre *la mefcreance du Sortilege.* C'eft ce qui porta le Sieur Naudé à faire l'Apologie *de tous les grands perfonnages qui ont efté fauffement foupçonnez de Magie.* D'abord il reproche à Bodin & à de Lancre, qui ont mis Virgile au nombre des Magiciens, *le peu de raifon qu'ils ont eu de tirer cette fauffeté des efcrits fangeux & relants de certains Autheurs qui ont efté la bourbe & la lie de tous les Efcrivains les plus barbares* (56). . . . . *Ce Phœnix de la Poëfie Latine*, continue-t-il, *eft accufé, non point de cette Magie & fureur Poëtique qui a charmé par la perfection de fes œuvres tous les plus beaux Esprits, ... mais de la Geotique, fuperftitieufe & defendue, de laquelle toutesfois cet honneur du Parnaffe n'euft efté aucunement foupçonné fans l'impudence effrenée de ces potirons & fabuliftes, ausquels certes je ne fçay fi je me dois pluftoft prendre, ou à ces deux Autheurs modernes & quelques autres,* quos fama obfcura recondit, *qui font fi legers & credules que de recevoir de tels fauffaires pour cautions legitimes d'une calomnie qui tourne beaucoup plus à leur prejudice qu'à celuy de Virgile. . . . . Il y a veritablement de quoy s'eftonner de ceux là qui fe veulent aujourd'huy fervir des menfonges & inventions fabuleufes de fept ou huict Efclaves de la Barbarie, & des opinions de la populace, pour augmenter le catalogue des Magiciens du nom de ce Poëte, & nous conter de luy mille petites hiftoires & ferialitez qui ne pourroient moins fi elles eftoient vrayes, que de le faire eftimer pour l'un des plus experts qui ait jamais efté en cet art* (57): Après cela il retracte ce qu'il avoit dit (58), *que nous eftions redevables de toutes ces fables au Moine Helinandus.* Il avoit cru fur l'autorité de Gesner que ce bon Moine a fleuri l'an 1069; mais aiant apris *qu'il vivoit environ l'an* 1209 (59) *je fuis contraint*, ajoûte-t-il (60), *de confeffer ingenuëment que je me fuis mespris, & que le premier Auteur de toutes ces resveries n'a efté autre à mon advis que ce Gervais lequel Theodoric à Niem* (†) *dit avoir efté Chancelier de l'Empereur Othon III* (61) *auquel il prefenta fon Livre intitulé* Ocia Imperatoris, *qui eft à la verité fi rempli de chofes abfurdes, fabuleufes, & du tout impoffibles, comme il me fouvient d'avoir defia remarqué, que difficilement me pourrois-je perfuader qu'il fuft en fon bon fens quand il le compofoit.* Voici ce que cet Auteur raconte (62): „ Que Virgile fit
„ une mouche d'airain fur l'une des portes de la ville de
„ Naples, laquelle durant l'espace de huict ans qu'elle de-
„ meura au lieu où il l'avoit mife empefcha que aucune
„ mouche ne peuft entrer dans ladite ville; qu'en icelle il
„ fit faire une boucherie dans laquelle la chair ne fentoit
„ ny ne fe corrompoit jamais; qu'il mit fur l'une des por-
„ tes de ladite ville deux grandes images de pierre, l'une
„ desquelles fe nommoit Joyeufe & belle, & l'autre Trifte
„ & hideufe, qui avoient cette puiffance, que fi quel-

„ qu'un

(55) *Voiez la Préface de* l'Apologie des grans hommes accufez de Magie.

(56) Naudé, Apologie des grans Hommes, *Chap.* XXI, *pag.* 607. *Edition de Paris* 1625 *in* 8.

(57) *Là-même, pag.* 609.

(58) *Dans le Chapitre I, pag.* 27.

(59) *Il dit pag.* 611, *qu'il a lu dans la* Vie des vertueux Moines de Cifteaux, *que Vincent de Beauvais en fon Miroir Hiftorial, le fait vivre environ l'an* 1209.

(60) Naudé Apologie des grans Hommes, *Chap.* XXI, *pag.* 611.

(†) *Lib.* 2 *de fchifmate, cap.* 19. & 20.

(61) *Il faloit dire Othon IV.*

(62) Naudé, *là même, & pag. fuivantes.*

Les Versions & les Commentaires de ses Oeuvres sont innombrables (*d*). Ceux, qui les ont tra-

(*d*) *Voiez-en une longue Liste à la tête du* Commentaire *que l'Abbé* de Marolles *a ajoûté à sa Traduction de* Virgile. *Mr.* de Segrais, *qui est mort en* 1701, *promettoit une Traduction des* Georgiques *On l'attendoit avec impatience, ce qu'il a fait sur l'*Eneïde *aiant été si estimé. C'est une Version en Vers accompagnée d'une fort belle* Préface, *&* de Notes *très-curieuses. On en a fait en Hollande l'an* 1700 *une* 2 *Edition corrigée par l'Auteur.*

„ qu'un venoit à entrer par le costé où estoit la prémiere
„ toutes ses affaires luy succedoient à souhait, comme à
„ celuy qui entroit par le costé où estoit l'autre, malheu-
„ reusement & contre ce qui estoit de son intention; qu'il
„ fit eriger sur une haute montagne proche de la ville de
„ Naples une statue d'airain qui avoit en sa bouche une
„ trompette, laquelle sonnoit si fort quand le vent de
„ Septentrion venoit à souffler, que le feu & la fumée
„ qui sortoient de ces forges de Vulcan, que l'on voit
„ encore aujourd'huy près de la ville de Poussole, estoient
„ repoussées vers la mer, sans faire aucun mal ny dom-
„ mage aux habitans; que ce fut luy qui fit faire les bains
„ de *Calatura di petra bagno & adjuto di l'homo*, avec de
„ belles inscriptions en lettres d'or, lesquelles furent de-
„ puis rompuës & gastées par les Médecins de Salerne, qui
„ estoient faschez que l'on cognust par icelles à quelle ma-
„ ladie chacun bain pouvoit remedier; que le mesme fit
„ en sorte que personne ne peust estre offencé dans cette
„ merveilleuse grotte qui est taillée dans la montagne de
„ Pausilippo pour aller à Naples; & finalement qu'il fit
„ un feu commun où chacun se pouvoit librement chauf-
„ fer, proche lequel il avoit mis un Archer d'airain avec
„ sa fleche encochée, & une telle inscription, Quicon-
„ que me frappera je tireray ma fleche, ce qui arriva
„ lors qu'un fol frappa ledit Archer, qui ne manqua tout
„ aussitost de décocher sa fleche & de l'envoyer droict au
„ feu, qui fut soudainement esteint ". Voions les Co-
pistes & les Amplificateurs de ces fornetes. " Toutes *ces*
„ resveries furent prémierement transcrittes de cet Au-
„ theur par Helinand Moyne de Fres-mont, dans sa Chro-
„ nique (⸸) universelle, & depuis par un Anglois nom-
„ mé Alexandre Neckam Religieux de l'Ordre sainct Be-
„ noist, qui en rapporte quelqu'unes des précedentes en
„ son Livre de la nature & proprieté des choses; & ou-
„ tre ce adjouste en iceluy que la ville de Naples estant
„ affligée d'une contagieuse & infinie quantité de sang-
„ sues, elle en fut delivrée dés aussi-tost que Virgile eut
„ faict jetter une sangsue d'or dans un puits; & que le
„ mesme avoit entouré sa demeure & son jardin, dans
„ lequel il ne pleuvoit point, d'un air immobile qui luy
„ servoit comme d'un mur, & y avoit basty un pont d'ai-
„ rain, par le moyen duquel il alloit par tout où il vou-
„ loit; qu'il avoit aussi faict un clocher avec un si mer-
„ veilleux artifice, que la tour qui estoit de pierre se mou-
„ voit en mesme façon que la cloche, & avoient tous
„ deux mesme bransle & mouvement; & de plus qu'il
„ avoit faict ces statues, appellées la Salvation de Rome,
„ lesquelles estoient gardées nuict & jour par des Prestres,
„ à cause que dés aussi-tost que quelque nation vouloit
„ se revolter & prendre les armes contre l'Empire Ro-
„ main, soudain la statue qui portoit la marque, & estoit
„ adorée par icelle, s'esmouvoit, une cloche qu'elle avoit
„ au col sonnoit, & la mesme statue monstroit au doigt
„ cette nation rebelle, si qu'on pouvoit veoir son nom par
„ escrit, lequel le Prestre portoit à l'Empereur, qui tout
„ aussi-tôt dressoit une armée pour luy courre sus & la
„ tenir en son devoir: ce qui n'a pas esté oublié par un
„ Autheur anonyme qui se mesla il y a plus de six vingts
„ ans de recueillir la vie des Philosophes & des Poëtes:
„ car quand il vient à parler de Virgile, il dict asseuré-
„ ment, (‡) *Hic Philosophia naturali præditus etiam Ne-*
„ *cromanticus fuit, & mira quadam arte hæc fecisse narra-*
„ *tur:* après quoi il faict suivre les histoires susdites, les-
„ quelles ont encore depuis esté copiées mot à mot du
„ Latin de cet Anonyme par Symphorien Champier (*),
„ & par Albert de Eib, qui a esté si fat que de les ranger
„ en la seconde partie de sa Marguerite Poëtique, sous le
„ tiltre des Sentences & authoritez prises de Diogenes
„ Laerce, & non content de ce les a augmentées de
„ l'Histoire d'une Courtisanne Romaine, laquelle ayant
„ suspendu Virgile à my estage d'une tour dans une cor-
„ beille, il fit esteindre pour s'en venger tout le feu qui
„ estoit à Rome, sans qu'il fust possible de le rallumer si
„ l'on ne l'alloit prendre és parties secretes de cette moc-
„ queuse, & ce encore de telle sorte, que ne pouvant se
„ communiquer, chacun estoit tenu de l'aller veoir & vi-
„ siter: & à peine ce beau conte estoit-il publié, qu'un
„ nommé Gratian du Pont le jugea digne d'estre couché
„ dans ses Controverses du sexe feminin & masculin, im-
„ primées à Thoulouse l'an 1534, comme une preuve très-
„ manifeste de la malice & meschanseté des femmes: ses
„ vers fermeront le recit d'une si longue suite & deduc-
„ tion de toutes ces inepties,

(⸸) *Lib.* 16.

(‡) *Cap.* 103.

(*) *Lib. de claris Medicinæ Scriptorib. tract.* 4.

„ *Que dirons nous du bon homme Virgile,*
„ *Que tu pendis si vray que l'Evangile,*
„ *Dans ta corbeille jadis en ta fenestre,*
„ *Donc tant marry fut qu'estoit possible estre.*
„ *A luy qui estoit homme de grand honneur,*
„ *Ne fis tu pas un tres-grand deshonneur,*
„ *Helas si feis, car c'estoit dedans Rome,*
„ *Que là pendu demeura le pauvre homme,*
„ *Par ta cautelle & ta deception,*
„ *Un jour qu'on fit grosse procession*
„ *Parmy la ville, donc dudit personnage,*
„ *Qui ne s'en rit ne fut estime sage* (63) ".

(63) Naudé, Apologie pour les grans Hommes, *Cap.* XXI, *pag.* 6 4 *& suivantes.*

Naudé ne s'amuse point à réfuter les Compilateurs de ces fadaises; mais il fait quelque attention sur ce que la Vie de Virgile, attribuée à *Tibere Donatus maistre de S. Hierosme*, témoigne que le pere de ce grand Poëte fut d'abord valet, & puis gendre d'un certain Magus (64). Il répond que suivant Delrio & Lacerda, *cette vie telle que nous l'avons maintenant* n'a point été faite *par cet ancien Donatus.* Ce que l'on y trouve touchant le pere de Virgile, ajoûte-t-il (65), suffit à faire juger *de la fausseté de cette piece.* Voilà une étrange bévue; car c'est prétendre que le mot *Magus*, que les bons Critiques corrigent par *Magius*, ou par *Majus*, se prend là pour Magicien. L'autorité de Jean de Sarisberi, qui a *fait mention de cette mouche d'airain qui chassoit toutes les autres de la ville de Naples*, ne paroît pas de grand poids. Tostat (††) qui a mis *Virgile au rang de ceux qui ont pratiqué la Necromantie* n'est pas un témoin valable, puis qu'il se fonde sur la Chronique du Moine Helinand. *Mais puis que les Autheurs*, poursuit Naudé (66),

(64) *Là-même, pag.* 621.

(65) *Là-même, pag.* 622.

(††) *Comment. in epist. D. Hieron. ad Paulinum.*

(66) Naudé Apologie pour les grans Hommes, *Cap.* XXI, *pag.* 626.

„ qui ont parlé de la Magie de Virgile sont en si grand
„ nombre, que l'on ne pourroit les examiner les uns après
„ les autres sans perdre beaucoup de temps & admettre
„ une infinité de redites, il faut imiter les Jurisconsultes
„ qui prennent les authoritez *per saturam*, & ne faisant
„ plus qu'un article de tous ceux qui nous restent, mons-
„ trer que encore que le Loyer (⸸⸸) ait faict mention
„ de son Echo, (‡‡) Paracelse de ses images & figures
„ Magiques, (**) Helmoldus de la représentation de la
„ ville de Naples qu'il enferma dans une bouteille de ver-
„ re, Sibylle (†) & l'Autheur du Livre intitulé l'Image
„ du monde, de la teste qu'il fit pour sçavoir les choses
„ futures; (⸸) Petrarque & Théodoric à Niem (‡), de
„ la grotte de Naples qu'il fit caver à la requeste d'Au-
„ guste; (*) Vigenere de son Alphabet, (††) Tritheme
„ de son Livre de tables & calculations pour cognoistre le
„ genie de toutes sortes de personnes; & finalement ceux
„ qui ont bien visité le cabinet du Duc de Florence, d'un
„ grand miroüer que l'on dict estre celuy; sur lequel ce
„ Poëte exerçoit la Catoptromantie: si est-ce néanmoins
„ que toutes ces authoritez sont trop recentes, absurdes
„ ou mal fondées, pour equipoler au silence de tous les
„ Autheurs qui ont vescu pendant une dixaine de siecles,
„ & qui auroient le plus grand tort du monde, de n'avoir
„ rien dict & remarqué de toutes ces merveilles, s'il en
„ avoit esté quelque chose, veu qu'ils se sont bien amu-
„ sez à beaucoup d'autres particularitez de moindre con-
„ sequence ". Je passe quelques raisons qu'il allegue, & ce qu'il observe comme une fable, *que tous les Sodomites qui estoient au monde moururent la nuict de la Nativité de Jesus-Christ, & que comme l'asseure le fameux Jurisconsulte* (⸸⸸) *Salicet, Virgile en fut du nombre* (67). Mais je ne dois pas oublier la suite. " Pour ce qui est des authoritez
„ précedentes, il ne se faut point imaginer que Petrar-
„ que, Theodoric à Niem, Vigenere, & Tritheme ayent
„ esté si peu sensez, que de prostituer si vilainement leur
„ credit & reputation à la censure, & à la mocquerie de
„ ceux qui ne se laissent facilement piper à toutes ces fa-
„ bles; car il est certain que tout ce qu'ils en ont dict n'a
„ esté que pour les refuter, & nous donner à cognoistre
„ qu'ils n'estoient pas si legers & credules que les autres
„ qui nous ont fourny le reste de ces authoritez, lesquels
„ ne peuvent en aucune facon reparer la faute qu'ils ont
„ commis, se laissant envelopper dans les toilles fresles &
„ honteuses d'un oüy-dire, d'un vaux de ville, & d'une
„ opinion commune aux habitans de la ville de Naples &
„ lieux circonvoisins, qui ont tousiours attribué à la Ma-
„ gie de Virgile tout ce qui leur semble tant soit peu ex-
„ traordinaire & esmerveillable, & de quoy ils ne peu-
„ vent trouver d'autre commencement; comme il est fa-
„ cile de juger pour exemple en cette grotte admirable
„ cavée dans la montagne de Pausilippe proche la ville de
„ Naples, de laquelle combien que Strabon, qui vivoit
„ du temps de Scipion & de la prise de Carthage, suivant
„ Athenée, ou d'Auguste & Tibere, selon Patrice, en
„ face mention comme d'une chose bien vieille & ancien-
„ ne; si est ce néantmoins que les paysans d'alentour as-
„ seurent qu'elle fut cavée par Virgile à l'instante priere
„ de l'Empereur Auguste, à cause que le sommet de la
„ montagne soubs laquelle elle est taillée estoit tellement
„ remply de serpens & dragons, qu'il n'y avoit homme
„ si hardy qui eust osé entreprendre de la traverser (68) ".
Enfin il recherche (69) la prémiere cause de ce soupçon, & il croit l'avoir trouvée dans la conoissance des Mathématiques que ce Poëte s'étoit aquise. " C'est ce qui a
„ meu tous ces foibles esprits à se confirmer en cette si-
„ nistre opinion qu'ils avoient desia conceue de luy, à
„ cause de sa Pharmaceutrie & huictiesme Eclogue, où il
„ a si doctement representé, comme dit Apulée, *Vitas*
„ *molles*

(⸸⸸) *Livre* 1. *des spectres cap.* 6.

(‡‡) 1. *tom. oper. tract. de imaginibus cap.* 11.

(**) *Lib.* 4. *Histor. Slavor. c.* 19.

(†) *Peregrin. quæst. decade* 3. *c.* 2 *quæstione* 3.

(⸸) *In itinerario.*

(‡) *Lib.* 2. *de fch'm.tt. c.* 19.

(*) *Pag.* 330 *de ses chiffres.*

(††) *Antip. l.* 1. *cap.* 3.

(⸸⸸) *Apud Emanuel. de Moura, lib. de Ensalm. s. t.* 3 *c.* 4. *num.* 12.

(67) Naudé, Apologie pour les grans Hommes, *Cap.* XXI, *pag.* 628, 629.

(68) *Là-même, pag* 629.

(69) *Là-même, pag* 631.

travesties en Vers burlesques (*K*), ont mu la bile de quelques personnes doctes; & il faut avoüer que ce n'étoit pas entiérement sans raison. Le Commentaire *in usum Delphini* par le Pere de la Rue Jésuite est fort bon. Il est précédé d'une Vie de ce Poëte digérée selon l'ordre des Consulats, & ornée de Remarques bien judicieuses. J'aurai quelques fautes à reprendre dans Mr. Moreri (*L*). Je

„ *molleis & verbenas pingues, & thura mascula, & licia* „ *discolora*, & tout ce qui apartient à la Magie; qu'il „ ne pouvoit manquer d'estre soupçonné de l'avoir prati- „ quée, par ceux à qui l'ignorance & la barbarie de leurs „ siecles ne permettoit pas de sçavoir qu'il l'avoit traduite „ mot pour mot de Théocrite (70).

(70) Naudé, Apologie pour les grans Hommes, *Chap. XXI, p.* 631.

Gaffarel tâche de maintenir l'autorité de Gervais de Tilleberi, & de répondre à Naudé (71); mais ses efforts sont ridicules.

(71) Gaffarel, Curiositez inouïes, *Chap. VII, num.* 13, *pag. m.* 169 *& suivant.*

(*K*) *Ceux qui les ont travesties en Vers burlesques.*] Scarron y a beaucoup mieux réüssi que tous les autres; mais la majesté de ce Poëme méritoit bien qu'il la respectât, & qu'il ne la profanât pas si hardiment. Le Jésuite Vavasseur s'en est bien plaint, & a observé que l'Italie a ouvert la porte à cette licence: *Vide, Balzaci, de istorum hominum consiliis, & instituta ratione quid sentiam, quid se primum venerit in mentem, cum personatos aliquot ejusmodi, & ementitos Virgilios; neque enim nunc ab uno duntaxat contumeliam passus est; in manus sumpsi. Mihi visi sunt, qui nobilissimum & clarissimum poetam fœditate interpretationis suæ turparunt, eodem illum modo tractare voluisse, quo Didonem tractavit prius, adeoque vices innocentis & calamitosæ reginæ ulcisci. Ut is enim Didonem Æneæ turpiter indigneque prostituit, neque ullam rationem habuit vel temporis, cum ab Ænea Dido distaret ipsis trecentis annis; vel famæ & existimationis publicæ, quod eadem omnes ætatis suæ feminas pudicitiæ laude anteiret: ita isti nulla ingenuæ artis præstantia, nulla principis poëtæ dignitate deterriti sunt, quo minus puram & castam poesim: corruptam & adulteratam extruderent in publicum, diffamarent malis dictis suis, eique, quantum possent, petulanter illuderent* (72) .... *Quamquam hic ego nostris hominibus non habeo quid præcipue succenseam, cum nihil in isto genere per se ac primi, sed exemplo & imitatione peccarint. Sicut nec ipsi præter ceteros succensere mihi debent, si commune factum, & aliorum potius, quam Gallorum, reprehendo. Fecerunt videlicet flagitium antea & Joannes Baptista Lallius, cujus Æneis travestita mihi casu nuper occurrit, & alii, ut audio, recentes Itali scriptores* (73).

(72) Franc. Vavassor, de ludicra Dictione, pag. 180.

(73) *Idem, ibid. p.* 182.

(*L*) *J'aurai quelques fautes à reprendre dans Mr. Moreri.*] I. De la maniere qu'il a rangé ses paroles dans cette Proposition, *les deux premiers Ouvrages ont été écrits en faveur de Mecenas & de Pollion*, on doit croire que les Bucoliques furent composées en faveur de Mecenas, & les Géorgiques en faveur de Pollion. Mais il a voulu, ou il a dû dire tout le contraire. Quand même il eût mis Mecenas après Pollion, il n'eût pas laissé de s'exprimer vicieusement; car un homme qui diroit, *Les Eglogues & les Géorgiques de Virgile ont été écrits en faveur de Pollion & de Mecenas*, choqueroit la bonne Logique (74), & les loix de notre Grammaire. Cette Proposition signifie que chacun de ces deux Ouvrages fut écrit pour Pollion & pour Mecenas. Or cela est faux. Dans les Editions de Hollande on a mis que *les deux premiers Ouvrages sont pleins des louanges de Mecenas & de Pollion.* Cela ne guérit point les deux défauts que j'ai marquez, & en introduit un troisieme, puis qu'il est sûr qu'on ne loue point Mecenas dans les Eglogues, & qu'on ne parle de lui qu'en très-peu d'endroits des Géorgiques, toûjours fort succinctement, & quelquefois même sans aucune louange. Néanmoins il seroit permis de dire que ce Poëme fut composé en sa faveur; car il lui est dédié: c'est à lui que l'Auteur s'adresse au commencement du prémier & du dernier Livre, & en quelques autres lieux. Pour ce qui est des Eglogues, je ne nie pas que Pollion n'y soit loüé; mais comme bien d'autres y ont bonne part à l'encens, il n'eût point falu réduire à un ce que Donat avoit répandu sur quatre personnes (75); & j'aurois mieux aimé dire comme il a fait, qu'elles furent composées par le conseil de Pollion (76). J'avois dit dans la prémiere Edition que Donat aiant fait durer douze ans la composition de l'Enéïde, Mr. Moreri ne devoit pas débiter qu'on *y travailla onze ans*: mais je renonce aujourd'hui à cette censure; car il y a plusieurs Editions qui portent *annis undecim*, & non pas *annis duodecim* comme la mienne qui est le Virgile *Variorum* imprimé à Leide l'an 1680 (77). II. Virgile ne mourut point *en allant au devant d'Auguste qui revenoit de son voyage d'Orient.* Il alloit chercher dans la Grece & dans l'Asie une retraite pour y vaquer à polir son Enéïde, & en faisant ce voiage il rencontra Auguste à Athenes; Auguste, dis-je, qui revenoit de l'Orient. Cette rencontre le détermina à s'en retourner en Italie avec l'Empereur; mais la maladie qui lui survint, comme il alloit faire à Megare un voiage de curiosité, s'étant augmentée dans le trajet, il arriva à Brundusium en un si mauvais état, qu'il y mourut dans peu de jours. Voilà comment on conte la chose dans sa Vie. III. Puis que selon Moreri il nâquit l'an 684 de Rome, & qu'il mourut l'an 735, il ne pouvoit pas avoir cinquante-deux ans. Cette faute de Mr. Moreri est dans la Vie de Virgile. On y marque le jour & les Consulats de sa naissance & de sa mort. Ces deux intervalles ne remplissent pas tout-à-fait cinquante & un ans, & néanmoins Donat supose que Virgile s'en alla en Grece à l'âge de cinquante-deux ans. IV. Ces paroles, *en mourant il avoit ordonné qu'on brûlât son Enéïde; mais Auguste conserva cet admirable Poëme, & il commanda à Tucca & à Varius de le corriger*, sont bien trompeuses, & il est bien nécessaire qu'on les rectifie. Voici le fait. Virgile, sentant croître son mal, demanda avec instance ses Manuscrits afin de jetter au feu l'Enéïde; & parce qu'on n'eut point la complaisance de les lui aporter, il ordonna par son Testament qu'on la brûlât comme un Ouvrage imparfait. Tucca & Varius lui représentérent qu'Auguste ne le permettroit pas. Là-dessus Virgile leur légua ses Ecrits, à condition qu'ils n'y ajoûteroient rien, & qu'ils laisseroient à demi faits les Vers qu'ils y trouveroient en cet état. *Cum gravari morbo sese sentiret, scrinia sæpe & magna instantia petivit, crematurus Æneida: quibus negatis, testamento comburi jussit, ut rem inemendatam imperfectamque. Verum Tucca & Varius monuerunt, id Augustum non permissurum. Tunc eidem Vario, ac simul Tuccæ, scripta sub ea conditione legavit, ne quid adderent quod à se editum non esset, & versus etiam imperfectos, si qui erant, relinquerent* (78). Ainsi Auguste ne fut la cause de la conservation de ce Poëme, qu'entant que l'Auteur désista de son dessein, lors qu'il aprit que ce Prince n'en permettroit pas l'exécution. Il est glorieux à ce grand Monarque d'avoir fait paroître qu'il s'intéresseroit à cela bien sérieusement, & d'avoir eu soin que Varius remplit ponctuellement la condition sous laquelle le Manuscrit lui avoit été légué (79). Que dirai-je des Vers que cet Empereur composa, sur le desir qu'avoit eu Virgile de brûler ce bel Ouvrage? On n'en trouve qu'un petit Fragment (80). Que dirai-je encore de l'ardeur avec laquelle il demandoit durant les expéditions les plus difficiles, que l'Auteur lui envoiât jusques aux prémiers linéamens de son Poëme? *Augustus cum tum forte expeditione Cantabrica abesset, & supplicibus atque minacibus per jocum literis efflagitaret, ut sibi de Æneïde, ut ipsius verba sunt, vel prima carminis hypographa, vel quodlibet colon mitteret, negavit se facturum Virgilius: cui tamen multo post, perfecta demum materia, treis omnino libros recitavit: secundum videlicet, quartum, & sextum* (81). J'ai parlé ailleurs (82) de l'effet que produisit la récitation du VI Livre. Il étoit dû ce grand effet, & à la beauté des Vers, & à l'art de lire que l'Auteur possédoit en perfection. Lisez les paroles où nous aprenons qu'il lut à Auguste ses Géorgiques: *Georgica, reverso ab Actiaca victoria Augusto, atque reficiendarum virium causa Atellæ commoranti, per continuum quatriduum legit, suscipiente Mæcenate legendi vicem, quoties interpellaretur ipse vocis offensione. Pronunciabat autem maxima cum suavitate, & lenociniis miris. Seneca tradidit, Julium Montanum poëtam solitum dicere involaturum se quadam Virgilio, si vocem posset, & os, & hypocrisim: eosdem enim versus eo pronunciante, bene sonare: sine illo, inarescere, quasi mutos* (83). On ne sauroit rendre un meilleur office à une Piece de Poësie, que de la bien lire: cela fait évanouïr plusieurs défauts (84), & il n'y a point de si bon Poëme qu'un mauvais Lecteur ne puisse gâter (85). Quand l'Auteur d'une Comédie la va lire à la troupe de Comédiens, avec qui il a dessein d'entrer en traité, malheur à lui s'il récite mal. C'est ce que Mr. Chappuzeau observe dans son Théatre François. Que Virgile étoit donc heureux d'avoir tout ensemble le talent de composer de beaux Vers, & celui de les bien lire! Mr. Corneille ne lui ressembloit qu'en partie (86). Mais revenons à Mr. Moreri. Sa V faute est d'avoir dit qu'Auguste ordonna que l'on ôtât de l'Enéïde *ce qui y seroit de superflu sans y rien ajoûter.* Est-ce entendre le *summatim emendavit* dont se sert Donat? Corriger un Livre en quelques endroits, & à l'égard de peu de choses, ne signifie-t-il qu'en ôter le superflu? Ne peut-il pas signifier qu'on met des mots à la place de quelques autres? VI. Le *Virgile, Romain, Poëte Comique*, est une marque que Mr. Moreri copioit aveuglément. Il avoit lû dans Vossius *Trajani temporibus fuit Virgilius Romanus, Poëta Comicus* (87), & sans se défier de rien il s'imagina que c'étoit le nom véritable de ce Poëte; mais s'il avoit consulté les Originaux, il auroit apris que Pline le jeune cité par Vossius parle d'un *Verginius*, ou *Virginius*, & non pas d'un *Virgilius.* D'ailleurs *Romanus* ne devoit pas être traduit comme l'épithete de patrie, mais comme un nom de famille. Mr. Huet a observé cette méprise de Vossius, dans le Giraldi, & dans Glandorp: *Hæc autem nomina duo sæpe confundi indicat Virginii Romani Poëtæ Comici Plinio in epistolis memorati nomen, qui à Lilio Giraldo, Glandorpio, & Vossio Virgilius appellatur* (88). Mr. Cousin s'est un peu mépris sur ce passage de Mr. l'Evêque d'Avranches. *Il ne faut pas s'étonner*, dit-il (89), *que ces deux noms ayent esté confondus, puisque plusieurs Sçavans de ces derniers siecles ont appellé Virginius Romanus un certain Poëte Comique, que Pline appellé Virgilius Romanus dans ses Epîtres.* Je ne puis finir sans observer, que lors que Pline le jeune fait l'éloge de ce Virginius Romanus, il nous aprend que la maladie que nous voions aujourd'hui dans les esprits, se voioit à Rome; car il déclare qu'il n'est point de ceux qui méprisent le tems pré-

(74) *Elle nous aprend que dans les Propositions composées & copulatives, tous les attributs doivent convenir au sujet. Voiez l'Art de penser, II Partie, Chap. IX, où néanmoins on a oublié de raisonner sur un exemple tel que celui-ci.*

(75) *Cum res Romanas inchoasset, offensus materia & nominum asperitate, ad Bucolica transiit, maxime ut Asinium Pollionem, Alphenum Varum, & Cornelium Gallum celebraret, quia in distributione agrorum, qui post Philippensem victoriam veteranis, triumvirorum jussu, trans Padum dividebantur, indemnem se præstitissent.* Donatus, in Vita Virgilii.

(76) *Bucolica triennio Asinii Pollionis suasu perfecit.* Idem, ibid.

(77) *Il y en a plusieurs autres qui ont* duodecim.

(78) Donat, in Vita Virgilii.

(79) *Nihil igitur auctore Augusto Varius addidit, quod & Maro præceperat, sed summatim emendavit, ut qui versus etiam imperfectos, si qui erant, reliquerit.* Idem, ibid.

(80) *Il est dans la Vie de Virgile.*

(81) Donat, in Vita Virgilii.

(82) *Dans l'Article* OCTAVIE, *Rem.* (*C*).

(83) *Idem* Donatus, in Vita Virgilii.

(84) *Voiez* Pline, Epist. XV *Libri III.*

(85) *A cela se raporte cette* Epigramme *de* Martial *la* XXXIX *du I Livre.* Quem recitas meus est, o Fidentine, libellus; Sed male cum recitas, incipit esse tuus.

(86) *Voiez le* Menagiana, *pag.* 303, 304, *de la 1 Edit. de Hollande.*

(87) Vossius de Poëtis Latinis, *pag.* 51.

(88) Petrus Daniel Huetius. Alnet. Quæst. *Libr. II, Cap. XV, pag.* 239 *Edit. Lips.* 1692.

(89) Journal des Savans *du* 11 *Sept.* 1690, *pag.* 642 *Edit. de Hollande.*

Je n'ai point voulu faire mention d'un certain peuplier, que l'on apelloit l'Arbre de Virgile. On l'avoit planté, selon la coutume du païs, dès que sa mere fut acouchée de lui, & on le vit croître si promptement, qu'il égala en peu d'années les peupliers beaucoup plus vieux. Les femmes enceintes & les accouchées en firent un objet de Religion (*f*).

On peut compter à coup sûr, parmi les folies de Caligula, le mépris & la haine qu'il fit paroître pour Virgile, dont il tâcha de faire ôter de toutes les Bibliotheques les Ecrits & le Portrait (*g*). Il eut l'audace de dire que c'étoit un homme sans esprit, & sans savoir (*h*). L'Empereur Alexandre Severe en jugea bien autrement; il l'apelloit le Platon des Poëtes, & il en mit le Portrait avec celui de Ciceron dans la Chapelle où il avoit donné place à Achille & aux grans hommes (*i*). Le Grammairien Cæcilius fut le prémier qui fit des Leçons sur les Poësies de Virgile dont il étoit contemporain (*k*).

(*f*) *Accessit aliud præsagium: siquidem virga populea, more regionis in puerperiis eodem statim loco depacta, ita brevi coaluit, ut multo ante satas populos adæquârit. Quæ arbor Virgilii ex eo dicta atque consecrata est; summa gravidarum & fetarum religione, suscipientium ibi & solventium vota.* Donatus, *in* Vita Virgilii, *init.* (*g*) Suetonius, *in* Calig. *Cap. XXXIV.* (*h*) *Nullius ingenii minimæque doctrinæ.* Id. ib.
(*i*) Lampridius, *in* Alex. Severo, *Cap. XXXI, pag. m.* 936. (*k*) Sucton. de illustr. Gramm. *Cap. XVI.*

présent; & qui n'admirent que les Anciens: *Sum ex iis, qui mirer antiquos: non tamen, ut quidam, temporum nostrorum ingenia despicio. Neque enim quasi lassa & effœta natura, ut nihil jam laudabile pariat. Atque adeo nuper audii Verginium Romanum paucis legentem comœdiam, ad exemplar veteris comœdiæ scriptam, tam bene, ut esse quandoque possit exemplar* (90).

(90) Plinius, Epist. XXI *Libri VI, pag.* 319 *Edit. Cellarii Lipsiæ* 1693.

Le passage, que l'on a vu ci-dessus (91) touchant la lecture des Géorgiques faite à Auguste, a besoin d'un correctif. Ce Prince après la Bataille d'Actium l'an de Rome 724 retourna en Italie, & rencontra le Sénat à Brundusium. Il s'arrêta là vingt-sept jours selon Suetone, ou trente selon Dion Cassius, & puis s'en alla en Asie, où il passa tout l'hiver aux préparatifs de l'Expédition d'Egypte. Il n'est donc pas vrai qu'à son retour de la guerre d'Actium, on lui ait lu dans Atella (92) les Géorgiques de notre Poëte. S'il les entendit lire dans ce lieu-là, ce fut après la guerre d'Egypte, & non pas lors qu'il repassa en Italie après la Bataille d'Actium (93). J'emprunte cette Remarque du Pere la Rue. Je pourrois alléguer une autre raison, qui est que Virgile observe à la fin des Géorgiques qu'il composoit cet Ouvrage pendant qu'Auguste faisoit la guerre en Orient; mais on me pourroit répondre, que ce Poëme lui aiant coûté sept années (94), rien n'empêche qu'il n'en ait pu lire une partie avant qu'Auguste allât attaquer son ennemi sur les bords du Nil.

(91) *Citation* (83).

(92) *Ville de la Campanie.*

(93) *Tiré de la Vie de Virgile composée par le Pere La Rue. Elle est au devant du* Virgile in usum Delphini. *Monsr.* Des Maizeaux *m'a averti que ce Jésuite a fait cette Observation.*

(94) *Georgica septennio Neapoli . . . . . confecit.* Donatus, *in* Vita Virgilii.

VIRGILE, Evêque de Saltzbourg au VIII Siecle. Monsr. Moreri en parle, mais sans toucher à une chose qui méritoit d'être raportée. Il n'a rien dit des persécutions que ce Prélat essuia pour avoir cru des Antipodes (*A*). On en fait la guerre à la Cour de Rome: les flateurs des

(*A*) *Il n'a rien dit des persécutions . . . . pour avoir cru des Antipodes.*] A peine eut-il débité cette Doctrine, qu'on l'accusa de soutenir qu'il y avoit un autre monde, & d'autres hommes au dessous de nous, un autre soleil, une autre lune. Boniface Archevêque de Maience prit feu là-dessus, & traita d'impies ces opinions. Il censura Virgile publiquement, & lui fit signifier en qualité de Légat du Pape, de ne plus corrompre par de telles rêveries la pureté de la Doctrine Chrétienne: *Hoc ita acceptum est, quasi Virgilius alium mundum, alios sub terrâ homines, alium denique solem, atque aliam lunam esse assereret. Bonifacius hæc velut impia, & Philosophiæ divinæ repugnantia refutat, Virgilium publicè, privatim arguit, ad recantandum has nænias provocat, efflagitatque jure suo ut Legatus Germaniæ, ne ille hujusmodi deliramentis sinceram & simplicem Christi sapientiam polluat atque contaminet* (1). Virgile, indigné d'un tel afront, s'en plaignit à Utilon Duc de Baviere dont il étoit fort aimé, & l'irrita contra Boniface. Celui-ci porta ses plaintes à la Cour de Rome; il écrivit au Pape en des termes qui lui rendirent suspecte la foi de Virgile. Le Pape envoia des Députez au Duc de Baviere, & lui écrivit que son intention étoit que si Virgile étoit Prêtre, on le dégradât du Sacerdoce, & qu'on l'envoiât à Rome pour y rendre compte de sa conduite. *Ipse* (Zacharias Pontifex Maximus) *Legatos cum mandatis & litteris ad Utilonem ire jubet, partes suas Bonifacio commendat. Virgilium Philosophum* (*si Sacerdos sit*, inquit, *nescio*) *ab templo Dei & Ecclesiâ depellito, Sacerdotio in Concilio abdicato si illam perversam doctrinam fuerit confessus. . . . Insuper regulo Boiorum denuntiatum est, ut Virgilium Romam mittat, ubi Virgilius rationem reddat, ac à Pontifice Rom. examine comprobetur* (2). Voilà tout ce que l'on fait de cette affaire: on n'en trouve point les suites dans les Annales. On ne peut donc excuser d'inexactitude une infinité de gens, qui disent que le Pape Zacharie excommunia & déposa un Evêque (3), pour avoir osé enseigner que la terre est ronde, & habitée dans tout son contour. Kepler Auteur Catholique est de ceux-là: *Fuit quidem Virgilius Episcopus Saltsburgensis ab officio dejectus, quod antipodas esse esset ausus asserere* (4). Origan Auteur Protestant n'en a point dit davantage: *Qui sane Virgilium nostrum communi calculo damnarunt, à sacerdotio, templo & Ecclesia depulerunt* (5). Mais encore qu'on ne trouve point que les menaces du Pape aient été exécutées, on ne laisse pas de pouvoir dire qu'elles sont honteuses à sa mémoire, & plus encore à celle de Boniface. Il est certain que Zacharie ordonna qu'on lui envoiât Virgile, comme une personne accusée d'erreurs dangereuses: *Nos scribentes prædicto Duci* (Utiloni) *evocatorias de prænominato Virgilio mittimus litteras, ut nobis præsentatus & subtili indagatione requisitus, si erroneus fuerit inventus, canonicis decretis condemnetur: qui enim seminant dolores, metunt eos.* Ces paroles sont tirées de la Lettre qu'il écrivit à Boniface (6). On y trouve aussi celles que je vai copier. *De perversâ doctrinâ, quam contra Dominum & animam suam locutus est* (*quòd scilicet alius mundus, & alii homines sub terrâ sint, aliusque sol & luna*) *si convictus fuerit ita confiteri, hunc, accito Concilio, ab Ecclesiâ pelle, Sacerdotii honore privatum.* Vous voiez là qu'il ordonne qu'on l'excommunie, & qu'on le dégrade du Sacerdoce, si on le convainc par sa confession d'avoir enseigné qu'il y a un autre monde, & d'autres hommes sous la terre, un autre soleil & une autre lune. Je sai bien que la Doctrine pour laquelle il prétend qu'on le condamne n'est point la simple Doctrine des Antipodes; car celle-ci ne supose point qu'il y ait des astres diférens de ceux qui se levent sur notre horison: mais enfin cette Doctrine des Antipodes est visiblement l'une de celles qu'il juge dignes des punitions les plus rigoureuses du Droit Canon. N'est-ce pas une ignorance prodigieuse? n'est-ce pas un abus énorme de la puissance des clefs? Je veux croire que Boniface l'avoit surpris, & qu'il lui avoit représenté infidellement les opinions de Virgile. Ils étoient brouillez depuis quelque tems; la jalousie d'érudition & d'autorité les avoit commis ensemble: cela faisoit une perspective trompeuse pour les yeux de Boniface, à l'égard des opinions de Virgile. Et que sait-on même si Boniface ne donna point un mauvais tour à la chose, en y joignant plusieurs conséquences qu'il crut propres à faire peur (7)? Quelques-uns veulent qu'il se soit laissé tromper par de faux raports, & qu'il ait jugé des sentimens de Virgile, tout ce que des ignorans qui ne les comprenoient pas lui disoient. C'est la pensée charitable du docte Velserus. *Quod quidam conjectère*, dit-il (8), *non abnuerim: Virgilium de terræ specie acutiùs, quàm pro vulgi captu, disputasse, globosam esse, & vivere è contrariâ parte, qui adversis vestigiis contra nostra vestigia, quos antipodas vocemus, hos perinde ac nos sole & lunâ lustrari. Ea ignoratione audientium perperàm accepta detortaque, longè alio sensu ad Bonifacium perlata, offensionum præbuisse sementem.* Mais cela ne disculpe point cet Archevêque; son ignorance, sa précipitation, sa témérité à déférer à la Cour de Rome les innocens, sont toûjours des faits qu'on ne peut nier. Velserus, n'aiant trouvé nulles traces de la suite de cette affaire, croit que Virgile éclaircit de telle sorte ses opinions, qu'il les fit paroître raisonnables, & qu'il se reconcilia avec son Accusateur. (9) *Disceptationis exitum non comperio. Fit verisimile, aut purgasse se Virgilium Pontifici, sive coràm, sive per litteras: aut cognitis invidorum utrimque fraudibus . . . . ultrò, quod inter bonos solet, in gratiam esse reditum. Sanè Bonifacius toto deinde septennio* (10) *superfuit, neque istius tamen dissensionis præterea vestigium apparet.* Prenez garde, je vous prie, que Velserus fait tout ce qu'il peut pour sauver l'honneur du Pape, & celui de ces deux Saints (11): cependant il n'ose pas affirmer que la concorde fut rétablie, il déclare qu'il ne fait quelle fut l'issue de cette Querelle, mais qu'il trouve vraisemblable que Virgile fit sa paix avec Zacharie, & avec son Délateur. Aparemment, dit-il, on découvrit la malignité de ceux qui entretenoient la discorde par leurs faux raports. Il est permis de conjecturer dans des choses incertaines; ainsi l'on n'a rien à dire contre Velser: mais il n'est pas juste d'y faire le décisif; on a donc lieu de murmurer contre l'Historiographe de Savoie, qui affirme que *par la prudence du Pape & la sagesse d'Utilon les auteurs de la calomnie furent decouverts, & les saints Hommes qui n'étoient pas capables de haine lierent une amitié plus étroite qu'auparavant* (12). Cet Historien n'est pas le seul qui en use de la sorte: une infinité d'Auteurs lui ressemblent; ils convertissent en affirmation les conjectures qu'ils lisent; ils font comme ces Nouvellistes hableurs, qui aiant lu dans une Gazette qu'on se prépare à quelque siege, ou au pas-sage

(1) Aventinus, Annal. Boiorum, *Libro III.*

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Il paroit par la narration d'Aventin, qu'il ne l'etoit pas encore.*

(4) Keplerus, *Epist. ante Librum IV* Epitom.

(5) Origanus, Epist. ad Elect. Brandenb.

(6) *Voiez* Baronius, *Tom. IX, ad ann.* 748.

(7) *Comme d'enseigner que tous les hommes ne viennent point d'Adam, que Jesus Christ n'est pas mort pour tous les hommes, &c.*

(8) Marcus Velserus, *Libr. V* Rerum Boicarum.

(9) *Idem* Velserus, *ibid.*

(10) *Concluez de là que cette Dispute tombe sur l'an 748; car on met la mort de Boniface à l'an 755.*

(11) *C'est la qualité qu'on donne à Boniface & à Virgile.*

(12) Blanc, Histoire de Baviere, *Tom. I, pag.* 123.

des Papes éludent cela autant qu'il leur eſt poſſible; mais ils ne ſauroient éviter que l'on n'en conclue l'ignorance craſſe de ce Siecle-là.

ſage d'une riviere, débitent au bout d'une heure qu'une telle place eſt inveſtie, & qu'on eſt déjà campé au delà de la riviere. Les Hiſtoriens qui ont vêcu dans les ſiecles d'ignorance étoient peut-être plus hardis à cet égard que ceux d'aujourd'hui; & ſi cela eſt, combien de menſonges nous font-ils croire? Combien fortifient-ils le Pyrrhoniſme Hiſtorique qui s'augmente tous les jours (13)?

(13) *Je viens de lire deux* Diſſertations du *Pere* Daniel, *qui accuſent de menſonge preſque tout ce qu'on raporte des Rois de France avant Clovis.*

VIRGILE, ou VERGILE (POLYDORE) nâquit à Urbin en Italie au XV Siecle. Il ne manquoit ni d'Eſprit ni d'Erudition. Je croi que ſon prémier Livre fut un Recueil de Proverbes qu'il publia en 1498. Perſonne encore entre les Modernes n'avoit donné aucun Livre de cette nature; c'eſt pourquoi il ſe vanta d'avoir précédé Eraſme, & il lui fit même des reproches bien deſobligeans (*A*). Son ſecond Ouvrage fut celui qui traite des Inventeurs des Choſes; il le publia l'an 1499 (*B*). Il fut envoié en Angleterre au commencement du XVI Siecle (*a*) pour y lever le Tribut que l'on nommoit *Denier de ſaint Pierre.* Il ſe rendit ſi recommandable en ce païs-là, & il s'y plut de telle ſorte, qu'aiant obtenu la Dignité d'Archidiacre de l'Egliſe cathédrale de Wals (*b*), il réſolut de paſſer toute ſa vie dans l'Angleterre, & il renonça à la Charge d'Exacteur de ce Tribut. Il entreprit un Ouvrage conſidérable, & auquel il travailla pluſieurs années. Ce fut une Hiſtoire d'Angleterre. Il la dédia en 1533 à Henri VIII. Les Anglois n'en font pas grand cas (*C*). Il avoit mis la derniere main à ſon Traité des Prodiges l'an 1526 (*D*). Il n'étoit pas bon Papiſte en toutes choſes (*E*); & il ne ſe dégoûta point

(*a*) *Voiez la Remarque* (*I*).

(*b*) *Voiez la Remarque* (*E*).

(*A*) *Il ſe vanta d'avoir précédé Eraſme, & il lui fit même des reproches bien deſobligeans.*] Je trouve dans l'Epitre Dédicatoire de ſon Ouvrage *de Inventoribus Rerum*, qu'il déclare que tant par raport à ce ſujet-là, que par raport aux Proverbes, il avoit fraié le chemin à tous les Auteurs. *Non inficior . . . . quin poſſit quiſpiam de hac re, velut de proverbiis, quorum libellum proximo anno Guidoni principi, Urbini Duci inſcripſimus, copioſius tradere. Verum quicunque hoc vel illud poſthac ingredietur iter, quia nos primi ſtadium cucurrimus, is fortaſſe noſtra veſtigia ſequi non gravabitur* (1). Si vous liſez les Lettres d'Eraſme, vous aprendrez que Polydore Virgile lui dit bien des duretez dans la Préface d'une nouvelle Edition de ſes Proverbes: il l'accuſa de vanité, & d'envie (2), il le traita de Plagiaire (3), & il trouva fort mauvais qu'on n'eût fait aucune mention de ſon Livre dans la Préface de la prémiere Edition de celui d'Eraſme. Il prétendit qu'on avoit voulu uſurper ſa gloire. *Ubinam eſt iſta veritas quam in præfatione, ſcribis procul eminere? quaque fretus boni conſulis quod ego callidus diſſimulator conatus ſim in gloria tua poſſeſſionem irrepere* (4)? Eraſme ſe juſtifia très-bien dans la Lettre qu'il lui écrivit au mois de Décembre 1521 (5). Voiez auſſi ſa XII Lettre du I Livre, à la page 50. Il fit une choſe qui lui eſt trop glorieuſe pour ne devoir pas être raportée. C'eſt un beau modele à propoſer à tous les Auteurs. Le Libraire de Bâle, qui vouloit reimprimer le Livre de Polydore, avoit réſolu d'en ſuprimer la Préface, à cauſe qu'elle étoit injurieuſe à Eraſme. Mais celui-ci n'y voulut pas conſentir, & lui ordonna de n'en retrancher quoi que ce fût. *Vel hinc colligas licet, quàm non fuerimus iniqui tuo libro.* Frobenium, *ut dictum eſt, abhorrentem ab editione perpuli. Præfationem tuam, quâ me ſuggillas, ad me miſerant, velut execrandam. Remiſi juſſique, ut bonâ fide, ſicut abs te fuerat deſcripta, excuderetur: deleverat mentionem* Lei, *quam tu de illo ſanè quam honorificam facis. Juſſi ut reponerent. Utrum hæc ſunt faventis an non* (6)? Deux ans après il conſeilla à l'Auteur même de la corriger, afin qu'il ne parût pas qu'il y eût entre eux quelque jalouſie. *Mihi videris conſultè facturus, ſi primam illam præfationem totam retexas. Primum faciet hoc ad operis commendationem ob novitatem. Deinde faciet ad opinionem utriuſque noſtrum, quod inſunt in illa priore quædam, quibus ego quidem non offendor, ſed tamen ſuſpitionem præbent eruditis alicujus inter nos æmulationis* (7). Il n'y a rien contre Eraſme dans mon Edition de ce Traité des Proverbes (8). Cette petite Querelle ne rompit point le fil de leur amitié. Voiez la Lettre qu'Eraſme lui écrivit l'an 1526 (9). Notez que Polydore Virgile lui avoit donné autrefois dequoi acheter un cheval (10). Notez auſſi qu'il lui dédia la Traduction d'un Ouvrage de ſaint Chryſoſtome l'an 1528 (11).

(B) *Il le publia l'an* 1499.] Uſons ici d'une diſtinction que Voſſius n'a point emploiée: il a dit que cet Ouvrage de Polydore Virgile comprend VIII Livres qui furent prémiérement imprimez l'an 1499 (12). Cela n'eſt point exact. L'Auteur ne donna d'abord que trois Livres, dont l'Epitre Dédicatoire eſt datée de cette année-là (*α*). Il en ajoûta cinq autres l'an 1517, & les dédia (13) à Jean Matthieu Virgile ſon frere Profeſſeur en Philoſophie à Padoue. Ainſi Mr. Pope Blount ſe trompe quand il dit que l'on imprima ces VIII Livres à Strasbourg *in* 4 l'an 1509 (14). Mr. Moreri a commis la même faute que Voſſius.

§ (*α*) Ces trois Livres furent traduits ſéparément, & imprimez *in* 8. à Paris, l'an 1544. REM. CRIT.

(*C*) *Les Anglois n'en font pas grand cas.*] Voici ce qu'en dit Henri Savil. *Polydorus, ut homo Italus, & in rebus noſtris Hoſpes, & (quod caput eſt) neque in Republicâ verſatus, nec magni alioqui, vel judicii, vel ingenii; pauca ex multis delibans, & falſa plerumque pro veris amplexus, Hiſtoriam nobis reliquit, cùm cætera mendoſam, tum exiliter ſanè, & jejune conſcriptam* (15). Un autre Ecrivain du même païs le traite de malin calomniateur, *nominis Britannici gloriam non ſolum obfuſcare, ſed etiam Britannos ipſos mendaciſſimis ſuis calumniis infamare totis viribus conatur* (16). Voici une plainte d'une toute autre nature; Paul Jove remarque que les François & les Ecoſſois ſe plaignent que Polydore Virgile a trop flaté la Nation Angloiſe. *Conſcripſit Hiſtorias rerum Britannicarum, ea fide ut Scotis, & Gallis ſæpe reclamantibus, alieno potius arbitrio, quàm ſuo intexuiſſe multa in gratiam gentis exiſtimetur, quòd in recenſendis minorum Ducum nominibus, tanquam gloriæ avidis plurimum indulſerit* (17). Jean Leland a critiqué pluſieurs fautes de Polydore Virgile, comme Voſſius le remarque (18).

(*D*) *Son Traité des Prodiges.*] Ce ſont des Dialogues où il combat fortement les Divinations. Voici un morceau de ſa Préface datée de Londres l'an 1526. *Cujus* (Chriſti) *ipſe quoque doctrina inſtructus confidenter veni in certamen cum ariolis, auguribus, haruſpicibus, vatibus, ſortilegis, quos partim divinis, partim naturalibus debilitatos imo atque adeo devictos rationibus, jacere cum ſuis peſtiferis artibus, videre jam licebit* (19). C'eſt donc un Ouvrage bien diférent de celui de Julius Obſequens augmenté par Lycoſthenes. On parle d'une Edition de Londres 1526 (20): mais Geſner ne l'a point conue; il ne fait mention que de celle de Bâle chez Bebelius 1531. J'ai l'Edition de Bâle 1545 *in* 8 *per Mich. Iſingrinum.* Elle eſt précédée de trois autres Traitez de Polydore Virgile (21) dont l'Epitre Dédicatoire eſt datée de Londres 1543. C'eſt lui qui l'a faite.

(*E*) *Il n'étoit pas bon Papiſte en toutes choſes.*] Il aprouvoit le mariage des Eccléſiaſtiques, & il condamnoit le ſervice des Images. Raportons un peu au long ce que Jean Balée dit de lui, cela nous fournit une preuve que j'ai promiſe (22). *Ob inſignem in omni bonarum literarum genere eruditionem, Wellenſis Eccleſiæ Archidiaconus* (23) *poſtmodum factus, priori Officio Pontifici reſignato, conſtituit Romam non repetere, ſed deinceps in noſtrâ permanere Inſulâ. Et licet in plerisque ſcriptis ſuis veræ Religioni ſuperſtitionem prætulerit, piè nihilominus Chriſtianorum Miniſtrorum conjugia defendebat, piéque ſtatuarum cultum damnabat, cum quibusdam aliis Romanenſium Rabbinorum impoſturis. Quod antiquitati Britannicæ in Anglorum Hiſtoriâ, quàm par eſt, iniquior ſit, ex veterum illius Gentis Chronicorum & Hiſtoriarum ignoratione provenit. Quòd præterea Reges aliquot ab impietate pios, & alios è diverſo ab ipſâ æquitate iniquos etiam promulgaverit, communi ante agnitam veritatem per Dei verbum, errori ac cæcitati imputandum eſſe judico. . . . . Erat certè Polydorus ob erudita illa de Rerum Inventoribus, Sacrorum Ritibus & Prodigiis Opuſcula, ab ipſis etiam piis ſuſpiciendus* (24). Le Traité *de Inventoribus Rerum* contient pluſieurs choſes qui ont dépleu à l'Inquiſition: c'eſt pourquoi elle n'aprouve que l'Edition que Gregoire treize en fit faire à Rome l'an 1576, qui fut repurgée de tout ce qui ne plaiſoit pas aux Inquiſiteurs. Quant aux autres Editions on ordonna d'y effacer beaucoup de paſſages (25). L'Index Eſpagnol veut qu'on retranche nommément la Réfléxion que Polydore Virgile avoit faite, ſur ce que ſaint Pierre ne voulut pas que Corneille le Centenier lui baiſât les pieds. Cette réfléxion contient effectivement une Cenſure aſſez forte de l'orgueil des Eccléſiaſtiques, la voici: *Pater manſuetudinis plenus id fieri non eſt paſſus, qui elevans eum ſibi ad pedes jacentem, dixit: Surge, & ego ipſe homo ſum. O vocem memorabilem, atque ſalutarem, ſi bene multi hodie ſeſe quoque homines tantum eſſe perpenderent, qui propterea quòd ſacerdotio præditi ſint, planè ſe reliquorum mortalium, longè poſt hominum memoriam imperioſiſſimos dominos præbent, non communes patres, uti fieri deberet* (26). Mais l'Au-

(1) Polyd. Vergilius, *Epiſt. Dedic. Libri* de Inventor. Rerum. *Elle eſt datée d'Urbin le 5 d'Août* 1499.

(2) *Inclementius eſt etiam quod hujus argumenti primum apud Latinos tractati lautem ſic tibi vendicas, ut mihi coneris cenodoxias ſimul & livoris ſuſpicionem impingere.* Eraſmus, Epiſt. III *Libri XVII, pag.* 748. *Nous verrons dans la Remarque* (*L*), *les paroles mêmes de* Polydore Virgile.

(3) *Priusquam hac præfatione inſimulares... livoris ſimul & plagii.* Idem, ibid. *pag.* 749.

(4) *Idem, ibid.*

(5) *C'eſt celle que je viens de citer.*

(6) Eraſm. Epiſt. III *Libri XVII.*

(7) *Idem,* Epiſt. XLV *Libri XX, pag.* 1007.

(8) *Elle eſt de Bâle* 1541 in 8, *ſur la* 4 *réviſion de l'Auteur.*

(9) *C'eſt la XXV du XXI Livre.*

(10) *Idem,* Epiſt XXV *Libri XXI, pag* 1093.

(11) *Idem opuſculum* (Chryſoſtomi Monachum) *in Anglia vertit Virgilius Polydorus ſatis feliciter, mihi dicatum. Excuſum eſt autem Lutetiæ.* Eraſm Epiſt. XIV *Libri XXV, pag.* 1354

(12) Voſſius, de Hiſt. Latinis, *pag.* 678.

(13) *Cette Epitre Dédicatoire eſt datée de Londres le 5 de Décembre* 1517.

(14) Pope Blount, Cenſ. Author. *pag.* 452.

(15) Henricus Savilius, *Præfat. ad* Rerum Anglicar. Scriptores, *apud* Pope Blount, Cenſ. Author. *p.* 451.

(16) Humfred. Lhoyd. *in* Deſcript. Angliæ, *apud* Pope Blount, *ibid. pag.* 452.

(17) Paulus Jovius, Elog. *Cap. CXXXV, pag.* 279.

(18) Voſſius, de Hiſtor. Latin. *pag.* 679.

(19) Polyd. Vergilius, *Præfat. ad Franciſcum Mariam Urbini Ducem.*

(20) Voſſius, de Hiſtor Latin. *pag.* 678.

(21) De Patientia & ejus fructu Libri II; de Vita perfecta Liber I, de Veritate & Mendacio Lib. I.

(22) *A la marge du Corps de cet Article.*

(23) *Ces paroles de* Paul Jove, Elogior. *Capite CXXXV, pag.* 279. Is ab Henrico Rege fortunis adauctus flamenque Londini creatus, *ſont trompeuſes: elles portent à croire qu'il fut Chanoine de Londres.*

(24) Joan. Balæus, de Scriptor. Britann. *Centur. XIII, apud* Pope Blount, Cenſura Authorum, *pag.* 451.

(25) *Voiez l'*Index Librorum prohibit. & expurg *pag* 850 *& ſeq.* 1667 *in folio.*

(26) Polyd. Vergilius de Inventor. Rerum, *Libr. IV, Cap. XIII, pag m.* 290

point de l'Angleterre lors que les afaires de la Religion y furent changées sous Henri VIII & sous Edouard. Il ne souhaita d'en sortir l'an 1550, qu'à cause que sa vieillesse demandoit un climat plus chaud, & plus méridional. Il obtint ce qu'il souhaitoit, & on le laissa joüir du revenu de ses Bénéfices pendant son absence (*F*). On dit qu'il mourut à Urbin (*c*), l'an 1555. On l'accuse d'avoir brûlé plusieurs Manuscrits afin d'empêcher qu'on ne reconût les fautes de son Histoire d'Angleterre (*G*). Elle a été imprimée plusieurs fois (*H*); & cela montre qu'en ce Siecle-là on étoit plus dupe qu'en celui-ci, ou plus ardent à l'étude: on a bien de la peine aujourd'hui à débiter une Edition des meilleurs Historiens *in folio*.

(*c*) Thevet, Elog. des Hommes illustres, *Tom. VII, p.* 309, 310. *Voiez la Remarque* (*E*) *vers la fin.*

Depuis la seconde Edition de ce Dictionaire, j'ai apris les particularitez suivantes. Cet Auteur fut si heureux dans son coup d'essai, qui étoit sa Collection de Proverbes, qu'il le vit sortir de dessous la presse trois ou quatre fois en fort peu de tems. Cette bonne fortune l'anima à une plus haute entreprise, qui fut celle de composer un Traité sur les Inventeurs des Choses. J'ai déjà dit qu'il le publia l'an 1499. Après cela il fut envoié en Angleterre par le Pape Alexandre VI, & aiant été prié par Henri VII de composer une Histoire de ce Païs-là, il y mit la main dès l'année 1505 (*I*). Il raconte lui-même ces choses dans une Epitre Dédicatoire qu'il écrit à JEAN

l'Auteur ne s'est point émancipé à l'égard des Papes; car au contraire il a loüé & justifié la possession où ils sont de faire baiser leurs pieds. Cependant il y a quelques Ecrivains qui le citent comme s'il l'avoit desaprouvée. „ Non „ possum, quin addam, quæ hac de re occurrunt apud „ *Polydorum Virgilium*, hominem Papistam, *de rerum invent: lib.* IV *cap.* 13. *Romani Pontifices*, inquit, *deosculandos pedes exhibendi morem à Christo se accepisse contendunt. At Christus non Magdalenæ osculandos pedes obtulit; sed sponte peccata fatentem, & suam misericordiam non solo amplexu genuum, ut ethnici, sed etiam osculo pedum implorantem, ejus consolandæ causâ admisit: hoc ipsum honoris genus alioquin non minus repudiaturus, etsi sibi re verâ debitum, quam appellationem Magistri boni. Sic quoque Petrus Cornelium centurionem ad genua procidentem manu sua sublevavit, SURGE, inquit, HOMO SUM TIBI SIMILIS: tantum abfuit ut osculandos pedes exhibuerit. Decipimur specie recti, & sæpe cum Caligula pedes protendimus, dum Christi humilitatem vel spernimus, vel fucato conservandæ Apostolicæ autoritatis* „ *titulo exornare laboramus* (27) ". C'est un Ministre Arminien qui cite de cette façon les paroles de Polydore Virgile, & cela après avoir assûré dans sa Préface, qu'excepté deux ou trois fois il a toûjours vérifié les passages qu'il raporte. Il faut que celui de Polydore Virgile soit l'un de ces deux ou trois; car il y a une diférence énorme entre ce qu'il a dit, & ce que le Ministre Arminien lui attribue. Consultez Mr. Crenius (28), qui a très-bien relevé cette méprise, & comparé ensemble les deux passages, celui que je viens de raporter, & celui qui est actuellement dans Polydore Virgile à l'Edition de Strasbourg 1606 *in* 8. J'ai consulté mon Edition qui est de Lion *apud heredes Seb. Gryphii* 1558 in 8, & j'y ai trouvé pécisément les mêmes paroles que Mr. Crenius allegue. J'ai consulté la Version Françoise de cet Ouvrage de Polydore Virgile publiée par François de Belleforest à Paris 1582; & j'ai vu qu'il s'étoit servi d'un Original tout-à-fait semblable à mon Edition Latine. Je ne saurois donc assez m'étonner de la prodigieuse dépravation qui s'est introduite dans les Citations de ce passage.

(27) Anton. Borre manf. Variar. Lect. *pag.* 267.

(28) Crenius Animadv. Philol. & Hist. *Parte I, pag.* 62 *& seq.*

Voici un Auteur qui assûre que Polydore Virgile mourut l'an 1562, & qu'au jugement de Lippoman le Traité *de Inventoribus Rerum* est un misérable Livre. *Mors etiam Polidori Virgilii contigit Suassæ* (†), *ubi natus erat. Multa scripsit, sed non omnes docti ea existimant. Imperitissimum vocat eum & vanitatis redarguit doctissimus Lindanus* (‡), *atque hominis hujus scripto, quod de rerum inventoribus finxit, nihil extare nostrâ ætate in lucem editum, pluribus, quod scateat magis, aut futilibus perfluat conjecturis* (29). Il est certain qu'il ne plaît pas aux bigots.

(†) *C'est la ville d'Urbin en la marche d'Ancone.*

(‡) *Panop. Euang. ser.* 6. 98.

(29) Petrus à Sancto Romualdo, *in* Continuatione Chronici Ademari, *pag.* 326.

(*E*) *Il ne souhaita d'en sortir l'an* 1550, *qu'à cause que sa vieillesse .... il obtint ce qu'il demandoit, &c......*] J'aprens ceci dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre: „ Polydore Virgile, aprés avoir passé prés de quarante ans en Angleterre, demanda la permission d'aller achever ses jours un peu plus proche du soleil: Il estoit fort vieux. Cette permission luy fut accordée, le 2 jour de Juin; & en considération des services, qu'on croyoit qu'il avoit rendus au public, par son Histoire, on luy permit de conserver, durant son absence, l'Archidiaconat de Wells, & la Prébende de Nonninton (30) ". Mr. de Larrey raporte la même chose (31); mais il fait une Observation marginale, qui nous aprend que *la Critique de Harmer* (32) *dit que ce ne fut qu'en* 1551 que Polydore Virgile se retira, & il ajoûte ceci: „ Peut-être qu'on eut „ aussi égard à la moderation qu'il avoit temoignée, dans la „ Reformation que Henri VIII avoit commencée, & qu'Edouard avoit poussée plus loin. Tout Italien qu'il étoit, „ il ne se trouva envelopé dans aucun party des defenseurs „ du siege de Rome, & souscrivit aux resolutions qui furent „ prises dans les Assemblées du Clergé, en faveur de la „ puissance Royale (33).

(30) Burnet, Hist. de la Réformation d'Anglet. *II Part. Livr. I, à l'ann.* 1550, *pag. m.* 374.

(31) De Larrey. Hist. d'Anglet. *Tom. I, pag.* 682, *à l'ann.* 1550.

(32) *C'est un Livre Anglois contre l'Histoire de la Réformation de Mr. Burnet.*

(33) De Larrey. Hist. d'Anglet. *Tom. I, pag.* 683.

Au reste, nous ferons voir ci-dessous (34) que l'on n'a pu dire qu'en 1550 il n'eut demeuré en Angleterre que près de quarante ans.

(34) *Dans la Remarq.* (*I*).

(*G*) *On l'accuse d'avoir brûlé plusieurs Manuscrits afin d'empêcher qu'on ne reconût les fautes de son Histoire d'Angleterre.*] On va voir là-dessus un petit détail: *Quem* (Polydorum) *ne aliquando intelligerentur errores, fama percrebuit, atque etiam cognitum & compertum certò est, tot historias nostras vetustas & Manuscriptas immani scelere igni commendasse, quot ne plaustrum quidem posset capere atque sustinere, arbitratus, ut credo, se ejus generis omnes solùm habuisse: aut veritus sibi vitio dari, quòd secutus legem jampridem librorum veterum castigatoribus datam (ut ipse de se ait in præfatione in Gildam) nonnulla resecuerit, quæ Scriptores prodiderunt. Supersunt tamen Deo volente quamplurimi omnis generis, & illis Polydori multò pleniores & perfectiores* (35). La Popeliniere nous va conter la même chose: je ne retrancherai rien de son Discours; car ce que j'en ôterois mérite d'être conu. „ Polidore Virgile, nâtif „ d'Urbin en Italie, appellé & appoincté par Henry 8 „ Roy d'Angleterre (36), pour remettre l'Histoire des „ Anglois en son vray jour, en dressa vingt six livres. „ plus recommandables pour ce qu'il ne reste presque plus „ aux Anglois d'Autheurs anciens ausquels on puisse avoir „ recours en cas de doute ou d'ignorance de chose notable, aiant, apres avoir achevé, fait brusler tous ceux „ que par ses amis & authorité du Roy il avoit peu recouvrer; que pour aucun bien dire, verité, soing, ny „ jugement qu'il y aye apporté. Ainsi parlent noz François de P. Æmile son voisin & contemporain: & plusieurs autres qui ont cherché pareille recommandation „ que Platon & Aristote firent, bruslans plusieurs de ceux „ desquels ils avoient tiré la chresme & quinte essence, „ pour en dresser les livres qu'on a depuis publié sous leurs „ noms (37). „

(35) Joh. Caius, de Antiquit. Cantab. *Libro I, pag.* 52, *apud* Pope Blount. Censur. Authorum *pag.* 451, 452.

(36) *Il ne fut pas apellé d'Italie par Henri VIII. Il y fut envoié par le Pape pour lever ce qu'on nommoit Denier de St. Pierre.*

(37) La Popeliniere, Hist. des Histoires *Livre IX, pag.* 485.

(*H*) *Elle a été imprimée plusieurs fois.*] J'ai déjà dit que la date de l'Epitre Dédicatoire est de l'an 1533 (38). Je ne doute pas que la prémiere Edition ne soit celle que Conrad Gesner a marquée, je veux dire celle de Bâle chez Bebelius 1534 *in folio*. L'Auteur revit son Ouvrage & le retoucha en bien des endroits pour la seconde Edition, qui est de l'an 1536. Je me sers de celle de Bâle *apud Mich. Isingrinium* 1556 *in folio*. Elle ne contient que XXVI Livres. Cependant je vois dans l'Epitome de Gesner (39), que cette Histoire, en XXVII Livres *ab auctore recogniti ad amussim expositi*, fut imprimée par Isingrinius, & enfin par Thomas Guerin *in folio* l'an 1570. Je voudrois que l'on eût marqué l'année de cette Edition d'Isingrinius; & je ne saurois comprendre qu'elle contienne XXVII Livres, puis que l'Edition que Thysius fit faire à Leide en 1649 (40) n'en contient que XXVI: car sans doute Thysius se régla sur la plus complete, & sur la meilleure de toutes les Editions précédentes. Quoi qu'il en soit, les XXVI Livres de cette Histoire finissent à la mort du Roi Henri VII, & c'est pourquoi je ne comprens guere l'Auteur qui accuse notre Virgile d'avoir falsifié ses Récits touchant le Regne de Henri VIII, afin de s'insinuer dans les bonnes graces de la Reine Marie. Il est sûr qu'il sortit de l'Angleterre avant qu'il y eût aucune aparence que Marie régneroit. Il est sûr que son Histoire imprimée à Bâle (41) un an après sa mort ne contient que XXVI Livres, qui ne s'étend que jusqu'à la mort de Henri septieme. Voilà ce qui fait que le passage que l'on va lire me semble obscur. *Maximè erravit Polydorus in describendis temporibus Henrici VIII, nam præter quòd linguæ nostratis prorsus ignarus, plurima eorum temporum nescire habuit necesse: plurima etiam, ut Mariæ Reginæ gratiam promptiùs demereri posset, scripsisse, non sine causâ perhibetur. Priorum verò temporum, eadem non est suspicio* (42). D'ailleurs, il est vraisemblable que Polydore Virgile ne demeura pas si long-tems à Londres, & cela fort occupé à dresser l'Histoire de l'Angleterre, sans aprendre l'Anglois. Au pis aller, il lui étoit plus facile de conoître le Regne de Henri VIII, que les Regnes précédens. Pourquoi donc veut-on qu'il ait été moins instruit sur ce Regne-là, que sur les autres?

(38) *Au Mois d'Août.*

(39) *A la page* 703.

(40) *Elle est in* 8.

(41) *C'est l'Edition de* 1556.

(42) Whear, de Meth. leg Histor. *Sect.* XXX, *apud* Pope Blount, Censura Authorum, *pag.* 451.

(*I*) *Après cela il fut envoié en Angleterre par le Pape Alexandre VI, & aiant été prié par Henri VII de composer une Histoire de ce Païs-là, il y mit la main dès l'année* 1505.] Tous ces faits se trouvent avec diverses particularitez dans les paroles que je vais copier. *Placuit is* (Commentariolus de Proverbiis) *sua præsertim novitate usque adeo, delectavitque usque adeo, ut brevi mox terque quaterque (sicuti Poëta ait) fuerit formis excusus. Hac levi aura (fateor ingenue) evectus, tum majus aggressus opus, de rerum inventoribus, negocium suscepi, naviterque minus mensibus novem,*

JEAN MATTHIEU VERGILE ſon frere (*K*). Il y dit auſſi qu'ANTOINE VERGILE ſon biſaieul, homme très-verſé dans la Médecine & dans l'Aſtrologie, avoit enſeigné la Philoſophie à Paris. Au reſte, comme les reproches qu'il fit à Eraſme ſont contenus dans une Epitre Dédicatoire qui a été retranchée de la plupart des Editions, je les raporterai ci-deſſous (*L*).

novem, confeci. Sic Polydorus ego primus apud Latinos, utriuſque rei argumentum attentavi, id quod in præfationibus unius & alterius operis affatim documus. Veni poſthac miſſu Alexandri ſexti Romani pontificis in Britanniam quæ nunc Anglia eſt, ut quæſturam pontificiam apud Anglos gererem. Ubi ne bonum ocium tererem, rogatu Henrici ejus appellationis ſeptimi Regis præſtantiſſimi, res ejus populi geſtas ſcripſi, in hiſtoriæque ſtilum redegi. Quod hercle opus duodecim annos ſub literatoria incude laboratum, obſtante fato, nondum abſolvere licuit (43). Ce paſſage ſe trouve à la tête de ſon Ouvrage *de Inventoribus Rerum* imprimé à Bâle l'an 1521 *in folio*, & c'eſt ainſi que l'Auteur parle à ſon frere. Sa Lettre eſt datée de Londres le 5 de Décembre 1517. Elle eſt au commencement du IV Livre du même Ouvrage dans pluſieurs autres Editions; mais le paſſage que j'ai cité ne s'y trouve point. C'eſt l'une des raiſons qui me devoient engager à le mettre ici. On ſera bien aiſe d'ailleurs d'y voir une preuve que ſi Polydore Virgile a demeuré en Angleterre juſqu'en 1550, ou juſqu'en 1551, il y a demeuré près de cinquante ans (44).

(43) Polyd. Vergilius, *Epiſt. Dedicat. Librorum* de Inventoribus Rerum, *ad Joan. Matthæum fratrem, Edit. Baſil.* 1521 in folio.

(44) *Corrigez donc ce qui a été cité dans la Remarque* (F).

(*K*) JEAN MATTHIEU VERGILE *ſon frere.*] C'étoit un homme docte & en Grec & en Latin. Il pratiqua la Médecine dans Ferrare, & puis il y enſeigna publiquement la Dialectique, après quoi il fut Profeſſeur en Philoſophie dans l'Univerſité de Padoue (45). Il étoit avant l'âge de trente ans bon Philoſophe, bon Médecin, & bon Orateur, & il joignoit à cela une extrême probité. C'eſt ſon frere qui le loue de la ſorte dans l'Epitre Dédicatoire dont j'ai déja fait mention : *Tibi negotium damus & juvandi tuo labore ſtudioſos, & nomini familiæ noſtræ conſulendi, cui propè uni ſeculi noſtri contigit ante ſextum ætatis luſtrum, cum tanta morum probitate, eſſe philoſopho, medico, ac oratori perfecto. Ex qua doctrinarum ſcintilla, tota jam Italia lucem maximam maturiſſime erupturam auguratur* (46). Ces paroles manquent dans la plupart des Editions.

(45) Polyd. Virgilii, *Epiſt. Dedic. ad Jo. Matthæum fratrem.*

(46) *Idem, ibid.*

(*L*) *Les reproches qu'il fit à Eraſme ... je les raporterai ci-deſſous.*] Ils ſont dans l'Epitre Liminaire de ſon Traité des Adages imprimé à Bâle chez Jean Froben l'an 1521 in *folio*. Cette Epitre eſt adreſſée à un Sécrétaire du Roi Henri VIII, datée de Londres le 5 de Juin 1519. *Ita Polydorus tuus apud Latinos primus hujuſce rei argumentum attentavit : & quicquid id laudis fuit, jam pridem citra cujuſcunque injuriam, jure ſibi optimo vindicavit. At poſt aliquot annos quàm ita de proverbiis commentariolum ædideram, ecce tibi, ſucceſſorem habui noſtrum Eraſmum, id quod ob ſingularem hominis doctrinam pergratum fuit, & ſi ille ceu ejuſmodi commentarioli noſtri minime ſciens, utrumque decus, inventæ ſcilicet rei atque auctæ ad ſe trahere eſt conatus, quem tamen vix potuit ignorare, ſi unquam ſuum ipſius Adagiorum opus Argentorati, quòd eſt ſuæ Germaniæ oppidum, apud Matthiam Schurerium formulis excuſum vidit : vidit haut dubie procul, cum illud poſtmodum bis térve adauxerit. Quippe in ejus operis fronte Matthias atteſtatur ſe paulo ante noſtra adagia in apertum protuliſſe. Ipſi etiam eum cum aliquando apud nos pranderet per jocum, noſtri hujus inſtituti æmulatorem appellavimus. Ita ille rei ſuæ intentus nuper in noviſſima parœmiarum ſuarum æditione, eſt palàm profeſſus, primum ſe apud Latinos id genus argumenti attentaſſe, ut cui tum non venit in mentem noſtri libelli imaginis. Etenim penè incredibile eſt Eraſmum tot titulis redundantem, velle cuiquam tam modicæ inventionis gloriolam invidere. Quanquam ſunt nonnulli ſagaciores, qui adfirment eum idcirco illud diſſimulaſſe, ut qui præter adagiorum multitudinem nihilo plus præſtiterat, ne videretur eſſe imitatus, atque ſic primas ferret partes. Ego tamen (quia veritas procul eminet) totum iſtud æqui bonique faciens, tantum apud te, qui utriusque noſtrum es ex æquo amantiſſimus, teſtatum eſſe volui quo nihil ex eo offenſionis poſthac eſſem habiturus. Nam (ut Martialis ait) qui velit ingenio cedere, rarus erit. Cæterum ſum gaviſus (uti dixi) tali ſucceſſore* (47). Conférez avec ceci ce que je raporte dans la Remarque (*A*).

(47) Polyd. Vergilius, *Epiſt. Libri* Adagiorum *ad Ricardum Paceum.*

VITELLIO, ou VITELLO, Auteur d'un Ouvrage d'Optique aſſez eſtimé, vivoit après le milieu du XIII Siecle (*A*). Quelques-uns diſent qu'il étoit né en Allemagne; mais d'autres le font Polonois (*B*). Il y a beaucoup d'aparence qu'il compoſa ſon Ouvrage en Italie (*C*). L'Edition que Federic Riſnerus en procura l'an 1572 eſt incomparablement meilleure que celle de Nuremberg 1535. On verra ci-deſſous les loüanges qu'il a données aux travaux de Vitellio (*D*). Mr. Konig n'a conu que l'Edition de Nuremberg, & il a cru que l'Auteur même l'avoit procurée (*a*).

(*a*) *Vitellio Opticam edi curavit, Norimb. An.* 1535. Konig Bibliot. *pag.* 850.

VIVIANI

(*A*) *Il vivoit après le milieu du XIII Siecle.*] Cela ſe juſtifie par la raiſon qu'il dédia ſon Ouvrage à Frere Guillaume de Morbeta, qui compoſa un Traité de Géomance l'an 1269. Cette date a été marquée par l'Auteur même, comme nous l'aprend Federic Riſnerus qui avoit lu en Manuſcrit ce Traité-là (1). Il faut donc conclure que Tanſtetter (2) s'eſt trompé en mettant Vitellio au dixieme Siecle. Eraſme Reinhold, Gauric, Peucer, Blancanus, Voſſius, &c, s'accordent à le placer après le milieu du treizieme.

(*B*) *Quelques-uns diſent qu'il étoit né en Allemagne ... d'autres le font Polonois.*] Ce dernier ſentiment eſt le meilleur; car on trouve ces paroles dans le Theoreme LXXIV du X Livre de Vitellio, *In noſtra terra, ſcilicet Poloniæ habitabili, &c* (3). On lui donne au Titre du Livre le ſurnom de *filius Polonorum & Thuringorum*, ce qui ſignifie au ſentiment de Riſnerus (4), que ſon pere étoit de Pologne ou de Thuringe, ou que ſa mere étoit de Thuringe, ou de Pologne. Regiomontanus dans ſa Préface ſur Alphragan s'exprime ainſi, *Vitellio autem noſter Thuringus* (5) : c'eſt prétendre que la Thuringe étoit la patrie de Vitellio.

(*C*) *Il y a beaucoup d'aparence qu'il compoſa ſon Ouvrage en Italie.*] Vous allez voir les preuves que Riſnerus a recueillies ſur ce fait-là : *Quædam ſunt in Opticis notæ Vitellonem in Italiam veniſſe, Italiæque bibliothecis adjutum fuiſſe. Etenim Vitello ipſe de ſe teſtis eſt lib. 10. theor. 42 ſe primum omnium in Italia ad Cubalum (qui locus eſt inter Paduam & Vincentiam) contemplatione aquæ tenuiſſimæ ac limpidiſſimæ ad Opticas artes incenſum atque inflammatum eſſe : harum enim formarum intuitu (ait) & mirabili transmutatione primùm nos amor hujus ſtudii allexit : & lib. 10 theor. 67 ubi ſcribit ex Iride, quàm in aqua è ſcopulo Viterbio proximo vehementius præcipitata ſæpenumero vidiſſet, pleraſque iridis affectiones & proprietates ſibi animadverſas & obſervatas eſſe : illud (inquit) nobis principium cogitationis fuit, ut præſenti negotio ſtudium applicaremus. At quòd Vitello in Italia, quòd Romæ tum cæteris liberalibus honeſtisque ſtudiis, tum verò Opticis operam navarit, majus fortaſſe argumentum videatur, quod Guilielmo de Morbeta (qui tum Romani Pontificis pœnitentiarium, ut appellant, Romæ agebat) ſuaſore & hortatore, ut ipſe in proœmio teſtatur, optica primum conſcribenda ſuſceperit, eidemque abſoluta poſtea nuncuparit* (6).

(*D*) *Les loüanges que* Riſnerus *a données aux travaux de Vitellio.*] Le paſſage que je vais copier nous aprendra que Vitellio fit d'autres Livres que ceux d'Optique : *Quid & quantum viribus ingenii perfecerit, præclara ejus monimenta ſempiterno teſtimonio erunt : non ſolùm in Phyſiologicis, quæ citat lib. 5 theor. 18 & lib. 10 theor. 80 in libris de ordine entium : de elementatis concluſionibus, qui nominantur in præfatione, & lib. 1. theor. 28 in libris de ſcientia motuum cœleſtium, quæ allegat lib. 10 theor. 53 ſed multò maximè in decem libris Opticis : quos ut ex Alhazeno imprimis, deinde è Græcorum authorum fontibus hauſerit, certè mirandis acceſſionibus amplificavit. Alhazeni, Euclidis, Ptolemæi axiomata, hypotheſes, theoremata omnia collegit : id laboris infiniti fuit. Sed ex Apollonio, Theodoſio, Menelao, Theone, Pappo, Proclo, & aliis firmamenta permultarum demonſtrationum ſingulari ordine, maximè naturali, per ſua genera, ſpeciesque Opticam, Catoptricam, Meſopticam diſpoſuit, artemque totam mirabiliter abſolvit. Quid plura? Si artis opifex atque author habendus ſit, qui arti formam, animamque dedit : Vitello jure optimo Opticæ artis autor habeatur* (7). Il paroît par là que la gloire de Vitellio n'eſt pas celle de l'invention, mais celle de l'agencement des matieres empruntées.

(1) Federicus Riſnerus, *Præfat. in* Vitellonis Opticam, *pag. m.* 163 *Præfationis* Epiſtol. & Orationum Petri Rami.

(2) *In Epiſtolâ* Opticis Vitellonis *præpoſitâ.*

(3) *Voiez* Riſnerus *ubi ſuprà, pag.* 162.

(4) *Ibid.*

(5) *Voiez* Riſnerus, *ibid. pag.* 163.

(6) *Voiez* Riſnerus, *Præf. in* Vitellonis Opticam, *pag.* 163 Epiſt. & Orationum P. Rami.

(7) Riſnerus, *ubi ſuprà, pag.* 164.

VIVIANI (Vincentio) Noble Florentin, Disciple de Galilée, & grand Mathématicien, publia en 1659 un Volume *in folio* intitulé, *De maximis & minimis Geometrica Divinatio in quintum Conicorum Apollonii Pergæi.* Ses opinions sur la Religion ne valoient rien; car il croioit *la necessité de toutes choses, la nullité du mal, & la participation de l'ame universelle*, comme il l'avoüa à Monsr. Monconys (*a*).

Consultez l'*Italia regnante* de Monsr. Leti à la page 411 de la III Partie.

Le prémier Ouvrage qu'il entreprit fut sa Divination sur Aristée contemporain d'Euclide, & Auteur de *cinq Livres de Problemes sur les lieux solides, dont Pappus d'Alexandrie recueillit les Propositions toutes simples.* Ces Livres sont entiérement perdus. Monsr. Viviani interrompant sa „ Divination sur Aristée se mit à restituer le cinquieme Livre des Coniques d'Apollonius (*b*). „ Dans le tems qu'il y travailloit, le fameux Borelli . . . trouva dans la Bibliotheque du Grand „ Duc de Toscane un Manuscrit Arabe avec une Inscription Latine qui portoit que c'étoient les „ huit Livres (*c*) des Coniques d'Apollonius. . . . Il emporta ce Manuscrit à Rome pour le „ traduire avec l'aide d'un fameux Professeur des Langues Orientales (*d*). Mr. Viviani ne voulant pas perdre le fruit de ses travaux se fit donner un certificat qu'il n'entendoit point l'Arabe, & qu'il n'avoit aucune connoissance de ce Manuscrit. Il ne voulut pas même souffrir que „ Borelli lui mandât rien de ce qui regardoit son Ouvrage. Enfin il acheva son Livre & il se „ trouva qu'il avoit plus que deviné. & qu'il étoit superieur à Apollonius même. Il fut obligé „ d'interrompre ses Ouvrages pour le service de son Prince dans une afaire de très-grande importance (*A*)". Il fut gratifié d'une pension par le Roi de France, & il *songea pour lors à achever sa Divination sur Aristée, voulant consacrer cet Ouvrage à l'honneur* de ce Monarque. *Il fut honoré par Ferdinand II, Grand Duc de Toscane, du titre de prémier Mathematicien de son Altesse: titre d'autant plus glorieux pour lui, que Galilée l'avoit porté. Il travailla à la solution de trois Problemes de Geometrie qui avoient été proposez à tous les Mathematiciens de l'Europe, & dedia cet Ouvrage à la memoire de Mr. Chapellain . . . sous le titre d'*Enodatio Problematum, &c. *Il proposa lui-même le Probleme de la* Voute quarrable *dont Mr. Leibnitz & le Marquis de l'Hospital donnérent la solution par le calcul differentiel.* Il fut choisi en 1699 pour remplir dans l'Académie Roiale des Sciences une place entre les huit Associez étrangers. Cette nouvelle faveur ranima son zêle. il mit au jour trois Livres de sa Divination sur Aristée (*e*) (*B*), qu'il dédia au Roi de France. *Il avoit aquis des liberalitez* de ce Prince *un fond qu'il emploia à bâtir dans Florence une maison qu'on peut apeller magnifique pour un particulier. Il y plaça honorablement le Buste de Galilée, & l'accompagna de plusieurs Inscriptions à la gloire de ce grand Mathematicien, cherchant tous les moiens de signaler sa reconnoissance envers cet illustre Maître: & l'on peut dire qu'il suivoit en cela le penchant de son cœur qu'il avoit fort bon.* Il mourut au mois de Septembre 1703, âgé de quatre-vingt & un ans (*f*).

(*a*) Monconys, Voiage, *I Part. pag.* 330, *à l'ann.* 1646, *Edit. de Lion* 1665.

(*b*) *Il en avoit fait VIII Livres, dont les Propositions furent recueillies par* Pappus. *Il ne restoit plus de ces Livres que les quatre prémiers.* Fontenelle, *dans le Livre cité ci-dessous Citat.* (*f*).

(*c*) *Il y manquoit pourtant le VIII tout entier.* Là-même.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*B*) *de l'Article* Apollonius de Perge, *& la Rem.* (*D*) *de l'Article* Echellensis.

(*e*) *Voiez les* Mémoires de Trevoux, *Févr.* 1703, *pag.* 142 *Edit. d'Amst.*

(*f*) *Tiré de Mr.* de Fontenelle, *dans l'Eloge de* Mr. Viviani, *dont on trouve des Extraits aux* Memoires de Trevoux, *Juin* 1704, *pag.* 1067 *& suiv. Edit. de France.*

(*A*) *Il fut obligé d'interrompre ses Ouvrages pour le service de son Prince dans une afaire de très-grande importance.*] „ Il y avoit long tems que pour empêcher les inondations „ du Tibre . . . on avoit pensé à detourner quelqu'une des „ rivieres qui se jettent dans ce fleuve, & sur tout *la Chiana* appellée par les Latins *Clanis*, comme celle qui a le „ plus de part à ces inondations. On avoit été prêt d'executer ce dessein sous Tibere, mais les Colonies voisines „ aiant été écoutées là-dessus, ceux de Florence representerent qu'en detournant le cours de cette riviere dans „ l'Arne on inonderoit leur ville & leur païs. On eut égard „ à ces remontrances . . . on se contenta donc pour arrêter „ ces inondations de batir une muraille où l'on fit une ouverture par laquelle il ne put passer qu'une certaine quantité d'eau qui ne causât aucun dommage. Il paroit encore „ quelques restes de cet édifice. Sous Alexandre VII la contestation se renouvella entre les Romains & les Florentins „ touchant le dessein qu'on avoit de detourner le cours de „ *la Chiana.* On nomma des Deputez de part & d'autre. Sa „ Sainteté choisit le Cardinal Carpegne avec Mr. Cassini, & „ le grand Duc nomma le Senateur Michelozi avec Mr. Viviani. Pendant que Mrs. Cassini & Viviani travailloient „ ensemble à l'afaire dont ils étoient chargez, ils eurent occasion de faire plusieurs Observations sur l'Histoire naturelle, entre autres sur les insectes qui piquent le chene & „ forment ce qu'on apelle la noix de Galle. Les projets „ qu'ils dresserent pour empêcher les inondations que causent les debordemens subits de *la Chiana* ne furent point „ executez, comme il arrive presque toujours dans tout ce „ qui s'entreprend pour le public (1)".

(*B*) *Il mit au jour trois Livres de sa Divination sur Aristée.*] Cet Ouvrage fut imprimé à Florence l'an 1701. C'est un *in folio* de 128 pages, intitulé *De locis solidis secunda Divinatio Geometrica in quinque Libros injuria temporum amissos Aristæi senioris Geometræ.* C'est une seconde Edition augmentée: la prémiere Edition avoit été faite à Florence l'an 1673 (2).

(1) *Tiré des* Memoires de Trevoux, *Juin* 1704, *pag.* 1010, 1011, *dans les Extraits de l'Eloge que Mr.* de Fontenelle *fit de Mr.* Viviani *à une Assemblée de l'Académie Roiale des Sciences le* 11 *d'Avril* 1704.

(2) *Voiez le* Journal des Savans, *du* 12 *Mars* 1703, *pag.* 162 *Edit. de Paris, & les* Mémoires de Trevoux, *Février* 1703, *pag.* 142 *Edit. d'Amsterdam.*

ULEFELD, ou **ULFELD** (Jaques) Gentilhomme Danois, & Sénateur du Roiaumé, fut envoié en Ambassade à la Cour de Moscovie l'an 1578 par Frideric II Roi de Dannemarc. Il composa une Rélation de son Voiage, & la donna à imprimer à un Libraire de Leide, qui la négligea de telle sorte, qu'elle tomba entre les mains d'un Epicier. Elle eût sans doute servi à des cornets, si Goldast ne l'eût achetée. Il la fit imprimer à Francfort l'an 1608 sous le Titre de *Hodoeporicum Ruthenicum Jacobi, Nobilis Dani*, & l'an 1627 sous le même Titre avec l'addition d'*Ulfeldii* après *Jacobi* (*A*). Ce Jaques Ulefeld publia (*a*) une Traduction Danoise du Traité de David Chytreus sur les quatre fins dernieres, la Mort, le Jugement, le Paradis, & l'Enfer. Il composa aussi l'Histoire de quelques Rois de Dannemarc; mais elle n'a point été imprimée (*b*). Goldast reconoît (*c*), qu'encore qu'il ne soit pas fort élégant, il juge des choses avec beaucoup de prudence.

(*a*) *A Coppenhagen l'an* 1591, *& l'an* 1593.

(*b*) *Tiré de* Mollerus, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255, 256.

(*c*) *In Epist. Dedicat. apud* Mollerum, Hypomn. ad Albert. Bartholin. de Scriptis Danorum, *pag.* 255.

ULE-

(*A*) *Sous le même Titre avec l'addition d'*Ulfeldii *après* Jacobi.] Il n'aprit le nom de l'Auteur qu'après la prémiere Edition. Un Théologien Danois nommé Claude Christophle Lyschander lui fit savoir que l'Auteur de ce Voiage de Moscovie étoit de la noble Famille d'Ulfeld; qu'il avoit été docte, riche, & grand Sénateur du Roiaume: mais qu'il étoit tombé en disgrace, pour avoir traité de quelque afaire sans le consentement du Roi; que ses deux fils Magnus & Jaques étoient dans un état florissant, & que Jaques Sénateur du Roiaume avoit été Ambassadeur à la Haie l'an 1608 (1). Je croi que c'est le même qui obtint en 1610 la Dignité de Chancelier de Dannemarc, & qui mourut le 25 de Juin 1630 (2). Je croi aussi que le Comte Ulefeld, dont je parle dans l'Article suivant, étoit fils de ce Chancelier. Notez que le même Lyschander dans une autre Lettre (3) aprit à Goldast, que les deux fils de l'Auteur de l'*Hodœporicum Ruthenicum* avoient vu l'Ouvrage. Je conclus de là que l'Auteur ne vivoit plus.

Notez que Mr. Konig a bien bronché à l'égard de notre Jaques Ulefeld. Il le fait Auteur d'une Ambassade de Pologne écrite l'an 1627 (4). Voilà deux fautes; car ce Jaques étoit déjà mort au tems de la prémiere Edition qui est celle de l'an 1608, & son Livre n'est pas une Relation d'une Ambassade de Pologne. Mais si on lui prête d'un côté une Relation qu'il n'a point écrite, on lui ôte de l'autre l'*Hodœporicum Ruthenicum*, pour le donner à un personnage imaginaire nommé *Jaques Danus* (5), c'est-à-dire que Mr. Konig a pris pour le nom de Famille d'un Auteur, l'épithete nationale *Danus*, *Danois*, que Goldast avoit donnée à l'Auteur de cet *Hodœporicum*. Mr. Mollerus a marqué presque toutes ces méprises de Mr. Konig (6).

(1) *Tiré de la* CCXIX *Lettre du* Recueil des Lettres *écrites à* Goldast, *& imprimé l'an* 1688.

(2) *Voiez* Mollerus, Hypomn. ad Alb. Bartholin. de Script. Dan. *pag.* 255.

(3) *C'est la* CCLX *du Recueil susdit.*

(4) Konig, Biblioth. *pag.* 851.

(5) Konig. *ibidem, pag.* 235.

(6) Mollerus, Hypomn, ad A. Bartholin. de Script. Danor *pag.* 255.

ULEFELD, ou **ULFELD** (CORNIFIDS, ou CORFITS) petit-fils du précédent (*a*), a été un des prémiers Esprits du XVII Siecle; & s'il n'eût pas terni sa reputation en manquant de fidélité à son Souverain, on le mettroit avec raison au nombre des plus grans Hommes. Christien IV, Roi de Dannemarc, le fit *Viceroy de Norwegue*, *Grand Maistre de ses Royaumes*, & *le combla de toutes les graces qu'un Favory peut esperer* (*b*) (*A*). Il le choisit pour son beau-fils; car il le maria à Eleonor qu'il avoit eue d'un mariage de la main gauche (*B*). Ce gendre du Roi étoit son Ambassadeur extraordinaire en France l'an 1647. Frideric III, fils & successeur de Christien IV, ne s'accommoda point de l'esprit & de la conduite du Comte Ulefeld, il y remarqua trop d'ambition, & il étoit presque impossible qu'il ne se souvînt avec quelque espece de colere, d'avoir éprouvé à son avénement à la Couronne la grande roideur de ce Comte, pour le maintien des Privileges de la Noblesse (*C*). Quoi qu'il en soit, le grand Maître fut envoié Ambassadeur en Hollande l'année 1649, pour y faire un traité touchant le passage du Sunt (*c*); & comme on ne fut pas content de ce qu'il avoit négocié, il se dépita aussi, & demeura plus de six mois dans sa chambre à faire le malade (*D*). Il fut accusé en 1651 d'avoir voulu empoisonner le Roi (*d*) (*E*); mais la femme qui l'accusoit (*F*), n'aiant pu prouver son accusation, fut

(*a*) *Notez que je ne l'assure pas; je le croi seulement.*

(*b*) Sorbiere, Relat. d'Angleterre, *pag. m.* 147.

(*c*) Sorbiere, *là-même*, *pag.* 149.

(*d*) Parival, Hist du Siecle de Fer, *Tome I*, *pag.* 490.

(*A*) *Christien IV . . . le combla de toutes les graces qu'un Favory peut espérer.*] La Nouvelle Historique que je citerai m'aprend qu'il devint le Favori de Christien IV, non seulement par son mérite, mais aussi par la faveur de son pere qui étoit grand Chancelier du Roiaume, & qui gouvernoit l'Etat. Ce grand Chancelier étoit *d'une des premieres & des plus anciennes* Maisons *du Roiaume*, & *seule honorée de la dignité de Comte par concession de l'Empereur.* Cornifix Ulefeld étoit le dixieme fils: la maniere dont on dit qu'il fut reconu de son pere, qui le croioit perdu depuis long-tems, est romanesque. Voiez la Nouvelle Historique. Je ne sai si l'on peut accorder ce qui vient d'être raporté touchant la Dignité de Comte, avec un petit Livre Latin (1) qui porte que Cornifix Ulefeld s'étant réfugié auprès de Christine Reine de Suede, & lui aiant prété de grandes sommes d'argent, s'aquit sa protection & ses bonnes graces, & le titre de Comte.

(*B*) . . . & *le maria à Eleonor qu'il avoit eue d'un mariage de la main gauche.*] „ Le Roi après la mort de la „ Reine étoit devenu amoureux d'une belle Dame de l'an- „ cienne Maison de Monch, apellée Christine, & n'ayant „ pu obtenir d'elle aucunes faveurs, il l'avoit épousée sui- „ vant toutes les formalitez requises dans un legitime ma- „ riage, en presence de toute la Cour & du Senat, avec „ cette clause portée par le contract, que les enfans qui naî- „ troient de ce mariage ne seroient pas Princes, & se con- „ tenteroient de la qualité de Comtes de Sleswick & de „ Holstein, dont ils porteroient le nom & les armes (2) ". Ce Prince la voulut répudier, pour certaines choses qu'elle avoit faites par jalousie; l'affaire devoit être jugée par le Sénat. Annibal Seested plaida la cause du Roi: le Comte d'Ulfeld plaida celle de la Reine, & la gagna (3). Le Livre Latin que j'ai cité porte que la répudiation fut faite actuellement, & que le Roi s'attacha ensuite à la femme de chambre (4) de son épouse répudiée (5), & en eut un fils & une fille. Le fils nommé Ulric Christien Guldenleeuw porta les armes sous le Roi d'Espagne, & fit des merveilles dans Coppenhagen assiégé par les Suedois. La fille fut mariée à Claude Alfeld Gentilhomme du Holstein. Le même Livre nous aprend pourquoi le Roi haït son épouse, & aima la femme de chambre: c'est que celle-ci lui révéla que son épouse avoit dessein de l'empoisonner. On se vengea de la délatrice quand elle fut morte; car le Comte Ulefeld ne souffrit pas qu'on lui fît des funérailles: il l'envoia enterrer de nuit hors de la ville au cimetiere des pauvres. Elle ne survécut le Roi que de peu de jours; le chagrin l'emporta (6), dit-on.

(*C*) *Pour le maintien des Privileges de la Noblesse.*] Un Auteur que j'ai cité (7) dit que la bonté de Christien IV, „ & les douceurs de la paix, avoient fait négliger à la „ Noblesse, & au Peuple, quantité de privileges, que „ l'on proposa de remettre en vigueur lors " qu'on élut Frideric III: & qu'alors le grand Maître *fut obligé par sa charge . . . . . de tenir ferme*; car il représentoit toute la Noblesse du Roiaume, & il avoit la voix négative dans le Conseil: *en sorte que comme rien ne pouvoit passer sans son consentement, on avoit accoutumé d'exprimer les placards: & de signifier les Ordonnances en ces termes, de par le Roi & le Grand Maistre.* On ajoûte (8) comme par conjecture, qu'outre l'intérêt qu'avoit Mr. Ulefeld „ de relever les „ privileges de son corps, il consideroit aussi ceux de sa „ famille, & l'inimitié qu'il y avoit entre les enfans de „ la Maison Royale, à cause de l'inesgalité du rang, & „ de la jalousie que l'amour du feu Roy pour la Com- „ tesse Eleonor y avoit semée ". L'Auteur de la Nouvelle Historique avoue, nonobstant son personnage de Panégyriste & d'Apologiste perpétuel, que ce Comte à la persuasion de sa femme eut la pensée de se faire élire Roi, après la mort de Christien IV, & qu'il prit des mesures pour y réussir: mais que voiant que ses mesures étoient rompues, *il tourna adroitement les choses, & fit faire l'élection du Prince Frederic à des conditions qui lui faisoient partager l'autorité avec lui sous pretexte de conserver les privileges des Nobles, dont il étoit le chef en qualité de Grand Maitre.*

(*D*) *Il demeura plus de six mois dans sa chambre à faire le malade.*] Sorbiere traite cela de bévue; car *il ne faut jamais à la Cour*, dit-il (9), *quitter un poste avantageux, ni reculer pour aucun pretexte, ni perdre la piste des affaires, ni accoutumer les gens à se passer de nous, & moins encore à se prevaloir de nostre absence.* Mais en le blâmant de cette conduite, il ne laisse pas de prendre si hautement son parti, que l'Ambassadeur de sa Majesté Danoise s'en plaignit à la Cour de France. La suite de ces plaintes fut que l'on relegua Sorbiere à Nantes. Cet Auteur avoit autrefois dédié un Livre (10) au Comte Ulefeld, & en avoit sans doute reçu une bonne récompense: c'est ce qui l'engagea à insérer dans la Relation de son Voiage un épisode à la justification de ce Seigneur. Il n'étoit pas bien instruit de tout le Procès; la détention de ce Comte dans l'Ile de Bornholm, & la liberté qu'on lui accorda d'en sortir pour vivre dans l'Ile de Fuinen, étoient inconues à Sorbiere.

(*E*) *Il fut accusé d'avoir voulu empoisonner le Roi.*] L'Auteur de la Nouvelle Historique prétend qu'on suborna une femme apellée Dina, pour déclarer que le Comte & la Comtesse d'Ulfeld l'avoient sollicitée d'empoisonner le Roi, la Reine, & toute la Famille Roiale; que le Comte se défendit en plein Conseil avec tant de jugement, que Dina & le Capitaine Weller qui l'avoit produite, furent pleinement convaincus du crime de faux témoignage, & condamnez, elle à avoir la tête tranchée, & Weller à être bani à perpétuité; ce qui fut exécuté. Si l'on compare ce Récit avec ces paroles d'un Historien moderne (11), *Un certain Colonel Valter fut aussi soupçonné, lequel ayant defendu son innocence fit adjourner ledit* Ulefelt; *mais au lieu de comparoitre devant sa Majesté, il partit secrettement avec sa femme, se retira en Hollande, & du depuis, il est allé en Suede*; si, dis-je, l'on fait une telle comparaison, on sentira que l'Historien développe mal les choses. Il semble dire que le Comte & le Colonel furent soupçonnez de la même action; or cela est faux. La Nouvelle Historique ne dit pas que le Comte se retira d'abord en Hollande, elle dit qu'il voulut se retirer en Pologne; mais qu'aiant su à Dantzic que le Roi de Pologne lui en refusoit la permission, il s'en alla en Suede. Le Livre Latin le fait retirer d'abord à Amsterdam, & puis en Suede, & ajoûte qu'il publia à Stralsund une Apologie de sa conduite, & qu'après l'abdication de Christine, il alla demeurer en Poméranie.

(*F*) *La femme qui l'accusoit.*] Cette femme s'apelloit Dina: elle étoit belle, & faisoit profession de galanterie: car elle déclara devant la Justice qu'elle avoit eu un enfant du Comte Ulefeld. Le petit Livre Latin ne raconte pas les choses comme Parival, mais de cette maniere-ci: Dina se rendoit chez le Comte par un escalier dérobé, & couchoit avec lui à l'insu de la Comtesse. Un jour de bon matin la Comtesse entra dans la chambre de son mari, & lui montra un poison que le Médecin Sperlingius avoit préparé (12). Ils concertérent les moiens de le faire avaler au Roi. Dina entendit tous ces discours, s'étant bien cachée dans le lit, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'elle fût là. Elle fit confidence de la chose à un Colonel (13) qui la baisoit: celui-ci en fit sa cour au Roi son Maître; le Roi fit venir Dina, & sut d'elle tout le détail. Les Juges l'interrogérent: elle leur avoua les mêmes choses, & nommément qu'elle avoit eu un enfant du Comte: mais lors que ce Procès eut été porté au Conseil d'Etat, où le Comte défendit sa cause en personne, Dina se dédit de tout, & fut déclarée calomniatrice, & condamnée à perdre la tête, qui fut mise sur un pieu hors de la ville (14). Il y avoit bien de l'aparence qu'elle avoit été subornée; car n'auroit-il pas falu être pis que bête, pour parler d'une telle chose dans une chambre où le Comte auroit su qu'une Courtisane l'entendoit? Voilà le privilege des Souverains: on écoute sérieusement les dépositions d'une Courtisane, lors que leur vie s'y trouve interessée; & il est même vrai que ces sortes de créatures ont quelquefois révélé des Conspirations (15). Il est juste que les Souverains jouïssent de ce privilege; car le bien public est préferable à l'observation des formalitez: & ainsi l'on ne doit pas se formaliser de voir mettre en quatre quartiers vingt ou trente conspirateurs, sur le témoignage de leurs complices, quoi que les dénonciateurs comblez de biens, & de récompenses, soient quelquefois plus scelérats que ceux qu'ils accusent, & qu'ils les aient même engagez par mille artifices dans le complot. Il est juste, disent quelques-uns,

(1) *Il est intitulé*, Machinatio nimium Cornifici Ulefeldii succincta Narratio.

(2) Nouvelle Historique, *intitulée* Le Comte d'Ulfeld, *imprimée à Paris l'an* 1677.

(3) *Là-même.*

(4) *Elle s'apelloit* Wibeka.

(5) *Fut una* [illegible] REPUDIATA *Christina, ejus loco amavit.*

(6) *Ex* Machinat. succinctâ Narrat.

(7) Sorbiere, Relat. d'Angleterre, *pag. m.* 149.

(8) *La même, pag.* 150.

(9) *La même, pag.* [illegible]

(10) *La Traduction Françoise du Traité de* Cive *de* Hobbes, *en* 1649.

(11) Parival, *Tom. I*, *pag.* 490.

(12) *In quam, consilio* [illegible] *Med. D. in perniciem Regis Daniæ Friderici III tentatæ* [illegible] Relatio Hafniensis *Anno* 1651 *publicata* [illegible] (Ulefeldi) Apologia [illegible] *opposita, Annoque sequenti* 1652 *Stral*[illegible] Pachius, de novis Inventis, *pag.* 484.

(13) *George Walter.*

(14) *Ex* Machinat. succinctâ Relatione.

(15) *Voiez, par exemple,* [illegible] Salluste [illegible] *marque* (*D*).

fut décapitée. Cela ne l'empêcha point de se retirer sécrétement avec sa femme hors du Roiaume, & de s'en aller en Suede, où la Reine Christine le reçut parfaitement bien (*G*). Il témoigna beaucoup d'ardeur pour le service de la Suede; ce qui n'auroit pas été criminel, s'il n'eût pas tâché de la servir au préjudice de sa patrie. Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave (*H*); & l'on ne sauroit dire combien les machinations politiques, qu'il mit en jeu, furent puissantes pour avancer en Dannemarc les conquêtes de ce Prince. Il fut l'un de ses Commissaires au Traité de Roschild; & il l'eût été encore à celui de Coppenhagen, si l'Ambassadeur de France n'eût prié ce Roi de nommer un autre Commissaire (*I*). Il tomba enfin dans la disgrace des Suedois (*K*), qui le firent mettre en prison. Il en *seroit sorti d'une maniere glorieuse pour lui*, *sans l'impatience qu'il eût*, & *sans la croyance qu'il ajoûta à quelques avis qu'on lui donna*, *que les Suedois lui alloient faire son procès* (*e*). C'étoient de faux avis; car on avoit donné parole à l'Ambassadeur de France qu'il seroit mis en liberté. L'Ambassadeur en avoit écrit, parce que le Roi de Dannemarc demandoit ce Comte, *comme étant compris dans le Traité* (*f*). Les impressions, que firent ces faux avis sur l'esprit du prisonnier, furent cause qu'il chercha des expédiens pour tromper ses gardes. Il y réüssit (*L*): il se sauva de la prison de Malmoe, & passa

(*e*) Mémoires du Chevalier de Terlon, *pag.* 301 *Edit de Hollande. Voiez la Remarque* (*K*).

(*f*) Mémoires de Terlon, *là-même.*

uns, de châtier la paillarde; mais la maquerelle qui la dénonce doit avoir un peu de part à la peine. Je répons que cette Maxime ne doit point s'étendre sur les cas privilégiez, comme sont les punitions des crimes d'Etat. *Salus populi suprema lex esto.*

(*G*) *La Reine Christine le reçut parfaitement bien.*] Mr. de Wicquefort raporte sur ce sujet deux Histoires remarquables. Je me contenterai d'en indiquer l'une: c'est un tour que cette Reine joüa à l'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire qu'en sa présence Ulefeld étalât tout ce qu'il avoit à dire pour sa justification (16); mais pour l'autre Histoire je la raporterai sans la tronquer. *L'Ambassadeur de Dannemarc, pour faire voir* qu'Ulefeld *estoit indigne* de la *protection* de Christine, *dit un jour à* cette *Reine que le Grand-maistre avoit converty à son profit particulier une somme de vingt cinq mille escus, que le Roy luy avoit fait remettre, pour en secourir le Roy d'Angleterre dans sa necessité. La Reine dit que si le Grandmaistre asseuroit, qu'il avoit fait payer cette somme au Roy d'Angleterre, elle l'en croiroit, & que si celui-cy le nioit, elle diroit qu'il en avoit menty, & que si douze autres Rois comme luy le disoient, elle soustiendroit qu'ils avoient tous douze menty. Puis que le Roy de Dannemarc ne vouloit pas remettre le Grandmaistre en la possession de son bien, elle luy en donneroit tant qu'il n'auroit point de regret à celuy qu'il perdroit en Dannemarc. L'Ambassadeur Danois luy repartit d'un ton asseuré, que sa Majesté luy pouvoit donner la moitié de son Roiaume, si elle vouloit, sans que le Roy son maistre y trouvast à redire, mais que* cela n'empeschoit point qu'il ne tinst Ulefeld pour le plus lasche & pour le plus perfide de tous les hommes. *Cela se fit en l'an* 1654 (17). Monsr. de Wicquefort ne cite point son Auteur; mais j'ai trouvé qu'il a pris cela des Mémoires de Monsr. Chanut, où ces deux Histoires sont raportées avec plus de circonstances nécessaires à savoir, que dans le Livre de Monsr. de Wicquefort. On aprend quelques autres choses touchant le Comte Ulefeld dans ces Mémoires (18).

(16) De l'Ambassadeur & de ses Fonctions, *Tome II, pag.* 141. *Voiez les* Memoires de Chanut, *Tome III, depuis pag.* 342, *jusques à pag.* 349 *Edit. de Hollande. L'Auteur de la* Nouvelle Historique *raporte cela tout autrement, & à la confusion de l'Ambassadeur.*

(17) Wicquefort, *là-même, pag.* 171. *Voiez les* Memoires de Chanut, *Tome III, depuis pag.* 292, *jusques à pag.* 295.

(18) *Voiez le III Tome, pag.* 74, 97, 98, 100, 240, 364.

(*H*) *Ses conseils furent d'une merveilleuse utilité à Charles Gustave.*] Voiez les Mémoires du Chevalier de Terlon à la page 98, & 99. Voiez aussi la page 151: vous y trouverez ces paroles dignes de remarque: „ Le Comte „ Wlfeldt, qui conoissoit l'humeur de la nation, avoit „ conseillé au Roi de Suede de conserver religieusement „ les privileges qu'avoient eus les peuples de Schonen sous „ le Roi de Dannemarc. Ce conseil étoit bon & peut-„ être que s'il eût été suivi cette seconde guerre auroit „ eu un meilleur succés ". Ce Chevalier avoit déjà dit que le Roi de Suede fut fort fâché d'aprendre que l'on eût violé ces privileges: „ Mais que le déplaisir qu'il en té-„ moigna ne lui fut d'aucune utilité dans Coppenhaguen, „ on y crut que ce n'étoit qu'une amorce pour les obliger „ à se rendre ".

(*I*) *Si l'Ambassadeur de France n'eût prié . . . de nommer un autre Commissaire.*] On ne sera pas fâché que je raporte ici ce fait avec un peu plus de circonstances. „ Monsieur le Marechal Duc de Grammont, & Monsieur „ de Lyonne, qui étoient pour lors à Francfort Ambas-„ sadeurs extraordinaires, Plenipotentiaires de V. M. pour „ l'élection de l'Empereur, m'écrivirent pour detourner „ le Roi de Suede de nommer le Comte Wlfeldt aux ne-„ gociations de Copenhaguen, comme il avoit été à cel-„ les de Roschild. A quoi ce Prince voulut bien consen-„ tir lors que je lui en parlai, pour ne point donner le „ chagrin au Roi de Dannemarc de voir un de ses sujets „ qui étoit mal avec lui, dans le lieu de sa residence trai-„ ter pour ses ennemis, & braver son Souverain qui étoit „ dans le malheur & dans l'infortune, & ce que je dis au „ Roi de Suede fit qu'il mit le Sieur Coyet à la place de ce „ Comte (19) ".

(19) Mémoires de Terlon, *pag* 112.

(*K*) *Il tomba enfin dans la disgrace des Suedois.*] Il y en a qui ont débité (20) *que les Suedois pour se deffaire* du Comte Ulefeld, *le grand esprit duquel ils redoutoient, & ne pouvoient suffisamment reconoître ses bienfaits, lui mirent sus une trahison pour se saisir de ses grands biens.* L'Auteur qui parle ainsi venoit de dire, que les Suedois avoient condamné ce Comte à une prison perpétuelle. Il auroit dû ne pas ignorer son inclusion au Traité de paix: voiez ci-dessus le corps de l'Article. Or entre les choses qui lui furent prises par le Roi de Suede, il ne faut pas oublier la Bibliotheque qui avoit apartenu à un Sénateur Danois nommé Sepheldt (21). Le Roi de Suede la trouva dans le chateau de Reinstedt, dont ce Sénateur ennemi capital du Comte Ulefeld étoit Gouverneur, & la donna à ce Comte, qui à la priere du Chevalier de Terlon la voulut laisser au Sénateur moiennant six mille écus. Le Sénateur s'opiniâtra à ne pas *donner cette somme, quoi que sa Bibliotheque fut estimée* 50 *mille écus par quantité de Manuscrits tres-rares, & par beaucoup de curiositez. Sur ce refus le Comte Wlfeldt la fit transporter en Schonen, & lors de sa detention par le Roi de Suede elle lui fut prise, & portée à Stockholm.*

(20) *Voiez* Parival, *Tome III, pag.* 206; *mais qui devroit être la* 210.

BIBLIOTHEQUE enlevée.

(21) Mémoires du Chev de Terlon, *pag.* 105, 106.

(*L*) *Il y réüssit.*] Etendons un peu ce fait; les circonstances en sont singulieres: „ Le Comte Wlfeldt étoit un „ Cavalier fort habile & fort consideré en Dannemarc, „ & il le croyoit bien puis qu'il hasarda d'aller à Cop-„ penhaguen, sans savoir auparavant si son Roi l'auroit „ agreable. Ce prisonnier depuis le jour de sa detention „ sut faire le muet si adroitement, & l'insensible à tous „ les maux qu'on lui fit, qu'il fut impossible de tirer une „ seule parole de lui, quand on l'interrogea pour lui faire „ son procés: & la maniere, dont il a su par sa dissimula-„ tion tromper les Gardes qui étoient toûjours prés de „ son lit où il faisoit le malade, est une chose presque in-„ croyable. Cependant il fit lui-même l'habit avec lequel „ il se sauva à Copenhaguen, & qui fut sa perte; car s'il „ eût pris confiance en ce que je lui avois fait dire tou-„ chant la bonté du Roi de Suede pour sa liberté, il au-„ roit évité la disgrace qui lui arriva, & on ne lui auroit „ pas confisqué ses biens en Suede comme on fit, & en „ suite en Danemarc (22) ". La Nouvelle Historique assûre, 1, Que par le traité de Rotschild le Comte obtint une amnistie générale, & devoit être remis dans la possession de ses biens, & de ses emplois. 2. Que le Roi de Suede lui aiant permis de se défendre publiquement devant le Sénat de Malmoe, & son indisposition ne lui permettant pas d'y comparoître, ce fut la Comtesse Eleonore qui plaida pour lui, & cela avec tant de force & tant d'éloquence (23), que les Juges prononcérent Sentence d'absolution. 3. Que le Roi de Suede confirma cette Sentence, & que ce fut Hannibal Seested ennemi caché du Comte, qui en lui faisant peur d'une plus rude captivité, lui conseilla de mettre tout en usage pour sortir de sa prison. Il ne faut pas que j'omette que selon le petit Livre Latin, la disgrace de ce Comte en Suede fut postérieure à la mort de Charles Gustave. Ce fut après la mort de ce Prince que le Comte travailla, avec quelques Sénateurs de Malmoe, à faire retomber la Schanie au pouvoir du Dannemarc. On dit aussi dans le même Livre qu'il feignit d'avoir une paralysie sur la langue pendant sa prison. *In custodiam traditus est in qua quamdiu fuit, hemiplexiæ morbum & vitiatam loquelam raro patientiæ exemplo simulasse dicitur* (24). Cela confirme ce que Mr. le Chevalier de Terlon a débité, & voici la confirmation d'une autre chose qu'il avance. *Jam in eo fuit* (Ulefeldius) *intercedente apud Regem Sueciæ Christianissimi Regis legato, si unicum tantum octiduum diutius in custodia se continuisset, ut libertati restitueretur. Quin literæ quarum beneficio dimittendus esset à Regina matre Hedviga Eleonora filii tutrice ac proceribus regni subscriptæ eodem quo evaserat momento, & hinc paulo serius allatæ circumferebantur* (25).

(22) *Le Chevalier* de Terlon, Mémoires, *pag.* 303. *Il avoit dit pag.* 99, *que ce Comte étoit puissant en biens, avoit un grand crédit: parmi la Noblesse, & par dessus tout cela avoit infiniment de l'esprit, & étoit un des plus habiles hommes du Roiaume.*

(23) *On voit toute entiere sa Harangue dans la* Nouvelle Historique.

(24) Machinat. suc cinct. Narrat *pag.* 28.

(25) *Ibidem, pag.* 30.

Eclaircissons ceci autant qu'il sera possible par la narration de Mr. de Puffendorf. Elle nous aprend la ruse qu'Annibal Seested emploia pour empêcher que le Comte ne se rétablît en Suede, & ne joüît du revenu de ses biens. Il persuada au Roi son Maître qui l'envoioit en Suede de lui donner ordre de recommander aux Sénateurs la cause du Comte. Il s'imagina que par ce moien il le rendroit plus suspect; car on accusoit le prisonnier d'une trahison complotée pour le Roi de Dannemarc; rien n'étoit donc plus propre à le faire paroître coupable que l'intercession de ce Roi. Cette ruse de Seested tomba par terre: les Suedois n'y prirent point garde, & ne voulant pas examiner les choses à la rigueur après la fin de la guerre, & après la mort du Roi, ils déclarérent absous le Comte Ulefeld. Alors son ennemi recourut à une autre ruse: il fut trouver le Comte Brahe, & le pria de ne faire pas éclater l'Arrêt du Sénat, mais de le lui mettre en main afin qu'il s'en pût faire un mérite auprès de son beau-

passa à Coppenhagen sans avoir une abolition de tout ce qu'il avoit fait contre son Prince. La Comtesse sa femme s'y rendit quelque tems après, & alors Frideric III, qui avoit finement dissimulé le dessein de s'assûrer de leurs personnes, les fit arrêter tous deux, & les envoia dans l'Ile de Bornholm; mais par un effet de sa clémence il leur permit de demeurer dans l'Ile de Funen, lors qu'il eut vu la Lettre que ce Comte lui écrivit (*g*). Il y reconoissoit ses fautes, & n'imploroit que la pure miséricorde de son Souverain, auquel il promettoit à l'avenir une soumission absolue. Quelque tems après on lui permit de voiager hors du Roiaume; il fut aux eaux de Spa (*h*), d'où il alla à Paris *incognito*, & ensuite à Bruges, résolu d'y passer l'hiver avec sa Famille; mais il fut obligé da s'éclipser. Son fils tua le Colonel Wolf (*M*): sa femme, qui étoit passée à Londres, & qui en étoit sortie sécrétement, fut arrêtée dans Douvre, & transportée à Coppenhagen, & l'on prétendit avoir découvert une horrible conspiration qu'il avoit tramée contre son Prince (*N*). Il y eut un Arrêt rendu contre lui à Coppenhagen le 24 de Juillet 1663, par lequel il fut condamné à mort, comme atteint du crime de leze-majesté au prémier chef. L'Arrêt fut exécuté en effigie. On fit sa figure de cire: on la mena sur un traîneau jusques à la grande place; le bourreau lui coupa la main & la tête, & mit le corps en quartiers, qui furent portez aux quatre coins de la ville (*i*). Le Comte en reçut la nouvelle à Bruges, & en partit le lendemain pour se rendre à Bâle (*O*), *où il demeura quatre ou cinq mois presque toûjours malade, & sans se faire conoître* (*k*). Il en sortit aiant oüi dire qu'on le cherchoit pour le prendre, & quoi qu'il se portât très-mal, il se mit la nuit dans une petite barque sur le Rhin, afin de s'en aller à Brisac; mais à peine eut-il fait deux lieues, que le grand froid qui le pénétra le fit mourir. Il étoit âgé de soixante ans ou environ. Il laissa trois fils, dont l'aîné se fit Catholique, & s'attacha auprès de la Reine de Suede. Le second étoit Chevalier de Malte; & le troisieme, l'un des mieux faits & des plus savans Gentilshommes de l'Europe, demeuroit en Angleterre. J'ai tiré ces derniers faits d'une Nouvelle Historique intitulée *Le Comte d'Ulfeld*, imprimée à Paris l'an 1677, & dédié à Mr. le Duc de Montausier, par un Auteur qui signe *Rousseau de la Valette*. J'en aurois pu tirer mille choses très-curieuses; mais j'aurois craint de confondre l'Histoire avec le Romain (*P*). Je ne laisserai pas de me servir de ce Livre dans les Remarques. Au reste, on parle souvent de ce Comte dans le Voiage de Charles Ogier (*Q*).

La Comtesse sa veuve mourut le 16 de Mars 1698. Elle savoit faire des Vers, & a laissé un Ouvrage qui sera peut-être imprimé. C'est la Vie de quelques Femmes illustres (*l*),

ULYS-

(*g*) *Cette Lettre est datee du 27 d'Octobre 1661, & se trouve toute entiere dans Parival, Tome III, pag. 580.*

(*h*) Sorbiere Relation d'Angleterre, *pag.* 153.

(*i*) Parival, *Tome III.*

(*k*) *Voiez le Livre cité à la fin de cet Article.*

(*l*) *Tiré de* Sebastien Kortholt, *pag.* 2 de Puellis Poetriis, *Edit.* 1700.

frere (26). Dès qu'il eut l'Arrêt en sa puissance, il fit acroire au Chevalier de Terlon (27) & à Mr. de Sidney (28), que le Sénat de Suede avoit condamné Ulefeld, & les pria de lui en donner avis incessamment, afin que cela le déterminât à chercher les voies de s'évader. Les Lettres qu'ils lui écrivirent eurent toute l'efficace que Mr. Seefted avoit attendue. Le prisonnier se sauva & s'en alla à Coppenhagen, & y perdit la liberté qu'il venoit de recouvrer (29). Il me semble que Mr. Seefted se commit beaucoup; car si les deux Ambassadeurs qu'il avoit trompez eussent parlé de ses avertissemens, les Sénateurs de Suede auroient su ses tromperies malicieuses, & en auroient fait du bruit. Cela ne l'eût-il point perdu de réputation? Notez qu'il n'est pas possible d'accorder ensemble les récits du Chevalier de Terlon & de Mr. Puffendorf: l'un des deux débite des faussetez.

(*M*) *Le Colonel Wolf.*] Un Historien moderne (30) que j'ai déjà cité dit, que pendant que ce Colonel étoit en carosse avec sa femme, le fils du Comte Ulefeld l'aborda, & le salua fort courtoisement, & lui *planta un petit poignard dans le cœur en mesme temps qu'il disoit à sa femme*, qui étoit celui qui les avoit abordez. L'assassin fut assez heureux pour se sauver. *Ce Collonel, étant Gouverneur de l'Ile de Bornholm*, n'avoit pas si étroitement gardé le Comte Ulefeld, qu'il n'eût trouvé le moien de prendre la fuite; mais on le rattrapa comme il étoit sur le point de s'embarquer, & on le mit dans une prison fort étroite, & fort indigne d'un homme de cette importance (31); & l'on n'eut plus aucune pitié de lui, de peur qu'il n'échapât une autrefois. Voilà le sujet de la haine que ce Comte & sa Famille conçurent contre ce Colonel.

(*N*) *Une horrible conspiration . . . . . contre son Prince.*] On a dit que l'Electeur de Brandebourg avertit le Roi Frederic III que le Comte Ulefeld *lui avoit écrit, que s'il lui vouloit preter main forte il dethroneroit le Roy & ses heritiers, & feroit passer la couronne sur sa tête; car, disoit-il, j'ay tant des Ecclesiastiques & des seculiers qui se declareront de mon côté, qu'il me sera facile de venir au bout de mon entreprise* (32). L'Arrêt de mort expose qu'on avoit les documens de cela. Il est vrai qu'on ne nomme point cet Electeur.

(*O*) *Pour se rendre à Bâle.*] Selon le Livret Latin il se disoit à Bâle Gouverneur de trois Gentilshommes Hollandois, & il ne fut reconu que lors que l'un de ses fils eut une querelle avec un Capitaine de Zurich. Il avoit auprès de lui ses trois fils & une fille. Sa femme étoit en prison à Coppenhagen. Lors qu'il se vit découvert il se mit tout seul sur le Rhin, & mourut dans la barque au mois de Février 1664 proche de Nieubourg. Les bateliers le portérent dans un Couvent qui est près de là: ses fils y accoururent, voulant recouvrer les pierreries qu'on avoit trouvées sur lui, & le firent enterrer sous un arbre au milieu d'un champ.

(*P*) *De confondre l'Histoire avec le Roman.*] Quoi que l'Auteur de la Nouvelle Historique assûre que *tout y est tres veritable, & qu'il n'a rien écrit que sur les Mémoires qui lui en ont été donnez par des gens du païs habiles & desinteressez*, on ne peut s'empêcher de croire qu'il y a dans cet Ouvrage quelques embellissemens imitez des Romanistes. La Comtesse Eleonor avoüoit que son Histoire *tenoit beaucoup du Roman* (33): celui qui le lui avoit oüi dire aiant raporté quelque chose de cette Histoire, ajoûte que cela *avec quelques episodes pourroit servir de juste subject à un Roman* (34). Sans doute l'Auteur de la Nouvelle Historique a executé cette idée. Je n'entre point dans le fond des faits que cet Auteur tourne toûjours à l'avantage de son Héros, & quelquefois d'une maniere si dure contre la personne du Roi Frederic (35), qu'il méritoit mille fois plus que Sorbiere, que l'Ambassadeur de Dannemarc se plaignît de lui à la Cour de France; mais aparemment on me permettra de regarder comme une pensée Romanesque, *cette severité capable de faire trembler le plus assûré de tous les hommes*, avec laquelle le Comte fut regardé, lors qu'il fit sa prémiere déclaration d'amour à la Comtesse Eleonor, à laquelle, dit l'Auteur, *ce nom d'amour paroissoit si rude*, qu'elle *s'en fit un portrait effroyable.* Je ne fais pas un tel jugement de cette plainte du Comte dans la surcharge de ses infortunes, *Hé Dieu quand cesserez vous de m'affliger!* La nature y est trop visible; ceci a tout l'air d'une Histoire: l'autre fait a tout l'air d'une invention. Qu'une proposition de mesalliance, ou de mauvaise galanterie, fasse naître ces regards terribles & menaçans, à la bonne heure; mais ce Comte bien fait de corps & d'esprit, & l'un des plus grands partis que la Comtesse pût espérer, aimoit pour le sacrement. D'où seroit donc venue la sévérité foudroiante dont cet Auteur fait mention, que du païs des Romans? où & non ailleurs *la declaration est suivie d'un promt courroux qui paroît à nôtre rougeur* (c'est Moliere qui fait parler une Précieuse ridicule) *& qui pour un tems bannit l'Amant de nostre presence. Ensuite, il trouve moyen de nous appaiser, de nous accoûtumer insensiblement au discours de sa passion, & de tirer de nous cet aveu qui fait tant de peine* (36).

(*Q*) *On parle souvent de ce Comte dans le Voiage de Charles Ogier.*] Charles Ogier, digne frere du grand Prédicateur François Ogier, fit le Voiage de Dannemarc & de Suede avec le Comte d'Avaux Ambassadeur de Louïs XIII. Ils partirent de Paris l'onzieme de Juillet 1634. La Relation de ce Voiage est curieuse & bien écrite. On y trouve entre autres choses concernant le Comte Ulefeld, qu'étant fiancé avec la fille du Roi son Maître, & aiant un ulcere à la cuisse, il se fit un grand scrupule de s'aprocher d'une Dame du Sang Roial avant que d'être guéri. C'est pourquoi il fit un voiage en France, pour se mettre entre les mains d'un habile Chirurgien que Mr. d'Avaux lui indiqua: *Ulfeldius crure laborabat insanabiliter, ex sententia scilicet omnium sua nationis Medicorum, qui tamen anno postea, cùm se ex consilio Legati nostri Lutetiam contulisset, ab eximio Chirurgo P. Judao sanatus est. Alter mihi videbatur ille Philoctetes, adeo acutis interdum doloribus cruciabatur: alioquin, cùm per benigniorum temporum intervalla, vis mali paululum resederat, innitebatur baculo. Caterùm tantà hominis virtus ac dignitas fuit, ut dilectissimam illi Rex Dania Filiam Leonoram desponderit: at ille tam eximia puella thalamis crus putridum inferre reveritus, antequam nuptia celebrarentur, opera-pretium duxit, si se laboriosa curationis carnificina, ac periculis devoveret* (37). Cela étoit fort dans l'ordre.

(26) *Le Comte Ulefeld.*

(27) *Ambassadeur de France.*

(28) *Ambassadeur d'Angleterre.*

(29) *Tiré de* Puffendorf, *dans la* Vie de Charles Gustave, *Livre VI, num.* 52. *Voiez le* Journal de Leipsic 1697, *pag.* 190.

(30) Parival, *Tome III, pag.* 584.

(31) *La* Nouvelle Historique *fait une description affreuse au traitement fait au Comte, avant même qu'il eût tâché de se sauver.*

(32) Parival, *Tome III, pag* 584.

(33) Relat. de Sorbiere, *pag.* 145.

(34) *Là même, pag.* 153.

(35) Les Memoires du Chevalier de Terlon *donnent des Eloges à ce Roi directement oposez aux Medisances de la* Nouvelle Historique.

(36) Moliere, *dans la Comedie des* Précieuses ridicules, *Act. I, Sc. IV.*

(37) Carol. Ogerius, *in* Itinere Danico, *pag.* 67. *Edit Paris.* 1636 in 8.

ULYSSE, l'un des plus célèbres Généraux de l'Armée Greque au Siege de Troie. Monsr. Drelincourt (*a*) m'a communiqué tant de beaux Mémoires sur ce Héros de l'Odyssée (*A*), que je suis extrémement fâché de ne pouvoir pas leur donner toute la place qu'ils méritent. Et comme il vaut mieux se taire sur les grandes choses, que d'en parler à demi (*b*), je renvoie tout cet Article à un autre tems, & je suis bien fâché que ce savant homme n'ait pas pu enrichir lui-même le public de cet excellent Tableau d'Ulysse, comme il l'avoit enrichi de celui d'Achille, dont on a vu trois Editions.

(*a*) *Professeur en Médecine à Leide.*

(*b*) *De Carthagine silere melius puto quam parum dicere.* Sallustius, de Bello Jugurthino.

(*A*) *Tant de beaux Mémoires sur ce Héros de l'Odyssée.*] Il a recueilli tout ce qui s'est dit en bien & en mal du Prince d'Ithaque, & l'a rédigé en un très-bel ordre. C'est un assemblage d'Erudition & de Critique qui étonneroit les personnes les plus versées dans la lecture des anciens Auteurs Grecs & Latins. L'abondance & l'éxactitude, la sagacité & la méthode, la mémoire & le jugement, éclatent de telle sorte dans ce travail qu'on ne sauroit dire laquelle de ces vertus se fait voir plus que les autres.

ULM, ou **ULME**, en Latin *Ulma*, Ville Impériale, Capitale du Cercle de Suabe est située sur le Danube qui commence là à porter bateaux. Elle a été ainsi nommée *à cause qu'il y a une grande quantité d'ormes aux environs. Elle est riche, peuplée, marchande, régulierement fortifiée, & embelie d'un grand nombre de fontaines*: son pont de pierre sur le Danube est *fort beau. . . . . Ce n'étoit autrefois qu'un Bourg, que Charlemagne avoit donné à l'Abbaye de Reichenaw, & que Lothaire II fit depuis entierement ruiner. Mais les habitans du païs s'y étant rétablis, ils r'acheterent à la fin de l'Abbaye de Reichenaw, moyennant une grande somme d'argent, leur liberté, & leur indépendance, & se firent immatriculer parmi les Villes Imperiales* (*a*). . . . . *Les Catholiques n'y sont pas en grand nombre & n'y ont que deux Eglises, les Protestans s'étant rendus maîtres de toutes les autres. Le Senat est composé de quarante une personne dont les deux Anciens, avec les cinq premiers, font le Conseil secret, où les Catholiques ne sont point admis* (*b*). L'Electeur de Baviere surprit cette Ville le 8 de Septembre 1702, par un stratagême admirablement bien exécuté (*c*). " Les bour-
,, geois s'étant mis sous les armes, divisez en 18 compagnies de deux cens hommes chacune,
,, marcherent avec leurs drapeaux, & les femmes même de la Ville y accoururent comme des
,, Bacchantes, ayant pris pour armes tout ce qui leur étoit tombé sous les mains; mais malgré
,, tout cela les postes " pris par les troupes de Baviere furent conservez (*d*). Les Impériaux commandez par le Général Thungen assiégérent cette Place au mois de Septembre 1704. La Garnison ne fit qu'une courte & très-foible résistance: elle capitula le onzieme dudit mois, & obtint toutes sortes de conditions favorables & glorieuses. Les Gazettiers de Hollande trompez par les Nouvellistes des Villes Impériales, presque toûjours grans menteurs, publiérent qu'après qu'elle fut sortie honorablement, on la fit prisonniere de guerre, & cela en représailles de ce qui avoit été fait à la Garnison de Verceil en Italie par le Duc de Vendome quelques semaines auparavant. On sut bientôt la fausseté de cette nouvelle; & au fond les deux cas n'eussent point été semblables, puis que la Garnison de Verceil fut traitée, non pas contre la teneur de la Capitulation comme les mêmes Gazettiers le publiérent, dequoi ils se retractérent ensuite (*e*), mais précisement selon les termes de la Capitulation signée de part & d'autre.

(*a*) Heiss, Histoire de l'Empire, *Tome II, pag. m. 456.*

(*b*) *Là même. Voiez aussi le* Mercure Galant *de Sept. 1702, pag 392, dans l'*Extrait d'une Lettre d'un Officier de l'Armée de l'Electeur de Baviere.

(*c*) *Voiez-la* Lettre *qui est dans le même Tome du* Mercure Galant, *pag. 395, & suiv.*

(*d*) *Là-même, pag. 402.*

(*e*) *Voiez les* Nouvelles des Cours de l'Europe, *Mois d'Août 1704, pag. 150 & suiv. & pag. 163 & suiv.*

VOLKELIUS (JEAN) Ministre Socinien (*a*), étoit né à Grimma dans la Misnie. C'est un des plus habiles hommes de cette Secte. On a quelques Lettres que Socin lui écrivit, dont la prémiere est datée du 3 d'Avril 1593 (*b*). Il lui en écrivit une l'an 1596, sur ce que Volkelius avoit fait conoître, qu'il ne trouvoit pas que Socin eût bien réfuté lés Argumens de François David (*c*). Il publia en 1613 une Réponse (*d*), & une Replique (*e*), à Smiglecius; mais le principal de ses Ouvrages est celui *De vera Religione*, dont on brûla un grand nombre d'Exemplaires à Amsterdam par ordre des Magistrats le 20 de Janvier 1642 (*A*). J'aurai quelque chose à

(*a*) *Ecclesiæ Philippovensis, post Smiglensis Pastor.* Biblioth. Antitrinit. *pag. 96.*

(*b*) *Ibidem.*

(*c*) Hoornbeek, Apparatu ad Controvers. Socinian. *pag. 65.*

(*d*) *Intitulée*, Nodi Gordii à Martino Smiglecio nexi Dissolutio.

(*e*) *Intitulée*, Responsio ad vanam Refutationem Dissolutionis Nodi Gordii.

(*A*) *Celui* de Vera Religione, *dont on brûla un grand nombre d'Exemplaires . . . en 1642.*] Il fut imprimé a Racovie l'an 1630, après la mort de l'Auteur. La Secte jugeant à propos que cet Ouvrage fût un Systême complet de la Doctrine Socinienne, & trouvant qu'il y manquoit quelque chose, chargea Crellius d'y ajoûter un Suplément, savoir le Traité de Dieu, & des Attributs divins. Crellius exécuta cette commission; ce qu'il écrivit fait la I Partie de l'Ouvrage: c'est le I des six Livres qui le composent. Plusieurs croient que le Socinianisme n'a rien publié de plus dangereux que ce Volume, & de là vint sans doute qu'aiant été reimprimé à Amsterdam, on crut qu'il étoit fort nécessaire de l'exposer aux rigueurs de la Justice. Le Baillif d'Amsterdam fit enlever de chez le Libraire 450 Exemplaires qu'on y trouva; il obtint des Juges que ces Exemplaires fussent confisquez, & que le Libraire fût condamné à une amende pécuniaire (1): huit jours après on les brûla publiquement (2). Courcelles, aiant écrit ces nouvelles à Ruarus le 8 de Février 1642, lui manda le 12 d'Avril suivant que les nouveaux Echevins avoient cassé la Sentence de leurs prédécesseurs (3), & ordonné qu'elle fût ôtée des Regîtres; si bien que le Libraire, qui n'avoit pas paié encore l'amende, en fut quitte pour la perte des Exemplaires. Il fut néanmoins si consterné de cet accident, qu'on crut qu'il seroit bien malaisé de l'induire à publier de tels Ouvrages (4). Courcelles souhaitoit passionnément qu'on en composât quelcun contre cette procédure des Echevins d'Amsterdam. *Utinam vestrum aliquis præceps Scabinorum nostrorum judicium vellet expendere, & istos librorum incendiarios peccati sui coarguere. Si quem noveris ei rei idoneum, urge ut aggrediatur* (5).

Les deux Lettres de ce Ministre Arminien, écrites en confidence & naïvement à Ruarus, nous donnent lieu de rejetter comme très-fausse la Conjecture de Mr. Stoupp. Lisez ce qui suit, je le raporte selon la copie que Mr. Des-Maizeaux (6) a eu la bonté de m'envoier, & non pas comme dans la prémiere Edition, où je donnai le passage tout tel que Mr. Arnauld le donne à la page 46 de la II Partie de son Apologie pour les Catholiques. Il a retranché & altéré quelques endroits, & cependant il s'est servi de Caractere Italique sans marquer aucune lacune. Cela n'est pas d'un Auteur exact. " Il n'y a que peu d'années que les
,, Livres des Sociniens estoient très-rares. Entre ceux qui
,, avoient vu le jour, comme on les avoit imprimez en des
,, lieux fort éloignez, & qu'on n'en avoit tiré que peu
,, d'exemplaires, on n'en pouvoit trouver aucun qu'en les
,, payant très-cherement, & la plus grand part ne se trou-
,, voient point du tout. Les Estats Generaux par leur bon-
,, té & grace speciale, & par une tendresse de conscience
,, toute particuliere, ont remedié à cet inconvenient. Pour
,, satisfaire les Sociniens, & ceux qui voudroient le devenir,
,, ils ont permis qu'on imprimast en Amsterdam les Oeu-
,, vres de quatre de leurs principaux Docteurs, à savoir de
,, Socin, de Crellius, de Slichtingius, & de Wolzogenius.
,, On vend a présent publiquement en Amsterdam cette
,, Bibliotheque des Sociniens en huict volumes *in folio*, qui
,, ne coute que cent francs. Il n'y a que peu d'années que
,, l'on n'auroit pas eu pour deux cens pistoles une petite
,, partie de ces œuvres, que l'on a présentement toutes en-
,, semble pour moins de dix. Il est vray qu'il y a quelque
,, temps que l'on fit brusler en Amsterdam un Livre des
,, Sociniens, à la priere mesme (7), sans doute de Guillau-
,, me Bleau, qui l'avoit fait imprimer. Peu de jours après
,, cette execution publique il exposa publiquement en ven-
,, te ce même Livre; & pour en recommander la vente,
,, & en augmenter le prix, il fit mettre, dans la page où
,, estoit le titre, que c'estoit ce même Livre, qui par or-
,, dre des Estats avoit esté condamné à estre buslé publi-
,, quement par la main du bourreau (8) ".

Il y a plusieurs choses à reprendre dans ce passage. En I lieu, Mr. Stoupp ne devoit pas ignorer que les Estats Généraux ne se mêlent point du Gouvernement d'Amsterdam; ce n'est point à eux à permettre ou à défendre quel-qu

(1) *De 1200 francs.*

(2) Steph. Curcellæus. Epistola ad Ruarum. *C'est la LXXXVI de la I Centurie des* Lettres de Ruarus, *pag. 407.*

(3) *Voiez la LXXXVII* Lettre *de la I Centurie de celles de* Ruarus, *pag. 408, 409.*

(4) *Ita ille consternatus casu* (Cæsii, *c'est-à-dire* les Sieurs Blaew) *ut non facile posthac ejusmodi sint libros excusuri.* Idem, *pag. 409.*

(5) *Ibidem, pag. 408.*

(6) *Dont il est parlé ci-dessus* (*citation* (21) *de l'Article* VIRGILE. *Voiez aussi les* Nouvel. de la Rép. des Lettres, *Août 1701, pag. 151 & suiv.*

(7) *Le Traducteur Italien de Mr.* Stoupp *a fait ici une insigne falsification, il a suprimé les termes qui témoignent que l'Auteur ne faisoit que soupçonner.* A forza di suppliche, *dit-il*, dello stesso Guiglielmo Bleau.

(8) Stoupp, Religion des Hollandois *Lettre IV datée du 13 Mai 1673.*

à dire sur ce fait-là; car on ne le raporte pas bien dans le Livre de la Religion dés Hollandois.

VOL-

que chose aux Libraires de la Province de Hollande. II. Il n'est point vrai que ni les Etats Généraux, ni les Etats de Hollande aient permis l'impression des Livres Sociniens. Les Oeuvres de ces quatre principaux Docteurs, dont Mr. Stoupp parle, furent imprimées en cachete. Voiez les particularitez de cela dans l'Apologie pour la Religion des Hollandois (9). III. Il est très-faux que Guillaume Bleau ait prié qu'on brûlât ce Livre Socinien : les deux Lettres de Courcelles prouvent manifestement que les Sieurs Blaew furent très-fâchez qu'on eût fait brûler le Livre de Volkelius; & voici de nouvelles preuves de cette vérité: je les emprunte de l'Auteur qui réfuta Monsr. Stoupp. „ (10) Ce n'est pas *Guillaume Bleau* qui l'a imprimé, mais „ *Jean Bleau*. Mais quelle impertinente conjecture, que „ ce *Bleau* auroit prié les Magistrats de brûler ce Livre ! „ Si l'on avoit brûlé seulement une douzaine d'Exemplaires, l'on pourroit dire, que votre petit Esprit soupçonneux a eu quelque fondement de conjecturer si malicieusement: Mais sçachez que l'Officier, ayant eu ordre de brûler ce Livre, saisit ce Monsieur Bleau dans „ la maison d'un sien amy, où il étoit alors, & l'y fit „ garder par des Sergeans, pendant qu'il alla droit vers „ le magazin, où il trouva tous les Exemplaires, & les „ fit tous brûler à l'instant même (11). L'on y a employé „ une demy-journée tout entiere, sans faire autre chose „ que jetter continuellement des Livres dans le feu, jusques à ce que l'on eut consomé par la flame tout ce „ qu'il y avoit de ces Livres, ce qui apportoit un dommage fort considerable à Monsieur Bleau, outre qu'il „ fut condamné à l'amande de deux mille livres (12). Jugez par-là si c'est *à sa priere que ce Livre a esté brûlé*, „ & s'il en doit avoir eu beaucoup de profit ". IV. Il est très-faux que ni *peu de jours aprés cette execution publique*, ni en aucun autre tems, ce même Libraire ait *exposé publiquement en vente* le Livre de Volkelius, & qu'il ait fait mettre dans le Titre, *que c'étoit ce même Livre qui par ordre des Etats avoit été condamné à être brûlé publiquement par la main du bourreau.* Celui qui fournissoit des Mémoires à Mr. Stoupp confondoit les choses, & voici tout le fondement de cette fable. Ce Livre de Volkelius fut imprimé en Flamand à Rotterdam l'an 1649, & l'on marqua au titre que les Echevins l'avoient fait brûler en Hollande l'an 1642 (13), L'Apologiste de la Religion des Hollandois observe qu'un certain *Colom*, & non pas les Sieurs *Bleau*, fit mettre cela au Titre, mais que cette Traduction fut *defendue tout de même par Messieurs les Etats* (14). Mr. Des-Marets observe que l'addition de cette clause fut un leurre dont les emissaires cachez des Sociniens se servirent, pour faire mieux vendre l'Ouvrage: *Quantum præsidii in eo reponant claneularii teterrimæ Hæreseos emissarii & promotores, palam fecerunt ante biennium, illo in Belgicum idioma translato, & quò ad ejus lectionem magis invitarentur homines præposterè curiosi, quibus solemne niti in vetitum semper cupereque negata, præfixo hoc Elogio, quod opus illud esset* in Hollant by Schepen vonnisse gedoemt, openbaerlijck geexecuteert, en met vyer verbrant anno 1642, in Januario (15). Les Synodes de Hollande n'oubliérent pas cette addition, dans la Remontrance dont j'ai parlé dans un autre endroit (16). Ils se plaignirent que plusieurs Ouvrages Sociniens étoient traduits en Flamand, & ils cottérent en dernier lieu celui de Volkelius. *Denique Crellius de Deo & ejus attributis & Volckelii quinque libri de vera religione: & ad irridendum zelum piorum judicum pro Deo, perversosque homines eò magis alliciendum, in frontispicio posuerunt in Hollandia sententia Scabinorum eum librum damnatum & publice combustum esse anno 1642, mense Januario.*

Il est sûr que l'Ouvrage de Volkelius n'a point été imprimé à part en Latin, depuis la brûlure de l'an 1642; mais il a paru tout entier dans l'*Hydra Socinianismi expugnata*, publiée à Groningue par Samuel Des-Marets (17). Ce Professeur orthodoxe, voulant réfuter le Systême des Sociniens, ne soufrit pas que personne le soupçonnât d'avoir afoibli les raisons de son Adversaire. Il les raporta sans en rien ôter, & il y joignit dans les mêmes pages la Réfutation. Par ce moien tous les Lecteurs peuvent mettre en parallêle l'Hérésie & l'Orthodoxie, sans qu'aucun se puisse plaindre que l'Hérésie n'est point là selon tout son poids. Il faut convenir que cette maniere de répondre à son Adversaire est la plus franche, & la plus loiale, qui se puisse pratiquer. Elle montre que l'on se confie dans la bonté de sa cause, & dans les forces de sa plume: elle écarte tous les soupçons de supercherie; soupçons que l'on a sujet de former en mille & mille rencontres; car il n'arrive que trop souvent qu'un Auteur raporte avec peu de fidélité les raisons qu'il veut détruire. Il fait semblant de n'avoir pas vu ce qu'il se sentoit incapable de réfuter; & lors qu'il ne peut se taire sur certaines choses, il en écarte quelques termes essentiels. En un mot supposez tant qu'il vous plaira qu'un Controversiste procede de bonne foi, vous ne persuaderez jamais que les pieces détachées qu'il raporte de l'Ouvrage qu'il réfute, soient une image fidelle de la force de cet Ouvrage; car cette force consiste presque toûjours dans l'enchainement des pieces. Ainsi Mr. Des-Marets ne pouvoit rien faire de plus à-propos, que d'insérer tout entier dans sa Réponse le Livre brûlé. Il fit taire les fanfaronades des Hérétiques : il leur ôta le prétexte de reprocher à la vraie Eglise une conduite poltrone, & d'insulter les Orthodoxes comme des gens qui n'osoient regarder en face leur ennemi, & qui se sentant incapables de lui tenir tête, imploroient le bras séculier pour réduire en cendres, par un Arrêt des Magistrats, un Livre dont ils ne pouvoient résoudre les Objections. Certains plaisans, qui aiment trop à médire, ont prétendu que ce Professeur n'en usa ainsi qu'à cause que le Libraire le voulût absolument, dans la pensée que le Texte de Volkelius feroit acheter la Réfutation quelle qu'elle fût. C'est une fausse malignité. Il est infiniment plus raisonnable de s'arrêter aux raisons mêmes alléguées par l'Auteur. *Mihi autem*, dit-il (18), *vitio verti non debet quod textum integrum libri nefarii curarim recudendum. Cum enim supprimi per hominum curiositatem & malitiam nequeat, nec in eo voti sui compos extiterit Ampliss. Magistratus Amstellodamensis, malui illum integrum sistere Lectori, ne crederer suffurari velle victoriam, quod nolebat Alexander, & datâ operâ delumbare atque extenuare Adversarii mei argumenta; Ubi Lector* ipsam Bestiam sua verba resonantem *audierit*, (*ut hic adhibeam dictum Æschinis de oratione Demosthenis in se habita, relatum Hieronymo* Epist. ad Paul. de lib. Divin. cap. 2.) *& simul nostras ad illam Censuras & Annotationes ἀλεξικάκως expenderit, faciliùs de totius Causæ natura & merito judicabit. Opposita sibi mutuò apposita magis elucescunt. Et sicut vinum dulcius est quòd prope mandragoras crescit, & suavius olent lilia & rosæ quæ juxta capas & allia carpuntur, sic ex hac antithesi plus accedet suaveolentiæ illi veritatis Causæ quam suscepi propugnandam. Ita vident Lectores nihil nos metuere nobis ab istorum hominum strophis & cavillationibus, quandoquidem eas integras, omnibusque suis vestitas coloribus, proponimus & expendimus, confisi bonitati nostræ causæ, & quod eorum* Sententias prodidisse superasse est, *ut loquitur Hieronymus* ad Ctesiph. Il ajoûte qu'en cela il imite François Junius (19), Sibrandus Lubbertus (20), Paul Tarnovius (21), Jean Junius (22), Alstedius (23), & Bisterfeldius gendre d'Alstedius (24). Il fait entendre dans la Préface du II Tome qu'il ne seroit pas fâché que les Magistrats se servissent d'une Réponse différente de la sienne, c'est-à-dire qu'ils fissent brûler le Systême Socinien. Autant qu'il loue le zêle pieux des Anglois, qui condamnérent au feu le Catéchisme de cette Secte (25); autant se plaint-il de la tolérance que Cromwel avoit accordée à ces Hérétiques. Il déplore presque avec des larmes de sang la confusion de l'Angleterre devenue leur métropole (26), & soufrant que l'on imprimât à Londres un Catechisme qui contenoit tous leurs blasphêmes. *Modò enim ex Anglia allatus est Anglicâ linguâ conscriptus* Catechismus *duplex, major & minor, Londini publicè excusus hoc anno* 1654. *apud* Ja. Cottrel *pro* Rich. Moone, ad insigne septem stellarum, in Cœmiterio Paulino, *authore* Johanne Beddle, *sive* Biddello, *Magistro Artium Oxoniensi, editus, uti præ se fert, in eorum gratiam qui merè Christiani nullique sectæ addicti esse volunt, (quamvis nequeant se tales profiteri, quin eo ipso sectam specialem ab aliis omnibus discretam constituant,) & omnes Socinianismi impietates ac blasphemias continet, eructat, propugnat* (27). Aiant fait une Réponse pied à pied à l'Ouvrage de Volkelius, il auroit pu se moquer de ces Sectaires, s'ils fussent venus lui alléguer les réfléxions que faisoit Arnobe, sur ce que les Idolâtres demandoient que le Sénat abolît par ses Arrêts quelques Livres de Ciceron (28), où la vanité des faux Dieux est démontrée. Réfutez-les, leur disoit Arnobe, s'ils contiennent des impiétez; car d'en interdire la lecture ce n'est pas soutenir la cause des Dieux, c'est craindre le témoignage de la vérité. *Cum sciam esse non paucos qui adversentur & fugiant libros de hoc ejus*, (Ciceronis) *nec in aurem velint admittere lectionem opinionum suarum præsumpta vincentem? cumque alios audiam mussitare indignanter, & dicere: oportere statui per Senatum, aboleantur ut hæc scripta, quibus Christiana relligio comprobetur, & vetustatis opprimatur auctoritas? Quinimo si fiditis exploratum vos dicere quicquam de Diis vestris, erroris convincite Ciceronem, temeraria & impia dictitare refellitote, redarguite, comprobate. Nam intercipere scripta, & publicatam velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis testificationem timere* (29). Il est certain que Socin tiroit avantage de ce que ses Adversaires interdisoient la lecture de ses Ecrits (30).

N'oublions pas que les Anglois se plaignirent de ce que Monsr. Des-Marets avoit accusé leur Nation de favoriser le Socinianisme, & d'en être devenue la métropole. Lisez ce passage de Jean Owen Professeur en Théologie, & Vice-Chancelier de l'Académie d'Oxford: *Ille* (Maresius) *universam gentem nostram, ejusque Gubernatores Socinianismi accusat, & qui viri mos est, horrendós clamores excitat, affirmans hæresin ibi sedem Metropoliticam fixisse &c. De temeritate hujus censuræ & de stupenda ejus ignorantia in statu rerum apud nos gestarum, quas tamen referre, judicare, & condemnare præsumit, scripsi ad ipsum epistolam* (31). Monsr. Daillé se servit de cette plainte du Docteur Owen quand il écrivit contre Monsr. Des-Marets. Celui-ci répondit qu'il n'avoit jamais reçu la Lettre de ce Docteur, & qu'il aprenoit avec joie que les choses ne fussent plus en Angleterre dans l'état où elles avoient été (32). C'est ainsi qu'il parle dans une Préface composée au mois d'Avril 1658. Or vous remarquerez que celle du II Tome de l'*Anti-Volkelius* est datée du 12 d'Août 1654.

(9) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandois, *pag.* 216 *& suiv.*

(10) *Là-même, pag.* 218.

(11) Courcelles *met un intervalle de* 8 *jours.*

(12) Courcelles *ne la fait que de* 1200.

(13) Biblioth. Antitrinit. *pag.* 96.

(14) Jean Brun, Apologie pour la Religion des Hollandois, *pag.* 219.

(15) Samuel Maresius, *Præfat.* Hydræ Socinianismi expugnatæ, *Tom. I, imprimé à Groningue l'an* 1651.

(16) *Dans l'Article.* SOCIN (Fauste) *Rem.* (L) *au* 2 à lineâ.

(17) *L'an* 1651 *quant au I Tome: en* 1654, *quant au II; & en* 1662, *quant au III, qui est le dernier.*

(18) Maresius, *Præfat. Vol. I* Hydræ Socinian. expugnatæ, *folio* (*) 2.

(19) *Dans sa* Defensio Catholica.

(20) *Dans la Réfutation du Livre de* Faustus Socin, De Christo Servatore.

(21) *Dans la Réfutation du Livre du même* Socin contra Bellarminum & Wiekium.

(22) *Dans la Réfutation des* Leçons *du même* Socin.

(23) *Dans la Réfutation du* Catechisme de Racovie.

(24) *Dans la Réfutation du Livre de* Crellius de uno Deo & patre.

(25) *Quem* (Catechismum Rakoviensem) *olim Anglia ex sancto & pio zelo publice crematvit.* Maresf. *Præf. II Tomi. Le mot* olim *me fait croire qu'il ne parle pas de l'acte du Parlement, qui condamna au feu ce Catechisme l'an* 1653. *Voiez la Continuation de* Micrælius, *pag.* 929.

(26) *Sociniana pestis ... videtur nunc in vicina Anglia sedem sibi metropolitanam fixisse.* Maresius, *Præf. II Tomi* Hydræ Socinianismi.

(27) *Idem, ibid.*

(28) *Ce sont sans doute ceux de* Natura Deorum.

(29) Arnob. *Libr. III, pag. m.* 103.

(30) *Voiez les* Nouv. de la Rép. des Lettres. *Juillet* 1685, *Art. IX.*

(31) Joan. Owenus, *in* Vindic. Evangel. contra Socin. *Anglice, Præfat. pag.* 4, *apud* Dallæum, *in* Vindiciis Apologiæ, *pag.* 434.

(32) Maresf. *in* Prolegom. Epicrisis Theologicæ.

(a) Erasme latinise ce mot par Hugonis Curia.

VOLSE (PAUL) en Latin *Volsius*, Abbé du Monastere de Haugshofen (*a*), Ordre de Saint Benoît proche de Schlestad en Alsace, vivoit au XVI Siecle. Il avoit beaucoup de mérite, & il a été loüé extrémement par Erasme (*b*) qui lui dédia en 1518 la nouvelle Edition de son *Enchiridion Militis Christiani*. Il exécuta enfin le dessein de jetter le froc aux orties, & de renoncer à la Papauté (*c*). Il embrassa la Secte des Anabaptistes; mais aiant été converti par Calvin environ l'an 1539, il fut Ministre de l'Eglise de Strasbourg jusques à sa mort (*d*).

(d) Beze, *Preface du* Comment. de Calvin sur Josue, *pag. m.* 11.

(*b*) *Voiez la* XXXV Lettre *du I Livre d'*Erasme, *pag. m.* 81. (*c*) *Voiez la* XXXIII Lettre *du XII Livre d'*Erasme, *& la XLIII du XVIII.*

VORSTIUS (CONRAD) nâquit à Cologne le 19 de Juillet 1569. Son pere qui étoit un teinturier n'avoit pas rompu encore avec l'Eglise Romaine, c'est pourquoi il le fit batiser dans sa paroisse. Bientôt après il s'agrégea sécrétement à l'Eglise Protestante, & y attira sa femme. Ils avoient dix enfans, & ils destinérent aux études celui-ci. Il aprit la Grammaire, & un peu de Rhétorique dans le Village de Bedberdyk, où il passa cinq années, après quoi il alla à Dusseldorp l'an 1583, où il continua ses Humanitez jusques en 1586. Il passa l'année suivante à Cologne dans le College de saint Laurent, où il aprit plusieurs choses. Deux raisons l'empêchérent d'y prendre le dégré de Bachelier en Philosophie (*A*). Ses études soufrirent alors une interruption: la pauvreté fut cause qu'on le voulut faire marchand. Il emploia deux années à aprendre ce qui pouvoit lui servir dans le commerce, l'Arithmétique, le François, & l'Italien. Après cela il se remit à l'étude, & fut envoié à Herborn l'an 1589. Il y avoit trois ans que Piscator y enseignoit la Théologie. Vorstius l'étudia sous lui avec beaucoup de succès, & se mit même à enseigner des enfans de condition. Il s'en alla avec quelques-uns d'entr'eux à Heidelberg au mois de Mars 1593. Il y fut créé Docteur en Théologie au mois de Juillet 1594. Un an après il alla voir les Académies de Suisse (*B*), & celle de Geneve. Il fit des Leçons en Théologie dans cette derniere, à l'instigation de Théodore de Beze, & il s'en aquita si habilement qu'on lui ofrit la Charge de Professeur. Il ne l'accepta point, aiant des raisons de s'en retourner chez lui. C'est qu'on lui ofroit une Profession en Théologie à Steinfurt (*a*). La Lettre de vocation lui fut donnée à Geneve au mois de Février 1596. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions d'une maniere qui le rendit fort célèbre, & qui le fit souhaiter par d'autres Académies (*C*). Il joignit en 1605 à la Charge de Professeur celle de Ministre de Steinfurt; & comme si ces deux Charges n'eussent pas sufi à l'occuper, on lui en donna encore d'autres, ce qui lui valut; comme de raison, une augmentation de gages (*b*). Il fut apellé à Leide pour succéder à Arminius l'an 1610; & après un an d'irrésolution il accepta cette Charge (*D*), & se transporta à Leide avec

(a) *Le Comte de Bentheim établit alors une Ecole Illustre dans cette Ville.*

(*b*) *Aliis quoque muneribus a generoso Dn. Comite* (Benthei-mensi) *auctus est. Cum duobus enim Consiliariis & Ministro aulico cognitioni ac judiciis causarum & quæstionum matrimonialium præfectus est: tum examini novitiorum Ministrorum, denique Synodis & visitationibus Ecclesiarum. In quorum onerum solatium extraordinarium ei stipendium constitutum.* Marcus Gualter. *ubi infrà Citat.* (*c*).

(*A*) *Deux raisons l'empêchérent d'y prendre le dégré de Bachelier en Philosophie.*] L'une qu'il ne vouloit pas trahir sa conscience, en jurant qu'il se soumettoit aux décisions du dernier Concile; l'autre que l'on songeoit à le tirer des études pour en faire un marchand, à cause du mauvais état des afaires de la famille. *Instabat tempus promotionis ejusdem ad Baccalaureatum, & magisterium philosophiæ, sed quæ fieri non poterat nisi pro more solenniter juraret in decreta Concilii Tridentini: itaque honorem illum licet ejus potiri posset & forte vellet, tamen cum & conscientia propter illud juramentum obstaret, & jam parentum res magis ac magis inclinarent, repudiavit, & deliberatum est de studiis ipsius abrumpendis, ipsoque mercaturæ addicendo* (1).

(1) Marcus Gualtherus *in* Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii.

(*B*) *Il alla voir les Académies de Suisse.*] Il soutint deux fois des Theses publiques à Bâle (2); 1, *de Sacramentis*; 2, *de causis salutis*. Il préparoit une troisieme Dispute contre Socin *de Christo servatore*; mais voulant hâter son voiage il n'acheva point cet Ecrit. Il en laissa l'Original à Grynæus, & il le retira lors qu'il repassa par Bâle. Le prémier Ouvrage qu'on lui donne est un Recueil de cette sorte de Theses, qui en contient plus de vingt soutenues en divers tems, à commencer par l'année 1594. Il mit en tête de ce Recueil les Theses *de Sancta Trinitate, hoc est de Deo Patre, Filio, & Spiritu sancto*, & les Theses *de Persona & Officio Christi*; & quelque tems après il s'en servit comme d'une Apologie contre ceux qui l'accusoient de *socinianiser* sur ces deux points: car, afin de fermer la bouche à la médisance, il reimprima à part ces deux Theses l'an 1612 (3). Nous verrons dans les Remarques suivantes qu'il s'étoit rendu bientôt suspect de cette Héréfie.

(2) *Voiez* Marcus Gualther *in* Oratione de vita & obitu Conradi Vorstii. *Je ne saurois marquer les pages, car l'Imprimeur ne les numerote point.*

(3) *Quas postmodum apologiæ vicem esse voluit, cum maligne quidam Tribunitii stentores ipsum traducere inciperent, quasi hæretice de duobus illis capitibus sentientem aut docentem. Ideoque anno* 1612 *denuo & seorsim excudi curavit, ad os calumniæ obturandum.* Idem, ibid. *pag. I* 3.

(*C*) *Il remplit ses fonctions d'une maniere qui le fit souhaiter par d'autres Académies.*] Mr. du Plessis Mornai & l'Eglise de Saumur lui écrivirent au mois de Juillet 1602, pour le prier d'accepter la Chaire de Professeur en Théologie dans l'Académie que l'on venoit d'établir en ce lieu-là. Vorstius ne répondit rien de positif: le Comte de Bentheim qui le vouloit retenir à toute force répondit à Mr. du Plessis, & la chose n'eut point de suite. L'an 1606 Maurice Landgrave de Hesse offrit à Vorstius la Profession en Théologie à Marpourg (4), & après lui avoir écrit diverses fois sur ce sujet, il lui envoia un carosse & un trompette, afin que le Professeur fit le voiage honorablement & commodément (5). Le Comte de Bentheim n'accorda point de congé: les parens & les amis de Vorstius le priérent de ne point changer de demeure; ainsi la vocation de Hesse fut sans effet, comme celle de Saumur. Si celle de Leide avoit eu un pareil succès, il y a bien de l'aparence que Vorstius seroit mort en odeur d'Orthodoxie; car il faut noter que les soupçons, qu'on eut contre lui dès avant l'année 1599, furent suffisamment effacez par les démarches qu'il fit au Palatinat. En effet, Monsr. du Plessis Mornai ne l'eût point voulu à Saumur, s'il n'avoit été parfaitement convaincu de son innocence, & il ne pouvoit pas ignorer ce qui s'étoit fait à Heidelberg. Le Comte de Bentheim, aiant su qu'on soupçonnoit son Théologien, voulut que l'affaire fût éclaircie, & donna ordre à Vorstius de se purger incessamment, & d'aller pour cet effet à l'Académie qui l'avoit créé Docteur, & d'y faire aparoître de son Orthodoxie. Vorstius s'en alla à Heidelberg, y rendit raison de sa foi, & s'en retourna justifié en sa maison (6). La Faculté de Théologie l'admit *ad osculum pacis*, & lui donna *tesseram hospitalitatis*, après lui avoir signifié qu'il avoit eu tort d'avancer certaines choses qui favorisoient les Sociniens, & après avoir tiré promesse de lui qu'il s'abstiendroit desormais des phrases suspectes. Il falut aussi qu'il protestât qu'il abhorroit les sentimens de Socin, & qu'il étoit bien marri que le feu de la jeunesse l'eût entraine à se servir de certaines expressions qui sembloient favoriser cet Hérétique, & choquer la doctrine des Eglises Réformées (7). Cela se passa le 26 de Septembre 1599. Vous en trouverez l'Acte dans la Vie de David Pareus. Vous y trouverez aussi le récit suivant: il plaira à ceux qui veulent savoir un bon nombre de particularitez sur l'Histoire des gens doctes. *Non ita pridem supremos in S. Theologia honores, sive Doctoratum Facultas Theologica contulerat Viro Clarissimo Domino* CONRADO VORSTIO *Coloniensi, qui postea à* D. PAREO *ob singularem eruditionem, disputandi acumen, & docendi* σαφήνειαν, *commendatus fuit ad Professionem Theologicam in nova Schola Steinfurtensi, Illustri & Generoso Comiti* D. ARNOLDO, *Comiti in Bentheim*, &c. *In qua cum aliquandiu Orthodoxam doctrinam cum magna laude proposuisset, abréptus tandem ingenii* ἀγχινοίᾳ, *aut* καινοτομίᾳ *docendi, animum applicuit ad lectionem nefarii libri* FAUSTI SOCINI *de Servatore: immo & authoris amicitiam affectavit ac coluit. Hinc cothurnos corrumpendi receptam doctrinam, de lytro & satisfactione* JESU-CHRISTI, *subdole excogitavit, quos & Disputationibus tam publicis quam privatis in Schola habitis* λάθρᾳ *tanquam* ὕπουλον *venenum nonnunquam inspersit, ac juventutem non parum turbavit. Sed fraus diu latere non potuit sagaciores Theologos, qui fermentum illud odorati, magno conatu & zelo hominem monuerunt, ut resipisceret: juxta illud:* Retundat me justus: benignitas erit: & corripiat me: unguentum erit præstantissimum. *Quin & ipse Generosus Dn. Comes, admonitus à viris gravibus, Doctorem suum serio hortatus fuit, ut in gratiam rediret cum Ecclesiis, & fratribus, quos sua* καινοδοξίᾳ *magno totius Ecclesiæ scandalo non cessaret offendere: nec ante ad munus docendi in sua schola rediret, quàm Testimonium* Ὀρθοδοξίας *auferret, ab iis præsertim, qui publicam docendi facultatem in Academiis ei fuissent largiti* (8).

(4) *Ibidem, pag. E* 3.

(5) *Misso præter diversas literas singularis honoris causa tubicine & rheda qua illuc veheretur.* Ibidem, *verso.*

(6) *Voiez la* Lettre *de* Vorstius aux Theologiens d'Heidelberg, *parmi celles des Arminiens, pag.* 46 *de l'Edit.* in folio.

(7) Testetur etiam sibi dolere quod impetu juvenili abreptus nonnulla scripserit & sparserit quæ Socini erroribus favere, doctrinæque Ecclesiarum reformatarum, in quam juravit in sua promotione ad Doctoratum, adversari videbantur. *Vide* David. Parei Vitam, *pag. m.* 59.

(8) Philipp. Pareus, *in* Vita David. Parei, *pag. m* 55, 56.

(*D*) *Après un an d'irrésolution il accepta cette Charge.*] Il ne manquoit rien à la vocation; elle avoit été aprouvée par les Etats de Hollande & par le Prince Maurice, qui chargea même les Deputez dont l'un étoit son propre Ministre, de presser Vorstius autant qu'ils pourroient de venir servir l'Académie de Leide (9). Je croi que sans les fortes & violentes sollicitations des Chefs des Arminiens, Vorstius ne se seroit jamais embarqué sur une mer si orageuse. Il étoit aimé & honoré à Steinfurt, il y jouissoit d'un grand calme, & d'une belle réputation, & il prévoioit sans doute dans l'état où étoient les Controverses d'Arminius & de Gomarus, qu'il trouveroit en Hollande bien

(9) *Adeo quidem benigne, ut illustriss. Princeps reverendum virum D. Joannem Wtenbogardum* (c'étoit son Ministre) [illegible] *Dominum Vorstium, ne petitionem ac vocationem hanc Ordinum &* [illegible] *frustraneam esse vellet.* Gualther, de vita & obitu C. Vorstii, *fol. E* 3 *verso.*

avec sa famille, & avec les témoignages les plus authentiques d'Orthodoxie (*E*), & de bonne & sage conduite; mais il trouva des opositions insurmontables. Les Ministres, qui soutenoient contre les Arminiens l'ancienne doctrine de Calvin, se persuadérent, que si Vorstius, qui n'étoit pas de leur sentiment, exerçoit à Leide la Profession en Théologie, il feroit un tort irréparable à leur Cause. C'est pourquoi ils représentérent fortement le danger; ils accusérent cet homme d'une infinité d'Hérésies; ils se munirent du concours des Académies étrangeres, où ils obtinrent des témoignages flétrissans contre sa doctrine; ils allarmérent la Religion du Roi Jaques (*F*), & l'engagérent à recommander à la République de Hollande l'exclusion d'un tel Hérétique. Il y eut des procédures (*G*), & les choses s'échaufférent à un tel point, qu'il falut que Vorstius par

bien des traverses. On le tenta, si je ne me trompe, par la gloire qu'il y avoit à soutenir un Parti que la mort d'Arminius avoit ébranlé. On y joignit les motifs de la conscience; on lui fit voir qu'il seroit un jour comptable du mauvais usage de ses talens, si l'amour du repos lui faisoit perdre une si belle occasion d'établir la vérité dans un païs où elle avoit déjà pris racine. Quoi qu'il en soit, sa mauvaise étoile l'arracha du Comté de Bentheim, pour le transporter en Hollande, où voguant entre mille écueils & mille rochers, il fit enfin un triste naufrage: il y perdit & son honneur & sa fortune; il y fut flétri & par les Tribunaux Séculiers, & par les Tribunaux Ecclésiastiques. C'étoit une bonne leçon contre l'Arminianisme; c'étoit de quoi reconoître la fatalité des événemens. Son Panégyriste me fournit cette pensée. *Vir optimus*, dit-il (10), *jam litium Theologicarum quæ in Belgio inter Ecclesiasticos exortæ erant, gnarus & ob eas non temere tam duram provinciam capiendam ratus, non quidem prorsus quod offerebatur repudiavit sed toto nihilominus pene anno assensum suspendit. Idque eo magis quod tenso ac tenaci quodam germanissimæ benevolentiæ vinculo alligatus à suis ægerrime avelli posset, certatim contra adnitentibus omnibus ut decus illud scholæ novellæ retineretur: sed currebant jam propinqua viri* FATA, *quæ ipsum quoque communi & immerita cladi involvendum* DESTINAVERANT. Si Vorstius se fût tenu coi à Steinfurt, les erreurs qu'il avoit mises dans son Traité *de Deo* ne lui eussent pas fait beaucoup d'affaires, & il se fût tiré aisément de ce faux pas: mais étant question de savoir s'il enseigneroit à Leide ou non, c'est-à-dire si un Parti naissant feroit bouquer l'autre, on ne lui pardonna rien; ce Traité *de Deo* devint pire que l'Alcoran. Ce n'est pas moi qui invente ce parallêle; je le trouve dans l'Auteur que j'ai cité depuis peu. *Reipsa comperimus*, dit-il (11), *vehementius & acerbius librum ipsum oppugnasse quam unquam quisquam Christianorum Mahumedis Alcoranum, aut recutitorum Talmudica deliria invasit. Neque unquam Lucianus, Porphyrius, Julianus, Libanius, aut quisquis simili in Christianos maledicentia fuit, tam crude & barbare exceptus à veteribus scriptoribus, qui tamen etiam habebant acetum in pectore, atque hic Noster ab infrunitis adversariis suis male multatus ob serium & solidum illud scriptum.* Nous verrons dans la Remarque (O) le préjudice que se firent les Arminiens pour l'avoir fait apeller.

(10) Gualtherus, de vita & obitu C. Vorstii, *folio E 4.*

(11) *Ibidem, folio M 2.*

(*E*) *Les témoignages les plus authentiques d'Orthodoxie.*] On voit dans son Histoire le témoignage que les Comtes de Bentheim lui donnérent, & celui que l'Ecole Illustre de Steinfurt lui expédia. Ce que j'en cite n'est qu'une petite partie des éloges que ces témoignages lui donnent (12). *Post excessum nominati pientissimi Domini parentis nostri hactenus fidelem ipsius operam, vitam irreprehensibilem, Christianam & puram doctrinam atque institutionem, & inde consecutam propagationem & ædificationem Ecclesiæ & Scholæ reipsa experti sumus.* Cela est extrait du témoignage des Comtes. Voici quelque chose de celui de l'Ecole Illustre. *Publice & sancte testamur . . . . . Conradum Vorstium . . . ita se probasse ut . . . . . in hac Republica inculpatum sanctumque cursum sexdecim circiter annorum continuorum cum in Ecclesia docendo, tum in schola sacras literas interpretando, publice privatimque disputando, juventutem in orthodoxa religione erudiendo ita peregisse, ut pietate erga Deum, probitate & dilectione erga proximum nihil prius, nihilque antiquius habuerit. Et ut paucis multa comprehendamus, vitam Deo piisque omnibus placentem, orthodoxo Theologo & Professore dignam egerit.* Il en obtint de semblables du Conseil de ville & du Consistoire, lesquels l'Historien ne produit pas; il se contente de dire pour être court, qu'ils contiennent en substance la même chose que ceux qu'il produit. *Adderem hic totidem præterea alia, unum Senatus oppidani, alterum Consistorii (ut nunc vocant) Steinfurtensis, nisi & plane idem prioribus istis dicerent, & mihi brevitatis studium aurem velleret.* Il faut noter que Vorstius obtint tous ces témoignages, depuis l'impression du terrible Traité *de Deo*, qui fit tant crier en Hollande contre ses Impiétez, ses Blasphêmes, & ses Athéïsmes. *Ab his Theonibus prope nil aliud audire cogeretur quam innumeras & uno libro non dicendas calumnias, dicteria, convicia, scommata, punctiones, nempe de ejus impietate, blasphemiis, mendaciis, perjurio, de stupore, inscitia, & præcipue de hæresibus (si* DEO *placet) Pelagianis, Arianis, Socinianis, Serveti, Enjedini, Ostorodi, Papisticis, & . . . . . . Turcicis, Judaicis, Paganis, Atheis* (13). Je le dis encore un coup, s'il avoit pu se contenter de l'Ecole de Steinfurt toute sa vie, il y a beaucoup d'aparence qu'il seroit mort avec la réputation d'un Théologien orthodoxe.

(12) *Ibidem, folio F.*

(13) *Ibidem, folio M 3.*

(*F*) *Ils allarmérent la Religion du Roi Jaques.*] Voilà les guerres qu'il lui faloit: il s'intéressa plus vivement à celle-ci, qu'à celle du Roi de Boheme son gendre, & il fit bravement brûler le Livre de Vorstius. J'entens le Livre *de Deo*. On en brula plusieurs Exemplaires à Londres, à Oxford, & à Cambrige. Le Roi étoit à la chasse quand on le lui porta: il le parcourut si diligemment, qu'au bout d'une heure il envoia à son Résident à la Haie un Catalogue des Hérésies qu'il avoit trouvées dans cet Ouvrage. Il ordonna à ce Résident de notifier aux Etats, combien il détestoit ces Hérésies, & ceux qui les voudroient tolérer. Les Etats répondirent que si Vorstius étoit coupable des erreurs qu'on lui imputoit, ils ne le garderoient point. Cette Réponse ne contenta point sa Majesté Britannique: elle écrivit une Lettre le 6 d'Octobre 1611 à Messieurs les Etats, pour les exhorter vivement à chasser ce personnage, quand même il nieroit les erreurs qu'on lui imputoit; car au cas qu'il les admît, & qu'il en fût convaincu, elle ne doute point qu'il ne dût être brûlé (14). Elle déclare que si l'on ne travaille pas ardemment *à l'extirpation de ces pullulans atheïsmes, elle protestera publiquement contre ces abominations, elle se separera de l'union de telles fausses & heretiques Eglises*, & en qualité de Défenseur de la Foi, elle *exhortera toutes les autres Eglises Reformées de prendre un commun conseil*, afin *d'esteindre & renvoyer aux enfers ces abominables heresies nouvellement pullulantes*, & qu'en son particulier elle défendra à tous ses sujets, *de hanter une place si infectée comme l'Université de Leyden.* Avant que cette Lettre du Roi Jaques eût été rendue à Messieurs les Etats, Vorstius avoit été installé à Leide. Cela fut cause que l'Envoié d'Angleterre, en la présentant, fit une Harangue très-véhémente contre cette installation, & menaça de l'inimitié du Roi son Maître les Provinces Unies, si elles toléroient Vorstius. On lui répondit, que ce Professeur avoit reçu ordre de s'abstenir des exercices de sa Charge, jusques à ce qu'il eût répondu aux Accusations; ce qui seroit examiné dans les Etats de Hollande au mois de Février prochain. L'Ambassadeur, peu satisfait de cette Réponse, harangua tout de nouveau pour faire ses protestations, & menaça les Etats non seulement de la haine, mais aussi de la plume du Roi Jaques (15). On répondit comme auparavant, & qu'on s'assûroit que S. M. B. seroit contente de la maniere dont on se conduiroit dans les Etats de Hollande. Cette Réponse n'empêcha point que ce Prince ne fit imprimer un Livre, où il exposa sa conduite dans cette affaire, & les raisons de sa conduite, non sans disputer fortement contre Vorstius. Celui-ci publia une petite Réponse aux Extraits que ce Monarque avoit communiquez aux Etats. J'entens la Réponse aux Propositions extraites du Livre *de Deo*. Il la dédia aux Etats le 15 de Décembre 1611. Elle est tout-à-fait respectueuse envers le Roi Jaques, comme elle le devoit être.

(14) *Mais si d'adventure ce miserable Vorstius voudroit nier, ou équivoquer sur ces blasphemeux poincts d'Hérésie & d'Atheïsme qu'il a desia publié, cela vous pourroit peut-estre esmouvoir d'espargner sa personne, en ne le faisant brusler, comme jamais aucun Hérétique n'a mieux mérité, & comme sur ce poinct là nous nous remettons à vostre Chrestienne prudence. Mais sur aucune deffense ou abnegation qu'il pourroit faire, de le permettre de vivre & dogmatizer entre vous, cela est chose si abominable, que nous nous asseurons qu'il n'entrera jamais en la pensée d'aucun de vous.* Lettre du Roi Jaques, *dans le* Mercure François, *Tom. II. p. 460. Edit. de Cologne.*

(15) *Il fera paroître par les Manifestes qu'il fera imprimer & publier au monde, de quelle haine il deteste les Atheïsmes & Heresies de Vorstius, & tous ceux qui les maintiennent.* Dans le Mercure François, *là-même, pag. 468.*

ERREUR de Sponde.

Toutes ces dates convainquent d'erreur Monsr. de Sponde, qui récite sous l'an 1610 (16), que le Roi Jaques indigné de la protection que les Etats Généraux avoient accordée à Vorstius, dont il avoit fait brûler les Livres, les menaça, s'ils ne le chassoient, de les diffamer par toute la terre comme fauteurs d'Apostats, & de changer ses alliances en une haine immortelle; & que les Etats, étonnez de ces menaces, congédiérent Vorstius à leur grand regret. Mr. de Sponde ajoûte que Vorstius fut honoré comme un Apôtre dans les divers lieux où il séjourna, depuis que les Etats l'eurent renvoié. Toutes les fautes de cet Auteur ne sont pas des Anachronismes; car depuis que les Etats de Hollande eurent congédié Vorstius, il se tint caché, & fut sujet à mille dangers, & à mille opprobres (17).

(16) *Num. 12.*

(17) *Voiez la Rem. (K).*

(*G*) *Il y eut des procédures.*] Marc Gualtherus a étranglé ici sa narration; il a suprimé des faits qui devoient entrer essentiellement dans l'Histoire de son Héros. En voici deux. Il faloit dire que les Gomaristes s'étant oposez à la vocation de Vorstius, les Etats de Hollande leur ordonnérent d'en dire les causes. Il y eut donc six Ministres Contre-Remontrans, qui dans la fameuse Conférence de la Haie (18) proposérent leurs griefs contre Vorstius le 29 d'Avril 1611. Ils l'accusérent de plusieurs doctrines Sociniennes, & ils soutinrent que son Livre *de Deo* sentoit plus l'Athée que le Théologien. Les Etats voulurent qu'on soutînt à Vorstius en leur présence ces Accusations, & qu'il défendît sa cause. Cela fut fait en présence des six Ministres que chaque Parti avoit députez, & en présence des Curateurs de l'Académie de Leide: & quand Vorstius eut été ouï, les Etats jugérent que rien n'empêchoit que la vocation, qui lui avoit été adressée, ne sortît son plein & entier effet (19). Ainsi, encore que les Ministres Contre-Remontrans rejettassent ses Réponses, Vorstius auroit triom-

(18) *Elle étoit composée de six Ministres Contre-Remontrans, & d'autant de Ministres Remontrans.*

(19) *Voiez le Livre intitulé,* Pacificatorium dissecti Belgii, per Salomonem Theodotum, *pag. 63 & seq.*

par provision renonçât à l'exercice de sa Charge, & sortît de Leide, pour attendre ailleurs un jugement définitif sur la querelle. Il se retira à Tergou environ le mois de Mai 1612, & il s'y tint coi (*H*) jusqu'en 1619 qu'il fut contraint de sortir de la Hollande: car le Synode de Dordrecht l'aiant déclaré indigne du Professorat (*I*), les Etats de la Providence lui ôtérent cette Charge, & le bannirent pour jamais. Je ne sai pas bien où il s'en alla; mais il se tint caché pendant deux ans, & se vit plus d'une fois en péril de mort (*K*), y aiant plusieurs personnes animées

triomphé, si un incident fâcheux ne fût survenu à la traverse. C'est la seconde chose que l'Historien devoit raconter. Quelques Disciples de Vorstius firent imprimer en Frise un petit Livre *de Officio Christiani Hominis*, qui contenoit plusieurs doctrines des Antitrinitaires. Il fut brûlé publiquement: on découvrit quelques-uns de ceux qui l'avoient fait imprimer, & on leur trouva quelques Lettres qui furent rendues publiques, & qui contenoient bien des loüanges pour Vorstius, & bien des sujets de soupçon contre quelques autres Théologiens. Ceux qui publiérent ces Lettres y joignirent un Avis à toutes les Eglises Réformées, pour leur donner l'allarme bien chaude. On fouilla dans tous les Livres de Vorstius, dans ce qu'il avoit dicté, dans ses Manuscrits, afin d'y trouver matiere de le charger. Les Etats de Frise donnérent avis de tout cela à ceux de Hollande, & aux Curateurs de l'Académie de Leide. Il falut donc que Vorstius se purgeât solennellement, & qu'il déclarât qu'encore qu'il eût écrit quelquefois aux Sociniens de Pologne, il étoit très-éloigné de leurs sentimens: & que ce qu'il en faisoit n'étoit que pour mieux conoître leurs opinions, & qu'il en usoit ainsi envers les Jésuites, ausquels il ne faisoit pas difficulté d'écrire. Il donna sa Profession de Foi bien signée touchant le Mystere de la Trinité, & de la Divinité du Verbe, & le 22 de Mai 1612 il prononça une Harangue apologétique devant les Etats de Hollande (20). Nous verrons ci-dessous que tout ceci l'engagea à publier plusieurs Livres.

(20) *Ex eodem* Pacificatorio Belgii dissecti, *pag.* 64 *& seq.*

(*H*) *Il se tint coi à* Tergou.] Cela paroît par le témoignage que les Magistrats du lieu lui expédiérent le 20 de Juillet 1619. Ils certifient que pendant les sept ans & trois mois qu'il a séjourné dans leur ville, il s'est comporté en homme de bien & d'honneur (21). Son Historien en produisant ce témoignage fait remarquer, que les Magistrats qui le donnérent étoient du nouvel établissement, c'est-à-dire très-oposez aux Arminiens. Remarquons ici deux fautes du Sieur Paul Freher. Il dit (22) que Vorstius s'étant transporté en Hollande, & voiant que les troubles s'y augmentoient tous les jours, renonça à la Profession actuelle, & se retira à Steinfurt, jusques à ce que les Magistrats eussent prononcé sur le différent. C'est la prémiere faute. Tergou, & non pas Steinfurt, fut la ville de retraite qu'il se choisit. Freher ajoûte que parce que Vorstius avoit succédé à Arminius, il eut de grandes disputes à soutenir contre Gomarus. C'est une nouvelle faute: car cela veut dire qu'outre & après les différens qui contraignirent Vorstius à se retirer, il eut des querelles particulieres avec Gomarus. Or cela est faux en deux manieres: il n'eut point de différens avec Gomarus qui s'étoit retiré en Zelande, afin de ne l'avoir pas pour Collegue (23), & s'il en eût eu avec lui, ils eussent été les mêmes que ceux qui le contraignirent de s'en aller à Tergou.

(21) Sese in omni conversatione & actionibus gesserit honeste, probe, modeste, & ad exemplum, nec quicquam nos aliud quod ad mores & vitam ejus attinet observaverimus vel audiverimus. *Apud* Marcum Gualtherum.

(22) Theat. Virorum illustrium, *pag.* 363.

(23) *Voiez la* Vie de Gomarus, *parmi celle des* Professeurs de Groningue, *pag.* 77.

(*I*) *Le Synode de Dordrecht l'aiant déclaré indigne du Professorat.*] Son Historien exaggere odieusement la circonstance, qu'on condamna Vorstius sans avoir égard à la priere qu'il avoit faite d'être ouï, avant que d'être jugé. Il y a tant d'emportement, & tant d'injures dans cet endroit de son Histoire, que je n'en veux pas salir mon papier. Je raporte seulement ce qui n'est que narration, ou ce qui est tellement lié à la narration, que si on le suprimoit, le reste ne seroit que tenebres. En tout cas si je raporte des termes desobligeans, ce seront les moins grossiers. *Procurante . . . . . Bogermanno effectum est ut Vorstius absens inauditusque condemnatus & Professoris titulo ac honore indignus declaratus sit. . . . ut cujus doctrina in Ecclesiis & Scholis reformatis nequaquam toleranda, sed cum detestatione penitus eliminanda atque extirpanda esset. Non obstante quod tam serio rogatu per literas ambierit ut Synodus ipsum audire, errorum ac hæresum (quas clamabant) legitimè ac liquidè ex verbo Dei convincere, & Christiana lenitate rectiora docere vellet. Cujus equidem judicii ac sententiæ damnatoriæ, quam nihil aliud quam crassa invidia conflavit, & Vorstii ad cœtum istum epistolâ satis seriâ & prolixâ, si vel minimam adhuc honesti sanguinis guttam habent, sacrosancti scilicet Concilii illius togatos patres æternum pudere debet. Maxime cum tam probas colloquii conditiones, itemque alia pro veritate adversus hæreticos præstanda offerret. Sed viri hujus linguam ac legitimam cum eo disputationem pejus isti lucifugæ formidabant, quam fullo ululam.* Voilà comment les Amis de Vorstius tirérent un sujet de gloire de ce qu'on n'avoit pas voulu l'entendre: ils prétendirent qu'on avoit redouté la force de son esprit, la vigueur de son éloquence, & le poids de ses raisons, & qu'on avoit craint de sortir vaincu de la dispute. Raportons aussi ce que dit l'Historien touchant la Sentence des Etats de la Province. „ *Post hunc sacri fulminis fragorem, alia Vorstium & immitior tempestas, quod necessum erat, excepit. Mox enim à promulgata Flaminum sententia in suffragium eunt Senatus populi Belgarum, & de capite innoxii Vorstii statuunt in hunc modum.* Juxta sententiam venerandæ Synodi Dordracenæ Vorstius functionibus suis in Academia Leydensi movetur, salariumque suum deinceps ibidem ei procedere vetatur. Præterea Hollandia & Westfrisia ei interdicitur, illaque intra sex septimanas excedere jubetur, & in eam non redire sub pœna arbitraria illi, ut perturbatori publicæ pacis, irroganda. Scilicet quia judicatum esset ejus in isto tractu commorationem Reip. damnosam esse ”.

Quelques personnes m'aiant averti qu'on jugeoit, que je devois raporter les propres termes de la Condamnation Synodale de Vorstius, j'en mettrai ici une partie. „ D'autant que ç'a esté le plaisir des très-Illustres & puissants Estats Généraux d'enjoindre a ce Synode par la bouche de leurs Généreux & honorables Deputés, de déclarer sommairement ce qu'il pense & quel Estat il fait de la Théologie ou doctrine laquelle est contenue es Escripts de Conradus Vorstius Docteur en la S. Theologie, & semblablement si elle peut estre enseignée salutairement avec fruict, edification & profit es Eglises reformées, ou estre en pieté tollerée en icelles: Ce venerable Synode, après avoir en la crainte de Dieu, bien & deüement consideré & examiné toutes choses, a declaré unanimement & declare par ces présentes que ledict Conradus Vorstius, en ses derniers escripts, nommement au traicté qu'il a fait de Dieu & de ses proprietés, outre ce qu'il defend les erreurs des cinq-articles des Remonstrans lesquels ont esté rejettés en ce Synode, revoque en partie en doubte non seulement un ou deux points de la Religion Chrestienne & reformée, mais aussi doubte de plusieurs & des Principaux d'icelle; comme sont, pour exemple, les suivans; Celuy de la Trinité des Personnes (24). . . . . Et qu'en partie aussi il afferme & pose plusieurs choses lesquelles sont totalement & diametrallement contraires à la verité que Dieu nous a revelée es sainctes Escriptures, & aux Confessions de toutes les Eglises Reformées. . . . . . Davantage aussi qu'il enerve & debilite par cy par là avec un très-grand danger, les Principaux & plus forts argumens, que tant l'antiquité venerable que les Docteurs modernes de l'Eglise reformée, ont justement tirés de la parole de Dieu & employés pour establir & maintenir la doctrine Orthodoxe, & sur tout la Deité éternelle de nostre Seigneur Jesus, sans en produire ny remettre aucuns autres en la place, pour prouver plus puissamment & arbouter la doctrine de ceste verité qu'il choque. Qu'il avance soigneusement & presse très-instamment & tant qu'il peut des Sophismes & vaines arguces par lesquelles la verité est embrouillée & enveloppée, sans toucher aucunement à la solution d'icelles, ains les laissant toutes telles & en leur entier, pour les faire plus aisement recevoir & ficher es esprits de ceux qui liront ses Escripts, de sorte qu'il est manifeste & evident, qu'il s'est voulu finement fraier le chemin & ouvrir comme par sous terre une porte pour instiler les impies & meschantes heresies de Socin & des autres; & par ainsi de tromper & seduire a bon escient, sous ombre & apparence de faire enqueste & recherche de la verité. Qu'en vain & pour neant il avoit jusqu'a maintenant tasché & s'estoit efforcé de couvrir, encrouster & farder toutes ces opinions de diverses sortes & ineptes distinctions, excuses frivoles, fuittes & eschappatoires miserables, frauduleuses & trompeuses dissimulations & desguisemens. Et partant que non seulement ceste sienne licence desbordée & desreiglée de disputer & mettre en doubte les principaux poincts de la religion Chrestienne, & ceste façon & maniere ondoyante, incertaine, douteuse, & oblique d'enseigner est très-pernicieuse à l'Eglise, nullement du monde seante ny convenable a choses si sainctes & de si haulte lice, & partant du tout indigne d'un Professeur qui se dit Orthodoxe (25) . . . . Et declare ledict Conradus Vorstius . . . totalement indigne & du nom de Professeur ou Docteur es Eglises Reformées. Finalement ceste assemblée Synodale prie serieusement & instamment les très-Illustres & très-puissans Estats Généraux qu'il leur plaise de bonne heure par leur autorité oster & retrancher des Eglises Reformées ce scandale & ceste Pierre a laquelle un chascun choppe & s'aheurte, & de faire & procurer aussi en sorte que les Eglises de ces Pays-Bas ne soyent plus entachées & souillées de tels dogmes & de telles heresies & blasphemes, supprimants a ces fins, avec autant de prudence & de prevoyance que faire se pourra, les Escripts dudict Vorstius & de ceux de son calibre & de mesme farine (26) ”. Vorstius fit une Réponse à ce Jugement Synodal: elle est assez bien tournée; on la voit toute entiete dans l'Ouvrage que je cite (27).

(24) Actes du Synode de Dordrecht, *Session CLII, pag* 588 *de la Traduction de* Richard Jean de Nerée, *Edit. de Leyden* 1624 in 4.

(25) *Là-même, pag.* 589.

(26) *Là-même, pag.* 590.

(27) Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ præstantium ac eruditorum Virorum, *pag.* 588 *& seq. Edit.* 1684. *C'est le même Livre que je nomme simplement quelquefois* Lettres des Arminiens.

(*K*) *Il se vit plus d'une fois en péril de mort.*] Il y eut des gens qui se firent une affaire de découvrir où il logeoit, afin de l'aller aprendre à ses ennemis. Il falut qu'il changeât souvent de demeure, & qu'il tînt une échelle toute prête aux fenêtres, en cas qu'on voulût enfoncer la porte, & quelquefois cela ne le pouvoit pas rassûrer, parce que des gens armez environnoient la maison, & par devant & par derriere. Cela faisoit que plusieurs personnes n'o-

animées d'un zêle emporté, qui s'imaginoient qu'il ne faloit pas laisser vivre un tel personnage. Enfin un Duc de Holstein aiant recueilli dans ses Etats les débris des Arminiens, & leur aiant assigné un lieu pour y bâtir une ville, Vorstius se vit en sureté & en repos; car il se retira dans ce païs-là au mois de Juin 1622: mais il y tomba malade peu après, & il mourut à Tonningen le 29 de Septembre 1622. Il donna de grandes marques d'une pieuse résignation à la volonté de Dieu en sortant du monde; & l'on prétend qu'il avoit été toûjours pénetré de devotion, & fervent dans l'oraison (c) (*L*). Son corps fut porté à Friderichstad, la nouvelle ville des Arminiens, où on lui fit des funérailles assez pompeuses. Il avoit publié plusieurs Livres (*M*), tant contre les Catholiques Romains, que contre les Adversaires qu'il eut dans le Parti Protestant. Il se mêla sans doute beaucoup de passion dans les querelles qu'on lui suscita; mais au fond on n'avoit pas trop de tort de le soupçonner d'un grand panchant vers le Socinianisme (*N*), & peut-être

(c) *Tiré de la Harangue* De vita & obitu Conradi Vorstii, *prononcée à Friderichstad par* Marc Gualtherus, *&* *imprimée l'an* 1642 in 4.

n'osoient lui fournir un logement. Je ne garantis point la verité de ces faits; je les donne tels que je les lis dans Gualtherus, dont voici les paroles: *Utut quietem & securitatem aliquam in isto suo latibulo speraret, tamen fieri non potuit quin singulis pene diebus & noctibus centenis mortibus enecaretur, cum turpissimi proditores* (genus (*) hominum publico exitio repertum) *jugem operam darent uti virum latitantem investigare, extrahere, in manus persecutorum tradere, & nefario indicii præmio exhilarari possent. Quoties istic domum mutasse, quoties noctes insomnes ex metu jam jam irruentium duxisse, quoties scalas fenestris foris applicatas ad subitum effugium habuisse putatis. Quoties in extrema consternatione arbitramini constitutum fuisse, cum non raro omnes eum domibus suis recipere negarent periculi timore? cum Thrasones martii & anticam & posticam cum sclopetis oneratis observarent ædium quibus tegi putaretur? In tantis angustiis biennium circiter assumpsit* (28). C'étoit alors qu'il avoit le plus grand sujet de souhaiter l'Epitaphe, qu'un Poëte de ses amis supose qu'il souhaita quelques années auparavant.

At vos posteritas tumulo hæc inscribite verba,
Posthuma fortunæ signa futura meæ.
Nulla Reformata mihi pars dilectior unquam,
Nulla Reformata pars minus æqua mihi (29).

On peut faire une Remarque considérable sur les mauvais effets du zêle de Religion: c'est qu'il ôte les remors du crime, & met un homme hors d'état de recourir à la seule voie par où l'on obtient le pardon de ses péchez. On ne l'obtient que par le moien de la repentance. Ceux qui vouloient batre Vorstius, le piller, l'assassiner, le traîner dans un cachot, le couvrir d'injures, croioient faire une bonne action, & rendre un très-bon service à Dieu: ils n'avoient donc garde d'être poussez par leurs remors à recourir à la clémence céleste, ils mouroient donc impénitens. On devroit faire attention à ce précipice, lors qu'on échauffe les esprits de la populace contre les Docteurs errans.

(*L*) *Et fervent dans l'oraison.*] Son Panégyriste dit des merveilles de la patience que Vorstius témoigna, au milieu des invectives qui lui pleuvoient sur la tête. *Possem, auditores, ad singulas istas patientiæ seu species seu proprietates viva exempla proferre, maximè ad devoratas cum patientia nulli lingua dicenda osorum, zelotarum, hostium insolentias, dicteria, scommata, convicia, calumnias quas à prima vigore ἀκμῇ sacri furoris Corybantum in Belgio ab aliquot annis libenter & bono ex assuetudine stomacho concoxit, propter conscientiam & cœlestem veritatem, tam à devotis illis religiosi ordinis capitibus, quam à promiscua populi fece, & quibusdam thrasonibus qui se Martis pullos & Bellonæ filios, festivo, Hercules, elogio ornare solent, possem, inquam, hujus rei viva & vera & admiranda exempla vobis referre, nisi me tempus, &c* (30). Il ajoûte qu'on le trouvoit souvent à genoux dans l'exercice de la priere. *Quam multos esse eos putatis qui illum inter precandum humi in genua abjectum, & in conclavi alicubi solum de improviso non semel oppresserunt?* Il n'y a point de vertu Chrétienne dont on ne le représente éminemment revêtu: & sur tout on prétend qu'il fit une belle mort. Voiez non seulement notre Gualtherus, mais aussi une Lettre que l'Auteur de l'Oraison funebre de Vorstius (31) écrivit à un de ses Amis. Elle est parmi celle des Arminiens, à la page 684 de l'Edition *in folio.*

(*M*) *Il avoit publié plusieurs Livres.*] J'en ai déjà marqué deux, dont l'un est un Recueil de diverses Theses de Théologie, & l'autre le fameux & pernicieux Traité *de Deo, seu Disputationes decem de natura & attributis Dei, diverso tempore Steinfurti publice habitæ* (32). Avant qu'il publiât celui-ci, on avoit vu son *Idea seu brevis Synopsis totius sacræ Theologiæ*: un Livre de Prieres en Allemand: ses Disputes *de causis deserendi Romani Papatus*: son *Index Errorum Ecclesiæ Romanæ, subjecto cuique capiti Antidoto*: son Traité Allemand des Indulgences: sa *Tessaradecas Anti-Pistoriana, seu Responsi ad Librum Johannis Pistorii de quatuordecim articulis in Religione controversis*: son Apologie *pro Ecclesiis orthodoxis contra Jesuitas*, & ses *Antapodixes de tribus primis fidei articulis, sive contrariæ Demonstrationes tres quibus totidem Jesuiticæ Apodixes à B, D. adversus Apologiam emissæ confutantur.* On vit paroître l'an 1610 son *Anti-Bellarminus contractus, seu brevis Refutatio quatuor tomorum Bellarmini.* Ses autres Ecrits furent faits depuis qu'il se fut transporté en Hollande, & concernent les Disputes Arminiennes, ou plutôt son Traité *de Deo.* Il s'éleva contre lui un essain de plumes qu'il repoussa le mieux qu'il put pendant quelque tems; mais enfin il falut céder au nombre, & à la lassitude de répéter les mêmes choses. Ses plus ardens ennemis furent les Frisons, comme Bogerman Ministre de Leewarden, & Sibrand Lubbert Professeur en Théologie à Franeker. Il écrivit contre ce dernier *Catalogus Errorum Sibrandi: Paranesis ad Sibrandum*: & *Scholia alexicaca ad Commentarios Sibrandi.* Je ne parle point de *l'Exegesis Apologetica pro Tractatu de eodem*, qu'il publia l'an 1611, ni de son *Prodromus adversus criminationes quorundam fratrum*, ni du *Plenius Responsum ad easdem illas criminationes*; mais je dirai quelque chose de sa Dispute avec Piscator. Elle comprend, 1, *Parasceve ad amicam Collationem cum Joanne Piscatore, super notis hujus ad loca quædam ex illius Tractatu de Deo & Exegesi apologetica pridem excerpta.* 2. *Amica Collatio cum eodem Piscatore.* 3. *Amica Duplicatio una cum Appendice sive Paralipomenis ad tripartitam Responsionem apologeticam Piscatoris.* 4. *Examen Tractatus Piscatoris de divina Prædestinatione.* Il ne répondit rien à Sopingius Ministre Frison, ni à Brokerus Ministre dans la Nort-Hollande; mais il en usa autrement envers un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui s'étoit rué sur lui avec une terrible furie. Il lui fit une Réponse qui fût imprimée à Tergou l'an 1615. Ce Sladus étoit Recteur de l'Ecole d'Amsterdam, & voulut prendre la plume en faveur du Roi son Maître, qui avoit demandé aux Etats que l'on chassât Vorstius. On ne peut pas écrire d'une maniere plus emportée, si ce n'est qu'on veuille dire qu'un autre sujet de ce Prince écrivit encore avec plus d'emportement contre Vorstius: je parle de George Eglisemmius, Médecin Ecossois qui demeuroit à la Haie, & qui publia *Crisis & Hypocrisis Vorstiani Responsi*, où il l'accusa devant les Etats juridiquement d'Athéïsme, de Paganisme, de Judaïsme, de Turcisme, d'Hérésie, de Schisme, & d'Ignorance (33). Il lui envoia divers cartels de deffi, pour l'obliger à comparoître & à se défendre; & s'adressant aux Etats il leur dit qu'il demande & qu'il attend un examen de rigueur, & qu'il faut ou que Vorstius, ou que ses accusateurs soient châtiez (34). C'étoit venir au fait: il n'y a rien de plus juste qu'une telle alternative; & néanmoins il n'y a rien de plus rare que de voir les calomniateurs, en matiere d'Hérésie ou d'Impiété, recevoir la peine qui leur est due. On croit qu'il suffit d'absoudre les innocens; & au lieu de faire souffrir à l'Accusateur la peine du talion, on le remercie quelquefois de son grand zêle, ou bien l'on se contente de l'avertir qu'il ne faut pas aller si vite. Quoi qu'il en soit, le Médecin prenoit bien la chose, mais il étoit assûré qu'il ne risquoit rien, quelque absurde & contradictoire que fut son Accusation: les menaces que le Roi Jaques avoit fait faire à la Republique des Provinces-Unies, si elles soutenoient Vorstius, ôtoient toute crainte aux Accusateurs. Il ne faut donc pas s'étonner que Vorstius ait laissé tomber les défis de l'Ecossois, homme qu'il pouvoit d'ailleurs abîmer en trois mots. Il n'avoit qu'à lui dire, *Vous m'accusez d'Atheïsme: or selon vous ma Doctrine est Judaïque, Mahometane, & Hérétique; & il est clair comme le jour que les Juifs, les Mahometans, & les Hérétiques ne sont point Athées: donc par les propres termes de votre Accusation, je suis innocent à l'égard de l'Athéïsme; & si vous gagnez votre Procès à l'égard de l'Hérésie, je devrois être cassé aux gages, mais par la loi du talion vous devriez souffrir la mort.* L'Ecossois se seroit moqué de cette attaque, & sans avoir honte de ses calomnies, fier de son impunité, il eût joui d'un plein triomphe, pourvu seulement qu'on eût convaincu d'Hérésie son Adversaire. Il y a quelques Oeuvres posthumes de Vorstius, des Commentaires sur l'Ecriture, &c. Voiez la Bibliotheque des Antitrinitaires (35).

(*N*) *On n'avoit pas tort de le soupçonner d'un grand panchant vers le Socinianisme.*] Les Sociniens lui offrirent une Profession en Théologie l'an 1601, & lui députérent Jerôme Moscorovius pour traiter de cette affaire (36). Ce n'est pas une preuve convaincante de son Socinianisme, j'en conviens, & l'on peut voir son Apologie là-dessus dans une Lettre qu'il écrivit à Uyttenbogard (37). Mais que dira-t-on contre Sandius, qui assûre (38) qu'aiant douté quelque tems s'il placeroit Vorstius parmi les Auteurs Unitaires, il n'a plus hésité après avoir vu la Confession que Vorstius signa de sa main au lit de mort? *In qua*, dit-il, *haud obscure prodit quæ ejus de Deo ac Christo Domino fuerit sententia.* Il ajoûte que Vorstius faisant imprimer le Traité de Faustus Socin *de auctoritate sacræ Scripturæ*, y joignit une Préface de sa façon, & il lui donne le Livre qui a pour Titre *Compendiolum Doctrinæ Socinianorum*, que Cloppenbourg a réfuté, & attribué à Ostorodus & Voidovius. De toutes ces preuves il n'y a que la Confession de foi, écrite & signée au lit de mort, qui ait de la force.

Un

(*) *Tacit.*

(28) Gualtherus de vita & obitu Conradi Vorstii, *pag. N.*

(29) *Ces quatre Vers sont la conclusion d'une* Epigramme *de* 8 *Distiques, qu'on voit à la fin de l'*Eloge de Vorstius *dans le Livre intitulé*, Illustrium Hollandiæ & West-Frisiæ Ordinum alma Academia Leidensis, *imprimé à Leide l'an* 1614. *Les six Vers précédens sont:* Nunc fratrum in me versa cohors, & prodiga zeli Æmula civili prælia Marte gerit. Nec calamo stant bella virum: deposcitur ipsis Victima, & insontis supplicium fidei. Sed mediis erecta malis mens conscia recti, Freta Deo, nulli succubat invidiæ.

(30) Gualtherus de vita & obitu Conradi Vorstii, *pag. N.*

(31) *Cette* Oraison *fut faite en Flamand par* Jean Grevius *Voiez les* Lettres des Arminiens, *pag.* 684.

(32) *Imprimé à Steinfurt l'an* 1610

(33) *Voiez le* Pacificatorium Belgii dissecti, *pag.* 72.

(34) Super his aliisque ita Ordines affatur: *Rigidissimum examen rursus expeto & expecto. Aut enim Vorstius à me aliisque pene omnibus Atheismi accusatus plectendus est, aut accusatores tum pœnam temere litigantium, tum calumniatorum mulctam passuri, aut perenni dedecore afficiendi.* Voiez le même Livre, *pag.* 73.

(35) *Pag.* 98, 99. *Voiez aussi la Remarque (P) de l'Article* Socin (Fauste.)

(36) Sandius, *in* Bibliot. Antitrinitar. *pag.* 98, *dit que les Freres Polonois résolurent l'an* 1600, in Synodo Lublinensi, *vocare Vorstium* ad gymnasium Lucavicianum regendum.

(37) *C'est la* DCXXI. *dans l'Edition* in folio *des* Lettres des Arminiens, *pag.* 927.

(38) Biblioth. Antitrinitar. *pag.* 98.

être en auroit-il fait profession ouvertement, s'il n'eût suivi la maxime que les Catholiques Romains alléguent contre les Réformateurs, savoir que quand on se persuade que l'Eglise a besoin d'être réformée, il faut demeurer dans sa Communion, afin de travailler plus heureusement à la guérir. Il fit un grand tort au Parti Arminien (*d*) (*O*). Les Députez d'Angleterre au Synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de ce Professeur (*P*). Il y alloit de la

(*d*) *Voiez sa* Lettre à Pareus *parmi celles des* Arminiens, *pag.* 302 *Edition in folio.*

Un Ecrit de cette nature, il faut l'avouër, confirme très-puissamment les soupçons que l'on avoit formez contre lui depuis tant d'années; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse conjecturer, que les traverses & les disgraces, qu'il souffrit, achevérent ce qu'un génie trop curieux & trop novateur avoit commencé. Je veux dire que peut-être il devint bon Socinien, à force de se voir accusé de cette Hérésie, & mal-traité pour ce sujet; & qu'il se seroit guéri de ses fantaisies particulieres, s'il eût trouvé dans l'Eglise Réformée un repos glorieux. Il n'y a rien qui indispose davantage contre l'Orthodoxie, que d'en être persecuté. Je croi même qu'il arrive assez souvent, en matiere d'Hérésie, ce qui n'est que trop ordinaire par raport à l'amitié & à la fidélité. On enseigne aux gens à être infideles, si on les soupçonne de l'être déja (39). Un mari jaloux & soupçonneux mal-à-propos s'attire souvent le deshonneur qu'il eût prévenu par une conduite sans ombrages. Voilà donc ce que gagnent quelquefois certains criars qui ne peuvent voir qu'on leur propose des difficultez, ou qu'on s'éloigne de la traditive, qui ne peuvent, dis-je, voir cela sans former de mauvais soupçons contre leur prochain, & sans le rendre suspect à toute la terre: ils sont cause qu'il devient ce qu'il n'étoit pas. Plusieurs causes produisent ce changement: or il seroit beaucoup plus utile & moins scandaleux de n'en venir point à la rupture. Cependant il y a des occasions où l'on rend beaucoup de service à la cause, en criant contre les personnes suspectes: c'est lors qu'elles se proposent de pervertir tout sous le faux visage d'ami, & à la faveur d'une belle réputation. Qu'on a de la peine à trouver de bonnes regles! car la même conduite est quelquefois pernicieuse, & quelquefois avantageuse.

(39) *Fidelem si putaveris facies. Nam multi fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt.* Seneca, Epist. III.

(*O*) *Il fit un grand tort au Parti Arminien.*] On crut avoir fait un coup de partie, en obtenant que Vorstius succédât à Arminius dans la Profession de Leide, & il se trouva que rien ne fut plus avantageux aux Adversaires des Remontrans. Vorstius donnoit tant de prise, par sa nouvelle maniere de dogmatiser sur les attributs de Dieu, & il fut si aisé de soulever contre lui les soupçons publics, qu'on n'eut pas beaucoup de peine à le rendre odieux. Après quoi il fut très-facile à des gens qui ne manquoient ni de zêle, ni de langue, ni de plume, de faire tomber sur le Parti Arminien toute la haine que l'on avoit excitée contre le nouveau Professeur. On n'avoit qu'à représenter l'empressement des amis d'Arminius, pour faire venir à Leide ce personnage. C'est ainsi que la providence de Dieu se plaît tous les jours à confondre la prudence humaine. Ce à quoi l'on travaille le plus ardemment, comme au sujet le plus solide de nos espérances, est la plupart du tems ce qui nous ruine. Il faut bien remarquer que quand les amis d'Arminius jettérent la vue sur le Professeur de Steinfurt, ils le croioient tout-à-fait pur de l'Herésie Socinienne (40); mais étoit-il aisé d'en convaincre les gens prévenus, ou d'empêcher que ces mêmes gens ne persuadassent le contraire? Je trouve assez vraisemblables ce que j'ai ouï dire plus d'une fois, qu'Arminius & les Docteurs de son opinion eussent rendu un très-grand service à leur cause, s'ils avoient gardé un profond silence. Leurs cinq Articles sont de nature à s'insinuer d'eux-mêmes: il seroit arrivé, dit-on, au Calvinisme, la même chose, qu'au Luthéranisme, il se seroit trouvé insensiblement Arminien, si on eût laissé faire la nature. L'ancienne Eglise n'étoit point du sentiment de saint Augustin. Ce Pere fut cause qu'elle embrassa la doctrine qu'on nomme aujourd'hui le Calvinisme; mais elle revint insensiblement au prémier état. Si l'on voit la doctrine de la Prédestination avec ses suites fortement soutenue dans le Parti Réformé, c'est à cause que les Disputes y ont causé deux Factions, & un Schisme qui subsiste encore. L'Eglise Anglicane qui s'est considérée comme un corps à part, & détaché de celui où ce Schisme s'est formé, n'a point été préoccupée du zêle ardent que la Dispute avoit fait naître dans l'esprit des Contre-Remontrans: ainsi elle a coulé peu-à-peu vers des Hypotheses mitigées, & bien différentes du Calvinisme. La même chose seroit arrivée en Hollande, si Arminius n'eût point formé de Parti. Voilà ce que j'ai ouï dire plusieurs fois à des gens de tête. Je n'examine point s'ils ont raison.

(40) *Cela paroit par la* Lettre *qu'*Uytenbogard *lui écrivit le* 24 *de Juin* 1611. *Voiez la* CLXIV Lettre des Arminiens, *dans l'Edition de* 1684.

Je dirai seulement qu'on auroit grand tort de prétendre que les Disputes de l'Arminianisme n'ont pas excité beaucoup de desordres parmi les Théologiens Anglois; car il y a eu des tems où ceux qui étoient suspects de favoriser cette Secte ont soufert persécution (41). Mr. Des-Maizeaux (42) m'a communiqué sur cela plusieurs faits curieux, qu'il a tirez de quelques Livres Anglois. On pourra les voir un jour dans le Suplément de ce Dictionaire. Il ne faut donc pas qu'on se figure que l'Eglise Anglicane ait été exempte de contestations sur les matieres de la Grace: elle y a eu sa bonne part, & même avant le Synode de Dordrecht; mais il faut pourtant avouër deux choses, l'une qu'avant ce tems-là il étoit beaucoup plus libre aux Théologiens Anglois, qu'à ceux des autres païs, de ne pas suivre l'Hypothese de Calvin sur la Prédestination, & sur l'extinction du Franc-arbitre; l'autre que depuis le rétablissement de l'Episcopat sous Charles II les Disputes sur ces points-là n'ont pas fait beaucoup de bruit dans la grand' Bretagne; on ne s'y est pas fort querelle sur ce chapitre, & c'est à la faveur de ce calme que l'Hypothese d'Arminius s'est acrue & répandue. Ceux qui l'ont goûtée n'ont point harcelé les autres, & ils les ont disposez par cette modération, à n'avoir pas tant de zêle pour le Synode de Dordrecht. Voici une Citation qui confirmera la prémiere de ces deux Remarques, & qui nous aprendra ce qui fut dit à Oxford un jour solennel en présence d'une nombreuse Assemblée par un Professeur en Théologie: *Quæ sit in Anglia Calvini authoritas, dicam. Anno* 1608 *Mense Julio, in publicis comitiis, ut vocant, quæ quotannis semel in florentissimi istius regni Academiis, quibus nescio an in toto terrarum orbe possint esse antiquiores, & Collegiorum, numero, amplitudine, & structuræ magnificentiâ præstantiores, habentur, ac tum solennis in omnibus facultatibus promotio celebratur, quæ res ibi maximè visu digna est: Oxoniæ, Doctor Olandus, Theologus, & Promotor tum designatus, hoc de Calvino judicium testimoniumque ex altâ cathedrâ, in mille hominum præsentiâ, proferebat:* Calvinus vir fuit doctus, sed non scripsit in omnibus Catholicè: *item paulo post:* Calvini sententia de Deo peccati authore neque defendi, neque excusari potest: quia ille apertè Catholicorum nudam permissionem deridet: & efficacis Dei voluntatis cum peccato concursum introducit (43).

(41) *Voiez ci-dessus la Remarq.* (*D*) *de l'Article* FORBES (Guillaume).

(42) *Dont il est parlé ci-dessus, Article* RAMUS, *Remarq.* (*O*) *à la fin, & Article* VIRGILE, *Citat.* (21).

(43) Petrus Cudsemius, de desperata Calvini Causa, *pag.* 125, 126.

(*P*) *Les Députez d'Angleterre au Synode de Dordrecht furent les principaux promoteurs de la proscription de* Vorstius.] Voici quelques particularitez sur ce sujet-là. Le bruit s'étant répandu que ce Professeur seroit sommé de comparoître à ce Synode, l'un des Députez d'Angleterre écrivit tout aussitôt à l'Ambassadeur que le Roi Jaques avoit à la Haie, & l'exhorta puissamment à se servir de son crédit auprès du Prince d'Orange, & auprès du Comte Guillaume, pour faire que cette procédure ne retardât point la proscription de Vorstius. Il lui suggéra l'expédient dont il faloit se servir, ce fut de conseiller à ces deux Princes de ne soufrir pas que le Synode s'engageât dans aucune discussion avec ce Théologien, ou le reçût à donner des explications & des éclaircissemens de sa doctrine. Cela eût fait perdre trop de tems. Le Député Anglois souhaite que la Compagnie déclare que tous ceux qui la composent ont lu le Livre de Vorstius, & l'ont condamné, & qu'il ne reste plus à l'Auteur que de retracter ses sentimens, & que de demander pardon à Dieu & à son Eglise assemblée en ce lieu-là. Le conseil du Député d'Angleterre contenoit ceci, qu'au cas que Vorstius se retractât, & demandât un tel pardon, on le reconût pour frere; mais qu'autrement la Compagnie du Synode le châtiât comme elle voudroit. Ce Député souhaite qu'elle veuille bien excommunier Vorstius publiquement, & il recommande toutes ces choses à l'Ambassadeur du Roi Jaques. Je ne représente qu'imparfaitement le contenu de la Lettre, c'est pourquoi je joins ici les termes mêmes du Livre, qui me sert d'original. *Spargitur hic rumor de Vorstio citando, & Festus Hommius hesterna vespera mihi dixit, se ea de re tecum fuisse loquutum. Si citatur, tua apud Principem Arausionensem & Comitem Gulielmum gratia nobis in ejus causa opus erit; alioqui non minus diu, quam Remonstrantes, Synodum detinebit. Spero te, Vir Illustris, illis hoc consilium daturum; si Vorstius tempus petat tradendi apologiam ac elucidationem de duris loquendi modis in ipsius libro de Deo, ac velit rationibus convinci suorumque argumentorum confutatione, quod brevi fieri non poterit, ne Synodus de iis rebus cum illo loquatur: sed ut plane dicat, omnes, qui sunt in Synodo, legisse ipsius librum, ac multa in eo invenisse, quæ proxime ad blasphemiam accedunt, & sine dubio Ecclesiam Reformatam valde offendunt: explicationem rerum, quas nemo in quæstionem vocat, non esse satisfactionem: itaque se omnino cupere, ut illas retractet & palinodiam canat, Deumque veniam roget, & Ecclesiam Dei ibi congregatam, cui eo libro scandalum dederat. Si hoc facit, eum nostrum fecimus: sin minus, Synodus hominem pro libitu castiget. Velim eum aliis in exemplum palam à Synodo excommunicari. Harum aliarumque rerum curam tibi potissimum committimus, ut rite dirigantur* (44). Le Président du Synode aiant demandé aux Députez d'Angleterre, s'ils trouvoient bon que Vorstius fût ajourné à comparoître dans l'Assemblée, & quelle étoit sur cela l'intention de sa Majesté Britannique, ils répondirent qu'il faloit consulter son Ambassadeur, & qu'il leur sembloit qu'on trouveroit fort mauvais qu'une personne fût condamnée sans avoir été ouïe: ils ajoûtérent que pour éviter les longueurs, il ne faloit point soufrir que Vorstius se défendît, ou qu'il expliquât ses Propositions blasphématoires: qu'il ne lui faloit répondre que par ouï, ou non, & par la demande s'il étoit prêt d'abjurer (45). Voions ce qu'ils firent quand on recueillit les sufrages pour le jugement de Vorstius. Ils le déclarérent indigne du Nom & de la Charge de Professeur orthodoxe, & ils démandérent que son Livre *de Deo* fût brûlé, & ils lurent le Décret par lequel cet Ouvrage-là avoit été condamné à cette peine en Angleterre. *Se itaque non*

(44) G. Balcanquallus Epist ad Dudleium Carletonum. *C'est la* CCCXLII *parmi les* Epistolæ Ecclesiasticæ & Theologicæ, *imprimées à Amsterdam* in folio *l'an* 1684, *pag.* 560.

(45) *Non permittendum Vorstio, ut vel defendat, vel explicet blasphemas suas sententias, sed respondendum ipsi per ita vel non; rogandumque, an paratus sit heterodoxias abjurare.* Idem ad eundem Epist CCCXLVII, *ubi supra*, *pag.* 566, *col.* 2.

la gloire de leur Maître, & de la réputation de ſa Science.

non modo ipſum Vorſtium orthodoxi Profeſſoris munere ac nomine indignum judicare, ſed etiam perſuadere, ne hujusmodi ejus libri in bibliopoliis proſtare permittantur: Denique rogare, ut in exemplum, & in ſancti, Dei cauſa, zeli teſtimonium, Vorſtii de Deo tractatus ſummi Magiſtratus juſſu, aut Synodi decreto eadem munito, palam ſolenniterque flammis abſumatur: ſimulque hujusmodi infamis holocauſti ſpecimen, à Britannis coram Synodo legitur authenticum, procancellarii Cantabrigienſis ſigillo munitum, decretum XXI. *Septembris* CIↃ IↃ XI. *Cujus vi, etiam Sereniſſimi Regis noſtri judicio præeunte, publice flammis ultricibus expurgatus eſt liber prædictus: ejusdemque decreti Cantabrigienſis exemplar inter Synodi acta relatum* (46). On voit par là & par bien d'autres endroits les correspondances continuelles du Synode & de la Cour. Les Arminiens ont bien crié contre cette ſympathie des Empires, le Civil, & l'Eccléſiaſtique, & contre cette concorde de la Roiauté & du Sacerdoce ſur laquelle, diſent-ils ſouvent, on feroit un auſſi gros Livre que celui de Mr. de Marca (47). Mais que veulent-ils que l'on faſſe? telle eſt la condition des choſes humaines, que ſans le concours des deux puiſſances on ne peut presque jamais réüſſir dans de ſemblables afaires (48). Cela fait du bien à la bonne cauſe en certains païs, & du mal en d'autres. Patience!

(46) Balcanquallus, Epiſt. ad D. Carleton. CCCL Epiſtolar. Theol. & Eccleſ. *pag.* 575, *col.* 2.

(47) *Mr. de Marca a fait un Livre* de Concordia Imperii & Sacerdotii.

(48) *Alterius ſic Altera poſcit opem res & conjurat amice.* Horat. de Arte Poët. *℣.* 410.

VORSTIUS (GUILLAUME HENRI) fils du précédent, fut Miniſtre des Arminiens à Warmond dans la Hollande. Il compoſa quelques Livres qui ont été imprimez (*a*) (*A*). Mr. Chevreau le cite ſur une matiere curieuſe (*b*).

(*a*) *Ex* Biblioth. Antitrinit. *pag.* 143.

(*b*) *Au Tome II du* Chevreana, *pag.* 106. *de l'Edition de Hollande.*

(*A*) *Il compoſa quelques Livres qui ont été imprimez.*] Voici ce que l'on en dit dans la Bibliotheque des Auteurs Antitrinitaires. *Diſceptatio de Verbo vel Sermone Dei, cujus creberrima fit mentio apud Paraphraſtas Chaldæos, Jonathan, Onkelos, & Thargum Hieroſolymitanum. Irenopoli apud hæredes Jacobi Laringhii*, 1643, 8. *Idem Belgicè. a.* 1646. 4. *Tranſtulit & Notis illuſtravit Maimonidis conſtitutiones de Fundamentis Legis. Edita ea ſunt Amſtel. apud Blavios, a.* 1638. 4. *Item Chronologiam ſacram profanam. Rab. David Ganz. & Pirke ſeu capitula R. Elieſer. Edita hæc ſunt Lugd. Bat.* 1644. 4. (1). Je croi que l'Ouvrage intitulé *Bilibra veritatis*, qui a été imprimé l'an 1700, eſt de nôtre Guillaume Henri Vorſtius. On le lui donne dans le Journal de Leipſic (2), & l'on obſerve qu'il a été déjà réfuté par Mr. l'Évêque de Bats, & plus expreſſément encore par Mr. Edzard Profeſſeur à Hambourg. Voiez la Remarque (*A*) de l'Article RITTANGELIUS, & les Nouvelles de Mr. Bernard (3).

(1) Biblioth. Antitrin. *pag.* 143.

(2) *Menſe Decembr.* 1700, *pag.* 542.

(3) *Mois d'Août* 1699, *pag.* 214; *& Mois de Septembre* 1699, *pag.* 359. *Voiez le* Journal de Trevoux Mars 1702, *pag.* 33 *Edition de Trevoux, où il eſt dit que la I* Lettre de Mr. Nye *eſt contre le* Bilibra *de* Guillaume Vorſtius.

VOSSIUS. Les Savans Hommes, qui ont porté ce Nom-là, me fourniſſent une ſi ample matiere, que je ne puis lui donner la forme, à cauſe du peu de feuilles qui me reſtent. Je la renvoie donc à une autre fois, avec le Mémoire qui m'a été communiqué, contenant la Réfutation de ce qu'on a dit contre Iſaac Voſſius dans le Dictionaire de Moreri.

URCEUS (ANTOINE CODRUS) l'un des plus doctes, & des plus malheureux perſonnages du XV Siecle, étoit Italien (*A*). Il fut ſi touché de la perte de ſes Manuſcrits, que non ſeulement il proféra des blaſphêmes exécrables, mais auſſi qu'il ſe retira comme un ſauvage dans les forêts, & que la ſocieté humaine lui devint inſuportable (*B*). On dit qu'à l'heure de la mort il reconut ſon péché, & qu'il implora dévotement la miſéricorde de Dieu (*C*). Quelques-uns diſent qu'il fut tué par des aſſaſſins (*D*). Ses Oeuvres imprimées à Bâle l'an 1540 contiennent des Harangues, des Lettres, & des Poëſies. On y voit ſa Vie compoſée par Barthelemi Blanchinus, de Boulogne. Il avoit douté que l'ame de l'homme fût immortelle (*E*).

Il

(*A*) *Il étoit Italien.*] De Ravenne, s'il en faut croire Pierius Valerianus (1); mais Gesner (2) citant Barthelemi de Boulogne le fait naître l'an 1446 à Herberia petit bourg du territoire de Regio à ſept milles de Modene.

(1) *Je citerai ſes paroles dans la Rem.* (*D*).

(2) Geſner. *in* Biblioth. *folio* 55 *verſo.*

(*B*) *Il proféra des blaſphêmes exécrables, ... il ſe retira . . . . & la ſocieté humaine lui devint inſuportable.*] Voici comment il perdit ce qu'il avoit préparé pour l'impreſſion. Il demeuroit à Forli, & avoit un apartement au Palais. Sa chambre étoit ſi obſcure, qu'il avoit beſoin d'une chandele en plein jour. Etant ſorti ſans l'avoir éteinte, il arriva qu'elle mit le feu à ſes papiers, & que ſa Bibliotheque fut bientôt réduite en cendres. Dès qu'il ſut cette mauvaiſe nouvelle, il courut comme un furieux vers le Palais, & s'arrêtant à la porte de ſa chambre, il s'écria, Jeſus-Chriſt quel ſi grand crime ai-je fait? Quel de vos ſectateurs ai-je jamais offenſé, que vous me traitiez ſi cruellement? Ecoutez bien ce que je vais dire, c'eſt tout de bon que je parle, & de ſens raſſis. Si par hazard je m'adreſſe à vous à l'article de la mort ne m'écoutez point; car j'ai réſolu de paſſer dans les enfers toute mon éternité. *Quodnam ego tantum ſcelus concepi Chriſte, quem ego tuorum unquam læſi, ut ita inexpiabili in me odio debaccheris; Audi ea* (pergebat ad quoddam converſus ſimulachrum) *quæ Tibi mentis compos & ex animo dicam. Si forte cum ad ultimum vitæ finem pervenero ſupplex accedam ad Te opem oratum, neve audias neve inter tuos accipias oro, cum infernis diis in æternum vitam agere decrevi* (3). Ceux qui entendoient ces blaſphêmes tâchérent de le conſoler, mais ils n'y gagnérent rien; il quitta la ville, & s'enfonça dans la ſolitude d'une forêt. *Adeò inſuper ira & indignatio hominem oppreſſerat, ut extra portam urbis egreſſus, amentiæ frenos non ante impoſuerit, quam in vaſtum ſeſe nemus proripuiſſet, ingentique cum moleſtia ibi totos dies tranſegiſſet* (4).

(3) Spizelius, *in* Felice Literato, *pag.* 12. *Il cite* Barthol. Bononienſis in Vita Codri.

(4) *Idem*, Spizelius, *ibid. pag.* 13.

(*C*) *On dit . . . . qu'il implora dévotement la miſéricorde de Dieu.*] L'Auteur que je cite nous va fournir la Priere de notre Urceus. *Ultima tandem aliquando appropinquante horâ miſer ille oculis ac manibus ad cœlum ſublatis?* Qui cælum incolis (*exclamavit*) fer quæſo opem peccatori, noli me, qui tuum in ſinum confugio ſupplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem voti reum feciſti, ſic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro (5). Après avoir dit ces paroles, il vit un homme de haute taille, tenant une torche à chaque main, & tremblant par tout le corps. Etonné de cette vue, il ſauta du lit, & demanda à ce perſonnage, que faites-vous là à une heure ſi indue, & le ſomma de ne lui point faire de mal. *Ad hunc modum ſe animamque ſuam* DEO *commendans, quendam conſpexit ingentis ſtaturæ virum, capite raſo, barba ad terram usque promiſſa, ardentibus oculis, faces utraque geſtantem manu, ac toto corpore tremebundum, quo viſo in hæc à pavore dictata verba erupit:* Quisnam tu es, qui ſolus furiali habitu ea noctis parte, quâ mortales ſomno premuntur, deambulas, noli ad me qui DEI amicus ſum infeſtus accedere, effare quid quæras, quo ire pergas? *Hæc cum dixiſſet, è ſtrato proſiluit, quaſi illum in ſe irruentem vitaturus* (6). Mon Auteur nous laiſſe là; il ignore ſi Urceus périt en cette rencontre (7): ce qui me fait ſoupçonner que non plus que moi, il n'avoit pas ſous les yeux l'Ouvrage de Barthelemi de Boulogne, mais qu'il en citoit les morceaux que d'autres en avoient citez; car il n'y a point d'aparence que l'Hiſtorien de notre Codrus laiſſe ſon Lecteur dans l'incertitude ſur les ſuites de cet accident. Quoi qu'il en ſoit, Spizelius par un principe de charité juge favorablement de l'état de l'ame de ce docte perſonnage, en conſidérant ſa derniere exhortation à ſes Diſciples. Il la raporte; elle eſt d'un homme craignant Dieu, & perſuadé des vanitez de la terre.

(5) *Idem, ibid.*

(6) Spizelius, *in* Felice Literato, *pag.* 13.

(7) Utrum extremum hoc evaſerit periculum, & poſt tantam tempeſtatem in perpetuæ felicitatis portum ſit delatus, dicere non habemus. *Idem, ibid. pag.* 14.

(*D*) *Quelques-uns diſent qu'il fut tué par des aſſaſſins.*] Pierius Valerianus, qui ne l'a pas oublié dans ſon Catalogue des Savans infortunez, en parle ainſi: *Codrus autem Urceus Ravenas multæ, variæque doctrinæ vir, eruditiſſimis plerisque ſcriptis, quæ nunc edita ſunt, omnibus innotuit. Is quoque ſanguinaria peremptus eſt morte, ab adverſæ factionis latronibus fœdiſſimè trucidatus* (8).

(8) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *Libr.* I, *pag.* 21, 22.

(*E*) *Il avoit douté que l'ame de l'homme fût immortelle.*] Ses amis lui aiant un jour demandé ce qu'il penſoit là-deſſus, il leur répondit qu'il ne ſavoit ce qu'il deviendroit après la mort, & ſi l'ame ſe conſerve ou non après cette vie. Mais à l'égard des doctrines que l'on débite touchant les enfers, il ne parloit pas en doutant, il afirmoit que c'étoient des contes de vieille inventez pour faire peur. Spizelius eſt encore celui qui m'aprend cette particularité. *Cum ejusdem*, dit-il (9), *de animæ mortalitate opinionis peſtilens ſidus olim infelicem illum* Codrum Urceum [*cujus tragœdiam ſupra memoravimus*] *afflaſſet, parum abfuit, quin & ipſum in atheiſmi voraginem fuerit præcipitatus. Rogantibus enim amicis, quid de* immortalitate animæ *ſentiret? neſcire ſe respondebat, quid poſt mortem de ſe futurum eſſet, viveretne animus, ſive anima, an interiret una cum corpore, quæque de inferis homines prædicarent, anilia quædam terriculamenta eſſe dicebat, hinc ipſi amariſſimo epigrammate poſt fata etiam fuit exprobratum, quod non rectè de Chriſto, inferis, animarumque immortalitate ſentiendo, latentis atheiſmi ſui haud obſcura documenta dediſſet.*

(9) Spizelius, *in* Felice Literato, *pag.* 174, 175. *Il cite* Barth. Bononienſ. *in Codri Urcei* Vita.

Il mourut à Bologne, à l'âge de ſoixante & dix ans, ſi nous en croions Leandre Albert (*a*), & il y fut enterré au Cloitre *di Santo Salvatore* au tombeau qu'il s'étoit fait préparer avec cette courte Epitaphe, *Codrus eram*; c'eſt à dire, *J'étois Codrus.* Or puis qu'il nâquit l'an 1446 (*b*). il faut conclurre qu'il mourut l'an 1516.

(*a*) Leand. Albert. Deſcritt. d'Italia, *folio m.* 364. *verſo.*

(*b*) *Voiez la Remarque* (*A*).

URGULANIA, Dame Romaine, Favorite de l'Impératrice Livie. La part qu'elle eut à la faveur la rendit extrémement inſolente, de ſorte qu'elle refuſa d'aller au Sénat pour y rendre témoignage (*a*): il falut que le Préteur allât chez elle pour l'interroger, & qu'on eût plus de déférence pour elle que pour les Veſtales (*A*), qui étoient obligées de comparoître en perſonne au Barreau quand elles rendoient témoignage. Le grand crédit & la fierté d'Urgulania n'empêchérent par Lucius Piſon de l'apeller en juſtice l'an 769 de Rome, pour la contraindre de lui paier une dette. Elle refuſa de comparoître, & ſe retira chez l'Empereur. Mais Piſon ne déſiſtant pas pour toutes les plaintes que faiſoit Livie, qu'on perdoit le reſpect qui lui étoit dû, ni pour toutes les remontrances de ſes parens, & Tibere n'aiant voulu ſe mêler de ce procès, qu'en promettant à ſa mere de ſolliciter les Juges en faveur d'Urgulania, la concluſion fut que Livie fit compter la ſomme que Piſon demandoit. Urgulania vivoit encore l'an 777, lors que le Préteur Plautius Silvanus ſon petit-fils fut accuſé d'avoir tué ſon épouſe; car nous liſons dans Tacite (*b*) que n'y aiant aucune aparence que l'accuſé évitât la condamnation, Urgulania lui fit tenir un poignard, dont il ne put ſe ſervir, de ſorte qu'il ſe fit ouvrir les veines.

(*a*) Tacit. Annal. *Libr. II, Capit.* XXXIV.

(*b*) *Ibidem Lib IV, Cap. XXII.*

(*A*) *On eût plus de déférence pour elle que pour les Veſtales.*] Citons Tacite. *Urgulaniæ potentia adeo nimia civitati erat, ut teſtis in cauſſa quadam quæ apud Senatum tractabatur, venire dedignaretur; miſſus eſt prætor qui domi interrogaret, cum virgines Veſtales in foro & judicio audiri, quotiens teſtimonium dicerent, vetus mos fuerit* (1). Mr. du Boulai a cru ſans raiſon qu'Urgulania étoit Veſtale. *Ce fut* dit-il, *une pratique tout à fait nouvelle quand la Veſtale Urgulania dédaigna de venir dans le Senat pour porter tesmoignage dans une affaire qui s'y traittoit, & que la Cour fut obligée d'envoyer le Preteur pour l'interroger à la maiſon. Ainſi en parle Cornel. Tacit. au l. 2. dont les paroles meritent bien d'eſtre rapportées* (2). Il raporte enſuite le paſſage que j'ai cité: s'il l'avoit lu avec attention, il auroit pu conoître qu'Urgulania n'étoit point Veſtale; il l'auroit, dis-je, pu conoître ſans avoir beſoin de conſulter l'autre paſſage de Tacite, qui la repréſente l'aieule d'un Préteur Romain accuſé d'avoir tué ſa ſeconde femme. Cela ſupoſeroit une vieilleſſe digne d'être remarquée par l'Hiſtorien, (car une Veſtale ne pouvoit ſe marier tout au plutôt qu'à l'âge de trente ſept ans) & ne s'accorderoit gueres avec ce que Mr. du Boulai remarque, *que peu de Veſtales ſe marioient* après leurs trente ans de ſervice, *& encore à tres-mauvais ſuccés* (3). Une Favorite d'autant de crédit qu'Urgulania, qui ſe ſeroit mariée après avoir été Veſtale, auroit été un très-grand exemple de bonheur. Je croirois volontiers que cet Ecrivain n'a vu le paſſage de Tacite que dans les Commentaires de Tiraqueau ſur *Alexander ab Alexandro* (4), où étant détaché du fil de la narration, il peut faire croire qu'Urgulania étoit Veſtale.

(1) Tacit. Annal. *Libr. II, Capit.* XXXIV.

URGULANIA fauſſement priſe pour Veſtale par du Boulai.

(2) Du Boulay, Thréſor des Antiquitez Romaines, *pag.* 316.

(3) Du Boulay, Threſor des Antiq. *pag* 308.

(4) In Libr. V Genial. Dier. *Cap. XII, pag.* 109. *Edit. Lugd. Batavor.* 1673. *Au lieu de* Cornelius Tacitus, *on y a mis* Cornelius Celſus.

URGULANILLA, petite-fille de la précédente (*A*), fut mariée à l'Empereur Claude avant qu'il fût Empereur (*a*). Il en eut deux enfans (*B*), & il la répudia à cauſe qu'elle s'étoit difamée par ſes impudicitez, & à cauſe de quelques ſoupçons d'homicide (*b*).

(*a*) Sueton. *in* Claudio, *Cap.* XXVI. (*b*) Ob libidinum probra & homicidii ſuſpicionem. *Idem, ibid.*

(*A*) *Petite-fille de la précédente.*] C'eſt le ſentiment de Reineſius, l'un des Hommes du monde qui avoit le mieux étudié ce qui regarde les Familles Romaines. Il dit qu'Urgulania Favorite de Livie fut femme de Marc Plautius fils d'Aulus Plautius, qui étoit Tribun du Peuple l'an de Rome 698. Que Marc Plautius Silvanus fils de ce Marc Plautius & d'Urgulania fut Conſul l'an 752, & honoré des ornemens du triomphe l'an 762. Que Plautius Silvanus fils de ce Conſul fut Préteur de Rome l'an 777. Que ce Préteur avoit une ſœur qui eſt notre Urgulanilla, & deux freres, ſavoir Publius Plautius Pulcher, & Titus Plautius Silvanus Ælianus, qui fut Conſul l'an de Rome 799 & puis encore ſous Vespaſien (1). Il reſte une fort longue Inſcription (2) qui contient les Charges & les Actions de ce Titus Plautius, & nommément le Conſulat ſous Vespaſien. Cependant Lipſe (3) a eu l'imprudence d'apliquer cette Inſcription à ce Plautius Silvanus qui ſe tua l'an de Rome 777, & qui étoit petit-fils d'Urgulania. Notez que dans mon Edition de Lipſe (4) il y a *Urgulania* au Texte de l'Hiſtorien, & *Virgulania* au Commentaire, & que le Commentateur remarque, que le ſurnom *Virgulanius* a apartenu à la Famille Plautia, ce qu'il prouve par une Inſcription, & par Suetone qui nomme, dit-il, Plautia Virgulanilla l'une des femmes de l'Empereur Claude. Je trouve Urgulanius dans tous les Auteurs qui raportent l'Inſcription, d'où vient donc que Lipſe l'allegue pour prouver ſon *Virgulanius?* Je croi pouvoir dire que les Imprimeurs ſont très-innocens de cette faute, & que Lipſe ne ſe ſouvenant pas bien du mot *Urgulania* crut que Tacite avoit dit *Virgulania*. Il ſuivit donc uniformement ſa prémiere erreur. Il auroit mieux fait de ne pas écrire de mémoire les noms propres, mais l'original ſous les yeux. Si nous avions toûjours la prudence nous autres Auteurs de nous défier de la mémoire, & de ne nous fier qu'à une vue attentive, il y auroit plus d'exactitude dans nos Ecrits.

Notre Urgulanilla fut peut-être ainſi nommée parce que c'eſt un diminutif du nom d'Urgulania ſon aieule.

(*B*) *Il en eut deux enfans.*] Un fils & une fille. Le fils s'apelloit Druſus, & mourut avant l'âge de puberté, & d'un accident aſſez étrange. Il jettoit en l'air une poire, & faiſoit enſorte qu'en retombant elle rencontrât ſa bouche; elle y tomba & l'étrangla. Il avoit été en effet fiancé avec une fille de Sejan, & néanmoins on divulgua que Sejan l'avoit fait mourir (5). Tant il eſt vrai qu'on ſe plaît à imputer aux Favoris cent fois plus de crimes qu'ils n'en commettent. Suetone a rejetté cette impertinente accuſation (6). Claudia fille de Claude & d'Urgulanilla nâquit avant que cinq mois ſe fuſſent paſſez depuis le divorce de ſa mere. L'exmari la reconut au commencement, mais peu après il ſe raviſa, & la fit expoſer toute nue à la porte de la mere. Il prétendit que Boter ſon afranchi étoit le vrai pere de cette enfant. Mr. Chevreau n'a pas bien compris ces paroles de Suetone, *quamvis ante quintum menſem divortii natam*, il a cru qu'elles veulent dire, *quoi qu'elle fût née cinq mois avant leur divorce* (7). Il ſemble vouloir critiquer ce qu'a dit Reineſius, que *Plautie Urgulanille* fut la prémiére femme de Claude (8): mais il n'y a rien là que l'on puiſſe critiquer; car il n'y eut que des fiançailles entre Claude & Lepide & Medullina. C'eſt Mr. Chevreau que l'on pourroit cenſurer de ce qu'il n'obſerve pas la diſtinction de Suetone. Il donne ſix femmes à Claude, mais Suetone ne lui donne que quatre femmes & deux fiancées, *quatuor uxores & duas ſponſas* (9).

(1) Reineſius, Epiſt. XXVII ad Rupertum, *pag.* 106.

(2) *Vous la trouverez dans* Glandorp. Onom. *pag.* 683; *& dans Mr.* Rijck in Tacitum, *pag.* 440.

(3) Lipſ. in Tacitum Annal. *Libr. IV, pag. m.* 200.

(4) *C'eſt celle de Geneve* 1619 in 8.

(5) Sueton. *in* Claudio, *Cap. XXVII.*

(6) Quo magis miror fuiſſe qui tradetent fraude à Sejano necatum. *Idem, ibid.*

(7) Chevreau, Hiſt. du Monde, *Tom. II, pag.* 170 *Edit. de Hollande* 1687, *& pag.* 201, 203, *Edition de Hollande* 1698.

(8) Reineſius, Epiſt. XXVII ad Rupertum, *pag.* 109.

(9) Sueton. *in* Claudio, *Cap. XXVI.*

URRACA, fille & héritiere d'Alfonſe VI Roi de Leon & de Caſtille, épouſa en prémiéres noces Raimond de Bourgogne dont elle devint veuve l'an 1100 (*a*). Elle épouſa enſuite Don Alfonſe Roi d'Aragon & de Navarre l'an 1106 (*b*). Ce mariage fut cauſe de la réünion de preſque tous les Roiaumes Chrétiens d'Eſpagne ſur une ſeule tête; car après la mort (*c*) de Don Alfonſe VI Roi de Leon, & de Caſtille, & de Tolede &c., ces Roiaumes tombérent entre les mains de Don Alfonſe Roi d'Aragon & de Navarre: ils y tombérent, dis-je, en vertu, de ſon mariage avec Urraca. Les Seigneurs de Caſtille n'avoient pas été contens qu'il l'eût épouſée; c'eſt pourquoi il n'alla point recueillir la ſucceſſion de ſa femme, ſans ſe faire accompagner par de bonnes troupes qui puſſent en cas de beſoin mettre à la raiſon les Caſtillans (*d*). Les préparatifs de ſon voiage & d'autres ſoins encore retardérent la priſe de poſſeſſion, mais en attendant il augmenta l'éclat & la pompe de ſa Cour, & ferma les yeux ſur la conduite d'Urraca qui l'expoſoit à la honte (*A*). Il alla avec elle

(*a*) Mayerne Turquet, Hiſt. d'Eſpagne, *Livr. VIII, pag. m.* 331.

(*b*) Mariana de Rebus Hiſp. *Lib. X, Cap. VII, pag. m.* 418.

(*c*) *Arrivée l'an* 1108.

(*d*) Mariana de Rebus Hiſp. *Lib. X, Cap. VIII, pag.* 419.

(*A*) *Il augmenta l'éclat & la pompe de ſa Cour, & ferma les yeux ſur la conduite d'Urraca qui l'expoſoit à la honte.*] Ces deux choſes étoient une ſuite naturelle de l'héritage qui étoit échu à cette Princeſſe. Deux ou trois Roiaumes que ſon pere lui laiſſoit valoient bien la peine de cacher le reſſentiment de ſa mauvaiſe conduite. Les paroles de Mariana ſignifient clairement que les impudicitez d'Urraca ſe débordoient à grans flots. *Præterea varia Aragonii regni negotia*

elle en Castille, & ne trouva point de résistance (e): néanmoins il agit en homme qui savoit se précautionner contre tout événement (B); & il fut bientôt obligé de remédier aux mauvais effets de l'ambition de sa femme, qui voulut perdre un grand Seigneur pour le punir d'avoir donné à son époux le titre de Roi de Castille (f). Elle se déborda de telle sorte, qu'il fut contraint de l'enfermer dans la *Forteresse du Castellar*; mais elle trouva enfin les moiens de s'évader, & se retira en Castille, & travailla à faire rompre son mariage. L'Archevêque de Tolede & quelques autres Prélats l'apuiérent dans ce dessein, & en furent bien punis par le Roi. Les grans Seigneurs & les Etats de Castille s'oposérent à ce divorce, & emploiant les voies respectueuses, ils ramenérent Urraca en Aragon au Roi son époux qui *la receut en grace*; *mais comme elle continuast en ses mœurs deshonnestes*, *& oubliast de plus en plus* son *honneur &* celui *de sa maison*, il la fit enfin *conduire à Soria*, *& la chassa* pour jamais *de sa compagnie* (g). Ce fut alors que les partisans de cette Reine s'apliquérent le plus fortement à faire dissoudre son mariage. Elle alléguoit non seulement, comme on fait toûjours en de pareilles rencontres, qu'elle avoit été mariée contre son gré, mais aussi qu'elle étoit trop proche parente de Don Alfonse pour avoir pu l'épouser légitimement (h). On eut recours au Pape, qui commit à cette afaire Don *Diego Gelmirio*, *Evesque de Compostelle* (i). La conclusion fut qu'on rompit ce mariage. Il y a des Historiens qui loüent Alfonse de ce qu'aiant renvoié Urraca, il renonça en même tems à l'autorité sur le Roiaume de Castille; mais ils se contredisent visiblement (C), puis qu'ils narrent plusieurs choses qui font conoître qu'il retint autant qu'il put cette autorité. Il donnoit des batailles pour s'y maintenir, & il falut le contraindre à restituer les places qu'il détenoit, (k) après même que les Castillans eurent élu pour leur Roi en 1322 (l) Alfonse Raimond de Bourgogne, fils d'Urraca & de son prémier mari. Ils se portérent à cette élection quand ils virent que cette Reine ne discontinuoit point de s'abandonner aux galanteries les plus scandaleuses, ni de permettre que son mignon gouvernât

(e) Mayerne, Hist. d'Espagne, *Livr. IX*, *pag.* 335.

(f) *Voiez la Remarque* (B).

(g) *Tiré de* Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. IX*, *pag* 340.

(h) *Là-même.*

(i) *Là-même, pag.* 341.

(k) *Voiez la Remarque* (C).

(l) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. IX*, *pag.* 342.

negotia distinebant (Alfonsum) *ne novam & amplissimam cerneret hæreditatem. Cuncta tamen ad novi imperii decorem composita, dilatæ voluptates, dissimulatæ Reginæ libidines: quæ non sine sugillatione majestatis nimium in levitatem atque turpitudinem incubuerat* (1).

(1) Mariana de Rebus Hispaniæ, *Libr. X*, *Cap. VIII*, *pag. m.* 419.

(B) *Il agit en homme qui savoit se précautionner contre tout événement.*] „ Dès qu'il eut le pied en Castille, il „ commença à penser à ce qui pourroit advenir, si sa „ femme venoit à mourir sans enfans de luy, partant mit „ és principales places, & villes fortes de ce Royaume, „ des gouverneurs, & capitaines de ses païs de Navarre, „ & d'Arragon: afin que s'il estoit besoing de quitter ces „ Royaumes de Castille, Leon, Tolede, & leurs depen- „ dances, il peust tenir quelque bride à ces peuples, & „ s'en dessaisir avec son honneur & advantage: ce qui „ estrangea aucunement les Seigneurs Castillans. Il cog- „ noissoit aussi sa femme D. Urraca superbe, ingrate, le- „ gere, & assez peu honneste de sa personne; partant com- „ me bien advisé, il se munissoit pour tous evenemens que „ le temps pouvoit amener. Ceste femme, sur legere oc- „ casion, conceut une haine tres-maligne contre le Com- „ te D. Pierre Ansures, Seigneur de Vailledolit, qui l'a- „ voit nourrie, & luy avoit gardé ses estats apres la mort „ du Roy son pere, seulement pour ce qu'és lettres qu'il „ avoit escrites au Roy son mary, & à elle, les advertis- „ sans qu'ils vinsent prendre possession de leur heritage: il „ avoit intitulé son mary Roy de Castille. Pour celà elle „ entreprint de luy oster sa terre de Vailledolit, & autres „ biens, mais le Roy le restablit en iceux incontinent; & à „ fin qu'il fust plus asseuré contre la rage de ceste femelle, „ il l'envoya en Arragon, avec D. Elo sa femme, leur don- „ nant en gouvernement le jeune Comte d'Urgel son ne- „ veu (2)".

(2) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. IX*, *pag.* 336.

(3) *Là-même, pag.* 340.

(C) *Il y a des Historiens qui loüent Alfonse de ce qu'aiant renvoié Urraca, il renonça en même tems . . . . . mais ils se contredisent visiblement.*] Les branches de cette contradiction se touchent dans l'Histoire de Mayerne. Don Alfonse, dit-il (3), chassa Urraca „ de sa compagnie à ja- „ mais. Ce nonobstant il retint plusieurs places fortes en „ Castille, sans se soucier beaucoup au surplus du gouver- „ nement, ou administration de ce Royaume. Haut pour „ certain fut le courage de ce Roy, & monstra bien qu'il „ faisoit plus d'estat de la vertu, & de son honneur, que „ des biens mondains, se desaisissant de si amples juris- „ dictions que celles de Castille, & Leon, Tolede, & „ autres, que luy avoit apporté D. Urraca". Cet Historien commence dès la même page à raconter le ressentiment de Don Alfonse, contre ceux qui avoient remis à Urraca les villes & les forteresses qu'il avoit dans la Castille. Ce ressentiment est l'une des causes dans le même Historien qui engagérent Alfonse à faire la guerre aux Castillans. Citons les paroles de Mayerne; nous y verrons comme une autre cause de la guerre l'impudicité d'Urraca: „ De là en avant D. Urraca ne fit chose qui vallust: car „ reprenant son premier desseing du divorce, elle l'obtint „ par l'autorité du Pape Paschal. . . . . Ainsi se voyant „ sans brides: ny retenue en ses appetits, elle se desborda „ estrangement en iceux. Elle eut familiere & deshon- „ neste conversation avec le Comte D. Gomes de Can- „ despina, qui avoit autresfois pretendu d'estre son mary „ & d'iceluy engendra, & accoucha à la desrobée d'un „ fils, nommé à ceste cause D. Fernand Hurtado, ou le „ desrobé, duquel aucuns disent estre descendue la mai- „ son des Hurtados, illustre famille en Espagne, Quoy „ qu'aucuns veulent douter de cecy, il est certain que le „ Comte D. Gomes, en bref temps eut l'entier gouver- „ nement du Royaume, & disposa des affaires d'iceluy, „ tant de la guerre, que de la paix, à son plaisir & vo- „ lonté, usant avec la Roine de mesme privauté, que s'il „ eust esté son mary: & neantmoins un autre chevalier „ nommé D. Pedro de Lara . . . . . . s'insinua aussi en la „ bonne grace de la Roine, & fut en peu de temps de „ ses plus aggreables & favorisez mignons: dont le Comte „ D. Gomes estoit fort jaloux. La vie dissoluë & des- „ honneste de D. Urraca estoit tellement cogneuë de „ tous, & par tout, que le Roy D. Alfonse meu de juste „ desdain, tant à cause de ce, qu'aussi pour le divorce „ sus mentionné, se resolut d'entrer en Castille avec gran- „ de armée, mettant au feu & à l'espee tout ce qu'il ren- „ controit, irrité tant contre l'impudicité de la Roine, que „ contre la lascheté des Castillans, qui obeissoient à icel- „ le, ausquels il gardoit une dent de laict, qu'autant qu'ils „ luy avoient rendu les places par luy à eux baillees en „ garde. Contre luy se mirent aux champs les deux „ amoureux de la Roine D. Gomes, & D. Pedro, avec „ les forces de Castille & Leon, & ayans rencontré l'ar- „ mee Royale, composee de Navarrois & Arragonois, „ vinrent aux mains pres de Candespina, non gueres loing „ de Sepulueda. D. Pedro, qui conduisoit l'avant-garde, „ fut des premiers chargé (4)", & prit la fuite promptement *& se retira à Burgos où estoit la Roine, portant nouvelles de la roupte qu'il n'avoit pas eu le loisir de voir* (5). Don Gomes l'autre galant fut tué au champ de bataille. Le victorieux Alfonse pénétra jusqu'en Galice, *faisant cruel degast & massacre par où son armee passoit* (6). Il remporta une seconde victoire entre les villes de Leon & d'Astorga, & contraignit Alfonse Raimond fils d'Urraca de se sauver en Portugal. Cette Reine aiant été déposée le Roi son fils *pensa au recouvrement des forteresses de Castille que son beau pere le Roy D. Alfonse de Navarre luy detenoit* (7). Il leva une grande armée. Don Alfonse en fit autant, *& desia entroit en Castille, quand les Prelats des deux Royaumes prevoyant les grands malheurs qui adviendroient, si ces deux grands Princes s'attachoient une fois par guerre, se mirent à pourchasser la paix & concorde entre eux, & firent tant qu'ils persuaderent au nouveau Roy de Castille, de venir par requestes vers le Roy de Navarre, & d'Arragon, pour obtenir ses villes & chasteaux* (8): il obtint par ce moien une partie de ses demandes, mais Alfonse ne voulut point lui restituer les terres situées entre *Villorado* & *Calaorra*, *ni les Provinces de Guipuscoa & Alava*: &c. Il prétendit qu'elles devoient être réünies à la Navarre, & qu'elles avoient été usurpées par Don Alfonse VI Roi de Castille.

(4) Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne, *Livr. IX*, *pag.* 341.

(5) *Là-même.*

(6) *Là-même.*

(7) *Là-même, pag.* 344.

(8) *Là-même, pag.* 345.

Un Historien, qui narre toutes ces choses, a-t-il bonne grace d'assûrer que l'époux d'Urraca ne voulut point retenir le patrimoine de la femme qu'il répudioit? Ne se réfute-t-on pas soi-même quand on écrit de la sorte? Voici une erreur semblable. Un Ecrivain que je cite blâme Don Alfonse d'avoir fait divorce avec Urraca, „ & par „ ce moyen d'avoir perdu la jouïssance de trois Royau- „ mes. Car bien que l'Histoire d'Espagne le loüe de ce „ qu'il préfera son honneur à de grands Estats, je trouve „ neantmoins que si d'un costé cette action peut passer „ pour genereuse, de l'autre on la peut dire tres-impru- „ dente & peu politique, comme celle de Louïs VII „ Roy de France, qui vescut du mesme temps, lequel, „ pour avoir repudié sa femme Eleonor, laissa les semen- „ ces d'une guerre eternelle dans son Royaume (9)". Cette comparaison entre Don Alfonse & Louïs VII ne vaut rien; car ce Roi de France se dessaisit pleinement des Etats de son épouse répudiée: il suivit de point en point la Maxime de Marc Aurele (10), mais Don Alfonse ne la suivit pas, & il en est blâmé par un des meilleurs Historiens Espagnols (11): *Alfonsus Aragonius eo nuncio* (12) *perculsus repudio facto, Reginam Soria dimittit, in cuius urbis arce custodiæ rursus mancipata erat: imperandi tamen dulcedine illectus, de talem ditionem non deponit. Id iniquum esse omnibus videbatur.*

(9) Campion. Hommes illustres, *Tom. I*, *pag.* 120, 130, *Edit. de Rouen* 1657.

(10) *Voiez ci dessus, la Rem.* (A) *de l'Article* Louis VII.

(11) Mariana, de Rebus Hisp. *Libr. X*, *Cap. VIII*, *pag.* 421.

(12) *Savoir qu'Alfonse Raimond fils d'Urraca avoit été couronné à Compostelle.*

vernât d'une maniere tyrannique (*m*). Son propre fils fut contraint de lui déclarer la guerre, & de l'affiéger dans le chateau de Leon: elle ne fe tira d'afaire qu'en promettant de renoncer à fes Roiaumes, & de fe réduire à une vie privée moiennant une penfion convenable à fa Dignité (*n*). On ne fait pas bien l'année qu'elle mourut: quelques-uns difent que ce fut environ l'an 1125 (*o*); en acouchant d'un batard; d'autres difent que fa mort fut le chatiment d'un facrilege (*D*). Elle avoit une fœur qui pouvoit lui difputer la primauté en déréglemens impudiques (*E*), & qui fut caufe

(*m*) Mayerne Turquet, Hift. d'Efpagne, *Livr. IX*, *pag.* 342.

(*n*) *Là-même*, *pag.* 344.

(*o*) *Septimo decimo circiter anno à morte patris.* Mariana de Rebus Hifpaniæ, *Libr. X*, *Cap. VIII*, *pag.* 425; *mais au Chap. XIV*, *pag.* 433, *il affûre qu'elle mourut l'an* 1126.

(*D*) *Quelques-uns difent* qu'elle mourut *en acouchant d'un batard; d'autres difent que fa mort fut le chatiment d'un facrilege.*] Elle " faifoit fa demeure en l'Eglife de „ fainct Vincent, affez eftroictement gardée: toutesfois „ on dit qu'eftant un jour allee au temple de fainct Ifidore „ de Leon, pour prendre les threfors que fon pere & fon „ ayeul avoient donnez à ce lieu, ainfi comme elle em- „ portoit la proye, eftant prefte à fortir, & ayant un „ pied hors, & l'autre dedans la porte, elle creva par le „ milieu, punition deuë auffi bien aux adulteres qu'elle „ avoit commis, & meurtres qui s'en eftoient enfuivis, „ au dommage & deshonneur des maifons Royales, & „ de tout l'eftat Chreftien d'Efpagne, qu'au facrilege. Au- „ tres difent qu'elle mourut au chafteau de Saldagne, en „ accouchant d'un enfant defrobé (13)". Mariana raporte ces deux opinions, & convient que cette Reine fera l'éternel oprobre de l'Efpagne: *Pudicitiam fane dum vixit haud fatis honefte habuit. in Saldaniæ arce ex partu extinctam ferunt. æternum Hifpaniæ dedecus. alii Legione affirmant, cum thefauros D. Ifidori expilaffet, quos auferre nefas erat, in ipfo templi limine ruptis vifceribus, manifefta numinis vindicta expiraffe* (14).

(13) Mayerne Turquet, Hift. d'Efpagne, *Livr. IX*, *pag.* 347. *Le Sieur* de Campion, Hommes illuftres, *pag* 136, 137, *copie cela prefque mot-à-mot.*

(14) Mariana de Rebus Hifp. *Libr. X*, *Cap. VIII*, *pag.* 423.

(*E*) *Elle avoit une fœur qui pouvoit lui difputer la primauté en déréglemens impudiques.*] Elle s'apelloit Therefe, & étoit fille batarde du Roi Don Alfonfe VI, qui la donna en mariage à un Seigneur François, pour reconnoître les fervices qu'il en avoit reçus dans fes guerres contre les Maures. Ce Seigneur fe nommoit Henri de Lorraine felon quelques Ecrivains, ou Henri de Bourgogne felon quelques autres. Ceux-ci difputent enfuite s'il étoit iffu des Ducs de Bourgogne, ou des Comtes de Bourgogne Les uns foutiennent (15) qu'il étoit fils de Henri Duc de Bourgogne, & petit-fils de Robert de France I du nom Duc de Bourgogne, & qu'ainfi il étoit Prince du fang Roial de France: les autres difent (16) qu'il étoit fils du Comte de Bourgogne, & frere du Pape Calixte II. Quoi qu'il en foit, ce brave Seigneur fe rendit fi confidérable, que Don Alfonfe VI Roi de Caftille, en lui faifant époufer Therefe, *lui donna les terres de Portugal qu'il avoit conquifes fur les Maures, avec tiltre de Comte hereditaire, pour luy & fes fucceffeurs legitimes, procedans de ce mariage, & enfemble luy fit promeffe d'adioindre à ces feigneuries, les conqueftes qui fe feroient de la en avant ès environs d'icelles fur les Maures, avec mefme droict fucceffif & hereditaire .... à la charge de recognoiftre les Rois de Leon pour leurs feigneurs fouverains, & tenir icelles terres d'eux à foy & hommage* (17). Therefe fe trouva veuve l'an 1112, & mere de trois enfans, un fils & deux filles (18). Elle *fe remaria toft apres ...... à Bermond Paez de Tranftamara* (19), & aiant demeuré quelque tems avec lui, elle le quitta *par defordonné appetit, ou autre damnable occafion* (20), & époufa Don Fernando Paez de Tranftamara propre frere de celui qu'elle quittoit. Don *Bermond ainfi delaiffé comme faifant à l'envy avec la Comteffe fa femme, à qui pourroit eftre plus inceftueux d'eux deux; efpoufa la fille aifnee d'icelle, & fœur de D. Alfonfe Henriques, nommée D. Therefa Henriques. Ces beaux traicts fe faifoient entre Chreftiens, en la maifon naiffante de Portugal: .... Pour ces excès, eftant fort troublé le jeune Comte* Alfonfe Henriques, *& en outre fe voyant mefprifé, & reculé de tout credit & faveur, d'autant que l'adultere & inceftueux D. Fernand s'intituloit Comte de Portugal, à caufe de fa femme fe mit en armes contre lui* (21) *...... le pourfuivant comme un tyran & adultere inceftueux, & vinrent les armes d'une part & d'autre, s'entrehurter pres Guymaranes, où fut D. Alfonfe vaincu, pour s'eftre trop hafté de combatre. .... Ayans depuis reparé & raffemblé leurs forces, fut donnee une feconde bataille, où l'heur de D. Alfonfe fut meilleur: car l'armee de D. Fernand demeura vaincuë & mife à vau de routte, luy prifonnier avec la Comteffe mere, qui furent mis en forte & affeuree prifon: .... Tel fruict receurent les deux peu honneftes fœurs, filles du Roy D. Alfonfe VI, de leur lubricité, & prefque en mefme temps* (22). Therefe fut traitée très-rudement par le Comte Alfonfe Henriques fon fils. " Elle eut moyen de faire „ entendre fes travaux au Roy D. Alfonfe Raymond de „ Caftille, fon neveu, & le fit prier de prendre fa caufe „ en main, & la delivrer de la dure prifon où elle eftoit „ detenuë: en recompenfe dequoy elle luy offrit de le „ faire fon heritier de fa Comté de Portugal. Le Roy „ D. Alfonfe defireux de rejoindre cefte piece à fon do- „ maine, vint en perfonne, à main armee, pour deli- „ vrer cefte femme, ne fe fouvenant point que le Comte „ luy avoit affifté en la guerre qu'il avoit euë contre „ D. Urraca fa mere, Roine de Caftille & Leon (23): „ mais il " fut vaincu & bleffé au pied. *Apres qu'il fut guery* il rentra en Portugal, & mit le fiege devant la ville de Guimaranes où le Comte Alfonfe Henriques s'étoit enfermé. " Ce Siege fut fort long, & s'il attaqua bien „ de fon cofté, l'autre ne fe deffendit pas mal du fien; „ de forte qu'il leur ennuyoit fort à tous deux, quand „ Egas Nugnes fortit de la ville avec un fauf-conduit, & „ vint propofer la Paix, qui fut conclue à condition que „ le Comte de Portugal viendroit dans fon Royaume luy „ prefter le ferment de fidelité, comme à fon Souverain. „ Ainfi le Roi ramena fon Armée à Tolede fans fe fou- „ venir des interefts de fa tante, pour qui il avoit fait cet- „ te entreprife, foit que fa mauvaife vie luy fift horreur, „ ou que fa feule ambition l'y euft engagé (24).

(15) *Voiez le Pere* Anfelme Hiftoire de la Maifon Roiale, *pag.* 454, 483, 484 *& ci-deffous* (34), (35).

(16) *Voiez* Louïs Gollut, Mémoires Hiftoriques de la Franche Comte, *pag.* 305, 306.

(17) Mayerne Turquet Hift. d'Efpagne, *Livr. VIII*, *pag.* 322.

(18) *Là-même*, *Livr. IX*, *pag.* 339.

(19) *Là-même.*

(20) *Le Sieur* de Campion, Hommes illuftres, *Tom. I*, *pag.* 134, *exprime cela de cette maniere*, lequel (*Bermond Paez*) ne la fatisfaifant pas à fa fantaifie, cette folle & impudique femme le quitta pour époufer fon frere Fernando Paez de Tranftamara.

(21) Mayerne Turquet, Hiftoire d'Efpagne, *Livr. IX*, *pag.* 339.

(22) *La-même*, *pag.* 343.

(23) *Là-même*, *pag.* 347.

(24) Campion, Hommes illuftres, *pag.* 135, 136.

Ceci pourroit être le fujet de quantité de réfléxions: je n'en ferai néanmoins qu'un petit nombre. Voici la prémiere:

I. La plupart des Ecrivains, qui font des Vies, ne choififfent que des Perfonnes illuftres; & fi quelques-uns mêlent enfemble les bons, & les méchans, c'eft à caufe qu'ils veulent donner l'Hiftoire entiere de tout un ordre de Perfonnes. Je ne fache point que l'on fe foit avifé de faire un Ouvrage qui ne contienne que la Vie des grans Criminels. Nous ne manquons pas d'Eloges de Femmes illuftres; les Bibliotheques en fourmillent: mais pour ce qui eft du Recueil particulier des Femmes qui ont été le deshonneur de leur fexe, & de leur païs, je doute qu'il ait encore paru. C'eft pourtant une matiere affez féconde pour mériter les veilles d'un Ecrivain. Elle pourroit être traitée felon le goût de Plutarque; je veux dire que comme ce fameux Auteur a choifi les plus illuftres Romains, & les illuftres Grecs, pour les mettre en parallêle, l'on pourroit auffi comparer enfemble les Reines, & les Princeffes, de diférentes Nations. J'ai parlé (25) du parallêle que les Anglois firent entre la Reine d'Ecoffe Marie Stuart, & la Reine Jeanne de Naples. On en pourroit faire un grand nombre de femblables. Notre Urraca pourroit être comparée avec l'Héritiere de Guienne, ou avec Marguerite de Valois femme d'Henri IV; mais le meilleur parallêle à fon égard feroit de la comparer à fa fœur Therefe. Elles furent toutes deux très-impudiques; toutes deux caufe de la tyrannie que leurs galans exercérent, & de mille hoftilitez civiles & étrangeres qui en naquirent, toutes deux dégradées, & empoifonnées par leurs propres fils, &c.

(25) *Ci-deffus Remarque (K) de l'Article* NAPLES (Jeanne I, Reine de).

II. Ceci confirme ce que l'on a dit ci-deffus touchant les defordres à quoi les Etats qui n'ont point admis la Loi Salique font expofez, & touchant les fuites très pernicieufes du tempérament lafcif d'une Souveraine (26). Urraca ne foufroit point patiemment que fes fujets reconuffent l'autorité de fon mari: elle avoit des galans au vu & au fu de tout le monde: il falut qu'il réprimât cette licence; il ne le put faire fans donner lieu aux factions d'état; cela produifit la guerre: les Caftillans degoûtez de lui, & du galant de leur Urraca, fe tournérent vers le foleil levant, ils excitérent le fils à chaffer du thrône fa propre mere, & il feconda très-volontiers leur inclination. Cela montre combien il importe à une Reine de fe garantir pour le moins des impuretez qui éclatent; car fi elle fe met au deffus de la honte, il n'y aura rien qui la puiffe retenir. Elle placera indignement fon amour; elle choifira, non pas le merite, mais la fanté & la beauté d'un jeune étourdi qui abufera de fon crédit, & qui fournira cent prétextes de guerre civile. Il deviendra fi infolent qu'il maltraitera fa maîtreffe, & qu'il faudra qu'elle le faffe affaffiner (27). Elle ne confidérera pas qu'il faut marcher droit devant fes enfans, lors qu'une fucceffion prématurée ou recueillie avant terme les peut élever fur le thrône. En un mot, c'eft une chaine de fcandales, & de combuftions.

(26) *Voiez ci-deffus Remarque (G) de l'Article* NAPLES (Jeanne II, Reine de).

(27) *Voiez la Rem. (X) de l'Article* ELIZABETH.

III. Ce qui aggrave les crimes d'Urraca eft non feulement qu'elle n'avoit aucun foin de fauver les aparences, mais auffi qu'elle étoit femme d'un Roi illuftre. Il fut furnommé *el Bataillador, le Bataillant* (28), parce qu'il s'étoit trouvé en vingt-neuf batailles rangées toûjours victorieux excepté deux fois. Il étoit Roi d'Aragon & de Navarre indépendemment d'Urraca, & ainfi fa condition étoit égale à celle de cette Reine. Néanmoins il n'évita pas le deshonneur conjugal. Tant il eft vrai que la bravoure d'un mari n'a pas la vertu de détourner cette tempête (29),

(28) Gollut, Mémoires de la Franche-Comté, *pag.* 341.

(29) *Voiez ci-deffus la Rem. (B) de l'Article* BAUTRU (Guillaume).

IV. Enfin, je remarque que Don Alfonfe Raimond Roi de Caftille, qui avoit dethrôné fa mere Urraca, & qui la tenoit en prifon, ne laiffa pas de faire la guerre pour fa tante la Comteffe de Portugal, que Don Alfonfe Henriques fon fils avoit traité d'une pareille maniere. Cette tante promettoit au Roi de Caftille de le déclarer fon héritier à l'exclufion de fon fils. *Doloris illa impatientia Alfonfum Caftellæ Regem eo nomine feptimum, ut propinquæ, miferæ & captivæ matri opem ferat, per litteras obteftatur adverfus impios filii conatus. Navatæ operæ mercedem, Portugaliæ principatum pollicetur Alfonfo filio, pro eo ac par erat, abdicato. Annuit ille five ambitione dominandi corruptus, five materteræ calamitatem miferatus: validoque exercitu con-* flato

cause de beaucoup de maux dans le Portugal. Je m'étonne qu'on n'ait pas cessé depuis ce tems-là de faire porter aux Infantes de Castille le nom d'Urraca, & je ne m'étonne point de ce que firent les Ambassadeurs de France qui allérent *prendre une des filles* de Don Alfonse IX, *qu'il avoit promise à leur Maistre.* Ils *choisirent la moins belle parce qu'elle s'apelloit Blanche, & que l'autre portoit le nom d'Urraca qu'ils ne pouvoient soufrir* (p). Ils le regardoient sans doute comme flêtri, & de très-mauvaise odeur depuis la mauvaise vie de la Reine qui fait le sujet de cet Article.

(p) La Mothe le Vayer, Lettre XXXIII, *pag.* 265 *du* X *Tome. Il cite* Ant. Herrera tom. 2. l. 15. c. 16. *Voiez les* Pensées diverses sur les Cometes, *num.* 32.

(30) Mariana de Rebus Hispan. *Libr. X, Cap. VIII, p.* 433.

(31) *Voiez l'Article* LAMECH, *Rem.* (E).

(32) Lequien de la Neufville, Hist. Générale de Portugal, *Tom. I, pag.* 84 *Edit. de Paris* 1700.

flato in Portugaliæ fines irruit (30). Il n'en falut pas davantage pour le résoudre à se jetter à main armée dans le Portugal, & il est très-vraisemblable qu'il allégua entre autres prétextes les intérêts de sa tante depouillée & oprimée par un fils dénaturé; car où sont les gens qui aient honte de condamner en autrui ce qu'ils font eux-mêmes? Don Alfonse Henriques se pouvoit fort bien défendre par un argument *ad hominem*, & se servir d'une réponse semblable à celle que l'on supose que les femmes de Lamech firent à Adam (31).

Notez que Mr. Lequien de la Neufville ne dit rien de positif sur les amours de cette Terese. Il ne tient pas à lui qu'on ne la prenne pour une femme innocente sur le chapitre de la chasteté; car ces termes vagues, *elle ne songea qu'à mourir plus saintement qu'elle n'avoit vescu* (32), ne signifient aucune galanterie. La conduite d'une femme peut être fort oposée à la sainteté, sans qu'elle renferme les desordres de l'amour. Il assûre positivement qu'Alfonse Roi de Castille *se mit en campagne ..... sous pretexte de délivrer* cette Princesse (33). Il se range du parti de ceux qui ont dit qu'elle n'étoit point batarde (34), & il dit que Théodore Godefroi *prouve évidemment* que Don Henri son époux étoit arriere-petit-fils *de Robert le Dévot Roy de France* (35). Le Pere Anselme, qui embrasse la même opinion, renvoie au Livre que ce Théodore Godefroi fit imprimer en 1624 sur l'origine des Rois de Portugal. Je n'ai point cette Edition; mais si elle ne contient pas de plus fortes preuves que celle de l'an 1612 que je viens d'examiner, j'ose bien dire que ce savant Historiographe ne prouve point *évidemment* ce dogme généalogique.

(33) Lequien de la Neufville, Hist Générale de Portugal, *Tom. I, pag.* 81.

(34) *Là-même, pag.* 71.

(35) *Là-même, pag.* 70.

(a) *Ce Nom a été traduit de l'Allemand* Beer, *qui étoit le Nom de sa Famille, & qui signifie* Ours.

(b) Freherus *met le* 29 *Juin, quoi qu'il suive le même Auteur que moi.* Bucholcer *met aussi le* 29 *Juin.*

(c) *Ibi statim* Ursinus *Sacramentarius à Demagogis proclamatus, & adversarios expertus est quos prius amicos & fautores habuerat.* Melchior. Adam. *in* Vitis Theologor. *pag.* 531.

URSIN (*a*) (ZACHARIE) l'un des plus célèbres Théologiens qui aient vêcu dans le Parti Réformé au XVI Siecle, nâquit à Breslaw capitale de la Silesie le 18 de Juillet (*b*) 1534. Il avoit déja fait des progrés considérables pour son âge, lors qu'il fut envoié à Wittemberg l'an 1550 (*A*). Il y étudia pendant sept ans; & comme il n'étoit pas fils d'un homme pécunieux, il fut secouru par des libéralitez publiques & particulieres, & il eut aussi recours au Préceptorat. Il s'apliqua si fortement à l'étude, qu'il aquit à Wittemberg une grande conoissance tant de la Poësie (*B*) & des Langues, que de la Philosophie & de la Théologie. Melanchthon, qui étoit l'ornement de cette Université, conçut une estime & une amitié particuliere pour lui. Ursin l'accompagna en 1557 à la Conférence de Worms, d'où il alla à Geneve, & puis à Paris, où il s'arrêta quelque tems afin d'y aprendre le François, & de se perfectionner dans l'Hébreu sous le docte Jean Mercerus. A peine eut-il rejoint Melanchthon à Wittemberg, qu'il reçut des Lettres des Magistrats de Breslaw au mois de Septembre 1558, par lesquelles ils lui offroient le Rectorat de leur Ecole. Il l'accepta, & le remplit si dignement, qu'il y eût été continué autant qu'il auroit voulu, sans la persécution que les Ministres lui suscitérent, dès qu'ils eurent aperçu qu'il n'étoit pas tout-à-fait bon Luthérien. En effet lors qu'il expliqua le Livre de Melanchthon *De examine ordinandorum ad Ministerium*, il mania de telle sorte la matiere *de Cœna Domini*, qu'il donna lieu aux Demagogues (c'est ainsi que l'Auteur de sa Vie parle (*c*),) de le traiter de *Sacramentaire*. Il s'en justifia par un Ecrit, qui contenoit ses sentimens sur le Batême & sur la Cêne; mais comme cela ne ramenoit point la paix, Ursin, qui n'aimoit pas ces sortes de guerres, aima mieux quitter la partie. Il obtint un congé honorable des Magistrats, & ne pouvant plus se retirer auprès de son cher Maître Melanchthon, qui étoit mort depuis peu au mois d'Avril 1560, il s'en alla à Zurich, où Martyr, Bullinger, Simler, Gesner, & quelques autres grans hommes avoient beaucoup d'amitié pour lui. Il fut bientôt tiré de là par l'Académie d'Heidelberg, qui avoit besoin d'un habile homme. Il arriva dans cette ville au mois de Septembre 1561, & fut établi dans le College de la Sapience, pour instruire les Ecoliers que l'on y entretenoit. Il se voulut aussi mêler de prêcher (*C*); mais voiant qu'il n'y étoit guere propre, il y renonça. S'il manquoit de ce talent, il avoit en récompense celui de Professeur dans le souverain dégré; l'Esprit vif, beaucoup de Science, & beaucoup de dextérité à dévéloper les matieres. On

(1) *C'est la* 529 *du Volume des* Vies des Theologiens Allemans.

(*A*) *Il fut envoié à Wittemberg l'an* 1550.] Melchior Adam a dit deux choses contradictoires dans une même page (1). La 1, qu'Ursin fut envoié à l'Académie de Wittemberg à l'âge de seize ans; la 2, qu'il entra dans Wittemberg le 1 de Mai 1552. L'une de ces deux choses est nécessairement fausse, puis qu'Ursin étoit né le 18 de Juillet 1534, comme nous l'aprend le même Melchior Adam. J'ai rejetté la seconde, encore que cet Auteur ait marqué l'an 1552 tout du long, & non pas en chiffre, *ingressus est* Wittembergam *anno* quinquagesimo secundo *Kalendis Maji.* La raison pourquoi je l'ai rejetté, est qu'il dit dans la même page qu'Ursin, aiant étudie plus de deux ans à Wittemberg, en sortit à cause de la peste, & se retira prémiérement à Torga, où Melanchthon s'étoit retiré, & puis à Breslaw, remportant un témoignage avantageux de Melanchthon. Melchior Adam raporte tout entier ce témoignage daté du jour de saint Jaques 1552: il en raporte encore un autre, où le même Melanchthon assûre le 1 d'Octobre 1557, qu'Ursin avoit passé environ sept ans à Wittemberg. J'ai donc eu raison de l'y faire aller en 1550, & d'avoir plus d'égard aux preuves que Melchior Adam m'a fournies contre lui-même, qu'à son propre texte. On peut juger par là qu'il n'examinoit pas beaucoup ce qu'il compiloit. Il a confondu le second voiage d'Ursin avec le prémier. Freherus, sans rien examiner ni rectifier, dit simplement qu'Ursin alla à Wittemberg l'an 1552. Il ne raporte pas l'Epitaphe comme il faut; l'an LXXXII y est au lieu de l'an LXXXIII, & l'XI Mars au lieu du VI. Fiez-vous après cela aux Copies imprimées des Inscriptions.

(*B*) *Il acquit une grande conoissance .... de la Poësie.*] Il faut qu'Ursin dans ses jeunes ans se soit distingué de ce côté-là; car je remarque que Melanchthon le fait valoir principalement par ce talent dans l'un & l'autre de ses témoignages: & il prend même à témoin où à caution des loüanges qu'il lui distribue dans le prémier, les Vers Grecs & Latins qu'on voioit de lui. *Cùm extent Latina & Græca carmina Zachariæ Ursini Uratislaviensis eruditè scripta, prudentes & docti viri lectis illis suo judicio probabunt ingenium, studia, & voluntatem ejus, &c* (2). Ursin n'avoit que dix-huit ans. Il publia en 1560 un Recueil d'Epigrammes qu'il dédia à Jean Frisius, chez qui il avoit logé à Zurich.

(2) Melch. Adam. *in* Vitis Theol. German. *pag.* 540.

(*C*) *Il se voulut aussi mêler de prêcher.*] Mr. de Thou n'avoit pas de bons mémoires, lors qu'il publia que les Protestans du Diocese de Cologne s'assemblérent l'an 1582, pour ouïr le Prédicateur Zacharie Ursin que le Prince Jean Casimir leur avoit envoié (3). Ursin renonça au métier de Prédicateur après quelques tentatives dont il fut lui-même peu satisfait. Il ne bougea de Neustad depuis qu'il y eut été établi: & il étoit si cassé & si infirme en 1582, qu'il n'étoit nullement propre à la mission de Cologne. Ce fut Jean Stibelius qui alla au païs de Cologne avec le Prince Jean Casimir, en qualité de son Ministre. Philippe Pareus (4) son neveu a relevé cette faute de Monsr. de Thou, & nous a fait savoir en même tems que ce Jean Stibelius fut depuis Ministre de Cour à Heidelberg, & Conseiller du Prince, & qu'il mourut l'an 1595 prémier Ministre de Creutznac. C'est aparemment Mr. de Thou qui a été cause que Jean Lætus nous a débité Ursin, comme un des Réformateurs de l'Electorat de Cologne (5). Hofman après Lætus le fait travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Je dis *après Lætus*; car outre qu'il nous y renvoie, il n'a point pu s'egarer après Moreri, qui n'a dit autre chose d'Ursin, sous la mauvaise position de Zacharie, sinon qu'il étoit de Silesie, & Professeur à Heidelberg, & qu'il a laissé un grand nombre d'Ouvrages. Il cite la Bibliotheque de Gesner qui ne dit rien de cet Auteur. Il faloit citer l'Epitome de cette Bibliotheque. Plusieurs Ecrivains commettent la même faute.

(3) Thuan. Hist. *Libr.* LXXVI.

(4) *In Vita* David. Parei, *pag. m.* 29. *Il apelle Mr. de Thou* Augustinus, *au lieu d'*Augustus.

(5) Compend. Histor. *pag. m.* 483.

On voulut donc qu'en gardant l'emploi qu'il avoit déja, il exerçât dans l'Académie la Profession des Lieux communs. Il falut pour cela que conformément aux Statuts il fût promu au Doctorat en Théologie; ce qui fut fait solennellement le 25 d'Août 1562. Il exerça cette Profession des Lieux communs jusqu'en 1568. Ce fut lui qui composa le Catéchisme du Palatinat, & qui en fit l'Apologie par ordre de l'Electeur Frideric III, contre les criailleries que Flacius Illyricus, Heshusius, & quelques autres Luthériens rigides, avoient publiées en 1563 à l'occasion de cet Ouvrage. L'Electeur se vit exposé, non seulement aux plaintes des Théologiens Luthériens, mais aussi à celles de quelques Princes, comme s'il avoit établi une Doctrine condamnée par la Confession d'Augsbourg touchant le Sacrement de l'Eucharistie. C'est ce qui l'obligea à faire imprimer une Exposition de la véritable Doctrine concernant les Sacremens: ce fut Ursin qui la composa, & qui se trouva l'année suivante (d) au Colloque de Maulbrun, où il parla fortement contre le dogme de l'Ubiquité. Il écrivit ensuite là-dessus, & contre quelques autres dogmes des Luthériens. Le Plan & les Statuts qu'il dressa à cet Electeur pour l'établissement de quelques Ecoles, & plusieurs autres services, le lui rendirent tellement recommandable, que le voiant résolu à accepter une Profession en Théologie à Lausane l'an 1571, il lui écrivit de sa propre main une longue Lettre, pour le détourner de cette pensée par plusieurs raisons. La mort de ce Prince arrivée en 1577 aporta une grande révolution au Palatinat, puis que le Prince Louïs son fils aîné, qui lui succéda, ne voulut souffrir aucun Ministre qui ne fût bon Luthérien. Ursin, & les Etudians qu'il élevoit au College de la Sapience, furent obligez de sortir (e). Il se retira à Neustad, pour y être Professeur en Théologie dans l'Ecole Illustre que le Prince Casimir, fils de Frideric III y établit en ce même tems. Il y commença ses Leçons le 26 de Mai 1578. Il y enseigna aussi la Logique dans sa chambre. Il y publia quelques Livres; & il se préparoit à en composer plusieurs autres, lors que sa santé qui avoit été attaqué par plusieurs grandes incommoditez, que son incroiable assiduité à l'étude lui avoit causées, succomba enfin tout-à-fait sous le poids d'une longue maladie, dont il mourut à Neustad le 6 de Mars 1583, à la quarante neuvieme année de son âge. Ses Oeuvres ont été recueillies après sa mort tant par les soins de son fils unique, qui a été Ministre, que par les soins de David Pareus & de Quirinus Reuterus ses Disciples. C'est à ce dernier que l'on en doit la publication en trois volumes. Ursin étoit laborieux (D), modeste, promt à se fâcher (f). Quant à la promtitude à répondre à des Objections, il ne croioit pas qu'on s'en dût piquer; car il se mit sur un pied que si on avoit à lui demander l'éclaircissement de quelque chose, on le faisoit par écrit à l'issue de la Leçon, & le lendemain il y répondoit (g).

On a vu ailleurs (h) combien il avoit trouvé pénible la direction d'un College.

(d) *C'est à-dire l'an* 1564.

(e) *Voiez ci-dessus l'Article* Pareus, (David) *au Texte, apres la citat.* (d)

(f) *Fuit tamen ὀξύχολος, ut fit in ejusmodi ingeniis.* Melchior. Adam. *in* Vitis Theologor. *pag.* 531.

(g) *Tiré de* Melchior Adam, *qui a composé la* Vie d'Ursin *sur l'Oraison funebre que* François Junius, *Professeur en Théologie à Neustad, y prononça, & sur une autre* Harangue *de* Quirinus Reuterus.

(h) *Ci-dessus Rem.* (D) *de l'Article* Pareus (David).

(D) *Ursin étoit laborieux.*] Pour savoir cela, il ne faut que prendre garde à l'Inscription qu'il avoit mise sur la porte de son Cabinet. La voici:

Amice, quisquis huc venis
Aut agito paucis, aut abi,
Aut me laborantem adjuva (6).

Cela le fit passer pour un homme de mauvaise humeur (7).

Notez qu'avant lui Alde Manuce s'étoit servi d'une semblable Inscription: " Rien ne lui étoit plus à charge que „ les visites inutiles, qui lui faisoient perdre son tems .... „ pour s'en délivrer honnêtement il avoit fait écrire sur la „ porte de son Cabinet ces paroles: *Quisquis es, rogat te* „ *Aldus etiam atque etiam, ut si quid est quod à se velis, perpaucis agas, deinde actutùm abeas, nisi tamquam* „ *Hercules veneris suppositurus humeros: semper enim erit* „ *quod & tu agas, & quotquot huc attulerint pedes.* paroles, qu'emprunta de lui cet habile Professeur en Langue Grecque, & depuis Imprimeur à Basle, Jean Oporin, pour les mettre aussi sur le sien (8) ".

(6) Melch. Adam. *in* Vitis Theologor. *pag.* 540.

(7) *Voiez ce que* Junius *dit sur cela dans l'*Oraison funebre d'Ursin.

(8) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 224. *Il cite* Jacques Zuinger *dans le* Theatrum Vitæ humanæ *de Basle* 1604, *p.* 3713.

URSINUS (Jean) Médecin François au XVI Siecle, composa quelques Traitez de Médecine en Vers Latins (A), & un Commentaire sur les Distiques de Caton (a). Il a été fort loüé par Etienne Roybosius Tulinus (B).

(a) *Voiez la Rem.* (B).

(A) *Il composa quelques Traitez de Médecine en Vers Latins.*] Il méritoit donc la place qu'il n'a point eue dans la Liste des Médecins Poëtes publiée par Bartholin. Sa *Prosopopœia Animalium aliquot* est un Poëme en Vers hexametres & pentametres, où il raporte plusieurs choses touchant la nature & les qualitez des Animaux, sur tout entant qu'elles apartiennent à la Médecine. Cet Ouvrage fut imprimé à Vienne en Dauphiné l'an 1541 *in* 4, avec les Scholies de Jaques Olivier Médecin. On imprima dans la même ville en la même année ses *Elegia de Peste eaque Medecinæ parte quæ in victus rationi consistit* (1).

(1) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 509.

(B) *Il a été fort loüé par Etienne Roybosius Tulinus.*] Voici ses paroles raportées par Reinesius: *Is est etenim, quo cum si congressus fueris, nihil ignotum homini esse putes. Mirus Poëta, eximius & bene fortunatus Medicus, Philosophus summus, Orator facundus. Quorum documentum locupletissimum præstant quæ de re medica carmine scripsit, eruditissima Comm. in Catonis libellum, ethologus elegans de moribus & alia plura quæ sub ejus nomine circumferuntur* (2).

(2) Reinesius, Epist. XLI ad Daumium, *pag.* 118.

URSUS (Nicolas Raimarus) Auteur de quelques Ouvrages d'Astronomie, étoit né à Henstede dans la Dithmarse (a). Il fut porcher pendant sa jeunesse, & il ne commença d'aprendre à lire qu'à l'âge de dix-huit ans. Il se mit alors à ménager tout le tems qu'il déroboit à la garde des pourceaux; il se mit, dis-je, à le ménager pour aprendre à lire & à écrire. Il s'apliqua ensuite à l'étude des Langues savantes; & comme il avoit beaucoup d'esprit, ses progrès furent fort promts dans le Latin & dans le Grec. Il aprit aussi la Langue Françoise, les Mathématiques, l'Astronomie (b), & les autres parties de la Philosophie, la plupart sans le secours d'aucun Maître (A). Etant sorti de son païs il gagna sa vie à instruire de jeunes gens: c'est ce qu'il fit en Dannemarc l'an 1584, & sur les frontieres de la Poméranie & de la Pologne l'an 1585. Ce fut dans ce dernier poste qu'il inventa un nouveau Systême d'Astronomie, peu diférent de celui de Ticho Brahe. Il le communiqua l'année suivante au Landgrave de Hesse, & de là nâquit une violente Dispute entre lui & Ticho Brahe (B), dans laquelle notre Raimarus fit

(a) *Partie du Duché de Holstein.*

(b) Justus Burgius, *Ingenieur de Philippe & de Maurice, Landgrave de Hesse, lui enseigna les Mathematiques & l'Astronomie.*

(A) *Il aprit ... sans le secours d'aucun Maître.*] Par un bonheur tout particulier il ne fit qu'un saut de la charrue à la République des Lettres; il ne fut pas obligé comme les autres à faire son aprentissage dans les Ecoles. *Aliasque scientias Philosophicas, brevi, & plerasque quidem αὐτοδίδακτος, sibi reddidit familiares.* Scholas *enim, ut ipse in Libro* (1) *paulo ante laudato,* Rusticum *se vocans* Dithmarsum, *testatur,* uti sus hortum percurrit, & vix à limine salutavit, sed à Stiva illico, singulari quodam fato ac genio, in Remp. literariam irrupit (2). C'est une preuve qu'il avoit beaucoup d'esprit. On trouve dans ses Ouvrages quelques marques de ses études précipitées: il ne dispensoit pas bien son érudition, & ne châtioit pas son style: *Homo certe fuit admodum ingeniosus, & in Antiquorum etiam lectione versatus, sed doctrinæ indigestæ, Styli haud satis castigati, & vere, quod Nasonis de Ennio est Judicium,* Ingenio maximus, Arte rudis (3).

(1) De Systemate mundano.

(2) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *pag.* 629.

(B) *Il nâquit une violente Dispute entre lui & Tycho Brahe.*] Tycho Brahe l'accuse du crime de Plagiaire. Ursus, disoit-il, étant venu avec son Maître dans mon Cabinet, y a vu sur un morceau de papier la figure de mon Systême, & a eu l'audace quelque tems après de se vanter

(3) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *pag.* 629.

fit paroître qu'il se ressentoit encore des manieres de son prémier métier; car il s'emporta si brutalement contre Ticho, qu'il s'exposa à un Procès criminel (*C*). Il fit des Leçons particulieres en Mathématique dans Strasbourg l'an 1588 & l'an 1589, & il publia un Livre. Après cela il fut apellé par sa Majesté Impériale, pour enseigner les Mathématiques dans Prague. Il se retira tout doucement de cette ville l'an 1598, pour fuir la présence de Ticho Brahe, & il mourut quelque tems après (*c*). Il a été entiérement inconu à Vossius: je donnerai le Titre de ses Ouvrages (*D*).

(*c*) *Tiré du Livre de* Jean Mollerus, *intitulé* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *imprimé à Hambourg l'an* 1691, *pag.* 628, 629, *Parte IV. Il cite pour la plupart de ces faits* Aut Heimreichius, *in* Catalogo Autorum Chronico Dithmarsico præfixo.

vanter qu'il en étoit l'Inventeur; *Cum mense Septembri versaretur apud ipsum nobilis vir Ericus Langius, quidam illius famulus nomine Nicolaus Raymarus, Dithmarsus, delineatam hypothesin quapiam in charta obiter vidit, ac sibi quasi à se in angulo Poloniæ quodam excogitatam arrogans, illam ut suam biennio post apud Landgravium venditavit; ubi & impudenter in Tychonem deblaterans repressus à Rothmanno fuit* (4). L'Accusé s'emporta d'une furieuse maniere, dans un Livre qu'il publia à Prague *de Astronomicis Hypothesibus*. Il debita cent médisances contre Tycho Brahe, qui en fut piqué au vif. Gassendi nous en va fournir les preuves. " *Quia superiore anno Raimarus Ursus, ille Dithmarsus, Librum Pragæ ediderat de Astronomicis Hypothesibus, in quo Rothmannum quidem, & Roëslinum variis probris onerat, sed Tychonem innumeris, occasione eorum, quæ de se in Epistolis ejus legerat: ideò, cùm ejusmodi Liber ad Tychonis manus recens pervenisset, isthac occasione ipsius literis inseruit*, Vidisti proculdubio Plagiarii mei, impuri illius Ursi, maledicentissimum scriptum, in quo præter alia innumera convitia, meo, & meorum honori non parcit. Ego quidem refutatione illum indignum censeo, cum omneis modestiæ limites, imò honestatis longè transcenderit: efficiam tamen, ut non impunè ferat (5) ". Tycho écrivit cela à Longomontanus. Nous en dirons davantage dans la Remarque suivante.

(4) Gassendus, *in* Vita Tychon. *Libr. II, pag. m.* 411, *ad ann.* 1584. *Voiez aussi Libr. III, pag.* 428.

(5) Gassend. *ibid. Libr V pag.* 451, *ad ann.* 1597.

(*C*) *Il s'exposa à un Procès criminel.*] On débite dans l'Oraison funebre de Tycho Brahe, qu'un homme d'esprit & docte, mais sans religion & sans vertu, ne s'étoit pas contenté de s'aproprier les inventions astronomiques de ce grand homme, il l'avoit aussi déchiré cruellement par de noires calomnies; & l'on ajoûte que s'il ne fût pas mort, le Procès, qui lui avoit été intenté au sujet de ces outrages, lui eût attiré un très-rude châtiment. C'est de notre Raimarus qu'on parle. *Ante annos pauculos, quidam ingeniosus, & doctus, sed absque religione, & virtute homo, tetricum, & famosum contra præstantissimum hunc Virum divulgavit scriptum, quale in hoc genere non vidit antiquitas, nec fortassis spectatura est unquam posteritas. Non sat fuerat infamatori illi plagium committere litterarum, &* TYCHONIS *Hypothesin, Uraniburgi repertam, falsariè pro proprio invento venditare, nisi etiam Virum aviti generis, summæ eruditionis, inculpatissimæ vitæ, cum tota ipsius honestissima familia, sexcentis contumeliis, & totidem mendaciis, apud alios, si non deformatum, suspectum saltem reddidisset. Et profectò jure actum cùm hoc fuisset, velut etiam jam agi cœptum fuerat, nisi mors feram illam singulari beneficio affecisset, & pœnæ subduxisset commeritissimæ* (6). Gassendi produit un Fragment de Lettre, par où il paroît que Tycho Brahe avoit dessein de mettre en Justice son Adversaire. Je raporterai ses paroles: on y voit que Raimarus Ursus s'étoit évadé de Prague, *Cæterum de fera ista Dithmarsica, nimis effera, & bruta, ut aliqua subjungam, licet indigna sit, cujus recordetur, scias istam ante aliquot septimanas, prout nuper rescivi, Pragâ se subduxisse, sive malè sibi conscia, & quòd justas pœnas per leges formidaret; sive quid aliud sinu suo latenter more suo ruminans. Sed investiganda tamen suo tempore per otium, atque in jus pertrahenda, & punienda, quod etiam optimi quique Pragæ suadent* (7). Pour faire mieux conoître le caractere de cet ex-porcher, j'ajoûte qu'il avoit fait courir le bruit que Rothmannus étoit mort d'une maladie honteuse (8). Rothmnanus avoit pris le parti de Tycho avec vigueur, quand il vit qu'Ursus médisoit de lui à la Cour de Hesse. Depuis ce tems-là ils furent fort mal ensemble, & se traitoient de Turc à More (9). *Fuerat ille quoque Rothmanno ea propter infensus, quod Cassellis transiens & Tychonem conviciis proscindens repressus ab eo vehementer fuisset* (10).

(6) Joann. Jessenius, *in* Orat. funebri Tychon. Brahei, *apud* Gassendum *in Appendice* Vitæ Tychonis, *pag.* 483.

(7) Tycho Brahe, Epist. ad Longomontanum, *apud* Gassend. *in* Vita Tychon *Libr. V, pag.* 455.

(8) *Rumorem sparserat fuisse ipsum pudendis nescio quibus morbis pridem infectum, & tandem confectum.* Gassend. *ibid.*

(9) *Voici ce que* Rothmannus *écrivoit l'an* 1586: Plura scriberem præsertim de impuro nebulone Nicolao Raymaro Urso Dithmarso, qui superiori hyeme apud tuam Excellentiam typographicam literarum collectionem & ordinationem, ut opinor, exercuit. Gassend. *ibid.*

(10) *Idem, ibid.*

(*D*) *Je donnerai le Titre de ses Ouvrages.*] Il publia à Strasbourg aux dépens de ses Ecoliers son *Fundamentum Astronomicum* l'an 1589. Son Ouvrage *de Astronomicis Hypothesibus seu de Systemate mundi* fut publié à Prague l'an 1597, comme aussi *Astronomicarum Hypothesium à se inventarum Vindicatio & Defensio: item Problemata totius processus Astronomicæ observationis seu rationis observandi τὰ φαινόμενα* (11). Le Catalogue d'Oxford fait mention du *Tetragonismus Circuli* de notre Raimarus, *expeditiori structura productus per Pet. Crugerum*, à Leipsic 1607 *in* 4. Mr. Konig (12) lui donne un Livre *de Doctrina sinuum & triangulorum*, imprimé l'an 1588. Monsr. Mollerus (13) nous aprend qu'il n'a jamais vu le Livre *de Civitatibus in Dithmarsia Hanseaticis*, imprimé à Leipsic l'an 1563, & attribué à Raimarus Ursus par Albert Bartholin, & par Lipenius. Il doute que cet Ouvrage ait jamais paru, parce qu'il n'y a en Dithmarse aucune ville qui soit entrée dans la confédération Hanséatique: *Impositum illis esse à catalogis, quos frequenter exscribunt, proletariis, conjecto* (14). Mais je ne sai s'il a pris bien garde aux paroles de Bartholin: les voici, *Nicolaus Reimers. De Civitatibus Hensaticis in Dithmarsia, Gaodesia Rantzoviana, Lips.* 1583. *in* 4 (15). Qui nous assûrera qu'il s'agit ici de notre Raimarus Ursus? N'est-il pas plus probable qu'il ne s'agit point de lui? Il n'est point Danois, & n'a point été Auteur en Dannemarc; il n'y a donc aucune aparence qu'Albert Bartholin l'ait mis dans son Catalogue. De plus il n'est pas vrai que l'on dise que l'Ouvrage fut imprimé à Leipsic l'an 1563.

(11) Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, *Part. IV, pag.* 628.
(12) Bibliotheca vet. & nova, *au mot* Ursus. *Il parle de lui comme d'un autre Ecrivain sous le mot* Reimarus, *& il parle d'un* Nicolas Raimarus, *Auteur d'un* Theatrum temporis *in fol.*
(13) Isagoge, *&c. pag.* 517. (14) *Ibid. pag.* 628.
(15) Alb. Bartholinus, de Scriptis Danorum, *pag.* 109.

USSERIUS (HENRI) en Anglois *Usher*, ou *Ussher*, Archevêque d'Armach, & Primat d'Irlande au commencement du XVII Siecle, travailla long-tems à un Ouvrage contre le Cardinal Bellarmin; mais on dit que son épouse lui en extorqua tous les cahiers, & les jetta dans le feu, sous prétexte que la partie ne pouvoit pas être égale entre un homme chargé d'enfans, & d'afaires domestiques, & un homme détaché de tous les soins de la terre. L'Auteur qui conte cela, & qui peut passer pour fort suspect, ajoûte que Toddus Evêque de Dun (*a*) étant dégoûté de sa femme, & la voulant répudier, demanda à ce Primat une lettre de divorce, & ne la put point obtenir (*A*). Il conjecture que cet Archevêque ne rejeta la proposition qu'afin de ne pas déplaire à son épouse, qui eût trouvé fort mauvais qu'on ouvrît ainsi la porte aux ruptures de mariage, ce qui eût pu la faire tomber un jour dans un pareil inconvénient. Chacun croira de ceci tout ce qu'il voudra, je n'en garantis point la certitude, & je ne le raporte qu'afin d'avoir lieu d'examiner une fausse imagination du Pere Garasse (*B*). Notez qu'Henri Usher, n'étant encore

(*a*) *Ou* Downe *en Irlande.*

(*A*) *L'Auteur qui conte cela, & qui peut passer pour fort suspect, ajoûte &c. . . . .*] Voici le narré d'Henri Fitz Simon Jésuite Irlandois: *Toddus pseudo-Episcopus Dunensis in Ibernia, suæ conjugis seu verius scorti pertæsus . . . . eam voluit repudiare. Accessit primò symmistam suum (ut loquuntur) totius Iberniæ Primatem*, Henricum Ussherum; *libellum ab eo repudii acriter efflagitans. Nimirum frustrà, apud virum integerrimum scilicet, & apprimè uxoris (quæ illi viribus suis quam tenuissimis impar onus exantlanti; nempe multorum annorum elucubrationes contra Bellarminum, extorsit, tradiditque Vulcano, quod iniqua futura esset, ut ajebat, concertatio, inter hominem prolibus & domesticis curis gravatum, & hominem omnis sæcularis solicitudinis expertem) imperio, ac voluntati, obnoxium. Displicuisset autem matronæ gravi (abdominis centum pondo) divortii Ministralis causaria prætensio, per quam ipsa fortè brevi, technis id generis Ministralibus, conjugali toro discluderetur* (1).

(1) Henric. Fitz Simon, Britanno-mach. Ministrorum, *Libr. III, Cap. VI, pag.* 342.

(*B*) *D'examiner une fausse imigination du Pere Garasse.*] On ne sera point surpris des Phrases burlesques qui se trouvent dans le passage que je m'en vais raporter; on conoît assez le style de cet Auteur. " Les Ministres, ainsi qu'il est porté dans Homfredus en la seconde partie du Jesuitisme, accusent les Jésuites de magie en suite de leur science. Il ne se faut pas estonner, disent-ils, si les Jésuites sont sçavans, d'autant qu'ils sont tous Magiciens, & apprennent ce qu'ils sçavent, par le moyen du diable. (2) . . . . Qu'ils se souviennent de l'action de ce brave citoyen Romain, lequel estant accusé par ses ennemis, de ce que par sortilege il tiroit dans ses terres la gresse & la substance des terres voisines, d'autant qu'il avoit tousiours une plus belle moisson que ses voisins, au jour assigné mena en pleine audiance ses bœufs en bon point, ses charruës bien faites, ses enfans bien nourris, & pour toutes ses raisons dit à ses Juges, *Hæc sunt veneficia mea Quirites.* Voilà mes sortileges, Messieurs, & encores ne pouvez vous pas voir mes sueurs, mes vieilles, mes travaux. J'en dis le mesme aux Ministres de Calvin, & de Luther; les Jésuites n'ont

(2) Garasse, Recherche des Recherches d'Estienne Pasquier, *pag.* 973, 974.

encore qu'Archidiacre à Dublin, fut député deux fois à la Reine Elizabeth, prémiérement pour une afaire qui regardoit l'Eglise de saint Patrice (*b*), & puis pour la fondation de l'Académie de Dublin. Ces deux députations furent suivies d'un heureux succès (*c*).

USSE-

(*b*) *La Cathédrale de Dublin.* (*c*) *Tiré de la* Vie de Jaques Usserius *in* Collectione Batesiana, *pag.* 735.

„ n'ont point le soing d'une famille comme les Ministres, „ ils ne trainent point une femme & une nichée de petits „ Ministrillons apres eux, ils n'ont point la nuict la teste „ rompuë par les cris de dix ou douze garçons, le jour ils „ ne songent point à nourrir quinze ou seize petits affamez; „ ils ne sont point destournez par l'usure, par la luxure, par „ les plaisirs. *Hæc sunt eorum veneficia.* Voyla leurs sortileges dont je voudrois bien faire un brevet pour attacher „ au col des Ministres. Il me souvient qu'il est escrit dans „ les Geoponiques de Constantin Bassus, au livre 14. pag. „ 380. qu'un bon villageois demandant un charme pour empescher que les chats, les rats, & les serpens n'entrassent „ point dans son pigeonnier, un autheur anonyme luy respondit, qu'il sçavoit un charme fort efficace pour empescher l'entrée des chats & des rats. I, dit-il, fermez „ bien la porte de vostre pigeonnier, II. tenez les fenestres „ ouvertes le moins que vous pourrez, III. prenez garde „ qu'il n'y ait aucune fente aux murailles, IV. bouchés soigneusement tous les pertuits de la porte, & je vous promets que les chats ny les rats n'entreront point dans vostre colombier. Or je sçay pareillement un bon charme „ pour les Ministres de Calvin à ce qu'ils viennent aussi sçavans que les Jesuites. 1. Qu'ils se passent de femmes, & „ du traquats d'une famille. 2. Qu'ils ne mettent point „ tant d'heures à se peigner, attiffer, ranger leur rotonde, „ & accommoder leurs fraises. 3. Qu'ils estudient plus serieusement l'Evangile que Rabelais, ce qui s'addresse „ nommément au Ministre du Moulin. 4. Que Chamier, „ Pother, Bonnet, Bonvouloir, & autres Ministres ne se „ chargent pas tant de vin, & de viandes, pour avoir „ l'esprit un peu plus libre. . . . . . . 5. Je leur promets „ que s'ils prennent & portent ce brevet, & qu'ils ayent „ autant d'esprit que les Jesuites, sans doute ils seront aussi „ sçavans que les Jesuites (3)".

Avant que de réfléchir sur ce passage j'irai à la source du fait qu'on nous raporte, concernant le *Citoyen Romain* qui fut accusé de se servir de sortilege pour fertiliser ses champs. C'est Pline qui narre cela. *C. Furius Cresinus*, dit-il, (4), *e servitute liberatus, cum in parvo admodum agello largiores multo fructus perciperet, quam ex amplissimis vicinitas, in invidia magna erat, ceu fruges alienas pelliceret veneficiis. Quamobrem a Sp. Albino curuli die dicta, metuens damnationem, cum in suffragium tribus oporteret ire, instrumentum rusticum omne in forum attulit, & adduxit filiam validam, atque (ut ait Piso) bene curatam ac vestitam, ferramenta egregie facta, graves ligones, vomeres ponderosos, boves saturos. Postea dixit: Veneficia mea, Quirites, hæc sunt: nec possum vobis ostendere, aut in forum adducere lucubrationes meas, vigiliasque, & sudores. Omnium sententiis absolutus itaque est.* Il ne marque pas le tems de cette Avanture: mais on le peut découvrir en gros; car on sait que le Spurius Albinus, dont il parle, fut Consul l'an de Rome 568.

Vous noterez en passant, qu'on fut si persuadé dans l'ancienne Rome, qu'il y avoit des charmes magiques qui pouvoient faire passer d'un lieu en un autre les fruits de la terre, que les Loix des douze Tables établirent une grosse peine contre ces prétendus Enchanteurs. Mr. Gravina, qui a joint à la politesse de la Litérature la science du Droit, se moque très-justement de cette erreur puérile. *Sequitur*, dit-il (5), *frugum incantatio. Cum enim veteres illi, omnium bonarum artium & disciplinarum rudes putarent fruges carminibus magicis vel averti posse, vel traduci* (*ut enim Tibullus ait*,

Carmen vicinis fruges traducit ab agris)

ideo Decemviri pro sua puerili ac ridicula superstitione sanxerunt, ut qui fruges excantassit, *sive carminibus magicis crescere prohibuerit, aut segetem alienam pellexerit, Cereri sacer esset.*

Les réfléxions, que je veux faire sur les paroles de Garasse, ne concernent point les injures, ou les hyperboles comiques dont il se sert: je lui abandonne cela, & ne m'arrête qu'à ce qui peut confirmer en gros la Maxime, ou le Principe de la femme du Primat d'Irlande Henri Usher. Cette femme suposoit qu'un Ecrivain qui a des enfans n'est pas capable de tenir tête à un Religieux. Cette Maxime a quelque chose de vraisemblable dans la théorie, mais elle est fausse dans la pratique; car on peut prouver par beaucoup d'exemples, que des personnes embarassées du tracas d'une famille ont été de fort grans Auteurs, soit eu égard à la quantité, soit eu égard à la qualité des Productions de leur plume. Si Garasse avoit écrit avec jugement, il n'auroit pas mis en jeu Pierre du Moulin & Daniel Chamier, deux Ministres qui sont très-propres à renverser ce qu'il vouloit établir. Ils étoient mariez, & ils avoient des enfans, & néanmoins ils ont composé un très-grand nombre de bons Livres, & ils ont disputé glorieusement, soit de vive voix, soit par écrit, avec les meilleurs Controversistes du Parti Romain. On pourroit joindre à ces deux exemples celui de plusieurs autres Ministres. On peut assûrer en genéral que la Maxime de la femme du Primat d'Irlande est si souvent combatue & réfutée par l'expérience, qu'elle ne doit nullement passer pour regle. Ce qui soufre tant d'exceptions ne mérite point ce nom-là, & si l'on vouloit dresser ou une Regle ou un Aphorisme sur un tel point, il se faudroit servir nécessairement de cette limitation, *toutes choses étant egales d'ailleurs, un Ecrivain degagé de toute afaire domestique surpassera un Ecrivain chargé de femme, & d'enfans.* Mais cette égalité qu'il faut suposer où se trouve-t-elle? Comparez tant qu'il vous plaira un Auteur non marié, & un Auteur marié, si vous trouvez que l'un n'a pas moins d'esprit, moins de jugement, & moins de mémoire que l'autre, vous trouverez qu'à d'autres égards ils ne se ressemblent point. Le marié sera plus studieux, & plus robuste, & par là il se dédommage des distractions que lui causent mille petits soins domestiques. Il se remet à l'étude avec plus d'ardeur dès qu'il a expédié les afaires de famille; la force de sa complexion & de sa tête lui permet d'étudier jusques à minuit, & de regagner par ce moien les heures qu'il a perdues le jour. Il est obligé de sortir deux ou trois fois avant midi, & autant après midi, mais il rentre dans son cabinet aussi promptement qu'il lui est possible, & il étudie avec d'autant plus d'ardeur, qu'il sait qu'il a été interrompu & qu'il le sera. Quatre ou cinq heures d'une telle étude valent bien sept ou huit heures d'un travail tiede & tranquille, comme l'est pour l'ordinaire celui des gens qui ont beaucoup de loisir. Ils étudient à leur aise, sans se presser, sans s'échaufer, & ils se reposent de tems en tems, & n'évitent pas avec la même aplication qu'un autre les inutilitez de quelques heures; & quand même ils ne se reposeroient point, il faudroit dire que leur journée est comme celle d'un messager, qui sans s'arrêter va toûjours son petit pas. Il n'arrive pas plutôt au gite que celui qui s'arrête plusieurs fois, & qui après cela se met à courir. Ce dernier nous représente les études d'un Auteur actif, qui est obligé de se détourner pour donner ordre à ses afaires domestiques.

Que s'il se trouve des Auteurs qui, n'étant pas détournez par une telle raison, ne laissent pas d'etudier très-ardemment, vous verrez que d'autre côté ils n'auront pas les dons naturels d'un autre, vu que leur santé fragile les forcera de s'arrêter. Ils se sentiront épuisez, ils auront besoin d'attendre à se remettre à l'étude qu'un long repos ait réparé la dissipation des esprits. Si cette incommodité ne les persécute pas, il y en a d'autres qui les traversent, comme vous diriez le manque de Livres. On peut suposer mille manieres très-véritables qui empêchent l'égalité, & qui compensent le desavantage des interruptions, & ainsi Garasse & la femme d'Henri Usher avançoient une Maxime fort incertaine. Il est pourtant vrai qu'il y a certains Auteurs de qui l'on peut dire, *ils auroient été plus illustres s'ils avoient vecu dans le célibat*, ou bien *ils n'auroient pas pu faire tant de beaux Ouvrages, s'ils avoient été chargez de famille.* On peut assûrer aussi que certaines gens, qui sont demeurez dans l'obscurité, seroient devenus, très-doctes, s'ils avoient vecu sans femme, sans maîtresse, sans enfans, sans procès, &c.

Notez que les Moines n'ont pas autant de loisir que l'on s'imagine; le Chœur & le Breviaire dérobent beaucoup de tems à ceux qui aiment l'étude; & si quelcun d'eux se distingue par le Savoir & par la Piété, on l'accable de Confessions. Il ne peut guere se dispenser de la Direction des Consciences, & c'est une chose qui le tire très-souvent de son Cabinet, il faut donner audience à mille dévotes dont les scrupules sont assez souvent bizarres, & d'un grand travers. Bellarmin n'avoit pas eu tout le loisir que la femme de l'Archevêque d'Armach s'imaginoit. Voici ce que j'ai trouvé dans un Ouvrage que l'on publia l'an 1625. „ Le Cardinal Bellarmin de saincte „ memoire a dit souvent à l'Illustrissime Cardinal de la „ Roche-foucault, *Monsignore veramente ci sono troppo* „ *Christiani al mondo.* Je vous asseure, dit-il, que je „ suis accablé de gens, & de visites; & faut que je vous „ advouë qu'il me semble qu'il y a trop de Chrestiens au „ monde (6).

(3) Garasse, Recherche des Recherches d'Estienne Pasquier, *pag.* 976 & *suiv.*

(4) Plinius, *Libr.* XVIII, *Cap.* VI, *pag. m.* 448. *Notez qu'au Chapitre IV du XIV Livre, pag. m.* 526, *il dit que le Grammairien Palæmon, dont les vignes étoient d'un très-grand raport, fut soupçonné de malefice:* ...itteris ejus ...altioribus ...contra id ...pigra vici...gitate sibi ...patrocinan...e. *Ses voisins l'accusoient par ...à leur paresse.* Du Pinet *a traduit cela pitoiablement*, ...Raisins, *dit-il*, qui certes excedoient de beaucoup la grandeur des lettres que le maistre de la vigne pouvoit avoir au cerveau. Joint que la paresse de ses voisins donnoit grand lustre à son labeur.

(5) J. Vincentius Gravina, *in Specimine prisci Juris, pag.* 53 Opusculorum *Editionis Romanæ*, 1696, in 12.

Si les gens non mariez étudient mieux & font plus de bons Livres que les mariez.

(6) François de Fontaine (*c'est un faux Nom qu'Estienne Binet Jésuite, se donna. Voiez* Alegambe, *pag* 426,) Predicateur du Roi, Response aux Demandes d'un grand Prelat touchant la Hierarchie de l'Eglise, & la juste Défense des Privilegiez & des Religieux, *p.* 204, 205.

USSERIUS (Jaques) neveu du précédent, & Archevêque d'Armach, a été l'un des plus illustres Prélats du XVII Siecle, soit qu'on ait égard à sa piété, & à ses autres vertus, soit qu'on regarde sa profonde Erudition. Il nâquit à Dublin le 4 de Janvier 1580. Il avoit deux tantes qui lui aprirent à lire quoi qu'elles fussent nées aveugles: cela est fort singulier. Il fit des progrès si prompts dans les Sciences qu'à l'âge de dixhuit ans il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux Jésuite qui comme un nouveau Goliath défioit les Protestans (*A*). Il fut ordonné Prêtre l'an 1601, quoi qu'il fût encore au dessous de l'âge que les Loix prescrivent. Il fut choisi pour la Profession en Théologie à Dublin environ l'an 1607, & il exerça cette Charge pendant treize années. Il prit pour le sujet de ses Leçons les Controverses de Bellarmin. Il fut fait Evêque de Meath l'an 1620, & Archevêque d'Armach l'an 1624 (*a*). Il s'oposa avec beaucoup de vigueur au dessein qu'avoit Falkland Viceroi d'Irlande de permettre aux Papistes l'exercice public de leur Religion (*B*), pourvu qu'ils paiassent ce qui étoit nécessaire pour la subsistance des troupes. Il fit un voiage en Angleterre l'an 1640, & ne retourna plus en Irlande, les guerres civiles l'en empêcherent, & le firent passer par un état assez fâcheux. Il mourut à Riegat dans le Comté de Surrey le 21 de Mars 1655. Sa femme, qui étoit fille de Luc Challonier Docteur en Théologie, étoit morte dixhuit mois auparavant. Leur mariage avoit duré quarante années; il en sortit une fille qui fut mariée avec Timothée Tyrrel Gouverneur de Caerdiff au païs de Galles. Cet Article auroit été bien plus long, & auroit marqué plus de détails sur le mérite & sur les Ouvrages de ce grand homme, si je n'avois su qu'on peut trouver dans le Moreri, & plus amplement encore dans le second Volume de la Bibliotheque Universelle (*b*), un bon Abrégé de sa Vie.

(*a*) *Tiré de sa Vie, in* Collectione Batesiana.

(*b*) *Depuis la page 219 jusqu'à la page 244, dans l'Extrait des* Lettres d'Usserius, *au devant de quelles on a mis sa Vie composée par Mr. Parr. Il a paru depuis une autre* Vie d'Usserius, *comme vous la verrez dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Janvier 1701, pag. 77.*

(*A*) *A l'âge de dixhuit ans, il se trouva assez fort pour disputer avec un fameux Jésuite . . . , qui défioit les Protestans.*] Ce Jésuite est le même Henri Fitz Simon que j'ai cité dans l'Article précédent. On le tenoit en prison dans le Chateau de Dublin, & cela ne l'empêcha point de provoquer à la dispute les Ministres, & de s'engager fiérement à soutenir ce qu'ils jugeoient de plus foible dans la Communion Romaine, & d'attaquer ce qu'ils jugeoient de plus fort dans leur Confession de Foi. *Donec ego*, dit-il (1), *causæ bonitate suffultus, defendere quicquid inter nos infirmissimum, vel impugnare quicquid inter ipsos tutissimum reputant, in me reciperem.* Jaques Usserius n'aiant point encore de barbe voulut bien entrer en lice avec un si vieux routier, & l'on assûre qu'il le vainquit: *Cum Henrico Simondio Jesuita, poscente sibi dari adversarios in castro Dublinensi de arce causæ suæ (scil. Antichristo) sæpius ita conflixit, imberbis juvenis cum veterano milite, ut & provocationis eum suæ peniteret, & satis antagonistarum in uno hoc octodenario tyrone experiretur. Ipsum audite Jesuitam in præfatione libri sui quem de Britannomachia ministrorum placuit inscribere.* Prodiit quidem semel, (inquit) octodenarius præcocis sapientiæ juvenis, de abstrusissimis rebus Theologicis, cum adhuc Philosophica studia non esset emensus, nec ephebis egressus, disputandi avidus, &c. *Quem postea cum adoleverat* Acatholicorum doctissimum *idem ille pronunciabat, amplum sane & insolitum ex id genus adversarii ore testimonium* (2). Prenez garde, je vous prie, à l'*etcetera* qui a été mis à la fin de ce que l'on a cité de la Préface du Jésuite, & ne vous imaginez pas qu'on ait suprimé quelques paroles parce qu'elles ne servoient de rien au sujet; car on ne les a suprimées qu'à cause qu'elles ne pouvoient compatir avec ce que l'on venoit de dire. Voici tout le passage de Fitz Simon: *Sed neque in specula eminentem videre, neque in castris, claustrisque Stentoria ut agnoscunt voce provocantem, exaudire voluerunt. Prodiit quidem semel in summa vocis vultusque trepidatione, octodenarius precocis sapientiæ (non tamen malæ, ut videbatur indolis) juvenis, nescio an auræ popularis cupidior, saltem de abstrusissimis rebus Theologicis cùm adhuc philosophica studia non esset emensus, nec Ephebis egressus, disputandi avidus. Hunc autem jussi suorum calculos adferre, quibus pugil seu agonista idoneus renunciaretur, & vel cum ipso disputationem me initurum. Sed sicut ipsi eum minimè tanto honore dignati sunt, ità me vicissim sua deinceps præsentia dignatus ipse non fuit* (3). Ce Jésuite assûre, qu'il demanda à l'Ecolier qui se présentoit tout tremblant pour disputer avec lui, *êtes-vous autorisé de vos supérieurs?* & qu'il s'ofrit en ce cas-là d'entrer en lice; mais que le jeune homme, n'aiant point été honoré d'une telle commission, ne put rien montrer, & ne revint plus. Cependant on nous assûre dans la Vie d'Usserius que j'ai citée qu'il disputa souvent avec ce Jésuite, & qu'il en triompha. On lit dans une autre Vie d'Usserius, que du consentement de toute l'Académie il entra dans cette Dispute, & que dès la seconde Conférence, il terrassa son Antagoniste, & le réduisit au silence, ensorte que depuis ce tems-là, on ne le vit plus assez hardi pour oser se batre lors même qu'on le provoquoit: *Communi academiæ consensu placuit Usserium, qui tum non nisi Artium Baccalaureus 18 aut 19 ætatis annum agebat, cum ipso committere: qui utut ab initio ab antagonista suo fere pro puero ac despectui haberetur, post unum tamen alterumque colloquium adeo præsidentiam ejus perdomuit, ut ad incitas se, certe ad silentium redactum mox agnosceret, nec ulterius confligere, ne provocatus quidem auderet* (4). Il faut nécessairement qu'il y ait des faussetez, ou dans le récit du Jésuite, ou dans celui des Auteurs de la Vie d'Usserius.

(1) Henr. Fitz Simon, *Epist. dedicat.* Britannomach. Ministrorum.

(2) Vita Jacobi Usserii, *in* Collectione Batesiana, *pag.* 737.

(3) Fitz Simon. *in Præfat.* Britannom. *pag.* 14.

(4) Acta Erudit. Lipf. 1687, *pag.* 115, *dans l'Extrait de la* Vie d'Usserius *composée par Monsr.* Parr. *Notez que Monsr.* Saldenus de Libris, *pag.* 368, *se fondant sur ce passage du* Journal de Leipsic, *a ce que je crois, exaggere la chose jusqu'à ce point-ci, que le Jésuite avoüa lui-même qu'il ne savoit plus que dire.* Fastidiosam viri præsidentiam ita perdomuit, ut ad novum provocatus conflictum, declinavit, eum non tantum, sed & ad ἐχεμυθίαν redactum se esse ipse confessus sit.

(*B*) *Il s'oposa . . . . au dessein qu'avoit Falkland . . . . de permettre aux Papistes l'exercice public de leur Religion.*] Falkland proposa cette affaire au Parlement d'Irlande l'an 1626. Usserius, n'ignorant pas combien une telle chose seroit fatale à l'Irlande, convoqua tous les Evêques de sa Métropole, & dressa une Formule qu'ils signérent tous. C'étoit une Déclaration précise, qu'attendu la fausseté des dogmes & des cultes du Papisme, ce seroit un grand péché que de permettre l'exercice d'une telle Religion. L'Ecrit qu'ils signérent fut lu en chaire, & fit qu'on ne parla plus de la tolérance que le Viceroi vouloit procurer. Tout ceci est contenu en plus forts termes, & avec plus de détail dans ce passage Latin: *Reverendissimus Primas facile perspiciens ea res quam fatalis Hiberniæ futura esset, omnes ditionis suæ Episcopos convocavit, qui ejusmodi indulgentiæ impietatem, subscriptis nominibus, unanimi consensu in hanc fere sententiam testati sunt. Quod quum Papistarum religio superstitiosa esset ac idololatrica, fides erronea ac hæretica, Ecclesia utriusque respectu Apostatica, liberum iis religionis suæ exercitium liberamque fidei suæ ac doctrinæ professionem indulgere grave peccatum foret; tum quod hac ratione omnium Papismi superstitionum, idololatriarum, hæresium, ac uno verbo abominationum ejus omnium, quin & perditionis omnium, quotquot in illius apostasiæ diluvio perirent, culpa & reatu nos (aiunt) involveret, tum vero etiam quoniam hoc facere pecuniæ gratia nil aliud foret quam religionem venum exponere, imo & animas pretio prodere quas salvator noster Jesus Christus pretioso suo sanguine redimere non dubitavit. Deum propterea veritatis comprecantes, ut vellet omnes, qui cum imperio erant, zelo Dei gloriæ & veræ religionis propagandæ studio imbuere & contra Papismum, Superstitionem, ac Idololatriam omnem fortes eos reddere, zelo affectos, & animo quam maxime obfirmatos. Episcopi duodecim omnino erant qui huic protestationi subscripserunt; quam Downhamus Derriensis Episcopus, cum postea coram Falklandio & concilio prædicaret, media concione publice recitavit; quin & Reverendissimus Primas eandem proximo die Dominico coram eisdem inter concionandum comprobavit; una innuens quam gravis ira Dei ob talem animorum propensionem ei genti impenderet. Unde tandem effectum est ut ad alia consilia deflecterent* (5). Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'Usserius & ses sufragans agirent selon les principes de l'intolérance la plus outrée; car ils ne se fondérent point sur des Maximes d'Etat, comme font les intolérans mitigez: ils se fondérent uniquement sur la qualité des cultes de la Communion Romaine, sans faire mention de son esprit persécutant, qui est la seule cause pourquoi les tolérans mêmes suposent qu'il ne la faut point tolérer.

(5) Batef. Vita Usserii, *in* Collect. Batesiana, *pag.* 742.

USSON

(a) Hadr. Valesius, Notit. Galliar. p. 588.

(b) Baudrand, Geograph. Tom. II, pag. 363.

(c) Valef. Notit. Galliar. pag. 588.

(d Coulon, Rivieres de France, I Part. pag. 265.

USSON, en Latin *Ucio*, ou *Uxo* (*a*), petite ville d'Auvergne à une lieue de la riviere d'Allier (*b*), & à six lieues de Clermont, dépendoit autrefois du Comté de Brive (*c*). Le chateau d'Usson est *tres-fort à cause de son assiette sur un haut rocher taillé naturellement en piliers ronds* (*d*). Il n'y a rien qui ait fait autant parler de ce lieu-là, que le long séjour de Marguerite de Valois femme d'Henri IV. Elle y vécut plusieurs années, non pas pour y faire pénitence de ses desordres passez (*A*), mais pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence (*B*); & cependant il s'est trouvé des Panégyristes qui ont comparé ce Chateau, en-tant

(1) Ci-dessus Rem. (D) du 3 Article NAVARRE.

(2) Divorce Satyrique, pag. m. 191.

(*A*) *De ses desordres passez.*] On a vu ailleurs (1) une partie de ces desordres tirée d'un Livre où l'on feint qu'Henri quatriéme raconte les mauvais commerces de sa femme. Voici la suite de ce récit: ,,(2) Le temps . . . la pourveut de divers serviteurs, dont l'un toutefois, à sçavoir la Molle, s'en trouva marry, car sous pretexte de tremper en quelque conspiration, dont furent accusez les Mareschaux de Montmorency & de Cossé, en laissa la teste à Saint Jean en Greve, accompagnée de celle de Coconas, où elles ne moisirent ni ne furent pas longuement exposées à la veuë du peuple; car la nuit venant ma preude femme, & Madame de Nevers sa compagne, fidele amante de Coconas, les ayant fait enlever, les porterent dans leurs carosses enterrer de leurs propres mains dans la Chapelle Saint Martin qui est sous Montmartre, laissant cette mort de la Molle maintes larmes à sa Maistresse, qui sous le nom d'Hiacinte a longuement fait souspirer & chanter ses regrets, nonobstant les frequentes & nocturnes consolations de Saint Luc, que nous avons veu depuis arriver par fois inconnu & desguisé à Nerac, jusques à ce que Bussi luy en fit oublier la perte, qui a esté par elle descouverte (3), quelque reputation qu'il eût d'estre brave parmy les hommes, & de ne l'estre gueres parmy les femmes (4), à cause de quelque colique qui le prenoit ordinairement à minuit, cette degoustée déguisant en quelque façon son appetit de diverses sauces, s'en prit à Monsieur de Mayenne, bon compagnon gros & gras, & voluptueux comme elle, & sont tousjours depuis demeurez bons amis en toutes leurs rencontres; bien furent-ils quelque temps broüillez pour une lettre escritte à la Vitry: où il promettoit de preferer le Soleil à la Lune . . . . . à ses premiers Amans succederent doncques en divers temps (car le nombre m'excusera si je faus à les bien ranger) ce grand dégousté de Vicomte de Turenne, que comme les precedens elle envoya bien-tost au change, trouvant sa taille disproportionnée en quelque endroit, l'accomparant aux nuages vuides qui n'ont que l'apparence dehors; dont le triste amoureux au desespoir, aprés un adieu plein de larmes, s'en alloit perdre en quelque lointaine region, si moy qui sçavois ce secret, & qui pour le bien des Eglises feignois pourtant de n'en rien sçavoir, n'eusse très-expressement enjoint à ma chaste femme de le rapeller: ce qu'elle fit très-mal-volontiers, desirant de tout temps pour la vanité, que quelque lourdaut se rompist le col à son occasion: mais il n'est guere plus de ces sots depuis qu'on s'en mocque; car de manger de rage les plumes de son chapeau, comme la Bole, & casser en colere une bouteille d'ancre aux yeux des Dames, comme Clermont d'Amboise, ce sont petites rages & jalousies qui n'estoient que trop ordinaires chez nous, & que consentant à mon deshonneur, je sçavois & voyois clairement, donnant par cette tolerance aux uns & aux autres souvent le courage, & les commoditez de faillir; elle le sçait bien, & plusieurs de vous qui tenez la main à ses gentillesses, aussi je ne suis point tellement aveuglé moy mesme en un fait si sensible & si apparent, que je n'apperceusse, comme les autres, que Clermont maintefois la baisoit toute en juppe sur la porte de sa chambre, tandis que le soir, pour luy donner loisir de se mettre au lit, je joüois ou me promenois avec ma noblesse dans la salle. . . . . (5) Sa beauté m'attiroit force Gentils-hommes, & son bon naturel les y retenoit: car il n'estoit point fils de bon lieu, ni gentil compagnon, qui n'avoit une fois en sa vie esté serviteur de la Reyne de Navarre, qui ne refusoit personne, acceptant ainsi que le tronc public les offrandes de tous venans". Joignez à ceci le passage qu'on a raporté du même Livre dans l'Article de cette Reine (6).

(3) *Il y a ainsi dans toutes les Editions que j'ai consultées, mais il faut lire* recouverte *qui est la même chose que* reparée; *car comme l'observe* Nicot *dans son* Dictionaire, recouvrer sa perte *est* damnum sarcire. *Or comme* Mr. Menage *nous l'aprend au Chapitre* CCXXXVI *de la I Partie de ses* Observations sur la Langue Françoise, *on a dit* j'ai recouvert *ou* j'ai recouvre.

(4) *Joignez ceci aux Exemples citez ci-dessus Remarque (B) de l'Article* HENRI IV.

(5) Divorce Satyrique, pag. m. 194.

(6) *Ci dessus Citation (76) du 3 Article* NAVARRE.

(7) Divorce Satyrique, pag. 198.

(*B*) *Pour se plonger de plus en plus dans les souillures de l'incontinence.*] Les passages que je viens de raporter, ou d'indiquer, ne conduisent notre Marguerite que jusques à son arrivée en Auvergne. Continuons d'entendre l'Auteur qui fait parler Henri IV. ,, (7) Le Roy son frere oyant cette sienne fuite . . . dit tout haut en presence de ceux qui le voyoient disner, Les Cadets de Gascogne n'ont peu souler la Royne de Navarre, elle est allée trouver les Muletiers & Chauderoniers d'Auvergne . . . cette perduë estant arrivée à Carlat, où elle fut long-temps, non seulement sans daiz & lit de parade, mais aussi sans chemises pour tous les jours, elle commença de voir & de regarder sur lequel de ceux-cy courroit l'honneur de son nom, elle jetta l'œil sur son Cuisinier, pour ne chaumer point, se fachant d'attendre Duras qu'elle avoit envoyé vers le Roy d'Espagne querir de l'argent, encore que sa femme sa confidente, craignant qu'elle ne luy enlevat son Causaquet, lui preschât la constance & le merite de cet absent: Mais son desir insatiable esgal à la faim d'un limier qui cause une defaillance à qui ne se soule tousjours, ne peut endurer cette attente ni celle de Saint Vincent, qui pour éviter la depense estoit allé jusques à sa maison. Elle s'en prit au triste Aubiac comme au mieux peigné de ses domestiques, qu'elle enleva de l'Escurie en la Chambre, & s'en fit tellement picquer, que son ventre heureux en telle rencontre en devint rond & enflé comme un balon, vomissant en son terme un petit garçon, avec le secours d'une femme sage que la mere de ce picqueur pour l'amour de son fils y avoit conduite, assisté du Medecin du May, lequel outre sa profession, & de luy penser quelque apostume sur son derriere, luy servit à ce coup de porter ce jeune Prince nouveau Lysandre mal emmailloté en nourice au village d'Escoubiac là aupres, si fraichement nay, que neantmoins pour le froid enduré du long chemin il en demeura pour tousjours privé de l'ouïe & de la parole, & pour ces imperfections, abandonné de l'amour & du soin de sa propre mere, qui, ayant oublié les plaisirs de la conception, a long-temps permis qu'il ait gardé les Oisons en Gascogne, où Mademoiselle d'Aubiac son Ayeule l'a (tant qu'elle a vescu) preservé de mourir de faim, & depuis elle Gesilax de Firmaçon son beau-fils, qui monstre encore aujourd'huy par grande rareté ce gage de la Couronne à ceux qui le vont voir à Birac, où il l'entretient moyenant deux cens escus de pension que Goute Raquette luy va depuis quelque temps chercher à Usson & à Paris. . . . (8) Aubiac, Escuyer chetif, rousseau & plus tavelé qu'une truitte, dont le nez teint en escarlatte ne s'estoit jamais promis au mirouër d'estre un jour trouvé dans le lit avec une fille de France, ainsi qu'il le fut à Carlat par Madame de Marie (9), qui trop matineuse fit ce beau rencontre, allant donner le bon jour suivant sa coustume à la Reine, payant neantmoins cet officieux devoir avec la mort de son mary, que cette vertueuse Princesse entenduë au boucon du païs maternel fit empoisonner, esperant delivrée de cet obstacle & fortifiée des soldats que Romes cousin d'Aubiac estoit allé lever en Gascogne, se rendre Maistresse absoluë de la place, & en tirer ingratement ceux qui l'avoient liberalement receuë & mise à couvert. . . . . (10) La garde renforcée, & son secours Gascon découvert, on luy conseilla familierement de trouver autre giste, & de vuider promptement le logis. Ce qu'elle (peureuse & apprehensive) executa sur l'heure, partant avec la mesme confusion & desaroy qu'elle y estoit venuë, & parvenant par ses journées à Ivoi, maison de la Royne sa Mere; où à peine arrivée elle fut du commandement du Roy par le Marquis de Canillac assiegée & prise avec son amant, lequel on trouva vilainement caché sous quelques ordures, sans barbe & sans poil; l'ayant sa Maistresse ainsi deguisé de ses ciseaus mesmes pour le sauver . . . . . Canillac . . . (11) preferant à la foy, qu'il devoit à son Maistre, un chetif plaisir, se laissa piper aux artifices de sa prisonniere, oubliant son devoir, & quittant tout ce qu'il pouvoit pretendre de sa fortune, pour se rendre amoureux de cette amoureuse, & tellement jaloux, qu'il en sacrifia le pauvre Aubiac au soupçon, luy faisant faire son procez par Lugoly, & puis pendre & estrangler à Aigueperse, tandis qu'au lieu de se souvenir de son ame & de son salut, il baisoit un manchon de velous raz bleu, qui luy restoit des bien-faits de sa Dame. . . . Canillac pour ce criminel, sur qui il exerça plustost sa jalousie que ma vengeance, ne laissa pas de faire les doux yeux, & de soigner sa petite taille outre l'ordinaire, devenant en peu de temps d'aussi mal propre que je pourrois estre, coint & poli comme un beau petit amoureux de village: mais de quoy luy servoit à la longue sa bienseance? Cette inconstante, dont il cuidoit retenir la legereté sous la clef & sous l'inexpugnable forteresse d'Usson, se fâche de son ordinaire & coustumiere façon de commander, & d'approcher de son ratelier ores l'un, ores l'autre, & souvent plusieurs à la fois, voulut devenir Maistresse & chercher à l'accoûtumé dans le change, la pointe & l'esguillon de son appetit; pour à quoy parvenir & sçachant par experience combien peut le desir sur la volupté, feint d'aimer, de se voir aimée; & consent à l'importunité de quelques prieres, elle esmeut & allume si bien son gardien, qu'enfin ses artificieuses caresses obtiennent sa liberté, sous promesses que ce qui sembloit estre seulement accordé pour lors chichement à la force, seroit prodigalement departi par la volonté, lorsque libre & Maistresse d'Usson absoluë, elle pourroit sans apprehension vaquer à l'amour, & le tromperent en cette façon; car à peine eust elle obtenu que la garnison vuideroit, qu'elle remplaceroit des gens à sa devotion, & que son facile Marquis cependant se retireroit à Saint Cirque cueillir ses pommes; qu'ingrate de ce serviteur, elle ne peut plus ouïr seulement proferer son nom; & rassurée d'une bonne troupe d'hommes qui luy fut envoyée d'Orleans, qui faillirent tost aprés à la traitter en fille de bonne maison; elle se resoud de n'obeïr qu'à ses volontez, & d'establir ,, dans

(8) Divorce Satyrique, pag. 200.

(9) *On veut parler du même Chatelain qu'on avoit nommé Marze, pag.* 197.

(10) Divorce Satyrique, pag. 201, 202.

(11) *Là même, pag.* 203.

tant qu'elle y demeura, à celui où Jesus-Christ fut transfiguré. *Afin que sa consolation fust parfaite*, dit l'un d'eux (*e*), *elle desira voir la Cour de Henry le Grand . . . . & quitter son cher Usson qui l'avoit gardée 20 ans, durant lesquels ce fort Chasteau de l'Auvergne fut un Thabor pour sa devotion, un Liban pour sa solitude, un Olimpe pour ses exercices, un Parnasse pour ses Muses, & un Caucase pour ses afflictions.* Il y auroit moins de médisance à le comparer avec l'Ile de Caprée qui fut la retraite de Tibere, qu'il n'y a de flaterie à le comparer à un lieu de dévotion, & à un *sacré Temple de Dieu*, comme a fait un autre Panégyriste (*C*). Si l'on ne trouvoit que dans le Divorce satirique, ou que dans quelque autre Libelle, les impuretez de cette Dame, on les pourroit révoquer en doute; mais puis que de célèbres Historiens n'ont point gardé le silence là-dessus (*D*), il faut

(*e*) Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres. *Tom. II, pag.* 306.

„ dans ce Roc l'Empire de ses delices, où clause de trois
„ enceintes & tous les grands portaux murez, Dieu sçait &
„ toute la France les beaux jeux qui en vingt ans se sont
„ jouëz & mis en usage. La Nanna de l'Aretin ni sa Sain-
„ te ne sont rien auprés. Il est vray qu'au lieu des galands
„ qui souloient adoucir sa vie passée, elle y a esté reduitte
„ à faute de mieux, à ses domestiques, Secretaires, Chan-
„ tres, & Metits de Noblesse, qu'à force de dons elle y at-
„ tiroit, dont la race & les noms, inconnus à leurs voisins
„ mesmes, sont indignes de ma memoire, horsmis celuy
„ tant celebré de Pominy, fils d'un Chauderonier d'Auver-
„ gne, lequel tiré de l'Eglise Cathedrale de la ville, d'en-
„ fant de Cœur parvint, par le moien d'une assez belle voix
„ qui le discernoit d'avec ses semblables, à la musique de
„ cette Royne, s'introduisant enfin de la Chapelle à la
„ Chambre & de la Chambre au Cabinet pour Secretaire.
„ . . . . . (12) C'est pour lui qu'elle fit faire les lits de ses
„ Dames d'Usson, si hauts qu'on y voyoit dessous sans se
„ courber, afin de ne s'escorcher plus comme elle souloit
„ les espaules, ni le fessier, en s'y fourrant à quatre pieds
„ toute nuë pour le chercher: c'est pour luy qu'on l'a veuë
„ souvent tastonner la tapisserie pensant l'y trouver, & ce-
„ luy pour qui bien souvent en le cherchant de trop d'affec-
„ tion, elle s'est marquée le visage contre les portes & les
„ parois ".

(12) Divorce Satyrique, *pag.* 205.

Je laisse ce qui regarde les amourettes que l'Auteur prétend (13) qu'elle eut à Paris aprés qu'elle fut sortie d'Usson. Mais il ne sera pas inutile de voir ici un passage d'Hilarion de Coste, qui, par raport à plusieurs faits, peut servir de confirmation au narré qu'on trouve dans le Divorce satirique: *Elle sortit d'Agen en habit de simple Bourgeoise, fut portée en trousse par Lignerac, à qui elle donna le nom de* Chevalier de la belle-fleur, *& gagna pais toute la nuit, avec un travail qui éprouva son courage au peril de sa santé. De Marses la vint trouver sur la frontiere avec cent Gentils-hommes, qui la logea en sa maison de Carlat; retourna à Agen pour sauver ses pierreries, & recueillir le débris de sa suite: sa mort l'en fit sortir au bout de 18 mois, & voulant fonder une nouvelle station à Yboi, Maison de la Royne sa mere, elle y fut arrestée. Le foudre du courroux du Roy, la menaçant par tout, respecta les Lys sacrez qui environnoient sa teste, & accabla l'un de ses serviteurs à Aigueperse par une fin tres-funeste Le Marquis de Canillac la mena & enferma à Usson; mais tost aprés ce Seigneur d'une Maison tres-illustre se vid le captif de sa prisonniere: il pensoit avoir triomphé d'elle, & la seule veuë de l'yvoire de son bras triompha de luy; & deslors il ne vêquit que de la faveur des yeux victorieux de sa belle Captive: Mais les menaces du Roy, la crainte de la mort, l'apprehension de la perte de sa fortune, & de la ruine de sa Maison, entrerent plus profondément en son ame que toute autre consideration, & le forcerent aux severes & rigoureux commandemens contre elle. Dieu par sa protection, elle par sa prudence & son adresse, le Duc de Guyse par son secours à propos, tirerent sa vie des ombres de la mort, & si heureusement, qu'au mesme instant qu'elle pensoit mourir captive, elle se vid asseurée de regner libre en cette forte place, d'où elle deslogea ceux qui l'avoient logée, & leur fit connoistre que la vertu & la valeur ne distingue point les sexes* (14). Vous voiez que ce Moine avoue tout ce qu'il croit pouvoir avouër sans être contraint de le blâmer.

(13) *Là-même, pag.* 210 *& suiv.*

(14) Hilar. de Coste, Elog. des Dames illustr. *Tom. II, pag.* 301, 302.

(*C*) *Comparer* le Chateau d'Usson . . . *à un sacré Temple de Dieu, comme a fait un autre Panégyriste.*] Cet Auteur se nomme Jehan Darnalt: il étoit Procureur du Roi au Présidial d'Agen. Voici quelques morceaux de l'Eloge qu'il a fait de cette Reine: „ C'est une chose très-vraye " dit-il (15), „ que sa Majesté garde tres-estroictement là de-
„ dans (16) une coustume, depuis qu'elle y est, fort loüa-
„ ble. Apres s'estre recreée moderément à l'exercice des Mu-
„ ses, elle demeure la plus part du temps retirée en sa chap-
„ pelle, faisant prieres à Dieu, pleines d'ardeur, & de ve-
„ hemence: se communiant une fois ou deux la sepmaine:
„ n'est-ce pas *stellis insedere, & concilio Jovis?* Phenix qui
„ ouvrant vos esles, eslevés les yeux de vostre entendement
„ au grand Astre celeste, par le moyen & lumiere duquel
„ vous voyez, vivez, & vous revivez en luy. Phenix qui
„ renaissez journellement de vos propres cendres: bruslant
„ & vous consommant en l'amour divin. Grande Princesse
„ & Reyne, qui n'avés mouvement, vie ne lumiere, que
„ celle que vous recevés de ceste premiere lumiere. Vous
„ vivés d'une autre vie, qu'on ne vit pas au monde. On
„ lit que les belles & nobles Ames des champs Elysiens, de-
„ vant que faire leur derniere retraitte,

(15) Jehan Darnalt, Antiquitez d'Agen, *Chap. XXII, folio* 124 *verso.*

(16) *C'est-à dire au Chateau d'Usson.*

„ *Illuc, unde negant redire quemquam,*

„ dans le lieu le plus parfait & accomply en delices & con-
„ tentemens éternels

„ *Fortunatorum nemorum, sedesque beatas,*

„ estoyent pour un temps espurées en un air libre, affranchi
„ de toute corruption. Aussi ceste tres-noble Ame Royale
„ s'est retirée dans le Chasteau Elysien d'Husson, avant
„ qu'entrer à la gloire des Cieux, s'est voulu avoisiner
„ d'iceux commençant d'y prendre sa volée: ayant apprins
„ de s'exercer en la vie contemplative, & de separer son
„ Ame bien-heureuse, d'avec son corps tres-parfait, & le
„ tout pour bien mourir. Car selon Platon τὸ μελέτημα ἀυτὸ
„ τῦτο ἐςι τῶν φιλοσόφων, λύσις καὶ χωρισμὸς ψυχῆς ἀπὸ τῦ
„ σώματος (*). L'estude du sage est de deslier & separer
„ l'ame du corps. C'est l'Aigle divine de Jupiter, qui re-
„ garde & contemple fixement, & de pres d'un lieu si haut
„ eslevé, voysinant les Cieux, les rayons Solaires de la di-
„ vine bonté & providence. . . . (17) Rocher d'Husson,
„ l'honneur & la merveille de l'Auvergne, la neige duquel
„ se fond aux yeux, ou à mieux dire aux Soleils de ceste
„ Deité presque adorable en terre! Rocher, sur lequel la
„ clarté esclaire perpetuellement, d'où le jour ne se retire
„ jamais, les rayons de la face Royale y luisant tousiours,
„ & de ce lieu en hors illuminant toute la region. . . . . .
„ (18) Bel Astre de l'Europe, qui residez, & ne bougez
„ d'Husson! Husson, Royale demeure de la race derniere
„ . . . . de Valois. . . . (19) Saincte & Religieuse habi-
„ tation, sacré Temple de Dieu, qui as esté prins, non
„ pour un asile ou refuge inviolable, ou pour un Autel de
„ franchise: mais, qui as retiré sa Majesté, comme dans
„ l'Arche du Juste Noë, contre les deluges, innondations
„ & ravages de la France. . . . . (20) Je ne puis encore
„ me despartir d'Husson montagne couronnée de ce Chas-
„ teau Royal, Hermitage S. Monastere devot où sa Majes-
„ té s'estudie du tout à la meditation: qui ne tend qu'à la
„ fin des fins, à la fin souveraine. Rocher tesmoin de la
„ volontaire solitude, tres-loüable & religieuse, de ceste
„ Princesse: où il semble par la douceur de la Musique, &
„ par le chant harmonieux des plus belles voix de la Fran-
„ ce, que le Paradis en terre ne puisse estre ailleurs, &
„ où sa Majesté gouste le contentement & le repos d'es-
„ prit, que les ames bien-heureuses sentent en l'autre
„ monde ".

(*) *In Phadone.*

(17) *Là-même, folio* 125 *verso.*

(18) *Là-même, folio* 126.

(19) *Là-même, verso.*

(20) *Là-même, folio* 127.

Notez que Monsr. de Perefixe avance mal à-propos, que Marguerite *s'enferma volontairement* au Chateau d'Usson (21).

(21) Perefixe, Histoire d'Henri le Grand. *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(*D*) *De celebres Historiens n'ont point gardé le silence là-dessus.*] On a vu (22) ce que d'Aubigné a dit, non pas dans quelque Satire, mais dans son Histoire Universelle. On a vu un passage de Mezerai (23), & l'on a été averti (24) que Varillas raconte les mêmes choses. Voici un Historien d'autant plus croiable qu'étant dévoüé à Catherine de Medicis, il n'avoit aucune disposition à excuser la conduite du Roi de Navarre. Je veux parler de Davila, qui reconoît que ce Prince répudia en quelque façon son épouse, à cause qu'elle s'étoit décriée par ses impudicitez. Il avoue aussi qu'elle menoit dans sa retraite une vie licentieuse: *Movevalo grandemente il rispetto della Reina Margherita sua moglie, perche havendola per la fama delle sue impudicitie, come repudiata, & essendosi lei ritirata in Overnia a certi suoi castelli a vivere con libertà molto licentiosa, vedeva necessariamente, ò convenire riceverla di nuovo all' unione del suo matrimonio, ò non poter mai stare in sincera amicitia, & in intera confidenza con la suocera, e co'l cognato* (25). Il repete à-peu-près la même chose dans un autre endroit de son Ouvrage: *La quale* (Reina Margherita) *havendo abbandonata se stessa a vita licentiosa per sospetto de' rissentimenti del marito, si era fuggita da lui, ma pervenuta per ordine suo, e per commissione del Rè suo fratello, ella fù posta nel castello di Carlat in Overnia come prigione, e di là dopo qualche tempo trasferita ad Ussone nella medesima Provincia sotto alla custodia del Marchese di Canigliac; il quale come si diceva, fatto prigione della sua prigioniera l'haveva riposta in libertà, onde ella trattenendosi in alcune sue castella pur in Overnia, e continuando l'istesso modo di vita, era di grandissimo ostacolo alle conventioni, che trà il marito, & il fratello potessero contrattarsi* (26).

(22) *Ci-dessus au 3 Article* NAVARRE, *citat.* (9). *Voiez aussi* d'Aubigné, *Tom. III, pag.* 641.

(23) *Là-même, Citation* (47).

(24) *Là-même, Citation* (48).

(25) Davila, *Libr. VII, p. m.* 379, *ad ann.* 1585.

(26) *Idem, Libr. VIII, pag.* 432, *ad ann.* 1586.

Il y a quelques défauts dans le narré de Davila. I. Il n'est point vrai que la Reine Marguerite se fût retirée en Auvergne afin de vivre licentieusement. Elle vivoit par tout de cette façon, & elle auroit mieux trouvé son compte à Agen d'où elle s'enfuit, qu'en Auvergne où elle se retira. La vérité est que la crainte d'être prise dans Agen fut cause qu'elle en sortit (27); & si elle se réfugia en Auvergne plutôt qu'ailleurs, ce ne fut point par un choix libre, mais par pure nécessité. Lignerac son conducteur n'avoit que là une place propre à servir d'asyle (28). II. Il n'est pas vrai qu'elle se fût retirée dans certains chateaux, qui fussent à elle. III. Il n'est point vrai que par ordre de son mari, & par commission

(27) Brant. Dames illustr. *Voiez ses paroles ci-dessus Citation* (74) *du 3 Article* NAVARRE.

(28) *Voiez la Citat.* (76) *du 3 Article* NAVARRE, *& dans la page précédente, Citation* (14).

faut croire que la chose est véritable. Scipion Du-Pleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail (*E*): il en fut blâmé, & il se justifia: nous examinerons si l'emportement du Maréchal de Bassompierre est raisonnable (*F*); &, quoi qu'il en soit, on peut dire que les faiseurs d'Eloges sont beau-

sion d'Henri trois, elle eût été emprisonnée à Carlat. Le frere de son conducteur l'y avoit reçue de gré à gré (29). Je crois bien qu'ensuite le Commandant de la place eut ordre de répondre de son hôtesse, & de la bien garder (30); mais cela ne disculpe point Davila. IV. Il est faux qu'aiant été mise en liberté par le Marquis de Canillac, elle se fût retirée sur ses terres. V. L'un des passages de Davila se peut réfuter par l'autre; car si elle se retira sur ses terres dès qu'elle eut rompu avec son mari, comme on l'assûre dans le prémier passage, il n'est pas vrai comme on l'assûre dans le second, qu'elle ne s'y retira qu'après avoir été mise en liberté par le Marquis de Canillac. Mr. de Beauvais Nangis (31) n'a censuré que cette derniere faute de Davila, & a donné son aprobation à tout le reste. Ces petites inexactitudes n'empêchent pas que ce fameux Historien ne soit très-digne de foi lors qu'il afirme, qu'Henri troisieme & Catherine de Medicis délibérérent de faire casser le mariage du Roi de Navarre, & d'abandonner Marguerite comme une personne indigne d'être reconue de leur sang. *Deliberarono finalmente, che non era da tener più conto della persona di Margherita, resasi da se stessa poco degna d'esser da loro riconosciuta, nè per sorella, nè per figliuola, e che, poiche la dispensa difettosa ottenuta dal Pontefice al tempo del suo matrimonio, porgeva causa, e pretesto a poterlo disciogliere, si douesse fare questo divortio, e dar per moglie al Rè di Navarra Christiana figliuola del Duca di Loreno* (32). L'Ambassadeur Busbec vaut bien un Historien. Or voici ce qu'il raconte dans une Lettre qu'il écrivit de Paris à sa Majesté Impériale le 27 d'Août 1583. *Rex sororem suam, Reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, & flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset. Etiam puerum sine mariti opera natum objectavit, eaque omnia suis temporibus, & reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur, & Reginam ea magis confiteri puderet, quàm confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet, urbemque suâ contagione liberaret. Sic illa, collectis raptim sarcinis, die sequenti, non modò sine ullo prosequentium officio, sed sine justo etiam famulitio, Lutetiâ excessit* (33). Vous voiez là que non seulement Henri III fit un détail qui contenoit les circonstances des adulteres de sa sœur, mais aussi qu'il lui reprocha d'avoir acouché d'un batard. L'Auteur ajoûte que depuis cette Mercuriale, Chanvalon, beau jeune homme qui passoit pour l'un des prémiers galans de Marguerite (34), s'étoit retiré en Allemagne. Il avoit perdu les bonnes graces du Duc d'Alençon (35) à cause de quelques Lettres qu'il avoit écrites d'Anvers; mais selon d'autres ce fut pour s'être vanté des faveurs d'une grande Dame. Lisez ces paroles de Mr. Varillas: *Le Seigneur du Royaume, qui faisoit le plus regulierement sa Cour* à la Reine Marguerite, *étoit Jacques de Harlay-Chanvalon, qui avoit suivi le Duc d'Anjou en Flandres, où il avoit donné des marques de sa valeur en diverses rencontres. Ce Duc le recevoit souvent à sa table; mais comme il n'étoit pas si discret qu'il auroit été necessaire, il lui échapa un jour de se vanter d'une bonne fortune, que sa beauté & sa bonne mine (disoit-il) avoient obtenue d'une des plus grandes Dames de la Cour de France. Le Duc d'Anjou, qui avoit ouï Chanvalon, le chassa de sa table, & même des Païs-bas; & il n'y avoit qu'un an que Chanvalon en étoit retourné. Comme il n'étoit pas bien venu auprés du Roy, à cause que les Favoris ne regardoient pas de bon œil ceux qui s'étoient declarez pour le Duc d'Anjou; il s'attacha au service de la Reine de Navarre, & les Favoris en prirent occasion de publier, que l'amour en étoit la seule cause. Le Roy, à qui l'on ne pouvoit alors rien dire de si honteux pour sa Sœur, qu'il ne le crût, ajouta tant de foy à ce bruit, qu'il chassa Chanvalon d'auprés d'elle, sans se mettre en devoir de prevenir, par quelque pretexte, le contre-coup de cet éloignement qui rejailliroit sur elle. Il paroit encore que le Roy fit des plaintes publiques à sa Sœur, de la maniere dont elle vivoit avec Chanvalon* (36). Nous allons voir les récits de l'Historien Du-Pleix: nous y trouverons, entre autres choses, que Chanvalon fit un enfant à la Reine Marguerite.

(*E*) *Scipion Du-Pleix est celui qui en a parlé avec le plus de détail.*] Rassemblons ce qu'il disperse en plusieurs endroits, & commençons par ces paroles: *Le Roy de Navarre .... fit l'amour* aux filles de la Reine Marguerite son espouse, elle *le souffrant d'autant plus patiemment que son mary ne contre-rolleit pas ses actions: quoy qu'elle se plaigne en ses Mémoires de ce que ses filles luy rendoient de mauvais offices envers luy: ce qu'elle dit ainsi pour couvrir les pechés qui se commettoient de sa part contre les loix du mariage. L'escriture ne rougit point: mais je rougirois en l'escrivant si je couchois sur le papier ce que je luy en ay oüy dire serieusement à elle-mesme. Certainement c'estoit une Princesse qui avoit de tres-excellentes conditions & toutes roiales; mais elle avoit aussi de grandes foiblesses, & mesmes aucunes mauvaises habitudes. Paravanture en parleray-je plus amplement & plus à propos sous le Regne de Henry le Grand: & le subjet m'y obligeant, encore le feray-je à regret ajant eu l'honeur d'estre de sa maison durant six ans tousiours tres favorablement traicté de cette tres-illustre Princesse* (37). Ce qui suit donne de l'horreur: „ Henri III. . . . cherit fraternelle-

(29) *Voiez ci-dessus là-même.*

(30) *Consultez* Brantome, *au Discours sur cette Reine, pag. 421 Edit. de 1699 &* d'Aubigné, *au III Tome de son* Histoire, *Livr. V, Chap. IV, pag. 641, où il paroit renverser ce qu'il avance dans* le Divorce Satirique.

(31) *Dans ses* Remarques sur Davila, *pag. 144, 149.*

(32) Davila, *Libr. VIII, pag 432, ad ann. 1586.*

(33) Busbequius, Epist XXIII ad Rudolphum II, Imperatorem, *pag. m. 517.*

(34) *Chanvallonius juvenis est dubiæ nobilitatis, suavitate morum, ætatis flore, & forma venustate præstans, habitus inter primos ejus Reginæ procos.* Idem, ibid. pag. 518.

(35) *Idem, ibid.*

(36) Varillas, Hist. de Henri III, *Livr. VII, pag. m. 231, 232.*

(37) Du-Pleix. Hist. de Henri III, *a l'ann. 1578, p. 70.*

„ ment ses sœurs: mais en fin il haït Marguerite Roine „ de Navarre, tant parce qu'elle vivoit mal avec son ma„ ry, qu'à cause qu'elle se trouvoit tousiours complice „ de toutes les conspirations du Duc d'Alençon. Non„ obstant tout cela il s'estoit monstré tousiours plus indul„ gent à leur faire grace que severe à les punir, jusqu'à „ ce que Marguerite (soit par jeu ou serieusement) porta „ une parole d'amour incestueux à la Roine Loüise es„ pouse de sa Majesté. Car ce bon Roy, se sentant of„ fensé au poinct qui offense le plus sensiblement les ames „ genereuses, ne vid jamais depuis de bon œil ce frere „ ny cete sœur incorrigible. Et Loüise Princesse tres„ chaste & vertueuse, ojant cet infame propos de sa belle „ sœur, luy ferma soudain la bouche, en luy disant avec „ une grande modestie (comme ne le prenant pas pour „ serieux) *Je vous prie, ma sœur, ayez plus d'agreables „ railleries.* Neantmoins, craignant les artifices de sa ma„ lice, elle rapporta au Roy l'effronterie de sa sœur, de„ quoy il fut tres sensiblement outré contre elle & contre „ son frere, & en cherit d'autant plus tendrement Loui„ se (38)". Lors que Du-Pleix compte les raisons qu'avoit Henri IV de demander la dissolution de son mariage il s'exprime ainsi (39): „ La VI nullité estoit fondée sur „ les mœurs de la Reyne Marguerite, lesquelles estoient „ aussi insupportables que manifestes à tout le monde. „ Toutesfois il n'allegua pas celle-cy, afin d'obtenir d'elle „ son consentement à la dissolution & annullement de „ leur mariage. Mais le Pape & le sacré Consistoire, qui „ en estoient assez instruits, louerent grandement la bonté „ du Roy, lequel la pouvant convaincre & faire punir „ avec bonne justice (comme aucuns de son Conseil en „ estoient d'advis) aima mieux chercher la liberté d'un se„ cond mariage par une autre voye." Voici un bon suplément de l'exposition de cette sixieme nullité: „ Henry „ le Grand fut marié deux fois: la premiere, avec Mar„ guerite de France, parti qui sembloit avântageux à ses „ affaires s'il luy eût esté autant agreable qu'honorable. „ Car il sçavoit bien qu'elle ayant logé ailleurs ses affec„ tions amoureuses n'avoit point d'amour pour luy..... „ Luy pourtant ne laissoit pas de l'aymer & supportoit mes„ me en elle des actions les moins supportables aux maris „ apres qu'ils en ont cognoissance. Il n'eut point d'enfans „ d'elle: mais elle durant son eloignement du Roy eut „ deux fils: l'un du sieur de Chanvalon; & cetuy-ci vit „ encore & est Prestre Capucin nommé Pere Ange: l'autre, „ qui est decedé, du sieur d'Aubiac, & je les ay cognus „ tous deux. La verité trop manifeste m'oblige, malgré„ moy, à remarquer cecy: veu mesme que c'est une tres„ esclatante preuve de la bonté de ce tres-illustre Roy, qui „ pouvoit bien prendre de là une invincible raison pour se „ deffaire d'elle par la justice, suivant l'advis de plusieurs de „ son Conseil: mais il ayma mieux rompre son mariage „ sans effusion de sang, par les evidentes nullités ci-dessus „ remarquées (40)".

Je laisse ce qu'il a dit qu'elle avoit eu *avec le Duc d'Alençon son frere une amitié plus que fraternelle* (41).

(*F*) ... *il en fut blâmé & il se justifia: nous examinerons si l'emportement du Maréchal de Bassompierre est raisonnable.*] Du Pleix, aiant à parler du retour de la Reine Marguerite à la Cour, ne la traita point obligeamment, & avoüa néanmoins, Qu'*elle voulut qu'il eut l'honneur d'estre des ordinaires de sa maison en qualité de Maistre des Requestes, avec un honneste appointement* (42); *& nonobstant*, ajoûte-t-il, *qu'elle se pleût grandement au changement, je fus tousiours fort bien auprez d'elle: dont plusieurs ayant cognoissance, aucuns ont trouvé estrange que j'aye parlé hardiment des desreglemens de sa vie soubs le regne de Henry III, comme je feray encore soubs celui-cy. Et moy je trouve plus estrange qu'il y ait homme de jugement qui n'ait peu juger que c'est avec des considerations & justes & necessaires, sans qu'il soit besoin que je les exprime. Je remettray ses eloges aprez son trespas, où avec verité je diray des choses estranges & admirables.* Il s'aquitta de cette promesse en parlant de la mort de Marguerite, sous l'an 1615. Voici quelques morceaux de son Discours (43): „ Tout le monde la „ publiant pour Déesse, elle s'imaginoit aucunement de „ l'estre: & de là prit plaisir toute sa vie d'estre nommée „ *Venus Uranie*, c'est-à-dire, *celeste*: tant pour monstrer „ qu'elle participoit de la divinité, que pour faire distin„ guer son amour de celuy du vulgaire. Car elle avoit „ un autre ordre pour l'entretenir que celuy des autres „ femmes: affectant sur tout qu'il fust plus pratiqué de „ l'esprit que du corps, & avoit ordinairement ce mot „ en bouche: *Voulez-vous cesser d'aimer, possedez la chose „ aimée.* J'en pourrois faire un Roman plus excellent & „ plus admirable que nul qui ait esté composé és siecles „ precedens: mais j'ay des occupations plus serieuses..... „ La persecution & les menaces de ce frere (44), les ef„ frois qu'elle en receut, l'apprehension qu'elle eut en „ suite, que ses fautes obligeassent son mary à attenter „ sur sa vie, & la solitude en laquelle elle vesquit durant „ vingt ans, luy troublerent si fort l'esprit, qu'elle entra „ en une extrême deffiance de tout le monde: de sorte „ que ces facheries & terreurs continuelles la rendirent „ hypochondriaque (45): mais cette foiblesse ne parois-

(38) Du-Pleix, Hist. de Henri III, *vers la fin, pag. 202, 203.*

(39) *Là-même*, Hist de Henri IV, *a l'ann. 1599, p. 264.*

(40) Du-Pleix Hist. de Henri IV, *à l'ann. 1599, p. 411, 412.*

(41) *Le même*, Hist de Henri III, *pag 23.*

(42) *Le même*, Hist de Henri IV, *à l'ann. 1605, pag. 368.*

(43) *Le même*, Hist de Louis XIII, *pag. 53.*

(44) *C'est à dire* Henri III.

(45) *On fait dire à Henri IV, dans le* Divorce Satyrique, *pag. 208:* Ne pouvant quelquefois parmi la pitie que j'en ay m'empescher de rire des extravagantes jalousies, & fortes passions, qu'on raconte de ses amours, qui la transportent plus souvent à mespriser ce qu'elle voit, & à croire ce qui n'est point, ores cherchant furieuse & chaude les Rufiens en tous les endroits les plus cachez de sa maison, bien qu'elle ne puisse ignorer qu'ils sont autre part; & ores les voyant & oyant & toutefois se persuadant que sous leur image ce soient d'autres qui taschent à la decevoir, & à luy méfaire. *& p. 210.* Elle s'est rendue subjette à ne pouvoir plus tolerer qu'on tousse, rie, ou parle bas en sa presence, par le soupçon & le mesfy d'e[illegible] [illegible] la fait appre[illegible] der [illegible] co[illegible] le [illegible]

beaucoup moins dignes d'excuse, eux qui ont entiérement suprimé les mauvais endroits de la vie de cette Reine, pour ne la couronner que des loüanges les plus magnifiques qu'on puisse donner aux Prin-

„ soit au commencement qu'en certains objects cognus à „ ses domestiques : mais depuis son dernier voyage à la „ Cour ils ne furent que trop divulgués, elle mesme les „ faisant cognoistre à tout le monde. . . . . . (46) Elle „ estant autant recherchée d'amour qu'il (47) en recher„ choit d'autres femmes, ils faisoient un très-mauvais „ mesnage. Elle en ayant voulu rejetter toute l'ordure sur „ ce grand Roy par ses Memoires qui ont veu le jour, j'ay „ esté obligé de luy en faire porter sa bonne part en son „ lieu dans l'Histoire. Car je n'escris pas ici des Panegyri„ ques pour les Princes & Princesses : mais une vraye His„ toire, qui doit exprimer leurs vertus, & ne supprimer „ pas leurs vices, afin que leurs successeurs craignans une „ pareille flestrisseure en leur memoire, imitent leurs loüa„ bles actions, & s'eloignent des mauvaises. D'ailleurs par „ consideration d'Estat il importoit de marquer que ses „ bastars estoient nés d'elle durant son divorce & esloigne„ ment du Roy. Car autrement ils pouvoient passer pour „ legitimes: veu mesmes qu'on n'a jamais voulu punir „ comme imposteur ce Religieux qui s'est si longuement „ produit (ainsi qu'il fait encore) pour fils de la Reyne „ Marguerite. Je suis contraint de declarer cela pour la sa„ tisfaction de ceux, qui ont attribué à detraction une nar„ ration si importante ". Après cela il étale plusieurs Eloges de cette Reine.

(46) Du-Pleix. Hist. de Louïs XIII, p. 54.

(47) *C'est-à-dire le Roi de Navarre.*

Sur le passage où il a dit qu'elle avoit eu deux batars, le Maréchal de Bassompierre a fait cette Observation: „ Infame vipere, qui par ta calomnie déchire les entrail„ les de celle qui t'a donné la vie ! Ver qui mange la „ mesme chair qui t'a procreé ! Chien enragé qui mord „ ton propre maistre, qui te meut d'outrager apres sa „ mort une pauvre Princesse, qui t'a nourrie pendant sa „ vie: est-ce l'interest du feu Roy, lequel, au prejudice du „ sien, a mieux aimé retarder son démariage d'avec elle, „ que de dire une seule parole à son desavantage, & qui „ ne la pouvant pour le bien de son Estat plus tenir pour „ sa femme, l'a honorée comme Reyne, l'a aimée com„ me sa sœur, luy a donné de grandes pensions, & fait „ des dons immenses? Est ce la verité qui t'y oblige, toy „ qui as donné le titre d'Histoire à ce Livre remply de „ fables, & farcy de calomnies & d'injures? Quelle „ honte fais-tu à la France, de publier à tout le mon„ de, & de laisser à la posterité, des choses si infames „ d'une des plus nobles Princesses du Sang Royal, qui „ peut-estre sont fausses, ou au pis aller n'estoient con„ nues que de peu de personnes? Est-il permis à un „ particulier, sous le nom d'Historien, de publier les „ fautes d'autruy, de tacher & diffamer la race Royale, „ & de foüiller la memoire des morts ? Si l'on t'avoit „ voulu forcer de médire legerement de cette pauvre „ Princesse (qui t'a empesché de mourir de faim) tu de„ vois plûtost souffrir le martyre que d'y consentir ; & „ au contraire, sans y estre contraint, ny mesme con„ vié, tu cherches des occasions, tu les controuves mesme „ hors de propos & de raison, pour dire d'elle des cho„ ses execrables, qu'un Chrestien ne peut proferer sans „ peché, ny écouter sans horreur. Non, non, il y a des „ roües & des bourreaux en ce monde, pour te rigou„ reusement punir, & une Justice Divine en l'autre pour „ châtier par des tourmens éternels tes fautes infinies (48)". Mettant à part les injures on ne trouvera guere que ceci dans cet Arrêt de condamnation, c'est que Du Pleix ne devoit point difamer une Princesse dont il avoit été domestique, ni publier des Avantures peu conues qui deshonoroient la Maison Roiale. Je n'ai pas besoin d'examiner la seconde de ces deux raisons. Il y satisfait luimême dans l'un des passages que j'ai raportez, & l'on ne voit point que Mr. de Bassompierre ait réfuté cette partie de la défense. Arrêtons nous donc seulement à la prémiere raison.

(48) Bassompierre, Observat. sur Du Pleix, *pag.* 171 *& suiv. Voiez aussi pag.* 216. *& suiv.*

CONSIDE'RATIONS sur le Devoir d'un Historien.

Tous ceux qui savent les loix de l'Histoire tomberont d'accord qu'un Historien, qui veut remplir fidélement ses fonctions, doit se dépouiller de l'esprit de flaterie, & de l'esprit de médisance, & se mettre le plus qu'il lui est possible dans l'état d'un Stoïcien qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité, & il doit sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souvenir d'un bienfait, & l'amour même de la patrie. Il doit oublier qu'il est d'un certain Païs, qu'il a été élevé dans une certaine Communion, qu'il est redevable de sa fortune à tels & à tels, & que tels & tels sont ses parens, ou ses amis. Un Historien entant que tel est comme Melchisedec, sans pere, sans mere, & sans généalogie. Si on lui demande, *D'où êtes vous?* il faut qu'il réponde, *Je ne suis ni François, ni Allemand, ni Anglois, ni Espagnol, &c: je suis habitant du monde, je ne suis ni au service de l'Empereur, ni au service du Roi de France, mais seulement au service de la Verité; c'est ma seule Reine, je n'ai prêté qu'à elle le serment d'obeïssance* (49): *je suis son Chevalier voüé, & je porte pour colier de l'ordre le même ornement, que le Chef de la justice & du sacerdoce des Egyptiens* (50). Tout ce qu'il donne à l'amour de la patrie est autant de pris sur les attributs de l'Histoire,

(49) *Tuus ô regina quid optes Explorare labor, mihi jussa capessere fas est.* Virgil. Æn. *Libr. I, Vers.* 76.

(50) Εἶχε δὲ καὶ ἄγαλμα περὶ τὸν αὐχένα ἐκ σαπφείρου λίθου, καὶ ἐκαλεῖτο ἄγαλμα Ἀλήθεια. *Circa collum imaginem ex sapphiro gemma confectam gestabat : quæ vocabatur Veritas.* Ælian. Var. Histor. *Libr. XIV, Capite XXXIV.*

& il devient un mauvais Historien à proportion qu'il se montre un bon sujet.

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hostem;
Nec malus est civis, nec bonus historicus (51).

(51) Sannazar *apud* Jovium, Elog. *Cap. X, pag. m.* 31.

Ainsi les cruels reproches, que Mr. de Bassompierre fonde sur ce que Du Pleix avoit eu des apointemens & des Charges chez la Reine Marguerite, sont injustes; car ce n'étoit point à Du Pleix l'Historiographe à s'aquiter des obligations de Du Pleix le domestique de cette Reine. Il n'a dû entant qu'Historiographe ni reconoitre un bon office, ni se venger d'une injure: son obligation unique a été de représenter les choses comme elles étoient, sans les déguiser, ou en faveur de ses amis, ou au préjudice de ses ennemis. Il avoit à l'égard de la Vérité les mêmes engagemens, que les Juges ont à l'égard de la Justice: puis donc qu'on seroit déraisonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un Conseiller au Parlement, d'avoir fait perdre un méchant Procés à son bienfaiteur, on n'est point en droit de se plaindre de Du Pleix sous prétexte qu'il a publié des véritez difamantes d'une Princesse chez qui il avoit eu de l'emploi. C'est ignorer les bornes des choses, que de soutenir que la gratitude doit s'étendre sur les biens mêmes qui ne nous apartienent point, je veux dire que pour s'aquiter des obligations que l'on a aux gens, on se peut servir du bien d'autrui. Si vous voulez reconoître les bons offices qu'on vous a rendus, faites-le à vos dépens, ne le faites pas aux dépens de votre prochain. Un tel est cause que vous êtes riche, que vous possédez la Charge, ou de Maître des Requêtes, ou de Président, &c : assistez-le de votre bourse dans son indigence, mais ne lui faites pas gagner un Procès où il a tort; car si vous le lui faites gagner, votre gratitude est un larcin, & une infraction de vos devoirs les plus essentiels. Vous êtes le Ministre de la Justice, rien ne vous permet de la violer: ce n'est point à vous entant que Juge à reconoître les bienfaits, que vous reçutes autrefois entant que Maître d'hôtel, ou que Précepteur. L'aplication de tout ceci à un Historiographe Ministre public de la Vérité n'est point mal aisée.

Si pendant le cours d'une procédure criminelle Du Pleix eût refusé d'être témoin contre Marguerite de Valois, & s'il eût soufert la question plutôt que de révéler les adulteres de cette Dame dont il étoit domestique, il eût mérité des éloges; son silence en ce cas-là eût été cent fois plus loüable qu'une confession ingénue: mais en composant l'Histoire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de domestique, & il a pu déclarer publiquement ce qu'il n'auroit pas dû dire à des Commissaires qui auroient instruit un Procès. J'avoue qu'il a difamé une Princesse du Sang (α): mais si de peur qu'il n'en rejalît quelque honte sur la Famille Roiale, il eût été obligé de ne rien dire, il faudroit conclure qu'un Historien se doit taire sur toutes les Conspirations des Princes du Sang; que par exemple les Historiens Espagnols n'auroient jamais dû parler, ni des complots de Don Carlos, ni de la peine qui les suivit. Or comme cela est absurde, il s'ensuit que Monsr. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de Du Pleix. Ses remarques sont par tout ailleurs beaucoup meilleures; car il faut avouër qu'il l'a convaincu d'une infinité de fautes grossieres. Si l'on me répond que les Rebellions des Princes sont des faits publics, & par conséquent qu'un Historien ne les peut passer sous silence, je repliquerai que les amourettes de la Reine Marguerite étoient en leur espece aussi conues, que les frequentes rechutes du Duc d'Orleans (52). Toute la Cour étoit bien instruite de la réprimande que cette Reine reçut du Roi son frere, qui lui reprocha entre autres choses d'avoir acouché d'un batard. Tous les Ambassadeurs furent informez de cela, & sans doute ils l'écrivirent à leurs Maîtres aussi bien que celui de l'Empereur (53). Toute la France fut informée de l'afront que le même Roi fit faire à Marguerite dans un chemin public. Les suites de cet afront éclatérent par les plaintes du Roi de Navarre. En un mot, ce n'étoit point révéler des Anecdotes, que de dire dans une Histoire ce que Du Pleix a publié touchant les galanteries de la Reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plaît, que certaines raisons d'Etat qu'il a marquées (54), l'obligérent à parler. C'est une bonne justification. Notez aussi, je vous prie, qu'il y a bien eu des gens qui l'ont censuré d'avoir mis ces choses dans son Ouvrage; mais qu'ils n'ont point soutenu que ce n'étoient que des mensonges. Voiez la marge (55). Ils se sont bornez à dire qu'il faloit cacher cela sous le voile de la discrétion. Or puis qu'il n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'étoit donnée de publier de semblables véritez, & puis qu'après cette justification il a laissé dans son Ouvrage tous ces endroits-là, enforte qu'ils ont été imprimez & reimprimez avec Privilege, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans; car si c'étoient des calomnies, on eût obligé l'Auteur à s'en retracter, & à les ôter de la seconde Edition.

§ (α) Elle étoit fille & sœur de Rois. Il faloit donc la qualifier de *Fille de France.* REM. CRIT.

(52) *Frere de Louïs XIII.*

(53) *Voiez ci-dessus Citat.* (34).

(54) *Ci-dessus Citat.* (46).

(55) Bassompierre, *à la page* 148 *du* Journal *de sa Vie, dit qu'en* 1606 la Reine Marguerite *perdit* le St. Sulliendat son galland qu'un Gentilhomme nommé Charmond avoit tué.

On peut dire qu'il a contribué plus que tout autre à fixer la certitude de ces faits. Les Satires du Sieur d'Aubigné ne servoient pas d'un témoignage assez authentique: mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un Historien, qui a été commensal de la Maison de cette Reine,

Princesses les plus illustres. Elle s'est attiré cela par ses libéralitez pour les Couvens (G), moien sûr & infaillible de couvrir *multitude de pechez* (f). Au reste, si elle se donna du bon tems au Chateau

(f) *Voiez ci-dessus la Remarque* (I) *de l'Article* GREGOIRE I.

Reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il? L'Historien a vecu en ce tems-là: il a été domestique de cette Princesse: il lui a donné toute la gloire qu'elle méritoit par d'autres endroits: il a été blâmé, non pas de l'avoir calomniée sur celui-là, mais de ne l'avoir point épargnée: il ne s'est point retracté, il n'a point suprimé dans une nouvelle Edition ce qu'il avoit dit dans la prémiere. Qu'on allegue tant qu'on voudra le silence de mille & mille Ecrivains, & les éloges qu'ils ont répandus sur la mémoire de Marguerite, on n'afoiblira jamais cette vérité de fait; car il faut bien prendre garde que les flateurs n'ont pas osé soutenir qu'elle a été un exemplaire de pudicité: ils se contentent de ne rien dire sur ce chapitre. S'ils avoient soutenu qu'elle fut toujours très-chaste, ils formeroient une Faction, & une espece de Schisme dans le monde de l'Histoire, & ils fomenteroient le Pyrrhonisme qui n'y est déjà que trop étendu à d'autres égards: desordre qui doit principalement sa progagation au partage qui se fait dès le tems même qu'une chose arrive (56). On supose que le mensonge est toûjours postérieur à la vérité; mais cela n'est point certain par raport aux relations: il n'arrive que trop souvent que les fausses précédent les vraies, ou qu'elles n'en soient jamais suivies; & il arrive très-souvent que les véritables, & les fausses, se forment à la même heure; & ainsi elles courent dans les siecles à venir sous les auspices d'une Tradition également vieille. Voiez ce que dit Tacite au sujet d'un événement fort remarquable, qui fut d'abord raporté de diférentes manieres (57).

On avoit prédit que la vérité ne seroit point étoufée par la supercherie des plumes, & des langues venales. „ Ceux „ qui sous cette esperance de liberalité la louënt en leurs „ presches, luy adressent des livres, ou qui escrivent à sa „ loüange, ont beau luy attribuer des qualitez qui ne luy „ sont pas deües, car la veritable traditive, que malgré „ eux les siecles futurs conserveront de pere en fils immemorialement, faisant fort (58) qu'ils sont des menteurs „ autant pleins d'avarice, & de flatterie, comme elle est „ ennemie de la vertu (59) ". L'événement a vérifié cette prophétie, & l'on n'est pas peu redevable de cela à l'Historien Du Pleix.

(G) *Elle s'est attiré cela par ses libéralitez pour les Couvens.*] Hilarion de Coste Religieux Minime a parlé ainsi des charitez de cette Princesse: „ Aux quatre Festes plus „ solemnelles, & le jour de sa naissance, elle donnoit de „ sa main cent escus d'or, & autant de pains, à cent „ pauvres. Elle en entretenoit cent onze par an, & quarante Prestres Anglois, Escossois, & Hibernois, outre „ les aumosnes qu'elle faisoit tous les jours en son Hostel, „ & à l'issuë de la Messe, soit aux passans étrangers, soit „ aux pauvres honteux. Elle départit aussi plusieurs sommes de deniers à la construction de diverses Eglises, & „ de plusieurs Monasteres. Elle bastit & fonda le College „ de la Compagnie de JESUS à Agen, & le Couvent „ des Augustins Réformez prés son Hostel au fauxbourg „ de S. Germain des Prez à Paris. Il n'y a point de Re„ ligion des Mendians qui ne se soit ressentie de ses libe„ ralitez annuelles; entre autres les Carmes, les Augus„ tins, Cordeliers, les Jacobins, les Jesuïtes de S. Louys, „ les Filles de l'*Ave Maria*, les Feüillans, les Capucins, „ les Recolez, & les Minimes de Nigeon. Les dernieres „ années de sa vie, mettant toutes ses esperances en Dieu, „ elle oyoit tous les jours trois Messes, une haute, & „ deux basses (β); communioit trois fois la semaine, le „ Jeudy, Vendredy, & Dimanche; visitoit tous les Same„ dis la basse Chapelle de Nostre-Dame en l'Eglise de „ S. Victor; & la Semaine sainte les Hospitaux, & n'y „ donnoit jamais moins de trois à quatre mille couvertu„ res; & souvent elle donnoit une somme notable pour „ marier des pauvres filles (60) ". Scipion Du Pleix raconte les mêmes choses (61); mais il y ajoûte une réfléxion qui met une grande diférence entre son narré, & celui du Moine Minime. „ Si elle ", dit-il (62), „ s'estoit „ donc laissé glisser à quelque sensualité en sa jeunesse parmi tant de mauvais passages qui se rencontrent en la vie „ des Princes, & parmy les allechemens de la Cour, qui „ doutera que s'en estant retirée pour retourner à Dieu, „ & ayant racheté ses pechés par de si grandes charités, „ les prieres de tant de personnes religieuses, & la bene„ diction du peuple, n'ayent ouvert les cieux à son ame, „ pour y estre accueillie des bien heureux Anges aprez „ son trespas, veu mesme qu'elle s'y prepara & disposa, „ (notamment sur la fin de ses jours) avec une contrition & „ resolution vrayement Chretienne ". Le Minime s'est bien gardé d'entremêler quelque chose de semblable dans ses récits: on n'y voit rien qui insinue que Marguerite ait eu besoin de racheter par tant d'aumônes les péchez de sa jeunesse, & voilà des omissions qu'on ne peut souffrir. Généralement parlant, on ne pourroit point se plaindre de ce qu'il l'a mise parmi les Dames illustres; mais qu'il l'ait placée dans un même rang, & sans nulle distinction, avec celles dont la vertu ne s'est jamais démentie, c'est ce qu'on ne sauroit excuser. Il auroit dû faire pour le moins trois Classes, une pour les Dames dont la réputation a toûjours été entiere, une pour celles dont on a médit injustement, & une pour celles qui ont compensé leurs vices par de bonnes qualitez, & dont la sage vieillesse a servi d'expiation aux péchez de la jeunesse. Personne ne seroit choqué de voir notre Marguerite dans cette derniere Classe, & l'on ne trouveroit point mauvais que les Moines, en reconnoissance de ses aumônes, la fissent paroître avec éclat parmi les illustres repenties, & qu'ils célébrassent son esprit, son savoir, & le reste de ses bonnes qualitez. Il faut rendre justice à tout le monde, & donner même aux Courtisanes les éloges qu'elles méritent, quand elles se sont distinguées par quelques vertus, comme il y en a des exemples (63). On n'ignore pas la nullité qu'il y avoit dans ses aumônes, c'est qu'elle les faisoit aux dépens d'autrui, & à la ruine de ses créanciers: *Avez vous jamais veu ses amans*, fait-on dire à Henri IV, *excepté quelques-uns, enrichis de ses mains, vous qui voyez les prisons pleines de ceux qu'elle appauvrit? . . . . . . Elle donne, je le sçay bien, & à mes despens, la disme de toutes ses rentes & pensions aux Couvents & Monasteres tous les quartiers: mais aussi elle retient, dont j'ay grand pitié, le salaire de ses domestiques, & de ceux qui le long de l'année luy ont fourny leurs denrées, & leur labeur* (64). Si l'on se faisoit un scrupule d'ajoûter foi à ce passage sous prétexte qu'il est tiré d'un Libelle diffamatoire, on n'auroit qu'à consulter l'Histoire de Henri le Grand composée par Mr. de Perefixe, qui est mort Archevêque de Paris. On y trouve que le Palais que la Reine Marguerite avoit fait bâtir *près du Pré-aux-Clercs* fut *vendu pour payer ses dettes . . . . qu'elle estoit liberale jusqu'à la prodigalité, pompeuse, & magnifique; mais elle ne sçavoit ce que c'estoit que de payer ses dettes.* „ *Ce qui est sans doute le plus grand de tous les défauts dans* „ *un Prince, parce qu'il n'y a rien qui soit si fort contre la* „ *justice, dont il doit estre le protecteur & le modele* (65) ". Ce témoignage est conforme à celui de Mezerai (66), & néanmoins on excuseroit les Panégyristes d'avoir loüé les aumônes de cette Reine, s'ils avoient tout dit comme Du-Pleix, & l'on n'exigeroit pas d'eux à la rigueur qu'ils aprofondissent les circonstances de sa libéralité envers les pauvres & envers les Monasteres.

§ (β) C'est elle que désigne cette Epigramme, l. 3. ch. 21. de Feneste:

Commune, qui te communies
Ainsi qu'en amours en hosties;
Qui communies tous les jours
En hosties comme en amours:
A quoi ces Dieux que tu consommes
Et en tous temps & en tous lieux?
Toi, qui ne t'es peu souler d'hommes,
Te penses tu crever de Dieux? REM. CRIT.

J'en reviens toûjours là, que le Minime Hilarion de Coste auroit dû faire, dans son Ouvrage, ce que Robert d'Arbrissel avoit fait dans ses Monasteres, dont l'un étoit destiné aux femmes de bonne réputation, & l'autre à celles qui avoient quité leur mauvais train (67). C'est un mélange scandaleux que de voir dans un même Livre les Eloges d'Anne de Bretagne & d'Isabelle Claire Eugenie, avec ceux de Bonne Sforce, & de notre Marguerite de Valois. J'ajoûte que c'est un mélange qui anime à s'abandonner celles que l'envie d'être un jour placées parmi les Dames illustres pourroit retenir dans la bonne voie. Il n'y a rien de plus pernicieux que d'encenser & que d'honorer également les Dames galantes, & les Dames vertueuses (68). Ce Minime feroit moins blâmable, si ses Eloges se réduisoient à la description particuliere de quelque action; mais il les dresse de telle sorte qu'ils contiennent la suite historique de toute la vie. Il y enchasse tout ce qu'il trouve de beau, il n'oublie que le mal. J'observe ceci afin qu'on voie que je n'ai point prétendu, que tous ceux qui ont parlé, ou du savoir, ou des charitez de la Reine Marguerite, ont dû faire aussi mention de ses défauts. Ce n'est nullement ma pensée, & je ne trouve point mauvais qu'Etienne Pasquier s'étant contenté de toucher en général ce qu'il condamnoit en elle (69), se soit étendu d'avantage sur ce qu'il y admiroit; car il n'avoit point entrepris, ni une Histoire, ni un Eloge Historique. Voici ce qu'il dit des repas de cette Princesse; „ Combien que les disners & „ soupers soient principalement dediez à la nourriture des „ corps, toutesfois elle faisant plus d'estat de la nourritu„ re d'esprit, a ordinairement quatre hommes prés de soy, „ ausquels d'entrée elle propose du commencement telle „ proposition qu'il luy plaist, pour l'examiner; chacun des„ quels ayant deduit sa ratellée, ou pour, ou contre, & „ estants de fois à autre par elle contredits, comme elle est „ pleine d'entendement, leur fait perdre souvent le pied, „ n'estant marrie d'estre par eux controllée, mais que ce „ soit avec bonnes & valables raisons. Nourrissant ainsi son „ esprit, elle nourrit par mesme moyen avec toute sobrie„ té son corps, auquel donnant nourriture, apres que ces „ doctes hommes ont donné fin à leurs discours, pour ne „ rabatre rien de sa Royauté, s'ensuit puis apres une bande „ de violons, puis une belle musique de voix, & finale„ ment de luths, qui tous joüent l'un apres l'autre à qui „ mieux mieux (70) ".

(56) *Voiez ci-dessous la* Dissertation sur les Libelles diffamatoires, *Paragraphe VIII.*

(57) *Is finis fuit ulciscenda Germanici morte, non modo apud illos homines qui tum agebant, etiam secutis temporibus vario rumore jactata. adeo maxima quaeque ambigua sunt, dum alii quoquo modo audita pro compertis habent; alii vera in contrarium vertunt & gliscit utrumque posteritate.* Tacit Annal. *Libr. III, Cap. XIX.*

(58) *C'est sans doute une faute d'impression, & je croi qu'il faut liré* fera foi.

(59) Divorce Satyrique, *pag.* 212.

(60) Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres, *Tom. II, pag.* 308, 309. *Voiez aussi* Pasquier, *pag. m.* 761 *du II Tome de ses* Lettres.

(61) Du Pleix, Hist. de Louis XIII, *pag.* 54, 55.

(62) *Là-même, pag.* 55.

(63) *Voiez le Chapitre XXV du III Livre* Miscellanearum Observationum *de* Pierre Petit *Medecin de Paris imprimées à Utrecht l'an* 1682.

(64) Divorce Satyrique, *pag.* 213.

(65) Perefixe, Histoire de Henri le Grand, *à l'ann.* 1599, *pag. m.* 301.

(66) *Voiez ci-dessus Rem.* (O) *du* 3 *Article* NAVARRE.

(67) *Voiez ci-dessus Citation* (10) *de l'Article* FONTEVRAUD.

(68) *Voiez ci dessus Remarque* (M) *de l'Article* LOUÏS XII.

(69) *De vous pleuvir* (c'est à dire *garantir*) *cette Royne non fautive, je serois un sot. Car encores que Dieu l'ait créée grande Princesse, toutesfois elle est composée de mesmes pieces que nous tous: conséquemment ne faut considérer en elle la perfection, qui ne tombe en homme, ou femme, ains le moins d'imperfection.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 759.

(70) *Là même, pag.* 761, 762.

Disons

teau d'Usson, elle y soufrit aussi des chagrins & des inquiétudes. " Du haut de la terrasse de ce „ Chasteau là, elle vid ses amis taillez en pieces, & le Comte de Randan leur Chef, Seigneur de „ la Maison de la Rochefoucaud, tué au mesme jour que le Roi son mary triompha de ses enne- „ mis à Yvry: Et bien que cette place ne craigne que le Ciel, que rien que le Soleil n'y puisse „ entrer par force, & que sa triple enceinte méprise les efforts des assaillans, comme un roch élevé „ les flots & les vagues, la nécessité toutesfois y entra, & l'obligea, pour en éviter les outrages, „ d'engager ses pierreries à Venise, fondre sa vaisselle d'argent, & à n'avoir rien de libre que „ l'air, esperant peu, craignant tout; car tout estoit en feu & en desordre autour d'elle (g) ". Finissons par ce passage de Brantome: *Le Chasteau d'Usson* est une *bien forte place, voire imprenable, que le bon & fin Renard le Roi Louis XI avoit rendu en partie tel pour y loger ses prisonniers, les tenant là plus en seureté cent fois qu'à Loches, Bois de Vincennes, & Lusignan* (h).

(g) Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres, *Tom. III, p.* 302.

(h) Brantome, Mémoires des Dames illustres, *pag. m.* 241.

CONSIDERATION sur l'effet de tant de vieilles dévotes qui ont été débauchées pendant leur jeunesse.

Disons en passant que cette Reine, & tant d'autres Dames qui l'imitent, font peut-être un plus grand mal au public par leurs fréquentes communions, & par leur extrême assiduité aux Couvens, & aux Eglises, que si elles vieillissoient scandaleusement dans l'impenitence. On les immortalise par cent Eloges artificieux, qui ne font aucune mention de leurs péchez précédens. N'est-ce point faire espérer un renom sans tache, & couvert de gloire, à celles qui vivent dans le desordre, pourvu que dans l'âge de la laideur elles deviennent dévotes? Et pourquoi n'espéreroient-elles pas de le devenir après tant d'exemples, qu'elles ont devant les yeux? Car c'est le train ordinaire des femmes galantes de se jetter dans la dévotion lors qu'elles ne sont plus en état de charmer les hommes (71). On les voit fort assidues au Sermon & à la Messe, & fort libérales pour les Couvens; cela fait croire qu'elles se r'ouvrent la porte du Paradis, & ainsi les jeunes Dames se peuvent flater que leurs débauches ne les priveront ni de la gloire humaine, que les Eloges des Religieux procurent aux morts, ni de la félicité éternelle. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que cette sécurité? Qu'y a-t-il de plus capable de lâcher la bride à la nature corrompue? On craindroit & l'infamie de la réputation dans les siecles à venir, & les tourmens de l'enfer, si l'on voioit que toutes ou presque toutes les Dames coquettes, s'endurcissent dans le crime jusques à la mort. Cette crainte seroit un frein & une leçon efficace de sagesse, & par ce moien la damnation de quelques-unes seroit le remede de l'incontinence, & le salut de plusieurs. S'il n'y avoit dans chaque siecle qu'une Courtisane qui fit la dévote quand elle a vieilli, elle n'inspireroit pas l'esprit de sécurité, non plus que le bon larron (72), elle pourroit seulement éloigner le desespoir. Mais quand le nombre de ces Magdeleines (73) est grand, il seme par tout la hardiesse & la confiance, de sorte que l'on peut dire qu'indirectement, & contre leur intention, elles sont les colonnes les plus fermes de l'Empire de Venus, lors même qu'elles s'en sont retirées. Qu'elles fourniroient de bonnes armes aux Prédicateurs & aux Confesseurs, si s'étant rendues le joüet & l'execration de toute la ville en blanchissant sous le harnois de Venus, & en faisant ce métier avec tout le ridicule qui accompagne la jonction des rides & de la coqueterie, elles mouroient enfin dans le desespoir ou dans le blaspheme, ensorte que la rejection des Sacremens fût une raison de faire trainer leurs cadavres sur une claie jusqu'à la voirie! Un spectacle si afreux serviroit d'épouvantail. Le petit Pere André en eut pris souvent occasion de dire dans ses Sermons, *autant vous en pend à l'oreille.*

Un Auteur illustre écrivoit le 23 de Juin 1678, que la maladie dont Madame de M*** étoit morte lui avoit fait faire pénitence, & qu'elle seroit *de ces gens de l'Evangile, qui sont payez pour la derniere heure, comme ceux qui sont venus le matin* (74). Le Pere Bourdaloue assûre (75) qu'il y avoit eu beaucoup de Christianisme dans la fermeté que cette Dame avoit témoignée en mourant. Cela édifie le public, & tend néanmoins un piege aux pécheurs. Remarquez qu'il y a des gens qui enseignent qu'on a plus de part aux faveurs de Dieu quand on se retire d'un grand vice, que si l'on n'y tomboit pas. Autre piege. Mr. de Meaux dévelope bien cela après avoir avancé (76), que *quand on voit dans l'Evangile* (†) *la brebis perduë preferée par le bon Pasteur à tout le reste du troupeau; quand on y lit cet heureux retour du Prodigue retrouvé, & ce transport d'un pere attendri qui met en joye toute sa famille: on est tenté de croire que la penitence est preferée à l'innocence mesme; & que le Prodigue retourné reçoit plus de graces que son aisné, qui ne s'est jamais échapé de la maison paternelle.* Voiez la suite dans l'Original.

(71) *Voiez ci-dessus la Citat.* (25) *de l'Article* GUEBRIANT.

(72) Unus est ne desperes, solus est ne confidas, *a dit un Pere de l'Eglise au sujet du bon larron.*

(73) *On entend ou de fausses converties ou de vraies.*

(74) Bussi Rabutin, Lettre CVI *du I Tome, pag.* 257 *Edition de Hollande.*

(75) *Là-même*, Lettre CVII, *pag.* 258.

(76) *Mr.* de Meaux, Oraison funebre de la Reine Marie Therese, *pag.* 66 *Edition de Hollande.*

(†) *Luc.* 15. 4. 20.

UTINO (LEONARD DE) Moine Jacobin, a fleuri au XV Siecle. Il étoit grand Prédicateur. Ses Sermons sur les Saints sont un des prémiers Ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car ils furent imprimez l'an 1446 (*a*) (α). Ses autres Ouvrages furent imprimez avant la fin de ce même Siecle (*A*). C'est aparemment lui qui trouvoit défectueux en certains points les récits que font les femmes au Confessional (*B*).

(*a*) Olearius, *in* Abaco, *apud*. Konig, Biblioth. vet. & nova, p. 467, 859.

§ (α) On convient presque généralement que l'Imprimerie, en l'état qu'elle est aujourd'hui, n'est en usage que depuis l'an 1457. Ainsi ce pourroit bien être ici une faute, ou dans Olearius ou pour le moins dans Konig: & il est bien plus sûr de dire avec Mr. de la Monnoye, dans la Note 10. sur le Ch. XXI. du I. Liv. de Rabelais, que la prémiere Edition des Sermons de Léonard *de Utino* est de Venise, 1473. REM. CRIT.

(*A*) *Ses autres Ouvrages furent imprimez avant la fin de ce même Siecle.*] On imprima à Ulme son Traité des Lieux communs l'an 1478. Ses Sermons sur le Carême & sur les Dominicales furent imprimez à Lion l'an 1495. Voiez l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner, à la page 543.

(B) *Defectueux . . . . . les récits que font les femmes au Confessional.*] Jaques Olivier, Licentié aux Loix & en Droit Canon, assûre que *le docte* de Utino *remarque que* les confessions des femmes „ sont ordinairement manchot- „ tes en trois cas, qu'elles ne confessent jamais ou rare- „ ment; le luxe & la vanité des habits, croyant que cela „ est deu à leur sexe: le peché de luxure de volonté ou „ d'effet, selon l'essence du peché, ou de ses circonstances, „ par honte ou par accoustumance; & le demesuré babil, „ qui n'est sans peché mortel ou veniel, duquel il faut ren- „ dre compte devant Dieu, ouy mesme des paroles oysi- „ ves (1) ". Je ne prétens pas que cela soit vrai: je dis seulement qu'il y a beaucoup d'aparence que l'Auteur qu'on cite est le Moine dont je parle.

(1) Jaques Olivier, Alphabeth de l'Imperfection & Malice des Femmes, *Lettre G, pag.* 97. *Edition de Rouën* 1658.

VULCANIUS (*a*) (BONAVENTURE) nâquit à Bruges le 30 de Juin 1538. Il s'avança promptement dans la conoissances des belles Lettres, de sorte qu'à l'âge de vingt & un ans il fut choisi pour être l'homme d'études du Cardinal François de Mendoza (*b*), qui le fit son Sécrétaire & son Bibliothécaire, & lui donna à traduire de Latin en Grec quelques Peres de l'Eglise (α). Il revint d'Espagne au Païs-Bas après une absence d'onze ans, & comme il vit les afaires de sa patrie dans un grand desordre, il s'en alla à Cologne, & puis à Bâle & à Geneve, & publia dans chacune de ces villes quelque Ouvrage de sa façon. Etant retourné en son païs il fut

(*a*) *Son Nom de Famille étoit de* Smet, *qui signifie un Forgeron, le métier du Vulcain des Poëtes.*

(*b*) *Il étoit Evêque de Burgos.*

§ (α) Il y a là deux grosses fautes, & il est étonnant qu'elles soient échappées à Mr. Bayle. Mais telle est la malheureuse condition des Hommes: la moindre distraction, la moindre inattention, fait tomber les plus habiles dans des bévues presque incroiables. Ce devroit être une excellente Leçon de moderation & de retenue à ces Critiques de médiocre capacité, qui relevent tout avec tant de hauteur, & qui font tant de bruit pour la moindre petite faute qu'ils rencontrent. La premiere, que Mr. Bayle ait faite dans les paroles de ce Texte, est d'avoir dit que Vulcanius *traduisit de Latin en Grec*: il faloit dire tout le contraire. La seconde est d'avoir dit qu'il *traduisit quelques Peres de l'Eglise*: il faloit dire, *beaucoup d'Autoritez des Peres Grecs non encore imprimez*; Autoritez dont avoit besoin le Cardinal de Mendoza, qui travailloit alors avec ardeur à un Traité *De naturali nostra per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo unione.* Voici la preuve de ces deux Remarques. *Cum autem is* (Francisc. de Mendoza) *tunc temporis totus esset in scribendo Libro* De naturali nostra per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo unione, *ejus* (Vulcanii) *operâ statim in transcribendis &* LATINE VERTENDIS, *multis Patrum Græcorum, Cyrilli maximè Alexandrini, & Isidori Pelusiotæ . . . . . aliorumque* AUCTORITATIBUS, *antea non editis, fuit magnopere adjutus.* Je tire cette preuve de l'*Athenæ Batavæ*, de Meursius (†), qui est le même Livre que Mr. Bayle a cité & auquel il est visible qu'il n'a pas fait assez d'attention. La même Censure se doit apliquer aux dernieres paroles de sa Remarque (*B*) sur cet Article. REM. CRIT.

(†) *Libro II, pag.* 103.

fut désigné Professeur en Langue Greque dans l'Académie de Leide l'an 1578, & commença trois ans après à exercer cette Charge. Il en fit les fonctions trente deux ans (c), & mourut à Leide le 9 d'octobre 1614 (A), après avoir publié plusieurs Ecrits (d), qui firent paroître son Erudition. Il avoit promis de donner toutes les Oeuvres de saint Cyrille (B). Son Oraison funebre fit murmurer quelques Censeurs (C). Le Ghilini a fait bien des fautes (e).

(c) Tiré de l'Athenæ Batavæ de Meursius, pag. 103 & suiv.

(e) Voiez la Rem. (A).

WART

(d) Le Moreri donne le Titre de quelques-uns : vous en trouverez toute la Liste dans Meursius ibid. pag. 107, 108. ou dans Valere André Bibl. Belg. pag. 116, 117.

(A) *Il mourut à Leide le 9 d'Octobre 1614.*] Cette date quant au jour m'a été fournie par l'*Athenæ Belgicæ* (1), & je la crois bonne (2), quoi que la date d'année qui la suit dans le même Livre soit fausse ; car il n'est pas vrai que Vulcanius soit mort l'an 1610, comme on le dit là. Mr. Konig adopte cette fausseté. Meursius & Valere André, & Mr. Moreri après eux, se trompent en mettant la mort de Vulcanius à l'an 1615. Le Ghilini, qui n'a fait que paraphraser & mal traduire Swertius, a renchéri sur la faute de son original, puis qu'au lieu de l'an 1610 il a mis l'an 1600 & n'a pas laissé de dire, que Vulcanius né selon lui & selon la vérité le 30 de Juin 1538 avoit vecu plus de soixante & dix ans (3). Ce n'est point la seule bévue qu'il a commise: il a dit de plus (4) que le Cardinal François de Mendoza étoit Evêque de Bruges, & que Vulcanius, aiant été Professeur en Langue Greque dans la Flandre pendant trois ans, passa à Lion & obtint dans cette Université la même Charge, & l'exerça trente deux ans avec la pleine satisfaction des François (5). Il n'est pas besoin de dire qu'au lieu de Burgos ville d'Espagne, il a dit Bruges ville de Flandre, & qu'au lieu de Leide, il a dit Lion qui n'a jamais eu d'Université. Il n'a rien compris dans ces paroles de Swertius: *Lugduno Batavorum iter faceret, à Curatoribus Academiæ Professor linguæ Græcæ designatus est anno Domini M. D. LXXVIII. Triennio demum post Lugdunum venit, & Professionem suscepit* (6). Puis qu'il se trompe sur de telles choses, il faut croire qu'en cent autres occasions plus dangereuses il a bien gâté les Auteurs qu'il paraphrasoit.

(1) Swert. Athenæ Belg. p. 162.

(2) Mr. Drelincourt, Médecin à Leide, digne fils du Professeur, a eu la bonté à ma priere, de faire bien des recherches touchant le vrai tems de la mort de Vulcanius, & il a trouvé aux Registres de la Maison de Ville qu'on l'enterra dans l'Eglise de St Pierre le 13 d'Octobre 1614.

(3) Ghilini, Teatro, Parte II, pag. 49.

(4) Là-même, p. 48.

(5) Con intera sodisfazione de' Francesi. Ibid.

(6) Swert. Athenæ Belgicæ, pag. 161.

(B) *Il avoit promis de publier toutes les Oeuvres de saint Cyrille.*] Scultet donne sur cela un récit curieux, en parlant des Hommes doctes qu'il vit à Leide l'an 1612. *Quem* (Bonaventuram Vulcanium) *senem admodùm sellæ affixum, & manibus pedibusque captum inveni. Promiserat ille triginta quatuor annis antè, editionem omnium operum Græcorum Cyrilli hactenus à multis desideratam: hanc cùm frustrà hactenus singulis propemodum nundinis expectassem, & jam coràm hominis ætatem valetudinemque perditam considerarem, petii ab eo, ut Cyrillum Græcum fidei meæ concrederet: me non solùm operam daturum, ut ex ipsius voto ille in vulgus exiret, sed etiam de Codicis precio ipsi satisfacturum: At ille gratiis pro officio actis, tantum adhuc virium sibi superesse adjebat, ut ipsemet promisso se exsolvere possit; usque adeò verum est, Neminem esse tam senem, qui, non dico diem, sed annos supervivere se posse, speret. Quanquam erat non nemo in Angliâ, qui Bonaventuram de tanti thesauri possessione magnificè potiùs se jactasse, quàm verè gloriatum fuisse, affirmaret* (7). Notez que Vulcanius avoit commencé à traduire saint Cyrille, pour aider le Cardinal de Mendoza qui travailloit à un Ouvrage *de naturali nostra per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo unione* (8).

(7) Abrah. Scultetus, Narrat. Histor. pag. 55.

(8) Meurs. Athenæ Bat. pag. 103.

(C) *Son Oraison funebre fit murmurer quelques Censeurs.*] On trouva mauvais que Cuneus, qui l'avoit faite, n'eût point dit que le défunt se recommanda en mourant aux mérites de Jesus-Christ, & choses semblables. Cuneus se justifia par la raison qu'il n'eût pu parler ainsi sans un mensonge officieux. On sait assez, ajoûta-t-il, que ce bon vieillard entroit en colere contre ceux qui l'exhortoient à se préparer à la mort, & qu'on ne voioit jamais qu'il se consolât par des maximes de piété. Je m'en vais donner toute la Lettre de Cuneus: c'est une Anecdote qui ne déplaira point. Un de mes Amis l'a copiée exactement sur l'Original, & m'a fait la grace de me communiquer sa Copie. Je sai le nom de celui qui garde l'Original.

Amplissimo Viro Rumoldo Hogerbetio Petrus Cunæus S. D.

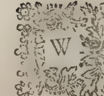
Vir Amplissime. Ante dies aliquot rogatu Mag. Rectoris, & Senatus Academici, laudavi Bonaventuram Vulcanium funebri Oratione, in qua reprehendi quædam audio ab ineptis. Et jam perlatus Hagam rumor est. Ego non decrevi Orationem publicare, neque enim tanti est. Sed tamen animi causa scripsi brevem Dissertatiunculam quam legi à vobis cupio, uti intelligatis quam frigida & febriculosa sint, quæ illi culpavere. Præcipue illud exagitatum est de Lipsio & Erasmo. De Lipsio crimen dilui satis solide: Erasmum autem ita defendi ut sub illius persona caussam ipse meam egerim. Etiam illud culpavere quod de Christi meritis locutus non sum. Sed multæ caussæ fuere cur hæc & alia multa omiserim. Novimus nos, novere cæteri Vulcanium qui familiariter cum illo vixerunt. Sane quoties aliquis hominem extrema senectute ad mortis meditationem hortaretur, vehementer irascebatur ille. Sermones vero de Christo aut de pietate, adeo nunquam ex sene audivimus, ut sæpe mirati simus quibus ille cogitationibus fessam ætatem solatus fuerit. Itaque laudo in funere ea quæ cunctis eruditis literatisque communia. Cætera omisi ne viderer scenæ inservire. Sermones de Christo non sunt gladii Delphici qui omnibus aptari possint. Et profecto qui hæc indignantur relegandi sunt ad D. Heinsii Orationes quibus nobiliss. Douzam & Scaligerum laudavit. Eadem enim illi objici possunt atque etiam objecta fuerunt. Vale Amplissime Senator. Lugdun. Batav. Kal. Nov. CIↃ IↃC XIV.

Si quelcun m'objecte que je n'ai point dû révéler ce grand défaut de Vulcanius, il ignorera que le public en est informé depuis long tems; car voici ce que l'on trouve dans le Scaligerana: *Vulcanius est de la Religion des dez, & des cartes; il ne sçait de quelle Religion il est, ny de la difference des Religions. . . . . . Vulcanius veut sembler estre des nostres, mais il ne sçait ce que c'est de Religion* (9).

(9) Scaligerana, voce Vulcanius, pag. m. 255.



W.



WART (BERNARD) Dominicain, *Docteur & Professeur en Théologie dans les Escholes de S. Thomas d'Aquin de Poictiers*, publia (*a*) en 1650 un Livre intitulé *L'Hérétique vaincu & mis au tombeau* (*b*). C'est une Réponse aux Motifs de Conversion publiez par Gilles Goffart qui s'étoit fait Huguenot. Le Jacobin les inséra tout entiers dans sa Réponse. Ni l'un ni l'autre de ces deux Livres ne valent guere.

(*a*) *A Poictiers.*

(*b*) *C'est un* in Quarto *de* 230 *pages.*

WECHEL (CHRETIEN) Imprimeur célèbre à Paris avant le milieu du XVI Siecle. Il étoit si correct dans ses Editions, que l'Errata d'un *in folio* ne contenoit pas quelquefois plus de deux fautes (*a*). Ceux qui disent, qu'il commença d'imprimer en Grec l'an 1538, se trompent (*A*). On a des Livres Hébreux qu'il imprima l'an 1533 (*b*). Par le Catalogue des Livres qui étoient sortis de dessous ses presses avant l'année 1548, il paroît que c'étoit un homme diligent, & qui imprimoit beaucoup. Ce Catalogue se trouve au commencement du treizieme Livre des Pandectes de Gesner, avec une Epitre Dédicatoire fort obligeante. Entendez par là que Gesner lui a dédié ce treizieme Livre. On lui fit des afaires l'an 1534, pour avoir vendu un Livre d'Erasme *De esu interdicto carnium*, que la Faculté de Théologie avoit censuré (*c*). Quelques Auteurs content qu'il devint pauvre, par une malédiction particuliere de Dieu, à cause d'un Livre impie qu'il avoit imprimé (*B*). ANDRE' WECHEL son fils fut aussi un très-

(*a*) Le Commentaire de François Burana, Veronois, in priora resolutoria Aristotelis, *imprimé chez Wechel* in folio *l'an* 1539, *n'a que* 2 *Fautes dans l'Errata. Voiez* Chevillier, Origine de l'Imprimerie, p. 141, 142.

(*b*) Chevillier, Origine de l'Imprimerie, *pag.* 296.

(*c*) *Là-même, pag.* 353.

(*A*) *Ceux qui disent, qu'il commença d'imprimer en Grec l'an* 1538, *se trompent.*] J'avois raporté cette époque en citant la page 256 du Livre de Mr. Chevillier sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris ; mais j'ai su de Mr. Van Dale qu'il a des Livres imprimez en Grec à Paris chez Chrestien Wechel l'an 1530, & l'an 1531. De ce nombre sont l'Hermogene περὶ εὑρέσεων τόμοι τέσσαρες in 4, & les Dialogues des Dieux de Lucien. Ces deux Ouvrages ne sont qu'en Grec, & sortirent de dessous la presse l'an 1530. De ce nombre sont aussi le même Hermogene περὶ μεθόδου δεινότητος, & περὶ ἰδέων τόμοι δύο. Cela fut imprimé l'an 1531, en Grec seulement. Je remercie ici Mr. Van Dale de m'avoir fait conoître la méprise de Mr. Chevillier.

(*B*) *Quelques Auteurs content qu'il devint pauvre . . . . à cause d'un Livre impie qu'il avoit imprimé.*] Voici mon témoin. " L'an mil cinq cens trente, après ces effroyables & prodigieuses impudicitez racontées par nos Historiens, & par le Docteur Cochlee en divers endroits, s'esleva cet avorton d'Enfer, qui fit un Livre contre la Justice Divine en faveur des enfans décédez sans Baptesme, duquel graces à Dieu, il ne nous reste que le tiltre dans la Bibliotheque de Gesner ; & quelques uns ont remarqué sagement que la ruyne de Chrestien Wechel & de ses travaux ne venoit qu'en punition de ce que ses presses & ses characteres avoyent sué sous un Ouvrage si infame. Ce fut ce malheureux Anonyme, lequel sous le nom emprunté d'Antoine Cornelius, traça les prémiers lineamens de ce monstre d'Athéisme ; qui peu à peu comm' un serpent venimeux a pris son accroissement, & à tortis coulans s'est glissé jusques à nous (1) ". Afin qu'on sache un peu plus précisement ce que c'étoit que ce Livre, je dois raporter ce que le Pere Garasse en dit dans un autre endroit de son Ouvrage: " *La seconde objection n'est pas couchee en termes si elegans que la prémiere, mais elle est sans comparaison plus farouche & tient plus de l'impiété que celle de Symmachus : Elle est prise de ce maudit Escrivain Anonyme, qui emprunta le nom d'Antonius Cornelius, & fit un Discours Latin contre la Justice distributive du Createur, prenant la cause des enfans decedez devant le Baptesme, la plaidant de part & d'autre avec textes & allegations formelles des Loix, par lesquelles il condamne la Justice Devine, & appelle sa procedure, injuste, meschante, & inhumaine.* . . . . . Le temps, qui est le dernier & le plus incorruptible juge de nos travaux, a faict voir l'impieté de ce miserable avorton ; car Chrestien Wechel, pour l'avoir imprimé, a veu fondre ses moyens devant ses yeux, sans pouvoir arrester le cours de sa ruïne, & graces à Dieu il s'est tellement aneanty, qu'il ne s'en treuve plus de coppie dans les Bibliotheques, & nous n'avons aujourd'huy que le tiltre, pour restes & reliques infames d'un travail si abominable (2) ".

Plusieurs choses me font douter des principales parties de ce conte. I. Le Pere Garasse ne cite personne, & il avance un fait qui est faux, savoir que le Titre de ce Livre impie s'est conservé dans la Bibliotheque de Gesner. Il est sûr qu'on ne trouve aucun Antoine Cornelius dans cette Bibliotheque, & que celui, que l'on trouve dans l'Epitome de cet Ouvrage de Gesner, n'y est point comme l'Auteur de l'Ecrit dont nous parlons. II. Auroit-on laissé en repos Chretien Wechel l'an 1530, s'il eût imprimé un tel Ouvrage ? Ne l'eût-on pas tout autrement inquiété pour cette entreprise, que pour la vente d'un Livre d'Erasme qui n'avoit point de plus grande tache, que d'avoir été censuré comme un Ouvrage suspect (3) ? Auroit-on laissé fleurir dans Paris cet Imprimeur depuis l'an 1530 jusques à l'année 1548 pour le moins ? Je m'exprime avec cette restriction, parce que je n'ai pu le conduire que jusques à cette année-là, où je trouve que Conrad Gesner lui dédie un Livre (4), & le représente comme une Imprimeur qui jouïssoit d'une pleine prospérité dans la ville de Paris. III. André Wechel son fils se distingua de telle sorte dans Paris parmi les Libraires & les Imprimeurs, qu'il n'y a point d'aparence que les affaires de son pere eussent été si délabrées. IV. Enfin on n'est point d'accord touchant le maudit Ouvrage qu'on prétend qui le ruina ; car quelques-uns disent que ce fut le Livre *de tribus Impostoribus*, Livre chimérique qui n'a jamais existé, s'il en faut croire ceux qui peuvent le mieux répondre de cette espece de choses (5). *Christus Dominus* . . . . impostor *atque adeo mendax & planus audivit non modo à Celso* . . . . . . *sed etiam ab impio & immemorando homine, imo Dæmone corporato, cujus opus* de tribus Magnis Impostoribus, Mose, Christo, Mahumete, *exitiale fuisse Wechelo, insigni aliàs Typographo, sed ejus libri pestifero attactu funditus everso, referunt qui legerunt. digni fide testes. Mihi incestare oculos tam infandæ scriptionis lectione, ad ingens scelus videtur pertinere* (6). Par ces quatre Notes je ne prétens pas nier tout ce que conte le Pere Garasse ; je veux seulement lui contester que Chretien Wechel ait senti les effets terribles de la colere d'enhaut, pour avoir imprimé un Livre l'an 1530, & que la Dissertation sur la peine des enfans soit aussi impie qu'on la représente. Quant au reste, je tombe d'accord qu'il y a un Livre intitulé, *Querela infantium in limbo clausorum adversus divinum judicium, ab Ant. Cornelio* (7) *J. U. Lic.* Si l'on s'en raporte au Titre, il fut imprimé à Paris chez Chretien Wechel l'an 1531 *in* 4. Il y en a deux Exemplaires (8) dans la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims. Sans avoir lu cet Ouvrage, je conjecture qu'il n'est point impie, & qu'il ressemble à celui de *Bartolus à Saxoferrato*, & à celui de *Jacobus de Antharana.* Le prémier de ces deux Jurisconsultes est Auteur d'un Livre intitulé, *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram Judice Jesu* : l'autre a fait le *Processus Luciferi contra Jesum coram Judice Salomone.* Ils introduisent le Diable intentant Procès, & observant les formalitez du Barreau, & disant par conséquent toutes ses raisons. Pouvoit-on le faire parler, sans lui faire dire des impiétez ? Néanmoins ces deux Ouvrages ne sont point impies. Tout s'y termine à la confusion du demandeur.

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionnaire j'ai lu le Livre dont il s'agit (9). En voici le Titre tout entier: *Exactissima infantium in limbo clausorum Querela adversus divinum judicium apud æquum judicem proposita. Apologia divini judicii contra Querelam Infantium. Infantium ad Apologiam divini judicii Responsio. Æqui Judicis super hac re Sententia. Autore Antonio Cornellio Juris utriusque Licentiato Doctiss. Lutetiæ apud Christianum Wechelum in via Jacobæa sub scuto Basiliensi, anno M. D. XXXI. mense Januario.* Cet Ouvrage d'environ 70 pages *in* 4 fut dédié par l'Auteur à Antoine du Bourg Lieutenant Civil à Paris (10), & Président du Conseil de Louïse de Savoie mere de François I (11). L'Epitre Dédicatoire est fort courte, & précede une Préface un peu plus longue qui est datée de Paris le 2 de Janvier 1531. Antoine Cornellius reconoît qu'il a de grandes obligations à celui à qui il dédie son Ouvrage, & qu'il entreprit ce Traité à la priere d'un de ses Amis, qui avoit su qu'il avoit songé que les enfans détenus aux limbes se plaignoient d'avoir été desheritez, contre la disposition de la Loi *Plautius*, où l'on trouve *neminem ex facto alterius exhæredari posse.* Il déclare qu'il les trouve mal fondez dans cette plainte (12). Où est donc son impiété ? Consiste-t-elle en ce qu'il raporte des passages de l'Ecriture, & du Droit civil, & canonique, favorables à la cause des enfans ? Mais n'en raporte-t-il pas aussi qui leur sont contraires, & enfin après leur replique ne

(1) Garasse, Somme Theologique, *pag.* 36.

(2) *Là-même, pag.* 298.

(3) *Cum libellum Erasmi de esu carnium, ab Academia Parisiensi tanquam suspectum reprobatum Christianus Wechelus vendendum exposuisset.* Chevillier, Orig. de l'Imprimerie, *pag.* 353.

(4) *Le XIII Livre de ses* Pandectes.

(5) *Voiez l'Article* ARETIN (Pierre) *Rem.* (*G*).

(6) Theophilus Raynaud. Hoplotheca, *Sect. II, Serie II, Cap. XIV, pag.* 259, 260.

(7) *Voiez* Bibliotheca Telleriana, *pag.* 167. *On l'y nomme* Cornellius *à la page* 422, *&* *à l'*Index.

(8) *Il n'est donc pas vrai, comme l'assûre* Garasse, *qu'il soit péri entierement.*

(9) *Mr.* Bourdelot *m'a fait la grace de me l'envoier de Paris.*

(10) *Antonio Borg Judici civili apud Parisienses.*

(11) *Præsi sacri Consistorii illustriss. D. Lodovicæ Gallarum gubernatricis.*

(12) *Non quod dubitem pueros illos justa pœna condemnatos.* Antonius Cornellius, *in Præfat.*

très-habile Imprimeur (*C*). Il se retira de Paris à Francfort (*d*), & quelques-uns disent que ce fut après le massacre de la saint Barthelemi (*e*). Voiez la Remarque (B).

WEID-

(*d*) Baillet, Jugemens des Savans, *sur les Imprimeurs*, Article XVIII. (*e*) *Là-même*.

ne fait-il pas prononcer cet arret définitif? *Pensitatis diligentissime in utramque partem legibus, censeo infantes injuste de divino judicio queri per tex. in c. regenerante de consec. disti. iiii fallit dicit lex. & fallitur qui parvulos non baptisatos prædicat in condemnatione non futuros, cum dicat Apostolus ob unius delictum omnes homines damnari.*

RE'FLE'XION sur les Plaintes de certaines gens contre ceux qui poussent beaucoup les Objections des Libertins.

On voit à présent avec quelle témérité le Pere Garasse s'ingéra de faire mention du Livre d'Antoine Cornellius. Qui pourroit s'étonner suffisamment de sa bévue? Quelcun me dira peut-être que les objections des enfans sont trop poussées, & que cela rend suspecte la foi de leur Avocat. Je ne daignerois répondre à cette difficulté, si je ne savois qu'elle est dans la bouche d'une infinité de gens contre tous ceux qui étalent sans aucun déguisement les raisons des Hérétiques ou des Libertins. Répondons à ces gens-là par cette demande, Si vous aviez à examiner quelqu'une des Controverses qui sont agitées entre les fidelles & les infidelles, raporteriez-vous tout ce que vous sauriez que ces derniers peuvent dire de plus fort en faveur de leurs opinions? Afoibliriez-vous de dessein prémédité leurs Argumens, afin que vos Lecteurs ne trouvassent rien qui rendît douteuse votre victoire? Vous me répondrez sans doute que vous feriez la prémiere de ces deux choses, & que la seconde est une supercherie très-indigne d'un homme d'honneur, tant s'en faut qu'on la puisse pardonner à un serviteur de Dieu. Pourquoi donc trouvez-vous étrange que l'on donne aux dificultez des Impies toute la force que la raison naturelle leur peut donner? Vous le feriez, dites-vous, si vous aviez à les réfuter, & vous convenez qu'en ne faisant point cela vous commettriez une fraude ignominieuse. Aprenez donc à ne point prendre pour des prévaricateurs ceux qui font paroître par son beau côté la cause de leurs Adversaires; & s'ils sont obligez de confesser qu'il n'y a que l'Ecriture qui puisse fournir des armes contre certaines objections des Impies, & que c'est à elle qu'ils recourent comme au fondement inébranlable de leur Foi, soiez très-contens de leur conduite; car autrement on aura sujet de se défier de vous, & de prétendre que vous cherchez à triompher par un attirail de ruses de guerre qui ne convient point à la milice évangélique.

J'ai découvert depuis peu l'une des causes qui portent beaucoup de gens à soupçonner de Libertinage ceux qui proposent avec force les Objections des Libertins. Un fort honnête homme, & bien craignant Dieu, me dit l'autre jour, en me nommant quelques Ecrivains dont le zêle pour la bonne cause est conu de tout le monde, Vous ne voiez point dans leurs Livres que les ennemis de la Vérité allèguent rien de considérable: ce sont des Livres où les Objections des Incrédules sont proposées en peu de mots, & réfutées amplement, & victorieusement; mais dans un tel, & dans un tel Ecrivain qui ne passe pas pour zêlé, elles sont prolixes, & plus capables de fraper que la Réponse. Je me servis de la demande qu'on a vue ci-dessus. Ces Ecrivains zêlez ont-ils su tout ce qui se trouve dans les Auteurs non zêlez, ou bien l'ont-ils ignoré? En ce dernier cas, il ne faut point leur faire un mérite, ni de leur silence, ni de leur victoire. Au prémier cas, ils méritent d'être bien blâmez; car ils sont coupables d'une fraude pieuse dont la vérité ne doit point avoir besoin, & je suis bien sûr qu'ils n'oseroient dire qu'ils aient dissimulé la moindre chose de ce qui pouvoit représenter sous une belle aparence les Objections de l'Ennemi. En quoi donc leur zêle a-t-il surpassé cet Ecrivain indévot dont vous me parliez? Ils ont dit tout ce qu'ils ont pu en faveur de l'Adversaire avant que de lui répondre; l'indévot en a-t-il fait davantage?

On a vu quelques autres méprises de Garasse dans l'Article CORNELLIUS.

(C) ANDRE' WECHEL *son fils fut aussi un très-habile Imprimeur.*] J'ai lu dans l'Histoire de l'Imprimerie (13) 1, Qu'*il fut obligé de se retirer à Francfort, sous la protection du Comte de Hanau, pour le sujet de la religion, vers l'an* 1573. En 2 lieu, que son fils *Jean marié à une des filles de Jerosme Droüart* (14) *Libraire à Paris, en se retirant à Francfort avec son pere emporta la moitié de l'Edition de* Polybii opera Gr. Lat. cum notis Casauboni *in folio en* 1609; *ce qui fait qu'on trouve de ce Polybe à son nom, qui est la même édition que celle de Paris.* 3. Qu'André Wechel mourut à Francfort vers l'an 1600. En 4 lieu, que *son fils Jean imprima aussi dans la même ville de Francfort dès l'année* 1583, *& en suite* Diodori Siculi Biblioth. Historiæ Gr. Lat. *en* 1604, *& autres qui lui ont attiré la reputation d'avoir esté l'un des plus habiles Imprimeurs & Libraires qu'il y ait eu de son tems.* Sur le 1 de ces quatre faits, je remarque que la ville de Francfort étant une République, qui ne dépend point des Comtes de Hanau, il ne paroît point qu'André Wechel ait dû se mettre dans cette ville sous la protection de ces Comtes. Peut-être a-t-on confondu les tems: pour le moins est-il bien sûr que les héritiers de Wechel ont eu des Imprimeries à Hanau vers le commencement du XVII Siecle; & ce fut alors qu'ils se mirent sous la protection du Comte de Hanau. Sur le 2 chef, j'observe que Casaubon n'avoit pas encore quinze ans, lors que Jean Wechel se retira avec son pere à Francfort *vers l'an* 1573: il n'est donc pas possible que cet Imprimeur ait emporté avec lui la moitié de l'Edition du Polybe de Casaubon. Sur le 3, je remarque qu'André Wechel mourut le 1 jour du mois de Novembre 1581, comme on le peut inférer de la Préface que Jean Opsopæus son Correcteur mit au devant des Commentaires de Pierre Ramus sur quelques Harangues de Ciceron imprimez à Francfort *apud hæredes Andreæ Wecheli* l'an 1582. Enfin je dis sur le 4, que ses héritiers continuant à faire valoir l'Imprimerie se nommoient Claude Marni, & Jean Aubri. Ce qui montre que Jean Wechel n'a pas été ce que dit l'Auteur de l'Histoire de l'Imprimerie. L'Edition de Diodore de Sicile 1604 fut faite par ce Claude Marni, & par les fils de ce Jean Aubri.

Notez qu'Opsopeus en parlant des héritiers d'André Wechel ne fait mention que de Claude Marni, & de Jean Aubri, gendres de cet Imprimeur (15). Cela me fait renoncer à la pensée que j'avois que Jean Wechel étoit fils d'André. Une Lettre de Frideric Sylburgius, datée du 20 de Juin 1587 (16), m'aprend qu'il ne logeoit plus chez Jean Wechel, mais chez Jean Aubri. Après la mort de celui-ci le nom de ses fils parut au Titre des Livres, avec celui de Claude Marni; ils eurent quelquefois des contestations avec ce Claude. *Aubriani rationes reddi sibi à Marnio volunt, & hæreditatem prorsus dividi; adeo ut aliquoties officina claudi debuerit, quum alias inter has occupationes ad calculos sedere quiete nequeant* (17). Il est sûr que ce que l'on apelloit *Typos Wechelianos, Typographiam Wechelianam*, étoit au pouvoir de Marni & des Aubri. Pendant ce tems-là Jean Wechel imprimoit à part. J'ai entre autres Livres imprimez chez lui, la Paraphrase & les Scholies de Monlorius *in Aristotelis analyticorum priorum, seu de ratiocinatione libros duos*, avec le Traité du même Monlorius *De Entelechia, & de Universis, Francofurti in officina typographica Joannis Wecheli* 1593.

Il y a une grosse faute dans la Traduction Françoise des Lettres de Bongars; on y trouve ces paroles: *J'ai écrit à un homme de Vechel afin qu'il en eut grand soin*, qui répondent à ce Latin, *Commendavi eas Aubrio Wecheliano* (18); & celles-ci, *j'ai ordonné à un homme de vous envoir l'Ecrit que vous demandez*, qui répondent à *Libellum de Murrhinis jussu meo mittet ad te Marnius Wechelianus* (19). Bongars écrivoit cela en 1597: son Traducteur le fait parler comme si Wechel eût été encore en vie, & il n'a point su que l'original contenoit le nom des gendres de ce Libraire.

Au reste, j'ai d'assez bonnes raisons de croire qu'André Wechel s'étoit retiré de France avant le massacre de la saint Barthelemi. Je voi dans Melchior Adam que Laurent Zincgref fut fort en peine à Paris l'an 1569, à cause que l'argent qu'on lui avoit fait tenir fut intercepté chez Wechel. On ajoûte que ce Wechel avoit été banni du Roiaume, que tous ses biens avoient été confisquez, & que ses Livres la plupart Protestans avoient été enlevez de sa boutique pour être brûlez en public: *Multa hoc in itinere perpessus est indigna* (Zincgrefius) *tum propter alia incommoda, tum propter rei pecuniariæ penuriam: cum inter peregrinos agens à patre nihil acciperet: & illa, quæ ex principis liberalitate, nec non secretò a matre transmissa fuerant, interciperentur apud* Wechelium, *Bibliopolam notissimum; quippe cujus bona omnia confiscata fuerant, ipso regni limitibus proscripto, reliquisque ut plurimum Protestantium libris ab officinâ illius, Lutetiæ publicè combustis* (20). Zincgref transigea avec les Wechel, & prit en paiement quelques-uns des Livres qu'ils avoient sauvez de l'inquisition (21). Il reçut ensuite quelque autre argent de chez lui, & s'en alla à Orleans, où il fut reçu Docteur en Droit l'an 1570 (22). Voilà des faits antérieurs à la saint Barthelemi.

Tout cela n'empeche point qu'il ne soit très-véritable qu'André Wechel étoit à Paris pendant cette cruelle journée. Il s'étoit sauvé en Allemagne l'an 1569, lors qu'on lui eut fait les affaires que Melchior Adam raconte, & dans lesquelles il eût péri, si le Président de Harlai ne lui eût rendu de bons offices (23). Il retourna à Paris, & dès le commencement de Juin 1571 il y avoit rétabli son Imprimerie (24). Il raconte lui-même (25) le grand danger où il se trouva la nuit du massacre, & comment il fut sauvé par le moien d'Hubert Languet qui étoit logé chez lui. Il lui en témoigne sa reconnoissance dans l'Epitre dédicatoire du Vandalia d'Albert Krantz.

(13) *Composée par* Jean de la Caille, *& imprimée à Paris l'an* 1689.

(14) *L'Auteur avertit, pag.* 208, *que c'est une erreur; & que ce Jerôme ne fut jamais marié.*

(15) Opsopæus, Præf. Commentar Petri Rami in Orat. Ciceronis. *Notez qu'*Opsopæus *fit cette Preface peu après la mort d'André Wechel.*

(16) *Elle est dans le Recueil de* Marquardi Gudii & doctorum Virorum ad eum Epistolæ *&c. que l'Illustre Mr.* Grævius *a fait imprimer a Utrecht, l'an* 1696, *par les soins de Mr.* Burman *digne fils de feu Mr.* Burman *Professeur en Theologie à Utrecht. Voiez la page* 338 *de ce Recueil.*

(17) Gothofredus Jungermannus, Epist. ad Scip. Gentilem, *pag.* 361, 362, *du Recueil* Marquardi Gudii &c. Epistolæ.

(18) Bongars. Epist. LXIII. *pag. m.* 580.

(19) *Idem*, Epist. CLXI, *pag.* 575.

(20) Melch. Adam *in* Vit. Jurisconf. *pag.* 431.

(21) *Cum Wechelianis transigere, proque pecuniâ sibi debita libros nonnullos, quos clâm adhuc illi servarant: ac confiscatoribus Regiis subduxerant: sumere coactus fuit.* Idem, ibid.

(22) *Idem, ibid pag.* 432.

(23) Languet. Epist. XLII ad Camerarium Patrem, *pag. m.* 80.

(24) *Idem*, Epist. LVII ad eundem, *pag.* 104.

(25) *Dans l'Epître Dédicatoire du* Vandalia d'Albert Krantz *Edition de Francfort* 1575.

WEIDNERUS (Paul) Médecin Juif au XVI Siecle, fut apellé d'Udine ville d'Italie pour exercer la Médecine dans la Carinthie. Il y demeura six ans, & y reçut du public une pension bien honnête. Pendant ce tems-là il conçut des doutes sur sa Religion qui l'obligérent à comparer ensemble le vieux & le nouveau Testament, & à bien examiner les Expositions des Rabins: & comme il comprit par cette lecture que Jesus-Christ est le Messie, il résolut d'embrasser ouvertement la Foi Chrétienne. Il chancela pendant un an depuis même la plénitude de sa persuasion (a), & il cacha soigneusement ses pensées: il n'ignoroit pas les périls où il s'exposoit (A), s'il laissoit conoître aux Juifs l'état de son ame; mais enfin les intérêts de son salut l'emportérent sur les considérations de la chair. Il quitta la Carinthie, & se transporta à Vienne, & s'y fit batiser solennellement avec sa femme & ses quatre enfans dans l'Eglise de saint Etienne le 21 d'Août 1558. Il fut fait Professeur en Langue Hébraïque dans l'Académie de Vienne, & il publia quelque chose sur les motifs de sa conversion, & pour réfuter le Judaïsme (b).

(a) *Quamvis nihil du bitarem de fide Christiana & certissima.* Weidnerus, *ubi infrà.*

(b) *Tiré de l'Epitre Dédicatoire à l'Empereur Ferdinand, à la tête de son Livre* De locis præcipuis Fidei Christianæ, *imprimé à Vienne l'an 1559. Voiez* Jean Henichius, *Professeur en Théologie à Rintel*, de Veritate Religionis Christianæ, *pag.* 160, *& seq.*

(A) *Il n'ignoroit pas les périls où il s'exposoit.*] Croire fermement qu'une Religion est véritable, se résoudre à la professer, & soufrir bien des combats dans son ame avant que d'exécuter une telle résolution, ne sont pas des choses incompatibles. Il ne faut donc pas prétendre que le narré de Weidnerus manque de fidélité. Il y a très-peu de desseins dont l'exécution soit plus traversée que celui du changement de Religion; car pour ne rien dire des autres sujets de retardement, ne sait-on pas que l'on mettra en colere les personnes que l'on aime, & que l'on respecte le plus? Ne sait-on pas que l'on deviendra odieux & infame à la parenté? Je dis infame; car tous les peuples sont en possession d'attacher l'idée de l'infamie à l'action d'un homme qui quitte leur Religion. On ne se contente pas de le nommer un Révolté, un Apostat, on le nomme aussi un Renegat (1). On soutient que sa révolte est une tache ignominieuse à sa famille, & j'ai vu une dévote qui disoit fort sérieusement, qu'elle aimeroit mieux que ses sœurs fissent le métier de Courtisane, que de les voir aller à la Messe. Ces idées afreuses sont nécessaires au bien temporel d'une Communion, & de là vient qu'on les fomente. Un Casuïste ne trouvera point mauvais qu'un pere chasse ses fils qui apostasient, & qu'en pareil cas un frere ne veuille plus voir son frere, & qu'un mari abhorre sa femme, ou qu'une femme abandonne son mari. Si les Protestans reprochent aux Catholiques cette espece de persécution, les Catholiques de leur côté la réprochent aux Protestans (2). Quoi qu'il en soit, il est sûr que cet usage sert assez souvent d'épouvantail à ceux qui se persuadent qu'ils doivent quitter l'Eglise où ils ont été élevez. Citons Mr. Arnauld: *Le dessein de changer de Religion a quelque chose qui estonne*, dit-il (3), *& l'on a quelque-fois de la peine à l'executer, lors même qu'on y est resolu. . . . Je sçay qu'une Demoiselle, fille d'un Huguenot trés zelé, a caché 7 ans à son Pere qu'elle estoit Catholique; & que pendant tout ce temps là elle l'accompagnoit au presche s'abstenant seulement de faire la Cene, dans la peur qu'elle avoit qu'il n'en mourust de douleur. Elle me fit consulter sur ce cas, & ayant sçu que je n'approuvois point cette dissimulation, elle resolut de se découvrir, quoy qu'avec bien de la peine. . . . . . Il y en peut avoir aussi, comme au temps de S. Augustin, qui sont convaincus de la verité de la Religion Catholique, mais qui ne peuvent rompre les liens de l'accoutumance qui les entraisnent au presche, ni s'exposer au reproche qu'ils craignent que leurs parens ou leurs amis du même party ne leur fassent de leur changement; à moins que quelque autre consideration humaine opposée à celle là, faisant le contre poids & empeschant l'impression que les premieres faisoient sur leur cœur, ils ne se trouvent en estat de suivre plus facilement la verité qu'ils connoissent.* Il y a des Communautez qui se croient tellement deshonorées par l'Apostasie d'un Religieux de mérite, & qui craignent que ce ne soit un scandale funeste à la foi des simples, & un trop grand sujet de triomphe au parti contraire, qu'elles mettroient tout en usage contre une personne qui témoigneroit quelque envie de deserter. Les Juifs ont le même génie. Ne voulurent-ils pas se défaire de Spinoza par l'assassinat (4)? & ne tâchérent-ils pas de perdre notre Weidnerus depuis sa conversion? *Porro*, dit-il (5), *simulatque res celari amplius non potuit, protinus à meis secundum carnem non mediocria propter fidei Christianæ suspicionem exspectare pericula cogebar, quæ proh dolor! in hunc usque diem mihi intentari video & experior.* N'oublions pas une espece de persécution fort terrible à ceux qui changent de Communion. On les accable de Libelles difamatoires (6): on épluche toute leur vie; & si l'on y trouve quelques taches, on les aprend au public avec tous les artifices de l'hyperbole. Les plus petites fautes de leur jeunesse ne leur sont point pardonnées. S'ils ont écrit des billets de confidence dont on puisse se prévaloir contre leur réputation, on les publie. En un mot, pour l'intérêt de la cause, & afin de décréditer l'autorité de ce changement, on ne fait guere de scrupule de convertir en grans crimes les mêmes choses qui n'eussent pas empêché que l'on ne continuât d'estimer & d'affectionner une personne si elle eût persévéré dans sa Religion. Voiez la Remarque (C) de l'Article Sponde (Jean de).

(1) *Ce nom étoit usité dans quelques Villes de France parmi les Protestans à l'égard de ceux qui embrassoient le Papisme.*

(2) *Voiez le Livre de Mr.* Brueys *intitulé* Réponse aux Plaintes des Protestans: *il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Août* 1686, *Article I. Voiez la page* 879 *de ces* Nouvelles.

(3) Arnauld, Apologie pour les Catholiques, *II Partie, Chap. XII, pag.* 240, 241.

(4) *Voiez l'Article* Spinoza, *dans le texte entre les Citations* (b) *&* (c).

(5) Weidnerus, *Epist. Dedicat. ad Ferdinandum.*

(6) *Conférez avec ceci les paroles que j'ai raportées de* Pierre Charron *dans son Article Rem.* (F).

WEILE (a) (Frideric Ragstat de) Rabin Allemand se convertit de bonne heure au Christianisme; car il n'avoit que vingt-trois ans lors qu'il publia un Livre contre les Juifs. Il avoit abjuré depuis peu leur Religion, & avoit été baptizé à Cleves dans l'Eglise des Réformez. On lui donna le nom de Frideric qui étoit celui de l'Electeur de Brandebourg (b). Le Livre dont je parle fut imprimé à Amsterdam en 1671 *in* 12, & contient 150 pages. Il a pour Titre *Theatrum lucidum exhibens verum Messiam dominum nostrum* Jesum-Christum, *ejusque honorem defendens contra accusationes Judæorum*, seu Rabbinorum, *in genere, speciatim* R. Libman Nitzachon. On y trouve des particularitez fort singulieres touchant les impostures du faux Messie Sabbathi Tzebhi qui avoit fait beaucoup de bruit en Turquie depuis peu de tems. Mr. Lendt les a raportées, & a donné des éloges à notre de Weile (c), qui fut Ministre à Spiik proche de Gorcum en Hollande. Il y baptiza le 10 de Fevrier 1686 un Juif Portugais (d) (A). Le Sermon Flamand qu'il prononça en cette occasion sur le 6 verset du 2 Pseaume fut imprimé à la Haie bientôt après *in* 8.

(a) *Et non pas* Welle *comme dans la* Bibliotheque de Konig.

(b) *Voiez l'Epitre Dédicatoire du* Theatrum lucidum.

(c) Jo. à Lendt, de Pseudo Messiis, *pag.* 63.

(d) *Qui s'apelloit Aaron Gabay Faro, & à qui dans son Baptême on donna le nom de Jean Rodrigues.*

(A) *Il . . . . baptiza . . . . un Juif Portugais.*] Les Ecrits de Mr. de Weile, & notamment le Livre qu'il avoit fait imprimer l'an 1683 en Langue Flamande (1), firent beaucoup d'impression sur ce Juif-là, desorte qu'il se sentit disposé à la Foi Chrétienne, & qu'il souhaita de conférer avec l'Auteur pour s'éclaircir de plus en plus. Monsieur de Weile, qui avoit été trompé en diférens tems par deux Juifs, rejeta d'abord les propositions de celui-ci; mais enfin il l'écouta, & en fit un Prosélyte. On voit un narré là-dessus au devant de la Prédication qui fut faite à Spiik par ce Ministre le jour du Batême de ce Portugais.

(1) *Il y montre que Jesus-Christ est le Messie & réfute nommément Abarbanel, & Isaac ben Abraham, & Lipman Nitzachon: la II Edition de ce Livre est de la Haie* 1684, *& contient* 709 *pages* in 8.

WERT (Jean de) un des grands Guerriers du XVII Siecle, étoit nâtif d'un Village de la Province de Gueldres, nommé Wert. On peut voir par là qu'il n'étoit pas de naissance, puis qu'il ne fut conu que sous le nom de son Village. . . . . . Il fut fait prisonnier à la Bataille de Rhinfeld (A). . . . .

Au

(A) *Il fut fait prisonnier à la Bataille de Rhinfeld.*] On l'amena à Paris, & on le logea dans „ le Chateau de „ Vincennes; & dès qu'il eut donné sa parole, on se fit „ un plaisir de luy laisser une entiere liberté, il alla faire „ la Cour au Roy, qui luy fit mille caresses, il fut regalé „ par les Seigneurs les plus considérables, & alla à tous „ les spectacles. Quand il restoit à Vincennes, on lui fai- „ soit une chere magnifique, & les Dames les plus quali- „ fiées de Paris se faisoient un divertissement de l'aller „ voir manger. Il leur faisoit à toutes mille honnestetez, „ qui cependant se ressentoient toujours de l'Allemand & „ du Soldat. . . . . Il buvoit admirablement, & n'excel- „ loit pas moins à prendre du Tabac en poudre, en cor- „ don, & en fumée. Il estoit accompagné de plusieurs „ Officiers Allemands, qui tous avoient les mesmes ta- „ lens (1)".

(1) *Mademoiselle* l'Heritiere, *dans le* Mercure Galant, *du Mois de Mai* 1702, *pag.* 77 *& suiv.*

Au reſte, ſon nom ne faiſoit pas ſeulement du bruit dans les Nouvelles publiques, il retentiſſoit auſſi dans les Chanſons: on en fit courir beaucoup où il ſervoit de refrein, & on les a trouvées ſi jolies dans ces derniers tems, qu'elles ont été renouvellées plus d'une fois (*B*).

(*B*) *On fit courir* des Chanſons *où il ſervoit de refrein,* . . . . . *elles ont été renouvellées plus d'une fois.*] Mr. Menage (2) voulant prouver que *nous nous ſervons elegamment* du mot Tudeſque *dans le diſcours familier, pour dire un Alleman* (3), cite *M. de Montpléſir* qui a dit *dans une de ſes Chanſons*,

Faut-il ſe lever ſi matin,
Dit le Comte de Fieſque.
On ne dort non plus qu'un Lutin,
Avecque ce Tudeſque.
Maugré-bieu de la nation:
Le Diable emporte Gaſſion,
Et Jean de Vert.

On compoſa pluſieurs Vers ſur le même air l'an 1690. Tout le monde les chantoit. Il en a couru beaucoup d'autres depuis ce tems-là (4). J'ai vu dans le Mercure Galant du mois d'Avril 1702 un Romance dont je vais tirer deux choſes: l'une confirmera ce que j'ai dit en quelque endroit (5), ſur l'ivrognerie qui devient à la mode parmi les femmes: l'autre nous aprendra ſi Mr. Chevreau a parlé juſte dans les paſſages que j'ai citez quelque part (6), où il afirme qu'il regne aujourd'hui une chaſteté de converſation inconue à nos Ancêtres.

A ſe barbouïller de Tabac
Trouvoit-on de la gloire,
Se piquoit-on d'un eſtomac
Qui fut ſi propre à boire.
Certaines Dames de ce temps
L'emportent pour ces beaux talens
Sur Jean de Vert, ſur Jean de Vert (7) . . . .
- - - - - -
- - - - - -
- - - - - -
Dans les cercles les mieux choiſis
Fort peu je vous aſſure
Imitent par leurs tours polis
Saraſin ou Voiture.
Je quitterois tous les vivans
Pour tels defunts l'honneur du tems
De Jean de Vert, de Jean de Vert . . . .

Comme l'on ſe retire loin
De la galanterie
On ſuit en ſa place avec ſoin
La poliſſonnerie.
On dit des bons mots plus groſſiers
Que les Goujats des officiers
De Jean de Vert, de Jean de Vert (8) . . . :

Mademoiſelle l'Héritier va nous aprendre l'origine de ces Chanſons. Elle dit (9) que Jean de Vert s'étant rendu Maître de *pluſieurs places dans la Picardie* (10) porta *la terreur juſqu'aux portes d'Amiens par les troupes qu'il envoioit en party. Cette terreur ſe reſpandit meſme juſques dans Paris, & comme le Peuple groſſit toujours les objets le ſeul nom de Jean de Vert y inſpiroit l'effroy: ce nom devint ſi terrible qu'il ne falloit que le prononcer pour epouvanter les enfans.* Ce Général aiant été fait priſonnier à la Bataille de Rhinfeld (11), *le Peuple de Paris eut à cette nouvelle des tranſports de joye qu'il feroit difficile d'exprimer. La Muſe du Pont neuf celebra la ſienne ſur un air de Trompette qui couroit alors: elle y étaloit le triomphe des François, & diſoit qu'ils avoient battu les Allemands, & Jean de Vert. Elle contoit qu'ils avoient pris beaucoup de Drapeaux, beaucoup d'Etendarts, & Jean de Vert, qu'ils avoient pris un tel nombre de Priſonniers, & Jean de Vert. Enfin, tous ces couplets de cette Muſe du Savoyart* (12), *couplets qui eſtoient tres-nombreux, finiſſoient tous par ce Refrain, & Jean de Vert. Comme il y avoit dans ces Chanſons une certaine naiveté groſſiere qui ne laiſſoit pas d'avoir quelque choſe de réjouiſſant, la Cour & la Ville les chanterent; & Jean de Vert & ſes Chanſons eſtoient ſi à la mode, qu'on ne parloit plus d'autre choſe* (13) . . . . . . Ce vaillant „ Général, dont le nom avoit fait un bruit ſi éclatant, „ laiſſa en France une memoire immortelle de ſa priſon, „ & l'on nomma le temps où elle eſtoit arrivée le temps „ de Jean de Vert. . . On nomma l'air de Trompette „ dont je vous ay tantoſt parlé, l'air de Jean de Vert . . . „ Bien des gens d'eſprit de la Cour & de la Ville firent „ après le pont neuf diverſes jolies Chanſons ſur cet air „ qui toutes avoient raport à Jean de Vert, qui enfin a „ immortaliſé ſon air auſſi bien que luy, puiſque depuis „ ſon temps il ne s'eſt point paſſé de dixaine d'années „ qu'on n'ait fait d'agreables Chanſons ſur cet air (14)".

(2) Menage, Obſervat. ſur la Langue Françoiſe, *Tom. II, pag.* 310.

(3) *Il réfute le Pere* Bouhours, *qui a obſervé à la page 349 de ſes* Remarques, que *Tudeſque* ne ſe dit parmi nous que pour ſignifier le Langage des anciens Allemans. *La-même.*

(4) *On trouve une Chanſon ſur cet Air dans un Livre qui fut imprimé l'an 1695, & qui a pour Titre* Le Porte-feuille de Mr. L. D. F.

(5) *Dans la Rem.* (*F*) *de l'Article* Lycurgue.

(6) *Voiez* l'Eclairciſſement ſur les Obſcénitez, *Remarque* (*A*).

(7) Romance de Madle. l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'Avril* 1702, *pag.* 298.

(8) Romance de Madle. l'Héritier, *dans le* Mercure Galant *d'Avril* 1702, p. 298, 299.

(9) Mercure Galant *du Mois de Mai* 1702, *pag.* 74.

(10) *L'an* 1636.

(11) *L'an* 1638.

(12) *Touchant cet homme voiez la Remarque* (C) *de l'Article* Dassouci.

(13) Mercure Galant, *Mai* 1702, *pag.* 76 & *ſuiv.*

(14) Mercure Galant, *là-même, pag.* 81.

WESALIA (Jean de) Docteur en Théologie dans le XV Siecle, fut fort maltraité par l'Inquiſition d'Allemagne, pour avoir enſeigné des choſes qui ne plaiſoient point aux Catholiques. On prétend que le commerce qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans pluſieurs extravagances (*A*). C'étoit un fameux Prédicateur, que les Moines, & particuliérement les Thomiſtes, n'aimoient pas. Les Thomiſtes furent les prémiers Auteurs des perſécutions qu'il endura. Ils le déférérent ſur certaines Propoſitions qu'ils lui avoient ouï débiter en chaire; & ils contraignirent l'Archevêque de Maience à procéder juridiquement contre lui (*a*). Ce Prélat, ne voulant point s'expoſer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome (*B*), convoqua une Aſſemblée de Docteurs l'an 1479. Jean de Weſalia, que l'on tenoit en priſon dans le Cloître des Cordeliers à Maience, fut interrogé par l'Inquiſiteur Jean Elten Préſident de l'Aſſemblée. Il ſe tint ſur la négative à l'égard de preſque toutes les Queſtions qui lui furent faites, & il parut un peu biaiſer ſur quelques autres. C'eſt pourquoi l'Inquiſiteur déclara le lendemain avec beaucoup d'éloquence (*C*), qu'il le faloit interroger encore une fois. Ses

(*a*) *Voiez la Rem.* (*B*).

(*A*) *Le commerce qu'il eut avec quelques Juifs lui brouilla la tête, & le fit tomber dans pluſieurs extravagances.*] La peſte l'aiant obligé de quiter Maience, il ſe retira à Worms, où il fréquenta les Juifs. C'eſt ce qu'un Rabin converti au Chriſtianiſme aprit à Orthuinus Gratius. Ce Rabin nommé Victor de Carben embraſſa la Foi Chrétienne l'an 1515, à l'âge de quarante deux ans, & ſe fit Prêtre, & vêcut quatre-vingt-douze années (1). Il compoſa en l'honneur de la ſainte Vierge, & de l'Egliſe, quelques Ecrits que le même Orthuinus Gratius a mis en Latin. *Is Victor quum achillicè adhuc valeret, mihi ſæpius retulit prætactum Johannem Weſalienſem è Moguntia ob peſtis metum Wormaciam ſe contuliſſe, atque ibidem cum Judæis Chriſti inimicis frequentem habuiſſe converſationem, eumque ab illis deceptum in putidam errorum ſentinam corruiſſe* (2). Ce conte n'a nulle aparence de vérité; car les doctrines de Jean de Weſalia condamnées par l'Inquiſition ne favoriſent en rien le Judaïſme.

(*B*) *L'Archevêque de Maience . . . ne voulant point s'expoſer encore une fois à l'indignation de la Cour de Rome.*] La liberté qu'il s'étoit donnée de condamner l'avarice de cette Cour lui avoit été funeſte: cela fut cauſe que non ſeulement on lui ôta ſon Archevêché, mais auſſi que l'on détruiſit Maience. Nous allons voir & ſon nom & ſa famille: *Reverendiſſimus præſul Moguntinus Dietherus Iſenburgius miſit litteras ad Univerſitatem Heidelbergenſem & Colonienſem inſtigantibus, imo cogentibus Thomiſtis quibuſdam: veritus ne denuo ab epiſcopatu ejiceretur juſſu Romani Pontificis, quod commeruerat ante levibus verbis Romanorum in vendendis palliis notata avaritia. Et minabantur ei Romani præſulis iram, quam pridem non tam ipſe fuerat expertus, quàm tota Moguntia & capta & direpta, ac à victoribus nullum non contumeliarum genus paſſa. Unde ferunt Pium Pontificem ad Moguntiæ mentionem ſemper ingemuiſſe, quod jus ſuum tam inſigni damno vindicaſſet* (3). Il ne faut pas s'étonner que les ſupôts de l'Inquiſition ſoient ſi avides de rendre les gens ſuſpects, & d'amplifier les choſes par des interprétations malignes; car ceux, qui ſe voient ſoupçonnez, craignent pour leurs Charges s'ils en ont, & ſe portent à mille violences, afin d'effacer les mauvaiſes impreſſions qu'on a données. Les Inquiſiteurs ſavent bien que leurs médiſances produiront cet effet là, c'eſt pourquoi ils ne ſe font pas un ſcrupule de médire. A combien de gens peut-on apliquer ce mot d'Horace, *Vous voulez apaiſer l'envie par l'abandon de la vertu* (4).

(*C*) *Declara le lendemain avec beaucoup d'éloquence.*] Ceux, qui liront ce qu'il dit, n'auront pas beſoin qu'on les avertiſſe que je me ſers de l'Ironie. *Adducto Johanne de Weſalia dixit Inquiſitor: Tria jam futura in hoc actu. Primum quia M. Johannes heſterna die non ſatis reſolutus ad certos reſponderet articulos, iterum ſibi illos proponendos eſſe, ut luculenter & clare, plus maſticando, reſponderet: deinde ad quoſdam alios articulos heri non auditos quid ſentiat, reſpondere deberet: tertio relegi debere omnes articulos principaliores cum reſponſionibus, ut audiatur ſi adhuc in illis velit perſiſtere aut ab illis reſilire* (5).

(1) Orthuiſus Gratius, *in* Faſciculo Rerum expetend. & fugiendar. *pag.* 325, *Edit. Londin.* 1690.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Auctor* Examinis Magiſtralis ac Theologicalis Joh. de Weſalia, *apud* Orthuinum Gratium *in* Faſciculo Rerum expetend. *pag.* 317.

(4) *Invidiam placare paras virtute relicta.* Horat. Sat. III Libri II, *Verſ.* 13.

(5) *Auctor* Examinis Magiſtral. *apud* Orth. Gratium, *pag.* 330.

Ses Réponses furent assez conformes à celles du jour précédent; mais il eut la confusion d'être convaincu par ses Ecrits *(D)*, d'avoir enseigné des choses qu'il avoit niées en répondant à l'Inquisiteur. Il se soumit à la peine qu'on lui imposa, qui fut de se retracter devant tout le peuple. Ses Livres furent brûlez, & il y eut des Docteurs qui trouvérent qu'on usa d'une trop grande sévérité envers ce vénérable vieillard, & que la passion monachale eut beaucoup de part à cette afaire *(b)* *(E)*. Il fut mis en pénitence perpétuelle dans un Couvent d'Augustins, où il mourut bientôt après *(c)*. Les Protestans ont mis cet homme dans la Liste des Témoins de la Vérité. Je ne m'en étonne point; car il fut condamné pour plusieurs doctrines qu'ils ont depuis enseignées. Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide *(F)*. Wesalia avoit enseigné dans Erford *(d)*. Consultez l'Article WESTPHALE (Jean).

(b) *Tiré d'une Relation de ce Procès, inserée par* Orthuinus Gratius *dans le* Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum, *pag.* 225 *& seq. Edit. Lond.* 1690.

(c) Trithemius, *in* Chronico Sponheimensi, *ad ann.* 1479, *cité par* Coëffeteau, Réponse au Mystere d'Iniquité, *page* 1213.

(d) Wimpfelingus, *apud* Wolfium, Lect. memorab. *Tom. I, pag.* 875. *ad ann.* 1464.

(*D*) *Il eut la confusion d'être convaincu par ses Ecrits.*] Ce pauvre homme cassé de maladies & de vieillesse n'avoit pas la force de dire ce qu'il pensoit en présence d'un Tribunal si redoutable. Peut-être ne se souvenoit-il pas de tout ce qu'il avoit écrit. Les Inquisiteurs previrent bien sa négative; c'est pourquoi ils ne se contentérent pas de le lier par les sermens les plus solennels (6), ils voulurent avant toutes choses être saisis de tous ses papiers. *Conclusum quod M. N. Wesalia jusjurandum facere deberet, quod præsentare & tradere vellet omnes tractatus, opera, scripta sua qualiacunque quæ condidisset, ut per proprios sermones vinceretur. . . . . . Adjungebatur quod doctores Heidelbergenses cum tribus aliis, scilicet Macario, decano Sancti Victoris, & quodam alio perspicerent tractatus ejus, errores excerperent, dearticularent* (7). Il fut donc facile de le convaincre sur les points où il nia mal-à-propos. *Dum certas propositiones negasset se scripsisse, tractatus sui propria manu conscripti ei præsentabantur, quam revera literam esse suam non valuit negare* (8).

(*E*) *Des Docteurs qui trouvérent qu'on usa d'une trop grande sévérité .... & que la passion monachale eut beaucoup de part à cette afaire.*] C'est ce que témoigne l'Auteur anonyme du Procés verbal: il avoit assisté à tout. *Dempto solo articulo*, dit-il (9), *de processione Spiritus Sancti in aliis videtur non ita gravi censura fuisse castigandus, si induciæ datæ fuissent, si consultores ei fuissent adhibiti, si non omnes, uno solo dempto, fuissent de via realium, Et nisi forsitan impetus quidam irrepsisset in religiosos triumphandi de seculari, & præsertim de eo qui illorum Thomam peculiariter non coluerat: forsitan poterat cum eo mitius, humanius, & clementius benigniusque actum & processum fuisse. Deum testor qui omnia novit hunc processum qui cum eo servatus fuit usque ad revocationem & librorum suorum exustionem, vehementissime displicuisse Magistro Engelino de Brunsuico, maximo theologo, & Magistro Joanni Keisersbergio, duobus utique viris cum doctis tum integris. Præcipue Magistro Engelino visum fuit nimis præcipitanter cum tanto viro actum esse. Immo non verebatur asserere multos articulos ejus, & majorem partem posse sustineri. Nec obticuit de simultate Thomistarum contra Modernos, & de gaudio triumphandi religiosorum contra seculares.* Il ajoûte que c'est le Diable qui a semé la zizanie entre les Théologiens & les Philosophes, & qui les a tellement aliénez les uns des autres, que si quelcun nie la réalité des Universaux, on s'imagine tout aussi-tôt qu'il peche contre le saint Esprit, & qu'il offense mortellement la Divinité, le Christianisme, la Justice, & la République. Cet aveuglement peut-il venir que du Diable, qui pour nous détourner des bonnes choses nous attache à de vaines spéculations, qui ne nous inspirent, ni la dévotion envers Dieu, ni la charité envers le prochain? *Unde hæc cæcitas mentis nisi à diabolo? qui ne utiliora, ne honestiora, ne moribus, virtutibus, & saluti animarum conducentia discamus, phantasias nostras illudit, & trahit ad res minus salutares, & ad gelidas harum intentionum speculationes quibus neque ad Deum devoti reddimur, neque ad proximi dilectionem inflammamur* (10). Cette réfléxion est belle; & capable de mortifier non seulement les Reaux & les Nominaux, mais aussi d'autres Factions.

(*F*) *Ce que Coëffeteau a répondu n'est point solide.*] Du Plessis Mornai n'oublia point que (11) *Jean de Vesalia Docteur & Precheur de Wormes fut accusé devant les Inquisiteurs d'avoir tenu ces Propositions, que les Prelats n'ont point autorité d'instituer Loix nouvelles en l'Eglise, mais bien d'induire les fideles à observer l'Evangile, &c* (12). Coëffeteau aiant étalé d'une autre maniere les opinions de ce personnage, telles, dit-il (13) que les *raportent les Protestans mesmes*, s'écrie (14), " Voila les resveries de ce prescheur de Wormes, d'entre lesquelles du Plessis a fait eclypser celles qu'il voyoit estre contraires à sa doctrine aussi bien qu'à la Catholique, à savoir l'article de la procession du sainct Esprit de la personne du Fils, comme de celle du Pere, que l'Eglise Latine a tousiours tenue contre la Grecque. Et certes ceux que du Plessis allegue, qui le soustenoient contre les Thomistes, avoüoient qu'il erroit en cet article, & pour la plus part des autres poincts, il nioit avoir dit les uns, & taschoit d'interpreter les autres: mais après tout cela il se dedît publiquement dans le Cimetiere de Maience, en présence de l'Archevesque & de plusieurs celebres Docteurs des Universitez de Maience, de Colongne, de Heidelberg, & comme dit Trithemius, ses livres & ses escrits furent jettez dans le feu, & luy en perpetuelle penitence relegué en un Convent d'Augustins où il mourut bien-tost après. Voilà quels sont les tesmoins de Saumur. Cependant le Lecteur se ressouviendra que l'Autheur Protestant, duquel nous avons raporté les points de sa doctrine, les a couchez comme il luy a pleu, pour les faire trouver moins odieux, & plus plausibles. Trithemius y adjouste qu'il disoit, *qu'il n'y avoit point de Peché Originel, & qu'il n'y en avoit jamais eu, & que les enfans n'estoient point conceus en peché Originel.* Il raporte aussi ses autres Articles tout autrement que le Protestant qui a fouillé les Chroniques de l'Abbé d'Ursperg, duquel ceux qui les ont fournis à du Plessis, les ont extraicts. ". On repliqua pour du Plessis qu'il est vrai que Jean de Wesalia *sentoit avec l'Eglise Greque touchant la procession du St. Esprit* (15), *mais* qu'en ses autres Propositions au nombre de vingt trois *il taxoit les mesmes erreurs que* les Protestans ont taxées, *& ce selon le denombrement & le raport non d'un Protestant, comme ment Coëffeteau, mais d'un Papiste passionné* (16) *qui apelle* impios Waldenses, impiorem Wesaliensem, impiissimum Wiclefum, *pour monstrer qu'il ne tient rien du Protestant, & parlant de ce povre vieillard lui reproche l'enfance & le delire.* En général Rivet a raison; car on trouve dans un Livre d'Orthuinus Gratius, bon Papiste, les Propositions de Jean de Wesalia raportées par Du Plessis; mais c'est à tort qu'on reproche à Coëffeteau d'avoir prétendu ici que cet Orthuinus fût Protestant: ce n'est point le *Fasciculus Rerum expetendarum* qu'il a cité; il ne cite que le Continuateur de l'Abbé d'Ursperg. C'est à la page 1188 & 1189, qu'il a dit que l'Auteur du *Fasciculus Rerum expetendarum* étoit *Protestant* & *Lutherien.* Rivet a eu très-grande raison de l'en reprendre en cet endroit-là (17).

Notez en passant que l'Auteur des Préjugez légitimes contre le Papisme, a eté censuré de s'être servi du témoignage du Continuateur de l'Abbé d'Ursperg. On lui a dit qu'*on sait que celui, qui a donné au public cet Ouvrage, est un appellé Cratomelius de Schelestad, disciple de Melanchton* (18). Je croi qu'on a voulu dire *Crato Mylius*; car c'est ainsi que se nomme le Libraire qui publia en 1537 la Chronique de l'Abbé d'Ursperg, corrigée & continuée par Gaspar Hedion Ministre de Strasbourg. Voiez l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner (19), & le prémier Tome *Observationum selectarum* imprimé à Hall en 1700 (20).

(6) Mandavit eidem Johanni (Inquisitor) sub pœna obedientiæ, in virtute Sancti Spiritus, sub pœna excommunicationis latæ sententiæ (à quo nemo habeat ipsum absolvere nisi solus Papa, vel ipse Inquisitor, nisi in articulo mortis) ut diceret plane verba veritatis super interrogandis de sua fide, sine ambagibus, sine verborum sophisticatione. Auctor Examin. Magistral. apud Orth. Gratium, *pag.* 328. *On lui fit déclarer qu'en vertu de ce Serment il se croiroit obligé à dire la verité même contre sa propre personne, & que s'il y manquoit, il encourroit la peine d'excommunication, & pecheroit mortellement.*

(7) *Idem*, Auctor Examinis, *apud eumdem, pag.* 327.

(8) *Idem, ibid. pag.* 330.

(9) *Ibidem, pag.* 332.

(10) *Ibid. pag.* 333.

(11) Du Plessis, Mystere d'Iniquité, *pag.* 598.

(12) *Vous trouverez les autres Propositions de ce Docteur dans le* Mystere d'Iniquité, *pag.* 598.

(13) Réponse au Mystere d'Iniquité, *pag.* 1214.

(14) *Là-même, p.* 1215.

(15) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystere d'Iniquité, *II Partie, pag.* 631.

(16) *C'est-à-dire d'Or*thuinus Gratius. *Voiez ce qu'il dit de Jean de Wesalia ci-dessus Remarque (A).*

(17) Remarques sur la Rép. au Mystere d'Iniq *pag.* m. 611.

(18) Critique des Préjugez, *pag.* 256.

(19) *Au mot* Gaspar Hedio.

(20) *A la page* 307.

WESSELUS (JEAN) l'un des plus habiles hommes du XV Siecle, nâquit à Groningue environ l'an 1419 *(A)*. Aiant perdu son pere *(a)* & sa mere pendant son enfance, il fut élevé par les soins d'une bonne Dame qui n'avoit qu'un fils avec lequel elle le fit étudier. Elle les en-

(a) *C'étoit un Boulanger.*

(*A*) *Il nâquit à Groningue environ l'an* 1419.] D'autres mettent sa naissance environ l'an 1400 (1); mais il y a quelque aparence qu'ils se trompent, puis que deux Auteurs Frisons disent qu'il mourut l'an 1489 à l'âge de soixante & dix ans (2). Si nous en croions Geldenhaur, il vêcut plus de quatre-vingt-dix ans, & il eut toûjours la vue si bonne qu'il ne se servit jamais de lunettes ni pour lire ni pour écrire: *Geldenhaurius nonagesimum eum annum superâsse narrat, integro visu & auditu, ita ut nunquam specillis usus sit, minutissimasque literas & commodè legeret, & pulchre ipse pingeret* (3). Hardenbergius ne convient point de tout cela; il dit au contraire que Wesselus, n'aiant jamais eu la vue bonne, l'eut si foible dans sa vieillesse que bronchant à tout moment dans la lecture d'un Chapitre de l'Ecriture devant les Moines, il faisoit rire ses Auditeurs. *At quod ad visum, Hardenbergius luscitiosum eum fuisse, & senio quoque caligare oculos cœpisse tradit, ut cum semper die Cœnæ Dominicæ in Cœtu Fratrum vesperi pro collatione, ut illi vocant, legeret sermonem Domini in Cœnâ habitum à cap. Joh. 13. usque ad 18. frequenter à textu aberrans à Monachis rideretur* (4). Quant à l'âge que lui donne Geldenhaur voici de quelle maniere on le réfute: *Quod verò ad ætatem, Suffridus Petri & Regnerus Prædinius, quibus ut Frisiis & in Urbe hac versatis rectiùs constare potuit, unde septuaginta annos vixisse affirmant, natum* 1419, *mortuum* 1489 (5). Les Regîtres de l'Eglise où Wesselus fut enterré marquent l'année de sa mort, mais non pas celle de son âge: s'ils eussent marqué celle-ci nous pourrions être plus certains, ou de l'erreur de Geldenhaur, ou de celle de Suffridus. *Sepultus Groningæ, in Monasterio, quod Spiritualium Virginum dicitur, in ipso templi choro, non longè*

à

(1) *Comme* Hardenbergius, Seckendorf, Alting, &c. *Voiez le* Lutheranisme de Seckendorf, *Libr. I, pag.* 226.

(2) Vita Wesseli, *in Libro cui Titulus* Effigies & Vitæ Professorum Academiæ Groningæ & Omlandiæ, *pag.* 12, 13, & 24.

(3) *Ibidem, pag.* 24.

(4) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 24.

(5) *Ibid.*

envoia tous deux à Swol, où il y avoit un College plus estimé que ne l'étoit celui de Groningue. C'étoit une Communauté de Clercs Réguliers qu'on nommoit de saint Jerôme, où l'on instruisoit la jeunesse. Tous ceux, qui y étoient élevez, portoient l'habit de la Religion avec la tonsure cléricale; mais quand ils quittoient ce College ils se pouvoient habiller comme il leur plaisoit. Ainsi, quoi que Wesselus ait porté le froc pendant qu'il étudioit à Swol, on ne peut pas dire qu'il ait été Moine; car il est certain d'ailleurs qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique (*B*). Il en eut envie au commencement de sa jeunesse; mais il alla bride en main quand il se fut aperçu de quelques superstitions qui lui déplurent, & ensuite cette fantaisie se passa. Comme il avoit beaucoup d'esprit, & qu'il s'apliquoit à l'étude avec une ardeur incroiable, il fit beaucoup de progrès à Swol, & il y enseigna même publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où il se rendit si habile que non seulement on l'admiroit, mais aussi qu'on crut qu'il n'étoit pas orthodoxe. Il alloit aux sources, & il y trouvoit dequoi proposer des dificultez & des Argumens qui embarrassoient & qui étonnoient ses Maîtres. Il ne se paioit point des Réponses qu'ils lui faisoient, qu'Aristote, que saint Thomas, que le Docteur Séraphique, &c, avoient dit telle & telle chose (*b*): & parce qu'il étudia beaucoup la Philosophie Platonique, & que cela lui fit mépriser celle d'Aristote, il se rendit fort desagréable aux Professeurs Scholastiques. Il traversoit souvent le Rhin pour aller lire dans le Monastere de Duytz (*c*) les Ouvrages de l'Abbé Rupert, dont il étoit grand admirateur. On l'exhorta de s'en aller à Heidelberg pour y enseigner la Théologie: il suivit ce conseil, mais les Directeurs de l'Académie lui alléguerent qu'il ne pouvoit pas exercer cette Profession, puis qu'il n'avoit pas été promu au Doctorat (*C*); & quand il eut demandé d'y être promu, on lui fit réponse que les Canons ne permettoient pas de donner ce grade à des Laïques. Ainsi, ne voulant point s'engager à l'état de cléricature, il se contenta de faire quelques Leçons en Philosophie: après quoi il retourna à Cologne, d'où il passa à Louvain; & y aiant ouï pendant quelque tems les Professeurs en Théologie, il s'en alla à Paris. Les Disputes de Philosophie étoient alors très-échaufées entre les Réaux, les Formaux, & les Nominaux. Il tâcha de convertir les principaux Chefs des Formaux en les attirant à la Secte des Réaux, & puis il passa lui-même dans la Secte des Formaux; & ne l'aiant pas trouvée plus raisonnable que l'autre, il embrassa le parti des Nominaux. Quelques-uns disent qu'il voiagea en Grece & dans le Levant (*D*), pour mieux aprendre la Langue Greque

(*b*) *Voiez la Rem.* (*D*) *à la Cit.* (12).

(*c*) *Située vis-à-vis de Cologne. Rupert, qu'on nomme Abbas Tuitiensis, en fut Abbé.*

à summo altari. In libro memoriali templi illius hæc leguntur: Anno Domini 1489 obiit Venerabilis Magister Wesselus Hermanni, egregius Doctor Sacræ Theologiæ, & in Latina, & Græca, & Hebræa linguis multùm eruditus, & in tota Philosophia quasi universalis (6).

(*B*) *Il est certain qu'il ne s'engagea jamais à la vie monastique.*] On le dit & on le répete plusieurs fois dans l'Ecrit d'où j'ai tiré cet Article (7); & l'on y assûre même qu'il résista constamment aux desirs & aux sollicitations du Général des Cordeliers, qui le pressoit de prendre l'habit de son Ordre: *Is cùm esset eruditus & eruditorum fautor, ad se attraxit Wesselum, tùm ut in disputationibus, quarum avidissimus erat, & quotidiano exercitio ejus opera uteretur: tùm verò ut sui ordinis monachum eum postea faceret: à quo tamen Wesselus abhorrebat. Sed usus præsenti fortunâ in familiam se ipsius dedit* (8). Néanmoins voici des paroles où un savant homme débite que Wesselus fut Cordelier. *C'est pourquoy* Louïs XI *commanda à Jean Boucart Evesque d'Avranche de prendre le soin de cette reforme, lequel assisté d'un Cordelier nommé Wesselus Gransfortius de Groninge, qui s'estoit acquis la cognoissance d'Aristote & de tous les bons Autheurs Grecs en chaque Science par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux Officiers & Supposts de l'Université. & de leur bon advis & consentement dressa & publia l'Edict contre les Nominaux, que nous insererons tout entier sur la fin de ce chapitre, comme une piece non encore imprimée, tres-avantageuse pour nostre Loys XI* (9).

(*C*) *Puis qu'il n'avoit pas été promu au Doctorat.*] Par cette Objection l'on peut réfuter invinciblement ce que débitent quelques Ecrivains, que notre Wesselus aquit une Erudition si vaste dans l'Université de Cologne, qu'il y fut promu Docteur en Théologie, en Droit, & en Médecine: *Geldenhaurius refert magno & assiduo & vix credibili labore hoc eum adsecutum esse, ut non solum Theologicæ Majestatis lauream mereretur, sed etiam Jureconsultis & Medicis Doctoribus annumeraretur: adeoque summis in omnibus Facultatibus titulis fuit ornatus; ut vulgò quidem perhibetur. Mihi tamen vix verisimile videtur. Si enim jam tum triplici laureâ insignitus fuisset Wesselus, quæ ratio fuerit, quod postea admissus non fuerit ab Heidelbergensibus, nullam aliam ob caussam, quam quod titulo Doctoris destitueretur. Pro exaggeranda ergo Wesseli viri incomparabilis eruditione hanc de tribus titulis fabulam, & plura alia, jactatam jam olim fuisse credo* (10).

(*D*) *Qu'il voiagea en Grece & dans le Levant.*] Nous avons vu ci-dessus que Naudé l'assûre. D'autres prétendent que le nom *Basilius*, qui lui est donné par plusieurs Auteurs, fut un présent de Bessarion. Ils disent que Bessarion, aiant conu notre Wesselus en Grece, le nomma d'abord *Besselus* par un changement de l'U en B, & puis *Basilius*. L'Auteur que je cite rejette ces traditions; & doute que jamais Wesselus ait été en Grece. Voici ses paroles: *Hardenbergius pro Wesselo Basilium dictum ait, quod elegantiorum hominum auribus Wesseli nomen nimis durum & veluti barbarum videretur: vel quod alterum quodammodo Basilium magnum judicarent; vel quod Bessarion Cardinalis Græcus, quo ibi amicissimo usus, suum B per nostrum B quam V exprimere maluerit, atque pro Wesselo Besselum ac mox Basilium cœperit vocare. Quamvis vix videatur verisimile aut in Græcia unquam fuisse Wesselum, aut in ea familiariter usum fuisse Bessarione: cùm enim hic teste Jovio jam anno* 1434 *in Italia vixerit, atque anno* 1439 *ab Eugenio Papa creatus sit Cardinalis, debuerit Wesselus ante annum* XV *ætatis in Græciam ad Bessarionem abiisse; quod à vero abhorret* (11). Peu après il fait parler Wesselus comme un homme qui se vantoit d'avoir voiagé en Grece: *In disputationibus Theologicis magnos titulos Doctorum contemnebat, solis Divinis literis firmiter adhærens. Quare siquis fortè inter disputandum, ut fieri solet, ei objiceret, hoc dicit Doctor Sanctus; hoc Seraphicus &c. ipse respondere solebat; Thomas fuit Doctor, quid tum postea? Et ego Doctor sum. Thomas vix latinè intellexit, & unilinguis fuit. Ego trium principalium linguarum mediocrem peritiam assecutus sum. Thomas vix umbram Aristotelicam vidit: Ego Aristotelem Græcum* IN IPSA GRÆCIA DIDICI (12). Mais il ne laisse pas dans la même page de regarder ce voiage comme une fiction: *Postea in Græciam abiisse creditur: at si quis cogitet eo tempore non solùm literas in Græcia jacuisse, sed totam quoque regionem bello arsisse, & hoc confictum fuisse cognoscet. Ita de Petro de Aliaco quoque relatum est, quod Græcè exactè sciret, per decennium in Græcia vixisse; quamvis certum sit nunquam Italiâ excessisse* (13). Voions aussi comment il raisonne sur la réponse que fit Wesselus à un Disciple qui lui proposoit une Question: *Attendez que je revienne d'Egypte pour là seconde fois; vous aurez alors la solution de votre difficulté.* L'Auteur que je cite se figure que par l'Egypte on entendoit Rome mystiquement: *In Ægyptum quoque profectus creditur Wesselus noster, persuasus omnes libros Salomonis, & totam illam gloriosam Bibliothecam Judæorum ibi adhuc servari: sed reversus solebat dicere*; frustra perfectionem absolvi. Judæi enim totam bibliothecam suam perdere maluerunt, quam legere quod confiteri maluerunt. *Quamvis ego ratione habitâ belli: quo eo tempore totus Oriens flagrabat, existimarim Wesselum nunquam profectionem in Ægyptum instituisse, sed intellexisse Ægyptum mysticam, sive Romanam, juxta stylum Sp. Sancti, atque Cantero significare voluisse, se nunquam Romam rediturum esse. Joannes Canterus, quem ipse instituerat, & præter alia artem Raimundi Lullii eum docuerat, aliquando curiosiorem quæstionem ei proposuit: ad quem Wesselus:* Exspecta donec secundò ex Ægypto rediero: tunc respondebo tibi. *deridens curiositatem Canteri* (14). Tout ceci nous montre que la vie de Wesselus n'est guere conue, & que l'on a débité bien des mensonges sur cet illustre personnage. Un Moderne assûre que Wesselus alla exprès sur les rives de l'Euphrate pour voir le tombeau d'Ezechiel, & l'ancienne Bibliotheque des Juifs, marque évidente du mal contagieux qui perpetue les faussetez. Ecoutons ce Moderne (15): Encore que le Rabbin Benjamin soûtienne qu'on voyoit de son temps sur la rive de „ l'Euphrate le tombeau du Prophete Ezechiel, avec la Bibliotheque du prémier & du second Temple, néanmoins „ le Sieur Wessel de Groningue, & beaucoup d'autres illustres Personnages, qui sont allez exprès en ces païs là, „ pour voir ce Tombeau & cette Bibliotheque, ont tous „ unanimement rapporté que c'estoit une réverie du Rabbin, & qu'on n'y voyoit ny l'un, ny l'autre. C'est en vain „ que je suis allé là, dit le Sieur (16) Wessel, puisque les „ Juifs ont mieux aimé perdre tous leurs Livres, que de „ lire ce qu'ils ne vouloient pas confesser ”.

(6) *Vita Wesseli inter Vitas Profess. Groning. pag.* 24.

(7) *Cucullum monasticum sive Franciscanorum sive alius ordinis nunquam induit. Ibid. pag.* 13. *Rogatus quare non saltem primam tonsuram adsumeret? dixit se non metuere patibulum quanto quidem tempore mentis manneret compos. Ibid. pag.* 14.

(8) *Ibid. pag.* 17.

(9) Naudé, Addition à l'Histoire de Louïs XI, *pag.* 193.

(10) *Vita Wesseli, pag.* 14.

(11) *Vita Wesseli, pag.* 12.

(12) *Ibid. pag.* 14, 15.

(13) *Ibid. pag.* 15.

(14) *Ibid. pag.* 22, 23.

(15) Gallois Traité des plus belles Bibliotheques, *pag.* 14, & 15 *Edit. de Paris* 1680. *Voiez aussi* Lomeier, de Bibliothecis, *pag.* 34 *Edit.* 1680.

(16) *Ce mot de Sieur témoigne qu'on ne conoissoit guere notre Wesselus.*

Greque & l'Hébreu. Quoi qu'il en soit, la réputation qu'il s'étoit aquise le fit estimer singuliérement de François della Rovere Général des Freres Mineurs. Il s'attacha à lui, & s'il le fit malgré plusieurs choses condamnables dont il faloit être témoin, ce fut entre autres motifs par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du Concile (*E*), où il ne doutoit point que son Maître n'assistât. Cette espérance ne fut point trompeuse. Wesselus vit ce Concile : il se fit conoître aux habiles gens ; il fut consulté, il fut admiré dans quelques Disputes publiques. Il retourna à Paris avec François della Rovere son Patron, & quelques-uns disent qu'il y fut persécuté jusques au bannissement (*F*). Son Mecene aiant été élu Pape sous le nom de Sixte IV continua de l'aimer, & lui ofrit toutes sortes d'avancemens ; mais Wesselus ne lui demanda qu'un Exemplaire de la Bible en Hébreu & en Grec, ce qu'il obtint (*G*). Il quitta Rome & s'en retourna en son païs, où il fut aimé & consideré d'un chacun. Il mourut à Groningue le 4 d'Octobre 1489. Il fut tourmenté de quelques doutes sur la Religion Chrétienne pendant sa derniere maladie ; mais ils se dissipérent enfin pleinement (*d*) (*H*). On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome (*I*), & l'on a raison de dire qu'il

(*d*) *Tiré de sa Vie parmi celles des* Professeurs de Groningue, *pag.* 12 *& suiv.*

(*E*) *Par l'espérance d'aller à Bâle pendant la tenue du Concile.*] L'Auteur que j'ai abrégé dans le Corps de cet Article mérite ici quelque censure. Il dit que Wesselus s'étant intrigué pour les Formaux dans les Querelles qu'ils avoient avec les Réaux, & avec les Nominaux, se fixa enfin au parti des Nominaux. Ces choses se firent, continue-t-il, au tems du Concile de Bâle, & Wesselus étoit déjà dans le domestique du Pape Nicolas V, par la recommandation de François della Rovere Général des Cordeliers qui fut ensuite Sixte IV, & qui a fondé la Bibliotheque du Vatican. *Erant hac sub id tempus, quo Concilium Basileense celebrabatur. Ipse autem jam pervenerat propter celeberrimam famam & incredibilem eruditionem in omni genere disciplinarum & artium in familiam Nicolai V, Pontificis Maximi, operâ Francisci à Ruvere, Generalis ministri Fratrum Minorum, qui postea Papa creatus Sixtus IV vocatus est, primusque fundamenta jecit celebratissimæ illius Bibliothecæ, quæ à loco vulgo Vaticana vocatur* . . . (17) . . . *in qua* (Familia Fr. à Ruvere) *multa digna & indigna, quædam etiam pia, sed pleraque impia vidit & expertus est. Obduruit tamen, ut per illum in notitiam omnium doctorum Virorum magis magisque perveniret, & liberiùs sine periculo disputare possit, simulque nancisci liberam occasionem admonendi hominis de vitandis idololatricis superstitionibus & apertis obscœnitatibus monasticis: maxime verò, ut via aperiretur, quâ pervenire posset in Synodum Basiliensem, in quam sciebat Franciscum, utpote totius Ordinis Supremum, vocatum iri, quod & contigit. Nam paulò post eò profectus est, & operâ Domini sui in Doctissimi cujusque notitiam pervenit, & ad multa consilia adhibitus est, & publicè aliquoties auditus disputare cum summa omnium admiratione* (18). Il y a beaucoup de fautes dans ces paroles. I. Le Concile de Bâle fut commencé l'an 1431, & finit à proprement parler l'an 1443 : puis donc que l'Auteur que je censure a supofé que l'an 1419 est celui de la naissance de Wesselus, il n'a pu dire que ce Docteur se fit admirer à Bâle pendant ce Concile. Prenez bien garde que selon lui, ce voiage à Bâle est postérieur au long séjour que Wesselus fit à Cologne, à son voiage d'Heidelberg, à son retour à Cologne, à son voiage de Louvain, à son voiage de Paris, & à toutes les intrigues pour les Formaux contre les Réaux, & enfin à son adhérence à la Secte des Nominaux. Supofez que notre Wesselus n'ait été à Bâle qu'en l'année où le Concile finit, vous ne laissez pas de dire qu'avant l'âge de vingt-quatre ans il avoit fait toutes les choses que je viens de dire : or ce seroit une pensée très-absurde, & si fausse que rien plus. II. Nicolas cinquieme ne fut élu Pape qu'en 1447. Il n'étoit donc point Pape pendant le Concile de Bale. C'est lui qui passe pour le Fondateur de la Bibliotheque du Vatican (19). Il est vrai que d'autres attribuent cette gloire à Sixte IV. Tous peuvent avoir raison à divers égards. Ainsi je ne compte point pour une faute ce que notre Auteur débite sur ce point-là. III. Il est faux que François della Rovere ait assisté comme Général des Cordeliers au Concile de Bâle Il nâquit l'an 1414. Il acheva ses études à l'âge de vingt-deux ans, & il enseigna ensuite plusieurs années avant qu'il devînt compagnon du Général de son Ordre. Il y a eu trois Généraux depuis celui-là avant que François della Rovere soit parvenu à cette Charge (20). Il n'est donc pas possible qu'il l'ait exercée pendant le Concile de Bâle, dont la cloture tombe sur l'an 1441, ou si l'on veut sur l'an 1443.

(17) *Ce qu'on a laissé ici se trouve ci-dessus citation* (8).

(18) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 17.

(19) *Voiez le* Pere Jacob, *au* Traité des Bibliotheques, *pag* 84. Lomeier, de Bibliothecis, *pag.* 194 *& seq.*

(20) *Tiré d'un* Memoire *manuscrit communiqué par une personne que j'avois fait consulter.*

(*F*) *Quelques-uns disent qu'il fut persécuté à Paris jusques au bannissement.*] Cela est fort incertain ; Hardenbergius assûre que jamais il n'en a ouï rien dire à ceux qui avoient conu Wesselus. *Cum Domino suo Francisco, Generali ministro, reversus est Lutetiam, ubi multa expertus est, multa etiam passus, ita ut quidam scribant, illum Scholâ aut Urbe pulsum esse propter reprehensas superstitiones: quod tamen Hardenbergius à nemine unquam sibi auditum eorum ait, qui cum illo domesticè versati sunt. Et certum est, illum plus minùs sedecim annos Parisiis versatum esse, & cùm Domino suo, jam in Papam electo, unà Romam profectum. Unde non videtur verisimile, Papam & eundem Monachum & quidem Minoritanum monachum, passurum eum fuisse, si à Schola Theologica Parisiensi proscriptus fuisset antea. Fieri potuit, quod postea illuc reversus pulsus sit* (21). Notez que l'Edit de Louïs XI contre les Nominaux est daté du 1 de Mars 1473 (22). S'il étoit donc vrai que Wesselus eût été l'adjoint de Jean Boucart Evêque d'Avranches dans les préliminaires de cet Edit (23), il eût été fort puissant en France sous le Papat même de Sixte quatrieme.

(21) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 17.

(22) *Voiez* Naudé. Addit. à l'Hist. de Louis XI, *p.* 223.

(23) *Voiez les paroles de* Naudé *dans la Remarque* (*B*).

(*G*) *Il ne lui demanda qu'un Exemplaire de la Bible . . . . qu'il obtint.*] Le Pape trouva cette demande fort niaise. Pourquoi ne demandez-vous pas plutôt une Mitre ou quelque chose de semblable, lui dit-il ? Parce que je n'en ai pas besoin, répondit Wesselus. Il choisissoit la bonne part, mais il s'exposoit à la moquerie des mondains. *Respondit Sixtus; Hæc nobis curæ erunt, tu pro te aliquid pete. Rogo ergo, inquit Wesselus, ut mihi detis ex Bibliotheca Vaticana Græca & Hebræa Biblia. Ea, inquit Sixtus, tibi dabuntur: Sed tu stulte, quare non petis Episcopatum aliquem, aut simile quidpiam? Respondit Wesselus, quia iis non indigeo. Hæc ipsa Ebræa Biblia diu hæserunt Groningæ, apud virgines Spirituales, eorumque adhuc hodie quædam fragmina supersunt* (24). D'autres disent que ce fut à Nicolas V, qu'il demanda ce présent. *Tantò eum promovendarum litterarum Hebraicarum studio flagrasse accepimus, ut, cùm Romam profectus Nicolao Pontifici gratissimus esset., isque amplissima* Wesselo *munera offerret, his omnibus repudiatis unicum modò petierit & obtinuerit, Biblia Hebræa MSS. sibi ut liceret è Bibliotheca Vaticana in Belgium asportare* (25).

(24) Vita Wesseli, *inter* Vitas Profess. Groning. *p.* 18: *ceci est raporté comme une chose que* Wesselus *avoit souvent racontée.*

(25) Valer. Andreas, Biblioth. Belgica, *pag.* 849.

(*H*) *Il fut tourmenté de quelques doutes sur la Religion Chrétienne . . .; mais ils se dissipérent enfin pleinement.*] Ces sortes de doutes sont plus rares dans le lit de mort, que dans la vigueur de la jeunesse. Je raporterai donc pour la rareté du fait toute cette narration. *Illapsum in morbum, qui etiam vitæ ipsi finem attulit, cum amicus quidam inviseret, utque valeret interrogaret: Respondit*, se pro sua ætate & morbi molestia utcunque valere ; sed unum admodum molestum sibi esse, quod variis cogitationibus & argumentationibus circumactus de veritate Christianæ religionis subdubitare inciperet. *Obstupescebat ille, ac hortari ægrum cepit, ut omnes cogitationes suas in Christum Servatorem unicum rejiceret. Sed cùm hujusmodi admonitionem ei molestiorem esse sensisset, tristis tum abiit. Atque post unam vel alteram horam reversum ad se cùm Wesselus vidisset, alacri animo, & quantum valetudo sinebat exsultans dixit*; Gratias ago Deo, omnes illæ vanæ disputationes abierunt : & nihil scio, nisi Jesum & hunc crucifixum. *Et in hac confessione animam DEO reddidit* (26).

(26) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 24.

(*I*) *Ses sentimens ne fussent contraires à ceux de Rome.*] Voiez le Catalogue des Temoins de la Vérité. Consultez aussi le Mystere d'Iniquité, vous y trouverez ces paroles: „ Vivoit de mesme temps, mais un peu plus jeune, le „ Docteur Wessele de Groeninge, appellé *la lumiere du* „ *monde*, qui par une sienne Epistre s'attendoit, que les „ Inquisiteurs après avoir condamné Wesale, viendroient „ à lui, & dit avoir defendu son opinion à Paris & à Rome „ contre plusieurs Articles de l'Eglise Romaine; que quel„ques-uns, mesme de la Cour, l'auroient approuvée, „ peu dissemblable toutefois, comme nous pouvons re„cueillir de ses Ecrits, de la Confession des Vaudois ; „ Comme aussi en son livre des subjects & des superieurs, „ il traite que le Pape peut errer, qu'errant on lui doit „ resister: qu'en sa simonie & mauvaise administration, il „ fait assez paroistre, qu'il n'a cure de Dieu, ni du salut „ de l'Eglise ; Que ses commandemens n'obligent qu'en„tant qu'ils sont conformes à la parole de Dieu ; Que „ ses Excommunications sont moins à craindre, que du „ moindre homme de bien & docte; Et qu'ainsi le Con„cile de Constance escouta plustost Jean Gerson que „ Jean 23. Les gens de bien aussi jadis St. Bernard, que „ le Pape Eugene; Et se lisent ses œuvres imprimées par „ pieces à Leipsic, à Anvers, & à Basle (27) ". On remarque dans sa Vie qu'il eût été englouti par la tempête qui accabla Jean de Wesel l'an 1479, si David de Bourgogne Evêque d'Utrecht, son bon patron, ne l'eût soutenu. *Quibus* (fratribus prædicatorii ordinis hæreticæ pravitatis inquisitoribus) *non minus quam coævus & amicus Joannes Wesaliensis jam anno 1479 succubuisset, nisi Episcopi Ultrajectini Davidis de Burgundia (cui non quidem Medicus erat Wesselus, ut multi perperam tradiderunt, sed dilectus Cliens) autoritas eum protexisset* (28). Ajoûtez à tout ceci les paroles de Luther que j'ai raportées dans l'Article de SIXTE IV (29), & les Extraits que Mr. de Seckendorf donne des Ecrits de notre Wessel (30).

(27) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, *pag.* 569. *Voiez aussi pag.* 572. 573.

(28) Vita Wesseli, *inter* Vitas Professor. Groning. *pag.* 21, 22.

(29) *Citation* (20).

(30) Seckend. Hist. Lutheran. *Libr.* I, *pag.* 216 *& seq.*

qu'il a été le précurſeur de Luther. N'oublions pas qu'il eſt cité ſous diférens noms (*K*). Une partie de ſes Ecrits ſont perdus (*L*).

(*K*) *Il eſt cité ſous diférens noms.*] Voici par où l'on a commencé ſa Vie dans le Recueil de celles des Profeſſeurs de Groningue. *Weſſelus Groningenſis .... diverſis aliàs & nominibus inſignitus, & elogiis celebratus. In Chronici Urſpergenſis Paralipomenis* Magiſter Joannes Weſſelus Groningenſis *nominatur. In libro memoriali templi Groningani quo ſepultus* Weſſelus Hermanni, *Pelantino* (*qui ad annos plures fuit Archiater Davidis Burgundi Epiſcopi Ultrajectini*) Weſſelus Gosvoert, *Alberto Hardenbergio* Goesvort, *Geldenhaurio* Gansfortius *vocatur. Rodolphus Agricola in epiſtolis ad Reuchlinum, aliique,* Baſilium *vel Baſilium Phriſium eum indigitant. Quarum appellationum diverſitas, Friſicorum nominum non ignaro, facilè agnoſcetur, quo fonte promanârit. Nempè Joannis nomen ei proprium ex ſacro Baptiſmate videtur, Hermanni à patris, Weſſeli ab avi nominibus adſcitum, quod poſtremum in Græcia, (ut vulgo creditur) aut potius ſupra ſeculum Græcorum linguâ imbutus, ad ejus ſonum vel ipſe inflexit, vel detortum ab aliis admiſit, ut Baſilius diceretur* (31). .... Gosvoerti *autem ſeu* Goeſeforti, *aut* Ganſefortii *cognomen, dialecto illud Weſtphalicâ, hoc Germanicâ anſerum vadum ſonans* (*Weſtphalis enim Goos vel Goes eſt, quæ Germanis olim teſte Plinio* 10. 22. *hodieque Ganſa*) *ſuſpicari liceat inde ei obveniſſe, quod majores fortè ex vicina Weſtphalia (ut multæ aliæ honeſtæ hujus Urbis familiæ) huc commigrâſſent, quum illud nomen villæ non procul Harena, hodieque maneat. Cæteræ appellationes Patriam teſtentur.*

(31) *Ce qui manque ici eſt ci-deſſus Citat.* (20) *de l'Article* SIXTE IV.

(*L*) *Une partie de ſes Ecrits ſont perdus.*] Il avoit fait beaucoup de Recueils des Oeuvres de l'Abbé Rupert, & de celles de pluſieurs autres, & il y avoit joint ſes propres penſées. Cette Compilation, ou ces Rhapſodies avoient cru de telle ſorte ſous ſa plume, qu'il les apella *Mare magnum.* On en conſerva beaucoup dans le Monaſtere du Mont ſainte Agnes; mais parce qu'on en envoia le Manuſcrit à quelques Savans de Zelande, & de Brabant, on fut cauſe que tout cela diſparut (32). Après la mort de Weſſelus, les Moines, & quelques autres perſonnes, firent périr par le feu tous les Manuſcrits qui ſe trouvérent dans ſon cabinet (33). Ce qui échapa à cet incendie fut imprimé à Groningue l'an 1614, & à Amſterdam l'an 1617 (34). Valere André cotte ces deux Editions; mais au lieu de dire que la prémiere fut faite à Groningue, il dit qu'elle eſt d'Arnheim (35). Il eſt poſſible qu'il ait vu *Arnhemii* au Titre de ſon Exemplaire, ſans qu'il ſoit vrai que la ville d'Arnheim ſoit le lieu de l'impreſſion. C'eſt l'uſage des Libraires de conſentir qu'un correſpondant qui leur achete un certain nombre d'Exemplaires, y ſoit vu au Titre comme celui qui les a fait imprimer. Aparemment le Libraire de Groningue permit cela à un Libraire d'Arnheim. Cet uſage fait illuſion aux Bibliographes; car il arrive de là qu'ils multiplient les Editions ſans néceſſité.

Il ne faut pas que j'oublie que divers Traitez de notre Weſſelus avoient paru avant l'Edition complete de l'an 1614. On en publia quelques-uns à Leipſic l'an 1522 ſous le Titre de *Farrago Rerum Theologicarum*, avec une Préface de Martin Luther. Cela fut reimprimé à Bâle l'an 1523 par Adam Petri, &c.

(32) Vita Weſſeli, *inter* Vitas Profeſſor. Groning. *pag.* 15.

(33) *Ibid. pag.* 27.

(34) *Ibid. Conſultez auſſi la* Bibliotheque de Geſner.

(35) Val. Andr. Bibliotheca Belg. *pag.* 849.

WESTPHALE (JEAN)

WESTPHALE (JEAN) perſonnage imaginaire, dont Mr. Moreri dit qu'il fut *ainſi nommé parce qu'il étoit de Weſtphalie.* Il ajoûte que c'étoit un Hérétique Luthérien, qui " commença vers l'an 1533 de prêcher des erreurs abominables; qu'il n'eſt pas dit en l'Ecriture que „ le Saint Eſprit procede du Fils; que l'Egliſe a erré, & diverſes autres impoſtures dignes de „ l'Enfer dont elles procédoient ". Il cite *Prateole* v. Veſt. *Gautier* in Chron. Nous allons „ montrer que tout ceci eſt chimérique (*A*). Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu un JEAN DE WESTPHALE; mais c'étoit un Imprimeur, qui s'établit à Louvain l'an 1475 (*B*).

WEST-

(*A*) *Nous allons montrer que tout ceci eſt chimérique.*] On ne peut point accuſer Mr. Moreri d'avoir cité fauſſement Prateolus; car il eſt vrai que cet Auteur nous aſſûre (1) que Jean Weſtphalus, *ſeu de Weſtphalia ſuperiore*, Allemand de Nation, Docteur en Théologie, fut fort infecté de l'Héréſie de Martin Luther, & que ſes Livres furent brûlez à Maience au tems de l'Empereur Charles-Quint, & du Pape Clement VII, environ l'an 1533. Il raporte dix-ſept erreurs de ce perſonnage, & il conclut par ces paroles: *Hi ergo ſunt articuli, qui (authore Bernardo de Luxemburgo ſacrarum literarum profeſſore, Ordinis Prædicatorii, in ſuo Catalogo Hæreticorum) per fratrem Gerardum de Elthen inquiſitorem fidei, & patrem Jacobum Sprenger, doctores itidem ſacræ paginæ, ejuſdem Ordinis Prædicatorii, conventus Colonienſis, ex Joannis de Weſtphalia libris excerpti ſunt.* Il nous indique la ſource où il a puiſé; c'eſt le Catalogue des Hérétiques compilé par Frere Bernard de Luxembourg Moine Dominicain. Aiant conſulté ce Catalogue, j'ai trouvé que Prateolus a changé *Joannes de Weſalia*, en *Joannes de Weſtphalia*; car c'eſt à *Joannes de Weſalia ſuperiore* (2), que Bernard de Luxembourg attribue les dix-ſept Héréſies que Prateolus impute à *Joannes Weſtphalus, ſeu de Weſtphalia ſuperiore.* Je ne puis comprendre par quelles machines Prateolus, ou ceux qu'il a copiez, ont produit tant de métamorphoſes. Ils ont changé les noms & les tems: le Moine Dominicain obſerve que les Livres de Jean de Weſalia furent brûlez à Maience ſous l'Empire de Frideric III (3), & il fait mention de cela ſix ans pour le moins avant l'année 1533 (4).

Mr. Moreri n'a pas été moins fidele dans la Citation du Pere Gaultier; car il eſt ſûr que ce Jéſuite (5) a mis *Johannes Weſtphalus* au nombre des Hérétiques du XVI Siecle. Il en a fait un Luthérien convaincu juridiquement de pluſieurs erreurs, par ſa propre confeſſion environ l'an 1533. Il cite *Prateolus ex Bernardo Lutzemburgo.* Voiez comment ces gens-là ſe copient les uns les autres, ſans prendre même la peine de remonter au deuxieme dégré. Ce Jéſuite s'arrête à Prateolus, ſans conſulter l'Auteur cité par Prateolus.

Mr. Moreri erre de ſon chef, en débitant que ſon prétendu Jean Weſtphale fut ainſi nommé, parce qu'il étoit de Weſtphalie. Les deux Auteurs qu'il cite ne font point cette Remarque, & je ſuis bien ſûr qu'il ne l'a trouvée nulle part. Prateolus a cru ſans raiſon que la Weſtphalie ſe diviſe en haute & baſſe. Au reſte, il ne faut point s'étonner que Moreri ait donné dans le panneau, puis que le Pere Theophile Raynaud qui avoit tant lu y a donné. Il nous débite, apuié ſur Prateolus, que le Luthérien Jean Weſtphalus eſt le ſeul qui ait douté que Jeſus-Chriſt ait été cloüé à la croix. *De hac* (clavifixione) *nemo dubitavit, præter unum quendam haud dubie cum ea effutiret, hilariorem; è Lutheri caula, Joannem Weſtphalum, ut ex eo refert Prateolus eo verbo artic. damnato* 17 (6). Voilà deux fautes: 1. Jean Weſtphalus eſt un homme imaginaire. 2. Suposé qu'il eût été un Luthérien effectif, qui eût eu le doute dont nous parlons, il ne ſeroit ni le ſeul, ni le prémier qui auroit formé ce doute; car ce fut l'une des choſes que l'on objecta à Jean de Weſalia, dans le Procès d'Héréſie qu'on lui fit l'an 1479. *Item prædicavit publice in Ser. de paſſione Chriſti crucifixerunt eum, quis ſcit an funiculis ipſum alligaverunt, aut clavis crucifixerunt.* C'eſt ce qu'on lit dans Frere Bernard de Luxembourg (7); & voici ce que l'on trouve dans l'*Examen Magiſtrale Doctoris Joannis de Weſalia*, inſéré au *Faſciculus rerum expetendarum* d'Orthuinus Gratius. *Viceſimo quinto* (interrogatus) *an prædicaverit publice populo dubium eſſe an Chriſtus fuiſſet funibus cruci alligatus aut clavis affixus. Fatetur ſe dixiſſe, quod non habeatur in Evangelio paſſionis an clavis ſit affixus, an funibus; credit tamen quod clavis* (8).

(*B*) *Un Imprimeur qui s'établit à Louvain l'an* 1475.] Examinons ces paroles de Gabriel Naudé: *Le premier de ma cognoiſſance qui ſe meſla de l'Imprimerie* dans le Païs-Bas *fut un Joannes de Weſtphalia, lequel s'eſtablit à Louvain l'an* 1475, *& commencea ſon labeur par les Morales d'Ariſtote* (9). On ne peut point réfuter cela par l'Hiſtoire de Deventer que Revius a compoſée; car encore qu'on y trouve que Richard Pafroed, ou Pafraed, natif de Cologne, & Imprimeur à Deventer, y publia le *Doctrinale altum, ſeu Liber Parabolarum Alani metrice deſcriptus* l'an 1449 (10), on n'oſeroit le croire, vu que ce Livre eſt le douzieme dans la Liſte que Revius donne des Ouvrages imprimez par ce Pafroed. Les deux prémiers Livres de cette Liſte n'ont point de date: le 3 a celle de l'an 1477, le 4 qui eſt la Légende dorée a celle de 1479, les ſuivans jusques à l'onzieme ont leurs dates depuis 1480 jusques à 1494. Quelle aparence donc que le 12 ſoit de l'an 1449? C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion.

(1) *In* Catalogo Hæreſ. *voce* Joannes Weſtphalus, *pag. m.* 236.

(2) *Cela témoigne qu'il étoit natif de Weſel entre Coblents & Maience, & non pas de Weſel au païs de Cleves.*

(3) *Joannes de Weſalia ſuperiore, Doctor Theologiæ prædicans ſecularis in diverſis locis, Bohemis communicans condemnatus fuit, & ejus libri combuſti fuerunt Moguntiæ ſub Friderico Imperatore tertio.* Bernardus Lutzemburgus, *in* Catal. Hæreticorum.

(4) *Je parle ainſi, parce que je n'ai vu que la 3 Edition de ſon Livre, qui eſt celle de l'an* 1527. *Je crois qu'il parle de* Jean de Weſalia *dans les précédentes; mais je n'en ſuis pas certain.*

(5) *In* Tabula Chronographica, *pag. m.* 757.

(6) Theoph. Raynaud. de Stigmat. *Sect. I, Cap. V, p. m.* 108.

(7) *In* Catalogo Hæreticor.

(8) Faſcic. rerum expetend. & fugiendar. *pag.* 330.

(9) Naudé, Addit. à l'Hiſtoir. de Louis XI, *pag.* 309.

(10) Revius Hiſtor. Daventrienſ. *pag.* 144.

WESTPHALE (JOACHIM) en Latin *Westphalus*, Ministre Lûthérien au XVI Siecle; nâquit à Hambourg (*A*) 1510. Il y régenta la seconde classe au College de saint Jean, apres quoi il y fut Ministre de l'Eglise de sainte Catherine depuis l'an 1541 jusques en l'année 1571 (*B*). Depuis ce tems-là jusques au 16 de Janvier 1574, qui fut celui de sa mort, il y fut Surintendant des Eglises. Les Ministres de Hambourg étoient dans une grande discorde: les uns étoient Luthériens mitigez, les autres Luthériens rigides. Westphale fut le plus ardent parmi ces derniers (*a*). Il étoit d'une violence qu'on pourroit nommer brutale (*C*). Les Luthériens avouent eux-mêmes qu'il y avoit de l'excès dans sa maniere d'agir (*D*). Calvin accommoda assez bien son style à celui de cet Adversaire, quand il écrivit contre lui (*b*); mais on prétend qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne (*E*). Beze trouve fort étrange, & avec raison, que Westphale eût publié que la mere de Calvin avoit été la concubine d'un Prêtre (*F*). Il réfuta fortement

(*a*) *Ex* Mollero, Isag. ad Histor. Chersones. Cimbr. *pag.* 579. Zelotarum Hamburgensium Primicerius, *dicitur pag.* 577.

(*b*) *Voiez la Remarque* (*E*).

(*A*) *Il nâquit à Hambourg.*] Ceux qui disent qu'il fut apellé Westphalus, à cause qu'il étoit né dans la Westphalie, se trompent. Mr. Moreri débite cette fausseté; il l'avoit prise de Mr. Teissier (1), qui la tenoit d'un Luthérien Allemand, je veux dire de Quenstedt, comme il paroît par sa Citation (2). Mr. Mollerus, en critiquant Mr. Teissier là-dessus, épargne Quenstedt (3).

(*B*) *Depuis l'an 1541 jusques en l'année 1571.*] Mr. de Seckendorf (4) raporte que Westphale fut apellé de Wittemberg à Hambourg l'an 1542, pour succéder à Kempius dans la Charge de Pasteur de l'Eglise de sainte Catherine, & qu'ensuite il succéda à Æpinus dans la Charge de Surintendant. Monsr. Mollerus (5) me paroît plus digne de foi, qui met le commencement du Ministere à l'an 1541, & celui de la Surintendance à l'an 1571. Etoit-ce succéder à Æpinus qui mourut l'an 1553 (6)?

(*C*) *Il étoit d'une violence qu'on pourroit nommer brutale.*] Les Théologiens de la Confession de Geneve ne lui épargnérent point cet éloge. Il y en eut un qui dit qu'il feroit mieux de penser des bêtes de somme, qui d'administrer les Sacremens. „ *H. Bullingerus* hominem *illum vocat* vere „ Westphalum, id est crassum. *Theod. autem Bibliander* „ hominem ineptum & importunum, qui rectius in agris „ farragines jumentis colligeret ac misceret, quam sacro- „ sancta mysteria unionis ac fidei Christianæ, & salutis hu- „ manæ sacramenta tractaret (7)". Bibliander faisoit allusion à un Livre que Westphale avoit publié l'an 1552 sous le Titre de *Farrago confusanearum & inter se dissidentium de S. Cœna opinionum, ex Sacramentariorum libris congesta.* On croit que ce Livre raluma la guerre Sacramentaire, qui sembloit éteinte depuis la mort de Luther. (8) *Belli Eucharistici Lutheri obitu sopiti acrius denuo instaurandi classicum A.* 1552 *ipsum cecinisse, edita adversus Calvinum* Farragine confusanearum &c. *è Pontificiis* (*) *Laur. Surius, ex Calvinianis* (†) *J. Sleidanus,* (‖) *J. Sturmius,* (‡) *Casp. Peucerus,* (**) *Lud. Lavaterus, &* (††) *Rud. Hospinianus uno ore clamitant.* L'Auteur que je cite (9) raporte ce qu'Alting & Hoornbeeck ont dit de Westphale. „ *Ab Henr. Altingo* „ Lutheranis *accensetur* immoderatis, furiosis, & blasphe- „ mis, *ab Hoornbeckio autem animi inflati & αὐτογνώμονος* „ *insimulatur*".

(*D*) *Qu'il y avoit de l'excès dans sa maniere d'agir.*] Citons encore Mr. Mollerus (10). *Theologus celebris quidem, sed famam* (††) *Joach. Vagetio Judice*, per magni nominis Adversarios, quos Scriptis provocabat, adeptus. *Zelus illius, & summa, in impugnandis Calvinianis, Crypto-Calvinianis, Synergistis, Adiaphoristis, Majoristis, atque Heterodoxis aliis, vehementia, Theologis etiam aliquot γνησίως Lutheranis, & in his Sim. Sulcero, Prof. Basileensi* (‡), *in excessu visa peccare, plurimis in Germania certaminibus sacris vel ansam prabuit, vel fomitem suppeditavit.*

(*E*) *Qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne.*] La preuve que j'en vais donner nous aprendra que Westphale accusoit Calvin de gloutonnie. *Usus est aliquoties Calvinus, carnalem edendi modum oppugnans ab absurdo, vocabulis voracitatis & ingurgitationis. Quid tu ad hac Wesphale?* Admodum, *inquis*, religiosè & reverenter loquitur Calvinus, ex crudo suo stomacho eructans voracitatem & ingurgitationem. *Nempe Calvinum bene nosti, ut video: quem tota hac civitas testari potest tam parvam sui rationem habere in cibo & potu, ut in eo interdum amicis non leviter peccare videatur. Quum te de temulentia reprehensum à Calvino agrè patereris, respondit Calvinus id quod res est, sese de spiritus temulentia loquutum; & cur ad istam verborum asperitatem adactus esset copiosè declaravit* (11). Mais voions ce que Calvin même avoit répondu, & donnons l'Histoire de son démêlé.

Le mal-entendu sur la doctrine de l'Eucharistie dura quelque tems entre l'Eglise de Zurich & Calvin, mais il cessa l'an 1549. On convint d'un traité de paix qui contenoit XXVI Articles, & qui fut nommé *Consensio mutua in Re Sacramentaria* (12). Les Luthériens rigides furent choquez de cet accord, & l'attaquérent par plusieurs Libelles: ce fut à cette occasion que Westphale publia le Livre dont on a pu voir le Titre dans la Remarque (C). Calvin se crut obligé de réprimer toutes ces criailleries, en publiant une Exposition de son Concordat. C'est ce qu'il fit l'an 1554, par un petit Livre où il frapa rudement Westphale sans le nommer. Il n'eut pas le même ménagement deux ans après, lors qu'il réfuta (13) la Réponse de cet Adversaire, ni l'an 1557, lors qu'il lui adressa un nouvel Ecrit; car il le nomma dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages. Il l'abandonna ensuite à son sens réprouvé, & il lui en fit la menace dans le Titre du dernier Ecrit (14). Voions le fondement de la plainte concernant l'ivrognerie. *Indocti & temulenti homines dum sacramentarium bellum instaurant, primis librorum paginis audacter jactant pro tota Saxonia & vicinis regionibus se pugnare.* Cette période (15) de Calvin engagea Westphale à se plaindre, qu'on lui reprochoit à lui en particulier, & aux Allemans en général, le vice d'ivrognerie. Calvin répondit qu'il n'avoit nullement parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie métaphorique dont le Prophête Esaïe a fait mention. *Quia fortè veritus est, ne si solus ipse læsus foret, paucos inveniret privati doloris socios, totam gentem suam ad commune prælium incitat, ac si Germanis omnibus vulgatum temulentiæ probrum à me objectum foret. Si ita esset, ne ipse quidem mihi vellem ignosci. Sed notanda est quam mox addit probatio. Crimine hoc, inquit, semel atque iterum me perstringit. Quasi verò si bibulus est, sine compotoribus inebriari nequeat. Quanquam ne hic de nihilo anxius sit, sciat non indictum fuisse prælium suis poculis, sciat de alia temulentia me loquutum esse, quam Propheta Isaias dicit non esse à vino* (16). Il renouvela cette Apologie à la fin de son dernier Avertissement. *Westphalum alicubi hominem temulentum vocare contigerat, non ut bibacitatem illi objicerem, sicuti interpretatus sum: sed qualiter Propheta ebrios esse dicit, & non à vino, qui stupore percussi, aut vertigine correpti, à sana mente exciderunt. Quod privatim de uno homine dictum est, ad totam Gentem trahi cæca profectò temulentia est* (17). Je croi qu'un tel Eclaircissement ne contenta point Westphale, & en effet cela laisse de grans soupçons, & l'on voit très-bien que Calvin mesure de telle sorte ses paroles, qu'il n'est pas fâché qu'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son Adversaire, quoi qu'il proteste qu'il lui faisoit la guerre d'un autre vice. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité durement, mais il soutient que son aigreur étoit légitime, & il la justifie par l'exemple de Dieu. *Sicubi vehementiùs in eum invehar, pro vestra prudentia & æquitate, quibus me stimulis adegerit expendite. . . . . Quid mihi hic residuum fuit, nisi ut malo nodo aptarem durum cuneum, ne sibi in sua vecordia nimis placeret? Equidem si homines istos mollire posse spes esset, non recusarem demissus ac supplex Ecclesiæ pacem redimere. Sed quò feratur ipsorum violentia, omnibus satis notum est. Itaque meam in ista duritie tractanda austeritatem,* (*) *Dei quoque exemplum excusat, qui se pronuntiat non modò inclementiùs acturum cum præfractis, sed contra eos præfractum fore* (18). C'est-à-dire, selon l'Edition Françoise de cet Ouvrage de Calvin: „ S'il y a quelques „ endroits où je le poursuy un peu rudement & usant de „ termes aspres, il vous plaira selon vostre prudence & „ discretion equitable considerer quels aiguillons il avoit „ poinctez contre moy pour m'y contraindre. . . . . Que „ pouvoy-je faire autre chose là dessus, sinon comme „ porte le proverbe, A rude asne rude asnier, à fin qu'il „ ne se pleust par trop en sa forcenerie? Pour vray s'il y „ avoit esperance que telles gens se peussent adoucir, je „ ne refuseroy' point de me demettre jusques à les supplier „ humblement, pour racheter paix en l'Eglise. Mais chacun void bien où tend leur impetuosité extravaguante. „ Ainsi si je suis rigoureux en maniant des gens si estran- „ ges & obstinez, j'ay encore pour mon excuse l'exemple „ de Dieu, qui prononce non seulement qu'il ira sans „ douceur contre les revesches; mais aussi qu'il leur sera „ revesche (19)".

(*F*) *Il publia que la mere de Calvin avoit été la concubine d'un Prêtre.*] Un peu après les paroles de Theodore de Beze que j'ai citées on voit celles-ci. *Quid amplius?* Ingerit, *inquis*, Calvinus voces auribus & oculis, meretricibus convenientes: quas fortasse didicit à matre sua Pontificii sacrificuli concubina. *Itane verò nugator? honestissimam matronam jam olim defunctam, & ejus viri matrem, cui quantum debeat Christiana Ecclesia tot suscepti labores testantur, & gratioribus futuris posteris (ut confido) testabuntur, tuis verè meretriciis probris afficere maluisti quam animo tuo morem non gerere? Sed continebo ipse me, & quid nos potiùs quam quid te deceat, spectabo. Calvinum & honesto loco & integerrimæ famæ parentibus natum, & in nobilissima familia à pueritia educatum si testibus probare oporteret, nos non unum aliquem testem, sed integram civitatem Noviodunensem citare possumus. Itaque de hoc refutando convitio minimè laboramus.*

(1) Addit. aux Eloges de Mr. de Thou, *I Part. p.* 454.

(2) *Il cite*, Quenst. de Patr. illustr. Viror.

(3) Moller. Isagoge ad Histor. Chersones. Cimbricæ, *Parte III, pag.* 579.

(4) Histor. Lutheran. *Libr. I, pag.* 245, *litera i.*

(5) *Ubi suprà, pag.* 579.

(6) *Idem, ibid.*

(7) *Idem, ibidem, pag* 581. *Il cite la Lettre LIV & XXVII du Recueil de* Gabbema. *J'ai verifié qu'il cite bien.*

(8) Mollerus, *ibid. p.* 580.

(*) *In Comm. historico ad an.* 1552. *p.* 604.

(†) *Lib.* 26. *Comm. de statu relig. & reip. p. m.* 780.

(‖) *In Anti-Pappo secundo pag.* 128 129. 180 *& in Anti-Pappo tertio, p.* 241. 242.

(‡) *In Narrat. historica Controv. Sacramentaria, apud Schlusselb. l.* 2 *Theol. Calv. p. m.* 192. 193.

(**) *In Hist. Sacram. pag.* 119.

(‖) *In De dic. Concordiæ discordis.*

(9) Moller. *ibid. p.* 581.

(10) *Ibid. pag* 579.

(††) *In Pracidaneis de orbe habitabili, pag.* 263.

(‡) *In Epist. ad Joh Marbachium A.* 1558 *scripta* ap. Joh. Fechtii *supplem. H. E. Sec. XVI. P.* ... n 63. *p.* 82.

(11) Beza, de Cœna Domini, contra Westphalum, *Oper. Tom. I, pag.* 257.

(12) *Voiez le Volume des* Opuscules de Calvin, *pag. m.* 752.

(13) *Cette Réfutation a pour Titre*, Secunda Defensio piæ & orthodoxæ de Sacramentis fidei, adversus Joachimi Westphali calumnias.

(14) Ultima Admonitio Joannis Calvini ad Joachimum Westphalum, cui nisi obtemperet, eo modo posthac habendus erit, quo pertinaces hæreticos haberi jubet Paulus.

(15) *Elle est à la page* 756, *du Volume de ses* Opuscules.

(16) Calvin. II Defens. de Sacramentis, *pag* 768. Tractat. Theolog.

(17) *Idem.* Admonit. ultima, *pag.* 839 *ejusd. Vol.*

(*) Psal. 18.

(18) *Idem,* II Defensione, *pag. m.* 765. *Voiez aussi le commencement de l'*ultima Admonitio, *où il dit,* Quis ... cum duro & præfracto capite negotium erat, an non liceret malum nodum duro cuneo retundere?

(19) Opuscules de Calvin, *pag.* 1727 *Edit. de Geneve* 1611.

tement cette calomnie. Il n'eſt pas vrai, comme quelques-uns le diſent, que ce Docteur Luthérien ſoit l'Inventeur de l'Ubiquité (*G*). Pour juger de ſon caractere il ſufit de ſe ſouvenir, qu'il ſe moquoit de tous les Martyrs Proteſtans qui ne croioient pas l'impanation (*H*). Les Argumens, qu'il emploia une fois contre des Miniſtres de la Confeſſion de Geneve, ſont ridicules (*I*).

Je n'ai pas dit qu'on lui reproche d'avoir loüé comme un acte très-chrétien l'intolérance que les Réformez banis d'Angleterre éprouvérent ſi durement en Allemagne (*K*).

(*G*) *Il n'eſt pas vrai qu' . . . . il ſoit l'Inventeur de l'Ubiquité.*] George Hornius aſſûre cela; mais Mr. Mollerus le réfute par le témoignage d'Hoſpinien, qui reconoît que Weſtphale & Heshuſius, bons Luthériens d'ailleurs, combatoient le nouveau dogme de l'Ubiquité que Brentius & Smidelin mettoient en avant (20). Mr. de Meaux s'eſt donc trompé, quand il a dit dans ſon Hiſtoire des Variations (21) ſous l'année 1558, que *la grande affaire du tems, parmi les Lutheriens, fut celle de l'Ubiquité que Weſtphale, Jaques André Smidelin, David Chytré, & les autres établiſſoient de toutes leurs forces.*

(*H*) *Il ſe moquoit de tous les Martyrs Proteſtans, qui ne croioient pas l'impanation.*] Beze le relance là-deſſus d'une terrible maniere. *Ut tuam pietatem orbi teſteris, in martyres jocaris qui apud Gallos & alias gentes quotidie crudeliſſimam & ignominioſiſſimam mortem perpetiuntur. Extant enim eorum aliquot confeſſiones, quæ tibi non ſatisfaciunt. Atque ut tibi non ſatisfaciant, an ideo digni erant quibus etiam mortuis inſultares? Nam certè pro Chriſti nomine ingreſſi ſunt flammas, quas haud ſatis ſcio an tu vel uno digito velles attingere. Quòd ſi negotium Cœnæ Domini nonniſi ex parte cognoverunt (demus enim id Weſphalo, ac ne nobis quidem ſingula eorum dicta ac facta ſatisfaciunt) an idcirco non fuerunt victimæ Deo gratæ, quum ad extremum uſque halitum omnes idolomanias ſint execrati, & Chriſtum ut verum Filium Dei & unicum noſtrum per fidem* σωτῆρα *ſint amplexi* (22)*?* Conférez avec ceci l'Article HUTTERUS (23).

(*I*) *Les Argumens qu'il employa . . . . . . ſont ridicules.*] Laſcus & Micronius, Paſteurs de l'Egliſe Flamande de Londres, aiant été contraints de quitter ce païs-là, tâchérent de s'établir avec leurs brebis dans les Etats de ſa Majeſté Danoiſe (24). Les Luthériens s'y opoſérent, & leur refuſérent même pendant quelque tems une Conférence amiable. Ils dirent qu'elle n'étoit point néceſſaire, puis que le Roi ni eux n'étoient nullement en doute de la vérité des dogmes établis dans le Dannemarc. Enfin ils eurent la condeſcendance de conférer, & repréſentérent que les Calviniſtes rejettoient les Textes les plus évidens de l'Ecriture; car qu'y a-t-il de plus clair que ces paroles, *ceci eſt mon corps?* Outre cela, dirent-ils, vous ne ſuivez point Luther, ni les Egliſes Saxones, & vous êtes condamnez par la Confeſſion d'Augsbourg; en un mot, vous enſeignez une doctrine qui n'eſt point conforme à l'opinion dominante dans le Dannemarc. On leur répondit que la Regle de la Foi n'étoit point, ou ce que Luther avoit enſeigné, ou ce que le Roiaume de Dannemarc avoit aprouvé, mais la Parole de Dieu. Cette Réponſe & pluſieurs autres ſemblables furent inutiles aux Réfugiez Flamans. On les contraignit de ſe retirer hors du Roiaume au milieu de l'hiver (25). Micronius conféra quelque tems après à Hambourg avec Joachim Weſtphale, qui lui allégua d'abord comme un Argument invincible le conſentement des Egliſes Saxones. Elles ont condamné le dogme de Zuingle, diſoit-il, il eſt donc faux, il le faut donc rejetter. Micronius répondit que ſi l'on devoit juger de la vérité d'un dogme par le conſentement des Egliſes, la cauſe du Pape ſeroit triomphante. Weſtphale repliqua que les Egliſes Saxones étoient l'Egliſe de Dieu; & lors qu'on lui eut repréſenté que la vraie Egliſe n'eſt point attachée à certains lieux, & qu'il n'y a point d'Egliſe qui ne puiſſe errer, comme Luther en tomboit d'accord, il ſoutint que les paroles de Luther vouloient dire, non pas que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt peut ſe tromper, mais que l'Egliſe du Pape le peut. Micronius inſiſta toûjours ſur la maxime que l'Ecriture ſainte eſt la ſeule Regle de la Foi, ce qui n'empêcha pas Weſtphale de lui répondre, il s'enſuivroit de vos raiſons que ſa Majeſté Danoiſe, & le Sénat de notre ville, qui ont décrété contre vous, auroient fait une grande faute: ſongez que vous avez été condamnez par une Diete d'Augsbourg (26). *Si dubia adhuc eſſet noſtra doctrina, graviter peccaſſet ſenatus noſter, & ſereniſſimus Daniæ Rex, qui adverſum vos decreta tulerunt. . . . . Contra veſtram doctrinam Comitiis Auguſtanis pronunciatum eſt* (27). Micronius ne manqua pas de répondre qu'avec de tels Argumens le Papiſme gagneroit par tout ſon Procès (28). Nous avons ici une preuve de l'inclination naturelle qu'ont tous les Partis à ſe ſervir de la voie courte de l'Autorité, & à convertir les erreurs de l'Adverſaire en Crime d'Etat. Oſez-vous dire que le Magiſtrat de Hambourg, & la Cour de Dannemarc, qui vous condamnent, commettent une injuſtice? Si Weſtphale ſe fût ſouvenu, avec quelque uſage de ſa raiſon, qu'il y avoit bien des Papiſtes au monde, eût-il parlé de la ſorte?

(*K*) *On lui reproche d'avoir loüé . . . . l'intolérance que les Réformez banis d'Angleterre éprouvérent ſi durement en Allemagne.*] J'ai déjà parlé (29) du traitement qu'on leur fit; mais j'ajoûte que la deſcription qu'ils en donnérent ſe peut voir, non ſeulement dans les Livres d'Utenhovius, & de Laſco, & de Micronius, mais auſſi dans les Réponſes qui furent faites à notre Weſtphale l'an 1555 & après (30). On cite auſſi (31) la prémiere Lettre de Theodore de Beze, & la page 40 *Inſtitutionis Sacramentariæ* de Lavaterus; mais voici un paſſage qui nous aprendra que rien ne fut plus deſagréable dans cette perſécution que de voir qu'elle fut loüée publiquement, & ſur cela on nous renvoie à un Livre de Weſtphale. *Non meminerunt illi fratres, quidnam ſit illud paſtorale* μετριοπαθεῖν καὶ συμπαθεῖν *de quo Apoſt. ad Hebr. cap. 5. 2. Qui in tanta cœli inclementiâ, inter tot hoſtes, noſtros palantes majores indigniſſimè ſuis finibus ejecèrunt, & ne quidem illud Jacobi c. 2. v. 16. (quod vel in ipſos reprobos cadit) illis apprecabantur* Abite cum pace, caleſcite, & ſaturamini, *vix ac nec vix quidem illis dantes* τὰ ἐπιτήδεια τοῦ σώματος *& crudeliter iis invidentes* τὰ ἐπιτήδεια τῆς ψυχῆς. *Sed hoc imprimis noſtris diſplicuit, iſtius* ἀναισθησίας *auctores & ſibi hac in re fuiſſe gratulatos & reperiſſe poſtmodum qui illud factum tanquam præclarum, Deo gratum, Regibus & Magiſtratibus dignum, publicè auſi fuerunt defendere; & impetrarunt à Rege Daniæ & aliis, ut ne noſtri, odioſè dicti* Sacramentarii, *in Dania, Hamburgi, & in aliis maritimis urbibus, vel hoſpitio exciperentur. Vide lib.* Weſtphali *de Cœnâ Domini ex Auguſtino, ad an.* 1555 (32). Celui qui parle de la ſorte étoit Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à Breda l'an 1651, lors qu'il y fit reimprimer l'Ouvrage qu'il accompagna de quelques Notes, & dont j'ai parlé ailleurs (33).

(20) Georgius Hornius (*Hiſt. Eccleſ. pag. m.* 495.) *in eum itidem debacchatus more ſuo impegit, & primum Ubiquitatis auctorem fuiſſe nugatur ipſe Hoſpiniano* (*in Dedic. Concordiæ diſcordis*) *invito, qui novum Brentii & Smidelini de Ubiquitate delirium, à Weſtphalo atque Heshuſio, inter Lutheranos ipſos, ait, eſſe impugnatum.* Mollerus, *in* Iſagog. ad Hiſt. Cherſon. Cimbr. *Parte III, pag.* 581.

(21) *Livr. VIII, num.* 37.

(22) Beza, Operum *Tom. I, pag.* 215.

(23) *Remarque* (*B*).

(24) *Vous trouverez dans* Hoſpinien, Hiſt. Sacram. *Part. II, folio* 224 *& ſeq. l'occaſion & les ſuites de ceci. Mr.* Samuel André, *Profeſſeur en Théologie à Marpourg, en parle dans ſon* Epiſtola Gratulatoria & Apologetica, *imprimée l'an* 1690 *contre la* Dania Orthodoxa fidelis, & pacifica *de Mr.* Maſius, *Profeſſeur en Théologie à Copenhagen.*

(25) *Voiez les* Actes de la Conférence de Coldingen, *publiez par* Jean Utenhovius, *Ancien de l'Egliſe Flamande fugitive.* Voſſius *en raporte tout ceci dans une Lettre à* Grotius. *C'eſt ſa* XXIII Lettre.

(26) *Tiré de la* XXIII Lettre de Voſſius, *pag.* 50.

(27) Voſſius, *ibid. col* 2.

(28) *Similibus argumentis facile omnes vicerit Papa.* Ibid.

(29) *Dans la Remarq.* (*I*) *de cet Article.*

(30) *Et earum qui doctè & acriter responderunt nimium ſuis affectibus indulgenti Joacimo Weſtphalo anno* 1555 *& deinceps.* Lud. Ger. à Reneſſe, *ubi infra.*

(31) *Idem, ibid.*

(32) Ludova Gerardus à Reneſſe, Not. in Apologet. Reformat. in Belgio Eccleſ. Epiſt. *pag.* 86.

(33) *Dans la Rem.* (*E*) *de l'Article* HEMMINGIUS.

WICELIUS (GEORGE) aſſez bon Théologien du XVI Siecle, nâquit à Fulde l'an 1501. Il entra de bonne heure dans un Couvent (*a*), mais il n'y demeura guere; & non ſeulement il renonça à la vie monaſtique, il renonça auſſi à la Catholicité, pour ſe faire Luthérien. Il n'eut pas le don de perſévérance; car il rentra dans la Communion Romaine. Il n'eut pas la force de digérer les diviſions qu'il vit naître entre les Réformateurs, & les traverſes perſonnelles qu'on lui ſuſcita. Dans quelque Parti qu'il ait été, il n'a point cru que le mariage dût être interdit aux Prêtres (*b*). On peut donc facilement s'imaginer qu'il ſe maria pendant qu'il fut Proteſtant; mais il n'eſt pas vrai qu'il ait eu ſucceſſivement pluſieurs femmes (*A*). Il s'en tint à ſes prémieres

(*a*) Cornelius Loos, *in* Catal. Illuſtr. Germaniæ Scriptor.

(*b*) *Voiez ſa* Via Regia, *apud* Wolfium, Lect. Memor. *Tom. II, pag.* 376.

(*A*) *Il n'eſt pas vrai qu'il ait eu ſucceſſivement pluſieurs femmes.*] Sa Vie, inſérée dans le II Tome du *Faſciculus Rerum expetendarum*, réfute là-deſſus Corneille Loos, qui a dit que Wicelius aiant perdu ſa prémiere femme en épouſa une autre, & puis une troiſieme, & puis encore, dit-on, d'autres. *Adoleſcens Monaſticen amplectitur, à quo vitæ inſtituto mox reſiluit, uxorem duxit, qua defuncta, alteram, & hac, tertiam, & (ut ferunt plures.* Serarius l'accuſe d'avoir quitté les Luthériens, à cauſe de leurs diviſions, & d'avoir pourtant retenu quelques-uns de leurs ſentimens, & ſur tout quant au mariage; que pour pouvoir vivre Prêtre marié il chercha à ſe faire conſacrer par un Evêque de l'Egliſe Greque; qu'aiant voulu ſervir à deux maîtres, il ne fut fidelle ni à l'un, ni à l'autre; qu'il deſobéït aux Latins, en uniſſant le mariage avec la Prêtriſe, & aux Grecs, en ſe mariant plus d'une fois. *Georgium Wicelium lego primis adoleſcentiæ annis ad monaſticum ſeſe ſtatum applicuiſſe: ſed poſtea carnis Lutherique philtris dementatum uxorem quæſiiſſe: magnoque apud Lutheranos, propter aliquam eruditionis, linguarumque peritiæ opinionem, loco fuiſſe. Ab illis tamen cum nova, neque cum eccleſiaſticæ antiquitatis norma ſatis conſentanea fingi ac refingi quotidie cerneret, variiſque illos & acerbis inter ſe opinionibus diſſidere, pedem retulit; ſed ita ut proprii neſcio quâ cerebri pertinaciâ ei quàm par eſſet diutiùs glutinatiuſque adhæſerit, in uxoria præſertim re: cui ſervire ſimulque ſacerdos eſſe cùm vellet, dicitur Græcum neſcio ubi Epiſcopum, ut ab eo conſecraretur, quæſiiſſe. Sicque cum quodam veluti probro & riſu* Græcus *audiebat* ſacerdos. *At ſellis ſedere duabus dum voluit, utraque decidit. Neque enim Latinus ſacerdos bonus fuit, qui ad nuptias tranſiit: neque ſacerdos Græcus bonus, qui ad ſecundas & tertias, imò, ut quidam ferunt, etiam ad plures: ſed prole parum felici: ut Moguntiæ eſt notum* (1).

(1) Nic. Serarius, *in* Moguntia. *Livr. I, cap.* XL, *apud* Miræum de Scriptor Sæculi XVI, *pag.* 23.

mieres noces, quoi qu'il fût persuadé que l'on ne peut ni bien vivre, ni bien mourir, dans le célibat (*c*) : & il semble que même pendant qu'il fut Luthérien, il trouvoit mauvaise la bigamie. Ce fut à l'âge de trente ou de trente & un ans qu'il embrassa la Religion Protestante (*B*). Il y devint Pasteur d'une Eglise, dont il dit qu'on l'arracha par une cruelle persécution. Justus Jonas fut un de ses plus ardens Antagonistes; mais Luther au contraire écrivit en sa faveur, & dissipa les tempêtes dont on l'avoit agité par quelques Accusations de Crime d'Etat (*d*). On prétend que son retour au giron du Catholicisme ne lui procura que fort lentement le grade qu'il méritoit. Il essuia plusieurs disgraces avant que de pouvoir être simple Curé; enfin il fut Conseiller des Empereurs Ferdinand & Maximilien. Le principal caractere de Wicelius a été de souhaiter une bonne réünion dans le Christianisme; & pour y parvenir, il eût volontiers anéanti plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique (*C*), dans le sein de laquelle néanmoins il demeura jusques à sa mort, depuis qu'il y fut rentré. Le Pacificateur Cassander avoit pris de lui l'esprit d'accommodement. Masius, le Cordelier Ferus, & l'Evêque Jules Pflug qui avoit été pour l'*Interim*, furent des amis particuliers de Wicelius. On peut juger par-là de son panchant, mais beaucoup mieux encore par ses Ecrits, par *Via Regia*, par *Methodus Concordiæ*, &c. Il écrivit un prodigieux nombre de Livres, la plupart en Allemand; on les a traduits en Latin, & imprimez plusieurs fois. Il mourut à Maience l'an 1573, & y fut enterré dans l'Eglise de saint Ignace. Il laissa un fils nommé GEORGE comme lui, qui a publié quelques Livres. Pour éviter qu'on ne les confonde, l'usage a voulu que le pere fût surnommé *major* ou *senior*. Voilà ce que j'ai cru devoir extraire de la Vie de Wicelius (*e*), qui a été insérée dans l'Appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum* (*f*). J'en ai tiré le Corps de cet Article, & les Citations, sans y rien rectifier, renvoiant cette critique aux Remarques. L'Auteur de cette Vie étoit un très-savant homme; mais on me permettra de dire qu'il pouvoit, & qu'il devoit, la faire beaucoup plus exacte.

(*c*) *Uxorem* [...] *primo statim fervore* [...] *duxi, persuasus nemo nem posse neque vivere, neque bene mori, citra uxorem.* Wicel. Cont. Respons. Jonicæ, *pag.* 63.

(*d*) *Justus Jonas excitavit Principes adversus eum, seditionario facto convictus est* [...] *longe* [...] *a laqueo* [...] *sed Lutherus pro eo scripsit.*

(*e*) Thomas James en est l'Auteur.

(*f*) Imprimé à Londres en 1690.

(*B*) *Ce fut à l'âge de trente ou de trente & un ans qu'il embrassa la Religion Protestante.*] Le Théatre de Paul Freherus contredit ici Thomas James; car on y voit que Wicelius alla étudier en Théologie à Wittemberg environ l'an 1521, qu'ensuite il devint chef des rebelles en Thuringe, qu'il fut pris & condamné à la mort, qu'on lui fit grace par l'intercession de Pontanus Chancelier de Saxe; que Luther l'établit Ministre dans un village nommé Nimec, proche de Wittemberg; qu'en 1531 on l'emprisonna par ordre de l'Electeur Jean Frideric, & par le conseil de Melanchthon, parce qu'il combatoit la Divinité de Jesus-Christ; que peu après on le banit des Etats de l'Electeur; qu'il se retira à Leipsic, où le Duc George le prit sous sa protection; que peu après il se fit Papiste (2), & qu'il écrivit en 1534 contre le Livre de Luther *de bonis operibus*; qu'après la mort de ce Duc il fut chassé de Leipsic, & passa le reste de ses jours à Maience & à Cologne, ennemi très-violent des Luthériens, & qu'il mourut en 1563. A l'égard des derniers points le Théatre de Freherus a besoin de correction; car il y a des preuves incontestables dans l'Appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum*, que Wicelius auroit sacrifié bien des choses aux Luthériens pour le bien de la paix, & qu'il vivoit encore en 1564. Bien plus, un de ses Traitez inséré dans cet Appendix à la page 750 est daté du 10 d'Août 1575 & cependant à la page 787 on accorde à Corneille Loos, que Wicelius est mort en 1573. Molanus (3), & Serarius (4) mettent sa mort à la même année 1573.

(*C*) *Plusieurs choses que l'Eglise Romaine pratique.*] Voiez-en un échantillon extrait de ses Livres, dans l'Appendix du *Fasciculus Rerum expetendarum* à la suite de sa Vie.

Voiez aussi le II Volume des *Lectiones memorabiles* de Jean Wolfius (5). Les Lettres de Wicelius imprimées à Leipsic l'an 1537 contiennent autant d'invectives contre les Canonistes, & contre les Scholastiques, que contre les Luthériens. On admire très-justement que l'Inquisition n'ait pas fulminé ces Ouvrages (6): cela confirme ce que l'on a dit que sa conduite n'est pas uniforme (7).

(2) Molanus, *ubi infra*, dit qu'il rentra dans la Communion Romaine l'an 1532.

(3) Molanus, *in Bibliotheca Sacra*, MS. *apud* Miræum de Scriptor. Sæculi XVI, *pag.* 23.

(4) Serarius, *in Moguntia*, *apud* Miræum, *ibid.*

(5) *Depuis la page* 354, *jusqu'à la* 393.

(6) *Voiez* Rivet *à la page* 976 *du III Tome de ses Oeuvres.*

(7) *Voiez les* Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Sept.* 1685, *pag.* 1053, *& alibi passim.*

WICKAM (GUILLAUME) Evêque de Winchester, nâquit au village de Wickam dans la Comté de Southampton l'an 1324. Il fit ses études de Grammaire à Winchester, & outre cela il y aprit les élémens de Géometrie, la Langue Françoise, l'Arithmétique, & la Dialectique. Après quoi on l'envoia à Oxford où il s'attacha aux Leçons de Louïs Carletan Professeur en Mathématique, & à celles de Guillaume Dorachée Professeur en Jurisprudence. Il demeura près de six années dans cette Université, & s'y fit fort estimer des plus célèbres Docteurs. Il s'y feroit arrêté beaucoup plus long-tems si son patron Nicolas Wedal (*a*), aiant été fait Gouverneur de la Province de Southampton par le Roi Edoüard III, ne l'eût fait venir auprès de soi pour le faire son Conseiller & son Sécrétaire. Il ne pouvoit pas choisir un homme plus propre à cet emploi; car personne n'écrivoit & ne parloit plus poliment en ce tems-là que notre Wickam. De là vint qu'au bout de trois ans Edinton Evêque de Winchester, grand Thrésorier du Roiaume, le choisit pour son Sécrétaire. Le Roi Edoüard, aiant vu ce personnage dans le chateau de ce Prélat, ne put s'empêcher de dire qu'il lui trouvoit une mine majestueuse, & dès qu'il eut su le bon témoignage que Wedal & Edinton lui rendoient, il le prit à son service. Wickam fit sa cour à ce grand Monarque avec beaucoup d'assiduité, & s'aquita très-habilement des commissions qui lui furent confiées. Il répondit d'ailleurs si pertinemment à plusieurs questions d'Etat que le Roi lui fit, qu'il donna de plus en plus une grande idée de son mérite (*b*). Comme il entendoit la Géométrie & l'Architecture, il fut honoré de l'Intendance des Bâtimens, & l'on joignit à cette Charge celle de grand Forêtier. Ce fut lui qui dirigea la construction du Palais de Windsor. Edoüard y étoit né, & y tint tout à la fois en prison un Roi de France & un Roi d'Ecosse. Aiant donc envie d'ériger un superbe monument de ses victoires, il choisit ce lieu plutôt qu'un autre; il en fit démolir tous les anciens édifices, & il ordonna qu'on y en bâtît de nouveaux avec la derniere magnificence. Wickam chargé de ce soin s'en aquita glorieusement, & n'y emploia que trois années. Ses envieux donnérent un tour si malin à une Inscription qu'il avoit mise sur ce Palais (*A*), qu'ils l'exposérent à l'indignation du Prince; mais il dissipa

(*a*) Il étoit Seigneur du Village de Wickam.

(*b*) *Quo ejus ingenium altius exploraret multas illi illustres quæstiones quæ statum ac summam rerum continerent, ut de bello suscipiendo vel detinendo, de conditionibus pacis ineundæ, de ærariis rationibus amplificandis, de industria proponere solebat, quibus* Wicamus *extempore ita ornate & prudenter tum verbis tum sententiis respondisse fertur, ut Rex præsenti ejus ingenio & peracutis responsis mirifice oblectaretur.* Hist. descript. Vitæ Wicami, *pag.* 22.

(*A*) *Un tour si malin à une Inscription qu'il avoit mise sur un Palais.*] Les paroles Angloises de cette Inscription, *This made Wickam*, étoient équivoques: elles signifient aussitôt *Wickam a fait ceci*, que *ceci a fait Wickam*. Ses ennemis les interprétérent de la prémiere façon, & firent entendre au Roi que l'Intendant de cet Edifice s'en attribuoit insolemment toute la gloire: *Non deerant quidam invidi & malevoli qui Regi in aures insusurrarent* Wicamum *tam magnificæ structuræ honorem sibi arroganter vendicasse, adeoque in nomen suum in interiori quodam pariete arcis* Windesoriæ *insculptum regalis ædificii titulum nominatim trajecisse* (1). Le Roi fort en colere reprocha ce crime à Wickam, mais il s'apaisa, & se mit à rire, après avoir entendu la réponse de l'accusé. On répondit d'un air riant qu'il faloit que les délateurs fussent bien malins, ou qu'ils ignorassent la Grammaire, puis que le vrai sens de l'Inscription étoit celui-ci, *Je suis la creature de ce Palais, c'est lui qui m'a procuré les bonnes graces de mon Prince, & qui d'une basse condition m'a élevé à une haute fortune.* Il est bon de mettre ici les propres termes de l'Historien: *Cum autem Rex stomacharetur & iracunde* Wicamo *crimen objiceret, quod delatum erat, ille vultu non tristi aut consternato, sed hilari ac jucundo respondit, aut stultum hominem inscitia Grammaticæ, aut calumniatorem malitiosa casuum inversione illam criminationem instituisse. Neque enim Rex serenissime* (inquit) *ego hanc Arcem, sed hæc Arx me quantus quantus sum effecit, hoc est me in laude ac gratia apud tuam majestatem posuit, atque ab humili conditione ad tantas fortunas & digni-*

(1) Historica Descriptio (voiez en tout le Titre à la marge du Corps de cet Article ci-dessous Citat. (*f*)), *pag.* 27, 28.

dissipa bientôt cette tempête, & la fit servir à l'augmentation de son crédit. S'étant consacré à l'état Ecclésiastique, il se vit pourvu coup sur coup de plusieurs bons Bénéfices par la liberalité de ce Monarque, qui non content de cela le fit son prémier Sécrétaire, & Garde du Seau privé. Pendant qu'il remplissoit admirablement les fonctions de toutes ses Charges, il fut fait Evêque de Winchester à la place d'Edinton l'an 1367. Un peu après il obtint la Charge de grand Chancelier, & puis celle de Président du Conseil privé. En un mot, sa faveur fut telle, qu'on lui apliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel (*B*). Pour remplir en même tems les devoirs que lui imposoient ses Charges Ecclésiastiques & ses Dignitez séculieres, il s'apliqua d'un côté à regler ses mœurs selon la sévérité de la Discipline, & à n'établir dans son Diocese que des Curez qui fussent capables de bien instruire leurs paroissiens, & qui vécussent exemplairement (*C*); & d'autre côté il n'oublia rien pour faire ensorte que la justice fût exactement administrée. Aiant pressenti en 1371, qu'on lui ôteroit la Charge de grand Chancelier, il prévint ce deshonneur, & la remit entre les mains de son Prince. Edoüard revenu en Angleterre, après avoir fait la guerre en France avec beaucoup de bonheur, trouva ses finances dans un grand desordre. Le Duc de Lancastre l'un de ses fils à la tête de plusieurs Seigneurs le fut trouver, pour se plaindre des Ecclésiastiques qui avoient alors la plupart des Charges du Roiaume. Il représenta que ce n'étoit point à eux à se mêler des afaires temporelles, & que des laïques s'en aquiteroient plus fidélement & avec plus de bienséance. Le Roi se persuadant que s'il négligeoit ces plaintes il mécontenteroit une puissante faction, & que s'il éloignoit des Charges les Ecclésiastiques, il tireroit de grosses sommes de ceux qu'on obligeroit à rendre compte, se résolut à ce changement. Voilà pourquoi notre Wickam rendit de bonne heure le grand Seau. Il demanda permission de retourner à son Diocese, & ne l'obtint qu'en 1374. Les laïques, qui furent promus aux Charges, les

dignitates evexit. Quod responsum tam facetum ac Wicamo *dignum (erat enim verum specimen humanitatis, venustatis, ac leporis) non solum omnem iracundiæ acerbitatem Regi absterfit, verum etiam lætitiam in ejus animo tum commotionem suavem jucunditatis in corpore excitavit* (2). Je ne voudrois pas jurer que Wickam n'eût eu dessein de tirer quelque avantage de l'équivoque de l'Inscription. Mais, afin qu'on ne prenne pas pour une foiblesse peu commune la colere où cela mit Edouard, je raporterai quelques faits qui concernent la délicatesse, ou la jalousie, que les Souverains ont témoignée en pareils cas.

(2) Historica Descriptio, *pag.* 28.

FAITS concernant les Inscriptions.

On fait la magnificence avec laquelle Pericles fit travailler dans Athenes à des Edifices publics : „ Mais comme les Orateurs qui estoyent de la ligue de Thucydides „ criassent à l'encontre de Pericles en leurs harengues ordinaires, qu'il consommoit en vain les finances de la „ chose publique, & y despendoit tout le revenu de la „ ville, Pericles un jour en pleine assemblée de ville demanda à l'assistance du peuple, s'il lui sembloit qu'il „ eust esté trop despendu: le peuple respondit, Beaucoup „ trop: Bien doncques, dit-il, ce sera si vous voulez à „ mes despens, & non pas aux vostres, pourveu qu'il „ n'y ait aussi que mon nom seul escrit en la dedication „ des ouvrages. Quand Pericles eut dit ces paroles, le „ peuple, soit ou pource qu'il eust en admiration sa magnanimité, ou qu'il ne lui voulust point ceder l'honneur „ & la louange d'avoir fait faire de si somptueux & si „ magnifiques ouvrages, lui cria tout haut qu'il ne le „ vouloit point, ains entendoit qu'il les fit parachever aux „ despens du public sans y rien espargner (3)". Lors que Pausanias Roi des Lacedemoniens consacra un trépied d'or au Temple de Delphes, il y mit une Inscription qui témoignoit que sous sa conduite l'on avoit batu les Perses à la journée de Platées. Les Lacedemoniens ne pouvant soufrir cette vanité, firent effacer cela, & mettre à la place le nom des villes qui avoient fourni les troupes victorieuses. C'est l'Historien Cornelius Nepos, qui nous l'aprend: *Qua victoriâ elatus plurima miscere cœpit, & majora concupiscere. Sed primùm in eo est reprehensus, quod ex præda tripodem aureum Delphis posuisset, epigrammate scripto, in quo erat hæc sententia: SUO DUCTU BARBAROS, APUD PLATÆEAS ESSE DELETOS, EJUSQUE VICTORIÆ ERGO APOLLINI DONUM DEDISSE. Hos versus Lacedæmonii exsculpserunt, neque aliud scripserunt, quàm nomina earum civitatum, quarum auxilio Persæ erant victi* (4). Quelque fier que fût Alexandre, quelque difficile qu'il fût sur le partage de la gloire, il ne laissa pas d'emploier une Inscription qui communiquoit aux Grecs l'honneur du triomphe (5). Ce fut après la Bataille du Granique. Il avoit encore besoin de leur assistance, il craignit de les irriter s'il ne mettoit point leur nom sur les monumens de ses victoires, & il espéra qu'en l'y mettant il se les rendroit plus affectionnez (6). Il souhaita de s'aproprier toute l'Inscription du Temple de Diane, & il voulut bien qu'il lui en coutât toute la dépense de la construction de cet Edifice ; mais les habitans d'Ephese n'y voulant pas consentir, & n'osant pas lui refuser ouvertement cet honneur, recoururent à une ruse de flaterie qui les tira d'affaire. Ils lui dirent qu'il ne convenoit pas à un Dieu d'ériger des monumens à un autre Dieu. *Scripsit Ephesiis*, se omnes sumptus qui in id ædificium facti essent, restituturum ; quique porro requirerentur, præbiturum de suo. ita tamen ut ipsius nomen instaurato operi inscriberetur. *idque deprecati sunt Ephesii. quo tempore, quia Alexandro petenti aliquid denegare arduum erat, legatus eorum ad adulationem confugit, qua maxime expugnabilem norat, dixitque* dedecere culmen ipsius, si diis aliquid consecraret, quum ipse deus esset. nam eum honorem ab hominibus haberi potiori naturæ. *Ea gloriæ contentio inter maximum regem, & unam civitatem fuit. obtinuerunt Ephesii; & maluerunt ingenti pecunia carere, quam instaurati templi titulo regi cedere* (7). Les Thebains sans doute ne sentirent point le même embarras, lors qu'à de semblables conditions une Courtisane leur offrit de rebâtir leurs murailles. Je suis assûré qu'ils rejettérent hautement la proposition ; bien entendu que ce qu'Athenée va nous dire soit véritable. Ἐπλούτει δὲ σφόδρα ἡ Φρύνη καὶ ὑπισχνεῖτο τειχιεῖν τὰς Θήβας, ἐὰν ἐπιγράψωσι Θηβαῖοι, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΜΕΝ ΚΑΤΕΣΚΑΨΕΝ, ΑΝΕΣΤΗΣΕ ΔΕ ΦΡΥΝΗ Η ΕΤΑΙΡΑ, ὡς ἱστορεῖ Καλλίστρατος ἐν τῷ περὶ ἑταιρῶν. *Phryne usque adeò dives erat, ut Thebarum mœnia extructuram se polliceretur, si adscriberetur, ALEXANDRUM DIRUISSE, PHRYNEN VERO SCORTUM REFECISSE, ut ait Callistratus libro de Scortis* (8). Ne finissons pas sans raporter une ruse qui vaut bien celle de Wickam. L'Architecte du Phare grava son nom sur une pierre, & celui du Roi sur la chaux qui couvroit la pierre. Pendant sa vie on ne conut pas cette finesse, il ne s'exposa donc point à quelque péril, personne ne le pouvoit déférer au Roi comme un voleur de la gloire qui apartenoit au Prince; mais il espéra qu'au bout de plusieurs années le nom marqué sur la chaux seroit enlevé, & qu'on ne verroit que le sien, qu'il avoit mis sur une matiere beaucoup plus durable que la chaux. Vous allez voir comment se nommoit cet Architecte. Οἰκοδομήσας γὰρ τὸ ἔργον, ἔνδοθεν μὲν κατὰ τῶν λίθων τὸ αὑτοῦ ὄνομα ἐπέγραψεν. ἐπιχρίσας δὲ τιτάνῳ, καὶ ἐπικαλύψας, ἐπέγραψε τοὔνομα τοῦ τότε βασιλεύοντος, εἰδὼς ὅπερ καὶ ἐγένετο, πάνυ ὀλίγου χρόνου συνεκπεσούμενα μὲν τῷ χρίσματι τὰ γράμματα, ἐκφανησόμενον δὲ, Σώστρατος Δεξιφάνους Κνίδιος, θεοῖς σωτῆρσιν ὑπὲρ τῶν πλωϊζομένων. *Postquam igitur hoc opus exædificasset, intus in saxis suum nomen inscripsit: quo calce illita occultato, nomen ejus qui tum regnavit, superinscripsit, ratus, id quod etiam evenit, fore ut brevi admodum, literæ illæ cum illita calce caderent: hoc verò appareret: Sostratus Cnidius, Dexiphanis filius, Diis servatoribus pro salute navigantium* (9).

(3) Plutarque, Vie de Pericles, *pag. m.* 310 *du I Tome de la Version d'*Amyot.

(4) Cornelius Nepos, *in* Pausania, *Cap. I.*

(5) Κοινούμενος δὲ τὴν νίκην τοῖς Ἕλλησιν ... κοινῇ τοῖς ἄλλοις λαφύροις ἐκέλευσεν ἐπιγράψαι φιλοτιμοτάτην ἐπιγραφὴν, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ Ο ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΚΑΙ ΟΙ ΕΛΛΗΝΕΣ, ΠΛΗΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ, ΑΠΟ ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ ΤΩΝ ΤΗΝ ΑΣΙΑΝ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΩΝ. *Participans autem Græcis victoriam ... cæteris manubiis in communi gloriosissimum titulum inscribi jussit*, ALEXANDER, PHILIPPI ET GRÆCI, PRÆTER LACEDÆMONIOS DE BARBARIS ASIATICIS Plutarchus, *in* Alexandro, *pag.* 673, *C.*

(6) *Voiez* Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *Libr. II, Cap. V.*

(7) Freinshemius, Supplem. in Q. Curtium, *Libr. II, Cap. VI, num.* 33. *Il cite Pausanias lib. 7. & Strabon l.b 14. Je n'ai rien trouvé de cela dans* Pausanias, *mais bien dans* Strabon, *Libr. XIV, pag. m.* 441.

(8) Athenæus, *Libr. XIII, pag.* 591, D.

(9) Lucianus, de conscribenda Historia, *sub fin. pag. m.* 706 *Tomi I.*

(*B*) *On lui appliqua ce que saint Jean dit du Verbe éternel.*] L'Auteur que je cite (10) raporte un passage de Froissard où l'on trouve ces paroles, *en ce temps regnoit ung prestre qui an appelloit messire* Guillaume *de* Wickam. *I celluy* Guillaume *de* Wickam *estoit si bien in la grace du Roy Anglieterre, que par lui estoit tout faict, & sans lui en lee faisoit riens.* Comparez cela avec les paroles de saint Jean (11), vous ne trouverez pas une grande diférence.

(10) *L'Auteur du* Historica Descriptio, *à la p.* 32. *Je n'ai rien changé à son ortographe quoi qu'elle me soit suspecte en quelques endroits.*

(11) *Toutes choses ont été faites par le Verbe, & sans lui rien de ce qui a eté fait n'a éte fait* Evang. de Jean, *Chap. I, Vers* 3.

(*C*) *Des Curez qui fussent capables de bien instruire . . . & qui vécussent exemplairement.*] Ce n'est pas assez qu'ils soient doctes, ou gens de bien, ils doivent unir ensemble ces deux qualitez. Mais au tems dont nous parlons il étoit beaucoup plus facile de trouver des Prêtres qui n'eussent ni l'une ni l'autre, que d'en trouver qui eussent l'une des deux; & encore que l'Ignorance fût prodigieuse dans ce siecle-là, l'on trouvoit plutôt en eux la capacité d'instruire, que la bonne vie: c'est pourquoi les soins de notre Wickam dûrent être une fatigue bien pesante, puis qu'il ordonna sur tout que les Diacres, & les Prêtres, fussent obligez à être exempts de l'ivrognerie, & de l'impudicité. *Ante omnia tam Diaconos quam qui supra eos collocati sunt presbiteros ac sacerdotes ab infami illa ebrietatis & libidinis macula omnino immunes esse voluit. Nam quum ipsi sal terræ, lux mundi, ac dispensatores mysteriorum Dei crebro in scripturis usurpentur, nimis indignum esse dicebat eos vinolentia deformari vel cubilibus & immunditie inquinari, à qua turpitudinis labe & ignominia omnes etiam ex populo (quos Laicos vocant) melioris notæ abhorrerent* (12). Ce n'est pas la moins glorieuse partie de son administration.

(12) Histor. Descriptio, *pag.* 34.

les exercérent si mal qu'on fut obligé d'y remettre les Ecclésiastiques. Le Duc de Lancastre fut éloigné du timon; mais il le reprit lors que la mort du Prince de Galles eut fait tomber le Roi Edoüard dans une langueur mortelle. Il se déclara violemment contre le Clergé, & il mit tout en usage pour perdre Wickam. Il le fit accuser du crime de faux & du crime de concussion, & le contraignit à comparoître au Banc du Roi, comme au Tribunal légitime de cette afaire. Il lui fit donner des Juges qui le condamnérent, sans lui accorder le tems qui lui étoit nécessaire pour mettre en ordre ses pieces justificatives. Non content de lui ôter tout le temporel de l'Episcopat, il conseilla à Edoüard de le banir; mais ce Prince, quoi qu'afoibli de corps & d'esprit, rejetta la proposition. Il se souvint que cet Evêque s'étoit trouvé net de toute rapine, lors que cinq ans auparavant on avoit fait rendre compte à tous les Ecclésiastiques qui avoient administré les finances. Il soupçonna donc d'injustice la Sentence qui venoit de le condamner, & il donna de fort bonnes espérances aux Députez que les Evêques lui envoiérent pour lui demander la cassation de cette Sentence; & comme en ce même tems il soupçonna le Duc de Lancastre de quelques mauvais complot (*D*), il déclara pour son successeur le Prince Richard son petit-fils (*c*), & restitua à Wickam tout ce que ce Duc lui avoit fait perdre. Il mourut bientôt après (*d*). Richard qui lui succéda n'avoit qu'onze ans: il fut donc facile au Duc de Lancastre Chef du Conseil de faire revivre les accusations contre notre Evêque de Winchester. Elles furent réduites à sept chefs, & soutenues devant le Conseil du Roi avec une extrême audace par les Délateurs; mais l'accusé les réfuta avec tant de force qu'il fut déclaré absous. Depuis ce tems-là il se remplit plus que jamais de la noble envie de faire un très-bon usage des biens que la Providence lui avoit donnez; & comme il ne trouva point de destination plus utile que de fournir à la jeunesse le moien d'aquérir les Sciences, il fonda deux beaux Colleges, l'un à Oxford, & l'autre à Winchester (*E*). Pendant qu'il travailloit à toutes les choses qui pouvoient perfectionner ces deux beaux établissemens, il fut rapellé à la Cour, & obligé presque par force à accepter la Dignité de grand Chancelier l'an 1389. Il l'exerça pendant trois ans d'une maniere qui rendit heureuse la Nation, & c'est pour cela qu'il ne put obtenir du Roi qu'avec mille peines la permission de se retirer lors qu'il prévit les grans troubles qui alloient éclore, & qui lui firent souhaiter une retraite qui le mit à couvert de cet orage. Retourné qu'il fut à son Eglise, il y fit achever la construction du College, & bâtit une Cathédrale si magnifique, qu'elle égale ou peu s'en faut celle de saint Paul de Londres. Il fit plusieurs autres dépenses très-utiles au public & aux pauvres, ce qui n'empécha pas qu'en 1397 il ne se vît exposé à un grand péril. On l'accusa lui & quelques autres de Crime d'Etat en plein Parlement (*e*); mais il en fut hautement justifié. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il se tint coi dans son Diocese, & y vaqua à tous les devoirs d'un bon Prélat. Il y fut même assez exemt des agitations qui secoüérent violemment l'Angleterre. Il mourut l'an 1404, dans sa quatre vingt & unieme année. Il a été exposé à diverses médisances; car entre autres choses on a dit qu'il révéla le secret de la Confession touchant un fils suposé (*F*), & qu'il fit des présens & des promesses à la Maitresse

(*c*) *Il étoit fils du Prince de Galles.*

(*d*) *En* 1377.

(*e*) Omnes illos simul ac conjunctim proditionis ac læsæ majestatis reos fecit, perinde ac si illi Regem regio imperio ac omnium rerum dominatu despoliare statuissent. *Historica Descript. Vitæ Wickami, pag.* 109.

(*D*) *Edoüard . . soupçonna le Duc de Lancastre de quelque mauvais complot.*] On pensa que ce Duc songeoit à usurper la Couronne (13), & l'on se fonda sur les mesures secrettes qu'il prit avec des membres du Parlement, pour faire que les Anglois à l'imitation des François établissent une Loi, qui ne permît pas aux femmes de succéder au Roiaume. Cela le rendit odieux, & donna de l'inquiétude au Roi Edoüard soupçonneux plus que de coutume (14), & le porta à declarer pour son successeur son petit-fils. Voilà le récit de mon Auteur. On demandera peut-être à quoi songeoit le Duc de Lancastre, puis que l'établissement de la Loi Salique n'eût pas empeché que la représentation n'eût lieu. Il ne pouvoit donc rien gagner par cet établissement, il lui faloit une Loi qui donnât la préférence aux oncles sur les neveux. On peut répondre que n'osant d'abord travailler à l'exclusion de Richard fils du fils aîné, il commença par le projet d'une innovation où l'on ne pût soupçonner qu'il eût en vue ses avantages; mais s'il fût venu à bout d'établir la Loi Salique, il eût trouvé la planche faite pour d'autres innovations, il eût demandé des Loix pour la préférence des droits de l'oncle. Monsr. Varillas s'imagine qu'il eut dessein de faire abroger la représentation, & qu'à cause de cela il fut fauteur de Wiclef (15). Mr. de Larroque réfute agréablement & solidement cette pensée (16).

(*E*) *Il fonda deux beaux Colleges, l'un à Oxford, & l'autre de Winchester.*] Il y avoit long tems qu'il donnoit des preuves d'une forte inclination à soulager les misérables. L'hospitalité, l'une des vertus, qui selon saint Paul (17) doivent briller dans la vie des Evêques, étoit une chose qu'il pratiquoit hautement. Il logea dans sa maison vingt quatre pauvres, & les y fit entretenir toute sa vie. Il recevoit chez lui fort humainement les étrangers; & sept ans avant la fondation des Colleges dont je parle, il commença de fournir une pension annuelle à cinquante jeunes garçons de bonne espérance, qu'il faisoit étudier à Oxford (18). Ce furent ses préludes. Ensuite aiant obtenu des patentes pour la permission de faire bâtir un College dans cette ville-là, il y mit de grand matin la prémiere pierre le 5 de Mars 1379 il destina à ce College cent personnes outre les valets. Il voulut qu'on y entretint cinquante Ecoliers pour y être instruits aux Sciences, & qu'un homme grave, & recommandable par son Savoir, & par sa Vertu fût leur Chef & leur Gardien. Il y ajouta dix Chapelains, trois Clercs, & seize Enfans de Chœur. L'édifice aiant été achevé au bout de sept ans, il y fit entrer ces cent personnes (19) à trois heures du matin le 14 d'Avril 1386. La prémiere chose qu'on fit fut d'implorer publiquement par une Priere solemnelle la bénédiction de Dieu (20). L'année suivante il fonda un autre College dans un Fauxbourg de Winchester, proche du Palais Episcopal Il y mit la prémiere pierre le 26 de Mars 1387. Il le destina à cent cinq personnes sans compter les gens de service. Ces personnes étoient le Chef ou Gardien, dix Prêtres, soixante dix Ecoliers, un Principal, un Sous-Principal, trois Chapelains, trois Clercs, & seize enfans de Chœur (21). Toutes ces personnes y entrérent à trois heures du matin le 28 de Mars 1393 (22). Au reste, les Statuts de ces deux Colleges sont si beaux, qu'ils ont servi de modele pendant deux cens ans à ceux qui ont fait de semblables fondations à Oxford & à Cambrige (23). N'oublions pas que Wickam voulut que son College de Winchester fût la pepiniere de celui qu'il avoit fondé à Oxford; car il ordonna que toutes les places, qui vaqueroient dans le College d'Oxford, fussent remplies par des personnes tirées de celui de Winchester. Cela s'observe encore aujourd'hui. L'Auteur que je cite représente en mots nerveux cette partie des Réglemens. On va le voir: *Quod Collegio suo* Oxoniensi *quasi fons & seminarium inserviret ex cujus (ut ita dicam) utero junior alia soboles quotannis nasceretur, & in alterum Collegium decrescentium loco veluti ad patres literarum ac Senatores immigraret. Est enim hoc illius Collegii* Oxoniensis *proprium & peculiare, ejusque statutis sancitum ut cum cætera Collegia* Oxoniensia *in demortuorum aut discedentium locum ex scholis quibuscunque ascititios cooptare soleant, solum hoc non nisi naturales ex seminario suo* Vintoniensi *velut ex sua & propria stirpe succrescentes eligat, & electos ad se tanquam ad novam* Coloniam *suo tempore & loco deducat* (24). Notez que son Testament & son Codicille furent une preuve très-mémorable de sa charité, & de sa libéralité (25).

(*F*) *On a dit qu'il révéla le secret de la Confession touchant un fils suposé.*] C'est la troisieme des cinq calomnies que l'Auteur dont je me sers se propose de réfuter. Les deux prémieres sont, que le Savoir de Wickam étoit moins que médiocre, & que ce Prélat a été valet. On réfute cela par plusieurs Remarques qu'il n'est pas besoin de transcrire. Ceux qui seront curieux de les voir pourront recourir à l'original (26); je les y renvoie. Mais à l'égard du troisieme chef de médisance je donnerai le précis de l'Apologie. Commençons par l'Acusation. On prétend que l'inimitié du Duc de Lancastre pour Wickam étoit fondée sur ce que Wickam divulgua que ce Duc n'étoit point fils d'Edoüard troisieme. On ajoûte que Philippe femme d'Edoüard révéla en Confession à notre Evêque de Winchester, que Jean de Gand Duc de Lancastre étoit fils d'un Allemand, & qu'elle l'avoit suposé au Roi son mari à la place d'une petite fille, qu'elle avoit eue de son époux. On ajoûte encore qu'elle suplia cet Evêque de reveler ce secret aux Grands du Roiaume, en cas que ce Duc fils putatif d'Edoüard aspirât à la Couronne, ou se préparât à succéder selon les Loix aux véritables Princes du sang. On prend occasion de là d'imputer à ce Prélat

(13) Vehementissima regni appetendi suspicione & invidia laborabat. *Hist. Descript. pag.* 53.

(14) Qui in senili ætate credulus & suspicionibus paulo indulgentior esse cœpit ... post hujusmodi scrupulum injectum paulo alienior deinceps à filio *Lancastrio* pater nonnullis videbatur. *Ibid. pag.* 54.

(15) Varillas, Histoire du Wiclésianisme, *pag.* 11. *& suiv.*

(16) Larroque, nouvelles Accusations contre Varillas, *pag.* 11 *& suiv.*

(17) Epitre à Tite, *Chap. I, Vers.* 8.

(18) *Tiré de* Historica Descriptio, *pag.* 35, 36.

(19) *Il les avoit choisis lui même.*

(20) *Tiré du même Livre,* 101, 102.

(21) *Tiré de* Historica Descriptio, *pag.* 102, 103.

(22) *Ibid. pag.* 104.

(23) *Ibid.*

(24) *Ibid. pag.* 102.

(25) *Ibid. pag.* 112, 113.

(26) *Ibid. pag.* 116, *& seq.*

Maîtreſſe d'Edoüard, pour obtenir la reſtitution de ſes droits épiſcopaux (*f*) (*G*). N'oublions pas qu'il fut emploié à faire chaſſer Wiclef (*H*).

(*f*) *Tiré d'un Livre intitulé* Hiſtorica Deſcriptio complectens Vitam ac Res geſtas beatiſſimi viri Gulielmi Wicami quondam Vintonienſis Epiſcopi *&c. imprimé à Oxford l'an* 1690 *in* 4.

Prélat un grand ſacrilege, je veux dire l'inobſervation des Loix Canoniques, qui défendent de divulguer les ſecrets de la Confeſſion. Son Apologiſte le juſtifie, 1, par la vertu éclatante de la Reine. 2. Par la concorde qu'il y eut toûjours entre elle & le Roi. 3. Par l'impunité de Wickam. 4. Par ſa reconciliation avec le Duc de Lancaſtre. 5. Par le ſilence des Hiſtoriens, & des Regîtres publics. Il n'eſt pas poſſible, dit notre Auteur, qu'une Princeſſe ſi vertueuſe ait fait mourir ſa propre fille (27) pour mieux couvrir une fraude abominable. Un Roi, qui avoit le cœur ſi haut, n'eût point laiſſé impunie une telle méchanceté de ſa femme. Il n'auroit pu l'ignorer, puis qu'on prétend qu'elle fut manifeſtée aux Grands du Roiaume. Et s'il ne l'avoit point crue, il auroit traité Wickam comme le méritent les calomniateurs les plus infames: toute la Famille Roiale, deshonorée par un raport ſi injurieux à la Reine, auroit châtié le Délateur. Le Duc de Lancaſtre deshonoré plus que tout autre l'eût mis en juſtice, & ne ſe feroit jamais reconcilié avec lui; & néanmoins il eſt ſûr que depuis que le Roi Richard les eut reconciliez ils vecurent bien enſemble juſques à la mort du Duc (28), c'eſt-à-dire pendant vingt & un an. Notez que ce conte ne ſe trouve que dans la Compilation d'un Moine: *Recte Harpisfieldus in hiſtoria illud de ſuppoſito Reginæ partu tanquam fictum & commentum rejicit, ac nullibi niſi in Monacho* Albanenſi *reperiri ſcribit* (29).

(27) *Si primo hujus calumniæ auctori credimus, ea quem non peperit, aluit, quam peperit, occidit.* Hiſtorica Deſcript. *&c. pag.* 323.

(28) *Ibid. pag.* 121.

(29) *Ibid. pag.* 124.

(*G*) . . . . *& qu'il fit des préſens & des promeſſes à la Maîtreſſe d'Edoüard, pour obtenir la reſtitution de ſes droits épiſcopaux.*] Voici la quatrieme médiſance: notre Auteur la réfute, mais par des Argumens bien plus foibles que ceux qu'il allegue contre la troiſieme. Raportons les termes de l'acuſation. *Regi jam ægroto, ipſaque ſenectute confecto ſemper aderat atque miniſtrabat quædam fœmina* Alicia Peers, *quæ Regi languido & infirmo obſecuta majorem quam ipſe dux* (30) *cum Rege iniit gratiam; hanc præſenti mercede & uberiori promiſſa ſpe* Wicamus *adduxit ut à Rege reſtitui ſibi ablata Epiſcopatus jura tam quæ ante percepta & in fiſco reſervata eſſent, quam omnia prædia procuraret, quod illa invito duce, continuo impetravit* (31). On réfute cela, 1, par la haine de cette femme impudique pour les Evêques. 2. Par le peu de confiance qu'on pouvoit avoir en elle, vû la corruption de ſes mœurs. 3. Par ſes liaiſons étroites avec les ennemis de Wickam. 4. Par les termes des Lettres patentes qui furent expédiées à ce Prélat pour ſon rétabliſſement. Elles en contiennent les raiſons: & déclarent que le conſentement du Duc de Lancaſtre, celui de tous les Grands, & celui de tous les Conſeillers de ſa Majeſté, y intervinrent. On y voit à la fin cette Souſcription, *per ipſum regem & conſilium, par le Roi & par ſon conſeil.* L'exclamation de l'Apologiſte ne doit pas être oubliée. *O inſignes calumniatores, & chartarum publicarum malicioſos interpretes, qui quod inſtrumenta Regalia per ſanctum Senatum fieri aſſerunt, id per impurum ſcortum factitatum prædicant. Num ſcortum & conſilium iſtis idem ſonant* (32)? Il trouve fort étrange que malgré cette déclaration d'Edoüard, *ſe liberalitate Epiſcopi ex promiſſione in difficultatibus ſuis atque Regni adductum fuiſſe ut ea bona reſtitueret*, on oſe donner pour cauſe de cette reſtitution les bons offices d'une Courtiſane achetez à prix d'argent. 5. Enfin il dit que le Roi Richard de l'avis de ſon Conſeil, où ſe trouvérent le Duc de Lancaſtre, les Prélats, les Comtes, les Barons, confirma la reſtitution lors qu'Alize Peers avoit déjà pris la fuite (33). Je veux croire que la médiſance dont on vient de voir la refutation eſt calomnieuſe; mais je ne vois pas qu'on la combate par de fort bonnes raiſons. Mille & mille exemples prouvent ces deux choſes, l'une que ceux, qui ſoufrent perſécution de la part d'une Favorite, recourent à elle pour ſe rétablir, & tâchent de la gagner à force d'argent, & de promeſſes, ſans entrer en defiance ſous pretexte qu'une impudique de profeſſion doit être capable de toutes ſortes de perfidie; l'autre que les Arrêts de reintegrande obtenus par le crédit d'une Maîtreſſe ſont du même ſtyle, que ceux qu'on obtient par la voie du bon droit. Un Roi qui accorde quelque choſe par les ſollicitations de ſa Maîtreſſe ſait bien la faire goûter à ſon Conſeil: & s'il ne le faiſoit pas, ſa Maîtreſſe ſauroit bien gagner les principaux Conſeillers, & ainſi les clauſes les plus favorables, & les plus glorieuſes, ſont inſérées dans les patentes, on n'y oublie rien du formulaire de la Chancellerie. Joignez à ceci qu'il y a des gens injuſtement oprimez, qui ne ſe relevent qu'en achetant les bons offices d'une Favorite. Il ne faut pas s'étonner qu'après la chute de cette femme ils obtiennent la confirmation d'un Arrêt: cela n'eſt pas extraordinaire. Je ne vois donc pas que les Argumens de notre Auteur aient de la force. Mais il ſufiroit de dire que c'eſt aux Auteurs de la médiſance à la prouver. Ce qu'il y a de bien ſûr, eſt que la Maîtreſſe d'Edoüard pouvoit tout ſur lui en ce tems-là, & que ſon pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce grand Prince. *Ce Roi fut ſurpris, & n'eut de tems que pour témoigner du geſte & des yeux, ayant tout d'un coup perdu la parole, quelques ſentimens de pieté à un Preſtre qui l'exhortoit. Ce n'eſt pas qu'il n'y euſt aſſez long-temps qu'il fuſt malade, & meſme en danger: mais la fameuſe Alix Perez trop veritablement ſa maiſtreſſe l'avoit tellement obſedé, que perſonne ne luy pût parler que quand il eut luy-meſme perdu la parole. Alors cette impudique harpie, luy ayant arraché à la haſte des diamans qu'il portoit au doigt, ſe retira, & le laiſſa entre les mains d'un Chapelain, qui n'en pût tirer autre choſe que quelques ſignes de penitence, bons quoy que tardifs, quand ils ſont ſinceres; mais rarement ſinceres quand ils ſont ſi tardifs* (34);

(30) *C'eſt-à-dire le Duc de Lancaſtre.*

(31) *Ibid. pag.* 125, *ex Acwortho in Vita Badburei.*

(32) *Ibid.* 126.

(33) Quum jam *Alicia Peers* ſe in fugam cum ſua peſte ac pernicie convertiſſet. *Ibid.*

(34) *Le Pere* D'Orleans, Hiſtoire de Révolutions d'Angleterre, *Livr. V, pag.* 68, 69, *du II Tome.*

Diſons en paſſant que la cinquieme calomnie réfutée dans l'Ouvrage que je cite (35) eſt que Wickam fut bani, & que ſon exil dura trois ans ſelon quelques-uns, & ſept ans entiers ſelon quelques autres. Cela eſt abſolument faux; il n'y eut jamais contre lui Sentence d'exil. J'ajoûte qu'il ne fut jamais privé de l'Epiſcopat, & ainſi l'Evêché de Wincheſter ne fut jamais vacant depuis l'an 1367 juſques à 1404. Il faudroit donc qu'on l'eût refuſé à Wiclef en 1367, s'il étoit vrai comme le prétend Mr. Varillas (36), que le dépit de n'avoir pu obtenir cette Prélature lui eût l'inſpiré le deſſein de s'ériger en Héréſiarque; mais s'il ne l'eût pu obtenir cette année-là, l'une des raiſons par leſquelles Mr. de Larroque (37) a réfuté Mr. Varillas, ſur les ſuites de ce prétendu refus, deviendroit encore plus ſpécieuſe.

(*H*) *Il fut emploié à faire chaſſer Wiclef.*] Mon Auteur ne touche cela qu'incidemment: c'eſt lors qu'il prouve que notre Evêque de Wincheſter étoit plus docte que les médiſans ne s'imaginent, *Quid animi fuiſſe putas* Richardo *Regi quum* Wicamum *anno Regni ſui ſeptimo una cum* Courtneo Cantuarienſi *Archiepiſcopo* Oxonium *contra virum acerrimum* Johannem Wicklefum *mitteret? An mediocris eruditionis & ingenii eſſe oportebat, qui (quod ille ibi præſtitit) diſſentientes in religione opiniones conciliaret, & tam celebrem & acutum virum ſuſpectæ fidei redargueret & ex Academiæ finibus exterminaret* (38)? Voici un fait aſſez notable dont le Jéſuite Maimbourg (39), Mr. Varillas, ni même Mr. de Larroque & pluſieurs autres ne parlent point: c'eſt que l'Archevêque de Cantorberi fut en perſonne à Oxford avec l'Evêque de Wincheſter l'an 1383 ou l'an 1384 (40) pour faire chaſſer Wiclef de cette Univerſité.

(35) Hiſtor. Deſcript. pag. 127, 128.

(36) Varillas, Hiſt. du Wicleſianiſme, *pag.* 2.

(37) Larroque, nouvelles Accuſations contre Varillas, *pag.* 13 *& ſuiv.*

(38) Hiſtorica Deſcriptio, *pag.* 117. *on cite les Regiſtres de Lambeth.*

(39) Maimbourg, Hiſtoire du grand Schiſme d'Occident, *Tom. I, pag.* 177 *& ſuiv Edit. de Hollande.*

(40) *L'an 7 de Richard eſt en partie dans* 1383, *& en partie dans* 1384.

WIDA (*a*) (HERMAN DE) fils de Guillaume de Wida Comte de l'Empire, fut fait Archevêque de Cologne l'an 1515 (*b*). Long tems après il fut élu Evêque de Paderborn, & perſécuta les Proteſtans de ce lieu-là (*A*). Il célébra en 1536 un Concile dont les Réglémens furent fort loüez (*B*); car comme c'étoit un très-honnête homme, & qui menoit une bonne vie, il

(*a*) *Cette orthographe eſt plus uſitée en Allemagne que celle de* Weda, *ou* Weida. *Voiez* Seckendorf, Hiſt. Luther. *Libr. III, pag.* 435.
(*b*) Seckendorf, *ibid.* Theod. de Beze, *in* Iconibus, *dit que ce fut l'an* 1510.

(*A*) *Il perſécuta les Proteſtans de* Paderborn.] Commentons cela par les paroles du Pere Maimbourg. Après „ (*) la mort d'Eric de Brunſwic Eveſque de Paderborne, ayant eſté éleu par les Chanoines de cette Egliſe „ pour luy ſucceder, afin qu'il s'oppoſaſt aux Lutheriens „ qui commençoient à s'y établir, il fit ſi bien, qu'à l'aide de ſes amis qui l'accompagnérent avec de bonnes „ troupes, il ſe rendit maiſtre de la Ville, en chaſſa tous „ les Prédicans qu'il y trouva, y abolit entierement le „ Lutheraniſme, & défendit ſur peine de la vie que perſonne n'en fiſt plus profeſſion (1)". Mr. de Seckendorf obſerve que notre Herman fut pouſſé à cette rigueur par les Chanoines, & par la colere qu'il conçut contre l'inſolence de la populace (2). & que néanmoins il donna des preuves de modération. Il n'inquiéta point deux Miniſtres qui s'étoient ſauvez de la priſon, & il fit grace à ſeize bourgeois condamnez au dernier ſuplice. Les prieres de leurs parens, & le refus que fit le bourreau de les décoler, contribuérent beaucoup à cette clémence. *Civibus Paderbornenſibus XVI ad mortem condemnatis gratiam fecit, precibus ſupplicum & adſtantium, immo & carnificis facto ſingulari, motus: Hic gladium, quo productos in forum decollare juſſus erat, judicibus publice tradidit, negans, ſe innocentium cruore manus polluturum eſſe* (3).

(*) *Chytræ. ad ann.* 1532.

(1) Maimbourg, Hiſt. du Luthéraniſ. *Livr. III, pag.* 264 *Edit. de Holl.*

(2) *Irritatus plebis Paderbornenſis petulantia & à Canonicis ſtimulatus.* Seckendorf. Hiſt. Luther. *Libr. III, pag.* 435.

(3) Seckendorf, Hiſt. Lutheran. *Libr. III, pag.* 435. *Il nous renvoie à Cytræus*, lib. 9 fol. 278. & lib. 13. fol 322. & ſeqq.

(*B*) *Il célébra . . . . . un Concile dont les Réglémens furent fort loüez.*] Citons encore le Pere Maimbourg. „ Dans l'apprehenſion qu'il eût que les Lutheriens, qui „ s'eſtoient déjà répandus dans (*) le voiſinage, ne fiſſent „ inſenſiblement gliſſer le venin de leur héreſie dans ſon „ Electorat, il tint avec ſes Suffragans un Concile à Cologne, où il fit les plus beaux Decrets qu'on puiſſe ſouhaiter pour maintenir la Religion dans ſa pureté, pour „ rétablir la diſcipline Eccléſiaſtique dans ſa vigueur, & „ pour regler les mœurs & les devoirs d'un vray Chreſtien

(*) *Concil. Colon.* 1. *t.* 14. *Concil. edit. Pariſ.*

„ en

il souhaitoit passionnément que son Diocese fût dans l'ordre. Il ne se contenta pas de travailler à y faire rétablir une bonne Discipline, il voulut y réformer aussi la Doctrine, & aiant consulté Melanchthon, & eu quelques Conférences secretes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci à Bonn, & fit venir l'autre quelque tems après (*C*). La plupart des Chanoines de Cologne s'oposérent à cette entreprise, & ne pouvant rien gagner par les Ecrits qu'ils publiérent, ils recoururent au Pape & à l'Empereur. Le Pape excommunia & déposa cet Archevêque; & fut ensuite si bien sécondé par Charles-Quint, que ce Prélat fut contraint de renoncer à sa Dignité l'an 1547 (*D*). Il

„ en toutes sortes de conditions (4) ". Le Cardinal Sadolet loüa beaucoup ce Concile de Cologne; mais il trouva un peu étrange que l'on n'y eût point parlé du Purgatoire. Voiez la Lettre qu'il écrivit à Herman (5). Au reste, cet Archevêque ne craignoit guere que les Luthériens ne fissent glisser dans le païs de Cologne le venin de leur Hérésie; ses véritables pensées n'étoient pas conues au Pere Maimbourg; lisez Mr. de Seckendorf, vous y trouverez que ce Prélat étoit déjà plus que demi Luthérien. Hermannum *jam tum meliora intendisse, ex epistola MS.* Joh. Lumpii, *Doct, Colon. quæ inter* Heckelianas, *extat, & d. 6. Oct. hoc anno data est, apparet. Scribit enim:* Archiepiscopus nondum audet, quæ sentit, prodere, ob Monachorum & Theologorum superstitiosa supercilia, quibus adhuc insipidum est, quod ex eorum non prodit culina, speratur tamen finis. *Addit*: Minoritanum, qui Præsuli a confessione & sacra concione est, cucullum ferre adhuc, sed aliud sentire: in templo majori concionari aliquem puram Evangelii doctrinam, advolantibus ex vicinis oppidulis, etiam ex Hassiaca ditione procul dissita, tot millibus, ut eos vix capiat templum (6).

(C) *Aiant consulté Melanchthon, & eu quelques Conférences secretes avec Bucer, il fit prêcher celui-ci, ... & fit venir l'autre quelque tems après.*] Il députa Pierre Medman à Melanchthon l'an 1539, & il auroit bien voulu que Melanchthon le vint trouver incessamment; mais ce voiage fut diferé jusques à l'année 1543. Bucer mandé par cet Archevêque se rendit auprès de lui vers la fin de 1541, & aprés plusieurs Conférences qui furent goûtées il s'en retourna à Strasbourg, d'où il revint auprès d'Herman l'année suivante, & prêcha publiquement à Bonn. Il avertit l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, que ce Prélat avoit de très-bons desseins, mais qu'il faloit l'encourager parce que son âge le faisoit agir timidement & lentement. Ces Princes ne manquérent pas de lui écrire pour le fortifier dans ses Chrétiennes intentions. Il les en remercia, & leur fit savoir qu'il n'avoit en vue que la gloire du bon Dieu, & le salut du prochain. Il avoit déjà prié l'Electeur de Saxe de lui envoier Melanchthon. Celui-ci partit environ la fin d'Avril 1543, & dressa avec Bucer un Projet de Réformation que l'Archevêque se fit lire, & qu'il discuta attentivement (7). On lui passa certaines choses qui ne sentoient pas le Protestant, & qui obligérent Luther à se plaindre de la connivence de Melanchthon, & de celle de Bucer. L'Electeur de Saxe ne fut pas non plus content de cette conduite, quoi que le Landgrave l'eût averti qu'il ne faloit pas se promettre que dès le commencement on perfectionât l'Ouvrage (8). Il faut savoir que l'Archevêque souhaitoit que l'on retint toutes les Cérémonies qui ne seroient pas impies, & que chaque ordre conservât ses privileges: il ne prétendoit pas abolir l'Episcopat. *Propositum scilicet erat* Hermanno *ut ex* Melanchthonis *literis colligi potest*, Chytræus *etiam* Lib. XVI fol. 460. *apertius tradit, ceremonias veteres omnes, quotquot sine impietate servari possent, una cum collegiorum dignitate, libertate, prærogativis & juribus omnibus, retinere, ut moderatæ & piæ ordinationis Ecclesiæ Cathedralis exemplum esse posset: sed eventus ostendit, in rebus tantopere corruptis modum difficillime inveniri; quapropter omnis ista cautio inutilis fuit, &, retenta illa pompa, doctrinæ puritati incrementa omnia subtracta fuerunt* (9). Dans le Projet de Réforme qu'il publia il ne fit aucune mention ni de Luther, ni du Pape (10); & il ménagea de telle sorte ses expressions sur l'Article de la Cêne, que les Zuingliens s'en pouvoient accommoder (11). Luther trouva bon qu'on ne l'y eût pas nommé (12); car il savoit bien que son nom eût pu rebuter le monde; mais il condamna les autres ménagemens, & se mit dans une furieuse colere contre Melanchthon, & peut-être ne se seroit-il jamais apaisé si Melanchthon n'avoit mis la faute sur Martin Bucer, & si l'Electeur de Saxe n'eût travaillé à prévenir la rupture ouverte entre ces deux personnages. *Non latuit* Melanchthonem *indignatio Lutheri, immo tantopere eum afflixit, ut de deserenda Wittenberga cogitaret, si Luthero invisus esset, aut quod futurum esse dicebatur, publice ab illo refutaretur. Sed pia Electoris Saxoniæ providentia & industria* Pontani *placatus est Lutherus, & Melanchthonis excusationem accepit, dicentis, se neque caput illud reformationis Coloniensis de sacra Cœna composuisse, neque* Bucerum *celasse, quæ in eo desideraret, hunc tamen admonitionis suæ nullam habuisse rationem. Sic ira Lutheri vehementius in* Bucerum *versa est* (13).

Ce Projet de Réformation fut imprimé à Busshoven, si l'on s'en raporte à la Préface. On n'en sait pas davantage; le tems de l'impression ne fut point marqué. Il en parut une seconde Edition faite à Bonn l'an 1543 chez Laurent Mylius, ou *von der Muhlen*. Il en parut une autre l'année suivance. Ces trois Editions sont en Allemand. L'Edition Latine faite à Bonn l'an 1545 chez le même Mylius a pour Titre: *Nostra Hermanni, ex gratia Dei Archiepiscopi Coloniensis & Principis Electoris, simplex ac pia Deliberatio, qua ratione christiana, & in verbo Dei fundata, Reformatio doctrinæ, administrationis divinorum Sacramentorum, ceremoniarum, totiusque curæ animarum, & aliorum ministeriorum Ecclesiasticorum, apud eos, qui nostræ pastorali curæ commendati sunt, tantisper instituenda sit, donec Dominus dederit constitui meliorem, vel per liberam & christianam Synodum, sive generalem sive nationalem, vel per Ordines Imperii Nationis Germanicæ in Spiritu sancto congregatos.* Les Exemplaires de la prémiere Edition furént gardez quelque tems comme sous la clef (14), & peut-être que l'on eût diféré davantage à les publier, si tout le monde avoit eu autant de flegme qu'Herman. Le Chapitre de Cologne n'eût pas plutôt su qu'on les répandoit de côté & d'autre, qu'il fit publier un Livre en Allemand & en Latin intitulé, *Antididagma, seu Christianæ & Catholicæ Religionis per Rever. & Illust. Dominos Canonicos Metropolitanæ Ecclesiæ Coloniensis Propugnatio, adversus Librum quendam universis Ordinibus seu statibus Diœcesis ejusdem nuper Bonnæ titulo Reformationis exhibitum, ac postea mutatis quibusdam, Consultoriæ Deliberationis nomine impressum* (15). On trouve à la fin de l'*Antididagma* un Ecrit grave & modéré, qui ne contient qu'une douzaine de pages, & qui a pour Titre, *Sententia delectorum per venerabile capitulum Ecclesiæ Coloniensis de vocatione Martini Buceri.* Ce ne furent pas les seuls Ecrits que l'on publia de part & d'autre: Mr. de Seckendorf nous aprend (16) qu'il parut un Livre intitulé, *Judicium deputatorum Universitatis & secundarii Cleri Coloniensis de doctrina & vocatione Martini Buceri*, qu'on attribuoit au Carme Everard Billicus. Il étoit parsemé de tant de bouffonneries, que les Chanoines de Cologne ne voulurent pas l'autoriser, c'est pourquoi l'on ôta le prémier Titre, *Judicium Cleri & Academiæ*, & l'on se servit de l'autre. C'est ce que l'on trouve dans une Lettre de Melanchthon. *Coloniæ liber editus est, non tam contra Bucerum, quam contra universam doctrinam Ecclesiarum nostrarum, & contra nostros Principes. Poeta operis est Carmelita ille bene saginatus, & Bacchi ac Veneris sacerdos. Titulum operi fecerant;* Judicium Cleri & Academiæ. *Cum autem saniores in Collegio quidam Comites vidissent, scriptum dignius esse scurris, quam Clero, jusserunt mutari titulum, ac testati sunt, id opus non probari suo collegio. Addita est ergo tituli correctio, pro* Clero *jubent legi* Clerum secundarium, *nothos videlicet Cleros intelligunt. Petulantissime convitiatur doctrinæ & Luthero, & in loco de conjugio spurcitie & obscœnitate verborum utitur, quam vix in lenone ferrent aures mediocrium hominum. Convitia ex Plauti fabulis lecta sunt, quibus fortasse Carmelita ille magis delectatur, quam Psalmis* (17). Caspar Gennep fit une Version Allemande de cet Ouvrage (18). Melanchthon en publia la Réfutation. L'apel interjetté au Pape par le Chapitre de Cologne peut passer pour un Ouvrage de Controverse (19): l'Archevêque le fit réfuter. Le même Chapitre fit publier un Programme en Allemand le 18 de Novembre 1544. L'Archevêque y oposa sa Réponse le 13 de Décembre de la même année (20). La prodigieuse superstition de la ville de Cologne fut aparemment l'un des obstacles qui firent évanouïr le dessein d'Herman. Cette ville est la Rome Teutonique, tant elle abonde en Cloîtres, en Reliques, & en Simulacres. *Mansit aut restituta est, de qua* Melanchthon *questus fuit, populi superstitio,* Coloniæ *potissimum* Agrippinæ, *Clero, templis, sacellis, statuis, reliquiis, plus, quam ulla in Germania civitas, repleta, ita ut* Romam Teutonicam *esse dicant* (21).

(D) *Il fut obligé de renoncer à sa Dignité l'an* 1547.] On lui promettoit du secours, & d'oposer la force à la force, mais il aima mieux céder afin d'épargner à ses fideles sujets les desordres de la guerre. Lisez ce qui suit, vous y verrez le caractere d'une bonne ame: *Constantiam profitebantur Ordines, & res ad vim spectabat: sed bonus senex Comitibus* Manderscheidio *&* Nuenario, *nobilitatis in Archiepiscopatu facile primis, ita suadentibus obtemperans, tum misericordia populi sui motus, & ne bello vastaretur provincia, ultro cessit, fidemque & jusjurandum omnibus remisit. Obiit post annos sex Idibus Augusti anno* 1552. *in patria sua, &, ut* Sleidanus *loquitur, qualem expetivit, finem habuit. Nam, aut Evangelii propagare doctrinam, & recte constituere suæ ditionis Ecclesias, aut privato sibi vivere licere, non semel optaverat: Et ab amicis aliquando monitus,* quantum invidiæ sibi conflaret ex ista religionis mutatione; *respondere solebat:* nihil esse, quod inopinanti posset accidere, seque jam pridem in omnem casum obfirmasse mentem (22). Erasme auroit admiré cette conduite, lui qui étoit si charmé d'une parole d'Othon qu'il la trouvoit digne d'obtenir pour récompense l'Empire Romain. Othon, voiant qu'il ne pouvoit point disputer l'Empire sans faire durer la guerre, aima mieux mourir que de la faire durer. *Cum inter ethnicos etiam hoc animo repertus sit Otho, ut potius duxerit spontanea morte vitam abrumpere, quam imperium tot hominum vita mercari, vir vel ob hoc ipsum dignus imperio,*

(4) Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *Livr. III, pag.* 264.

(5) *Elle est au XIV Livre des* Lettres de Sadolet, *pag.* 559 *Edit. Lugd.* 1554 in 8.

(6) Seckendorf, Hist. Lutheranismi, *Libr. III, pag.* 238, 139.

(7) *Tiré de* Seckendorf *ubi suprà, pag.* 436.

(8) Non satis placebat illa dissimulatio Electori monito licet à Landgravio quod non omnia sub initium exacte constitui possent. *Idem, ibid. pag.* 437 *num.* 8.

(9) *Idem, ibid.*

(10) Hermanno ea placuit lenitas qua etiam cavit ne in toto scripto aliquid contra Pontificem nominatim spargeretur. *Idem, ibid. pag.* 448, *d.*

(11) *Idem, ibid.*

(12) *Idem, ibid.*

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Tiré de* Seckendorf. *Libr. III, pag.* 443.

(15) *L'Edition Latine dont je me sers est de Louvain chez Servatius Zassenus* 1544 in 8.

(16) Seckend. *Libr. III, pag.* 418.

(17) Melanchthon, Epist ad Crucigerum. *C'est la LXXV du III Livre: elle fut écrite de Bonn en* 1543.

(18) Seckend Hist. Lutheranismi, *Libr. III, pag.* 438.

(19) *Voiez* Seckend. *ibid. pag.* 442.

(20) *Idem, ibid.*

(21) *Idem, ibid. pag.* 448.

(22) *Idem, ibid. Voiez aussi* Beze *in* Iconibus. Non modo, *dit-il*, conscientiam tuam liberasti, sed teipsum quoque memorabili seculis omnibus exemplo superasti, quum ultro vi majori cedens, paternis bonis contentus, placide Christianéque vivere, quàm licet immerito ereptam dignitatem tuorum subditorum sanguine tutari maluisti,

Il ſe retira ſur les terres de ſa Famille (*c*), & y mourut le 13 d'Août 1552 à l'âge de quatre vingts ans (*d*). Son plan de Réformation reſſembloit mieux à celui de l'Angleterre qu'à celui de l'Allemagne (*e*). Quoi qu'on ne puiſſe nier que cet Archevêque ne fût plus homme de bien que docte, on peut dire qu'il ne manquoit pas de conoiſſances (*E*). L'erreur du Suplément de Moreri eſt des plus énormes qui ſe puiſſe voir (*F*). On a donné dans le Moreri de Paris en 1699 (*f*) l'Article de notre Herman ſelon les paroles de Maimbourg.

J'ajouterai quelque choſe à la Remarque (*g*) touchant l'erreur prodigieuſe du Suplément de Moreri (*G*).

(*c*) *Voiez la Rem.* (*D*).

(*d*) Chytr. *in* Saxoniâ, *ad ann.* 1552 *in fine.*

(*e*) *Voiez la Rem.* (*C*).

(*f*) *Sous le mot* Weiden.

(*g*) *C'eſt la Rem.* (*F*).

imperio, ſi fortuna virtuti faveret (23). Ce ſentiment à quelque choſe de ſi héroïque, que c'eſt dommage qu'un homme auſſi efféminé qu'Othon ait fait paroître tant de générofité. Mais comme on l'a vu ailleurs (24), ſon ame & ſon corps n'étoient pas de la même trempe (25); le corps étoit abîmé dans la molleſſe, l'ame retenoit beaucoup de force, je parle de cette force qui ſe regle ſur les idées de l'équité. Il avoit eu toûjours en horreur les guerres civiles; & il n'auroit pas entrepris de s'élever contre Galba, s'il n'avoit cru que cette afaire ſe termineroit ſans nulle effuſion de ſang. *Othonem etiam privatum usque adeo deteſtatum civilia arma, ut memorante quodam inter epulas de Caſſii Brutique exitu cohorruerit: nec concurſurum cum Galba fuiſſe, niſi confideret ſine bello rem tranſigi poſſe* (26). Quand il prit la réſolution de renoncer à la vie, il lui reſtoit aſſez de forces pour continuer la guerre avec de juſtes eſpérances de réüſſir; mais comme il en eût couté la vie à beaucoup de gens, il jugea qu'il acheteroit trop cher la conſervation d'une Couronne. Voilà ce qu'Eraſme trouvoit ſi beau: il l'avoit lu dans Tacite & dans Suetone. *Hunc, inquit* (Otho) *animum, hanc virtutem veſtram ultra periculis objicere, nimis grande vitæ meæ pretium puto. . . . . Civile bellum à Vitellio cœpit; & ut de principatu certaremus armis, initium illic fuit: ne plusquam ſemel certemus, penes me exemplum erit, hinc Othonem poſteritas æſtimet. . . . . . An ego tantum Romanæ pubis, tot egregios exercitus, ſterni rurſus, & Reip. eripi patiar* (27)? Eraſme n'eût pas manqué d'aprouver la modeſtie pacifique de notre Herman, s'il avoit vêcu jusqu'à ce tems-là; mais je ne penſe pas qu'il eût dit qu'elle étoit moins ſurprenante dans un Evêque, que dans un Paien.

(*E*) *Quoi qu'il fût plus homme de bien que docte . . . . . il ne manquoit pas de conoiſſances.*] Voici encore un paſſage du Pere Maimbourg: „ Il eſtoit (†) fort ignorant, ne „ ſçachant rien du tout de ce qu'un Prelat doit ſçavoir, jusques-là meſme qu'il ne ſçavoit pas autant de Latin qu'il „ en falloit pour dire ſa Meſſe & ſon Breviaire. En effet, „ comme le Lantgrave de Heſſe, qui (‡) l'avoit pris en ſa „ protection aprés qu'il ſe fut perverti, eût dit un jour à „ l'Empereur que tout le crime de cet Archeveſque eſtoit „ d'avoir entrepris la réformation de ſon Egliſe: *Helas*, luy „ répondit ce Prince, *que peut-il reformer le bon homme qui „ n'entend qu'à grand' peine un peu de Latin? Il n'a jamais „ pû dire en ſa vie que trois Meſſes, dont j'en ay oüi deux, „ & je ſuis temoin qu'il ne pouvoit pas meſme lire l'Introït.* „ Auſſi tous ces beaux Decrets de ſon Concile, qui ſont ſi „ bien faits, ce n'eſtoit nullement luy, qui n'y entendoit „ rien du tout, mais le célebre Docteur Gropperus Archidiacre de l'Egliſe de Cologne, qui les avoit dreſſez, & „ mis en l'eſtat où nous les voyons (28) ". Il eſt certain que Sleidan (29) raporte ce diſcours de l'Empereur & du Landgrave; mais il ajoûte que le Landgrave repliqua que cet Archevêque avoit lu avec un grand ſoin les Ouvrages Allemans, & qu'il entendoit la Religion. *Sed diligenter evolvit libros Germanicos, ait ille, & quod certo novi religionem intelligit.* Melanchthon va nous aprendre que ce Prélat fit paroître des lumieres pendant qu'on examinoit en ſa préſence le modele de la Réformation: *Legi ſibi totum librum juſſit, attentiſſime audivit, multa de pleriſque locis graviter diſſeruit, quædam ſuo judicio recte mutavit, interdum noſtras ſententias, re diſputatâ, ſuæ opinioni prætulit. Huic labori dies ſex tribuit, ac quotidie matutinas horas quatuor continuas. Miratus ſum ſenis aſſiduitatem & diligentiam, ac animadverti, ſerio hanc rem tantam ab eo agi; quòd, quantum referat, intelligis. Et has controverſias, pene ut artifex, dijudicat* (30).

(*F*) *L'Erreur du Suplément de Moreri eſt des plus énormes qui ſe puiſſe voir.*] „ Ce fut par le commandement d'Her„ man, que le Cardinal Jean Gropper fut étranglé avec le „ cordon de ſon chapeau, pour avoir voulu s'oppoſer à „ cette nouvelle religion ". Voilà les paroles de ce Suplément (31). On auroit de la peine à imaginer des conjectures vraiſemblables ſur cet horrible menſonge, ſi l'Auteur n'avoit cité Beze; mais quand on va au lieu qu'il indique, on voit ce qui l'a trompé, & alors l'étonnement ne ceſſe point, au contraire il s'augmente. Beze compare notre Herman à Jeſus-Chriſt, & Jean Gropper à Judas. Il prétend que Gropper trahit ſon maître, & qu'il obtint pour récompenſe un cordon qui l'étrangla, c'eſt-à-dire le chapeau de Cardinal. *Tu vero haud ſecus quàm olim à Juda Chriſtus à tuo Joanne Groppero proditus quum eſſes, retulit quidem hic quoque proditor ſtipendium peccati mortem Cardinalitii galeri vinculis ſtrangulatus* (32). On ſeroit infiniment plus excuſable ſi avec le Pere Maimbourg on aſſûroit que Theodore de Beze, *voulant puérilement faire le bel eſprit* (33), a débité là *une froide & mechante plaiſanterie*, qu'on ne l'eſt en y trouvant un crime exécrable de l'Archevêque de Cologne.

(*G*) *J'ajouterai quelque choſe . . . touchant l'erreur . . . du Suplément de Moreri.*] Cette Addition me ſera fournie par Florimond de Remond. Il dit que Theodore de Beze, non content d'avoir emploié en proſe cette alluſion à Judas, a voulu auſſi *l'exprimer en ſa rithme:*

Voy d'un autre coſté ce malheureux Groper,
Qui ſon Seigneur trompant, ſon cœur laiſſe attraper,
Eſtranglé d'un cordon d'un chapeau deteſtable.
De la grace divine Herman eſt le teſmoing
A celuy qui du Ciel plus que du monde a ſoing,
Groper monſtre de Dieu la vengeance effroyable.

„ Un pauvre ſot ", ajoûte-til, „ prenant au pied de la „ lettre les mots de Beze, me vouloit faire à croire, que „ Groper avoit filé un licol du cordon de ſon chapeau, & „ s'eſtoit eſtranglé de ſes mains: au lieu que Beze veut dire, „ l'appetit d'un chappeau luy avoit oſté la voix qu'il vouloit „ employer pour la defenſe du Lutheraniſme (34) ". Qui auroit pu s'imaginer qu'une métaphore auſſi intelligible que celle-là feroit naitre des penſées ſi fauſſes, & ſi ridicules?

(23) Eraſm. *Epiſt. Dedic.* Suetonii, Dionis Caſſii, &c.

(24) *Ci-deſſus Remarque* (*B*) *de l'Article* SUETONE: *à la fin.*

(25) *Non erat Othonis mollis & corpori ſimilis animus.* Tacit Hiſt. *Libr. I, Cap. XXII.*

(26) Sueton. *in* Othone, *Cap. X.*

(27 Tacit. Hiſt. *Libr. II, Cap. XLVII. Les paroles de* Suetone *in* Othone, Cap IX, *ſont celles-ci,* Moriendi impetum cepit: ut multi nec fruſtra opinantur, magis pudore, ne tanto rerum hominumque periculo dominationem ſibi aſſerere perſeveraret, quam deſperatione ulla, aut diffidentia copiarum.

(†) *Rener. Pont. Suri. Comm. Sleid. l. 1.*

(‡) *Sleid. l. 17.*

(28) Maimbourg, Hiſtoire du Luthéraniſme, *Livr. III, pag.* 265.

(29) *Libr. XVII, pag. m.* 438 *verſo.*

(30) Melanchthon, Epiſtola CCCIV *Libr. IV: elle fut écrite d'Erford à Camerarius l'onzieme d'Août* 1543.

(31) *Au mot* Herman, *page* 670. *Cet Article ne ſe trouve pas dans le* Moreri *de Hollande. Notez que* Moreri *a nommé fauſſement cet Archevêque* Herman de Meurs.

(32) Beza, *in* Iconibus.

(33) Maimbourg, Hiſt. du Luthéraniſme *Livr. III, pag.* 268.

(34) Flor. de Remond Hiſt. de l'Hereſ. *Livr. III, Chap. IX, num* 4, *pag.* 321.

WILHEM (DAVID LE-LEU DE) Conſeiller au Conſeil des Princes d'Orange, & à celui de Brabant, mérite d'être compté parmi les Hommes illuſtres du XVII Siecle. Il étoit iſſu d'une très-noble & très-ancienne Famille (*A*), & il nâquit à Hambourg le 15 de Mai 1588. Sa mere qui joignoit à la nobleſſe du ſang (*B*) beaucoup de piété, & beaucoup de zêle pour la Religion

(*A*) *Il étoit iſſu d'une très-noble & très-ancienne Famille.*] Elle a tenu rang parmi la Nobleſſe d'Artois & du Cambreſis dès l'an 1096, aiant poſſédé dès ce tems-là entre autres biens les Seigneuries & Terres de Bantœux, & de Bantouſel, de Wilhem, de Chantemerle, de Froidebize, d'Aveſnes lez Gobert, &c., comme il paroît par une Sentence donnée dans le Conſeil de Brabant à Bruxelles, le 5 de Juillet 1678. GEORGE LE LEU DE WILHEM, pere de celui qui fait le ſujet de cet Article, ſortit de Tournai au commencement des troubles de Religion; car il fut proſcrit avec ſes cinq freres, parce qu'ils avoient enterré leur mere ſans obſerver les Cérémonies de la Communion de Rome. Il paroît par un Acte authentique du 22 de Decembre 1565, qu'ils abandonnérent leurs Terres à la confiſcation: mais on tâcha de ſe relever de cet Acte après l'an 1576, attendu la pacification de Gand. JAQUES LE-LEU DE WILHEM, l'un de ces ſix freres, ſe réfugia en Angleterre, & ſe maria en prémieres noces avec Marguerite de Zegre, & en ſecondes avec Marie de Duyts. Du prémier mariage il eut entre autres enfans TIMOTHÉE LE-LEU DE WILHEM, né à Londres le 26 de Novembre 1568, & Seigneur de Borgerie Finges lez-Courtrai. Du ſecond mariage, il eut entre autres enfans MICHEL LE-LEU DE WILHEM, né le 27 de Septembre 1587, qui eſt mort Conſeiller Echevin de la Haie, & qui épouſa à Delft le 25 de Mai 1614 Anne de Rechtere niece de Mr. le Sécrétaire Adrien Duyck: la ſœur (1) étoit mariée à Meſſire Dudley Carleton (2), Ambaſſadeur du Roi Jaques en Hollande (3).

(*B*) *Sa mere qui joignoit à la nobleſſe du ſang.*] Elle s'apelloit Gilliette van Opalſens, & étoit fille de Jean van Opalſens Ecuier, & de Damoiſelle Jeanne l'Empereur d'Oppyck, ſœur de Jean l'Empereur d'Oppyck, Seigneur de Malerit &c (4), qui fut député à la Ducheſſe de Parme, Gouvernante des Païs-Bas, par la ville de Tournai, avec les Nobles confédérez. Son fils Antoine l'Empereur d'Oppyck fut pere de CONSTANTIN L'EMPEREUR, né à Breme l'an 1591, & Profeſſeur en Théologie à Leide, & Conſeiller du Prince Maurice, homme fort verſé dans les Langues Orientales, comme il l'a témoigné par divers Ecrits. Il fut marié deux fois; 1, avec Levine de Witt, fille du Seigneur de Roſenbourg Conſeiller d'Amſterdam; 2, avec Catherine Thyſius de Kynogen. Il mourut

(1) *On ſuit mot-à-mot le* Memoire *communiqué au Libraire.*

(2) *Qui de ce mariage eut une fille qui vit encore (en 1696.) Elle eſt veuve de Mylord Ferens, & mere de la Comteſſe d'Aran, veuve d'un fils du Duc d'Hamilton, mere d'une fille unique très-riche heritiere.*

(3) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au Libraire.* Idem dic de pleriſque infrà memorandis.

(4) *Il avoit épouſé l'heritiere d'Aigremont, Dame de Malerit, &c.*

Religion Protestante, le fit très-bien élever, & l'envoia étudier à Stade dès l'âge de dix ans sous de fort bons Maîtres: & après qu'il eut profité à Hanaw des Leçons de Jean George Crobius, & de Jean Rodolphe Lavaterus, elle le mena à l'Académie de Franeker. Il y demeura trois ans, & en partit l'an 1611, pour aller voir celle de Leide, où il fit de grans progrès en Philosophie, en Jurisprudence, dans les Langues Orientales, &c. Après quoi il alla en France, & s'arrêta quelque tems à l'Académie de Saumur, & puis l'an 1613 il alla loger à Thoüars chez le docte André Rivet, dont il se fit estimer d'une façon très-particuliere (*C*), entre autres choses par les conoissances qu'il avoit aquises en Théologie. Il se perfectionna beaucoup dans le Levant par les voiages qu'il fit au grand Caire, à Jerusalem, à Alexandrie, &c. les années 1617, 1618, & 1619. Il eut une grande familiarité avec Cyrille de Lucar, & il conféra souvent avec lui sur les différens de l'Eglise Greque & de l'Eglise Latine. Il reçut plusieurs Lettres de ce fameux Patriarche (*a*), qui méritent de voir le jour, & que ses héritiers promettent de publier, pour satisfaire la curiosité des Savans. Après qu'il fut de retour de ce grand voiage, il s'arrêta quelques années à Amsterdam avec son frere (*D*); mais la forte envie d'une connoissance plus parfaite des Langues Orientales, & l'inclination qu'il avoit pour le Levant, l'engagérent à y faire un second voiage l'an 1625. Il est sûr qu'il fit ces voiages en habile homme, c'est-à-dire en faisant de belles & de curieuses Observations, & en aquérant un grande connoissance de l'Arabe, du Persan, & du Chaldaïque (*b*). Il fut rencontré en ce païs-là par le docte Golius, qu'on lui avoit recommandé (*E*); & il se forma entre eux une liaison cordiale & intime, qui a duré autant que leur vie. Etant de retour en Hollande environ l'an 1631, il se fit tant estimer du Prince d'Orange Frideric Henri, qu'il obtint la Charge de Conseiller au Conseil de son Altesse à la Haie. Il se maria avec une sœur du célèbre Mr de Zuylichem (*c*), femme de beaucoup d'esprit. Il en eut des enfans (*F*), comme on le verra ci-dessous. Les Etats Généraux aiant fait de belles conquêtes dans la Province de Brabant; par les armes victorieuses du Prince Frideric Henri, augmentérent le Conseil de cette Province l'an 1634, & y donnérent une Charge de Conseiller à notre Monsieur de WILHEM. Ils le firent Surintendant du même Païs l'an 1640. Comme il aimoit, & qu'il entendoit les Sciences & les beaux Arts, jamais les grandes occupations que tant de Charges lui donnoient, ne l'empêchérent d'étudier beaucoup, & d'entretenir un grand commerce de Let-

(*a*) *Voiez la Remarque (E).*

(*b*) *Outre les Langues mortes des Nations savantes qu'il entendoit parfaitement, il pouvoit parler aisément la plupart des Langues qui sont aujourd'hui en usage dans l'Europe & dans l'Asie.*

(*c*) *Voiez son Article.*

rut l'an 1648, ne laissant qu'une fille Sara l'Empereur d'Oppyck, qui a été mariée à Marc du Tour, Gentilhomme de son Altesse le Prince d'Orange, pere du Roi de la Grand' Bretagne. Il est mort Conseiller à la Cour de Brabant. Après cette digression qui étoit due au mérite de Constantin l'Empereur, je reviens à la mere de notre David de Wilhem. Elle étoit à Paris le jour de la saint Barthelemi, & fut sauvée du massacre comme par miracle: son mari étoit alors à Rouën, & fut préservé aussi. Son pere Jean van Opalsens avoit eu le même bonheur quelques années auparavant. On l'avoit condamné à mort pour cause de Religion: la Sentence étoit déjà prononcée; mais il s'échapa de la prison de Tournai par la connivence du geolier, & se sauva en Angleterre.

(*C*) *André Rivet dont il se fit estimer d'une façon très-particuliere.*] Pour conoître la liaison qui se forma entre eux deux, & l'estime singuliere que Mr. Rivet eut pour lui, il ne faut que voir l'Epitre Dédicatoire de son Commentaire sur le Décalogue (5). Elle rend aussi un témoignage très-avantageux à la vertu, à la science, à la piété, & aux autres belles qualitez de David de Wilhem.

(5) Ad Amplissimum præstantissimum pietate & multiplici eruditione virum D. Davidem de Willem.

(*D*) *Avec son frere.*] C'est-à-dire avec PAUL LE-LEU DE WILHEM pere de DAVID LE-LEU DE WILHEM qui vit encore (6), & qui est Président des Echevins, & Receveur de la ville d'Amsterdam. Il a pour femme Hillegonde van Beuningen, sœur de feu Mr. Conrad van Beuningen si conu par ses Ambassades.

(6) *On écrit ceci l'an 1696.*

(*E*) *Le docte Golius qu'on lui avoit recommandé.*] J'ai vu l'original de la Lettre que Mr. Rivet écrivit à Mr. de Wilhem (7) le 29 d'Octobre 1625; & j'en ai extrait ces paroles, *Servo adhuc tibi literas itineris tui Hierosolymitani, & eas quas à Patriarcha Alexandrino acceptas mihi communicasti quas vel tibi, vel ei qui tuo nomine eas petet, restituam cùm volueris. Commendatione mea apud te non opus habet Clariss. Golius, vir in rara eruditione, rara pietate & modestia præditus, nostro defuncto Erpenio intimus, & mihi tam proprio nomine quam tali necessitudine charissimus*, &c. Cela nous aprend que Mr. Rivet étoit alors le dépositaire des Lettres que le Patriarche Cyrille avoit écrites à Mr. de Wilhem. Il a fait savoir au public le commerce que son ami avoit eu avec ce Cyrille; car nous trouvons ces paroles dans l'Epitre Dédicatoire que j'ai déjà alléguée. *Ex iis* (regionibus) *etiam ex ipsa Ægypto quæ tabernaculo Dei inservirent abstulisti non pauca, aliis liberaliter communicaturus, ad communem utilitatem. Inter quæ non minima sunt, quæ ex intimâ illâ admissione cum Reverendiss. Cyrillo tum Patriarcha Alexandrino, hausisti; cujus communicationis fructus, & sedulitatis tuæ in eo de rebus nostris plenius informando utilitatem, ringentibus adversariis, etiamnum colligimus & percipimus, postquam evectus est ad summam inter Orientales Christianos dignitatem. Quæ argumento sunt, quanta fuerit in te propagandæ veræ Religionis cura, etiam inter remotissimos à nobis* (8).

(7) *Qui étoit alors à Alep.*

(8) Andreas Rivetus, *Epist. Dedicator.* Commentar in Decalog. *Oper. Tom. I, pag.* 1228.

(*F*) *Femme de beaucoup d'esprit . . . . . il en eut des enfans.*] Elle s'apelloit Constance Huygens, & avoit bien de la lecture. Mr. Descartes l'estimoit beaucoup, & lui demandoit volontiers, & même avec déférence, ce qu'elle pensoit sur les nouvelles idées de Philosophie qu'il inventoit. Elle survêcut environ dix ans à son mari, & mourut le 1 de Décembre 1667, fort regretée de tout ce qu'il y avoit de gens raisonnables à la Haie. Mr. de Wilhem laissa trois filles, & un fils MAURICE LE-LEU DE WILHEM, qui est aujourd'hui Doien du Conseil & Cour Féodale de Brabant à la Haie (9). C'est un très-honnête homme, qui a beaucoup de savoir & de mérite, & dont la conversation a mille agrémens. J'en puis parler par expérience; car c'est une des prémieres conoissances que j'eus l'honneur de faire à mon arrivée en Hollande. Dès qu'il eut fait ses études il voiagea en Italie, en France, en Allemagne, en Hongrie, en Suede, & en beaucoup d'autres païs, & se fit considérer des gens distinguez. Il accompagna à Orange en 1665 Mr. de Zuylichem son oncle, lors que cette Principauté fut remise avec toutes les formalitez nécessaires sous le pouvoir de son légitime Maître. Il fut reçu alors Docteur en Droit avec beaucoup d'aplaudissement (10). Il a été toujours fort curieux, non seulement des Antiquitez de son Païs, mais aussi des Antiquitez Romaines. Il interrompit par cette passion ses études de Jurisprudence practique l'an 1670, pour aller voiager une seconde fois dans un âge plus avancé, & s'étant arrêté à Paris pendant quelques mois il entreprit le voiage d'Italie avec Don Francisco Brancaccio (11) neveu du Cardinal de ce nom, & avec Messieurs de Grancei fils du Maréchal. Il s'arrêta une année entiere à Rome, afin de fouiller tout ce qu'il y a de remarquable dans cette fameuse ville. Etant revenu en Hollande il s'apliqua fortement à examiner le Droit public, & l'intérêt des Princes & des Etats de l'Europe. Son génie le portoit à cela, & la conoissance qu'il avoit de beaucoup de Langues lui fournissoit de grans secours dans cette étude. Il alla en Suede au mois de Novembre 1671, avec son Excellence Mr. de Haren Ambassadeur des Provinces-Unies, & il fut choisi (12) par les Etats Généraux pour avoir soin des afaires de la République en cette Cour-là, lors que cet Ambassadeur fut sur le point de s'en retourner. Les mêmes Etats peu de jours après lui conférérent la Charge de Conseiller à la Cour de Brabant, à la place de Mr. Fagel qu'ils avoient fait leur Greffier. Comme il avoit lié de très-bonnes habitudes à la Cour de Suede, & qu'il étoit fort bien dans l'esprit du Chancelier de la Gardie, & des autres Sénateurs du Roiaume, les Etats de Hollande conclurent au mois de Juin 1673 une résolution pour faire qu'il fut envoié en cette Cour-là en qualité de Député extraordinaire des Provinces-Unies. L'année suivante il eut deux fois aux mêmes Etats la nomination à la Charge de Conseiller à la Cour de Hollande, prémiérement de la part des Villes, & puis de la part des Nobles. Il épousa en 1683 la fille aînée de Mr. Timmers Bourgmaître de Rotterdam, qui a été Directeur de la Compagnie des Indes, & Député plusieurs fois à l'Amirauté de la Meuse (13) (*α*).

(9) *Il en à été fait Président au mois de Septembre 1703.*

(10) *Voiez la* Relation de Mr. Chambrun, *imprimée à Orange l'an 1666, pag.* 161.

(11) *Il avoit été Capitaine de Cavalerie au service du Roi d'Espagne dans le Païs-Bas.*

(12) *Par une résolution prise le 26 d'Août 1672.*

§ (*α*) Il en a une belle Famille, savoir, DAVID LE LEU DE WILHEM, Seigneur de Barlicum, de Middelrode, &c., Conseiller du Conseil & Cour Féodale de Brabant, par la démission volontaire de son Pere Seigneur de Woelwyk, qui avoit été long-tems Doien & pendant quinze ans Président de cette Cour: PAUL-SEBASTIEN, & CONSTANTIN, LE LEU DE WILHEM, qui ont pris leurs Dégrés en Droit dans l'Academie de Leyde; & MARIE CONSTANCE LE LEU DE WILHEM, mariée à Mr. Guillaume Paedts Conseiller de la Ville de Leyde (†).

(13) *Tiré (quant aux faits) d'un* Mémoire *communiqué au Libraire.*

(†) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué au Libraire en 1719.*

Lettres avec les Savans (*G*). Il se faisoit un plaisir de les protéger, & de les servir en toutes rencontres, & à la Cour & ailleurs. Il eut une très-belle Bibliotheque, fournie des Livres les plus excellens en toutes sortes de Facultez. On y trouvoit un grand nombre de Manuscrits très-curieux (*d*), Arabes, Persans, Chaldaïques, &c. Le présent qu'il fit de Momies, de Manuscrits, & de telles autres raretez à l'Académie de Leide (*H*), y est conservé encore comme un ornement. Il mourut de la pierre le 27 de Janvier 1658, aiant servi fidélement & avec beaucoup d'aplication trois Princes d'Orange, savoir Frideric Henri, Guillaume II, & Guillaume Henri à présent Roi d'Angleterre (*e*).

(*d*) *Confirmez ceci par un passage de* Frideric Spanheim, Vindic Exercit. de Grat. universali, *Parte I, pag. 67, où il dit que* David de Wilhem è tenebris eruit tractatum de tribus quæstionibus, compositum à Lupo Servato Abbate Ordinis Benedict., Rabani discipulo, qui vixit octavo seculo, & *mihi communicavit.* (*e*) *Tiré d'un* Memoire *communiqué au Libraire.*

(G) *Un grand commerce de Lettres avec les Savans.*] Et sur tout avec Saumaise, Heurnius, Rivet, Descartes, Heinsius, Vossius, Junius, Menasse Ben Israël qui lui dedia son Traité *de Creatione* (14). Les Lettres qu'il reçut d'eux, & de plusieurs autres Hommes illustres, sont par monceaux parmi les papiers de Mr. de Wilhem son fils. S'il avoit le tems d'y faire un triage, il en trouveroit beaucoup dont il pourroit faire un présent considérable à la République des Lettres. Il y trouveroit aussi bien des Pieces manuscrites semblables à celle qu'on a vue ci-dessus (15).

(14) *Cette Epitre Dédicatoire mérite d'etre consultée; elle peut servir de preuve à cet Article.*

(15) *Remarque (L) de l'Article* BORE.

(H) *Le présent qu'il fit . . . . . à l'Académie de Leide.*] Voici là-dessus un témoignage public: *Id mihi silentio non est prætereundum, quod ergà hanc nostram Academiam, studiorum tuorum olim promotricem, matrem proinde tuam, liberalem admodum te prabueris: factum est enim id curâ tuâ & ære tuo, ut Theatrum in eâ Anatomicum, tot raris & pretiosis κειμηλίοις, exterorum omnium qui illud invisunt animos in admirationem rapiat; inter quæ eminent duo condita cadavera (Mumias vocant) antiquissima, quæ in Ægypto eruta, & à te redempta, integerrima, te mittente, ad nos pervenerunt* (16).

(16) Rivet Oper. *Tom. III, pag.* 1223.

WIMPINA (CONRAD) Professeur en Théologie à Francfort sur l'Oder dans le XVI Siecle, étoit né à Buchen (*a*). Ils s'aquit beaucoup de réputation par les Leçons, tant publiques que particulieres, qu'il faisoit à Leipsic sur la Philosophie, sur la Théologie, sur la Poëtique, &c. Il s'attiroit un grand nombre d'auditeurs, & en même tems beaucoup d'envieux. Ceux-ci tâchérent en vain d'obscurcir sa gloire; & n'aiant pu y réüssir par les subtilitez sophistiques qu'ils lui proposérent, & ausquelles il répondit habilement, ils recoururent aux Médisances, & aux Libelles. Il falut qu'il se présentât au Tribunal de l'Archevêque de Magdebourg, Primat d'Allemagne, & il y triompha de ses ennemis. Il monta d'une façon éclatante au Doctorat en Théologie: un Cardinal Légat qu'il harangua dans l'Eglise de saint Paul à Leipsic, & qui admira son Eloquence, lui fit conférer ce grade. Wimpina fut présenté par toute la Faculté de Théologie. La réputation de ce Docteur devint si grande, que quand les Marquis de Brandebourg voulurent créer une Académie à Francfort sur l'Oder, ils lui ofrirent des gages très-considérables s'il vouloit y professer. Il accepta ces ofres, & alla jetter (*b*) les fondemens de cette nouvelle Université. Il y fut Recteur des deux Colleges, & prémier Professeur en Théologie. Il publioit souvent des Livres (*c*) (*A*). Il fut un des Antagonistes de Luther (*B*); & il passa pour le véritable Auteur des Theses qui parurent sous le nom du Dominicain Jean Tezel contre ce Réformateur (*d*).

(*a*) *C'est une petite Ville de l'Odenwald, au Diocese de Wurtsbourg.*

(*b*) *L'an* 1506.

(*c*) *Tiré du Livre publié par* Joachim Jean Maderus *à Helmstad* 1660, *& composé par un Anonyme sous le Titre de* Scriptorum insignium ..... Centuria.

(*d*) Seckendorf, Hist. Lutheran. *Libr. I, pag.* 25, *num.* 1.

(*A*) *Il publioit souvent des Livres.*] L'Anonyme, qui a composé le Catalogue d'Hommes illustres publié par Joachim Jean Maderus (1), fait mention de plusieurs Livres que Wimpina avoit composez avant l'année 1514; mais il ne distingue point, de ceux qui étoient déjà imprimez, ceux qui ne l'étoient pas encore. Quoi qu'il en soit, voici sa Liste: *Editio proprietatum logicalium in commentatione non vulgari libri IV. De erroribus Philosophorum in fide Christiana. De nobilitate cœlestis corporis. De eo an animati cœli possint dici. De nobilitate animarum cœli. De fato opus insigne & praclarum. Palillogia de Theologico fastidio. Panegyrici de Christi mirabilitate ac sublimitate. Apologeticus in sacræ Theologiæ defensionem. Apologia secunda contra obtrectationem Theologiæ. Apologia tertia ad Mellerstatinas offensiones & denigrationes S. Theologiæ. Apologia quarta contra Laconismum Mellerstat. pro defensione Theologiæ. Apologia quinta pro repressione errorum Mellerstat. Cribratio in tergiversationes Martini Mellerstat. De ortu, progressu, & fructu S. Theologiæ. Super sententias libri IV. Præcepta coagmentandi rhetoricè orationes. Opus quodlibeticæ disputationis mirum & varium. Orationes & Carmina.* Je ne doute point que ce Martin Mellerstat, contre lequel Wimpina mit si souvent la main à la plume, ne soit le Martin Melrstat dont l'Anonyme parle en particulier sous le nombre XXXI, & dont il raporte un Catalogue des Ouvrages dans lequel on ne trouve nulle trace de ses Disputes avec Wimpina. Ce Martin Melrstat portoit le nom de sa patrie située dans la Franconie. Il enseigna la Philosophie des Thomistes pendant vingt ans à Leipsic, avec beaucoup de réputation: après quoi il s'apliqua à l'étude de la Médecine; & s'étant fait recevoir Docteur en cette Science, il y devint si célébre, que Frideric Electeur de Saxe le choisit pour son Médecin (2).

Au reste, l'un des principaux Ouvrages de Wimpina est celui *de Divinatione*; mais on l'acuse d'y être le Plagiaire de Pic de la Mirandole (3). Voilà donc un Auteur à joindre au Catalogue de Thomasius. Ce Livre *de Divinatione* fut imprimé avec plusieurs autres Traitez de Wimpina, à Cologne, l'an 1531 *in folio*. Et l'on avoit publié à Francfort sur l'Oder en 1528 les trois Tomes du même Auteur *De sectis, erroribus, ac schismatis*, avec les Traitez *De prædestinatione & de fortuna*, in folio.

(*B*) *Il fut un des Antagonistes de Luther.*] Il fut l'un des quatre Théologiens de Brandebourg qui réfutérent en 1530 les Articles de Foi que Luther avoit publiez, & qui servirent de base à la Confession d'Augsbourg. Il fut l'un des Théologiens que les Princes Catholiques amenérent cette année à la Diete (4). On avoit choisi les plus propres à la dispute (5), & quand on vit que les prémieres Conférences entre les Députez des deux Partis n'avoient point fraié le chemin à un accommodement, & qu'on soupçonna que la multitude des disputans de part & d'autre éloignoit les voies de paix, on ne retint que trois Théologiens de chaque côté. Ceux du Parti Catholique furent Eccius, Wimpina, & Cochleus (6). Concluez de là que le Sieur Konig n'a pas bien marqué à l'an 1529 la mort de Conrad Wimpina.

(1) *A Helmstad l'an* 1660 in 4.

(2) *Ex* Centuria Scriptor. insignium, *in lucem edita à* Joach. Joh Madero.

(3) *Toto clam opere ex Pico pervertit.* Mart. del Rio, Disq Magic. *Libr. IV. Cap. II, Quæst. VII Sect. II, pag m.* 247.

(4) Seckend. Hist. Lutheran. *Libr. II, pag.* 152.

(5) *Adducti erant a variis principibus in Comitia pugnacissimi ex adversariis Lutheri.* Seckend. *ibid. pag.* 171, *num.* 1.

(6) *Id. ibid. pag.* 177, *num.* 16.

WINDECK (JEAN PAUL) Docteur en Théologie, Allemand de nation (*a*), & Chanoine de l'Eglise Collégiale de Marchdorff, publia à Cologne en 1603 un Livre où il prétendit prouver par quarante-deux raisons démonstratives que les Protestans périroient bien-tôt (*A*). Ce qui l'engagea à cet Ouvrage fut qu'un Luthérien avoit publié depuis peu un Livre touchant les présages de la prochaine destruction de la Papauté (*B*). L'événement a fait voir que ces deux Auteurs

(*a*) *Il étoit ne en Alsace comme il dit dans l'Epitre Dédicatoire du* Prognosticon.

(*A*) *Il publia un Livre où il prétendit prouver . . . . que les Protestans périroient bien-tôt.*] C'est un *in quarto de* 423 pages. En voici le Titre tout entier: *Prognosticon futuri status Ecclesiæ, oppositum insulsi cujusdam per Sueviam Lutherologi libro, ab hinc bimestri edito, de signis ruituri Papatus, aliisque sectariorum jactabundis mendaciis. in quo duabus & quadraginta rationibus Apodicticis demonstratur, Lutheranorum, Calvinianorum, aliasque sectas, contra Romano-Catholicam Ecclesiam longè latèque ac dirè grassantes, brevi esse perituras: illam verò stabili constantia permansuram. Eisdem totidem etiam Causæ continentur, cur ad unicum Ovile redire debeant sectarii, & in eodem permanere Catholici. Item Christiana Deliberatio, de optimo Religionis statu continendo, seu quibus remediis, à Catholicorum provinciis sectæ omnes arceri, aut ubi nidificârunt, funditùs evelli queant.* L'Auteur dédia cet Ouvrage à Maximilien d'Austriche Grand Maître de l'Ordre Teutonique.

(*B*) *Un Luthérien avoit publié depuis peu un Livre touchant les présages de la prochaine destruction de la Papauté* (1).] Il n'étoit pas le seul qui eut répandu de semblables Prophéties.

(1) De Signis brevi interituri Papatus *Voiez l'Epitre Dedicatoire de* Windeck.

Auteurs étoient aussi fous l'un que l'autre (*C*). Windeck ajouta à son Ouvrage une seconde Partie où il propose aux Sectaires quarante-deux motifs de se réünir à la Catholicité. Il finit par une Consultation Chrétienne sur les moiens d'extirper les Sectes. Il adopte tout ce qu'il y a de plus sévere dans les principes des Intolérans, & il argumente quelquefois *ad hominem*, c'est à dire qu'il allegue les Loix pénales établies contre les Catholiques Romains dans plusieurs Etats Protestans, & les persécutions que quelques-unes des nouvelles Sectes ont à souffrir de la part des autres. Il n'oublie pas la dureté des Luthériens pour les fugitifs d'Angleterre dont je parle ailleurs (*b*). Il publia à Cologne en 1604 un Livre *de Theologia Jurisconsultorum*. Son Traité des Electeurs fut imprimé l'an 1616 (*c*). Les Protestans se prévalurent de ses Maximes pour rejetter sur la Cour de Vienne la cause des Guerres d'Allemagne; mais on leur répondit que cet Auteur n'avoit fait que suivre ses idées particulieres, & qu'il n'avoit eu aucune Charge dans les Conseils de l'Empereur (*D*).

(*b*) *Dans la Remarq.* (*I*) *de l'Article* WESTPHALE.

(*c*) Konig, Biblioth. *pag.* 870.

WIT-

ties. Windeck se souvint de plusieurs autres Pronostiqueurs. *Demiratus sum effrontem Pseudo-Evangelicorum impudentiam: è quorum caterva multos ejusmodi fanatica, prodigiosaque vanitatis vaticinia, in vulgus sparsisse memineram* (2). Il remarque que Luther se vantoit souvent d'être destiné à faire périr l'Eglise Romaine, & que Peucer a écrit que cela étoit arrivé effectivement. *Per doctrinam Lutheri Pontificatum Romanum corruisse* (3). Il ajoute qu'il ne se passe presque point d'année sans quelque Pronostic Anglois qu'un tel Pape périra, & que personne ne lui succédera. Il n'oublie point les Calvinistes de France, qui font courir, asseure-t-il, une Prophétie faite par un certain Pierre Clement Huguenot brulé à Paris il y avoit quarante années, sur quoi ils débitent une Inscription trouvée parmi des masures. *Calvinista in Galliis . . . . splendidè nugantur de vaticinio cujusdam Petri Clementis Hugonota, ante XL annos Parisiis combusti. Aiunt enim in ultima obsidione Parisiensi, cùm tormentis muri quaterentur, inter rudera lapidem inventum, cui artificiosè vaticinium hoc fuerit insculptum: „ Pontificem Roman. exterminandum, & ejus Doctrinam radicitus eradicandam: vicissim verò Calvinismum ubique recipiendum, & regnaturum „ esse* (4)". Tout cela, conclut-il, procede d'une jalousie chagrine qui fait espérer fortement à ces gens là ce qu'ils souhaitent vainement (5).

(*C*) *L'événement a fait voir que ces deux Auteurs étoient aussi fous l'un que l'autre.*] Les Catholiques & les Protestans se sont maintenus depuis ce tems-là jusqu'à cette année 1704, dans le même état à peu près où ils se trouvoient alors. Je ne sai point les raisons qui faisoient dire au Ministre Luthérien que la Papauté s'en alloit périr: elles ne pouvoient être que fausses, puis que l'événement les a démenties; mais sans consulter l'expérience, je puis assûrer que les raisons de Windeck étoient la foiblesse même.

Il se fondoit entre autres choses sur les divisions des Protestans, il en fait une description odieuse, & il raconte en particulier (6) ce qui arriva à Hunnius qui avoit préché à Ratisbonne en 1594 avec une extrême véhémence contre ceux qui accusoient les Evangéliques de se quereller. C'est une insigne calomnie, avoit-il dit, mes Collegues & moi dans l'Académie de Wittemberg vivons dans une douce concorde & entre nous, & ailleurs. A peine fut-il revenu à son logis, qu'il reçut ordre de l'Administrateur de Saxe de retourner promptement à Wittemberg afin de remédier aux Dissensions Théologiques que Samuel Huber avoit excitées concernant le dogme de la Prédestination. Voilà un foible motif de présager la prochaine ruine des Protestans; car puis que les Querelles qui les avoient agitez dès leur naissance n'avoient pas pu empêcher qu'ils ne parvinssent à un point notable d'agrandissement (7), on n'avoit pas une juste cause de s'assurer qu'elles les empêcheroient de se maintenir. Windeck devoit être persuadé que toutes leurs Sectes oublieroient leurs discordes, afin d'agir de concert contre le Papisme quand leur intérêt commun le demanderoit. Le Luthérien & l'Anabaptiste, le Socinien & le Quaker, l'Episcopal & le Puritain, le Calviniste & l'Indépendant, l'Arminien & le Browniste, joignent leurs forces ensemble toutes les fois qu'il s'agit de se garantir des machinations de la Papauté. Nous en avons vu un exemple en Angleterre lors que le Roi Jaques II fut chassé de ses Etats l'an 1688.

Ce Pronostiqueur se fonde aussi sur ce que la Providence divine a ménagé que les Hérésies fussent de courte durée. Il en donne divers exemples; mais d'où vient qu'il n'a pas considéré que l'Eglise Greque subsiste encore, quoi qu'il y ait si long-tems qu'elle ait rompu avec l'Eglise qu'il appelle Catholique? Ignoroit-il que des Hérésies (8), anathématisées par les prémiers Conciles universels, s'étoient conservées constamment & avec beaucoup d'étendue jusques au siecle où il écrivoit? Outre cela, il devoit considérer qu'il avoit été beaucoup plus facile d'exterminer les Albigeois, ou telles autres petites Sectes renfermées dans un seul Païs, qu'il ne le seroit de venir à bout des Protestans répandus dans plusieurs Nations belliqueuses, & soutenus par quantité de Souverains. C'eût été une vision chimérique que de prétendre qu'on les extermineroit autrement que par une guerre ouverte. Or c'est une folie que de compter sur les bons succès d'une guerre (9). La fortune s'y joue de la prudence & de la valeur, elle fait passer la victoire d'un Parti à l'autre lors qu'on s'y attend le moins (10): elle trompe également nos espérances & nos craintes, elle procure des ressources imprévues au Parti foible; & quand ce dernier se voit capable de triompher à son tour le plus pleinement, il lui arrive de nouvelles disgraces qui font revenir le cœur à son ennemi. Voilà dequoi l'on fit une dure expérience dans la guerre d'Allemagne depuis l'an 1618 jusques à la Paix de Munster. En un mot, si ceux qui se mêlent de conjecturer les événemens des guerres se trompent presque toujours de mois en mois (11), que doit on penser de ceux qui se flatent qu'une guerre qui n'est pas encore commencée sera la ruine de plusieurs Nations. L'expérience du passé pouvoit aprendre à notre Pronostiqueur qu'il étoit bien téméraire. Ne savoit-il pas que les Princes Catholiques avoient secouru les Protestans (12)? & pouvoit-il révoquer en doute, vû la situation des afaires de l'Europe, que cela ne manqueroit pas d'arriver dans toutes les occasions. Il avoit nommément prédit la ruine totale des Hérétiques des Provinces Unies, & il promettoit ce grand exploit à la Maison d'Autriche. *Austriaca propago, acerrima Catholica fidei propugnatrix, sese ceu murum opponit pro Domo Dei, ad profligandos immanes ejus hostes, Turcas & Hareticos; adeò ut spes certa nos foveat, faventi potenti Numine, Heroicis vestris facinoribus utrosque tandem ac prasertim infelices sectarios in Belgio radicitus evulsum iri. Quod hoc Opusculo, proxima fœtura apud me nato, evincere conor* (13). L'ignorant qu'il étoit ne savoit-il pas que la France étoit la protectrice des Hollandois? S'il eût conu l'avenir il eût su que cette Couronne continueroit d'être le principal instrument de leur agrandissement, & un très-puissant obstacle à la Maison d'Austriche; & que celle-ci à son tour deviendroit leur plus ferme apui, & les sauveroit de la ruine que la France leur prépareroit? Il est sûr que la Maison d'Autriche a été l'une des principales. Causes de leur conservation dans la guerre de 1672 (14); car la France n'abandonna ses conquêtes qu'à cause que l'Empereur & l'Espagne lui déclarérent la guerre en faveur de cette République. L'Espagne se mit à la brêche pour couvrir la Hollande, & voulut bien devenir le théatre de la guerre pour l'en décharger, & ce fut elle qui en paia les frais. Les Provinces Unies recouvrérent tout ce qu'elles avoient perdu; mais l'Espagne y perdit la Franche-Comté & plusieurs Villes du Païs-Bas.

Il seroit aisé de montrer la nullité de toutes les autres raisons du Pronostiqueur Windeck. Il n'en eût pas trouvé quarante-deux s'il n'eût divisé la même en plusieurs branches, & si pour multiplier ses nombres il n'eût tourné en plusieurs manieres le même Lieu commun, afin de le présenter sous diférens points de vue. Il est bon de remarquer qu'il en a fondé plusieurs sur de faux faits, ou sur des faits qu'il prouve très-mal.

(*D*) *Les Protestans se prévalurent de ses Maximes . . . . mais on leur répondit que &c. . . .*] L'Auteur du *Cancellaria Bavarico-Anhaltina* (15) avoit avancé que la Ligue Protestante n'avoit pu encore rien alléguer de particulier par où il parut que les Catholiques eussent formé des desseins contre les Etats de la Confession d'Ausbourg. On lui répondit que le projet dresse contre tous les Protestans en général étoit assez manifeste par le Livre de Paul Windeck. *Quis in Protestantes omnes Generalis.* . . . . à l'Imprimé du *Cancellar Anhault. Appendix*, pag. 1. jusqu'à (16) *Ut* exclus.

La Replique fut que Windeck & Scioppius étoient des particuliers dont les Pensées & les Ecrits ne tiroient point à conséquence. *Duos nescio cujus Martis Spiritus.* . . . . à l'Imprimé pag. 2. jusqu'à (17) *Quid enim* exclus.

L'Auteur Protestant repliqua que les Catholiques alléguoient jusqu'à des Fragmens de Lettres pour convaincre les Protestans, & qu'à plus forte raison on pouvoit leur reprocher les Ouvrages de Windeck qui avoit une Charge Ecclésiastique, & ceux de Scioppius qui avoit la qualité de Conseiller de l'Empereur (18).

(2) Windeck, *Epist. Dedicat. folio* (:) 2 *verso*.

(3) *Idem, ibid. folio* (:) 3: *il cite Lib.* 5. Chron. Carion.

(4) Windeck. Epist. Dedicat. Prognostic. *folio* (:) 3.

(5) *Ita deploratissimi isti homunciones improbo livore tabescentes quod vanissime optant, stulte sperant & augurantur.* Idem, ibid. verso.

(6) Windeck, Prognost. *pag.* 27, 28.

(7) *Voiez la Rem.* (*C*) *de l'Article* MORLIN.

(8) *Celle des Nestoriens, des Eutychiens, &c.*

(9) *Voiez* Berneggerus, *in* Tuba Pacis, *pag.* 6 *& seq. &* 19 *& seq.*

(10) *Quondam etiam victis redit in pra cordia virtus, victoresque cadunt Danai.* Virgil. Æneid. *Libr.* II, *Vers.* 367.

(11) *Voiez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *pag.* 151 *& suiv.*

(12) *Voiez la Remarque* (*R*) *de l'Article* ELIZABETH, *la Remarque* (*P*) *de l'Article* FRANÇOIS I, *& la Remarque.* (*R*) *de l'Article* HENRI II.

(13) Windeck, *in Epist. Dedicat. folio* (:) (:) 2 *verso*.

(14) Voici les paroles d'un célébre Professeur Protestant à Hal en Saxe: *Certe nisi imperator noster atque Hispanus tum* (anno 1672) *advolassent jam pridem sub Gallorum jugo gemeret pristinam frustra requirens libertatem, Belgium.* Jo. Francisc. Buddæus, *Select. Juris Nat. & Gent.* *pag.* 623.

(15) *Voiez la Remarque* (*C*) *de l'Article* KELLER.

(16) Plessins, *in* Respons. ad præcipua Capita Cancellariæ Bavarico-Anhaltinæ, *initio.*

(17) Appendix Cancellariæ, *pag.* 2.

(18) *Voiez* Responsio Apologet. ad Fab. Hercynianum, *pag.* 12, 13.

WITTICHIUS (Christophle) Professeur en Théologie à Leide, s'est rendu célèbre entre autres choses pour avoir introduit le Cartésianisme dans les Ecoles de Théologie. Il nâquit en Silesie le 7 Octobre 1625 d'un pere qui, aiant été au commencement Lutherien, se fit Calviniste à la Cour du Duc de Brieg, & y fut Ministre en qualité de Vice-Surintendant de tout le Païs de Brieg. Son fils dont nous parlons fut envoié à Breme pour y étudier en Droit en l'année 1642; mais il quitta bientôt cette étude pour s'attacher à celle de Théologie, en laquelle il fit de grands progrès tant à Breme, qu'à Groningue, & à Leide. La prémiere Charge qu'il exerça dans les Académies lui fut conferée en l'an 1651, aiant été fait Professeur ordinaire en Mathématique à Herborn dans le Comté de Nassau, avec permission d'instruire en particulier les Etudians en Théologie. Il trouva si peu d'agrémens dans ce poste, qu'il le quitta bientôt, pour aller enseigner dans le College de Duisbourg au païs de Cleves, où il exerça aussi la Charge de Ministre dès l'année 1653. Ce College aiant été érigé en Académie en l'an 1655, Wittichius y reçut le dégré de Docteur en Philosophie & en Théologie, & s'en alla à Nimegue pour y professer la Théologie, ce qu'il fit pendant seize ans. Comme les Ecrits qu'il avoit publiez, & qui rouloient quasi tous sur des matieres en partie Théologiques & en partie Philosophiques à la Cartesienne, lui attirérent beaucoup de contredisans, cela ne servit aussi qu'à le faire conoitre davantage, de sorte qu'on le jugea digne d'enseigner la Théologie à Leide la principale Université des Provinces Unies du Païs-Bas. Il commença ses fonctions au mois de Novembre 1671, & les exerça jusques à sa mort avec le concours d'un grand nombre d'Auditeurs; à quoi contribuoit non seulement la clarté de son esprit, mais aussi l'attachement qu'il avoit au Cartésianisme & au Coccéianisme, qui est le Parti à la vérité le moins en faveur auprès des puissances en Hollande, mais le plus au goût de la jeunesse, & de ceux qui se piquent d'esprit. Wittichius mourut le 19 Mai 1687. Ses principaux Livres sont, *Consensus veritatis in Scriptura divina & infallibili revelatæ cum veritate philosophica à Cartesio detecta. Theologia Pacifica. Exercitationes Theologicæ. Causa Spiritus Sancti. Commentarius in Epistolam ad Romanos.* Depuis sa mort son frere, Avocat à Aix la Chapelle, a publié l'*Anti-Spinoza*, & quelques Notes sur les Méditations de Monsieur Descartes (*a*).

(*a*) Gronovius, *in* Orat. funebr. Christ. Wittichii.

WOUWER (Jean de) l'un des Savans du XVI Siecle, & Auteur de quelques Livres (*A*), étoit de Hambourg, & fils d'un Réfugié en Allemagne pour cause de Religion (*a*). Il nâquit le 10 de Mars 1574, & aiant fait ses Humanitez dans sa patrie, il fut envoié à Leide l'an 1592. Il y passa cinq années dans une étroite liaison avec les plus savans personnages, & même avec le grand Scaliger. De là il passa en France, & y aquit l'amitié de Claude du Puy, celle de François Pithou, & de plusieurs autres illustres. Ensuite il fut deux ans en Italie, & y reçut beaucoup de caresses de quelques Prélats, & de quelques Cardinaux. Il eut même accès auprès du Pape qui lui témoigna beaucoup d'afection, & qui lui ofrit une pension très-honorable. Etant de retour en Allemagne, il accepta la Charge de Conseiller du Comte d'Oost-Frise, & fut son Envoié à la Haie pour la pacification d'Embden, & puis à la Cour de Jean Adolphe Duc de Holstein. Il plut tellement à ce Duc dès la prémiere conversation, qu'on lui fit promettre avec serment de s'engager à son service. Il fut honoré de la Charge de son Conseiller, & puis de celle de Gouverneur de Gottorp. L'aiant exercée pendant trois ans il tomba dans une maladie qui le mina peu-à-peu. Il en mourut le trente de Mars 1612. Son Maître le regreta extremément, & le fit enterrer avec pompe dans la grande Eglise de Sleswic (*b*). Il entretint commerce de Lettres avec les plus savans hommes de Hollande, & de plusieurs autres Nations (*B*). Il ne manquoit ni d'érudition, ni de bonnes qualitez; mais on prétend que ses défauts n'étoient pas moindres que ses vertus (*c*). Etant né Protestant il embrassa en Italie la Communion de Rome (*C*); le bruit en courut du moins. On le met au nombre des Plagiaires (*D*). Il aimoit l'encens avec trop

(*a*) *Voiez la Remarque* (*C*).

(*b*) *Tiré de* Henningus Witte, *in* Memoria Woweriana, *à la page* 79, *& suiv. des* Memoriæ Philosophorum.

(*c*) *Voiez la Remarque* (*E*).

(*A*) *Auteur de quelques Livres.*] Il publia avec des Notes les Oeuvres de Sidonius Apollinaris, Petrone, Firmicus *de errore profanarum Religionum*, Minutius Felix, & Apulée. Il publia aussi quelques Notes sur Tertullien, un Traité *de Polymathia*, une Dissertation *de cognitione veterum novi orbis. Dies æstiva seu de Umbra.* Le Panégyrique de Christien IV Roi de Dannemarc. Nous avons deux Centuries de ses Lettres Latines, & un *Syntagma de Græca & Latina Bibliorum Interpretatione* (1).

(*B*) *Il entretint commerce de Lettres avec les plus savans . . . de plusieurs . . . Nations.*] Cela paroît par le Recueil de ses Lettres imprimé avec son *Syntagma de Græca & Latina Bibliorum Interpretatione.* Voici le jugement que Mr. Morhof en fait. *Variæ hic instituta sunt de multis rebus literariis consultationes & judicia: nam multa, quæ agitabantur illo tempore inter viros literatos, his in Epistolis recensentur. Scripta illa sunt ad illustres ejus temporis viros, Scaligerum, Meursium, Heinsium, Gruterum, Scriverium, & plures alios, cum quibus non nisi erudita tractari poterant. Epistolas ejus multas ineditas servat illustris Gudius, latitant & aliquæ inter MSta Bibliothecæ Hamburgensis* (2).

(*C*) *Etant né Protestant il embrassa en Italie la Communion Romaine.*] Nicolas de Wouwer son pere, homme d'ancienne noblesse (3), abandonna le Païs, à cause des persécutions que les Protestans y soufroient, & s'établit à Hambourg. C'est une preuve manifeste que celui dont nous parlons dans cet Article nâquit Protestant. Les Lettres de Baudius nous aprenent qu'il changea de Religion. *Illud pro certo habetur, eum Romæ publicitus religionem abjurasse, nullo metu qui in virum constantem cadere possit, sed contemptu & inscitia pietatis, vel (quod his potentius est apud mentes præcipiti ambitione afflatas) spe consequendæ alicujus opimæ largitionis. Sed, ut audio, esca elapsa est, solum hamum retinuit* (4). Il y a dans le II Tome du *Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum* (5), une Lettre d'un certain François Broccard (6), où l'on met notre Jean de Wouwer (7) entre les Hommes de Lettres qui, aiant apostasié, favorisoient les machinations de l'Inquisition à Rome. Mais lisez la Lettre qu'il écrivit à Baudius, vous trouverez qu'il nie qu'il ait abjuré sa Religion. Il avoue seulement qu'il desaprouve en plusieurs choses la Réformation de Luther & de Calvin. *Non nego profecto eos, qui religionem reformandam susceperunt, multa, quæ fortasse dissuenda erant, pio sed improvido zelo tota rescidisse, hoc me serio improbare aperte fateor: neque illa sententia heri aut hodie mihi nata, sed ex illo tempore quo aliquem veri gustum sensus communis mihi suggessit, hoc si omnes in me improbant, ne irascor quidem. Mihi vero ita sentire liberum erit, & ostendere suam cuique sponsam esse pulchram* (8).

(*D*) *On le met au nombre des Plagiaires.*] Le docte Maussac aiant dit qu'attendu que Casaubon n'avoit pu mettre la derniere main au Livre des Etudes des Anciens, il en traiteroit un jour s'il en avoit le loisir, ajoûte que Wouwer avoit couru sur les brisées de Casaubon, sans avoir rien publié qui n'eût été pris de ce grand Critique. On supose que Wouwer s'apropria ces Thrésors pendant qu'il étoit à Montpellier avec Casaubon. *De Isaaco Casaubono loquor, in cujus messem falcem injecit Joannes Wouer vir certe ingenii non vulgaris, sed qui opus imperfectum reliquit, quamvis omne quod edidit à Casaubono habuerit, dum una cum eo agebat Monspelii* (9). L'Ouvrage dont je tire ces paroles fut imprimé à Toulouse l'an 1615. Celui de Wouwer dont Maussac prétend parler a pour Titre *de Polymathia Tractatio*, & fut imprimé l'an 1603 (10). Il avoit couru plusieurs discours au desavantage de Wouwer avant que Maussac eût rendu publique cette Accusation. Wouwer protesta de son innocence dans une Lettre qu'il écrivit l'an 1605 (11). Baudius à qui il

(1) *Tiré* d'Henningus Witte, Memoriæ Philosoph. *pag.* 81, 82.

(2) Morhofius, Polyhist. *Libr.* I, *Cap.* XXIV, *pag.* 304. *Il dit que cette Edition fut faite à Hambourg l'an* 1608; *mais comment accorder cela avec le* Sieur Witte *ubi supra, pag.* 82, *qui marque qu'Elmenhorst fit imprimer ce* Syntagma *l'an* 1618?

(3) Illustri ...aronum ...pe ...riundus. *Idem, ibid. Cap.* I, *p.* 7.

(4) Baudius, Epist. XIX *centuriæ I, pag. m.* 101. *Elle est datée du* 18 *de Février* 1603.

(5) *A la page* 875.

(6) *Touchant ce personnage, voiez* l'Histoire de l'Edit de Nantes, *Tom.* I, *pag.* 374, *& suiv.*

(7) *On le nomme mal* Johannes Wourenius Amburgensis.

(8) Joh. Wouwer, Epistola ad Baudium, *pag.* 110: *c'est la* LXXII *de la I Centurie des* Lettres de Baudius.

(9) Philippus Jacobus Maussacus, Notis in Plutarchum de Fluviis, *pag.* 149.

(10) *L'Edition dont je me sers est de cette année-là* ex Bibliopolio Frobeniano. Thomasius de Plagio Literario, *pag.* 261, *ne marque que celle d'Hambourg* 1604.

(11) *Elle est la VII de la II Centurie des* Lettres de Baudius *dans l'Edition de Leide* 1650.

trop de vanité, & cela parut par le legs teftamentaire qu'il laiffa à ceux qui feroient fon Panégyrique après fa mort (*E*). Les Lettres que Baudius lui écrivoit font un exemple du peu de fincérité qui fe rencontre dans les complimens qu'on fait aux Auteurs (*F*). Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre de même nom, qui fut Difciple de Lipfe, & dont je parlerai dans une Remarque (*G*).

il l'avoit écrite lui fit Réponfe que ces bruits étoient tombez, & qu'il n'en faloit pas attribuër la naiffance à Cafaubon. *Refrixit jam fermo leviffimorum hominum, qui Polymathiam tuam Plagii fufpicione infamabant. Cafaubonus vir melior & candidior eft, quam ut hujus culpa infimulandus effe videatur* (12). Il lui envoie le Fragment d'une Lettre de Cafaubon, par où il paroît que fans fe plaindre d'aucun larcin ce docte Critique loüoit beaucoup l'Ouvrage de Wouwer. Voiez auffi ce que Baudius écrivit à Mrs. du Puy la même année (13); mais fur tout voiez la Préface que Thomafius a mife au devant de la nouvelle Edition du Traité *de Polymathia*. Elle réfute fortement Mr. de Mauffac. Mr. Morhof parle de ceci, & cite Schoockius qui a dit que ce reproche de Mauffac étoit un effet d'envie, & que Voffius étoit Plagiaire à l'égard de Wouwer. *Ex invidiâ profectum hoc Mauffaci judicium Martinus Schockius* Confutatione Fab. Hamel. p. 2. c. 4. *exiftimat. Ex ipfo autem Wouwerio multa cepiffe, fuppreffo ejus nomine, Voffium etiam Schokius loco laudato, & Joannes Jonffius* lib. 1. de Scrip. Hift. Phil. c. 10. c. 49. *teftatur* (14). Scaliger difoit en converfation la même chofe que Mauffac a dite dans un Ecrit imprimé (15). En général il traitoit Wouwerius de grand Plagiaire, & de donneur de billevefées. Cependant il lui écrivoit beaucoup de douceurs (16).

Lindenbrouch lui en vouloit terriblement. Il l'accufe d'avoir été Plagiaire en mille chofes, & nommément dans le petit Livre *de Umbra* (17). Il prétend que Wouwer, l'aiant trouvé parmi les papiers de Gulielmius, ne fit qu'en changer la forme & qu'y entremêler quelques Vers Latins qu'un autre avoit compofez. *Lindenbrogium nefcio quomodo is femper infenfum habuit: fuperfunt enim Lindenbrogii tum in Bibliothecâ Hamburgenfi, tum in Gudianâ, Epiftolæ, quibus illi acerbè infultat. Vocat illum hominem cum latrante nomine (à baubando.) Multa in illo plagia notat, ac in aliquâ Epiftolâ hac de illo habet, ejus de Umbrâ Tractatum inter plagia recenfens:* Quem noviffimè edidit librum tenebricofum umbratilis ille, inter doctiffimi optimique viri Jani Gulielmi fchedas repertum ajunt: in quo id tamen præftitit, quod aliam illi veftem induit, & fuo more turpavit. Nam & carmina, quæ paffim intermixta, non adulteri hujus fuerunt, fed Scholæ Schleswicenfis Rectoris, viri eruditi & probi, qui etiam nunc vivit, & id apertè fatetur. *Epiftola hac fcripta eft Hamburgi an.* 1613. *Gravis hac in illum virum injuria eft, & nefcio quid acerbitatis fapit. In aliis Epiftolis paffim in eum invehitur, ac plura ejus plagia notat* (18).

(*E*) *Il aimoit l'encens avec trop de vanité, & cela parut par le legs &c. . . . . .*] Cette promeffe teftamentaire eut fon effet. Il fe trouva des Panégyriftes qui pour toucher la fomme promife loüérent Wouwerius à perte de vue. Mais, fi nous avions fa Vie compofée par Lindenbrouch, nous y trouverions bien des chofes peu conformes à leurs relations. *Felicior & aliis Eruditis, & ipfo Principe fuo, Johan. Adolpho, nullos, uti fupra* (†) *monuimus, Encomiaftas Pofthumos nacto, fuit* Joh. Wowerius, *Minifter Aulæ Gottorp. Primarius. Biographias enim, & Sermones Panegyricos, memoriæ illius facros, publicarunt Gev. Elmenhorftius, Ad. Olearius, Nic. Johann. Crufius, aliique complures,* fpe *potius* Nummi dolofi. (*Præmii fc. LX. Joachimicorum, quod cuilibet, Laudationem fibi pofthumam fcripturo, in Tabulis ultimæ Voluntatis Wowerius deftinavit,*) *ipfis* affulgente *invitati, quam fincero in Virum Virtutibus pariter atque Vitiis magnum ducti affectu? Alio haud dubie fine, ut Animo fc. fuo, in Wowerium ob ftudiorum Æmulationem iniquiori, morem gereret, Vitæ illius Hiftoriam* (‡) *fcribere in Animo habuit Frid. Lindebrogius, Civis ipfius, quo rigidiorem Vitiorum ejus Cenforem hactenus obfervavi neminem* (19). L'Auteur, dont j'emprunte ces paroles, avoit remarqué ailleurs que Wouwer étoit un peu vain, & qu'il parloit fouvent de foimême (20). Baudius avoit remarqué en lui une grande préfomption. Lifez ce qui fuit: *De Wouwerio eadem ad nos fama pervenit, eum id ætatis hominem admiratione doctrinæ (vide & ride ludibria judiciorum) cooptatum in collegium Senatorum facræ Cæfareæ Majeftatis, fed certiffimo argumento perfuadeor rem ita fe non habere* (21), *quod cum à reditu fuo bis terve fcripferit ad Scaligerum, ad Scriverium, ad Francifcum Doufam etiam, cum perhonorifica noftri mentione, tamen ubique miferabiliter infectatur fortunæ fuæ malignitatem, nec homo fui oftentator magnificus, quidquam de fuperbo illo titulo adjicit, quem proculdubio non fuit omiffurus, nifi prorfus ab ingenio defcifcere vellet. Detepuit jam mucro iracundiæ noftræ adverfus eum, quod ex pluribus indiciis apparet eum non tam nocendi animo, quam fui extollendi vanitate folitum detrahere famæ & meritis laudibus amicorum. Dempto certe hoc vitio, multa habet ingenii naturæque dona, quibus fupra vulgus fapit, & illuftrium virorum amicitiam meretur* (22).

(*F*) *Du peu de fincérité qui fe rencontre dans les complimens qu'on fait aux Auteurs.*] Wouwer publia un Panégyrique de Chriftien IV Roi de Dannemarc l'an 1603. Baudius en écrivant à l'Auteur le combla de loüanges, mais en écrivant à un autre il parla de cette Piece comme d'un Ouvrage plein de défauts. Voici la preuve de ces deux chofes: *In Dominici Baudii ἀλλοπροσάλλυ* Epiftola ad Wowerium (‡) *haud parem obferves ἐλευθεροστομίαν. Illic enim non tantum* Generofos *Wowerii* impetus, & ardua felicis Ingenii tentamenta, laudem apud Doctos, Amorem apud Honeftos, admirationem apud peritos Rerum Æftimatores *cenfet* mereri, *fed Ironice etiam eundem laudat, quod,* vividarum & Erectarum mentium *exemplo*, Eloquentiam *fuam in Panegyrico* Præceptiunculis Magiftellorum non circunfcribat, fed, Artium repagula fidenter perrumpens, libero curfu feratur. In Epiftola *contra* ad Corn. Mylium (*), *Scaligero ὁμόψηφος, majori, quam ille, παῤῥησίᾳ, quid in Oratione hac defideret, fignificat:* Affectavit Wowerius, *inquit*, in Panegyrico fublime & floridum fimul genus dicendi. Laudandus ob generofum conatum, etfi interdum languefcit, & pellucet nimis Æmulatio Antiquorum. Multa funt, quæ non Ignavo Lectori placere poffunt. Si currum interdum non bene moderatur, magnis tamen excidit aufis. Generofiores Animi, dum vitant humum, fæpe nubes & inania captant. Ætas & pofteræ curæ, limabunt, & depafcent luxuriem agnatam melioribus Ingeniis (23). Wouwer reconut lui-même les imperfections de fon Ouvrage, & en fit bien des excufes fur la précipitation avec laquelle il l'avoit fait. Il fouhaita qu'on ne jugeât point de fon efprit par cet effai. Notez qu'il le compofa à l'occafion de l'hommage que la ville de Hambourg rendit à fa Majefté Danoife; mais comme il lui échapa quelque chofe qui pouvoit préjudicier aux libertez de cette ville, le Sénat de Hambourg défendit la vente de cette Piece jufques à ce que les prémieres pages en euffent été corrigées (24).

(*G*) *Quelques-uns confondent notre Jean de Wouwer avec un autre de même nom . . . dont je parlerai dans une Remarque.*] Cet autre JEAN DE WOUWER (25) nâquit à Anvers l'an 1576. Il y commença fes études fous les Jéfuites, & puis il alla à Louvain, & logea chez Lipfe qui l'aima, & qui l'eftima fi fort, qu'il le choifit pour l'un des exécuteurs de fon Teftament, & qu'il recommanda à lui feul le foin de fes Manufcrits. Wouwer aiant mis trois ans à voiager en France, en Efpagne, & en Italie, ne fut pas plutôt de retour qu'il obtint la Charge de Confeiller dans fa patrie. Il obtint enfuite une place dans le Confeil des Finances, & dans le Confeil de guerre. L'Infante Ifabelle Claire Eugenie le députa au Roi d'Efpagne Philippe IV, qui l'honora de la dignité de Chevalier. Il publia quelques Livres, & mourut le 23 de Septembre 1635. On attendoit de lui la publication de deux cens Lettres écrites à Lipfe (26). Le Pere Schottus l'a confondu avec celui de Hambourg; comme le remarque Mr. Morhof. *Duo monenda nobis funt*, dit-il (27), *in quibus erratum à Viris doctis eft. Primum eft, quod duo confundantur ejus nominis, Antwerpianus & Hamburgenfis Polymathiæ Autor. Andreas Schottus hunc Belgam facit in* notis ad proverbia Græca p. 68. *fed falsò. Lipfius in Epiftolâ* 8. *Kal. Novembr.* 1599. *ad Antwerpianum illum fcriptâ* (28), *utrumque probè diftinguit:* Janus Wouwerius, *inquit*, cognominis tuus, fi non Gentilis, quam bona tecum fœderatio! Optimum par, nec vel Dii dederint magis ex ufu aut Voto. Modeftiam & probitatem in eo adolefcente femper amavi, & ut vidi primùm (Hamburgi id fuit, ante annos novem) unà laudatum illam indolem ivi. Vivat, crefcat, & lampada à nobis in hoc curfu jam feffis accipiat: me libenter & judicia tradente. Konig (29) n'eft pas exempt de la même faute, puis qu'en parlant de notre Wouwer il cite Swertius (30) qui n'a parlé que de l'autre. Mr. Mollerus a recueilli plufieurs méprifes fur ce fujet (31).

(12) Baudius, Epift. IX *Centur. II, pag.* 365.

(13) *Monui vos jampridem diffipatum fuiffe rumorem de Wouwerio noftro quafi plagio domeftico fublegerit potiffimam partem fuæ Polymathiæ.* Baudius, Epift. III *Cent. II, pag.* 155.

(14) Morhofius, Polyh. *Libr. I, Cap. I, pag.* 7.

(15) *Voiez le* Scaligerana, *au mot* Wouverius.

(16) *Voiez les* Lettres de Scaliger, *& nommément celle dont j'ai fait mention ci-deffus Citation* (1) *de l'Article* ELMENHORST.

(17) *Il a pour Titre* Dies æftiva, five de Umbra Paegnion. *Il fut imprimé l'an* 1610: *l'Edition dont je me fers eft d'Oxford* 1636 in 12.

(18) Morhof. Polyhift. *Lib. I, Cap. XXIV, pag.* 304.

(†) *P. I. c.* 13. §. 3. *pag.* 198. 199.

(‡) Promifit eam A. 1613. in Epift. quadam MSta, cujus Autographum Gudius ὁ μακαρίτης affervabat. Conf. Morhofii *Polyhift. l.* 1. *c.* 24. *pag.* 304.

(19) Joh. Mollerus, Ifagoge ad Hiftoriam Cherfonefi Cimbricæ, *Parte II, pag.* 209, 210.

(20) Satis alias arrogans & περιαυτόλογος. *Idem, ibid. Parte I, pag.* 188.

(21) Wouwer *dans une Lettre poftérieure écrite à* Baudius *affûre que cela eft vrai:* Me Confiliarium Cæfaris electum vera fama fuit. *Voiez les* Lettres de Baudius *num. LXXXIII Cent. I.*

(22) Baudius, Epift. LXIX, *Centur. I, pag. m.* 100, 101. *Cette Lettre eft datée du* 18 *de Février* 1603.

(‡) *Cent. III. Ep* 3. *pag.* 490. 491.

(*) *Cent. I. n.* 66. *pag.* 157.

(23) Joh. Mollerus, Ifagog. in Hiftoriam Cherfonefi Cimbricæ, *Parte II, pag.* 187, 188. *Son Edition des* Lettres de Baudius *n'eft pas conforme à la mienne.*

(24) *Voiez* Mollerus *ubi fupra.*

(25) *Ou plutôt* Vanden Wouwere, *felon* Valere André Biblioth. Belg. *pag.* 587.

(26) *Tiré de* Valere André, *ubi fuprà.*

(27) Morhof. Polyhift. *Libr. I, pag.* 7. *Voiez auffi* Colomies, *Cap. II Kειμηλ.* Liter.

(28) *C'eft la XLI de la I Centurie* ad Belgas.

(29) Konig, Bibl. vet. & nova, *pag.* 875.

(30) *A la page* 487, *& il faut entendre qu'il cite les* Athenæ Belgicæ.

(31) Johannes Mollerus de Scriptoribus Homonymis, *pag.* 733, *& feq.*

X.



XENOCRATE, l'un des plus illustres Philosophes de l'ancienne Grece, nâquit à Chalcedoine (*a*), & se mit de très-bonne heure sous la discipline de Platon, & eut toûjours pour lui beaucoup de respect, & beaucoup de fidélité (*A*). Il étudia sous ce grand Maître en même tems qu'Aristote, mais non pas avec les mêmes talens; il avoit besoin d'éperon, l'autre avoit besoin de bride (*b*) : c'est ainsi que Platon jugeoit d'eux, & il ajoûtoit qu'en les commettant ensemble il aparioit un cheval avec un âne (*c*). Mais si Xenocrate par la pesanteur de son esprit se trouva très-inférieur à Aristote (*d*), il le surpassa de beaucoup dans ce qui concerne la Philosophie pratique: la pureté de ses mœurs eut quelque chose d'extraordinaire; sa gravité, sa sévérité, ou plutôt son austérité, furent de telle nature, qu'un Théologien qui lui ressembleroit aujourd'hui passeroit infailliblement pour Jansénisté, & pour Rigoriste. Il avoit aquis un tel empire sur ses passions, qu'une très-belle Courtisane, qui avoit parié de le faire succomber, perdit la gageure (*B*), quoi qu'aiant eu la liberté de se coucher auprès de lui, elle eût pu mettre en usage tous les tours de son métier pour l'animer à joüir d'elle. Voilà un triomphe aussi remarquable que celui de saint Aldhelme (*e*), & de quelques autres canonisez qui sont sortis impunément de telles épreuves, à ce qu'on dit. La chasteté ne fut point l'unique vertu de ce Philosophe : toutes les autres parties de la tempérance éclatérent dans sa conduite (*C*) : il n'aima ni les plaisirs, ni les richesses, ni les loüanges (*f*). On

(*a*) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(*b*) *Confére*z *ce que dessus Remarque* (*B*) *de l'Article* THEOPOMPE.

(*c*) *Ex* Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Voiez ci-dessus la Rem.* (*C*) *de l'Article* FRANÇOIS d'Assise.

(*f*) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 11.

(*A*) *Il eut toûjours pour* Platon *beaucoup de respect, & beaucoup de fidélité.*] Il l'accompagna au voiage de Sicile, & fut avec lui à la Cour de Syracuse (1). Denys le Tyran se servit un jour de ces paroles en parlant à Platon, *quelcun vous coupera la tête*, personne, dit Xenocrate, ne le fera avant que d'avoir coupé la mienne (2). Et notez que l'expression du Tyran signifioit la même chose que s'il eût dit, *je vous couperai la tête* (3). Cela donne une plus grande idée de la générosité de Xenocrate. Nous avons vu ci-dessus (4), ce que l'on conte de son zêle pour l'honneur de Platon maltraité par Aristote. J'ajoûte qu'il soufrit très-patiemment les réprimandes de Platon; & lors qu'on le voulut exciter à se défendre, il ne répondit autre chose si ce n'est, *il me traite ainsi pour mon profit.* Ξενοκράτης (5) ὁ Χαλκηδόνιος ὑπὸ τοῦ Πλάτωνος, εἰς τὸ ἄχαρι (6) σκωπτόμενος, οὐδέπω ἠγανάκτει φησίν, ἀλλὰ καὶ πρὸς τὸν παροξύνοντα αὐτὸν, ὑπὲρ τούτου, ἵνα τι ἀποκρίνηται τῷ Πλάτωνι, ὅδε καὶ πάνυ ἐμφρόνως καταστιγάζων τὸν ἄνδρα, ἔφατο· ἀλλὰ τοῦτο ἐμοὶ συμφέρει. *Xenocrates Chalcedonius, quum à Platone propter mores inurbanos reprehenderetur, nunquam indignatione irave commotus est: sed & illi, qui ipsum ad respondendum Platoni instigaret, Hoc, inquit, mihi bonum atque commodum est: & prudentissime homini silentium imposuit.* Au lieu de cela on trouve tout le contraire dans un Ecrivain Latin: on y trouve, 1, qu'il fut raporté à Platon que Xenocrate avoit mal parlé de lui. 2. Que Platon n'en voulut rien croire. 3 Que le Délateur demanda d'un air audacieux la cause de cette incrédulité. 4. Que Platon répondit, il n'est pas croiable qu'une personne que j'aime tant ne m'aime aussi. 5. Que le Délateur s'ofrit de jurer. 6. Que Platon n'en voulut pas venir là, & qu'il mit fin à l'afaire par ces paroles, *Xenocrate n'eût jamais parlé de la sorte s'il n'eût jugé que cela m'étoit utile* (7). *Postremò cùm ad jusjurandum inimicitias serentis malignitas confugisset; ne de perjurio ejus disputaret, affirmavit nunquam Xenocratem illa dicturum fuisse, nisi ea dici expedire sibi judicasset* (8). Il me semble que ce conte de Valere Maxime est la corruption, ou bien la transposition de celui qu'on trouve dans Elien, & qui confirme le Texte de cette Remarque.

(1) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(2) *Idem, ibid. num.* 11.

(3) *Voiez les* Notes de Kuhnius in Diog. Laert. *ad Libr. IV, num.* 11.

(4) *Dans la Remarq.* (E) *de l'Article* d'ARISTOTE.

(5) Ælian. Var. Histor. *Libr. XIV, Cap. IX.*

(6) *Voiez* Plutarque, *in* Vita Marii, *init. pag.* 407.

(7) Valer. Maximus, *Libr. IV, Cap. I, num.* 2, *in Ext. pag. m.* 351.

(8) *Idem, ibid.*

(*B*) *Une très-belle Courtisane, qui avoit parié de le faire succomber, perdit la gageure.*] J'en parle ailleurs (9); mais j'ajoûte ici ce que Valere Maxime en a dit: *Phryne nobile Athenis scortum juxta eum* (Xenocratem) *vino gravem in pervigilio accubuit, pignore cum quibusdam juvenibus posito, an temperantiam ejus corrumpere posset: Quam nec tactu, nec sermone aspernatus, quoad voluerat in sinu suo morari, irritam propositi dimisit. Factum sapientia imbuti animi abstinens; sed meretriculæ quoque dictum perquam facetum, Deridentibus enim se adolescentibus, quia tam formosa, tamque elegans poti senis animum illecebris pellicere non potuisset, pactumque victoriæ pretium flagitantibus: de homine se cum iis, non de statua pignus posuisse, respondit. Potest ne hac Xenocratis continentia à quoquam magis vere, magisque proprie demonstrari, quam ab ipsa meretricula expressa est? Phryne pulchritudine sua, nulla ex parte constantissimam ejus abstinentiam labefecit* (10). Vous voiez que cet Auteur supose des circonstances qui servent à relever le mérite de la victoire: car elle fut complete quoi que toutes choses favorisassent l'ennemi. Il veut que la Courtisane ait pris son tems lors que Xenocrate avoit bien bu; & il ajoûte que ce Philosophe ne refusa pas les caresses de la main, & de la voix, & que Phryne eut une aussi longue permission, qu'elle voulut,

(9) *Ci-dessus Remarque* (R) *de l'Article* LAIS.

(10) Val. Max. *Libr. IV, Cap. III, in Ext. num.* 3, *pag.* 376.

(*C*) *Toutes les autres parties de la tempérance éclatérent dans sa conduite.*] On peut oposer à cela le vin dont nous venons de voir qu'il étoit chargé lors que Phryne le tenta. On peut aussi m'oposer le conte que nous lisons dans Athenée cet Auteur raporte que Xenocrate gagna la Couronne d'or que le Tyran de Syracuse avoit promise à celui qui vuideroit le prémier une certaine mesure de vin (11). Un homme, me dira-t-on, qui gagne le prix destiné au plus grand buveur dans la Cour d'un Prince ivrogne, n'est point sobre. Or Xenocrate a remporté ce prix-là, donc il n'est point sobre. Considérez cette expression de Diogene Laërce; Χρυσῷ στεφάνῳ τιμηθέντα ἐπ' ἄθλῳ πολυποσίας, *Corona aurea donatum in* PRÆMIUM LARGIORIS COMPOTATIONIS (12). Souvenez vous aussi qu'Elien a inséré Xenocrate dans le Chapitre, où il donne le Catalogue de ceux qui aimoient à boire, & qui pouvoient boire beaucoup (13). Le prémier dans cette Liste est le Tyran de Syracuse, qui promit la Couronne d'or que Xenocrate remporta; cette Couronne, dis-je, qui devoit être la récompense de celui qui surpasseroit les autres à boire beaucoup: Προὔκειτο ἆθλον τῷ πίοντι πλέον στέφανος χρυσοῦς· καὶ ἐνίκησε Ξενοκράτης ὁ Χαλκηδόνιος: *Præmium ordinatum est ei, qui* PLUS BIBISSET, *aurea corona, quam meritus est Xenocrates Chalcedonius* (14). Après cela vous verrez que l'Objection est munie de toutes les preuves nécessaires. Ce seroit en vain que l'on répondroit que Xenocrate fut admiré en cette rencontre (15); car l'Historien qui dit cela avoit raconté une autre chose qui est effectivement louable, c'est que le vainqueur ne garda point la Couronne d'or, il la mit sur une Statue de Mercure en se retirant chez soi. Il avoit acoutumé les autres jours de mettre une Couronne de fleurs sur cette Statue, mais ce soir-là il y mit la Couronne d'or. C'étoit un signe de desintéressement, c'étoit faire voir qu'en l'honneur des Dieux il pouvoit aussi aisément se défaire d'une chose très-précieuse, que d'un bouquet. Si l'on s'opiniâtre à soutenir qu'Athenée a voulu dire que Xenocrate fut admiré, & à cause de cela, & à cause aussi qu'il avoit pu boire plus que les autres; on gagnera peu de chose : tout ce qu'on admire n'est pas une bonne qualité morale: on admire beaucoup de choses par la seule raison de leur singularité, & c'est sur ce pied-là que l'on pouvoit admirer qu'un Philosophe eût gagné le prix sur tous les buveurs de Syracuse. C'étoit à lui à être vaincu: il devoit même s'éloigner d'un tel combat; & s'il eût été tempérant, il n'eût point paru dans cette lice. Voions donc si l'on peut imaginer quelque autre voie de justification.

(11) Athenæus, *Libr. X, pag.* 437 : *il cite l'Historien* Timée.

(12) Diog. Laert *Libr. IV, num.* 8.

(13) Φιλοπόται τινὲς καὶ πολυπόται. *De quibusdam qui & multum bibebant. C'est le Titre du Chapitre XLI du II Livre d'Elien.*

(14) Ælian. Var. Hist. *Libr. II, Cap. XLI.*

(15) Ἐπὶ τούτῳ ἐθαυμάσθη. *Quamobrem in admiratione summa fuit.* Athen. *Libr. X, pag.* 437.

Il faut dire que des gens fort sobres peuvent être d'un tempérament à boire beaucoup sans en perdre la raison. Socrate, dont l'austérité de vie, & dont la sobriété sont incontestables, n'aimoit *pas à boire: neantmoins quand on l'y forçoit, personne ne luy pouvoit tenir teste; & il y avoit cela d'admirable, qu'il ne s'en estoit jamais trouvé incommodé, & qu'il n'y avoit point de difference entre Socrate à jeun, & luymesme au sortir d'un festin & d'une resiouissance* (16). Si un tel homme dans quelque cas extraordinaire, comme étoit la Fête que l'on célébroit à Syracuse lors que Denys le Tyran destina la Couronne d'or au plus grand buveur, fait épreuve de ses forces, & gagne le prix, il ne faut pas en conclure que ce soit un intempérant. Il ne perdra point pour cela la qualité d'homme sobre: il faut raisonner de cette vertu comme des autres qualitez habituelles. Elles fondent un titre que l'on ne perd point par quelque acte de la qualité oposée. Mr. Daillé fit cette Remarque lors qu'on l'accusa d'avoir traité *de visionnaire extravagant* Mr. Cottiby. „ Le peu d'attention „ quelquefois ", répondit-il (17), „ & souvent le trop „ de passion, mettra une pensée folle, ou extravagante, „ dans l'esprit d'un homme sage. Vous ne l'appellez pas *fol* „ pour cela. Si vous en croyez Horace, le bon Homere „ sommeille quelquefois. Accuserez-vous Horace d'avoir „ outragé cet écrivain incomparable, qu'il estime & admire „ si fort ailleurs? Direz-vous, qu'il l'a appellé un *Poëte endormi, lasche, resveur, & engourdy?* Non. Car ces „ Noms-là, aussi bien que ceux de *Calomniateur* & de *Visionnaire*, ne se donnent qu'à ceux, qui ont les habitudes „ de ces vices, & non à ceux à qui il est simplement échappé quelques actions; mais rarement, ou par une foiblesse „ humaine, ou par la force de quelque cause extraordinaire:

(16) Charpentier, Vie de Socrate, *pag. m.* 100.

(17) Daillé, Replique à Adam & à Cottiby, *III Part. Chap. III, pag. m.* 157.

„ *Une*

On ne put jamais le corrompre par des présens (*D*), & il s'aquit une si haute reputation de sincérité & de probité, qu'il fut le seul que les Magistrats d'Athenes dispensérent de confirmer son témoignage par le serment (*E*). Une Leçon, qu'il faisoit sur la tempérance, toucha tellement le plus dissolu débauché de ce tems-là, qu'elle lui fit prendre tout à l'heure la résolution de renoncer aux voluptez, & de s'attacher à la sagesse (*F*). Cette conversion fut ferme; car le converti devint ensuite un très-grave Philosophe. On ne doit pas attribuer ce grand changement aux charmes de l'Eloquence, mais plutôt à la gravité austere de Xenocrate. Les agrémens n'étoient pas son lot; le sérieux, la sévérité, ne quittoient jamais ses manieres; & c'est pour cela que Platon l'exhortoit souvent à sacrifier aux Graces (*g*). Cette privation de politesse donna du relief à la gloire qu'il s'étoit aquise par l'austérité (*h*). Il ne faut pas s'étonner qu'avec cette sécheresse d'esprit il ait eu tant d'attachement aux Mathématiques, qu'il ne vouloit point d'Ecoliers qui les ignorassent (*i*). Il faudroit admirer davantage qu'avec ce grand caractere de rigidité il ait eu le cœur

(*g*) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(*h*) *Audivi ... illum* (Scipionem Nasicam) *qui T. Gracchi conatus perditos vindicavit, nullam comitatem habuisse sermonis: ne Xenocratem quidem, severissimum philosophorum, ob eamque rem ipsam & magnum & clarum fuisse.* Cicero, de Officiis, *Libr. I, Cap. XXX, pag. m.* 120, 121.

(*i*) Laërt. *Libr. IV, num.* 10.

„ *Une arondelle* (comme dit le (*) Philosophe sur un sujet „ semblable) *ne fait pas le printemps* ". Cela sufit à justifier ce que j'assure de Xenocrate.

Disons en passant que deux fort doctes Critiques (18) se persuadent, qu'il n'étoit pas à Syracuse lors qu'il remporta ce prix, & que ce fut dans Athenes même qu'il le gagna. J'avoue que leur sentiment est probable; mais il me paroît moins probable que celui que j'ai suivi. On ne peut nier que Xenocrate n'ait été à la Cour du Tyran Denys, & qu'alors il ne fût encore bien jeune. N'y a-t-il donc pas plus d'aparence qu'il s'émancipa à boire en cette occasion, que dans la ville où il s'étoit mis sur le pied d'un Philosophe tout-à-fait austere?

Quelle preuve plus authentique pourroit-on avoir de sa grande sobriété que ce Proverbe des Anciens, *Le fromage de Xenocrate.* On se servoit de cette façon de parler quand on vouloit dire qu'une chose duroit long tems. Celui qui raporte cette particularité (19), ajoûte, 1, qu'il se passoit un si long tems depuis que ce Philosophe avoit mis en perce un barril jusques à ce qu'il l'eût vuidé, que le vin perdoit toute sa vertu. 2. Que Xenocrate jettoit quelquefois ses provisions, parce qu'elles étoient devenues rances, ou qu'elles s'étoient moisies. Cela ne feroit point arrivé chez une personne moins frugale.

(*D*) *On ne put jamais le corrompre par des présens.*] La Cour de Macedoine corrompoit par ce moien beaucoup de personnes dans les Républiques du voisinage, & quand on réfusoit ses présens, on donnoit assez à conoître qu'on ne feroit jamais de démarche contre les vrais intérêts de sa patrie. Xenocrate s'y prit de cette façon, il refusa les présens du Roi Philippe, de là vint que ce Monarque n'espérant point de le gagner le traita incivilement. Il ne l'admit point aux Conférences qu'il avoit avec les autres Ambassadeurs de la République d'Athenes. Il les avoit adoucis par ses libéralitez, par ses festins, & par ses caresses. Xenocrate conservant toute sa roideur, toute son intégrité, ne parut point aux audiences ni aux festins comme ses Collegues. Ils se plaignirent qu'il n'avoit servi de rien dans cette Ambassade, & l'on étoit prêt à le condamner à l'amende; mais il découvrit tout le secret, & avertit les Athéniens qu'il étoit bien nécessaire de veiller au bien public, puis que les autres Ambassadeurs avoient été corrompus par des présens. Cela lui fit recevoir un double honneur (20). Il ne voulut point recevoir l'argent qu'Antipater lui envoia (21), & lors qu'il prit une petite partie de la somme que les Députez d'Alexandre lui aportérent, ce ne fut qu'afin de ne pas témoigner quelque mépris pour ce grand Monarque: *Xenocrates quum legati ab Alexandro quinquaginta ei talenta attulissent, quæ erat pecunia temporibus illis Athenis præsertim maxima, adduxit legatos ad cœnam in Academiam. Iis apposuit tantum, quod satis esset, nullo apparatu. Quum postridie rogarent eum, cui numerari juberet, quid vos hesterna inquit cœnula non intellexistis me pecunia non egere? Quos quum tristiores vidisset, xxx. minas accepit, ne aspernari regis liberalitatem videretur* (22). Remarquez bien dans ce passage Latin la conséquence qu'il tire du petit & maigre souper qu'il avoit fait voir aux Envoiez d'Alexandre. Cela, leur dit-il, ne vous fait-il pas comprendre que je n'ai point de besoin d'argent? Un autre Historien dit (23) qu'aiant accepté quelque chose, il renvoia le reste à Alexandre: il en a plus de besoin que moi, ajoûta-t-il; car il nourrit un plus grand nombre de gens. Ce sont toutes Maximes d'une excellente Morale; c'étoit marquer les vraies sources de l'avarice, & du mépris des richesses. Notons que Valere Maxime, qui ne pouvoit pas ignorer ce que Ciceron raporte, en a retranché une circonstance qui ne l'accommodoit pas. Il vouloit trouver un jeu d'antitheses & de parallêles, il vouloit lier ensemble le triomphe remporté sur Phryne, & le triomphe remporté sur l'or d'Alexandre. Il avoit dit que Xenocrate au jugement même de Phryne avoit été une Statue: il trouva ingénieux de dire que ce Philosophe ne fut pas moins une Statue par raport aux charmes de l'or, que par raport aux charmes d'une Courtisane (24); & d'ajoûter qu'un grand Prince voulut acheter l'amitié d'un Philosophe, mais que le Philosophe ne voulut point vendre la sienne à ce grand Prince (25). Tous ces traits d'esprit eussent été émoussez, si l'on fût tombé d'accord que Xenocrate prit une partie du présent. On suprima donc cette circonstance. Voilà quelle est la bonne foi de cet Ecrivain, & celle de plusieurs autres; ils allongent, ou ils accourcissent les choses, selon qu'ils le trouvent a propos pour les ajuster à leurs pensées.

Le Pere Abram cite un passage de Themistius, où cette action de Xenocrate est attribuée à Xenophanes (26). Il eût falu corriger cette méprise.

(*E*) *Il fut le seul que les Magistrats .... dispensérent du serment.*] On ne peut pas recevoir un plus grand honneur que celui-là. Valere Maxime est ici fort judicieux: *Quantum porro honoris Athenis Xenocrati sapientiæ pariter ac sanctitate claro tributum est? Qui cum testimonium dicere coactus ad aram accessisset, ut more civitatis juraret, omnia se vere retulisse; universi judices consurrexerunt, proclamaruntque ne jusjurandum diceret: Quodque sibimetipsis postmodum dicendæ sententiæ loco remissuri non erant, sinceritati ejus concedendum existimarunt* (27). Ciceron parle de cela dans l'une des ses Lettres à Atticus (28).

(*F*) *Une Leçon, qu'il faisoit sur la tempérance .... fit prendre .... la résolution de renoncer aux voluptez, & de s'attacher à la sagesse.*] Si une Prédication de Capucin faisoit aujourd'hui un tel changement, on y reconoitroit une opération particuliere du saint Esprit, & l'on y admireroit l'influence d'une Grace, qui selon les Jansénistes seroit efficace par elle-même au plus haut dégré; car celui que la Leçon de Xenocrate obligea de changer de vie n'étoit pas un voluptueux ordinaire, c'étoit un chef de parti en ce genre-la, c'étoit un homme qui faisoit gloire de ses débauches: sa femme l'avoit mis en justice, parce qu'il la négligeoit pour s'attacher à des garçons: elle lui avoit intenté le Procès qu'on nomme *malæ tractationis* (29). Il n'avoit point de honte de faire voir les excès de son ivresse dans la grande place d'Athenes, accompagné d'une chanteuse, & de joueurs d'instrumens. Il étoit presque toûjours sou quand il se montroit dans les rues (30). Son impudicité n'étoit pas moindre que son ivrognerie: il marchoit toûjours bien garni d'argent, & il en cachoit même dans divers endroits de la ville, afin que selon que le cœur lui en diroit il eût en tout tems, & en tout lieu, dequoi fournir à la dépense pour assouvir ses passions (31). Enfin c'étoit le plus fameux débauché qui fut dans Athenes. Un jour qu'il avoit bien bu, & que selon sa coutume il couroit les rues avec l'équipage ordinaire, & avec ses camarades de débauche (32), il entra dans l'Auditoire de Xenocrate à dessein de s'en moquer, & d'y faire des insolences. Tous les Auditeurs s'indignérent de sa maniere d'agir. Xenocrate ne se troubla pas (33), il continua encore avec plus de force la Leçon qu'il avoit commencée sur la tempérance. Quelques-uns disent qu'il ne traitoit point cette matiere, mais qu'il abandonna son sujet, & qu'il tourna son discours vers la doctrine de cette vertu, & qu'il en parla si noblement, & si gravement, qu'il fit naître tout-d'un-coup, dans l'ame de ce pécheur endurci, l'amour de la modestie & de la sagesse (34). Polemon, c'est ainsi que s'apelloit cet ivrogne, devint dès ce moment là un Disciple de la vertu, & un parfait imitateur de la gravité de Xenocrate (35). Il lui succéda dans la Chaire de Philosophie. Il renonça téllement au vin qu'il ne but plus que de l'eau (36). La description Latine que je m'en vais copier de sa conversion est assez belle: *Perditæ luxuriæ Athenis adolescens Polemo, neque illecebris tantummodo, sed etiam ipsa infamia gaudens; cum è convivio non post occasum solis, sed post ortum surrexisset, domumque repetens, Xenocratis Philosophi patentem januam vidisset: vino gravis, unguentis delibutus, sertis capite redimito, pellucida veste amictus, refertam turba doctorum hominum scholam ejus intravit; Nec contentus tam deformi introitu, consedit etiam, ut clarissimum eloquium, & prudentissima præcepta temulentiæ lasciviis eluderet. Ortâ deinde, ut par erat, omnium indignatione; Xenocrates vultum in eodem habitu continuit, omissisque de quibus disserebat, de modestia ac temperantia loqui cœpit. Cujus gravitate sermonis resipiscere coactus Polemo, primum coronam capite detractam projecit, paulò post brachium intra pallium reduxit, procedente tempore oris convivalis hilaritatem deposuit; ad ultimum totam luxuriam exuit, uniusque orationis saluberrima medicina sanatus, ex infami ganeone maximus Philosophus evasit. Peregrinatus est hujus animus in nequitia, non habitavit* (37). On peut ajouter à cela ces Vers d'Horace:

Faciasne, quod olim
Mutatus Polemon? ponas insignia morbi,
Fasciolas, cubital, focalia: potus ut ille
Dicitur ex collo furtim carpsisse coronas,
Postquam est impransi correptus voce magistri (38).

Notez que Plutarque assûre que Xenocrate n'eut besoin que d'un regard pour convertir Polemon (39).

(*) *Arist. en ses Mor. à Nicom. l.* 1. *c.* 7. *vers la fin.*

(18) Kuhnius in Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 8. Perizonius in Ælian. Var. Hist. *Libr. II, Cap. XLI; mais notez que Mr.* Perizonius *n'embrasse pas aussi positivement que l'autre cette Opinion.*

(19) Stobæus, de continen. & sobr. *Serm. XV, folio m.* 69.

(20) *Ex* Diog. Laert. *Libr. IV, num* 8, & 9.

(21) *Idem, ibid, num.* 8.

(22) Cicero, Tuscul. Quæst. *Libr. V, folio m.* 277, *B.*

(23) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 8.

(24) *Quid rex Alexander? an divitiis eum quatere potuit? ab illo quoque statuam & quidem æque frustra tentatam putes.* Valer. Maxim. *Libr. IV, Cap. III, num.* 3, *in Ext.*

(25) *Ita rex philosophi amicitiam emere voluit: Philosophus regi suam vendere noluit.* Idem, ibid.

(26) *Voiez le* Commentaire d'Abraham in Orat. Ciceron. pro Sextio, *pag.* 181.

(27) Valer. Maxim. *Libr. II, Cap. ult. in fine pag. m.* 234.

(28) *La XV du I Livre. Voiez le aussi in* Orat. pro Balbo, *pag. m.* 657, *où il raporte la chose sans nommer Xenocrate.*

(29) *Φυγεῖν δὲ τὸν Πολέμωνα καὶ δίκην κακώσεως ὑπὸ τῆς γυναικὸς, ὡς μειρακίοις συνόντα. Et in judicium vocatum Polemonem ab uxore nequitiæ insimulatum, quod adolescentibus congrederetur.* Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 16.

(30) Lucian. *in* bis accusato, *pag. m.* 321, 323, *Tom. II.*

(31) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 16.

(32) Origenes contra Celsum, *Libr. III, pag.* 152.

(33) *Id. ib.*

(34) Valer. Maxim. *Libr VI, Cap. IX, num.* 1, *in Ext. p.* 581.

(35) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 17 & *seq.* Origen. contra Celsum, *Libr. III, pag.* 152.

(36) Athen. *Libr. II, Cap. VI, pag.* 44.

(37) Valer. Maximus, *Libr. VI, Cap. IX, num.* 1, *in Ext. pag.* 581, 582.

(38) Horat. Sat. III *Libri II, vers.* 253.

(39) Plut. de Discrim. Adul & Amici, *pag.* 71.

cœur très-susceptible de compassion, non seulement envers son prochain, mais aussi envers les bêtes. On afirme qu'il en donna bien des preuves (*k*), & nommément celle-ci: il cacha un moineau qui s'étoit jetté sur lui en fuiant un épervier, & le relacha dès que le péril fut passé (*l*). Il recommanda à Polysperchon un homme qu'il ne conoissoit gueres, & qui se montra indigne de sa recommandation, ce qui fut cause qu'on l'avertit d'examiner mieux une autre fois le caractere des gens (*m*). Voilà une méprise qui fait conoître son inclination bienfaisante. Il composa plusieurs Ouvrages qui se sont perdus (*n*). Il ne manqua pas de loisir pour composer; car il ne perdoit guere de tems en visites: il aimoit beaucoup la retraite du cabinet, il méditoit beaucoup, on le voioit très-rarement par les rues, mais quand il y paroissoit, la jeunesse débauchée n'osoit y tenir, & s'écartoit pour éviter sa rencontre (*G*). Il fut le Chef de l'Académie vingt-cinq ans (*o*); il avoit succédé la seconde année de la 110 Olympiade à Speusippus, que Platon avoit choisi pour son Successeur. Il est étonnant qu'un Philosophe de ce mérite ait reçu des Atheniens un si mauvais traitement qu'ils le vendirent, parce qu'il ne pouvoit point paier la capitation que l'on imposoit sur les étrangers. Demetrius Phalereus fit alors une belle action: il acheta Xenocrate, & le remit aussi-tôt en liberté, & paia la dette aux Atheniens (*p*) (*H*). La Théologie de ce Philosophe étoit pitoiable (*I*), comme on le verra ci-dessous. Il vécut quatre-vingts quatre ans, si

(*k*) *Voiez* Elien au *Livre XIII* Var. Hist. *Chapitre XXXI, qui a pour Titre* ὅτι Ξενοκράτης φιλοικτίρμων ἦν, *quod Xenocrates fuerit misericors.*

(*l*) Elien, *ibid.*

(*m*) Plut. de vitioso pudore, *pag.* 531.

(*n*) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 11, *& seq.*

(*o*) *Idem, ibid. num.* 14.

(*p*) *Idem,* Laert. *ibid.*

(*G*) *Il méditoit beaucoup, on le voioit très-rarement par les rues, mais quand il y paroissoit, la jeunesse débauchée . . . s'écartoit, . . à sa rencontre.*] Citons Diogene Laërce: Πολλάκις ἑαυτῷ τῆς ἡμέρας διεμελέτα, καὶ ὥραν μίαν φασὶν ἀπένεμε σιωπῇ. *Sæpe interdiu meditationi inserviebat, atque unam silentio distribuebat horam* (40). Le Traducteur François (41) de cet Ecrivain a rendu ainsi ces paroles Greques: *il se plaisoit à la vie solitaire, jusques à passer tout un jour en meditation, mais son ordinaire estoit de prendre une heure d'iceluy de relasche,* Cette Traduction me semble bonne, quoi qu'elle ne suive pas à la lettre l'Original. La Version Latine est plus litérale & moins raisonnable; car elle distingue entre le tems qu'un Philosophe médite, & le tems qu'il ne parle point. Quelle sorte de distinction! Ceux qui méditent sont-ils obligez de parler? Ne sont-ils pas pour l'ordinaire dans un très-profond silence? Voici un autre passage où le Traducteur François s'est bien trompé (42); Διῆγέ τε ἐν Ἀκαδημίᾳ τὰ πλεῖστα· καὶ εἴποτε μέλλοι ἐς ἄστυ ἀνιέναι, φασὶ τοὺς θορυβώδεις πάντας καὶ τοὺς ὑποστέλλειν αὐτοῦ τῇ παρόδῳ. *Vixit autem ut plurimum in Academia. Si quando verò ad urbem profecturus esset turbas omnes tumultuosorum ac impudicorum ipsi transituro de via decedere solitas sunt qui tradant* (43). C'est-à-dire selon le Sieur de Fougerolles, *il passa la plus grande partie de son aage en l'Academie sans gueres aller dehors: mais si d'avanture il vouloit sortir de là pour s'en aller à la ville, on dit que quelques canailles l'attendoyent au chemin pour l'inquieter de leur impudence & crierie.* C'est pervertir la pensée de l'Auteur Grec, & derober à Xenocrate une très-belle partie de sa gloire. Les débauchez rédoutoient la vue d'un personnage si vénérable, & n'osoient paroître devant un homme si rigide dans ses mœurs. N'est-ce pas un grand éloge de Xenocrate? Ne surpasse-t-il pas ce que l'on a dit de Caton au sujet des Jeux Floraux (44)? Joignez à ceci le passage de Plutarque touchant l'efficace d'un simple regard de ce Philosophie (45), & touchant ce qui obligea les Atheniens à le députer en Macedoine (46).

N'oublions pas ce que dit le même Plutarque, que Xenocrate ne sortoit de l'Académie qu'une fois l'an, & que c'étoit afin d'honorer la Fête (47), c'est-à-dire, afin d'assister aux nouvelles Tragédies que l'on jouoit pendant la Fête de Bacchus.

(*H*) *Ils le vendirent . . . . Demetrius Phalereus l'acheta . . . & le remit, ... en liberté, & paia la dette aux Atheniens.*] Toutes ces choses se trouvent dans Diogene Laërce (48), & je m'étonne que Plutarque n'en ait fait aucune mention, puis qu'il a parlé d'une Avanture qui aproche de celle-là; " Or dit on que l'Orateur Lycurgus „ voyant un jour comme les fermiers & receveurs des „ tailles menoyent en prison le Philosophe Xenocrates, à „ faute de payement d'un certain impost que devoyent „ les estrangers habitans en la ville d'Athenes, le leur osta „ par force d'entre les mains, & outre cela, les poursui„ vit si bien en justice, qu'il leur fit payer l'amende pour „ l'injure qu'ils avoyent faite à un tel personnage, & que „ depuis le Philosophe rencontrant par la ville les enfans „ dudit Lycurgus, leur dit: Je rends à vostre pere une „ belle recompense du plaisir qu'il m'a fait, car je suis „ cause qu'il est loué & prisé par tout, de ce qu'il a fait „ en mon endroit (49) ". Ce que Plutarque vient de nous dire ne peut point faire de tort à l'ancienne Athenes; car les duretez des collecteurs des impôts ne tirent pas à conséquence contre toute une Nation. C'est un ordre de personnes qui a ses maximes particulieres, & que l'on n'aprouve point; on les déteste plutôt; gens inexorables, qui n'ont égard ni à l'esprit, ni à la vertu, ni au savoir. On ne se tire de leurs griffes qu'en paiant comptant. Et puis que l'action de Lycurgue fut aplaudie, c'est une marque qu'en général les Atheniens doivent être déchargez de blâme sur ce point-ci. Mais dans l'afaire racontée par Diogene Laërce on ne peut les disculper. Quoi! permettre qu'un Xenocrate, l'honneur & l'ornement de l'Académie, soit si pauvre qu'il ne puisse satisfaire les collecteurs de la taxe imposée sur les étrangers, c'est déjà un juste sujet de reproche; mais de soufrir qu'à cause de son indigence il perde la liberté, qu'il devienne esclave, & qu'il soit mis à l'encan comme un Cappadocien, c'est une infamie d'Athenes. Personne donc ne fut assez généreux, ou pour lui prêter, ou pour lui donner la petite somme que le maltotier lui demandoit? On lui laissa courir tous les risques de la servitude, on permit qu'il fût vendu actuellement. Et que savoit-on s'il ne seroit pas acheté par quelque marchand d'esclaves qui le revendroit à un meunier? Le hazard voulut qu'un honnête homme qui aimoit les Sciences l'acheta, & lui redonna la liberté. Il eût encore mieux fait s'il l'eût garanti de la vente, en lui donnant dequoi satisfaire les collecteurs. Voiez ce que l'on a dit sur un cas pareil (50).

Parlons d'une autre chose que Plutarque a racontée: „ Phocion . . . voyant que Xenocrates payoit un certain „ tribut à la chose publique, que payoient par chacun „ an les estrangers habitans à Athenes, lui voulut faire „ donner droit de bourgeoisie, & le faire enregistrer au „ nombre des citoyens: mais Xenocrates ne le voulut „ pas, disant qu'il ne vouloit point avoir part à celle „ bourgeoisie, pour laquelle empescher il avoit esté en„ voyé Ambassadeur (51) ". Pour bien entendre cela, il faut consulter le passage que je citerai ci-dessous (52) concernant les conditions qu'Antipater imposa aux Atheniens, lorsque Phocion, Xenocrate, & quelques autres le furent trouver comme Ambassadeurs d'Athenes.

(*I*) *La Théologie de ce Philosophe étoit pitoiable.*] Il ne reconoissoit point d'autres Dieux que les sept Planetes, & le Ciel des Etoiles fixes. Cela faisoit huit Divinitez; chaque Planete étoit un Dieu, & toutes les Etoiles fixes ensemble n'en faisoient qu'un. Voici comment Ciceron rejette cette doctrine: *Nec verò ejus* (Aristotelis) *condiscipulus Xenocrates in hoc genere prudentior est, cujus in libris, qui sunt de Naturâ Deorum, nulla species divina describitur. Deos enim octo esse dicit: quinque eos, qui in stellis vagis nominantur: unum, qui ex omnibus sideribus, quæ infixa cælo sunt, ex dispersis quasi membris simplex sit putandus Deus: septimum solem adjungit: octavumque lunam, qui quo sensu beati esse possint, intelligi non potest* (53). Cette pensée de Xenocrate est absurde, non seulement si on l'examine selon les lumieres de la Révélation, mais même si l'on ne fait que la comparer aux Lumieres naturelles: car nous concevons distinctement sans l'assistance de la Bible, que l'idée de Dieu n'est ni celle d'une espece, ni celle d'un genre, & par conséquent qu'elle ne peut contenir sous soi qu'un individu. C'est donc pécher contre la Raison, que d'admettre plus d'une Divinité. C'est une autre faute contre la Raison que d'admettre des Divinitez composées de matiere: c'est les assûjetir necessairement à l'imperfection; c'est les borner, & quant au lieu, & quant au pouvoir: c'est en un mot ne leur donner que la diférence du plus au moins à l'égard des créatures les plus infirmes. Quelle étoit en particulier la disparate de notre Philosophe! Qu'il raisonnoit peu conséquemment! Il vouloit que la Lune fût un Dieu très-distinct de tous les autres, il disoit le même de chaque Planete, & il ne le disoit pas de chaqu'une des Etoiles fixes; il ne leur donnoit que l'avantage d'être des parties d'un Dieu. L'Objection qu'on lui propose dans le passage Latin que j'ai raporté est bonne, quoi que peut-être il auroit pu l'éluder en supposant qu'une Planete est un Dieu tout comme Socrate est un animal raisonnable. Il n'est pas raisonnable entant qu'il est composé d'os, & de chair, &c; mais entant qu'il possede une ame qui conoît, & qui raisonne. Le Soleil, par exemple, n'est pas un Dieu entant qu'il est composé de cette matiere lumineuse qui envoie ses raions, & sa chaleur sur la terre; mais entant qu'il est le siege d'une vertu intelligente qui fait mouvoir ce vaste corps. Qui empêche que cette vertu ne jouïsse du plaisir, & de la felicité? Voilà ce qu'on auroit pu répondre à l'Objection: dénouëment très-mauvais; car cette vertu intelligente, n'étant pas la même en nombre que celle des autres Planetes, sera clouée, & concentrée dans le Soleil par une néceffité naturelle; & dépendra par conséquent de la matiere du Soleil, & en suivra les conditions, & les changemens comme ces esclaves que l'on apelloit *serviglebas, ou glebæ ascriptitios.* On ne peut point concevoir de véritable bonheur dans une telle dépendance. La Doctrine de l'Ame du Monde ne choque pas tant la droite Raison; elle ne partage point la Divinité en plusieurs individus réellement séparez les uns des autres.

(40) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 11.

(41) François de Fougerolles, *Docteur M.decin.*

(42) *Sa Faute est la même que celle* d'Oliverius in Valer. Maximum, *Libr. VI, Cap. IX, num.* 1, *in Ext. où il a dit*, si quando ad urbem proficisceretur (*Xenocrates*) turba omnis impudicorum ejus transitum observabat, ejus inquietandi gratia.

(43) Diog. Laert *Libr. IV, num.* 6.

(44) *Ci-dessus Citat.* 8) *du* 1 *Article* FLORA.

(45) *Voiez la fin de la Remarque précedente.*

(46) *Voiez la Remarque* (*L*) *Citation* (67).

(47) Plut. de Exilio, *pag.* 603.

(48) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 14.

(49) Plut. *in* Vita Flaminii, *pag.* 375, 376. *Il raconte la même chose dans la* Vie des dix Orateurs, *pag.* 842: *Je me sers de la Version* d'Amyot.

(50) *Ci-dessus* à l'Article TYRANNION, *dans la Remarque* (*C*).

(51) Plut. *in* Vita Phocion. *pag.* 755: *Version d'*Amyot.

(52) *Dans la Remarque* (*L*) *Citation* (67).

(53) Cicero de Naturâ Deorum, *Libr. I, Cap. XIII.*

REFUTATION de ceux qui disoient que chaque Planete étoit un Dieu.

(q) Lucian. in Macrobiis, pag. m. 640 Tomi II Operum.

si nous en croions Lucien (q). D'autres disent qu'il étoit dans sa quatre vingt deuxieme année lors qu'il mourut, aiant donné du front par mégarde contre un chauderon pendant la nuit (r). Quelques-uns prétendent qu'il vécut cent trois années (K). Il avoit eu part à l'amitié & à l'estime d'Alexandre le Grand (s), & il avoit fait à sa priere un traité de l'Art de régner (t). Il avoit été envoié en Ambassade plus d'une fois (L). N'oublions pas que selon lui les véritables Philosophes sont les seuls qui font de bon gré, & de leur propre mouvement, ce à quoi la crainte des loix porte les autres (u), & qu'on pêche autant lors que l'on jette les yeux sur la maison de son

(u) Plut. de Virtute morali, pag. 446.

(r) Diog. Laert. *Libr IV*, *num.* 14, & 15. (s) *Voiez la Remarque* (D). (t) Plut. adv. Colot. *circa fin. pag.* 1126.

Voici ce me semble une contradiction dans la Doctrine de Xenocrate. Il prenoit les Planetes pour des Dieux: il suposoit donc que la matiere des Planetes étoit une partie essentielle des Dieux; car il seroit absurde de dire que Socrate est un homme, & que le corps de Socrate n'est point essentiel à cet homme. Mais d'autre côté Xenocrate admettoit entre les Dieux, & certains Génies, une distinction qui supose qu'il ne croioit pas que la matiere fût une partie de la substance des Dieux. Etoit-ce savoir raisonner conséquemment? Citons Plutarque qui observe (54) que *Pythagoras*, *Platon*, *Xenocrates*, *&* *Chrysippus*, *suivant en cela les opinions des vieux & anciens Theologiens*, ont réconu *quelques grands Dæmons*, qui n'étoient ni Dieux ni hommes, & qui " ont esté plus forts & plus robustes que les hommes, & qu'en puissance ils ont grandement surmonté nostre nature: mais ils n'ont pas eu la divinité pure & simple, ains ont esté un supost composé de nature corporelle & spirituelle, capable de volupté & de douleur, & des autres passions & affections qui accompagnent ces mutations-là, travaillans les uns plus, les autres moins; car entre les dæmons il y a, comme entre les hommes, diversité & difference de vice & de vertu. . . . . . (55) Platon attribue aux Dieux Olympiques & celestes, tout ce qui est dextre, & non pair, & tout ce qui est senestre & pair aux Dæmons: & Xenocrates tient que les jours malencontreux, & les festes où on se bat, & où on se donne des coups, & qu'on se frappe l'estomac, ou qu'on jeusne, où il se fait ou dit quelque chose honteuse & vilaine, il n'estime point qu'elles apartiennent aux bons Dieux, ny aux bons Dæmons; mais qu'il y a en l'air des natures grandes & puissantes, au demeurant malignes & mal-accointables, qui ont plaisir qu'on face de telles choses pour elles, & que quand elles les ont obtenuës, elles ne s'adonnent plus à pis faire ". Un Commentateur de Ciceron a fait une Note sur ce sentiment de Xenocrate. Il a dit que les mauvais Anges se peuvent bien plaire aux discours sales des hommes, & que si quelque chose étoit capable de les radoucir, ce seroit celle-là; mais que les jûnes, les macérations, les flagellations, avec quoi les pénitens s'efforcent d'expier leurs fautes, déplaisent infiniment à ces malheureux Génies: *Longè fallitur Xenocrates, cum miseros illos Genios mortalium planctu, verberibus, jejuniis, aliisque id genus corporis afflictationibus delectari putat: nihil enim perinde aversantur, atque oderunt, ut voluntaria, & sancta ejusmodi supplicia, quibus debita flagitiis exolvitur pœna, ac Divina Nemesis placatur. At si quo modo leniri possent hostes crudelissimi, non dubium quin malè ominosis obscœnisque vocibus, qua impurissimorum Geniorum pollutas ad aures jucundissima semper accidunt, sinerent se mulceri* (56). Je ne sai d'où le Traducteur François de Diogene Laërce a pris ceci; " Xenocrate . . . . comparoit la nature des triangles à la nature des intelligences: car, disoit-il, la nature divine est semblable à celle du triangle equilateral, & celle des hommes au triangle de tous costez inegal, & celle des Demons au triangle, qui a un costé inegal, & les autres deux esgaux (57) ".

(54) Plut. de Iside & Osiride, pag. 360 *Version* d'Amyot.

(55) *Idem, ibid pag.* 361.

(56) Lescaloperius in Ciceron. de Nat. Deor. *Libr. I, pag.* 57, *col.* 1.

(57) Fougerolles, *Addit. à la* Vie de Xenocrates *de* Diogene Laerce, *pag* 260. *Notez qu'il ajoûte, ,, Il a calculé ,, le nombre ,, des syllabes, que ,, les lettres ,, Greques ,, pouvoyent ,, faire par ,, leurs meslanges & ,, transpositions, qui ,, monte,* 100200000. *Je ne sai où le Traducteur avoit lu cela.*

Je laisse ce que disoit Xenocrate que l'ame est un nombre qui se meut de lui-même (58). Il fit goûter à beaucoup de gens illustres cette définition (59); mais je ne sai si aujourd'hui l'on peut y comprendre quelque chose: je croi que les Grecs attachoient au mot ἀριθμὸς une idée que nous n'attachons pas au mot *nombre*, & que de là peut venir l'obscurité que nous trouvons dans cette définition de l'ame.

(58) Plut. de procreat. Animæ, *pag.* 1012.

(59) *Idem, ibid.*

Observons que le Docteur Jacobin, qui a écrit une Lettre au Pere le Comte sur les Cérémonies Chinoises, ne s'est pas bien informé de la doctrine de Xenocrate; car après avoir parlé des Philosophes qui n'admettoient *qu'un Dieu*, qu'ils *reconnoissoient le principe & l'auteur de tous les êtres, un Esprit repandu par tout, & qui gouvernoit toutes choses* . . . un Esprit pur, dont la joüissance & l'amour rendoient les hommes heureux, il ajoûte que " Xenocrate, Heraclide, & Theophraste, Disciples d'Aristote, ont eu les mêmes sentimens de la Divinité (60)". Voilà les trois Philosophes que Ciceron range de suite (61), quand il réfute les sentimens erronez sur la nature de Dieu. Je voudrois bien savoir d'où peut venir qu'on les met tous trois ensemble comme orthodoxes dans la Lettre du Docteur. Souvenez-vous que les deux prémiers n'étoient point Disciples d'Aristote.

(60) Lettre d'un Docteur de l'Ordre de S. Dominique sur les Cérémonies Chinoises, *pag.* 27 *Edit de Cologne* 1700.

(61) Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XIII.*

(K) . . . *Prétendent qu'il vécut cent trois années.*] Meursius a soutenu ce sentiment: voici ses raisons. Xenocrate nâquit l'an 1 de la 91 Olympiade. Il commença d'enseigner l'an 2 de l'Olympiade 110, & il enseigna vingt-cinq ans. Il faut donc dire qu'il mourut l'an second de la 16 Olympiade à l'âge de cent deux ans (62). C'est la conclusion de Meursius au Chapitre IX du III Livre des Archontes Atheniens. Mais au Chapitre XII du IV Livre il donne un calcul qui contient cent trois années, & il se fonde sur les mêmes faits. Il a raison d'en conclure que Xenocrate mourut l'an 3 de la 116 Olympiade, il compte mieux qu'il n'avoit fait; mais entre cette année-là, & la prémiere de l'Olympiade 91, il ne devoit pas trouver plus de cent deux ans. Venons au fond de l'afaire. Je pense qu'il ne se faut point fier comme il a fait à l'Anonyme qui a décrit les Olympiades, & qui a mis la naissance de Xenocrate à l'an 1 de la 91. Deux raisons me portent à croire qu'il s'est trompé. La 1 est que Xenocrate étoit fort jeune quand il devint le Disciple de Platon (63). Or comme Platon étoit avancé en âge quand il commença d'enseigner, il ne seroit point possible que Xenocrate fût entré fort jeune dans son Ecole s'il étoit né la 1 année de la 91 Olympiade; car il n'auroit eu que douze ans moins que Platon. En 2 lieu, je remarque qu'il fut député à Antipater l'an 2 de la 114 Olympiade (64). Il auroit eu quatre-vingt treize ans selon le compte de l'Anonyme. Or il n'est pas aisé de s'imaginer que les Auteurs qui ont fait mention de cette Ambassade n'eussent rien dit de la vieillesse extraordinaire de l'Ambassadeur.

(62) Meursius, de Arch. Athen. *Libr. III, Cap. IX, pag.* 113, 114.

(63) Ἐκ νέων Πλάτωνος ἤκουσε. *A primis ferme annis Platonis auditor fuit.* Diogen Laert. *Libr. IV, num.* 6.

(64) *Voiez la Remarque suivante.*

*(L) *Il avoit été envoié en Ambassade plus d'une fois.*] J'ai déja dit (65) qu'il fut du nombre des Ambassadeurs que la République d'Athenes envoia au Roi Philippe pere d'Alexandre le Grand. " Estant aussi député en ambassade vers Antipater pour la delivrance des prisonniers de guerre du combat Lamiaque, il fut invité de lui à souper, auquel il respondit, en usant des vers suivants:

(65) *Dans la Rem.* (D).

,, *Qui (*) seroit, ô Circé, l'homme prudent ou sage,*
,, *Qui de boire ou manger eust vouloir seulement,*
,, *Que ses amis ne soyent tirez premierement*
,, *Du lieu, auquel captifs ils consument leur aage.*

(*) *Vers d'Homere tirez du dixiesme de l'Odyssée.*

Voulant monstrer par là, qu'il ne mangeroit jamais, que prémierement il n'eust impétré ce qu'il demandoit, à sçavoir, que ses citoyens & amis fussent relaschez. Luy, voyant la dexterité de cest homme, condescendit librement à sa demande, & renvoya dés aussi tost un chacun en liberté (66) ". Antipater ne fut pas si équitable dans la conjoncture que voici. Il exigea des Atheniens qu'ils lui *envoiassent la carte blanche, & remissent* à son plaisir *les conditions du traitté* de paix. Ils lui députérent Phocion " avec d'autres Ambassadeurs: entre lesquels ils esleurent le Philosophe Xenocrates, pource que le renom, l'estime, & la reputation de la vertu de ce personnage estoit si grande par tout le monde, qu'on disoit qu'il n'y avoit arrogance, ny cruauté, ny cholere si grande en cœur de homme, qui qu'il fust, que le regard seul de Xenocrates n'amolist, jusqu'à le contraindre de luy porter quelque honneur & quelque reverence. Ce nonobstant il avint tout au contraire par la malignité de la nature d'Antipater ennemie de toute vertu: car tout premierement, il ne le daigna onques seulement saluer, là où il embrassa tous les autres. Sur quoy l'on trouve que Xenocrates dit adonc, Antipater faict bien d'avoir honte de me voir tesmoin de mauvais tour & traitement inique, qu'il veut faire aux Atheniens. Puis quand il commença à parler, il n'eut jamais la patience de l'oüyr: ains l'interrompant à tous propos, & le rabroüant, il luy commanda à la fin de se taire du tout; mais après que Phocion eut parlé, si leur fit response, que les Atheniens auroient paix, alliance, & amitié avec luy, pourveu qu'ils luy livrassent Demosthenes & Hyperides entre ses mains, qu'ils gouvernassent leur chose publique selon la forme de gouvernement instituée par leurs ancestres, là ou il n'y eut que ceux qui auroient dequoy, qui fussent admis aux estats & offices de la chose publique, &c. . . . . . Tous les autres Ambassadeurs s'en contentérent, & accepterent ces conditions de paix, comme douces & humaines, excepté Xenocrates, lequel dit, que pour esclaves, il les traitoit assez doucement: mais pour un peuple franc & libre trop durement (67) ".

(66) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 9, 10: *je me sers de la Traduction de* Fougerolles, *imprimée à Lion l'an* 1601.

Quelques-uns s'imagineront peut-être qu'Antipater rabroüa ce Philosophe afin d'avoir sa revanche de l'incivilité avec laquelle il en avoit été reçu. On conte (68) qu'étant allé à Athenes, il rendit une visite à Xenocrate qui ne daigna interrompre sa Leçon, & qui ne lui répondit rien qu'après l'avoir achevée. Mais comme il étoit conu de tout le monde que ce Philosophe affectoit de n'être pas courtisan, & que l'estime qu'on avoit pour lui étoit fondée sur sa gravité philosophique, il n'y a nulle aparence qu'Antipater ait trouvé mauvais qu'on l'eût reçu de cette façon.

(67) Plut. *in* Vita Phocion. *pag.* 753. *Version* d'Amyot.

(68) Diog. Laert. *Libr. IV, num.* 11.

ſon prochain, que lors qu'on y met le pied (*x*). Cette derniere penſée condamne la convoitiſe du bien d'autrui, & l'humeur curieuſe. Il avoit une aſſez bonne maxime ſur l'éducation des enfans (*M*). On le loue de ce que la peſanteur de ſon eſprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ſes études (*N*).

(*x*) Plut. de Curioſit. *pag.* 521. *Voiez auſſi* Elien. Var. Hiſtor. *Libr. XIV, Cap. XLII.*

(*M*) *Il avoit une aſſez bonne maxime ſur l'éducation des enfans.*] " Il vouloit qu'on leur miſt des aureilletes de „ fer pour leur couvrir & deffendre les aureilles, pluſtoſt „ qu'aux combatans à l'eſcrime des poings, pource que „ ceux-cy ne ſont en danger que d'avoir les oreilles rom- „ pues & deſchirées de coups ſeulement, & ceux-là les „ mœurs gaſtées & corrompues: non qu'il les vouluſt du „ tout priver de l'ouïe ou les rendre totalement ſourds, „ mais bien admoneſter de ne recevoir les mauvais pro- „ pos, & s'en donner bien de garde, juſques à ce que „ d'autres bons y eſtans nourris de longue main par la „ Philoſophie, euſſent ſaiſi la place des mœurs la plus „ mobile, & la plus aiſée à mener, y eſtans logez par „ la raiſon comme gardes, pour la preſerver & deffen- „ dre (69) ". Plutarque aprouve beaucoup ce conſeil (70).

(69) Plut. de audito ne, *init. pag.* 38, *Verſion* d'Amyot.

(70) *Confé rez ce que deſſus Remarque* (G) *de l'Article* LYCURGUE.

(*N*) *On le loue de ce que la peſanteur de ſon eſprit ne lui fit pas perdre courage dans le cours de ſes études.*] Plutarque s'eſt ſervi de cet exemple pour encourager les eſprits lourds: " Suportons doucement les riſées des autres qui „ ſeront ou penſeront eſtre plus vifs & plus aigus d'enten- „ dement que nous: comme Cleanthes & Xenocrates, „ eſtans un peu plus groſſiers d'eſprit que leurs compa- „ gnons d'eſcolle, ne fuyoyent pas à aprendre pour cela, „ ni ne ſe deſcourageoyent pas, ains ſe rioyent & ſe mo- „ quoyent les premiers d'eux-meſmes, diſans qu'ils reſ- „ ſembloyent aux vaſes qui ont le goulet eſtroit, & aux „ tables de cuivre, pour ce qu'ils comprenoient dificile- „ ment ce que on leur enſeignoit, mais auſſi qu'ils le „ retenoyent ſeurement & fermement (71) ". L'une „ de ces comparaiſons a paru dans les Comédies de Moliere (72).

(71) Plut. de auditione, *pag.* 47, *Verſion* d'Amyot.

(72) *Voiez ci deſſus Remarq.* (E) *de l'Article* ERASME.

XENOPHANES, Philoſophe Grec, nâtif de Colophon, fut Diſciple d'Archelaus à ce que diſent quelques-uns (*a*). Selon cela il auroit été contemporain de Socrate (*b*). D'autres veulent qu'il ait apris de lui-même tout ce qu'il ſavoit (*c*), & qu'il ait vêcu en même tems qu'Anaximandre (*d*). Selon cela il auroit fleuri avant Socrate, & environ l'Olympiade ſoixantieme, comme Diogene Laërce l'aſſûre (*e*). Il vêcut long-tems; car on raporte des Vers où il déclare, 1, qu'il y avoit ſoixante ſept ans que ſes études étoient aplaudies dans la Grece: 2, qu'il commença à être aplaudi à l'âge de vingt cinq ans (*f*) (*A*). Il compoſa pluſieurs Poëmes ſur des matieres de Philoſophie: il en compoſa auſſi juſqu'à deux mille ſur la fondation de Colophon (*g*), & ſur celle de la colonie d'Elée (*h*). Il avoit ſur la nature de Dieu une opinion qui n'eſt guere diférente du Spinoziſme (*B*). Il fit des Vers contre Homere & contre Heſiode (*i*), ſur

(*a*) Diogen. Laertius, *Libr. IX, num.* 18.

(*b*) *Il fut Diſciple d'Archelaus.*

(*c*) Diog. Laertius, *Libr. IX, num.* 18.

(*d*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Ville d'Italie.*

(*i*) Diog. Laertius, *Libr. IX, num.* 18. *Voiez* Sext. Empiricus adv. Math. *pag.* 57, 341.

(*e*) Laertius, *ibidem, num.* 20. *Voiez la Remarque* (*A*). (*f*) Laertius, *ibid. num.* 19.
(*g*) Laert. *ibid. num.* 20. NOTEZ *que* Moreri *réduit à ce nombre tous les Vers de* Xenophanes. Athenée *a cité ſouvent pluſieurs Vers de ce Philoſophe.*

(*A*) *Il vêcut long-tems, car on raporte des Vers, &c.* ...] Il paroît par ces Vers-là qu'il avoit quatre vingts douze ans lors qu'il les fit, & comme il n'y a point de raiſon qui nous oblige à penſer qu'il mourut un peu après, nous conoiſſons plus certainement l'erreur de Lucien qui ne lui donne que quatre vingts onze ans de vie (1). Cenſorin lui en a donné plus de cent (2). Scaliger panche à croire qu'il faut pour le moins le faire vivre cent quatre années (3). Cette longue vie fournit dequoi accorder enſemble ceux qui le font fleurir en l'Olympiade 56 (4) ou 60 (5), & ceux qui le mettent ſous la 40 Olympiade (6); car on peut ſupoſer que ceux-ci indiquent non pas le tems où il floriſſoit, mais le tems où il nâquit. Notez que même dans cette ſupoſition on ne pourroit pas les accorder avec ceux qui diſent qu'il a vêcu juſques au tems que les Perſes furent chaſſez de la Grece. Nous avons encore des Vers où l'on prétend qu'il a fait mention de leur fuite. Athenée les raporte (7). Si vous entendez par là le tems où ils perdirent la Bataille de Marathon, c'eſt l'Olympiade 72; ſi vous entendez la Bataille de Salamine, ou celle de Platées, c'eſt l'Olympiade 75. Supoſez enſuite, non pas comme Caſaubon qu'il fit ces Vers quinze ou vingt ans après la défaite des Perſes (8), mais l'année même de ce grand événement, vous trouverez qu'il n'a pu venir au monde pendant la 40 Olympiade, puis qu'en ce cas-là il faudroit dire qu'il a vêcu pour le moins cent vingt ſix ans. Que penſera-t-on donc d'un paſſage de Clement d'Alexandrie, qui nous aprend qu'il nâquit en l'Olympiade 40 & qu'il vêcut juſqu'au tems de Darius? Τῆς Ἐλεατικῆς ἀγωγῆς, Ξενοφάνης ὁ Κολοφώνιος κατάρχει, ὅν φησι Τίμαιος κατὰ Ἱέρωνα τὸν Σικελίας δυνάστην, καὶ Ἐπίχαρμον τὸν ποιητὴν, γεγονέναι. Ἀπολλόδωρος δὲ, κατὰ τὴν τεσσαρακοστὴν Ὀλυμπιάδα γενόμενον, παρατετακέναι ἄχρι τῶν Δαρείου τε καὶ Κύρου χρόνων: *Eleaticæ diſciplinæ princeps fuit Xenophanes Colophonius, quem dicit Timæus fuiſſe tempore Hieronis, qui in Sicilia obtinuit dominatum, & Epicharmi Poetæ. Apollodorus autem eum, cùm natus eſſet quadrageſimâ Olympiade, perveniſſe uſque ad tempora Darii & Cyri* (9). Croira-t-on qu'il s'eſt gliſſé quelque faute dans le Texte Grec, & qu'au lieu de Δαρείου il faut lire Κροίσου? Je répons que cela n'eſt pas néceſſaire. Cent ans de vie que l'on donne à Xenophanes ſufiſent à remplir l'eſpace qui ſe trouve entre la 40 Olympiade & la 65, qui fut le commencement du Regne de Darius. Je ne nie pas qu'il ne ſoit un peu étrange de voir, qu'un Auteur auſſi bon qu'Apollodore diſe que Xenophanes a vêcu juſqu'au tems de Darius & de Cyrus. Il ſeroit bien plus dans l'ordre de dire *juſqu'au tems de Cyrus & de Darius*, comme Mr. Menage l'a obſervé (10). Il eſt certain d'ailleurs qu'en marquant les tems, les Anciens joignoient enſemble Creſus & Cyrus, ce qui ſert d'apui à la correction que j'ai marquée: mais au fond il n'y a ni abſurdité, ni fauſſete dans l'Hypotheſe d'Apollodore, que Xenophanes ait vêcu depuis la 40 Olympiade juſqu'au tems de Darius. Cependant j'aimerois mieux mettre ſa naiſſance beaucoup plus bas, puis que ſelon Timée (11) il a fleuri au tems d'Hieron qui ne commença de régner qu'en la 76 Olympiade. Je dirai en paſſant que je trouve mal fondée l'opinion de ceux qui diſent qu'il fut Diſciple d'Archelaus. C'eſt l'opinion de Lucien (12).

(1) Lucianus in Macrobiis, *pag. m.* 640 *Tom. II Operum.*

(2) *Voiez* Scaliger in Euſeb *pag. m.* 96.

(3) Scalig. *ibid.*

(4) Euſeb. *in* Chron. *pag. m.* 127.

(5) *Idem, ibidem, pag.* 128. Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 20

(6) Sext Empir adverſ. Mathem. *p.* 51.

(7) Athen. *Libr. II, Cap. XIII, pag.* 54.

(8) Caſaub. in Athen. *pag.* 110.

(9) Clem. Alexandr Strom. *Libr. I, p.* 301, *C.*

(10) Menag. in Diogen. Laert. *Libr. IX, num.* 20.

(11) *Voiez ci-deſſus Citation* (9).

(*B*) *Il avoit ſur la nature de Dieu une opinion qui n'eſt guere diférente du Spinoziſme.*] Si nous avions tous ſes Ouvrages, nous pourrions beaucoup mieux réduire ſon Syſtême à quelque choſe de précis; & ſi l'on ne conoiſſoit ſes ſentimens que par les petits morceaux bien obſcurs que Ciceron en raporte, l'on n'en pourroit pas diſſiper la confuſion: *Xenophanes qui mente adjuncta omne præterea quod eſſet infinitum Deum voluit eſſe, de ipſa mente item reprehenditur ut cæteri: de infinitate autem vehementius, in qua nihil neque ſentiens neque conjunctum eſſe poteſt* (13). Ces paroles de Ciceron témoignent que Xenophanes a enſeigné que l'entendement eſt Dieu, & que tout ce qui eſt infini eſt Dieu. Quant à la prémiere partie de ce dogme, Ciceron ne répete pas ce qu'il avoit déjà dit, pour réfuter ceux qui tenoient la Divinité de l'entendement; il ſupoſe que cette réfutation tombe auſſi ſur ce prémier point de la doctrine de Xenophanes. A l'égard de la ſeconde partie, il expoſe ce qu'il croit capable de la réfuter; car il obſerve que l'infini n'aiant rien qui ſente ni qui ſoit lié, ne peut pas être Dieu. Je n'examine point le foible de cette raiſon, cela n'eſt pas néceſſaire: chacun conçoit clairement que puis qu'il y a dans une etendue finie comme l'homme quelque choſe de lié & de penſant, il peut y avoir auſſi de telles choſes dans une étendue infinie. Je croirois ſans peine que Ciceron n'a pas bien compris le ſentiment qu'il raporte: il le diviſe en deux parties, & peut-être ne faloit-il pas le diviſer. Il eſt plus probable que Xenophanes a voulu dire que Dieu n'étoit autre choſe que l'infinité de la nature accompagnée d'entendement (14). Ce ſeroit une doctrine bien étrange, que de dire d'un côté que tout ce qui eſt infini eſt Dieu, & de l'autre que l'entendement de l'homme eſt Dieu: ce ſeroit multiplier Dieu d'une façon diſcordante, ce ſeroit errer inconſéquemment. Je ſai bien que les anciens Philoſophes ne nous paroiſſent nullement exacts, dans les morceaux qui nous ſont reſtez de leurs opinions ſur les principes de toutes choſes; mais ce qui me fait croire en particulier que Xenophanes ne faiſoit point le partage qu'on lui attribue, eſt de voir que ſelon le témoignage même de Ciceron il a enſeigné qu'il n'y avoit qu'un ſeul être, & que cet être étoit immuable, éternel, & le vrai Dieu: (15) *Xenophanes paulo etiam antiquior unum eſſe omnia, neque id eſſe mutabile & id eſſe verum Deum, neque natum uſquam quicquam & ſempiternum conglobata figura* (16). Voilà qui eſt plus diſtinct que ce qu'Ariſtote raporte de l'opinion de Xenophanes. Ξενοφάνης δὲ πρῶτος τούτων ἑνίσας (ὁ γὰρ Παρμενίδης τούτου λέγεται μαθητὴς) οὐδὲν διεσαφήνισεν, οὐδὲ τῆς φύσεως τούτων οὐδετέρας ἔοικε θιγεῖν. ἀλλ' εἰς τὸν ὅλον οὐρανὸν ἀποβλέψας, τὸ ἓν εἶναί φησι τὸν θεόν. *Xenophanes autem, quanquam prior ipſis, unum poſuerat, (nam Parmenides ejus auditor fuiſſe dicitur) nihil tamen clarum dixit, & neutrius horum naturam attigiſſe videtur: ſed ad totum cœlum reſpiciens, ipſum unum ait eſſe Deum* (17). Ces paroles d'Ariſtote nous aprenent que Xenophanes s'étoit arrête à des notions peu diſtinctes, & qu'il n'avoit pas examiné en particulier ſi l'unité convenoit à Dieu quant à

(12) Lucian. in Macrobiis, *p.* 640 *Tom. II Operum.*

(13) Cicero, de Natura Deorum, *Libr. I, Cap. XI.*

(14) *Ces paroles de* Minucius Felix *pag. m.* 151, Xenophanem notum eſt omne infinitum cum mente, Deum tradere, *favoriſent ma penſée. Il y a eu des Philoſophes qui ôtoient à Dieu l'Entendement. Voiez l'Article* SPINOZA, *Rem.* (*A*).

(15) Cicero, Academic. Quæſtion. *Libr. II, Cap. XXXVII.*

(16) *Conſultez* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. I, Cap. XXXIII.*

(17) Ariſtoteles. Metaphyſ. *Libr. I, Cap. V, pag. m.* 648. E NOTEZ *qu'un autre Traité d'Ariſtote, que je cite dans la Remarque* (K), *nous aprend mieux tout le Syſtême de* Xenophanes.

ſur les ſottiſes qu'ils ont chantées des Dieux. Il tenoit une Maxime qui ruinoit de fond en comble la Religion Paienne, ſavoir qu'il n'eſt pas moins impie de ſoutenir que les Dieux naiſſent, que de ſoutenir qu'ils meurent, puis qu'en l'un & l'autre de ces deux cas il ſeroit également vrai qu'ils n'exiſtent point toûjours (*k*). Cette Maxime eſt très-véritable, & n'eſt point contraire au Dogme de l'Incarnation. Il croioit que la Lune eſt un païs habité (*C*), & qu'on ne peut pas pré-

(*k*) Οἷον Ξενοφάνης ἔλεγεν ὅτι ὁμοίως ἀσεβοῦσιν οἱ γενέσθαι φάσκοντες τοὺς θεοὺς τοῖς ἀποθανεῖν λέγουσιν. ἀμφοτέρως γὰρ συμβαίνει μὴ εἶναι ποτε τοὺς θεούς. *Ut Xenophanes dicebat ſimiliter eſſe impios qui naſci affirmant Deos, & qui mori dicunt. Utroque enim modo contingit, ut non ſint aliquando Dii.* Ariſtot. Rhetor. *Libr. II, Cap. XXIII, pag.* 446, *B.*

à la raiſon, ou bien quant à la matiere, & qu'il avoit dit en général *ce qui eſt un eſt Dieu.* D'autres diſent qu'il ſoutenoit que la nature n'a point eu de commencement, & qu'elle n'aura point de fin, & qu'elle eſt toûjours ſemblable à ſoi-même (18); mais qu'il parloit des Dieux au nombre pluriel. Il eſt vrai qu'il rejettoit le dogme ordinaire que les Dieux euſſent beſoin les uns des autres, & qu'ils commandaſſent les uns aux autres (19). La dépendance lui paroiſſoit incompatible avec la nature divine. Il ajoûtoit que les Dieux voioient & oioient en général, mais non pas en particulier ceci ou cela. C'eſt ainſi que j'entendrois ces termes d'Euſebe, ἀκούειν δὲ καὶ ὁρᾷν καθόλου καὶ μὴ κατὰ μέρος, *in univerſum audire ac cernere, non verò per partes* (20). Ceci ſent le Spinoziſme; car Spinoza ſoutenoit que Dieu entant que ſubſtance n'eſt doué que de la penſée en général, & que les conoiſſances particulieres de chaque objet ne ſe réüniſſent pas dans un ſeul entendement, pour repréſenter toutes choſes à la ſubſtance de Dieu. J'avoue qu'on pourroit prétendre que Xenophanes vouloit dire, que par un acte ſimple d'entendement Dieu voit toutes choſes, & non pas chacune par une idée particuliere. Ce ſeroit à lui à s'expliquer s'il revenoit dans le monde: il ne ſeroit pas peu empêché à ſatisfaire aux difficultez qu'on lui pourroit propoſer, touchant ſes contradictions, ou touchant ſes inconſéquences. Il admettoit une infinité de mondes invariables, & quatre élémens de toutes choſes (21). A quoi bon cette multiplicité de mondes, puis qu'il enſeignoit que toutes choſes n'étoient qu'un être, & que cet être ſeul & unique étoit Dieu? N'étoit-ce pas parler du monde comme le peuple, qui apelle l'Amérique un nouveau monde, & qui donne le nom de monde au genre humain, & même aux valets d'un grand Seigneur, &c (22)? Il diſoit que Dieu étoit de figure ronde, & cependant il le faiſoit infini (23). Il diſoit que Dieu ne reſſemble en rien à l'homme, que Dieu voit tout & entend tout, mais ſans reſpirer (24). Belle exception! étoit-il néceſſaire de marquer cela? S'il n'a rien de commun avec l'homme, n'eſt-il pas évident qu'il eſt ſans poumons, & qu'il ne reſpire point? Pourquoi n'excepter pas auſſi-tôt les yeux, les oreilles, le viſage, &c, que l'acte de reſpirer? Xenophanes parloit plus juſte dans les Vers que Clement Alexandrin raporte (25); car il y diſoit ſeulement que Dieu n'eſt ſemblable à l'homme ni quant au corps, ni quant à l'ame; & que ſi les bêtes ſavoient peindre, elles repréſenteroient la Divinité ſelon la figure de leur eſpece. Il revenoit toûjours à ſon unité. Σύμπαντά τε εἶναι, νοῦν καὶ φρόνησιν, καὶ ἀΐδιον, *ſimulque* (Deum) *eſſe* OMNIA, *mentem, prudentiam, æternitatem* (26). Toute la Secte Eléatique croioit avec lui l'unité de toutes choſes (27), & leur immobilité (28): & peut-être ne me tromperai-je point, ſi j'oſe dire que de là eſt né le dogme que les Sceptiques ont tant prôné, que nos ſens nous trompent, & qu'il ne faut pas ſe fier à leur témoignage. Car comme l'on objectoit à ces Philoſophes qu'il ſe fait continuellement de nouvelles générations dans l'Univers, ce qui ſupoſe ou qu'il y a deux principes, l'un actif, l'autre paſſif; ou qu'à tout le moins la ſubſtance unique de la nature n'eſt pas immuable, ils ne trouvérent point de meilleur expédient contre cette difficulté, que de nier qu'il ſe fit des générations. Il falut donc qu'ils ſoutinſſent que la nature demeuroit toûjours la même, & que les changemens que nous croions qu'elle ſoufre ne ſont que des illuſions de nos ſens, & que de pures aparences. Conſultons Euſebe, qui nous aprend que Parmenide enſeignoit que l'Univers étant éternel & immobile, & un ſeul être, demeuroit toûjours le même quant à la réalité des choſes, & que les générations n'étoient fondées que ſur un faux préjugé des ſens: (29) Ἀΐδιον μὲν γὰρ τὸ πᾶν, καὶ ἀκίνητον ἀποφαίνεται, καὶ κατὰ τὴν τῶν πραγμάτων ἀλήθειαν· εἶναι γὰρ αὐτὸ μόνον. μουνογενές τε καὶ ἀτρεμὲς, ἠδ' ἀγένητον. γένεσιν δὲ τῶν καθ' ὑπόληψιν ψευδῆ δοκούντων εἶναι. καὶ τὰς αἰσθήσεις ἐκβάλλει ἐκ τῆς ἀληθείας. *Etenim ſempiternum eſſe orbem hunc univerſum, omnique motu carere; ipſiusque naturæ veritatem omnino conſtare defendit* (30); *ſingularem enim illum & unigenam, ſtabilem ac quietum, nec certo aliquo tempore generatum eſſe: generationem porro ad ea rejicit, quæ falſa quadam opinione putentur eſſe, adeoque ſenſus omnes communione veritatis excludit.* Conſultons auſſi le même Euſebe, ſi nous voulons voir une ſolide Réfutation de ce ſubterfuge. Ariſtote montra clairement à ces défenſeurs de l'immutabilité, ou de *l'ingénérabilité*, qu'ils trouvoient leur confuſion dans l'aſyle qu'ils choiſiſſoient; car puis qu'ils n'oſoient nier que les aparences ne changeaſſent, c'eſt-à-dire que nous ne ſentiſſions tantôt que la terre eſt froide, tantôt qu'elle eſt chaude, il s'enſuit que la nature n'eſt pas immobile; elle doit changer néceſſairement dans le ſujet qui produit, ou qui reçoit nos ſenſations. Le ſentiment eſt une paſſion, & ainſi le changement de ſentiment ſupoſe une cauſe efficiente & un principe paſſif: & voilà votre unité de toutes choſes renverſée. Outre que ce changement eſt incompatible avec votre prétendue immobilité, ou incorruptibilité. Ὥστε πρῶτον ἔστιν ἂν τὸ λεγόμενον ἕτερον. . . . . . ἔπειτα δὲ ἓν τὸ ὂν οὐκ ἔσται καὶ μὴν οὐδὲ ἀκίνητον· ἡ γὰρ αἴσθησίς ἐστι κίνησις. *Habemus ergo primum id eſſe, quod diverſum vocatur. . . . . . deinde quicquid eſt, non eſſe quid unum. Adde ne immobile quidem illud eſſe, cum ipſa ſentiendi ratio motus quidam ſit* (31). Je retoucherai cette matiere dans la Remarque (*K*).

Diſons en paſſant qu'il y a beaucoup d'aparence, que l'Auteur de l'Art de penſer cenſure Ariſtote mal à propos en faveur de Parmenides. „ Il euſt eſté à ſouhaiter " dit-il (32), „ qu'Ariſtote qui a eu ſoin de nous avertir „ de ce défaut (33), euſt eu autant de ſoin de l'éviter. „ Car on ne peut diſſimuler qu'il n'ait combattu pluſieurs „ des anciens Philoſophes en rapportant leurs opinions „ peu ſincerement. Il refute Parmenides & Meliſſus, „ pour n'avoir admis qu'un ſeul principe de toutes cho„ ſes, comme s'ils avoient entendu par là, le principe „ dont elles ſont compoſées, au lieu qu'ils entendoient le „ ſeul & unique principe, dont toutes les choſes ont tiré „ leur origine, qui eſt Dieu ". L'Auteur de l'Art de penſer fait plus d'honneur à Parmenides & à Meliſſus qu'ils n'en méritent. Il les repréſente comme des gens orthodoxes ſur l'origine des créatures, & néanmoins ils étoient auſſi impies que Spinoza, ou peu s'en faloit: ils ne reconoiſſoient point de diférence entre le principe dont les choſes ſont compoſées, & le principe qui les a produites. Ils n'admettoient qu'un ſeul être, & ils prétendoient que tout étoit éternel. Voilà ce qu'on leur impute dans Euſebe, comme on l'a vu ci-deſſus. Ariſtote ne leur impute point tout cela à tous égards: il reconoît que Parmenides enſeignant d'un côté que réellement il n'y a qu'un être, mais que ſelon l'aparence il y en a pluſieurs, s'eſt accommodé à l'aparence, & a ſupoſé deux autres principes, le chaud & le froid, le feu & la terre: Ἀναγκαζόμενος δ' ἀκολουθεῖν τοῖς φαινομένοις, καὶ τὸ ἓν μὲν κατὰ λόγον, πλείω δὲ κατὰ τὴν αἴσθησιν ὑπολαμβάνων εἶναι, δύο τὰς αἰτίας, καὶ δύο τὰς ἀρχὰς τίθησι πάλιν, θερμὸν καὶ ψυχρὸν, οἷον πῦρ καὶ γῆν λέγων. Τούτων δὲ τὸ μὲν &c. *Coactus verò illa, quæ apparent, ſequi, & unum ratione, plura verò ſecundum ſenſum putans eſſe, duas cauſas rurſum, ac duo principia ponit, calidum, & frigidum, velut ignem & terram dicens. Horum autem alterum, &c* (34). Il eſt difficile de comprendre par quel tour d'eſprit un ſi grand nombre d'anciens Philoſophes ont pu croire qu'il n'y avoit qu'une ſubſtance dans l'Univers (35). Mais on comprend facilement que cela poſé, ils ont dû dire que l'Univers demeuroit toûjours au même état: car un être qui exiſte néceſſairement, & qui eſt lui ſeul toutes choſes, doit avoir néceſſairement une parfaite immobilité. Aucune cauſe externe ne le peut changer, & il ne peut point ſe changer lui-même. Il poſſede indépendemment de ſa volonté, & ſon exiſtence, & tous les attributs de ſa nature. Tout ce qu'il a une fois il le doit avoir toûjours; car ce qui n'a point de commencement eſt indeſtructible. Cela même prouve qu'il ne peut rien aquérir de nouveau; puis que la production d'une qualité nouvelle feroit la deſtruction de quelque autre qualité (36). Juſques-là le Syſtême de Xenophanes & de Parmenides ſe ſoutenoit bien. Mais comme l'expérience les convainquoit qu'il arrive des changemens qui doivent être internes & effectifs à l'égard de notre penſée, quand même l'on ſupoſeroit qu'ils ne ſont que des illuſions des ſens, ces Philoſophes devoient reconoître qu'ils avoient bâti ſur une fauſſe ſupoſition, & adopter deux principes, l'un actif, l'autre paſſif. Moiennant cela on peut croire que le principe actif demeure toûjours dans le même état, au milieu des variations continuelles de la nature (37). Son action uniforme & invariable reçue ſur des ſujets diférens, devra produire toutes les viciſſitudes du monde. Ne voions-nous pas que le mouvement de l'air ne changeant pas en lui-même produit diférens effets, ſelon qu'il rencontre ou un moulin, ou un vaiſſeau, ou des pailles diſperſées, ou des feuilles entaſſées, &c?

(*C*) *Il croioit que la Lune eſt un païs habité.*] Ciceron nous aprend cela, & il n'eſt pas le ſeul qui le diſe. *Habitari ait Xenophanes in Luna, eamque eſſe terram multarum urbium & montium* (38). Lactance s'eſt fort moqué de ce ſentiment, & il le raporte comme ſi Xenophanes avoit cru, non pas que la Lune étoit habitée dans ſa circonférence, mais qu'elle contenoit dans ſon ſein une terre où il y avoit des hommes. Il le blâme raiſonnablement d'avoir prétendu que cette planete eſt dixhuit fois plus grande que la

(18) Οὔτε γένεσιν, οὔτε φθορὰν ἀπολείπει· ἀλλ' εἶναι λέγει τὸ πᾶν ἀεὶ ὅμοιον. *Nullum penitus vel ortum vel interitum relinquit, ſui ſemper ſimile hoc univerſum eſſe ratus.* Euſeb. de Præparat. Evangel. *Libr. I, Cap. VIII, pag.* 23, *ex* Plutarchi Stromatis.

(19) Euſeb. *ibid.*

(20) *Ibid.*

(21) Diog. Laertius, *Libr. IX, num.* 19.

(22) *Voiez le* Dictionaire de Furetiere, *au mot* Monde.

(23) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 19.

(24) *Idem, ibid.*

(25) Clem. Alexandr. Strom. *Libr. V, pag.* 601, *& ex eo* Euſebius de Præparat. Evang. *Libr. XIII, Cap. XIII, pag.* 678, 679.

(26) Laert. *Libr. IX, num.* 19. *Voiez auſſi* Euſebe, *ibid. Libr. XIV, Cap. XIV, pag.* 725, *B.*

(27) Euſeb. *ibid.*

(28) *Idem, Libr. XIV, Cap. XVII.*

(29) Euſebius, de Præparat. Evangel. *Libr. I, Cap. VIII, p.* 23 *C, ex* Plutarcho.

(30) *Cet endroit me ſemble mal traduit; j'aimerois mieux dire* motu carere ſecundum rerum veritatem, *ou* ſecundum id quod revera eſt: *& peut-être faudroit-il ôter le* καὶ *qui eſt après* ἀποφαίνεται, *puis qu'il eſt ſûr qu'on veut dire que le mouvement n'exiſte point quant à la réalité, mais ſeulement ſelon l'aparence, ou ſelon l'erreur des ſens.*

(31) Euſeb. de Præpar. Evangel. *Libr. XIV, Cap. XVII, pag.* 756, *D, ex Libro VIII* Ariſtoclis de Philoſophia.

(32) Art de penſer, *III Partie, Chap. XVIII, pag. m.* 316.

(33) *C'eſt-à-dire du Sophiſme* ignoratio elenchi, prouver autre choſe que ce qui eſt en queſtion.

(34) Ariſtoteles, Metaphyſicæ *Libr. I, Cap. V, p.* 648. *F. Voiez auſſi Chap. III.*

(35) *Je crois qu'ils ſont tombez dans cette penſée par cette ſupoſition, que rien ne pouvant être produit de rien, tout ce qui exiſte a une exiſtence néceſſaire: qu'il eſt donc éternel & infini, & que l'infini doit être unique.*

(36) *On peut tirer de ceci une forte preuve que notre ame & que la matiere ne ſont point un être increé. Voiez la Remarque* (*K*).

(37) *Stabiliſque manens dat cuncta moveri.* Boet. Conſolat. Philoſ. *Libr. III, Metro IX.*

(38) Cicero, Academ. Quæſt. *Libr. II, Cap. XXXIX.*

prédire les choses futures (*l*); & si la Conjecture d'un docte Critique est bien fondée, il prétendoit que le bien surpasse le mal dans la nature des choses (*D*). Il ne seroit pas le seul qui auroit cette pensée: mais aparemment il avoit une toute autre opinion; & s'il ne s'agissoit que du mal considéré moralement (*E*), je ne pense pas qu'il trouvât aucun Adversaire. Tout le monde avoue

la Terre: *Xenophanes dicentibus mathematicis orbem lunæ duodeviginti partibus majorem esse, quam terram, stultissime credidit. & quod huic levitati fuit consentaneum, dixit, intra concavum lunæ sinum esse aliam terram: & ibi aliud genus hominum simili modo vivere, quo nos in hac terra vivimus. Habent igitur illi lunatici homines alteram lunam, quæ illis nocturnum lumen exhibeat, sicut hæc exhibet nobis. Et fortasse noster hic orbis alterius inferioris terræ luna sit* (39). Je ne voudrois pas répondre qu'il ait bien compris le sentiment de ce Philosophe, mais de fort grans personnages de ces derniers siecles se moqueroient de ce qu'il s'en est moqué. Cette opinion de Xenophanes lui fait honneur: c'est celle de plusieurs célèbres Mathématiciens. Voiez ce qu'en a écrit le Docteur Wilkins qui a été Evêque de Chester (40). Son Traité *du Monde dans la Lune*, traduit en François par le Sieur de la Montagne, fut imprimé à Rouën l'an 1656 *in* 8. Voiez aussi le *Cosmotheoros* de Mr. Huygens. Mr. Basnage de Bauval en donna l'Extrait dans son Journal du mois de Mai 1698. Quant au reste les opinions de Xenophanes sur le mouvement du Soleil & de la Lune, & sur la cause des éclipses, étoient pitoiables: il disoit que l'éclipse de soleil „ se fait par extinction, & puis qu'il retourne derechef à sa premiere „ clarté le lendemain à son lever: & si escrit d'avantage, „ qu'il y a telle eclipse de soleil qui dure tout un mois, „ & aussi une eclipse toute entiere, de sorte qu'il semble que le jour deviene nuict . . . . qu'il y a plusieurs „ Soleils, & plusieurs Lunes, selon la diversité des Climats de la terre, & à quelque revolution de temps le „ rond du Soleil vient à donner en quelque apartement „ de la terre qui n'est pas habitée, & que ainsi marchant „ comme par un païs vuide, il vient à soufrir eclipse: „ le mesme dit, que le Soleil va tout droit à l'infini, mais „ que par la longueur de la distance il nous semble qu'il „ tourne (41)".

(*D*) *Il prétendoit que le bien surpasse le mal dans la nature des choses.*] Diogene Laërce comprend parmi les principaux dogmes de Xenophanes, τὰ πολλὰ ἥττω νῦ εἶναι, que la plupart des choses sont plus mauvaises que l'entendement, ou inférieures à l'entendement (42). Il paroît indigne d'un Philosophe de parler ainsi; car le moindre païsan sait très-bien cela, & personne n'a besoin qu'on lui aprenne que l'esprit de l'homme vaut mieux que les métaux, que l'eau, que l'air, &c. C'est pourquoi nous devons croire que Xenophanes a voulu dire quelque chose de plus relevé. Voici la Conjecture de Meric Casaubon. Il prétend que ce Philosophe a enseigné que l'entendement divin, qui a fait le Monde, a tâché de donner à toutes les créatures un état de perfection; mais qu'aiant trouvé de puissans obstacles dans la matiere, il n'a pu toûjours exécuter ses desseins; qu'il a donc été forcé en quelques rencontres à produire de mauvaises choses (43). C'est dire que dans ce combat il fut vaincu quelquefois, & vainqueur le plus souvent; c'est dire que la plupart des choses ont été soumises aux desirs & à la puissance de l'entendement divin, & par conséquent ἥττω νῦ εἶναι ne veut pas dire être pire que l'entendement, mais lui être assujeti, mais être la matiere de son triomphe. Casaubon confirme sa Conjecture par un passage de Platon, où il est dit que la nécessité & l'entendement ont concouru à la production du monde, & que la nécessité se laissa persuader de consentir que les choses fussent conduites, pour la plupart, à ce qui étoit meilleur; (44) Μεμιγμένη γὰρ ὧν ἡ τῦδε κόσμυ τῦ γένεσις, ἐξ ἀνάγκης τε καὶ νῦ συςάσεως ἐγεννήθη. νῦ δὲ ἀνάγκης ἄρχοντος, τῷ πείθειν αὐτὴν τῶν γιγνομενων τα πλεῖςα ἐπὶ τὸ βέλτιςον ἄγειν, ταύτῃ κατὰ ταῦτα δὲ ἀνάγκης (45) ἡττωμένης ὑπὸ πειθοῦς ἔμφρονος, ὅτω κατ' ἀρχὰς ξυνίςατο τόδε τὸ πᾶν. *Mundi enim hujus generatio ex necessitatis mentisque coitu mixta est. Nam cùm mens necessitati dominaretur, propterea quòd persuadendo eam ad optimos ut plurimum rerum eventus induceret, ipsaque hac ratione cedens sapienti persuasioni pareret, mundi hujus exordia constiterunt.* Casaubon observe (46) qu'Homere aiant dit dans une occasion particuliere que le mal surpasse le bien, on a converti cela en Maxime générale (47); comme si universellement parlant les malheurs de la vie humaine emportoient la balance sur le bonheur. Le même Critique observe que ceux qui parloient avec la plus grande modestie excusoient la Providence sur la nécessité fatale qui l'avoit contrainte d'ouvrir la porte à plusieurs maux. *Qui parcissime loquebantur Deum excusabant qui Bonus non nisi bona in operibus suis & omni administratione sua proposuisset, sed materiæ obluctantis vel deficientis* necessitate *coactus, etiam malis non paucis invitus locum reliquisset.* Il ajoûte qu'Euripide a fortement réfuté le sentiment ordinaire que le mal surpasse le bien, & il raporte le commencement de cette Réfutation.

Ἔλεξε γάρ τις ὡς τὰ χείρονα
Πλείω βροτοῖσιν ἐςὶ τῶν ἀμεινόνων.
Ἐγω δὲ τοῖσιν ἀντιαν γνωμην ἔχω
Πλείω τα χρηςὰ τῶν κακῶν εἶναι βροτοῖς.

La suite des paroles d'Euripide a paru à Casaubon l'Ouvrage d'un Ecrivain inspiré (48). Pline n'est pas du sentiment de ce Poëte; car quoi qu'il ne décide point qu'il est aisé de conoître, que la nature se comporte beaucoup plus en dure marâtre qu'en bonne mere à notre égard, il ne laisse pas de témoigner qu'il en juge ainsi: *Principium jure tribuetur homini cujus causa videtur cuncta alia genuisse natura; magnâ sæva mercede contra tanta sua munera: non sit ut satis æstimare parens melior homini, an tristior noverca fuerit* (49). Elle nous vend au prix de mille soufrances, dit-il, les présens qu'elle nous fait. Là-dessus il nous étale une longue description des infirmitez humaines, & les opose aux avantages des animaux; & il n'oublie pas les vices en quoi l'homme surpasse la bête: *Uni animantium luctus est datus, uni luxuria, & quidem innumerabilibus modis, ac per singula membra: uni ambitio, uni avaritia, uni immensa vivendi cupido, uni superstitio, uni sepulturæ cura, atque etiam post se de futuro. Nulli vita fragilior, nulli rerum omnium libido major, nulli pavor confusior, nulli rabies acrior. Denique cetera animantia in suo genere probe degunt: congregari videmus, & stare contra dissimilia: Leonum feritas inter se non dimicat: serpentium morsus non petit serpentes: ne maris quidem belluæ ac pisces, nisi in diversa genera, sæviunt. At hercules homini plurima ex homine sunt mala* (50). Il n'oublie point la réfléxion que plusieurs ont faite, qu'il seroit très-bon à l'homme de ne naître point, ou de mourir promtement (51). Il assûre dans un autre Livre que le plus grand bien, que Dieu ait donné aux hommes parmi tant de peines de la vie, est qu'ils peuvent se faire mourir: *Nec sibi potest* (Deus) *mortem consciscere, si velit, quod homini dedit optimum in tantis vitæ pœnis* (52). Il avoit raporté plusieurs sotises de la Religion Paienne, & il venoit d'en tirer cette conclusion, que de toutes ces choses il n'y en a qu'une qui soit certaine, c'est que tout est incertain, & que l'homme est la plus vaine de toutes les créatures: *Quæ singula improvidam mortalitatem involvunt, solum ut inter ista certum sit, nihil esse certi;* NEC MISERIUS QUIDQUAM HOMINE, AUT SUPERBIUS. *Ceteris quippe animantium sola victus cura est, in quo sponte naturæ benignitas sufficit: uno quidem vel præferendo cunctis bonis, quod de gloria, de pecunia, ambitione, superque de morte non cogitant* (53).

Plaute a exprimé si naïvement une opinion toute contraire à la Maxime d'Euripide, que je suis d'avis de copier ses paroles:

Satin' parva res est voluptatum in vitâ,
Atque in ætate agundâ,
Præquàm quod molestum'st! ita cuique comparatum
Est in ætate hominum.
Ita Dîs placidum, voluptatem ut mœror comes consequatur:
Quin incommodi plus malique ilico adsit, boni si obtigit quid (54).

Le Poëte Diphilus jugeoit que la fortune nous fait boire une liqueur composée de trois maux, & d'un seul bien,

Ὥσπερ κυαθίζυσ' ἐνίοθ' ἡμῖν ἡ τύχη,
Ἓν ἀγαθὸν ἐπιχέυσα τρί' ἐπαντλεῖ κακά.
Fortuna nobis, tanquam cyathos exsiccantibus,
Si unum bonum infundat, tria mala affundit (55).

(*E*) *S'il ne s'agissoit que du mal considéré moralement.*] Il y auroit cent choses à observer sur la Question si Euripide est plus croiable que Pline, & que tant d'autres grans hommes qui ont soutenu que le mal de la vie humaine surpasse le bien. Arrêtons-nous y un peu; & disons prémiérement que s'il ne s'agit que du mal de coulpe, le Procès sera bientôt terminé à l'avantage de Pline: car où est l'homme qui oseroit soutenir que les actions vertueuses sont comme dix à dix mille, par raport aux crimes du genre humain? Disons en second lieu que s'il est question du mal de peine, Euripide trouvera des partisans. Renvoions ce second point à la Remarque suivante, & disons ici quelque chose sur le prémier.

Quelque détestable qu'ait toûjours paru à toutes les Communions Chrétiennes (56) le dogme des deux principes, on n'a pas laissé de reconoître dans le Christianisme un principe subalterne du mal moral. Les Théologiens nous enseignent qu'un grand nombre d'Anges, aiant peché, ont fait un parti contre Dieu dans l'Univers. Afin d'abréger on désigne ce parti sous le nom de Diable, ou de Démon, & on le reconoît pour la cause de la chute du prémier homme, & pour le tentateur & le séducteur perpétuel du genre humain. Ce parti aiant déclaré la guerre à Dieu, dès le moment de sa chute, a toûjours continué dans sa rebellion; sans que jamais il y ait eu ni paix ni treve. Il s'est continuellement apliqué à usurper les droits de son Créateur, & à lui débaucher ses sujets, pour en faire des rebelles qui servissent sous ses étendars con-

(*l*) Cicero, de Divinat. *Libr. I, init.*

(39) Lactant. *Libr. III, Cap. XXII, pag. m.* 207.

(40) *Il a été marié avec une sœur de Cromwel, & de ce mariage sortit une fille qui a été femme du Docteur Tillotson Archevêque de Cantorberi.*

(41) Plut. de Placitis Philosoph. *Libr. II, Cap. XXIV, pag.* 901, *Version d'A*myot.

(42) *Plurima deteriora mente esse.* Diogen. Laertius, *Libr. IX, num.* 19.

(43) Meric. Casaubon. *in hæc verba* Diogen. Laertii.

(44) Plato, *in Timæo, p. m.* 1058, *D.*

(45) Meric. Casaubon *veut qu'on lise* τῆς ἀνάγκης.

(46) Mericus Casaubonus in Diogen. Laert. *Libr. IX, num.* 19.

(47) Τὰ χείρονα νικᾶν.

(48) *Cetera quæ bene multa tali: quæ* θεοπνευςον *pectus spirare videantur.* Mericus Casaubon. *ibid.*

(49) Plinius, *Libr. VII, init. p. m.* 3.

(50) *Idem, ibid. pag.* 5. *Conferez le passage* d'Arnobe *cité dans l'Article de* TULLIE, *Citat.* (82).

(51) *Multi exstitere qui non nasci optimum censerent aut quam ocyssime aboleri.* Idem, ibid. *pag.* 4. *Voiez ci-dessus l'Article* TULLIE, *Citat.* (86). *Voiez cette Sentence en Vers Grecs dans* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. XXIV, pag.* 157.

(52) Plin. *Libr. II, Cap. VII, pag. m.* 146.

(53) *Idem, ibid.*

(54) Plaut. *in* Amphitr. *Act. II, Sc. II, init. pag. m.* 25.

(55) Diphilus, *apud* Stobæum.

(56) *Car les Marcionites, les Manichéens, &c. ne méritent pas le Nom de Chrétien.*

avoue que les gens de bien, les honnêtes gens, ſont rares, & qu'il n'y rien de plus ordinaire que ce qui s'éloigne des regles de la vertu. Mais ſans doute Xenophanes prétendoit parle du mal

contre leur maître commun. Les prémieres hoſtilitez à l'égard de l'homme lui réüſſirent: il attaqua dans le jardin d'Eden la mere de tous les vivans, & la vainquit; tout auſſi-tôt il attaqua le prémier homme, & le renverſa. Le voilà donc maitre du genre humain. Dieu ne lui abandonna point cette proie, il la délivra de cet eſclavage, il la retira de cet état de félonie, en vertu de la ſatisfaction que la ſeconde perſonne de la Trinité devoit faire à ſa juſtice. Cette ſeconde perſonne s'engagea à devenir homme, & à faire l'office de Médiateur entre Dieu & le genre humain, & de Redempteur d'Adam & de ſa poſtérité. Il prit ſur lui de combatre le parti du Diable, de ſorte qu'il fut le chef du parti de Dieu, contre le Diable chef des créatures rebelles. Il s'agiſſoit, non de conquérir tous les deſcendans d'Adam; car ils étoient tous ſous le pouvoir du Demon par la condition de leur naiſſance; mais il s'agiſſoit de conſerver, ou de recouvrer, le païs conquis. Le but du Médiateur Jeſus-Chriſt & Fils de Dieu étoit de le recouvrer: celui du Diable étoit de s'y maintenir. La victoire du Médiateur conſiſtoit à faire marcher les hommes dans le chemin de la vérité & de la vertu: celle du Diable conſiſtoit à les conduire par les routes de l'erreur & du vice. De ſorte que pour conoître ſi le bien moral égale le mal moral parmi les hommes, il ne faut que comparer les victoires du Démon avec celles de Jeſus-Chriſt. Or en parcourant l'Hiſtoire, nous ne trouvons que peu de triomphes de Jeſus-Chriſt, *Apparent rari nantes in gurgite vaſto* (57), & nous rencontrons par tout les trophées du Démon. La guerre de ces deux partis eſt une ſuite continuelle, ou presque continuelle, de proſpéritez du côté du Diable; & ſi ce parti rebelle faiſoit des Annales de ſes exploits, il n'y auroit point de jour qui n'y fût marqué d'une ample matiere de feux de joie, de chants de triomphe, & de telles autres marques des bons ſuccès. Il ne ſeroit pas néceſſaire que l'Annaliſte uſât d'hyperboles & de flateries, pour faire conoître la ſupériorité de cette faction. L'Hiſtoire Sainte ne nous parle que d'un honnête homme dans la famille d'Adam (58); elle réduit à un honnête homme la famille de cet honnête homme, & ainſi de ſuite dans les autres générations jusques à Noé, chez qui ſe trouvérent trois fils que Dieu ſauva du déluge avec leur pere, leur mere, & leurs femmes. Voilà donc au bout de ſeize cens cinquante ſix ans tout le genre humain, à la reſerve d'une famille compoſée de huit perſonnes; le voilà, dis-je, ſi engagé dans les intérêts du Démon, qu'il falut l'exterminer à cauſe de l'énormité de ſes crimes. Ce déluge, ce monument formidable de la juſtice de Dieu, eſt un monument ſuperbe des victoires du Démon; & d'autant plus que ce châtiment général ne lui ôta point ſa proie: les ames de ceux qui périrent dans le déluge furent envoiées aux enfers: c'eſt ſon but & ſon intention, & par conſéquent c'eſt ſon triomphe. L'erreur & le vice levérent bientot la tête après le déluge dans la famille de Noé: ſes deſcendans ſe plongérent dans l'idolatrie, & dans toutes ſortes de débauches; c'eſt-à-dire que le Diable conſerva ſur eux ſes uſurpations. Il n'y eut qu'une poignée de gens, confinez dans la Judée, qui lui échapaſſent par raport à l'orthodoxie: encore faut-il avouër que les armes du bon parti y furent bien journalieres à cet égard; puis que ce peuple ſe laiſſoit aller à l'idolatrie de tems en tems: de ſorte que ſa conduite étoit une alternative de vrai culte & de faux culte. Mais à l'égard du vice il n'y eut jamais de vrai interregne parmi les Juifs, non plus que dans les autres païs; & par conſéquent le Diable a tenu toûjours un pied dans les petites conquêtes que le bon parti recouvroit. Il ſe fit une heureuſe révolution à la naiſſance de Jeſus-Chriſt: ſes miracles, ſon Evangile, ſes Apôtres, firent de belles conquêtes. L'empire du Diable ſoufrit alors un très-grand échec; on lui enleva une partie conſidérable de la terre; mais il n'en fut pas tellement chaſſé, qu'il n'y conſervât des intelligences, & beaucoup de creatures: il s'y maintint par les Heréſies abominables qu'il y ſema; jamais les vices n'en furent chaſſez entiérement, & ils y rentrérent bientôt comme en triomphe. Les erreurs, les ſchismes, les disputes, les cabales s'y introduiſirent, avec l'atirail funeſte des paſſions honteuſes qui les accompagne ordinairement. Les Héréſies, les ſuperſtitions, les violences, les fraudes, les extorſions, les impuretez, qui ont paru dans tout le monde Chrétien pendant pluſieurs ſiecles, ſont des choſes que je ne ſaurois décrire qu'imparfaitement, quand même j'aurois plus d'éloquence que Ciceron. Ce que diſoit Virgile (59) eſt vrai au pied de la lettre. Ainſi pendant que le Diable régnoit ſeul hors du Chriſtianisme, il disputoit le terrain de telle ſorte dans le Chriſtianisme, que les progrès de ſes armes étoient ſupérieurs ſans comparaiſon aux progrès de la vérité & de la vertu. On les arrêta, & on le fit même reculer au XVI Siecle; mais ce qu'il perdit d'un côté, il le regagna de l'autre: ce qu'il ne fait point par le menſonge, il le fait par la corruption des mœurs. Il n'y a point d'aſyle, point de forteresse, où il ne faſſe ſentir à cet égard les effets de ſon pouvoir. Sortez du monde, enfermez vous dans les Monaſteres, il vous y ſuivra, il y fourrera les brigues, l'envie, les factions, ou au pis aller l'impudicité: cette derniere reſſource eſt presque infaillible; *Diaboli virtus in lumbis eſt*, dit ſaint Jerôme (60). Un Auteur moderne ſoutient, *que dans les lieux où le Papisme eſt encore dominant, il n'y a aucune veritable pieté . . . . & que l'Italie & l'Espagne ſont des lieux où il n'y a gueres plus de veritable vertu qu'en Turquie* (61). Il dit dans un autre Ouvrage (62) *que c'eſt une notorieté publique & reconnue, que tous les Couvents d'Espagne & de Portugal ſont des lieux de proſtitution: & quand une fois le hazard tire le rideau, pour nous laiſſer voir ce qui ſe paſſe dans les Couvents de France, nous découvrons qu'on y ſauve un peu mieux les apparences, mais que le fonds eſt impur comme ailleurs.* Il épargne un peu plus les Proteſtans; mais il ne laiſſe pas de dire (63) que la corruption eſt extrême parmi eux, & qu'elle y eſt ſi générale, que le desordre ſe trouve non ſeulement dans les Réformez de France, mais auſſi dans ceux d'Angleterre, des Roiaumes du Nord, & des Provinces d'Allemagne; que les Princes & les Souverains y penſent uniquement aux intérêts politiques; que les Peuples y ſont ſans piété, & les Paſteurs relâchez; qu'une prodigieuſe indiférence pour la Religion y regne par tout généralement parlant; que les Princes n'ont nul ſoin de la vérité; (64) que les femmes d'Angleterre ſont ſouvérainement débordées, & que les Provinces Proteſtantes d'Allemagne ſont plongées dans une débauche qui les abaiſſe & les abrutit. Qu'on diſe ſi l'on veut que les deſcriptions de cet Auteur ſont outrées; il ſera toûjours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les Chrétiens eſt déplorable.

Prenez garde à ces deux choſes. La guerre régne pour le moins autant de tems que la paix parmi les Chrétiens: je me borne au Chriſtianisme; car pour les Nations infidelles, il n'eſt pas beſoin que j'en parle: elles ſont toûjours au ſervice du Démon, & ſous ſon empire; l'uſurpateur n'y eſt point troublé. On ne peut nier que la guerre ne ſoit ſon tems, & pour ainſi dire ſon tour de régner; car ſans parler des violences, & des débauches qui s'y commettent, tout le monde y doit faire néceſſairement profeſſion de ne ſouffrir point l'injure; il faut ou renoncer au métier, ou ſe venger d'un affront: or manifeſtement c'eſt ſe ſouſtraire à l'empire de Jeſus-Chriſt, & paſſer dans l'autre parti. Le tems de paix ne ſemble pas favorable à l'empire du Démon, cependant il l'eſt beaucoup; car à meſure que les peuples s'enrichiſſent (65), ils deviennent plus voluptueux, ils ſe plongent davantage dans le luxe & dans la molleſſe. Mon autre Remarque eſt plus déciſive. Les Catholiques & les Proteſtans conviennent qu'il y a très-peu de gens qui ne ſoient damnez. Ils ne ſauvent que les Orthodoxes qui vivent bien, & qui ſe repentent de leurs crimes à l'article de la mort. Ils ne nient pas que les pécheurs d'habitude ne puiſſent être ſauvez, en cas d'une bonne repentance au lit de la mort; mais ils ſoutiennent qu'une telle repentance eſt ſi rare que rien plus. Selon cela il eſt clair que pour un homme ſauvé, il y en a peut-être un million de damnez. Or dans la guerre que le Démon fait à Dieu, il eſt queſtion de la conquête des ames; il eſt donc ſûr que la victoire demeure au Démon; il gagne tous les damnez, & il ne perd que le petit nombre des ames prédeſtinées au Paradis. Il eſt donc *victor prælio*, & *victor bello*: car aiant inſpiré aux hommes infiniment plus de mauvaiſes actions que Jeſus-Chriſt ne leur en a inſpiré de bonnes, il a été ſupérieur pendant le combat; & comme il fait mourir dans l'impénitence finale preſque tous les hommes, il conſerve preſque tout ce qu'il avoit conquis (66). La mort met fin à la guerre; Jeſus-Chriſt ne combat point pour lui arracher les morts: il faut donc dire que cette guerre ſe termine à l'avantage du Démon; on lui cede, on lui abandonne ce qu'il prétendoit. Je ſai bien qu'il ſera puni de ſes victoires éternellement: mais cela, bien loin d'obſcurcir ma theſe, ſavoir que le mal moral ſurpaſſe le bien, ne ſert qu'à la rendre plus inconteſtable; car les Démons au milieu des flammes maudiront & feront maudire par tous les damnez éternellement le nom de Dieu: il y aura donc plus de créatures qui le haïront, qu'il n'y en aura qui l'aimeront. Outre que dans cette Remarque, il ne s'agit proprement que de l'état où ſont les choſes pendant cette vie.

J'ai un Livre Italien qui a pour Titre *Monarchia del noſtro Signor Gieſu Chriſto*, imprimé à Veniſe l'an 1573, & compoſé par *Giovann' Antonio Panthera Parentino*. L'Auteur y donne l'Hiſtoire des combats de Lucifer contre Jeſus-Chriſt, depuis le commencement du monde juſques au tems du Mahométiſme. Il paſſe légérement ſur quelques-unes des tentatives où Lucifer eſt venu à bout de ſes deſſeins; mais il expoſe amplement & ſans en omettre aucune celles qui ont échoüé: comme le deſſein de faire périr les deſcendans d'Abraham en Egypte, les entrepriſes contre David, contre les Maccabées, contre la perſonne de Jeſus-Chriſt, &c. C'eſt faire comme ſi en regardant jouër, on tenoit ſeulement compte des coups de perte (67): il ſe trouveroit par une telle ſuputation que celui, qui auroit le plus gagné, auroit perdu tout ſon argent. Voilà une image de la conduite de pluſieurs Hiſtoriens: leur Nation paroit toûjours victorieuſe; car ils n'étalent que les bons événemens.

Notez que toutes les choſes que je viens de dire ſont prêchées tous les jours, & cela ſans qu'on prétende donner

(57) Virgil. Æneïd. *Libr. I, Verſ.* 118.

(58) *Conférez avec ceci la Rem.* (G) *de l'Article* OROSE.

(59) *Non mihi ſi linguæ centum ſint oraque centum Ferrea vox, omnes ſcelerum comprendere formas . . . poſſim.* Virgilius, Æneïd. *Libr. VI, Verſ.* 625.

(60) Montagne, Eſſais, *Livre III, Chap. V, pag. m.* 134.

(61) Jurieu, vrai Syſteme de l'Egliſe, *pag. m.* 162.

(62) Eſprit de Monſr. Arnauld, *Tom. II, pag.* 392.

(63) *Voiez l'Abbé* Richard. Critique des Prejugez de Mr. Jurieu, *pag.* 234. *Il cite l'*Avis aux Proteſtans de l'Europe. *Cet* Avis *ſe trouve à la tête des* Prejugez legitimes contre le Papiſme.

(64) *Là même, pag* 258; *citant le même* Avis aux Proteſtans.

(65) Nunc patimur longæ pacis mala, ſævior armis Luxuria incubuit, victumque ulciſcitur orbem. *Juvenal. Sat. VI, Verſ.* 291.

(66) *C'eſt-à dire ce qu'il avoit conquis en faiſant tomber le premier homme, dont toute la poſtérité devint dès lors eſclave du Diable.*

(67) *Monſr.* Fouquet, *au I Tome de la* Suite de ſes Defenſes, *ſe ſert de cette penſée, à l'occaſion de ceux qui ne mettoient en ligne de compte que ſes dépenſes, & non ſes recettes.*

mal physique : son sens étoit que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler (*F*). Bien des gens se persuadent que cela est véritable, & ne manquent pas de raisons

ner atteinte à l'Empire tout-puissant du Verbe încarné. On ne veut dire autre chose, & c'est aussi ma pensée, sinon que l'homme est de sa nature si porté au mal, qu'excepté le petit nombre d'élus, tous les autres hommes vivent & meurent aux gages de l'Esprit malin, sans que les soins paternels de Dieu pour les sauver puissent guérir leur malice, ni les amener à la repentance.

(*F*) *Son sens étoit que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qu'elle nous fait avaler.*] Ceux qui tiennent le contraire s'apuient principalement sur le parallêle des maladies & de la santé. Il y a très-peu de personnes, à quelque âge qu'on les prenne, qui ne puissent compter incomparablement plus de jours où ils se sont bien portez, que de jours où ils ont été malades ; & il y a bien des gens qui dans l'espace de vingt années n'ont pas eu de maladies, qui jointes ensemble pussent remplir quinze jours. Mais cette comparaison est trompeuse (68); car la santé considérée toute seule est plutôt une indolence, qu'un sentiment de plaisir : c'est plutôt une exemption simple de mal, qu'un bien ; au lieu que la maladie est quelque chose de bien plus fort que la privation du plaisir : c'est un état positif qui plonge l'ame dans un sentiment de souffrance, & qui l'accable de douleur. Quelcun (69) a dit judicieusement, que *quand la santé est toute seule, c'est un bien qui ne se fait pas trop sentir, & qui ne sert quelquefois qu'à faire souhaiter plus ardemment tous les autres plaisirs qu'on ne peut avoir.* Servons nous d'une comparaison empruntée de la doctrine des Scholastiques : ils disent que les corps *rares* contiennent peu de matiere sous beaucoup d'étendue ; & que les corps *denses* contiennent beaucoup de matiere sous peu d'étendue (70). Selon ce principe, il faudroit dire qu'il y a plus de matiere dans trois pieds d'eau, que dans deux mille cinq cens pieds d'air. Voilà l'image de la maladie & de la santé. La maladie ressemble aux corps *denses*, & la santé aux corps *rares.* La santé s'étend sur beaucoup d'années de suite, & néanmoins elle ne contient que peu de bien. La maladie ne s'étend que sur quelques jours, & néanmoins elle renferme beaucoup de mal. Si l'on avoit des balances pour peser une maladie de quinze jours, & une santé de quinze ans, on verroit ce que l'on éprouve quand on met en équilibre un sac de plume & une piece de plomb. D'un côté l'on voit un corps qui remplit un grand espace, & de l'autre un fort petit corps. Cependant il n'y a pas plus de poids sous ce grand espace, que sous le petit. Gardons-nous donc bien de l'illusion que nous pourroit faire, dans le parallêle de la maladie & de la santé, l'étendue de celle-ci. Vous m'allez dire que la santé est considérable, non seulement par la raison qu'elle nous exemte d'un très-grand mal, mais aussi par la liberté qu'elle nous donne de goûter mille plaisirs vifs & très-sensibles. J'accorde tout cela : mais il faut d'ailleurs considérer qu'y aiant deux sortes de maux à quoi nous sommes assujétis, elle ne nous sauve que de l'une, & nous laisse pleinement exposez à l'autre. Nous sommes sujets à la douleur, & à la tristesse, deux fleaux si terribles, qu'on ne sauroit décider lequel est le plus affreux. La santé la plus vigoureuse ne garantit pas du chagrin. Or le chagrin est une chose qui coule sur nous par mille & mille canaux, & qui est de la nature des corps *denses :* il renferme beaucoup de matiere sous un fort petit volume ; le mal y est entassé, serré, foulé. Une heure de chagrin contient plus de mal, qu'il n'y a de bien dans six ou sept jours commodes. On me parloit l'autre jour d'un homme qui s'étoit tué, après un chagrin de trois ou quatre semaines. Chaque nuit il avoit mis son épée sous son chevet, dans l'espérance d'avoir le courage de se tuër, lors que les ténébres augmenteroient sa tristesse : mais il manqua de résolution plusieurs nuits de suite. Enfin il n'eut plus la force de résister à son chagrin, il se coupa les veines du bras. Je soutiens que tous les plaisirs dont cet homme avoit joui pendant trente ans, n'égaleroient point les maux qui le tourmentérent le dernier mois de sa vie, si on les pesoit dans une juste balance. Recourez à mon parallêle des corps *denses* & des corps *rares*, & souvenez-vous de ceci, c'est que les biens de cette vie sont moins un bien, que les maux ne sont un mal. Les maux sont pour l'ordinaire beaucoup plus purs que les biens : le sentiment vif du plaisir ne dure pas, il s'émousse promtement, il est suivi du dégoût (71). Ce qui nous paroissoit un grand bien, quand nous n'en jouïssions pas, ne nous touche guere quand nous l'avons : ainsi nous aquérons avec mille peines & avec mille inquiétudes, ce que nous ne possédons qu'avec une joie médiocre ; le plus souvent la peur de perdre le bien que nous possédons surpasse toutes les douceurs de la jouïssance.

(68) *Voiez l'Article* Pericles, *Rem.* (*K*).

(69) *Je croi que c'est Mademoiselle* de Scuderi.

(70) Rarum est quod sub magna dimensione parum continet materiæ : densum quod sub parva dimensione multum continet materiæ.

(71) Πάντων μὲν κόρος ἐστὶ καὶ ὕπνου, καὶ φιλότητος μολπῆς τε γλυκερῆς, καὶ ἀμύμονος ὀρχηθμοῖο. *Omnium quidem satietas est, & somni & amoris cantusque dulcis & egregiæ saltationis.* Homerus, Iliad. *Libr. XIII, Vers.* 636. *Voiez une semblable Sentence de Pindare ci-dessus Citation* (4) *du dernier Article* Berenice.

On m'a indiqué un très-beau passage de Pline, & qui est très-propre à confirmer les pensées dont je viens de me servir. *Si verum facere judicium volumus, ac repudiata omni fortunæ ambitione decernere, mortalium nemo est felix* (72). *Abunde igitur, atque indulgenter fortuna decidit cum eo, qui jure dici non infelix potest. Quippe ut alia non sint, certe, ne lassescat fortuna, metus est : quo semel recepto, solida felicitas non est. Quid quod nemo mortalium omnibus horis sapit ? utinamque falsum hoc, & non a vate dictum quam plurimi judicent ! Vana mortalitas, & ad circumscribendum seipsam ingeniosa, computat more Thraciæ gentis : quæ calculos colore distinctos, pro experimento cujusque diei in urnam condit, ac supremo die separatos dinumerat, atque ita de quoque pronunciat. Quid quod iste calculi candore illo laudatus dies, originem mali habuit ? Quam multos accepta afflixere imperia ; quam multos bona perdidere, & ultimis mersere suppliciis ? ista nimirum bona, si cui inter illa hora in gaudio fuit. Ita est profecto, alius de alio judicat dies, & tamen supremus de omnibus : ideoque nullis credendum est. Quid quod bona malis paria non sunt, etiam pari numero : nec lætitia ulla minimo mœrore pensanda ? Heu vana & imprudens diligentia ! numerus dierum comparatur : ubi quæritur pondus* (73). J'ai trouvé un autre passage qui contient une vive description du mauvais côté des biens. Je parle des biens les plus communs à tous les hommes, j'entens en un mot les plaisirs du corps. *Quid autem de corporis voluptatibus loquar, quarum appetentia quidem plena est anxietatis, satietas verò pœnitentiæ ? Quantos illæ morbos, quàm intolerabileis dolores, quasi quendam fructum nequitiæ fruentium solent referre corporibus ! . . . . Tristeis verò esse voluptatum exitus, quisquis reminisci libidinum suarum volet, intelliget. . . . . . .*

> *Habet omnis hoc voluptas,*
> *Stimulis agit fruenteis,*
> *Apiumque par volantum,*
> *Ubi grata mella fudit,*
> *Fugit, & nimis tenaci*
> *Ferit icta corda morsu* (74).

(72) Euripide, *in* Medea, Vers. 1228, & 1230, *pag. m.* 327, *et la même chose.*

(73) Plinius, *Libr. VII, Cap. XL, pag. m.* 62. *Mr* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(74) Boetius, de Consol. Philosoph. *Libr. III, Prosa VII, pag. m.* 61.

C'est ainsi que Boëce supose que la Philosophie lui parle. Vous voiez dans ce discours que si l'inquiétude précede la jouïssance des plaisirs, le dégoût & le repentir la suivent de près. Une infinité d'Auteurs observent cette malheureuse *concomitance*, ou pour parler plus intelligiblement, cette liaison de la volupté & de l'inquiétude. J'en ai déjà cité deux dans la prémiere Edition (75) : en voici un troisieme : il se nomme Antiphanes.

> Ἐν τῷ αὐτῷ δέ γε τούτῳ, ἔνθα τὸ
> Ἡδὺ ἔνεστι, πλησίον πῶς καὶ τὸ λυπηρόν. αἱ γὰρ ἡδοναὶ
> Οὐκ ἐπὶ σφῶν αὐτῶν ἐμπορεύονται, ἀλλ' ἀκολουθοῦσ' αὐταῖς
> Λῦπαι καὶ πόνοι.

Id est,

> *At in eodem ipso, in quo*
> *Jucunditas inest, prope sanè & molestia præsto est. Voluptates enim*
> *Non ipsæ solæ ingrediuntur, sed earum comites sunt*
> *Dolores ac labores.*

Marquons encore cette circonstance : non seulement on a peur de perdre ce que l'on possede, mais aussi l'on a le chagrin de voir que d'autres gens nous égalent ou nous surpassent, & que d'autres seront bientôt en état de nous atteindre, & puis de nous gagner le devant. Notez qu'afin de prouver que le bien n'est pas autant bien que le mal est mal, je ne me suis point servi de cette raison, qu'il arrive rarement que l'on fasse un bon usage des faveurs de la fortune, qu'elles ne nous conduisent pas à de grans malheurs, & qu'ainsi l'on puisse dire qu'elles ne sont pas une grace, mais un piege (76) : j'ai négligé, dis-je, cette raison, parce qu'on ne considere point ici les causes ou les occasions du bien & du mal, mais le bien & le mal même formellement pris. Au reste, ce seroit sortir de l'état de la question, que de dire que l'homme s'afflige mal-à-propos ; car il ne s'agit pas ici de savoir si ses chagrins sont raisonnables, ou l'effet de sa foiblesse ; il s'agit de savoir s'il a des chagrins. Cela même qu'on se chagrine sans raison, & qu'on se rend malheureux par sa propre faute, est un mal.

(75) *Usque adeo nulla est sincera voluptas, Sollicitique aliquid lætis intervenit.* Ovidius, Metam. *Libr. VII, Vers.* 453. *Medio de fonte leporum Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.* Lucret. *Libr. IV, Vers.* 1127.

(76) *Munera ista fortunæ putatis ? insidiæ sunt. Quisquis nostrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest ista viscata beneficia devitet, in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Seneca, Epist. VIII.

Il faut avouer avec Seneque, en considérant la multitude de biens que la nature nous communique, & l'industrie inépuisable avec laquelle l'esprit de l'homme sait diversifier les plaisirs, & en déterrer les sources, que Dieu ne s'est pas contenté de pourvoir à nos besoins, mais qu'il nous a même fourni dequoi vivre délicieusement. *Unde hæc innumerabilia oculos, aureis, animum mulcentia ? unde illa luxuriam quoque instruens copia ? Neque enim necessitatibus tantummodo nostris provisum est : usque in delicias amamur. Tot arbusta, non uno modo frugifera, tot herbæ salutares, tot varietates ciborum, per totum annum digesta, ut inerti quoque fortuita terræ alimenta præberent. Jam animalia omnis generis, alia in sicco solidoque, alia in humido innascentia, alia per sublime dimissa : ut omnis rerum naturæ pars tributum aliquod nobis conferret* (77). . . . . *Unde ista palatum tuum saporibus exquisitis ultra satietatem lacessentia ? unde hæc irritamenta jam lassæ voluptatis ? unde ista quies, in qua putrescis, ac marces ? Nonne si gratus es, dices,*

> - - - - Deus nobis hæc otia fecit (78) :

Tout ce que Seneque dit dans cette partie de son Ouvrage *de Beneficiis* est très-vrai ; mais d'ailleurs Pline (79) n'assûre-t-il pas que la nature nous fait acheter ses présens au prix de tant de soufrances, qu'on ne sait si elle mérite

mieux

(77) Seneca, de Beneficiis, *Libr. IV, Cap. V. Conferez ce qu'on a cité de* Ciceron *ci-dessus Citation* (90) *de l'Article* Pericles.

(78) Seneca, *ibid. Cap. VI.*

(79) *J'ai cité ses paroles dans la Rem.* (*D*), *Citation* (49). *Voiez dans la Remarque* G *les paroles de* Socrate.

sons plausibles, comme on le verra ci-dessous. Ceux-même qui reconoissent que la nature à fourni

mieux le nom de mere, que le titre de marâtre? Pour concilier ces deux Auteurs, il faut consulter ce que la Théologie nous enseigne de l'œconomie de Dieu; entant que pere, & entant que juge du genre humain. Ces deux relations demandent que l'homme sente du bien & du mal; mais la question est si le mal surpasse le bien: & sur cela je ne pense pas qu'on puisse former autre chose, que des opinions & des conjectures. Bien des gens disent que la plupart des personnes un peu âgées ressemblent à la Mothe le Vayer, qui n'eût point voulu passer encore une fois par les mêmes biens; & les mêmes maux qu'il avoit sentis pendant sa vie (80). Si cela étoit il faudroit croire que chacun éprouve, que tout bien compté les plaisirs dont il a jouï n'égalent pas les déplaisirs; & les douleurs qui l'ont affligé. Je n'allegue point que personne n'est content de sa condition (81); car ce n'est pas une preuve que chacun se considere comme moins heureux que malheureux. Quatre incommoditez, mêlées avec vingt commoditez, seroient capables d'obliger un homme à souhaiter un autre état, je veux dire une condition qui n'eût aucune incommodité, ou qui n'en eût qu'une ou deux sur quarante commoditez. D'autre côté, il ne faut point qu'on m'allegue, comme fait Lactance (82), que les hommes sont si délicats, qu'ils se plaignent du moindre mal, comme s'il absorboit tous les biens dont ils ont jouï: car il ne sert de rien ici de considérer quelle peut être en elle-même la quantité absolue du bien & du mal envoié à l'homme, il n'en faut considérer que la qualité relative, ou pour m'exprimer plus clairement, il ne faut considérer que le sentiment de l'ame. Un bien très-grand en lui-même, qui n'exciteroit qu'un plaisir fort médiocre, ne devroit passer que pour un bien médiocre: mais un mal petit en lui-même qui exciteroit une inquiétude, un chagrin, une douleur insuportable, devroit passer pour un très-grand mal: de sorte qu'afin qu'un homme puisse être dit moins heureux que malheureux, il sufit qu'on lui envoie trois maux sur trente biens, si ces trois maux aussi petits en eux-mêmes qu'il vous plaira, lui donnent plus d'inquiétude que les trente biens, aussi grans en eux-mêmes qu'il vous plaira, ne lui causent de plaisir. Le Gouvernement d'une Province est en lui-même un plus grand bien qu'un ruban; & néanmoins si un Duc & Pair sentoit plus de joie en recevant un ruban de sa maîtresse, qu'en obtenant de son Roi le Gouvernement d'une Province, je dis qu'un ruban seroit pour lui un plus grand bien que l'autorité de Gouverneur. Par la même raison, ce seroit pour lui un plus grand mal d'être privé de ce ruban, que d'être privé de sa charge, s'il sentoit plus de chagrin en se privant du ruban, qu'en perdant sa charge. C'est ce qui fait que personne ne peut bien juger ni du malheur, ni du bonheur de son prochain (83). Nous ne connoissons pas ce qu'un autre sent; nous ne connoissons que les causes exterieures du mal & du bien: or ces causes ne sont pas toûjours proportionnées à leurs effets; celles qui nous semblent petites produisent souvent un sentiment vif; celles qui nous semblent grandes ne produisent assez souvent qu'un sentiment foible. Ces paroles de Tacite sont un oracle: *Neque mala vel bona quæ vulgus putet: multos qui conflictari adversis videantur, beatos, ac plerosque quamquam magnas per opes miserrimos, si illi gravem fortunam constanter tolerent, hi prospera inconsulte utantur* (84). Il faut seulement étendre la signification d'*inconsulte*, afin qu'elle comprenne la disposition de tempérament qui fait qu'on possede avec chagrin, ou sans joie, les faveurs de la fortune.

Tout ceci marque que personne ne peût juger sûrement si la destinée de son prochain a été puisée dans les deux tonneaux d'Homere (85), de telle sorte que la dose du bien, soit aussi forte ou même plus forte que celle du mal. Tout ce qu'on peut dire avec une pleine certitude, est que le sort d'aucun homme n'a jamais été puisé uniquement dans le bon tonneau. Sur cela j'ai à citer un beau passage de Pausanias: c'est la réfléxion qu'il fit sur ce qu'il entendit dire qu'un certain Aglaus fut heureux toute sa vie. Ὃν δὲ ἤκουσα ἐν Ψωφῖδι ἐπὶ Ἀγλαῷ λόγον ἀνδρὶ Ψωφιδίῳ κατὰ Κροῖσον τὸν Λυδὸν, ὡς ὁ Ἀγλαὸς τὸν χρόνον τοῦ βίου πάντα γένοιτο εὐδαίμων, οὔ με ἔπειθεν ὁ λόγος. Ἀλλὰ ἀνθρώπων μὲν τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ κακὰ ἄν τις ἐλάσσονα ἀναδέξαιτο, καθὰ καὶ ναῦς ἧσσον ἂν χειμασθείη νεὼς ἄλλης. ἄνδρα δὲ συμφορῶν ἀεὶ ἄντα ἐκτὸς ἢ τὰ πάντα οὐρίῳ ναῦν χρησαμένην πνεύματι, οὐκ ἔστιν ὅπως δυνησόμεθα ἐξευρεῖν. Ἐπεὶ καὶ Ὅμηρος κατακείμενον παρὰ τῷ Διὶ ἀγαθῶν πίθον, τὸν δὲ ἕτερον κακῶν ἐποίησεν, ὑπὸ τοῦ ἐν Δελφοῖς θεοῦ διδιδαγμένος, ὃς αὐτόν ποτε Ὅμηρον κακοδαίμονά τε προσεῖπε καὶ ὄλβιον, ὡς φύντα ἐπὶ ἀμφοτέροις ὁμοίως (86). *Quod verò Psophide audivi Aglaum Psophidium, sicuti & Crœsum* (87) *Lydorum regem, vitam omni suæ ætatis tempore beatam egisse, id ego ut credam non facilè adducor. Nam ut hominum quis levioribus multò, quàm alius quisquam qui iisdem vixerit temporibus, incommodis affectus, non difficillimè fortasse reperiatur, uti navis adversis tempestatibus minus agitata; sic propemodum neminem unquam crediderim perpetuò molestiarum & calamitatum immunem fuisse, quando neque ulla navis memorari possit, quæ semper secundissimis usa fuerit tempestatibus. Nam & Homerus* id sensisse videtur, quo loco duo, *bonorum unum, alterum malorum, dolia apud Jovem statuit. id enim ille ex Delphico Apolline didicerat; qui ipsum & miserum simul, & beatum dixerat, utpote ad utramque vitæ sortem genitum.* Comme cet Aglaus étoit en vie du tems de Cresus, il n'y a point lieu de s'étonner que Solon l'omette, en nommant à ce Monarque trois hommes qui lui paroissoient heureux (88); car il croioit que pour mériter ce titre, il faloit être à couvert de l'inconstance de la fortune, & que pendant cette vie on n'étoit jamais à l'abri de cette inconstance. Si Solon eût prétendu que ces trois hommes ne sentirent jamais ni du chagrin, ni de la douleur, il se seroit abusé (89), & eût démenti cette profondeur de bon sens, qui le porta à chercher quelques exemples de bonheur, non pas à la Cour de Cresus, mais parmi des hommes de condition médiocre.

Les Princes & les Grans sont moins heureux que les autres hommes.

Il est sûr que ceux qui voudroient trouver des personnes qui eûssent senti plus de bonheur, que de malheur, les rencontreroient plutôt chez les païsans, ou chez les plus petits artisans, que parmi les Rois & les Princes (90). Qu'on lise ces paroles d'un grand homme: „ Vous croyez donc que „ les déplaisirs & les plus mortelles douleurs ne se cachent „ pas sous la pourpre, ou qu'un Royaume est un remede „ universel à tous les maux, un baume qui les adoucit, un „ charme qui les enchante? Au lieu que par un conseil de „ la Providence divine, qui sçait donner aux conditions les „ plus élevées leur contrepoids, cette grandeur, que nous „ admirons de loin comme quelque chose au dessus de „ l'homme, touche moins quand on y est né, ou se con„ fond elle mesme dans son abondance; & qu'il se forme „ au contraire parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité „ pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, „ qu'on est moins préparé à le soustenir (91)". Voilà les deux sources du malheur des Grans: l'usage continuel du beau côté de leur condition les rend insensibles au bien, & très-sensibles au mal. Qu'on leur aporte trois bonnes nouvelles, & une mauvaise, ils ne sentent presque point ce qu'il y a de bonheur dans celle-là, & ils sentent vivement ce qu'il y a de malheur dans celle-ci. Peuvent-ils donc manquer de chagrin? Leur arrive-t-il des prospéritez non traversées par quelque disgrace? Lisez tout ce que Gustave fit en Allemagne, vous y verrez une supériorité de fortune qui a peu d'exemples; & néanmoins vous y trouverez un si grand mélange d'événemens desavantageux, que vous comprendrez sans peine qu'il essuia bien des chagrins (92). Suposez même que les victoires, remportées dans quelques Provinces, ne concourent pas avec les pertes que l'on soufre en d'autres lieux, vous aurez sujet de croire que la joie n'est point pure. Cent réfléxions importunes la viennent troubler. On s'imagine que l'attaque se fit trop tôt, ou trop tard; on a trop perdu de monde, on ne s'est point prévalu du desordre des vaincus, on les a laissé revenir de leur fraieur; on croit voir que si l'on s'étoit conduit d'une autre maniere, l'avantage seroit plus solide. Combien y a-t-il de Généraux qui passent très-mal la nuit, après des victoires completes? Ils sentent qu'ils en sont redevables à quelque coup de hazard, à la faute de l'ennemi, quelquefois même à leurs propres fautes. Ils sentent qu'ils n'ont pas fait tout ce qui se pouvoit faire. Ils craignent la glose des experts, & les réfléxions malignes de leurs ennemis. En un mot, ils ne sauroient se rendre à eux-mêmes un bon témoignage, ni aplaudir intérieurement aux éloges qu'on leur donne. Cela les inquiete & les bourrelle. Leur conscience, quelquefois entierement endormie par raport aux transgressions de la Loi de Dieu, est d'une vivacité surprenante par raport aux transgressions des Loix de la Guerre, & à l'inobservation des Regles qu'un très-habile Général eût suivies. Notez que les Princes les plus heureux, soit à gagner des batailles, soit à conquérir des villes, sont ceux que la défaite d'une armée, ou la levée d'un siége, désolent le plus cruellement. Une longue suite d'adversitez endurcit les autres; mais ceux-ci deviennent presque insensibles aux bons succès, & infiniment sensibles aux moindres disgraces. Auguste nous en fournit un exemple. Il remporta en mille occasions sur ses ennemis les plus solides & les plus pompeux avantages qu'il auroit pu souhaiter, & il n'éprouva guere les effets de la mauvaise fortune: mais la perte de trois Légions l'affligea si horriblement, qu'on peut dire qu'il soufrit alors plus de mal, que dix victoires ne lui avoient fait sentir de bien. Lisez ce qui suit: *Graves ignominias cladesque*, c'est Suetone qui parle, après avoir fait une longue énumération des prospéritez de cet Empereur, *duas omnino, nec alibi quam in Germania, accepit, Lollianam, & Varianam: sed Lollianam majoris infamiæ quam detrimenti: Varianam pæne exitiabilem, tribus legionibus, cum duce, legatisque, & auxiliis omnibus cæsis. Hac nuntiata, excubias per urbem indixit, ne quis tumultus existeret: & Præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut & à peritis & assuetis socii continerentur. Vovit & magnos ludos Jovi Opt. Max.* SI REMPUBLICAM IN MELIOREM STATUM VERTISSET: *quod factum Cimbrico Marsicoque bello erat. Adeo namque consternatum ferunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso, caput interdum foribus illideret, vociferans:* Quintili Vare, legiones redde: *diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem* (93). On ne sauroit mieux prouver que par l'exemple d'Auguste, qu'il ne faut point chercher sur le thrône les gens heureux; car si quelcun y a été favorisé de la fortune, c'est Auguste: & néanmoins la liste de ses chagrins

(80) *Voiez la Remarque (F) de l'Article* VAYER, *& conferez ce qu'on a dit de cela dans la Remarque (R) de l'Article* TULLIE.

(81) *Ces Vers d'Horace, Libr. I, initio Sat. I, contiennent un fait très certain.* Qui fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illâ Contentus vivat? laudet diversa sequentes?

(82) *J'ai cité de ses paroles dans l'Article* TULLIE, *Citation* (83).

(83) *Felicitas cui præcipua fuerit homini non est humani judicii: cum prosperitatem ipsam alius alio modo & suopte ingenio quisque terminet.* Plin. *Libr. VII, Cap. XL, pag. m.* 62.

(84) Tacitus, Ann. l. *Libr. VI, Cap. XXII.*

(85) *Voiez l'Article* MANICHE'ENS, *Rem.* (C).

(86) Pausanias, *Libr. VIII, pag.* 256.

(87) *Cela n'a pas été bien traduit par* Romulus Amasæus. *Il falloit dire tempore Crœsi. Cette faute n'a pas été rectifiée dans l'Edition de Leipsic,* 1696.

(88) Plutarchus, *in Solone, pag.* 93.

(89) *Voiez ci-dessus Citation* (86) *les paroles de* Pausanias.

(90) *Lisez* Horace, *l'Ode* 11.

(91) Jaques Benigne Bossuet, *Evêque de Meaux,* Oraison funebre de Marie Terese d'Austriche Reine de France, *pag.* 78, 79, *Edit. de Hollande.*

(92) *Il fut obligé de publier des Manifestes contre ceux qui le blâmoient de n'avoir pas empêché la prise de Magdebourg.*

(93) Suetonius, *in Augusto, Cap. XXIII.*

fourni au genre humain une infinité de commoditez, & qu'elle lui a destiné l'usage de toutes les autres choses, le considerent d'un autre côté comme un être malheureux (G). Ce n'est pas une petite partie de la rigueur de son sort que cette espece de nécessité où tant de gens sont réduits,

grins (94) est si grande, qu'il n'y a personne qui n'en conclue, que pour le moins il sentit autant de mal que de bien. Voiez ce que je remarque de Charles Quint (95), & de la Reine Elizabeth (96), & de Louïs XI (97), & de Louïs XIII (98). Monsr. Silhon a dit judicieusement que *toute la vie* de Ferdinand, de Charles-Quint, & de Philippe II *n'a esté qu'un meslange de bien & de mal*; qu'on y voit *les prospéritez sans nombre: les disgraces sans mesures: les playes couvertes de lauriers: les triomphes parez de dueils. . . . . Voyez Ferdinand glorieux de la reduction du Royaume de Grenade, & du tiltre de Catholique: voyez-le triomphant de la conqueste de Naples, & de la fortune de la France: voyez qu'un caprice luy donne la Navarre, & que le hazard luy fait trouver un monde incognu, & de nouvelles richesses. . . . D'ailleurs contemplons l'envers de sa vie, & l'autre face de la medaille. Nous verrons un Prince mal traité de la fortune, & un diademe brisé de ses coups. Nous verrons un pere qui enterre son fils unique, & fait les funerailles de sa fille aisnée. Un mary qui perd sa femme, qui estoit sa gloire, & qui avoit plus esté la compagne de ses travaux, que de sa couche. Un maistre qui est abandonné de ses serviteurs & de ses creatures: un vieillard qui est chassé de sa maison, & un beau-pere qui est despoüillé par son propre gendre* (99). Ajoutez à cela qu'il ne put souffrir la réputation du grand Capitaine. Cette jalousie ne fut pas le moindre de ses malheurs. Allez voir dans l'original ce que dit Monsr. Silhon de Charles-Quint (100), & de Philippe II, & voiez ce que Plutarque raporte d'un grand Prince que l'on estimoit heureux (101).

Que Mr. l'Abbé Regnier a raison de dire (102)!

Qu'ont ils d'ordinaire,
Qu'ont ils au dessus
Du destin vulgaire
Ceux qu'un sort prospére
Eleve le plus?
Une montre vaine
De grandeur humaine,
Qui marche avec eux,
Des dehors pompeux,
Brillants agreables,
Des soins devorants,
Des biens apparents,
Des maux véritables:
Les Grands en un mot
N'ont pas le bon Lot.

Ces paroles de Monsr. le Comte de Bussi me frapérent la prémiere fois que je les lus: " Quand nous n'aurons pas „ vous & moi la dépense de la guerre sur les bras pour nos „ enfans, nous aurons d'autres peines pendant la paix; car „ enfin il en faut avoir: & sur cela écoutez notre ami Co„ mines sur le chapitre des traverses de la vie humaine: *Au„ cune creature n'est exempte de passion, tous mangent leur „ pain en peine & douleur; notre Seigneur le promit dés qu'il „ fit l'homme, & loyaument l'a tenu à toutes gens* (103) ". Si l'on eût demandé à Philippe de Comines, *croiez-vous que les Monarques aient plus de part que les autres hommes à l'execution de cette promesse de nôtre Seigneur?* je suis très-persuadé qu'il eût repondu, *oüi, je le crois* (104).

Ce qu'on vient de dire des Rois se peut dire à proportion de tous ceux que la Providence éleve aux Charges d'éclat, & qui participent à la grandeur par quelque côté. Leur sort est un assemblage où le mal trouve plus de jour à prédominer. Le grand savoir & le grand génie n'exemtent point de cette fatalité. Cherchez plutôt parmi la canaille la plus ignorante, que parmi les hommes illustres en doctrine, une condition heureuse: la gloire, qui environne les Auteurs & les Orateurs célèbres, ne les sauve pas de mille chagrins. Elle les expose à l'envie en deux manieres très-incommodes: ils ont des rivaux qui les persécutent, & ils sont jaloux à leur tour des loüanges que d'autres méritent; une faute d'impression leur donne plus d'inquiétude, que quatre Lettres pleines d'éloges ne leur donnent de plaisir. La gloire qu'ils ont aquise diminue leur sensibilité pour l'encens, & augmente leur sensibilité pour la privation de l'encens, pour le blâme, pour le partage de la renommée, &c. Outre que plus ils ont de lumieres, plus ils conoissent que leurs Ouvrages sont imparfaits. S'ils se garantissent des foiblesses des préjugez, & du travers de cent petites passions, & qu'ils veuillent régler leur langage & leur conduite sur cet état de leur ame, ils deviennent odieux, & ils n'ont qu'à renoncer aux commoditez extérieures. En n'entrant pas dans ce tourbillon, on ne se met point hors de la sphere de son activité; au contraire on s'y expose bien plus qu'en y entrant pour y faire du ravage. S'ils se conforment extérieurement au goût dépravé du monde, ils se reprochent à eux-mêmes cent fois le jour cette lâche hypocrisie, & troublent par là leur repos. Il y en a peu qui puissent, comme faisoit Democrite, conoître les bizarreries des passions & s'en divertir. Que ce Philosophe étoit éclairé là-dessus! Lisez la Lettre d'Hippocrate à Damagetes, & joignez y la Paraphrase qu'un Auteur du XVI Siecle (105) en publia. Il dévelope avec assez d'élégance, & par le menu, ce que l'Auteur Grec avoit dit en gros. Il se divertit à cette censure, & l'on sent bien qu'il étoit chagrin lui-même, & que si on lui eût demandé:

Quelle humeur sombre
Fais tu voir à contretems?

Il eût pu dire

C'est que je ne suis point du nombre
Des Auteurs qui sont contens (106).

Pausanias (107) raporte l'Oracle qui fut rendu à Homere, *Vous êtes malheureux & heureux*, répondit-on à ce grand Poëte. Apollon ne pouvoit pas mieux répondre

Il est tems de mettre fin à ces Lieux communs. Faisons-le par quatre petites Remarques. La I est qu'à prendre en gros tout le genre humain, il semble que Xenophanes auroit pu dire, que le chagrin & la douleur y prévalent sur le plaisir. II. Qu'il y a des particuliers dont on a lieu de présumer, qu'ils sentent dans cette vie beaucoup plus de bien que de mal. III. Qu'il y en a d'autres dont on peut croire qu'ils sentent beaucoup plus de mal que de bien. IV. Que ma seconde Proposition est sur tout probable, à l'égard de ceux qui meurent avant le déclin de l'âge; & que la quatrieme paroit principalement certaine, à l'égard de ceux qui vont jusqu'à la vieillesse décrépite. Lors que Racan assûroit,

Que pour eux seulement les Dieux ont fait la gloire,
Et pour nous les plaisirs (108),

il ne considéroit sans doute que le bel âge. C'est alors que les plaisirs prédominent; le bien emporte alors la balance (109): la Nemesis des Païens fait des avances, & du crédit: elle agrée que les comptes soient rendus sans compensation; mais elle se dédommage sur la vieillesse.

Multa senem circumveniunt incommoda, vel quòd
Quærit, & inventis miser abstinet, ac timet uti:
Vel quòd res omnes timide gelideque ministrat,
Dilator spe longus, iners, avidusque futuri:
Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Se puero, censor castigatorque minorum.
Multa ferunt anni venientes commoda secum,
Multa recedentes adimunt (110).

Ce Poëte ne dit pas tout; aussi n'étoit-il pas nécessaire qu'il touchât aux mauvais endroits que Juvenal nous va montrer.

Ut vigeant sensus animi, ducenda tamen sunt
Funera natorum, rogus aspiciendus amatæ
Conjugis, & fratris, plenæque sororibus urnæ.
Hæc data pœna diu viventibus, ut renovata
Semper clade domus, multis in luctibus, inque
Perpetuo mœrore, & nigra veste senescant (111).

Joignez à cela ce passage de Virgile:

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit: subeunt morbi, tristisque senectus;
Et labor, & duræ rapit inclementia mortis (112).

Notez que Racan avançoit une Maxime qui donne le démenti au plus grand Poëte de l'Antiquité; car voici ce que disoit Homere:

Les Dieux pour eux ont retenu liesse,
Et resigné aux hommes la tristesse.

C'est ainsi qu'Amyot tourne ces deux Vers de l'Iliade citez par Plutarque à la page 20 du Traité *de audiendis Poëtis:*

Ὣς γὰρ ἐπεκλώσαντο θεοὶ δειλοῖσι βροτοῖσι,
Ζώειν ἀχνυμένοις· αὐτοὶ δέ τ' ἀκηδέες εἰσί.
Sic enim fato tribuunt dii miseris mortalibus,
Ut vivant tristes: ipsi verò sine curis sunt (113).

(G) *Ceux mêmes qui reconoissent que la nature . . . . . a destiné au genre humain l'usage de toutes les autres choses, le considérent . . . comme un être malheureux.*] N'avons-nous pas vu (114) que Pline, après un prologue qui donne la principauté à notre espece, la met au dessous du reste des animaux en fait d'incommoditez? Seneque, qui représente si bien les faveurs que Dieu communique aux hommes (115), eût-il pu nier les Observations de Pline? Socrate auroit-il pu les nier, lui qui a décrit si avantageusement les prérogatives humaines? „ Tu ne penses pas ", répondit-il à un Disciple qui nioit la Providence, „ que les Dieux „ ayent soin des hommes, eux, qui premierement „ ont accordé à l'homme seul le privilege de marcher „ droit, ce qui luy donne un grand avantage pour dé„ couvrir de loin, pour considerer plus à son aise les cho„ ses d'en haut, & pour eviter beaucoup d'incommodi„ tez. En suite, tous les animaux qui marchent ont les „ pieds; mais ils n'en tirent point d'autre usage que de „ mar-

(94) *Vous la trouverez dans* Pline, *Libr. VII, Cap. XLV.*

(95) *Dans la Rem.* (L) *de son Article.*

(96) *Dans la Rem.* (S) *de son Article.*

(97) *Dans la Rem.* (T) *de son Article.*

(98) *Dans la Rem.* (B) *de son Article.*

(99) Silhon, Ministre d'Etat, *Livre II, Discours III, pag.* 135 *Edition de Hollande.*

(100) *Il a ... de l'a... neveu de Ferdinand. Quelque Livre Latin où il avoit vu que Charles-Quint etoit* nepos, *c'est-à-dire petit-fils de Ferdinand, l'aura trompé.*

(101) *C'est Agamemnon. Voiez* Plutarque, de tranquillitate animi, *pag.* 466, 471. *Lisez toute la Dissertation de* la Mothe le Vayer sur la Prospérité, *au Tom. VIII de ses* Oeuvres.

(102) *Dans une Piece de Poësie qui est au devant de la* Critique de Mr. Leti sur les Loteries.

(103) Bussi Rabutin, Lettre CXVII *de la I Partie, pag.* 281 *Edition de Hollande.*

(104) *Voiez le dernier Chapitre & la Conclusion de ses* Memoires.

(105) Alardus Amstelredamus. *Cette Paraphrase de l'Epitre d'Hippocrate fut composée dans l'Abbaye d'Egmond en Hollande l'an* 1526. *L'Edition dont je me sers est* ... *apud* Joannem Soterem, 1539 in 8.

(106) *Ces Vers sont d'un Opera de* Quinaut. *Je n'y change qu'un mot, celui d'*Amans *en celui d'*Auteurs.

(107) *Voiez les paroles ci dessus Citation* (86).

(108) *Voiez sa* Lettre à Balzac, *dans le II Tome du* Recueil de Lettres nouvelles, *imprimé à Paris l'an* 1634, *pag.* 300

(109) *A cela n'est point contraire cet endroit du Psalmiste:* Encor la fleur de cette vie est telle Qu'on est toûjours en peine & en martyre: *car Moïse ne représente que l'etat où étoient alors les Juifs.*

(110) Horat. de Arte Poëtica, *Vers* 169.

(111) Juvenal. Sat *X, Vers.* 240.

(112) Virgil. Georgic. *Libr. III, Vers.* 66.

(113) Homer. Iliad. *Libr. XXIV, Vers.* 525.

(114) *Ci-dessus Remarque* (D) *au commencement.*

(115) *Voiez ci dessus les Citations* (77) & (78).

duits, de chercher dans les plaiſirs défendus quelque remede à leurs inquiétudes (*H*). Quoi qu'il en ſoit, on peut alléguer ici l'autorité d'Ariſtote ; car ce grand génie qui avoit philoſophé avec tant d'aplication, & avec tant de pénétration, a reconu qu'il y avoit dans la nature plus de mal que de bien, & que ce fut par cette raiſon que l'Hypotheſe de l'unité de principe ne plut pas à Empedocle, qui commença de ſupoſer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal (*I*). L'Ecriture Sainte a repréſenté ſi fortement les miſeres de cette vie (*m*), qu'elle peut fournir ſur cette queſtion un Argument démonſtratif. Je m'étonne que le Rabin Maïmonides, qui avoit & beaucoup de ſcience, & beaucoup de jugement, & qui étoit un aſſez bon Philoſophe, ait pu croire qu'il avoit bien réfuté la doctrine dont je parle (*K*). Il y a quelque

(*m*) *Voiez nommément le Livre de* Job, *& celui des* Pſeaumes *en divers endroits.*

„ marcher : les Dieux outre cela ont donné des mains à l'homme, par le moyen deſquelles il ſe rend le plus heureux animal du monde. Tous les animaux ont des langues ; mais il n'y a que la langue de l'homme qui puiſſe former une parole, dont il explique ſes penſées, & par laquelle il ſe communique à ſes ſemblables. Et pour monſtrer meſmes que les Dieux ont eu ſoin de nos plaiſirs, ils n'ont point determiné de ſaiſon pour les amours des hommes, qui peuvent joüir à toute heure, juſqu'à leur extreme vieilleſſe, d'une volupté que les brutes ne gouſtent qu'en un certain temps de l'année. Enfin, ils ne ſe ſont pas contentez d'avoir fait à l'homme tant d'avantages pour le corps, ils luy ont encore donné une ame, la plus excellente de toutes. Car quelle eſt l'ame des autres animaux, qui connoiſſe l'eſtre des Dieux, par qui ſont faits tant de merveilleux ouvrages? Y a-t-il une autre eſpece que les hommes qui les ſerve & qui les adore? Quel eſt l'animal qui puiſſe comme luy ſe deffendre de la faim, de la ſoif, du froid, du chaud; qui puiſſe, comme nous, trouver des remedes aux maladies, qui puiſſe exercer ſa force; qui ſoit auſſi capable d'apprendre; qui retienne ſi parfaitement les choſes qu'il a veuës, qu'il a ouïes, qu'il a ſceuës? En un mot, il eſt clair que l'homme eſt un Dieu en comparaiſon des autres eſpeces vivantes, veu l'avantage qu'il a naturellement ſur elles, tant du corps que de l'ame (116)". Il eſt bien aparent qu'après cette belle deſcription, il eût avoué le revers de la médaille, ſi on l'eût prié de le bien examiner.

(116) Xenoph. de memorab. Socrat. *Libr. I. Je me ſers de la Traduction de* Charpentier, *pag.* 67 *& ſuivantes.*

(*H*) *De chercher dans les plaiſirs defendus quelque remede à leurs inquiétudes.*] N'eſt-ce pas ſe délivrer d'un mal phyſique par un mal moral? Un tel remede n'eſt-il pas pire que la maladie? N'eſt-on pas donc bien malheureux, quand on ne ſait recourir qu'à une telle reſſource? Il eſt très-certain qu'une infinité de gens n'en trouvent point d'autre. Les criailleries domeſtiques, la vue du mauvais état du ménage, les contraignent à ſortir pour aller joüer, ou pour aller boire dans un cabaret. Ils ne peuvent ſans cela diſſiper leur mélancolie; c'eſt la ſeule diverſion qu'ils opoſent au chagrin. Il y en a même qui s'énivrent tout exprès afin d'éviter les inquiétudes de la nuit, qui eſt un tems où elles ſont les plus incommodes. Ils ont eprouvé qu'elles les empêchent de dormir, & qu'elles les tiennent trop cruellement attentifs à leur malheur. C'eſt pourquoi ils ſe procurent par le vin un profond aſſoupiſſement. C'eſt autant de pris ſur la mauvaiſe fortune, c'eſt ſauver la plus redoutable portion des vingt-quatre heures de la journée. Généralement parlant, les femmes ne peuvent pas ſe ſervir de ce bouclier contre le chagrin, & ainſi leur condition eſt plus à plaindre que celle des hommes. De là vient que la Medée d'Euripide déclare qu'une femme mal mariée eſt dans un état ſi pitoiable, qu'il vaut mieux mourir que d'y demeurer; elle ne peut pas comme les hommes aller chercher hors du logis les conſolations néceſſaires.

Κἂν μὲν τάδ' ἡμῖν ἐκπονουμέναισιν εὖ
Πόσις ξυνοικῇ, μὴ βίᾳ φέρων ζυγὸν,
Ζηλωτὸς αἰὼν εἰ δὲ μὴ, θανεῖν χρεών.
„ Ἀνὴρ δ' ὅταν τοῖς ἔνδον ἄχθηται ξυνὼν,
„ Ἔξω μολὼν ἔπαυσε καρδίας χόλον,
„ Ἢ πρὸς φίλων τιν', ἢ πρὸς ἥλικα τραπείς.
„ Ἡμῖν δ' ἀνάγκη πρὸς μίαν ψυχὴν βλέπειν.
Et ſi nobis hac quidem peragentibus bene
Cohabitaverit maritus, non violentum nobis *imponens jugum,*
Beata eſt vita: ſin minus, ſatius eſt mori.
„ *Vir vero cum dolet propter res domeſticas,*
„ *Foras egreſſus ſedat cordis bilem,*
„ *Converſus aut ad aliquem amicum, aut coætaneum;*
„ *Sed nos oportet ſpectare ad unam animam* (117).

(117) Euripid. *in* Medea *Verſ.* 241, *pag. m.* 276.

(*I*) *Ariſtote . . . . a reconu qu'il y avoit dans la nature plus de mal que de bien, & que . . . . par cette raiſon . . . . Empedocle commença de ſupoſer deux principes, l'un du bien, l'autre du mal.*] Avant que de raporter ce qu'il a dit, il faut que j'obſerve qu'il ſe donne la liberté de déveloper le ſentiment d'Empedocle, & de l'expliquer ſelon l'eſprit plutôt que ſelon la lettre; mais après tout il poſe en fait que le bien eſt la cauſe de tous les biens, & que le mal eſt la cauſe de tous les maux. Les deux principes d'Empedocle étoient l'amitié & la diſcorde: Ἐπεὶ δὲ καὶ τἀναντία τοῖς ἀγαθοῖς ἐνόντα ἐφαίνετο ἐν τῇ φύσει, καὶ οὐ μόνον τάξις, καὶ τὸ καλὸν, ἀλλ' ἀταξία, καὶ τὸ αἰσχρὸν, καὶ πλείω τὰ κακὰ τῶν ἀγαθῶν, καὶ τὰ φαῦλα τῶν καλῶν. οὕτως ἄλλος τις φιλίαν εἰσήνεγκε, καὶ τὸ νεῖκος, ἑκάτερον ἑκατέρων αἴτιον τούτων. εἰ γάρ τις ἀκολουθοίη, καὶ λαμβάνοι πρὸς τὴν διάνοιαν, καὶ μὴ πρὸς ἃ ψελλίζεται λέγων Ἐμπεδοκλῆς, εὑρήσει τὴν μὲν φιλίαν εἶναι τῶν ἀγαθῶν, τὸ δὲ νεῖκος τῶν κακῶν. ὥστ' εἴτις φαίη τρόπον τινὰ καὶ λέγειν, καὶ πρῶτον λέγειν τὸ κακὸν καὶ τὸ ἀγαθὸν ἀρχὰς Ἐμπεδοκλέα, τάχ' ἂν λέγοι καλῶς. εἴπερ τὸ τῶν ἀγαθῶν ἁπάντων αἴτιον, αὐτὸ τὸ ἀγαθόν ἐστι, καὶ τῶν κακῶν, τὸ κακόν. *Cùm autem contraria quoque bonis ineſſe naturæ apparerent, nec ſolùm ordo, & pulchrum, verùm etiam inordinatio, & turpe, pluraque mala, quàm bona, & turpia, quàm pulchra, ideò alius quidam amicitiam introduxit, & contentionem, utrunque utriusque horum cauſam. Si quis enim ſequatur, & ſecundùm ſententiam accipiat, non ſecundùm ea, quæ balbutiens Empedocles dicit, inveniet amicitiam quidem bonorum cauſam eſſe, contentionem verò malorum. Quare ſi quis dicat quodam modo dicere, & primum Empedoclem dicere malum, & bonum eſſe principia, fortaſſe bene inquiet: ſiquidem bonorum omnium cauſa, ipſum bonum, ac malorum, ipſum malum eſt* (118). Prenez garde qu'il critique ailleurs (119) ce ſentiment d'Empedocles, & qu'il n'a point cru qu'il y eût aucun principe éternel du mal; car il aſſûre (120) qu'il n'y a rien que de bon dans les êtres éternels.

(118) Ariſtoteles, Metaphyſ. *Libr. I, Cap. IV, pag. m.* 646.

(119) *Idem, ibidem, Libr. XII, Cap. X, pag.* 745.

(120) *Idem, ibidem, Libr. IX, Cap. IX, pag.* 727.

(*K*) *Je m'étonne que le Rabin Maimonides . . . . ait pu croire qu'il avoit bien réfuté la doctrine dont je parle.*] Il avoue que les Paiens, & même quelques Rabins, ont fait des déclamations ſur la ſupériorité du mal, & il les traite d'inſenſez & de ridicules. *Sæpiſſime*, dit-il (121), *ſolent in cordibus hominum imperitorum iſtiusmodi cogitationes exſurgere, ac ſi longè plura eſſent in Mundo Mala quàm Bona: ita ut in multis poëmatis & cantilenis Gentilium hæc & ſimilia reperiantur;* Miraculi inſtar eſſe, quando in Tempore boni aliquid invenitur: Mala autem eſſe multa & perpetua. *Atque hic error non ſolùm in Vulgo obtinuit, verùm etiam apud eos, qui Sapientes haberi volunt, & apud ipſum* Alraſi *in libro illo celebri, quem* Sepher Elohuth *h. e.* Theoſophiam *nominavit, in quo multa ex deliriis & ſtoliditatibus ſuis congeſſit, è quibus & iſtud eſt, quòd plura exiſtant Mala quàm Bona; eò quòd, ſi comparationem inſtituas inter recreationes & voluptates Hominis, quas tempore tranquillitatis percipit, cum doloribus, cruciatibus, perturbationibus, defectibus, curis, ſollicitudinibus, & afflictionibus, deprehendatur, vitam Hominis illorum bonorum reſpectu, eſſe Vindictam magnam & Malum magnum.* Il dit que la cauſe de leur erreur extravagante eſt (122), qu'ils s'imaginent que la nature n'a été faite que pour eux, & qu'ils ne comptent pour rien ce qui eſt diſtinct de leur perſonne, d'où ils inferent que quand il arrive quelque choſe contre leur gré, tout va mal dans l'Univers. Il ajoûte que ſi l'on conſidéroit la petiteſſe de l'homme eu égard à l'Univers, on comprendroit avec évidence que la ſupériorité du mal n'a point de lieu parmi les Anges, ni parmi les corps céleſtes, ni parmi les élémens, & les mixtes inanimez, ni parmi pluſieurs eſpeces d'animaux. Cette Remarque de Maimonides ne va point au but; car ceux qu'il réfute n'entendent autre choſe ſinon que parmi les hommes le mal ſurpaſſe le bien. A quoi ſert-il donc de dire pour les convaincre d'erreur, que le mal ne ſurpaſſe pas le bien dans le reſte de la nature? Tous les corps inanimez ſont incapables de bien & de mal, ils ne doivent donc point être mis en ligne de compte quand il s'agit de cette queſtion; & il n'y a perſonne qui ne fût en droit de ſoutenir, que tout ce en quoi nous mettons l'ordre, la beauté, & la perfection des corps céleſtes, &c, étant changé, ce ne ſeroit point un mal à l'égard de l'Univers, encore que l'homme ou quelque autre créature particuliere en ſoufrît quelque dommage. Si le ſoleil & les planetes étoient dans les mêmes variations que les vaiſſeaux qui vont & viennent de Marſeille à Naples, tantôt en moins de jours & tantôt en plus de jours ſans aucune regle fixe, ne pourroit-on pas prétendre qu'eu égard à tout l'Univers ce n'eſt pas un mal, une imperfection, & un deſordre?

(121) Moſes Maimonides *in* More Nevochim, *Parte III, Cap. XII, pag. m.* 354, 355.

(122) *Cauſa erroris fatui illius Hominis & omnium iſtius ſocii rum, eſt quod &c.* Idem, ibid. *pag.* 355.

Après cela Maimonides dit que les maux de l'homme ſe peuvent réduire à trois claſſes: la prémiere comprend ceux qui procedent de ce que l'homme a un corps: la ſeconde ceux qui procedent de ce que les hommes machinent les uns contre les autres: la troiſieme ceux que l'homme ſe fait à lui-même par ſa propre cupidité. Il fait de belles Remarques ſur tout cela, mais il ſort de la queſtion; car il ne s'agit pas de la cauſe du malheur des hommes, il s'agit de ce point de fait, ſi les maux qu'ils ſoufrent ſurpaſſent les biens dont ils jouïſſent. On a beau nous dire que nous ſommes nous-memes la cauſe de nos infortunes, & que fort ſouvent nous nous afligeons ſans ſujet, & que les plaiſirs de la vie ſont innombrables, & quelquefois même fort longs; tout cela eſt incapable de reſoudre la difficulté. Un grain de mal, pour ainſi dire, gate cent dégrez de bien (123); un petit morceau de fer chaud au ſeptieme dégré brûle mieux que cent pieds de fer

(123) *L'eau de la mer dont l'amertume eſt inſuportable contient 40 ou 42 fois plus de parties douces que des parties ſalées.*

que aparence que Xenophanes a cru l'incompréhenſibilité de toutes choſes (*L*). Il donna un bon avis aux Egyptiens, quand il les vit faire des lamentations pendant leurs Fêtes: *Si les objets de vôtre culte*, leur dit-il (*n*), *ſont des Dieux, ne les pleurez pas; s'ils ſont des hommes, ne leur ofrez point des ſacrifices.*

D'au-

(*n*) Plutarchus de Superſtit. *in fine, p.* 171.

fer chaud au quatrieme dégré. Nul mal n'eſt petit lors qu'il eſt ſenti comme grand; & rien n'accable davantage un homme chagrin que de ſavoir qu'il n'a pas raiſon d'être chagrin, „ Il y a ”, dit Mr. de ſaint Evremont, „ une ſorte de chagrin dont je ne puis deviner la cauſe; „ & comme on n'en ſçauroit bien conoître le veritable „ ſujet, je trouve qu'il eſt malaiſé de l'adoucir, ou de „ s'en defendre . . . . Cette eſpece de chagrin eſt „ commun à tous les hommes; ce ſont de ces chagrins qui nous broüillent avec nous-mêmes, & qui nous „ faiſant connoître que nous n'avons aucune raiſon d'être fâchez, nous forcent, malgré nôtre amour propre, „ de nous avoüer que nous ſommes injuſtes & déraiſonnables (124) ”.

(*L*) *Xenophanes a cru l'incompréhenſibilité de toutes choſes.*] Commençons cette Remarque par un paſſage de Diogene Laërce: *Φησὶ δὲ Σωτίων πρῶτον αὐτὸν εἰπεῖν ἀκατάληπτα εἶναι τὰ πάντα, πλανώμενος*, c'eſt-à-dire, *Sotion qui dit que Xenophanes eſt le premier qui ait ſoutenu que toutes choſes étoient incomprehenſibles, ſe trompe* (125). On ne voit point dans ces paroles ſi Diogene Laërce nie que Xenophanes ait tenu pour l'incompréhenſibilité; car il pourroit ne le pas nier, & accuſer néanmoins Sotion d'erreur. Cette accuſation ſeroit juſte, ſi avant Xenophanes d'autres avoient enſeigné, que tous les objets de notre eſprit ſont au delà de notre compréhenſion. Il y a mille endroits ſemblables dans Diogene Laërce; cela ne lui fait guere d'honeur: un eſprit exact auroit évité ces équivoques, & ces ténébres. Je conjecture qu'il a voulu dire que Xenophanes n'enſeignoit point l'incompréhenſibilité (126); mais en même tems je m'imagine qu'il a eu tort de parler ainſi de ce Philoſophe. Toutes les aparences nous conduiſent à juger que Xenophanes enſeignoit, que l'on ne pouvoit comprendre quoi que ce fût dans la nature des choſes. Plutarque lui attribue d'avoir dit, que nos ſens & notre raiſon ſont des facultez trompeuſes (127). D'autres veulent qu'il ait rejetté le témoignage des ſens, afin de conclure qu'il ne faut ajoûter foi qu'à la raiſon, & ils diſent qu'il eſt le prémier Auteur de cette doctrine. *Οἴονται δεῖν τὰς μὲν αἰσθήσεις καὶ τὰς φαντασίας καταβάλλειν, αὐτῷ δὲ μόνον τῷ λόγῳ πιστεύειν. Τοιαῦτα γάρ τινα πρότερον μὲν Ξενοφάνης, καὶ Παρμενίδης . . . . ἔλεγον. Senſus viſaque omnia funditus repudianda, rationi uni fidem habendam opinantur. Ac primum quidem Xenophanes, & Parmenides . . . in ea ſunt doctrina verſati* (128). Je croi que Plutarque nous repréſente plus fidélement que ne l'a fait Ariſtocles le Syſtême de Xenophanes. Je croi que Xenophanes ne ſe fioit guere plus à la raiſon qu'à ſes ſens: voici ce qui me le perſuade. Il fut le prémier qui enſeigna que tout ce qui a été fait eſt corruptible (129). Il enſeigna auſſi que toutes choſes n'étoient qu'un ſeul être; qu'il n'y avoit point de géneration ni de corruption; & que cet être unique demeuroit toûjours le même, & ne pouvoit être ſujet à nul changement (130). *Ὅθεν ἠξίουν ἤτοί γε τὸ ὂν ἓν εἶναι, καὶ τὸ μὴ ὂν ἕτερον εἶναι, μηδὲ γενᾶσθαί τι, μηδὲ φθείρεσθαι, μηδὲ κινεῖσθαι τὸ παράπαν. Hi quicquid eſſet, unum duntaxat eſſe: quod ab eo diverſum eſſet, id non eſſe: generari nihil: nihil corrumpi, moveri omnino nihil ſtatuebant* (131). Mais voici plus nettement les principes de Xenophanes, & dans toute leur liaiſon. Prémiérement il aſſûroit (132) que rien ne ſe fait de rien, c'eſt-à-dire, pour ôter toute équivoque, qu'une choſe qui n'a pas toûjours exiſté ne peut jamais exiſter. Il concluoit de là que tout ce qui eſt a toûjours été; or, ajoûtoit-il, ce qui a toûjours été eſt éternel: ce qui eſt éternel, eſt infini: ce qui eſt infini, eſt unique; car s'il contenoit pluſieurs êtres, l'un termineroit l'autre, il ne ſeroit donc pas infini. De plus, diſoit-il, ce qui eſt unique eſt par tout ſemblable à ſoi-même; car s'il enfermoit quelque différence, il ne ſeroit pas un être, mais pluſieurs êtres. Enfin cet être unique, éternel, & infini, doit être immobile, & immuable; car s'il pouvoit changer de place, il y auroit quelque choſe au delà de lui; il ne ſeroit donc pas infini: & ſi ſans changer de place il pouvoit être altéré, quelque choſe qui ne ſeroit pas de tout tems commenceroit à être produite, & quelque choſe qui auroit été de tout tems ceſſeroit d'être. Or cela eſt impoſſible; car toute choſe, qui n'aiant pas exiſté éternellement commenceroit d'exiſter, ſeroit produite de rien, & toute choſe qui n'a point eu de commencement a une exiſtence néceſſaire; elle ne peut donc jamais ceſſer d'exiſter. Voilà quels étoient ſes principes, ſi nous en croions Ariſtote (133). Je ne doute point qu'ils ne lui paruſſent évidens, & qu'il ne crût avoir là une gradation de conſéquences tirées néceſſairement d'un principe inconteſtable. Les Théologiens orthodoxes lui nieroient que rien ne puiſſe avoir un commencement; mais ils lui accorderoient que l'être qui n'a jamais commencé eſt unique, infini, immobile, immuable, & que tout ce dont l'exiſtence eſt néceſſaire eſt indeſtructible. Ils enſeignent, & avec raiſon, que Dieu n'eſt ſujet à nul changement; car s'il lui arrivoit quelque changement, il aquerroit & il perdroit quelque choſe. Ce qu'il aquerroit ſeroit ou diſtinct de ſa ſubſtance, ou un mode *identifié* avec ſa ſubſtance. Si c'étoit un être diſtinct, Dieu ne ſeroit pas un être ſimple; &, qui pis eſt, il ſeroit compoſé d'une nature increéée, & d'une nature créée (134). Si c'étoit un mode *identifié* avec ſa ſubſtance, Dieu ne le pourroit produire qu'en ſe produiſant lui-même: or comme il exiſte indépendemment de ſa volonté, & qu'il ne s'eſt point donné à lui-même ſon exiſtence au commencement, il s'enſuit qu'il ne peut jamais ſe la donner. D'ailleurs rien de ce qui exiſte néceſſairement ne peut ceſſer d'être: il faut donc de toute néceſſité que Dieu ne puiſſe jamais perdre ce qu'il a eu une fois. Or tout ce qu'on apelle modification, ou *ens inhærens in alio*, eſt d'une telle nature qu'il ne peut être produit que par la ruine d'une autre modalité; tout de même qu'une nouvelle figure eſt néceſſairement la deſtruction de la vieille. C'eſt pourquoi ſi Dieu aquéroit quelque choſe de nouveau, il perdroit néceſſairement quelque autre choſe; car cette nouvelle acquiſition ne ſeroit pas une ſubſtance, mais un accident, ou un *ens inhærens in alio*. Puis donc que rien de ce qui exiſte néceſſairement ne peut ceſſer d'exiſter, il s'enſuit que Dieu ne peut jamais aquérir rien de nouveau. Voilà donc l'immutabilité de Dieu apuiée ſur des notions évidentes. Xenophanes ajoûtoit à ces maximes celle-ci, que rien ne ſe fait de rien: or tout accident produit de nouveau, & diſtinct de la ſubſtance divine, ſeroit tiré du néant. Il faloit donc qu'il niât que l'être éternel pût aquérir aucun nouveau mode diſtinct de ſa propre ſubſtance. Mais il ſe trouvoit bien embarraſſé, quand on lui montroit les générations continuelles qui ſe font dans la nature. Elles prouvent, & que l'Univers n'eſt pas un ſeul être, & qu'il contient quelque choſe qui eſt muable, puis qu'il change actuellement. Pour ſe tirer de cette Objection il recuſa le témoignage des ſens; il dit qu'ils nous trompent, qu'il n'eſt pas vrai qu'il ſe faſſe des générations dans la nature, & que ce ne ſont que de fauſſes aparences. Mais, lui diſoit-on ſans doute, les aparences des ſens ne changeroient pas, ſi notre ame demeuroit toûjours la même, & ſi les êtres qui ſont hors de nous ne changeoient point: il faut donc que pour le moins ce qui eſt en nous le ſujet paſſif des perceptions, que vous apellez des tromperies des ſens, ſoit un être muable & altérable: il n'eſt donc pas vrai, comme vous le prétendez, qu'il ne ſe faſſe aucun changement dans l'Univers. Je ne voi point qu'il ait pu répondre autre choſe que ceci: notre raiſon eſt auſſi trompeuſe que nos ſens, tout lui eſt incompréhenſible. Car ſi lors même qu'elle eſt apuiée ſur l'évidence, qui eſt ſon *non plus ultra*, elle n'atrape pas la vérité, c'eſt un ſigne que la vérité eſt une choſe incompréhenſible & impénétrable. Or m'apuiant ſur des notions évidences, j'avois aſſûré que rien ne ſe fait de rien: d'où il s'enſuit néceſſairement que rien ne peut commencer, & que tout ce qui exiſte une fois exiſte toûjours, ce qui prouve évidemment l'immobilité & l'immutabilité de toutes choſes; j'avois, dis-je, compris cela clairement, & néanmoins l'expérience de mes ſenſations, & de mes paſſions, me convainc que je ſuis muable: je n'avois donc rien compris de certain, je n'ai donc point une faculté proportionnée à la vérité. C'eſt ainſi qu'on peut ſupoſer qu'il raiſonnoit, & de là nous pourrions conclure que la Secte des Acataleptiques (135), & celle des Pyrrhoniens, n'ont eu leur berceau que dans le principe de l'unité immuable de toutes choſes ſoutenu par Xenophanes. Je ne prétens pas qu'il ait eu raiſon dans les conſéquences qu'on vient de voir; je n'allegue ceci qu'afin qu'on voie que je ne contredis pas ſans de bons motifs l'Hiſtorien de ce Philoſophe (136). J'ai prémiérement pour moi le témoignage de Sotion (137), celui de Ciceron (138), celui de Plutarque (139), & quelques Vers de Xenophanes (140) qui n'ont pas été inconus à Diogene Laërce (141). En ſecond lieu, je puis dire que Xenophanes avoit des principes qui l'engageoient néceſſairement, comme je viens d'en donner les preuves, à tenir l'incompréhenſibilité. Raportons les Vers où il déclare ſon ſentiment.

Καὶ τὸ μὲν ὧν σαφὲς ὅτις ἀνὴρ ἴδεν, ὐδέ τις ἔςαι
Εἰδὼς ἀμφὶ θέων τε, καὶ ὅσσα λέγω περὶ πάντων.
Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιςα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν
Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.
Nullus aperte vir ſcit, ſed neque vir ſciet unquam
De Diis & cunctis à me quæ dicta fuerunt.
Namque licet ſit perfectum quod dixerit ille,
Ille tamen neſcit, cunctis & opinio in his eſt (142).

On voit manifeſtement dans ces paroles que Xenophanes déclare, que perſonne ne peut parvenir à la conoiſſance claire & certaine de la vérité; & qu'encore qu'un homme rencontrât la vérité, il ne pourroit point ſavoir qu'il l'eût rencontrée; il n'y a, continue-t-il, que des opinions à attraper ſur toutes choſes. Sextus Empiricus (143) le met nettement parmi ceux qui nient qu'il y ait un *criterium veritatis*, ou une regle, ou une meſure de la vérité. J'avoue qu'il n'adopte pas (144) le ſentiment de ceux qui le mettent au nombre des Acataleptiques; mais il lui attribue pourtant d'avoir cru qu'on ne comprenoit jamais les choſes juſques au dégré de certitude qui fait la ſcience, & qu'on ne parvient jamais qu'à des jugemens de vrai-

(124) Saint Evremont, *au* Diſcours des Ennuis & des Déplaiſirs: *je le cite ſur l'Extrait de l'Anonyme qui a critiqué cet Auteur, pag.* 137; *car mon Edition (au Tome IV, pag.* 45,) *qui eſt celle de Hollande* 1693, *ne contient qu'une partie de ce que le Critique raporte.*

(125) Diog. Laertius, *Libr.* IX, *num.* 20

(126 *Voiez ci-deſſous Citat.* (142) *le paſſage de* Sextus Empiricus.

(127) *Ἀποφαίνεται δὲ καὶ τὰς αἰσθήσεις ψευδεῖς, καὶ καθόλου σὺν αὐταῖς, καὶ αὐτὸν τὸν λόγον διαβάλλει. Senſus fallaces eſſe contendit, unaque cum illis ipſam quoque rationem in omnibus criminatur.* Plutarch. *in* Stromatis, *apud* Euſebium Præparation. Evangel. *Libr.* I, *Cap.* VIII, *pag.* 23, *B.*

(128) Ariſtocles, de Philoſophia, *Libr* VIII, *apud* Euſebium *ubi ſuprà, Libr.* XIV, *Cap.* XVII, *pag.* 756, *B.*

(129) *Πρῶτος ἀπεφήνατο ὅτι πᾶν τὸ γινόμενον φθαρτόν ἐςι. Primus definivit omne quod fiat corruptioni obnoxium eſſe.* Diogen. Laert. *Libr.* IX, *num.* 19.

(130) *Voiez* Platon, *in* Sophiſta, *p.m.* 170, *C.*

(131) Ariſtocles, *apud* Euſebium *ubi ſuprà.*

(132) *Voiez le Traité* d'Ariſtote de Xenophane, Zenone, & Gorgia, *init. au I Tome de ſes Oeuvres, pag.* 939 *Edit. de Geneve* 1605.

(133) *Ubi ſuprà.*

(134) *Quand un être eſt diſtinct d'un autre, il n'en eſt pas compoſé; ainſi tout être diſtinct de tout autre eſt fait de rien, il eſt donc créé.*

(135) *C'étoient ceux qui enſeignoient l'incompréhenſibilité.*

(136) *Voiez ce que j'ai cité de* Diogene Laërce *au commencement de cette Remarque.*

(137) *Voiez ci deſſus Citation* (125).

(138) *Voiez ci-deſſous Citation* (147).

(139) *Voiez la Citation* (127).

(140) *Voiez Citat.* (142) *le paſſage de* Sextus Empiricus.

(141) *Il en cite le commencement in* Vita Pyrrhonis, *Libr.* IX, *num.* 72.

(142) Xenophanes, *apud* Sextum Empiricum adverſus Mathematicos, *pag.* 146, 157, 280. *Voiez auſſi* Plutarque de audiend. Poët. *pag.* 17, *E.*

(143) *Ibid. pag.* 146.

(144) *Ibid. & pag.* 156, 157.

D'autres prétendent (*o*) qu'il se servit de cette pensée lors que les Eleates voulurent savoir de lui s'ils devoient faire des sacrifices à Leucothée, & verser des larmes pour elle, ou non. Il

(*o*) Aristot. Rhetoric. *Libr. II, Cap. XXIII, pag. m. 447, C.*

vraisemblance ou de probabilité? N'est-ce pas au fond soutenir l'*Acatalepsie*, ou la nature incompréhensible des choses? *Φαίνεται μη πᾶσαν κατάληψιν ἀναιρεῖν ἀλλα τὴν ἐπιστημονικήν τε καὶ ἀδιαπτωτον. ἀπολειπειν δὲ τὴν δοξαστήν. τοῦτο γὰρ ἐμφαίνει τὸ, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται· ὥστε κριτήριον γίνεσθαι κατα τοῦτον τὸν δοξαστὸν λόγον τουτέστι τον τοῦ εἰκότος, ἀλλὰ μὴ τὸν τοῦ παγίου ἐχόμενον. Videtur non omnem tollere comprehensionem, sed eam quæ est ex scientia, & quæ non potest aberrare. Relinquit ergo opinabilem, hoc enim indicat illud cunctis & opinio in his est: quo fit ut ex ejus sententia id quod judicat sit ratio opinabilis, hoc est ratio ejus quod est probabile, non autem ea quæ sequitur id quod est firmum ac stabile* (145). Je ne voi donc pas que Mr. Menage ait eu beaucoup de raison de dire, que Sextus Empiricus est favorable en cet endroit-ci à Diogene Laërce contre Sotion (146). Et ce qui m'empêche d'autant plus de voir cela est que ce docte Commentateur venoit de dire que Ciceron & Origene favorisent Sotion (147): *Sotioni adstipulatur Cicero in Lucullo:* Parmenides, Xenophanes, minus bonis quamquam versibus, sed tamen illis versibus, increpant eorum arrogantiam quasi irati, qui, cùm sciri nihil possit, audeant se scire dicere. *Item Origenes in Philosophicis: Οὗτος ἔφη πρῶτος ἀκαταληψίαν εἶναι παντων, εἰπων οὕτως, Εἰ γὰρ καὶ τα μάλιστα τύχοι τετελεσμένον εἰπὼν, Αὐτὸς ὅμως οὐκ οἶδε, δόκος δ' ἐπὶ πᾶσι τέτυκται.* Quant à la Question particuliere si ce Philosophe est le prémier qui ait tenu pour l'incompréhensibilité, comme Sotion l'assûre, il y a plus de sujet de demeurer en suspens; puis que Platon dit qu'avant Xenophanes d'autres avoient cru l'unité de toutes choses (148): dogme qui me paroît être le grand chemin de l'incompréhensibilité. Rien n'est plus curieux que les Vers de Timon raportez par Sextus Empiricus (149). Je ne sai pourquoi les Interpretes n'ont pas traduit en Latin cet endroit-là.

Les raisons, qui conduisirent Xenophanes à l'unité de toutes choses, sont aparemment les mêmes qu'Aristote donne à Melissus & à Parmenides (150). Elles paroissent assez subtiles, quoi que selon la proprieté des grans génies Aristote les ait raportées un peu obscurément, parce qu'il affectoit d'être court. Ce sont sans doute des Sophismes, aussi bien que celles qu'on a pu lire ci-dessus (151); mais néanmoins elles pouvoient imposer, & je ne sai si Aristote a toûjours bien réfuté ces deux anciens Philosophes. Prenez la peine de consulter les Jésuites de Conimbre (152), qui ont mis dans toute sa force l'une des raisons de Melissus, & la réponse d'Aristote. Vous verrez qu'il n'y a rien de plus foible que cette réponse, & qu'il n'est pas vrai que Melissus raisonne mal dans cette Proposition, *si tout ce qui a été fait a un principe, ce qui n'a point été fait n'a point de principe.* Aristote assûre que c'est un Paralogisme manifeste. *Ὅτι μεν οὖν παραλογίζεται Μέλισσος, δῆλον· οἴεται γαρ εἰληφέναι, εἰ τὸ γενόμενον ἀρχὴν ἔχει ἅπαν, ὅτι καὶ τὸ μὴ γενόμενον οὐκ ἔχει. Captiosè itaque Melissum ratiocinari manifestum est: sumpsisse enim arbitratur, si quidquid ortum est principium habeat: id non habere, quod ortum non est* (153). Or, ajoûtoit Melissus, rien n'a été fait; car si quelque chose avoit été faite, elle auroit été produite ou de rien ou d'une autre chose: si d'une autre chose, elle eût déjà existé auparavant, ce qui ruine votre supofition: si de rien, donc de rien il se pourroit faire quelque chose, ce qui est faux (154). Voilà un Raisonnement démonstratif contre Aristote qui n'admettoit pas la création proprement dite. Et quant à sa distinction entre principe de substance, & principe de formes & de qualitez, elle est nulle dans l'Hypothese de l'impossibilité de la création; car toute substance qui n'a jamais commencé, & qui existe nécessairement, doit être immuable. En vain donc chercheriez-vous les principes des générations, & des corruptions; car il ne s'en feroit point si toutes choses étoient increées: or elles l'étoient selon Aristote, qui n'a jamais combatu cette Maxime, *ex nihilo nihil fit.* Mais après avoir avoüé que cette Objection de Melissus, que l'on ne sauroit résoudre que par les principes de l'Orthodoxie Chrétienne concernant la création, surpassoit toutes les forces d'Aristote, il faut reconoître que les autres subtilitez de Melissus & de Parmenides ne l'embarrassoient pas tant, & qu'apliquées à l'expérience, c'est-à-dire, à la variété de choses que l'Univers nous fait voir, elles ne pouvoient paroître que des puérilitez.

J'observe en passant que le Jésuite, qui a commenté l'Ouvrage de Ciceron *de natura Deorum*, a pris le parti de Xenophanes contre Aristote un peu inconsidérement. *Dubio procul*, dit-il (155), *exciderit illi* (Velleio) *convitium illud quod in Xenophanem contorquet Aristoteles lib. primo Metaphysicorum, capite quinto, ubi & obscurum illius, vel ingenium, vel dicendi genus notat, & hominem quasi agrestem magnâ quadam negligentiâ despectat, & ab toto Philosophorum senatu relegandum censet. Eam tamen Xenophani de Deo sententiam ascribit quæ minimè agreste ingenium sapiat: nempe τὸ ἓν εἶναι τὸν Θεόν. i.* id quod est unum, esse Deum: *vel ut Theophrastus habet apud Lilium:* unum, & universum, & omne esse Deum. Ce Pere a grand tort d'attribuer à Xenophanes un sentiment raisonnable sur la Nature de Dieu: le sentiment de ce Philosophe là-dessus est une impiété abominable, c'est un Spinozisme plus dangereux que celui que je réfute dans l'Article de SPINOZA; car l'Hypothese de Spinoza porte avec soi son préservatif, par la mutabilité ou par la corruptibilité continuelle qu'il attribue à la nature divine, eu égard aux modalitez. Cette corruptibilité souleve le sens commun, & choque tout à la fois horriblement les petits esprits & les grans esprits: mais l'immutabilité en toutes manieres, que Xenophanes attribue à l'être infini & éternel, est un dogme de la plus pure Théologie; il pourroit donc être plus séduisant en faveur du reste de l'Hypothese. D'autre côté la mauvaise chute de ce Philosophe peut devenir plus contagieuse que le Spinozisme. Cet homme-là, ne pouvant se soutenir dans le poste où sa Raison l'avoit mené, se laissa tomber dans un précipice: il querella sa Raison qui l'avoit embarrassé dans des filets qu'il ne pouvoit rompre; il l'accusa d'être incapable de rien comprendre. Bien d'autres se pourroient jetter dans de telles extrémitez, s'ils ne recouroient à un secours supérieur à la Raison. Mais le Jésuite que je réfute n'a pas tort en tout: il a pu avec justice blâmer Aristote de son mépris pour le génie de Xenophanes; car quoi qu'une véritable grandeur d'esprit, & une solide force de raisonnement, ne permettent pas que l'on succombe de cette maniere, il est pourtant vrai qu'un génie mediocre ne volera jamais aussi haut que Xenophanes, & ne tombera comme lui. Il raisonnoit plus conséquemment qu'Aristote, qui n'admettant point de création reconoissoit une matiere éternelle, & susceptible successivement d'une infinité de formes. Si les éléphans n'ont pas à craindre de telles toiles d'araignée, les mouches les doivent craindre encore moins. Ce n'est point la médiocrité de l'esprit qui fait douter (156), que l'on ne soit point parvenu à la certitude legitime (157); elle est plus propre à remplir de confiance (158), qu'à inspirer de la defiance: & l'on peut dire que les Acataleptiques, *Faciunt næ intelligendo ut nihil intelligant* (159). Ils parviennent au dogme de l'incompréhensibilité, non pas en ne conoissant rien, mais en conoissant les choses beaucoup mieux que la plupart du monde ne les conoît; quoi qu'ils ne les conoissent pas selon le bon tour. Bien plus, il s'en trouve qui dirigent à la gloire de Dieu leur Hypothese; comme si par le sentiment de notre foiblesse, & de l'infinité de Dieu, nous ne devions pas aspirer à des conoissances qui doivent faire le partage de la nature divine. Nous parlions tantôt d'un Poëte qui dit que les Dieux réservoient pour eux la gloire, & pour nous les plaisirs; ceux-ci disent que Dieu garde pour lui la science, & pour nous les opinions (160). Cela me fait souvenir d'une pensée de Plutarque qui m'a paru excellente. Je la raporte selon la Version d'Amyot. " Les ,, hommes sages doivent en leurs prieres demander tous ,, biens aux Dieux, mais ce que plus nous desirons obtenir d'eux, c'est la conoissance d'eux-mesmes, autant ,, comme il est loisible aux hommes d'en avoir, pour ce ,, qu'il n'y a don ne plus grand aux hommes à recevoir; ,, ne plus magnifique & plus digne aux Dieux à donner, ,, que la conoissance de la verité: car Dieu donne aux ,, hommes toutes autres choses dont ils ont besoin, mais ,, celle-là il la retient pour lui-mesme & s'en sert: & n'est ,, point bien-heureux pour posseder grande quantité d'or ,, ni d'argent, ni puissant pour tenir le tonnerre, & la ,, foudre en sa main, mais bien pour sa prudence & sapience: & est une des choses qu'Homere a le mieux & ,, le plus sagement dites, en parlant de Jupiter & de Neptune.

,, *Ils sont tous deux de mesme extraction,*
,, *Et tous deux nez en mesme region,*
,, *Mais Jupiter en est le fils aisné.*
,, *Et de savoir plus grand que l'autre orné* (161).

,, Il afferme que la preference & precedence de Jupiter ,, estoit plus venerable & plus digne en ce qu'il estoit plus ,, savant, & plus sage. Et quant à moi j'estime que la ,, beatitude & la felicité de la vie éternelle, dont Jupiter ,, jouït, consiste en ce que il n'ignore rien, & que rien ,, de tout ce qui se fait ne le fuit: & pense que l'immortalité, qui en osteroit la conoissance & intelligence de ,, tout ce qui est, & qui se fait, ne feroit pas une vie, ,, mais un temps seulement. Pourtant pouvons nous dire, que le desir d'entendre la verité est un desir de la ,, divinité, mesmement la verité de la nature des Dieux, ,, dont l'estude & le prochas de telle science est comme ,, une profession & entrée de religion, & œuvre plus saincte ,, que n'est point le vœu & l'obligation de chasteté, ni de ,, la garde & closture d'aucun temple (162)". Ajoûtez à cela que les Chrétiens, à l'égard des choses qui constituent le caractere du Christianisme spéculatif, font une profession ouverte de l'incompréhensibilité; & qu'ils regardent comme des hibous, & comme des Turcs, ceux qui dans le Christianisme refusent de croire ce qui surpasse la portée de leur esprit. Tel est le Mystere de la Trinité, qui, comme l'avoue Mr. Nicolle, (163) " accable & revolte la raison. S'il y a des difficultez qui sautent aux ,, yeux, ce sont celles qu'il fournit que trois personnes ,, réellement distinctes n'ayent qu'une mesme & unique essence, & que cette essence estant la mesme chose en chaque personne que les relations qui les distinguent, elle ,, puisse se communiquer, sans que les relations qui dis- ,, tin-

(145) Xenophanes, *apud* Sext. Emp. adv. Mathem. *pag.* 157.

(146) Menagius in Diogen. Laert. *Libr. IX, num.* 20.

(147) Menagius, *ibid.*

(148) Plato, *in* Sophista, *pag.* 170.

(149) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos. *Libr. I Cap. XXXI, pag.* 46 *Edit. Genev.* 1621.

(150) Aristoteles, Physicor. *Libr. I, Cap. II.*

(151) *Dans l'Article* STILPON, *Rem.* (*H*).

(152) Conimbricenses, *dans la Paraphrase du III Chapitre du I Livre de la* Physique d'Aristote.

(153) Arist. Physic. *Libr. I, Cap. III.*

(154) *Voiez les* Conimbricenses, *ubi sup.* 16.

(155) Lescalopier, in Ciceron. de Nat. Deorum, *Libr. I, num.* 28, *pag.* 44.

(156) Socrate, Zenon d'Elée, Arcesilas, Carneades, *& tels Adversaires de la Certitude, ont été des plus sublimes génies de l'Antiquité.*

(157) *Qui plura novit, eum majora sequuntur dubia.* Naudé, Addit. à la Vie de Louïs XI, *pag* 38, *cite cela comme d'*Aristote *in* Rhetor. *mais d'autres le citent comme d'E*née Silvius.

(158) *Ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. Imperitia audaciam, ratiocinatio vero metum affert.* Thucydid. *Libr. II, pag. m.* 126, *A.*

(159) Terence *dit cela à l'égard d'une autre chose dans le Prologue de* l'Andria.

(160) Diogene Laërce, *in* Pyrrhone, *Libr. IX, num.* 72, *met Platon entre les Sceptiques, pour avoir dit, Τὸ μὲν ἀληθὲς θεοῖς καὶ θεῶν παισὶν ἐγχωρεῖν, τὸν δὲ εἰκότα λόγον ζητεῖν: Se veritatem quidem Diis Deorumque filiis relinquere, id autem quod sit verisimile indagare.*

(161) *Ἦ μὰν ἀμφοτέροισιν ὁμὸν γένος ἠδ' ἴα πάτρη, Ἀλλὰ Ζεὺς πρότερος γεγόνει καὶ πλείονα ᾔδη. Est ambobus idem sanè genus & patria una, Sed Jupiter natu prior erat, pluraque noverat.* Homer. Iliad. *Libr. XIII, Vers.* 354.

(162) Plutarque, au Traité d'Isis & d'Osiris, *au commencement.*

(163) Nicolle, Perpetuité de la Foi, *pag.* 118, 119, *Edit. de* 1666.

(p) Diog. Laertius, *Libr. IX. num.* 18.

Il ne faut pas oublier qu'on le banit de ſa patrie, & qu'il ſe retira en Sicile (*p*), & qu'il demeura à Zancle (*q*), & à Catane, & qu'il fonda la Secte Eléatique (*r*), & que Parmenides fut ſon Eleve, & qu'il ſe plaignit d'être pauvre (*M*). La Réponſe, qu'il fit à un homme avec qui il avoit refuſé de jouer aux dez, eſt fort digne d'un Philoſophe. Cet homme l'apella poltron ; oui, répondit-il, je le ſuis extrémement par raport aux actions honteuſes (*ſ*).

(*q*) *C'eſt la même Ville que* Meſſena, *aujourd'hui* Meſſine. (*r*) Cicero, Acad. Quæſt. *Libr. IV.* Clem. Alex. Strom. *Libr. I, pag.* 301.
(*ſ*) Ὡμολογεῖ καὶ πάνυ δειλὸς εἶναι πρὸς τὰ αἰσχρὰ καὶ ἄτολμος. *Faſſus eſt ad res inhoneſtas ſe timidiſſimum etiam eſſe.* Plutarchus, de vitioſo Pudore, *pag.* 530.

„ tinguent les perſonnes ſe communiquent. Si la Raiſon „ humaine s'écoute elle-meſme, elle ne trouvera en ſoy-„ qu'un ſoulevement général contre ces veritez inconce-„ vables. Si elle prétend ſe ſervir de ſes lumieres pour „ les penetrer, elles ne luy fourniront que des armes pour „ les combattre. Il faut pour les croire qu'elle s'aveugle „ elle-meſme, qu'elle faſſe taire tous ſes raiſonnemens & „ toutes ſes veues, pour s'abaiſſer & s'aneantir ſous le „ poids de l'autorité divine ". Les Sociniens eux-mêmes, à certains égards, ſont des Acataleptiques ; ils ne ſauroient dire ſincérement qu'il n'eſt pas incompréhenſible, qu'une nature qui exiſte par elle-même ſoit muable. Il ſemble donc qu'à certains égards, leur témérité ſurpaſſe celle de Xenophanes. Celui-ci enfin s'aviſa de dire, qu'il ne comprenoit, ni qu'une nature éternelle fût muable, ni qu'elle fût immuable ; mais quant à eux ils décident qu'elle eſt muable : d'où il s'enſuit qu'un être qui exiſte néceſſairement & de toute éternité eſt deſtructible (164), la choſe du monde la plus contraire à l'évidence de nos idées.

(164) *Ils diſent que Dieu a donné à la matiere la forme qu'il lui a plu en faiſant ce monde. Il a donc détruit la forme éternelle de la matiere. Que cette forme fût un mode ou un accident diſtinct, peu m'importe, elle étoit un être réel qui a péri, quoi qu'il n'eût jamais commencé, & qu'il n'eût aucune cauſe efficiente.*

Je ne ſaurois finir ſans faire encore ces deux Remarques, l'une que l'évidence des principes de Xenophanes ſur l'immutabilité de ce qui eſt éternel a tous les dégrez que l'on voie dans les notions les plus claires de notre eſprit : de ſorte qu'étant d'ailleurs inconteſtable par les choſes qui ſe paſſent au dedans de nous, qu'il ſe fait des changemens, le meilleur parti, que notre Raiſon puiſſe prendre, eſt de dire que tout hormis Dieu a commencé. Voilà le dogme de la création : car de prétendre expliquer les générations de la nature, en ſupoſant pluſieurs principes éternels, & dont l'action & la réaction diverſifie ce qui demeureroit uniforme : ſi rien d'externe n'intervenoit : c'eſt fuir une incommodité, pour ſe jetter dans une plus grande. Ma ſeconde Obſervation eſt que l'évidence de ces principes de Xenophanes nous fournit une très-belle démonſtration contre Spinoza ; car ſi tout ce qui n'a point de commencement eſt immuable, le Dieu de Spinoza eſt incapable de tout changement : il n'eſt donc pas la cauſe immanente des changemens qui arrivent dans l'Univers (165). Toute cauſe immanente produit quelque choſe en elle-même : cette choſe eſt ou un mode *identifié* avec la ſubſtance qu'il modifie, ou bien une qualité abſolue, & reellement diſtincte de ſon ſujet *d'inheſion*. Si c'eſt un mode identifié, Dieu ne le peut pas produire ; car puis que la ſubſtance divine exiſte néceſſairement, elle ne peut point dépendre d'aucune cauſe efficiente. Si c'eſt une qualité diſtincte, Dieu peut donc créer des êtres diſtincts de lui-même ; & dès lors l'Hypotheſe des Spinoziſtes n'a plus de lieu. Joignez à cela que la production d'un mode, ou d'un accident (166) eſt la deſtruction d'un autre. D'où il s'enſuit que ſi Dieu étoit la cauſe immanente des changemens de la nature, il y auroit des modalitez éternelles qui auroient péri : car Spinoza ne ſauroit dire ſans ſe couper, que ce qu'il apelle Dieu n'a pas eu toujours des modalitez. Examinez ſa diſtinction entre *natura naturans* & *natura naturata*, vous y trouverez un tas de contradictions.

(165) NOTEZ *que ſi les Peres avoient cru ce que le Miniſtre Auteur des* Paſtorales *leur impute touchant la génération du Verbe, ils auroient eu ſur la mutabilité de Dieu un ſentiment preſque auſſi impie que celui de* Spinoza. *Voiez* Janua cœlorum reſerata, *pag.* 128 *& ſeq.*

(*M*) *Il ſe plaignit d'être pauvre.*] Je ſuis ſi pauvre, diſoit-il (167), un jour à Hieron Roi de Syracuſe, *Que je n'ay pas le moyen d'entretenir deux ſerviteurs.* Hieron *lui reſpondit : Et comment, Homere que tu reprens & que tu blaſmes ordinairement, tout mort qu'il eſt, en nourrit plus de dix mille.*

(166) *Je parle des accidens qui ſont* ens inhærens in alio.

(167) Plutarchus, *in* Apophthegm. *pag.* 175, *Verſion d'*Amyot.

XYLANDER (GUILLAUME) naquit à Augsbourg le 26 de Décembre 1532. L'inclination qu'il eut pour les Sciences auroit été inutile, à cauſe de la pauvreté de ſon pere, s'il n'eût trouvé un patron (*a*) qui le fit entretenir des deniers publics, juſques à ce que ſes progrès le firent entrer dans les Colleges où la Ville (*b*) fourniſſoit la ſubſiſtance à un certain nombre d'Ecoliers. Il étudia en ſuite dans l'Académie de Tubinge, & puis dans celle de Bâle (*A*) : & aiant donné des preuves de ſon Erudition il fut apellé à Heidelberg pour ſuccéder à Mycillus (*c*) qui étoit mort Profeſſeur en Langue Greque l'an 1558. Il n'y avoit pas long-tems que Xylander avoit publié à Bâle ſa Verſion Latine de Dion Caſſius (*d*). Il témoigne dans ſon Epitre Dédicatoire que l'indigence lui avoit fait eſſuier beaucoup de chagrins (*B*). Il donna une Traduction Latine de l'Ouvrage de Marc Aurele l'an 1559 : & parce qu'il s'y étoit gliſſé un très-grand nombre de fautes (*e*) il la fit reimprimer plus correcte l'an 1568 avec la Verſion Latine de quelques Ecrivains Grecs (*C*).

(*a*) *Wolffgangus Relingerus nobilis patricius Auguſtanus.* Melch. Adam. *in* Vitis Philoſophorum, *pag.* 289.

(*c*) *Tiré de* Melchior Adam. *in* Vitis Philoſoph. *pag.* 289.

(*d*) *Voiez la Rem.* (*A*).

(*e*) *Voiez l'Epitre Dédicatoire à l'Edition de Bâle* 1568

(*b*) *Celle d'Augsbourg. On a eu tort dans le* Dictionaire de Moreri *de dire après Mr.* Teiſſier, Addit. aux Eloges, *Tom. I, pag.* 448, *que les Magiſtrats de Strasbourg l'entretinrent dans les Academies.*

(*A*) *Et puis dans celle de Bâle.*] Melchior Adam aſſure qu'il y reçut ſolennellement le dégré de Maître és Arts l'an 1556 (1). Cette date m'eſt ſuſpecte ; car quelle aparence qu'un homme qui avoit étudié avec tant d'ardeur, & avec tant de beaux talens, n'ait reçu ce petit grade que dans ſa vingt quatrieme année ? Joignez à cela qu'il fit ſa Verſion Latine de Dion Caſſius l'an 1557. Il étoit déjà ſi docte qu'il n'emploia que ſept mois à cet Ouvrage, comme il en prend à témoin celui à qui il le dédia. C'étoit Jean Henri Herwart Patrice d'Augsbourg ſon Mecene, & chez qui il avoit été entretenu pendant quelque tems, & qui l'avoit exhorté à faire cette Verſion. *Tu, Patrone optime, cum me in familia tua aliquandiu commode & liberaliter habitum, autoritate, hortatu, officiis inſuper & beneficiis eò adduxeris ut optimum Rom. hiſtoriæ conditorem Dionem Caſſium de Græco Latinum facerem, &c* (2). L'Epitre Dédicatoire eſt datée de Bâle le 1 de Novembre 1557 : l'impreſſion fut achevée chez Oporin au mois de Mars 1558. Xiphilin accompagna Dion Caſſius ; mais Xylander n'en fit pas la Traduction, il ſe contenta de donner celle qui avoit été faite par Guillaume le Blanc natif d'Albi (3), & de la rectifier en quelques endroits. Les Notes qu'il fit ſur Dion & ſur Xiphilin ſont aſſez bonnes pour perſuader qu'en 1556 l'Académie de Bâle l'eût honoré d'un plus haut titre que celui de Maître és Arts.

(1) Melch. Adam. *in* Vitis Philoſoph. *p.* 289.

(2) Xyland. *Epiſt. Dedicat.* Dion. Caſſii.

(3) *Elle fut dédiée au Cardinal d'Armagnac à Rome au Mois de Février* 1550.

(*B*) *Il témoigne . . . que l'indigence lui avoit fait eſſuier beaucoup de chagrins.*] C'eſt ſans doute ce qu'il veut dire par ces paroles : *Ego cum ab ineunte ætate bonas literas flagranti amore eſſem perſecutus, earumque cauſa adverſiſſima & acerbiſſima quæque perpeſſus, &c* (4). Il ſe met au nombre de ceux que la pauvreté contraint de cultiver les belles Lettres : *meæ conditionis hominum, quorum honeſtos conatus in hoc genere anguſtia vitæ ſuſtentandæ, & paupertas quaſi inſtigat.* Voiez ſur tout l'Elégie qu'il a miſe à la fin de l'Epitre Dédicatoire de ſon Dion Caſſius. Il y reconoit qu'à l'âge de dixhuit ans il étudioit pour aquérir de la gloire ; mais qu'à l'âge de vingt-cinq le mauvais état de ſa fortune l'obligeoit à étudier pour gagner ſa vie.

(4) Xyland. *Epiſt. Dedic.* Dion. Caſſii.

Te mala pauperies, pulcriſque graviſſima cœptis,
Conatu indignor plus potuiſſe meo.

. . . .
. . . .

Utcumque excidimus præclaris protinus auſis
Jam quærant, quibus hoc fata dedere decus
Et mea cum Fortuna ſolo me afflixerit, atque
Abjectum cogat ſerpere præter humum.

. . . .
. . . .

Ergo, divinis quantumvis æger inhærens
Artibus, & ſtudiis deditus ingenuis :
Et TOLERARE QUEAM VICTUM, *& ſuſtenter honeſte*
Non aſpernandi fruge laboris alor.

(*C*) *Avec la Verſion Latine de quelques Ecrivains Grecs.*] C'eſt-à-dire d'Antonin Liberalis, de Phlegon *de mirabilibus & longævis, & de Olympiis*, d'Apollonius *Hiſtoriæ memorabiles*, & d'Antigonus *mirabilium Narrationum Congeries.* Tout cela avec Marc Aurele fait un aſſez gros Octavo : le Grec & le Latin s'y trouvent, mais chacun à part. Les Notes que Xylander y joignit en petite quantité ne ſont, ni conſidérables, ni mépriſables.

Z.



ABARELLA, ou DE ZABARELLIS (FRANÇOIS) Archevêque de Florence & Cardinal, a été l'un des plus célèbres Canonistes de son Siecle. Il nâquit à Padoue l'an 1339 (*a*). Il étudia le Droit canonique à Boulogne, & l'enseigna dans Padoue avec beaucoup d'aplaudissement. Cette ville étoit alors sous la puissance de François Carrari: elle fut attaquée par les Venitiens l'an 1406, & députa Zabarella au Roi de France pour lui demander du secours, mais elle n'en obtint point, & se vit contrainte de se soumettre à la République de Venise. L'acte de sa soumission fut fort solennel: Zabarella, à la tête de quatorze autres Députez, livra au Sénat dans la grande place de Venise le pavillon de Padoue, & fit une belle Harangue (*A*). Il s'en alla à Florence quelque tems après pour y enseigner le Droit canonique, & il s'y fit tellement aimer, & tellement estimer, que la Chaire Archiepiscopale étant devenue vacante, il fut élu pour la remplir: mais cela n'eut point d'efet; car le Pape avoit été plus diligent, il l'avoit déjà donnée à un autre. Zabarella attiré à Rome par Boniface IX s'y arrêta quelque tems, & y donna son avis sur une question importante qu'on lui proposa, & qui concernoit les moiens de faire cesser le Schisme. Il retourna ensuite à Padoue, & fut honoré de plusieurs Députations. Il refusa sagement l'Evêché de cette ville qu'on lui avoit conféré; car il le refusa pour ne se pas exposer à l'indignation du Sénat qui destinoit à un autre cette Prélature. Le Pape Jean XXIII, voulant se fortifier d'hommes doctes, le fit venir à sa Cour, & lui donna l'Archevêché de Florence. Il ne borna point ses libéralitez à cela, puis qu'il le fit Cardinal (*b*) en 1411. Il l'envoia en Ambassade (*c*) avec un autre Cardinal (*d*), & avec Emanuel Chrysolore à la Cour de l'Empereur Sigismond qui demandoit un Concile, tant à cause des Hérésies de Boheme, qu'à cause des Antipapes. Ce Pontife chargea ses Ambassadeurs de choisir pour la tenue du Concile une ville qui ne lui fût pas suspecte. On assûre qu'il leur marqua par écrit les villes qu'il souhaitoit, mais qu'au moment de leur départ il déchira le papier où il les avoit marquées (*B*), & leur donna un plein pouvoir là-dessus. Cela fut cause qu'ils laissérent cette afaire au choix de sa Majesté Impériale. La ville de Constance fut choisie. François Zabarella parut beaucoup au Concile qui s'y tint: il conseilla la déposition du Pape Jean XXIII, auquel on attribuoit quarante crimes très-insignes. Si l'on eût laissé aux Cardinaux le droit d'élire, il y a beaucoup d'aparence que Zabarella eût été mis à la place du Pontife déposé; mais il falut partager ce droit entre eux & les autres membres de l'Assemblée (*C*). On la divisa en cinq classes, qui nommérent chacune six personnes lesquelles avec l'association des Cardinaux élurent pour Pape Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V. Cela se fit l'an 1417. Zabarella mourut à Constance (*e*) le 5 de Novembre de la même année (*f*). On lui fit des funérailles magnifiques; l'Empereur & tout le Concile y assistérent: l'Oraison funebre fut prononcée par Pogge: le corps du défunt fut aporté à Padoue, & enterré dans la Cathédrale au côté gauche de l'Autel de la sainte Vierge. Notre Zabarella fit beaucoup de Livres (*D*), &

(*a*) *L'Inscription de son sepulcre porte qu'il mourut à l'âge de 78 ans en* 1417.

(*b*) *Il le fit Cardinal Diacre (& non pas Cardinal Prêtre comme* Gesner, *in* Biblioth. *folio* 261. *l'assûre) du titre de St. Cosme & de St. Damien.*

(*c*) *L'an* 1413.

(*d*) *C'étoit Antoine de Chalant. Voiez* Sponde, *ad ann.* 1413, *num.* 5.

(*e*) *Et non dans sa patrie, comme l'assûre* Forsterus, Hist. Juris Civil. Rom. *Libr. III, Cap. XXXI, pag. m.* 515.

(*f*) *Il ne florissoit donc pas l'an* 1418, *comme l'assûre* Gesner, *in* Biblioth. *folio* 261.

(*A*) *Il fit une belle Harangue.*] Il étoit non seulement un docte Jurisconsulte, mais aussi un bon Orateur (1). Il harangua éloquemment le 4 de Juillet 1397 sur le mariage de Nicolas d'Est avec Giliole fille de François Carrari second du nom Seigneur de Padoue. Sept ans après il harangua la Dame Belfiore mariée avec le fils du même Carrari, lors qu'elle fit son entrée à Padoue, & qu'on la reçut sous le dais; il la harangua, dis je, au nom de l'Académie (2). Il fit aussi l'Oraison funebre de François Carrari, & celle d'Arcuanus Buzacharinus (3).

(*B*) *Au moment de leur départ il déchira le papier où il les avoit marquées.*] Panzirole, que j'ai suivi fidélement dans le Corps de cet Article, attribue ce changement du Pape à un coup d'inspiration (4). Mais afin qu'on voie dans toute son étendue ce fait-là, qui est un peu trop concis de la maniere qu'il le raporte, je m'en vais citer un Auteur François (5): " On ne vit jamais mieux qu'en cette rencontre, „ comme la Providence de Dieu renverse souvent tout „ d'un coup tous les desseins de la prudence humaine, pour „ faire réüssir les siens. Ce Pape, comme Leonard Aretin „ son Secretaire, auquel il en fit confidence, nous en asseûre, avoit donné en apparence plein pouvoir à ses Legats de s'accorder avec l'Empereur sur ces deux points (6), „ comme ils trouveroient bon: mais parce que d'ailleurs il „ ne vouloit pas se mettre à la discretion de l'Empereur „ dans une Ville où ce Prince fust le maistre, il avoit marqué dans un papier secret certaines Villes d'Italie, hors „ desquelles il leur defendoit très-expressément d'en accepter aucune. Et néanmoins comme en les congediant, il „ les exhortoit à se bien aquiter de leur devoir, & qu'il „ estoit sur le point de leur donner cet écrit, qu'il tenoit „ entre ses mains, il changea tout-à-coup de sentiment; & „ après s'estre mis sur leurs loüanges avec de grans transports de tendresse & d'affection, en protestant qu'il avoit „ une pleine & entiere confiance en leur fidélité, il leur „ dit que, contre ce qu'il avoit résolu auparavant, il ne vouloit point limiter leur pouvoir, & déchira sur le champ „ devant eux cet écrit, après le leur avoir montré. Il ne „ fut pas toutefois long-temps sans changer d'avis encore „ une autre fois: car apprenant que ses Legats avoient enfin „ consenti, selon le desir de Sigismond, que le Concile Général fust convoqué pour le prémier jour de Novembre „ de l'année suivante à Constance ville d'Allemagne, & sujette à l'Empereur, il en pensa desesperer, & en maudit „ mille fois sa fortune, ou plûtost son imprudence, d'avoir „ si legerement changé de résolution, & de s'estre ensuite „ comme livré pieds & poings liez à un Prince qui seroit „ toûjours en estat d'exécuter tout ce qu'il plairoit au Concile d'ordonner contre luy. Mais il fallut dissimuler, de „ peur de se rendre suspect &c ".

(*C*) *Zabarella eût été mis à la place du Pontife déposé, mais &c.* . . . . .] Le narré de Panzirole n'est pas assez juste: il nous porte nécessairement à croire que Zabarella étoit en vie lors qu'on entra dans le Conclave pour l'élection d'un Pontife. Cela est faux. On y entra le 8 de Novembre (7), & Zabarella selon Panzirole étoit mort le 5: D'autres disent qu'il mourut le 6 (8). Ainsi je trouve que Tomasin se conforme mieux aux circonstances du tems: Zabarella selon lui seroit parvenu au Pontificat par le consentement unanime des Electeurs, si la mort ne l'eût transporté au ciel. Il dit aussi que ce Cardinal tint dans le Concile la place du Pape. *Concilio convocato pontificis vices gessit. Unde omnium consensu summus Pontifex dictitatus, re quoque ipsa designatus fuisset, ni Deus Opt. Max. ipsum in Cœlum, ibi satius Ecclesiæ suæ profuturum evexisset* (9). Panzirole a trompé Mr. Doujat qui assûre que Zabarella mourut après l'élection de Martin VI (10).

(*D*) *Il fit beaucoup de Livres.*] Six volumes de Commentaires sur les Décrétales & sur les Clémentines. Un volume de Conseils. Un volume de Harangues & de Lettres. Un traité *de Horis canonicis. De Felicitate libri tres. Variæ Legum Repetitiones. Opuscula de Artibus liberalibus. De natura rerum diversarum. Commentarii in naturalem & moralem Philosophiam. Historia sui temporis. Acta in Conciliis Pisano & Constantiensi. In vetus & novum Testamentum. De Schismate* (11). Ce dernier Ouvrage n'est pas du goût de la Cour de Rome. Les Protestans l'ont publié plus d'une fois (12), avec d'autres Pieces semblables, où l'on maintient la jurisdiction des Princes sans la soumettre au pouvoir des Papes. Lisez ces paroles de Bellarmin: *Occasione longissimi schismatis scripsit etiam librum de Schismate, in quo sunt aliqua corrigenda: quare in indice librorum prohibitorum, liber ejus de schismate cum præfationibus, Argentinæ impressus ab hereticis, prohibitus est, donec corrigatur* (13). Notez que l'on cite Zabarella sous le nom de Cardinal tout court (14).

(1) *Voiez* Tomasin, Elog. *Parte I, pag.* 3.

(2) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Libr. III, Cap. XXXVIII, pag. m.* 443.

(3) Tomasin. Elog. *Parte I, pag.* 10.

(4) *Quod divino impulsu factum esse videtur.* Panzirolus, de claris Legum Interpretibus, *pag.* 445.

(5) Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, *Livr. IV, pag.* 106 *Edit. de Hollande. Il cite saint* Antonin *Archevêque de Florence part.* 3. *tit.* 22.

(6) *C'est-à-dire le tems & le lieu du Concile.*

(7) *Voiez* Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, *Livr. VI, pag.* 264.

(8) *Constantiæ extinctus est anno* CIↃ. CCCC XVII. VIII. *Idus Novembris.* Tomasin. Elog. *Part. I, pag.* 5. Freher, *in* Theatro, *pag.* 17, *copie très-mal cela, puis qu'il dit* extinctus est Idib. Nov.

(9) Tomasin. Elog. *Parte I, page* 5.

(10) Doujat. Prænot. Canonic. *pag.* 609.

(11) *Ex* Tomasino, Elogior. *Part. I, pag.* 9. *Voiez aussi* Oldoini, *in* Athenæo Romano, *pag.* 258.

(12) *Par exemple, à Bâle chez Jean Oporinus l'an* 1565 in folio: *je me sers de cette Edition.* (13) Bellarm. de Scriptor. Ecclesiast. *pag. m.* 384.
(14) Tomasin, Elogior. *Tom. I, parte I pag.* 5.

& mérita l'eſtime publique autant par ſes bonnes mœurs (*E*), que par ſon habileté. Il inſtitua pour ſon héritier BARTHELEMI ZABARELLA ſon neveu (*g*), dont je parlerai dans une Remarque (*F*). N'oublions pas qu'il eut entre autres Diſciples Pierre Paul Vergerio, qui fit une belle Lettre, & fort exacte, ſur la vie & ſur la mort de ſon Profeſſeur (*h*).

(*g*) *Tiré de* Panzirole, de claris Legum Interpretibus, *Libr. III, Cap. XXVIII, pag. m.* 443 *& ſeq.*
(*h*) Panzirol. *ibid, pag.* 444. *Mr.* Teiſſier *n'en parle point dans ſa* Bibliotheca Bibliothecarum.

(*E*) *Il mérita l'eſtime publique .... par ſes bonnes mœurs.*] Non ſeulement il dormoit peu, & il avoit un ſoin extrême de ne perdre point de tems, mais auſſi il étoit d'une probité, & d'une chaſteté particuliere. Ennemi du luxe il faiſoit régner dans ſon domeſtique une grande frugalité, afin de répandre au dehors ſes biens ſur les pauvres. Il n'avoit point de connivence pour les défauts de ſon prochain; car il exhortoit toûjours ſes amis & ſes diſciples à la vie vertueuſe. *Somni parciſſimus, & ne quam temporis jacturam faceret, valde ſolicitus. Vir recti animi, ſuaviſſimæ conſuetudinis, & integerrimæ, caſtiſſimæque vitæ fuit, familiares & diſcipulos ad bonos mores hortari ſolitus ab ipſis non ſecus ac pater diligebatur. Domi parcus, foris fortunas inter pauperes dividebat* (15). Je penſe que l'une des choſes, qui le firent juger digne de l'Evêché de Padoue, fut la charité qu'il exerça envers les pauvres, lors qu'il étoit Archiprêtre de l'Egliſe Cathédrale (16). J'ai raporté (17) la raiſon qui le fit réſoudre à refuſer cet Evêché. Ce refus le fit admirer des Padouans, & les obligea à lui réſigner une très-riche Abbaïe qui avoit apartenu à des Moines. Il ne la retint que fort peu de tems: il la rendit bientôt à ſes anciens poſſeſſeurs: ils en eurent une extrême reconoiſſance, qu'ils perpétuérent autant qu'il leur fut poſſible: car on garde encore aujourd'hui dans ce Monaſtere ſes habits Sacerdotaux, & l'on y voit ſes armoiries en divers endroits (18). Ce fut à cauſe de la ſainteté de ſa vie, autant qu'à cauſe de ſon ſavoir, qu'on le choiſit pour Archevêque de Florence, lors qu'il n'étoit encore que Profeſſeur en Droit Canonique (19).

(15) Panzirolus, de claris Legum Interpret. *pag.* 445.

(16) *In Cathedrali Patavinæ Eccleſiæ Archipresbyteratus honore inſignitus pauperum incommodis mira ſubveniebat liberalitate.* Tomaſin. Elogior. *Part. I, pag.* 4.

(17) *Dans le Corps de l'Article.*

(18) Tomaſin. Elog. *Part. I, pag.* 4.

(19) *Florentiam vocatus jus Canonicum explanavit ibique ob vitæ* SANCTIMONIAM *ac doctrinæ præſtantiam ab illius Reip. proceribus ad Archiepiſcopatus dignitatem conclamatus eſt.* Tomaſin, *ubi ſuprà, pag.* 3.

J'ai donné auſſi (20) la raiſon pourquoi ce choix devint alors inutile.

(*F*) BARTHELEMI ZABARELLA *dont je parlerai dans une Remarque.*] Il étoit fils d'ANDRE' ZABARELLA frere de notre François; & il profeſſa le Droit canon à Padoue avec beaucoup de louange. Il fut enſuite apellé à Rome où il fit paroître beaucoup de ſavoir, ſoit dans les Diſputes, ſoit dans les Conſultations. Il fut élevé prémiérement à la Prélature de Spalato, puis à l'Archevêché de Florence, & enfin par le Pape Eugene IV à la Dignité de Référendaire de l'Egliſe. On croit que ſa fortune ſeroit devenue encore plus haute, s'il ne fut mort avant ſa vieilleſſe l'an 1445. Son corps fut porté à Padoue dans le ſépulcre de ſon oncle (21). Je m'étonne que ſon nom ne paroiſſe pas dans l'Epitaphe de notre François, & qu'au lieu du ſien on y voie *Joannes Jacobi viri clariſſimi Filius id monumenti ponendum curavit.* Panzirole & Tomaſin raportent toute l'Epitaphe: ce dernier obſerve que l'Auteur du *Patavina Felicitas*, & Swertius (22), l'ont raportée avec quelques fautes. On peut reprocher auſſi cela à Panzirole; car il y a dans ſon Livre *obiit Conſtantiæ MCCCCVIII.* Il faloit mettre *MCCCCXVII.* Une infinité de Copiſtes & d'Imprimeurs d'Inſcriptions ſe rendent coupables de pareilles négligences. Mais revenons à notre Barthelemi. Il mourut à l'âge de quarante ſix ans le 12 d'Août 1445, pendant l'Ambaſſade dont Eugene IV l'avoit honoré vers le Roi d'Eſpagne, & le Roi de France. On aſſure qu'il étoit déſigné Cardinal (23).

(20) *Dans le Corps de l'Article.*

(21) Panzir. de clar. Legum Interpret. *pag.* 445, 447.

(22) *In* Deliciis Orbis.

(23) *Tiré de* Riccobon, *in* Deſcriptione Gymnaſii Patavini, *apud* Freherum, *in* Theatro, *pag.* 19.

ZABARELLA (JAQUES) l'un des plus grans Philoſophes du XVI Siecle, nâquit à Padoue le 5 de Septembre 1533. Aiant apris la Rhétorique & la Langue Greque ſous d'excellens Profeſſeurs (*a*), il s'apliqua à l'étude de la Logique, & à celle des Mathématiques, & il y fit de grans progrès. Il ſe plut extrémement à l'Aſtrologie, & s'amuſa à dreſſer beaucoup d'Horoſcopes; & l'on prétend qu'il fit pluſieurs fois des Prédictions véritables. Il aquit une conoiſſance profonde de la Phyſique & de la Morale d'Ariſtote, & ainſi l'on ne doit pas s'étonner que l'Académie de Padoue l'ait mis au nombre de ſes Profeſſeurs dès l'an 1564. Il y enſeigna la Logique pendant quinze années, & puis la Philoſophie juſques à ſa mort. Il publia des Commentaires ſur Ariſtote, qui firent conoître que ſon eſprit étoit capable de débrouiller les grandes dificultez, & de comprendre les queſtions les plus obſcures (*A*). Aiant été député aſſez ſouvent à Veniſe pour des afaires de conſéquence, il harangua devant le Sénat avec beaucoup de ſuccès. Il n'accepta point les ofres de Sigiſmond Roi de Pologne, qui le voulut attirer dans ſon Roiaume. Il mourut à Padoue au mois d'Octobre 1589, & fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Antoine, où ſon Oraiſon funebre fut prononcée par Riccobon. Il avoit porté le titre de Comte Palatin (*B*). Il eut de ſon mariage avec Eliſabeth Cavacia ſix fils & trois filles (*C*), & compoſa l'Horoſcope de chacun d'eux. Je ne ſai point s'il y réüſſit, & ſi par exemple il devina que le Sénat de Veniſe lui donneroit mille écus pour le mariage de la derniere de ſes filles (*b*). Les Auteurs ne s'acordent pas à l'égard de certains faits qui le regardent, & qui ne devroient pas être une matiere de diſpute. Les uns diſent qu'il étoit bel homme, les autres qu'il étoit laid (*D*): les

(*a*) Jean Faſeolus, & François Robortel.

(*b*) *Tiré de* Jaques Philippe Tomaſin, *Parte I.* Elogior. *pag.* 136 *& ſeq.*

(*A*) *Il publia des Commentaires ſur Ariſtote qui firent conoître &c...*] Il publia quelques Traitez de Logique l'an 1578. Il y traita amplement de la méthode, & l'on crut, en Allemagne principalement, que ſur ces matieres il étoit le meilleur guide qu'il y eut à prendre (1). Voici l'éloge que l'on donne au Commentaire qu'il publia l'an 1582. *Anno* 82. *edidit illa admirabilia Commentaria in poſt. Anal. Ariſtotelis quibus omnibus Græcis, Arabibus, Latinis palmam in hoc divino Ariſtotelici ingenii opere illuſtrando præripuit* (2). François Piccolomini, ſon Collegue, & ſon émule, l'attaqua ſur la doctrine de la méthode. Zabarella fit voir le jour à ſa Replique l'an 1584. L'Imperialis obſerve que Zabarella, inférieur à François Piccolomini quant aux talens de la langue (3), le ſurpaſſoit la plume à la main dans la force de raiſonner: s'il faloit détruire les ſentimens de ſes Adverſaires il aportoit une foule d'Argumens qui les accabloient: s'il faloit ſoutenir ſes opinions, il s'y prenoit d'une maniere bien entendue, & il y réüſſiſſoit avec beaucoup de bonheur. Preſque perſonne ne l'égale, ſoit à ruïner le parti contraire, ſoit à défendre le ſien. *Neminem facile quis dixerit æquare Zabarellæ Scriptorum venuſtatem atque elegantiam quibus accedit incredibile argumentandi robur & opinionum firmitas, quo nomine vix alius in evertendis aliorum placitis uberior, in aſtruendis propriis fœlicior unquam eſt habitus* (4). Son Ouvrage *De Rebus naturalibus Libri XXX, quibus Quæſtiones, quæ ab Ariſtotelis Interpretibus hodie tractari ſolent, accurate diſcutiuntur*, fut imprimé l'an 1589. Il le dédia au Pape Sixte V: l'Epitre eſt datée de Padoue le 1 d'Octobre de cette année-là. Il en avoit publié un petit échantillon l'an 1586, & l'avoit dédié au neveu de ce Pontife. Ses Commentaires ſur les III Livres d'Ariſtote *de Anima* ne parurent qu'après ſa mort. François Zabarella ſon fils les publia l'an 1604.

(1) Keckerman. Præcognit. Logicor. *Tract. II, Cap. V, pag. m.* 184. *Voiez auſſi* Tomaſin Elog. *Part. I, pag.* 137.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Voiez la Rem.* (*E*).

(4) Imperialis, *in* Muſæo Hiſtor. *pag.* 115.

(*B*) *Le titre de Comte Palatin.*] Un JAQUES ZABARELLA l'avoit obtenu de l'Empereur Maximilien: ſon fils JULES fut maintenu dans cette prérogative par l'Empereur Ferdinand I, qui ordonna même qu'elle paſſât aux aînez de la Famille. C'eſt pourquoi Jules Zabarella ſon fils porta ce titre, & le fit porter à notre Jaques ſon fils aîné (5).

(*C*) *Six fils & trois filles.*] L'aîné s'apelloit JULES, & fut un bon Mathématicien. Vous trouverez dans Moreri qu'*il s'abandonna à la debauche des femmes avec tant d'excez, qu'il en contracta une grande foibleſſe de nerfs, qui l'obligea de garder le lit cinq ans avant ſa mort* (6). Mr. Moreri le fait Auteur de pluſieurs Ouvrages, & il donne le Titre des *plus conſidérables:* mais il ſe trompe; car tous ces Ouvrages ſont de Jaques Zabarella, & non pas de Jules ſon fils.

(*D*) *Les uns diſent qu'il étoit bel homme, les autres qu'il étoit laid.*] Sa Taille-douce dans Tomaſin le repréſente de bonne mine, & confirme admirablement ces paroles, *Vultu ſpectabilis* (7): mais dans l'Impérialis elle le repréſente d'une mine ſombre, farouche, & baſſe, & prouve très-bien ces paroles, *Nec ſubhæſitantis linguæ nota vel* TETRICA *forte* ORIS SPECIES *ullas unquam ſuæ gloriæ maculas aſpergere potuerunt* (8). Eſt-il poſſible que ſur des choſes expoſées à la vue de tout le monde, les Auteurs produiſent le blanc & le noir, tant par les traits de leur plume, que par le pinceau des Peintres? S'il s'agiſſoit des inclinations de l'ame, je ne m'étonnerois pas de cette diverſité de relations; car il eſt facile de juger le pour & le contre à l'égard de ces objets inviſibles, qui ne ſe découvrent que par des indices equivoques: mais il s'agit du viſage; devroit-on ſe partager ſur la queſtion s'il étoit beau ou s'il étoit laid?

(5) *Ex* Tomaſino, Elogior. *Parte I, pag.* 139.

(6) Moreri *avoit pris cela de Mr.* Teiſſier, Addit. aux Elog. *Tom. II, pag. m.* 124.

(7) Tomaſ. Elog. *Part. I, pag.* 138.

(8) Joh. Imperialis, *in* Muſæo Hiſtorico, *pag.* 117.

les uns soutiennent qu'il avoit l'esprit fort vif, fort prompt, fort présent; les autres qu'il ne pouvoit soudre les Objections de ses Disciples qu'après avoir demandé du tems pour y songer (*E*). On l'accuse d'avoir eu quelques sentimens impies (*F*), comme de n'avoir point

(*E*) *Les uns disent qu'il avoit l'esprit fort vif .... qu'il ne pouvoit soudre les Objections, &c. ......*] Voici une autre matiere sur quoi les Historiens ne devroient pas se contredire les uns les autres. Il faudroit qu'ils fussent d'accord sur la question si l'esprit de Zabarella agissoit avec promptitude, ou s'il agissoit lentement. Il fut Professeur vingt-cinq années pour le moins dans l'une des plus fameuses Universitez de l'Europe. Il eut donc mille & mille fois les occasions de faire paroître publiquement s'il avoit besoin de méditation pour résoudre un doute, ou s'il pouvoit le dénoüer sur le champ. Pourquoi donc faut-il que le Tomasini nous parle de cette maniere: *Nactus est Mercurium feliciter stantem, quam ob causam* CELERES *ingenii motus, & ad quævis excogitanda* FACILES ET EXPEDITOS *habuit in omni vita* (9); & que l'Imperialis au contraire nous parle ainsi: *Carpebant in te plurimi memoriæ labem, & quendam in agendis* TORPOREM, *quibus ad privata vel publica negotia minus reddebaris idoneus:* SEGNIOREM *te pariter quam ferret ingenii claritas in quæstionibus inopinate solvendis prædicabant, cum te Scholarium thesibus nonnisi per* INTERPOSITAS HORAS *respondere solitum dicerent* (10): Quelques pages après il observe que Zabarella bégaioit, & que ses paroles & ses manieres étoient grossieres. *In eo præstitit Jacobo Zabarellæ Collegæ suo* (Franciscus Piccolomineus) *quod ipse facilitate quadam dicendi præditus junctâ comitati morum ac eximia humanitati: alter sermone durior, blæsus, incomptus, civilibus in studiis inops potius quam redundans* (11).

(9) Tomasin. Elog. Parte I, pag. 138.

(10) Imperialis, in Musæo Historico, pag. 117.

(11) Idem, ibid. pag. 115.

(*F*) *On l'accuse d'avoir eu quelques sentimens impies.*] Nous trouvons ici en faute Mr. Moreri. *Il est accusé par Imperial*, dit-il (12), *d'avoir combatu la doctrine de l'immortalité de l'ame, & d'avoir donné dans ses écrits plusieurs marques d'impiété & d'atheisme.* La derniere partie de cette accusation ne paroit pas dans l'Imperialis; & si la prémiere y paroit, ce n'est pas comme une chose affirmée par cet Auteur, mais plutôt comme un bruit fort incertain, qu'il réfute en quelque maniere. Voici ses paroles (13): *Præterea impensius te aliquanto impugnasse immortalitatem animæ, deterrimam Alexandreorum sententiam palam professum: quos tamen de te rumores ut forte ab exulceratis animis exitos, ita vel elusit posteritas, vel admirabili ac prope divina tuarum virtutum fama compensavit* (14): *præalta siquidem mentis lumen in scriptis diffusum tuis, nullam debet luem temporis nullamque livoris noxam vereri.* Cette médisance, si je ne me trompe, n'avoit point d'autre fondement que celui-ci. Il a régné dans l'Italie, & principalement à Padoue, pendant plus d'un siecle une fameuse contestation, c'étoit de savoir si par les principes d'Aristote on pouvoit donner des preuves de l'immortalité de notre ame. Quelques Professeurs que l'on regardoit comme partisans d'Alexandre d'Aphrodisée soutenoient la négative. D'autres soutenoient l'affirmative. Pomponace, notre Zabarella, Cremonin, &c., embrassérent le prémier parti: de là vint qu'une infinité de gens incapables d'emploier la distinction dans les choses, où elle est la plus nécessaire, se plaignirent qu'absolument ces Philosophes enseignoient la mortalité de l'ame. Voilà le Sophisme, *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter*; voila en un mot une injustice, une iniquité, que les Supérieurs ne devroient pas tolérer; car il y a une diférence prodigieuse entre soutenir absolument que l'ame est mortelle, & soutenir que selon les Hypotheses d'un tel Philosophe, il est impossible de prouver qu'elle ne soit pas mortelle. Voiez l'Article POMPONACE. Les Inquisiteurs se conduisirent par un esprit d'equité envers Zabarella; ils se contentérent des déclarations qu'il faisoit que par la grace de Dieu il étoit persuadé de l'Orthodoxie, encore que les raisons naturelles & les principes d'Aristote lui parussent incapables de former en lui cette précieuse persuasion. Il publia un Ecrit où il soutenoit, que l'existence d'un prémier moteur, séparé des corps qui composent l'Univers, ne pouvoit être prouvée qu'en suposant l'éternité du mouvement. C'étoit déclarer qu'un Philosophe Chrétien n'est pas capable de fournir des preuves de l'existence d'un prémier moteur, dont la nature soit spirituelle; car il est de foi que le mouvement n'est pas éternel. Zabarella disoit donc qu'afin de croire cette existence qu'aucune raison naturelle ne démontre, l'on a besoin de la grace du saint Esprit. Le saint Office ne trouva rien là que de raisonnable, & donna son approbation au Livre de ce Philosophe. C'est ce qui fit prendre à Berigardus la liberté de soutenir la même opinion. Il est vrai qu'il ne le fit pas si cruement; car il fit parler un autre interlocuteur contre cette These. Raportons un bon morceau de sa Préface: *Denique ut constet ea quæ dicuntur in nostris Circulis permissa jam fuisse à S. Officio, libet pauca subjicere, maximè ne cui durum videatur quòd introduco Aristæum defendentem sententiam Jacobi Zabarellæ viri in hoc Lyceo celeberrimi. Hæc sententia libro de Inventione æterni motoris approbato sæpius à S. Officio, docet unicum medium philosopho naturali ad demonstrandum dari primum motorem a materia abjunctum esse motus æternitatem, quæ quia non datur, ut fide divina certi sumus, sequitur primum motorem demonstrari non posse naturaliter, sed ad hoc opus esse Dei contactu peculiari. Neque propterea Zabarella putat eam quam vocat demonstrationem primi motoris ex motu æterno, esse veram demonstrationem, utpote cujus medium falsum est, sed loquitur ex falsis principiis Aristotelis, nempe si verus esset motus æternus, inde solùm ostendi posse primum motorem. Hanc Zabarellæ opinionem jam permissam si tueri; id fortasse tutò facere possem, verùm contrariam existimo magis esse consentaneam pietati, propterea illi oppono Charilaum qui Circ. II. & XVIII. contendit Deum verum cognosci posse naturaliter, & licet rationes illæ seorsum acceptæ non videantur sufficere ad convincendos pertinaces Epicuræos, ut concludit ultimis verbis, omnibus tamen simul instructis, ait intellectum rectè dispositum posse elevari ad hanc cognitionem naturaliter, sed absque merito gratiæ & gloriæ, ut sic inexcusabiles verè dicantur a Divo Paulo qui contemptis his rationibus ad falsas & irreligiosas opiniones delapsi sunt, Zabarellam tamen sequi videtur Campanella cap. 9. n. 2. ubi ait religionem veram (ac proinde Deum) citra fidem cognosci non posse: quin etiam apud philosophos plus valere fidem quam rationem* (15).

(12) Ces paroles de Moreri sont tirées de Mr. Teissier, Additions aux Eloges, Tom. II, pag. 124.

(13) Imperialis, in Musæo Historico, pag. 117.

(14) Conférez les paroles de Tomasin raportées à la fin du Corps de l'Article.

(15) Claudius Berigardus, in Proæmio Circuli Pisani, pag. 5. 6.

En attendant que je déterre ce Livre de Zabarella, ce qui est très-difficile en ce païs-ci (16), je ferai une réflexion. Je ne suis pas satisfait de mes Conjectures sur la maniere dont ce Philosophe a raisonné. Il a prétendu (17) que la conséquence est bonne de l'éternité du mouvement à l'existence d'un prémier moteur spirituel, mais qu'un mouvement qui a commencé n'est nullement une preuve qu'il y ait un prémier moteur distinct des corps. Pour raisonner de cette matiere il faut suposer, qu'il est impossible qu'un principe matériel agisse éternellement (18), quoi qu'il soit capable d'agir pendant plusieurs siecles. Or je ne vois point sur quoi cette prétention peut être fondée; car si Zabarella m'accorde qu'un principe matériel a pu produire le mouvement qui dans la suposition de Moïse n'a commencé que six jours avant la vie d'Adam, il faut qu'il croie que ce principe aiant été en repos pendant toute l'éternité s'est mû enfin de lui-même, & qu'un jour il se remettra en repos, puis que sa matérialité ne souffre pas qu'il fasse rien d'éternel. Mais qui ne voit l'absurdité de cette Hypothese? Chacun conçoit clairement, 1, que tout corps, qui auroit été en repos pendant une éternité, y demeureroit toûjours si quelque vertu externe ne l'en tiroit. 2. Que tout corps qui auroit pu commencer à se mouvoir, & qui auroit continué à le faire autant de tems que l'Univers a duré selon l'Ecriture, pourroit persévérer éternellement dans cet état. 3. Que tout corps qui auroit pu commencer à se mouvoir il y a cent siecles, auroit pu commencer vingt mille ans, cent mille ans, &c, plutôt; car il n'y a point plus de raison d'attacher le commencement du mouvement à une heure qu'à une autre, à moins que l'on ne recoure au bon plaisir d'une cause spirituelle: or de ce qu'un corps eût pu commencer à se mouvoir avant tout terme donné, il s'ensuivroit qu'il eût pu être toûjours en mouvement; & qu'ainsi le mouvement auroit pu être éternel sans être produit par une cause distincte de la matiere. Ce que je viens de dire montre que l'on peut fort bien conclure l'existence d'un prémier moteur spirituel, de ce que le mouvement de la matiere a commencé, & que l'on ne pourroit pas la conclure si l'on accordoit une fois, qu'un mouvement qui a commencé a pu venir d'une cause materielle. Par conséquent on ne voit pas que Zabarella ait été un bon Raisonneur.

(16) On y a un si grand mepris pour les Scholastiques, qu'on se feroit une honte d'acheter leurs Livres, on même de s'informer s'ils sont dans une Bibliotheque.

(17) C'est ainsi que Berigardus le fait raisonner.

(18) Berigardus in Circulo I, pag. 5. avant ce cette Proposition, Nulla virtus materialis æternum motum ciere potest.

REFLEXION sur les conséquences de l'éternité ou du commencement du mouvement par raport à l'existence de Dieu.

Il me semble même qu'il est beaucoup plus facile de prouver, qu'il y a un prémier moteur distinct des corps, si l'on supose que le mouvement a commencé, que si l'on supose qu'il est éternel. Suposons qu'il a commencé, il s'ensuivra nécessairement, ou que tous les corps ont commencé d'être, ou qu'aiant été de tout le tems ils ont demeuré en repos une éternité. Si tous les corps ont commencé d'être, il faut nécessairement qu'ils aient été produits par une cause spirituelle, & voilà le prémier moteur que nous cherchons; car ce principe spirituel, auteur de l'existence de tous les corps, sera aussi le principe de leur mouvement. Si tous les corps sont éternels, & si cependant leur mouvement n'est pas éternel, il s'ensuit qu'ils n'ont point en eux la vertu motrice; car aiant cette vertu ils se seroient mûs éternellement. La vertu motrice est donc hors des corps, elle est donc dans un sujet spirituel, & voilà encore le prémier moteur que nous cherchons. S'il est la cause efficiente des corps (19), tant mieux; car à plus forte raison sera-t-il la cause efficiente du mouvement. S'il n'est point leur cause efficiente, si la matiere existe par elle-même, il ne laissera pas d'être la cause de leur mouvement, puis qu'il est visible qu'une nature, qui a été en repos pendant une éternité, ne commence pas à se mouvoir elle-même, mais qu'il faut qu'un principe externe la tire de ce repos. D'autre côté, si nous suposons que le mouvement est éternel, il sera plus difficile de soutenir qu'il procede d'une cause immatérielle; car on pourra dire que la même necessité qui fait qu'il y a une matiere qui a existé éternellement sans avoir été créée (20), a fait qu'elle s'est mûe éternellement sans avoir besoin d'un principe externe, ou d'un moteur spirituel. Je ne saurois donc comprendre la route de Zabarella; car tout ce que j'en conjecture est plus propre à me faire croire, qu'il se vouloit divertir à débiter un paradoxe, qu'à me faire croire qu'il s'étoit laissé séduire par des raisons spécieuses. A-t-il craint qu'on ne lui dît qu'un moteur spirituel n'auroit

(19) Notez que plusieurs grans Philosophes orthodoxes soutiennent qu'une créature peut être éternelle.

(20) Je supose que Zabarella raisonnoit contre des gens qui ne croioient pas la création.

point cru l'immortalité de l'ame; mais on le loue d'avoir vêcu exemplairement (*c*). Nous parlerons de l'Ouvrage où il soutint que la preuve, qu'il y a un Dieu, tirée de l'existence d'un prémier moteur, n'est bonne, que quand on supose que le mouvement est éternel (*G*). Je

(*c*) *Quibus omnibus* (filiis & filiabus) . . . *facem prætulit incorrupta gloriæ, & virtutis veræ, suo cunctis exemplo prælucens.* Tomasin. *Parte I* Elogior. *pag.* 138.

roit pas laissé les corps dans l'inaction pendant toute l'éternité, & qu'ainsi le commencement du mouvement est une preuve que le prémier moteur n'est pas un esprit? Mais cette Objection est plus forte contre ceux qui soutiendroient la matérialité du prémier moteur. N'est-il pas plus malaisé de comprendre qu'une cause corporelle agisse avec liberté, & commence ses actions quand il lui plaît, que de comprendre cela d'une nature spirituelle?

(*G*) *Nous parlerons de l'Ouvrage où il soutint que la preuve, qu'il y a un Dieu, tirée de l'existence d'un prémier moteur, n'est bonne, que quand on supose que le mouvement est éternel.*] Tout ce que l'on vient de lire de cet Article, & tout ce qui est contenu dans la Remarque (*H*), fut composé au mois de Mars 1697. Je l'ai relu au mois d'Août 1701, pour l'envoier à l'Imprimerie, & je me suis souvenu en le relisant que j'avois les Oeuvres de notre Zabarella depuis deux ou trois années, J'ai donc cru qu'il faloit examiner ce qu'il a dit, & y conférer les conjectures que j'avois faites lors que je n'avois pour tout guide qu'une Citation de Berigardus. Cet examen m'a fait voir qu'elles ne vont point au but, & que l'état de la question n'est pas tel que je m'étois figuré. Je les donne néanmoins sans nul changement, elles pourront être un sujet à réfléxion, & en tout cas elles seront un temoignage de mon ingénuïté, & feront conoître que je n'use point d'artifice. Il y a bien des Auteurs qui dans de pareilles rencontres corrigeroient leur Manuscrit, & ne laisseroient pas de dire, *Voilà ce que nous avions conjecturé avant que de voir l'Ouvrage, nous avons trouvé depuis en le lisant que nos Conjectures étoient conformes au Livre même.* Je veux agir de meilleure foi, je veux qu'on sache la diférence qu'il y a entre ce que je jugeois de l'Ecrit de Zabarella avant que de l'avoir lû, & ce que j'en dois dire après l'avoir lû. Voici une petite Analyse de ce Traité-là.

Il est intitulé *De inventione æterni motoris*, & ne contient que 8 pages & demi dans mon Edition (21). La prémiere These de l'Auteur est celle-ci, on ne sauroit découvrir que par le moien du mouvement qu'il y ait une substance immatérielle; mais il proteste qu'il se borne aux conoissances que l'on peut avoir naturellement, & qu'il excepte la Révélation. *Hac præmissa protestatione, nos hac de re secundum principia philosophiæ Arist. esse loquuturos, & illam tantum substantiarum à materia abjunctarum notitiam, quam via naturali adipiscimur, consideraturos, omissa penitus earundem cognitione, quam revelatione divina & lumine supernaturali accepimus; verissimam illam quidem, sed Arist. cujus dicta interpretanda suscepimus, prorsus absconditam* (22). Il embrasse la doctrine d'Averroes, qui a rejetté les autres preuves qu'Avicenne prétendoit trouver dans les Livres d'Aristote, celles-ci par exemple; il y a un être dépendant d'un autre, donc il y a un prémier être qui ne dépend de quoi que ce soit; car autrement il faudroit admettre le progrès à l'infini. Or ce prémier être est Dieu, donc &c. Il y a une perfection, & une bonté plus grande qu'une autre, donc il y a une perfection & une bonté souveraine. Or l'être qui a cette perfection & cette bonté est Dieu, il y a donc un Dieu. Averroes répond que tout cela prouve seulement l'existence d'une nature indépendante des autres, & plus parfaite que les autres, mais non pas son immatérialité. Il ajoûte que les anciens Philosophes, qui n'admettoient que des corps, diroient que cette nature indépendante & très-parfaite n'est autre chose que le ciel (23). Zabarella conclut que pour parvenir naturellement à la notion d'une substance immatérielle, il faut raisonner ainsi, le ciel a un mouvement qui ne cesse pas, tout ce qui se meut est mû par un autre, tout ce qui est corporel est mobile, & il n'y a point de progrès à l'infini entre les moteurs & les choses mûes, il y a donc un prémier moteur qui est séparé des corps.

Il recherche ensuite si le mouvement quel qu'il soit fournit une preuve de l'existence d'un tel moteur, & il se range à la négative; car il conclut qu'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puisse prouver l'existence d'un moteur séparé de la matiere. Il examine l'opinion de ceux qui prétendent qu'Aristote a soutenu (24), que même le mouvement qui a commencé nous peut conduire à la conoissance d'un prémier moteur spirituel. Ce Philosophe, disent-ils, a raisonné de cette maniere; tout ce qui se meut est mû par un autre, & il n'y a point de progrès à l'infini, il y a donc un prémier moteur qui est immobile, & par conséquent incorporel; car s'il étoit un corps, il faudroit de toute nécessité qu'il fût mobile. Zabarella répond que cet Argument d'Aristote ne peut nous mener qu'à l'existence d'un moteur qui n'est immobile que dans un sens général, où l'on peut trouver renfermée les ames des bêtes. Ces ames-là, continue-t-il, sont immobiles entant qu'elles ne sont pas mobiles par elles-mêmes, mais seulement par accident. Or quoi qu'elles soient mobiles par accident, on ne laisse pas de les apeller prémiers moteurs selon l'ordre qui est essentiel aux choses mouvantes. *Si hunc Aristotelis discursum consideremus, manifestum est, per eum nos non duci ad alium motorem immobilem, quam late acceptum, qui animas quoque animalium mortalium complectatur; immobiles enim sunt, quatenus non sunt per se mobiles, quum incorporeæ sint, sed tamen sunt per accidens mobiles; neque per id fit, quin dicantur motores primi juxta ordinem moventium essentialem* (25). Il ajoûte que ceux qu'il combat, aiant bien senti le défaut de l'Argument, ont supléé ce qui y manque, & s'y sont pris de cette façon; le ciel se meut, il est donc mû par une autre chose, il y a donc un prémier moteur immobile. Mais ce moteur est-il éternel, ou ne l'est-il pas? S'il l'est, nous avons ce que nous cherchons, le mouvement du ciel, quel qu'il puisse être, ne fût-il que de deux jours, nous conduit à l'existence de Dieu. Que si ce moteur n'est pas éternel, il périra donc un jour, il y a donc quelque chose qui le détruira, il n'est donc pas le prémier moteur, il faut lui ôter ce caractere, & le donner à cette autre chose qui le fera périr. Nous étions pourtant montez jusques au prémier moteur, & nous raisonnions sur cette Hypothese: quelle absurdité donc n'est-ce pas que de répondre ce qui contrevient à une suposition, dont les parties contestantes étoient convenues? Mais enfin cette chose, qui fera périr tôt ou tard ce que nous avions considéré comme le prémier moteur immobile, ne sera-t-elle pas ce prémier moteur? Et pour l'être ne faut-il pas qu'elle n'ait rien au dessus de soi qui puisse produire en elle aucun changement? Elle est donc éternelle, elle est donc ce qu'il nous faloit trouver en suivant la piste de l'Argument d'Aristote. Voions la Replique de Zabarella, elle porte uniquement sur la solution de ce Dilemme: le prémier moteur est éternel, ou il ne l'est pas; s'il l'est, nous avons gagné; s'il ne l'est pas, il y a donc un autre moteur qui le peut détruire, il y a donc un moteur au dessus du prémier moteur. Or cela est absurde, & contraire à la suposition dont l'on étoit convenu. Il répond (26) que le prémier moteur que ses Adversaires ont trouvé n'est pas éternel, & que c'est un être de même nature que l'ame des bêtes, que c'est la forme du ciel, & que le ciel, étant composé des quatre élémens contraires les uns aux autres, a commencé, & finira tout comme les autres parties du monde; que de la ruine du ciel résultera nécessairement la destruction de l'ame motrice du ciel (27), qu'elle ne périra point par l'action d'un prémier moteur, & qu'ainsi de ce qu'elle sera détruite il ne s'ensuit pas qu'il y ait au dessus d'elle un agent ou une cause efficiente, il sufit qu'elle soit unie à un corps périssable de sa nature, car la corruption de ce corps entraîne nécessairement la corruption de sa forme, ou de l'ame qui faisoit en lui les fonctions de prémier moteur. *Quando igitur hi dicunt, si primus motor universi est corruptibilis, ergo non est primus, negandum est consequens; ad probationem autem, quum dicunt, corrumpetur à motore priore, hoc quoque est negandum; non enim ex eo quod est corruptibilis, requiritur motor prior, à quo corrumpatur, sed quum sit incorporeus, & forma corporis, satis causa est ad ipsum interimendum corruptibilitas corporis, cujus est forma; corpus autem ipsum, quum sit elementare, à suo contrario lædi & interimi potest* (28). C'est pourquoi, conclut-il, le mouvement en général ne prouve autre chose, sinon qu'il y a un prémier moteur immobile de la maniere que le sont les ames des animaux, & il n'y a qu'un mouvement éternel qui soit la preuve d'un prémier moteur éternel. *Ex motu igitur absolute accepto absque consideratione æternitatis nil aliud ostenditur, quam dari primum motorem universi immobilem eo modo, quo animæ animalium brutorum sunt immobiles, hoc est, non per se mobilem; quod autem nec per se, nec per accidens mobilis sit, proinde à materia abjunctus: & impartibilis, & infatigabilis, & sempiternus, id ea ratione non ostenditur; quapropter nullum aliud philosopho naturali medium relinquitur ad demonstrandum primum motorem æternum, nisi motus æternus; quando enim sumimus motum universi unum & eundem numero æternum esse, statim inferimus, eum ab uno tantum motore totum produci; quare necesse est, motorem illum esse infatigabilem, & sempiternum* (29).

Il ne seroit point facile aux Péripatéticiens de réfuter ces raisons de Zabarella: il argumente contre eux *ad hominem*; il se prévaut de leur doctrine sur les formes substantielles, & sur la vertu motrice & primitive de l'ame des animaux (30). Les Modernes qui ont rejetté avec raison tous ces dogmes-là le réfuteroient sans peine, & ne trouvent rien d'épineux dans ses Objections. Notez en passant combien peuvent être dangereuses & pernicieuses les conséquences de l'Hypothese des Aristoteliciens, sur l'activité interne des formes distinctes de la matiere. C'est un dogme qui admet un nombre presque infini de prémiers moteurs, & de là l'on peut passer aisément à la rejection d'un prémier moteur universel, ou à dire qu'il est sujet à la mort. L'ame de chaque homme, & de chaque bête, est en son genre un prémier mobile. Elle se meut elle-même, & imprime du mouvement au corps dont elle est la forme. On peut à proportion trouver le même principe dans les corps inanimez. La forme des corps pesans n'a pas besoin d'un moteur externe pour les pousser vers le centre, ni celle des corps légers pour les en faire éloigner. Elle est elle-même leur prémier moteur à cet égard-là. Or

(21) *C'est* ... *le de* ... *ancfort* ... nptibus ... redum ... zari ... tzneri ... 18 *in* 4.

(22) Jaco... s Zaba... la, de ... bus na... ralibus, ... *m.* 253.

(23) *Quare* ... *i philoso*... *i, quorum* ... *entionem* ... *cit Plato* ... *Sophista,* ... *si præter* ... *corporeas* ... *sensiles* ... *l aliud* ... *istere con*... *debant, di*... *rent illud* ... *mmum &* ... *timum, &* ... *rfectissi*... *um, non esse* ... *si Cœlum,* ... *ec ullum* ... *ræter illud* ... *ari alium* ... *eum.* ... dem, ibid. ... g. 254.

(24) *In VIII* ... *ibr.* Phy... ic. ausculationis.

(25) Aristot. *in VIII Libr. Physic* auscultationis, *pag.* 255.

(26) *Idem, ibid. pag.* 256

(27) Dicam itaque, ex interitu Cœli necessario fieri ut anima quoque motrix intereat, quia licet hæc contrarium non habeat, tamen ex subjecti corporis interitu ex necessitate deficeret, quum sit forma materialis, quales sunt animæ animalium; animam humanam semper excipio. *Idem, ibid.*

(28) *Idem, ibid.*

(29) *Idem, ibid. pag.* 257.

(30) *La plupart des anciens Philosophes ont cru que le caractere essentiel de l'ame étoit de se mouvoir elle-même: voiez* Aristote de Anima, *Libr. I, Cap. II.* Πᾶν γὰρ σῶμα, *dit* Platon, *in* Phædro *pag. m.* 1221. *D.* ᾧ μὲν ἔξωθεν τὸ κινεῖσθαι, ἄψυχον. ᾧ δὲ ἔνδοθεν αὐτὸ ἐξ αὑτοῦ, ἔμψυχον. *Omne enim corpus cui motus extrinsecus incidit, inanime est. Cui vero intus ex seipso inest, animatum.*

Je dirai par occaſion qu'il y a plus d'équivoques qu'on ne s'imagine dans la Controverſe (*H*) de

Or ſi une fois cette Hypotheſe des Ariſtotéliciens eſt admiſe, il ne ſera plus néceſſaire d'un moteur univerſel des cieux, chaque planete ſera mûe par ſa forme, le ciel des étoiles fixes ſera mû auſſi par la ſienne, & aucun de ces moteurs ne pourra paſſer pour indeſtructible, il ſera ſujet au deſtin commun des formes, qui ne peuvent ſubſiſter après le dérangement de la matiere qui leur eſt unie (31). Zabarella, comprenant fort bien cette conſéquence, a dit que l'ame du ciel périra un jour, attendu que la matiere du ciel eſt compoſée de principes qui ſe choquent les uns les autres. Il eſt ſi évident que la matiere eſt muable, que les anciens Philoſophes, qui ont cru que les Génies n'étoient point entiérement ſéparez de la matiere, les ont crus mortels, ſans en excepter le plus grand de tous. Témoin l'Hiſtoire racontée par Plutarque, *le grand Pan eſt mort* (32. Si Zabarella a ſu pénétrer les ſuites du dogme commun des écoles, il n'a pas eu moins de juſteſſe lors qu'il a dit que pour trouver un prémier moteur éternel, il faut s'arrêter à une cauſe qui ſoit unique, & qui ait produit tout le mouvement. C'eſt un avantage que l'on rencontre dans la Philoſophie Cartéſienne. Elle donne à Dieu toute la force motrice & immédiate de l'Univers, & ne fait pas un partage de cette force entre le créateur & les créatures. La multitude de moteurs peut conduire inſenſiblement à l'Athéiſme le plus dangereux, & c'eſt de là ſans doute qu'eſt ſorti l'Athéiſme des Philoſophes Chinois (33). Ils croioient au commencement un Dieu ſupérieur, immatériel, & infini; mais comme ils attribuoient de grandes vertus naturelles au corps, & principalement aux céleſtes, ils ont oublié peu-à-peu la Divinité immatérielle, & ſe ſont arrêtez aux principes matériels. Le ciel viſible & matériel eſt à préſent leur grand Dieu (34).

(31) *Conférez avec ceci la Comparaiſon faite ci-deſſus, Remarque* (I) *de l'Article* XENOCRATE, *entre les Dieux de Xenocrate & les Eſclaves* ſervigle-bas.

(32) Plut. de Oracul. defectu, *pag.* 419 *Voiez auſſi la Remarque* (I. *de l'Article* CHRYSIPPE.

(33) *Voiez l'Article* SPINOZA, *Rem.* (*X*).

(34) *Voiez pluſieurs preuves de cela dans l'*Apologie des Dominicains, *imprimée a Cologne l'an* 1699. *pag.* 79 *& ſuiv. Voiez auſſi l'Article* SPINOZA, *Remarque* (*X*).

FAITS qui prouvent qu'il eſt permis aux Orthodoxes de diſputer ſur les Argumens de l'exiſtence de Dieu.

Au reſte, il ne faut point s'étonner que l'Inquiſition d'Italie ait permis à Zabarella de ſuivre Averroes, dans la réjection de quelques preuves de l'exiſtence de Dieu. La liberté eſt aſſez grande par tout à cet égard-là; & pourvu qu'un Docteur avoue que cette exiſtence ſe peut prouver par d'autres moiens, on lui laiſſe la liberté de critiquer telle ou telle preuve particuliere. Il n'y a rien ſur quoi les Cartéſiens ſoient plus harcelez, que ſur la Démonſtration que Mr. Descartes a donnée de l'exiſtence de Dieu. Il fut obligé de répondre à une infinité d'Objections. On voit tous les jours que des gens très-orthodoxes renouvelent cette Diſpute. Mr. Werenfels Profeſſeur à Bâle a ſoutenu par un Ecrit imprimé que cet Argument de Mr. Descartes eſt un pur Paralogiſme. Mr, Swicer Profeſſeur à Zurich lui a répondu. Mr. Jaquelot Miniſtre à la Haie lui a fait auſſi une Réponſe, qui a été inſérée dans l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans (35). Mr. Brillon Docteur de Sorbonne a vu cette Réponſe, & n'en a pas été content, il a publié (36) un Mémoire pour montrer que Mr. Descartes donne un Sophiſme, & non pas une Démonſtration. Le Pere François Lami Religieux Benedictin a réfuté ce Mémoire (37). Mr. Jaquelot a repliqué pour le ſien (38). Mr. l'Herminier Docteur de Sorbonne vient de publier un Livre, où non ſeulement il rejette les *Demonſtrations de Mr. Deſcartes touchant l'exiſtence de Dieu*, mais auſſi la plupart des autres. " De cinq qui ont été propoſées par S. Thomas, & qui ſont ordinairement employées par les Philoſophes & par les Théologiens, ce Docteur en rejette quatre, & n'en reconnoit qu'une ſeule qui ſoit ſuffiſante contre les Athées. Car il regarde comme un paralogiſme de prouver la Divinité par quelqu'une de ces raiſons. Que tout ce qui exiſte ne peut pas être contingent, & qu'il doit y avoir un Eſtre qui exiſte neceſſairement de lui-même. Qu'on ne peut point admettre un nombre infini de cauſes ſubordonnées entre elles, & qu'il faut abſolument reconnoître une prémiere cauſe de laquelle toutes les autres ſoient dependantes. Que la matiere ne peut ſe donner le mouvement d'elle-même, que c'eſt une neceſſité qu'il y ait un prémier moteur non corporel, de qui elle l'ait reçû mediatement ou immediatement. Que ſe trouvant dans les êtres qui exiſtent divers dégrez de perfection, comme de bonté, de beauté, de puiſſance &c., il faut qu'il y ait un Eſtre ſouverainement parfait, par rapport auquel on puiſſe dire qu'ils ſont plus ou moins parfaits les uns que les autres, ſelon qu'ils approchent plus ou moins de ſa perfection. Après avoir mis ces quatre demonſtrations au rang des ſophiſmes, la cinquiéme, que M. l'Herminier regarde comme une vraye demonſtration de l'exiſtence de Dieu, eſt celle qui ſe tire de la ſtructure de l'Univers, & de la maniere dont il ſubſiſte dans un ſi bel ordre de toutes ſes parties, & avec une regularité ſi conſtante de leurs mouvemens (39) ". Voilà ce qu'on trouve dans le Journal de Trevoux, à l'Extrait du Livre de Mr. l'Herminier (40). Il y a long tems qu'un très-fameux Schòlaſtique (41) a déclaré, que toutes les preuves que la Raiſon peut fournir de l'exiſtence de Dieu ne ſont que probables. Ce Docteur de Sorbonne ne va pas ſi loin.

(35) *Au Mois de Mai* 1700, *pag.* 199 *& ſuiv.*

(36) *Dans le* II Journal des Savans *de l'année.* 1701.

(37) *Voiez le* Journal de Trevoux, *Janv. & Fev.* 1701, *pag.* 104 *& ſuiv. Edition de Hollande.*

(38) *Voiez l'*Hiſtoire des Ouvrages des Savans, *Mois de Mai* 1701, *pag.* 226 *& ſuiv.*

(39) Journal de Trevoux, *Mai & Juin* 1701, *pag.* 317 *Edit. de Hollande.*

(40) *Il eſt intitulé*, Summa Theologiæ ad uſum Scholæ accommodatus.

(41) Gabriel Biel in Magiſtrum Sententiarum, *Diſtinct II, Quæſt. X, Art. III.*

(*H*) *Il y a plus d'équivoques qu'on ne s'imagine dans la Controverſe de l'éternité du Monde.*] Tous les Chrétiens (42) demeurent d'accord qu'il n'y a que Dieu qui ait toûjours exiſté; mais pluſieurs ſoutiennent qu'il a pu créer actuellement le monde auſſitôt qu'il a formé le decret de la produire, d'où ils concluent que le monde a pu exiſter éternellement, puis qu'il eſt indubitable que le decret de le produire eſt éternel. Pluſieurs ſoutiennent auſſi qu'il eſt impoſſible qu'une créature ſoit éternelle. Chacun de ces deux partis eſt plus fort en Objections, qu'en Solutions. Cette Diſpute que l'on rend ſi longue, & ſi dificile, ſe termineroit bientôt, pourvu que de part & d'autre l'on s'expliquât nettement, & qu'on écartât les équivoques d'éternité. Il faudroit poſer auſſi la queſtion: *Eſt-il poſſible que Dieu & ſes créatures aient toûjours exiſté enſemble?* On ne prendroit pas ſi hardiment la négative; car le terme d'éternité du monde, ce terme, dis-je, qui effarouche tant de gens, ne fraperoit pas l'eſprit. Pour écarter encore mieux la pierre d'achopement, il faudroit dire qu'une créature qui auroit toûjours coexiſté avec Dieu ne ſeroit pas éternelle, & il faudroit auſſitôt en donner cette raiſon, c'eſt que la durée des créatures eſt ſucceſſive, & que l'éternité eſt une durée ſimple qui exclut eſſentiellement le paſſé, & l'avenir. Par cette diférence eſſentielle entre la durée de Dieu & celle des créatures, on feroit tomber preſque toute la conteſtation; chaque parti trouveroit ſon compte. On accorderoit à ceux qui nient que la créature puiſſe être éternelle, qu'ils ont raiſon, & l'on ne nieroit pas qu'il ne ſoit poſſible que Dieu & la créature aient toûjours exiſté enſemble, puis qu'il eſt certain que la cauſe n'enferme point dans ſon idée une *priorité* de tems par raport à ſon effet, & que cela eſt ſur tout vrai quant à une cauſe toute puiſſante qui n'a qu'à vouloir pour produire actuellement tout ce qu'elle veut. Mr. Poiret a fort bien compris les équivoques qui embrouillent cette Diſpute, & qui la rendent en quelque façon une Diſpute de mot. Il remarque judicieuſement qu'il n'eſt pas vrai que les créatures ſeroient éternelles, ſi leur exiſtence n'avoit point de commencement. Il dit que ceux qui l'affirment ignorent l'eſſence de l'éternité. *Aſſerentibus (Platoni ut ajunt & Ariſtoteli) mundum exiſtentiæ initio carere, fuit objectum, ſi id ita ſe haberet, mundum igitur æternum fore. Ecce, homines iſti ſibi imaginantur Æternitatem, quaſi eſſet infinitorum momentorum ordo principio atque fine carens, quæ vera æternitatis ignorantia eſt. Falſum eſt, mundum ſtatui æternum ſi dicatur vel ſemper exſtitiſſe, vel non poſſe affirmari in eo eſſe aliquod momentum quod ab alio non fuerit præceſſum: quamvis enim hoc eſſet, nihilominus mundus temporarius eſſet & dependens; neque hoc quicquam Dei Æternitati aut Potentiæ detraheret* (43). Notez en paſſant que cet Auteur fait trois choſes. Nous venons de voir la prémiere: c'eſt la fauſſe conſéquence que le monde ſeroit éternel, s'il n'avoit jamais commencé. En ſecond lieu il avoue que les raiſons qu'on allégue ordinairement contre ceux qui diſent que le monde n'a point commencé, ſont foibles. Il excuſe ceux qui, n'aiant pas les lumieres de la Révelation, n'ont point donné de commencement à l'Univers. Il dit que même compoſant ce Chapitre il étoit perſuadé qu'on ne pouvoit trouver de bonnes raiſons contre ces gens-là, quoi qu'il eût long tems cherché de meilleures preuves que toutes celles qu'il avoit lues, & qui lui avoient paru infirmes. *Poſtquam aliorum quæ occurrerunt rationes infirmas deprehenderem, alias diu in mente mea quæſieram, putavi ſepoſita revelatione non poſſe ex lumine naturæ demonſtrari Mundum ſic eſſe, ut prius non fuerit* (44). Troiſiemement, enfin, il aporte une preuve qui s'étoit oferte à ſon eſprit, en écrivant, il l'aporte, dis-je, contre ces gens-là. Mais prenez garde qu'on lui fit une Objection (45), à quoi il donna une Réponſe (46) qui n'ôte rien à la force de ce qu'on lui objectoit.

Voici d'autres jeux de mots qui regnent dans cette Diſpute. Ceux qui diſent que les créatures n'ont pas toûjours coexiſté avec Dieu, ſont obligez de reconoître que Dieu exiſtoit avant qu'elles exiſtaſſent. Il y avoit donc un *avant* lors que Dieu exiſtoit ſeul, il n'eſt donc pas vrai que la durée de Dieu ſoit un point indiviſible, le tems a donc précédé l'exiſtence des créatures. Ces conſéquences jettent en contradiction ces Meſſieurs-là? Car ſi la durée de Dieu eſt indiviſible, ſans paſſé ni avenir, il faut que le tems & les créatures aient commencé enſemble, & ſi cela eſt comment peut-on dire que Dieu exiſtoit avant l'éxiſtence des créatures? Cette phraſe eſt impropre & contradictoire. Celles-ci ne le ſont pas moins, *Dieu pouvoit créer le monde plutôt ou plus tard qu'il ne l'a créé: il l'eût pu faire cent mille ans plutôt*, &c.

On ne prend pas garde qu'en faiſant l'éternité un inſtant indiviſible, on affoiblit l'Hypotheſe du commencement des créatures. Comment prouvez-vous que le monde n'a pas toûjours exiſté? N'eſt-ce point par la raiſon qu'il y avoit une nature infinie qui exiſtoit pendant qu'il n'exiſtoit pas? Mais la durée de cette nature peut-elle mettre des bornes à celle du monde? Peut-elle empêcher que la durée du monde ne s'étende au delà de tous les commencemens particuliers que vous lui voudriez marquer; Il s'en faut un point de durée indiviſible, me dites-vous, que les créatures ne ſoient ſans commencement; car ſelon vous elles n'ont été précédées que de la durée de Dieu qui eſt un inſtant indiviſible. Elles n'ont donc point commencé, vous répondra-t-on; car s'il ne s'en falloit qu'un point (je parle d'un point mathématique) qu'un baton n'eût quatre pieds,

(42) *Exceptez quelques Heretiques qui reconoiſſent l'éternité de la matiere.*

(43) Petrus Poiret. Cogitat Rationales de Deo, Anima, & Malo, *Libr. III Cap. XVI, num. IX, pag.* 438 *Edit.* 1685.

(44) *Idem, ibid. pag.* 439.

(45) *Vous la trouverez à la page* 674, 675, *de cet Ouvrage de Mr.* Poiret.

(46) *Vous la trouverez a la page* 678 *du même Livre.*

de l'éternité du Monde.

pieds, il auroit certainement toute l'étendue de quatre pieds. Voilà une instance que l'on peut fonder sur la définition ordinaire de la durée de Dieu (47), définition beaucoup plus incompréhensible que le Dogme de la Transubstantiation ; car si l'on ne peut concevoir que tous les membres d'un homme demeurent distincts l'un de l'autre sous un point mathématique, comment concevra-t-on qu'une durée qui n'a ni commencement ni fin, & qui coëxiste avec la durée successive de toutes les créatures, est enfermée dans un instant indivisible (48).

Cette hypothese fournit une autre dificulté en faveur de ceux qui soutiennent que les créatures n'ont point eu de commencement. Si le décret de la création n'enferme pas un moment particulier, il n'a jamais existé sans la créature; car on le doit concevoir sous cette Phrase, *Je veux que le monde soit.* Il est visible qu'en vertu d'un tel décret le monde a dû exister en même tems que cet acte de la volonté de Dieu. Or puis que cet acte n'a point de commencement, le monde n'en a point aussi. Disons donc que le décret fut conçu en cette maniere, *Je veux que le monde existe en un tel moment.* Mais comment pourrons-nous dire cela, si la durée de Dieu est un point indivisible? Peut-on choisir ce moment-là, ou celui-ci, plutôt que tout autre dans une telle durée? Il semble donc que si la durée de Dieu n'est point successive, le monde n'ait pu avoir de commencement. Cette Objection fut proposée à Mr. Poiret l'an 1679 (49). Il y fit une Réponse (50), qui ne leve aucunement la dificulté, & qui ôte même tous les moiens de la lever; car il supose qu'il n'y a point de momens possibles avant l'existence des créatures: il semble même suposer que le décret de la création ne fut fait qu'au même moment que les créatures existérent. Citons ses paroles: *Nec porterat existere mundus, nec momenta ulla, sine alio decreto, nempe eo cùm dixit Deus*, Volo mundum existere; *& tunc*, (*ut ait Scriptura*,) dixit, & facta sunt, *tunc exstitit extemplo mundus: Et hoc fuit primum ejus momentum, & ante hoc nullum fuit de facto possibile momentum; estque contradicens concipere ante mundum plura momenta ex quibus unum eligatur ad existentiam primam mundi, cæteris partim sine mundo præterlapsis: nam momentum est modus creaturæ quà existentis* (51). Pour moi je fais toute une autre supofition, & je m'assûre qu'elle résout la dificulté. Je supose qu'entre les êtres possibles que Dieu a conus avant (52) qu'il fît des décrets de création, il faut mettre une durée successive qui n'a ni commencement ni fin, & dont les parties sont aussi distinctes les unes des autres que celles de l'étendue possible que Dieu a pareillement conue avant ses décrets, comme infinie selon les trois dimentions. Il a laissé dans l'état des choses possibles une partie de cette durée infinie, & il a fait des décrets pour l'existence de l'autre. Il a choisi tel moment qu'il lui a plu dans cette durée idéale pour le prémier qui existeroit, & il y a attaché l'acte par lequel il a décrété de créer le monde. Voilà pourquoi l'éternité de cet acte ne prouve point celle du monde. Voilà encore comment l'indivisibilité de la durée réelle de Dieu ne prouve point que le monde n'ait pas commencé. Nous avons aussi dans cette durée ideale ou possible la vraie mesure du tems. D'autres la cherchent en vain dans le mouvement des cieux. D'autres disent plus chimériquement encore, que le tems est un être de raison, une maniere de concevoir les choses, & que sans le mouvement, ou sans la pensée de l'homme, il n'y auroit point de tems. Absurdité grossiere : quand tous les esprits créez périroient, quand tous les corps cesseroient de se mouvoir, il y auroit néanmoins une durée successive, fixe, & réglée dans le monde, laquelle correspondroit aux momens de la durée possible conue à Dieu, & selon laquelle il se régleroit pour conserver plus ou moins, tant ou tant d'années, chaque chose. Une étendue qui est en repos n'a pas moins de besoin d'être créée dans tous les momens de sa durée, qu'une étendue qui se meut. La conservation des créatures, est toûjours une création continuée soit qu'elles se meuvent, soit qu'elles demeurent dans la même situation. C'est dans les idées de Dieu que se trouve la vraie mesure de la quantité absolue des choses, tant à l'égard de l'étendue qu'à l'egard du tems. L'homme n'y conoît rien ; il ne conoît que des grandeurs ou des petitesses relatives. Le même tems lui paroît court, ou lui paroît long, selon qu'il se divertit ou qu'il s'ennuie. Pendant qu'une heure paroît courte à Pierre, elle paroît longue à Jean.

(47) *Elle est empruntée de* Boëce, *qui dit Libr. V* de Consol. Philos. *Prosa VI, pag. m. 135, que l'Eternité* est interminabilis vitæ tota simul & perfecta possessio.

(48) *Les Scholastiques se donnent bien de la peine pour faire comprendre cela. Voiez entre autres* Caramuel *dans sa* Philosophia rationalis & realis, *Libr. VII.*

(49) *Elle est à la page 675 & 676, de ses* Cogitat. rationales de Deo, &c.

(50) *Elle est là même, pag. 680.*

(51) Poiret, *là-même, pag. 680.*

(52) *Ce terme doit être entendu selon nos manieres de concevoir, & selon ce qu'on apelle dans l'Ecole priorité de nature*, signum rationis.

ZAHURIS, c'est ainsi qu'on nomme certains hommes en Espagne, qui ont la vue si subtile, à ce qu'on prétend (*a*), qu'ils voient sous la terre les veines d'eau, les métaux, les thrésors, & les cadavres. Ils ont les yeux fort rouges. Martin Del Rio raconte que lors qu'il étoit à Madrid en 1575 on y voioit un petit garçon de cette espece de gens. Il est remarquable qu'encore que cet Auteur aille fort vite à imputer aux Démons les effets extraordinaires, il ne croit pas que les Zahuris découvrent l'eau & les métaux sous la terre par aucun pacte magique; il croit que les vapeurs leur font conoître cette eau, & qu'ils conoissent les mines par le moien des herbes qui croissent en ces lieux-là. Quant aux thrésors & aux cadavres, il prétend que le Diable les leur indique; attendu qu'ils peuvent marquer quels thrésors & quels cadavres ils voient, & qu'ils n'ont cette puissance que les mardis & les vendredis. Il ne raisonne pas bien conséquemment sur ce que l'on conte de ces gens-là (*A*) ; & tous ceux qui le citent ne le font pas à leur honneur (*B*) : ou ils n'entendent pas le Latin, ou ils se fient à des Citations falsifiées. Gutierrius Médecin Espagnol se moque de ce que l'on conte des Zahuris (*C*).

(*a*) Del Rio, Disquisit. Magic. *Tom. I, Libr. I, Cap. III, Quæst. IV.*

ZAN-

(*A*) *Del Rio ne raisonne pas bien conséquemment sur ce que l'on conte de ces gens-là.*] Car si une fois on accorde que les Zahuris voient les cadavres & les thresors, on n'a nulle raison de prétendre qu'ils ne voient pas les veines d'eau, & les mines d'or & d'argent. Pourquoi donc Del Rio accorde-t-il l'un, & nie l'autre? car c'est le nier que de dire qu'ils conoissent par le moien des vapeurs, ou par le moien des herbes, ce qui est caché en un certain endroit de la terre. Une connoissance, qui s'aquiert ainsi, n'est nullement ce que nous apellons vue. Pour raisonner conséquemment sur ce chapitre il faut, ou nier les faits, ou les expliquer tous par une même Hypothese: si le Démon est la cause des deux derniers, il peut fort bien l'être des deux autres.

(*B*) *Tous ceux qui le citent ne le font pas à leur honneur.*] Un de ceux, qui ont écrit sur la baguette de Pierre Aymar, allegue Martin Del Rio, comme un homme qui sur le fait des Zahuris ne s'élance point au delà des causes naturelles (1). Or cela est visiblement faux, puis que de quatre opérations de ces gens-là il en attribue deux au Démon. Voici ce qu'on lui fait dire: *Del Rio raporte qu'on a vu en Espagne certains hommes qu'on apelle* Zahuris, *à cause de leur veuë de Linx. Il dit qu'il en a vu un à Madrid en* 1575, *& que ces Zahuris étoient en reputation de voir à travers l'épaisseur de la terre les sources d'eau, les tresors, & les mines des metaux : il nous aprend qu'encore que ces effets parussent fort surprenans, neanmoins il les expliqua naturellement, & que plusieurs Philosophes les raportoient aussi à des causes naturelles.* I. Il ne dit point que ces gens-la soient nommez *Zahuris* à cause de leur vue de lynx (2). II. On suprime la vue des corps enterrez, de laquelle il ne dit point qu'il ait expliqué naturellement les trois effets que l'on raporte; il dit qu'à l'égard des deux prémiers il persiste dans l'explication naturelle qu'il en a donné ailleurs (3): mais il attribue l'autre au Diable.

(*C*) *Gutierrius . . . . . se moque de ce que l'on conte des Zahuris.*] Il les nomme *Zahories*, & il blâme d'autant plus la crédulité du peuple à cet égard, que l'on supose que ces gens-là sont nez le Vendredi saint, & que c'est de la vertu de ce jour natal qu'ils tiennent ce merveilleux privilege. *Eo magis isti damnandi, quia ex superstitiosa hominum opinione admittantur putantes tali prærogativa hos impostores donari, quia nati fuerint die illa sacra, humano generi semper fausta ac felici, in qua celebratur apud Catholicos memoria Passionis Domini* JESU-*Christi, feria inquam sexta Judæorum perfidia crucifixi, & quemadmodum tunc terra commota atque monumentis apertis latitantia, at sepulta corpora apparuerunt hominibus illa die, sic altera in qua recolitur felix illa memoria si natalis alicui hominum fuerit, illam virtutem videndi potentia tribuit, aut donat quæ ad interanea terrarum pertingere possit: vide quam futile ac irreligiosum commentum* (4).

(1) *Voiez le* Mercure Galant *de Fevrier*, 1693, *pag.* 235.

(2) *Norunt Hispania genus hominum quod vocant* ZAHURIS, *nos* Lynceos *possumus nuncupare.* Mart. Del Rio, Disq. Magic. *Libr. I, Cap. III, Quæst. IV, pag. m. 35.*

(3) Comment. in Medeam Senecæ, *Vers.* 231.

(4) Joan. Lazarus Gutierrius Sepulbedensis, *in Academia Pinciana Medicina publicus Professor*, Opusculo de Fascino, *Dubio VI, num.* 16, *pag.* 143.

ZANCHIUS, ou ZANCHUS (BASILE) l'un des favans hommes du XVI Siecle, étoit de Bergame. Il prit l'habit de Chanoine régulier, & s'apliqua avec une ardeur extrême, non feulement à l'étude de la Philofophie & de la Théologie, mais auffi à celle des Humanitez. Les Ouvrages qu'on a de lui témoignent fon Erudition (*A*). Il s'aquit des conoiffances fi étendues, qu'on le crut digne d'être Garde de la Bibliotheque du Vatican. Il exerça cet emploi glorieufement, & à la fatisfaction des gens de Lettres. Il mourut à Rome l'an 1560 fort dévotement (*a*). C'eft ce que je tire du Théatre du Ghilini. Je fuis fâché de n'y trouver pas les circonftances d'une chofe que j'ai lue ailleurs, c'eft que Zanchius, perfécuté & oprimé d'une cruelle maniere, finit fes jours miférablement (*B*). Il étoit coufin du Zanchius (*b*) dont je vais parler, & il avoit deux freres qui étoient Chanoines réguliers tout comme lui (*c*).

(*a*) *Tiré du* Ghilini, Teatro, *Parte I, pag.* 26 & 27.

(*b*) Hieron. Zanchius, Epiftol. *Libr. II, pag.* 445.

(*c*) *Idem, ibid.*

(*A*) *Les Ouvrages qu'on a de lui témoignent fon Erudition.*] Le Ghilini le fait paffer pour un homme qui avoit étudié à fond la Langue Latine, & qui avoit aquis autant de gloire par là, que les plus excellens Profeffeurs de cette Langue: *S'affaticò molto nell' acquifto della Lingua Latina, dalla quale ne confeguì la maggior gloria, che dar fi poffi al più esquifito profeffore di così neceffaria favella* (1). Il perfectionna, ajoûte-t-il, le Dictionaire de Marius Galezinus. Je croi qu'il eût falu dire de Marius Nizolius. *Affaiffimo li devono tutti i ftudiofi, e devono anco in gran parte riconofcere dal fuo infaticabile intelletto la perfezione del fruttuofo Dizionario di Mario Galefino, il quale fu aumentato, e ridotto al termine, che hoggidi fi vede; che hà per titolo* Verborum latinorum ex variis auctoribus lib. 1. *Vanno anco attorno con molta commendazione del fuo nome quefte altre opere.* Dictionarium Poeticum, & Epitheta veterum Poetarum: de Horto Sophiæ libri duo carmine confcripti: Adnotationes in divinos libros: Quæftiones in libros Regum, & Paralipomenon: Poematum libri octo (2). Joignens à cela ces paroles du Giraldi (3): *Eft & Petrus Zanchus Bergamas, qui mutato vitæ inftituto à Sodalibus* Bafilius *vocitatus eft: vivit adhuc, à prima ejus adolefcentia mihi cognitus Romæ in ftudiis bonarum literarum verfatus, nec minus in facris benè eruditus: plurima ad hanc diem tum foluta oratione, tum pedeftri & carmine perfcripfit, inter quæ Romæ publicata in manus peritorum vagantur duo libri verfu heroico elaborati ad Petr. Bembum Card. qui infcribuntur* Hortus Sophiæ, *& præterea alia fimul impreffa: extat & laboriofum opus*, Sylva vocabulorum, *ex optimis auctoribus linguæ Latinæ, item Nizolii ex Cicerone Paralipomena.*

(*B*) *Zanchius . . . . . oprimé d'une cruelle maniere, finit fes jours miférablement.*] Paul Manuce déplore cette trifte deftinée dans une Lettre à Gambara intime ami du défunt. *Bafilii Zanchi*, dit-il (4), *poetæ fummi, hominisque non vulgariter eruditi, miferabilis & indigniffimus interitus hilaritatem mihi prorfus omnem eripuit. quem enim donare fummis præmiis ob excellentem virtutem; decorare honoribus ob fingularem integritatem, atque innocentiam æquum fuit; eum tam ignominiosè vexatum, tam acerbè, tam crudeliter exftinctum, quis non ferat iniquiffimè? equidem, ut audivi, etiam dolore tuo vehementer dolui. nam & vixiftis unà femper conjunctiffimè, alter alteri egregiè carus.* Ce qui fuit dans la Lettre de Manuce a été raporté ci-deffus (5), recourez y afin de voir les éloges qu'il donnoit aux Vers de notre Bafile.

(1) Ghilini, Teatro, *Tom. I, pag.* 26.

(2) *Idem; ibid.*

(3) Lilius Gregor. Gyrald. de Poëtis fuor. temporum, *Dialog. II, pag.* 569 *Tom. II Oper. Edit.* 1696.

(4) Paulus Manutius, Epiftol. XXVIII *Libri IV, pag. m.* 226.

(5) *Dans la Rem.* (*B*) *de l'Article* GAMBARA.

ZANCHIUS (JERÔME) l'un des plus célèbres Théologiens du Parti des Proteftans, nâquit à Alzano dans l'Italie (*A*) le 2 de Février 1516. Il entra dans la Congrégation des Chanoines réguliers de Latran à l'âge de quinze ans, & y demeura dix neuf années à-peu-près. Il s'y apliqua d'abord à l'étude de la Philofophie & de la Théologie Scholaftique; mais après avoir ouï les Leçons que Pierre Martyr faifoit dans Luques fur l'Epitre de faint Paul aux Romains, & fur les Pfeaumes, il s'attacha à une étude plus profitable; ce fut à celle de l'Ecriture, & des Peres. Chacun fait que Pierre Martyr, qui étoit Chanoine de la même Congrégation, communiqua les fentimens des Proteftans à plufieurs de fes Confreres avant qu'il jettât le froc. Les impreffions qu'il leur donna furent fi fortes, que dans l'efpace d'un an dix-huit d'entre eux imitérent fon abjuration du Papifme. Notre Zanchius fut un de ceux-là. Il fortit d'Italie l'an 1550, & s'arrêta quelque tems chez les Grifons, & puis à Geneve, d'où il eut deffein d'aller à Londres, attiré par Pierre Martyr qui lui deftinoit en ce païs-là une Chaire de Profeffeur en Théologie. Mais fe voiant prié par les Scholarques de Strasbourg de remplir la place de feu Gafpar Hedion Profeffeur aux faintes Lettres, il accepta cet emploi l'an 1553, & l'exerça près d'onze années, faifant d'ailleurs quelquefois des Leçons fur Ariftote. On exigea de lui la fignature de la Confeffion d'Augsbourg, & on ne l'obtint qu'au moien de quelques limitations qu'il fe réferva, & que les Scholarques lui accordérent. Il fut aggrégé au Chapitre des Chanoines de faint Thomas l'an 1555. Il aimoit la paix (*B*), & il haïffoit les guerres civiles théologiques: néanmoins il ne put les éviter. On l'accufa d'erreur, il fe défendit, & cette affaire fut pouffée fi chaudement qu'on la réduifit aux termes, ou qu'il fe retirât de bon gré; ou que les Scholarques le congédiaffent. Il ne trouvoit point fon compte dans cette alternative, c'eft pourquoi il fe remua beaucoup afin de fe maintenir. On chercha mille expédiens, & l'on prit enfin celui de faire figner un Formulaire. Il le figna avec quelques reftrictions (*C*), mais qui n'empêchérent pas que fes

(*A*) *Il nâquit à Alzano dans l'Italie.*] La diférence que Mr. Teiffier (1) a trouvée entre Melchior Adam & Mr. de Thou eft nulle. Celui-là, dit-il, *a écrit que* Zanchius *étoit natif d'Alzane*, Mr. de Thou & Verheiden le font de Bergame. J'avoue que ces deux derniers Auteurs lui ont donné l'épithete de *Bergomas*; mais puis qu'elle ne convient pas moins à ceux qui font nez dans le Bergamasque, qu'à ceux qui font nez dans la ville de Bergame, on n'a point de droit d'imputer à Mr. de Thou, ni à Verheiden, le fens limité qu'on leur attribue. Il eft permis de fupofer qu'ils ont voulu dire en général, que Zanchius étoit né dans le païs de Bergame; & fur ce pied-là Melchior Adam ne difere d'eux qu'en ce qu'il défigne plus particuliérement la patrie de ce grand Théologien: il la nomme *Alzanum* (2), & il dit qu'elle eft fituée dans le val de Seri (3). Or il eft certain qu'*Alzanum*, & cette vallée, apartiennent au Bergamasque (4). Mr. Teiffier tombe dans une autre erreur quand il affûre qu'Alzane eft *une petite ville diftante de quatre lieues de Venife.* Si au lieu de quatre lieues il en eût mis quarante, il n'eût pas dû craindre d'en dire trop. Melchior Adam l'a trompé: il avoit lu quelque part que le pere de notre Jerôme aiant apris la mort de fon pere quita les études de Jurisprudence, & fe maria. Le foin qu'il lui falut prendre de fes fœurs lui fit conoître qu'il feroit mieux de s'attacher aux afaires domeftiques, que de fuivre le barreau: il quita même la ville, & fe transporta à Alzane qui en étoit éloignée de quatre milles (5), & il fit cela en bon œconome (6), c'eft-à-dire, ce me femble, pour dépenfer moins. Voilà ce que Melchior Adam avoit trouvé dans quelque Livre (7). Il fe mêla de conjecturer, & ne le fit pas heureufement; il mit (8) dans une Note marginale qu'à fon avis la ville que le pere de Zanchius avoit quittée eft Venife. S'il avoit été bon Géographe, il n'auroit pas eu cette penfée, il auroit fu que la diftance d'Alzane à Venife eft de plus de quarante lieues. Sa Conjecture a été convertie en afirmation pure & fimple par Mr. Teisfier, qui d'ailleurs a interprété *quartum lapidem* par quatre lieues, quoi que dans le ftyle des Latins cela comprene feulement quatre mille pas. Je croi que Bergame eft la ville d'où le Pere de Zanchius fortit par des raifons d'œconomie. Quenftedt a commis deux groffes fautes: il a dit dans la page 276 (9) que Jerôme Zanchius eft né à Alzane dans la vallée de Seri à quatre milles de Venife; mais dans la page 302 il le fait naître dans la ville de Bergame.

(*B*) Zanchius *aimoit la paix.*] Il étoit, felon Melchior Adam (10), *litium fugitans, concordiæ amans. . . . . Modeftiæ fingularis, pacis Ecclefiarum ftudiofiffimus* (11). D'autres affûrent (12) que peu de gens le furpaffent en érudition, en piété, & en modeftie. Voiez les Remarques où j'examine le récit de Mr. de Thou, & celui de Mr. Moreri.

(*C*) *Faire figner un Formulaire. Il le figna avec quelques reftrictions.*] Il faut favoir qu'il y eut bientôt quelques brouilleries entre lui, & Jean Marbachius, Pafteur & Profeffeur en Théologie à Strasbourg. Ils ne s'accordoient point fur la doctrine de la Prédeftination, ni fur les annexes de ce grand dogme; mais ce feu demeura caché fous les cendres jusques à ce qu'en 1561 Zanchius fit fuprimer par l'autorité des Magiftrats un Livre de Tilemanus,

(1) Teiffier, Addit. aux Eloges, *Tom. II, pag.* 160.

(2) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 148.

(3) In valle Seriana, *Idem, ibid.*

(4) *Voiez* Leandre Alberti, Defcript. Ital. *pag. m.* 638.

(5) *Ad quartum inde diftans lapidem.* Melch. Adam. *in* Vitis Theolog. Exter. *pag.* 638.

(6) Quod rebus fuis confultius fore judicaret. *Idem, ibid.*

(7) *Il avoit pu trouver cela dans le II Livre des* Lettres de Zanchius, *pag.* 444.

(8) *Idem, ibid.*

(9) *Du Livre* de Patriis illuftrium Virorum.

(10) *In Vitis* Theolog. Exter. *pag.* 149.

(11) *Idem, pag.* 152.

(12) Sanderfon, *de* Obligat. confcientiæ. *Prælect.* II, *apud* Pope Blount, Cenf. Author. *pag.* 541.

ses Adversaires ne triomphassent, & ne répandissent par tout les nouvelles de leur victoire. Il voulut se relever, & l'on commençoit à faire d'autres propositions d'acomodement, lors qu'une occasion favorable lui vint fournir un prétexte honnête de se tirer de ce labyrinthe. L'Eglise de Chiavenne dans le Païs des Grisons le demanda pour son Ministre, & il accepta cette vocation. Il rendit son Canonicat, il demanda son congé, & se retira de Strasbourg au mois de Novembre 1563. Il servit utilement l'Eglise de Chiavenne depuis ce tems-là jusques en l'année 1568, & y trouva aussi la croix à porter (*a*). On lui ofrit à Heidelberg une Profession en Théologie qu'il accepta, & dont il commença les fonctions au mois de Février 1568. Il fut promu au Doctorat la même année en présence de l'Electeur Palatin Frideric III. Il écrivit à la sollicitation de ce Prince un gros Ouvrage contre les Antitrinitaires, & après la mort de cet Electeur il refusa les vocations de l'Académie de Leide, & de l'Eglise d'Anvers, & aima mieux s'arrêter au College de Neustad où Jean Casimir Comte Palatin avoit recueilli les Professeurs que le nouvel Electeur, grand partisan du Luthéranisme, avoit fait sortir d'Heidelberg. Cet Electeur étant mort, l'administration du Palatinat fut entre les mains du même Jean Casimir, qui remit dans leur ancien poste les Professeurs; mais Zanchius, à cause de sa vieillesse, fut déclaré émérite. Il mourut à Heidelberg le 19 de Novembre 1590. Il perdit la vue quelque tems avant sa mort (*b*). On ne voit point dans son Histoire composée par Melchior Adam qu'il ait été marié; mais selon Mr. de Thou il laissa bien des enfans (*D*). Il composa plusieurs Ouvrages qui sont sans doute aussi bons que ceux de Théologiens plus modernes, & néanmoins il n'y a personne qui les lise: on les donne presque pour rien dans les ventes des Bibliotheques; les Epiciers ont plus de soin de se prévaloir du vil prix que les Proposans & que les Ministres. La destinée des Ouvrages des autres Théologiens, qui ont tant brillé au XVI Siecle, est assez semblable à celle-là. On peut censurer Mr. de Thou en quelque chose (*E*), & Mr. Moreri aussi

(*a*) *Fructuose quidem sed non absque cruce.* Melchior Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 151.

(*b*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 148 *& seq.*

nus Heshusius qu'on avoit reimprimé à Strasbourg, en mettant au Titre pour lieu d'impression Magdebourg. Ce Livre traitoit de la Présence réelle *in*, *cum*, *sub pane*, & contenoit une Préface injurieuse à Frederic III Electeur Palatin, à Melanchthon, & à plusieurs autres excellens Théologiens. L'Auteur de cette Préface accusoit & d'Hérésie, & d'Athéisme, tous ceux qui n'aprouvoient pas son opinion touchant la Réalité, & la Manducation orale. Zanchius fit suprimer cet Ouvrage, non pas à cause du dogme, dont il laissoit le jugement à l'Eglise, mais à cause des injures de la Préface. Cela déplut à Marbachius, & aux autres zélateurs du Luthéranisme, & les obligea à chercher tous les moiens de débusquer Zanchius. Ils épluchérent ses Leçons, & les Cahiers qu'il avoit dictez; & quand ils en eurent tiré tout ce qu'ils purent, ils l'accusérent d'Hétérodoxie sur la Prédestination, & sur la persévérance, &c. L'afaire fut agitée vigoureusement: Zanchius fit consulter en divers lieux les Théologiens d'Allemagne, & ofrit de conférer verbalement avec ses parties. Cette proposition fut rejettée, & cependant on déclamoit contre lui devant le peuple avec beaucoup d'animosité (13) Enfin, l'on en vint à l'arbitrage: l'on fit venir de Tubinge, Jaques André; de Deux-ponts, Cuman Flinsbach; & de Bâle, Simon Sulcerus, & Ulric Coccius: les arbitres prononcérent qu'il n'y avoit point d'Hérésie dans les sentimens de Zanchius; mais ils dressérent des Articles qu'il signa en cette maniere le 28 de Mars 1563. *Hanc doctrinæ formulam ut piam agnosco, ita etiam recipio* (14); c'est-à-dire, *comme* ou *entant que je reconnois que ce formulaire de doctrine est pieux, ainsi le reçois-je*; ou bien, *je reconois que ce formulaire de doctrine est pieux, & je le reçois aussi.* Les paroles Latines peuvent soufrir ces deux sens, & je ne voudrois pas répondre que Zanchius ne s'aperçut point de l'équivoque, & qu'il ne prétendit pas en tirer jamais quelque utilité. Quoi qu'il en soit, ses Adversaires furent encore plus fins: ils firent glisser des ambages, & des ambiguitez, dans les Articles du Formulaire si adroitement, qu'ils pouvoient tout expliquer à leur avantage: aussi ne manquérent-ils pas d'interpréter tout à son préjudice, ce qui réveilla la querelle; mais il leur quita la partie en s'en allant chez les Grisons (15). Voilà comment Henri Alting raporte ces choses. Nous pouvons joindre à sa narration quelques circonstances qu'il a omises, & que Melchior Adam fournit. Les Accusations intentées à Zanchius rouloient non seulement sur le dogme de la Prédestination, & de la Persévérance des Saints; mais aussi sur l'Eucharistie, sur l'Ubiquité, sur les Images, sur l'Antechrist, sur la fin du monde. Le Chapitre de saint Thomas dont il étoit membre tenta plusieurs voies d'accommodement: l'afaire fut portée ensuite au Conseil des treize. Il fut consulter en personne les Eglises, & les Universitez d'Allemagne, & il publia les jugemens qu'il en obtint. Il balança quelque tems sur la signature du Formulaire dressé par les quatre arbitres, & il s'en excusoit sur la crainte de scandaliser les ames pieuses, & de confirmer dans leurs sentimens ceux qui erroient. Enfin, s'étant résolu à la signature pour le bien de la paix, & dans la pensée que cela ne feroit aucun préjudice à son sentiment, il se munit d'une précaution par la maniere dont il souscrivit, & il mesura par sa candeur l'artifice de ses Adversaires (16). C'est Melchior Adam qui parle ainsi; mais pour moi, j'avoue que je ne découvre point cette candeur; car la souscription de Zanchius est si équivoque, & si ouverte aux chicaneries, & aux subterfuges, qu'il ne paroît pas qu'il l'ait couchée de la sorte sans songer à l'avenir. N'avoue t-on pas qu'il choisit par précaution cette phrase-là plutôt qu'une autre (17; S'il y eut là quelque ruse, elle ne servit de rien à son Auteur, ni à l'ouvrage de la paix. *Sed ne sic quidem benè coiit gratia: cùm statim pòst adversarii de victoria jactitare, triumphare, & laureatas in Saxoniam, atque alias regiones literas missitare* (18).

(13) *Clamosis ad populum concionibus traduceretur.* Henricus Alting. Theol. Histor. *pag.* 298, 299.

(14) *Tiré de* Henri Alting. Theolog Historic. *pag.* 299.

(15) Quoniam in articulis involuta doctrina, adversariis, omnia pro se interpretantibus denuo erupit controversia: quæ priusquam componeretur Zanchius discessit Clavennam ad Ecclesiæ ministerium evocatus *Idem, ibid. p.* 299.

(16) *Persuasus tamen concordiæ causa, cum sine præjudicio doctrinæ suæ id factum iri intelligeret, his verbis, ut sibi caveret, subscripsit:* Hanc doctrinæ formulam, ut piam agnosco; ita etiam recipio; *& subscripsit quidem aliorum calliditatem sua simplicitate mensus.* Melchior Adam *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 150.

(17) *Voiez la Citation précédente.*

J'avois écrit tout ce que dessus avant que je m'avisasse de consulter l'Histoire Sacramentaire d'Hospinien. Je l'ai enfin consultée, & j'y ai trouvé un longue narration de cette Dispute. J'y ai vu (19) qu'un des bons Amis de Zanchius rompit avec lui, & se prévalut d'une Lettre qu'il lui avoit communiquée. J'y ai vu (20), que Marbachius, & ses adhérans, cessérent de lui parler, & de lui tirer le chapeau, depuis la disgrace du Livre d'Heshusius. Mais ce qui m'importe le plus pour la sûreté de mes Conjectures, j'y ai vu que Zanchius donna dans son ame un sens tout particulier aux termes de sa souscription. Voici quelle étoit sa réservation mentale: *Hanc doctrinæ formulam recipiò quatenus illam piam esse judico* (21). Ses Adversaires, envoiant par tout des copies de ce qu'il avoit signé, ne faisoient aucune mention des termes de sa signature (22): c'est qu'ils craignirent que leur triomphe ne parût pas assez grand à ceux qui pourroient peser les mots équivoques de Zanchius.

Si l'on s'en raporte à une Lettre qu'il écrivit à David Chaillet le 1 de Novembre 1563 (23), ils se servirent de beaucoup de fraudes. C'est une Lettre qui mérite d'être lue, il y fait son Apologie, & s'éforce de prouver qu'il n'a rien fait contre sa conscience.

(*D*) *Selon Mr. de Thou il laissa bien des enfans.*] Voici ses paroles: *Scripsit multa . . . . . . quorum partem, dum vixit, in lucem dedit, partem filii, quos* PLUREIS *reliquit, post mortem ejus publicarunt* (24). Il y a là un peu d'hyperbole, car l'Epitre Dédicatoire des Lettres de Zanchius signée par ses héritiers ne contient que le nom de ses deux fils, avec celui de son gendre. Raportons ce que l'on trouve concernant ses mariages. Il épousa en prémieres noces une fille de Cœlius Secundus Curion, de laquelle il eut une fille qui ne vêcut pas long tems. Il se maria ensuite avec la sœur d'un Gentilhomme nommé Laurent Lumage. Les deux jumeaux dont elle acoucha l'année des noces moururent bientôt après. La fille qui vint au monde l'année suivante mourut à trois ans. Voilà ce que Jerôme Zanchius écrivit à Lelius Zanchius le 2 d'Avril 1565 (25). Il lui marque qu'il avoit alors deux filles.

(*E*) *On peut censurer Mr. de Thou en quelque chose.*] I. Martyr quita l'Italie l'an 1542. Zanchius fit la même chose l'an 1550. Ainsi ces paroles de Mr. de Thou ne sont point exactes: *Hieronymus Zanchius . . . . paulo post Petri Martyris . . . . . discessum ob eandem causam Argentinam concessit* (26). II. Elles sont fautives d'un autre côté; car Zanchius n'alla à Strasbourg qu'après avoir séjourné environ neuf mois dans le païs des Grisons, & autant de tems à Geneve (27). III. *Vermilio in Angliam evocato anno 54 in munere successit.* Ce Latin peut signifier que Pierre Martyr s'en alla en Angleterre l'an 1554. Mais cela est faux, il y alla en 1547. Ne prenons point les choses à la rigueur: accordons à Mr. de Thou que l'année dont il parle ne concerne que l'installation de Zanchius, nous ne laisserons pas de le critiquer justement, puis qu'il est sûr que Zanchius fut installé l'an 1553 non en la place de Martyr, mais en celle d'Hedion. *Successit ei* (Caspari Hedioni) *in professione* Hieronymus Zanchius *Italus* (28); *Cum anno* quinquagesimo tertio, *in demortui* Casparis Hedionis *locum Theologus, qui in schola sacras literas doceret, esset sufficiendus: ab amplissimo illius Reipubl. magistratu & scholarchis decretum est; Italum quendam, Martyri non absimilem, vocandum. Itum ergo primùm est à* Cœlio Secundo Curione, *cui ea cura ab Argentoratensibus demandata, ad comitem illum* Martinengum: *&, cum hic Ecclesiam Genevæ plantatam destituere nollet ad istum* Zanchium: *quem deinde Argentoratum ipsi etiam Scholarchæ, missis benevolentia ple*nis

(18) *Voiez la Citation précédente.*

(19) Hospin. Historiæ Sacrament. *Parte II, p.* 536.

(20) *Id. ib.*

(21) *Idem, ibid. p.* 543.

(22) *Id. ib.*

(23) *Elle est au II Livre des* Lettres de Zanchius, *pag.* 81 *& seq.*

(24) Thuan. *Libr XCIX, pag.* 379.

(25) *Cette* Lettre *est au II Livre de celles de* Zanchius, *pag.* 444 *& suiv.*

(26) Thuanus, Hist. *Libr. XCIX, pag.* 379, *ad ann.* 1590.

(27) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 149.

(28) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. German. *pag.* 242.

aussi (*F*); car les preuves, qu'ils aportent de la modération de Zanchius, ne sont point bonnes. Il est très-certain au fond que peu de Ministres ont été aussi moderez que lui. Il ne croioit point que le Pape fût l'Antechrist, & il condamnoit hautement la prévention qu'il croioit avoir remarquée dans les Ecrits de plusieurs Auteurs Protestans (*c*). La Conférence qu'il eut avec le Nonce du Pape l'an 1561 est assez curieuse. Le Pallavicini en parle amplement dans le Chapitre X du XV Livre de son Histoire du Concile de Trente. Au reste, il y a plusieurs Auteurs nommez ZANCHIUS, comme il paroît par la Scêne des Ecrivains du Bergamasque publiée l'an 1664 (*d*). Il y a entre autres un JERÔME ZANCHIUS qui a publié des Livres de Jurisprudence. Il étoit cousin second de notre Théologien (*e*). On ne sera pas fâché, je m'assûre, que je dise ici que notre Jerôme eut un valet nommé Frideric Sylburgius, qui devint un fort savant personnage. Il le garda quatre ans (*f*), & puis il le recommanda à Lelius Zanchius afin qu'on lui procurât une condition à Padoue (*g*). La Lettre de recommandation est datée du 2 d'Avril 1565.

(*c*) *Voiez la Citation du Pere* Labbe *dans la Remarque* (*F*).

(*d*) Donatus Calvus *en est l'Auteur: elle a pour Titre* Scena Letteraria de Scrittori Bergamaschi.

(*e*) Zanch. Epistolas. *Libr. II, pag.* 444.

(*f*) *Idem, ibidem.*

(*g*) *Idem, ibid. pag.* 448.

ZAR-

nis literis, invitarunt (29). Il est vrai que la Lettre (30), qui lui fut ecrite par Jaques Sturmius au nom des Scholarques de Strasbourg, lui offroit les mêmes emplois, & les mêmes gages que Pierre Martyr avoit eus; mais cela n'emporte point qu'il lui succéda proprement parlant. IV. Il ne sortit de Chiavenne que pour aller professer la Théologie à Heidelberg: on a donc tort de lui assigner un poste dans Bâle entre sa sortie de Chiavenne, & sa vocation au Palatinat (31). V. On se trompe encore davantage lors qu'on assûre, qu'il n'alla au Palatinat qu'en 1578. Il y alla dix années auparavant. VI. On ne devoit pas omettre qu'il y alla pour enseigner la Théologie dans Heidelberg, & qu'il l'enseigna dans cette Université jusques aux troubles qui s'éleverent contre les Docteurs Calvinistes, après la mort de l'Electeur Frideric troisieme: on ne devoit pas, dis-je, l'envoier tout droit de Bâle à Neustad, puis qu'il n'enseigna dans cette derniere ville qu'après avoir professé huit ans à Heidelberg. Ajoutons une erreur de droit à ces six fautes de fait. VII. „ On remarque une „ grande moderation en ses Ecrits, & il a toujours fait „ connoître le sincére desir qu'il avoit de terminer tous „ les differens que la Religion a causez: CAR étant âgé „ de soixante & dix ans il adressa sa Confession de foi à „ Ulisse Martinengue Noble Venitien Comte de Barco, „ & il la donna au public tant en son nom, qu'au nom de „ sa famille, car c'est le titre qu'elle porte. Or dans cette „ Confession il proteste qu'il n'a pas renoncé simplement „ & en toutes choses à l'Eglise Romaine & à tous ses „ dogmes, mais seulement à ceux qui ne sont pas con- „ formes aux Ecrits des Apôtres & à la doctrine qu'elle- „ même enseignoit autrefois, & qui étoit cruë par l'ancien- „ ne & par la pure Eglise; & que quand il avoit abandonné „ la Communion Romaine, çavoit été dans le dessein d'y „ retourner, en cas que corrigeant ses erreurs, elle reprît sa „ prémiere forme: qu'il souhaitoit de tout son cœur que „ cet heureux changement arrivât un jour; car qu'est-ce „ qu'une bonne ame peut souhaiter avec plus d'ardeur, „ que de vivre jusqu'à la fin de ses jours dans l'Eglise, où „ l'on a eu l'avantage de renaître par le Baptême, pourvû „ que la communion que l'on entretient avec elle n'offense „ pas le Seigneur (32) "? Luther, Calvin, Jaques André dont Mr. de Thou fait mention tout aussitôt comme d'un Théologien beaucoup plus envenimé contre l'Eglise Romaine & contre le Pape (33), auroient signé très-sincérement cette Confession de Foi de Zanchius; elle n'est donc point une bonne preuve que Zanchius diférât des autres Ministres.

(*F*) . . . . . *& Mr. Moreri aussi.*] I Ce n'est point sa faute, mais celle de son Dictionaire, que de dire que Zanchius étoit un *Moine Apostat de Londres.* Les Imprimeurs ont mis *de Londres* au lieu *de l'Ordre:* & je remarque cela afin qu'on voie à quelles erreurs ils exposent; car combien y a-t-il eu de Lecteurs qui ont cru fort bonnement que Zanchius s'évada d'un Cloître de Londres, quand il se fit Protestant. II. Il n'étoit point *des Hermites de St. Augustin* comme l'assûre Mr. Moreri; ceux que l'on apelle ainsi sont diférens des Chanoines réguliers. Je veux qu'ils aient les uns & les autres saint Augustin pour Chef de Regle: on ne laisse pas d'emploier un style de distinction, quand on parle d'eux. III. On a copié de Mr. Teissier (34) la prétendue différence entre Melchior Adam, & Mr. de Thou, touchant la patrie de Zanchius. IV. Et la prétendue distance de quatre lieues entre Venise, & ce lieu-là. V. Qu'on eût dû nommer Alzane, & non pas Azane. VI. On a copié de Mr. de Thou que Zanchius alla tout droit à Strasbourg. VII. Et l'on a grossi la faute de sa prétendue succession à Martyr; car on peut bien dire sans commettre qu'un mensonge, que Zanchius fût apellé à Strasbourg pour y occuper la place que Pierre Martyr y avoit laissée vuide, mais on ne peut pas assûrer sans des fautes redoublées, qu'il *alla faire profession publique* de l'Hérésie *dans Strasbourg à la place de Vermigli.* La profession publique d'une doctrine se fait-elle à la place d'un autre? VIII. Il ne faloit pas copier Mr. de Thou quant au prétendu séjour de Zanchius dans Bâle. IX. Et moins encore lui imputer d'avoir dit que ce Ministre enseigna dans Spire. Il ne dit point cela, son *Neapolis Nemetum* est Neustad, ville dont les Gazettes font mention incessamment depuis sept ou huit années (35). C'est à tort que le Traducteur de Mr. de Thou la nomme Spire. Mr. Teissier nous permettra donc, s'il lui plaît, de desaprouver cette période de ses Additions, *Zanchius n'a jamais enseigné ni à Bâle, ni à Spire, comme l'a cru Mr. de Thou* (36). Heidelberg n'est pas la derniere ville où Zanchius ait enseigné, comme Moreri l'assûre. On le déclara *emeritus*, quand les Professeurs de Neustad ses Collegues furent rétablis dans Heidelberg. S'il mourut dans cette derniere ville ce fut par accident; il y avoit fait un voiage afin de voir ses anciens amis (37). IX. Prouver que Zanchius a plus de modération que tous les autres Protestans, le prouver, dis-je, par les paroles que Mr. de Thou a citées, est une illusion. XII. Conjecturer que le Pere Labbe se fonde sur les mêmes paroles, quand il dit que Zanchius *est le plus subtil de ceux de sa communion*, est une pensée qui ne fait guere d'honneur à ce Jésuite, & qui paroît mal fondée quand on consulte l'Original. Ce n'est pas être raisonnable, c'est être aveugle par ses préjugez, que de ne donner de l'esprit & de la subtilité à ses Adversaires, qu'à proportion des égards qu'ils ont pour nous, ou de la modération avec quoi ils parlent de notre cause. En tout cas, l'endroit où le Pere Labbe donne cet éloge à ce Ministre fournit une Conjecture plus vraisemblable que ne l'est celle de Moreri. Ce Jésuite raporte là un passage où Zanchius dit beaucoup de mal des Ecrivains Protestans. On prétendroit donc avec plus de vraisemblance que l'emportement de ce Ministre contre ses Confreres lui auroit valu les éloges du Pere Labbe, qu'on ne prétendroit que sa modestie envers l'Eglise Romaine les lui a valus. Peut-être vaut-il mieux dire que le Pere Labbe n'a eu égard qu'à l'esprit même de Zanchius, qui sans doute étoit fort subtil. Afin que l'on juge mieux de ceci je raporterai tout le passage. On y verra clairement l'esprit d'un Auteur dont la colere n'étoit pas intermittente, mais continue: *Quid de cæteris Lutheri & Calvini Ministris dicam, qui dum Conciliorum, Patrum, scriptorum antiquorum opuscula interdum volunt apertissimam hæreseon suarum damnationem legunt, numquid non dissimulant, numquid non tergiversantur, nunquid non argutantur? Audi domesticum testem Hieronymum Zanchium omnium Sacramentariorum subtilissimum:* Legi librum (*Pseudo-Evangelici nescio cujus*) sed non sine stomacho perlegi; cùm nimirum viderem qualisnam sit scribendi ratio, quâ in Ecclesiis ex Evangelio reformatis (*eo nomine Lutheri, Calvini, similiumque sectas appellat*) permulti, ne dicam plerique omnes, utuntur: qui tamen Pastores, qui Doctores, qui Columnæ Ecclesiæ videri volunt. Statum causæ ne intelligant, de industria sæpe numero tenebris involvimus: quæ sunt manifesta, impudenter negamus: quæ falsa, sine fronte asseveramus: quæ apertè impia, tamquam prima fidei principia obtrudimus: quæ orthodoxa, hæreseos damnamus: scripturas ad nostra somnia pro libidine torquemus: Patres jactamus, cùm nihilminus quàm illorum doctrinam sequi velimus: Sophisticari, calumniari, conviciari, nobis est familiare; modò causam nostram, sive bonam sive malam, quo jure, quaque injuria tueamur; reliqua omnia susque deque facimus. *Hæc ille* τὶς ἐξ αὐτῶν ἴδιος αὐτῶν προφήτης, *ut de Epimenide Cretensi dixit Apostolus Paulus cap.* 1 *Epistola ad Titum*, ἡ μαρτυρία αὕτη ἐστὶν ἀληθής (38).

(29) Melch. Adam *in* Vitis Theol. Exter *pag.* 149.

(30) *Elle est la prémiere du II Livre des* Lettres de Zanchius.

(31) *Postea Clavennæ in Rætia, dein Basileæ usque ad annum 78 ac postremo Neapoli Nemetum docuit.* Thuan. *Libr.* XCIX, *pag.* 379, *ad ann.* 1590.

(32) *Mr. de* Thou, *Livre* XCIX: *je me sers de la Traduction raportée par Mr.* Teissier.

(33) *Ameritor eo Romanæ Ecclesiæ & Pontificii nominis oppugnator Jacobus Andreanus.* Thuanus, *Libr.* XCIX, *pag.* 379.

(34) *Voiez la Remarque* (*A*).

(35) *On écrit ceci au Mois de Juillet* 1697.

(36) Teissier, Additions aux Eloges, *Tom. I, pag.* 161.

(37) Melch. Adam. *in* Vit. Theol. Exter. *pag.* 154.

(38) Philippus Labbe, Dissert. de Script. Ecclesiast. *Tom. I, pag.* 807, 808. *Notez qu'il ne cite aucun Traité de* Zanchius, *ce qui témoigne qu'il n'a point été à la source, & qu'il s'en est raporté à la Citation d'autrui.*

ZARLINO (Joseph) nâtif de Chioggia (*a*), Président & Directeur de la Chapelle de la Seigneurie de Venise, fut l'un des plus excellens Musiciens du XVI Siecle. Il composa des Airs qui furent chantez & aplaudis à Venise lors qu'on y fit les réjouïssances pour la victoire de Lepante en 1571. Il publia plusieurs Livres qui soutinrent & qui étendirent sa réputation (*b*) (*A*). Il mourut à Venise le 14 de Février 1599, à l'âge de cinquante neuf ans (*c*).

(*a*) *Ville Episcopale dans une Ile du Golfe de Venise, en Latin* Clodia, *d'où vient le surnom Latin* Clodiensis *de* Zarlino.
(*b*) *Tiré de* Mambrino Roseo, Istor. del Mondo, *ad ann.* 1571, *pag. m.* 44. (*c*) Thuan. *Libr. CXXII in fine.*

(*A*) *Il publia plusieurs Livres qui . . . étendirent sa réputation.*] La Bibliotheque de Mr. de Thou (1) contient deux Ouvrages *in folio* de Zarlino l'un intitulé *Dimostrationi Harmoniche* imprimé à Venise l'an 1571, & puis avec des Augmentations l'an 1573 : l'autre imprimé dans la même ville l'an 1588, & intitulé *Supplementi Musicali.* Le Catalogue d'Oxford marque *tutte le Opere* de Zarlino en quatre Volumes imprimez à Venise l'an 1589 *in folio*, & outre cela un Traitté Latin *De vera anni forma seu de recta ejus emendatione*, imprimé à Venise 1580 *in* 4. Jean Albert Bannius a loué extrémement les Ecrits de ce Musicien. *Josephus Zarlinus Clodiensis*, dit-il (2), *Theoria instructissimus . . . doctissimis institutionibus, demonstrationibus, ac supplementis, linguâ Italicâ editis (apud Venetos, anno* 1580.) *Musicam præ cæteris felicius tradidit, & absolvit. Prolixior nonnihil est, sed eruditione compensat fastidium; ex quo verior Musicæ eruditio haurienda. Ejus Compendium in Tabulas redegit Joannes Maria Artusius Bononiensis, Italico etiam idiomate: quibus breviter, clare & perspicue rem studiosis proponit. Scripserunt & alii; qui an Zarlinum æquent, nescio: saltem non superant. . . . . . Unus ergo instar omnium erit, sine quo nec veterum sententiæ expedire poterunt, nec perfecta hujus disciplinæ notitia facile obtinebitur. Ad perfectionem tamen Musicæ modernæ non accedit* (3). . . . . *Unum Zarlinum præ cæteris commendavi; non quòd aliorum scripta nullius momenti sint; cum multa præclara eruditaque dogmata contineant: sed unum Zarlinum coryphæum dixi. Cum enim Mùsica ab Authoribus descripta, in plerisque defectum patiatur, magno studio, industria, ac lectione varia supplendum; unum aliquem commendare nequeo, ex quo hauriant studiosi (pauci etiam totam Musicam Theoricam ac Practicam simul intellexerunt & excusserunt) præter Zarlinum. Is, inquam, præ cæteris doctius, feliciusque, & propemodum solus, rem exsecutus, meo judicio, videtur. Ordinariæ Praxi deservire præcipue potest Zarlini Compendium à Joanne Maria Artusio Bononiensi, optima methode doctissime confectum* (4).

(1) *A la page* 55 *de la II Partie.*

(2) Joh. Alb. Bannius, Differtat. de Musica, *pag. m.* 675 Collection de Studiis instituendis, *Edit. Amsterd.* 1645.

(3) Joh. Alb. Bannius, Differtat. de Musica, *pag.* 676.

(4) *Idem, ibid. pag.* 685, 686.

ZENOBIE, l'une des plus illustres femmes qui aient porté le sceptre, se disoit issüe des Ptolomées & des Cleopatres (*a*). Elle épousa Odenat Prince Sarazin (*b*), & contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta sur les Perses (*A*), & qui conservérent l'Orient aux Romains, lors qu'après la prise de Valerien il étoit fort aparent que Sapor leur enleveroit tout ce païs-là. Aussi fut-elle honorée de la qualité d'Auguste (*c*), lors que Gallien pour reconnoître les services d'Odenat le fit Empereur l'an 264. Après la mort de son mari elle se maintint dans l'autorité, & régna d'une maniere très-vigoureuse & très-glorieuse. Ses fils à cause de leur bas âge ne possédoient que le nom & les ornemens d'Empereur (*d*). Non seulement elle conserva les Provinces qui avoient été sous l'obéïssance d'Odenat; mais elle conquit aussi l'Egypte, & se préparoit à d'autres conquêtes, lors que l'Empereur Aurelien lui alla faire la guerre (*e*). Elle perdit deux batailles (*f*), & se vit contraire de se renfermer dans la ville de Palmyre, où Aurelien l'assiégea. Elle s'y défendit courageusement; mais ne voiant point d'aparence que cet Empereur manquât de prendre la ville, elle en sortit sécrétement. Aurelien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lors qu'elle étoit déjà dans le bac pour passer l'Euphrate (*g*). Ce fut en 272. Il lui sauva la vie, & la fit servir à son triomphe (*B*), & lui donna proche de Rome une maison de campagne, où elle passa doucement tout le reste de ses jours (*C*). On dit que sur les preuves qu'elle donna, Aurelien fit mourir beaucoup de personnes (*h*). Ce fut une belle femme, chaste, savante, courageuse, sobre, quoi que par politique elle bût beaucoup de vin en quelques rencontres (*D*). Si elle avoit pu joindre à ces qualitez celle d'être une bonne belle-mere,

(*a*) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag. m.* 328.

(*b*) Procopius, *pag.* 97. Trebellius Pollio, *ibid. pag* 298, *le nomme* Princeps Palmyrenorum.

(*c*) *Voiez* Tillemont, Hist. des Empereurs, *Tom. III, pag.* 976.

(*d*) Trebell. Pollio, *ibid. pag.* 325.

(*e*) Zosimus, *Libr. I.*

(*f*) *Voiez* Vopiscus *in* Aureliano *Mr.* Moreri *cite* in Annal. *cela trompe;* Vopiscus *n'a point fait d'*Annales.

(*g*) *La Ville de Palmyre, bâtie par Salomon, étoit à une journée de ce Fleuve.*

(*h*) Tillemont. Hist. des Empereurs, *Tom. III pag.* 1066 *Il cite* Suidas *in* Α'υρηλ. *pag.* 494.

(*A*) *Elle contribua beaucoup aux grandes victoires qu'il remporta sur les Perses.*] C'est le témoignages qu'Aurelien lui a rendu dans une Lettre qu'il écrivit au Sénat. *Audio P. C. mihi objici quod non virile munus impleverim, Zenobiam triumphando. Næ illi qui me reprehendunt satis laudarent, si scirent qualis illa est mulier, quam prudens in consiliis, quam constans in dispositionibus, quam erga milites gravis, quam larga quum necessitas postulet, quam tristis quum severitas poscat. Possum dicere illius esse quod Odenatus Persas vicit, ac fugato Sapore Ctesiphontem usque pervenit. Possum asserere, tanto apud Orientales & Ægyptiorum populos timori mulierem fuisse, ut se non Arabes, non Sarraceni, non Armeni commoverent* (1).

(*B*) *Aurelien, ... la fit servir à son triomphe,*] La Lettre qu'elle écrivit à l'Empereur Aurelien en Reponse à celle qu'il lui avoit écrite, pour la sommer de se rendre, témoigne qu'elle vouloit suivre l'exemple de Cleopatre qui aima mieux se donner la mort, que de vivre sans régner (2); mais elle changea de résolution; elle se soumit d'assez bonne grace à la nécessité d'être un ornement du triomphe d'Aurelien. Elle y parut si chargée de pierreries, qu'encore qu'elle fût robuste elle avoit de la peine à soutenir ce fardeau. Il est vrai qu'il faut compter pour beaucoup les fers d'or qu'on lui mit aux pieds, & les chaines d'or qu'on lui mit aux mains. *Ducta est igitur per triumphum ea specie ut nihil pompabilius populo Rom. videretur. Jam primum ornata gemmis ingentibus, ita ut ornamentorum onere laboraret. Fertur enim mulier fortissima sæpissime restitisse quum diceret se gemmarum onera ferre non posse. Vincti erant præterea pedes auro, manus etiam catenis aureis: nec collo aureum vinculum deerat, quod scurra Persicus præferebat* (3).

Le Pere Pagi soutient que Zenobie fut menée en triomphe l'an 274, deux ans après qu'elle fut tombée entre les mains d'Aurelien. Il réfute de fort savans Chronologues qui ont mal marqué l'année de ces événemens. Voiez sa *Dissertatio Hypatica* vers la fin.

(*C*) *Une maison de campagne, où elle passa doucement le reste de ses jours.*] Continuons de citer Trebellius Pollion. *Huic ab Aureliano vivere concessum est. Ferturque vixisse cum liberis, matronæ jam more Romanæ, data sibi possessione in Tiburti, quæ hodieque Zenobia dicitur, non longe ab Adriani palatio, atque ab eo loco cui nomen est Conche.*

(*D*) *Ce fut une belle femme, chaste, savante, courageuse, sobre, quoi que par politique elle bût . . . . . en quelques rencontres.*] Pollion, aiant parlé des exercices de chasse qui endurcirent Odenat aux fatigues les plus rudes, ajoûte que Zenobie avoit contracté le même endurcissement, & qu'au dire de plusieurs elle étoit plus vigoureuse que son mari. *Non aliter etiam conjuge assueta, quæ multorum sententia fortior marito fuisse perhibetur: mulierum omnium nobilissima Orientalium fœminarum, & (ut Cornelius Capitolinus asserit) speciosissima* (4). Ce dernier mot me fourniroit une bonne preuve, s'il étoit certain que l'Auteur cité s'en fût servi: mais les Manuscrits varient; les uns portent *expeditissima*, au lieu de *speciosissima*: il ne faut donc point s'y arrêter; cherchons d'autres témoignages. Voici un portrait qui la représente un peu bien brune, mais néanmoins fort charmante, & qui lui donne les plus belles dents du monde. *Fuit vultu subaquilo, fusci coloris, oculis supra modum vigentibus, nigris, spiritus divini, venustatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes* (5). „ Sa chasteté étoit si grande, „ qu'elle n'usoit même de la liberté que lui donnoit le „ mariage, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour avoir des „ enfans (6)". *Cujus ea castitas fuisse dicitur, ut ne virum suum quidem sciret, nisi tentatis conceptionibus. Nam quum semel concubuisset, expectatis menstruis continebat se, si prægnans esset; sin minus, iterum potestatem quærendis liberis dabat* (7). Voilà ce que certains Casuïstes rigides voudroient imposer à tous les gens mariez. Ceux qui écrivent pour la Polygamie font servir cette morale à leur pernicieux dessein; car ils prétendent qu'un homme se doit abstenir de sa femme dès qu'elle est grosse, & que s'il ne peut se contenir, il en doit avoir une autre qui ne le soit pas. Un docte Commentateur des Offices de Ciceron observe, que si son siecle portoit des femmes qui ressemblassent à Zenobie, il y auroit moins de péril dans le mariage pour les personnes d'étude, & d'un tempérament foible; gens, ajoûte-t-il, qui ont à craindre, ou le deshonneur, ou des querelles continuelles, ou une mort avancée, avec la dissipation de leurs biens. Ses Maximes sont un peu dures, lisez ce qui suit. *Cum . . . . . sacræ literæ omnes vagas libidines detestentur: in ipso etiam matrimonio hic finis ab ipsa natura destinatus, diligenter consideretur, & (quantum vel naturæ imbecillitas, vel conjugii servitus finit) ser-*

(1) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 329 *Vol. II* Hist. Augustæ Scriptor. *Edit. Lugd. Bat.* 1671.

(2) *Deditionem meam petis, quasi nescias Cleopatram reginam perire maluisse, quam in qualibet vivere dignitate* Vopiscus, *in* Aureliano, *pag.* 481.

(3) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 336.

(4) Trebellius Pollio, *in triginta Tyrannis, pag.* 299.

(5) *Idem, ibid.* 331.

(6) Tillemont, Hist. des Emper. *Tom. III, pag. m.* 1041.

(7) Treb. Pollio, *in triginta Tyrannis, pag* 330.

mere, on la pourroit mettre au nombre des plus grandes raretez; mais elle fut si éloignée de cette vertu, qu'on la soupçonna d'avoir consenti qu'on assassinât son époux l'an 267, indignée de la tendresse qu'il témoignoit à son fils Herode (*E*), qu'il avoit eu d'une autre femme.

Elle n'oublia point de se mêler des Querelles de Religion, elle protégea Paul de Samosate (*F*), qui avoit été condamné au Concile d'Antioche: cette protection empêcha qu'il ne fût chassé de son Eglise. On ne l'en chassa qu'après que cette Princesse eut été vaincue par Aurelien. Voiez la *Dissertatio Hypatica* du Pere Pagi vers la fin.

servetur ne homo infra bestias sese abjiciat: quarum pleraque non nisi certo anni tempore ad procreationem incitantur: & femellæ pleræque, concepto fœtu, marem non admittunt. Eadem etiam Zenobia Palmyrenorum regina continentia celebratur, quæ cum se gravidam sensisset, Odenatum maritum in thalamum suum non admisit. Digna (ut quidam exclamat) quæ sine omni dolore pareret: cum in matrimonio non voluptatem, sed procreationem sobolis spectaret. Cujusmodi matronas si nostra ætas ferret, etiam studiosi homines, & non firmissima præditi valetudine, minore periculo uxores ducerent: quibus nunc aut infamia, aut rixæ perpetuæ, aut immaturus obitus cum detrimentis rei familiaris sunt metuenda. Ridentur hæc scilicet à lascivis hominibus, & in lustris ac ganeis magis versatis, quàm in Theologia & Philosophia: quibus nos hæc non præscribimus. Indulgeant illi genio: sed probus adolescens hominem se esse, non pecudem meminerit. Quòd si verum est, quod ἀνώνυμος Ptolemai scribit interpres, Ægyptios singulis mensibus semel tantum consuetudine uxorem usos, quò infantis concepti momentum deprehenderent: quid Christianis facere par est propter Deum, summam & continentiam & abstinentiam flagitantem (8)? Il ne serviroit de rien d'alléguer contre Zenobie, qu'elle n'avoit que très-peu de filles à son service (9); car d'ailleurs son domestique étoit composé d'Eunuques avancez en âge: cela convenoit beaucoup mieux à une Reine guerriere que plusieurs femmes de chambre. Quant à son savoir il suffit de dire que Longin l'avoit instruite, qu'elle parloit l'Egyptien en perfection, & qu'elle entendoit si bien l'Histoire d'Egypte, & l'Histoire Orientale, qu'elle en fit un Abrégé. Elle avoit lu en Grec l'Histoire Romaine; elle entendoit le Latin, mais elle n'osoit le parler. *Ipsa Latini sermonis non usquequaque ignara, sed ut loqueretur pudore cohibita: loquebatur & Ægyptiace ad perfectum modum. Historiæ Alexandrinæ atque Orientalis ita perita ut eam epitomasse dicatur: Latinam autem Græce legerat* (10). J'ai tâché de l'excuser à l'égard du vin; comme si elle n'avoit tenu tête le verre à la main à ses Généraux, & aux étrangers, que pour les attacher ou les attirer à son parti; mais j'avoue que cette suposition est bien arbitraire, & que les termes de l'Historien (11) signifient qu'elle terrassoit à boire les Perses & les Armeniens. Il est pourtant vrai qu'il dit que d'ailleurs elle étoit sobre.

(8) Hieron. Wolfius, Commentar. in Ciceron. de Offic. *Libr. I, pag. m.* 72, 73.

(9) *In ministerio Eunuchos gravioris ætatis habuit, puellas nimis raras.* Trebell. Pollio, *in* triginta Tyrannis, *pag.* 335.

(10) *Idem, ibid.*

(11) *Bibit sæpe cum ducibus, quum esset alias sobria. Bibit etiam cum Persis atque Armeniis ut eos vinceret.* Idem, ibid.

(*E*) *On la soupçonna d'avoir consenti qu'on assassinât son époux, indignée de la tendresse qu'il témoignoit à son fils Herode.*] L'Historien, aiant exposé la complaisance excessive d'Odenat envers Herode fils d'un autre lit, ajoûte que Zenobie animée de tout l'esprit de marâtre contre cet Herode, avoit augmenté l'amour du pere pour ce jeune homme. Cela semble dire que l'amitié d'Odenat pour Zenobie n'étoit pas extrême; car s'il l'eût aimée fort tendrement, il eût moins favorisé son Herode, que les fils qu'il avoit d'elle; & il n'eût point regardé la haine de Zenobie comme un grand motif de redoubler son affection à Herode. *Erat circa illum* (Herodem) *Zenobia novercali animo: qua re commendabiliorem patri eum fecerat* (12). Cet Auteur dit peu après en parlant de Mæonius meurtrier d'Odenat: *Hic consobrinus Odenati fuit: nec ulla re alia ductus nisi damnabili invidia, imperatorem optimum interemit, quum ei nihil aliud objiceretur præter filii Herodis delicias. Dicitur autem primum cum Zenobia consensisse, quæ ferre non poterat ut privignus ejus Herodes priore loco quam filii ejus Herennianus & Timolaus, principes dicerentur* (13). Jugez de quoi sont capables les personnes sans vertu: puis que Zenobie, qui avoit de si belles qualitez, sacrifia son mari à la tendresse ambitieuse qu'elle avoit pour ses enfans, & au chagrin de marâtre qui la dévoroit.

(12) Trebellius Pollio, *in* triginta Tyrannis, *pag.* 301.

(13) *Ibidem.*

(*F*) *Elle protégea Paul de Samosate.*] J'ai de la peine à croire que la raison, pourquoi elle le favorisa, soit celle que vous allez voir dans les paroles que je tire de la page 1040 du III Volume de l'Histoire des Empereurs, composé par Mr. de Tillemont: " (*) S. Athanase dit „ qu'elle estoit Juive, [de religion sans doute]; (**) ce „ qu'Abulfaraje écrit après luy: (†) mais au moins elle „ suivoit beaucoup les sentimens des Juifs: & on prétend „ que ce fut à cause d'elle que Paul de Samosates Evesque d'Antioche, (‡) duquel elle estoit protectrice, (‡) „ tomba dans l'heresie d'Artemon, dont les sentimens touchant JÉSUS-CHRIST approchoient fort de ceux de „ la Synagogue ". Pour persuader aux gens qu'elle étoit Juive de Religion, il faudroit qu'on alléguât d'autres témoignages. Il est facile de concevoir qu'une Princesse Paienne se fait un plaisir d'arrêter le cours d'un jugement synodal, pour peu qu'on sache lui insinuer que la personne condamnée est digne de sa protection, & qu'il importe même au Paganisme que les divisions des Chrétiens soient fomentées. Il y a de savans hommes qui ont cru, que ce Paul de Samosate ne fut condamné par le Concile d'Antioche qu'après la ruine de Zenobie: le Pere Pagi les réfute solidement (14).

(*) *Ath. solut. pag.* 857. *d.*

(**) *Abulf. pag.* 81.

(†) *Thdrt. hær. l.* 2. *pag.* 222. *c.*

(‡) *Ath. pag.* 857. *d.*

(‡) *Thdrt. pag.* 222. *c.*

(14) Pagi, Dissertat. Hypat. *pag.* 375 *& seq.*

ZENON d'Elée, l'un des principaux Philosophes de l'Antiquité, florissoit dans la 79 Olympiade (*a*). Il fut Disciple de Parmenides, & même, selon quelques-uns, son fils adoptif (*b*). C'étoit un bel homme. Quelques Ecrivains prétendent qu'il fut aimé de son Précepteur plus qu'il ne faloit (*A*). Vous trouverez dans Moreri qu'il fut l'Inventeur de la Dialectique (*B*). On

(*a*) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 29. *pag.* 566. *Edit. Wetstein,* 1692.

(*b*) *Idem, ibid. num.* 25.

(*A*) *C'étoit un bel homme. Quelques Ecrivains prétendent qu'il fut aimé de son Précepteur plus qu'il ne faloit.*] Je raporte ailleurs (1) le reproche qui fut fait à Apulée qu'il étoit beau, & qu'il s'habilloit trop proprement pour un Philosophe. Il répondit entre autres choses que la beauté n'a pas éte toûjours séparée des personnes de sa profession, & il le prouve par l'exemple de Pythagoras, & par celui de Zenon d'Elée. (2) *Præterea, licere etiam Philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primum sese Philosophum nuncupârit, eum sui sæculi excellentissimâ formâ fuisse: item Zenonem illum antiquum Velia* (3) *oriundum, qui primus omnium dictionem solertissimo artificio ambifariam dissolverit, eum quoque Zenonem longè decorissimum fuisse, ut Plato autumat.* La citation de Plason est juste; mais il y a de certaines choses dans le passage de Platon qui n'ont pas été aprouvées de tout le monde, & je croi qu'on a eu raison de l'en censurer. Voici ce qu'il dit: Ἔφη δὲ δὴ ὁ Ἀντιφῶν, λέγειν τὸν Πυθόδωρον ὅτι ἀφίκοντό ποτε εἰς Παναθήναια τὰ μεγάλα Ζήνων τε καὶ Παρμενίδης· τὸν μὲν οὖν Παρμενίδην, εὖ μάλα ἤδη πρεσβύτην εἶναι, σφόδρα πολιὸν, καλὸν δὲ καὶ ἀγαθὸν τὴν ὄψιν, περὶ ἔτη μάλιστα πέντε καὶ ἑξήκοντα. Ζήνωνα δὲ, ἐγγὺς ἐτῶν τετταράκοντα τότε εἶναι, εὐμήκη δὲ, καὶ χαρίεντα ἰδεῖν· καὶ λέγεσθαι αὐτὸν παιδικὰ τοῦ Παρμενίδου γεγονέναι. *Dicebat ergo Antiphon, Pythodorum narrasse, Zenonem atque Parmenidem venisse quondam ad magnorum Panathenæorum celebritatem: & Parmenidem jam senem, atque canum, aspectu decorum fuisse, annos ferme quinque & sexaginta ætatis agentem; Zenonem verò annos penè quadraginta natum; procero insuper & grato corporis habitu: dicebatur autem in deliciis Parmenidi fuisse* (4). Athenée le blâme d'avoir donné cette atteinte sans nécessité aux mœurs de deux Philosophes. Ceux qui voudront conoître ses termes seront bientôt satisfaits. Παρμενίδῃ μὲν γὰρ καὶ ἐλθεῖν εἰς λόγους τὸν τοῦ Πλάτωνος Σωκράτην, μόλις ἡ ἡλικία συγχωρεῖ· οὐχ ὡς καὶ τοιούτους εἰπεῖν ἢ ἀκοῦσαι λόγους· τὸ δὲ πάντων σχετλιώτατον, καὶ τὸ εἰπεῖν οὐδεμιᾶς κατεπειγούσης χρείας, ὅτι παιδικὰ γεγόνοι τοῦ Παρμενίδου Ζήνων ὁ πολίτης αὐτοῦ. *Parmenidem certè cum Socrate Platonis confabulatum fuisse ætas vix permittat, nedum hos vel illos sermones edisseruisse, aut audivisse. Quod autem indignissimum est, nullâ compulsus necessitate scribere is non erubuit Parmenidi Zenonem civem suum in amoribus & delitiis fuisse* (5).

(1) *Dans l'Article d'*APULE'E *Rem. (H).*

(2) Apuleius, Apolog. *pag. m.* 275, 276.

(3) *Voiez* Mr. Menage in Diogenem Laert. *Libr. IX, num.* 28, *où il montre que Velia est la même Ville d'Italie qu'Elea.*

(4) Plato, *in* Parmenide, *pag. m.* 1110, *A.*

(5) Athenæus, *Libr. XI, pag.* 505, *F.*

(*B*) *Il fut l'Inventeur de la Dialectique.*] Aristote lui en donne la loüange, comme Sextus Empiricus (6) & Diogene Laërce (7) l'ont remarqué. Cette Dialectique de Zenon semble avoir été destinée à brouiller tout, & non pas à éclaircir quelque chose. Il ne s'en servoit que pour disputer contre tout venant, & pour réduire ses Adversaires au silence, soit qu'ils soutinssent le blanc, soit qu'ils soutinssent le noir. Plutarque nous en donne cette idée. Διήκουσε δὲ Περικλῆς καὶ Ζήνωνος τοῦ Ἐλεάτου, πραγματευομένου περὶ φύσιν ὡς Παρμενίδης· ἐλεγκτικὴν δέ τινα, καὶ δι᾽ ἐναντιολογίας εἰς ἀπορίαν κατακλείουσαν ἐξασκήσαντος ἕξιν· ὥσπερ καὶ Τίμων ὁ Φλιάσιος εἴρηκε διὰ τούτων.

> Ἀμφοτερογλώσσου τε μέγα σθένος οὐκ ἀπάτηλον
> Ζήνωνος, πάντων ἐπιλήπτορος.

Audivit Pericles Zenonem quoque Eleatem, de natura, Parmenidis more, philosophantem: qui impugnans quemlibet, usum paraverat quemdam refutandi, qui deduceret ad perplexitatem. Quod Phliasius Timon affirmat quoque, his verbis,

> Omnia perstringens, Zeno disceptat, utraque
> Ex parte invictus, sed non fallax (8).

Ces Vers de Timon sont moins tronquez dans Diogene Laërce: je les copie selon l'Edition d'Amsterdam:

> Ἀμφοτερογλώσσου τε μέγα σθένος οὐκ ἀλαπαδνὸν
> Ζήνωνος πάντων ἐπιλήπτορος, ἠδὲ Μελίσσου,
> Πολλῶν φαντασμῶν ἐπάνω, παύρων γε μὲν ἥσσω (9).

(6) Sextus Empiricus adversus Mathematic. *pag.* 139.

(7) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 25.

(8) Plut. *in* Pericle, *pag.* 154. *On verra la Traduction Françoise d'Amyot ci-dessous Remarque (E) Citat.* (44).

(9) Diog. Laert. *Libr. IX, num.* 25.

Expres-

On devroit y voir auffi qu'il entreprit de redonner la liberté à fa patrie oprimée par un Tyran; & que l'entreprife aiant été découverte, il fouffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Cette affaire eft raportée avec mille variations (*C*), comme on le verra dans nos

Expreffitque Plato vires utriusque periti
Lingua Zenonis, jurgatorisque Meliffi,
Phantafias qui aluit paucas, multasque fubegit (10).

On voit là un homme qui critiquoit tout, qui renverfoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. S'il n'étoit point le Palamede dont Platon a dit quelque chofe, il lui reffembloit parfaitement. Ce Palamede difcouroit avec un tel artifice, qu'il rendoit probable à fes auditeurs le pour & le contre : il leur faifoit voir que les mêmes chofes fe reffembloient & ne fe reffembloient pas, qu'elles n'étoient qu'une & qu'elles étoient diverfes, qu'elles étoient en repos & en mouvement. Τὸν ὖν Ἐλεατικὸν Παλαμήδην λέγοντα ὐκ ἴσμεν τέχνῃ, ὥςε δοκεῖν φαίνεσθαι τοῖς ἀκύουσι τὰ αὐτὰ ὅμοια καὶ ἀνόμοια, καὶ ἓν καὶ πολλὰ, μένοντα τε αὖ καὶ φερόμενα. *Enim vero Eleatem Palamedem artificio fuo efficere folitum accepimus, ut eadem audientibus fimilia & diffimilia, unum & multa, manentia & fluentia viderentur* (11). Diogene Laërce (12) débite que Zenon a été nommé le Palamede d'Elée, dans le Sophifte de Platon; mais Mr. Menage l'accufe de deux erreurs. Il montre qu'il n'eft point parlé de ce Palamede dans cet Ouvrage de Platon, mais dans le Dialogue intitulé *Phedre:* & puis il montre par le témoignage de Quintilien, que ce Palamede eft le Rhéteur Alcidamas. *Quæ non de Zenone Eleate, verum de Alcidamante intelligenda funt, fi fides Quintiliano. Ita enim ille libro III, Inftitut. Oratoriarum capite I, ubi de Scriptoribus Artis Rhetoricæ:* Et Hippias Eleus, & quem Palamedem Plato appellat, Alcidamas Eleates (13).

(*C*) *Cette affaire eft raportée avec mille variations.*] Le Tyran d'Elée qu'il voulut perdre s'apelloit Nearque, felon quelques-uns, & Diomedon felon quelques autres (14). Plutarque le nomme Demylus, comme on le verra dans la fuite : Tertullien le nomme Denys, & le prend fans doute par une erreur de Chronologie (15) pour ce Tyran de Syracufe, qui fous le nom de Denys fe trouve dans les Auteurs à tous momens. *Zeno Eleates*, dit-il vers la fin de fon Apologétique, *confultus à Dionyfio, quidnam Philofophia præftaret, cum refpondiffet*, contemptum mortis, *impaffibilis flagellis Tyranni objectus, fententiam fuam ad mortem ufque fignabat.* Voilà déjà un témoin de la conftance admirable de ce Philofophe. Je crois que Tertullien a mis la fcêne de tout ceci (16) non pas à Elée, comme il eût falu, mais à Syracufe. D'autres la mettent dans l'Ile de Cypre, & fe trompent d'ailleurs quant à la perfonne tourmentée, & quant au Tyran. *Ducebatur intrepidus* (Eufebius) *temporum iniquitati infultans, imitatus Zenonem illum veterem Stoïcum qui ut mentiretur quædam laceratus diutius, avulfam fedibus linguam fuam cum cruento fputamine in oculos interrogantis Cyprii Regis impegit* (17). La Note de Mr. de Valois fur ce paffage de Marcellin vous aprendra les erreurs de l'Hiftorien, & fi vous confultez Mr. Menage (18), vous trouverez une conjecture très-heureufe fur la caufe de ces méprifes. L'action même de Zenon eft diverfement raportée. Les uns difent qu'étant fommé de déclarer fes complices, il affûra que tous les amis du Tyran avoient eu part au complot. Il en ufa de la forte, afin de le faire voir comme une perfonne abandonnée de tout le monde. Après cette déclaration générale il donna le nom de quelques particuliers, & dit au Tyran qu'il fouhaitoit de lui parler à l'oreille. Le Tyran s'étant aproché Zenon lui mordit l'oreille, & s'y acharna de telle forte, qu'on ne put l'obliger qu'à force de coups d'aiguillons à lâcher prife. Εἶτα περὶ τινων εἰπὼν ἔχειν τινὰ εἰπεῖν αὐτῷ πρὸς τὸ ὖς, καὶ δακὼν, ὐκ ἀνῆκεν ἕως ἂν ἀπεκεντήθη, ταὐτὸν Ἀριςογείτονι τῷ τυραννοκτόνῳ παθών. *Deinde cùm de quibusdam dixiffet, quiddam fibi ad aurem loqui velle, eam mordicus apprehenfam non antè dimifit quàm ftimulis foderetur, idem agens quod Ariftogiton tyrannicida* (19). D'autres difent qu'il emporta le nés au tyran (20). Il y en a qui affûrent qu'aiant déclaré fes complices (21), & donné le nom de pefte de la patrie à l'Ufurpateur (22), il s'adreffa aux affiftans pour leur dire qu'il s'étonnoit de leur lâcheté, fi la crainte d'être traitez comme lui les obligeoit à demeurer dans la fervitude; & qu'enfin coupant fa langue, il la jetta fur le vifage du Tyran (23); ce qui émut de telle maniere la bourgeoifie, qu'elle lapida tout auffitôt cet Ufurpateur de la liberté. Voilà ce que Diogene Laërce raporte. Plutarque obferve que Zenon coupant fa langue, & la jettant au vifage d'un Tyran, mit en pratique la Maxime de fon Maître, que le deshonneur eft redoutable aux grans hommes, mais qu'il n'y a que les enfans, & les femmes, & les hommes lâches, qui redoutent la douleur. Ζήνων τοίνυν ὁ Παρμενίδυ γνώριμος, ἐπιθέμενος Δημύλῳ τῷ τυράννῳ, καὶ δυςυχήσας περὶ τὴν πρᾶξιν, ἐν πυρὶ τὸν Παρμενίδυ λόγον, ὥσπερ χρυσὸν ἀκήρατον καὶ δόκιμον παρέσχε, καὶ ἀπέδειξεν ἔργοις, ὅτι τὸ αἰσχρὸν ἀνδρὶ μεγάλῳ φοβερόν ἐςιν. ἀλγηδόνα δὲ, παῖδες, καὶ γύναια, καὶ γυναίων ψυχὰς ἔχοντες ἄνδρες, ἐδίωσι· τὴν γὰρ γλῶτταν αὐτῦ διατρώγων, τῷ τυράννῳ προσέπτυσεν. *Zeno Parmenidis difcipulus, Demylo tyranno infidiatus, re infeliciter gefta, doctrinam Parmenidis, velut aurum in igne, illæfam ac probam facto oftendit. Scilicet turpitudinem magno viro metuendam: dolorem à pueris & mulierculis, ac viris animum muliebrem gerentibus timeri.*

(10) Cette traduction [...] faite fur [...] Exemplaire où le Grec portoit, λιγυρός τε Πλάτων ἐπιόπτης, au lieu de ἀγορῆς ἠπιόπτης.

(11) Plato, in Phædro, pag. 1231.

(12) Diog. Laert. Libr. IX, num. 5.

(13) Menagius in Diogenem Laert. Libr. IX, num. 5, pag. 403, vol. 2.

(14) Diog. Laert. Libr. IX, num. 6.

(15) Antiquior Zeno Eleates Dionyfio Tyranno [...] entum quinquaginta annis circiter. Menag. ibid. pag. 404.

(16) Je veux dire qu'il a penfé que tout ceci fe paffa dans Syracufe.

(17) Ammian. Marcellin. Libr. XIV, Cap. IX, pag. 46.

(18) Menagius in Diogenem Laert. Libr. IX, num. 26.

(19) Diog. Laert. Libr. IX, num. 26, pag. 565, ex Heraclide in Satyri Epitome.

(20) Laert. ibid. num 27, ex Demetrio, in Æquivocis.

(21) Idem, ibid. ex Antifth. in Succeffionibus.

(22) Μετὰ τὸ μηνῦσαι τὰς φίλας [...] εἶναι πρὸς τὸ τυράννω εἴ τις ἄλλος εἴη [...] τὸ δ' εἶπεν σὺ ὁ τῆς πόλεως ἀλιτήριος. [...] quum [...] indicaffet, rogatum a Tyranno [...] effet e aliis quifquam [...] Tu [...] civitatis pernicies. Idem, ibid. Ceci fe comprendra mieux fi on le lit dans Seneque à la fin de cette Remarque.

29) Conférez ce qui eft dit dans l'Article PYTHAGORE, Citation (85).

Linguam enim fuam, dentibus amputatam, in tyrannum expuit (24). Hermippus affûre (25) que Zenon fut pilé dans un mortier.

Valere Maxime n'avoit garde de ne pas parler de la conftance de ce Philofophe : mais il y a fait des fautes; car au lieu de donner à Zenon d'Elée ce qui concerne le Tyran Nearque, il le donne à un autre, & outre cela il fupofe que ce Zenon voulant délivrer de la Tyrannie de Phalaris les Agrigentins, fit & foufrit, ce que d'autres content par raport au Tyran d'Elée. *Qui* (Zeno Eleates) *cum effet in difpicienda rerum natura maxima prudentia, inque excitandis ad vigorem juvenum animis promptiffimus, præceptorum fidem exemplo virtutis fuæ publicavit. Patriam enim egreffus, in qua frui fecura libertate poterat, Agrigentum miferabili fervitute obrutum petiit, tanta fiducia ingenii ac morum fuorum fretus, ut fperaverit, & tyranno & Phalaridi vefanæ mentis feritatem à fe diripi poffe. Poftquam deinde apud illum plus confuetudinem dominationis, quam confilii falubritatem valere animadvertit; nobiliffimos ejus civitatis adolefcentes cupiditate liberandæ patriæ inflammavit. Cujus rei cum indicium ad tyrannum manaffet, convocato in forum populo, torquere eum vario cruciatus genere cœpit : fubinde quærens, quosnam confilii participes haberet: At ille nec eorum quempiam nominavit, fed proximum quemque, ac fideliffimum tyranno fufpectum reddidit: increpitansque Agrigentinis ignaviam ac timiditatem, effecit ut fubito mentis impulfu concitati, Phalarim lapidibus profternerent. Senis ergo unius eculeo impofiti, non fupplex vox, nec miferabilis ejulatus; fed fortis cohortatio totius urbis animum, fortunamque mutavit* (26): Après cela il raconte ce que voici: *Ejusdem nominis philofophus, cum à Nearcho tyranno, de cujus nece confilium inierat, torqueretur, fupplicii pariter atque indicandorum confciorum gratia; doloris victor, fed ultionis cupidus, effe dixit, quod eum fecreto audire admodum expediret : laxatoque eculeo, poftquam infidiis opportunum tempus animadvertit, aurem ejus morfu corripuit, nec ante dimifit, quam & ipfe vita, & ille corporis parte privaretur* (27). Le Commentateur Olivier ne trouve là qu'une faute : il ne blâme Valere Maxime que d'avoir dit que Zenon, le Chef des Stoïques, fut mis à mort pour avoir tâché de perdre un Tyran. Cette cenfure eft injufte, & l'on a beau dire que ce Zenon fe donna la mort de bon gré à l'âge de quatre vingt dix ans (28), on ne convainc point d'erreur Valere Maxime, puis qu'il n'a point dit que l'un de fes deux Zenons fût le Chef des Stoïciens. Diogene Laërce ne dit-il pas qu'il y a eu huit Zenons (29)? Il n'eft donc pas néceffaire que celui que l'on diftingue de Zenon d'Elée foit le Fondateur des Stoïques. Henri de Valois blâme Valere Maxime d'avoir fait de Zenon d'Elée deux Zenons (30). L'un de nos meilleurs Critiques a fait la même Remarque, & indiqué qui plus eft ce qui a pu faire errer cet ancien Auteur (31). Il obferve que Jean Vorftius, en faifant la même critique, s'eft rendu digne de cenfure, aiant débité que Nearque étoit Tyran des Liparitains. Vorftius fe fonde fur ce que Zenon fut queftionné touchant les armes qui avoient été portées par fes foins dans l'Ile de Lipara. Il juge que ce Philofophe, après avoir délivré de la tyrannie de Phalaris les Agrigentins, fe retira dans cette Ile, & tâcha de l'affranchir du joug de Nearque. On lui prouve manifeftement (32) que ce fut la ville d'Elée que Zenon tâcha d'afranchir de la Tyrannie de Nearque. Paffons plus avant, & prenons la liberté d'obferver que ces favans hommes laiffent impunie la faute la plus groffiere de Valere Maxime. Elle confifte à débiter que Zenon d'Elée fit un complot contre Phalaris. La Chronologie ne fauroit foufrir cela. Supofons qu'Eufebe fe foit trompé, en pofant les vingt huit ans de la Tyrannie de Phalaris entre la 2 année de la 31 Olympiade, & la 2 de la 38. Préférons ce qu'il a fait lors qu'il a placé ce Tyran vis-à-vis la fin de la 53 Olympiade, après feize ans d'ufurpation. Difons même, comme le fupofent de fort favans hommes (33), que Phalaris s'empara de l'autorité fouveraine dans Agrigente environ l'Olympiade 52, & qu'il s'y maintint feize ans felon quelques-uns, & vingt-huit felon quelques autres, il fe trouvera néanmoins qu'il fera mort avant que notre Zenon fût en âge d'entreprendre ce que Valere Maxime raconte. Nous avons vu ci-deffus (34) que Parmenides étoit âgé d'environ foixante cinq ans lors que Zenon n'en avoit que quarante. Or Parmenides a fleuri la 80 Olympiade (35): jugez fi Zenon a pu être quelque chofe dans la 59. Mais pour ne rien diffimuler, je trouve quelque embarras dans le tems où l'on fait fleurir Parmenides : car puis que Pericles décédé l'Olympiade 87 avoit été Difciple de Zenon, il faudroit mettre l'état floriffant de Zenon vers la 76 (36), & un peu plus haut celui de fon Maître Parmenides (37). Cela fuffit à mon deffein. J'euffe examiné tout ceci avec plus de précifion, fi j'euffe donné l'Article de Phalaris. J'étois prêt à le commencer, lors que j'apris qu'un digne neveu du très-illuftre Mr. Boyle avoit publié la Vie de ce Tyran. Je

(24) Plut. adverfus Colotem, circa fin. pag. 1126. Vide etiam de Garrulit. pag. 505.

(25) Apud Diogenem Laertium, Libr. IX, num. 27.

(26) Valer. Maximus, Libr. III, Cap. III, num. 2, in Exter. pag. m. 280.

(27) Idem, ibid. num. 3.

(28) Olivier ad hæc verba.

(29) Diog. Laert. Libr. IX, num. 29. Jonfius, de Scriptorib. Hift. Philof. pag. 116, compte jusqu'à 15 Zenons.

(30) Ex uno Zenone Eleate duos perperam facit. Henricus Valefius, Notis in Amm. Marcellin. Libr. XIV, Cap. IX, pag. 46.

(31) Ut modo duorum Fabiorum res geftas uni eum a.fignaffe contra Pighium probavimus, ita contraria plane culpa unus Philofophi facta, in duos ejusdem nominis divifit, Libr. III, cap. 3: Nam quum retuliffet, quam patientiam Eleates Zeno præftitiffet, &c. Jacobus Perizonius, Animadv. Hiftoric. pag. 85.

(32) Mr. Perizonius lui cite Ciceron de Nat. Deor. Libr. III & Diogene Laërce.

(33) Car. Boyle, apud Acta Eruditor. Lipfienf. 1696, pag. 102, 103 dans l'Extrait des Lettres de Phalaris, imprimées à Oxford l'an 1695.

(34) Citation (4).
(35) Chron. Eufebii.
(36) Jonfius, de Script. Hift. Phil. pag. 116, le met à l'Olympiade 78.
(37) L'Edition de Diogene Laërce 1692 le met à l'Olympiade 69.

nos Remarques. Je n'ai que deux péchez de commiſſion à reprocher à Mr. Moreri (*D*). Au reſte, les ſentimens de Zenon d'Elée étoient à-peu-près les mêmes que ceux de Xenophanes & de Parmenides touchant l'unité, l'incompréhenſibilité, & l'immutabilité de toutes choſes. Je ne ſaurois croire qu'il ait ſoutenu qu'il n'y a rien dans l'Univers (*E*); car comment eût-il pu dire que lui qui ſoutenoit un tel dogme n'exiſtoit pas? Comment lui qui ne cherchoit qu'à embaraſſer par ſes diſputes ſur le pour & ſur le contre tous ceux avec qui il diſputoit (*c*), à les embaraſſer, dis-je, de telle ſorte qu'ils ne ſuſſent de quel côté ſe tourner; eût-il voulu ſe commettre ſi viſiblement? Ne voioit-il pas qu'il étoit facile de le confondre par la demande ſi le néant peut raiſonner? Il argumentoit avec vigueur contre l'exiſtence du mouvement. Quelques-unes de ſes Objections là-deſſus nous ont été conſervées dans les Ecrits d'Ariſtote (*F*); mais il eſt vraiſemblable

(*c*) *Voiez les paroles de* Plutarque *dans la Remarque (E) vers la fin.*

Je la fis chercher par tout ſans la trouver, & cela fut cauſe que je laiſſai cet Article: je le renvoiai à un tems où je puſſe profiter des lumieres de cet Auteur, dont je ne connois encore (38) l'Ouvrage que par les Extraits des Journaliſtes. Quoi qu'il en ſoit, nous pouvons croire que Valere Maxime n'a point parlé de deux Zenons ſans quelque coup de réfléxion. Il aura ſu que Nearque a vecu après Phalaris; de ſorte que s'étant trompé en faiſant Zenon d'Elée (39) contemporain de Phalaris, il n'aura pu ſe perſuader que le Zenon, qui avoit voulu chaſſer Nearque, fût le même qui avoit fait un complot contre le Tyran des Agrigentins.

(38) *On écrit ceci l'an* 1696.

(39) *Il le ſupoſe même fort vieux au tems du complot.*

Notez que pluſieurs Critiques veulent que Seneque ait parlé de notre Zenon d'Elée lors qu'il a dit, *Notus eſt ille tyrannicida, qui imperfecto opere comprehenſus, & ab Hippia tortus, ut conſcios indicaret, circumſtantes amicos tyranni nominavit, quibus quam maxime caram ſalutem ejus ſciebat. Et cum ille ſingulos, ut nominati erant, occidi juſſiſſet, interrogavit: Ecquis ſupereſſet? Tu, inquit, ſolus: neminem enim alium, cui carus eſſes, reliqui. Effecit ira, ut tyrannus tyrannicidæ manus commodaret, & præſidia ſua gladio ſuo cæderet* (40). Mais n'en déplaiſe à Muret & à Juſte Lipſe, je croi que Seneque a voulu parler de quelcun de ceux qu'Hippias fils de Piſiſtrate fit torturer. Je ne croi point que Seneque ait eu en vue Zenon d'Elée, quoi qu'il raporte ce que d'autres attribuent à ce Zenon. C'eſt ſa coutume, & celle de pluſieurs Auteurs, d'apliquer à certaines gens ce que l'on a dit de quelques autres.

(40) Seneca, de Ira, *Libr. II, Cap. XXIII, pag. m.* 541. *Voiez là-deſſus les Commentateurs.*

(*D*) *Je n'ai que deux péchez de commiſſion à reprocher à Mr. Moreri.*] Le prémier eſt qu'il a cité Diogene *au livre* 9. de Hiſt. Græc. & de Sect. Philoſ. Or il n'eſt point vrai que Diogene ait fait des Livres de l'Hiſtoire Greque, ou des Hiſtoriens Grecs, ni que l'Ouvrage qu'on a de lui ſoit intitulé, *de Sectis Philoſophorum*. Il a pour Titre, *de Vitis, Dogmatis, & Apophthegmatis clarorum Philoſophorum, Libri X.* La ſeconde faute eſt de dire que *Diogene parle de ſept autres* Zenons, *dont il n'a point donné la Vie*. Car l'un de ces autres eſt Zenon le Cittien chef des Stoïques, duquel Diogene nous donne la Vie très-amplement.

(*E*) *Je ne ſaurois croire qu'il ait ſoutenu qu'il n'y a rien dans l'Univers.*] Je me défie donc de Seneque qui lui attribue ce ſentiment; Juſte Lipſe s'en eſt défié auſſi. *Audi, quantum mali faciat nimia ſubtilitas, & quàm infeſta veritati ſit. Protagoras ait, de omni re in utramque partem diſputari poſſe, ex æquo, & de hac ipſa, an omnis res in utramque partem diſputabilis ſit. Nauſiphanes ait, ex his quæ videntur eſſe, nihil magis eſſe, quàm non eſſe. Parmenides ait, ex his quæ videntur, nihil eſſe in univerſum. Zenon Eleates omnia negotia de negotio dejecit, ait nihil eſſe. Circa eadem ferè Pyrrhonii verſantur, & Megarici, & Eretrici, & Academici, qui novam induxerunt ſcientiam, nihil ſcire. Hæc omnia in illum ſupervacuum ſtudiorum liberalium gregem conjice. Illi mihi non profuturam ſcientiam tradunt, hi ſpem omnis ſcientiæ eripiunt: ſatius eſt ſupervacua ſcire, quam nihil. Illis non præferunt lumen, per quod acies dirigatur ad verum: hi oculos mihi effodiunt. Si Protagoræ credo, nihil in rerum natura eſt, niſi dubium: ſi Nauſiphani, hoc unum certum eſt, nihil eſſe certi: ſi Parmenidi, nihil eſt præter unum: ſi Zenoni, ne unum quidem. Quid ergo nos ſumus? quid iſta quæ nos circumſtant, alunt, ſuſtinent? Tota rerum natura umbra eſt, aut inanis, aut fallax. Non facile dixerim, utrum magis iraſcar illis, qui nos nihil ſcire voluerunt: an illis, qui ne hoc quidem nobis reliquerunt, nihil ſcire* (41). J'ai raporté un peu au long les paroles de Seneque, afin qu'on y vît tous les dégrez du Scepticiſme, entre leſquels il n'y a rien d'auſſi outré que le ſentiment de notre Zenon. S'il a ſoutenu effectivement un tel paradoxe, il vouloit ſeulement ſe divertir, où il n'entendoit pas le mot *rien* comme les autres l'entendent, ou bien il extravagoit. Mais on ne trouve aucune trace de folie dans le reſte de ſes opinions. Il vaudroit donc mieux recourir, où à l'Hypotheſe d'un jeu d'eſprit, ou à celle d'une notion particuliere du mot *rien*. Diſons la même choſe touchant le Livre où Gorgias Leontin ſoutenoit trois Theſes (42): la prémiere, qu'il n'y a rien; la ſeconde, que s'il y a quelque être, l'homme ne le peut comprendre; la troiſieme, qu'encore que l'homme le pût comprendre, il ne pourroit pas l'exprimer. Voions la penſée de Juſte Lipſe ſur le paſſage de Seneque: *Sententia eſt. Zeno Eleates moleſtiâ nos liberavit, & omni inquiſitione: nam ait, Nihil eſſe. Sed hæc mira, & eximiè fatua aut ſapiens ſententia, nec mihi nunc capienda. An ad contemptum rerum rettulit, Nihil hæc (non tamen Nihil) eſſe? velim, & ſic laudem, non ſolum tolerem. Si aliter; & de ipſa exiſtentia; elleboro hæc egent. Ceterùm Zeno Eleates nuſquam tale, apud Laërtium quidem: ubi dogmata ejus diverſa, ſed nec alibi commemini legiſſe. Viderit Seneca* (43).

(41) Seneca, Epiſt. LXXXVIII. *pag. m.* 361.

(42) *Voiez* Sextus Empiricus adv. Mathemat. *Libr. VII, Cap. II.*

(43) Lipſius, Manuduct. ad Stoic. Philoſ. *Libr. II, Diſſ. IV ſub fin pag. m* 693 *Tomi IV Oper.*

On m'objectera ſans doute ce que Plutarque raporte du caractere de Zenon: *Pericles*, dit-il (44), *fut auſſi quelque temps auditeur & diſciple du Philoſophe Zenon natif de la ville d'Elée, qui enſeignoit la philoſophie naturelle comme Parmenides; mais il faiſoit profeſſion de contredire à tout le monde, & d'alleguer tant d'oppoſitions en diſputant, qu'il rangeoit ſon homme à ne ſavoir que reſpondre, ni à quoi ſe reſoudre, ainſi comme Timon Phliaſien le teſmoigne en ces vers:*

(44) Plut. *in* Vita Periclis, *pag.* 154 *Verſion* d'Amyot. *On a vu les termes de l'Original ci-deſſus Citation* (8).

Grande eloquence, & grande force d'art,
Pour diſputer en l'une & l'autre part
Avoit Zenon, reprenant tout le monde
Quand il vouloit deſployer ſa faconde.

Un Philoſophe de cette humeur, me dira-t-on, étoit bien capable de pouſſer la chicanerie juſqu'à ſoutenir que tout eſt rien. Je répons qu'il n'y a point d'aparence qu'un Diſputeur auſſi adroit que celui-ci ſe ſoit engagé à de telles extrémitez, d'où il ne ſemble pas poſſible qu'il auroit pu ſe tirer.

Mais quelque incroiable que ceci paroiſſe diſons néanmoins que les ſuites du Pyrrhoniſme ont pu engager à ſoutenir bien des choſes extravagantes, & modérons un peu les afirmations que l'on vient de lire (45). Diſons auſſi que peut-être notre Zenon ne ſoutint qu'il n'y a rien, qu'en argumentant ſur les principes qu'il vouloit combatre. Il ſe pourroit faire que d'un Argument *ad hominem* on eût conclu, qu'il enſeignoit poſitivement & abſolument cela, quoi qu'il ne l'eût avancé que comme un dogme qui réſultoit de l'Hypotheſe dont il avoit entrepris de montrer la fauſſeté. Nous ſavons qu'il a raiſonné de cette maniere: s'il y a un être il eſt indiviſible; car l'unité ne ſauroit être diviſée: or ce qui eſt indiviſible n'eſt rien, puis qu'il ne faut point compter entre les êtres ce qui eſt de telle nature qu'étant ajoûté à un autre il ne produit point d'augmentation, & qu'étant retranché d'un autre il ne cauſe point de diminution; il n'y a donc point un être. Ce raiſonnement eſt raporté par Ariſtote qui le traite de ridicule (46). Laiſſons le Grec, & mettons plutôt ici la Paraphraſe de Fonſeca, qui nous aprend que Zenon attaquoit ainſi un dogme de Platon: *Poſterior ratio, quam affert* (Ariſtoteles) *pro opinione Naturalium contra Platonem, erat Zenonis Eleatæ Parmenidis diſcipuli, qui hunc in modum argumentabatur. Ipſum unum ſeparatum ſi datur eſt omnino indiviſibile, ergo nihil eſt: unde ſequitur, non tantum illud non eſſe ſubſtantiam rerum, ſed neque omnino quicquam, quod ad eas pertineat. Conſequentiam verò ex eo firmam putabat Zeno, quia nihil eſſe credebat, niſi quod aliquam magnitudinem haberet: quam ob cauſſam ſæpe utebatur hoc quaſi principio,* Quod nec additum facit majus, nec detractum reddit minus, nihil eſt. *Quocirca dicebat, nihil eſſe, quod omni ex parte eſſet ens, niſi corpus, quando quidem ſolum corpus additum, ſecundum quamcumque dimenſionem facit majus, ſiquidem linea addita non facit majus, niſi ſecundum longitudinem, nec ſuperficies, niſi ſecundum longitudinem & latitudinem. Unde ſequebatur, unitatem abſtractam, qualem ponebat Plato, itemque punctum nihil omnino eſſe, quia nequeant rem ullam majorem facere* (47).

(45) *Voiez ci-deſſous l'Eclairciſſement ſur les Pyrrhoniens, Citation* (3).

(46) Ariſtot. Metaphyſ. *Libr. III, Cap. IV.*

(47) Fonſeca in Ariſtotelis Metaphyſ. *ibid pag. m.* 473, 474.

(*F*) *Quelques-unes de ſes Objections* contre l'exiſtence du mouvement *nous ont été conſervées dans les Ecrits d'Ariſtote.*] Liſez la Phyſique d'Ariſtote (48), vous y trouverez l'examen de quatre Objections de Zenon.

Voici la prémiere (49). Si une fleche qui tend vers un certain lieu ſe mouvoit, elle ſeroit tout enſemble en repos & en mouvement. Or cela eſt contradictoire, donc elle ne ſe meut pas. La conſéquence de la majeure ſe prouve de cette façon. La fleche à chaque moment eſt dans un eſpace qui lui eſt égal. Elle y eſt donc en repos; car on n'eſt point dans un eſpace d'où l'on ſort: il n'y a donc point de moment où elle ſe meuve; & ſi elle ſe mouvoit dans quelques momens, elle ſeroit tout enſemble en repos & en mouvement. Pour mieux comprendre cette Objection, il faut prendre garde à deux principes que l'on ne ſauroit nier, l'un qu'un corps ne ſauroit être en deux lieux tout à la fois, l'autre que deux parties du tems ne peuvent point exiſter enſemble. Le prémier de ces deux principes eſt ſi évident, lors même qu'on n'emploie pas de l'attention, qu'il n'eſt pas beſoin que je l'éclairciſſe: mais comme l'autre demande un peu plus de meditation pour être compris, & qu'il contient toute la force de l'Objection, je le rendrai plus ſenſible par un exemple. Je dis donc que ce qui convient au lundi & au mardi à l'égard de la ſucceſſion, convient à chaque partie du tems quelle qu'elle ſoit. Puis donc qu'il eſt impoſſible que le lundi & le mardi exiſtent enſemble, & qu'il faut néceſſairement que le lundi ceſſe d'être avant que le mardi com-

(48) *Au Chap. IX du VI Livre.*

(49) *Je la compte pour la I, parce qu'Ariſtote la propoſe & y répond au commencement du Chapitre; mais dans la ſuite il la place au 3 rang.*

Que le tems n'eſt point diviſible à l'infini.

blable qu'il en proposoit plusieurs autres, qui étoient peut-être les mêmes que l'on verra ci-dessous

commence d'être, il n'y a aucune partie du tems, quelle qu'elle soit, qui puisse coexister à un autre; chacune doit exister seule; chacune doit commencer d'être, lors que la précédente cesse d'être : chacune doit cesser d'être, avant que la suivante commence d'être. D'où il s'ensuit que le tems n'est pas divisible à l'infini, & que la durée successive des choses est composée de momens proprement dits, dont chacun est simple & indivisible, parfaitement distinct du passé & du futur, & ne contient que le tems present. Ceux qui nient cette conséquence doivent être abandonnez, ou à leur stupidité, ou à leur mauvaise foi, ou à la force insurmontable de leurs préjugez. Or si vous posez une fois que le tems présent est indivisible, vous serez contraint d'admettre l'Objection de Zenon. Vous ne sauriez trouver d'instant où une fleche sorte de sa place, car si vous en trouviez un, elle seroit en même tems dans cette place, & elle n'y seroit pas. Aristote se contente de répondre que Zenon supose très-faussement l'indivisibilité des momens (50).

La II Objection de Zenon étoit celle-ci. S'il y avoit du mouvement, il faudroit que le mobile pût passer d'un lieu à un autre; car tout mouvement enferme deux extrémitez, *terminum à quo, terminum ad quem*, le lieu d'où l'on part, & le lieu où l'on arrive. Or ces deux extrémitez sont séparées par des espaces qui contiennent une infinité de parties, vu que la matiere est divisible à l'infini. Il est donc impossible que le mobile parvienne d'une extrémité à l'autre. Le milieu est composé d'une infinité de parties qu'il faut parcourir successivement les unes après les autres, sans que jamais vous puissiez toucher celle de devant, en même tems que vous touchez celle qui est en deçà : de sorte que pour parcourir un pied de matiere, je veux dire pour arriver du commencement du prémier pouce à la fin du douzieme pouce, il faudroit un tems infini; car les espaces qu'il faut parcourir successivement entre ces 2 bornes étant infinis en nombre, il est clair qu'on ne les peut parcourir que dans une infinité de momens, à moins qu'on ne voulût reconoître que le mobile est en plusieurs lieux à la fois, ce qui est faux & impossible. La Réponse d'Aristote est pitoiable : il dit qu'un pied de matiere n'étant infini qu'en puissance, peut fort bien être parcouru dans un tems fini. Raportons sa Réponse, avec la clarté que les Commentaires de Conimbre lui ont donnée. *Huic rationi satisfactum ab se jam ante Aristoteles ait, videlicet cum hoc libro docuit infinitum sectione, quod non actu, sed potestate infinitum est, tempore finito decurri posse. Enim vero cùm tempus continuum sit, parique modo infinitum, eodem infinitatis jure, eisdemque partium divisionibus sibi mutuò respondebunt tempus & magnitudo. Nec contra naturam talis infiniti est hoc modo pertransiri* (51). Vous voiez là deux choses, 1, que chaque partie du tems est divisible à l'infini; ce que l'on a réfuté ci-dessus invinciblement : 2, que le continu n'est infini qu'en puissance. Cela veut dire que l'infinité d'un pied de matiere consiste en ce qu'on le pourroit diviser sans fin & sans cesse en parties plus petites, mais non pas en ce qu'actuellement il soufre cette division. C'est se moquer du monde que de se servir de cette doctrine; car si la matiere est divisible à l'infini, elle contient actuellement un nombre infini de parties, ce n'est donc point un infini en puissance, c'est un infini qui existe réellement, actuellement. La continuité des parties n'empêche pas leur distinction actuelle; par conséquent leur infinité actuelle ne dépend point de la division : elle subsiste également dans la quantité continue, & dans celle qu'on nomme *discrete*. Mais quand même on accorderoit cet infini en puissance, qui deviendroit un infini actuel par la division actuelle de ses parties, on ne perdroit pas ses avantages, car le mouvement est une chose qui a la même vertu que la division. Il touche une partie de l'espace sans toucher l'autre, & il les touche toutes les unes après les autres : n'est-ce pas les distinguer actuellement? N'est-ce pas faire ce que feroit un Géometre sur une table, en tirant des lignes qui désignassent tous les demi pouces? il ne brise pas la table en demi-pouces; mais il y fait néanmoins une division qui marque la distinction actuelle des parties: & je ne croi pas qu'Aristote eût voulu nier que si l'on tiroit une infinité de lignes sur un pouce de matiere, on n'y introduisît une division qui réduiroit en infini actuel ce qui n'étoit selon lui qu'un infini virtuel. Or ce qu'on feroit à l'égard des yeux en tirant ces lignes sur un pouce de matiere, il est sûr que le mouvement le fait à l'égard de l'entendement (52). Nous concevons qu'un mobile en touchant successivement les parties de l'espace les désigne, & les détermine comme la craie à la main. Mais de plus quand on peut dire que la division d'un infini est achevée, n'a-t-on pas un infini actuel? Aristote & ses Sectateurs ne disent-ils pas qu'une heure contient une infinité de parties? Quand donc elle est passée, il faut dire qu'une infinité de parties ont existé actuellement les unes après les autres. Est-ce un infini en puissance? n'est-ce pas un infini actuel? Disons donc que sa distinction est nulle, & que l'Objection de Zenon conserve toute sa force. Une heure, un an, un siecle, &c, sont un tems fini: un pied de matiere est un espace infini, il n'y a donc point de mobile qui puisse jamais arriver du commencement d'un pied à la fin. Nous verrons dans la Remarque suivante si l'on pourroit éluder cette Objection en suposant que les parties d'un pied de matiere ne sont pas infinies. Contentons-nous ici d'observer, que le subterfuge de l'infinité des parties du tems est nul; car s'il y avoit dans une heure une infinité de parties, elle ne pourroit jamais ni commencer ni finir. Il faut que toutes ses parties existent séparément; jamais deux n'existent ensemble, & ne peuvent être ensemble: il faut donc qu'elles soient comprises entre une prémiere & une derniere unité, ce qui est incompatible avec le nombre infini.

La III Objection étoit l'Argument fameux qu'on nommoit *Achille* (53). Zenon d'Elée en fut l'Inventeur, si l'on s'en raporte à Diogene Laërce (54), qui dit néanmoins que Phavorin l'attribue à Parmenides & à plusieurs autres. Cette Objection a le même fondement que la seconde; mais elle est plus propre aux Déclamations. Elle tendoit à montrer que le mobile le plus vîte, poursuivant le mobile le plus lent, ne pourroit jamais l'ateindre. *Γίνεται δὲ παρὰ τὸ αὐτὸ τῇ διχοτομίᾳ. ἐν ἀμφοτέροις γὰρ συμβαίνει μὴ ἀφικνεῖσθαι πρὸς τὸ πέρας, διαιρουμένου πως τοῦ μεγέθους. ἀλλὰ πρόσκειται ἐν τούτῳ, ὅτι οὐδὲ τὸ τάχιστον τετραγῳδημένον ἐν τῷ διώκειν τὸ βραδύτερον. ὥστ' ἀνάγκη καὶ τὴν λύσιν εἶναι τὴν αὐτήν. Ob idem autem evenit atque in divisione in dimidia. Nam in utraque accidit, ut ad finem non perveniatur, quoquo modo magnitudine divisa. Sed in hac additur ne illud quidem, quod celerrimum est, (quod tragicè prolatum est) id quod tardissimum est attingere persequendo. Quamobrem solutio eadem sit necesse est* (55). Suposons une tortue à vingt pas devant Achille, & limitons la vitesse de ce Héros à la proportion d'un à vingt. Pendant qu'il fera vingt pas la tortue en fera un: elle sera donc encore plus avancée que lui. Pendant qu'il fera le vingt & unieme pas, elle gagnera la vingtieme partie du vingt-deux & pendant qu'il gagnera cette vingtieme partie, elle parcourra la vingtieme partie de la partie vingt & unieme, & ainsi de suite. Aristote nous renvoie à ce qu'il a répondu à la seconde Objection: nous pouvons le renvoier à notre Replique. Voiez aussi ce qui sera dit dans la Remarque suivante, touchant la dificulté d'expliquer en quoi consiste la vitesse du mouvement.

Passons à la IV Objection: elle tend à faire voir les contradictions du mouvement. Aiez une table de quatre aunes, prenez deux corps qui aient aussi quatre aunes, l'un de bois, l'autre de pierre (56). Que la table soit immobile, & qu'elle soutienne la piece de bois, selon la longueur de deux aunes à l'Occident. Que le morceau de pierre soit à l'Orient, & qu'il ne fasse que toucher le bord de la table. Qu'il se meuve sur cette table vers l'Occident; & qu'en demie heure il fasse deux aunes, il deviendra contigu au morceau de bois. Suposons qu'ils ne se rencontrent que par leurs bords, & de telle sorte que le mouvement de l'un vers l'Occident n'empêche point l'autre de se mouvoir vers l'Orient. Qu'au moment de leur contiguïté le morceau de bois commence à tendre vers l'Orient, pendant que l'autre continue à tendre vers l'Occident; qu'ils se meuvent d'égale vitesse : dans demie heure le morceau de pierre achevera de parcourir toute la table: il aura donc parcouru un espace de quatre aunes dans une heure, savoir toute la superficie de la table. Or le morceau de bois dans demie heure a fait un semblable espace de quatre aunes, puis qu'il a touché toute l'étendue du morceau de pierre par les bords: il est donc vrai que deux mobiles d'égale vitesse font le même espace; l'un dans demie heure, l'autre dans une heure; donc une heure & une démie heure sont des tems égaux, ce qui est contradictoire. Aristote dit que c'est un Sophisme, puis que l'un de ces mobiles est considéré par raport à un espace qui est en repos, savoir la table, & que l'autre est considéré par raport à un espace qui se meut, savoir le morceau de pierre. J'avoue qu'il a raison d'observer cette diférence : mais il n'ôte pas la difficulté; car il reste toûjours à expliquer une chose qui paroît incompréhensible: c'est qu'en même tems un morceau de bois parcoure quatre aunes par son côté méridional, & qu'il n'en parcoure que deux par sa surface inférieure. Voici un exemple plus débarassé. Aiez deux Livres *in folio* d'égale longueur, comme de deux pieds chacun. Posez-les sur une table l'un devant l'autre; mouvez-les en même tems l'un sur l'autre, l'un vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident, jusques à ce que le bord oriental de l'un & le bord occidental de l'autre se touchent: vous trouverez que les bords par lesquels ils se touchoient sont distans de quatre pieds l'un de l'autre, & cependant chacun de ces Livres n'a parcouru que l'espace de deux pieds. Vous pouvez fortifier l'Objection, en suposant quelque corps qu'il vous plaira en mouvement, au milieu de plusieurs autres qui se meuvent en diférens sens, & avec divers dégrez de vitesse; vous trouverez que ce même corps aura parcouru en même tems diverses sortes d'espace, doubles, triples &c, les uns des autres; & songez y bien, vous trouverez que cela n'est explicable que par des calculs d'Arithmétique, qui ne sont que des idées de notre esprit; mais que dans les corps mêmes la chose ne paroît point praticable (57); car il faut se souvenir de ces trois propriétez essentielles du mouvement: 1, Un mobile ne peut point toucher deux fois de suite la même partie de l'espace; 2, Il n'en peut jamais toucher deux à la fois;

(50) Τοῦτο δέ ἐστι ψεῦδος· οὐ γὰρ σύγκειται ὁ χρόνος ἐκ τῶν νῦν ὄντων ἀδιαιρέτων, ὥσπερ οὐδ' ἄλλο μέγεθος οὐδέν. *Hoc verò est falsum, cum tempus ex momentis individuis non constet, ut neque alia ulla magnitudo.* Aristoteles, Physic. *Libr. VI, cap. IX.*

(51) Conimbricenses, in Aristot. Physic *Libr. VI, Cap. IX, pag. m.* 147, 148.

(52) *Confirmez ceci par ce que disent les Géometres touchant la production des lignes & des superficies.* Mathematici ut nobis inculcent veram lineæ intelligentiam, imaginantur punctum ... e loco in locum moveri: cum enim punctum sit prorsus individuum relinquetur ex isto motu imaginario vestigium quoddam longum expers latitudinis ... Mathematici ut nobis superficiem ob oculos ponant, monent ut intelligamus lineam aliquam in transversum moveri, vestigium enim relictum &c *Clavius in Euc. Lib. I, num. 2 & 5.*

(53) *Voiez l'Article d'*ACHILLE, *Remarque (L).*

(54) Οὗτος καὶ τὸν Ἀχιλλέα πρῶτος λόγον ἠρώτησε· Φαβωρῖνος δέ φησι Παρμενίδην, καὶ ἄλλους συχνούς. *Hic & Achillea primus oratione argumentatus est; quamvis Phavorinus Parmenidem & alios complures proferat.* Diogenes Laert *Libr. IX, num,* 29.

(55) Aristotel Physic. *Libr. VI, Cap. IX, pag.* 148.

(56) *Une autre matiere seroit aussi propre. On ne prend ici le bois & la pierre que pour exemple.*

(57) *On peut faire les mêmes dificultez sur ce que les petites roues d'un carosse font autant de chemin que les grandes dans le même nombre de tours sur leur centre. Dites le même de deux roues attachées à un même axe, l'une très-petite, l'autre très grande.*

ſous (G), & dont quelques-unes combatent l'exiſtence de l'étendue ; & paroiſſent beaucoup plus

3, Il ne peut jamais toucher la troiſieme avant la ſeconde, ni la quatrieme avant la troiſieme, &c. Quiconque pourra accorder phyſiquement ces trois choſes, avec la diſtance de quatre pieds qui ſe trouve entre deux corps qui n'ont parcouru que deux pieds d'eſpace (58), ne ſera pas un mal habile homme. Remarquez bien que ces trois proprietez conviennent auſſi néceſſairement à un mobile qui traverſe des eſpaces, dont le mouvement eſt contraire au ſien, qu'à un mobile qui traverſeroit des eſpaces où rien ne reſiſteroit.

(58) *Par exemple les 2 Livres in folio dont on a parlé.*

(G) *Les mêmes que l'on verra ci-deſſous.*] Il me ſemble que ceux, qui voudroient renouveller l'Opinion de Zenon, devroient d'abord argumenter de cette maniere.

OBJECTIONS contre l'exiſtence de l'étendue.

I. Il n'y a point d'étendue, donc il n'y a point de mouvement. La conſéquence eſt bonne; car ce qui n'a point d'étendue n'occupe aucun lieu, & ce qui n'occupe aucun lieu ne peut point paſſer d'un lieu à un autre, ni par conſéquent ſe mouvoir. Cela n'eſt pas conteſtable : la difficulté n'eſt donc qu'à prouver qu'il n'y a point d'étendue. Voici ce qu'auroit pu dire Zenon. L'étendue ne peut être compoſée, ni de points Mathématiques, ni d'atômes, ni de parties diviſibles à l'infini, donc ſon exiſtence eſt impoſſible. La conſéquence paroît certaine, puis qu'on ne ſauroit concevoir que ces trois manieres de compoſition dans l'étendue : il ne s'agit donc que de prouver l'antécédent. Peu de paroles me ſuffiront à l'égard des points Mathématiques, car les eſprits les moins pénétrans peuvent conoître avec la derniere évidence, s'ils y font un peu d'attention, que pluſieurs néants d'étendue joints enſemble ne feront jamais une étendue (59). Conſultez le prémier Cours de Philoſophie Scholaſtique qui vous tombera entre les mains, vous y trouverez les raiſons du monde les plus convaincantes, ſoutenues de quantité de Démonſtrations Géometriques contre l'exiſtence de ces points (60): n'en parlons plus, & tenons pour impoſſible, ou du moins pour inconcevable, que le continu en ſoit compoſé. Il n'eſt pas moins impoſſible ou inconcevable qu'il ſoit compoſé des atômes d'Epicure, c'eſt-à-dire de corpuſcules étendus & indiviſibles; car toute étendue, quelque petite qu'elle puiſſe être, a un côté droit & un côté gauche, un deſſus & un deſſous : elle eſt donc un aſſemblage de corps diſtincts ; je puis nier du côté droit ce que j'affirme du côté gauche ; ces deux côtez ne ſont pas au même lieu ; un corps ne peut pas être en deux lieux tout à la fois, & par conſéquent toute étendue qui occupe pluſieurs parties d'eſpace contient pluſieurs corps. Je ſai d'ailleurs, & les Atomiſtes ne le nient pas, qu'à cauſe que deux atômes ſont deux êtres, ils ſont ſéparables l'un de l'autre; d'où je conclus très-certainement, que puis que le côté droit d'un atôme n'eſt pas le même être que le côté gauche, il eſt ſéparable du côté gauche. L'indiviſibilité d'un atôme eſt donc chimérique. Il faut donc s'il y a de l'étendue, que ſes parties ſoient diviſibles à l'infini. Mais d'autre côté ſi elles ne peuvent pas être diviſibles à l'infini, il faudra conclure que l'exiſtence de l'étendue eſt impoſſible, ou pour le moins incompréhenſible.

(59) *Voiez* l'Art de penser, *IV Partie chap. I, pag. m. 391, & ci-deſſous la Remarque (D) de l'Article ſuivant vers la fin.*

(60) *Voiez entre autres l'Ouvrage de* Libertus Fromondus *Profeſſeur à Louvain intitulé* Labyrinthus ſeu de compoſitione continui. *C'eſt un Ouvrage beaucoup plus fort que la Réponſe que* Jaques Chevreuil, (*en Latin* Capreolus) *Profeſſeur en Philoſophie à Paris, fit en 1636 à deux Queſtions du Cardinal de Richelieu* de demonſtratione magnitudinis in puncto &c.

La diviſibilité à l'infini eſt l'Hypotheſe qu'Ariſtote a embraſſée ; & c'eſt celle de preſque tous les Profeſſeurs en Philoſophie, dans toutes les Univerſitez depuis pluſieurs Siecles. Ce n'eſt pas qu'on la comprenne, ou que l'on puiſſe répondre aux Objections ; mais c'eſt qu'aiant compris manifeſtement l'impoſſibilité des points, ſoit mathématiques ſoit phyſiques, on n'a trouvé que ce ſeul parti à prendre. Outre que cette Hypotheſe fournit de grandes commoditez; car lors qu'on a épuiſé ſes diſtinctions, ſans avoir pu rendre compréhenſible cette doctrine, on ſe ſauve dans la nature même du ſujet, & l'on allegue que notre eſprit étant borné, perſonne ne doit trouver étrange que l'on ne puiſſe réſoudre ce qui concerne l'infini, & qu'il eſt de l'eſſence d'un tel continu d'être environné de difficultez inſurmontables à la créature humaine. Notez que ceux, qui adoptent les atômes, ne le font pas parce qu'ils comprennent qu'un corps étendu peut être ſimple, mais parce qu'ils jugent que les deux autres Hypotheſes ſont impoſſibles. Diſons la même choſe de ceux qui admettent les points mathématiques. En général tous ceux qui raiſonnent ſur le continu ne ſe déterminent à choiſir une Hypotheſe qu'en vertu de ce Principe: *S'il n'y a que trois manieres d'expliquer un fait, la vérité de la troiſiéme réſulte néceſſairement de la fauſſeté des deux autres.* Ils ne croient donc pas ſe tromper dans le choix de la troiſieme, lors qu'ils ont compris clairement que les deux autres ſont impoſſibles: & ils ne ſe rébutent point des difficultez impénétrables de la troiſieme: ils s'en conſolent, ou à cauſe qu'elles peuvent être rétorquées, ou à cauſe qu'ils ſe perſuadent qu'après tout elle eſt véritable, puis que les deux autres ne le ſont pas. Le ſubtil Arriaga, s'étant propoſé une Objection inſoluble, déclare qu'il n'abandonnera point pour cela ſon ſentiment; car, dit-il, les autres Sectes ne la réſolvent pas mieux. *Video hac adhuc urgeri argumento ſupra facto, quod a nemine vidi ſolutum? ſed nec illud ſolvere præſumo: cùm autem commune ſit omnibus ſententiis de continui compoſitione, non eſt cur propter illud aliquis à propria ſententia diſcedat* (61). . . . *Quòd autem alia in ſententia Ariſtotelis difficilia valde ſint, & quæ à nobis ſolvi non poſſint, non cogit nos hanc ſententiam deſerere: materiæ enim difficultas eſt talis, ut ubique aliqua nobis inexplicabilia occurrant. Malo autem apertè fateri me ignorare ſolutionem aliquorum argumentorum, quàm eam dare quæ forte à nemine intelligatur* (62).

(61) Arriaga, Diſput XVI Phyſ. *Sect XI, num 241, pag. m. 433.*

(64) Arriaga, Diſput. XVI Phyſ. *Sect. XII, num. 256, pag. 435.*

Un Zénoniſte pourroit dire à ceux qui choiſiſſent l'une de ces trois Hypotheſes, vous ne raiſonnez pas bien, vous vous ſervez de ce Syllogiſme disjonctif,

Le continu eſt compoſé, ou de points mathématiques, ou de points phyſiques, ou de parties diviſibles à l'infini;

Or il n'eſt compoſé, ni de. . . . ni de (63) . . . .

Donc il eſt compoſé de. . . . .

Le défaut de votre raiſonnement n'eſt point dans la forme ; mais dans la matiere : il faudroit abandonner votre Syllogiſme disjonctif, & emploier ce Syllogiſme hypothétique,

Si l'étendue exiſtoit, elle ſeroit compoſée, ou de points mathématiques, ou de points phyſiques, ou de parties diviſibles à l'infini:

Or elle n'eſt compoſée ni de points mathématiques, ni de points phyſiques, ni de parties diviſibles à l'infini.

Donc elle n'exiſte point.

(63) *Pour abreger, on n'exprime point la rejection ni l'admiſſion; car ſelon les loix de la Logique on peut proceder ici de la rejection des deux parties quelconques, à l'admiſſion de la troiſiéme.*

Il n'y a aucun défaut dans la forme de ce Syllogiſme; le Sophiſme *à non ſufficienti enumeratione partium* ne ſe trouve pas dans la majeure, la conſéquence eſt donc néceſſaire, pourvu que la mineure ſoit véritable. Or il ne faut que conſidérer les Argumens dont ces trois Sectes s'accablent les unes les autres, & les comparer avec les reponſes, il ne faut, dis-je, que cela pour voir manifeſtement la vérité de la mineure. Chacune de ces trois Sectes, quand elle ne fait qu'attaquer, triomphe, ruine, terraſſe; mais à ſon tour elle eſt terraſſée & abymée, quand elle ſe tient ſur la défenſive. Pour conoître leur foibleſſe, il ſuffit de ſe ſouvenir que la plus forte, celle qui chicane mieux le terrain, eſt l'Hypotheſe de la diviſibilité à l'infini. Les Scholaſtiques l'ont armée de pied en cap de tout ce que leur grand loiſir leur a pu permettre d'inventer de Diſtinctions : mais cela ne ſert qu'à fournir quelque babil à leurs Diſciples dans une Theſe publique, afin que la parenté n'ait point la honte de les voir muets. Un pere ou un frere ſe retirent bien plus contens, lors que l'Ecolier diſtingue entre l'infini *categorematique*, & l'infini *ſyncategorematique*, entre les parties *communicantes* & *non communicantes*, *proportionelles* & *aliquotes*, que s'il n'eût rien répondu. Il a donc été néceſſaire que les Profeſſeurs inventaſſent quelque jargon ; mais toute la peine qu'ils ſe ſont donnée ne ſera jamais capable d'obſcurcir cette notion claire & évidente comme le ſoleil : *Un nombre infini de parties d'étendue, dont chacune eſt étendue, & diſtincte de toutes les autres, tant à l'égard de ſon* entité, *qu'à l'égard du lieu qu'elle occupe, ne peut point tenir dans un eſpace cent mille millions de fois plus petit que la cent milliéme partie d'un grain d'orge.*

LA DIVISIBILITÉ à l'infini empêcheroit toute contiguité.

Voici une autre difficulté. Une ſubſtance étendue, qui exiſteroit, devroit néceſſairement admettre le contact immédiat de ſes parties. Dans l'Hypotheſe du vuide il y auroit pluſieurs corps ſéparez de tous les autres, mais il faudroit que pluſieurs autres ſe touchaſſent immédiatement. Ariſtote, qui n'admet point cette Hypotheſe, eſt obligé d'avouër qu'il n'y a aucune partie de l'étendue qui ne touche immédiatement à quelques autres par tout ce qu'elle a d'extérieur. Cela eſt incompatible avec la diviſibilité à l'infini ; car s'il n'y a point de corps qui ne contienne une infinité de parties, il eſt évident que chaque partie particuliere de l'étendue eſt ſéparée de toute autre par une infinité de parties, & que le contact immédiat de deux parties eſt impoſſible. Or quand une choſe ne peut avoir tout ce que ſon exiſtence demande néceſſairement, il eſt ſûr que ſon exiſtence eſt impoſſible : puis donc que l'exiſtence de l'étendue demande néceſſairement le contact immédiat de ſes parties, & que ce contact immédiat eſt impoſſible dans une étendue diviſible à l'infini, il eſt évident que l'exiſtence de cette étendue eſt impoſſible ; & qu'ainſi cette étendue n'exiſte que mentalement. Il faut reconoître à l'égard du corps, ce que les Mathématiciens reconoiſſent à l'égard des lignes & des ſuperficies, dont ils démontrent tant de belles choſes. Ils avouent (64) de bonne foi qu'une longueur & largeur ſans profondeur, ſont des choſes qui ne peuvent exiſter hors de notre ame. Diſons-en autant des trois dimenſions. Elles ne ſauroient trouver de place que dans notre eſprit ; elles ne peuvent exiſter qu'*idéalement*. Notre eſprit eſt un certain fond où cent mille objets de diférente couleur, & de diférente figure, & de diférente ſituation, ſe réüniſſent : car nous pouvons voir tout à la fois du haut d'une côte une vaſte plaine parſemée de maiſons, & d'arbres, & de troupeaux, &c. Bien loin que toutes ces choſes ſoient de nature à pouvoir être rangées dans cette plaine, il n'y en a pas deux qui y puiſſent trouver place; chacune demanderoit un lieu infini, puis qu'elle contient une infinité de corps étendus. Il faudroit laiſſer des intervalles infinis autour de chacune, puis qu'entre chaque partie & toute autre (65) il y a une infinité de corps. Qu'on ne diſe point que Dieu peut tout; car ſi les Théologiens les plus dévots oſent dire qu'il ne peut point faire que dans une ligne droite de douze pouces, le prémier & le troiſieme pouce ſoient immédiatement contigus, je puis bien dire qu'il ne peut point faire que deux parties d'étendue ſe touchent immédiatement, lors qu'une infinité d'autres parties

(64) *Conferez ce qui ſera dit dans la Remarque (D) de l'Art. ſuivant vers la fin.*

(65) *Entendez ceci avec la clauſe* diſtributivè ſumpta.

plus fortes que tout ce que les Cartésiens sauroient alléguer. Je parle de quelques Cartésiens qui sou-

ties les séparent l'une de l'autre. Disons donc que le contact des parties de la matiere n'est qu'idéal; c'est dans notre esprit que se peuvent réünir les extrémitez de plusieurs corps.

La divisibilité à l'infini ameneroit la penétration des dimensions.

Objectons présentement tout le contraire. La pénétration des dimensions est une chose impossible, & néanmoins elle seroit inévitable si l'étendue existoit: il n'est donc pas vrai que l'étendue puisse exister. Mettez un boulet de canon sur une table; un boulet, dis-je, enduit de quelque couleur liquide, faites-le rouler sur cette table, vous verrez qu'il y tracera une ligne par son mouvement: vous aurez donc deux fortes preuves du contact immédiat de ce boulet & de cette table. La pesanteur du boulet vous aprendra qu'il touche la table immédiatement; car s'il ne la touchoit pas de cette maniere, il demeureroit suspendu en l'air, & vos yeux vous convaincront de ce contact par la trace du boulet. Or je soutiens que ce contact est une pénétration de dimensions proprement dite. La partie du boulet qui touche la table est un corps déterminé, & réellement distinct des autres parties du boulet qui ne touchent point la table. Je dis la même chose de la partie de la table qui est touchée par le boulet. Ces deux parties touchées sont chacune divisibles à l'infini en longueur, en largeur, & en profondeur: elles se touchent donc mutuellement selon leur profondeur, & par conséquent elles se pénétrent. On objecte tous les jours cela aux Péripatéticiens dans les Disputes publiques: il se défendent par un jargon de distinctions, qui n'est propre qu'à prévenir le chagrin que pourroient avoir les parens de l'Écolier, s'ils le voioient réduit au silence; mais quant au reste ces distinctions n'ont jamais servi qu'à faire voir que l'Objection est insoluble. Voici donc un fait bien singulier; si l'étendue existoit, il ne seroit pas possible que ses parties se touchassent, & il seroit impossible qu'elles ne se pénétrassent point. Ne sont-ce pas pas des contradictions très-évidentes enfermées dans l'existence de l'étendue?

Les moiens de l'epoque emploiez contre l'existence de l'étendue.

Joignons à ceci que tous les moiens de l'époque qui renversent la réalité des qualitez corporelles, renversent la réalité de l'etendue. De ce que les mêmes corps sont doux à l'égard de quelques hommes, & amers à l'égard de quelques autres, on a raison d'inférer qu'ils ne sont ni doux ni amers de leur nature, & absolument parlant. Les nouveaux Philosophes, quoi qu'ils ne soient pas Sceptiques, ont si bien compris les fondemens de l'époque par raport aux sons, aux odeurs, au froid & au chaud, à la dureté & à la molesse, à la pesanteur & à la légéreté, aux saveurs & aux couleurs, &c, qu'ils enseignent que toutes ces qualitez sont des perceptions de notre ame, & qu'elles n'existent point dans les objets de nos sens. Pourquoi ne dirions-nous pas la même chose de l'étendue? Si un être qui n'a aucune couleur nous paroît pourtant sous une couleur déterminée quant à son espece, & à sa figure, & à sa situation, pourquoi un être qui n'auroit aucune étendue, ne pourroit-il pas nous être visible sous une aparence d'étendue déterminée, figurée, & située d'une certaine façon? Et remarquez bien que le même corps nous paroît petit ou grand, rond ou quarré, selon le lieu d'où on le regarde: & soions certains qu'un corps, qui nous semble très-petit, paroît fort grand à une mouche. Ce n'est donc point par leur étendue propre, & réelle ou absoluë, que les objets se présentent à notre esprit: on peut donc conclure qu'en eux-mêmes ils ne sont point étendus. Oseriez-vous aujourd'hui raisonner de cette façon, *Puis que certains corps paroissent doux à cet homme-ci, aigres à un autre, amers à un autre, &c, je dois assûrer qu'en general ils sont savoureux, encore que je ne conoisse pas la saveur qui leur convient absolument, & en eux-mêmes?* tous les nouveaux Philosophes vous siffleroient. Pourquoi donc oseriez-vous dire, *Puis que certains corps paroissent grans à cet animal, mediocres à cet autre, très-petits à un troisiéme, je dois assûrer qu'en general ils sont étendus, quoi que je ne sache pas leur étendue absolue?* Voions l'aveu d'un célèbre dogmatique (66): " On peut bien savoir par les sens, „ qu'un tel corps est plus grand qu'un autre corps; mais „ on ne sçauroit sçavoir avec certitude quelle est la gran- „ deur véritable & naturelle de chaque corps; & pour „ comprendre cela, il n'y a qu'à considerer, que si tout „ le monde n'avoit jamais regardé les objets exterieurs „ qu'avec des lunettes qui les grossissent, il est certain „ qu'on ne se feroit figuré les corps & toutes les mesures „ des corps, que selon la grandeur dans laquelle ils nous „ auroient esté representez par ces lunettes. Or nos yeux „ mesmes sont des lunettes, & nous ne sçavons point „ precisement s'ils ne diminuent point ou n'augmentent „ point les objets que nous voyons, & si les lunettes ar- „ tificielles, que nous croyons les diminuer ou les aug- „ menter, ne les établissent point au contraire dans leur „ grandeur veritable; & partant on ne connoît point cer- „ tainement la grandeur absolue & naturelle de chaque „ corps. On ne sçait point aussi, si nous les voyons de „ la mesme grandeur que les autres hommes; car encore „ que deux personnes, les mesurant, conviennent ensem- „ ble qu'un certain corps n'a par exemple que cinq pieds, „ neanmoins ce que l'un conçoit par un pied n'est peut- „ estre pas ce que l'autre conçoit; car l'un conçoit ce „ que ses yeux luy rapportent, & un autre de mesme; „ or peut-estre que les yeux de l'un ne luy rapportent pas „ la mesme chose que les yeux des autres leur represen- „ tent, parce que ce sont des lunettes autrement tail- „ lées ". Le Pere Mallebranche (67), & le Pere Lami Bénédictin (68), vous donneront sur tout ceci un admirable détail, & fort capable de porter mon Objection à un haut dégré de force.

(66) Nicole, Art de penser, *IV Partie, Chap. I, pag. m. 387, 388. Voiez aussi Monsr.* Rohault, Traité de Physique, *I Partie, Chap. XXVII, num. 6 pag. m. 293, où il parle de la diverse aparence des mêmes couleurs; il la savoit par expérience.*

(67) Mallebranche, Recherche de la Verité, *Livre I, Chap. VI, & suiv.*

(68) Lami, Connoissance de soi-même, *Tom. II, pag. 112 & suiv.*

Emploi des Demonstrations Géometriques contre l'existence de l'etendue.

Ma derniere difficulté sera fondée sur les Demonstrations Géometriques que l'on étale si subtilement, pour prouver que la matiere est divisible à l'infini. Je soutiens qu'elles ne sont propres qu'à faire voir que l'étendue n'éxiste que dans notre entendement. En 1 lieu, je remarque que l'on se sert de quelques-unes de ces Demonstrations, contre ceux qui disent que la matiere est composée de points mathématiques. On leur objecte que les côtez d'un quarré seroient égaux à la ligne diagonale, & qu'entre les cercles concentriques celui qui seroit le plus petit égaleroit le plus grand. On prouve cette conséquence, en faisant voir que les lignes droites, que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre remplissent la diagonale, & que toutes les lignes droites que l'on peut tirer de la circonférence du plus grand cercle, trouvent place sur la circonférence du plus petit. Ces Objections n'ont pas plus de force contre le continu composé de points, que contre le continu divisible à l'infini; car si les parties d'une certaine étendue ne sont pas en plus grand nombre dans la ligne diagonale que dans les côtez, ni dans la circonférence du plus petit cercle concentrique, que dans la circonférence du plus grand, il est clair que les côtez du quarré égalent la diagonale, & que le plus petit cercle concentrique égale le plus grand. Or toutes les lignes droites que l'on peut tirer de l'un des côtez d'un quarré à l'autre, & de la circonférence du plus grand cercle au centre, sont égales entre elles: il les faut donc considérer comme des parties *aliquotes*, je veux dire comme des parties d'une certaine grandeur & d'une même denomination. Or il est certain que deux étendues où les parties *aliquotes* & de même denomination, comme *pouce*, *pied*, *pas*, sont en pareil nombre, ne se surpassent point l'une l'autre: il est donc certain que les côtez du quarré seroient aussi grans que la ligne diagonale, s'il ne pouvoit point passer plus de lignes droites par la ligne diagonale que par les côtez. Disons la même chose des deux cercles concentriques. En 2 lieu, je soutiens qu'étant très-vrai que s'il existoit des cercles, on pourroit tirer de la circonférence au centre autant de lignes droites, qu'il y auroit de parties à la circonférence, il s'ensuit que l'existence d'un cercle est impossible. On m'avouera je m'assûre que tout être qui ne sauroit exister, sans contenir des propriétez qui ne peuvent exister, est impossible: or une étendue ronde ne peut exister, sans avoir un centre auquel viennent aboutir tout autant de lignes droites qu'il y a de parties dans sa circonférence; & il est certain qu'un tel centre ne peut exister: il faudroit donc dire que l'existence de cette étendue ronde est impossible. Qu'un tel centre ne puisse exister, je le prouve manifestement. Suposons une étendue ronde dont la circonférence ait quatre piés: elle contiendra quarante huit pouces dont chacun contient douze lignes: elle contiendra donc cinq cens septante six lignes; & voilà le nombre de lignes droites qu'on pourra tirer de cette circonférence au centre. Traçons un cercle fort proche du centre; il pourra être si petit qu'il ne contiendra que cinquante lignes; il ne pourra donc point donner passage à cinq cens septante six lignes droites; il sera donc impossible que les cinq cens septante six lignes droites qui ont commencé d'être tirées de la circonférence de cette étendue ronde parviennent au centre: & cependant si cette étendue existoit, il faudroit nécessairement que ces cinq-cens septante six lignes parvinssent au centre. Que reste-t-il donc à dire, sinon que cette étendue ne peut exister, & qu'ainsi toutes les propriétez des cercles, & des quarrez, &c, sont fondées sur des lignes sans largeur qui ne peuvent exister qu'*idealement?* Notez que notre Raison & nos yeux sont également trompez dans cette matiere. Notre raison conçoit clairement; 1, que le cercle concentrique plus voisin du centre est plus petit que le cercle qui l'environne: 2, que la diagonale d'un quarré est plus grande que le côté. Nos yeux le voient sans compas, & encore plus certainement avec le compas; & néanmoins les Mathématiques nous enseignent, que l'on peut tirer de la circonférence au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonférence, & d'un côté du quarré à l'autre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans ce côté: & d'ailleurs nos yeux nous montrent qu'il n'y a dans la circonférence du petit cercle concentrique aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée de la circonférence du grand cercle, & que la diagonale du quarré n'a aucun point qui ne soit une partie d'une ligne droite, tirée d'un des côtez du quarré à l'autre. D'où peut donc venir que cette diagonale est plus grande que les côtez?

Voilà pour ce qui concerne la prémiere preuve dont je supose que Zenon eut pu se servir pour réfuter l'existence du mouvement. Elle est fondée sur l'impossibilité de l'existence de l'étendue. On verra ci-dessous une autre raison de la même impossibilité (69). Je veux croire que ce qu'il auroit

(69) *Dans la Rem. (I).*

ſoutiennent publiquement, & même dans les Païs d'Inquiſition, qu'on ne peut ſavoir que par la Foi, qu'il y ait des corps: les ſens nous trompent, diſent-ils, à l'égard des qualitez de la matiere, nous devons donc nous défier de leur témoignage à l'égard des trois dimenſions. Il n'eſt pas néceſſaire, ajoutent-ils, qu'il y ait des corps: Dieu peut ſans cela communiquer à notre

auroit pu dire en dernier lieu, en ſe ſervant des démonſtrations géometriques, eſt aiſé à réfuter par les mêmes voies; mais je ſuis fort convaincu que les argumens que l'on emprunte des Mathématiques (70), pour prouver la diviſibilité à l'infini, prouvent trop; car, ou ils ne prouvent rien, ou ils prouvent l'infinité des parties aliquotes.

II. La ſeconde Objection de Zenon eût pu être celle-ci. Qu'il y ait de l'étendue hors de notre eſprit, je le veux (71), je ne laiſſerai pas de dire qu'elle eſt immobile. Le mouvement ne lui eſt pas eſſentiel, elle ne l'enferme pas dans ſon idée, & pluſieurs corps ſont quelquefois en repos. C'eſt donc un accident. Mais eſt-il diſtinct de la matiere? S'il en eſt diſtinct, de quoi ſera-t-il produit? De rien ſans doute, & quand il ceſſera d'être il ſera réduit à néant. Mais ne ſavez-vous pas que rien ne ſe fait de rien, & que rien ne retourne à rien (72)? De plus ne faudra-t-il pas que le mouvement ſoit répandu ſur le mobile, & dans le mobile? Il ſera donc auſſi étendu que lui, & de la même figure; il y aura donc deux étendues égales dans le même eſpace, & par conſéquent pénétration de dimenſions. Mais lors que trois ou quatre cauſes meuvent un corps, ne faudra-t-il pas que chacune produiſe ſon mouvement? ne faudra-t-il pas que ces trois ou quatre mouvemens ſoient pénétrez tout enſemble, & avec le corps & entre-eux? Comment donc pourront-ils produire chacun ſon effet? Un vaiſſeau mu par les vens, & par des courans, & par des rameurs, décrit une ligne qui participe de ces trois actions ou plus ou moins, ſelon que l'une eſt plus forte que les autres. Oſeriez-vous dire que des entitez inſenſibles & pénétrées entre-elles, & avec tout le vaiſſeau, ſe reſpecteront juſqu'à ce point-là, & ne ſe brouilleront point? Si vous dites que le mouvement eſt un mode qui n'eſt pas diſtinct de la matiere, il faudra que vous diſiez que celui, qui le produit, crée la matiere; car ſans produire la matiere, il n'eſt pas poſſible de produire un être qui ſoit la même choſe que la matiere. Or ne ſeroit-il pas abſurde de dire, que le vent qui meut un vaiſſeau produit un vaiſſeau? Il ne paroît pas qu'on puiſſe répondre à ces Objections, qu'en ſupoſant avec les Cartéſiens que Dieu eſt la cauſe unique & immédiate du mouvement.

III. Voici une autre Objection. On ne ſauroit dire ce que c'eſt que le mouvement; car ſi vous dites que c'eſt aller d'un lieu à un autre (73), vous expliquez une choſe obſcure par une choſe plus obſcure, *obſcurum per obſcurius*. Je vous demande d'abord qu'entendez-vous par le mot *lieu?* Entendez-vous un eſpace diſtinct des corps? mais en ce cas-là vous vous engagez dans un abîme d'où vous ne pourrez jamais ſortir (74). Entendez-vous la ſituation d'un corps, entre quelques autres qui l'environnent? mais en ce cas là vous définirez de telle ſorte le mouvement, qu'il conviendra mille & mille fois aux corps qui ſont en repos. Il eſt ſûr que juſqu'ici on n'a point trouvé la définition du mouvement. Celle d'Ariſtote eſt abſurde, celle de Mr. Deſcartes eſt pitoiable. Mr. Rohault, après avoir bien ſué pour en trouver une qui rectifiât celle de Deſcartes, a produit une deſcription qui peut convenir à des corps que nous concevons très-diſtinctement ne ſe mouvoir pas (75); & de là vient que Mr. Regis s'eſt cru obligé de la rejetter (76): mais celle qu'il a donnée n'eſt point capable de diſtinguer le mouvement d'avec le repos (77). Dieu l'unique moteur, ſelon les Cartéſiens, doit faire ſur une maiſon la même choſe que ſur l'air, qui s'en écarte pendant un grand vent: il doit créer cet air dans chaque moment avec de nouvelles relations locales, par raport à cette maiſon: il doit auſſi créer dans chaque moment cette maiſon avec de nouvelles relations locales, par raport à cet air. Et ſûrement, ſelon les principes de ces Meſſieurs, aucun corps n'eſt en repos, ſi un pouce de matiere eſt en mouvement. Tout ce donc qu'ils peuvent dire aboutit à expliquer le mouvement aparent, c'eſt-à-dire, à expliquer les circonſtances qui nous font juger qu'un corps ſe meut, & qu'un autre ne ſe meut pas. Cette peine eſt inutile, chacun eſt capable de juger des aparences. La queſtion eſt d'expliquer la nature même des choſes qui ſont hors de nous; & puis qu'à cet égard le mouvement eſt inexplicable, autant vaudroit-il dire qu'il n'exiſte pas hors de notre eſprit.

IV. Je m'en vais propoſer une Objection beaucoup plus forte que la précédente. Si le mouvement ne peut jamais commencer il n'exiſte point; or il ne peut jamais commencer, donc. Je prouve ainſi la mineure. Un corps ne peut jamais être en deux lieux tout à la fois: or il ne pourroit jamais commencer à ſe mouvoir ſans être en une infinité de lieux tout à la fois; car pour peu qu'il s'avançât il toucheroit une partie diviſible à l'infini, & qui correſpond par conſéquent à des parties infinies d'eſpace, donc. Outre cela, il eſt ſûr qu'un nombre infini de parties n'en contient aucune qui ſoit la prémiere; & néanmoins un mobile ne ſauroit jamais toucher la ſeconde avant la prémiere: car le mouvement eſt un être eſſentiellement ſucceſſif, dont deux parties ne peuvent exiſter enſemble; c'eſt pourquoi le mouvement ne peut jamais commencer, ſi le continu eſt diviſible à l'infini, comme il l'eſt ſans doute en cas qu'il exiſte. La même raiſon demontre qu'un mobile, roulant ſur une table inclinée, ne pourroit

(70) *Il y en a de fort beaux dans* l'Art de penſer, *IV Partie, Chap. I, pag 392 Voiez auſſi la* Phyſique de Rohault, *I Part. Chap. IX.*

(71) *Prenez ceci pour un* dato non conceſſo.

(72) Zenon *pouvoit dire hardiment cela; car tous les anciens Philoſophes admettoient cette Maxime de Lucrece,* Res . . non poſſe creari De nihilo, neque item genitas ad nil revocari.... Lucret. *Libr. I, Verſ.* 266.

(73) *Migratio de loco in locum.*

(74) *Voiez la Rem.* (I).

(75) *Le mouvement, dit il,* Phyſ. *I Part. Chap. X, num. 3, pag m. 62, conſiſte dans l'application ſucceſſive d'un corps par tout ce qu'il a d'exterieur, aux diverſes parties de ceux qui l'avoiſinent immédiatement.*

(76) *Voiez ſa* Phyſique, *Livre premier, I Partie, Chap. I, pag. 42 du II Tome Edition de Lion* 1691 in 12.

(77) *Le mouvement dit il,* Phyſ. *Livre premier, I Partie Chap. I, pag. 43, eſt l'application ſucceſſive d'un corps par tout ce qu'il a d'exterieur a diverſes parties des corps qui le touchent immédiatement.*

jamais tomber hors de la table; car avant que de tomber il devroit toucher néceſſairement la derniere partie de cette table. Et comment la toucheroit-il, puis que toutes les parties, que vous voudriez prendre pour les dernieres, en contiennent une infinité, & que le nombre infini n'a point de partie qui ſoit la derniere? Cette Objection a obligé quelques Philoſophes de l'Ecole à ſupoſer, que la nature a mêlé des points mathématiques avec les parties diviſibles à l'infini, afin qu'ils ſervent de lien, & qu'ils compoſent les extrémitez des corps. Ils ont cru par là répondre auſſi à ce qu'on objecte du contact pénétratif de deux ſurfaces: mais ce ſubterfuge eſt ſi abſurde, qu'il ne mérite pas d'être réfuté.

V. Je n'inſiſterai guere ſur l'impoſſibilité du mouvement circulaire, quoi que cela me fourniſſe une puiſſante Objection. Je dis en deux mots que s'il y avoit un mouvement circulaire, il y auroit tout un diametre (78) en repos, pendant que tout le reſte du globe ſe mouvroit rapidement. Concevez cela ſi vous pouvez dans un continu. Mr. le Chevalier de Meré n'oublia pas cette Objection dans ſa Lettre à Mr. Paſcal (79).

VI. Enfin, je dis que s'il y avoit du mouvement, il ſeroit égal dans tous les corps: il n'y auroit point d'Achilles & de tortues; un levrier n'atteindroit jamais un lievre. Zenon objectoit cela (80); mais il ſemble qu'il ne ſe fondoit que ſur la diviſibilité à l'infini du continu; & peut-être, me dira-t-on, eût-il renoncé à cette inſtance, s'il eût eu à faire à des Adverſaires qui euſſent admis ou les points mathématiques, ou les atômes. Je répons que cette inſtance frape également tous les trois Syſtêmes. Car ſupoſez un chemin compoſé de particules indiviſibles, mettez-y la tortue cent points au devant d'Achille, il ne l'ateindra jamais, ſi elle marche; Achille ne fera qu'un point à chaque moment, puis que s'il en faiſoit deux, il ſeroit en deux lieux tout à la fois. La tortue fera un point à chaque moment: c'eſt le moins qu'elle puiſſe faire, rien n'étant moindre qu'un point (81). La raiſon formelle de la viteſſe du mouvement eſt inexplicable: la plus heureuſe penſée là-deſſus eſt de dire que nul mouvement n'eſt continu, & que tous les corps, qui nous paroiſſent ſe mouvoir, s'arrêtent par intervalles. Celui qui ſe meut dix fois plus vite que l'autre s'arrête dix fois contre l'autre cent. Mais quelque bien imaginé que paroiſſe ce ſubterfuge, il ne vaut rien; on le réfute par pluſieurs raiſons ſolides, que vous pouvez voir dans tous les Cours de Philoſophie (82). Je me contente de celle qui eſt tirée du mouvement d'une roue. Vous pourriez faire une roue d'un diametre ſi grand, que la partie des rais la plus éloignée du centre ſe mouvroit cent fois plus vite, que la partie enchaſſée dans le moieu. Cependant les rais demeureroient toûjours droits: preuve évidente que la partie inférieure ne ſeroit pas en repos, pendant que la ſupérieure ſe mouvroit. La diviſibilité à l'infini des particules du tems, rejettée ci-deſſus (83) comme une choſe viſiblement fauſſe & contradictoire, ne ſert de rien contre ce ſixieme Argument. Vous trouverez quelques autres Objections aſſez ſubtiles dans Sextus Empiricus (84).

(84) Sext. Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. VIII.*

C'eſt ainſi à-peu-près qu'on peut ſupoſer que notre Zenon d'Elée a combatu le mouvement. Je ne voudrois pas répondre que ſes raiſons lui perſuadaſſent que rien ne ſe meut; il pouvoit être dans une autre perſuaſion, encore qu'il crût que perſonne ne les réfutoit, ni n'en éludoit la force. Si je jugeois de lui par moi-même, j'aſſûrerois qu'il croioit tout comme les autres le mouvement de l'étendue; car encore que je me ſente très-incapable de réſoudre toutes les Difficultez qu'on vient de voir, & qu'il me ſemble que les Réponſes Philoſophiques qu'on y peut faire ſont peu ſolides, je ne laiſſe pas de ſuivre l'opinion commune. Je ſuis même perſuadé que l'expoſition de ces Argumens peut avoir de grans uſages par raport à la Religion, & je dis ici à l'égard des Difficultez du mouvement, ce qu'a dit Mr. Nicolle ſur celles de la diviſibilité à l'infini. „ L'utilité que l'on peut tirer de ces „ ſpeculations n'eſt pas ſimplement d'acquerir ces connoiſſances, qui ſont d'elles-meſmes aſſez ſteriles; mais „ c'eſt d'apprendre à connoiſtre les bornes de noſtre eſprit, & à luy faire avoüer malgré qu'il en ait, qu'il y „ a des choſes qui ſont, quoy qu'il ne ſoit pas capable de „ les comprendre: & c'eſt pourquoy il eſt bon de le fatiguer à ces ſubtilitez, afin de dompter ſa preſomption, „ & luy oſter la hardieſſe d'oppoſer jamais ſes foibles lumieres aux veritez que l'Egliſe luy propoſe, ſous pretexte qu'il ne les peut pas comprendre; car puiſque „ toute la vigueur de l'eſprit des hommes eſt contrainte „ de ſuccomber au plus petit atome de la matiere, & d'avoüer qu'il voit clairement qu'il eſt infiniment diviſible, ſans pouvoir comprendre comment cela ſe peut „ faire; n'eſt-ce pas pecher viſiblement contre la raiſon, „ que de refuſer de croire les effets merveilleux de la „ toute puiſſance de Dieu, qui eſt d'elle-meſme incomprehenſible, par cette raiſon que noſtre eſprit ne les peut „ comprendre (85)".

(78) *Savoir l'axe.*

(79) *Je parlerai de cette* Lettre *dans la Remarque (D) de l'Article ſuivant.*

(80) *Voiez la Remarque precedente, III Objection.*

(81) *Comme il eſt ſupoſé que les atomes d'Epicure, parce qu'ils ont les trois dimenſions, ſont diviſibles à l'infini, & qu'on n'y conſidere le mouvement que quant à l'eſpace qu'ils occupent, je ne leur ai pas apliqué l'inſtance.*

(82) *Voiez* Arriaga, *Diſp XVI,* Phyſic. *Sect. XI. Il adopte l'Hypotheſe des morules ou interruptions du mouvement: il répond mal aux Objections, & avoue que celle de la roue eſt inſoluble.* Oviedo, *dans ſon* Cours de Philoſophie *Tom. I, pag. 357 & ſeq. fait de grans efforts pour la réſoudre & croit en donner une nouvelle ſolution.* Gordiani nodi nova ſolutio, *dit-il.*

(83) *Dans la Rem. (F), I Objection.*

QUEL eſt l'uſage qu'on doit faire de la Diſpute precedente.

(85) Nicolle, Art de penſer, *IV Partie, Chap. I, pag m.* 394, 395. *Conferez ce qui a été dit dans l'Article* PYRRHON, *Remarque (C).*

notre ame tout ce qu'elle ſent, & tout ce qu'elle conoît; & par conſéquent les preuves, que la Raiſon nous fournit de l'exiſtence de la matiere, ne ſont pas aſſez évidentes pour former une bonne Démonſtration ſur ce point-là (*H*). Quant aux Objections que l'on peut fonder ſur la

(*H*) *Les preuves, que la Raiſon nous fournit de l'exiſtence de la matiere, ne ſont pas aſſez évidentes pour fournir une bonne Démonſtration ſur ce point-là.*] Il y a deux Axiomes Philoſophiques qui nous enſeignent, l'un que la nature ne fait rien inutilement (86), l'autre que l'on fait inutilement par plus de moiens ce que l'on peut faire par moins de moiens avec la même commodité (87). Par ces deux Axiomes les Cartéſiens dont je parle peuvent ſoutenir qu'il n'exiſte point de corps; car ſoit qu'il en exiſte, ſoit qu'il n'en exiſte pas, Dieu peut nous communiquer également toutes les penſées que nous avons. Ce n'eſt point prouver qu'il y ait des corps, que de dire que nos ſens nous en aſſûrent avec la derniere évidence. Ils nous trompent à l'égard de toutes les qualitez corporelles ſans en excepter la grandeur, la figure, & le mouvement des corps (88), & quand nous les en croions nous ſommes perſuadez, qu'il exiſte hors de notre ame un grand nombre de couleurs, & de ſaveurs, & d'autres êtres que nous apellons dureté, fluïdité, froid, chaud, &c. Cependant il n'eſt pas vrai que rien de ſemblable exiſte hors de notre eſprit. Pourquoi donc nous fierions-nous à nos ſens par raport à l'étendue? Elle peut fort bien être réduite à l'aparence tout comme les couleurs. Le Pere Mallebranche aiant étalé toutes ces raiſons de douter qu'il y ait des corps au monde, conclut ainſi: " Il eſt donc abſolument néceſſaire, pour s'aſſurer poſitivement de l'exiſtence des corps de dehors, de connoître Dieu qui nous en donne le ſentiment, & de ſçavoir qu'étant infiniment parfait, il ne peut nous tromper. Car ſi l'intelligence qui nous donne les idées de toutes choſes, vouloit, pour ainſi dire, ſe divertir à nous repréſenter les corps comme actuellement exiſtans, quoiqu'il n'y en eût aucun, il eſt évident que cela ne lui ſeroit pas difficile (89)". Il ajoûte que Mr. Descartes n'a point trouvé d'autre fondement inébranlable, que la raiſon empruntée de ce que Dieu nous tromperoit s'il n'y avoit pas de corps; mais il prétend que cette raiſon ne peut point paſſer pour démonſtrative. *Pour être pleinement convaincus qu'il y a des corps*, dit-il (90), *il faut qu'on nous démontre non ſeulement qu'il y a un Dieu, & que Dieu n'eſt point trompeur, mais encore que Dieu nous a aſſuré qu'il en a effectivement créé: ce que je ne trouve point prouvé dans les Ouvrages de M. Deſcartes. Dieu ne parle à l'eſprit, & ne l'oblige à croire, qu'en deux manieres, par l'évidence & par la Foi. Je demeure d'accord que la Foi oblige à croire qu'il y a des corps; mais pour l'évidence, il eſt certain qu'elle n'eſt point entiére, & que nous ne ſommes point invinciblement portez à croire qu'il y ait quelqu'autre choſe que Dieu & notre eſprit.* Prenez garde que lors qu'il aſſûre que Dieu ne nous pouſſe pas invinciblement par l'évidence à juger qu'il y a des corps, il veut enſeigner que l'erreur où nous ſerions à cet égard-là ne doit point être imputée à Dieu. C'eſt rejetter la preuve de Mr. Descartes, c'eſt dire que Dieu ne ſeroit nullement trompeur, quand même il n'exiſteroit aucun corps dans la nature des choſes.

Un Sicilien qui s'apelle Michel Ange Fardella fit imprimer à Veniſe en 1696 une Logique, où il ſoutient les mêmes dogmes que le Pere Mallebranche. Voici un Extrait de ce Livre; il (91) *s'attache particulierement à prouver qu'il eſt tres-poſſible que les objets ne ſoient pas conformes à leurs idées. Il dit qu'il conçoit tres-clairement que l'Auteur de la nature peut tellement diſpoſer nos ſens, qu'ils nous repreſentent comme exiſtans des objets qui n'exiſtent point du tout. Cependant* (92) *quand il a defini les ſenſations dans la ſeconde partie page 96, il a dit qu'elles naiſſent dans l'eſprit à l'occaſion de l'impreſſion que les corps exterieurs font ſur l'extremité des nerfs. Quand on lui objecte que ſi l'évidence des ſens n'eſt pas infaillible, Jeſus-Chriſt s'eſt moqué des Apôtres lors que pour leur perſuader qu'il avoit un vrai Corps, il leur a dit*, Palpate & videte quia ſpiritus carnem & oſſa non habent; *il répond que les façons d'argumenter dont l'Ecriture ſe ſert pour l'ordinaire ſont plutôt tirées d'une dialectique accommodée à la portée du vulgaire, que d'une vraye logique: d'où il conclut que Jeſus-Chriſt pour perſuader aux Apôtres qu'il n'eſtoit pas un phantôme mais un vrai homme, s'eſt ſervi de la Logique qui a eſté la plus proportionnée au ſens du vulgaire, par laquelle le peuple a coutume de ſe perſuader que les choſes exiſtent. Il ajoûte que Dieu n'eſt pas obligé à nous aprendre infailliblement qu'il y a des corps qui exiſtent, & que ſi nous en avons une certitude plus que morale, nous ne l'avons que par la Foi.* Les raiſons du Pere Mallebranche ont ſans doute bien de la force; mais j'oſerois bien dire qu'elles en ont beaucoup moins que ce qu'on a vu ci-deſſus (93). Je voudrois bien ſavoir de quelle maniere Mr. Arnauld auroit réfuté céla. Perſonne n'étoit plus capable que lui d'en trouver la ſolution. Il a fait voir, en examinant le dogme du Pere Mallebranche, qu'il entendoit l'art d'attaquer par les fondemens. Il s'eſt attaché à la baſe de l'opinion de ſon Adverſaire; car il a montré que s'il n'y a point de corps, on eſt *contraint d'admettre en Dieu des choſes tout à fait contraires à la nature divine, comme d'être trompeur, ou ſujet à d'autres imperfections que la lumiere naturelle nous fait voir évidemment ne pouvoir eſtre en Dieu* (94). Il ſe ſert de huit Argumens: le Pere Mallebranche les apelle *de bonnes preuves, mais de fort mechantes demonſtrations* (95): *Je croi*, continue-t-il, *qu'il y a des corps*, mais *je le croi comme bien* prouvé *& mal* démontré. *Je le croi même comme* démontré, *mais en ſuppoſant la foi.* Il ſe propoſe une Objection qu'il fonde ſur les *penſées deshonnêtes & impies* de l'ame (96), & il répond, " Qu'il eſt certain que le corps n'agit point immédiatement ſur l'eſprit, & qu'ainſi c'eſt Dieu ſeul qui met immédiatement dans l'eſprit toutes les penſées bonnes & mauvaiſes, comme c'eſt lui ſeul qui remuë le bras d'un aſſaſſin & d'un impie, auſſi bien que le bras de celui qui fait l'aumône; & que la ſeule choſe que Dieu ne fait point, c'eſt le peché, c'eſt le conſentement de la volonté. Il eſt vrai que Dieu ne met dans l'eſprit de l'homme des penſées inutiles & mauvaiſes, qu'en conſequence des loix de l'union de l'ame & du corps, & du peché qui a changé cette union en dépendance. Mais comment Mr. Arnaud *démontrera-t-il*, j'entens *démontrer*, qu'il n'a point fait quelque peché il y a dix ou vingt mille ans: & qu'en punition de ce peché il a ces penſées facheuſes, par leſquelles Dieu le punit & le veut faire meriter ſa récompenſe, en combattant contre ce qu'il appelle les mouvemens de la concupiſcence? Mr. Arnaud démontrera-t-il, que Dieu qui a pû permettre le peché, & toutes ſes ſuites, qui l'obligent en conſequence des loix naturelles qu'il a établies, à mettre dans l'eſprit tant de ſales penſées & de ſentimens impies, n'a pas pû permettre qu'il ait peché lui-même il y a vingt mille ans? Démontrera-t-il, que Dieu ne peut ſans corps lui donner les penſées qui l'incommodent: & cela en conſequence des loix de l'union de l'ame & du corps, qu'il a prévûës & qu'il peut ſuivre, ſans avoir formé aucun corps? Mais qu'il raiſonne tant qu'il voudra, je romprai ſans peine la chaîne de ſes démonſtrations, en lui diſant que Dieu peut avoir eu des deſſeins, dont il ne lui a point fait de part (97)". Mr. Arnauld repliqua beaucoup de choſes, & nommément celle-ci, qu'il y a dans la Réponſe du Pere Mallebranche quelques *propoſitions outrées qui eſtant priſes à la rigueur vont à établir un tres-dangereux Pyrrhoniſme* (98). Sa preuve ſe pourra voir dans ce paſſage (99): " Je le ſupplie de me dire ce qu'il a entendu, quand il eſt demeuré d'accord que l'on pouvoit prendre cette propoſition pour un principe évident: *Dieu n'eſt point trompeur, & il n'eſt pas poſſible qu'il veuille prendre plaiſir à me tromper.* A-t-il pretendu que l'évidence de ce principe eſtoit abſolue, ou s'il a crû qu'elle eſtoit reſtreinte par cette condition, *ſi ce n'eſt que j'euſſe commis quelque peché il y a* 10 *ou* 20 *mille ans*, en punition duquel Dieu pourroit prendre plaiſir à me tromper? S'il répond qu'elle eſt abſolue, ce qu'il dit de ce peché que j'aurois pû commettre il y a dix mille, ou vingt mille ans, eſt tout à fait hors de propos. Et s'il diſoit qu'elle n'eſt pas abſolue mais reſtreinte à cette condition, rien ne ſeroit plus facile que de luy faire voir, que cela ne ſe peut dire ſans renverſer & la foi divine & toutes les ſciences humaines. Car il ſoûtient que non ſeulement la foy divine, mais que tout ce que nous ſçavons par raiſonnement, eſt appuyé ſur ce principe, *Que Dieu n'eſt point trompeur*. . . . . . (100) Or ce principe, que Dieu n'eſt point trompeur ſeroit de nul uſage, ſi celuy qui s'en ſert eſtoit obligé de démonſtrer auparavant qu'il n'a point commis quelque peché il y a dix mille ou vingt mille ans. Je n'en veux pas dire davantage: les ſuites de cette chiquanerie eſtant ſi horribles & ſi impies, qu'il eſt même dangereux de les faire trop enviſager. . . . . (101) Eſt-ce qu'il eſt neceſſaire que *Dieu nous ait fait part de tous ſes deſſeins*, pour eſtre aſſuré qu'il ne peut avoir le deſſein de nous tromper? Si cela eſt, perſonne n'en pourra eſtre aſſûré: & ainſi plus de foy divine, plus de ſciences humaines, ſelon l'Auteur même, comme je le viens de monſtrer".

Pluſieurs raiſons exigeoient que je raportaſſe quelques morceaux de la Diſpute de ces deux illuſtres Auteurs, & que j'inſéraſſe en général dans cette Remarque tout ce qu'on y trouve. Car en 1 lieu, j'étois obligé de prouver qu'il y a des Objections encore plus fortes que celles du Pere Mallebranche. En effet, s'il étoit vrai que l'exiſtence actuelle de l'étendue enfermât des contradictions, & des impoſſibilitez (102), comme on le débite ci-deſſus (103), il ſeroit abſolument néceſſaire de recourir à la foi pour ſe convaincre qu'il y a des corps. Mr. Arnauld, qui a trouvé d'autres aſyles, ſeroit obligé de ne recourir qu'à celui-là. En 2 lieu, il convenoit à l'Article de Zenon d'Elée, que l'on y trouvât une extenſion des dificultez, que ce Philoſophe a pu propoſer contre l'Hypotheſe du mouvement. 3. Il eſt utile de ſavoir qu'un Pere de l'Oratoire, auſſi illuſtre par ſa piété que par ſes lumieres philoſophiques, a ſoutenu, que la foi ſeule nous convainc légitimement de l'exiſtence des corps. La Sorbonne, ni aucun autre Tribunal, ne lui a point fait d'afaires à cette occaſion. Les Inquiſiteurs d'Italie n'en ont point fait à Mr. Fardella, qui

a

(86) Natura nihil fruſtra facit.

(87) Fruſtra fit per plura quod æque commode fieri poteſt per pauciora.

(88) Mallebranche, *ubi infra, pag.* 70 *Voiez ci-deſſus Citations* (66) *&* (67).

(89) Mallebranche, Eclairciſſemens ſur le I Livre de la Recherche de la Verité, *pag.* 64 *Edit. de Paris* 1678.

(90) *Là-même, pag.* 68, 69.

(91) Journ. des Savans *du* 30 *Juillet* 1696, *pag.* 551, 552, *Edit. de Hollande.*

(92) *L'Auteur du* Journal *ſe trompe ici: il prétend a tort que Monſr.* Fardella *tombe en contradiction: mais ce n'eſt point ſe contredire que d'aſſûrer qu'il y a effectivement des corps, & qu'il ſeroit poſſible qu'il n'y en eut point, & que cependant nous euſſions les mêmes ſenſations que nous avons. L'Auteur du* Journal *eut pu faire une Objection mieux fondée; c'eſt qu'en ſupoſant que J. Chriſt s'eſt acommodé à la Logique populaire, on ne peut point prouver par l'Ecriture qu'il y ait des corps; comment donc ſera-t-on aſſûré par la Foi qu'il y a des corps?*

(93) *Dans la Rem.* (*G*) *à l'expoſé de la* 1 *Objection.*

(94) Arnauld, Traité des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 324.

(95) Mallebranche, Reponſe au Livre des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 321.

(96) *Là même, pag.* 325.

(97) *Là-même.*

(98) Arnauld, Défenſe contre la Réponſe au Livre des vraies & des fauſſes Idées, *pag.* 577, 578.

(99) *Là-même, pag.* 590, 591.

(100) *Là-même, pag.* 592.

(101) *Là-même.*

(102) *C'eſt-à dire qu'il ſembloit ſelon les lumieres philoſophiques qu'elle enfermât des contradictions & des impoſſibilitez.*

(103) *Dans la Rem.* (*G*) *à la premiere Objection.*

la distinction du plein & du vuide, & qui peuvent être bien embarrassantes pour les Philosophes modernes, je trouve très-aparent qu'il ne les oublia pas (*I*). N'aiant pas été contemporain de Dio-

a soutenu la même chose dans un Ouvrage imprimé. Cela doit aprendre à mes Lecteurs, qu'il ne faut pas qu'ils trouvent étrange que je fasse voir quelquefois, que sur les matieres les plus mystérieuses de l'Evangile la raison nous met à bout, & qu'alors nous devons nous contenter pleinement des lumieres de la foi. 4. Enfin, une bonne partie des choses, que j'ai insérées dans cette Remarque, peut servir de Suplément à un autre endroit de ce Dictionaire (104).

(*I*) *Je trouve très-aparent qu'il n'oublia pas* les Objections que l'on peut fonder sur la distinction du plein & du vuide.] Melissus, qui avoit étudié sous le même Maître que lui (105), n'admettoit point de mouvement, & se servoit de cette preuve; s'il y avoit du mouvement, il faudroit de toute nécessité qu'il y eût du vuide (106); or il n'y a point de vuide, donc, &c. Cela nous montre qu'au tems de Zenon il y avoit un grand Philosophe, qui ne croioit pas que le mouvement & le plein fussent compatibles ensemble. Puis donc que Zenon rejetta le vuide (107), je ne saurois me persuader qu'il ne se soit point servi de la même preuve que Melissus contre ceux qui admettoient le mouvement. Il se faisoit une afaire de les combatre, & il emploioit pour cela plusieurs raisons. Eût-il oublié l'Argument que les Sectateurs du vuide ont si souvent mis en usage? Il l'eût tourné autrement qu'eux; mais non pas d'une maniere moins spécieuse. S'il n'y avoit point de vuide, disoient-ils, il n'y auroit point de mouvement; or il y a du mouvement, donc il y a du vuide. Il eût raisonné d'un sens contraire en convenant avec eux de ce principe, que le mouvement ne peut exister si tout est plein; car de cette These commune entre-eux & lui il auroit tiré une conséquence diamétralement oposée à la leur. Voici quel devoit être son Syllogisme: S'il y avoit du mouvement il y auroit du vuide; or il n'y a point de vuide, donc il n'y a point de mouvement. Notez que lors que j'ai dit que sa maniere de raisonner n'eût pas été moins spécieuse que la leur, je n'ai entendu cela que par raport à des Philosophes très-capables de comprendre les raisons contre le vuide: je sai fort bien qu'à l'égard du peuple, c'étoit un Paradoxe presque aussi étrange de nier le vuide, que de nier le mouvement. Anaxagoras trouva le peuple si prévenu de l'existence du vuide, qu'il recourut à quelques expériences triviales pour détruire ce faux préjugé. Aristote (108), dans le Chapitre où il remarque cela, allegue quelques-uns des Argumens dont on se servoit pour prouver le vuide. Ils ne sont point forts; & il les réfute assez bien dans le Chapitre suivant. Gassendi a donné toute la force qu'il lui a été possible aux Expériences, & aux Raisons qui favorisent l'Hypothese d'Epicure touchant le vuide (109); mais il n'a rien dit de convaincant, & dont l'on ne fasse voir le foible dans l'Art de penser (110). Je croi néanmoins que notre Zenon se fit craindre sur ce Chapitre: un aussi subtil & aussi ardent Dialecticien que lui, pouvoit bien brouiller les cartes dans cette matiere-là, & il n'est pas vraisemblable qu'il ait négligé cette topique.

Mais s'il avoit su ce que disent aujourd'hui plusieurs excellens Mathématiciens (111), il auroit pu faire de grans ravages, & se donner des airs de triomphe. Ils disent qu'il faut de toute nécessité qu'il y ait du vuide, & que sans cela les mouvemens des planetes, & ce qui s'ensuit seroient des choses inexplicables & impossibles. J'ai ouï dire à un grand Mathematicien, qui a profité beaucoup & des Ouvrages & de la conversation de Mr. Newton, que ce n'est plus une chose problématique *si tout étant plein, tout a peu se mouvoir*, que la fausseté & l'impossibilite de cette Proposition a été non seulement prouvée, mais démontrée mathématiquement, & que desormais nier le vuide sera nier un fait de la derniere évidence. Il assûroit que le vuide occupe incomparablement plus de place, que les corps, dans les matieres qui pesent le plus, & qu'ainsi dans l'air, par exemple, il n'y a pas plus de corpuscules qu'il n'y a de grandes villes sur la terre. Nous voilà sans doute bien redevables aux Mathématiques: elles démontrent l'existence d'une chose, qui est contraire aux notions les plus évidentes que nous aions dans l'entendement: car s'il y a quelques nature dont nous conoissions avec évidence les proprietez essentielles, c'est l'étendue: nous en avons une idée claire & distincte, qui nous fait conoître que l'essence de l'étendue consiste dans les trois dimensions, & que les proprietez ou les attributs inséparables de l'étendue sont la divisibilité, la mobilité, l'impénétrabilité. Si ces idées sont fausses, trompeuses, chimériques, & illusoires, y a-t-il dans notre esprit quelque notion que l'on ne doive pas prendre pour un vain fantome, ou pour un sujet de défiance? Les Démonstrations, qui prouvent qu'il y a du vuide, peuvent-elles nous rassûrer? sont-elles plus évidentes que l'idée, qui nous montre qu'un pied d'étendue peut changer de place, & né peut point être dans le même lieu qu'un autre pied d'étendue? Fouillons tant qu'il nous plaira dans tous les recoins de notre esprit, nous n'y trouvons nulle idée d'une étendue immobile, indivisible, & pénétrable. Il faudroit pourtant que s'il y avoit du vuide, il existât une étendue, qui eût ces trois attributs essentiellement. Ce n'est pas une petite dificulté, que d'être contraint d'admettre l'existence d'une nature dont on n'a aucune idée, & qui répugne aux idées les plus claires que l'on ait. Mais voici bien d'autres inconvéniens. Ce vuide, ou cette étendue immobile, indivisible, & pénétrable, est-elle une substance, ou un mode? Il faut que ce soit l'un des deux; car la division *adaquata* de l'être ne comprend que ces deux membres. Si c'est un mode, il faudra que l'on nous en définisse la substance; or c'est ce qu'on ne pourra jamais faire. Si c'est une substance: je demanderai, est-elle créée, ou increée? si elle est créée, elle peut périr, sans que les corps dont elle est distincte réellement cessent d'exister. Or il est absurde & contradictoire que le vuide, c'est-à-dire, un espace distinct des corps soit détruit, & que neanmoins les corps soient distans les uns des autres, comme ils le pourroient être après la ruine du vuide. Que si cet espace distinct des corps est une substance increée, il s'ensuivra, ou qu'elle est Dieu, ou que Dieu n'est pas la seule substance qui existe nécessairement. Quelque parti que l'on prenne dans cette alternative, l'on se trouvera confondu: le dernier parti est une impiété formelle, l'autre est pour le moins une impieté matérielle; car toute étendue est composée de parties distinctes, & par consequent séparables les unes des autres; d'où il résulte que si Dieu étoit étendu il ne seroit point un être simple, immuable & proprement infini, mais un assemblage d'être, *ens per aggregationem*, dont chacun seroit fini, quoi que tous ensemble ils n'eussent aucunes bornes. Il seroit semblable au monde matériel, qui dans l'Hypothese Cartésienne a une étendue infinie. Et quant à ceux qui voudroient prétendre que Dieu peut être étendu sans être matériel ou corporel, & qui en donneroient pour raison sa simplicité, vous les trouverez solidement réfutez dans un Ouvrage de Mr. Arnauld; je n'en citerai que ces paroles: „ Tant „ s'en faut que la simplicité de Dieu nous puisse donner „ lieu de croire qu'il peut estre étendu: que tous les „ Théologiens ont reconnu aprés S. Thomas, que c'estoit „ une suite necessaire de la simplicité de Dieu de ne pouvoir estre étendu (112) „. Dira-t-on avec les Scholastiques que l'espace n'est tout au plus qu'une privation de corps, qu'il n'a aucune realité, & que proprement parlant le vuide n'est rien? Mais c'est une prétention si déraisonnable, que tous les Philosophes modernes partisans du vuide l'ont abandonnée, quelque commode qu'elle fût d'ailleurs. Gassendi s'est bien gardé de recourir à une Hypothese si absurde (113); il a mieux aimé s'enfoncer dans un abîme très-afreux qui est de conjecturer, que tous les êtres ne sont pas ou des substances ou des accidens, & que toutes les substances ne sont pas ou des esprits ou des corps; & de mettre l'étendue de l'espace entre les êtres qui ne sont ni corporels, ni spirituels, ni substance, ni accident. Mr. Locke, n'aiant pas cru qu'il pût définir ce que c'étoit que le vuide, a néanmoins fait entendre clairement qu'il le prenoit pour un être positif (114). Il a trop de lumieres pour ne voir pas que le néant ne peut pas être étendu en longueur, en largeur, & en profondeur. Mr. Hartsoeker a fort bien compris cette vérité. *Il n'y a point de vuide dans la nature*, dit-il (115), *ce que l'on doit admettre sans difficulté, parce qu'il est tout-à-fait contradictoire d'y concevoir un rien tout pur avec des proprietez qui ne peuvent convenir qu'à quelque chose de réel.* Mais s'il est contradictoire que le néant ait de l'étendue, ou aucune autre qualité (116); il n'est pas moins contradictoire que l'étendue soit un être simple, vu qu'elle contient des choses dont on peut nier véritablement ce que l'on peut afirmer véritablement de quelques autres choses qu'elle renferme. L'espace occupé par le soleil n'est point le même que celui qui est occupé par la lune; car si le soleil & la lune remplissoient le même espace, ces deux astres seroient dans le même lieu, & seroient pénétrez l'un avec l'autre, puis que deux choses ne sauroient être pénétrées avec une troisieme sans être pénétrées entre elles (117). Il est de la derniere évidence que le soleil & la lune ne sont point dans le même lieu. On peut donc dire véritablement de l'espace du soleil, qu'il est pénétré avec le soleil, & on peut nier cela véritablement de l'espace pénétré avec la lune: voilà donc deux portions d'espace réellement distinctes l'une de l'autre, puis qu'elles reçoivent deux dénominations contradictoires, être pénétré, & n'être pas pénétré, avec le soleil. Ceci réfute pleinement ceux qui osent dire que l'espace n'est autre chose que l'immensité de Dieu, & il est sûr que l'immensité divine ne pourroit être le lieu des corps, sans que l'on en pût conclure qu'elle est composée d'autant de parties réellement distinctes, qu'il y a de corps dans le monde. Vous allégueriez en vain que l'infini n'a point de parties, cela est faux de toute nécessité dans tous les nombres infinis, puis que le nombre renferme essentiellement plusieurs unitez: vous n'auriez pas plus de raison de nous venir dire que l'étendue incorporelle est toute dans son espace, & toute dans chaque partie de son espace (118); car non seulement c'est une chose dont on n'a aucune idée, & qui combat les idées que l'on a de l'étendue mais aussi qui prouveroit que tous les corps occupent le même lieu, puis qu'ils ne pourroient occuper chacun le sien, si l'étendue divine étoit pénétrée toute entiere avec chaque corps, la même en nombre avec le soleil, & avec la terre. Vous trouverez dans Mr. Arnauld la réfutation solide

RAISONS contre le Vuide.

(104) *A la Rem.* (B) *de l'article* PYRRHON.

(105) *C'est-à-dire, sous Parmenide. Voiez* Diogene Laerce, *Libr. IX, num.* 24, 25.

(106) Aristo Phys. *Libr. IV, Cap. VI, Textu LXI.*

(107) Diog. Laerce *Livr. IX, num.* 29.

(108) Aristotel. Physic. *Libr. IV, Cap. VII, Textu LI.*

(109) Gassendi Phys. *Sect. I, Libr. II, Cap. III, Oper. Tom. I, pag.* 192 & *sequent.*

(110) Art de penser, *III Part. Chap. XVIII, num.* 4, *pag. m.* 329 & *suiv.*

(111) *Mr.* Huygens, *Mr.* Newton, &c.

(112) Arnauld, Défense contre la Réponse au Livre des vraies & des fausses Idees, *pag.* 360.

(113) Gassend. Phys. *Sect. I, Libr. II, Cap. I, pag.* 182.

(114) Locke, Essai Philosophique concernant l'Entendement, *Livr. II, Chap. XIII, pag. m.* 188, 189.

(115) Hartsoeker, Principes de Physique, *pag.* 4.

(116) Non entis nulla sunt accidentia. *est une Notion commune aussi evidente qu'aucune autre.*

(117) Quæ penetrantur cum uno tertio penetrantur inter se.

(118) Tota in toto & tota in singulis partibus. *C'est ce que les Scholastiques assurent de la présence de l'ame dans le corps humain, & de la présence des Anges en certains lieux.*

Diogene le Cynique, ce ne fut point sa Leçon que l'on réfuta par un tour de sale. Tout le monde admire la méthode dont ce Diogene se servit pour renverser les raisons du Philosophe qu'il avoit ouï dogmatiser sur la négation du mouvement. Il fit une promenade dans l'Auditoire, & il jugea qu'il n'en faloit pas davantage pour convaincre de fausseté tout ce que le Professeur venoit de dire; mais il est certain qu'une Réponse comme celle-là est plus sophistique, que les raisons de notre Zenon (*K*). Je ne pense pas qu'il enseignât, comme quelques-uns l'assûrent (*d*), que

(*d*) *Voiez ci-dessous Citat.* (135).

solide de ceux qui attribuent à Dieu de se répandre dans des espaces infinis (119).

Par cet échantillon des Dificultez que l'on peut former contre le vuide, mes Lecteurs pourront aisément comprendre, que notre Zenon seroit aujourd'hui beaucoup plus fort qu'il n'étoit de son tems. On ne peut plus douter, diroit-il, que si tout est plein, le mouvement ne soit impossible. Cette impossibilité a été prouvée mathématiquement. Il n'auroit garde de disputer contre ces Démonstrations, il les admettroit comme incontestables, il s'attacheroit uniquement à faire voir que le vuide est impossible, & il réduiroit à l'absurde ses Adversaires. Il les meneroit batant de quelque côté qu'ils se tournassent, il les jetteroit d'embaras en embaras par ses dilemmes, il leur feroit perdre terre par tout où ils se voudroient retirer, & s'il ne les contraignoit pas à ne dire mot, il les forceroit pour le moins à confesser qu'ils n'entendent point & qu'ils ne comprennent point ce qu'ils disent. *Si quelcun me demande*, ce sont les paroles de Mr. Locke (120), *ce que c'est que cet* Espace, *dont je parle; je suis prêt à le luy dire, quand il me dira ce que c'est que l'*Etendue. . . . . *Ils demandent si* l'Espace *est Corps, ou Esprit? A quoy je répons par une autre Question; Qui vous a dit, qu'il n'y a, ou qu'il n'y peut avoir*, que des Corps & des Esprits? . . . . *Si l'on demande, comme on a accoûtumé de faire, si l'Espace sans Corps est Substance ou Accident, je repondrai sans hésiter, Que je n'en sai rien; & je n'aurai point de honte d'avouër mon ignorance, jusqu'à ce que ceux qui font cette Question me donnent une idée claire & distincte de ce qu'on nomme* Substance (121). Puis qu'un aussi grand Métaphysicien que Mr. Locke, après avoir tant médité sur ces matieres, se trouve reduit à ne répondre aux Questions des Cartésiens, que par des Questions qu'il croit encore plus obscures, & plus embrouillées que celles-là, nous devons juger qu'on ne peut résoudre les Objections que Zenon proposeroit, & nous pouvons sûrement conjecturer qu'il adresseroit ainsi la parole à ses Adversaires: Vous vous sauvez dans le vuide quand on vous chasse de l'Hypothese du mouvement & du plein; mais vous ne sauriez tenir dans le vuide, on vous en démontre l'impossibilité; aprenez un meilleur moien de sortir d'afaire: celui que vous choisissez est d'éviter un précipice en vous jettant dans un autre. Suivez moi, je vous donne une meilleure ouverture, ne concluez point de l'impossibilité du mouvement dans le plein, qu'il y a du vuide, concluez plutot de l'impossibilité du vuide qu'il n'y a point de mouvement, c'est-à-dire, de mouvement réel, mais tout au plus une aparence de mouvement, ou un mouvement idéal, & intelligible. Voiez la marge (122).

Recueillons d'ici quelques Corollaires.

I. Le prémier est, que la Dispute de Zenon ne pourroit pas être entiérement infructueuse; car s'il manquoit sa principale entreprise qui est de prouver qu'il n'y a point de mouvement, il auroit toûjours l'avantage de fortifier l'Hypothese de l'*Acatalepsie*, ou de l'incompréhensibilité de toutes choses. Les Démonstrations de nos nouveaux Mathématiciens, qu'il y a du vuide, leur ont fait conoître que le mouvement dans le plein n'est pas une chose qu'on puisse comprendre. Ils ont donc admis la suposition du vuide: ce n'est pas qu'ils ne la trouvassent environnée de plusieurs dificultez inconcevables & inexplicables; mais aiant à choisir entre deux Systêmes incompréhensibles, ils ont préféré celui qui les rebutoit le moins. Ils ont mieux aimé se satisfaire sur la Méchanique que sur la Métaphysique, & ils ont même négligé les Dificultez Physiques qui leur tombent sur les bras, celle-ci par exemple, il n'est pas possible de donner raison de la résistance de l'air & de l'eau, s'il y a si peu de matiere, & tant de vuide, dans ces deux portions du monde. D'autres Mathématiciens (123) rejettent encore le vuide, ce n'est pas qu'ils n'aient senti les Dificultez qui ont obligé à l'admettre; mais ils ont été plus frapez des embaras épouvantables qui se trouvent dans cette suposition: ils n'ont point cru que pour ces Dificultez, il fût à propos de renoncer aux idées claires que l'on a de la nature de l'étendue. Prenez garde qu'il y a des Philosophes de la prémiere volée (124), qui ne croient pas que nous conoissions, ni ce que c'est qu'étendue, ni ce que c'est que substance, ils ne peuvent parler autrement tandis qu'ils croient le vuide. Grand triomphe pour Zenon, & pour tous les autres Acataleptiques; car pendant qu'on disputera si l'on sait, ou si l'on ignore, la nature de la substance, & celle de la matiere, ce sera un signe qu'on ne comprend rien, & qu'on ne peut être jamais assûré qu'on frape au but, ou que les objets de notre esprit soient semblables à l'idée que nous en avons.

II. Je dirai en passant que l'Hypothese du vuide est la plus propre du monde à renverser le Systême de Spinoza. En effet, s'il y a deux especes d'étendue; l'une simple, indivisible, & pénétrable; l'autre composée, divisible, & impénétrable, il faut qu'il y ait plus d'une substance dans l'Univers. Cela se conclut encore mieux de ce que la substance impénétrable ne seroit pas un tout continu, mais un amas de corpuscules séparez entiérement les uns des autres, & environnez d'un grand espace incorporel. Les Spinozistes ne nieroient pas, que chacun de ces corpuscules ne fût une substance particuliere distincte de la substance de tous les autres. Et ainsi par leurs propres Axiômes ils abandonneroient leur Systême, s'ils avoüoient une fois qu'il y a du vuide.

LE SYSTEME de Spinoza est incompatible avec le vuide.

III. La derniere conséquence, que je veux tirer, est que les Disputes du vuide ont fourni une raison spécieuse de nier, que l'étendue ait une existence réelle hors de notre entendement. On a compris en disputant contre les Cartésiens qui nient la possibilité du vuide, que l'étendue est un être qui ne peut avoir de bornes. Il a donc falu, ou qu'il n'y eût point de corps dans la nature, ou qu'il y en eût une infinité. On ne sauroit en détruire aucun sans les anéantir tous, ni conserver les plus petits sans conserver tous les autres: cependant nous conoissons par des idées évidentes, que quand deux choses sont distinctes reellement, l'une peut être conservée ou détruite sans que l'autre le soit; car tout ce qui est distinct réellement d'une chose lui étant accidentel, & chaque chose pouvant être conservée sans ce qui lui est accidentel (125), il s'ensuit que le corps A, réellement distinct du corps B, peut demeurer dans l'être des choses, sans que le corps B subsiste, & que la conservation du corps A ne tire point à conséquence pour la conservation du corps B. Cette conséquence, qui paroît si claire, & si conforme aux notions communes, ne peut point pourtant convenir au sujet dont nous parlons, & vous ne pouvez suposer que tous les corps enfermez dans une chambre périssent, & que les quatre murailles soient conservées; car en ce cas-là il resteroit entre elles la même distance qu'auparavant; or cette distance disent les Cartésiens n'est autre chose qu'un corps. Leur doctrine semble donc combatre la souveraine liberté du Créateur, & le plein domaine qui lui est dû sur tous ses Ouvrages. Il doit jouir d'un plein droit d'en créer peu ou beaucoup selon son bon plaisir, & de conserver, & de détruire ou celui-ci ou celui-là comme bon lui semble. Les Cartésiens peuvent répondre qu'il peut détruire chaque corps en particulier, moiennant qu'il en fasse un autre de même grandeur; mais n'est-ce point donner des bornes à sa liberté? N'est-ce point lui imposer une espèce de servitude, qui l'oblige nécessairement à créer un nouveau corps toutes les fois qu'il en veut détruire un autre? Voilà des Dificultez qu'on ne peut parer en suposant que l'étendue, & le corps sont la même chose; mais on peut les rétorquer toutes contre ceux qui les proposent à Mr. Descartes, si d'ailleurs ils reconoissent une étendue *spaciale* réellement existente & distincte de la matiere. Cette étendue ne peut pas être finie, on ne sauroit en ruiner une portion, sans en reproduire une autre, &c. Or si la nature de l'étendue pénétrable ou impénétrable entraine avec soi de si grans inconvéniens, le plus court est de dire qu'elle ne peut exister que dans notre esprit.

NOUVELLE Preuve contre l'existence reelle de l'etendue.

(*K*) *Une Réponse comme celle* de Diogene *est plus sophistique, que les raisons de notre Zenon.*] Πρὸς τὸν εἰπόντα, ὅτι κίνησις οὐκ ἔστι, ἀναστὰς περιεπάτει. *Dicente sibi quodam non esse motum, exurgens ambulabat* (126). Voilà tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans Diogene Laerce. La chose comme vous voiez y est raportée fort simplement; les Auteurs modernes l'ont un peu amplifiée. *Vulgo etiam fertur Diogenes, cùm negari à Zenone motum localem audisset, illicò surrexisse, & itu redituque aliquoties magnâ festinatione replicata inambulasse; & rogatus, quis eum subitò enthusiasmus perculisset, respondisse:* Zenonem refello (127). Ils ont nommé le Philosophe qui nioit le mouvement, ils ont embelli les circonstances de la Réponse pratique, ils en ont fait la matiere des chreïes actives à l'usage des jeunes Rhétoriciens. Je m'étonne que Sextus Empiricus n'ait daigné nommer celui qui réfuta de la sorte les Objections contre l'existence du mouvement. Ce qu'il a dit de moins vague est qu'un Cynique se servit de cette maniere de les refuter: Ταῦτά τοι καὶ ἐρωτηθεὶς Φιλόσοφος, τὸν κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, σιωπῶν περιεπάτησεν. *Ideoque cùm proposita esset Philosopho oratio motum negans, tacitus ambulare cœpit* (128). Dans un autre endroit il s'exprime ainsi: Διὸ καὶ τῶν Κυνικῶν τις ἐρωτηθεὶς κατὰ τῆς κινήσεως λόγον, οὐδὲν ἀπεκρίνατο, ἀνέστη δὲ καὶ ἐβάδισεν, ἔργῳ καὶ διὰ τῆς ἐνεργείας παριστὰς, ὅτι ὑπαρκτή ἐστιν ἡ κίνησις. *Ideòque quidam ex Cynicis, cùm ei proposita esset contra motum oratio, nihil respondit; sed surgens ambulare cœpit, opere & actu ostendens existere*

(119) Arnauld, Lettres VIII & IX au Pere Malebranche. *Voiez y sur tout, pag.* 171 *& suiv. & pag.* 210 *& suivant. On peut voir aussi le Livre de* Pierre Petit, *Médecin de Paris* de extensione animæ & rerum incorporearum natura, *& la Réponse que Mr* de la Chambre *lui fit & qu'il publia à Paris l'an* 1666 in 4, *sous le Titre* de Defense de l'extension & des parties libres de l'ame. *Toutes les raisons qu'il a reque pour la compatibilité de l'etendue avec la spiritualité, sont si mauvaises qu'elles ne servent qu'à faire voir la fausseté de sa pretension.*

(120) Locke, Essai sur l'Entend. *p.* 188.

(121) *Là-même, pag.* 189.

(122) *Les Anciens étoient si embarassez dans la Dispute du Vuide, qu'il y en eut qui soutinrent que le Vuide & le Lieu étoient la matiere des corps:* φασί τινες εἶναι τὸ κενὸν τὴν τοῦ σώματος ὕλην, οἵπερ καὶ τὸν τόπον τὸ αὐτὸ τοῦτο λέγοντες, *quidam vacuum esse corporum materiam dicunt, qui quidem & locum hoc idem afferunt esse* Aristot. Phys. *Libr. IV, Cap. VII.*

(123) *Mr.* Leibniz, & *Mr. de* Volder *Professeur célèbre en Philosophie & en Mathématique dans l'Academie de* Leide.

(124) *Voiez ci dessus Citat.* (120) *les paroles de Mr.* Locke.

(125) Συμβεβηκός ἐστιν ὃ γίνεται καὶ ἀπογίνεται χωρὶς τῆς τοῦ ὑποκειμένου φθορᾶς. *Accidens est quod adest atque abest sine subjecti interitu.* Porphyr. Isag. *Cap. V.* Si cela est vrai des accidens qui sont ses modes d'une substance, comme l'entend ici Porphyre, cela est encore plus vrai d'une substance accidentelle à l'égard des autres entant qu'elle est distincte de leurs attributs essentiels. Notez que les Scholastiques se font ici une grande Dificulté, sous pretexte que la noirceur ne peut être separée d'un Ethiopien. C'est pourquoi ils recourent à la distinction entre la separation mentale, & la separation reelle ure illution, car le sujet de la noirceur d'un Ethiopien est la matiere qui ne periroit point si l'on calcinoit le corps de cet homme.

(126) Diog. Laertius, *Lib. VI, num.* 39.

(127) Libertus Fromondus de compos. continui, *pag.* 6.

(128) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos. *Libr. II, Cap. XXII pag.* 104.

que la matiere eſt compoſée de points mathématiques: je croirois plutôt qu'il ſoutenoit qu'elle n'en peut être compoſée (*e*). Je ne dois pas oublier qu'il fut moins ferme à ſouffrir les médiſances, qu'à ſouffrir les cruautez que l'on exerça ſur ſon corps. Il ſe fâcha tout de bon contre un homme qui lui diſoit des injures; & lors qu'il vit qu'on trouvoit étrange ſon indignation, il répondit, *Si j'étois inſenſible aux injures, je le ſerois auſſi aux loüanges* (*f*). Cette Réponſe n'eſt pas digne d'un Philoſophe.

(*e*) *Voiez* Ariſtotel. Metaph. *Libr. III, Cap. IV.*

(*f*) Diog. Laert *Libr. IX, num.* 29, *pag.* 566.

exiſtere motum (129). Il vaut mieux ne nommer perſonne, que d'aſſûrer que Diogene le Cynique & Zenon d'Elée furent les acteurs. Cette faute de Chronologie eſt inexcuſable (130): les Jéſuites de Conimbre l'ont imputée à Simplicius ſans le réfuter. Ils étoient à cet égard dans l'erreur vulgaire. *Certè*, diſent-ils (131), *hæc Zenonis tam abſurda opinio nullo melius quàm experientiæ ipſius argumento refellitur. Quod Diogenes Cynicus fecit, ut refert Simplicius hoc in libro commento* 53. *& lib.* 8. *comment.* 25. *Nam cùm Zenonis rationes aliquando audiſſet, ſurrexit, nec aliter quàm coram ambulando reſpondit.* Ils n'ont point commis l'autre faute qui eſt ſi commune; ils n'ont point cru que le Zenon qui nioit le mouvement, & dont Ariſtote examine les raiſons, fût le Chef des Stoïciens, ils ont dit (132) en propres termes que c'étoit Zenon d'Elée. Voici un paſſage tout plein de fautes: *Continuum ex partibus indiviſibilibus conſtare contra Ariſtotelem conſtanter defendebat Zeno Stoicorum Princeps, quem ducem ſunt ſequuti ex Philoſophis Democritus, & Leucippus. Ex Theologis antiquis May.* in 2. diſt. 2. quæſt. 5. *Gerardus apud Tartaletum hoc lib. quæſt.* 1. *& Ægidius diſcipulus D. Tom. lib.* 1. *de generat. quæſt.* 8. *citatus à Veracrux* 6. *Phyſic. ſpeculat.* 1. (133). Il n'y a point lieu de douter qu'on n'ait eu deſſein dans ce paſſage de parler du même Zenon qu'Ariſtote a réfuté dans le Chapitre IX du VI Livre de ſa Phyſique. Or il ne paroît pas que Zenon d'Elée ait enſeigné que le continu fût compoſé de parties indiviſibles. Il ſe contentoit de ſe prévaloir de la doctrine contraire, pour montrer que le mouvement étoit impoſſible. Il diſoit même qu'un corps indiviſible ne difere point du néant (134); & nous ferons voir ci-deſſous qu'il n'admettoit aucune compoſition dans l'Univers. Cependant on le regarde comme l'Auteur de la Secte qui ſoutenoit, que les points mathématiques compoſent le continu (135). Il ſeroit plus raiſonnable d'attribuer ce ſentiment à Pythagoras, & à Platon, comme a fait le Sieur Derodon ſe fondant à l'égard de Pythagoras ſur le témoignage de Sextus Empiricus, & à l'égard de Platon ſur le témoignage d'Ariſtote (136). Mais quelle bévue de nous donner pour le guide de Démocrite & de Leucippe le Fondateur des Stoïciens! Il faloit ſavoir que Leucippe a précédé Démocrite, & que l'un & l'autre ont précédé de pluſieurs Olympiades le Chef des Stoïques. Outre que leurs atômes forment un Syſtême bien diférent de celui qu'on attribue aux Zenoniſtes, ſur la compoſition du continu.

Quoi qu'il en ſoit, la Réponſe de Diogene le Cynique au Philoſophe qui nioit le mouvement, eſt le Sophiſme que les Logiciens apellent *ignorationem elenchi.* C'étoit ſortir de l'état de la queſtion: car ce Philoſophe ne rejettoit pas le mouvement aparent, il ne nioit pas qu'il ne ſemble à l'homme qu'il y a du mouvement; mais il ſoutenoit que réellement rien ne ſe meut, & il le prouvoit par des raiſons très-ſubtiles & tout-à-fait embarraſſantes. Voici ce que Sextus Empiricus a dit des Sceptiques: Ὅσον μὲν γὰρ ἐπὶ τοῖς φαινομένοις δοκεῖν εἶναι κίνησιν· ὅσον δὲ ἐπὶ τῷ φιλοσόφῳ λόγῳ μὴ ὑπάρχειν. *Quantum ad apparentia quidem videri eſſe motum, ſed quatenus quis Philoſophicam rationem ſequatur non eſſe* (137). A quoi ſert contre cela de ſe promener, ou de faire un ſaut? Eſt-ce prouver autre choſe que l'aparence du mouvement? s'agiſſoit-il de cela? Le Philoſophe la nioit-il? Point du tout: il n'étoit pas aſſez ſot pour nier les phenomenes des yeux: mais il ſoutenoit que le témoignage des ſens doit être ſacrifié au raiſonnement. Conſultez Ariſtote, qui vous aprendra que quelques anciens Philoſophes, aiant trouvé des raiſons pour rejetter entiérement la pluralité de parties, la diviſibilité, la mobilité du monde, avoient enſuite compté pour rien la dépoſition des ſens: Ἐκ μὲν οὖν τούτων τῶν λόγων ὑπερβάντες τὴν αἴσθησιν καὶ παριδόντες αὐτὴν, ὡς τῷ λόγῳ δέον ἀκολουθεῖν, εἶναί φασι τὸ πᾶν ἕν, καὶ ἀκίνητον, καὶ ἄπειρον ἔνιοι. *Ob haſce igitur rationes nonnulli ſenſum prætereuntes, deſpicienteſque quaſi rationem ſequi ducem oporteat, univerſum ipſum, unum & immobile & infinitum eſſe aſſerunt* (138). Parmenides & Meliſſus ſont les anciens Philoſophes dont il parle. Il faut croire que Zenon d'Elée retint tout le fond de la doctrine de Parmenides ſon Maître. Plutarque, aiant dit que Parmenides admettoit l'éternité & l'immutabilité de toutes choſes, ajoûte que Zenon d'Elée ne particulariſa rien, & parut floter dans l'incertitude (139). Mais d'autres déclarent (140) qu'avec Xenophanes, avec Parmenides, & avec Meliſſus, il enſeigna l'unité, & l'incorruptibilité de toutes choſes, & l'imperfection du témoignage des ſens. Il ne fut pas aſſez humble pour demeurer dans les principes de ſon Maître ſans y rien changer: nous voions ſes innovations dans un Ouvrage (141) que l'on attribue à Ariſtote. Elles n'empêchent pas qu'il ne crût qu'il ne ſe fait aucune génération: ainſi, par une ſuite néceſſaire de ſon principe, il devoit combattre le mouvement, la diviſibilité, la compoſition de l'étendue, &c. Nous avons vu ci-deſſus dans l'Article de Xenophanes, à la page 516 colonne 2, que l'Auteur de l'Art de penſer a fait un procès à Ariſtote en faveur de Parmenides & de Meliſſus. Il y a long-tems qu'on tâche de les juſtifier, en donnant à leur opinion un ſens favorable, & un grand air de conformité avec le dogme des Orthodoxes ſur la nature de Dieu. Mais, ſelon toutes les aparences, Ariſtote ne mérite point ici de blâme: il a bien compris, & bien raporté, ce qu'ils enſeignoient; & par conſéquent nous devons croire que leur Syſtême étoit une eſpece de Spinoziſme. Il n'y a point lieu de s'imaginer (142) qu'ils s'expliquoient par énigmes ou par emblêmes; car le dogme particulier de l'unité & de l'immutabilité de toutes choſes étoit une ſuite de pluſieurs principes clairs & évidens. Voiez ci-deſſus l'Article XENOPHANES, page 523. Ainſi c'étoit tout de bon, & par doctrine de Syſtême, & non pas par jeu d'eſprit, qu'ils nioient le mouvement, & qu'ils ſoutenoient que ſon exiſtence n'étoit que mentale. Voici les noms de quelques Apologiſtes de ces gens-là; (143) *Si prædicti Philoſophi ſuum illud dogma ad hujus tam reconditæ veritatis intelligentiam retulere* (144), *non modò reprehendendi non ſunt, ſed magnopere etiam commendandi. Certè Parmenidem defendit, atque interpretatur Simplicius, hoc in libro ad textum* 6. *Beſſario,* 2. *libro contra Calumniatorem Platonis, capite* 3. *& Nicolaus Cuſa, in lib. de filiatione Dei. Lege etiam pro eadem re Eugubinum, lib.* 3. *de perenni Philoſophia cap.* 6. *&* 7. *& F. Mirandulam lib.* 6. *de examine vanitatis, cap.* 1.

De tout ceci il réſulte que la Réponſe de Diogene étoit ſophiſtique, quoi qu'elle fût propre à s'atirer l'aplaudiſſement de la Compagnie. Cette Réponſe étoit moqueuſe; mais je penſe auſſi que le Philoſophe qui y avoit intérêt ne fit que la mépriſer. Il en rit peut-être, & il s'en moqua tout ſon ſaoul; plus heureux mille fois que le Sophiſte Diodore, qui ne ſe trouva pas en état de rire, lors qu'on l'attaqua par une maligne ironie ſur ſes Leçons contre l'exiſtence du mouvement. Il s'étoit demis l'épaule, & il fut trouver le Médecin Herophile, pour le prier de la lui remettre. Vous ne ſongez pas à ce que vous dites, lui répondit Herophile: quoi? vôtre épaule diſloquée: cela ne peut pas être: car elle n'eſt ſortie de ſa place ni où elle étoit, ni où elle n'étoit pas. Voilà l'une des raiſons de ce Sophiſte, pour combatre le mouvement. Si un corps ſe mouvoit, diſoit-il, il le feroit ou dans le lieu où il eſt, ou dans le lieu où il n'eſt pas. Or il ne ſe meut, ni dans le lieu où il eſt, (car s'il y eſt il n'en ſort point) ni dans le lieu où il n'eſt pas, car il ne peut rien ſoufrir ni rien faire où il n'eſt point. Donc. Diodore, peu capable alors de goûter cette Logique, pria Herophile de ne ſe plus ſouvenir de ces diſcours, & de lui fournir le remede néceſſaire (145).

(129) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypoſ. *Libr. III, Cap. VIII, pag.* 124.

(130) *Diogene le Cynique a vécu long tems apres Zenon d'Elée.*

(131) Conimbricenſes in Phyſ. Ariſtot. *Libr. VI, Cap. II, pag. m.* 118.

(132) *Ibid. in Cap. VIII, pag.* 145.

(133) Franciſcus de Oviedo, Phyſic. *Controverſ. XVII, pag.* 334, *col.* 1.

(134) Ariſt. Metaphyſic. *Libr. III, Cap. IV.*

(135) Arriaga, *& cent autres Scholaſtiques Eſpagnols, nomment Zénoniſtes ceux qui tiennent que le continu eſt compoſé de parties indiviſibles & non étendues, opinion très-differente de celle des Atomiſtes.*

(136) Derodon, Diſput. de Atomis, *pag.* 4 *&* 5. *Il cite* Sextus Empiricus, Libr. IX adv. Mathem. *&* Ariſtote, *Livr. I* de Generat. *Text. VII.*

(137) Sext. Empir. Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. III, Cap. VIII, p.* 104.

(138) Ariſtotel de Generat. & Corrupt. *Libr. I, Cap. VIII, pag. m.* 395.

(139) Ἴδιον μὲν οὐδὲν ἐξέθετο διαπορήσας δὲ περὶ τούτων ἐπὶ πλεῖον. *Nihil hoc in genere ſingulare vulgavit ſed ancipiti ſere dubitationis æſtu fluctuavit.* Plut. *in* Stromatis, *apud* Euſebium Præpar. Evang. *Libr. I, Cap. VIII, pag.* 23.

(140) Ariſtocles de Philoſoph. *Libr. VIII, apud* Euſebium *ibid. Libr. XIV, Cap. XVII, pag.* 756.

(141) *Intitulé* de Xenophane, Zenone, & Gorgia.

(142) *C'eſt ce que font pourtant les Jéſuites de Conimbre* in Phyſ. Ariſt. *Libr. I, Cap. VII, pag. m.* 92.

(143) Conimbricenſes, *ibid. Voiez les auſſi* in Libr. I de Generat. Cap. VIII.

(144) *C'eſt-à-dire que* In divina bonitate ſunt omnia immenſurate & unicè, ſicut in monade omnis numerus uniformiter eſt, & in centro omnes lineæ ad ſe ipſæ, & ad unum initium, à quo proceſſere, conjunctæ & copulatæ continentur.

(145) Sextus Empiricus Pyrrhon. Hypotyp. *Lib. II. Cap. XXII.*

ZENON, Philoſophe Epicurien, nâtif de Sidon, ſoutint glorieuſement l'honneur de ſa Secte; car il s'aquit beaucoup de réputation (*a*). Il eut entre autres Diſciples Ciceron & Pomponius Atticus (*A*), d'où l'on peut juger du tems auquel il vivoit. Voſſius s'y eſt trompé

(*a*) *Voiez la Remarque (A) Citation* (6).

(*A*) *Il eut entre autres Diſciples Ciceron & Pomponius Atticus.*] Voici des paroles de Mr. Menage: *Zenonem Sidonium & Cicero & Atticus Athenis audiverunt, ut indicat ipſe Cicero libro II & V de finibus, & lib. III Tuſcul. Quæſt. & libro I Academ.* J'ai trouvé le paſſage du III Livre des Tuſculanes; & comme il contient un Dogme de notre Zenon, je m'en vais le raporter: *Solent iſti negare nos intelligere quid dicat Epicurus. Hoc dicit, & hoc ille græculus me audiente Athenis ſenex Zeno iſtorum acutiſſimus contendere, & magna voce dicere ſolebat, eum eſſe beatum, qui præſentibus voluptatibus frueretur, confideretque ſe fruiturum aut in omni, aut in magna parte vitæ, dolore non interveniente: aut ſi interveniret, ſi ſummus foret, futurum brevem: ſi productior, plus habiturum jucundi quàm mali. Hæc cogitantem fore beatum, præſertim ſi & ante præceptis bonis contentus eſſet, nec mortem, nec deos extimeſceret. Habes formam Epicuri vitæ beatæ verbis Zenonis expreſſam, nihil ut poſſit negari* (1). J'ai trouvé auſſi le paſſage du I Livre des Queſtions Académiques: le voici: *Carneades nullius philoſophiæ partis ignarus, & ut cognovi ex iis qui illum audierant, maximeque ex Epicureo Zenone* (2) *qui quum ab eo plurimum diſſentiret, unum tamen præter cæteros mira-*

(1) Cicero, Tuſcul. Quæſt. *Libr. III, Cap. XVII.*

(2) *Il y a dans mon Edition* ex Epicuro & Zenone. *C'eſt une Faute.*

pé (*B*). On repréſente ce Zenon comme un Philoſophe qui traitoit ſes Adverſaires avec beaucoup de mépris, & fort aigrement (*C*). Il n'y a gueres de choſes par où l'on puiſſe mieux conoître qu'il étoit hardi, que par l'Ouvrage qu'il écrivit contre les Mathématiques (*D*). Nous n'avons ni cet

mirabatur, incredibili quadam fuit facilitate (3). Je n'ai point trouvé le paſſage du II Livre *de Finibus* (4); mais j'ai trouvé ceci dans le prémier Livre: *Hic mihi Phædrum, inquam mentitum, aut Zenonem putas, quorum utrumque audivi, quum mihi nihil ſanè præter ſedulitatem probarent. Omnes mihi Epicuri ſententiæ ſatis notæ ſunt, atque eos quos nominavi cum Attico noſtro, frequenter audivi, quum miraretur ille quidem utrumque, Phædrum autem etiam amaret, quotidieque inter nos, ea quæ audiebamus, conferebamus: neque erat unquam controverſia quid ego intelligerem, ſed quid probarem* (5). Ajoutons à ces trois paſſages celui où le Pontife Cotta contemporain de Ciceron reconoît qu'il a été le Diſciple de ce fameux Epicurien: *Zenonem, quem Philo noſter coryphæum appellare Epicureorum ſolebat, quum Athenis eſſem, audiebam frequenter, & quidem ipſo autore Philone, credo ut facilius judicarem, quàm illa bene refellerentur, quum à principe Epicureorum accepiſſem quemadmodum dicerentur. Non igitur ille, ut plerique, ſed iſto modo, ut tu, diſtinctè, graviter, ornate. Sed quod in illo mihi uſu ſæpe venit, idem modo quum te audirem acciderat, ut moleſte ferrem tantum ingenium (bona venia me audies) in tam leves, ne dicam in tam ineptas ſententias incidiſſe* (6). Mr. Menage n'a point imité Gaſſendi, qui nous renvoie à l'une des Lettres de Ciceron à Atticus, afin d'y trouver la grande amitié de ces deux illuſtres Romains pour notre Zenon: *Quando Cicero & ipſum audivit & de eodem ad Atticum ſcribens*; Zenonem, *inquit*, tam diligo quam tu (7). Gaſſendi ſe trompe, ce me ſemble. Cette Lettre de Ciceron fut écrite l'an 702 de Rome. Quelle aparence que Zenon fût encore en vie, lui qui étoit déjà fort vieux lors que Ciceron aſſiſta à ſes Leçons l'an de Rome 674 (8)? Quelle aparence, que s'il eût été en vie l'on ne trouvât rien ſur ſon grand âge dans la Lettre de Ciceron que Gaſſendi a citée, ni dans la Lettre précédente où il eſt parlé du même homme? Notez que dans les meilleures Editions, par exemple dans celle de Mr. Grevius, cet homme ne s'apelle point Zenon, mais Xenon. Le ſentiment de Manuce eſt incomparablement meilleur que celui de Corradus. Selon Corradus il s'agit là du Philoſophe Epicurien (9); mais ſelon Manuce il s'agit d'un homme d'afaires de Pomponius Atticus (10). Remarquez que pluſieurs croient que Lucrece fut Diſciple de notre Zenon (11); & voiez ce que nous avons obſervé (12) contre le Mémoire, où le Baron des Coutures a été repris d'avoir avancé, que *Zenon étoit l'honneur de la Secte Epicurienne.*

(*B*) *Voſſius s'y eſt trompé.*] Il a dit (13), 1. Que Zenon le Sidonien Philoſophe de la Secte d'Epicure fut Diſciple d'Apollodore. 2. Que cet Apollodore fut Diſciple d'Epicure. Il cite Diogene Laërce pour l'un & pour l'autre de ces deux faits, & il ſe trompe quant au dernier; car Diogene Laërce dit ſeulement qu'Apollodore ſurnommé κηποτύραννος *horti tyrannus*, fut un Sectateur illuſtre de la Doctrine d'Epicure (14). S'il eût ſongé aux paſſages qui nous aprenent que Ciceron, Cotta, & Pomponius Atticus, furent Auditeurs de Zenon, il ne lui eût point donné pour Maître un Diſciple d'Epicure; car puis qu'Epicure mourut l'an 2 de la 127 Olympiade, & que Ciceron ouït Zenon l'an 674 de Rome, c'eſt-à-dire, la 1 année de la 175 Olympiade, il n'eſt pas poſſible qu'un Auditeur d'Epicure ait enſeigné Zenon. Il y a plus de cent quatre vingt dix ans entre la mort d'Epicure, & l'année où Ciceron ouït Zenon. Voiez Jonſius (15) qui a obſervé cette mépriſe de Voſſius. Mr. Menage l'a adoptée (16).

(*C*) *Il traitoit ſes Adverſaires avec beaucoup de mépris, & fort aigrement.*] Cotta, voulant faire voir que la Secte d'Epicure étoit médiſante, allegue notre Zenon. (17) *Zeno quidem non eos ſolum qui tum erant Apollodorum, Syllum, cæteroſque figebat maledictis, ſed Socratem ipſum parentem philoſophiæ latino verbo utens ſcurram Atticum fuiſſe dicebat* (18), *Chryſippum nunquam niſi Cheſippum* (19) *vocabat.*

(*D*) *L'Ouvrage qu'il écrivit contre les Mathématiques.*] C'eſt ce qu'on aprend de Proclus (20), qui ajoûte que Poſſidonius le réfuta. Mr. Menage raporte quelques paroles de Proclus: *Eum* (Zenonem) *integro volumine refutavit Poſidonius Apameenſis; alias Rhodius; teſte Proclo libro III. ad* 1. *Euclidis.* Ζήνων, *inquit*, ὁ Σιδώνιος, τῆς Ἐπικούρου μετέχων αἱρέσεως, πρὸς ὃν καὶ ὁ Ποσειδώνιος ὅλον γέγραφε βιβλίον, δεικνὺς σαθρὰν αὐτοῦ πᾶσαν τὴν ἐπίνοιαν (21). Mr. Huet aiant dit qu'Epicure rejetta la Géometrie, & les autres parties des Mathématiques, parce qu'il croioit qu'étant fondées ſur de faux principes elles ne pouvoient pas être véritables, ajoûte que Zenon les attaqua par un autre endroit. Ce fut d'alléguer qu'afin qu'elles fuſſent certaines, il auroit falu ajoûter à leurs principes certaines choſes que l'on n'y avoit point jointes. *Alia via adverſus Geometriam graſſabatur Zeno Epicureus, imperfecta ejus eſſe docens initia, unde nihil effici poſſet, niſi alia quædam adjicerentur, quæ in iis prætermiſſa ſunt: quam ejus ſententiam toto libro confutare conatus eſt Poſidonius* (22). Les Mathématiques ſont ce qu'il y a de plus évident & de plus certain dans les connoiſſances humaines, & néanmoins elles ont trouvé des contrediſans. Si notre Zenon eût été un grand Métaphyſicien, & qu'il eût ſuivi d'autres principes que ceux d'Epicure, il eût pu faire un Ouvrage malaiſé à réfuter, & il eût taillé plus de beſogne aux Géometres qu'on ne s'imagine. Toutes les Sciences ont leur foible; les Mathématiques ne ſont point exemptes de ce défaut. Il eſt vrai que peu de gens ſont capables de les bien combatre; car pour bien réuſſir dans ce combat il faudroit être non ſeulement un bon Philoſophe, mais un très-profond Mathématicien. Ceux qui ont cette derniere qualité ſont ſi enchantez de la certitude & de l'évidence de leurs recherches, qu'ils ne ſongent point à examiner s'il y a là quelque illuſion, ou ſi le prémier fondement a été bien établi. Ils s'aviſent rarement de ſoupçonner qu'il y manque quelque choſe. Ce qu'il y a de bien conſtant eſt, qu'il regne beaucoup de diſputes entre les plus fameux Mathématiciens. Ils ſe réfutent les uns les autres; les Repliques, & les Dupliques ſe multiplient parmi eux tout comme parmi les autres Savans. Nous voions cela parmi les Modernes, & il eſt ſûr que les Anciens ne furent pas plus unanimes (23). C'eſt une marque que l'on rencontre dans cette route pluſieurs ſentiers ténébreux, & qu'on s'égare, & qu'on perd la piſte de la vérité. Il faut néceſſairement que ce ſoit le ſort des uns ou des autres, puis que les uns aſſûrent ce qui eſt nié par les autres. On dira que c'eſt le défaut de l'Ouvrier & non pas celui de l'Art, & que toutes ces Diſputes viennent de ce qu'il y a des Mathématiciens qui ſe trompent, en prenant pour une Démonſtration ce qui ne l'eſt pas; mais cela même témoigne qu'il ſe mêle des obſcuritez dans cette Science: outre qu'on ſe peut ſervir d'une pareille raiſon quant aux Diſputes des autres Savans, on peut dire que s'ils ſuivoient bien les regles de la Dialectique, ils éviteroient les mauvaiſes conſéquences, & les fauſſes theſes qui les font errer. Avoüons pourtant qu'il y a beaucoup de matieres Philoſophiques ſur quoi les meilleurs Logiciens ſont incapables de parvenir à la certitude, vû l'inévidence de l'objet; or cet inconvénient ne ſe trouve pas dans l'objet des Mathématiques. Tant qu'il vous plaira: mais il a d'ailleurs un défaut irréparable, & très-énorme; car c'eſt une chimere qui ne ſauroit exiſter. Les points Mathématiques, & par conſéquent les lignes & les ſurfaces des Géometres, leurs globes, leurs axes, ſont des fictions qui ne peuvent jamais avoir aucune exiſtence: elles ſont donc inférieures à celles des Poëtes; car celles-ci pour l'ordinaire n'enferment rien d'impoſſible, elles ont pour le moins la vraiſemblance & la poſſibilité. Gaſſendi a fait une Obſervation ingénieuſe. Il dit que les Mathématiciens, & ſur tout les Géometres, ont établi leur empire dans le païs des abſtractions & des idées, & qu'ils s'y promenent tout à leur aiſe, mais que s'ils veulent deſcendre dans le païs des réalitez, ils trouvent bientôt une réſiſtance inſurmontable. *Mathematici, imprimiſque Geometræ, quantitatem abſtrahentes à materia, quoddam quaſi regnum ſibi ex ea fecerunt quamliberrimum; quippe nullo facto à materiæ craſſitie, pertinaciaque impedimento. Quare & ſuppoſuere imprimis in ea ſic abſtracta ejuſcemodi dimenſiones, ut punctum, quod foret prorsùs immune partibus fluendo lineam, longitudinemve latitudinis expertem crearet, &c. . . . Atque iſtæ quidem ſuppoſitiones ſunt, ex quibus Mathematici intra puræ, abſtractæve Geometriæ cancellos, & quaſi regnum conſiſtentes ſuas illas præclaras Demonſtrationes texunt* (24). . . . *Uno igitur verbo Mathematici ſunt, qui in ſuo illo abſtractionis regno ea indiviſibilia ſupponunt, quæ ſine partibus, ſine longitudine, ſine latitudine ſint, ac eam multitudinem, diviſionemque partium, quæ ad finem nunquam perveniat; non item verò Phyſici, quibus in regno materiæ verſantibus tale nihil licet* (25). Il donne un exemple de la vanité de leurs prétendues Démonſtrations, c'eſt que deux ſubtils Mathématiciens venoient de prouver qu'une quantité finie, & une quantité infinie, étoient égales. *Nuper Viri præclari* Cavalerius, & Torricellius, *oſtenderunt de acuto quodam ſolido infinitè longo, & cuipiam tamen parallelepipedo, cylindrove finito æquali* (26). D'autres prouvent qu'il y a des quantitez infinies bornées de chaque côté (27). S'ils trouvent de l'évidence dans ces ſortes de Démonſtrations, ne leur doit-elle pas être ſuſpecte, puis qu'après tout elle ne ſurpaſſe pas l'évidence avec quoi le ſens commun nous aprend que le fini ne ſauroit jamais être égal à l'infini, & que l'infini entant qu'infini ne peut avoir de bornes? J'ajoûte qu'il n'eſt pas vrai que l'évidence puiſſe accompagner ces Meſſieurs par tout où ils ſe promenent. J'en prens à témoin un homme qui entend bien leurs rafinemens. „ Il ſeroit à ſouhaiter ", dit-il (28), „ que l'Analyſe des infiniment petits, que l'on prétend être „ d'une fecondité admirable, portât dans ſes démonſtra„ tions cette évidence que l'on attend, & que l'on a droit „ d'attendre de la Geometrie. Mais quand on raiſonne *ſur* „ *l'infini, ſur l'infini de l'infini, ſur l'infini de l'infini de l'in*„ *fini, & ainſi de ſuite, ſans trouver jamais des termes qui* „ arrê-

(3) Cicero, Academic. Quæſt. *Libr.* 1, *in fine.*

(4) Fabricius, *in Vita Ciceronis, ad ann.* 674, *cite auſſi le II Livre* de Finibus.

(5) Cicero, *Libr. I* de Finibus, *Cap. V.*

(6) *Idem* Cicero, de Nat Deorum, *Libr. I, Cap. XXI.*

(7) Gaſſendus, de Vita & Moribus Epicuri, *Libr. II, Cap. VI, p. m.* 187: *il cite* Ciceron *Libr. I* de Nat. Deor. (*mais là on ne trouve point que* Ciceron *ait ouï Zenon, car c'eſt Cotta qui parle*) & Libr. V, Epiſt. XI.

(8) *Zenonem Athenis Cicero & Atticus A. V. DCLXXIV. Olymp. CLXXV, ſenem audiverint.* Jonſius, de Script. Hiſt. Philoſ. *pag.* 183.

(9) Corradus in Ciceronis Epiſt. XI Libri V ad Atticum, *pag.* 497 *Edit. Grev.*

(10) Manutius in X Epiſtolam Ciceronis ad Attic. *Libr. V, pag.* 151 *Editionis Grav. Voiez le même* Ciceron, *Epiſt. XXXVII Libri XIII* ad Atticum, *& ibi* Manutium, *alioſque Comment.*

(11) *Voiez l'Article* LUCRECE, *Rem.* (*M*).

(12) *Là-même.*

(13) Voſſius, de Hiſtor. Græcis, *Libr. I, Cap. XVI, pag.* 105, *& Libr. IV, Cap. X, pag.* 466.

(14) Diog. Laert. *Libr. X, num.* 25.

(22) Huetius, Demonſtr. Evangel. *Præfat. num.* 3, *pag.* 6 *Edit. Lipſ.* 1694.

(23) *Voiez Mr.* Huet *ubi ſupra, Axiom IV, pag.* 28, 29.

(24) Gaſſend. Phyſ. *Sect. I, Libr. III, Cap. V, pag* 264 *Oper. Tom. I.*

(25) *Idem, ibid. pag.* 265.

(26) *Idem, ibid. pag.* 264.

(27) *Voiez le Chapitre XII de la* Phyſique *du Pere* Maignan, *pag. m.* 295, *à la XII Propoſition, qui eſt celle-ci*, Infinitum categorematicum eſſe poteſt, quamvis clauſum intrinſecis terminis etiam in eo genere in quo eſt infinitum.

(28) Journal de Trevoux. *Mai & Juin* 1701 *Article XXXIII, pag.* 423 *Edit de Hollande.*

(15) Jonſius, de Script. Hiſt. Philoſ. *pag.* 184. (16) Menage in Laërt. *Libr. VII, num.* 35, *pag.* 279. (17) Cicero, de Nat. Deorum, *Libr. I, Cap. XXXIV, pag.* 135 *Edit. Leſcaloperii.* (18) *Voiez* Lactance Divin Inſtitut. *Libr. III, Cap. XIX, pag. m.* 201. (19) Ἀπὸ τοῦ χέζειν, quod eſt *alvum exonerare.*
(20) Proclus, *pag.* 55, *apud* Barrow, Lect. V Mathem. *pag.* 76.
(21) Menag. in Laert. *Libr. VII, num.* 35, *pag.* 279, *col.* 1.

cet Ouvrage, ni celui que Possidonius composa pour le réfuter. Il y a des gens qui regrettent plus la perte de ces deux Livres, que celle de vingt ou trente Pieces de Théatre, ou que celle des

„ *arrêtent*, & que l'on aplique à des grandeurs finies, *ces* „ *infinitez d'infinis*, ceux que l'on veut instruire, ou que „ l'on entreprend de convaincre, n'ont pas toûjours la pe- „ netration requise pour voir clair dans de si profonds abî- „ mes. . . . . (29) Ceux qui sont accoûtumez aux ancien- „ nes manieres de raisonner en Geometrie ont de la pei- „ ne à les quitter pour suivre des methodes si abstraites, ils „ aiment mieux n'aller pas si loin que de s'engager dans les „ nouvelles routes de *l'infini de l'infini de l'infini*, où l'on „ ne voit pas toûjours assez clair autour de soy, & où l'on „ peut aisément s'égarer, sans qu'on s'en apperçoive. Il ne „ suffit pas en Geometrie de conclure, il faut voir évidem- „ ment qu'on conclut bien ".

(29) Journal de Trevoux, *Mai & Juin* 1701 *Article XXXIII*, *pag.* 430 *Edit. de Hollande.*

EXTRAITS d'une Lettre du Chevalier de Meré à Mr. Pascal.

C'est un assez bon préjugé contre les Mathématiques, que de dire que Mr. Pascal les méprisa avant même qu'il s'attachât à la dévotion. Il les avoit aimées passionnément, & il y avoit fait des progrès extraordinaires. Il avoit d'ailleurs un jugement très-solide, peu de gens pouvoient conoître mieux que lui le prix des choses. Ce ne fut point par sa conversion à l'unique nécessaire, qu'il se dégoûta des Sciences qui l'avoient charmé. L'Examen même de la chose, & les Réfléxions qu'il fit sur les discours d'un homme du monde, le guérirent de sa prévention. Nous serions trop simples si nous nous imaginions que le Chevalier de Meré l'attaqua par des pensées pieuses: il n'emploia sans doute que des Considérations Philosophiques. Voions quel en fut l'effet, & alléguons le commencement d'une Lettre qu'il écrivit à Mr. Pascal. „ Vous sou- „ venez vous de m'avoir dit une fois que vous n'estiez „ plus si persuadé de l'excellence des Mathematiques? „ Vous m'écrivez à cette heure que je vous en ay tout- „ à-fait desabusé, & que je vous ay découvert des cho- „ ses que vous n'eussiez jamais veües, si vous ne m'eussiez „ connu. Je ne sçay pourtant, Monsieur, si vous m'es- „ tes si obligé que vous pensez. Il vous reste encore une „ habitude que vous avez prise en cette science à ne ju- „ ger de quoy que ce soit que par vos demonstrations, „ qui le plus souvent sont fausses. Ces longs raisonne- „ mens tirez de ligne en ligne vous empeschent d'abord „ en des connoissances plus hautes, qui ne trompent ja- „ mais . . . . . mais vous demeurez toûjours dans les er- „ reurs où les fausses Démonstrations de la Geometrie „ vous ont jetté, & je ne vous croiray point tout-à-fait „ gueri des Mathematiques, tant que vous soutiendrez, que „ ces petits corps, dont nous disputames l'autre jour, se „ peuvent diviser jusques à l'infini (30) ". Mr. le Chevalier de Meré lui propose ensuite plusieurs Objections sur cette divisibilité infinie du continu. Les unes sont assez bonnes, & les autres très-mauvaises, & sentent plutôt la plaisanterie que le raisonnement; & l'on a lieu de s'étonner qu'une même Lettre soit mêlée de tant de choses si inégales. L'Auteur se vante néanmoins d'une merveilleuse habileté dans les Sciences dont nous parlons. *Vous sçavez*, dit-il (31), *que j'ay découvert dans les Mathematiques des choses si rares que les plus sçavans des anciens n'en ont jamais rien dit, & desquelles les meilleurs Mathematiciens de l'Europe ont esté surpris: vous avez écrit sur mes inventions aussi-bien que Monsieur Huiguens, Monsieur de Fermac* (32), *& tant d'autres qui les ont admirées. Vous devez juger par-là que je ne conseille à personne de mepriser cette Science: & pour dire le vray elle peut servir, pourveu qu'on ne s'y attache pas trop; car d'ordinaire ce qu'on y cherche si curieusement paroist inutile, & le temps qu'on y donne pourroit estre bien mieux employé. Il me semble aussi que les raisons qu'on trouve en cette Science pour peu qu'elles soient obscures, ou contre le sentiment, doivent rendre les consequences qu'on en tire fort suspectes, sur tout comme j'ay dit quand il s'y mesle de l'infini.* Notez qu'il est fort dans l'ordre que ceux qui s'attachent à montrer le foible des Mathématiques fassent savoir au public qu'ils les entendent, qu'ils les ont étudiées, qu'ils en reconoissent l'utilité, & qu'ils n'ont point dessein de leur dérober leur juste prix. C'est ainsi que le savant Evêque d'Avranches, que j'ai cité ci-dessus, en a usé (33), après avoir dit plusieurs belles choses touchant les incertitudes & les illusions de cette Science (34).

(30) Lettres de Mr. le Chevalier de Meré, *num.* XIX, *pag.* 60 *Edit. de Hollande.*

(31) *Là même, pag.* 63.

(32) *Il faloit dire* Fermat.

(33) Huet. Demonstr. Evangel. *Præfat. Axiom. IV, num.* 3, *pag.* 31.

(34) *Ibidem, num.* 2, *pag.* 28 *& suiv. Voiez le aussi depuis la page* 14 *jusqu'à la page* 39.

Voici encore un passage de la Lettre du Chevalier de Meré: „ Je vous avertis qu'outre ce Monde naturel, „ qui tombe sous la connoissance des sens, il y en a un „ autre invisible, & que c'est dans celuy-là que vous pou- „ vez atteindre à la plus haute science. Ceux qui ne s'in- „ forment que du Monde corporel, jugent pour l'ordi- „ naire fort mal, & toûjours grossierement, comme Des- „ cartes que vous estimez tant qui ne connoissoit l'espace „ des lieux que par les corps qui les occupoient. . . . . . „ Mais sans m'arrester à le convaincre de cette erreur, „ sçachez que c'est dans ce Monde invisible, & d'une „ étendue infinie, qu'on peut decouvrir les raisons, & les „ principes des choses, les veritez les plus cachées, les „ convenances, les justesses, les proportions, les vrais „ originaux & les parfaites idées de tout ce qu'on cher- „ che (35) ". C'est la conclusion de sa Lettre à Mr. Pascal. Qu'il me soit permis de dire qu'on ne comprend pas à qui il en veut, & qu'il a besoin d'un peu de suport; car il s'exprime d'une maniere si vague, qu'on en peut conclure tout le contraire de ce qu'il a dû penser, & représenter. Son but étoit de guérir entiérement Mr. Pascal de la passion des Mathématiques: il a donc voulu lui marquer un autre objet que celui de cette Science; le lui marquer, dis-je, comme la source, & le siege des véritez où nous aspirons: & cependant il lui décrit un objet qui ressemble fort à celui des Mathématiques; car elles ne contemplent point *ce Monde qui tombe sous la connoissance des sens*, mais *ce Monde invisible & d'une étendue infinie*, où l'on peut *decouvrir les justesses, les proportions, &c.* Je croi qu'on vouloit recommander la Philosophie des idées, la plus fine Métaphysique, celle qui ne tend qu'à contempler les esprits, & le Monde intelligible qui est dans l'entendement de Dieu: mais on n'a point pris garde aux caracteres qui distinguent cette Science d'avec les Mathématiques; & l'on ne s'est point souvenu qu'elles ont cette principale propriété, de considérer l'étendue entant que séparée de la matiere, & de toute qualité sensible. L'étendue ou la matiere intelligible est leur objet, comme la matiere sensible est celui de la Physique (36). Leur excellence selon les Anciens consiste à nous detacher des choses caduques, & corporelles, & à nous élever aux choses spirituelles, immuables, & éternelles. De là vint que Platon desaprouva la conduite de quelques Mathématiciens, qui s'éforcérent de vérifier sur la matiere leurs Propositions spéculatives (37). Je m'en vais copier un très-excellent passage du Plutarque: il roule sur une Maxime de Platon que Dieu exerce toûjours la Géométrie (38). „ Ceste sentence . . . . . . „ nous signifie . . . . . . ce que lui-mesme a plusieurs fois „ dit & escrit en louant & magnifiant la Geometrie, com- „ me celle qui arrache ceux qui s'attachent aux choses „ sensibles, & les destourne à penser aux intelligibles & „ éternelles, dont la contemplation est la fin & le but „ dernier de toute la philosophie, comme la veuë des „ secrets est la fin de la religion mystique; car ce clou de „ volupté & de douleur qui attache l'ame au corps, entre „ autres maux qu'il fait à l'homme, le plus grand est, „ qu'il lui rend les choses sensibles plus evidentes que les „ intelligibles, & contraint l'entendement de juger par „ passion plus que par raison. Car estant acoustumé par „ le sentiment du travail, ou du plaisir, d'entendre à la „ nature vagabonde, incertaine, & muable des corps com- „ me chose subsistante, il est aveugle & perd la conois- „ sance de ce qui veritablement est & subsiste, la lumiere „ & instrument de l'ame qui vaut mieux que dix mille „ yeux corporels, par lequel organe seul se peut voir la „ divinité. Or est-il qu'en toutes les autres sciences Ma- „ thematiques, comme en mirouërs non raboteux, mais „ également par tout unis, aparoissent les images & ves- „ tiges de la verité des choses intelligibles: mais la Geo- „ metrie principalement, comme la mere & maistresse de „ toutes les autres, retire & destourne la pensée purifiée „ & deliée tout doucement de la cogitation des choses „ sensuelles. C'est pourquoi Platon lui mesme reprenoit „ Eudoxus, Archytas, & Menechmus, qui taschoyent „ à reduire la duplication du solide quarré des manufac- „ tures d'instrumens, comme s'il n'estoit pas possible par „ demonstration de raison, quoi qu'on y taschast, de trou- „ ver deux lignes moyennes proportionnelles. Car il leur „ objiçoit que cela estoit perdre & gaster tout ce que la „ Geometrie avoit de meilleur, en la faisant retourner en „ arriere aux choses maniables & sensibles, en la gardant de „ monter à mont, & d'embrasser ces eternelles & incorpo- „ relles images, ausquelles Dieu estant tousiours ententif, „ en estoit aussi toujours Dieu (39) ". Plusieurs passages d'Aristote (40) nous aprennent que la quantité, entant que détachée de tout ce qui tombe sous les sens, est l'objet des Mathématiques. La plupart des Mathématiciens avouent que cet objet n'existe point hors de notre entendement. Mr. Barrow a trouvé mauvais qu'ils l'avouassent (41). Sa censure tombe nommément sur le Jésuite Blancanus & sur Vossius; mais il est certain que Blancanus a raison, & qu'il ne le faut censurer qu'en ce qu'il a prétendu, que l'existence du globe & du triangle &c. des Géometres, est possible: *Ultimò dici potest; hæc entia esse possibilia, quis enim neget Angelum, aut Deum, ea posse efficere* (42)? On n'a pas besoin d'un long discours afin de montrer qu'il est impossible que ce globe, ni que ce triangle, &c., existent réellement; il ne faut que se souvenir qu'un pareil globe posé sur un plan, ne le toucheroit qu'en un point indivisible, & que roulant sur ce plan, il le toucheroit toujours à un seul point. Il résulteroit de là qu'il seroit tout composé de parties non étendues: or cela est impossible, & enferme manifestement cette contradiction-ci qu'une étendue existeroit, & ne seroit point étendue. Elle existeroit selon la suposition, & elle ne seroit point étendue, puis qu'elle ne seroit point distincte d'un être non étendu. Tous les Philosophes conviennent que la cause matérielle n'est point distincte de son effet, donc ce qui seroit composé de parties non étendues, ne seroit pas distingué d'elles: or ce qui est la même chose qu'un être non étendu, est nécessairement une chose non étendue. Nos Théologiens, lors qu'ils enseignent que le monde a été produit de rien, n'entendent pas qu'il soit composé de rien, le mot *rien* ne signifie pas la cause matérielle du

(35) Le Chevalier de Mere, Lettre XIX, *pag.* 68, 69.

(36) *Hæc est illa Quantitas, quæ dici solet materia intelligibilis ad differentiam materiæ sensibilis, quæ ad Physicum spectat; illa enim ab hac per intellectum separatur, ac solo intellectu percipitur.* Blancanus, de natura Mathematicarum, *pag.* 6.

(37) Plutarch. *in* Marcello, *pag.* 305.

(38) Τὸν θεὸν ἀεὶ γεωμετρεῖν. *Deum semper geometriam tractare.* Plut. Sympos. *Libr. VIII, Cap. II, pag.* 718. NOTEZ que les Modernes, qui doutent qu'il y ait des corps, pourroient se servir de cette Maxime, en disant que l'action de Dieu sur nos esprits par laquelle il nous communique les idees de l'etendue, & des nombres, & du mouvement, & des raports de la vitesse à l'espace, & à la durée &c. n'est qu'un Ouvrage de Géometrie.

(39) Plut. *in* Sympos. *Libr. VIII, Cap. II. Je me sers de la Version d'Amyot, &c. je remarque par occasion qu'il a gâté tout le sens; car dans les paroles qui précedent celles que je cite il y a* estimez donc que *&c., au lieu qu'il faloit dire par interrogation*, estimez vous que *&c.*

(40) Vossius, de Scient. Mathematicis, *pag* 4 *& seq. les raporte.*

(41) Isaac Barrow, Lect. V, *pag.* 85.
(42) Blancanus, de natura Mathematicarum, *pag.* 7.

des meilleurs Hiſtoriens de l'Antiquité.

du monde, *materiam ex qua*, mais l'état antérieur à l'exiſtence du monde, ce qu'ils apellent *terminum à quo*, & ils reconoiſſent qu'en prenant le mot de rien au prémier ſens, il eſt abſolument impoſſible que le monde en ait été fait. Il n'y a pas plus d'extravagance à ſoutenir que le monde a été fait de rien comme de ſa cauſe matérielle, qu'à ſoutenir qu'un pied d'étendue eſt compoſé de parties non étendues (43). Il n'eſt donc pas poſſible, ni qu'un Ange, ni que Dieu même, produiſent jamais le triangle, ni le plan, ni le cercle, ni le globe, &c., des Géometres; & ainſi Blancanus s'eſt rendu digne d'être cenſuré.

Je laiſſe à juger à mes Lecteurs ſi ma Critique du dernier paſſage du Chevalier de Meré eſt bien fondée.

(43) *Joignez à ceci ce qu'on a dit ci-deſſus au commencement de la Remarq.* (G) *de l'Article précédent.*

ZEUXIS, Peintre fort célèbre, floriſſoit quatre cens ans avant Jeſus-Chriſt, vers la 95 Olympiade (*A*). Ce que l'on ſait touchant ſa patrie, eſt un peu confus (*B*). La Peinture étoit alors aux prémiers dégrez de ſon éclat: il l'éleva de ce commencement de gloire où Apollodore l'avoit portée à une grande perfection. Il y a des Auteurs qui diſent que ce fut lui qui inventa la maniere de ménager les jours & les ombres (*a*) (*C*); & l'on demeure d'accord qu'il excella dans

(a) *Luminum umbrarumque inveniſſe rationem traditur.* Quintilian. *Libr. XII, Cap. X.*

(*A*) *Il floriſſoit . . . . . . vers la 95 Olympiade.*] C'eſt une faute à Mr. Moreri, d'avoir dit tout ſimplement que Zeuxis vivoit dans la 78 Olympiade (1); car il ne devoit pas ignorer que Pline, qui a marqué la Chronologie de ce Peintre avec la derniere préciſion (2), ſavoir à la quatrieme année de la 95 Olympiade (3), réfute ceux qui l'ont placé à la 89. Je m'étonne que Scaliger n'ait point obſervé cela dans la Note qu'il a faite ſur l'endroit d'Euſebe, où il eſt dit que Zeuxis floriſſoit dans la 78 Olympiade. Euſebe méritoit là d'être relevé; puis qu'on ne peut nier, ſans démentir preſque tous ceux qui parlent de Zeuxis, qu'il n'ait été fort conu d'Archelaus Roi de Macedoine. Or y aiant eu deux Archelaus, & le prémier n'aiant commencé à régner, ſelon la Chronologie d'Euſebe, qu'au commencement de la 87 Olympiade, il faudroit que Zeuxis fût parvenu à une vieilleſſe digne d'être remarquée, ſi ſon état floriſſant tomboit à la 78 Olympiade, & que néanmoins il eût travaillé à la Cour d'Archelaus. J'avoue que ce ne ſont pas des choſes incompatibles; mais en tout cas Euſebe ſe ſeroit trop hâté, il auroit dû renvoier Zeuxis au tems de ce Roi de Macedoine. Je dirai en paſſant que la maniere, dont les Anciens ont placé la Chronologie des Hommes illuſtres, eſt propre à jetter dans la confuſion. Il faloit marquer l'année de leur naiſſance, & celle de leur mort, & non pas le tems où ils ont fleuri; car ce tems eſt vague, il avance ou il recule ſelon les occaſions; il y a des gens qui ſont au faîte de leur réputation à trente ans, d'autres n'y ſont qu'à ſoixante. Cela me fait prendre garde à la preuve que Pline emploie, contre ceux qui ont placé Zeuxis à la 89 Olympiade. Il les réfute par la raiſon que c'eſt une Olympiade, où il faut néceſſairement placer le Peintre dont Zeuxis a été l'éleve. Cette raiſon peut paſſer, vu le tems où Zeuxis paroit dans Pline; mais ſi l'on change dans le texte la 89 Olympiade en la 79, comme a fait le Pere Hardouïn ſur la foi des Manuſcrits, le raiſonnement de Pline ne paroitra gueres bon: il réfutera ceux qui font fleurir ce Peintre dans la 79 Olympiade; il les réfutera, dis-je, en montrant que c'eſt le tems qu'il faut aſſigner au Maître de Zeuxis. Mais pourquoi faut-il lui aſſigner un tel tems? Parce que Zeuxis ne s'eſt ſignalé qu'à la fin de la 95 Olympiade. C'eſt une foible raiſon: faut-il qu'un Peintre ne faſſe du bruit que ſoixante ans après ſon aprentiſſage? J'aimerois donc mieux la leçon ordinaire de Pline, que celle des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi. Je n'ai garde d'imputer à un auſſi habile homme que le Pere Hardouïn ce que je vai dire; il faut que ſes Imprimeurs aient oublié quelques chiffres. Il prétend que Suidas s'accorde avec Pline ſur le tems de Zeuxis, puis que Suidas, apuié ſur Ariſtote, met la naiſſance de ce Peintre à l'Olympiade 86, & le fait fleurir au tems d'Iſocrate. Peu après on réfute la leçon vulgaire de Pline touchant la 89 Olympiade, par la raiſon qu'il eſt conſtant, en vertu même de ce qu'on venoit de raporter de Suidas, que Zeuxis mourut en la 89 Olympiade. Je ſuis ſûr que ſi mes yeux ne me trompent point, les Imprimeurs du Pere Hardouïn ont brouillé ici les lettres numérales de l'original.

Au reſte, je ne voudrois pas trop m'attacher à la préciſion de Pline; elle me paroit mal placée (4). Ce n'eſt pas ſur la réputation d'un grand homme qu'il faut regarder de ſi près au tems, & il ſeroit aiſé de prouver, en prenant droit ſur les propres paroles de cet Auteur, qu'il eût été plus exact, s'il eût marqué la Chronologie d'une façon un peu plus vague. Car que veut-il dire par cette quatrieme année de la 95 Olympiade? veut-il dire qu'avant ce tems-là Zeuxis avoit vecu dans l'obſcurité, & qu'il ne commença à ſe faire conoître que cette année? Mais ce n'eſt pas ainſi que l'on doit marquer le tems où quelcun fleurit; il faut le marquer par raport à une réputation qui ait eu quelque durée; & ſi Pline en avoit uſé autrement pour Zeuxis, il ſe ſeroit bien trompé. En effet, il nous aprend que ce Peintre ne donna pour rien ſes Ouvrages, qu'après qu'il ſe fut extrémement enrichi. Or quand il les donnoit pour rien, Archelaus étoit en vie; car le don qu'il fit de Pan à Archelaus eſt un des exemples de ſa libéralité raportez par Pline. Il avoit donc aquis avec de grandes richeſſes une grande réputation par la Peinture, avant la mort du dernier Archelaus, c'eſt-à-dire avant la fin de la 94 Olympiade (5); & par conſéquent Pline ſe ſeroit étrangement abuſé, s'il avoit mis le commencement de la réputation de Zeuxis à la 4 année de la 95 Olympiade. Je croi pour moi qu'il faudroit prendre le milieu entre Euſebe & Pline, d'autant plus que nous liſons dans Plutarque (6), que ce grand Peintre floriſſoit lors que Pericles fit conſtruire un grand nombre d'édifices publics, dont il donna l'intendance à Phidias. Or ſans alléguer que Pline (7) a mis Phidias dans la 84 Olympiade, il eſt ſûr que Pericles fit faire ces bâtimens pluſieurs années avant ſa mort, qui arriva durant la 87 Olympiade. On ne voit donc pas que Pline ait eu beaucoup de raiſon de réfuter ceux qui ont mis Zeuxis à la 89 Olympiade, & de n'en faire alors qu'un jeune Eleve.

(1) *Mr.* Hofman *a fait la même choſe.*

(2) *Mr.* Felibien, *pag. 56 de ſon I* Entretien ſur les Vies & ſur les Ouvrages des Peintres *met Zeuxis à la 95 Olympiade; mais ſon Imprimeur a fait une Faute, en faiſant répondre cette Olympiade à l'an du monde 583: il faut* 3583. Voſſius, de IV Art. popul. *le met auſſi à l'Olymp. 95.*

(3) *Je n'entens point que ce ſoit avec la derniere exactitude. Voiez la Note marginale ſuivante.*

(4) Ab hoc (*Apollodoro*) artis fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, Olympiadis nonageſimæ quintæ anno quarto, audentemque jam aliquid penicillum (de hoc enim adhuc loquimur) ad magnam gloriam perduxit, à quibuſdam falſo in octogeſima nona Olympiade poſitus, cum fuiſſe neceſſe eſt Demophilum Himeræum, & Neſeam Thaſium, quoniam utrius eorum diſcipulus fuerit, ambigitur. *Plin. Libr. XXXV, Cap. IX, pag. m.* 198, 199.

(5) Euſebe *met la mort de cet Archelaus à l'an 3 de la 94 Olympiade.*

(6) *Dans la* Vie de Pericles.

(7) *Libr. XXXIV, Cap. VIII.*

(*B*) *Ce que l'on ſait touchant ſa patrie, eſt un peu confus.*] Car encore que le témoignage de Tzetzes (8), qui le fait nâtif d'Epheſe, ne doive point nous faire douter qu'il ne ſoit né à Heraclée, puis que Ciceron (9), Pline (10), & Elien (11), s'accordent à l'aſſûrer; ce n'eſt point un fort petit embarras que de choiſir entre un grand nombre de villes, qui ont porté le nom d'Heraclée, celle où Zeuxis eſt venu au monde. Il y en a qui conjecturent qu'il étoit d'Heraclée, proche de Crotone dans l'Italie (12).

(8) Chiliad. VIII, Hiſtor. CXCVI.

(9) *Libr. II* de Inventione.

(10) Plin. *Libr. XXXV, Cap. IX.*

(11) Var. Hiſt. *Libr. IV, Cap. XII; & Libr. XIV, Cap. XVII, & XLVII.*

(12) Harduin. in Plin. *Tom. V, pag* 199*;* Jacob Prouſt in Cicer. *Libr. II* de Invent. *Notez que les Anciens, qui ſe ſont contentez de l'apeller* Heracleotes, *ont fait pis que ſi aujourd'hui nous deſignions la patrie d'un homme en diſant qu'il eſt de Clermont.*

(*C*) *Il y en a qui diſent que ce fut lui qui inventa la maniere de ménager les jours & les ombres* (13).] La gloire de l'Invention étant celle dont les hommes font le plus de cas, il faloit que Mr. Moreri fît ſavoir à ſon Lecteur cet endroit de Quintilien. Au lieu de cela il nous aſſûre, que *l'artifice des ombres* des belles pieces de Zeuxis *excedoit toute ſorte de prix.* C'eſt d'un côté oublier le principal, & de l'autre c'eſt outrer la choſe. Il a oublié de dire que Zeuxis fût l'Inventeur du mêlange des ombres & de la lumiere dans les Tableaux; & il a dit ſans fondement, que l'artifice des ombres étoit ce qui rendoit ineſtimables les Pieces de Zeuxis. Voici ce qui l'a trompé. Il avoit lu dans un Auteur (14) dont il a pris pluſieurs choſes, *qu'on remarquoit de Zeuxis qu'encore que ſes tableaux, où l'artifice des ombres parut premierement, excedaſſent toute ſorte de prix, ce qui le reduiſit à la neceſſité de les donner gratuitement, il avoit neanmoins ce defaut de repréſenter les têtes plus groſſes qu'elles n'étoient, & la plûpart des membres de même* (15); *en quoi Quintilien* (16) *trouve qu'il ne faiſoit qu'imiter Homere, dont les plus belles femmes ſont robuſtes & pleines d'embonpoint:* Mr. Moreri, dis-je, avoit lu cela, & ne ſut point s'en ſervir. Il en devoit tirer ce que l'on trouvoit à redire dans les Ouvrages de Zeuxis; mais ſur tout il en devoit tirer cette Remarque, que l'artifice des ombres fut une Invention de ce Peintre. Il devoit au moins, après avoir ſuprimé cette Remarque, ne pas lier enſemble les paroles qui la précédoient, & celles qui la ſuivoient; car en le faiſant il a falſifié le paſſage de la Mothe le Vayer, qui avoit plus de beſoin de correction que de falſification. Ce qui m'en fait juger de la ſorte eſt que ce fameux Ecrivain donne pour un fait conſtant, que la véritable raiſon, pourquoi Zeuxis diſcontinua de vendre ſes Tableaux, fut qu'il n'auroit été poſſible à perſonne d'en paier le juſte prix. C'eſt prendre trop à la lettre les paroles de ce Peintre (17), qui aparemment ne penſoit pas ce qu'il diſoit: & s'il l'avoit cru, il auroit été le plus fanfaron de tous les hommes: & par conſéquent ſa rodomontade ne devroit pas être alléguée comme une véritable raiſon. Il eſt fort aparent que les Tableaux qu'il donnoit, après être devenu fort riche, n'étoient pas meilleurs que ceux qu'il avoit vendus; car ce n'eſt pas la coutume de travailler plus ce qu'on veut donner pour rien, que ce qu'on veut vendre bien chérement. A propos de quoi je me ſouviens qu'on dit, que les Sermons d'un Abbé ſont beaucoup meilleurs pendant qu'il aſpire à l'Epiſcopat, qu'après qu'il y eſt parvenu. Si donc la raiſon de Zeuxis eût été véritable, il auroit dû ceſſer de vendre plutôt qu'il ne ceſſa. J'ai été ſurpris de ne trouver pas les Remarques de Quintilien, parmi ce que Mr. Felibien a dit de Zeuxis. Mr. Hofman a traduit l'expreſſion de Mr. Moreri d'une façon un peu équivoque, puis que ces paroles, *Donare opera ſua*, INTER QUÆ UMBRÆ EMINEBANT, *inſtituit*, orthographiées comme elles ſont, ſemblent ſignifier qu'il y

(13) *Voiez le Paſſage de* Plutarque *touchant* Apollodore *dans la Rem.* (G).

(14) La Mothe le Vayer, Lettre IX, *au X Tome de l'Edition* in 12, *pag. m.* 76.

(15) Pline, *que la* Mothe le Vayer *ne cite pas, nous l'aprend, Libr. XXXV, Cap. IX.* Deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articuliſque: *Ce dernier mot devoit être traduit* jointures, *&* non membres.

(16) La Mothe le Vayer *cite* lib. 12. Inſt. c. 18; *mais c'eſt Cap. X.*

(17) *Poſtea donare opera ſua inſtituit, quòd ea nullo ſatis digno pretio permutari poſſe diceret,* Plin, *Libr. XXXV, Cap. IX.*

dans le coloris. Ariſtote (*b*) trouvoit ce défaut dans ſes Peintures, que les mœurs où les paſſions n'y étoient pas exprimées; cependant Pline témoigne tout le contraire à l'égard du Portrait de Penelope, *dans lequel il ſemble*, dit-il, *que Zeuxis ait peint les mœurs* (*c*). Il gagna des richeſſes immenſes (*d*); & il en fit une fois parade durant la célébration des Jeux Olympiques, où il ſe fit voir avec un manteau ſemé de lettres d'or qui formoient ſon nom. Quand il ſe vit ſi riche, il ne voulut plus vendre ſes Ouvrages; il les donnoit, & il diſoit ſans façon, qu'il n'y ſauroit mettre un prix égal à ce qu'ils valoient. Avant cela, il en faiſoit paier la vue: on n'étoit admis à voir ſon Helene qu'argent comptant; & de là vint que les railleurs apellérent ce Portrait *Helene la Courtiſane* (*e*). Il ne fit point difficulté de mettre au bas de ce Portrait les trois Vers de l'Iliade, où Homere raporte que le bonhomme Priam, & les vénérables vieillards de ſon Conſeil, demeurérent d'accord, que les Grecs & les Troiens n'étoient point blâmables de s'expoſer depuis ſi long tems à tant de maux pour l'amour d'Helene, dont la beauté égaloit celle des Déeſſes (*f*). On ne ſauroit bien dire ſi cette Helene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou la même qu'il fit aux habitans de Crotone, pour être miſe au Temple de Junon (*g*). Il ne ſera pas hors de propos de dire ici ce que Zeuxis exigea de ceux de Crotone; par raport à ce Portrait. Ils l'avoient fait venir à force d'argent, pour avoir un grand nombre de Tableaux de ſa façon, dont ils vouloient orner ce Temple; & lors qu'il leur eut déclaré qu'il avoit deſſein de peindre Helene (*D*), ils en furent fort contens, parce qu'ils ſavoient que ſon fort étoit de peindre des femmes. Enſuite il leur demanda quelles belles filles il y avoit dans leur ville, & ils le menérent au lieu où les jeunes garçons aprenoient leurs exercices. Il vit le plus commodément du monde s'ils étoient beaux, & bien faits par tout; car ils étoient nuds: & comme il en parut très-content, on lui fit entendre qu'il pouvoit juger par là s'il y avoit de belles filles dans la ville, puis qu'on avoit les ſœurs des garçons qui lui paroiſſoient les plus admirables. Alors il demanda à voir les plus belles, & le Conſeil de ville aiant ordonné que toutes les filles vinſſent en un même lieu, afin que Zeuxis choiſit celles qu'il voudroit, il en choiſit cinq; & prenant de chacune ce qu'elle avoit de plus beau, il en forma le Portrait d'Helene. Ces cinq filles furent fort loüées par les Poëtes, de ce que leur beauté avoit obtenu le ſuffrage de l'homme du monde qui s'y devoit conoître le mieux (*h*) (*E*), & leur nom ne manqua point d'être conſacré à la poſtérité. Je penſe pourtant qu'il n'en reſte plus aucune trace. Ciceron, qui nous aprend toutes ces choſes, a laiſſé à deviner à ſon Lecteur que le Peintre voulut voir toutes nues ces cinq jeunes beautez: mais Pline l'a dit expreſſément; & même qu'avant que d'en choiſir cinq, il les avoit vues toutes en cet état (*i*). Il eſt vrai qu'il veut que Zeuxis ait travaillé pour les Agrigentins, & non pas pour les Crotoniates, & qu'il ne dit point de qui étoit le Portrait: à cela près on voit qu'il raporte la même Hiſtoire que Ciceron. Il ne faut pas oublier que Zeuxis aiant diſputé le prix de la Peinture avec Parrhaſius, le perdit (*k*) (*F*); voici

(*b*) De Poët. *Cap. VI.*

(*c*) Plin. *Libr. XXXV, Cap. IX, pag. m.* 199.

(*d*) *Idem, ibid.*

(*e*) Elien, *Libr. IV, Cap. XII.*

(*f*) Valere Maxime, *Lib. III, Cap. VII.*

(*g*) *Le même Auteur dit qu'on voioit dans le Temple de la Concorde le Marſyas lié de Zeuxis.* Zeuxidis manus vidi, *dit Petrone*, nondum vetuſtatis injuria victas.

(*h*) *Quarum nomina multi poetæ memoriæ tradiderunt, quod ejus eſſent judicio probatæ qui veriſſimum pulcritudinis habere judicium debuiſſet.* Cicer. *Libr. II* de Invent.

(*i*) *Tantus diligentia ut Agragantinis facturus tabulam quam in templo Junonis Laciniæ publicè dicarent, inſpexerit virgines eorum nudas & quinque elegerit, ut quod in quaque laudatiſſimum eſſet pictura redderet.* Plin. *Libr. XXXV, Cap. IX.*

(*k*) *Id. ibid. Cap. X.*

y avoit un Tableau de Zeuxis où il avoit peint les Ombres, qui étoit le plus excellent de ſes Ouvrages. D'ailleurs le terme *eminebant* ne ſemble point fait pour *umbra* en ſtyle de Peintre; car il n'y a point d'endroits qui ſemblent avoir moins de relief dans la Peinture, que ceux qui marquent les ombres (18).

(*D*) *De peindre Helene.*] N'avoir dit autre choſe ſur le Portrait d'Helene, ſi ce n'eſt que Zeuxis le fit, eſt un péché d'omiſſion inexcuſable à Charles Etienne, & à Mrs. Lloyd, Moreri, & Hofman, vu les ſingularitez de pluſieurs ſortes que les Anciens ont raportees touchant ce Portrait. Charles Etienne n'a cité que Pline, qui n'en a parlé qu'en paſſant; il faloit citer Ciceron & Elien, qui en ont touché les circonſtances. Mrs. Lloyd & Hofman ne citent à proprement parler que Charles Etienne: car encore qu'ils nous renvoient à Ciceron, il eſt viſible que c'eſt par raport à Zeuxis en général, & non par raport au Portrait d'Helene; cela, dis-je, eſt viſible, puis qu'ils nous renvoient auſſi à Plutarque dans la Vie de Pericles, où il ne s'agit point du tout de ce Portrait. Par la faute des Imprimeurs on voit Ciceron cité dans le Dictionaire de Mr. Lloyd, 2. *de Juvent.*; & dans celui de Mr. Hofman, *lib.* 2. *de Juventut.* au lieu de *lib.* 2. *de Invent.* ce qui eſt capable de faire acroire à pluſieurs Lecteurs que Ciceron a écrit *de Juventute*, non moins que *de Senectute*. Voſſius (19) a relevé une faute de Boulenger, qui a dit dans ſon Livre de la Peinture, que ce fut Venus & non Helene que Zeuxis peignit, ſur les cinq originaux vivans qu'il avoit devant ſes yeux: mais en relevant cette faute Voſſius en a fait une autre, aiant aſſûré que Pline ne marque pas moins expreſſément que Ciceron, que Zeuxis peignit Helene. Il n'eſt pas vrai que Pline marque cela; il parle en général d'un Portrait. Notez que Celius Rhodiginus a fait un gros ſolécisme, en parlant du Tableau d'Helene la Courtiſane (20). *Zeuxin*, dit-il, *pictura nobilem, inter cætera ejus artificii, haud parum multa quæ circumferuntur, & hominum deſideria vix explent, Helenam quandoque ab eo expictam ferunt, cui tantum ſanè attribuerit, ut non temerè nec quemlibet, ac* (*ut Græci dicunt*) ὡς ἔτυχε, *ſpectatum admitteret, ni* ῥητὸν ἀργύριον, *id eſt propoſitam pecuniæ quantitatem erogaſſet.* Il eſt échapé de ſemblables fautes de langage aux meilleurs Auteurs.

(*E*) *Ces cinq filles furent fort loüées .... de ce que leur beauté avoit obtenu le ſuffrage de l'homme du monde qui s'y devoit conoître le mieux.*] On pourroit douter ſi les cinq filles, que Zeuxis choiſit, étoient chacune plus belle que celles qu'il ne choiſit point. La raiſon de ce doute eſt qu'il ne vouloit que raſſembler en un corps les beautez qui ſe trouvoient ſéparément dans ces cinq filles: pour cela il n'étoit pas beſoin qu'elles fuſſent toutes fort belles; il ſuffiſoit que les unes euſſent les beautez qui manquoient aux autres. Or qui peut nier qu'il n'y ait des femmes d'une beauté fort médiocre, qui à ne comparer que quelque partie à quelque partie ſurpaſſent les grandes beautez. Ainſi on ne voit pas que Ciceron, ni les Poëtes dont il parle, aient été néceſſairement bien fondez, à préférer les cinq filles de Crotone choiſies par le Peintre d'Helene, à celles qu'il renvoia. Peut-être en renvoia-t-il auſquelles il ne manquoit que peu de choſe, pour être parfaitement belles; mais qui ne ſervoient de rien à ſon but, parce que les mêmes beautez, dont elles étoient pourvues, ſe trouvoient en un degré plus exquis dans l'une des cinq; après quoi il ſuffiſoit qu'une autre des cinq, médiocrement jolie d'ailleurs, eût ce peu de choſe qui manquoit à celles qu'il renvoia. La queſtion, comme chacun voit, n'eſt pas importante, on peut la laiſſer là pour ce qu'elle vaut; & ſi l'on veut mettre en fait que Zeuxis choiſit les cinq plus belles, non pas à cauſe que cela étoit néceſſaire à ſon entrepriſe, mais afin de joüir d'un ſpectacle plus divertiſſant, je ne m'y opoſerai pas. Un des principaux fondemens de l'Hiſtoriette a été ce que l'on dit ordinairement, qu'il n'y a rien de parfait en ce monde. Cela eſt ſur tout véritable en matiere de beauté: je m'en raporte à la critique que les belles femmes font les unes des autres; & ſi ne voient-elles pas tout, comme Zeuxis voulut faire, réſolu ſans doute de ne ſuivre pas la méthode dont Horace parle dans la ſeconde Satire du I Livre:

Ne corporis optima lynceis
Contemplere oculis, Hypſea cæcior, illa
Quæ mala ſunt ſpectes. O crus! ô bracchia! verum
Depygis, naſuta, brevi latere ac pede longo eſt (21).

Au fond ce Peintre n'avoit beſoin que de ſon imagination pour faire le Portrait d'une beauté achevée; car il eſt certain que nos idées vont plus loin que la nature. *Ego ſic ſtatuo nihil eſſe in ullo genere tam pulchrum quo non pulchrius id ſit unde illud ut ex ore aliquo quaſi imago exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo ſenſu percipi poteſt, cogitatione tantum & mente complectimur ...... Nec verò ille artifex* (Phidias) *quum faceret Jovis formam aut Minervæ, contemplabatur aliquem è quo ſimilitudinem duceret, ſed ipſius in mente inſidebat ſpecies pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius ſimilitudinem artem & manum dirigebat* (22). Il ne ſeroit pas plus impoſſible de trouver des hommes auſſi parfaits que les Héros de Roman, que de trouver des femmes auſſi belles que les Heroïnes du même païs. Cela eſt ſi vrai, que quand les Auteurs veulent repréſenter en peu de mots une perſonne parfaitement belle, ils ſe contentent de dire qu'elle ſurpaſſe les idées des Poëtes & celles des Peintres (23).

(*F*) *Zeuxis aiant diſputé le prix de la Peinture avec Parrhaſius, le perdit.*] Ordinairement on raporte avec peu de neteté le fait qui concerne les oiſeaux, que Zeuxis trom-

(18) Voiez Voſſius, de Graphice, *pag.* 69.

(19) De Graphice, *pag.* 69 *in Libro* de IV Artibus popular.

(20) Cœlius Rhodiginus, Antiq. Lect. *Libr. XIX, Cap. XXVI, pag. m.* 1086.

(21) *Voici comment* Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux, *natifs de Vire en Normandie, ont traduit ces Vers. Rien de plus naïf.*
Tout ainſi ce qu'en ſoy
Le corps a de plus beau,
D'ieux Lynceens ne voy:
Regarde plus qu'Hypſée aveugle, les parties.
Qui plus laides y ſont
Esbahy tu t'eſcries;
O la greve, ô les bras, mais longues & courts flancs,
Et greſle cuiſſe ell' a avecques les piés grands.

(22) Cicero, *in Oratore, init.*

(23) *Lateri applicat meo mulierem omnibus ſimulacris emendatiorem.* Petrone.
Spondebatque ducem celſi nitor igneus oris,
Membrorumque modus qualem nec
carmina fingunt Semidei. Claudian. de Laudib. Stilicon. *Libr. I.*

voici comment. Zeuxis avoit si bien peint des raisins, que les oiseaux fondoient dessus pour les bequeter. Parrhasius peignit un rideau si artistement, que Zeuxis le prit pour un vrai rideau qui cachoit l'Ouvrage de son Antagoniste, & tout plein de confiance il demanda que l'on tirât vite ce rideau, afin de montrer ce que Parrhasius avoit fait. Aiant conu sa méprise il se confessa vaincu, puis qu'il n'avoit trompé que les oiseaux, & que Parrhasius avoit trompé les Maîtres mêmes de l'Art. Une autre fois il peignit un garçon chargé de raisins: les oiseaux volérent encore sur ce Tableau; il s'en dépita, & reconut ingenûment que son Ouvrage n'étoit pas assez fini, puis que s'il eût aussi heureusement répresénté le garçon que les raisins, les oiseaux auroient eu peur du garçon. On dit qu'il effaça les raisins, & qu'il ne garda que la figure où il avoit le moins réüssi (*l*). Archelaus Roi de Macedoine se servit du pinceau de Zeuxis pour l'embellissement de son Palais; on peut voir là-dessus une bonne réflexion de Socrate dans Elien (*m*). L'un des meilleurs Tableaux de ce Peintre étoit un Hercule étranglant des dragons dans son berceau, à la vue de sa mere épouvantée: mais il estimoit principalement son Athlete, sous lequel il mit un Vers qui devint célèbre dans la suite (*n*) (*G*). Il y a de l'aparence qu'il faisoit cas de son Alcmene (*o*), puis qu'il en fit présent aux Agrigentins. Il ne se piquoit pas d'achever bientôt ses Tableaux (*H*). On dit qu'aiant peint une vieille femme, il se mit tellement à rire à la vue de ce Portrait, qu'il en mourut. C'est Verrius Flaccus qui le raporte (*p*) (*I*). Il y a dans Lucien

(*l*) Senec. Controv. V *Libri V.*

(*m*) Ælian. Var. Hist. *Libr. XIV, Cap. XVII.*

(*n*) *Adeo sibi in illo* (Athleta) *placuit ut versum subscriberet celebrem ex eo, invisurum aliquem facilius quam imitaturum.* Plinius, *Libr. XXXV, Cap. X.*

(*o*) *Monsr.* Felibien, *pag. 56, a dit* Athalante *au lieu* d'Alcmene.

(*p*) *Au mot* Pictor.

trompa par des raisins en Peinture. Si l'on consultoit bien Pline on ne tomberoit pas dans la confusion; car on verroit que Zeuxis fit deux différens Tableaux qui se raportent à ce fait, & qui eurent chacun leur Avanture particuliere. Je ne remarque point que beaucoup d'Auteurs racontent, que Zeuxis voulut tirer lui-même le rideau de Parrhasius: ce n'est pas ainsi que Pline raporte la chose; mais c'est une altération des circonstances trop petite pour en parler. On a beaucoup plus de raison de trouver étrange, que le Dictionaire de Moreri ne dise rien du défi, ou de la gageure, de ces deux Peintres, & que Mrs. Lloyd & Hofman n'en disent qu'un petit mot. Pour ce qui regarde l'autre Tableau où un garçon portoit des raisins, Mr. Moreri en a parlé d'une maniere qui ne lui sauroit faire d'honneur, puis qu'il en a retranché les principales circonstances, n'aiant rien dit du jugement que Zeuxis porta lui-même de ce Tableau. Mr. Hofman n'a pas oublié cela; mais il s'est servi d'une Phrase qu'il devoit entiérement suprimer: *eadem ingenuitate*, dit-il, *processit* (Zeuxis) *iratus operi ac dixit*. Ces paroles sont de Pline, & font un très-bel effet dans l'Original, où elles ont relation à l'Histoire de la gageure, c'est-à-dire, au narré de Pline, touchant l'ingenuité avec laquelle Zeuxis avoüa qu'il étoit vaincu. Mais lors que dans un Article où il n'y a rien de cette ingénuité, on nous vient aprendre que Zeuxis reconut avec la même ingénuité, &c., on nous jette dans des ténèbres impénétrables, où nous pouvons seulement conjecturer que l'on nous donne une piece toute tronquée. Presque tous les Abbréviateurs sont sujets à ce défaut (24). Mr. Hofman est ici beaucoup plus excusable que Mr. Lloyd; car quand ce dernier a gardé la Phrase, *eadem ingenuitate processit*, qu'il trouvoit dans Charles Etienne, il lui étoit aisé de sentir qu'on la raportoit à une chose à quoi le Lecteur de Charles Etienne étoit renvoié. Mr. Lloyd a suprimé ce renvoi, & par ce moien il a mis plus de ténèbres dans son Article. Ce n'est pas que je prétende excuser entiérement Charles Etienne; car son *ut in Parrhasio supra vidimus*, ne lui pouvoit pas donner droit de se servir de ces termes *eadem ingenuitate processit*, puis qu'il ne venoit pas de parler du succès de la gageure. L'Article de Zeuxis est beaucoup meilleur dans Calepin (25), que dans tous les Dictionaires dont je viens de parler. Mais je n'ai point vu d'Auteur qui ait plus mal récité la Dispute des deux Peintres, que celui (26) qui fait le plus de figure dans le Commentaire *Variorum* sur Valere Maxime. Il assûre que Parrhasius peignit des oiseaux sur une toile, si semblables à la vérité, que Zeuxis craignant le jugement des oiseaux, lui donna cause gagnée par une pudeur ingénuë. Je suis fort trompé si la phrase qu'il emploie, *Zeuxis alitum judicium timens*, n'est une corruption de celle de Pline, *Zeuxis alitum judicio tumens*; & si cela est, quel exemple n'avons-nous point ici des métamorphoses qui arrivent aux pensées?

Souvenons nous que Don Lancelot de Perouse traite de fable tout ce qu'on a dit de l'effet de ces deux Peintures. Il ne croit point que les oiseaux bequetassent la vigne de Zeuxis, ni que Zeuxis ait pris pour un vrai rideau celui de Parrhasius. Voilà comment il se tire de l'Objection que cela fournit à ceux qui méprisent l'habileté des Modernes: il nie le fait; cette méthode de résoudre les difficultez est bien commode. *Oh, Zeusi con l'uva dipinta, dite voi, trasse gli uccelli à beccarla, il che non habbiamo d'alcuno de' nostri mentovati di sopra. Già io hò dato dentro con un libro di Farfalloni contra gli antichi Historici, & hocci rotto, come suol dire il Volgo, un paio di scarpe, intendinla come vogliono i presenti ò posteri bell'* Ingegni, *e pero non temo, che sono millanterie della Grecia, e Farfalloni di Plinio, e quello dell'uva, e quelli de gli animali, che dessero segno di riconoscere altri della loro specie fatti di colore per naturali* (27). Mr. Perault aussi zélé pour les Modernes que Don Lancelot, a trouvé une Réponse bien plus solide; car il allegue des faits semblables & de fraîche date, & qui prouvent que ce n'est pas en cela que consiste la délicatesse de la Peinture. Voici ses paroles (28): *On dit que Zeuxis representa si naivement des raisins que des Oiseaux les vinrent becqueter: Quelle grande merveille y a-t-il à cela? Une infinité d'oiseaux se sont tuez contre le Ciel de la Perspective de Ruël, en voulant passer outre, sans qu'on en ait esté surpris, & cela mesme n'est pas beaucoup entré dans la loüange de cette Perspective . . . .* (29) *Il y a quelque temps que passant sur le fossé des Religieuses Angloises, je vis une chose aussi honorable à la Peinture que l'Histoire des raisins de Zeuxis, & beaucoup plus divertissante. On avoit mis secher dans la cour de Mr. le Brun, dont la porte estoit ouverte, un Tableau nouvellement peint, où il y avoit sur le devant un grand chardon parfaitement bien representé. Une bonne femme vint à passer avec son asne, qui ayant vu le chardon entre brusquement dans la cour, renverse la femme qui tachoit de le retenir par son licou; & sans deux forts garçons qui luy donnerent chacun quinze ou vingts coups de bâton pour le faire retirer, il auroit mangé le chardon: je dis mangé, parce qu'estant nouvellement fait, il auroit emporté toute la peinture avec sa langue. . . . . Pline raconte encore que Parrhasius avoit contrefait si naivement un rideau, que Zeuxis mesme y fut trompé. De semblables tromperies se font tous les jours par des Ouvrages dont on ne fait aucune estime. Cent fois des Cuisiniers ont mis la main sur des Perdrix & sur des Chappons naivement representez pour les mettre à la broche: qu'en est-il arrivé? on en a ri, & le Tableau est demeuré à la Cuisine.*

(24) *On en peut voir des exemples dans le Livre de Mr.* Gronovius de pernicie Judæ. *Voiez les* Nouvelles de la Républ. des Lettres 1684, *Mois de Mai, Art. VI.*

(25) *Il y faut corriger la Citation de Pline au Livre 53. pour 35.* Charles Etienne, *& le Pere* Cantel *dans son* Valere Maxime in usum Delphini, *citent. l. 55.*

(26) *Il s'apelle* Olivarius. *Voiez le* Valere Maxime Variorum *de Leide*, 1655, *pag.* 314.

(27) Secondo Lancelloti da Perugia Abbate Olivetano, l'Hoggidi, *Parte II, Disinganno XV, pag.* 308.

(28) Perrault, Parallêle des Anciens & des Modernes, *Tom. I, pag.* 136 *Edit. de Hollande.*

(29) Perrault, Parallêle des Anciens & des Modernes, *Tom. I, pag.* 137 *Edit. de Hollande.*

(*G*) *Sous lequel il mit un Vers qui devint célèbre dans la suite.*] Si l'on en croit Plutarque (30), ce fut sous les Tableaux d'Apollodore que ce Vers fut mis. Il ne dit pas qu'Apollodore lui-même y marqua cette souscription, comme Vossius (31) & le Pere Hardouin (32) l'assûrent; il dit en général qu'on la voioit aux Ouvrages d'Apollodore, ὃ τοῖς ἔργοις ἐπιγέγραπται, Μωμήσεταί τις μᾶλλον ἢ μιμήσεται. *Cujus operibus inscriptum fuit, Facilius hæc culpabit quis quàm imitabitur.* Ce n'est pas la seule chose que Plutarque attribue à Apollodore, au lieu de l'attribuer à Zeuxis comme font d'autres; il veut aussi qu'Apollodore ait eté l'Inventeur des ombres dans la Peinture, ἀνθρώπων πρῶτος ἐξευρὼν φθορὰν καὶ ἀπόχρωσιν σκιᾶς, *Primus hominum invenit colorum temperationem diversorum & umbræ coloribus exprimendæ rationem.* Voici tout le passage selon la Version d'Amyot: *Apollodorus le premier de tous les hommes qui a inventé les desfinissemens & coloremens des ombres estoit Athenien, sur les ouvrages duquel il y avoit escrit,*

On l'ira plustot regrattant
Que l'on ne l'ïra imitant.

Un de nos Poëtes (33) témoigna une pareille confiance eu égard à sa Franciade par ces quatre Vers:

Un lit ce livre pour aprendre,
L'autre le lit comme envieux:
Il est bien aisé de reprendre,
Mais mal aisé de faire mieux.

(30) Plut. de Gloria Atheniens. pag. 346.

(31) De Graphice, pag. 79.

(32) In Plin. *Tom. V, pag.* 200.

(33) Ronsard: *voiez sa Vie.*

(*H*) *Il ne se piquoit pas d'achever bientôt ses Tableaux.*] Plutarque raporte que Zeuxis sachant qu'Agatarchus se glorifioit de peindre facilement, & en peu de tems, dit que pour lui il se glorifioit au contraire de sa lenteur, parce que c'étoit le moien de faire un Ouvrage de longue durée (34). Le même Plutarque dans un autre Livre (35) raporte la chose, comme si Zeuxis avoit avoüé à quelques-uns qui lui reprochoient sa lenteur, *qu'à la verité il étoit long tems à peindre, mais que c'étoit aussi pour long tems.* Tout le monde le fait répondre *qu'il peignoit pour l'éternité*: & c'est ainsi qu'en dernier lieu on a apliqué sa pensée au Dictionaire de l'Académie Françoise, dans la Préface de celui de Furétiere. C'est à ceux qui amplifient la vanterie de ce Peintre à voir quels garans ils en ont.

(*I*) *C'est Verrius Flaccus qui le raporte.*] Il y joint deux Vers qui font allusion à cette Avanture,

Nam quid modi facturus risu denique,
Ni pictor fieri vult qui risu mortuus est?

Mais s'il est vrai que Zeuxis soit mort de la sorte, comment a-t-il pu se faire que si peu d'Auteurs en aient parlé? Qu'y avoit-il dans toute sa vie d'aussi digne de remarque, qu'une

(34) Plut. *in* Vita Periclis, *pag.* 159.

(35) *Idem*, de multitudine Amicorum, *pag.* 94.

Lucien la Defcription d'un Tableau de Zeuxis, qui mérite d'être lue. Ce Tableau repréfentoit un Centaure femelle. J'avois raffemblé beaucoup de chofes pour cet Article; mais je les fuprime, à caufe du Junius *de Pictura Veterum* (*q*) (*K*). Je mettrai ici une Remarque qui fut inférée dans les Additions de mon Projet. Elle concerne un Ouvrage de Carlo Dati (*L*). Je n'oublierai point la prémiere que je fis dans cet Article du Projet. Elle indique quelques imperfections (*M*) générales du Dictionaire de Mr. Moreri.

(*q*) *Il a été imprimé depuis mon* Projet, *l'an* 1694.

qu'une telle fingularité de fa fin? Cependant parmi cette foule d'Anciens qui ont fait mention de Zeuxis, il n'y a que Verrius Flaccus qui nous ait apris cette fingularité. Encore l'a-t-il fait par hazard, & fi peu à-propos qu'il en a été grondé par fon Abbréviateur Pompeïus Feftus, comme fi un fait de cette nature n'eût pas dû entrer dans un Ouvrage, où l'on s'étoit propofé de traiter de la fignification des mots. Je voudrois que nous euffions le paffage de Verrius Flaccus en fon entier. Ce qui nous en refte étoit dans le plus pitoiable état du monde, avant que Jofeph Scaliger y eût apliqué fa Critique divinatrice. Si Mrs. Moreri & Hofman avoient conu cette fource, ils l'auroient indiquée, comme cela fe devoit, & ils nous euffent donné les deux Vers Latins un peu plus intelligibles. Le bon Ravifius Textor (36) n'a point mis notre Peintre dans fon Catalogue de ceux qui font morts de rire: c'eft fans doute une omiffion involontaire.

Notez que Simon Majol Evêque de Volturara s'eft fort trompé fur ce fait. *Zeuxis pictor*, dit-il (37), *deformiffimam fpectans quandam picturam folutus in rifum expiravit. Verrius alter pictor quod anum quandam deformiffimam pinxiffet eandem mortem in rifum folutus obiit, Rhodigino tefte lib.* 4. *cap.* 18. Il y a un gros péché d'omiffion dans ce qu'il conte de Zeuxis, & un peché énorme de commiffion dans le refte: car ce Verrius prétendu Peintre, & mort de rire, eft un perfonnage chimérique: outre que Rhodiginus eft très-mal cité. Voiez la marge (38); vous admirerez la métamorphofe des penfées copiées par certains Compilateurs: elle eft quelquefois auffi furprenante que celles d'Ovide.

(*K*) *A caufe du Junius* de Pictura Veterum.] J'aime mieux renvoier aux beaux & doctes Recueils de Junius, qu'entaffer ici des chofes qui fe trouvent là. J'obferve par occafion que cet Ouvrage, imprimé à Rotterdam chez Reinier Leers, feroit encore peut-être caché dans un Cabinet, fi Mr. l'Abbé Nicaife (39) ne s'étoit donné mille mouvemens pour en procurer l'Edition. On a oublié de faire favoir cela au public dans la Préface. Ce bel Ouvrage a été dédié à Mr. l'Abbé BIGNON, l'un des plus illuftres Protecteurs qu'aient aujourd'hui les Sciences, & qui foutient fi dignement par fon efprit, par fon éloquence, & par l'étendue de fon favoir, la gloire du nom qu'il porte. Lifez cette Epitre Dédicatoire (40).

(*L*) *Elle concerne un Ouvrage de Carlo Dati.*] Voici la derniere Piece des Additions de mon Projet: „ Depuis „ l'impreffion de cet Article, il m'eft tombé entre les „ mains un Livre qui m'auroit épargné beaucoup de pei- „ ne, fi je l'avois eu plutôt. C'eft la Vie de Zeuxis com- „ pofée en Italien par Carlo Dati, & imprimée à Flo- „ rence en 1667, avec celles de Parrhafius, d'Apelles, „ & de Protogene. L'Auteur a recueilli tout ce qui fe „ trouve concernant ces quatre Peintres dans les Ouvra- „ ges des Anciens, & a donné à tout cela une liaifon „ fort jufte; il a d'ailleurs ajoûté à chaque Vie plufieurs „ Remarques, remplies d'une belle & curieufe érudition. „ Celles qui regardent la Vie de Zeuxis me fourniroient „ beaucoup de matiere, fi je n'étois pas à la derniere page „ de mon avantcoureur. Je dirai feulement qu'elles m'ont „ apris une chofe que Voffius ne favoit pas, c'eft que „ Boulenger n'eft pas le prémier qui a dit que Zeuxis pei- „ gnit Venus, & non pas Helene, fur les originaux vi- „ vans qu'il avoit choifis parmi les plus belles filles de la „ ville. Volaterran & Jean de la Cafa avoient déjà pris „ en cela l'un pour l'autre: Lipfe qui plus eft a dit quel- „ que part (41), que ce fut Junon que Zeuxis peignit, & „ non pas Helene. Je dirai en paffant que Carlo Dati a „ fait un procès à Pline, qu'il n'a point foutenu de bon- „ nes raifons. Il croit qu'à caufe que le Temple de Ju- „ non Lacinia étoit auprès de Crotone dans la Calabre, „ les Agrigentins n'ont point fait faire à Zeuxis un Tableau „ qui dût être confacré dans ce Temple. Mais le Temple „ de Delphes, & celui de Jupiter Olympien, n'étoient-ils „ pas remplis des dons de toutes fortes de peuples; comme „ aujourd'hui Nôtre-Dame de Lorette des *Ex voto* de tous „ les Païs Catholiques"?

Quand je publiai ce qu'on vient de lire, je ne favois pas que le Taffoni eft tombé dans la même faute que Jufte Lipfe. *Quefti fù colui*, dit-il (42) en parlant de Zeuxis, *che chiamato da gli Agrigentini, ò come hanno altri voluto da i Protoniati* (43), *à fare il ritratto di Giunone, il copiò dalle fattezze più belle di cinque vergine da loro elette fra un numero infinito, che ne vide d'ignude.* La Langue Italienne n'eft guere moins expofée aux équivoques que les Langues mortes: fi un François donnoit à fes termes l'arrangement que l'on vient de voir dans ceux du Taffoni, on lui attribueroit avec raifon d'avoir dit que Zeuxis vit nuës une infinité de filles, & que de ce grand nombre les habitans d'Agrigente en choifirent cinq qui fervirent de patron au Peintre. Ce n'eft point ainfi qu'il faut raporter les circonftances de ce Tableau.

(*M*) *Quelques imperfections générales du Dictionaire de Mr. Moreri.*] Raportons une autre piece du Projet: elle eft tirée de la page 387. „ Je n'ai garde de propofer cet „ Article comme un modele parfait: on me fera affez de „ juftice fi on le trouve exempt de quelques défauts, qui „ regnent dans le Dictionaire de Mr. Moreri. C'eft fans „ doute un grand défaut que la maniere dont cet Auteur „ cite: il entaffe toutes fes Citations à la fin de chaque „ Article, fans faire favoir qu'une telle chofe a été dite „ par celui-ci, & une telle autre par celui-là: il laiffe „ donc à fon Lecteur une grande peine, puis qu'il faut „ quelquefois heurter à plus de cinq ou fix portes, avant „ que de trouver à qui parler. C'eft un défaut qui regne „ en bien d'autres Livres, & dont les conféquences ont „ été conuës à un Ecrivain fort éclairé, & fort judicieux, „ qui nous a donné depuis peu l'Hiftoire des Empereurs „ Romains (44). J'ajoûte que Mr. Moreri avance mille „ chofes, ou qu'on ne trouve point dans fes Citations, „ ou de quoi il ne fournit aucun garant, ou qui font „ toutes mutilées, par le retranchement de certaines cir- „ conftances, qui conftituent l'efpece du fait, & qui en „ font le principal agrément. Enfin je dis qu'il ne fait „ pas toûjours conoitre les gens par les endroits les plus „ remarquables. Il me femble qu'on ne trouvera pas ces „ défauts dans mon Article de Zeuxis".

(36) *Voiez fon* Officina *ou* Theatrum Hiftoficum, *Libr. II, Cap.* LXXXVII.

(37) Simon Majolus, Dierum Canicularum, *Colloq. IV, pag.* 165 *Edit. Romana* 1597.

(38) *Zeuxim pictorem rifu emortuum prodidit Verrius, dum anum à fe pictam ridet affluentius.* Cœlius Rhodiginus, *Libr. IV, Cap. XVIII, pag. m.* 207.

(39) *Voiez touchant fon humeur officieufe pour les Auteurs, & fon zéle pour le bien des Lettres, la Preface du Traité de Mr.* Nicolle *contre les* Quiétiftes.

(40) *Elle eft très-bien ecrite, on l'attribue au Pere* de la Baune.

(41) Lipf. Monit. Polit. *Libr. I, Cap. I.*

(42) Aleffandro Taffoni, Penfieri diverfi, *Libr X, Cap. XIX, pag.* 414.

(43) *C'eft fans doute une Faute d'impreffion pour* Crotoniati.

(44) *Mr. de* Tillemont. *Le prémier Tome de fon Ouvrage a été imprimé à Paris en* 1690 (*Voiez Monfr. de* Beauval *dans fon* Journal *du Mois de Juin* 1691. *La maniere de citer y eft de la derniere exactitude.*

ZIA, ou ZEA, Ile de l'Archipel, l'une des Cyclades; s'apelloit anciennement Ceos, ou Cea. Elle eft à dix mille pas du Promontoire de l'Attique nommé autrefois *Sunium* (*a*), & aujourd'hui *Cap des Colonnes*. Elle avoit été autrefois une portion de l'Eubœe; mais la Mer l'en détacha, & lui enleva enfuite le quart de fa longueur à-peu-près. Cette longueur avoit compris cinq cens ftades, ou foixante deux mille cinq cens pas (*b*) (*A*). Au tems de Strabon les quatre Villes, qui avoient été dans l'Ile de Cea, étoient réduites à deux, dont l'une s'apelloit Julis; & l'autre Carthæa (*c*). L'une des deux Villes ruinées avoit porté le nom de Careffus, & l'autre celui de Pæeeffa. Il y avoit au voifinage de ces deux dernieres Villes un Temple d'Apollon Sminthien; & l'on voioit entre les mafures de Pæeeffa & ce Temple, celui de Minerve Nedufia que Neftor avoit confacré après fon retour de Troie (*d*). On a vu ailleurs (*e*) le nom de quelques perfonnes illuftres qui étoient nées dans l'Ile de Cea, & (*f*) tout ce qui la concerne par raport à Ariftée l'inventeur du miel. Il faut ajouter ici qu'une femme de cette Ile inventa l'Art de filer l'ouvrage des vers à foie, & d'en faire des étofes (*B*); & que la coutume des habitans

(*a*) Plinius, *Libr. IV, Cap. XII, pag. m.* 453.

(*b*) *Idem, ibid.*

(*c*) Strabo, *Libr. X, pag.* 335. *Voiez auffi* Pline, *ibid.*

(*d*) Strabo, *ibid.*

(*e*) *Dans l'Article* JULIS.

(*f*) *Ci-deffus dans l'Article* ARISTÉE.

(*A*) *Cette longueur avoit compris cinq cens ftades, ou foixante deux mille cinq cens pas.*] Pline l'affûre: Mr. Baudrand fe trompe donc en afirmant fur le témoignage de cet Auteur, que le circuit de l'Ile de Cea étoit autrefois de foixante mille pas (1). Il y a une grande diférence entre le circuit d'une Ile & fa longueur; & en tout cas il faloit compter comme fon témoin fans diminuer fes nombres. Il ajoûte que préfentement le circuit de cette Ile-là contient à peine quarante mille pas, la mer en aiant dévoré une partie.

(B) *Une femme de cette Ile inventa l'Art de filer l'ouvrage des vers à foie, & d'en faire des étofes.*] Pline & Solin nous l'aprenent. *Ex hac* (infula) *profectam delicatiorem feminis veftem, auctor eft Varro* (2). *Ceos quæ ut Varro teftis eft, fubtilioris veftis amicula arte lanificæ fcientia prima in ornamentum fœminarum dedit* (3). Ce que je vais raporter eft plus précis. *Telas araneorum modo texunt* (bombyces) *ad veftem luxumque feminarum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri, rurfufque texere invenit in Ceo mulier Pamphila, Latoi filia, non fraudanda gloria excogitatæ rationis, ut denudet feminas veftis* (4). Ariftote (5) a fourni ce fait à Pline. Mr. de Saumaife prétend que les paroles d'Ariftote doivent s'entendre

(1) Baudrand. Geograph. *Tom. I, pag.* 251.

(2) Plinius, *Libr. IV, Cap. XII, pag. m.* 453.

(3) Solin. *Cap. VII, pag. m.* 23.

(4) Plin. *Libr. XI, Cap. XXII, pag.* 515.

(5) Ariftot. Hift. Animal. *Libr. V, Cap. XIX, pag. m.* 649.

bitans étoit de s'empoiſonner dès qu'ils étoient parvenus à un certain âge (*C*). Le port de Zia eſt un *des plus aſſeurez de la Mediterranée*, *outre* que les vaiſſeaux y *font de l'eau*, *du biſcuit*, & *du bois* (*g*). L'Ile paie au Turc *dix-ſept cent piaſtres pour le caraſch*, & *deux mille cinq cent de diſmes* (*h*). L'Evêque de Thermia y paſſe la moitié de l'année (*i*): elle a une Ville aſſez ample avec un Château ruiné. Conſultez le Dictionaire de Moreri au mot *Zea*. C'eſt à ce mot qu'on auroit dû renvoier plutôt qu'à celui de Cée, quand on a marqué celui de Zia.

(*g*) Guillet, Athenes ancienne & nouvelle, *pag. m.* 85.

(*h*) Spon, Voiage, *Tom. I*, *pag.* 149 *Edition de Hollande.*

(*i*) Baudrand, Geogr. *Tom. I*, *pag.* 251.

ZIE-

tendre de l'Ile de Cos; & que Pline s'eſt trompé en les entendant de l'Ile de Ceos (6). Sa prétention n'eſt pas tout-à-fait ſans fondement, mais elle n'eſt pas inconteſtable.

(*C*) *La coutume des habitans étoit de s'empoiſonner dès qu'ils étoient parvenus à un certain âge.*] On prétend qu'il y avoit une Loi qui les engageoit à cela. Strabon cite ſur ce ſujet deux Vers de Menandre, & il croit que les perſonnes qui avoient paſſé ſoixante ans étoient obligées de ſe conformer à cette Loi, afin qu'il reſtât aſſez de vivres pour les autres. Παρὰ τούτοις δὲ δοκεῖ τεθῆναί ποτε νόμος, οὗ μέμνηται καὶ Μένανδρος:

Καλὸν τὸ Κείων νόμιμόν ἐστι Φανία
Ὁ μὴ δυνάμενος ζῆν καλῶς, οὐ ζῇ κακῶς

Προσέταττε γὰρ ὡς ἔοικεν ὁ νόμος τοὺς ὑπὲρ ἑξήκοντα ἔτη γεγονότας κονειάζεσθαι, τοῦ διαρκεῖν τοῖς ἄλλοις τὴν τροφήν. i. e. *Apud hos lex poſita aliquando videtur, cujus meminit etiam Menander:*

Optimum Ciorum inſtitutum eſt Phania
Qui non poteſt vivere bene, non vivat malè.

Jubebat enim, ut videtur, lex, eos qui ſexaginta annos exceſſiſſent, cicutam bibere, ut aliis victus ſufficeret (7). Il aſſûre auſſi qu'on diſoit que les habitans de cette Ile étant aſſiégez par ceux d'Athenes firent un Décret qui condamna à la mort tous les vieillards, & que là-deſſus les Atheniens ſe retirérent. Le terme Grec κονεάζεσθαι qui eſt dans Strabon doit être changé en celui de κωνειάζεσθαι qui ſignifie boire de la cigue. C'eſt la conjecture de Caſaubon (8): il l'a confirmée par deux paſſages, l'un d'Heraclide, l'autre d'Elien. Le prémier de ces deux Auteurs raconte que l'air de l'Ile de Cea eſt ſi bon, que les hommes & ſur tout les femmes y peuvent vivre long-tems; mais qu'on ne ſe prévaut pas de cette faveur de la nature, & qu'avant que de ſe laiſſer atteindre par les infirmitez de l'âge caduc, on ſe fait mourir les uns avec du pavot, les autres avec de la cigue, Οὔσης δὲ ὑγιεινῆς τῆς νήσου, καὶ εὐγήρων τῶν ἀνθρώπων, μάλιστα δὲ τῶν γυναικῶν, οὐ περιμένουσι γηραιοὶ τελευτὴν, ἀλλὰ πρὶν ἀσθενῆσαι, ἢ πηρωθῆναί τι, οἱ μὲν μήκωνι, οἱ δὲ κωνείῳ ἑαυτοὺς ἐξάγουσι. *Quum ſalubri cœlo fruatur hac inſula, & extremam ſenectam attingere ibi hominibus detur, præſertim fœminis, non expectant tamen provectæ ætatis qui ſunt, fatum ſuum, ſed illud antevertunt priuſquam vel imbecillitas accedat, vel parte aliqua manci fiant, ita ut hi quidem papavere, illi verò cicuta ſibi ipſis vitam eripiant* (9). Quant à Elien, il afirme que ceux qui ſe ſentoient incapables, à cauſe de leur décrépitude, de rendre quelque ſervice au public, s'aſſembloient en un feſtin, & avaloient de la cigue. Νόμος ἐστὶ Κείων, οἱ πάνυ παρ' αὐτοῖς γεγηρακότες, ὥσπερ ἐπὶ ξένια παρακαλοῦντες ἑαυτούς, ἢ ἐπί τινα ἑορταστικὴν θυσίαν ἀνελθόντες, καὶ στεφανωσάμενοι, πίνουσι κώνειον, ὅταν ἑαυτοῖς συνειδῶσιν, ὅτι πρὸς τὰ ἔργα τὰ τῇ πατρίδι λυσιτελοῦντα ἄχρηστοι εἰσιν, ὑποληρούσης ἤδη τι αὐτοῖς καὶ τῆς γνώμης διά τὸν χρόνον. *Conſuetudo eſt apud Ceos, ut ii, qui ſenio plane confecti ſunt, tanquam ad convivium ſe mutuo invitent, aut ad quoddam ſolenne ſacrificium conveniant, & coronati cicutam bibant: quum ſibi ipſis conſcii ſunt, ſe ad promovenda commoda patriæ inutiles amplius eſſe, animo jam ob ætatem delirare incipiente* (10). Pinedo (11), Kuhnius (12), & Berkelius (13), aprouvent la Correction de Caſaubon, & il n'y a point lieu de douter qu'elle ne ſoit bonne. Scaliger (14) citant le paſſage de Strabon a mis κωνιάζεσθαι & non pas κονεάζεσθαι Voici une autre Conjecture de Caſaubon: il croit qu'Etienne de Byzance (15), qui a raporté la même choſe que Strabon, mais de telle ſorte qu'au lieu de dire que les vieillards avaloient de la cigue, il a dit qu'ils ſe batoient en duel, ἀγωνίζεσθαι *in certamine dimicare*, ſe ſervit d'un Exemplaire de Strabon où on liſoit κονίεσθαι ou κονίζεσθαι *in arenam deſcendere*, & non pas κωνιάζεσθαι. Berkelius a rejetté cette Conjecture ſous prétexte qu'elle eſt contraire à la pratique des vieillards de Ceos, & au témoignage des Hiſtoriens (16); mais il n'a nullement compris la penſée de Caſaubon: il s'eſt figuré qu'on ſupoſoit que ce mot-là pouvoit être celui de Strabon, & il faloit croire qu'on ſupoſoit que l'Exemplaire de Stephanus Byzantin étoit corrompu. Monſr. Kuhnius avance une autre Conjecture, c'eſt qu'on avoit lu dans Strabon ἀκονίζεσθαι boire de l'aconit (17). Le changement de ce mot-là en celui d'ἀγωνίζεσθαι a été facile. Pighius avoit déjà dit que l'on devoit corriger de cette ſorte le Texte de Stephanus (18).

Il reſte à examiner ſi cette pratique des vieillards de Cea étoit fondée ſur une Ordonnance de l'Etat, ou ſimplement ſur une de ces coutumes qui, étant une fois liées à des notions de grandeur d'ame, s'obſervent preſque auſſi exactement que les Ordonnances. Nous avons vu que Strabon s'eſt imaginé, qu'il y avoit un Edit ſelon lequel il faloit que l'on ſe donnât la mort dès que l'on avoit plus de ſoixante ans. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ſe trompe; car puis que l'air de cette Ile étoit fort ſain, & que les gens y vivoient beaucoup (19), on ſe fût privé de pluſieurs ſujets robuſtes, & capables de ſervir encore la patrie, ſi l'on eût contraint par l'autorité des Loix à s'empoiſonner tous ceux qui avoient ſoixante & un ans. Et prenez garde que les termes d'Heraclide inſinuent beaucoup plutôt une coutume volontaire, qu'une Loi qui obligeât. Prenez garde auſſi que les termes d'Elien déſignent très-clairement les perſonnes décrépites, & non pas tous ceux qui avoient atteint l'année ſoixante-unieme. Tout cela eſt propre à bien réfuter l'opinion de Strabon. Que ſi elle étoit véritable, nous pourrions du moins prouver que cet Edit de l'Ile de Cea ne ſubſiſtoit plus au tems de Tibere. La preuve que Valere Maxime nous en donne eſt fort capable de nous découvrir le vrai état de la choſe. C'eſt pourquoi il ſera bon de conſidérer ici les circonſtances du narré de cet Ecrivain: elles nous feront conoître que l'autorité publique ne ſe mêloit là-dedans, qu'afin de permettre de s'empoiſonner à qui étoit las de vivre, mais non pas afin de le commander à ceux qui avoient paſſé un certain âge. Valere Maxime, avant que de raconter ce qu'il avoit vu dans l'Ile de Cea, raporte que l'on gardoit publiquement à Marſeille un bruvage empoiſonné, & qu'on le donnoit à ceux qui expoſoient au Sénat, & qui lui faiſoient aprouver les cauſes pour leſquelles ils ſouhaitoient de s'ôter la vie. Le Sénat examinoit leurs raiſons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une paſſion téméraire de mourir, ni contraire à un deſir légitime de la mort, ſoit qu'on voulût ſe délivrer des perſécutions de la mauvaiſe fortune, ſoit qu'on ne voulût pas courir le riſque d'être abandonné de ſon bonheur. Voilà quelle étoit la regle de ce Sénat, il ne contraignoit perſonne à s'empoiſonner; mais il en donnoit la permiſſion quand il le trouvoit à propos: on ne pouvoit donc ſe faire mourir dans les formes & *canonicamente*, ſans s'être fait autoriſer par le Souverain. *Venenum cicuta temperatum in ea civitate publicè cuſtoditur, quod datur ei, qui cauſas Sexcentis (id enim Senatus ejus nomen eſt) exhibuit, propter quas mors ſit illi expetenda: Cognitione virili benevolentia temperata, quæ nec egredi vita temere patitur, & ſapienter excedere cupienti celerem fati viam præbet; ut vel adverſa, vel proſpera nimis uſis fortuna (utraque enim finiendi ſpiritus, illa ne perſeveret, hæc ne deſtituat, rationem præbet) comprobato exitu terminetur* (20). L'Auteur ajoûte qu'à ſon avis cette pratique des Marſeillois avoit été empruntée de la Grece (21); car j'ai remarqué, dit-il, qu'elle eſt auſſi en uſage dans l'Ile de Cea. Là-deſſus il raconte qu'allant en Aſie avec Sextus Pompée, & paſſant par la Ville de Julis, il aſſiſta aux dernieres heures d'une Dame qui avoit plus de quatre vingt dix ans. Elle avoit déclaré à ſes ſupérieurs les raiſons qui la portoient à renoncer à la vie, & après cela elle ſe tint prête à avaler du poiſon; & comme elle crut que la préſence de Pompée donneroit un grand éclat à cette cérémonie, elle le fit ſuplier très-humblement d'y aſſiſter. Il lui accorda cette faveur, & l'exhorta éloquemment & avec beaucoup d'inſtances à vouloir vivre; mais ce fut inutilement. Elle le remercia de ſes bontez, & chargea de ſa reconoiſſance, non pas tant les Dieux qu'elle alloit joindre, que ceux qu'elle alloit quitter (22). Elle déclara qu'aiant été toûjours favoriſée de la fortune elle ne vouloit point s'expoſer à ſes revers. *Ceterum ipſa hilarem Fortunæ vultum ſemper experta, ne aviditate lucis triſtem intueri cogar; reliquias ſpiritus mei proſpero fine, duas filias & ſeptem nepotum gregem ſuperſtitem relictura, permuto* (23). Elle laiſſoit deux filles & ſept petit-fils, & les aiant exhortez à la concorde, &c, elle prit avec beaucoup de courage le verre qui contenoit le poiſon, & après s'être recommandée à Mercure pour l'heureux ſuccès de ſon paſſage, elle but avidement cette mortelle liqueur. *Cohortata deinde ad concordiam ſuos, diſtributo eis patrimonio, & cultu ſuo ſacriſque domeſticis majori filiæ traditis: poculum, in quo venenum temperatum erat, conſtanti dextra arripuit. Tùm defuſis Mercurio delibamentis, & invocato numine ejus, ut ſe placido itinere in meliorem ſedis infernæ deduceret partem; cupido hauſtu mortiferam traxit potionem* (24). Je laiſſe la ſuite du récit: je n'en aurois pas même tant raporté, s'il n'étoit fort rare de trouver dans les Ecrivains Païens la maniere dont on ſe recommandoit aux Dieux à l'article de la mort. Il ne me ſouvient pas d'avoir remarqué qu'on leur demandât le pardon de ſes péchez. Nous ne voions pas que cette Dame de l'Ile de Cea le leur demande.

Obſervons en paſſant qu'on admiroit moins ceux qui ſe faiſoient mourir dans leur mauvaiſe fortune, que ceux qui renonçoient à la vie dans un tems de proſpérité, & par la ſeule raiſon de ſe dérober à l'inconſtance du ſort. Etoit-on une fois prévenu des Maximes des Stoïques, on regardoit comme des lâches ceux qui aimoient la vie pendant les infirmitez du corps, ou les infortunes flétriſſantes. On prétendoit qu'en de tels cas il ne faloit point recourir à d'autre remede qu'à la mort, ſans murmurer, & ſans ſe plaindre, & que c'étoit le propre de ceux qui aimoient la vie d'accuſer les Dieux & les hommes. Othon allégua cette Maxime en mourant. *Plura de extremis loqui, pars ignaviæ eſt: præcipuum deſtinationis meæ documentum habete, quod de nemine queror; nam incuſare deos vel homines, ejus eſt, qui vivere velit* (25).

(6) Salmaſ. in Solin. *pag.* 144.

(7) Strabo, *Libr. X*, *pag.* 335.

(8) Caſaub. Comment. in hunc locum Strabonis, *pag. m.* 165.

(9) Heraclides, de Politiis, *pag. m.* 20. *Notez que* Berkelius, in Stephanum Byzantinum, *pag.* 421, *a ſupoſé fauſſement qu'*Heraclides *dit que les femmes étoient principalement obligées à executer la Loi.*

(10) Ælian. Var. Hiſtor. *Libr. III*, *Capite XXXVII.*

(11) In Steph. Byzant. *pag.* 332.

(12) In Ælian. *Libr. III*, *Cap. XXXVII.*

(13) In Stephan. Byzant. *pag.* 421.

(14) Scaliger in Varronem de Ling. Lat. *Libr. VI*, *pag. m.* 118.

(15) Steph. Byzantin. *voce* Ἰουλίς.

(16) *Hæc quanquam ſpecioſa videntur, minime approbanda judico, cum antiquo ritui & hiſtoriæ plane ſint contraria.* Berkelius in Stephan. Byzant. *pag.* 421.

(17) Kuhnius in Ælian. *Libr. III*, *Cap. XXXVII*, *pag.* 233.

(18) Pighius in Valerium Maximum, *Libr. II*, *Cap. VI.*

(19) *Voiez la citation d'Heraclide ci-deſſus num.* (9).

(20) Valer. Maximus, *Libr. II*, *Cap. VI. num.* 7, *in Ext. pag. m.* 180.

(21) E Græcia tralatam inde exiſtimo, quod illam ETIAM in inſula Ceo ſervari animadverti. *Idem*, *ibid. num.* 8.

(22) *Tibi quidem*, *inquit*, *Sex. Pompei Dii magis*, *quos relinquo*, *quam quos peto*, *gratias referant: quia nec hortator vitæ meæ*, *nec mortis ſpectator eſſe faſtidiſti.* Valer. Maximus, *Libr. II*, *Cap. VI*, *num.* 7, *in Ext. p.* 182.

(23) *Idem*, *ibid.*

(24) *Idem*, *ibid.*

(25) Tacit. Hiſtor. *Libr. II*, *Cap. XLVII.*

ZIEGLER (JAQUES) Professeur en Théologie, Mathématicien, & Cosmographe, a fleuri au XVI Siecle. Il étoit né à Landshut dans la Baviere (*A*). On dit qu'il fut Professeur en Mathématique dans l'Académie d'Upsale (*a*). Paul Jove l'a cru Suedois (*α*), & il se fondoit aparemment sur quelques Ouvrages de Ziegler qui concernent ce païs-là (*B*). Mais cette preuve seroit à peine susisante à ceux qui auroient dit simplement qu'il y a fait quelque séjour; car il dit lui-même qu'il a composé son Ouvrage de la Scandinavie sur les Mémoires qui lui avoient été communiquez pendant qu'il étoit à Rome (*C*). L'Evêque de Passau (*b*), Prélat de beaucoup d'Erudition, fut son Mecene, & lui fit faire un tombeau dans sa ville Episcopale (*c*). Ziegler s'étoit retiré chez ce Prélat, lors que la terreur des armées Ottomanes l'avoit obligé de sortir de Vienne où il avoit enseigné long-tems (*d*). Il mourut au mois d'Août 1549, & non pas 1559, comme on le débite dans le Moreri. La lecture de quelques-uns de ses Ouvrages a été absolument interdite par l'Inquisition; celle des autres n'a été permise qu'à condition que l'on y corrigera certaines choses, & que l'on aposera toujours au mot *Ziegler* la note d'Auteur condamné (*e*). Il y a des Ecrivains Protestans qui le reconoissent pour leur frere (*f*). Il avoit dès l'an 1523 beaucoup de dispositions à se réformer. Cela paroît par un Ouvrage qu'il fit à Rome en faveur d'Erasme contre Jaques Stunica (*D*), & qui fut imprimé à Bâle par Jean Froben cette année-là. Ce qu'il fit sur l'Astronomie n'est pas mauvais (*E*). Il y a plusieurs Auteurs qui se nomment ZIEGLER: vous en trouverez quelques-uns dans Monsr. Konig, mais non pas JERÔME ZIEGLER Professeur en Poëtique à Ingolstad au XVI Siecle. Il fit imprimer les Annales d'Aventin, comme on l'a dit ci-dessus (*g*), & il composa plusieurs Pieces de Théatre qui ont été publiées (*h*).

(*a*) Schefferus, *in* Suecia Literata, *pag. m.* 273. *Il cite* Messenius in Sueopentap. c. 6.

(*b*) *Il s'apelloit Wolfgang, & étoit de la Maison des Comtes de Salm.*

(*c*) Gaspar Bruschius, de Laureaco & Patavio Germanico, *Libr. II, pag.* 273, 274, *& in* Epitaphio Jacobi Ziegleri, *ibid. pag.* 322.

(*d*) Thuan. *Libr. VI, pag. m.* 118.

(*e*) *Voiez* l'Index Librorum prohibitorum, *à la page* 546 *de l'Edition de* 1667.

(*f*) *Voiez* Mollerus, Hypomn. ad Sueciam Literatam, *pag.* 441.

(*g*) *Rem.* (*C*) *de l'Article* AVENTIN.

(*h*) *Voiez* l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner, *pag. m.* 355.

ZO-

(*A*) *Il étoit né à Landshut dans la Baviere.*] Et non pas à Landau, comme on l'assûre dans la Traduction Françoise de Mr. de Thou raportée par Mr. Teissier (1). On assûre la même chose, & avec une nouvelle méprise, dans le Dictionaire de Moreri; car on y marque que Jaques Ziegler étoit *natif de Landaw, dans la basse Alsace.* Les Editions de Hollande, & celle de Paris (2), ont gâté cela au lieu de le corriger; elles ont ôté *dans la basse Alsace*, & mis *dans la basse Allemagne.* Mr. de Thou s'étoit servi du mot *Lindavus* (3), qui signifie plutôt que Jaques Ziegler étoit de Lindau, que non pas qu'il fût de Landau. Quoi qu'il en soit, nous devons croire que quand Gesner (4), & plusieurs autres, le qualifient *Landavum Bavarum*, ils entendent qu'il étoit né à Landshut. Paul Jove se trompe de le faire Suedois. On verra ses paroles dans la Remarque suivante. Son erreur a été suivie par quelques Auteurs, comme Mr. Mollerus l'a observé dans ses Additions au *Suecia Literata* de Jean Scheffer page 441. Le docte Mr. Schurtzfleisch (5) n'est pas du nombre de ces Sectateurs de Paul Jove; mais il débite qu'originairement notre Ziegler étoit Suedois. Je ne sai non plus que Mr. Mollerus si cela est véritable.

§ (*α*) *Lindaw*, car Paul Jove avoit aparemment lû *Lindavium*, est en Suabe, proche le Lac de Constance. Ainsi sa méprise touchant la patrie de Jaques Ziegler étant proprement d'avoir mis *Suecus* pour *Suevus* est moins une méprise qu'une distraction d'esprit. REM. CRIT.

(*B*) *Paul Jove l'a cru Suedois, & il se fondoit aparemment sur quelques Ouvrages qui concernent ce Païs-là.*] Il allegue avec de grans éloges ce que Ziegler composa sur la cruauté du Roi Christierne II. *Quis eò Latinas literas, quò Romana arma penetrare nequierint, pervenisse non miretur? Hic enim in terra Gothica natus, ac educatus, adeò exactè, puriter & facundè, Christierni Daniæ, atque Norvegiæ Regis immanitatem, neque ipsi sanguinario Tyranno diu lætam, neque demum Diis ultoribus neglectam perscripsit, ut eruditis gentibus pudori esse possit; quòd Latinæ facundiæ fruges, sub Cimmerio cælo penè felicius ac uberius, quam sub hac benigniore, ac temperatiore plaga proveniant* (6). Schefferus observe que cet Ouvrage de Ziegler fut imprimé à Strasbourg chez Wendelin Rhiel l'an 1536 (7). Gesner le dit aussi; mais il remarque qu'on l'imprima avec quelques autres Livres du même Auteur, & avec une Description que Wolffgang de Weissenbourg avoit faite de la Terre Sainte: *Terræ sanctæ, quam Palæstinam nominant, Syriæ, Arabiæ, Ægypti, & Schondiæ doctissima descriptio, unà cum singulis tabulis earundem regionum topographicis. Item, Holmiæ planè regiæ urbis calamitosissima clades ab eodem descripta: cujus libri & hic titulus est: Christierni secundi regis Danmarchiæ crudelitas perpetrata in proceres Sueciæ & populum Holmensem. Volumen impressum Argentorati apud Wend. Rihelium*, 1536 in folio *cum alia descriptione Terræ sanctæ juxta ordinem alphabeti, ad scripturam proxime directa, authore Wolffgango Weissenburgio* (8). Cette Histoire de la cruauté de Christierne se trouve au II Tome *Scriptorum Historiæ Germanicæ*, imprimé à Bâle par les soins de Schardius l'an 1574. Elle fut jointe par Jean Wolfius avec la Scandinavie de Ziegler à l'*Historia Regnorum Septentrionalium* d'Albert Krantz, dans l'Edition de Francfort 1583. L'Index *Librorum prohibitorum* (9) m'aprend, que la Description de la Terre Sainte, &c, avoit été imprimée à Strasbourg *apud Petrum Olipionem* dès l'an 1532. Gesner n'a point conu cette Edition-là.

(*C*) *Il dit . . . . qu'il a composé son Ouvrage de la Scandinavie, sur les Mémoires qui lui avoient été communiquez pendant qu'il étoit à Rome.*] Voici un morceau de sa Préface: je le tire de la Bibliotheque de Gesner au feuillet 368. *Ego qui de locis Septentrionalibus, veteri historiæ incognitis, commentarium æditurus sum, atque ita ut illa loca rebus his, unde regiones beatæ dicuntur, affluentia sim ostensurus, ut hæc plena fide apud auditorem reponam, necessario quoque præfabor quibus auctoribus constet susceptum opus. Romæ dum essem, fuerunt in urbe continuo tempore, duo archiepiscopi Nidrosienses regni Norduegiæ, prior quidem gente Danus, &c. Post hujus mortem substitutus ei Olavus Romam venit, quem frequenter conveni, & didici reliqua Norduegiæ, quanta tradi ab uno potuerunt. Gothiam vero, Sueciamque, & Finlandiam, supraque has ad Boream Laponiam extensam, sed etiam Gronlandiæ Chersonesum & insulam Tylen accepi à reverendis episcopis, Joanne Magno Upsaliensi, & Petro Aorosiensi Gothis, tunc in urbe privatis amicis, & mecum conjunctissime conversatis. Et quidem Upsaliensis in commentario Schondiæ scribendæ, antea fuerat, permiseratque id censuræ nostræ, &c.*

(*D*) *Un Ouvrage qu'il fit à Rome en faveur d'Erasme contre Stunica.*] Il a pour Titre, *Libellus Jacobi Ziegleri Landavi Bavari adversus Jacobi Stunicæ maledicentiam, pro Germania.* L'Imprimeur Frobenius en dit ceci: *Commodum à Roma missus est Libellus Jacobi Ziegleri Landavi Bavari, quo promittit perpetuam rerum gestarum seriem ex quatuor Evangeliis contextam, & obiter Stunicam pro ipsius dignitate tractat. . . . Videtur hic Landavus homo multæ reconditæque lectionis, ingenio festivo, magno judicio, stilo non neglecto, denique toto pectore Germanam spirans indolem.*

(*E*) *Ce qu'il fit sur l'Astronomie n'est pas mauvais.*] On publia à Bâle en 1536 *in* 4 son Livre de *constructione solidæ Sphæræ, cum Scholiis in Opusculum Procli de Sphæra, & de canonica per Sphæram operatione, & de hemicyclio Berosi* memorato à Vitruvio (10). *Adjunctis Arati phænomenis Græcis, cum Commentariis Theonis.* Son Commentaire sur le second Livre de Pline; *quo difficultates Plinianæ, præsertim Astronomicæ, omnes tolluntur: item Organum quo catholica syderum, ut apud Plinium est, mira arte docetur*, fut imprimé à Bâle l'an 1531. Jaques Milichius en parla honorablement dans la Preface d'un Livre qu'il fit imprimer sur ce sujet l'an 1534 *in* 4 (11). *Extant*, dit-il (12), *in hunc librum* (secundum Plinii) *Cigleri, hominis docti, Commentarii, eruditè & subtiliter scripti, sed neque integrum librum interpretantur, & à scholarum consuetudine nonnihil recedunt. Quare spero eum boni consulturum esse, quòd amicis morem gessi, qui mihi autores fuerunt, ut hæc ad utilitatem juventutis collecta ederem. Adeo enim nihil de ipsius existimatione detraho, ut libenter profitear, me ab ipso sæpe adjutum esse.*

(1) Teissier, Addit. aux Eloges. *Tom. I, pag.* 20 *Edit. de* 1696.

(2) *De l'an* 1699.

(3) Thuan. *Libr. VI, pag.* 118 *Edition. Francof.* 1625.

(4) Gesner. *in* Biblioth. *folio* 367.

(5) *A la page* 34 *de sa Dissertation* de Rebus Sueo Gothicis, *apud* Mollerum Hypomn. ad Sueciam Literatam, *pag.* 441.

(6) Paulus Jovius, Elog. *Cap. CXXXVIII, pag. m.* 281.

(7) Scheffer. *in* Suecia Literata, *pag.* 273 *Edit.* 1699.

(8) Gesner. *in* Biblioth. *folio* 367, *verso*.

(9) *A la page* 546 *de l'Edition de* 1667.

(10) *Lib. IX, Cap. IX.*

(11) *Le Pere* Hardouïn, Præf. in Plinium, *marque cette Edition: je ne l'ai point vue, ni celle de l'an* 1538 Halæ Suevorum *in* 4, *marquée par* Gesner; *mais j'ai vu celle de Francfort* 1543 in 4, *& celle de Leipsic* typis Wœgelianis 1573 *in* 4.

(12) Jacobus Milichius *Præfat.* Commentarii in II Librum Plinii, *folio A* 5 *Edition Lips.* 1573.

ZOROASTRE, en Latin *Zoroastres*, Roi des Bactriens, fut vaincu par Ninus, & a passé pour l'Inventeur de la Magie (*A*). Eusebe pose sous l'an 7 d'Abraham cette victoire de Ninus, & il y a bien des Auteurs qui font Zoroastre beaucoup plus ancien. Quelques-uns aussi le font beaucoup plus moderne; tout est plein de variations sur ce Chapitre de l'Histoire de ce fameux personnage (*B*), & l'on ne s'acorde guere mieux sur le reste. Ainsi mes Lecteurs ne doivent

(*A*) *Il fut vaincu par Ninus, & a passé pour l'Inventeur de la Magie.*] Justin va nous dire que ce fut la derniere des victoires de ce Conquérant, & que Zoroastre philosopha avec beaucoup d'exactitude sur les principes de l'Univers, & sur le mouvement des étoiles. *Postremum illi* (Nino) *bellum cum Zoroastre rege Bactrianorum fuit, qui primus dicitur artes magicas invenisse, & mundi principia, siderumque motus diligentissime spectasse. Hoc occiso, & ipse decessit* (1). Quelques-uns (2) attribuent à Semiramis la gloire d'avoir vaincu Zoroastre. Ils entendent sans doute quelque chose de plus fort que ce qu'on lit dans Diodore de Sicile (3), qu'aiant été trouver son mari au siege de Bactra, elle conseilla, & fit une attaque qui fut suivie de la réduction de la ville. Ninus l'épousa depuis. Je croi qu'ils veulent dire que l'une des guerres qu'elle termina glorieusement après la mort de ce grand Monarque fut celle où Zoroastre perdit ses Etats. Un Historien (4) cité par Syncellus traite de la naissance de Semiramis, & de celle de ce Magicien après avoir raconté les actions de Ninus (5). Ce seroit donc à Semiramis plutôt qu'à Ninus qu'il auroit attribué la victoire dont nous parlons, & je ne sai si pour confirmer la chose, on ne voudroit point se prévaloir de ces Vers Latins,

> *Persarum statuit Babylona Semiramis urbem,*
> . . . .
> . . . .
> *Jussit & imperio surgere Bactra caput* (6).

Mr. Stanlei (7) dit que Zoroastre selon Eusebe a été contemporain de Semiramis; mais il est sûr qu'au raport d'Eusebe il fut vaincu par le Roi Ninus. S'il étoit vrai, comme Arnobe le raconte, que de part & d'autre l'on se servit des secrets de la Magie dans cette guerre des Assyriens, & des Bactriens, il seroit malaisé de croire que Zoroastre eût inventé cet Art-là; car il faudroit suposer que ses secrets passérent bientôt en Chaldée, & qu'on les y perfectionna si promptement que les Magiciens de Ninus furent capables de disputer avec l'Inventeur, & de le vaincre. Je ne donne pas cela pour une impossibilité. Mais voici les paroles d'Arnobe: *Ut inter Assyrios & Bactrianos Nino quondam Zoroastreque ductoribus non tantum ferro dimicaretur & viribus, verum etiam magicis & Chaldæorum ex reconditis disciplinis, invidia nostra hæc fuit* (8). Ammien Marcellin veut que Zoroastre n'ait fait qu'augmenter les secrets magiques des Chaldéens (9). Quelques-uns disent qu'Azonace fut celui qui instruisit Zoroastre: ce seroit donc Azonace qu'il faudroit considérer comme l'Inventeur de la Magie. *Hermippus qui de tota ea arte diligentissime scripsit, & vicies centum millia versuum a Zoroastre condita, indicibus quoque voluminum ejus positis explanavit, præceptorem, a quo institutum diceret, tradidit Azonacem, ipsum vero quinque millibus annorum ante Trojanum bellum fuisse* (10). Saint Augustin (11) & Orose (12), ont suivi la tradition raportée par Justin. La Liste qu'Apulée donne des plus fameux Magiciens de l'Antiquité met Zoroastre au prémier rang, au plus ancien poste. *Si quamlibet modicum emolumentum probaveritis, ego ille sim Carinondas, vel Damigeron, vel Moses, vel Jannes, vel Apollonius, vel ipse Dardanus, vel quicumque alius POST Zoroastrem & Hostanem inter Magos celebratus est* (13).

Notez que Diodore de Sicile (14), qui raconte assez amplement la guerre de Ninus & des Bactriens, nomme le Roi de ceux-ci, non pas Zoroastres, mais Oxyartes, & qu'il ne fait mention d'aucune Magie. Cependant il narre ce qu'il avoit lu dans Ctesias, qui étoit un Historien assez enclin au débit de pareilles choses (15). Vossius (16) & Henri Valois prétendent que Justin assûre que Zoroastre se defendit contre Ninus, non seulement par les armes, mais aussi par la Magie. Il n'est pas vrai que Justin dise cela. Le même Vossius assûre que ce narré de Justin a été tiré du prémier Livre de Ctesias, comme Arnobe l'a indiqué. C'est un nouveau mensonge. Les paroles d'Arnobe sont fort embrouillées (17), & l'on n'y sauroit trouver ce fait-là.

(*B*) *Tout est plein de variations sur* le tems de Zoroastre.] Nous avons vu qu'on le fait contemporain du Roi Ninus, qui mourut selon Eusebe environ 825 ans avant la prise de Troie. Nous avons vu aussi (18) que Zoroastre selon l'opinion d'Hermippus a précédé de cinq mille ans la guerre de Troie. Le Platonicien Hermodore a suivi la même Chronologie qu'Hermippus (19), & Plutarque l'a raportée comme la plus commune (20); mais selon Suidas il n'y a qu'un intervalle de 500 ans depuis Zoroastre jusques à la guerre de Troie. Il y a de grans Auteurs qui ont dit que Zoroastre a vecu six mille ans avant la mort de Platon: *Eudoxus, qui inter sapientiæ sectas clarissimam, utilissimamque eam* (Magicam artem) *intelligi voluit, Zoroastrem hunc sex millibus annorum ante Platonis mortem fuisse prodidit. Sic & Aristoteles* (21). D'autres comme Xanthus le Lydien (22) ne le font antérieur, que de six cens ans à l'Expédition de Xerxes. D'autres disent qu'il le faut confondre avec un Pamphylien qui se nommoit Er, & qui étoit fils d'Armenius, & qui étant resuscité douze jours après sa mort, raconta les choses qu'il avoit vues dans l'autre monde (23). Ses narrations semblent prouver qu'il avoit lu l'Iliade. Elles sont pour le moins une preuve démonstrative, qu'il a vécu après le siege de Troie. Vous les trouverez dans Platon au X Livre de la République (24). C'est Clement d'Alexandrie, qui supose que cet homme-là ne difere point de Zoroastre, ce qu'il prouve par la raison que celui-ci se déclare fils d'Armenius, & Pamphylien de naissance (25), & instruit divinement de plusieurs choses dans les enfers (26). Or puis qu'Arnobe remarque que ce Pamphylien fils d'Armenius a eté aimé de Cyrus, voilà une tradition selon laquelle Zoroastre a paru au monde beaucoup plus tard qu'on ne croit. *Armenius Zostriani nepos, & familiaris Pamphilus Cyri* (27). Ce sont les paroles d'Arnobe. Mr. de Valois observe qu'*Armenius* se prend là pour *filius Armenii* (28); le mot *Cyri* lui est suspect, il aimeroit mieux lire *Nini*, parce, dit-il, qu'il s'agit là d'un Zoroastre dont le prémier Livre de Ctesias avoit fait mention. Or Ctesias n'avoit commencé à parler des Rois de Perse, qu'au VII Livre, & il avoit emploié les six Livres précédens à raconter les actions des Assyriens & celles des Medes. Je répons qu'il n'est nullement certain qu'Arnobe prétende, que Ctesias ait parlé de ce fils d'Armenius. Notez que plusieurs Critiques veulent qu'au lieu de *Zostriani*, on mette *Ostanis*, ou *Hostanis*: mais ils ne prenent pas garde qu'ils attribuent à Arnobe un Anachronisme bien grossier; car Ostanes aiant suivi Xerxes dans l'Expédition de Grece (29), il n'est pas possible qu'il soit l'aieul d'un ami de Cyrus.

Agathias, qui a vécu sous l'Empire de Justinien, assûre, que selon les Perses de ce tems-là Zoroastre & Hystaspe avoient été contemporains. Mais ils ne disoient pas si cet Hystaspe étoit le pere de Darius, ou quelque autre. Mr. Marsham décide tout net qu'il faut entendre le pere de Darius (30); & il se fonde sur ce que l'un des éloges, qui furent gravez sur son tombeau, fut d'avoir été l'instructeur des Mages, & sur ce que le même Historien qui assûre qu'Hystaspe a excellé en Magie, l'a qualifié pere de Darius (31): *Deinde* (post Zoroastrem) *Hystaspes Rex prudentissimus Darii pater. Qui cum superioris Indiæ secreta fidentiùs penetraret, ad nemorosam quamdam venerat solitudinem, cujus tranquillis silentiis præcelsa Brachmanorum ingenia potiuntur: eorumque monitu rationes mundani motûs & siderum, purosque sacrorum ritus quantum colligere potuit eruditus, ex his quæ didicit, aliqua sensibus Magorum infudit: quæ illi cum disciplinis præsentiendi futura, per suam quisque progeniem, posteris ætatibus tradunt. Ex eo per sæcula multa ad præsens unâ eademque prosapiâ multitudo creata, Deorum cultibus dedicatur* (32). Ammien Marcellin n'a pas eu raison de dire, que ce pere de Darius étoit Roi, & peut-être n'a-t-il commis cette faute que pour avoir lu en général, qu'un Roi Hystaspe avoit été un grand Magicien, & pour avoir cru qu'il n'y avoit point d'autre Hystaspe, que le pere de Darius. Mais il est sûr que l'on a parlé d'un Roi Hystaspe grand Prophête, & plus ancien que la fondation de Rome. *Hydaspes quoque, qui fuit Medorum rex antiquissimus, à quo amnis quoque nomen accepit, qui nunc Hydaspes dicitur, admirabilis omnium, sub interpretatione vaticinantis pueri ad memoriam posteris tradidit, sublatum iri ex orbe imperium, nomenque Romanum; multo ante præfatus, quam illa Trojana gens conderetur* (33). Il faut lire *Hystaspes* & non pas *Hydaspes* dans ce passage de Lactance: c'est ainsi que les bons Critiques ont corrigé les deux endroits où Justin Martyr a fait mention de ce Prophête Paien, dans l'un pour nous aprendre qu'il a prédit l'incendie de toutes les choses périssables, dans l'autre pour observer que la lecture de ses Ecrits étoit défendue à peine de la vie, parce qu'elle pouvoit découvrir les véritez que les infideles persécutoient (34). Κατ' ἐνέργειαν δὲ τῶν φαύλων δαιμόνων, θάνατος ὡρίσθη κατὰ τῶν τὰς Ὑστάσπου, ἢ Σιβύλλης, ἢ τῶν προφητῶν βίβλους ἀναγινωσκόντων, ὅπως διὰ τοῦ φόβου ἀποστρέψωσιν ἐντυγχάνοντας τοὺς ἀνθρώπους τῶν καλῶν γνῶσιν λαβεῖν, αὐτοῖς δὲ δουλεύοντας κατέχωσιν. ὅπερ εἰς τέλος οὐκ ἴσχυσαν πρᾶξαι. *Operâ autem & instinctu malorum dæmonum mortis supplicium adversùs librorum Hydaspis aut Sibyllæ aut prophetarum lectores constitutum est: ut per timorem homines ab illis, quò minùs scripta ea legentes rerum bonarum notitiam percipiant, sed in servitute eorum retineantur, absterreantur* (35). Pour le dire en passant, ces Ecrits-là (36), aussi bien que ceux des Sibylles, étoient de la forge pieuse de quelques Chrétiens. Disons que Mr. Marsham pouvoit se servir encore d'une autre preuve, & la bâtir de cette façon: Clement d'Alexandrie a prétendu que Zoroastre ne diféroit point du Pamphylien fils d'Armenius: or selon Arnobe ce Pamphylien a été ami de Cyrus, & nous lisons dans Herodote un Entretien de Cyrus, & d'Hystaspe pere de Darius; il est donc vrai que Zoroastre & cet Hystaspe ont vecu en même tems (37). Mr. de Valois le jeune afirme (38), que selon le témoignage d'Agathias quelques-uns disoient qu'Hystaspe le Docteur des Mages, étoit beaucoup plus ancien que le pere de Darius. Il est cer-

(1) Justin. *Libr. I, Cap. I.*
(2) Theo, in Progym. *Cap. IX, pag. m. 112.*
(3) Diodor. Sicul. *Libr. II, Cap. VI.*
(4) *Nommé* Cephalion. *Il vivoit sous Hadrien. Voiez* Marsham, *ubi infrà.*
(5) Syncellus, *pag. 167, apud* Marsham. Chron Can. *ad Secul. IX, pag. m.* 144.
(6) Propert. Eleg. X. *Libr. III.*
(7) Thomas Stanleius, Hist. Philos. Orientalis, *Libr. I, Cap. III, pag. 10 ex versione* Jo. Clerici.
(8) Arnob. *Libr. I, pag. m. 5.*
(9) *Cujus* (Magiæ) *scientiæ seculis priscis multa ex Chaldæorum arcanis Bactrianus addidit Zoroastres.* Amm. Marcell. *Libr. XXIII, Cap. VI, pag. m.* 374.
(10) Plinius, *Libr. XXX, Cap. I, pag. m. 725.*
(11) *Magicarum artium fuisse perhibetur inventor* (*Zoroastres*). Augustin. de Civitat. Dei, *Libr. XXI, Cap. XIV.*
(12) Orosius, *Libr. I, Cap. IV.*
(13) Apuleius, Apolog. *pag. m.* 331.
(14) Diodor. Sicul. *Libr. II, Cap. IV & seq.*
(15) Henr. Vales. in Amm. Marcell. *Libr. XXIII, pag. m.* 374.
(16) Vossius, de Orig. Idolol. *Libr. I, Cap. V. pag. m.* 33.
(17) Arnob. *Libr I, pag. m.* 31.
(18) *Dans la Remarque précédente Citat.* (10).
(19) *Apud* Diogen Laert. *in* Procem *num.* 2.
(20) Plut de Iside *pag* 369.
(21) Plinius, *Libr. XXX, Cap. I. p. 725.*
(22) *Apud* Diogen Laert. *in* Procem. *num.* 2.
(23) Plato, de Republ. *Libr. X, pag.* 361.
(24) *Pag.* 361 *& seq.*
(25) Clem. Alexandr. Strom. *Libr. V, pag.* 599.
(26) *Conférez ce qui a été dit de* PYTHAGORAS *Rem.* (*F*) *de son Article.*
(27) Arnob. *Libr. I, pag.* 31.
(28) Henr. Valesius, *in* Ammian. Marcellin. *Libr. XXIII, pag* 374.
(29) Plin. *Libr. XXX, Cap. I, pag.* 726.
(30) Marsham. Chron. Can. *ad Secul. IX, pag. m.* 145.
(31) Porphyr. περὶ ἀποχῆς, *Libr. IV, num. 15, apud* Marsham, *ibid. Mr.* de Valois in Ammian. Marcellin. *Libr XXIII, pag. 374 prétend que cet éloge fut gravé sur le tombeau de Darius, & non pas sur celui d'Hystaspe.*
(32) Amm. Marcellin. *Libr. XXIII, pag. m.* 374.
(33) Lactant *Libr. VII, Cap. XV, pag m.* 492 *Dans le Chapitre XVIII du même Livre il raporte un passage de* cet Hydaspe.
(34) Justin. Apolog. II, *pag.* 66.
(35) *Idem, ibid. pag.* 82.
(36) *Voiez de quelle maniere* Clement d'Alexandrie, Strom *Libr. VI, pag. 636. D, en parle.*
(37) Herod. *Libr I, Cap. CCIX.*
(38) Hadrian. Valesius in Ammian. Marcellin. *Libr XXIII, pag.* 374.

vent s'attendre qu'à trouver ici un ramas d'incertitudes, & de contes bigarrez. On raporte (*a*) que Zoroaſtre ſe mit à rire le même jour qu'il nâquit, & qu'il eſt le ſeul de tous les hommes à qui cela ſoit arrivé; & que la palpitation de ſon cerveau étoit ſi forte, qu'elle repouſſoit la main que l'on mettoit ſur ſa tête, ce qui fut un pronoſtic de ſa Science. On ajoûte (*b*); qu'il paſſa vingt ans dans les deſerts, & qu'il n'y mangea que d'un fromage qui ne vieilliſſoit jamais (*c*); que l'amour de la ſageſſe & de la juſtice l'obligea à ſe retirer ſur une montagne pour y vivre dans la ſolitude; que lors qu'il deſcendit de cette montagne il y tomba un feu céleſte qui brûloit toujours; que le Roi de Perſe s'en aprocha acompagné des plus grans Seigneurs de ſa Cour afin de faire des prieres à Dieu; que Zoroaſtre ſortit de ces flâmes ſans en être endommagé; qu'il conſola & encouragea les Perſes, & qu'il ofrit quelques ſacrifices comme ſi Dieu l'avoit accompagné juſqu'à ce lieu-là; qu'enſuite il ne vêcut point indiféremment avec toutes ſortes d'hommes, mais ſeulement avec ceux qui étoient nez pour la vérité, & qui étoient capables de conoître Dieu, gens que les Perſes nommoient Mages; (*d*) qu'il ſouhaita d'être frapé de la foudre, & d'être conſume du feu du ciel, & qu'il ordonna aux Perſes de recueillir ſes os après qu'il auroit été brûlé de cette façon, & de les garder & vénérer comme un gage de la conſervation de leur Monarchie; qu'ils eurent en efet pour ſes reliques une grande vénération, mais qu'enfin étant tombez dans la négligence à cet égard-là, ils déchurent auſſi de la Roiauté. La Chronique d'Alexandrie ajoûte qu'après leur avoir tenu ce diſcours, il invoqua Orion, & fut conſumé d'un feu céleſte. Quelques-uns diſent (*e*) que Meſraim fils de Cham fut inſtruit dans la Magie par ſon pere, & (*f*) qu'il fut brûlé tout vif par le Démon qu'il importunoit trop ſouvent; (*g*) que les Perſes l'adorérent comme un ami de Dieu, & comme un Saint à qui la foudre avoit ſervi de véhicule pour monter au ciel, & comme un aſtre vivant, d'où vint auſſi qu'il fut nommé Zoroaſtre après ſa mort. Gregoire de Tours aſſûre à-peu-près la même choſe touchant Chus fils aîné de Cham (*C*). D'autres diſent que Cham même eſt le Zoroaſtre des Orientaux Inventeur de la Magie (*h*). Mr. Bochart réfute très-bien cette fauſſeté (*i*). Cedrenus obſerve que Zoroaſtre, qui devint un ſi fameux Aſtronome parmi les Perſes, étoit iſſu de Belus. Cela ſignifie qu'il étoit iſſu de Nemrod. Quelques-uns l'ont pris pour Nemrod même (*k*); quelques autres, ou pour Aſſur, ou pour Japhet. *Les anciens Perſans veulent tous que Zoroaſtre ſoit plus ancien que Moyſe*, & il y a des Mages qui *prétendent même qu'il eſt le même qu'Abraham, & qui l'apellent ſouvent Ibrahim Zerdaſcht, comme qui diroit, Abraham l'Ami du Feu* (*l*). Les Chrétiens Orientaux diſent que Zoroaſtre *commença à paroître* ſous le Regne de Cambyſes, qu'*il étoit nâtif de la Province de Medie; Mais d'autres le font Aſſyrien, & veulent qu'il ait été Diſciple du Prophete Elie* (*m*). . . . . . . *Ben Schûhnah* dit, *qu'il fut diſciple d'Eſdras, & que ce Prophete luy donna ſa malediction, à cauſe qu'il ſoûtenoit des opinions fort oppoſées aux Principes de la Loy Judaïque, & qu'il devint lepreux pour punition de ſon impieté, & qu'ayant été à ce ſujet chaſſé de Jeruſalem, il ſe retira en Perſe, où il ſe fit l'Auteur d'une nouvelle Religion* (*n*). Quelques-uns l'ont pris pour le Prophête Ezechiel (*o*), & l'on ne peut diſconvenir qu'ils ne ſe fondent ſur quantité de conformitez entre ce qui apartient à l'un & ce qui eſt raconté de l'autre (*p*). George Hornius s'eſt imaginé que Zoroaſtre eſt le faux Prophête Balaam (*q*). Mr. Huet montre que c'eſt le Moïſe des Juifs, & il raporte une infinité de convenances entre ce que l'Ecriture nous aprend de Moïſe, & ce que les Auteurs Paiens ont débité de Zoroaſtre (*r*). Il n'y a guere de gens qui ne croient qu'il y a eu pluſieurs Zoroaſtres, tout comme pluſieurs Jupiters & pluſieurs Hercules. Voiez le Traité de Thomas Stanlei (*ſ*), que Mr. le Clerc a mis en Latin: vous y trouverez (*t*) un Zoroaſtre Chaldéen, un Bactrien, un Perſe, un Pamphylien, un Proconneſien, & un Babylonien (*u*). On a tort de croire que Zoroaſtre ait enſeigné la Magie diabolique; car ſa Magie n'étoit autre choſe que l'étude de la Nature divine, & du Culte Religieux. Platon le déclare formellement (*D*). Mais ſi à cet égard-là il eſt facile de le diſculper,

(*a*) *Riſiſſe eodem die, quo genitus eſſet, unum hominem accepimus Zoroaſtrem. Eidem cerebrum ita palpitaſſe, ut impoſitam repelleret manum, futuræ præſagio ſcientiæ.* Plinius, *Libr. VII, Cap. XVI, pag. m.* 35.

(*b*) *Idem, Libr. XI, Cap. XLII, pag.* 592.

(*c*) Dio Chryſoſt. Orat. Boriſthenica.

(*d*) Cedrenus, & Suidas.

(*e*) Clemens Recognitionum, *Libr. IV, apud* Bochart. Geog. Sacræ, *Libr. IV, Cap. I, pag. m.* 231.

(*f*) *Idem, ibid. apud* Huetium, Demonſtr. Evang. *Propoſ. IV, Cap. V, p. m.* 156.

(*g*) *Idem, ibidem, apud eumd. ibid. pag.* 152.

(*h*) *Voiez ci-deſſus Remarque* (*B*) *de l'Article* CHAM.

(*i*) Bochart. Geog Sacræ *Libr. IV, Cap. I, pag m.* 231, & *ſeq.*

(*k*) *Voiez Mr.* Huet, Demonſtr. Evangel. *Propoſ. IV, Cap. V, pag.* 150.

(*l*) Herbelot, Biblioth. Orientale, *pag.* 931.

(*m*) *Le même, la-même ex* Abulpharagio.

(*n*) *Là-même, pag.* 932.

(*o*) Huetius, Demonſtr. Evangel. *Propoſ. IV, Cap. V, pag.* 151.

(*p*) *Idem, ibid. p.* 458.

(*q*) Hornius, Hiſtor. Philoſ. *Libr. II, Cap. IV, pag.* 79, 80.

(*r*) Huetius, Demonſtr. Evangel. *Propoſ. IV, Cap. V, pag.* 149 & *ſeq.*

(*ſ*) *Intitulé* Hiſtoria Philoſophiæ Orientalis.

(*t*) *Au Chapitre II du I Livre.*

(*u*) *Voiez la Rem.* (*B*) *vers la fin.*

certain qu'Agathias ne dit point cela, & qu'au contraire il ſe plaint de ce que les Perſes ne marquoient pas ſi leur Hyſtaſpe étoit le pere de Darius ou non. Je ne remarque ceci, qu'afin qu'on voie que les Citations des Auteurs les plus judicieux nous trompent ſouvent, & qu'ainſi la prudence veut que l'on vérifie les paſſages, qui que ce ſoit qui les allegue. Je repete ici cette Obſervation, je me ſouviens bien de l'avoir faite en d'autres endroits.

Je n'aurois jamais fait ſi je voulois relever toutes les inexactitudes de nos Auteurs, & raporter toutes les variétez qui concernent la Chronologie de Zoroaſtre. Mais voici dequoi confirmer encore la penſée de Mr. Marsham. On a dit que Pythagoras fut Diſciple de Zoroaſtre ſous le Regne de Cambyſe fils de Cyrus. J'ai cité ailleurs (39) les paroles d'Apulée qui nous aprenent ce fait. Quelques-uns les entendent comme ſi Pythagoras, aiant été fait eſclave en Egypte, avoit été transporté en Perſe. Quelques autres veulent qu'il ait été transporté en Babylone, & qu'il y ait été inſtruit par Zoroaſtre le Babylonien qu'ils diſtinguent du Perſan. *Hiſce* (quinque Zoroaſtris) *addi poteſt* Sextus Zoroaſter, *ſic enim ab* (†) Apuleio *vocatur, qui Babylone vixit, quo tempore Pythagoras captivus à Cambyſe eò deductus eſt. Idem ſcriptor eum vocat*, omnis divini arcanum antiſtitem, *eoque magiſtro præcipuè uſum eſſe Pythagoram dicit. Videtur idem eſſe ac* Zabratus, *à quo* Diogenes (‡) *affirmat Pythagoram purgatum eſſe omnibus priſtinæ vitæ ſordibus, & edoctum quarum rerum probos expertes eſſe oporteret, uti & Phyſicam. Idem quoque erit* Nazaratas *Aſſyrius, quem* Alexander, *in libro de Pythagoricis Symbolis, affirmat magiſtrum fuiſſe Pythagoræ. Hunc eundem Suidas vocat*, Zarem, *Cyrillus* Zaranem, *Plutarchus* Zaratam (40). Ces paroles ſont tirées d'un Ouvrage de Thomas Stanlei; je ne ſai point ce qu'il veut dire lors qu'il remarque qu'Apulée ſe ſert de cette expreſſion *Sextus Zoroaſter:* je ne la trouve point du tout dans le Livre que l'on a cité. Je ne ſai point non plus ſur quoi l'on ſe fonde en aſſûrant que Pythagoras fut amené priſonnier à Babylone par le Roi Cambyſe. Les termes d'Apulée ſignifient viſiblement qu'il fut envoié en Egypte avec les priſonniers de ce Monarque (41). Pour bien entendre cela, il faut conſulter Herodote (42), qui raconte que Polycrate Tyran de Samos, voulant ſe défaire de quelques perſonnes qui lui étoient ſuſpectes de braſſer une rebellion, fit prier Cambyſe de lui demander des troupes. Cambyſe lui en aiant demandé, Polycrate lui envoia en Egypte quarante vaiſſeaux où il avoit embarqué ces perſonnes-là, & le fit prier de ne pas permettre leur retour. Apulée a voulu dire ſans doute, qu'il y a des gens qui prétendent que Pythagoras fut un de ceux qui furent alors livrez à Cambyſe par Polycrate. Il ne parle point du tranſport de Pythagoras, ſoit en Perſe, ſoit à Babylone.

(*C*) *Gregoire de Tours aſſûre à-peu-près la même choſe touchant Chus fils aîné de Cham.*] „ Le fils aîné de Cham, „ dit-il (43), „ s'appella Chus. Celuy-cy fut le premier „ Inventeur de l'Art Magique à la ſuggeſtion du Diable, „ & le premier auſſi qui donna commencement à l'Idolatrie. Il fut le premier qui par une ſuggeſtion diabolique fit une petite Statuë pour eſtre adorée: il faiſoit accroire aux hommes qu'il avoit la puiſſance d'attirer les „ Eſtoiles & le feu du Ciel. Il s'en alla parmy les Perſes, „ qui l'appellerent Zoroaſtre, c'eſt à dire, vivante Eſtoile. „ Ayant auſſi appris de luy la maniere d'adorer le feu, ils le „ revererent lui-meſme comme Dieu, ayant eſté conſumé „ divinement par le feu.„

(*D*) *Sa Magie n'étoit autre choſe que l'étude . . . . . du Culte religieux. Platon le déclare formellement.*] Il y a quatre perſonnes d'élite, dit-il, qui élevent le fils aîné du Roi des Perſes. On choiſit le plus ſage, le plus juſte, le plus tempérant, & le plus brave qui ſe puiſſe trouver. Le plus ſage lui enſeigne la Magie de Zoroaſtre, c'eſt-à-dire le Culte des Dieux: il lui enſeigne auſſi l'Art de régner. Ὧν ὁ μὲν μαγείαν τε διδάσκει τὴν Ζωροάστρου τοῦ Ὡρομάζου (ἔστι δὲ τοῦτο θεῶν θεραπεία) διδάσκει δὲ καὶ τὰ βασιλικά. *Quorum primus magiam Zoroaſtri Oromaſii filii docet, eſt autem illa Deorum cultus: atque idem tradit inſtituta regia* (44). Notez que Zoroaſtre eſt qualifié fils d'Oromaſe, & qu'Oromaſe eſt le nom que lui & ſes Sectateurs donnoient au bon

(39) *Ci-deſſus, Citation* (25) *de l'Article* PYTHAGORAS.

(†) *In Floridis.*

(‡) *Porphyr. Vit. Pythagoræ.*

(40) Thomas Stanleius, Hiſtor. Philoſophiæ Orientalis, *Libr. I, Cap. II, pag.* 8, & 9.

(41) *Inter captivos Cambyſæ regis, Ægyptum cum adveheretur* (*Pythagoras.*) Apul. Flor. *pag. m.* 351.

(42) Herod. *Libr. III, Cap. XLIV.*

(43) Gregor. Turon. Hiſt. Francorum, *Libr. I, Cap. V: je me ſers de la Verſion de Mr. l'Abbé* de Marolles.

(44) Plato, *in* Alcibiade I, *pag.* 441, C.

per, il eſt mal aiſé de le faire ſur le dogme des deux principes, tant la préſomption eſt grande qu'il a enſeigné actuellement qu'il y avoit deux cauſes coëternelles, l'une des bonnes choſes, l'autre des méchantes (*E*). Mr. Hyde dans ſon excellent Traité de la Religion des anciens Perſes,

bon Dieu ; il ſemble donc que c'étoit la même choſe de l'apeller fils d'Oroмaſe, que de l'apeller fils de Dieu. Mr. Stanlei conjecture avec beaucoup de vraiſemblance qu'on lui donnoit ce dernier titre. *Hinc colligas verba Platonis eſſe intelligenda de Mago Perſa, qui propter inuſitatam eruditionem figuratè, aut fabuloſè dicebatur* filius Dei, *aut alicujus boni Genii, quo honore affecti ſunt Pythagoras, Plato, aliique præſtantiſſimi viri* (45). Qui voudra voir une infinité de paſſages qui témoignent que la Magie des Perſes inſtituée par Zoroaſtre étoit l'étude de la Religion, & de la Morale, n'aura qu'à lire Briſſonius (46), & Boulanger (47). Perſonne n'ignore que Gabriel Naudé juſtifie doctement & ſolidement notre Zoroaſtre de l'Accuſation de Magie noire (48). Il indique bien des Auteurs que l'on pourra conſulter.

(45) Stanleius, Hiſt. Philoſoph. Orientalis, *pag.* 11.

(46) Briſſonius, de Regno Perſarum, *Libr.* II, *pag.* 178 *& ſeq. Edit. Commel.* 1595.

(47) Jul. Cæſar Bulengerus, Eclog. ad Arnobium, *pag.* 346 *& ſeq.*

(48) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 134 *& ſuiv.*

(*E*) *Qu'il y avoit deux cauſes coëternelles, l'une des bonnes choſes, l'autre des méchantes.*] Plutarque aſſûre que *c'eſt l'avis & l'opinion de la plus part & des plus ſages des anciens* (49). " Zoroaſtre le Magicien ", ajoûte-t-il, " qu'on dit avoir eſté cinq cens (50) ans devant le temps de la guerre de Troye . . . . appelloit le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimanius (51) . . . . . & enſeigna de ſacrifier à l'un pour lui demander toutes choſes bonnes, & l'en remercier; & à l'autre, pour divertir & deſtourner les ſiniſtres & mauvaiſes : car ils (52) broyent ne ſai quelle herbe, qu'ils appellent Omomi, dedans un mortier, & reclament Pluton & les tenebres, & puis la meſlant avec le ſang d'un loup qu'ils ont immolé, ils la portent & la jettent en un lieu obſcur où le ſoleil ne donne jamais : car ils eſtiment que des herbes & plantes les unes apartiennent au bon Dieu, & les autres au mauvais Dæmon ; & ſemblablement des beſtes, comme les chiens, les oiſeaux, & les heriſſons terreſtres ſoyent à Dieu: & les aquatiques, au mauvais Dæmon, à ceſte cauſe reputent bien-heureux ceux qui en peuvent faire mourir plus grand nombre : toutefois ces ſages-là diſent beaucoup de choſes fabuleuſes des Dieux, comme ſont celles-ci, que Oromazes eſt né de la plus pure lumiere, & Arimanius des tenebres; qu'ils ſe font la guerre l'un à l'autre, & que l'un a fait ſix dieux, le prémier celui de Benevolence, le ſecond de Verité, le troiſieme de bonne Loi, le quatrieme de Sapience, le cinquieme de Richeſſe, le ſixieme de Joye pour les choſes bonnes & bien faites : & l'autre en produit autant d'autres en nombre, tous adverſaires & contraires à ceux-ci. Et puis Oromazes s'eſtant augmenté par trois fois, s'eſloigna du ſoleil autant comme il y a depuis le Soleil juſques à la terre, & orna le ciel d'aſtres & d'eſtoiles, entre leſquelles il en eſtablit une comme maitreſſe & guide des autres, la Caniculaire. Puis ayant fait autres vingt & quatre Dieux, il les mit dedans un œuf; mais les autres, qui furent faits par Arimanius en pareil nombre, graterent & ratiſſerent tant ceſt œuf, qu'ils le percerent, & depuis ce temps-là les maux ont eſté peſle-meſle brouillez parmi les biens. Mais il viendra un temps fatal & predeſtiné, que ceſt Arimanius, ayant amené au monde la famine enſemble & la peſte, ſera deſtruit & de tout poinct extermιné par eux, & lors la terre ſera toute plate, unie & égale, & n'y aura plus qu'une vie, & une ſorte de gouvernement des hommes qui n'auront plus qu'une langue entr'eux, & vivront heureuſement. Theopompus auſſi eſcrit que ſelon les Magiciens, l'un de ces Dieux doit eſtre trois mille ans veinqueur, & trois autres mille ans veincu, & trois autres mille ans qu'ils doivent demeurer à guerroyer & à combatre l'un contre l'autre, & à deſtruire ce que l'autre aura fait, juſqu'à ce que finalement Pluton ſera delaiſſé, & perira du tout, & lors les hommes ſeront bien-heureux, qui n'auront plus beſoin de nourriture, & ne feront plus d'ombre, & que le Dieu qui a ouvré, fait & procuré cela, chomme cependant & ſe repoſe un temps, non trop long pour un Dieu, mais comme mediocre à un homme qui dormiroit. Voilà ce que porte la fable controuvée par les Mages ".

(49) Plut. de Iſide & Oſiride, *pag.* 369: *je me ſers de la Verſion d'*Amyot.

(50) *Il faloit dire cinq mille; car le Grec de* Plutarque *porte*, ἐν πεντακισχιλίοις ἔτεσι τῶν Τρωϊκῶν γεγονέναι πρεσβύτερον ἱστοροῦσι.

(51) *Ce qui manque ici ſe voit ci-deſſus Article* MANICHÉENS, *Rem.* (*C*), *au* 1 *à linea.*

(52) *C'eſt-à dire les Perſes.*

Il n'a pas été inutile de raporter tout ce paſſage, puis que l'on y voit quelque détail ſur les Opinions, & ſur les Préceptes de Zoroaſtre, & que nous pouvons conoître par là que les Sectateurs des deux Principes s'embarraſſoient dans pluſieurs inconſéquences abſurdes, dès qu'ils deſcendoient à l'explication particuliere de leur Syſtême. J'ai obſervé la même choſe en parlant des Manichéens (53). Or puis que ſelon la tradition la plus commune Zoroaſtre doit paſſer pour le Fondateur des Mages, & qu'on peut prouver par un grand nombre d'autoritez qu'ils ont admis un bon Dieu & un mauvais Dieu, celui-là nommé Oromaſe ou Oroſmade, celui-ci nommé Arimanius, il y a beaucoup d'aparence qu'il a ſoutenu effectivement cette doctrine (54).

(53) *Ci deſſus Remarque* (*B*) *de l'Article* MANICHÉENS.

(54) *Voiez* Diogene Laërce, *in* Procemio, *num.* 8, *&* Agathias Hiſtor. *Libr.* II.

Obſervons que Plutarque aiant raporté ce qu'on a vu ci-deſſus ajoûte : *voilà ce que porte la fable controuvée par les Mages* (55). Si l'on inféroit de là qu'il rejetoit en général toute l'Hypotheſe des deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, on ne ſauroit guere ſes ſentimens. Il pouvoit bien condamner les explications particulieres des Sectateurs de Zoroaſtre ; mais ſans doute il admettoit tout le fondement de leur Syſtême, que le Dieu qu'ils apelloient bon n'eſt la cauſe d'aucun mal. J'ai cité divers endroits de ſes Oeuvres où il ſe déclare là-deſſus ſans équivoque, & cependant ils ne nous découvrent point tout le fond de ſa doctrine (56). C'eſt pourquoi je mettrai ici quelques paſſages qui nous la feront mieux conoître. Je croi qu'elle étoit aſſez conforme au ſentiment qu'il attribuoit à Platon. Ce Philoſophe, dit-il (57), admet deux ames du monde, l'une bienfaiſante, l'autre malfaiſante : „ & laiſſe encore entre-deux une troiſieme cauſe, qui n'eſt point ſans ame, ni ſans raiſon, ni immobile de ſoi-meſme, comme aucuns eſtiment, ains adjacente & adherante à toutes ces deux autres, apettant toutefois touſiours la meilleure, la deſirant & la pourchaſſant . . . . parce que la generation, compoſition, & conſtitution de ce monde ici eſt meſlée de puiſſances contraires, non pas toutefois égales, car la meilleure le gagne, & eſt plus forte, mais il eſt impoſſible que la mauvaiſe periſſe du tout, tant elle eſt avant imprimée dedans le corps & dedans l'ame de l'univers, faiſant touſiours la guerre à la meilleure ". Il expoſe plus amplement en un autre endroit cette Doctrine de Platon, & nous fait entendre que l'origine du mal n'eſt point dans une matiere inſenſible, & inanimée, qui n'ait point d'action, ni de qualitez, & qui puiſſe recevoir toutes les formes imaginables ; mais dans une matiere qui ſe meut, & qui eſt unie à une ame dont les deſordres ne peuvent être entiérement & pleinement corrigez. Je dirai ci-deſſous pourquoi je raporte un ſi long morceau de ſon Ouvrage.

(55) Ἡ μὲν οὖν μάγων μυθολογία τοιοῦτον ἔχει τρόπον. *Hoc modo ſe habent magorum fabula.* Plut. de Iſide, *pag.* 370, *B.*

(56) *Voiez ci deſſus Article* MANICHÉENS *Rem.* (*C*) ; *Article* PAULICIENS, *Citat.* (67) ; *Article* PERICLES, *Citat.* (71).

(57) Plut. *ibidem*, *pag.* 370, *F.*

„ (58) Heraclitus dit qu'il n'y a eu ni Dieu ni homme qui ait fait ce monde : comme craignant que ſi nous deſavouyons Dieu pour Createur, il ne fuſt incontinent neceſſaire de confeſſer que l'homme en euſt eſté l'architecte & l'ouvrier : mais il vaut beaucoup mieux, ſuivant la ſentence & avis de Platon, que nous avouyons, voire chantions, qu'il a eſté fait & creé de Dieu, comme eſtant l'un le plus grand chef d'œuvre qui jamais ait eſté fait, & l'autre le plus excellent ouvrier & la meilleure cauſe qui puiſſe eſtre : mais la ſubſtance & la matiere dont il a eſté fait n'a pas eſté creée, ains a de tout temps eſté ſujette à l'ouvrier, pour la diſpoſer & ordonner, & la rendre le plus qu'il ſeroit poſſible, ſemblable à ſoi, car generation ne ſe peut faire de ce qui n'eſt point, mais de ce qui n'eſt pas bien, ou ainſi qu'il apartient. . . . . Or avant la creation du monde l'univers eſtoit un chaos, c'eſt à dire un deſordre confus, lequel toutefois n'eſtoit pas ſans corps, ni ſans mouvement & ſans ame, mais ce qu'il y avoit de corps eſtoit ſans forme & ſans conſiſtence, & ce qu'il y avoit d'ame mouvante eſtoit temeraire, ſans entendement ni raiſon, ce qui n'eſtoit autre choſe qu'un deſordre d'ame non regie par aucun jugement de raiſon. Car Dieu n'a point fait corps ce qui eſtoit incorporel, ni ame ce qui eſtoit inanimé ; comme le Muſicien ne fait pas la voix, ni le baladin le mouvement, mais il rend bien la voix douce, acordante & harmonieuſe, & le mouvement meſuré de bonne grace & bien compaſſé : auſſi Dieu n'a pas fait la ſolidité palpable du corps, ni la puiſſance mouvante & imaginative de l'ame : mais ayant trouvé ces deux principes-là, l'un tenebreux & obſcur, l'autre inſenſé & turbulent, tous deux imparfaits, deſordonnez & indeterminez, il les a ordonnez & diſpoſez tous deux, en ſorte qu'il en a compoſé le plus beau & le plus parfait animal de tous. La ſubſtance du corps donc, qui eſt la nature qu'il (59) apelle ſuſceptible de toutes choſes, le ſiege & la nourrice de tout ce qui eſt engendré, n'eſt autre choſe que cela. Quant à ſubſtance de l'ame, il l'apelle, au Livre intitulé Philebus, infinité, qui eſt privation de tout nombre, de toute meſure, & de toute proportion, qui n'a en ſoi ne fin ne terme, ne plus ne moins, ne peu ne trop, ne ſimilitude ne diſſimilitude. Et celle qu'il dit au Timæus eſtre meſlée avec l'indiviſible nature, & devenir diviſible par les corps, il ne faut pas entendre que ce ſoit ni multitude en unité, ni longueur & largeur en poincts : car ce ſont qualitez qui convienent plutoſt au corps que non pas à l'ame, ains ce principe-là deſordonné, indefini, ſe mouvant ſoi-meſme, & ayant vertu mouvante lequel il apelle en pluſieurs lieux neceſſité, en ſes livres des Loix il l'apelle tout ouvertement, ame deſordonnée, mauvaiſe & mal-faiſante. C'eſt l'ame ſimplement dite à par ſoi, laquelle depuis a eſté faite participante d'entendement, & de diſcours de raiſon, & de ſage proportion, afin qu'elle devinſt ame du monde. Et auſſi ce principe-là materiel qui reçoit tout, avoit bien magnitude, diſtance & place, mais de beauté de forme & figure proportionnée, & de meſure, il n'en avoit point, mais il en eut quand il fuſt accouſtré, afin qu'il devint corps de la terre, de la mer, des eſtoiles & du ciel, des plantes & des animaux de toutes ſortes.

(58) Plut. de creat. animæ, *pag.* 1014, 1015, *Verſion d'*Amyot. *Notez que des* 4 *Sommaires qui ſont à la marge de cette Citation les trois derniers ont été faits par* Simon Goulart.

CHAOS, ce que c'étoit ſelon Plutarque expliquant Platon.

DE LA ſubſtance du corps & de l'ame du monde. & que c'eſt.

(59) *C'eſt-à-dire* Platon.

ſes, cite des Auteurs qui le diſculpent ſur ce point-là. Nous examinerons s'ils méritent d'être crus (*F*). On veut même qu'il n'ait pas été idolâtre, ni quant au culte du feu, ni quant à celui

POSANT deux principes des choſes, à ſavoir l'ouvrier & la matiere premiere, il taſche d'expliquer quelle eſt la cauſe du mal; mais il s'enveloppe, ayant ignoré ce qu'en dit l'eſcriture ſainſte.

„ OR ceux qui attribuent à la matiere, ce qu'il apelle au Timæus, Neceſſité, & au traité de Philebus, infinité & immenſité de plus & de moins, de peu & de trop, d'excez & de defaut, & non pas à l'ame, ils ne pourront pas maintenir qu'elle ſoit cauſe du mal, dautant qu'il ſupoſe touſiours que ceſte matiere-là ſoit ſans forme ne figure quelconque, deſtituée de toute qualité & faculté propre à elle, la comparant aux huiles qui n'ont odeur quelconque leur, dont les parfumiers ſe ſervent à faire leurs parfums: car il n'eſt pas poſſible que Platon ſupoſe, que ce qui eſt de ſoi oiſeux, ſans qualité active, ni mouvement ou inclination à choſe aucune, ſoit la cauſe & le principe de mal, ne qu'il la nomme infinité mauvaiſe & mal-faiſante, ni auſſi la neceſſité qui en pluſieurs choſes repugne à Dieu, lui eſtant rebelle, & refuſant de lui obeïr: Car celle neceſſité, qui renverſe le ciel, comme il dit en ſon Politique, & le retourne tout au contraire: la concupiſcence qui eſt née avec nous, & la confuſion de l'ancienne nature, où il n'y avoit ordre quelconque, avant qu'elle fuſt rengée en la belle diſpoſition du monde qui eſt maintenant, d'où eſt-ce qu'elle eſt venue és choſes, ſi le ſujet qui eſt la matiere, eſtoit ſans qualité quelconque, exempt de toute eficace de cauſe? Et l'ouvrier eſtant de ſa nature tout bon, deſiroit, autant qu'il eſt poſſible, rendre toutes choſes ſemblables à ſoi, car il n'y a point de tiers, outre ces deux principes là: & ſi nous voulons introduire le mal en ce monde, ſans cauſe precedente & ſans principe qui l'ait engendré, nous tomberons és dificultez & perplexitez de Stoïques: car des principes qui ſont en eſtre, il n'eſt pas poſſible que celui qui eſt bon, ne celui qui eſt ſans force ne qualité quelconque, ait donné eſtre ni generation à ce qui eſt mauvais. ET n'a point fait Platon comme ceux qui ſont venus depuis lui, leſquels à faute d'avoir veu & entendu le troiſieme principe, & troiſieme cauſe, qui eſt entre Dieu & la matiere, ſe ſont laiſſez aller, & tomber en un propos le plus eſtrange, & le plus faux du monde, faiſans je ne ſai comment venir de dehors caſuellement la nature du mal par accident, ou bien de lui meſme, là où ils ne veulent pas conceder à Epicurus qu'un ſeul Atome gauchiſſe ni deſtourne tant peu que ce ſoit, pource qu'ils diſent qu'il introduit temerairement un mouvement, ſans en ſupoſer aucune cauſe precedente: & eux cependant diſent que le vice, la meſchanceté, & mille autres diformitez & imperfections des corps, avienent par conſequence, ſans qu'il y ait autre cauſe eficiente (60). Mais Platon ne dit pas cela, ains deſpouillant la matiere de toute qualité, & mettant bien au loin arriere de Dieu toute cauſe de mal, a ainſi eſcrit touchant le monde, en ſes Politiques: Le monde a eu, dit-il, toutes bonnes choſes de ſon auteur qui l'a compoſé, mais de ſon habitude exterieure du paravant, tout ce qu'il y a de mauvais, de meſchant & d'injuſte au ciel, il le tient de là, & puis il l'imprime ça bas aux animaux. Et après, un petit plus avant: Par trait de temps, dit-il, oubliance prenant pied, & s'imprimant en lui la paſſion de ſon ancien deſordre & confuſion, y domine de plus en plus, & y a danger que venant à ſe diſſoudre il ne s'en retourne derechef plonger en ſa fondriere vaſte & infinie de diverſité.... Platon apelle bien voirement la matiere mere & nourrice, mais auſſi dit-il, que la cauſe du mal eſt la puiſſance motive reſſeante en icelle, & qui par les corps eſt diviſible, qui eſt un mouvement deſraiſonable & deſordonné, mais non pas toutefois ſans ame, laquelle il apelle diſertement & expreſſément és livres de ſes Loix, ame contraire & repugnante à celle qui eſt cauſe de tout bien, parce que l'ame eſt bien la cauſe & le principe de mouvement, mais l'entendement eſt la cauſe & le principe de l'ordre & de l'armonie du mouvement: car Dieu n'a point rendu la matiere oiſeuſe, mais il a empeſché qu'elle ne fuſt plus agitée ni troublée d'une cauſe folle & temeraire, & n'a pas donné à la nature les principes de mutations & de paſſions, mais elle eſtant envelopée de toutes ſortes de paſſions & de mutations deſordonnées il en a oſté tout le deſordre & tout l'erreur qui y eſtoit, ſe ſervant pour outils propres à ce faire des nombres, des meſures, & des proportions ”.

POUR eſclaircir ce que deſſus, il poſe un troiſieme principe entre Dieu & la matiere, puis deſcrit l'opinion de Platon touchant la cauſe du mal.

(60) *Voiez ci-deſſus, Remarque (T) de l'Article* CHRYSIPPE Philoſophe, *& Remarque (L) de l'Article* PAULICIENS.

Ce dévelopement de la Doctrine de Platon ſur la création du monde, & ſur l'origine du mal, eſt l'un des plus beaux endroits qui ſe trouvent dans Plutarque; & quoi que cette Doctrine ne ſoit pas vraie, elle mérite pourtant d'être lue avec attention, & contient de belles idées, & des conceptions ſublimes, & d'une fécondité merveilleuſe par raport à ceux qui ſavent profiter des conſéquences. C'eſt la raiſon qui m'a engagé à ne point tronquer cet endroit-là. Combien y a-t-il de gens qui le liront qui ne prendroient pas la peine de recourir à Plutarque, ſi je m'étois contenté de leur indiquer les pages, ou de la Verſion d'Amyot, ou celles de l'Original? Une autre raiſon m'a empêché de me contenter de cela, c'eſt qu'on trouve dans ce paſſage de Plutarque certaines choſes dont il faudra que je me ſerve ci-deſſous (61).

(61) *Dans la Remarque ſuivante.*

(*F*) *Monſ. Hyde ..... cite des Auteurs qui le diſculpent. ..... Nous examinerons s'ils méritent d'être crus.*] Ceux qui ont lu le Journal de Mr. Bernard (62), n'ont pas beſoin qu'on leur aprenne que l'*Hiſtoria Religionis Veterum Perſarum* publiée par Mr. Hyde (63) à Oxford l'an 1700 *in* 4 eſt un des plus beaux Ouvrages qui ſe put faire ſur un tel ſujet. L'idée que cet habile Journaliſte en donne fait aſſez entendre, que cette Hiſtoire de la Religion des anciens Perſes contient une Erudition exquiſe, & des Diſcuſſions profondes qui déterrent des raretez, & qui découvrent des païs que l'on ne conoiſſoit guere. Venons au fait. Mr. Hyde aſſûre (64) que les anciens Perſes n'ont reconu qu'un ſeul principe increé, c'étoit le principe du bien, Dieu en un mot: quant au principe du mal ils le regardoient comme une choſe créée. L'un des noms qu'ils donnoient à Dieu étoit *Hormizda*, & pour ce qui eſt du mauvais principe ils le nommoient *Ahariman*. Voilà l'origine des deux mots Grecs Ὠρομάσδης & Ἀρειμάνιος: l'un étoit le nom du bon principe, l'autre celui du mauvais principe, comme on l'a vu ci-deſſus (65) dans un paſſage de Plutarque. Les Perſes ont prétendu qu'Abraham eſt le prémier fondateur de leur Religion (66). Zoroaſtre y fit enſuite quelques changemens; mais on veut qu'il ne l'ait point altérée quant au dogme du ſeul principe increé: toute ſon innovation à cet égard fut de donner au bon principe le nom de lumiere, & au mauvais principe le nom de ténébres (67). Voici un témoin (68): *Zerdusht affirmavit Lucem & Tenebras eſſe.... duo Principia ſibi invicem contraria: & ſic eſſe Yezdan & Ahreman, qui fuerunt.... initium eorum quæ inveniuntur in Mundo: ex eorum miſtione (ſeu combinatione) extitiſſe Compoſitiones: & ex variis Compoſitionibus productas fuiſſe formas. Et quòd Deus qui creavit Lucem & Tenebras, utriuſque Autor unicus ſit, ſine Socio, ſive Pari aut Simili; nec ei referenda ſit .... exiſtentia Tenebrarum, ſicut dicunt Zervanitæ: ſed Bonum & Malum, Integritas ac Corruptio, & Puritas ac Spurcities exiverunt ex miſtione (ſeu commiſſione) Lucis & Tenebrarum: & niſi hæc duo commiſta fuiſſent, non extitiſſet Mundus. Et hæc duo contra ſe invicem inſurgebant & de victoriâ contendebant, donec Lux vinceret Tenebras, & Bonum Malum. Tum poſteà ſalvum evaſit Bonum ad mundum ſuum, & Malum divertebat ad Mundum ſuum: & ſic fuit cauſa Liberationis. Cumque Deus excelſus hæc duo temperaverat & miſcuerat pro arbitrio ſuo, eaque in Compoſitione viderat, tum inſtituit Lucem ut originale quiddam, & indixit exiſtentiam ejus ut exiſteret. Sed Tenebræ ſecutæ ſunt ſicut umbra perſonam. Nam cùm videret eas quodammodo exiſtere, ſed non realiter exiſtere, tum plane produxit Lucem, & acquiſitæ ſunt Tenebræ per conſequentiam: nam ex neceſſitate extitit contrarium, quippe cujus exiſtentia fuit neceſſaria, ſc. ut contingens in creatione, non autem ex primâ intentione, ſecundum exemplum quod adduximus de Perſonâ & Umbrâ.* Ces paroles marquent clairement que dans l'Hypotheſe de Zoroaſtre les deux principes l'un du bien, & l'autre du mal, Oromaze, Arimanius, ou la lumiere & les ténébres, n'étoient à proprement parler que cauſes ſecondes; & ne méritoient pas en rigueur le nom de principe. C'étoit l'Ouvrage d'une autre cauſe, & la production de Dieu. Il y a bien des abſurditez dans l'explication particuliere de la Doctrine de ce Mage; car il diſoit d'un côté que Dieu ſeul avoit produit les ténébres, & de l'autre que leur exiſtence ne devoit point être raportée à Dieu. Il diſoit que Dieu mêla la lumiere avec les ténébres, à cauſe que ſans ce mélange le monde n'auroit pu être produit; que le bien & le mal, la pureté & l'impureté, ſortirent de ce mélange; qu'il y eut un grand combat entre la lumiere & les ténébres, juſqu'à ce que celles-ci furent vaincues; qu'après leur défaite elles ſe retirérent dans leur monde, & la lumiere dans le ſien; que Dieu aiant mêlé enſemble ces deux contraires établit une lumiere originale: & la fit exiſter: que les ténébres réſultérent de cela comme l'ombre ſuit le corps; car Dieu voiant que les ténébres exiſtoient en quelque façon, mais non pas réellement, donna une pleine exiſtence à la lumiere, & ainſi les ténébres exiſtérent par une ſuite inévitable, & non pas ſelon l'intention directe & primitive du créateur (69). Nous ne ſaurions voir goutte dans ce cahos de penſées nous autres Occidentaux: il n'y a que des Levantins accoutumez à un langage myſtique, & contradictoire, qui puiſſent ſoufrir ſans dégoût, & ſans horreur, un ſi énorme galimatias. Mais quoi qu'il en ſoit, me dira-t-on, voilà Zoroaſtre diſculpé ſur la principale Accuſation: il ne ſera plus permis de prétendre qu'il a reconu deux principes increez, un Arimanius eſſentiellement méchant qui exiſte par ſoi-même. C'eſt ce qui me reſte à examiner.

I. Je répons en prémier lieu qu'il eſt hors de doute que les Auteurs Grecs, qui ont donné à Zoroaſtre l'opinion des deux principes, ont prétendu lui attibuer un ſentiment qui étoit contraire, & à la Théologie commune, & au Dogme des Ariſtotéliciens, & des Stoïciens: ces deux Sectes s'accordoient avec le peuple ſur ce point-ci, que le même Dieu, qui verſe les biens ſur la terre, y verſe les maux, que s'il punit d'un côté, il récompenſe de l'autre, &c: Or ſi l'on a prétendu que Zoroaſtre, & les Mages, étoient dans un ſentiment opoſé à celui-là, il faut qu'on ait cru qu'ils enſeignoient que le principe, qui diſtribue les biens, eſt diſtingué perſonnellement du principe qui

(62) Nouvelles de la Republique des Lettres, *Mois de Février 1701 Art. III, & Mois de Mars 1701 Art. I.*

(63) *Profeſſeur aux Langues Orientales dans l'Univerſité d'Oxford.*

(64) Thomas Hyde, Hiſt. Religionis veter. Perſarum, *cap IX, pag. 161.*

(65) *Dans la Rem. (E) citat.* (50).

(66) *Idem, ibid. Cap XXI, pag. 275.*

(67) *Idem, ibid. cap. XXI, pag. 290*

(68) Shahriſtâni, *apud* Hyde *ubi ſupra, pag. 290 On n'imprime point les Mots Arabes qui ſont dans ce paſſage de* Mr. Hyde *aux endroits où on a mis deux ou trois points. Ceci ſera pratiqué de même dans les paſſages de* Mr. Hyde *citez ci-deſſous.*

(69) *Conferez ce que deſſus l'Article* CHRYSIPPE Philoſophe, *Rem. (T) & Article* PAULICIENS, *Rem. (I), aû, à à lineâ.*

celui de Mithra (*G*). Ce qui paroît de moins incertain, parmi tant de choſes que l'on conte du

qui fait le contraire, & que ces deux principes ſont indépendans l'un de l'autre, & auſſi éternels l'un que l'autre (70).

II. Cela ſe confirme par la raiſon, qu'on ne recouroit à cette Hypotheſe qu'afin d'éviter les embaras (71) qui ſe rencontrent dans la ſupoſition que le même être, qui eſt la cauſe du bien, ſoit auſſi la cauſe du mal. Or on ne les eût pas évitez ſi l'on eût dit qu'Arimanius étoit une production du bon Dieu; car la queſtion ſeroit revenue, comment Arimanius principe du mal avoit pu être produit par une cauſe infiniment bonne. Chacun comprend que ſoit que l'on diſe que Dieu produit lui-même tous les maux particuliers, ſoit que l'on diſe qu'il produit Arimanius, qui eſt enſuite l'auteur néceſſaire de tous les maux particuliers (72), cela revient à la même choſe, *quod eſt cauſa cauſæ eſt cauſa cauſati.* Ainſi Zoroaſtre n'eût pu ſe ſauver d'aucune Objection, ſi ſa doctrine eût été telle que Shahriſtâni la raporte (73). Diſons donc que les Grecs ne lui ont point impoſé.

III. Je n'ignore pas qu'on me peut dire, qu'ils ont mal conu les opinions des Philoſophes qu'ils nommoient Barbares. Ce qu'ils ont écrit de la Nation Judaïque, & des Antiquitez d'Egypte, n'a rien d'exact. Qu'on repete cela tant qu'on voudra, je répondrai que les Ecrivains Arabes ne ſont pas une meilleure caution, quand ils parlent d'un Philoſophe auſſi éloigné de leur tems que l'a été celui-ci.

IV. Je conjecture que ſes Sectateurs lui ont prêté charitablement, & pour leurs propres intérêts, la création du mauvais principe, & qu'ils en ont uſé de la ſorte depuis qu'ils ont été ſoumis à la dure domination des Mahométans, qui les abhorrent, & qui les traitent d'idolâtres & d'adorateurs du feu. Ne voulant point s'expoſer encore plus à leur haine, & à leurs inſultes, ſous prétexte qu'ils reconoitroient une nature increée, & ſouverainement méchante, & indépendante de Dieu, ils ont trouvé à-propos de donner une autre interprétation à cette partie de leur Syſtême; car pour nier abſolument qu'il ait admis deux principes, ils ne pourroient pas. On ſait trop qu'il les admettoit: „ Le Tarikh „ Montekheb dit, que Zoroaſtre, Auteur de la Secte des „ Megiouſch, ou Mages, eſt auſſi le premier qui a enſeigné „ la doctrine des deux Principes de toutes choſes, & que le „ ſurnom de Megiouſch, que l'on luy donne, eſt un nom „ corrompu par les Arabes, du mot Perſien, Meïkhouſch, „ qui ſignifie, Aigre doux, à cauſe des deux Principes, „ Bon, & Mauvais, qu'il établiſſoit (74)". Voilà un Auteur qui attribue à Zoroaſtre le prémier établiſſement de ce Dogme; mais Mr. Hyde nous va donner un paſſage qui fait ce Syſtême beaucoup plus ancien, & qui ſemble même dire que Zoroaſtre le réforma: *Quod Perſarum gentem .... ei eſt Religio pervetuſta: & in eâ Docti vocantur Keiomarſii. Iſti ſtatuunt aliquem Deum æternum quem vocant Yezdan, eo deſignantes* τὸν Θεόν *: & alium deum creatum ex Tenebris, quem nominant Ahrenam, deſignantes Diabolum. Magnifaciunt Lucem, eò usque dum colant Ignem: & cavent ſibi à Tenebris. Nec deſtiterunt ſic facere* (75), DONEC *prodiit Zerdusht jactans prophetiam. Aſſerunt itaque Deum Creatorem, quòd ſcil. creavit Lucem & Tenebras: eumque eſſe Unicum, nec habere Socium. Et quòd Bonum & Malum, & Probitas & Improbitas conquiſita ſunt ex mixtione Lucis & Tenebrarum: & quòd ſi hæc duo non fuiſſent mixta, non extitiſſet Mundus: &, quòd hæc duo hoc modo mixta non deſinent, donec Bonum approprietur Mundo ſuo, & Malum Mundo ſuo*; i. e. utrumque horum tandem concedet ad Mundum ſibi proprium, ſcil. in fine Mundi. .... *Et hanc eſſe Religionem Magorum* (76).

V. Enfin je dis que Mr. Hyde reconoît qu'il y a encore des Sectes, qui en admettant comme deux natures coëternelles Dieu & le Diable, ſont conformes aux Sectateurs de l'Oromaze, & de l'Arimanius de Zoroaſtre. Voici ſes paroles: Dualiſtæ *Diaboli cöæternitatem aſſerunt. Sunt enim ex Indo-Perſis & Dualiſtis Manichæis aliisque Hæreticis (ut quidam ſunt in omni Religione,) qui opinantur Diabolum à ſeipſo proceſſiſſe, ut loquuntur, i. e. æternum fuiſſe, & malos Angelos ſibi creâſſe: ſed eſt Hæretica opinio, eaque ignorantium quorundam hominum qui peculiariter vocantur* .... Thanavîa, *i. e.* Dualiſtæ *ſeu* ... Domini duorum, *ſcil.* Aſſertores *ſeu* Autores duorum principiorum; qui (*inquit Shahriſtâni,*) Lucem & Tenebras *ſeu* Deum & Diabolum ſtatuunt duo Principia coæterna, in contrarium Magorum qui Lucem æternam & Tenebras creatas ponunt. *Iſta tales fuerunt, qui* Oromazen *&* Areimanium duos eſſe Deos aſſerebant, *ut Plut. lib.* de Iſide & Oſir. (77). Il y a des choſes bien particulieres, & bien extravagantes, touchant ce Syſtême des Mages Zoroaſtriens dans le Livre d'un Mahométan. Je vais citer ce qui concerne les Dualiſtes qui tiennent encore la coëternité du Diable, & qui demandent d'une maniere très-importune d'où le mal a pu venir, ſi le mauvais principe n'eſt pas éternel? *Addit Shahriſtâni*, Quòd Maguſæis peculiaris ſit ... Dualitas, adeò ut ſtatuant ... Ductores *ſeu* Gubernatores duos æternos, qui dividuntur in Bonum & Malum, & Probitatem ac Improbitatem, Emolumentum ac Nocumentum. Horum unus nominatur Lux, & alter Tenebræ, ſc. Yezdan *ſeu* Deus, & Ahreman *ſeu* Diabolus. Eorumque Religionem eſſe ſec. hanc diviſionem *ſeu* diſtinctionem: & quod omnes Magorum Quæſtiones vertantur ſuper duobus Cardinibus, quorum unus eſt Explicatio cauſæ Miſtionis Lucis & Tenebrarum: & alter eſt Explicatio Liberationis Lucis à Tenebris. Et quidem, quòd Miſtionem ſtatuant .... Initium *ſeu ſtatum à quo*, & Liberationem .... Reditum *ſeu ſtatum ad quem.* Citons encore ceci; *Supradictus Shahriſtani pergit narrare*, Quòd Magi ſtatuant ... Principia duo, ſicuti dixerat: ſed quòd .... Magi originales non exiſtiment expedire ut ambo ſint .... coæterna ab initio; ſed quòd Lux ſit ..... æterna ab initio, & Tenebræ ... productæ. Et quòd tum, differant de modo *ſeu* cauſâ productionis ejus; cùm à Luce producitur tantùm Lux, quæ non producit ullum Malum; & quomodo ergò productum Principium Mali aut alîus cujusvis rei, cùm nihil adjunctum (*ſeu* par fuerit) Luci quoad primam ejus productionem & æternitatem (78). Quelques-uns de ces Mages diſent qu'Arimanius, ou le mauvais principe, fut créé par une mauvaiſe penſée qui s'éleva dans l'entendement divin. Cette penſée étoit, *que ſera-ce ſi je n'ai point de querelles?* que peut-on dire de plus abominable? Seroit-il plus blaſphématoire de ne donner aucune origine à cet Arimanius, que de lui donner celle-là? *Aſſerentes Yezdân fuiſſe ... ſine initio æternum, & Ahreman fuiſſe ... productum & creatum. Yezdân cogitâſſe ſecum, Niſi fuerint mihi controverſiæ, quomodo erit? Hancque cogitationem pravam naturæ Lucis minùs analogam, produxiſſe Tenebras dictas Ahreman, qui naturâ diſpoſitus ad malum & diſſidium & improbitatem & noxam & omnia nocumenta: & prodiens contra Lucem, eam oppoſuit tam naturâ* (ſeu facto) *quàm dicto* (79). Ils ajoûtent qu'il s'éleva une guerre entre l'armée de la lumiere, & l'armée des ténèbres, qui ſe termina enfin par un accommodement dont les Anges furent médiateurs, & dont les conditions furent que le monde inférieur ſeroit laiſſé pleinement à Arimanius pendant ſept mille ans, après quoi il le reſtitueroit à la lumiere. Il avoit exterminé avant la paix tous les habitans du monde. La lumiere avoit apellé les hommes à ſon ſecours pendant qu'ils n'étoient encore que des eſprits: elle avoit fait cela, ou afin de les retirer du païs d'Arimanius, ou afin de leur donner des corps qui combatiſſent contre cet Adverſaire. Ils acceptérent les corps, & le combat, à condition d'être aſſiſtez par la lumiere, & de vaincre enfin Arimanius. La reſurrection viendra après qu'il aura été vaincu. Voilà, concluent-ils (80), quelle fut la cauſe de la mixtion, & quelle ſera la cauſe de la délivrance. Les Grecs n'ont pas ignoré que Zoroaſtre enſeignoit la réſurrection future (81).

(*G*) *On veut qu'il n'ait pas été idolâtre, ni quant au culte du feu, ni quant à celui de Mithra.*] Mr. Hyde aſſure (82) que les Sectateurs de l'ancienne Religion des Perſes nient qu'ils aient jamais rendu aux aſtres le culte divin. Ils ſoutienent qu'ils n'adorent pas le ſoleil, & qu'ils ſe tournent ſeulement vers cet aſtre lors qu'ils prient Dieu. Il a trouvé parmi les Préceptes de Zoroaſtre qu'il faut ſaluer le ſoleil, & lui donner des éloges, mais non pas qu'il faille le ſervir religieuſement. Il prouve que leurs cérémonie peuvent juſtement paſſer pour des honneurs civils, & il fait là-deſſus des Obſervations tout-à-fait curieuſes Il aplique au feu ce qu'il a dit du ſoleil; les révérences & les proſtrations des Perſes devant le feu ſacré n'étoient pas une adoration religieuſe, mais ſeulement civile: *Idem quoque dicendum eſt de eorum cultu Ignis, quem (ut ſupra tetigimus,) imitando Judæos in Pyreis ſervarunt. Nam quamvis ei exhibuerint Reverentiam quandam, eamque per Proſtrationes, hæ tamen non fuerint Adoratio divina, ſed tantum civilis, prout ſe habet mos Orientis ergà quoſvis Magnates, & olim fuit erga Angelos tanquam Dei Legatos ejus perſonam repræſentantes; cujus rei exempla affatim ſuppetunt non tantum in Vet. Teſt. ſed & in Novo, ubi fœminæ ad veram Fidem converſæ (viſis apud Chriſti ſepulchrum Angelis,) adorarunt procidentes faciebus in terram: idque quamvis probè ſcirent non eſſe Deum, ſed Angelos, ut conſtat ex verbis earum profitentium* ſe vidiſſe viſionem Angelorum (83). Il conclut (84) que l'on a tort de les nommer idolâtres, & adorateurs du feu, & il veut que Zoroaſtre ait été un inſtrument pour les faire perſévérer dans la vraie foi (85). C'étoit un homme qui avoit été nourri dans la conoiſſance du vrai Dieu, & qui l'adora particuliérement dans un antre naturel, où il mit divers ſymboles qui repréſentoient le monde. Mithra repréſentant le ſoleil y tenoit la place du Maître. Mais ce n'étoit point à Mithra, c'étoit au vrai Dieu qu'il rendoit ſes adorations: *Is cùm eſſet inſignis Philoſophus, Religione auſterus, & totius Matheſeos peritiſſimus, hac ratione Perſas ſui admiratione perculit, & ſuæ Doctrinæ attentos reddidit. Præſertim coluit Deum in naturali quodam Antro, quod ille Mithriacum effecit & mirificè ac mathematicè comparavit; ubi ſcil. Mithra præſidens, hæc inferiora Regio modo regens eaque imprægnans ſedebat: adeò ut omnes poſteà non tantùm in ſummis Montium jugis antiquiſſimo more Deum colebant, ſed & ſubinde illius exemplo, Sacra ſua Mithriaca in tali Antro præſtare & peragere didicerunt. In eo erant Mithræ & hujus Mundi Symbolica philoſophicè & mathematicè ſpectanda & contemplanda, non autem colenda; quâ itaque in re falluntur Autores: nam Perſæ tunc talia Simulachra non colebant* (86). Conſultez ce ſavant homme au Chapitre IV de ſon Ouvrage, vous y trouverez entre autres belles éruditions ces paroles de Porphyre: *Referente Eubulo, Zoroaſtres primus omnium in montibus Perſidi vicinis Antrum nativum, floridum, fontibuſque irriguum in honorem Creatoris, & omnium Patris Mithræ, conſecravit: ita ut Antrum conditi à Mithrâ Mundi figuram ei repræ-*

(70) *Monſr.* Hyde *convient que ceux dont* Plutarque *parle enſeignoient cela. Voiez ci-deſſous Citation* (77).

(71) *Voiez* Plutarque, *dans le paſſage qui a été cite dans l'Article* MANICHE'ENS, *Citat.* (28), *& dans la Remarque précédente de ce préſent Article.*

(72) *La lumiere & les tenebres ſont des cauſes qui agiſſent néceſſairement & ſans nulle liberté.*

(73) *Ci-deſſus Citation* (68).

(74) Herbelot, Bibliot. Orientale, *pag.* 931, *col.* 1.

(75) *Ceci ſemble ſignifier que Zoroaſtre mit fin à ces choſes.*

(76) Ibn Shahna, *in Libro* de Primis & Poſtremis, *apud* Hyde, Hiſt. Relig. vet. Perſar. *Cap. IX, pag.* 163.

(77) *Idem, ibid. pag.* 164.

(78) Ibn Shahna, *in Libro* de Primis & Poſtremis, *apud* Hyde, Hiſt. Relig. vet. Perſar. *Cap. XXI, pag.* 295, *citant le Livre de* Shahriſtâni de Religionibus Orientis.

(79) *Idem, ibid.*

(80) *Ejuſmodi fuiſſe cauſam Miſtionis hanc verò cauſam liberationis.* Hyde, Hiſt. Relig. vet. Perſar. *pag.* 296.

(81) *Voiez ce que* Diogene Laërce, *in* Prooemio, *num.* 8, *raporte de la Doctrine des Mages.*

(82) Hyde, Hiſt. Relig. vet. Perſar. *Cap. I, p.* 5.

(83) *Idem, ibid. pag.* 10.

(84) *Idem, ibid. pag.* 14. *Voiez auſſi pag.* 22.

(85) *Idem, ibid. pag.* 16.

(86) *Idem, ibid.*

de cet homme, eſt qu'il a été l'introducteur d'une nouvelle Religion dans la Perſe, & qu'il a fait cela environ le Regne de Darius qui fut le Succeſſeur de Cambyſes. Il eſt encore dans une grande vénération parmi les Perſes qui ne ſuivent pas la Religion Mahométane, mais l'ancienne Religion du païs. Ils le nomment Zardhuſt, & pluſieurs croient qu'il étoit venu de la Chine, & ils en content une infinité de choſes miraculeuſes. Vous en pourrez voir un échantillon dans la Bibliotheque Orientale de Monſr. d'Herbelot (x), & dans l'Hiſtoire de la Religion des Benjans traduite de l'Anglois de Monſr. Lord par Monſr. Briot (y). Conſultez auſſi la Démonſtration Evangélique de Mr. Huet (z), & l'Ouvrage de Monſr. Hyde. Bien des gens croient que tous les Ouvrages qui ont couru ſous le nom de Zoroaſtre, & dont quelques-uns ſubſiſtent encore, ſont ſupoſez. Monſr. Hyde n'eſt pas de ce ſentiment (H).

(x) *Sous le mot* Zerdascht.

(y) *Cette Traduction fut imprimée à Paris l'an* 1666 in 12.

(z) *Pag.* 152 *& ſeq. & pag.* 458, 459.

præſentaret: ea verò quæ intra Antrum, erant certis invicem intervallis diſpoſita, ut Elementorum Climatumque mundanorum ſymbola ſeu figuras gererent (87).

Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y a dans cet Ouvrage de Mr. Hyde quelques Obſervations qui peuvent être officieuſes aux Jéſuites, dans le Procès qu'on leur fait touchant les honneurs de Confutius, qu'ils ſoutiennent n'être que civils. Le Pere le Comte qu'on a tant blâmé pour avoir dit que la vraie Religion, ou la conoiſſance du vrai Dieu, a ſubſiſté dans la Chine pendant pluſieurs Siecles (88), trouvera un bon ſecond dans ce docte Profeſſeur d'Oxford.

(H) *Bien des gens croient que tous les Ouvrages qui ont couru ſous le nom de Zoroaſtre . . . ſont ſupoſez. Mr. Hyde n'eſt pas de ce ſentiment.*] Suidas aſſûre que l'on avoit quatre Livres de Zoroaſtre περὶ φύσεως *de Natura*; un Livre περὶ λίθων τιμίων *de Gemmis*, & cinq Livres d'Aſtrologie judiciaire, Ἀστεροσκοπικὰ ἀποτελέσματα *Prædictiones ex inſpectione ſtellarum.* Il eſt fort aparent que ce que Pline raporte ſous la Citation de Zoroaſtre (89), avoit été pris de ces Livres-là. Euſebe (90) cite un paſſage qui contient une magnifique deſcription de Dieu, & il le donne pour les propres termes de Zoroaſtre, ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν, *in ſacro Perſicorum rituum Commentario.* Je ne voi perſonne qui ne croie que Clement d'Alexandrie a dit que les Sectateurs de Prodicus ſe vantoient d'avoir les Livres occultes de Zoroaſtre (91). Mais peut-être que ſes paroles ont un autre ſens, & ſignifient qu'ils ſe vantoient d'avoir les Livres occultes de Pythagoras. On a imprimé en dernier lieu avec les Vers des Sibylles à Amſterdam 1689 ſelon l'Edition d'Opſopeus, *Oracula Magica Zoroaſtris cum Scholiis Plethonis & Pſelli.* Ces prétendus Oracles Magiques ne contiennent pas deux pages. Voici le jugement de Mr. Huet ſur tous les Livres en général qui ont couru ſous le nom de Zoroaſtre. Il les traite tous de ſupoſez. *Ex cujus* (Zoroaſtris) *fama & exiſtimatione provenit eorum fallacia, qui ſub ejus nomine Oracula quædam magica Græce ſcripta incautis obtruſerunt. Edita illa ſunt cum Pſelli & Plethonis ſcholiis: ſed ſi nares admoveris, fraus ſubolebit. Vetuſtiora quidem illa ſunt, nihilo tamen* γνησιώτερα (ſinceriora) *Oracula, quæ Craſi temporibus extitiſſe narrat* (*) *Nicolaus Damaſcenus. Inſinceros quoque eos dixerim libros, quos Chaldaice ſcriptos, & Chaldaicis commentariis illuſtratos, & effata ac ſententias complexos Johannem Picum habuiſſe ferunt; inſincerum & librum Zind, mihi de nomine ſolum cognitum, quo ritus magicos, & ignis colendi diſciplinam ajunt contineri. . . . . Inſinceros & quos Hermippus, Plinio teſte, ducentis verſuum millibus ſub Zoroaſtris nomine conditos indicibus quoque poſitis explanavit. Ex iiſdem falſariorum incudibus profectus eſt ſupra memoratus Perſicarum Legum codex Zundavaſtaw, quem vetuſtiſſimum tamen conjicio, & eumdem fortaſſe, qui ab* (†) *Euſebio Collectio ſacra Perſicarum rerum appellatur. Indidem profectus & quem ſe in arcanis habere jactabant, qui Prodici Philoſophi doctrinam ſectabantur, ut eſt apud* (‖) *Clementem Alexandrinum; indidem & quos commemorat* (‡) *Suidas; & qui de Magia, Zoroaſtris nomine, ſcripti circumferebantur, ut habet* (**) *Auctor Recognitionum; & quem tradit Auctor Aſtrologiæ cujuſdam Perſicæ, Ebraice reddita, ab eo lucubratum, & Regnum Dei fuiſſe inſcriptum, & manibus Perſarum aſſidue geſtari eſſe ſolutum* (92). Mr. Huet ajoûte (93) que Porphyre (94) a reproché aux Chrétiens la ſupoſition de beaucoup d'Ouvrages, & qu'il ſe vante d'avoir prouvé que l'Apocalypſe de Zoroaſtre étoit du nombre de ces Livres-là.

Mr. Hyde reconoît que les anciens Hérétiques ont allégué fauſſement ſous le nom de Zoroaſtre, quelques Prophéties touchant Jeſus-Chriſt; mais il prétend qu'ils n'eurent cette hardieſſe, que parce qu'ils n'ignoroient pas qu'il y avoit de légitimes Ecrits de Zoroaſtre qui contenoient de ces Prophéties (95). Il croit (96) que Dieu avoit révélé à Zoroaſtre l'avénement du Meſſie, & que Zoroaſtre inſéra dans ſes Ouvrages cette merveilleuſe Révélation. Il regarde comme un véritable Ecrit de cet homme le Zundavaſtaw, que Mr. Huet rejette: il en donne le vrai Titre, & l'Analyſe, & il eſt perſuadé (97) que les Compoſitions de cet Auteur furent faites en ancien Perſan, & qu'elles ſe ſont conſervées juſqu'à ce tems-ci.

(87) Porphyr. de Nympharum antro, *apud* Hyde *ibid. Cap. IV, pag.* 118.

(88) *La Sorbonne condamna cette Propoſition le* 18 *d'Octobre* 1700.

(89) Plin. *Libr. XVIII, Cap. XXIV, pag. m.* 503 *& Libro XXXVII, Cap. X, pag.* 407, 410, 411.

(90) Euſeb. Præparat. Evang. *Libr. I, ſub fin. pag.* 42.

(91) Clem. Alexandrin. Strom. *Libr. I, pag.* 304.

(*) *Nicol. Damaſc. Hiſt. l.* 7. *in Exc. Conſt. Porphyr.*

(†) *Euſ. Præp. Ev. l.* 1.

(‖) *Clem. Alex. Strom.* 1.

(‡) *Suidas in* Ζωροάστρης.

(**) *Auct. Recogn. l.* 4. *c.* 27.

(92) Huet. Demonſtr. Evangel. *pag.* 159.

(93) Huet. *ibid. pag.* 160.

(94) Porphyr. *in* Vita Plotini.

(95) Hyde, Hiſt. Relig. vet. Perſar. *in* Epiſt. Dedicat. *Voiez le auſſi au Chapitre XXVI, pag.* 340, 341.

(96) *Idem, Cap. XXXI, pag.* 382 *& ſeq.*

(97) *Voiez ſa Preface.*

ZUERIUS BOXHORNIUS (MARC) Profeſſeur à Leide, fils de Jaques Zuerius Miniſtre de Bergopzoom, & d'Anne Boxhorn fille d'un Miniſtre de Breda dont je parlerai ci-deſſous (*A*), nâquit à Bergopzoom au mois de Septembre 1612 (*a*). Il n'avoit que ſix ans lors que ſon pere mourut. Il ſuivit ſa mere quelque tems après à Breda, & y fut élevé par Henri Boxhornius ſon aieul maternel, juſques à ce que les Eſpagnols ſe furent rendus les maîtres de cette ville en 1625. Alors il fut amené à Leide par Henri Boxhornius, qui n'aiant point d'enfans mâles voulut qu'il portât ſon nom. Ce jeune Ecolier fit tant de progrès, & avec une telle promtitude, qu'il publia d'aſſez bonnes Poëſies l'an 1629 ſur la priſe de Boiſleduc, & ſur quelques autres victoires remportées par les Hollandois. Il n'avoit alors que dixſept ans. Il n'en avoit que vingt lors qu'il publia pluſieurs Ouvrages conſidérables (*B*). Cela lui aquit une ſi grande réputa-

(*a*) *Il étoit jumeau: ſon frere jumeau étoit l'aîné, ſe nommoit Henri, fut Miniſtre, & mourut en* 1640, *n'aiant qu'un peu plus de* 28 *ans; fort docte & de grande eſpérance* Jacob. Baſelius, *in* Vita Marci Zuerii Boxhornii, Epiſtolis Boxhornii *præfixa. Voiez auſſi* Epiſt. Boxhornii, *pag.* 168 *Edit.* Francof. 1679.

(*A*) *Il étoit petit-fils d'un Miniſtre de Breda dont je parlerai ci-deſſous.*] Il s'apelloit HENRI BOXHORNIUS ou BOXHORN, & il étoit du Brabant. Il fit ſes études à Louvain, & après y avoir obtenu le dégré de Licentié en Théologie, il fut pourvu du Doienné de Tillemont, & il témoigna tant de zêle pour la Religion Romaine qu'on le fit Inquiſiteur. Mais il changea de ſentimens, & embraſſa la Religion Réformée. Il fut Miniſtre prémiérement au païs de Cleves, enſuite à Woerden dans la Hollande, & enfin à Breda (1). Il ſortit de cette derniere ville lors que les Eſpagnols l'eurent ſubjuguée l'an 1625, & ſe retira à Leide où il eut ſoin de l'éducation de ſon petit-fils (2), qui ſert de matiere à cet Article. Henri Boxhornius eſt Auteur de quelques Livres de Controverſe. Il eut pour Antagoniſte Henri Cuyckius, qui l'accuſa de ſe dire fauſſement de la Famille des Boxhorn. Ce Cuyckius, Profeſſeur en Philoſophie à Louvain, grand Vicaire & Official de l'Archevêque de Malines, & enfin Evêque de Ruremonde, publia en 1596 une *Epiſtola parænetica*, dans laquelle il exhortoit Henri Boxhorn à rentrer dans le giron de l'Egliſe. On lui répondit qu'on n'avoit garde de rentrer dans une Egliſe ſi corrompue. Il revint à la charge: on lui repliqua par un Anti-Cuyckius imprimé à Leide l'an 1598. Boxhornius avoit été attaqué ſur la Nobleſſe; Cuyckius ne lui paſſa point la prétention d'être deſcendu des Boxhorn, Famille noble dans le Brabant (3). Voiez l'Hiſtoire du Siege de Breda (4).

(*B*) *Il n'avoit que vingt ans lors qu'il publia pluſieurs Ouvrages conſidérables,*] Comme *Theatrum Urbium Hollandiæ; Scriptores Hiſtoriæ Auguſtæ cum Animadverſionibus ac Notis* (5); *Poëtæ Satyrici minores cum Commentariis; Plinii Panegyricus.* Il méritoit d'avoir place parmi les Enfans célèbres dont Mr. Baillet a dreſſé une ſi curieuſe Liſte; car pour ne rien dire des Vers qu'il publia à l'âge de dix-ſept ans, & qui furent fort aplaudis (6), il eſt certain qu'en 1631 il donna une Edition de Suetone avec des Notes, qui porta les Profeſſeurs de l'Académie à lui conſeiller de demander la Profeſſion en Langue Greque qui étoit vacante (7). Il étoit donc Auteur dans les formes à l'âge de dix-neuf ans. Combien de Livres conſidérables publia-t-il l'année ſuivante? Il n'étoit pas néceſſaire de ſe ſervir d'aucun menſonge officieux, pour le mettre ſur le pied d'un Auteur précoce, la vérité la plus exacte pouvoit ſuffire à cela: je voudrois donc que Valere André s'y fût tenu en toute rigueur, & qu'il n'eût point dit que Boxhornius publia des Livres dans ſa ſeizieme année, & qu'il fut inſtallé Profeſſeur en Eloquence & aux belles Lettres avant l'âge de dix-neuf ans. La prémiere de ſes productions parut l'an 1629, & il ne fut Profeſſeur qu'en 1632. Ajoûtez qu'il avoit treize ans lors qu'il ſortit de Breda pour aller à Leide; on ſe trompe donc encore d'un an lors qu'on ne le fait âgé que de douze au tems qu'il fut immatriculé à Leide (8). Il arriva à Boxhornius comme à pluſieurs autres,

(1) *Tiré des* Anti *de Mr.* Baillet, *Tom. I, pag.* 158, 159.

(2) Jacobus Baſelius, *in* Vita Marci Zuerii Boxhornii.

(3) *Voiez Mr.* Baillet, Anti, *Tom. I, pag.* 158 *& ſuiv.*

(4) *Pag.* 153.

(5) *En quatre Volumes in* 12 Moreri *ſe trompe quand il dit que cet Ouvrage, le Panegyrique de Pline, Juſtin, & quelques Poëtes ſatiriques furent publiez par Boxhornius l'an* 1631. Valere André *fait la même faute à l'égard de* l'Hiſtoire Auguſte.

(6) *Omnium applauſu lectos fuiſſe non ſimel audivi.* Jacob. Baſelius, *in ejus* Vita.

(7) *Suetonius tanto omnium favore exceptus eſt, ut clariſſimi hujus Acad. Profeſſ. ad Linguæ Græcæ profeſſionem quæ jam vacat adſpirare me voluerint.* Boxhornius, *in* Epiſt. *pag. m.* 15 *Edit. Francof. Sa Lettre eſt datée du* 29 *Sept.* 1631.

(8) *C'eſt* Valere André *qui fait cela.* Hankius de Romanar. Rer. Script. *pag.* 295, *copie preſque toutes ſes fautes.*

réputation, que les Curateurs de l'Académie de Leide lui conférérent dès la même année 1632 la Profession en Eloquence. Il la remplit avec tant d'éclat que le Chancelier Oxenstiern, étant Ambassadeur extraordinaire de Suede en Hollande, le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine (*C*): mais Boxhornius préféra à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs (*D*); & continuant, soit par ses Leçons, soit par ses Livres, à donner des preuves d'une belle Litérature, & d'une exquise conoissance de la Politique & de l'Histoire, il en fut fait Professeur à la place de Daniel Heinsius déclaré *emeritus*. Il s'aquita de cet emploi d'une maniere très-utile à ses Auditeurs, & très-glorieuse pour lui. Il fut brouillé pendant quelque tems avec Saumaise; mais cette Querelle, qui l'obligea à mettre la main à la plume contre ce redoutable Critique, s'apaisa enfin (*E*). Il communiquoit volontiers aux autres Auteurs ses conoissances, comme Valere André le confesse dans sa Bibliotheque du Païs-Bas. Il mourut après une assez longue maladie à Leide le 3 d'Octobre 1653, âgé de quarante & un an. Il travailla sur plusieurs sortes de matieres (*F*), & nommément sur l'invention de l'Imprimerie (*G*). Il avança là-dessus une opinion qui étoit fort diférente de celle de Mallinkrot, & néanmoins sa Dissertation lui fit aquérir l'amitié de ce savant homme. Il étudia beaucoup les Origines Gauloises (*H*), ce qui le mena à la recherche de la Langue Scythe, & des Antiquitez de cette Nation, sur quoi il a écrit fort ingénieusement en Flamand & en Latin. Il avoit aussi travaillé à la Bibliotheque des Femmes illustres par leur Erudition, & par leurs Ecrits; mais cet Ouvrage n'a point paru (*I*). Quel-

autres, que quand l'âge eut augmentée ses lumieres il eut quelque honte de ses prémieres Productions, & qu'il témoigna quelque envie de les renoncer pour siennes. Il paroît néanmoins qu'il gardoit en même tems un bon reste de tendresse, puis qu'il eut soin de publier avec cette espece d'exhérédation les loüanges que Saumaise lui avoit écrites. *Claudius Salmasius juveniles hosce conatus sibi adeo probari tum temporis literis ad Boxhornium datis significavit, ut maxima quæque ab ipso non tantum sperare, sed sibi & eruditorum orbi & quidem ex vero promittere adeoque præsagire fuerit ausus: quæ illius Herois verbis ipsis publice alibi* (9) *leguntur, eo nempe loco quo Boxhornius ipse postmodum hæc ipsa aliaque Juvenilia damnavit, ac proinde inter scripta sua vix numeravit.* C'est ce que nous aprenons dans la Vie de Boxhornius. Cela me fait souvenir de ce que Grotius écrivit un jour à Scriverius (10).

(9) *In* Apologia pro Commentario ad Agricolam Taciti adversus Dialogistam.

(10) *Voiez l'Article* THOMÆUS. *Citat.* (6).

(*C*) *Le Chancelier Oxenstiern . . . . le demanda pour un bel emploi au nom de la Reine Christine* (11).] L'Historien de Boxhornius ne dit point en quelle année ce Chancelier vint en Hollande: s'il avoit pris la peine de la marquer, il eût évité une faute de Chronologie, il n'eût point dit qu'un peu après le refus d'aller en Suede, Boxhornius refusa d'aller à Dort, où on l'apelloit pour enseigner dans le College que les Magistrats rétablissoient l'an 1634. *Non diu posthæc cum Reip. Dordracenæ proceres illustre suum & vetustissimum à Reformatione in fœderato Belgio Gymnasium anno quidem unde octogesimo superioris seculi erectum sed collapsum restaurarent an.* 1634 *omnium calculis Boxhornius dignus judicatus & habitus est cui res literaria in eo promovenda committeretur.* Les tems sont là confondus, puis qu'il est certain que le Chancelier de Suede ne vint en Hollande qu'en 1635. Les Magistrats de Dort offrirent à Boxhornius une meilleure pension que celle qu'il avoit à Leide; néanmoins il n'accepta pas leurs offres, ce qui lui procura à Leide une augmentation de gages. C'est la suite ordinaire de ces sortes de refus, quand on sait, ou quand on veut se faire valoir.

(11) *Ab Axelio Oxenstierna regni Cancellario Fœderis Germanici Directore, ad Fœderatos Belgas legato extraordinario Reginæ & eorundem Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam evocatus fuit.* Batelius, *in* Vitâ Boxhornii.

(*D*) *Boxhornius préféra à tous ces honneurs l'état où il se trouvoit dans son païs.*] Avant que son Historien publiât ce fait, on l'avoit pu lire dans Valere André: d'où vient donc que Mr. Moreri assûre que Boxhornius *passa en Suede, où son merite lui fit avoir des charges considerables?* Est-ce ainsi qu'il faloit traduire ces paroles? *Evocatus superioribus annis à Suecorum ad Ordines fœderatos Legato, Reginæ & Procerum nomine ad amplissimas dignitates in Sueciam illi septentrioni amorem prætulit patriæ* (12).

(12) Valere André, Biblioth. Belg. *pag.* 641. Baselius *ajoûte*, Quare eas recusavit, & apud suos mediocri in conditione esse maluit, quam apud exteros alto in fastigio collocari.

(*E*) *Cette Querelle* avec Saumaise *s'apaisa enfin.*] Entendons cela avec quelque distinction: les actes d'hostilité cessérent, on renonça à la profession extérieure d'ennemi; mais le cœur ne changea point, & ne fut pas capable de suprimer en toutes rencontres ses irruptions & ses sorties. Boxhornius un an avant que de mourir, atteint déjà de la maladie dont il mourut, recevoit dédaigneusement les visites des étrangers qui avoient été recommandez à Saumaise. *Eos qui à Salmasio venerant fastidiosè excipiebat, jam tum nimio tabaci usu correpta valetudine quæ altero pòst anno eum cum vitâ destituit.* Voilà deux faits que l'on trouve dans les Oraisons funebres de Jean Caspar Lentzius (13). Ce qui regarde le tabac me fait souvenir d'avoir ouï dire, que Boxhornius avoit un chapeau troüé qui lui soutenoit la pipe, & qu'ainsi il pouvoit fumer en étudiant, & en composant.

(13) *In* Theatro Pauli Fresheri, *pag.* 1180.

(*F*) *Il travailla sur plusieurs sortes de matieres.*] Il faloit non seulement qu'il fût très-laborieux, mais aussi qu'il sût beaucoup de choses, & qu'il eût beaucoup de facilité à composer; car sans cela une vie aussi courte que la sienne n'auroit pas suffi à tous les Ouvrages qu'il a publiez. J'ai déjà parlé de quelques-uns de ses Commentaires sur les anciens Auteurs, mais je n'ai point parlé de ses Notes sur Justin, sur Tacite, sur les Epîtres de Pline, ni de son Commentaire sur la Vie d'Agricola publié l'an 1642 & défendu peu après contre les attaques d'un Anonyme. Je n'ai point parlé des Annales de Zelande & de Hollande qu'il fit imprimer en Flamand avec beaucoup d'Additions, & en meilleur ordre; celles de Zelande l'an 1644, & celles de Hollande l'an 1650. Il tâcha de se faire conférer le titre d'Historiographe de Zelande (14), & puis celui d'Historiographe de toutes les Provinces-Unies (15): mais je croi qu'il n'obtint rien; car si ses demandes avoient réüssi, l'Auteur de sa Vie en auroit touché quelque chose; or je n'ai point remarqué qu'il en dise mot. L'*Index* de ses Lettres marque qu'il obtint ce qu'il avoit demandé à l'égard de la Zelande; mais quand on consulte la page où l'on se voit renvoié, on n'y trouve rien d'aprochant. Son Histoire du Siege de Breda est d'une bonne Latinité. Il composa divers Traitez qui se raportent à la Politique, comme l'Apologie des Navigations des Hollandois. *Dissertatio de Trapezitis vulgo Longobardis, qui in fœderato Belgio fœnebres mensas exercent: Dissertatio de successione & jure primogenituræ adeundo principatu ad Carolum II magnæ Britanniæ Regem: De Majestate liber singularis adversus J. B. Cogitationes subitaneas in præcedentem Dissertationem.* Il paroît par cette derniere Piece, que ce qu'il avoit publié en faveur du Roi d'Angleterre Charles II fugitif de ses Etats, avoit déplu à quelque Républicain. On a un Recueil de ses *Disquisitiones Politicæ, id est LX Casus Politici ex omni Historia selecti*, imprimé l'an 1651 *in* 12. Il publia un bon nombre de Harangues sur divers sujets, & depuis sa mort on a publié les *Ideæ Orationum ex selectiori materia moderni status politici desumptæ*, ses *Institutiones Politicæ*, ses Lettres & ses Poesies Latines. Ce dernier Ouvrage, imprimé en 1659, a été reimprimé en Allemagne l'an 1679 avec une Préface qui mérite d'être lue. Jaques Thomasius Professeur à Leipsic en est l'Auteur.

(14) Boxhorn. *in* Epistol. *pag.* 219, 226.

(15) *Là-même, pag.* 308.

(*G*) . . . *& nommément sur l'invention de l'Imprimerie.*] Il soutint que la gloire de cette invention est due à la Ville de Haerlem, & non pas à celle de Maience, comme il l'avoit cru autrefois. *Cujus inventæ gloriam Harlemensibus, non Moguntinis, ut olim, nunc denuo assertum imus* (16). Sa Dissertation sur ce sujet fut imprimée l'an 1641.

(16) Epistol. *pag.* 167.

(*H*) *Il étudia beaucoup les Origines Gauloises.*] Voici ce que son Historien nous aprend: *Nunc hisce finem imponerem, nisi paucis dicendum esset de iis, quæ super Dea Nehalemia* (17) 1647 *primum in Walachriæ oris inventâ est commentatus, & inde ad Scythicæ gentis linguam, antiquitatem, & mores indagandos multa ingeniosè sane scripsit & scripturivit non vernacule modo, prout inceperat, sed & Latine: nominatim librum Originum Gallicarum* (18), *in quo Gallos à Germanis ortos ex veteri ipsorum lingua asserere conatur, qui tamen non nisi à morte authoris & alia ejusdem, prodiit in lucem, obstetricante Georgio Hornio in professione Historiarum non indigno successore.* Il paroit par les Lettres de Boxhornius, que son Livre des Origines Gauloises étoit déjà sous la presse l'an 1648 (19), & qu'il y étoit encore l'an 1652 (20). Il n'en parle que comme d'un Opuscule (21); mais il a bonne opinion de son Systême: il espéroit de prouver que les Grecs & les Romains devoient tout aux anciens Frisons (22). Son Traité *de Scythicis Originibus* étoit achevé en 1647 (23); mais il eut cent choses à y ajoûter; car voici comme il parle dans une Lettre qu'il écrivit à Mr. de Zuilichem l'an 1652. *De originibus nostris & sepultis hactenus Scythicis Antiquitatibus* (*nam & de iis quærere dignatus es*) *hoc est, ut ego accipio, Asiæ totius & Europæ, superbius forte & jactantius respondeo. Multa excussi diligenter, conquisivi multa, multa meditatus sum, multa etiam ignorata, feliciter, nisi fallor, tandem deprehendi; quæ aliquando publicis judiciis sistere ac exponere tuo imprimis, quod scio esse & gravissimum pariter, & æquissimum, audebo* (24). Il avoit publié en 1650 un Discours Latin, pour montrer la sympathie de la Langue Greque, de la Langue Latine, & de la Langue Allemande.

(17) *Il écrivit sur cette Déesse deux Traitez en Langue Flamande: l'un fut imprimé l'an* 1647, *l'autre l'an* 1648.

(18) *Le Titre de ce Livre est* Originum Gallicarum Liber in quo veteris & nobilissimæ Gallorum Gentis Origines, Antiquitates, Mores, & Linguæ aliaque eruuntur aut illustrantur. Cui accedit antiquæ Linguæ Britannicæ Lexicon Britannico-Latinum, insertis explicatisque passim Adagiis Britannicis. Prodiit Amst. apud J. Jansf. 1654. 4.

(19) Epist. Boxhorn. *pag.* 291.

(20) *Ibid. pag.* 315.

(21) *Sub prelo jam est opusculum Originum Gallicarum.* Ib. *pag.* 315.

(22) *Ibid. pag.* 289.

(23) *Ibid.*

(24) *Ibid. pag.* 314.

(*I*) *Il avoit travaillé à la Bibliotheque des Femmes illustres . . . .; mais cet Ouvrage n'a point paru.*] Valere André a eu tort de mettre dans le Catalogue des Oeuvres de Boxhornius, *Bibliothecam Eruditione ac Scriptis illustrium Fœminarum*; & sans doute c'est lui qui est cause que bien des gens s'imaginent, & publient même, que Boxhornius a mis au jour ce curieux Ecrit. Voglerus l'assûre aussi fermement que s'il avoit lu le Livre (25), & n'en est point

(25) *Similiter plane ad nostrum institutum dedicataque opera id argumentum egregie tractavit Marcus Zuerius Boxhornius* EDITA *Bibliotheca eruditione ac scriptis illustrium fœminarum.* Voglerus, Introduct. univers. in Notitiam Scriptorum, *Cap.* XXVII. *pag. m.* 113.

Quelques-uns ont voulu dire qu'on fut fâché en Hollande de la publication d'un petit Ecrit, qu'il avoit dicté à ses Ecoliers, & qui expliquoit la constitution de la République des Provinces Unies (*b*) (*K*). On estime son Histoire Sâcrée & Profane, qui s'étend depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'à l'année 1650. Ce n'est qu'un Volume *in quarto*. Ce qu'il contient de meilleur regarde le XVI Siecle, & le commencement du XVII. Boxhornius étoit un peu laid, & si basanné qu'on le prit un jour pour un Espagnol (*L*). Il fit là-dessus une réponse pleine de zêle pour sa patrie (*c*); mais c'est aux Casuïstes à voir si elle est conforme à l'esprit de l'Evangile (*M*). Sorbiere, le voiant un peu emporté contre Grotius, eut l'équité de l'excuser, & de se dire à soi-même que ce langage étoit conforme aux loix de l'œconomie (*N*).

(*b*) *Ex ejus* Vitâ, *conscripta à* Jacobo Baselio, *quæ extat in limine* Epistolarum Boxhornii.

(*c*) *Voiez la Remarque* (*L*).

Quelques Savans d'Allemagne n'ont pas eu beaucoup d'estime pour son Savoir, & ont remarqué beaucoup de fautes dans ses Ouvrages. Il en fut averti, & il résolut de se venger par une Satire (*O*): je ne sai pas s'il exécuta ce dessein.

. . . . . . (*P*) . . . .

point censuré par Meibomius (26). Ce qu'il y a de certain, c'est que Boxhornius a eu ce projet en tête: il avoit de bons Recueils sur ce sujet, il en fit offre à Isac Pontanus (27), qui rouloit dans son esprit une pareille entreprise (28); mais si vous n'y songez plus, ajoûta-t-il, & si vous voulez me transférer cette commission, je vous suplie de m'envoier vos Mémoires. Ernest Brinchius lui avoit communiqué une Liste de Femmes savantes. *Velim nobili viro Ernesto Brinchio gratias meo nomine agi, ob transmissum Syllabum eruditarum fœminarum. In quarum gratiam Bibliothecam meam, & amicorum scrinia nuper excussi. Deprehendi autem non pœnitendum earum numerum, quæ vulgò ignorantur. Si tibi animus sit pergere in eo, quod aliquando cœpisse te intelligo, lubens qualiacunque mea transmittam, sin verò tibi visum lampada mihi tradere, ut tua non deneges, unicè rogo.* Je dirai par occasion qu'un Carme François, nommé le Pere Jacob, avoit composé un semblable Livre: quantité de gens le citent & y renvoient; & néanmoins il n'a jamais été imprimé, & ne le sera jamais, car le Manuscrit s'en est perdu.

(26) *Il publia ce Livre de* Voglerus *avec des Notes & des Additions, l'an 1691.*

(27) Epistol. *pag.* 137.

(28) *Ibid. pag.* 120.

(*K*) *Quelques-uns ont voulu dire qu'on fut fâché en Hollande, &c.* . . . . .] C'est Sorbiere qui écrit cela à Monsr. Patin; voici ses paroles: „ Je vous ai envoié un petit Li„vre assez curieux, *Commentariolus de Statu Provinciarum „ federati Belgii*, de la publication duquel on a esté fasché „ en ces Provinces, pource qu'il donne une idée fort nette „ du gouvernement de cette Republique, & que cela de„voit demeurer *inter Arcana Imperii. Boxhornius* avoit „ dressé ce Commentaire pour ses écholiers en politique, & „ le leur avoit dicté en particulier: mais le secret a esté „ éventé, & il s'en est fait tant de copies, qu'enfin un Li„braire l'a mis sous la presse, sans y mettre son nom; & „ l'édition a esté plutost vendue, qu'on n'a eu le loisir de „ s'en formaliser (29)". Je ne sai pas trop si Sorbiere a eu raison de parler ainsi; mais je sai que ce petit Livre fut imprimé à la Haie chez Jean Verhoeve en 1649 & en 1650, & que l'Edition de l'an 1650 fut revue & augmentée. Il s'en fit d'autres Editions: j'ai vu la sixieme, qui est de la Haie chez Adrien Vlacq en 1659.

(29) Sorbiere, Lettre LXIII, *pag.* 438.

(*L*) *Il étoit . . . si basanné qu'on le prit un jour pour un Espagnol.*] Ce fut en 1637, lors que la garnison Espagnole sortit de Breda selon la capitulation. Boxhornius qui étoit au camp du Prince d'Orange, & qui voioit passer cette garnison, entendit un Soldat Hollandois qui le prenoit pour un Espagnol: *Vous vous trompez*, lui dit-il, *ne jugez pas de moi par mes cheveux & par ma mine, si vous connoissiez ma candeur d'ame vous ne douteriez pas que je ne sois un bon Hollandois. Si j'en avois la puissance je donnerois tout à l'heure la fievre au Roi d'Espagne, & je l'attacherois au lit de si bonne sorte, & lui ferois tant de peur, qu'il cesseroit d'attaquer injustement notre liberté* Ceux qui aimeront mieux lire le Latin de l'Original seront bientôt satisfaits. *Statura corporis ipsi fuit longa & erecta, & quam cum subfuscâ facie crines efficiebant qualemcunque deformem: nigredinem eam candore animi sui albicantem reddere solebat. Unde cum Bredâ captâ inter exeuntium Hispanorum spectatores & ipse esset, & à nostrate quodam milite ipso audiente pro Hispano ob dictam nigredinem habitus, illi homini facetè non minus quam vere respondebat, „ Tu me ex vultu & crinibus Hispanum judi„cas, sed malè: nam si candorem animi Belgici mei nosses, „ qui tam magnus est ac nigri sunt mei crines, & in mea es„set potestate, pro amore in communem patriam vel hodie „ Hispaniarum Regem febri affligerem lectoque alligarem, & „ metu sic terrerem, ut impösterum abstineret ab injusta libe„rorum Belgarum oppressione & oppugnatione* (30)".

(30) Baselius, *in ejus* Vita.

(*M*) *C'est aux Casuïstes à voir si* cette Réponse *est conforme à l'esprit de l'Evangile.*] La Dénonciation qui parut en feuille volante au mois de Mars 1694 (31) prouveroit si elle étoit juste, que Boxhornius obtiendroit facilement son absolution, & même une pleine aprobation des Casuïstes qui seroient semblables au Prédicateur dénoncé; car on prétend qu'il prêcha que le Précepte d'aimer & de benir les persécuteurs de l'Eglise, ne nous engage qu'à leur souhaiter & procurer les biens célestes. Le mal temporel (32), que Boxhornius vouloit faire au Roi d'Espagne, n'eût pas empêché qu'il ne souhaitât la conversion de ce Prince. D'ailleurs une maladie n'est pas un assassinat, or le Prédicateur dénoncé a dit dans l'un de ses Livres, qu'hormis l'assassinat *tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré* (33). Il a si mal répondu à la Dénonciation, & avec des tours de Sophiste si embarassez (34), que cela, joint au soin qu'il a pris de retirer de l'Imprimerie ses Sermons, convainc les personnes équitables qu'on le dénonça fort justement. Consultez le Livre de Mr. Saurin (35).

(31) *Sous le Titre de* Nouvelle Héresie dans la Morale touchant la Haine du prochain, prêchée par Mr. Jurieu &c.

(32) NOTEZ *que le mal que font les soldats aux ennemis en les blessant ou tuant, & le mal qu'un autre particulier leur feroit en leur faisant prendre quelque breuvage qui donnât la fievre &c, sont des choses différentes. On ne met point ici en question la prémiere: on la supose sans difficulté.*

(33) *Voiez les* Entretiens sur la Cabale chimérique, *pag.* 87, *& suiv.*

(34) *Il met entre les Propositions dénoncées plusieurs conséquences que le Dénonciateur a dit qu'on pouvoit tirer des Heresies dénoncées; mais il n'a pas dit que le Ministre eût prêché ces conséquences. C'est donc une indigne supercherie que de se plaindre qu'on l'accuse d'avoir prêché ces conséquences.*

(35) *Intitulé,* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 807 *& suiv.*

Voiez ci-dessous la Remarque (*P*).

(*N*) *Sorbiere . . . eut l'équité de . . . dire . . . . que ce langage étoit conforme aux loix de l'œconomie.*] Boxhornius étoit âgé de trente ans lors que Sorbiere l'alla voir: on le conoissoit déjà par beaucoup de Livres, & peut-être même par trop de Livres (36). Il s'échauffa peu-à-peu contre Grotius dans cette Conversation, & le blâma non seulement par raport à la méthode de la Réünion des Chrétiens, mais aussi quant aux Affaires politiques de la Hollande. *Is visus est τῷ πάνυ, Grotio minus amicus; nam sensim procedente, ut fit, sermone ad quæstiones tunc temporis volitantes docta per ora virum & nupera scripta, non solùm dissentire (quod faciunt multi boni & amici Grotio) se fassus est circa initum conciliationis modum & tributam nimiam Rom. Pontifici authoritatem, sed ipsum insimulatus est circa politica patriæ negotia, unà cum cæteris Remonstrantibus* (37). Sorbiere excusoit Boxhornius sur ce qu'il n'eût pas été de la prudence d'un Professeur qui veut être bien dans ses affaires, & travailler utilement à l'avantage & à la prospérité domestique, de s'exposer à la disgrace du Parti qui dominoit. *Quærens apud me rationem qua excusarem Boxhornium; aut quia junior res gestas audierat ab aliis non probatæ fidei testibus: aut quia professorium munus exercens conductum mercede se putabat à Calvinianis, quorum excidere gratiâ, clavum Reipubl. tenentium, non est hominis bene rem familiarem gerere quærentis.* Il y a peut-être un peu de malignité dans ces excuses; mais puis que Sorbiere ne nie pas que Boxhornius ne pût parler selon sa persuasion, on ne doit pas supposer qu'il lui apliquoit le *beneficium accipere libertatem vendere est: une rente bien paiée ne permet pas que l'on dise ce que l'on pense.*

(36) *Invisi Boxhornium juvenem annorum triginta . . . doctum sane, & multis, ne nimiis dicam, libris notum.* Sorberiana, *pag.* 44. *Edition de Hollande.*

(37) Sorberiana, *pag.* 44.

(*O*) *Quelques Savans d'Allemagne . . . . . ont remarqué beaucoup de fautes dans ses Ouvrages. Il . . . résolut de se venger par une Satire.*] On voit cela dans une Lettre de Rupert à Reinesius. *Videtur* Boxhornius *nimium tribuere ingenio suo, & ante tempus togâ brachium exerere. Quum olim vidissem* Florum *ejus, occurrebant multa valdè putida; quæ privato studio notata, sed posteà nescio quâ fraude in vulgus sparsa, in ipsius Boxhornii manus venisse dicuntur. Etiam Satyram, ut audio, minatus est in literis ad quendam Dresdensem; quasi pro meis agnoscere debeam universa, quæ inimica manus transmisit: Vivimus enim hic in Viperina societate. Sed quicquid velit, agat, & typographica tubâ proprium dedecus insonet in eruditas aures: ego nullus trepido, quamvis illud poëtæ insusurrare quispiam possit:*

Occursare Capro, cornu ferit ille, caveto (38).

Reinesius dans une Lettre à Hoffman s'est servi de ces paroles: Tragocerotem Batavum *qui nescio quid* Ruperto *nostro minatus fuerat, confidentissimum Criticum esse & in Antiquitate videre præ calore parum, ostendam ex ejus* Quæstionibus Romanis, *ubi circà* Inscriptiones *nonnullas pueriliter hallucinatur* (39). Voiez aussi la XXVII Lettre du même Reinesius (40): on y traite Boxhornius avec beaucoup de mépris.

(38) Epist. XXI Reinesii ad Hoffmannum & Rupertum, *pag.* 64, 65.

(39) *Ibid.* Epistola XXVI, *pag.* 99.

(40) *Ibid. pag.* 111.

(*P*) . . . .]
Puis que l'occasion s'est présentée de parler de cette Dénonciation de la nouvelle Héresie touchant la Haine du prochain; je ferai ici une Digression qui me paroit importante. Je suis persuadé qu'un Compilateur de Faits manque à son devoir, lors qu'il néglige d'attirer l'attention de ses Lecteurs sur les accidens qui ont quelque singularité. Or il n'y a rien de plus capable d'attirer cette attention, que la peine que l'Auteur se donne de réfléchir sur ces accidens, & d'y observer les endroits qui font conoitre les passions les moins communes. Tout cela fournit au Lecteur une ample matiere de mediter, & l'art de juger de l'homme, & d'éviter les surprises d'une téméraire crédulité.

DIGRESSION importante sur la Dénonciation de la nouvelle Hérésie touchant la Haine du prochain.

C'est ce qui m'engage à faire ici quelques Remarques sur les suites de la Dénonciation; & comme la plupart de ceux qui liront ceci ne sauront point la teneur de cette Feuille volante, & ne pourront plus trouver chez les Libraires un Ecrit de cette nature, il faut que le fondement de ma Digression soit un Précis de ce petit Imprimé.

Le Dénonciateur fait deux choses. Prémiérement il raporte la Doctrine qui avoit été prêchée, & en second lieu il en montre les conséquences pernicieuses.

Il prétend que la Doctrine de Mr. Jurieu le Ministre dénoncé revient à ceci: *I, Que les sentimens de haine, d'indignation, & de colere, sont permis, bons, & louables contre les*

les ennemis de Dieu, *c'est à dire comme il l'a expliqué lui même contre les Sociniens & les autres Heretiques de Hollande, contre les Superstitieux, les Idolatres, &c. II, Que l'on doit témoigner ces sentimens de haine & d'indignation en rompant toute Societé avec ces gens là, en ne les saluant point, en ne mangeant point avec eux, &c. III. Que ce n'est point seulement les Heresies & les mauvaises qualitez de ces gens là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur personne & la détester. Une des Objections qu'il s'est faites & qu'il a rejettées avec des airs les plus dedaigneux est celle qui porte qu'il faut faire la guerre à l'erreur & au vice, & avoir néanmoins de la charité pour la personne du pecheur.* Après ces Propositions générales où l'on réduit la Doctrine du Dénoncé, on l'accuse en particulier *de s'être objecté l'Histoire ou la Parabole du Samaritain, l'exemple de Jesus-Christ qui conversoit avec les gens de mauvaise vie, l'ordre qu'il nous donne d'aimer nos ennemis, de servir ceux qui nous maudissent, & de prier pour ceux qui nous persecutent, & en général tout ce que l'on a coutume de représenter au Peuple Chrétien lors qu'on veut le faire renoncer à l'esprit vindicatif*: on accuse, dis-je, le Ministre de s'être objecté toutes ces choses, & *de s'être moqué de ces Objections. Il a prétendu qu'on n'entend point ces passages, & il en est venu jusques à dire que les Sermons de Jesus-Christ sur la montagne sont une parole dure qu'il faut nécessairement adoucir en les prenant, non à la lettre, mais dans un sens figuré; & que par les Persécuteurs, pour lesquels le fils de Dieu nous commande de prier, il ne faut point entendre ceux qui persecutent l'Eglise, mais les ennemis particuliers & personnels que l'on peut avoir dans le lieu de sa résidence: qu'au reste, on peut satisfaire au commandement de benir ceux qui nous maudissent, pourveu seulement qu'on leur souhaite les biens spirituels, encore qu'on haïsse leur personne & qu'on leur souhaite des maux temporels. Là dessus apostrophant ses auditeurs il leur a declaré qu'ils pouvoient & qu'ils devoient haïr le Roi de France & lui souhaiter du mal: non pas, ajoutoit-il, à cause qu'il vous a ôté vos biens; mais à cause qu'il persécute votre Religion.*

Voilà les Dogmes que l'on impute au Dénoncé: je me suis servi des propres termes du Dénonciateur dans toute leur étendue, parce que je craignois qu'un abrégé ne fût pas assez fidele. Vous avez là son prémier point: on vous va donner le second.

Le Dénonciateur, aiant exposé l'Hérésie qui avoit été préchée, exhorte vivement les Pasteurs & les Consistoires à la censurer; & pour les y animer davantage, il leur montre les suites funestes qu'elle peut avoir si elle demeure impunie. Il leur représente l'ascendant de Mr. Jurieu sur les peuples, & la facilité avec laquelle on se laisse persuader ce qui flate nos passions: & il ajoute *que la plus forte & la plus naturelle passion* du cœur humain *est celle de la vengeance & de la haine de ses ennemis*; que *rien n'est si dur à notre nature corrompue, que de ne pouvoir pas en bonne conscience vouloir du mal à ceux qui nous ont tourmentez pour la Religion*; que *ce feroit une consolation extreme pour un homme qu'un Prêtre ou qu'un Capitaine de Dragons a persécuté pour le faire aller à la Messe, que de pouvoir sans scrupule lui souhaiter la peste, la gravele, la faim, & les galeres, &c, & l'accabler de maledictions & d'injures*; & que *rien n'est plus genant que les traittez qu'on a coutume de lire pour se preparer à la sainte Cene, où l'on trouve que l'on communiera à sa damnation, si on se presente à la table du Seigneur le cœur gros de ressentiment & de haine personnelle contre qui que ce soit. Voilà*, continue-t-il, *Monsr. Jurieu qui vient ôter tous ces saints scrupules. Il permet* (41) *de communier le cœur plein de haine, & d'une bouche qui fulmine des maledictions contre ceux qui ont persecuté les Refugiez. Il veut que nous les haïssions, & il nous defend de leur souhaiter les biens temporels.* Le Dénonciateur prétend que selon ces Dogmes il ne feroit pas permis de procurer les biens temporels aux Perfécuteurs, *& que l'on feroit très-mal de les secourir dans leurs maladies, d'aller a ,teindre le feu dans leurs maisons*, Il exhorte nommément le Synode des Eglises Walonnes (42) à prévenir les mauvaises suites de ces faux dogmes: il leur représente plusieurs raisons qui les y doivent porter; & il leur dit entre autres choses que la prospérité de l'Etat est incompatible avec l'Hérésie dénoncée; *car que feroit-ce*, dit-il, *si les Réformez ne vouloient ni saluer ceux qui sont d'une autre Religion, ni manger ni négocier avec eux; que feroit-ce s'il leur étoit permis & loüable de haïr la personne de tous les Papistes, de tous les Arminiens, Mennonites, &c, & s'ils n'étoient obligez par l'Evangile qu'à leur souhaiter les biens spirituels, sans être obligez de leur procurer aucun bien temporel, de les tirer d'un fossé si on les y voioit plongez, de leur donner l'aumone si on les voioit dans l'indigence? Ce pays pourroit-il prosperer selon de telles maximes?* Au reste, il déclare qu'il ne demande pas que le Synode ajoute foi à sa Dénonciation, & qu'il n'a pour but que de faire en sorte que la Compagnie fasse informer du fait, & oblige Mr. Jurieu *à publier les deux Sermons tout tels qu'il les a prêchez*.

Il est bon de se souvenir que ces Sermons furent préchez le 24 de Janvier & le 21 de Février 1694; & que la Dénonciation parut au mois de Mars de la même année, tems où les Auditeurs avoient encore les idées toutes fraiches de ce qui leur avoit été préché. Cette circonstance est notable.

Voions ce que fit le Ministre dénoncé. Dès qu'il sut que plusieurs de ses Auditeurs étoient choquez de sa Doctrine,

(41) *Remarquez que ceci ne veut pas dire qu'il ait prêché formellement cette permission, & dans le detail. On ne lui objecte cela que comme une suite de sa Doctrine, comme on le verra ci-dessous.*

(42) *Il devoit s'assembler bientôt dans la Ville de* Tergou.

il envoia ses deux Sermons à l'Imprimerie. La presse rouloit dessus, & ils eussent paru bientôt; mais on arrêta l'impression dès que l'on eut veu la Feuille volante du Dénonciateur, & on prit d'autres mesures. On publia des Réfléxions sur cette Feuille volante: on soutint qu'elle étoit pleine de faussetez; *car il est faux*, ce sont les termes de l'Auteur des Réfléxions,

„ 1. Que l'on ait dit, *que les sentiments de hayne soyent* „ *bons & loüables* contre qui que ce soit, à prendre la hay- „ ne pour une passion humaine qui a son principe dans l'a- „ mour propre.

„ 2. Il est faux qu'on ait dit absolument qu'il faut témoi- „ gner cette hayne aux heretiques, en ne les saluant pas, „ & ne mangeant pas avec eux. On a dit là-dessus, ce „ qu'ont dit S. Paul & S. Jean, modifié comme on le ver- „ ra dans les Sermons.

„ 3. Il est faux qu'on ait dit qu'il faut rompre tout com- „ merce de la vie civile avec les Papistes, Mennonites, Ar- „ miniens, &c. C'est à dire, qu'on ne devroit pas même „ prendre ni donner des lettres de change des Juifs dessus la „ bourse. Impertinence qui n'a été dite ni pensée.

„ 4. Il est faux qu'on ait rejetté cette maxime, *il faut* „ *aimer la personne & hayr le vice*, comme mauvaise ou „ fausse, on l'a rejettée comme trop subtile, comme n'étant „ pas trop intelligible, & enfin comme ne pouvant être ap- „ pliquée par tout. Ces Messieurs qui ont tant d'esprit com- „ prenent fort bien comment on peut faire souffrir à la per- „ sonne d'un parricide des supplices espouvantables, le fer „ chaud, le plomb fondu, la roue, le demembrement „ à quatre chevaux, & aimer pourtant cette personne. „ Mais ils doivent pardonner à ceux qui ne le comprenent „ pas.

„ 5. Il est faux que M. J. ait dit directement ni indirec- „ tement, en tout ou en partie, *que par les persecuteurs* „ *pour lesquels le fils de Dieu nous commande de prier, il ne* „ *faut pas entendre ceux qui persecutent.*

„ 6. Il est faux qu'il *ait apostrophé ses auditeurs pour leur* „ *dire qu'ils pouvoyent & devoyent hayr le Roy de France, &* „ *luy souhaiter du mal.* On verra ce qui a été dit là dessus.

„ 7. Il est faux qu'il *ait permis de communier le coeur* „ *plein de hayne, & d'une bouche qui fulmine des maledic-* „ *tions.*

„ 8. Il est faux que M. J. ait defendu de faire du bien ou „ de souhaiter les biens temporels à nos persécuteurs, & „ qu'il ait dit que nous ne sommes pas obligés à procurer au- „ cun bien temporel aux Papistes, Mennonites, &c".

Remarquez qu'on promet deux fois la publication des Sermons comme le véritable dénoüement, & comme la preuve invincible des faussetez du Dénonciateur. Mais, dans la même page 3 où on l'a promise, on avertit que peut-être au lieu de publier les Sermons, on donnera un Traité complet sur cette partie de la Morale. Un peu plus bas on avertit qu'on instruira les honnêtes gens *en tems & lieu* sur cette matiere; mais que pour le présent on ne publiera point les Sermons, parce qu'on a su *de plusieurs cotez* que l'ennemi *avoit preparé ses bateries pour* y *trouver des heresies à quelque prix que ce soit* (43). . . . *On attendra un peu*, poursuit-on, *que leur feu soit passé.* Je laisse là le reste, ce n'est qu'un tissu de louanges & d'invectives: celles là pour Mr. Jurieu lui-même qui se couronne de ses propres mains, & qui étale ses proüesses; celles-ci pour ses ennemis. Je laisse là pareillement un Ecrit qui fut opposé aux Réfléxions de ce Ministre, non pas eu égard à la Dénonciation, mais eu égard à ses Querelles avec Mr. de Beauval. Cela, & l'Apologie de Mr. Jurieu (44), & la Replique de Mr. de Beauval, sont des incidens tout à fait externes à la Dénonciation, & par conséquent à ma Digression; mon dessein étant seulement de considérer les suites directes de la Dénonciation.

Si la Dénonciation avoit fait parler des deux Sermons, l'Ecrit du Ministre dénoncé en fit parler davantage, & comme on étoit à la veille du Synode, chacun attendoit avec impatience ce que la Compagnie résoudroit sur une affaire si délicate & si scandaleuse. On en fut bientôt éclairci. Le Synode traita également de Libelle l'Ecrit du Dénonciateur, & celui du Dénoncé, & laissa tomber l'affaire comme une chose non avenue. Cela surprit étrangement ceux qui avoient cru que la Compagnie feroit informer du fait, & laissa le Public dans un grand scandale, ou contre le Dénonciateur s'il avoit calomnié Mr. Jurieu, ou contre le Dénoncé s'il avoit préché la Doctrine qu'on lui impute. C'est là le point où je veux aller. Il est honteux à notre Siecle qu'on ose se joüer du Public aussi hardiment qu'on s'en joue, & c'est dequoi nous faire perdre les plus spécieuses Maximes que nous puissions opposer aux Incrédules sur les matieres de fait. Comme donc la grosseur de cet Ouvrage fera peut être qu'il résistera aux injures du tems un peu plus qu'un petit Livre, je me sens obligé de communiquer à mes Lecteurs pendant que les choses sont fraiches quelque sorte d'éclaircissement sur la Dénonciation de la nouvelle Hérésie, afin qu'un facheux Pyrrhonien ne puisse point objecter qu'une Dispute s'étant élevée l'an 1694, si un Ministre qui avoit plus de 1200 Auditeurs avoit préché une certaine Doctrine, il a été impossible trois jours après de savoir le Oui ou le Non. Ceux qui peseront bien mes Remarques m'avoueront, je m'assûre, qu'il est possible dans cette affaire de discerner la vérité & la fausseté.

I. Je commence par cette Considération. Il ne faut comp-

(43) *Voiez les Réfléxions que Mr. de* Beauval *a faites là-dessus dans ses* Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, *pag.* 2.

(44) *Cette* Apologie *lasse l'Ecrit de Mr* de Beauval *dans toute sa force, comme il le montre dans sa Replique d'une maniere si terrassante, que Mr. Jurieu incapable de se tirer de cet embarras a imité les Missionnaires de France, qui se trouvoient trop pressez par un Livre de Controverse. Ils recouroient aux Juges, pour obtenir que le Livre fut suprimé.*

compter ici pour rien ce Principe, *S'il étoit faux qu'un Ministre eût préché devant 1200 personnes l'Hérésie de la Haine du prochain, personne n'auroit été assez hardi pour l'en accuser publiquement trois jours après.* La raison, pourquoi ce Principe n'est ici d'aucune force, est parce qu'on le peut combattre par cette autre Proposition, *S'il étoit vrai qu'un Ministre eût préché cette Hérésie devant 1200 personnes, il ne l'auroit pas osé nier publiquement trois jours après.* Voulez-vous conclure du prémier Principe qu'il faut que cette Hérésie ait été préchée, puis qu'aussitôt elle a été dénoncée publiquement, je conclurai du second Principe qu'il faut qu'elle n'ait pas été préchée, puis qu'on s'est inscrit en faux publiquement tout aussitôt contre la Dénonciation. Le plus court est de renoncer à cette voie de raisonnement, & de mettre en équilibre l'affirmation du Dénonciateur, & la négation du Dénoncé. Imitons le Synode de Tergou, qui n'a eu égard ni à l'une ni à l'autre, & qui a traité également de Libelle l'Ecrit du Dénoncé, & l'Ecrit du Dénonciateur. Généralement parlant posons en fait que toute la preuve, qu'on pourroit tirer de ce qu'il y a un homme qui affirme, est ruinée par la raison qu'il y a aussi un homme qui nie, & cherchons en suite dans les circonstances particulieres s'il est plus sûr de se ranger dans le parti qui affirme que dans le parti qui nie. C'est à quoi sont destinées les Observations suivantes.

II. Le Dénonciateur n'a pas été obligé de se nommer puis qu'il n'avoit en vue que d'engager le Synode à s'informer si l'Hérésie qu'il dénonçoit avoit été actuellement préchée. Ainsi, l'on ne peut tirer aucun préjugé favorable à Mr. Jurieu de ce que son Dénonciateur n'a pas declaré son nom.

III. Le Dénonciateur n'a pas été obligé de répondre à l'Ecrit du Dénoncé; car il a du attendre ce que le Synode feroit dans ce conflict d'affirmative & de négative: & aiant vu que le Synode ne se vouloit point mêler de cette Question, il a du l'abandonner vû qu'un simple particulier n'a point droit de faire prêter interrogatoire, & c'étoit la seule voie de vuider le different. Ainsi l'on ne peut tirer aucun préjugé favorable à Mr. Jurieu de ce que le Dénonciateur n'a point soutenu son prémier Ecrit par un second; car tous les Ecrits du monde eussent été inutiles, à moins que les Supérieurs ne fissent oüir des témoins.

IV. C'est un fait certain & incontestable, que les Synodes Wallons favorisent Mr. Jurieu. Il s'est loué plus d'une fois de la considération qu'ils lui avoient témoignée; il s'est glorifié autant de fois des triomphes qu'ils lui avoient fait remporter sur ses ennemis. On n'a qu'à voir sa Réponse à la Dénonciation (45). Ses Adversaires se plaignent de l'indulgence que les Synodes ont pour lui, & remarquent qu'*il a abusé de cette excessive tolérance* (46). On peut voir l'Histoire de cette faveur Synodale dans le Livre de Mr. Saurin Ministre d'Utrecht (47). On peut tirer de cela deux Conséquences, l'une pour disculper le silence du Dénonciateur, l'autre à la charge de Mr. Jurieu. En effet, si de l'aveu même de ce Ministre le Synode de Breda a jetté *dans les balieures* les Accusations que les Députez de quelques Eglises avoient portées contre lui; si ce Synode n'en a relevé que quatre dont il a pris soin de justifier Mr. Jurieu; on comprend facilement que l'Auteur de la Dénonciation a du se tenir en repos: & s'il a eu raison dans le fond, la prudence n'a pas laissé de vouloir qu'il ne poursuivît point inutilement sa prémiere pointe. L'autre Conséquence, dont j'ai à parler, est celle-ci. Un Synode qui favorise manifestement un Ministre ne neglige point de s'informer d'une affaire, lors qu'il est sûr que l'information justifiera pleinement ce Ministre, & confondra ses Accusateurs. Puis donc que le Synode instamment sollicité par l'Auteur de la Dénonciation de faire informer du fait, néglige toutes sortes de recherches, il est très-probable qu'on a craint de ne trouver rien de bon pour Mr. Jurieu. Ainsi, la présomption est que ce Ministre a préché les Hérésies qu'on a dénoncées.

V. Il est certain que Mr. Jurieu a été persuadé qu'un Théologien étoit l'Auteur de la Dénonciation (48), & que tout le Parti, avec lequel il a eu de si rudes prises, avoit part à cette Piece. De là vient que presque toujours dans ses Réflexions il se sert du nombre pluriel *ces Messieurs.* On ne peut donc pas dire que s'il ne s'est point servi d'une voie très-efficace pour réfuter cette Dénonciation, c'est qu'il n'y auroit gagné que la confusion d'un inconu; car il est sûr qu'il auroit cru y gagner la confusion de tous les Ministres, avec qui il est en guerre. D'où vient qu'il a négligé ses avantages dans une conjoncture si décisive? D'où vient qu'il n'a point prié le Synode de nommer des Commissaires qui se transportassent sur les lieux pour interroger les Auditeurs les plus capables? D'où vient qu'il n'a produit aucune Déposition en sa faveur, aiant tant d'amis qui ne lui auroient point refusé ce que la Conscience leur eût permis de déclarer à sa décharge? En un mot, d'où vient qu'il n'a pas publié ses deux Sermons? La Dénonciation devoit lui faire naitre l'envie de les publier; & au contraire, elle a été cause qu'il en a arrêté l'impression. Il faudroit être vieux profès dans l'Ordre des Pyrrhoniens pour ne pas dire décisivement que cette conduite est une piece justificative de la Dénonciation. Toutes les aparences nous portent à croire que Mr. Jurieu se détermina à publier ses deux Sermons, quand il vit que ses Auditeurs en étoient choquez. Il envelopa sans doute & il déguisa les Maximes les plus dures qu'il avoit préchées, & il espéra qu'avec ce remede il guériroit les esprits scandalisez. Mais quand il vit la hauteur avec laquelle on traitoit la chose dans la Dénonciation, & le tour odieux & séditieux dont sa Doctrine étoit susceptible, il comprit qu'il n'avoit pas assez adouci les choses, & que pour jetter de la poudre aux yeux à ses Censeurs, il faloit faire dans sa copie plusieurs autres changemens plus considérables. Là-dessus le seul parti qu'il y eut à prendre fut d'arrêter l'impression; car s'il eût corrigé sa copie jusques à se mettre hors de la portée des traits de ses ennemis, il auroit débité le plus horrible galimatias qu'on ait jamais vu, son Systeme eût été contradictoire, d'un bout à l'autre, & d'ailleurs quantité de gens se fussent bien souvenus que ses Sermons imprimez n'étoient point les mêmes qu'ils avoient ouïs. On n'eût parlé dans les Compagnies que de la mauvaise foi avec laquelle il préchoit une Doctrine, & en publioit une autre. Une Attestation du Consistoire portant que les Sermons imprimez étoient parfaitement semblables aux Sermons préchez n'étoit pas facile à obtenir, & n'eût pas convaincu les gens qu'ils avoient ouï précher, ce qu'ils se souvenoient bien de n'avoir pas ouï précher. Il n'y eut donc point de choix à faire, il falut se déterminer à la suppression, & se priver par là de la voie la plus efficace, & la plus courte de couvrir d'une confusion éternelle ses ennemis, en cas qu'on eût été innocent, en cas que la Dénonciation fût fausse. Cela est décisif contre lui.

VI. Pour peu qu'on sache la carte de ce Païs, on sait de science certaine que le Consistoire Wallon de Rotterdam accorde tout ce que Mr. Jurieu peut avoir raison de demander (49). Il y a même des gens qui croient que son crédit n'est pas renfermé dans des bornes si étroites. Mais je suppose seulement qu'il n'y obtient que des choses raisonnables. S'il n'avoit point préché les Doctrines denoncées, il n'y avoit rien de plus juste que de lui en donner un Certificat. Il l'auroit donc obtenu, s'il l'eût demandé à son Consistoire. D'où vient donc qu'au lieu de s'inscrire en faux sans se nommer contre la Dénonciation, il n'a point nié la tête levée & apuié sur un bon Certificat de ses Collegues, de ses Anciens, & de ses Diacres, qu'il eut préché les Erreurs qu'on lui imputoit? Il passe pour très-sensible à sa gloire & à sa réputation, & il ne cesse de dire que son honneur est nécessaire à l'Eglise: on ne sauroit donc prétendre qu'il ait négligé d'obtenir un Certificat, parce qu'il ne se soucie point, si on le diffame ou si on le loue, content du témoignage de sa Conscience, & de celui des bonnes ames qui l'affectionnent. Ce seroit se moquer du monde, & de lui tout le prémier, que de le défendre de cette maniere.

VII. Il a bien prévu que la suppression de ses deux Sermons feroit triompher ses Adversaires. C'est pourquoi il n'a eu garde de dire qu'il avoit dessein de les suprimer. Il s'est contenté de donner quelques raisons pourquoi le Public ne les verroit pas si tôt; & en cas qu'il les suprimât, il a promis un Traité complet sur cette matiere. Tout cela plaide pour le Dénonciateur mieux que ne feroit un bon Avocat; car voici les raisons de ce beau délai. On a su que ces Messieurs vouloient critiquer les deux Sermons, & on n'a pas *jugé à propos de leur donner pour le present le plaisir de l'escrime. Cela les divertiroit; mais cela scandaliseroit le public. On attendra un peu que leur feu soit passé* (50). Chacun voit que ces Messieurs n'auroient pu que se rendre ridicules par la Critique de deux Sermons Orthodoxes, puis qu'ils les avoient dénoncez comme remplis d'Hérésies. Où les eussent-ils trouvées ces Hérésies, si la Dénonciation étoit telle que Mr. Jurieu le prétend? Le Public n'auroit point été scandalisé de voir paroitre l'innocence d'un fameux Ministre: il eût été au contraire très-édifié de la honte d'un faux Dénonciateur. Une dispute par écrit sur cette matiere ne pouvoir venir trop tôt, puis qu'elle pouvoit contribuer si puissamment à montrer l'innocence du Ministre, & la calomnie de son Censeur. Plus les Critiques eussent agi selon l'ardeur de leurs prémiers mouvemens, plus se fussent-ils enferrez. Un habile homme auroit profité de leur fougue. Mais accordons à Mr. Jurieu que ses délais étoient raisonnables; qu'y gagnera-t-il, puis que la suite a montré qu'il ne songeoit point à l'impression. Un an s'est déja passé sans que l'on ait vu, ni les deux Sermons, ni aucun Livre sur la Haine du prochain. Est-ce que le feu des Adversaires n'est pas encore un peu passé? Mais, si tout sent la mauvaise foi dans les raisons qu'il a alléguées touchant la suppression des deux Sermons, tout la sent aussi dans les Réflexions qu'il a faites sur la Dénonciation.

VIII. Il n'a point distingué l'une de l'autre les deux choses que le Dénonciateur a si nettement distinguées. Voiez ci-dessus les deux Points de la Dénonciation. Le prémier regarde les Dogmes que Mr. Jurieu débita: le second concerne les suites que peuvent avoir ces Dogmes. Tous ceux qui savent la Polémique nous enseignent que les Conséquences qui résultent d'une Doctrine ne doivent point être imputées au Défenseur de cette Doctrine, quand on sait qu'il les rejette; mais soit qu'il les rejette, soit qu'il les admette, il est permis de les lui marquer, parce que ce peut être un moien de le convertir. Combien y a-t il de gens qui abandonneroient un Principe s'ils connoissoient les mauvaises Conclusions qu'on en peut legitimement tirer? Ainsi, le Dénonciateur n'a rien commis qui ne soit dans l'ordre, lors que pour induire plus fortement les Synodes à censurer l'Hérésie qu'il denonçoit, il en a mon-

tré

(45) *Ces Messieurs sont bien intrigues. Le Synode de Leyden déchira leur Libelle, & après qu'ils eurent ressuscité leurs Objections sous une plus grande authorité, le Synode de Breda fit si peu de cas de tout ce fatras d'Accusations, qu'il n'en retint que quatre dont il prit soin de justifier M. J. & laissa tout le reste à quartier dans les* [illegible] *que* [illegible] *donnoit a ses parties une pleine liberté dont ils avoient bien su se prévaloir.*

(46) Dénonciation de la Nouv. Heresie, *à la fin.*

(47) *Voiez la Préface du Livre qui a pour titre* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu.

(48) *L'Auteur du Libelle entasse tant de faussetez, qu'on ne croioit pas qu'il y eut un Theologien capable d'imposer à son prochain d'une maniere si destituée de pudeur.* Reflexions sur la Dénonciation. *pag.* 1.

(49) *L'an 1694 ce Consistoire étoit extrémement favorable à ce Ministre.*

(50) *Voiez comment Mr.* Saurin *a réfuté toutes ces raisons dans son* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *Tom. II, pag.* 812.

tré les pernicieuses Conséquences. Il eût mal fait s'il eût dit que Mr. Jurieu les avoit prêchées nommément & expressément; mais c'est ce qu'il n'a point fait: les plus ignorans peuvent discerner avec autant de facilité que les plus savans quelles sont les Propositions qu'il lui impute, & quelles sont les Propositions qu'il infere de celles-là sans prétendre qu'il les ait prêchées, peut-on donc croire que Mr. Jurieu ait agi de bonne foi en confondant ces deux sortes de Propositions? N'est-il pas visible qu'afin de tromper les bonnes ames & les esprits crédules, il s'est plaint qu'on l'a accusé d'avoir prêché *qu'il est permis de communier le cœur plein de haine, & d'une bouche qui fulmine des maledictions?* Tous les Auditeurs, à qui on aura demandé s'ils ont ouï sortir de sa bouche une telle Proposition, auront répondu que non, *& néanmoins*, se sera-t-on écrié, *voilà ce que ce malheureux Dénonciateur lui impute; après une telle Calomnie que peut-on attendre de lui? Tout son Ecrit n'est qu'un infame Libelle.* Cet artifice, tout grossier qu'il est, a pu tromper une infinité de gens; & c'est pour cela que Mr. Jurieu s'en est servi dans sa Réponse. Disons la même chose de cette autre Proposition qu'on l'accuse d'avoir prêchée, dit-il, *il faut rompre tout commerce de la vie civile avec les Papistes, Mennonites, Arminiens, &c: c'est à dire qu'on ne devroit pas même prendre ni donner des lettres de change des Juifs dessus la bourse.* Il est très-faux qu'on l'ait accusé d'avoir prêché ces paroles & d'être descendu dans un tel détail; il faudroit le prendre pour un fou si on l'accusoit de semblables choses. On a seulement répresenté au Synode, qu'à vivre conformément aux Dogmes qu'il a prêchez, il ne faudroit entretenir aucun commerce avec les ennemis de la Vérité. C'est à lui à rajuster comme il pourra ses Principes avec ces monstrueuses Conséquences.

Remarquez bien qu'il y a des Conséquences qui ont une liaison si prochaine & si nette avec leur Principe, qu'on ne sauroit jamais se persuader qu'un habile homme, qui enseigne le Principe, rejette ces Conséquences. Si une fois vous enseignez qu'il est permis de haïr & de maudire les Persécuteurs, comment pouvez-vous nier qu'il ne soit permis de se présenter à la table le cœur plein de haine, & la bouche pleine de maledictions, contre les Persécuteurs? N'est-il pas évident qu'afin de se préparer à la Communion il suffit de renoncer aux choses qui sont illicites? Mais, quoi qu'il en soit, ce que le Dénonciateur impute sur ce point-là est visiblement une Conséquence qu'il tire de l'Hérésie dénoncée, & non pas une des Propositions dénoncées. D'où paroit de plus en plus la mauvaise foi du Prédicateur dénoncé. Et dès lors on le doit croire très-capable de nier qu'il ait prêché l'Hérésie dénoncée, encore qu'il soit très-vrai qu'il l'a prêchée.

IX. Cette même mauvaise foi paroitra encore très-sensiblement si l'on considere comment il répond sur les Dogmes qu'on dénonce. Comparons sa Réponse avec les termes de la Dénonciation. On l'accuse d'avoir prêché, *que les sentimens de haine sont bons & louables contre les ennemis de Dieu*: voici sa Réponse, *il est faux qu'il ait dit* que les sentimens de haine soient bons & louables *contre qui que ce soit à prendre la haine pour une passion humaine qui a son principe dans l'amour propre.* C'est moins jetter de la poudre, que de la mauvaise foi, aux yeux des Lecteurs; car c'est supposer qu'on l'a accusé d'avoir dit que la haine, lors même qu'elle est une passion humaine qui a son principe dans l'amour propre, est bonne & louable. Mais il est évident qu'il ne s'agit point de cela: l'Accusation ne porte sinon qu'il a dit que les sentimens de haine sont bons & louables contre les ennemis de Dieu. Un homme qui va rondement, & qui ne se sent point coupable, n'use point de telles supercheries: il ne se justifie point sur des chimeres dont il n'est pas accusé; il représente fidélement le crime dont on l'accuse, & il répond dans le sens net & précis des termes de l'Accusation. Mr. Jurieu en a-t-il usé de la sorte? A-t-il répondu comme il faloit faire dans le cas d'une juste négation, *Je n'ai point dit que les sentimens de haine soient bons & louables contre les ennemis de Dieu?* Nullement, il a mieux aimé s'embarrasser dans des Distinctions captieuses, *Je n'ai pas dit que les sentimens d'une haine humaine qui a son principe dans l'amour propre soient bons & louables contre qui ce soit.* Mais, vous avoit-on accusé de cela, lui peut-on répondre? Dequoi vous sert une justification de cette nature qui ne se raporte point à la Dénonciation? Je passe plus avant, & je soutiens que sa Distinction lui coupe la gorge; elle prouve qu'il a prêché que, pourvû que les sentimens de haine ne soient point fondez sur l'amour propre ils sont bons & louables contre les ennemis de Dieu, & ne doivent point être apellez passion humaine; il a donc prêché que ses Auditeurs pouvoient haïr légitimement les Papistes, pourvû que leur haine ne fut pas fondée sur quelque injure reçue, mais sur la guerre que les Papistes font aux véritez que Dieu nous a révélées. Or c'est là ce que le Dénonciateur apelle une nouvelle Hérésie dans la Morale touchant la Haine du prochain. Il n'a point fait consister cette nouvelle Hérésie dans cette Proposition; *Il est bon & louable de haïr ses ennemis*; mais dans celle-ci, *Il est permis & louable de haïr les ennemis de Dieu:* & par conséquent le Dénoncé en avoue autant qu'il en faut & justifie en dépit de ses chicanes la bonne foi du Dénonciateur.

Ce n'est pas mon affaire d'examiner si l'on a raison de qualifier d'Hérésie le Dogme qu'on a dénoncé; je ne cherche que la vérité du fait, & je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avertir personne que ce Dogme est réellement une pernicieuse Hérésie (51). Il n'y a que ceux qui n'ont jamais rien compris dans le Nouveaux Testament, qui puissent douter là-dessus; & si une fois il étoit louable de haïr la personne de son prochain pour l'amour de Dieu, il n'y auroit point de Précepte de l'Ecriture qu'il ne fut permis d'enfraindre pour l'amour de Dieu.

(51) *Voiez le Livre de Mr.* Saurin *intitulé*, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *Tom II, pag* 807 *& suivantes, où il refute les* Reflexions de Mr Jurieu sur la Dénonciation, *& lui montre que sa Morale sur la Haine du prochain est pire que les plus relâchées Maximes des Jesuites.*

X. Je marque expressément *haïr la personne de son prochain*, parce que cela me donne occasion de faire conoitre tout de nouveau la bonne foi du Dénonciateur. Mr. Jurieu reconoit qu'il a rejetté cette Maxime, *Il faut aimer la personne & haïr le vice*, non pas *comme mauvaise ou fausse*, mais *comme trop subtile, comme n'étant pas trop intelligible, & enfin comme ne pouvant être apliquée par tout.* Car par exemple, dit-il, elle ne peut pas être apliquée à ceux qui font souffrir le dernier suplice à un criminel. Il n'eût pas été facile de rendre un meilleur témoignage que celui-là à la bonne foi du Dénonciateur. Il a dit que l'*une des Objections que* Mr. Jurieu *a rejettées avec des airs les plus dedaigneux est celle qui porte qu'il faut faire la guerre à l'erreur & au vice, & avoir neanmoins de la charité pour la personne du pecheur.* Mr. Jurieu ne convient-il pas de ce fait puis qu'il avoue qu'il a rejetté cette Objection comme trop subtile, comme peu intelligible, comme non aplicable aux Juges qui punissent les criminels? Dans le stile de la Dispute ceux qui rejettent une Distinction comme trop subtile, & trop obscure, & ceux qui la rejettent comme fausse & chimérique, ne différent que quant aux manieres de s'exprimer. Les prémiers se servent de termes honnêtes, & d'une espece de compliment; les autres ont un langage incivil: mais au fond les uns & les autres forment la même pensée; & il est certain que les Distinctions des Logiciens Hibernois ou Espagnols n'ont point de plus grans défauts que d'être peu intelligibles, trop abstraites, & trop susceptibles d'exception. Ajoutez que si la distinction entre le crime & la personne du criminel n'a point lieu dans les Tribunaux des Juges, elle n'en sauroit avoir ailleurs, vu qu'il n'y a point de gens au monde qui soient autant obligez de renoncer à toute passion personnelle contre un criminel, que ceux qui le jugent. Je renvoie mon Lecteur à Mr. Saurin (52), & me contente de dire que la Réponse de Mr. Jurieu sur les deux principaux Dogmes qui avoient été dénoncez, forme contre lui un préjugé qui n'a guere moins de force qu'une bonne preuve.

(52) Examen de la Théol. de Mr. Jurieu, *Tom. II, pag.* 807 *& suivant.*

Si l'on veut multiplier les préjugez contre lui, on n'a qu'à marquer les endroits de ses Réflexions où il agit de mauvaise foi.

XI. C'est agir de mauvaise foi, & avec un esprit séditieux & persécuteur, que de dire que celui qui le dénonce est Socinien & Anabaptiste par raport aux Magistratures & à la Guerre. Le Dénonciateur s'étoit contenté de dire *que les Preceptes de Jesus-Christ & les Maximes de la charité sont crues & enseignées* par ces mêmes Hérétiques qui combatent la Trinité, l'Incarnation, & la Prédestination. Cela signifie-t-il que l'on aprouve ce qu'ils enseignent sur la Guerre, & sur les Magistratures?

XII. C'est agir de mauvaise foi, que de dire qu'il fut obligé de prononcer les deux Sermons, afin de réfuter entre autres Maximes celle-ci, *que la charité ne permet pas que l'on chagrine personne sous pretexte de Piété & de Religion, & que l'on ne doit pas inquieter les Hérétiques en qualité d'ennemis de Dieu.* Il prononça ces deux Sermons afin de réfuter ce que l'un de ses Collegues avoit prêché depuis peu. Or il est bien certain que ce Collegue n'a jamais ni dit ni cru qu'il ne faloit point chagriner ou inquiéter les Hérétiques. Il est fort persuadé qu'il faut écrire contre eux, démonter leurs chicaneries, les pousser vivement sur leurs Sophismes, & faire paroitre leur Systeme aussi faux & aussi absurde qu'il l'est; toutes choses qui ne peuvent que chagriner & qu'inquiéter les Hérétiques.

XIII. C'est agir de mauvaise foi, que d'apeller preuve de Commerce avec la Cour de France ce qui s'est passé au sujet de certaines Lettres que Mr. Jurieu avoit écrites à Mr. de Montausier. Les Ennemis de Mr. Jurieu ont eu la copie de ces Lettres & de celles que Mr. de Montausier lui répondit; & s'en sont servis pour le chagriner, ou pour le démasquer, comme ils parlent (53). Ils en ont donné quelques Extraits au Public, qui témoignent qu'il faisoit des complimens au Roi de France tout-à-fait flateurs, & diamétralement contraires au langage qu'il tenoit ici, & en conversation, & en chaire, & dans les Livres. Le Dénonciateur toucha ce fait en passant. Cela mit fort en colere Mr. Jurieu: il soutint que ces Messieurs en produisant ces Extraits avoient *une preuve à laquelle il n'y a pas de replique*, qu'ils ont entretenu *un commerce peu honnete avec les ennemis de l'Etat* (54). Il soutint que la Cour de France leur renvoioit ces Lettres, & qu'en cela elle témoignoit la confiance qu'elle avoit en eux. En un mot, il soutint que *la preuve est telle qu'en tout autre gouvernement que celui-ci on auroit placé ces Messieurs en lieu d'où ils ne feroient jamais sortis.* Il n'y a point d'homme raisonnable, qui se puisse persuader que Mr. Jurieu soit ici dans la bonne foi. Les passions aveuglent, j'en conviens, & l'esprit se bouche aisément en faveur d'un grand desir de vengeance; mais toutes choses ont leurs bornes, & il ne paroit

(53) *Voiez la* Cabale Chimerique, *pag.* 51 *& 52 de la nouvelle Edition, & la* Lettre de Mr. de Beauval sur les Differens de Mr Jurieu & de Mr. Bayle, *pag* 35 36.

(54) Réflexions sur la Denonciation, *pag.* 4.

paroit pas possible de se tromper en certains cas. Mr. Jurieu se souvient très-bien qu'il s'etendit fort dans ces Lettres sur les Fanatiques du Dauphiné, & qu'il lui échapa des soumissions pour le Roi de France qui le mettoient aux prises avec lui-même. Voilà deux endroits qui furent cause que les Savans & les beaux Esprits qui faisoient leur cour à Mr. de Montausier connurent ces Lettres. Mr. de Montausier leur fit part, & de ce qu'on lui avoit écrit, & de ce qu'il avoit répondu; il laissa tirer des Copies de toutes ces Lettres: les ennemis de Mr. Jurieu en France furent ravis d'avoir une preuve, & de son hypocrisie, & des negotiations où il entroit pour soutenir des fripons qui faisoient les petits Prophetes. Ils envoierent une de ces Copies à un Marchand de Hollande qui la fit voir à ses amis, & entre autres à Mr. de Beauval & à Mr. Bayle. La chose ne fut point inconue à Mr. Jurieu. Ils étoient alors ses grans Amis, & ils furent les prémiers à lui aprendre que l'on avoit vu cette Copie. Leur commerce n'en fut pas plus froid pour cela, & ne fut rompu qu'au commencement de 1691, à l'occasion de la chimerique Cabale de Geneve. Mr. Jurieu a donc été persuadé pendant plus d'un an que la reception de cette Copie n'etoit pas une preuve de commerce avec la Cour de France. Il a cru que certains Savans de Paris qui n'avoient pas sujet de le ménager, un Mr. de Meaux, un Mr. Pellisson, un Mr. Nicolle, aiant su de Mr. de Montausier la teneur des Lettres, s'en etoient bien divertis, & avoient consenti de bon cœur que les Copies se multipliassent, & fussent communiquées aux Etrangers. Comment se persuader après cela que l'unique voie de recevoir la Copie de ces Lettres est d'entretenir un commerce peu honête avec la Cour de France? N'est-il pas visible que le seul commerce que nos Gazetiers entretiennent à Paris suffit à procurer cette Copie? N'est-ce donc point contre sa conscience, & au hazard manifeste de se rendre ridicule, que l'on a osé publier que la reception de cette Copie prouvoit sans replique un commerce si criminel avec la Cour de France, qu'en tout autre païs que celui-ci on auroit condamné à une prison perpétuelle pour le moins ceux à qui cette Copie avoit été envoiee (55).

(55) *Voiez Mr* de Beauval, *dans ses* Considérations sur deux Sermons de Mr. Jurieu, *pag.* 42 *& suivantes, où il fait l'Histoire de ces Lettres, & réfute solidement toutes les chicanes de l'Accusateur.*

XIV. C'est agir de mauvaise foi, que de réduire comme fait Mr. Jurieu à ne dire pas des injures, & à faire quelques soumissions générales, ce qu'il a écrit à Mr. de Montausier touchant Louis XIV (56).

(56) *Voiez Mr.* de Beauval, *là-même, page* 45.

XV. C'est agir de mauvaise foi, que de suprimer tous les côtez par où les Lettres avoient paru dignes d'être copiées, & communiquées aux Etrangers. Il n'en parle qu'entant qu'elles proposoient l'échange d'un Ministre prisonnier & d'un homme qui avoit offert ses services pour assassiner le Roi de France. S'il en avoit parlé entant qu'elles contenoient plusieurs réfléxions concernant les petits Prophetes, il n'auroit pas osé dire que c'étoit une Affaire d'Etat. Il y a donc ici un artifice très-malin & très-frauduleux.

Voilà de grandes avances pour découvrir l'imposture. Elle est, ou dans le Dénonciateur, ou dans le Ministre dénoncé, & tout parle en faveur de celui-là contre celui-ci.

XVI. Voici de nouveaux préjugez. Les plus grans Amis de Mr. Jurieu n'oseroient nier qu'il ne soit bilieux, & emporte, & très-dangereux ennemi. Tous ceux qui le connoissent savent que quand il a des querelles, & il n'est jamais sans cela, il remue le ciel & la terre pour terrasser ses ennemis. Cependant il veut passer pour dévot, & pour un grand zélateur. Le moien d'accorder ces choses est d'enseigner que l'Evangile ne nous défend point la Haine des ennemis de la vérité, & qu'il nous permet de leur déclarer la guerre à outrance pourvu que nous le fassions par le zele de la Maison de Dieu. Il est donc très-probable qu'il a préché l'Hérésie dénoncée; car il y a pu trouver l'Apologie de sa conduite, & un moien assûré de persuader aux peuples qu'il ne quite point la route de l'Evangile en se conduisant comme il fait contre les persécuteurs, & contre ses ennemis. Son tempérament, ses passions, & ses actions, ont un intérêt capital que la nouvelle Hérésie qui a été dénoncée soit véritable. Ne demandez point le *cui bono*, il est trop visible qu'il retireroit un grand avantage de ce faux Dogme. Il est donc très-vraisemblable qu'il l'a préché (57). *Les inclinations & les actions ont entr'elles un raport mutuel. Les inclinations produisent les actions; & les actions portent la teinture & le caractére des inclinations . . . . . Comme les Théologiens hardis, & qui se croyent autorisez, ne font pas de scrupule de faire passer en dogmes & en articles de foi leurs passions & leur conduite, & de reduire leurs dogmes en pratique, on a sujet de craindre que l'on ne voye le cœur de Mr. Jurieu, dans son sentiment sur la haine du prochain, aussi bien que dans ses maximes sur les droits des Chrêtiens dans la guerre.* C'est de ce préambule qu'un savant Ministre (58) s'est servi en attaquant Mr. Jurieu sur l'Affaire de la Dénonciation.

(57) *Voiez les* Considerations de Mr. de Beauval, *pag.* 4 *& suivans.*

(58) Saurin, Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *Tome II, pag.* 807, 808.

XVII. Je tire un nouveau préjugé de ce que Mr. Jurieu ne nie point qu'il ne donne un sens de figure au Précepte de Jesus-Christ *aimez vos ennemis, benissez ceux qui vous maudissent, &c.* Tant s'en faut qu'il s'en défende, qu'il accuse de Socinianisme, & d'Anabaptisme, son Dénonciateur, pour avoir trouvé mauvais que l'on ait préché que les Sermons de Jesus-Christ sur la Montagne sont une parole dure qu'il faut adoucir en ne les prenant pas à la lettre. Mr. Jurieu n'aiant point dit que le Précepte de benir ceux qui nous maudissent, & d'aimer nos ennemis, est de ceux qu'il faut interpréter à la lettre, il s'ensuit manifestement qu'il le regarde comme une parole dure qui doit être prise au sens figuré, & par conséquent il est très-probable qu'il a préché ce qu'on lui impute.

XVIII. Le prejugé dont je vais parler est beaucoup plus fort: je le tire des *rumeurs & de l'emotion de son Auditoire* (59). Je suis témoin que plusieurs personnes ont été choquées des deux Sermons; mais je ne prétens point que mon témoignage soit compté. Citons donc d'autres témoins. *Ce que l'on peut dire de plus favorable de ces deux Sermons, c'est que toutes les bonnes ames qui les entendirent en furent scandalisées & pénétrées de douleur, & que les amis de Mr. Jurieu en furent mortifiez.* C'est ce que Mr. Saurin, témoin de grand poids, & de grande autorité, affirme dans un Livre qui porte son nom (60). Un autre Auteur passe plus avant, il assûre que *quelques uns des Auditeurs choquez & revoltez contre* Mr. Jurieu *ont renoncé à l'entendre à l'avenir* (61). C'est une preuve manifeste que Mr. Jurieu avoit préché la pernicieuse Morale qu'on lui impute; car s'il avoit préché les huit Maximes qu'il dit qu'on verra dans les Sermons (62), il n'auroit rien dit de particulier, il se seroit tenu dans la route de tous les autres Ministres, & même dans les principes rigides touchant l'Amour du prochain.

(59) Mr. de Beauval, Considerations sur deux Sermons, *pag.* 3.

(60) Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 808.

(61) *Mr.* de Beauval, Considerations, *pag.* 4.

(62) Réflexions, sur la Dénonciation, *pag.* 3.

XIX. Nous ne finissons pas encore: voici une Considération de grand poids. Le Dénonciateur est inconu: il est possible qu'il soit fincere, il est possible qu'il ne le soit pas; on n'en sauroit juger par ses actions precédentes, puis qu'on ne sait pas qui il est. Mais pour le Dénoncé, il est conu de tout le monde, & ses meilleurs Amis n'oseroient nier qu'il n'ait souvent avancé des choses qui se sont trouvées fausses. Qu'on lise ce qui s'est écrit pour & contre au sujet de la Cabale de Geneve & de l'Avis aux Réfugiez, on trouvera de longues Listes des Faussetez que son Adversaire lui a données à prouver & qui n'ont jamais été prouvées (63): on en trouvera, dis-je, de longues Listes qui étonneront, soit qu'on considere la qualité de ces Faussetez, soit qu'on considere la hardiesse qu'il faut avoir eue pour les soutenir publiquement. On verra qu'il a eté convaincu d'avoir altere & falsifie ce que son Libraire lui raportoit touchant l'impression d'un Projet de Paix; de l'avoir, dis-je, falsifie dans des chefs capitaux & essentiels (64). Mr. de Beauval long tems après l'a *convaincu d'Imposture & Calomnie* si fortement qu'on n'a pu opposer à ses convictions qu'une défense des Magistrats contre le debit du Livre. Cela ne guérit de rien; car lors que les Magistrats défendent un Livre, ils ne garantissent point qu'il contienne des faits faux. Mr. Jurieu ne prétend pas que lors que les Etats de Hollande defendirent le débit de l'Esprit de Mr. Arnaud, ils décidérent que les faits contenus dans cet Ouvrage étoient des mensonges. Enfin, un Ministre vénerable par son age, par la gravité de ses mœurs, par sa piété, & par son savoir (65); un tel Ministre, dis-je, qui a vu cent fois Mr. Jurieu dans les Synodes, assûre que *la presence de Mr. Jurieu gate ordinairement ses affaires parce qu'il a des emportemens qu'il ne peut pas soutenir*, & QU'IL AVANCE TEMERAIREMENT DES CHOSES DE LA FAUSSETE DESQUELLES IL EST CONVAINCU SUR LE CHAMP. Qui ne voit que puis qu'il faut nécessairement que le Dénonciateur, ou le Dénoncé soit un Imposteur, la raison & le bon sens veulent qu'on soupçonne plutôt celui-ci que celui-là (66).

(63) *Voiez la Preface de la* Chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée, *pag.* 197.

(64) *Voiez la* Cabale Chimer. *pag.* 58 *de la* 1 *Edition & pag.* 62 *de la* 2; *& la* Chimere démontree, *pag.* 65

(65) *Mr.* Saurin *Voiez la Preface de son* Examen de la Théologie de Mr. Jurieu.

(66) *Semel malus* (& à plus forte raison *sæpè malus*) *semper præsumitur in eodem genere mali*, disent les Jurisconsultes.

XX. Quelcun me dira peut-être qu'on pourroit dans une Affaire de cette nature préférer un inconu s'il ne s'agissoit pas d'une fausseté dont tant de personnes vivantes ont été témoins. Afin de répondre à cette Objection, je remarquerai deux choses, l'une est que Mr. Jurieu osa publier en 1691; que les Bourgmaitres de Roterdam s'étoient servis envers lui d'une distinction avantageuse lors qu'ils les mandérent lui & l'Auteur de la Cabale Chimérique pour leur faire savoir leur intention. Cependant il étoit très-vrai que ces Messieurs avoient tenu la balance égale entre les deux parties, & n'avoient éxigé de l'une que ce qu'ils avoient éxigé de l'autre (67). Il y avoit cinq bons témoins de cela, Messieurs les quatre Bourgmaitres & le Pensionaire de la Ville. Mr. Jurieu ne laissa pas de faire imprimer sur le champ cette prétendue distinction, sans craindre le démenti que cinq personnes vénérables lui pouvoient donner. Il avoit son échapatoire toute prête: c'est qu'il n'avoit point mis son nom à ses Factums; & outre cela, il savoit bien qu'on n'en viendroit pas à des Eclaircissemens juridiques. Ce qu'il a fait depuis est tout autrement hardi, il a dit (68) que ces Messieurs *ne se consoleront jamais du zele que les venerables Magistrats de Rotterdam ont fait paroitre contre leur ami Professeur en Philosophie.* Peu de jours après il s'aperçut que cela faisoit contre lui; car cela signifie visiblement que ce Professeur n'a perdu sa Charge que pour des Dogmes de Religion, & qu'ainsi les Accusations de Crime d'Etat, que Mr. Jurieu lui a intentées avec tout ce grand fracas qui a retenti par toute l'Europe n'ont été comptées pour rien. Il n'y a pas loin de là jusqu'à être reconu pour un Calomniateur public, ou pour un Délateur étourdi qui n'a nul discernement. Qu'a-t-il fait pour parer ce coup? Il a changé de langage: il a soutenu que le Livre des Cometes n'a point été la vraie cause de la disgrace du Professeur, & que c'est principalement à cause de l'Avis aux Réfugiez que la pension & la permission d'enseigner lui ont été ôtées, non pas sans avoir été entendu, mais après que les Magistrats eurent emploié un long-tems à examiner toutes les Pieces, Répon-

(67) *Voiez la* Chimere démontree, *pag.* 215, *& à la Preface, pag.* 64.

(68) Réflexions sur la Denonciation, *pag.* 5.

ſes, Répliques, &c. C'eſt une fauſſeté dont toute la Ville de Rotterdam eſt convaincue, parce qu'il n'y a pas de Bourgeois qui n'ait demandé à quelcun de Meſſieurs les Conſeillers comment la choſe s'etoit paſſée, & qui n'ait pu aprendre par ce moien que dès la prémiere fois que l'on propoſa dans le Conſeil ſi l'on révoqueroit la permiſſion qui avoit été donnée l'an 1681 a ce Profeſſeur d'enſeigner en public & en particulier avec une penſion de 500 francs, la pluralité des voix alla à l'affirmative. Ainſi dans la même ſéance l'affaire fut propoſée, & conclue: je ne ſai pas ſi cela dura une bonne heure. Il n'y fut parlé, ni directement, ni indirectement, de l'Avis aux Réfugiez; quelques-uns des opinans alléguérent ſeulement les Penſées ſur les Cometes, & repréſenterent le danger qu'il y avoit à laiſſer enſeigner à la jeuneſſe les opinions qui ſe trouvoient dans ce Livre. Quelle hardieſſe ne faut-il pas avoir, pour ſoutenir publiquement au bout de deux ou trois mois, pendant que tous les membres du Conſeil ſont pleins de vie, que ces Meſſieurs ſe fondérent principalement ſur l'Avis aux Réfugiez, & qu'ils avoient examiné à fond cette Affaire depuis long-tems? Cette hardieſſe eſt d'autant plus ſurprenante, que pluſieurs de ces Meſſieurs ne ſavoient pas en entrant dans le Conſeil que l'on y propoſeroit une telle choſe; je veux dire ſi l'on révoqueroit la penſion & la permiſſion d'enſeigner. Jamais dans leur Compagnie il n'avoit été dit un mot ſur ce ſujet, jamais on n'avoit exhorté les membres à examiner les Pieces, jamais nommé des Commiſſaires pour les examiner & pour en faire le raport. Chacun ſait que la plupart de ces Meſſieurs n'entendent pas le François, & n'ont pu par conſéquent examiner aucun Factum ſur l'Accuſation de l'Avis aux Réfugiez, ni le Livre des Cometes. La témérité de Mr. Jurieu, ſon indiſcrétion, & ſon manque de reſpect pour le Conſeil de Rotterdam, dont il s'eſt ingéré mal à propos & ſans aucune néceſſité de juſtifier la conduite, pourroient être démontrées dans toute leur étendue ſi on ſavoit auſſi peu que lui rendre à Ceſar ce qui apartient à Ceſar. Le Conſeil de cette ville n'a nul beſoin de juſtifier ce qu'il a fait. Il eſt ſouverain abſolu à l'égard des permiſſions d'enſeigner; & il peut ordonner comme bon lui ſemble que tout Philoſophe qui voudra obtenir penſion, & permiſſion d'enſeigner, ſuive tel ou tel Syſteme; de ſorte que l'Auteur des Cometes a pu être exclus de ſon benéfice par cela ſeulement qu'il n'étoit point Voetien, tout de même qu'en d'autres Païs on a interdit les Chaires aux Ramiſtes, aux Carteſiens, &c. Concluons qu'un homme, qui eſt capable de ſoutenir que les Magiſtrats de la Ville ont fait une choſe qu'ils n'ont point faite; de le ſoutenir, dis-je, lors que ces Magiſtrats ſont encore pleins de vie, & ont les idées toutes fraiches, eſt bien capable de ſoutenir qu'il n'a point préché une certaine Doctrine, quoi qu'il ſoit certain qu'il l'a prechée.

XXI. Il me reſte une Obſervation à faire qui me paroit conſidérable. Il eſt aiſé de concevoir, pourront dire nos deſcendans, qu'un homme qui ne ſe nomme point publie des Feuilles volantes pour accuſer contre toute ſorte de raiſon un fameux Miniſtre d'avoir préché des Héréſies; mais il paroit incroiable que ce Miniſtre oſe nier qu'il ait préché ce qu'il a effectivement préché. Deux mille Auditeurs ſi vous voulez déteſteront la hardieſſe du faux Dénonciateur; mais quel mal lui feront-ils? ils ne ſavent qui il eſt, ni où le prendre; il eſt aſſûré de ne recevoir jamais la confuſion qu'il mérite. Le Miniſtre ne ſe peut point flatter de cette eſpérance. Deux mille Auditeurs indignez de ſa hardieſſe, ou plutot de ſon effronterie, le pourront mortifier par tout où il paroitra. Il ne faut que le ſens commun pour prévoir que cette peine eſt inévitable. Il n'eſt dono point aparent qu'un Miniſtre s'y expoſe, puis donc que Mr. Jurieu peu de jours après ſes Sermons a publié un Ecrit où il nie qu'il ait préché l'Héréſie dénoncée, il eſt plus digne de foi que ne l'eſt le Dénonciateur.

Cette objection eſt plauſible, & peut fraper dès aujourd'hui les Etrangers; mais eux & nos deſcendans éviteront ſans beaucoup de peine toute ſurpriſe, s'ils conſidérent les deux choſes que je m'en vais propoſer.

La prémiere eſt que cette Objection prouve trop; car ſi elle étoit bonne, Mr. Jurieu n'auroit pas dit publiquement les choſes dont j'ai parlé ci-deſſus, & n'oſeroit pas avancer dans les Synodes pluſieurs Fauſſetez dont on le convainc ſur le champ, comme Mr. Saurin témoin oculaire le lui a reproché à la face du public (59). Cinquante Miniſtres & autant d'Anciens plus ou moins, dont on eſt environné entre quatre murailles durant les Séances d'un Synode. ſont plus à craindre qu'une multitude de Peuple répandue dans une grande Ville; ils ſont, dis-je, plus à craindre pour un Miniſtre qui oſe nier une vérité conue.

(59) *Dans la Préface de ſon* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *pag.* xxxx 4. *Voiez ci-deſſus la fin du Numero XIX.*

En ſecond lieu, la plus nombreuſe partie des Auditeurs n'eſt pas capable de certifier ſi un Miniſtre a préché les Propoſitions qu'on dénonce, ou celles qu'il reconoit avoir prêchées. Ils n'ont pas aſſez d'attention, ou aſſez de pénétration, ou aſſez bonne mémoire, pour pouvoir répondre qu'il y a eu des reſtrictions, qu'il n'y a point eu telles ou telles modifications, dans la Doctrine préchée. Ainſi, un Miniſtre ſe peut tenir en repos à l'égard de la plus grande partie de ſon Auditoire; il peut s'aſſûrer qu'il niera impunément qu'il ait préché ce qu'il a préché, il peut le déguiſer comme bon lui ſemblera ſans craindre les ſuites. Pour ce qui eſt des Auteurs intelligens, ils feroient à craindre; mais Mr. Jurieu eſt ſur un pied à ne les point redouter.

Il a prévu de loin ce qui lui eſt arrivé; je veux dire qu'il ſe feroit beaucoup d'ennemis: c'eſt pourquoi il a eu l'adreſſe de ſe fortifier plus ſoigneuſemeut qu'on ne fortifie les Villes frontieres les plus expoſées. Il a temoigne un zele plein de fureur pour la ruine du Papiſme, & pour celle de la France (60). Il a inſulté & bruſqué tous les Sectaires de Hollande, tant ſur le pié d'Héretiques, que ſur le pié de Républicains, afin de ſe faire un merite de leur être devenu odieux. Il a fait une grande parade de ſon crédit: & aiant perſuadé à ſes émiſſaires que ce n'eſt pas un crédit de médiation, mais un crédit primitif & de la premiere main, ceux-ci ont répandu cette nouvelle de maiſon en maiſon; de ſorte que ceux qui compoſent l'auditoire de Mr. Jurieu ſont perſuadez qu'il peut faire beaucoup de bien à ceux qui lui ſont dévouez, & beaucoup de mal à ceux qui lui ſont contraires (61): je ſuis perſuadé que par une Gaſconade fine & adroite il a agrandi l'idée de ſon pouvoir; mais il eſt certain qu'il a de puiſſans patrons qui par Maxime d'Etat le tireront des plus mauvaiſes affaires où il ſe ſauroit engager. De là vient qu'il n'y a preſque perſonne qui n'évite ſoigneuſement d'encourir ſon indignation. Il le ſait bien & c'eſt pourquoi il ne s'eſt guere mis en peine ſi deux ou trois cens particuliers étoient convaincus qu'il nioit la vérité en démentant le Dénonciateur. Il étoit très-aſſûré que perſonne ne ſe porteroit pour témoin contre lui: il ſait que les fidelles ſont perſuadez qu'il faut cacher les fautes de ſes Paſteurs comme Sem & Japhet couvrirent la nudité de leur Pere. Il a tant de fois dit & repeté que l'on ne peut le flétrir ſans faire tort à l'Egliſe, qu'il l'a perſuadé à un très-grand nombre de gens. Il a repéſenté tant de fois d'une maniere ſi pathetique qu'il avoit uſé ſes forces au ſervice de la Cauſe, & qu'il ne faiſoit plus que trainer une vie languiſſante pour avoir ſacrifié au bien de l'Egliſe ſes veilles & ſes travaux, que la plupart de ſes Confreres ſont perſuadez qu'ils feroient un acte de cruauté s'ils donnoient la moindre atteinte à ſon honneur; & ils ne veulent point ſe reprocher d'avoir fait deſcendre ſes cheveux blancs avec douleur au ſépulcre. Voilà l'une des raiſons de ce que ſes Adverſaires apellent *tolerante exceſſive des Synodes.* Or depuis ſon Avis important au Public, & ſa merveilleuſe Dénonciation de la Cabale de Geneve, on apréhende de s'y voir incorporé pour peu que l'on parle ou que l'on agiſſe ſelon le gout des prétendus Cabaliſtes. Il ſemble qu'on s'imagine qu'il tient banque ouverte pour cette eſpece de négoce. Cela me fait ſouvenir d'une choſe que je devois mettre en tête de tous les moiens dont il s'eſt ſervi pour affermir ſon Autorité. Il s'eſt rendu Délateur de deux grandes Conſpirations qu'il a prétendu avoir découvertes parmi les Réfugiez. L'une eſt une Cabale d'Etat & de Religion tout enſemble, l'autre eſt ſimplement une Cabale de Religion. La prémiere eſt répandue du Midi au Nord, & a ſon centre à Geneve, & pour but de rendre le Roi de France maitre de toute l'Europe afin qu'il y extermine les Proteſtans. L'autre eſt compoſée d'un grand nombre de Miniſtres ſortis de France infectez des Héréſies de Pelage & de Socin, & réſolus de les ſemer le plus qu'ils pourront, depuis qu'ils ne ſont plus retenus par la crainte qui les obligeoit en France à cacher leurs ſentimens. Il s'eſt trouvé que ces deux Conſpirations étoient auſſi chimériques l'une que l'autre; & néanmoins le Délateur en a tiré un très-grand profit. Il s'eſt fait conſidérer par là comme le rempart de l'Orthodoxie, & peu s'en faut que les bonnes gens ne lui aient donné le titre de MARE'CHAL DE LA FOI: j'entens Maréchal, ou Prévot du moins de Robe longue. Pluſieurs Confreres ont attribué à un excès de zele ſes plus grandes fautes, & ne les ont regardées que comme des irrégularitez que l'on pouvoit en bonne Conſcience protéger ou excuſer, pour ne pas priver l'Egliſe d'un Défenſeur ſi néceſſaire. Pluſieurs autres n'ont oſé ſe déclarer contre lui, de peur de paſſer pour membres de l'une ou de l'autre de ces deux Cabales imaginaires. L'un a craint pour ſa penſion, l'autre de n'être jamais avancé. Après tout, ſi l'on s'étonne que les Miniſtres en corps n'aient pas voulu toucher à l'affaire de la Dénonciation, on ne doit pas trouver étrange qu'aucun en particulier, n'ait donné ſon Atteſtation dans cette Cauſe. L'Autorité légitime n'a exigé cela de perſonne, & d'ailleurs le fait dont il eut falu rendre témoignage étoit ſcandaleux, & paroiſſoit ſuffiſamment réparé par le deſaveu public de l'Accuſé. C'eſt beaucoup de voir un tel homme n'oſer ſoutenir ce qu'il a préché. C'eſt une retractation tacite dont on a cru qu'on ſe devoit contenter. Et il ſavoit bien que l'on s'en contenteroit.

(60) *On ne donne ici qu'une partie des moiens par leſquels il s'eſt rendu formidable. On ne ſait pas les autres, ou on ne les ſait que par Ouï dire, & quand on les ſauroit, il ne ſeroit peut-être pas de la prudence de les publier. On n'eſt pas Ecrivain d'Anecdotes.*

(61) *Il y a des exemples de l'un & de l'autre; & cela perſuade plus que ne font les vanteries. On ſait qu'il a eu l'adreſſe de devenir une eſpece d'Aumonier, je veux dire le Diſtributeur de pluſieurs ſommes que d'autres deſtinent à des uſages pieux. C'eſt un grand leurre pour ſe faire des créatures.*

Où ſera l'homme qui après avoir réfléchi ſur toutes ces choſes trouve étrange qu'il ait oſé démentir le Dénonciateur.

Voilà les armes que j'ai cru devoir fournir à nos deſcendans contre les Pyrrhoniens à venir. Un Pyrrhonien ravi de jetter tout les faits dans l'incertitude auroit pu dire d'ici à trente ans, *On ne ſauroit avérer ſi un Miniſtre fameux a préché ou non un tel jour une Héréſie: Quel moien donc d'avérer ce qui ſe paſſe dans les Cabinets?* On lui pourra répondre en vertu de mes Eclairciſſemens, qu'il eſt très-facile d'avérer que le Miniſtre a préché les Dogmes dont le Dé-

non-

nonciateur le charge. Si pendant que les choses étoient nouvelles quelcun avoit pris la peine de les éclaircir comme j'ai fait celle-ci, nous ne serions pas obligez d'adopter en tant de rencontres le Pyrrhonisme Historique. L'Argument négatif n'y seroit pas redoutable. J'apelle Argument négatif le silence des Auteurs contemporains par raport à des accidens remarquables, soit que personne n'en ait rien dit, soit que personne n'ait contredit celui qui en a parlé. Nous sommes dans ce dernier cas. Mr. Jurieu nie, & tout le monde le laisse nier; le Dénonciateur même le souffre. On pourroit donc dans les siecles à venir emploier pour lui la force de l'Argument négatif, si l'on ne connoissoit pas la teneur de ma Digression.

Rien n'empêche qu'on n'étende jusqu'aux Etrangers ce que j'ai taché de faire en faveur de nos Descendans; car pour ceux qui vivent aujourd'hui dans la Hollande ils n'ont pas besoin de cette Instruction. Ils ne doutent point que Mr. Jurieu n'ait préché la Haine de son prochain au sens qu'on l'a dénoncée. La supression des Sermons parle clairement là-dessus, & ceux d'entre les Auditeurs qui peuvent parler sans craindre les suites disent assez franchement la vérité quand l'occasion s'en présente. Il est vrai que ce ne sont que des Discours de conversation, & non pas des Certificats publics. On disoit un jour en présence d'un Magistrat qui avoit ouï les Sermons, que Mr. Jurieu nioit toute la Denonciation. *Quoi*, dit le Magistrat, *il nie qu'il ait préché qu'on satisfait au Precepte, pourvu qu'on souhaite les biens spirituels aux persécuteurs?* Oui, lui dit-on, c'est un des points qu'il desavoue le plus hautement. Le Magistrat haussa les épaules, & protesta qu'il se souvenoit distinctement d'avoir ouï ce nouveau Dogme. J'étois présent à cette conversation.

ZUYLICHEM (CONSTANTIN HUYGENS, SEIGNEUR DE) Sécrétaire & Conseiller des Princes d'Orange, & l'un des beaux Esprits & des bons Poëtes (*A*) du XVII Siecle, nâquit à la Haie le 4 de Septembre 1596. Il étoit le second fils de Christien Huygens (*B*), Sécrétaire du Conseil d'Etat de la République des Provinces-Unies, & il entra sous le Prince Frideric Henri dans l'emploi dont j'ai parlé. Il continua de l'exercer sous ses Successeurs juques à ce qu'il l'eût résigné a son aîné (*a*). On l'envoia à la Cour de France l'an 1661, pour solliciter la restitution d'Orange dont le Roi Louïs XIV s'étoit mis en possession. Aiant obtenu enfin en 1665 ce qu'il demandoit, il fit un voiage à Orange pour faire remettre cette Principauté entre les mains de son légitime Maître. Cela fut fait avec beaucoup de solennité (*b*). Il parvint à une extrême vieillesse, avec le bonheur de ne point perdre ni la solidité, ni même la vivacité de son esprit, & de voir sa Famille bien établie, & l'agrément des services qu'il avoit rendus pendant soixante deux années à la Maison d'Orange. Il avoit entretenu un grand commerce de Lettres avec les Savans les plus illustres (*C*), & comme il aimoit & qu'il entendoit tous les beaux Arts, il s'étoit plu à favoriser ceux qui en faisoient profession. Il mourut l'an 1687, à l'âge de quatre vingt dix ans & six mois. Il étoit Président du Conseil du Prince d'Orange. Mr. Huygens, l'un des prémiers Mathématiciens de l'Europe, étoit l'un de ses trois fils (*D*).

(*a*) *Voiez la Remarque (D).*

(*b*) *Voiez la Relation que Mr* Chambrun *Ministre d'Orange en publia l'an* 1666.

DIS-

(*A*) *Et des bons Poëtes.*] On a de lui une infinité de Vers Flamans: il a publié aussi des Poësies Latines sous le Titre de *Momenta desultoria.*

(*B*) *Il étoit le second fils de Christien Huygens.*] Ce CHRISTIEN étoit fils de CORNEILLE HUYGENS Gentilhomme de Brabant, & de Geertrude Back (1). Il fut le prémier de sa Famille qui s'établit en Hollande. Il prit alliance (2) dans une Famille très-considérable d'Anvers; car il épousa Susanne Hoefnagle fille de Jaques Hoefnagle, & d'Elizabeth Veseler (3). Ce Jaques Hoefnagle étoit si riche, qu'il donna trois cens mille francs pour se racheter de la garnison Espagnole quand elle se mutina dans Anvers l'an 1576. Cette grosse rançon le mit à couvert de la fureur du Soldat lui & sa Famille, & la belle Maison qu'il avoit bâtie; mais elle n'empêcha pas qu'on ne tuât entre ses bras un de ses parens qui s'étoit réfugié auprés de lui. La maison de plaisance, qu'il fit bâtir à un quart de lieue d'Anvers, y est encore conue sous le nom de *Lanternhof*. Balthazar Hoefnagle, son fils aîné, se maria avec la fille du Chancelier de Brabant (4). Quant à CHRISTIEN HUYGENS, il se trouva auprès du Prince Guillaume en qualité de Sécrétaire des commandemens, dès la fondation de la République des Provinces Unies. L'Histoire de Reydanus & celle de Hooft raportent une belle action qu'il fit étant Député de ce Prince, aprés la mort duquel il fut Sécrétaire du Conseil d'Etat. Il mourut à la Haie l'an 1624, laissant deux fils & deux filles. MAURICE HUYGENS son fils aîné, filleul du Prince Maurice, nâquit à la Haie le 12 de Mai 1595, & fut Sécrétaire des Etats après la mort de son pere: il a laissé postérité. CONSTANTIN HUYGENS, second fils de Christien, est celui qui fait le sujet de cet Article. Il avoit deux sœurs: GEERTRUDE HUYGENS l'aînée épousa Philippe Doublet Seigneur de saint Annelant, &c., Receveur général de la République des Provinces Unies. De ce mariage est sorti Philippe Doublet, Seigneur de saint Annelant, &c, qui a épousé SUSANNE HUYGENS sa cousine germaine, fille de notre CONSTANTIN HUYGENS. L'autre sœur dudit Constantin s'apelloit CONSTANCE HUYGENS; elle nâquit le 2 d'Août 1602, & épousa David le-Leu de Wilhelm, comme je l'ai dit ci-dessus (5).

(*C*) *Il avoit entretenu un grand commerce de Lettres avec les Savans les plus illustres.*] Principalement avec Daniel Heinsius, avec Nicolas Heinsius fils de Daniel, avec Vossius, avec Ericius Puteanus, avec Balzac (6), avec Corneille, & plus encore avec le Pere Mersenne, & avec Mr. Descartes (7). Notez qu'il est fort parlé de lui dans les Lettres qu'on a imprimées de plusieurs Savans: voiez entre autres celles de Mr. de Wicquefort & de Barleus, qu'on vient de donner au public en Latin & en François (8).

(*D*) *Mr. Huygens, l'un des prémiers Mathématiciens de l'Europe étoit l'un de ses trois fils.*] Il s'apelloit CHRISTIEN; il est mort le 8 de Juillet 1695, à l'âge de soixante six ans, sans avoir jamais été marié. L'Hymen n'eût convenu guere à une personne toute consacrée, comme lui, à la recherche de ce qu'il y a de plus profond dans les Méchaniques, dans l'Astronomie, dans la Géométrie, &c. Voiez son Eloge dans l'Histoire des Ouvrages des Savans (9). Pour le bien dresser Mr. de Beauval n'a eu besoin que de nous donner la Liste des Ecrits, & des Inventions, de ce grand Homme. Vous trouverez aussi son Eloge & celui de Mr. de Zuylichem son pere, dans une Lettre qui fut écrite par Sorbiere le 13 de Juillet 1660 (10). Mr. Huygens n'avoit alors que trente un an (11). Son frere aîné qui s'apelloit CONSTANTIN fut Sécrétaire de Mr. le Prince d'Orange, par la démission de son pere, & il continua de posséder cet emploi depuis l'installation de ce grand Prince sur le thrône de la grand Bretagne. Il mourut à la Haie au mois de Novembre 1697. Mr. de Zuylichem laissa un troisieme fils, qui est mort à Rotterdam au commencement de Juillet 1699. Il avoit la Charge de Député à l'Amirauté de la Meuse pour toute sa vie. Il a laissé une fort belle Famille. Son fils aîné possede la Seigneurie de Zeelhem, dont Mr. Huygens le Mathémtaicien a porté le nom les dernieres années de sa vie.

(1) *Qui étoit fille de Christien Back, & de Lucie Back de Weelden, de la même tige que ceux d'Asten.*

(2) *Etant âgé de 26 ans.*

(3) *Fille aînée de George Veseler Intendant général des Monnoies du Roi d'Espagne.*

(4) *Nommé Theodore van Liefvelt Seigneur de Hamme, Ste. Anne, Opdorp, &c.*

(5) *Dans l'Article* WILHEM, *Rem (F). Tout ceci est tiré d'un* Memoire *communiqué au Libraire.*

(6) Balzac, *lui adresse la Critique de* l'Herodes infanticida *de Heinsius. Diverses Lettres qu'il lui a écrites sont imprimées.*

(7) *Voiez Mr.* Baillet, *dans la* Vie de Descartes, *passim.*

(8) *A Amsterdam* 1696.

(9) *Mois d'Août* 1695, *Art. IX, pag.* 542 *& suivantes.*

(10) Sorbiere, Lettres & Relations, *pag.* 143 *& suiv. Edit. de Paris* 1660 *in* 8.

(11) Sorbiere *ne lui en donne que* 24: *il se trompe.*

DISSERTATION
CONCERNANT LE LIVRE
D'ETIENNE JUNIUS BRUTUS,
imprimé l'an 1579.

TOut le monde demeure d'accord, que celui, qui a composé ſous ce Nom-là le Livre qui s'intitule, *Vindiciæ contra Tyrannos, ſive de Principis in Populum, Populique in Principem legitima Poteſtate*, ne s'apelloit pas ainſi; mais on eſt encore dans des ſentimens différens ſur ſon véritable Nom. Le plus envenimé de tous les Libelles, qui nous furent envoiez de France par la poſte l'an 1689 au ſujet des Révolutions d'Angleterre (*A*), attribue à Mr. du Pleſſis Mornai le Livre de Junius Brutus ce qui eſt aſſez étrange; car, après les preuves que l'Auteur d'un autre Libelle (*a*) a priſes de divers Ecrits très-communs, perſonne ne devroit ignorer que Hubert Languet & Junius Brutus ſont la même choſe. Voici quelques mépriſes concernant ce fameux Ecrit.

I. Erreur de Deckher.

Mr. Deckher (*b*) Avocat à la Chambre Impériale de Spire prétend, que ſi l'Auteur s'étoit nommé Lucius Junius Brutus, il ſe ſeroit donné un Nom plus convenable, & mieux fondé ſur l'Hiſtoire de Tite Live, que ne l'eſt celui de Stephanus Junius Brutus, qu'il s'eſt donné dans l'Edition de Hanau de l'an MDVC: & il remarque que Boeclerus (*c*) l'a cité *Lucius Junius Brutus*. Mais, prémiérement, c'eſt ignorer que le Prénom *Stephanus* avoit paru dans les Editions précédentes, & dans la prémiere même, qui eſt celle qu'on ſupoſe avoir été faite à Edimbourg l'an 1579. La Verſion Françoiſe, imprimée l'an 1581 *in* 8, porte auſſi le Nom d'Etienne Junius Brutus. En ſecond lieu, pourquoi veut-on que l'Auteur ait eu plus d'égard au Brutus qui délivra Rome de la Tyrannie de Tarquin, qu'au Brutus qui la délivra de la Tyrannie de Ceſar? S'il n'a point dû les préférer l'un à l'autre, il n'a point dû ſe nommer Lucius plutôt que Marcus; il a donc pu ſe donner le Prénom d'Etienne auſſi légitimement que tout autre. Qu'on ne diſe pas que la maniere, dont Marcus Brutus s'éleva contre le Tyran, n'eſt pas auſſi conforme que celle de l'autre Brutus aux Principes de l'Auteur: qu'on n'ajoûte pas pour le prouver, qu'il veut bien que les perſonnes qui ont quelque Charge, comme Lucius Junius Brutus avoit celle de Tribun des Celeres, excitent le Peuple à prendre les armes, mais qu'il ne donne point ce droit aux ſimples particuliers, & moins encore celui d'aſſaſſiner le Tyran, hormis les cas d'une inſpiration d'enhaut; en quoi même il veut qu'on s'examine bien exactement. Qu'on ne ſe ſerve point, dis-je, de ces raiſons; car il a déclaré nettement (*d*) que Brutus & Caſſius ſont dans le cas de ces meurtriers de Tyran, auſquels les Loix promettent des récompenſes, & ſont dreſſer des Statues. Il a mis Ceſar au nombre des Uſurpateurs, contre leſquels il eſt permis au prémier venu de conſpirer. Ainſi la Critique de Mr. Deckher eſt fauſſe, & ne vaut gueres mieux que la mauvaiſe & fade plaiſanterie de certaines gens, à qui l'on a ouï dire que Hubert Languet ſe maſqua entre autres Noms ſous celui d'Etienne, non pas par raport à cet Etienne qui aſſaſſina l'Empereur Domitien, & à qui Apollonius de Tyane cria de plus de 300 cens lieues loin *Courage, frape le ſcelerat* (*e*); mais par raport à ſaint Etienne le prémier Martyr de l'Evangile, & la prémiere victime de la patience Chrétienne.

II. Erreur de Barclai.

Mais la Critique de cet Avocat eſt néanmoins plus ſuportable, que la raiſon emploiée par Guillaume Barclai (*f*), pour prouver que l'Ouvrage de Stephanus Junius Brutus eſt Pſeudonyme, & que l'Auteur n'a choiſi le Nom de Brutus, qu'afin de ſe mettre en campagne avec plus de diſtinction, ſur le pied de Libérateur des Peuples; c'eſt, dit-il, qu'il n'eſt point vraiſemblable, que la poſtérité de celui qui chaſſa Tarquin ait été continuée juſques à notre ſiecle, puis qu'un des meilleurs Hiſtoriens aſſûre (*), qu'il mourut le dernier de ſa Famille à la guerre contre ceux de Vejes. Sans mentir c'eſt ſe tourmenter bien inutilement; car il ne ſeroit jamais venu dans l'eſprit d'aucun Lecteur, que cet Ecrivain pourroit bien être deſcendu en droite ligne de ce Junius Brutus, qui abolit l'Etat Monarchique de Rome; & je ne penſe pas qu'en liſant les Livres des Auteurs modernes qui s'apellent effectivement Brutus, on ſoit aſſez ſimple pour les croire de la Famille des anciens Brutus.

III. Hotman cru Auteur du Livre.

L'erreur de ceux qui attribuérent l'Ouvrage à François Hotman eſt plus petite de beaucoup, que celles que l'on vient de remarquer (*g*). Il y a encore aujourd'hui d'habiles gens qui le lui donnent. C'eſt ce que Mr. Conſtant (*h*), Miniſtre & Profeſſeur célèbre à Lauſanne, a fait dans ſon Abrégé de Politique (*i*).

IV. L'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres cenſuré.

Celui qui a composé les trois prémieres années des Nouvelles de la Republique des Lettres aiant dit une fois en paſſant (*k*) qu'on croit qu'Hottoman s'eſt caché ſous le Nom de Junius Brutus, en donna (*l*) quelque-tems après pour caution un Livre imprimé à Paris en 1589, & intitulé *Traité de la Puiſſance des Rois contre le Roi de Navarre*: mais, s'il avoit bien ſu ſon d'Aubigné, il auroit pu nous aprendre en même tems, & qu'Hotman avoit paſſé pour l'Auteur du Livre de Junius

(*a*) L'Avis important aux Réfugiez.

(*b*) De Scriptis Adeſpotis, *pag.* 89 *Edit. Amſtel.* 1686.

(*c*) In Grotium de Jure Belli & Pacis, *Libr.* I, *Cap. IV*, *pag.* 271.

(*d*) *Voiez ſa Queſtion III, pag.* 198, *&* 211.

(*e*) Xiphilin. *in* Domit. *ſub fine*.

(*f*) *Libr. III* contra Monarchomachos, *Cap. I, pag. m.* 311. *Vide etiam, pag.* 189.

(*) Dionyſ. Halicarn. *Lib. V.*

(*g*) *Voiez la Remarque (H) de l'Article* HOTMAN.

(*h*) *Il eſt connu par pluſieurs bons Livres Latins & François, & en dernier lieu par un Syſtéme de Morale en Latin.*

(*i*) *A la page* 300 *de l'Edition de Francfort,* 1687.

(*k*) *Dans les* Nouvelles *de Sept.* 1684, *Art. VI, pag. m.* 697.

(*l*) *Voiez une Lettre Latine imprimée à la fin du Traité de* Deckherus, de Scriptis Adeſpotis, *pag.* 360, *Edit. Amſt.* 1686.

(*A*) *Le plus envenimé de tous les Libelles .... au ſujet des Révolutions d'Angleterre.*] C'eſt celui qui a pour Titre *Le nouvel Abſçalon, &c.* On l'attribue à Mr. Arnauld: cette opinion eſt imprimée dans un Livre qui a pour Titre *Hiſtoire des Troubles cauſez par Mr. Arnauld après ſa mort, ou le Démêlé de Mr. Santeuil avec les Jéſuites* (1). C'eſt à la page 29, qu'on trouve cela. Si l'Auteur de cette Hiſtoire ne ſe trompe pas quant à l'Auteur du Libelle, il ſe trompe pour le moins quant au lieu de l'Impreſſion; car il eſt faux que Mr. Arnauld ait publié en Hollande cet Ecrit-là. Je ne croi pas même qu'il y fût alors. Le Mercure Hiſtorique & Politique de l'an 1696 a fait prendre garde à la découverte de l'Auteur de ce Libelle, en parlant de ce Démêlé de Mr. Santeuil.

(1) *Il a été imprimé à Paris l'an* 1696; *mais on n'y a mis ni le lieu de l'impreſſion, ni le nom de l'Imprimeur.*

Junius Brutus, & que c'étoit sans raison. Nous allons voir ce qu'en a dit d'Aubigné. Commençons par écouter un Auteur qui s'est montré fort curieux en ces sortes de Recherches (*m*): voici ses paroles. " M. Daillé m'a dit qu'il avoit appris, que l'Auteur du Livre intitulé *Vindiciæ contra Tyrannos*, sous le nom de Stephanus Junius Brutus, est Hubert Languet, sçavant „ homme & grand Politique. Ce qui m'a esté depuis confirmé par M. Legoux de Dijon; qui „ ajoûta que M. de la Mare Conseiller de la mesme ville avoit remarqué cela faisant l'Eloge „ d'Hubert Languet. D'autres attribuent ce Livre à M. du Plessis, à qui je le donnerois aussi „ volontiers sur ce témoignage de d'Aubigné (†): *Il paroissoit un autre Livre qui s'apelloit Junius Brutus, ou Défense contre les Tyrans, fait par un des doctes Gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellens Livres, & vivant encore aujourd'huy avec autorité.* Dans un autre „ endroit de son Histoire (‡) d'Aubigné dit, que ce Gentilhomme luy a avoüé qu'il en estoit „ l'Autheur ". On avoit raison sur de tels passages d'attribuer le Livre à Mr. du Plessis, *aussi volontiers* qu'à Hubert Languet. Mais si l'on avoit conu la seconde Edition de d'Aubigné, on n'eût plus été en balance: on auroit vu que depuis l'an 1616, date de la prémiere Edition, il avoit découvert tout le mystere. Ecoutons-le donc dans la seconde Edition qui est de l'an 1626 ". (*n*) Voilà prémierement les plumes desployées en tous genres d'escrire, soit pour la „ Religion, soit pour l'Estat. Le prémier poinct produisit infinité de Livres; pour le second „ il en courut un que je remarquerai entre les autres, ayant pour tiltre, *Deffenses contre les Tyrans.* Là estoit amplement traitté jusques où s'estend l'obeïssance aux Rois, à quelles causes „ & par quels moyens on peut prendre les armes, à qui il appartient les authoriser, si on peut „ appeller les estrangers, si eux peuvent donner secours legitimement. Ottoman fut long temps „ & à tort soupçonné de cette Piece, mais depuis un Gentilhomme François, vivant lors que „ j'escris, m'a advoüé qu'il en estoit l'Auteur. Mais il s'est trouvé en fin qu'il lui avoit donné „ le jour, l'ayant eu en garde par Hubert Languet, de la franche Comté (*o*), Agent en France, pour le Duc de Saxe ". En un autre endroit de son Histoire (*p*) il repete la même chose en ces termes: *Il paroissoit un autre Livre qui s'apelloit Junius Brutus, ou Defense contre les Tyrans, advoüé par un des doctes Gentilshommes du Royaume, renommé pour plusieurs excellents Livres & vivant encores aujourd'hui avec authorité; traictant les questions des bornes de l'obeyssance qu'on doibt aux Rois; en quel cas il est permis de prendre les armes contr'eux: par qui telles choses se doivent entreprendre: si les voisins peuvent justement donner secours aux peuples: en quel cas & comment toutes choses s'y doivent conduire: tout cela traicté en grand Jurisconsulte, & grand Theologien. Depuis on a seu qui en estoit le vrai Autheur, sçavoir Humbert Languet* (*q*).

COLOMIÉ'S cité, & Réflexion sur ce qu'on en cite.

(*m*) Colomiés, dans ses Opuscules, pag. 130 Edit. Ultrajecti 1669: la 1 Edition est de Paris 1668.

(†) Tom. 2. l. 2. ch. 2. p. 108.

(‡) Tom. 1. liv. 2. ch. 15. p. 91.

(*n*) D'Aubigné, Tom. I, Livr. II, Chap. XVII, pag. 124.

(*o*) D'Aubigné se trompe; Languet étoit de Viteaux dans le Duché de Bourgogne.

(*p*) Tome II, Livr. II, Chap. II, pag. 670.

(*q*) On voit assez que c'est ou une faute d'impression, ou un petit defaut de mémoire, comme il arrive souvent sur les Noms propres, & qu'il faut lire Hubert Languet.

V. Trois Remarques sur d'Aubigné.

Je remarquerai trois choses sur ces deux passages de d'Aubigné.

La I est que je ne croi pas que le Livre en question ait été jamais intitulé, *Junius Brutus*, & ainsi cet Historien aura pris le Nom de l'Auteur pour le Titre de l'Ouvrage; ce qui au pis aller n'est que s'être un peu écarté de la rigoureuse exactitude. Ce n'est pas qu'au fond l'Ouvrage n'eût pu être intitulé *Junius Brutus*, & qu'il ne puisse être cité ainsi. Mais il ne s'agit pas de cela; on sait assez qu'un Nom propre a été souvent le Titre d'un Livre, qu'il y a même un Traité de Ciceron intitulé *Brutus*, & l'on n'ignore pas que l'usage donne de grands droits pour abréger une Citation. Ce n'est donc point là de quoi il s'agit: la question est si le Livre dont nous parlons a eu le Titre que d'Aubigné & Boeclerus lui attribuent.

Ma II Remarque est un peu plus considérable. D'Aubigné a eu grand tort de laisser dans sa derniere Edition ce qu'il avoit dit dans la prémiere, pour désigner Mr. du Plessis Mornai; car puis qu'il avoit apris dans la suite, que le *vrai Autheur* de l'Ouvrage étoit Hubert Languet, & que l'autre n'avoit fait que le publier, il ne devoit plus assûrer si précisément, que cet autre *lui avoit advoüé qu'il en estoit l'Autheur*, & que le Livre étoit avoüé par cet autre. C'étoit représenter Mr. du Plessis Mornai à toute l'Europe comme un menteur, qui se paroît des plumes d'autrui. Or cela ne paroîtra jamais vrai à ceux qui feront réfléxion sur sa vertu, & sur la gloire qu'il avoit acquise. D'autre côté, il n'y a nulle aparence, que d'Aubigné eût voulu mettre un tel fait dans son Histoire, s'il n'avoit cru fermement se souvenir que du Plessis, à qui seul cela convenoit, & qui étoit plein de vie, lui en avoit parlé en ces termes. Mais voici ce me semble le dénouément: Mr. du Plessis avoit avoüé cet Ouvrage, par des expressions qui conviennent egalement & à celui qui compose, & à celui qui publie; comme auroit été par exemple d'avouër, qu'il avoit donné au public le Livre de Junius Brutus, que c'étoit à lui que le public étoit redevable de ce présent: & d'Aubigné, n'y prenant pas assez garde, détermina ces expressions au sens particulier d'avoir composé le Livre. Pendant qu'il n'avoit pas d'autres instructions c'étoit une faute assez legere, d'avoir limité à un certain sens ce qui en pouvoit recevoir un autre; mais aiant enfin publié ce qui en étoit, il n'a pu laisser son texte dans le prémier état, sans faire passer Mr. du Plessis Mornai pour un menteur plagiaire. De semblables négligences à rapeller sa mémoire, qui aparemment lui eût fait voir que ce Gentilhomme ne s'étoit exprimé que comme auroit pu faire la sage-femme d'un Livre, sont beaucoup moins pardonnables, que celles que nous avons déjà remarquées dans les faiseurs d'Additions (*r*).

En III lieu, il me semble que d'Aubigné donne dans un étrange Anachronisme, par les deux époques qu'il établit pour le Livre de Junius Brutus. Il veut par son prémier passage, que ce Livre ait précédé la Conjuration d'Amboise, & qu'il ait été l'un des Ecrits qui encouragérent les Protestans; & par l'autre qu'il ait paru l'année d'après le massacre de la saint Barthelemi. Quelque époque que l'on choisisse de ces deux-là, il n'y aura plus de moien d'ajoûter foi au récit que je tirerai ci-dessous de l'Oraison funebre de Simon Goulart, la Piece la plus authentique que l'on ait pour le Systême Historique de Junius Brutus. Ce n'est pas la seule faute où d'Aubigné soit tombé par raport au tems & à la matiere des Libelles de ce Siecle-là.

(*r*) Voiez ci-dessus l'Article ACIDALIUS, Remarq. G; & le 2 Article MALDONAT, Remarque (I), à la fin.

VI. Remarques sur Placcius.

Mr. Placcius Professeur à Hambourg a inséré dans son Livre des Ecrivains *Anonymes & Pseudonymes* tout le passage de Mr. Colomiés, sans y aposer le correctif de la seconde Edition de d'Aubigné. Il raporte aussi un passage de Boeclerus, que je trouve fort changé dans mon Edition (*s*), quoi qu'on n'avertisse pas au Titre qu'elle soit diférente de la prémiere: mais pour la substance de ce que Mr. Placcius raporte, je la trouve en son entier dans mon Edition: savoir, 1, que Grotius, dans son Apologie contre Mr. Rivet, attribue à du Plessis Mornai l'Ouvrage de Junius Brutus; 2, qu'on a pourtant vu à Lausanne quelques pages de ce Livre écrites, tant de

(*s*) C'est celle de Giessæ Hassorum, 1687.

de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un Auteur écrit (*B*). Il entend sans doute que l'on y voioit des renvois & des ratures, ou tels autres caractéres qui distinguent l'Original de l'Auteur d'avec les Copies. Cependant Boeclerus ne paroît pas tout-à-fait certain dans cette Citation de Placcius, que Languet ait composé le Livre; & il le paroît encore moins dans un autre Ouvrage cité par le même Placcius (*t*): mais dans ses Dissertations Politiques imprimées (*u*) après sa mort par les soins de Mr. Obrecht son gendre, il ne témoigne nulle incertitude: il y donne positivement cet Ouvrage à Hubert Languet (*x*).

VII. Du Plessis Mornai accusé par Grotius d'être Junius Brutus. Comment. justifié par Rivet.

L'endroit, où Grotius assûre que l'Ecrit de Junius Brutus a été fait par Mornai, est à la page 91 de son dernier Ouvrage contre Rivet. C'est un Ouvrage posthume, imprimé l'an 1645, sous le Titre de *Rivetiani Apologetici pro Schismate contra Votum Pacis facti, Discussio.* Dans un Ecrit précédent, je veux dire dans son *Appendix de Antichristo*, il n'avoit pas voulu nommer Mornai. *L'execrable Livre de Boucher*, dit-il (*y*), *touchant la deposition de Henri III Roi de France a été tiré quant aux raisons, & même quant aux expressions, non pas de Mariana ou de Santarel, mais de Junius Brutus, (je sai assez qui c'est, mais puis qu'il a voulu être caché qu'il le soit) & de quelques autres Savans de la même Secte. Liber flagitiosissimus Boucherii de abdicatione Henrici III Galliarum regis non argumentis tantum sed & verbis desumtus est, non ex Mariana aut Santarello, sed ex Junio Bruto (quis is sit sat scio, sed quia latere voluit, lateat) & ex viris doctis quidem at factionis ejusdem.* Dans une Lettre qu'il écrivit de Paris le 28 de Février 1643 (*z*) il n'use point d'une semblable retenue. *Je crois avoir écrit*, dit-il, *que l'Auteur du Junius Brutus est Philippe de Mornai, & que Louïs Villiers est celui qui fit imprimer le Livre: je le redis encore, parce que Des-Marêts avance que c'est un Ecrivain inconu; la chose est neanmoins conue de beaucoup de gens. Puto scripsisse me antehac auctorem Junii Bruti esse Philippum Mornæum Plessiacum, editorem Ludovicum Villerium, Loiselerium. Repeto id quia ignotum esse scriptorem dicit Maresius, cùm plurimis ea res nota sit: & idem Plessiacus testamento generos & amicos suos hortatus sit, arma ut sumerent, si Edicta à Rege non servarentur* (*aa*). Dans une autre Lettre (*bb*) il parle d'un Ecrivain Allemand nommé Rusdorf, qui a cité Junius Brutus sous le nom de Mornai. Les Imprimeurs ont bronché là, car au lieu de mettre *Rusdorfius in Defensione causæ Palatinæ*, ils ont mis *causæ politicæ*.

(*t*) *C'est son* Museum, *où il dit*, qui se Bruti nomine dissimulat, sive *Mornæus* is est, sive *Hubertus Languetus*.

(*u*) *A Strasbourg l'an* 1674, *avec ses* Institutiones Politicæ.

(*x*) *Voiez la* II Dissertation, *pag.* 81?; *& la* XVI; *pag.* 209.

(*y*) Grot. Append de Antichr. *pag.* 59 *Edit. in* 12 *Amst.* 1641.

(*z*) *C'est la* DCXLI *de la* II *Partie.*

(*aa*) Grot. Epist. *pag.* 949.

(*bb*) *La* DCXLV *de la* II *Partie.*

Il est certain que Des-Marets, en répondant à l'Appendix de Grotius l'an 1642, soutint toujours que Junius Brutus étoit un homme inconu, obscur, & dont aucun Réformé ne voudroit soutenir l'Ouvrage, & ne l'avoit jamais ni loüé ni aprouvé. Il s'avança même jusques à dire, que c'étoit peut-être un Papiste comme le Roi Jaques l'avoit soupçonné, qui avoit publié cet Ouvrage sous le masque d'un Protestant, afin de rendre odieuse la Religion Réformée. *Quid quæso ille ipse Junius Brutus quem nobis exprobrat (homo anonymus, obscurus, ignotus, cujus scriptum privata emissum autoritate Reformatorum nemo tueri velit* (*cc*);) . . . *Junius Brutus quisquis ille sit* (*dd*) . . . *Nobis multo crimini dandum quod quæ secus quàm par esset ille* (Junius Brutus) *scripserat, homo à nemine nostrûm nec laudatus, nec approbatus, Boucherius ex malis pessima fecerit & in virus transmutârit* (*ee*) . . . . *Qui verò posset conferri Junius Brutus, qui sine Autoris nomine, sine ulla approbatione prodiit, forte etiam confictus ab aliquo Pontificio in odium Reformatorum, ut suspicabatur Rex Jacobus, cum hoc Santarelli Tractatu &c* (*ff*).

(*cc*) Sam. Maresius, Antichr. revel. *Libr. I, pag.* 336, 337.

(*dd*) *Idem, ibid. Libr. II, pag.* 50.

(*ee*) *Idem, ibid. pag.* 52.

(*ff*) *Idem, ibid. pag.* 61.

Mr. Rivet, en répondant au Livre posthume de Grotius, dit bien qu'on ne sauroit donner des preuves de ce qu'on avance contre Mr. du Plessis; mais qu'en cas qu'il fût l'Auteur de Junius Brutus, il faudroit avoir égard, & à son âge, & à la condition du tems, c'est-à-dire l'excuser sur sa jeunesse, & sur les horribles persécutions que les Protestans essuioient alors (*gg*). Il s'ensuit de là que si Mr. Rivet n'avoue pas que Junius Brutus soit le masque de Mr. du Plessis Mornai, il ne le nie point non plus: ce qui montre qu'il panchoit plus à le croire qu'à ne le pas croire. La seule chose qu'il afirme bien nettement, c'est que le Livre fut imprimé hors du Roiaume, durant le feu des persécutions & des massacres; lors que Mr. du Plessis étoit fort jeune. Mais cela montre clairement que Mr. Rivet n'étoit pas initié au mystere, & qu'il ne savoit gueres mieux que d'Aubigné la vraie époque du Livre. Il est étonnant que ni Grotius qui savoit presque tout ce qui se passoit dans la République des Lettres, ni Rivet, ni Des-Marets, desquels la lecture étoit fort vaste, n'aient rien su ni de ce que d'Aubigné avoit dit concernant Junius Brutus, dans sa seconde Edition en l'an 1626, ni de l'Oraison funebre de Simon Goulart, prononcée & imprimée à Geneve l'an 1628. Les Savans sont d'étranges gens, ils courent après les choses éloignées & qui les fuient, & laissent ce qu'ils ont comme sous la main (*hh*). Un chasseur en fait autant, *Transvolat in medio posita & fugientia captat* (*ii*).

(*gg*) Rivet. Operum *Tom. III, pag.* 1163.

(*hh*) *Voiez* Maimbourg Histoir. de l'Arian. *Tom. I, pag.* 247 *Edit. de Hollande.*

VIII. Découverte par l'Oraison funebre de Goulart.

C'est à la mort de Simon Goulart que les seaux ont été levez, pour la pleine révélation du mystere. En effet Théodore Tronchin (*kk*), Professeur en Théologie, faisant l'Oraison funebre de ce Ministre, exposa qu'il avoit une lecture & une mémoire presque infinies, & qu'on recouroit à lui comme à un oracle, pour savoir au vrai ce que l'on souhaitoit de bien savoir. Preuve de cela, c'est que le Roi Henri III, aiant une passion ardente de conoître l'Auteur qui s'étoit

(*ii*) Horat. *Libr. I, Sat.* II. ℣. 108.

(*kk*) *Voiez son Article ci dessus dans son rang.*

LA PRÉMIERE Edition de Junius Brutus. Examen de ce qu'en dit Voetius.

(*B*) *On a vu à Lausanne quelques pages de ce Livre écrites tant de la propre main de Languet, que de la maniere qu'un Auteur écrit.*] Il pourroit être que la prémiere Edition de Junius Brutus se fit à Lausanne. Monsr. Rivet cité ci-dessus certifie qu'elle se fit hors de France. Personne n'ajoûte foi au Titre portant que ce fut à Edimbourg. Barclai, selon Voetius (2), dit *in* Præfat. *libri de regno &c.* qu'il s'est servi d'un Exemplaire imprimé à Edimbourg en 1579; mais qu'il croit que le Libraire a suposé cette Ville. Je ne trouve point ce passage dans mon Edition de Barclai, qui est celle de Hanau en 1617, où il n'y a pas même de Préface; mais je l'ai trouvé depuis peu dans l'Edition de Paris 1600, *in* 4, qui contient une Préface de quatre pages. Outre ce que dit ici Boeclerus de quelques pages de l'Original vues à Lausanne, Deckher, page 90, assûre avoir ouï dire en 1667, qu'on avoit trouvé tout l'Original dans la même Ville. Je ne sai pourquoi Mr. Voet a conjecturé, que la prémiere Edition de ce Livre est de l'an 1587. Je lui avoue que les Catalogues de Draudius ne font rien contre sa Conjecture, encore qu'ils marquent que le Junius Brutus a été imprimé à Edimbourg l'an 1580; car comme ils ont été poussez jusqu'en 1610 dans l'Edition citée par Mr. Voet (3), on a pu y marquer de la sorte Junius Brutus, soit qu'il ait été imprimé pour la prémiere fois en 1587 avec l'antidate de 1580, soit que la prémiere Edition soit de l'an 1580 sans nulle antidate. Mais que dira-t-il contre l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner imprimé l'an 1583, où se trouve Junius Brutus comme imprimé *in* 8 à Edimbourg en 1580 (4)? Que dira-t-il de la Bibliotheque Françoise de du Verdier imprimée l'an 1585, où (5) se trouve la Traduction Françoise du même Livre, comme imprimée *in* 8, par François Etienne, l'an 1581? Ce sont des preuves convaincantes, que si la prémiere Edition n'est pas de l'an 1579, comme le Titre le porte, elle a du moins précédé de quelques années l'an 1587.

(2) Voetius, Disput. *Tom. IV, pag.* 233.

(3) *Selon Mr.* Voet, Draudius, *pag.* 913 *marque*, Stephani Junii Vindiciæ contra tyrannos &c. Edemburgæ 80 & 81 Latinè & Gall. *L'Edition de* Draudius *dont je me sers est de* 1625: *elle fait mention quatre fois de ce Livre, savoir pag.* 809, (*où l'Edition d'Edimbourg* 1579, *& celle de Strasbourg* in 12, *sont marquées*;) *pag.* 1285, *où l'Edition d'Amsterdam* 1611 *est marquée*; *pag.* 1275, *où l'Edition de Strasbourg est encore mise*; *& pag.* 84 *des Livres François, où se voit le Titre de la Traduction comme dans* Du Verdier.

(4) *Pag.* 766, *& par là il paroît que Monsr.* Voet *n'a pas dû se prévaloir, de ce que* Du Verdier *dans le* Suplément de cet Epitome *n'a point parlé de* Junius Brutus, *puis que ce* Suplément *ne touche que les omissions de l'*Epitome.

(5) *Page* 300.

toit caché sous le faux Nom d'Etienne Junius Brutus, & n'aiant pu en venir à bout quelques expédiens qu'il eût emploiez, résolut enfin d'en venir à la voie qu'il crut la plus courte, ce fut d'envoier le demander à Simon Goulart. Mais celui-ci, pour ne pas commettre les interessez, ne parla pas en ce tems-là, quoi qu'il eût vu l'Original de l'Auteur, & qu'il sût que l'Ouvrage avoit été composé par Hubert Languet, & que du Plessis Mornai étant devenu le maître du Manuscrit après la mort de l'Auteur, le fit imprimer par Thomas Guarin.

Il paroit clairement par là, 1, Que ce Livre n'a pu être imprimé tout au plutôt que sur la fin de l'année 1581, puis que la mort de Languet n'arriva que le prémier jour d'Octobre de cette année. 2. Que tout fut falsifié dans le Titre de la prémiere Edition, le tems & le lieu de l'Impression, aussi bien que le Nom de l'Auteur: car on suposa que le Livre avoit été imprimé à Edimbourg en 1579 (*ll*). Outre qu'on y ajoûta une Préface sous le Nom de celui qui le publioit, dans laquelle il se donne le faux Nom de *Conon Superantius*, *Vasco*, & se sert d'une fausse date pour le tems & pour le lieu, savoir de Soleurre le prémier jour de Janvier 1577. Il est aisé de vérifier, que du Plessis ne fut point en Suisse, dans le tems qui s'écoula depuis la mort de Languet, jusques à la publication du Junius Brutus; & je ne pense pas que personne osât soutenir, que Thomas Guarin fût un Libraire d'Edimbourg (*mm*). Il paroît en troisieme lieu que les excuses alléguées par Mr. Rivet ne sont pas valables, puis qu'il est certain que lors que Languet mourut, la France n'étoit plus en état de persécuter les Protestans que par des Guerres civiles, où chaque Parti soufroit, & que Mr. du Plessis âgé de trente-deux ans avoit déjà composé de très-beaux Ouvrages, les meilleurs peut être qu'il ait jamais faits, savoir le Traité de l'Eglise, & celui de la Vérité de la Religion Chrétienne.

(*ll*) *Voiez la Remarque (B)*.

(*mm*) *On suposoit en ce tems-là que plusieurs Livres s'imprimoient à Edimbourg; comme en* 1574. Le Reveille matin des François, *composé par* Eusebe Philadelphe, Cosmopolite (*c'est un Nom déguisé*) *&* le Traité *de* Furoribus Gallicis *sous le faux Nom d'*Ernestus Varamundus Frisius, *en* 1573.

IX. Dissertation de Voetius. Il est censuré par Placcius.

Mr. Voet (*nn*), Professeur en Théologie à Utrecht, homme d'une lecture immense, auroit peut-être ignoré toute sa vie comme Grotius, & Rivet, & Des-Marets, ce dénouement de Théodore Tronchin, si l'on ne se fût avisé de reimprimer à Amsterdam les *Vindiciæ contra Tyrannos* l'an 1660, & d'ajoûter après ces paroles, *Stephano Junio Bruto Celta*, cette queue, *sive*, *ut putatur*, *Theodoro Beza Auctore*. Mrs. de Geneve, aiant su cela, crurent qu'il ne faloit point laisser le nom de Théodore de Beze sous cette fausse imputation. Ils craignirent que sa mémoire n'en fût flêtrie; voiant que le Livre de Junius Brutus étoit traité comme n'étant pas bon à donner aux chiens: car quand le Roi Jaques eut à repousser le reproche qu'on en faisoit à ceux de la Religion, il répondit qu'aparemment quelque Papiste avoit supoſé cet Ouvrage aux Protestans, afin de les rendre odieux: *Quem nobis objicit Junius Brutus, author est ignotus, & forte Romanensis Ecclesiæ emissarius, ut per illum reformatæ religioni apud Principes conflarent invidiam* (*oo*). Et lors que les Ecrivains du Parti étoient harcelez sur la même afaire, ils ne manquoient pas de dire, qu'on leur objectoit là un inconu, un homme sans nom & sans figure, dans l'Eglise & dans le Monde, un fantôme. C'étoit une nouvelle raison de s'empresser à justifier ce grand serviteur de Dieu, & en tout cas il valoit mieux que les reproches tombassent sur des laïques, vrais Auteurs des sentimens qu'on objectoit, que sur des Théologiens innocens. A ces causes, & autres bonnes considérations à ce les mouvans, Mrs. de Geneve écrivirent au Magistrat d'Amsterdam les preuves de l'innocence de Théodore de Beze (*pp*); & c'est aparemment par là que Mr. Voet vint à la conoissance du mystere révélé par Simon Goulart. Quoi qu'il en soit, il publia en 1662 (*qq*) une Dissertation Anonyme, qu'il inséra quatre ans après au quatrieme Volume de ses Theses, & il fit voir là-dedans par plusieurs raisons, que Théodore de Beze n'étoit point Junius Brutus, & s'étendit fort au long sur Hubert Languet.

(*nn*) Gisbertus Voetius.

Monsr. Placcius l'a relevé sur l'une des preuves justificatives de Beze; car Mr. Voet aiant dit qu'avant l'an 1660, personne, ni entre les amis ou les ennemis de Beze & de Languet, ni entre ceux qui ont procuré les Editions de Junius Brutus, n'avoit imputé ce Livre à Beze, soit expressément, soit par soupçon, & qu'ainsi la nouvelle Conjecture d'un *quidam jettée en l'air* (*rr*) ne devoit être de nulle force, Mr. Placcius lui montre qu'en l'an 1652 un Anglois nommé Jean Philippe, Auteur d'une Réponse à une Apologie pour le Roi & le Peuple d'Angleterre, assûra que Beze avoit composé l'Ouvrage de Junius Brutus.

X. Beze accusé avant le tems que Placcius marque.

On pouvoit reprendre la chose de plus loin, puis qu'il y avoit long-tems que ce Jean Philippe avoit été devancé par des Jésuites François: de sorte que Mr. Voet s'abuse, lors qu'il se prévaut du silence, non seulement de Becan, de Gretser, & d'Eudæmon Johannes, mais aussi de toute la Société des Jésuites, *totaque Jesuitarum natio*; car on voit qu'en 1611 le Pere Coton (*ſſ*) aiant recueilli divers passages d'Auteurs Protestans, qu'il crut donner lieu à la récrimination, & n'aiant pas oublié Junius Brutus, mit en marge *Theodorus Beza, sive Stephanus Junius Brutus, in Libro cui titulus, Vindiciæ contra Tyrannos*, &c. Le Jésuite Richeome (*tt*), récriminant tout de même, dans la même vue, & dans la même occasion, s'adressa ainsi à son Adversaire, *Comment excuseras-tu Beze, qui caché sous l'équivoque du nom de* Junius Brutus, *comme toy sous celui d'Anticoton accompagné de trois lettres, fait un livre de la puissance legitime du Prince, &c.* Un Ministre de Gergeau, nommé David Home, répondant en 1612 à l'*Apologie des Jésuites, faite par un Pere de la Compagnie de Jesus de Loyola*, nia ce que l'Auteur de l'Apologie avoit assûré, que Théodore de Beze avoit pris le masque de Junius Brutus. Le Livre de David Home est intitulé *du Contr' Assassin.* On y lit ces paroles à la page 329: *Quant à ce Stephanus Junius Brutus qu'il produit apres, nous ne savons qui il est: bien disons-nous que le Jesuite en affirmant que c'est Theodore de Beze, sans aporter la moindre petite conjecture du monde de son dire, ment Jesuitiquement, c'est-à-dire effrontément, & en Machiavelliste, qui tient que quand un mensonge ne courroit qu'une demi-heure il profite tousjours en matiere d'estat, combien que Dieu affirme qu'il ne faut point rendre faux temoignage contre qui que ce soit, comme fait celui-ci contre Monsieur de Beze, és Escrits duquel il ne se trouve un seul mot de conseil de tuer les Tyrans, &c.* Après quelque Citations, l'Auteur continue ainsi: *Voilà des paroles de Monsieur de Beze qui dementent assez le Jesuite l'affirmant estre l'Auteur de ce Traité qu'il produit sous le nom de Junius Brutus, qui n'a nulle conformité avec celui de Theodore de Beze, & qui est en apparence le vrai nom de l'Auteur, veu qu'il y a plusieurs hommes doctes portans le surnom de Junius.* Un Jésuite Irlandois (*uu*) cita comme un Livre de Théodore de Beze celui de Junius Brutus l'an 1614. Je ne doute pas que bien d'autres, & avant & après les Réponses à l'Anti-Coton, n'aient emploié cette calomnie contre Théodore de Beze, & je m'attens qu'au prémier jour on me rendra ce que j'ai prété à Mr. Placcius; je veux dire qu'on me fera voir que je pouvois remonter encore plus haut: d'où il paroîtra de plus en plus combien il faut être réservé sur les

(*oo*) Operum Regiorum, *pag.* 478. *Ce qui a été ainsi traduit en François*, Junius Brutus qu'il (*le Cardinal du Perron*) nous objecte est un Auteur inconu; & peut-estre que quelcun de l'Eglise Romaine l'a fait expres, pour rendre odieux aux Princes ceux de la Religion, *pag.* 137 *&* 138 *de la* Défense du Droit des Rois *imprimée en* 1615 *contre la* Harangue du Cardinal du Perron.

(*pp*) Placcius, de Script. Anonym. *pag.* 169.

(*qq*) *Il marque lui-même cette année au IV Vol. de ses* Theses, *pag.* 230. Placcius *ibid. la met en* 1661.

(*rr*) *La phrase Greque qu'il emploie est peut-être plus energique;* ἀϕοβατευτα σοχασμῷ τῶ δεῖνα.

(*ſſ*) Réponse Apologet. à l'Anti-Coton, & à ceux de sa suite, *pag.* 173.

(*tt*) *A la page* 471 *de* l'Examen catégorique du Libelle Anti-Coton, *imprimé en* 1613. *Il met en marge*, Junius Brutus de Beze de legitima potestate, *&c.*

(*uu*) Henricus Fitz-Simon, *in* Britannomachia Ministrorum, *imprimée à Douai, l'an* 1614.

les affirmations générales, lors même qu'on a la vaste lecture du célèbre Professeur d'Utrecht; car enfin cette grande conoissance qu'il avoit de toutes sortes de Livres ne l'empêcha pas d'ignorer: I, Qu'avant l'année 1660 Beze avoit été accusé plusieurs fois d'avoir composé le Livre de Junius Brutus: 2. Que deux ans avant qu'on fit l'Oraison funebre de Simon Goulart, le public avoit su de d'Aubigné que Hubert Languet avoit pris ce masque. 3. Que Grotius avoit publiquement désigné Mr. du Plessis Mornai pour l'Auteur de cet Ecrit.

XI. Apologie des Protestans, pour l'Eglise Romaine par Brereley.

En attendant le retour du prêt, je dirai ici qu'un Prêtre Anglois nommé Jean Brereley cite dans son Apologie des Catholiques par les Protestans (*a*), un Auteur nommé Sutcliffus (*b*), qui avoit dit que les *Vindiciæ contra Tyrannos* étoient un Livre composé, ou par Théodore de Beze, ou par Hotman. Quoi que je n'aie pu découvrir en quel tems cette Apologie fut imprimée pour la prémiere fois, je ne saurois douter que ce n'ait été avant les Réponses des Jésuites à l'Anti-Coton, puis que j'aprens du Traducteur, que dès qu'elle eut paru en Anglois, Bancroft qui étoit alors Archevêque de Cantorbery chargea quelques savans Théologiens, & nommément Morton, d'y répondre, & que la Réponse de Morton est intitulée *Catholica Appellatio pro Protestantibus.* Or c'est sans doute l'Ouvrage de Morton, qui selon le Catalogue d'Oxford parut en 1606 sous le titre de *A Catholick Appeal for Protestans*; & ainsi je ne dois pas juger que ce Catalogue marque la prémiere Edition de l'Apologie dans ces paroles de la page 107, *The Protestants Apology for the Roman Church* 1608. Or comme l'Ouvrage de Sutcliffus cité par Brereley est la Réponse à une Requête des Presbytériens, & que le Catalogue d'Oxford met l'impression de cette Réponse à l'an 1592 sous ce Titre, *Answer to a petition of the Consistorian faction presented to her Majesty*, il est clair que le Livre de Junius Brutus a été imputé à Théodore de Beze, long-tems avant que les Jésuites répondissent à l'Anti-Coton.

Il ne paroît pas que Brereley, qui allegue un nombre prodigieux d'Auteurs Protestans en toutes matieres, eût lu Junius Brutus; car il n'en cite point de passages: & c'est pour cela que l'Evêque de Luçon (*c*) n'en cita point dans l'Ecrit qu'il publia contre ceux de la Religion en l'année 1618 où il leur objecte quelques autres Ecrivains imbus des Maximes de Hubert Languet, desquels il avoit trouvé les Citations dans Brereley, comme Monsr. Rivet l'insinue, en répondant au Jésuite Petra Sancta. *A quo* (libello Episcopi Lussonensis) *video non pauca te mutuatum, quemadmodum ille, aut potius sacerdos Anglus qui tum ei fuit à manu ex laciniis Anglo-Papistarium* (*d*). Je n'ai point vu ce Livre de l'Evêque de Luçon; mais ce qui me fait croire qu'on n'y a point parlé de Junius Brutus, c'est que David Blondel (*e*), en répondant à ce Prélat, ne lui répond rien touchant cet Auteur masqué. Il n'est pas dificile de savoir présentement pourquoi Petra Sancta (*f*) ne parle pas non plus de cet Auteur; c'est qu'il emprunta du Prelat, comme Mr. Rivet le lui reproche fort bien, toutes ses Citations d'Auteurs Protestans Anti-Monarchiques. Il paroît de là que l'Auteur de la grande Réponse au Calvinisme de Maimbourg s'est trompé, lors qu'il a dit (*g*) que la *Methode attribuée au Cardinal de Richelieu, & le Jesuite Sylvestre* à Sancta Petra, *ont fourni* à Mr. Arnauld l'Objection qu'il nous a faite sur l'Autorité Roiale, dans son Apologie pour les Catholiques: car prémierement ce n'est pas dans la Méthode, qui n'a été publiée qu'après la mort du Cardinal de Richelieu, mais dans un Livre qu'il avoit publié avant son Cardinalat, qu'il a objecté ces sortes d'Ecrits Républicains: & en second lieu, si Mr. Arnauld avoit puisé dans ces deux sources, il n'y auroit pas trouvé l'Ouvrage de Hubert Languet, ni l'Ecrit de Magdebourg, desquels il a fait son fort.

XII. Ecrit de Magdebourg.

Cet Ecrit de Magdebourg a pour Titre, *de Jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratûs.* Brereley (*h*) n'en parle qu'en général, & sur la foi de Sutlivius qui l'attribue à Théodore de Beze. Cet Ouvrage fut publié l'an 1550, sous le nom des habitans de Magdebourg. Je ne sai point si c'est le même que celui dont Sleidan donne le Précis (*i*) Je ne le conois que par l'Edition Françoise de l'an 1578 *in* 12. Elle a pour Titre, *du Droit des Magistrats sur leurs Subjets. Traitté très-necessaire en ce temps, pour advertir de leur devoir, tant les Magistrats que les Subjets: publié par ceux de Magdebourg l'an M D L: & maintenant reveu & augmenté de plusieurs raisons & exemples.* Cette Edition avoit été précédée de plusieurs autres. Mr. Arnauld (*k*) s'est servi d'une Traduction Latine imprimée l'an 1576 *apud Joannem Mareschallum Lugdunensem in* 8, & faite sur le François. L'Auteur des Commentaires *De statu Religionis & Reipublicæ in regno Galliæ*, fait mention d'un Livre qui parut l'an 1573, & qui n'est autre que celui-ci. Il reconoit (*l*) que l'Auteur se proposa de faire l'Apologie de ceux de la Religion, qui étoient alors en Guerre civile pour la quatrieme fois contre Charles IX. Mr. de Thou marque expressément sous l'année 1574 (*m*), qu'il parut une nouvelle Edition d'un Livre qui avoit été imprimé en Allemagne au tems du siege de Magdebourg, & que cette nouvelle Edition étoit augmentée de plusieurs exemples, & de plusieurs raisonnemens. Jean Beccaria, qui réfuta cet Ouvrage l'an 1590, le représente comme un Livre fort nouveau: *Quum superioribus diebus commentabamur aliquid de bello, liceret ne scilicet Christiano bellare, vel non, prodiit libellus quidam cui hic erat titulus, De jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus* (*n*). C'est une marque qu'il s'en étoit fait depuis peu une nouvelle Edition, & qu'il n'avoit point de conoissance des précédentes. Quelques-uns soupçonnent que Jean Beccaria n'est point le vrai Nom de cet Auteur (*o*). Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'étoit pas Catholique. C'étoit peut-être une maniere de Socinien. Il traite mal son Adversaire, & le fait passer pour une ame sanguinaire & ennemie de la paix. *Videri hominem esse verè sanguinarium, bello, armisque amicum, hostem capitalem paci, nomini regio infensissimum, versatum in literis humanis, præsertim historiis, atque si divinare licet leguleium, in divinis haud adeò multum: nihil prorsus habentem illius mansuetudinis & clementiæ illius pacifici, & mitissimi agni Jesu Christi (qui quidem dixit:* (†) *Discite à me, quòd mitis sum, & humilis corde: non autem dixit, Discite à me contendere, & litigare, multò certè minus bellare) sed abundare spiritu contentionis, ambitionis, & superbiæ: nescire prorsus quid sit vera concordia, quid pax, quid humilitas, quid patientia, quid sit injuriam pati: sed optimè scire quid sit injuriam inferre, vel illatam vindicare: ignorare etiam omnino quid sit proximus, illud bene scire,* (‡) *Proximus sum egomet mihi: Christi crucem nec scire, nec scire curare: omnia humana ad trutinam, id est ad suum arbitrium ponderare* (*p*). Avoüons que Mr. Arnauld ne conoissoit guere cet Ecrit de Magdebourg.

Un Jurisconsulte Bavarois nommé *Jean Baptiste Ficklerus* n'en conoissoit que l'Edition de l'an 1576. Elle le détermina à le réfuter par un Ecrit qui fut imprimé à Ingolstad l'an 1578 sous ce Titre-ci: *De Jure Magistratuum in subditos, & officio subditorum erga Magistratus: Contra Libellum*

(*a*) *Pag.* 636 *de la Traduction en Latin faite sur l'Anglois par* Guillaume Raynerius, *& imprimée à Paris en* 1615 in 4. *L'Auteur y est apellé* Brerleius, *mais dans le Catalogue d'Oxford* Brereley.

(*b*) *C'est celui que nous nommons en Latin* Matthæus Sutlivius, (R ynerius *le devoit ainsi nommer:*) *il etoit bon Protestant, mais fort opposé aux Presbytériens. J'ai donné son Article.*

(*c*) *Depuis ce tems-là il a été le Cardinal de Richelieu.*

(*d*) Rivetus, Operum *Tom. III, pag.* 505, *num.* 5. Blondel, *dans sa* Modeste Déclaration, *pag.* 287, *parle plus expressément:* l'on emprunte, *dit-il*, de l'Apologie de Jean Brerley Missotier Anglois l'invention de mutiler quelques passages.

(*e*) Modeste Déclaration de la sincérité des Eglises Réformees, à Sedan, 1619.

(*f*) Silvest. Petra Sancta, Not. in Epist. Petri Molinæi ad Balzacum.

(*g*) *Tom. II, pag.* 286 *de l'Edit.* in 4.

(*h*) *In* Apologia Protestant. *pag.* 613.

(*i*) Sleid. *Libr. XXII init Voiez la* Cabale Chimérique, 2 *Edit. pag.* 139 *& suivantes.*

(*k*) *Voiez son* Apologie pour les Catholiques, *I Part. Chap. IV, pag.* 50.

(*l*) Commentar. de Statu Rep. & Relig. *ad ann.* 1573, *folio m.* 118 *verso.*

(*m*) Thuan. *Libr. LVII, pag. m* 50. *J'ai vu une Edition* in 8 *faite l'an* 1574.

(*n*) Jo. Beccaria, Refutat. cujusd. Libelli, *pag.* 1.

(*o*) Voetius, Disp. *Tom. IV, pag.* 238.

(†) *Matth.* 11.

(‡) *Terentius.*

(*p*) Beccaria, Refut. cujusd. Libelli, *pag.* 9.

bellum cujusdam Calviniani, sub eadem inscriptione, sed reticito nomine Authoris, & loci Typographiæ, superiori anno æditum; nunc autem veritatis studio reformatum, retento quidem illius stylo, sed plerisque argumentis ad rei veritatem applicatis. Tractatus brevis & perspicuus, hisce ambiguis temporib. Christiano homini lectu admodum utilis & necessarius.

XIII. Faute du Pere Labbe.

Je dirai en passant qu'il ne fait pas bon parler des Livres qu'on n'a point vus. Le Pere Labbe, qui avoit une lecture presque infinie, & qui néanmoins n'avoit jamais vu l'Apologie des Protestans par Brereley, en ouït parler pendant que sa Dissertation sur les Ecrivains Ecclésiastiques étoit sous la presse: il voulut faire une Addition de quelque chose qu'on lui en avoit dit; mais trois lignes lui coûtérent deux fautes (q): l'une est qu'il apelle *Bretleium*, au lieu de *Brerleium*, l'Auteur de cette Apologie; l'autre est qu'il lui attribue la Préface où le Pape saint Gregoire est justifié, au lieu que c'est le Traducteur qui l'a faite.

XIV. Adversaires de Beze qui ne l'ont pas du accuser.

Ce que j'ai raporté de Sutlivius nous aprend, que la preuve que Mr. Voet a fondée sur le silence de tous les Episcopaux n'est pas meilleure, que celle qu'il a fondée sur le silence de tous les Jésuites. Outre cela je remarque que parmi les Adversaires de Beze, qui ne l'auroient pas épargné, dit-il, s'ils avoient pu lui atribuer l'Ouvrage de Junius Brutus, il en met pour le moins cinq dont le silence ne prouve rien. Voici ceux qu'il nomme (r), Charpentier, Baudoüin, Castalion, Erastus; Morellus, Saravia, Montaigu, Tilenus, Ladus, & le Docteur Bramble. Pour Charpentier, qui a dit beaucoup de mal de Theodore de Beze, dans la violente Satire qu'il écrivit à François Portus l'an 1572 (f), il ne pouvoit pas parler de Junius Brutus, qui ne parut que quelques années après (t). Baudoüin & Castalion morts, celui-là en 1573, celui-ci en 1563, en ont pu parler encore moins. Thomas Erastus, il est vrai, a écrit contre Théodore de Beze sur la matiere de l'Excommunication; mais ce fut long-tems avant que le Livre de Junius Brutus eût paru. La Réponse d'Erastus est datée du 24 de Décembre 1569: le nom de Beze ne paroissoit point dans l'Original (u). Ce ne fut qu'après la mort d'Erastus que l'on imprima son Livre l'an 1589: ceux qui le rendirent public y fourrérent le nom de Beze. Ces deux Antagonistes en manuscrit s'étoient fait cent amitiez à Bâle depuis la Dispute. Pour ce qui est de Morellus, je ne pense pas que depuis le Synode National tenu à Nîmes l'an 1572, où son sentiment fut condamné, il ait paru sur les rangs. Cet homme avoit soutenu dès l'an 1562, que le droit d'excommunier apartenoit, non aux Consistoires & aux Synodes, mais à tout le Corps de l'Eglise. Il fut excommunié pour ce sentiment; & l'Ecrit qu'il publia sur cette matiere fut brûlé, & défenses furent faites à toutes personnes de le lire (w). Il ne laissa pas de persister dans son opinion, & il fut en 1572 l'un des membres de la Cabale qui tâcha de faire changer de telle sorte la Discipline des Eglises, que desormais le pouvoir des clefs fût administré par tout le Corps du Troupeau (x). Ramus étoit l'un des piliers de cette Cabale (y). Beze, qui assista au Synode National de Nîmes l'an 1572, s'oposa & de vive voix & par écrit au dessein de ces factieux, & le fit aller en fumée. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit plus nier qu'avant l'année 1660 l'Ecrit de Junius Brutus n'ait été souvent donné à Théodore de Beze dans des Livres imprimez: néanmoins celui qui le publia à Amsterdam cette année-là n'en savoit rien; car toute la raison qu'il donne pourquoi il a voulu que le Livre fût allongé de cette queue, *sive, ut putatur, Theodoro Beza Autore*, est qu'il avoit vu un Exemplaire sur lequel un savant Professeur avoit écrit, que Beze avoit composé ce Livre. Cela détruit la Conjecture de Monsr. Placcius (z), savoir que l'Auteur Anglois qu'il cite a été cause que le nom de Beze a paru dans l'Edition de 1660. Je m'étonne qu'il n'ait point cité Milton qui parle ainsi dans l'un de ses Livres: *Doctrina hæc nobis haud magis quam Gallis quos tu hoc piaculo cupis eximere debetur: unde enim Francogallia illa nisi ex Gallia? unde Vindiciæ contra Tyrannos? qui Liber etiam Bezæ vulgo tribuitur* (aa). Au reste, plusieurs ont cru que Milton étoit l'Auteur de l'Apologie de Jean Philippe. Monsr. de Saumaise l'assûre sans hésiter (bb). D'autres usent d'alternative, ils disent qu'il la composa, ou qu'il fut cause qu'on la publia, *Eandem culpam commissam fuisse in* Responsione Philippi Angli ad Apologiam Anonymi cujusdam &c. *aliquando Hartlibo scripsi, cujus libri authorem esse Miltonium, saltem ejus consilio publicatum, firmissime creditur* (cc).

XV. Auteurs qui ont ignoré en dernier lieu qui est Junius Brutus.

Depuis la Dissertation de Mr. Voet, il a été plus facile de savoir à quoi s'en tenir sur Junius Brutus; & cependant Mr. Colomiés, & l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres, n'avoient que de fort légeres teintures sur ce fait-là, l'un en 1668, l'autre en 1686 (dd). Bien plus Mr. Arnauld composant son Apologie pour les Catholiques en 1682, & tirant du Livre de Junius Brutus tout ce qu'il y put trouver de plus propre à rendre suspecte aux Princes la Doctrine des Protestans sur l'Autorité souveraine, ne s'avisa jamais de fortifier ses preuves par des considérations prises de la personne de l'Auteur; ce qui montre visiblement qu'il ne savoit pas à qui l'on attribuoit l'Ouvrage. Je remarque toutes ces petites choses, afin de montrer que ceux d'entre les Protestans qui ont dit dans ces dernieres années (ee) que Junius Brutus étoit un inconu, un homme sans nom, sans caractere, sans autorité, ont pu parler de la sorte sans supercherie; quoi que l'un des Libelles, dont j'ai parlé au commencement de cette Dissertation, veuille insinuër le contraire. J'entens cette maniere de Sermon où l'on censure d'un prétendu panchant pour les Libelles, & pour les Guerres civiles, avec autant de véhémence, que jamais Ministre en ait témoigné dans un Sermon de jour de jûne, en décriant ses Auditeurs comme coupables de la transgression du Décalogue.

XVI. Desaveu donné aux Libelles de quelques particuliers.

Et puis que l'occasion s'en présente, il ne sera pas hors de propos de dire ici, que les violens reproches de ce Sermonneur ont produit un bon effet. Peut-être ne sont-ils pas cause que les méchans petits Livres satiriques tombent moins dru qu'auparavant (C); mais au moins est-il certain,

(q) *Tom. I, pag.* 786.

(r) Voetius, Disput *Tom. IV, pag.* 234.

(f) *Touchant cette Lettre, voiez ci-dessus Remarque (A) de l'Article* CHARPENTIER.

(t) *Je ne crois pas que* Charpentier *ait rien écrit depuis l'impression du* Vindiciæ contra Tyrannos.

(u) *Voiez la Préface de* Beze *au Traité* de vera Excommunicatione.

(w) *Voiez le Livre de* Thomas Erastus, de Excommunicatione, *pag.* 69, 70.

(x) Ant. Fayus, *in* Vita Th. Bezæ, *pag.* 49. *Voiez aussi* Beze, Hist. Ecclésiast. *Livr. VI, pag.* 34.

(y) Simler. *in* Vita Bullingeri, *folio* 45.

(z) Placcius, de Scriptor. Anonymis, *pag.* 169.

(aa) Joannes Miltonus, Defens. secunda, *pag.* 99 *Edit. Hag.* 1654.

(bb) Salmas. Respons. ad Jo. Miltonum, *pag. m.* 19.

(cc) Hadrianus Ulacq, *in Præfatione* Apologiæ secundæ Miltoni, *Edit. Hag.* 1654.

(dd) *Voiez ci-dessus, pag.* 569 *Citations* (k) & (l), & *pag.* 570 *Citat.* (m).

(ee) Daillon, Examen de l'oppression des Reformez, 1687. Jurieu, Reponse à Maimbourg, 1683.

(C) *Peut-être ne sont-ils pas cause que les méchans petits Livres satiriques tombent moins dru qu'auparavant.*] C'est bien fait de parler de cela par un *peut-être*; car il y a bien plus d'aparence que les deux autres choses sont cause de la diminution: prémiérement, l'indignation que les honnêtes gens avoient déjà témoignée: en second lieu, un commencement de lassitude dans les Lecteurs, qui ne manque jamais d'arriver lors qu'ils sont trop souvent servis d'un même ragoût, & lors que parmi la multitude de ceux qui se mêlent de l'aprêter, il s'en trouve beaucoup qui le font fort fade & fort insipide. C'est une Maxime que les Auteurs doivent consulter soigneusement, qu'il ne faut jamais abuser de l'avidité du public, qu'il faut éviter la satiété jusques dans l'admiration, & pour cela ne pas déférer avec excès à ce compliment des Académies d'Italie, *Di gratia, Signor, un' altra volta.* Ce compliment est sans doute un témoignage d'aprobation, & tout le monde s'en sert pour un Musicien qui a charmé plus qu'à l'ordinaire, & alors on n'est pas fâché d'être pris au mot; mais qui voudroit abuser de la courtoisie jusques à passer la regle des Grecs, δὶς καὶ τρὶς τὸ καλὸν, *bis & ter quod pulchrum*, & même ce qu'a dit un Poëte Latin (6), qu'il y a tel Poëme qui plaît jusqu'à la dixieme répétition, *decies repetita placebit*, mériteroit d'être renvoié au vieux Proverbe du

(6) Horat. de Arte Poëtica.

certain, qu'ils ont obligé les plus excellentes plumes du Parti (*ff*) à faire savoir au public, que c'est à tort qu'on veut rendre le Corps des Réfugiez responsable de ces mauvais Livres : si bien que dans toute la postérité il y aura quelques actes contemporains, pour le purger des malignes imputations qu'on tâchera de verser sur cette Cause. Qu'on ne dise pas que ces excellentes plumes, qui ont donné le desaveu, l'ont fait anonymement; car aiant répondu pour le général, sans que personne se soit pourvu contre leur Déclaration, c'est une marque que le Corps y aquiesce. Joignez à cela, que le nom de celui qui a écrit tous les quinze jours sur les matieres du tems, d'une maniere si fine & si judicieuse, est très-conu d'un chacun. Et pour celui qui publie l'inimitable Histoire des Ouvrages des Savans, y a-t-il quelcun qui ne le conoisse par son nom; nom qui depuis long-tems s'est rendu illustre, & dans le Barreau & dans l'Eglise, & de vive voix & par écrit; nom que deux freres rendent tous les jours célèbre de plus en plus; l'un (*gg*) par d'éloquentes Prédications, & par de savantes Réponses à Mr. l'Evêque de Meaux; l'autre (*hh*) par l'incomparable Journal dont j'ai parlé. Pour ne rien dire d'un Cousin (*ii*), qui a relevé Casaubon à l'attaque des Annales de Baronius. Quant à la Défense des Réfugiez contre l'*Avis important*, ce ne peut être qu'une personne très-digne d'en être crue (*kk*), lors qu'elle assûre quelque chose comme de la part de ses confreres. Il satisfait pleinement aux reproches qui regardent l'esprit satirique, & il éclaircit son sentiment sur l'autre point avec une grande dextérité d'esprit. Tout bien considéré l'on trouvera, qu'encore qu'un desaveu qui auroit précédé les sanglans reproches de l'Adversaire, & qui auroit été fait par des gens chargez d'une procuration synodale, auroit été & plus glorieux & plus authentique, il n'y a néanmoins que des chicaneurs outrez qui puissent revenir à la charge. Mais je reviens à mon sujet.

(*ff*) *L'Auteur des* Lettres sur les matieres du tems; *celui de l'*Histoire des Ouvrages des Savans; *celui de la* Défense des Réfugiez contre l'Avis important.

(*gg*) *Mr.* Basnage, *Ministre de Rotterdam.*

(*hh*) *Mr.* Basnage de Beauval, *Docteur en Droit.*

(*ii*) *Mr.* Basnage de Flottemanville, *Ministre à Zutphen.*

(*kk*) *C'étoit un Ministre nommé* Coulan, *qui est mort en Angleterre depuis 2 ou 3 ans. On écrit ceci l'an* 1696.

XVII. L'Oraison funebre de Goulart laisse quelque doute.

Mr. Voet ne s'est pas assez fié au témoignage de Simon Goulart, pour trouver étrange qu'on veuille demeurer encore dans le Pyrrhonisme à l'égard de Junius Brutus; & j'avoue pour moi que j'y aperçois encore des dificultez & des embarras, quelque fortement qu'il semble que je me sois déclaré pour Hubert Languet, qui est celui auquel Monsr. de la Mare adjuge le Livre. C'est dans un Ouvrage qui n'est point encore imprimé (*D*), & je ne sai point si la chose y est particularisée, comme dans la Harangue du Professeur de Geneve, ou autrement; ni quelles preuves on donne. Si l'on pouvoit prouver que l'Ecrit de Junius Brutus a été public avant la mort de Languet, adieu toute la déposition de Goulart. Ceci excitera peut-être quelcun bien pourvu de Livres & de loisir, à chercher quelques lumieres sur ce sujet, & j'espere que Mr. Baillet épuisera la matiere, dans le grand Ouvrage qu'on attend de lui sur les Auteurs qui ont déguisé leur nom.

XVIII. Faute de la Suite du *Menagiana.*

Il y a dans la Suite du *Menagiana* une faute que je ne dois pas omettre. „ C'est un excellent „ Livre que les Lettres de Languet. Mr. Languet étoit Conseiller au Parlement, & homme „ de grand mérite. C'est lui qui est Auteur d'un Ouvrage admirable intitulé *Vindiciæ Regiæ* „ *contra Tyrannos*. Il fit ce Livre pour defendre la Cause d'Henry IV. Comme il y alloit de „ la vie de s'en declarer Auteur, il prit si bien ses mesures avec son Imprimeur, & le secret „ fut si bien gardé par l'intérest qu'ils y avoient l'un & l'autre, qu'on ne sut que long-temps „ après la mort de M. Languet, que ce Livre étoit de lui; & l'Imprimeur, qui déclara qu'il „ l'avoit imprimé après la paix faite, decouvrit aussi au Roy Henri IV comment la chose s'é- „ toit passée ". 1. Cette expression *Conseiller au Parlement* doit signifier ici que Hubert Languet a eu cette Charge au Parlement de Paris. Mais il est certain qu'il ne l'a eue dans aucun Parlement de France. 2. Son Livre n'a point le Titre de *Vindiciæ Regiæ*, & ne l'a point dû avoir. 3. Mr. Menage ne l'auroit jamais nommé *admirable*, s'il avoit su quelle est la matiere que

du chou recuit, δὶς κράμβη θάνατος, *crambe bis posita mors.* Il n'est pas juste que le Public soit exposé au traitement déplorable de ces Régens de Rhétorique d'autrefois, qui étoient contraints d'entendre en plusieurs manieres les déclamations de toute leur classe sur le renversement des thrônes.

Declamare doces, ô ferrea pectora Vetti!
Cum perimit sævos classis numerosa Tyrannos.
Nam quæcunque sedens modò legerat, hæc eadem stans
Perferet: atque eadem cantabit versibus iisdem.
OCCIDIT MISEROS CRAMBE REPETITA MAGISTROS (7).

(7) Juven. Satir. VII, *Vers.* 150.

La condition des Régens n'est pas meilleure aujourd'hui. Ils dictent un thême à toute une classe, pour le revoir ensuite tourné en plusieurs manieres par leurs Ecoliers; literalement par les uns, paraphrasé par les autres, en vers ou en Grec par quelques-uns, en deux sortes de prose Latine par quelques autres. C'est toûjours le même thême, toûjours la même chose, sous différens mots. Le Public n'étant point paié pour cela, ne doit pas s'y laisser réduire. Or il est certain qu'on nous a tant de fois rebatu les mêmes choses, & qu'on a laissé si loin derriere soi les bornes posées dans le nombre de dix, qu'il ne faut pas s'étonner que cette pluie tombe moins dru présentement. Tout le monde s'en meloit (8); il ne seroit donc pas étrange que le métier n'en valut plus rien,

(8) *Exspectes eadem a summo minimoque poëta.* Juven. Sat. I, *Vers.* 14.

(*D*) *Mr. de la Mare adjuge le Livre. C'est dans un Ouvrage qui n'est point encore imprimé.*] J'en parlois ainsi l'an 1696; mais présentement il faut que je dise qu'on l'a imprimé à Hall en Saxe l'an 1700. Je n'y ai pas trouvé ce que j'en avois attendu; Mr. de la Mare me laisse dans toute l'incertitude où je pouvois être auparavant. Il dit (9) que l'année 1580 fut fertile en Ecrits de Politique, puis qu'outre le Traité de la Servitude volontaire composé par la Boetie, & la *Franco-Gallia* d'Hotman, on vit paroître le *Vindiciæ contra Tyrannos*, Ouvrage, continue-t-il, composé par Hubert Languet. Cela est très-certain, j'en ai bien des preuves, & quand je n'aurois que celle dont je vais parler, j'en aurois suffisamment. *Ad Vindicias redeo, quas etsi nonnulli tribuere videantur Francisco Hottomano; certissimum tamen est illarum auctorem esse Languetum, cujus rei quamvis alia me deficerent argumenta, sunt autem quam plurima, unum instar omnium hoc erit, quod modo sum prompturus Antonii Vioni Herovalli fide* (10). Cette grande preuve, l'unique que Mr. de la Mare ait voulu communiquer au public, consiste en ceci, c'est qu'il avoit oui dire à Mr. Vion d'Herouval qu'Henri III aiant su que Simon Goulart conoissoit l'Auteur du *Vindiciæ contra Tyrannos*, le fit venir tout aussitôt, & lui demanda le nom de cet Ecrivain; que Goulart se contenta de répondre que son serment l'engageoit à ne rien dire pendant la vie de cet Auteur; que le Roi ajoûta en vain les menaces aux prieres, & que rien ne fut capable d'ébranler la fermeté de Goulart, qui par un exemple rare de fidélité & d'amitié persista à tenir caché pendant la vie de Languet le mystere qui n'avoit été confié qu'à lui. *Cui* (Henrico III) *cum Gulartius præfracte respondisset, non nisi post auctoris obitum nomen illius revelare sibi licitum esse, quod solemni sacramento observaturum se promiserat, Rexque precibus minas adderet, perstitisse tamen in proposito Gulartium, neque precibus neque minis adduci unquam potuisse, ut priusquam fato functus fuisset Languetus, quod sibi soli commiserat arcanum proderet, raro constantis fidei & amicitiæ exemplo* (11). Voilà une preuve qui ne nous sert de rien; car quand même Mr. Vion d'Herouval auroit mieux conu les circonstances du fait, nous n'aprendrions de lui que ce qu'on savoit déjà. Il est visible qu'il ténoit ou médiatement ou immédiatement de l'Oraison funebre de Simon Goulart, les particularitez qu'il raconta à Mr. de la Mare. Il ne pouvoit donc pas être un nouveau témoin. Or, soit par un défaut de mémoire, soit que d'autres l'eussent mal instruit de la narration de Theodore Tronchin, il la raporta très-mal, puis qu'il n'est point vrai qu'Henri troisieme ait mandé Simon Goulart, qu'il l'ait prié, qu'il l'ait menacé, & que Goulart ait répondu que son serment l'engageoit à ne rien dire, & que le secret n'avoit été confié qu'à lui. Je m'étonne que Mr. de la Mare ait cru qu'un Ministre répondit impunément de cette façon à Henri troisieme. Je ne parle point de la fausse époque qu'il donne au Livre d'Etienne de la Boetie, & à celui de François Hotman.

(9) Vita Huberti Langueti, pag. 123.

(10) Vita Huberti Langueti, pag. 124.

(11) *Ibid.* pag. 125.

que l'on y traite, & sur quels principes on y raisonne. 4. Rien ne pouvoit être plus pernicieux à Henri IV, que le Livre de Languet, parce qu'il autorisoit les François à déposer Henri III, & à conférer la Couronne au Duc de Guise. 5. Enfin tout le reste du narré, ce secret de l'Imprimeur, & la découverte du mystere après la paix, sont diamétralement contraires à la vérité, & à l'aparence même de la vérité. Je ne nie point qu'en un certain sens Mr. Menage n'eût pu juger que cet Ecrit de Languet est admirable: il y eût trouvé de l'érudition, & de l'adresse, beaucoup d'ordre & de méthode, & ce qu'on peut dire de meilleur & de plus solide sur le Droit des Peuples, qui est une chose bien problématique. Elle a plusieurs beaux côtez (*ll*), & on la peut soutenir par tant de raisons plausibles, qu'il ne faut pas trouver étrange que non seulement les esprits factieux, bouillans & brouillons, l'aient soutenue, mais aussi plusieurs personnes de grand jugement, & d'une vertu exemplaire. Je puis compter parmi ceux-ci Etienne de la Boetie, Auteur du Discours *de la Servitude volontaire*, ou *du* CONTRE-UN. *Il ne fut jamais un meilleur citoyen ni plus ennemi des troubles que lui, & il eût bien plûtôt employé son esprit & son savoir à les éteindre, qu'à les allumer* (*mm*). Ce qu'il y a de blâmable est qu'assez souvent les mêmes personnes, qui écrivent pour le Droit du Peuple, écriroient pour la Puissance arbitraire, si les affaires changeoient, c'est-à-dire si le pouvoir despotique venoit à être exercé en leur faveur, & au grand dommage d'un Parti qu'elles haïroient. Quand les Catholiques de France au XVI Siecle virent naître les Guerres de Religion, ils écrivirent fortement pour le Droit des Rois; mais quand ils virent le Droit de la Succession dévolu à un Prince Protestant, ils changérent de principes (*nn*), ils écrivirent fortement pour le Droit des Peuples. Nous avons vu ce caprice ridicule dans l'Article de Claude de SAINTES. Je doute qu'après la mort d'Henri III Arnaud Sorbin eût voulu écrire ce qu'il publia l'an 1576 (*oo*). Pierre Charpentier eût-il écrit contre les Guerres civiles l'an 1590 ce qu'il écrivit un peu après le decès de Charles IX? On lui fit une Réponse bien verte intitulée *Petri Fabri Responsio ad Petri Carpentarii famelici Rabulæ sacrum de retinendis armis & pace repudianda Consilium ad V. C. Lomanium Terridæ, & Sereniaci Baronem.* Elle fut imprimée à Neustad l'an 1575, & publiée en François l'année suivante, sous le Titre de *Traitté duquel on peut apprendre en quel cas il est permis à l'homme Chrestien de porter les armes, & par lequel est respondu à Pierre Charpentier, tendant à fin d'empescher la paix, & nous laisser la guerre: par Pierre Fabre, à Monsieur de Lomanie, Baron de Terride & de Seriniac.* Il a été nécessaire que je raportasse ce Titre François; car le Latin n'eût jamais fait croire au Lecteur que Charpentier animoit les peuples à poser les armes, & qu'il ne leur proposoit que la soumission Evangélique (*pp*). Dans tous les Partis il se trouve des indiscrets qui publient des Ouvrages, dont on tâche ensuite de faire honte à tout le Corps. Un Anglois nommé William Allen, sous l'usurpation de Cromwel, publia un Livre qu'il intitula, *Que tuer un tyran n'est pas un crime.* Un Chanoine d'Aneci mit bientôt cette doctrine sur le compte des Réformez, dans un Ouvrage qui fut réfuté par feu Mr. Turrettin. N'étoit-ce pas faire un reproche ridicule? Les Communions les plus sages & les plus réglées peuvent-elles retenir la plume fougueuse de tous les particuliers? Guy Patin fut judicieux quand il parla de ce Livre Anglois, mais il étoit mal instruit des circonstances. *On a imprimé en Hollande*, dit-il (*qq*), *un Livre intitulé* Traité politique &c. que tuer un tyran n'est pas un meurtre. *On dit qu'il est traduit de l'Anglois, mais le Livre a premierement esté fait en François par un Gentilhomme de Nevers, nommé Monsieur de Marigni, qui est un bel esprit. Cette doctrine est bien dangereuse, & il feroit plus à propos de n'en rien écrire. Je n'aime point qu'on fasse tant de Livres* de venenis, *par la même raison: J'ai toûjours en vûe le bien public, & je n'aime point ceux qui y contreviennent.* Il n'est point vrai que l'Ecrit Anglois ait Marigni pour Auteur, il est Anglois d'origine, & Marigni n'étoit point capable de la gravité, & du sérieux, qui regne dans cet Ouvrage.

XIX. Autre deguisement sous Junius Brutus.

Au reste, Languet n'est pas le seul qui se soit caché sous le nom de Junius Brutus. Le fameux Socinien Crellius l'a fait aussi dans un Livre sur la Liberté de Conscience. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford en fait mention de cette maniere: *Junius Brutus* Polonus; *Vindiciæ pro Religionis libertate*, & nous renvoie à *Val. Magnus.* Mais quand on va consulter l'Article du Pere Valerien Magni, on n'y trouve rien qui ait du raport à ce Junius Brutus Polonus, excepté qu'il y est fait mention d'un Livre imprimé comme le sien à Eleutheropolis (*rr*); & là même le Catalogue nous renvoie à Pet. Haberkornius, quoi que Mr. Hyde n'ait mis sous ce nom-là aucune chose qui ait du raport, ou au Pere Valerien, ou au Junius Brutus Polonois. On est renvoié encore de l'Article de Petrus Haberkornius à celui de Feurbornius, où néanmoins il ne se trouve quoi que ce soit qui exprime aucun raport aux autres Articles. Je n'ignore pas la relation qui est entre le Capucin Valerien Magni, & le Professeur Haberkorn: ils ont disputé l'un contre l'autre de vive voix, & Haberkorn a publié entre autres Livres un *Anti-Valerien* (*E*), que Mr. Baillet n'a pas oublié dans son curieux Recueil des Anti (*ff*). Mais puis que Mr. Hyde ne nous donne rien qui marque cela, il me semble que les renvois ne servent de rien, & que c'est un petit défaut d'exactitude, dans un des Ouvrages les plus exacts qui se soient faits en ce genre-là.

La fin de cette Dissertation sera un passage de la Préface du *Sorberiana.* " Je n'ai jamais peu
„ savoir ce qu'étoit devenu son (*tt*) petit Traité *de Pace & Concordia inter Christianos concilianda*,
„ non plus que la Traduction qu'il avoit faite du Livre imprimé en l'année 1637 sous le Titre
„ de *Junii Bruti Poloni Vindiciæ pro Religionis libertate*, qui n'est pas comme quelques-uns l'ont
„ crû du savant Hubert Languet, quoi qu'il se soit autresfois déguisé sous ce nom-là en ses *Vindiciæ contra Tyrannos*, & qu'il faut regarder comme une suite que l'on a voulu donner au Traité
„ *de Libertate Ecclesiastica* imprimée en 1607, qui sans contredit est de Casaubon, lequel aussi en
„ parle

(*ll*) *On a ici un grand éxemple de l'incertitude des conoissances humaines; car cette même Cause, qui a de si beaux côtez, en a de si laids qu'ils font horreur.*

(*mm*) *Voiez* Teissier, *aux* Eloges tirez de Mr. de Thou, *Tom. I, pag.* 216. *Il cite* Montagne, *Chap. XXVII du I Livre* des Essais, *&* *Mr.* de Thou, *Liv. LVII.*

(*nn*) *Voiez l'Article* HOTMAN, *Remarq. (I).*

(*oo*) *Il publia un Livre intitulé*, Le vray Resveille-matin des Calvinistes & Publicains François, où est amplement discouru de l'Autorité des Princes & du Devoir des Sujets envers iceux.

(*pp*) *Le Titre François n'exprime pas clairement la These que Charpentier avoit soutenue.*

(*qq*) Patin, Lettre CLIV, *page* 604 *du* I *Vol. Elle est datée du* 21 *de Nov.* 1659.

(*rr*) *La même* Bibliotheque des Anti Trinitaires, *qui aprend pag.* 117 *que* Crellius *a écrit sous le Nom de* Junius Brutus, *aprend pag.* 133, *que cet autre Livre a pour Auteur* Joachim Stegman *& qu'il a pour Titre*, Brevis Disquisitio quomodo vulgo dicti Evangelici Pontificios, ac nominatim *Valeriani Magni de Acatholicorum credendi regula Judicium*, solidè atque evidenter refutare queant. *Eleutheropoli apud Godfridum Philalethium* 1633 *in* 12.

(*ff*) *Num.* XXXIX.

(*tt*) *C'est-à-dire de* Sorbiere.

(*E*) *Un Anti-Valerien.*] Monsr. Baillet (12) dit que l'Anti-Valerien attaque un Livre de Controverse du Pere Valerien Magni, imprimé à Vienne en Autriche l'an 1641, sous le Titre de *Judicium de Acatholicorum & Catholicorum Regula credendi.* Cela est très-vrai; mais j'observe que cet Ouvrage du Capucin Valerien Magni est composé de deux Traitez, qui ne sont pas freres jumeaux. Celui qui regarde la Regle de Foi des non-Catholiques est plus vieux de quelques années que l'autre. Il vint au monde à Prague l'an 1628. Plusieurs Protestans le réfutérent; Jean Major en 1630. Jaques Martini & Jean Botsac en 1631, Conrad Bergius en 1639. Un Socinien s'en mêla aussi l'an 1633, sans se nommer: c'est Joachim Stegman dont j'ai dit un mot ci-dessus (13). Il faisoit plus de tort à la cause que de bien. Ce Livre du Capucin fut réimprimé à Vienne l'an 1641, avec les Repliques de l'Auteur à ces cinq Antagonistes, & avec le Traité de *Catholicorum Regula credendi.*

(12) Baillet, dans ses Anti *Num.* XXXIX.

(13) *Citation (rr).*

„ parle assez ouvertement en sa Lettre 539 de l'Edition de la Haye; bien qu'il en eût parlé en „ termes assez couverts en deux ou trois autres Lettres précedentes ".

Depuis la prémiere Edition de ce Dictionaire j'ai apris un fait qui m'a paru fort curieux (*uu*). Il est dans un Livre Anglois qui fut imprimé à Londres l'an 1649 pour servir d'Apologie à un Ecrit que les Ministres de cette grande ville avoient publié depuis peu, & de Réponse aux Invectives répandues dans un Livre de Jean Price. Donnons le Titre de l'Ouvrage où se trouve le fait en question: *A modest an clear vindication of the serious representation, and late vindication of the Ministers of London, from the scandalous aspersions of John Price, in a Pamphlet of his, entituled; Clerico Classicum or, The Clergies Alarum to ad third war.* Jean Price avoit reproché aux Ministres que plusieurs d'entr'eux avoient publié des Ouvrages qui ne sont propres qu'à exciter des rebellions, & il avoit mis au quatrieme rang Théodore de Beze comme l'Auteur du *Vindiciæ contra Tyrannos.* Vous avez grand tort, lui répondit-on, de suivre en cela l'Ecrivain Papiste de l'Ouvrage intitulé, *Imago utriusque Ecclesiæ, Hierosolymæ & Babylonis, per P. D. M.* Cet Ecrivain, qu'on croit être Tobias Matthewes, a dit dans la page 105 que le Livre de Junius Brutus est de la façon de Théodore de Beze; pouvez-vous agir équitablement envers un Théologien aussi orthodoxe que ce Théodore, quand vous adoptez les calomnies des Papistes contre un Protestant si zêlé? Le même Auteur qui l'accuse d'avoir fait le *Vindiciæ contra Tyrannos*, ne l'accuse-t-il pas aussi d'avoir usurpé la paroisse, & la femme d'un autre? Il n'y a pas moins de fausseté dans cette Accusation-là, que dans celle-ci. Il est facile de prouver qu'il n'est pas l'Auteur de ce Livre; un homme si sage, & si docte, eût-il voulu afirmer dans un Ouvrage le contraire de ce qu'il avoit enseigné dans un autre? Il insiste dans tous ses Ecrits à faire voir qu'on doit se soumettre aux Magistrats: il ne dit rien, ni de la déposition, ni du meurtre des Monarques, le but unique de l'Ecrit de Junius Brutus. On pourroit tirer des Oeuvres de Théodore de Beze un grand nombre de passages directement oposez aux principes de ce Brutus; en voici un ou deux: il n'a été donné aux particuliers, dit-il (†), qui sont sujets d'un Tyran aucun remede que l'amendement de vie, les prieres, & les larmes. Il veut bien qu'ils desobëissent aux ordres du Prince contraires à la Loi de Dieu, mais non pas qu'ils prenent les armes contre lui. *Aliud esse non parere quàm resistere, vel ad arma se comparare quæ à Domino non acceperis* (‡). Il a fait un Livre *de Hæreticis à Magistratu puniendis*; mais il n'a pas dit un seul mot *de Magistratibus ab Hæreticis puniendis.* Cet Ouvrage de Junius Brutus, poursuit-on, que de bons Auteurs, dites-vous, attribuent à Théodore de Beze, est dans le vrai l'Ecrit d'un Jésuite. Nous savons de bonne part que le Jésuite Persons l'a composé. Quelques personnes qui vivent encore peuvent rendre témoignage qu'un certain Libraire nommé Rench fut condamné à être pendu, pour avoir mis cet Ouvrage sous la presse avec un autre Livre que le même Auteur a fait sous le nom de Doleman. Il y a dans la Chambre qui tient présentement ses séances à Westmunster, un Député qui a fait traduire en Anglois l'Ouvrage de Junius Brutus par le même Walcker qui a composé les Mercures de chaque mois. Cette Traduction a été rendue publique; mais de peur de faire conoître que le Livre est du Jésuite Persons, le nom de Junius Brutus en a été efacé, & l'on y a mis un autre Titre.

Voilà ce que portent les Extraits Latins que j'ai fait faire de ce Livre Anglois. C'est une chose curieuse, ce me semble, que le Jésuite Robert Persons passe en Angleterre pour l'Auteur du *Vindiciæ contra Tyrannos* d'Etienne Junius Brutus; mais je ne saurois croire que l'on ait raison de lui donner cet Ouvrage (*xx*). Il ne paroît guere possible qu'un Jésuite Anglois ait écrit en ce tems-là sur une telle question, sans rien dire qui eût relation à l'Angleterre, & qui ne sentît un François bon Protestant.

(*uu*) *Monsr.* Hill, *Ministre de l'Eglise Angloise de Rotterdam, a eu la bonté de me l'aprendre, & de me prêter le Livre.*

(†) Nullum aliud remedium proponitur privatis hominibus tyranno subjectis præter vitæ emendationem, preces & lachrymas. *Beza in Confessione Fides Christiana, cap. 5, circa finem.*

(‡) *Id. ibid.*

(*xx*) *Monsr.* Hill *m'a dit que* Christophle Love, *Ministre de Londres qui fut décapité sous l'usurpation de Cromwel, a soutenu dans un Livre que* Persons *est le faux* Junius Brutus.



DISSERTATION
SUR LES LIBELLES DIFFAMATOIRES,

A l'occasion d'un Passage de Tacite, que j'ai raporté dans l'Article Cassius Severus, (*a*) *& qui nous aprend qu'Auguste fut le premier qui ordonna que l'on procédât par la Loi* de Majestate *contre ces Libelles.*

I. Nouveauté sous Auguste à l'égard des Libelles.

JE voudrois savoir de quelles raisons l'Empereur Auguste se servit, pour enveloper les Libelles difamatoires sous les crimes de leze-Majesté: car comme Tacite le remarque, on ne comprenoit avant cela sous cette espece de crimes que les trahisons qui avoient afoibli les armées, que les séditions qui avoient afoibli le Peuple, & enfin qu'une mauvaise administration des Charges, qui avoit afoibli la majesté de la République: & l'on punissoit bien les actions, mais non pas les paroles. *Legem majestatis reduxerat; cui nomen apud veteres idem, sed alia in judicium veniebant: si quis proditione exercitum, aut plebem seditionibus, denique male gesta Rep. majestatem populi Romani minuisset. Facta arguebantur, dicta impunè erant. Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat* (*b*). C'est pourquoi un autre Historien remarque que ce fut une nouveauté, que de voir une Dame de la Famille des Claudes accusée devant le Peuple, comme criminelle de leze-Majesté, pour avoir dit en présence d'une foule prodigieuse, qui empêchoit son carosse d'avancer, *Plût à Dieu que mon frere revînt au monde, & qu'il perdît encore une flotte, afin qu'il y eût moins de gens à Rome* (*c*). Les Interpretes remarquent là une double nouveauté, l'une à cause du sexe de l'accusée, l'autre parce qu'on qualifioit crime d'état un simple souhait. Je ne voi point qu'encore aujourd'hui ce soit une Jurisprudence constamment établie & pratiquée, que les médisances de la personne du Prince, même par écrit, soient des crimes de leze-Majesté, ou d'Etat (*d*). Ainsi Auguste fit là une chose d'autant plus singuliere, qu'il l'établit principalement contre les Satires, qui ne concernoient point sa personne. J'ai raporté ci-dessus les paroles de Tacite, qui font voir que les Libelles de Cassius Severus, contre des gens de qualité de l'un & de l'autre sexe, obligérent cet Empereur à faire ces nouveaux Réglemens. Je ne voi point que ce Cassius soit accusé de s'en être pris à Auguste, & je trouve dans Suetone, que cet Empereur ne punissoit ni les Discours, ni les Ecrits satiriques, qui le regardoient. *Nec quidquam ultra aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque de eadem re sedulo violentius apud se per epistolam conquerenti ita rescripsit*, ætati tuæ, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, & nimium indignari quemquam esse qui de me malè loquatur, satis est enim si hoc habemus, ne quis nobis male facere possit (*e*). . . . . *Etiam sparsos de se in curia famosos libellos, nec expavit, nec magnâ curâ redarguit, ac ne requisitis quidem autoribus, id modo censuit cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent* (*f*).

II. Trois Historiens en parlent imparfaitement, Suetone sur tous.

Mais qui ne sera surpris de ce qu'encore que trois différens Auteurs nous aient parlé les uns après les autres de ces Réglemens d'Auguste, nous n'en saurions voir les circonstances exactement éclaircies, & confirmées par le secours mutuel des trois témoignages? Tacite nous dit simplement, qu'on soumit à la Loi *de Majestate* le crime d'avoir fait des Libelles diffamatoires. Suetone qui est venu après Tacite ne parle point de cette Loi *de Majestate*; il dit seulement qu'Auguste ordonna, qu'à l'avenir on procéderoit contre ceux qui publieroient de tels Libelles sous un autre nom. Dion, qui est venu après Suetone, ne parle point non plus de la Loi *de Majestate*, & se contente de dire, 1, Qu'Auguste deux ans avant que de mourir ordonna que l'on informât contre les Libelles diffamatoires, & que les Ediles dans Rome, & les Gouverneurs dans les autres lieux, fissent brûler tous les Ecrits de cette espece qu'ils découvriroient. 2. Qu'il châtia quelques-uns de ceux qui avoient composé de ces Libelles. De ces trois Historiens Suetone est celui qui a le moins débrouillé le fait, puis qu'il ne tient pas à lui que nous ne pensions, que pourvu qu'un homme fît des Libelles anonymes, ou sous son véritable nom (*g*), il pouvoit impunément diffamer toute la Cour & la Ville. Pourquoi donc est-ce qu'on bannit Cassius Severus? Pourquoi brûla-t-on les Ecrits de Labienus? Se pourra-t-on bien imaginer, que ce fut parce que ces deux Auteurs avoient publié leurs Livres sous le nom d'autrui? Quelles reveries!

III. Vains efforts pour justifier Suetone.

Torrentius a voulu sauver l'honneur de Suetone, en substituant sans l'autorité d'aucun Manuscrit ces mots, *suo alienove nomine*, à ceux-ci, *sub alieno nomine*. Mais je remarque que sa correction a été abandonnée avec le dernier mépris: jusques-là que le Commentateur de Suetone *in usum Delphini* a cru qu'elle ne faisoit point une nouvelle signification, tant il l'avoit peu examinée. D'autres veulent que par *sub alieno nomine &c.*, il faille entendre les Satires, où le nom des personnes qu'on déchiroit ne paroissoit pas. Mais je ne voi gueres débiter cela que par forme de pis-aller. Après tout, nonobstant ces expédiens, Suetone ne mettroit-il pas à couvert de toute peine les Satires les plus diffamantes, pourvu qu'elles fussent anonymes, ou qu'on n'y fût pas déchiré sous un nom de guerre, mais sous son nom véritable? Et ne seroit-ce pas un assez honteux reproche à faire au Conseil de l'Empereur? Enfin, il y en a qui soutiennent, que comme les Loix des XII Tables avoient suffisamment défendu que l'on ne fit point de Satires sous son nom, Auguste ne se crut obligé qu'à attaquer celles qu'on publieroit sous le nom d'autrui. Mais, 1, nous ne voions pas que les Loix des XII Tables s'adressent plus ou moins aux Satires anonymes, qu'à celles où l'on auroit mis son vrai nom, ou un faux nom. 2. Il auroit été fort inutile de ne défendre que celles où l'on se seroit nommé: & quelle aparence que ces anciennes Loix de Rome aient laissé un chemin si large à quiconque auroit voulu les éluder? En 3 lieu, a-t-on de coutume en faisant quelque addition à une Loi, de ne pas renouveller & confirmer les anciens ordres? 4. Qui comprendra jamais, que si l'ancien Droit Romain avoit accordé l'impunité aux Satires les plus punissables, c'est-à-dire à celles où l'on ne met point son nom, desquelles les coups sont & plus fréquens, & plus hardis, Auguste en supléant ce qui eût manqué aux vieilles Loix, eût

oublié

(*a*) Citation (9).

(*b*) Tacit. Annal. *Lib.* I, *Capite* LXXII.

(*c*) *Novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quod in conferta multitudine ægre procedente carpento palam optaverit ut frater suus pulcher reviviſceret, atque iterum classem amitteret quo minor turba Romæ foret.* Sueton. *in* Tiber. *Cap.* II.

(*d*) *Monsr.* Auberi, Histoir. du Card. de Richelieu, *Livr. IV, pag. m.* 405, *cite un Arrêt du Parlement de Paris du 27 d'Avril 1620, qui condamna aux Galeres un homme convaincu de crime de leze-Majesté pour avoir contribué à un Libelle contre l'Etat.*

(*e*) Sueton. *in* Augusto *Cap.* LI.

(*f*) *Idem, ibid. Cap.* LV.

(*g*) *Id modo censuit* (*Augustus*) *cognoscendum posthac de iis qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine ederent.* Sueton. *in* Augusto, *Cap.* LV.

oublié précisément le remede le plus nécessaire, savoir la punition des Libelles anonymes? Il y a bien plus d'aparence que ce fut lui, qui fit faire la Loi ou le Sénatusconsulte, dont Ulpien nous a conservé les paroles: *Si quis librum ad infamiam alicujus pertinentem scripsit, composuit, edidit, dolove malo fecit quo quid eorum fieret, etiamsi alterius nomine ediderit; vel sine nomine; uti de ea re agere liceat: & si condemnatus sit, qui id fecit, intestabilis ex lege esse jubetur* (*h*).

J'avoue que les Historiens modernes sont trop prolixes, & qu'il y en a qui composent plus de volumes sur leur siecle, que Tite Live n'en a composé sur toute la durée de Rome conquérante, depuis sa fondation jusques à Cesar. Mais les anciens d'autre côté sont trop courts, & il est plus à-propos pour notre instruction, qu'on mette trop de particularitez dans une Histoire, que si l'on en suprime trop.

IV. Si les Libelles ont été compris sous les crimes de leze-majesté par la raison qu'ils sont une usurpation du droit souverain.

On s'imaginera peut-être qu'Auguste n'eut pas besoin de grands détours, pour montrer que les faiseurs de Libelles devoient être poursuivis sur le pied de criminels de leze-majesté, puis qu'il est évident, qu'un particulier qui diffame son prochain usurpe un des droits de la Souveraineté; & qu'il n'apartient pas moins au Souverain, exclusivement à tout autre, d'infliger la peine d'infamie, que d'infliger la peine de bannissement, de prison, de mort, &c. Mais ce seroit raisonner très-faussement, & convertir tout d'un coup en crimes de leze-majesté l'infraction de toutes les Loix, l'adultere, le vol, la séduction d'une fille, &c.; car on peut dire qu'un voleur ne méprise pas seulement les Loix de son Souverain, mais aussi qu'il s'empare d'un droit qui n'apartient qu'au Souverain. Il n'apartient qu'au Souverain d'ôter aux particuliers, ou en tout ou en partie, ce qu'ils possédent. Le droit d'infliger des amendes, des confiscations, &c.; ne doit pas moins émaner de la Puissance souveraine, que celui de noter quelcun d'infamie, & par conséquent un Satirique qui diffame son prochain ne sauroit être coupable du crime de leze-majesté, sans qu'il en faille conclure qu'un voleur, qu'un fornicateur, l'est aussi. Et cela seroit d'autant plus vrai à l'égard des fornicateurs, que s'ils débauchent une femme mariée, ils joüent à frauder les héritiers, par l'intrusion d'un cohéritier illégitime, & qu'en même tems ils attirent un grand deshonneur sur la tête du mari: que s'ils débauchent une fille, ils lui infligent une flétrissure ignominieuse, qui rejalit sur sa famille, & ils causent à son pere un dommage réel, & une perte pécuniaire, semblable à celle qui consiste dans le déchet des marchandises. En effet, une fille déflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix: c'est une marchandise dont le propriétaire demeure toûjours chargé, s'il n'aime mieux s'en défaire en y perdant beaucoup; je veux dire, ou en la mesalliant, ou en lui constituant une dot exorbitante. Ce n'est donc point par là que l'on peut justifier la nouvelle Jurisprudence d'Auguste: le plus court est aparemment de confesser qu'elle n'étoit pas réguliere. Je ne sai si en la tirant par les cheveux, on ne la fit point sortir d'une Maxime, ou d'une définition qui se trouve dans Ciceron, & qui porte qu'on diminuoit la majesté du Peuple Romain, quand on ôtoit quelque chose à la dignité, ou à la grandeur, ou à la puissance de ce Peuple, ou à celle des gens ausquels il avoit communiqué du pouvoir. *Majestatem minuere est de dignitate, aut amplitudine, aut potestate populi, aut eorum quibus populus potestatem dedit, aliquid derogare* (*i*). Je croi seulement que par la Loi *de Majestate* il faut entendre quelque chose de plus que n'a fait Mr. Auberi dans l'endroit que j'ai cité, où il dit qu'Auguste ne fit que renouveller l'action capitale, que les Loix des douze Tables avoient établie contre les faiseurs de Libelles diffamatoires. Disons en passant que Mr. Naude a confondu ces douze Tables avec un Arrêt du Sénat. Il a même fourni une preuve de sa faute; car ce qu'il cite d'Arnobe prouve manifestement la justice de ma censure. *Si Nosseigneurs du Parlement*, dit-il (*k*), *eussent eu le loisir de jetter les yeux sur tous ces Livrets diffamatoires, je tiens pour asseuré, qu'ils auroient empesché la vente d'une bonne partie, quand ce n'auroit esté que pour imiter la vertu de cet ancien Senat de Rome, duquel Arnobe disoit, si j'ay bonne memoire*, Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur, & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impunitum.

Tibere maintint cette innovation d'Auguste, à cause principalement de quelques plumes médisantes qui attaquoient sa personne, & qui touchoient aux plaies les plus délicates de son domestique. *Mox Tiberius consultante Pompeio Macro Prætore, an judicia Majestatis redderentur; exercendas leges esse respondit. Hunc quoque asperavere carmina incertis auctoribus vulgata in sævitiam superbiamque ejus, & discordem cum matre animum* (*l*). Il mit ensuite cette Loi à tous les jours (*m*): le pauvre Cremutius Cordus eut beau soutenir (*n*) qu'il n'avoit écrit rien de choquant, ni contre Tibere, ni contre l'Impératrice, qui étoient ceux, disoit-il, que la Loi *de Majestate* comprenoit; cela ne fut point capable d'effacer son prétendu crime, d'avoir donné quelques loüanges à Brutus & à Cassius. *Verba mea, Patres Conscripti, arguuntur, adeò factorum innocens sum. Sed neque hæc in principem aut principis parentem, quos lex majestatis amplectitur* (*o*). Notez qu'il semble que Tacite ait oublié ce qu'il avoit dit au Chapitre LXXII du I Livre; car de la maniere qu'il fait parler Cremutius Cordus, on diroit que les seuls Libelles contre l'Empereur & contre l'Impératrice étoient compris sous la Loi *de Majestate*: or on ne voit aucune ombre de cette restriction dans le Chapitre LXXII.

V. Neron fut assez patient pour les Libelles.

Mais n'oublions pas de dire, que cette Loi *de Majestate* n'étoit pas toûjours funeste. Neron, tout Neron qu'il étoit, non seulement ne cassa pas l'Ordonnance du Sénat, qui ne condamnoit qu'au bannissement & à la confiscation des biens le Préteur Antistius, convaincu d'avoir publié des Satires contre l'Empereur (*p*); mais il déclara à la Compagnie, qu'il lui permettoit d'absoudre à pur & à plein Antistius. *Se qui severitatem decernentium impediturus fuerit, moderationem non prohibere. Statuerent ut vellent, datam etiam absolvendi licentiam* (*q*). Le Sénat s'en tint à sa premiere résolution. Presque en même tems Fabricius Vejento, Auteur de quantité de Libelles contre les Sénateurs, & contre le Clergé de Rome (*r*), aiant été jugé par Neron même, ne fut que banni d'Italie. Ses Livres furent condamnez au feu: on les rechercha depuis, & on les lut avec la derniere avidité, pendant qu'il y eut du péril à le faire; mais dès qu'il fut permis de les avoir, on ne s'en soucia plus. *Convictum Vejentonem Italia depulit & libros exuri jussit, conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit* (*s*) Suetone remarque comme un fait très-singulier, que Neron fut si peu mal endurant pour la médisance, qu'il ne témoigna à personne plus de débonnaireté, qu'à ceux qui exerçoient sur lui leur génie satirique. On fit courir & l'on afficha des Vers sanglans contre sa personne; il ne s'en émut point; il n'en fit point rechercher les Auteurs: & quelques-uns d'eux aiant été déferez au Sénat, il empêcha qu'ils ne fussent châtiez rigoureusement. *Mirum & vel præcipue notabile inter hæc*

(*h*) Baudoüin, *qui raporte ces paroles de la Loi, la croit faite, ou sous Auguste, ou sous Tibere. Voiez son Traité* in Leges XII Tabular. *Cap. IX, pag. m.* 49 *&* 50.

(*i*) Cicero, *Libr. II* de Invent. *On ne parle pas d'un passage du même* Ciceron, Epist XI *Libri III* ad Famil. *où selon quelques-uns il dit que Sylla avoit declaré crime de leze-majesté les Declamations qu'on feroit contre un autre;* est majestas (& sic Sylla voluit) ne in quemvis impune declamari liceret: *on n'en parle pas, dis je, parce qu'on ne le croit pas encore bien rétabli, & qu'en tout cas on aimeroit mieux l'explication de* Lambin *que celle de* Manuce, *quoi qu'on les trouve toutes deux defectueuses.*

(*k*) Naudé, Dialogues de Mascurat, *pag.* 18.

(*l*) Tacitus, Annal. *Libr. I Cap. LXXII.*

(*m*) *Voiez* Suetone, *in* Tiber. *Cap. LVIII.*

(*n*) *Apud* Tacitum, Ann. *Libr. IV, Cap. XXXIV.*

(*o*) *Idem, ibidem.*

(*p*) Probrosa adversus principem carmina factitavit vulgavitque celebri convivio...... Exin.... majestatis delatus est. *Tacit. Ann. Libr. XIV, Cap. XLVIII.*

(*q*) Tacit. *ib. Cap. XL.*

(*r*) Quod multa & probrosa in Patres & Sacerdotes composuisset, iis Libris quibus nomen *codicillorum* dederat. *Ibid. Cap. L.*

(*s*) *Id. ib.*

hæc fuit, nihil eum patientius quam maledicta & convicia hominum tulisse, neque in ullos leniorem, quam qui se dictis aut carminibus lacessissent, extitisse.... Vel contemptu omnis infamiæ, vel ne fatendo dolorem irritaret ingenia (*t*). Pour avoir été atteint de la raillerie mordante d'un Cynique en pleine rue, & pour avoir été joué sur le Theatre, il se contenta de bannir de l'Italie le Philosophe & le Comédien. Suetone ne sait s'il y avoit là plus d'indolence que de politique; car en témoignant son chagrin, Neron avoit lieu de craindre qu'il n'encourageât les médisans; & personne n'ignore la Sentence que Tacite a débitée dans le Chapitre XXXIV du IV Livre des Annales, à l'occasion d'un doute semblable à celui de Suetone: une injure, dit-il, qu'on méprise tombe d'elle-même; si l'on s'en fâche, on la fait valoir. *Carmina Bibaculi & Catulli referta contumeliis Cæsarum leguntur: sed ipse divus Julius, ipse divus Augustus, & tulere ista & reliquere, haud facilè dixerim, moderatione magis an sapientiâ: namque spreta exolescunt: si irascare, adgnita videntur.*

(*t*) Sueton. in Nerone, Capite XXXIX.

VI. Il est très-important de réprimer la licence des Libelles. Les Anciens Païens la reprimérent.

Voilà qui est bien, s'il ne s'agit que de pardonner les medisances où le Souverain est intéressé personnellement; mais il ne faut pas qu'il laisse ses sujets exposez à cet orage. Domitien mériteroit cent éloges, s'il n'avoit puni que les Auteurs qui avoient médit des prémieres personnes de Rome, en quoi il n'emploia pas trop de rigueur (*v*). Il semble donc que l'excessive sévérité d'Auguste contre les Libelles diffamatoires, si on la détache de l'abus que ses Successeurs en firent souvent, ne consistoit que dans les termes, & dans le fastueux mot *de Majestate*, & qu'ainsi sa conduite ne soit pas condamnable dans le fond; car c'est une des licences qu'on doit le plus refrener dans un Etat, que celle de ces sortes de Libelles. L'honneur, la gloire, & la réputation des Familles, ces biens mille fois plus précieux que l'or & l'argent, ne tiendroit qu'à un filet, si l'on ne réprimoit l'audace & la noire malignité des Ecrivains satiriques. Ils commenceroient à la vérité par des personnes de mauvaise vie: mais après ce début ils se repandroient comme la peste, sans aucun discernement, sur les lieux saints & sur les profanes, sur les maisons chastes & sur celles de prostitution. L'Antiquité en auroit fait l'expérience totale, si l'on n'y eût enfin remedié par de bonnes Loix, & en soumettant au bras séculier les Satiriques, quand on vit que cela passoit la raillerie, & quand ceux qui n'avoient pas été encore mordus de ces chiens enragez firent réfléxion que leur tour viendroit aussi; qu'il faloit donc concourir pour y mettre ordre avec ceux qui avoient déjà reçu le coup. C'est ainsi qu'en cas d'incendie, les voisins ne travaillent pas moins que ceux dont la maison brûle à éteindre l'embrasement (*w*). Voici comment Horace raconte la chose:

(*v*) *Scripta famosa vulgoque edita quibus primores viri ac feminæ notabantur, abolevit non sine auctorum ignominia.* Sueton in Dom. Cap. VIII.

Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit,
Libertasque recurrentes accepta per annos
Lusit amabiliter, donec jam sævus apertam
In rabiem cœpit verti jocus, & per honestas
Ire minax impune domos. Doluere cruento
Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura
Conditione super communi: quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Describi. Vertêre modum formidine fustis
Ad benedicendum delectandumque redacti (*x*).

(*w*) *Dente Theonino cum circumroditur, ecquid Ad te post paulo ventura pericula sentis? Nam tua res agitur paries cum proximus ardet Et neglecta solent incendia sumere vires* Horatius, Epistola XVIII Libr. I. ℣. 82.

Ciceron avoit aussi remarqué que l'ancienne Comédie Greque abusa tellement de la permission qu'elle avoit, de censurer la mauvaise vie des particuliers nommément & sans détour, qu'il n'y eut personne qui échapât à la médisance du Théatre, non pas même Pericles, qui avoit si long tems gouverné la République tant en paix qu'en guerre. On auroit pu souffrir, disoit Ciceron, que les méchans citoiens eussent été exposez à ces insultes; quoi qu'il soit plus à propos que de telles gens soient notez par le Censeur, que par un Poëte; mais il est insupportable qu'un Pericles n'en soit pas exemt. *Apud Græcos antiquiores fuit lege concessum, ut quod vellet Comœdia nominatim vel de quo vellet diceret* (*y*); *itaque sicut in eisdem libris loquitur Africanus quem illa non attigit, vel potius quam non vexavit, cui pepercit? Esto: populares homines improbos, in Rep. seditiosos, Cleonem, Cleophontem, Hyperbolum læsit: patiamur, inquit, etsi hujusmodi cives à Censore melius est quam à Poëta notari: sed Periclem cum jam suæ civitati maxima autoritate plurimos annos domi & belli præfuisset, violari versibus & eos agi in Scena non plus decuit, quam si Plautus, inquit, noster voluisset aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius Marco Catoni maledicere* (*z*). De tous les thrésors du monde il n'y en auroit point de plus exposé à la tigne & à la rouillure, & aux mains ravissantes des larrons, que l'honneur, & que la bonne renommée, si l'on ne réprimoit pas l'audace des Ecrivains satiriques: car comme par je ne sai quelle fatalité bien funeste, l'esprit de médisance & de vengeance se trouve souvent conjoint avec les apparences d'une vie austere, l'impunité des Libelles en feroit éclorre un très-grand nombre, qui porteroient coup contre les plus honnêtes gens, & pour peu que l'on irritât un faux dévot, ou un fanatique bilieux, on se verroit déchiré cruellement par sa plume, & la crédulité populaire pour ces sortes d'Ecrivains leur fourniroit un asyle, à l'égard même des calomnies les plus extravagantes. Si ces gens-là ne renvoioient pas à la fin les vertus, par où il faut commencer la vie dévote, les vertus, dis-je, qui font l'honnête homme, & s'ils profitoient du meilleur avis que l'on leur puisse donner, qui est de ne se point mêler d'être dévots avant que d'être gens de bien (*aa*); ils ne se distingueroient pas comme ils font par leurs Discours satiriques, & par leurs Ecrits diffamatoires.

(*x*) *Idem*, Epist. I Lib. II ℣. 145. *A quoi l'on peut joindre, ce passage* De Arte Poëtica: ℣. 281. *Successit vetus his Comœdia, non sine multa Laude, sed in vitium libertas excidit & vim Dignam lege regi. Lex est accepta, chorusque Turpiter obticuit sublato jure nocendi.*

(*y*) *Voiez* Horace, *au commencement de la IV Satire du I Livre.*

(*z*) August de Civit. Dei, *Libr. II, Cap. IX, ex* Ciceronis *Libr. IV de* Republica.

(*aa*) *Voiez les* Refléxions sur les Defauts d'autrui, *imprimée à Paris l'an* 1690.

VII. Ce qu'il faut répondre aux Apologistes des Libelles.

On voit par là ce qu'il faut répondre à ceux qui disent, que les Libelles font du bien à la Société, entant qu'ils empêchent plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe de sortir des bornes de la bienséance: c'est un frein, disent-ils, qui les retient; ôtez leur la crainte d'être difamez jusqu'au bout du monde, & dans tous les siecles à venir par quelque Satire ingenieuse, il n'y aura point d'excès à quoi ils ne se précipitent. Chansons que tout cela. On ne voit pas que jusqu'ici il y ait jamais eu disette de ces Libelles, & cependant le monde n'est point amendé & n'amende point. De plus ce prétendu frein ne deviendroit-il pas inutile, par l'abus qu'on feroit de ce remede, en difamant sans quartier ni discernement toutes sortes de maisons?

Sera-t-il donc permis aux uns de commettre des infamies, sans qu'il soit permis aux autres de les en punir par tous les cornets de la Renommée? Je répons que comme ce n'est pas aux particuliers à châtier ceux qui volent & ceux qui tuent, & qu'il en faut laisser le soin à ceux que l'Au-

l'Autorité souveraine a préposez à la punition des malfaiteurs, il en faut user de même à l'égard de la peine d'infamie. C'est empiéter sur les Droits du Souverain, c'est mettre une main profane à l'encensoir, que de se mêler de ces sortes de punitions, quand on n'a point de caractere pour cela, communiqué par ceux qui gouvernent. Un coupable peut alors se servir legitimement de la question qu'on fit autrefois à Moïse, *qui t'a établi Prince & Juge sur nous* (*bb*)? Ce que peuvent faire les particuliers contre ceux qui méritent l'infamie est justement ce qu'ils peuvent faire contre un voleur ou un assassin: ils peuvent le déférer aux Juges, & témoigner contre lui ce qu'ils savent; ils peuvent dénoncer pareillement les commerces criminels, & la vie infame de tels & de telles; mais il faut le faire avec toutes les qualitez d'un Accusateur en forme: il faut se nommer, faire élection de domicile, & sur tout être en état de prouver devant les Juges, si le cas y échet, tout ce qu'on avance. Or où sont les faiseurs de Libelles qui en usent ainsi? La premiere chose qu'ils observent c'est de cacher leur nom, leur profession, & leur demeure. Ils ne sont pas fort consciencieux sur les preuves: les plus petits soupçons, & les ouï-dire, les nouvelles d'auberge & de corps de garde leur servent de demonstration; & dès-là ils encourent de droit les peines des calomniateurs & des faux témoins; car pour mériter ces peines il n'est pas nécessaire que ce que l'on avance soit réellement faux, il suffit qu'on le soutienne sans le savoir, & sans en avoir des preuves.

(*bb*) Exod. *Cap.* II, *Vers.* 4.

(*cc*) *Exsequi sententias haud institui nisi insignes per honestum aut notabili dedecore: quod præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, utque* PRAVIS DICTIS FACTISQUE EX POSTERITATE ET INFAMIA METUS SIT. Tacit. Annal. *Libr.* III, *Cap.* LXV.

VIII. Du Droit de l'Histoire, & par qui elle devroit être écrite. Grand abus en cela.

Je suis persuadé qu'il est, & de la justice, & du bien public, que les mauvaises actions soient traduites au Tribunal de la Renommée, pour y recevoir le châtiment qu'elles méritent, *interest Reipublicæ cognosci malos* (*cc*): mais tout le monde ne doit pas se mêler de cette fonction. Car si le mal qu'on souhaitte de divulguer est de nature à être puni par les Loix civiles, il en faut laisser faire les informations aux Magistrats, ou tout au plus les aider d'un témoignage juridique, afin que le crime porte tout à la fois une double punition, celle du bruit public, & celle des Juges. Il faut se souvenir que ce n'est pas à un Poëte, ni à tel autre Ecrivain, que nous devons rendre compte de notre conduite, mais aux Magistrats. Ce dogme vient de bon lieu, comme il paroîtra par ce Latin: *Nostræ contra duodecim Tabulæ cum perpaucas res capite sanxissent, in his hanc quoque sanciendam putaverunt*, si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. *Præclarè, judiciis enim ac Magistratuum disceptationibus legitimis propositam vitam, non poëtarum ingeniis habere debemus, nec probrum audire, nisi ea lege ut respondere liceat & judicio defendere* (*dd*). Que si le mal est d'une autre espece, jouïssant de l'impunité, ou à cause de la tolérance de la Justice, ou à cause des personnes qui le font, alors non plus il n'apartient pas à un chacun de se mêler d'en écrire. Il faudroit laisser ce soin à l'Histoire, & celui de composer l'Histoire à des personnes choisies, & autorisées par ceux qui gouvernent: par ce moien les flétrissures, que l'Histoire infligeroit au nom & à la mémoire des gens qui méritent l'infamie publique, procéderoient de leur véritable source, & seroient comme une émanation de ce droit du glaive, dont le bras des Souverains est armé pour le châtiment des méchans. Il faudroit que comme l'Histoire Sainte n'a pas été l'Ouvrage d'un particulier, mais de gens qui avoient reçu de Dieu une commission spéciale d'écrire (*ee*), de même l'Histoire Civile ne fût composée que par des gens commis à cela par le Souverain de chaque Etat. Et alors la présomption seroit, que l'Histoire ne difameroit pas les gens sur de méchantes preuves; au lieu que de la maniere que les choses vont, elle distribue les peines & les récompenses, le blâme & la louange, la condamnation & l'absolution, sur les prémiers bruits de la Renommée, sophistiquez & alambiquez par mille passions. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que le plus petit Historien se munit du privilege qui ne doit apartenir qu'à quelques-uns: il prétend qu'on ne doit pas exiger de lui, qu'il fournisse ses preuves & ses témoins. *Quis unquam ab historico juratores exegit* (*ff*).

(*dd*) Cicero IV. de Legib. *apud* Aug. *Libr.* II. de Civit. Dei, *Cap.* IX.

(*ee*) II Epître de Saint Pierre, *Chap.* I, *Vers.* 20, & 21.

(*ff*) Seneca, de morte Claudii.

Je ne dis pas qu'il n'y ait des inconvéniens de l'autre côté; mais y en aiant par tout, il reste que l'on évite les plus grans, comme sont sans doute cette multitude d'Ecrivains, qu'on voit aujourd'hui salir de leurs mains impures les Faits Historiques: les salir, dis-je, non seulement pour le tems présent, mais pour les siecles à venir; vu qu'il n'y aura que trop de Continuateurs du *Mellificium Pezelii*, de *Sethus Calvisius*, des Commentaires de Sleidan, &c (*gg*), trop de faiseurs d'Abrégez *in usum studiosæ juventutis*, trop d'Ecrivains en un mot qui ne puiseront point ailleurs, & qui perpétueront les mensonges que l'on divulgue journellement (*A*). Ce que l'on dit des prémieres impressions en général qu'elles sont de longue durée,

> *Quo semel est imbuta recens servabit odorem*
> *Testa diu* (*hh*),

est

(*gg*) *Si l'on designe quelques Auteurs, c'est sans aucune affectation ni dessein, mais à cause que par hazard on se trouve la mémoire fraiche des plaintes de Scrivener,* Act in Schism. Angl. pag. 2. *de la Biblioth. univers. to.* 16. pag. 44. & suiv & passim alibi, de *Schoorkius*, Fabul. Hamel. pag. 140. *Voiez aussi l'Ambassadeur de Wicquefort, tom.* I. *pag* 173.

(*hh*) Horat. Epist. II, *Livr.* I. ℣. 69.

(*A*) *Trop d'Ecrivains . . . perpétueront les mensonges que l'on divulgue journellement.*] J'aurois pu parler d'une autre sorte d'Ecrivains. Ceux qui continuent Pezelius, Calvisius; le *Theatrum Europæ*, &c., ceux qui publient des *Synopses Rerum toto orbe gestarum*, & des Abrégez de l'Histoire Universelle *in usum studiosæ juventutis*, sont, je l'avoue, les plus grans propagateurs des fausses nouvelles; mais ils ne sont pas les seuls qui travaillent à cela, ni peut-etre les plus dangereux conservateurs du mensonge. Il y a des Historiens qui, prenant le contrepied de ceux-là, trompent les personnes mêmes qui se piquent d'être difficiles à contenter. Je parle de certains Historiens qui ressemblent à Mr. Varillas. Ils aiment à dire ce qui ne se trouve point dans les Histoires ordinaires: ils aspirent à la louange d'avoir déterré des Anecdotes, & les Qualitez occultes des prémiers Ministres, avec le secret des Intrigues, & des Négociations que personne n'avoit su. Qu'une chose ait été abandonnée à l'oubli de tout le monde, c'est assez pour eux afin de la publier. Ils vont plus avant; ils bâtissent là-dessus tout un Systême: cela leur sert de clef pour ouvrir le cabinet des Souverains; ils donnent raison par là de plusieurs mysteres, si on les en croit. Quand ces Messieurs trouvent dans quelque coin de Bibliotheque, ou parmi les paperasses enfumées d'un Inventaire, un Imprimé qui leur étoit inconu, ils le lisent avidement, cela est louable. Mais s'ils y trouvent quelque fait particulier, rare, surprenant, ils l'adoptent tout aussitôt, pour le faire servir de base à des Conjectures qu'ils ont dessein d'étaler comme des Faits, où comme des Eclaircissemens Historiques. Cela n'est guere loüable, c'est très-souvent le chemin de l'illusion. Si quelcun de ces gens-là trouvoit à cent ans d'ici un Exemplaire de la Lettre Pastorale qui fut suprimée promtement par son Auteur, il en feroit bien son profit. Il se vanteroit d'avoir déterré des choses qu'aucun Historien n'avoit débitées: il raisonneroit là-dessus à perte de vue, & donneroit à l'Europe toute une nouvelle face, par raport aux motifs secrets de la conduite. Il ressusciteroit donc une fausseté qui n'a couru que peu de jours dans les nouvelles ordinaires, & il la perpétueroit; car par exemple il se trouvera toûjours des Historiens qui raconteront ce qu'ils auront lu dans Varillas. J'avertirai mon Lecteur que la supression de cette Lettre Pastorale ne m'est conue que par un petit Imprimé en 15 pages *in* 4 daté du 25 de Janvier 1696 (1). J'y ai lu (2) que l'Auteur des Pastorales aiant cité, *pour preuve des intentions favorables* des Alliez, *un Projet de Paix dressé par la Diete de Ratisbonne . . . . ., qui avoit été fabriqué par un Politique speculatif d'Amsterdam . . . . . ., eut tant de honte d'avoir été la duppe de cette Piece supposée, qu'il fit faire incessamment une autre Edition de sa Lettre Pastorale dans laquelle il suprima cet Article.*

(1) *Il a pour Titre*, Article de trois Lettres Pastorales de Mr. Jurieu, touchant l'Accomplissement des Propheties.

(2) *A la page* 14: *il cite la Pastorale du mois de Janvier* 1695.

est très-vrai en particulier de ces prémieres altérations qu'on fait souffrir aux événemens dès leur naissance, par des Relations déguisées que l'on débite à la chaude, & que l'on répand par tout le plus promtement qu'il est possible. C'est un péché originel dont on ne peut nier la propagation: trop d'exemples la prouvent; & c'est là le grand desordre: car comme tous les Peuples sont assez semblables à celui dont un Cardinal Légat disoit, en lui donnant sa sainte bénédiction, *puis qu'il veut être trompé, qu'il le soit*; & comme d'ailleurs on ne sauroit révoquer en doute, qu'une fausse nouvelle crue trois jours ne soit capable de faire beaucoup de bien à un Etat (*B*),

(*B*) *Une fausse nouvelle crue trois jours ne soit capable de faire beaucoup de bien à un Etat*, &c.] On attribue à Catherine de Medicis cette Maxime, *qu'une nouvelle fausse crue trois jours pouvoit sauver un Etat* (3). Les Histoires sont remplies de l'utilité des fausses nouvelles. Les Chefs de la Ligue se maintinrent long tems par là dans Paris. Le Duc de Maienne, ne pouvant nier qu'il n'eût perdu le champ de bataille à la journée d'Ivry, faisoit acroire que le Bearnois y avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la Ligue étoit triomphante (4). Voici les paroles d'un Historien: *Voyans leur armée ainsi fracassée, ils recoururent à leurs artifices ordinaires, qui estoit de payer les Parisiens en mensonges qu'on publia en force livres, portans qu'au premier assaut donné à Dreux les habitans avoyent tué plus de cinq cens hommes au Roi, & blessé rudement un plus grand nombre, le Mareschal de Biron navré à mort. Qu'en une rencontre aupres de Poissi l'Union avoit remporté une grande victoire. Qu'en la bataille il y avoit eu long combat & perte presque esgalle: & que si le Bearnois n'estoit mort, il ne valoit gueres moins* (5). Pierre Matthieu narre que le Comte de Charolois, aiant besoin que ses troupes fussent rassûrées par l'espérance d'un prompt secours, *aposta un Cordelier qui faisoit semblant de venir de Bretagne, & disoit qu'il avoit laissé l'armée si proche qu'on la verroit le mesme jour .... cet artifice accreut sinon le courage, au moins la patience des plus abbatus, & le mensonge profita pour le peu de temps qu'il fut creu: le grand desir de veoir les troupes de Bretagne le fit recevoir sans le considerer* (6). Ces dernieres paroles ne sont pas ici inutiles; car elles montrent le panchant des peuples à concourir à l'artifice: ils croient facilement ce qui les flate, & ils poussent ainsi le tems à l'épaule. La Note marginale de Pierre Mathieu mérite d'être copiée. *Quand une armée ou une ville*, dit-il (7), *est en l'attente du secours, il faut tousiours asseurer qu'il vient, & quand il y auroit nouvelle du contraire, c'est de la prudence du Chef d'en faire courir un autre bruit. Syphax mande à Scipion qu'il ne le peut secourir, & qu'au contraire il est pour Carthage, Scipion traite & caresse ses Ambassadeurs & leur donne des presens, afin de faire croire à ses gens que Syphax venoit, que les Ambassadeurs retournoient pour le faire haster.* C'est par raport à ces finesses qu'on peut principalement dire, *nil sub sole novum, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* Les Modernes ne sont là-dessus que les Copistes de l'Antiquité (8). On ne s'est jamais piqué d'être sincere dans les Relations récentes des malheurs publics, & il seroit presque toûjours préjudiciable de s'en piquer. Tite Live censure raisonnablement le Consul Romain, qui, après la malheureuse journée de Cannes avoüa aux Députez des Alliez toute la perte qu'on avoit faite: *Auxit rerum suarum suique contemptum Consul nimis detegendo cladem nudandoque* (9). L'effet de cette sincérité fut que les Alliez jugérent que Rome ne se pourroit jamais relever, & qu'ainsi il faloit s'unir avec Annibal. Nous aprenons de Plutarque qu'un Athenien fut cruellement torturé, pour avoir dit une mauvaise nouvelle qui étoit pourtant très-vraie (10). Aiant su d'un étranger qui avoit pris terre au port de Pirée la déroute de Nicias, il s'en alla à toute jambe annoncer ce grand malheur aux Magistrats. On voulut savoir d'où il le tenoit, & comme il ne put donner son auteur on le châtia comme un fourbe perturbateur du repos public (11). On ne cessa de le tourmenter que quand on eut su la vérité de sa nouvelle. S'il eût annoncé faussement une victoire, il n'eût pas été puni: l'action de Stratocles m'en fait juger de cette maniere. Il persuada aux Atheniens d'offrir aux Dieux un sacrifice pour les remercier de la défaite des ennemis; & il savoit néanmoins que la flote Athenienne avoit été bien batue. La nouvelle de ce desastre fut enfin certaine, fut enfin publique. On se facha tout de bon contre l'imposteur; mais on se paia de sa réponse, & il n'en fut autre chose. Quel tort vous ai-je fait, leur dit-il? j'ai été cause que vous avez eu trois jours de bon tems: Πολλῷ δ' ἂν ἔτι καὶ Σπαρτιάτας δεῖσαι τὴν Στρατοκλέους ὕβριν ὑπομεῖναι καὶ βωμολοχίαν, πείσαντος μὲν αὐτοὺς εὐαγγέλια θύειν ὡς νενικηκότας. ἐπεὶ δὲ τῆς ἥττης ἀληθῶς ἀπαγγελθείσης ἠγανάκτουν, ἐρωτῶντος τὸν δῆμον, τί ἠδίκηται, τρεῖς ἡμέρας δι' αὐτὸν ἡδέως γεγονώς. *Nullo vero pacto arbitror Spartanos toleraturos fuisse Stratoclis scurrilem insultationem, qui suis ut ob latum partæ victoriæ nuncium acceptum sacrificarent persuasit: cumque ii de accepta clade vero allato nuncio succenserent, populum interrogavit ecquid injuriæ passi essent, qui ipsius opera triduum suavius vixissent* (12). Ce fut autant de pris sur l'ennemi, dira-t-on, les Atheniens gagnérent deux ou trois jours de réjouïssance: ils reculérent d'autant le chagrin que la mauvaise nouvelle devoit causer. Mais dans le fond c'est un petit avantage; il est très-fâcheux de revenir d'une fausse persuasion qui a donné une grande joie: on sent mieux après cela le poids de l'adversité. D'ailleurs les réjouïssances publiques pour une victoire imaginaire font mépriser toute une Nation, & aprêtent bien à rire à ses ennemis. Si l'on eût traité Stratocles selon son mérite, on l'eût puni sévérement. Qu'un particulier en use comme faisoit Ciceron, cela n'est pas de conséquence: il est même vrai que dans ces rencontres particulieres la véritable prudence veut qu'on ne croie rien légérement. *Cicero .... cum Vatinii morte nunciata cujus parum certus dicebatur autor, interim, inquit, usura fruar* (13). Il n'est pas certain que mon ennemi soit mort, & peut-être dans peu de jours on aprendra qu'il est plein de vie; mais en attendant je profiterai du bruit qui court: je le croirai, c'est autant de gain pour moi. Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une simple plaisanterie, ou une déclaration ingénue de ses pensées: la chose n'importoit pas; mais un Etat qui en useroit de la sorte, & qui prendroit des mesures sur une fausse nouvelle de la défaite des ennemis, s'exposeroit quelquefois à de grands malheurs. Un Historien conte que le bruit aiant couru que Scipion l'Africain & son frere étoient prisonniers, & qu'Antiochus avoit défait l'Armée Romaine qu'ils commandoient, les Etoliens secouérent tout aussitôt le joug du Peuple Romain. Cette démarche ne pouvoit être que pernicieuse. Je raporterai les paroles de Tite Live, car elles contiennent quelques singularitez. On y trouve un bel exemple des fourberies de la Renommée: on y voit qu'une fausseté si énorme avoit pour auteurs les Députez mêmes des Etoliens à l'armée des Scipions, & qu'il n'y a qu'un Historien qui ait parlé de cela: *Valerius Antias author est, rumorem celebrem Romæ fuisse, & penè pro certo habitum, recipiendi Scipionis adolescentis causa Cos. L. Scipionem & cum eo P. Africanum in colloquium evocatos regis, & ipsos comprehensos esse, & ducibus captis confestim ad castra Romana exercitum ductum, atque expugnata, & deletas omnes copias Romanorum esse: ob hæc Ætolos sustulisse animos, & abnuisse imperata facere, principesque eorum in Macedoniam & in Dardanos & in Thraciam ad conducenda mercede auxilia profectos: hæc qui nuntiarent Romam, A. Terentium Varronem, & M. Claudium Lepidum ab A. Cornelio proprætore ex Ætolia missos esse. Subtexit deinde fabulæ huic, legatos Ætolos in senatu inter cætera hoc quoque interrogatos esse: unde audissent imperatores Romanos in Asia captos ab Antiocho rege, & exercitum deletum esse? Ætolos respondisse, ab suis legatis se, qui cum consule fuerint, certiores factos. Rumoris hujus quia neminem alium authorem habeo, neque affirmata res mea opinione sit, nec pro vana prætermissa* (14).

Ne pensez pas que Catherine de Medicis ait voulu dire, qu'une fausse nouvelle crue trois jours peut sauver l'Etat en toutes rencontres. Ce n'est pas dans ces sortes de Maximes que l'on cherche l'universalité. Une fausse persuasion est quelquefois salutaire, & quelquefois pernicieuse, dites-en autant d'une vraie persuasion. Mais voici une chose d'une vérité plus générale; c'est qu'il est utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans telles autres disgraces de conséquence. Cette tromperie n'est point ce qu'on nomme Coups d'Etat, *Arcana Imperii.* C'est une demarche ordinaire de la prudence politique, c'est une leçon d'ABC en ce genre-là. Personne ne doit donc blâmer les deguisemens d'une Relation qui suit de près les événemens: le bien public exige l'emploi des figures de Rhétorique qui exténuent la perte que l'on a faite, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être seroit-il à souhaiter que ces Relations ne fussent que pour les oreilles, ou que pour le moins on ne les imprimât pas; car l'impression les éternise, & les fait servir de fondement aux Historiens: ce qui répand sur l'Histoire un cahos impénétrable d'incertitude, qui dérobe aux siecles suivans la conoissance de la vérité: grand contrepoids, selon quelques-uns, au profit & au plaisir que la lecture de ces Imprimez quotidiens cause dans le monde. Les esprits les plus chagrins doivent reconoître que cette lecture répand par tout plusieurs instructions utiles & agréables, & qu'elle peut même servir de leçon à des Ecrivains polis. Mais enfin, dit-on, la sincérité n'y regne point; ce sont plutôt des Plaidoiez que des Histoires. Or qu'est-ce qu'un Plaidoié? un Discours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de sa Cause, & que le mauvais côté de la Cause de son Adversaire. Si ceux qui parlent ainsi pouvoient fournir un bon moien de ne pas faire ce qu'ils condamnent, ils seroient les plus inventifs de tous les hommes. Il y a ici du plus & du moins, les Lecteurs intelligens ne s'y trompent pas; ils démêlent bien ceux qui s'aprochent le plus de la bonne foi: mais après tout il n'est pas possible de publier dans ces Ecrits tout ce que l'on fait; il faut sacrifier quelque chose à l'utilité publique, & quelquefois même à l'utilité domestique. Outre que les ruses

étant

(3) D'Aubigné, Confession Catholique de Sancy, *Livr. II, Chap. VI, pag. m.* 413, 414.

(4) D'Aubigné, Histoire Univers. *Tom. III, Livr. III, Chap. VI, pag.* 322.

(5) Histoire des choses mémorables avenues en France depuis l'an 1547, jusques au commencement de l'an 1597, *pag.* 720.

(6) Pierre Matthieu, Hist de Louis XI, *Livr. III, pag. m.* 144.

(7) *Là-même.*

(8) *Voiez l'Article* AGESILAUS II, *Citations* (*b*), (*c*).

(9) Titus Livius, *Libr. XXIII, pag. m.* 355. *Il raporte tout le Discours du Consul aux Députez de la Campanie.*

(10) Plut. in Nicia, *sub finem, pag. m.* 542.

(11) Δόξας λογοποιὸς εἶναι, καὶ ταράττειν τὴν πόλιν, εἰς τὸν τροχὸν καταδεθεὶς ἐστρεβλοῦτο πολὺν χρόνον, ἕως ἐπῆλθον οἱ τὸ πᾶν κακὸν ὡς εἶχεν ἀπαγγέλλοντες. *Pro mendace & civitatis turbatore in rotam deligatus & diu tortus est, donec advenerunt qui totam cladem ordine annuntiarunt.* Idem, ibid.

(12) Plut. de Repub. gerenda, *pag.* 799, *F. Il en parle aussi dans la* Vie de Demetrius, *pag.* 893, 894, *& il lui fait repondre*, Εἶτα τί πεπόνθατε δεινὸν, εἰ δύο ἡμέρας ἡδέως γεγόνατε. Quid tandem injuriæ accepistis si duos dies transegistis per lætitiam? *Cette Bataille perdue est celle d'Amorgos. Mr. de* Tourreil *a tres-bien paraphrasé ces paroles de Plutarque:* Pourquoi vous plaindre de moi, *reprend Stratocles*, me ferez vous un crime d'avoir en dépit de la fortune su deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice derober tout ce temps à vostre douleur? *C'est dans ses Notes sur la* II Olynthienne *de* Demosthene, *l'une des Harangues qu'il a traduites en François le plus noblement qu'il soit possible.*

(13) Quintil. Institut. Orat. *Libr. VI, Cap. III, m.* 294.

(14) Titus Livius, *Libr. XXXVII, pag. m.* 708.

au lieu qu'une nouvelle véritable crée autant de tems est capable de le perdre ; il ne faut pas trouver étrange que les prémieres Relations soient remplies de déguisemens: la Politique le veut, elle que quelcun a définie *ars non tam regendi, quam fallendi hominem* (C). Mais il en faudroit revenir,

étant permises dans la guerre (15), il faut excuser les artifices des Nouvellistes ; car le soin qu'ils prenent de contrequarrer les Relations de l'ennemi sont une espece de guerre, & de là vient que leurs Ecrits ont été comptez parmi les armes de plume par un Auteur de Politique : *Hoc saltem indictum non abeat, quod ausu temerario quodam*, Relationes ordinarias *seu* Novellas, *uti vocantur*, Armis Anserinis *meis non adjunxerim: nam, ut probe sciam, tales sæpe non in* Sibyllarum foliis, *sed hominum cerebris nasci, credulosque facile incerta fama auram captare: interim tamen etiam temporis filia comprobat, atque hactenus comprobavit, harumce sparsiones non semper* Orestis somnia *&* *vanitates esse atque fuisse. Sparguntur* (†) *enim victoria deprimiturque pars adversa. Sic constat, quod* Literis *à* Pompejo *per omnes provincias civitatesque dimissis de prælio ad Dyrrachium facto elatius inflatiusque multo, quàm res erat gesta, fama percrebuerit, pulsum fugere Cæsarem, pene omnibus copiis amissis; qua* (†) *fama sane Pompejanos multis partibus auxerat. Finguntur clades ad vulgum (quia mundus, ut dicitur, vult decipi) dementandum, ut iste faveat huic vel illi parti &c. Ita post* cladem Ivrensem *&c* (16). L'Auteur met ici ce que j'ai dit du Duc de Maienne.

Notez que le monde est tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderoit la supression comme une éclipse. Ce seroit une espece de deuil public. La République des Lettres y perdroit divers Ouvrages qui sont le noiau ou la crême de la Gazette, & qui nous donnent des regles pour la lire utilement. Jettez les yeux sur ce qui suit: *Cum vero omnes novi quid sciendi mira flagremus cupiditate, certaque juxta ac incerta avidissimè arripientes, quisque pro voto interpretamur, itaque* NOVELLAS *undique conquirimus, ut rerum gestarum, imò & gerendarum (tanta enim scribentium vel credentium vanitas est) cognitione sitientem animum expleamus. Hinc anxiâ curiositate legimus aut rimamur, quid Novella apportent* Nostrates, Jenenses, Lipsienses, Norinbergenses, Hamburgenses, *imo &* Parisinæ, Hafnienses, Amstelodamenses, Bruxellenses, *aut alia, nescio unde accersita: Ut autem varia sint illorum, qui eas legant vel mirantur, ingenia, ita fieri haud potest, quin majorem ex illis fructum alius, alius minorem accipiat, quò igitur cum Voluptate, quam novitas suâ sponte conciliat, Utilitas etiam jungatur, ideo insigni cum commodo adhiberi poterit Nobilissimi & Consultissimi Dn.* AHASUERI FRITSCHII *Discursus*, De Novellarum, quas vocant *Neue Zeitungen* hodierno usu & abusu. Imp. Jenæ 1676 4. *Itemque elegantissimè docti* CHRISTIANI WEISII *in illustri ad Salam Augustæo Polit. Prof.* Schediasma curiosum, de Lectione Novellarum, quantum scil. illæ usum habeant in Geographicis, Historicis, & Politicis, imò quovis curiosorum genere. *Cui etiam addidit* Specimen, quasi Nucleum Novellarum, scil. ab Anno 1660. ad ann. usque 1676. Weissenfelsæ anno eod. exc. (17).

J'ai lu quelque part dans les Nouvelles de la République des Lettres, qu'il seroit à souhaiter qu'on chargeât quelcun de marquer à la fin de chaque année tous les faux bruits qui auroient couru. Cela ne seroit pas nécessaire à l'égard de tous les mensonges; car il y en a beaucoup dont les Gazettes mêmes nous avertissent: une telle Charge eût été plus nécessaire, dans le tems qu'on n'imprimoit pas de jour en jour les nouvelles des couriers. Si elle eût été établie à Rome lors que les Turcs prirent Rhodes, nous saurions bien des nouvelles des faussetez que l'on débitoit en Italie. On en conoît quelques-unes par les Lettres que Ruscelli a recueillies. On sait par là que le 10 de Décembre 1522 les Nouvellistes de Rome débitérent que le siege de Rhodes étoit levé (18). Ils débitérent le 28 de Février 1523, qu'il n'étoit point sûr que Soliman eût pris cette ville (19), & néanmoins elle avoit capitulé le 22 de Décembre 1522. Mais qui s'étonnera de ces nouvelles, quand il saura qu'en 1500 l'on débita dans Padoue comme un fait certain, & écrit de Rome même, que le Pape avoit été tué d'un coup de foudre le jour de St. Pierre, & que tous les bourgeois avoient pris les armes. Nous ne savons que par hazard qu'une telle fausseté fut débitée. La Lettre où Matthieu Bossus en fit mention est publique : sans cela nous n'en saurions rien aparemment. *Hac sub hora Augustine ad te dum scribo, ecce rumor aures implet civitatis, solemni Petri Apostoli die, paulo post vigesimam horam, Alexandrum Romanæ Ecclesiæ magnum Pontificem ictu fulminis interiisse, & de perjucundis suis Pileatis unum tactum, pariter suum dominum parentasse, populares in armis esse, vias urbis obliquas parum tutas, Curiales quanti timoribus, Hispanos infestos & hostes haberi* (20). La mort du Roi d'Espagne, celle du Roi de France, celle du Duc d'Albe, furent débitées tout à la fois en Hollande l'an 1580. Cette fausseté s'est conservée par hazard dans une Lettre de Juste Lipse (21). Il seroit utile de compiler de telles choses.

Mr. de Vigneul Marville a fait de bonnes Remarques sur la Gazette. Voici l'une de ses réfléxions : „ Il „ n'y a qu'une seule chose qui fait tort à celui qui l'écrit, „ c'est qu'il n'est pas entiérement le maître de son ou„ vrage, & que soûmis à des ordres supérieurs, il ne peut „ dire la vérité avec la sincérité qu'exige l'Histoire. Si on „ lui accordoit ce point-là, nous n'aurions pas besoin „ d'autres Historiens (22) ". Il y a un peu d'hyperbole à la fin de ce passage; mais, quoi qu'il en soit, on va à la grande source du mal. Les Nouvellistes hebdomadaires, ou de tel autre période qu'il vous plaira plus long ou plus court, n'oseroient dire tout ce qu'ils savent. Il leur en couteroit trop; car pour ne rien dire des châtimens qu'ils pourroient craindre de la part des Supérieurs, ils verroient diminuer le débit de leurs Imprimez, & ils se feroient haïr comme des personnes mal intentionnées, & en quelque façon ennemies du bien public. On ne veut pas qu'ils mentent grossiérement en faveur de la patrie; mais s'ils le font avec esprit, & avec des Conjectures, & des Réfléxions également ingénieuses, flateuses, malignes, on les loue, on les admire, on les aime, & l'on court après leurs Ouvrages. Ainsi ce n'est pas pour néant qu'ils suivent l'exemple de cet ancien Poëte Comique, qui ne se proposoit que de plaire au peuple.

Poëta cum primum animum ad scribendum appulit
Id sibi negotii credidit solum dari,
Populo ut placerent quas fecisset fabulas (23).

(C) *La Politique . . . que quelcun a définie*, artem non tam regendi quam fallendi hominem.] Guy Patin raporte cette définition après s'être un peu moqué des Jubilez. *Voilà de nouvelles brigues dans Rome, qui s'en vont nous donner un nouveau Pape, & en suite* pro jucundo adventu ad Papatum, *un nouveau Jubilé. Le vin nouveau de l'an présent, qui est un jus tiré de la vigne, produira de plus sensibles effets dans la tête des hommes, que cette nouvelle dévotion, qui en son espéce ne revient que trop souvent*, ab assuetis non afficimur : *il n'en faut pas tant pour être trouvé bon, mais le monde est fait ainsi*, populus vult decipi : *feu Monsieur l'Evêque de Belley, Messire Jean Camus, digne & sçavant Prélat, s'il en fut jamais, disoit que* Politica ars est non tam regendi, quàm fallendi homines: *je luy ay oüi dire une fois cela dans sa chambre l'an 1632; mais je m'en suis plusieurs fois souvenu depuis* (24). Cette Lettre de Patin est datée du 13 de Décembre 1669. Il n'avoit pas ainsi raporté les paroles de cet Evêque dans une Lettre du 8 de Mai 1665: voici à quelle occasion il les allégua: *On a mis depuis trois jours à la Bastille six Ecrivains, qui gagnoient leur vie à faire & à écrire des Gazettes à la main*, hominum genus audacissimum, mendacissimum, avidissimum, ut faciant rem, &c. *Ils mettent là dedans ce qu'ils ne savent, ni ne doivent écrire. On a imprimé icy, fait vendre & débiter, & crier fortement par les rues*, la Bulle de nôtre saint Pere le Pape contre les Jansenistes, *& trois jours après on l'a défendue, & même*, ne quid deesset ad rationem veræ fabulæ, *on a publié, & fait courir le bruit, que le Commissaire avoit charge de faire mettre en prison l'Imprimeur s'il eût été trouvé en sa maison. Feu Monsieur l'Evêque de Bellay, qui a été un homme incomparable, m'a dit en 1632*, Politica est ars tam regendi quam fallendi homines, *& tout cela n'est point d'aujourd'huy, c'est le même jeu qui se joue, & que l'on jouoit autrefois, c'est la même comédie & la même farce, mais ce sont des acteurs nouveaux: le pis que j'y trouve, c'est que ce jeu durera long-tems, & que le genre humain en souffre trop* (25). Chacun voit la difference qui se trouve entre la prémiere & la seconde définition de la Politique: la seconde est plus honnête que la prémiere, mais ni l'une ni l'autre ne tournent au deshonneur des Maîtres de l'Art, puis que ce qu'ils en font a pour but le bien public, à quoi ils ne sauroient parvenir, sans imiter ce que font les Médecins envers les malades. Si vous voulez voir le jugement de Guy Patin sur la Gazette imprimée, lisez ceci : *Il ne se fait ici du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les samedis, qui est une chose fort recréative & fort* consolative *aussi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaises nouvelles, bien que nous en sentions beaucoup en cette saison* (26). Souvenons nous de Petrone qui a dit, *mundus universus exercet histrioniam*; & de ces Vers de Politien contre ceux qui condamnoient les Comédies qu'on faisoit représenter dans les Colleges:

Sed qui nos damnant, histriones sunt maxumi.
Nam Curios simulant: vivunt bacchanalia.
Hi sunt præcipue quidam clamosi, leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus:
Superciliosum, incurvicervicum pecus,
Quique ab aliis habitu & cultu dissentiunt,
Tristesque vultu vendunt sanctimonias:
Censuram sibi quandam, & tyrannidem occupant:
Pavidamque plebem territant minaciis (27).

Prenez bien garde que la définition que l'Evêque de Bellai donnoit de la Politique signifieroit un fort grand défaut, si elle marquoit les tromperies de Souverain à Souverain. Elles ne sont pas aussi rares qu'elles devroient l'être. J'ai lu là-dessus depuis trois jours une pensée qui a beaucoup de brillant; la voici: *Les Politiques ont un langage à part & qui leur est propre; les termes & les phrases ne signifient pas chez eux les mêmes choses, que chez les autres hommes. Je ne sai si Messieurs de l'Académie ont compris l'Art de la Politique, dans le nombre des Arts & des Sciences, dont ils ont pris la peine de nous donner un Dictionaire.*

Cela

(15) *Dolus an virtus quis in hoste requirat?* Virgil. Æn. *Libr. II, Vers.* 390.

(†) *Jacques Hurault des Offices d'Etat, fol.* 110.

(†) *J. Cæs. de Bello Civil. lib.* 3. *p. m.* 284.

(16) Arma Anserina, sive Armatura Epistolaris à Doctore militari Tacito subministrata, & in Dissertatione Politica diducta à G. C. W. *pag.* 19.

(17) Michael Hertzius, Bibliotheca Germanica, sive Notitia Scriptorum Rerum Germanicarum, *Parte II, sub fin.*

(18) *On estime que desormais le secours sera superflu, si le siege est levé, ainsi qu'on en fait courir le bruit.* Jerome Negro, Lettre à Marc Antoine Micheli écrite de Rome le 10 de Décembre 1522, *folio* 86 des Epitres des Princes recueillies par Ruscelli & traduites par Belleforest.

(19) *Voiez ces mêmes Lettres, folio* 88 : *elle est pleine des illusions qu'on se fait sur ce qu'on souhaite.*

(20) Matthæus Bossus, *Parte III, Epist.* XXI.

(21) *Mors Regis Hispaniæ, Galliæ, & Ducis Albani nunciata nobis sub idem tempus. Vera fama sit in uno saltem ex triade illa.* Lipsius, Epist, IV ad Theodorum Leeuwium, *p.* 9. *Edit. Lugd. Bat.* 1649. Elle est datee du 1 de Décembre 1580.

(22) Vign. Marville, Mêlanges d'Hist *Tom. II, pag.* 198 *Edit. de Hollande.*

(23) Terentius, *in Prologo* Andriæ.

(24) Patin, Lettre DIII, *pag* 479 *du III Tome.*

(25) *Le même*, Lettre CCCLVI, *pag.* 61 *du même Vol.*

(26) *Le même*, Lettre XL, *p.* 173, 174, *du I Tome. Elle est datée de Paris le 7 de Juin* 1650.

(27) Politianus, *in Prologo in* Plauti Menaechmos, *ad calcem* Epist. XV *Libri VII folio m.* 165 *verso.*

revenir, & c'est ce qu'on ne fait jamais de bonne grace; & si quelques-uns le font, cela ne sert plus de rien : tant de plumes aiant déjà canonisé les prémiers bruits, que pour le moins ils se forme des partages de sentiment par toute la terre (ii).

Ce n'est pas assez que de comparer ces indignes Ecrivains à des Harpyes, qui salissent tout ce qu'elles touchent (kk): on peut dire que ce sont des bourreaux qui tordent le cou, les bras, & les jambes aux Faits Historiques, & même qui les leur coupent quelquefois, & leur en apliquent de postiches; & cela presque au moment même qu'un événement est sorti du sein de ses causes, & que les exploits d'une Bataille ne font que de naître,

Modo primos incipientes
Edere vagitus, & adhuc à matre rubentes (ll).

L'on a dit autrefois des Muses qu'elles se prostituoient même à des esclaves ; c'est ce qu'on peut dire principalement de celle quipréside à l'Histoire (mm): c'est un véritable *scortum triobolare*, qui se tient sur les grands chemins, & qui se livre au prémier venu pour un morceau de pain. Son marché avec les Libraires est bien au dessous de celui des Baudoins & des du Ryer, avec qui c'étoit un prix fait, *qu'ils traduiroient à 30 sous ou à un écu la feuille, & qu'ils feroient des vers à 4 francs le cent quand ils étoient grands, & à 40 sous quand ils étoient petits* (nn).

Ah! pudor extinctus, doctæque infamia turbæ
Sub titulo prostant, & queis genus ab Jove summo
Res hominum supra evecta & nullius egentes,
Asse merent vili, ac sancto se corpore fœdant.
Scilicet aut Menæ faciles parere superbo,
Aut nutu Polycleti, & parca laude beatæ.
Usque adeo maculas ardent in fronte recentes,
Hesternique Getæ vincla, & vestigia flagri (oo).

Lucien sans le savoir a fait la peinture de notre Siecle, lors qu'il a parlé d'une guerre qui avoit produit un si grand nombre d'Historiens, qu'on auroit dit que ce métier étoit à la mode. Il compare cette mode à la maladie épidémique des Abdérites (pp). Nous avons vu, continue-t-il, la vérité du Proverbe que la guerre est la mere de toutes choses. Ἀφ' οὗ δὴ, ἐν ποσὶ ταῦτα κεκίνηται, ὁ πόλεμος ὁ πρὸς τοὺς βαρβάρους, καὶ τὸ ἐν Ἀρμενίᾳ τραῦμα, καὶ αἱ συνεχεῖς νῖκαι, οὐδεὶς ὅς τις οὐχ ἱστορίαν συγγράφει. μᾶλλον δὲ Θουκυδίδαι, καὶ Ἡρόδοτοι, καὶ Ξενοφῶντες ἡμῖν ἅπαντες. καὶ ὡς ἔοικεν, ἀληθὲς ἄρ' ἦν ἐκεῖνο, τὸ, Πόλεμος ἁπάντων πατὴρ, εἴ γε καὶ συγγραφέας τοσούτους ἀνέφυσεν; ἀπὸ μιᾶς τῇ πληγῇ. *Ex quo res præsentes moveri cœperunt, puta bellum istud contra barbaros, & acceptum in Armenia vulnus, & continuæ illæ victoriæ, nemo non historiam conscribit. Imo verò Thucydides, Herodoti, & Xenophontes nobis facti sunt omnes. Et ut apparet, verum fuit illud, Bellum omnium pater est, quandoquidem historiarum scriptores tam multos una hac plaga procreavit* (qq). Les anciens Romains avoient eu infiniment plus de respect pour la dignité de l'Histoire; car avant le tems de Pompée personne ne s'en étoit mêlé, qui ne fût récommandable par sa naissance & par son mérite; & lors que le Précepteur de ce grand homme eut entrepris de faire l'Histoire du pere de son Disciple, & celle de son Disciple, on trouva je ne sai quoi d'incommode dans cette nouveauté, comme Suetone nous l'insinue. Cependant, ce novateur avoit de l'esprit & du savoir, & il avoit enseigné la Rhétorique; mais il n'étoit pas de condition, il avoit été afranchi. Voilà le grief. *Lucius Octacilius Pilitus servisse dicitur, atque etiam ostiarius, veteri more, in catena fuisse: donec ob ingenium ac studium litterarum manumissus, accusanti patrono subscripsit. Deinde Rhetoricam professus, Cnæum Pompejum Magnum docuit; patris ejus res gestas, nec minus ipsius, compluribus libris exposuit: primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitam* (rr).

IX. L'abus dont on vient de parler favorise le Pyrrhonisme historique.

Que deviendroient les ennemis du Pyrrhonisme Historique, si ce mal avoit eu cours du tems de l'ancienne Grece, & de la vieille Rome? Ils sont à féliciter de ce que l'Imprimerie est une invention si Moderne, & ils peuvent s'écrier avec raison, *bono Hercule publico ista licentia post casum imperii Romani inventa est* (ss). Car si l'Antiquité Greque, Romaine, Persane, Carthaginoise, &c., en avoit usé comme l'on en use aujourd'hui, ils auroient bien de la peine à nous prouver quelque chose, en se fortifiant même du secours des Inscriptions & des Médailles (tt), monumens que les Modernes emploient impunément pour satisfaire leurs caprices, sans se fonder sur un fait réel.

Je

Cela seroit, ce me semble, assez nécessaire. Par exemple, en terme de Politique jurer sur les Saints Evangiles, qu'on observera tel ou tel Traité, signifie quelquefois simplement qu'on le jure, & non pas qu'on l'observera en effet; il signifie même quelquefois qu'on n'en fera rien: le commun des hommes n'entend pas ce langage; mais les Politiques l'entendent bien, & ils prennent leurs mesures selon cela (28). J'ajoûte que si Messieurs de l'Academie nous vouloient donner un Dictionaire qui comprît universellement tous les Arts, ils se tailleroient une besogne inépuisable. Ils découvriroient tous les jours de nouveaux Arts qui ont des termes d'une signification particuliere. L'Art des Relations hebdomadaires est de ceux-là; l'Art de la Controverse en est aussi. Les mots ne s'y prenent pas dans leur sens commun : vous voiez des gens qui s'entre-accusent de Dogmes affreux ; ils repliquent & dupliquent, & ils trouvent de plus en plus réciproquement que la Doctrine de leur Adversaire est abominable (29). Cette plainte paroît presque à chaque page, & allarme les Lecteurs ; comme s'il étoit à craindre qu'en ne remédiant pas promtement à cette gangrene, on ne la mette en état de communiquer son infection à tout le corps. Ceux qui ne sont pas faits à ce style conçoivent mille scrupules ; ils craignent de n'avoir pas obéi au Précepte de saint Paul, *évite l'homme Hérétique* (30); car ils ont communiqué avec les parties contestantes. Qui auroit cru, disent-ils, que des Docteurs, qui mangent le pain des Orthodoxes depuis si long tems, eussent nourri de tels monstres dans leur cœur? on ne sait plus à qui se fier. Il faut que les uns ou les autres, ou peut-être les uns & les autres, soient plutôt des loups déguisez, que des bergers. Mais aiez un peu de patience, attendez que des experts, & que des arbitres initiez à ce langage, mettent la paix entre les parties, vous trouverez que les termes ne signifioient rien moins que ce que vous aviez cru. Les Accusateurs de part & d'autres seront declarez orthodoxes: on ne les censurera point, on les avertira seulement de corriger quelques expressions incommodes qui leur étoient échapées. On supose donc que dans le vrai ils ne se sont entr'accusez que de cela, & qu'ainsi les termes d'Héresie pernicieuse, & semblables, ne signifient chez eux qu'un mauvais choix de paroles. Souhaitons que Mrs. de l'Académie n'oublient point, dans le Suplément qu'ils pourront donner au Dictionaire des Arts, la signification propre des termes d'*Impie*, d'*Héretique*, de *Destructeur des Fondemens Evangéliques*, de *Fauteur des Sociniens*, &c., quand ils se trouvent dans les Pieces d'un Procès Théologique; car autrement les Langues maternelles mêmes deviendront barbares à la plupart des Lecteurs.

(ii) Voiez le passage de Tacite que j'ai cité ci dessus (citation 57) de l'Article Usson.

(kk) At subitæ horrifico lapsu de montibus adsunt Harpyiæ, & magnis quatiunt clangoribus alas, Diripiuntque dapes, contactuque omnia fœdant Immundo: tum vox tetrum dira inter odorem. Virg. Æn. Lib. III, vers. 225.

(ll) Juven. Sat. VII, 195.

(mm) C'est Clio Λέγεται τῶν μουσῶν μίαν ... ἱστορίαν. Scholiast. Apollonii, in Libr. III.

(nn) Voiez Mr. Baillet, Jugem des Sav. sur les Traducteurs François art. de 948 & 949.

(oo) Voiez Balzac, Entret. IV, Chap. IV.

(pp) Τὸ Ἀβδηριτικὸν ἐκεῖνο πάθος ... νῦν τοὺς πολλοὺς τῶν πεπαιδευμένων ... λύσσα. Abderiticum illud malum etiam hoc tempore plerosque doctorum invasit. Lucian. quomodo sit conscribenda Historia, pag. m. 652 Tomi I.

(qq) Idem, ibidem.

(rr) Sueton. de clar. Rhetor. Cap. III.

(ss) Ceci est une Parodie d'un passage de Seneque, Præfat. Libr. V Controv.

(tt) Voiez Rec. Fr. in 4, pag. 781.

(28) Lettres Historiq. es, Mois de Septembre 1696, pag 251.

(29) Un petit Ecrit de Dorscheus, Professeur en Theol. à Strasbourg, intitulé Lacrimarum Fumus Theologorum, contient quelques Exemples de ceci. On y en pourroit ajouter bien d'autres.

(30) Epitre à Tite, Chap. III, Vers. 10.

X. Satires modernes sur quelques Galanteries. On se plaint sans sujet de la Hollande.

Je n'irai pas plus loin sans dire que les Cassius Severus sont de tous les tems. On a vu de nos jours un homme de qualité, qui, non content de composer des Relations peu avantageuses à quelques Dames de la Cour, a poussé, dit-on, sa pointe jusqu'à la Maison Roiale, & jusques au Chef (*D*); ce qui montre que l'on peut dire fort véritablement de la Satire, ce que Malherbe a dit de la mort,

Que la Garde qui veille aux barrieres du Louvre
N'en defend pas les Rois.

(vv) *Voiez ci-dessus Citation* 30) *de l'Article* CASSIUS SEVERUS.

Ce Seigneur a été plus sage & plus heureux que le Satirique de la Cour d'Auguste. Celui-ci ne se corrigeant point dans son exil empira de telle sorte son état, qu'à peine avoit-il enfin dequoi se couvrir aux parties de la honte (*vv*); mais celui dont je parle en fut quitte à bon marché, & s'apliqua à des choses bien plus dignes de son bel esprit, & de sa charmante plume (*E*).

On

(*D*) *Un homme de qualité . . . . a poussé sa pointe, dit-on, jusqu'à la Maison Roiale, & jusques au Chef.*] J'ajoûte ce *dit-on*, parce qu'encore que le bruit public ait donné à un même Auteur l'Histoire Amoureuse des Gaules, & les Amours du Palais Roial, cet Auteur n'a point reconu pour sien ce dernier Ouvrage. Il a même nié juridiquement qu'il l'eût composé; car c'est de ce Livre que l'on doit entendre ce qu'il écrivit en ces termes à Mr. de Saint Aignan. *Mes ennemis, me voyant à la Bastille, creurent que la prison me mettoit hors d'état de me deffendre, & qu'ils pouvoient impunément m'accuser : ils dirent donc au Roy que j'avois écrit contre luy: mais Sa Majesté, qui ne condamne jamais personne sans l'entendre, les surprit fort en m'envoyant interroger par le Lieutenant Criminel* (31). . . *Après qu'il m'eut fait connoistre l'Histoire écrite de ma main, je veux dire l'Original dont je vous viens de parler, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roy. Je luy repondis qu'il me surprenoit fort, de faire une telle question à un homme comme moy. Il me dit qu'il avoit ordre de me le demander. Je répondis donc que non, & qu'il n'y avoit pas trop d'apparence qu'ayant servi 27 ans, sans avoir eu aucune grace, étant depuis douze ans Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere, & attendant tous les jours quelque recompense de Sa Majesté, je voulusse luy manquer de respect: que pour detruire ce vraysemblable-là, il falloit ou de mon écriture, ou des témoins irréprochables: que si l'on me produisoit l'un ou l'autre en la moindre chose qui choquast le respect que je devois au Roy, & à toute la famille royale, je me soumettois à perdre la vie; mais que je supplions aussi Sa Majesté d'ordonner le même châtiment contre ceux qui m'accuseroient sans me pouvoir convaincre* (32). . . . *Depuis ce tems-là n'ayant veu, ni le Lieutenant Criminel: ni aucun autre Juge, j'ay bien creu qu'une si noire & si ridicule calomnie n'avoit fait aucune impression dans un esprit aussi clairvoyant & aussi difficile à surprendre que celuy du Roy* (33). Ce qu'il dit ailleurs de feue Madame est une preuve que les principales têtes de la Cour ne le crurent pas coupable sur le second Chef d'Accusation. *La mort de Madame Henriette d'Angleterre* dit-il, (34), *fut un nouveau malheur pour moy; Elle m'avoit rendu plusieurs bons offices auprès de Sa Majesté; & j'en esperois d'autres d'elle. Car outre qu'elle avoit joint à beaucoup d'esprit des manieres qui la faisoient aimer & respecter de tout le monde, elle étoit née genereuse & beinfaisante* Admirons ici l'indocilité du Public; il s'obstine à croire que ces deux Ouvrages sont du Comte de Bussy; rien ne l'en sauroit faire demordre, ni les passages qu'on vient de citer, ni la différence qui se trouve entre ces deux Pieces, & qui est sensible aux fins Connoisseurs; car il y a bien plus d'art & plus de génie dans la prémiere, que dans la seconde: on ne voit pas dans celle-ci les pensées de Petrone comme dans l'autre. Le Journaliste de la Société Roiale n'a pas ignoré ces imitations de Petrone. Voici ce que nous lisons dans la Traduction Latine de son Journal du mois d'Août 1669. *Non ita pridem* amorosam Byssi Galliarum Historiam *cum* Petronio Arbitro, *ex quo illum duas ejus epistolas sumpsisse mihi dicebatur, conferens, inter alias amoris blanditias, librum percurrens id inveni, quod mihi non parum de hoc* limacum *subjecto satisfecit, nimirum quod eadem animalia, sicut & alia naturæ miranda, ut* truffi & fungi, *sicut & procul dubio* cossi, *vel magni quercuum vermes, altæ* Romanæ *deliciæ, ab antiquis veneri incitandæ usurparentur; hic enim legere licet, quo pacto miser & debilis amator se praeparat* cochlearum cervicium *munimento* (35). Je ne sai pourquoi ce Comte fit couler dans son Histoire une raillerie très-maligne contre Mr. Menage, qui s'en vengea vigoureusement par six Vers Latins aussi choquans qu'on en puisse faire (36). Au reste, je croi très-faux ce que dit Patin dans sa Lettre du 28 de Décembre 1665 (37) *Monsieur de Bussi-Rabutin, par commandement du Roi, s'est defait de sa Charge; & de la Bastille, où il étoit, a été conduit dans les petites maisons où on met les foux, & il y a deux chambres* (38). Mr. de Bussi raconte que sur le raport du prémier Medecin, & du prémier Chirurgien du Roi, *on le mit en liberté pour se faire traiter dans Paris* (39). Cela est plus croiable. Le regret, qu'il témoigna d'avoir composé l'Histoire Amoureuse, lui servit d'éloge dans la Harangue de l'Académicien qui lui succéda. Ce fut Mr. l'Abbé Bignon. *Il entra dans ses loüanges delicatement, & fit sentir que si l'Ouvrage qui avoit causé tous ses malheurs avoit merité la censure de tous les gens sages, on ne pouvoit au moins donner assez de loüanges au repentir qu'il avoit marqué de l'avoir fait* (40).

(31) Le Comte de Bussy Rabutin, Usage des Adversitez, pag. 271 *Edit. de Hollande.*

(32) *Là-même, pag.* 272.

(33) *Là-même, pag.* 274.

(34) *Là-même, pag.* 292.

(35) Acta Philosophica *Mensis Augusti* 1669, *pag.* 847 *Edit. Lips.* 1675.

(36) *Voiez ci-dessus Citation* (3) *de l'Article* MENAGE.

(37) *C'est la CCC LXXXVIII.*

(38) Patin, *Tom. III, pag.* 153. *Il avoit dit dans sa Lettre CCCLIV:* L'on a mis aujourd'hui (ce 18 Avril 1665) dans la Bastille Monsieur de Bussy Rabutin, qui a écrit un Libelle qui offense les Puissances. Monsieur le Prince s'en est plaint au Roi, qui l'a fait arrêter, & luy a donné un pourpoint de pierre dans la rue St. Antoine.

(39) Bussy, Usage des Adversitez, *pag.* 281.

(40) Mercure Galant *du Mois de Juin* 1693. *Le Comte* de Bussi *mourut d'une apoplexie à Autun le 9 d'Avril* 1693. *Mr. l'Abbe* Bignon *fut reçu à sa place dans l'Academie Françoise au Mois de Juin suivant.*

(*E*) . . . *il s'apliqua à des choses bien plus dignes de son bel esprit, & de sa charmante plume.*] Il courut un bruit dans le monde qu'il travailloit à une Histoire de France. On dit après cela qu'il se bornoit seulement à l'Histoire de Louïs XIV. Mais l'événement a fait voir que le prémier bruit étoit faux, & que le second n'étoit pas trop bien fondé: car si ce Comte eût travaillé tout de bon à l'Histoire de Louïs XIV, on eût vu sur ce sujet un meilleur Ouvrage que celui qui a paru l'an 1700, & dont on peut voir un Extrait dans les Nouvelles de la République des Lettres (41). La lecture de cet Extrait ne permet pas de douter, que cet Ouvrage de Mr. de Rabutin n'ait été écrit avec la derniere négligence. Il y travailloit sans doute lors qu'il étoit las de quelque autre occupation, & il ne se soucioit guere d'être bien instruit des choses qu'il écrivoit, ou d'attendre que les prémieres nouvelles de son village fussent confirmées. Il les couchoit sur le papier à la hâte, & ne prenoit point la peine de les corriger dans la suite. On ne peut donner une raison qui lui soit moins desavantageuse de ce qu'il dit du Passage de la Boine. Toute l'Europe sait que le Roi Jaques quitta ce poste, & s'en retourna en France peu de jours après, & que le Roi Guillaume passa très-heureusement cette riviere, & fit ensuite toutes les démarches d'un vainqueur. Cependant Mr. de Bussy assûre (42), que le Comte de Lauzun, qui commandoit les troupes de France, gagna la Bataille de la Boine (*a*). S'il avoit parlé ainsi par flaterie & contre sa conscience, il seroit plus digne de blâme: c'est donc expliquer la chose selon le sens le moins rigoureux, que de dire qu'il fut trompé par quelques bruits de village, & que faisant peu de cas de ce travail, il ne se mit point en peine si cet endroit-là alloit bien ou non.

§ (*a*) Mr. de Bussy pag. 125. Tom. III. de ses Nouvelles Lettres imprimées en 1709, & pag. 232 Tom. V. de l'Edition de 1711. a pourtant avoué que le Roi Guillaume avoit gagné cette Bataille. C'est dans la Lettre qu'il écrivit de Bussy le 17 d'Août 1690. à Mr. l'Abbé de Choisy, à qui il parle en ces termes: „ La Gazette nous assure que le „ Prince d'Orange n'est pas mort. En ce cas-là cet Usur-„ pateur est bien glorieux d'avoir gagné une Bataille, d'y „ avoir été blessé, & d'avoir connu, par la joye extraordi-„ naire qu'on a témoignée du bruit de sa mort, combien on „ apprehendoit sa vie". Et pag. 135. de la premiere de ces deux Editions il y a une Lettre du même Abbé, dattée de Paris le 23 d'Août 1690. où il dit à Mr. le Comte de Bussy: „ Voici quatre Vers qu'on a faits sur Mr. le Prince „ d'Orange:

„ *Qu'il soit mort, ou qu'il soit en vie,*
„ *Il est toûjours digne d'envie.*
„ *S'il est mort, il est glorieux;*
„ *S'il est vivant, il est heureux.* REM. CRIT.

Si l'on avoit dit que dans sa disgrace il s'occupa d'un grand commerce de Lettres, & de la composition des Mémoires de sa vie, on auroit parlé plus juste; car les Ouvrages qui ont été publiez après sa mort font voir que ç'avoit été sa principale occupation. Il faut joindre à cela le soin qu'il prit de faire servir sa propre Histoire à l'Instruction de ses enfans. Son Traité *de l'Usage des Adversitez* (43) est une preuve qu'il se proposoit ce but. C'est un petit Livre rempli de bonne Morale, & de Religion. Ses Mémoires en deux Volumes publiez l'an 1697 sont curieux & bien écrits. Ses Lettres imprimées en quatre Volumes la même année méritent le même éloge. Elles auroient plus d'avantage, si pour de bonnes considérations l'on n'en eût pas retranché beaucoup de noms propres, & beaucoup d'endroits qui intéressoient la réputation de certaines gens. Il s'en fera peut-être quelque jour une Edition qui ne sera point châtrée, ou qui contiendra une clef. Il y a plusieurs Lettres qui témoignent que Mr. le Comte de Bussy se détacha peu-à-peu des vanitez de la terre, qu'il en comprit le néant, & qu'il se trouva enfin tout pénétré de l'importance du salut, & des véritez évangeliques. Les meilleurs Chrétiens qui soient au monde ne pourroient pas être plus charmez que lui de l'excellent Ouvrage de Mr. Abadie, sur la Vérité de la Religion Chrétienne (44). Mais notez que sa conversion fut un peu bien lente. Il regarda long tems derriere lui comme la femme de Lot, & il mit en œuvre tout ce que l'envie la plus obstinée de se rembarquer dans le grand monde peut inspirer à un ambitieux, qui ne sauroit vivre content hors de la Cour. Le mauvais succès de ses prieres l'accabloit, & le chagrinoit cruellement, & ne le rebutoit pas d'en préparer d'autres à chaque rencontre. Nous savons cela par les Ecrits que ses héritiers ont publiez. S'ils en eussent

(41) *Mois de Février* 1700, *pag.* 162 *& suiv.*

(42) *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres *Février* 1700, *pag.* 168.

(43) *Il fut imprimé l'an* 1694, *& il a été reimprimé avec les* Mémoires *de l'Auteur, l'an* 1697.

(44) *Voiez le II Tome de ses* Lettres, *pag.* 44, 128, 131, 135, 138, 142 *Edition de Hollande.*

On auroit tort de lui imputer les mauvaises imitations, desquelles il n'a été cause que par accident. Mais il faut avouër qu'on a bien justifié la Maxime, *que les mauvais exemples enchérissent sans poids ni mesure les uns sur les autres* (F). Combien d'Histoires n'a-t-on pas publié contre les principales personnes de la Cour de France, de celle de Bruxelles, &c., avec les noms, les surnoms, & les qualitez de chacune ; avec les circonstances les plus secretes, les discours les plus cachez, & cent choses de telle nature, qu'il est impossible qu'elles soient venues à la conoissance de l'Ecrivain ? C'est ici que Gabriel Naudé pourroit dire avec plus de fondement ce qu'il a dit des Anecdotes de Procope, de l'Histoire de Mathieu Paris, de la Chronique Scandaleuse de Louïs XI, des Mémoires de la Ligue, &c (*ww*). C'est ici qu'on a raison de se récrier,

> *Quod genus hoc hominum, quæve hunc tam barbara morem*
> *Permittit patria* (*xx*)?

Mais non pas d'adresser cette apostrophe à la République de Hollande, puis qu'il est très-faux qu'elle permette ces pirateries barbares sur l'honneur des Maisons les plus illustres. Voici ce qu'elle répondit en 1665 à Mr. l'Evêque de Munster, qui s'étoit plaint entre autres choses de quelques Ecrits: *Quidquid vero seu de hoc seu de aliis negotiis in nostris terris typis divulgatum est, de iis aliud nihil dicemus nisi illud solum, non tantum hic, verum passim in aliis quoque regionibus ægre admodum frenari & inhiberi posse typographicas licentias quantumvis diligens fuerit cautela; nosque ipsi contra istiusmodi abusus severa sæpe promulgaverimus edicta, eademque sævis & rigidis confirmaverimus executionibus.* Ces paroles contenues dans une Lettre de leurs Hautes Puissances, datée du 29 de Septembre 1665, & imprimée avec Privilege, peuvent servir de Réponse générale à toutes les plaintes de même nature (G).

II

(*ww*) *Alii denique similes libelli qui statim in vulgus effundunt*, quid Rex in aurem Reginæ dixerit, quid Juno fabulata sit cum Jove. *Hi autem omnes quoniam facta plerumque atque infecta canunt, nunciique tam ficti quam veri tenaces existunt &c.* Gabriel Naudæus, Bibliogr. Polit. *pag. m.* 70. *Voiez, touchant les paroles imprimées en Caractere* Italique, Plaute *in* Trinummo, *Act. I, Sc. II, Vers.* 170. *pag. m.* 735.

(*xx*) Virgil. Æn. *Libr. I, Vers.* 539.

sent retranché ces monumens de son impatience, ils eussent mis sa mémoire à couvert de la censure de certaines gens, qui ne sauroient pardonner à un brave homme le peu de courage qu'il a par raport à la privation de ses emplois. Il ne sufit pas, disent-ils, d'être courageux un jour de Bataille, il faut avoir aussi de la fermeté dans la perte de ses biens. Ils voudroient que Mr. de Rabutin eût pris pour modele ces braves de l'ancienne Rome, qui n'oposoient que le mépris & l'indiférence à un arrêt de bannissement; & ils trouvent bien étrange qu'aiant été disgracié comme Ovide pour quelques Traitez d'Amour, il ait voulu imiter aussi la conduite de ce Poëte dans sa disgrace. Personne n'ignore les complaintes redoublées qu'Ovide envoioit à Rome pour faire ensorte qu'on le rapelât. Ce nombre infini de Poesies pleines de supplications, & d'humbles gémissemens, font plus d'honneur à son esprit qu'à sa vertu, & qu'à son courage. Mais ceux qui censurent de la sorte Mr. le Comte de Bussy, ont-ils goûté de la vie de la Cour ? savent-ils les habitudes & les maladies que l'on y contracte ? S'ils les savoient, ils seroient peut-être plus indulgens à son égard. Quoi qu'il en soit, il se résigna enfin à la Providence de Dieu. Lisez ce qu'il écrivit le 26 de Janvier 1680 (45) ". Pour les maux que cette „ Providence m'a faits en ruinant ma fortune, j'ai été „ long-temps sans vouloir croire que ce fût pour mon „ bien, comme me le disoient mes Directeurs. Mais en- „ fin, j'en suis persuadé depuis trois ans ; je ne dis pas „ seulement pour mon bien en l'autre monde, mais encore „ pour mon repos en celui-ci. Dieu me recompense déja „ en quelque façon de mes peines par ma résignation, & je „ dis maintenant de ce bon Maître, ce que dans ma folle „ jeunesse je disois de l'amour:

> „ *Il paye en un moment un siecle de travaux*;
> „ *Et tous les autres biens ne valent pas ses maux* (46)".

On lui avoit communiqué une semblable pensée depuis long tems. Voici en quels termes: „ Ne vous semble-t-il „ pas que je me faufille avec des gens devots autant que je „ puis? C'est en verité que je les trouve plus heureux & à „ la vie & à la mort, & que je voudrois bien attrapper „ l'état où je les voi. C'est un vrai métier de malheureuse „ que celui de devote, non seulement il console des cha- „ grins, mais il en fait des plaisirs (47) ". Ceci confirme ce que l'on a dit dans les Pensées diverses sur les Cometes (48), & dans la Remarque (*R*) de l'Article d'EPICURE.

Notez qu'encore que les Ouvrages Posthumes du Comte de Rabutin soient beaux & bons, son Histoire Amoureuse des Gaules fera plus parler de lui en qualité d'Auteur, que tout autre Ouvrage qu'il ait fait. Son destin en cela est le même que le destin de Boccace (49).

Au reste, le mensonge dont j'ai parlé ci-dessus touchant le passage de la Boine me fait souvenir des Fastes du Pere du Londel (50). On y trouve ces paroles sous le 11 de Juillet 1690. *Journée de la Boyne en Irlande: Schomberg y perit à la teste des Anglois.* C'est une pure filouterie, & qu'on ne peut point excuser sur la raison que j'ai alléguée pour diminuer la faute de Mr. le Comte de Bussi; car cet Ouvrage du Pere du Londel a été fait avec attention, il a été sans doute bien limé & bien retouché. On ne rend recommandables ces sortes d'Ecrits que par un grand caractere d'exactitude. Ainsi l'on ne fera pas un jugement téméraire si l'on afirme, que l'Auteur a cherché exprès des paroles équivoques afin de n'avoüer pas le desavantage de son Parti, & de dérober à son Lecteur la conoissance de la vérité sur le succès de cette journée. Il ne s'est pas contenté de la supression de la circonstance la plus essentielle, qui est de marquer si la victoire fut mipartie, ou si elle se déclara entiérement pour une telle, ou pour une telle Nation; il a glissé adroitement une circonstance véritable qui n'est propre qu'à faire juger, que le Roi Jaques eut l'honneur de la journée. Schomberg périssant à la tête des Anglois est un principe d'où cent mille Lecteurs tireroient cette conséquence, *donc le Roi Guillaume fut repoussé.* Tournez-vous de tous les côtez imaginables, vous n'imaginerez rien qui disculpe cet Auteur; la mauvaise foi, la mauvaise honte, ou la crainte de déplaire, l'ont fait parler comme il a parlé. Cette faute & quelques autres de même nature (51), n'empêchent pas que son Ouvrage ne soit bon, curieux, utile, & commode, & d'une très-belle invention. On en fera de semblables en d'autres païs (52); mais de quelque Secte ou de quelque Nation qu'on soit, on auroit besoin de faire lire son Ouvrage à quelque personne neutre, qui entendît bien le métier d'un bon qualificateur; car le préjugé de Parti ne soufre pas, que l'on définisse les choses exactement: on apelle bataille ce qui n'a été qu'un combat; on nomme échec ce qui a été une perte de bataille; on qualifie rencontre ce qui a été une journée. Le pis est que les uns apellent défaite ce que les autres apellent victoire. Les définitions de ces choses-là ne sont pas moins diférentes parmi les Historiens, que les définitions des dogmes parmi les Controversistes (53): & comme ce qui est Orthodoxie dans une Religion est une Hérésie dans une autre, ce qui est une bataille gagnée dans les Historiens d'une Nation, est une bataille perdue dans les Historiens de l'autre Parti. C'est un abus fort ancien, & à quoi l'on ne voit pas de remede.

(F) *Les mauvais exemples enchérissent sans poids ni mesure les uns sur les autres.*] Velleius Paterculus exprime très-bien cette Maxime, après avoir raconté que l'on massacra Tiberius Gracchus sans forme ni figure de procès. Ce fut là, dit-il (54), le commencement de la tuerie des bourgeois, dans la ville même de Rome; ce fut de cette source que nâquit l'impunité des massacres. *Quod haud mirum est*, ajoûte-t-il (55), *non enim ibi consistunt exempla, unde cœperunt; sed quamlibet in tenuem recepta tramitem, latissime evagandi sibi viam faciunt: &, ubi semel recto deerratum est, in præceps pervenitur: nec quisquam sibi putat turpe, quod alii fuit fructuosum.* C'est-à-dire selon la Version de Mr. Doujat; „ Et certes il ne se faut pas estonner de „ cela. Car les mauvais exemples ne s'arrestent pas au point „ où ils ont commencé: mais quelque estroit que soit le sen- „ tier par où ils s'introduisent, dès le moment qu'ils sont „ receus, ils se font une nouvelle voye pour s'estendre au „ long & au large, sans mesure & sans bornes. Aussi de- „ puis qu'on s'est écarté du droit chemin, on arrive ordi- „ nairement sur le bord de quelque précipice: & personne „ ne s'imagine que rien luy doive estre honteux, de ce qui „ a esté avantageux à quelque autre ". On peut voir la même Maxime dans une Harangue de Jules Cesar raportée par Salluste. Il y fait voir que tous les mauvais exemples sont nez d'un bon commencement (56), c'est-à-dire, que les innovations qui d'abord sont salutaires, ou utiles, donnent lieu bientôt à des desordres qui ne font que croître. On peut réduire à ceci cette pensée de Juvenal: Que l'homme ne se contient jamais dans les bornes de la permission (57).

(G) *Ces paroles . . . peuvent servir de Réponse générale à toutes les plaintes de même nature.*] Et cependant on voit peu de Catholiques Romains François qui ne disent qu'assurément Messieurs les Etats ne sont point fâchez de la licence que se donnent les Libraires de publier toutes sortes de Satires contre ceux qui sont oposez aux intérêts du païs, les unes en plusieurs pages, les autres sur des morceaux de papier longs & étroits, toutes, disent-ils, pleines de mensonges atroces, durant la derniere guerre principalement. Voilà des Coups d'Etat, ajoûtent-ils; on étoit bien aise de fomenter l'animosité & l'espérance du peuple, afin qu'il suportât plus patiem-

(45) Bussi Rabutin, Lettre CXXXV *de la II Partie, pag.* 328 *de l'Edition de Hollande.*

(46) *Voiez les* Refléxions de Mr. de Saint Evremont sur la Religion, *au II Tome de ses* Oeuvres mêlées, *pag.* 125, *de l'Edition de Hollande* 1693. *Vous y trouverez ces paroles:* La Religion Chrétienne fait jouïr, *des maux*, & on peut dire serieusement sur elle ce que l'on a dit galamment sur l'Amour: *Tous les autres plaisirs ne valent pas ses peines.*

(47) Lettres de Bussi Rabutin, *III Partie*, Lettre CC, (*datée du* 14 *d'Avril* 1672,) *pag.* 361.

(48) *Il n'y a point de douceurs dans le péché qui egalent les douceurs dont une ame dévote jouït dés cette vie.* Pensees diverses sur les Cometes, *p.* 570.

(49) *Voiez ci-dessus Remarque* (*I*) *de l'Article* BOCCACE.

(50) *Il en est parlé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Fevrier* 1699. *p.* 223.

(51) *Comme par exemple lors qu'il dit sous l'* 11 *d'Août* 1675, Déroute de Consarbruck, *sans marquer qui furent ceux qu'on mit en déroute.*

(52) *On l'a deja fait en Brandebourg.*

(53) *Conférez avec ceci les* Nouvelles de la Républ. des Lettres 1686, *pag.* 277, 309, *& suiv.* 354, 645, 960.

(54) Vell. Paterculus, *Libr. II, Cap. III.*

(55) *Idem, ibid.*

(56) *Omnia mala exempla ex bonis initiis orta sunt.* Sallust. in Bello Catilin. *pag. m.* 146.

(57) *Nemo fatis credit tantum delinquere, quantum Permittas: adeo indulgent sibi latius ipsi.* Juvenal. Satyr. XIV, *Vers.* 233.

XI. Aveu du Comte de Buſſy. Hiſtoire anecdote d'Alexandre VI.

Il ne ſera pas hors de propos d'inſérer ici l'aveu public du Comte de Buſſy Rabutin. " Il y à ,, cinq ans que ne ſachant à quoi me divertir à la campagne où j'eſtois, je juſtifiai bien le Proverbe ,, que l'oiſiveté eſt mere de tout vice. Car je me mis à écrire une Hiſtoire, ou pluſtoſt un Ro- ,, man Satyrique, véritablement ſans deſſein d'en faire aucun mauvais uſage; mais ſeulement pour ,, m'occuper alors, & tout au plus pour le montrer à quelques-uns de mes amis, leur en donner ,, du plaiſir, & m'attirer de leur part quelque loüange de bien écrire (*yy*). . . . . . Comme les ,, véritables événemens ne ſont jamais aſſez extraordinaires pour divertir beaucoup, j'eûs recours ,, à l'Invention que je creûs qui plairoit davantage; & ſans avoir le moindre ſcrupule de l'offenſe ,, que je faiſois aux intéreſſez, parce que je ne faiſois cela quaſi que pour moy, j'écrivis mille ,, choſes que je n'avois jamais ouï dire. Je fis des gens heureux qui n'étoient pas ſeulement écou- ,, tez, & d'autres mêmes qui n'avoient jamais ſongé de l'être: &, parce qu'il eûſt été ridicule ,, de choiſir deux femmes ſans naiſſance & ſans mérite, pour les principales Héroïnes de mon Ro- ,, man, j'en pris deux auſquelles nulles bonnes qualitez ne manquoient, & qui même en avoient ,, tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le mal que j'en pouvois inventer (*zz*) ". Vous avez là un portrait fidelle de la conduite des Ecrivains Satiriques. Soit qu'ils écrivent par un motif de vengeance, ou de jalouſie; ſoit qu'ils le faſſent pour mettre à profit leurs penſées, & pour exercer leur plume; ils ſe propoſent comme une fin principale le divertiſſement du Lecteur, & les loüanges de leur génie. Or comme ils craignent qu'en ne diſant que la vérité ils ne divertiroient guere les Lecteurs, & que leur Ouvrage paſſeroit pour une mauvaiſe Piece, ils aſſaiſonnent de mille fables leurs récits, ils imaginent des Avantures ſingulieres, ils feignent des Converſations, & ils apliquent à leurs perſonnages ce qu'ils ont lu de plus propre à paroître de haut goût. Examinez bien les Satires les plus piquantes, & les mieux écrites, vous trouverez l'eſprit de l'Auteur, ſon ſtyle, & ſon caractere, dans toutes les Lettres qu'il ſupoſe que les Amans s'écrivirent, & dans tous les Entretiens qu'il leur fait avoir. N'eſt-ce pas une preuve qu'il fait un Roman? Si l'Hiſtoire de Donna Olympia, & cent autres Pieces de même nature, étoient écrites avec la même ſimplicité, & avec le même naïf, que l'on remarque dans le Journal de Burchard (*zz**), elles ſeroient ſans comparaiſon plus dignes de foi. Je ne dis pas qu'elles perſuaderoient davantage, je me contente de dire qu'elles devroient mieux perſuader; car je ſai d'ailleurs que le public proportionne ſa perſuaſion à la vraiſemblance que les Ecrivains ont ménagée, & au plaiſir qu'ils ont cauſé par le ſel piquant qu'ils ont répandu ſur leurs Ouvrages, & par le merveilleux des événemens. Cela eſt ſi vrai, que l'aveu public de Mr. de Rabutin n'a obligé que fort peu de gens à renoncer à l'opinion qu'ils avoient conçue, que ſes Récits étoient Hiſtoriques au pied de la lettre. Remarquez bien les paroles où il nous aprend que ſon Manuſcrit fut falſifié par une Dame à qui il l'avoit prêté. " Elle ajoûta ou retrancha dans cette Hiſtoire ce qu'il luy pleût, pour m'attirer la ,, haine de la plûpart de ceux dont je parlois: & cela eſt ſi vray, que les premiéres copies qui ,, furent veûës n'étoient pas falſifiées, mais ſi-toſt que les autres parurent, comme chacun court à ,, la ſatyre la plus forte, on trouva fades les véritables, & on les ſupprima comme fauſſes (*a*) ".

Le Journal dont je viens de faire mention a été fait par un Allemand, Maître des Cérémonies à

(*yy*) Buſſy Rabutin, Lettre au Duc de St. Aignan, *inſerée dans* l'Uſage des Adverſitez, *pag* 265 *Edit. de Holl. Cette Lettre eſt datée du 12 de Novembre* 1665.

(*zz*) *Ibid. pag.* 266.

(*zz**) Johannes Burchardus, *Argentinenſis, Capellæ Alexandri Sexti Papæ Clericus Ceremoniarum Magiſter. Les* Excerpta *de ſon* Diarum *ont été imprimez à Hanover l'an* 1696 *par les ſoins de Mr.* Leibniz *ſous le Titre de* Specimen Hiſtoriæ Arcanæ ſive Anecdotæ de Vita Alexandri VI Papæ.

(*a*) Buſſy, de l'Uſage des Adverſitez, *pag.* 269.

patiemment toutes les charges de la guerre, & que par la haine d'une autre domination il s'afectionât à la patrie. Les Atheniens ſe ſervoient de la même politique, & ſi nous avions tout ce qu'ils diſoient & publioient contre les Perſes & les Macedoniens, nous verrions que les Magiſtrats prêtoient la main à cela, afin d'inſpirer plus de zêle pour la conſervation d'un Gouvernement qui outre les jeux publics, & tant d'autres choſes agréables à la multitude, procuroit la joie de compoſer, & de lire une infinité de Libelles contre l'ennemi. C'étoit de plus un bon moien de purger les Satiriques en diſſipant les humeurs peccantes, qui euſſent pu cauſer des fluxions ſur les parties intérieures; car ſi on les eut gênez à l'égard des étrangers, ils euſſent vomi leur fiel ſur leurs propres maîtres. C'eſt ce que diſent ces François, ſans oublier que leur Nation s'étoit maintenue pure & nette de cette licence, & que c'étoit l'un de ſes plus beaux triomphes. Mais on leur fait entendre raiſon ſur tous ces myſteres de politique dont ils parlent, qui ne ſont que des idées. On leur montre qu'il ſe faut arrêter à la ſimple conſtitution des Etats libres, où il eſt eſſentiel que chaque habitant ſoit à couvert de la rigoureuſe perquiſition qui s'exerce dans les Monarchies. Quoi qu'il en ſoit, citons un Auteur qui a fait des plaintes. ,, (58) L'on imprime en Hollande depuis quelques années quantité de ,, Libelles contre la France; il y a des Hiſtoires ſatyriques ,, contre les perſonnes les plus illuſtres de la Cour. Il ſeroit à-propos que quelques-uns de nos Auteurs détrompaſſent en general le public là-deſſus, & fiſſent connoître que ces ſortes d'Hiſtoires ſont ſuppoſées. Ce ſont de ,, miſerables Auteurs qui les compoſent, pour tirer quelque ,, argent d'un avide Imprimeur, & écrivent tout ce qui ,, vient au bout de leur plume. Comment ces gens-là ,, pourroient-ils avoir ſçû toutes les particularitez ſecretes ,, qu'ils rapportent? Qui leur a donné les Lettres qu'ils ont ,, l'effronterie de faire imprimer comme veritables?. A peine ,, les gens qui ſçavent le mieux la carte de la Cour, & qui ,, y ſont depuis pluſieurs années, pourroient-ils rapporter ,, tous ces détails. Quelle apparence qu'un pauvre Ecrivain ,, logé dans un galetas, ſans autre commerce que celuy ,, qu'il a avec un Libraire affamé d'argent, fût ſi bien ,, inſtruit de ces ſortes d'Avantures, ſi elles étoient veritables? Feu Monſieur de Mezeray, dont l'Hiſtoire de France eſt avec raiſon tant eſtimée, ne pouvoit ſouffrir ces ,, ſortes d'Hiſtoires & de Nouvelles, il vouloit ou tout ,, vray, ou tout faux (59): le meſlange de l'un & de l'autre luy paroiſſoit monſtrueux, & meſme de dangereuſe ,, conſequence pour l'avenir; en effet,, que ſçait-on ſi dans ,, deux ou trois cens ans ceux qui écriront l'Hiſtoire de ,, noſtre tems ne prendront pas ces Livres Satyriques pour ,, des Mémoires originaux & autentiques, faits par des ,, Auteurs contemporains, & auſquels on doit ajouſter ,, foy (60)? Comme on ne peut exterminer ces peſtes de ,, l'Hiſtoire, du moins faut-il en avertir ceux qui viendront ,, aprés nous, afin qu'ils n'y ſoient pas trompez ".

Il faut avoüer qu'il y a de très-bonnes choſes dans ce paſſage, & que l'Auteur a raiſon de dire qu'il ſeroit bien à-propos que l'on réfutât ce qui ſe pourroit réfuter; car que voulez vous que jugent nos deſcendans lors qu'ils liront tant de choſes qui auront couru ſans l'oppoſition de perſonne? Pourront-ils s'empêcher de croire qu'elles étoient véritables? Ne diront-ils pas que ſi elles ne l'avoient pas été, on les auroit réfutées pour l'honneur de ceux qu'elles flétriſſoient? Combien y a-t-il de gens aujourd'hui que les Satires du XVI Siecle détiennent dans l'illuſion? Celles de notre tems ne ſeront pas moins actives dans les ſiecles à venir, & il ne faut pas s'imaginer ſous prétexte qu'elles diſparoiſſent dans les boutiques des Libraires au bout de deux ou trois mois qu'elles n'auront pas une longue vie. Elles ſe conſerveront dans les plus fameuſes Bibliotheques, où l'on a eu ſoin de les recueillir. Je ne prétens pas qu'on ſoit obligé de réfuter tous les Libelles, ce travail ſeroit infini, & ſouvent très-ſuperflu. Il ſufiroit de réfuter ce qui a un peu le caractere d'Hiſtoire, & de donner des principes généraux ſur les moiens de diſcerner la vérité, & de ſe précautioner contre la hardieſſe des Satiriques. Il faudroit par exemple qu'une perſonne de poids, & bien inſtruite, critiquât le Livre qui s'intitule *Annales de la Cour & de Paris pour les années* 1697 & 1698 (61). Si l'on convainquoit de fauſſeté ſeulement cinq ou ſix faits des plus notables, tout le reſte tomberoit, & ſur tout en cas que l'on avertît les Lecteurs que pour croire raiſonnablement ce que ces ſortes d'Ecrivains avancent, il faudroit qu'on vît dans leurs relations un tel & un tel amas de caracteres, ſans quoi l'on doit ſupoſer que leurs contes ne ſont qu'un Recueil des Entretiens des Auberges, & des Tabagies, & des Cafés. Ces lieux-là ſont les étapes & les magazins des fauſſes nouvelles, & ne ſauroient être mieux comparez qu'avec la Mythologie de Natalis Comes. Un Ouvrage tel que la Réfutation dont je parle ſerviroit de préſervatif d'ici à cent ans, & ſeroit d'une grande force entre les mains de ceux qui travailleroient à la recherche des Véritez Hiſtoriques.

L'Auteur que j'ai cité oublie une Réfléxion néceſſaire. Il devoit ſe plaindre de la France preſque autant que de la Hollande; car c'eſt en France principalement que ſe débitent les Ecrits dont il ſe plaint. Si les François n'en liſoient aucun, & n'en achetoient aucun, les Libraires ne les imprimeroient pas; & ainſi l'avidité des François contribue autant que tout autre choſe à la production des Libelles. Les menteurs & les crédules ſe nourriſſent reciproquement; ils vivent ſur la bourſe les uns des autres.

(58) Diverſitez Curieuſes, *dixieme Partie, pag.* 173, 174 *Edition de Hollande* 1699.

(59) *Conférez avec ceci la Remarque* (*C*) *de l'Article* NIDHARD.

(60) *Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-deſſus Rem.* (*A*) *de cette* Diſſertation.

(61) *Imprimé l'an* 1701.

à la Cour du Pape Alexandre VI. Sa Nation & ſon emploi nous aſſûrent, l'une qu'il narre les choſes fidélement, l'autre qu'il a pu ſavoir au vrai ce qu'il raconte. Ainſi l'on n'a point lieu de douter de ces infames ſpectacles dont le Pape & ſa fille repaiſſoient leurs yeux, je veux dire de ce repas que le Duc de Valentinois donna à cinquante Courtiſanes, & de ce combat de quatre chevaux découplez ſur deux cavalles. Outre que, comme je l'ai déjà dit, le ſtyle ſimple & barbare de l'Ecrivain ne permettent pas que l'on ſoupçonne qu'il a écrit pour divertir le Lecteur, & pour s'attirer des loüanges. Jugez-en par ce petit échantillon. *Dominica ultima menſis Octobris in ſero fecerunt cœnam cum Duce Valentinenſi in camera ſua in palatio Apoſtolico quinquaginta meretrices honeſtæ; Cortegianæ nuncupatæ, quæ poſt cœnam chorearunt cum ſervitoribus & aliis ibidem exiſtentibus, primo in veſtibus ſuis, deinde nudæ. Poſt cœnam poſita fuerunt candelabra communia menſæ cum candelis ardentibus & projectæ ante candelabra per terram caſtaneæ, quas meretrices ipſæ ſuper manibus & pedibus nudæ candelabra pertranſeuntes colligebant, Papa, Duce, & Lucretia ſorore ſua præſentibus & aſpicientibus: tandem expoſita dona ultimo, diploides de ſerico, paria caligarum, bireta & alia, pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoſcerent, quæ fuerunt ibidem in aula publicè carnaliter tractatæ arbitrio præſentium, & dona diſtributa Victoribus. Feria quinta, undecima menſis Novembris intravit urbem per portam viridarii quidam ruſticus ducens duas equas lignis oneratas, quæ cum eſſent in plateola S. Petri, accurrerunt ſtipendiarii Papæ, inciſiſque pectoralibus & lignis projectis in terram cum baſtis, duxerunt equas ad illam plateolam quæ eſt inter pallatium juxta illius portam, tum emiſſi fuerunt quatuor equi curſerii liberi ſuis frœnis & capiſtris ex palatio, qui accurrerunt ad equas, & inter ſe propterea cum magno ſtrepitu & clamore morſibus & calceis contendentes aſcenderunt equas & coierunt cum eis, & eas graviter piſtarunt & læſerunt, Papa in feneſtra cameræ ſupra portam palatii & Domina Lucretia cum eo exiſtente, cum magno riſu & delectatione præmiſſa videntibus* (*b*).

(*b*) Specimen Hiſtor. Arcanæ ſeu Anecdotæ de Vita Alexandri VI Papæ, *pag.* 77, 78.

XII. Loix de Charles-Quint &c. contre les Libelles Comment. le Pape Hadrien VI fut détourné de renverſer la Satire de Paſquin.

Si je m'étendois davantage ſur le ſujet de cette Diſſertation, j'eſpérerois qu'on excuſeroit ma prolixité, pourvu qu'on prît garde à l'abondance & à l'importance de la matiere, & au ſoin que je continuerois de prendre de ne point copier les Juriſconſultes, qui ont fait tant de Livres ſur cette Queſtion (*H*). Il eſt aiſé d'être long ſur une choſe qui fournit tant de Remarques, & qui intéreſſe tellement le Public, que tous les Légiſlateurs ſe ſont accordez à punir ſévérement les Libelles Diffamatoires. Nous avons vu que les Loix des douze Tables en condamnérent les Auteurs au dernier ſuplice; & il n'eſt pas vrai qu'Auguſte les ait caſſées à cet égard (*c*): on a vu ci-deſſus tout le contraire. L'un des plus grands Empereurs qui aient vécu depuis Auguſte s'eſt fixé à la peine du talion (*d*); car il a ordonné que les Auteurs des Libelles ſoient punis tout comme celui qu'ils diffament, & qui ſe trouve convaincu: & il ne veut pas même qu'ils ſoient exemts de punition, lors qu'ils ne diſent que la vérité. *Per hoc autem quod verum ſcripſerit infamans nullam meretur excuſationem, ſiquidem veritatem criminis per libellum famoſum pandere non licet, & edens libellum famoſum injuriarum tenetur, nec admitti debet edens libellum famoſum & injuriarum conventus ad probationem veritatis criminis. Joannes Thilemannus de Benignis, alias Goth.* Obſ. Practi. 86. *Quod etiam confirmatur per conſtitutionem Caroli V. criminal.* arti 110. in f. *ubi hæc verba habentur: Et licet illata injuria prætenſi facti vera eſſet debet tamen diffamator talis injuriæ ſecundum jus & arbitrium judicis puniri* (*e*). En France le fameux Edit de Janvier les condamna eux & leurs fauteurs à être fuſtigez, &, en cas de récidive, à être punis de mort. *Ne quis infames libellos ad quemquam traducendum faciat, divendat, aut divendendos curet. Qui ſecus faxit, primùm fuſtigium, ſecundùm, capitalis pœna indicta eſto* (*f*). J'entens ici par fauteurs ceux qui procuroient la publication ou le débit d'un Libelle. Cela fut renouvelé ſous Henri troiſieme l'an 1577. La Loi des Empereurs Valentinien & Valens eſt bien rigoureuſe: car elle ſoumet à la peine capitale ceux qui, rencontrant un Libelle par cas fortuit, le faiſoient conoître au lieu de le déchirer, ou de le brûler. *Si quis famoſum libellum, ſive domi ſit ſive in publico, vel quocunque loco etiam ignarus repererit, nec ſtatim corruperit, aut igne conſumpſerit, ſed vim ejus manifeſtaverit, quaſi auctor hujuſmodi delicti ſententiæ capitali ſubjiciatur.* Voiez le Maſcurat de Naudé à la page 657. Mais tant d'amorces de prolixité n'empêcheront point que je ne m'arrête, dès que j'aurai raporté un fait que je me ſouviens d'avoir promis, & trois ou quatre autres Conſidérations.

(*c*) Louïs Gilhauſen, *pag* 222 *de ſon Commentaire ſur le Titre des Pandectes,* De injuriis & famoſis Libellis, *impute fauſſement cela à cet Empereur, & ſe ſert mal à-propos de l'autorité* d'Horace, *qui ne lui ſerviroit de rien, quand même il ne la citeroit pas auſſi mal qu'il fait.* Hanc pœnam capitalem *dit-il,* Auguſtus ſuſtulit, ut videre eſt ex Horatio, *lib.* I. *epiſtolar. ad Auguſtum.*

(*d*) *Charles-Quint.* Conſtitutio Caroli V. Cæſaris de Cauſſis capitalibus, *Art. C X. Edita in infamantem, pœnam eamdem irrogat quam meretur diffamatus libello, ſi ejus criminis reus quo accuſatur peractus eſſet.* Petrus Gregor. Syntag. Juris, *Libr. XXXVIII, Cap. VI. Voiez auſſi* Gilhauſen, *ubi ſupra, pag.* 225.

(*e*) Gilhauſen, in Tit Pandect. de injuriis & famoſis Libellis, *pag.* 225, 226.

(*f*) Commentar. de ſtatu Relig. & Reip. in regno Gall. *ad ann.* 1561.

Le Pape Hadrien VI entendit raiſon, lors qu'on lui repréſenta que le remede dont il ſe vouloit ſervir contre la licence des Paſquinades ſeroit inutile. Emploions ici les paroles de Mr. Flechier: " Une infinité de Libelles couroient alors par toute l'Eſpagne contre la Cour de Flandres,
„ & contre Ximenés luy-même. Les (*) Flamans qui n'eſtoient pas accoûtumez à ces ſortes de
„ Satyres piquantes & ingénieuſes en firent des plaintes, & le Cardinal eut ordre d'en rechercher
„ les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier rigoureuſement. Il fit faire par forme quelque
„ viſite chez les Libraires; mais ſi légerement, que perſonne n'en fut en peine. Il eſtoit d'avis
„ de laiſſer aux inferieurs la liberté de vanger leur douleur par des paroles ou par des Ecrits qui
„ ne durent qu'autant qu'on s'en offenſe, & perdent leur agrément & leur malignité quand on
„ les mépriſe. Alfonſe Caſtille Gouverneur de Madrid, ayant ſurpris quelques-uns de ces Ouvra-
„ ges injurieux contre le Cardinal Adrien, & contre La-Chaux, Ambaſſadeurs de Charles, il les
„ leur fit voir, & ils en eurent un très-ſenſible déplaiſir: ſur tout, Adrien en fut quelque temps
„ inconſolable. On rapporte qu'eſtant depuis élevé à la Chaire de S. Pierre, & ne pouvant ſouf-
„ frir les Statues de Paſquin & de Marforio, que les eſprits plaiſans & malins ont choiſis pour
„ les confidens & pour les Auteurs de leurs médiſances, il avoit ordonné qu'on les jettât dans le
„ Tibre: ce qui auroit eſté exécuté, ſi le Duc de Seſſa Ambaſſadeur d'Eſpagne ne luy euſt dit
„ fort ſagement: *Que faites-vous, S. Pére? encore vaut-il mieux pardonner à ces deux Perſonnages*

„ *muets,*

(*) *Alvar. Gomez de reb. geſt. Ximen. lib.* 7.

(*H*) *Les Juriſconſultes qui ont fait tant de Livres ſur cette Queſtion.*] Mr. Furetiere en a cité quatre ou cinq dans l'un de ſes Factums. C'eſt dans l'endroit où il veut prouver que ſon Ecrit contre quelques Académiciens ne méritoit pas d'être traité de Libelle, par la Sentence du Chatelet. J'ai fait chercher inutilement le Livre que Gabriel Naudé intitula *Le Marfore, ou Diſcours contre les Libelles.* Il fut imprimé à Paris chez Louïs Boulenger *in* 8: je ne ſai en quelle année. Leon d'Allazzi en fait mention dans un Ouvrage (62) qu'il publia l'an 1633. Mr. Baillet (63) cite un Livre que je voudrois bien avoir lu, c'eſt le *Bouclier celeſte de Jean Baptiſte Nocette Genois contre les Libelles diffamatoires.* L'Abbé Michel Juſtiniani (64) en met la 1 Edition à Paris l'an 1653 *in* 4, & la 2 à Lion 1664 *in* 12: l'Ouvrage eſt en Italien. Le Continuateur d'Alegambe (65) n'a parlé que d'une Edition; il la met à Paris 1655. Voiez la marge (66).

(62) *Intituli* Apes Urbanæ.

(63) Baillet, Jugem. des Savans, ſur les Préjugez des libelles diffamatoires &c. *II Partie Chap. VIII.*

(64) Gli Scrittori Liguri deſcritti, *pag.* 337, 338.

(65) Nathan. Sotuel. Biblioth. Scrip. Societ. Jeſu, *pag.* 415. (66) *Les Auteurs citez par* Furetiere, *pag.* 12. *du III* Factum *ſont* Franciſcus Balduinus *à Paris* 1562: Fredericus Banvinus: Aurelius de Vergeriis, *imprimé l'an* 1564 *in* 8: Joan. Conradus Rokembach *à Strasbourg* 1660 *in* 4: *&* Henricus Bocerus *à Tubinge* 1611 *in* 8. *Je crois que ſon* Fredericus Banvinus *eſt un Auteur chimérique formé peu-à-peu de* Franciſcus Balduinus *par des Fautes d'Impreſſion & à cauſe de quelque abreviation du prénom. La maniere dont on marque dans* Draudius, *pag. m.* 782, *le Livre de ce Banvinus, convient parfaitement à l'Ouvrage de* Balduinus.

„ *muëts, que de faire parler toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau, les grenouilles nous* „ *chanteront les railleries qu'ils nous faiſoient lire en paſſant; & ce que deux pierres ne diront plus,* „ *toutes les bouches vivantes le publieront.* Le Pape profita de cet avis, & fut dans la ſuite moins „ delicat ſur ce ſujet (*g*) ", Afin qu'on voie un plus grand détail ſur la ſenſibilité de ce Pontife, je raporte les paroles de Paul Jove qui nous aprenent qu'il falut que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne revint à la charge. *Graviſſime etiam tulerat ſe famoſis carminibus apud Paſquilli ſtatuam fuiſſe laceratum, ſed id poſtea civili animo tulit, cum didiciſſet, eam maledicendi licentiam obſcurorum hominum libertati atque nequitiæ dari, ut cum inſignes viros impunè carpſerint, fortunam ſuam ea vindictæ voluptate conſolentur. Decreverat Hadrianus uti poëtis non obſcurè ſubiratus, Paſquilli ſtatuam, quæ erat in Parione, demoliri, atque eam in Tyberim præcipitare: ſed Ludovicus Sueſſanus urbano ſalſoque ingenio id fieri debere pernegavit, ſubdens, Pasquillum vel in imo vado ranarum more, non eſſe taciturum, ad id verò pontifex, exuratur ergo, inquit, in calcem, ne ejus veſtigii ulla omnino memoria ſuperſit: Tum rurſus Sueſſanus, rectè inquit, ſed tam crudeliter concremato poëtæ clientes non deerunt, qui patroni cineres invidioſis carminibus proſequantur, & ſupplicii locum quotannis ſtatuto ſolenni die concelebrent. Quibus verborum luſibus pontifex ab iracundia ad jocos hilaritatemque ſenſus omnes leniſſimè revocavit* (*h*).

XIII. [Pr]inces qui [o]nt mépri[s]é les Mé[d]iſances.

L'inſenſibilité du Cardinal Ximenés pour les médiſances s'eſt vue dans quelques Princes. Voiez dans Seneque (*i*) l'impunité qui fut accordée par Antigonus (*k*) à des Soldats qui l'avoient ſatiriſé. Le même Auteur met en avant (*l*) la patience de Philippe de Macedoine, & celle d'Auguſte. Cet Empereur témoigna une débonnaireté admirable envers un Hiſtorien Satirique (*m*), dont il avoit été maltraité, & en ſa perſonne, & en celle de ſa femme, & en celle de ſes enfans. Rien n'étoit plus propre à irriter un puiſſant Prince, qui ſavoit d'ailleurs que les bons mots de l'Hiſtorien avoient été pris au bond, & qu'ils couroient par toute la ville. C'eſt la coutume. Le Chevalier de Meré a dit ſagement, que *la médiſance eſt bien à craindre quand elle s'explique par de bons mots, parce qu'on ſe plait à les redire, & qu'on releve toûjours quelque choſe de bien penſé* (*n*). Mais Seneque a dit encore avec un peu plus de raiſon, que les bons mots qui expoſent leur Auteur à quelque péril ſont relevez plus ſoigneuſement que tous les autres. *Multa & divus Auguſtus digna memoria fecit, dixitque, ex quibus appareat illi iram non imperaſſe. Timagenes hiſtoriarum ſcriptor, quædam in ipſum, quædam in uxorem ejus, & in totam domum dixerat, nec perdiderat dicta: magis enim circumfertur, & in ore hominum eſt, temeraria urbanitas* (*o*). Quoi qu'il en ſoit, les médiſances de cet Hiſtorien ne lui attirérent qu'une très-petite diſgrace. Joignez à cela ce que j'ai cité ci-deſſus (*p*). Il n'y a rien de plus ſenſé que les raiſons de Mecene, ſur le mépris que cet Empereur devoit avoir pour les médiſances (*q*). il lui conſeille de n'écouter point les Délateurs des Satiriques, & de n'uſer point de punition. Allez voir dans Dion les fondemens de ce conſeil. Le même Hiſtorien vous aprendra pourquoi Ceſar ne répondit point aux injures que Ciceron, & quelques autres, divulguérent contre lui (*r*). Il crut que ces perſonnages cherchoient la gloire de s'égaler à celui dont ils médiſoient, & qu'il valoit mieux les priver de cet avantage, en évitant de faire aſſaut de médiſance avec eux. Son principe étoit contenu dans une Harangue de Quintus Metellus Numidicus, ſi l'on en juge par ce diſcours d'Aulugelle, que je ne voudrois pas néanmoins que l'on étendît juſqu'à Ciceron. *Cum inquinatiſſimis hominibus non eſſe convicio decertandum, neque in maledictis adverſus impudentes & improbos velitandum, quia tantiſper ſimilis & compar eorum fias, dum paria & conſimilia dicas atque audias, non minus ex oratione Q. Metelli Numidici ſapientis viri cognoſci poteſt, quàm ex libris & diſciplinis philoſophorum. Verba hæc ſunt Metelli adverſus Cn. Manlium tribunum plebei, à quo apud populum in concione laceſſitus jactatuſque fuerat dictis petulantibus.* Nunc quod ad illum attinet, Quirites, quoniam ſe ampliorem putat eſſe, ſi ſe mihi inimicum dictitaverit, quem ego mihi neque amicum recipio, neque inimicum reſpicio, in eum ego non ſum plura dicturus. nam eum indigniſſimum arbitror, cui à viris bonis benedicatur: tum ne idoneum quidem, cui à probis maledicatur. nam ſi in eo tempore hujuſcemodi homunculum nomines, in quo pœnire non poſſis; majore honore quàm contumelia afficias (*ſ*). Mais comme Ceſar n'étoit pas encore Empereur, ſa conduite en cette rencontre n'eſt pas d'un auſſi grand poids pour cette partie de mon Ouvrage, que la conduite de Tibere rapportée par Tacite. Une Dame fut accuſée d'avoir mal parlé d'Auguſte, & de l'Impératrice Livie, & de Tibere; on la pourſuivoit par la Loi *de Majeſtate*. Tibere voulut qu'on uſât de diſtinction: je ne veux pas, dit-il, que l'on informe contre elle touchant ce qui me regarde; mais ſi elle ſe trouve coupable à l'égard d'Auguſte, qu'on la puniſſe. Il ne répondit rien le prémier jour ſur les intérêts de ſa mere; mais le lendemain il déclare qu'elle ſouhaitoit qu'on ne fît un crime à perſonne des paroles Satiriques qui la pourroient regarder. *Adoleſcebat interea lex majeſtatis: & Apulejam Variliam ſororis Auguſti neptem, quia probroſis ſermonibus divum Auguſtum, ac Tiberium, & matrem ejus inluſiſſet, Cæſarique connexa adulterio teneretur, majeſtatis delator arceſſebat.* De adulterio ſatis caveri lege Julia *viſum*: majeſtatis crimen diſtingui *Cæſar poſtulavit*; damnarique ſi qua de Auguſto inreligioſe dixiſſet: in ſe jacta nolle ad cognitionem vocari. *Interrogatus à conſule* quid de his cenſeret, quæ de matre ejus locuta ſecus argueretur, *reticuit: dein proximo ſenatus die, illius quoque nomine oravit*, ne cui verba in eam quoque modo habita crimini forent: *liberavitque Apuleiam lege majeſtatis* (*t*). Suetone vous aprendra des nouvelles plus préciſes de l'indolence de cet Empereur (*v*). Je ne répéterai point ce que j'ai dit ci-deſſus de la tolérance de Neron, & pour celle de Veſpaſien, je vous renvoie à Suetone (*w*). Mais ſur ce Chapitre que pourroit-on voir de plus beau, que cet Edit de l'Empereur Theodoſe? *Si quis modeſtiæ neſcius & pudoris ignarus improbo petulantique maledicto nomina noſtra crediderit laceſſenda, ac temulentia turbulentus obtrectator temporum noſtrorum fuerit; eum pœnæ nolumus ſubjugari neque durum aliquid nec aſperum volumus ſuſtinere, quoniam ſi id ex levitate proceſſerit contemnendum eſt, ſi ex inſania miſeratione dignum, ſi ab injuria remittendum: unde integris omnibus hoc ad noſtram ſcientiam referatur, ut ex perſonis hominum dicta penſemus, & utrum prætermitti an exquiri debeant cenſeamus. Datum VI. Id. Auguſt. Conſtantinopoli, Theodoſio anno III. & Abundantio Coſſ.* Cette Conſtitution ſe lit dans le Code au Titre, *Si quis imperatori male dixerit.*

L'Hiſtoire moderne ne fournit pas moins d'exemples de cette patience. Vous en trouverez quelques-uns dans une Lettre Latine de Mr. de Balzac (*x*), mais non pas celui de Louïs XII que j'ai raporté en ſon lieu (*y*), ni celui de Catherine de Medicis. Nous aprenons de Brantome (*z*) qu'*elle liſoit juſques aux belles invectives qui ſe faiſoient contre elle, dont elle ſe moquoit &* s'en

(*g*) Fle[c]hier Hiſ[to]ire du [C]ardinal [X]imenés, [L]ivr. *VI*, [pa]g. 814 [E]dit. de [H]ollande.

(*h*) Pau[l]us Jovius, [i]n Vita Ha[d]riani ſex[t]i, *pag. m.* 277, 278. *Voiez auſſi* Camera[r]ius, Me[d]itations Hiſtoriques, *Tom. II, Livr. IV, Chap. II, pag.* 277 & 278 *de la Traduction Françoiſe de* Simon Goulart, *où il ſupoſe que la* 2 *Réponſe fut d'un Cardinal, & non pas de l'Ambaſſadeur, & que la Statue étoit de bois.*

(*i*) Seneca, de Ira, *Libr. III, Cap. XXII.*

(*k*) *Il n'étoit pas aieul d'Alexandre le Grand, comme dit* Seneque.

(*l*) Seneca de Ira, *Libr. III, Cap. XXIII.*

(*m*) *Nommé* Timagenes.

(*n*) *Chevalier* de Meré, Diſcours de la Converſation, *pag.* 81, 82, *Edition de Hollande.*

(*o*) Seneca, de Ira, *Libr. III, Cap. XXIII, pag. m.* 570.

(*p*) *Page* 578, *Citation* (*e*) & (*f*).

(*q*) *Voiez* Dion Caſſius, *Libr. LII, pag. m.* 556.

(*r*) Dio, *Libro XXXVIII, pag. m.* 71, 72.

(*ſ*) Aulus Gellius, *Libr. VI, Cap. XI.*

(*t*) Tacitus, Annal. *Libr. II, Cap. L.*

(*v*) Suet. *in* Tiber. *Capite XXXVIII.*

(*w*) *Idem*, in Veſpaſ. *Cap. XIII.*

(*x*) Ad Phil. Coſpeanum, *pag.* 251 *Edit.* 1651, *in* 12.

(*y*) *Dans la Remarque* (*L*) *de l'Article* Louïs XII.

(*z*) Brantome, *dans* l'Eloge de Catherine de Medicis.

s'en rioit sans s'alterer autrement, les apellant des bavards & des donneurs de billevesées. Ainsi usoit-elle de ce mot. Aiant su que les Huguenots aux seconds troubles avoient avec eux *une fort bonne & belle coleuvrine* qu'ils nommoient *la Reine mere*, elle *voulut savoir pourquoi. Il y eut quelqu'un aprés avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui lui répondit, c'est, Madame, parce qu'elle avoit le calibre plus grand & plus gros que les autres. Elle n'en fit que rire la premiere* (*aa*). L'avertissement qu'elle donna à quelques soldats, qui disoient d'elle les infames les plus horribles, se voit dans les Lettres de Costar avec de belles brodures. " (*bb*) Catherine de Medicis, quoi qu'elle „ fust d'un païs où l'on dit *que Dieu s'est reservé la vengeance pour soi, parce que c'est le morceau* „ *friand*, trouva pourtant plus de friandise à pardonner qu'à punir, lors qu'elle vit tout auprès „ de son carosse quelques Soldats qui disoient d'elle toutes les ordures imaginables, sans se contraindre pour sa presence, & sans vouloir seulement se donner la peine de baisser un petit leur „ voix; car cette grande Princesse ne fit autre chose que de mettre la teste à la portiere, & de „ leur dire aprés avoir arresté ses yeux sur cette canaille: *Compagnons, si vous n'allez plus loin médire de moi, je vous empêcherai bien de faire rostir l'Oye* (*cc*), *& de la manger si à vostre aise que* „ *vous le faites.* Le Cardinal de Lorraine vouloit qu'ils fussent pendus pour servir d'exemple. „ Mais elle aima mieux monstrer à la Posterité, qu'une personne qui estoit tout ensemble Femme, Reine, & Italienne, pouvoit neanmoins commander a sa colere, & resister a la tentation „ de la volupté qu'elle eust trouvée dans la vengeance ". Je me trompe fort si la source de ce conte n'est pas dans l'Histoire de D'Aubigné; mais afin qu'on voie comment Costar accommodoit à sa poste les circonstances des faits, sans songer aux grans abus qui naissent de cette licence, il est à-propos de mettre ici le narré original: (*dd*) *J'ai apris du Sieur de Talsi* (*ee*), c'est d'Aubigné qui parle, *que le Roi de Navarre & la Roine mere estans* (*ff*) *à la fenestre dans une chambre assez basse, escoutoyent deux goujats qui en faisant rostir une oye dans une broche de bois, chantoyent des vilenies contre la Roine: L'un disoit que le Cardinal l'avoit engrossée d'un petit gorret, l'autre disoit d'un petit mulet; & puis ils maugreoyent de la chienne, tant elle leur faisoit de maux: Le Roi de Navarre prenoit congé de la Roine pour les aller faire pendre; mais elle, aprés avoir dict par la fenestre*, Hé, que vous a elle faict? elle est cause que vous rotissez l'oye, *se tourne vers le Roy de Navarre en riant, & lui dit*, Mon cousin, il ne faut pas que nos coleres descendent là, ce n'est pas nostre gibier. *Soit dit sur ce qu'elle n'avoit rien de bas.*

François premier est l'un des exemples que Balzac allegue. J'y trouve une chose à redire, c'est que ce Monarque abandonnoit ses Ministres & ses Courtisans à la médisance du Théatre, en même tems qu'il soufroit qu'on n'épargnât pas ses défauts. C'étoit imiter une conduite dont l'ancienne Grece & l'ancienne Rome ne se trouvérent pas bien; c'étoit introduire une mauvaise coutume: & si c'est un acte de magnanimité à un Prince de mépriser les Satires qui le touchent personnellement, & de n'en point punir les Auteurs, c'est un oubli trop visible de son devoir, que de soufrir que ses sujets soient exposez aux insultes d'une plume satirique. Il peut relâcher de son droit; mais l'honneur de ses sujets lui doit paroître inviolable. Notez que François I ne soufroit pas que les Comédiens nommassent les gens. *Accepimus tacitè, libenterque etiam ferre solitum, se præcipuosque Regni sui proceres, quorum ipse operâ consiliisque utebatur, in Fabulis & Comœdiis publicis rodi & configi maledictis; tectè id quidem & involutè, sed tamen ut ab omnibus perspiceretur* (*gg*).

XIV. Les Romains plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux.

Les Romains ne permirent pas aux Poëtes Comiques d'exercer leus médisance sur les Magistrats; mais ils leur laissérent une entiere liberté de se joüer de leurs Dieux. C'est de quoi saint Augustin leur a fait de grans reproches. *At Romani*, dit-il (*hh*), *sicut in illa de* (*ii*) *republica disputatione gloriatur Scipio, probris & injuriis poëtarum subjectam vitam famamque habere noluerunt, capite etiam punire sancientes tale carmen condere si quis auderet. Quod erga se quidem satis honestè constituerunt, sed erga Deos suos superbe & irreligiosè. Quos cùm scirent non solùm patienter, sed etiam libenter poetarum probris maledictisque lacerari, se potius quam illos hujuscemodi injuriis indignos esse duxerunt, seque ab eis etiam lege munierunt, illorum autem ista etiam sacris solennitatibus miscuerunt. Itane tandem Scipio laudas, hanc poetis Romanis negatam esse licentiam ut cuiquam opprobrium infligerent Romanorum, cum videas, eos nulli Deorum pepercisse vestrorum? Itane pluris tibi habenda est existimatio vestræ curiæ, quàm Capitolii, imo Romæ unius quàm cœli totius: ut linguam maledicam in cives tuos exercere poetæ etiam lege prohiberentur, & in Deos tuos securi, tanta convitia nullo senatore, nullo censore, nullo principe, nullo pontifice prohibente jacularentur? Indignum videlicet fuit, ut Plautus aut Nævius Publio & Cneo Scipioni, aut Cæcilius M. Catoni malediceret: & dignum fuit, ut Terentius vester flagitio Jovis optimi maximi adolescentium nequitiam concitaret.* Cette pensée est plus vieille que St. Augustin, car Arnobe s'en étoit déjà servi (*kk*). Un Moderne n'en parle point dans une occasion où elle auroit pu lui être commode. C'est dans une Lettre où il vouloit attaquer la Maison d'Autriche. Il entre en matiere, non pas en citant Arnobe ou saint Augustin, mais en citant Tite Live. " (*ll*) Les Espagnols, qui ont recherché les premiers la même Alliance (*mm*) que leurs partisans blâment aujourd'huy, ne s'estoient guere mis en peine de conserver la veneration qui est duë aux choses saintes, ni de maintenir les immunitez & les franchises du Sacerdoce. C'est peut-estre que se croyant les legitimes successeurs des Romains, particulierement au dessein qu'ils ont formé de la Monarchie universelle, ils pensent avoir droit „ de dire avec eux: *Pour ce qui regarde la Religion, c'est plustost l'interest des Dieux que ce n'est* „ *le nostre. Ils donneront ordre, si bon leur semble, à empécher que les choses sacrées ne soient souillées par des mains impures. Ad* (*) *Deos id magis quàm ad se pertinere, ipsos visuros ne sacra* „ *sua polluantur.* N'y a-t-il pas grande apparence que Charles-Quint agissoit par ce principe, „ lors que l'an 1552 il depossеda dans Ausbourg trois Ministres Lutheriens, parce qu'ils medisoient de luy, & laissa tous les autres médire tout leur saoul de Dieu, de sa Mere, & de ses „ Saints; comme Monsieur le Duc de Nevers luy reprocha dans un Discours qu'il fit au Pape „ Sixte cinquieme (*nn*), sur l'estat present des affaires? Sans doute l'Empereur Charles se souvenoit de ce mot de Tibere, & ne s'en souvenoit pas inutilement: *Laissons aux Immortels le* „ *soin de venger leurs injures. Deorum* (**) *injuriæ Diis curæ* ".

XV. Le Concile de Trente attribue au Tribunal de l'Eglise la punition des Libelles.

N'oublions pas une chose qui déplut beaucoup aux Jurisconsultes qui avoient à cœur les droits du bras séculier. Ils regardérent comme un acte d'usurpation l'autorité qui fut donnée aux Evêques par le Concile de Trente. Ecoutons là-dessus Guillaume Ranchin (*oo*). " Ce Concile, au„ prejudice de la jurisdiction seculiere, attribue aux Evesques (†) la punition des autheurs des „ libel-

(*aa*) Brantome, *dans* l'Eloge de Catherine de Medicis.

(*bb*) Costar, *pag.* 729 *du I Volume de ses* Lettres.

(*cc*) *Cela est absurde ici, étant detaché des circonstances marquées par* D'Aubigné *ci-dessous.*

(*dd*) D'Aubigné, Hist. Univers. *Tom. I, Livre III, Chap. V, pag.* 198.

(*ee*) *C'est aparemment celui dont* D'Aubigné *fut le gendre, & qui s'apelloit Jean Salviati. Voiez l'Histoire de* D'Aubigné, *Tom. II, Livr. V, Chap. XVIII, pag.* 1143.

(*ff*) *Pendant le pourparler de Paix faite à Talsi l'an* 1562

(*gg*) Balzacius, Epist. ad Conpenum, *pag.* m. 254.

(*hh*) August. de Civit. Dei, *Libr. II, Cap. XII.*

(*ii*) *Voiez le chap. IX du même Livre de* Civitat. Dei.

(*kk*) *Nec à vobis fortem ... cruerunt honorem* (*Dii*) *... Carmen malum conscribere, quo fama alterius coinquinetur & vita, decemviralibus scitis evadere noluistis impune: ac ne vestras aures convitio aliquis petulantiore pulsaret de atrocibus formulas constituistis injuriis. Soli Dii sunt apud vos super inhonorati, contemptibiles, viles. in quos jus est vobis datum, qua quisque voluerit dicere: turpitudinem jacere, quas libido confinxerit atque excogitaverit, formas.* Arnob. *Libr. IV, pag* 150, 151.

(*ll*) Costar, Lettre CCCXCIV *du I Vol. pag.* 974, 975.

(*mm*) *Celle de Cromwel.*

(*) *Tite Live livre* 10.

(*nn*) *Voiez dans Mr.* Arnauld, Apologie pour les Catholiques, *I Part. Chap. VI, pag.* 78, 79, *un long passage du Discours de ce Duc.*

(**) *Tac. lib. I. Annal.*

(*oo*) Revision du Concile de Trente, *Livre VI, Chap. III, pag. m* 247.

(†) *Sess.* 24. *cap.* 1.

„ libelles diffamatoires, des Imprimeurs d'iceux &c. . . . . . Nos loix civiles en attribuent la
„ cognoissance & jurisdiction aux Juges & Magistrats, & non aux Ecclesiastiques. On en vou-
„ dra excepter ceux qui concernent le fait de religion ; mais ceste exception n'est pertinente.
„ Et voici une raison qui sert à la refuter. C'est que les loix du grand Constantin, & celles de
„ Constantius qui repriment la licence de tels libelles, furent faites en une saison pareille à celle
„ d'aujourd'huy, c'est à dire en laquelle plusieurs escrits estoient publiez en matiere de Reli-
„ gion, contre l'honneur des uns & des autres. Le Docteur Balduin (‡) l'a fort judicieusement
„ remarqué. *Il importe*, dit-il, *de se souvenir quels furent les temps de Constantin & Constantius*,
„ *ausquels les contentions de Religion, non dissemblables aux nostres, enflammoyent les affections des par-*
„ *tis, qui par après faisoyent esclorre de funestes calomnies & de libelles diffamatoires, comme il est ad-*
„ *venu à present.* Il dit cela en l'explication de trois loix de l'Empereur Constantin, & de deux de
„ Constantius, faites sur ce sujet, que nous lisons aujourd'huy au Code Theodosien. Ces mots
„ des (‡) Empereurs Valentinian, & Valens, sont aussi remarquables, *Si quelcun a soin de sa devo-*
„ *tion, & du salut public, qu'il declare son nom, & die de sa propre bouche ce qu'il avoit voulu pour-*
„ *suivre par libelles diffamatoires.* Cela se rapporte fort bien aux libelles, en faict de religion, & n'a
„ jamais esté dit en autre sens par ces Empereurs. Or (*) toutes les constitutions susmentionnées,
„ ensemble quelques autres du mesme Valentinian & Valens, d'Arcadius, Honorius, & Theodose
„ imposent peine aux autheurs de tels libelles & à ceux qui les publient, & en commettent la co-
„ gnoissance & punition à leurs Officiers & Magistrats, en leur adressant mesmes telles loix, afin de
„ les observer en leurs jugemens. Une infinité d'Ordonnances de nos Roys parlent expressement des
„ libelles diffamatoires & scandaleux, qui regardent le faict de la religion: prescrivent la punition
„ qui en doit estre faite, la peine que doivent souffrir les auteurs, les imprimeurs, & ceux qui les
„ publient: baillent par expres ceste jurisdiction aux juges Royaux. Comme celle du Roi Henri
„ second de l'onziesme Decembre 1547. faicte à Fontenebleau, & autre du mesme Prince, faicte à
„ Chasteaubriant en l'année 1551. Celle de Charles 9. faicte à Mante le 10. Septembre 1563. Cel-
„ le des Estats de Molins en l'article 77. & une infinité d'autres qui sont en cela excitatives de juris-
„ diction. Je me contenterai de reciter les mots d'une seule, asçavoir de celle du Roi Charles 9.
„ faicte à Mante le 10. Septembre 1563. qui parle des libelles diffamatoires, placards, livres, & au-
„ tres choses semblables en faict de religion: & qui en ce qui est de la jurisdiction ordonne en ceste
„ sorte: *Enjoignant à tous Magistrats publics, Commissaires de quartiers & autres nos officiers qu'il ap-*
„ *partiendra, y avoir l'œil & prendre garde: chargeans nos Procureurs & Advocats des lieux y faire*
„ *aussi leur devoir, & s'employer tous autres affaires cessans, à verifier & faire punir les fautes qui s'y*
„ *pourront trouver. Et par apres leur est enioinct de garder ladicte Ordonnance de point en point, &*
„ *proceder sommairement contre les infracteurs par les peines y indictes* ".

(‡) *Franciscus Balduinus in commentar. ad leges de famos. libell. pag. 13.*

(‡) *L. 7 C. Theod. de famos. libell. l. unic. C. Justin. eod.*

(*) *Vide totum Titul. C. Theodos. de famosis libellis.*

XVI. Plaintes contre les Libelles comme causes de sédition.

Comme il n'y a rien de si utile qui à certains égards ne cause du mal, il est arrivé que l'Imprimerie, parmi cent commoditez qu'elle a apportées, a donné lieu à un notable inconvénient; c'est qu'elle a fourni aux Satiriques & aux Séditieux mille moiens de répandre promtement leur venin par toute la terre. Du Verdier Vau-Privas a inséré dans l'un de ses Livres (*p*) un Poëme Latin intitulé *Encomion Chalcographiæ*, où après plusieurs éloges de l'Imprimerie, on fait venir bien des plaintes contre la licence des Libelles. Comme l'Auteur de ce Poëme est Catholique Romain, il faut prendre garde qu'il acommode son style à ses préjugez dans les Vers que je raporte.

(*p*) *A la fin du Supplementum* Epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ.

Omnia dente petunt, fœdant spurcaque saliva,
Digni qui Anticyræ præmia sana ferant.
A quibus & Nemesis turpissima facta reposcat,
Quo meritas pœnas improba turba luat.
Principis ac princeps lacerat caput, atque tacenda
Consilia in chartis vendere quisque solet.
De rebus magnis populi suffragia vana
Captant, quæ semper mens animosa fugit.
Quid non audebit furiosa licentia vulgi,
Talia si primi dant documenta duces?
Quæ non his oritur funesta Tragœdia nugis?
Accendit quas non hæc quoque flamma faces!
Rustica seditio belli cur cornua sumpsit?
Chartæ pellaces hoc docuere nefas.
Has quoque Gorgoneo perfudit sacra cruore
Progenies vulgi, quam nova secta tenet.
Quæque Numam simulat modo relligione prophana,
Et geminos fertur ferre sub aure polos.
Omnia confundit, vertit sursumque, deorsumque,
Ac gerras præter nil sua sylva crepat.
Hæc ausa est Aquilæ Romanæ vellere pennas,
Atque aras magni commaculare Dei.
Non adeò lædunt Bombardæ fulmina dira:
Nil præter clades sit licet illa tonent:
Nec tantùm nocuit cuiquam vis sæva cicutæ,
Quantùm famosi stigmata nigra libri.
His & mille modis essent hæc sæpe notanda,
Ast iter immodicum nostra Thaleia fugit.

Erasme a déclamé fortement contre les abus de l'Imprimerie, & a réfuté les excuses ridicules des Imprimeurs, qui alléguoient qu'ils mourroient de faim s'ils ne publioient des Libelles. *Dicet hic aliquis: Heus divinator, quid hæc ad typographos? Quia nonnullam mali partem invehit horum impunita licentia. Implent mundum libellis, non jam dicam nugalibus, quales ego forsitan scribo ; sed ineptis, indoctis, maledicis, famosis, rabiosis, impiis, ac seditiosis: & horum turba facit, ut frugiferis etiam libellis suus pereat fructus. Provolant quidam absque titulis, aut titulis, (quod est sceleratius) fictis. Deprehensi respondent: Detur unde alam familiam, desinam tales libellos excudere. Aliquanto meliore*

fronte

fronte respondeat fur, impostor, aut leno: Da qui vivam & desinam his artibus uti, nisi forte levius crimen est, clam minuere rem alienam, quam palam eripere famam alienam: aut sine vi ad quæstum abuti tuo alienove corpore, quam vitam alterius ac famam vita quoque chariorem impetere (q). Au reste, il semble que dans le Poëme qui est à la fin d'un Livre de Du Verdier Vau-Privas, on fasse beaucoup plus d'honneur qu'ils n'en méritent aux Ecrivains satiriques, lors qu'on les accuse d'être la cause des guerres, & des séditions. Il est certain que fort souvent ils se proposent ce but, & qu'ils ont une extrême joie de s'imaginer que leurs Libelles ont produit ce grand éfet. Ils s'en flatent lors même qu'ils n'ont aucune raison de le faire, & ils sont ravis qu'on leur fasse de tels reproches. Peut-on établir quelque fait certain sur ce sujet? Je ne pense pas qu'on puisse y poser aucune regle générale. Il y a des tems où les Libelles difamatoires ne remuent point les peuples, & où ceux qui les publient sont frustrez de leur attente. Mais dans d'autres tems ce sont de vrais boutefeux, & des cornets éfectifs de sédition. D'ailleurs, il faut regarder la diférence des partis & des intérêts; car selon cela les suites de ces Libelles sont très-diférentes, & même contraires les unes aux autres. Ils réünissent quelquefois ceux qu'on vouloit diviser, & ils divisent ceux qu'on vouloit réünir. Ce qu'il y a de certain, c'est que la langue & la plume d'un seul homme sont quelquefois plus utiles à une cause qu'une armée de quarante mille soldats. François I avouoit que l'Evêque de Sion lui avoit fait plus de mal par ses paroles, que toute la Suisse par ses armes. *Maxime vero ei gloriosum fuit Francisci Regis judicium, quum asseveraret, me audiente, aliquanto plus sibi sumptus atque periculi Sedunensis facundiæ indomitam vim, quàm tot legionum ejus gentis cuspides attulisse* (r). Je n'allegue point l'aveu d'un Roi d'Angleterre (f); car ce seroit donner le change, & mal apliquer une pensée au sujet présent. Il ne s'agit point ici des grandes choses qu'un Roi peut faire sans sortir de son cabinet, & par la seule vertu de sa plume. Il ne s'agit point même en général de l'eficace de la plume dans une guerre. C'est une matiere sur quoi il parut un petit Livre l'an 1679 (t).

XVII. S'il y a trop de rigueur à infliger la même peine aux Distributeurs d'un Libelle qu'aux Auteurs. Remarques contre ceux qui aprouvent les Libelles.

J'ai apellé rigoureuse la Loi de Valentinien & de Valens, qui soumet à la peine capitale ceux qui, rencontrant un Libelle par cas fortuit, ne l'anéantissent pas, mais au contraire le font valoir. Cela veut-il dire que je blâme cette Loi? Nullement; car je ne saurois comprendre qu'une personne, qui en pareil cas répand un Libelle, ait moins d'envie de nuire que celui qui le compose: elle est donc digne de la même peine que l'Auteur. Mais que dirons-nous du plaisir qu'on prend à la lecture d'un Libelle difamatoire? N'est-il pas bien criminel devant Dieu? Il faut distinguer. Ou ce plaisir n'est autre chose qu'un sentiment agréable qui nous saisit, quand nous tombons sur quelque pensée ingénieuse & bien exprimée; ou c'est une joie que nous fondons sur le deshonneur de la Personne que l'on difame. Je n'ai rien à dire sur le prémier cas; car peut-être trouveroit-on ma morale trop éloignée du *Rigorisme*, si j'assûrois qu'on n'est point le maître de ces sentimens agréables, non plus que de ceux que nous avons lors que du miel ou du sucre touchent nôtre langue. Mais au second cas tout le monde m'avouera que le plaisir est un grand péché. Le plaisir au prémier cas ne dure guere, il prévient notre Raison, notre Réflexion, & il fait tout aussi-tôt place à la douleur de voir qu'on attente à l'honneur de son prochain. S'il ne cesse pas promtement, c'est une marque que l'audace du Satirique ne nous déplaît pas, & que nous sommes bien aises qu'il difame son ennemi par toutes sortes de Contes; & alors on encourt de droit les peines dont le faiseur du Libelle s'est rendu digne. Un Auteur moderne me tombe ici sous la main; voici ses paroles: *Saint Gregoire, excommuniant les Auteurs qui avoient deshonoré le Diacre Castorius, n'excepte pas ceux qui lisoient cet Ouvrage: Parce que si les medisances, disoit-il, ont toûjours fait les delices des oreilles, & le bonheur du peuple qui n'a point d'autres avantages sur les honnestes gens, celuy qui prend son plaisir à les lire, n'est-il pas aussi coupable que celuy qui a mis sa gloire à les composer* (v)? C'est une Maxime sûre que ceux, qui aprouvent une action, la feroient agréablement s'ils la pouvoient faire, c'est-à-dire si quelque raison d'amour propre ne les empêchoit de s'y engager. Il n'y a point de diférence, disoit Ciceron (w), entre conseiller un crime, & l'aprouver quand il est fait. C'est la même chose de vouloir qu'une action se fasse, & de se réjouïr qu'elle soit faite. Le Droit Romain a confirmé cette Maxime; il a soumis à la même peine les aprobateurs du mal, & les auteurs: *Et si erat servus omni modo fugiturus, vel furtum facturus; hic vero laudator hujus propositi fuerit, tenetur. Non enim oportet laudandò augeri malum* (x). On peut donc dire que ceux qui se plaisent à la lecture des Libelles difamatoires, jusques à donner leur aprobation & à ceux qui les composent, & à ceux qui les débitent, sont aussi coupables que s'ils les avoient composez; car s'ils n'en composent pas de semblables, c'est ou parce qu'ils n'ont pas le don d'écrire, ou parce qu'ils ne veulent rien risquer. Voiez dans l'une des Provinciales (y) la contagion mortelle de la médisance: on y cite saint Bernard, qui a soutenu que la calomnie tue, non seulement ceux qui la publient, mais aussi ceux qui ne la rejettent pas. Les Paiens n'ont point ignoré cette morale; ils ont dit que la médisance est criminelle, & lors qu'on la débite, & lors qu'on ajoûte foi à celui qui la débite. Διαβολὴ γάρ ἐςι δεινότατον· ἐν τῇ δύο μὲν εἰσι οἱ ἀδικέοντες, εἷς δὲ ὁ ἀδικεόμενος. ὁ μὲν γὰρ Διαβάλλων, ἀδικέει, ȣ̓ τῶν παρεόντων κατηγορέων· ὁ δὲ ἀδικέει, ἀναπειθόμενος πρὶν ἢ ἀτρεκέως ἐκμάθοι· ὁ δὲ δὴ ἀπεὼν ȣ̓ λόγȣ τάδε ἐν αὐτοῖσι ἀδικέεται· Διαβληθείς τε ὑπὸ ȣ̓ ἑτέρȣ, καὶ νομισθεὶς πρὸς τȣ̃ ἑτέρȣ κακὸς εἶναι. *Detractio namque importunissima res est: in qua duo sunt qui injuriam faciunt, unus cui injuria fit. Qui enim detrahit, injurius est, quod non præsentem accusat; item qui huic credit injurius est, quod prius credit quam rem compertam habeat: & illi cui absenti detrahitur, ob id fit injuria quod ab altero insimulatur ut malus, ab altero talis putatur* (z). Voiez la Question si Mr. Arnauld est hérétique (*aa*). D'autre côté nous devons croire que la même lâcheté, qui porte certaines personnes à tirer un coup de fusil à leur ennemi, les porteroit à le difamer par une Satire, si pour toutes armes elles n'avoient que leur plume. C'est comme parmi les bêtes, les unes ne frapent point de la corne, mais elles mordent (*bb*); c'est qu'elles n'ont point de cornes, & qu'elles savent user de leurs dents. Disons aussi qu'un Satirique, qui attente à l'honneur de ses ennemis par ses Libelles, attenteroit à leur vie par le fer ou par le poison, s'il en avoit les mêmes commoditez (*cc*). Au reste, ce n'est pas toûjours une bonne excuse que de dire, un tel Libelle n'a pas été réfuté, il faut donc croire ce qu'il contient. Seneque se moque de ce raisonnement (*dd*).

(q) Erasmus, *in Explicatione Proverbii* Festina lente. *C'est le I de la I Centurie de la II Chiliade. Conferez ce qui est dit dans l'Article* ERASME, *Remarque* (X).

(r) Paulus Jovius, Elog. Virorum bellica virtute insign. *Livr. V, pag. m.* 389.

(f) *Il dit telles paroles dudit Roi Charles cinquiéme. Il n'y eut oncques mais Roi en France qui moins s'armast que celui-ci, qui ne bouge de son cabinet à escrire lettres, & si n'y eut oncques Roi qui tant me donnast à besongner qu'il fait.* Belleforest, Chroniques & Annales de France, *folio m.* 357 *à l'année* 1364.

(t) *Intitulé*, Arma Anserina, sive Armatura Epistolaris, à Doctore militari, Tacito, subministrata & in Dissertatione Politica diducta à G. C. W.

(v) Clavigny de sainte Honorine, Usage des Livres suspects, *pag.* 41, 42.

(w) *Tu omnium stultissime, non intelligis, si id quod me arguis, voluisse interfici Cæsarem, crimen sit, etiam, lætatum esse morte Cæsaris, crimen esse: quid enim interest inter suasorem facti, & probatorem? aut quid refert, utrum voluerim fieri, an gaudeam factum?* Cicero, Philipp. II, *pag. m.* 722.

(x) Ulpianus, *in Lege* I. *D.* de servo corrupto. *Voiez apud* Th. Raynaud. Hoploth. *pag. m.* 359, 160, *quel crime c'est selon les Peres que de louër le mal.*

(y) *C'est la* XVI, *vers la fin, pag. m.* 282.

(z) Herodotus, *Libr.* VII, *Cap.* X, *pag. m.* 388.

(*aa*) *Pag.* 210, 211.

(*bb*) *Voiez les* Pensées sur les Cometes, *pag.* 517.

(*cc*) *Maledicum à Malefico nisi occasione non differre, non minus verè quàm eleganter scripsit Fabius: vix enim est ut qui verbis ultro lædit, re etiam lædere non nolit.* Menagius, *Epist. dedicat.* Vitæ Mamurræ.

(*dd*) *Res falsa & inanis nisi corrigatur habet nonnunquam fidem, multique sunt homines judicii parum firmi qui nihil audiant legantve quod non credant nisi refutatum sciant.* Seneca.

DISSERTATION
SUR
L'HIPPOMANES.

I. Deux sortes d'Hippo-manes, Ser-vius & Pli-ne mal ci-

L'Hippomanes signifie principalement deux choses; 1, une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument chaude; 2, une excrescence de chair que les poulains nouveaux nez ont sur le front; elle est noire, ronde, & de la grandeur d'une figue seche. On prétend que ces deux sortes d'Hippomanes ont une vertu singuliere dans les philtres, & dans telles autres compositions destinées à des maléfices; & que la derniere espece est de telle nature, qu'une cavalle n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange ce morceau de chair, & que sans cela elle ne le voudroit pas nourrir. On ajoûte que si elle donne le tems à quelcun d'emporter cet Hippomanes, la seule odeur la fait devenir furieuse. Prouvons, mais sans entassement de passages, que si cela n'est pas vrai, on le trouve du moins dans les Auteurs les plus authentiques. Ecoutons Virgile,

Hinc demum, Hippomanes vero quod nomine dicunt
Pastores, lentum destillat ab inguine virus.
Hippomanes, quod sæpe malæ legere novercæ,
Miscueruntque herbas & non innoxia verba (a).

Je n'ajoûte point à l'autorité de Virgile celle de son Commentateur Servius, cité pour cela par Fungerus dans son Lexicon Philologique, par Calepin, par Decimator, &c.; car je ne voi pas que Servius fasse autre chose qu'expliquer le sens du Poëte: mais pour celle d'Aristote je n'ai garde de l'oublier. Il dit donc qu'on apelle Hippomanes, une certaine chose qui sort *ex pudendis equæ similis genituræ, sed multo magis tenuis quàm semen maris (b).* Ecoutons maintenant Pline qui parle ainsi en un endroit: *Equarum virus à coïtu in lychnis accensum Anaxilaus prodidit equinorum capitum usus repræsentare monstrificè: similiter ex asinis. Nam Hippomanes tantas in veneficio vires habet, ut affusum æris mixturæ in effigiem equæ Olympiæ admotos mares equos ad rabiem coïtus agat (c).* Voilà qui regarde la prémiere signification; & voici qui regarde la seconde: *Et sanè equis amoris innasci veneficium, Hippomanes appellatum, in fronte, caricæ magnitudine, colore nigro: quod statim edito partu devorat fœta, aut partum ad ubera non admittit. Si quis præreptum habeat olfactu in rabiem id genus agitur (d).* Aristote avoit déjà dit la même chose (e); Virgile en avoit dit un mot en parlant des sortileges à quoi la malheureuse Didon eût recours dans son desespoir.

Quæritur & nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor (f).

Il est aisé de voir au reste que Calepin a mal cité ces deux passages de Pline, pour prouver que l'Hippomanes est une petite caruncule sur le front d'un poulain nouveau né; car on n'en parle en ce sens qu'au Chapitre XLII du VIII Livre. D'ailleurs Calepin (g) a cité le Livre XVIII au lieu du XXVIII, & a mis *cariæ*, au lieu de *caricæ*; & il prête à Servius cinq ou six paroles, qui ne se trouvent point dans le Commentaire de ce Grammairien, & qui signifient que l'Hippomanes descendant dans les entrailles d'un homme le met en fureur, *quod in humana viscera descendens hominem in furorem agat.* Le Dictionaire de Decimator attribue la même pensée à Servius. Celui de Martinius raporte le passage du VIII Livre de Pline en assez mauvais état. On y voit *equi* pour *equis*; *fœtus* pour *fœta*, (ce qui ne fait aucun sens); & une virgule au lieu d'un point entre *admittit* & *si quis.* Voiez le Pline du Pere Hardouïn (h). En général, on peut dire que ceux qui composent des Dictionaires prennent plus à tâche de compiler de nouvelles choses, que de corriger les fautes des précédens.

II. D'une plante nommée Hippomanes par Theocrite.

Ce n'est pas sans raison que j'ai dit, que l'Hippomanes signifioit principalement deux choses; car il y en a une troisiéme espece, qui n'est pas à beaucoup près aussi notable que les autres, vu qu'on ne la trouve que dans un passage de Theocrite: encore faut-il livrer combat pour l'y trouver à l'un des plus savans hommes du XVII Siecle (A). Ce passage porte que l'Hippomanes est une Plante dans l'Arcadie, qui met en fureur les poulines & les jumens (i). Mr. de Saumaise ne veut point entendre parler de cette Plante. Il soutient que Theocrite n'a point dit φυτὸν mais χυτὸν, & qu'il a entendu par χυτὸν la cavale de bronze qui étoit auprès du Temple de Jupiter Olympien, laquelle excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, tout de même que si elle eût été vivante; vertu qui lui étoit communiquée par l'Hippomanes, qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. Nous avons déjà raporté un endroit de Pline où il est fait mention de cela;

(a) Virgil. Georgic. Libr. III, Vers. 280. Tibulle, Eleg. IV Libri II, parle ainsi, ... quod, ... indo-... gre-... affiat ... Hippoma-... cupidæ ... ab ... inguine ... equæ.

(b) Ἐκχεῖ αὕταις ἐκ τῶν αἰδοίων ὅμοιον γονῇ, λεπτότερον δὲ πολὺ ἢ τὸ τοῦ ἄῤῥενος καὶ καλοῦσί τινες ἱππομανές. *Humorem emittunt suis genitalibus similem genituræ, sed multo tenuiorem quam mares, quem Hippomanes nonnulli appellant.* Arist. Hist. Anim. *Libr. VI, Cap. XVIII, pag. m. 668. Voiez ci-dessous Num. X.*

(c) Plin. *Libr. XXVIII, Cap. XI, sub fin.*

(d) *Idem,* Plinius, *Libr. VIII, Cap. XLII.*

(e) Arist. Hist. Animal. *Libr. VI, Cap. XXII.*

(f) Virg. Æneid. *Libr. IV, Vers. 515.*

(g) *L'Edition dont je me sers est celle de Lion 1681.*

(h) *Au II Vol. p. 272.*

(i) Ἱππομανὲς φυτὸν ἐστὶ παρ᾽ Ἀρκάσι, τῷ δ᾽ ἐπὶ πᾶσαι Καὶ πῶλοι μαίνονται ἀν᾽ ὤρεα καὶ θοαὶ ἵπποι. *Hippomanes planta est apud Arcades qua concitati omnes & equulei insaniunt in montibus & celeres equæ.* Theocrit. in Pharmaceutr. *pag. m. 15.*

De la Plante Hippomanes.

(A) *On ne trouve* la 3 espece d'Hippomanes, *que dans Theocrite; encore faut-il livrer combat . . . à l'un des plus savans hommes du XVII Siecle.*] Je n'ignore pas qu'on trouve dans Dioscoride une Herbe nommée ἀπόκυνος, & κυνοκράμβη, & ἱππομανὲς, & dans Theophraste un Hippomanes fait de l'Herbe tithymale, excellente & fort cultivée à Tégée ville d'Arcadie (1). Mais comme Mr. de Saumaise (2) prétend qu'il n'y a que des chicaneurs, semblables à celui qui s'étoit caché sous le masque de Cercoetius (c'étoit le Pere Petau) qui puissent se prévaloir de l'autorité de Dioscoride, puis que ce seroit nous donner pour de véritables Ecrits de Dioscoride les Additions batardes qu'on y a fourrées, je croi qu'on doit laisser à part la déposition de ce témoin. Pour Theophraste il n'est pas sûr qu'il faille lire ἱππομανὲς dans l'endroit que j'ai cité; Mr. de Saumaise (3) en corrige la leçon, & y substitue ὁ ὀπὸς μόνος, prétendant que l'Auteur a voulu dire qu'on ne tire du tithymale que le suc. Ainsi ces temoignages ne sont que matiere de procès. Il n'en faut pas dire autant de celui de Theocrite; puis qu'outre les raisons par lesquelles j'ai détruit le χυτὸν de Mr. de Saumaise, on ne peut nier que dès le tems du Grammairien Servius il n'y eût φυτὸν dans le Texte de ce Poëte. On ne peut rien dire de positif sur l'Herbe dont il a parlé: ainsi Aloisius Anguillara, Cratevas, Dodoneus, & Wecker, qui la prennent pour la Stramonia (4), dite des Arabes *Nux Methel*, & des François Pomme du Perou, ne nous donnent pas de Conjectures plus certaines que Roderic à Castro (5), qui l'a prise pour la Fougere, ou que Gaspar à Reies qui l'a prise pour l'Herbe *Flavia* (6).

(1) *C'est ... peut-être qu'il faut traduire le Grec de Theophraste, Livr. IX Hist. Plant. Cap. XV, ... τὸ ... ἱππομανὲς ... τὸ ... Τεγέαν, καὶ ἐκεῖ μάλιστα σπουδάζεται.* Mr. de Saumaise Exercit. Plinian. *pag.* 941, raporte ἄριστον &c. à ἱππομανές.

(2) *Idem, pag. 940.*

(3) Exercit. Plinian. in Solinum, *pag.* 941.

(4) *Au raport du Médecin* Jaques Ferrand, *pag.* 226 *du Traité* de la Maladie d'Amour. *Je range ces quatre Médecins comme lui, bien que je sache que* Cratevas *est plus ancien de plusieurs Siecles que les autres.*

(5) Medic. Polit. *Libr. IV, Cap. II.*

(6) *In* Campo Elysio jucundar. Quæst. XXIX.

cela ; mais il vaut mieux consulter Pausanias, qui nous en donnera un plus grand détail ; & comme ce qu'il en dit est la clef de presque toute la critique que nous avons à donner dans cet Article, il est à-propos de mettre ici le passage tout entier.

III. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour.

Voici donc comme parle Pausanias (*k*) : *Phormis sortant de Menale sa patrie passa en Sicile, & se signala dans plusieurs expeditions sous Gelon fils de Dinomenes, & sous Hieron frere de Gelon. C'est pourquoi aiant fait une grande fortune il consacra des dons, non seulement à Jupiter Olympien, mais aussi à Apollon de Delphes.. Ceux qu'il consacra à Jupiter sont deux chevaux & deux cochers; car chaque cheval a son cocher auprès de lui. Denys d'Argos fit l'un, & Simon d'Egine fit l'autre. On grava sur le côté du premier cheval une inscription, de laquelle le commencement est en prose, & à peu près de cette teneur*, Phormis Arcadien, de Menale, & présentement de Syracuse, l'a consacré. *Ceux d'Elée disent que par l'artifice d'un Magicien on versa de l'Hippomanes dans la fonte de ce cheval, afin qu'il fournît un spectacle surprenant. Il est & plus petit & moins beau que plusieurs autres chevaux qui sont dans l'Altis* (*l*), *& il a la queüe coupée, ce qui le rend encore plus laid : cependant il donne de l'amour aux chevaux, non seulement au printems, mais aussi toute l'année ; car ils rompent leur licou, ou s'échapent des mains de ceux qui les tiennent, & s'élancent sur cette statue avec beaucoup plus de fureur* (*m*), *que s'il s'agissoit de couvrir la plus belle cavale d'un haras. Il est vrai que leurs pieds glissent ; mais ils ne cessent de faire retentir leurs hennissemens, & de recommencer leurs saillies furieuses, qu'après avoir été arrachez de cet airain à grands coups de foüet & à vive force.*

IV. Servius bien censuré par Saumaise.

Mr. de Saumaise (*n*) a fait un fort long Discours, pour montrer que Theocrite a parlé de cette Statue ; & non d'une Plante qui s'apellât Hippomanes. Examinons un peu ses raisons : on ne sauroit ne pas profiter à la suite de ce grand homme. Il est vrai qu'il n'aime pas les routes les plus naturelles, & les plus simples, & qu'il trouve plus d'agrément à se faire jour par le milieu des brossailles ; mais on peut aprendre quelquefois beaucoup plus de choses en courant après lui à travers champs, qu'en allant droit à la vérité sous d'autres guides. Il censure très-justement Servius, pour avoir dit que Virgile a prétendu, que la Plante Hippomanes avoit été ainsi nommée abusivement (*o*) : la raison de Servius est que Virgile, parlant d'un autre Hippomanes, observe qu'il étoit proprement ainsi nommé, *vero quod nomine dicunt*. Cette raison ne vaut rien ; car le Poëte ne s'est exprimé de la sorte, que parce qu'il voioit dans le nom même la propriété de la chose : or si cette propriété convenoit à plusieurs sujets, à la Plante de Theocrite, à la matiere qui sortoit d'une jument, &c., le même nom leur pouvoit être donné dans le sens propre. Mr. de Saumaise conjecture avec beaucoup de vraisemblance, que Servius a pris Hesiode pour Theocrite, lors qu'il a dit sur le III Livre des Géorgiques, qu'Hesiode fait mention d'une Herbe nommée Hippomanes ; qui met en fureur les chevaux ; car aiant eu occasion de parler de la même chose sur le IV Livre de l'Eneide, il n'allegue que Theocrite. S'il avoit conu deux Poëtes qui eussent parlé de cette Plante, il les eût sans doute nommez tous deux, ou au prémier endroit ou au second. Il ne l'a point fait : il faut donc croire qu'il n'avoit que Theocrite pour témoin. Il ne laisse pas d'être cause qu'encore aujourd'hui le Dictionaire de Decimator, & le *Thesaurus Fabri*, citent Hesiode & Theocrite pour l'Herbe Hippomanes.

V. Servius & Philargyrus mal censurez par Saumaise.

Servius & Philargyrus paroissent avoir plus de raison lors qu'ils disent, celui-là que cette Herbe rendoit furieux les chevaux qui en mangeoient ; celui-ci qu'elle donnoit aux cavales une chaleur d'amour excessive. Mr. de Saumaise pretend qu'ils n'y entendent rien, & que Theocrite n'a voulu dire sinon, que les chevaux étoient épris d'une passion violente de joüir de l'Hippomanes : de sorte que si ce Poëte eût parlé d'une Herbe, il faudroit entendre que les chevaux auroient été transportez d'un desir furieux d'en manger. C'est ainsi qu'il explique la Phrase Grecque μαίνεσθαι ἐπί τινι (*p*). Tout ce qu'il lui plaira ; mais il me semble que l'explication de ces deux anciens Grammairiens n'est pas mauvaise. La préposition ἐπὶ a tant de significations, qu'il seroit bien étrange qu'elle n'eût pas quelquefois celle que nous donnons à la préposition *sur* dans ces phrases ; *il enragea, il s'emporta, il devint furieux sur cela.* Ce sont toutes phrases où *sur* ne désigne point l'objet de la passion, mais ce qui la cause.

Je ne nie point que Philargyrus ne fasse dire à Theocrite ce qu'il n'a pas dit précisément, savoir que l'Herbe Hippomanes excite dans les cavales qui en mangent une ardente lubricité : mais il est fort vraisemblable que c'est ce que Theocrite a entendu. Il ne faut pour s'en convaincre que considérer le vœu qu'il fait, que l'objet de son amour saisi d'une maniere semblable à celle de ces cavales vienne chez lui ; & ce que les Naturalistes observent de la chaleur excessive de ces animaux. Aristote dit (*q*) qu'il n'y a point de femelles qui égalent celles-là en lubricité, & que pour exprimer la lubricité des autres femelles excessivement amoureuses, on lui donnoit le nom qui marquoit celle des cavales. Elien observe la même chose au Chap. XI du IV Livre de l'Histoire des Animaux. D'autres remarquent qu'elles vont chercher le mâle au travers des montagnes & des rivieres (*r*).

Scilicet ante omnes furor est insignis equarum

- - - - - - - -

Illas ducit amor trans Gargara transque sonantem
Ascanium : superant montes & flumina tranant (*s*).

Enfin Horace, prédisant à une maîtresse, qui avoit fait la renchérie durant ses beaux jours, qu'on lui rendroit la pareille avec le tems, lui marque qu'elle sentiroit alors la même rage qui transporte les cavales. *Cum tibi flagrans amor & libido Quæ solet matres furiare equorum Sæviet circa jecur ulcerosum* (*t*). Recueillons de là en passant que la Poësie galante n'étoit pas sous Auguste, comme aujourd'hui, ennemie de toutes idées grossieres ; mais souvenons-nous principalement de conclure des autoritez qu'on vient de voir, que Servius & Philargyrus ont assez bien entendu le passage de Theocrite, pour n'avoir pas mérité que Mr. de Saumaise les censurât. Il étoit beaucoup plus naturel de l'entendre de la passion amoureuse excitée par l'Herbe Hippomanes, que de l'envie de manger de cette Herbe. Et n'importe qu'il n'y ait que Theocrite qui ait parlé d'une telle Plante (*v*) ; car il a pu se fonder sur quelque vieille tradition, qui a été démentie par les siecles suivans. Au fond, il ne seroit pas fort surprenant qu'il y eût une Herbe qui produisît cet effet. Celle que les Italiens nomment *Sferra-Cavallo*, parce qu'on prétend que les chevaux qui mettent le pied dessus se déferrent tout aussi-tôt (*w*), me paroîtroit d'une vertu plus miraculeuse. Pline

(*k*) Pausan. *Libr. V, sub fin.*

(*l*) *C'étoit le nom d'une des dependances du Temple de Jupiter.* Voiez Pausanias, *pag. m.* 156, *& ci dessous Num.* VIII.

(*m*) Πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον. Romulus Amasæus *traduit* nihil hercle minus furenter, *ce qui affoiblit le sens.*

(*n*) Salmas. Exercit. Plinian. *pag.* 939 *& seq.*

(*o*) Philargyrus, *autre ancien Commentateur de Virgile, est aussi envelopé dans cette Censure, puis qu'il a insinué la même pensée que* Servius.

(*p*) Μαίνεσθαι ἐπί τινι *non dicitur qui alicujus rei gustu vel haustu ad insaniam adigitur, sed qui rei ejus cujus cupiens est quocunque modo potiundæ ardore insanit.* Salmas. Exercitat. Plinian. *pag.* 939.

(*q*) Τῶν δὲ θηλειῶν ὁρμητικῶς ἔχουσι πρὸς τὸν συνδυασμὸν μάλιστα μὲν ἵππος. *Incenduntur libidine ex fœminis equa potissimum.* Arist. Hist. Anim. *Libr. VI, Cap. XVIII.*

(*r*) *In furias agitantur equæ, spacioque remota Per loca dividuos amne sequuntur equos.* Ovid. *Libr. II.* ℣. 487. de Arte Am.

(*s*) Virgil. Georg. *Libro III, Vers.* 266.

(*t*) Horat. Od. XXV *Libri I.*

(*v*) *Voiez la Remarque (A).*

(*w*) *Voiez* Matthiol. sur Dioscoride, *Livr. III, Chap. CXXXV.*

Pline fait mention d'une Herbe par le moien de laquelle le pivert fait sauter un coin fiché dans un arbre (*x*). Il en paroît douter dans un autre Livre (*y*).

VI. Réfutation du Sentiment de Saumaise.

(*x*) Plin. *Libr. X, Cap. XVIII.*

(*y*) *Idem, Libr. XXV, Cap. II.*

Examinons de plus près le sentiment de Saumaise, nous verrons mieux que le changement de Φυτὸν en χυτὸν n'est pas bien imaginé. C'est une métamorphose pour laquelle il faut suposer, 1, que Theocrite a cru que le Temple de Jupiter Olympien n'étoit pas dans l'Elide, mais dans l'Arcadie; ou qu'aiant su qu'il n'étoit pas dans l'Arcadie, il l'a dit néanmoins, tant à cause du voisinage de ces deux Provinces, qu'à cause que Phormis qui consacra la jument de bronze étoit d'Arcadie. Cette prémiere suposition est toute pleine de duretez; car à qui persuadera-t-on, que la solennité des Jeux Olympiques ait pu permettre à un bel esprit d'être en doute si elle se célébroit dans une Province de Grece, ou dans une autre? Tous les Grecs étoient à cet égard bons Géographes jusqu'à la derniere précision; desorte qu'il n'entrera jamais dans un esprit attentif, que Theocrite ait pu errer là-dessus, ou oser dérober à ceux d'Elide en faveur de ceux d'Arcadie, & cela sur deux mauvaises raisons, le Temple de Jupiter Olympien, l'une des sept merveilles du monde. Mais voici d'autres supositions non moins dures que la prémiere. Il faut suposer en 2 lieu, que ne s'agissant que de l'amour des chevaux, Theocrite ne s'est servi que du genre feminin, πᾶσαι καὶ πῶλοι, *& toutes les poulines*, καὶ θοαὶ ἵπποι, *& toutes les cavales* (*z*). Quel remede à cela? Une jument de bronze est l'objet aimé: son Hippomanes n'anime que les chevaux, comme Pausanias le remarque, néanmoins Theocrite n'aura parlé que de l'ardeur des poulines, & des cavales? Voici le remede; le Dialecte Dorique emploioit l'article féminin pour désigner un cheval, de même que le Dialecte commun emploioit l'article masculin pour désigner une cavale. Je le veux; mais comme Pausanias, dans le passage même que Mr. de Saumaise cite en preuve de la remarque touchant le Dialecte commun, se sert de l'article masculin pour des chevaux, & du féminin pour des cavales, il faut croire que ceux qui se servoient du Dialecte Dorique appliquoient à chaque sexe son article en certaines occasions: & il seroit facile de prouver, qu'il n'y a point d'Auteur Grec qui ait fait cheval *feminin*, comme les François en usent à l'égard de perdrix, ou *masculin*, comme ils usent à l'égard de liévre. Or si on ne montre point un pareil usage dans le Dialecte Dorique, la Réponse de Mr. de Saumaise n'est qu'une illusion. 3. Il faut suposer que l'Hippomanes de la jument de bronze étendoit sa vertu extrémement loin, puis que les chevaux, dont Mr. de Saumaise veut que Theocrite fasse mention, couroient en furie par les montagnes, & s'alloient unir à leur aimant *superatis montibus*. On ne trouve point cette idée dans le narré de Pausanias, & l'on en trouve une toute contraire dans ces paroles de Pline, *mares* ADMOTOS *ad rabiem coïtus agit*.

(*z*) *Je ne traduis point* Θοαὶ, *qui veut dire legeres à la course; car cette épithete n'est point là une de celles que la Langue Françoise doit retenir dans une Version.*

Mr. de Saumaise, se sentant embarrassé de ces montagnes de Theocrite, les a voulu métamorphoser en quelque autre chose, dont il se pût mieux accommoder; il a prétendu qu'il faloit lire ἐν ὥρᾳ, *au printems*, & non pas ἀν' ὤρεα, *par les montagnes*; mais par malheur rien ne peut s'accorder plus mal que cette critique avec le texte de Pausanias, où l'on voit expressément, que sans nulle distinction de saisons les chevaux brûloient d'amour pour la Statue, quelque jour de l'année que ce fût (*aa*). Enfin Mr. de Saumaise n'a pas raison de suposer, que la Statue impregnée de la vertu de l'Hippomanes fût une cavalle. Je sai bien que Pline l'a dit avant lui: mais Pausanias qui s'étoit fait une étude principale d'examiner tous les monumens de la Grece, & qui est un Auteur incomparablement plus exact que Pline, ne laisse aucun lieu de douter que cette Statue ne fût un cheval; puis qu'il se sert toûjours de l'article masculin pour en parler, & qu'il emploie le féminin dans le même lieu pour désigner une jument de haras (*bb*).

(*aa*) Ἀνὰ πᾶσαν ἐπ' αὐτὸν ἐργῶσιν ἡμέραν.

(*bb*) Ἐπιμαίνονται αὐτῷ πολλῷ δή τι ἐμμανέστερον ἢ ἐπὶ τὴν καλλίστην ἵππον ζῶσάν τε καὶ ἠθάδα ἀναβαίνεσθαι. *Id est juxta Versionem Romuli Amasæi,* Illum invadunt nihil hercle minus furenter quàm si viventem pulcherrimam equam gregalem inituri adorirentur.

VII. Réfléxion sur le narré de Pausanias.

Je n'examinerai point si l'on doit croire ce que Pausanias raporte de la vertu, en quelque façon Talismanique, de cette Statue. Je dirai néanmoins que les chevaux, dont la fureur en fait d'amour est extrême, pourroient bien s'échaufer auprès du bronze sans l'aide d'aucun philtre. Suposons qu'ils aient une ame; ne pourront-ils pas se figurer qu'une Statue est l'animal qu'elle représente, ou qu'à tout le moins c'est une belle Statue? Au prémier cas, pourquoi ne leur arriveroit-il point, *mutatis mutandis*, ce qui arriva à ces oiseaux qui bequetérent la peinture d'une vigne? Un cheval peint par Apelles fit bien hennir des chevaux vivans (*cc*). Au second cas, pourquoi seroient-ils incapables de la foiblesse où plusieurs hommes sont tombez, d'aimer lascivement une Statue (*dd*)? Je conviens qu'on peut objecter entre plusieurs autres choses, que les yeux ne sont pas les seuls guides en amour à l'égard des bêtes (*ee*), comme fort souvent à l'égard des hommes, & que l'odorat est le principal véhicule de cette passion dans la machine des animaux; d'où il s'ensuit qu'une Statue manque à leur égard des principaux ressorts de l'amour. Mais la question est, si l'adresse du Statuaire ne pourroit pas supléer à ce défaut, par l'imitation des attitudes d'une cavale excessivement passionnée, & si l'on peut révoquer en doute ce que les Poëtes Grecs ont tant chanté, & Ausone après eux touchant la vache d'airain de Myron (*B*). Tite Live, plus croiable lui seul que cent Poëtes, raporte qu'à Syracuse un taureau accomplit l'œuvre de la chair sur la Statue d'une vache. *Vaccam æneam Syracusis, ab agresti tauro qui pecore aberrasset, initam ac semine aspersam* (*ff*). On en dit autant de quelques autres animaux. *Myronis æream*

(*cc*) Pline, *Libro XXXV, Cap. X.* Valere Maxime, *Libr. VIII, Cap. II, dit que c'étoit une cavale,* quo excusabilior error equi, qui visâ picturâ equæ hinnitum edere coactus est.

(*dd*) *Plusieurs Modernes en ont fait le Recueil, entre autres* Balthasar Boniface, Histor. Ludicr. *Libr. XIV, Cap. XIII.*

(*ee*) *Voiez le passage de* Lancelot de Perouse, *dans la Remarq. (B).*

(*ff*) T. Livius, *Libr. XLI.*

(*B*) *Touchant la vache d'airain de Myron.*] Myron nâtif d'Eleuthere dans la Beotie fit une vache d'airain, qui fournit un beau champ aux Poëtes. Il y a dans l'Anthologie (7) près de XL Epigrammes sur ce sujet. Ausone en a fait onze sur la même matiere qui sont assez bien tournées. En voici une:

Bucula sum cœlo genitoris facta Myronis
Ærea: nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit,
Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quod fallo gregem? gregis ipse Magister
Inter pascentes me numerare solet (8).

Mr. Menage a exercé sa Muse Greque sur cette vache, avec un succès que le Pere Hardouïn a jugé supérieur à celui de tous les autres. Voiez son Commentaire sur le XXXVI Livre de Pline (9), où il dit que Tzetzes a parlé de la même vache dans l'Histoire CXCIV de la VIII Chiliade. Voiez aussi l'Anti-Baillet (10) où l'on cite une Epigramme Greque d'André Lascaris. Notez que Dom Lancelot de Perouse met au rang des fables tout ce que les Anciens disent de l'amour des bêtes pour des Peintures. *De gli animali*, dit-il (11), *porto l'istessa opinione, perche questi non si risentono al coito solamente per la vista, ma per lo moto, per l'odore, e per la voce, niuna delle quali tre cose ha la pittura, Farfalloneggi quanto vuole, Plinio, Valerio, e chi chi sia.* J'ai dit dans l'Article ZEUXIS, qu'il s'est trompé sur d'autres choses de même nature qu'il a niées: il peut lui être arrivé la même chose sur celles-ci. Quoi qu'il en soit, je citerai Athenée: Τῇ τε γὰρ περὶ τὴν Πυρήνην χαλκῇ βοῒ βοῦς ἐπανέβη, καὶ γεγραμμένῃ κυνὶ καὶ περιστερᾷ καὶ χηνὶ, τῇ μὲν κύων, τῇ δὲ περιστερὰ, τῇ δὲ χὴν προσῆλθον καὶ ἐπεπήδησαν. Φανέντων δὲ πᾶσι τούτοις ἀδυνάτων ἀπέστησαν. *Circa Pyrenaos montes in aneam vaccam bos tanquam initurus conscendit: pictis verò cani, columba, anseri, fœminis mares ejus generis sese cùm adjunxissent, & insiluissent, destiterunt, quoniam ia fieri non posse cognoscerent* (12). Il n'y a peut-être rien de plus malin ni de plus ingénieux dans le *Cento Virgilianus* de Lelio Capilupi contre les Moines, que l'aplication qu'il fait de l'un des Vers de

(7) *Libr. IV, Cap. VII.*

(8) Auson. Epigram. *LVIII.*

(9) *Tom. V, pag. 113, & non pag. 213, comme on le marque dans l'*Anti-Baillet, *Part. II, Article XVIII.*

(10) *II Part. Article XXXII.*

(11) Secondo Lancelotti *da Perugia Abbate Olivetano, Accademico Insensato, Affidato, e Humorista,* l'Hoggidi, overo il Mondo non peggiore nè piu calamitoso del passato, *Parte II, Disinganno XV, p. 309.*

(12) Athen. *Libr. XIII, pag. 605.*

æream buculam taurus inscenderet, caniculam, columbam, anatem coloribus expressas mares congeneres insilirent (*gg*). Il ne faut pas dissimuler que Tite-Live raporte ce fait comme un des prodiges de cette année là, & qu'en matiere de prodiges il n'est pas fort sûr de s'en raporter à lui. Si l'on veut avec les Cartésiens que les bêtes soient des automates, on ne laissera pas de comprendre qu'une naïve imitation des attitudes pourra faire bien du fracas.

VIII. Fautes de Cardan sur ce même fait.

Cardan (*hh*), qui ne doute point du fait raporté par Pausanias, & qui en donne même des raisons naturelles le mieux qu'il peut, n'a point pris là le mâle pour la femelle; il a si bien reconu que Pausanias parle de la Statue d'un cheval, que c'est une des Objections qu'il tâcha de soudre : mais au reste il ne paroît pas qu'il ait bien examiné le passage de cet Historien; car il lui fait dire que ce cheval de bronze étoit à Heraclée d'Elide Province du Peloponnese, dans un lieu nommé *Quialten* (*ii*). Grande complication de bévues: car, 1, Heraclée est bien le nom d'une infinité de villes (*kk*), mais non pas le nom d'une Province (*ll*). 2. Du moins est-il sûr qu'il n'y a point eu de Province qui portât ce nom dans tout le Peloponnese. 3. Il y avoit bien dans l'Elide une ville, ou un bourg, de ce nom-là (*mm*); mais ce n'étoit point un lieu qui contînt des pieces du thrésor d'Olympie. 4. Enfin ce *Quialten* est une absurdité monstrueuse. Voici, ce me semble, comment Heraclée & Quialten se sont fourrez là. Pausanias venant de parler de quelques dons que la ville d'Heraclée sur le Pont Euxin, Colonie des Megariens, avoit consacrez, observe que vis à vis de ceux-là il y en avoit d'autres consacrez par Phormis, &c., & que les deux chevaux dont ce Phormis fit présent à Jupiter étoient dans l'Altis, c'est-à-dire dans le *lucus* ou dans le bôcage qui étoit une dépendance du Temple.

IX. Fautes de Jean Baptiste Porta, & de Boaistuau, & du Commentaire sur du Bartas.

J'ai vu dans une Traduction Françoise de la Magie Naturelle de Jean Baptiste Porta (*nn*), un assez long Chapitre sur l'Hippomanes, que je ne trouve point dans mon Edition Latine (*oo*). La narration de Pausanias y est assez fidellement raportée, à deux fausses près, l'une qu'Arcas Olympien mêla de l'Hippomanes avec l'airain de la Statue, l'autre qu'il fit une jument. On veut qu'Elien raporte la même Histoire, mais on se trompe. Jean Wier (*pp*) n'a évité que la prémiere de ces trois fautes, il a dit que Phormis d'Arcadie fit l'épreuve de l'Hippomanes dans Olympie, *novit vim Olympiæ Phormis Arcas.* Notez que la Magie Naturelle de Baptiste Porta, imprimée en Latin à Francfort 1607 est divisée en XX Livres. Quelques Editions précédentes sur lesquelles la Version Françoise que je cite a été faite n'en contiennent que quatre. Le Latin de cet Auteur ne dit point qu'Arcas Olympien mêla de l'Hippomanes, &c.; mais que Phormis Arcadien reconut la vertu de l'Hippomanes à Olympie, *tantam in eo vim novit Olympiæ Phormis Arcas.* Je croi que Cardan a été cause de l'erreur où est tombé un certain Pierre Boaistuau surnommé Launai, nâtif de Bretagne, (car c'est ainsi qu'il aimoit à faire conoître ses titres) fort loüé par La Croix du Maine. *Qui ne sera espouvanté*, dit-il (*qq*), *de ce que Pausanias historien Grec recite avoir esté fabriqué en Heraclée province de Peloponnese par un certain artisan lequel composa un cheval d'arain ayant la queue coupée, & difforme, au reste par toutes les autres parties du corps parfait, auquel neanmoins les autres chevaux s'efforçoient joindre & coupler d'une telle ardeur & affection qu'ils se rompoient la corne du pied montans & remontans par plusieurs fois sur lui d'autant qu'ils glissoient pour l'airain dequoi il estoit composé. Et pour quelques coups qu'on leur pust donner on ne les pouvoit chasser mais ils hannissoient comme s'ils eussent trouvé une jument en chaleur.* Du Bartas a voulu parler de la même merveille quand il a dit (*rr*);

Cette jument d'airain sur qui les estalons
Lançoient estant en rut leurs fragiles talons.

Mais Simon Goulart son Commentateur s'est imaginé mal-a-propos, qu'il s'agissoit là du chef-d'œuvre de Myron, qui fit, dit-il, *une jument ou vache d'airain si aprochante du naturel, que les chevaux couroient contre pour la saillir.* S'il se fût souvenu du passage de Pausanias, ou plutôt de celui de Pline, & s'il eût bien considéré que les Epigrammes dont il parle au même lieu, ne nous permettent pas de douter si Myron fit une vache ou une cavale, il ne seroit pas tombé dans cette petite erreur. Voiez ci-dessous la Remarque (B).

X. S'il y a une quatrieme sorte d'Hippomanes.

Outre les trois especes d'Hippomanes dont j'ai fait mention, il y a des gens qui en reconnoissent une quatrieme. Ils se fondent sur l'autorité d'Aristote; car ils prétendent qu'il a reconu deux sortes d'Hippomanes dans les jumens, l'une qui coule avant que le cheval les ait aprochées, l'autre qui coule lors que par les prémiers congrès elles ont un peu apaisé leur faim. Mr. de Saumaise, qui trouve dans Aristote cette distinction (*ſſ*), a été cause que j'ai lu attentivement les paroles de ce Philosophe (*tt*); mais je ne l'y ai pas trouvée, quoi que j'aie vu deux fois en très-peu de lignes la répétition de la Remarque qui concerne l'Hippomanes. Cette répétition ne doit point faire songer à deux choses diférentes; car bien qu'Aristote soit concis, il est pourtant vrai qu'il considére comme à deux reprises les symptômes des cavales qui sont en chaleur : & la raison, pourquoi il en parle à deux reprises, est qu'il explique en particulier les accidens de celles qui s'éventoient, s'il m'est permis de parler ainsi, *quæ ἐξανεμοῦσθαι, eventari dicebantur.* Il fait entendre que cela n'arrivoit point aux jumens qui étoient à portée du mâle: il le fait, dis-je, entendre lors qu'il dit, qu'à cause de cet accident les Creteins laissent ensemble les cavales & les étalons; & après avoir parlé des courses que font, ou vers le Septentrion, ou vers le Midi, celles à qui cet accident arrive, il parle en général des signes à quoi l'on conoît que les cavales sont en chaleur: & comme il avoit parlé de l'Hippomanes par raport à celles qui ne font que courir, il en parle aussi par raport à toutes les cavales en général (*C*). Je ne voi pas là dequoi multiplier les especes; mais

(*gg*) Balth. Bonifacius, Histor Ludicr. *Libr. XIV, Cap. XIII. Voiez* Athenee *cité dans la Remarq.* (B).

(*hh*) De Subtilit. *Libr. XVIII.*

(*ii*) *In Heraclea Elidis Peloponnesi provinciæ equum aneum fuisse narrat in loco cui nomen erat Quialten.*

(*kk*) *Voiez* Salmas. in Flor. *Libr. I, Cap. XVIII.*

(*ll*) *On ne pretend pas nier qu'il n'y ait eu quelques petites Iles de ce nom.*

(*mm*) Strabon, Pausanias, *&* Etienne de Byzance, *en font mention; mais non pas* Emmius *dans sa* Græcia Antiqua, *ni* Ortelius, *ni* Lloyd, *ni* Hofman, *ni* Baudrand, *dans leurs* Dictionaires.

(*nn*) *Imprimée a Rouen*, 1626, *in 12. Le Chapitre qui traite de l'Hippomanes est le XXV. du Livr. II. Il se trouve parmi les* Secrets de Weckher, *comme venant de* Baptiste Porta.

(*oo*) *De Francfort*, 1607 *in 8.*

(*pp*) De Lamiis, *Capite XXXVIII.*

(*qq*) Traité de l'excellence de l'Homme, *imprimé a la fin du* Théatre du Monde *par le même Auteur.*

(*rr*) *Sixiéme Jour de la I Semaine, Vers. 826.*

(*ſſ*) *Differentiam itaque constituit Aristoteles inter hoc ἱππομανὲς quod equatum ejiciunt ubi semel salitæ fuerint, estque simile καρπίῳ, & illud ἱππομανὲς quod illis defluit ab inguine eo tempore quo mares cupiditate ardescunt nec dum admiserunt* Salmas. Exercit. Plin. *pag.* 941.

(*tt*) Arist. Historiæ Animal. *Libr. VI, Cap. XVIII.*

de Virgile que je citerai ci-dessous. Voici un morceau de ce Centon:

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Non absunt illis saltus, armentaque læta.
Calati argenti sunt, auri multa talenta,
Sacra deum, sanctique patres, & chara sororum
Pectora mœrentum tenebris & carcere cæco
Centum ærei claudunt vectes, & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ, mirabile dictu,
Religione sacra, non hæc sine numine divum.
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Credo equidem, nec vana fides, genus esse Deorum;

(*C*) *Il en parle aussi par raport à toutes les cavales en général.*] Ce qui me fait expliquer ainsi ce passage d'Aristote, est qu'autrement il me paroîtroit contradictoire. On en jugera par ce précis. On y voit que la chaleur des cavales s'apelle envie enragée de jouïr du mâle, ἱππομανεῖν: qu'on dit aussi qu'en ce tems-là elles s'éventent ἐξανεμοῦσθαι: que quand elles sont en cet état elles s'éloignent des autres cavales, & des chevaux: qu'elles courent, non vers l'Orient ou vers l'Occident, mais vers le Nord ou vers le Midi; qu'elles ne se laissent aprocher de qui que ce soit, sinon quand la fatigue les fait arrêter, ou bien quand elles sont arrivées auprès de la mer: qu'alors elles jettent quelque chose qu'on nom-

CAVALES qui s'eventoient.

(vv) *Le Pere Hardouin in Plin. Tom. II, pag. 211, en reconnoit deux especes.*

(ww) *L'Edition de Geneve 1605, & celle de Paris 1629, mettent* marem *au lieu de* mare.

mais quand même l'on consentiroit à leur multiplication (*vv*), Mr. de Saumaise ne laisseroit pas de s'être trompé, prétendant que la distinction d'Aristote regarde la non-jouïssance de quelques jumens, & la jouïssance de quelques autres bien au deçà de satiété, & que celles qui se mettoient à l'évent étoient dans le dernier cas. Ce n'est nullement la doctrine d'Aristote: au contraire, l'on doit inférer de son discours, qu'elles souffroient une abstinence totale, puis qu'outre la réfléxion qu'il fait sur la conduite des Creteins, il dit en propres termes qu'elles s'écartoient de là troupe, & ne se laissoient aprocher que quand elles étoient lasses, ou qu'elles arrivoient auprès de la mer (*ww*); & qu'alors elles jettoient l'Hippomanes. Ὅταν δὲ τοῦτο πάθωσι, θέουσιν ἐκ τῶν ἄλλων ἵππων ... ὅταν δὲ ἐμπέσῃ τὸ πάθος οὐδένα ἐῶσι πλησιάζειν, ἕως ἂν ἢ ἀπείπωσι διὰ τὸν πόνον, ἢ πρὸς θάλασσαν ἔλθωσι· τότε δὲ ἐκβάλλουσί τι. &c. *Cum vero ita affectæ fuerint, currunt relicta societate ..... nec appropinquare quemquam patiuntur donec vel defatigatæ desistant vel ad mare deveniant; tum aliquid emittunt &c* (*xx*).

(xx) Arist. Hist Animal. *Libr. VI, cap. XVIII.*

XI. Remarques sur Hofman & sur Furetiere.

Mr. Hofman (*yy*) a parlé de l'Hippomanes suivant les idées de Mr. de Saumaise, tant sur le passage de Theocrite, que sur celui d'Aristote; il n'y a donc qu'à le renvoier à ce qui a été dit ci-dessus. Il me permettra de lui dire, que s'il consulte bien Pausanias, il ne le citera point *de Arcad.* (*zz*), & qu'il n'y trouvera pas que Phormis ait dédié une cavale dans Olympie; car cet Auteur dit formellement à la fin du V Livre, que Phormis consacra deux chevaux & deux cochers. Quant à Mr. Furetiere, je ne lui reprocherai pas des fautes considérables. Je trouve seulement qu'il a un peu manqué d'exactitude, en ne citant Pline que pour l'Hippomanes du front des

(yy) *Vol. III, pag. 162; & Vol. IV, pag. 495.*

(zz) *Le Livre de* l'Arcadie *est le VIII. Celui où il est parlé de Phormis est le V, & le prémier des deux où l'Auteur traite de* l'Elide.

nomme Hippomanes; que les cavales dans la saison de l'accouplement se rassemblent; qu'elles aiment la compagnie plus qu'auparavant; qu'elles remuent plus souvent la queue; que leur hennissement change; qu'elles jettent l'Hippomanes. *Elles pissent aussi*, dit Aristote, *plus souvent, & jouënt entre elles quand elles sont en chaleur.* Je suis fâché de n'avoir pas assez de pénétration, pour voir beaucoup de netteté & d'exactitude dans ces paroles: mais quoi qu'il en soit si l'ἐξανεμοῦσθαι n'est point différent de l'ἱππομανεῖν, comme l'espece differe du genre, il s'ensuivra qu'Aristote nous aura apris que les cavales qui sont en chaleur fuient toute compagnie, & que néanmoins elles s'attroupent avec plus de plaisir qu'auparavant. Or comme ce seroit une ridicule contradiction, il faut conclure qu'Aristote n'a entendu par ἐξανεμοῦσθαι qu'une certaine espece de chaleur; ou si l'on veut qu'il y ait là quelque chose de commun à toutes les jumens, il faudra dire que c'étoit un état qui précédoit la maturité de la passion, & ce qu'Aristote nomme un peu après ὥραν τῆς ὀχείας, *tempus coitus.* Mais voilà qui ruine de fond en comble le Systême de Mr. de Saumaise, je veux dire cette Explication qui lui plaît tant, & qu'il fait revenir encore plus d'une fois dans une autre page, après avoir censuré avec raison le grand homme, qui avoit cru que l'ἐξανεμοῦσθαι d'Aristote se devoit entendre de ces cavales qui devenoient pleines par l'opération du vent. Il est certain qu'Aristote ne parle point de cela, & qu'il n'y auroit rien à dire contre Mr. de Saumaise, s'il s'étoit contenté d'assûrer que ce mot Grec signifie *se rafraîchir par le moien du vent que l'on hume à bouche beante*; le mal est dans ce qu'il ajoûte à cette interprétation. Ἐξανεμοῦσθαι, dit-il (13), *est eventilari & vento excepto hiante ore refrigerari, quod equæ faciunt ubi ad satietatem initæ non fuerint. Ex eo quidem interdum & concipere autores tradidere, idque in Hispania tantum. Non tamen* ἐξανεμοῦσθαι *significat ex vento concipere. Loquitur Aristoteles de iis equabus quæ admiserint sed non satis, nec meminit eo loco conceptionis ullius quæ ex vento fiat.* Notez que Mr. de Saumaise se trompe en assûrant qu'on n'a dit cela que des cavales d'Espagne; on l'a dit aussi de celles de Cappadoce (14).

(13) Salmas. Exercitat. Plin. pag. 943.

(14) *Voiez* St. August. de Civitate Dei, *Libr. XXI, cap. V.*

PRETENDUE fecondite de ces Jumens.

Ne quitons point cette matiere sans observer qu'il y a beaucoup d'aparence, qu'Aristote a coupé en deux ce qu'on lui avoit conté touchant l'ardeur des cavales amoureuses. Il en a rejetté ce qui lui en paroissoit incroiable, & a gardé le reste. Mais il eût peut-être bien fait de rejetter toutes ces courses vagabondes, qui ne tendoient jamais que d'un pole à l'autre; de les rejetter, dis-je, aussi bien que ces conceptions qui n'étoient produites que par les vens (15). Virgile, revetu qu'il étoit des privileges de la faculté Poëtique, n'a voulu rien ôter de la tradition; il a supofé que les cavalles cherchent les vens, & qu'elles les trouvent doüez de la vertu prolifique. Voici comme il en parle:

Continuoque avidis ubi subdita flamma medullis
Vere magis (quia vere calor redit ossibus) illæ
Ore omnes versæ in Zephyrum stant rupibus altis,
Exceptantque leves auras: & sæpe sine ullis
Conjugiis vento gravidæ (mirabile dictu)
Saxa per & scopulos & depressas convalles
Diffugiunt, non, Eure, tuos neque solis ad ortus
In Borean, Caurumque aut unde nigerrimus Auster
Nascitur & pluvio contristat frigore cœlum (16).

(15) *Plusieurs Auteurs, comme* Fr. Modius, Nov. Antiq. Lect. *Epistola LXXIV,* Dausqueius in Silium Italicum, *Libr. III, pag. m. 134, imputent faussement à* Aristote *d'avoir parlé de ces conceptions.*

(16) Virg. Georg. *Libr. III, Vers. 271.*

On peut recueillir de ce récit, que c'étoit le vent d'Occident qui rendoit pleines ces cavales, & qu'elles se tenoient en repos sur quelque hauteur pour le recevoir, en lui présentant la croupe ou la bouche, (car c'est un point qui n'a pu encore être vuidé par les Critiques, y aiant des raisons de part & d'autre) après quoi elles couroient comme des furieuses ou du Nord au Sud, ou du Sud au Nord. On pardonne ces fictions aux Poëtes; mais on ne sauroit pardonner (17) à Varron, à Pline, à Solin, à Columella, & à quelques autres, d'avoir débité comme un fait certain, qu'en Portugal les cavales font des poulains qui n'ont point d'autre pere que le vent. L'Historien Trogus Pompée s'est fort moqué de cela (18). André Resendius savant Portugais raporte (19), qu'on n'en a nulle preuve dans son païs. François Fernand de Cordoue (20) a réfuté le même conte par raisons, par autoritez, & par l'expérience.

(17) *Voiez* Jo. à Wower, de Polymath. *Cap. XI.*

(18) Justin. *Libr. XLIV, Cap. III.*

(19) Antiq. Lusitanicar. *Libr. I.*

(20) Didascal. multipl. *Cap. XLVIII.*

Cela fait voir que S. Augustin n'a pas bien choisi tous les exemples qu'il a oposez à l'incrédulité qu'il remarquoit dans les Paiens, par raport aux mysteres de l'Evangile; car entre autres choses dont il dit (21) qu'on ne doutoit pas, & dont on ne pouvoit rendre nulle raison, il leur parle des cavales que le vent rendoit fécondes. Ce n'est point un fait dont les Paiens demeurassent généralement d'accord. Nous le voions sifflé dans Justin, avec l'aprobation de Leonard Cocq (22). Eustathius Evêque de Thessalonique (23) le traite de fable, & tout le monde aujourd'hui s'en moque (24). Avec tout cela on en donneroit mieux la raison dans la nouvelle Hypothese que tous les animaux sortent d'un œuf, que de la course que ces cavales affectoient d'un pole à l'autre. Si Aristote, qui ne paroit point douter de ce fait, y avoit voulu exercer ses principes de Physique, il y auroit trouvé plus de besogne que Mr. Descartes n'en a trouvé dans la direction de l'aiman. Mr. Descartes lui-même auroit bien pu y demeurer court, faute d'une canelure des parties insensibles, telle qu'il la faudroit pour expliquer la vertu des vens méridionaux, & septentrionaux, sur les cavales qui avoient humé le vent d'occident. Quoi qu'il en soit, je ne pense point que ceux, qui gouvernent aujourd'hui les haras, pussent fournir à Aristote des mémoires confirmatifs de ceux qu'il a publiez. Qui croiroit, par exemple, qu'il y ait eu à Oponte (25) un étalon qui pouvoit remplir son devoir à l'âge de quarante ans, quoi qu'il eût besoin de secours afin de lever ses pieds (26). Pline a fort bien copié ce passage d'Aristote quand il a dit, *Opunte & ad quadraginta durasse ajunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis* (27). Mais Solin s'y est comporté en très-mal habile Copiste; car voici ses paroles, *Notatum etiam advertimus Opuntem nomine equum ad gregariam venerem durasse in annos quadraginta* (28). Ce cheval apartenoit à un habitant d'Oponte, & Solin a cru que le nom de cette ville étoit celui du cheval. Mr. de Saumaise (29) ne lui a pas laissé passer cette bévue. L'omission du besoin d'être soulevé par les pieds de devant, qui étoit la principale rareté du fait, ne méritoit gueres moins d'être relevée.

(21) De Civitat. Dei, *Libr. XXI, Cap. V. Voiez le dernier Paragraphe de cette Remarque.*

(22) *Dans ses* Notes sur Saint Augustin de Civit. Dei, *Libr. XXI, Cap. V.*

(23) In Iliad. *Libr. XX, Vers. 225.*

(24) Harduin. in Plin. *Tom. II, pag.* 212. Notez *que quelques-uns le croient comme* Louis Carrion. Observat. *Libr. I, Cap. XVII; & Libr. II, Cap. IV.*

(25) *Ville des Locres Epicnemidiens.*

(26) Arist. Hist. Anim. *Libr. VI, Cap. XXII.*

(27) Plin. *Libr. VIII, Cap. XLII.*

(28) Solin. *Cap. XLV.*

(29) Exercit. Plin. pag. 936.

Ce que j'ai dit de saint Augustin convient aussi à Origene (30) & à Lactance, qui ont tâché de persuader la virginité immaculée de la mere de Jesus-Christ, par les exemples de conceptions sans l'aide du mâle débitez dans le Paganisme. *Quod si animalia quadam vento aut aura concipere solere omnibus notum est, cur quisquam mirum putet cum spiritu Dei cui facile est quidquid velit, gravatam esse Virginem dicimus* (31)? Les Peres faisoient fleche de tout bois, *& ex omni ligno Mercurium.* S'ils avoient seulement allégué cela *ad hominem*, on ne pourroit pas s'en plaindre; mais ils l'afirment comme un fait constant. Je ne sai s'ils citent ce que conte Pomponius Mela, de certaines femmes sauvages de l'Ethiopie, qui devenoient meres sans le concours d'aucun homme. *Super eos grandis littoris flexus grandem insulam includit, in qua tantum fœminas esse narrant, toto corpore hirsutas, & sine coitu marium sua sponte fœcundas: adeo asperis efferisque moribus, ut quadam contineri ne reluctentur vix vinculis possint. Hoc Hanno retulit, & quia detracta occisis coria pertulerat, fides habita est* (32). Vous voiez qu'on cite Hannon: mais on le falsifie; car il n'a point dit que les femmes de cette Ile fussent sans hommes: *Non recte Hannoni, adfingit, insulam hanc habitari à feminis solis, & quidem sua sponte fœcundis, cum Hanno contrarium dicat: utriusque enim sexus homines in ea insula fuisse scribit, quamvis multo plures feminas* (33).

(30) *In Libris* ad versus Celsum.

(31) Lactant. Divin. Institut. *Libr. IV, Cap. XII, p. m. 246, 247.*

(32) Pomp. Mela, *Libr. III, Cap. IX.*
(33) Isaacus Vossius in Pompon. Melam, *ibid.* Gaspar. à Reies *quem vide in* Elys. jucund. Quæst. Campo, *Quæst. XLI, num. 12 & seq. ignoroit l'erreur de Mela.*

des poulains. Cela fait venir naturellement cette pensée trompeuse, que Pline ne parle point d'aucun autre Hippomanes. J'aurois voulu aussi qu'il eût cité Aristote, dont l'autorité est à bon droit plus grande que celle de Pline. A l'égard de l'autre sorte d'Hippomanes, il ne devoit point citer Servius, mais Virgile, dont Servius ne fait là qu'interpréter les paroles, sans dire si le fait est vrai, ou s'il est faux. Le Dictionaire de Cesar de Rochefort, ni le *Lexicon Medicum* de Castellus, augmenté copieusement par Brunon, ne disent rien de l'Hippomanes.

XII. Ce qu'il faut croire de l'Hippomanes.

Je ne veux pas finir cet Article, sans remarquer ce qu'Aristote a si judicieusement prononcé sur la caruncule du front du poulain. Il a dit (*a*) qu'on dit qu'elle y est, mais que la mere l'emporte en léchant, & qu'il faut croire que ce qu'on conte de sa vertu sont des fables forgées par des femmes & par des enchanteurs. Néanmoins on a parlé de cette vertu dans tous les Siecles, & il est facile de voir, que ce qui a persuadé au commencement, qu'on se pouvoit servir de cela comme d'un philtre, est qu'on disoit que si la cavale n'avaloit pas ce morceau, elle ne nourrissoit point son petit. Un ancien Poëte, cité par Apulée, faisant l'énumération des philtres, apelle celui-ci *hinnientium dulcedines*, ce qui se raporte merveilleusement au *matri præreptus amor*, que j'ai cité de Virgile. Mais comme les philtres inspiroient plutôt de la fureur que de l'amour, de là est venu que l'Hippomanes a été considéré comme une drogue funeste. Juvenal débite que Cesonie, l'aiant emploiée envers son mari Caligula, fut cause de la fureur enragée qui lui fit commettre tant de crimes:

Et furere incipias, ut avunculus ille Neronis
Cui totam tremuli frontem Cæsonia pulli
Infudit.
Ardebant cuncta & fracta compage ruebant
Non aliter quam si fecisset Juno maritum
Insanum.
- - - - - - - - - - - - -
Hæc poscit ferrum atque ignes, hæc potio torquet,
Hæc lacerat mixtos equitum cum sanguine patres,
Tanti partus equæ, tanti una venefica constat (*b*).

On n'est point encore revenu de cette superstition; car nous voions dans un Roman assez nouveau (*c*), qui est une fidele & agréable copie de la conduite de bien des personnes, nous y voions, dis-je, quelques Dames de Paris passer une nuit à *faire des sentinelles ridicules* autour d'une jument, pour *prendre je ne sai quoi qu'on leur avoit fait accroire que le poulain aportoit au front en naissant*, & pour *l'aprêter avec certaines ceremonies*; ce qui *à leur compte devenoit un philtre merveilleux & inevitable. Ce philtre devoit être donné subtilement à des soldats, & à leur Capitaine même, s'il en eût été besoin; & aussi-tôt ce Capitaine & ces soldats devoient courir les rues, & venir offrir de faire tout ce qu'on souhaiteroit qu'ils fissent. Les tours & les portes sembloient, s'il faut ainsi dire, devoir tomber aussi-tôt d'elles-mêmes, pour rendre la liberté à qui les Dames eussent voulu.* Si l'on consulte le Journal des Physiciens d'Allemagne (*d*), on se convaincra pleinement que les poulains naissent avec l'Hippomanes sur le front; car on y verra la figure & la description anatomique d'un de ces Hippomanes, qui avoit été aporté tout chaud à un Médecin nommé Mr. Raygerus. Il avoit souhaitté souvent d'en voir qui fussent en cet état, en aiant déjà vu quelques-uns de secs. éprouva que la mere nourrit à l'accoutumée le poulain, à qui l'on avoit ôté cette partie; de sorte que si d'un côté il vient au secours des Anciens, il les décrédite beaucoup de l'autre. Son Hippomanes est plus grand qu'Aristote & Pline ne le représentent.

(*a*) Τὸ δὲ ἱππομανὲς καλούμενον ἐπιφύεται μὲν, ὥσπερ λέγεται, τοῖς πώλοις. αἱ δὲ ἵπποι περιλείχουσαι καὶ καθαίρουσαι περιτρώγουσιν αὐτό. τὰ δὲ ἐπιμυθευόμενα πέπλασται μᾶλλον ὑπὸ τῶν γυναικῶν καὶ τῶν περὶ τὰς ἐπῳδάς. *Quod Hippomanes vocant, hæret quidem fronti nascentis pulli, ut narratur, sed equæ perlambentes abstergentesque id abrodunt: quæ autem de hoc fabulantur, figmenta muliercularum & professorum carminis incantamentorum esse credendum potius est.* Arist. Hist. Anim. *Libr. VIII, Cap. XXIV, pag.* 699, 700.

(*b*) Juven. Sat. VI, ℣. 614.

(*c*) Avantures de Henriette Sylvie de Moliere, *Part. III, pag.* 50 *Edit. de Hollande*, 1674.

(*d*) Annus Octavus, impressus 1678, *pag.* 94 *& seq.*



DIS-

DISSERTATION
SUR
LE JOUR.

§. I. Remarques sur la définition du Jour naturel & artificiel.

TOut le monde sait que le mot *Jour* se prend en plusieurs façons, & qu'il y a le Jour naturel, le Jour artificiel, le Jour civil, le Jour astronomique, &c. Je pourrois faire plusieurs Remarques, pour montrer qu'en définissant ces diverses sortes de Jour, on n'observe presque jamais tout ce que la parfaite exactitude demande; mais comme le détail de ces minuties pourroit me mener trop loin, j'en laisserai plus que je n'en dirai.

Il est un peu étrange que les Auteurs ne soient pas d'acord quant à la définition du Jour naturel, & du Jour artificiel. Vous en voiez qui définissent le Jour naturel, *le tems qui s'écoule depuis que le soleil est levé jusques à son coucher*; & le Jour artificiel, *l'espace renfermé dans 24 heures* (*a*). Vous en voiez d'autres qui définissent le Jour naturel, *l'espace du tems que le soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la terre*, & le Jour artificiel, *le tems depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher* (*b*). J'avoue que cette diférence est plus dans les termes que dans la chose même, & qu'on n'est pas obligé de donner aux mots le sens que d'autres leur donnent; mais il seroit fort commode pour les Lecteurs que la signification de certains termes fût fixe; & que d'un volume à un autre elle ne passât pas du blanc au noir. Outre cela ceux qui définissent le Jour, *le tems qui s'écoule depuis le lever jusques au coucher du soleil*, s'arrêtent à la signification la moins commune; car pour un Cosmographe qui mesure par là l'étendue de chaque Jour, lors qu'il s'agit de la diférence des climats (en quoi il est certain que l'on n'a égard qu'au lever & au coucher du soleil) il y a des millions de gens qui entendent par le mot de Jour tout le tems que l'horison est éclairé. Cela paroît par ces phrases ordinaires, *au point du jour*, *il étoit deja jour*, *deja grand jour*, *il faisoit encore jour*, où manifestement on désigne le crepuscule du matin & celui du soir. C'est donc exposer les Ouvrages des Dogmatiques aux plaintes & aux censures de presque tout le monde, que de dire, la révolution du soleil comprend le Jour & la Nuit; mais on entend par le Jour le tems qui se passe depuis le lever jusques au coucher du soleil, & par la Nuit le tems qui se passe depuis le coucher jusques au lever du soleil. Il vaudroit mieux dire que le Jour est tout le tems où l'on jouït de la lumiere du soleil (*c*), & que la Nuit n'est que le tems où l'on est privé de cette lumiere. D'ailleurs il n'est gueres raisonnable d'apeller Jour artificiel, celui que fait la nature par la révolution éfective ou aparente du firmament autour de la terre: ce titre convient beaucoup mieux à la partie de cette révolution pendant laquelle les artisans s'occupent à leur travail; & cela même témoigne que le Jour artificiel ne doit pas être borné par le lever & par le coucher du soleil, ce n'est point par là que les artisans peuvent régler leur travail dans les zônes froides, & qu'ils le reglent toûjours dans les tempérées.

(*a*) *Le P.* Labbe, Abrégé Chronol. *Tom. I, & avant lui* Censorin *pour ce qui est du Jour naturel, auquel il opose le civil.*

(*b*) Coutel, *pag.* 13 *du* Calcul Eccles. Furetiere, *& avant eux* Gassendi, Instit. Astronom. *Libr. I, Cap. XXII.*

(*c*) *Entendez aussi la lumiere qui précede le lever du soleil, & celle qui suit son coucher.*

Par tout ailleurs on voit que les choses, qui empruntent leur nom de la nature, ont une tout autre généralité, que celles à qui l'art donne le nom. Il est donc plus raisonnable que le Jour naturel soit celui qui est uniforme par tout le monde, & que le Jour artificiel soit celui qui varie selon les lieux, que d'établir le contraire. Disons donc que le mot *Jour*, dans la signification la plus propre, se doit prendre pour le tems qui coule depuis que le soleil quitte le méridien, jusques à ce qu'il y revienne; que c'est là le Jour naturel qui comprend vingt-quatre heures (*A*), qu'en ce sens-là les Jours ne sont pas plus grans, ni en moindre nombre sous les poles que sous l'équateur; qu'ils sont égaux par toute la terre; mais que comme les parties les plus excellentes d'un tout, jouïssent souvent du privilege de porter le nom du tout sans queue & par excellence, il est arrivé que dans les lieux, où le Jour naturel est composé de deux parties, l'une ténébreuse, l'autre lumineuse, celli-ci comme la plus noble a été nommée simplement Jour: après quoi on a cru pouvoir dire, que dans les zônes tempérées chaque Jour est plus long, ou plus court, que le précédent. Voilà sans doute l'origine de cette seconde signification du mot *Jour*. L'ordre veut que ceux qui traitent ces matieres dogmatiquement, le caractérisent par l'addition de quelque épithete; d'*artificiel* par exemple. Mais dans le langage ordinaire on n'a besoin d'aucune addition, afin d'entendre que le Jour exclut la Nuit (*d*). Cela n'est pourtant pas universel, il y a des phrases populaires où le Jour se prend pour vingt-quatre heures, comme lors qu'on dit, *qu'un enfant n'a vécu que quatre Jours*; *qu'un voiage*, *qu'un mariage*, *n'a duré que quinze Jours*, & ainsi de plusieurs autres façons de parler, où il est visible que le Jour n'exclut pas la Nuit. Les

(*d*) *Vulgus omne a luce ad tenebras diem observat.* Plin. *Libr. II, Capite LXXVII.*

De la durée & de l'égalité des Jours naturels.

(*A*) *Le Jour naturel qui comprend vingt-quatre heures.*] Ce que je dis ici de la durée de vingt-quatre heures ne doit pas être entendu à la rigueur; car si les Astronomes & les Cosmographes ne nous trompent point, lors qu'ils assûrent unanimement que la durée d'une heure correspond à l'ascension de quinze degrez de l'équateur sur l'horizon, il faut que le retour du soleil au méridien demande un peu plus de vingt-quatre heures. En effet, si le tems que quinze degrez de l'équateur emploient pour monter sur l'horizon est une heure, il faut vingt-quatre heures afin que ce cercle acheve sa révolution: or quand elle est achevée le soleil n'est pas encore revenu au méridien, parce qu'il a un mouvement propre qui le fait avancer vers l'Orient près d'un dégré, pendant que l'equateur fait un tour: il faut donc traîner encore le soleil vers l'Occident l'espace de près d'un dégré, afin qu'il corresponde au même point du firmament, ou au même méridien auquel il correspondoit le Jour précédent. Voilà donc le Jour Astronomique un peu plus long que vingt-quatre heures. Mais de plus un Jour Astronomique n'est point parfaitement égal à un autre, parce que l'obliquité & l'excentricité de l'écliptique sont cause, que le soleil ne fait point chaque Jour le même progrès vers l'Orient (1): il parcourt 59 minutes ⅛ chaque jour par le mouvement moien; quand il va plus vite il fait près de deux minutes davantage, quand il va plus lentement il fait près de deux minutes moins. La nature a aimé la varieté jusques dans le ciel. Les Ephémérides que Mr. Dalencé faisoit imprimer à Paris il y a quelques années (2), marquent beaucoup de bigarrure dans les proportions de l'accroissement des Jours. Par exemple le 5 de Janvier est plus long de deux minutes que le 4. Le 6 plus long de deux minutes que le 5. Le 7 plus long de deux minutes que le 6; mais le 8 n'est pas plus long que le 7. Tous les autres mois sont pleins de pareilles inégalitez, tant pour l'accroissement que pour le décroissement; & même les accroissemens du mois de Janvier ne répondent pas toûjours aux décroissemens du mois de Juillet. *Il est constant*, nous dit-on dans ces mêmes Ephémérides (3), *que les mois de Novembre & de Decembre, pris ensemble, sont plus longs d'une demie heure & d'un demi quart d'heure, que les mois de Septembre & d'Octobre, quoi qu'il y ait d'un côté & d'autre égal nombre de jours, savoir 61.*

(1) *Voiez* Gassendi, Instit. Astronom. *Libr. I, Cap. XXII. Dans l'*Abregé de Mr. Bernier, *Tom. IV, pag 80, on a mis 56 minutes au lieu de 59.*

(2) *Le Titre est* La Connoissance des Tems ou Calendrier & Ephémérides du lever & coucher du Soleil, *&c. On commença de les publier pour l'année 1679.*

(3) *Pag.* 38.

II. Les Gaulois & autres Nations ont compté par Nuits.

Les anciens Gaulois ont donné à la Nuit la préférence sur le Jour; car ils ont voulu que le tems de vingt-quatre heures, composé de Jour & de Nuit, s'apellât une Nuit. Cesar nous l'aprend, & attribue l'origine de cette coutume à une ancienne tradition des Druides, qui portoit que la Nation Gauloise étoit descendue de Pluton (e). Les Allemans suivoient aussi la même pratique de compter par Nuits (f). Vigenere, dans ses Notes sur Jules Cesar (g), prétend qu'on trouve encore quelques restes de cette pratique. *Au regard des Allemans*, dit-il, *ils observent encore pour le jourd'huy cette façon de faire, & dient communément* vor drey necthen, *avant qu'il soit trois nuicts, pour dire avant qu'il soit trois jours; &* sant Johans nacht, sant Martins nacht, *la nuict sainct Jean, la nuict sainct Martin, pour le jour sainct Jean, le jour sainct Martin: Les François en beaucoup de lieux de ce Royaume usent aussi de cette façon de parler*, anuict, *pour dire*, aujourd'huy (h). Nicolas Bergier Avocat au Présidial de Rheims ajoûte à ces Remarques de Vigenere, que *les François qui sont sortis d'Allemagne, & qui se sont emparez de la partie des Gaules qui est entre les rivieres du Rhin & de la Meuse, que l'on apelloit François Ripuariens, se servoient dès lors du mot de nuict, pour signifier le jour naturel de 24 heures, comme l'on voit par ces mots de l'une de leurs loix*, Si infra Ducatum est super 14 noctes auctorem suum repræsentet. C'est dans son Traité posthume *du point du Jour* (B), qu'il parle ainsi; les Imprimeurs y ont fourré quelques fautes, comme *Xipuariens* au lieu de *Ripuariens* dans le passage qu'on vient de lire. Mr. du Cange dans son Glossaire Latin a cité beaucoup de Loix, & beaucoup de Capitulaires & de Formules, qui montrent que non seulement les François, mais aussi les Peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois, &c., ont compté par Nuits: il montre même que c'est un usage très-ancien parmi les Arabes. Voiez Cluvier au Chapitre XXXIII du I. Livre du *Germania Antiqua*.

(e) *Galli se omnes a Dite, patre prognatos prædicant, idque a Druidibus proditum dicunt. Ob eam caussam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt, & dies natales & mensium & annorum initia sic observant ut noctem dies sequatur.* Cæsar, de Bello Gall. *Libr. VI.*

(f) *Nec dierum numerum ut nos, sed noctium computant. Sic constituunt, sic condicunt: nox ducere diem videtur.* Tacit. de Germ. *Cap. XI.*

(g) *Pag. m.* 319.

(h) *Il y a quelques endroits où* anuict *signifie* hier au soir, la nuit passée; *D'autres où il signifie* le soir à venir.

III. Du Jour civil Astronomique.

Censorin (i), comme je l'ai déjà remarqué, divise le Jour en naturel & en civil, & apelle Jour naturel le tems d'entre deux soleils, s'il m'est permis de me servir de cette expression populaire. Quant au Jour civil il le prend pour l'espace de vingt-quatre heures, ou pour une entiere révolution du ciel. Bergier assûre (k) que *Pline & Macrobe tiennent la mesme division du jour, appellant le jour civil celui de 24 heures, & le naturel le seul tems de la lumiere de 12 heures communément, ou de peu plus ou de peu moins*; mais je n'ai point trouvé cette division, ni dans ces deux Auteurs, ni dans Aulugelle (l), pillé là-dessus par Macrobe: j'ai trouvé seulement qu'ils donnent au Jour civil vingt-quatre heures, & qu'ils raportent les divers commencemens qu'il avoit en divers païs. Aujourd'hui la plupart des Ecrivains considérent le Jour naturel & le Jour civil comme diférens, non pas quant à la durée, mais seulement en ce que le Jour naturel signifie d'une façon générale une révolution entiere du soleil autour de la terre, & que le Jour civil comprend en particulier le choix que certains peuples ont fait de deux points, pour marquer le commencement & la fin de cette revolution. Il y en a qui ont choisi le lever ou le coucher du soleil; d'autres ont mieux aimé midi ou minuit. Cela fait que le Jour civil de certains peuples a été étendu d'un coucher ou d'un lever du soleil jusques à l'autre, ou entre deux midis, ou deux minuits. Les anciens Romains prirent ce dernier parti; il est à présent presque universel dans l'Europe. Ces différentes sortes de Jour civil ne sauroient être tout-à-fait égales, ni entre elles, ni au véritable Jour naturel; à cause de la mobilité continuelle du moment où le soleil se leve & se couche: mais comme cette inégalité n'est point sensible d'un Jour à l'autre, on n'y a point d'égard. Ainsi les peuples, dont le Jour civil s'étend depuis un lever ou un coucher du soleil jusques à l'autre, ne prennent pas moins le Jour pour une durée de vingt-quatre heures, encore que le soleil avance ou retarde chaque Jour son lever & son coucher; & cela inégalement, selon qu'il est près ou des points équinoctiaux, ou des points solstitiaux, que s'ils l'étendoient d'un midi à l'autre. D'où paroît que j'ai eu raison de dire, que le véritable Jour naturel, dans sa signification la plus propre, est le tems qui coule depuis que le soleil quitte le méridien, jusques à ce qu'il y revienne. C'est à cela que le Jour astronomique est compassé: car les Astronomes commencent le Jour à l'instant que le centre du soleil touche la ligne méridienne, & le finissent à l'instant que le même centre revient toucher cette ligne. Voilà le Jour le moins inégal qu'il étoit possible de trouver, & celui à quoi toutes les Tables Astronomiques se calculent. Un Auteur que j'ai cité (m) nous avertit, que les Astronomes *commencent leur jour naturel au midi du jour precedent*, que *par exemple le 2 jour astronomique du mois de Mai prend son commencement au Midi du premier jour de Mai, & se termine au midi du jour subsequent qui est le 2 de Mai, le midi duquel donne entrée au troisiéme jour astronomique.* Il faloit ajoûter pour un plus grand éclaircissement, qu'encore que tous les Astronomes commencent le Jour à midi, ils ne laissent pas d'être divisez; les uns (n), comme Ptolomée & Tycho Brahé, commencent leur Jour où Alfonse Roi de Castille finit le sien. Ceux-là, par exemple, commencent le prémier jour de Janvier au midi du prémier Jour de notre année civile; Alfonse commence le prémier jour de Janvier au midi du 31 Décembre; de sorte que le prémier jour de l'an de celui-ci est pour les autres le dernier jour de l'an précédent.

(i) Censor. de Die natali, *Cap. XXIII.*

(k) *Préf.* du point du Jour, *citant* Pline l. 2. c. 77. & Macrobe l. 1. Saturn. c. 3.

(l) Aulus Gellius, *Libr. III, Cap. II.*

(m) Bergier, *Préface du Traité* du point du Jour.

(n) *Voiez le Pere* Labbe, Abrége Chronolog.

IV. Livre de Bergier sur le point du Jour.

Puis que j'ai cité le petit Ouvrage de Bergier, il ne sera pas hors de propos d'en expliquer ici le sujet; cela me servira de liaison, ou d'introduction, pour le reste de cet Article. Je dis donc que

De Bergier Auteur du Traité du point du Jour.

(B) *Dans son Traité posthume* du point du Jour.] J'apelle ce Livre posthume, parce que l'Edition dont je me sers, qui est de Reims 1629, marque que Jean Bergier Procureur au Présidial de Rheims fit imprimer cet Ouvrage de feu son pere. L'Epitre Dédicatoire à Mr. du Lys, Avocat Général en la Cour des Aides de Paris, est du même Jean Bergier, & témoigne que ce Magistrat avoit été le patron de l'Auteur. Mr. l'Abbé de Marolles parle d'un autre Mecene dans son Catalogue Alphabétique des Auteurs qui lui avoient fait présent de leurs Ouvrages. *Claude* du Buisson, dit-il, *me temoigna l'estime particuliere qu'il faisoit comme moi de Nicolas* Berger (4) *de Rheims qui a fait le livre des grands chemins de l'Empire, & qui eût été plus loin si la mort ne l'eût prevenu à Grignon, chez Monsieur le President de Belliévre qui l'honoroit de son amitié.* Je m'étonne que dans l'Edition de 1629 on n'ait nullement parlé d'aucune Edition précédente; car il y a dans le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou (5), l'*Archemeron ou Traité du commencement des Jours* par *Nic.* Berger, 8, Paris 1617. On y trouve aussi l'*Histoire des grands chemins de l'Empire Romain* par le même *Nic.* Berger, 4, Paris 1622 (6), C'est un fort savant Ouvrage, que le Pere Bacchini Bénédictin de la Congrégation du mont Cassin, l'un des Auteurs du Journal de Parme, a mis en Latin (7) & orné de Notes. Celui qui l'a composé méritoit une citation plus honnête, que ne l'est de dire, comme a fait La Mothe le Vayer (8), *un nommé Bergier qui a fait aprés son traité des grands chemins un autre petit discours du point du jour, s'est avisé, &c.* Il paroît par le Catalogue de Mr. de Thou, que cet autre petit Livre avoit précédé & non suivi l'Histoire des grands Chemins. Mr. Henninius (9) a fait une Traduction de cette Histoire des grands Chemins, & l'a publiée avec de doctes Remarques dans le X Volume du *Thesaurus Antiquitatum Romanarum.* Mr. Oudinet (10), & Mr. l'Abbé du Bos, lui ont envoié quelques Notes dont la plupart ont été tirées de l'Exemplaire où l'Auteur avoit écrit plusieurs choses. Il y a un bel éloge de notre Bergier, dans les Poësies Latines du Pere Commire.

(4) *Il a fait la même Faute que les Auteurs du* Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou, *qui mettent 3 fois* Berger *pour* Bergier. La Mothe le Vayer, *dans* l'Hexaméron Rustique, *pag.* 25, *où il le censûre de deux Fautes, l'apelle* Berger.

(5) *Pag.* 67 *de la II Part.*

(6) *Pag.* 288 *de la I Part.*

(7) *Je ne crois pas que cette Version soit imprimée, mais je sai que la Traduction Italienne faite par le Pere Bacchini a vu le jour. Elle est sans Notes.*

(8) Géograph. du Prince, *Chap. VIII, au VI Tome de l'Edit.* in 12.

(9) *Professeur à Duitsbourg.*

(10) *Garde du Cabinet des Médailles du Roi de France.*

que cet Auteur se proposa de marquer un point sur la terre, où le Jour civil commençât de telle sorte, que le même Jour, (le Lundi ou le Mardi par exemple) fût porté successivement par tout le Monde, & vint recommencer au bout de vingt-quatre heures dans un lieu qui touchât immédiatement le point donné. Par ce moien il y auroit deux lieux sur la terre parfaitement contigus, qui auroient l'un le commencement du Lundi, lors que l'autre n'auroit que le commencement du Dimanche; d'où il arriveroit que chaque Jour dureroit quarante-huit heures, non pas à l'égard d'un certain lieu, mais par raport à toute la terre; chaque Jour de Fête, par exemple, seroit chommé quarante-huit heures de suite. Le point que Bergier voulut choisir pour le commencement du Jour, étoit celui où le 180 dégré de longitude, & le 181, se touchent dans les Cartes de Mercator: & ainsi l'une des trois Iles Subadibes sous l'équateur, coupée en deux par le 180 dégré de longitude, recevroit le Jour toute la prémiere; le Dimanche y commenceroit dans la partie occidentale, lors qu'on auroit le midi du Samedi sous le prémier méridien, & ce même Dimanche n'y commenceroit dans la partie orientale, que quand le Lundi commenceroit dans l'autre partie. C'étoit au Pape, selon cet Auteur, à faire ce nouvel établissement, & à ordonner que desormais chaque Jour de Fête, chaque Jour de la semaine commençât, lors qu'il seroit minuit sur les confins du 180 & du 181 dégré de longitude; avec défense à tous les Catholiques du Monde de commencer leur Jour avant la minuit, qui suivroit celle que l'on auroit eue sous cet endroit-là. Il est visible, qu'après un tel ordre, ceux qui se trouveroient sous le 181 dégré de longitude, ne seroient à la fin du Carême, que vingt-quatre heures après que sous le 180 dégré on auroit eu le Jour de Pâques. Cela leur seroit fort commode, si l'envie de manger de la viande les pressoit trop, car ils n'auroient que peu de chemin à faire, pour se trouver en païs où ils en pourroient manger selon les Loix de l'Eglise. Il n'est pas besoin que j'avertisse mon Lecteur que cet avantage n'a pas été mis en ligne de compte par le Sieur Bergier: ce seroit plutôt une Objection à lui faire (*C*); mais voici le principal avantage qu'il trouve dans ce nouvel établissement du point du Jour: c'est qu'on n'auroit plus de disputes sur la célébration des Jours de Fête, lors qu'en faisant le tour du Monde ou par l'Orient, ou par l'Occident, on ne compteroit pas le même Jour de la semaine, que ceux des païs où l'on voudroit aborder.

V. Ceux qui font le tour du Monde gagnent ou perdent un Jour.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ceci; car personne n'ignore que ceux qui ont fait le tour du Monde par l'Orient, se sont trouvez à leur retour plus avancez d'une Journée, que ceux qui avoient demeuré dans le païs, & que le contraire est arrivé à ceux qui ont fait le tour du Monde par l'Occident. Ceux qui revinrent à Seville sur le vaisseau la Victoire, qui avoit porté Magellan jusqu'aux Moluques, après la découverte du Détroit auquel ce grand homme donna son nom, trouvoient par leur Journal que le Jour de leur arrivée étoit le 6 de Septembre, mais à Seville on comptoit le 7 (*o*). S'ils eussent été de Seville aux Moluques, & puis au Détroit de Magellan, ils eussent trouvé que l'on comptoit à Seville le 8 de Septembre, lors qu'ils eussent compté le 9. D'où il est aisé de comprendre, qu'il peut y avoir trois calculs en même tems dans un même lieu: car s'il arrivoit à Seville deux vaisseaux qui eussent fait le tour du Monde, l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, il est sûr que le Samedi, 3 Septembre des habitans de Seville, seroit le Dimanche 4 selon le calcul du prémier vaisseau, & le Vendredi 2 selon le calcul de l'autre vaisseau. Laissez continuer à chacun son propre calcul, vous trouverez bientôt trois Jours de Noel, ou trois Jours de Pâques, &c., dans une même semaine, & ce ne seroit plus une bonne turlupinade, que de renvoier les gens à la semaine des trois Jeudis. J'ajoûte qu'on perd ou qu'on gagne un Jour, non seulement par raport à ceux qui sont demeurez dans la ville où l'on retourne, mais aussi par raport à ceux qu'on rencontre en son chemin. C'est ainsi que les Hollandois qui découvrirent le Détroit *le Maire* en 1616, étant arrivez aux Moluques le 31 d'Octobre, y trouvérent le 1 de Novembre, & se virent obligez de sauter du Lundi au Mecredi, afin de se conformer au compte de leurs compatriotes habituez dans ces Iles (*p*). C'est ainsi encore, qu'au raport de Joseph Acosta, les Portugais & les Espagnols qui ont pénétré dans les Indes Orientales, ceux-ci par l'Occident, ceux-là par l'Orient, y ont établi un diférent compte de Jours; de sorte que quand il est Dimanche à l'Ile de Macao, découverte par les Portugais, il n'est que Samedi à Manilhe, dans les Philippines découvertes par les Espagnols; & cependant il n'y a qu'environ cent milles de l'Ile de Luçonia, où est la ville de Manilhe, jusques à l'Ile de Macao. Cela fit qu'Alfonse Sanctius, étant arrivé des Philippines à cette Ile le 2 de Mai selon son compte, & se préparant à lire dans le Bréviaire l'Office de saint Athanase, trouva que ce n'étoit point l'Evangile du Jour en ce lieu-là, & que le Calendrier y marquoit le 3 de Mai, qui est l'Invention Sainte Croix (*q*). Sa surprise fut aparemment plus grande que son embarras; car ce n'est pas une affaire que de passer d'un Jour de Bréviaire à l'autre: & si le Cardinal de Pellevé, transporté inopinément du Jour de la Conversion de saint Paul à celui de saint Polycarpe (*r*), avoit pu remédier à ce contretems par le secours du Bréviaire, il auroit moins mal harangué qu'il ne fit à l'ouverture des Etats de la Ligue. Au reste, Nicolas Bergier n'a pas eu raison de dire (*ſ*), que ceux qui font le tour du Monde n'entrent dans un diférent calcul de Jour qu'en deux manieres; l'une est quand ils comparent leur calcul avec celui de la ville où ils viennent achever leur circuit;

NCON-ENIENS e la ligne u point du our.

(*C*) *Ce seroit plutôt une Objection à lui faire.*] Ceux qui censurent un Projet, & qui se voient engagez à la Réplique par la Réponse de l'Adversaire, ramassent avec tant de soin tout ce qui n'est pas favorable à la Cause qu'ils attaquent, qu'on peut s'étonner avec quelque sorte de raison, de ce que le Sieur Michalor n'a pas objecté à Erycius Puteanus, que le cercle qu'il proposoit donneroit lieu à mille abus. En effet, dans toute l'étendue d'un Hémisphere il seroit le plus facile du monde, d'éluder les Loix de l'Eglise touchant les Jours d'abstinence. On en seroit quitte pour un dîner maigre par semaine, si l'on vouloit recourir à la chicane du *Medianoche* des Espagnols. En partant de chez soi le Vendredi à minuit, on se trouveroit un moment après dans un païs où il seroit Dimanche, & où sans violer les Canons de Sainte Mere Eglise, on se pourroit faire donner de bons chapons pour son souper. On sauteroit ainsi toutes les vigiles en allant faire un voiage de quatre pas, sous un autre Méridien où il seroit Jour de Fête; & si on vouloit ne chommer aucune Fête, non pas même le Dimanche (je parle des Fêtes qui ne viennent pas deux de suite) on n'auroit qu'à passer d'un méridien à l'autre, ce qui ne coûteroit que peu de tems; car encore qu'un dégré celeste réponde sur la terre à un espace de plusieurs lieues, il est pourtant certain que chaque dégré est contigu à un autre; de sorte que celui, où le Jour commenceroit, toucheroit de toute nécessité un autre dégré où ce même Jour ne commenceroit qu'au bout de vingt-quatre heures. Pour empêcher donc que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un lieu où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie orientale de l'un de ces deux dégrez, & la partie occidentale de l'autre demeurassent incultes & inhabitées. Qui ne sait que tout homme, qui veut continuer impunément le carnaval jusques au prémier Dimanche de Carême, n'a qu'à s'en aller à Milan, où le jûne n'est d'obligation que quatre jours après le Mécrédi des cendres?

(*o*) François Drac, & Thomas Candisch, *Anglois*; Olivier vander Noort *d'Utrecht*, *qui ont fait le tour du Monde en passant par ce même Détroit, ont éprouvé un semblable mecompte de Jour.*

(*p*) *Voiez le* Journal de Guillaume Schouten.

(*q*) *Id quidem F. Alphonso Sanctio contigit, qui cum è Philippinis solvisset, venit supputatione sua, in insulam Macaum postridie Kalendas Maji. Recitaturus autem preces horarias in honorem S. Athanasii, deprehendit loci incolis Inventionem* S. *Crucis celebrari, quintum enim Non. Maji fasti inibi exhibebant. Idem illi, alio etiam tempore, sed contrario calculo huc redeunti evenit.* Joseph. Acosta, Hist. Ind. Occident. *Libr. III, Cap. XXIII.*

(*r*) *Id multum Cardinali Pellaveo incommodavit qui Orationem meditatus fuerat occasione ex conversione B. Pauli sumpta, quam translato in sequentem diem conventu vix ac ridiculè ad B. Polycarpi festum accommodare conatus est.* Thuanus, *Libr. CV, ad ann.* 1593.

(*ſ*) Traité du point du Jour, *pag.* 118, 119.

cuit; l'autre est lors qu'ils le comparent avec le calcul de ceux qu'ils rencontrent sur l'Océan Oriental, & qui font d'un autre sens le tour du monde. Il est certain que cette Mer Eoïque, comme il l'apelle, n'a rien en cela de particulier absolument parlant, puis qu'en quelque autre lieu du monde que deux vaisseaux se rencontrassent, faisant le circuit de la terre, l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, ils trouveroient la diférence d'un Jour entre leurs dates. Ce n'est donc point pour cela qu'il falloit poser le siege du point du Jour sur l'Océan Eoïque, plutôt qu'en un autre endroit.

Après avoir représenté l'inconvénient que Bergier vouloit prévenir par sa ligne du point du Jour, je croi devoir dire en peu de mots, qu'on y peut remédier sans cela si commodément, qu'il n'est pas étrange que ses conseils n'aient eu aucune suite. Il y a trois calculs tout à la fois dans un même lieu; quelques-uns y comptent le Samedi, d'autres le Dimanche, d'autres le Lundi. Hé bien, ordonnez que tout se regle à la datte des habitans, & que chaque fête soit célébrée selon leur Calendrier, & vous ôtez tout le desordre. Ce remede ne manquera qu'en un cas très-rare, qui seroit qu'en même tems ceux qui auroient pris la route d'Orient, & ceux qui auroient pris la route d'Occident se rencontrassent dans un païs où il n'y eût point de Chrétiens; alors ils ne pourroient pas se conformer à la datte des habitans, & ils se piqueroient aparemment de garder chacun son calcul. Le mal seroit assez petit.

VI. Erycius Puteanus a écrit du point du Jour.

Je ne prétens pas néanmoins diminuer le mérite de cet Ecrivain. On n'imagine guere de ces sortes de Propositions, sans un génie qui a de la force & de l'étendue; & il y a d'ailleurs dans le Traité dont je parle une Erudition, qui pourroit seule le recommander. Si l'Auteur avoit assez vêcu, il se seroit plaint peut-être d'un Professeur de Louvain, qui s'est rendu célèbre par un très-grand nombre d'Ecrits, & qui a long tems occupé la place de Juste Lipse. Franchement il ne me semble pas qu'Erycius Puteanus en ait bien usé avec Nicolas Bergier. Ce Professeur publia un petit Ecrit en 1632 sous le Titre de *Circulus Urbanianus, sive Linea ἀρχημερινὴ compendio descripta, qua dierum civilium principium hieraticum in orbe terrarum hactenus desideratum constituitur.* L'année suivante il en publia un plus long, pour défendre le prémier contre les attaques d'un Chanoine d'Urbin nommé Michalor. Ces deux Pieces en ce qu'elles ont de principal sont toutes bâties sur les pensées de Bergier; car ce n'est pas une différence considérable, que de placer la ligne du point du Jour, non dans le Méridien oposé à celui qui est le prémier dans l'Atlas de Mercator, comme fait Bergier, mais dans le Méridien oposé à celui de Rome, comme fait Erycius Puteanus: cela, dis-je, n'empêcheroit pas qu'un homme ne fût & Copiste & Plagiaire. Cependant Puteanus ne dit pas un mot du Traité du point du Jour, imprimé en 1617 & en 1629, & il agit en homme qui parleroit le prémier de cette matiere Et admirez le bonheur qui préside sur certains Ecrits: celui de Bergier qui étoit incomparablement plus original que l'autre, & qui avoit fait pour ainsi dire tous les frais, demeura dans la poussiere; celui de Puteanus fût enrichi des éloges de plusieurs personnes doctes, & des complimens d'un Nonce, d'un Cardinal Patron, d'un autre Cardinal, & du Pape même, & parut avec ces éclatantes livrées. Bergier auroit pu bien dire, *Hos ego versiculos feci, tulit alter honores.*

VII. Comment deux lieux contigus peuvent differer de vingt-quatre heures quant au commencement du Jour,

Quelcun pourroit me demander, s'il y a quelque partie du monde où le Jour prenne son commencement, & s'il a été possible que deux païs contigus différassent de vingt-quatre heures à l'égard du point du Jour. Je répons, en 1 lieu, qu'un cercle n'a ni commencement ni fin, absolument parlant, & qu'ainsi le Jour, dépendant d'un mouvement circulaire, ne peut ni commencer, ni finir qu'à l'égard de certains endroits; de sorte qu'il finit, & qu'il commence toûjours à divers égards, & qu'il est toûjours dans toutes les parties de sa durée, à minuit, à midi, à cinq, à six heures, &c., par raport à différens païs. En 2 lieu, qu'il n'a guere été possible, autrement que par une institution de Dieu ou des hommes, que deux païs contigus différassent de plus d'un moment sur le point du Jour; car en quelque point de l'écliptique que l'on supose que le soleil ait été créé, il a falu qu'il illuminât tout à la fois quatre vingt dix dégrez à la ronde, qui font la moitié de la terre; il a falu que le Jour commençât tout à la fois sur cette moitié, naturellement parlant. S'il s'agissoit du Jour civil, c'est-à-dire si tous les hommes convenoient de ne commencer le Jour que quand il seroit une certaine heure, ou si Dieu leur avoit commandé de le commencer précisément de cette façon, j'avoue qu'il y auroit sur la terre deux païs entiérement contigus, dont l'un n'entreroit dans le Dimanche, que quand l'autre en sortiroit; mais il faudroit aussi qu'on cassât un Jour, & qu'on prononçât contre lui cette Sentence d'excommunication, ou même d'annihilation,

Que ce jour soit raié des choses avenuës,
Jupiter le commande aux trois filles chenuës:
Qui tiennent regître des tems (t).

N'allons pas si vite. Le hazard peut faire sans le secours d'un ordre divin ou humain, & sans qu'on casse aucune Journée, que deux païs contigus different de vingt-quatre heures, quant au commencement du Jour civil. Il ne faut pour cela que deux vaisseaux, qui en faisant le tour du globe l'un par l'Orient, l'autre par l'Occident, se rencontrent par exemple à moitié chemin. Suposez que leur équipage s'établisse dans une Ile, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & que chacun garde sa façon de compter les Jours. Le Dimanche commencera d'un côté, lors qu'au delà du point de partage on ne sera qu'au commencement du Samedi. C'est ce que les Portugais & les Espagnols ont éprouvé vers le Japon.

VIII. Puteanus s'est mal exprimé, en disant que ceux qui font le tour par l'Orient perdent un Jour.

Or puis que ceux, qui font le tour de la terre par l'Orient, se croient être au Samedi, lors qu'on ne compte que le Vendredi dans la ville où ils retournent; & puis que ceux qui font le tour par l'Occident ne comptent que le Vendredi, lors qu'ils trouvent qu'à leur patrie l'on est déjà au Samedi, il est clair que ceux-là gagnent un Jour, & que ceux-ci en perdent un autre. Cependant il y a eu des Ecrivains qui ont tellement brouillé leurs idées sur ce sujet, qu'ils ont imputé la perte aux prémiers, & le gain aux derniers. C'est ce que fit Erycius Puteanus (v). Michalor son Critique n'eut garde de ne l'en reprendre pas, & la suite de cette Censure fut que Puteanus, qui pouvoit aisément sortir d'affaire, en avoüant de bonne foi qu'il s'étoit servi de termes impropres, s'opiniâtra à soutenir son expression. N'eût-il pas bien mieux valu confesser de bonne grace sa faute, puis que la dispute ne rouloit que sur des mots? Mais quoi! après tant d'années de Profession dans la Chaire de Juste Lipse, après tant de Livres donnez au public, avouër qu'on a mal parlé; à Dieu ne plaise, ce seroit faire tort au rang. Il aima donc mieux recourir à toutes les chicanes

(t) *J'ai raporté ci-dessus, Remarque (B) de l'Article* FONTARABIE, *ces mêmes Vers.*

(v) Ab ortu in occasum navigantibus dies unus uno circuitu in lucro est, ab occasu in ortum unus interit. *Et un peu après*, Demet transeuntibus quantum unus in occasum ambitus addit; addet quantum unus in ortum eripit.

chicanes que son esprit & sa lecture lui suggérérent, que de passer condamnation. Mal lui en prit: son Adversaire, revenant à la charge, épplucha impitoiablement jusqu'aux moindres choses, & tant sur cet endroit de la Dispute, que sur tout ce qui regardoit la prétendue nécessité, & les usages de la ligne du point du Jour, il le mit hors de combat, & demeura seul le maître du champ de bataille. Sa prémiere Critique est en Latin, mais la Replique est en Italien.

Je croi qu'Erycius Puteanus n'oublia qu'une seule chicanerie, qui auroit été de soutenir que d'un côté c'est une perte que de raporter d'un long voiage un Jour de plus, & que de l'autre côté c'est un gain que de revenir dans sa patrie avec un Jour de moins. En matiere de galanterie cette these passeroit pour un principe; & il n'y a point de perte plus considérable que celle d'amasser beaucoup d'années, ni de gain plus important que celui d'avoir moins vêcu qu'un autre. La plupart des gens suivent en cela le style de la galanterie; ils regardent comme un desavantage la supériorité qu'on a sur son prochain en nombre de Jours. Mais autant que ces sortes de chicaneries pourroient servir dans une Dispute où l'on ne chercheroit qu'à plaisanter, autant seroient-elles inutiles dans une Dispute comme celle de Michalor & de Puteanus: car il ne s'agissoit pas entre eux de savoir, si ceux qui font le tour du monde par l'Orient ou par l'Occident deviennent plus vieux ou plus jeunes de vingt-quatre heures, que ceux qui ne bougent de leur maison. On sait assez que l'âge des uns & des autres est précisément ce qu'il seroit, s'ils étoient tous demeurez dans leurs logis: & que la seule raison, pourquoi les uns comptent moins de Jours que les autres, est que les Jours de ceux qui voiagent vers l'Occident contiennent plus de vingt-quatre heures chacun, & que les Jours des autres contiennent moins de vingt-quatre heures. J'avoue que si deux hommes nez en même Jour commençoient à l'âge de quinze ans à faire le tour de la terre, l'un par l'Orient, & l'autre par l'Occident, & qu'ils fissent trente tours chaque année, le prémier se croiroit âgé de cinquante quatre ans, lors que le dernier ne se croiroit âgé que de quarante huit. Mais cette diférence, qui en cas de mariage, si elle étoit effective, pourroit rendre le dernier de ces voiageurs un beaucoup meilleur parti que le prémier, ne seroit ici qu'une chimere. On seroit fort attrapé si l'on comptoit là-dessus; les voiages par l'Occident ne sont point une fontaine de Jouvence qui recule la vieillesse; & à proprement parler on ne gagne ni on ne perd aucun moment, de quelque côté que l'on fasse voile pour circuir le monde. Il est pourtant vrai qu'Erycius Puteanus s'étoit servi d'une expression très-impropre; car enfin ce seroit fort mal parler, que de dire que l'on gagne des années en comptant comme les Chrétiens, & que l'on en perd en comptant comme les Mahométans. C'est tout le contraire, vu que nos mille ans répondent à mille trente deux années Mahométanes, comme il paroît de ce que l'an 1622 étoit le 1032 de l'Hegire (*w*). Cet exemple ôte toute la difficulté, parce que la même raison, qui diminue nos années par raport à celles des Mahométans, diminue aussi le nombre des Jours de ceux qui font le circuit de la terre par l'Occident. Cette raison est que les années de l'Hegire étant lunaires sont plus courtes d'onze Jours que les nôtres.

IX. Auteurs qui ont fait la même Faute que lui.

Puteanus n'a pas été le seul qui s'est abusé en cela. Je ne dis rien contre Wendelin (*x*), qu'il apelle l'Hipparque de notre Siecle, & qui se sert (*y*) d'une Phrase qui semble marquer, qu'il croit que le tour par l'Orient donne un Jour de moins, & que le tour par l'Occident donne un Jour de plus; car il prétend que si le Pape suivoit le conseil de Puteanus, les Rubriques du Bréviaire marqueroient aux Occidentaux le Jour qu'ils devroient s'ôter, & aux Orientaux celui qu'ils devroient intercaler (*z*). Ne semble-t-il pas que le Jour intercalaire doit apartenir à ceux qui en ont moins que les autres? D'où vient donc que cet habile homme le destine aux Orientaux, qui sont déjà au Mardi quand les autres ne sont qu'au Dimanche? Je ne prononce rien sur la chose même; on se sauvera toûjours sous l'équivoque d'*exemptilis* & d'*intercalaris*. Contentons-nous donc de dire qu'en un certain sens l'expression de Wendelin n'est point nette. Le Lecteur en demeurera d'accord, s'il compare le Pape avec un pere qui voudroit réduire à l'égalité le profit qu'auroient fait ses trois enfans, le prémier en demeurant à la maison, le second en faisant le tour du monde par l'Occident, le troisieme en le faisant par l'Orient. Suposons que le capital du prémier soit passé de 10 à 15, celui du second de 10 à 14, & celui du troisieme de 10 à 16. N'est-il pas vrai que pour rendre leurs biens égaux, il faudroit ôter au troisieme & donner au second? Cependant selon Wendelin il faudroit que le Pape fit tout le contraire; les habitans de Seville qui ont demeuré au logis sont passez du 10 jour au 15: ceux qui ont voiagé par l'Occident sont passez du 10 jour au 14; & ceux qui ont voiagé par l'Orient sont passez du 10 jour au 16. Il faut, dit Wendelin, qu'on ôte un Jour à ceux qui n'en ont que 14, & qu'on en donne un à ceux qui en ont 16. Qu'il dise plutôt qu'il en faut ôter un à ceux-ci, & le donner à ceux-là; or le moien de le leur donner c'est de le leur passer en compte, comme s'ils l'avoient fourni. N'est-ce pas donner que de quitter des arrérages? Encore un coup, ne disons rien contre Wendelin; car son expression est bonne en un certain sens. Otez un Jour aux Occidentaux, ils passeront du Dimanche au Mardi: obligez les Orientaux d'intercaler leur Mardi, c'est-à-dire de le compter deux fois de suite, vous leur ôterez un Jour, & ainsi les Occidentaux & eux parviendront en même tems au Mecredi.

X. Bembus critiqué.

Il sera beaucoup plus facile d'embarrasser Pierre Bembus, qui, en parlant du retour des compagnons de Magellan, dit qu'ils trouvérent que les années de leur voiage étoient devenues plus longues d'un Jour; mais que s'ils l'avoient fait par l'Orient, ils eussent trouvé sans doute qu'elles seroient devenues plus courtes de la même quantité; car, poursuit-il, plus ils se seroient avancez, plus seroient-ils allez loin à la rencontre du soleil levant; ainsi après avoir achevé le tour du monde, ils eussent vu lever cet astre un Jour plutôt, que lors qu'ils se mirent en chemin. *Semper enim tanto citius Orienti soli occurrens quanto plus itineris post se circumvectus reliquisset, emenso demum totius terræ globo die uno prius solem sibi orientem, quàm cum viæ se dederat, profecto habuisset* (*aa*). Ne voilà-t-il pas une admirable raison? Cet Historien prouve que l'année de ceux qui font le tour de la terre par l'Orient est plus courte d'un Jour, parce qu'elle enferme un lever du soleil de plus; mais n'est-ce pas au contraire une preuve qu'elle contient 366 jours, & par conséquent qu'elle est plus longue d'un jour? Notez que l'année étant égale, c'est-à-dire de 365 fois vingt-quatre heures, &c., tant pour ceux qui demeurent au logis, que pour ceux qui font le tour par l'Orient ou par l'Occident, est divisée néanmoins en plus ou moins de levers du soleil, en 365 pour ceux qui demeurent au logis; en 366 pour ceux qui reviennent par l'Occident; & en 364 pour ceux qui reviennent par l'Orient. C'est tout le mystere. Michalor n'a point critiqué Bembus sur

(*w*) *C'est ainsi qu'on nomme l'Ere ou l'Epoque des Mahométans qui commence à notre 15 de Juillet 622.*

(*x*) Godefridus Wendelinus, *fort estimé de* Gassendi *qui avoit été son Disciple. Voiez* Val. André, Biblioth. Belg. *pag.* 294.

(*y*) *In* Approbatione Circuli Urbaniani.

(*z*) Ut inter Breviarii Rubricas illa quoque cum primis necessaria lex emineat, quæ dierum sacrorumque navigantibus in Occidentem exemptilium, contendentibus in Orientem intercalarium formulas præscribat.

(*aa*) Bembus, Hist. Venetæ, *Libr. VI, pag.* 131 *Edit. Paris* 1551, *in* 4. Bergier *cite l.* 2. *pag.* 218. *Basi*

fur cette mauvaife maniere de raifonner; il ne l'a cenfuré que d'avoir mis à rebours ce qui regarde le changement qu'un tour du Monde aporte à l'année. Bembus ne perfifta pas toute fa vie dans fon erreur: il s'exprima comme il faloit dans la Traduction Italienne qu'il publia de fon Histoire Latine; & au lieu de ces paroles, *uno fibi annos illos die longiores factos . . . . uno breviores die redeunti fanè fuiffent*, il mit *quelli anni tutti e tre effere d'un giorno fatti minori . . . . d'uno piu lunghi ftati farebbono* (*bb*). Bergier (*cc*) ne s'eft point aperçu de ce fens devant-derriere de Bembus; car bien loin de l'en reprendre, il le cite en Latin pour confirmer la même tranfpofition qu'il venoit de faire, aiant dit que le tems du voiage des compagnons de Magellan fut allongé d'un jour; & que s'ils fuffent retournez par l'Occident il eût été raccourci d'un jour (*dd*).

XI. Jules Cefar Scaliger critiqué.

On s'étonnera moins de ces brouilleries, quand on faura que le grand Jules Cefar Scaliger s'y eft un peu embaraffé. Voulant critiquer Cardan fur cette Queftion, *Pourquoi il femble à ceux qui voiagent que les aftres les fuivent, & que les rivages s'éloignent d'eux* (*ee*), il lui repréfente qu'une matiere auffi commune que celle-là devoit être affaifonnée de quelque nouveauté, comme feroit de dire que même lors que nous voiageons vers l'Orient, il nous femble que les aftres nous devancent. Sur quoi il raporte ce que les Portugais & les Efpagnols ont éprouvé en faifant le tour du Monde, & en donne cette raifon: *Les Efpagnols*, dit-il, *vont à la Chine, & de là au Cap de Bonne Efperance, en fuivant le cours du foleil; les Portugais au contraire voguent contre le cours de cet Aftre: c'eft pourquoi les jours deviennent plus longs aux Efpagnols, tant parce qu'ils accompagnent le foleil, & qu'ils jouiffent plus long tems de la lumiere, que parce que le foleil retrograde & vient à leur rencontre; mais à midi il laiffe derriere foi les Portugais qui de leur côté lui tournent le dos, & le matin il les fuit lors qu'ils attendent fon lever, car il fe leve plus tard* (*ff*). Qu'y a-t-il de plus faux que de dire que le foleil va au devant de ceux qui voguent vers le Cap de Bonne Efpérance, par la route que les Efpagnols ont tenue? Quoi de plus faux encore que de prétendre, que les Jours deviennent plus longs à ceux à qui le foleil vient au devant? C'eft tout le contraire, car il leur aporte d'autant plutôt un nouveau jour. Quoi de plus faux en troifieme lieu, que de dire que le foleil s'éloigne des Portugais le matin, & qu'ils le voient lever plus tard? Comment cela, puifque le plus court moien de s'entre-trouver par le mouvement circulaire; eft d'aller à la Chine par l'Orient, comme faifoient les Portugais, & d'y aller par l'Occident comme faifoit le foleil, depuis qu'il les avoit laiffez derriére lui? Enfin quoi de plus faux que de prétendre, que fi le foleil fe leve plus tard le jour civil doit être plus court? Michalor (*gg*) n'a relevé que la troifieme faute de Scaliger, fi ce n'eft qu'il a remarqué de plus, qu'on n'a que faire là de confidérer fi les Portugais ont auffi bon vent que les Efpagnols. En effet, puis que Scaliger ne confidéroit pas la viteffe du mouvement, *celeritatem motus nunc non intelligo*, que vouloit-il faire des vens (*hh*)? Que les Portugais achevent le tour en trois femaines, que les Efpagnols ne l'achevent qu'en mille, la difference de jours n'en fera ni plus petite, ni plus grande.

XII. Plufieurs Fautes de Pline en peu de paroles.

Les Anciens n'ont pas entiérement ignoré, que le jour artificiel doit être plus long à un homme qui s'avance vers l'Occident, & que le foleil fe couche plutôt par raport aux parties Orientales de la terre, que par raport aux Occidentales. Mais s'il faloit juger de leurs lumieres par celles de Pline, il faudroit conclure qu'ils ne voioient prefque goûte là-dedans.

En prémier lieu, ce Naturalifte dit qu'on a fouvent éprouvé, que les feux qu'on allumoit fur de hautes tours à fix heures du jour, pour avertir de l'aproche des pirates, fe font fait voir jusques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit (*ii*). Il ne faut qu'avoir eu trois leçons de globe, pour voir que c'eft une fable tout-à-fait abfurde. Ces fix heures de jour, felon la plupart des Interpretes, fignifient midi. Alciat veut qu'elles fignifient le tems où le foleil fe couchoit, & par ce moien il ôte à Pline les deux tiers de fon efpace: mais ce n'eft pas la peine, vu qu'il lui en laiffe encore trop; car afin qu'il foit trois heures de nuit en un lieu, lors que le foleil fe couche en un autre, il faut que la différence de longitude de ces deux lieux foit de quarante cinq dégrez: or chaque dégré de longitude fous l'équateur comprend vingt-cinq lieues de France, de deux mille cinq cens pas géométriques chacune; il faudroit donc que les feux dont il s'agit euffent été aperçus d'une diftance, non pas à la vérité d'onze cens vingt-cinq lieues, mais qui n'en différât qu'à proportion de l'efpace qui fepare de l'équateur le parallêle dont parle Pline? or ce rabais n'empêcheroit pas que cette diftance ne contînt quelques centaines de lieues. Jugez ce que ce feroit, fi les fix heures de Pline étoient midi: la diftance feroit alors triple, & l'on auroit vu un fanal dont on auroit été éloigné de plus d'un tiers de la circonférence d'un affez grand parallêle. C'eût été une chofe bien plus merveilleufe, que celle dont le même Auteur a parlé au Chapitre XXII du V Livre, lors qu'il a dit que le mont Cafius eft fi haut, qu'il eft éclairé du foleil trois heures avant le jour (*kk*). Cependant le Pere Hardoüin ne veut point oüir parler de la modification d'Alciat; il veut que ces feux aient été allumez à midi, & il prétend avoir diffipé toutes les ténèbres de ce paffage (*ll*). Il ne trouve rien à critiquer dans tout ce Chapitre. Notez que ce paffage de Pline touchant le mont Cafius fouffre des difficultez. Ariftote en dit autant du Caucafe; mais quelques Savans foutiennent qu'il n'y a point de montagne au Monde d'où l'on puiffe voir le foleil, s'il eft plus de quatre dégrez au deffous de l'horizon. Selon cela le foleil même pofé fur le haut d'une montagne, ne pourroit être aperçu au delà de cent lieues de diftance. Comment donc auroit-on pu voir les feux dont parle Pline? Le Pere Hardoüin, fur le paffage où il eft parlé du mont Cafius, affûre que Cabeus a fort bien montré, qu'Ariftote a raifon en ce qu'il raporte du Caucafe. Nous ferons voir le contraire fous le mot CAUCASE, par l'examen de ce que trois doctes & fubtils Italiens, le Mazzoni, Blancanus, & Cabeus, ont dit fur cet endroit d'Ariftote.

En fecond lieu, Pline dit que Philonide, Courier d'Alexandre, alloit en neuf heures de Sicyone à Elis (*nn*); mais qu'il lui faloit marcher pour le retour jufqu'à trois heures de nuit. La diftance de ces deux villes étoit de douze cens ftades (*oo*), & le chemin de la prémiere à la feconde alloit en montant. Ainfi ce Courier emploioit à faire le même chemin tantôt neuf heures, & tantôt quinze; neuf heures lors qu'il alloit à Elis en montant, quinze heures quand il retournoit à Sicyone en defcendant. Si vous demandez la raifon de cette énorme différence entre l'aller & le revenir, Pline vous dira que le Courier en allant à Elis fuivoit le foleil, & qu'en retournant à Sicyone il marchoit à contre-fens de cet aftre. Mais bien loin que cette raifon puiffe compenfer la différence qui eft entre neuf heures & quinze, elle ne peut pas même compenfer l'avantage de la pente du chemin; car pour gagner une heure à la fuite du foleil, il faut fournir une carriere de

(*bb*) *Je cite cet Italien comme je le trouve dans* Michalor.

(*cc*) Du point du Jour, *pag.* 198, 199.

(*dd*) *On pourroit rectifier ces expreffions abufives, fi on difoit que ceux qui font de retour par l'Occident trouvent, non pas que leur année, mais que l'année de leur patrie eft raccourcie d'un jour, & que ceux qui font de retour par l'Orient trouvent, non pas que leur annee, mais que l'annee de leur patrie eft allongée d'un jour.*

(*ee*) Cardan *l'examine, Libr. IV* de Subtil; *mais il n'examine ni là, ni dans le XII Livr. Chap. LXII, citez par* Erycius Puteanus (*qui ignoroit que les Livres* de Subtilitate *ne font point divifez par Chapitres*) *la matiere que* Puteanus *lui attribue.*

(*ff*) *Longiores ita dies fiunt Hispalienfibus. Tum quia folis comites funt, lux eis productior eft: tum quia retrocedit fol atque in eorum occurfum abit. Lufitanos autem & relinquit a meridie non folum averfus fed etiam averfos, atque ab eis mane refugit cum ejus exortum expectant, ferius enim oritur.* Jul. Cæfar Scaliger. *Exercitat. LXXXVI* de Subtilit.

(*gg*) Antapocrifi, *Parte I, pag.* 44.

(*hh*) *Non eadem celeritate æquis tamen ventis Lufitani atque Bæthici parem marium tractum metiuntur.* Scaliger *Exercit. LXXXVI* de Subtilit.

(*ii*) *In queis prænuntiativos ignes fextâ horâ diei accenfos, fæpe compertum eft tertiâ noctis à tergo ultimis vifos.* Plinius, *Libr. II, Cap. LXXI.*

(*kk*) *Cujus excelfa altitudo quartâ vigiliâ orientem per tenebras folem afpicit.* Idem Libr. V. Cap. XXII.

(*ll*) *Nihil opus iftis ambagibus, ubi funt omnia per fe perfpicua, lucisque pleniffima, ut vel ex interpretatione noftra liquet.* Harduinus in Plinium, *Tom. II, pag.* 227.

(*mm*) *Voiez* Ifaac Voffius in Melam, *pag.* 90.

(*nn*) *Ex Sicyone Elin mille & ducenta ftadia novem diei confecit horis, indeque quamvis declivi itinere tertiâ noctis horâ remenfus.* Plin. *Libr. II, Cap. LXXI.*

(*oo*) *C'eft-à-dire 60 lieues de* 2500 *pas géométriques chacune.*

de quinze dégrez, & par conséquent notre Courier ne gagnoit qu'un peu moins de dix minutes, lors qu'il faisoit de l'Orient à l'Occident soixante lieues.

Enfin Pline dit que la raison, qu'on vient de donner, est cause que ceux qui navigent vers l'Occident font plus de chemin pendant le jour, que pendant la nuit, lors même que les jours sont les plus courts (*pp*). Voilà bien des faussetez: car pour ne pas dire que nos Pilotes, dont les Observations sont plus sûres que celles des Anciens, ne remarquent pas que les vaisseaux aillent moins vite la nuit que le Jour, les autres choses étant égales, qui ne voit que ce prétendu retardement, causé par la nuit, ne peut pas monter à la proportion que Pline donne, ni procéder de la cause qu'il met en avant? Suposons qu'un vaisseau, qui cingle vers l'Occident, fasse quatre-vingt lieues pendant les neuf ou dix heures d'un jour d'hiver, il ne gagne pas un quart d'heure (*qq*), & qu'est-ce qu'un quart d'heure en comparaison des cinq ou six heures plus ou moins, dont la nuit d'hiver surpasse le jour dans les païs que Pline pouvoit avoir en vue? Joignez à cela qu'on ne suit pas moins le soleil la nuit que le Jour, quand on vogue vers l'Occident; d'où il résulte qu'un vaisseau ne doit pas moins avancer pendant les ténèbres, que pendant le Jour artificiel, puis que le tems des ténèbres s'allonge selon la même proportion par le progrès vers l'Occident, que le tems de la lumiere. Les navigations de ces derniers tems nous ont apris; qu'il regne un vent continuel d'Orient en Occident dans la zône torride; de sorte que ceux qui y font voile d'Orient en Occident ont toûjours le vent en poupe, & que ceux qui tendent d'Occident en Orient ont toûjours le vent contraire (*rr*). Cela fait qu'on a besoin de moins de tems pour aller d'Espagne aux Indes Occidentales, que pour en revenir; sans qu'il faille néanmoins adopter, comme fit l'Abbé de la Roque (*ſſ*), un conte dont on se moque (*tt*), savoir *que les Espagnols vont quelquefois aux Indes Occidentales en 24 heures; mais qu'ils ne peuvent point revenir en moins de quatre mois, quelque tems favorable qu'ils ayent.* Pline pourroit bien avoir été trompé, par des gens qui n'avoient pas bien compris ce qu'ils avoient ouï dire de l'effet de ce vent Oriental. Il n'y a point de mer où les vens Orientaux soient plus favorables que sur la mer pacifique: néanmoins les vaisseaux Espagnols qui la traversent, pour aller de l'Amérique aux Philippines, y emploient deux mois & demi en faisant cent trente lieues par jour (*vv*). Je m'étonne que le Commentaire *Variorum* imprimé à Leide, ne fournisse là-dessus aucun jugement raisonné. On ne sauroit rien voir de plus maigre, ni de plus misérable, que ce qu'on y trouve sur cette matiere: on n'y voit rien qui insinue quelque défiance, excepté deux ou trois mots, qui aprennent que Melichius (*ww*) a tenu pour incroiable ce qui concerne les feux des tours, & Philonide. Mais je m'étonne encore plus de la grande débonnaireté de Saumaise, qui a raporté (*xx*) avec des marques d'aprobation ce qui concerne ce messager, & en doutant si peu de sa diligence, qu'il lui fait faire encore plus de chemin que Pline. Remarquez qu'Allatius (*yy*) raporte la doctrine de Jules Cesar Scaliger sans la censurer, & qu'il soutient Pline contre Milichius.

XIII. Fautes de du Pinet, & de la Mothe le Vayer.

Je voudrois bien savoir comment ce Chapitre de Pline a été expliqué par Erycius Puteanus, qui se vante d'être le prémier qui l'ait entendu (*zz*). Du Pinet a mis à la marge de sa Traduction, *que les flots de la mer panchent plus contre le couchant que contre le levant*, & que c'est la raison de ce que Pline raporte touchant les vaisseaux qui tendent vers l'Occident. Mais cette raison ne seroit-elle pas aussi bonne pour la nuit que pour le jour? Je ne dis rien de la faute qu'il commet en traduisant ces paroles, *eundem* (solem) *remeans obvium contrario prætervertebat occursu*, par celles-ci, *il rencontroit le soleil lequel il passoit, tant il alloit vite.* Je croi que *prætervertebat* signifie là plus que le Pere Hardouïn ne pense, plus qu'*offendebat*; & que le sens de Pline est que ce Courier allant à la rencontre du soleil passoit au delà, & le laissoit derriere lui; cela ne veut pas dire que sa vitesse fût plus grande que celle du Soleil. Mr. de la Mothe le Vayer (*a*) allegue cet exemple de vitesse, sans trouver rien de faux dans le passage de Pline; il remarque même que Philonide *égaloit presque la course du soleil*, & néanmoins il venoit d'évaluer la vitesse de Philonide à quelques huit lieues par heure (*b*).

(*pp*) *Qua de causa ad occasum navigantes quamvis brevissimo die vincunt spatia nocturna navigationis, ut solem ipsum comitantes.* Plin. *Lib. II, Cap. LXXI.*

(*qq*) *Pour allonger le jour d'une heure par le progrès vers l'Occident, il faut faire 15 dégrez, qui sous l'équateur font 375 lieues.*

(*rr*) *Voiez la* Géographie de la Varene (Bern. Varenii) *Libr. I, Cap. XXI; & Mr.* Rohault, Physique, *III Part. Chap. XI, où il donne la raison de ce phénomene par le mouvement de la terre selon le Systême de* Copernic: *mais voiez dans le* Journal d'Angleterre *la Relation Historique des Vens reglez faite par Mr.* Halley.

(*ſſ*) Journal des Savans 1678, *pag.* 30 *Edition de Hollande.*

(*tt*) *Là-même, pag.* 57.

(*vv*) Halley, *ubi suprà Citation* (*rr*).

(*ww*) *Il faloit dire* Milichius. *C'est un Professeur en Mathématique à Wittemberg, qui publia un* Commentaire sur le II Livre de Pline, *l'an* 1534 *Voiez ci-dessus la Rem.* (*E*) *de l'Article* ZIEGLER.

(*xx*) Salm. Exercit. Plin. *pag.* 45, *où il évalue les* 1200 *stades de* Pline *à* 160 *milles. Il n'y en a que* 150.

(*yy*) *In Libro* de Mensura Temporum, *pag.* 14.

(*zz*) *Quem locum per Mazzonium suppletum, hactenus tamen non intellectum in Theoresibus nostris explicamus.* Putean. Vindic. Circuli Urban. *Notez que* Michalor *lui soutient que le* Mazzoni, *Auteur d'une docte* Apologie du Dante, *n'a fait que citer cet endroit de* Pline, *sans rien ajoûter à la leçon commune.*

(*a*) Lettre XXVIII, *en X Tome de l'Edit. in* 12 *de* 1681. Pline *y est mal cité au Chap. VII* (*il faut LXXI*) *du II Livre.*
(*b*) *A* 75 *lieues, de deux mille pas chacune en neuf heures.*



DISSERTATION

Qui fut imprimée au devant de quelques Essais ou Fragmens *de cet Ouvrage l'an* MDCXCII,

sous le Titre de

Projet d'un Dictionaire Critique, à Mr. Du Rondel, Professeur aux belles Lettres à Maestricht.

On l'a revue & corrigée, mais non pas augmentée, si ce n'est de quelques Citations, & d'un petit nombre de Remarques qui ont été mises au bas des pages. On a mis aussi en ce lieu-là quelques-unes des Citations qui dans la prémiere Edition étoient à la marge. Elles auront ici la forme de Commentaire.

MONSIEUR,

VOus serez sans doute surpris de la résolution que je viens de prendre. Je me suis mis en tête de compiler le plus gros Recueil qu'il me sera possible des Fautes qui se rencontrent dans les Dictionaires, & de ne me pas renfermer dans ces espaces, quelque vastes qu'ils soient, mais de faire aussi des courses sur toutes sortes d'Auteurs, quand l'occasion s'en présentera. Quoi; direz-vous, un Tel dont on attendoit toute autre chose, & beaucoup plutôt un Ouvrage de Raisonnement, qu'un Ouvrage de Compilation, va s'engager à une entreprise où il faudra faire plus de dépense de corps que d'esprit! c'est une très-fausse démarche. Il veut corriger les Dictionaires; c'est tout ce que lui auroient pu préscrire ses plus malicieux ennemis, s'ils avoient eu sur sa destinée le même pouvoir qu'avoit Eurysthée sur celle d'Hercule; c'est pis qu'aller combatre les monstres; c'est vouloir extirper les têtes de l'hydre; c'est du moins vouloir nettoier les étables d'Augias (a); c'est enfin la pénitence que l'on eût dû imposer à ces brouillons, qui ont abusé de leur loisir & de la crédulité des peuples, pour annoncer au nom & en l'autorité de l'Apocalypse toutes sortes de chimeres, *jussit quod splendida bilis* (b). Je le plains; que ne laissoit-il cette occupation à ces robustes Savans, qui peuvent étudier seize heures par jour sans préjudice de leur santé, infatigables en Citations, & en toutes autres fonctions de Copiste, bien plus propres à faire savoir au public les choses de fait, que celles de droit?

(a) *On a ouï dire que Mr...... aiant prié un de ses Amis, de marquer sur quelque petit morceau de papier les fautes qu'il remarqueroit dans son* Dictionaire, *eut pour réponse, qu'il faudroit des mains & des rames de papier, & non de petits morceaux.*

(b) Horat. Sat. III *Libri II*, ℣. 141.

I. Raisons & But de cette Entreprise.

Si vous le prenez ainsi, Monsieur, craignez que votre amitié pour moi ne vous séduise, & corrigez votre erreur par l'aveu sincere que je vous fais, que je ne me sens capable que de très-peu de chose, de quelque côté que je me voulusse tourner. J'avoue qu'en travaillant à ceci j'aplique mes petites forces par leur foible, au lieu de choisir l'endroit par où elles se pourroient produire avec le moins de desavantage. Mais en vérité ce n'est pas la peine de choisir, lors que l'on est convaincu comme je le suis, que la différence de son fort & de son foible est presque insensible. D'ailleurs je vous dirai franchement, que si j'avois voulu tourner ma plume du côté que vous me croiez le plus avantageux, je me serois vû dans la nécessité, ou de déplaire à certaines gens que la prudence ne veut pas que l'on irrite (c), ou de me déplaire à moi-même. Or vous savez bien qu'en fait de Compositions, il ne faut jamais forcer son génie (d), & vous n'ignorez pas qu'on peut s'apliquer en divers sens la Réponse judicieuse d'un ancien Grec (A). Et puis qu'est-ce que de ne se pas produire par son beau côté? C'est à faire à ne recevoir pas les loüanges que l'on auroit remportées peut-être. Je dis peut-être; car le caprice des hommes & le hazard dominent là d'une étrange sorte. Mais, ôtons le peut-être: que seroit-ce après tout, sinon une privation de louange, c'est-à-dire un rien pour un homme qui ne s'est jamais réglé, & qui se regle à présent moins que jamais sur ce principe? Je voudrois que cet ancien Poëte, qui avoit si bien commencé à montrer le vuide des choses humaines (e), eût poussé sa pensée jusques à dire *cornea mihi fibra est*: vous verriez ici l'aplication qu'on se feroit des trois Vers qu'il nous eût laissez en ce cas-là. Que si d'une part je n'ignore pas que mon entreprise demande beaucoup de forces de corps, je fais réflexion de l'autre que la patience naturelle, jointe à l'habitude de ne se mêler que de ses Livres, de sortir peu de son Cabinet, & de fuir comme la peste les manieres de ces esprits brouillons dont j'ai parlé, qui cherchent à se fourrer par tout, & jusques dans les Affaires d'Etat, peut supléer bien des choses.

(c) *Voiez dans les* Adages d'Erasme, *le* Noli irritare crabrones.

(d) *Tu nihil invita dices facies've Minerva.* Horat. de Art. Poet. ℣. 385.

(e) *Non ego cum scribo, si forte quid aptius exit, Quando hæc rara avis est, si quid tamen aptius exit, Laudari metuam, neque enim mihi cornea fibra est.* Persius, Satir. I. ℣. 45.

Pour ces Savans dont l'Erudition dans les matieres de fait est proportionnée à l'aplication infatigable, que leur tempérament robuste leur a permise, je vous déclare, Monsieur, que je ne prétens pas avoir empiété sur leurs droits, & qu'au contraire je ne me propose que de leur fournir un essai, ou une ébauche, qui puisse en déterminer quelques-uns à perfectionner ce plan, & à grossir de plusieurs Volumes ce Dictionaire Critique. Je consens de bon cœur qu'on dise de moi à cet égard, ce qui fut dit à Varron sur les matieres de Philosophie, *qu'il en avoit dit assez pour en faire naître l'envie, mais non pas pour en donner la connoissance* (f). Je veux même aquiescer à

(f) *Philosophiam multis locis inchoasti ad impellendum satis, ad edocendum parum.* Cicero, Academ. Quæst. *Libr. I.*

(A) *La Réponse judicieuse d'un ancien Grec.*] On la trouve dans Stobée. Θεόκριτος ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, ὅτι εἶπεν ὡς μὲν βούλομαι, οὐ δύναμαι, ὡς δὲ δύναμαι, οὐ βούλομαι: *Theocritus quærenti quare non scriberet, dixit, quoniam ut libet non possum, ut verò possum non libet* (1). Un ancien Rhétoricien donna pour raison de son silence cette Réponse, *ce que je sai n'est pas de saison, & ce qui seroit de saison, je ne le sai pas.*

(1) Stobæus, *Serm.* XIX, *folio m.* 81 *verso.*

Vous trouverez ci-dessus les paroles de cet ancien Rhetoricien avec celles de Stobée, dans la Remarq. (F) de l'Article d'ARISTARQUE, & puis que cette Remarque-là peut fournir tout le Commentaire dont je pourrois avoir besoin en cet endroit-ci, je n'ai besoin que de ce renvoi; il faut éviter les répétitions le plus que l'on peut.

à ceux qui diront, que le public me feroit plus de faveur que de justice, si l'on me traitoit selon la régle qu'Aristote aprouve dans quelcun de ses Ecrits (*g*); & je fais fort sincérement la même Déclaration que cet habile homme qui nous a donné l'Histoire de la Société Roiale. *Pour réponse*, dit-il (*h*), *j'alleguerai à mon égard, que ce que j'ai à dire, bien loin d'empêcher les labeurs d'autrui qui pourroient embellir un si digne sujet, n'est advancé en aucune autre façon que comme les Edifices les plus superbes ont accoutumé du commencement d'être représentés par quelque peu* d'ombres; *& petits* modelles, *lesquels on n'a pas intention d'égaller à la principale structure, mais seulement pour montrer en raccourci, de quels* materiaux, *de combien de* depense, *& par* combien de mains, *on la peut élever par après.* Je travaille dans le même esprit; je ne me propose que d'indiquer un dessein à ceux qui auront la capacité d'en fournir l'exécution: & afin qu'ils puissent mettre la main à l'œuvre d'autant plutôt, je me hâterai le plus qu'il me sera possible de publier mon ébauche, qui ne contiendra qu'un *in folio*.

II. Qu'il y a beaucoup de Fautes dans les Livres.

La matiere pour des Editions plus amples ne leur manquera point; car si ce sujet me peut fournir dequoi dresser un bon volume, malgré les autres occupations indispensables qui entrecoupent tout mon tems, & malgré la disette de Livres où je suis réduit, que ne feront point des gens de beaucoup d'érudition, & de grand loisir, & à portée d'une grande Bibliotheque, lors qu'ils voudront travailler à des Recueils de cette nature? Ce seront des courses d'où ils reviendront toûjours chargez de butin, & il n'y a point de Prince, quelque soin qu'il prenne de faire tendre des toiles, & d'ordonner tout ce qu'il faut pour une fameuse partie de Chasse, qui puisse être plus certain de la prise d'un très grand nombre de bêtes, qu'un savant Critique qui va à la Chasse des Erreurs doit être assûré qu'il en découvrira beaucoup. Ce seroit quelque chose de curieux, s'il arrivoit à cet Ouvrage ce qui est arrivé à celui qu'un docte Suisse (*i*) intitula *Le Theatre de la Vie humaine*, & qu'on a tant de fois augmenté, qu'enfin il comprend huit gros volumes *in folio*. Ne doutez point que les Fautes des Auteurs ne puissent former un entassement aussi massif que celui-là; & à votre avis, Monsieur, un Théatre de ces Fautes; en autant de gros volumes seroit-il moins divertissant & moins instructif que celui de la Vie humaine? Vous m'apprendrez quand il vous plaira si le Livre intitulé *Les Chasseurs*, qui contenoit le Catalogue des Larcins de Theopompus, étoit fondé quant au Titre sur la comparaison ou sur la métaphore de la Chasse dont je viens de me servir, vous me l'aprendrez, dis-je, quand il vous plaira, n'y aiant personne qui ait déterré comme vous les particularitez les plus cachées de l'Antiquité.

On conviendra facilement qu'il y a une infinité de Fautes dans les Livres, si l'on considere que les Ecrits des plus grands hommes n'en sont pas exemts, & que le moindre Critique y en découvre beaucoup. Combien de fois rencontre-t-on dans les Sommaires, & dans les Tables des Livres les plus médiocres, *Scaliger notatus, hallucinatio Scaligeri*, & choses semblables? Mr. Morus s'est imaginé qu'il y avoit là une mauvaise affectation d'Auteur glorieux, & cherchant à faire parler de lui (*j*). Cela peut être; mais aucun habile homme ne niera, qu'on ne puisse justement reprendre Scaliger en une infinité de choses. Il n'en faut point d'autre preuve que les Ouvrages de Mr. de Saumaise, où l'on voit à tout moment Scaliger surpris en faute (*k*). Il est vrai qu'on ne le nomme pas, & qu'on le désigne par l'éloge magnifique de *vir magnus, vir summus*; mais toutes ces grandes honnêtetez n'affoiblissent point la réalité de la Faute, lors que la Censure est bien fondée. Mr. de Saumaise, qui n'avoit pas les mêmes raisons de ménager ainsi les autres Savans, en irrita quelques-uns, qui exercérent sur ses Ecrits une impitoiable Critique. Il se défendit, & les attaqua à son tour. La partie fut principalement liée entre lui & le Jésuite Denys Petau, & tellement liée qu'ils n'ont gueres cessé de se batre qu'en mourant. On peut assûrer que c'étoient deux Athletes dignes l'un de l'autre, & que jamais gladiateurs ne furent mieux apariez que ces deux-là; car il ne seroit point juste de s'en raporter à ce qu'en ont dit des gens qui étoient juge & partie (*l*). C'étoient les deux plus savans hommes de France, & ils auroient pu non seulement éclairer leur siecle; mais aussi lui faire beaucoup d'honneur par leurs longues contestations, si à la honte de la Litérature, ils ne les avoient infectées de l'aigreur excessive de leur bile, qui leur dictoit presque autant d'injures que de paroles. Tous les autres Antagonistes de Mr. de Saumaise n'ont pas été capables de lui rendre précisément coup pour coup, je veux dire de découvrir autant de Fautes dans ses Ecrits, qu'il en découvroit dans les leurs; mais ils ne laissoient pas de lui montrer qu'il se trompoit assez souvent. Qui pourroit douter après cela, que la moisson de cette sorte de fautes ne soit grande? Où n'en trouvera-t-on pas; puis qu'on en trouve dans les productions des Scaligers & des Saumaises? & qui ne se consoleroit de ses erreurs par cette raison?

Pénétrant comme vous êtes, vous n'avez pas besoin d'être averti que j'ai proposé l'exemple de ces deux grands hommes, non pas tant afin de raisonner du plus au moins, qu'afin de donner quelque sorte de consolation aux Auteurs du second rang, & à ceux qui comme moi sont du plus petit. La consolation pourra être plus efficace, que le raisonnement ne seroit juste; car il est certain que les Auteurs du prémier rang sont quelquefois ceux à qui il échape le plus de Fautes, soit à cause qu'ils sont hardis dans leurs décisions, & qu'ils aiment trop les routes nouvelles, soit à cause qu'ils se laissent saisir tôt ou tard à la vanité de se distinguer par la multitude de leurs Ouvrages, soit pour plusieurs autres raisons qu'il me seroit facile d'étaler, si je voulois qu'on y reconût quelcun: mais il n'est pas moins certain, que cela n'empêche pas que ces exemples ne soient consolans. On se laisse plus toucher en fait de consolation à des pensées populaires & spécieuses, qu'aux raisonnemens les plus conformes aux regles de la Logique. Disons donc que les Scaligers & les Saumaises doivent faire à l'égard des autres Auteurs ce que fit Carthage à l'égard des autres Peuples. *Post Carthaginem vinci neminem puduit* (*m*), personne n'eut honte d'être vaincu, après que Carthage eut été vaincue.

Je pourrois joindre Baronius à ces deux célébres Auteurs. C'est assûrément un grand homme: ceux qui l'ont examiné, pour écrire contre lui, sont peut-être ceux qui l'admirent le plus. Cependant, combien de Fautes y a-t-il dans ses Annales? On ne les compte point par centaines, mais par milliers (*n*); il s'est trompé non seulement par intérêt de parti, par prévention Ultramontaine, mais aussi en mille choses qui ne servent de rien aux prétentions de la Cour de Rome. On

(*g*) Οὐ μόνον δὲ χάριν ἔχειν δίκαιον τούτοις, ὧν ἄν τις κοινωνήσαι ταῖς δόξαις, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἔτι ἐπιπολαιότερον ἀποφηναμένοις. καὶ γὰρ οὗτοι συμβάλλονταί τι. τὴν γὰρ ἕξιν προήσκησαν ἡμῶν· εἰ μὲν γὰρ Τιμόθεος μὴ ἐγένετο πολλὴν ἂν μελοποιΐαν οὐκ εἴχομεν. εἰ δὲ μὴ Φρύνις, Τιμόθεος οὐκ ἂν ἐγένετο. *Verùm non solùm illis agenda sunt gratiæ quorum opinionibus quis acquiescet, sed illis qui superficie tenus dixerunt: conferunt enim aliquid etiam isti, habitum namque nostrum exercuerunt. Si enim Timotheus non fuisset, multum melodiæ nequaquam habuissemus: si tamen Phrynis non extitisset, ne Timotheus quidem.* Arist. Metaphysic. *Libr. II, Cap. I, pag. m.* 645.

(*h*) Thomas Sprat (*qui depuis a été Evêque de Rochester*) Hist. de la Societé Roiale, *pag.* 2. *Je le cite selon la Traduction Françoise, qui n'est pas fort élegante.*

(*i*) Theodore Zuinger, *Médecin, nâtif de Bâle, mort en* 1588.

(*j*) *Illos omitto, qui satis ad famam nominis adipiscendam putant si præscribere possunt illud:* contra Scaligerum, *vel* Scaligeri error ostensus: *nec eos præcipuè tango &c.* Alex. Morus, *Præfat. Edit.* Scalig. in Eusebium 1658.

(*l*) *Comme le Pere* Labbe *dans son* Chronologue François, *tom. V, à l'an* 1652. Le Pere Denys Petau, *dit-il*, le plus savant homme qui fût au monde, *mourut* l'onziéme de Novembre en sa 70 année. Saumaise, qui avoit voulu se mesurer avec lui en quelques points de Grammaire, *impar longe congressus Achilli* en tout le reste, étoit decedé le 3 Septembre. *Voiez ci dessus Rem (A) de l'Article* PETAU.

(*m*) Florus, *Libr. II, Cap. VII.*

(*n*) *Baronii Annales is quem dixi Blondellus mille castigavit notis, aliquando prodituris, quibus oram exemplaris sui prætexuit: quod exemplar ære suo redemptum bene proceres Amstelodamenses Bibliothecæ publicæ inferri curaverunt. Super hæc vero & ea quæ ab aliis animadversa sunt, quæ subnotavimus etiam nos justum fere volumen implerent.* Alex. Morus, *Præf. Edit.* Scaligeri in Eusebium 1658. Holstenius *pouvoit montrer* 8000 *Faussetez dans* Baronius, *& les prouver par les Manuscrits du Vatican. Voiez* Patin, Lettre CLXIV, *pag.* 17 *du II Tome Edit. de* 1691.

(*k*) *On n'a garde de parler du Procès que* Scioppius, *le plus rédoutable & le plus furieux de tous les Critiques, lui intenta, (cela seroit trop odieux) pretendant qu'il avoit commis cinq cens Faussetez dans un Ecrit de* 120 *pages sur l'Antiquité de sa Famille. Il est bien certain que parmi ces cinq cens Mensonges imputez, il y en a beaucoup qui sont imputez avec raison; il ne faut pour s'en convaincre que lire ce que* Scaliger *& ses Amis répondirent, & ce qui leur fut repliqué.*

On l'a fait voir toutes les fois qu'on l'a attaqué, & tout fraîchement le public en a pu être convaincu d'une maniere solide (*o*). Il semble que Baronius ait pris plaisir à se tromper, & qu'il ait répandu tout exprès les Mensonges dans son Ouvrage, tant ils y sont semez épais.

III. Qu'il faut néanmoins bien travailler pour en faire une bonne Compilation.

Je n'ai pas peur que vous concluiez de là, qu'il n'est rien de plus aisé que de compiler des Fautes, & qu'on n'a pas même besoin de beaucoup de tems pour ces sortes de Compilations, puis qu'on n'a qu'à copier les Censures que les Auteurs ont faites les uns des autres, je n'ai pas peur, dis-je, qu'un homme aussi éclairé que vous me propose ce raisonnement. Vous savez trop bien, Monsieur, qu'il n'y a point de Procès où il soit plus nécessaire d'entendre les deux Parties que dans ceux qui s'élevent entre les gens doctes. Fou qui se fie aux Remarques des Aggresseurs: la prudence veut que l'on attende ce qui leur sera répondu, & ce qu'ils repliqueront. Je n'en demande pas davantage; je sai que la patience des Lecteurs ne va pas ordinairement si loin: mais pour un dessein comme celui-ci ce n'est pas trop à l'égard de bien des choses, que de comparer ensemble quatre Ecrits publiez successivement, deux par la personne attaquée, & deux par la personne attaquante, & j'ose même dire que pour certains faits cela n'est pas suffisant. On m'accordera qu'il y a bien des Censeurs, qui font plus de Fautes qu'ils n'en corrigent (*p*); on m'avouera pour le moins, que les plus savans donnent lieu d'être censurez à leur tour. C'est ce qu'on a reproché à Casaubon, par raport à sa Critique de Baronius. Les uns lui ont fait ce reproche assez doucement (*q*): les autres d'une maniere fort outrée, quoi que l'on ne puisse disconvenir de je ne sai quelle fatalité, qui fut cause que cette Critique, très-bonne & très-savante d'ailleurs, fit plus de tort que de bien à la réputation de celui qui la composa. Mais enfin je ne voudrois que cet exemple, pour montrer qu'après avoir lu la Critique d'un Ouvrage, il faut suspendre son jugement jusques à ce que l'on ait vu ce que l'Auteur critiqué ou ses Amis auront à dire. Ceux qui prennent pour Faute tout ce qui est censuré par l'Aggresseur, & pour vrai tout ce qu'il ne combat pas, voient souvent par la suite qu'ils ont été la dupe de cet Ecrivain; car on leur montre qu'il a condamné de bonnes choses, & qu'il n'a point condamné ce qui étoit condamnable, & que de son côté il a commis beaucoup de bévues. Un Auteur, très-sensible d'ailleurs à la Censure, prendra le parti de se critiquer lui-même, lors qu'il croira faire dépit à ses Censeurs, en leur montrant qu'ils ont ignoré que telles & telles choses devoient être censurées. Je vous en alléguerois des exemples, si je ne savois qu'ils vous sont assez conus, avec la réfléxion qui en résulte naturellement; c'est que l'homme aime mieux se faire du mal pourvu qu'il en fasse à son ennemi, que se procurer un bien qui tourneroit au profit de son ennemi. Or comme ce qui est arrivé au Censeur est aussi quelquefois le sort de l'Apologiste, c'est-à-dire qu'ils ne voient l'un & l'autre qu'une partie des manquemens de leur Adversaire, & qu'ils font des Fautes chacun à son tour, on voit la nécessité qu'il y a de les suivre dans tout le progrès de leur Dispute, lors qu'on veut faire le Recueil que j'entreprens: car il ne doit être composé que de Fautes avérées & certaines, comme sont par exemple celles sur quoi les Auteurs qui ont été critiquez passent condamnation, ou formellement ou par leur silence, & celles sur quoi on les réduit enfin à ne se défendre que par des absurditez notoires. Sans que pour cela je doute qu'il n'y ait des Fautes, que l'on réduit à la conviction dès la prémiere Critique; de sorte, Monsieur, que si je voulois reprendre la métaphore de la Chasse, dont je me suis déjà servi, je devrois dire qu'à la vérité ceux qui cherchent les Fautes des Auteurs, trouvent bien quelquefois la bête toute tuée, ou aux abois, mais qu'ils la trouvent aussi quelquefois qui donne le change, ou qui esquive le coup, ou même qui se défend encore vigoureusement quoi que percée de cent traits. Les Chicanes, que la vanité & la mauvaise honte inspirent aux Ecrivains critiquez, ne rendent que trop juste l'aplication de la métaphore. Cependant cela nous montre qu'il ne suffit pas de savoir copier, pour aller heureusement à cette Chasse, & que l'abondance des matériaux n'empêche pas que la construction de l'édifice ne coûte beaucoup. Passons plus avant, & disons que de tous les Dictionaires il n'y en a point de plus difficile que celui-ci. Quand on travaille aux autres, on rencontre dans les précédens une infinité de choses toutes préparées, qui ne coûtent que le prendre: on y en rencontre aussi une infinité qu'il ne faut que changer un peu. Tout ce qu'on y trouve de bon est de bonne prise, mais tout cela est inutile pour moi. Ce que j'y trouve de mauvais est la seule chose qui me puisse servir, pourvu que je la sache rectifier.

IV. Utilité d'une telle Compilation.

Vous avez vu une réfléxion que m'a fournie la lecture de quelques-unes de ces Disputes, qui contiennent Réponse, Replique, Duplique, &c.: en voici une autre qui nait de la même source. Après avoir lu la Critique d'un Ouvrage, on se croit desabusé de plusieurs faits faux, que l'on avoit pris pour vrais en le lisant. On passe donc de l'affirmation à la négation, mais si l'on vient à lire une bonne Réponse à cette Critique. on ne manque gueres à l'égard de certaines choses de revenir à sa prémiere affirmation, pendant que d'autre côté on passe à la négation de certaines choses, qu'on avoit crues sur la foi de cette Critique. On éprouve une semblable révolution, quand on vient à lire une bonne Replique à la Réponse. Or cela n'est-il pas capable de jetter la plus grande partie des Lecteurs dans une défiance continuelle? Qu'y a-t-il qui ne puisse devenir suspect de fausseté, à ceux qui n'ont pas en main la clef des sources? Si un Auteur avance des choses sans citer d'où il les prend, on a lieu de croire qu'il n'en parle que par ouï-dire s'il cite, on craint qu'il ne raporte mal le passage, ou qu'il ne l'entende mal, puis qu'on ne manque gueres d'aprendre par la lecture d'une Critique, qu'il y a beaucoup de pareilles Fautes dans le Livre critiqué. Que faire donc, Monsieur, pour ôter tous ces sujets de défiance, y aiant un si grand nombre de Livres qui n'ont jamais été réfutez, & un si grand nombre de Lecteurs; qui n'ont pas les Livres où est contenue la suite des Disputes Litéraires? Ne seroit-il pas à souhaitter qu'il y eût au monde un Dictionaire Critique auquel on pût avoir recours, pour être assuré si ce que l'on trouve dans les autres Dictionaires, & dans toute sorte d'autres Livres, est véritable? Ce seroit la pierre de touche des autres Livres, & vous conoissez un homme un peu précieux dans son langage, qui ne manqueroit pas d'apeller l'Ouvrage en question, *La Chambre des Assûrances de la République des Lettres.*

Vous voiez là en gros l'idée de mon Projet. J'ai dessein de composer un Dictionaire, qui, outre les Omissions considérables des autres, contiendra un Recueil des faussetez qui concernent chaque Article. Et vous voiez bien, Monsieur, que si par exemple j'étois venu à bout de recueillir, sous le mot SENEQUE, tout ce qui s'est dit de faux de cet illustre Philosophe, on n'auroit qu'à consulter cet Article pour savoir ce que l'on devroit croire, de ce qu'on liroit concernant Seneque

(*o*) *Par la* Critica Historico Chronologica *du Pere* Pagi, *imprimé à Paris in folio l'an* 1689, *& par les* Exercitationes Sam. Basnagii Flottemanvillei, *imprimées à Utrecht in 4 l'an* 1692.

(*p*) *Sæpe in judicando majus est peccatum judicis quam peccatum ejus de quo fuerat judicatum* Ambrosius in Psalm. I.

(*q*) *Mr.* Godeau, *par exemple, dans la Preface de son* Histoire de l'Eglise: Casaubon, *dit-il*, qui étoit un habile homme, devoit traiter *Baronius* avec plus de civilité, lui qui ne nomme jamais Scaliger que ce divin homme & se contenter de le reprendre sur les choses où il croioit qu'il s'étoit trompé, sans le vouloir faire passer à tous momens pour un homme qui n'avoit nulle belle literature. S'il avoit entrepris une carriere aussi longue que la sienne, nous verrions s'il n'y auroit point fait de faux pas. Ses Exercitations en ont fait naitre d'autres: on a trouvé justement dequoi censurer dans ses censures, & par là on voit qu'en ces matieres il n'y a rien qui ne puisse être defendu, & attaqué avec une probabilité presque égale, sur tout pour les dates du tems.

Seneque dans quelque Livre que ce fût: car si c'étoit une Fausseté, elle seroit marquée dans le Recueil, & dès qu'on ne verroit pas dans ce Recueil un fait sur le pied de Fausseté: on le pourroit tenir pour véritable. Cela suffit pour montrer que si ce dessein étoit bien exécuté, il en résulteroit un Ouvrage très-utile, & très-commode à toutes sortes de Lecteurs. Je sens bien, ce me semble, ce qu'il faudroit faire pour exécuter parfaitement cette entreprise, mais je sens encore mieux que je ne suis point capable de l'exécuter. C'est pourquoi je me borne à ne produire qu'une ébauche, & je laisse aux personnes qui ont la capacité requise le soin de la continuation, en cas qu'on juge que ce Projet, rectifié par tout où il sera nécessaire, mérite d'occuper la plume des habiles gens.

V. [P]ourquoi [o]n publie [p]ar avance [l]es Frag[m]ens, & [q]uel est leur [c]aractere.

Mais comme j'ai d'abord prévu que mon ébauche auroit assez d'étendue, pour m'engager à un très-penible travail, & que d'ailleurs je me défie beaucoup de la maniere dont j'exécuterai ce Projet, savez-vous, Monsieur, la résolution que j'ai prise assez brusquement, c'est de hazarder quelques morceaux de mon ébauche, & de les envoier comme des enfans perdus batre l'estrade, sonder les guez, & prendre langue des ennemis. S'ils font une mauvaise rencontre, & s'ils ne me raportent pas de bonnes nouvelles, je prendrai stoïquement le parti de me donner du repos; si la chose tourne d'une autre maniere, je poursuivrai mon dessein. Voilà ce qui m'engage à débuter par ce petit Avant-coureur. Quelque destinée qu'il ait, il me fournira l'avantage de vous donner des marques publiques de l'estime & de l'amitié singulieres que j'ai pour vous: & si quelque chose est capable de me faire trouver chagrinant le mauvais succès qu'il aura, peut-être, ce sera de considérer qu'il n'aura pas été digne de vous être dédié.

Je vous ferai cependant une petite confidence; c'est que bien loin d'avoir choisi, pour la construction de ce prélude, les Fragmens les moins mauvais du Dictionaire Critique, j'ai choisi ceux qui m'étoient les plus suspects. La raison de ma conduite n'est pas mal-aisée à deviner; puis que le sens commun mene là; que pour joüer au plus sûr dans l'horoscope qu'on veut faire d'un Livre à venir, en pressentant le goût du public, il vaut mieux que l'échantillon qu'on montre soit pris du mauvais endroit de la piece, que s'il étoit pris du bon. Outre cela, quand on souhaite de profiter des Avis de ses Lecteurs, pour se mieux conduire dans l'exécution d'un projet, il faut exposer principalement aux yeux du public les parties dont la bonté est la plus douteuse. J'ai donc choisi les morceaux dont je me défiois le plus, ou qui contenoient chacun en son espece les irrégularitez les plus sensibles, comme vous diriez une longue queue de Remarques, une Digression qui ressemble à une Dissertation en forme, &c. Je loue la simplicité d'un plan: j'en admire l'exécution uniforme & dégagée: je fais consister en cela l'idée de la perfection; mais si je veux passer de cette théorie à la pratique, j'avoue que j'ai de la peine à me régler sur cette idée de perfection. Le mêlange de plusieurs formes, un peu de bigarrûre, pas tant d'uniformité, sont assez mon fait.

Je pense que ce faux goût est un effet de ma paresse: je voudrois que le même Livre satisfit ma curiosité sur toutes les choses auxquelles il me fait penser, & je n'aime point à être obligé de passer de Livre en Livre pour la satisfaire. Comme il est assez naturel de juger des autres par soi-même, il me semble qu'on fait beaucoup de plaisir à un Lecteur, lors qu'on lui épargne la peine de sortir de sa place, & de chercher dans un autre Livre certains petits Eclaircissemens qu'il peut souhaiter. Vous allez craindre dès ce moment que je n'aille remplir de Parentheses tout cet Ouvrage; mais rassûrez-vous; car en faveur des personnes qui n'aiment pas les interruptions, je ferai ensorte que le Texte soit dégagé des Observations accessoires, & je renvoierai aux marges, & à la fin de chaque Article, ces Observations-là, en faveur de ceux qui veulent savoir sur le champ les dépendances & les raports, qui lient les choses les unes aux autres. Pour délasser les Lecteurs on aura soin que de tems en tems ils trouvent des endroits un peu enjoüez; on aura, dis-je, ce soin, sans se trop servir du privilege que ces sortes d'Ouvrages donnent de s'exprimer naturellement: rien n'est plus nécessaire que ces endroits dans un Dictionaire; car c'est un Ouvrage sec & ennuiant de sa nature. Plût à Dieu que ce fussent tous ses méchans côtez; mais il s'y en trouve de plus rebutans, puis qu'il n'y a point d'Ouvrage dont on juge sur d'aussi mauvais principes que de celui-là. Vous ne voiez que des Lecteurs qui se plaignent d'y trouver des choses communes. Que voudroient-ils donc? Que tout y fût d'un savoir exquis, & qu'on n'y mît rien que ce qu'ils ignorent? Mais en ce cas-là ce ne seroit point un Livre tel qu'il doit être, c'est-à-dire à l'usage & à la portée de tout le monde.

Je m'en raporte à vous, Monsieur, qui pouvez juger en Maître de tout ce qui regarde les Livres. Seroit-il raisonnable d'éloigner de ce Dictionaire la Censure d'une Faute, sous prétexte que cette Faute n'est pas capable de tromper les grands Docteurs, quelque répandue qu'elle soit dans les Ouvrages d'une infinité d'Ecrivains? Sans doute vous ne ferez pas de cet avis: toute Fausseté qui est répandue dans plusieurs Livres peut tromper beaucoup de gens; & c'est une raison suffisante pour la marquer dans un Dictionaire Critique. Sur ce pied là, on y peut marquer les Fautes des prémieres Editions, quoi qu'elles aient été corrigées dans les secondes; car combien y a-t-il de gens, qui se servent de la prémiere Edition toute leur vie, sans jamais consulter les autres?

Ne devrois-je pas craindre, en vous marquant de cette façon le caractere de cet Ouvrage, que vous ne me demandiez, si c'est ainsi que je m'aquitte de mes obligations auprès de vous, & si je n'ai pas honte de vous dédier un Livre chargé des péchez du païs Latin, & un ramas des ordures de la République des Lettres (*B*). Je suis autant convaincu qu'homme du monde qu'il ne

(*B*) *Un Livre chargé des péchez du païs Latin, & un ramas des ordures de la République des Lettres.*] Comme toutes choses ont deux faces, il se trouvera peut-être des gens qui prétendront que je me rens digne de la Censure que nous lisons dans un beau Traité de Plutarque. Mais ce ne seroit point considérer cette afaire par le bon côté, ce seroit la prendre de travers. Il faut la considérer selon l'idée de ces Recueils d'Observations de Médecine, qui ne contienent que les Maladies du Corps humain, mais qui n'en traitent qu'afin d'aprendre à s'en garantir: ou à s'en guérir. Quoi qu'il en soit, voici les pensées de Plutarque (2): „ Si quelqu'un feuilletant les escrits des anciens, „ en alloit eslisant & tirant ce qu'il y auroit de pire, & en „ composoit un livre, comme des vers d'Homere defectueux, commençans par une syllabe brieve, ou des incongruitez qu'on rencontre és Tragedies, ou des objections vilaines & deshonnestes que fait Archilochus „ alencontre du sexe feminin, en se difamant lui-mesme: celui là ne seroit-il pas digne de ceste tragique „ malediction,

„ *Maudit sois tu, qui vas faisant recueil,*
„ *Des maux de ceux qui gisent au cercueil.*

„ mais sans ceste malediction, c'est à lui un amas qui ne „ lui aporte ni honneur, ni profit; d'aller ainsi par tout „ recueillir les fautes d'autrui, comme on lit que Philippus fit un amas des plus meschans & plus incorrigibles „ hommes qui fussent de son temps, lesquels il logea ensemble dans une ville que il fit bastir, & l'apella Poneropolis,

(2) Plut. de Curiositate, pag. 520: je me sers de la Version d'Amyot.

ne faudroit vous dédier qu'un Recueil de penſées fines, & de raretez d'erudition ; & qu'afin que le préſent fût digne de vous, il devroit reſſembler parfaitement aux Ecrits que vous avez publiez : ne ſuis-je donc pas bien coupable, puis que je m'éloigne ſi étrangement de ce modéle, & que ſans ſujet, & même dans des circonſtances tout-à-fait différentes, je recours à l'expédient de Catulle, j'effectue ſa menace?

Ad librariorum
Curram ſcrinia, Cæſios, Aquinos,
Suffenum, omnia colligam venena,
Ac te his ſuppliciis remunerabor (r).

(r) Catull. Epigram. XIV.

On en dira ce qu'on voudra, je ſuis ſûr quand j'y penſe bien, que ſi mon Recueil n'eſt pas digne de vous être dédié, ce n'eſt point par la raiſon que j'ai alléguée. Je le croirois un préſent beaucoup plus paſſable, s'il étoit compoſé d'un plus grand nombre de Menſonges; & je ne deſeſpérerois pas de lui faire avoir un jour toute votre aprobation, ſi j'avois, par raport aux Fauſſetez qui ſont dans les Livres, le bon nés dont un Poëte de vos amis ſe glorifie à d'autres égards (ſ).

(ſ) *Namque ſagacius unus odoror, Polypus! an gravis hirſutis cubet hircus in alis Quam canis acer, ubi lateat ſus* Horat. Epod. *Od. XII.*

Il ſeroit tems de finir cette longue Epitre; mais j'ai quelques Difficultez à éclaircir, qui m'arrêteront encore quelque tems.

VI. Réponſe à quelques Difficultez. La I, que cet Ouvrage peut faire des Ennemis.

Premiérement, Monſieur, on pourra prendre pour une inſigne témérité la licence que je me donne, de mettre en monceaux les Fauſſetez qui ſont répandues dans divers Livres: n'eſt-ce pas ſe vouloir faire de gaieté de cœur une infinité d'Ennemis? Quand on cenſure les Anciens, on s'attire ſur les bras le grand nombre de partiſans qu'ils ont parmi les Modernes; & quand on cenſure ceux-ci, on s'expoſe ou à leur propre reſſentiment, s'ils vivent encore, ou à celui de leur famille, s'ils ſont décédez. Or ce n'eſt pas un petit reſſentiment que celui de Meſſieurs les Auteurs: ils paſſent pour extrémement ſenſibles, mal-endurans, & vindicatifs; & l'on diroit que leur parenté ſe croit obligée à perpétuer, après leur mort, l'amour aveugle qu'ils ont eue pour les productions de leur Eſprit. Quant à l'intérêt que pluſieurs Modernes prennent à la réputation des Anciens, je ne ſaurois mieux le repréſenter que par le paſſage que je cite, où La Mothe le Vayer ſe fâche contre Balzac, qui avoit critiqué une Réponſe de Pompée (t).

(t) *En vérité je vous avoue qu'un traitement ſi injuſte contre toute l'Antiquité excite tant d'indignation dans mon ame, que j'aime mieux que ce ſoit vous ou tout autre que moi qui donniez à cette ſorte de temerité le nom qu'elle merite.* Exclamet Meliſ certa periiſſe Frontem de rebus. *Il faut avoir fait banqueroute à la pudeur, & au jugement lors qu'on paſſe jusques à un tel défaut de reſpect, & jusques à une ſi preſomptueuſe extravagance,* ut inſolenter parentis artium antiquitatis reverentiam verberemus. (*Macrobe* 1. *Saturn.*) Hexaméron Ruſtique, *pag.* 142, 143.

Pour répondre à cette Difficulté, je dis, Monſieur, que je n'enviſage point mon entrepriſe comme périlleuſe de ce côté-là. On pourroit donc avoir lieu de m'apoſtropher de cette façon,

Periculoſæ plenum opus aleæ
Tractas, & incedis per ignes
Suppoſitos cineri doloſo (u),

ſans que proprement parlant on pût m'apeller téméraire. Je ne me répréſente pas les Auteurs ſous l'idée deſavantageuſe, dont les médiſans ſe ſervent pour les caractériſer, je me les figure trop raiſonnables pour prendre en mauvaiſe part, qu'en faveur du bien public on faſſe ſavoir qu'ils n'ont pas toûjours eu raiſon. Je déclare qu'en faiſant cela je n'ai nul deſſein de diminuer la gloire qu'ils ont aquiſe, & que je m'abſtiendrai ſoigneuſement, par tout où l'honnêteté le demandera, de tous les termes deſobligeans qui regarderoient leur perſonne, ou le gros de leur Ouvrage. Quelques petites Fautes répandues par-ci par-là dans un Livre n'en ſont pas la deſtinée, ne lui ôtent point ſon juſte prix, ne font point perdre à l'Auteur les loüanges qui lui ſont dues. L'injuſtice & la malignité du genre humain, quelque grandes qu'elles ſoient, ne ſont pourtant pas encore montées juſques au point, que la plupart des Lecteurs ne donnent les loüanges à un bon Livre, nonobſtant les petites Fautes dont il peut être parſemé. Cette belle Maxime d'un Poëte de la Cour d'Auguſte ſubſiſtera toûjours,

Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit
Aut humana parum cavit natura (w).

Sur tout on pardonne les Fautes, même nombreuſes, à ceux qui font de gros Dictionaires: c'eſt pour eux principalement qu'il faut alléguer la Maxime, *Opere in longo fas eſt obrepere ſomnum (x)*, & c'eſt dans cette confiance que je ferai moins de ſcrupule de les critiquer; car je ſerois très-fâché de diminuer la conſidération que l'on doit avoir pour eux. Le Public leur eſt infiniment obligé des inſtructions qu'ils lui ont données à la ſueur de leur front, & avec la peine la plus aſſommante qui puiſſe être priſe pour une production de plume. Je renvoie mon Lecteur à la Préface de Mr. Morus que j'ai déjà citée, où il montre que les Fautes de Scaliger, de Saumaiſe, & de Baronius, ne les doivent pas dépouiller de la gloire qu'ils ſe ſont aquiſe. Vous voiez, Monſieur, à quoi ſe réduiſent mes excuſes: je n'ai point deſſein de faire tort au mérite des Auteurs, ni de m'éloigner à leur égard des loix de l'honnêteté; & j'ai ſi bonne opinion de leur modeſtie, & de leur zêle pour l'inſtruction du public, que je ne croi pas qu'ils ſe fâchent de la liberté qu'on prendra, de marquer en quoi ils ſe ſont trompez. La plupart du tems ce ne ſera point moi qui découvrirai leurs Fautes: je ne ferai que raporter ce que d'autres en auront dit. Je me fais une religion de ne m'aproprier jamais ce que j'emprunte d'autrui; de ſorte qu'on pourra être très-aſſûré, que quand je marque une Faute ſans citer quelcun qui l'ait remarquée, c'eſt que je ne ſai pas qu'elle ait déjà été rendue publique. Après tout, je ne croi point qu'on doive exiger, que j'aie plus d'indulgence

(u) Horat. Od. I *Libri II.*

(w) Horat. de Arte Poëticâ. *ỳ.* 351.

(x) *Id. ib. ỳ.* 360.

„ ropolis, c'eſt à dire la ville des meſchans: auſſi les curieux en recueillant & amaſſant de tous coſtez les fautes „ & imperfections, non des vers, ni des poëmes, mais „ des vies des hommes, font de leur memoire un archive „ & regiſtre fort mal-plaiſant, & de fort mauvaiſe grace, „ qu'ils portent touſiours quand & eux. Et tout ainſi „ comme à Rome il y a des perſonnes qui ne ſe ſoucient „ point d'acheter de belles peintures ni de belles ſtatues, „ non pas meſme de beaux garçons, ni de belles filles de „ celles qu'on expoſe en vente, ains s'adonnent à acheter „ afectueuſement des monſtres en nature, comme qui „ n'ont point de jambes, ou qui ont les bras tournez au „ contraire, qui ont trois yeux, ou la teſte d'une auſtruche, prenans plaiſir à les regarder, & à rechercher s'il „ n'y a point

„ *De corps meſlé de diverſes eſpeces*
„ *Monſtre avorté de l'un & l'autre ſexes:*

„ mais qui nous meneroit ordinairement voir de tels ſpectacles on s'en faſcheroit incontinent, & feroyent mal au „ cœur à les voir: auſſi ceux qui curieuſement vont rechercher les imperfections des autres, les infamies des „ races, les fautes & erreurs avenuës és maiſons d'autrui, „ ils doyvent rapeller en leur memoire comme les premieres telles obſervations ne leur ont aporté ni plaiſir „ aucun ni profit ".

dulgence pour mon prochain que pour moi-même, & l'on verra que je ne m'épargnerai pas: Enfin, il faut que l'on considere, que l'intérêt du public doit l'emporter sur celui des particuliers, & qu'un Auteur ne mérite point de complaisance, lors qu'il est assez injuste pour aimer mieux que ses Fautes demeurent cachées, que de voir le public desabusé (*y*).

(*y*) *Nimis perversè se ipsum amat qui & alios vult errare ut error suus lateat: quanto enim melius & utilius, ut ubi ipse erravit, alii non errent quorum admonitu errore careat: quod si noluerit, saltem comites erroris non habeat.* Augustin. Epist. VII, *pag. m.* 28.

Je ne sai si c'est que je juge des autres par moi-même, mais il me semble que ceux dont je raporte honnêtement quelques méprises ne s'en irriteront pas. Cela fait que j'en raporte qui touchent des gens pour qui j'ai une estime extraordinaire, & qui me font l'honneur de m'aimer. Ceux que j'épargnerai auront quelque sujet de s'en plaindre, parce que ce sera un signe que je ne les croi pas capables d'entendre raison, ou en état de soutenir la moindre perte. Ce dernier motif n'est pas toûjours entiérement à rejetter; car s'il y a des Auteurs dont il faille couvrir les Fautes, ce sont principalement les pauvres Auteurs, qu'on auroit bientôt dépouillez jusqu'à la chemise, pour peu qu'on se jettât sur leur friperie, & s'il y a des Auteurs dont il faille decouvrir les Fautes, ce sont principalement les plus grans & les plus célèbres; puis qu'outre que leurs Erreurs sont infiniment plus contagieuses, que celles d'un Ecrivain ordinaire: ils ont de grandes ressources de réputation, & des thrésors de gloire si abondans, que cent naufrages ne sauroient les incommoder (*z*). C'est ce qui fait qu'il n'y a gueres de gens qui se retractent avec moins de peine (*aa*), ou qui suportent de meilleure grace la Censure, que ceux qui ont le plus justement aquis le titre de grand Auteur (*bb*). Préparez-vous, Monsieur, à vous voir dans ce Dictionaire, s'il vous est échapé quelque méprise; mais je n'espere pas de vous pouvoir donner cette marque de la bonne opinion que j'ai de vous. Vos lumieres sont trop exactes & trop vives, pour ne chasser pas de vos Ecrits toute sorte de Fausseté, & d'ailleurs vous avez tellement aprofondi l'étude des Antiquitez Grecques & Romaines, que vous n'en avez tiré que des choses rares; desorte qu'il faudroit être je ne sai combien de fois plus habile que je ne suis, pour voir si vous êtes tombé dans quelque Erreur. Si l'on n'est pas content de ces Réponses, j'y ajoûte d'un côté, que l'instruction du public mérite bien qu'on se sacrifie à la mauvaise humeur de quelques particuliers, & de l'autre, que je ne donnerai que trop de lieu de se venger aux Auteurs que je critique. Je consens de bon cœur que la pareille me soit rendue, ou par eux-mêmes, ou par leurs descendans. On me fera plaisir de me corriger, & de me fournir des lumieres, j'en suplie tous mes Lecteurs. Je tâcherai de ne point faire de Fautes; mais je suis bien sûr que je n'en ferai que trop. On ne pourra donc pas faire contre moi la plainte, qu'on fait contre les Censeurs qui ne font rien imprimer de crainte des représailles (*C*).

(*z*) On peut se servir à leur égard de cette Consolation, *non Tam tenuis census tibi contigit aut mediocris Facturæ te mergat onus.* Juvenal. Sat. XIII. *v.* 6.

(*aa*) *A suturis se deceptum esse Hippocrates memoriæ tradidit, more scilicet magnorum virorum & fiduciam magnarum rerum habentium. Nam levia ingenia quia nihil habent, nihil sibi detrahunt. Magno ingenio multaque nihilominus habituro convenit etiam simplex veri erroris confessio.* Celsus de Medic. *Libr. VIII, Cap. IV. Voiez aussi* Quintilien, *Libr. III, Cap. VI.*

(*bb*) *Nulli patientius reprehenduntur, quam qui maxime laudari merentur* Plin. Epist. *XX, Libri VII.*

VII. La II, qu'il censurera de legeres Fautes.

En second lieu, l'on trouvera fort étrange, que je m'amuse à censurer de petites choses, où le manque d'exactitude est comme insensible. J'ai mes raisons pour cela, Monsieur; j'ai bien prévu ce qu'on en diroit, & que le *minutissimarum rerum minutissimus scisçitator* ne me seroit pas épargné: j'ai jugé néanmoins qu'il faloit mépriser ces railleries, & remarquer jusqu'aux moindres Fautes; car plus on critique de choses avec raison, plus on montre combien il est difficile d'être parfaitement exact. Or en portant si haut l'idée de la parfaite exactitude, on engage les Auteurs à être plus sur leurs gardes, & à examiner tout avec un extrême soin. L'homme n'est que trop accoutumé à demeurer au deçà des regles (*cc*); il faut donc les reculer le plus qu'on peut, si l'on veut qu'il joigne de près le point de la perfection. Outre cela cet Ouvrage pouvant servir à ceux qui voudront composer un Dictionaire Historique bien correct, à quoi il seroit très-nécessaire qu'on travaillât, j'ai dû descendre dans le détail avec quelque sorte de précision, & si l'on veut même; avec un peu de chicanerie. Ce n'est point par inclination que je vetille, c'est par choix; & l'on m'en devroit tenir compte, puis que c'est en quelque maniere se sacrifier à l'utilité de son prochain (*dd*). On prend une route qui n'est pas celle de la loüange, & on le fait pour ramener les autres à la véritable justesse: n'est-ce pas un grand sacrifice? Il n'y a pas beaucoup de gens qui en veuillent faire de semblables, je m'en raporte à Quintilien (*ee*). Je dirai quelque chose ci-dessous, qui pourra servir de suplément à l'examen de cette seconde difficulté.

(*cc*) *Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-dessus Remarque (F) de la* Differtation sur les Libelles Diffamatoires.

(*dd*) *Voiez ci-dessus, Remarque (B) de l'Article* ANTESIGNAN, *ce qu'*Erasme *a dit de la peine que coutent les* Dictionaires.

(*ee*) *Sivè contemnentes tanquam parva quæ prius dicimus studia.... seu, quod proximum vero, nullam ingenii sperantes gratiam circa res etiamsi necessarias, procul tamen ob ostentatione positas.* Quintil. *Libr. I, in Proœmio.*

VIII. La III, qu'il contiendra des Discussions inutiles.

En troisieme lieu, on pourra me reprocher, que je me donne une peine bien inutile, car qu'avons-nous à faire, dira-t-on, de savoir si un Cassius Longinus a été confondu avec un autre, s'il a été puni du dernier suplice, ou seulement exilé, le public se soucie bien de cela; qu'importe que Scaliger se soit fâché, ou ne se soit pas fâché contre Erasme, pour en avoir été traité de soldat, & ainsi du reste? J'aurois cent choses à répondre, & je sens bien à la multitude de pensées qui

(*C*) *La plainte, qu'on fait contre les Censeurs qui ne font rien imprimer, de crainte des représailles.*] Regnier dans sa IX Satire exhorte ses Censeurs à publier quelque chose.

Qu'ils facent un ouvrage,
Riche d'inventions, de sens, & de langage,
Que nous puissions draper comme ils font nos escris;
Et voir, comme l'on dict, s'ils sont si bien apris,
Qu'ils monstrent de leur eau, qu'ils entrent en carriere.

Il aplique à cela le conte qu'on fait en Italie,

Qu'une fois un paisant,
Homme fort entendu, & suffisant de teste,
Comme on peut aysement juger par sa requeste,
S'en vint trouver le Pape & le voulut prier,
Que les Prestres du temps se puissent marier,
Afin, ce disoit-il, que nous puissions nous autres
Leurs femmes caresser ainsi qu'ils font les nostres.

Martial avoit eu déjà des pensées de même nature: son Epigramme XCII du prémier Livre est,

Cum tua non edas, carpis mea carmina, Lali:
Carpere vel noli nostra, vel ede tua.

Et il dit dans l'Epigramme LXIV du XII Livre,

Corrumpit sine talione calebs,
Cæcus perdere non potest quod aufert.

Voiez Mr. Saldenus à la page 44 & 419 du Traité *de Libris varioque eorum usu & abusu.*

Vous trouverez un Suplément de ceci dans l'Article d'ARISTARQUE (3). Consultez aussi la page 682 du II. Tome où j'observe que fort souvent les Lecteurs, qui n'ont jamais composé, sont plus rigides & plus injustes dans leurs Censures, que ceux qui conoissent par expérience le travail des Compositions. Je crois pouvoir dire qu'il y a deux choses qui empêchent les Censeurs universels & impitoiables de *montrer de leur eau*; l'une est la crainte que tout le monde ne se jette sur leurs Ouvrages, afin de leur faire porter la peine du talion sans miséricorde; l'autre est qu'ils sentent eux-mêmes qu'ils n'ont point rempli l'idée de perfection qui avoit été la regle de leurs Censures. *Il est plus aisé de s'imaginer une haute perfection que de la trouver, & c'est le fort de la plupart des Critiques de savoir reprendre, & de ne savoir pas mieux faire* (4). *Il ne semble pas qu'ils ayent le talent de parler ni d'écrire, tant ils sont secs & arides* (5). L'Auteur qui en juge ainsi observe que Mr. Conrart, *qui avoit le jugement excellent, le goût délicat, & une critique sûre & éclairée qui perçoit dans tous les coins & les plis d'un Ouvrage, a eu la prudence de ne rien publier de sa façon,* & que *le peu qui en a paru n'est pas fort considérable.*

(3) *Ci-dessus Remarque (C) de l'Article* ARISTARQUE Grammairien.

(4) *Conférez ce que dessus Remarque (G) de l'Article* ZEUXIS.

(5) Vigneul Marville, Melanges d'Hist. & de Litterature, *Tom. III, pag.* 183 *Edit. de Rouën* 1701.

qui se présente tout à l'heure à mon esprit, que je pourrois faire sur ce sujet une longue Dissertation, qui peut-être seroit supportable; mais comme il est tems de finir, je me réduis à peu de Notes: le reste pourra venir une autrefois & plus à-propos, ou n'est peut-être pas nécessaire, chacun le pouvant trouver aisément, ou par sa propre méditation, ou dans les Livres.

Je dis donc, Monsieur, que cette Objection, qui seroit peut-être fort solide absolument parlant, & sans nul raport à tems & à lieux, ne vaut rien quand on la raporte au Siecle, & à la Partie du Monde où nous vivons. Si l'homme étoit parfaitement raisonnable, il ne s'ocuperoit que du soin de son salut éternel; une seule chose lui seroit nécessaire, comme notre Seigneur le dit à Marthe, *Porro unum est necessarium (ff)*. Qui ne sait aussi la bonne & sage Maxime, *De peu de biens nature se contente?* Qui peut douter que si nous nous contenions dans les bornes de la nécessité naturelle, il ne falût abolir comme des choses superflues presque tous les Arts? Mais enfin on ne peut plus traiter avec l'homme sur ce pied-là; il est de tems immémorial en possession de chercher les commoditez de la vie, & toute sorte d'agrémens & de plaisirs. Entre autres choses non nécessaires dont il a plu aux Européans de s'ocuper, ils ont voulu entendre la Langue Latine & la Langue Grecque, ou pour le moins ce qui est contenu dans les Livres qui nous restent en ces deux Langues; & ils ne se sont pas contentez de savoir en gros ce qu'il y a dans ces Livres, ils ont voulu examiner si tout y étoit certain, & si l'on ne pourroit pas éclaircir ce en quoi un ancien Auteur contredit l'autre; & quand ils ont pu developer ces Difficultez, & celles de toutes sortes d'Histoires, ils ont senti un plaisir fort doux, ils ont bien diverti leurs Lecteurs, & ils se sont attiré de grands éloges, quoi qu'au reste ces Eclaircissemens ne fussent d'aucun usage pour diminuer la cherté des vivres, ni pour résister au froid & au chaud, à la pluie & à la grêle. On ne doit donc pas m'imputer la témérité impertinente, de vouloir étaler comme une marchandise de grand prix une chose rejettée de tout le monde comme inutile; car je ne fais que me régler sur le goût que je trouve tout établi depuis long-tems. Qu'on n'ait pas raison, ou qu'on en ait, de le plaire à n'être pas dans l'erreur sur aucun point de Géographie, de Chronologie, d'Histoire, cela ne m'importe, je ne suis responsable de rien; c'est assez pour moi que le Public (*gg*) veuille conoître exactement toutes les Faussetez qui courent, & qu'il fasse cas de ces découvertes (*hh*).

Et qu'on ne me dise pas que notre Siecle, revenu & guéri de l'esprit critique qui régnoit dans le précedent, ne regarde que comme des pédanteries les Ecrits de ceux qui corrigent les Faussetez de fait, concernant ou l'Histoire particuliere des grands Hommes, ou le nom des Villes, ou telles autres choses; car il est certain à tout prendre, qu'on n'a jamais eu plus d'attachement qu'aujourd'hui à ces sortes d'Eclaircissemens. Pour un chercheur d'Expériences Physiques, pour un Mathématicien, vous trouvez cent personnes qui étudient à fond l'Histoire avec toutes ses dépendances; & jamais la Science de l'Antiquariat, je veux dire l'étude des Médailles, des Inscriptions, des Bas-reliefs, &c., n'avoit été cultivée comme elle l'est présentement. A quoi aboutit-elle? A mieux établir le tems où certains faits particuliers sont arrivez; à empêcher qu'on ne prenne une Ville ou une Personne pour une autre, a fortifier des Conjectures sur certains Rites des Anciens; & à cent autres curiositez, dont le Public n'a que faire, selon les dédaigneuses Maximes qui font le sujet de cette troisieme Difficulté: Maximes qui n'ont pas empêché un grand homme (*ii*) aussi consommé dans les Affaires d'Etat, que dans l'Etude des belles Lettres, de publier un gros Livre sur l'excellence & sur l'utilité des Medailles.

Vous êtes, Monsieur, l'homme du monde le mieux persuadé de l'impertinence de ces Maximes: elles ne vont pas à moins qu'à la ruine de tous les beaux Arts, & de presque toutes les Sciences qui polissent & qui élevent le plus l'esprit (*jj*). Il ne nous resteroit selon ces beaux raisonnemens que l'usage des Arts méchaniques, & autant de Géometrie qu'il en faut pour perfectionner la Navigation, le Charroi, l'Agriculture, & la Fortification des Places. Pour tous Professeurs on n'auroit presque que des Ingénieurs, qui ne feroient qu'inventer de nouveaux moiens de faire périr beaucoup de monde. Il faut avouër que le Public a un très-grand intérêt à toutes ces choses, puis que c'est par là qu'on peut faire régner commodément l'abondance dans les villes, & soutenir bien la guerre, soit défensivement, soit offensivement. Il faut avouër d'autre côté, n'en déplaise à Ciceron (*kk*), que toutes les beautez de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture, ne servent qu'au plaisir des yeux, & à donner une agréable admiration aux Connoisseurs. Les productions grossieres de tous ces Arts suffisent à remplir les besoins de l'homme: on peut être logé sûrement & commodément sans l'aide de l'Ordre Corinthien, ou de l'Ordre Composite, sans Frises, sans Corniches, sans Architraves. Encore moins est-il nécessaire pour les commoditez de la vie, de savoir tout ce qui se dit ou de l'incommensurabilité des asymptotes, ou des quarrez magiques, ou de la duplication du cube, &c. Les Turcs, au milieu de l'ignorance crasse où ils vivent, ne sont pas moins robustes, & ne dépensent pas moins gaîment dix mille livres de rente quand ils les ont, que les Chrétiens; & ce Gouverneur de Neuhausel, qui après la levée du siege de Vienne se plaignoit de la mauvaise foi des François, qui avoient donné passage par leur païs au Roi de Pologne (*ll*) ne jouïssoit pas moins doucement de l'autorité de sa Charge, que s'il avoit été mieux versé dans l'Histoire & dans la Géographie. Desorte que si l'on étoit reçu à mépriser un Ouvrage, dès qu'il ne traite pas *de pane lucrando*, ou qu'il ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, comme disoient vos bons amis les anciens Grecs, ou enfin dès que le public s'en peut passer, il n'y a que peu de Livres qui ne fussent méprisables, & qui ne méritassent la brusquerie que vous avez lue sans doute dans la Vie de Malherbe. Mr. de Meziriac accompagné de deux ou trois de ses amis lui avoit aporté son Commentaire sur Diophante: ces amis *loüoient extraordinairement ce Livre comme fort utile au public*; *Malherbe leur demanda s'il feroit amender le pain.* Une autrefois il aprouva qu'il n'y eût des récompenses, que pour ceux qui servoient le Roi dans les armées & dans les affaires, & dit *qu'un bon Poete n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueür de quilles.*

Il faut donc malgré qu'on en ait que l'on m'accorde, qu'il y a une infinité de productions de l'esprit humain qui sont estimées, non pas à cause de leur nécessité, mais à cause qu'elles nous divertissent; & sur ce pied-là n'est-il pas juste de remarquer les Faussetez des Auteurs, puis qu'il y a tant de gens qui se plaisent à savoir la vérité, jusques dans les choses où leur fortune est la moins intéressée?

N'est-

(*ff*) Evangile de Saint Luc, *Chap. X, Vers.* 42.

(*gg*) *Par ce mot on ne pretend pas dire que tout le monde se plaise aux mêmes Refutations; mais seulement que les uns se plaisent à celles-ci, les autres à celles-la.*

(*hh*) *S'il n'importe pas de les conoître, il n'importe pas aussi de les ignorer.* Scaliger, *au commencement de ses Notes sur Catulle, a dit ceci*, Etsi candide lector, hoc epigrammate patienter carere poteras, habet tamen quod te scire melius fuit quàm ignorare. *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Avertiss. du Mois d'Août* 1684. Lipse *vouloit conoître la vérité jusques dans les plus petites choses:* ad mirabilis *Lipsius* alicubi ait se cupere etiam in minimis vera scire. *Epistola Hoffm. ad Reinesium*, pag. 100.

(*ii*) *Mr.* de Spanheim.

(*jj*) *Conferez les* Nouv. de la Républ. des Lettres 1684, *Mois de Septemb. Art. IV.*

(*kk*) *Il tâche de prouver dans le III Livre de l'*Orateur *cette These*, In plerisque rebus incredibiliter hoc natura est ipsa fabricata, ut ea quæ maximam utilitatem in se continerent eadem haberent plurimum vel dignitatis vel sæpè etiam venustatis.

(*ll*) Du Vignau, l'Etat présent de la Puissance Ottomane, *pag.* 177 *Edit. de la Haie* 1688.

N'eſt-il pas certain qu'un Cordonnier, qu'un Mûnier, qu'un Jardinier, ſont infiniment plus néceſſaires à un Etat, que les plus habiles Peintres ou Sculpteurs; qu'un Michel Ange, ou qu'un Cavalier Bernin? N'eſt-il pas vrai que le plus chétif Maçon eſt plus néceſſaire dans une ville, que le plus excellent Chronologue, ou Aſtronome, qu'un Joſeph Scaliger, ou qu'un Copernic? On fait néanmoins infiniment plus de cas du travail de ces grands hommes, dont on ſe pourroit fort bien paſſer, que du travail abſolument néceſſaire de ces Artiſans (*mm*). Tant il eſt vrai qu'il y a des choſes dont on ne regle le prix, que par raport à un honnête divertiſſement, ou à un ſimple ornement de l'ame.

IX. Les mêmes raiſons, qui prouvent l'utilité des autres Sciences, prouvent l'utilité des Recherches Critiques.

(*mm*) *Plus interfuit Reipub. Caſtellum capi Ligurum quam bene defendi cauſam M. Curii. Credo, ſed Athenienſium quoque plus interfuit firma tecta in domiciliis habere, quam Minervæ ſignum ex ebore pulcherrimum: tamen ego me Phidiam eſſe mallem quam vel optimum fabrum tignarium; quare non quantum quiſque proſit, ſed quanti quiſque ſit ponderandum eſt: præſertim cum pauci pingere egregiè poſſint aut fingere, operarii autem aut bajuli deeſſe non poſſint.* Cicero, *in* Bruto.

En cet endroit, Monſieur, vous ne manquerez pas de prévoir, que les ennemis des belles Lettres inventeront cent exceptions. Ne pouvant nier que leurs Maximes ne tendent à reſſuſciter la barbarie à tous égards, ils étaleront les utilitez qui naiſſent de certaines Sciences: mais ils n'y gagneront rien; car dès là qu'ils mettront au nombre des choſes utiles celles dont il ſort des utilitez, ſoit par *reſultance*, ſoit par *émanation* (permettez-moi de me ſervir de cette vieille rubrique de l'Ecole, puis qu'elle embraſſe ſi bien les deux ſortes d'utilitez acceſſoires, qui peuvent venir ici en ligne de compte (*nn*),) ils ſe verront obligez d'y comprendre les belles Lettres & la Critique. Je me pourrai ſervir contre eux de toutes leurs Obſervations. En voici un petit eſſai.

(*nn*) *On donne ici plus d'étendue à cette diſtinction que dans l'Ecôle.*

Si l'on me dit que les Théoremes les plus abſtraits de l'Algebre ſont très-utiles à la vie, parce qu'ils rendent l'eſprit de l'homme plus propre à perfectionner certains Arts, je dirai auſſi que la recherche ſcrupuleuſe de tous les Faits Hiſtoriques eſt capable de produire de très-grands biens. J'oſerois aſſûrer que le ridicule entêtement des prémiers Critiques, qui s'acharnérent ſur des bagatelles, par exemple ſur la Queſtion s'il faut dire *Virgilius*, ou *Vergilius*, a été par accident fort utile: ils inſpirérent par là une extrême vénération pour l'Antiquité; ils diſpoſérent les eſprits à examiner ſoigneuſement la conduite de l'ancienne Grece, & celle de l'ancienne Rome; ils donnérent ainſi lieu à profiter de ces grands exemples. Et que croiez-vous, Monſieur, que puiſſe faire ſur des Auditeurs diſpoſez de cette ſorte une grave & majeſtueuſe Sentence tirée de Tite Live, ou de Tacite, & débitée comme aiant autrefois ſervi à porter d'un certain côté le Sénat Romain (*oo*)? Je ne feindrai point de dire qu'elle eſt capable de ſauver un Etat, & que peut-être elle en a ſauvé plus d'un. Le Préſident d'une Aſſemblée récite ces mots Latins avec emphaſe; il fait impreſſion ſur les eſprits par le reſpect qu'on a pour le nom Romain: chacun ſe retire converti, chacun inſpire dans ſon quartier les ſentimens d'obéïſſance; & voilà une guerre civile étouffée dans ſon berceau. Malherbe n'y entendoit rien, quand il diſoit qu'un Poëte n'eſt pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueür de quilles; car ſans étaler ici tout le bien qu'un Poëte peut faire (*pp*), ne croiez-vous pas, Monſieur, qu'il eſt ſouvent arrivé, qu'un de ces hommes, qu'on apelle Coqs de Paroiſſe, a ruiné par un Quatrain de Pibrac prononcé avec emphaſe toutes les machines d'un Déclamateur factieux? Et dans le domeſtique, croiez-vous que ces Sentences dorées, dont Moliere fait recommander la lecture (*qq*), ſoient toûjours ſans aucun effet? Je veux croire qu'elles le ſont très-ſouvent, mais non pas qu'elles le ſoient toûjours, & qu'Horace dans les Vers que je mets en marge n'ait parlé que d'un profit en idée (*rr*).

(*oo*) *Conférez avec ceci l'*Epitre XCIV de Seneque: *j'en ai cité quelque choſe ci-deſſus Remarque B) de l'Article* ARISTON.

(*pp*) Horace, Epiſt. I Libri II, *en fait le dénombrement. Voiez ce qui en eſt ci-deſſous Citation (rr).*

(*qq*) *Liſez-moi comme il faut au lieu de ces ſornettes, Les Quatrains de Pibrac & les doctes Tablettes Du Conſeiller Matthieu, ouvrage de valeur, Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.* Moliere, Comédie du Cocu imaginaire.

(*rr*) *Os tenerum pueri, balbumque poëta figurat: Torquet ab obſcœnis jam nunc ſermonibus aurem; Mox etiam pectus præceptis format amicis: Aſperitatis, & invidiæ corrector & iræ.* Horat. Epiſt. I *Libri II. v.* 126.

On me dira, peut-être, que ce qui ſemble le plus abſtrait & le plus infructueux dans les Mathématiques aporte du moins cet avantage, qu'il nous conduit à des véritez dont on ne ſauroit douter; au lieu que les Diſcuſſions Hiſtoriques, & les Recherches des Faits humains, nous laiſſent toûjours dans les ténébres, & toûjours quelques ſemences de nouvelles conteſtations. Mais qu'il y a peu de prudence à toucher à cette corde! Je ſoutiens que les Veritez Hiſtoriques peuvent être pouſſées à un dégré de certitude plus indubitable, que ne l'eſt le dégré de certitude à quoi l'on fait parvenir les Véritez Géométriques; bien entendu que l'on conſidérera ces deux ſortes de Véritez ſelon le genre de certitude qui leur eſt propre. Je m'explique. Dans les Diſputes qui s'élevent entre les Hiſtoriens, pour ſavoir ſi un certain Prince a régné avant ou après un autre, on ſupoſe de chaque côté qu'un fait a toute la réalité, & toute l'exiſtence, dont il eſt capable hors de notre entendement, pourveu qu'il ne ſoit pas de la nature de ceux qui ſont raportez par l'Arioſte, ou par les autres Conteurs de Fictions, & l'on n'a nul égard aux Difficultez dont les Pyrrhoniens ſe ſervent, pour faire douter ſi les choſes, qui nous paroiſſent exiſter, exiſtent réellement hors de notre eſprit. Ainſi un Fait Hiſtorique ſe trouve dans le plus haut dégré de certitude, qui lui doive convenir, dès que l'on a pu trouver ſon exiſtence aparente: car on ne demande que cela pour cette ſorte de Véritez; & ce ſeroit nier le principe commun des Diſputans, & paſſer d'un genre de choſes à un autre, que de demander que l'on prouvât, non ſeulement qu'il a paru à toute l'Europe qu'il ſe donna une ſanglante Bataille à Senef l'an 1674; mais auſſi que les objets ſont tels hors de notre eſprit, qu'ils nous paroiſſent. On eſt donc délivré des importunes chicaneries que les Pyrrhoniens apellent *moiens de l'époque*, & quoi qu'on ne puiſſe rejetter le Pyrrhoniſme Hiſtorique par raport à une infinité de Faits, il eſt ſûr qu'il y en a beaucoup d'autres, que l'on peut prouver avec une pleine certitude: deſorte que les Recherches Hiſtoriques ne ſont point ſans fruit de ce côté-là. On montre certainement la fauſſeté de pluſieurs choſes, l'incertitude de pluſieurs autres, & la Vérité de pluſieurs autres, & voilà des Démonſtrations qui peuvent ſervir à un plus grand nombre de gens que celles des Géometres; car peu de gens ont du goût pour celles-ci, ou trouvent lieu de les apliquer à la Réformation des mœurs: mais on m'avoüera, Monſieur, qu'une infinité de perſonnes peuvent profiter moralement parlant de la lecture d'un gros Récueil de Fauſſetez Hiſtoriques bien avérées; quand ce ne ſeroit que pour devenir plus circonſpects à juger de leur prochain, & plus capables d'éviter les pieges que la Satire & la Flaterie tendent de toutes parts au pauvre Lecteur. Or n'eſt-ce rien que de corriger la mauvaiſe inclination que nous avons à faire des jugemens téméraires? N'eſt-ce rien que d'aprendre à ne pas croire légérement ce qui s'imprime? N'eſt-ce pas le nerf de la prudence que d'être difficile à croire (*ſſ*)?

(*ſſ*) Νᾶφε καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν· ἄρθρα ταῦτα τᾶν φρενῶν. *Sobrius eſto atque illud teneto nervos atque artus eſſe ſapientiæ non temere credere.* Epicharmus, *apud* Ciceronem, Polybium, Lucianum, &c.

En vain chercheroit-on ces utilitez morales dans un Recueil de Quinteſſences d'Algebre. D'ailleurs, n'en déplaiſe à Meſſieurs les Mathématiciens, il ne leur eſt pas auſſi aiſé d'arriver à la certitude qu'il leur faut, qu'il eſt aiſé aux Hiſtoriens d'arriver à la certitude qui leur ſuffit. Jamais on n'objectera rien qui vaille contre cette Vérité de fait, que Ceſar a batu Pompée; & dans

dans quelque ſorte de principes qu'on veuille paſſer en diſputant, on ne trouvera gueres de choſes plus inébranlables que cette Propoſition, *Ceſar & Pompée ont exiſté & n'ont pas été une ſimple modification de l'ame de ceux qui ont écrit leur vie* : mais pour ce qui eſt de l'objet des Mathématiques, il eſt non ſeulement très mal-aiſé de prouver qu'il exiſte hors de notre eſprit, il eſt encore fort aiſé de prouver qu'il ne peut être qu'une idée de notre ame (*tt*). En effet, l'exiſtence d'un cercle quarré hors de nous ne paroit gueres plus impoſſible, que l'exiſtence hors de nous pareillement du cercle dont les Géometres nous dónnent tant de belles Demonſtrations; je veux dire d'un cercle de la circonférence duquel on puiſſe tirer au centre autant de lignes droites, qu'il y a de points dans la circonférence. On ſent manifeſtement que le centre, qui n'eſt qu'un point, ne peut pas être le ſujet commun où ſe terminent autant de lignes différentes, qu'il y a de points dans la circonférence. En un mot, l'objet des Mathématiques étant des points abſolument indiviſibles, des lignes ſans largeur ni profondeur, des ſuperficies ſans profondeur, il eſt aſſez évident qu'il ne ſauroit exiſter hors de notre imagination. Ainſi, il eſt métaphyſiquement plus certain, que Ciceron a exiſté hors de l'entendement de tout autre homme, qu'il n'eſt certain que l'objet des Mathématiques exiſte hors de notre entendement. Je laiſſe à part ce que le ſavant Mr. Huet (*vv*) a repreſenté à ces Meſſieurs, pour leur aprendre à ne pas tant mépriſer les Véritez Hiſtoriques.

(*tt*) *Voiez ci-deſſus l'Article de* ZENON Philoſ. Epicurien, *Remarque (D), vers la fin.*

(*vv*) *Præfat.* Demonſtrat. Evangel.

Les profondeurs abſtraites des Mathématiques, dira-t-on, donnent de grandes idées de l'infinité de Dieu. Soit: mais croit-on qu'il ne puiſſe pas réſulter un grand bien moral d'un Dictionaire Critique? L'Oracle qui ne peut mentir aſſûre que la Science enfle, il n'y a donc rien ſur quoi il ſoit plus important de mortifier l'orgueil de l'homme. Qui dit l'orgueil dit le défaut le plus éloigné de la véritable vertu, & le plus diamétralement opoſé à l'eſprit évangélique. Or que ſauroit-on imaginer de plus propre à bien faire comprendre à l'homme le néant & la vanité des Sciences, & la foibleſſe de ſon Eſprit, que de lui montrer à tas & à piles les Fauſſetez de fait dont les Livres ſont remplis? Une infinité de gens de Lettres, les Eſprits les plus pénétrans & les plus ſublimes, ont pris à tâche pendant pluſieurs années d'éclaircir l'Antiquité. Cette tâche de Mrs. les Critiques, aiant pour objet les actions de quelques hommes, devoit être plus facile que celle des Philoſophes, qui a pour objet les actions de Dieu: cependant les Critiques ont donné tant de preuves de l'infirmité humaine, qu'on peut compoſer de gros volumes de leurs Fauſſetez. Ces volumes peuvent donc mortifier l'homme du côté de ſa plus grande vanité, c'eſt-à-dire du côté de la Science. Ce ſont autant de trophées ou autant d'arcs de triomphe érigez à l'ignorance & à la foibleſſe humaine.

Cela étant, vous voiez, Monſieur, que les plus petites Fauſſetez auront ici leur uſage, puis que par cela même qu'on raſſemblera un grand nombre de Menſonges ſur chaque ſujet, on aprendra mieux à l'homme à conoître ſa foibleſſe, & on lui montrera mieux la variété prodigieuſe dont ſes Erreurs ſont ſuſceptibles. On lui fera mieux ſentir qu'il eſt le jouët de la malice & de l'ignorance; que l'une le prend quand l'autre le quitte: que s'il eſt éclairé pour conoître le Menſonge, il eſt aſſez méchant pour le débiter contre ſa conſcience; ou que s'il n'eſt pas aſſez méchant pour débiter ainſi le Menſonge, il eſt aſſez rempli de ténèbres pour ne pas voir la Vérité. En mon particulier, quand je ſonge, que peut-être je me ferai une occupation fort ſérieuſe toute ma vie, de ramaſſer des matériaux de cette ſorte d'arcs de triomphe, je me ſens tout pénétré de la conviction de mon néant. Ce me ſera une leçon continuelle de mépris de moi-même. Il n'y a point de Sermon, non pas même celui du Prédicateur, ou de l'Ecléſiaſte par excellence, qui me puiſſe plus fermement tenir colé à cette grande Maxime (*ww*), *J'ai regardé tout ce qui ſe faiſoit ſous le ſoleil*, ET VOILA TOUT EST VANITE' ET RONGEMENT D'ESPRIT (*xx*). Voilà comment je ſuis entêté de mon Ouvrage. J'en dirai plus de mal en moi-même que perſonne, & j'en eſtime plus cette circonſtance que tout le reſte.

(*ww*) Ecclesiaſte de Salomon, *Chap. I, Verſ.* 14.

(*xx*) *Conferez ce que dit* Vigneul Marville, Mélang. *Tom. III, pag.* 206 *& ſuiv & pag. dern. Edit. de Rouen* 1701.

J'allois finir ſur cette belle moralité, lors que je me ſuis ſouvenu que je n'ai pas fait ſavoir, que j'uſerai de la même liberté & de la même honnêteté envers les Auteurs, de quelque Nation, & de quelque Religion, qu'ils ſoient. Je le declare donc ici. Il n'y a rien de plus ridicule qu'un Dictionaire où l'on fait le Controverſiſte. C'eſt un des plus grands défauts de celui de Mr. Moreri; on y trouve cent endroits qui ſemblent être détachez d'un vrai Sermon de Croiſade. Pour moi, je ne dis point avec Annibal, *hoſtem qui feriet mihi erit Carthaginienſis, quiſquis erit* (*yy*), *civis* (*zz*); mais plutôt, que tous ceux qui s'écarteront de la vérité me ſeront également étrangers. Vous conoiſſez des gens qui en gronderont, & qui s'en réjouïront néanmoins dans le fond de l'ame, parce que cela leur fournira des prétextes de médire, & de faire les zélez, deux choſes qui vont toûjours de compagnie chez eux. Mais encore que nous ne ſoions pas en grand commerce de complaiſance, j'irai toûjours mon grand chemin quoi qu'ils puiſſent dire, & je ne leur envierai point les os qu'ils trouveront là à ronger. Voici la raiſon du procédé que je veux ſuivre.

(*yy*) *C'eſt ainſi que* Ciceron, Orat. pro Corn. Balbo, *pag. m.* 679: *raporte les paroles d'*Ennius; *mais pour faire le Vers il faut mettre* ferit *& non pas* feriet.

(*zz*) *Il y a des Critiques qui veulent qu'on liſe* cujati' ſiet.

Ce Dictionaire ne regardant point les Erreurs de droit, la partialité y ſeroit incomparablement plus inexcuſable que dans les Dictionaires Hiſtoriques; car on eſt obligé dans ceux-ci de raporter mille choſes qui ſont vraies au jugement de quelques-uns, & fauſſes au jugement de quelques autres: on doit donc ſupoſer une grande différence de principes dans les Lecteurs, & ſe figurer qu'entre les mains des uns on ſera en païs ennemi, & qu'entre les mains des autres on ſera en païs ami; il eſt donc juſte de proportionner à cela ſon ſtyle, & ſa maniere de décider. Mais quand on ne ſe propoſe que de recueillir les Erreurs de fait, on ſupoſe avec raiſon les mêmes principes dans tous ſes Lecteurs, & qu'il n'y aura point d'homme qui ne reçoive pour faux, ce qu'on lui débitera comme tel; car les preuves d'une Fauſſeté de fait ne ſont pas les préjugez d'une Nation, ou d'une Religion particuliere, ce ſont des Maximes communes à tous les hommes. Vous voiez par là, Monſieur, que les Fauſſetez Philoſophiques ou Théologiques n'entrent point dans le plan de mon Ouvrage: il eſt pourtant vrai que les Livres, où l'on en diſpute, pourroient fournir une eſpece de Fauſſetez de fait, qui ne ſeroit pas peut-être le moins utile au Lecteur.

Il arrive preſque toûjours, que les Diſputes par écrit ſur quelque Dogme dégénérent en Différens perſonels, & ne roulent preſque plus que ſur la Queſtion, ſi un paſſage de l'Adverſaire a été bien ou mal cité, bien ou mal interprété. Le Public abandonne là les Diſputans, & comme l'a dit

dit depuis peu un bel Esprit, c'est alors que les parties sont obligées de se quitter, faute de Lecteurs & de Libraires. Qui auroit la patience de faire l'analyse de ces Différens personels, trouveroit une grande moisson de Fautes qui seroit du ressort de ce Dictionaire; beaucoup de fausses Citations, ou de fausses Interprétations: or ce sont des Erreurs de fait. Vous m'avouerez, Monsieur, qu'il n'y auroit point de Logique comparable à celle-là, pour enseigner la justesse du raisonnement. Sans compter cette grande utilité morale, c'est qu'on découvriroit en même tems une infinité de filouteries, ou en tout cas l'imperfection de notre ame; car ce qui ne viendroit pas de mauvaise foi, viendroit d'éblouïssement ou de petitesse d'esprit.

Il est fâcheux que ce genre de filouterie jouïsse de l'impunité autant qu'il en jouït, par le peu de soin que se donnent les Lecteurs de comparer ensemble les Réponses & les Repliques. Mais si quelcun prenoit la peine de marquer en peu de mots le progrès d'une Dispute, il seroit cause que l'on conoîtroit toutes les obliquitez du Chicaneur, & qu'on les détesteroit.

Pardonnez-moi, Monsieur, une si longue Epitre Dédicatoire, & hâtez vous d'enrichir la République des Lettres des savans Ouvrages qu'on attend de vous. Votre modestie & notre amitié me défendent d'en faire l'éloge; mais je voudrois bien que le Public pût vous en donner bientôt les loüanges que vous en recevrez quand ils paroîtront. Je suis avec toute sorte d'attachement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,

* * * * * *

Le 5 de Mai 1692.

Notez que dans la composition de ce Dictionaire je n'ai pas suivi par tout les idées de ce Projet. La déférence que j'ai eue pour les Avis de quelques Lecteurs intelligens m'a fait suivre une autre route sur certains chefs.



ECLAIR-

ECLAIRCISSEMENS

Sur certaines choſes répandues dans ce Dictionaire,

& qui peuvent être réduites à quatre chefs généraux,

I. *Aux Loüanges données à des perſonnes qui nioient ou la Providence ou l'Exiſtence de Dieu.*
II. *Aux Objections des Manichéens.* III. *Aux Objections des Pyrrhoniens.*
IV. *Aux Obſcénitez.*

Obſervation générale & préliminaire.

EN compoſant cet Ouvrage je m'apercevois bien qu'il s'y gliſſoit des réfléxions un peu libres, & peu conformes aux jugemens ordinaires; mais je ne prévoiois pas qu'on s'en dût ſcandaliſer. Je m'imaginois que les perſonnes, dont le jugement ſert de modele ou de correctif à celui des autres, prendroient garde à pluſieurs choſes qui me pouvoient fournir une Apologie.

I. J'eſpérois en prémier lieu, que l'on feroit attention à la nature de ce Dictionaire. C'eſt une vaſte Compilation néceſſairement chargée de pluſieurs détails de Critique dégoûtans & fatigans au dernier point pour ceux qui ne ſont pas du métier; & il a falu que dans cet amas de toutes ſortes de matieres je ſoutinſſe deux perſonnages, celui d'Hiſtorien & celui de Commentateur. Il n'a pas été poſſible de le tirer du mépris par raport à bien des gens, qu'en y faiſant entrer des choſes qui ne fuſſent pas communes. Ceux qui ne ſe ſoucient guere, ni des Diſputes des Grammairiens, ni des Avantures d'un petit particulier, ne ſont pas en petit nombre, & méritent que l'on ait égard à leur goût. Il eſt donc permis à un Auteur de faire enſorte que ſon Livre leur paroiſſe recommandable par quelque endroit; & ſi cet Auteur écrit en Hiſtorien, il doit dire, non ſeulement ce qu'ont fait les Hérétiques, mais auſſi quel eſt le fort & le foible de leurs Opinions. Il doit faire principalement cela s'il eſt lui-même le Commentateur de ſes Récits; car c'eſt dans ſon Commentaire qu'il doit diſcuter les choſes, & comparer enſemble les Raiſons du pour & du contre avec tout le deſintéreſſement d'un fidelle Raporteur.

II. J'eſpérois en ſecond lieu, que l'on prendroit garde à l'air & à la maniere dont je débite certains Sentimens. Ce n'eſt point avec le ton de ceux qui veulent dogmatiſer, ni avec l'entêtement de ceux qui cherchent des Sectateurs. Ce ſont des penſées répandues à l'aventure & incidemment, & que je veux bien que l'on prenne pour des jeux d'eſprit, & que l'on rejette tout comme on le jugera à-propos, & avec encore plus de liberté que je ne m'en donne. Il eſt aiſé de conoître qu'un Auteur qui en uſe de la ſorte n'a point de mauvaiſes intentions, & qu'il ne tend point de pieges; & que s'il lui échape des réfléxions qui pourroient être dangereuſes venant ſous une autre forme, il ne faut guere s'en formaliſer.

III. J'eſpérois en troiſieme lieu, que l'on prendroit garde aux circonſtances qui font qu'une erreur n'eſt pas à craindre, ou qu'elle eſt à craindre. On doit en apréhender les ſuites lors qu'elle eſt enſeignée par des gens dont les relations au peuple leur ont fourni les occaſions de s'autoriſer, & de former un Parti. On doit la ſuivre de près, l'obſerver & la refréner ſoigneuſement lors qu'un homme d'un caractere vénérable, un Paſteur, un Profeſſeur en Théologie, la répand par des Sermons, par des Leçons, par de petits Livres réduits en Syſtême, ou en forme de Catéchiſme, & par des Emiſſaires qui vont de maiſon en maiſon recommander la lecture de ſes Ecrits, & prier les gens de ſe trouver aux conventicules où l'Auteur explique plus en détail ſes Raiſons & ſa Méthode (1). Mais ſi un homme, tout-à-fait laïque comme moi & ſans caractere, debitoit parmi de vaſtes Recueils Hiſtoriques & de Litérature quelque Erreur de Religion ou de Morale, on ne voit point qu'il falût s'en mettre en peine. Ce n'eſt point dans de tels Ouvrages qu'un Lecteur cherche la réformation de ſa Foi. On ne prend point pour guide dans cette matiere un Auteur qui n'en parle qu'en paſſant, & par occaſion, & qui par cela même qu'il jette ſes Sentimens comme une épingle dans une prairie, fait aſſez conoître qu'il ne ſe ſoucie point d'être ſuivi. Les Erreurs d'un tel Ecrivain ſont ſans conſéquence, & ne méritent point que l'on s'en inquiete. C'eſt ainſi que ſe comportérent en France les Facultez de Théologie par raport au Livre de Michel de Montaigne. Elles laiſſérent paſſer toutes les Maximes de cet Auteur, qui ſans ſuivre aucun Syſtême, aucune Méthode, aucun ordre, entaſſoit & faufiloit tout ce qui lui étoit préſenté par ſa mémoire. Mais quand Pierre Charron Prêtre & Théologal s'aviſa de débiter quelques-uns des Sentimens de Montaigne dans un Traité méthodique & ſyſtématique de Morale (2), les Théologiens ne ſe tinrent plus en repos (3).

IV. J'eſpérois en quatrieme lieu, & c'étoit le fondement principal de ma confiance, que l'on démêleroit facilement ces deux points-ci, 1, Que je n'avance jamais ſur le pied de mon opinion particuliere aucun Dogme qui combate les Articles de la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Réformée où je ſuis né, & dont je fais profeſſion. 2. Que quand je raporte en Hiſtorien ce que l'on peut objecter & repliquer aux Orthodoxes, & que j'avoue que par les Lumieres naturelles on ne peut point dénoüer toutes les Difficultez des mécréans, je fais toûjours une Digreſſion pour tirer de là une conſéquence favorable au principe que les Réformez opoſent inceſſamment aux Sociniens, que notre Raiſon, étant auſſi foible qu'elle l'eſt, ne doit pas être la regle ou la meſure de notre Foi.

(1) *Notez que je joins enſemble toutes ces choſes ſans prétendre que l'on ne ſe doit remuer que contre ceux qui font tout cela. Une partie en peut donner un juſte motif.*

(2) *Conférez ce que deſſus, Remarque (O) de l'Article* MONTAGNE.

(3) *Voiez ci deſſus Remarque (F) de l'Article* MONTAGNE.

Voilà les raiſons qui me faiſoient croire que ſi je me ſervois quelquefois de ce que l'on nomme liberté de philoſopher, on ne le prendroit pas en mauvaiſe part. Je ne m'en ſerois point ſervi ſi j'avois prévu qu'on n'entreroit pas dans les Conſidérations que je viens de propoſer.

Mais l'événement n'a point répondu à mon eſpérance; on a murmuré, on a crié, contre ces endroits de mon Dictionaire. Je n'ai jamais été perſuadé que ce fût avec raiſon, néanmoins j'ai

été fâché d'avoir dit des choses qu'on trouvoit mauvaises, & je me suis toûjours senti parfaitement disposé à remédier aux scrupules dans une seconde Edition. Aiant su en quoi consistoient les griefs, il m'a paru qu'il étoit facile d'y aporter du remede, soit par la supression de quelques pages, soit par quelques changemens d'expression, soit par des Eclaircissemens qui fissent envisager les choses selon leur vrai point de vue. Je me suis engagé à cela sans aucune répugnance, & comme doivent faire tous les Ecrivains qui ne sont point entêtez de leurs pensées, & qui en font agréablement un sacrifice à l'édification du Lecteur. Je souhaite que l'on soit content de ma conduite, tant à l'égard de ce qui a été suprimé, qu'à l'égard des choses que je m'en vais éclaircir, & il me semble que j'ai lieu de me promettre qu'on en sera satisfait. Je me suis proposé ce but, & j'ai eu beaucoup d'attention à y parvenir.

I. ECLAIRCISSEMENT.

La Remarque, que l'on a faite sur les bonnes mœurs de quelques personnes qui n'avoient point de Religion, ne peut faire aucun préjudice à la véritable foi, & n'y donne aucune atteinte.

CEux qui se sont scandalisez de ce que j'ai dit qu'il y a eu des Athées & des Epicuriens, qui ont surpassé en bonnes mœurs la plupart des Idolâtres, sont priez de bien réfléchir sur toutes les considérations que je m'en vais proposer. S'ils le font, leur scandale s'évanouïra & disparoîtra entiérement.

I. La crainte & l'amour de la Divinité ne sont point l'unique ressort des actions humaines. Il y a d'autres principes qui font agir l'homme: l'amour de la loüange, la crainte de l'infamie, les dispositions du tempérament, les peines & les récompenses proposées par les Magistrats, ont beaucoup d'activité sur le cœur humain. Si quelcun en doute, il faut qu'il ignore ce qui se passe chez lui, & ce que le train ordinaire du monde lui peut mettre sous les yeux à chaque moment. Mais il n'y a point d'aparence que personne soit assez stupide, pour ignorer une telle chose. On peut donc mettre, parmi les notions communes, ce que j'établis touchant ces autres ressorts des actions humaines.

II. La crainte & l'amour de la Divinité ne sont pas toûjours un principe plus actif que tous les autres. L'amour de la gloire, la crainte de l'infamie, ou de la mort, ou des tourmens, l'espérance d'une Charge, agissent avec plus de force sur certains hommes, que le désir de plaire à Dieu, & que la crainte de violer ses Commandemens. Si quelcun en doute, il ignore une partie de ses actions, & ne sait rien de ce qui se passe journellement sur la terre. Le monde est rempli de gens qui aiment mieux commettre un péché, que de déplaire à un Prince qui peut faire & renverser leur fortune. On signe tous les jours des Formulaires de Foi contre sa conscience, afin de sauver son bien; ou d'éviter la prison, l'exil, la mort, &c. Un homme de guerre qui a tout quitté pour sa Religion, & qui se voit dans l'alternative, ou d'offenser Dieu s'il se venge d'un souflet, ou de passer pour un lâche s'il ne s'en venge pas, ne se donne point de repos qu'il n'ait eu raison de cette offense, au hazard même de tuer, ou d'être tué dans un état qui sera suivi de sa damnation éternelle. Il n'y a point d'aparence que personne soit assez stupide pour ignorer de tels faits. Mettons donc parmi les notions communes cet Aphorisme de Morale, *La crainte & l'amour de la Divinité ne sont pas toûjours le principe le plus actif des actions de l'homme.*

III. Cela étant, il ne faut point considérer comme un Paradoxe scandaleux, mais plutôt comme une chose très-possible, que des gens sans Religion soient plus fortement poussez vers les bonnes mœurs par les ressorts du tempérament accompagnez de l'amour des loüanges, & soutenus de la crainte du deshonneur, que d'autres gens n'y sont poussez par les instincts de la conscience.

IV. Le scandale devroit être beaucoup plus grand lors qu'on voit tant de personnes persuadées des véritez de la Religion, & plongées dans le crime.

V. Il est même plus étrange que les Idolâtres du Paganisme aient fait de bonnes actions, qu'il n'est étrange que des Philosophes Athées aient vécu en honnêtes gens: car ces Idolâtres auroient dû être poussez vers le crime par leur propre Religion; ils auroient dû croire qu'afin de se rendre les imitateurs de Dieu, ce qui est le fin & la moüelle de la Religion, il faloit qu'ils fussent fourbes, envieux, fornicateurs, adulteres, pédérastes, &c.

VI. D'où l'on peut conclure que les Idolâtres, qui ont vêcu honnêtement, n'étoient dirigez que par les idées de la raison, & de l'honnêté, ou par le desir des loüanges, ou par le tempérament, ou par tels autres principes qui se peuvent tous rencontrer dans des Athées. Pourquoi donc s'attendroit-on à trouver plus de vertu sous l'Idolâtrie Paienne, que sous l'Irreligion?

VII. Remarquez bien, s'il vous plaît, qu'en parlant des bonnes mœurs de quelques Athées, je ne leur ai point attribué de véritables vertus. Leur sobriété, leur chasteté, leur probité, leur mépris pour les richesses, leur zêle du bien public, leur inclination à rendre de bons offices à leur prochain, ne procédoient pas de l'amour de Dieu, & ne tendoient pas à l'honorer & à le glorifier. Ils en étoient eux-mêmes la source, & le but; l'amour propre en étoit la base, le terme, toute l'analyse. Ce n'étoient que des péchez éclatans, *splendida peccata*, comme saint Augustin l'a dit de toutes les belles actions des Paiens. Ce n'est donc point blesser en nulle maniere les prérogatives de la véritable Religion, que de dire de quelques Athées ce que j'en ai dit Il est toûjours vrai que les bonnes œuvres ne se produisent que dans son enceinte. Et que lui importe que les Sectateurs des faux Dieux ne soient pas plus sages dans les actions de leur vie que ceux qui n'ont point de Religion? Quel avantage lui reviendroit-il de ce que les adorateurs de Jupiter & de Saturne ne seroient pas aussi engagez dans la voie de perdition que les Athées?

VIII. Si ceux qui se sont scandalisez ont prétendu qu'on ne peut loüer les bonnes mœurs d'Epicure, sans prétendre que par raport à la bonne vie c'est toute la même chose, n'avoir point de Religion, ou professer une Religion, quelle qu'elle soit, ils ont ignoré l'art des conséquences, & n'ont nullement compris dequoi il étoit question. Je n'ai jamais mis en parallêle l'Athéisme qu'avec le Paganisme. Ainsi la vraie Religion est hors de pair & hors d'intérêt, il ne s'agit que des Religions introduites & fomentées par le Démon; il s'agit de voir si ceux, qui ont

ont professé un culte aussi infame dans son origine & dans ses progrès que celui-là, ont été plus réguliers dans la pratique des bonnes mœurs que les Athées. Je supose comme un point indubitable & pleinement décidé, que dans la vraie Religion il y a non seulement plus de vertu que par tout ailleurs, mais que hors de cette Religion il n'y a point de vraie vertu, ni point de *fruits de justice*. A quoi sert-il donc de faire paroître que l'on craint que je n'offense cette vraie Religion? Est-elle intéressée dans le mal que l'on peut dire de la fausse? Et ne doit-on pas apréhender que ce grand zèle que l'on témoigne ne scandalise les gens de bon sens, qui verront que c'est faire le délicat en faveur d'un culte détesté de Dieu, & produit par le Démon, ainsi que le reconoissent tous nos Docteurs en Théologie?

IX. Je ne pourrois pas justement trouver mauvais que l'on murmurât, si j'avois fait un Roman où les personnages fussent vertueux & sans Religion; car comme j'aurois été le maître de leurs actions & de leurs paroles, il m'auroit été libre de les peindre selon le goût des Lecteurs les plus scrupuleux: mais mon Dictionaire est un Ouvrage Historique, je n'ai point le droit d'y représenter les gens comme on voudroit qu'ils eussent été, il faut que je les représente comme ils étoient; je ne puis suprimer, ni leurs défauts, ni leurs vertus. Puis donc que je n'avance touchant les mœurs de quelques Athées que ce qu'en raportent les Auteurs que j'ai citez, on n'a pas raison de se choquer de ma conduite. Il ne faut, pour faire rentrer en eux-mêmes les Censeurs, que leur demander s'ils croient que la supression des faits véritables est du devoir d'un Historien. Je m'assûre qu'ils ne signeroient jamais une telle Proposition.

X. Ce n'est pas que je ne croie qu'il y a des gens assez ingénus pour avoüer qu'une vérité de fait doit être étoufée par un Historien, lors qu'elle est capable de diminuer l'horreur de l'Athéïsme, & la vénération que l'on a pour la Religion en général. Mais je les suplie très-humblement de trouver bon que je continue de croire que Dieu n'a pas besoin de ces artifices de Rhétorique, & que si cela peut avoir lieu dans un Poëme ou dans une Piece d'Eloquence, il ne s'ensuit pas que j'aie dû l'adopter dans un Dictionaire Historique. Ils me permettront de leur dire qu'il sufit de travailler pour la bonne Religion; car tout ce que l'on feroit pour la Religion en général serviroit autant au Paganisme, qu'au Christianisme.

XI. J'aurois été d'autant plus blâmable de suprimer les véritez dont on se plaint, qu'outre que j'aurois agi contre les Loix fondamentales de l'Art Historique, j'aurois éclipsé des choses qui sont au fond très-avantageuses au vrai Systême de la Grace. J'ai fait voir ailleurs (1), que rien n'est plus propre à prouver la corruption du cœur de l'homme, cette corruption naturellement invincible, & seulement surmontable par le saint Esprit, que de montrer que ceux qui n'ont point de part aux secours surnaturels, sont aussi méchans sous la pratique d'une Religion, que ceux qui vivent dans l'Athéïsme. J'ajoûte ici qu'on ne sauroit faire plus de plaisir aux Pélagiens, que de dire que la crainte des faux Dieux a pu porter les Paiens à se corriger de quelque vice: car si de peur de s'attirer la malédiction céleste ils ont pu s'abstenir du mal, ils ont pu aussi le porter à la vertu par le desir des récompenses spirituelles, & afin de se procurer l'amour de Dieu; c'est-à-dire, qu'ils auroient pu non seulement craindre, mais aimer aussi la Divinité, & agir par ce bon principe. Les deux anses avec quoi l'on remue l'homme sont la crainte du châtiment, & le desir de la récompense: s'il peut être remué par celle-là, il le peut aussi être par celle-ci: l'on ne sauroit bonnement admettre l'une de ces choses & rejetter l'autre.

(1) *Voiez les* Pensées diverses sur les Cometes, *pag.* 437, 490, 599, *& les* Additions à ces Pensees, *pag.* 58, 110.

XII. Si quelques personnes plus équitables, & plus éclairées qu'on ne l'est ordinairement, alléguoient, comme la raison unique de leur scandale, l'affectation avec laquelle il leur semble que j'aie fait remarquer à mes Lecteurs la bonne vie des Athées, je les prierois de considérer que dans le cas dont il s'agit l'affectation est fort excusable, & qu'elle peut même passer pour un sujet d'édification. Il ne faut pour bien entendre cela, que se souvenir d'un épisode de mon Traité des Cometes. Le véritable but de cet Ouvrage étoit de réfuter par une Raison Théologique ce que l'on dit ordinairement sur les présages des Cometes (2). La nécessité de fortifier cette Raison m'entraîna dans le Paralléle de l'Athéïsme & du Paganisme; car sans cela ma preuve auroit été exposée à une Objection qui l'eût rendue mal propre à persuader ce qu'il faloit que je démontrasse. Il faloit donc, ou laisser une breche ouverte, ou réfuter les raisons de ceux qui disent que l'Idolatrie des Paiens n'étoit pas un aussi grand mal que l'Athéïsme. Tout le succès du combat dépendoit beaucoup de celui de cette attaque; & ainsi dans l'ordre de la Dispute, & par tous les droits qui apartiennent à un Auteur, je pouvois & devois me prévaloir de tout ce que la Logique & l'Histoire étoient capables de me fournir pour repousser cet assaut. Ce ne fut donc point, ou de gaieté de cœur, ou par audace, que je débitai des faits qui tendoient à persuader que les Athées ne sont pas nécessairement plus déréglez dans leurs mœurs que les Idolâtres. Les Loix de la Dispute, & le droit que chacun a de repousser les Objections à quoi il voit que sa These est exposée, m'imposoient indispensablement cette conduite. On a fort crié contre cet endroit de mon Ouvrage, & l'on a tâché de le faire passer pour dangereux. J'ai donc été obligé de le soutenir autant que la raison & la vérité me l'ont pu permettre, & par conséquent personne ne se doit choquer si j'avertis mes Lecteurs, quand l'occasion s'en présente, que l'Histoire nous aprend que telles & telles personnes qui nioient ou l'Existence, ou la Providence de Dieu, ou l'immortalité de l'Ame, n'ont pas laissé de vivre en honnêtes gens. Cette affectation, qui seroit peut-être un juste sujet de scandale dans un autre Livre, ne l'est point du tout dans le mien: au contraire, elle peut servir à l'édification de mes Lecteurs, parce qu'elle montre que je n'ai point avancé un Paradoxe par un principe de vanité, mais une Remarque qui est au fond très-certaine, & qui ne paroissoit fausse qu'à ceux qui ne l'avoient pas examinée. Rien n'est plus choquant qu'un homme qui pour se donner quelque distinction prend à tache de s'éloigner témérairement du chemin batu; & s'il y a des Ecrivains qui se soient rendus suspects de ce côté-là, non par leur faute, mais parce que les Lecteurs ne conoissoient pas assez le fond de l'affaire, rien ne doit être plus édifiant que de voir que ces Auteurs se justifient.

(2) *Voiez la Préface de la 3 Edition.*

XIII. Pour ôter entiérement les soupçons d'une affectation vicieuse, j'ai eu soin des remarquer toutes les fois que je l'ai pu les mauvaises mœurs des Athées (3). Si je ne l'ai pas fait plus souvent, ce n'est qu'à cause que la matiere m'a manqué. Le public a su que j'ai demandé qu'on m'indiquât des exemples (4); personne n'a pris cette peine, & je n'ai pu encore rien déterrer par mes recherches. Je ne prétens pas nier qu'en tout païs & de tout tems il n'y ait eu des personnes qui ont étoufé par leurs débauches, & par de longues habitudes criminelles, la foi explicite de l'Existence de Dieu; mais l'Histoire n'aiant point conservé leur nom, il est impossible d'en

(3) *Comme dans l'Article de* BION Borysthenite, *& de* CRITIAS.

(4) *Voiez les* Additions aux Pensees sur les Cometes, *pag.* 86. *Voiez-y aussi pag.* 75.

d'en parler. Il est probable qu'entre ces bandis, & ces assassins à loüage, qui commettent tant de crimes, il y en a qui n'ont point de Religion; mais le contraire est encore plus probable, vu que de tant de malfaiteurs qui passent par les mains du bourreau, il n'y en a point que l'on trouve Athées (5). Ceux qui les préparent à la mort les trouvent toûjours assez disposez à souhaiter la félicité du Paradis. Pour ce qui est de ces profanes plongez dans la goinfrerie, qui au jugement du Pere Garasse & de plusieurs autres Ecrivains sont de francs Athées, je n'ai point dû les mettre en ligne de compte; car il ne s'agissoit point de ceux qu'on apelle Athées de pratique, gens qui vivent sans nulle crainte de Dieu, mais non pas sans aucune persuasion de son Existence. Il ne s'agissoit que des Athées de théorie, comme Diagoras, par exemple, Vanini, Spinoza, &c., gens dont l'Atheïsme est attesté, ou par les Historiens, ou par leurs Ecrits. La question roule uniquement sur les mœurs de cette classe d'Athées, c'est à l'égard de ceux-là que j'ai souhaité que l'on m'indiquât des exemples de mauvaise vie. Si j'en avois trouvé, j'en eusse fait une ample mention. Il n'y a rien de plus facile que de rencontrer dans l'Histoire certains scélérats dont les actions abominables font presque trembler les Lecteurs: mais néanmoins c'étoient des gens dont même les impiétez & les blasphêmes sont une preuve qu'ils croioient la Divinité. Voilà une suite naturelle de la Doctrine constante des Théologiens, que le Démon, la plus méchante de toutes les créatures, mais incapable d'Athéïsme, est le promoteur de tous les péchez du genre humain; car cela étant il faut que la plus outrée méchanceté de l'homme ait le caractere de celle du Diable, c'est-à-dire, qu'elle soit conjointe avec la persuasion de l'Existence de Dieu. Une Maxime des Philosophes confirme ce raisonnement (6).

XIV. Si ce que je viens de dire est capable d'édifier les consciences tendres, puis qu'elles y verront que la These qui les avoit effarouchées s'accorde très-bien avec les principes les plus orthodoxes, elles ne trouveront pas un moindre sujet d'édification dans ce que je vais proposer. Que les plus grands scélérats ne soient point Athées, & que la plupart des Athées dont le nom est parvenu jusques à nous aient été honnêtes gens selon le monde, c'est un caractere de la Sagesse infinie de Dieu, c'est un sujet d'admirer sa Providence. Elle a voulu mettre des bornes à la corruption de l'homme, afin qu'il pût y avoir des Societez sur la terre; & si elle n'a favorisé de la grace sanctifiante qu'un petit nombre de gens, elle a répandu par tout une grace *réprimante* (7), qui comme une forte digue retient les eaux du péché autant qu'il est nécessaire pour prévenir une inondation générale, qui détruiroit tous les Etats Monarchiques, Aristocratiques, Démocratiques, &c. On dit ordinairement que le moien dont Dieu s'est servi pour parvenir à ce but a été de conserver dans l'ame de l'homme l'idée de la vertu & du vice, & le sentiment d'une Providence qui prend garde à tout, qui punit le mal, & qui récompense le bien. Vous trouverez cette pensée dans les Lieux communs de Théologie, & dans une infinité d'autres Ouvrages orthodoxes. Quelle est la suite naturelle de cette Proposition? N'est-ce pas de dire que s'il y a des gens que Dieu n'abandonne pas jusques au point de les laisser précipiter dans le Systême d'Epicure, ou dans celui des Athées, ce sont principalement ces ames féroces dont la cruauté, l'audace, l'avarice, la fureur, & l'ambition seroient capables de ruiner bientôt tout un grand païs? N'est-ce pas de dire que s'il abandonne de certaines gens jusques à permettre qu'ils nient, ou son Existence, ou sa Providence, ce sont principalement des personnes à qui les dispositions du tempérament, l'éducation, la vivacité des idées de l'honnêteté, l'amour de la belle gloire, la sensibilité pour le deshonneur, servent d'un frein assez fort pour les retenir dans leur devoir. Voilà deux conséquences qui émanent naturellement du principe de Théologie que j'ai raporté ci-dessus. Or comme en avertissant mes Lecteurs dans quelques endroits de ce Dictionaire que les plus grans scélérats ont eu quelque Religion, & que des personnes qui n'en avoient point du tout ont vêcu selon les loix de l'honnêteté, je n'ai rien dit qui ne s'accorde avec ces deux conséquences, on ne pourra plus en être choqué raisonnablement.

XV. Il sera bien plus légitime de considérer en cela le doigt de Dieu, & les ménagemens admirables de sa Providence; il parvient au même but par diverses voies: le principe *réprimant* si nécessaire pour la conservation des Sociétez, comme l'enseignent les Théologiens, exerce sa vertu par le frein de l'Idolatrie en certains païs, & en certaines personnes; & par le tempérament, ou par la vivacité des idées, & du goût de l'honnêteté morale, en quelques autres. Les Grecs ingénieux & voluptueux, & par là sujets à une suite épouvantable de crimes, ont eu besoin d'une Religion qui les chargeât d'une infinité d'observances. Ils eussent eu trop de tems à donner au mal, si la multitude de Cérémonies, & de Sacrifices, & d'Oracles, ne leur eût causé bien des distractions, & si les terreurs superstitieuses ne les eussent allarmez. Les Scythes, Peuple grossier, sans dépense ni en habits, ni en bonne chere, n'avoient besoin que de mépriser les voluptez, ou de ne les pas connoitre (8). Cela seul maintenoit leur République, & les empêchoit de faire du tort les uns aux autres. Ils étoient tournez d'une maniere que chacun se contentoit de ce qui étoit à lui. Il ne faut point de Code ni de Digeste à de telles gens (9).

Voilà quinze Considérations qui me semblent sufisantes à ôter la pierre d'achopement qu'on a cru trouver dans quelques endroits de mon Dictionaire. Elles pourroient servir de sujet à un gros Livre: je me suis contenté de les proposer légérement; car j'en ai traité ailleurs (10) avec un peu plus d'étendue, ou j'en traiterai amplement dans un Ouvrage que j'ai promis (11).

(5) *Je parle ainsi parce que je ne me souviens point d'avoir lu des Relations touchant l'Atheïsme final de ces gens-là, ni d'en avoir entendu parler.*

(6) Α'εὶ δὲ δ ὑπάρχει ἕκαστον, ἐκεῖνο μᾶλλον ὑπάρχει. Propter quod unumquodque est *tale*, illud semper est magis *tale*. Aristot. Analyt. poster. *Libr. I, Cap. II, pag. m.* 105. *Vide etiam* Metaphys. *Libr. II, Cap. I, pag.* 645, *F.*

(7) *J'ai su d'un Théologien que c'est sous cette idée que l'on parle de la Providence de Dieu, entant qu'elle n'a point permis que les crimes se debordassent jusques à la destruction des Sociétez.*

(8) *Aurum & argentum perinde aspernantur ac reliqui mortales appetunt .... Hac continentia illis morum quoque justitiam edidit, nihil alienum concupiscentibus.* QUIPPE *ibidem divitiarum cupido est, ubi & usus. Atque utinam reliquis mortalibus similis moderatio & abstinentia alieni foret .... Prorsus ut admirabile videatur, hoc illis naturam dare, quod Græci longa sapientum doctrina, præceptisque philosophorum consequi nequeunt.* Justin. *Libr. II, Cap. II.*

(9) *Justitia gentis ingeniis culta, non legibus.* Id. ibid.

(10) *Dans les* Pensees diverses sur les Cometes.

(11) *Voiez la Préface de la 3 Edition de ces* Pensées.

II. ECLAIRCISSEMENT.

Quelle est la maniere dont il faut considérer ce que j'ai dit concernant les Objections des Manichéens.

CEux qui se sont scandalisez de certaines choses que j'ai observées dans les Articles où j'ai traité du Manichéïsme, seroient pleinement inexcusables, s'ils s'étoient fondez sur ce que j'ai dit que la Question de l'origine du mal est très-dificile; car les anciens Peres l'avouent ingénument (1), & il n'y a point aujourd'hui de Théologien orthodoxe, qui ne fasse le même aveu. Je croi donc que ce n'est point en cela que l'on a trouvé la pierre d'achopement, & je suis persuadé qu'on ne l'a trouvée qu'en ce que j'ai prétendu que les Objections des Manichéens sont insolubles, pendant qu'elles ne sont discutées qu'au Tribunal de la Raison.

(1) *Voiez ci dessus citation (108) de l'Article* PAULICIENS.

Cela ne sauroit manquer d'être choquant pour ceux à qui un grand zêle de la Vérité Evangélique persuade qu'elle triomphe du mensonge dans toutes sortes de combats, & de quelques armes qu'il se serve. Ils trouvent tant de plaisir à la lecture d'un Livre où l'on fait voir que la Transubstantiation est terrassée, soit qu'on la combate par le témoignage des Sens, & par les principes de la Philosophie, soit qu'on la combate par l'Ecriture, & par la Tradition des prémiers siecles; ils trouvent, dis-je, tant de plaisir à une victoire si complete, qu'ils se persuadent facilement que toutes les autres Disputes de l'Orthodoxie ont le même sort. Flatez agréablement d'une si douce persuasion, ils s'irritent & ils s'indignent quand ils voient que l'on avoue que tous les Articles de la Foi Chrétienne, soutenus & combatus par les armes de la seule Philosophie, ne sortent pas heureusement du combat; qu'il y en a quelques-uns qui plient, & qui sont contraints de se retirer dans les forteresses de l'Ecriture, & de demander qu'à l'avenir ils aient la permission de s'armer d'une autre maniere, faute de quoi ils refuseront de rentrer en lice.

Ceux qui se fâchent de se voir ainsi inquiétez dans la possession de l'image d'un plein triomphe, craignent d'ailleurs qu'en avouant une sorte d'infériorité, on n'expose la Religion à une défaite totale, ou que pour le moins on n'afoiblisse notablement sa certitude, & que l'on n'avance les afaires des ennemis de l'Evangile.

Un scandale pris de la sorte a deux circonstances favorables, l'une qu'il naît d'un bon principe, l'autre qu'on le peut lever facilement. C'est l'amour de la Vérité qui le produit, & il ne faut que remonter à la considération du caractere des Véritez Evangéliques pour se délivrer de toute cette inquiétude. Car on verra que bien loin que ce soit le propre de ces Véritez de s'accorder avec la Philosophie, il est au contraire de leur essence de ne se pas ajuster avec ses Regles (2).

(2) *Restreignez ceci aux Veritez Evangeliques qui contiennent des Mysteres; car il faut avoüer que les Preceptes de la Morale de Jesus-Christ se peuvent facilement concilier avec la Lumiere naturelle.*

QUE les Mysteres de l'Evangile étant au dessus de la Raison, il s'ensuit qu'on ne peut répondre par la Lumiere naturelle aux Objections des Incrédules.

Les Catholiques Romains & les Protestans se font la guerre sur une infinité d'Articles de Religion, mais ils sont d'accord sur ce point-ci, que les Mysteres de l'Evangile sont au dessus de la Raison. Il y a eu même des Théologiens qui ont avoüé que les Mysteres que les Sociniens nient sont contre la Raison. Je ne veux pas me prévaloir de cette avance, il me sufit que l'on reconoisse unanimement qu'ils sont au dessus de la Raison; car il résulte de là nécessairement qu'il est impossible de résoudre les Difficultez des Philosophes, & par conséquent qu'une Dispute, où l'on ne se servira que des Lumieres naturelles, se terminera toûjours au desavantage des Théologiens, & qu'ils se verront forcés de lâcher le pied, & de se réfugier sous le canon de la Lumiere surnaturelle.

Il est évident que la Raison ne sauroit jamais atteindre à ce qui est au-dessus d'elle: or si elle pouvoit fournir des Réponses aux Objections qui combatent le Dogme de la Trinité, & celui de l'Union hypostatique, elle atteindroit à ces deux Mysteres, elle se les assujettiroit, elle les manieroit, & les plieroit jusques aux dernieres confrontations avec ses prémiers principes, ou avec les aphorismes qui naissent des notions communes, & jusques à ce qu'enfin elle eût conclu qu'ils s'accordent avec la Lumiere naturelle. Elle feroit donc ce qui surpasse ses forces; elle monteroit au-dessus de ses limites, ce qui est formellement contradictoire. Il faut donc dire qu'elle ne peut point fournir de Réponses à ses propres Objections, & qu'ainsi elles demeurent victorieuses pendant qu'on ne recourt pas à l'Autorité de Dieu, & à la nécessité de captiver son entendement à l'obéïssance de la Foi.

Tâchons de rendre cela plus clair. Si quelques Doctrines sont au-dessus de la Raison, elles sont au delà de sa portée. Si elles sont au delà de sa portée, elle n'y sauroit atteindre. Si elle n'y peut atteindre, elle ne peut pas les comprendre. Si elle ne peut pas les comprendre, elle n'y sauroit trouver aucune idée, aucun principe, qui soit une source de solution; & par conséquent les Objections qu'elle aura faites demeureront sans Réponse, ou, ce qui est la même chose, on n'y répondra que par quelque Distinction aussi obscure que la These même qui aura été attaquée. Or il est bien certain qu'une Objection que l'on fonde sur des notions bien distinctes demeure également victorieuse, soit que vous n'y répondiez rien, soit que vous y fassiez une Réponse où personne ne peut rien comprendre. La partie peut-elle être égale entre un homme qui vous objecte ce que vous & lui concevez très-nettement, & vous qui ne pouvez-vous défendre que par des Réponses où ni vous ni lui ne comprenez rien?

QUEL est le but d'une Dispute Philosophique, & que l'on n'y peut parvenir quand elle roule sur les Mysteres.

Toute Dispute Philosophique supose que les parties contestantes conviennent de certaines Définitions, & qu'elles admettent les regles du Syllogisme, & les marques à quoi l'on conoit les mauvais Raisonnemeñs. Après cela, tout consiste à éxaminer si une These est conforme médiatement ou immédiatement aux principes dont on est convenu, si les prémisses d'une preuve sont véritables, si la conséquence est bien tirée, si l'on s'est servi d'un Syllogisme à quatre termes, si l'on n'a pas violé quelque aphorisme du chapitre de *oppositis*, ou *sophisticis elenchis*, &c. On remporte la victoire, ou en montrant que le sujet de la Dispute n'a aucune liaison avec les principes dont on étoit convenu, ou en réduisant à l'absurde le Défendeur. Or on l'y peut réduire, soit qu'on lui montre que les conséquences de sa These sont le oui & le non, soit qu'on le contraigne à ne répondre que des choses tout-à-fait inintelligibles. Le but de cette espece de Disputes est d'éclaircir les obscuritez & de parvenir à l'évidence; & de là vient que l'on juge que pendant le cours du Procès la victoire se déclare plus ou moins pour le Soutenant ou pour l'Oposant, selon qu'il y a ou plus ou moins de clarté dans les Propositions de l'un que dans les Propo-

sitions

ſitions de l'autre: & enfin l'on eſt d'avis qu'elle ſe déclare pleinement contre celui dont les Réponſes ſont telles qu'on n'y comprend rien, & qui avoue qu'elles ſont incompréhenſibles. On le condamne dès-là par les regles de l'adjudication de la victoire; & lors même qu'il ne peut pas être pourſuivi dans le brouillard dont il s'eſt couvert, & qui forme une eſpece d'abyme entre lui & ſes Antagoniſtes, on le croit batu à plate couture, & on le compare à une armée qui aiant perdu la bataille ne ſe dérobe qu'à la faveur de la nuit, à la pourſuite du vainqueur.

Ce qu'il faut conclure de cela eſt, que les Myſteres de l'Evangile étant d'un ordre ſurnaturel ne peuvent point & ne doivent point être aſſujetis aux regles de la Lumiere naturelle. Ils ne ſont pas faits pour être à l'épreuve des Diſputes Philoſophiques: leur grandeur, leur ſublimité, ne leur permet pas de la ſubir. Il ſeroit contre la nature des choſes qu'ils ſortiſſent victorieux d'un tel combat: leur caractere eſſentiel eſt d'être un objet de Foi, & non pas un objet de Science. Ils ne ſeroient plus des Myſteres ſi la Raiſon en pouvoit réſoudre toutes les Dificultez, & ainſi au lieu de trouver étrange que quelcun avoue que la Philoſophie peut les attaquer, mais non pas répouſſer l'attaque, on devroit ſe ſcandaliſer ſi quelcun diſoit le contraire (3).

(3) *Notez qu'on ne veut pas condamner ceux qui s'efforcent de concilier ces Myſteres avec la Philoſophie; leurs motifs peuvent etre bons, & leur travail avec la benédiction de Dieu eut quelqu-fois être utile,*

Si ceux dont je veux guérir les ſcrupules ne ſe rendent pas à ces Conſidérations, où ils trouveront peut-être quelque choſe de trop abſtrait, je les prierai de recourir à des réfléxions qui ſoient plus à la portée de tout le monde. Je les prierai d'étudier un peu le génie que l'on voit régner dans le Nouveau Teſtament, & dans la Miſſion des Apôtres.

CONSIDÉRATION ſur la maniere dont Jeſus-Chriſt, & les Apôtres, & les anciens Peres, ont enſeigné.

L'Eſprit de Diſpute eſt la choſe qui paroiſſe la moins aprouvée dans l'œconomie Evangélique, J. Chriſt ordonne d'abord la Foi & la Soumiſſion. C'eſt ſon début ordinaire, & celui de ſes Apôtres, *ſui moi* (4), *croi & tu ſeras ſauvé* (5). Or cette Foi qu'il exigeoit ne s'aquéroit point par une ſuite de diſcuſſions Philoſophiques, & par de grans raiſonnemens: c'étoit un don de Dieu, c'étoit une pure grace du ſaint Eſprit, & qui ne tomboit pour l'ordinaire que ſur des perſonnes ignorantes (6). Elle n'étoit pas même produite dans les Apôtres par l'effet des réfléxions ſur la ſainteté de vie de J. Chriſt, & ſur l'excellence de ſa Doctrine, & de ſes Miracles. Il faloit que Dieu lui-même leur révélât que celui dont ils étoient les Diſciples étoit ſon Fils éternel (7). Si Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ſont deſcendus quelquefois au Raiſonnement, ils n'ont point cherché leurs preuves dans la Lumiere naturelle, mais dans les Livres des Prophetes, & dans les Miracles; & ſi quelquefois ſaint Paul s'eſt prévalu de quelque Argument *ad hominem* contre les Gentils, il n'y a guere inſiſté. Sa méthode étoit entiérement diférente de celle des Philoſophes. Ceux-ci ſe vantent d'avoir des principes ſi évidens, & un Syſtême ſi bien lié, qu'ils n'ont point à craindre d'autres obſtacles de perſuaſion que l'eſprit ſtupide des Auditeurs, ou que la malice artificieuſe de leurs émules, & ils s'expoſent à rendre raiſon de leur Doctrine à tout le monde, & à la ſoutenir contre tout venant. Saint Paul au contraire reconoît que ſa Doctrine eſt obſcure, qu'il ne la ſait qu'imparfaitement (8); & qu'on n'y peut rien comprendre à moins que Dieu ne communique un diſcernement ſpirituel, & que ſans cela elle ne paſſe que pour folie (9). Il confeſſe (10) que la plupart des perſonnes converties par les Apôtres étoient de petite condition & ignorantes. Il ne défie point les Philoſophes à la Diſpute, & il exhorte les fideles à ſe tenir bien en garde contre la Philoſophie (11), & à éviter les conteſtations de cette Science qui avoit fait perdre la Foi à quelques perſonnes (12).

Les anciens Peres ſe ſont réglez ſur le même eſprit, ils exigeoient une prompte ſoumiſſion à l'Autorité de Dieu, & ils regardoient les Diſputes des Philoſophes comme l'un des plus grans obſtacles que la vraie Foi pût rencontrer dans ſon chemin (13). Le Philoſophe Celſe ſe moqua de la conduite des Chrétiens, *Qui ne voulant*, diſoit-il (14), *ni ecouter vos raiſons, ni vous en donner de ce qu'ils croyent, ſe contentent de vous dire, N'examinez point, Croyez ſeulement; ou bien, Vôtre foy vous ſauvera; & ils tiennent pour maxime, que la ſageſſe du monde eſt un mal. . . . S'ils ſe renferment, à l'ordinaire, dans leur, N'examinez point, Croyez ſeulement; il faut, du moins, qu'ils me diſent quelles ſont ces choſes, qu'ils veulent que je croye* (15). Mais voici ce qu'on répond (16): S'il étoit poſſible que tous les hommes, négligeant les affaires de la vie, s'attachaſſent à l'étude & à la méditation, il ne faudroit point chercher d'autre voye, pour leur „ faire recevoir la Religion Chrétienne. Car pour ne rien dire qui offenſe perſonne, on n'y „ trouvera pas moins d'exactitude qu'ailleurs, ſoit dans la diſcuſſion de ſes Dogmes (17), ſoit „ dans l'éclairciſſement des expreſſions énigmatiques de ſes Prophêtes, ſoit dans l'expreſſion des „ Paraboles de ſes Evangiles, & d'uné infinité d'autres choſes, arrivées ou ordonnées ſymboliquement. Mais puis-que ni les néceſſitez de la vie, ni l'infirmité des hommes, ne permettent „ qu'à un fort-petit nombre de perſonnes de s'appliquer à l'étude, quel moyen pouvoit-on trouver, plus capable de profiter à tout le reſte du monde, que celuy que J. C. a voulu qu'on „ employât pour la converſion des Peuples? Et je voudrois bien que l'on me dît, ſur le ſujet „ du grand nombre de ceux qui croyent, & qui par-là, ſe ſont retirez du bourbier des vices, „ où ils étoyent auparavant enfoncez, lequel leur vaut le mieux, d'avoir, de la ſorte, changé „ leurs mœurs, & corrigé leur vie, en croyant, ſans examen, qu'il y a des peines pour les „ péchez, & des récompenſes pour les bonnes actions; ou d'avoir attendu à ſe convertir, qu'on „ les y reçût, lors-qu'ils ne croiroyent pas ſeulement, mais qu'ils auroyent examiné avec ſoin „ les fondemens de ces dogmes. Il eſt certain, qu'à ſuivre cette méthode, il y en auroit bien-„ peu, qui en vinſſent juſqu'où leur foy toute-ſimple & toute-nuë les conduit; mais que la „ plus-part demeureroyent dans leur corruption. . . . , Mais puis-qu'ils font tant de bruit „ de cette maniére de croire ſans examiner, il leur faut encore dire, que pour nous, qui remarquons l'utilité qui en revient aux perſonnes qui font le plus grand nombre, nous avoüons „ franchement que nous la recommandons à ceux qui ne ſont pas en état de tout abandonner, „ pour s'appliquer entiérement à la recherche de la verité (18)".

Ce paſſage de Saint Paul, *Nous cheminons par foi & non point par vue* (19), ſufiroit ſeul à nous convaincre que de Philoſophe à Philoſophe il n'y a rien à gagner pour celui qui entreprend, ou de prouver les Myſteres de la Religion Chrétienne, ou de ſe tenir ſur la défenſive. Car voici en quoi diferent la Foi d'un Chrétien & la Science du Philoſophe: cette Foi produit une certitude achevée, mais ſon objet demeure toûjours inévident: la Science au contraire produit tout enſemble l'évidence de l'objet, & la pleine certitude de la perſuaſion. Si donc un Chrétien entreprenoit de ſoutenir contre un Philoſophe le Myſtere de la Trinité, il opoſeroit à des Objections évidentes un objet inévident. Ne ſeroit-ce point ſe batre les yeux bandez, & les

(4) Evangile de ſaint Luc, *Chap. V, Ver. 27, & Chap. IX, Verſ. 59.*

(5) Actes des Apôtres, *Chap. XVI, Verſ. 31.*

(6) Evangile ſelon ſaint Matthieu, *Chap. XI, Verſ. 25.*

(7) *Là-même, Chap. XVI, Verſ. 17.*

(8) I Epître aux Corinth. *Chap. XIII, Verſ. 12.*

(9) *Là-même, Chap. II, Verſ. 14.*

(10) *Là-même, Chap. I, Verſ. 26.*

(11) Epitre aux Coloſſiens, *Chap. II, Verſ. 8.*

(12) I Epitre à Timothee *Chap. VI, Verſ. 20, 21.*

(13) *Voiez les paſſages des Peres que Mr.* de Launoi *a compilez au Chap. II, du Livre* de varia Ariſtotelis Fortuna.

(14) Origene contre Celſe, *Livre I, Chap. II, pag. 5 de la Verſion de Mr.* Bouhereau.

(15) *Là-même, pag. 7.*

(16) *Là-même, pag. 5.*

(17) *Cela ſe doit entendre, non par raport aux principes de Logique & de Métaphyſique, dequoi il s'agit dans cet* Eclairciſſement *(car il eſt certain que les Peres ne diſcutoient point ſur ces regles-là le Dogme de la Trinité ni celui de l'incarnation) mais par raport à des principes tirez de la parole de Dieu quand il eſt queſtion d'un Myſtere de l'Evangile.*

(18) Origene contre Celſe, *Livre I, Chap. II, pag. 6.*

(19) II Epître aux Corinth. *Chap. V, Verſ. 7.*

les mains liées, & avoir pour Antagoniste un homme qui se peut servir de toutes ses facultez? Que si le Chrétien pouvoit résoudre toutes les Objections du Philosophe sans se servir que des principes de la Lumiere naturelle, il ne seroit pas vrai comme l'assûre Saint Paul que nous cheminons par Foi & non point par vue. La Science, & non pas la Foi divine, seroit le partage du Chrétien.

Se scandalisera-t-on d'un aveu qui est une suite naturelle de l'Esprit Evangélique & de la Doctrine de saint Paul?

MAXIMES communes aux Théologiens Catholiques & Protestans.

Si l'on n'est point assez frapé de ces réfléxions sur la conduite des prémiers Siecles; si, dis-je, de tels objets considérez en éloignement ne font point assez d'impression, je demande que l'on veuille bien prendre la peine d'examiner les Maximes des Théologiens modernes. Les Catholiques Romains & les Protestans s'accordent à dire, qu'il faut récuser la Raison quand il s'agit du jugement d'une Controverse sur les Mysteres. Cela revient à ceci, qu'il ne faut jamais accorder cette condition que si le sens litéral d'un passage de l'Ecriture renferme des Dogmes inconcevables, & combatus par les Maximes les plus évidentes des Logiciens, & des Métaphysiciens, il sera déclaré faux, & que la Raison, la Philosophie, la Lumiere naturelle, seront la Regle que l'on suivra pour choisir une certaine interprétation de l'Ecriture préférablement à toute autre. Non seulement ils disent qu'il faut rejetter tous ceux qui stipulent une telle chose comme une condition préliminaire de la Dispute, mais ils soutiennent aussi que ce sont des gens qui s'engagent dans un chemin qui ne peut conduire qu'au Pyrrhonisme, ou qu'au Déisme, ou qu'à l'Athéisme, de sorte que la barriere la plus nécessaire à conserver la Religion de Jesus-Christ est l'obligation de se soumettre à l'Autorité de Dieu, & à croire humblement les Mysteres qu'il lui a plu de nous révéler, quelque inconcevables qu'ils soient, & quelque impossibles qu'ils paroissent à notre Raison.

Il semble que les Catholiques Romains & les Protestans de la Confession d'Augsbourg devroient insister plus fortement sur ce principe que les Réformez; car le Dogme de la Présence réelle en a un besoin tout particulier: cependant les Réformez sont aussi jaloux de cette Thése que les autres, & la poussent avec un grand zêle contre les Sociniens; & dès qu'ils voient que quelques-uns de leurs Docteurs s'écartent de cette route commune pour augmenter les emplois de la Raison, ils les réfutent fortement, & les font devenir suspects de l'Hérésie Socinienne.

Les preuves de tout ce que je viens de dire seroient bien aisées à recueillir, mais ce seroit un travail fort inutile; car pour peu que l'on conoisse les Ouvrages de Controverse, on sait que les Catholiques Romains ne cessent de recommander le sacrifice de la Raison, & la captivité de l'Entendement, & que les Ministres attribuent au refus de ce sacrifice les Impiétez des Sociniens. Les Disputes de l'Académie de Franeker terminées par le silence que le Souverain imposa (20), & celles de deux Ministres François (21) terminées (22) par le Synode Wallon, ont fait tant de bruit, & sont de si fraiche date, qu'il n'est pas besoin que je me munisse de citations. Je dirai seulement que l'un de ces deux Ministres soutint comme *la Doctrine universelle de l'Eglise, & particulierement de Calvin & des Reformez*, que le fondement de la Foi n'est ni l'évidence des objets, ni l'évidence de la Révélation, & que le saint Esprit nous persuade des Mysteres de l'Evangile sans nous montrer évidemment ce que nous croions, ni la Divinité de l'Ecriture, ni la vérité du sens de tels & de tels passages. Il fut reconu orthodoxe: son Adversaire remporta un semblable témoignage d'Orthodoxie; mais cela ne prouve rien contre moi, car il avoüoit que la Foi est sans évidence quant à l'objet, & que l'évidence qui l'accompagne quant à la Révélation est un effet de la Grace. Il est donc de ceux qui disent que les Mysteres ne sont pas sous le ressort de la Raison, & que la Raison ou la Lumiere Philosophique n'est point la regle qu'il faut consulter quand on dispute là-dessus.

(20) L'an 1687. On a pu voir dans la Bibliotheque Universelle les Extraits de plusieurs Livres publiez de part & d'autre sur cette Controverse.

(21) Mrs. Jurieu & Saurin.

(22) En Septembre 1696.

Or si tous les Théologiens orthodoxes sur le Mystere de la Trinité, & sur celui de l'Union hypostatique, les uns Catholiques Romains, & les autres Protestans, rejettent & récusent d'une commune voix l'arbitrage de la Raison, c'est un signe manifeste qu'ils la trouvent incapable de donner des preuves, ni des solutions, dans les Controverses de ces Mysteres; car lors qu'il s'agit de l'Existence divine, ils ne demandent pas mieux que de disputer par les Lumieres de la Raison. C'est parce qu'elles fournissent des armes, & pour attaquer & pour repousser l'ennemi, & pour le vaincre pleinement. Ce qui fait donc qu'ils se conduisent tout autrement par raport à la Trinité, à l'Incarnation, &c., est qu'ils savent que les Principes de Philosophie n'y sauroient faire aucun bien, & y peuvent faire beaucoup de mal. Si la justice, si la prudence, permettent de récuser un Juge ce n'est qu'en cas d'incompétence, & de partialité. Plus on a de zêle pour sa cause, moins néglige-t-on ses avantages; & si d'ailleurs on est éclairé sur ses intérêts, on ne récuse jamais les personnes bien intentionnées.

Je conclus de tout ceci, qu'il n'y a rien de plus facile que de faire revenir ceux qui ont été choquez de mon aveu; car il n'y a qu'à les prier de prendre garde que s'ils veulent s'en scandaliser, il faut qu'ils se plaignent que tous les Théologiens orthodoxes leur sont en scandale. Il n'y a point ici de milieu, il faut ou qu'ils trouvent bon ce que j'ai dit, ou qu'ils ne trouvent pas bon ce que disent les Théologiens les plus oposez aux Hérésies Sociniennes.

RÉPONSE à quelques Objections, dont la premiere est qu'on donne trop d'avantage aux Hérétiques & aux Infideles, en leur avoüant qu'on ne peut répondre aux Objections que la Philosophie leur fournit contre les Mysteres du Nouveau Testament.

Si l'on m'objecte qu'on a eu raison de se choquer de mon aveu, puis que c'est donner trop d'avantages aux Incrédules, que de leur passer que leurs Objections contre nos Mysteres ne peuvent être réfutées philosophiquement, je répons deux choses. 1. La prémiere est qu'il faut donc qu'on se scandalise, non seulement de ce que j'ai pu avancer sur ce sujet, mais aussi de ce que les Théologiens les plus orthodoxes ont publié à cet égard-là. 2. Je dis en second lieu, que ce n'est point accorder aux incrédules quelques avantages dont ils puissent se glorifier legitimement, comme ils pourroient faire si nos Prédicateurs imitoient ces Philosophes, qui font savoir par des affiches, qu'ils sont prêts à soutenir contre tout venant telles & telles Propositions, & qu'un tel jour, à une telle heure, en un tel lieu, ils en donneront des preuves aussi claires que les raions du Soleil. Si les Apôtres, saint Paul par exemple, se trouvant parmi les Athéniens eût prié l'Aréopage de lui permettre d'entrer en lice avec tous les Philosophes, s'il se fût offert de soutenir Thése sur les trois Personnes qui ne sont qu'un Dieu, & sur l'Unité d'hypostase de la Nature divine, & de la Nature humaine en Jesus-Christ, & si avant que de commencer la Dispute il fût convenu de la vérité des Regles qu'Aristote a étalées dans sa Dialectique, soit touchant les termes d'oposition, soit touchant les caracteres des prémisses du Syllogisme démonstratif &c., si enfin ces préliminaires aiant été bien réglez, il eût répondu que notre Raison est trop foible pour s'élever jusques aux Mysteres, contre lesquels on lui proposoit des Objections, il eût essuié toute

toute la honte qu'un Soutenant mis à bout puiſſe jamais eſſuier. La victoire des Philoſophes d'Athenes eût été complete; car il auroit été jugé & condamné ſelon des Maximes dont il auroit reconu la Vérité auparavant. Mais ſi les Philoſophes l'avoient attaqué par ces Maximes après qu'il leur auroit déclaré le fondement de ſa créance, il auroit pu leur opoſer cette barriere, que ſes Dogmes étoient inconus à la Raiſon, qu'ils avoient été révélez de Dieu, & qu'il faloit les croire ſans les comprendre. La Diſpute pour être réguliere n'auroit point dû rouler ſur la queſtion ſi ces Dogmes-là étoient opoſez aux Maximes de la Dialectique & de la Métaphyſique, mais ſur la Queſtion ſi Dieu les avoit révélez. Saint Paul n'eût pu avoir du deſſous, qu'en cas qu'on lui eût prouvé que Dieu ne demandoit point que l'on crût ces choſes.

Vous voiez par là combien eſt imaginaire le prétendu triomphe des Incrédules; car nos Théologiens ne ſe vantent pas de prouver la Trinité & l'Incarnation par des Argumens Philoſophiques: ils n'admettent que la Parole de Dieu pour le fondement & pour la ſource des preuves & des ſolutions. C'eſt leur fortereſſe, c'eſt leur place d'armes, il leur doit ſufire de la défendre, & de parer tous les coups qui leur ſont portez par un Hérétique qui ſe fonde ſur le même principe qu'eux de l'Autorité de l'Ecriture. Que l'ennemi s'empare du reſte, peu leur importe; c'eſt un païs qu'ils ont abandonné volontairement. Ce n'eſt point vaincre que d'occuper une place que perſonne n'avoit intention de garder. *Facile erat vincere non repugnantes* (23).

(23) Cicero, Tuſcul. Quæſt. *Libr. I init. folio m. 245, C.*

Afin que ceux mêmes, qui ſe trouveroient ſans autre Livre en liſant ceci, puiſſent être très-aſſûrez que ce n'eſt pas une choſe avancée en l'air, je m'en vais les mettre dans une pleine confiance. Je m'en vais leur citer le témoignage de deux fameux Ecrivains (24), l'un Prêtre, l'autre Miniſtre, & tous deux très-orthodoxes ſur la Trinité, ſur l'Incarnation, ſur la Satisfaction de Jeſus-Chriſt, & ſur quelques autres Myſteres. " Ce procédé (25) n'eſt pas raiſonnable; parce qu'il eſt contraire aux premieres lumieres & aux fondemens meſme de la Religion Chreſtienne. Si cette religion diſoit aux hommes, qu'elle leur propoſe une foy exempte de toutes ſortes de difficultez; que l'on ne peut rien alleguer contre ſes myſteres qui ait quelque ſorte d'apparence; & que les preuves ſur leſquelles elle établit les veritez qu'elle enſeigne, ſont ſi claires, qu'elles forcent l'incredulité & la reſiſtance de toutes ſortes d'eſprit, quelques preoccupez qu'ils ſoient; on auroit raiſon de pretendre détruire ſes dogmes, en ramaſſant ainſy des difficultez vray-ſemblables contre ce qu'elle nous voudroit faire croire. Mais elle eſt bien éloignée de leur tenir ce langage. Non ſeulement elle ne leur dit pas que les veritez qu'elle enſeigne ne peuvent eſtre combattues par aucunes raiſons apparentes; mais elle leur dit qu'il eſt neceſſaire qu'elles le ſoient, & que c'eſt une ſuite infaillible du deſſein que Dieu a eu en ſe découvrant aux hommes par la veritable religion (26) ". Mr. Claude, n'aiant rien dit contre ce paſſage de Mr. Nicolle, en doit paſſer pour l'Aprobateur; car s'il y eût trouvé quelque matiere de critique, toutes ſortes de raiſons demandoient qu'il le cenſurât en réfutant, comme il a fait, le Livre de la Perpétuité de la Foi.

(24) *Mr.* Nicolle & *Mr.* Claude.

(25) *C'eſt-à-dire faire des amas de Raiſons qui ont quelque choſe de ſurprenant contre la Trinité &c.*

(26) Nicolle, Perpetuité de la Foi, *pag. m.* 92, 93.

La seconde Objection eſt que l'on a trouvé de Reponſes aux Objections des Philoſophes.

Voions ſi l'on a pu prendre quelque ſujet de ſcandale ſous prétexte que les Objections Philoſophiques contre le dogme de la Trinité, &c., ne réduiſent point au ſilence les Profeſſeurs en Théologie, & que dans les Theſes qu'ils expoſent fréquemment à la Diſpute ſur ces points-là, ils donnent la ſolution de toutes les Dificultez qui leur peuvent être propoſées. Je prie ceux, qui m'allégueront cela, de faire attention à deux choſes, l'une eſt que leur Objection ne peut être bonne contre moi, qu'elle ne le ſoit contre tous les Théologiens qui avouent que les grans Myſteres de l'Evangile ſont inexplicables par la Lumiere naturelle. L'autre eſt que les Proteſtans ne peuvent point ſe ſervir de cette Objection; car elle prouve trop, puis qu'elle prouve que le Dogme de la Tranſubſtantiation n'eſt point expoſé à des attaques invincibles philoſophiquement parlant. Tous les Catholiques Romains enſeignent qu'un corps peut être en pluſieurs lieux à la fois. Les Thomiſtes ſe contentant du néceſſaire n'ont point oſé aſſûrer qu'il y puiſſe être *circonſcriptivement*, mais tout au plus comme Jeſus-Chriſt eſt ſous les eſpeces ſacramentales. Les autres Scholaſtiques & ſur tous les Jéſuites ont été bien plus hardis: ils ont ſoutenu *la replication circonſcriptive* (27), & en cela ils ont raiſonné plus conſéquemment que les Thomiſtes; car ſi les raiſons que l'on allegue contre cette *replication* étoient bonnes, la *replication definitive* (28) ne ſeroit pas ſoutenable. Les Théologiens ne ſont pas les ſeuls qui enſeignent la *replication*, elle eſt auſſi enſeignée dans tous les Cours de Philoſophie, & c'eſt toûjours l'une des Theſes qu'on fait ſoutenir publiquement aux Ecoliers de Phyſique. Toutes les Objections imaginables ſont diſcutées dans les Livres des Théologiens Scholaſtiques qui traitent du Sacrement de la Cêne, & dans les Cours de Philoſophie à l'endroit où il s'agit d'expliquer les queſtions *de loco*. Aucune de ces Objections ne demeure ſans Réponſe. Cela empêche-t-il que les Proteſtans Réformez ne perſiſtent à ſoutenir que la poſition d'un corps en pluſieurs lieux à la fois eſt compliquée de mille contradictions, & abſolument impoſſible? Ils ne peuvent donc rien conclure à l'avantage d'une opinion, de ce que l'on peut opoſer quelque *diſtinguo*, ou quelque terme d'Ecole, à tout ce que les Adverſaires les plus ſubtils ſont capables d'objecter (29). Ce n'eſt pas le tout que de répondre, il faut donner une ſolution qui excite quelque idée, & qui ſoit exempte de la pétition du principe, & qui faſſe voir que l'Objection eſt bâtie ſur des fondemens qui n'ont point de liaiſon avec les notions communes. Voilà trois caracteres qu'on ne trouve point dans les Réponſes des Scholaſtiques aux Objections qui attaquent le Dogme de la Tranſubſtantiation. Auſſi eſt-il vrai que leur derniere & leur principale reſſource eſt de dire, que la toute-puiſſance de Dieu ſuplée ce que la Raiſon ne peut comprendre, & que c'eſt à captiver notre entendement, & à ſacrifier nos lumieres à l'Autorité de l'Egliſe.

(27) *C'eſt ainſi qu'on nomme dans les Ecoles la poſition d'un même corps en pluſieurs lieux ſans pénétration de dimenſions.*

(28) *C'eſt ainſi qu'on nomme la poſition d'un corps en pluſieurs lieux à la fois avec pénétration de dimenſions.*

(29) *Conférez avec ceci ce qu'on a dit ci-deſſus la Remarque (G) de l'Article* ZENON d'Elée *touchant les Objections qui concernent la diviſibilité du continu.*

Ils n'ont pas été moins ſubtils ni moins féconds, ſoit à inventer des Dificultez, ſoit à inventer des Réponſes par raport à la Trinité, que par raport à la Tranſubſtantiation. Mais les Sociniens ſont auſſi mal ſatisfaits de ces deux eſpeces de Réponſes, que les Réformez de celles qui ſe raportent au ſecond de ces deux Dogmes. Les unes & les autres, diſent les Sociniens, manquent des trois caracteres qu'on a marquez ci-deſſus: elles ſupoſent ce qui eſt en queſtion; elles ſont ou auſſi obſcures, ou plus obſcures, que le Dogme même qui eſt le ſujet de la Controverſe; elles ſont ſi inconcevables, qu'on ne ſauroit les réfuter; c'eſt une Diſpute où la nuit ſépare les combatans: car ſi le Défenſeur de la Theſe ſe couvre d'une diſtinction tout-à-fait incompréhenſible, il faut de toute néceſſité que l'Opoſant ſe retire, ou qu'il s'arrête, il ne voit aucun endroit par où fraper. On ne tire point une fleche lors que la plus petite lueur du monde nous manque pour entrevoir & pour deviner où eſt le but; & comme le plus haut dégré de l'évidence a cela

de

propre qu'on ne peut le prouver, & le plus bas dégré de l'inévidence a le destin de ne pouvoir être combatu. Ainsi de ce que les Attaquans les mieux fondez sur les Lumieres Philosophiques rencontrent enfin un retranchement de distinctions, couvert d'un nuage si épais qu'il faut qu'ils s'arrêtent, on ne peut tirer nulle conséquence en faveur d'un Dogme.

Il y a dans l'une & dans l'autre Communion, la Romaine & la Protestante, beaucoup de personnes qui sont mal édifiées des Explications des Scholastiques, & qui jugent que ces gens-là ont plus embrouillé que débrouillé les Mysteres de la Religion. Quelques Théologiens Protestans souhaiteroient qu'on s'en fût tenu aux termes de l'Ecriture, & qu'on eût enfermé en cinq ou six lignes tout ce qui concerne la Trinité, & qu'au lieu de suivre les Disputeurs d'Objection en Objection, on leur eût dit, *Nous ne vous proposons point cela comme une chose à comprendre, mais comme une chose à croire: si vous ne pouvez pas la croire, demandez à Dieu la grace d'en être persuadé: si vous n'obtenez rien par vos prieres, votre mal est incurable; nos distinctions, nos subtilitez, ne serviroient qu'à vous endurcir; vous ne cesseriez de vous plaindre qu'on vous explique un dogme obscur par un plus obscur, obscurum per obscurius.* Il y a beaucoup d'aparence que ce Mystere, proposé en peu de mots selon la simplicité de l'Ecriture, éfaroucheroit & révolteroit beaucoup moins la Raison, qu'il ne l'éfarouche, & ne la révolte, par le grand détail d'Explications qui l'accompagne dans les Commentateurs de Thomas d'Aquin. Plusieurs Catholiques Romains diroient de bon cœur, s'ils osoient, contre les subtilitez des Scholastiques, ce que Mr. l'Abbé Faydit en a publié; mais pour n'avoir pas le courage qu'il a eu d'imprimer sur ce sujet une Invective très-forte, ils n'en pensent pas moins. Voiez la marge (30).

(30) *Pour conoitre les embarras inexplicables où l'Abbé* Faydit *a réduit les Scholastiques il ne faut que consulter l'Auteur qui a tâché de lui répondre, ou seulement l'excellent Extrait que Mr. de* Bauval *a donné de sa Reponse dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Mai* 1699, *pag.* 214 *& suiv.*

Mr. de Balzac a dit d'excellentes choses dans le cinquieme Discours de son Socrate Chrétien (31). En voici un morceau. „ Ceux qui ont traduit d'une langue en une autre, avec le „ plus de reputation, ont pris des rivieres pour des montagnes, & des hommes pour des villes. Les „ mespriſes de vos Docteurs ne doivent rien à celles-là. La Raison humaine fait, s'il se peut, „ de plus estranges équivoques, quand elle traite des choses divines. Estant foible & courte, „ comme elle est, elle devroit s'épargner & se mesurer: Elle devroit estre plus discrete & plus „ retenue. Il peut y avoir de l'intemperance au desir d'apprendre & de s'enquerir. C'est un Vice „ que de savoir trop de Nouvelles. L'ancienne Morale l'a condamné: Les Caracteres de „ Theophraste ne l'oublient pas. Et s'il est vray ce qu'on a dit autrefois, QU'IL NE „ FAUT PAS ESTRE CURIEUX DANS LA REPUBLIQUE D'AU- „ TRUY, quelle audace est-ce, je vous prie, quel attentat à un Citoyen du bas Monde, à un „ Habitant de la Terre, de se mesler si avant des choses superieures, & des affaires du Ciel? En „ quel Païs est il plus Estranger qu'en celuy-là? Y a-t-il de Republique, qui luy soit plus in- „ connuë? Y a-t-il un Autruy, dont il soit plus esloigné; avec lequel il ayt moins de societé & „ moins de commerce? Nous devons ce respect à cette Majesté qui se cache, de ne vouloir pas „ la descouvrir; de ne la rechercher pas avec tant de diligence & d'empressement. Arrestons- „ nous à ses Dehors & à ses Remparts, sans la poursuivre jusques dans son Fort & dans ses Re- „ tranchemens. Adorons les voiles & les nuages qui sont entre nous & elle. Puis-qu'elle ha- „ bite une lumiere inaccessible, ne faisons point de dessein sur le lieu de sa Demeure: N'essayons „ point de le surprendre par la subtilité de nos Questions; de le forcer par la violence de nos „ Argumens. Si nous avons soin de la conservation de nos yeux; Si nostre vie nous est chere, „ fuyons cette Presence redoutable, cette fatale lumiere, cette lumiere qui esblouït les Anges & „ qui tuë les Hommes (32)...... Esloignez que nous sommes de luy, d'une distance qui ne „ se peut mesurer, & confinez au plus bas estage du Monde qu'il a basti, nous voulons monter „ sur son Throsne & toucher à sa Couronne: Nous aspirons à sa plus estroite confidence & à sa „ derniere familiarité. Au moins pretendons-nous de le voir aveque des yeux de chair; de le com- „ prendre avec un esprit noyé dans le sang & enféveli dans la matiere. Nous entreprenons de dis- „ courir de sa Nature & de son Essence; de faire des Relations de sa Conduite & de ses Desseins, „ avec le jargon de la Philosophie d'Aristote (33)".

(31) *Il est intitulé* De la trop grande Subtilité dans les choses de la Religion.

(32) Balzac, Socrate Chrétien, *pag. m.* 57 *& suiv.*

(33) *Là-même, pag.* 62, 63.

C'est aux Scholastiques d'Espagne que Balzac en veut dans ce Discours-là: or il n'y a point de matiere sur quoi ils méritent mieux cette censure, que sur les Explications qu'ils donnent du Mystere de la Trinité; tant s'en faut qu'il faille juger qu'ils y ont bien réüssi, sous prétexte qu'ils ont inventé des Réponses aux Objections.

Mais, afin d'être équitable envers tout le monde, il faut dire que ceux qui s'engagent à disputer avec les Sociniens, & qui se font de nouvelles routes, ne manquent guere de s'égarer. On a vu cela en Angleterre il y a cinq ou six ans (34. Un fameux Théologien, n'aiant point cru qu'il pût réfuter par l'Hypothese des Scholastiques quelques Ecrits que les Unitaires avoient publiez, en imagina une autre; mais on prétendit qu'il établissoit le Trithéïsme, & on ne voulut point souffrir qu'elle prît pied. D'où nous pouvons recueillir combien il est impossible de réfuter les Objections Philosophiques des Sociniens, & que puis qu'ils reconoissent l'Ecriture il les faut d'abord combatre par là. C'est l'endroit foible de leur place: l'autre en est le fort.

(34) *On écrit ceci en Novembre* 1701.

Quelque envie que j'aie d'être court, si faut-il que je remarque la maniere dont un habile Théologien, qui est depuis plusieurs années Evêque de Salisburi, réfuta les Objections d'un fameux Athée (35) dont il fut le Convertisseur. Il nous a donné l'Histoire des Conférences qu'il eut avec lui, & nous y trouvons entre autres choses qu'étant question de répondre aux Dificultez sur les Mysteres de l'Evangile, il n'eut recours qu'à ceci, que l'incompréhensibilité d'un Dogme n'est point une raison valable de le rejetter, puis qu'il y a dans la nature beaucoup de choses très-certaines qu'il nous est impossible de comprendre. Il en cite quelques-unes, & nommément l'union de l'ame & du corps. On lui avoit objecté qu'il n'est pas en la puissance de l'homme de croire ce que l'on ne conçoit pas, & que c'est ouvrir la porte aux fourberies des Prêtres que d'ajoûter foi à des Doctrines mystérieuses. *Ne mysteriis fidem adhiberet, elabendi viam quærebat, autumabatque a nullo mortalium id fieri posse, quandoquidem credere, quod concipere, vel cogitatione comprehendere nequimus, non est penes hominem. Credere mysteriis, inquiebat nihil aliud esse, quam fenestram aperire præstigiis sacerdotum, cum enim populo hac in re obsequente uterentur, omnia illi pro lubitu persuaderent, qui, imposito rudi mysterii nomine, domabatur, nulloque negotio credebat* (36). Il répondit (37) qu'il ne faloit pas s'étonner de ce que l'essence de Dieu nous est incompréhensible, puis qu'il y a dans chaque être quelque chose dont on ne peut rendre de raison (38), & que la possibilité de plusieurs faits reconus pour véritables de tout le monde peut être attaquée par

(35) Jean Wilmot, *Comte de* Rochester, *né au mois d'Avril* 1638, *mort pénitent l'an* 1680: *homme qui s'étoit distingué par son Esprit & par des Compositions de plume pleines de sel & d'agrémens, & l'un de ces Athées qui vivent selon leurs principes; car il se plongea dans les plus affreux excès de l'ivrognerie & de l'impudicité. Voiez l'Histoire de sa Conversion. C'est un Livre du Docteur* Gilbert Burnet. *Je me sers de la Traduction Latine qui en a été publiée à Utrecht l'an* 1698.

(36) Rofiæ Comitis in extremis Μετάνοια seu Pœnitentia salutaris, *pag.* 51.

(37) *Ibid. pag.* 53.

(38) *Certum in unaquaque re quid esse cuius ratio reddi nequit.* Ibid. pag. 52.

par des Argumens ſpécieux (39); & qu'ainſi la révélation du Myſtere de la Trinité, & de celui de l'Incarnation, & de quelques autres étant certaine, nous devions y ſoumettre notre Raiſon; car le ſeul Argument qu'on puiſſe leur opoſer eſt qu'ils ſurpaſſent la portée de notre esprit; mais ne trouve-t-on pas la même Dificulté dans pluſieurs choſes que l'on admet pour véritables (40)? Il fut ſi éloigné de compter pour quelque choſe les Réponſes des Scholaſtiques, qu'au contraire il avoüa qu'elles ne ſervoient qu'à obſcurcir les Dificultez. *Curioſitatis revera nimium introductum, eaque magis conducit difficilioribus obſcurandis, quam explanandis. Sunt autem defenſa vacillantibus argumentis, illuſtrataque ſimilitudinibus non adeo idoneis ac congruis, additæque novæ ſubtilitates, magis intricantes, quam extricantes, quæ omnia haud queunt negari. Oppoſitio Hæreticorum priſcis temporibus nimium curioſitatis inter Patres excitavit, quam Scholaſtici ſequiorum ſeculorum mire adauxerunt; verum ſi myſteria potius ea ſimplicitate, qua in ſacris traditæ ſunt literis, quam ſecundum abſurdiſſima in ea fanaticorum hominum commentaria accepta fuiſſent, non minus incredibilia* (41) *viderentur, quam aliqua eorum objectorum, quæ quotidie in ſenſus incurrunt* (42).

N'oublions pas cette Obſervation. Luther & pluſieurs autres Théologiens Proteſtans n'euſſent jamais ſoutenu qu'il y a des choſes fauſſes en Philoſophie, qui ſont vraies en Théologie (43), s'ils euſſent cru que les Réponſes que l'on fait aux Objections des Philoſophes contre nos Myſteres peuvent contenter la Raiſon; car ils ne ſoutenoient cela qu'à cauſe de ces Myſteres (44).

Je ne voi donc point que juſqu'ici les Objections que j'ai à réſoudre dans cet Eclairciſſement aient pu m'embaraſſer. Examinons en quelques autres.

LA TROISIEME Objection eſt, que je n'ai point dû apliquer aux Argumens des Manichéens ce qui pourroit être avoüé touchant les Raiſons que l'on opoſe aux Myſteres de l'Evangile.

Si l'on m'objecte que mon aveu n'eſt ſcandaleux qu'à cauſe qu'il ſe raporte non pas aux Raiſons Philoſophiques qui peuvent combatre la Trinité, l'Incarnation, & quelques autres Myſteres, mais aux Diſputes ſur l'origine du mal, on commettra bien des fautes. Car on ignorera, 1, que les Decrets de Dieu ſur la chute du prémier homme, & ſur les ſuites de cette chute, ſont un des Myſteres les plus incompréhenſibles de la Religion: 2, que nos Théologiens les plus orthodoxes tombent d'accord de cela.

Les Ecrits de ſaint Paul nous aprenent que ce grand Apôtre, s'étant propoſé les Dificultez de la Prédeſtination, ne s'en tira que par le droit abſolu de Dieu ſur toutes les créatures (45), & que par une exclamation ſur l'incompréhenſibilité des voies de Dieu. Eût-il pu ſignifier plus clairement que par une telle ſolution, combien le Dogme des Decrets de Dieu ſur la deſtinée des élus, & des réprouvez, eſt inexplicable? N'eſt-ce pas nous dire en termes bien clairs, que la Prédeſtination eſt un des Myſteres qui accablent le plus la Raiſon de l'homme, & qui demandent le plus inévitablement qu'elle s'humilie ſous l'autorité de Dieu, & qu'elle ſe ſacrifie à l'Ecriture? Les Objections qu'elle forme contre les Myſteres de la Trinité, & de l'Incarnation, ne ſe font ſentir pour l'ordinaire qu'à ceux qui ont quelque teinture de Logique, & de Métaphyſique; & comme elles apartiennent à des Sciences de ſpéculation, elles frapent moins le commun des hommes; mais celles qu'elle forme contre le péché d'Adam, & contre le péché originel, & contre la damnation éternelle d'une infinité de gens qui ne pouvoient être ſauvez ſans une Grace efficace que Dieu ne donne qu'à ſes élus, ſont fondées ſur des principes de morale que tout le monde conoît, & qui ſervent continuellement de regle tant aux ſavans qu'aux ignorans, pour juger ſi une action eſt injuſte, ou ſi elle ne l'eſt pas. Ces principes ſont de la derniere évidence, & agiſſent ſur l'eſprit & ſur le cœur, deſorte que toutes les facultez de l'homme ſe ſoulevent quand il faut imputer à Dieu une conduite qui n'eſt pas conforme à cette regle. La ſolution même que l'on tire de l'infinité de Dieu, & qui ſert d'un puiſſant motif pour captiver l'entendement, n'eſt pas exempte d'une nouvelle Dificulté; car ſi la diſtance infinie, qui éleve Dieu au deſſus de toutes choſes, doit perſuader qu'il n'eſt point ſoumis aux regles des vertus humaines, on ne ſera plus certain que ſa juſtice l'engage à punir le mal, & l'on ne ſauroit réfuter ceux qui ſoutiendroient qu'il eſt l'Auteur du péché, & qu'il le punit néanmoins fort juſtement, & qu'en tout cela il ne fait rien qui ne s'accorde avec les perfections infinies du ſouverain être; car ce ne ſont pas des perfections qu'il faille ajuſter aux idées que nous avons de la vertu.

Il eſt donc viſible que le Dogme du péché d'Adam, avec ce qui en dépend, eſt entre tous les Myſteres inconcevables à notre Raiſon, & inexplicables ſelon ſes Maximes, celui qui demande le plus néceſſairement que l'on ſe ſoumette à la Vérité révélée, nonobſtant toutes les opoſitions de la Vérité philoſophique.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on ſe fût toûjours ſouvenu de ce point-là; car les malheureuſes Conteſtations ſur la Grace, qui ont cauſé tant de deſordres, ne ſont venues que de ce qu'on a oſé traiter ce Myſtere comme une choſe qui ſe pouvoit concilier avec notre foible Raiſon. Les Catholiques Romains ont donné ici dans la diſparate: ils ont inſulté Calvin avec les derniers emportemens, parce qu'il avoit ſuivi à la lettre les Doctrines de ſaint Paul; ils vouloient les expliquer d'une maniere mitigée, afin que la Raiſon humaine y trouvât ſon compte. Ils n'avoient pas eu les mêmes égards pour la Raiſon quand ils avoient expliqué les paſſages de l'Ecriture qui concernent la Trinité, & le Sacrement de l'Euchariſtie. On pourroit lancer ſur eux les traits que Balzac décoche ſur leurs Adverſaires. *Nous devrions traitter* les Miniſtres *de ridicules*, dit-il (46), " après les Avances qu'ils ont faites, & les Reſerves qu'ils veulent faire. Puis qu'ils
" nous ont accordé le Plus, nous ſçauroient-ils refuſer le Moins? Nous ayant donné le Myſ-
" tere de la Trinité, & celuy de l'Incarnation, ils ne ſe ſont rien reſervé après cela. Par la
" conceſſion de ces deux grandes, eſtranges, eſtonnantes Veritez, ils ont renoncé à la liber-
" té de leur eſprit; & cette liberté eſt une choſe qui ne peut ni ſe perdre ni ſe conſerver que
" toute entiere. La meſme Autorité, qui les aſſeure de la certitude du Symbole des Apoſtres,
" les aſſeure de la validité de toutes les autres Pieces de la Religion, & ils ne ſont pas mieux
" fondez de la conteſter icy que là. L'Autorité eſtant infaillible, elle eſt infaillible par tout;
" elle eſt également infaillible. Le Chrétien eſtant Captif de la Foy, & non pas Juge de la
" Doctrine, doit obeïr à la Voix qui parle, ſans deliberer ſur les Paroles, parce que les Pa-
" roles ne le perſuaderont pas, ſi la Voix ne l'a deſja perſuadé. On n'a plus de droit de ren-
" trer dans les termes de la premiere franchiſe de l'homme, quand on a ſubi le joug de Dieu
" dominant & victorieux. Il n'eſt pas temps de vouloir ſe ſervir de la Raiſon, après l'avoir
" ſoûmiſe à la Foy. Quel jeu, je vous prie, ſeroit celuy-là, de quitter tantoſt ſa Raiſon,
" & tantoſt de la reprendre; de choiſir, dans le Chriſtianiſme, certains endroits qui plaiſent,
" & de rejetter les autres qui ne plaiſent pas; d'eſtre demy Incredule, & demy Croyant? Ce

(39) Roſtæ Comitis in extremis Μετανοία. ſeu Pœnitentia ſalutaris, pag. 53.

(40) *Notez que l'Auteur qui publia un* Traité de Religion contre les Athées, les Deïſtes & les nouveaux Pyrrhoniens, *à Paris l'an* 1677, *preſſa fortement l'Argument que les Impies* ne peuvent éviter dans leurs principes de croire des choſes incompréhenſibles. *Voiez le Chap. III, IV, & V, de la II Partie.*

(41) *Je n'entens pas cela, & il me ſemble que l'Auteur a plutôt dit* credibilia *qu'*incredibilia, *ou qu'au lieu de* minus, *il eût falu mettre* magis.

(42) Comitis Roſtræ in extremis Μετανοία, pag. 54, 55.

(43) *Voiez ci-deſſus Remarq.* (C) *de l'Article* HOFFMAN (Daniel), *& Remarque* (KK) *de l'Article* LUTHER.

(44) *Voiez ci-deſſus Remarq.* (KK). *de l'Article* LUTHER.

(45) *Voiez la Remarque* (E) *de l'Article* d'ARMINIUS.

(46) Balzac, Socrate Chreſtien, *Diſcours XII, pag. m.* 320 *& ſuivant.*

ſeroit

„ feroit capituler avec Jesus-Christ, & faire des conditions aveque l'Eglise. Ce feroit faire „ quelque chose de pis, & passer de la complaisance au desmenti, en luy avoüant une partie „ de ce qu'elle nous propose à croire, & luy soustenant que le reste est faux ". Calvin eût pu se défendre de la sorte contre ceux qui desaprouvoient son Hypothese de la Prédestination. Il pouvoit leur dire, vous faites mal à-propos les délicats, après avoir digéré les Dificultez d'un seul Dieu en trois personnes, & celles de la Transubstantiation. Vous ne voulez pas qu'on écoute là-dessus les Raisonnemens des Philosophes, vous ne parlez que de la toute-puissance de Dieu, vous vous plaignez qu'on la nie quand on ne veut pas admettre la conservation des accidens sans sujet, & la présence d'un corps en plusieurs lieux. Pourquoi donc attaquez-vous le mystere de la Prédestination par des Argumens humains? Pourquoi ne croiez-vous pas que la puissance de Dieu s'etend jusqu'à concilier la Liberté des créatures avec la nécessité de ses Décrets, & sa justice avec la punition d'un péché commis nécessairement?

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que l'introduction du mal moral & ses annexes ne soient l'un des plus impénétrables Mysteres que Dieu nous ait révelez. Citons là-dessus quelques Auteurs.

Je ne répete point ce qu'on a pu lire dans un autre endroit de cet Ouvrage (47), qu'un Théologien Réformé avoue publiquement que l'Hypothese de saint Augustin & de Calvin est pour lui d'une pesanteur insuportable, & qu'il ne s'y tient que parce qu'aucune de toutes les autres Hypotheses ne sauroit le soulager. Les paroles Latines de Calvin que j'ai raportées (48) méritent bien de paroître ici selon le François de l'Auteur. " Par tous ses Escrits il ne cesse „ de crier, toutesfois & quantes qu'il est question du peché, que le nom de Dieu n'y doit „ point estre meslé, d'autant que rien n'apartient à la nature de Dieu, sinon une parfaite droi- „ ture & equité. C'est doncques une calomnie par trop vilaine & puante, d'enveloper un tel „ homme qui a si bien servi à l'Eglise de Dieu, en ce crime, comme s'il faisoit Dieu autheur „ de peché. Il enseigne bien par tout que rien ne se fait que par le vouloir de Dieu: cepen- „ dant il maintient que cela, que les hommes font meschamment, est tellement conduit & „ gouverné par le jugement secret de Dieu, qu'il n'a rien de commun avec le vice des hom- „ mes. La somme de sa doctrine est, que Dieu adresse toutes choses par moyens admirables & „ qui nous sont incognus à telle fin qu'il lui plaist, de sorte que sa volonté eternelle est la „ prémiere cause de toutes choses. Et confesse que c'est un secret incomprehensible, que Dieu „ veuille ce qui ne nous semble nullement raisonnable: & pourtant il afferme qu'il ne s'en faut „ point enquerir par trop curieusement ni audacieusement, pource que les jugemens de Dieu „ sont un abyme profond, & qu'il vaut beaucoup mieux adorer en toute reverence les myste- „ res & secrets qui surmontent nostre capacité, que de les esplucher ou s'y fourrer trop „ avant (49)". Vous voiez combien il recommande de ne s'aprocher de cet abyme qu'avec un esprit de soumission, & de respect, pour ce grand & incompréhensible Mystere. Mr. Morus, étant Ministre & Professeur en Théologie dans la même ville de Geneve où Calvin l'avoit été, déclama très-fortement contre les Theologiens Reformez qui disputoient sur l'Universalité de la Grace. Il avoit en vue Mr. Amyraut & Mr. Spanheim. Il leur fit la même leçon que l'on fait aux Ecrivains téméraires qui ont l'audace de fouiller dans les secrets les plus cachez du Créateur. Il les fit ressouvenir des Maximes les plus graves que l'on emploie pour recommander le sacrifice de la Raison & la servitude de l'Entendement sous le poids de l'Autorité de Dieu par raport aux Mysteres les plus incompréhensibles. Ses termes ont tant d'emphase qu'ils ne pourroient être traduits sans un grand dechet. Raportons-les donc en original, *Quis non videat quæ de Trinitate, quam sibi soli notam vetus ait scriptor, deque decretis Dei, quorum non aliter constat ratio, quam si nemini reddatur, deque aliis ejusmodi, quæ nec licet scire, nec prodest, anxie disputantur, non tuto, sed frustra, disputari? Nemo cœleste mysterium discutiat ratione terrena, divina verba modis non pensemus humanis, inquit Chrysologus. Credere, quod jussum est, non est discutere permissum, ait Ambrosius. Lauda, venerare, tuum est nescire, quod agitur, inquit Author de vocatione Gentium. Quæ Deus occulta esse voluit, non sunt scrutanda; quæ manifesta fecit, non sunt negligenda, ne & in illis illicite curiosi, & in his damnabiliter inveniamur ingrati. Nos autem fastidimus aperta in scripturis, clausa, & obsignata, in cœlis quærimus, nunquam visa perambulare, oculis quoque subducta calcare pedibus,* ἐμβατεύειν, *Pauli vox agnoscitor, satagimus ardeliones. Quare hi sic, illi aliter, absit ut dicamus judicium esse luti, non figuli, quæ sunt Augustini verba, compescat se humana temeritas, & quod non est, non quærat, ne id, quod est, non inveniat:* Ὅτι ἀκατάληπτον τὸ Θεῖον *Damascenus aliique præscribunt. Quid æternis minorem consiliis animum fatigas? Audi Tertullianum: Præstat, inquit, per Deum nescire, quia ipse non revelaverit, quam per hominem scire, quia ipse præsumserit; cedat curiositas fidei, cedat gloria saluti. Audi Scripturam:* ARCANA DEO, *revelata nobis, & filiis nostris. Moses Dei Vocem audivit; faciem non vidit; quia fide, non visu, ambulamus, & cujus ferre Majestatem non possumus, à posteriori, ut loquuntur, opera cum Mose lustramus. Deus absconditus habitat in caligine, inquit Rex Pacificus; in luce, sed inaccessa, inquit cœlestis Apostolus. Hic subvectus in tertium cœlum quæ visere potuit, non potuit enarrare: nos humi serpentes adhuc enarramus velut conscii, quæ nunquam, ne per nebulam quidem, vidimus. Non constat sine arcano Majestas, nubes Dei gloriam obumbrat, Arca oppanso velo tegitur: nos in horribile Dei Sacrarium emissitios oculos evibramus, & nondum bene initiati Epoptas agimus. Ut ad ignem, Solemque, sic ad Deum accedamus, hactenus ut calore foveamur, non voraci flamma, non radiis æstuantibus hauriamur* (50). Tout fraichement l'un de ceux qui sont assis sur la chaire de Calvin a reconu d'une maniere très-précise l'incompréhensibilité de la Prédestination. Je n'ai pas eu encore le plaisir de voir son nouveau Systême de Théologie; mais voici ce qu'on en trouve dans les Nouvelles de la République des Lettres. " Il commence par „ une Question extrémement difficile, & qui est une pierre de scandale & aux prophanes & aux „ foibles, savoir pourquoi Dieu a permis le péché, qui est cause d'un si grand nombre de maux, „ & qu'il pouvoit si facilement empécher? Mr. Pictet ne dissimule point la grandeur de la Dif- „ ficulté. Il la met dans tout son jour. Ceux qui ont osé assurer, que Dieu ne sait pas l'ave- „ nir, lors qu'il dépend de la liberté des Créatures intelligentes, se tirent aisément de ce mau- „ vais pas; Dieu n'a pas empéché ce qu'il n'a pas prévu: mais c'est se jetter dans un abîme, „ pour éviter un précipice, & il est encore plus difficile de concevoir que Dieu ne sache pas l'a- „ venir, que de concevoir qu'il n'ait pas empéché le péché, quoi qu'il l'ait prévû. La pensée „ de

(47) *Ci dessus, Article* PAULICIENS, *Citat.* (44) & (45).

(48) *Ci-dessus Cit.* (16) *de l'Article* SYNERGISTES.

(49) Calvin, briefve Response aux Calomnies d'un certain brouillon par lesquelles il s'est efforcé de diffamer la Doctrine de la Prédestination éternelle de Dieu, *pag.* 2037 *de ses* Opuscules, *edit. de Geneve* 1611.

(50) Alexander Morus, Oratione de Pace, *pag.* 53 & *seq. Edit. Amstelod.* 1658 in 12.

„ de ceux qui disent que Dieu l'a permis pour manifester sa sagesse, ou pour exercer sa justice „ & sa misericorde, paroit plus raisonnable. Cependant, tout cela ne satisfait point; car outre „ qu'il n'étoit, peut-être, pas impossible que Dieu fît paroitre ses vertus autrement, est-ce „ avoir, par exemple, un grand fonds de miséricorde, que de permettre un grand mal qu'on „ pouvoit empêcher, afin d'avoir occasion de le guérir? Aussi Mr. Pictet avoue-t-il de bonne „ foi, que comme l'Ecriture ne nous rend aucune raison de la conduite de Dieu dans cette oc- „ casion, & qu'elle nous fait assez comprendre, qu'il y a là des abîmes qu'il est impossible de „ sonder, on ne doit point l'entreprendre (51) ".

Tout homme, qui se pourra scandaliser raisonnablement de mes Articles touchant le Manichéïsme, se pourra scandaliser légitimement de cette Doctrine du Professeur de Geneve, toute orthodoxe qu'elle est.

Amenons aussi le témoignage d'un Catholique Romain, afin que la mesure soit comble. Il y „ a de petits esprits, qui aiment mieux condamner hardiment ce qu'ils n'entendent pas, dans les „ SS. Peres de l'Eglise, que de s'humilier comme eux sous le poids des difficultez qui se trou- „ vent dans l'explication des mysteres de nostre foi. Car c'est un mystere, & un grand myste- „ re, que la justification d'un pecheur & la sanctification d'un chrétien. Et c'est parce qu'on „ ne le regarde pas comme un mystere qu'on entreprend hardiment d'en applanir toutes les dif- „ ficultez; qu'on se forme des systêmes qui mettent tout en evidence & en demonstration, si „ l'on en croit les auteurs; & qu'on se figure en Dieu une *science moienne*, dont les Demipela- „ giens ont esté les prémiers inventeurs, & *dont le Pape Clement VIII, tres-habile sur cette ma- „ tiere, avoit coutume de dire*, comme le raporte Lemos (*), *que c'estoit une invention humaine „ pour accommoder en apparence toutes choses*. Loin donc ces inventions humaines qui n'expliquent „ les mysteres qu'en les détruisant, & qui ne satisfont l'esprit humain qu'en le seduisant par des „ apparences trompeuses de lumiere & d'évidence. Recevons avec humilité ce que l'Ecriture „ & la Tradition nous en découvrent. Ignorons volontiers ce que Dieu veut qui nous en soit „ caché. Arrestons nous où les Apostres & les Docteurs de l'Eglise se sont arrestez: & en li- „ sant S. Augustin, loin de lui insulter comme à un écrivain qui s'égare & qui conduit ceux „ qui le suivent dans le précipice de l'erreur, reconoissons que ce n'est pas de ses expressions „ que viennent les difficultez, mais de la matiere même, comme il répond à Julien (52) ".

La Quatrieme Objection est, que j'ai emploié une Comparaison tout-à-fait choquante.

Voions si l'on a pu se choquer légitimement d'une certaine Comparaison que j'ai alléguée (53). Je n'ignore pas que bien des gens en ont murmuré; les uns parce qu'ils n'avoient point d'habitude avec les Livres de Controverse, les autres parce qu'ils n'avoient pas les idées assez fraiches de ce qu'ils y avoient lu autrefois. Quel que puisse être le fondement de leur scandale, on peut le lever facilement. On n'a qu'à leur représenter que la méthode la plus ordinaire des Controversistes est celle qu'on nomme *reductionem ad absurdum*, la réduction à l'absurde. Ils tâchent sur tout de faire voir que la suite nécessaire du Dogme qu'ils réfutent est que la conduite de Dieu seroit exécrable, & ils ne feignent point de dire beaucoup de mal du Dieu de leurs Adversaires, c'est-à-dire de Dieu consideré selon qu'il seroit en cas que la doctrine en question fût reçue. Ils se servent hardiment des Comparaisons les plus choquantes. Les Catholiques Romains soutiennent que Calvin a introduit *un Dieu fourbe, & cruel, & inhumain: un Dieu sans justice, sans raison & sans bonté* (54), moins innocent & moins Dieu, que ne l'est le Dieu d'Epicure (55), *Un Dieu qui a deux volontez, une publique par laquelle il declare, qu'il veut sauver tout le monde, & l'autre secrete, par laquelle il pousse dans l'impieté ceux qu'il n'ayme point, afin de trouver un pretexte pour les punir* (56); . . . . *un Maistre inhumain, qui commande des choses impossibles à ses serviteurs, & les châtie d'une peine eternelle, parce qu'ils ne les ont pas executées; comme faisoit le Tyran Caligula* (57). Enfin un Dieu qui comme Caligula ordonne que *l'on écrive ses loix avec un caractere si petit qu'on ne les puisse lire* (58). L'Arminien Bertius, disputant contre Piscator, l'accusa de faire tenir à Dieu à l'égard de l'homme une conduite toute semblable à celle dont Tibere se servit envers les filles de Sejan. Il marqua ce Parallêle (59) en deux colonnes, & il arrangea dans l'une ce qui fut fait par cet Empereur afin que les filles de Sejan ne fussent pas étranglées contre les Loix. Il arrangea dans l'autre ce que Piscator fait faire à Dieu afin que les réprouvez ne soient pas punis contre les formes. Un Théologien Réformé emploie contre les Sociniens une semblable baterie. Il leur soutient que leur Dieu *est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination* (60); que Platon & Zenon ne s'en seroient point accommodez (61); que c'est un Dieu ignorant, fort impuissant (62), tout plein d'imperfections (63), un fantôme de Dieu qui est démonté à chaque pas par des événemens imprévûs (64); un étrange Dieu qui ne vaut guere mieux que celui d'Epicure (65), & qui vit au jour la journée (66).

Telle étant la coutume des Controversistes, j'aurois été un fort mauvais Historien de la Dispute sur l'origine du mal, & un Raporteur infidelle des Raisons de chaque Parti, si je n'avois point allégué la Comparaison qui a déplu à certaines gens. C'est celle de Dieu avec une mere qui prévoiant que sa fille &c.; & notez que j'ai montré qu'elle peut être retorquée contre les Sociniens.

La Cinquieme Objection est, qu'on ne doit pas avouër les Véritez desavantageuses.

S'il y a des gens qui se sont choquez de ce que je me suis départi de la Maxime, qu'il ne faut jamais avouër à ses Adversaires que l'on ne peut pas répondre à leurs Objections, je n'aurai pas besoin d'une longue Apologie, je n'aurai qu'à faire cette petite demande. Agir de bonne foi n'est-ce pas une belle chose? N'est-ce pas une afaire d'obligation, ou pour le moins de permission? On ne sauroit me répondre qu'afirmativement. Je puis donc, repliquerai-je, me servir de cette loüable liberté, & sur tout puis qu'il n'y a ni Réglement de Synode, ni Réglement de Consistoire, qui lie les mains à personne à cet égard-là. Si l'on me peut produire un Jugement doctrinal signé de quatre Professeurs en Théologie, & scellé du seau de quelque Université, ce n'est pas demander beaucoup; si, dis-je, l'on me peut montrer un tel Acte, portant que jamais un Orthodoxe ne doit convenir, non pas même lors que cela est très-vrai, que certaines Objections des Hétérodoxes ne peuvent être réfutées autrement que par l'Ecriture, je m'engagerai à tout ce que l'on voudra; car je suis sûr qu'on ne me montrera jamais une telle signature.

Mais pour une plus ample satisfaction des Lecteurs les plus scrupuleux, je veux bien déclarer ici que par tout où l'on verra dans mon Dictionaire que tels & tels Argumens sont insolubles, je ne souhaite pas qu'on se persuade qu'ils le sont efectivement. Je ne veux dire autre chose, sinon qu'ils me paroissent insolubles. Cela ne tire point à conséquence, chacun se pourra imaginer, s'il

(51) Nouvelles de la Rep. des Lettres, *Nov. 1701, pag. 493, 494, dans l'Extrait de la* Théologie Chrét. de Mr. Pictet, *Pasteur & Professeur en Theologie à Geneve.*

(*) *Inventum humanum ad accommodandum in apparentia omnia.* Lemos I. Tom. P. 2. Tract. 5. C. 85. pag. 289.

(52) S. Augustin justifié de Calvinisme, *pag.* 179, 180. *C'est un Ecrit imprimé l'an* 1689, *avec les* Lettres du Prince de Conti au Pere De Champs.

(53) *Voiez ci dessus Citation (50) de l'Article* PAULICIENS.

(54) *Voiez Mr.* Daillé, Replique à Adam & à Cottibi, *II Part. Chap. I, pag. 2.*

(55) *Là-même, pag. 3.*

(56) *Là-même.*

(57) *Là-même, pag. 4.*

(58) *Là-même, pag. 12.*

(59) *Le Sieur* André Charles, *Theologien Lutérien, a inséré ce Parallêle dans son* Memorabilia Ecclesiastica Sæculi XVII, *Libr. II. p.* 385, 386.

(60) *Voiez le* Jugement sur les Methodes d'expliquer la Grace, *pag. 10.*

(61) *Voiez le* Tableau du Socinianisme, *I Lettre, pag. 20.*

(62) *Là même, pag. 23.*

(63) *Là même, pag. 25.*

(64) *Là-même.*

(65) *Là-même, pag. 27.*

(66) *Là même, pag. 34.*

LA SIXIEME Objection est, que je n'ai pas refuté les Manichéens.

s'il lui plaît, que j'en juge ainsi à cause de mon peu de pénétration. Je voudrois que l'on ajoûtât qu'en me conformant aux Regles de la bonne foi, plutôt qu'aux Maximes politiques de l'esprit de Parti, je ne laisse pas de considérer que l'Hérésie ni le Paganisme ne peuvent tirer aucun avantage de l'insolubilité de leurs Objections contre les Mysteres (67),

La Dificulté qui me reste à examiner nous retiendra un peu plus long tems. Elle est fondée sur ce que j'ai raporté fort au long ce que les Manichéens peuvent objecter, & que je ne me suis pas mis en peine de produire les raisons qui les réfutent. Voici de quoi contenter sur ce sujet de murmure tous les Lecteurs raisonnables. Quatre Raisons m'empêchérent de m'arrêter à la Réfutation du Manichéisme.

La prémiere est, que dans la disposition où se trouvent aujourd'hui les gens, il n'y a point d'Hérésie moins à craindre que celle-là. Les Peuples ne sauroient concevoir que de l'horreur pour une Hypothese qui admet une Nature éternelle & increée, distincte de Dieu, & ennemie de Dieu, & méchante essentiellement. Et pour ce qui est des Esprits forts, ou en général de ceux qui ont cultivé l'étude de la Métaphysique, & qui ont quelque penchant à en abuser, il n'y a rien qui leur déplaise davantage que la multiplicité de Principes. La dépravation de leur goût les porte plutôt à être parfaitement Unitaires (68), qu'à se déclarer pour les Dualistes (69).

En second lieu, tous les Chrétiens quelque ignorans qu'ils puissent être enferment si clairement la toute puissance & l'infinité dans l'idée de la Nature divine, qu'ils n'ont pas besoin d'armes d'emprunt pour combatre les Manichéens. Cette idée seule les rend assez forts dans une guerre offensive: ils y trouvent dequoi réfuter solidement l'Hypothese de ces gens-là. Je crus donc qu'il n'étoit pas nécessaire de montrer à aucun de mes Lecteurs comment il faut l'attaquer.

En troisieme lieu, l'Observation, que je faisois & que j'étendois sufisamment dans la Remarque (D) de l'Article MANICHE'ENS, contient tout ce qui est nécessaire pour dégoûter du Dogme des deux Principes ceux qui ont du jugement. Je disois que la bonté d'un Systême consiste en ce qu'il n'enferme rien qui répugne aux idees évidentes, & en ce qu'il donne raison des Phénomenes. J'ajoûtois que le Systême Manichéen n'a tout au plus que l'avantage d'expliquer plusieurs Phénomenes qui embarassent étrangement les Sectateurs de l'unité de Principe; mais qu'au reste il porte sur une suposition qui répugne à nos plus claires idées, au lieu que l'autre Systême est apuié sur ces notions-là. Par cette seule Remarque, je donne la supériorité aux Unitaires, & je l'ôte aux Dualistes; car tous ceux qui se conoissent en raisonnemens demeurent d'accord, qu'un Systême est beaucoup plus imparfait lors qu'il manque de la prémiere des deux qualitez dont j'ai parlé ci-dessus, que lors qu'il manque de la seconde. S'il est bâti sur une suposition absurde, embarassée, peu vraisemblable, cela ne se répare point par l'explication heureuse des Phénomenes; mais s'il ne les explique pas tous heureusement, cela se répare par la netteté, par la vraisemblance, & par la conformité qu'on lui trouve aux loix & aux idées de l'ordre; & ceux, qui l'ont embrassé à cause de cette perfection, n'ont pas accoutumé de se rebuter sous prétexte qu'ils ne peuvent point rendre raison de toutes les expériences. Ils imputent ce défaut à la petitesse de leurs lumieres, & ils s'imaginent qu'avec le tems on découvrira le vrai moien de résoudre les Dificultez (70). Un Philosophe Cartésien, se voiant pressé d'une Objection qui regardoit le principe que Mr. Descartes donne du flux & du reflux de la mer, répondit entre autres choses qu'il ne faut pas quitter légérement une opinion, *& cela principalement lorsque d'un autre costé elle est bien établie. On objecta à Copernic, quand il proposa son Systeme, que Mars & Venus devroient en un temps paroistre beaucoup plus grands; parce qu'ils s'aprochoient de la Terre de plusieurs Diametres. La consequence estoit necessaire; & cependant on ne voyoit rien de cela. Quoyqu'il ne sceût que repondre, il ne crût pas devoir pour cela l'abandonner, il disoit seulement que le temps le feroit connoistre, & que c'estoit peut-estre à cause de la grande distance. L'on prenoit cette réponse pour une défaite, & l'on avoit ce semble raison: mais les Lunettes ayant esté trouvées depuis, on a vû que cela même qu'on luy opposoit comme une grande objection, est la confirmation de son Systeme & le renversement de celuy de Ptolomée* (71).

Remarquez ici en passant un bel exemple de ce que j'ai dit sur les perfections d'un Systême. Celui de Copernic est si dégagé, si simple, si méchanique, qu'on le devroit préférer à celui de Ptolomée, encore qu'il satisfit moins heureusement à quelqu'une des aparences.

Enfin, ma quatrieme Raison est, que j'indiquois une ressource si bonne & si assûrée qu'il auroit été superflu de se servir de quelque autre expédient pour compenser le desavantage. Le Systême des Dualistes rend mieux raison de plusieurs expériences que celui des Unitaires; mais d'autre côté il renferme des absurditez monstrueuses, & directement combatues par les idées de l'ordre. Le Systême des Unitaires jouït de la perfection oposée à ce défaut-là: & ainsi tout bien compté & rabatu il est préférable à l'autre. Cela pouvoit en quelque façon sufire; mais je ne m'en contentai pas, j'observai de plus que le Systême des Unitaires étoit conforme à l'Ecriture, & que celui des Dualistes étoit réfuté invinciblement par la Parole de Dieu. Que peut-on souhaiter de plus fort & de plus démonstratif pour s'assûrer que le Systême des Unitaires est vrai, & que l'autre est faux? Faloit-il outre cela pour lever tous les scrupules que je réfutasse philosophiquement le Manichéïsme? Ne seroit-on pas de petite foi, si l'on avoit besoin d'une semblable Dispute? Dieu parle, & cela ne vous persuade pas pleinement? Vous voulez d'autres cautions, vous souhaitez qu'un raisonnement humain ratifie son témoignage (72)? Cela n'est-il pas indigne d'un homme qui n'a pas perdu le sens commun? Vous craignez sous l'Autorité révélée les Objections des Manichéens? Que ne dites-vous avec l'Ecriture, *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous* (73)? Vous ne pouvez pas répondre aux Dificultez qu'ils vous proposent sur l'origine du mal & sur les Decrets de réprobation? He bien, répondez leur ce que le petit Catéchisme des Eglises Réformées fait répondre à cette Demande concernant la Trinité, *Comment cela se peut-il faire? C'est un secret surmontant nostre entendement & toutesfois très-certain;* CAR DIEU NOUS A AINSI DE'CLARE' PAR SA PAROLE (74). Toute Subtilité Philosophique, qui tend à vous enlever la persuasion de la Vérité céleste, doit passer auprès de vous pour une de ces attaques que Saint Paul veut que l'on répousse en prenant *le bouclier de la foi* (75). Prenez-le donc, & vous aurez d'assez bonnes armes; & songez bien qu'en craignant que ce ne soit trop peu de chose, vous vous exposez à la raillerie qui est tombée sur un Cardinal à qui les Papes faisoient pitié, lors qu'ils n'avoient point d'autre assistance que celle du saint Esprit (76). *Non ho potuto d'hora in hora non compassionare i Pontefici con venti frà loro contrarii e tutti infesti al corso di lei eccetta l'aura dello Spirito Santo* (77).

Mais

(67) *Voiez ce que je réponds à la prémiere Objection.*

(68) *C'est ainsi que pour abréger on pourroit nommer ceux qui avec les Spinozistes ne reconoissent qu'une Substance dans l'Univers: mais notez que ci-dessus je donne ce Nom à ceux qui ne reconoissent qu'une premiere Cause de toutes choses.*

(69) *C'est ainsi que les Perses nomment les Sectateurs des deux Principes. Voiez ci dessus, Citation (77) de l'Article* ZOROASTRE. *Pour éviter l'équivoque je ne me sers point du Mot* Dueliste, *comme l'Analogie le voudroit, mais de celui de* Dualiste.

(70) *Conférez ce que dessus Citation (61, de l'Article* ZENON (d'Elee.)

(71) Gadroys, Lettre à Mr de la Grange-Trianon pour servir de Réponse à celle que Mr Castelet a écrite, *pag. 13 & 14. Cette Lettre fut publiée à Paris l'an* 1677.

(72) *Conférez ce que dessus, Remarq. (L) de l'Article* PERROT (Nicolas).

(73) Epitre aux Romains, *Chap. VIII, Vers. 31.*

(74) Petit Catechisme, *Sect. II.*

(75) Epitre aux Ephes. *Chap. VI, Vers. 16.*

(76) *Si les Papes, n'ayant que Dieu pour eux, font pitié au Cardinal Palavicin Jesuite, paroissant ainsi miserables aux autres, comment pourroient-ils convertir les Mahometans? il faut donc autre chose que le S. Esprit pour pareilles conversions, & ce seroit une fort grande pitié qu'un Pape qui n'auroit que cela pour luy.* Evang. nouveau du Cardinal Palavicin, *Chap. IV, Art. I, pag. 142 Edit. de Hollande.*

(77) Pallav. Istor. del Concilio di Trento, *Libr. V, Cap. XIII. Je raporte ses paroles comme je les trouve dans* l'Evangile nouveau, *Chap. IV, Art. I, pag.* 142.

Mais aions aujourd'hui quelques égards pour les personnes de petite foi. Proposons quelques Raisonnemens contre le Manichéïsme.

QUELQUES Raisonnemens contre le Manichéïsme.

Je ne veux point l'attaquer par son endroit foible, c'est-à-dire que je ne veux point me prévaloir des absurditez palpables que les Manichéens débitoient quand ils descendoient dans le détail des Explications de leur Dogme. Elles sont si pitoiables que c'est les réfuter sufisamment que d'en faire un simple raport. On en a vu ci-dessus quelque échantillon (78). Faisons leur quartier sur leur ridicule, & considérons seulement leur Hypothese dans la plus grande simplicité où on la puisse réduire.

Je ne me servirai point de cette Objection de Simplicius (79): le Principe du bien & le Principe du mal seroient contraires; or ils ne pourroient être contraires qu'ils ne fussent sous un même genre; il y auroit donc quelque chose au dessus d'eux, & cette chose ne seroit qu'une, & auroit toute l'essence de Principe; ce seroit donc elle qui seroit proprement Principe, & par conséquent il n'y auroit pas deux prémiers Principes, & ainsi la suposition de deux Principes contraires implique contradiction. Cela est plus subtil que solide; car les genres & les especes n'existent que dans notre entendement, & de là vient que le genre sous lequel seroient les deux Principes contraires ne seroit au plus qu'une idée de notre esprit, comme l'idée générale de l'être qui selon quelques Philosophes Chrétiens est univoque à Dieu & aux créatures (80).

Les autres Raisonnemens de Simplicius ont beaucoup plus de solidité (81). Il fait voir à ceux qui admettent deux Principes, l'un du bien, l'autre du mal, que leur opinion est tout-à-fait injurieuse au Dieu qu'ils apellent bon; qu'elle lui ôte pour le moins la moitié de la puissance, & qu'elle le fait timide, injuste, imprudent, & ignorant. La crainte qu'il eut d'une irruption de son ennemi, disoient-ils, l'obligea à lui abandonner une partie des ames afin de sauver le reste. Ces ames étoient des portions & des membres de sa substance, & n'avoient commis aucun péché. Simplicius conclut de là qu'il y eut de l'injustice à les traiter de la sorte, vû principalement qu'elles devoient être tourmentées, & qu'au cas qu'elles contractassent quelque souillure, elles devoient demeurer éternellement au pouvoir du mal. Ainsi le bon Principe n'avoit su ménager les intérêts, il s'étoit exposé à une éternelle & irréparable mutilation. Joignez à cela que sa crainte avoit été mal fondée; car puis que de toute éternité & par leur nature les états du mal étoient séparez des états du bien, il n'y avoit nul sujet de craindre que le mal fît une irruption sur les terres de son ennemi. Simplicius reproche à ses Adversaires, qu'ils donnent moins de prévoiance & moins de puissance au bon Principe qu'au mauvais. Le bon Principe n'avoit point prévu l'infortune des détachemens qu'il exposoit aux assauts de l'ennemi (82); mais le mauvais Principe avoit fort bien su quels seroient les détachemens que l'on enverroit contre lui, & il avoit préparé les machines nécessaires pour les enlever. Le bon Principe fut assez simple pour aimer mieux se mutiler, que de recevoir sur ses terres les détachemens de l'ennemi, qui par ce moien eût perdu une partie de ses Membres. Le mauvais Principe avoit toûjours été supérieur (83), il n'avoit rien perdu, & il avoit fait des conquêtes qu'il avoit gardées; mais le bon Principe avoit cédé volontairement beaucoup de choses par timidité, par injustice, & par imprudence. L'Auteur conclut qu'en refusant de reconoître que Dieu soit l'Auteur du mal, on l'a fait mauvais en toutes manieres. *Τὸ δὲ ἀγαθὸν, ὡς οὗτοι φασὶν, ἑκουσίως ἑαυτὸ τῷ κακῷ συνέμιξε, καὶ δειλῶς καὶ ἀδίκως καὶ ἀνοήτως κατ' αὐτοὺς, μέχρι νῦν διεγένετο. ὥστε φεύγοντες αἴτιον αὐτὸν οὐ κακοῦ εἰπεῖν, πάγκακον ὑπογράφουσι· καὶ κατὰ τὴν παροιμίαν φεύγοντες τὸν καπνὸν, εἰς πῦρ ἐμπεπτώκασι. Cum* BONUM *ultro sese cum* MALO *commiscuerit, seque & timidè; & injustè, & amenter (si illis credimus) gesserit. Itaque dum mali causam dicere Deum recusant, ab omni parte malum describunt: & ut proverbio dicitur, fumum fugientes in ignem inciderunt* (84).

Je laisse plusieurs autres Observations de Simplicius contre l'Hypothese des deux Principes; car elles en attaquent les endroits qui n'étoient foibles que par le défaut particulier des Explications arbitraires de ceux qui la soutenoient. Cela convient un peu à quelques-unes des Objections de ce Philosophe que j'ai abrégées; mais en voici une qui porte coup, quelle que puisse être la simplicité où l'on voudra considérer la Doctrine des deux Principes.

Il dit (85) qu'elle renverse entiérement la liberté de nos ames, & qu'elle les nécessite à pecher, & par conséquent qu'elle implique contradiction; car puis que le Prince du mal est éternel & impérissable, & si puissant que Dieu même ne le peut vaincre, il s'ensuit que l'ame de l'homme ne peut résister à l'impulsion avec laquelle il la pousse vers le péché. Or si elle y est poussée invinciblement, elle ne commet point un homicide, un adultere, &c., par sa faute, mais par une force majeure qui vient de dehors; & en ce cas-là elle n'est point criminelle, ni punissable. Il n'y a donc plus de péché, & ainsi cette Hypothese se détruit & s'extermine elle-même, vu que s'il y a un principe du mal, il n'y a plus de mal dans le monde; mais s'il n'y a point de mal dans le monde, il est clair qu'il n'y a aucun Principe du mal; d'où nous pouvons recueillir qu'en suposant un tel Principe, on ôte par une conséquence nécessaire & le mal & le Principe du mal. *Εἰ οὖν τούτων ὡς κακῶν ὄντων τὴν αἰτίαν ζητοῦντες, ἀρχὴν ὑπέθεντο κακοῦ· ἐκείνης δὲ ὑποτεθείσης καὶ βιαζομένης οὐκ ἔστιν οὐδὲ τι κακὸν· χαριέντως αὐτοῖς ὁ λόγος περιτέτραπται. συνάγεται γὰρ, ὅτι εἰ ἔστιν ἀρχὴ τοῦ κακοῦ, οὐκ ἔστι κακὸν ὅλως· εἰ δὲ μὴ ἔστι κακὸν, οὐδὲ ἀρχὴ ἂν εἴη τοῦ κακοῦ, ὥστε εἰ ἔστιν ἀρχὴ τοῦ κακοῦ, ὡς φασιν, οὔτε κακὸν ἔσται, οὔτε ἀρχὴ τοῦ κακοῦ. Quòd si talium facinorum ut malorum causam inquirentes,* MALI *principium statuerunt; eoque statuto, & quidem vim inferente, malum nullum relinquitur: festivè suo ipsi (quod ajunt) gladio jugulantur. Nam inde colligitur: si* MALI *principium sit, nullum omnino esse malum. Si vero malum non est, ne principium quidem* MALI *esse. Itaque si est principium mali ut ajunt, nec malum erit nec mali principium* (86).

Cette Objection n'est pas moins solide que subtile. On la peut fortifier par celle que j'ai proposée ailleurs (87), qui est que le Dogme des Manichéens est l'éponge de toutes les Religions, puis qu'en raisonnant conséquemment ils ne peuvent rien attendre de leurs Prieres, ni rien craindre de leur Impiété. Ils doivent être persuadez que quoi qu'ils fassent le bon Dieu leur sera toûjours propice, & que le mauvais Dieu leur sera toûjours contraire. Ce sont des Dieux dont l'un ne peut faire que du bien, & l'autre ne peut faire que du mal. Ils sont déterminez à cela par leur nature, & ils suivent selon toute l'étendue de leurs forces cette détermination.

L'Argument que je m'en vais faire me paroît bien fort. Le meilleur chemin que l'on puisse prendre dans les Discussions Philosophiques est de consulter les idées de l'ordre. Si nous les consultons dans la Dispute présente, nous verrons fort clairement que l'unité, & le pouvoir infini, &

(78) *Dans la Remarque (B) de l'Article* MANICHÉENS, *& dans la Remarq (F) de l'Article* ZOROASTRE. *Voiez aussi la Remarque (E) de ce dernier Article.*

(79) Simplic. in Epicteti Enchir. *Capite* XXXIV, *pag.* 163 *Edit. Lugd. Bat* 1640.

(80) *Voiez ci dessus la Rem. (B) de l'Article* ARNAULD (Antoine), Docteur de Sorbonne.

(81) *Idem, ibid. pag.* 165.

(82) *Idem, ibid. pag.* 166.

(83) *Notez que ceci prouve qu'on reconnoissoit que le mal surpasse le bien dans le monde.*

(84) *Idem, ibid. pag.* 168.

(85) *Idem, ibid. pag.* 169.

(86) *Idem, ibid.*

(87) *Dans la Remarque (G) de l'Article* PAULICIENS, *à la fin.*

& le bonheur, apartiennent à l'Auteur du Monde. La nécessité de la nature a porté qu'il y eût des causes de tous les effets, il a donc falu nécessairement qu'il existât une force sufisante à la production du Monde. Or il est bien plus selon l'ordre que cette puissance soit réünie dans un seul sujet, que si elle étoit partagée à deux ou à trois ou à cent mille. Concluons donc qu'elle n'a pas été partagée, & qu'elle réside toute entiere dans une seule nature, & qu'ainsi il n'y a pas deux prémiers Principes, mais un seul. Il y auroit autant de raison d'en admettre une infinite comme faisoient les Atomistes, que de n'en admettre que deux.

S'il est contre l'ordre que la puissance de la nature soit partagée à deux sujets généralement parlant, combien seroit-il plus étrange que ces deux sujets fussent ennemis & diamétralement opposez? Il ne pourroit naître de là que toutes sortes de confusions. Ce que l'un voudroit faire, l'autre le voudroit défaire, & ainsi ou rien ne se feroit, ou s'il se faisoit quelque chose, ce seroit un ouvrage de bizarrerie, & bien éloigné de la justesse de cet Univers. Voilà donc le Manichéïsme combatu par une très-forte raison. S'il eût admis deux Principes qui eussent agi de concert en toutes choses, il eût été exposé à de moindres dificultez.

Il auroit néanmoins choqué l'idée de l'ordre par raport à la Maxime qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité (88); car s'il y a deux prémiers Principes, ils ont chacun toute la force nécessaire pour la production de l'Univers, ou ils ne l'ont pas. S'ils l'ont, l'un des deux est superflu; s'ils ne l'ont pas, cette force a été partagée inutilement, & il eût bien mieux valu la réünir en un seul sujet, elle en eût été plus active, *virtus unita fortius agit*, dit-on dans les Ecoles des Péripatéticiens. Outre qu'il n'est pas aisé de comprendre qu'une cause qui existe par elle-même n'ait qu'une portion de force. Qui est-ce qui l'auroit borné à tant ou à tant de dégrez? Elle ne dépend de rien, elle tire tout de son propre fond.

(88) Non sunt multiplicanda entia sine necessitate.

Le Rabin Maimonides me paroît trop délicat, lors qu'il rejette toutes les cinq preuves de l'unité de Dieu emploiées par les Philosophes de la Secte des *Parlans*, & lors qu'il loue celui d'entr'eux qui, se trouvant embarassé de la foiblesse de ces preuves, avoit dit qu'on ne conoissoit l'unité de Dieu, ou qu'on ne pouvoit la prouver, que par la Révélation soutenue de la Tradition. *Hæc argumentorum istorum debilitas sic defatigavit & exercuit nonnullos, ut quidam illorum dixerit, Unitatem Dei haberi ex lege per Cabbalam; sed à reliquis ludibrio tantùm fuit habitus & non nisi sannis exceptus. Mihi autem videtur, Virum illum fuisse sani admodùm ingenii ac judicii. Nam cùm nihil solidum & demonstrativum in ipsorum rationibus vidisset, in quo animus ipsius acquiescere potuisset, dixit, per Cabbalam sive Traditionem hoc haberi ex lege* (89). La quatrieme de ces cinq preuves étoit celle-ci: ou un seul Dieu suffisoit à la production du Monde, ou il n'y suffisoit pas. S'il y suffisoit, un autre Dieu auroit été inutile; & s'il avoit besoin de l'aide d'un autre Dieu, chacun d'eux manquoit de la force nécessaire: or il est impossible qu'une imperfection soit en Dieu. Maimonides répond qu'encore qu'un Dieu n'eût pas pu faire tout seul la machine de ce Monde, on n'auroit pas un juste sujet de l'apeller impuissant ou insufisant; car on ne doit point qualifier de la sorte celui qui ne fait pas ce qui surpasse sa nature. Ce n'est point une impuissance en Dieu de ne pouvoir pas se donner un corps, ou faire un quarré dont le côté soit égal à la ligne diagonale. Cela n'empêche point que Dieu ne soit tout-puissant, l'impossibilité naturelle de certaines choses ne fait aucun préjudice à la toute-puissance de Dieu. Si donc on soutient qu'il est naturellement impossible qu'un seul Dieu crée le Monde, le besoin de deux Divinitez pour le créer ne sera point une marque d'imperfection ou de défaut de pouvoir dans chacune d'elles. *Sicut non est attribuenda Deo Impotentia, quia non potest se-ipsum corporeum facere, vel alium sibi similem creare, aut quia nequit creare quadratum, cujus latus æquale sit diametro: sic illi, qui duos Deos statuunt, possunt dicere, non esse illis Omnipotentiam derogandam ideò, quia nullus illorum solus creat; eò quod necessitas existentiæ ipsorum requirat, ut sint duo. Hoc verò non esse ex indigentia, quasi unus alterius ope indigeret, sed ex necessitate, contrariumque esse impossibile. Et, sicut non ideò dici potest, Deum non esse omnipotentem, nulloque modo Indigentiæ, Impotentiæ, vel Insufficientiæ titulo appellandum, quòd non possit existere facere corpus aliquod, nisi creet Substantias individuas, illasque per Accidentia, quæ itidem creat, conjungat, ut illi* Loquentes *asserunt; quia scilicet, ut aliter fiat, est impossibile. Sic, qui duos Deos statuit, dicere potest, impossible esse, ut unus solus faciat omnia, nec tamen Imperfectioni ipsius hoc adscribendum esse, quia illa talis sit, ut duo simul & unà sint & operentur* (90).

(89) Maimonides, *in* More Nevochim, *Parte I, Cap. LXXV, pag.* 175.

(90) *Idem, ibid.*

On pourroit montrer que ce ne sont que des chicanes; mais pour éviter les trop longues Discussions, je me contente de dire que les Manichéens ne peuvent pas se servir de cette défaite; car si quelque puissance doit être essentiélement contenue dans la nature de Dieu, c'est celle de faire ce qu'il desire le plus fortement. L'idée de Dieu ne renferme aucun attribut avec plus de netteté, & d'évidence, que la béatitude (91). Si donc le défaut de quelque pouvoir est capable d'ôter à Dieu la béatitude, il faut dire qu'il est de l'essence & de la nature de Dieu de n'avoir point ce défaut. Or elle l'auroit de toute nécessité si l'opinion des Manichéens étoit véritable: dont leur Systême est tout-à-fait faux.

(91) *Voiez ci-dessus l'Article* SPINOZA, *Rem.* (N), *Numero V.*

La nature du bon Principe, disent-ils, est telle qu'il ne peut produire que du bien, & qu'il s'opose de toutes ses forces à l'introduction du mal. Il veut donc & il souhaite avec la plus grande ardeur du monde qu'il n'y ait point de mal: c'est donc à son grand regret qu'il y a du mal dans l'Univers; il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher ce desordre: s'il a donc manqué de la puissance nécessaire à l'empêcher, ses volontez les plus ardentes ont été frustrées, & par conséquent les forces les plus nécessaires à son bonheur lui ont manqué; il n'a donc point la puissance qu'il doit avoir le plus nécessairement selon la constitution de son être. Or que peut-on dire de plus absurde que cela? N'est-ce pas un Dogme qui implique contradiction?

Les deux Principes des Manichéens seroient les plus malheureux de tous les Etres: car le bon Principe ne pourroit jetter les yeux sur le Monde, qu'il n'y vît une multitude épouvantable de toutes sortes de maux: le mauvais Principe n'y pourroit jetter les yeux, sans y voir beaucoup de biens. La vue du mal affligeroit l'un; la vue du bien affligeroit l'autre. Ce ne seroit pas un spectacle interrompu quelquefois: il seroit continuel & sans le moindre relâche. Les hommes les plus infortunez ne sont pas assujetis à une si dure condition; ils passent successivement de la tristesse à la joie, & enfin la mort les met à couvert des miseres de cette vie. Mais les deux Principes des Manichéens sont impérissables, ils ne peuvent voir ni aucune fin ni aucune interruption à ces Objets désagréables qui les chagrinent au dernier point.

Tout

Tout ce que les Manichéens pouvoient supofer touchant la prémiere introduction du mal, & sa prémiere combinaison avec le bien dans le cœur de l'homme, étoit sujet à mille Dificultez. Leurs propres armes leur étoient contraires. Ils ne pouvoient soufrir l'Hypothese que le mal étoit venu du mauvais usage du franc arbitre. Dieu, disoient-ils, infiniment bon, n'auroit pas permis que ses creatures dégénérassent de leur bonté originelle, & cependant ils n'accordoient pas qu'elles fussent incorruptibles moralement parlant. Nous avons vu que Simplicius leur objecte, que les ames dont le mauvais Principe s'étoit emparé, & qui étoient des portions du bon Principe, devenoient mauvaises, & qu'en ce cas elles demeuroient éternellement dans la corruption & dans la misere sous l'empire du conquérant. Mais voici bien pis. Nous savons par expérience que la même ame en nombre peche & fait de bonnes actions. Quand on se repent, & qu'on implore la miséricorde de Dieu, & qu'on répare par des aumônes, &c., sa mauvaise vie, ce ne sont pàs deux substances qui font tout cela, c'est un seul & même sujet, nous le savons par conscience (92), la Raison veut que la chose soit ainsi; car pourquoi s'afligeroit-on & se repentiroit-on d'une faute qu'on n'auroit point faite? Je demande aux Manichéens, l'ame qui fait une bonne action a-t-elle été créée par le bon Principe, ou par le mauvais? Si elle a été créée par le mauvais Principe, il s'ensuit que le bien peut naître de la source de tout mal. Si elle a été créée par le bon Principe, il s'ensuit que le mal peut naître de la source de tout bien (93); car cette même ame en d'autres rencontres commet des crimes. Vous voilà donc réduits à renverser vos propres Raisonnemens, ou à soutenir contre le sentiment intérieur & évident de chaque personne, que jamais l'ame, qui fait une bonne action, n'est la même que celle qui peche.

(92) *Conférez ce que dessus, Article* RORARIUS, *Remarque* (K) *vers le commencement.*

(93) *C'est-à-dire par le mauvais usage de la Liberté que le bon Dieu a donnée à la Créature.*

Pour se tirer de cette Dificulté ils auroient besoin de supofer trois prémiers Principes, un essentielement bon, & la cause de tout bien: un essentielement mauvais, & la cause de tout mal: un essentielement susceptible du bien & du mal, & purement passif. Après quoi il faudroit dire que l'ame de l'homme est formée de ce troisieme Principe, & qu'elle fait tantôt une bonne action & tantôt une mauvaise, selon qu'elle reçoit l'influence ou du bon Principe ou du mauvais.

CONCLUSION de cet Eclaircissement.

Ceux qui prendront la peine de considérer avec attention tout ce que j'ai exposé dans cet Eclaircissement, cesseront sans doute d'être choquez de ce qui les avoit fait murmurer contre l'Article des PAULICIENS, &c. Ils verront que cet Article & ceux où la même matiere a été traitée peuvent être lus sans scandale, & même avec édification, pourvu que l'on se souvienne bien,

I. Que c'est le propre des Mysteres Evangéliques d'être exposez à des Objections que la Lumiere naturelle ne peut éclaircir.

II. Que les Incrédules ne peuvent tirer légitimement aucun avantage de ce que les Maximes de Philosophie ne fournissent point la solution des Dificultez qu'ils proposent contre les Mysteres de l'Evangile.

III. Que les Objections des Manichéens sur l'origine du mal, & sur la Prédestination, ne doivent pas être considérées en général entant qu'elles combatent la Prédestination, mais avec cet égard particulier que l'origine du mal, les Decrets de Dieu sur cela, & le reste, sont un des plus inconcevables Mysteres du Christianisme.

IV. Qu'il doit sufire à tout bon Chrétien, que sa Foi soit apuiée sur le témoignage de la Parole de Dieu.

V. Que le Systême Manichéen considéré en lui-même est absurde, insoutenable, & contraire aux idées de l'ordre; qu'il est sujet aux rétorsions, & qu'il ne sauroit lever les Dificultez.

VI. Qu'en tout cas on ne sauroit se scandaliser de mes aveus, que l'on ne soit obligé de regarder comme scandaleuse la Doctrine des Théologiens les plus orthodoxes, puis que tout ce que j'ai dit est une suite naturelle & inévitable de leurs Sentimens, & que je n'ai fait que raporter, d'une maniere plus prolixe, ce qu'ils enseignent d'une façon moins étendue.

Il y aura peut-être des gens qui trouveront imparfaite ma Réfutation du Manichéïsme, parce que je ne répons point aux Objections que j'ai étalées comme de la part des Manichéens. Je prie ceux qui se feront ce scrupule, de se souvenir que pour des Réponses évidentes tirées de la Lumiere naturelle je n'en conois point; & que pour les Réponses que l'Ecriture peut fournir, on les trouve dans une infinité de Livres de Controverse.

Ceux qui demandent l'utilité ou le *cui bono* des Discussions qui leur ont déplu, veront ma Réponse dans le troisieme Eclaircissement.

III. ECLAIRCISSEMENT.

Que ce qui a été dit du Pyrrhonisme, dans ce Dictionaire, ne peut point préjudicier à la Religion.

I. J'Etablis d'abord comme la base de ce troisieme Eclaircissement cette Maxime certaine & incontestable, *que le Christianisme est d'un ordre surnaturel, & que son analyse est l'Autorité suprême de Dieu nous proposant des Mysteres, non pas afin que nous les comprenions, mais afin que nous les croiions avec toute l'humilité qui est due à l'être infini, qui ne peut ni tromper ni être trompé.* C'est là l'étoile polaire de toutes les Discussions, & de toutes les Disputes, sur les Articles de la Religion que Dieu nous a révélée par Jesus-Christ.

De là résulte nécessairement l'incompétence du Tribunal de la Philosophie pour le jugement des Controverses des Chrétiens, vu qu'elles ne doivent être portées qu'au Tribunal de la Révelation.

Toute Dispute sur la question de droit mérite la rejection dès le prémier mot. Personne ne doit être reçu à examiner s'il faut croire ce que Dieu ordonne de croire. Cela doit passer pour un prémier principe en matiere de Religion. C'est aux Métaphysiciens à examiner s'il y a un Dieu, & s'il est infaillible (1); mais les Chrétiens, entant que Chrétiens, doivent supofer que c'est une chose déjà jugée.

(1) *Voiez ci-dessus la Rem.* (L) *du 2 Article* MALDONAT.

Il ne s'agit donc plus que de la question de fait, savoir si Dieu veut que nous croions ceci ou cela. Deux sortes de gens en peuvent douter, les uns parce qu'ils ne croient pas que l'Ecriture soit divine, les autres parce qu'ils ne croient pas que le sens de la Révélation soit tel ou tel.

Toute

Toute la Dispute donc que les Chrétiens peuvent admettre avec les Philosophes est sur cette question de fait, si l'Ecriture a été composée par des Auteurs inspirez de Dieu. Si les preuves que les Chrétiens alleguent sur ce sujet ne convainquent pas les Philosophes, la partie doit être rompue; car il seroit inutile de descendre à l'examen particulier de la Trinité, &c., avec des gens qui ne reconoîtroient pas la Divinité de l'Ecriture, le seul & unique moien de juger qui a tort ou qui a raison dans de semblables Controverses. L'Autorité révélée doit être le principe commun des Disputans là-dessus; & ainsi plus de Dispute, lors que les uns n'admettent point ce principe, & que les autres l'admettent. *Adversus negantem principia non est disputandum.*

Si ceux qui ne l'admettent point s'opiniâtrent à criailler, & à disputer, on leur doit répondre froidement, vous sortez de la question, *non feritis thesim, non probatis negatum*; & s'ils se moquent de cette Réponse, il faut avoir pitié de leurs moqueries.

CARACTERE des Pyrrhoniens.

II. Or de tous les Philosophes qui ne doivent point être reçus à disputer sur les Mysteres du Christianisme avant que d'avoir admis pour regle la Révélation, il n'y en a point d'aussi indignes d'être écoutez que les Sectateurs du Pyrrhonisme; car ce sont des gens qui font profession de n'admettre aucun signe certain de distinction entre le vrai & le faux: desorte que si par hazard la vérité se montroit à eux, ils ne pourroient jamais s'assûrer que ce fût la vérité. Ils ne se contentent pas de combatre le Témoignage des Sens, les Maximes de la Morale, les Regles de la Logique, les Axiômes de la Métaphysique; ils tâchent aussi de renverser les Démonstrations des Géometres, & tout ce que les Mathématiciens peuvent produire de plus évident. S'ils s'arrêtoient aux dix moiens de l'époque, & s'ils se bornoient à les emploier contre la Physique, on pourroit encore négocier avec eux; mais ils vont beaucoup plus loin, ils ont une sorte d'armes qu'ils nomment le *diallèle* (2), & qu'ils empoignent au prémier besoin: après cela, l'on ne sauroit faire ferme contre eux sur quoi que ce soit. C'est un labyrinthe où aucun fil d'Ariadne ne peut donner nul secours. Ils se perdent eux-mêmes dans leurs propres subtilitez, & ils en sont ravis, vu que cela sert à montrer plus nettement l'universalité de leur Hypothese que tout est incertain, de quoi ils n'exceptent pas même les Argumens qui attaquent l'incertitude. On va si loin par leur méthode, que ceux qui en ont bien pénétré les conséquences sont contrains de dire, qu'ils ne savent s'il existe quelque chose (3).

(2) *Voiez* Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotyp. *Libr. I, Cap. XV; & Libr. II, Cap. IV.*

(3) *Voiez ce que* Sextus Empiricus, adv. Math. *Libr. VII, raporte de* Gorgias Leontin, *& ci-dessus Remarq.* (E) *de l'Article* ZENON d'Elée.

Les Théologiens ne doivent point avoir honte de confesser, qu'ils ne peuvent point entrer en lice avec de tels Disputeurs, & qu'ils ne veulent point exposer à un pareil choc les Véritez Evangéliques. La nacelle de Jesus-Christ n'est point faite pour voguer sur cette mer orageuse, mais pour se tenir à l'abri de cette tempête au port de la Foi. Il a plu au Pere, au Fils, & au saint Esprit, doivent dire les Chrétiens, de nous conduire par le chemin de la Foi, & non pas par le chemin de la Science, ou de la Dispute. Ils sont nos Docteurs & nos Directeurs, nous ne saurions nous égarer sous de tels Guides; & la Raison même nous ordonne de les préférer à sa direction.

Mais n'est-il pas bien scandaleux, me dira-t-on, que vous aiez raporté sans le réfuter l'aveu que fit un Abbé, que le Pyrrhonisme trouve dans les Dogmes des Chrétiens plusieurs Argumens qui le rendent plus formidable qu'il ne l'étoit? Je répons que cela ne peut donner du scandale qu'à des personnes qui n'ont pas assez examiné le caractere du Christianisme. Ce seroit une pensée bien fausse que de s'imaginer, que Jesus-Christ a eu quelque sorte de dessein de favoriser ou directement ou indirectement une partie des Sectes des Philosophes dans les Disputes qu'elle avoit avec les autres. Son dessein a été plutôt de confondre toute la Philosophie, & d'en faire voir la vanité. Il a voulu que son Evangile choquât, non seulement la Religion des Paiens, mais aussi les Aphorismes de leur Sagesse; & que nonobstant ce contraste entre ses principes, & ceux du monde, il triomphât des Gentils par le ministere d'un petit nombre d'ignorans qui n'emploioient ni l'Eloquence, ni la Dialectique, ni aucun des instrumens nécessaires à toutes les autres Révolutions. Il a voulu que ses Disciples & les Sages de ce monde fussent si diamétralement oposez, qu'ils se traitassent réciproquement de fous; il a voulu que comme son Evangile paroissoit une folie aux Philosophes, la Science de ceux-ci parût à son tour une folie aux Chrétiens. Lisez bien ces paroles de saint Paul: „ *Jesus* CHRIST ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour précher (*) „ l'Evangile, & *le précher* sans *y employer* la sagesse de la parole, pour ne pas aneantir la „ croix de *Jesus* CHRIST. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent: „ mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la vertu (†) *&* la puissance de „ Dieu. C'est pourquoy il est écrit: (⊥) Je détruiray la sagesse des sages, & j'aboliray la science des sçavans. (‡) Que sont devenus les Sages? Que sont devenus les Docteurs de la loy? „ Que sont devenus ceux qui recherchent *avec tant de curiosité les sciences de* ce siecle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde? Car Dieu voyant que le monde avec la sagesse *humaine* ne l'avoit point reconnu dans *les ouvrages de* la sagesse *divine*; il lui a plu de sauver „ par la folie de la prédication ceux qui croiroient en luy. Les Juifs demandent des miracles, & „ les Gentils cherchent la sagesse. Et pour nous, nous préchons *Jesus* CHRIST crucifié, qui „ est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils: mais qui est la force de Dieu & la sagesse „ de Dieu à ceux qui sont apellez, soit Juifs, ou Gentils, parce que ce qui paroist en Dieu une „ folie, est plus sage que *la sagesse de tous* les hommes; & que ce qui paroist en Dieu une foiblesse, est plus fort que *la force de tous* les hommes. Considerez, mes freres, ceux d'entre vous „ que Dieu a apellez *à la foy*: Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans, & peu de „ nobles. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a „ choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans: il a choisi les plus vils & les plus „ méprisables selon le monde, & ce qui n'estoit rien, pour détruire ce qui estoit *de plus grand*, „ afin que nul homme ne se glorifie devant luy. Car c'est par luy que vous estes établis en JESUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu (**) pour estre nostre sagesse, nostre justice, „ nostre sanctification, & nostre redemption; afin que selon qu'il est écrit: (††) Celuy qui se „ glorifie, *ne* se glorifie *que* dans le Seigneur (4). POUR MOY, mes freres, lorsque je suis „ venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile (⊥⊥) de *Jesus* CHRIST, je n'y suis point venu avec les discours élevez d'une éloquence, & d'une sagesse *humaine*. Car je n'ay point fait „ profession de sçavoir autre chose parmy vous, que JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST „ crucifié. Et tant que j'ai esté (‡‡) parmy vous, j'y ay toujours esté dans un estat de foiblesse, de crainte, & de tremblement. Je n'y point employé en vous parlant, & en vous pré-

„ chant

(*) *2 Pier.* 1. 16. *Infr.* 2. 1, 4, 13.

(†) *Rom.* 1. 16.

(⊥) *Isai.* 29. 14.

(‡) *Isai.* 33. 18.

(**) *Jer.* 23. 5.

(††) *Jer.* 9. 23, 24. *2 Cor.* 10. 17.

(4) I Epitre aux Corinthiens, *Chap. I, Vers.* 17 *& suiv. Je me sers de la Traduction de Mons.*

(⊥⊥) *Sap.* 1. 17.

(‡‡) *Act.* 18. 1.

„ chant les discours persuasifs de la sagesse humaine: mais les effets sensibles de (*) l'esprit, & „ de la vertu *de Dieu*; afin que vostre foy ne soit pas *établie* sur la sagesse des hommes, mais „ sur la puissance de Dieu. Nous préchons neanmoins la sagesse aux parfaits; non la sagesse de „ ce monde, ny des princes de ce monde, qui se détruisent: mais nous préchons la sagesse de „ Dieu renfermée dans *son* mystere, *cette sagesse* cachée, qu'il avoit predestinée & preparée avant „ tous les siecles pour nostre gloire; que nul des princes de ce monde n'a connüe: puisque s'ils „ l'eussent connuë, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur, & le Roy de gloire; & de laquel- „ le il est écrit: (†) Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'hom- „ me n'a jamais conçu ce que Dieu a preparé pour ceux qui l'aiment. Mais pour nous, Dieu „ nous l'a revelé par son Esprit; parce que l'Esprit penetre tout, & même ce qu'il y a en Dieu „ de plus profond & de plus caché. Car qui des hommes connoist ce qui est en l'homme, „ sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? Ainsy nul ne connoist ce qui est en Dieu, que l'Es- „ prit de Dieu. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin „ que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits: & nous les annonçons, non avec les „ discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne (‡) le Saint Esprit, trai- „ tant spirituellement les choses spirituelles. Or l'homme animal & charnel n'est point capa- „ ble des choses qu'enseigne l'Esprit de Dieu: elles luy paroissent une folie, & il ne les peut „ comprendre; parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger (5)".

III. Croiez-vous que si l'on eût dit aux Apôtres, que leur Doctrine exposoit les Philosophes dogmatiques à de nouvelles attaques de la part des Pyrrhoniens, ils s'en fussent souciez? Ne nous mettons point en peine des Disputes de ces gens-là, eussent-ils dit, laissons les morts ensévelir les morts; plus ils se batront, & s'accebleront les uns les autres, mieux pourra-t-on reconoître la vanité de leur prétendue Science. Ils ne seront jamais capables, ni les Dogmatiques, ni les Sceptiques, d'entrer au Roiaume de Dieu, s'ils ne deviennent de petits enfans, s'ils ne changent de Maximes, s'il ne renoncent à leur Sagesse, & s'ils ne font au pied de la Croix, à la prétendue folie de notre Prédication, un holocauste de leurs vains Systêmes. Voilà le vieil homme dont ils doivent principalement se dépouiller avant que d'être en état de recevoir le don céleste, & d'entrer dans les voies de la Foi, la route choisie de Dieu pour le salut éternel. Que si les Pyrrhoniens abusent de nos Mysteres pour s'enraciner davantage dans l'incertitude, & s'ils nous oposent des Argumens *ad hominem*, tant pis pour eux, à moins que Dieu ne se serve de leurs égaremens pour leur faire bien comprendre la nécessité de la soumission à sa Parole. C'est ce que saint Paul & ses Collegues eussent répondu à de semblables Dificultez. On doit être très-persuadé, que si l'occasion se fût présentée de donner leur décision sur la nature de la Philosophie Paienne par raport aux dificultez ou aux facilitez de la conversion à l'Evangile, ils eussent défini positivement que la méthode, les principes, les usages, & les disputes des Péripatéticiens, & des Académiciens, &c., étoient un si grand obstacle à la Foi, que les préliminaires les plus nécessaires pour entrer dans le Roiaume de Dieu étoient d'oublier, ou de mettre à part, tout cet attirail de fausse Science (6). Je croi qu'ils eussent défini cela pour le tems présent & pour le tems à venir.

J'ai cité un homme qui semble croire que les subtilitez des Ecoles de Philosophie peuvent trouver des tems favorables, pour servir à la propagation de la vraie Foi. *Il se peut faire*, dit-il (7), *que ces Docteurs subtils estoient necessaires au Monde; Je dis au Monde curieux, au Monde disputeur, au Monde contredisant. Peut-estre qu'ils sont entrez dans le dessein de la providence de Dieu, pour l'accomplissement du Royaume de son fils; pour la derniere perfection de l'œconomie de son Eglise. Vous savez que le fils de Dieu a envoyé divers Apostres à divers Peuples. Vous savez que toutes les Missions, qu'il a ordonnées, n'ont pas esté faites en mesme temps, & par les douze premiers Envoyez. Il n'a jamais manqué, & ne manquera jamais, de pareils Ambassadeurs: Il en a tousiours de tout-prests à recevoir ses ordres; à executer ses commandemens; à partir pour les occasions de son service. Il a plus d'un Sainct Pierre & plus d'un Saint Paul, nous n'en devons pas douter. Il a aussi plus d'un Sainct Thomas. Et à vostre avis n'auroit-il point envoyé le Sainct Thomas des derniers temps, aux successeurs d'Aristote, afin de les traiter selon leur humeur, & de les convertir à leur mode afin de les gaigner par leurs Syllogismes & par leur Dialectique? Ce sainct Thomas de l'Ecole n'auroit-il point esté choisi, pour estre l'Apostre de la Nation des Péripatéticiens, qui n'estoit pas encore bien assujettie & bien domtée? Nation presomptueuse & mutine; qui defere si peu à l'autorité; qui se fonde tousiours en raison; qui demande tousiours pourquoy cela est; qui est si impatiente de repos, si ennemie de la paix, si disposée aux choses nouvelles. Il me semble que cette derniere Mission n'a pas esté inutile, & il y a quelque apparence à ce que je dis.* S'il n'y a pas un peu d'ironie dans ce Discours, si tout y a été mis d'un air sérieux, c'est

Un beau rien renfermé dans de grandes paroles.

Tous les siecles ont demandé & demanderont que l'on cherche par d'autres routes que par celles de la Philosophie la connoissance des Veritez révélées. La Philosophie ne guérit point de l'esprit flotant dont on doit être guéri, si l'on veut que la priere nous procure la véritable sapience. Citons là-dessus un Apôtre. *Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu qui donne à tous liberalement sans reprocher* ce qu'il donne, *& la sagesse luy sera donnée. Mais qu'il la demande avec foy sans aucun doute. Car celuy qui doute est semblable au flot de la mer, qui est agité & emporté çà & là par la violence du vent. Il ne faut donc pas que celuy-là s'imagine qu'il obtiendra quelque chose du Seigneur* (8). Jugez, je vous prie, si les Pyrrhoniens, qui sont toûjours d'autant plus dans leur élement, que les eforts qu'ils emploient à inventer des raisons de douter de tout, leur ont réüssi à trouver des Objections spécieuses contre la certitude, sont des sujets susceptibles de la Grace par la voie de la Dispute. Les Missionaires modernes de l'Evangile les doivent traiter comme auroient fait les prémiers: ils les doivent avertir de se défaire de tout esprit de contestation, & d'en croire Dieu sur sa parole, & en cas d'indocilité ils doivent d'une façon spéciale se souvenir de ce Précepte du grand saint Paul, & l'apliquer à ces gens-là, *Reprime les folles questions & genealogies & contentions & debats de la foy, car elles sont inutiles & vaines. Rejette l'homme heretique après la premiere & seconde admonition* (9). Il feroit beau voir nos Thomistes & nos Scotistes entreprendre de convertir le nouveau Monde en soutenant des Theses comme en Europe. Ils se rendroient par là de fort pauvres Convertisseurs. Mr. de Balzac n'y songeoit pas, ou il se mo-

(*) 2 Pier. I. 16.

(†) Is. 64. 4.

(‡) Sap. 9. 17. 2. I. 4. 2 Pier. I. 16.

(5) I Epître aux Corinth. *Chap. II, Vers.* 1 & *suiv.*

(6) *Ces paroles de Jesus-Christ dans l'Evangile de* Saint Jean, *Chap. III, Vers.* 3. Si non que quelcun soit né derechef il ne peut voir le royaume de Dieu *sont principalement véritables à l'égard des Philosophes; ils ont plus de besoin de renaître que les autres hommes: il leur faut une régénération entant qu'hommes, & une autre entant que Philosophes.*

(7) Balzac, Socrate Chretien, *Discours V, pag. m.* 71 & *suiv.*

(8) Epître de Saint Jaques, *Chap. I, Vers.* 5 & *suiv. Version des Mons.*

(9) Epître à Tite, *Chap. III, Vers.* 9 & 10.

moquoit gravement des Scholaſtiques; leurs Diſputes publiques ne changent perſonne, chacun ſe retire avec les mêmes opinions qu'il y avoit aportées. Si l'on propoſoit aux ſavans Chinois les Explications Thomiſtiques de nos Myſteres, & s'ils demandoient, comment croirons-nous ceci puis que nous n'en avons nulle idée, on feroit bien de les renvoier, non pas à une Diſpute, mais à une Réponſe aſſez ſemblable à celle que l'Ange Gabriel fit à la Vierge (10).

Aujourd'hui, tout comme au tems de Lactance, l'on peut aſſûrer, que la recherche de la véritable Religion ſe doit faire en s'adreſſant à la prétendue & aparente folie ſous laquelle Dieu a caché les thréſors de ſa Sageſſe (11). *Quid putemus fuiſſe cauſæ, cur tot ingeniis, totque temporibus ſummo ſtudio, & labore quæſita* (ſapientia) *non reperiretur; niſi quod eam philoſophi extra fines ſuos quæſierunt? Qui quoniam peragratis, & exploratis omnibus, nuſquam nullam ſapientiam comprehenderunt, & alicubi eſſe illam neceſſe eſt: apparet, illic potiſſimum eſſe quærendam, ubi STULTITIÆ titulus apparet; cujus velamento Deus, ne arcanum ſummi ſui divini operis in propatulo eſſet, theſaurum ſapientiæ, ac veritatis abſcondit* (12). Le même Lactance a obſervé judicieuſement en un autre endroit, qu'il eſt de la Majeſté ſuprême de Dieu de parler en Maître, & de dire en peu de mots cela eſt vrai, & non pas d'argumenter, & de joindre quelques preuves à ſes Déciſions. *Quæ* (divina) *quidem tradita ſunt breviter, ac nude, nec enim decebat aliter: ut cum Deus ad hominem loqueretur, argumentis aſſereret ſuas voces, tanquam fides ei non haberetur: ſed, ut oportuit, eſt locutus, quaſi rerum omnium maximus judex; cujus eſt non argumentari, ſed pronuntiare verum* (13). Si Seneque a dit qu'il n'y a rien de plus froid qu'une Loi avec un Prologue; & qu'il ne faut pas qu'une Loi diſpute; mais qu'elle commande: ſi Seneque, dis-je, a parlé ainſi des Loix humaines, à plus forte raiſon le doit-on dire de la Loi de Dieu. *Non probo, quod Platonis legibus adjecta principia ſunt. Legem enim brevem eſſe oportet, quò facilius ab imperitis teneatur, velut emiſſa divinitus vox ſit. Jubeat, non diſputet. Nihil videtur mihi frigidius, nihil ineptius, quàm lex cum prologo. Mone, dic quid me velis feciſſe: non diſco, ſed pareo* (14).

De tout ce que je viens de dire il eſt aiſé de conclure, que l'on ne peut s'allarmer des Objections Pyrrhoniennes, ſans faire paroître l'infirmité de ſa Foi, & ſans prendre du mauvais ſens ce qu'il faloit prendre de la bonne anſe.

IV. Un véritable fidele, un Chrétien, qui a bien conu le génie de ſa Religion, ne s'atend pas à la voir conforme aux Aphoriſmes du Lycée, ni capable de réfuter par les ſeules forces de la Raiſon les Dificultez de la Raiſon. Il ſait bien que les choſes naturelles ne ſont point proportionnées aux ſurnaturelles, & que ſi l'on demandoit à un Philoſophe de mettre au niveau, & dans une parfaite convenance, les Myſteres de l'Evangile & les Axiômes des Ariſtotéliciens, on exigeroit de lui ce que la nature des choſes ne ſoufre point. Il faut néceſſairement opter entre la Philoſophie & l'Evangile: ſi vous ne voulez rien croire que ce qui eſt évident & conforme aux notions communes, prenez la Philoſophie, & quittez le Chriſtianiſme: ſi vous voulez croire les Myſteres incompréhenſibles de la Religion, prenez le Chriſtianiſme, & quittez la Philoſophie, car de poſſéder enſemble l'évidence & l'incompréhenſibilité, c'eſt ce qui ne ſe peut, la combinaiſon de ces deux choſes n'eſt guere plus impoſſible que la combinaiſon des commoditez de la figure quarrée & de la figure ronde. Il faut opter néceſſairement: ſi les commoditez d'une table ronde ne vous contentent pas, faites-en faire une quarrée, & ne prétendez point que la même table vous fourniſſe les commoditez d'une table ronde & celles d'une table quarrée. Encore un coup, un véritable Chrétien, bien inſtruit du caractere des Véritez ſurnaturelles, & bien afermi ſur les principes qui ſont propres à l'Evangile, ne fera que ſe moquer des ſubtilitez des Philoſophes; & ſur tout de celles des Pyrrhoniens. La Foi le mettra au deſſus des régions où regnent les tempêtes de la Diſpute. Il ſe verra dans un poſte d'où il entendra gronder au deſſous de lui le tonnerre des Argumens & des *Diſtinguo*, & n'en ſera point ébranlé. Poſte qui ſera pour lui le vrai Olympe des Poëtes (15), & le vrai Temple des Sages (16), d'où il verra dans une parfaite tranquillité les foibleſſes de la Raiſon, & l'égarement des mortels qui ne ſuivent que ce guide. Tout Chrétien qui ſe laiſſe déconcerter par les Objections des Incrédules, & qui en reçoit du ſcandale, a un pied dans la même foſſe qu'eux.

RÉPONSE à ceux qui demandent, quel beſoin étoit-il de raporter les Objections que les Myſteres de l'Evangile peuvent fournir aux Pyrrhoniens.

V. Ce que je m'en vais dire pourra nous aprendre combien il eſt important de ſavoir le bon uſage des choſes. Bien des gens ont demandé, à quoi bon cet étalage de Dificultez Pyrrhoniennes & Manichéennes? Ils auroient trouvé la Réponſe à cette Queſtion, s'ils l'avoient cherchée dans mon Dictionaire, où elle a paru en cent endroits, & nommément dans la Remarque (C) de l'Article PYRRHON (17). Mais puis qu'ils n'ont pas voulu, ou qu'ils n'ont pu, être attentifs à cela, examinons ici plus amplement leur Dificulté. Je ne vois pas trop de quoi ils ſe pourroient plaindre raiſonnablement, ſi je me contentois de leur demander, à quoi ſervent tant de détails que nous donnent les Hiſtoriens? N'eſt-il pas ſûr qu'ils en donnent dont toute l'utilité conſiſte à faire plaiſir aux Lecteurs, & qui peuvent même nuire entre les mains de ceux qui abuſent des meilleures choſes? Cela diſpenſe-t-il les Hiſtoriens de l'obligation de raporter la vérité dans toute l'exactitude poſſible? Ne faut-il donc pas qu'un Hiſtorien des opinions en faſſe voir exactement & amplement le fort & le foible, en dût-il naître par accident quelque deſordre? n'en dût-il naître autre bien que l'amuſement des Lecteurs, & un exemple de l'égard qu'on doit avoir pour les Loix de l'Art Hiſtorique? Mais ce n'eſt ni la ſeule ni la principale Réponſe que j'aie à donner.

Rien n'eſt plus néceſſaire que la Foi, & rien n'eſt plus important que de bien conoître le prix de cette Vertu Théologale. Or qu'y a-t-il de plus propre à nous le faire conoître, que de méditer ſur l'attribut qui la diſtingue des autres actes de l'entendement? Son eſſence conſiſte à nous attacher par une forte perſuaſion aux Veritez révélées, & à nous y attacher par le ſeul motif de l'autorité de Dieu. Ceux qui croient par des Raiſons Philoſophiques l'immortalité de l'ame, ſont orthodoxes, mais juſques-là ils n'ont nulle part à la Foi dont nous parlons. Ils n'y ont part qu'entant qu'ils croient ce dogme à cauſe que Dieu nous l'a révélé, & qu'ils ſoumettent humblement à la voix de Dieu tout ce que la Philoſophie leur préſente de plus plauſible, pour leur perſuader la mortalité de l'ame. Ainſi le mérite de la Foi devient plus grand, à proportion que la Vérité révélée qui en eſt l'objet ſurpaſſe toutes les forces de notre eſprit; car à meſure que l'incompréhenſibilité de cet objet s'augmente par le grand nombre de Maximes de la Lumiere naturelle qui le combatent, il nous faut ſacrifier à l'autorité de Dieu une plus forte répugnance de la Raiſon, & par conſéquent nous nous montrons plus ſoumis à Dieu, & nous lui donnons de plus grandes marques de notre reſpect, que ſi la choſe étoit médiocrement dificile à croire. D'où vient, je vous prie, que la Foi du Patriarche des croians a été d'un ſi grand relief, n'eſt-ce pas à cauſe *qu'il crut ſous*

(10) *Comment ſe fera ceci, veu que je ne cognois point d'homme? Et l'Ange reſpondant, lui dit; Le Sainct Eſprit ſurviendra en toi, & la vertu du Souverain t'enombrera.* Evangile de Saint Luc, *Chap. I, Verſ.* 34, 35.

(11) *On entend ceci à l'égard des Infideles.*

(12) Lactant. *Libr. IV, Cap. II, pag. m.* 226.

(13) *Id. Libr. III, Cap. I, pag.* 149.

(14) Seneca, Epiſt. XCIV, *pag. m.* 388.

(15) *Ut altus Olympi Vertex, qui ſpatio ventos hiemeſque relinquit, Perpetuum nulla temeratus nube ſerenum, Celſior exſurgit pluviis auditque ruentes Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat.* Claudian. de Mall. Theod. Conſul. *Verſ.* 206, *pag. m* 6.

(16) *Nil dulcius eſt, benè quam munita tenere Edita doctrina Sapientum templa ſerena; Deſpicere unde queas Alios, paſſimque videre Errare, atque viam palanteis quærere vitæ.* Lucret. *Libr. II, Verſ.* 7.

(17) *Voiez auſſi la Remarque (G) de l'Article de* ZENON d'Elée, *à la fin.*

sous espérance contre espérance (18)? Il n'y eut pas eu beaucoup de mérite à espérer sur la promesse de Dieu une chose très-vraisemblable naturellement: le mérite donc consistoit en ce que l'espérance sur cette promesse étoit combatue par toutes sortes d'aparences. Disons aussi que la Foi du plus haut prix est celle qui sur le témoignage divin embrasse les Véritez les plus oposées à la Raison.

On a donné à cette pensée un air de ridicule, & qui vient de main de Maître. *Le Diable m'emporte si je croyois rien*, fait-on dire au Maréchal d'Hocquincourt. *Depuis ce tems-là je me ferois crucifier pour la Religion. Ce n'est pas que j'y voye plus de raison; au contraire moins que jamais: mais je ne saurois que vous dire, je me ferois pourtant crucifier sans savoir pourquoy. Tant mieux, Monseigneur, reprit le Pere d'un ton de nez fort devot, tant mieux; ce ne sont point des mouvemens humains, cela vient de Dieu. Point de raison, c'est la vraye Religion cela, point de raison. Que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grace!* Estote sicut infantes, *Soyez comme des enfans. Les enfans ont encore leur innocence; & pourquoy? parce qu'ils n'ont point de raison.* Beati pauperes spiritu, *Bienheureux sont les pauvres d'esprit. Ils ne pechent point: la raison est, qu'ils n'ont point de raison.* Point de raison, je ne saurois que vous dire, je ne say pourquoy: *les beaux mots! Ils devroient être écrits en lettres d'or.* Ce n'est pas que j'y voye plus de raison; au contraire moins que jamais. *En vérité cela est divin pour ceux qui ont le gout des choses du Ciel.* Point de raison: *que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grace* (19)! Qu'on donne un air plus sérieux & plus modeste à cette pensée, elle deviendra raisonnable. En voici la preuve. Je la tire d'un Ouvrage où l'on a examiné quelques pensées de Mr. de Saint Evremont, celle-ci entre autres que notre Entendement n'est pas assez convaincu de la Religion.

„ Pour répondre clairement à cela, il faut remarquer un principe commun parmy les Théologiens. L'esprit se porte à la croyance des Mysteres d'une maniere toute diferante de celle qui luy donne la connoissance évidente des choses naturelles. Il connoît les dernieres par démonstration, & il croit les Mysteres, fondé sur les motifs *de credibilité*, tels que sont les miracles qu'ont fait Jésus-Christ & les Apôtres, la croyance unanime de tous les fideles depuis dix-sept siecles, &c. Tous lesquels motifs doivent nous porter à croire *prudemment* la foy que l'Eglise nous propose: & cela explique bien ces paroles de S. Paul, *que nous voyons dans la vie présente les Mysteres comme des énigmes, en attendant de les voir évidemment dans le Ciel.* Mais Mr. de S. E. demande des démonstrations. Il ne veut donc point de foy. Saint Thomas (*) dit expressément en quelques endroits de sa Somme, *que personne ne doit se mettre en état de démontrer les Mysteres de la Religion*; & ajoûte en d'autres Chapitres que *quand les Peres ont prouvé la Foy, ils n'ont point prétendu que leurs raisons fussent demonstratives, mais seulement des motifs solides pour nous porter à croire les articles qui nous sont proposez.* Pourquoy, dit Mr. de S. E., ne pas éclairer nôtre raison; c'est, comme dit S. Thomas, parce que la raison doit se soûmettre à la foy. Et là-dessus il me tombe dans l'esprit quelques paroles de Pierre de Blois dans son Epitre 140, écrite à Pierre le Diacre qui étoit auprés du Roi d'Angleterre, aprés luy avoir parlé du Mystere de la Transsubstantiation: *La raison, ajoûte-t-il, ne va pas jusques-là; mais nous y allons par la foy, & par une foy qui est d'autant plus forte qu'elle n'est point soûtenue par la raison naturelle. La raison s'afoiblit, où la foy se fortifie: la raison succombe, afin que la foy soit plus meritoire: cependant, ajoûte ce Pere, ne croyez point que la raison envie la superiorité de la foy; au contraire elle se soûmet à elle librement, & avec humilité. Elle reprendra ses lumieres dans le Ciel où la foy ne sera point, alors la raison moissonnera ce que la foy seme dans la vie presente, & il est juste qu'elle ait le fruit de la foy, puisque presentement elle s'aneantit elle-même pour la laisser regner dans toute son étendue* (20)".

VI. Voilà ce que disent les Catholiques Romains: ôtez en la Transsubstantiation, & mettez y la Trinité, par exemple, les Théologiens Protestans les plus orthodoxes y souscriront volontiers. Je m'en vais citer deux Protestans dont le témoignage aura d'autant plus de poids, qu'ils sont d'une profession qui ne passe point pour une Ecole où l'on aprenne mieux qu'ailleurs à rabaisser la Raison, & à élever la Foi. L'un d'eux est Médecin, l'autre est Mathématicien. Celui-là déclare que lors qu'il médite sur les Mysteres, il s'arrête toûjours dès que la Raison est parvenue à ce point-ci, *ô profondeur.* (21). Il proteste que si la Raison rebelle ou Satan travaillent à l'embarasser, il se dégage de tous leurs pieges par cet unique Paradoxe de Tertullien, Cela est certain parce que cela est impossible. *Nodos illos de Trinitate, Incarnatione, & Resurrectione, animi relaxandi gratia mecum interdum solitarius meditor, mentemque in his comprehendendis exercere soleo. Quæcumque mihi, aut Satanas, aut ratio rebellis objiciat, ea omnia uno illo paradoxo Tertulliani concilio est expedio*; Certum est, quia impossibile, (22). Il y a des gens, continue-t-il, qui croient plus aisément parce qu'ils ont vu le sépulcre de Jesus-Christ, & la Mer rouge; mais pour moi je me félicite de n'avoir point vu Jesus-Christ ni ses Apôtres, & de n'avoir point vecu au tems des Miracles: ma Foi eût été alors involontaire, & je n'aurois point de part à cette bénédiction, *Bienheureux sont ceux qui n'ont point vu & ont cru.* Il se fait une haute idée de la Foi de ceux qui vivoient avant Jesus-Christ; car quoi qu'ils n'eussent que des ombres & des types, & quelques Oracles obscurs, ils attendoient des choses qui paroissoient impossibles. *Sunt qui promptius credunt, quod Christi sepulchrum spectaverint, marique rubro viso de miraculo nihil dubitant. Ego vero mihi gratulor, quod in miraculorum tempore non vixerim, quod nunquam aut Christum, aut Discipulos viderim, quod nec cum Israelitis mare rubrum transierim, nec in eorum numero fuerim quos Christus per miracula sanavit: hic enim mihi nolenti volenti credendum fuisset, nec ad me pertinuisset benedictio de omnibus illis pronunciata, qui non videntes crediderint. Facilis est eorum, & necessaria credulitas, qui ea credunt, quæ oculi & sensus exploraverint. Eum mortuum & sepultum resurrexisse credo, inque gloria ejus potius quam in cenotaphio & sepulchro contemplari cupio. Hæc autem credere minimum est; hanc fidem, ut æquum est, historiæ debemus. Illis erat præ cæteris nobilis & animosa fides; qui ante adventum ejus vixerant: ex obscuris enim vaticiniis, mysticisque typis credenda expiscati, expectarunt ea, quæ impossibilitatem quandam præ se ferebant* (23). Il dit que la Foi sert d'Epée contre tous les nœuds qui se rencontrent dans les Mysteres de la Religion, mais que pourtant il s'en sert plutôt comme d'un Bouclier, & qu'il a trouvé qu'on sera invulnérable dans ces sortes de combats, si l'on se munit de ce Bouclier (24). Il raporte sur quelques Articles les Objections que la Raison & l'Expérience lui suggéroient, & il ajoûte que non-obs-

(18) Epitre aux Romains, *chap. IV, Vers.* 18.

(19) Conversation du Maréchal d'Hocquincourt avec le Pere Canaye, *parmi les* Oeuvres mêlées de Mr de St. Evremont, *Tom. IV, pag.* 209 *Edit. de Holl.* 1693.

(*) *I. Parte qu.* 1. *a.* 8. *ad.* 2.

(20) Dissertation sur les Oeuvres de Mr. de S Evremont, *pag.* 249 *& suiv. Edit. de Paris* 1698.

(21) *Obscuris aliquando dcunique vestigiis molliorum aliquid sibi hanc sequor, donec ad O Altitudo ratio pervenit.* Thomas Browne, Religio Medici, *Parte I, Sect. VIII, pag. m.* 46.

(22) *Idem ibid.*

(23) *Idem ibid.*

(24) Nec durior erit metaphora, si quis dicat: Gladius fidei Eadem tamen in hujusmodi nodis pro clypeo potius utor, quo tituló ab Apostolo insignitur: eumque invulnerabilem fore con peri, qui hoc munitus in certamen descenderit. *Idem ibid Sect. IX, pag.* 48.

obstant cela la Foi est très-ferme, & que la Foi pour être exquise doit persuader les choses qui sont non seulement au dessus de la Raison, mais qui semblent aussi répugner à la Raison & au témoignage des Sens. *Verissima tamen esse hæc omnia credo, quæ tamen falsa esse mihi ratio persuadere parat. . . . Nec fidei esse vulgaris arbitror res hujusmodi credere, quæ non rationem tantum superare, sed & ipsi, & sensuum testimoniis repugnare videntur* (25).

Notez que cet Ecrivain parle de la sorte dans un Livre intitulé *Religio Medici*, *La Religion du Médecin*, & qui, à ce que disent certaines gens, pourroit être intitulé *Le Médecin de la Religion*, Ouvrage en un mot qui a fait croire à quelques personnes que l'Auteur étoit un peu éloigné du Roiaume des Cieux (26). On lui pourroit donc apliquer ces Paroles de l'Evangile, *Non inveni tantam fidem in Israël: même en Israël je n'ai point trouvé une si grande foi* (27).

(25) Thomas Browne, Religio Medici, *Parte I, Sect. IX, pag. m.* 49.

(26) *Cet Auteur . . . est un melancolique agreable en ses pensées; mais qui a mon jugement cherche Maître en fait de Religion, comme beaucoup d'autres, & peut être qu'enfin il n'en trouvera aucun.* Patin, Lettre III, *pag* 13 *du I Tome.*

(27) Evangile selon Saint Matthieu, *Chap. VIII, Vers.* 10.

VII. Le Mathématicien que je dois citer publia à Londres en 1699 un Ecrit de 36 pages *in* 4, intitulé *Theologiæ Christianæ Principia Mathematica.* Il prétend que les Principes de la Religion Chrétienne ne sont que probables, & il réduit à des Calculs Géométriques les dégrez de leur probabilité, & ceux du décroissement de cette probabilité. Il trouve qu'elle peut durer encore 1454 ans, d'où il conclut que Jesus-Christ reviendra avant ce tems-là. Il dédie cet Ouvrage à Mr. l'Evêque de Salisberi, & il représente dans son Epitre Dédicatoire que ceux, qui le blâmeront de n'apeller que probables les Principes du Christianisme, seront des gens qui n'auront ni bien examiné les fondemens de leur Religion, ni bien entendu la nature de la Foi. D'où viennent, dit-il, tant d'éloges qui sont donnez à cette vertu dans l'Ecriture, & tant de récompenses qui lui sont promises? N'est-ce point à cause qu'elle fait marcher les hommes dans le bon chemin, malgré les pierres d'achopement & les entraves qu'ils y rencontrent? Raportons ses paroles: *Quosdam fore non dubito, majori ductos zelo quam judicio qui meos prorsus condemnabunt labores, meque Religionem potius evertere quam astruere temere nimis concludent. Illi utique omnia Religionis dogmata tanquam certissima amplectentes rem Christianismo indignam me præstitisse putabunt, qui ejus probabilitatem tantum evincere conatus fuerim. Illis vero ego nihil jam habeo quod dicam, nisi quod præjudiciis suis præoccupati, Religionis quam profitentur, fundamenta non accuratè satis hactenus examinaverint, nec fidei, quæ tantopere in sacris literis laudatur, naturam ritè intellexerint. Quid enim est fides? nisi illa mentis persuasio qua propter media ex probabilitate deducta, quasdam propositiones veras esse credimus. Si persuasio ex certitudine oriatur, tum non fides sed scientia in mente producitur. Sicut enim probabilitas fidem generat, ita etiam scientiam evertit & e contra: Certitudo scientiam simul generat & fidem destruit. Unde scientia omnem dubitandi ansam aufert, dum fides aliquam semper hæsitationem in mente relinquit: & propterea fides tantis insignitur laudibus, tantaque sibi annexa præmia habet, quod homines non obstantibus omnibus illis quibus premuntur scrupulis in recto virtutis & pietatis tramite progrediantur, quæque Creatori suo omnipotenti grata futura credunt summa ope præstare conentur: se tam paratos esse jussis quibuscunque divinis obsequi offendunt, ut ne ea quidem quæ probabiliter tantum ab ipso proveniant, rejiceri velint* (28).

(28) Johannes Craig, *Epist. Dedicat.*

Qu'il est bon de présenter de grandes Listes raisonnées des Difficultez de la Foi.

VIII. Il y a tant de gens qui examinent si peu la nature de la Foi divine, & qui réfléchissent si rarement sur cet acte de leur Esprit, qu'ils ont besoin d'être retirez de leur indolence par de longues Listes des Dificultez qui environnent les Dogmes de la Religion Chrétienne. C'est par une vive conoissance de ces Dificultez que l'on aprend l'excellence de la Foi, & de ce bienfait de Dieu. On aprend aussi par la même voie la nécessité de se défier de la Raison, & de recourir à la Grace. Ceux qui n'ont jamais assisté aux grans combats de la Raison & de la Foi, & qui ignorent la force des Objections Philosophiques ignorent une bonne partie de l'Obligation qu'ils ont à Dieu, & de la méthode de triompher de toutes les tentations de la Raison incrédule & orgueilleuse.

Le vrai moien de la dompter est de conoître que si elle est capable d'inventer des Objections, elle est incapable d'en trouver le dénoûment, & qu'en un mot ce n'est point par elle que l'Evangile s'est établi. " Il n'y a que la foy qui puisse enseigner cette divine Philosophie, (*) qu'au-
" cun des grands du siecle n'avoit encore connuë. C'est estre éclairé que d'ouvrir les yeux à une
" lumiere si pure. Ce ne fut point à force de Syllogismes & d'Argumens, que cette Philosophie
" se fit écouter aux hommes: ce fut par sa simplicité, & par l'ignorance de ceux qui l'annonce-
" rent au monde. . . . . La foy ayant détrompé l'homme des fausses lueurs, qui avoient
" brillé dans la Philosophie des Payens, elle l'accoûtuma à ne plus raisonner, sur les choses que
" Dieu n'a pas voulu soûmettre au raisonnement, & elle luy apprit, qu'il vaut mieux ne pas sça-
" voir ce que Dieu a voulu luy cacher, & adorer avec une ignorance respectueuse les secrets,
" qu'il ne nous a pas revelez, que d'entreprendre de sonder cette abysme de lumieres, par la te-
" merité de nos conjectures, & par les foibles veuës de nostre raison. Ce fut à ce divin rayon
" de la foy, que le Fidele prit plaisir de sacrifier toutes ces insolentes curiositez, qui luy faisoient
" examiner trop temerairement les ouvrages de Dieu, en examinant la nature, & d'étoufer tou-
" tes les vuës de cette orgueilleuse raison, qui l'attache à la creature, pour le revolter contre le
" Createur. Ce fut aux rayons de cette lumiere toute celeste, que le Chrestien comprit, qu'il
" valoit mieux se soûmettre, que de raisonner en matiere de Religion; que la petitesse d'Esprit
" estoit quelque chose de plus avantageux, pour estre Fidele, que toute la force de la penetra-
" tion de l'entendement, & que la simplicité de la foy estoit preferable à tout l'éclat de la
" science. Parce qu'enfin les ouvrages de Dieu, qui portent plus les marques de sa toute-puis-
" sance, & son caractere, sont ceux que nous comprenons le moins: qu'ainsi rien n'est plus jus-
" te que d'humilier sa raison, & la soûmettre aux lumieres de la raison eternelle, qui est la regle
" de toutes les raisons, puis qu'aussi-bien il n'y a point de science, qui ne demande de la soûmis-
" sion, pour l'établissement de ses principes (29)". Je finis par deux très-belles pensées de Mr. de Saint Evremont. " Aux choses qui sont purement de la nature, c'est à l'esprit de concevoir,
" & sa connoissance procede de l'attachement aux objets. Aux surnaturelles, l'ame s'y prend,
" s'y affectionne, s'y attache, s'y unit, sans que nous le puissions comprendre. Le Ciel a mieux
" préparé nos cœurs à l'impression de la grace, que nos entendemens à celle de la lumiere. Son
" immensité confond nôtre petite intelligence. Sa bonté a plus de rapport à notre amour. Il y
" a je ne sçay quoy au fond de notre ame qui se meut secretement par un Dieu que nous ne pou-
" vons connoistre. . . . . A bien considerer la Religion Chrêtienne, on diroit que Dieu
" a voulu la dérober aux lumieres de nôtre esprit, pour la tourner sur les mouvemens de nôtre
" cœur (30). . . . . Pourveu qu'on ait reduit sa raison à ne raisonner plus sur les choses que
" Dieu

(*) Veritas per Christum: *Joann. cap.* 1. loquimur sapientiam quam nemo principum hujus sæculi novit *Paul.* 2. *Cor. c.* 6.

(29) Rapin, Réflexions sur la Philosophie, *pag. m.* 447.

(30) Saint Evremont, Oeuvres mêlées, *Tom. III, pag. m.* 51.

„ Dieu n'a pas voulu soûmettre au raisonnement, c'est tout ce qu'on peut souhaitter. Non seulement je crois avec Salomon que le silence du Sage vaut mieux en ce cas que le discours du Philosophe, mais je fais plus d'état de la foi du plus stupide païsan, que de toutes les leçons de Socrate (31) ".

En voilà, ce me semble, plus qu'il n'en faut pour dissiper les scrupules que les prétendus triomphes des Pyrrhoniens avoient fait naitre dans l'esprit de quelques-uns de mes Lecteurs.

(31) Saint-Evremont, Oeuvres mêlées, Tom. II, pag. 24.

IV. ECLAIRCISSEMENT.

Que s'il y a des Obscénitez dans ce Livre, elles sont de celles qu'on ne peut censurer avec raison.

I. Quand on dit qu'il y a des Obscénitez dans quelque Livre on peut entendre;

I. Ou que l'Auteur donne en vilains termes la description de ses débauches, qu'il s'en applaudit, qu'il s'en félicite, qu'il exhorte ses Lecteurs à se plonger dans l'Impureté, qu'il leur recommande cela comme le plus sûr moien de bien jouïr de la vie, & qu'il prétend qu'il faut se moquer du qu'en dira-t-on, & traiter de contes de vieille les Maximes des gens vertueux.

II. Ou que l'Auteur raconte d'un style libre & enjoüé quelques Avantures amoureuses inventées à plaisir quant au fond même, ou pour le moins quant aux circonstances, & quant à la broderie; & qu'il fait entrer dans ce récit plusieurs incidens impurs, sur quoi il verse tous les agrémens qu'il lui est possible, afin que ce soient des narrations divertissantes, & plus propres à faire naître l'envie d'une intrigue d'amour qu'à toute autre chose.

III. Ou que l'Auteur, voulant se vanger d'une Maîtresse infidelle, ou excuser les transports de sa passion, ou faire des invectives contre une vieille Courtisane, où célébrer les noces de son ami, ou se divertir à débiter des pensées, donne l'essor à ses Muses, & les fait servir à des Epigrammes, ou à des Epithalames, &c., dont les expressions contiennent une infinité de saletez.

IV. Ou que l'Auteur fait des invectives contre l'Impudicité qui la décrivent trop nuement, trop vivement, trop grossiérement.

V. Ou que l'Auteur dans un Traité de Physique, ou de Médecine, ou de Jurisprudence, s'est exprimé salement; ou sur la génération, ou sur les causes & sur les remedes de la stérilité, ou sur les motifs du divorce, &c.

VI. Ou que l'Auteur, voulant expliquer le Texte Latin de Catulle, ou de Petrone, ou de Martial, a répandu beaucoup d'ordures dans son Commentaire.

VII. Ou que l'Auteur, faisant l'Histoire d'une Secte ou d'une Personne dont les actions étoient infames, a raconté bien naïvement quantité de choses qui blessent les chastes oreilles.

VIII. Ou que l'Auteur, traitant des Cas de Conscience, & particularisant les diférentes especes du péché de la chair, a dit bien des choses que la pudeur ne digere pas facilement.

IX. Ou enfin que l'Auteur raporte des Faits Historiques qui lui sont fournis par d'autres Auteurs qu'il a soin de bien citer, lesquels faits sont sales & malhonnêtes; qu'ajoûtant un Commentaire à ses narrations historiques pour les illustrer par des témoignages, & par des réfléxions, & par des preuves, &c., il allégue quelquefois les paroles de quelques Ecrivains qui ont parlé librement, les uns comme Médecins ou Jurisconsultes, les autres comme Cavaliers ou Poëtes: mais qu'il ne dit jamais rien qui contienne ni explicitement ni même implicitement l'aprobation de l'Impureté; qu'au contraire il prend à tâche en plusieurs rencontres de l'exposer à l'horreur, & de réfuter la Morale relâchée.

Voilà ce me semble les principaux cas où se peuvent rencontrer les Ecrivains que l'on accuse d'avoir débité des Obscénitez.

Au prémier cas ils sont dignes, non seulement de toutes les peines les plus sévéres du Droit Canon, mais ils doivent aussi être poursuivis par le Magistrat comme des perturbateurs de l'Honnêteté publique, & comme des ennemis déclarez de la Vertu.

Quant à ceux du second cas, & du troisieme, & du quatrieme, & du cinquieme, & du sixieme, & du septieme, & du huitieme, chacun en jugera ce qu'il voudra: je n'y ai aucun intérêt; je ne me trouve que dans le neuvieme cas, & il me sufit d'examiner ce qui concerne cette derniere espece d'Obscénitez. Je ferai néanmoins deux ou trois considérations générales sur les autres.

Trois remarques générales sur quelques espèces d'Obscénitez qui se trouvent dans divers Auteurs.

II. Je dis en prémier lieu, qu'il y a divers étages dans les sept Classes d'Ecrivains que j'abandonne au jugement des Lecteurs (1). On s'y peut tenir dans certaines bornes, & on les peut passer: cela varie prodigieusement les diférences & les proportions; & l'on seroit fort injuste si l'on prononçoit la même condamnation contre tous les Ecrivains qui apartiennent à la seconde Classe. Les Cent Nouvelles nouvelles (2), celles de la Reine de Navarre, le Décaméron de Boccace, les Contes de la Fontaine, ne méritent point la même rigueur que les *Raggionamenti* de l'Aretin, & que l'*Aloisia Sigæa Toletana*. Les Auteurs de ces deux derniers Ouvrages méritent d'être envoiez avec Ovide dans la prémiere Classe des Auteurs obscênes.

Je remarque en second lieu, que de tout tems une infinité de personnes se sont acordées à condamner les Obscénitez, & que cependant cela n'a jamais paru une décision qui eût l'autorité des choses jugées, & à quoi les Poëtes, les Commentateurs, &c., fussent obligez de se conformer à peine de perdre la qualité d'honnête homme. Les Censeurs des Obscénitez semblent être d'autant plus capables de terminer la question par un Arrêt définitif & exécutoire dans toute la République des Lettres, qu'ils pourroient former un Sénat composé de toutes sortes de conditions. On y verroit non seulement des personnes vénérables par l'austérité de leur vie, & par leur caractere sacré, mais aussi des gens d'épée, & des galans de profession, & en un mot beaucoup de sujets dont la vie voluptueuse cause du scandale. Voilà un préjugé de grand poids; car il faut bien que la liberté des Vers lascifs soit une mauvaise chose, puis qu'elle est desaprouvée par ceux mêmes qui vivent impudiquement. Mais on a eu beau déclamer contre les Ecrits obscênes, on n'a jamais obtenu que desormais ils serviroient à discerner les honnêtes gens d'avec les mal honnêtes gens. Il s'est toûjours conservé dans la République des Lettres un droit ou une

(1) Notez que je ne laisse pas de reconoitre pour bonnes les Observations que j'ai faites en divers endroits, comme dans l'Article du Poëte LUCRECE, dans l'Article QUILLET, &c.

(2) On les a reimprimées à Amsterdam en 1701, en II Volumes in 12.

liberté de publier des Ecrits de cette nature. On n'a jamais laissé prescrire ce droit: plusieurs personnes de mérite en ont empêché la prescription par la liberté dont elles se sont servies pour cette sorte d'Ouvrages, sans que cela leur ait attiré aucune note, ou les ait rendues moins dignes de joüir de tous les honneurs & de tous les privileges de leur état, & de parvenir aux avancemens que leur fortune leur pouvoit promettre (3).

On se feroit siffler si l'on prétendoit convaincre Boccace de n'avoir pas été honnête homme, puis qu'il a fait le Décaméron; ou si sous prétexte que la Reine de Navarre sœur de François I écrivit quelques Nouvelles galantes, on vouloit conclure qu'elle n'a pas été une Princesse d'une vertu admirable, & dont les éloges retentissoient de toutes parts. Antoine Panormita ne perdit rien, ni de sa fortune, ni de sa bonne reputation, pour avoir écrit fort salement le Poëme de l'Hermaphrodite (4). Disons en autant de Benoît le Court & du célèbre André Tiraqueau. Celui-là, composant un Commentaire sur les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne, se donna beaucoup de licence: *Nonnunquam etiam*, dit-il dans son Epitre Dédicatoire à un Conseiller au Parlement de Paris, *quod in amore jocatus sim lascivienti calamo*: & personne n'ignore combien de sales Recueils André Tiraqueau a fait entrer dans son Commentaire sur les Loix Matrimoniales (5). Scipion Du-Pleix chercha-t-il quelques détours ou quelques ménagemens dans l'Ouvrage intitulé, *La Curiosité naturelle rédigée en Questions selon l'ordre alphabetique?* N'expliqua-t-il point les choses avec les termes les plus naturels du monde? Que perdit-il par cet Ouvrage? rien du tout. On ne finiroit jamais si l'on s'engageoit à donner la Liste de tous les Jurisconsultes qui dans des Procès d'adultere, ou d'impuissance, ont allégué bien des saletez, sans nul préjudice de leur réputation. J'en ai nommé trois ou quatre, Antoine Hotman, Sebastien Roulliard, Vincent Tagereau, & Anne Robert (6). Cela suffit: nommons quelques personnes d'un autre ordre.

Les Hollandois jetteroient la pierre sur quiconque voudroit diffamer Secundus sur le pied d'un scélérat, & d'un fripon, ou le raier pour le moins du catalogue des honnêtes gens, sous prétexte qu'il a fait des Vers lascifs jusques à l'excès (7). Ramirez de Prado, qui a fait des Notes sur Martial imprimées à Paris avec privilege du Roi l'an 1607, & parsemées d'Explications impudiques, n'a rien perdu pour cela ni de sa réputation ni de sa fortune, non plus que Gonzales de Salas pour son Commentaire de même genre sur un Ecrivain impur (8). Joubert Chancelier de l'Université de Montpellier & Medecin du Roi de France & de celui de Navarre, quels honneurs, quels apointemens, quelles dignitez perdit-il pour avoir mêlé des Obscénitez dans son Livre des Erreurs Populaires? Est-il moins compté pour cela parmi les Hommes illustres, & parmi les Hommes de bien & d'honneur? La Callipédie de Quillet l'empêcha-t-elle d'être gratifié d'une Abbaïe par le Cardinal Mazarin (9)? Feramus Avocat au Parlement de Paris n'éprouva pas que son mérite fût moins loüé, ni moins reconu, depuis qu'il eut fait des Vers contre Montmaur, où il s'égaia sur des fictions bien obscênes. Et pour nous aprocher davantage de notre tems, Mr. de la Fontaine, Auteur d'une infinité de Contes lascifs, a-t-il cessé d'être chéri de tout le monde à la Cour & à la Ville? Les grans Seigneurs & les Princes, les Dames du plus haut rang, les personnes de Robe les plus illustres, l'ont toûjours caressé, & admiré. Ne fut-il pas admis à l'Académie Françoise? & n'est-ce pas pour un homme de sa sorte ce qu'est aux hommes d'épée le bâton de Maréchal? Je ne doute point que Mr. de la Reinie ne se fût fait un plaisir de lui donner à dîner le jour même qu'il condamna ses nouveaux Contes (10); car dans cette espece de Livres les gens sages distinguent fort bien entre la personne de l'Auteur, & ce qu'il écrit.

III. Voions si les Protestans ont été plus rigoureux. Je ne pense pas que les Consistoires se soient jamais avisez de censurer Ambroise Paré, dont les Livres d'Anatomie en Langue vulgaire étoient remplis de choses sales. Il y a beaucoup d'Obscénitez dans les Commentaires de Joseph Scaliger sur les Priapées & sur Catulle. Il y en a encore plus dans le Commentaire de Janus Douza sur Petrone. L'un de ces deux Ecrivains étoit Professeur à Leide, l'autre étoit l'un des Curateurs de l'Académie. Ils ne perdirent rien de leur autorité, ni de la considération où ils étoient; on n'eut point d'égard au tocsin que Théodore de Beze sonna contre eux dans une Epitre Dédicatoire aux Etats Généraux (11). Daniel Heinsius, Professeur dans la même Académie, a joüi de tous les honneurs qu'il pouvoit prétendre. Il fut l'un des Sécrétaires du Synode de Dordrecht, & il reçut en cent occasions plusieurs témoignages de l'estime qu'on avoit pour sa personne. Il est pourtant vrai qu'il publia des Poësies qui ne sont rien moins que chastes: ce que lui & Scriverius apellérent *Baudii Amores* est un Recueil bien gaillard, & notez que Scriverius étoit un homme de mérite, & fort distingué parmi les Savans de Hollande. L'exhortation de Theodore de Beze n'empêcha point que Theodore de Juges (12) ne donnât une Edition de Petrone avec des Prolégomenes, où il tache de justifier ceux qui expliquent les impuretez de ce Romain. Nous ne trouvons pas que ce Theodore de Juges ait souffert à cause de cela quelque dommage ni en sa réputation ni en sa fortune. Il étoit de la Religion, & d'une Famille qui a donné des Conseillers à la Chambre mipartie de Castres, & il passa à Geneve une bonne partie de sa vie. Goldast avoit joüi de la même impunité après son Edition de Petrone accompagnée de Prolégomenes, où il entreprit hautement de justifier la lecture d'un tel Auteur, & répondit nommément aux Réflexions de Theodore de Beze. Alléguerai-je la considération insigne qu'on eut dans Geneve pour le fameux d'Aubigné, quoi que l'on n'ignorât point les licences un peu trop cyniques de sa plume? Dirai-je que le Consistoire de Charenton ne songea jamais à se plaindre de Mr. Menjot, dont les Ecrits de Médecine sont si parsemez de matieres grasses? Dirai-je qu'Isaac Vossius étant Chanoine de Windsor quand il publia un Ouvrage où il y a bien des ordures, son Doien & ses Collegues ne s'assemblérent point en Chapitre afin de lui infliger pour le moins la plus légere de toutes les peines, qui est celle d'être admonêté?

Ne nous étonnons donc point que la faction oposée à ceux qui condamnent les Obscénitez se soit toûjours maintenue dans la République des Lettres; car outre qu'elle cite des Raisons, elle se couvre de l'autorité de plusieurs Exemples. Vous trouverez ces deux sortes de baterie dans les Prolégomenes du Petrone de Goldast. Tous ceux qui ont fait l'Apologie des Auteurs qui en qualité de Physiciens, ou en qualité de Casuïstes, avancent des choses obscênes (13), ont oposé Raisons à Raisons, & Autoritez à Autoritez. Les grans noms, & les témoignages les plus graves, ne leur manquent pas, *magno se judice quisque tuetur* (14). Mais n'allez pas vous imaginer, je vous prie, que je veuille mettre de l'égalité entre leurs Raisons, & celles de leurs Adversaires.

J'ai

(3) *On ne pretend point étendre cela sur des cas particuliers excedans certaines bornes, ni sur des personnes qui d'ailleurs ont pu mériter l'infamie par leurs actions.*

(4) *Voiez ci-dessus la Rem. (I) de l'Article* PANORMITA.

(5) *Voiez ci-dessus Citation (14) de l'Article* SANCHEZ (Thomas).

(6) *Voiez les Articles* QUELLENEC *&* ROBERT.

(7) *Voiez touchant* Grotius, *qui a fait des Vers lascifs*, Rivet. Oper. Tom. I, I pag. 1112, 1124. Grot. in Discuss. Rivet. Apolog. p. 237.

(8) *C'est* Petrone.

(9) *Voiez ci-dessus les Rem. (C) (D) de l'Article* QUILLET.

(10) *Ce fut le 5 d'Avril 1675. Vous trouverez la Sentence à la fin du* III Factum de Furetiere. *Elle defend le debit du Livre, & ordonne qu'il soit informé de l'impression, vente, & debit. Ce que l'on a vu dans mes* Réflexions sur le Jugement du Public *&c.*, *pag.* 14, *que les Contes de la Fontaine ont été condamnez au feu par Sentence du Châtelet de Paris, m'avoit été assuré par un homme qui venoit de France. Je suis persuadé qu'il se trompoit, & qu'il n'y a point eu d'autre Sentence que celle de Mr. de la Reinie. J'aurois été plus circonspect si j'avois eu à mettre cela dans ce Dictionaire; mais l'Ecrit que je faisois alors n'étant qu'en feuilles volantes, je n'eus pas tout le soin que je devois.*

(11) *Celle de ses* Sermons sur la Resurrection de Jésus Christ.

(12) *Mr.* Mentel *sous le Nom de* Joannes Caius Tilebomenus *le nomme* Thomas de Judicibus, *dans la Préface du* Judicium de Fragmento Traguriensi Petronii. *Cette méprise sur le Prénom est plus excusable que l'erreur de Mr. de* Clavigny de sainte Honorine, *qui a prétendu, pag.* 25 *du* Traité des Livres suspects, *que* Theodore de Juges *étoit dit* Golstadius. *Il vouloit signifier que* Goldast *&* Theodore de Juges *étoient le même Auteur.*

(13) *Voiez ci dessus la Rem. (D) de l'Article* ALBERT le Grand, *& la Remarque (C) de l'Article* SANCHEZ (Thomas).

(14) Lucan. Pharf. *Libr.* I, *Verf.* 127

J'ai assez déclaré en divers endroits que je condamne pleinement les impuretez de Catulle, & celles de ses imitateurs, & les excès des Casuïstes; & j'ajoûte ici, que les raisons de ceux qui plaident pour la liberté d'insérer des Obscénitez dans une Epigramme, me semblent très-foibles en comparaison des Argumens qui les combatent (15). J'ajoûte aussi qu'une Obscénité moins grossiere, destinée seulement à plaisanter, me paroît plus condamnable qu'une Invective très-obscéne destinée à inspirer de l'horreur pour l'Impureté. Et quant aux Obscénitez du Théatre, je serois fort d'avis que les Magistrats les châtiassent rigoureusement. Elles ne peuvent être qu'une Ecole de corruption, & apartiennent à la prémiere Classe plutôt qu'aux sept Classes qui la suivent, & qui sont ici le sujet de mes Remarques préliminaires. J'en ai encore une à proposer.

[R]ÉFUTA[T]ION de [c]eux qui [b]lâment [u]ne chose [p]ar la rai[s]on qu'on [e]n pour[r]oit faire [u]ne meil[l]eure.

IV. Car je dis en troisieme lieu, que l'on sortiroit de l'état de la question, si l'on alléguoit aux Ecrivains de ces sept Classes qu'ils feroient mieux de ne s'attacher qu'à des matieres sérieuses; & de les traiter avec toute la pudeur que l'Evangile demande. Cet avertissement, très-bon en lui-même, n'est pas ici à-propos, puis que ces gens-là pourroient répondre, qu'il ne s'agit pas de savoir s'ils ont choisi la bonne part, & si l'usage qu'ils ont fait de leur loisir & de leur plume est le meilleur qu'on en puisse faire: mais qu'il s'agit uniquement de savoir, s'ils ont pris une liberté condamnée sous peine de flêtrissure par les Statuts de la République des Lettres, par les Réglemens de la Police civile, & par les Loix de l'Etat. Ils conviendroient sans peine qu'ils ne pourroient éviter la condamnation s'ils étoient jugez selon les Regles de l'Evangile; mais ils soutiendroient que tous les Auteurs se trouvent au même cas, les uns plus, les autres moins, vu qu'il n'y en a aucun à qui l'on ne puisse dire qu'il pouvoit choisir une occupation plus chrétienne que celle qu'il s'est donnée; car par exemple un Théologien, qui a donné tout son tems à commenter l'Ecriture, en auroit pu faire un usage plus chrétien. N'eût-il pas bien mieux valu qu'il eût partagé sa journée entre l'oraison mentale, & les œuvres de charité? Que n'emploioit-il une partie du jour à méditer les grandeurs de Dieu & les quatre fins dernieres? Que n'emploioit-il l'autre à courir d'hôpital en hôpital pour l'assistance des pauvres, & de maison en maison pour consoler les afligez, & pour instruire les petits enfans? Puis donc que tous les hommes, sans en excepter un seul, diroient ces gens-là, sont incapables de rendre un bon compte de leur tems au Tribunal severe de la Justice divine, & qu'ils ont tous besoin de miséricorde sur une infinité d'inutilitez, & sur l'erreur d'avoir choisi ce qui n'étoit pas le plus nécessaire, nous demandons une autre Jurisdiction; nous demandons que l'on examine si nous avons fait des choses qui au jugement du Public, ou au Tribunal des Magistrats, dégradent de la qualité d'honnête homme, & privent du rang & des privileges dont jouïssent les hommes d'honneur. Nous demandons une chose que l'on ne peut refuser à plusieurs honnêtes femmes qui vont à la Comédie & au Bal, qui aiment le Jeu & les beaux habits, & qui ont assez de soin de leur beauté, pour étudier avec beaucoup d'attention quels sont les ajustemens qui la font paroître avec plus d'éclat. Elles ne sont pas si aveugles qu'elles ne sachent que c'est être dans le desordre par raport à l'Evangile; mais pendant qu'elles ne font que cela, elles ont droit de prétendre au nom, à la qualité, au rang, & aux privileges, des femmes d'honneur. Elles méritent la Censure de la Chaire, & celle des Moralistes Chrétiens: d'accord; mais jusques à ce que le jugement du Public, ou celui des Magistrats, ait attaché une note d'infamie au train qu'elles menent, on ne peut pas les qualifier malhonnêtes femmes, & quiconque l'entreprendroit seroit condamné à leur en faire réparation authentiquement. Elles se peuvent fonder sur l'usage de tous les siecles, y aiant eu toûjours bien des femmes vertueuses qui aimoient le Jeu, le Bal, le Théatre, & les Pierreries; & après tout elles ne choquent ni les Loix civiles, ni les regles de l'honneur humain, & ne participent pas à une espece de desordre qui ait été abandonnée aux femmes galantes, & qui en soit le propre & le caractere distinctif. Les Poëtes, qui dans un Epithalame décrivent trop nuement une nuit de noces, peuvent alléguer les mêmes moiens. Ils avoueront que leur Muse pouvoit s'emploier plus loüablement, & que la composition d'un Sonnet Chrétien étoit préférable à celle-là; mais cette composition même n'étoit pas le meilleur travail qu'ils eussent pu entreprendre. Il eût mieux valu se plonger dans l'oraison, & n'en sortir que pour aller rendre du service aux malades dans les hôpitaux, &c. Il n'y a presque point d'occupation qui ne soit blamâble par l'argument que l'on en pouvoit choisir une meilleure; & de toutes les occupations de la vie il n'y en a presque point de plus condamnable, si on la juge selon les regles de la Religion, que celle qui est la plus ordinaire, je veux dire que celle des gens qui travaillent à gagner du bien, soit par le negoce, soit par d'autres voies honnêtes. Les moiens humainement parlant les plus légitimes de s'enrichir sont contraires, non seulement à l'Esprit de l'Evangile, mais aussi aux défences litérales de Jesus-Christ, & de ses Apôtres. Il est donc de l'intérêt de tous les hommes que Dieu leur fasse miséricorde sur l'emploi du tems. Les Poëtes dont je parle, aiant posé ce principe, ajoûtent qu'ils n'ont fait que suivre les traces de plusieurs personnes illustres par leur vertu & par leur sagesse; que la liberté qu'ils se sont donnée n'a jamais cessé parmi les honnêtes gens; que si elle avoit été abandonnée pendant quelques siecles afin de servir de proie, & de caractere distinctif à la débauche, ils ne seroient pas excusables, & que l'on pourroit procéder contre eux par les fins de non recevoir; mais qu'il se trouvera que le droit de possession les favorise, & qu'une chose que tant de personnes d'honneur ont pratiquée s'est maintenue dans l'honnêteté (16). Voilà une Maxime de Pline sur la question présente. C'étoit l'un des plus beaux esprits, & l'un des plus honnêtes hommes, de son siecle: il fit des Vers que l'on trouva trop dévergondez (17); on l'én blâma: il se défendit par une foule de grans exemples, & ne voulut point citer l'Empereur Neron, quoi que je sache, ajoûta-t-il, que les choses ne deviennent point pires lors que les méchans les font quelquefois, mais qu'elles demeurent honnêtes lors que les gens de bien les font souvent (18).

Que cela sufise à l'égard des Poëtes: disons en peu de mots que les Auteurs des autres Classes dont il s'agit ici peuvent emploier les mêmes moiens. Il y en a même qui peuvent dire quelque chose de plus spécieux: un Physicien, par exemple, & un Médecin, peuvent soutenir, qu'il est de leur Charge d'expliquer ce qui concerne la génération, la stérilité, les pales couleurs, & les accouchemens, & la fureur utérine, tout comme d'expliquer la fermentation, & ce qui concerne les maux de rate, la goute, &c. Un Casuïste prétendra qu'il n'est pas moins nécessaire d'instruire les Confesseurs & les Pénitens par raport aux diférentes manieres dont on peche contre la chasteté, que par raport à toutes les sortes de fraude qui se commettent dans les achats.

(15) *On peut comparer ensemble les raisons du pour & du contre, si on lit le Pere* Vavasseur, *au Livre* de Epigrammate, *Chapitre II, qui a pour Titre,* de Obscenitate in Epigrammate vitanda.

(16) *Je ne dis rien de la licence que* M. de Voiture *prend dans ses* Poësies. *Ce n'est pas d'aujourd'huy que les Poëtes se sont donnez cette vicieuse liberté. Il y a long-temps qu'ils ont prostitué la chasteté des Muses. Ils se défendent par leur multitude. Il ne faut plus leur disputer une possession qu'ils ont prescrite depuis tant de siecles, par le consentement de toutes les nations.* Girac, Response à la Défense de Voiture, *pag.* 74.

(17) *Voiez la* XIV Lettre *du IV Livre de* Pline, *& la III du Livre V.*

(18) *Neronem transeo, quamvis sciam non corrumpi in deterius, quæ aliquando etiam à malis, sed honesta manere quæ sæpius à bonis fiunt.* Plin. Epist. III *Libri V, pag. m.* 289.

Au

Au pis aller, on doit rendre à ces Auteurs la justice qu'ils demandent, qu'on ne juge pas de leur vie par leurs Ecrits (19). Il n'y a nulle conséquence nécessaire de l'une de ces deux choses à l'autre. Il y a des Poëtes qui sont chastes & dans leurs vers & dans leurs mœurs: il y en a qui ne le sont ni dans leurs mœurs ni dans leurs vers: il y en a qui ne le sont que dans leurs vers; & il y en a qui ne le sont point dans leurs vers, & qui le sont dans leurs mœurs, & dont tout le feu est à la tête (20). Toutes les licences lascives de leurs Epigrammes sont des jeux d'esprit; leurs Candides & leurs Lesbies sont des Maîtresses de fiction. Les Protestans Réformez ne peuvent nier cela à l'égard de Théodore de Beze, puis qu'il déclare qu'il vivoit réguliérement lors qu'il composoit les Poëmes intitulez *Juvenilia*, dont il eut tant de repentir (21).

REMARQUES particulieres touchant les Obscénitez qui sont, dit-on, dans ce Dictionaire. Trois précautions que j'ai eues.

V. Après ces Remarques générales, examinons en particulier ce qui concerne ce Dictionaire, & commençons par dire, que si l'on refuse de les prendre pour de bons moiens de justification, cela ne me préjudicie point, mais que si on les accepte sur ce pied-là, elles me servent beaucoup. Je me trouve dans un cas infiniment plus favorable que tous les Auteurs dont j'ai parlé (22); car que l'on condamne Catulle, Lucrece, Juvenal, & Suetone tant qu'on voudra, on ne pourra point condamner un Ecrivain qui les cite. Ce sont des Auteurs exposez en vente chez tous les Libraires; ils ne peuvent pas faire plus de mal par les passages que l'on en raporte, que dans leur source; & il y a une diférence extrême entre les prémiers Auteurs d'une Obscénité, & ceux qui ne la raportent que comme la preuve d'un fait ou d'une raison que la matiere qu'ils traittent les oblige de mettre en avant. Je veux que Joubert se soit exprimé d'une façon trop grossiere, s'ensuit-il que je n'aie pu alléguer son témoignage, lors qu'il a falu que je fisse la critique d'une très-mauvaise raison que l'on avoit alléguée contre ceux qui accusoient d'impudicité le Médecin Herlicius? Mais quoi qu'il en soit, si les excuses qu'on peut alléguer en faveur de Suetone, & de Joubert, &c, sont valables, tant mieux pour moi: que si elles ne sont point valables, cela ne me sauroit nuire; l'espece de ma Cause est diférente de la leur, & beaucoup meilleure. Par l'Argument de plus au moins ce qui est bon pour eux l'est à plus forte raison pour moi, & ce qui ne pourroit pas l'être pour eux, le pourroit être pour moi. Vous n'avez qu'à comparer ensemble les neuf Classes que j'ai articulées, vous trouverez que la derniere, qui est celle qui convient à mon Ouvrage, est la moins exposée de toutes à une juste Critique.

Cela paroîtra plus clairement, si l'on joint à la description que j'ai donnée (23) de l'espece de ma Cause, cette Considération-ci, que j'ai évité les trois choses dont il faloit s'abstenir pour ne pas s'exposer à des plaintes bien fondées.

En prémier lieu, par tout où j'ai parlé de mon chef, j'ai évité les mots & les expressions qui choquent la civilité & la bienséance commune. Cela sufit dans un Ouvrage tel que celui-ci, mêlé d'Histoire, & de Discussions de toute espece; car de prétendre qu'une Compilation où il doit entrer des matieres de Literature, de Physique, & de Jurisprudence, selon les divers sujets que l'on a en main, doit être écrite conformément à l'étroite bienséance d'un Sermon, ou d'un Ouvrage de Piété, ou d'une Nouvelle galante, ce seroit confondre les limites des choses, & ériger une tyrannie sur les Esprits. Tel mot, qui sembleroit trop grossier dans la bouche d'un Prédicateur, & dans un petit Roman destiné pour les ruelles, n'est point trop grossier dans le Factum d'un Avocat, ni dans le Procès verbal d'un Médecin, ni dans un Ouvrage de Physique, ni même dans un Ouvrage de Literature, ou dans la Version fidele d'un Livre Latin, comme est par exemple la Relation de l'Infortune de Pierre Abelard. Il y a donc du haut & du bas dans la bienséance du Style: les plus hauts dégrez conviennent à un certain nombre d'Ecrivains, & non pas à tous. Si un bel Esprit étoit prié par des Dames de leur composer une Historiette romanesque des actions de Jupiter, ou d'Hercule, il feroit bien de ne se servir jamais des termes *châtrer*, *depuceler*, *engrosser*, *faire un enfant*, *coucher avec une Nymphe*, *la forcer*, *la violer*; il devroit, ou mettre à l'écart toute occasion de présenter ces idées, ou les tenir en éloignement par des expressions suspendues, vagues, & énigmatiques. Mais si les Auteurs d'un Dictionaire Historique, où l'on attend la Version exacte de ce que l'ancienne Mythologie raconte des actions de Jupiter, se servoient de longs détours, & de phrases recherchées, qui donneroient à deviner le destin de telles & de telles Nymphes, ils seroient traitez de précieux, & de précieux ridicules. Ils remplissent assez tous les devoirs de la bienséance, pourvu qu'ils se tiennent dans les bornes de la civilité ordinaire, c'est-à-dire pourvu qu'ils n'emploient pas des mots abandonnez à la canaille, & dont même un débauché ne se sert pas dans une conversation sérieuse. Ils se doivent servir hardiment de tous les mots qui se trouvent dans le Dictionaire de l'Académie Françoise, ou dans celui de Furetiere, à moins que l'on n'y soit averti que ce sont des mots odieux, sales, & vilains. Voilà donc la prémiere chose que j'ai observée, je ne me suis point dispensé de la bienséance commune, quand j'ai parlé de mon chef. On va voir comment je me suis conduit quant aux passages que j'ai citez des autres Auteurs.

J'ai évité en second lieu, d'exprimer en notre Langue le sens d'une Citation qui contenoit quelque chose de trop grossier, & je ne l'ai raportée qu'en Latin. Je n'ai pris de Brantome & de Montaigne que certains endroits qui n'étoient pas des plus choquans. J'ai usé de la même précaution à l'égard de d'Aubigné, & des autres Ecrivains François un peu trop libres que j'ai apellez quelquefois en témoignage.

En troisieme lieu, j'ai évité de faire mention, en quelque Langue que ce fût, de ce qui pouvoit avoir un caractere d'extravagance & d'énormité inconue au vulgaire, & je n'ai rien raporté de certains Livres que presque personne ne conoît, & qu'il vaut mieux laisser ensévelis dans les ténèbres, que d'inspirer l'envie de les acheter à ceux qui en trouveroient ici quelque Citation. Je n'ai cité en ce genre de matieres que des Auteurs qu'on trouve par tout, & qu'on réimprime presque tous les ans. Je pourrois nommer un fort honnête homme, qui n'a jamais été débauché, qui écrivit de Londres à un de ses Amis, qu'il s'étoit attendu à toute autre chose en lisant mon Dictionaire après les Déclamations de certaines gens. Je m'imaginois, écrivit-il, que l'on y trouvoit des Impuretez bien inconues; mais je n'y ai rien vu que moi & mes camarades ne sussions avant l'âge de dix huit ans.

Il ne sera pas dificile desormais de bien conoître si mes Censeurs ont raison, ou s'ils ont tort. Toute l'afaire se réduit à ces deux Points: 1, si parce que je n'ai pas assez voilé sous des périphrases ambigues les faits impurs que l'Histoire m'a fournis, j'ai mérité quelque blâme: 2, si

(19) *Voiez ci dessus Remarq.* (D) *de l'Article* VAYER.

(20) *Conférez avec ceci ce que le Comte de* Bussi Rabutin *raporte touchant Madame de . . .* La chaleur de la plaisanterie l'emporte, & en cet estat elle reçoit avec joye tout ce qu'on luy veut dire de libre, pourveu qu'il soit enveloppé: elle y respond mesme avec usure, croyant qu'il iroit du sien, si elle n'alloit pas au delà de ce que l'on luy a dit. . . . Elle est d'un temperament froid, au moins si l'on en croit son mary: c'est en quoy il avoit obligation à sa vertu, comme il disoit, toute sa chaleur est à l'esprit, à la verité elle recompense bien la froideur de son temperament. *Hist. Amoureuse des Gaules* pag. m. 174, & suiv.

(21) *Voiez l'Article* BEZE, *Remarque* (*V*) & (*X*).

(22) *C'est-à-dire les huit Classes d'Auteurs articulées ci-dessus.*

(23) *Ci dessus, pag.* 638, *Num.* *IX.*

ſe, ſi parce que je n'ai point ſuprimé entiérement ces ſortes de faits, j'ai mérité quelque cenſure.

LA PREMIERE des deux Queſtions à quoi la Diſpute préſente ſe peut réduire, eſt touchant les manieres de parler. Juſtification de cela.

VI. La prémiere de ces deux Queſtions n'eſt à proprement parler que du reſſort des Grammairiens; les mœurs n'y ont aucun intérêt: le Tribunal du Préteur, ou de l'Intendant de la Police, n'a que faire là, *nihil hæc ad edictum prætoris.* Les Moraliſtes ou les Caſuïſtes n'y ont rien à voir non plus: toute l'action qu'on pourroit permettre contre moi ſeroit une action d'impoliteſſe de Style, ſur quoi je demanderois d'être renvoié à l'Académie Françoiſe, le Juge naturel & compétent de ces ſortes de Procès; & je ſuis bien ſûr qu'elle ne me condamneroit pas, car elle ſe condamneroit elle-même, puis que tous les termes dont je me ſuis ſervi ſe trouvent dans ſon Dictionaire ſans aucune note de deshonneur. Dès-là qu'elle ne marque point qu'un terme eſt obſcêne, elle autoriſe tous les Ecrivains à s'en ſervir: je parle des termes dont elle donne la définition. Mais de plus je renoncerois ſans peine à toute défenſe, & je me laiſſerois facilement condamner. Je n'aſpire point à la Politeſſe du Style, j'ai déclaré dans ma Préface que mon Style *eſt aſſez negligé, qu'il n'eſt pas exempt de termes impropres & qui vieilliſſent, ni peut-être même de barbariſmes, & que je ſuis là-deſſus preſque ſans ſcrupules.* Pourquoi me piquerois-je d'une choſe dont même de fort grans Auteurs domiciliez à Paris (24), & Membres de l'Académie Françoiſe, ne ſe ſont pas ſouciez? Pourquoi ſe gêner dans un Ouvrage que l'on ne deſtine point aux mots, mais aux choſes, & qui étant un aſſemblage de toutes ſortes de matieres, les unes ſérieuſes, les autres riſibles, demande néceſſairement que l'on emploie pluſieurs eſpeces d'expreſſion? On n'eſt point obligé là aux mêmes égards que ſur la Chaire; & ſi un Prédicateur ſe doit abſtenir de cette Phraſe, *Ceux qui engroſſent une fille doivent l'épouſer ou la doter,* il ne s'enſuit pas qu'il ne s'en puiſſe ſervir ſans groſſiéreté dans une Somme de Cas de Conſcience. Tant il eſt vrai que ſelon la nature des Livres on peut s'exprimer ou non d'une certaine maniere.

(24) *Mr.* Le Laboureur *par exemple (voïez la Préface de ſes* Additions aux Mémoires de Caſtelnau) *&* *Mr.* de Mezerai, *Secretaire de l'Académie Françoiſe.*

Mais ſi quelque choſe peut rendre excuſables les Ecrivains qui ſe mettent au deſſus de je ne ſai quel rafinement de délicateſſe qui s'augmente tous les jours, c'eſt qu'on ne voit point de fin làdedans; car ſi l'on veut être uniforme, il faut condamner d'Obſcénité un nombre infini de mots dont notre Langue ne peut ſe paſſer, & l'on peut facilement réduire à l'abſurde les Ecrivains qui ſe piquent d'une ſi grande chaſteté & délicateſſe d'oreille. On peut leur prouver que dans leurs Principes il n'y a point de Précieuſes ridicules, & qu'au contraire les femmes qu'ils qualifient ainſi ſont très-raiſonnables, ou très-habiles, à raiſonner conſéquemment. Qu'ils me diſent un peu, pourquoi le verbe *chatrer* leur paroît obſcêne. N'eſt-ce point à cauſe qu'il met dans nôtre imagination un objet ſale? Mais par la même raiſon on ne ſauroit prononcer le mot d'adultere ſans dire une Obſcénité encore plus forte. Voilà donc un mot qu'il faudra proſcrire. Il faudra proſcrire auſſi les termes de mariage, de jour de noces, de lit de la mariée, & une infinité de ſemblables expreſſions, qui reveillent des idées tout-à-fait obſcênes, & incomparablement plus choquantes que celle qui effraioit la Précieuſe de la Comédie. *Pour moi, mon oncle,* c'eſt une Précieuſe ridicule qui parle, *tout ce que je vous puis dire, c'eſt que je trouve le mariage une choſe tout à fait choquante. Comment eſt-ce qu'on peut ſouffrir la penſée de coucher contre un homme vrayement nud* (25)? Selon les Principes de nos Puriſtes rien ne ſeroit plus raiſonnable qu'un tel diſcours, & il n'y a point d'honnête fille qui ne dût chaſſer de ſa chambre tous ceux qui lui viendroient dire qu'on a deſſein de la marier. Elle ſeroit en droit de ſe plaindre de ce qu'on ménage ſi peu ſa pudeur, qu'on ne ſe ſert d'aucun voile en lui préſentant une Obſcénité afreuſe. Demander à une femme mariée ſi elle a eu des enfans, ſeroit une horrible groſſiéreté; la Politeſſe voudroit que ſur ces chapitres l'on emploiât des expreſſions figurées, & que par exemple l'on imitât la Précieuſe qui diſoit que ſa Compagne avoit donné dans l'amour „ permis (*qui eſtoit* „ *le mariage*) & qu'elle ne ſçavoit comment elle avoit pû ſe reſoudre à brutaliſer avec un „ homme; Que c'étoit qu'elle vouloit laiſſer des traces d'elle-meſme, *c'eſt à dire des En-* „ *fans* (26)".

(25) Moliere, Précieuſes ridicules, *Scene IV.*

(26) Sorel, de la Connoiſſance des bons Livres, *pag. 470 Edition de Hollande.*

Dans le Puriſme dont nous parlons ce ſeroit être fort raiſonnable que de crier contre l'Ecole des Femmes de Moliere, avec tout l'emportement que Moliere a ſi bien tourné en ridicule, & qui eſt au fond une extravagance inſenſée. Il n'y a point de perſonne vertueuſe qui ne dût dire *les enfans par l'oreille m'ont paru d'un goût deteſtable. . . . . . Peut-on, ayant de la vertu, trouver de l'agrément dans une Piece, qui tient ſans ceſſe la pudeur en alarme, & ſalit à tous momens l'imagination. . . . . Je mets en fait, qu'une honête femme ne ſauroit voir* cette Comédie *ſans confuſion, tant j'y ai découvert d'ordures & de saletez* (27). . . . . *Toutes ces ordures, Dieu merci, y ſont à viſage découvert. Elles n'ont pas la moindre enveloppe qui les couvre, & les yeux les plus hardis ſont effrayez de leur nudité. . . . . . . Faut-il d'autre* endroit *que la Scene de cette Agnès, lors qu'elle dit ce que l'on lui a pris? . . Fy. . . .* (28). *Je ſoûtiens, encore un coup, que les ſaletez y crevent les yeux. . . . Quoi, la pudeur n'eſt pas viſiblement bleſſée par ce que dit Agnès dans l'endroit dont nous parlons* (29)? Si quelque Uranie oſoit répondre, „ Non vraiment. Elle ne dit pas un „ mot, qui de ſoi ne ſoit fort honneſte; & ſi vous voulez entendre deſſous quelque autre choſe, „ c'eſt vous qui faites l'ordure, & non pas elle; puiſqu'elle parle ſeulement d'un ruban qu'on „ lui a pris (30)"; il ſeroit de la ſageſſe de lui repliquer, „ (31) Ah! ruban, tant qu'il vous „ plaira; mais ce *le*, où elle s'arrête, n'eſt pas mis pour des prunes. Il vient ſur ce *le* d'eſtran„ ges penſées. Ce *le* ſcandaliſe furieuſement; & quoique vous puiſſiez dire, vous ne ſauriez „ défendre l'inſolence de ce *le*. . . . . . Il a une obſcenité qui n'eſt pas ſuportable (32)". Autant que ce diſcours eſt rempli d'impertinences, autant ſeroit-il honnête & juſte, ſelon ce Principe-ci: *Il faut banir comme des obſcenitez toutes les paroles qui ſaliſſent l'imagination, c'eſt-à-dire qui ſignifient un objet ſale.* Selon ce Principe tous ceux qui ont quelque pudeur reſſembleroient à la Marquiſe Araminte, dont voici le caractere: „ Elle la (33) publie par tout pour épouvantable, & „ dit qu'elle n'a pû jamais ſouffrir les ordures dont elle eſt pleine. . . . . . Elle a ſuivi le mauvais „ exemple de celles, qui, étant ſur le retour de l'âge, veulent remplacer de quelque choſe ce qu'el„ les voyent qu'elles perdent; & pretendent que les grimaces d'une pruderie ſcrupuleuſe leur tien„ dront lieu de jeuneſſe & de beauté. Celle-ci pouſſe l'affaire plus avant qu'aucune, & l'habileté „ de ſon ſcrupule découvre des ſaletez, où jamais perſonne n'en avoit vu. On tient qu'il va, ce „ ſcrupule, juſques à défigurer nôtre langue, & qu'il n'y a point preſque de mots, dont la ſeverité „ de cette Dame ne veuille retrancher ou la tête, ou la queuë, pour les ſyllabes deshonnêtes qu'el„ le y trouve (34)".

(27) Moliere Critique de l'Eſcole des Femmes, *Scene III.*

(28) *Là-même.*

(29) *Là-même, pag. 16.*

(30) *Là-même.*

(31) *Là-même.*

(32) *Notez que dans cet endroit de* Moliere *il n'y a perſonne qui ne s'attende à voir dire à Agnès qu'on lui a pris ſon pucelage. Or c'eſt une idée d'une ſaleté horrible.*

(33) *C'eſt-à-dire la Comédie de* l'Ecole des Femmes.

(34) Moliere, *là-même, Scene V.*

J'ai lu quelque part, ce me femble, que la pruderie a été pouffée jufques au point qu'on ne difoit pas *j'ai mangé des confitures*, mais *des fitures*. On retrancheroit par ce moien plus de la moitié des mots du Dictionaire de l'Académie, après quoi les autres ne ferviroient plus de rien, car ils manqueroient de liaifon, & ainfi l'on feroit réduit à ne s'expliquer que par des fignes, ce qui feroit des Obfcénitez encore plus fcandaleufes & plus dangereufes que celles qui n'entrent que par des oreilles (35). Voici un paffage du Chevræana qui confirme admirablement ce que je foutiens. ,, Une Dame qui a beaucoup d'efprit, mais qui tient trop de la Precieufe, m'affuroit un jour, ,, qu'elle ne fe fervoit jamais de mots qui pûffent laiffer une falle idée, & qu'elle difoit avec les ,, perfonnes qui favent vivre, *Un fond d'Artichaut*; *un fond de Chapeau*; *une ruë qui n'a point de* ,, *fortie*, pour ce que l'on nomme un Cul de fac. Je lui répondis, qu'elle faifoit bien; & qu'en ,, cela, je ne manquerois point de l'imiter. J'ajoûtay, qu'il y avoit pourtant des occafions où ,, l'on étoit fouvent obligé de parler comme les autres. Elle me defia de lui en marquer fort hon- ,, nêtement; & je lui demandai comment elle apelloit dans la converfation ordinaire, une piece ,, qui valoit foixante fous? Soixante fous, reprit-elle. Mais, Madame, comment nommez-vous ,, la lettre de l'Alphabet qui fuit le P? Elle rougit; & repartit dans le même temps, *Ho hò!* ,, Monfieur, *je ne penfois pas que vous dûffiez me renvoyer à la Croix de par Dieu* (36)". Vous voiez que Mr. Chevreau aprouve que l'on ne fe ferve jamais, *de mots qui puiffent laiffer une fale idée.* Vous voiez qu'en conféquence de ce principe il aprouve que l'on ne dife jamais *un cul de fac.* Il lui faut donc abolir non feulement plus de deux pages du Dictionaire de Furetiere (37), corrigé par l'un des plus polis Ecrivains de notre tems (38), mais auffi une infinité de mots dont la prémiere fyllabe laiffe des idées encore plus malhonnêtes que la fyllabe *cul.* Il faut qu'il banniffe auffi les mots *adultere*, *fornication*, *incontinence*, & cent mille autres; mais quelque rigide qu'il foit fur le chapitre des mots obfcénes, il n'a pas même voulu accorder fur un feul article tout ce que cette Dame précieufe demandoit. Il n'a donc point parlé felon fes principes (*A*). Pardonnons lui

(35) *Segnius irritant animos demiffa per aurem, Quam quæ funt oculis fubjecta fidelibus, & quæ Ipfe fibi tradit fpectator.* Horat. de Arte Poët. *Verf.* 180.

(36) Chevræana, *II Part. pag.* 101, 102, *Edit. de Hollande.*

(37) *Au commencement de la Syllabe* cul.

(38) *Mr.* Bafnage de Bauval.

(*A*) *Quelque rigide que foit* Mr. Chevreau *fur le chapitre des mots obfcénes, ... il n'a point parlé felon fes principes.*] Immédiatement après avoir dit avec le Maréchal de Baffompierre, que *tous les Hommes portent la clef du trefor*, c'eft-à-dire de la virginité *des Dames*, il affûre que FAIRE DES ENFANS, *eft une maniere de parler obfcène*, (*b*) *&* que *l'on ne doit jamais s'en fervir devant les Dames qui ont les oreilles delicates.* Voilà deux Obfervations qui n'étoient point propres à s'entretoucher. En voici une qui eft un menfonge: *Les Latins*, continue-t-il, *ont eu la même délicateffe pour* liberis dare operam, *ce qui a été remarqué dans la feiziéme Lettre du Livre neuviéme de Ciceron, à Papirius Petus, où l'on pourra encore voir pourquoi on a dit plûtôt* nobifcum *que* cum nobis. Au lieu de la feizieme Lettre il faloit citer la vingt-deuxieme; mais cela n'eût remédié qu'au plus petit mal, puis qu'il eft faux que Ciceron dife ce qu'on lui impute. Il ne dit rien ni *de nobifcum* ni de *cum nobis* (*c*), & il affûre que *liberis dare operam* eft une expreffion honnête (*d*). Mr. Chevreau ajoûte qu'il a ouï dire autrefois à une Dame, *C'eft un homme qui n'a plus fa fortune en veue, & qui ne penfe qu'à bâtir des enfans, dont le grand nombre le ruinera.* Une Dame, qui fe fert de l'expreffion *bâtir des enfans*, ne pourroit pas trouver mauvais qu'on fe fervît devant elle de la phrafe *faire des enfans*; & ainfi Mr. Chevreau travaille lui-même à fa réfutation. Il a trouvé des Obfcénitez dans les Poëfies de Malherbe, à caufe de quelques mots qui ont double fens (*e*), mais qui n'ont été prifes par Malherbe qu'au fens honnête. Mr. Menage a dit là-deffus, & fur ce que faint Amant trouvoit fale cet Hemiftiche du même Poëte, *qu'on furvit à fa mort*, ,, qu'il faut avoir l'imagination eftrangement gaftée, ,, pour trouver dans les Auteurs de femblables ordures. ,, *Quod fi recipias, nihil loqui tutum eft*, dit Quintilien, au ,, fujet de celui qui trouvoit une obfcenité en ces mots de ,, Virgile, *Incipiunt agitata tumefcere* (*f*) . . . Mais pour ,, revenir à noftre Vers de Malherbe, *Je veux bander*, ,, &c., ceux qui y trouvent quelque obfcenité ont enco- ,, re plus de raifon, que ceux qui en trouvoient dans Te- ,, rence & dans Sallufte, le mot d'*aures* & celui d'*animos* ,, oftant toute équivoque (*g*) ,,. Mr. Chevreau a répondu (*h*), *qu'il faut être aveugle pour ne pas voir ces fortes de chofes, & que quand on ne s'apperçoit pas de ces ordures, c'eft un témoignage que l'on y eft fort accoûtumé....: On ne cherche pas ces ordures dans les Livres; & l'on en rougit quand on les y trouve. Qu'auroit pû dire Monfieur Menage; fi apres avoir approuvé dans fes* Changemens, *mon Obfervation, il avoit leu dans un petit Livre que je viens de lire*, Je fuis convaincu qu'on examine aujourd'huy les chofes, *&c. & dans un autre*, On vit dans le Confiftoire tout autrement. *S'il eft honteux de faire voir ces obfcenitez, il eft encore plus honteux de les écrire: & pour les faire éviter, on eft forcé de les découvrir.* Peu après il blâme cette expreffion de Malherbe, *elle étoit paroiffante jusques au Nombril:* il prétend (*i*) que *ce dernier mot eft même de ceux que l'on ne peut plus écrire fort honnêtement.... Ce mot, dans le fens propre, n'appartient qu'aux Medecins & aux Sages femmes qui difent les chofes par leur nom: & en cecy, la bienfeance & l'honnêteté ne nous permettent pas de les imiter* (*k*). Ne diroit-on pas qu'il veut ramener la vieille mode, qui ne foufroit pas que l'on prononçât les mots *foulier*, *pied*, *lit*, *haut de chauffes*, fans ajoûter *fous correction*, *fauf refpect*, *reverence parler*. C'étoit un des principaux chapitres de la Civilité puérile, on reconoiffoit à cela les enfans bien élevez: aujourd'hui tout cela paffe pour des Marguerites villageoifes. Mais pourfuivons. ,, On ne fauroit éviter, avec trop de foin, les ,, Obfcenitez qui laiffent toûjours de fales idées dans l'ef- ,, prit, & dont les oreilles les moins délicates font offen- ,, fées. C. Servilius Glaucia, Queftеur l'an fix cent qua- ,, rante-un de Rome bâtie, étoit regardé comme l'ordure ,, & la boüe des ruës, pour toutes les baffeffes de fon ,, ame. Cependant, le plus éloquent de tous les Romains ,, ne put fouffrir qu'on l'eût appellé *Curia ftercus* (*), ni ,, que l'on eût dit, pour exagerer la grande perte que l'on ,, avoit faite dans la mort de Scipion, *Refpublica morte P.* ,, *Scipionis Africani caftrata.* M. de Balzac ne s'en tenoit ,, pas à la bienfeance, ni aux preceptes des Anciens Rhe- ,, teurs qu'il appelloit bien fouvent fes Maîtres, quand il ,, écrivoit d'un certain homme, *Qu'il étoit tout compofé de* ,, *parties honteufes.* Nôtre Langue, depuis foixante ans, eft ,, fi difcrete & fi retenuë, que l'on n'y dit plus fort feche- ,, ment les mots de P . . . . *Meretrix*, ni de B . . . . *Lupanar*, que les Sermonaires proftituoient auparavant, ,, fans aucun fcrupule, dans leurs plus belles actions pu- ,, bliques (*l*) ,,.

Tous ces paffages témoignent que Mr. Chevreau avoit une théorie fort févére; mais fa pratique n'y répondoit pas; car fi l'on ôtoit de fes Ouvrages tout ce qui falit l'imagination, on y lailferoit une infinité de vuides. Ne parlons que du Chevræana où il moralife fi auftérement. Combien de chofes n'y voit-on pas qui excitent des idées fort obfcénes? Quelques-uns de ces endroits viennent de lui par citation, & les autres immédiatement. Pourquoi fe faire des régles qu'il eft impoffible d'obferver, ni dans une Hiftoire générale, ni dans un Recueil de toutes fortes d'Obfervations?

Il ne fera pas inutile de donner ici un exemple de ce qu'il a dit des Sermonaires du vieux tems. Voici donc quelques Extraits d'un Sermon de Jean de Monluc Evêque de Valence, l'un des plus célèbres Prédicateurs du XVI Siecle. ,, CELUY, qui deflore & corrompt illicitement l'integrité ,, de la vierge, commet fornication & ftupre, duquel cri- ,, me eft parlé au Deut. au XXII. ch. Toutefois de noftre ,, temps l'on ne tient compte d'une infinité de ftupres, qui ,, fe commettent tous les jours: tant de pauvres filles qui ,, font feduictes, fubornées, & mifes à perdition: & ceux ,, qui les ont debauchées s'en glorifient, & eftiment que ,, ce leur eft beaucoup d'honneur d'avoir peu vaincre & ,, attirer à mefchanceté celle qui avoit quelque temps re- ,, fifté à l'amour folle & autres tentations de la chair. Mais ,, fi le monde ne les chaftie, le Seigneur Dieu qui eft là ,, hault, qui voit tout, leur demandera quelque jour ,, compte de leur faute. Ilz rendront compte du temps ,, qu'ils y ont perdu, de l'argent qu'ils y ont employé, ,, pour les macqueraux & macquerellages: & rendront ,, compte des fautes que la fille aura faictes depuis qu'elle ,, a efté feduicte, & de ce qu'elle aura efté delaiffée, & ,, n'aura trouvé party pour fe marier. Et alors cognoi- ,, ftront-ilz s'il y avoit de quoy fe vanter & fe glorifier ,, d'un acte fi execrable que celuy-là (*m*). . . . CONTREVIENNENT auffi à ce commandement ceux & ,, celles, qui contre l'ordre de nature abufent de leurs ,, membres, & qui commettent ce vice enorme & de- ,, teftable qu'on apelle Sodomie. Telle maniere de gens ,, font condemnez à mort par la Loy de Dieu, ainfi que ,, nous lifons au Levitique, XX. chap. (*n*), . . . CONTREVIENNENT à ce commandement ceux qui vivent ,, ordinairement en delices & voluptez, en feftins, ban- ,, quetz & fuperfluitez de viandes, & nourriffent leur ,, corps pour en faire un vaiffeau de luxure & de paillar- ,, dife. Lefquels ont efté depeints au vif par Sainct Pierre ,, en fon epiftre feconde, au fecond chap. (*o*) . . . Ilz ,, font grand' chere, & banquettent enfemble avecques ,, vous: ils ont les yeux pleins d'adultere, & ne fçavent ,, ceffer de pecher, amorfans les ames inconftantes, c'eft ,, à dire, tout leur but, leur foing & leur intention ne ,, tend à autre fin que d'amorfer les pauvres ames, & par ,, leurs

(*a*) Chevræana, *I Part. pag.* 350.

(*b*) *Conférez ce qu'a dit Mr.* Arnauld *dans la* Défenfe de la Traduction de Mons, *Livr. IV, Chap. II, pag.* 334.

(*c*) *Notez que* Quintilien, *Libr. VIII, Cap. III, obferve qu'au lieu de* cum notis hominibus *il falcit dire* cum hominibus notis.

(*d*) *Liberis dare operam quam honefte dicitur?* Cicero, Epift. XXII *Libri IX* ad Famil. *pag.* 58 *Edit. Grævii.*

(*e*) Chevræana, *II Part. pag.* 122.

(*f*) Menage, Obferv. fur Malherbe, *pag.* 388.

(*g*) *Là-même, pag.* 581.

(*h*) Chevræana, *II Part. pag.* 123.

(*i*) *Là-même, pag.* 124. *Notez que* Girac, dans *fa* Réplique à Coftar, *Sect. VIII pag. m.* 74, *a trouvé trop lafcive cette expreffion de Coftar*, la cuiffe d'un jeune garçon fi blanche & fi bien formee.

(*k*) *Là-même, pag.* 125.

(*) *Quintilianus Inftitut. Orat. Lib.* VIII. *cap* VI. De Tropis.

(*l*) Chevræana, *II Part. pag.* 275, 276.

(*m*) Monluc, *Evêque de Valence*, Sermons fur les dix Commandemens de Dieu, *pag.* 504 *Edit. de Vafcofan*, 1558 *in* 8.

(*n*) *Là-même, pag.* 506.

(*o*) *Là même, pag.* 507.

lui cette inconſéquence; car les ſuites de ſa Theſe ſont ſi ridicules, & ſi impoſſibles à pratiquer, qu'il n'eſt point coupable de les avoir abandonnées. Il n'eſt coupable que de n'avoir point conu la fauſſeté d'un principe dont les conſéquences les plus néceſſaires ſont abſurdes, & ne vont pas à moins qu'à ruiner entiérement l'uſage de la parole. Vous remarquerez qu'il y a des Dames auſſi honnêtes que cette Précieuſe, qui ne ſont point dificulté de prononcer cul d'artichaut & cul de ſac. C'eſt ce qu'on verra dans un paſſage de Mr. Coſtar qui a un très-grand raport avec la matiere que je traite (*B*).

Je l'ai déjà obſervé, on ne finit point avec les Puriſtes que j'ai ici à combatre. Ils bâtiſſent ſur un fondement qui leur fera condamner quand il leur plaira une infinité de mots qu'ils n'ont pas encore proſcrits, & qui ſelon leurs maximes ne ſont pas moins condamnables, que ceux qu'ils ont déja condamnez. Il eſt impoſſible d'échaper à leur cenſure. Racontez les choſes avec des termes honnêtes comme l'on a fait dans le ſecond Tome du Menagiana, ils ne laiſſeront pas de dire, *qu'il y a des endroits qui bleſſent ouvertement la pudeur, & qui ne ſauroient eſtre lus ſans horreur, par d'honnêtes gens* (39). Le Pere Bouhours, qui dans ſa Verſion Françoiſe des Evangiles s'eſt étudié avec un grand ſoin à éviter tous les termes qui n'écartoient pas exactement toutes les idées de groſſiéreté, a-t-il pu ſe mettre à couvert de la Critique (40)? Mr. Deſpreaux que l'illuſtre prémier Préſident de la Moignon avoit *loüé pluſieurs fois d'avoir purgé, pour ainſi dire*, la *Poëſie* Satirique *de la ſaleté qui lui avoit eſté juſqu'alors comme affectée* (41), ne s'eſt-il pas vu accuſé d'Obſcénitez ſous prétexte qu'il s'étoit ſervi (42) des mots *Embryon*, *voix luxurieuſe*, *morale lubrique?* Si ces mots-là ne peuvent paſſer, comment mettroit-on des bornes à la Cenſure?

Je conois bien des perſonnes qui blâment Mr. de Mezerai d'avoir dit, que certains galands, qui avoient commis adultere, furent *mutilez des parties qui avoient peché* (43). Leur cenſure eſt fondée ſur ces deux raiſons, l'une qu'il n'étoit point néceſſaire de raporter une circonſtance qui aplique à des objets ſi groſſiers, l'autre qu'au pis aller il faloit omettre toutes les paroles qui ſont après *mutilez*, ce ſeul mot faiſant aſſez clairement entendre la choſe. Je prie tous ces Cenſeurs de ne trouver pas mauvais que je croie que la circonſtance, qu'ils auroient voulu que l'on ſuprimât, eſt de celles qu'un Hiſtorien ne doit jamais oublier; car ſi la peine d'un malfaiteur contient quelque choſe d'extraordinaire, c'eſt de cela principalement que l'on doit faire mention. La ſeconde Remarque ne me paroît pas meilleure. Un Arrêt de mort pourroit porter que l'on couperoit les mains, le nez, les oreilles, au criminel avant que de le faire mourir, & ainſi le mot *mutiler* ne marqueroit pas ſufiſamment la circonſtance dont Mr. de Mezerai nous devoit inſtruire. Mais ſupoſons que ce mot fût ſufiſant, s'enſuit-il qu'on ſoit blâmable d'avoir ajoûté les autres? Ne dit-on pas tous les jours, *j'ai vu cela de mes propres yeux, j'ai entendu cela de mes oreilles?* Il y a bien du ſuperflu dans ces expreſſions, & néanmoins perſonne ne les critique. Enfin je dis que les Cenſeurs ſe contrediſent: ils ne blâment l'addition qu'à cauſe qu'elle n'eſt pas néceſſaire; on eût aſſez entendu ſans cela, diſent-ils, de quoi il étoit queſtion. Ils ne ſont donc point fâchez que l'on imprime dans l'eſprit une image ſale, ils voudroient ſeulement que l'on épargnât aux oreilles deux ou trois ſons. On auroit été édifié de leur zêle pour la pureté, ſi l'on eût cru qu'ils vouloient abſolument qu'un Hiſtorien ne préſentât point aux Lecteurs une idée obſcêne; mais ils conſentent enſuite à cela, pourvu qu'on le faſſe ſans emploier des paroles inutiles. Ils détruiſent donc dans la derniere Remarque ce qui pouvoit être d'édifiant dans la prémiere. Voilà à quoi ſe réduit ordinairement le goût délicat de nos Puriſtes. Ils condamnent une expreſſion, & en aprouvent une autre, quoi qu'elles excitent la même idée d'impureté dans l'ame des Auditeurs, ou des Lecteurs. Les Obſervations imprimées à Paris l'an 1700 contre Mr. de Mezerai plairont fort à ces Critiques. Voiez la marge (44). On l'y blâme (45) *de ſe ſervir ordinairement des termes de concubine, de baſtard & d'adultere, qui bleſſent la delicateſſe de notre ſiecle.* On ne condamneroit pas, je m'aſſûre, les termes de favorite, d'enfant naturel, & d'infidélité conjugale, qui ſont tout-à-fait de la même ſignification. Quelle inconſéquence!

IX. On trouveroit moins déraiſonnables les caprices de la nouvelle mode, qui, à ce qu'on m'a dit, commence de renvoier parmi les termes obſcenes le mot *lavement* (46) & *medecine*, & de ſubſtituer à la place le mot général *remede*. On avoit bani le mot de clyſtere dès qu'on s'étoit aperçu qu'il renfermoit trop de circonſtances de l'opération. On avoit ſubſtitué le mot *lavement*, dont la ſignification étoit bien plus générale. Mais parce que l'idée de lavement eſt devenue ſpécifique, & qu'elle s'eſt incorporée avec trop de circonſtances, on va l'abandonner pour ne point ſalir & empuantir l'Imagination, & l'on ne ſe ſervira plus que des phraſes générales, *j'étois dans les*

(39) Journal des Savans, *du 21 Fevrier 1695, pag. 145 Edit. de Hollande.*

(40) *Voiez la* III Lettre d'une Dame ſavante à une autre Dame de ſes Amies *p.* 8.

(41) *Voiez la Préface des* Oeuvres de Mr. Deſpreaux.

(42) *Dans la* X Satire.

(43) *C'eſt au* II *Tome de* l'Abregé Chronologique, *à l'ann.* 1313, *au ſujet des belles filles du Roi Philippe le Bel.*

(44) *Sur ce que* Mezerai *dit qu'on* Prêtre fut depoſé parce qu'on l'avoit ſurpris avec une femme, & mutilé des parties qui ſont inutiles à un bon Eccleſiaſtique, *l'Auteur des* Obſervations, *pag.* 64, *le queſtionne de cette maniere:* „N'euſt il „pas parlé „avec plus „de bien-„ſeance, „s'il euſt „dit ſeu-„lement, „qu'il fut „mutilé? „n'euſt-on „pas bien „entendu „le reſte? „En tout „cas il „pouvoit „trouver „une ex-„preſſion „moins „ſcanda-„leuſe”.

(45) *Pag.* 18, *&* 19.

(46) *Voiez* l'Apologie de Garaſſe, *pag.* 107.

„ leurs banquets & feſtins les attirer à commettre adultere, & toute eſpece d'ordure. Tellement que leur maiſon eſt un bordeau, un temple où ſe font les aſſemblées, où l'on dreſſe les parties, où les femmes ſont ſeduictes: & (pour le dire en un mot) c'eſt la peſte d'un païs. Et toutefois telle maniere de gens ſont les plus eſtimez, & les plus honorez, & principalement ceux qui ſont les chefs de bande, & comme coqz de la paroice (*p*). „

L'uſage que l'on peut tirer des Extraits de ce Sermon eſt de conoître que la liberté de s'exprimer d'une façon ſi naïve n'eſt point mauvaiſe en elle-même; car en ce cas-là elle n'eût pas pu être bonne au tems de Henri II. Or ſi elle étoit bonne en ce tems-là, un Prédicateur qui s'en ſerviroit aujourd'hui ne ſeroit blâmable qu'à cauſe qu'il ne ſe conformeroit pas à la mode. Mais ſi quelcun ſe hazardoit aujourd'hui à porter la fraiſe, ne choqueroit-il point la mode? Il ne pécheroit pas pourtant.

(*B*) *Un paſſage de Mr. Coſtar qui a un très-grand raport avec la matiere que je traite.*] Le poli Voiture, qui le croiroit? fut accuſé d'Obſcénité (*q*); ce bel eſprit qui ſavoit ſi bien les manieres du grand monde, & du beau monde: mais voions ce que ſon Apologiſte répondit. „ Il n'eſt „ guere de Dame qui ne recite, & qui ne chante aux occaſions; les vers que Monſieur de Voiture a faits ſur le „ derriere d'une Demoiſelle; & je n'en ſay pas une qui „ ne prononce hardiment *un cul d'artichaud*, & *un cul de* „ *ſac* (*r*)”. On allegue après cela entre autres choſes le paſſage que j'ai raporté ci-deſſus (*ſ*), & puis on ajoûte ces paroles remarquables. *Eſcoutons noſtre ridicule Grondeur* (†). On avoit peur qu'il n'y euſt pas ſuffiſamment de ces bons mots dans les Lettres de Monſieur de Voiture, & qu'il fuſt en cela inférieur à Plaute & à Ariſtophane. Il a eſté beſoin d'ajoûter en la derniere impreſſion ces termes, qui manquoient à la Lettre 178: *Je conſens que l'on chaſtre Ulpien puiſque vous le voulez, & meſme Papinien; auſſi bien n'engendrent-ils que des procez. Cette penſée eſt la plus jolie du monde. Juſqu'icy j'avois toûjours ouï dire à pleine bouche qu'un* livre *eſtoit* chaſtré, *pour exprimer qu'on en avoit retranché quelque choſe & qu'il n'eſtoit pas* entier. *Si noſtre Adverſaire avoit du credit à l'Academie, il feroit ordonner qu'on aboliroit cette façon de parler licentieuſe, & qu'on mettroit cette honneſte* phraſe *en ſa place*, incommoder des livres & les faire Eunuques. *Les paſſages de Quintilien* (‡) *qu'il cite là-deſſus ſont très-mal citez, & ce Rheteur ſouſtient que ſi on trouvoit ſales quelques façons de parler de Saluſte, ce n'eſtoit pas la faute de l'Eſcrivain, que c'étoit celle des Lecteurs. Et pour Celſus, qui s'imaginoit quelque ordure dans un demi vers de Virgile, ce meſme Rheteur le condamne & prononce hardiment, que ſi on recevoit de ſemblables delicateſſes il n'y auroit plus de ſeureté à parler, & qu'on ſeroit reduit à ſe taire* (*t*). Vous remarquerez que Coſtar, qui me fournit ce paſſage, n'étoit point de ces Savans qui ignorent le beau monde. Il le conoiſſoit, il le frequentoit.

(*p*) Monluc, Sermons ſur les dix Commandemens de Dieu, *pag.* 501.

(*q*) *Voiez la Section* XI *de la* Reſponce de Girac à la Defenſe de Voiture.

(*r*) Coſtar, Suite de la Défenſe de Voiture, *pag.* 189.

(*ſ*) *Cit.* (113) *de l'Article* HOSPITAL (Michel de l').

(†) *Page* 72. *&* *page* 73.

(‡) *Page* 73. *Dictare exercitus, & patrare bellum* apud Salluſtium dicta ſanctè & antiquè ridentur à nobis, ſi Diis placet: quam culpam non ſcribentium quidem judico, ſed legentium. *Quintil. l.* 8. *cap.* 3. Si quidem Celſus cacophatos apud Virgilium putat *Incipiunt agitata tumeſcere*; quod ſi recipias, nihil loqui tutum eſt. *Ibid.*

(*t*) Coſtar, Suite de la Défenſe de Voiture, *pag.* 191, 192.

les remedes, un remede lui fut ordonné, &c. Cela ne détermine point à penser plutôt à un lavement ou à une médecine, qu'à un paquet d'herbes pendu au cou. J'avoue que ces caprices sont bien étranges, & que si l'on y étoit uniforme ils ruineroient une infinité d'expressions à quoi tout le monde est acoutumé, & qui sont très-necessaires aux convalescens, & à ceux qui les visitent; car autrement on soutiendroit assez mal la conversation dans leur chambre, & il faudroit recourir à tout le jargon des Précieuses : mais après tout ces caprices-là sont mieux fondez que ceux des Puristes qui veulent bien que toute l'image obscêne s'imprime dans les esprits, pourvu que ce soit par tels & tels mots, & non point par d'autres.

Récapitulant ici le contenu de cette partie de mon Eclaircissement, j'observe,

I. Qu'il n'est pas question d'un Point de Morale, mais que c'est ici un vrai Procès de Grammaire, qu'il faut porter devant les Juges de la Politesse du Style.

II. Que j'avouerai ingénûment, que je ne me suis point proposé la gloire qu'une telle Politesse peut procurer.

III. Qu'il ne me semble pas que tous les Auteurs soient obligez de s'assujetir à la nouvelle idée de la Politesse du Style; car si on la suivoit ponctuellement, on n'auroit enfin besoin que du Dictionaire des Précieuses.

IV. Que le droit de cette nouvelle Politesse n'est pas si bien établi, qu'il doive avoir force de Loi dans la République des Lettres. L'ancien droit subsiste encore (47), & l'on s'en pourra servir jusqu'à l'ouverture de la prescription.

V. Que dans un Livre comme celui-ci il sufit de ne pas choquer l'usage universellement reçu; mais qu'en gardant ces mesures avec tout le soin que j'ai pris de les garder (48), il est fort permis d'y faire servir des expressions qui ne seroient pas du bel usage pour un Sermonaire, ni pour un Ecrivain Dameret. C'est assez qu'elles soient autorisées de l'usage des Livres d'Anatomie, & des Factums des Avocats, & des Conversations des gens de Lettres (49).

Examen de la pensée de ceux qui disent que certaines choses blessent la pudeur.

X. Mais pour môntrer plus évidemment que l'afaire dont il s'agit ne regarde point les mœurs, il faut prévenir une instance de mes Critiques. Voions s'ils se peuvent appuier sur ce prétexte, que toute Phrase qui blesse la pudeur est un attentat contre la bonne Morale, puis que c'est faire du tort à la chasteté.

Je fais d'abord cette Remarque, que ceux qui disent que certaines choses blessent la pudeur doivent entendre, ou qu'elles affoiblissent la chasteté, ou qu'elles irritent les personnes chastes. On leur peut soutenir qu'au prémier sens leur proposition mérite d'être rejettée, & que si les femmes sont prises pour Juges de la question, ils perdront leur Procès infailliblement. Or sans doute les femmes sont les Juges les plus compétens d'une telle affaire, puis que la pudeur & la modestie sont leur partage incomparablement plus que celui des hommes. Qu'elles nous disent donc, s'il leur plaît, ce qui se passe dans leur ame lors qu'elles entendent ou lors qu'elles lisent un discours grossier, qui offense ou qui blesse la pudeur. Elles ne diront pas, je m'assûre, que non seulement il imprime des idées sales dans leur imagination, mais qu'il excite aussi dans leur cœur un desir lascif qu'elles ont bien de la peine à réprimer, & qu'en un mot elles se sentent exposées à des tentations qui font chanceller leur vertu, & qui la menent jusqu'au bord du précipice. Soions bien persuadez qu'au lieu de cela elles répondront que l'idée, qui s'excite malgré elles dans leur imagination, leur fait sentir en même tems ce que la honte, le dépit, & la colere ont de plus insupportable. Or il est sûr que rien n'est plus propre que cela à fortifier la chasteté, & à rompre l'influence contagieuse de l'objet obscêne qui s'est imprimé dans l'imagination; desorte qu'au lieu de dire selon le prémier sens que ce qui blesse la pudeur met en risque la chasteté, il faut soutenir au contraire que c'est un renfort, un préservatif, & un rempart pour cette vertu, & par conséquent si nous entendons de la seconde maniere cette Phrase *une telle chose blesse la pudeur*, nous devrons penser que cette chose, bien loin d'affoiblir la chasteté, la fortifie, & la restaure.

Il sera donc toûjours vrai que le Procès, qu'on peut faire à un Auteur qui n'a pas suivi la Politesse la plus rafinée du Style, est un Procès de Grammaire à quoi les mœurs n'ont point d'intérêt.

Observation touchant le chagrin qu'on donne aux Lecteurs. Les Obscénitez grossieres sont les moins dangereuses.

XI. Si l'on me replique que c'est un Procès de Morale, vû que l'Auteur s'est exprimé d'une maniere qui chagrine les Lecteurs, je repliquerai qu'on raisonne sur une fausse Hypothese, car il n'y a point d'Ecrivain qui puisse épargner à ses Lecteurs le dépit, le chagrin, & la colere, en mille rencontres. Tout Controversiste, qui soutient subtilement sa Cause, fait enrager à toute heure les Lecteurs zêlez de l'autre Parti. Tous ceux qui dans une Relation de Voiage, ou dans l'Histoire d'un Peuple, raportent des choses glorieuses à leur Patrie, & à leur Religion, & honteuses aux Etrangers & aux autres Religions, chagrinent cruellement les Lecteurs qui n'ont pas les mêmes préjugez qu'eux. La perfection d'une Histoire est d'être desagréable à toutes les Sectes & à toutes les Nations; car c'est une preuve que l'Auteur ne flate ni les unes ni les autres, & qu'il a dit à chacune ses véritez. Il y a beaucoup de Lecteurs qui se fâchent à un tel point lors qu'ils rencontrent certaines choses qu'ils déchirent le feuillet, ou qu'ils écrivent à la marge, *tu en as menti, coquin, & tu meriterois les étrivieres* (50). Rien de tout cela (51) n'est une raison de dire que les Auteurs sont justiciables au Tribunal de la Morale. Ils n'ont à répondre qu'au Tribunal des Critiques.

Il ne reste donc qu'à dire que la représentation des objets sales intéresse les mœurs, puis qu'elle est propre à exciter de mauvais desirs, & des pensées impures. Mais cette Objection est infiniment moins valable contre moi, que contre ceux qui se servent de ces envelopes, & de ces détours, & de ces manieres délicates que l'on se plaint que je n'ai pas emploiées; car elles n'empêchent point que l'objet ne s'aille peindre dans l'imagination, & elles sont cause qu'il s'y peint sans exciter les mouvemens de la honte & du dépit. Ceux qui se servent de ces envelopes ne prétendent point qu'ils seroient inintelligibles, ils savent bien que tout le monde entendra de quoi il s'agit, & il est fort vrai que l'on entend parfaitement ce qu'ils veulent dire. La délicatesse de leurs traits produit seulement ceci, que l'on s'aproche de leurs peintures avec d'autant plus de hardiesse que l'on ne craint pas de rencontrer des nuditez. La bienséance ne soufriroit pas que l'on y jettât les yeux si c'étoient des saletez toutes nues; mais quand elles sont habillées d'une étofe transparente, on ne se fait point un scrupule de les parcourir de l'œil depuis les pieds jusques à la tête, toute honte mise à part, & sans se fâcher contre le Peintre: & ainsi l'objet s'insinue dans l'imagination plus aisément, & verse jusques au cœur & au dela ses malignes influences avec plus de liberté, que si l'ame étoit saisie & de honte & de colere; car ce sont deux passions qui épui-

(47) *Les Amis de Mr.* Menage *ont été accusez d'Obscenité l'an 1695, pour un Livre imprimé avec Privilege.*

(48) *J'ai même observé le Précepte de* Quintilien *à l'égard de certains mots que la corruption des Lecteurs a fait devenir obscenes.* Vel hoc vitium sit quod κακέμφατον vocatur: sive mala consuetudine in obscœnum intellectum sermo detortus est, ut *Ductare exercitus*, & *Patrare bellum*, apud Sallustium dicta sanctè & antiquè, ridentur à nobis, si diis placet; quam culpam non scribentium quidem judico, sed legentium, tamen vitanda quatenus verba honesta moribus perdidimus, & evincentibus etiam vitiis cedendum est, sive junctura deformiter sonat. *Quintil. Libr. VIII, Cap. III, pag. m. 367.*

(49) *Comme celles de la Mercuriale de Mr.* Menage.

(50) *J'ai vu de telles choses écrites à la main à la marge de quelques Livres.*

(51) *Bien entendu qu'on ne comprend point ici les Heréfies qui ont pu causer du chagrin aux Orthodoxes.*

épuisent presque toute l'activité de l'ame, & qui la mettent dans un état de soufrance peu compatible avec d'autres sentimens. Il est pour le moins certain que l'Impureté ne peut pas agir aussi fortement sur les ames oprimées de honte & irritées, que sur des ames qui n'ont nulle confusion ni nul chagrin. *Pluribus intentus minor est ad singula sensus.* Ce que l'ame donne à une passion afoiblit d'autant ce qu'elle donne à une autre.

Joignez à cela que quand on ne marque qu'à demi une Obscénité, mais de telle sorte que le suplément n'est pas mal-aisé à faire, ceux à qui l'on parle achevent eux-mêmes le portrait qui salit l'imagination. Ils ont donc plus de part à la production de cette image, que si l'on se fût expliqué plus rondement. Ils n'auroient été en ce dernier cas qu'un sujet passif, & par conséquent la reception de l'image obscêne eût été très-innocente; mais dans l'autre cas ils en sont l'un des principes actifs: ils ne sont donc pas si innocens, & ils ont bien plus à craindre les suites contagieuses de cet objet qui est en partie leur ouvrage. Ainsi ces prétendus ménagemens de la pudeur sont en effet un piege plus dangereux. Ils engagent à méditer sur une matiere sale, afin de trouver le suplément de ce qui n'a pas été exprimé par des paroles précises. Est-ce une méditation qu'il faille imposer? Ne vaut il pas bien mieux faire ensorte que personne ne s'y arrête?

XII. Ceci est encore plus fort contre les chercheurs de détours. S'ils s'étoient servis du prémier mot que les Dictionaires leur présentoient, ils n'eussent fait que passer sur une matiere sale, ils eussent gagné promptement païs; mais les envelopes qu'ils ont cherchées avec beaucoup d'art, & les périodes qu'ils ont corrigées, & abrégées, jusques à ce qu'ils fussent contens de la finesse de leur pinceau, les ont retenus des heures entieres sur l'Obscénité. Ils l'ont tournée de toutes sortes de sens: ils ont serpenté autour, comme s'ils eussent eu quelque regret de s'éloigner d'un lieu aimable (*C*). N'est-ce pas *ad sirenum scopulos consenescere*, jetter l'ancre à la portée du chant des sirenes? n'est-ce pas le moien de se gâter & de s'infecter le cœur? Il est certain que si l'on excepte les personnes véritablement dévotes, la plupart de nos autres Puristes ne songent à rien moins qu'aux intérêts de la pudeur, quand ils évitent avec tant de soin les expressions de nos ancêtres: ce sont des galans de profession, qui courent de belle en belle, qui en content & à la blonde & à la brune, & qui ont assez souvent deux maîtresses, l'une qu'ils paient, l'autre qui les paie. Il sied bien à de telles gens de se récrier sur un mot qui ofense la pudeur, & de tant faire les délicats dès qu'une chose n'est pas donnée à deviner. Apliquons-leur ce que Moliere disoit d'une fausse prude, „ Croyez-moy, celles qui font tant de façons n'en sont pas estimées plus fem-„ mes de bien. Au contraire, leur severité mysterieuse, & leurs grimaces affectées irritent la „ censure de tout le monde, contre les actions de leur vie. On est ravi de découvrir ce qu'il y „ peut avoir à redire; & pour tomber dans l'exemple, il y avoit l'autre jour des Femmes à cette „ Comedie, vis-à-vis de la Loge où nous estions, qui par les mines qu'elles affecterent durant „ toute la Piece, leurs détournemens de teste, & leurs cachemens de visage, firent dire de tous „ costez cent sottises de leur conduite, que l'on n'auroit pas dites sans cela; & quelqu'un même „ des Laquais cria tout haut, qu'elles estoient plus chastes des oreilles que de tout le reste du „ corps (52) ". Ceux dont je parle ne se proposent que de faire admirer la délicatesse de leur plume.

Les Jansénistes passent pour les gens les plus capables dans la doctrine des mœurs. Or c'est sur eux que je me fonde quand je dis qu'une saleté grossiere est moins dangereuse qu'une saleté exprimée délicatement. „ Je sai bien " dit l'un d'eux (53), „ qu'on n'appelle *ordures* que les paroles „ grossiérement sales, & qu'on nomme *galanteries*, celles qui sont dittes d'une maniére fine, deli-„ cate, ingenieuse: mais des ordures, pour être couvertes d'une équivoque spirituelle comme „ d'un voile transparant, n'en sont pas moins des ordures, ne blessent pas moins les oreilles chré-„ tiennes, ne salissent pas moins l'imagination, ne corrompent pas moins le cœur: un poison „ subtil & imperceptible donne aussi bien la mort que le poison le plus violent. Il y a des éloges de „ la pudeur, que la pudeur même ne peut souffrir. Témoin celui du P. le Moine (*). Il s'en „ faut bien que les saletés grossiéres d'un chartier, ou d'un crocheteur, fassent autant de ravage dans „ une ame que les paroles ingenieuses d'un conteur de fleurettes ". Ce Janséniste, aiant raporté quelques pensées galantes que le Pere Bouhours a débitées sous un personnage de Dialogue, & qui sont conçues en termes fort delicats, poursuit ainsi (54): *Il n'y a point* de parens, *je dis même de ceux qui sont plus du monde, qui ne jugent que c'est gâter l'esprit, corrompre le cœur, inspirer le plus mechant caractere à la jeunesse, que de les remplir de ces pernicieuses* sottises, PLUS DANGEREUSES *que des* ordures GROSSIERES (55). On a pu voir ci-dessus (56) un passage de Mr. Nicolle où il est décidé, que les passions criminelles sont plus dangereuses lors qu'on les couvre sous un voile d'honnêteté.

Cela doit passer pour incontestable. Les femmes mêmes, qui ne seroient vertueuses qu'à demi, courroient moins de risque parmi des hommes brutaux qui se mettroient à chanter les Chansons les plus malhonnêtes, & parler grossiérement comme des soldats, que parmi des hommes civils qui ne s'expriment qu'avec des termes respectueux. Elles se croiroient indispensablement obligées à se fâcher contre ces brutaux, & à rompre toute partie, & à sortir de la chambre pleines de colere & d'indignation. Mais des complimens flateurs & tendres, ou parsemez tout au plus de paroles ambigues, & de quelques libertez délicatement exprimées, ne les cabreroient pas, elles y prêteroient l'oreille, & ainsi se glisseroit le poison.

Un soupirant auprès d'une fille ruineroit du prémier coup ses espérances, s'il proposoit ses mauvais desseins grossiérement & salement. Il n'entend rien dans le métier s'il ne ménage la pudeur par des paroles honnêtes.

Il n'y a point de pere qui n'aimât mieux que ses filles fussent obligées de rougir de quelque Conte que l'on feroit en leur présence, que si elles en rioient. Si elles en rougissent, les voilà sauvées (57), la honte rompt le coup de l'Obscénité; mais si elles en rient, le coup pénétre, rien ne le détourne. Or qui doute que si elles en rient, ce ne soit à cause que l'Obscénité a été voilée adroi-

(52) Moliere, Critique de l'Escole des Femmes, *Scene III, pag.* 15.

(53) Réponse à l'Apologie du Pere Bouhours, *pag.* LXXIII *& suiv. Edition de* 1700. *Voiez aussi les* Lettres curieuses de l'Abbé de Bellegarde, *pag.* 253 *Edit. de la Haie* 1702; *& la Remarq.* (*C*), *de l'Article* ACCORDS *à la fin.*

(*) *Lettre Provinciale XI. Peintures morales du P. le Moine, liv.* 7.

(54) *Là-même, pag.* LXXVIII.

(55) *Voiez* Journal de Trevoux, *Fevr.* 1703, *pag.* 312 *Edit. de France, au sujet du Roman* La Princesse de Porcien.

(56) *Citation* (11) *de l'Article* MARETS (Jean des).

(57) *Erubuit, salva res est.* Terent.

(*v*) Description de la Ville de Paris, *Tom. I*, *pag.* 206 *Edit. de Holl.* 1685.

(*C*) *Ils ont serpenté autour, comme s'ils eussent eu quelque regret de s'éloigner d'un lieu aimable.*] Cela me fait souvenir d'une Inscription qui est *gravée en lettres d'or sur un marbre noir* au Pont nôtre Dame de Paris.

Sequana cum primum Reginæ allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci, cursum obliviscitur anceps,
Quo fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet qui modo flumen erat.

ANNO M. DC. LXXVI. (*v*).

M. de Santeuil a fait ces Vers.

adroitement, & assaisonnée finement d'une honnêteté aparente. Si elle eût été grossiére elle eût excité la honte, & il eût falu se fâcher. Les Farces d'aujourd'hui sont plus dangereuses que celles de nos ancêtres; car celles-ci étoient d'une Obscénité si dévoilée, que les honnêtes femmes n'osoient point y assister. Présentement elles y assistent sous prétexte que les Saletez y sont voilées, mais non pas sous des enveloppes impénétrables. Y en a-t-il de telles? on les perceroit à jour fussent-elles composées de sept cuirs comme le bouclier d'Ajax.

Si quelque chose a pu rendre très-pernicieux les Contes de la Fontaine, c'est qu'à l'égard des expressions ils ne contiennent presque rien qui soit grossier.

Il y a des gens d'esprit qui aiment fort la débauche. Ils vous jureront que les Satires de Juvenal sont cent fois plus propres à dégoûter de l'Impureté, que les discours les plus modestes & les plus chastes que l'on puisse faire contre ce vice. Ils vous jureront que Petrone est incomparablement moins dangereux dans ses ordures grossieres, que dans les délicatesses dont le Comte de Rabutin les a revêtues; & qu'après avoir lu les Amours des Gaules on trouve la Galanterie incomparablement plus aimable, qu'après avoir lu Petrone.

De tout ceci on auroit tort de conclure, que le moindre mal seroit de se servir des expressions des crocheteurs. Ce n'est point cela. Je sai bien que les Stoïques se moquoient de la distinction des mots, & qu'ils soutenoient que chaque chose doit être nommée par son nom, & que n'y aiant rien de malhonnête dans le devoir conjugal, il ne pouvoit point être signifié par aucun mot deshonnête, & qu'ainsi le mot dont les païsans se servent pour le désigner est aussi bon qu'aucun autre. Vous trouverez leurs Sophismes dans une Lettre de Ciceron (58). Il seroit peut-être malaisé de les réduire au silence par la voie de la Dispute (59), mais ils ne méritent pas d'être admis à disputer là-dessus. Il faut que dans toutes les Societez ce qui a passé de tems immémorial, & du consentement unanime du public, pour une regle de bienséance & de pudeur, soit un prémier principe contre lequel il soit défendu d'ouvrir la bouche. Ainsi, dès que tout un Peuple s'accorde à traiter de malhonnêtes certains mots, jusques-là que le crocheteur même qui s'en sert le plus souvent est persuadé de leur vilenie, & s'en abstient devant les personnes honorables, & seroit scandalisé s'il les entendoit prononcer dans une assemblée publique, il ne doit plus être permis aux particuliers de s'oposer à ce jugement. Tous ceux qui composent la Société sont obligez de le respecter. Les Cours de Justice nous en donnent un bel exemple; car elles ne permettent point aux Avocats de prononcer de pareils mots, quand ils plaident pour demander le châtiment des personnes qui s'en sont servies en injuriant leur prochain. Elles veulent que dans l'audience on respecte la pudeur publique: mais lors qu'elles jugent par raport, non seulement elles permettent au Raporteur de dire les propres termes de l'offensant quelque sales qu'ils puissent être, mais aussi elles le lui ordonnent. C'est ce que j'ai su d'un Conseiller au Parlement de Paris il n'y a que peu d'années, il m'assûra qu'aiant voulu se servir de périphrase la prémiere fois qu'il fut Raporteur d'un tel Procès, le Président l'avertit qu'il n'étoit point là question de ménager les chastes oreilles, qu'il s'agissoit de juger de la qualité de l'offense, qu'il faloit donc dire le propre terme en quoi elle consistoit. Je pense que l'Inquisition en use à-peu-près de même (*D*).

(58) *La XXII du IX Livre* ad Familiares.

(59) *Conférez ce que dessus Remarque (D) de l'Article* HIPPARCHIA.

Les Stoïques devoient avoir à-peu-près la même regle, & si dans leurs Conférences particulieres ils ne jugeoient pas à-propos de préférer un mot à un autre, il faloit pour le moins que dans le public ils se conformassent au style commun. Le consentement unanime des Peuples doit être en cela une barriere pour tous les particuliers.

Si donc le mot P....., dont nos peres se servoient dans les Livres les plus graves (60), aussi franchement que les Latins de celui de *meretrix*, commence à tomber dans un décri général, il est juste que tous les Auteurs commencent à s'en abstenir, & à lui substituer le terme de Courtisane, puis qu'on le veut. C'est dans le fond par une delicatesse mal entendue (61); car voici comme je raisonne. Ou le mot de Courtisane excite une idée aussi forte que l'autre, ou une idée plus foible. Si c'est le prémier, on ne gagne rien, on n'épargne à personne l'horreur d'avoir dans l'esprit un objet infame. Si c'est le second, on diminue la haine que le public doit avoir pour une prostituée. Mais est-ce une créature qui mérite ce menagement? Faut-il la représenter sous une idée favorable? Ne vaudroit-il pas mieux aggraver la notion infame du métier qu'elle professe! Quoi, vous craignez de la rendre trop odieuse? Vous lui cherchez un nom commode, & qui ne signifioit autrefois qu'une Dame de la Cour (62). On diroit que vous craignez de l'offenser, & que vous tâchez de radoucir les esprits en la désignant sous un nom de mignardise. Ce qui arriveroit de tout cela si l'on agissoit conséquemment, seroit que le terme de Courtisane paroîtroit bien-tôt obscéne, & qu'il en faudroit chercher un plus doux. Il faudroit dire *une femme qui se gouverne mal*, & puis *une femme dont on cause*, & puis *une femme suspecte*, & puis *une femme qui ne se comporte pas saintement* (63), & enfin prier les Précieuses du plus haut vol d'inventer quelque Périphrase.

(60) *Les Traducteurs de la Bible de Geneve s'en sont servis.*

(61) *Conférez la Remarque de l'Article* ESPENCE.

(62) *Voiez le* Chevræana, *Part. II, pag.* 415.

(63) *Notez que* Sandoval, *en parlant des abominables actions qui furent commises dans Rome par l'Armée de Charles-Quint l'an 1527, se contente de dire que ce ne fut pas une action sainte*, obra no santa. *Voiez* La Mothe le Vayer, *pag. 177 du II Tome de l'Edition in 12.*

EXAMEN de l'Objection d'incivilité.

Je m'aperçois tout présentement d'une nouvelle Objection. C'est une incivilité, me dira-t-on, que de mettre dans un Livre ce qui ne pourroit être dit en présence des honnêtes femmes: puis donc que l'incivilité est condamnable moralement parlant, le Procès que l'on peut vous intenter n'est pas un Procès de Grammaire, c'est un vrai Procès de Morale.

Je

(D) *Je pense que l'Inquisition en use à-peu-près de même.*] Je ne croi pas qu'elle fasse lire publiquement les Abjurations qui contienent des Obscénitez horribles, mais pendant le cours du Procès elle en salit les oreilles de ses Assesseurs, & le papier de ses Secretaires, & enfin elle les fait lire à haute voix dans quelque lieu particulier. C'est ainsi qu'elle en usa l'an 1698 envers Frere Pierre Paul de saint Jean l'Evangéliste, Augustin déchaussé, convaincu de profanations, & d'impietez, & d'impuretez abominables. J'ai une copie de l'Abjuration demi-publique, *Abjura semipublica*, qu'il fit dans une Chapelle *al Sacello di Casa Granisi*, & j'y ai lu qu'entre autres choses on lui déclara ceci: (*w*) *Dicesti haver tu mostrato e rimostrato alle tue sopradette devote con le quali tu prosequivi gl' abbracciamenti in parte nascoste che tu per la dolcezza di quelli eri rapito in estasi, e sentivi un godimento infinito dell' amor divino, e che tu t'infervoravi in quell' estasi...... Hai detto haver bacciate alle tue donne le parti vergognose, e che doppo haverle cosi bacciate e toccate l'hai benedette & li hai aperti li meati, e pregavi dio che li conservasse in tutto quello benedetto claustro verginale..... Hai detto che alcune donne ti hanno lavato le parti basse tre volte, la prima per purgarsi dalle colpe mortale, la seconda dalle veniali, e la terza dalle imperfettioni. Hai detto che alcune volte in godere delle donne tu sentivi specie di martirio . . . che un giorno parimente l'hai fatte radunare e ad una per una invocare e bacciare il tuo membro genitale.*

(*w*) *J'ai suivi l'orthographe de la Copie manuscritte que* Mr. Sylvestre *me donna à son retour de Rome l'an* 1700.

Il ne faut point douter que l'Inquisition ne fît imprimer ces choses, s'il s'agissoit de desabuser une cabale terrible, & une populace irritée, qui soutiendroit que pour de légeres fautes on auroit puni rigoureusement un Religieux. C'est ainsi que l'on se crut obligé de publier les Informations faites contre les Templiers: on aima mieux salir l'imagination, & faire horreur aux oreilles les moins chastes, que de laisser croire qu'on avoit exterminé cet Ordre sans un sujet légitime.

Je répons prémiérement, que l'incivilité n'est mauvaise moralement parlant, que lors qu'elle vient d'orgueil, & d'une intention précise de témoigner du mépris à son prochain; mais lors que l'on manque de civilité, ou parce que l'on en ignore innocemment les manieres, ou parce que l'on juge raisonnablement qu'on n'est point tenu de les suivre, on ne peche pas. Croiez-vous qu'un vieux Professeur de Sorbonne soit obligé de savoir tout ce que savent les jeunes Abbez de Cour dans l'art de marquer aux Dames beaucoup de respect, avec une grande politesse? Ce Professeur a bien d'autres choses plus importantes à aprendre que celles-là, & quand même il auroit ouï parler des manieres de la civilité à la mode, il se dispenseroit légitimement de s'y conformer. Son âge & son caractere ne demandent pas qu'il s'y conforme, & demandent au contraire qu'il ne s'y conforme pas. Disons aussi que les nouvelles civilitez sont des servitudes que les grans imposent, ou que leurs flateurs inventent au préjudice de l'ancienne liberté. Or s'il est permis à un chacun de renoncer à l'ancien usage, il est permis aussi de le retenir jusques à ce que tout le monde y ait renoncé; & il y a des personnes à qui il est bienséant de ne changer de manieres qu'avec un peu de lenteur. Il en va de cela comme des modes d'habit. Les mondains se hâtent de prendre les nouvelles modes, mais les gens sages se contentent de les prendre quand elles sont adultes, s'il m'est permis de parler ainsi. Il faut tenir un milieu dans ces choses-là: il ne faut être ni des prémiers à s'en servir, ni le dernier à les quitter; & l'on ne se rend ridicule en retenant les vieilles modes, que lors qu'elles ont été tout-à-fait abandonnées.

Je répons en second lieu, qu'il n'est pas vrai qu'il faille banir d'un Livre tous les mots que l'on n'oseroit prononcer en présence des honnêtes femmes. J'en prens à témoin un homme qui sait les manieres de la Cour. C'est M. de Saint Olon. Il n'eût pas voulu dire devant des Dames, en conversation sérieuse, ce qu'il a écrit des mariages des Africains (64).

(64) *Dans sa* Relation de Maroc, *imprimée à Paris l'an* 1695.

La liberté que l'on peut prendre avec beaucoup plus d'étendue dans un Livre, que dans un Discours de vive voix, est fondée sur plusieurs raisons. Une Obscénité, dite en face à d'honnêtes femmes en bonne compagnie, les embarasse beaucoup. Elles ne peuvent se garantir de ce coup choquant; il ne dépend point de nous d'entendre ou de ne pas entendre ce qu'on nous dit en langue vulgaire. La rencontre fortuite d'un homme nud, ou d'un tableau impudent, n'est pas sans remede, on peut promptement se détourner ou fermer les yeux; mais on n'a pas les mêmes moiens de fermer la bouche à un discoureur. La honte qu'une idée obscêne peut exciter est beaucoup plus forte quand on est environné de témoins qui observent notre contenance. La confusion & l'embaras où une honnête femme se trouve est un état incommode; nature patit alors. Il s'éleve aussi dans son ame un mouvement de colere par la raison qu'on n'a pas acoutumé de parler ainsi à des femmes que l'on respecte, & que l'on croit vertueuse, mais à des femmes dont on a mauvaise opinion. Rien de tout cela n'a lieu par raport à un Ouvrage. Il ne tient qu'à vous de lire ou de ne pas lire ce qui n'est pas assez chaste à votre gré. Vous pouvez prévoir, par exemple, dans mon Dictionaire que l'Article de la Courtisane LAIS sera muni de Citations qui contiennent des faits malhonnêtes: ne le lisez pas. Faites reconnoître les lieux par des personnes afidées, avant que de vous embarquer dans cette lecture; dites leur qu'elles vous indiquent par où il n'est pas bon de passer. Outre cela, une femme, qui est seule quand elle lit un Ouvrage, n'est point exposée à ces regards d'une compagnie, qui sont ce qui embarasse, & ce qui décontenance le plus (65); & puis qu'un Auteur ne s'adresse à qui que ce soit en particulier, elle ne se croit point méprisée, ni offensée.

(65) *Les personnes les plus pudiques n'ont point de honte quand elles sont seules de l'état où elles sont en sortant du lit, mais elles en auroient honte si d'autres les y voioient.*

Mais enfin, me dira-t-on, vous ne pouviez pas ignorer qu'il y a présentement beaucoup de femmes qui lisent les Livres de Litérature. Vous ne deviez donc pas vous contenter de ce que vous apellez civilité ordinaire, il faloit monter jusqu'à la civilité la plus délicate & la plus rigide, afin que le beau sexe ne rencontrât rien qui pût salir l'imagination. Ma Réponse est, que s'il eût été possible par l'observation de cette sévére civilité d'empêcher que l'on ne trouvât rien de semblable dans mon Dictionaire, je me serois assujetti de très-bon cœur aux reglemens des Puristes qui se sont le plus aprochez du goût des Précieuses; mais j'ai conu évidemment que la plus fine délicatesse est incapable d'épargner à un Lecteur aucune image d'objet obscêne. C'est ce qu'on ne croiroit pas facilement, si je n'en montrois la vérité avec la derniere évidence.

Je n'ai besoin pour cela que de la preuve de cette unique Proposition, *Les termes les plus grossiers, & les termes les plus honnêtes dont on se puisse servir pour designer une chose sale, la peignent aussi vivement & aussi distinctement les uns que les autres dans l'imagination de l'Auditeur ou du Lecteur.* Cela semble d'abord un grand Paradoxe, & néanmoins on le peut rendre sensible à tout le monde par un Argument populaire. Figurons-nous une de ces Avantures qui servent quelquefois d'entretien à toute une ville, un mariage prêt à être célébré, & suspendu tout d'un coup par l'oposition d'un tiers. Ce tiers est une fille qui se trouve enceinte, & qui demande que le mariage que son galant a contracté avec une autre soit déclaré nul. Suposons qu'une très-honnête femme, qui n'a ouï parler qu'en général de l'oposition, veuille savoir sur quoi se fonde cette fille. On pourroit lui répondre en cent manieres diférentes sans se servir des paroles qu'un crocheteur, ou un débauché, emploient dans de tels cas. On pourroit lui dire, *elle a eu le malheur de devenir grosse: il a joui d'elle: il a eu sa compagnie: ils se sont vus de près: ils ont eu commerce ensemble: il en a eu la derniere faveur: elle lui a accordé ce qu'elle avoit de plus precieux, les suites le temoignent: on ne peut dire honnêtement ce qui s'est passé entr'eux, les oreilles chastes en soufriroient: elle est obligée à faire reparer son honneur.* On pourroit trouver plusieurs autres Phrases mieux envelopées pour répondre à la question de l'honnête femme, mais elles iroient toutes peindre dans son imagination, aussi fortement que Michel Ange l'eût pu faire sur la toile, l'action sale & brutale qui a produit la grossesse de cette fille. Et si par hazard cette honnête femme eût entendu le mot de gueule dont un débauché se seroit servi pour dire à l'oreille à un autre débauché ce que c'étoit, elle n'auroit pas une idée plus évidente de la chose. Aucune personne quelque chaste qu'elle soit ne peut nier sincérement ce qu'on vient de dire, si elle veut prendre la peine d'examiner ce qui se passe dans son esprit. Il est donc certain que les termes les plus honnêtes & les termes les plus grossiers salissent également l'imagination, lors que la chose signifiée est un objet sale.

Servez vous tant qu'il vous plaira des expressions les plus chastes dont l'Ecriture se soit servie, pour représenter ce que l'on nomme devoir conjugal *Adam conut Eve sa femme* (66): *Abraham vint vers Agar* (67): *je m'aprochai de la Prophetesse* (68), vous ne pourrez jamais afoiblir l'image de

(66) Genese, *Chap. IV, Vers.* 1.

(67) *Là-même, Chap.* XVI, *Vers.* 4.

(68) Esaie, *Chap.* VIII, *Vers.* 3.

de cet objet: il s'imprime dans l'esprit tout comme si vous emploiez le langage d'un vigneron. Disons la même chose touchant les Phrases, *consommer le mariage*, *le mariage fut consommé*, *le mariage ne fut point consommé*, qui sont, pour ainsi dire, des expressions consacrées, & dont on ne sauroit se passer dans les Relations les plus sérieuses, & dans les Histoires les plus majestueuses (69): ces mots-là excitent la même idée que les mots qu'un païsan emploieroit. Voiez la marge (70).

Mais d'où vient donc, me dira-t-on, qu'une honnête femme ne s'offense pas des expressions envelopées, & qu'elle se fâche d'un mot de gueule. Je répons que c'est à cause des idées accessoires qui accompagnent un tel mot, & qui n'accompagnent pas une phrase envelopée. L'impudence que l'on observe dans les personnes qui s'expriment comme un crocheteur, & leur manque de respect, sont la véritable raison pourquoi l'on se fâche. On trouve trois idées dans leur expression, l'une est directe & principale, les deux autres sont indirectes & accessoires. L'idée directe représente la saleté de l'objet, & ne la représente pas plus distinctement que le peut faire l'idée d'un autre mot. Mais les idées indirectes & accessoires représentent la disposition de celui qui parle, sa brutalité, son mépris pour ceux qui l'écoutent, le dessein qu'il a de faire un afront à une femme d'honneur (71). Voilà ce qui fâche. Ce n'est point entant que pudique qu'elle se trouve ofensée; car sous cette notion-là rien ne la peut ofenser que l'objet même qui salit l'imagination: or ce n'est pas de cet objet qu'elle s'ofense, puis que si elle en eût été imprimée par d'autres phrases aussi significatives réellement de l'Obscénité que le mot de gueule, elle ne s'en seroit pas fâchée; c'est donc sous d'autres égards qu'elle se fâche, je veux dire à cause de l'incivilité que l'on a pour elle. Et de là vient que fort souvent les Dames galantes s'emportent plus fiérement qu'une honnête femme contre ceux qui leur disent des saletez, c'est qu'elles prennent cela pour une insulte, & pour un afront sanglant. Ce n'est point l'amour de la Chasteté qui les anime, c'est l'orgueil & le desir de vangeance. Et pour ce qui est des femmes d'honneur qui s'irritent d'une Obscénité grossiere, elles le font par un amour propre très-raisonnable; car la raison veut qu'elles soient sensibles à une injure qui les attaque dans la possession du respect qui est rendu à leur sexe: la raison veut aussi qu'elles se maintienent dans une bonne réputation, ce qu'elles ne feroient pas, si elles soufroient patiemment qu'on leur tînt les mêmes discours que l'on tient aux femmes de mauvaise vie.

(69) *Comme celles où l'on traite* du Divorce d'Henri VIII, & de Catherine d'Aragon.

(70) *Cette* Expression, les parties qu'on ne nomme pas, *est censée fort modeste & fort chaste: cependant elle est aussi significative qu'aucune autre; c'est au fond nommer ce qu'on dit qu'on ne nomme pas; c'est le caractériser de telle sorte que personne ne peut être en doute de quoi il s'agit.*

(71) *Conférez ce que dessus Citation* (36, *de l'Article* BEZE, *où je cite* l'Art de penser.

Voilà comment je prouve qu'il n'eût pas été possible d'écarter de ce Dictionaire toutes les choses qui salissent l'imagination. On la salit nécessairement quelque tour que l'on veuille prendre pour signifier qu'Henri IV eut des enfans naturels.

IMPOSSIBILITE' de fermer la porte aux objets qui salissent l'imagination.

Il est donc sûr qu'il me doit sufire de me tenir enfermé dans les limites de la civilité ordinaire. Une personne qui auroit un si grand amour pour la pureté, que non seulement elle voudroit qu'il ne s'excitât jamais dans son ame aucun desir malhonnête, mais aussi que son imagination ne reçût jamais aucune idée d'Obscénité, ne pourroit parvenir à son but à moins que de perdre & les yeux & les oreilles, & le souvenir d'une infinité de choses qu'elle n'a pu s'empêcher de voir & d'entendre. Il ne faut point aspirer à une telle perfection pendant qu'on peut voir & des hommes & des bêtes, & qu'on sait ce que signifient certains mots qui entrent nécessairement dans la langue du païs. Il ne dépend point de nous d'avoir certaines idées quand un tel ou un tel objet frape nos sens; elles s'impriment dans notre imagination bongré malgré que nous en aions. Il n'y va point de la Chasteté de les avoir, pourvu que le cœur s'en détache & les desaprouve. Si pour être chaste il faloit qu'aucune idée de souillure ne frapât l'imagination, il faudroit bien se garder d'aller aux Temples, où l'on censure l'Impureté, & où on lit tant de listes de promesses de mariage. Il ne faudroit jamais écouter la Liturgie que l'on y lit devant tout le peuple le jour des noces. Il ne faudroit jamais lire l'Ecriture Sainte qui est le plus excellent de tous les Livres, & il faudroit fuir comme des lieux pestiférez toutes les Conversations où l'on parle de grossesses, & d'accouchemens, & de batêmes. L'Imagination est une coureuse qui va de l'effet aux causes avec une extrême rapidité: elle trouve ce chemin si batu, qu'elle parvient d'un bout à l'autre, avant que la Raison ait eu le tems de la retenir.

Il y a une autre Considération qui peut aprendre aux Compilateurs de Litérature, qu'il leur sufit de se tenir dans les bornes de la bienséance ordinaire. C'est qu'ils ne doivent pas espérer qu'ils seront lus par des gens dont les oreilles & l'imagination soient si tendres, que le moindre objet obscène leur puisse causer des surprises dangereuses. Je ne sai pas si l'on suposoit avec raison dans l'ancienne Rome, que les mots sales, que l'on faisoit dire à de petits enfans à la chambre des nouvelles mariées (72), étoient les prémiers qu'elles eussent entendus; mais je suis persuadé qu'aujourd'hui de quelque sexe que l'on soit, on n'a pas plutôt vu le Monde quatre ou cinq ans, que l'on sait par ouï-dire une infinité de choses grasses. Cela est principalement vrai dans tous les païs où la jalousie n'est pas tyrannique. On y vit dans une grande liberté. Les conversations enjouées, les parties de plaisir, les festins, les voiages à la campagne, y sont presque un pain quotidien. On n'y songe qu'à se divertir, & qu'à égaier l'esprit. Le présence du beau sexe est bien cause que les Obscénitez n'y entrent pas à visage découvert, mais non pas qu'elles n'y aillent en masque. On les produit sous des envelopes, qui, comme je l'ai prouvé ci-dessus, n'empêchent pas que l'objet sale ne se peigne dans l'imagination tout comme si l'on se servoit des termes d'un païsan. La crainte d'être raillées comme des Prudes, & des Précieuses (73), fait que les femmes n'ôsent se fâcher pendant qu'on ménage les expressions (74). C'est une pure question de nom, une vraie dispute de mots: la chose signifiée passe, mais non pas toutes les paroles qui la signifient. Ainsi un Auteur doit croire qu'il ne prendra pas ses Lecteurs au dépourvu, & que la coutume les aura fortifiez & endurcis.

(72) *Voiez ci-dessus Remarque* (G) *de l'Article* LYCURGUE.

(73) *Voiez ci-dessus Citation* (52).

(74) *Voiez ci-dessus Citation* (20).

Il est bien certain que les femmes, qui lisent un Livre de Litérature, ne commencent point par là: elles ont déjà lu des Romans, & des Pieces de Théatre, & des Poësies galantes. Les voilà donc bien aguerries. Il n'y a rien dans mon Dictionaire que l'on ne puisse braver, après avoir combatu de tels ennemis. Si l'on s'est tiré heureusement d'aussi mauvais pas que le sont la Musique *luxurieuse* (75) des Opera, la tendresse des Tragédies, le libertinage des Comédies, les descriptions passionnées des effets & des desordres de l'Amour, on lira bien sans péril les Articles d'ABELARD & d'HELOÏSE. Si l'on trouve des endroits choquans, cette peine sera bientôt suivie du doux plaisir de s'être donné à soi-même de nouvelles preuves de la force de sa pudeur. Si l'on se plaît à ces endroits-là, & si l'on s'y gâte, ce ne sera point ma faute, il s'en faudra prendre à sa propre corruption. Ne sont-ce pas des choses que je fais voir comme criminelles? C'est

(75) *Cette Epithete est de Mr.* Despreaux *dans* la X Satire.

Seconde Question. On ne peut se plaindre qu'il y ait des Obscénitez censurables dans ce Livre entant qu'elles consistent dans les Faits mêmes qui ont été raportez.

C'est ce que j'avois à dire sur la prémiere des deux Questions qu'il me faloit discuter. J'espere que l'on verra clairement toute la force de ma justification, & qu'on tombera d'accord que s'il y a dans mon Dictionaire quelque Obscénité digne de censure, elle ne sort pas des expressions que j'emploie, quand je parle de mon chef. Voions maintenant si elle consiste dans les choses mêmes, soit que j'aie raporté les propres paroles des autres Auteurs, soit que je n'aie fait qu'en donner le sens. C'est la seconde Question que j'ai entrepris de discuter.

On ne peut prendre l'afirmative sur cette Question sans établir cette Hypothese, 1, Qu'un Historien est obligé de suprimer toutes les actions impures qui se rencontrent, ou dans la Vie des Princes, ou dans la Vie des Particuliers: 2, Qu'un Moraliste qui condamne l'Impureté ne doit jamais spécifier aucune chose qui ofense la pudeur. Les Puristes dont j'ai tant parlé ci-dessus doivent nécessairement embrasser cette Hypothese, & il est certain qu'on a vu toûjours beaucoup de gens qui ont condamné les Histoires & les Invectives, où les desordres de l'Impudicité paroissent sous des images afreuses.

Si nos Puristes veulent éviter le blâme de raisonner inconséquemment, & de quitter aujourd'hui les Maximes où ils reviendront dès demain, il faut qu'ils admettent toute l'Hypothese que j'ai marquée. Ils doivent dire, 1, Qu'un Historien doit observer simplement que Charlemagne, & les deux Jeannes de Naples, & Henri quatrieme, n'ont pas été chastes: 2, Qu'un Prédicateur, & un Directeur, & tout autre homme qui souhaite la réformation des mœurs, doit censurer simplement & en général les desordres impudiques. J'ai cité (76) un Auteur qui condamne perpétuellement l'Historien Mezerai d'avoir fait mention de certains faits particuliers qui blessent les chastes oreilles. Il le condamne nommément sur le chapitre de Marguerite de Valois prémiere femme de Henri le Grand.

Il y a eu de cette espece de Puristes dans tous les Siecles, mais toûjours aussi il y a eu de très-grans Auteurs qui se sont moquez ou des scrupules ou des fantaisies de ces gens-là, desorte que la République des Lettres a toûjours été divisée en deux Partis là-dessus: chacun a eu ses autoritez & ses raisons; chacun a répondu & chacun a objecté, & jamais aucun Tribunal suprême n'a défini ce qu'il faloit suivre. C'est ce qui me dispense d'un long examen: je trouve là une voie courte de me tirer pleinement d'afaire. Car si ceux qui ont méprisé les Maximes des Puristes ont toûjours fait un Parti considérable dans la République des Lettres, s'ils ont toûjours maintenu leurs droits, s'il n'y a point eu de décision sur ce Diférent, il est permis à chaque particulier d'embrasser leur Secte, & de croire que pour le moins il est probable qu'elle est bonne. L'on ne peut contester ici raisonnablement à personne les privileges du dogme de la probabilité. Ceux qui ont suivi la Faction des Anti-Puristes (77) ne sont pas réduits à deux ou à trois Auteurs graves: on les pourroit compter par centaines, & ils se peuvent fortifier de l'exemple décisif des Ecrivains inspirez de Dieu (78). Si vous parcourez la Genese, vous trouverez que Moïse nous raconte sans nul détour que deux filles, aiant enivré leur pere, couchérent avec lui, & en eurent des enfans (79); que Dina fille de Jacob fut violée (80); que Juda fils du même Patriarche se souilla en plein chemin avec une femme qu'il prenoit pour une prostituée, & qui étoit sa belle-fille, & qui le connoissoit bien (81); qu'un fils de Juda * * * (82), & que Ruben frere aîné de Juda commit inceste avec une femme de son propre pere (83). Le Lévitique contient plusieurs choses qu'on n'oseroit faire lire dans les Temples des Protestans. Le Livre des Juges raconte une action abominable (84). Les Prophetes se sont servis des expressions les plus fortes pour représenter la turpitude de l'Impudicité. Voiez aussi dans l'Apocalypse la description de la Paillarde. Ils ont emploié des comparaisons que les Ministres n'ont pas osé raporter toutes entieres (E). Tous les Artisans parmi ceux de la Religion en France savoient dire aux Missonaires dans la Dispute sur le mérite des Oeuvres, *que toutes nos justices sont comme le drap souillé*; mais la suite du passage leur étoit inconue, parce qu'on ne la mettoit point dans les Livres de Controverse. Saint Paul dans son Epitre aux Romains (85) a-t-il les ménagemens que nos Puristes demandent pour la chasteté des oreilles? Ne décrit-il pas d'une maniere aussi forte que naïve les plus abominables Impuretez des Paiens?

Si l'on m'objecte que les Ecrivains sacrez ont des privileges particuliers, *sunt superis sua jura*, il faudra répondre que non seulement les Auteurs Paiens les plus graves, mais aussi les anciens Peres de l'Eglise ont écrit avec cette même liberté. Tite Live, quand il raconte si majestueusement & si gravement la proscription des Bachanales (86), nous découvre des horreurs qui salissent & qui font frémir l'imagination. Seneque, le plus grave & le plus rigide Philosophe de l'ancienne Rome, a décrit avec la derniere naïveté les Impuretez les plus infames (87). Il les a condamnées avec toute la sévérité d'un Censeur, mais en même tems il les a dépeintes toutes nues, ou peu s'en faut. Les Peres de l'Eglise lors qu'ils parlent, ou des Gnostiques, ou des Manichéens, ou de telles autres Sectes, racontent des choses qui salissent non seulement l'imagination, mais qui soulevent aussi l'estomac, & qui peuvent presque servir d'émétique. Arnobe dans ses Invectives contre les Paiens ménage si peu les termes, qu'on peut assûrer que Mr. de la Fontaine eût mieux voilé de pareilles choses, & n'auroit osé égaier avec la même liberté ce qui concerne Priape. Saint Augustin en quelques rencontres s'est exprimé si naïvement & si salement que rien plus (88). Saint Ambroise & Saint Chrysostome l'ont fait aussi, & ce dernier même a soutenu qu'il le faloit faire si l'on vouloit inspirer une véritable horreur des crimes que l'on dépeignoit. Casaubon n'a point aprouvé cette conduite (F); mais il nous permettra de croire que son sentiment sur des Questions de Morale ne peut pas être comparé à celui de ce grand Saint.

(76) *Voiez ci-dessus les Citations* (44), (45).

(77) *On apelera ainsi, pour abréger, ceux qui se moquent de la prétendue delicatesse des Puristes.*

(78) *Voiez ci-dessus la Citation* (18) *de l'Article* SFORCE (Catherine).

(79) Genese, *Chap. XIX.*

(80) *Là-même, Chap. XXXIV.*

(81) *Là-même, Chap. XXXVIII.*

(82) *Là-même. Je ne puis dire en François l'action que* Moïse *raconte.*

(83) *Là-même, Chap. XLIX, Vers. 4.*

(84) *Au Chap. XIX.*

(85) *Au Chap. I.*

(86) Titus Livius, *Libr. XXXIX, pag. m. 749, & sequent.; & notez qu'*Antoine de la Faye, *dans sa Traduction Françoise de* Tite Live *n'a point affoibli l'Original.*

(87) *Voiez* l'Hexaméron Rustique, *Journée II, pag. m. 45 & suivant.*

(88) *Là-même, pag. 58 & suiv.*

Si

(E) *Les Prophetes ont emploié des comparaisons que les Ministres n'ont pas osé raporter toutes entieres.*] Je commente ceci par un passage Latin de Mr. Menjot. *Hic obiter observabimus mulierem menstruatam dici* ἀποκαθημένην *à Septuaginta . . . veteris Testamenti Græcis interpretibus,* ὡς ῥάκος ἀποκαθημένης πᾶσα ἡ δικαιοσύνη ἡμῶν, (†) omnis nostra justitia est quasi pannus menstruatæ; *eò quod Israëlitica fœmina* αἷς ἦν τὰ κατ' ἐθισμὸν τῶν γυναικῶν, (‡) *ut alibi loquuntur, iidem interpretes,* pendant leurs ordinaires, *sedere consuevissent, ut constat ex historiâ Rachelis* (‡) . . . . *Ità idem Esaias anteà dixerat* (*) λικμήσεις ὡς ὕδωρ τῆς ἀποκαθημένης, ventilabis, *hoc est disperges* ea (*de idolis loquitur*) sicut immunditiam menstruatæ, *ut fert textus vulgatæ lectionis* (x).

(F) *Casaubon n'a point aprouvé cette conduite.*] C'est bien à lui à vouloir être plus sage que les anciens Peres. S'il s'agissoit de l'explication d'un passage de Polybe, ou de Suetone, ou d'Athenée, on auroit raison de préférer ses lumieres. Mais qu'un homme, qui a fait sa principale occupation de l'étude des Humanitez, prétende faire la leçon, sur les matieres de Conscience, aux plus saints Peres de l'Eglise, c'est ce qu'on ne sauroit digérer. Reconoissons neanmoins le caractere de sa candeur: il n'a pas eu l'artifice de dissimuler que sa Censure du Poëte Perse se peut

(†) *Esaïe c. 64.*

(‡) *Genes. c. 31.*

(‡) *Loc. cit.*

(*) *Ibid. c. 30.*

(x) Antonius Menjotius, de Passione uterina, *pag. 4 & 5.*

Si l'on donnoit une Liste de tous les Historiens depuis Suetone jusques à Mr. de Mezerai qui raportent grossiérement les actions impures, l'on rempliroit plusieurs pages. Et qu'on ne me dise pas que Suetone a été blâmé par de célèbres Auteurs: cela ne sert de rien à mes Adversaires, puis que ceux qui le justifient sont aussi illustres que ceux qui le desaprouvent (G).

Le nombre des Ecrivains Moralistes, qui ont déploré la corruption de leur siecle, & particularisé fort naïvement ses excès & ses especes, est infini (89). Je ne prétens point excuser tous les Casuïstes, mais je puis bien mettre en fait que dans l'Eglise Romaine aucun d'eux ne sauroit se dispenser de dire des choses qui ofensent la pudeur. On sait que le Pere Noël Alexandre s'est déclaré pour la Morale rigide, & qu'il a eu bien des querelles à soutenir sur ce sujet. Je parcourus l'autre jour dans ses Dogmes de Morale ce qui concerne les péchez contre le septieme Commandement (90), & je n'y trouvai presque point de période qui ne contienne des Saletez tout-à-fait grossieres. Je croi pourtant qu'il est de ceux qui traitent un tel sujet avec la plus grande modestie. Mais enfin cette matiere ne soufre pas que l'on ménage la pudeur, & qu'on mette l'imagination à couvert de l'Obscénité. Disons en autant des Canonistes (91), & de ceux qui composent un Livre d'Anatomie; & afin qu'on sache qu'encore aujourd'hui les Esprits polis, & de bon goût, entrent dans la Secte des Anti-Puristes, je raporterai un passage du Critique de Mr. de Saint Evremont. *Ne voit-on pas encore*, dit-il (92), *en Theologie, dans le traité des Actes humains, l'explication de tous les desordres tant en action qu'en pensée, que la concupiscence nous peut suggerer. Il ne faut pas croire que ces explications scandalisent la pudeur, elles sont necessaires à ceux que Dieu destine à la direction, & qui doivent s'appliquer à connoître les pechez dans toutes leurs circonstances, pour découvrir aux pecheurs l'état où ils sont, & afin de porter à la penitence ceux qui veulent veritablement se convertir. Que si vous voulez toujours que ces traitez scandalisent la pudeur: Trouvez une science qui y soit plus opposée que l'Anatomie, où toutes les parties du corps sont contemplées dans l'état de pure nature; cependant y a-t'il quelque loy contre ceux qui s'en mêlent* (93).

Le Parti des Anti-Puristes seroit beaucoup plus nombreux, si la vanité ou si la malignité des Esprits critiques n'engageoit plusieurs Ecrivains à passer dans l'autre Faction. Il ne paroît presque point de bon Livre contre lequel on ne compose. On l'épluche de tous les côtez, & si l'on y trouve des pensées, ou des expressions, qui ne soient pas assez délicates par raport à la passion impudique, on ne manque pas de faire éclater beaucoup de zêle pour les intérêts de la pudeur offensée (94). On se jette à corps perdu sur ce Lieu commun, & l'on fait bien des vacarmes. Rien n'est plus facile que cela, & rien n'est plus propre à prévenir le public. Un Censeur, qui prend la chose sur ce ton-là, se fait loüer des dévots, & du beau monde; on le regarde comme un protecteur de la pureté. Voilà ce qui le détermine à se déclarer pour les Puristes. Il se donne du relief en deux manieres; car il se produit comme une personne qui travaille pour les bonnes mœurs, & qui fréquente le monde poli, & non pas les tabagies (95) où l'on contracte l'habitude de parler grossiérement, comme le remarque plus d'une fois le Critique de Mezerai. Artifices & ruses d'Auteur que tout cela: l'intérêt du bien honnête n'y est apellé que pour y former un beau dehors. Beaucoup de gens qui ne critiquent les Livres qu'en conversation suivent les traces des Critiques imprimez.

Combien croiez-vous qu'il y a eu de personnes qui ont crié contre le Livre *de contactibus impudicis* (96), & contre l'Histoire des Flagellans, parce que Mr. Boileau le Docteur n'étoit pas de leur cabale dans la Faculté de Théologie? S'ils eussent été contens de l'Auteur qui est un homme célèbre par sa probité & par son savoir, ils eussent trouvé fort bon qu'il eût fait conoître vivement les Obscénitez qu'il a censurées; mais à cause qu'ils ne l'aimoient pas, ils ont embrassé les Maximes des Puristes.

Mais quelque nombreuse que puisse être cette Faction, ou par ces motifs, ou par d'autres plus honnêtes, il est sûr que l'autre Parti est assez considérable pour faire que l'on disculpe ceux qui le suivent. Le poids & l'autorité des anciens Peres de l'Eglise qui l'ont embrassé à l'imitation des Prophêtes & des Apôtres, lui donne un si haut dégré de probabilisme, que si quelques-uns s'aheurtoient à soutenir que l'on ne peut pas s'y ranger en sûreté de conscience, ils ne mériteroient pas qu'on les écoutât.

S'ils se réduisoient à soutenir que l'autre Parti est meilleur, on se pourroit croire obligé à noüer des Conférences avec eux, pour comparer les unes avec les autres les raisons de ces deux Sectes, quoi qu'à dire le vrai il paroisse bien étrange que des Chrétiens mettent en doute s'il y a un meilleur

peut réfuter par les Maximes de saint Chrysostome; il a cité fort ingénument les passages de ce Pere. *Poëta alioquin gravissimus, & verecundiæ virginalis, ut testantur de illo veteres, à morib. suis heic discessit. Sic enim alienam impudicitiam castigat, ut sermonis licentia, etsi figuris obscurati, castas aures offendat meritò. Omnino satius erat verecundiam silentio vindicare. Sed nescio quomodo pervasit etiam sapientissimorum hominum mentes illa opinio, obscœnitatem obscœnitate aut liberiore saltem dictione esse castigandam. Quod quàm à recta ratione alienum? & tamen summis viris ita olim placitum. Quis sine rubore quæ de speculo Hostii scripsit Seneca legat, paullo qui sit* αἰδημονέστερος? *quid beatus Hieronymus, ille tantus castitatis & virginitatis buccinator? nonne & ipse aliquando in turpia turpiculè invehitur? sanè quidem: neque id uno loco. Sed caussam quæ viros graves compulit, ut ita sentirent, ita scriberent, aperit Johannes Chrysostomus, plenum illud omni virtute & sanctimonia pectus. Ait illè homilia quarta in epistolam ad Romanos, eos quorum est scopus flagitia hominum nequam atque impudicorum reprehendere, cogi necessariò fœditatem illorum denudare, & quasi ob oculos spectandam proponere: quia parum aliter profecturi sint.* Ἂν μὲν γὰρ, *inquit*, σεμνῶς εἴπῃς, οὐ δυνήσῃ καθικέσθαι τοῦ ἀκούοντος. ἐὰν δὲ βουληθῇς καθάψασθαι σφοδρῶς, ἀνάγκην ἔχεις ἀπογυμνῶσαι σαφέστερον τὸ λεγόμενον. *Solet etiam in eam rem chirurgi exemplum afferre, qui ut tabo ac sanie manans ulcus sanet, non veretur sibi manus inquinare, atque in fœtidissimum pus immittere.* Ὁ ἰατρὸς, *inquit, in priorem ad Corinthios*, σηπεδόνα ἐκβαλεῖν βουλόμενος, οὐ σκοπεῖ πῶς καθαρὰς διατηρήσειε τὰς χεῖρας, ἀλλ' ὅπως αὐτὸν ἀπαλλάξειε σηπεδόνος. *Quam sententiam totidem ferè verbis sæpe repetit, idemque in eam ad Thessalonicenses distinguendum monet, utrum dicantur ejusmodi sermones,* ἐξ οἰκείου πάθους, *an* ἀπὸ κηδεμονίας: *ex loquentis affectu, an curandi voluntate* (y). Voiez la marge (z).

(G) *Ceux qui justifient* Suetone *sont aussi illustres que ceux qui le desaprouvent.*] Outre ce que j'ai cité ci-dessus (*aa*), je raporte ici un beau passage d'Henri Glarean. *De vitiis dissertio sive disputatio duplex est. Una, qua ad vitia homines allicimus suasionibus, exhortationibus, ac lenociniis: ut qui amare docent nostra ætate, proh dolor! etiam potare, qui amatoria ludunt, ut juvenum mentes veluti inebrient, quales impudici Poëtæ. Ea dissertio vitiosa est ac detestanda, maximè homini Christiano, plus etiam illis, qui juventuti ut magistri præsunt. Altera est dissertio de vitiis, ut ea detestemur ac execremur: imò quoties de eis fit mentio, ut ab iis dehortemur, ab iis abstineamus, & execremur. Hæc dissertio neutiquam reprehendenda est; multi enim sancti viri ac Doctores quemadmodum de virtutibus scripserunt, ita è regione de vitiis copiosè disseruerunt. Itaque Cæsarum refert vitia Suetonius, in odium illorum monstrorum id facit, ut ea scilicet fugiamus ac evitemus: imò cogitemus in quanta cæcitate fuerint perditi illi nebulones: & multò magis in quanta stupiditate mundus, quia talia portenta dignatus est ullo honore, cum nihil illis tetrius ac magis abominabile fuerit* (*bb*).

(89) *Voiez entre autres* Jean de Sarisberi, *Evêque de Chartres*, de Nugis Curialium, *Libr. III, Cap. XIII, où il s'excuse sur l'exemple de saint* Paul.

(90) *Ou le sixieme selon le calcul des Catholiques Romains.*

(91) *Lors qu'ils expliquent le Titre* de frigidis *& d'autres sujets matrimoniaux.*

(92) Differtat. sur les Oeuvres de Mr. de Saint Evremont, *pag.* 216, 217, *Edit. de Paris* 1698.

(93) *Mr.* Devaux, *Prévot de la Compagnie des Maîtres Chirurg. de Paris, a publié un Ouvrage dont parle le XXI* Journal des Savans 1703. *Les Journalistes, quoi qu'ils condamnent les Grossieretez de l'Auteur, en raportent quelques unes.*

(94) Luther, *dont les Expressions n'étoient pas ménagées, critiqua* Erasme. *Voiez la Réponse de celui-ci, pag.* 34, 35.

(95) *Ce mot signifiant ce me semble les lieux où l'on va fumer, manque dans le* Dictionaire de Furetiere.

(96) *Qu'il y avoit d'autres Livres très-pernicieux, imprimez à Paris, composez par des Docteurs, contre lesquels la sacrée Faculté devoit fulminer anathemes, où cependant elle estoit muette: ce fut là qu'il nomma une suite de Livres, entre lesquels celuy de Monsieur Boileau, des attouchemens sales & impurs eut sa place.* Afaire de Marie d'Agreda, *pag.* 11.

(y) Casaub. Comment. in Perf. Sat. IV, *pag. m.* 344 *& seq.*

(z) *Notez que saint* Chrysostome *&* Casaubon *regardent ceci comme un vrai Point de Morale: l'un veut que cela soit utile pour les mœurs, & l'autre que cela y soit contraire. C'est pourquoi j'ai pu dire que sur un Cas de Conscience & de Morale les lumieres de* Casaubon *ne doivent pas être préférées; & je l'ai pu dire sans rien avancer qui soit oposé à ce que j'ai dit ci-dessus, que le Procès qu'on me pourroit faire ne seroit que de Grammaire.*

(*aa*) *Remarq.* (E) *de l'Article* SUETONE.

(*bb*) Henricus Loritus Glareanus, Præfat. in Suetonium, *apud* Goldast. Prolegom. in Petronium, *Cap. II, p. m.* 80.

leur chemin à suivre que celui des Ecrivains inspirez de Dieu. Mais enfin on pourroit se relâcher de ce grand droit, & entendre leurs Dificultez, & leur proposer les siennes. Je n'ai nullement besoin de ces Discussions. C'est assez pour moi, que la conduite des Historiens ou des Censeurs, qui raportent des Obscénitez, soit non seulement de permission, & autorisée par un usage non interrompu, mais aussi fort bonne.

Car si ces Auteurs-là ont pu écrire légitimement ce qu'ils ont écrit, je les ai pu imiter, & les citer légitimement. Cela me sufit. Examinera qui voudra si j'eusse mieux fait en me conduisant d'une maniere toute diférente.

Le droit qu'on a de citer ce que j'ai cité se fonde sur deux raisons: l'une, que s'il est permis à toute la terre de lire Catulle & Martial, &c., il est permis à un Auteur de raporter de ces Poëtes les passages que bon lui semble: l'autre, que s'il est permis aux Historiens de raporter une action impure commise par Caligula, il est permis à un Auteur de raporter une pensée ou une remarque obscéne de Montagne ou de Brantome; car cette remarque n'est pas une action à beaucoup près aussi criminelle que les infamies de Caligula. Quiconque a droit sur le plus a droit sur le moins, & il seroit contradictoire ou absurde de vouloir bien que Petrone, & Suetone, & les Poëtes les plus lascifs, soient imprimez & vendus publiquement avec des Notes qui en expliquent les Obscénitez les plus brutales, & de défendre à l'Auteur d'un Dictionaire Historique commenté de se servir d'un passage de ces Ecrivains pour confirmer ou pour éclaircir quelque chose.

RE'PONSE à trois Objections.

Examinons ici trois Objections qu'on fait ordinairement. On dit, 1, Qu'un Médecin & un Casuïste sont contraints par la nature de leur sujet à remuer bien des ordures, mais que mon Ouvrage ne demandoit rien de semblable. 2. Que ceux qui écrivent en Latin peuvent prendre des libertez que notre Langue ne soufre point. 3. Que ce qui étoit permis dans les siecles précédens, doit être interdit au nôtre, à cause de sa prodigieuse corruption.

La prémiere de ces trois Dificultez ne peut tomber que dans l'esprit des Lecteurs qui n'ont nulle conoissance du caractere de mon Livre. Ce n'est pas un Livre de la nature de ceux que l'on intitule *Bouquet Historial*, *Fleurs d'Exemples*, *Parterre Historique*, *Lemnisci Historiarum*, où l'on ne met que ce que l'on veut. C'est un Dictionaire Historique commenté. LAÏS y doit avoir sa place aussi bien que LUCRECE; & comme c'est un Dictionaire qui vient au monde après plusieurs autres, il doit principalement fournir ce que les autres ne raportent pas. Il faut y donner non seulement un récit des actions les plus conues, mais aussi un détail exact des actions les moins conues; & un Recueil de ce qui est dispersé en divers endroits. Il faut aporter des preuves, les examiner, les confirmer, les éclaircir. C'est en un mot un Ouvrage de Compilation. Or personne ne doit ignorer qu'*un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Medecin & d'un Avocat &c. selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du metier. S'il raporte le divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit les impuretez que l'on avera pendant le cours de la procedure* (97). Voilà ce que je disois dans mes Réfléxions sur le prétendu Jugement du Public l'an 1697. Je le répete avec cet autre passage: „ Quand on m'aura fait conoître le secret de „ recueillir dans une Compilation tout ce que les Anciens disent de la Courtisane Laïs, & de ne „ point raporter pourtant des actions impures, je passerai condamnation. Il faut du moins qu'on „ me prouve qu'un Commentateur n'est pas en droit de rassembler tout ce qui s'est dit d'Helene; „ mais comment le prouveroit-on? Où est le Legislateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez* „ *jusques-là, vous ne passerez point outre: vous ne citerez point Athenée, ni ce Scholiaste, ni ce* „ *Philosophe?* Ne sont-ils pas en possession de ne donner point d'autres bornes à leurs chapitres, „ que celles de leur lecture (98) ". Je pourrois nommer beaucoup de Théologiens, qui, aiant choisi de gaieté de cœur une certaine matiere, ont cité à droite & à gauche tout ce que bon leur a semblé, quoi que ce fussent des choses qui salissent l'imagination. J'en nommerai seulement trois, Mr. (99) Lydius, Mr. Saldenus, & Mr. Lomeier. Ils étoient Ministre Flamans, le prémier à Dordrecht, le second à la Haie, & le troisieme à Zutphen. On les estimoit beaucoup, & à cause de leur Erudition, & à cause de leur Vertu. Qu'on lise les Dialogues du prémier touchant les Cerémonies nuptiales (100); les Dissertations du second *de Canis pretio*, & *de Eunuchis* (101); & la Dissertation du troisieme sur les Baisers (102): on y trouvera des Obscénitez afreuses, & des Citations abominables.

On me repliquera que ces Ouvrages sont en Latin. C'est la seconde Dificulté que j'ai à résoudre, & j'en ferai voir sans peine la nullité: car un objet sale ne blesse pas moins la pudeur quand il va se peindre en Latin dans l'ame de ceux qui entendent cette Langue, que lors qu'il se peint en François dans l'ame de ceux qui entendent le François; & si c'étoit une chose condamnable que d'imprimer des objets obscénes dans son imagination, & dans celle de ses Lecteurs, on ne sauroit disculper ces trois Ministres. Ils entendoient ce qu'ils écrivoient, & ils l'ont rendu intelligible à tous leurs Lecteurs, & par conséquent ils ont sali leur esprit, & ils salissent tous les jours l'imagination de ceux qui les lisent. Mais ne seroit-on pas bien injuste si on leur faisoit ce reproche? il faut donc ne le point faire à ceux qui écrivent en François; car ils ne vont pas plus loin que d'entendre ce qu'ils écrivent, & de le rendre intelligible à leurs Lecteurs.

Je sai qu'on alléguera deux diférences: l'une, que ceux qui entendent le Latin ne sont pas en aussi grand nombre que ceux qui entendent le François: l'autre, que ceux qui entendent le Latin se sont mieux fortifiez que les autres hommes contre l'influence maligne des objets sales. Voici trois Réponses à cela. Je dis en prémier lieu, que le Latin est intelligible à un si grand nombre de personnes par toute l'Europe, que la prémiere diférence ne pourroit jamais sufire à disculper ceux qui racontent ou qui citent des Obscénitez en cette Langue; le mal seroit toûjours grand, & même très-grand. Je dis en second lieu, que l'étude ne communique des forces que peu-à-peu contre les objets qui salissent l'imagination, & ainsi les Obscénitez Latines seroient toûjours fort à craindre par raport aux Ecoliers. On ne voit guere généralement parlant, qu'ils soient plus chastes & moins débauchez que les autres jeunes hommes. Enfin je dis que la plupart de mes Lecteurs ont étudié; car ceux qui n'ont point d'étude ne se plaisent guere à s'arrêter sur un Livre entrecoupé comme celui-là de passages Grecs & Latins. En tout cas ils ne peuvent rien entendre aux principales Obscénitez, puis qu'elles sont en Latin. Je conclus que s'il y a du bon dans les diférences que l'on m'objecte, je suis en état de m'en prévaloir.

(97) *Ces paroles sont tirées de mes* Reflexions sur un Imprime qui a pour Titre, *Jugement du Public* &c. *p.* 4.

(98) *Là même, pag.* 14.

(99) Jaques.

(100) *J'en ai donné le Titre ci-dessus Remarque (B) de l'Article* LYDIUS.

(101) *Dans l'Ouvrage intitulé* Otia Theologica, *imprimé l'an* 1684.

(102) *Dans le Livre intitulé* Dierum Genialium sive Dissertationum Philologicarum Decas I, *imprimé l'an* 1694.

Passons à la troisiéme Dificulté : elle porte sur la corruption extrême de notre tems. Nous avons perdu, dit-on, & l'honnêteté des mœurs, & celle des mots. Les termes, qui étoient autrefois honnêtes, ne le sont plus : il en faut emploier d'autres qui n'excitent que des idées de pudeur ; car sans cela on acheveroit de perdre le peu de vertu qui s'est conservé. Je n'examine point si l'on a raison de prétendre que le tems présent soit plus corrompu que celui de nos ancêtres (103). On a toûjours fait les mêmes lamentations (104), & c'est ce qui nous en doit donner quelque défiance. J'ai bien de la peine à croire, que la corruption de notre tems soit égale à celle du Regne de Charles IX & de Henri III. Mais ne disputons point sur cela, emploions le *dato non concesso* des Logiciens, & suposons ce qu'on nous demande. J'en conclurai tout le contraire de ce que l'on en conclut ; car il n'est jamais aussi nécessaire de représenter fortement & vivement la laideur du crime, que lors qu'il fait le plus de ravages (*H*) : & c'est un mauvais moien d'arrêter le cours de l'Impureté que de la décrier avec des paroles de soie, & que de n'oser donner un nom odieux aux femmes qui se prostituent. Outre cela, si la corruption est si grande, de quoi a servi cette chasteté de mots introduite dans le François depuis soixante ans, selon le calcul de Mr. Chevreau (105) ? N'est-ce pas un signe que la proscription des idées prétendues grossieres est un remede de néant ? Et qui vous a dit qu'il les faut proscrire, de peur de ruiner entiérement la pudeur ? Avez-vous consulté les femmes, en faveur de qui principalement vous vous abstenez de ces termes-là ? Vous ont-elles avoué que ce sont des termes qui font courir un grand risque à leur honneur ? Ne vous diroient-elles pas plutôt que c'est les calomnier, que de ne les pas croire à l'épreuve d'une idée & d'une parole ? Ne vous diroient-elles pas que si elles veulent un langage qui marque plus foiblement l'Impureté, c'est afin que l'on se fasse une idée beaucoup plus juste de leur vertu, qui est plus sensible à la pudeur que celle de leurs aieules ? Elles ne craignent donc pas comme une chose tentante les objets grossiers. Ils ne feroient que donner de nouvelles forces à leur pudeur. Elles ne s'en formalisent qu'à cause de l'impolitesse, & de l'incivilité, qu'elles trouvent dans certains mots. Ceux qui prétendent, que vu la corruption infinie de notre tems il faut s'abstenir de tous les récits qu'ils nomment grossiers, sont semblables à un Voiageur, qui, pour empêcher que son manteau tout couvert de boue ne se salît, se garderoit bien de le mettre dans une chambre où il fumeroit. Si la dépravation du cœur est si grande que la lecture d'un vilain Fait Historique pourroit pousser dans l'adultere les jeunes gens, assûrez-vous que ce sont autant de pestiférez dont vous craignez d'empirer la condition, en les mettant auprès d'un galeux. Un style poli, & des envelopes délicates, ne guériront pas de telles gens, & ne les arrêteront pas sur les bords du précipice.

(103) *Je veux même avouër que certains ordres de gens sont plus corrompus qu'autrefois ; & c'est ce que j'ai entendu par ces paroles de la page 3 de mes* Refléxions sur le Jugement du Public : *Nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux.*

(104) *Voiez un bel endroit sur cela dans le III Volume des* Mélanges de Vigneul Marville.

(105) *Voiez ci dessus la Citation (l).*

Sûrement on donne ici dans le Sophisme, *à non causa pro causa.* Ce n'est pas de là que dépendent les destinées de la chasteté : vous n'allez point à l'origine du mal. Il demande de tout autres remedes. On est déja tout pénétré d'Obscénitez, & l'on a fait tout son cours de matieres sales & d'ordures, en paroles pour le moins, avant que l'on ait lu Suetone. Les mauvaises conversations, inévitables à tout jeune garçon qui n'est point gardé à vue, font mille fois plus de mal que les Histoires de l'Impureté. Un très-habile homme a dit que le Plutarque d'Amyot *est dangereux pour les mœurs, en ce qu'il peint les choses d'une maniere trop libre & trop naïve, & qu'il s'y trouve quelques termes qui ont aujourd'huy une signification peu honnête* (106). Il me permettra de n'être pas de son sentiment. Les peintures & les phrases d'Amyot n'ont rien qui aproche de celles que l'on voit & que l'on entend tous les jours dans le commerce du monde. Joignez à cela que si cette Traduction de Plutarque étoit dangereuse pour les mœurs, toute autre Version de Plutarque le seroit aussi, à moins qu'on ne retranchât de l'Original tous les endroits où les choses ont été peintes *d'une maniere trop libre & trop naïve.*

(106) Dacier, *Préface de sa Traduction de quelques* Vies de Plutarque.

Il n'y a point ici de milieu : il faut ou qu'un Livre ne fasse aucune mention d'aucun Fait impur, ou que nos Censeurs avouent qu'il sera toûjours dangereux quelque délicatement qu'il soit écrit. Une Traduction sera plus polie que l'autre ; mais si elles sont fidelles, on y trouvera les images des Impuretez que l'Original raporte.

Que Mr. Chevreau assûre que *faire des enfans* est une expression grossiere, & qu'il faut dire *avoir des enfans* c'est ce qu'on pourra lui accorder ; mais si quelcun ajoûtoit que par la prémiere de ces deux phrases on fait un grand tort aux mœurs, & que par la seconde on leur rend beaucoup de service, il le faudroit traiter de conteur de pauvretez & de fadaises.

Si l'on examine bien les choses on trouvera que le mot *paillard* ne doit être rejetté que par la même raison qui fait rejetter les termes *contaminer*, *vilipender*, *vituperer*, & une infinité d'autres du vieux Gaulois. Cela veut dire qu'il n'a point d'autre défaut que d'avoir vieilli. Les oreilles délicates se plaindroient qu'on les écorche, si l'on se servoit des mots que je viens de raporter. Voilà ce qui fait aussi que l'on est choqué de *paillard*, & de *paillardise* ; car si la chose signifiée étoit le sujet du dégoût, on ne pourroit pas soufrir le mot *impudique*, dont l'idée est aussi forte que celle de *paillard*.

J'ai

(*H*) *Il n'est jamais aussi nécessaire de représenter fortement & vivement la laideur du crime, que lors qu'il fait le plus de ravages.*] Voiez ci-dessus (*cc*) ce qui porta Pierre Damien à écrire le *Gomorrhæus*, & considérez la résolution que prirent les Dominicains de prêcher contre la Sodomie quand ils eurent su ses débordemens. Comme la Prédication leur étoit échue en partage, ils mirent en délibération s'il faloit tonner en chaire contre ce péché, ou n'en parler point du tout ; & ils conclurent qu'il faloit tonner, puis qu'il devenoit si criant. *Fratres Ordinis Prædicatorum, qui eum apud Christianos locum invaserunt, quem olim apud Gentiles obtinuerant Poëta & Satyrici, in Tracta. de Turcis :* Quæsitum extitit de gravi infectione populi Christiani, quoad prædicta vitia (Sodomitica) an videlicet tam gravis infectio ex negligentia officii prædicationis contingeret, dum ipsi Prædicatores gravitatem hujus vitii fidelibus non proponerent ? Quæsitumque ulterius extitit, an propter simplices & innocentes expediret Prædicatoribus sub silentio pertransire de hujusmodi vitiis disserendo ? Responsum fuit, quòd quia officium prædicationis est præcipuum in Ecclesia ad extirpationem vitiorum & plantationem virtutum, si gravitas hujus vitii fidelibus ardenter proponeretur, ut quia videlicet pro vindicta clamat ad cœlum, &c. Ad secundum quæsitum responsum fuit, quòd omnino sub silentio pertransire non expediret, etiam propter quoscunque innocentes, multiplici ratione. Primò, quia videmus quòd tales innocentes etiam ex diabolica suggestione continuè seducuntur absque auditione verbi Dei, & declaratione illorum vitiorum. Unde utriusque tam reis quàm innocentibus expedit talis declaratio verbi Dei. Secundò ad hoc nos admonet Scriptura, prout est illud ; Si non annunciaveris iniquo iniquitatem ejus, sanguinem ejus de manu tua requiram. Et iterum ; Clama, ne cesses : annuncia populo meo scelera eorum. Ratione etiam concludebatur. Nam Apostolus Paulus expressissimè loquitur ad Roman. 1. de hujusmodi vitiis, & sicut cuncta alia scripta ipsius necessario prædicantur, ita & præsens hæc materia, cùm non sit data distinctio inter suas doctrinas, quare videlicet una magis debeat esse prædicabilis quàm altera. Ad hoc est Gregorius in Moralibus ; Sicut incauta locutio in errorem pertrahit, ita indiscretum silentium in errore relinquit (*dd*).

(*cc*) *Remarque (B) de l'Article* DAMIEN.

(*dd*) Goldast. *in* Prolegom. Petronii, *Cap. II, pag. m.* 32, 33.

J'ai encore deux Obſervations à faire. La prémiere eſt que nos Puriſtes aprouvent preſque toûjours dans l'Hypotheſe ce qu'ils condamnent dans la Theſe. Qu'il me ſoit permis d'emploier ici ces termes des Rhétoriciens. Demandez à un Catholique Romain ennemi des Quiétiſtes, s'il ne faut pas qu'un Hiſtorien s'abſtienne de toucher aux choſes qui peuvent ſalir l'imagination? Il vous répondra, *c'eſt ſon devoir.* Laiſſez paſſer quelques jours, & puis allez lui aprendre qu'il paroît une Relation du Quiétiſme dans laquelle on voit un très-grand détail des abominables Impuretez des Sectateurs de Molinos. Témoignez lui que la lecture d'un tel Ouvrage vous a choqué, & que la pudeur ne ſauroit ſoufrir de telles choſes; il vous répondra qu'il eſt néceſſaire de découvrir l'abomination de ces faux dévots, afin de deſabuſer beaucoup de perſonnes qui ont du penchant vers le Quiétiſme; & qu'ainſi l'Auteur de la Relation eſt loüable d'avoir fait conoître au monde les actions infames de cette Secte. Vous trouverez cent autres perſonnes qui conviendront avec vous que l'on ne ſauroit avoir trop d'égards pour les oreilles pudiques, & qui déclameront avec un grand zêle contre Suetone, & contre Lampridius: mais demandez leur quelques jours après, s'il faut excuſer les Hiſtoriens qui ont raconté tant de choſes abominables des Albigeois, ou des Fratricelli, ou des Adamites, ou des Picards, ou des Lollards, ou des Turlupins; ils vous répondront que le caractere d'Hiſtorien & de zêlé Catholique les engageoit à faire ſavoir à toute la terre les Obſcénitez de ces Hérétiques précurſeurs des Luthériens.

Les Papiſtes d'Angleterre fugitifs en France, ou en Eſpagne, ne choquoient point les chaſtes oreilles de leurs bons amis, lors qu'ils publioient des Satires contre la Reine Elizabeth, où ils la faiſoient paroître comme un monſtre d'Impudicité. Les Ligueurs ne blâmoient point les Libelles où l'on voioit des deſcriptions impudentes de l'impureté de la Cour de Henri III.

La même inégalité de conduite ſe remarque parmi les Proteſtans. Ils ne ſe plaignoient point que ces Libelles contre Henri III leur perſécuteur ménageaſſent peu les chaſtes oreilles. Buchanan, qui publia un Ouvrage ſur les Impudicitez de Marie Reine d'Ecoſſe (107), eſt un homme de bienheureuſe mémoire parmi tous les Presbytériens. Cependant c'étoit un Ouvrage qui faliſſoit horriblement l'imagination. Nicolas de Clemangis, Pelagius Alvarez, Baptiſte Mantuan, & pluſieurs autres qui ont fait une peinture ſi naïve, & ſi ſale, des Impuretez de la Cour de Rome, ſont regardez par les Proteſtans comme des Témoins de la Vérité. Ils les citent encore aujourd'hui en toute occaſion, & il y a peu de Livres de Controverſe où ils n'en aient donné de fort longs paſſages. Vous en trouverez un grand nombre dans un Ouvrage François du célèbre du Pleſſis Mornai (108). Il n'y a pas long tems que trois Miniſtres (109), dont les deux premiers ſont Suiſſes & l'autre François, ont renouvellé ces Citations. Henri Etienne, qui débite tant de contes ſales dans ſon Apologie d'Herodote, n'a point deplu à ſon Parti: on a jugé que cet Ouvrage étoit propre à tourner en ridicule l'Egliſe Romaine; on l'a trouvé bon ſur ce pied-là; il s'en eſt fait beaucoup d'Editions, & j'aprens qu'on vient de le reimprimer à la Haie. Peut-on voir un plus grand amas de turlupinades, & de quolibets, & de mots bas & obſcênes, que celui qu'on trouve dans quelques Livres du Sieur de Sainte Aldegonde, qui néanmoins a été fort eſtimé, & fort loüé? Le Livre qu'un Allemand a fait annoncer dans le *Nova Literaria Maris Balthici* l'an 1699, & qui doit avoir pour Titre, *Sacra Pontificiorum Priapeia, ſeu obſcœnæ Papiſtarum in auricularibus Confeſſionibus Quæſtiones quibus S. Confeſſionarii innocentes puellas fœminaſque ad laſciviam ſollicitant*, ſera ſans doute bien gouté, & bien aprouvé. Il ſera néanmoins beaucoup de peine aux oreilles chaſtes, puis qu'il contiendra un Recueil des Queſtions obſcênes des Confeſſeurs. Et à-propos de cela je me ſouviens de l'illuſtre Pierre du Moulin, qui a reproché aux Catholiques Romains les Obſcénitez qui ſe liſent dans leurs Ouvrages concernant la Confeſſion auriculaire. Il en a marqué (110) quelques-unes qui font horreur, & qui ne cedent en rien à l'Impureté dont Procope accuſe l'Impératrice Theodora. Pluſieurs Controverſiſtes Proteſtans (111) ont étalé les ordures des Livres des Confeſſeurs.

Pour parler d'une choſe de plus fraiche date, je dis que *Les Avantures de la Madona & de François d'Aſſiſe*, publiées (112) l'an 1701, ſont un Livre où à la vérité tous les termes ſont fort honnêtes; mais les idées que l'Auteur (113) veut que l'on ait ſont ſi infames, ſi horribles, & ſi monſtrueuſes, qu'il n'y a que Lucien & ſes ſemblables qui en puiſſent ſoutenir l'énormité. Cela ne donne point de ſcandale aux Proteſtans, ils ont jugé au contraire que l'Auteur, aiant eu pour but *de faire ſentir le ridicule du Papiſme ſans aucune controverſe*, a rendu ſervice à la bonne Cauſe. On s'eſt plaint de quelque choſe qu'il avoit dite en faveur de Neſtorius, mais non pas du reſte, qui, comme je l'ai déjà dit, étonne, atterre, & fait friſſonner le corps & l'ame (114). Mr. de Meaux aiant été obligé d'inſinuer un trait ſemblable, pour faire conoître les fureurs d'une Viſionaire (115), a cru avoir contracté quelque ſouillure, & y a cherché du remede par cette Oraiſon: " Mais paſſons; & vous, ô Seigneur, ſi j'oſois je vous demanderois „ un de vos Seraphins avec le plus brûlant de tous ſes charbons pour purifier mes levres ſouil- „ lées par ce recit quoy-que néceſſaire (116)". Notez bien ce dernier mot: il porte beaucoup contre ceux qui diſent qu'aux dépens mêmes de la Verité il faut ménager l'imagination du Lecteur. Ce Prélat, qui eſt au reſte ſi ennemi des groſſiéretez du ſtyle, qu'il n'oſe emploier le mot de paillarde ſans en faire excuſe (117), n'a point cru que les folies épouvantables & obſcênes de la Dame Guyon duſſent être ſuprimées.

Je ne veux pas dire que généralement tous les Proteſtans, qui en ont uſé de la maniere que j'ai raportée, veuillent aſſujetir les Hiſtoriens, les Compilateurs, & les Commentateurs au joug des Puriſtes. Je crois ſeulement que pluſieurs d'entr'eux le prétendent dans la Theſe; mais puis qu'ils aprouvent enſuite dans l'Hypotheſe ce qu'ils avoient condamné, leur goût ni leur témoignage ne me ſauroient nuire, & je puis entiérement me prévaloir de l'opinion de tous les autres qui ſont d'accord avec eux-mêmes & ſur l'Hypotheſe & ſur la Theſe.

On ne peut point prétendre que pour le bien de l'Egliſe il faut ſoufrir qu'un Auteur avance des choſes qui ſaliſſent l'imagination, & qu'en un tel cas il eſt loüable de le faire. Cela, dis-je, ne peut être allégué; car ſi le débit des choſes qui ſaliſſent l'imagination étoit mauvais en lui-même, on ne pourroit l'emploier pour le profit de la bonne Cauſe, ſans violer un Commandement de Dieu qui porte, qu'il ne faut point faire du mal, afin qu'il en arrive du bien (118).

Voions la ſeconde Obſervation. N'ai-je pas contrevenu à ce beau Précepte d'Iſocrate, *Croiez que tout ce qui eſt malhonnête à faire eſt malhonnête à dire* (119)? Et ce Précepte ne doit-il point

ſervir

Inégalité de conduite des Puriſtes.

(107) *Voiez ci deſſus Citation* (9) *de l'Article* Buchanan.

(108) *Intitulé* Le Myſtere d'Iniquité.

(109) *Mr.* Heidegger, *in* Hiſtoria Papatus, *l'an* 1684, *& in* Magna Babylone, *l'an* 1687; *Mr.* Zuinger, *in* Tractatu de Feſto Corporis Chriſti, *l'an* 1684; *&* Mr. Jurieu, *dans ſes* Prejugez légitimes contre le Papiſme, *l'an* 1685.

(110) *Dans ſa* Nouveauté du Papiſme.

(111) *Mr.* Jurieu, *entre autres, dans ſon* Apologie de la Réformation, *Tom. I, pag.* 150 *& ſuiv.* *Edition in* 4.

(112) *A Amſterdam.*

(113) *Mr.* Renoult, *ci-devant Cordelier, & à préſent Miniſtre du ſaint Evangile à Londres.*

(114) *Voiez l'Article* Nestorius, *Remarque* (H)

(115) *Mais qu'étoit-ce enfin que ce ſonge, & qu'eſt-ce qu'y vit cette femme ſi penetrée? Une montagne, où elle fut reçuë par* Jesus-Christ: *une chambre, où elle demande pour qui étoient les deux lits qu'elle y voyoit:* en voilà un pour ma mere, & l'autre pour vous, mon épouſe. *Un peu après:* je vous ay choiſie pour être ici avec vous. *Monſieur* de Meaux, Relation ſur le Quietiſme *pag.* 28 *Edit. de Bruxelles* 1698.

(116) *Là-même.*

(117) *Ce ſaint Apoſtre a bien pris garde de ne pas nommer la Proſtituée dont il parle, une adultere, μοιχάδα, μοιχαλίδα, mais une femme publique: & ſi on me veut permettre une ſeule fois ces noms odieux, une paillarde, une proſtituée, πόρνης.* Mr. de Meaux, *Preface ſur l'*Apocalypſe, *pag.* 27 *Edit. de la Haie.*

(118) Epitre aux Romains, *Chap. III, Verſ.* 8.

(119) *Ἃ ποιεῖν αἰσχρὸν, ταῦτα νόμιζε μηδὲ λέγειν εἶναι καλόν. Quæ factu ſunt turpia, ne dictu quidem decora eſſe puta.* Iſocrates ad Demonicum, *pag. m.* 6.

ſervir de Loi à tous les Chrétiens, puis que Saint Paul veut que ce qui eſt ſale ne ſoit pas même nommé entre eux (120)? Je répons que cet excellent Axiôme ne condamne que la mauvaiſe coutume (*I*), qui regne & parmi les jeunes gens, & parmi les hommes mariez, de parler à tout propos de leurs plaiſirs impudiques, & de s'entretenir effrontément de tout ce qui apartient à cette eſpece de volupté. Il eſt bien ſûr pour le moins que ce grand Apôtre n'a point prétendu défendre de parler ſérieuſement, honnêtement, hiſtoriquement, d'une action impure. Il n'a point ôté la liberté aux peres & aux meres d'interroger leurs enfans ſur les Hiſtoires de la Bible, & de leur faire réciter qu'ils ont retenu que la fille de Jacob fut violée; qu'un fils de David viola ſa propre ſœur, &c. Rien n'eſt plus malhonnête à faire que cette action du fils de David. Il n'eſt pourtant point malhonnête de la réciter, de la prêcher, & de l'imprimer. Saint Paul eût-il pu défendre d'en faire mention; eût-il voulu interdire la lecture de la Bible? Ne vouloit-il pas bien que ſes Lettres fuſſent lues, & que les enfans mêmes ſuſſent ce qu'il écrivoit aux Romains ſur la vie abominable des Gentils? Il faudroit être fou pour s'imaginer que le Précepte d'Iſocrate ſignifie, qu'un Ecolier ne devoit jamais rendre compte de ſa lecture de l'Iliade, ni à ſon pédagogue, ni à ſon pere, touchant les endroits où il eſt parlé des adulteres des Dieux.

(120) Epitre aux Epheſiens, *Chap. V, Verſ. 4.*

Si l'on vouloit diſputer à toute outrance, l'on allégueroit qu'il eſt malhonnête de dérober, de trahir, de mentir, & de tuer, & qu'il n'eſt point malhonnête de faire mention de ces crimes; mais comme il eſt évident que le Précepte d'Iſocrate ne concerne que les péchez opoſez à la Chaſteté, on ſeroit un pur chicaneur ſi on lui faiſoit cette Objection. Les Cyniques & les Stoïques s'en ſervoient pour juſtifier leur dogme, qu'il n'y a nulle ſaleté dans aucun mot. Ciceron ne les réfute que par la ſupoſition de la honte naturelle (121).

(121) *Nec vero audiendi ſunt Cynici, aut ſi qui fuerunt Stoici pene Cynici, qui reprehendunt, & irrident, quod ea, quæ re turpia non ſint, nominibus ac verbis flagitioſa ducamus: illa autem, quæ turpia ſint, nominibus apellemus ſuis. Latrocinari, fraudare, adulterare re turpe eſt, ſed dicitur non obſcœne: liberis dare operam re honeſtum eſt, nomine obſcœnum: pluraque in eam ſententiam ab eiſdem contra verecundiam diſputantur: Nos autem naturam ſequamur, & omne, quod abhorret oculorum auriumque aprobatione, fugiamus.* Cicero, de Officiis, *Libr. I, Cap. XXXV.*

Il eſt tems de finir cette longue Diſſertation. C'eſt une matiere plus dificile à traiter qu'on ne s'imagine. J'eſpere que ma juſtification paroîtra très-clairement, non pas à ceux qui ont trop de préſomption pour pouvoir conoître qu'on les déſabuſe, mais à ceux qui s'étoient laiſſez entraîner à croire ou ſur le témoignage d'autrui, ou ſur des raiſons mal aprofondies. S'ils ont été excuſables d'avoir été éblouïs par des aparences ſpécieuſes avant que j'euſſe donné ces quatre Eclairciſſemens, ils ne peuvent pas eſpérer de l'être en cas qu'ils s'obſtinent dans leur prémiere illuſion. Ils euſſent bien fait de ſuivre les ordres de Jeſus-Chriſt, *Ne jugez point ſelon l'aparence, mais jugez d'un droit jugement* (122). Ils ſe ſont fiez aux prémieres impreſſions des objets, & n'ont pas attendu les raiſons des deux parties. Cela eſt toûjours néceſſaire, & ſur tout quand il s'agit de juger d'un Ecrivain qui ne ſuit pas les manieres les plus communes. Il faut d'abord ſoupçonner qu'il a ſes raiſons, & qu'il ne feroit pas cette démarche, ſi par un long examen de ſa matiere il n'en eût enviſagé tous les côtez avec plus de ſoin que ne le font ceux qui ſe contentent de lire. Ce ſoupçon très-bien fondé devoit inſpirer beaucoup de lenteur, & de patience, par raport à la ſuſpenſion de ſon jugement. Mais ce qui eſt fait, eſt fait. On peut ſeulement eſperer que les ſecondes penſées ſeront meilleures.

(122) Evangile de Saint Jean, *Chap. VII, Verſ. 24.*

J'avertirai mes Lecteurs qu'on trouve en divers endroits de ce Dictionaire mon Apologie (123) tout auprès des choſes qui peuvent choquer les eſprits tendres.

(123) *Principalement à l'égard des Obſcénitez.*

(*I*) *Cet excellent Axiome ne condamne que la mauvaiſe coutume.*] Voici la penſée d'un Commentateur de ces paroles d'Iſocrate, *Prohibetur hic omnis* αἰσχρολογία καὶ βλασφημία καὶ κακηγορία: *quibus nihil eſt indocto vulgo jucundius aut uſitatius, cum nihil ſit turpius & homine indignius. . . . . Huc accerſatur D. Pauli præceptum;* πᾶσα ἀκαθαρσία ἐν ὑμῖν μηδ' ὀνομαζέσθω. *Chriſtum etiam* ματαίους λόγους ὑπευθύνους ἐποίησε. *Sed nos parum curamus, proh dolor; reddendam Deo rationem de verbis. Nec mirum, cum tam flagitioſa & conſcelerata vita ſit & morum licentia. Væ væ nobis, niſi maturè reſipuerimus* (*ee*).

(*ee*) Hieronym. Wolfius, Annotat. in Paræneſin Iſocratis, pag. 132.



REFLEXIONS
SUR
UN IMPRIMÉ
Qui a pour Titre,
Jugement du Public, & particuliérement de l'Abbé Renaudot, sur le Dictionaire Critique du Sieur Bayle.

MOn principal but ici est d'avertir le Public, que je travaille à une Défense, qui aprés de tous les Lecteurs non préoccupez sera une Démonstration de l'injustice de mes Censeurs. Mais cette Apologie ne méritant pas la destinée des Feuilles volantes, qui la plûpart du tems ne passent pas la semaine, on la garde pour être mise à la tête ou à la queue d'un *in folio* (1). Par la même raison, on renvoie là presque tout ce que l'on pourroit dire de considérable contre l'Ecrit qui vient de paroître. On se réduit à un petit nombre d'Observations faites à la hâte & négligemment. Qui mettroit de l'esprit & du stile dans un Imprimé de sept ou huit pages seroit bien prodigue.

(1) *On l'a mise effectivement à la fin de la seconde Edition du* Dictionaire Critique, *& ce sont les* IV Eclaircissemens *qui précédent ces* Reflexions.]

I. Ce Libelle-là est fort mal intitulé : il ne doit avoir pour Titre que, *Jugement de l'Abbé Renaudot commenté par celui qui le publie*; car tous les autres Juges sont moins que fantômes: ce sont des êtres invisibles; on ne sait s'ils sont blancs ou noirs. C'est pourquoi leur témoignage & un zéro sont la même chose. J'excepte l'Agent de Messieurs les Etats; mais je prie mon Lecteur de considérer sur ce fait-là ce que je dirai bientôt de Tertullien.

II. Quelle maniere de procéder est-ce que cela! faire consister le Jugement du Public en de telles Pieces. J'en pourrois produire de bien plus fortes à mon avantage si la modestie le permettoit. Outre cela, que de Lettres ne pourrois-je pas publier où mon Adversaire est représenté, & comme un mauvais Auteur, & comme un mal-honnête Homme! mais Dieu me garde d'imiter l'usage qu'il fait de ce que les gens s'entr'écrivent en confidence. C'est une conduite que les Paiens mêmes ont détestée. Quelles gens voions nous ici? L'un écrit ce qu'il prétend avoir ouï dire à un Evêque, l'autre le fait imprimer. Ni l'un ni l'autre n'en demandent la permission. Ils le nomment sans aveu. Peut-on voir plus de hardiesse? N'est-ce pas tyranniser la Conversation plus que Phalaris ne tyrannisoit le Peuple?

III. L'Auteur de ce prétendu Jugement du Public n'a guere été sage dans la distinction qu'il a faite. Il a suprimé le nom de tous ses témoins, excepté celui qu'il devoit cacher principalement, nom odieux & méprisé dans tous les Païs qui font la guerre à la France. Je ne me veux point prévaloir de la préoccupation publique: je veux bien ne le pas faire considérer du côté de sa Gazette, qui le décrie par tout comme un homme habitué à donner un tour malin au mensonge. Je veux le représenter par son beau côté. Mr. l'Abbé Renaudot passe pour très-docte, & pour être d'un goût si délicat, qu'il ne trouve rien qui lui plaise. Il ne faut donc rien conclure de son mépris: c'est une preuve équivoque. On m'a dit de plus qu'il est fort dévot. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il trouve trop libre ce qui dans le fond n'excede point les libertez qu'un honnête Homme se peut donner, à l'exemple d'une infinité de grans Auteurs. Un Moraliste sévére, Tertullien par exemple, trouve-t-il rien d'assez éloigné du luxe dans la maison d'un homme du monde? Le Public a beau être édifié du bon ordre qui y regne: la Maîtresse du logis ne va à la Comédie & au Bal que de tems en tems: elle ne joue qu'en certaines occasions: on loue la modestie de ses habits, & de ses paroles. Mais Tertullien ne laisse pas de crier qu'elle est immodeste: elle ne cache pas assez son cou ni ses bras; elle porte des rubans, elle danse, elle plaisante quelquefois: la voilà damnée. Ce n'est point selon le goût d'un tel Censeur qu'il faut juger si le Commentaire d'un Laïque sur l'Histoire des Particuliers est quelquefois habillé un peu trop à la mondaine; car en suivant un tel goût, conforme d'ailleurs aux Loix rigoureuses de l'Evangile, il faudroit banir du monde tous les Romans, & une infinité d'autres Ecrits autorisez par les Loix Civiles: il ne faudroit composer que des Ouvrages de Piété. On me dira que des gens, même qui ne sont pas *Rigoristes*, trouvent dans mon Dictionaire quelques gaietez un peu trop fortes. On sera satisfait, je m'assûre, quand on aura vu l'Apologie que je prépare sur ce point-là. J'en préparerois une autre sur ce que Mr. l'Abbé Renaudot apelle *Impietez*; mais comme je ne sai point sur quoi l'on fonde cette Accusation, j'attendrai que l'on me le marque. J'ai déclaré en toute occasion, & je le déclare ici publiquement, que s'il y a des Dogmes Hétérodoxes dans mon Ouvrage, je les déteste tout le prémier, & que je les chasserai de la seconde Edition. On n'a qu'à me les faire conoître. Quant à l'Article de DAVID, Mr. l'Abbé a grand tort de dire que je n'y ai eu aucun respect pour l'Ecriture; car l'Eclaircissement que j'y ai mis est plein d'une soumission très-respectueuse pour ce divin Livre. J'en prens à témoin tous les Lecteurs. J'ajoûte que de la maniere dont je prétens retoucher tout cet Article, il ne pourra plus fournir de prétexte aux déclamations de mes Censeurs. Après tout, oseroit-on dire que mon Dictionaire aproche de la licence des Essais de Montagne, soit à l'égard du Pyrrhonisme, soit à l'égard des saletez? Or Montagne n'a-t-il point donné tranquillement plusieurs Editions de son Livre? Ne l'a-t-on pas reimprimé cent & cent fois? Ne l'a-t-on pas dédié au grand Cardinal de Richelieu? N'est-il pas dans toutes les Bibliotheques? Quel desordre ne seroit-ce pas, que je n'eusse point en Hollande la liberté que Montagne a eue en France?

IV. Si je réfute jamais le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, ce ne sera qu'après avoir sû qu'il le reconoît pour sien, tel qu'on vient de l'imprimer; car il est si rempli de bévues, de faussetez, & d'impertinences, que je m'imagine qu'il n'est point conforme à l'Original: on y a cousu peut-être de fausses Pieces à diverses reprises en le copiant. Il avoit prévenu une infinité de personnes, mais d'habiles gens aiant lu mon Dictionaire firent cesser bientôt cette prévention.

Mr.

Mr. l'Abbé ne l'ignore point; car il a dit dans une Lettre *que je dois être content de l'approbation de tant de gens.* Aussi le suis-je. On s'étonna qu'il eût mis dans son raport tant de choses inutiles. Il n'étoit question que de savoir si mon Ouvrage choque l'Eglise Romaine, ou la France. On ne lui avoit point demandé si j'ai lu les bons Auteurs, ou si je mets en balance les Anciens avec les Modernes. Si plusieurs Lecteurs l'ont contredit sur le chapitre de mon ignorance, je les en desavoue: il n'en a pas dit assez, j'en sai bien d'autres circonstances, & s'il veut faire mon portrait de ce côté-là, je lui fournirai bien des Mémoires. Mais il me permettra de lui dire qu'il n'a pas bien choisi les preuves de mon incapacité; car par exemple, quand il la trouve dans la Traduction de *Librarii* par *Libraires*, il me censure très-injustement, puis que dans une Note marginale j'ai averti mes Lecteurs, que par *Libraires il falloit entendre les Copistes & les Relieurs, selon la maniere d'accommoder les Livres en ce tems-là* (2). J'ai donc entendu la chose comme il la faloit entendre. Je ne lui attribue point l'impertinence de la Note marginale que l'on a mise à cet endroit de son raport en le publiant ici. Cela doit être sur le compte de celui qui l'a publié.

(2) *Voiez ci-dessus la Citation* (38) *de l'Article* ATTICUS.

V. Il l'a fait avec peu de Jugement; car c'est produire une preuve démonstrative de la fausseté des Accusations qu'il a tant prônées contre moi, sur des correspondances avec la Cour de France. Chimeres qu'autre que lui n'étoit capable de forger, & dont il eût fait réparation au Public à la suite d'un Piece aussi justificative de mon innocence que l'est celle qu'il a publiée, si les actes d'honnête Homme lui étoient possibles. Mais il a gardé un profond silence à cet égard; & ne s'est apliqué qu'à répandre un noir venin sur ce que j'ai dit à l'avantage des Protestans & contre l'Eglise Romaine. Il faut qu'il soit bien ennemi de l'édification du prochain, puis qu'il ôte aux Réformez celle que leur donne le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, & que pour la leur ôter il se copie lui-même la vintieme fois, répétant des calomnies si souvent ruinées, & qu'il n'a jamais soutenues qu'en entassant faussetez sur faussetez, comme il a paru par les longues Listes qu'on lui a marquées publiquement.

VI. Je m'arrêterai peu à ses Réfléxions. Ce n'est qu'un épanchement de chagrin & de colere: ce ne sont que jugemens vagues, dont les Lecteurs intelligens connoîtront d'eux-mêmes la fausseté, ou que des calomniés cent fois réfutées, ou que menfonges nouveaux, qui ne sont pas dignes d'être réfutez, ou qui le seront en tems & lieu. Au bout du compte, après avoir tant déclamé, on verra que les trois exemples qu'il indique le confondent. Il allegue une Comparaison sur la chute d'Eve, un passage de Saint Paul apliqué aux Abeliens, & une phrase sur le dessein d'Abelard. Le 1 Exemple est une Objection que j'ai proposée aux Sociniens, avec le ménagement de termes que la chose demandoit; ou que je supose que les Manichéens sont aux Jésuites. Il n'y a nulle profanation dans le 2, ni aucune saleté dans le 3. J'en fais Juges tous les Lecteurs équitables & intelligens, & je veux bien qu'ils en décident sans m'entendre. Voila le sort ordinaire de nos Déclamateurs. Pendant qu'ils se tiennent à des plaintes générales, ils surprenent les sufrages: mais demandez leur un endroit particulier, il se trouve qu'ils ont donné de travers, qu'ils ont pris pour ma doctrine les conséquences qui résultent des Hérésies que je combats, & que d'une mouche ils ont fait un éléphant. Cela m'oblige à leur donner charitablement ce mot d'avis. *Messieurs, je vous le dis sans rancune, ne parlez jamais de mon Dictionaire chez des gens qui ne l'ont pas; car si on vous l'aporte pour vous obliger à la preuve, vous y serez attrapez. Cela vous arrive tous les jours aux uns ou aux autres. Vous n'avez pas été assez fins, la passion vous a aveuglez, vos hyperboles ont été cause qu'on s'est attendu à trouver dans chaque page l'abomination du Parnasse Satirique, & l'on n'a trouvé que des bagatelles qui se disent tous les jours parmi les honnêtes gens, que vous diriez fort bien ou dans une promenade divertissante, ou à table avec vos amis. Quittez l'amplification, faites en sorte que l'idée que vous donnerez n'égale pas la chose même. Cette maniere de nuire ne rejaillira point sur vous.*

VII. On peut joindre aux trois Exemples, qu'il a cottez, ce qu'il a dit contre l'Article où je raporte des passages d'un Livre de Tagereau (3). Il ne pouvoit pas choisir plus mal un sujet de plainte; car je ferai voir en tems & lieu, que toutes sortes de droits m'ont autorisé à insérer dans mon Ouvrage ce que j'ai dit du congrès. J'ai pu dire en qualité d'Historien, que Quellenec fut accusé d'impuissance, & que ce fut sa belle-mere & non pas sa femme qui lui intenta ce Procès. Je devois à la vérité cette Remarque en faveur d'une Héroïne de notre Parti. Comme Historien fidelle j'ai dû critiquer ceux qui ternissent la gloire de cette Dame, en suposant qu'à son âge le plus tendre elle suscita un tel Procès. C'est déclarer que je ne crois point qu'il soit glorieux à une femme de s'engager à de telles procédures. Tout Auteur a droit de faire voir les raisons de ses sentimens. Ainsi, en qualité de Commentateur de mon propre Texte, j'ai pû, & j'ai dû, étaler les preuves de l'opinion que j'avançois, & raporter par consequent ce que Tagereau a publié contre la pratique de ce tems-là. Nous voulons paroître plus sages que nos peres, & nous le sommes moins qu'eux. Cet Avocat au Parlement de Paris obtint aisément un privilege pour publier un Ouvrage où il étaloit toutes les ordures du congrès, & l'on fera en Hollande cent criailleries contre un Auteur qui copie quelques endroits de cet Ouvrage. N'est-ce point là une acception de personnes fondée, ou sur des travers d'esprit, ou sur le déréglement du cœur?

(3) *L'Article* QUELLENEC.

VIII. Mais, dira-t-on, cet Avocat ne donna cet étalage, que pour obliger les Juges à faire cesser une pratique opposée à la pudeur, & sujette à l'iniquité. Et moi ne déclare-je pas jusqu'à témoigner la derniere indignation, que cette pratique étoit infame, parce qu'elle énervoit les principes de la honte, la source la plus précieuse de la chasteté? Peut-on prendre le bon parti avec plus d'ardeur que je l'ai pris dans cet Article?

Outre cela, en qualité d'Historien, n'ai-je pas eu droit de raconter une procédure qui a subsisté long-tems dans le ressort du Parlement de Paris, & qui n'est pas abrogée par tout ailleurs? La maniere de procéder dans toutes les Causes civiles & criminelles apartient sans doute aux Faits Historiques; & si elle a quelque chose de singulier, il se trouve bien des Voiageurs, & bien des faiseurs de Relations, qui s'en instruisent curieusement, Quel plaisir n'eût-ce pas été à un Pietro della Valle de trouver en Perse un Livre qui l'eût instruit d'une coutume bizarre, aussi bien que Tagereau le pouvoit instruire sur le cérémoniel du congrès? Je demande si les Procès verbaux des Jurez & des Matrones, dans certaines Causes, sont des Pieces à rejetter quand on fait des Compilations exactes de tous les us & coutumes d'un certain païs? Furetiere, qui ne faisoit pas un Dictio-

Dictionaire Historique commenté, mais un Dictionaire de Grammaire, s'est servi de ces verbaux. Qui est-ce qui en a murmuré?

IX. Ne quittons point cette matiere, sans avertir nos criars, copistes & distributeurs d'Extraits de Lettres, que Mr. Menjot, que peut-être ils ont fort conu, & qui étoit un parfaitement honnête homme, a mis beaucoup de lascivetez dans une Dissertation sur la Fureur utérine, & sur la Stérilité. On seroit ridicule de l'en censurer, puis qu'en qualité de Médecin il a eu droit de le faire: son sujet l'a demandé, ou l'a permis. Or je leur aprens qu'un Compilateur qui narre, & qui commente, a tous les droits d'un Médecin & d'un Avocat &c, selon l'occasion: il se peut servir de leurs verbaux, & des termes du métier. S'il raporte le Divorce de Lothaire & de Tetberge, il peut donner des Extraits d'Hincmar Archevêque de Reims, qui mit par écrit les Impuretez que l'on avéra pendant le cours de la procedure. On ne devroit jamais juger d'un Historien Commentateur qu'après s'être instruit des Loix Historiques, & des Privileges du Commentaire. Si ces Messieurs avoient lu celui d'André Tiraqueau sur les Loix du Mariage, ils y auroient vu des Saletez bien plus entassées. C'étoit pourtant un Conseiller au Parlement de Paris, & l'un des plus illustres personnages du dernier Siecle, tant par son Savoir que par sa Vertu.

X. Prenez bien garde qu'il n'y a personne à qui il convienne moins qu'à mon Adversaire de déclamer contre moi: lui, qui dans un Sermon de près de deux heures a critiqué la conduite du Patriarche Jacob; lui, qu'un Synode censure de n'avoir pas assez ménagé la majesté des Prophéties; lui, des Livres duquel on a extrait une Liste de Propositions profanes qui fut envoiée à un Synode; lui, qui avoit mis tant d'Impuretez dans sa Réponse à Maimbourg, qu'il falut en retrancher une partie, pour déférer aux Rémontrances de deux Magistrats; lui, qui dans une Critique fort dure d'un Livre de Mr. l'Abbé de Dangeau, s'est servi de Phrases bien cavalieres; lui; qui a tiré de la poussiere d'un Grefe à beaux deniers comptans les plus affreuses Saletez qui se puissent lire, & qui en a rempli un Factum; lui, dont la Théologie Mystique a sali l'imagination la plus endurcie; lui enfin, qui réjettant la voie de l'Autorité avoue que celle de l'Examen de discussion est impraticable. Il acuse donc d'Athéïsme en la personne d'autrui sa propre Doctrine.

XI. Jamais Roman n'a été plus fabuleux, que ce qu'il raconte des prétendues espérances fondées sur mon Dictionaire. Il est faux que mes Amis l'aient préconisé par avance avec les fanfares qu'il leur impute. Ils sont trop judicieux, pour tomber dans ce défaut. Et pour moi j'ai été si éloigné de m'en promettre quelque avantage, que j'ai dit & que j'ai écrit cent fois à ceux qui m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'une Rhapsodie, qu'il y auroit là dedans bien du fatras, & que le Public seroit bien trompé s'il s'attendoit à autre chose qu'à une Compilation irréguliere: que je n'étois guere capable de me gêner, & qu'aiant une indiférence souveraine pour les loüanges, la crainte d'être critiqué ne m'empêchoit pas de courir à bride abatue par monts & par vaux, selon que la fantaisie m'en prenoit: qu'étant un Auteur sans conséquence, qui ne prétend à rien moins qu'à dogmatiser, je donnois carriere à mes petites pensées tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, persuadé que personne ne feroit de tout cela qu'un sujet d'amusement, c'est-à-dire qu'on ne feroit que s'y délasser de la lecture d'une infinité d'autres choses graves, utiles, curieuses, que j'ai rassemblées avec beaucoup de patience: mais sans espérer que l'on écoutât en ma faveur le *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis Offendar maculis &c.* Le succès a surpassé mes espérances. Un grand nombre de Lecteurs critiques se sont réglez à cette Maxime Latine. Je n'ai commencé à croire que l'Ouvrage n'étoit pas aussi méprisable que je me l'étois figuré, que quand j'ai vu les mouvemens violens que l'on se donnoit pour le décrier, & le soin extrême, que les Partisans d'une Cabale aussi formidable par son étendue que par son crédit, ont eu de s'écrire des nouvelles les uns aux autres sur ce chapitre, & de copier des Extraits de Lettres qu'on faisoit passer de main en main chez tous les Confreres, & par tout ailleurs.

XII. Quant aux Charges qu'il assûre que j'ai espérées dans la Republique des Lettres par le moien de mon Ouvrage, je lui répons qu'il n'a pas mieux rencontré, que lors qu'il disoit que Mr. Arnauld avoit fait certaines choses pour recouvrer ses Bénéfices. Il reçut alors une mortification qui l'auroit dû rendre plus circonspect. S'il avoit lu ma Préface, il y auroit vu ma disposition pour les emplois. Il peut dormir en repos de ce côté-là: je n'en ai point voulu, & je n'en veux point. On m'a sondé en plusieurs manieres, & de divers endroits, pendant l'impression de mon Ouvrage, & l'on a toûjours trouvé que je ne voulois dépendre de personne, ni me priver de la pleine liberté dont je joüissois de disposer de tout mon tems. Je n'ai su que par ses Extraits que l'on ait dit qu'un Ministre avoit fait une tentative à Amsterdam. Je crois que cela est faux; & en tout cas, c'est une chose à laquelle je ne songeai jamais, & que j'eusse refusée.

XIII. Venons à la principale Piece, à l'endroit mignon & favori de notre Censeur, à celui qui l'a porté principalement à mettre la main à la plume: on gageroit que ç'a été son vrai but, c'est en un mot l'endroit où avec des airs triomfans il se glorifie de m'avoir réduit à vivre de la pension d'un Libraire. On ne pouvoit pas mieux peindre le caractere de son orgueil: son ambition a cela d'exquis & d'insigne, qu'elle le pousse à souhaiter sur toutes choses la derniere partie de l'Epitaphe de Sylla. Peu après il témoigne beaucoup de joye de s'imaginer que *j'acheve de me perdre.* Cela est naïf: on auroit tort de l'accuser de contrefaire l'Homme de bien & le bon Pasteur; jamais homme ne cacha moins adroitement son foible. Mais que sont devenues mes pensions de la Cour de France? ont-elles cessé? & quand même cela seroit, une vie de Philosophe comme la mienne a-t-elle pu engloutir ce fond? Quoi? aucune réserve pour l'avenir: il ne me reste plus rien que la pension d'un Libraire? Voilà qui est fâcheux: je ne savois pas qu'on eût si bien ou si mal compté avec mes Fermiers, pour me servir d'un vieux Proverbe. On pourroit dire cent choses divertissantes sur son chapitre par raport à ses Libraires: mais ce seroit dommage qu'elles fussent dans un Ecrit qui sera jetté tout comme le sien à la voirie des Bibliotheques au prémier jour. C'est le destin des Brochures.

XIV. Il se vante de m'avoir fait plus de mal qu'homme du monde, en me découvrant à toute la terre. Voilà sans doute un personnage bien propre à faire du tort en accusant. Je le renvoie à l'Assemblée Synodale de la Brille, qui a déclaré orthodoxe le même Monsr. Saurin contre lequel il avoit écrit deux volumes remplis de diffamations, à-peu près aussi atroces que celles qu'il a publiées contre moi. Il s'étoit fait fort de le faire déposer, & il avoit cabalé long tems pour cela; mais il eut la confusion de le voir absoudre. Après une telle honte, tout autre que lui se

feroit allé cacher dans un hermitage pour le reste de ses jours. Pour lui, il a déclaré publiquement qu'il persistoit dans son avis malgré le Decret du Synode, & il se vante aujourd'hui d'avoir été Accusateur. Quel cas voulez-vous qu'on fasse de son jugement? On feroit bien simple si l'on se mettoit en peine de ses calomnies.

XV. Le plaisir de se vanter d'avoir fait du mal lui a été d'autant plus sensible, qu'il a espéré de tirer de ses vanteries un grand profit; car il s'est imaginé que les choses que j'ai dites contre lui dans mon Dictionaire ne lui feroient aucun tort, pourvu que le Public sût que le desir de vengeance les a dictées. Je fais deux Remarques contre sa ruse: il se trompe dans sa supposition, & dans ce qu'il en conclut.

J'ai toûjours cru, & j'en suis encore persuadé, qu'il n'a eu part à la supression de ma Charge qu'en qualité de cause éloignée. Il s'est bien tourmenté pour cela deux ou trois ans; mais si des personnes de sa robe, & d'une autre langue, dont il m'avoit découvert autrefois l'inimitié n'avoient agi, il auroit perdu ses pas. Quoi qu'il en soit, je me suis si peu soucié de cela, que je n'en ai jamais eu le moindre ressentiment contre personne. Je benis le jour & l'heure que cela fut fait, & je regretterai toute ma vie le tems que j'ai perdu à de telles Charges. Il fera difficulté de m'en croire, parce qu'il sent bien qu'il voudroit un mal de mort à ceux qui retrancheroient quelque chose de sa pension, quoi qu'on lui en laissât beaucoup plus qu'on ne lui en ôteroit, quoique, par exemple on lui laissât les gages du Ministere, & qu'on lui ôtât seulement ceux de Professeur dont il jouit depuis environ seize années, sans avoir fait qu'une vingtaine de Leçons en Latin, & un peu plus en François. S'examinant bien soi-même, il ne comprend pas qu'il soit possible qu'on suporte gaiement la perte totale de sa pension. Mais je le prie de ne point juger de moi par lui-même. Je suis un homme du vieux tems, *vir antiqui moris*: je ne suis point à la mode comme lui; je ne fais pas plus de cas de cette perte que d'une paille. Il me feroit donc justice s'il croioit que je n'ai point écrit contre lui par ressentiment. Que s'il refuse d'ajoûter foi à mes paroles, qu'il en ajoûte pour le moins à mes actions. N'ai-je pas épargné son nom en mille rencontres, & si ses Amis prétendent que je l'ai voulu désigner, lors que j'ai parlé de certains desordres, & lors que j'ai donné le portrait de quelques Inquisiteurs tel que les Livres me l'ont fourni, ne s'en doit-il point prendre au malheur qu'il a de leur ressembler, & à la pénétration avec laquelle ses Amis découvrent la ressemblance? Ne l'ai-je pas épargné même par désignation en cent endroits où il s'offroit naturellement, comme les Lecteurs habiles le peuvent sentir? N'ai-je point loüé son Apologie de Theodore de Beze? Si l'on savoit sur combien de fausses Citations, & de Sophismes, je lui ai fait bon quartier, on admireroit ma modération. N'ai-je pas pris son parti dans les occasions où j'ai cru qu'on lui faisoit tort? J'avoue qu'elles ont été un peu rares; mais ce n'est point ma faute. Que n'est-il tel que l'on puisse dire du mal de lui injustement? Ses mains ont été contre tout le monde, & les mains de tout le monde contre lui: il n'y a sorte d'injures, de plaintes, & de reproches, qu'il n'ait eu à essuier, & cependant je n'ai presque point trouvé de lieu de critiquer ses Censeurs. J'ai raporté quelque part à son sujet le bon mot d'un Empereur *taurum toties non ferire difficile est*: mais présentement il faut tourner la médaille, & dire *taurum toties ferire difficile est*. Il est bien étrange que tant d'Auteurs aiant vuidé leurs carquois contre sa personne, il n'y ait eu presque point de coup qui n'ait porté. J'eusse été bien aise de trouver des faussetez dans ses Censeurs; car je les aurois raportées, non seulement comme des pieces de mon ressort, ou du plan de mon Ouvrage, mais aussi comme des titres d'honneur. Le comble de la gloire pour un Historien, c'est de faire justice à ses plus grans Ennemis. C'est un véritable Héroïsme. Thucydide s'est immortalisé par là bien plus glorieusement que par tout le reste de son Histoire. Ainsi quand la Raison & les Motifs Evangéliques ne m'auroient point déterminé à marcher sur cette route, on devra pour le moins croire que l'amour propre m'y auroit conduit. Les Amis de mon Adversaire n'ont qu'à me mettre à l'épreuve. Qu'ils me fournissent de quoi convaincre de fausseté ses Accusateurs, je leur promets de faire valoir leurs Mémoires. Mais enfin, me dira-t-on, il vient trop souvent sur les rangs dans votre Ouvrage: non pas plus souvent que Varillas, répondrai-je, ni aussi souvent à beaucoup près que Moreri, deux Auteurs avec qui je n'ai jamais eu de Démêlé. Si je parle de lui plus souvent que de beaucoup d'autres, c'est que je suis mieux instruit sur son chapitre. Il se félicite des places que je lui ai données dans mon Dictionaire, & moi je suis ravi qu'il en soit content. Veut-on une plus belle marque de mon bon naturel? Cela sufit contre sa supposition: je passe à la conséquence qu'il en tire.

XVI. Je la lui nie; car quand même il seroit vrai que le dessein de me vanger m'auroit fait faire les Remarques qui le concernent, cela ne lui serviroit de rien, puis que je marche toûjours à l'ombre des preuves. Il est sûr que nous ne pouvons être temoins ni lui ni moi l'un contre l'autre en aucune Afaire: la voix décisive, & la voix delibérative, nous y doit être défendue. Nous ne méritons aucune créance quand nous parlons, lui contre moi, & moi contre lui, qu'autant que nous prouvons solidement ce que nous disons. Mais quel que soit le principe qui nous fait chercher des preuves & les emploier, elles conservent également toute leur force intérieure. Cela est de la derniere évidence; les Lecteurs y doivent faire beaucoup d'attention.

XVII. On ruine par là son dernier Ecrit. Il m'y déchire de la maniere du monde la plus cruelle, & cependant il ne donne que son témoignage, si l'on excepte le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot, avec la Lettre de l'Agent. Il produit des Lettres anonymes: l'analyse de cela est sa seule autorité. C'est comme s'il disoit au Public, vous devez croire tout ceci, parce que je l'afirme. Et ne sait-il pas que son témoignage est nul de toute nullité dans mes Afaires? Comment donc ose-t-il ainsi abuser de la patience publique? Quand il diroit mille & mille fois qu'il a lu mon Dictionaire, & qu'il y a trouvé des Impiétez & des Saletez, ce seroient toutes paroles inutiles; car encore un coup il ne peut pas être témoin contre moi: la récusation lui est inhérente jusques aux mouëlles *ipso facto*. Il ne peut être reçu qu'à copier des passages, & à prouver qu'ils sont condamnables. Si les preuves ne marchent pas, il n'a qu'à se taire. A combien plus forte raison faut-il refuser audience à ses Réfléxions, puis qu'il avoue qu'il n'a vu ni lu le Dictionaire Critique, & qu'il ne dit point qui sont ceux qui lui en parlent. Je ne doute pas que comme il est le prémier qui se soit joüé si hardiment du Public, il ne soit aussi le dernier; car il n'y a point d'aparence que des choses si monstrueuses puissent laisser de postérité.

XVIII

XVIII. On n'a pas sujet de croire que ses Nouvellistes soient exacts, puis qu'ils ont dit que j'ai abrégé Rabelais. Je me trompe fort si je l'ai cité plus d'une fois. Si je l'eusse cité en plusieurs rencontres, je n'eusse fait qu'imiter de grans Auteurs. C'est un Livre qui ne me plaît guere; mais je sai, & mon Adversaire le sait aussi, que beaucoup de gens de bien & d'honneur l'ont lu & relu, qu'ils en savent tous les bons endroits, & qu'ils se plaisent à les raporter quand ils s'entretiennent agréablement avec leurs Amis. Si ces gens-là faisoient des Compilations, assûrez-vous que Rabelais y entreroit très-souvent.

XIX. Les Extraits des Nouvelles de la République des Lettres, qui me sont ici objectez, pourroient donner lieu à une Dissertation bien curieuse. J'y travaillerai peut-être avec le tems. Ce seroit une occasion de me disculper auprès de ceux qui me blâment d'avoir donné trop d'éloges aux Ecrivains dont je parlois dans ces Nouvelles. On pourroit donner une longue Liste d'Auteurs qui ont dit beaucoup d'injures aux mêmes gens qu'ils avoient préconisez. Celui qui m'attaque par cet endroit-là seroit de ce nombre. Il a fort loüé, & puis déchiré Mr. Simon. Il m'a donné quelquefois bien de l'encens, & même un peu avant la rupture, dans l'un de ses Factums contre Monsr. de la Conseillere. Mais j'ai quelque chose de plus fort à alléguer que des Exemples; car il y a plus de douze ans que j'ai fait une confession publique d'un défaut dont je ne suis pas encore tout-à-fait guéri. Je me tirerai par là de l'embarras où l'on prétend me jetter. Ce ne sera pas une machine inventée après coup: elle est tirée d'un Ouvrage que je publiai dans un tems, où je ne prévoiois pas qu'elle pût jamais m'être nécessaire.

J'ai dit dans la page 575 des Nouvelles Lettres contre Maimbourg, que plusieurs Livres méprisez par d'habiles gens me paroissoient bons. Ce manque de discernement étoit excusable: si je n'étois pas fort jeune dans le monde, je l'étois du moins dans la République des Lettres. J'avois commencé tard à étudier, je n'avois eu des Maîtres presque jamais, je n'avois jamais suivi de méthode, jamais consulté en fait de méthode ni les vivans ni les morts. Tout cela joint à d'autres obstacles faisoit de moi un homme fort jeune quant à l'étude, & quoi qu'il en soit je me laissois aisément duper par les Auteurs. Je puis faire encore aujourd'hui l'aveu de Mr. Arnauld, que j'ai raporté dans la page 577 des mêmes Lettres. Il n'y a guere de Livre qui ne me paroisse bon, quand je ne le lis que pour le lire: il faut que pour en trouver le foible, je m'attache de propos délibéré à le chercher. Je ne faisois jamais cela pendant que je donnois les Nouvelles de la République des Lettres. Je ne faisois point le Critique, & je m'étois mis sur un pié d'honnêteté. Ainsi, je ne voiois dans les Livres que ce qui pouvoit les faire valoir: leurs défauts m'échapoient. Si j'en parlois donc honnêtement, ce n'étoit pas contre ma conscience, & au pis aller il est sûr que les loix de la civilité me disculpoient d'une flaterie blâmable; Flater les Auteurs par des vues de parasite, ou par d'autres motifs d'intérêt, c'est une infamie. Mais quand on a un desintéressement aussi entier que le mien; ce n'est tout au plus qu'un peu trop de civilité, & d'honnêteté. M'en fera-t-on un crime?

Avec ces dispositions d'esprit, il étoit inévitable que je ne fusse pas la dupe des Livres de mon Adversaire. Ses manieres décisives, son style vif, son imagination enjoüée, brillante, féconde, n'avoient garde de ne me pas éblouïr. Les illusions dangereuses de l'Amitié fortifioient l'éblouïssement; ainsi ses Livres me paroissoient admirables. Je croiois donc que pour leur faire justice, il faloit que j'emploiasse des expressions fortes; car les Phrases ordinaires de l'éloge, dans un Auteur qui s'étoit mis sur un pié d'honnêteté & de compliment, n'étoient qu'une loüange médiocre, qui offense plus les Auteurs superbes que si l'on n'en disoit rien. Mes Lecteurs ne s'y trompoient pas: ils ne prenoient pour un éloge dans mes Nouvelles que ce qui étoit exprimé par de beaux superlatifs. Le charme commença à se lever, lors que ne travaillant plus à ces Nouvelles, je comparai tout de bon ses Livres avec les Ouvrages où il étoit réfuté. Ce fut alors une lecture d'examen: ce fut la recherche des lieux foibles; & je trouvai peu-à-peu bien des défauts. Quelque tems après, il falut que je les lusse pour réfuter quelques-uns de ses Ecrits; ce qui acheva de m'aprendre à les conoître, & eut un effet retroactif sur ses autres Productions. Il m'est arrivé à son égard la même chose que par raport à Moreri & à Varillas, deux Auteurs dont j'ai été successivement l'Admirateur & le Critique, selon que je les ai lus, ou par maniere d'amusement, ou dans le dessein de rechercher s'ils avoient raison.

XX. Qu'on fasse encore cette Remarque. On ne trouvera pas que ce que je blâme dans ses Prophéties, & dans son Esprit d'Arnauld, soit la même chose que j'y loüois autrefois. J'y ai loüé l'invention, l'esprit, le tour, le style, l'abondance des pensées; & j'y blâme présentement les opinions, la médisance, &c. Il ne me tient donc pas entre les extrémitez de *lâche Flateur*, & d'*infame Calomniateur*, comme il s'est imaginé, par sa coutume invétérée de ne suivre pas l'exactitude de la Dialectique. Il y a un vaste milieu entre ces deux termes. L'oposition eût été plus juste entre *Panégyriste* & *Censeur rigide*. Mais Logique à part je répons à sa demande, que j'étois autrefois dans la bonne foi en le loüant: & que je le censure aujourd'hui avec raison, aiant été mieux instruit. Donnons une marque de ma bonne foi. Son Livre des Préjugez m'aiant paru inférieur aux autres, j'en parlai plus maigrement (& je sai qu'il s'en plaignit); & sa Critique de Mr. l'Abbé de Dangeau m'aiant paru foible en quelques endroits, je la critiquai sans façon.

On ne peut donc me reprocher que d'avoir suivi l'instinct d'une conscience erronée: mais comme ce sont des fautes que les Tribunaux de la République des Lettres ne pardonnent pas, le plus court pour moi est de déplorer ce tems de ténèbres. & d'avouër que ce sont des fils qui méritent l'exhérédation. C'est aussi le traitement que je leur fais, & c'est la meilleure réparation que je puisse faire.

Il n'est pas besoin que j'avertisse que pour bien conoître un homme, il le faut plûtôt regarder dans les Ecrits où on le critique les preuves toûjours à la main, que dans les Ecrits où on le loue sans donner les preuves de son mérite.

Le 12 de Septembre 1697.

SUITE DES REFLEXIONS
SUR LE PRETENDU
JUGEMENT DU PUBLIC.

VOilà tout ce que je croiois devoir dire sur ce prétendu Jugement du Public ; mais l'aiant relu avant que les Réfléxions précédentes sortissent de chez le Libraire, j'ai trouvé que je devois en ajoûter quelques autres.

XXI. Expédions en trois mots ce que le Censeur m'objecte touchant Salomon. J'ai dit *qu'une Politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans fit perir* Adonija. Cela ne veut dire autre chose si ce n'est que Salomon le fit mourir, pour n'être pas exposé aux Guerres civiles qu'il avoit sujet de craindre. Personne n'ignore que c'est aussi la raison des Ottomans. Quel mal y a-t-il à comparer par ce côté-là un Prince Juif avec des Monarques infidelles, Sectateurs de Mahomet ; un Prince, dis-je, qui n'avoit pas encore cette Sagesse que Dieu lui donna depuis? L'Auteur feroit-il difficulté de dire que Salomon prit plusieurs femmes, par un faste assez semblable à celui des Rois Paiens, & des Sultans? Notez sa supercherie. Il savoit que le terme d'Ottomans ne fraperoit point la populace, mais qu'elle seroit allarmée par le mot *Turc*. C'est pourquoi, au lieu de raporter mes paroles, il les a métamorphosées en celles-ci, *une Politique à la Turque*, qu'il a citées en Italique. Voilà son péché d'habitude: tout artifice lui plait, pourvû qu'il lui serve à tromper les ignorans. Mais que diroit-il contre tant d'Auteurs qui assûrent que Salomon fut Idolâtre personnellement, & qui doutent de son salut? C'est bien pis que de comparer pour une fois sa Politique à celle des Turcs.

XXII. Il m'accuse d'avoir mal traité Cameron & Mr. Daillé. Oseroit-il dire cela, s'il avoit jetté les yeux sur mon Dictionaire? N'y eût-il pas vu que Du Moulin son aieul, & les Oeuvres de Rivet beau-frere de du Moulin, m'ont fourni ce que j'ai dit au desavantage de Cameron? N'y eût-il pas vu que je cite Mr. Des Marets Pasteur & Professeur en Théologie à Groningue, pour ce qui concerne Mr Daillé, & que je déclare nettement que je ne prononce rien sur le fait? Il y a bien des gens qui ne savent pas encore la différence qui se trouve entre un Historien & un Elogiste. Faisons une petite revue de l'Imprimé, afin de marquer une partie des Faussetez de Fait qui s'y rencontrent ; car pour celles de Droit, il seroit très-inutile de les indiquer. Ce sont des reproches vagues: mes Adversaires disent oui, je dis non, nous voilà tant-à-tant: nous ne sortirons de cet équilibre que par l'examen particulier de chaque Proposition qui leur déplaira. Ils me trouveront toûjours prêt à les satisfaire. J'en donnerai même un petit essai dans les Réfléxions XXVIII & XXXII.

XXIII. Il y a quelques Faussetez de Fait dans le Jugement de Mr. l'Abbé Renaudot : je ne les indique point; car j'ignore si elles viennent de lui ou des Copistes. Outre que chaque Lecteur se peut convaincre sans peine, qu'il est très-faux que je donne plus d'éloges à Mr. Abelli qu'à Mrs. de St. Cyran, & Arnauld; ni que je loue les Traitez de Controverse du P. Maimbourg, plus que ceux de Mr. Nicolle, ni que je noircisse celui-ci, *comme ayant écrit des points de doctrine qu'il ne croyoit pas.* Comment l'aurois-je noirci de ce côté-là, puis que je pose formellement que si son silence a pu être attribué à un tel principe, il a pu aussi être allié avec la persuasion? Je laisse au jugement des Lecteurs quelques autres Faussetez de même nature.

XXIV. Le Commentaire sur le Jugement de cet Abbé contient entre autres Mensonges celui-ci, que la guerre a été cause que mon Imprimeur a surpris le Privilege. Ce Mensonge a plus de têtes que Cerbere ; car il supose que les Etats de Hollande auroient fait examiner mon Livre, s'ils n'avoient été trop occupez. Pensée chimérique! Comme si un ordre donné en deux mots à des Professeurs de Leide eût pu interrompre les soins des Affaires générales. Mais d'ailleurs notre homme suppose qu'en tems de paix les Privileges ne s'accordent que pour des Livres examinez & aprouvez. Autre chimere! Messieurs les Etats ne les accordent que pour la sûreté de l'Imprimeur, & nullement comme une marque de l'Approbation des Livres; car ils déclarent qu'ils ne prétendent point en autoriser le contenu. Enfin jamais Privilege n'a été moins obtenu par surprise que celui-ci ; car il n'a été accordé qu'après un long examen de l'opposition des Imprimeurs du Moreri.

XXV. Le 1 Extrait assûre que *je suppose qu'il n'y avoit pas d'Historien des Mores.* Mais il est visible que je ne suppose sinon que nous n'avons point une Histoire particuliere d'Abderame. Le 2 Extrait débite que j'ai travaillé sur des Mémoires qui m'ont été envoiez de France. J'ai toûjours marqué d'où je recevois quelque chose. Qu'on joigne ensemble ce que j'ai reçu de ce païs-là, on n'en pourra point remplir dix pages.

XXVI. Il y a dans le 9 Extrait une chose que je regarderai toûjours comme un horrible Mensonge, à moins que je ne voie un Certificat de Monsieur l'Evêque de Salisbury. Un tel discours est si peu conforme à l'idée que j'ai de l'Esprit & de la Science de ce grand Prélat, que je ne puis l'en croire capable. Un si habile homme auroit trouvé l'Athéïsme dans un Ouvrage, où l'on établit cent fois que la Raison se doit taire quand la Parole de Dieu parle? N'est-ce point le Principe de l'Orthodoxie la plus sévére dans l'une & dans l'autre Communion? Une autre chose me fait croire qu'il y a ici beaucoup d'Imposture, *le Public n'a que faire de leurs Diferents personels*, a dit ce Prélat *avec indignation*, si l'on s'en raporte à l'Extrait. Quelle aparence qu'il ait parlé de la sorte, puis qu'il est visible que je ne fais aucune mention de ces Diférens? Je censure mon Adversaire sur des Fautes que je montre dans ses Ecrits, ou par des Réfléxions générales qui lui peuvent être apliquées ; mais je ne touche point à nos Démêlez. En un mot, tout ce que j'ai fait se trouve enfermé dans le ressort ou dans la jurisdiction d'un Ecrivain, qui donne une Histoire accompagnée d'un Commentaire Critique. On n'en peut disconvenir, si l'on est capable de juger avec connoissance de cause. J'ai un plein droit, par exemple, d'alléguer comme des Faits tous les Faux-pas dont mon Adversaire a été taxé dans les quatre Tomes de Mr. Saurin. Je me sers de

cet exemple, afin qu'on voie en passant le ridicule de ses espérances. On le peut faire vivre dans une Critique, non pas comme l'ennemi mortel des Libertins, mais comme atteint & convaincu de mille défauts honteux par un célèbre Ministre qu'un Synode a déclaré orthodoxe.

XXVII. L'Extrait 11 assûre que Mr. l'Abbé Renaudot *me taxe de beaucoup de méprises dans l'Histoire, la Géographie, la Chronologie, & autres Sciences.* Cela n'est pas vrai. Il dit seulement 1 qu'il y a beaucoup de Faussetez dans mon Ouvrage: 2 que dans les Articles d'Erudition un peu recherchez, je fais plus de Fautes que Moreri. Les Faussetez qu'il entend concernent ce que je raporte, ou contre les Papes, &c.; ou à la gloire des Réformateurs, &c. En vertu de ses préjugez, il présuppose qu'il y a là bien des Mensonges. Mais en tout cas ce ne seront point des Faussetez à mon égard, puis que je les tire des Ouvrages que je cite, & que je déclare dans ma Préface que je ne cautionne que la fidélité des Citations. Il met entre ces Faussetez le *Projet de Réünion proposé à Amyrault par le Jésuite Godebert au nom du Cardinal Mazarin.* Il faloit dire *Audebert au nom du Cardinal de Richelieu.* En cela je n'ai fait que suivre le Mémoire de Monsr. Amyrault le fils, & je l'ai cité. C'est à lui à le garantir. Quant aux Fautes d'Erudition, Mr. l'Abbé ne dit point où elles consistent; & par conséquent le Publicateur des Extraits fournit lui-même des preuves de la témérité de ses témoins. Il nous aprend à les convaincre qu'ils se sont mêlez d'écrire des choses dont ils étoient mal informez. L'un d'eux dit que *je loue trop de l'avis de bien des gens:* le Publicateur au contraire soutient que j'ai mal traité tout le monde. Voilà les gens qu'il produit pour nous assûrer de l'opinion générale.

XXVIII. Il y a dans le 13 Extrait, *que dans l'Article de* PYRRHON *& en plusieurs autres le Libertinage y est enseigné d'une maniere très-dangereuse*, & que j'ai pris de Meziriac toutes les Observations, quelquefois d'une longueur ennuiante, *sur les Dieux, sur les Heros, sur la Mythologie Payenne.* Le 1 point ne peut être discuté dans une Feüille volante. Il me suffit en géneral d'observer ici, que ce prétendu Libertinage est une justification très-solide de nos Docteurs les plus orthodoxes. Ils ne cessent de reprocher aux Sectaires que le Principe des Sociniens conduit au Pyrrhonisme, au Déïsme, à l'Athéisme. Sur cela je leur demande, ou vous êtes des Calomniateurs, ou il est très-vrai qu'à moins que de captiver son Entendement à l'obeïssance de la Foi, on est conduit par les Principes de la Philosophie à douter de tout. Or vous n'êtes point Calomniateurs, donc il est très-vrai, &c. Vous vous plaignez que je fasse voir par des exemples sensibles que vous ne calomniez pas les Sociniens. Ne devriez vous pas plûtôt m'en remercier? Savez-vous bien qu'en Italie, sous le feu de l'Inquisition, on imprime impunément que nous ne savons avec certitude que par la Foi qu'il y ait des Corps? Et vous voulez imposer en ce Païs-ci un joug plus rude que celui du Pape? Je puis prouver qu'à Boulogne, qu'à Padoue, &c., les Professeurs en Philosophie ont soutenu hautement & impunément, que l'on ne sauroit prouver que par l'Ecriture l'immortalité de l'Ame. Je ferai voir dans le Suplément de ce Dictionaire, à l'Article de POMPONACE, qui est déjà composé, qu'il n'y eût jamais de persécution plus mal fondée, que celle qu'on fit à Pomponace à ce sujet-là.

A l'égard de Meziriac, si l'on prétend que j'ai pris de lui des Observations sans le citer, on me calomnie. Ni lui, ni aucun autre Ecrivain, ne m'ont rien fourni dont je ne leur aie fait honneur en les citant, & en me servant même de leurs paroles presque toûjours. Comme l'Auteur de la Lettre ne dit point si j'ai cité Meziriac ou non, je ne puis point l'accuser de dire que j'ai été Plagiaire: mais j'impute très-justement ce Mensonge à celui qui a publié l'Extrait, car voici son Commentaire: *Un de nos Extraits dit qu'il a pris de Mesiriac sur les Epitres d'Ovide tout ce qu'il dit des Divinitez Payennes, & que ce Livre est assez rare. Voilà son grand art: il connoit assez bien les Livres, il sait ceux qui sont rares & ceux qui sont communs: il pille avec hardiesse ceux qui sont rares, assuré que peu de gens s'apercevront du vol.* Nous avons ici un exemple du péril qu'on court, quand on se mêle de parler d'un Livre que l'on n'a point lu. Si le Commentateur de l'Extrait avoit lu mon Dictionaire, je doute qu'il eût osé dire que j'ai pillé Meziriac: il auroit vu que je le cite toûjours. J'en ai usé de la sorte envers tous ceux qui m'ont fourni ou des faits, ou des pensées.

XXIX. Je croi aisément que les Observations de Mythologie ont été bien ennuiantes. On m'a écrit la même chose à l'égard des Discussions Chronologiques, & en général de tout ce qu'on peut apeller Erudition. Je l'avois bien prévu; & c'est pourquoi en mille rencontres je considérai ces choses comme l'écart du jeu de piquet. Je m'en défis, & je portai d'autres cartes, moins fortes à la vérité, mais plus capables de faire gagner la partie: car nous sommes dans un Siecle où on lit bien plus pour se divertir, que pour devenir savant. Si j'avois fait mon Dictionaire selon le goût de Mr. l'Abbé Renaudot, personne ne l'eût voulu imprimer; & si quelcun avoit été assez hasardeux pour le mettre sous la presse, il n'en auroit pas vendu cent Exemplaires. Si j'en avois ôté toute la Litérature, la prémiere Edition n'auroit pas duré trois mois. S'imagine-t-il que j'aie pris pour des choses importantes toutes celles que j'ai emploiées? Il me feroit tort: je les ai prises pour ce qu'elles sont, & je ne m'en suis servi qu'afin de m'accommoder à la maladie du tems. C'est ce qu'il faut faire quand on ne peut pas la guérir. Si j'avois écrit en Latin je me serois gouverné d'une autre maniere; & si l'on eût eu le goût du Siecle passé, je n'eusse mis dans mon Livre que de la Litérature: mais les tems sont changez. Les bonnes choses toutes seules dégoûtent: il faut les mêler avec d'autres si l'on veut que le Lecteur ait la patience de les lire. *Veluti pueris absinthia tetra medentes, Cum dare conantur prius oras pocula circum &c.*

XXX. C'est ici le lieu de répondre aux dernieres lignes de la page 29; *Les personnes du meilleur goût entre ses propres amis avouent qu'on pouvoit retrancher de son Ouvrage une grande moitié sans lui faire tort.* Ces personnes-là n'en disent pas tant que moi: je passe jusqu'aux deux tiers, & jusqu'aux trois quarts, & au delà: & si l'on me commandoit d'abréger mon Dictionaire, en telle sorte qu'au jugement d'un Henri Valois il ne contînt rien que de bon, je le réduirois à un Livre à mettre à la poche. Henri Valois & les Savans de sa volée trouvent superflu dans un Ouvrage tout ce qu'ils sayent déjà, ou tout ce qu'ils n'esperent point de tourner un jour à leur profit. Mais ils devroient compatir aux nécessitez des demi Savans, & du vulgaire de la République des Lettres. Ils devroient savoir qu'elle est divisée en plus de Classes que la République Romaine. Chacune a ses besoins, & c'est le propre des Compilations de servir à tout le monde, aux uns par un côté, & aux autres par un autre. Ils se trompent donc malgré leurs belles lumieres, lors qu'ils

disent absolument, *Ceci est utile & nécessaire, cela est superflu.* Ces attributs ne sont-ils pas relatifs? Dites plûtôt, *Cela est utile ou inutile pour moi & pour mes semblables, utile ou inutile néanmoins pour cent autres gens de Lettres.* Ce n'est pas raisonner juste que de dire, un tel Ouvrage mériteroit mieux l'aprobation des plus savans hommes de l'Europe s'il étoit plus court, donc il eût falu le faire plus court. N'allez pas si vite. Il n'y a rien d'inutile dans ces volumes que vous marquez; car ce qui ne vous peut servir, servira à plusieurs autres: & je suis bien assûré que si l'on pouvoit assembler tous les Bourgeois de la République des Lettres, pour les faire opiner l'un après l'autre sur ce qu'il y auroit à ôter ou à laisser dans une vaste Compilation, on trouveroit que les choses, que les uns voudroient ôter, seroient justement les mêmes que les autres voudroient retenir. Il y a cent Observations à faire, tant sur les véritables qualitez de cette sorte d'Ouvrages, que sur l'*inseparabilité* de la critique & des minuties. On en peut aussi faire beaucoup sur la différence qui se rencontre entre un bon Livre & un Livre utile: entre un Auteur qui ne se propose que l'Aprobation d'un petit nombre de scientifiques, & un Auteur qui préfere l'utilité générale à la gloire de mériter cette Approbation, qui n'est pas moins difficile à conquérir qu'une Couronne. Mais on trouvera de meilleures occasions de traiter cette matiere.

Ne passons pas plus avant sans marquer un gros Mensonge du 13 Extrait. L'Anonyme écrivant de Londres le 28 Mai 1697 assûre que le Libraire Cailloüé n'avoit pas vendu 40 Exemplaires. On peut prouver par une Lettre qu'il a écrite le 22 de Mars 1697, qu'il en avoit vendu 52: & notez cette circonstance; il répondit ainsi sur ce que l'Imprimeur de ce Dictionaire lui avoit mandé, qu'il avoit apris qu'avant la fin de Fevrier lui Cailloüé avoit vendu plus de soixante Exemplaires. Il répondit qu'il n'en avoit livré que 52. Ce n'étoit pas nier qu'il n'en eût vendu plus de 60. Notez qu'il n'avoit reçu ses Exemplaires qu'en Décembre. Je conclus de là que les Auteurs anonymes qu'on nous produit sont mal informez & qu'il ne faut faire aucun fond sur leurs Nouvelles.

XXXI. Le 14 Extrait porte que ce que j'ai dit de Louïs XIII *a obligé particulierement Monsieur le Chancelier de brûler* mon Dictionaire, *& de le défendre.* Si cela veut dire que Monsieur le Chancelier a jetté au feu dans sa maison l'Exemplaire qu'on lui avoit envoié, je suis sûr que l'on se trompe. Si l'on veut dire qu'il l'a fait brûler publiquement par le Bourreau, je ne doute pas que l'on ne débite une insigne Fausseté. Le Commentateur des Extraits a pris la phrase au dernier sens.

XXXII. Faisons une bonne réfléxion sur le dernier des Extraits: c'est celui où il y a le plus de fureur. L'Anonyme, qui s'emporte si étrangement, n'a qu'à lire mes Additions aux Pensées sur les Cometes: s'il n'y voit pas que j'ai eu raison *de denoncer par toute la terre, pour des Calomniateurs*, ceux qui m'ont accusé de Déïsme ou d'Athéïsme, il sera bien stupide, & il le sera encore plus, s'il s'imagine que mon Dictionaire est capable d'excuser mes Accusateurs. Au reste, je veux bien qu'il sache, que de quelque profession qu'il soit on lui fera toûjours beaucoup d'honneur, si l'on dit que sa conduite est aussi réglée que la mienne l'a été toûjours & l'est encore. Je ne remarque cela qu'afin que lui & les autres puissent aprendre à peser mieux leurs paroles, quand ils parleront *de conduite.* Il m'aprend que mon Article d'ADAM est l'un de ceux qui excitent *avec raison l'indignation des honnêtes gens.* Je suis bien aise de le savoir; car je n'aurois jamais cru qu'on se fondât là-dessus, & rien n'est plus propre que cela auprès des Lecteurs intelligens, pour démontrer qu'on se scandalise mal-à-propos. Cet homme assûre qu'il ne voit pas que je puisse éviter l'Excommunication: c'est parler comme un nouveau Converti du Paganisme. Il faut donc lui aprendre que nous n'avons pas une telle coutume, ni aussi les Eglises de Dieu. Nous n'excommunions les gens qu'en ces deux cas: l'un, lors que leurs crimes, comme l'inceste, la prostitution, l'adultere, le concubinage, l'assassinat, &c., scandalisent le public: l'autre, lors qu'ils soutiennent dogmatiquement des Hérésies, & qu'ils s'opiniâtrent à les défendre malgré le jugement de l'Eglise. C'est ainsi qu'on excommunia les Ministres Remontrans, qui, après avoir soutenu leurs opinions avec chaleur pendant plus de sept ou huit années, déclarérent que nonobstant les Canons du Synode de Dordrecht, ils vouloient vivre & mourir dans leurs Sentimens. Mais il est inouï qu'on ait procédé par des Censures Ecclésiastiques contre la personne des Auteurs, qui ont parlé historiquement des Impuretez de la Vie humaine, ou qui aiant déclaré qu'ils sont fermement unis à la Foi de leur Eglise, raportent comme des jeux d'esprit ce que la Raison peut alléguer sur ceci ou sur cela. Il est inouï, dis-je, que de tels Auteurs aient été excommuniez, lors qu'ils déclarent comme moi que toutes ces vaines subtilitez de Philosophie ne doivent servir qu'à nous faire prendre pour guide la Révélation, l'unique & le vrai remede des ténèbres dont le péché couvre les facultez de notre ame; & qu'ils sont prêts même à effacer tous ces jeux d'esprit, si on le trouve à-propos. Notez que les Nouvellistes de mon Adversaire ont eu assez de bonne foi pour lui raporter, *Que j'étens par tout quelque voile, derriere lequel je me reserve une retraite pour le cas de nécessité*: c'est *qu'il faut s'en tenir à la Révélation, & soumettre la Raison à la Foi.* Pouvois-je choisir une meilleure retraite? Un homme qui a cherché sa félicité dans les avantages de la terre, & qui n'aiant pu la rencontrer nulle part s'attache à Dieu, comme à l'unique souverain bien, ne fait-il pas le meilleur usage qu'il puisse faire de sa Raison. Ne faut-il pas dire la même chose d'un Philosophe, qui, cherchant en vain la certitude par les Lumieres naturelles, conclut qu'il faut s'adresser à la Lumiere surnaturelle, & s'attacher à cela uniquement. Ne seroit-ce pas le conseil que David, & tous les autres Prophêtes, & les Apôtres, donneroient aux Sages du Monde? Quoi! je ne serois pas à couvert des foudres de l'Excommunication dans un asyle si sacré, si inviolable? Les Théologiens eux-mêmes seroient les prémiers à ne le pas respecter? Je ne puis croire cela; & ainsi notre Anonyme juge téméairement.

Je ne puis pas convenir que les raporteurs aient eu toûjours de la bonne foi; car ils ont fait accroire au Censeur, que je ne parle de la soumission à l'Ecriture, qu'*en disant & après avoir dit tout ce qui se peut imaginer pour affoiblir l'Autorité de la Révélation & des Ecrivains Sacrez.* Cela est très-faux, & je les défie d'en donner la moindre preuve. Il ne paroît pas qu'ils lui aient allégué d'autres raisons que celles que j'ai réfutées ci-dessus Num. VI, & Num. XXI, & celle qu'ils ont fondée sur mon Article de DAVID. Je ne sai pas s'ils lui ont parlé de mon Eclaircissement, ou non: s'ils n'en ont rien dit, ils sont très-blâmables; mais s'ils en ont fait un raport fidele, il ne peut se justifier d'un artifice très-indigne d'un homme d'honneur: car les

Loix

Loix de la Dispute ne permettent pas que l'on suprime ce qui sert à justifier les gens. Voilà sa coutume éternelle, il ne s'attache qu'à ce qui lui sert, & il le tourne de la maniere la plus odieuse par des hyperboles violentes. Tout ce que j'ai dit de quelques actions de David revient à ceci, qu'elles peuvent bien passer pour conformes à l'Art de régner, & à la Prudence humaine, mais non pas aux Loix rigoureuses de la Sainteté. Conclure de là que je *l'ai depeint comme un scelerat*, c'est fouler aux piés toutes les regles du raisonnement par une passion furieuse. Je ne demande que des Juges équitables, ils ne trouveront jamais que l'on donne atteinte à l'Autorité de l'Inspiration, lors qu'on remarque des défauts dans la personne inspirée. Nous convenons tous que l'adultere & l'homicide n'ont point empêché que David n'ait été un grand Prophête: Saint Paul n'a pas craint qu'en nous donnant une forte idée des infirmitez du vieil homme qui le faisoient soupirer, & qui demandérent un remede très-violent, il affoibliroit l'efficace de ses Ecrits. Mais c'est une matiere qu'on ne peut traiter en peu de paroles. Revenons à l'Anonyme, & à ses menaces de l'Excommunication.

XXXIII. Les Tribunaux Ecclésiastiques ont-ils jamais procédé contre les Traducteurs des Nouvelles de Boccace, contre d'Ouville, contre la Fontaine? J'allegue ces Exemples comme un Argument du plus au moins; car personne n'oseroit dire que j'aie aproché de la licence de ces gens-là. Les Impuretez horribles de leurs Ecrits, qui ont fait condamner au feu par Sentence du Châtelet de Paris les Contes de la Fontaine (4), sont en quelque sorte leurs inventions: & pour moi je n'ai fait que copier ce qui se trouve dans des Livres Historiques connus de toute la terre, & j'y ai joint presque toûjours une marque de condamnation: je n'en ai parlé que comme de choses qui témoignent le déreglement extrême de l'homme, & qui doivent faire déplorer sa corruption. Il n'y a guere de Commentateur dont le sérieux puisse tenir contre les Pieces qui se trouvent dans les Oeuvres d'Abelard, ou contre la simplicité que l'on impute au bon Robert d'Arbrisselles. Voilà bien de quoi crier, si j'ai plaisanté sur de telles choses, c'est-à-dire, si je les ai censurées en les tournant en ridicules? Vous m'allez dire que je n'allegue que des exemples de la tolérance de la Communion de Rome; mais ne peut-on pas vous répondre que c'est l'Argument du plus au moins? N'avez-vous pas crié mille & mille fois contre son Gouvernement tyrannique? Si cela ne vous satisfait pas, prenons la chose d'un autre biais.

(4) *Voiez ci-dessus la Citat.* (10) *de l'*Eclairciſſement ſur les Obſcenitez.

XXXIV. Nos peres censurérent-ils Ambroise Paré, dont les Livres François d'Anatomie sont remplis d'ordures? Censurérent-ils les Ecrivains qui publiérent en phrases choquantes les déreglemens impudiques de la Cour de Charles IX & de Henri III? Censurérent-ils d'Aubigné, dont la plume fut non seulement fort satirique, mais aussi très-sale? Censurérent-ils Henri Etienne, pour avoir publié tant de sots Contes, gras, & burlesques dans son Apologie d'Herodote? En ce Païs-ci, Ste. Aldegonde n'a-t-il point mis dans un Ouvrage de Controverse toutes sortes de quolibets, & beaucoup de termes gras; A-t-on censuré cela? Les Commentaires de Scaliger sur les Priapées, ceux de Douza sur Petrone, remplis de doctrines sales & lascives, ont-ils fait des affaires à leurs Auteurs, l'un Professeur dans l'Académie de Leide, l'autre Curateur de la même Académie? Peut-on rien voir de plus sale que les *Baudii Amores*, Livre publié à Leide par le Professeur Scriverius? Le Recueil des Poësies de Daniel Heinsius, Professeur aussi à Leide, n'en contient-il pas de très-lascives? Tous ces Ecrits & plusieurs autres n'ont-ils pas été tolérez? Les Consistoires & les Synodes ont-ils fait des procédures, ou contre les Ecrivains, ou contre les Livres? Je ne dis rien du Commentaire d'un Professeur de Franeker sur la Pastorale de LONGUS, j'en ai parlé dans mon Dictionaire. Je souhaite seulement que l'on prenne garde, qu'un Commentateur, qui cite des Impuretez, est mille fois plus excusable qu'un Poëte qui en compose. Quand on m'aura fait conoître le secret de recueillir dans une Compilation tout ce que les Anciens disent de la Courtisane Laïs, & de ne point raporter pourtant des actions impures, je passerai condamnation. Il faut du moins qu'on me prouve qu'un Commentateur n'est pas en droit de rassembler tout ce qui s'est dit d'Helene; mais comment le prouveroit-on? Où est le Législateur qui ait dit aux Compilateurs, *Vous irez jusques-là, vous ne passerez point outre: vous ne citerez point Athenée, ni ce Scholiaste, ni ce Philosophe?* Ne sont-ils pas en possession de ne donner point d'autres bornes à leurs Chapitres, que celles de leur lecture? Mais voici un meilleur moien de satisfaire les Critiques. Je veux corriger dans une seconde Edition les défauts de la prémiere. Je m'occupe à cela avec toute mon aplication. Je ne me contenterai pas de rectifier ce qui est defectueux par raport ou à l'Histoire, ou à la Chronologie, &c: j'ôterai même les expressions, & les manieres trop libres, &c.; & je suplie tous mes Lecteurs, & principalement ceux qui sont membres des Consistoires Flamans, François, &c., en ce Païs-ci; de m'aider par leurs Remarques à mettre mon Dictionaire en bon état pour une nouvelle Edition. Les Ouvrages de cette nature, & sur tout quand ils sont faits à la hâte, & avec peu d'aides, ne sont d'abord qu'une ébauche informe. Ils se perfectionnent peu-à-peu: chacun en sait des exemples.

XXXV. Le dernier Mensonge que j'indique est à la derniere page de l'Imprimé. On y voit, 1, que je prépare *un nouveau Dictionaire, où il n'y aura rien que de grave, de sage, de pur, & de judicieux:* 2, *Qu'on fait de bonne part que je cherche un grand nom, distingué non seulement par la qualité, mais par le mérite & la piété, pour mettre à la tête.* Je n'ai rien à dire sur le prémier point; car puis que mon Adversaire m'avertit, que l'on a fait un grand préjudice à mon Dictionaire en le préconisant par avance, c'est à moi à profiter de ce bon avis. Car que seroit-ce, si j'allois moi même vanter un Livre que je n'ai pas fait encore? Sa malignité contre le Libraire se découvre ici: il veut préparer le monde à ne se point soucier de mon Suplément. Sur le second point, je lui déclare qu'il a été mal servi par ses Nouvellistes. A ce que je voi, ils lui en font bien accroire, tout comme il y a six ou sept ans. Je n'ai jamais été plus surpris, qu'en voiant dans son Libelle ce dessein de Dédicace, à quoi je ne songe ni n'ai songé, non plus qu'à la découverte des Païs Austraux.

XXXVI. J'ai pris garde que l'Affaire de Bellarmin lui tient fort au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la prudence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere d'une Addition à la fin de son Ecrit. Le silence eût été le bon parti: moins on remue certaines choses, moins s'y embarasse-t-on. Ce que j'en ai dit n'est point un exemple *de menuitez & de malignitez.* J'eusse mal rempli sans cela les devoirs d'Historien, puis que le dessein primitif de mon Ouvrage étoit d'observer les fausses Accusations à quoi les personnes dont je parlerois auroient été exposées. Si j'eusse

j'eusse omis celle-là dans l'Article de BELLARMIN, n'eût-on pas pu dire raisonnablement que j'étois partial, & que j'oubliois des choses dont je ne pouvois prétendre cause d'ignorance? Je l'ai tirée, non d'aucun Livre satirique, comme il le dit faussement, mais d'un Ouvrage de Controverse, & du Journal des Savans. Je n'examine point le tour qu'il prend pour couvrir sa Faute: je prie seulement mes Lecteurs de recourir à mon Dictionaire, afin de comparer à sa Réfléxion les Pieces qu'on a produites. On verra par ce parallele combien la nature patit en lui, quand il faut faire quelque acte d'humilité & de bonne foi. Je n'en suis point surpris; car lors qu'un arc a été toûjours plié d'un certain sens, on a mille peines à le courber du sens contraire, la prémiere fois qu'on l'entreprend. Il en va de même des fibres de notre cerveau.

XXXVII. Je finis par une petite réfléxion sur le long silence de mon Adversaire. J'avois cru qu'on verroit presque aussi-tôt que mes deux Volumes un petit Ecrit de sa façon, où il annonceroit à toute la terre, bien muni du refrein de ses Chansons de l'*Avis aux Refugiez &c.* tant de fois réfutées, que c'étoit le plus abominable, le plus affreux, le plus détestable Livre qui eût jamais vu le jour, un amas énorme d'Impiétez, & de Saletez monstrueuses, avec une misérable Collection de Minuties Litéraires, qui ne feroit pas honneur à un Ecolier de Seconde. J'étois assuré qu'il ne s'engageroit pas à réfuter ma Critique pour sa justification, je n'attendois qu'un débordement subit d'Injures vagues. Je me suis trompé dans mon calcul; il n'est point accouché avant terme de l'Ecrit dont il étoit gros; il ne s'en est délivré qu'au dixieme mois: *Matri longa decem tulerunt fastidia menses.* Si j'avois moins d'aversion pour les pointes, il m'échaperoit de dire que cet enfant-là ne laisse point d'être un avorton. Je suis étonné que les deux Pieces de Mr. l'Abbé Renaudot, & tous les autres Extraits, n'aient pas été envoiez à l'Imprimeur, le jour même que la poste les aportoit. On a pu se contenter plusieurs mois de suite d'en faire courir des copies! Cela me passe. Car ici il ne faut pas dire *les douleurs de l'enfantement*, mais *les plaisirs*; la personne dont je parle n'est jamais mieux dans son élément, que quand elle publie des Injures. Je m'étonne aussi qu'on n'ait pas produit un plus grand nombre d'Extraits; car pendant le court regne du Jugement de cet Abbé, les Nouvellistes de Livres écrivirent sans doute à tous leurs Amis soit en Province, soit aux Païs étrangers, le mal qu'on disoit de mon Ouvrage. Trente personnes de Lettres aiant ouï dire dans une Assemblée, qu'un Livre nouveau n'est point estimé, communiquent cette nouvelle à tous les Curieux qu'ils rencontrent dans la rue, & ils l'écrivent dès le soir même à tous leurs correspondans. Les gros Livres se font attendre, & c'est pour cela qu'à la sortie du port ils ont mille tempêtes à essuier. Le Dictionaire de l'Académie Françoise composé, retouché, limé, par l'élite des plus beaux Esprits de France cinquante ans durant, ne se montra pas plûtôt qu'il fut batu de l'orage de toutes parts: les Chansons, les Epigrammes, les Libelles, les Lettres des particuliers, les Entretiens, tout fondoit sur cet Ouvrage. On y trouve, disoit-on, toutes les ordures des halles, tous les quolibets. Il a gagné pourtant le large, & il vogue à pleines voiles vers l'immortalité.

Qu'il me soit permis de mettre ici une pensée de Mr. de la Bruyere. *Que dites-vous du Livre d'*Hermodore? *Qu'il est mauvais, repond* Anthime. *Qu'il est mauvais, qu'il est tel, continue-t-il, que ce n'est pas un Livre, ou qui mérite du moins que le monde en parle. Mais l'avez-vous lu? Non, dit Anthime. Que n'ajoûte-t-il que* Fulvie *&* Melanie *l'ont condamné sans l'avoir lu, & qu'il est ami de Fulvie & de Melanie?* Il semble qu'on ait fait cette remarque tout exprès pour moi.

Si j'ai été plus long que je n'avois résolu au commencement, c'est que j'ai cru dans la suite qu'il faloit s'étendre sur certaines choses, afin de n'être pas obligé de me détourner de mon travail à l'avenir, en cas que mes Ennemis publient d'autres Libelles. Je leur laisserai dire tout ce qu'ils voudront, j'irai toûjours mon chemin. Qu'ils criaillent tout leur sou: je lirai leurs Satires, je le leur promets, & j'en profiterai s'il le faut; mais je ne perdrai point de tems à y répondre comme je viens de faire.

Le 17 de Septembre 1697.



LET-

LETTRE

DE L'AUTEUR DU

DICTIONAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

A MONSIEUR LE

D. E. M. S.

Au sujet des Procédures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre son Ouvrage.

J'Aprens, Monsieur, par votre derniere Lettre, qu'il a couru divers bruits fort oposez les uns aux autres, touchant ce qui s'est passé au Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam, lors que l'Affaire que j'y avois au sujet du Dictionaire Historique & Critique y a été terminée. Vous ne pouvez recueillir de tant de discours si différens, sinon que j'ai promis de réformer cet Ouvrage dans une seconde Edition; mais cela ne vous contentant point, vous me demandez une instruction un peu plus précise là-dessus. Je m'en vais vous satisfaire.

Vous saurez donc, Monsieur, que le Consistoire aiant jugé qu'il devoit prendre conoissance de mon Livre, vu les plaintes que plusieurs particuliers répandoient de toutes parts, nomma des Commissaires pour l'examiner. Ces Commissaires lurent l'Ouvrage, firent des Extraits, & des Remarques; & leur raport aiant été communiqué à la Compagnie, & tous les autres préliminaires réglez, de sorte qu'il ne restoit plus rien que de m'entendre afin de procéder au jugement; je fus averti de me trouver au Consistoire, & j'y comparus au jour marqué.

L'état de la question m'aiant été proposé en général, & le prémier chef des Extraits & des Remarques en particulier, on me demanda ce que j'avois à répondre. Je répondis que n'aiant point su par où l'Affaire seroit entamée, je n'avois préparé qu'un Discours fort général. Il se réduisoit à ces deux Points: l'un, que j'avois une infinité de choses à dire pour ma justification sur chaque sujet de plainte: l'autre, que pour épargner à la Compagnie une longue suite de discussions fatigantes, & pour contribuer efficacement à la paix & à l'édification, j'aimois mieux changer dans une seconde Edition les choses qui donnoient lieu aux murmures, que d'insister sur les moiens de montrer qu'on crioit à tort; que j'avois déja fait savoir au Public les dispositions avec lesquelles je travaillois à corriger mon Ouvrage, selon les avis que l'on voudroit bien me communiquer; qu'en particulier je déclarois à la Compagnie, que je profiterois avec toute sorte de docilité & de respect des lumieres dont elle voudroit me faire part; en un mot, que si j'avois avancé des Opinions hérétiques ou erronées (ce que je ne croiois pas) je les desavoüois & les retractois, comme je l'avois déjà déclaré dans un Ecrit imprimé depuis trois ou quatre mois.

Cette Réponse aiant été trouvée trop générale, il fut dit qu'on me communiqueroit les Remarques que la Compagnie avoit faites sur mon Dictionaire. Elles me furent communiquées quelques jours après par les Commissaires qu'elle nomma. Elles se réduisoient entre autres a ces cinq Chefs.

I. Les Citations, Expressions, Réfléxions répandues dans l'Ouvrage, capables de blesser les chastes oreilles.

II. L'Article de DAVID.

III. L'Article des MANICHE'ENS.

IV. Celui des PYRRHONIENS.

V. Les Loüanges données à des gens qui ont nié, ou l'Existence, ou la Providence de Dieu.

Je répondis deux choses comme la prémiere fois: l'une, que je croiois avoir beaucoup de raisons à alléguer pour ma justification sur tous ces Chefs; l'autre, que nonobstant cela j'étois prêt à ôter du Livre les pierres d'achopement que l'on y trouvoit.

J'ajoûtai, I. Que conoissant à cette heure, par les Remarques de la Compagnie, où étoient les griefs, je voiois plus clairement les manieres de rectifier les choses, & qu'il me paroissoit très-facile de remédier à tout, soit par des Retranchemens, ou des Changemens d'Expression; soit par des Additions, & des Eclaircissemens.

II. Qu'en particulier je voulois refondre de telle sorte l'Article de DAVID, qu'il n'y resteroit plus rien qui pût offenser les ames pieuses.

III. Qu'à l'égard du Dogme affreux des deux Principes, c'est-à-dire du Manichéïsme, j'avois suffisamment déclaré combien il me paroissoit absurde, monstrueux, contraire non seulement à la Religion & à la Piété, mais aussi aux idées les plus distinctes de la Raison, & de la bonne Philosophie; que je m'étendrois davantage sur cela dans la seconde Edition; & que si en qualité d'Historien j'avois cru être obligé de raporter exactement toute la force des Objections des Manichéens, j'avois cru d'autre côté que cela étoit sans conséquence, ou qu'il me sembloit que je ne faisois qu'étendre ce que nos Théologiens les plus orthodoxes disent tous les jours en peu de mots; c'est que l'accord de la Sainteté & de la Bonté de Dieu, avec le Péché & la Misere de l'Homme, est un Mystere incompréhensible, que nous devons adorer humblement, persuadez que puis qu'il est révélé il existe, & obligez d'imposer silence aux Difficultez de nôtre foible Raison.

Que j'avois assez déclaré sur d'autres matieres, & nommément quant à l'existence de l'étendue

& du mouvement; que ne pouvoir pas répondre à des Objections n'eſt point pour moi une raiſon de rejetter une doctrine; que je méditerois de nouveau ſur celles des Manichéens, & que ſi je trouvois des Réponſes, ou ſi Meſſieurs les Miniſtres du Conſiſtoire m'en vouloient fournir, je leur donnerois la meilleure forme qu'il me ſeroit poſſible.

IV. Je répondis la même choſe quant à l'Article de PYRRHON.

V. Et pour ce qui eſt des Loüanges données aux bonnes mœurs de quelques Athées, je promis un Eclairciſſement qui fera voir comment ces Faits-là, que j'ai trouvez dans les Livres, & que les Loix de l'Hiſtoire m'ont engagé de raporter, ne doivent point ſcandaliſer, & ne font en effet aucun tort à la vraie Religion.

Les Commiſſaires aiant rendu compte de cette Conférence à la Compagnie, il fut queſtion d'avoir par écrit ce que j'avois déclaré de vive voix. Je préſentai donc un Mémoire, où aiant touché d'abord les deux Points généraux de mes Réponſes verbales, je proteſtai que je n'avois jamais eu intention d'avancer, comme mon Sentiment, aucune Propoſition qui fût contraire à la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Réformée, où Dieu m'avoit fait la grace de naître, & dont je faiſois profeſſion; que s'il ſe trouvoit de ſemblables Propoſitions dans mon Ouvrage, (ce que je ne croiois pas,) il faloit qu'elles s'y fuſſent gliſſées à mon inſu, & que je les deſavoüois, & les retractois; que ſi j'avois pris à certains égards des libertez de philoſopher qui ne ſont pas ordinaires, c'étoit parce que j'avois cru qu'on les excuſeroit aiſément par la conſidération de la nature de l'Ouvrage, où je ſoutenois tout à la fois la perſonne d'Hiſtorien, & celle de Commentateur, ſans faire le Dogmatique; que le ſoin que j'avois pris de faire ſervir les Réfléxions Philoſophiques à la confirmation d'un Dogme qui eſt capital dans notre Egliſe, & que nous opoſons perpétuellement aux Sociniens, ſavoir qu'il faut captiver ſon Entendement à l'Autorité de Dieu, & croire ce que Dieu nous revele dans ſa Parole, quoi que les Lumieres de la Philoſophie n'y ſoient pas toûjours conformes; que ce ſoin, dis-je, m'avoit fait eſpérer que tous mes Lecteurs Proteſtans ſeroient plutôt édifiez qu'offenſez de mes Commentaires; que j'étois bien fâché que l'événement n'eût pas répondu à mon eſpérance, & que ſi j'avois prévu l'effet de la liberté que je prenois, je m'en ſerois abſtenu ſoigneuſement; que pour remedier au paſſé, je rectifierois ces endroits dans une ſeconde Edition, & que j'aurois de grans égards pour les Remarques que la Compagnie m'avoit fait communiquer.

J'ajoûtai à cela les déclarations particulieres que j'avois faites verbalement à Meſſieurs les Commiſſaires touchant l'Article de DAVID, celui des MANICHÉENS, &c.

Sur ce Mémoire la Compagnie dreſſa un Acte avec les Réflexions & les Modifications qu'elle jugea à-propos; & ce fut là, Monſieur, la concluſion pacifique de cette Affaire. Elle témoigna ſouhaiter que ſans attendre la ſeconde Edition, qui pourroit trainer en longueur, je fiſſe imprimer quelque choſe qui fit ſavoir au Public les Sentimens que j'avois expoſez dans mon Mémoire. J'y acquieſçai ſans répugnance, & je m'aquitte aujourd'hui de cette promeſſe: il n'a pas tenu à moi que je ne m'en ſois plutôt aquitté. Je ſuis, Monſieur, Votre &c.

Le 6 de Juillet 1698.

PUis qu'il me reſte de la place, je vous éclaircirai une choſe qui vous a fait quelque peine, & qui a donné lieu à une Conteſtation dont vous m'avez écrit amplement les circonſtances. Vous m'avez fait ſavoir, Monſieur, qu'un Gentilhomme, fort prévenu en ma faveur, ſe trouva bien interdit lors qu'on lui montra en bonne Compagnie ce qu'il ſoutenoit ne pouvoir être dans mon Dictionaire. Quelcun avoit dit en ſa préſence, qu'il ne comprenoit pas bien pourquoi j'avançois comme une choſe certaine, qu'Adam *mourut au lieu où Jeruſalem fut bâtie depuis, & qu'on l'enterra ſur une montagne voiſine qui a été apellée Golgotha.* Il fit pluſieurs Réfléxions ſur ce paſſage, & il conclut que rien n'eſt plus difficile aux Auteurs que d'être uniformes; ceux, diſoit-il, qui ſe mettent le plus en poſſeſſion de n'affirmer rien qu'ils ne puiſſent prouver démonſtrativement, s'oublient quelquefois, & aſſûrent d'un ton décifif les choſes les plus douteuſes. Le Gentilhomme prit feu, & s'ofrit de parier tout ce qu'on voudroit, qu'il ne m'étoit pas échapé une telle faute. La Diſpute s'échaufant, on fit aporter mon Dictionaire, & l'on montra à toute la Compagnie la page 95 du I Volume, col. 2 vers la fin. On le fit témoin oculaire de ce qu'il nioit: il fut extremement ſurpris, & ſoutint néanmoins qu'il ſe ſouvenoit de n'avoir pas vu cela dans l'Exemplaire dont il s'étoit ſervi. On ſe moqua de cette exception: on le ſomma de faire venir cet Exemplaire, & la choſe ne lui étant point poſſible, il ſe vit rangé au nombre des parieurs attrapez. Vous voulez, Monſieur, que je vous rende raiſon de cette Affaire. Un Auteur plus ſenſible que moi vous apliqueroit d'abord l'*Infandum regina jubes renovare dolorem*; mais j'irai tout droit au fait. Vous ſaurez donc qu'il y a un certain nombre d'Exemplaires du I Volume, & d'une partie du II, qui ont été reimprimez ſans que j'aie vu les épreuves. Il falut faire cette ſeconde impreſſion afin d'égaler les Exemplaires; car on en avoit fait tirer un plus grand nombre depuis la lettre P juſques à la fin, que l'on n'avoit fait auparavant. La reimpreſſion ſe fit avec une promtitude incroiable: je ne pus y avoir l'œil, & les Correcteurs n'eurent pas le tems de bien faire leur devoir. De là eſt venu que pluſieurs oublis des Imprimeurs n'ont pas été réparez. Le paſſage cité ci-deſſus en eſt un exemple; car voici ce que j'avois dit, & ce qui ſe trouve dans la plupart des Exemplaires, *Qu'il nous ſufiſe de ſavoir que les Peres ont cru fort communément, que le premier homme mourut au lieu où Jeruſalem &c.* Vous voiez donc que le Gentilhomme n'a pas eu tort, & que les Réflexions de l'autre ſont très-mal fondées. Il y a de ſemblables ſauts des Imprimeurs, qui ont introduit des obſcuritez, & de faux raiſonnemens, dans mon Ouvrage, que l'on croira pouvoir m'imputer avec raiſon, & dont je ſuis néanmoins très-innocent. En voici un exemple. Dans les Exemplaires dont j'ai revû les épreuves il y a (*) *le regne de Tullus Hoſtilius eſt enfermé entre la premiere année de la 27 Olympiade, & la premiere année de la 35.* Mais dans les autres Exemplaires on ne trouve que ceci, *le regne de Tullus Hoſtilius eſt enfermé entre la premiere année de la 35.* Monſtrueux diſcours! Je ne dis rien des chiffres, & des noms propres, que ces gens-là, le fleau né des Auteurs, ont brouillez & défigurez. Je me pourvois ici contre eux, & contre l'avantage que mes Critiques en voudroient tirer.

(*) *A la page 335 du I Volume, col. 2, lig. 9.*

RE-

REMARQUES CRITIQUES SUR LA NOUVELLE EDITION. DU DICTIONAIRE HISTORIQUE DE MORERI,

Donnée en 1704.

AVEC

Une Preface & des Obſervations de Mr. BAYLE, pour ſervir d'Inſtruction aux nouveaux Editeurs du Dictionaire de *Moreri.*

TROISIE'ME EDITION,

Augmentée de NOUVELLES OBSERVATIONS *ſur ces Remarques Critiques, & ſur l'Edition du* Moreri *publiée en* 1725.

PREFACE
DE
MR. BAYLE
fur
La feconde Edition de ces REMARQUES CRITIQUES.

Il y a peu de livres d'une utilité auffi générale qu'un Dictionaire Hiftorique. Le Public en eft tellement convaincu qu'encore que perfonne n'ait ignoré que le Dictionaire de Moreri, depuis même qu'on l'avoit corrigé diverfes fois, étoit plein de fautes, il s'en eft vendu un très-grand nombre d'éditions. C'eft donc rendre un fort bon fervice à la Republique des Lettres que de contribuer à la correction de ce Dictionaire: voilà pourquoi l'on a cru qu'il faloit reimprimer en ce Païs-ci les Remarques Critiques qu'un Anonyme a publiées à Paris fur la derniere édition du Moreri. Elles peuvent fervir & à ceux qui l'ont acheté, & encore plus à ceux qui travailleront de nouveau à le corriger.

Cette derniere édition du Moreri auffi bien que celle de Paris 1699. ont été faites fur la revifion de Mr. Vaultier, & font fans doute beaucoup meilleures que les precedentes, car outre que Mr. Vaultier eft très-habile, la grande vivacité de fon efprit ne l'empêche pas d'être fort laborieux & capable d'une très-longue & très-profonde aplication. Cette derniere qualité eft abfolument neceffaire à ceux qui corrigent un Ouvrage auffi étendu & auffi defectueux que le Dictionaire de Moreri; mais en quelque degré qu'on la poffède, il ne paroît point poffible qu'un feul homme vienne à bout de perfectioner cet Ouvrage, car il y a de petits foins qu'un grand Efprit ne fauroit prendre, ils font trop au deffous de lui, il ne s'aplique volontiers qu'à la correction des defauts les plus repandus dans la maffe de l'Ouvrage, & pendant qu'il donne fa principale attention à cela, peut-il remarquer une fauffe date, un nom propre mal écrit, & plufieurs autres details dont il faudroit laiffer toute entiere la revifion à un homme doüé de plus de patience, & de critique vetilleufe, que de vivacité de genie? Ceux qui prendront garde à cela liront les Remarques de l'Anonyme fur l'édition 1704. fans diminuer les loüanges que Mr. Vaultier a fi juftement meritées.

*Dans l'édition que l'on donne ici de ces Remarques l'on a eu foin de corriger plufieurs fautes d'impreffion outre celles qui ont été indiquées dans l'*Errata *de l'édition de Paris. On n'a point tenu la même conduite à l'égard des fautes de langage, on les a laiffées comme elles étoient, mais de peur que les étrangers qui ont affez de difpofition à fe fervir de ces phrafes, ne vinffent à croire qu'elles font bonnes, ou que l'ufage ne s'eft encore déclaré ni pour ni contre, on a fait des notes marginales qui aprennent que ce font des barbarifmes de Province. Il eft fûr que nos Grammairiens les plus indulgens s'accordent tous à rejetter de femblables expreffions, comme des vices de terroir qui naiffent au voifinage des Allobroges. Cela ne doit faire aucun prejugé ni contre l'efprit, ni contre l'érudition du Critique de Mr. Vaultier, car il y a des Provinciaux très-fpirituels & très-favans qui ne s'aperçoivent que fort tard des mauvaifes phrafes de leur païs. Les autres notes marginales qu'on a faites fervent à rectifier, ou à éclaircir le texte, ou à donner des ouvertures aux Correcteurs du Moreri. On a cru qu'il faloit en ufer ainfi pour empêcher que les Lecteurs ne fe trompaffent quelquefois en prenant toûjours pour vraies les remarques de l'Anonyme. Il eft fans doute trop raifonnable pour trouver mauvais que l'on ait eu plus à cœur les interêts du public que fon interêt particulier. Et comme il paroit difpofé à continuer fes Remarques, ce qui eft un deffein très-digne d'aprobation, & qui peut contribuer beaucoup à l'utilité publique, l'on a jugé qu'il executeroit fon deffein, & qu'il feroit valoir fon talent avec plus de vigilance, & d'une maniere plus profitable aux Editeurs du Dictionaire Hiftorique, fi l'on critiquoit quelquefois fes Notes critiques. Je dis* quelquefois*, parce qu'il y a dans fon Ouvrage certaines chofes fur quoi nous n'avons point fait de reflexion, quoi que nous euffions pu les accompagner d'une remarque. En voici un exemple.*

Il trouve mauvais (a) que dans l'énumeration des Ouvrages *de Jaques Almain on ait oublié* celui qui regarde les Laïques. Les circonftances même du tems, *ajoute-t-il*, devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude. *On peut critiquer juftement cette cenfure, car la plûpart des Lecteurs n'y comprendront rien. Un Ouvrage* qui regarde les Laïques *eft quelque chofe de fi vague, que l'on s'en peut faire cent idées diferentes. Les* circonftances du tems *ne font pas à la verité un objet fi vague, mais neanmoins elles renferment plufieurs chofes, & ainfi un Lecteur qui ne conoît pas precifement le caractere de cet Ouvrage d'Almain, n'en pourra jamais deviner la relation au tems prefent. Or comme un Dictionaire Hiftorique doit fervir de Bibliotheque aux ignorans, il faut faire en forte que les Lecteurs y trouvent affez de clarté pour entendre fans d'autres fecours ce qu'on y raconte. La même clarté fe devoit trouver dans les Remarques de l'Anonyme, puis qu'elles font une efpece de fuplément au Moreri, & un modèle de le corriger. C'eft donc un defaut que d'indiquer un livre d'Almain d'une maniere fi obfcure pour tant de Lecteurs. On peut ajoûter que pour fe rendre commode aux Editeurs du Moreri, il faut leur épargner le plus de peine qu'il eft poffible, & les mettre fur les voies. C'eft ce que l'on n'a point fait à l'égard de l'omiffion qu'on leur reproche concernant Almain, & c'eft ce que l'on auroit fait fi on leur avoit bien marqué le caractere de l'Ouvrage, le lieu & le tems de l'impreffion, &c. Je remedierois volontiers à ce defaut fi j'avois fur cela les lumieres neceffaires, mais tout ce que je puis conjecturer eft que nôtre Auteur a voulu dire qu'Almain écrivit un Ouvrage où il traita de l'autorité du peuple, & de l'autorité de l'Eglife, & qu'il foutint que comme la puiffance du peuple reprefenté par l'Affemblée des Etats du Roiaume eft fuperieure à celle du Chef de la Nation, c'eft-à-dire à celle du Roi, la puiffance d'un Concile reprefentatif de tout le corps de l'Eglife eft fuperieure à celle du Pape nonobftant la Primauté du Pa-*

(a) Cideffous à l'Article *Almain.*

pe, & sa qualité de Chef de l'Eglise. Il est sûr que Jaques Almain aiant apris de Jean Major, Ecossois de nation, cette doctrine de l'autorité du peuple, la soutint vigoureusement, & qu'il l'emploia comme une preuve de la superiorité des Conciles sur le Pape. L'énumeration de ses livres donnée par Mr. de Launoi, (b) contient ceci: Expositio circa decisiones quæstionum Magistri Guillelmi Occam de potestate summi Pontificis, liberque Inscribitur de suprema potestate Ecclesiastica & laïca, ubi certa quædam est propositio quæ tunc ut apparuit, tolerabatur, sed nunc tolerari desiit. *Il y a eu toûjours en France des Docteurs qui ont soutenu la superiorité du Pape sur le Concile, & qui ont adroitement objecté que ceux qui font tant valoir les écrits d'Almain & de Major pour le sentiment contraire, autorisent un dogme Republicain tout à fait injurieux à la Majesté Roiale. C'est ce qui contribua au renversement de la fortune du fameux Docteur Richer sous le regne de Louis XIII. car ce ne fut point par une pure complaisance pour la Cour de Rome qu'on le persecuta, on prevint la Cour de France contre lui en montrant qu'il ne soutenoit avec chaleur l'inferiorité du Pape que parce qu'il étoit fortement imbu de la maxime que les Etats du Roiaume sont superieurs au Roi, & le peuvent detroner, chasser, encloîtrer, & châtier de telles autres manieres que bon leur semble. On montra une these qu'il avoit soutenuë l'an* 1591. que les Etats étoient indubitablement au dessus du Roi, & qu'Henri Troisieme avoit été justement poursuivi comme Tyran.

(b) Pag. 613. de l'Histoire Latine du College de Navarre.

Il me semble que si nôtre Auteur avoit voulu éclaircir ce qu'il ne propose qu'en énigme, & soulager les Editeurs du Moreri, en leur facilitant les moiens de rendre curieux l'article d'Almain, il auroit dit pour le moins en gros ce que je viens d'observer, mais il eût été necessaire afin de se rendre bien intelligible, qu'il eût marqué le raport qu'il trouve entre le livre de ce Docteur, & les circonstances du tems, *car on n'agite point en France la question si l'autorité du peuple est superieure à celle du Roi; & pour ce qui est de la question, si les Conciles sont superieurs au Pape, elle fut de saison à Paris pendant le Pontificat d'Innocent XI. mais depuis ce tems-là elle est tombée dans l'oubli, & quiconque affecteroit de la remuër, se rendroit odieux. Il n'est donc point facile de conoître que les* circonstances du tems *aient du* engager *Mr. Vaultier* à parler *du livre d'Almain* avec un peu d'exactitude.

Nous pourrions montrer par d'autres exemples que ce n'est pas sans raison que nous avons dit que nous aurions pu faire plus de notes marginales que nous n'en avons faites. Nous ne laissons pas d'assûrer que les Remarques Critiques dont on donne ici une seconde Edition, meritent d'être luës: elles sont courtes & vives, & n'ennuieront personne. Si nous voulions prevenir en leur faveur l'esprit des Lecteurs nous nous prevaudrions de ce qu'on expose dans le Privilege du Roi, qu'elles ont été aprouvées par Mr. Pouchard. *C'est le nom d'un Critique redoutable & qui a desolé plus d'un Auteur dans le Journal des Savans. La societé de ceux qui composent ce Journal a fait par sa mort une grande perte: il donnoit du relief à cet Ouvrage par le sel qu'il repandoit sur les articles qui lui écheoient, & que les connoisseurs discernoient sans peine, & il ne possedoit pas dans un moindre degré que ses confreres le talent de donner en peu de pages une idée sufisante d'un gros livre. Ce talent est rare parmi les Journalistes, dont il y en a qui fatiguent cruellement leurs Lecteurs en les ramenant trois ou quatre fois de suite sur le même Ouvrage quelquefois bien mediocre, & qui seroit traité avec assez de complaisance pourveu que l'on en parlât une fois. Je pense que Mr. Pouchard se moquoit bien d'eux, & avec plus de raison que de quelques autres livres, car il faut avouër que sa Critique étoit un peu trop severe. On s'en est plaint publiquement: j'en vais donner une preuve: „ Si l'on avoit censuré autrefois les Ouvrages d'esprit de la même maniere que l'on „ fait aujourd'hui, l'Empire des Lettres se trouveroit desert, & plusieurs de ceux dont les premiers Ou- „ vrages n'ont pas reüssi auroient cessé d'écrire, & ne seroient point devenus l'ornement de la France & „ l'admiration de toute l'Europe, où leurs Ecrits se sont repandus. On en voit encore aujourd'hui qui „ n'ont commencé à paroître dans le monde que par de simples élegies, & qui sont devenus des lumieres de „ l'Eglise. Enfin l'Eglise, le Barreau & plusieurs Compagnies du Roiaume sont remplies de Sçavans „ dont les premiers Ouvrages n'ont pas brillé (c)".*

(c) Mercure galant de Janvier 1705 pag. 226. dans l'endroit où il parle de la mort de Mr. Pouchard qui condamnoit presque tous les Ouvrages d'esprit.

Quel prejugé ne seroit-ce pas pour les Remarques sur la nouvelle Edition du Moreri, que Mr. Pouchard les eut trouvées solides! mais comme nous ne voulons point surprendre les Lecteurs, nous declarons ici de bonne foi que l'aprobation dont on parle dans le Privilege, ne consiste qu'en ce que Mr. Pouchard declare qu'il les a luës par ordre de Monseigneur le Chancelier, & qu'il n'y a rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression. *Cela ne signifie autre chose sinon qu'elles ne contiennent rien contre la foi, ni contre les mœurs, ni contre l'Etat.*

Si l'on objecte à nôtre Auteur qu'il devoit communiquer ses Remarques à l'Editeur de Paris, & non pas les publier, il pourra repondre qu'il a voulu qu'elles servissent aux Editeurs de Hollande, & aux Traducteurs du Moreri en Anglois & en Allemand. Et après tout il n'y aura que ces Critiques chagrins qui ne sauroient endurer que rien échape à leur censure, qui puissent trouver mauvais qu'il ait publié ses decouvertes, & qu'il veuille continuer de se rendre utile aux Editeurs du Dictionaire Historique, car comme je l'ai dejà dit, il importe extremement qu'un pareil Ouvrage soit purgé de tous ses defauts. Il est surprenant qu'ayant passé tant de fois sous les yeux des Reviseurs, & des Correcteurs d'Imprimerie, il soit encore si plein de fautes grossieres, que par exemple l'on y trouve encore que Postel né vers l'an 1477. *mourut l'an* 1581. *âgé de près de cent ans* (1). *Il n'y a point d'Ouvrage qui eût dû faire des progrès aussi rapides que celui-là vers l'exemption des mensonges, car il a été lu par plus de gens que la plûpart des autres livres, & les Lecteurs les plus ignorans sont capables d'y decouvrir quelques fautes. La premiere chose qu'ils font c'est d'y chercher le païs de leur naissance, & les villes où ils ont fait quelque sejour. Les meprises du Moreri dans de tels articles ne sauroient leur échaper. Ils devroient donc en faire avertir les Libraires, ce qui seroit très-aisé, & comme chaque Lecteur peut découvrir dans les matieres de son ressort les mensonges de ce Dictionaire, il pourroit facilement en communiquer une liste qui serviroit à la correction des nouvelles Editions. Il faut avouër que l'indolence des Lecteurs a été bien prodigieuse, car ils ont negligé presque tous de faire savoir ce qu'ils avoient remarqué de faux. Comment se peut-il faire que de tant de gens qui avoient été à Brisach, & qui savoient que selon Moreri cette ville avoit*

(1) Mr. Bayle a relevé ci-dessous une semblable bevuë, au sujet de Mr. de *Sallo*. Voyez ses Remarques sur la Conclusion de notre Auteur.

Dans la derniere Edition du Moreri, imprimée à Paris en 1725, on dit que Postel *meurut le sixiéme Septembre de l'an* 1581. *âgé de soixante & seize ans trois mois & neuf jours.* Cette date est prise des *Memoires de Litterature* de Mr. de Sallengre, Tom. I. pag. 24. qui l'a tirée de l'Histoire du Prieuré de Saint Martin des Champs, par Martin Marrier, Religieux & Prieur Claustral de ce Monastere, où Postel a été enterré: *Regalis Monasterii Sancti Martini de Campis, Parisiensis, Ordinis Cluniacensis Historia*; Parisiis 1637 *in* 4. NOUVELLES OBSERVATIONS.

avoit un pont de pierre sur le Rhin, il n'y en ait eu aucun qui ait eu la charité de dire ou de faire dire aux Imprimeurs ou aux Editeurs qu'il faloit corriger cet endroit-là (2). *Je voudrois bien que ce reproche servît de remede à l'indiference presque lethargique de la plûpart des lecteurs.*

Mais il ne sufiroit pas que chacun fournit la liste des fautes qu'il auroit remarquées; le travail de ceux qui se chargent ex professo *de corriger le Moreri, ne laisseroit pas d'être fort grand. On ne fera jamais une correction complete si l'on ne prend la peine de visiter toutes les sources où Mr. Moreri a puisé. L'afaire est penible, mais non pas aussi épouvantable qu'elle le paroit à ceux qui se mettent devant les yeux la multitude d'Auteurs qu'il cite à la fin de plusieurs articles, car il ne faut pas croire qu'il ait consulté tous ces Auteurs-là. Je suis sûr qu'à l'égard des Historiens Grecs & Latins il n'a consulté pour l'ordinaire que Vossius, & qu'à l'égard des matieres & des Ecrivains Ecclesiastiques il n'a guere consulté que Baronius, Sponde, Godeau, & le Pere Labbe. Pourquoi donc en a-t-il cité tant d'autres? Je n'en sai rien, mais il me semble qu'une telle affectation qui lui coutoit peu puis qu'il ne faisoit que marquer les Auteurs que Vossius &c. avoit allegues contribuë beaucoup moins à l'utilité des Lecteurs, qu'à leur persuader faussement qu'il feuilletoit une infinité de livres. Il auroit pû se contenter de renvoier à Vossius &c. Ceux qui auroient eu Vossius auroient conu en même tems tous les autres Ecrivains nommez à la fin des articles du Moreri. Je ne serois pourtant point d'avis que l'on retranchât ces citations qui ont tant duré, mais il faudroit les rendre toutes intelligibles; il y en a qui ne le sont point à cause que l'on a trop abregé le nom des Auteurs ou le titre des Ouvrages. On a fait bien pis quelquefois, car on a defiguré & le titre des livres & le nom des Auteurs. Un Livre* de Venatione *que Moreri avoit cité a été metamorphosé dans les Editions de Hollande en un livre* de Veneratione. *Il s'est si mal exprimé à la fin de l'article* CALENTIO, *que n'aiant voulu citer qu'un Auteur il en cite deux, & qu'il defigure le nom du dernier.* Cornelius Tollius, *dit-il, in Append.* Pierre Valere, *de infelicit. Litterat. Cela doit être rectifié de cette façon,* Cornelius Tollius dans l'Appendix du Traité de Pierius Valerianus *de infelicit. Litterat.* (3).

En consultant les Auteurs dont Moreri s'est servi on trouvera qu'il a pris souvent leurs paroles de travers, qu'il n'a point choisi le meilleur, qu'il a estropié beaucoup de choses, & ainsi la comparaison de la copie avec l'original feroit faire une très-bonne refonte.

Il y a des matieres où cette comparaison ne seroit pas sufisante. Moreri n'a presque point eu d'autre guide à l'égard des Païs-Bas que Louïs Guicciardin qui en a fait une très-bonne Description, mais comme il est arrivé de grans changemens dans les villes de ce païs-là depuis l'an 1587. que Louïs Guicciardin donna la derniere édition de cet Ouvrage, il y a bien des choses qu'il affirmoit veritablement, que l'on ne peut plus affirmer sans un gros mensonge, & neanmoins on les afirme dans le Moreri tout comme on les avoit lües dans Louïs Guicciardin. En voici un exemple.

Il assûre qu'il y a proche de Malines un peu au delà de la porte Sainte Catherine sur le chemin d'Anvers un très-ample Monastere bâti presque en forme de Forteresse, dans lequel se trouve une maison consacrée à Saint Alexis où demeurent continuellement plus de quinze cens, & quelquefois même seize cens Religieuses qui peuvent vaquer à leurs afaires, aller & venir deçà & delà, & même se marier si l'envie leur en prend. Moreri n'a pas manqué de copier cela. On voit, *dit-il,* dans le fauxbourg de Malines le Monastere de saint Alexis, où il y a quinze ou seize cens Religieuses qui ont la liberté de sortir, de se promener, de faire & recevoir des visites & de se marier quand bon leur semble. *Cet endroit du Moreri m'a toûjours paru suspect, car y aiant eu de nos jours bien des armées qui ont campé dans le voisinage de Malines & quantité d'Officiers qui ont passé & repassé par la même ville, il me paroissoit incroiable que personne ne parlât de ce Couvent de 15. ou de 16. cens Chanoinesses, & que neanmoins il fût actuellement l'une des singularitez de Malines. Mes soupçons se fortifioient quand je faisois reflexion que lors que des armées campent proche de Remiremont, ou de Maubeuge &c. le public est presque toûjours informé de l'assiduité des principaux Officiers auprès des Chanoinesses de ces lieux-là. Mais j'ai su enfin qu'il y a long-tems que ce Monastere de Saint Alexis ne subsiste plus, il fut demoli rez pied rez terre pendant les guerres civiles vers la fin du 16. siecle. On voit donc que pour rectifier le Dictionaire Historique en ce qui concerne les Païs-Bas il ne sufit point de le confronter avec Guicciardin l'Original de Mr. Moreri, il faut consulter des Ecrivains plus modernes* (4).

Puis que l'occasion s'est presentée de marquer une grosse faute de l'article de Malines, laquelle a passé d'Edition en Edition jusqu'à la (d) *premiere revision de Mr. Vaultier 1699. inclusivement pour le moins; j'ajoûterai qu'une partie des autres fautes a été corrigée dans les Editions de Hollande, mais qu'on y a laissé celles-ci* les habitans de Malines sont francs de tous impôts à cause des bons services qu'ils rendirent à Charles le Hardi Comte de Flandres, au siege de Nans sur le Rhin. *Il faloit dire* Nuis, *& non pas* Nans, *&* Charles le Hardi Duc de Bourgogne, *& non pas* Comte de Flandres, *car quoi qu'il fût Comte de Flandres, il n'étoit jamais caracterisé par ce titre-là. La premiere de ces deux fautes a été corrigée dans l'Edition de Paris 1699. mais non pas la seconde* (5). *On n'y a point corrigé non plus le nom de la riviere qui passe à Malines: elle s'appelle* la Dile, *& non pas* la Dele (6). *On n'a point observé que la Seigneurie de Malines est l'une des 17. Provinces du Païs-Bas; & que le grand Conseil Roial institué l'an 1473. ne fut point fixé alors à Malines. Il fut ambulatoire (je veux dire qu'il suivoit la Cour du Prince) jusques à ce que Philippe d'Autriche passant en Espagne l'an 1503. le rendit sedentaire à Malines* (7).

(d) Je parle ainsi parce que je n'ai point vu celle de 1704.

Plus

(2) Voyez ci-après la Preface de l'Auteur des *Remarques Critiques*. NOUV. OBSERV.

(3) Dans l'Edition de Moreri faite à Paris en 1712, on changea *Pierre Valere* en *Petr. Valerius:* dans celle de 1725, on a corrigé cette faute, & mis *Pierius Valerianus*; mais on a laissé le reste comme il étoit, desorte que l'on continuë à citer deux Auteurs, quoi qu'on n'en veuille citer qu'un. NOUV. OBSERV.

(4) Cette faute avoit passé dans l'Edition de 1707; & le Reviseur de celle de 1712, ajouta seulement que ces Religieuses étoient apellées *Beguines*. Dans l'Edition de 1725 (Article MALINES) elle est corrigée ainsi: *on voyoit dans le fauxbourg le Monastere de Saint Alexis, où il y avoit quinze ou seize cens Religieuses, apellées* Beguines, *qui avoient la liberté de sortir, de se promener, de faire & recevoir des visites, & de se marier quand bon leur sembloit: mais ce Monastere fut entierement démoli pendant les guerres civiles vers la fin du XVI. Siecle.* NOUV. OBSERV.

(5) Cette seconde faute se trouvoit encore dans les Editions de 1707 & 1712. Dans celle de 1725, on a mis que les habitans de Malines sont francs de tous impôts, à cause des bons services qu'ils rendirent à *Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, & Comte de Flandres, au siege de Nuis sur le Rhin.* NOUV. OBSERV.

(6) L'Edition de 1707 avoit encore *la Dele:* celle de 1712 dit *la Deule:* & dans celle de 1725 on a mis *la Dile.* NOUV. OBSERV.

(7) Dans l'Edition de 1725, on remarque que le *grand conseil royal, institué ambulatoire par Charles Duc de Bourgogne l'an* 1473, fut *fixé à Malines en* 1503. On n'a point observé que *la seigneurie de Malines est l'une des 17 Provinces du Païs-Bas;* on dit seulement qu'elle est *enclavée dans l'une des dix-sept provinces, dans le Brabant.* Cependant au mot *Païs-Bas*, on la compte parmi les *dix-sept Provinces.* NOUV. OBSERV.

Plus on descendroit dans les details, plus convaincroit-on tous les Lecteurs qu'une correction parfaite du Moreri ne sauroit être l'ouvrage d'une seule personne. Mr. Vaultier seul pourroit fort bien être le Directeur General, & le dernier Reviseur de tout, mais il lui faudroit des Coadjuteurs, je veux dire des gens qui travaillassent sous lui selon les rôles qu'il leur partageroit. Il lui faudroit nommement un de ces Critiques chagrins, bourrus, si l'on veut, & fantasques, à qui la moindre ombre d'irregularité fait naître de grans soupçons qu'un Auteur se trompe. Un tel Critique n'auroit pas eu la patience de lire deux fois les premieres lignes de l'article Madruce *dans le Moreri sans les avoir pour suspectes de servir de taniere à quelque bête sauvage. Il en eût été choqué du premier coup d'œil. Voici ces lignes.*

MADRUCE ou LIBER (Christofle) dit le Cardinal de Trente, étoit fils de Jean Gaudence Liber, Baron de Madruce. *Il n'est pas impossible qu'une même famille s'apelle* Madruce, *&* Liber, *& qu'ainsi les uns la nomment* Madruce, *& les autres* Liber, *& par consequent qu'un Auteur de Dictionaire pour joüer au plus sûr se serve de la disjonctive* ou *sans tomber en faute, mais il y a pourtant dans tout cela je ne sai quel vuide de probabilité qui arrête & qui frappe un Lecteur soupçonneux & attentif. Il medite avant que de passer plus avant, & il peut conjecturer que Moreri trompé par quelque Ecrivain François, ou n'entendant pas lui-même les Auteurs Latins qui ont parlé de ce Cardinal de Trente, ait mal divisé* Liber Baro, *& qu'il ait pris le premier de ces deux mots pour le nom de la famille, au lieu de le prendre pour le caractere de la qualité de Baron. On sait que les Empereurs d'Allemagne créent des Barons qui relevent immediatement de l'Empire, & qui sont par là distinguez des Barons Vassaux de quelque autre membre de l'Empire. Un Baron qui releve immediatement de l'Empire, est apellé Baron Libre,* Liber Baro. *Il y a beaucoup (e) d'apparence que le premier de la famille de Madruce qui fut créé Baron, étoit de ces Barons Libres, & que de là vient que les Ecrivains Latins qui ont parlé du Cardinal de Trente & de son pere, leur ont donné la qualité de* Liber Baro. *Si cela est, dans quelle bevuë Mr. Moreri n'est-il pas tombé? Et comment a-t-elle pû échaper si long-tems aux Editeurs* (8)*?*

(e) Je m'exprime ainsi n'aiant pas les Auteurs Latins citez par Moreri.

Je les avertirai par occasion qu'il faut qu'ils corrigent une faute concernant le Cardinal Louïs Madruce. Il ne fut pas fait Evêque de Trente après sa promotion au Cardinalat, comme Moreri l'assûre, il étoit dejà Evêque de Trente par la resignation de son oncle le Cardinal Christofle Madruce lors que Pie IV. le gratifia du Chapeau l'an 1561. *& le lui envoia même à Trente par une faveur particuliere* (9). *Il faut corriger outre cela l'alternative du tems de la promotion du Cardinal Christofle Madruce: il en faut fixer la dâte à l'an* 1542. *& non pas la laisser vague comme fait Moreri entre l'an* 1542. *ou l'an* 1544 (10). *Il est honteux d'ignorer le tems veritable de la creation d'un Cardinal du XVI. siecle, & quand on corrige l'Ouvrage d'un homme qui a ignoré cela, & qui a été assez paresseux pour ne point éclaircir le fait, on se devroit faire une obligation de ne pas tomber dans cette même paresse. Nous pouvons aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien de reparer quelques fautes d'omission. La terre de Madruce érigée en Baronie, & située dans le Trentin, demande un petit article geographique qui manque dans le Moreri* (11). *La famille* Madruce *demande un article genealogique qui la mene depuis le tems où elle commença à être titrée, ou à faire figure, jusqu'au tems present. Le Cardinal Madruce creature de Clement VIII. & qui monta à une telle consideration qu'il fut regardé comme Papable dans le Conclave où Urbain VIII. fut élu l'an* 1623. *demande aussi un article* (12).

Il y a dans le Moreri une infinité d'endroits qui ont encore autant de besoin que l'article de Madruce d'être gueris & des pechez de commission: & des pechez d'omission.

Je n'ignore pas qu'il y a des gens qui pretendront qu'il n'est d'aucune importance au public de savoir certainement si la famille Madruce *s'apelloit* Liber, *ou si Christofle Madruce parvint au Cardinalat l'an* 1542. *& non pas l'an* 1544. *ou si Louïs Madruce étoit déjà Evêque de Trente lors qu'il obtint le Chapeau de Cardinal. Les Journalistes de Trevoux pourront faire cette objection, car après avoir traitté de mince (f) la remarque qui a été faite par nôtre Auteur que Giles Boileau mourut en* 1669. *& non pas comme on l'assûre dans le Moreri, l'an* 1671 (13) *ils ajoûtent,* Grand interêt que prendra l'Univers à cette erreur du Dictionaire! *Mais les Editeurs du Moreri s'ils sont sages ne se regleront point sur ce faux goût des Journalistes de Trevoux. Ils jugeront qu'il est du devoir de tout Correcteur d'un livre d'en ôter tous les faits faux, & d'y substituer les faits veritables, & que si sous pretexte qu'une erreur de fait ne prejudicie ni à la fortune ni aux bonnes mœurs de personne, il faloit la laisser dans un Ouvrage, il n'y auroit guère de mensonges dans le Dictionaire Historique qui ne dussent être épargnez & conservez soigneusement. Un bon esprit se plaît à savoir la verité jusques dans les choses qui n'interessent ni sa vertu ni le bien de sa famille, & l'on doit tenir pour indubitable que si Fra Paolo qui a tant parlé des Cardinaux Christofle Madruce, & Louïs Madruce, étoit tombé dans les meprises que j'ai marquées, Pallavicin son Antagoniste l'en eût censuré, & que les Journalistes de Trevoux ne condamneroient pas cette censure. Ils seroient eux-mêmes très-fâchez si on les convainquoit d'une erreur semblable à celle qui concerne Giles Boileau, & si quelcun les accusoit faussement d'une pareille meprise, ils s'en justifieroient avec beaucoup de vivacité. Ils ne se contenteroient pas de repondre que l'Univers ne prend pas un grand interêt à des erreurs de cette nature.*

(f) Dans les Memoires de Juin 1706. pag. 948.

L'une des choses en quoi les Editeurs du Dictionaire Historique ont le plus heureusement reüssi, est qu'ils ont reduit à des bornes plus raisonnables les louanges excessives que Moreri avoit prodiguées à une infinité de gens, & les medisances outrées qu'il avoit repanduës sur beaucoup de personnes. Il avoit suivi l'esprit d'un declamateur qui monte souvent en chaire, & ne s'étoit point souvenu qu'il se revêtoit du caractere d'Historien. Mais sur ce chapitre même son Ouvrage n'a pas été encore conduit à la perfection. Il y reste des flateries, & des injures que l'on devra diminuer, & il est sûr qu'en effaçant certains éloges l'on rendra un bon office à ceux à qui ils ont été donnez, & qu'on agira non seulement par amour pour la verité, mais aussi par un principe de charité fraternelle. J'en vais donner un exemple.

On

(8) Cette faute avoit passé dans les Editions de 1707. & 1712. Dans celle de 1725 on trouve:

„ MADRUCE (Christophle) dit *le Cardinal de Trente*, „ fils de *Jean Gaudence* libre Baron de Madruce, &c.

On remarque que *le Pape Paul III.* lui *donna le Chapeau de Cardinal l'an* 1542. NOUV. OBSERV.

(9) Cela est corrigé dans l'Edition de 1725. NOUV. OBSERV.

(10) Voyez ci-dessus Note (8). NOUV. OBSERV.

(11) Cet Article Geographique se trouve dans l'Edition de 1725, au mot MADRUZZO ou MADRUCE. On l'a tiré du Dictionaire de Maty. NOUV. OBSERV.

(12) Dans l'Edition de 1725, on a ajouté trois ou quatre lignes touchant CHARLES MADRUCE, créé Cardinal par le Pape Clement VIII. NOUV. OBSERV.

(13) Voyez ci-dessous au Mot BOILEAU. NOUV. OBSERV.

On afirme dans le Moreri qu'un Marechal de France dont je tais le nom, a commandé les armées avec beaucoup de prudence, & de bonheur & de gloire. *Quelque distrait que soit un Lecteur, & quelque envie qu'il ait de gagner chemin en courant, il s'arrêtera tout court à la rencontre d'un tel éloge, & il voudra reflêchir sur un objet si surprenant. Depuis plus de 15. années, se dira-t-il à lui-même, j'ai suivi pied à pied les Gazettes, & les autres Nouvellistes, & je ne me souviens d'aucune espece d'évenement qui puisse fonder cette prudence, ce bonheur, & cette gloire que je trouve ici. Je puis marquer le lieu & le tems où les entreprises de ce Guerrier ont été fort malheureuses, mais non pas le lieu & le tems de leur réüssite. Ses plus glorieuses campagnes sont celles où il n'a formé aucun projet, & où l'on n'a formé aucun projet contre lui. Il faut ou que mes connoissances soient très-imparfaites, ou que ces éloges soient injustes, car ils ne peuvent être justes qu'en consequence de quelques actions d'un succès si heureux & si brillant, qu'elles aient pu obscurcir les disgraces frequentes & éclatantes dont toute l'Europe est informée, & qui ont été l'objet de mille chansons satiriques qui ont couru par toute la terre. D'où peut venir que j'ignore ces actions si glorieuses? Il faut que je parte de la main pour en demander des nouvelles.*

On comprend qu'un tel Lecteur priera tous ceux qu'il rencontrera de l'instruire, & qu'il ne trouvera personne qui en sache plus que lui, de sorte qu'il sera cause qu'une infinité de gens qui ne songeoient plus à ce Marechal, recapituleront toutes ses disgraces. Ce sera donc lui rendre un très-bon service que d'effacer cet endroit du Dictionaire. On ôtera par ce moien une pierre d'achopement, un fâcheux memento. *Les Lecteurs qui ne la trouveront pas en leur chemin passeront outre sans s'arrêter, & voilà bien des reflexions suprimées qui seroient desavantageuses à ce Marechal de France. Cet éloge n'est rien moins qu'un mensonge officieux, & ressemble beaucoup plûtôt aux louanges que l'inimitié la plus maligne fait donner,* Pessimum inimicorum genus laudantes. *J'avouë pourtant qu'il n'a point été donné dans cet esprit-là.*

L'Editeur ne pouvoit pas ignorer le jugement de toute la France, & que si les souhaits de la Nation eussent été considerez, le commandement des armées eût été bien-tôt ôté au Guerrier dont nous parlons, mais il semble que le Prince ait voulu montrer en cela qu'il se croioit autant superieur à ses Sujets par les lumieres de son jugement que par la dignité de son caractere. L'Editeur ne pourroit pas s'excuser sur un certain tour d'esprit que l'on remarque dans les François, & qui a été assez bien representé par un Ecrivain moderne: Les François, *dit-il,* sont souvent fort incomprehensibles. Ils aiment leur Roi & leur Patrie, ils aiment l'honneur de leur Nation, ils ont d'elle, la plus haute opinion qu'on puisse avoir: cependant leur Nation même ne fait rien dont ils soient contens: il leur semble toûjours qu'il faudroit faire autre chose que ce qu'on fait. Les reponses les plus sages, les entreprises les plus heureuses, les mesures les mieux concertées évitent rarement leur censure. Ils loüent les Estrangers, ils vantent leurs Ouvrages, leurs forces, ils admirent leurs conseils; ils relevent leurs succès. *L'éloignement augmente le respect* (g). Ils meprisent & ils blâment tout ce que produit la France. *Quelque grand que soit par tout le Roiaume le nombre de ceux à qui ce caractere convient, un Auteur n'est pas pourtant obligé de ne loüer ou de ne blâmer que ce qu'ils loüent ou blâment, mais comme ils n'ont pas été les seuls qui aient crié contre le General en question, & qu'au contraire ils n'ont fait que joindre leur voix à celle de tout le public, l'Editeur ne pourroit pas se disculper s'il n'alleguoit point d'autre raison que celle-là? Que s'il vouloit s'excuser sur ce que la faveur de celui qu'il loüe a plûtôt augmenté que diminué auprès de son Maître, il se justifieroit très-mal. Cela prouve bien que la fortune qui ne l'a jamais suivi en Campagne, lui a tenu une fidelle compagnie à la Cour, mais on ne peut tirer de cela nulle consequence contre la notorieté publique, & si un Monarque se veut distinguer en faisant entrer dans son caractere un Paradoxe de pratique aussi rare que l'est celui de recompenser magnifiquement les mauvais succès, un Auteur n'a pourtant nul droit de donner des loüanges dont tout le monde reconoît la fausseté. Si au lieu de ces paroles,* prudence, bonheur & gloire, *on se fût servi des termes* d'affection, de zele, de bonne intention, *on n'eût point scandalisé le public, ni rendu un aussi mauvais office au Guerrier qu'on a loüé. Mais encore un coup, le mieux sera d'effacer l'éloge & de ne rien mettre à la place de ce qui sera effacé.*

(g) E longinquo reverentia major.

Pour parler encore une fois de la peine qu'une bonne correction du Moreri oblige de prendre, je remarquerai que les premieres Editions de ce Dictionaire, quoi qu'elles soient plus defectueuses que celles de Hollande, peuvent neanmoins servir très-utilement à les corriger. Il faudroit donc que les Editeurs eussent toûjours sous les yeux ces premieres Editions, & les comparassent ligne à ligne avec les suivantes. De plusieurs exemples qu'on pourroit donner des corruptions qui se sont glissées dans celles-ci, on en marquera seulement un. Mr. Moreri avoit dit dans l'article de Gilles le Maître que le Duc de Mayenne & les autres Chefs de la Ligue nommerent *Jean le Maître* President *au Parlement de Paris* à la place de Barnabé Brisson, & qu'en cette qualité on les deputa aux pretendus Etats du Roiaume tenus à Paris en 1593. Que le Legat y proposa la publication du Concile de Trente sans reserve ni modification, que l'affaire étoit assez delicate d'elle-même; que le Maître & du Vair, alors Conseiller, eurent ordre de l'examiner &c. *Il y a là une faute qui a été corrigée dans les Editions de Hollande, où l'on a mis* on le deputa, *au lieu de* on les deputa, *mais on y a gâté un autre endroit, car au lieu de* le Maître & du Vair, alors Conseiller, *on a mis* le Maître & du Vair, alors Conseillers. *Cette faute se trouve dans l'Edition de Paris 1699. Et cela fait voir que l'attention des Editeurs est quelquefois bien relâchée, car en lisant le mot* Conseillers *ils ne se sont point souvenus que deux ou trois lignes auparavant ils avoient lu que le Maître avoit été deputé* en qualité de President (14).

La derniere chose que je veux observer est qu'il se glissera toûjours de nouvelles fautes dans les Editions du Moreri malgré toute l'attention & l'habileté des Reviseurs s'ils ne prennent eux-mêmes la peine de corriger exactement toutes les épreuves, ou s'ils ne les font corriger par des gens fort éclairez & fort attentifs. C'est par la negligence du Correcteur d'imprimerie que l'on trouve dans l'Edition de Paris 1699. à l'article Lodrin *une faute bien grossiere qui avoit été corrigée dans les Editions de Hollande. Voici cet article selon l'Edition de Lion 1688.*

LODRIN, Ville & Golphe d'Albanie dans la Grece. Il ne faut pas la confondre avec LODRON, Seigneurie du pais de Trente en Italie, proche du Braslan.

Tout cela se trouve dans l'Edition de Paris 1699. mais dans l'Edition de Hollande dont je me sers, qui est celle de l'an 1698. on a mis comme il faloit Bressan, *au lieu de* Braslan, *& l'on a retenu la ligne suivante qui est,*

LODRON.

(14) Dans l'Edition de 1707 & suiv. on trouve un Article separé de JEAN LE MAITRE, où au lieu de *on les deputa*, on a mis *le deputerent*; & on a effacé *alors Conseiller*. NOUV. OBSERV.

Lodron. *Voiez* Lodrin.

Elle a été retranchée dans l'Edition de Paris, mais il auroit mieux valu la conserver, parce qu'il y a beaucoup de Lecteurs qui ne trouvent point ce qu'ils cherchent dans un Dictionaire s'il n'y paroît alinea. Le meilleur moien de corriger étoit d'effacer ces paroles, il ne faut pas la confondre avec, *& de mettre la suite alinea. Ce sont des paroles qui sans qu'on en avertisse personne, aprenent assez aux Lecteurs qu'il ne faut point confondre* Lodron *avec* Lodrin (15). *On peut aussi avertir les Editeurs qu'ils feront bien d'allonger l'article* Lodron *& en Geographes & en Genealogistes. Ils doivent savoir que la curiosité des Lecteurs s'augmente beaucoup pour des lieux mêmes assez obscurs, dès que les Gazettes en parlent souvent. Tel qui ne s'étoit jamais soucié de savoir où est l'Oglio, & l'Adda, ce que c'est que Salo, Dezenzano, Gavardo, Montechiaro &c. s'est plaint mille fois depuis quatre ou cinq ans de ne trouver pas dans le Moreri des articles fort detaillez sur la source, & le cours de ces rivieres, & sur la situation, & les qualitez de ces villes. On est presentement dans la même curiosité par raport à Lodron. D'ailleurs ce n'est point une simple Seigneurie, c'est une ancienne Comté, & il y a long-tems que les Comtes de Lodron ont fait parler d'eux. La suite de leur Genealogie peut faire un digne article dans le Moreri* (16). *Les Savans s'y interesseront, à cause que Joseph Scaliger a pretendu que sa grand' mere Berenice ou Veronique de Lodron étoit fille du Comte de Lodron. Scioppius dans son* Scaliger Hypobolimæus *a traité cela de faux, & a cité plusieurs faits qui pourront servir de materiaux aux Editeurs.*

Je ne fais point excuse de la longueur de cet Avertissement que j'ai joint à la seconde Edition des Remarques Critiques publiées à Paris. Chacun conoîtra que ceci leur peut servir de Suplement.

(15) Voici comment on trouve cet Article dans les dernieres éditions:

Lodrin, *Ville & Golfe d'Albanie dans la Grece, ne doit pas être confonduë avec* Lodron, *ancien Comté du pays de Trente en Italie, proche du Bressan.*

Ainsi on a continué de faire un seul Article de *Lodrin* & de *Lodron*, au lieu d'en faire deux, suivant la remarque de Mr. Bayle. Nouv. Observ.

(16) On n'a point encore donné dans le Moreri de Description Geographique de *Lodron*, ni de Genealogie de ses Comtes. Nouv. Observ.



PRE-

PREFACE

De l'Edition de Paris.

CE n'eſt point une Critique du Dictionaire de Moreri que je donne au public; je n'ai pas aſſez de temerité pour tenter une pareille entrepriſe. Mr. Bayle aprés de grands efforts, ne l'a pas entierement conſommée (1): Mr. le Clerc qui eſt venu aprés lui, & qui a profité de ſes lumieres, n'a fait que nous donner de nouvelles fautes, ajoûtées aux anciennes, qu'il ne s'eſt pas donné la peine de corriger: en effet l'édition qu'il donna en *1699.* n'eſt exacte, à proprement parler, que dans les articles qui ont quelque conformité avec ceux que l'on trouve dans le Dictionaire Critique de Rotterdam (2). Les deux éditions qui ont paru coup ſur coup à Paris, ne ſont pas à beaucoup prés, ſi défectueuſes que les premieres; & ceux qui en ont pris ſoin, les ont purgées de pluſieurs fautes que l'on trouve encore dans l'édition de *1699.* La derniere ſur tout, paroît avoir été portée au degré de perfection, où un Ouvrage de cette nature peut atteindre: la Chronologie a été réformée; de variable qu'elle étoit en pluſieurs endroits, elle a été fixée à un ordre certain. Les articles ont été mis dans une forme plus commode pour le Lecteur & purgez de bien de faits apocryphes, qui ne ſervent qu'à étouffer la verité, & à faire douter des points les plus fondamentaux de l'Hiſtoire, lorſque les Auteurs ont eu l'indiſcretion de les confondre: tout y eſt enfin dans un ordre agreable pour un Lecteur avide, & utile pour un Sçavant: & on doit dire à la loüange de Mr. Vaultier, qui s'eſt chargé ſeul du poids immenſe de ce travail, qu'il falloit un homme de ſa patience & de ſon aſſiduité, pour ne pas ſuccomber ſous une ſi grande entrepriſe; ſur tout quand on ſçaura qu'il n'a été ſecouru de perſonne, & qu'à un Religieux prés, dont les lumieres ſont bornées à un certain genre d'érudition, tout le monde l'a abandonné. Il eſt vrai qu'on pourroit lui répondre, qu'il a reçu des memoires, & que s'il avoit marqué en faire quelque cas, on lui en auroit fourni davantage dans le cours de l'impreſſion, & à proportion de l'accueil qu'on auroit vû qu'il auroit fait aux premiers. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici, & en mon particulier je n'ai aucune plainte à porter contre luy au tribunal du public.

Aprés un tel détail, on jugera aiſément de la nature de ce petit Ouvrage: il ne contient que quelques Remarques qui (*a*) ont échapées à Mr. Vaultier; ce ſont même, ſi l'on veut, quelques fautes dans leſquelles tout autre Auteur, ſurchargé d'un auſſi grand travail, ſeroit infailliblement tombé: heureux s'il n'en eût pas fait de plus groſſieres! Dans le nombre de ces fautes, il y en a quelques-unes de particulieres à certaines nations, à certains païs, & même à certains cantons, & qui par conſequent n'intereſſent gueres un Lecteur, qui n'aura vû ces païs que dans la carte; mais comme j'eſpere que ces Remarques pourront ſervir à la premiere édition qu'on donnera du Dictionaire de Moreri, je n'ay pas voulu negliger de relever ces legeres fautes, perſuadé qu'en les (*b*) raſſemblant dans un petit volume, un Editeur aura plus de commodité de les mettre à profit. Il y a d'autres fautes dans le nombre de celles que j'ay relevées, qui ſeront d'une plus ſerieuſe conſideration, & dont un Lecteur, tant ſoit peu habile; jugera que la correction étoit eſſentielle à la perfection du Dictionaire Hiſtorique.

Peut-être, par exemple, ne ſe ſeroit-on jamais aviſé dans les nouvelles éditions que l'on pourra donner à l'avenir, de reflêchir qu'il n'y eut jamais de Pont de pierre ſur le Rhin, & peut-être auſſi que ſans la remarque que je donne ſur ce ſujet, tel Editeur qui ſe ſera pû trouver au dernier Siege de Brizach (*c*), ne laiſſeroit pas d'écrire aprés Mr. Moreri, qu'on y paſſe le Rhin *ſur un beau Pont de pierre.* La Remarque eſt triviale, je le veux; cependant elle ſert à corriger une faute qui a conſtamment paſſée dans douze éditions, & dans laquelle Mr. le Clerc, cet habile Géographe, qui ſe mêle de critiquer (*d*) Quint-Curce, eſt tombé comme les autres: c'eſt une faute d'inattention, je le veux encore, elle ne peut pas même être (*e*) d'une autre eſpece; mais en eſt-elle moins une faute? Et

(1) Notre Auteur pretend que Mr. Bayle a entrepris dans ſon Dictionaire de relever toutes les fautes de celui de Moreri; mais qu'*après de grands efforts*, il *n'a pas entierement conſommé* cette entrepriſe. Mr. Bayle n'a jamais eu ce deſſein. Il ne critique Moreri que lorſqu'il donne un Article qui ſe trouve auſſi dans le Dictionaire de cet Auteur. *J'ai mis à part dans une Remarque*, dit-il dans ſa Préface, *les erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. Je n'ai point touché à celles qui ſe rencontrent dans les articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne ſoient pas moins conſiderables, que dans ceux que j'ai donnez.* Et plus bas, *En faveur de la jeuneſſe*, dit-il, *qui a beſoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, j'ai relevé juſqu'aux plus petites fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui eſt des fautes qui ſont ailleurs, je les ai laiſſées en repos, comme je l'ai deja dit.* Voila une preuve bien ſenſible de l'inexactitude de notre Critique. Ses Remarques ſont preſque toutes tirées du Dictionaire de Mr. Bayle, comme on le fera voir dans la ſuite; & cependant il n'a fait aucune attention à ce que Mr. Bayle a marqué ſi expreſſément dans la Preface. NOUV. OBSERV.

(2) On ne rend point ici juſtice à Mr. le Clerc, qui a corrigé un nombre infini de fautes dans les éditions de Hollande du Dictionaire de Moreri, & qui y a fait des Additions très-conſiderables: Notre Auteur n'a point vû ces Editions: il n'en parle qu'après le Reviſeur de Paris, qui pour faire mieux valoir ſon travail, avoit mépriſé celui de Mr. le Clerc, dans le tems même qu'il en profitoit. Mr. le Clerc fit voir l'injuſtice de ſon procedé dans un Memoire inſéré dans les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Février 1700, Art. VII. pag. 207. *& ſuiv.* Il remarqua même, que le Reviſeur de Paris avoit laiſſé paſſer des fautes, qui étoient corrigées dans les dernieres éditions de Hollande; par exemple, à l'Article CAB, il y avoit *Cumbertund*, au lieu de *Cumberland*. Cette faute ſe trouve encore dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

(*a*) Voici l'un des Provincialiſmes (voiez ci-deſſus pag. (669) que l'on n'a point voulu corriger dans cette nouvelle Edition. Il reſſemble à celui qu'on trouve ci-deſſous dans cette Preface, *une faute qui a conſtamment paſſée*, & à celui qui ſuit peu après, *Ces petits livres.. aiant une fois donnez un cours.* Voiez la Note (*a*) de l'Article *Actor*, la Note (*b*) de l'Art. *Beaupoil*, la Note (*e*) de l'Art. *Bellay*, & ailleurs. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il eût été plus conforme au genie de la langue Françoiſe de dire *qu'en les trouvant raſſemblées dans un petit volume, un Editeur &c.* ou *qu'en les raſſemblant dans un petit volume, je ſerois cauſe qu'un Editeur auroit &c.* REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il y a ici trop d'hyperbole: il n'eſt nullement vraiſemblable qu'un Editeur qui auroit vu de ſes propres yeux que le pont de Briſac n'étoit point de pierre, eût neanmoins negligé de corriger cette faute de Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Il faloit dire *Quinte-Curce*. Voiez ci-deſſous l'Article QUINT-CURCE. REM. DE MR. BAYLE.

(*e*) Nôtre Auteur me permettra de lui dire que non ſeulement la faute qu'il marque peut être d'une autre eſpece que les fautes d'inattention, mais qu'elle eſt auſſi effectivement d'une autre eſpece, car il n'y a point d'attention aux paroles de Moreri qui puiſſe faire juger qu'il s'eſt trompé en diſant que le pont de Briſach eſt un pont de pierre. Il n'y a que ceux qui ſavent d'ailleurs que cela eſt faux qui puiſſent

Et combien de ces petits Auteurs qui n'ont d'autre fonds pour faire des Livres, que le grand Dictionaire Historique, croiront dans la suite qu'on passe le Rhin à Brizach *sur un beau Pont de pierre?* Ces petits livres qui sont copiez les uns des autres, ayant une fois donnez un cours à cette fausse tradition, il n'en faudroit pas davantage dans quelques siecles, pour faire une opinion probable de celle qui porte aujourd'hui, *qu'il y a un Pont de pierre à Brizach:* & de-là des contestations entre les Geographes; de la nature de celle que nous voyons de nos jours, entre Mr. le Clerc & Mr. Perizonius, sur des passages du celebre Historien d'Alexandre le Grand.

L'opinion que commence à établir la nouvelle édition du Dictionaire de Moreri, sur l'année de la mort du Roi Jacques II. ne fera-t-elle pas aussi un jour la matiere d'un procès entre les Chronologistes? Fondez sur des titres incontestables, les uns placeront cette mort sous l'année 1701. les autres viendront l'Edition de 1704. à la main, soûtenir que ce Prince n'est mort (*f*) qu'en 1702. Les écrits se multiplieront, & peut-être aussi les injures; & tout cela par la negligence d'un Historien.

Par ces deux traits, choisis d'entre plusieurs autres, on peut juger de l'utilité de ces Remarques, qu'on n'a repandu que sur le fonds même des choses; car si on se fût voulu arrêter aux fautes d'impression, il y eût eu de quoi faire un gros volume.

puissent conoître qu'il s'est trompé. Mais voici l'exemple d'une faute d'inattention. Moreri en parlant d'une riviere nommée LE MORIN, avoit dit qu'elle est *dans la Brie*, qu'elle *a sa source auprès de Sedane*, qu'elle *passe par la Forté Gaucher, par Colmier* &c. Il n'avoit pas bien copié ce dernier mot, car le Sieur Coulon son Original a dit *Colomier* (il devoit dire *Colomiers;*) mais pour le mot de *Sedane* il l'a fidelement copié. Ceux qui ont corrigé Moreri, ont changé *Sedane* en *Sedan*, quoi que sans doute ils sçussent assez de Geographie pour n'ignorer pas que Sedan est bien éloigné de la Brie. C'est donc faute d'attention qu'ils ont mis dans leurs Editions du Moreri que *le Morin Riviere de France dans la Brie a sa source auprès de Sedan.* Il faloit dire *auprès de Sezane.* Pour ce qui est de *Colmier*, ils ont pû croire qu'il y avoit dans la Brie un lieu de ce nom, mais en s'apliquant un peu plus ils eussent apris qu'il faloit mettre *Colomiers*, & non pas *Colmier* (3). Peut-être que Mr. Moreri avoit embrassé plus qu'il ne faloit la coutume de plusieurs François, de prononcer à deux syllabes les noms qui s'écrivent en trois. C'est ainsi que des Auteurs qui ont écrit contre Mr. de Vallemont, l'appellent *Valmont*, & que d'autres nomment Malment un Auteur qui écrit son nom *Mallement:* Cela sera cause un jour que les Bibliographes donneront un Auteur nommé Vallemont, & un autre nommé Valmont &c. mais Mr. Moreri ne feroit point excusable sur la coutume qu'il auroit prise de prononcer *Colgne* & non pas *Cologne*, *Colnie* & non pas *Colonie.* Il devoit écrire les noms propres non pas selon sa prononciation, mais selon leur orthographe. REM. DE MR. BAYLE.

(3) Dans l'édition de 1725, on dit que cette riviere a sa source auprès de *Sezanne*, & qu'elle passe par *Coulomier.* NOUV. OBSERV.

(*f*) Je croi que cette fausse date est une faute d'impression, neanmoins le Critique n'a pas été obligé de rechercher si elle venoit de l'Editeur, ou des Imprimeurs. C'est le destin des Auteurs qu'il faut qu'ils portent la peine de la negligence des Correcteurs d'imprimerie. Je ne pretens pas assûrer en general qu'un Auteur ne se trompe quelquefois sur des époques insignes & toutes fraiches. L'Auteur du Suplement de Moreri croioit bonnement que Mr. de Turenne fit toute la Campagne de l'an 1675. il ne se souvenoit pas d'une chose que tout le monde savoit, c'est que Mr. de Turenne fût tué d'un coup de canon le 27. de Juillet 1675. Voici les paroles de l'Auteur de ce Suplement dans l'article *Montecuculi: Mais en* 1675. Montecuculi *ne put rien executer dans l'Alsace, parce que le Marechal de Turenne rompit tous ses desseins.* Rien de plus faux que cela, car Montecuculi ne passa en Alsace qu'après la mort du Marechal de Turenne (4). Je dirai par occasion que non seulement on devoit corriger cette bevuë dans les Editions de Hollande, mais remedier aussi à la secheresse de cet article. Il ne faloit pas s'attendre que l'Auteur du Suplement s'étendit beaucoup sur la gloire du Comte Montecuculi. Ce General n'étoit point aimé en France; on le regardoit comme la cause principale de la perte de toutes les conquêtes de l'an 1672. mais par cette même raison les Editions de Hollande devoient donner un long article de ce General des armées Imperiales, & l'orner des plus beaux éloges dont il fût digne. Une telle omission est plus condamnable que la participation à l'erreur que l'on n'a point corrigée touchant l'âge de Mr. de Montecuculi. Le Suplement dit que ce General mourut l'an 1680. *âgé de plus de* 80. *ans.* Il est pourtant vrai qu'il n'a vecu que 72. ans & 8. mois. Il étoit né l'an 1608. c'est ce qu'on voit dans sa Vie imprimée au devant de ses Memoires, à Geneve l'an 1704. & par là l'on corrige la faute des Imprimeurs de cette Vie qui marquent sa mort au 16. d'Octobre 1681. au lieu de 1680 (5).

(4) Cela avoit passé dans les éditions de 1707 & 1712. On l'a effacé dans celle de 1725. NOUV. OBSERV.

(5) Cela avoit aussi passé dans les éditions de 1707 & 1712. Dans celle de 1725, on a mis que le Comte Montecuculi *mourut le 16 Octobre* 1680 *âgé de* 72 *ans* 8. *mois:* & à la fin de son Article on remarque qu'*il avoit presenté à l'Empereur en* 1665. *ses* Memoires *composés pendant ses campagnes de Hongrie, donnés au public en* 1704. *par Mr. Hayssen Gentilhomme Allemand, Gouverneur du Prince de Moscovie.* NOUV. OBSERV.

REMARQUES CRITIQUES SUR LA NOUVELLE EDITION. DU DICTIONAIRE HISTORIQUE DE MORERI, Donnée en 1704.

A.

ACTOR. Monsieur Bayle avoit déja reproché à Mr. Moreri d'avoir changé ce mot en celui d'*Actorius*. Cette faute a été à la verité corrigée dans la nouvelle édition; de même que celle où il est dit qu'Ovide a parlé d'un *Actorius*. Ces paroles, *quæ fuit Actoridæ cum magno semper Achille*, ne devant point s'entendre d'un homme qui s'appelle *Actorius*, mais de Patrocle, que les Poëtes distinguent ordinairement par le nom Patronimique d'*Actorides*, qui ne signifie autre chose, qu'*issu d'Actor*. L'explication que Monsieur Bayle a donné de la pensée du Poëte, est très-étenduë; & il ne tenoit qu'à ceux qui ont donné l'édition de 1699. & de 1704. d'en profiter, s'ils eussent voulu consulter le Dictionaire Critique. J'avouë qu'il est penible de consulter sur chaque article tous les Critiques & tous les Interpretes; mais c'est aussi en quoi ces Remarques seront d'une grande utilité à ceux qui entreprendront dans la suite une nouvelle édition, puisque je rassemble dans un très-petit volume, une partie des fautes qui ont (*a*) passées dans les anciennes éditions, & qu'en peu de temps on les pourra parcourir.

Mais si le nouvel Editeur, sur l'ouvrage duquel je fais des Remarques, a corrigé cet article en quelques endroits, il l'a altéré en plusieurs autres: en voici la preuve.

Dans l'article d'ACTOR *le Locrien*, l'Editeur eût dû remarquer, que Pelée gendre de cet Actor, étoit petit-fils d'Egine son (*b*) épouse; & qu'ainsi Polymele fille d'Actor & d'Egine, fut tout ensemble tante & épouse de Pelée; elle étoit sa tante, parce qu'elle étoit sœur d'Eacus son pere (1): d'ailleurs Jupiter étoit (*c*) ayeul de Polymele & grand-pere de Pelée. Dans l'article d'ACTOR fils

(*a*) Il faloit dire *qui ont passé*: ce n'est point ici une faute d'impression, mais une phrase de Province dont bien des Auteurs qui ont lu les meilleurs livres François, & frequenté à Paris les plus habiles Grammairiens, ne se sont point corrigez. Mr. l'Abbé Faydit y tombe souvent: *la raison qui m'a le plus frappée* (dit-il dans les Essais de litterature de Juin 1704. pag. 188.) *la revelation qui a montrée aux hommes Dieu*, &c. pag. 196. des mêmes Essais. La nation Françoise abonde peut-être plus que les autres en Ecrivains qui ignorent la conjugaison des verbes, & si certaines particules demandent le subjonctif, & non pas l'indicatif. Un Religieux de sainte Genevieve nommé de Vallone qui est mort Ministre à la Haie écrit, *je peux* au lieu de *je puis*: *on courre* au lieu de *on court*. *Ce pedagogue ne se seroit point scandalisé que je fis dire*, au lieu que *je fisse dire*. *Il ne faloit plus* que cela *pour faire que la mesure de leurs crimes se trouva*, au lieu de *se trouvât*. Si Vaugelas & ceux qui l'ont commenté ou augmenté avoient jugé dignes de leur censure ces sortes de fautes, il y auroit moins de gens qui les commettroient. Il est donc necessaire de condamner publiquement ces barbarismes. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) C'est-à-dire, épouse d'Actor. Le mot *son* est ici très-équivoque. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'edition de 1725, on dit qu'ACTOR, *né dans la Locride, ou selon d'autres dans la Thessalie, étoit fils de Myrmidon, & petit fils de Jupiter*; qu'il *épousa la Nymphe Egine*; & qu'il *donna son Royaume avec sa fille Polyment* (il falloit dire *Polymele*) *à Pelée fils d'Eacus & pere d'Achille*. NOUV. OBSERV.

(*c*) Cela demandoit preuve, car on ne voit pas que Jupiter ait été pere ni d'Actor ni d'Egine. Il eut d'Egine un fils, mais Polymele fille de la même Egide étoit fille d'Actor, ce qui n'établissoit aucune consanguinité entre Polymele & Jupiter. REM. DE MR. BAYLE.

fils d'Axeas & pere d'Astyoque, l'Editeur se trompe en disant que celle-ci eut deux fils de Neptune; c'est de Mars qu'elle eut ces deux fils qui commanderent les troupes d'Aspledon (*d*), & d'Orchomene au siege de Troye (2). L'Editeur pourroit avoir pris cet *Actor* pour l'*Actor* dont parle Pausanias dans son cinquiéme Livre, & qui étoit fils de Neptune, & d'Agamede fille d'Augeus (3). On peut consulter sur ce sujet le dixiéme Livre de l'Iliade. On void par là que l'Editeur a renversé ces deux articles, & que de deux Actors, il n'en a fait qu'un, qu'il fait beau-pere de Neptune; au lieu que c'est du second des deux dont je viens de parler, que ce Dieu étoit pere.

(*d*) Aspledon & Orchomene sont des noms de ville: le Lecteur pourroit les prendre pour des noms d'homme. REM. DE MR. BAYLE.

(2) Dans la même édition on trouve qu'ACTOR *fils d'Axeus ou d'Azeus, fut pere d'Astyoque*; & que *cette Nymphe eut de Neptune deux fils*, &c. Cependant Mr. Bayle avoit remarqué, que c'est du Dieu *Mars* qu'elle eut ces deux fils. NOUV. OBSERV.

(3) On n'a presque donné dans cette édition l'Article d'ACTOR, *fils de Neptune & d'Agamede fille d'Augeus*, quoi qu'on eût pû le tirer de Mr. Bayle.

Notre Auteur n'a presque fait que copier ici Mr. Bayle. Mais il s'est trompé en citant le *cinquiéme Livre de Pausanias*. Cette citation dans Mr. Bayle se rapporte à un autre ACTOR, *fils de Phorbas*, NOUV. OBSERV.

ADAM. Moreri dit que Joseph raporte, qu'Adam grava sur deux diverses tables, des observations qu'il avoit faites sur le cours des astres. Ce n'est pas là le langage de cet ancien Historien; il dit seulement dans le second chapitre du premier livre de ses Antiquitez, que les descendans de Seth fils d'Adam, furent les inventeurs de l'Astrologie, & qu'ils firent graver les principes qu'ils venoient de découvrir, sur un pilier de brique, & sur un autre de pierre, afin de les garentir de la destruction generale qui, selon qu'Adam l'avoit prédit; devoit arriver une fois par le feu, & l'autre par le déluge (1). Moreri dit aussi, que le premier homme imposa le nom aux plantes, & l'Ecriture ne lui attribuë cependant que l'invention du nom des bêtes. L'Editeur a adopté la premiere de ces erreurs (2), & a corrigé à la verité, la seconde.

(1) Cette Remarque est prise de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(2) Cela est corrigé dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

ADAMITES. Moreri fait dire à Saint Epiphane, que les Temples des Adamites étoient des lieux infâmes, à cause des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de prostitution. Ce S. Pere ne parle point ainsi, dans le sommaire de son second livre; il dit simplement, „ que les Adamites s'assemblent tout aussi nuds qu'ils étoient au sortir du ventre de leurs me- „ res, & en cet état ils font leurs lectures, leurs Oraisons, & leurs autres exercices de Religion ". D'ailleurs Moreri a avancé trop legerement, qu'il y avoit une Secte de ces Heretiques en Angleterre. Cela est absolument faux, & l'Editeur a corrigé cet endroit, mais il n'a pas eû la même précaution à l'égard du texte de S. Epiphane (1).

(1) Tout ceci est tiré de Mr. Bayle. Ce qui regarde St. Epiphane a été corrigé dans l'édition de 1725; & à la fin de l'Article on cite Mr. Bayle. NOUVELLES OBSERVATIONS.

ADRICHOMITES (*a*). Moreri s'est trompé dans cet article, en prenant *Trajectum* pour Utrecht, au lieu de le prendre pour Maestricht. Il dit ensuite que l'Adrichomites publia lui-même son Theâtre de la Terre Sainte; & il est sûr que cet ouvrage ne fut publié qu'après sa mort; d'ailleurs ce même Bibliographe partage en deux cet ouvrage, en remarquant que le *Theâtre de la Terre Sainte*, est different de la *Description de la Terre Sainte*; & ce n'est qu'un même ouvrage. L'Editeur a corrigé la premiere faute, & a adopté la seconde (1).

(*a*) Il faloit dire *Adrichomius*, car c'est ainsi qu'on voit ce mot dans le Dictionnaire de Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cette Remarque est encore tirée de Mr. Bayle, à l'Article *Adricomius*. Toutes ces fautes sont corrigées dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

ADRIEN VI. Dans un article où il est parlé de ce Pape, on le fait de la maison de Fiesque. Je vois bien qu'on a voulu parler d'Adrien V. qui veritablement en étoit. Mais enfin, c'est toûjours une faute qu'il est necessaire de corriger dans les éditions qu'on pourra donner dans la suite; car il n'est rien de si different qu'Ottobon de Fiesque qui fut Pape sous le nom d'Adrien V. & qu'Adrien Florent, qui le fut sous celui d'Adrien VI. Le premier vivoit dans le XIII. siecle, & l'autre dans le XVI. (1).

(1) On a mis *Adrien V.* dans l'édition de 1707. & suiv. NOUV. OBSERV.

AINS. Cet article étoit exact dans les éditions précedentes, & on l'a alteré dans celle-ci. La riviere d'Ains (*) qui vient du Comté de Bourgogne, & qui separe la Bresse du Bugey, est mal nommée dans la derniere édition, la riviere du Dain. Guichenon qui a fait l'Histoire de ces deux petites Provinces, est le Juge naturel de cette question. On n'a qu'à le consulter, on verra comme il y critique Cousin (*a*) & Masson, au sujet de cette riviere (1).

(*) *Ens, Indis, Indus, Danus & Idanus*, en Latin.

AL-

(*a*) C'est-à-dire, Gilbert Cousin (*Gilbertus Cognatus* qui avoit été valet d'Erasme) & Papyre Masson. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1725, à l'Article AIN (l'), on dit que la Riviere d'Ain *coule entre la Bresse & le Bugey*. NOUV. OBSERV.

ALCIAT. L'Editeur a oublié dans l'article d'André Alciat Jurisconsulte de Milan, de faire mention de l'ouvrage suivant, parmi ceux qu'il lui attribuë: *Rerum patriæ seu Historiæ Mediolanensis, lib. 4. ex M. S. Bibliothecæ Ambrosianæ.* Il étoit naturel de ne pas oublier dans l'article d'un Auteur célèbre, l'ouvrage qu'il a consacré à la gloire de sa patrie (1).

(1) On ne parle point de cet Ouvrage dans la derniere édition: mais à la fin de cet Article on a ajouté: *ceux qui voudront savoir le catalogue des Ouvrages d'Alciat n'ont qu'à consulter les Eloges des Hommes Sçavans de Mr. de Thou par Teissier I. Tom.* Il falloit renvoyer à l'édition de ces *Eloges* faite en 1715, où l'on a recueilli le jugement de quelques Savans sur cette Histoire du Milanois. NOUVELLES OBSERV.

ALEANDRE. En parlant de la mort de ce Cardinal, Moreri ne s'étoit pas expliqué sur l'ouvrage qu'il étoit prêt de publier lorsqu'il mourut; mais l'Editeur déclare que c'est de son grand ouvrage contre les Professeurs (*Opera contra i Professori: Lorenz. Crasso*) qu'il faut entendre les paroles de Moreri; cependant il n'est pas sûr que ce fût le même auquel le Cardinal travailloit quand il mourut, & Monsieur Bayle n'en est pas certain (*a*). Ainsi quand un Critique de cette penetration flotte sur un sujet, un autre ne doit pas aisément prendre son parti (1). L'Editeur en faisant l'énumeration des ouvrages de ce grand Cardinal, a oublié de parler de ses *Tables de la Grammaire Grecque* (2).

(*a*) Ceci ne doit pas être entendu comme si Mr. Bayle formoit quelque doute là-dessus: il n'afirme rien & ne nie rien: il cite seulement les paroles de Paul Jove, & celles de Lorenzo Crasso. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur devoit marquer les raisons qu'il avoit de douter que l'*Ouvrage contre les Professeurs* soit celui auquel Aleandre travailloit quand il mourut; & faire voir que Paul Jove & Lorenzo Crasso se sont trompez. Autrement on est en droit de regarder son doute comme une pure imagination. Aussi n'est-il fondé que sur la fausse supposition que Mr. Bayle avoit formé des doutes là-dessus. NOUV. OBSERV.

(2) On n'a point fait mention des *Tables de la Grammaire Greque* d'Aleandre, dans la nouvelle édition du Moreri, quoi que Mr. Bayle en ait parlé; & c'est de lui que notre Auteur a tiré cette particularité. NOUV. OBSERV.

ALEXANDRE. J'aurois crû que l'Editeur auroit corrigé dans cet article, une mauvaise locution de son Auteur; du moins je l'appelle mauvaise, parce qu'elle donne lieu à un équivoque, la voici: *Darius n'avoit point voulu faire le dégât dans l'Asie, selon l'avis de Memnon.* A juger de cette expression par le sens qu'elle presente à l'esprit, on est aussi porté à croire que Memnon avoit conseillé de ne point faire le dégât, qu'on l'est à croire qu'il l'avoit conseillé; tant il est vrai que l'intelligence dépend souvent de l'arrangement des mots & du tour d'une phrase. Si l'Editeur avoit lû avec exactitude toutes les Remarques qui ont été faites sur les differentes éditions de Moreri, cette faute ne lui auroit pas (*a*) échapée (1).

(*a*) Voiez ci-dessus la remarque (*a*) au mot ACTOR. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cette équivoque a passé dans l'édition de 1725, où l'on dit que Darius *n'avoit point voulu faire de dégât* dans l'Asie *selon l'avis de Memnon.* Mr. Bayle l'avoit déja remarquée dans l'Article *Memnon*, Rem. D.; mais d'une maniere plus nette & plus précise, que notre Auteur, qui le copie, encore ici. NOUV. OBSERV.

ALMAIN. En parlant de ce célebre Docteur de l'Université de Paris, on ne devoit pas oublier dans l'énumeration de ses ouvrages, celui qui regarde les Laïques. Les circonstances même du temps devoient engager l'Editeur à en parler avec un peu d'exactitude (1).

(1) Cette Critique a plusieurs defauts, que Mr. Bayle a detaillez ci-dessus dans sa *Preface.* NOUV. OBSERV.

ARLENIUS. J'aurois crû que cet Auteur qui vivoit sous l'Empire de Charles-Quint, & qui se donna dans le monde (*a*) le nom de Peraxylus, seroit placé dans la nouvelle édition du Dictionaire. La belle édition de Josephe qu'il donna en Grec, sur l'excellent manuscrit de Dom Diego de Mendozza Ambassadeur de l'Empereur à Venise, à la suite duquel il étoit, lui devoit meriter cette place: d'ailleurs Arlenius étoit un excellent Poëte. Moreri & ceux qui ont travaillé après lui à son Dictionaire, ne sont pas les seuls qui ont ignoré le merite de ce grand homme (1).

(*a*) C'est-à-dire, dans le monde literaire. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur, comme je l'ai déja dit, a tiré presque toutes ses Remarques du Dictionaire de Mr. Bayle; mais il a caché ou deguisé tant qu'il a pû ces petits larcins. Ici, par exemple, il produit sous le mot *Arlenius*, ce que Mr. Bayle avoit dit à l'Article *Peraxylus.* Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se plaint que *Moreri & ceux qui ont travaillé après lui à son Dictionaire*, n'ayent point parlé d'*Arlenius*; & en effet on n'en dit rien sous ce mot-là; mais on en a donné un très bon Article, tiré de Mr. Bayle, au mot *Peraxylus.* NOUV. OBSERV.

B.

BASIN. Armand Basin de Besons n'est pas Archevêque d'Aix, comme le dit l'Editeur, mais de Bourdeaux, & il a succedé en cette dignité à feu Mr. de Bourlemont (1).

(1) Cette méprise est corrigée, dans l'édition de 1725, à l'Article BAZIN (*Claude*). NOUV. OBSERV.

BAVIERE. Cet article n'est pas exact, & l'Editeur varie dans sa Chronologie. L'Empereur Frederic III n'étoit pas beau-pere d'Albert IV. Duc de Baviere, que l'on suppose avoir épousé Cunegonde fille de cet Empereur; au contraire Frederic III. épousa en secondes nôces Cunegonde, fille de Louïs de Baviere son plus grand ennemi; & il eut de ce second mariage Elisabeth, épouse de Gau-

Gautier, Comte de Schwartberg (1). Or Louïs de Baviere, qui fut depuis Empereur, & III. de ce nom, étoit quatriéme aïeul d'Albert IV. Duc de Baviere. Et comment donc celui-ci peut-il avoir été gendre de l'Empereur (a) Louïs III. & par consequent son contemporain (2)?

L'Editeur a peut-être voulu dire qu'Albert IV. du nom Duc de Baviere, épousa Cunegonde fille de l'Empereur Frederic IV. Mais s'il nomme ce Frederic III. *du nom*, il faut donc qu'il ne compte pas dans le nombre des Empereurs Frederic, dit *le Beau*, III. du nom, fils de l'Empereur Albert I. & petit-fils de l'Empereur Rodolphe I. (3).

Il est vrai que l'Empereur Louïs de Baviere lui disputa l'Empire; mais le Pape Jean XXII. & une grande partie des Princes de l'Europe, le reconnurent. De quelque maniere que la chose soit, l'Editeur devroit être constant dans les principes de sa Chronologie, & il l'est si peu, qu'il nomme ce Prince *Frederic III.* lorsqu'il le fait beau-pere d'Albert IV. Duc de Baviere, & Frederic IV. lorsqu'il remarque que Louïs de Baviere, dit *le Riche*, déchira par mépris les Lettres que cet Empereur lui écrivit en l'année 1457 (4).

Au reste, c'est là mort de l'Empereur Henri VII. de la Maison de Luxembourg, qui causa la double élection de Frederic d'Autriche & de Louïs de Baviere; c'est ce même Henri que l'on dit, qui fut empoisonné dans une Hostie consacrée.

(1) Notre Auteur pretend que l'Empereur *Frederic* III. (dit *le Beau*) épousa *Cunegonde*, fille de *Louïs* de Baviere son plus grand ennemi. Il a aparemment pris cela de l'Ouvrage qu'il critique: car dans le Moreri, au mot *Autriche*, pag. 877. on trouve que l'Empereur *Frederic* dit *le Beau*, épousa en secondes noces *Cunegonde* de Baviere, fille de l'Empereur *Louïs*, de laquelle il eut *Elizabeth*, femme de *Gonthier* Comte de Schwartzembourg. Mais 1. Rittershusius ne marque pas que *Frederic le Beau* ait eu deux femmes: il ne lui donne qu'*Isabelle* d'Arragon. 2, Heiss dans son *Histoire de l'Empire*, dit seulement que le Duc *Frederic* d'Autriche, & le Duc Louïs de Baviere, qui se disputerent l'Empire, étoient *Cousins germains*. 3. Dans le Moreri, au mot *Baviere*, à l'Article de l'Empereur *Louis*, pag. 135. on ne trouve point de *Cunegonde* parmi les enfans qu'il eut de ses deux femmes, & qui sont au nombre de neuf. Notre Auteur confond ici, après le Moreri, *Frederic le Beau*, mort en 1330, & competiteur de Louïs de Baviere, avec *Frederic le Pacifique*, mort en 1493. Ce dernier eut d'*Eleonore* de Portugal, une fille nommée *Cunegonde*, qui fut mariée en 1487. à *Albert IV.* Duc de Baviere, comme on le peut voir dans Rittershusius fol. 57 & 66. de l'édition de Tubingue 1664; & comme on l'a marqué dans le Moreri à l'Article *Baviere*, pag. 136 (où les Imprimeurs ont mal mis *Albert V.* au lieu d'*Albert IV.*), & au mot *Autriche*, pag. 878. Nouv. Observ.

(a) Il faloit dire *Frederic III.* Rem. de Mr. Bayle.

(2) Mr. Bayle a crû qu'on avoit mis ici *Louïs III.* au lieu de *Frederic III.* En effet, la liaison des idées & du raisonnement demandoit que notre Auteur finit en prouvant qu'*Albert IV.* ne pouvoit pas avoir été *gendre de Frederic III:* mais ce n'est pas de lui qu'il faut attendre cette exactitude. Après avoir posé comme un fait certain que *Cunegonde* étoit fille de l'Empereur *Louïs* de Baviere, il en conclud qu'*Albert IV.* ne peut pas l'avoir épousée, puisque Louïs de Baviere étoit *quatriéme aïeul* d'Albert IV. & qu'ainsi il n'étoit pas même son *contemporain.* Nouv. Observ.

(3) Rittershusius & Heiss donnent à *Frederic le Pacifique* le titre de *Frederic III.* D'autres Ecrivains l'appellent, avec notre Auteur, *Frederic IV.* On a assez bien éclarci cela dans le Moreri. A l'Article de *Frederic* dit *le Beau*, pag. 192. cet Empereur est nommé *Frederic III.* & on ajoute que *quelques Auteurs ne le mettent pas au nombre des Empereurs*: & à l'Article de *Frederic* dit *le Pacifique*, pag. *ibid.* on met *Frederic IV.* Empereur, *ou III. selon d'autres.* On l'apelle aussi *Frederic IV.* au mot *Autriche*, pag. 878. Il en est de même de l'Empereur *Louïs*, dont on vient de parler. Notre Auteur dit *Louïs* de Baviere *III du nom*: le Moreri au mot *Baviere*, pag. 135, l'apelle IV. *du nom*; & à l'Article *Louïs*, pag. 219, *IV. ou V. du nom*: & Heiss dit V. *du nom.* Nouv. Observ.

(4) Dans la derniere édition, au mot *Baviere*, pag. 136, il y a *Frederic III.* Nouv. Observ.

BEAUPOIL. Louïs de Beaupoil de Saint Aulaire, est mal nommé le Marquis *Danmarie*; on devoit dire (a) *Lanmarie.* C'est une faute qui est particuliere à cette édition, & c'est en parlant de feu Monsieur Perrault, que l'Editeur y est (b) tombée (1).

(a) Le Mercure Galant d'Avril 1702. dit *Lamarie*, & parle du Marquis de Lamarie Capitaine Lieutenant d'une Compagnie de la Gendarmerie, marié à la fille du President Perrault, Dame de plus de deux cens mille écus de bien. Mais les noms propres étant d'ordinaire mal marquez dans le Mercure Galant, il ne seroit pas juste de preferer *Lamarie* à *Lanmarie.* Rem. de Mr. Bayle.

(b) Il faloit dire *tombé*: conferez la remarque (a) sur l'Article Actor. Rem. de Mr. Bayle.

(1) Dans l'édition de 1707 & suivantes, à l'Article Beaupoil, il y a toujours *Lanmary.* On écrit aussi *Sainte Aulaire*, & non pas *Saint Aulaire*, comme fait notre Auteur, qui s'est aussi trompé en disant *Perrault*, au lieu de *Perault.* Je n'ai pas pû trouver l'endroit où il pretend qu'est cette faute. Nouv. Observ.

BELLAY. Dans toutes les éditions du Dictionaire Historique, & dans cette derniere comme dans les premiéres, en parlant des Dignitez de l'Eglise de Bellay, on a oublié celle d'Archidiacre, & on lui a (a) substituée celle de Chantre. Cette derniere n'est point une Dignité dans cette Eglise, & celle d'Archidiacre est la seconde (1): d'ailleurs la penultiéme lettre de *Belley* n'est point un *a*, mais un *e*. Cette Eglise a produit de grands sujets.

(a) Il faloit dire *substitué*: nous voions par la frequente repetition de cette faute de Grammaire que c'est un idiotisme du Païs de l'Auteur. Voiez ci-dessous la derniere ligne de l'Article *Ronsard* & la derniere ligne de l'Article *Rufin.* Rem. de Mr. Bayle.

(1) Dans l'Edition de 1725., au mot Beley, on dit que le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Beley est composé de dix-neuf Chanoines, & *de quatre Dignités, qui sont le Doyen, l'Archiprêtre, l'Archidiacre & le Primicier.* Nouvelles Observations.

BOILEAU. Gilles Boileau, Intendant des menus plaisirs du Roi, frere du célebre Monsieur Despreaux, & de Monsieur l'Abbé Boileau, Docteur de Sorbonne, étoit mort avant l'année 1671, où toutes les éditions de Moreri placent sa mort, puisque Monsieur de Montigny qui eut sa place à l'Academie Françoise, y fut reçu dès l'an 1669. Cette faute a passé dans toutes les éditions, dans celle-ci comme dans les autres (1).

(1) Cette faute a été corrigée dans l'édition de 1707. Mr. Bayle s'en étoit aperçu dans sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. XVIII. pag. 134. Nouv. Observ.

BRANCAS. Monsieur l'Abbé de Brancas qui vit aujourd'hui, n'est pas fils de Magdelaine Claire de Lenoncourt, premiere femme du feu Duc de Villars, mais de Magdelaine Girard sa seconde femme (1).

(1) Puisque ces Remarques doivent servir à corriger le Moreri, il falloit marquer où cette faute se trouve. Nouv. Obs.

BRIZACH. Voici une faute qui est échapée à Monsieur Vaultier, comme à Monsieur le Clerc, & aux autres Editeurs (*a*) du Dictionaire de Moreri. Est-il permis d'ignorer qu'il n'y a aucun Pont de pierre sur le Rhin? & que la rapidité de ce fleuve a toûjours empêché qu'on y en puisse construire; cependant ils disent tous avec beaucoup de fermeté dans l'article *Brizach*, que cette ville est *située sur le Rhin, qu'on y passe sur un Pont de pierre:* il n'y a sur cette riviere que des Ponts de bois (1); & même ce ne sont que des Ponts (*b*) de batteaux. Le premier Pont que l'on trouve en remontant vers la source de ce fleuve, c'est le Pont (*c*) de Constance; & le dernier, c'est celui de Strasbourg. Il est vrai qu'autrefois César en fit construire un de bois, au-dessous de Mayence, pour faire passer son armée, mais il ne subsiste plus (*d*).

(*a*) On peut ajouter que Mr. Baudrand est au même cas, puis qu'il a dit dans son Dictionaire Geographique en parlant de Brisac: *cum ponte lapideo ad Rhenum fluvium.* REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1707 & suivantes, au mot BRISAC ou BRISSAC, on a mis qu'*on y passoit le Rhin sur un pont de bois qui fut demoli après la paix de Riswick.* Dans celle de 1725, on écrit toujours *Brisach.* NOUV. OBSERV.

(*b*) Il est dificile de comprendre que le pont de Brisac ait été un pont de bateaux, quand on se souvient que la raison alleguée par la France pourquoi elle ne faisoit pas promptement évacuer cette forteresse, qu'elle devoit rendre à l'Empereur selon le Traité de Riswick, étoit qu'il falloit beaucoup de tems pour arracher les pilotis, qui soutenoient le pont. Il avoit été stipulé par ce Traité de paix que le pont de Brisac seroit demoli. Ceux qui lisent la relation du combat qui se donna en 1678. entre les François, & les Allemans au pont de Rhinfeld, comprendront encore moins que ce pont ne soit qu'un pont de bateaux. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Le Sieur Coulon dans son livre des Rivieres de France tom. 2. pag. 504. dit qu'il y a douze ponts sur le Rhin, dont le premier est à Stein & le dernier à Strasbourg: or il dit page 508. que Stein est proche du lieu où le Rhin sort du lac de Constance. Nôtre Auteur eût parlé plus exactement s'il eût dit, *le dernier pont que l'on trouve en remontant vers la source de ce fleuve, c'est le pont de Constance* (ou de Stein selon le Sieur Coulon; mais il se trompe, car il y a un pont sur le Rhin à Constance) *& le premier c'est celui de Strasbourg.* REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Comme ces notes marginales tendent au même but que les Remarques du texte, savoir à faire en sorte que les éditions à venir du Dictionaire de Moreri soient meilleures, l'on dira ici par occasion qu'il faut effacer quelque chose dans l'article *Brisgaw.* Nous y lisons que *Brisach a été autrefois sa capitale, mais depuis Fribourg l'a emporté & elle est devenuë memorable par ses richesses & par d'autres avantages. Elle l'est aussi par la celebre bataille que le Duc d'Anguien .... remporta en 1644. où le General Merci fut tué.* Il faudra dans une nouvelle édition s'arrêter à *Fribourg l'a emporté.* Le reste est hors de sa place & ne doit être mis que sous le mot *Fribourg* (2). D'ailleurs il n'est pas vrai que le General Merci ait été tué à la bataille de Fribourg en 1644. Il fut tué à celle de Norlingen l'an 1645. Il avoit un frere nommé Gaspar qui fut tué à celle de Fribourg l'an 1644. C'est ce qui trompa Moreri. Dans l'article du General Merci le Moreri marque qu'il fut blessé à Norlingue le 3. d'Août 1645. Il faloit marquer qu'il mourut de ses blessures. Cette omission capitale doit être supléée dans la premiere édition que l'on fera (3). REM. DE MR. BAYLE.

(2) Cela est corrigé dans l'édition de 1725, de cette maniere: *Brisach .... a été autrefois la Ville Capitale; mais depuis, Fribourg, plus celebre par ses richesses, lui a ôté ce rang.* On a retranché tout le reste. A l'Article FRIBOURG on parle de la victoire remportée par le Duc d'Anguien. NOUV. OBSERV.

(3) Toutes ces fautes sont corrigées dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

C.

CAMUS. L'Editeur nomme, le fameux Evêque de Belley, *Jean-Pierre le Camus*, au-lieu de *Jean-Pierre Camus.* C'est une faute qu'il n'a pas pris des anciennes éditions, puisqu'elle n'y est point, mais qu'il a faite, en confondant sans doute les Maisons de *le Camus*, & de *Camus*, qui sont pourtant fort differentes (1). La premiere est une ancienne Maison de la Robbe de Paris, dont est Mr. le Cardinal le Camus. Et la seconde est d'une Noblesse militaire, quoique quelques-unes de ses branches soient aujourd'hui dans la Robbe. En parlant de Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley, je dois remarquer que c'est mal-à-propos que l'Auteur de la Gazette de Paris, en annonçant l'année passée ou la précedente, la mort de Mr. Camus, Abbé & General de l'Ordre de St. Ruf, dit, que cet Abbé étoit neveu de cet Evêque; ils étoient de la même Maison, mais certainement l'Evêque n'étoit pas oncle de l'Abbé.

(1) Cette faute ne se trouve pas dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

CANADA. Cet article est assez curieux, mais en verité, on ne devoit pas oublier de rendre la justice qui est duë aux Jesuites, en parlant des premiers Apôtres qui ont planté la Foi dans ces terres nouvellement découvertes (1). Il est peu de Societez Religieuses à qui on ait tant d'obligation qu'à celle-là, & qui se soient employées avec tant de courage & de zele, à annoncer les veritez du Christianisme à ces peuples sauvages.

(1) On n'a rien ajouté là-dessus dans les dernieres éditions. NOUV. OBSERV.

CHRISTINE DE BADEN. L'Editeur s'est broüillé au sujet de cette Princesse, qui fut troisiéme femme d'Albert Marquis d'Anspach; c'est dans l'article de Brandebourg Anspach. Il remarque d'abord qu'Albert n'eut que deux femmes (1), & ensuite ne se souvenant pas sans doute de la premiere proposition qu'il avoit avancée, il nomme les trois Princesses qui furent épouses de ce Marquis. Je ne sai pas le veritable sentiment de nôtre Auteur sur ce point Historique; mais quel qu'il soit, il est très-certain que Christine de Baden Dourlach fut la troisiéme femme d'Albert de Brandebourg, Marquis d'Anspach, & que ce Prince est le grand-pere de la nouvelle Princesse d'Hanover (2).

CLAIR-

(1) Cela est corrigé dans l'édition de 1725; au mot *Brandebourg*, pag. 455. NOUV. OBSERV.

(2) *Willelmine-Charlotte*, aujourd'hui Reine d'Angleterre. NOUV. OBSERV.

CLAIRVAUX. Cette Abbaye n'eſt pas Chef d'Ordre, elle eſt ſeulement une des quatre principales Filles de Citeaux. Or ſi cette Abbaye étoit Chef d'Ordre, comme on le dit dans la nouvelle édition, l'Abbé ne ſeroit pas ſoûmis à la Juriſdiction de l'Abbé de Citeaux; c'eſt pourtant un fait conſtant, & aiſé à verifier, qu'il l'eſt (1).

(1) Dans l'édition de 1725, on a mis que *l'Abbaye de Clairvaux eſt la troiſiéme fille de Ciſteaux, élective & reguliere* &c. Nouvelles Observations.

CLEMENT XI. Voici une ſimple faute d'inattention; car outre qu'elle n'eſt pas commune à tous les articles où il eſt parlé de ce Pontife, c'eſt qu'il eſt impoſſible de ſe perſuader que l'Editeur ignore, que Clement XI. qui eſt aujourd'hui ſur la Chaire de St. Pierre, n'eſt pas le ſucceſſeur immediat d'Alexandre VIII. puiſque Innocent XII. dont le gouvernement ſera un jour ſi célèbre dans l'Hiſtoire, à cauſe des grands évenemens qui ſont arrivez de ſon tems, a regné entre ces deux Pontifes; on dit cependant dans un endroit de la nouvelle édition, que Clement XI. a ſuccedé à Alexandre VIII. (1).

(1) Notre Auteur auroit dû marquer l'endroit où cette faute ſe trouve. Nouv. Observ.

CLUSA. On ſemble douter dans l'article de Jacques Cluſa, Religieux de Citeaux, qui ſe fit depuis Chartreux, que cet Auteur ſoit une perſonne differente de celui qui eſt connu ſous le nom de Jacques de Paradis; il ſemble même que l'Auteur de la nouvelle édition ne veüille pas diſtinguer ces deux Auteurs. Cet article ne devoit pas être traité ſi ſuperficiellement, & l'autorité de ceux qui ont diſtingué Jacques de Cluſa, & Jacques de Paradis, n'étoit pas ſi petite, qu'il fallut traiter cette queſtion avec tant de negligence (1).

(1) Dans la derniere édition on a mis: Cluse (Jacques de) *qui ſelon la plûpart n'eſt pas different de* Jacques de Parades: & au mot Jacques de Parades, on renvoye à de Cluse (*Jacques*). Nouv. Observ.

COME. Parmi les Auteurs qui ont parlé de Côme, ou du lac de Côme, l'Editeur ne parle point d'une Hiſtoire ou d'une Deſcription de cette Ville, qui ne contient à la verité que deux pages, & qui a été compoſée par Mr. Duker, lequel l'a tirée de pluſieurs Auteurs. On y a ajoûté le plan de cette Ville: Mr. Duker fut empoiſonné en Sicile en 1635. Camille Ghilini, Ecrivain du XVI. ſiecle, & qui eſt un des meilleurs Auteurs Latins de ce tems-là, a auſſi fait une Deſcription du lac de Côme. L'ouvrage n'eſt que de trois pages, & il a eu la même deſtinée que celui de Duker, c'eſt-à-dire, qu'il a été oublié, de même que l'a été la Deſcription du lac de Côme en huit pages, faite par Paul Jove. Il eſt étonnant que dans un ſeul article trois Auteurs de ce merite ſoient oubliez (1).

(1) Ces Auteurs ſont encore oubliez dans l'édition de 1725. Leurs Deſcriptions de la Ville & du Lac de Côme ont été inſerées dans le troiſieme Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie* de Mr. Grævius. Nouv. Observ.

CREMONE. L'Editeur a oublié dans l'énumeration des Auteurs qui ont parlé de cette Ville, Louïs Cavitelli qui en a compoſé les Annales, depuis la fondation juſques à l'année 1583. (1). Elles ſont fort amples, parce que l'Auteur ne ſe renferme pas tellement dans ſon ſujet, qu'il n'y joigne ſouvent des faits qui ont raport à l'Hiſtoire generale d'Italie, & même à divers endroits de l'Europe. Cet ouvrage, quoi qu'écrit dans un ſiecle où les Belles-lettres commençoient à ſe rétablir, n'en eſt pas plus pur. L'Editeur, non plus que Moreri, ne donne pas même un article particulier pour Cavitelli.

(1) Cet Auteur eſt cité dans la derniere édition; mais au lieu de *Cavitelli*, les Imprimeurs ont mis *Camtelli*. Cet Ouvrage de Cavitelli ſe trouve auſſi dans le troiſieme Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie*. Nouv. Observ.

CREQUI. Il y a une erreur dans la derniere édition au ſujet du Marquis de Crequi, tué à la Bataille de Luzzara. On y remarque que ce Seigneur a laiſſé des filles de Dame N. . . . d'Aumont ſon épouſe, cela eſt abſolument faux: ce Marquis n'a point laiſſé de poſterité, & par ſa mort le Comte de Canaples ſon oncle, aujourd'hui Duc de Leſdiguieres, qui étoit le ſecond des fils de Charles II. Sieur de Crequi, qui fut tué au ſiege de Chambery en 1630. eſt entré en poſſeſſion des biens ſubſtituez: on juge bien que la ſubſtitution n'auroit pas été ouverte en ſa faveur, ſi le Marquis de Crequi avoit laiſſé des filles (1).

DE-

(1) Tout cela eſt corrigé dans la derniere édition. Nouvelles Observations.

D.

DENIS. L'éloge de ce Chartreux eſt exceſſif (*a*); il eſt juſte, je l'avoüe, mais enfin il falloit faire voir ſur quoi on le fondoit, & dire quelque choſe des ouvrages admirables de ce Solitaire; de ces ouvrages, dis-je, qui obligerent le Pape Eugene IV. de s'écrier en les liſant, *Lætetur Mater Eccleſia quæ talem habet filium.* Le Livre qui a donc plus fait d'honneur au Chartreux Denis, c'eſt ſon Traité de l'autorité du Pape & du Concile; & je ne doute pas que ce ne ſoit la lecture de cet ouvrage qui attira l'exclamation du Souverain Pontife. Denis Rikel a été conſtamment une des plus grandes lumieres de ſon Ordre, & même de l'Egliſe (*b*).

(*a*) Il eſt mal aiſé de comprendre que ſi un *éloge* eſt *exceſſif* il ſoit *juſte*, ou que s'il eſt *juſte* il ſoit *exceſſif.* REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) On pouvoit donner pluſieurs autres avis touchant cet Article; Moreri a oublié de marquer le lieu de la mort de ce Chartreux; ce fut la Chartreuſe de Ruremonde dans la Gueldre (1). Il a eu tort de dire qu'on le ſurnomma *Extatique* à cauſe de ſon attachement à la contemplation, il faloit ajouter que ce fut principalement à cauſe qu'on crut qu'il eut des inſpirations divines pendant des extaſes (2). Il y a dans ſa Vie pluſieurs ſingularitez qui orneroient bien ſon Article aux nouvelles éditions du Moreri. L'opinion la plus conſtante eſt qu'il mourut à l'âge de 69. ans: neanmoins Valere André à la page 190. de ſa Bibliotheque Belgique dit que Denys le Chartreux aſſûre qu'il fit le livre de ſes Meditations (ce fut ſon dernier ouvrage) à l'âge de 79. ans (3). REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1725, on marque qu'*il entra chez les Chartreux de Ruremonde l'an* 1423. *& y vécut* 48. *ans.* NOUV. OBSERV.

(2) On trouve encore dans la derniere édition, que ſon *attachement continuel à la contemplation, lui a fait donner le nom de* Docteur extatique. NOUV. OBSERV.

(3) Dans la derniere édition, on dit qu'il *mourut le* 12. *Mars de l'an* 1471. *âgé de* 69. *ans.* On ne cite point *Valere André*, à la fin de cet Article. NOUV. OBSERV.

DIEPPE. Dieppe eſt à douze lieües de Roüen, dans la ſupputation même la plus exacte; ainſi c'eſt pour le moins une faute d'exactitude, de dire qu'il n'y a que dix lieües de l'une de ces Villes à l'autre. J'avoüerai, ſi l'on veut, que la faute n'eſt pas d'une grande conſequence, mais elle pourra paroître digne de l'attention d'un Geographe; & dans un Dictionaire univerſel, il faut ſatisfaire tout le monde (1).

(1) Dans la derniere édition on a mis que Dieppe eſt *à douze lieues de Rouen.* NOUV. OBSERV.

DIEU-DONNE'. Il eſt étonnant, qu'on n'ait encore corrigé dans aucune édition de ce Dictionaire, cet article; l'erreur qu'on y fait eſt capitale, puiſqu'elle confond deux Papes en un ſeul. Il eſt certain qu'il y a eu deux Papes du nom de *Dieu-donné*, ou *Deus-dedit*; le premier ſucceda à Boniface IV. au commencement du ſeptiéme ſiecle, c'eſt-à-dire, l'an 614. mais outre celui-là dont parle Moreri, il y en a eu un ſecond qui ſucceda à Vitalien environ l'an 669. année de la mort de ce dernier. Moreri a pris cette erreur de Platine & d'Onufre, qui confondent ces deux Papes. Mais ce qui m'a ſurpris, c'eſt qu'on trouve les deux *Dieu-donné* dans la Table Chronologique des Papes à l'article de *Rome.* C'eſt ce qui fait voir le peu d'exactitude & d'attention des Editeurs; d'ailleurs le ſecond *à Deo datus*, ou *Dieu-donné* regna ſept ans, deux mois, & dix-ſept jours; ainſi le tems de ſon adminiſtration eſt aſſez long pour devoir être cité (1). Il s'eſt même paſſé des choſes conſiderables ſous ſon Pontificat, qui auroient pû ſervir d'époque aux Hiſtoriens. C'eſt ce Pape qui permit aux Venitiens de ſe choiſir un Chef, & de créer un Duc.

(1) Dans l'édition de 1725, on diſtingue fort bien ces deux Papes: mais on donne l'Article du ſecond au mot ADEODAT. On n'y ſuit pas la chronologie de notre Auteur: on dit qu'Adeodat ſucceda à Vitalien *l'an* 671, & qu'*il mourut le* 18. *Mai de l'an* 676. *après avoir tenu le ſiege* 5. *ans*, 2. *mois &* 17. *jours.* NOUV. OBSERV.

E.

EGHMONT (*a*). Ce n'eſt pas parler exactement, que de dire que le ſeul qui reſte de l'illuſtre (*b*) Maiſon d'Eghmont, c'eſt Mr. le Comte d'Eghmont qui a épouſé Mlle de Coſnac; c'eſt pourtant ce que dit noſtre Editeur, comme s'il avoit viſité toutes les Provinces de Flandres, pour verifier ſi cette grande Maiſon eſt reduite à la ſeule perſonne de Mr. le Comte d'Eghmont qui eſt en France (*c*).

EN-

(*a*) Il eût falu avertir les Editeurs de corriger cette Orthographe: il faut écrire *Egmont:* & ſi l'uſage n'autoriſoit pas *Egmont*, il faudroit pour le mieux écrire *Egmond*: les Auteurs Latins diſent *Egmonda*, *Egmondanus Comes* &c. Strada ne devoit point ſe ſervir de *Egmontius* (1). REM. DE MR BAYLE.

(*b*) Il y a dans le Moreri que c'eſt la principale Famille de Hollande. Il faloit dire *l'une des Principales*, &c. (2). REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) On auroit dû avertir les Editeurs qu'on ſe trompe dans le Moreri, lors qu'on y dit que le Comte d'Egmont decapité à Bruxelles le 5. de Juin 1568. laiſſa trois fils & onze filles, il faloit dire *trois fils & huit filles* (3). Il ne faloit pas oublier la date de l'érection d'Egmont en Comté, il faloit dire qu'elle fut faite en faveur de Jean d'Egmont par l'Empereur Maximilien I. l'an 1488 (4). Le Comte qui fut decapité à Bruxelles, méritoit un plus long Article: on pourra l'augmenter beaucoup, ſi l'on veut dans une nouvelle édition, & l'on fera bien de conſulter la derniere Hiſtoire du Duc d'Albe (5). Mr. Moreri n'a ſuivi que les Ecrivains ennemis du Roi Philippe II. Ce n'eſt pas remplir le devoir d'un Hiſtorien, il faloit conſulter les Auteurs de chaque parti, & peut-être verroit-on par là que ce Comte n'étoit pas bien net du crime de leze-Majeſté. Il n'eſt pas hors d'apparence qu'il travailloit adroitement à faire en ſorte que Philippe II. ne regnât au Païs-bas qu'entant qu'il y enverroit des ordres ſelon les conſeils de la Nobleſſe du Païs. Ceux qui aſpiroient à cette maniere de Souveraineté, conniverent aux mutineries de la populace & au pillage des Egliſes. Le Comte d'Egmont en fut accuſé peut-être avec beaucoup de raiſon. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition, au mot EGHMONT, *famille*, on renvoie à EGMOND, où l'on trouve en effet l'Article de cette Maiſon. Ce dernier Article eſt precedé de celui d'*Egmont*, Village, ainſi orthographié, quoi que dans l'Article ſuivant on écrive *Egmond.* NOUV. OBSERV.

(2) Dans l'édition de 1712, & ſuivantes, on a mis que le Village d'*Egmond* a *donné ſon nom à une des principales Maiſons de Hollande* &c. NOUV. OBSERV.

(3) Dans ces mêmes éditions on donne à ce Comte trois fils & dix filles. NOUV. OBSERV.

(4) On n'a rien ajouté là-deſſus dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

(5) On n'a point augmenté cet Article dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

ENCYCLOPEDIE. Ce nom me fait souvenir qu'on a oublié de parler du Livre qu'André-Mathieu Aquaviva, Duc d'Atri dans le Royaume de Naples, fit sous ce titre (1). La Maison Aquaviva a produit de savans hommes.

(1) Dans la derniere édition, au mot AQUAVIVA, à l'Article d'*André-Mathieu d'Aquaviva, III. du nom* (c'est ainsi que notre Auteur auroit dû le designer) on marque que ce Duc après s'être *trouvé à deux batailles perdues* &c; *ayant une inclination particuliere pour les Sçavans & pour les Lettres, consacra le reste de sa vie à l'étude, & devint même Auteur.* Mais on ne parle point de son *Encyclopedie.* NOUV. OBSERV.

ESPERNAY. L'Auteur de la nouvelle édition ne rend pas justice à l'ancienne ville d'Espernay, lorsqu'il n'en fait qu'un Bourg. On avoit lieu d'esperer qu'il corrigeroit sur cet article les premieres éditions. Ceux qui voudront être instruits de l'antiquité de cette Ville qui est dans la Champagne, n'auront qu'à consulter une Lettre adressée au Pere de Villers, & inserée dans les Memoires de Trevoux du mois de Mai de cette année: mais l'Auteur de la Lettre impose à celui de la nouvelle édition du Dictionaire, lorsqu'il lui reproche d'avoir dit qu'Espernay n'est qu'un Village; l'Editeur s'est moins éloigné de la verité, puisqu'il a donné à ce lieu la qualité de Bourg (1).

(1) Dans l'édition de 1725, on a mis, ESPERNAY, *Ville de France dans la Champagne* &c, & l'on cite les *Memoires de Trevoux* 1725. NOUV. OBSERV.

ESPINAY DU RETAL. Cet article Genealogique n'est pas exact; on y dit que Richard d'Espinay fut Grand Maître, & Grand Chambelan de Bretagne; & c'est une erreur, puisque ce fut Robert pere de Richard, qui fut revétu de ces dignitez (1). On a encore fait une autre faute dans ce même article, lorsqu'on y dit que Guy II. d'Espinay épousa Jeanne d'Estouteville: ce n'est pas Guy II. qui épousa cette Dame, ce fut Henri d'Espinay (2). Enfin on ne dit pas que Claude d'Espinay fils de Marguerite d'Espreaux, & qui épousa Jeanne de la Rochefoucauld, laissa outre Françoise, Charles d'Espinay qui épousa Marguerite de Rohan, dont il n'eut point d'enfans, & ainsi ses biens retournerent à sa sœur (3). C'est à ceux qui auront soin de la premiere édition de ce Dictionaire, à retoucher cet article, conformement à ces Remarques.

(1) Dans la même édition, on trouve que ROBERT *d'Espinay, I. du nom*, fut *Grand Maître de Bretagne* & *premier Chambellan* du Duc Jean VI; que ROBERT *II. du nom*, petit-fils, (& non pas fils) de Robert I, fut *grand maître d'hôtel de Bretagne*; & que RICHARD, fils de Robert II., fut *chambellan* du Duc François II. NOUV. OBSERV.

(2) On y trouve aussi que GUY II. épousa *Françoise de* Villefranche; & qu'HENRI épousa *Catherine* d'Estouteville. NOUV. OBSERV.

(3) Cela est corrigé dans la derniere édition: mais au lieu que notre Auteur dit *Marguerite d'Espreaux*, on a mis Marguerite de *Scepaux*; on a écrit *Durestal* au lieu de *Du Restal*; & au lieu de *Jeanne de la Rochefoucault*, il y a *Françoise* de la Rochefoucault. On y remarque que CHARLES étant mort sans enfans, *ses biens passerent à Charles de Schomberg, fils de sa sœur.* NOUV. OBSERV.

EST. L'Editeur a varié en parlant de Marie Eleonor d'Est, aujourd'hui Reine d'Angleterre; on l'a oubliée en certains endroits, & en d'autres elle n'est point dans son rang. Cette Princesse est fille d'Alfonse IV. Duc de Modene & de Reggio, & Laure Martinozzy, niece du feu Cardinal Mazarin; le feu Duc de Modene, François II. étoit son frere, & le Duc de Modene d'aujourd'hui, autrefois Cardinal d'Est, est son oncle. Ce Prince qui a succedé à son neveu mort sans enfans, est frere du feu Duc d'Alfonse IV. C'est sur ce pied-là qu'il faut retoucher cet article dans les éditions que l'on donnera dans la suite (1).

(1) Cet Article est corrigé dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

F.

FELIBIEN. Dans l'article de Messieurs Felibien, on a oublié Mr. l'Abbé Felibien, Archidiacre de Chartres, qui est frere, si je ne me trompe, de celui qui nous a donné cette belle Histoire des Peintres. Mr. l'Abbé Felibien est assez connu dans la Republique des Lettres, pour devoir être cité dans cette occasion. Le *Pentateuchus Historicus, &c.* qu'il a donné depuis quelques mois, devoit, ce me semble, lui assûrer une place dans un Dictionaire où sa famille en tient une considerable (1).

(1) Dans l'édition de 1725, on trouve l'Article de JACQUES FELIBIEN, dont il s'agit ici, frere d'*André Felibien des Avaux.* NOUV. OBSERV.

FRANCOIS II. Dans l'article de ce Prince, on met sa naissance sous l'année 1543. (le 20. Janvier) on vouloit dire (*a*) sans doute 1544. l'erreur n'est que d'une année; mais une année est considerable à l'égard d'un Prince qui n'en a vécu que seize & quelques mois. Ce Prince mourut le 5. Decembre 1560. Or depuis le 20. Janvier 1543. jusqu'au 5. Decembre 1560. on trouveroit certainement plus de dix-sept ans (1).

FU-

(*a*) Cette erreur est venuë de ce qu'on ne commençoit l'année qu'à Pâques, & ainsi le mois de Janvier 1543. apartient selon nôtre maniere de compter à l'an 1544. Les Editeurs du Moreri doivent être reguliers ou à avertir de la diference du commencement de l'année, ou à reduire les dates au calcul present. REMARQUE DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1707, on mit que FRANÇOIS II. *nâquit le 20 Janvier 1543, selon l'ancienne maniere de compter.* Dans celle de 1712, on corrigea la date du jour, & on dit *le 19 Janvier.* Mais ces paroles, *selon l'ancienne maniere de compter*, ont été effacées dans la derniere édition, & on marque que ce Prince étoit *né le 19 de Janvier 1544.* NOUV. OBSERV.

FURAN. Est une petite riviere du Bugey qui serpente à une lieuë de Belley, & qui se jette dans le Rhône auprès de Pierre-chatel. L'Editeur la nomme mal *le Foran* (1).

☞ (1) Comme on n'a point donné d'Article particulier de cette Riviere dans le Moreri, sous le nom de *Foran*, ou *Furan*; notre Critique devoit marquer l'endroit où cette faute se trouve. Dans l'Article *Bugey* de la derniere édition, elle est apellée *le Furan*. Nouv. Observ.

G.

GENES. En parlant de cette Ville & de *Jacques Bracelli* qui étoit de Sarzane, dans l'Etat de Genes, Moreri & ses Continuateurs usent d'une exageration qu'on ne sauroit leur pardonner. *Jacques Bracelli*, disent-ils, *laissa aussi un Livre des Hommes illustres de Genes*, *qu'il adressa à Louis de Pise Jacobin*, *&c.* Ces termes conviennent-ils à un petit ouvrage de trois ou quatre pages, & qui est à la suite d'un autre de la même grandeur, qu'il intitula, *Description de la Côte de Genes*, c'est-à-dire du Païs, qui s'étend depuis le Var jusques à la Macra (1)? Ce que Foglieta, Justiniani, Leandre Alberti, Fascio, & *de Voragine*, ont écrit sur le même sujet, est plus étendu. Philippes Beroalde compare le stile de Bracelli à celui de César.

(1) Voici comment cela a été changé dans l'édition de 1725: *Jacques Bracelli laissa aussi une petite description de la côte de Genes, à la suite de laquelle se trouve un petit Ouvrage des hommes illustres de Genes, qu'il adresse à Louis de Pise Dominicain.* Ces deux Ecrits de Bracelli sont inserez dans le premier Tome du *Tresor des Antiquitez d'Italie.* Nouv. Observ.

GASPARD BARTHIUS. Le célèbre Gaspard Barthius n'étoit âgé que de 71. ans & trois mois moins cinq jours, lorsqu'il mourut; l'Editeur lui donne cependant *un peu plus de 72. ans de vie*; voici la preuve de l'erreur. Barthius nâquit le 22. Juin de l'année 1587. & il mourut le 17. Septembre 1658. il n'y a qu'à compter (1). Cet Auteur, si célèbre parmi les Savans, a été fort maltraité par Vossius, & il maltraita fort à son tour Sciopius, dont il fut un des plus rudes adversaires. Barthius étoit un fecond Ecrivain; & si on est en droit de lui reprocher quelque chose sur les ouvrages qu'il donnoit au public; c'est la facilité avec laquelle il les composoit.

(1) Dans la derniere édition on a mis que Barthius *mourut le 17 de Septembre 1658*; ce qu'on a tiré de Mr. Bayle, que l'on cite. Au reste, notre Auteur auroit dû parler de *Barthius* sous la lettre B & non pas sous la lettre G: mais ce mauvais arrangement lui est assez ordinaire. Nouv. Observ.

I.

JACQUES II. Dans tous les articles où il est parlé du feu Roi d'Angleterre Jacques II. on place sa mort sous l'année 1702. il est étonnant qu'à trois ou quatre années de distance d'un évenement, on s'y trompe déjà d'une année. Où en seroit-on donc, si ce Prince étoit mort depuis 30. ou 40. ans? C'est une faute inexcusable, puisque pour l'éviter, l'Editeur n'avoit qu'à prendre le premier Almanach qui lui seroit tombé sous la main, il y auroit appris que ce Prince mourut en 1701. & il auroit fixé par là sa Chronologie (1).

(1) On a corrigé cette faute dans les dernieres éditions. Nouv. Observ.

S. JUSTIN. Dans l'article de ce Pere, l'Editeur ne devoit pas oublier de dire, qu'il fut un des plus grands adversaires d'Aristote. S'il avoit consulté le septiéme Livre d'Eusebe, & la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de St. Jerôme, il eut pû voir avec quelle ardeur (*a*) ce Pere de l'Eglise se déchaina contre le Prince des Philosophes. Il publia un Traité dans lequel il refutoit plusieurs dogmes de la Philosophie d'Aristote, & où il faisoit voir les consequences pernicieuses qu'on en pouvoit tirer (1). En parcourant les siecles, on en trouveroit peu qui n'aïent fourni des adversaires de la Philosophie Peripateticienne; il est vrai que tous ceux qui l'ont attaqué, n'ont pas également reüssi à la décrier; & il semble qu'il étoit reservé à (*b*) Mr. Descartes de lui porter les plus rudes coups.

LE

(*a*) Tout ceci a besoin d'un correctif; car 1. il eût falu indiquer de quel ouvrage d'Eusebe le septieme livre devoit être consulté, si c'étoit de l'Histoire Ecclesiastique, ou de la Preparation Evangelique, ou de la Demonstration Evangelique. 2. Dans le denombrement qu'Eusebe nous a laissé des livres de Saint Justin au chapitre 18. du 4. livre de l'Histoire Ecclesiastique on ne voit nulle mention d'aucun Traité contre Aristote. 3. La Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de S. Jerôme ne fait non plus aucune mention d'un pareil Traité de S. Justin. 4. Le Traité contre Aristote qui paroît parmi les Oeuvres de S. Justin, passe pour supposé. Voiez la Bibliotheque de Mr. du Pin dans l'article de ce Pere de l'Eglise. Rem. de Mr. Bayle.

(1) Dans l'édition de 1712. & suivantes, on trouve seulement que *Photius fait mention de quelques Traités de* Justin, *contre Marcion & contre Aristote.* Nouv. Observ.

(*b*) Mr. Descartes s'est peu attaché à refuter en detail le systeme des Peripateticiens: le mal qu'il lui a fait vient de ce qu'il a posé d'autres principes qui ont degouté de la Philosophie de l'Ecole. C'est Gassendi qui a fait voir par des attaques en forme la fausseté des doctrines des Peripateticiens. Rem. de Mr. Bayle.

L.

LE FERON. Dans cet article, on dit que feuë Madame la Ducheſſe de Chaulnes n'avoit ni frere ni ſœurs, en un mot qu'elle étoit fille unique. Monſieur le Marquis de la Frete qui vit encore aujourd'hui, ne conviendroit pas de cette propoſition (1).

(1) Dans la derniere édition, au mot *Feron*, il y a, qu'*Elizabeth le Feron*, mariée en ſecondes nôces au Duc de Chaulnes, étoit *fille unique* de *Dreux le Feron.* On ajoute que ſa Mere, *Barbe Servien*, s'étoit *remariée à Pierre de Gruel*, Seigneur de *la Frette* ...... *& en laiſſa des enfans.* NOUV. OBSERV.

LE JAŸ. Cet article eſt défectueux, en ce que le nom de Catherine de la Boutiere qui vient de mourir, & qui avoit épouſé feu Nicolas le Jay Baron de Tilly, & de la Maiſon rouge, & Conſeiller au Parlement de Paris, mort en 1700. eſt eſtropié: on l'écrit *N. . . . de la Boutiré* (1). D'ailleurs on met dans le même article la mort de feu Mr. le Jay Evêque de Cahors en 1679. on ne ſe trompe ſur ce dernier article que d'environ douze ans, puiſqu'il n'y a que ce tems-là que feu Mr. le Jay qui ſucceda en l'Evêché de Cahors à Mr. de Noailles, aujourd'hui Cardinal & Archevêque de Paris, eſt mort (2).

(1) Dans l'édition de 1725, on trouve tout au long, *Catherine de la Boutiere.* NOUV. OBSERV.

(2) Dans cette édition on marque, que *Henri Guillaume le Jay, nommé Evêque de Cahors en* 1679, *mourut en* 1693: & dans l'Article du Cardinal de Noailles, on dit qu'il fut *nommé l'an* 1679. *à l'Evêché de Cahors*, & *transferé à Chalons-ſur-Marne l'an* 1680. NOUV. OBSERV.

LODI. Dans l'article de Lodi, Ville d'Italie, on ne parle point de l'Hiſtoire qu'Othon Morena a compoſée ſur ce ſujet, & qu'Acerbus Morena ſon fils a continuée (1). Cet ouvrage eſt, à proprement parler, l'Hiſtoire de ce que Frederic Barberouſſe fit en Lombardie depuis 1154. juſqu'en 1168. principalement par rapport à la Ville de Lodi. Les deux Morena moururent avant ce Prince, ainſi ils ne purent pas pouſſer leur Hiſtoire plus loin. Ils étoient tous deux dans le parti de Frederic; d'où l'on peut legitimement conclure, qu'ils n'ont pas écrit d'une maniere tout-à-fait deſintereſſée. C'eſt ſans doute ce qui a obligé Baronius à les maltraiter dans ſes Annales Eccleſiaſtiques: il en parle avec des termes très-deſobligeans; mais ce Cardinal étoit encore plus partial pour le Pape, que les Morena ne l'étoient pour l'Empereur, quoiqu'ils écriviſſent, pour ainſi dire, ſous ſes yeux. Ce qu'il y a d'avantageux pour ces deux Auteurs, c'eſt qu'ils n'écrivirent que ce qu'ils avoient (*a*) vûs. Leur Latinité eſt de la nature de celle du XII. ſiecle, c'eſt-à-dire, très-mauvaiſe. Felix Oſio, Profeſſeur de Rhetorique à Padouë, a fait de longues Notes ſur cette Hiſtoire, qui meritent d'être lûës.

L'Editeur donne un article de Morena, mais il dit d'une maniere très-confuſe, qu'Othon Morena compoſa l'Hiſtoire de Frederic Barberouſſe, & que ſon fils l'acheva; cela eſt abſolument faux, puiſque cet Empereur leur ſurvêcut: d'ailleurs cet ouvrage eſt plus l'Hiſtoire des guerres du Lodi, que celle de cet Empereur. On appelle ordinairement *Hiſtoire*, le détail des actions d'un homme, depuis le commencement de ſa vie, juſqu'à ſa mort. Or les Morena n'ont pas pû écrire le détail des actions de Frederic Barberouſſe, depuis ſa naiſſance juſques à ſa mort, puiſqu'ils moururent tous deux avant cet Empereur (2).

(1) On ne parle point de l'*Hiſtoire de Morena*, dans la derniere édition: mais ſeulement de celle de Defendente Lodi. Elle eſt intitulée, *Diſcorſi Iſtorici intorno la Città di Lodi*, & a été imprimée à Lodi en 1629, in 4. NOUV. OBSERV.

(*a*) Il faloit dire *qu'ils avoient vû.* Ceci n'eſt point une faute d'impreſſion, mais un barbariſme de Province tel que pluſieurs autres marquez ci-deſſus, pag. 677. & 679. REM. DE MR. BAYLE.

(2) Dans cette édition, à l'Article MORENA, on dit qu'OTHON MORENA *commença l'Hiſtoire de ce que l'Empereur Frederic Barberouſſe fit en Lombardie depuis* 1154. *juſqu'en* 1168. *principalement par rapport à la Ville de Lodi*; & qu'ACERUS MORENA, *ſon fils*, *acheva ce* que le *pere n'avoit pû finir.* Cette Hiſtoire eſt inſerée dans le troiſiéme Tome du *Treſor des Antiquitez d'Italie.* NOUV. OBSERV.

LE MERCIER. L'Editeur ne s'explique pas d'une maniere aſſez exacte, au ſujet de Jean le Mercier, Profeſſeur Royal en Langue Hebraïque à Paris, lorſqu'il dit que ce ſavant homme traduiſit du Grec en Latin Harmenopule. A en juger par ces mots, il n'eſt perſonne qui ne croye que le Mercier a traduit tous les ouvrages de cet Auteur Grec; il eſt pourtant certain qu'il n'en a traduit que le *Prochiron*, ou *promptuarium juris civilis.* Ceux qui ne connoîtroient les Ouvrages d'Harmenopule, que ſur l'idée qu'en donne Moreri, ou ſes Continuateurs, ne douteroient pas un moment, au langage qu'ils tiennent, que le Mercier ne les eût tous traduit, parce qu'ils ont tous été aſſemblez dans un ſeul corps (1).

(1) Notre Auteur a tiré cette Remarque de la *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LIII. pag. 482. *& ſuiv.* Dans l'édition de 1725, on trouve que Jean le Mercier *traduiſit de Grec en Latin*, *lorſqu'il étudioit en Droit à Avignon*, *le* Prochirum *ou* promptuarium juris civilis *d'Harmenopule.* NOUV. OBSERV.

LEYME. Ce mot étoit bien dans les premieres éditions, & on l'a alteré dans celle-ci, en mettant *Leyne*, au-lieu de *Leyme*: c'eſt une Abbaye de Filles qui eſt dans le Dioceſe de Cahors, dont il eſt parlé dans l'article *Noailles*, au ſujet de Françoiſe de Noailles grand-tante de Mr. le Maréchal & de Mr. le Cardinal de Noailles, qui la poſſedoit, & qui eſt morte depuis peu (1).

(1) Dans la derniere édition au Mot NOAILLES, à l'Article de HENRI *Seigneur de Noailles*, Comte d'Ayen &c, on a mis *Leime.* NOUV. OBSERV.

LOR-

LORRAINE. Dans l'article de Lorraine, l'Editeur a fait une faute bien grossiere: il y fait Catherine de Bourbon (*a*), sœur du Roi Henri IV. & épouse d'Henri Duc de Bar, mere des Princesses Nicole & Claude de Lorraine, (*b*) la premiere épouse de Charles qui fut ensuite Duc de Lorraine, & la seconde de François de Vaudemont, grand-pere de Mr. le Duc de Lorraine d'aujourd'hui. Ces deux Princes qui étoient freres, étoient cousins germains de ces deux Princesses, qui étoient filles d'Henri Duc de Bar, & ensuite de Lorraine, & de sa seconde femme; car Catherine de Bourbon sa premiere femme, ne demeura que six mois avec lui: la diversité de Religion les broüilla, & les porta à une separation; Catherine mourut en 1604 (1).

Dans ce même article, l'Editeur se trompe dans la liste des Ducs de Lorraine. Le *Gerard*, qui mourut en 1048. ne fut jamais *Marchis* de Lorraine, comme il est marqué dans la nouvelle édition; ce fut son second fils *Gerard* qui le fut par son mariage avec Hedwige, heritiere du Comté de Namur, que sa mere Hermengarde lui avoit laissé (2).

(*a*) Il y a ici un arrangement de paroles que les Editeurs du Moreri ne doivent pas éviter avec moins de soin que les fautes que nôtre Auteur marque. La premiere pensée qui vient aux lecteurs est que la faute qu'on veut indiquer ici consiste en ce que l'Editeur du Moreri a pretendu que Catherine de Bourbon étoit sœur du Roi Henri IV. Cependant ce n'est point une faute que l'on ait voulu indiquer, on a voulu dire que l'Editeur a pretendu faussement que Catherine de Bourbon étoit mere des Princesses Nicole & Claude. On eût évité le desordre si l'on avoit dit, *il y supose que Catherine de Bourbon; sœur, &c. étoit mere, &c.* REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Ceci est contraire à la netteté du stile: il eût falu dire, *dont la premiere fut épouse, &c.* REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cela est corrigé dans l'édition de 1725, pag. 209, col. 1. NOUV. OBSERV.

(2) Dans cette édition pag. 207. col. 2. *Gerard*, mort en 1048, est nommé *Comte & Marchis d'Alsace*; & *Gerard* son fils, *Duc & Marchis de Lorraine.* NOUV. OBSERV.

LE TASSE. Le nom de l'Historien de ce Poëte est estropié; l'Editeur l'écrit *Decharné*, au-lieu de *de Charnes:* c'est le Doyen de Villeneuve lez Avignon, homme distingué par l'amour qu'il a pour les belles-lettres, & par les Ouvrages qu'il a donnés depuis quelques années au public: il travaille actuellement à la Vie de Petrarque; mais ce que l'Editeur auroit pû ajoûter à son article, & qui l'auroit bien embelli, c'est que Jean-Baptiste Pigna, qui a fait l'Histoire des Princes d'Est, dont il étoit domestique, étoit cet ennemi du Tasse, dont celui-ci se plaint en diverses occasions, sans le nommer, & duquel il a fait le portrait, & décrit les mœurs, d'une maniere si spirituelle dans son *Aminte*, sous le nom de Mopse. Cette remarque n'a pas été faite dans le Commentaire que Mr. Menage donna sur *l'Aminte*, non plus que dans la Vie du Tasse de l'Abbé de Charnes; je la dois à l'Auteur des Essais de Litterature, qui donna un extrait de l'Histoire de ce Poëte dans son (*a*) Essai de Juin & Juillet 1703 (1). Mr. Bayle qui n'a dit que deux mots du Tasse, dans la premiere édition de son Dictionaire Critique, avoit promis d'en augmenter l'article dans la seconde édition, il n'a pas tenu sa parole; je le somme de la part des Savans, de satisfaire à son engagement dans le suplément de ce même Dictionaire, qu'on écrit de Hollande, qu'il va publier.

(*a*) N'aiant point lu cet *Essai*, j'ignore si l'Auteur cite quelque Ecrivain qui lui eût apris cette particularité concernant Jean Baptiste Pigna: s'il n'a cité personne, les Editeurs du Moreri seroient très-blamables d'inserer cette particularité-là dans l'article *du Tasse:* ils ont sujet de se defier comme d'une invention romanesque de tout ce qui est debité sans preuve dans les Essais de Literature. REM. DE MR. BAYLE.

(1) On ne parle point du Pigna dans l'Article du Tasse de la derniere édition. On a bien écrit le nom de l'Abbé *de Charnes*. Dans les *Memoires de Litterature*, de Mr. de Salengre Tom. I. pag. 184, il est nommé *M. de Charner.* C'est, sans doute, une faute d'impression. NOUVELLE OBSERV.

LUCIEN. On remarque sans peine que l'Editeur a voulu corriger le langage de Moreri sur la *Metamorphose, ou l'Ane d'or d'Apulée*, cependant il n'a pas rendu le sien assez exact dans cette occasion; car dire que *l'Ane d'or* est *une paraphrase du même sujet que Lucien avoit pris dans Lucius de Patras, Auteur d'un Livre de Metamorphoses, ou transformations, dont parle Photius*, n'est point une locution exacte, & ce n'est pas dire que Lucius de Patras avoit été abregé par Lucien & paraphrasé par Apulée: c'est ainsi cependant que cet article devoit être reformé (1). De même, en parlant d'Apulée de Madaure (2) devoit-on oublier dans l'énumeration de ses Ouvrages, *les Lettres à Corellia*, qui (*a*) sont à la verité, écrites dans un stile fort libre, & ses autres Traitez *de Republica, de Numeris, de Musica*, & ses *Ludicra*, dont il parle lui-même dans son Apologie (3)? c'est (*b*) un Poëme assez ingenieux (4).

(1) Notre Auteur a tiré cette Remarque de Mr. Bayle, à l'Article d'*Apulée*, Rem. *M.* On n'a rien changé dans la derniere édition du Moreri excepté qu'au lieu de dire que Lucien avoit *pris dans Lucius de Patras*, on a mis *pris de Lucius Patras*; mais *Lucius de Patras* étoit bien. NOUV. OBSERV.

(2) De la maniere dont notre Auteur s'exprime, on pourroit croire qu'*Apulée de Madaure* est different de l'*Apulée* dont il a parlé: c'est pourtant le même. NOUV. OBSERV.

(*a*) Il faloit dire *qui étoient*, car il y a long-tems que ces Lettres sont perduës. REM. DE MR. BAYLE.

(3) On n'a rien ajonté là-dessus dans cette édition. NOUV. OBSERV.

(*b*) Il y a beaucoup d'apatence que le *Ludicra* d'Apulée étoit un recueil de diverses pieces dont quelques-unes étoient en vers, & les autres en prose. Il dit qu'on lui avoit objecté une Lettre contenuë dans ce Recueil, laquelle étoit en vers, & traittoit du soin de tenir ses dents bien nettes, *de dentifricio.* Cela ne prouve point que le *Ludicra* fût un poëme. REM. DE MR. BAYLE.

(4) Notre Critique ayant trouvé dans Mr. Bayle ces paroles d'Apulée: *legerunt è Ludicris meis epistolicum de dentifricio, versibus scriptum*, s'est imaginé que le *Ludicra* d'Apulée étoit *un Poëme*; & quoique nous n'ayons plus cet Ouvrage, il en parle neanmoins comme s'il l'avoit lû, & nous assure que *c'est un Poëme assez ingenieux.* NOUV. OBSERV.

LUCIUS BRUTUS. Moreri a suivi l'autorité de Denis d'Halicarnasse, préferablement à celle de Tite-Live, au sujet de ce genereux Citoyen Romain. Denis d'Halicarnasse le fait fils d'une fille de Tarquinius-Priscus Roi de Rome, qui étoit sœur (*a*) de Tarquin, au-lieu que Tite-

(*a*) Ceci est fort obscur, car de quel Tarquin faut-il entendre que la fille de Tarquinius Priscus étoit sœur? est-ce du dernier Tarquin? mais en ce cas-là l'opinion de Denys d'Halicarnasse que nôtre Auteur rejette ne seroit point diferente de celle de Tite Live qu'il veut qu'on suive; & il faudroit pretendre que Tarquinius Priscus étoit pere du dernier Tarquin, ce qui est insoutenable, comme Denys d'Halicarnasse l'a demontré. Le Tarquin dont on dit ici qu'il étoit frere de la mere de Brutus, laquelle on fait fille de Tarquinius Priscus, seroit necessairement fils de Tarquinius Priscus, mais l'Histoire ne nous marque rien d'un tel fils sinon qu'il mourut avant son pere, & qu'il laissa deux fils. Voiez Denys d'Halicarnasse au commencement du livre 4. REM. DE MR. BAYLE.

Tite-Live le fait fils de Tarquinia, sœur du dernier Tarquin. Mr. Bayle démontre avec une évidence à laquelle on ne peut pas resister, que le sentiment de Denis d'Halicarnasse en cette occasion est insoûtenable, & qu'il faut necessairement suivre celui de Tite-Live; j'y renvoye le Lecteur (1).

(1) Dans l'édition de 1712 & suiv. on a mis que Lucius Junius Brutus étoit *fils d'une sœur de Tarquin, Roi de Rome, & neveu de Tarquin le Superbe.* Nouv. Observ.

LYCURGUE. On a fait quelque changement à cet article, j'en conviens, & il n'est pas si defectueux qu'il l'étoit dans le suplément du Dictionaire; mais enfin il n'est pas encore exact: car il me semble qu'on ne distingue pas deux Lycurgues, l'un Orateur Athenien, fils de Lycophron, & petit-fils d'un autre Lycurgue que les trente Tyrans firent mourir; & l'autre Legislateur de Lacedemone. Ces deux personnages furent tout-à-fait differens, & c'étoit une faute grossiere de les confondre, comme avoit fait (*a*) l'Auteur du suplément; mais enfin ne trouvant dans la nouvelle édition (*b*) qu'un Lycurgue, cela marque encore la disposition où est l'Editeur de les confondre (1).

L'Auteur du suplément avoit bien fait de bevûës dans cet article; une des principales est, qu'en détruisant les paroles de Plutarque, il faisoit dire à cet Auteur que Lycurgue chassa tous les faineans & tous les vagabonds, au-lieu que le mot Grec rendu par celui de *maleficus*, veut simplement dire, qu'il chassa tous les malfaiteurs. Il le fait ensuite vainqueur dans les Jeux qui se célébroient en presence du peuple, & Plutarque n'en dit pas un seul mot. Il fit plusieurs autres fautes grossieres qui me persuadent que cet Auteur n'étoit pas un grand Grec. Mr. Faydit, en parlant de Lycurgue dans son nouveau livre, (*) doute (*c*) qu'il y ait eû deux Lycurgues, & il semble qu'il confonde le Roi de Thrace avec celui de Lacedemone. Enfin après avoir marqué beaucoup d'incertitude sur ce sujet, il renvoye son Lecteur à Moreri. Cette autorité ne devroit pas être d'un grand poids pour un Auteur aussi fier que Mr. Faydit le paroît dans ses Ouvrages.

(*) Remarques sur Virgile, &c.

(*a*) Cette accusation n'est pas bien fondée, Moreri avoit donné l'article de Lycurgue Legislateur de Lacedemone. Puis donc que l'Auteur du suplément donna l'article de quelques autres Lycurgues, & nommement celui de Lycurgue Orateur Athenien (qualité sous laquelle il le fit conoître dès la premiere ligne) il n'a point confondu le Legislateur de Lacedemone avec l'Orateur d'Athenes. Rem. de Mr. Bayle.

(*b*) N'aiant pas cette nouvelle édition je me contente de dire qu'il y a plusieurs Lycurgues dans l'édition de Paris 1699. & que le Legislateur de Lacedemone y est distinct visiblement de l'Orateur Athenien. Il y a été mis à sa place entre les autres Lycurgues. Mais dans l'édition d'Amsterdam 1698. il y a plus de 50. pages entre ceux-ci & Lycurgue le Legislateur, & notez que l'un de ceux-ci y est mal nommé *Lycurge*, faute qui a été reparée dans l'édition de Paris 1699. Rem. de Mr. Bayle.

(1) L'édition de 1707 distingue fort bien tous les Lycurgues; & il y a lieu de croire qu'il en est de même de celle de 1704. Nouv. Observ.

(*c*) J'ai cherché dans ce livre de Mr. Faydit la page necessaire, & sans avoir été aucunement secouru par la table des matieres j'ai trouvé que c'est la page 540. Je n'y ai point vu la faute que l'on marque ici; c'est-à-dire le doute qu'il y ait eu deux Lycurgues. Mr. Faydit ne condamne point les Auteurs *qui distinguent le Lycurgue Roi de Trace d'avec celui de Lacedemone*, il dit seulement *qu'ils avouënt tous que ces deux Lycurgues ont vecu plus de trois cens années après la ruine de Troie*, c'est sur cela qu'il nous renvoie à Moreri, & puis il conclut „ qu'il y a de l'impertinence à Virgile d'avoir fait „ dire à Enée parlant à Didon *qu'il avoit passé par le Roiau-„ me des Thraces où le severe Lycurgue avoit regné autrefois „ dans les vieux temps.* Thraces arant, acri quondam regna-„ ta Lycurgo „. Mais 1. on ne trouve point dans le Moreri que Lycurgue Roi de Thrace ait vecu après la guerre de Troie. On n'y voit rien de precis touchant le tems de ce Roi. On y trouve seulement dequoi conclure qu'il a vecu au tems fabuleux. 2. Il est sûr que les Anciens qui ont parlé de ce Prince l'ont fait vivre avant la guerre de Troie. Homere dans le 6. livre de l'Iliade introduit Diomede (l'un des Capitaines Grecs au siege de Troie) qui raconte comme une vieille Histoire la punition de ce Lycurgue pour avoir chassé Bacchus. Apollodore au livre 3. de sa Bibliotheque pag. m. 175. marque de telle sorte les avantures de Bacchus par raport à Lycurgue Roi de Thrace, qu'il s'ensuit manifestement que ce Lycurgue a precedé de plusieurs generations la guerre de Troie. Voilà qui justifie Virgile, & qui demande reparation de l'injure qu'il a reçuë. Je serois fort curieux de savoir le nom des Auteurs qui ont avoüé que Lycurgue Roi de Thrace *a vecu plus de trois cens années après la ruine de Troie.* Je n'en conois aucun qui ait dit cela. Au reste l'article de ce Roi de Thrace est encore bien defectueux dans le Moreri. Il y manque beaucoup de choses qui y doivent être, & l'on y a cité seulement Plutarque & Properce qui ne disent presque rien de ce que l'on a raconté. Rem. de Mr. Bayle.

M.

MARTIN AKAKIA. Moreri & ses Continuateurs ont fait une lourde faute, sur la patrie de ce Medecin; l'on a traduit le mot *Catalaunensis* par *Catalan*, au-lieu de *Chalonois* (si du moins on peut dire ce dernier mot.) S'ils avoient bien lû Quenstet, dans son Livre *de patriis viror.* où ils nous renvoyent, ils n'auroient pas fait cette cruelle méprise (1). J'espere que ces Remarques empêcheront qu'on se méprenne dans les éditions suivantes, sur la patrie du chef d'une famille qui est très-considerable dans l'Ecole de Medecine de Paris.

(1) Cette Remarque est prise de Mr. Bayle. Dans l'édition de 1725, on trouve qu'*Akakia* nâquit *à Chalons sur Marne.* Nouv. Observ.

MATTHIEU BOSSULUS. Il est different d'un autre Jean Bossulus aussi François de nation, & qui l'a precedé de plus d'un siecle, mais qui comme lui, a été fort oublié dans sa nation. Mr. Bayle s'étoit fort plaint que Matthieu fut si peu connu dans la Republique des Lettres, quoiqu'il eût joüé un si grand rôle dans le monde. Il avoit été Precepteur de Dom Carlos fils de Philippe II. Roi d'Espagne: il avoit enseigné auparavant la Rhetorique dans l'Academie de Valence. Ces marques d'honneur ne l'ont cependant pas tiré de l'oubli; & malgré les tendres sollicitudes de Mr. Bayle, il y est resté. Qui eût crû que Mr. Vaultier, qui s'interesse si fort pour la gloire de sa nation, eût negligé d'informer la posterité, que la France avoit donné à la Cour d'Espagne un homme de cette consequence? On a cru que la cause de cet oubli venoit de ce qu'il n'avoit point fait de Livres. Si on ne peut avoir l'immortalité qu'au prix de la qualité d'Auteur, en verité il faut avoüer, qu'il seroit souvent plus avantageux de rester enseveli dans la poussiere avec le commun des hommes, & d'être du nombre de ceux dont le nom ne passe pas la premiere generation (1).

MAZ-

(1) Dans la derniere édition du Moreri on trouve un bon Article de *Bossulus*; on y a profité du Dictionaire de Mr. Bayle, dont notre Auteur n'est ici que le copiste. Nouv. Observ.

MAZZOLIN. L'Editeur a adopté la faute qui a (*a*) passée dans toutes les éditions au sujet de Sylvestre Mazzolin, dit *Prierio* ou *Prierias:* ce (*b*) Général des Dominicains ne mourut pas à Rennes en Bretagne le 20. d'Octobre de l'année 1520. puisqu'il dédia son Livre *de Strigi-Magarum Dæmonumque mirandis*, au Cardinal Augustin Trivulse, le 1. Mars de l'année 1521. Je ne suis pas surpris si les Editeurs ont copié cette faute les uns des autres, puisqu'il n'y en a pas un seul, qui parle de cet Ouvrage, lequel auroit servi à redresser leur Chronologie. Je crois qu'on a pris François Sylvestre, aussi Général des Dominicains, pour celui-ci. Le *François* mourut à la verité dans le cours de ses visites à Rennes en Bretagne; mais quand ces deux Généraux, qui sont fort differens, ne seroient qu'une même personne, l'erreur n'en seroit pas moins grossiere, puisque François Sylvestre ne mourut pas en 1520. mais en 1528. Ainsi quand la chose seroit, comme l'a supposé l'Editeur, ce seroit toûjours un anachronisme de huit années (1).

(*a*) Il faloit dire *qui a passé*, ou *qui est passée.* Voiez ci-dessus la Remarque (*a*) sur l'Article *Actor;* la Remarque (*b*) sur l'article *Beaupoil;* & la Remarque (*a*) sur l'Article *Bellay.* REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) On a lieu de croire que Silvestre Prierias n'a jamais été General des Dominicains. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Tout ceci est encore pris de Mr. Bayle, *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LXVI, pag. 618. & suiv. Dans le Moreri de 1725, on a donné l'Article de *Silvestre de Priero* au mot MOZOLINO, sur ce que les Peres Quetif & Echard en ont dit dans leur Bibliotheque des Auteurs Dominicains. Mozolino mourut à Rome en 1523, étant alors Maitre du Sacré Palais. Il n'a point été Général des Dominicains. On trouve dans les Peres Quetif & Echard l'Article de *François Silvestre*, Général des Dominicains, mort à Rennes le 19 de Septembre 1528, âgé de 54 ans. Cet Article n'est point dans la derniere édition du Moreri, où l'on fera bien de corriger ce renvoi: „ SILVESTRE dit „ de Prierio, *Général des Dominicains*, cherchez MOZO- „ LIN": il faut effacer ces mots, *Général des Dominicains.* Il y a aussi une faute à corriger dans l'Article *Mozolino:* les Imprimeurs ont mis *Edoüard Brew*, au lieu d'*Edouard Brown.* NOUV. OBSERV.

MEDICIS. Dans l'énumeration que l'Editeur fait des Auteurs qui ont écrit la vie, ou qui ont parlé du célèbre Marquis de Marignan, Jean-Jaques de Medicis, qui étoit frere du Pape Pie IV. il est surprenant qu'il ne parle point de l'Histoire *Cisalpine d'Erycius Puteanus*, ou plûtôt de l'Histoire des actions de Jean-Jaques de Medicis au tour du lac de Côme. *Erycius Puteanus* est si connu dans la Republique des Lettres, qu'on a lieu d'être surpris que Moreri & ses Continuateurs ne le nomment point parmi les Historiens du Marquis de Marignan. L'Histoire de Jean-Jaques de Medicis qu'il a composée, finit à la malheureuse journée de Pavie, où François I. fut pris prisonnier par les Espagnols, & conduit à Madrid. En un mot *Erycius Puteanus* étoit le principal Auteur qui devoit être consulté pour avoir des memoires sûrs & fideles sur la vie du célèbre Marquis de Marignan, puisqu'il est celui qui en a été le mieux instruit, & qui en a plus sû de circonstances secretes (1).

D'ailleurs dans l'article d'*Erycius Puteanus*, en parlant de ses Ouvrages, l'Editeur ne dit rien de celui-ci (2). Galeasse Capella a fait une petite Histoire qui ne contient que cinq pages, & qui peut servir de suplément à celle du Marquis de Marignan, écrite par *Erycius Puteanus:* aussi elles ont été imprimées ensemble: cette derniere est une relation de la guerre de Muzzo, petite ville sur le bord occidental du lac de Côme. Le Marquis de Marignan fut, à proprement parler, l'Auteur de cette petite guerre; il y gagna la ville de Marignan, une grosse somme d'argent, & le titre de Marquis. Ce suplément a été oublié de même que l'Ouvrage auquel il sert d'addition (3).

(1) Dans la derniere édition, au mot MEDICIS, MEDICI, *ou* MEDIQUIN, (*Jean Jacques*) Marquis de Marignan, on cite, *Erycius Puteanus*, Hist. Cisalpine. Cette Histoire se trouve dans le troisiéme Tome du *Tresor des Antiquitez d'Italie.* NOUV. OBSERV.

(2) Dans cette édition à l'Article PUY (*Henri du*) ou ERICIUS PUTEANUS, on ne donne pas la liste des Ouvrages de cet Auteur: on marque seulement en général, qu'*il a laissé un très-grand nombre de traités d'Histoire, de Rhetorique, de Mathematique, de Philosophie & de Philologie; dont on peut voir le dénombrement dans la Bibliotheque des Auteurs du Pays-Bas de Valere André.* NOUV. OBSERV.

(3) On n'a pas encore fait entrer cette particularité dans l'Article du Marquis de Marignan; ni parlé de l'Ouvrage de Galeasse Capella *de Bello Mussiano*, que Mr. Grævius a inseré dans le troisiéme Tome de son *Tresor des Antiquitez d'Italie.* NOUV. OBSERV.

MILLET. Ce nom a été alteré dans cette édition, où l'on a mis *Milet* pour *Millet*, & cette faute est particuliere à cette édition, puisqu'elle n'est pas dans les autres. Il est important de la relever, afin qu'on l'évite dans les autres éditions. Quand je dis *important*, c'est par rapport à un des plus grands Mathematiciens du siecle passé, qui a porté ce nom. Je parle de Claude François Millet de Chales de la Compagnie de Jesus, qui d'ailleurs étoit d'une des plus considerables Maisons de Savoye; laquelle a donné des Archevêques à la Tarentaise, des Premiers Présidens à la Chambre des Comptes de Chambery, & plusieurs autres personnes constituées en dignité (1).

(1) Dans l'édition de 1725, on trouve, „ MILLET DE „ CHALES (*Claude François*) Jesuite, voyez CHALES „: & sous *Chales*, il y a CHALES (*Claude-François Millet de*) Jesuite &c. NOUV. OBSERV.

MILTON. Cet article n'est pas assez exact. L'Editeur nous auroit donné une juste idée de cet Auteur, s'il nous avoit appris ses veritables sentimens sur la Religion (1). Milton, qui écrivit tant pour

(1) Quoique notre Auteur eût sous ses yeux le Dictionaire de Mr. Bayle, où il y a un très-bon Article de *Milton*, il n'a pas laissé de lui attribuer des sentimens, dont il étoit infiniment éloigné. Au lieu de les rapporter, tels qu'ils étoient en eux-mêmes, il en a jugé selon ses prejugez, & les a ensuite qualifiez selon le jugement qu'il en portoit. Ce n'est pas faire la fonction d'Historien, mais de Controversiste, ou de Declamateur. Il y ajoute même de son chef des circonstances absolument fausses. Venons au fait. Mr. Bayle parlant de la Religion de Milton, dit après son Historien, que *la Secte qui lui plaisoit davantage dans sa jeunesse étoit celle des Puritains, mais*, ajoute-t-il, *dans son âge viril celle des Independans & celle des Anabaptistes lui devinrent plus agréables, parce qu'elles accordent plus de liberté que les autres à chaque particulier, & qu'il lui sembloit que leur pratique s'accordoit mieux avec celle des premiers Chrétiens. Enfin quand il fut vieux il se detacha de toute sorte de communions, & ne frequenta aucune assemblée Chrétienne, & n'observa dans sa Maison le rituel d'aucune secte. Quant au reste, il faisoit paroitre & par ses actions & par ses paroles un profond respect pour Dieu.* Ces particularitez ont changé de forme & de nature en passant par les mains de notre Auteur. *Milton*, dit-il, *étoit un homme sans Religion; il en professa plusieurs à la verité, mais il ne faisoit que voltiger sur la surface de chacune; il fut d'abord de la Religion Anglicane; trouvant ensuite la Secte des Puritains..... plus à son gré, il l'embrassa. La même legereté qui lui avoit fait abandonner la Religion Anglicane, lui fit aussi abandonner la Secte des Puritains, pour suivre celle des Anabaptistes; on crut alors Milton tout-à-fait fixé, mais on se trompa; la déclaration qu'il fit à la mort, qu'il n'étoit attaché à aucune Religion le découvrit enfin pour ce qu'il étoit, c'est-à-dire, pour un impie determiné.* Rien n'est plus faux que l'idée qu'on donne ici de Milton, comme d'un *homme sans Religion*, d'un *impie determiné.* Les Ouvrages qu'il a publiez refutent évidemment cette calomnie. La *declaration* qu'on

pour juſtifier l'attentat que ſes compatriotes formerent contre la vie de l'infortuné Charles I. leur Roi, étoit un homme ſans Religion; il en profeſſa pluſieurs à la verité, mais il ne faiſoit que voltiger ſur la ſurface de chacune; car il fut d'abord de la Religion Anglicane; trouvant enſuite la Secte des Puritains, qui ſont de rigides Calviniſtes qui s'éleverent en Angleterre en 1565. plus à ſon gré, il l'embraſſa. La même legereté qui lui avoit fait abandonner la Religion Anglicane, lui fit auſſi abandonner la Secte des Puritains, pour ſuivre celle des Anabaptiſtes; on crut alors Milton tout-à-fait fixé, mais on ſe trompa; la déclaration qu'il fit à la mort, qu'il n'étoit attaché à aucune Religion, le découvrit enfin pour ce qu'il étoit, c'eſt-à-dire, pour un impie déterminé (*a*).

Milton étoit un très-mauvais Poëte, & encore plus mauvais Orateur: ſes Poëſies ſont pitoyables; les Loix de la quantité y ſont violées preſqu'à tous les vers; on ſent en les liſant, que c'eſt l'ouvrage d'un écolier; ainſi il n'avoit pas beſoin de nous en avertir, on le reconnoît aſſez en le parcourant. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il n'avoit pas écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter ſon nom à l'ouvrage d'un Maître d'École François qui enſeignoit alors les enfans à Londres.

Les deux Poëmes de Milton (*b*) les plus ſupportables, ſont en vers non rimez; le premier eſt intitulé, *le Paradis perdu*; le ſecond, *le Paradis recouvré*. Le premier eſt beaucoup meilleur que le ſecond: c'eſt ce qui a donné lieu à quelques perſonnes, de dire, que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré. Saumaiſe fut le grand (*c*) adverſaire de Milton, il le décredita beaucoup.

qu'on lui fait faire *à ſa mort*, qu'*il n'étoit attaché à aucune Religion*, eſt encore une inſigne fauſſeté. Comment notre Auteur a-t-il eu le front d'avancer une choſe ſur laquelle toute l'Angleterre peut lui donner le démenti?

Il ajoute que *Milton étoit un très-mauvais Poëte, & encore plus mauvais Orateur*; que *ſes Poëſies ſont pitoyables* & que *quelques Auteurs ont prétendu qu'il n'avoit pas écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter ſon nom à l'Ouvrage d'un Maître d'Ecole François.* Il a trouvé tout cela dans Mr. Bayle, qui l'a tiré de la Réponſe de Saumaiſe à Milton: mais Mr. Bayle a remarqué que c'étoient des contes dont quelques flateurs berçoient Saumaiſe. *C'étoient toutes fables*, dit-il, *que je ſuis bien aiſe de rapporter, afin de faire en ſorte que les Auteurs aprenent à n'ajoûter point de foi aux médiſances, dont on leur remplit la tête contre leurs antagoniſtes. On croit faire ſa Cour, par là à un homme, & l'on eſt cauſe qu'il publie cent ſottiſes.* Cette remarque n'a produit aucun effet ſur l'eſprit de notre Critique: il n'a pas laiſſé de debiter gravement toutes ces *ſottiſes*.

Dans les dernieres éditions du Moreri on a corrigé l'Article de *Milton* ſur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais il n'eſt pas encore exemt de fautes. J'en remarquerai ici quelques-unes. 1. On nomme la premiere femme de Milton *Marie Pouvel*, il faut *Marie Powël*. 2. On donne au Livre atribué à Charles I. le titre d'*Icon regia*, il falloit dire *Icon Baſiliko*. 3. Mr. Bayle remarque qu'*il ſe tint caché lorſqu'on rapella Charles II. & ne ſe montra qu'après la proclamation de l'amniſtie. Il obtint*, ajoute Mr. Bayle, *des lettres d'abolition, & ne fut ſoumis qu'à la ſeule peine d'être exclus de charges publiques.* Dans le Moreri on a mis qu'*il obtint du Roi Charles II. des lettres d'abolition, ſans être ſoumis à autre peine, qu'à l'excluſion des charges publiques.* Mais ce n'étoit pas là l'affaire du Roi, mais du Parlement. Il eſt vrai que l'Auteur de la *Vie de Milton* dit que dans l'Acte d'Amniſtie, le Parlement ſe contenta de l'*exclure des charges publiques.* Mais Milton n'eſt point nommé dans cet Acte; & cela ſuffiſoit pour le mettre à couvert, ſans qu'il eût beſoin de *lettres d'abolition*: car dans l'Acte même, on declara que tous ceux qui n'y étoient pas nommément exclus de l'amniſtie, ſeroient cenſez y être compris, & exempts de toutes peines, tout comme s'ils y étoient nommez en termes exprès. Jean Goodwin, fameux Theologien, qui avoit publié un livre exprès pour juſtifier la mort de Charles I. fut *exclus des charges publiques.* 4. Les nouveaux Editeurs diſent qu'on voit dans le livre de Milton *de la vraie Religion* &c, qu'il *n'exclud du Salut que les Catholiques Romains.* Il falloit dire, comme Mr. Bayle, qu'il n'exclud de la *Tolerance* que les Catholiques Romains; & ajouter la raiſon qui le portoit à les en exclure. *Milton*, dit Mr. Bayle, *montre que le Papiſme doit être entierement privé du benefice de la Tolerance, non pas entant que c'eſt une Religion, mais entant que c'eſt une faction tyrannique qui opprime toutes les autres.* 5. Les Editeurs ont allongé cet Article par le récit de ce qui ſe paſſa à Oxford en 1683. *L'Univerſité d'Oxfort*, diſent-ils, *aſſemblée en corps le 2 Juillet*, (il falloit dire le 21 Juillet) 1683. *déclara heretiques & ſcandaleuſes XXVII. propoſitions extraites des Ouvrages de Milton, & contraires aux devoirs des ſujets envers leur Roi.* &c. Mais ces XXVII. propoſitions n'étoient pas toutes extraites de Milton: il y en avoit pluſieurs tirées de Knox, de Buchanan, de Baxter, & de quelques autres Ecrivains Anglois & Ecoſſois. On ajoute, *les Anglois changerent bien de ſentiment dans la ſuite; & Bayle même qui les avoit louez en ce tems-là*, [dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1684, Art. III. p. m. 141]. On ne devoit pas dire que Mr. Bayle a *changé de ſentiment dans la ſuite*, ſans en donner des preuves. A l'égard des Anglois, il ſeroit facile de faire voir qu'ils n'ont point *changé de ſentiment*. Par *les Anglois*, il ne faut pas entendre la Cour, ni l'Univerſité d'Oxford; mais la Nation Angloiſe en général: & ſi on conſulte l'Hiſtoire de ce tems-là, on verra que la Nation Angloiſe étoit très-oppoſée au Deſpotiſme, que la Cour s'efforçoit d'introduire; & que l'eſprit de Liberté, qui regnoit dans les deux derniers Parlemens de Charles II, fut cauſe qu'on les caſſa. 6. Dans la nouvelle édition du Moreri on pourra ajouter, que le 23 de Mars 1710, la Chambre des Seigneurs fit brûler par la main du bourreau la Déclaration de l'Univerſité d'Oxford, dont on vient de parler. NOUVELLES OBSERV.

(*a*) Nôtre Auteur ne devoit pas ſe contenter d'avertir l'Editeur du Moreri que ces choſes manquent à l'article de Milton: il devoit auſſi lui indiquer les ſources des preuves, car l'une des loix les plus eſſentielles qu'un Auteur de Dictionaire Hiſtorique doive ſuivre, eſt de ne rien avancer ſans citer des autoritez. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il faut ſavoir que ces deux Poëmes ſont en Anglois, & qu'ils paſſent pour des Chefs-d'œuvre. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Ceci eſt trop vague: Saumaiſe aiant fait une apologie pour Charles I. fut refuté par Milton. Il travailla à une replique qui n'a été imprimée que long-temps après ſa mort. Il eſt donc certain qu'il n'a publié quoi que ce ſoit contre Milton. Cela ſufit-il à pouvoir dire qu'il *fut ſon grand adverſaire?* REM. DE MR. BAYLE.

MONTROSE. Il eſt étonnant qu'en parlant de ce Marquis, on ait oublié ſon nom de famille: c'eſt la premiere choſe qu'on doit remarquer, en parlant d'une perſonne diſtinguée; & quand on omet une circonſtance ſi eſſentielle à l'Hiſtoire, il eſt à craindre que tout le corps de l'article ne ſe ſente de la negligence de l'Auteur. Mais ce ne ſeroit pas aſſez de faire remarquer au Lecteur l'omiſſion, ſi je ne la reparois: il faut donc lui apprendre que le nom du Marquis de Montroſe étoit *Jean Greme* (1).

MO-

(1) Ce Marquis ne s'apelloit pas *Jean Greme*. Dans l'édition de 1712, on a mis *Jacques Gremme*; & dans celle de 1725, *Jacques Gremme ou Graham*. *Jacques* eſt bien; mais on n'a jamais écrit *Greme* ni *Gremme*. Si on avoit conſulté quelque Livre Anglois, on auroit vû qu'il falloit mettre *Graham*. Il eſt vrai que la prononciation de *Graham* aproche de notre *Gréam* ou *Gréme*: mais il n'eſt pas permis de changer l'Orthographe des noms étrangers, & d'en exprimer la prononciation ſelon l'Orthographe Françoiſe. C'eſt le moyen de les rendre méconnoiſſables. Si on écrivoit, par exemple, *Lak*, ou *Lac*; qui pourroit deviner qu'on parle de Mr. *Locke* ce célébre Philoſophe? Au reſte, dans l'édition de 1712, on avoit mal écrit *Mont-Roſe*, & rangé cet Article parmi les noms ſeparez de cette maniere: dans celle de 1725 on a bien mis *Montroſe*; mais par là on a déplacé cet Article; puisqu'il ſe trouve avant celui de *Montagnana*, de *Montagne* &c.

J'ajouterai ici qu'en parlant du Marquis de Montroſe, on auroit dû remarquer, après le Pere d'Orleans, que *ce Seigneur avoit d'abord ſuivi le torrent, & porté les armes pour la cauſe de la Liberté.* Il falloit auſſi marquer les raiſons que les Ecoſſois allegueront pour juſtifier la maniere dont ils le firent mourir; &c. Les loix de l'Hiſtoire demandent qu'on rapporte le pour & le contre. Enfin, on pouvoit conſulter des Auteurs plus fidelles & mieux inſtruits, que ne l'étoient *Du Verdier*, & l'Abbé *Raguenet*, qui ſont citez à la fin de cet Article. NOUV. OBSERV.

MORIGGIA. On confond dans cet article les Jesuites & les Jesuates, puisqu'on donne la qualité de Général des Jesuites, à Paul Moriggia qui ne le fut que des Jesuates: ce sont deux Ordres fort distincts. Cette faute a (*a*) échapée à tous les Editeurs de Moreri; & elle est d'autant moins excusable, qu'il n'est pas naturel d'ignorer de quel Ordre étoit un Auteur aussi célèbre que le Pere Paul Moriggia; un Auteur, dis-je, qui a enrichi la Republique des Lettres de soixante-un Traitez differens (1).

(*a*) Il faloit dire *a échapé*. Voiez ci-dessus la Remarque (*a*) sur l'Article *Mazzolin*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition, à l'Article MORIGIA (*Paul*), on a fort bien mis qu'il étoit *Général des Jesuates*. NOUVELLES OBSERVATIONS.

N.

NITARD. L'Editeur se trompe au sujet du Cardinal Jean Everard Nitard, auquel il donne la qualité de Confesseur du Roi d'Espagne, Charles II. Le Pere Nitard Jesuite ne fut pas Confesseur du Roi d'Espagne, mais de la Reine sa mere, Marie-Anne d'Autriche (1); & la chose est d'autant moins douteuse, que c'est la confiance aveugle que cette Princesse avoit pour lui, qui lui attira les disgraces dont feuë Madame d'Aunoy nous a fait un détail si interessant dans ses *Memoires de la Cour d'Espagne.* Il est vrai que ce bon Pere fut obligé de sortir un peu brusquement du Royaume d'Espagne; mais pour le consoler, on lui donna un Chapeau de Cardinal, quand il fut arrivé à Rome. On n'avoit pas d'autres récompenses à lui donner; car on sait que les Jesuites n'acceptent point (*a*) d'Evêchez, & qu'ainsi on ne peut couronner leurs services que par la Pourpre Romaine.

(1) Cela est corrigé dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

(*a*) On fera bien de lire sur ce sujet ce qu'en dit Mr. Daillé dans le Chapitre 20. de la 3. partie de sa Replique au Pere Adam & à Cottibi. REMARQUE DE MR. BAYLE.

P.

PATRICE. Mr. Bayle avoit pris soin d'avertir les Editeurs de Moreri, que François Patrice Venitien, qui vivoit sur la fin du 16 siecle, n'avoit point professé à Padouë. Si on avoit consulté l'Histoire de Mr. de Thou, on n'auroit pas copié cette faute des anciennes éditions. Patrice, après avoir professé 17 ans à Ferrare, se retira à Rome, où il fut attiré par les bienfaits de Clement VIII. & il n'en sortit plus (1). Cet Antiperipateticien proposa des dogmes si singuliers (*a*) sur les cinq voix de Porphire, que la plus grande partie des Philosophes de son tems, se déchaînerent contre lui.

(1) Dans l'édition de 1707. & suivantes, on a mis qu'il *enseigna la Philosophie à Ferrare & à Rome*, &c. NOUV. OBSERV.

(*a*) Pour conoitre l'erreur qui se trouve dans ces paroles il faut consulter le Dictionaire de Mr. Bayle à la page 620. col. 1. de la 4. Edition (2). REM. DE MR. BAYLE.

(2) C'est-à-dire, l'Article PATRICE (FRANÇOIS) Rem. B. NOUV. OBSERV.

PAUL III. Moreri & ses Continuateurs, disent simplement que le Pape Paul III. avoit eu avant son Pontificat, un fils & une fille. Cette expression n'est pas assez précise; il falloit dire que ce Pape avoit eu ces deux enfans d'un legitime (*a*) mariage, & cette déclaration étoit d'autant plus necessaire, que l'expression obscure de Moreri, autorise l'opinion où sont la plûpart des Lecteurs, que les enfans du Pape Paul III. n'étoient pas légitimes, & qu'ainsi la maison de Parme d'aujourd'hui, vient des bâtards de la premiere maison Farnese: cela est absolument faux; Alexandre Farnese avoit eû avant d'être Pape sous le nom de Paul III. Constance, qui épousa (*b*) Basio Sforce II. du nom, Comte de St. Fiore, & Pierre Louïs Farnese, qui fut d'abord Duc de Castro, & en suite de Parme & de Plaisance (1). Le célèbre Alexandre Farnese qui vint en France à la tête d'une nombreuse Armée, étoit son petit-fils.

Mr. l'Abbé Faydit en parlant dans son nouveau livre, de la mort tragique de Pierre Louïs Farnese, qui étoit lié d'interest avec les Fiesques, contre les Doria, nomme ceux-ci *Dauria*, comme dans

(*a*) Il eût été bon de donner ici les Preuves du mariage contracté par Alexandre Farnese avant qu'il eût embrassé l'état Ecclesiastique: de nommer la femme qu'il épousa, de marquer le lieu & le tems, & de citer des Auteurs dignes de foi: sans cela c'est en vain que l'on condamne ceux qui s'expriment comme Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il faloit dire *Buoso*, & comme je l'ai déja marqué, nommer la femme dont Alexandre Farnese avoit eu cette fille & le fils duquel descendent les Ducs de Parme. Cela étoit d'autant plus necessaire qu'on avouë ici que la plûpart des lecteurs croient que les enfans de Paul III. n'étoient pas legitimes. Le Sansovino fameux Auteur Italien au XVI. siecle dit expressement dans son livre des familles d'Italie fol. 170. que Pierre Louïs Farnese étoit fils naturel de Paul III. Il parle ainsi immediatement après avoir donné de grans éloges à ce Pape. Auroit il ignoré le mariage qu'un homme d'une famille si distinguée, & qui sous le caractere de Cardinal, & en suite sous celui de Pape se signala en tant de façons, auroit contracté? Mr. l'Abbé Faydit *ubi supra Pag.* 376. assure que *Pierre Aloise Farnese étoit fils legitime d'Alexandre Farnese qui après la mort de sa femme fût fait Pape sous le nom* d'Onuphre troisiéme, *& en suite sous le nom* de Paul III. Nôtre Auteur n'a eu peut-être que ce garant du Mariage de ce Pape. On les prie ici très-serieusement l'un & l'autre de communiquer au public les preuves d'une chose aussi peu conuë que celle-là. J'observe en passant que selon le Sansovino *ibid.* Alexandre Farnese prit d'abord le nom d'Honoré V. cela est plus vraisemblable que de dire qu'il prit celui d'Onuphre III. car il n'y a point eu de Pape nommé Onuphre. Il eût donc falu prendre le nom d'Onuphre I. & non pas le nom d'Onuphre III. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1712 & suivantes, on a mis que, *Paul III. avoit été marié avant que d'embrasser l'état ecclesiastique, & de son mariage il avoit eu une fille nommée* Constance, *qui fut mariée à* Bosio *Sforce, II.* du *nom*; *& un fils nommé* Pierre Louïs *Farnese, qu'il fit Duc de Parme.* Mais on ne donne aucune preuve de son Mariage. NOUV. OBSERV.

dans un autre endroit, parlant de l'Abbé Cottin de l'Academie Françoise, il le nomme *Cautin*. Ces sortes d'Ortographes singulieres, ne servent qu'à défigurer les noms, & à les rendre méconnoissables. Mr. de Thou en les latinisant, les a corrompus, & d'autres les défigurent en les écrivant mal: les uns & les autres ne cherchent qu'à se (*c*) singulariser.

(*c*) Je croi que ceux qui orthographient mal les noms ne sont coupables que de paresse, ou de mauvaise memoire: je ne pretens pas pour cela les excuser. REM. DE MR. BAYLE.

PAULICIENS. Moreri & ses Continuateurs ne se trompent que d'environ un siécle sur le tems auquel ont vécû, Paul & Jean deux freres, qui furent chefs de la Secte des Pauliciens. Si l'Editeur s'étoit donné la peine de lire l'Histoire des Variations du célébre Evêque de Meaux, il auroit veu dans le XI Livre, que ces deux freres vivoient dans le 7 siécle, & non pas dans le 8, comme il l'a trop legerement avancé sur la foi de ceux qui avoient compilé avant lui le grand Dictionaire Historique (1). Le Dogme fondamental de ces heretiques, étoit l'existence de deux principes coeternels & indépendans l'un de l'autre.

(1) Dans la derniere édition on a mis, après Mr. Bayle, que les *Pauliciens* „ furent ainsi appellés du nom d'un certain *Paul*, qui s'en fit le Chef en Armenie *dans le VII. siecle.* NOUV. OBSERV.

PELLISSON. Je ne sais pas si l'Editeur a voulu corriger dans cet article, Mr. Bayle, au sujet de Raymond Pellisson, un des ayeux de Mr. Pellisson de l'Academie Françoise: dans le Dictionaire Critique, Raymond Pellisson est Premier President du Parlement ou Senat de Chambery: & dans la nouvelle édition de Moreri, on change cette qualité en celle de Premier President de Dauphiné. Il est pourtant très-sûr que ce Raymond a été Premier President du Senat de Savoye, & non pas du Parlement de Dauphiné: c'est un fait de notorieté (1).

(1) Dans l'édition de 1725 on trouve que *Raimond Pelisson* fut fait, en 1537, *president au Senat de Chambery, & commandant en Savoye.* Mr. Bayle a cité Borel, *Tresor des Antiquitez Gauloises & Françoises*, qui dit que *Raimond Pelisson* étoit *premier President à Chambery:* cependant notre Auteur s'exprime, comme si Mr. Bayle avoit dit cela de son chef. NOUV. OBSERV.

PENELOPE. J'ai été surpris de trouver dans l'article de cette Reine d'Itaque, la question, si Homere avoit été veritablement un de ses amans, si peu éclaircie. L'Editeur se contente de nous dire en termes généraux, que quelques auteurs ont écrit qu'Homere n'avoit tant loüé Penelope, que *parce qu'il en avoit été amoureux*: il auroit pû trancher sur la negative, s'il avoit pris la peine de lire les Notes de Mezyriac, sur les Epitres d'Ovide: cet habile homme apporte des raisons demonstratives, (*a*) pour prouver que Penelope fut une femme très-chaste; d'ailleurs ce qu'Ausone en dit dans sa 135 Epigramme, (*b*) est une preuve sans replique de sa vertu. Les baisers de Penelope ne furent presque pas connus durant un si grand nombre d'années à Telemaque son fils, parce qu'il étoit un autre que son mari, à qui elle destinoit toutes ses caresses. Je conviens que Floridus Sabinus, dans son Livre des *Lectionum subcisivarum*, Lycophron, Herodote, & Dempsterus dans ses Paralipomenes, n'ont pas tenu le même langage: mais enfin les preuves d'Ausone, (*c*) mises dans toute leur force par le savant Mr. de Mezyriac, doivent prévaloir dans cette occasion; & c'étoit à l'Editeur à prendre un parti sur cette question, comme il l'a pris sur plusieurs autres peut-être beaucoup moins interessantes (1).

(*a*) Les Lecteurs auront quelque peine à comprendre le raisonnement de nôtre Auteur, car pour prouver qu'il est faux qu'Homere n'ait tant loüé Penelope que parce qu'il en étoit amoureux, il faudroit d'autres raisons que celle-ci, c'est que Penelope fut très-chaste, & neanmoins il n'emploie que cette raison. D'ailleurs il ne pense pas que Meziriac ait prouvé par des raisons demonstratives., que Penelope fut une femme très-chaste, ni même qu'il ait entrepris de refuter ceux qui ont medit d'elle. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Cette Epigramme n'est point une preuve. Ausone fait parler Penelope, ce n'est donc qu'un temoignage qu'elle se rend, & l'on pourroit seulement en inferer que ce Poëte avoit fort bonne opinion de la vertu de cette Dame. Chacun voit la diference qu'il y a entre loüer une femme, & montrer par des preuves sans replique qu'elle a été vertueuse. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Pour bien juger de la solidité de ces paroles, il ne faut qu'examiner les deux notes precedentes. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Toute l'érudition qu'étale ici notre Auteur, ne lui a pas couté beaucoup; il l'a prise de Mr. Bayle: mais les raisonnemens qu'il fait, lui appartiennent en propre. Dans la derniere édition du Moreri, après ces mots: *D'anciens auteurs ont parlé très-desavantageusement de la conduite de Penelope, & ont écrit qu'Homere ne l'avoit tant louée, que parce qu'il en avoit été amoureux*; on ajoute, *voyez là-dessus le Dictionnaire de Bayle.* NOUV. OBSERV.

PHILIPPE D'AQUIN. Ce n'étoit pas une circonstance à oublier dans la nouvelle édition, que Philippe d'Aquin, qui professa la Langue Hebraïque à Paris, sous le (*a*) feu Roi Louïs XIII, & dont il est fort parlé dans le procez du feu (*b*) Maréchal d'Ancre, avoit été Juif. La nature même de ce procez, engageoit naturellement l'Editeur à examiner ce fait d'une maniére particuliere; d'ailleurs la Religion des auteurs doit toûjours être l'objet principal des Historiens (1).

PHRÆA.

(*a*) Voiez la remarque suivante à la fin. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il étoit inutile de mettre ici le mot *feu*, car il y a trop long-tems que ce Maréchal est mort. Outre que sa memoire a été toujours en malediction. Bien des gens croient qu'il ne faudroit se servir de *feu* & de *feuë* que lors que ceux à qui l'on adresse la parole ignorent si les personnes dont il s'agit vivent ou non. Ils soutiennent qu'une femme qui parle à des gens qui savent très-bien qu'elle est veuve doit dire simplement *mon Mari* & non pas *feu mon Mari*. Ils n'aprouveroient donc pas que nôtre Auteur ait écrit en 1706. *Le feu Roi Louis* XIII. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1725, l'Article AQUIN (*Philippe*); est tiré du Dictionaire de Mr. Bayle, que l'on cite; mais on n'a pas pris tout ce qu'il y avoit d'essentiel dans Mr. Bayle. Il falloit remarquer, 1. que d'Aquin avoit été Juif. 2. qu'on trouve quelques particularitez curieuses sur son sujet dans le procès du Maréchal d'Ancre. 3. que Flavigny l'accusa d'avoir corrompu le texte Hebreu de la Bible de Mr. le Jay. 4. On dit qu'il *enseignoit l'Hebreu à Paris sous le regne du Roi Louis XIII. dans le XVII. siecle.* Après avoir nommé *Louis XIII.* il n'étoit pas necessaire d'ajouter, *dans le XVII. siecle.* NOUV. OBSERV.

PHRÆA. Dans l'article de l'Anglois Jean Phræa (non pas *Phreas*) l'Editeur a oublié de parler du chef-d'œuvre de cet auteur, qui cependant ne fut que son coup d'essai: Je parle de la traduction qu'il fit du discours de Synesius, l'auteur le plus difficile à entendre, qu'il y ait parmi les Grecs, & que tous les Traducteurs avoient jusques-là respecté. Ce discours étoit un éloge de la Chauveté; Moreri & ses Editeurs, ne sont pas les seuls qui ont oublié de parler de cette traduction (1).

(1) Dans la derniere édition, au mot PHRAA, on parle de la Traduction du Discours de Synesius, d'après le Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a tiré ce qu'il dit ici. NOUV. OBSERV.

PHILOSTRATE. Moreri n'a pas consulté cet auteur lorsqu'il a mis la mort d'Apollone de Tyane sous l'année 97. ou 99. cette faute auroit dû être corrigée dans la nouvelle édition, puisqu'il est certain que ce Philosophe mourut sous l'Empire de Nerva, c'est-à-dire, en 96. ou tout au plus, au commencement de l'année suivante (1). Il a paru un nouvel ouvrage en 1704 sur ce sujet, qui doit être consulté (2).

(1) L'édition de 1725, à l'Article d'APOLLONIUS DE THYANE, marque que *les uns mettent sa Mort en 97. & les autres en 99.* NOUV. OBSERV.

(2) Cet Ouvrage est intitulé, *Histoire d'Apollonius de Tyane convaincuë de fausseté & d'imposture.* Mr. du Pin en est l'Auteur. On en a fait usage dans cette édition, en rapportant les Jugemens des Anciens & des Modernes touchant Apollonius de Tyane. NOUV. OBSERV.

PRETEXTAT. Il y a long-tems que Moreri a été critiqué, pour avoir mal rapporté le conte que l'on fait du jeune Papyre Pretextat; mais ses Continuateurs n'ont pas laissé de copier les fautes qu'il avoit faites sur cet article, & qu'on lui a tant de fois reprochées. Premierement, il n'est point vrai que Pretextat, pour se défaire des importunitez de sa mére, qui le pressoit de lui dire ce qui s'étoit passé au Senat où son pere l'avoit mené un jour; lui déclara que l'on avoit resolu que desormais chaque mari auroit deux femmes; il lui dit au contraire, qu'on avoit examiné si cela seroit plus avantageux à la Republique, que d'ordonner qu'une femme épousât deux maris. L'espece, comme l'on voit, est assez differente. Secondement, on avoit averti Moreri de confirmer la verité de cette tradition par une autorité d'un plus grand poids que celle de Macrobe; en effet le seul témoignage de cet auteur n'imposeroit pas silence aux Critiques. On sait assez que c'étoit un diseur de bons mots, & qui cherchoit plus à rejoüir son Lecteur, qu'à l'instruire de la verité des faits, cependant on n'a ajoûté dans la nouvelle édition nul témoignage, à celui de Macrobe; il falloit donc rapporter celui de Caton, & celui d'Aulugelle, qui en parle dans son premier Livre (1).

(1) Dans l'édition de 1725 on a corrigé cet Article, au mot PAPYRIUS, sur le Dictionaire de Mr. Bayle, que notre Auteur n'a fait ici que copier. NOUVELLES OBSERVATIONS.

PRIOLO. J'avoüe qu'on a rendu justice, dans la nouvelle édition, à la memoire de feu Mr. Priolo, qui avoit été cruellement déchirée dans la premiere édition du Dictionaire Critique de Mr. Bayle, (*a*) & dans le *Sorberiana*; mais enfin l'Editeur auroit pû parler dans un plus grand détail, des ouvrages ausquels Mr. Priolo avoit travaillé, & qui, à ce que je crois, n'ont pas encore veu le jour: en voici les titres, que l'on inserera, si on le trouve bon, dans la premiere édition que l'on fera du Dictionaire de Moreri. *Libri 4. de stultitia humanæ gentis.* (Il en eut pû faire au moins encore une douzaine) *Libri 3. quæstionum naturalium, &c. Opus emunctum, triginta annorum meditatio, quod jam celebratur sub apertiori titulo &c. De vita & gestis Henrici Rohanni Ducis. De vita & moribus Cæsaris Cremonini.* On dit même qu'il avoit fait des Notes sur le Traité de *l'Ame* de cet auteur. *Vita Benjamini Prioli. Judicium de Scriptoribus Græcis & Latinis. Epistolarum senilium ad maximos Europæ proceres centuria singularis* (1). L'auteur des Essais de Litterrture, avoit aussi fort maltraité cet auteur (*), sur la foi sans doute, (*b*) de Mr. Bayle, comme celui-ci l'avoit fait sur celle de Mrs. Sorbiere & (*c*) Graverol; mais (*d*) il se retracta dans la suite (†).

(*) Essai de Février 1703.

(†) Essai d'Avril 1703.

(*a*) C'est ici qu'il faloit marquer ce qui a été marqué à la fin de l'article, c'est qu'on n'avoit parlé que *sur la foi du* Sorberiana que l'on avoit cité en caractères Italiques sans se rendre garant de rien. Tous les lecteurs devroient faire attention à cela, & aller toûjours droit à la source pour s'y arrêter, sans rendre responsables les citateurs. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition, on a mis à la fin de l'Article *Priolo*, que cet Auteur „ promettoit sept ouvrages differens, dont les titres sont dans la derniere page de son „ Histoire, parmi lesquels se trouvoit sa vie, & celle du „ Duc de Rohan, qui n'ont pas encore vû le jour „. Cela „ est tiré du Dictionaire de Mr. Bayle, dont notre Auteur „ n'est encore ici que le copiste. NOUV. OBSERV.

(*b*) Pour savoir si ç'a été sur la foi de Mr. Bayle il faut consulter les Memoires de Trevoux pag. 476. du 5. Tome à l'édition d'Amsterdam. Nôtre Auteur auroit parlé autrement s'il avoit vu ce qui a été critiqué dans les Essais de Litterature en cet endroit-là. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Mr. Bayle n'a cité ni n'a du citer en cet endroit-là, Mr. Graverol qui n'a pas joint son temoignage avec celui de Sorbiere. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) C'est-à-dire l'Auteur des Essais de Litterature. REM. DE MR. BAYLE.

PRISCILLIEN. Mr. Bayle critique souvent Moreri; le Continuateur de ce dernier, pouvoit à son tour attaquer ce célèbre Critique. Sa matiere étoit ample dans l'article de Priscillien, sur tout lorsqu'il dit qu'on a condamné dans le 4 & 5 siécle les (*a*) Priscilliens sur des chefs que l'on a canonisez dans St. Augustin, & qui ont été confirmez par les décisions de l'Eglise: il faut consulter sur ce sujet la 93 Epitre de St. Leon (1).

PRO-

(*a*) Il faloit dire *les Priscillianistes.* Il est très-vrai que la matiere est ample & considerable, mais non pas du ressort d'un Dictionaire Historique tout pur. Dans un Dictionaire Historique commenté cela trouveroit bien sa place; c'est un dogme très-curieux: il s'agit de savoir si Saint Augustin faisant consister la Liberté en ce que l'ame veut sans contrainte quoi que necessairement, on peut aprouver sa doctrine & condamner celle qui pose que les actes de la volonté humaine arrivent necessairement & fatalement comme les Priscillianistes l'enseignoient. Il est aisé de prouver qu'il n'y a aucune distinction alleguée par les Augustiniens que les Priscillianistes n'eussent adoptée, & par consequent que leur doctrine est au fond la même que celle de S. Augustin. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Voyez le Dictionaire de Mr. Bayle, à l'Article PRISCILLIEN, Rem. H. NOUV. OBSERV.

PRODICUS. Eſt un heretique du ſecond ſiecle, qui, en qualité de Fondateur d'une Secte, qui fit alors beaucoup de bruit, ne devoit pas être oublié dans la nouvelle édition; je parle de la Secte des Adamites (1).

(1) Dans l'édition de 1725 on trouve l'Article de ce *Prodicus*. On y a profité du Dictionaire de Mr. Bayle, quoi qu'on ne le cite point. NOUVELLES OBSERVATIONS.

PUTEANUS. On avoit averti les Continuateurs de Moreri, de corriger leur Chronologie, ſur la mort d'Erycius Puteanus; mais peu attentifs aux avis qu'on leur donne, qu'ils ne prennent pas ſouvent la peine de lire, ils ont continué de placer cette mort ſous (*a*) l'année 1646. Mr. Bullard dans ſon ſecond Tome de l'Academie des Sciences, place préciſément (*b*) cette mort ſous l'année 1644. En parlant du Livre *Statera pacis & belli*, on auroit pû ajoûter, (*c*) que c'étoit un Livre tout-à-fait à l'avantage de Sa Majeſté Catholique (1).

(*a*) Ils ont bien fait de continuer à dire que Puteanus mourut l'an 1646. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Ce n'eſt pas que Bullard ait dit en propres termes que Puteanus mourut l'an 1644. On peut ſeulement l'inferer de ce qu'il lui donne 70. ans de vie & le fait naitre en 1574. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Mais pour ajoûter cela d'une maniere intelligible il eût falu remarquer 1. que Puteanus conſeilloit au Roi d'Eſpagne de faire la paix avec les Provinces-unies. (on a inſinué cela dans le Moreri.) 2. Que cette paix eût fait du bien au Roi d'Eſpagne, ſi l'on en juge par les mauvais ſuccès de la guerre qu'il continua, & dont il ne ſe tira enfin l'an 1648. après une infinité de depenſes & de disgraces que par une paix honteuſe où il accorda aux Hollandois tout ce qu'il leur plut de demander. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Critique, qui a pris tout ce qu'il dit ici dans Mr. Bayle, voudroit qu'on *plaçât*, comme fait Bullart, *la mort* de Puteanus *ſous l'année* 1644. Cependant Mr. Bayle avoit marqué qu'*ayant conſulté la Vie de Puteanus*, il *y avoit trouvé qu'il mourut dans le Château de Louvain le 17 de Septembre* 1646. Les Editeurs du Moreri ont corrigé l'Article de Puteanus ſur le Dictionaire de Mr. Bayle. Ils avoient d'abord mis: *il eſt marque dans ſa Vie, qu'il mourut au Château de Louvain le* 17 *Septembre* 1646: *d'autres auteurs ont placé ſa mort en* 1644. On a ajouté enſuite: l'*Oraiſon funebre d'Ericius Puteanus fut prononcée à Louvain le* 19 *Septembre* 1646. *jour de ſon enterrement .... ce qui verifie la juſte date de ſa mort.* NOUV. OBSERV.

Q.

QUINT-CURCE (*a*). L'Editeur a corrigé dans cet article, une partie des fautes qu'on avoit reprochées à Moreri: mais enfin il ne nous apprend rien ſur le tems, ni ſur le ſiecle où Quint-Curce a vécû. On voit même qu'il apréhende de ſe déclarer. Mais pourquoi ne pas préferer à tout autre, le ſentiment du Pere le Tellier, qui fait vivre ce célèbre Auteur, ſous le Regne de l'Empereur Claude? Ce ſentiment paroît plus probable, que celui qu'il ſemble que l'Editeur favoriſe: il n'oſe pas dire qu'il a vécû ſous l'Empire de Veſpaſien, mais il l'inſinuë; ces ménagemens préjugent ſon incertitude (1).

(*a*) Vaugelas (qui a traduit cet Auteur) & tous nos meilleurs Ecrivains diſent *Quinte Curce*. On ne ſauroit comprendre par quelle affectation nôtre Auteur dit *Quint-Curce*. Il devoit ſe ſouvenir de la remarque contre l'Abbé Faidit ci-deſſus à la fin de l'Article de *Paul III*. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Critique pretend que le ſentiment du Pere le Tellier, ſur le tems où Quinte Curce a vécu, eſt le plus probable; mais comme il ne le prouve pas, ſa remarque ne ſauroit être d'aucun uſage. NOUV. OBSERV.

R.

RAMUS. Cet article demandoit plus d'étenduë; l'exacte temperance de ce Philoſophe, comparée à la délicateſſe & à la profuſion des tables de ceux de ce tems, meritoit ſur tout quelques reflexions (1).

(1) L'Article de *Ramus* eſt fort étendu dans la derniere édition. On l'a corrigé & augmenté ſur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais il s'y eſt gliſſé une faute. On dit que Ramus étoit *fils d'un Gentilhomme, qui .... fut obligé de faire le metier de Charbonnier pour gagner ſa vie:* ce n'etoit pas ſon pere, mais ſon *ayeul*, comme on le peut voir dans Mr. Bayle. On n'y parle point de la *temperance* de Ramus, qui a fourni le ſujet d'une Remarque à Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

RAPIN. On a oublié bien des choſes en faiſant l'éloge de ce ſavant Jeſuite, ſur tout dans l'énumeration de ſes livres; on n'a pas dit un mot de celui qui lui a fait plus d'honneur. Je parle de *Diſſertatio de nova doctrina, ſeu Evangelium Janſeniſtarum.* Cet ouvrage fut imprimé à Paris en 1658. La Lettre anonime (*a*) qu'il publia en 1680. fit auſſi beaucoup de bruit, & fit tort au parti qu'il attaquoit: le feu Cardinal Cibo, auquel elle étoit adreſſée, en fit de grands remercimens à cet habile homme (1).

(*a*) Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Janvier 1686. au 4. article du Catalogue des Livres nouveaux. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur copie ici Mr. Bayle, à ſon ordinaire. Dans la derniere édition on a profité du *Dictionaire Critique* pour perfectionner l'Article du Pere *Rapin*. NOUV. OBSERV.

RIPAMONT. Tous les Editeurs de Moreri ont oublié dans l'article de Joſeph Ripamont, de parler de ſon Hiſtoire du Milanois; ils ont cité à la verité l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de la Ville de Milan qu'il a donné; mais outre cet ouvrage, il a compoſé l'Hiſtoire de ſa Province; & ce ſont deux livres tout-à-fait differens: d'ailleurs ces Editeurs ſont conſtans à écrire *Ripamont*, & je leur ſoûtiens qu'il faut écrire *Ripamonte* (1).

(1) Dans l'édition de 1725, à l'Article de *Ripamonte*, on n'a rien ajouté touchant l'Hiſtoire du Milanois écrite par cet Auteur. Mr. Grævius l'a inſerée, avec la continuation, dans le ſecond Tome de ſon *Treſor des Antiquitez d'Italie.* NOUV. OBSERV.

RONSARD. Cet article eſt peu exact: l'Editeur place la naiſſance de ce célèbre Poëte, ſous l'année 1524. & pluſieurs auteurs aſſurent qu'il vint au monde la même année que François I. fut pris devant Pavie: c'eſt une époque qui paroîtra ſinguliere au Lecteur: mais enfin quelques auteurs s'en ſont ſervis. Or François I. fut pris devant Pavie, (& qui eſt-ce qui l'ignore?) le 25 Février (*a*) de l'année 1525. Ronſard vint donc au monde en 1525 (1). L'Editeur nomme la mere de ce Poëte *Jeanne Chaudrier*, & c'eſt Jeanne *Chandrier* (2). La maiſon de Chandrier étoit aſſez illuſtre, pour qu'on ne dût pas ignorer la maniere dont le nom qu'elle portoit, s'écrivoit: ou auroit pû nous dire quelque choſe du procez que Ronſard eut contre Joachim du Bellay, pour le recouvrement de quelques Odes que celui-ci lui avoit volées. Cette affaire ſervit long-tems d'amuſement à la Cour; mais Ronſard ne la regardoit pas comme une bagatelle, & il s'y échauffa d'une maniere extraordinaire. Mr. Gueret, dans ſa fiction ingenieuſe, (*) maltraite fort Ronſard, ſur la dureté & l'obſcurité de ſon ſtile; ce ſont des défauts que pluſieurs autres auteurs lui ont auſſi reprochés; d'ailleurs ce Poëte s'éloigne ſouvent des règles de la modeſtie; & on trouve dans ſes ouvrages quelques expreſſions qui ne donnent pas une grande idée de la pureté de ſes mœurs. Les Critiques ſur tout ont beaucoup crié contre quelques vers de la 2. Ode du 2. Livre, & ce n'eſt pas tout-à-fait ſans ſujet.

(*) Le Parnaſſe reformé.

L'Editeur nous auroit bien dû éclaircir, ſi veritablement Ronſard a été Prêtre, comme quelques Miniſtres Proteſtans le lui reprocherent: pour moi je ne doute pas qu'il ne fut dans les Ordres ſacrez; mais je ne crois pas qu'il eut pris celui de la Prêtriſe. Je fonde la premiere partie de cette propoſition ſur les termes mêmes de ſa réponſe aux Miniſtres qui l'avoient attaquez (3).

(*a*) Apliquez ici ce qui a été remarqué ci-deſſus à l'Article de *François I.* Note (*a*), touchant le commencement de l'année à Pâques. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition on dit que Ronſard *nâquit le 25. Fevrier 1525*. NOUV. OBSERV.

(2) Cette faute ſe trouve encore dans l'édition de 1725. NOUV. OBSERV.

(3) Tout ce que notre Auteur dit ici eſt pris du Dictionaire de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

RUFIN. Mr. Bayle nous renvoye à Moreri, pour apprendre dans ſon Dictionaire les circonſtances & l'année de la mort de ce favori de l'Empereur Theodoſe. J'adopte volontiers les circonſtances, mais je rejette abſolument l'époque (*a*) de la mort: en effet il eſt plus juſte de déferer, en cette occaſion, à Mr. Flechier, qui met cette mort (*b*) ſous l'année 397. dans ſon Hiſtoire de Theodoſe le Grand, qu'à l'autorité de Moreri (1). D'ailleurs quelques reflexions de l'Editeur ſur les doutes que la fortune inſolente de Rufin, donna lieu de faire à Claudien, qu'il y ait une Providence, auroient ſans doute bien ornées cet article.

(*a*) Afin de ne laiſſer pas aux Lecteurs la peine de conſulter d'autres Livres il eût falu marquer l'année où ſelon Moreri, Rufin fut tué. Ce fut l'an 395. Nôtre Auteur a tort de rejetter cette époque; elle eſt veritable, & il ſeroit facile de le prouver. Je me contente de dire que Socrate au Chapitre I. du 6. Livre de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique met la mort de Rufin au 27. de Novembre de l'année de la mort de l'Empereur Theodoſe. Or Mr. Flechier marque & il a raiſon de le faire, que cet Empereur mourut le 17. de Janvier 395. Pour une plus ample inſtruction du Lecteur je dois dire que Mr. Flechier ne dit pas en propres termes que Rufin ſoit mort l'an 397. On peut ſeulement l'inferer de ce qu'en parlant ſous l'année 392. de quelques injuſtices de Rufin, il ajoute que *cinq ans après* Rufin *fut une des cauſes*, &c. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Si nôtre Auteur avoit conſulté le Livre de Mr. Flechier il eut emploié d'autres expreſſions. Voiez la remarque precedente. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1712 & ſuivantes, on a mis que Rufin *fut tué l'an 395. ou 397. ſelon Mr. Flechier.* NOUV. OBS.

S.

SCHOMBERG. L'Editeur a oublié dans l'article de ce Cardinal, de parler de la belle Lettre qu'il écrivit ſur la mort de Thomas Morus Chancelier d'Angleterre. Ce Cardinal étoit proche (*a*) parent de la Religieuſe que Luther épouſa (1). Ce fut ſur ce ſujet qu'il prononça dans le Sacré College un diſcours ſi touchant qu'il fit répandre des larmes à pluſieurs Cardinaux: il a été parlé de ce diſcours dans quelqu'un de ces ouvrages periodiques (*) qui ont paru en ſi grand nombre depuis quelque tems.

(*) Eſſais de Litterature.

(*a*) Mr. de Seckendorf a refuté cela: il faudroit ſavoir ſi dans les Eſſais de litterature on cite quelque Auteur qui ait parlé de ce diſcours ſi touchant ſur ce qu'une parente de ce Cardinal s'étoit mariée avec Luther, car comme je l'ai deja dit, l'Auteur des Eſſais de litterature n'eſt digne de creance qu'autant qu'il cite de bons temoins. Il eſt bon même de conſulter les Auteurs qu'il cite, car quelquefois il leur fait dire plus qu'ils n'ont dit. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition, on a corrigé l'Article de ce Cardinal ſur le Dictionaire de Mr. Bayle; mais on n'a pas jugé à propos de parler de la Lettre qu'il écrivit ſur la mort de Thomas Morus, ni de ſa pretenduë alliance avec la Religieuſe que Luther épouſa: le premier de ces faits n'étant pas aſſez important pour entrer dans le Moreri; & Mr. Bayle aiant remarqué que Mr. de Seckendorf s'étoit inſcrit en faux contre le ſecond. NOUV. OBSERV.

SCIOPPIUS. Il paroît que l'Editeur n'a pû éclaircir la veritable datte de la mort de Scioppius, car il n'en dit rien. Il eſt vrai qu'on a parlé fort diverſement du tems où elle arriva; mais c'étoit préciſément la raiſon qui devoit engager nôtre auteur à ſe déterminer. Mr. Baillet rapporte les differentes opinions des auteurs de ce tems, ſur ce point particulier; mais conſtamment Scioppius mourut l'an 1649. Les preuves qu'en rapporte Mr. Bayle ſont déciſives: Patin place auſſi cette mort ſous cette année-là, & on ne peut pas en douter, quand on lit la 15 Lettre (de la premiere édition) du Recueil de celles qu'on a publié de cet auteur (1). On a oublié de parler dans la nouvelle édition, (*a*) du plus ſanglant des Livres qu'il publia contre les Jeſuites, pour leſquels il avoit une

(1) Dans les éditions de 1707 & 1712, on avoit dit que Scioppius *mourut en 1649. âgé de plus de 80 ans*: mais dans celle de 1725, on marque qu'il *mourut en 1649. âgé de 73 ans*. En effet, Mr. Bayle rapporte un paſſage de Scioppius, où il aſſure qu'il couroit ſa 17. année en 1593. NOUVELLES OBSERVATIONS.

(*a*) Comme il faut écrire non ſeulement pour ceux qui liſent, mais auſſi pour ceux qui entendent lire, l'on ne doit pas ſe permettre un arrangement de mots équivoque ſous pretexte que l'on y remedie par le moien d'une virgule. C'eſt pourquoi nôtre Auteur devoit dire *on a oublié dans la nouvelle édition de parler du plus* &c. REM. DE MR. BAYLE.

une haine implacable; c'eſt *Anatomia Societatis*, (*b*) *& de Stratagematis Jeſuitarum.* Ce Livre fit beaucoup de bruit, & ne fit pas tout l'honneur à Scioppius qu'il en eſperoit. Les meilleurs ouvrages de cet auteur, ſont ceux (*c*) qui n'ont pas été publiez, & qui reſterent entre les mains du ſavant Pieruccius ſon heritier univerſel. La conformité qu'il y eut dans les principes de ce célèbre Critique, & dans ceux du Jeſuite Melchior Inchoffer, a fait croire que les memoires de l'un avoient paſſé entre les mains de l'autre, qui s'en étoit ſervi contre les Jeſuites.

(*b*) *L'Anatomia Societatis* n'eſt pas le même livre, comme on le ſuppoſe ici, que celui *de Stratagematis Jeſuitarum.* Ce ſont deux ouvrages differens, le Jeſuite Forerus qui a repondu à cette *Anatomia* denombre pluſieurs autres livres de Scioppius contre la Societé, & le convainc de s'être ſouvent copié lui-même. Il lui attribuë fauſſement le *myſteria Patrum Jeſuitarum* qui eſt un ouvrage d'André Rivet Profeſſeur en Theologie à Leide. Au reſte il ſeroit bon que les Editeurs du Moreri recherchaſſent l'origine de la haine de Scioppius pour les Jeſuites, car il en uſa honnêtement avec eux pendant quelque tems. Il repondit pour eux dans ſon *Eccleſiaſticus* aux accuſations que le Roi de la grand Bretagne leur avoit intentées. Il eſt vrai que ſon Apologie eſt indirecte, car elle ne conſiſte que dans un ramas d'une infinité de paſſages de Luther qui animent les Proteſtans &c. à exterminer les Rois, & les Princes qui adherent au Pape & qui s'opoſent à la Reformation de l'Egliſe. Jamais homme n'excita plus chaudement les Princes Catholiques à l'extirpation des Hereſies que Scioppius, & neanmoins il fait un crime à Forerus (dans ſes *Stratagemata*) de cet Eſprit de violence. Tant il eſt vrai qu'il n'écrivoit que par paſſion. Il aimoit mieux ſe contredire & ſe critiquer ſoi-même que de ne pas cenſurer ſes ennemis. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Cela pourroit être vrai de quelques-uns, mais il y en a d'autres, ceux par exemple qu'il fit pour expliquer les Propheties qui valent moins que ce qu'il a publié. Peu de gens poſſedoient mieux la Sainte Ecriture que lui: il trouvoit par tout où en apliquer des paſſages dans ſes diſputes contre les Proteſtans: on peut remarquer cette methode nommement dans ſon *Eccleſiaſticus* imprimé l'an 1611. & qui eſt une refutation de l'Apologie du Roi Jaques pour le ſerment de fidelité. Mais il donne des ſens nouveaux & forcés à la plûpart des paſſages de l'Ecriture qu'il cite. S'il faiſoit cela avant que d'être viſionaire, jugez ce que peuvent être les écrits qu'il fit ſur les Propheties étant devenu une eſpece de fanatique. On doit remarquer que ſes Ouvrages de Controverſe ont toujours quelque tour nouveau, & comme il avoit lu d'un bout à l'autre toutes les œuvres de Luther afin d'en extraire tous les paſſages qu'un eſprit ſatirique peut mettre en œuvre pour rendre odieux & mepriſable ce Reformateur, il s'eſt fait valoir de ce côté là plus que la plûpart des autres Controverſiſtes. Il eſt plus fort en citant des faits qu'en alleguant des raiſons, quoi qu'à ce dernier égard il ne ſoit pas foible. Sa belle latinité n'eſt pas un petit relief. REM. DE MR. BAYLE.

SENNERT. L'Editeur ſe trompe ſur l'année de la naiſſance de ce célèbre Medecin, & il la recule de 5. ans, ſans en avoir aucune raiſon apparente. Il la place ſous l'année 1577. & conſtamment elle appartient à l'année 1572. d'ailleurs nôtre auteur dit d'une maniere trop conciſe, & un peu trop ſéchement, que le ſentiment de ce Philoſophe, ſavoir, que *l'ame des bêtes n'eſt pas materielle*, le fit accuſer d'impieté. En débitant ce Dogme, il devoit en même tems dire tout ce qui l'accompagnoit, & les raiſons dont Sennert l'appuyoit. Ce Medecin ne diſoit pas ſimplement que *l'ame des bêtes n'eſt pas materielle*, mais il rejettoit (*lib.* I. *de plaſt. ſeminis facultate*) l'opinion de ceux qui ſoûtiennent, qu'elle n'eſt pas d'une nature plus noble que les élemens (1); & il diſoit, que de ſa nature, elle eſt auſſi immortelle que l'ame de l'homme: de ſorte que ſi celle-ci ne perit pas avec le corps comme l'autre, c'eſt par une grace particuliere du Créateur. Il avoüoit à la verité que l'ame des bêtes n'eſt pas produite de la matiere; ainſi il ſe mocquoit de l'éduction des Scolaſtiques. Mais enfin tant qu'il ne diſoit pas que cette ame étoit réellement immortelle, il n'y a pas lieu de le taxer d'impieté (2).

(1) Nôtre Auteur qui s'eſt preſque toûjours diſpenſé de citer, a changé ici de methode; & pour prouver que Sennert *rejettoit l'opinion de ceux qui ſoutiennent que* l'ame *n'eſt pas d'une nature plus noble que les elemens*, il cite, par parentheſe, (*lib. I. de plaſt. ſeminis facultate*;) pour nous aprendre que c'eſt là le livre où Sennert rejette cette opinion. Il a ſans doute cru que ce trait d'érudition donneroit du relief à ſa Remarque. C'eſt dommage qu'il n'y ait pas réuſſi, car il s'y étoit pris d'une maniere fort adroite. Voici comment. Mr. Bayle, qu'il copie ici mot à mot, avoit cité *Sennert. ubi ſupr. c.* 9. *p.* 137. Nôtre Critique voulant remplir cet *ubi ſupr.*, & ſubſtituer le titre du livre auquel cette Citation ſe rapporte, a parcouru, en remontant, une douzaine de Citations; mais il s'eſt malheureuſement arrêté à celle-ci: *vide Jacobum Schegkium lib. I. de plaſt. ſeminis facultate, apud Sennert. ibid. cap.* 5. *p.* 127: où, comme l'on voit, Mr. Bayle cite un Ouvrage de *Schegkius*, & non pas de Sennert. NOUV. OBSERV.

(2) Dans la derniere édition cet Article eſt corrigé ſur le Dictionaire de Mr. Bayle, d'où nôtre Auteur a pris ce qu'il dit ici. NOUV. OBSERV.

SEXTUS (*a*) AB HEMMINYA. Cet article a été oublié, ou peut-être, cet auteur n'eſt pas connu (1); il doit l'être beaucoup des Aſtrologues, puiſqu'il fut dans ſon (*b*) ſiecle à leur égard, ce que fut le célèbre Pic de la Mirande dans le ſien; jamais homme ne fut plus attaché à cette Science, que le fut Sextus dans les premieres années de ſa vie: mais aiant eu le tems d'en connoître l'illuſion, & l'inutilité, il en devint dans la ſuite, un des plus rudes adverſaires, & il lui porta de terribles coups (*c*). Heureux s'il avoit pû réuſſir à détromper entierement les hommes d'un art qui en a déja tant ſéduit. Le Sextus, dont je parle, fut un grand Geometre, & c'eſt par les progrez qu'il avoit fait dans cette mere des Sciences, (*d*) qu'il découvrit la vanité de l'Aſtrologie, & qu'il reſolut d'écrire contre ſes principes. L'Aſtrologie a eu d'illuſtres Sectaires; Mr. Faydit, dans ſes Remarques ſur Virgile & ſur Homere, dit que le Pape Paul III. y étoit fort attaché, & qu'il donna l'Evêché de Civita Vecchia à Luc Gauric de Fano, parce qu'il y étoit très-habile: ce fait auroit beſoin de quelques preuves (*e*).

SIMO-

(*a*) Il faloit dire *Sextus ab Hemminga.* REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cet Article ſe trouve dans l'édition de 1707 & ſuivantes, au mot *Sixte de Hemminga.* NOUV. OBSERV.

(*b*) Les remarques de nôtre Auteur devroient ſuivre le caractere qu'il faut donner au Moreri qui eſt un ouvrage deſtiné principalement à l'inſtruction des Lecteurs qui n'ont point d'étude. Un tel Ouvrage doit éclaircir chaque choſe, ſans qu'il ſoit beſoin de conſulter un autre livre. Ce n'eſt pas aprendre en quel tems Sixtus ab Hemminga & Pic de la Mirande ont vecû que de parler comme on parle ici: au lieu de *ſon ſiecle* il eût falu dire *le* 16. *ſiecle* & plus bas au lieu de *dans le ſien* dire *dans le* 15. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il auroit été neceſſaire de marquer le tour qu'il prit pour combatre l'Aſtrologie. Ce fut de tirer l'horoſcope de 30 perſonnes la plupart Princes, Rois, Papes, &c. d'obſerver dans ces Horoſcopes les regles de l'art avec beaucoup de preciſion, & de montrer qu'il n'étoit rien arrivé à ces 30. perſonnes de ce qui auroit du leur arriver ſelon les regles de l'Aſtrologie judiciaire. Ceux qui voudront donner l'article de cet Auteur pourront conſulter Suffridus Petri au Chapitre 9. de la 13. Decade des Ecrivains natifs de Friſe. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Je voudrois que l'Auteur eût cité quelque témoignage là deſſus, il ne paroit point que pour conoitre la vanité de l'Aſtrologie il faille faire des progrès dans la Geometrie. REM. DE MR. BAYLE.

(*e*) Il eſt certain que Mr. de Thou raconte au livre 4. de ſon Hiſtoire pag. m. 87. que Paul III. fort attaché à l'Aſtrologie judiciaire eut à cauſe de cela beaucoup d'amitié pour Luc Gauric, & l'admit à ſa converſation & à ſa table, & enfin lui donna l'Evêché de Civitate. *Ac tandem Civitatenſi Epiſcopatu donavit.* Il y a des livres de Luc Gauric au titre deſquels il ſe qualifie *Epiſcopus Civitatenſis.* Mr. l'Abbé Faydit ne s'eſt trompé qu'en ce qu'il a crû que l'Evêché que

Paul

Paul III. donna à Gauric étoit celui de Civita Vecchia, & que Gauric étoit natif de Fano. Civita-Vecchia n'est point une ville Episcopale, & apartient au Pape: mais l'Evêché donné à Gauric est dans la Pouille au Roiaume de Naples sous l'Archevêque de Benevent, & n'est point le même que celui de Civita ducale comme on l'assûre dans le Moreri au mot *Gauric (Luc)* Gauric n'étoit point de Fano, mais d'un lieu qu'on nomme en Latin *Geophanum* & en Italien *Gifoni*, & qui est au Roiaume de Naples dans la Principauté citerieure à 5. milles de Salerne. Consultez Mr. Baudrand sous le mot *Geophanum*.

Il ne fera pas hors de propos de refuter ici une chose que Mr. Teissier dans ses Additions à Mr. de Thou a raportée sur le temoignage de Tollius *in appendice de infelicitate Litteratorum*. Il raconte que Luc Gauric *aiant predit que Jean Bentivoglio feroit bani de son païs, & privé de sa souveraineté encourut l'indignation de ce Prince* qui le fit mourir dans les tourmens. Cela ne peut être vrai, car Jean Bentivoglio fut chassé de Boulogne par le Pape Jules II. l'an 1506. & mourut à Milan en 1508. & il est certain que Luc Gauric fut fait Evêque par Paul III. qui ne commença d'être Pape que l'an 1534. Il faloit se contenter de dire que Jean Bentivoglio indigné des predictions menaçantes de Gauric lui fit donner la question; & il faloit ajouter qu'il n'en mourut pas. Cardan le traite de Charlatan & l'accuse d'avoir plûtot conjecturé sur l'état des choses la ruine des Bentivoglio que de l'avoir preconuë par les astres. *Gauricus*, dit-il in libro Geniturarum pag. m. 206. *à Bentivolis tortus in eculeo. Id certe ex astris non viderat, quamvis excidium familiæ ominaretur plus ex conjectura rerum quam astrorum, fuit enim Sycophanta egregius.* Mr. de Thou aiant dit en un endroit que Gauric étoit Evêque & en un autre qu'il mourut l'an 1559. il étoit facile de conoitre qu'il n'étoit point mort dans les tourmens de la question. Un Evêque d'Italie est-il exposé à cela de la part sur tout d'une famille qui comme les Bentivoglio ne dominoit alors en nul lieu? REM. DE MR. BAYLE.

SIMONIS. Theodore Simonis, ou Simon, est un auteur qui a fait assez de bruit, pour ne devoir pas être oublié, dans le grand nombre d'articles des Simons, & des Theodores qu'on trouve dans la nouvelle édition. J'avoüe que j'attendois avec impatience de voir comment l'Editeur traiteroit cet article: je ne sai s'il a eu des raisons pour l'ometre, ou si c'est un pur oubli (1). Simonis fut un des plus grands amis (*a*) du fameux Evêque d'Ypres, & si quelque chose a fait tort à la memoire de Jansenius, ce sont principalement les liaisons qu'il a eu avec cet Allemand, auquel (*b*) on attribuë le Livre *de Atheismo in Polonia, ex atheo libello, &c.* Quelques auteurs ont entrepris de le justifier de cette terrible accusation, mais ce n'a pas été avec tout le succez qu'ils ont crû. Il y a eu un François Simonis (*c*), auquel on a attribué le Livre *de fraudibus Hæreticorum*, du Pere Hestrier (2).

(1) L'Article de SIMON *ou* SIMONIS n'étoit pas encore dans l'édition de 1712: il est dans celle de 1725, tiré du Dictionaire de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(*a*) Ceci me paroit très-faux, & pour le moins est une chose fort contraire aux faits qui ont été rapportez dans le Dictionaire Critique à la Remarque I de l'article *Jansenius*, & à la Remarque Y de l'article *Simon*. REM. DE MR. BAYLE.

(*b*) Il est très-faux que l'on attribuë au Theodore Simon ou Simonis qui eut quelques conferences avec Jansenius le livre impie dont nôtre Auteur parle. Il en raporte mal le titre qu'il pouvoit trouver aisément dans le Dictionaire Critique à la Page 2719. de la 2. édition. Le titre de cet Ouvrage imprimé à Cracovie l'an 1588. est *Simonis Religio*. Par la date de l'impression il est évident que le Theodore Simonis dont il s'agit ici n'est point l'Auteur de ce livre, car il étoit encore jeune lors qu'il eut des demêlez avec Jansenius environ l'an 1630. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il faloit dire que le Pere Estrix Jesuite Flamand est l'Auteur du livre *de fraudibus Hæreticorum* qui a paru sous le faux nom de François Simonis. REM. DE MR. BAYLE.

(2) Nôtre Auteur s'est étrangement brouillé en rapportant ce qu'il avoit lû dans Mr. Bayle: cela lui est assez ordinaire; mais on peut dire qu'il s'est ici surpassé lui-même. NOUV. OBSERV.

SOPHRONIE. L'Editeur n'a point corrigé les fautes où Moreri étoit tombé en parlant de cette Dame Romaine. Il est vrai qu'Eusebe de Césarée parle de sa beauté & de sa chasteté dans le 14 chap. de son 8 livre, mais il ne la nomme point, & on ne sait d'où les Historiens lui ont donné dans la suite, le nom de Sophronie. Mr. Bayle, à qui peu de choses échapent, avoüe qu'il n'a trouvé en aucun endroit le nom de *Sophronie*; ainsi l'Editeur devoit s'abstenir de citer Eusebe, comme son garant à l'égard de ce nom. Ce n'est pas la seule faute qu'il a copiée dans les premieres éditions, par exemple, sa locution n'est pas exacte, lorsqu'il dit que cette Dame peut être appellée la Lucrece Chrétienne; ce n'est pas là le sens des paroles de Charles Etienne que Moreri, & ses Continuateurs ont mal traduites (1).

(1) Dans la derniere édition l'Article de cette Dame est corrigé sur le Dictionaire de Mr. Bayle; dont nôtre Auteur est encore ici le copiste. NOUV. OBSERV.

SPANHEIM. Dans cet article il est parlé du feu Roi d'Angleterre, Guillaume III. comme s'il vivoit encore: Ce Prince mourut en 1702. & le Dictionaire a été achevé sur la fin de l'année 1704. ainsi l'article *Spanheim* étant dans le dernier volume qui a été imprimé, plus de deux années après la mort de ce Prince, on auroit pû éviter cette locution, *Guillaume Prince d'Orange*, (*a*) *à present Roy d'Angleterre*, puisqu'il y avoit deux années entieres que ce Roi étoit mort, lorsqu'on se servoit du mot, *à present* (1).

STOF-

(*a*) Cette censure est juste, & je me servirai de cette occasion pour avertir ceux qui donneront de nouvelles éditions du Moreri en Hollande qu'ils doivent rectifier certaines choses dans l'article de Guillaume III: Roi d'Angleterre. En I. lieu on a dit dans cet article qu'étant Prince d'Orange il a livré trois batailles à la France, celle de Senef, de Saint Denys & de Mons. C'est avoir ignoré que la bataille de Saint Denys, & celle de Mons sont la même; & ainsi au lieu de 3. batailles on en marque seulement deux, on a oublié celle de Cassel. Outre cela il auroit falu marquer la date de chacune de ces trois batailles, & ne se pas servir du terme *livrer* qui signifie que le Prince d'Orange attaqua. Ce qui n'est pas vrai. Il fut attaqué à Senef: on vint au devant de lui à Cassel: il n'attaqua qu'à Saint Denys & cela lors que les François qui savoient que la paix étoit signée à Nimegue ne se tenoient point sur leurs gardes. Enfin il eût falu marquer si le Prince fut vainqueur ou vaincu dans chacune de ces trois batailles. En 2. lieu l'on a assuré qu'il partit pour l'expedition d'Angleterre le 1. de Novembre 1688. Il faloit dire le 29. d'Octobre 1688. En 3. lieu que les vens contraires l'aiant obligé de revenir il repartit le 8. il faloit dire le 11. En 4. lieu l'on assure qu'il a livré depuis deux batailles à la France, l'une à Steenkerken, & l'autre pres de Londen (il faloit dire *Landen*.) Les mêmes negligences que j'ai remarquées sur le premier article se trouvent ici, la date manque aussi bien que la circonstance si le Prince fut attaquant ou attaqué, vainqueur ou vaincu. Je me sers de l'édition de Hollande 1698. Celle de Paris 1699. a retranché la plus grande partie de cet article de Guillaume III. Je ne pense pas que ce que je viens de dire soit inutile à ceux qui prendront la peine de donner de nouvelles revisions du Moreri. Ils comprendront comment un article Historique doit être rempli, & que sans être trop long, il peut contenir les circonstances les plus essentielles. Ils feront bien de corriger l'article du Marechal de Luxembourg. On y dit faussement que le Prince d'Orange fut obligé en 1674. de lever le siege de Charleroi, & qu'il fut batu à la journée de St. Denys proche de Mons l'an 1678 (2). REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cela a été corrigé dans l'édition de 1712. NOUV. OBSERV.

(2) Voiez l'Avertissement de la seconde édition du *Dictionaire Critique*, vers la fin. NOUV. OBSERV.

STOFLER. Dans l'article de ce célèbre Mathematicien, on devoit naturellement y trouver quelques traits de l'amitié qu'il eut pour Munster son disciple, auquel il laissa dés copies de tous ses ouvrages dont celui-ci sût bien faire son profit dans la suite, & s'en servir à publier sous son nom, d'excellens Traitez (1).

(1) Mr. Bayle dans l'Article de *Stofler*, dit qu'il *eut beaucoup d'amitié pour Munster son disciple, & que cela servit beaucoup à la République des Lettres; car sans les copies qu'il lui avoit laissé tirer de tous ses écrits, ils eussent été perdus pour jamais, lorsque le feu en fit perir les Originaux.* Voici l'usage que nôtre Auteur a fait de ces paroles, selon sa maniere de concevoir les choses, & de les rapporter. 1. Il pretend qu'on *devoit naturellement trouver* dans la nouvelle édition du Moreri *quelques traits de l'amitié que* Stofler *eut pour Munster son disciple*, mais cela est dit au hazard, car Mr. Bayle, son seul & unique Auteur, ne marque point d'autre trait de son Amitié, que celui qu'on vient de voir. 2. Il assure que Stofler *laissa* à Munster *des copies de tous ses Ouvrages*, cela signifie, que Stofler fit lui-même, ou fit faire par d'autres des copies de ses Ouvrages, & qu'en mourant il les laissa à Munster: mais ni l'un ni l'autre n'est vrai; il lui *laissa* seulement *tirer des copies de ses Ecrits.* 3. Il ajoute, que Munster en *sût bien faire son profit dans la suite, & s'en servir pour publier en son nom d'excellens Traitez:* c'est-à-dire, que Munster s'apropria les Ouvrages de Stofler, les publia comme siens, & en ravit la gloire a son Ami: mais quelle preuve en donne-t-il? aucune: ce n'est pas sa coutume de donner des preuves de ce qu'il avance. NOUV. OBSERV.

STROZZY. L'article de Philippe Strozzy est bien sec: ce genereux Citoyen, qui se sacrifia pour la liberté de sa patrie, meritoit quelque chose de plus: on ne devoit pas sur tout oublier ce vers de Virgile, que ce brave Florentin écrivit sur sa cheminée avec la pointe de son poignard, un moment avant que de (*a*) mourir.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor (1).

(*a*) Il faloit dire *avant que de se faire mourir.* Cela eut apris sur le champ à tous les Lecteurs le genre de mort de ce Florentin, singularité insigne. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans la derniere édition on trouve un bon Article de ce Strozzi, tiré du Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a pris ce qu'il dit ici. NOUV. OBSERV.

SULPICE SEVERE. On avoit déja averti les Continuateurs de Moreri, qu'il n'est pas sûr que cet Historien fût de l'Agenois, & que parce qu'il dit dans ses ouvrages, que Phœbadius d'Agen étoit son Evêque, ce n'est pas une raison d'en conclure qu'il étoit lui-même de ce Diocese; cependant ils ont tranchés sur la difficulté, qui ne laisse pas de subsister malgré leur decision, & qui a même beaucoup de partisans (1).

(1) Mr. Bayle, à l'Article de SEVERE (*Sulpice*,) remarque qu'*on ne peut pas douter qu'il ne fût de la Province d'Aquitaine; mais qu'il n'est pas indubitable qu'il fut du Diocese d'Agen:* & il met cette Note à la marge: *il dit que Phœbadius Evêque d'Agen étoit son Evêque. Cela ne prouve pas qu'il fût né dans ce Diocese.* Voila ce qui a fait dire à notre Auteur, qu'*on avoit déja averti les Continuateurs de Moreri* &c. Ils n'ont pas encore profité de la remarque de Mr. Bayle. Dans l'edition de 1725, on trouve que Sulpice Severe *étoit né à Agen dans l'Aquitaine, ou dans ce Diocese; puisque par son propre temoignage, Phœbadius d'Agen étoit son Evêque.* NOUV. OBSERV.

T.

TAVERNIER. L'Editeur a oublié dans l'article de ce célèbre voyageur, de dire quelque chose des démêlez qu'il eut autrefois avec les auteurs Hollandois. Il fut l'aggresseur dans son *Histoire de la conduite des Hollandois en Asie*, & il y maltraita beaucoup les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. L'Auteur de *l'esprit de Mr. Arnauld*, vengea peu de tems après ces Messieurs. Mr. Jurieu prit pour eux le fait & cause en main, & se déchaîna d'une maniere tout-à-fait indigne, contre le pauvre Mr. Tavernier, qui se trouva encore dans la suite mêlé dans la querelle du Pere le Tellier, & de Mr. Arnauld. Ce voyageur ne parla pas des Jesuites avec toute la moderation qu'il devoit dans les relations qu'il donna; cette conduite lui attira quelques coups de plumes dans la seconde partie de la *Défense des nouveaux Chrétiens*, dont Mr. Arnauld a la verité, le vengea dans la suite dans son 3 Tome de la Morale pratique (1). Qui auroit jamais crû qu'un negociant eut été pour quelque chose dans la contestation de ces deux savans hommes? Il me semble que ce fait, & le premier dont j'ai parlé, auroient assez embelli l'article *Tavernier* (2).

(1) Notre Auteur a tiré tout ceci de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

(2) Dans l'édition de 1725, où l'Article de *Tavernier* est corrigé sur le Dictionaire de Mr. Bayle, on parle du livre de ce Voyageur touchant la conduite des Hollandois en Asie: mais on n'y dit rien des plaintes du Pere le Tellier, ni de la Réponse de Mr. Arnauld. On a crû que ces particularités n'étoient pas du ressort du Moreri. NOUV. OBSERV.

TETTI. Cet article meritoit une place dans la nouvelle édition: Scipion Tetti a fait assez de bruit dans le 16 siecle, pour qu'on ne dût pas l'oublier dans cet ouvrage: c'étoit, dira-t-on, un homme rempli de mauvais principes de Religion, dont il est important d'éteindre le souvenir. Selon ce raisonnement, il faudra dire que saint Epiphane s'est donné une peine bien inutile, & même que son travail peut avoir eu des suites dangereuses, lui qui nous a donné un recueil de toutes les heresies qui s'étoient formées dans le sein de l'Eglise jusques à son tems. Bien loin qu'un travail comme celui-là soit dangereux pour la Religion, je le crois au contraire, avec un saint Pere, très-utile pour l'établissement de la foi. Cette diversité de sentimens, cette contrarieté continuelle entre ceux qui ont abandonné le point fixe de l'unité, ne marquent-elles pas invinciblement la divinité de notre Religion? ne marquent-elles pas que hors cette unité de l'Eglise, il n'y a plus qu'illusions, que precipices, & que dangers?

Revenons à Scipion Tetti: ce qui lui attira de facheuses disgraces, telles sur tout que Mr. de Thou nous les décrit (*in vita sua lib.* 1.) (*a*) fut son petit Traité des *Apollodores.* Mr. Baillet qui

(*a*) Le Traité de Scipion Tetti *de Apollodoris* a été imprimé à Rome pendant la vie de l'Auteur, & dès là l'on doit prejuger qu'il ne contient point d'heresies. Mais on se peut convaincre en le lisant qu'il n'y a quoi que ce soit qui puisse deplaire à l'Inquisition dans ce petit livre. Ce ne fut point aussi ce qui l'exposa aux persecutions & à la peine des gale-

en a parlé dans ses ouvrages, en fait beaucoup de cas; ce Bibliographe auroit dû cependant le loüer sobrement; les erreurs dont on accusoit Tetti, & que l'on disoit qu'il avoit répanduës dans ce petit ouvrage, n'étoient pas un titre legitime pour meriter *l'estime* de Mr. Baillet: a cet ouvrage près, les mœurs de Tetti étoient assez reglées, & Benoît Ægius, qui publia le livre de cet auteur, en dit beaucoup de bien dans ses Notes; & je suis persuadé que si le Tetti ne s'étoit pas trouvé dans un païs, où l'apparence & l'ombre du crime sur certaines matieres, passent pour le crime même, il n'auroit pas essuyé le triste sort où il se vit exposé à la fin de ses jours (1).

galeres. Mr. Baillet n'a pas eu donc tort de loüer ce Traité-là, & n'a pu en être detourné par les erreurs que l'on disoit y avoir été repandues: personne n'avoit dit cela. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition de 1712 on ne trouve pas l'Article de *Scipion Tetti*: mais on le donne dans celle de 1725, tiré mot à mot du Dictionaire de Mr. Bayle. NOUVELLES OBSERV.

TIMOMAQUE. L'Editeur se trompe quelquefois dans ses supputations arithmetiques; en voici un exemple: dans l'article de *Timomaque*, il dit que César acheta de ce Peintre le tableau de Medée & d'Ajax, 80. talens qui reviennent à la somme de 48000. écus: il se trompe, 80. talens font une plus grosse somme de nôtre monnoye; si on s'en rapporte au savant Jesuite, qui nous a donné cette belle édition de Pline, où il est parlé de Timomaque, & du marché qu'il fit avec César, on trouvera que 80. talens font (*a*) 19200. livres de nôtre monnoye (1).

(*a*) Les Imprimeurs de nôtre Auteur ont ici oublié un zero, & par là ils l'ont jetté en contradiction, car dix-neuf mille deux cens livres de nôtre monnoie sont une plus petite somme que 48. mille écus. Le Pere Hardouin (in Plin. to. 5. pag. 230.) qui est le Jesuite qu'on cite ici, pretend que les 80. talens de Pline sont cent quatre vingt douze mille livres de nôtre monnoie. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Notre Auteur, en copiant ici Mr. Bayle, s'est mal exprimé. Il dit *le Tableau de Medée & d'Ajax*, comme si ce n'étoit qu'un seul Tableau. Mr. Bayle remarque que ce Peintre *fit un Ajax & une Medée, qui furent achetez* &c. Et dans la derniere édition du Moreri, où l'on a corrigé cet Article sur le Dictionaire de Mr. Bayle, on a mis qu'il *fit entr'autres tableaux, une Medée & un Ajax que Cesar acheta &c.* NOUV. OBSERV.

TIRANNION. Cet article a été assez bien corrigé; mais on ne devoit pas oublier de parler du nombre des Livres que cet Auteur a fait; celui qu'il composa pour prouver que la langue Latine descendoit de la langue Greque, meritoit sur tout une remarque dans un livre de la nature d'un Dictionaire (1).

(1) Dans l'édition de 1725 l'Article de *Tyrannion* est corrigé sur le Dictionaire de Mr. Bayle, d'où notre Auteur a pris ce qu'il dit ici. Mais il s'y est glissé une faute. On dit que Tyrannion *s'apelloit auparavant* DIOCLE, il faut écrire, comme Mr. Bayle, DIOCLES. NOUVELLES OBSERV.

TIRESIAS. Il manque bien des choses à l'article de cet ancien Devin: en le voulant trop corriger, on l'a entierement defiguré. On n'a rien dit sur la Necromantie que Tiresias professoit ouvertement, ni sur le sentiment que Lucien lui attribuë dans son Traité de *l'Astrologie* (1).

(1) On a aussi reformé cet Article sur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais on n'y a pas mis les deux particularitez que notre Auteur rapporte ici, & qu'il a tirées de Mr. Bayle. NOUV. OBSERV.

TANAQUIL. Cet article est mutilé, on ne connoît point le merite de cette illustre Reine, par ce qu'en disent Moreri & ses Continuateurs. Le seul merite de savoir faire des étofes, (c'est tout ce qu'en dit l'Editeur) n'eût pas été un titre pour faire passer son nom à la posterité, & pour engager St. Jerôme à en parler si avantageusement, dans son livre contre Jovinian. Ce Pere remarque, que Tarquin l'Ancien est bien moins connu que son épouse, & que la vertu de cette Reine ne s'effacera jamais de la memoire des hommes. Le seul defaut qu'on lui a reproché, c'est d'avoir été trop imperieuse; c'est Juvenal qui semble le lui vouloir attribuer dans sa sixiéme Satyre: mais ce reproche ne sauroit subsister avec les loüanges excessives que lui a données St. Jerôme. C'étoit à l'habileté de l'Editeur à lever ces contradictions (1).

(1) Dans la derniere édition, on trouve un fort bon Article de cette Reine, dressé sur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais on ne dit rien du reproche qu'il semble qu'on lui ait fait d'avoir été trop imperieuse. C'est au lecteur à decider si ce reproche, supposé qu'il soit bien fondé, est incompatible avec les louanges de St. Jerome: si l'humeur trop imperieuse d'une femme, annéantit les grandes vertus qu'elle peut avoir d'ailleurs? NOUV. OBSERV.

TANNERUS. Cet article a été oublié, & je crois qu'il ne doit pas l'être dans une nouvelle édition. Tannerus fut un très-savant Jesuite d'Allemagne, qui s'est rendu célèbre par ses Ouvrages, & sur tout par l'anatomie de la Confession d'Ausburg, qu'il publia, & qui lui attira de terribles adversaires (1).

(1) On trouve l'Article de *Tannerus* dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

TRUSCHES. Il y a long-tems que les Editeurs de Moreri devroient avoir ouvert les yeux sur une erreur grossiere, où ils sont tombés en parlant de Gebhard Trusches Archevêque de Cologne, qu'ils font successeur immediat de Jean Gebhard de Mansfeld, aussi Electeur de Cologne. Devroient-ils ignorer qu'il y a eu trois Electeurs, entre Mansfeld, & Trusches? En cela le dernier Editeur est moins excusable que les premiers, puisque s'il s'étoit donné le loisir de consulter les Ouvrages des Critiques, il auroit reconnu l'erreur de ceux qui ont donné les premieres éditions, & en dernier lieu, il n'avoit qu'à consulter *la Reponse aux questions d'un Provincial*, du célèbre Mr. Bayle; il auroit trouvé un article particulier, dans lequel ce sujet est fort detaillé. *Trusches* se trouvant à la fin du Dictionaire, qui n'a été achevé que les derniers mois de l'année derniere, & le livre de Mr. Bayle ayant paru en France dans le milieu de cette même année, l'Editeur auroit encore été à tems de corriger cette faute, mais il en coûte trop quand on veut faire les choses dans la derniere exactitude. Il y a beaucoup de conformité dans la conduite de ces deux Electeurs. Trusches, à l'exemple de Mans-

Mansfeld, trouvant la Loi du celibat trop dure, en secoüa le joug, & se maria; mais il n'imita pas la docilité de son Predecesseur, qui, convaincu de l'incompatibilté qu'il y a entre une femme & un Archevêché, se soûmit aux loix de l'Eglise, & abandonna de bonne grace sa dignité; au lieu que Trusches disputa jusqu'au dernier moment de sa vie pour conserver l'un & l'autre: le rapport qu'il y a dans les avantures de ces deux Prelats, a sans doute obligé Moreri & ses Continuateurs, de les raprocher si fort (1).

(1) Mr. Bayle avoit relevé cette faute de Moreri, dans sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Tom. I. Chap. LX. pag. 536. On a profité des particularitez qu'il rapporte touchant *Gebhard Truchses*, dans l'édition de 1725; quoi qu'on ne le cite pas à la fin de cet Article. NOUVELLES OBSERV.

V.

URCEUS. La patrie de ce savant homme ne devroit point faire la matiere d'un (*a*) paradoxe: l'Editeur a trouvé Mr. Bayle incertain sur ce sujet, (*b*) & flottant entre les divers sentimens de Pierius Valerianus & de Gesner, il a hesité à son exemple. Mais le doute n'étoit pas difficile à lever, & dans cette occasion, l'autorité de Pierius Valerianus ne doit pas balancer celle de Gesner, parce que celui-ci parle sur la foi & sur le temoignage de Barthelemy de Boulogne qui a fait la vie d'Urceus. Or un Historien, un Auteur qui a travaillé *ex professo* (pour ainsi parler) à la vie d'un homme, est bien plus croyable, qu'un autre qui n'a fait que compiler, & qui a plûtôt travaillé à donner l'éloge de quelques Savans, qu'à donner une Histoire exacte de leur vie. Un Auteur de ce dernier genre ne s'attache guere à approfondir chaque sujet; cela le meneroit trop loin: il s'attache plus à rassembler une infinité de materiaux, qu'à en choisir de bons; mais un Historien particulier, tel qu'a été Barthelemy de Boulogne; un Auteur, dis-je, dont l'exactitude est si connuë, doit bien plûtôt en être crû, que Pierius Valerianus, qui avoit plus à cœur de donner au public son Ouvrage (*de infelicitate Litteratorum*) tel qu'il fut, que de donner une Histoire suivie & detaillée de chacun de ceux dont il parloit dans son livre. Ainsi il est bien plus probable qu'Antoine Urceus étoit d'Herberia, petit Bourg du Territoire de Reggio, à sept milles de (*c*) Mantouë, que de Ravenne, comme l'assûre Pierius Valerianus.

L'Editeur nous auroit pû donner la priere que Spizelius (*d*) met à la bouche d'Urceus, dans le moment qu'il se vit prêt de mourir. Elle est singuliere, & très-propre à persuader les Athées, s'il est vrai qu'il y en ait dans le monde; qu'il n'est point d'intrepidité qui tienne contre les frayeurs de la mort, & que dans ces derniers momens l'esprit prêt de sortir des liens du peché, commence à percer les tenebres dont il étoit environné, & à voir enfin les choses telles qu'elles sont en elles-mêmes: voici la priere.

Qui cœlum incolis, fer quæso opem peccatori, noli me, qui tuum in sinum confugio supplicem rejicere. Si unquam peccantem hominem voti reum fecisti, sic mihi extrema oranti dextram ab alto porrigas oro.

Au reste, jamais homme de Lettres ne merita à plus juste titre une place dans le livre de Pierius Valerianus, qu'Antoine Urceus. Le desespoir qu'il fit paroître de l'incendie de sa Bibliotheque & de ses papiers, est d'une nature à effrayer tous ceux qui en liront les circonstances. Aussi la resolution qu'il prit de se derober pour jamais à la vuë des hommes, & de s'enfoncer dans le plus épais des forêts, ne peut avoir été dictée que par le plus grand desespoir (1).

WEST-

(*a*) Il faloit dire *d'un Probleme*. REMARQUE DE MR. BAYLE.

(*b*) Pour avoir raison de dire qu'un Auteur est incertain & flottant, il faut qu'il ait dit qu'il ne sait laquelle choisir entre deux choses qu'il raporte, car de raporter deux sentimens sans dire en propres termes que l'on embrasse ou celui-ci ou celui-là, n'est pas une bonne preuve que l'on soit flottant, que l'on hesite, c'est seulement faire voir que l'on se contente d'être Historien & qu'on laisse aux Lecteurs la liberté de choisir. Mr. Bayle a fait assez entendre le parti preferable, puis qu'il a marqué que Gesner CITANT BARTHELEMI DE BOULOGNE donne *Herberia* pour patrie à Urceus, & puis qu'il a dit que Barthelemi de Boulogne a écrit la Vie d'Urceus. REM. DE MR. BAYLE.

(*c*) Il faloit dire *Modene*, & il faut corriger ainsi dans le Dictionaire de Mr. Bayle. REM. DE MR. BAYLE.

(*d*) Notez que Spizelius ne fait que raporter ce qu'il avoit lu dans la Vie d'Urceus composée par Antoine de Boulogne. C'est de ce dernier que l'on peut dire qu'il a mis dans la bouche d'Urceus la priere en question. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Dans l'édition du Moreri de 1712, on corrigea l'Article d'*Urceus Codrus* sur le Dictionaire de Mr. Bayle: mais ce que Mr. Bayle a dit de cet Auteur n'est pas exact. Il n'avoit pas la Vie de Codrus; & il fut obligé de s'en tenir à Spizelius & à Pierius Valerianus, qui ont fait plusieurs fautes en parlant de Codrus. Sa Vie écrite d'abord en Italien par le frere de Codrus, fut traduite en Latin & publiée avec des Additions par Bartholemeo Bianchino, *Bartholomæus Blanchinus*, qui avoit été l'éleve de Codrus & son intime Ami. Les Auteurs citez par Mr. Bayle, le nomment *Barthelemi de Boulogne*, prenant le nom de sa patrie pour son véritable nom. Cette Vie se trouve à la tête des Oeuvres de Codrus. Voici ce que Mr. de la Monnoye dit de Codrus, dans ses Additions au *Menagiana*, Tom. III. pag. 280. & suiv. de l'édition de Paris.

„ URCEUS nâquit à Rubiera petit bourg dans le territoire de Regio, le 17. d'Août 1446. Il commença dès l'âge de 23. ans à professer les Humanitez à Forli, & y fut en particulier Precepteur de Sinibaldo Ordelafo fils de Pino Ordelafo Souverain de cette Ville. C'est là qu'un jour Pino à la maniere ordinaire lui ayant dit dans la rencontre *Antonio, mi raccomando. Dunque*, répondit-il, *Giove à Codro si raccommanda*. Parole que ses Ecoliers ne laisserent pas tomber à terre, en sorte que le nom de *Codrus* lui en demeura. De Forli, il passa en 1482. à Boulogne, où ayant enseigné 18. ans, il mourut l'an 1500. âgé de 54. & non pas de 70. ans comme a dit Leandre Albert. Il n'est pas vrai non plus qu'il ait été assassiné comme l'a écrit Pierius *de litteratorum infelicitate*. Il mourut asmatique à Boulogne au Couvent de S. Sauveur où il s'étoit fait porter, & où il fut enterré, n'ayant voulu sur son tombeau pour toute Inscription que *Codrus eram*. Il reçut ses Sacremens en bon Chrétien, & ce fantôme, que peu de tems avant sa mort il crut voir prêt à se jetter sur lui, ne fut autre chose que l'effet d'un transport au cerveau. Il est vrai que de son vivant on le tenoit un peu Epicurien . . . .

„ Codrus avoit la réputation de savoir bien le Grec. Politien l'élut par cette raison Juge de ses Epigrammes Greques. Alde lui dédia le recueil d'Epitres Greques qu'il fit imprimer in 4. l'an 1499. Codrus n'étoit pas non plus mauvais Grammairien Latin. *Codro*, dit Erasme dans son Ciceron, *nec Latinæ linguæ facultas deerat, nec urbanitas*. Le supplement de l'*Aulularia*, dans plusieurs Editions de Plaute, est de lui. Il y est qualifié Humaniste Italien vivant sous Sigismond, & sous Frideric III. Empereurs. Ce qui n'est pas vrai, car comment peut-il avoir vécu sous Sigismond, étant né près de 9. ans après la mort de cet Empereur? Jamais homme au reste ne vécut dans une plus grande simplicité. Mantuan à la fin de ses *Sylves* a dit de lui qu'il tenoit l'Iliade d'Homère sur ses genoux, pendant qu'il écumoit le pot d'une main, & de l'autre tournoit la broche.

Ilias in manibus, spumat manus una lebetem.
Una veru versat. Tres agit ille viros.

Dans

Dans ces mêmes Additions, Tom. I. pag. 336. Mr. de la Monnoye met Codrus au rang des Auteurs licencieux: „ qu'on parcoure, *dit-il*, la plupart des harangues intitulées „ *Sermones*, que Codrus a prononcées à l'occaſion des Au- „ teurs qu'il entreprenoit d'expliquer, on y trouvera une „ liberté plus que cynique.

Les Oeuvres de Codrus ſont très-rares, quoi qu'il s'en ſoit fait quatre Editions. La premiere, fut imprimée à Boulogne en 1502, *in folio*: la ſeconde, à Veniſe en 1506, auſſi *in folio*: la troiſiéme, à Paris en 1515, *in quarto*: & la quatriéme, à Bâle en 1540, auſſi *in quarto*.

Mr. de Saint Hyacinthe a donné un Extrait fort étendu des Oeuvres de Codrus, dans ſes *Memoires Litteraires*, Tom. I. Art. V. pag. 259. & ſuiv.

J'en tirerai preſque mot à mot un narré ſuivi de la Vie de Codrus, qui joint aux particularitez rapportées par Mr. de la Monnoye, pourra ſervir de correctif & de Supplément au Dictionaire de Mr. Bayle; & il ne tiendra qu'aux nouveaux Editeurs du Moreri d'en profiter. Mais cet Abregé eſt trop long pour entrer dans cette Note: on le trouvera à la ſuite de ces *Remarques Critiques*. Nouv. Observ.

W.

WESTPHALE. Il eſt vrai que l'Editeur a corrigé l'article de Jean *Weſtphale*, qui eſt un Theologien imaginaire, auquel Moreri attribuë des erreurs abominables. Mais il a plus fait qu'on ne lui demandoit, car on n'exigeoit pas qu'il ſuprima (*a*) tout l'article, mais bien qu'en ôtant à Jean Weſtphale la qualité de Theologien, qui certainement ne lui étoit pas dûë, il lui rendit celle d'Imprimeur qui lui appartient. Ce Jean Weſtphale ou de *Weſtphalia*, n'eſt pas un perſonnage ſi obſcur, qu'il ne merita une place dans le Dictionaire. C'eſt le premier Imprimeur qui parut dans les Païs-Bas; il s'établit à Louvain en 1475. & les Morales d'Ariſtote furent ſon premier (*b*) Ouvrage (1).

(*a*) Il faloit dire *ſuprimât*, & dans la periode ſuivante *qu'il ne meritât*. Voici des fautes de langage toutes telles que celles du Sieur de Valone marquées ci-deſſus à l'Article *Actor*, note (*a*); joignez y le *j'en eu pu faire* que vous trouverez ci-deſſous dans la Concluſion de l'Auteur; au lieu de *j'en euſſe pu faire*. Rem. de Mr. Bayle.

(*b*) C'eſt le ſentiment de Gabriel Naudé, mais le Sieur de la Caille dans ſon Hiſtoire de l'Imprimerie pag. 30. veut que dès l'an 1473. Jean de Weſtphalia ait imprimé à Louvain pluſieurs Ouvrages, comme *Petr. Creſcentius de omnibus Agricultura partibus &c. in folio*. Rem. de Mr. Bayle.

(1) Notre Auteur n'eſt encore ici que le Copiſte de Mr. Bayle, qui a fait voir que le *Jean Weſtphale* de Moreri *Heretique Lutherien* &c, eſt un homme imaginaire. *Ce n'eſt pas*, ajoute Mr. Bayle, *qu'il n'y ait eu un Jean de* Westphalia, *mais c'étoit un Imprimeur qui s'établit à Louvain, l'an* 1475; & il cite là-deſſus Gabriel Naudé. Cet Imprimeur ſe nommoit, tantôt *Johannes de Weſtphalia*, tantôt *Johannes Weſtfalia Paderbornenſis*, tantôt *Johannes de Paderborn in Weſtphalia*, & tantot *Johannes Padelboern de Weſtphalia*. Il imprima non ſeulement à Louvain, mais à Aloſt & à Nimegue. En 1574 il s'aſſocia avec *Theodoric Martini* d'Aloſt. Il donna en 1475 *Juſtiniani Inſtitutiones cum Gloſſa*, in fol. & y joignit cette eſpece d'Avertiſſement énigmatique, à la maniere des premiers Imprimeurs: *Inſtitutionum præſens opus inſigne . . . . . . Johannes de Paderborne in Weſtfaliâ almâ in univerſitate Lovanienſi reſidens non fluviali calamo ſed. Arte quâdam characteriſandi moderniſſimâ ſuo proprio ſigno conſignando feliciter conſummavit Anno incarnationis Dominicæ M. CCCC. LXXV. menſis Novembris die XXI*, &c. Vingt ans après, il imprima *Aur. Auguſtinus in libr. de Trinitate, Lovanii per Johannem Padelboern de Weſtphalia*, fol. A la fin du Livre, on trouve ceci:

Numine ſancte tuo Pater ô tueare Johannem
Padelborn: præſens qui tibi preſſit opus.

Lovanii per Johannem Padelboern de Weſtphaliâ in profeſto nativitatis Chriſti finiente anno nonageſimo quinto. Voyez les *Annales Typographiques* de Mr. Maittaire, Tom. I. Nouv. Observ.

X.

XENOPHANES. L'article de ce Philoſophe eſt bien mutilé: à juger de ſa doctrine par ce que l'on en a dit dans la nouvelle édition du Dictionaire Hiſtorique, & par ce qu'en ont dit Diogene Laërce dans la vie des Philoſophes, & Ciceron dans ſon livre, *de natura Deorum*, on ſeroit volontiers tenté de croire, que ce ſont deux perſonnages differens: l'Editeur nous dit ſimplement qu'*il admettoit quatre élemens, & une infinité de mondes.* Si toute ſa doctrine avoit été reduite à ces deux chefs principaux, auroit-elle paru ſi pernicieuſe à quelques Savans? & leur auroit-elle donné lieu d'inferer que Spinoza avoit puiſé les fonds de ſon Syſtême impie des principes de cet ancien Philoſophe? Qu'auroit-elle enfin cette doctrine, de plus que ce que le célèbre Mr. Huygens, & Mr. de Fontenelles nous ont appris dans leurs ingenieux Ouvrages. Mais Xenophanes avoit bien d'autres principes; il diſoit preciſément que l'entendement eſt Dieu, & que tout ce qui eſt infini eſt Dieu. Euſebe de Ceſarée lui reproche d'avoir enſeigné que la nature eſt éternelle *à priori, & à poſteriori*, & qu'elle eſt toûjours ſemblable à ſoi-même. Si nous en croyons la conjecture d'un ſavant Critique, ce Philoſophe pretendoit que l'entendement divin a tâché de donner à toutes les creatures un état de perfection; mais qu'ayant trouvé dans la matiere d'invincibles obſtacles, il n'a pû toûjours executer ſes deſſeins; & qu'ainſi il a été contraint, en certaines occaſions, de produire de mauvaiſes choſes: & voilà ſans doute, la ſource deteſtable d'où Manes a tiré la doctrine de ſes deux Principes, l'un auteur de tout bien, & l'autre auteur de tout mal. Ce n'eſt pas qu'à prendre le principe ſous une certaine face, il ne ſoit ſuſceptible d'une interpretation favorable; car ſi ce Philoſophe a voulu dire que les douceurs de la vie n'égalent pas les amertumes qui l'accompagnent, on jugera aiſément qu'il n'avoit pas beaucoup de tort, & que ſa moralité n'eſt pas ſouvent hors d'œuvre; & je crois que c'eſt de Xenophanes que le célèbre Hiſtorien de la Nature, (*a*) qui a paru pluſieurs ſiecles après lui, a emprunté cette penſée, lorſqu'il a dit au commencement de ſon ſeptieme livre, que les biens

que

(*a*) Ce *qui* ſe raporte à *le celebre Hiſtorien* (c'eſt-à-dire Pline) mais ſelon la rigueur de la Grammaire Françoiſe il ſe devroit raporter à *la nature* qui eſt ſon ſubſtantif plus voiſin, & c'eſt là qu'un Lecteur le raporteroit ſi la reflexion ne l'en detournoit. Or autant qu'il eſt poſſible il faut épargner aux Lecteurs la peine de cette ſorte de reflexions. Je ſai bien qu'on ne le peut faire toûjours, & je me diſpenſe tout le premier de ces regles trop genantes, mais la choſe étoit facile ici en diſant *Pline* tout court. Remarque de Mr. Bayle.

que la nature nous fait, sont mêlez de tant de maux, qu'il ne sait si, *parens melior homini an tristior noverca fuerit* (1).

(1) Tout ceci est tiré, tant bien que mal, du Dictionaire de Mr. Bayle. Dans le Moreri de 1725, après ces paroles, *il admettoit quatre élemens, & une infinité de mondes*, on a ajouté, *croyoit que la lune étoit un pays habité, & avoit plusieurs autres principes impies, que l'on peut voir dans Bayle.* Mais pourquoi mettre au nombre des *principes impies* de Xenophanes, d'avoir *crû* que *la lune est un pays habité*: sentiment qui *lui fait*, au contraire, beaucoup d'*honneur*, comme l'a remarqué Mr. Bayle? NOUVELLES OBSERVATIONS.

VOILA les Remarques que j'ai faites sur la derniere édition de Moreri; j'en eu pû faire un plus grand nombre, mais j'ai été bien aise de pressentir le goût du public: s'il les agrée, & qu'il les juge utiles à une nouvelle édition, j'en pourrai donner la suite.

Je ne dois pas cependant finir, sans dire un mot des additions considerables qu'on trouve dans la nouvelle édition de 1704. Elle contient plusieurs articles qui n'étoient point dans les premieres; comme des Dissertations, des Genealogies, & d'autres Remarques importantes. Par exemple, on trouve dans le premier volume une Dissertation très-curieuse sur *l'Altesse Royale*, qu'on a donné à tant de Princes depuis quelques années. L'article qui regarde Mr. de Sallo (*le pere & l'auteur de tous les Journaux*) a été corrigé (*a*) avec beaucoup d'exactitude. L'article de Duranti a été grossi d'une curieuse Dissertation au sujet du livre *de ritibus*, &c. C'est au Pere (*b*) Mersenne, ou à ses partisans, d'en examiner la valeur.

(*a*) On m'a dit pourtant qu'une faute d'Arithmetique qui a passé d'édition en édition, n'a point été corrigée dans celle de 1704. non plus que dans celle de 1699. Cette faute est de dire que Mr. de Sallo né en 1626. mourut l'an 1669. âgé de 49. ans. Il est visible sur ces années de naissance & de mort qu'il n'a vecû que 43. ans (1). Il eût été à souhaiter que l'Editeur eût refuté un mensonge qui difame cruellement Mr. de Sallo, & qui aiant été d'abord debité par le Chartreux qui s'est masqué sous le nom de Vigneul Marville, a deja paru dans un Livre Latin publié en Allemagne, & passera sans doute de Livre en Livre & de païs en pais en peu de tems, si l'on ne previent cette malheureuse propagation. C'est pourquoi j'assûre ici comme une chose qui vient de Mr. l'Abbé Gallois qu'il n'y a rien de plus faux que ce passage de Vigneul Marville (tom. 1. des Melanges pag. 304.) *que M. Sallo mourut en 1665. d'une maladie à laquelle les enfans des Muses ne sont gueres sujets, & pour laquelle il n'y a point de remede dans Hippocrate ni dans Galien; car il mourut de deplaisir d'avoir perdu cent mille écus, c'est-à-dire tout son bien au jeu.* Il est certain qu'il mourut en 1669, sans que le jeu y eût rien contribué. Le Livre d'un docte Allemand (Mr. Struve) où ce passage de Vigneul Marville a été cité pag. 79. fut imprimé à Iëne l'an 1704. sous le titre de *Introductio ad notitiam rei litterariæ & usum Bibliothecarum.* Il y a lieu d'être bien surpris que Mr. de Sallo aiant laissé des enfans & des amis, personne ne se soit oposé à un mensonge public qui le difame si cruellement, & que les Journalistes des Savans interessez à sa gloire plus que d'autres, & qui n'ont pas épargné Vigneul Marville sur d'autres choses, l'aient epargné sur celle-là. Il y a dans les Lettres nouvelles de Mr. Boursault à la page 357. de l'édition de Hollande 1698. une chose si singuliere & qui fait tant d'honneur à Mr. de Sallo qu'on fera bien d'en enrichir son article à la premiere édition qui se fera du Moreri. REM. DE MR. BAYLE.

(1) Cette faute avoit passé dans les éditions de 1707, 1712, & 1718: elle n'a été corrigée que dans celle de 1725. NOUV. OBSERV.

(*b*) Il faloit dire *Martenne*. C'est un Benedictin de la Congregation de St. Maur. REM. DE MR. BAYLE.

L'article de la Trappe a été ajoûté: les Genealogies ont été reduites à un ordre très-commode & très-intelligible. A la verité celle de Saulx-Tavanes doit être retouchée, car les deux branches de cette maison ne sont pas assez distinguées, & on ne sait de qui est fils le dernier Comte de Tavanes, qui avoit épousé Mlle d'Aguessau. Je sai bien qu'il étoit fils de Jaques de Saux, & de Louïse-Henriette Potiers-Trêmes; au lieu qu'on donne pour fils à celui-ci le Marquis de Tavanes, qui a épousé N. . . . de Bourbon Busset, laquelle descend d'un fils naturel du Cardinal Charles de Bourbon (1).

(1) Cela est corrigé dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

La Genealogie de Savoye a été très-bien éclaircie, & on en a ajouté plusieurs autres, comme celles de Rousselet-Château-Renauld, de Roisin, de Marca ou la Marque; de Servient; de Tonnelier-Breteüil; de Tournebu; d'Hostung-la-Baume; de Tournemine, la même maison dont est le savant Jesuite Tournemine; de Constantin-Tourville; de Valbelle; de Vincent de Mauleon, de Saignez-d'Astraud de Causans, de Frezeau la Frezeliere, & Fouquet.

Celle de Phelipeaux a été corrigée. Celle de Bignon a été mise dans l'ordre où elle doit être.

On doit corriger dans la Genealogie de Voyer le mot *Revau*, qui est mal écrit, il faut *Rivau* (1).

(1) Cela est aussi corrigé dans la derniere édition. NOUV. OBSERV.

FIN.

URCEUS (ANTOINE) surnommé CODRUS, nâquit à Herberia, petite ville du territoire de Reggio, le 15 d'Aout 1446. Son bizayeul, fils d'un potier du pays de Bresce, fut le premier de la famille qui vint s'établir à Herberia. Il étoit si pauvre que tout son travail lui fournissoit à peine dequoi vivre. Il eut un fils nommé *Barthelemi*, qui gagna quelque tems sa vie à pêcher; ensuite comme il piochoit dans un champ, il trouva un pot plein d'une assez bonne quantité d'argent, dont il employa une partie à acheter le champ même, & l'autre à faire une boutique de parfumeur. *Corthese*, fils de Barthelemi, eût de sa femme nommée *Gherardine*, deux enfans males: *Antoine*, qui fait le sujet de cet Article, & un autre nommé *Pierre-Antoine*; la naissance de ce dernier couta la vie à sa mere. Le pere mourut après la 81. année de son age. Il ne negligea point la jeunesse de ses fils; il leur donna les maitres necessaires: mais on dit que notre Codrus, tout jeune encore, le quita pour aller à Mutine étudier sous Tribac, homme assez habile pour ce tems-là. Quelques mois après, il revint à Herberia, d'où son pere l'envoya à Ferrare étudier sous Baptiste Guarini, Professeur célèbre dans les Langues Greque & Latine: il profita aussi des leçons de Lucas Ripa, Professeur en Eloquence, & homme dont la modestie égaloit l'habileté. Codrus fit de tels progrès sous ces deux Maîtres, qu'il passa de bien loin tous ses autres compagnons, confirmant ainsi les belles espérances que ses parens avoient conçues de lui.

Il y en a qui disent qu'il commença à Ferrare à enseigner des enfans, quoiqu'il eût à peine alors vingt-deux ans; mais Blanchini doute de cette particularité. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il resta à Fer-

Ferrare cinq ans, & qu'ensuite il fut apellé à Forli pour enseigner les Langues, où on lui donna des appointemens plus considerables que ses prédécesseurs n'avoient eu. Il écrit dans sa Lettre à Mengo, qu'il y fut pendant 10. ans Professeur public des belles Lettres; & son Historien dit (ce qui n'est point contradictoire) que pendant près de treize ans Codrus y enseigna la jeunesse, & en particulier Sinibaldo fils du Prince de Forli, chez lequel il avoit la table & le logement.

Il lui arriva dans ce tems-là un accident qui pensa lui faire perdre l'esprit. Il avoit dans l'interieur du Palais une Chambre si obscure, que sans le secours d'une lampe il ne pouvoit à la pointe du jour en distinguer même les murailles; c'est ce qui faisoit que lorsqu'il vouloit étudier de bonne heure il se servoit d'une lampe fort bien travaillée, & au haut de laquelle il avoit gravé ces paroles, *studia lucernam olentia optimè olent.* Un jour qu'il sortit sans l'éteindre, le feu prit à des papiers, & de là à tout ce qu'il y avoit dans la Chambre: (car on ne s'en apperçût que lorsque les flammes sortoient déja par les fenêtres:) un Livre qu'il avoit composé intitulé *Pastor*, fut brûlé, avec tous ses papiers. On dit, que lorsqu'on lui apprit la premiere nouvelle de cet incendie, il fut si transporté de fureur, qu'il courut jusqu'au Palais, & que s'arrêtant devant la porte de la Chambre, où les flammes l'empêchoient d'entrer, „ O Christ, *dit-il*, quel grand crime ai-je donc commis? quel „ des tiens ai-je donc offensé, pour te laisser emporter contre moi à une haine si impitoyable? Se „ tournant ensuite vers une image de la Vierge; Vierge, *dit-il*, écoute ce que je te dis sans em- „ portement & du fond du cœur, si par hazard à l'heure de la mort je venois humblement à toi „ pour implorer ton secours, ne m'écoute point, je te prie, & ne me mets point au nombre des „ tiens, j'ai resolu d'aller demeurer dans les Enfers ". Voici les propres termes de son Historien: *Ad primum incendii nuntium, tantam animo imbibisse iram, ut exclamans veluti furore quodam concitus ad Regiam usque præcipiti gradu ire pergeret: pro foribusque cubiculi adstans, (neque enim ob incendium late cuncta depopulans ingredi licebat) Quodnam ego, inquit, tantum scelus concepi,* Christe? *quem ego tuorum unquam læsi, ut ita inexpiabili in mè odio debaccheris? Conversus postmodum ad simulacrum Virginis, Audi, Virgo, ait, ea quæ tibi mentis compos & ex animo dicam, si fortè cùm ad ultimum vitæ finem pervenero, supplex accedam ad te opem oratum, neve audias, neve inter tuos accipias, oro: cum in Infernis diis in æternum vitam agere decrevi.* Ceux qui étoient presens tâchoient d'adoucir sa colére, mais il n'écoutoit rien; il pria fortement ses amis de ne le point suivre, & s'en alla comme un fou d'un pas précipité s'enfoncer en une vaste forêt, où il passa le reste du jour dans une affliction extrême. Comme il revenoit le soir à la ville, il trouva les portes fermées; il se coucha sur un tas de fumier, où il attendit le retour du lendemain. A la pointe du jour étant rentré dans la Ville, il fut se cacher dans la maison d'un Menuisier, où il demeura six mois seul & sans Livres.

Après la mort du Prince de Forli, & de Sinibaldo son fils qui mourut six mois après lui, Codrus resta encore dix mois en cette ville, incertain du parti qu'il prendroit. Ensuite il alla Boulogne, où il fut choisi pour professer en l'Université les Langues Gréque & Latine, & la Rhetorique. Il y resta toujours depuis, & y mourut l'an 1500 dans le Monastere de Saint Sauveur, où il avoit voulu être transporté. Codrus étoit alors agé de 54. ans.

Le jour qui preceda celui de sa mort, ses Disciples à genoux devant lui, les yeux baignez de larmes, le prierent si instamment de leur dire quelque chose qui fut digne de lui, qu'il se trouva forcé de se rendre à leur priere. L'Historien de sa Vie rapporte un discours qu'il dit que Codrus fit alors: ce discours est une exhortation à la vertu, mais il est si long & si compassé, qu'on a lieu de soupçonner Blanchini de l'avoir embelli. Codrus y donne des marques d'une extrême vanité. Il dit à ses Disciples, *Priez Dieu que vous puissiez être semblables à moi.* Le jour qu'il mourut, il fit encore un petit discours, où il prouve que la mort est le souverain bien. Il se plaignoit de ce qu'avant que de mourir, il n'avoit pû écrire ce qu'il avoit resolu: „ Si je meurs, *disoit-il*, car je sens bien „ que je touche à l'heure de ma mort, helas que de biens seront enterrez avec moi "! *Si ego, inquit, moriar, nam prope ineluctabilem legem fati mei adesse sentio, heu quot bona mecum interibunt!*

La nuit qu'il mourut, il donna des marques d'un esprit égaré; il lui sembloit voir quelcun d'une grandeur surprenante, ayant la tête rase, la barbe jusqu'à terre, les yeux ardens, portant des flambeaux dans l'une & dans l'autre de ses mains, & ayant tout le corps dans une violente agitation: la crainte faisant trembler Codrus, il dit à ce spectre, qui es-tu, qui seul avec l'air d'une furie te promenes dans le tems que tout le monde dort? ne viens pas à moi comme un ennemi, moi qui suis ami de Dieu. Dis, que cherches-tu? où veux-tu aller? aiant dit cela, il sauta du lit pour éviter ce spectre.

On avoit toujours douté de sa Religion pendant sa vie, son Historien avoue qu'il y donnoit lieu par ses discours, *circa Christianum dogma, si non re, saltem verbis, plerumque claudicabat.* Cependant à l'heure de la mort il demanda lui-même les Sacremens, & lorsqu'on lui apporta l'Hostie, il se frapa la poitrine, comme un homme veritablement touché de repentir, disant qu'il étoit un miserable, qui n'avoit jamais été que dans l'aveuglement. Il leva aussi les yeux & les mains vers le ciel, & implora ardemment le secours de la Sainte Vierge: *fer quæso opem misero peccatori, noli me, qui tuum in sinum confugio, supplicem rejicere.* Il prit le Viatique avec beaucoup de respect en répandant des larmes, & se recommandant lui & son ame à Dieu: *Deo & se animamque suam commendans.*

Après sa mort, il fut porté en terre par ses Ecoliers, suivis de tous les Etudians de l'Université. Blanchini fit graver sur son tombeau ces paroles, CODRUS ERAM. Codrus l'avoit ainsi voulu.

Le nom de *Codrus* lui fut donné de cette maniere. Etant à Forli le Prince le rencontra dans un chemin, & se recommanda à lui; le Professeur lui répondit en riant, „ les affaires vont bien, Jupi- „ ter se recommande à Codrus ": *Jupiter Codro se commendat.* Depuis ce tems-là tout le monde l'apella *Codrus*.

Codrus étoit d'une grandeur mediocre; il avoit le corps grêle & délicat, le visage défait par la pâleur & la maigreur, les yeux blanchâtres & un peu enfoncés, le nez aquilin, peu de cheveux, & l'air quelquefois imbecile; d'ailleurs il l'avoit toujours doux. Il fut presque toujours valetudinaire depuis sa naissance jusqu'à l'age de 44. ans. Il avoit l'estomac débile, & se sentoit quelquefois dans une si grande inanition, qu'il restoit tout le jour dans le lit comme un homme mourant, sans parler, sans même se plaindre; mais dès que le soir revenoit, ses forces revenoient aussi. Il avoit peu de memoire, ce qui faisoit qu'il lisoit souvent ses Oraisons en public au lieu de les prononcer par cœur; & quoique sa prononciation fût desagréable, on l'écoutoit cependant avec un plaisir extrême. Il étoit si rigoureux juge des Ouvrages des autres, que le vieux Beroalde avoit coutume de dire, qu'en

qu'en pareille matiere il ne connoissoit point de juge plus sévére & plus pénétrant. Il avoit beaucoup d'adresse à enseigner des enfans; il savoit les corriger & s'en faire aimer, toûjours prêt à leur rendre tous les services dont il étoit capable: il lui est cependant arrivé de les châtier avec excès; car quoiqu'il eût l'air doux & complaisant, il étoit toutefois extremement sévére & colére. Blanchini en rapporte des exemples. Un des defauts dont il l'accuse encore, c'est de ne louer presque jamais aucun moderne. Lorsqu'on lui demandoit son jugement sur les plus grands hommes de ce tems-là, il repondoit ordinairement sur le sujet de tous, *Sibi scire videntur*, ils croyent savoir.

Personne de son tems n'a plus ajoûté de foi aux presages que lui; il croyoit qu'il y avoit quelque Providence qui s'en mêloit. Si, par exemple, la lampe de son garçon s'éteignoit, „ Prends „ garde, prends garde malheureux, *lui crioit il*, un grand malheur te menace "; & pour l'en preserver, s'il y avoit quelque chose à faire, Codrus le faisoit alors lui-même. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que lorsqu'on annonçoit quelque prodige, au lieu d'aller songer que ce fut ou un Prince ou un Etat ménacé de quelque malheur, il croyoit seulement que c'étoit un présage qui le menaçoit lui ou quelque autre Professeur. Son Historien nous apprend qu'il y a eu plusieurs choses plaisantes prononcées dans ses Oraisons, & qui n'ont pas été écrites. On peut juger par celles que Codrus y a laissées, quelles doivent être ces choses plaisantes qu'il en a retranchées. Quelcun lui demandant sur ce sujet, pourquoi il mêloit tant de plaisanteries dans ses discours, il repondit „ que la nature avoit ainsi formé les hommes, que les railleurs étoient agréables & les conteurs re„ jouïssans ".

Codrus fit son Testament quelques jours avant sa mort. Ce Testament commence ainsi: *Moi* ANTOINE URCEUS *fils de* Corthese Urceus, *j'espere & souhaite vie & salut de Dieu immortel.* . . . . Ensuite il recommande à Dieu son *Esprit*, & ajoute, *qu'il l'a toujours crû immortel, contre le sentiment d'Epicure, & de ceux qui sous le nom de Chrétiens ne font rien de Chrétien.* Après des legs pieux, & quelques autres qu'il fait à ses freres & sœurs d'un second lit, il nomme avec beaucoup d'amitié son frere uterin *Pierre-Antoine* son heritier & legataire universel.

Touchant ses Ouvrages, Blanchini dit que Codrus n'y a pas mis la derniere main: qu'il s'appliqua d'abord à faire des Vers en Grec & en Latin: qu'il ajouta beaucoup de choses au *Vocabulaire Grec*: qu'il corrigea beaucoup d'autres Ouvrages: qu'il rétablit quelques autres choses qui s'étoient perdues dans les ruines de la Langue Latine. „ Parmi les Oeuvres les plus considerables de cet habile hom„ me, on trouve, *dit-il*, plusieurs belles Oraisons, qu'on peut comparer à une table chargée de „ mets aussi agréables qu'abondans: elles sont châtiées, ornées, brillantes, remplies de science & „ d'une profonde érudition. Je n'ai rien entendu, *continue-t-il*, de plus agréable: la diction en „ est si pure, qu'on diroit que Codrus seul fait parler Latin: & quoique ses Oraisons soient pleines „ de tant de graces, de plaisanteries, de joie & d'agrément, toutesfois la gravité du discours n'en „ est point affoiblie ". Voila le jugement de Blanchini, où l'amitié peut avoir eu beaucoup de part. Après tout, Codrus a passé pour un Savant, & il merite ce titre plus que bien d'autres à qui on l'a donné, si ce n'est pas la vanité qui lui a fait dire au sujet des Savans, *Hic vivimus ambitiosa paupertate omnes, sumus litterarum pauperes, & volumus videri omnia scire.* „ Nous vivons tous dans une „ pauvreté orgueilleuse, nous sommes pauvres de science, & nous voulons paroître tout savoir ".

Entre les Amis de Codrus on compte les Princes de Forli & de Ferrare, ceux de Bologne, Politien, Buti, Alde, Tiberti, Magnani, Garzoni, Guarini & Ripa qui avoient été ses Maîtres, Lambertini, Mimo Roscio, Laurent Roscio, & Pompée Foscarini. Galeace Bentivoglio Protonotaire Apostolique, le fit peindre par Francia, homme qui soûtenoit merveilleusement le nom que les Francia se sont aquis par la peinture.

Parmi le grand nombre de ses Disciples, on distingue Jean-Baptiste Palmari, Corneille Volta, Camille Paleoti, Antoine Albergatti, Peregrin Blanchini, & Philippe Beroalde le jeune, qui fut aussi Professeur à Boulogne.

Les Oeuvres de Codrus furent imprimées pour la premiere fois à Boulogne en 1502, par Jean-Antoine Platonide, *in folio.* Elles consistent en quinze *Oraisons*; dix *Lettres*; deux livres de *Silves*, avec quelques *Odes* au nombre de vingt-deux; deux *Satires*; une *Eglogue*; quatre-vingt & seize *Epigrammes*; & une *Chanson* pour le Jour de la Saint-Martin. Mais entre les Ouvrages de Codrus, on trouve encore dans ce volume une Preface de Philippe Beroalde le jeune, adressée à Antoine Galeace Bentivoglio, où l'on nous apprend que c'est à ce dernier qu'on doit le Recueil des Oeuvres de Codrus, dont plusieurs cherchoient à se parer. On y trouve aussi une Lettre de Beroalde; sept Poësies de Virgilius Portus; une Lettre & une Epigramme d'un Savant de Thoulouse nommé Jean Pin, & une Epitaphe de sa façon pour Codrus; une Epitre de Blanchini; & la Vie de Codrus, écrite par ce même Blanchini. Les Oeuvres de Codrus, avec les Pieces dont on vient de parler, furent réimprimées à Venise en 1506, *in folio*: à Paris, en 1515, *in* 4: & à Bâle, en 1540, aussi *in* 4.

Nous avons vû que Blanchini, parlant des Ouvrages de Codrus, dit „ qu'il retablit quelques „ choses qui s'étoient perdues dans les ruïnes de la Langue Latine ": il entend principalement l'*Aulularia* de Plaute, que Codrus rétablit en suppléant la fin, qui s'est perduë. Ce supplement contient 122. Vers. Il y a une édition de cette Comedie, imprimée à Leipsig en 1513, *in folio*, sous ce titre: *Plauti lepidissimi Poetæ Aulularia, ab Antonio Codro Urceo, utriusque Linguæ doctissimo, pristinæ formæ diligenter restituta; illius enim finis antea desiderabatur.*

Codrus avoit fait un Livre d'Antiquitez, qui s'est perdu; & un autre de Fables, que la mort l'a empêché de mettre en état de paroître. Il vouloit aussi écrire tant en Grec qu'en Latin un Livre de Secrets & de choses cachées.

Blanchini dit que plusieurs lui firent de belles Epitaphes, mais sur-tout Hermico Caiado, Poëte Portugais, Philippe Beroalde le jeune. On ne les a point mises dans les Oeuvres de Codrus, quoiqu'on y ait inseré celles que Virgilius Portus lui a faites: En voici une:

Codrus eram, natale solum Herberia, sed quæ
Me sepelit Graium dixit & Ausonium.

„ J'étois Codrus, Herberia est ma Terre natale; mais celle où je suis inhumé dit que j'étois „ Grec & Latin.

F I N.

LISTE ALPHABETIQUE
DES ARTICLES
DE CE
DICTIONAIRE.

A.

Aaron.
Aarssens.
Abaris.
Abaris (ville d'Egypte, *sous Pithom*.
Abbeville.
Abbot (George).
Abbot (Robert).
Abdas.
Abderame.
Abdere.
Abdias.
Abdissi.
Abel.
Abelard (Pierre).
Abéliens ou Abéloniens.
Abelli (Antoine).
Abelly (Louïs).
Aberdon.
Abgillus (Jean).
Abyde.
Abimélech.
Ablancourt, *sous Perrot*.
Abrabanel (Isaac).
Abraham.
Abram (Nicolas).
Abstemius (Laurent).
Abucaras (Théodore).
Abudhaher.
Abulfeda (Ismael).
Abulpharage (Grégoire).
Abumuslimus.
Acacia, *sous Akakia*.
Acamas.
Acarnanie.
Accarisi (François).
Accarisi (Jaques).
Acciaioli (Donat).
Acciaioli (Zenobius).
Accius (Lucius).
Acco.
Accords (Estienne Tabourot, Seigneur des).
Accurse.
Accurse (Cervot).
Accurse (François).
Accurse (Marie Ange)
Achée.
Achemenes.
Achemenes.
Acheri (Luc d').
Achille.
Achille.
Achillea.
Achmet.
Acidalius (Valens).
Acindynus (Grégoire).
Acindynus (Septimius).
Aconce (Jaques).
Acosta (Uriel).
Acronius (Jean).
Actor.
Actuarius.
Acuna.
Ada.
Adam.
Adam, Moine de la Chaldée.
Adam (Jean).
Adam (Melchior).
Adam, Poëte François, *sous Billaut*.
Adamites.
Adonis.
Adraste.
Adriani (Jean Baptiste).
Adrianus, *sous Hadrien*.
Adrichomia (Cornelie).
Adrichomius (Christien).
Ægialée, *sous Egialée*.
Ærodius, *sous Ayrault*.
Afer (Domitius).
Afranius.
Agar.
Agathon.
Agesilaüs I.
Agesilaüs II.
Agesipolis.
Agis.
Agreda (Marie d').
Agricola (George).
Agricola (Jean).
Agricola (Michel).
Agricola (Rodolphe).
Agrippa (Henri Corneille).
Aguirre.
Ajax.
Ajax.
Ajax.
Ajax.
Aiguillon.
Ailli (Pierre d').
Aimon.
Ayrault (Pierre).
Ayrault (René).
Aitzema (Leon d').
Akakia (Martin).
Akakia (Martin).
Akakia (Martin).
Akiba.
Alabaster (Guillaume).
Alains.
Alais.
Alalcomene.
Alamandus (Louïs).
Alamos (Balthasar).
Albert le Grand.
Albret.
Albunea *sous Tibur*.
Albutius Silus (Caïus).
Albutius (Titus).
Alcasar (Louïs de).
Alcée.
Alcée.
Alchabitius.
Alchindus.
Alciat (André).
Alciat (Jean Paul).
Alciat (Terence).
Alcinoë.
Alcinoüs.
Alcyonius (Pierre).
Alcman.
Alcmene.
Alcmeon.
Alcmeon.
Alcmeon.
Aldringer.
Aldrovandus (Ulysse).
Aleandre (Jerôme).
Aleandre (Jerôme).
Alegambe (Philippe).
Ales (Aléxandre).
Aléxander ab Alexandro.
Aléxandre le Grand, *sous Macédoine*.
Aléxandre VII, Pape, *sous Chigi*.
Aléxandre VIII, Pape, *sous Ottoboni*.
Aléxis.
Alfenus Varus (Publius).
Alypius.
Alypius.
Alypius.
Alypius (Faltonius Probus).
Alkinde, ou Alkindus, *sous Alchindus*.
Allatius (Leon).
Almain (Jaques).
Alpaïde.
Alstedius (Jean Henri).
Altaemps (Marc).
Altenstaig (Jean).
Althamerus (André).
Althusius (Jean).
Altiéri.
Altilius (Gabriel).
Alting (Henri).
Alting (Jaques).
Amable.
Amama (Sixtinus).
Amaseüs (Romulus).
Amastris.
Amboise (François d').
Amboise (Adrien d').
Amboise (Jaques d').
Amboise (Michel d').
Ambroise de Camaldoli, *sous Camaldoli*.
Amelia.
Amelius.
Amesius (Guillaume).
Amestris.
Amyot (Jaques).
Amyraut (Moïse).
Amyrutzes.
Ammonius.
Ammonius.
Ammonius (André).
Ammonius (Livinus).
Amphares.
Amphiaraüs.
Amphilochus.
Amphitryon.
Anabaptistes.
Anacreon.
Anania (Jean Laurent d').
Anaxagoras.
Anaxandride.
Anaxandride.
Anchise.
Ancillon.
Ancre (le Maréchal d') *sous Concini*.
Andlo (Petrus ab).
Andrada (Diego de Payva d').
André (Jean).
André (Jean).
André (Tobie).
Andreini (Isabelle).
Andrelinus (P. Faustus).
Andrinople.
Andromaque.
Andromaque.
Andromaque.
Andronicus.
Andronicus (Marcus Pompilius).
Andronicus.
Andronicus (Tranquillus).
Angiolello (Jean Marie).
Anglus (Thomas).
Anicius.
Annat (François).
Anne.
Annius de Viterbe, *sous Nannius*.
Anselme, Archev. de Cantorberi.
Anselme.
Antesignan (Pierre).
Anthermus.
Antinoe, ou Antinopolis.
Antinoüs.
Antipater.
Antoine.
Antoine (Marc).
Antoine (Marc).
Antoine (Caïus).
Antoine (Marc).
Antoine (Caïus).
Antoine (Lucius).
Antoine (Marc Jules).
Antonia.
Antonia.
Antoniano (Silvio).
Antonio (Nicolas).
Apafi (Michel).
Apelles.
Apelles.
Apellicon.
Apicius.
Apien (Pierre).
Apion.
Apollinaris (Caïus Sulpitius).
Apollodore.
Apollodore.
Apollonius de Perge.
Apollonius de Tyane.
Apone (Pierre d').
Aprosio (Angelico).
Aprosio (Paul Augustin).
Apulée (Lucius).
Aquæus (Etienne).
Aquaviva (André Mathieu).
Aquin (Philippe d').
Aragon (Alfonse, V du nom, Roi d').
Aragon (Jeanne d').
Aragon (Isabelle d').
Aragon (Marie d')
Aramont (Gabriel d').
Arbrissel (Robert d') *sous Fontevraud*.
Arcesilas.
Archelaüs.
Archelaüs, Philosophe.
Archelaüs, Roi de Macedoine.
Archelaüs, Roi de Cappadoce.
Archilochus.
Archimelus.
Archirota (Alexandre).
Aretin (Charles).
Aretin (François).
Aretin (Gui).
Aretin (Jean).
Aretin (Leonard).
Aretin (Pierre).
Argyropyle.
Ariarathes, *sous Cappadoce*.
Arigoni (Pompée).
Arimanius.
Arimini (Gregoire d') *sous Rimini*.
Arion.
Arioste.
Aristandre.
Aristarque.
Aristarque.
Aristée.
Aristée.
Aristée.
Aristide.
Ariston.
Ariston (Titus).
Aristote.
Aristote.
Arius.
Arminius (Jaques).
Arnauld, Famille.
Arnauld (Antoine).
Arnauld d'Andilli (Robert).
Arnauld (Antoine).
Arngrimus, *sous Jonas*.
Arnisæus (Henningus).
Arnobe.
Arnoldus (Nicolas).
Arodon (Benjamin d').
Arrerac (Jean d').
Arriaga (Roderic d').
Arsenius.
Arsenius.
Arsenius.
Arsenius.
Arsinoë.
Arsinoë.
Artaban.
Artaban I.

Artaban II.
Artaban III.
Artaban IV.
Artabaze.
Artavasde I.
Artavasde II.
Artavasde.
Artaxata.
Artaxias I.
Artaxias II.
Artaxias III.
Artemidore.
Artemise.
Artemise.
Asclepiade.
Asclepiade.
Aspasie de Milet, *sous Pericles.*
Aspasie de Phocée, *sous Cyrus.*
Astyanax.
Athenagoras.
Athenée.
Athenée.
Atrax, *ou* Atracia.
Attalus, *sous Pergame.*
Atticus (Titus Pomponius).
Attila.
Attilius.
Attius (Lucius).
Auberi (N).
Aubertin (Edme).
Aubigné (----- d')
Audebert (Germain).
Audiguier (N---d').
Aventin (Jean).
Averroës.
Auge (Daniel d').
S. Augustin.
Aulnoi (---la Comtesse d').
Aurat, ou d'Aurat, (Jean) *sous Daurat.*
Aurelien (Lucius Domitius).
Aureolus (Pierre).
Auriege, ou plutôt Ariege.
Aurispa (Jean).
Aurogallus.
Ausone.
Auton (Jean d').
Autriche (Don Juan d').
Azote.

B.

Babelot.
Babylas.
Babylone.
Bachovius (Reinier).
Bacon (Roger).
Bacon (François).
Bacoüe (Leon).
Badius (Jodocus ou Josse).
Baduel (Claude).
Bagni (Jean François).
Baius (Michel).
Balbus.
Balbus, Balbi, ou Balbo (Jean).
Balde.
Balde (Jaques).
Baldus (Bernardin).
Balesdens (Jean).
Balmis (Abraham de).
Balthazar (Christophle).
Balzac.
Balzac (Jean Louis Guez Sieur de).
Bank (Laurent).
Bandel (Matthieu).
Bandole (Antoine de).
Bangius (Thomas).
Barbarus (François).
Barbarus (Hermolaus).
Barbarus (Daniel).
Barbarus (Daniel).
Barbe.
Barberin (François).
Barclai (Guillaume).
Barclai (Jean).
Barcochebas.
Barde (Jean de la)
Barlette (Gabriel).
Barleus (Melchior).
Barleus (Gaspar).
Barleus (Lambert).
Barlow (Thomas).
Barnes (Robert).
Barnes (Jean).
Baron (Pierre).
Baron (Vincent).
Baroni (Leonora).
Baronius (Dominique).
Barthius (Gaspar).
Basine.
Basnage (Benjamin).
Basnage (Henri).
Basta (Nicolas).
Basta (George).
Bathyllus.
Bathyllus.
Bathyllus.
Bauderon (Brice).
Baudier (Michel).
Baudius (Dominique).
Baudouïn (François).
Bautru Des-Matras (Maurice).
Bautru Des-Matras (Jean).
Bautru (Guillaume).
Bautru (Nicolas).
Beaucaire de Peguillon (François).
Beaulieu (Louïs le Blanc Sieur de).
Beaumont (François de).
Beaune (Renaud de).
Beda (Noel).
Bedell (Guillaume).
Begat (Jean).
Bellai.
Bellai (Guillaume du).
Bellai (Jean du).
Bellarmin (Robert).
Belleau (Remi).
Belleforest (François de).
Beloi (Pierre).
Belot (N).
Belley, Ville de France.
Bembus (Pierre).
Bencius (François).
Benedictis (Elpidio de).
Beni (Paul).
Bennon.
Benserade (Isac de).
Berauld (Nicolas).
Berault (Claude).
Berault (Michel).
Berenger (Pierre).
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Berenice.
Bergame (Jaques Philippe de).
Bergier (Nicolas).
Berigardus (Claude).
Beryte.
Bernard (saint).
Beroalde (Matthieu).
Beroalde (François).
Berquin (Louïs).
Bersala (Anne).
Bertelier.
Bertram (Corneille Bonaventure).
Berulle (Pierre de).
Beverningk (Jerôme).
Bezanites, ou Bezaniens.
Beze (Theodore de).
Bibliander (Theodore).
Byblis.
Byblos.
Bigois.
Bigot (Emeric).
Bigot (Guillaume).
Billaut (Adam).
Billi (Jaques de).
Billon (François de).
Bion.
Bion.
Biron, *sous Gontaut.*
Blanc (André).
Blanc (Louïs le) *sous Beaulieu.*
Blanche, *sous Castille.*
Blandrata (George).
Blomberg (Barbe).
Blondel (David).
Blondel (François).
Blondel (François).
Blondus (Flavius).
Boccace (Jean).
Boccalin (Trajan).
Bochart (Matthieu).
Bochart (Samuel).
Bochius (Jean).
Bodegrave.
Bodin (Jean).
Boi, communément apellé *Il Siracusano.*
Boissard (Jean Jaques).
Boleyn (Anne).
Boleslas I.
Bolsec (Jerôme).
Bombasius (Paul).
Bomberg (Daniel).
Boncianius (Marc Antoine).
Bonfadius (Jaques).
Bonfinius (Antoine).
Bongars (Jaques).
Bononia (Jean de).
Bore (Catherine de).
Borée.
Borgarutius (Prosper).
Borrhaus (Martin)
Borri (Joseph François).
Borrichius (Olaus).
Borstel (Adolphe de).
Bosc (Jean du).
Bosc (N. du).
Bosc (Pierre du).
Bosquet (François).
Bosquet (George).
Bossu (Jaques le).
Bossulus (Matthieu).
Bossus (Matthieu).
Botal (Leonard).
Botereius (Rodolphe).
Botero ou Botereius (Jean).
Boucher (Jean).
Bouchet (Guillaume).
Bouchet (Jean).
Bouchin (Etienne).
Bougi (le Marquis de) *sous Reverend.*
Bouhours (Dominique).
Boulai (Cesar Egasse du).
Boulen (Anne) *sous Boleyn.*
Bouquin (Pierre).
Bourgogne.
Bourgogne (Philippe Duc de).
Bourgogne (Jean Duc de).
Bourgogne (Philippe Duc de).
Bourgogne (Charles Duc de).
Bourgogne (Marie de).
Bourgogne, Cercle de l'Empire).
Bourignon (Antoinette).
Bourlote (Claude de la) *sous Labourlote.*
Boursault (---).
Boxhornius, *sous Zuerius.*
Brachmanes.
Brasavolus (Antoine Musa).
Braun (George).
Braunbom (Frederic).
Brenzius (Samuel Frideric).
Brezé (Pierre de).
Brezé (le Maréchal de).
Brezé (Armand de Maillé).
Brezé (Claire-Clemence de Maillé).
Briseis.
Brissot (Pierre).
Britannicus (Jean).
Brocard (Jaques).
Brodeau (Jean).
Brosse (Jaques de la).
Brossier (Marthe).
Broughton (Hugues).
Bruyn (Jean de).
Brun (Antoine le).
Brun (Charles le)
Brunus (Leonard) *sous Aretin.*
Brunus (Jordanus).
Bruschius (Gaspar).
Brutus (Lucius Junius).
Brutus (Marc Junius).
Brutus (Jean Michel).
Brutus (Etienne Junius).
Bucer (Martin).
Buchanan (George).
Budé (Guillaume).
Bulgarus.
Bullinger (Henri).
Bunel (Guillaume).
Bunel (Pierre).
Bupalus.
Burana (Jean François).
Buridan (Jean).
Burnettus ou Brunettus.
Burrus (Afranius).
Busbec.
Busbequius, *sous Busbec.*
Busiris.
Busleiden (Jerôme).
Bustamantinus (Jean).
Butas.
Buteo (Jean).
Bzovius (Abraham).

C.

Cæsarius (Jean).
Cayet (Pierre Victor Palma).
Cain.
Cainites.
Calchas.
Calderinus (Jean).
Calderinus (Domitius).
Calenus (Olenus).
Caligula (Caius Cesar).
Callirrhoe.
Callistrate.
Calvin (Jean).
Camaldoli (Ambroise de).
Camden (Guillaume).
Cameron (Jean).
Camille (Marc Furius).
Campanus (Jean Antoine).
Caniceus (Jaques).
Caninius (Angelus).
Capet (Hugues).
Capycius (Scipion).
Capilupus (Camille).
Capistran (Jean).
Capisucchi.
Capisucchi (Blaise).
Capisucchi (Jean Antoine).
Capisucchi (Paul).
Capisucchi (Raimond).
Cappadoce.
Capriata.
Caracciol ou Caraccioli.
Caracciol (Cesar Antoine).
Carbon (Louïs).
Cardan (Jerôme).
Carion (Jean).
Carmilianus (Pierre).
Carneade.
Carranza (Barthelemi).
Carteromachus (Jean).
Cassandre.
Cassius.
Cassius Viscelinus (Spurius).
Cassius Longinus (Lucius).
Cassius Longinus (Caïus).
Cassius Longinus (Caïus).
Cassius Hemina (Lucius).
Cassius Severus (Titus).
Cassius Chærea.
Castalion (Sebastien).
Castellan (Pierre).
Castelvetro (Louïs).
Castille (Alfonse X du nom; Roi de).
Castille (Blanche de).
Castor, *sous Dejotarus.*
Castricius (Marc).
Castricius (Titus).
Cataldus.
Catius.
Caton, *sous Porcius.*
Cattho (Angelo).
Catulle (Caius Valerius).
Cavalcante (Guido).
Cauliac (Gui de).
Caurres (Jean des).
Caussin (Nicolas).
Cea, ou Ceos, *sous Zia.*
Cerasi (Tibere).
Ceratinus (Jaques).
Cerinthus.
Cerisantes.
Cesalpin (André).
Cesar.
Cethegus.
Chabot (Pierre Gauthier).
Chalvet (Matthieu de).
Cham.
Chamier (Daniel).
Changy (Pierre de).
Charles-Quint.
Charnacé (le Baron de).
Charpentier (Pierre).
Charron (Pierre).
Chastel (Jean).
Chastelain (George).
Chastelux (Claude Sire de).
Chateau-Briand (la Comtesse de).
Chatel (Pierre du) *sous Castellan.*
Chatel (Tannegui du).
Chederles.
Chelidonis.
Chelonis.
Chesne (Joseph du).
Chevreau (Urbain).

Chigi

Chigi.
Chigi (Fabio).
Chocquet (Louis).
Chryseis.
Chrysippe.
Chrysippe.
Chrysis.
Christine, *sous Suede.*
Cicchus.
Ciconia (Flaminius).
Cieça, *sous Leon* (Pierre).
Cygne (Martin du).
Cimon.
Cinyras.
Cinus, ou Cynus.
Ciolek (Erasmus).
Cipierre (Philibert de Marcilli).
Cipierre (René de Savoie).
Cyrille.
Cyrus.
Clarus (Julius).
Claude, Empereur.
Claude, Ministre de Charenton.
Clavius (Christophle).
Cleosis, ou Cleophis.
Cleonice.
Cleonyme.
Cleopatre, *sous Denys.*
Cochlée (Jean).
Collatius (Pierre Apollonius).
Cologne (Pierre de).
Colomiés (Paul).
Colonna (Pompée).
Colonna, *sous Victoria.*
Columna ou Colonna (Jean).
Comane.
Combabus.
Comenius (Jean Amos).
Commandin (Frederic).
Concini (Concino).
Condren (Charles de).
Conecte (Thomas).
Conon.
Conon.
Conrad (Herimannus).
Conrarus (Grégoire).
Constance, (Ville d'Allemagne).
Coornhert, *sous Koornhert.*
Corbinelli (Jaques).
Corceone (Robert de).
Cordier (Maturin).
Coricius (Jean).
Cornelie, *sous Mucie.*
Cornellius (Antoine).
Coronel (Alfonse).
Costa (Marguerite).
Cotin (Charles).
Cotys.
Cotta (Catellien).
Cotterus, *sous Kotterus.*
Cousin (Gilbert).
Crantor.
Craterus.
Cratippe.
Cremonin (Cesar).
Crespet (Pierre).
Crespin (Jean).
Crispus (Jean Baptiste).
Critias.
Criton (George).
Criton (Guillaume).
Criton (Jaques).
Croi (Jean de).
Curce (Quinte) *sous Quinte.*
Curion (Cœlius Secundus).

D.

Daillé (Jean).
Dalmatin (George).
Dalmatin (George).
Damascene (Jean).
Damien (Pierre).
Danaé, *sous Leontium.*
Dandini (Jerôme).
Dante.
Dante (Pierre Vincent).
Dante (Ignace).
Dante (Jean Baptiste).
Darius I.
Dassouci, ou d'Assouci.
Dati (Carlo).
David.
David.
Daurat (Jean).
Dausquejus, ou Dausquius, ou D'Ausquejus (Claude).
Decius (Philippe).
Dejotarus.
Dellius (Quintus).
Delphinus (Pierre).
Demetrius (Magnes).
Democrite.
Demontjosius (Louïs) *sous Mont-Josieu.*
Dempster (Thomas).
Denys, *sous Heracleotes.*
Denys.
Des-Barreaux.
Diacceto, *sous Jaccetius.*
Diagoras.
Diagoras.
Diana (Jean Nicolas de).
Dicearque.
Dicearque.
Dieu (Louis de).
Digby (Kenelme).
Dyllus.
Dinant.
Dinoth (Richard).
Diogene le Cynique.
Diogene d'Apollonie.
Diogene de Babylone.
Dioscoride.
Dioscurias.
Dolabella (Publius Cornelius).
Dolabella (Horace).
Dolet (Etienne).
Domitia Longina.
Donaldson (Gaultier).
Donatus (Jerôme).
Donatus (Marcellus).
Doneau (Hugues).
Doni (Antoine François).
Donzellinus (Jerôme).
Dorieus.
Drabicius (Nicolas).
Drelincourt (Charles).
Drelincourt (Charles).
Dresserus (Matthieu).
Dryades.
Dryander (Jean).
Driedo (Jean).
Drummond.
Drusbicki (Gaspar).
Drusille, fille d'Agrippa I.
Drusille (Julie).
Drusius (Jean).
Drusus.
Drusus (Marc Livius).
Drusus (Neron Claude).
Drusus, fils de Tibere.
Drusus, fils de Germanicus.
Duaren (François).
Duellius (Caius).
Durant (Samuel).
Durer (Albert).
Dureus, ou Duræus, (Jean).

E.

Ebed-Jesu, *sous Hebed-Jesu.*
Ecchellensis (Abraham).
Edouard IV.
Egialée.
Eginhart.
Egnatia.
Egnatius (Jean Baptiste).
Eimeric (Nicolas)
Eysengrein (Martin).
Eysengrein (Martin).
Elich (Louïs Philippe).
Elichman (Jean).
Elie.
Elisabeth, Reine d'Angleterre.
Elisée.
Elmacin (George).
Elmenhorst (Geverhart).
Emeri (Sebastien).
Emile (Paul).
Emilius (Antoine).
Emma.
Emmius (Ubbo).
Encolpius.
Enée.
Ephore.
Epicure.
Episcopius (Simon).
Eppendorf (Henri d')
Erasme.
Erete.
Erfert.
Ermite (Daniel l').
Eschyle.
Esechiel.
Esmendreville.
Esope.
Esope.
Esope.
Esope.
Esope (Clodius).
Espagne (Jean d').
Espagnet (Jean d').
Espine (Jean de l'). *sous Spina.*
Essars (Charlotte des).
Essé (André...d').
Estampes, Ville de France.
Etampes (la Duchesse d').
Etienne de Byzance, *sous Stephanus.*
Euclide.
Eudes.
Eve.
Eugene IV.
Euphrate.
Eurydice.
Eurydice.
Eurydice.
Euripide.
Europe.
Eustache (David).
Experiens (Philippe Callimachus).

F.

Fabricius Luscinus (Caius).
Fabricius (Vincent).
Fakreddin.
Fannia.
Fannia.
Fannius.
Fannius Strabon (Caïus).
Fannius (Caïus).
Fannius (Caïus.)
Fannius Quadratus.
Fannius (Caïus).
Farel (Guillaume).
Farnabe (Thomas).
Fatime.
Fauchet (Claude).
Faucheur (Michel le).
Fauno.
Fausta.
Feithius (Everard).
Felibien (André).
Fenoillet (Pierre).
Fernel (Jean).
Feron (Jean le).
Ferrand (Jaques).
Ferrare (Renée de France, Duchesse de).
Ferrariensis.
Ferret (Emile).
Ferri (Paul).
Ferrier (Arnaud, ou Arnoul du).
Ferrier (Jeremie).
Ferrier (Jean).
Fervaux (Jean).
Ferus (Jean).
Feuardent (François).
Feuillant (le Petit), *sous Montgaillard.*
Fevre d'Etaples (Jaques le).
Fevret (Charles).
Finé (Oronce).
Flacius (Matthias), *sous Illyricus.*
Flaminius (Marc Antoine).
Flamminius (Antoine).
Flavigny (Valerien de).
Flora.
Flora.
Florimond (Galeace).
Fontarabie.
Fonte (Moderata).
Fontevraud.
Fontius (Barthelemi).
Forbes (Patrice).
Forbes (Jean).
Forbes (Guillaume).
Foulques.
Frachetta (Jerôme).
Franc (Martin).
François d'Assise.
François I.
Françoise.
Francus (Sebastien).
Frangipani.
Fratricelli.
Frauwenlob (Henri).
Freigius (Jean Thomas).
Froissard (Jean).
Fronton (Marc Corneille).
Fugger (Huldric).
Fulginas (Sigismond).
Fulvie.
Fulvie.
Funccius (Jean).
Furius (Frideric).

G.

Gabriel (Gilles de).
Gaffarel (Jaques).
Gaigneur (Guillaume le).
Galés (Pierre).
Gallars (Nicolas des).
Galligai (Leonora).
Gallonius (Antoine).
Gallutius (Jean Paul).
Gallutius (Tarquin).
Gallutius (Ange).
Gamache (Philippe).
Gambara (Laurent).
Gamon (Christophle de).
Ganymede.
Garasse (François).
Gardie (Pontus de la).
Garissoles (Antoine).
Garnache (Françoise de Rohan, Dame de la).
Garonne.
Gediccus (Simon).
Geldenhaur (Gerard).
Gelenius (Sigismond).
Gentilis de Bechis.
Gentilis (Jean Valentin).
Gentilis (Alberic).
Gentilis (Scipion).
Gentillet (Innocent).
Gergenti.
Gifanius (Obert).
Gilles (Pierre).
Gymnosophistes.
Gioachino Greco.
Girac, *sous Thomas.*
Glaphyra.
Glaphyra.
Gleichen.
Goldast (Melchior Haiminsfeld).
Golius (Jaques).
Golius (Theophile).
Gomarus (François).
Gombauld (Jean Ogier de).
Gonet (Jean Baptiste).
Gontaut (Armand de).
Gontaut (Charles de).
Gonzague (Cecile de).
Gonzague (Eleonor de).
Gonzague (Izabelle de).
Gonzague (Julie de).
Gonzague (Lucrece de).
Gorgophone.
Gorlæus (Abraham).
Gorlæus (David).
Goselini (Julien).
Gosselin.
Goudimel (Claude).
Govea (André)
Goulart (Simon).
Goulu (Nicolas).
Goulu (Jean).
Goulu (Jerôme).
Gournai (Marie de Jars).
Grain (Baptiste le).
Grammont (Gabriel de).
Gramond (Gabriel Barthelemi de).
Gramont (Scipion de).
Grandier (Urbain).
Grapaldus (François Marius).
Grassis (Paris de).
Graswinkel (Theodore).
Grataroius (Guillaume).
Grawerus (Albert).
Gregoire I.
Gregoire VII.
Gregoire (Pierre).
Grenaille (François de).
Gretserus (Jaques).
Grevius (Jean).
Gribaud (Matthieu).
Grillon.
Grynæus (Simon).
Grynæus (Thomas).
Gryphiander (Jean).
Gryphius (Sebastien.)
Gropper (Jean).
Grotius (Corneille).
Grotius (Hugo).
Gruterus (Pierre).
Gruterus (Janus).
Guadagnolo (Philippe).
Guagnin (Alexandre).

Gualdrade.
Guarin.
Guarin (Baptiste).
Guarin ou Guarini (Baptiste).
Guarini ou Guarinio (Guarin).
Guebriant (la Maréchale de).
Guesclin (Bertrand du).
Guevara (Antoine de).
Guicciardin (François).
Guichenon (Samuel).
Guyet (François).
Guyet (Charles).
Guignard (Jean).
Guillemete de Boheme.
Guimené (la Princesse de).
Guindano (Sigismond).
Guiscard.
Guise (Jaques de).
Guise, *Ville*.
Guise (Claude de Lorraine Duc de).
Guise (François de Lorraine Duc de).
Guise (Henri de Lorraine Duc de)
Guise (Charles de Lorraine Duc de).
Guise (Henri de Lorraine Duc de).
Guise (Louïs de Lorraine Cardinal de).

H.

HAcker (Jaques).
Hacket (Guillaume).
Hadrien, Empereur.
Hadrien, Cardinal.
Hadrien VI.
Hadrien (Corneille).
Hay.
Hay (Jean).
Haillan (Bernard de Girard).
Hali-Beigh.
Halicarnasse.
Hal (Joseph).
Hall (Richard).
Hallé (Pierre).
Hamadryades.
Hannon.
Harchius (Jodocus).
Hardenberg (Albert).
Harpalyce.
Harpalicus.
Harpalus.
Harpalus.
Harravad (Isac Ben).
Hartungus (Jean).
Hebed-Jesu.
Hegesilochus.
Heidanus (Abraham).
Helene.
Heliodore.
Heloïse.
Helvicus (Christophle).
Hemelar (Jean).
Hemmingius (Nicolas).
Henault (N).
Henichius (Jean).
Henri VI, Empereur.
Henri II.
Henri III.
Henri IV.
Heracleotes (Denys).
Heraclius.
Heraldus (Desiderius).
Hercule.
Herlicius (David).
Hermant (Godefroi).
Hermesianax.
Hermias.
Herold (Basile Jean).
Herwart (Jean George).
Heshusius (Tilemannus).
Hierocles.
Hierocles.
Hierocles.
Hierocles.
Hieron I.
Hieron II.
Hieron.
Hierophile.
Hildebert.
Hilten (Jean).
Hyperius (André Gerard).
Hipparchia.
Hipparque.
Hipponax.
Hypsipyle.
Hirpins.
Hobbes (Thomas).
Hochstrat (Jaques).
Hoe (Matthias).
Hoelzlin (Jeremie).
Hoeschelius (David).
Hoffman (Daniel).
Hofman (Melchior).
Hongrie (Marie, Reine de).
Hongrie (Isabelle, Reine de).
Honoria.
Honorius.
Hoornbeek (Jean).
Horace (Publius).
Horstius (Jaques).
Horstius (Gregoire).
Hortensia.
Hortensia.
Hortensius.
Hortensius (Quintus).
Hortensius (Quintus).
Hortensius (Jean).
Hortensius (Lambert).
Hortensius (Martin).
Hosius (Stanislas).
Hospinien (Rodolphe).
Hospital (Michel de l').
Hospital (François de l').
Hotman (François).
Hottinger (Jean Henri).
Huarte (Jean).
Hugues (Jaques).
Huybert (Pierre de).
Hungerus (Wolfgang).
Hunnius (Ægidius).
Hutten (Ulric de).
Hutterus (Leonard).

I.

JAccetius (François Catanée).
Jansenius (Corneille).
Japon.
Jarchi, ou Jarhi (Salomon).
Jardins (Marie Catherine des).
Jarrige (Pierre).
Javersac (N).
St. Jean, l'Evangeliste.
Jeanne, *sous Naples.*
Jenischius (Paul).
Ignace, *sous Loyola.*
Illyricus (Matthias Flacius).
Inchofer (Melchior).
Innocent VIII.
Innocent XI.
Joachim.
Job.
Jodelle (Etienne).
Joly (Claude).
Jonas, le Prophête.
Jonas (Arngrimus).
Jornandes.
Joubert (Laurent).
Jove (Paul).
Jovien.
Ipres.
Irnerius.
Isaacites.
Yse (Alexandre d').
Islebiens.
Italica.
Juba.
Judex (Matthieu).
Judith.
Jules II.
Jules III.
Julie.
Julis.
Junctin (François).
Jungerman (Godefroi).
Jungerman (Louïs).
Junius (Hadrien).
Junius (François).
Junius (François).
Junon.
Jupiter.
Justiniani (Augustin).

K.

KEckerman (Barthelemi).
Keller (Jaques).
Kepler (Jean).
Kermatiens.
Kesler (André).
Kilianus (Corneille).
Kircher (Jean).
Kirchman (Jean).
Kyrlander (Guillaume).
Kirstenius.
Knot (Edoüard).
Knox (Jean).
Knuzen (Mathias).
Konig (George Matthias).
Koornhert (Theodore).
Koornmannus (Henri).
Kortholt (Christien).
Kotterus (Christophle).
Krantz (Albert).
Kuchlin (Jean).
Kuhlman (Quirinus).

L.

LAbe (Loyse).
Laberius (Decimus).
Labourlote (Claude).
Lacyde.
Lacisius (Paul).
Laïs.
Lambecius (Pierre).
Lambert.
Lambert (François).
Lamech.
Lamech.
Lamia.
Lamia.
Lamie.
Lamie.
Lamponiano (Jean André).
Lancelot (Claude).
Landa (Catherine).
Landau (Ville impériale).
Lando (Hortensio).
Langius (Paul).
Langius (Rodolphe).
Langius (Joseph).
Langle (Jean Maximilien de).
Languet (Hubert).
Lansbergius (Philippe).
Larroque (Matthieu de).
Lascaris (Constantin).
Lascaris (Jean).
Lasicius (Jean).
Latinus (Jean).
Laudice.
Launoi (Matthieu de).
Launoi (Jean de).
Laurens (André du).
Laurentio (Nicolas).
Lazzarelli (N.).
Leland (Jean).
Lemnius (Levinus).
Lemnos.
Lentulus (Scipion).
Leon I.
Leon X.
Leon (Aloïsio ou Louïs de).
Leon (Pierre Cieça de).
Leon (Gonzales Ponce de).
Leonce.
Leonclavius.
Leonicenus (Nicolas).
Leonin (Elbert).
Leontium.
Leovitius (Cyprien).
Leri (Jean de).
Lesbos.
Lescarbot (Marc).
Leslie.
Lesseville (Eustache le Clerc de).
Lestrygons.
Leucade.
Leucippe.
Lævius.
Leuwentz.
Licinia.
Lycophron.
Lycophron.
Lycoris.
Lycurgue.
Lycurgue.
Lydiat (Thomas).
Lydius (Martin).
Liebaut (Jean).
Ligarius (Quintus).
Limeuil (la Demoiselle de).
Linacer (Thomas).
Lynde (Humfrey).
Lingelsheim (George Michel).
Lingendes (Claude de)
Lingendes (Jean de)
Lippoman (Aloïsio).
Lipse (Juste).
Lyserus (Polycarpe).
Lyserus (Jean).
Livinejus (Jean).
Lizet (Pierre).
Lysimachus.
Lismanin (François).
Lisola (François de)
Loges (la Dame des).
Lognac.
Loyer (Pierre le).
Loyola (Ignace de).
Lollius (Marc).
Longiano (Faustus de).
Longomontan (Christien).
Longvic (Jaqueline de).
Longus.
Lorme (Philibert de).
Lorme (N. de).
Lorraine (Charles de).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Christien).
Lotichius (Jean Pierre).
Loudun.
Louët (George).
Louïs VII.
Louïs XI.
Louïs XII.
Louïs XIII.
Lubbert (Sibrand).
Lubienietzki (Stanislas).
Lubin (Eilhard).
Lucidus (Jean).
Lucilius (Caïus).
Lucrece, Dame Romaine.
Lucrece, Poëte.
Lugo (François de).
Lugo (Jean de).
Lupercales.
Luther (Martin).
Lutorius Priscus (Caïus).
Luxembourg.

M.

MAccius (Sebastien).
Maccovius, *sous Makowski.*
Macedo (François).
Macedo (Antoine).
Macedoine (Alexandre le Grand, Roi de).
Machiavel (Nicolas).
Macon.
Macrin (Salmon).
Macron (Nævius Sertorius).
Maets (Charles de)
Magin (Jean Antoine).
Magius (Jerôme).
Magni (Valerien).
Mahomet.
Mahomet II.
Mahomet Galadin.
Mayerne (Theodore Turquet).
Maignan (Emanuel).
Maimbourg (Louïs).
Mainus (Jason).
Majoragius (Marc Antoine).
Majus (Junianus).
Makowski (Jean).
Maldonat (Jean).
Maldonat (Jean), Jésuite.
Malherbe (François de).
Mammillaires.
Mamurra.
Manard (Jean).
Mancinellus (Antoine).
Manducus.
Manichéens.
Manto.
Marascia (Joseph Vincent).
Marca (Pierre de).
Marcel (Christophle).
Marcellin (Ammien).
Marche (Olivier de la).
Marcionites.
Marests (Jean des)
Marests (Roland des).
Marests (Samuel des).
Margarin (Corneille).
Marguerite, *sous Navarre.*
Margunius (Maximus).
Mariana (Jean).
Marie, sœur de Moïse.
Marie, l'Egyptienne.
Marillac (Charles de).
Marillac (Louïs de).
Marinella, ou Marinelli (Lucrece).
Marinello (Jean).
Marius, surnommé Æquicola.
Marlien (Raimond).
Marnix (Philippe de) *sous Sainte Aldegonde.*
Marnix (Jean de).

Mag

Marot (Clement).
Marfille, *fous Menandrino.*
Marfus (Pierre).
Martellius (Hugolin).
Martin, *fous Polonus.*
Martinenghe (Tite Profper).
Martini (Raymond).
Martyr, *fous Vermilli.*
Marule (Marc).
Marulle.
Marulle (Michel Tarchaniote).
Mafcardi (Auguftin).
Mafcaron (Jules).
Maffarius (Jerôme).
Matman (Rodolphe).
Maugin (Jean).
Maufole.
Maufolée.
Mecque (la).
Mey (Jean de).
Meynier (Honorat de).
Melampus.
Melanchthon (Philippe).
Melchiorites.
Memnon.
Menage.
Menandrino (Marfille de).
Mendozza (Jean Gonzales de).
Mefplede (Louïs).
Meftrezat (Jean).
Metel (Jean).
Metella.
Metellus Celer (Quintus).
Metellus (Lucius).
Methydre.
Metrodore.
Metrodore.
Meziriac.
Micyllus (Jaques).
Micrælius (Jean).
Milletiere.
Milton (Jean).
Minutoli, Maifon.
Myrrha.
Modrevius (André Fricius).
Moliere, *fous Poquelin.*
Molionides.
Molfa (François Marie).
Molfa (Tarquinia).
Monantheuil (Henri de).
Monardes (Nicolas).
Monime.
Monin (Jean Edoüard du).
Monferrat Montannes (Michel).
Monftrelet (Enguerrand de).
Montaigu (Jean de).
Montauban.
Montecatin (Antoine).
Montfleuri.
Montgaillard (Bernard de).
Mont-Jofieu (Louïs de).
Montmaur (Pierre de).
Montpenfier (la Ducheffe de).
Mopfus.
Morgues (Matthieu de).
Morin (Jean Baptifte).
Morin (Simon).
Morifon (Robert).
Morlin (Joachim).
Morus (Alexandre).
Mofyniens, ou Mofynœciens.
Mothe le Vayer, *fous Vayer.*
Motte ou Mothe (la) Ville de Lorraine.
Motte-aigron.
Mougne (Roberte).
Moulin (Pierre du).
Mucie.
Munuza.
Mufac.
Mufculus (Wolfgang).
Muffo (Cornelio).
Muftapha.
Mufurus (Marc).
Mutius (Huldric).

N.

NAnnius (Jean).
Naogeorgus (Thomas).
Naples (Jeanne I. Reine de).
Naples (Jeanne II. Reine de).
Naples (Alfonfe I. du nom Roi de).
Narni.
Navagiero (André).
Navarre (Marguerite de Valois, Reine de).
Navarre (Jeanne d'Albret, Reine de).
Navarre (Marguerite de Valois, Reine de).
Naucratis.
Naufica, ou Naufica.
Naufica, ou Naufica.
Naufithous.
Nazianze (Gregoire de).
Nemefius.
Nephes Ogli.
Nero (Bernard del).
Neftorius.
Nevers (Jean de Bourgogne Comte de).
Neufgermain (Louïs de).
Nevizan (Jean).
Neuton (Adam).
Nicaife (Claude).
Nicolle (Pierre).
Nidhard (Jean Everard).
Nigidius Figulus (Publius).
Nihufius (Barthold).
Nymphodore.
Niphus (Auguftin).
Niphus (Fabius).
Nonius (Pierre).
Noradin.
Nully.
Numantina.

O.

OBfequens (Julius).
Ochin (Bernardin).
Octavie.
Octavie.
Oecolampade (Jean).
Oenone.
Oginski (Charles).
Okolski (Simon).
Olen.
Olympias.
Omnibonus, ou Ognibuono.
Oregius (Auguftin).
Oricellarius (Bernard).
Orichovius (Staniflas).
Origene
Orobio (Ifaac).
Orofe (Paul).
Ofman.
Oforius (Jerôme).
Offat (Arnaud d').
Othon III.
Ottoboni (Pierre).
Ovide.

P.

PAcard (George).
Pacheco (Alvarez).
Padilla (Marie de).
Padilla (Jean de).
Padilla (Louïfe de).
Pageau (N).
Pays (René le).
Palearius (Aonius).
Palingenius (Marcel).
Pallavicino (Ferrante).
Panormita (Antoine).
Papeffe (Jeanne la).
Paraclet.
Paravicin (Vincent).
Paré (Ambroife).
Pareus (David).
Pareus (Philippe).
Pareus (Daniel).
Parifet (Louïs).
Parrhafius (Janus).
Parthenai.
Parthenai.
Parthenai (Anne de).
Parthenai (Catherine de).
Parthenius.
Parts (Jaques des).
Pafcal (Blaife).
Pafchali (Giulio Cefare).
Pafor (Mathias).
Paterculus (Caïus Velleius).
Patin (Guy).
Patrice (Auguftin).
Patrice (François).
Patrice (André).
Paul II.
Paul, (le Pere) *fous Sarpi.*
Pauliciens.
Paulina (Lollia).
Peckius (Pierre).
Peyrarede (Jean de).
Peyre (Jaques d'Auzoles la).
Peyrere (Ifaac la).
Peirefc.
Pelias.
Pelias.
Pelliffon (Paul).
Penelope.
Peraxylus.
Pereira (Gomezius).
Perez (Jofeph).
Pergame.
Pergame (Attale Roi de).
Perge.
Periandre.
Peribée.
Pericles.
Periers (Bonaventure des).
Perimede.
Perot (Nicolas).
Perrot (François).
Perrot (Nicolas) Sieur d'Ablancourt.
Perfe (Caïus).
Perfe, le Poete fatirique.
Perfona (Chriftophle).
Petau (Denys).
Petit (Jean).
Pezelius (Chriftophle).
Phaon.
Phafelis.
Phafis.
Phœbadius.
Phedre.
Phedre (Thomas).
Pheron.
Philelphe.
Philetas.
Philyra.
Philiftus.
Philla.
Philomele.
Philon.
Phlegyas.
Phlegon.
Phræa (Jean).
Piafecki (Paul).
Picards.
Piccolomini (Alexandre).
Piccolomini (François).
Pienne (la Demoifelle de).
Pighius (Albert).
Pygmalion, Roi de Cyre.
Pygmalion, Roi de Tyr.
Pylade.
Pin (Jean du).
Pincier (Jean).
Pineau (Severin).
Pinet (Antoine du).
Pinon (Jaques).
Pinffon (François).
Pinffon (François).
Pyrrhon.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Piftorius (Jean).
Pythagoras.
Pytheas.
Pythias.
Pithom.
Pitifcus.
Place (Pierre de la).
Plantevit-la-Paufe (Jean).
Platine (Barthelemi).
Plotin.
Plotine (Pompeia).
Poinet (Jean).
Poitiers (Diane de).
Polydamus (Valentin).
Polyænus.
Politien (Ange).
Politien (Jean Ange).
Politien (Antoine Laurentin).
Polonus (Martin).
Pomponace (Pierre).
Ponce (Conftantin).
Poncet (Maurice).
Poquelin (Jean Baptifte).
Porcie.
Porcius (Marc).
Porfena (Chriftophle).
Portugal (Alfonfe VI. du nom Roi de).
Pozzuolo.
Pradilhon (Jean Baptifte).
Præpofitus (Nicolas).
Prat (Antoine du).
Pretextat (Papyre).
Price (Jean).
Prideaux (Jean).
Prierias (Sylveftre).
Priezac (Daniel de).
Prynn (Guillaume).
Priolo (Benjamin).
Prifcillien.
Prodicus.
Prodicus.
Prudence.
Pfammitichus.
Ptolomée.
Puccius (François).
Puteanus (Erycius).

Q.

QUellenec (Charles de).
Quetif (Jaques).
Quillet (Claude).
Quinte Curce.
Quintilien (Marc Fabius).
Quintin (Jean).
Quintus Calaber.
Quiqueran (Pierre de).
Quirinus.

R.

RAcan.
Radulphus Flaviacenfis.
Radziwil (Nicolas).
Raimarus (Nicolas).
Raynaud (Theophile).
Ramus (Pierre).
Rangouze.
Raoul, Archevêque de Bourges.
Raphelengius (François).
Rapin (Nicolas).
Rapin (René).
Rafario (Jean Batifte).
Rataller (George).
Rauber (André Eberhard).
Reckheim.
Refuge (du).
Regius (Urbain).
Reihing (Jaques).
Reinefius (Thomas).
Reynier (Pierre de).
Remond (Florimond de).
Renou (Jean de).
Refenius (Pierre).
Reverend-de-Bougy (Jean).
Rhodoman (Laurent).
Rhodope.
Ricci (Michel Ange).
Richer, ou Richier (Pierre).
Ricius (Paul).
Ryer (André du).
Ryer (Pierre du).
Rigoriftes.
Rimini (Gregoire de).
Rinuccini (Ottavio).
Ritius (Michel).
Rittangelius (Jean Etienne).
Robert (Jean).
Roberval.
Rocaberti (Jean Thomas de).
Rocco (Girolamo).
Rochefoucaud (Alexandre de la).
Rodon (David de).
Rohan (Renée de).
Rohan (Anne de).
Roi (Jaques le).
Ronfard (Pierre de).
Roquetaillade (Jean de la).
Rorarius (Jerôme).
Rorenco (Marco Aurelio).
Rofe (Guillaume).
Rofe (Touffaint).
Rofen (Reinhold).
Rofeo (Mambrin).
Rofes, Ville.
Rofier (Hugues Sureau du).
Rotan (Jean Baptifte).
Rotterdam.
Rovenius (Philippe).
Rua (Pierre).
Ruarus (Martin).
Rubenus (Leonard).
Rucellai (Jean).
Ruffi (Antoine de).
Rufin.
Ruggeri (Cofme).
Ruysbroeck (Jean de).
Ruffilien (Tibere).
Rutilie.

S.

SAbellicus (Marc Antoine Coccius).
Sabeus (Fauste).
Sacratus (Paul).
Sadeur (Jaques).
Sadducéens.
Sainctes (Claude de).
Saint-Cyran (l'Abbé de).
Saint-Cyre.
Sainte-Aldegonde.
Ste. Claire (François de).
Sainte-Croix (Prosper).
Sainte-Maure.
Salisberi (Jean de) *sous Sarisberi.*
Salmacis.
Samblançai (Jaques de Beaune).
Samblançai (Guillaume de Beaune).
Samson.
Sanchez (François).
Sanchez (Thomas).
Sanderus ou Sanders (Nicolas).
Sanson (Jaques).
Saporta (Antoine).
Sappho.
Sara.
Sarisberi (Jean de).
Sarnanus (Constance).
Savonarola (Michel).
Savonarola (Jerôme).
Sawicki (Gaspar).
Scala (Barthelemi).
Scala (Alexandra).
Scamander.
Scheffer (Jean).
Scheiblerus (Christophle).
Schefted (Annibal).
Schiller (Elie).
Schilling (Christophle).
Schomberg (Nicolas de).
Schomberg (Theodoric de).
Schomberg (Gaspar de).
Schomberg (Henri de).
Schomberg (Charles de).
Schomberg (Frideric de).
Schorus (Antoine).
Schot, ou Scot (Reginald).
Schultingius (Corneille).
Schutze (Jean).
Scioppius (Gaspar).
Scot (Michel).
Scribonius (Guillaume Adolphe)
Scultet (Abraham).
Sebonde (Raymond).
Sedulius.
Segla (Guillaume de).
Seymour (Anne, Marguerite, & Jeanne).
Selemnus.
Selve (Jean de).
Sengebere (Polycarpe).
Sennert (Daniel).
Sennert (André).
Serbellon (Famille Italienne).
Serbellon (Jean Pierre).
Serbellon (Gabriel).
Serbellon (Fabrice).
Serbellon (Jean).
Serroni (Hyacinthe).
Servilie.
Servilie.
Severe (Corneille).
Severe (Sulpice).
Sforce.
Sforce (François).
Sforce (Catherine).
Sforce (Isabelle).
Sicyone.
Silanion.
Sylvius (François).
Sylvius (Jaques).
Simon ou Simonis (Theodore).
Simonetta (Hiacynthe).
Simonide.
Simonide.
Simonide.
Simonides (Simon).
Simonius (Simon).
Synergistes.
Siris.
Sixte IV.
Smiglecius (Martin).
Socin (Marianus).
Socin (Marianus).
Socin (Fauste).
Sommona-Codom.
Sophronie.
Soranus (Quintus Valerius).
Soubise.
Soubise (Jean de Parthenai).
Soubise (Benjamin de Rohan).
Souches (le Comte de).
Sozomene (Jean).
Spanheim (Frideric).
Spifame (Jaques Paul).
Spina (Alphonse).
Spina (Jean de).
Spinosa (Jean de).
Spinoza (Benoît de).
Spon (Charles).
Spon (Jacob).
Sponde (Jean de).
Stancarus (François).
Stellingues.
Stephanus ou Etienne de Byzance.
Stevin (Simon).
Stifelius (Michel).
Stilpon.
Stofler (Jean).
Srouppa (Jean Nicolas).
Strigelius (Victorin).
Strozzi (Philippe).
Strozzi (Philippe).
Sturmius (Jaques).
Sturmius (Jean).
Suetone Paulin (Caïus).
Suetone l'Historien.
Sulacha (Simon).
Sulpicia, ou Sulpitia.
Sulpitius (Jean).
Surena.
Surgier (François).
Suffanneau (Hubert).
Sutlivius (Matthieu).

T.

TAbor (Jean Otton).
Taboüé (Jean).
Tabourot, *sous Accords.*
Tacfarinas.
Tachus.
Tacite (Caïus Corneille).
Taisnier (Jean).
Takiddin.
Talaus.
Tamiras.
Tanaquil.
Tandemus.
Taphiens.
Tapper (Ruard).
Tarpa (Spurius Metius).
Tarruntius (Lucius).
Tartaglia (Nicolas).
Tasso (Torquato).
Taveau (Renée).
Tavernier (Jean Baptiste).
Taulerus (Jean).
Taurellus (Nicolas).
Tauvry (Daniel).
Tecmesse.
Telamon.
Teleboes.
Tellier (Michel le).
Telmesse.
Tenedos.
Tenes, ou Tennes.
Teos.
Termesse, *sous Telmesse.*
Tetti (Scipion).
Tettix.
Teucer.
Texera (Joseph).
Thais.
Thales.
Thamyras, *sous Tamiras.*
Thamyris.
Theon.
Theopompe.
Theron (Vital).
Thesmophories.
Thibaut, Comte de Champagne.
Thomæus (Nicolas Leonic).
Thomas (Paul).
Thorius (Raphael).
Tibareniens.
Tibur.
Tillet (Jean du) Greffier au Parlement de Paris.
Tillet (Jean du) Evêque de Meaux.
Tilli, ou Thilli.
Timée.
Timesius.
Timoleon.
Timomaque.
Tiphernas (Gregoire).
Typot (Jaques).
Tyrannion.
Tyrannion.
Tiraqueau (André).
Tiresias.
Tissandier (N.).
Titius (Caïus).
Torelli (Pomponio).
Tori (Geoffroi).
Torquato (Antoine).
Tortellius (Jean) *sous Aretin.*
Touchet (Marie).
Toulouse.
Trabea (Quintus).
Traerbach.
Trajan.
Trappe (l'Abbaïe de la).
Trebatius (Caïus).
Tristan l'Hermite (Louïs).
Tristan l'Hermite (François).
Tristan de Saint Amant (Jean).
Tronchin (Theodore).
Truberus (Primus).
Tulenus.
Tullie.
Tuppius (Laurent).
Turlupins.
Turpin.
Turrel (Pierre).
Turretin (François).
Tuscus (Balerus).

V.

VAyer (François de la Mothe le).
Val (Geofroi du) *sous Vallée.*
Val (Jean du).
Valdes (Jean).
Valdes (Jean).
Valdes (Jaques).
Valerie.
Valerius (Augustin).
Valla (Laurent).
Valla (George).
Valla (Nicolas).
Valla (Nicolas).
Valle (Rolandus à).
Vallée (Geofroi de la).
Vander-Linden (Jean Antonides).
Vaquerie (Jean de la).
Vaubrun (le Marquis de) *sous Bautru.*
Vaumoriere (Pierre Dortigue Sieur de).
Vedelius (Nicolas).
Vegius Maphée.
Velserus (Marc).
Velsius (Juste).
Verdier (N. du).
Vergerius (Pierre Paul).
Vergerius Pierre Paul).
Vergerius (Angelus).
Veron (Jean).
Verone.
Vespasien, Empereur.
Vigerius (Marc).
Vigilantius.
Villamarini (Isabelle) *sous Capycius.*
Villareal (Emmanuel Fernandez).
Villavicentius (Laurent).
Villegaignon (Nicolas Durand de).
Villena.
Vinay (Alexandre de).
Viret (Pierre).
Virgile, Poëte.
Virgile, Evêque.
Virgile, ou Vergile (Polydore).
Vitellio, ou Vitello.
Vitellius, *sous Ciolek.*
Viviani (Vincentio).
Ulefeld, ou Ulfeld (Jaques).
Ulefeld, ou Ulfeld (Cornifids).
Ulysse.
Ulm, ou Ulme.
Volkelius (Jean).
Volse (Paul).
Vorstius (Conrad).
Vorstius (Guillaume Henri).
Vossius.
Urceus (Antoine Codrus).
Urgulania.
Urgulanilla.
Urraca.
Ursin (Zacharie).
Ursinus (Jean).
Ursus (Nicolas Raimarus).
Usserius (Henri).
Usserius (Jaques).
Usson, Château d'Auvergne.
Utino (Leonard de).
Vulcanius (Bonaventure).

W.

WEchel (Chretien).
Weidnerus (Paul).
Weile (Frideric Ragstat de).
Wert (Jean de).
Wesalia (Jean de).
Wesselus (Jean de).
Westphale (Jean).
Westphale (Joachim).
Wicelius (George).
Wickam (Guillaume).
Wida (Herman de).
Wilhem (David le-Leu de).
Wimpina (Conrad).
Windeck (Jean Paul).
Wittichius (Christophle).
Wouwer (Jean de).

X.

XEnocrate.
Xenophanes.
Xylander (Guillaume).

Z.

ZAbarella (François).
Zabarella (Jaques).
Zahuris.
Zanchius (Basile).
Zanchius (Jerôme).
Zarlino (Joseph).
Zenobie.
Zenon d'Elée.
Zenon l'Epicurien.
Zeuxis.
Zia, ou Zea.
Ziegler (Jaques).
Zoroastre.
Zuerius Boxhornius (Marc).
Zuylichem (Constantin Huygens, Seigneur de).

TABLE
DU
DICTIONAIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE.

L'Auteur n'aiant pu travailler à cette Table, elle a été donnée à faire à une personne très-habile; mais de peur qu'on ne la fit trop longue sans nécessité, on y a mis rarement ce qui apartient aux matieres dans leurs propres Articles: par exemple, presque tout ce que l'on a marqué de Cesar dans cette Table se trouve ailleurs que dans l'Article de CESAR.

Pour l'usage de cette Table il faut remarquer, que le chifre Romain indique le Tome, & l'Arabe la page. Lorsque le chifre est seul il indique le Texte, & lors qu'il est suivi de la lettre *a*, ou *b*, il indique la prémiere ou la seconde colonne des Remarques; & si l'on y ajoûte la lettre *n*, on indique quelque Note marginale de la même colonne.

A.

*Barbanel*, ses Livres sont remplis de venin contre les Chrétiens. I. 32 *a*. Son impiété sur le motif de la defense de toucher à un des fruits du jardin d'Eden. II. 420 *a*.

Abbaïe de St. Denys. La Cour avoit d'antant plus d'autorité sur elle, que les Moines en étoient débauchez. I. 22 *b*. Abbaïe donnée pour recompense d'un Sonnet. I. 298 *n*.

Abbez de Cour comparez à des bichons. III. 284 *a*.

Abbot (George) Archevêque de Cantorberi. On jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par un meurtre involontaire. I. 9.

Abbréviateurs ont besoin d'un bon goût. I. 53 *b*, & 359 *a*. Ne doivent point suprimer des faits singuliers. 294 *b*. Nous donnent souvent du galimatias. II. 322 *a*. Voiez aussi *Abrégez*.

Abderame comparé à Alexandre & à Scipion eu égard à sa continence. I. 11 *a*. Il n'a point pillé la ville de Tours. II. 417 *a*. Comment il disposa de la fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. III. 443.

Abdere, Ville de Thrace, on y devoüoit à certains jours une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre. I. 15. Ses Loix portoient note d'infamie contre ceux qui avoient mangé leur patrimoine. II. 269 *a*.

Abderites, la maladie qu'ils eurent I. 15. *a*. Le jugement qu'ils firent de Democrite. 15 *b*. S'ils écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Democrite. II. 271 *a*. Ce que Ciceron entend par un Abderite II. 274 *a*.

Abdias (le Livre d') source de plusieurs Contes fabûleux. II. 838. *b*.

Abdissi, Patriarche des Nestoriens, s'il écrivit au Concile de Trente. II. 698 *b*.

Abeilles, ce qu'on conte de leur odorat. II. 269. *b*.

Abel (Leonard) est envoié au Levant avec le caractere de Nonce Apostolique. II. 698. *b*. Il a composé un Ouvrage de l'état des Chrétiens Orientaux. *là-même*.

Abelard, le tour de son Esprit. I 20 *a*. Son propre étoit la Vanité. *là-même*. Eut envie de se retirer chez les Infideles, pour se garantir des poursuites des Inquisiteurs. 141 *b*. Catalogue de ses Manuscrits. 175 *b*. L'impression ne lui en a point fait d'honneur. *là-même* Liste de ses Sentimens particuliers, tant véritablement que faussement imputez. 527 *b*. Il demeure chargé des Erreurs qui lui ont été imputées. 528 *a*. St. Bernard tâche de prevenir tout le monde contre lui. II. 531 *b*. On se moque de son Apologie. 201 *a*. Son Erudition lui attire des Auditeurs de toutes parts. 487 *a*. Il est reduit à l'indigence par les femmes. 487. *a*. Il fait une perte irreparable. 488 *b*. On deplore son infortune. 489 *a*. Sa femme sur tout va jusqu'à en murmurer contre la Providence. 490. *a*. Deux de ses assassins furent punis. 491 *a*. On n'emploie pas toûjours de bonnes raisons pour le consoler. 489 *a*. Il ne vouloit rien croire que par des raisons naturelles. III. 295 *b*. Est persécuté, par qui & pourquoi. III. 593. A qui l'on doit l'Edition de ses Oeuvres. I. 176 *b*. On en trouve des Exemplaires avec le Nom de Fr. d'Amboise, & d'autres avec celui d'A. Du Chesne. *là-même*.

Abensperg, Ville, quel nom elle a porté dans l'Histoire Romaine. I. 382 *a*.

Abiram, on prétend que les Paiens ont fait allusion à l'Aventure de Coré, Datan, & Abiram. I. 193 *b*.

Abyssins, pourquoi leurs Empereurs ont porté le nom de Prêtre Jean. I. 26

Ablancourt (Fremont) faits qui le concernent. III. 682. *b*. Examen d'une de ses pensées que les Princes doivent savoir le Latin. III. 683. *b*.

Ablancourt (Perrot d') retouchoit six fois les Ouvrages qu'il vouloit donner au Public. 337 *b*.

Abnepos, les Grammairiens ne s'accordent pas sur la signification de ce mot. II. 320 *a*.

Abraham, sa dissimulation. I. 27 *a*. Est le Patriarche des Réfugiez. I. 32 *a*. On dit qu'il devint Convertisseur. I. 33 *a*. Vaines traditions sur les plus considérables circonstances de sa vie. I. 32 *a*. *jusqu'à* 34 *b*. Trace de ses pieds honorée par les Sarrazins. I. 89 *a*. On lui a suposé le Livre de la Création. I. 123 *a*. S'il a autorisé une Loi de Solon touchant le mariage. II. 180 *b*. S'il craignit plus la mort que le deshonneur conjugal. IV. 143 *a*. Couche avec Agar pour obéïr à Sara. IV. 145 *a*. *b*. & 146 *a*. *b*.

Abram (le Pere) ses Notes sur la Paraphrase de Nonnus. I. 34 *b*. Tire une étrange conséquence d'un passage de Ciceron, au sujet des Lupercales. III. 220 *b*.

Abrégez: qualité d'un bon Abrégé. I. 355 *b*. Demande beaucoup de discernement. I. 361. Avis à ceux qui en font. II. 303 *a* On y trouveroit bien des fautes, s'ils étoient comparez avec l'Ouvrage dont ils sont pris. II. 316 *b*. *Abrégez & Copistes d'Abrégez*: grandes sources de falsification. III. 698 *b*.

Absolution de Paillardise, Sodomie, Bestialité: de quel prix. I. 438 *a*. Fort dure. I. 68 *b*, 69 *a*.

Abstinence: peut être très-longue. II. 856 *a*. Objections faites à L. Joubert touchant celle de Moïse, Elie, & Jesus-Christ; Réponse qu'il y fait. II. 856 *a*, *b*.

Abu-Gabshan, se défait d'un poste important pour une bouteille de vin. III. 364 *b*.

Abus, en quel cas on croit qu'on les doit tolérer dans l'Eglise. II. 91 *b*. Lorsqu'ils sont si enracinez que le Magistrat ne feroit que commettre son Autorité en s'y opposant, ils doivent être tolerez. IV. 237 *b*. Des Moines & des Curez demandent aujourd'hui leur reformation sans cesser d'être Catholiques & grans Ennemis des Sectes. IV. 156 *a*. Le remede d'un abus est souvent l'introduction d'un autre. I. 630 *b*.

Académie, le Fondateur de la Moienne. I. 285 *a*. Le Fondateur de la troisiéme qui ne differoit point de la seconde. II. 58 *b*. Voiez aussi III. 30 *a*.

Académie de Leide, se réhabilite par raport au Doctorat. I. 169. Prononce un Jugement digne de remarque. 171. Réflexion sur ce Jugement. *là-même*.

Académie Françoise, traitée injurieusement. III. 424 *a*. Son Histoire a toûjours passé pour un chef-d'œuvre, 641 *n*. Contradiction entre deux Listes de ses membres. I. 437 *b*.

Académie de l'Abbé d'Aubignac: étoit composée de personnes de mérite & d'érudition. IV. 425. Circonstances qui la regardent. 425 *b*.

Académies, débauche qui a regné dans quelques-unes. I. 174 *b*. Leurs intérêts doivent être préférez à ceux des Eglises. 183. La concorde y est fort rare entre les Collegues. *là-même*. Bien des gens se vantent d'avoir conu familierement dans les Académies tel ou tel, quand il se rend célèbre par ses Ecrits. II. 30 *a*. & 113 *a*. La plupart des Querelles, qui divisent les Académies, sont ridicules. 311. *a*, *b*. Il y a très-peu d'Académies avec lesquelles les Jésuites n'aient eu des Démêlez. 314 *b*. *n*. Luther se moquoit des Académies & de leurs Docteurs. III. 235. *a*. Plaintes contre leur multitude. IV 275 *a*

Acamantis, c'est ainsi qu'on apelloit autrefois l'Ile de Cypre. I. 39 *a*.

Acarie, Maître des comptes, apellé *le Laquais de la Ligue* & pourquoi. III. 414 *a*

Acarnaniens souvent en guerre avec les Etoliens. I. 40. Leur Politique loüable. *là-même*.

Acatalepsie, cherchez *Incompréhensibilité*.

Accent provincial fait tort à l'éloquence d'un homme. IV. 240 *a*.

Acciaioli, ses filles mariées aux dépens du Public. I. 41.

Acciaiolus (Zenobius): sa Paraphrase d'un Poëme de Marc Musurus à la loüange de Platon. III. 450 *b*.

Accidens, Pierre d'Ailli les expliquoit comme Descartes. I. 118 *b*. Idée que les Philosophes nous en donnent. IV. 269 *a*. Ne

font point distincts des substances. II. 839 *a.* Leur conservation sans sujet dans l'Eucharistie. III. 280 *a.*

Accissare ou ἀκκίζεσθαι, signification de ce terme. I. 46 *b.*

Accius (Lucius) son caractere. I. 44 *b.*

Accords (le Sieur des) cité. I. 243 *a.* III. 82 *b.* & 350 *a.*

Accords (des): Seigneurie imaginaire. I. 47 *b.*

Accouchées, pratique impertinente observée en divers païs à leur égard. IV. 358 *a, b.*

Accouchemens, les femmes n'y font pas si scrupuleuses en France, que dans les autres Nations. II. 764 *b.* Fictions des anciens sur la Divinité qui y présidoit. 892 *b.* & 897 *b.* Quel en est le terme selon le sentiment des anciens. I. 91 *b. n.* Où une femme montre un courage extraordinaire. III. 472 *a.*

Accurse (Marie Ange) Explication d'un passage de cet Auteur. I. 24 *a.* Pourquoi il traite Salluste de compatriote. 49 *b.*

Accusateurs, on a trop d'indulgence pour eux. I. 230 *a, b.* Devroient subir la peine du talion quand ils accusent à faux. *là-même.* Ceux qui sont les plus à craindre sont les Prêtres. 325 *b.* Les Accusateurs de profession étoient haïs parmi les Paiens, & dans un tems où l'Accusation donnoit lieu aux jeunes Avocats de qualité de s'exercer. II. 80 *a.* Réflexion sur cela. *là-même.* Les Accusateurs ont toûjours pris garde aux raisonnemens que l'on fait sur les Nouvelles, pour en faire le fondement de leurs Accusations. II. 262 *b.* Accusateurs d'Hérésie, quel est leur caractere. III. 819 *a.*

Accusations, admirables chefs d'accusation. I. 274 *a.* Qui sont ceux qui y ont le privilege d'impunité. I. 527 *a.* Il est presque inutile de la combatre par des raisons de vraisemblance, lors qu'elle est accompagnée de circonstances de fait. I. 719 *a.* Accusations de crimes d'Etat, artifice ordinaire aux Persecuteurs. I. 22 *a.* Il n'étoit point permis de recevoir des Accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la Republique. I. 217. II. 72 *a.* Si on est toûjours obligé de repousser les Accusations pour s'en purger. I. 543 *b.* Moien sûr de conoître si elles sont calomnieuses. I. 553, 554 *b.*

Accusez, leur silence ne conclud rien en certains cas. I. 543 *b.* Doivent être crus, quand ils nient publiquement des choses qu'il est facile de prouver, & qu'on ne prouve pas. III. 394 *a.*

Achille, ce nom se donnoit autant aux champions de Venus, que de Mars. I. 59 *a.*

Achille apparut à Homere avec tant de lumiere, qu'il n'en put soutenir l'éclat. I. 61 *b.* Les oiseaux balioient tous les jours le Temple d'Achille. I. 62 *a.* Si l'amour entroit dans son caractere. I. 668 *b.* Ne vouloit pas qu'aucun autre que lui tirât sur Hector. II. 568 *b.* Comment il s'apelloit sous l'habit de fille. III. 736 *b.* Comment ses desseins sur Hemithea furent arrêtez. IV. 335 *b.* Quelle devoit être sa destinée. *là-même.*

Achillée, fontaine. Si ce nom est substantif ou adjectif. I. 62 a.

Achilleum Argumentum, ce que cela signifie, & pourquoi. I. 59 *a.*

Achilleus Index de Mr. Drelincourt enrichi de beaucoup dans la 2 Edition. I. 669 *b.*

Acidalius, pourquoi on lui attribue la Dissertation *Mulieres non esse Homines.* I. 63 *b.*

Aconce, ce qu'on a dit de lui & de son Livre des Stratagêmes de Satan. I. 66 *b.*

Acrotate, les acclamations naïves que lui firent les femmes & les vieillards de Lacedemone, après qu'il eut répoussé les assauts de l'ennemi. II. 193

Acte qui a été ôté des Regîtres du Parlement de Paris. II. 656 *a, b.*

Actes des Apotres & *Apocalypse* en Rime Françoise par Personnages: Ouvrage singulier. II. 163 *a, b* &c. Jouëz à Paris en 1540, & Procès entre les Entrepreneurs & les Libraires. II. 164 *a* Extraits de cet Ouvrage. II. 165 *b.*

Actes publics, en quel tems ils commencerent d'être dressez en Langue vulgaire en France & en Espagne. II. 95 *a.* Voiez aussi 506 *a.* & en Allemagne. *Là-même.* Ont été faits en Latin pendant plusieurs Siecles presque dans tout l'Occident. 189 *b.* Les Espagnols, les Allemans, & les François n'y ont emploié leur Langue que fort tard. *là-même.*

Actes publics: Oecolampade ne se foucie point de l'éclat qui les accompagne dans les Universitez. III. 530.

Acteurs de Théatre, leur avantage sur les Avocats. I. 44 *b.*

Action d'un Gentilhomme Catholique la plus singuliere, & la plus étrange qui se soit jamais vue. I. 620 *a.*

Actions, il y en a de bonnes dont on trouve des exemples dans chaque Païs, dans chaque Siecle, & dans chaque Religion. I. 390 *a.*

Actions humaines: la crainte & l'amour de la Divinité ne sont point leur unique ressort. II. 617.

Actions singulieres: sont attribuées par les peuples tantôt à un Roi, tantôt à un autre, & de même aux Saints. II. 361 *a.*

Actuarius, Dignité affectée aux Médecins à la Cour de Constantinople. I. 70 *b.*

Acugna (Don Antonio de) jusqu'où il porta sa fougue dans la guerre civile de Castille. III. 570 *a.*

Adam, combien de tems il demeura dans l'état d'innocence. I. 17 *a.* Rêveries des Rabins sur son dueil pour la mort d'Abel, & sur sa séparation de lit d'avec Eve. *là-même.* Et sur sa Science. 74 *b.* Ce que les Talmudistes disent de sa taille. 74 *a.* Quelle fut la cause de sa chute selon Agrippa. I. 10. S'il étoit Hermaphrodite. II. 421 *b.* Hypothese qui n'est guere propre à disculper la Providence par raport à sa chute. II. 422 *a.* Quelles étoient ses Armoiries? II. 445 *b.* Son Article de ce Dictionaire excite l'indignation de diverses personnes; Réponse de l'Auteur. IV. 662.

Adam (Antonius ab): ce que c'étoit que cet Auteur. IV. 436 *b,* 437 *a.*

Adam (le Pere) ce qu'il disoit de saint Augustin & de saint Paul. I. 76 *a.* Un de ses Sermons donna lieu à un bon mot I. 79 *b.*

Adam (Melchior) censuré de plusieurs Anachronismes. I. 105 *b.* Il n'examine pas bien ce qu'il compile. IV. 478.

Adamites, étoient calomniez. I. 80 *a.* S'il s'en trouve encore en Angleterre & en Italie. *là-même. b.* Leur Erreur à l'egard de la Nudité, renouvellée & outrée dans le XV Siecle. III. 712. Leurs impuretez. III. 822.

Additions, il est mal aisé d'en faire à un Livre. III. 294 *b.*

Adesora (Marques): Prédicateur qui convertit un Mahometan par un de ses Sermons. I. 230 *n.*

Adiatorix massacre lâchement une Colonie de Romains. II. 200 *b.* Mais il en est puni par Auguste. *là-même.*

Adjectifs, si ceux qui se terminent en *é* masculin, se peuvent mettre devant leurs Substantifs. IV. 66 *a, b.*

Adolphide, Poëme épique, dédié à Christine Reine de Suede. II. 536 *b.*

Adonija: pourquoi Salomon le fit mourir. IV. 660.

Adonis du Cavalier Marin, critiqué & défendu. I. 270 *a, b.*

Adonis: Fils de Cinyras & de Metharme sa femme. III. 723 ou fils de Cinyras & de sa fille. *là-même.*

Adoptions, quel en étoit autrefois l'usage. I. 229 *a.*

Adrien (Matthieu) Juif converti, fut le prémier Professeur en Langue Hébraique dans le College des trois Langues de Louvain. I. 716 *b.*

Adversaire accusé d'une fausse Doctrine ne sauroit faire un plus grand dépit à ses ennemis que de paroître autre qu'ils ne disent. I. 455 *b.* On ne doit jamais nier ses bonnes qualitez en affectant des airs dédaigneux. I. 482 *a.* Il y a des gens qui sont marris de n'avoir pas assez d'Adversaires. I. 239 *a, b.* On a toûjours cherché de tourner en ridicule la Doctrine des Adversaires & leurs Personnes. III. 32 *a.* Il est de la prudence, quand on a le dessus sur eux, de se contenter d'un médiocre avantage. III. 233 *b.* On ne consulte quasi jamais leurs Ecrits. III. 722 *b.* Cherchez *Antagoniste.*

Adversaires de Religion, on ne se doit jamais faire un mérite de leur haine. II. 310 *a.* Pourquoi cela. *là-même.*

Adversaria: ce mot traduit ridiculement par *Adversaires.* IV. 138 *a.*

Adversité, inconstance des Raisonnemens qu'on fait à l'égard de l'Adversité & de la Prosperite. III. 376 *b* Fausses conséquences que l'on tire de l'Adversité & de la Prosperité. III. 277 *b.* Voiez aussi 393 *a.* C'est une condition incompréhensible de la vie humaine. III. 579.

Adultere, s'il se peut commettre innocemment pour sauver la vie du mari ou de la femme. I. 65 *a.* Femmes prises sur le fait, comment punies chez les anciens Romains. I. 411 *b.* Et par qui cette coutume fut abolie. *là-même* Adultere souhaité par imprécation. II. 6 *a.* II. 441. *b* Suport que l'on a pour ce crime. IV. 122 *a.* Combien il est commun. IV. 412. Réflexions sur un Procès d'Adultere. IV. 189 *a.* Punition bien singuliere qu'on faisoit souffrir anciennement aux Adulteres. I. 135 *a.* Et qui sert à expliquer un passage de Catulle. *là-même.* Comment on punissoit ceux qu'on surprenoit en flagrant délit. II. 489 *a.* Adulteres punis de mort dans Orleans; & les Réflexions des gens de Cour sur cette punition. IV. 122 *a, b.* A quoi les condamnoient les Loix Romaines. IV. 190 *b.* Plante qui empêchoit les femmes d'y tomber. III. 698, *a, b.*

Ædesius donne un soufflet à un Gouverneur d'Egypte. II. 748 *b.*

Æliens, les Antonius Empereurs de Rome, étoient sortis de cette Maison. III. 41 *a.*

Aëtius, la méthode qu'il suivoit en expliquant le Catéchisme. I. 328 *b.*

Ætna, Ville bâtie par Hieron Roi de Syracuse. II. 396 *b.* II. 398 *a.*

Affaires, quelle sorte de gens les grandes Affaires demandent. I. 127 *b.* Il y a fort peu de grandes Affaires qui ne réussissent pour le moins autant par les fautes de l'un des Partis, que par la prudence de l'autre. I. 409 *a.* Etre propre aux Affaires, & très-savant, est un talent très-rare. II. 51.

Affaires d'Etat, il y a des gens qui vous rendent suspect si vous raisonnez autrement qu'eux sur ces Affaires. II. 469 *b.* Savonarole s'en mêla trop, & se perdit par là. IV. 151 *a, b.*

Afrique, dessein d'y envoier sécrétement pour s'informer de l'état du Christianisme. II. 819 *b.*

Agamede: selon le Scholiaste de Theocrite est la même que Perimede. III. 678.

Agamemnon, son tempérament amoureux fait douter de la vérité du serment qu'il fit à Achille. I. 668 *a.*

Agar est introduite au lit d'Abraham par sa femme. IV. 146 *b,* & IV. 147 *a. b.*

Agathion, son discernement à l'égard d'un vase plein de lait qu'on lui présenta. II. 270 *a.* Ce qui lui fit donner le nom de *divin* par Philostrate. *là-même.*

Agathocles ne cache point la bassesse de son extraction. IV. 198 *b,* Ses bonnes & ses mauvaises qualitez. IV. 367 *a.* Timée ne le devoit point mêler dans son Histoire. IV. 369 *b.*

Agathon, quelques-unes de ses Sentences. I. 90 *a.*

Age, ce ne sont pas seulement les femmes qui le cachent. I 563 *b.* C'est la seule chose dont elles ne font point de confidence. II. 638 *a, n.* Il y a peu de personnes qui veuillent passer pour en avoir plus qu'elles n'en ont. IV. 348 *a.* Les Princesses ne peuvent pas le cacher. III. 480 *a.* Etendue de son automne, & quand on est dans son hiver. III. 355 *a.*

Agesilaus, méprisé des Egyptiens à cause de sa petite taille. IV. 310 *a.* Pourquoi ses ruses de guerre lui étoient inutiles. III. 372 *b, n.*

Agesilaus, vivoit dans une grande simplicité. I. 93 *a.* Théorie de ce Prince. *là-même. a.* Aimoit mieux que les Perses violassent la treve. I. 93 *b.* Ce qu'il répondit à celui qui le surprit à cheval

val sur un bâton. *là-même.* Regrette la perte d'Agesipolis. I. 95 *b.* Belle Réponse d'Agesilaus. I. 139 *a.* A parle avec Conon. II. 213 *b.*
Agesipolis II, ce qu'il repondit à ceux qui lui dirent qu'il avoit été en ôtage. I. 95 *b.*
Agetoridas va à Memphis. I. 147 *b.*
Agis, est le prémier Roi de Lacedemone qui ait été mis à mort dans la ville. I. 192 *a.*
Agneau Pascal: quand étoit égorgé selon Aloisio de Leon. III. 88. *b.*
Agnés (veuve de Henri III,) Question qu'elle fit à Pierre Damien. II. 493 *b.*
Agnus Castus, quelle est la vertu de cette herbe, & pourquoi on en mettoit dans les lits des femmes Greques, en de certaines solemnitez. IV. 349 *b.* Sa vertu bien moindre que celle de la Plante Leucophyllus. III. 698 *b.*
Agreda (Marie d') Extraits d'un imprimé sur la Condamnation de son Livre. I. 98 *b.*
Agresseur: si dans les reproches personnels il doit laisser sans repartie les Ecrits du Défendeur. I. 482 *b.* Est, non celui qui donne le premier coup, mais celui qui se prepare à le donner. 628 *b.* Sentiment de Puffendorf à ce sujet: *là-même.* Selon J. Bouchet & le Baron du Villars, c'étoit l'état de Henri II à l'egard de Charles-Quint en 1556. pag. 628 *b.*
Agricola (Jean) fut Fondateur de la Secte Antinomiene. I. 100. Fut un de ceux qui dresserent l'*Interim.* I. 101 *b.*
Agricola (Rodolphe:) dedie sa version Latine de l'Axiochus de Platon à Rod. Langius. III. 52.
Agrigente (Ville) quand & par qui fondée. II. 548 *a.* En quel etat elle étoit lors que les Romains s'y etablirent. *là-même.* Jusqu'où alloit la dévotion de ses habitans pour la Statue d'Hercule. *là-même. b.* Quelles etoient les qualitez de son sel, & quel usage saint Augustin faisoit de ces qualitez. *Là-même a.*
Agrippa gendre d'Auguste, taxe les Troiens à une amende. IV. 164 *a.*
Agrippa (Henri Corneille) n'avoit pas grand crédit auprès des Demons. I. 106 *a.* Regardoit au commencement Luther comme un libérateur des oprimez. 106 *b.* N'auroit point voulu d'érection d'autel contre autel. 110 *a.* Prédit que le Connétable de Bourbon feroit encore victorieux l'an 1526. dont il est disgracié. II. 472 *a.* Sutlivius lui impute d'avoir parlé deshonorablement de Sixte IV. IV. 226 *b.*
Agrippine, femme de Germanicus, ce qu'elle dit à l'Orateur Afer. I. 86 *a.* S'étoit défaite des défauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. 365 *a.* Loüange qu'un Historien Romain lui a donnée. II. 351 *b.* Vouloit se remarier. 352 *a.* Ce que Tibere lui dit. III. 342 *b*
Agrippine, mere de Neron, toutes ses rivales auprès de l'Empereur Claude furent réduites à deux. III. 150 *b.* Elle en fait tuer une dans le lieu de son exil. II. 151 *a.*
Agrippine (Piece de Cirano Bergerac) interdite à cause de quelques impietez. II. 397 *b.*
Agropoli (le Marquis de:) Particularitez qui le regardent. IV. 441 *a*, *b.*
Aguirre (Cardinal de) a écrit contre les Decisions du Clergé de France assemble en 1682. I. 111 *b.* Son zêle pour la Cour de Rome l'a fait devenir ce qu'il est, de Moine qu'il étoit auparavant *là même.*
Ajax, ce qu'il répondit à son pere qui lui recommandoit de prier Dieu. I. 114 *a.* Invoqué par les Grecs. *là même.* Avoit la taille semblable à celle du Roi Saül. *Là même a.* De quelle maniere le crime qu'il commit envers Cassandre fut expié par les Locriens. II. 68 *a*, *b.* Lui & son fils sont fort honorez des Atheniens. IV. 328. Sa postérité n'a pas été illustre, *là même a.*
Ayesha, Histoire de cette femme. III. 272 *a*, *b.*
Ail, ceux qui en avoient mangé ne devoient point entrer dans le Temple de la mere des Dieux. IV. 282 *b.*
Ailes, dont on s'est servi pour voler. II. 247 *a.*
Ailli (Pierre d') entêté d'Astrologie judiciaire. I. 117 *b.* Condamnoit plusieurs dogmes de l'Eglise Romaine. 117 *a.*
Aymar (Jaques:) Conte sur la vertu de sa Baguette. I. 6 *a.* Confondu à l'Hotel de Condé où il avoue sa fourberie. 6. Reflexion là-dessus. *là même.*
Air, étoit le principe de toutes choses selon quelques Philosophes. II. 295 *b.* & 903 *a.*
Airain, Contes populaires sur une certaine tête d'airain. I. 413 *a.*
Akiba, est accusé d'avoir alteré le Texte Hébreu. I. 123 *b.*
Alamanni (Louïs ou Aloisio) II. 500 *b.* & III. 245 *a.*
Alarcon: chargé de la personne de François I, après sa prise devant Pavie. II. 506 *b.*
Albe (le Duc d') ce qu'il repondit à Henri II. II. 139 *a.* Trait de son humeur farouche. 740 *b.*
Albert le Grand, on a dit que son cadavre a été préservé de corruption. I. 129 *b.* Il étoit si petit, qu'étant debout on le crut à genoux. 131 *b.* Sa sagacité lui fit reconoître la faute de sa servante par le ton de sa voix. II. 270 *a.*
Albret (l'Archiduc) l'Auteur de son Histoire, imprimée à Cologne en 1693 a très-peu d'exactitude. I 660 *a.*
Albreti (Leandre) sa Description de l'Italie. III. 7 *a.* Quand elle fut publiée. 356 *a.*
Albigeois, il n'est pas vrai qu'ils aient été Manichéens. III. 307.
Albert (un Seigneur d') tué dans sa tente, entre les bras de sa maîtresse. III. 455 *b.*
Albert (Jeanne d') Reine de Navarre: Garasse vivement censuré d'avoir publié le Conte de ses Tapisseries. II. 532. Injures qu'on prétend que cet homme ait dit à cette Princesse, & dont il se justifie. 532.
Albunea, Déesse adorée par les Paiens. IV. 361 *a*, *b.*

Alcaçar: si c'est un Village, un Bourg, ou une Ville. III. 517 *a.*
Alcadinus (Professeur en Philosophie & en Médecine) fort souhaité de plusieurs Princes. III. 804.
Alcandre (le Grand) l'Histoire de ses Amours imprimée avec des Notes. II. 4 *a.*
Alcée, ne parle que de casques, & de boucliers, en decrivant sa maison. I. 297 *a.*
Alciat (André) a uni les belles Lettres, & le Droit Civil. I. 48 *a.* Comment il se justifie de son humeur inconstante. 138 *a.* Aprend par l'action d'un païsan le sens d'un passage de Plaute. II. 545 *b.* Parle assez cavaliérement du Pape, dans une Lettre à un de ses Amis. 859 *a.* Son Erreur au sujet du tems auquel Marc Antoine se servit d'un attelage de lions. 106 *a.* N'a jamais été Professeur en Droit Civil à Milan. IV. 203 *b.*
Alcibiade, par qui rapellé à Athenes. II. 227 *a.* Menoit toûjours deux courtisanes avec lui. III. 35 *a.* Etoit l'homme du monde qui aimoit le plus ses plaisirs, & qui y renonçoit le plus volontiers, quand ses affaires le vouloient, II. 737 *b.*
Alcinoi Mensa, & *Alcinoi Apologus*, sont deux différens Proverbes. I. 142 *b.*
Alcyonée, Tragédie fort estimée. IV. 55 *b.*
Alcmene, on a conté qu'elle disparut pendant les funerailles, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. I. 147. Portoit trois lunes sur son front, & pourquoi. 199 *b.* Est un exemple fort propre, pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe. 145 *a.* A quelle condition elle s'offre pour epouse. IV. 329 & 330 *b.* Difference de sentimens là-dessus. 330 *a.*
Alcoran, son Texte corrigé par Bibliander. I. 558 *b.* Jusqu'à quel point il est respecte des Turcs. III. 267 *a.* S'il est vrai que Mahomet ait déclaré à quelques-uns, qu'il n'y en avoit que le tiers de véritable. 271 *a.* De quelle maniere il a ete composé. *là même.* Son Chapitre de l'Eléphant. 365 *a.* Révélé en une nuit à Mahomet à la Mecque. I. 230 *a.* Composé en vingt ans, *là même.* Traduit en Arragonnois par J. André. *là même.* La Traduction Françoise qu'en a faite André du Ryer censurée par Windet. IV. 54 *b.* La Version Angloise faite sur la Françoise a le même défaut. *là même.*
Alcoran des Cordeliers, orné des Notes marginales. I. 415. Ce que c'est. II 494 *b.* & 495 *b.*
Aldegonde (le Sieur de Sainte) a commission de travailler à une nouvelle Version de la Bible en Langue Flamande. II. 317 *b.*
Aldhelme (Saint) comment il se prenoit pour amortir sa convoitise. II. 493 *a*, *b.* Et comment aussi il s'exposoit au péril pour faire enrager le Diable. *là même.* Ce qu'il exigeoit de l'une de ses dévotes pour s'éprouver. II 609 *b.*
Aldobrandin (Thomas) fait trois fautes en parlant du Temple de Venus Lamia. III. 44 *b.*
Aleandre (Cardinal) s'il étoit Juif. I. 152 *b.*
Alegambe (le Pere) debite un mensonge touchant Theodore de Beze. I. 544 *b.* Fait une faute dont Mr. Ogier auroit dû demander réparation. II. 531 *a.* Alegambe, & son Continuateur, ont ignoré les déguisemens d'un des Ecrivains de leur Ordre. III. 2 *b.* Alegambe n'est pas toûjours aussi exact qu'on se l'imagine. III. 292 *b.* Ne suprime point ce qui releve la naissance & les richesses des Ecrivains de son Ordre. I. 518 *a.* S'est brouillé dans ses chiffres. 518 & 519 *a*, *b.*
Alençon (le Duc d') il y avoit une grande antipathie entre lui, & le Roi son frere. II. 732 *b.* Poussé à des desseins fort criminels par deux de ses Favoris. IV. 101 *a.*
Alethæus (Theophilus:) Nom suposé de Lyserus. III. 127.
Alexandra, Statue, pourquoi nommée ainsi. II. 69. *b.*
Alexandra, Poëme qui a fort exercé les Critiques. III. 104 *a.*
Alexandre le Grand, sa Réponse à celui qui lui offroit la Lyre de Paris. I. 59 *b.* Belle Reponse qu'il fit à une Reine qui lui envoia des rafraichissemens delicieux. 72. Est allarmé sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare. 71 *b.* Veut voir & honorer le tombeau d'Ajax. 114 *a.* S'il étoit chaste. 258 *a.* S'il a été traité comme on le dit par Appelles. *là même.* & 265 *a.* Il étoit fort superstitieux & fort attaché aux Devins. 311 *a.* Retiroit plus de service de son Dévin que d'aucun de ses Généraux. *là même.* Il prête quelquefois la main aux Devins pour faire réussir leurs Prédictions. 311 *b.* Il les rebute quelquefois aussi. *là même.* Il ne faut pas être trop surpris de sa superstition. *là même.* Il avoit beaucoup de lumieres pour la Médecine théoretique & pratique. 323 *b.* Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait. II. 120 *b.* Démocrite n'a pu se moquer de lui. 270 *b.* Dit que s'il n'étoit Alexandre il voudroit être Diogene. 293 *a.* Il avoit eu envie de revenir en Europe, & pourquoi. 696. On lui envoioit des Livres en Asie, & particuliérement des Poëtes. *là même b.* S'il avoit déjà bu la coupe d'Hercule quand il tomba malade. 747 *b.* La consolation qu'il donne au Roi son pere affligé d'une blessure qu'il avoit reçue dans un combat. 790 *b.* Arrache de la bouche de la Prêtresse de Delphes ces paroles: *Mon fils vous êtes invincible* 846 *b.* Par quelle invention son Précepteur se rendit agréable. III. 129 *a*, *b.* Oposition entre son caractere & celui de son pere. 243 *a.* S'il a pu avoir des raisons pour suprimer des miracles faits en sa faveur. III. 698 *b.* Par où les autres Rois tâchoient de l'imiter. 738 *a.* Ruina Persepolis. IV. 338 & 339 *a*, *b.* Pensée sur le jour de sa naissance. II. 476 *b.* Voiez aussi 367 *b.* Dépensa quatre vingts mille talens pour la conoissance des proprietez des Animaux. 361 *a* Dépouille Cleophis dans ses Etats, jouït d'elle, & la retablit sur son trone. II. 192.
Alexandre Roi des Indes: fils d'Alexandre le Grand & de Cleophis. II. 192.
Alexandre (Empereur) avoit l'Image d'Apollonius mêlée avec celles de Jesus-Christ. I. 267 *b.* Avoit dans son Oratoire les

Images d'Apollonius, de Jesus-Christ, d'Abraham, d'Orphée, &c., & leur rendoit des Cultes religieux. *là même.* L'Histoire de cet Empereur par Encolpius ne subsiste plus. II. 360. Un Imposteur supose l'avoir traduite du Grec. *là même.* Associe à l'Empire Ovinius Camillus, qui y avoit aspiré & qui y renonce. 361 *a*, *b*.

Alexandre VI, Pape, meurt d'un poison qu'il avoit fait préparer pour un autre. II. 670 *a*. Il n'y avoit en lui ni verité ni Foi, ni Religion. III. 83 *b*. 84 *a*. Journal de sa Vie. II. 159. Pensa être écrasé le jour de St. Pierre. IV. 587. Fait couper la langue & les mains à Mancinellus. III. 301. Fait jetter dans le Tibre . . . Lorenzo. 302 *b*. Son Procédé envers Savonarole &c. IV. 150 & *suivantes.*

Alexandre VII, Pape, Conte qu'on débite touchant sa Religion. II. 161 *a*. Desaprouve la conduite du Duc de Savoie envers les Vaudois. *là même b.* Il parle à des Anglois avec beaucoup de douceur. 162 *a*. Il leur débite des Maximes que Mr. Jurieu a loüées, sans songer qu'il auroit à les combatre un jour. *là même.* Il est trompé vilainement par trois Libraires de Hollande, qu'il avoit attirez à Rome. 162 *b*. Il étoit bien plus aimé des Jésuites que des Jansénistes. *là même.*

Alexandre (Noel:) Caractere de sa Théologie Morale. IV. 650.

Alexandrie, on y célèbroit la Fête d'Adonis du tems de saint Cyrille. I. 89 *a*. Son Ecole dépravée par les subtilitez des Disputeurs. 188. Un Philosophe Paien y enseigne publiquement l'éternité du Monde au VI Siecle. I. 190 *b*. Ses habitans députent à Caligula pour se plaindre des Juifs. 263. Sa Chronique débite une assez plaisante chimere sur la fille d'Aquila. II. 667 *a*.

Alfonse X, Roi de Castille. Critique qu'on lui attribue des œuvres de Dieu. II. 95 *a*, *b*.

Alfonse, deux Rois de ce nom ont été confondus, & plusieurs choses ont été transportées de l'un sur l'autre. II. 96 *a*. Aucun d'eux n'a pourtant pris la peine de compiler lui-même le Coutumier. *là même.*

Alfonse, Roi de Naples, jusqu'où il a marqué l'estime qu'il faisoit d'Ovide. III. 555 *a*.

Alfonsines, Tables Astronomiques, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, & quelle dépense on y fit. II. 95 *a*.

Alypius, déconseilloit le mariage à saint Augustin. I. 392 *b*. Quel étoit le caractere de son esprit. II. 110 *a*, *n*.

Allacen: ce qu'il a écrit sur les Crépuscules joint au Traité de P. Nonius sur le même sujet. III. 518 *b*.

Allatius, personne n'a porté plus loin que lui l'Autorité du Pape. I. 163 *b*. 164 *a*. Plaisante Réponse qu'il fit à Alexandre VII, sur ce qu'il n'embrassoit point le Sacerdoce. *là même.* Le jugement que Mr. Claude fait de cet Auteur. II. 820 *b*.

Allemagne, plusieurs de ses Princes Catholiques députent à Louïs XIII, pour lui recommander les intérêts de leur Religion. I. 665 *a*. Quelle Ville d'Allemagne a été apellée le Paradis. II. 391. Quelle est la source de la guerre qui l'a désolée depuis l'an 1618 jusqu'à la paix de Munster. III. 2 *b*. Il y avoit d'assez illustres Poëtes Latins avec Conrad Celtes. 52.

Allemans veulent qu'on marque dans les Eloges jusqu'à l'heure de la naissance. II. 128 *b*. Mais Roland Des-Marets les en blâme. *là même, n.* Qui a été le plus ancien Historien qui soit sorti de cette Nation. 342. Allemans atrapez un jour par le Pape Jules II. 875 *a*. N'apprenent qu'une profession. I. 46 *b*. Leurs pertes au siege de Landau en 1702. III. 48 *a*.

Alliance monstrueuse entre le culte des Dieux, & les plus sales passions. I. 415 *a*, *b*.

Alliances, Réflexion sur celles qu'on fait avec les Hérétiques ou avec les Infideles. I. 284 *a*. Reproches que les François, & les Espagnols, se font mutuellement au sujet de leurs Alliances avec les Hérétiques. II. 66 *a*. Le Pape en peut traiter en bonne conscience avec les infideles. *là même.*

Allix: annonce la perte de l'Antechrist pour 1716, 1720, ou 1736. I. 658 *b*.

Allusions ridicules d'un passage de saint Bernard. I. 342 *b*.

Almachius tué par les Gladiateurs. I. 163 *a*. On croit pourtant que ce Saint est imaginaire, & pourquoi. *là même b.*

Almanach, ce mot, étant abrégé, a été pris pour un nom d'homme dont on a fait un Martyr. I. 163 *b*.

Almanach, Leon Morgard condamné aux galeres à cause des Prédictions qu'il avoit mises dans le sien. III. 237 *b*. Mépris du Médecin Sylvius pour l'Almanach. IV. 207 *a*.

Almanzon, Calife, trouble la dévotion des Musulmans. IV. 315.

Almuchesi, miroir, quelle est sa vertu. I. 416.

Aloisia Sigæa Toletana: Le Livre fait sous son nom absolument condamnable. IV. 637.

Alope (Pandolfo:) on lui tranche la tête, & pourquoi. III. 459 *b*.

Alsace: si les Villes libres de cette Province ont pu conserver leur immédiateté de l'Empire sous un Protecteur ou Tuteur Roi de France. III. 47 *a*.

Altieri, Cardinal, n'aprenoit qu'avec chagrin les Conquêtes de Louïs XIV sur les Hollandois. II. 352 *b*.

Altieri: Cardinaux de ce Nom. I. 168.

Alting, Réponse qu'il inventa sur le champ. I. 169 *b*. Sa fuite comparée à celle de saint Athanase. *là même, n.*

Alviano (Barthelemi d'); Navagiero le suit à la guerre, & fait son Oraison funébre. III. 466.

Alun, s'il a la vertu de rendre le bois incombustible. I. 295 *b*.

Amadæus Guimenius, de qui étoit ce Livre. IV. 25 *a*, *b*.

Amadis: sa lecture rend lascif. I. 47 *b*.

Amalricus Augerii: ce qu'il dit de la Papesse. III. 591 *a*.

Amama (Sixtinus) releve une Erreur de Rosweyde. I. 676 *a*.

Amand Flavien, faux nom d'Auteur. I. 577.

Amans, se doivent servir de la clef du cœur pour arriver à la possession de leurs belles. I. 316 *a*. Leurs impertinentes galanteries. III. 155 *b*. Histoire d'un mari & d'une femme que l'on a toûjours apellez les *deux Amans*. II. 716 *b*. Amant qui par ses caresses guerit sa maîtresse pestiférée. 438 *a*, *b*.

Amantius: Loüanges qu'il donne au Capriata. II. 48 *a*.

Amaseus (Romulus) n'a pas bien entendu un passage de Pausanias au sujet de l'Epitaphe d'Eschyle. II. 398 *a*.

Amasis, passage de son ame dans le corps d'un lion. I. 268.

Amastris, Histoire de cette Princesse. II. 277 *a*. & de la Ville qui porta son nom. *là même b.*

Amaulri, Hérétique condamné à Paris, & pourquoi. I. 73 *b*. 74 *a*. Sa doctrine touchant la reünion des deux sexes. *là même.*

Amauri, Roi de Jerusalem, donne du secours à Dorgan. III. 518.

Amazones, leur Impiété punie par Achille. I. 61 *b*.

Ambassade, sa dénomination ne se prend point du lieu où l'Ambassadeur a audience, mais seulement de celui où il est envoié. I. 712 *b*.

Ambassadeur des Provinces Unies, qui le prémier fut reconu pour tel à la Cour de France. I. 2.

Ambassadeurs. Exemple de leurs fourberies. I. 500 *a*. Un des points de leur Catechisme. *là même.* L'épée leur est aussi necessaire que la langue. 503 *a*. Compliment que fit un Ambassadeur d'Espagne à Jaques I Roi d'Angleterre. *là même.* Ambassadeurs sont faits les uns comme les autres, de quelque Religion qu'ils soient. 606 *a*. Debitent de fausses nouvelles qu'ils forgent eux-mêmes. 678 *a*. Les Lettres de Busbec leur sont un modéle de bien écrire. 713 *b*. Ambassadeurs qui ne veulent point faire leur cour à des femmes galantes. II. 127 *b*. Leurs enfans sont censez nez, non dans le lieu où ils exercent leur Ambassade, mais dans le lieu où ils résideroient s'ils n'étoient point Ambassadeurs. III. 219 *a*. Doivent être circonspects dans les nouvelles qu'ils écrivent. IV. 123 *b*. Tours qui leur sont ordinaires IV. 125 *a*.

Ambassadrice extraordinaire, quelle Dame fut revêtuë de ce caractere. II. 629.

Ambitieux, vit dans la servitude. 128 *a*.

Ambition confondue pour avoir été trop rafinée. II. 338 *b*. N'en avoir point est souvent un bon asyle. 754 *a*. Etouffe les sentimens de la nature. II. 901 *a*.

Amboise (Adrien d'). Fait imprimer le Traité des Devises de son Pere. I. 175 *a*. Ses *Devises Roiales.* là même.

Amboise (François d') se trompe quand il croit qu'Accurse a parlé d'Abelard. I. 24 *a*.

Ambres, Chateau: il est faux que François I y ait été transporté. II. 506 *b*. Le Maréchal de Villeroi y est enfermé. *là même b.*

St. Ambroise, son Apologie de la conduite de Sara & d'Abraham. IV. 146 *b*. Comment il en usa envers Theodose. I. 412 *b*.

Ambrosiens, titre que quelques Sorciers de Nanci en Lorraine se donnoient. II. 525 *b*.

Ambrun (l'Archevêque d') présente une Requête au Roi contre les Jansenistes. III. 806 *a*.

Ame humaine, convertie en astre par les Paiens. I. 245 *b*. Elle est un être aërien selon Anaxagoras. 219 & selon Diogene le Physicien. II. 297 *a*, & une portion de la substance de Dieu selon Cesalpin. 118 *b*. Le dogme de la propagation des Ames duroit encore à la fin du XI. Siecle. I. 243 *a*. C'est une question très-obscure que celle de l'origine de l'Ame. I. 386 *b*. Sa mortalité enseignée par Averroës. 388 *a*. Ce que c'est selon le même Averroës. II. 52 *b*. Ce que saint Bernard a cru de son état lors qu'elle est séparée du corps. I. 538. De quelle nature est la preuve tirée de l'aparition d'une ame pour son immortalité. 603 *a*, *b*. Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison necessaire entre son Immortalité & la Providence de Dieu. II. 142 *a*. Diversitez notables de sa force. 145 *a*. Les plus fortes preuves de son immortalité sont tirées de la Parole de Dieu. 147 *a*, *b*. Si l'on peut soutenir son éternité en suivant les Sentimens d'Aristote. 224 *b*. Objection contre Dicearque qui ne vouloit point qu'elle fût distincte du corps. 285 *b*. Objections à l'Objection contre Dicearque. 287 *b*. Est distincte de toutes les modifications du corps, qui soient venuës à nôtre conoissance. 288 *b*. Où il faudroit chercher le principe des plus grandes Ames sans la Révélation. 297 *b*. S'il est possible que l'ame, étant séparée du corps, soufre la même douleur, que l'on soufre quand on se brûle. 368 *b*. Sentimens impies sur sa mortalité. 721 *a*, *b*. La plupart des Philosophes Paiens suposoient qu'elle est corporelle. 903 *b*. Etoit composée de plusieurs parties selon la doctrine d'Epicure. III. 101 *a*. D'autres Philosophes se sont partagez sur ce sujet. *là même b.* Dès qu'on nie qu'elle soit une substance distincte de la matiere, on raisonne puérilement, si l'on ne supose pas que tout l'Univers est animé. 211 *a*. Ce qu'elle devient quand l'homme meurt selon le Systême d'Epicure. 217 *a*. Si elle est sujette à certaines maladies tout comme le corps. 232 *a*. Opinion de Luther sur l'état de l'Ame après cette vie. *là même a*, *b*. Si elle se sépare localement du corps, dans le moment que l'homme expire. 469 *a*, *b*. Elle a d'étranges inégalitez. 470 *b*. Les anciens Philosophes l'ont crue materielle dans les hommes & dans les bêtes. 652 *a*, *b*. Pensées sur son immortalité. 684 *a*, *b*. Si Dieu crée une nouvelle ame, ou s'il reproduit la même. III. 734 *a*. Si l'on peut prouver son immortalité par de bonnes raisons naturelles. 778 *b*, 783 *b*. Si le dogme de sa mortalité porteroit les hommes a toutes sortes de crimes. 783 *a*, *b*. Idée que les Paiens en avoient. 824 *b*. Si l'Ame, en s'unissant avec la matiere, se peut bâtir elle-même un logis organisé. IV. 191 *a*. Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques Philosophes. 264 *a*. Si un Spinoziste la doit croire immortelle, & sujette aux caprices de quelque persécuteur invisible. 265 *a*.

Sa capacité à se tourner alternativement d'un côté & d'autre. IV. 305 *b*. Francus pretendoit que les bêtes & les créatures inanimées participoient à une Ame générale divine. II. 508. Trop assujettie aux Qualitez corporelles par J. Huarte. 820 821 *b*, *a*.

Ame des Bêtes, Anaxagoras disoit qu'elle étoit intelligente, & lui donnoit le même nom qu'il avoit donné à Dieu. I. 211 *b*. Cesalpin disoit qu'elle étoit une portion de la substance de Dieu. II. 118 *b*. Auteurs qui ont cru qu'elle est raisonnable. IV. 83 *b*, 84 *a*.

Ame du monde, le dogme n'en est pas nouveau. Il faisoit la principale partie du Systême des Stoïques. IV. 253 *b*, 254 *a*.

Amé II, Comte de Savoye: Morceau de son Histoire. I. 513 *b*.

Amelot n'a pas bien traduit un passage de Fra-Paolo. II. 800 *a*.

Américains, la dépravation de leurs mœurs. III. 88 *a*.

Amérique, premier voiage qui a été fait en ce païs là sous les auspices de la France. III. 96 *b*.

Amynias, comment il toucha les Juges qui vouloient condamner son frere. II. 397 *a*.

Amyntas, ce qu'il fit en faveur d'Antoine, & comment il en fut recompensé. II. 263 *b*.

Amyot, trompe Vigenere dans l'explication d'un passage de Plutarque. I. 54 *a*. S'il avoit changé de Religion. 182 *a*. Est censuré d'avoir mal traduit des passages de Plutarque. I. 568 *b*. II. 168 *a*. 476 *b*. IV. 549 *b*. *n*. 557 *a*. *n*. & III. 668 *a*. *n*. Comment il fut fait grand Aumonier. II. 672 *a*. Il n'entend point un passage de Plutarque au sujet de Laïs. III. 37 *a*. N'a pas entendu un autre passage de Plutarque, où il est parlé de Lysimachus. III. 43 *a*.

Amyraut, se reconcilie avec ses plus ardens Adversaires. I. 183 *b*. Sa fermeté contre un Arrêt du Conseil d'Etat. I. 186 *b*. A été estimé de Mr. le Duc de Longueville. II. 161 *b*. & grand imitateur de Cameron. 183 *a*.

Amis, quel jugement on doit faire de ceux qui gardent jusqu'aux moindres Billets de leurs Amis, pour s'en servir en cas de rupture. II. 834 *a*. Les illusions ausquelles les Amis sont sujets. III. 434 *b*. Bon conseil donné à deux Amis. IV. 215 *a*.

Amitié, Exemples d'une tendre Amitié. I. 366 *b*. Il est fort rare qu'elles durent long tems. I. 562 *b*. Rare Exemple qu'en donne la femme d'A. Niphus. III. 515 *a*.

Ammien Marcellin, Marie Ange Accurse pretend avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Historien. I. 50. Cité. 161 *b*. Se moque des Avocats de son tems. 160 *b*. Est critiqué au sujet des Mopsus, qu'il confond l'un avec l'autre. III. 420 *b*.

Ammonius, excellent Maître en Philosophie. III. 758.

Ammonius (Saccas) pourquoi il fut apellé Theodidacte. I. 189 *b*. On a perdu tous ses Ouvrages, si l'on s'en raporte à Henri Valois. 190 *a*.

Amour, quelle est son origine selon Platon. I. 73 *a*. Qui a introduit le prémier la coutume de chanter des Vers d'Amour dans les compagnies. 145. En quel tems on commença d'introduire les Avantures d'Amour dans les Pieces de Théatre. 220. Les grandes Afaires élevent bien plus les femmes au dessus de la passion d'Amour, que les hommes. 365 *a*. Vive peinture de l'Amour. I. 560 *a*. Regne dans les climats les plus glacez. 612 *a*. Est cause des plus noires perfidies. II. 63 *a*. De toutes les déclarations d'Amour, la verbale est celle qui coûte le plus à une Reine. 50 *a*. Amour héroïque, ce qu'il faut entendre par là. II. 53 *a*. Amour pour les femmes, pourquoi bronche-t-on plus souvent à cet égard, qu'à l'égard des autres devoirs du Christianisme. 97 *a*. Et pourquoi les Rois sont plus en danger sur cet article, que les particuliers. *là même*. L'Amour fournit aux femmes bien plus d'inventions pour se satisfaire, que la jalousie n'en fournit aux hommes pour les en empêcher. 201 *a*. Son œuvre détesté par Democrite. 271 *b*. & 273 *b*. Ses plus violens accès ont été appellez une petite épilepsie. 275 *a*, & 493 *a*, *b*. Un homme qui a toûjours la plume & les livres à la main ne sauroit trouver assez de tems pour s'y attacher. 390 *b*. Extension de son empire. 396 *a*, *b*. Un de ses caprices. 422 *b*. Quel en est le grand mobile. 445 *a*, *b*. Il n'y a rien sur quoi les Poëtes du Paganisme eussent pu philosopher plus profondément que sur l'Amour. 456 *a*. Sa rage & sa brutalité. 476 *b*. Un de ses triomphes. 555 *a*. Il laisse ordinairement l'honneur dans tous ses droits. 714 *a*. On se guérissoit de cette maladie par le saut de Leucade. III. 99 *a*. Noms de ceux qui ont fait ce saut. *là même*. La différence qu'il y a entre l'Amour poëtique & l'effectif. 296 *b*. IV. 409 *a*, *b*. Il n'est point besoin d'autre sortilege que lui-même pour faire commettre cent desordres. III. 567 *a*, *b*. Se fourre par tout. 717 *a*. Si tout iroit en décadence dans son empire, si les femmes attaquoient, & si les hommes se defendoient. IV. 130 *a*. L'Amour est une passion divine qui cause les enthousiasmes les plus violens. 139 *a*, *b*. Les malheurs que cette passion traîne à sa suite. 187 *a*. Chanson de Guido Cavalcante sur l'Amour terrestre commentée par bien des Auteurs. II. 109 *a*, *b*. Explication de la Doctrine de ce Cavalcante sur la nature de l'Amour par Marsile Ficin. *là même b*. Caractere singulier de celui d'A. Niphus. III. 515 *b*. Livre de Parthenius sur cette Passion. III. 612. Maladie qui quelquefois se convertit en Manie ou en Phthisie, *là même b*. Ce que disoit un Auteur Espagnol de l'Amour honnête. IV. 272 *b*.

Amour propre, rafinement de cette passion. I. 96 *a*. Réflexion sur l'Amour propre. I. 320 *a*, *b*. Fait quelquefois mepriser les richesses. *là même*.

Amour du prochain: Un Moine Portugais prêche qu'on est obligé d'aimer tous les hommes, de quelque Religion, Secte, ou Nation qu'ils soient, jusques aux Castillans. IV. 338.

Amours du Palais Roial, ordre d'en acheter tous les Exemplaires, & de les brûler sur les lieux. III. 619 *b*. Si Bussi Rabutin est l'Auteur de cet Ouvrage. IV. 585 *a*; *b*.

Amphiaraus, étoit nommé le Roi Prophete. I. 195 *b*. Remporte le prix de la course par la chute de Polynice. 310 *a*.

Amphilochus joignit ensemble la Roiauté & la Prophétie. I. 197.

Amphithéatre d'Honneur, Ouvrage contre l'Autorité Roiale fait par un Jésuite. I. 255 *a*.

Amphitryon, celui de Moliere surpasse celui de Plaute. I. 199 *a*. Observations sur la Piece qui porte ce nom. IV. 330 *b*.

Ampoule de Reims, Paul Emile n'en a rien dit. II. 356.

Amurat: fait étrangler Fakreddin en sa presence. II. 439.

Anabaptisme, pourquoi il a fait tant de progrès. I. 201 *b*. Commencement de ses fureurs. I. 614 *a*. Une femme de cette Secte fait une Réflexion judicieuse. IV. 39 *a*, *b*.

Anabaptistes, réfutez par un Protestant de la même maniere que les Catholiques réfutent les Protestans. I. 202 *a*. Raisons de les tolérer dans les Provinces Unies. *là même*. On leur impute une Doctrine extravagante. 204 *a*. Comment ils répondent, quand on leur demande que deviendroit la Magistrature si tout le monde étoit de leur sentiment. II. 552 *b*. Qui fut leur prémier Patriarche dans les Païs-Bas, & dans la basse Allemagne. 784 *b*. Leur sévérité dans la morale. III. 300 *a*. Quelques rêveurs d'entre eux renouvellent les extravagances des Adamites, & en sont punis de mort. III. 712 *b*.

Anachorete qui se vante d'avoir vu l'endroit où le ciel & la terre se touchent. III. 750 *a*.

Anachronismes, la plupart des Eloges de Hommes illustres en sont tous pleins. II. 112 *b*. Les Annales n'en sont pas exemptes non plus. *là même*.

Anacreon, ses déréglemens excusez par le Fevre. I. 469 *a*. Sa Statue mise auprès de celle de Xanthippe dans la forteresse d'Athenes. IV. 141 *a*. Quelle étoit sa patrie. 336 *b*.

Anagrammes, qui en a été le prémier restaurateur. II. 257. Et qui lui en a fourni la tablature. *là même*.

Anarchie, il y a une source d'Anarchie dans le genre humain, que l'on ne sauroit boucher. I. 347 *b*.

Anastase le Bibliothécaire: Il n'y a nulle apparence qu'il ait fait mention de la Papesse. III. 580 *a*, *b*, &c. Cette Fable a été fourrée dans les Mss. de son Histoire. *là même a*. Blondel trouve que ce sont les propres termes de Martinus Polonus. *là même*. Sarau trouve que dans le Ms. de la Bibliotheque du Roi de France le Conte de la Papesse est ajouté. III. 581 *a*. Il n'y est raconté que par un *On dit*. *là même*. Examen de ce que Saumaise disoit touchant une Edition de cet Auteur par les Jésuites de Maience. *là même b*.

Anatomie, doute proposé aux Casuïstes sur une curiosité d'Anatomie. I. 78 *a*.

Anatomie de la Messe: Histoire de ce Livre. IV. 437 *a*, *b*.

Anaxagoras, sa négligence par raport aux biens de la terre. I. 206 *b*. & II. 269 *a*. Ce qu'il enseignoit touchant la prémiere formation des hommes, & des animaux. I. 208, & 290 *a*. Sa fausse supposition en établissant ses homogeneitez. 209 *a*. Fut surnommé νοῦς ou l'Esprit. *là même*. Son sentiment dévelopé. *là même a*. Fut le prémier qui suposa une intelligence pour la production du monde. *là même* & 211, 212 *a*. & II. 903 *b*. Fut surnommé Athée. I. 212 *a*. Sa doctrine des homœomeries est pleine de contradictions. 208 *b*, & 212 *a*. Fut accusé d'impiété & presque lapidé comme un Athée. 215 *b*, & 216 *a*. Voi. aussi III. 665 *a*. 674 *a*. & 675 *a*. Ses bons mots. I. 216 *b*. Souffre persécution pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire. II. 428. Inspiroit une Religion raisonnable, en expliquant par des causes naturelles, ce qui paroissoit extraordinaire. III. 664 *a*. Accusé d'irreligion, à cause qu'il expliquoit les météores par des raisons philosophiques. III. 674 *a*.

Anaximenes, son Hypothese corrigée. I. 212 *b*. Enseignoit que l'air étoit le principe de toutes choses. II. 903 *a*.

Anciens, il y en avoit beaucoup qui n'ajoûtoient pas foi aux fables. I. 54 *b*. Anciens Auteurs n'étoient point assez feconds. 82 *b*. Dispute élevée depuis quelque tems sur leur supériorité ou infériorité. I. 199 *a*. S'ils revenoient au monde, ils verroient qu'on trouve dans leurs Ecrits bien des choses ausquelles ils ne songerent jamais. 322 *b*. Reflexion sur le Parallêle des Anciens & des Modernes. II. 214 *a*. Pourquoi on est si prodigue de loüanges ou de suport pour eux. III. 540 *a*. Quelle différence il y a entre eux & les Modernes, pour les Pieces comiques. 788 *a*. La maladie de n'admirer qu'eux ne régnoit pas moins autrefois qu'aujourd'hui. IV. 458 *b*. 459 *a*.

Ancre (Maréchal d') morceau de son Procès. I. 278 *a*. Maudit par le Dieu de Seine. II. 207 *b*.

Ancyranum Monumentum, Inscription très-curieuse & très-instructive, mais qui n'est point entiere I. 713 *a*.

Andilo (Daniel ab): Son Ouvrage contre S. Des Marets. I. 227.

Andradius, Auteur fort rare, & neanmoins fort souvent cité. I. 228 *a*. Comment cela. *là même*.

André (Jaques): combatu par Hemmingius. II. 720. Grand Promoteur de l'Ubiquitisme. *là même*.

André (Valere) critiqué au sujet de Busbec & de ses Ambassades. I. 712 *b*. Attribue mal à propos un Livre à Badius. 419 *b*.

Andréide: Canton de la Béotie ainsi nommé d'Andreus fils du fleuve Penée. III. 708 *a*. Nommé depuis Phlegyantide. *là même*.

Andrinople bâtie par Oreste, dont elle porta le nom. I. 233 *a*.

Androgynes Platoniques, espece d'Hermaphrodites. I. 73 *a*. Ce qu'ils étoient, ce qu'ils entreprirent, & ce qu'ils devinrent. IV. 111 *a*.

Androïde, ce que c'est. I. 129 *b*.

Andromaque, Fondateur d'une Ville de Sicile. IV. 365 *a*.

Andromaque, Tragédie, Piece propre à crever les Acteurs. I. 234 *a*.

Andromede, Comedie d'Euripide. Effets de sa representation. I. 14 *b*.

Andronic, Empereur, ce qu'il faisoit pour reprocher aux habitans de Constantinople l'infidélité de leurs femmes. II. 891 *a*.

Ane d'une attention merveilleuse pour la Poësie. I. 188. Conte qu'on fait de l'Ane d'un Charbonnier. III. 175 *b*.

Ane de Buridan, quelle est l'origine de ce Proverbe. I. 710 *b*.

Ane d'or, qui est l'Auteur de sa prémiere Traduction Françoise. I. 275. C'est une Satire continuelle. *là même*. On pourroit faire sur ce Roman un bon Commentaire. *là même*. Quelques gens croient qu'il renferme les mysteres du grand œuvre. *là même*.

Aneau (Barthelemi) est tué dans un tumulte de Religion. II. 886 *a*.

Anecdotes, quelles en sont les sources. I. 254 *a*. Fait curieux pour ceux qui en cherchent. 502 *a*, *n*.

Angelocrator, il y avoit peu de gloire à le critiquer, pourquoi cela. II. 718 *b*. Publie en 1601 une Chronologie, & est député en 1618 au Synode de Dordrecht. III. 585 *a*.

Angerone, étoit la Déesse patrone du silence. IV. 241 *a*.

Angers, corruption de cette Ville. II. 479.

Anges, il y avoit deux sortes d'Anges mauvais selon Athenagoras. I. 371 *b*. Rien n'est plus inutile que de disputer si lors qu'ils aparoissent ils se forment un corps humain. IV. 264 *b*, *n*.

Anges tutelaires ou gardiens, Doctrine des Paiens touchant ces Anges. II. 6 *a*, *b*. Et de quelques Protestans. 865 *b*. Le Dogme de ces Anges est plus ancien que le Christianisme. III. 759 *a*.

Angevin (l'), ou *le petit Angevin*: Jean Maugin se surnommoit ainsi. III. 362. Signe de basse extraction. 362 *a*.

Angevins, qui a éte le plus savant d'entre-eux. II. 637.

Anglara, Ville de Toscane confonduë par Mr. de Thou avec la Ville d'*Angleria* qui est dans le Milanez. II. 37 *a*. Quenstedt donne à-peu-près dans la même erreur. *là même n*.

Angleterre, le bois y étoit rencheri à cause du grand nombre d'Heretiques qu'on y brûloit tous les jours. I. 191 *b*. Son Parlement exerce un pouvoir arbitraire. 596 *a*. On y brûloit les Lutheriens & les Papistes en même tems. 694. Dessein d'y reformer toutes les Ecoles de la Nation, traversé par la guerre civile II. 203. En quoi la Noblesse y surpassoit autrefois, & surpasse encore aujourd'hui, celle des autres païs. 383 *a*, *b*. Quelle difference il y avoit entre les repas des gens d'Eglise & ceux des Mylords. *là même*. Les Savans de ce païs-là n'ont pas été si faciles à duper, que les Savans de France, sur le sujet d'Euripide. 431 *b*. L'Empereur Hadrien fait construire une muraille en Angleterre, & pourquoi 668. Richard Smith y est envoié en qualité d'Ordinaire sur tous les Catholiques: mais les Jesuites le contraignent d'en sortir. III. 8 *b*. Cruautez qui s'y exercérent de la part des Romains & des Bretons tour-à-tour. IV. 296 *b*. Eloge de ses Académies. IV. 473 *b*. Histoire du Schisme d'Angleterre de Sanderus: Histoire de cet Ouvrage, de ses Editions, & de ses Versions. IV. 137 *a*, *b*.

Anglois, comment convertis au Christianisme. II. 595 *b*. Pris pour des Dieux par les habitans de la nouvelle Albion: pourquoi cela. III. 669 *b*. Anglois s'ils ont presque conquis la France. II. 153 *a*. S'ils l'ont rendue tributaire. 340 *b*. Leurs Théologiens sont accusez de pancher vers le *Pélagianisme* & le *Socinianisme*. I. 456 *a*. Anglois Catholiques font mille imprecations contre leur patrie. II. 816 *a*. N'avoient point encore en 1613 la coutume d'écrire des Discours en forme de Lettres. 688. Joseph Hall n'approuvoit point que des Gentils-hommes Anglois voiageassent dans les Païs étrangers. *là même*.

Angoulême (la Duchesse de): Un Avocat du Parlement de Paris refuse de se charger de ses intêrets dans son Different avec le Connetable de Bourbon. II. 355.

Anicet, sa lâcheté & sa scélératesse. III. 529 *a*, *b*.

Animaux, comment ils ont été produits selon Anaxagoras & Archelaus. I. 208 & 290 *a*. Voiez aussi II. 904 *a*.

Anjou (Foulque Rechin Comte d') abandonné de sa femme. II. 480. Lui fait mille lâches soumissions. 481 *a*.

Anjou (Charles d') créé Roi de Naples & de Sicile par le Pape, n'en fut paisible possesseur que par la defaite de Mainfroi, & de Conradin. III. 454 *a*.

Annaliste, il est bon qu'il ait plusieurs Copies de ses Annales, & qu'il en confie quelques-unes à ses amis. II. 30 *a*.

Annat (le Pere) Parallêle entre sa conduite & celle du Pere Nidhard. III. 506 *b*.

Anne (Sainte) combien elle a eu de maris & d'enfans. I. 108 *b*. Ni l'Ecriture sainte, ni les Ecrits des trois prémiers Siecles de l'Eglise n'en font aucune mention. I. 242. Les Contes ridicules qu'on en débite. II. 848 *b*, 849 *a*.

Anne fille de Phanuel. Si elle étoit Nonne. I. 242 *a*.

Anne, Sœur de Didon: persécutée après la mort de sa sœur par leur frere Pygmalion. III. 723 *a*.

Anne d'Autriche, Reine de France, trouvoit de fort bon gout les fruits qui venoient de Pompone. I. 329 *b*. Le Roi ne pouvoit consentir à la déclarer Regente. III. 185 *b*. Voiez aussi 195 *a*. Fait détruire au Parlement de Paris les dernieres volontez du Roi. *là même*. Donne une Pension à Benserade. I. 522. Mascaron fait son Oraison funebre. III. 361. Piquée des injures dont elle avoit été chargée pendant le Siege de la Motte, elle fait raser cette place contre la Capitulation. 439 *b*. Ce ressentiment blâmé par le Marquis de Beauveau. *là même*.

Année: les Anglois ne la commencent dans leurs Actes publics qu'au 25 Mars. II. 231 *a*, *n*.

Année Solaire & *Année Juliene*, different d'un jour tous les cent six ans selon Albategni & Lucidus. III. 200 *a*.

Annibal, compliment qui lui fut fait après avoir négligé l'occasion de prendre Rome. II. 119 *b*. Ce qu'il representoit au Général des Romains. 724 *a*. Par quel stratagême il gagna une Bataille navale. III. 660 *b*. Qui étoient, selon lui, les plus grands Capitaines. 738 *a*. Ne savoit pas profiter de ses victoires. 739. La faute qu'il fit après la Bataille de Cannes. IV. 304 *a*. Vers de Quiqueran sur son arrivée à Arles. 15.

Anon, qui le premier mit en vogue la chair de cet animal. III. 808 *b*.

Anonymiana cité. IV. 311 & 345 *b*.

Anselme (le Pere) beaucoup moins intelligible que Mr. le Laboureur, dont il est l'Abbréviateur. I. 664 *b*. Ce Pere se trompe sur la restitution des biens de la Maison de Bourbon. III. 153 *a*. Son erreur au sujet de l'âge de Madame de Rohan. 601 *a*.

Antagoniste, si l'on ne doit pas avoir autant de soin de faire valoir ses raisons, que les siennes propres. II. 268 *b*, 269 *a*, *b*, 270 *a*.

Antechrist, Opinion fort singuliere sur cet article. I. 650 *b*. Comment il se devoit emparer des villes fortifiées. III. 429 *a*. Auteur qui décrit tous les Périodes de son Regne. I. 657 *a*. Aloisio de Leon aplique à Mahomet les Propheties des Apôtres touchant l'Antechrist. III. 88. *b*.

Anti-Anicien, Livre qui n'a jamais été imprimé, & pourquoi. I. 240 *b*.

Anti-Baillet, passage de ce Livre examiné & critiqué. I. 694 *a*, *b*.

Anti-Coton: l'Auteur de ce Livre cité & censuré. III. 812 *b*.

Antyllus fiancé avec la fille d'Auguste, mais massacré à cause de sa robe virile. II. 521 *b*.

Anti-Mondori, qui on a apellé de ce nom, & pourquoi. III. 296 *b*.

Antinomiens, c'est ainsi qu'on apella les Sectateurs de Jean Agricola. II. 866. Bouffonneries du Pere Garasse sur ce sujet. *là même*, *a*, *b*.

Antioche, la Fête d'Adonis s'y célèbroit encore lors que Julien l'Apostat y fit son entrée. I. 82 *a*.

Antiochide, se voiant sterile recourt à une suposition de part. II. 44 *b*.

Antiochus le Grand, vaincu par les Romains. III. 660 *a*.

Antiochus, tombe malade d'amour pour sa belle-mere. IV. 139 *a*.

Antipater, ses Disputes avec Carneade. II. 60 *b*. Comment ce Philosophe definissoit la Divinité. III. 669 *a*.

Antipathie est la véritable cause des querelles du mari & de la femme. III. 6 *a*.

Antipéristase de Religion. III. 232 *a*.

Antiphates, Roi des Lestrygons: mange un des Députez d'Ulysse. III. 98.

Antipodes mis au rang des chimeres pernicieuses à la Religion, par le Pape Zacharie. IV. 459 *a*.

Antiquaires, on leur tend souvent des pieges. II. 592 *a*, *b*.

Antiquité ne sauroit servir de bonne preuve à un dogme, à moins qu'on ne fixe la durée qui suffit pour distinguer les erreurs & les veritez. III. 66 *a*.

Antiquitez Romaines: Flavius Blondus est presque le prémier qui en ait entrepris la restauration. I. 580.

Antisthene, si dans le tems qu'il avoit Diogene pour Disciple, il a pu être celui de Socrate. II. 295 *a*. Comment il fit sentir aux Atheniens l'abus qui se commettoit dans les promotions aux emplois publics. 876 *b*.

Antiocles, quelle santé il but avec Epicles. III. 668 *b*.

Antoine (Cajus) les duretez qu'il essuie de la part de son neveu. II. 519 *a*.

Antoine (Cajus) frere du Triumvir: quelle a été sa fin & quelle en a été la vengeance. II. 797 *b*.

Antoine (Lucius) à qui il étoit redevable & de son autorité, & de son triomphe. II. 516 *a*.

Antoine (Marc) fait signifier à Cleopatre de se rendre dans la Cilicie, pour y justifier sa conduite. II. 266. La débauche de sa femme empêcha que la ville de Rome ne tombât dans une affreuse confusion. 299. La Réponse de Marc Antoine à Jules Cesar, qui lui avoit demandé compte de la vente des biens de Pompée. *là même b*. Ses différens avec Dolabella. *là même*. Il harangua le Senat sur la paix, & sa Harangue charma les honnêtes gens. 300 *a*. Il envoia son fils en ôtage aux conjurez, qui n'osoient descendre du Capitole. *là même*. De quel spectacle il se repaissoit à table du tems des proscriptions. 517 *b*. Comment s'apelloit sa premiere femme *là même*. Comment s'apelloit sa seconde, & pourquoi il la repudia. 518 *b*. Il commet à Rome mille extorsions. 521 *a*. Il a même l'audace de mettre à l'encan les biens de Pompée. *là même*. Il n'a point épousé Cytheris. *là même b*. Fait atteler des lions à son carosse. III. 106 *a*. La tromperie qu'il fait à sa femme, & l'interprétation qu'on y donne. *là même b*. Il se fit aggréger dans la Communauté des Luperques. 220 *a*. Fait mourir Arsinoé par complaisance pour Cleopatre. 826 *b*.

Antoine Roi de Navarre, leurre dont on se servit pour le détacher de la Religion. II. 740 *b*, & 805 *b*. Affectionné à la Religion Réformée pendant un tems. III. 473 *b*, & 474 *a*. Change de Religion. *là même*. On forme le dessein de l'opprimer. 475 *a*.

Antoine, Ministre de Geneve, passe du Christianisme au Judaïsme, & seme des Objections parmi les Proposans de Geneve. IV. 248 *b*.

Antonia, si cette Famille étoit Patricienne ou Plebeienne. I. 251 *a*. Comment on la doit diverser. *là même*. Et quels Noms on doit donner à ses Branches. *là même*.

Antoniana Margarita, ce Livre est devenu fort rare' III. 650 *b*.

Antonin, Archevêque de Florence: cite Jean Columna, & copie en plusieurs Endroits Jaques Columna. II. 198.
Antonius Liberalis: ce qu'il raconte d'Alcmene. I. 147.
Antonio, Roi de Portugal: Philippe II lui enleve le Portugal. IV. 338.
Antonio (Don Nicolas) fautes de cet Auteur critiquées. I. 30 *a*, *jusqu'à*. 31 *b*. Sa méprise censurée par Mr. Amelot de la Houssaie. 128 *a*, *b*.
Antropophagie exercée dans l'Amérique. III. 89 *b*.
Anvers, comment s'apellent les cinq bastions de sa citadelle. III. 568 *a*. On conseille au Roi d'Espagne de faire brûler cette Ville. IV. 320 *a*. Emotion populaire de cette Ville en 1567, I. 656.
Aparences sont trompeuses. I. 90 *b*. Preuves de la témérité des jugemens qui ne sont fondez que sur les premieres aparences. I. 509 *a*.
Aparition, si l'on peut tirer quelque preuve de l'Aparition d'une ame pour son eternité. 603 *a*, *b*. Aparition peut causer une maladie mortelle. II. 324 *a*. Il y a des Aparitions contre lesquelles les guerriers les plus ardens ne seroient pas à l'épreuve. *là-même*. Observations sur quelques-unes. III. 166 *b*, & 167 *a*. Cherchez *Fantomes*.
Apelles, son Avanture à la Cour d'Egypte. I. 257 *b*.
Apelles, Comédien, crioit d'un ton harmonieux quand on le fouettoit. III. 575 *a*.
Apellicon, sa Bibliotheque transportée à Rome. IV. 379 *a*. Son Histoire. 781 *b*.
Aphrodisée (Alexandre d') s'il a cru la mortalité de l'Ame. II. 224 *b*.
Apicius Cœlius, qui est l'Auteur de ce Livre, & de quoi il traite. I. 260.
Apion debite une fable au sujet d'un tireur d'horoscope. I. 260 *a*. Se vantoit de donner l'immortalite à ceux à qui il dedioit ses Ouvrages. 262 *b*.
Aplaudissemens: l'esperance qu'on en a excite l'envie de composer. III. 566 *a*.
Aplication trop longue cause des incommoditez. II. 686 *a*.
Apocalypse, ce qu'on a vu au sujet d'une Explication de ce Livre. I. 6 *a*. Ceux qui font espérer de grands succès, comme promis dans ce Livre, sont sujets à se tromper. 91 *a*. On trouveroit malaisement des cautions pour en garentir les Explications. 133 *b*. Travail inutile de ses Commentateurs. *là-même*. Jugement de Calvin sur ce Livre. II. 17 *a*, *b*. On a crû que ce n'étoit pas l'Ouvrage de saint Jean. 114 *a*. Voiez aussi 864 *a*. Ses Commentateurs ne perdent rien de leur crédit, pour avoir abusé cent fois le Peuple. 205 *b*. Pourquoi cela. *là-même*. Ses Explications les plus chimériques peuvent être d'un grand usage à remuer les Peuples. 308 *b*. Les Souverains ménagent ordinairement les interpretes de ce Livre. 780 *b*. Le jugement qu'on doit faire de ceux qui varient dans son Explication selon le train des affaires. III. 271 *b*. Etoit écrite en broderie sur un habit. 552. Il y a toujours des gens qui se vantent d'en avoir connu les secrets. IV. 75 *a*. Ceux, qui se mêlent de l'interpréter, voudroient que les Ministres d'Etat quittassent toutes leurs affaires pour les entendre, ou pour lire leurs Livres. 176 *b*. Les premiers Reformateurs ne l'ont point entendue. I. 657 *a*. But de ceux qui balotent ses nombres. *là-même*. *a*, *b*. Le mauvais succès de ses Commentateurs ne retient point la témérité des autres. 658 *a*. Ses Explications sont de l'huile au feu. II. 163 *b*. Mise en Rime Françoise par Personnages. I. 6[illegible] *a*, *b*, &c.
Apollon, surnommé Hyperboréen. I. 3 *a*. Merveilles du dard dont il avoit tué les Cyclopes. 4. Comment il recouvra ce dard. *là-même*.
Apollon, on lui fait des reproches pour avoir aprouvé un Poëte qui avoit écrit mille saletez. 297 *b*. Temple & Oracle de ce Dieu à Daphné rendus fort célèbres, par la superstition & par la débauche. 413. Agissoit à la marchande; il ne faisoit rien pour rien. II. 12 *a*. La Prêtresse d'Apollon à Delphes devoit être vierge. 67 *b*. La vertu de sa salive 68. *a*. Apollon fait un mensonge dans l'Oracle qu'il prononça sur la destinée d'Euripide. 427 *a*. Qui lui bâtit un Temple à Claros. III. 308 *a*. Pillé sur mer & sur terre par les Atheniens. 707 *a*, *b*. Pourquoi il est appellé *Smintheus* IV. 333 *a*. Pourquoi épargné par Verres. 335 *b*. Engrosse Coronis, & tue Phlegyas son Pere à coups de fleches. III. 709.
Apollonius de Perge: Mr. Viviani restitue le cinquieme Livre de ses Coniques. IV. 463.
Apollonius, Poëte, excusé d'avoir suivi la foule au sujet de Chiron. I. 56 *b*.
Apollonius de Tyane, avoit fait le singe du fils de Dieu. 267 *a*. Comment il censure les Atheniens. 613 *a*, *b*. Ce qu'on conte de lui par raport à l'assassin de Domitien. IV. 569.
Apologia pro Puritanis, ce que c'est que ce Livre. II. 301.
Apologie pour Jean Chastel & pour les Jésuites. Analyse de cet Ouvrage. 149 *a*, *b*. 150 *a*, *b*. Attribuée aux Jésuites, mais elle est apparemment de la façon de Jean Boucher. 150 *b*. Elle est très-rare. *là-même* b. Les Jésuites la supriment & pourquoi. *là-même*.
Apologies: doivent être consultées pour la composition des Vies de Savans, & par l'Auteur d'un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*.
Apologiste, on donne souvent quelque sujet de croire qu'on se scandalise plus de l'aigreur d'un Apologiste, que de celle de l'Aggresseur. II. 38. *a*.
Apologistes: il est difficile de mettre à bout ceux de certaines gens. IV. 155 *b*. Ceux de Savonarole. *là-même* *a*, *b*. Suspects d'entêtement ou d'interêt de Communauté. 157 *b*.
Apologues, à qui apartient la gloire de les avoir inventez. II. 401 *a*. Si les Anciens en ont cru l'origine celeste. 403 *b*.
Apopompaeus, nom que les Juifs donnoient à une de leurs victimes. IV. 21 *a*, & 23 *b*.
Apostat: Seigneur Anglois traité d'Apostat à Geneve pour avoir cru que la Discipline Genevoise n'est point Apostolique. I. 676 *a*.
Apothéose, par quel chemin on y parvenoit le plus sûrement. III. 669 *a*.
Apothetes, ce que c'étoit chez les Lacedemoniens. III. 110 *a*.
Apulée, s'il etoit Magicien son crime etoit moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui. I. 273 *a*. Les Paiens comparoient ses miracles a ceux de Jesus-Christ. 275 *b*. Repris. 373 *a*. L'un de ses recits se trouve dans Boccace & dans la Fontaine. 375 *a*.
Aquapendente (Fabricius d'): il n'est pas vrai que Du Laurens ait profité de ses Conversations. III. 69 *b*.
Aquaviva (André Mathieu) mis en parallele avec Mr. de Montausier. I. 277 *b*.
Aquaviva, General des Jésuites, s'il a aprouvé le Livre de Mariana *De Institutione Principis*. III. 331 *b*.
Aquila, Ville bâtie des ruines d'Amiterne. I. 49 *b*.
Aquilée: Sentence de Pilate, Piece supposée trouvée dans cette Ville. II. 217 *b*.
Aquin (Thomas d') savoit un peu de Cabale. I. 650 *b*. Etoit apellé *bœuf muet* par ses camarades d'Ecole, & pourquoi. II. 382. *b*. Critiqué par Vogelsang. IV. 58 *b*.
Aquitaine (Eudes Duc d') comment s'apeloit sa fille. III. 443 *a*. Comment elle tomba au pouvoir du Calife des Sarrazins. *là-même*.
Aquitaine: Annales de ce Païs par Jean Bouchet. I. 628. Jugement qu'en font Robert Cenalis & Jean Quintin. *là-même*. *a*.
Aquitains étoient autrefois l'ornement & la gloire des Gaules en fait d'esprit & d'eloquence. IV. 197 *b*.
Arabes, ce qu'ils disoient de la taille de nos prémiers peres. I. 74 *a*. Ce qu'ils disent des Livres d'Adam. *là-même*. *b*. Adoroient une pierre. 89 *a*. Leurs Philosophes aiment mieux s'éloigner des sentimens de leur Prophete Mahomet, que de contredire à Aristote. 326 *b*. Les Arabes ont introduit quantité de choses dans la Médecine, qui sont contraires aux Préceptes de Galien & d'Hippocrate. 662. Gardent fort éxactement la coutume de se marier avec des femmes de leur Tribu. III. 256 *a*. Il y a de leurs Auteurs qui se vantent d'avoir vu un Exemplaire de l'Evangile où il étoit parlé de Mahomet. 270 *a*.
Arabie, les femmes y ont beaucoup de pudeur. 261 *b*.
Aragon (Ferdinand d') dépouille injustement Jean d'Albret de son Roiaume. II. 885 *a*.
Arbitre (le franc) différentes idées que l'on s'en forme. I. 460 *a*. Il y a certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas après celui du franc Arbitre. 527 *b*. La definition du franc Arbitre proprement dit. 710 *a*. N'empêche pas que tous les actes de la volonté ne soient des suites inévitables du destin. II. 174 *b*. Etoit inexplicable selon le Systême d'Epicure. 375 *a*. Son mouvement de déclinaison ne servoit de rien à cela. *là-même* *b*. Carneade invente une solution plus subtile. 376 *a*. Il y a eu des personnes qui ont douté que l'homme en fut doüé. 108 *b*. Les Thomistes, les Jansenistes, & les Calvinistes, soutiennent la même chose dans cette matiere. 830 *a*. Difficultez sur ce sujet. III. 307 *a*. S'il peut servir de quelque chose à resoudre les difficultez sur l'origine du mal. 318 *b*. & 319 *a*. Voiez aussi 543 *b*. & 628 *a*, *b*. & 634 *b*. 635 *a*. 824 *a*. Les Labyrinthes d'Ochin à ce sujet. 523 *b*. Doctrine qui semble le ruiner. 819 *a*. S'il est une bonne preuve de la différence specifique qu'il y a entre notre ame & celle des bêtes. IV. 80 *b*. & 81 *a*. On fait des Objections victorieuses pour & contre. 218 *a*, *b*. Combatu par la Raison. 259 *a*. On ne sauroit comprendre son accord avec la qualité d'un être tiré du néant. 262 *b*.
Arbre de science de bien & de mal, ce que signifioit la défense de manger de cet Arbre. II. 421 *b*.
Arbre extraordinaire planté par Abraham. I. 34 *a*. Longue vie de certains Arbres. 197 *b*. Arbres étoient l'objet de la Religion des Gentils, quand ils les croioient fort vieux. II. 691.
Arbrissel (Robert d') comment il se conduisoit avec les femmes de son Abbaïe. 481 *b*.
Arcadie, on y immoloit des hommes à Jupiter. 904 *b*.
Arcadius se tient debout & découvert devant son Précepteur par ordre de Theodose. I. 353.
Arcesilas, étoit Pyrrhonien sans en porter le nom. 284 *b* & 285 *b*. A été le premier perturbateur du repos public des Philosophes. *là-même*. Pourquoi il embrassa le parti de l'époque. 286 *a*, *b*. Il poussa plus loin l'Hypothese de l'incertitude que Socrate. *là-même*. Faisoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sut. 287 *b*. Ce qu'il dit à Carneades l'Epicurien. 288 *b*. Ariston de Chios étoit son Antagoniste sur l'Hypothese de l'incertitude. 321 *b*. S'il a nié absolument l'éxistence des veritez. II. 59 *a*. Quelle différence il y avoit entre ses opinions, & celles de Pyrrhon. III. 732 *a*. S'il revenoit au monde, il seroit terrible aux Theologiens *là-même*. b
Archagathus a été le prémier Médecin qu'on ait vu à Rome. II. 77 *b*.
Archambaut, Archevêque de Bourdeaux, est deposé, & devient ensuite Seigneur de saint Maixent. III. 600.
Arche, si les fonctions matrimoniales furent suspendues pendant qu'on vécut dans l'Arche. II 130 *a*, *b*.
Archelaus, sous quelles conditions Pompée lui donne le Pontificat de Comane II. 199 *a*.
Archelaus, *Roi de Macedoine*, bon mot de ce Prince. I. 291 *a*. Ce qu'il dit en faisant donner une coupe d'or à Euripide. II. 430. Livre Decamnichus à la discrétion d'Euripide, & pourquoi. *Là-même*. Un de ses chiens sacrifié & mangé. 431 *a*.

Archelaus Philosophe, ce qu'il enseignoit touchant la production de l'homme & des animaux. I. 290 *a*.

Archidamie, entre l'épée à la main dans le Sénat de Lacedemone, pour s'y plaindre de la mauvaise opinion que l'on avoit du courage des femmes. II. 193.

Archidamus condamné à l'amende par les Ephores, & pourquoi. I. 92 *a*.

Archilochus, se piquoit plus d'être Soldat, que d'être Poète. I. 297 *a*. Où fut envoié celui qui l'avoit tué. IV. 337 *a*.

Archontes, qui a été le dernier perpetuel. I. 141.

Arci (le Marquis d') commet un assassinat dans Frejus, qui inquiéta fort le Prince de Condé & l'Amiral. II. 185.

Arcturus: nommé Phasis & pourquoi. III. 698.

Aremberg (le Comte d'): sa Réponse touchant les Troupes du Cercle de Bourgogne introduites dans l'Electorat de Cologne. I. 646 *b*.

Arene, Ville, d'où lui vient ce nom, & par qui batie. II 576.

Aréopage ne pouvoit souffrir, ni les Athées, ni les Impies. II. 228. Procès qui lui est renvoié. 300 *b*.

Aréopagites, font ajourner Menedeme & Asclepiade. I. 366.

Aretin (Pierre) si ses livres de devotion sentent un homme bien converti. I. 305 *a*. Ses *Raggionamenti*, Livre condamnable absolument. IV. 637.

Arezzo, ses habitans obligez de se mettre à genoux devant un lion de pierre, & pourquoi. II. 267 *b*.

Argenis, Livre fameux, mis en Italien pour satisfaire à la curiosité des Dames. I. 448 *b*. Lu continuellement par le Cardinal de Richelieu. 449 *a*. Fort estimé aussi de Balzac. *là-même*. Il est pourtant écrit en méchant Latin. *là-même*. Traduit en François. 450 *b*.

Argent, sa comparaison avec la paix. II. 866 *a*. Moiens illégitimes d'en amasser. IV. 225 *b*. Piece d'argent changée en Serpent qui se poste autour du cou d'un Gentilhomme, & pourquoi. II. 791 *b*.

Argentier, Jurisconsulte, écrivoit tout ce qu'il pouvoit aprendre en conversation. II. 545 *b*.

Argentocoxus, comment sa femme excusoit les adulteres qui se commettoient dans la Grand' Bretagne. II. 879 *a*.

Argentum purum putum, la signification de ces mots I. 160 *b*.

Argentré (Bertrand d'): confond François Sylvestre avec Sylvestre Prierias. II. 459.

Argonautes, leur arrivée & leurs exploits dans l'Ile de Lemnos. 773. Sont obligez de remonter le fleuve Phasis. III. 698. Surnommez Minyens à cause de Minyas. 709 *b*.

Argonautes du Peintre Cydias, combien vendus. II. 794 *a*.

Argos, le Temple de Junon y fut entiérement brûlé par la négligence de la Prêtresse II. 175. Ses habitans firent un vœu à Apollon, lors qu'ils pillérent la Ville de Thebes. III. 307.

Argument, d'où vient qu'on apelle le principal son Achille. I. 59 *a*. Argument négatif, en quel cas il a de la force. 652 *a*. Vaut en plusieurs rencontres une démonstration. II 105 *a*. On a fait des Livres pour & contre son autorité. 767. *b*, *n*. Considération sur sa force touchant la Papesse Jeanne. III. 588 *a*, *b*. Refutation des Raisons qu'on y peut opposer. 589. Les Protestans le trouvent démonstratif dans la Question si St. Pierre a été à Rome, & n'en veulent point entendre parler dans l'Affaire de la Papesse; & les Catholiques au contraire. 590 *b*. Caractère de cet Argument. IV. 568 *b*.

Argumentum, bévue inexcusable de ceux qui ont pris *Argentum* pour *Argumentum* dans Aulugelle. I. 59 *a*

Arianisme, son étenduë, son éclat, sa durée. I. 331 *a*, *b*. Difficultez insurmontables où s'est jetté à cet égard un Théologien Protestant. *là-même*. Son extirpation dans l'Espagne par Recarede. I. 332 *b*.

Ariens, ont eu, ce semble, plus de tolerance que les Orthodoxes *là-même*. Les Explications de Calvin accusées de leur être favorables. II. 825 *b*. Il s'en éleve une Secte à Lion, contre laquelle Viret agit. IV. 453 *a*. Solidement réfutez par Lasicius. III. 59 *a*.

Arioste, le jugement que le Cardinal Hippolyte d'Est fit de l'une de ses Pieces. III. 82 *b*. Bulle publiée en faveur de ses Poësies. 83 *a*. Le commencement de son Poëme lui coute beaucoup. 120 *b*. S'il a logé en chambre garnie IV. 397 *a*, *b*.

Aristagoras, s'il y a eu un Philosophe de ce nom qui ait été Précepteur de Socrate. II. 282 *b*.

Aristarque, s'il a été traité de Prophete ou de Devin. I. 314 *b*.

Aristée (fils d'Apollon) disparoit. I. 317. Est mis au nombre des Dieux *là-même*. Conformitez de son Histoire avec celle de Moïse 318.

Aristée (Proconnesien) parut au monde trois siecles après avoir composé un Poëme I. 318 *b*. Se vantoit que son ame étoit sortie de son corps pour faire diverses courses. *là-même*.

Aristée: Divination de Mr. Viviani sur cet Auteur. IV. 463.

Aristenet, ce qu'il conte de son amie. III 35 *a*.

Aristide, ses filles mariées aux dépens du public. I 41. Sa vertu. 195 *b*, & 196 *a*. Par quel principe il contribue à la gloire de Cimon. II. 180 *b*.

Aristippe, ce que son valet lui disoit au sujet de Laïs. II 294 *a*.

Aristodeme, les Rois de Lacedemone descendoient de lui. I. 93 *a*.

Aristomene, le plus grand Héros qui eût été parmi les Messeniens. II. 280 *b*.

Aristophane, pourquoi il composa la Comédie des Nuées, selon quelques uns. I. 291 *b*. A qui le public est redevable de la premiere Edition de cet Auteur. III. 451. Comment il parloit des veilles de dévotion. IV. 350 *b*.

Aristote, sa Science a été comparée à celle d'Adam. I. 72 *b*. Se moque de Xenocrate. 80 *b*. Ce qu'il enseigne de la nécessité d'un principe moteur de la matiere. 210 *a*. Observe qu'Anaxagoras emploioit une intelligence à la construction des choses comme un Dieu de machine. 211 *b*. S'il a été prosélyte de justice, ou même Juif 324 *a*, *b*. Ce qu'il répondit quand on lui demanda la cause de sa retraite. 325 *b*. Ses Ouvrages furent aportez à Rome pour la plûpart avec la Bibliotheque d'Apellicon. IV. 379 *a*. On en fit plusieurs Copies pleines de fautes. *là-même*. On y joignit les Indices que l'on a presentement, après les avoir mis en ordre. *là-même*. Sa Morale par qui paraphrasée. I. 236 *b*. On a voulu le faire servir à l'eclaircissement des veritez de la Religion. 239. Sa Philosophie a été violemment secoüée dans le 17 Siecle. 323. Mais fortement soutenue par les Théologiens Protestans & Catholiques. *là-même*. Loüanges outrees qu'on lui a données. 326 *a*. Sa conformité avec Spinoza. 327, II. 117 & 119 *b*. S'il a cru l'éternité de l'ame & la Trinité, & s'il a eu des pressentimens de l'Incarnation du Verbe. I. 327 *b*. Voiez aussi III. 779 *a*, & 780 *b*. S'il doit être mis au nombre des Réfugiez. I. 328 *a*. S'il s'est précipité dans l'Euripe. 329 *b*. Il y a bien moins de raison dans les Professeurs qui se sont entêtez de ses Hypotheses, que dans les Parlemens qui ont proscrit toutes les autres. 327. Quelques Auteurs ont cru que sa doctrine alloit à l'Atheisme. *là-même*. Ce qu'on dit de ses Conversations avec un Juif, ne paroît pas fondé. 324 *b*. Il n'y a pas d'aparence non plus qu'il en ait si mal usé avec Platon, qu'on le dit. *là-même*. Ni qu'il ait été un Impie & Idolâtre dans ses Amours. 325 *a*, *b*. On doute qu'il ait reconnu l'immortalité de l'ame. 327 *b*. On ne sait de quel genre de mort il a fini. 329 *b*. Il a été extrémement honoré dans sa patrie. 328. Qui le prémier, & presque le dernier des Modernes, a compris les Sentimens de ce Philosophe. II. 117 *b*. Sa doctrine d'un intellect universel, qui est le même dans tous les hommes. 223 *b*. S'il a brûlé tous les Livres de ceux qui avoient philosophé devant lui & les Livres de Salomon. 274 *b*. Sot Conte des Juifs à cet égard. *là-même*. A trouvé absurde le mouvement eternel de la matiere. 373 *a*. Fort maltraité par Luther. III. 234 *a*. Quand & comment la nature forme les femmes selon ce Philosophe. 539 *a*. C'est avec juste raison qu'il parle mal des Lacedemoniennes. 112 *a*. A qui il compare ceux qui abandonnent la Philosophie, pour s'attacher aux autres Sciences 648 *b*. Quelle a été son opinion touchant l'Ame des Bêtes. 652 *a*, *b*. & 653 *a*, *b*. C'est en vain que l'on cherche dans ses Ecrits des sémences de l'opinion de Descartes touchant l'Ame des Bêtes. 653 *b*. On a soutenu publiquement tout le contrepied de ce qu'Aristote avoit enseigné, ce qui excita de grans troubles. IV. 26 *a*. L'Histoire de la destinée de ses Ouvrages. 379 *a*. Ce qui est pour lui d'une glorieuse conséquence, mais ce qui fait aussi douter de ses Ecrits. 380 *a*, *b*. Est censuré mal-à-propos par l'Auteur de l'Art de penser, en faveur de Parmenide. 516 *b*. Avance des faits qu'on ne pourroit pas confirmer. 597 & *a*, *b*. Sa Rhétorique traduite en Latin par M. A. Muret & expliquée par Bencius I. 519 *b*.

Aristoteliciens, accord de cette Secte avec celle des Platoniciens. 180 *a*.

Arithmétique: Auteurs qui en ont écrit. IV. 323 *a*. Tartaglia y excelle, & tous les autres le copient & le pillent. *là-même* b.

Arius: Nicolas Evêque de Mire lui donna un souflet dans le Concile de Nicée. II. 198 *b* *n*

Arles, son Académie ne reçoit personne qu'on ne le demande. III. 572 *b*. Le Cardinal d'Arles. I. 126.

Arluquiniana cité. I. 521 *b*.

Armée spirituelle, qui devoit être levée par l'avis & l'inspiration du saint Esprit, & commandée par le Roi de France, pour exterminer les Impiétez & les Hérésies. III. 320 *a*. Réflexion d'un Jansénite là-dessus. 321 *a*.

Armes, gens qui ont confessé qu'ils avoient jetté leurs armes en fuiant. I. 134 *a*. Quelles étoient celles de l'Eglise des premiers siecles, quand elle étoit persécutée. 412 *a*. S'il est permis à un particulier de les porter contre les Alliez de son Souverain, lors qu'il ne dépend que de lui de s'enrôler ou de ne s'enrôler pas. 704 *b*. Ouvrage où l'on soutient que les Ministres ont vocation de les porter; & affaires, que cela attira à l'Auteur. 595 *a*, *b*.

Arminianisme est de nature à s'insinuer de lui-même. IV. 473 *a*.

Arminiens, ne devoient pas remuer les bornes des Réformateurs, leur Hypothese ne peut pas lever les principales difficultez sur les matieres de la Prédestination. I. 335 *a*, *b*. Ils recusent le Synode de Dordrecht. II. 377. Ils sont deposez & bannis. *là-même*. Les Peuples les maudissent comme la prémiere cause des troubles & de l'Eglise & de l'Etat. 376 *b*. Ils se retirent à Anvers pendant la treve. 377 *a*

Arminius, Conjecture sur ses Contestations avec Gomarus. I. 477 *a*. Ses recommandations & celles d'Uytenbogard nuisent à Drusius. II. 317 *b*. Nie que ses Sentimens soient ceux des Pélagiens. 560 *b*. Ils n'ont rien de fondamental. 561 *a*. Ce qu'il répondit touchant des Ecrits qu'il avoit ordre de réfuter. III. 16. Exhortation que lui adresse Joseph Hall. II. 687 *a*.

Armoiries: Ouvrage de Jean le Feron sur ce sujet. II. 455 *a*. Autre Ouvrage sur ce sujet. *là-même*. Armes d'Adam, quelles? *là-même* *b*.

Armoise, Plante, d'où lui vient ce nom. I. 365 *a*.

Arnauld (Antoine) Avocat, s'il a été de la Religion. I. 339 *a*, *b*. Il y a eu plusieurs Personnes de la Religion Réformée dans cette Famille. II. 331 *a*. Entre autres Mr. Arnauld Controlleur des Restes. *là-même*. Emploie dans son Plaidoié contre les Jésuites les paroles de Lepidus. III. 237.

Arnauld (Antoine) Docteur de Sorbonne, origine de ses brouilleries avec les Jésuites. I. 339 *a*. Ne méritoit pas d'être apellé un certain Arnold. 341 *a*. Secret pour le faire taire. *là-même*. Raisons qu'il a données de son silence par raport à deux Livres publiez

publiez contre lui. 345 *b.* Sa Diſpute avec le Fevre Docteur de Sorbonne. II. 487 *a.* Prétendue Lettre du Roi de France. 862 *a*, *b.* Blâme mal-à-propos Quiſtorpius. 618 *a*, *b.* Repouſſé par Mr. Claude au ſujet d'Allatius & d'Hottinger. 820 *b.* Se retracte à l'égard de Mr. Mallet, au ſujet des impertinences dont il l'avoit cru le prémier Auteur. III. 128 *b.* Reçut un petit chagrin au ſujet d'une Citation de Luther. 781 *a.* Cité. 233 *a*, *b.*

Arnobe a débité des Erreurs très-dangereuſes. I. 349 *a.* Fonde ſur un menſonge une très-mauvaiſe Objection. II. 175 *b* & 176 *a.* Raille les Paiens ſur les neuf nuits que Jupiter emploia à faire un enfant. 747 *a.* Son Raiſonnement contre les adulteres de Jupiter. 900 *b.* Pouſſe à bout le Paganiſme. 901 *b.* Comment il répond aux Paiens, quand ils accuſent le Chriſtianiſme d'être cauſe de tous les malheurs arrivez à l'Empire. III. 547 *b.* Il eſt moins orthodoxe ſur la matiere conſidérée comme un des principes, que les Stoïciens. 630 *b.* Il a fort bien réfuté les deux eſpeces de Dieux, bienfaiſans & malfaiſans. *là-même.* Mais il eſt allé trop loin. *là-même.* Son ſentiment ſur l'Ame de l'Homme. IV. 116 *a.* Examen d'un de ſes paſſages. 78 *b.* Ce qu'il obſerve touchant la nature de Dieu. 213 *a.* Son aveu touchant ceux qui nient la Divinité ou la Providence. 266 *a.* Quelle a été ſa penſée quand il a dit, que les Paiens repréſentoient l'Amphitryon de Plaute pour apaiſer Jupiter. 331 *b.* Sa Réponſe à ceux des Paiens qui demandoient, qu'on abolit quelques Livres de Ciceron. I. 468 *b.*

Arnoldus, Verſion d'un paſſage de cet Auteur cenſurée. I. 35 *a.*

Arras, Traité d'Arras concernant la ſoumiſſion de Charles VII Roi de France. I. 637 *b.* 638 *a.*

Arreſtographes, jugement que Mr. de Mauſſac fait des modernes. II. 221 *a.*

Arrêts, contiennent ſouvent des honnêtetez, qui ne ſont à proprement parler que des complimens. III. 344 *b.* Autrefois tout remplis de Grec & de Latin. I. 630 *b.*

Arriaga cité. IV. 270 *a.* III. 649 *b.* IV. 541 *a.* 545 *b.*

Arrie ſe tue pour donner exemple à ſon mari. III. 686.

Arrien, ſon extrême crédulité pour les fables. I. 61 *a.*

Arſinoé fait tuer Achillas. Elle eſt reçue chez Megabyſe. Marc Antoine la fait mourir par complaiſance pour Cleopatre. III. 826 *a.*

Art, le droit veut que l'on donne la vie à celui qui excelle en quelque Art, bien qu'il ait mérité de la perdre. II. 579 *a.*

Art d'aimer (les Livres de): furent moins la Cauſe que le Prétexte de l'exil d'Ovide. III. 63

Art d'écrire: Homme qualifié de *prémier de* tous les Ecrivains du Roiaume. II. 524.

Art de médire, il y en a un ſelon Scaliger. Ceux qui l'ignorent ſe font plus de tort qu'aux autres. I. 241 *b.*

Art militaire, étoit autrefois fort eloigné de la perfection où il eſt à préſent. I. 115.

Art Poëtique, examen d'une de ſes Regles. III. 790 *a.*

Art Poëtique François: des Accords promettoit cet Ouvrage. I. 47 *b.* Ouvrage de Dan. d'Auge ſur ce ſujet. 391 *a.*

Art de penſer cité. I. 550 *b.*

Artagnan: les Mémoires qui ont été publiés ſous ce Nom ſont ſuppoſez. III. 166 *b.*

Artemidore cité au ſujet des ſonges, & de leur ſignification. I. 5 *a.*

Artillerie, par qui inventée. I. 130 *a.*

Artiſtes fameux, ſont ſujets à être capricieux. I. 258 *a.* & ont ſouvent lieu de s'en repentir. 265.

Arundel, ſes marbres. III. 811 *a*, *b.*

Aſiatiques, ont été les aggreſſeurs dans les prémieres guerres qu'ils ont eues avec les Européens. II. 706 *a.* Leur credulité pour les plus ridicules traditions. 827 *a.*

Aſyle: la reconnoiſſance envers un Prince qui le fournit rend un Homme peu propre à écrire des choſes où ce Prince ſe trouve intereſſé. II. 689.

Aſyles fort rares. On fit à Rome la recherche des faux. III. 657 *b.*

Aſmodée ſe transforme en Ange de lumiere, pour ſurprendre les dévotes. I. 647 *b.*

Aſpaſie, Abrégé de ſon Hiſtoire. II. 186 *a.* Maltraitée par les Poëtes, & ſur le Théatre. III. 666 *b.* Son Hiſtoire 674 *b.* *juſqu'à* 675 *b.*

Aſprenas accuſé d'avoir empoiſonné. 130 conviez avec un ſeul plat. II. 78 *b.*

Aſſacan: fils ainé de Cleophis Reine Indienne. II. 192.

Aſſaſſins des Rois, leurs Panegyriſtes récompenſez par les Eſpagnols. I. 628 *a*, *b.*

Aſſaſſins, tels que J. Chaſtel, témoignent autant de fermeté que les plus illuſtres Martyrs. II. 150 *a.* Sortent de l'Ecole des Jéſuites. *là même b.*

Aſſemblées de Religion, il ne faut pas croire de léger tout ce qu'on impute à celles des Hérétiques I. 80 *a.*

Aſterites, Pierre que les raions du Soleil peuvent mettre en feu. II. 405 *a.*

Aſtrée, Roman, ce que l'on y trouve à redire. III. 155 *b.*

Aſtres, les anciens Poëtes en faiſoient ſouvent la matiere de leurs Métamorphoſes. I. 245 *b.* En quel endroit du monde on a commencé à les conſiderer. II. 551. S'il faut leur attribuer les Révolutions de Religions. III. 231 *b.*

Aſtrologie judiciaire, Vanité de cette Science. I. 117 *b* Si elle a pu predire la naiſſance, & les miracles de Jeſus-Chriſt. *là-même.* Selon ſes regles un homme doit mourir quelquefois pluſieurs années avant ſa mort. 137 *b.* Gens qui en ont été infatuez. 416 *b*, & II. 859 *b*, & 882 *b*, & III. 175 *b*, & IV. 293 *b.* Ses regles ſe trouvent fauſſes. II. 55 *b.* Jugement qu'en fait Caſtellan. 728 *a.* Il y a des conjonctures fortuïtes qui en cachent quelquefois la vanité. 754 *a.* Ses funeſtes effets. 709 *a*, *b.* Les plus grands hommes s'en laiſſent infatuer. III. 426 *a*, *b.* Bien ſouvent au deſavantage des peuples. 427 *a.* Reflexion ſur ſes Horoſcopes. 508 *b.* Seroit une eſpece de Magie, ſi elle découvroit l'avenir. IV. 104 *a.* Voi auſſi II. 103 *b.*

Aſtrologue qui aime mieux ſe laiſſer mourir, que de ſurvivre à la fauſſeté de ſes Predictions. II. 55 *b.* Aſtrologue qui fait peur à Mrs. de Guiſe. III. 160 *b.* La plupart des Aſtrologues ne ſe ménagent pas aſſez dans leurs Prédictions. II. 752 *a.* Savent tourner leurs Horoſcopes au profit de leur Religion. III. 222 *a.* Aſtrologues envoiez aux Galeres, & pourquoi. 426 *a* Leur vanité & leurs fourberies. 427 *a.* Leurs échapatoires, quand leurs Prédictions ſe trouvent fauſſes. 428 *b* Ils aiment mieux raconter des Hiſtoires peu avantageuſes pour eux, que de taire les raiſons qu'ils en peuvent donner ſelon leurs principes 431 *a.* Aſtrologues relevez par Gaſſendi. 639 *b.* Aſtrologues confondus. IV. 285 *a.* *juſqu'à* 287 *b.* Il n'eſt pas facile de les décréditer. 286 *a.* Il y en a peu qui ſe hazardent à faire des Horoſcopes retrogrades. 322 *a.* Pourquoi ils ne peuvent voir dans les Aſtres les galanteries de leurs femmes. 340 *b.* Menacent d'un Déluge pour l'an 1524, & cauſent beaucoup de fraieur. III. 516.

Aſtronomes, devoient être épurez de la ſenſualité. I. 207 *b.* De quelle maniere Ovide & Pline en parlent. II. 771 *a.*

Aſtronomie, Socrate en deconſeilloit l'étude. I. 218.

Atellanes, quelle ſorte de Comédie c'étoit. III. 302.

Athées, quelle a été, ſelon eux, la cauſe & l'origine des Loix établies parmi les hommes. II. 227 *b.* Leur Syſtême. *là-même*, & 228. Ceux qui le ſont de Syſtême, ne s'amuſent point à dogmatiſer pour l'Impieté. 279 *b.* Voi auſſi IV. 408 *b.* S'ils peuvent être Magiciens. 408 *b.* On eſt accuſé de l'être, ſi-tôt qu'on ne veut pas recevoir tous les articles particuliers de ſa Secte. II. 777 *a.* Quand on commence à le devenir, & comment cela. III. 86 *b.* Athée pendu & brûlé en Greve. IV. 34 *b.* Qui ſont ceux, au dire de quelques-uns, qui écrivent le mieux contre les Athées. II. 530 *b.* Eclairciſſement touchant les Remarques repandues dans ce Dictionaire touchant leurs bonnes Mœurs. IV. 617, 618, 619. Il eſt moins étrange qu'ils aient vecu en honêtes gens, qu'il n'eſt étrange que les Idolatres aient fait de bonnes actions. 617. L'Amour-propre étoit le but de leurs bonnes actions. *là-même.* Exemples de leurs mauvaiſes Mœurs citez par l'Auteur, qui en avoit demandé d'autres. 618. Athées de Theorie, Diagoras, Vanini, Spinoza, &c. 619.

Atheïſme, ne donne point d'idées plus fauſſes de la nature de Dieu que le Paganiſme. I. 94 *a.* Si c'eſt un moindre mal que le Paganiſme. 268 *a.* Si ce n'en eſt pas un d'admettre un prémier moteur, & de ſoutenir en même tems que le monde eſt éternel. 390 *b.* N'a preſque point d'exemple parmi les femmes. 444 *a.* Il faut un certain dégré de force d'ame maniaque pour y tomber. II. 144. Voi auſſi 279 *a.* Ce n'eſt point par des Satires qu'il le faut combatre. II. 530 *a*, *b.* Il y en a de trois ſortes. IV. 341 *b.* Quand il a commencé à paroître en France & en Italie. 315 *a.*

Athenagoras, s'il preſenta ſon Apologie à la Cour Impériale en qualité de Député pour les Chretiens. I. 370 *b.* Avoit des ſentimens héterodoxes. 371 *a.*

Athenée critique d'une faute contre le bon ſens. I. 83 *a.* A qui le public eſt redevable de la prémiere Edition de cet Auteur. III. 451. Il fait dire à Herodote ce qu'il ne dit pas, au ſujet des Prêtres Egyptiens. III. 825 *a.*

Athenée le Philoſophe, ce qu'il dit après avoir été mis en liberté par Auguſte. I 375 *b.*

Athenes, diſpute entre Neptune & Minerve à qui nommeroit cette Ville. I 309. On y couroit riſque de la vie quand on avoit certains ſentimens ſur les aſtres. 216 *a.* Elle étoit feconde en Delateurs. 325. Nous n'avons plus que le beau de cette République, qui dans le fond étoit dans l'eſclavage des Demagogues. III. 675 *b.* On y propoſe d'ajoûter une nouvelle tribu aux dix anciennes. 658 *b.* Recueil des Décrets du Peuple d'Athenes, Ouvrage qui s'eſt perdu, & dont on doit regretter la perte. II. 221 *a.* L'Areopage d'Athenes étoit redoutable aux Athées & aux Impies. 228 *a.*

Atheniens, font des Sacrifices pour tous les Grecs. I. 4. *a.* Leur dévotion pour le Dieu Borée. I. 611. Font entrer des fictions & des fornettes dans le Syſtême de leur Religion. 613 *a*, *b.* Quand & par qui ils furent délivrez de la domination des 30 Tyrans. II. 211 *a.* Juſqu'où ils portoient le prix de leur bourgeoiſie. 218 *b.* Ils ſecourent Ariſtagoras, & l'aident à brûler la ville de Sardes. 248 *b.* Ce qu'ils font contre Diagoras. 281 *a*, & 282 *b.* Explication de leur Decret touchant les Tragédies d'Eſchyle. 398 *b.* Font une Loi pour défendre aux femmes & aux eſclaves d'étudier la Médecine. 764. Hiſtoire curieuſe ſur ce ſujet. *là-même a.* Atheniens cenſurez de leur peu de courage par Demetrius. III. 44 *b.* Leurs Loix abolies par le Chriſtianiſme. 330 *a.* Comment guéris d'une fraieur qu'une éclipſe de ſoleil leur avoit cauſée. 664 *b.* Ils font mourir très injuſtement ſix de leurs Généraux. 675 *b.* Ils pillent Apollon par mer & par terre. 706 *b.* Defendent aux Sophiſtes de plaider des cauſes. 821 *b.* Permettoient à un homme d'épouſer ſa ſœur de pere, mais non ſa ſœur uterine. IV. 143 *a.* L'Exil étoit le ſort de ceux qui les gouvernoient. II. 13.

Athenion, comment devenu tout puiſſant dans Athenes. IV. 381 *b.*

Athletes, leur abſtinence. I. 101 *b.* Avoient des ceintures parmi les anciens Grecs & parmi les Romains. III. 109 *a.*

Atia, mere d'Auguſte, quelle étoit ſa patrie. III. 528 *b.* N'oſe aller au bain, & pourquoi. 535 *a.*

Atlas, la côte de Teuchira eſt appellée ſon logis inhabité. III. 420 *a.*

Atômes, quelle difference il y avoit entre ceux de Democrite, & ceux d'Epicure. II. 367 *a*, *b*. Utilité de la supofition qu'on feroit qu'ils sont animez. 367 *b*, & 377 *a*, & III. 101 *a*, *b*. Leur mouvement de déclinaison ne servoit de rien aux deux usages qu'Epicure en vouloit tirer. II. 375 *b*. Absurdité d'un tel mouvement. *là-même b*. Qui en a été l'inventeur. III. 99 *b*. Sont admis avec le vuide par quelques Philosophes Orientaux. 102 *a*. Observation sur cette Hypothese. 558 *a*. Leur mouvement seul n'est pas capable de produire la régularité qui se trouve dans les Plantes. 430 *b*.

Atomistes, ne sont pas si absurdes dans leur Systême, que les Spinosistes dans le leur: raison de cela. II. 274 *b*. Admettent une infinité de Principes. IV. 630.

Attention singuliere & profonde. II. 246 *b*. Voi aussi 271 *a*.

Atticus (Pomponius) plus ses Lettres étoient longues, & plus elles étoient belles. I. 298 *a*. On lui érigea des Statues à Athenes. 376 *b*. Il étoit de la Secte d'Epicure, & néanmoins fort honnête homme. 377.

Attila se tue le jour de ses noces à force de boire. II. 788 *a*. Adouci par une Harangue s'en retourne au delà du Danube. III. 78 *b*. Sa séverité envers un de ses Panegyristes. 359.

Attilius, s'il doit être mis au rang des Poëtes Tragiques ou Comiques. I. 44 *a*.

Avarice, Sentence de Bion touchant ce vice canonisée par saint Paul. I. 569. Mauvaises excuses de ce vice. IV. 214 *a*. Sordide avarice d'un Professeur en Médecine. 206 *a*, *b*.

Avaux (Mr. d') envoie à Paris plusieurs Exemplaires du Livre *Lux in tenebris*, *&c.* III. 18 *a*.

Aubertin, Plan de son Livre de l'Eucharistie. I 380 *a*.

Aubeterre (le Vicomte d') quel metier il faisoit à Geneve pour subsister. IV. 243 *b*.

Aubignac (l'Abbe d') son Académie étoit composée de personnes de merite & d'érudition. IV. 425.

d'*Aubigné* a trop encheri sur un passage de Mr. de Thou. I. 85 *b*. Critique d'un de ses passages. 493 *a*. Examen d'un Conte qu'il raporte. 674 *b*. Il rend ses Historiettes suspectes par ses traits satiriques *là même*. Son erreur au sujet du lieu où Goudimel fut massacré. II. 579 *b*. S'il descend de Jeanne d'Albret Reine de Navarre. IV. 479 *a*, *b*. Ce qu'il dit d'un Livre des Taxes. 379 *a*. Remarques sur deux de ses passages IV. 570. Dispute du Roi de Navarre touchant l'affront fait à sa femme. I.I. 487 *b*. Censuré à cet égard. *là-même*.

Aubigné (Constant d') fils du precedent: ses Enfans, &c. I. 38[illegible] *b*.

Audebert, Jésuite, offre de la part de sa Communion de relâcher beaucoup de choses pour le bien de la paix. I. 185 *b*. Negocie secrétement avec quelques Ministres, pour la réunion des deux Religions. II. 523 *b*. Propose un Projet de Réunion au Card. de Richelieu. IV. 661

d'*Audiguier* cite. I. 661 *a*, III. 137 *b*, II. 658 *b*. Deux Auteurs de ce Nom. I. 382.

Auditeurs, leur mémoire est redoutable aux Prédicateurs & aux Avocats qui se contredisent. I 248 *a*.

Avein: l'on tira peu de fruit de cette Victoire. III. 196 *b*.

Avenir, ceux qui se mêlent de le prédire sont heureux, quand ils servent un Prince destiné a de grandes choses. I. 311 *b*. Un homme sage ne se doit jamais mêler de le pénêtrer. 520 *b*, & 651 *a*. Difficultez qu'il y a à le prédire à moins qu'il ne dépende d'une cause nécessaire. II. 62 *b*. Ceux qui se mêlent de le prédire, sont les plus dangereuses pestes du genre humain. 670 *a*. Dieu l'a fort sagement couvert d'une nuit obscure. I. 660.

Aventin (Jean) les Protestans ont publié ses Annales sur un Manuscrit non tronqué. I. 382 *b*. Son sort peut être comparé avec celui de Fra-Paolo. 384 *a*. Accusé de plusieurs supositions, pour médire des Papes. II. 607 *a*. Nie fortement l'Histoire de la Papesse, & ouvre le chemin à tous ceux qui l'ont niée depuis. III. 585 *b*, & 774 *b*. Décrié par les Cardinaux Baronius & Bellarmin. 585 *b*.

Aventin (le mont) la populace mutinée s'y retire. II. 793 *b*.

Averroës, étoit l'émule & l'ennemi d'Avicenne. I. 385 *a*. Son opinion touchant l'ame ou l'entendement universel, commun à tous les entendemens particuliers. *là-même*. & II. 52 *b*, & 223 *b*, & IV. 85 *a*. On ne perd plus le tems à le lire. I. 387 *a*. Son irreligion *là-même*, & *b*, & 388, & 389 *a*. Souhaitoit que son ame fut parmi les Philosophes. III. 770 *b*. N. Vernias & A. Niphus soutiennent son Opinion de l'Unité de l'Entendement. 514 *a*.

Aveugle-né gueri par Hadrien. II. 668 *b*.

Augsbourg, les Magistrats de cette Ville y érigent une Ecole qu'ils nomment de sainte Anne. II 540 *a*. Quand & comment sa Bibliotheque fut enrichie de bons Manuscrits. 782 *b*. Quelle Charge c'est que celle de *Duumvir* & de *Préteur* de cette Ville. IV. 427 *a*. Le Papisme en est chassé. III. 425 *a*.

Augures, raisons contre la Science des Augures. II. 264 *b*. Les Dames Romaines en alloient chercher sur leur mariage. III. 381 *b*.

Auguste remet cent talens aux habitans de l'Ile de Cos pour la Venus Anadyomene. I. 259 *b*. Un de ses bons mots. II 80 *a*. Est le prémier qui prend connoissance des Libelles diffamatoires, pour en punir les Auteurs. 77 *b*, 78 *a*, & 79 *a*, *b*. Son dessein de marier sa fille Julie avec Cotison Roi des Getes, & de se marier lui-même avec la fille de ce Cotison. 219 *b*. Il choisit dans l'armée ennemie ceux qu'il voulut admettre à sa plus grande familiarité. 267 *a* Les Poëtes de sa Cour étoient animez du même esprit que les Poëtes d'aujourd'hui. 323 *b*. Avoit une tendresse singuliere pour Drusus. 325 *b*. Comment il vouloit qu'on appellât la suprême autorité. *là-même*. Il fait dresser une Bibliotheque dans le Temple d'Apollon Palatin. 442 *a*. Jusqu'où alloit sa foiblesse par raport aux songes. III. 290 *b*. On lui prédit l'Empire étant enfant nouveau né. 508 *a*. Reflexion sur cette Prediction. *là-même b*. Ce fut sous lui que la danse des Pantomimes parvint à sa perfection. 725 *b*. Belle Ordonnance de cet Empereur pour la conservation de la chasteté des filles. IV. 350 *b*. Son procédé envers Ovide III. 563. Idolatré à la lettre par ce Poete. *là-même. b*. Sa douleur & sa colere devoit se reveiller lors qu'Ovide lui parloit de ce qu'il avoit vu & l'avoit fait releguer. 562 *a*. Suetone ne dit rien qui insinue ses Amours pour sa fille ou sa petite-fille. *là-même b*. Raisons contre la Conjecture de son inceste avec sa petite-fille. *là même b*. Sa Politique en laissant Ovide dans son exil. 563 *a*. Fait bruler tous les Libelles de dette, & de dissension. II 640 *b*.

Augustin (saint) raison qu'il donne pourquoi Adam ne consomma son mariage qu'après la chûte. I. 17 *a*. Censuré de son relâchement dans la morale sur un point capital. 65 *a*. En quoi il fait consister l'ouverture des yeux de nos premiers parens. 72 *a*. Est traité d'*Africain échauffé*, & de *Docteur bouillant*. 75 *b*: d'*obscur* en ses Ecrits, & d'*inconstant* dans ses Sentimens sur les matieres de la Grace. 76 *a*. Maltraité par quelques Protestans. 78 *b*. Aprouve une raillerie de Ciceron au sujet d'un culte qui consistoit à pleurer. 84 *b*. Son exclamation sur le concubinage d'Abraham 88 *a*. Il a trouvé l'Apologie des persecuteurs des Sectes, dans le traitement que Sara fait à Agar *là même*. Relancé comme il faut dans le Commentaire Philosophique. *là même* Passage de ce Pere contre la persécution. 202 *b*. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane. 268 *a*. & d'Apulée. 275 *b*. Son autorité parmi ceux de l'Eglise Romaine. 327 *a*. Le portrait qu'il nous fait de son enfance 391 *a*. S'abandonna de bonne heure à l'impureté. *là-même b*. Son Systême que l'Eglise Romaine s'est engagée de respecter la jette dans l'embarras. 392, & 393 *b*. Demande à Dieu la continence, mais il a peur d'être pris au mot. [illegible] *b*. Il a réfuté solidement les Dogmes de Democrite. II. 274 *a*. & nous a montre la difference qu'il y a entre ce Philosophe & Epicure. *là-même* Demande a Dieu la grace d'être delivre de certains songes. 488 *b*. Rudement réprimandé par un Auteur moderne, au sujet de quelques Pensées sur la pratique des Cyniques. 768 *a*. Comment il apuie les miracles de l'Ecriture contre les Paiens. 852 *a*. Rejette la faute sur Julien d'une paix honteuse que Jovien avoit faite. 861 *a*. Tourne en ridicule le Paganisme. 898 *a*. Examen d'une de ses Objections. III. 206 *a*. Ce fut un grand bonheur de ce qu'il abandonna la Secte des Manichéens. 305. Est censuré mal-à-propos par Mr. le Fevre, au sujet de la licence du Theatre. 666 *b*. A été plus heureux que sage, dans son sentiment sur l'ame des bêtes. IV. 76 *b*. Ses exaggerations sur la caducité de Sara. 145 *a*. N'a pas fait une bonne apologie de la conduite de Sara & d'Abraham. 146 *a*. On n'a pas bonne opinion de la Science des Religieux de saint Augustin. 279 *b*. Choisit mal ses exemples pour persuader aux Paiens la virginité de la mere de Jesus-Christ. 597 *a*. Sa Maxime touchant la nécessité de parler de choses sales. II. 532 *b*. Ce qu'il dit des Dieux Stercutius & Cloacina, & de quelques gens qui sembloient chanter en petant. *là-même*.

Augustin (Antoine) critiqué au sujet de la Famille d'Hortensius. I. 7[illegible] *a*. Envoyé par le Pape à Philippe II. III. 381. Ami de Jean Metel. *là-même*.

Avignon vendu au Pape pour une somme très modique. III. 455, 457.

Aulugelle un de ses Chapitres raporté. I. 91 *a*. Son Apologie pour Virgile examinée. 715 *a*. Sa Pensée sur les chimeres qu'on attribue à Democrite. II. 272 *a*, *b*. N'a point entendu une *Sauterelle* par le mot *saltatricula*. 794 *b*. Est mal corrigé au sujet de Lævius II. 13 *a*. Repris. III. 103 *b*. Varieté de Chapitres dans cet Auteur selon les Editions. II. 99 *b*.

Aumones, mauvaises raisons pour se dispenser d'en faire. I. 647 *a*, 649 *b*.

Aumonier, quand ont commencé les titres de grand Aumônier du Roi, & de grand Aumônier de France 105 *a*. Depuis quand, & à quelle occasion, les grands Aumôniers de France sont nez Commandeurs de l'Ordre. I. 181 *b*.

Aunoi (Madame d') citée. III. 606 *a*, *b*.

Avocats: qui est leur idole. I. 48 Ils sont sujets à se contredire, & pourquoi. I. 247 *b*, II. 262 *b*. Voi. aussi IV. 6 *a*. C'est même un droit que Ciceron leur donne. I. 240 *a*. Plaisante Réponse d'un Avocat au sujet des mauvaises causes dont il s'étoit chargé. 149 *a*. Leur métier est plus difficile que celui des Prédicateurs. 44 *b*. Leur peine ne leur sert de rien contre la témérité d'un Juge. 159 *a*. Ce que dit Ammien Marcellin contre ceux de son tems. 160 *a*. Font servir à leur Cause tout ce qu'ils peuvent. II. 70 *b*. Le desavantage de ceux d'aujourd'hui comparez avec ceux de l'Antiquité. II. 329 *b*. Leurs Qualitez décrites en vers 48 *a*. Un Avocat refuse de se charger des interêts de la Duchesse d'Angoulême, lors de son Different avec le Connétable de Bourbon. II. 355.

Avortemens prématurez sont de véritables parricides. III. 616 *a*. Ont été pratiquez depuis fort long tems. *là-même b*.

Avortons, combien le nombre en est grand. III. 615 *a*, & 616 *b*.

Avoüé, nom donné au gendre de Hugues Capet, & pourquoi. I. 7.

Aurele (Marc) l'Ouvrage qu'on lui attribue n'est point l'Histoire de sa Vie, comme l'a cru Naudé. II 55. Ce qu'il répondit à ceux qui lui conseilloient de répudier sa femme. III. 167 *a*.

Aurelien, la févérité de sa morale n'étoit propre que pour les Montanistes. I. 397 *a* Comment on le nommoit. 397 *b*. Son Eloge. 401 *a*. Comment il se justifie d'avoir triomphé d'une Reine. IV. 535 *a*.

Ausone, s'il étoit Chrétien. I. 405 *a*, *b*. Voiez aussi. 406 *b*. Censuré au sujet du cadavre d'Hector. 58 *b*. Epigramme de ce Poëte jusqu'à quel point admirée. II. 258 *a*. Son adresse

à prévenir une Objection, dans son remerciment à Gratien. 513 *a*.

Auspices, Raisons contre la Science des Auspices. II. 264 *b*. Qui en fut l'inventeur. IV. 386.

Austéritez de quelques Philosophes Indiens. I. 652 *a*, *b*.

Australiens, comment ils sont faits. IV. 110. Quel est leur sentiment sur le repos éternel. 111 *a*. Pourquoi ils ne parlent jamais de Dieu. *là-même*. Quelle a été leur origine, & ce qu'ils pensent de celle des Europeens. *là-même b*.

Auteur partagé en trois, & ses Ouvrages aussi. I. 10. Quand on veut faire conoître quelque Auteur par ses parens, il faut citer des parens conus. 454 *b*. En quel tems on peut dire qu'un Auteur fleurit, & devient illustre. II. 106 *b*. Son âge se conoît aux traits de sa plume, aussi bien qu'aux traits de son visage. III. 759 *a*. Auteurs qui ne citent point esperent qu'on les citera eux mêmes. I. 15 *a*. Se moulent les uns sur les autres. 17 *b*. Ne doivent point être citez pour des Conjectures que d'autres ont avancées. 46 *a*. Doivent faire leur retraite de bonne heure. 86 *a*, & II. 258. Avoüent mal aisément une faute. I. 115 *b*. Il n'y en a point qui se citent si souvent eux-mêmes, que ceux qui supriment leur nom. 128 *b*. Plusieurs falsifient les faits pour s'en pouvoir servir. 132 *a*. Il y en a qui, à force de travailler à être bons Auteurs, demeurent toûjours privez de la qualité d'Auteur. 141 *b*. Auteurs qui n'étoient riches qu'en paroles. 232 *b*. On ne peut trop fronder ceux qui amplifient ce qu'ils citent. 238 *a*. Ils ne doivent jamais suprimer les circonstances principales d'un fait. 262 *b*. Il seroit d'un grand usage de critiquer leur fausse Logique. 276 *a*. Assignent quelquefois leur paiement sur le prémier Livre qu'ils dédieront. 307 *b*. Leurs ruses. 314 *b*, & 466 *a*, & II. 274 *b*. Leurs manieres rudes & grossieres d'autrefois, quand ils étoient en guerre les uns avec les autres. I. 358 *b*. Ils causent beaucoup d'obscurité par leur relachement à mettre les mots dans leur ordre naturel. 418 *b*. Ils changent de maximes selon leurs besoins, mais principalement les Théologiens. 429 *b*. Moralité qui peut servir de consolation aux petits Auteurs. 485 *a*. Il est très-utile de recueillir les exemples de leur mauvaise foi. 557 *a*, *b*. Les Auteurs doivent être toûjours en garde contre les distractions d'esprit. 527 *a*. Les profanes peuvent être consultez pour éclaircir la Chronologie de l'Ecriture Sainte. 538 *b*. Doivent prendre conoissance des Ecrits les plus communs, & des Pieces les plus fugitives. 622 *a*. Il y a des choses que les Auteurs ne publient jamais, quand ils sont bien instruits de leur devoir. II. 19 *a*. Il y en a qui n'auroient jamais fait des Livres, si on ne les eût attaquez. 59 *a*. Bien des gens se vantent d'avoir conu familiérement, sans que cela soit vrai, un Auteur qui devient célèbre. 30 *a*, & 113 *a*. Il faudroit établir des Chambres ardentes contre quelques-uns. 144 *b*. Les Auteurs qui sont laïques ont plus de liberté, que les Prédicateurs, de dire ce qu'ils pensent. 147 *a*. Il y en a qui ne composent pas chaque partie d'un Ouvrage selon son ordre. 167 *a*. Raportent avec mille altérations, ce que les Anciens nous aprenent. 202 *b*. Ne sauroient presque éviter que les siecles à venir n'interpretent de plusieurs façons contraires ce qu'ils ont dit. 245 *b*. Voi aussi 719 *b*, & 760 *a*. Les diverses circonstances où ils se trouvent, contribuent beaucoup à les rendre plus ou moins célébres. 190 *a*, *b*. Leurs disputes ne manquent jamais de produire des effets funestes à leur réputation de gens de bien. 236 *b*. Gens qui ont traité des Auteurs de même nom. 268 *a*, *b*. Souffrent avec peine qu'un autre coure sur leurs brisées. 301 *b*. Illusion de ceux qui se font un mérite d'être haïs des autres Sectes. 310 *a*. Auteurs Protestans, s'ils ont été haïs des Catholiques, pour avoir bien défendu la bonne cause. *là-même*. Les Auteurs, qui ne citent personne, ne méritent pas d'être citez. 366 *a*. Moien propre à refrener ceux qui sont médisans. 380 *b*. Ceux du prémier rang devroient mourir dès que leur gloire est parvenue à son comble. 397 *b*. Il est dangereux quelquefois de leur prodiguer des loüanges. 620 *b*. Leur tendresse pour leurs Ouvrages est excessive. 715 *b*. Leur destinée est déplorable, en ce que lors qu'ils croient apliquer le plus fortement leur attention, ils prenent mal le sens des passages les plus faciles. III. 121 *b*. Oublient dans un endroit du même Livre, ce qu'ils ont dit dans un autre. II. 446 *a*. Il y en a qui composent des Traitez qui ne sont bons qu'à être posthumes. 562 *b*. Il y en a qui semblent écrire avec la derniere facilité, qui écrivent avec une peine extrême. 626 *a*, *b*. Voi aussi III. 298 *b*, & 299 *a*, *b*. Doivent quelquefois préférer leurs lumieres à celles d'autrui. II. 682 *b*. Ce qu'ils devroient faire pour obtenir des récompenses du public. 684 *b*. Source de leurs méprises qui a plus de cours qu'on ne se figure. 763 *a*. Il y en a qui corrigent trop leurs Ecrits. III. 119 *b*. Il y en a qui ont plus de peine à se contenter au commencement de leur Ouvrage, que dans la suite. 120 *a*. Il y en a d'autres à qui la révision d'un Ouvrage qu'ils veulent faire réimprimer, coûte plus que la premiere composition. *là-même*. Il y en a qui ne sont savans que dans leurs Recueils. 377 *a*. Une des causes qui en ont produit de chimériques. 532 *a*. Il n'y en a gueres qui ne se plaignent de l'ingratitude du siecle. 573 *b*. Il est impossible que ceux qui ont beaucoup d'Adversaires, ne contractent l'habitude du style injurieux. 596 *a*. Ils se doivent défier de leur mémoire, & ne rien alléguer sans le revoir. 666 *b*. Donnent rarement en fait de loüanges rien pour rien. 687 *a*. Ont le droit de forger de nouveaux mots. 789 *a*, *b*. Il seroit à souhaiter qu'ils ne fussent ni pauvres ni riches. IV. 71 *b*. En quel sens ceux qui trafiquent de leurs Ouvrages sont loüables, & en quel sens ils sont blâmables. 31 *a*. Qui ont écrit des Proverbes. 252 *a*, *b*. On n'est point en peine de la Religion de ceux qui écrivent présentement. 279 *a*. Leur mauvaise maniere de citer. 342 *b*. Auteurs de réputation remportent de la gloire pour des Ouvrages assez médiocres. 353 *a*. Réflexions sur la conduite de ceux qui font proscrire les Livres de leurs Adversaires. 355 *a*, & sur les conséquences que l'on peut tirer de leurs Ecrits à leurs mœurs. 409 *a*. Il y en a qu'il seroit fort mal aisé d'enrichir. 308 *b*. Auteurs modernes ne doivent rien avancer qu'ils ne trouvent dans des temoins dignes de foi. II. 271 *b*. Maxime qu'ils doivent consulter soigneusement. IV. 574 *b*. Il n'y en a point d'aussi sujets que les Poetes à oublier leurs promesses de ne plus imprimer. I. 614 *b*. Vers de la Fontaine à ce sujet. *là-même*. Chapitres de Menage sur le même sujet. *là-même*. C'est prendre un Auteur par un endroit bien sensible que de conseiller d'acheter ses Ouvrages. II. 51. Grand Auteur des petits Livres, qui nommé ainsi, & en quel sens? 197. Auteur qui laisse insérer quelque chose dans ses Ouvrages donne lieu de dire qu'ils ne sont point de lui. 305. Qui suprime & corrige des Louanges & des Censures mal fondées. *là-même*. Le plus petit changement de lettres dans les Noms propres les multiplie mal-à-propos. 822. C'est une injustice criante que de mépriser ceux qui ont eu à vaincre les obstacles du rétablissement des belles Lettres. III. 356 *b*. Tels les surpassent aujourd'hui qui ne les auroient point égalé s'ils eussent vecu alors. *là-même b*. Il n'est pas sans exemple qu'un Valet soit devenu Auteur distingué. 362 *a*. Fautes d'impression les multiplie. 377. On ne sauroit leur rendre un plus mauvais office que d'annoncer leurs Ouvrages sous une idée trop pompeuse. 444 *a*. Plusieurs négligent la Correction de leurs Ouvrages, & l'abandonnent. 566 *b*. Les plus habiles aiment mieux se taire que de refuter un Livre trop fort. IV. 237 *b*. Il leur est permis de faire en sorte que leurs Ouvrages soient recommendables. IV. 616.

Automates, leur Hypothese est la seule voie de se tirer d'embaras. II. 367 *b*. Si, & jusqu'où, Descartes en a été l'Inventeur. III. 650 *a*. Si les Anciens ont enseigné que les Bêtes n'étoient que des Automates. 654 *a*, *b*. Ce qui incommode le plus ce Systême. IV. 81 *b*, & 85 *a*. Automates de Descartes sont très-favorables à la vraie foi. 77 *a*.

Automne, est beau dans les belles personnes. II. 430 *b*.

Autorité (la voie de l') on y revient après l'avoir decriée. I. 171 *a*. Voi aussi. III. 595 *b*. Sans elle on est sujet à une infinité de divisions. I. 201. S'il y a de la différence entre l'Eglise Romaine, & l'Eglise Reformée à l'égard de cette voie. III. 285 *a*. Ses difficultez. 502 *a*, & 642 *a*. Conduit les particuliers à être toûjours de la Religion Nationale. 827 *a*. Pour suivre cette voie dans la recherche de la vérité, il faut prémierement examiner où elle réside. 642 *a*.

Autorité Pontificale: Jean Thomas de Roccaberti fait plusieurs volumes pour la soutenir, & fait imprimer à ses dépens un Recueil en vingt volumes in folio sous le Titre de *Bibliotheca Pontificia*. IV. 62.

Autriche (Maison d') d'où descendue selon les Bénédictins. I, 240. Qui a remis cette Maison dans son prémier éclat en Allemagne. II. 308. Elle négocie finement à Munster. 307 *b*. Ses prospéritez en dépit des menaces de quelques pretendus Prophetes. III. 21 *a*. Richelieu forme le dessein de l'abaisser. I. 544 *b*. Le Cardinal de Berulle le traverse, aidé du Garde des Seaux Marillac &c. *là-même b*. Fait entrer dans l'Electorat de Cologne les Troupes du Cercle de Bourgogne. 646 *a*.

Autriche (Anne d') sa Réponse à un Libraire. I. 379 *a*, *b*. Cherchez *Anne*.

Autriche (Don Juan d') fils naturel de Philippe IV, est Chef d'un Parti opose à la Reine Régente. III. 506.

Auvergnats se vantoient d'avoir l'épée de Cesar. II. 122 *b*. Quand, & par quel moien, ils ont paru à la Cour de France, dans des postes glorieux. I. 336 *a*.

Auvergne (le Comte Dauphin d') tué en présence du Roi & en son Conseil. II. 153 *a*.

Auxerre, Rebellion de cette Ville. I. 181 *a*. Le Chapitre de cette Ville comment traité par le Sire de Chastelux, & quel Privilege il lui accorde. II. 152 *a*.

Axtius (Medecin) condamné à se retracter publiquement d'une calomnie qu'il avoit débitée. III. 618 *b*.

Azizus, Roi des Emeseniens, se fait circoncir pour épouser une Juive. II. 314.

Azote, la longueur de son siege. III. 826.

B.

BAbylone: Horace ne vouloit point que l'on consultât ses nombres. I. 659 & 660.

Babyloniens, se vantoient d'être plus anciens que le monde. I. 414 *a*. Correction du Pere Hardouïn touchant un passage de Pline sur l'antiquité des lettres chez eux. *là-même*. *b*.

Bacchus, la célébration de sa Fête vouloit qu'on passât la nuit dans la continence. III. 221 *a*. Etoit adoré des Paiens sous un nom infame. IV. 204 *b*. Empiete moins sur Venus au midi, que Venus sur Bacchus dans le septentrion. II. 396 *a*.

Bacon: son Atlantide. II. 688 *b*.

Bade (le Marquis de): introduit la Réformation dans ses Etats. II. 612.

Bade, comment les Suisses y prennent les bains. IV. 411 *a*.

Badinages: on ne doit point s'y arretêr, ni y revenir: ce doivent être des Amusemens de Jeunesse. I. 46 *a*.

Baduel: son different avec Guil. Bigot. I. 564 *a*.

Bague, d'où vient que les Anciens en portoient une à la main gauche, au doigt le plus voisin du petit. I. 263 *b*. Bague vendue dans un encan, pensa perdre la République de Rome. II. 321 *b*.

Baguette, cause de plusieurs belles decouvertes. I. 3 *b*. Réflexion sur son utilité. 6 *a*, *b*. Où est-ce que celle de Jaques Aymar a perdu sa réputation. 6 *a*.

Baiard: se batit contre Alfonse de Sotomajor l'an 1503. IV. 208 *b.*

Bajazeth met à rançon le Comte de Nevers. I. 634 *a.* Envoie à Rome le fer de la lance, qui avoit percé le corps de nôtre Seigneur. II. 845 *a.* Avoit de l'inclination pour les Sciences. III. 56 *a.*

Baif (Lazare) va jusqu'à Rome pour y assister aux Leçons d'un Professeur Grec. III. 452 *b.*

Baif (Jan Antoine) ce qu'il dit de sa pauvreté & de son education. IV. 438 *a.*

Baigner, la bienséance chez les Paiens ne permettoit pas qu'un pere & un fils se baignassent en un même lieu. I. 391 *b.* Voiez *Bade.*

Baigneurs: Ceux de Paris veulent assassiner Jaques des Parts, parce qu'il défendoit les Bains en tems de Peste. III. 568 *b.*

Baillet cité. I. 155 *a*, *b.* & III. 5 *a*, *& passim alibi.* Loüé de son honnêteté & de son équité. I. 554 *b.* Son jugement sur ce qui se passa dans la Conférence de Ratisbonne. II. 824 *a.* Il a oublié un *Anti* dans la Collection qu'il en a faite. III. 34 *a.* Son honnêteté envers l'Auteur de ce Dictionaire est un excès de cérémonie, préjudiciable à la liberté dont on doit jouir dans la Republique des Lettres. 651 *b.* Son Discours sur la Vie des Saints. II. 417 *b.*

Bain, cherchez *Baigner.*

Bains: du tems de Charles VII. ils étoient déjà en usage à Paris. III. 568 *b.*

Baiser, il y a eu des païs où l'on suposoit que le prémier qu'une fille recevoit de son galant étoit celui des fiançailles. III. 300 *b.* Les Romains avoient coutume de baiser leurs parentes, afin de connoître si elles avoient bu du vin. 798 *b.* La force que Socrate attribue à un baiser. 831 *a.* Quand, & en quelles occasions, il est permis de baiser les femmes & les filles. 831 *a.* Parallele entre les baisers & les danses. IV. 128 *b.*

Bal, dangereux à la chasteté. IV. 127 *a.*

Balde, prompte repartie qu'il fit. I. 428 *a.*

Baldus Lupatinus, sur un soupçon d'Héréfie est jetté dans la mer, après vingt années de prison. II. 839 *a.*

Bâle, toutes ses reliques furent portées pendant le Concile en la place des Evêques absens. I. 127. On y fait beaucoup d'honneur à la mémoire d'Erasme: preuves de cela. II. 383 *b.* On y brûle douze charettées d'images devant la Maison de Ville. 389 *b.*

Balyra, Riviere du Peloponnese, d'où lui vient ce nom. IV. 343 *b.*

Ballets: l'usage en étoit établi en France avant que Marie de Medicis y amenât Rinuccini. IV. 59 *b.*

Balquhane, une des Maisons d'Ecosse. III. 96.

Balthasarini. Voiez *Beaujoieux.*

Baluze, l'Histoire de ses Différens avec l'Abbé Faget. III. 312 *a*, *b.* Il a fourni divers Mémoires à l'Auteur. 550 *n.* IV. 188 *n.* & *a. n.*

Balzac, sa plaisanterie au sujet d'Alexander ab Alexandro. I. 159. *Balzac* & *Balsac* sont fort differens. 433 *a.* Piece curieuse, qui donne lieu de soupçonner, que Balzac avoit voulu se faire Huguenot en Hollande. 434 *b.* Fort maltraité par Théophile. *là-même.* Ses railleries sur l'impatience des femmes modernes, qui ont des maris trop froids. 611 *b.* Cité. II. 75 *b*, & IV. 347 *b*, & 348 *a.* Il regardoit comme un suplice l'obligation de loüer tous les Livres nouvellement imprimez. II. 258 *b.* Se moque d'un Grammairien qui faisoit le Rodomont contre la Divinité. *là-même b.* Sa critique au sujet d'Alexandre, critiquée par Costar. 292 *a.* Ce qu'il dit de quelques dévotes d'Espagne. 494 *b.* On sent que ses productions lui coutoient beaucoup. 627 *a.* Voiez aussi III. 298 *b.* L'origine de ses Différens avec Phyllarque. II. 583. Ce qu'il a contribué à la politesse qui s'est répandue en France. III. 134 *b.* Se déchaine contre Montmaur. 417 *a*, *b.* Vouloit qu'on crut qu'il étoit Auteur d'un Ouvrage qu'il n'avoit pas fait. 440 *b.* Ce qu'il dit de la contrariété des pieces qui composent l'homme. 561 *a.* Il avoit trop de vanité. 574 *a.* Il s'exprimoit trop éloquemment sur ses maladies. 575 *a.* De quelle maniere il parle du Prince de Condé, eu égard à une guerre civile. 606 *b.* Dit qu'il aimoit fort les Protestans. 637 *a.* Il ne peut supporter le mot de Panglossie. 639 *b.* Raporte un bon mot de Caton le Censeur. 797 *a*, *b.* Fait un petit larcin à Famianus Strada, au sujet de Quinte-Curce. IV. 10 *b.* Jugement sur ses Ouvrages. 357 *a*, *b.* Ce qu'il pensoit de d'Audiguier. I. 382 *a*, *b.* Fait une querelle ridicule à quelqu'un. 558 *b.* Se moque du vain étalage de Lecture qu'on faisoit autrefois dans le Bareau. 629. Artifice dont il se sert pour faire valoir sa Lecture. II. 109 *a.* Suplément à l'Hist. de sa Dispute avec le Pere Goulu. III. 444 *a*, *b.* Railleries sur ses Ouvrages *là-même a.* Donne des Loüanges hyperboliques à l'Abbé de St. Cyran. IV. 120 *a.*

Bandel raporte un éloge donné à Luther par Leon X. III. 84 *b.*

Bangius, savant Danois, n'accepte une Profession en Hébreu qu'à condition qu'il ira à Paris se perfectionner sous Gabriel Sionite. III. 610 *a.*

Banquet des Sages: est un Libelle diffamatoire du P. Garasse contre l'honneur d'un des premiers Magistrats de France. II. 532. Alegambe en convient. *là-même.*

Baram, Interprete des Songes à la Cour du Roi de Perse. I. 63.

Barberousse (Frideric) s'il fut foulé aux pieds par le Pape. 824 *b.*

Barberousse, Roi d'Alger, prend Fondi d'assaut, & pourquoi. II. 573 *a*, *b.*

Barbo (Nicolas): Noble Venitien Pere du Pape Paul II. III. 622.

Barochebas, passe pour le Messie. I. 123 *a.*

Barnes, Editeur d'Euripide, Examen de l'Explication qu'il donne à la balance de Lucien. II. 428 *a*, *b.*

Barnevelt, ce qu'il dit à Gomarus & à Arminius en présence des Etats de Hollande. II. 561 *a.* Un de ses fils fut décapité à la Haie, & pourquoi. III. 174 *b.*

Baroci (Pierre) Evêque de Padoue: son procédé humain envers N. Vernias & A. Niphus. III. 515.

Baronius, n'ose décider entre Theodoret & Socrate, sur un des Rois de Perse. I. 10 *a.* Est critiqué au sujet de sainte Anne. 242 *a.* Trompe les Protestans au desavantage de sa Communion sur l'idée d'un Livre de Damien. II. 241 *a*, *b.* Pourquoi il n'a jamais nommé, lors même qu'il les refutoit, les Centuriateurs de Magdebourg. 274 *b.* D'où vient qu'il confirme certaines médisances des Paiens. 450 *a*, *b.* Il commet une faute de Chronologie, que Mr. du Pin n'a pas reconnue. 595 *a.* Est l'ennemi des Souverains, & ses Annales sont pleines de mensonges. IV. 175 *b.* Il esperoit de devenir Pape après Paul V. 178 *a.* Continuation de ses Annales. I. 718 *b.* Repris touchant ce qu'il dit du Livre de Florimond de Remond sur la Papesse. III. 589.

Barreau, ses chicanes sont dégoutantes. II. 329 *a*, *b.* Vaine Lecture qu'on y étaloit autrefois. I. 629 *b.*

Barriere (D. Jean de la) Premier Abbé de Feuillans: Sa Conduite durant les troubles de la Ligue, & son attachement à Henri III, representée par le P. Pradilhon. III. 805 *a*, *b.*

du *Bartas*, sa Semaine est attaquée avec quelque sorte de respect. II. 528 *b.*

Barth (Jean): bat les Vaisseaux Hollandois, & sauve le blé qu'il escortoit en France. III. 390 *a.*

Barthelemi (Massacre de la St.) Apologie de Charpentier pour ce Massacre. II. 142 *a*, *b.* Ses causes faussement raportées. III. 768 *b.* Auteur qui n'a point de honte de faire une Ode à la louange de ce Massacre. II. 110.

Barthius: Repris. I. 375 *b.* Juge raisonnablement des Ouvrages de Marsus. III. 356 *b.* Justice qu'il fait aux Auteurs du tems du rétablissement des Lettres. *là-même.* S'engage dans une Réfutation superflue touchant la mouëlle des Lions. I. 54 *b.* Il ne s'accorde pas avec lui-même. 84 *b.* Sa fausse crainte de mourir sans posterité. 461 *b.* Il censure plusieurs grans hommes de ce qu'ils ont mis un Poëte moderne au rang des anciens. II. 194 *b.* Sa bévue au sujet d'une Courtisane, qu'il prend pour une autre. III. 34 *b.* Est censuré au sujet de Patrice de Sienne. 620 *b.*

Bartole, demande du tems pour repondre à une Objection. I. 428 *b.* Il fut le Disciple & non le Maitre de Cinus. II. 182 *b.*

Basiaires, question s'il y aura jamais une telle Secte entre les Anabaptistes. III. 300 *b.*

Basile (saint) ne vouloit pas qu'on se fiât aux mutilations des Eunuques. II. 207 *a.* Comparaison qu'il allegue pour cela. *là même.* Répond mal aux Manichéens. III. 318 *b*, 627 *a.*

Basilides (le grand Duc) pille le quartier des Livoniens. I. 587 *b.*

Basnage cité. II. 42 *b*, III. 228 *b*, 303 *a*, & 307. Voiez aussi la Dissertation sur Junius Brutus. IV. 575. Son certificat sur l'Article Digby de ce Dictionaire. II. 289 *n.*

Basnage Sieur de *Beauval:* ses *Considerations sur deux Sermons de Mr. Jurieu.* IV. 563 *b*, 564 *a.* Sa *Lettre sur les Differens de Mr. Jurieu & de Mr. Bayle.* 586 *a*, *n.* Son *Mr. Jurieu convaincu d'Imposture & de Calomnie.* 566 *b.*

Bassompierre cité II. 659 *a.* Voiez IV. 486 *a*, 487 *a.* Le chef de cette Maison est issu du commerce d'une femme avec un esprit. III. 536 *b.* L'Histoire de quelques-unes de ses galanteries IV. 389 *b*, & 390 *a.*

Bassora (le Prince de) se vante d'être le prémier des Favoris de Mahomet, & de donner par son crédit telle ou telle place dans le Paradis. III. 325 *b.*

Bataille, c'est en vain qu'on se vante de l'avoir gagnée, quand cela n'a point de suite. II. 119 *a*, *b.* La cause la plus ordinaire de son inutilité, c'est lors que le Commandant de l'armée victorieuse craint la paix. *là même n.*

Batailles: plus sujettes que les redditions de Places assiégées au Pyrrhonisme Historique. III. 48 *b.*

Batard, si c'est un deshonneur que de l'être. III. 50 *a*, *b.*

Batards ont ordinairement de l'esprit. I. 711.

Batême, on le recevoit nud anciennement de quelque âge & de quelque sexe qu'on fût. II. 677 *a.* Et plusieurs différoient de le recevoir jusqu'au dernier moment de leur vie. IV. 295 *a.*

Bâton, si le Demon l'a érigé en une de ses causes occasionnelles. I. 3 *b*, & 5 *b.*

Bats (Violente de) faits assassiner son mari par ses adulteres. IV. 186 *a.*

Bauderon le fils: accuse Jean de Renou de Plagiarisme. IV. 48.

Baudoüin, Roi de Jerusalem, meurt empoisonné par son Médecin. III. 518.

Baudouin (Jurisconsulte) change de Religion comme de chemise. I. 478 *a.* Conseil qu'il donna pour rendre inutile la Conférence de Poissi. 479 *b.* Fait un traité des moiens de parvenir à une bonne Réformation. 483 *a.* Ses Réponses à Calvin & à Beze. II. 817 *a*, *b.*

Baudrand censuré au sujet d'Antinoé. I. 244 *b.* Il parle de la ville d'Azote dans un ordre renversé. 410 *b.*

Baudri (Paul) Professeur en Histoire Sacrée à Utrecht: sa mort. I. 467.

Baviere (Louïs de) effacé du Catalogue des Empereurs, mais rétabli par une retractation publique. I. 717 *a.* Son Regne est compté pour rien par Rainaldus, qui ne le traite que de *Bavarois. là-même a.* Son Apologie par Herward condamnée par l'Inquisition, & pourquoi. *là même b.* Qui est l'Auteur des Annales de Baviere. II. 467 *a.*

Baviere (l'Electeur de): furprend Ulm par un Stratageme admirablement bien exécuté. IV. 467.
Bearn, mis en meilleur état qu'il n'étoit. III. 467 *b*, & 468 *a*. Progrès que la Religion Reformée y fait. 473 *a*. L'exercice de la Religion Romaine y eft aboli. 308 *a*, & 474 *b*.
Bearnois: Nom que donnoient les Ligueurs au Roi Henri IV. II. 614 *a*, *b*.
Béatitude de l'homme, quelle en eft la caufe formelle & efficiente. II. 368 *a*. Examen du Sentiment de Mr. Arnauld fur cette Béatitude. *là-même*. Eft un des plus évidens attributs de Dieu. IV. 630.
Beaujoyeux: fe rend illuftre à la Cour de France fous Henri III. par fes Inventions de Ballet, de Mufique, &c. IV. 59 *b*.
Beaume - Montreuil (Françoife de la) étoit fi favante qu'elle convertit un fameux Rabbin dans une Difpute réglée. IV. 323 *b*.
Beauté, portrait d'une Beauté parfaite. I. 278 *b*. D'une longue durée. 280 *a*, & II. 187 *b*. Nous bleffe de loin. 482 *b*. Trente chofes néceffaires pour la rendre parfaite. 701 *b*. En quoi confifte fa force. 710 *b*. Celle des femmes ne touche plus tant les maris au bout d'un certain tems. 900 *b*. L'automne en eft agréable auffi bien que le printems. III. 408 *a*. Il y a eu des Villes où non feulement les femmes, mais auffi les hommes, difputoient de la beauté. IV. 333 *b*.
Beauvoifines, privileges qui leur font accordez. I. 641 *b*.
Becanus, fes Calomnies & fes fauffes Conféquences contre le Calvinisme. IV. 423 *a*.
Behme a été un fanatique. III. 26 *a*.
Bela, Roi d'Hongrie, de quelle maniere il reconoît les fecours d'argent des Frangipani. II. 509 *b*.
Belino (Gentile) fameux Peintre Venitien, revient de la Cour du grand Seigneur chargé de préfens. III. 276 *a*.
Bellai, Meffieurs du Bellai concourent à favorifer le divorce de Henri VIII. I. 496 *a*, *b*. Mariage de confcience du Cardinal. 502 *b*. Subterfuge dont Guillaume du Bellai fe fervoit envers les Proteftans d'Allemagne. 500 *a*, 605 *a*, II. 15 *b*. Faits qui concernent Martin du Bellai. 496 *b*. Mecenes de Guill. Bigot. I. 564 *a*. Tarcagnota traduit en Italien le Traité de l'Art Militaire qu'on attribue à Guillaume du Bellai. IV. 89. Diverfes Editions des Mémoires de Martin. I. 500 *b*.
Bellai (l'Evêque du) fon embarras au fujet du pouvoir attribué à la fainte Vierge. II. 496 *b*.
Bellantes (Antoine) noble Siennois, accufé de plufieurs malverfations. III. 576.
Bellarmin, fes contradictions. I. 247 *b*. Un Profeffeur Proteftant fe retracte de ce qu'il lui avoit imputé. 504 *b*, 505 *a*. Une de fes paroles ordinaires. 508 *b*. Le vœu qu'il fit au cas qu'il devint Pape. 509 *a*. Difoit qu'il y avoit trop de Chrétiens. IV. 481 *b*. Reconnoit 237 variétez de Doctrine entre les Theologiens Romains. II. 687 *b*. Repris. I. 535 *b*.
Belleforeft, fait fcrupule de traduire ce qu'un Religieux avoit écrit de l'Amour. I. 439 *a*, *b*.
Bellier (Pierre): traduit en François une Partie des Oeuvres de Philon; Federic Morel revoit cette Traduction & l'augmente. III. 708.
Bellievre, fon Ambaffade pour fauver la Reine d'Ecoffe, ne fut qu'une Comédie. II. 353 *b*. Deputé de Henri III au Roi de Navarre, touchant l'affront fait à la Reine de Navarre. III. 487 *a*. Sa Négociation fur ce fujet. *là-même a*, *b*.
Bellievre (Pompone de) prémier Prefident au Parlement de Paris, reftitue aux Ecoliers en Droit Canonique la faculté de poftuler. II. 689 *a*.
Bellone, ce que fes Prêtres avoient de commun avec les Prêtres de Cybele. II. 199 *b*.
Beloi (Jean) repréfente aux Ligueux que les Loix Canoniques defendent de fe mêler des intrigues de la fucceffion, pendant la vie du Prince. III. 237 *a*.
Belon cité. III. 262 *a*. Ses Obfervations. 74 *a*.
Belvedere (Theodore): fes Ecrits contre les Vaudois, & les Réfutations qu'en fait Pierre Gilles. II. 550 *a*.
Bembus (Cardinal) les Queftions qu'il fit à Sabinus. III. 376 *b*. S'embarraffe en parlant du tour du monde par l'Orient & par l'Occident. IV. 603.
Bencius: quatre freres de ce Nom Jéfuites. I. 519
Benedictins, de quelle famille étoit le fondateur de leur Ordre. I. 240. Accufez d'être des fauffaires. II. 526 *b*.
Bénéfices, les Miniftres de Venife à la Cour de Rome n'oferoient en accepter. I. 442. Ce que répondit le Pape Hadrien VI. à la contradiction qu'on lui objecta touchant leur pluralité. II. 676 *b*. Bénéfices Eccléfiaftiques donnez à des Poëtes, pour les récompenfer des Vers fales & profanes qu'ils avoient compofez. IV. 73 *a*. Jean du Tillet eft l'Auteur ou le Promoteur de l'Edit qui defendoit de porter de l'argent à Rome pour leur expedition. 363.
Bénéficier dépouillé de tous fes revenus, parce qu'il ne prononçoit pas la Lettre *q* comme les autres. IV. 27 *b*.
Benerque, Ville où les circonvoifins s'affemblent en armes le 25 d'Avril. III. 699 *b*.
Bengy, Profeffeur à Bourges, particularitez qui le concernent III. 730 *a*.
Benivenius (Dominique): écrit un Livre des Miracles & Propheties de Savonarole. IV. 155 *a*.
Bennon, fes miracles. I. 520 *b*.
Benoit XII, Pape: les Taxes de la Penitencerie de Rome font de fon Pontificat. I. 438 *a*.
Benoît (René): s'il eft Auteur d'un Livre qui juftifie les Proteftans d'Héréfie. III. 512 *a*.
Benferade, Réponfe qu'il fit n'aiant que 7 ou 8 ans. I. 521 *a*, *b*. Autre Réponfe à un homme de la Cour. 523 *a*, *b*. Se contredit dans fon Sonnet fur Job. III. 112 *b*. Un de fes Rondeaux raporté. IV. 397 *a*.
Benjyrah, grand Cabalifte, comment conçu dans le ventre de fa mere. I. 650.
Benzonius (Rutilius): foutient le Conte de la délivrance de l'ame de Trajan des peines de l'Enfer par les Prieres de St. Gregoire. IV. 394 *b*.
Beorie, de quelle maniere on en ufoit là avec les banqueroutiers. II. 427 *a*.
Berault (Jean) fa Traduction de l'Euphormion de Barclai, accompagnée d'un Commentaire & d'une Clef. I. 450 *b*. Cité, 684 *b*. *n*.
Berchere (de la) Mémoires envoiez pour la Vie de ce Préfident. I. 185 *b*, & 186 *a*.
Berenice, fa lubricité. I. 531 *a*. Renvoiée par Titus. 532 *a*. Sa jaloufie contre fa fœur Drufille. II. 315 *a*.
Berenice, Piece de Théatre, jugement qui en a été fait. I. 532 *b*.
Bergame (Matthieu de): créé Comte Palatin par l'Empereur Louïs de Baviere. I. 534 *a*.
Bergier, fon Traité du point du jour. IV. 600 *a*, *b*, &c.
Bergius (Jean): fa Difpute avec Micrælius. III. 389 *a*.
Berigardus confidéré comme un fauteur du Pyrrhonisme, & de l'impieté. I. 534 *a*, *b*.
Bernard (Saint): une de fes Maximes. I. 90 *b*. Son caractere. 525 *b*, & 535 *b*. Prêche la Croifade, & promet de tout autres fuccès que ceux qu'on eut. III. 169 *b*.
Bernart (Jean) critique mal-à-propos Pline au fujet d'un Roi d'Egypte. III. 742 *a*.
Berne: Conférences qui donnérent occafion à la Réformation de ce Canton. I. 167 *b*. Les Eglifes de ce Canton defaprouvent qu'on ait aboli à Geneve le pain levé, les fonts baptismaux, & les fêtes. II. 16 *b*.
Berneggerus (Matth.): attribue à un Jéfuite la Harangue qui a paru contre les Provinces Unies fous le Nom d'Herimannus Conrad. II. 213.
Bernier (François) fa bévue au fujet d'un paffage de Gaffendi. III. 805 *a*. Cité. 267 *a*. 428 *b*.
Bernier (Jean); fon Caractere & fes Ouvrages. III. 111 *b*, IV. 73 *b*.
Beroalde (Philippe): combien ridicule quand il tâche de juftifier Martial & fes pareils. IV. 410 *b*. Remarque que Boccace a tiré d'Apulée l'un de fes meilleurs Contes. I. 584 *b*.
Beroalde (Matthieu) repris. I. 375 *a*.
Bertelier, nouvelle Réfutation de fon pretendu Acte. I. 660 *a*.
Bertier, Libraire, ce que la Reine Mere lui répondit. I. 379 *a*. *b*.
Bertrade, Reine de France, fon Hiftoire. II. 480 *b*. Sa mort. 481 *a*.
Bertrand (le Préfident) fe mécompte fort au fujet du Caffius fi renommé pour fon intégrité. II. 73 *b*.
Berulle: gens de cette Famille. I. 544.
Befa, nom d'une Ville, & du Dieu particulier qu'on y adoroit. I. 245 *b*. L'Oracle de ce Dieu fubfiftoit encore fous l'Empire de Conftantius. 27 *a*.
Befançon, Thomas Buyrette, reçu Miniftre à l'âge de 19 ans, y établit une Eglife fecrette. II. 309 *a*.
Beffarion, Cardinal, difoit que les nouveaux Saints le faifoient douter des vieux. III. 65 *a*. Comment il fut empêché de parvenir au Papat. 681 *a*. Menacé d'excommunication par Paul II, figne un Décret qu'il n'avoit point vu. 623 *b*.
Beftialité: combien coutoit fon Abfolution. I. 438 *a*.
Bête apocalyptique, découverte de fon nombre. I. 499 *b*.
Bêtes, grandes moralitez prifes de leur conduite. I. 445 *b*. Ces moralitez font fujettes à être éludées par la raillerie. *là-même*. Si elles pourroient fe determiner à la préfence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté l'autre de l'autre. 710 *a*. Anaxagoras leur attribuoit une ame intelligente à laquelle il donnoit le même nom qu'à Dieu. 211 *b*. Leurs actions font peut-être un des plus profonds abîmes fur quoi notre raifon fe puiffe exercer. 446 *a*. Plufieurs ont été célébrées par les beaux Esprits. II. 587 *b*. Si Descartes peut paffer pour l'Inventeur de l'Opinion qu'il a eue fur leur fujet. III. 650 *a*, *b*. & 651 *a*. Quel a été le fentiment des anciens Philofophes touchant leur ame. 643 *a*. Si les Anciens ont enfeigné qu'elles n'étoient que des Automates. 654 *b*. Les faits que l'on allégue des Bêtes n'embarraffent pas moins les Sectateurs d'Ariftote, que les Sectateurs de Descartes. IV. 76 *a*. Catalogue de ceux qui ont cru que leur ame étoit raifonnable. 77 *b*, & 83 *b*. Suites fâcheufes de l'Opinion qui leur donne une ame fenfitive. 79 *a*. Bêtes expofées en fpectacle après leur mort, pour contenir les autres Bêtes dans leur devoir. 81 *b*. Auteurs qui ont cru que leur ame eft raifonnable. 83 *b*. Leurs actions attribuées à un principe externe. 84 *b*. Auteurs qui ont foutenu qu'elles ne font que des Automates, ou qui ont écrit contre cela. 85 *a*. Diverfes Opinions fur leur ame. 191 *a*.
Beton (David) Archevêque de faint André, eft tué dans les révolutions d'Ecoffe. III. 10 *a*.
Betuffi (Giufeppe): fon Ouvrage intitulé *Imagini del Tempio della Signora Donna Giovanna Aragona* I. 280 *b*.
Beuningen (Conrad van) ce qu'il difoit pour la tolerance des Mennonites dans les Provinces Unies. I. 202 *b*. Son fentiment fur le Livre des Espagnols contre les prétenfions du Roi de France. III. 132 *a*.
Beurrieres (Remerciment des) c'eft le nom d'une Satire qui fut une des fuites de l'Anti-Coton. II. 586 *a*.
Beze (Theodore de) traite Jofephe comme il le mérite. I. 28 *b*. Une de fes Lettres a pû fervir de fondement au prétendu Mahométisme de Paul Alciat. 141 *b*. Purgé de l'infamie abomi-

nable dont on l'a accusé. 381 *a*, & 554 *b*. Ses Démêlez avec Baudoüin. 481 *a*. S'il est demeuré d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les Auteurs Protestans. 504 *b*. Invective sanglante de Scioppius contre lui. 518 *a*. Calomnie. 547 *b*, & 555 *b*, 556 *a*. Etant jeune entretenoit une femme sous promesse de mariage executée en suite. 548 *b*, & 554 *a*. N'explique pas toutes les raisons de sa sortie de Lausanne. 549 *a*. On lui reproche les fréquentes corrections qu'il faisoit dans les Editions de son Nouveau Testament. *là-même*. Un Livret macaronique lui est attribué. 551 *b*. Le *Vindiciæ contra tyrannos* aussi. IV. 572 &c. Nullité du témoignage de Bolsec contre lui. I. 598 *a*, 599 *a*, *b*. Est bien plus croiable que Maimbourg & Varillas sur l'ordre des voiages de Calvin, quand cela ne fait ni bien ni mal à la gloire de ce dernier. II. 16 *b*. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ses ennemis. 85 *a*. Son Epigramme sur le Portrait d'Erasme critiquée. 388 *a*. Garde une loüable modération en parlant de la mort de Henri II. 727 *a*. Est attaqué de la peste. 851 *b*. Quatrain fait à cette occasion. *là-même*. Il regarde la hiérarchie Ecclésiastique comme un abus fondamental. III. 9 *b*. Ce qu'il dit des mœurs de Marot. 348 *b*, & 350 *a*. Sa Version de 100 Pseaumes. *là-même b*. Ne répond pas bien aux Objections de Dudithius, touchant la sentence de Zurich contre Ochin. 522 *b*. Broughton lui en vouloit particulierement, & lui écrivit des Lettres fort dures. I. 676. Repris par Colomiés d'avoir changé un endroit de la Version Franc. des Pseaumes. III. 355 *b*. Témoigne comme il faut son indignation contre Simon Simonius. IV. 216 *a*, *b*. Ecrit la Vie de Calvin en Latin & en François. II. 23. Il y a des choses dans l'une qui ne sont point dans l'autre. *là-même*. Se retira de Lausanne pour des raisons qu'on n'a point développées. *là-même b*. Son Recit touchant Caracciol diférent de celui de P. Martyr. II. 50 *b*. 51 *a*. Réfute la Doctrine d'Harchius sur l'Eucharistie. 693. Se trompe sur l'âge de Marot. III. 353 *b*. Comment il fit mention de l'Histoire de la Papesse au Colloque de Poissi. 589, 590 & 591. ce qu'il rapporte d'une femme & de ses deux filles. IV. 62 *a*.

Bias Maxime de ce Philosophe. II. 869 *b*. Son Dilemme sur le mariage, on pourroit le tourner autrement. IV. 33 *b*.

Bible, altération du Texte Hébreu par raport à l'âge des Patriarches. I 123 *a*, *b*. Dessein de la publier traduite en Irlandois, extremement traversé. 497 *b*. Question qu'on dit qui fut faite à Bochart touchant ce saint Livre. 586 *b*. Traduite en Langue vulgaire en Espagne. II. 95 *a*. Commission expédiée de travailler à une nouvelle Version en Langue Flamande. II. 317 *b*. La Version de Luther & celles du Païs-Bas jugées défectueuses. *là-même*. Détestable rétorsion, faite aux dépens des Auteurs de ce saint Livre. III. 511 *a*. Ce qu'on accuse Politien d'en avoir dit. 770 *b*. Traduite en Langue Polonnoise. IV. 20 *a*.

Bible Françoise imprimée pour la prémiere fois à la requête de Charles VIII. I. 1 *a*, *b*. & falsifiée tant par voie de supression, que par voie d'addition. *là-même*. Cherchez aussi *Ecriture*.

Bible de Zurich, par qui revue, & imprimée. I. 559 *a*.

Bible: traduite en Esclavon par George Dalmatin. II. 237.

Bibliotheca Maxima Pontificia. Voiez *Autorité Pontificale*.

Bibliotheque, par qui a été bâtie celle du College de Navarre. I. 117 *a*. Bibliotheque des Auteurs Jesuites, par qui commencée, & par qui continuée. 156 *a*, *b* Qualitez requises pour faire une bonne Bibliotheque, & défauts ordinaires de ceux qui y travaillent. *là-même*. Reflexion sur le destin de quelques Bibliotheques. 224 *b*. Bibliotheque des Auteurs combien difficile à composer. 381 *b*. Bibliotheque parlante, qui a été apellé de la sorte. II. 276 *a*. Bibliotheque dressée par les ordres d'Auguste dans un des Temples de Rome. 442 *a*. Bibliotheque où il y avoit autant de Livres qu'il y a d'étoiles au ciel. 515 *b*. Défaut où tombent leurs Directeurs. III. 23 *b*. Quelques-unes de magnifiques. 65 *a*.

Bibliotheque universelle, citée. I. 86 & *passim alibi*.

Byblos, les Egyptiens y envoioient une tête de carton sans autre façon que de la jetter dans la mer. I. 83 *a*.

Bibulus, Consul, ne s'apliquoit qu'à faire des Pasquinades. I. 296 *b*.

Bien, surpassé par le mal selon Xenophanes. II. 405 *b*. S'il surpasse le mal dans la nature des choses. IV. 517 *a*, *b*.

Bien public: manteau qui couvre l'Avarice. II. 13.

Biens, s'il y a plus de perfection à les rendre communs dans les Societez, qu'à conserver chacun les siens pour en faire part aux autres selon leurs besoins. II. 365 *a*. Réponse semblable à celle du Philosophe, qui se vantoit de porter sur soi tous ses biens. IV. 213 *a*, *b*. On attribue aux biens terrestres tous les défauts que les Païens attribuoient à la fortune. 373 *b*.

Bienfait, recevoir un Bienfait c'est perdre sa liberté. 626 *b*.

Bienséance, les personnes les plus déréglées en observent souvent les Loix. III. 535 *b*.

Bigames exclus du sacerdoce par les Canons. I. 690 *b*, & 702 *b*. Cherchez *Noces*.

Bigarures & *Touches* de Des Accords, Ouvrages trop libres & trop pleins de bagatelles. I. 46, 47. Leurs Editions. 46 *a*, 47 *a*. Le IV Livre des Bigarrures plus serieux & meilleur que les autres. 46 *b*. Les Touches faites en deux Mois ce que c'est que cet Ouvrage 47 *a*.

Bigot (Emeri) ce qu'il disoit à un homme qui attendoit les 2 Editions. I. 224 *b*.

Bigot (Jean) Pere de Guillaume. I. 563.

Bigot (Guillaume): promettoit un Traité sur la nécessité du Mariage. I. 419 *a*.

Bigots, leurs artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de devotes. I. 647 *b*. Justifient toutes les passions aux dépens de la Religion. II. 788 *b*.

Bile, est fort propre à soutenir de certaines maximes. IV. 249 *b*.

Bilia parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui étoit punais, fût en cela différent des autres hommes. II. 331.

Billichius (Everard): défend l'Université & le Clergé de Cologne contre Melanchthon, Bucer, & autres. II. 614 *b*.

Billon cité. I. 500 *b*, II. 639 *b*, III. 501 *a*.

Binche, l'Empereur Charles-Quint y est magnifiquement régalé. II. 785 *a*. Henri brûle entierement le magnifique Palais qui y étoit. 786 *a*.

Bindoni (Bernardino): fait des Additions à l'Edition Italienne de la Chronique de Phil. de Bergame. I. 535 *a*.

Binet (Etienne) Jésuite, se declare, quoi qu'en tremblant, pour le salut d'Origene, dans la révision des pieces de son Procès. III. 541 *b*, & 542 *a*.

Binet (Claude) critiqué au sujet d'une froide hyperbole sur la naissance de Ronsard. IV. 68 *b*.

Bion, Sa Réponse à Antigonus. I. 566 *a*.

Bionei Sermones, ce que l'on doit entendre par là. I. 566 *b*.

Biroat convaincu d'ordures, selon Jarrige. I. 78 *a*.

Biron (le Maréchal de) reçoit une terrible réprimende du Duc d'Anjou, & pourquoi. II. 564 *a*, *b*. Il rend de grands services à Henri IV. *là-même b*. Fait trop sentir qu'il est necessaire. 565 *a*. Il ne peut souffrir que l'on viole la foi aux Huguenots. *là-même a*. Il étoit propre à toutes sortes d'emplois. 566 *a*. Il aimoit trop le vin. *là-même*. Et ne vouloit point finir la guerre. *là-même*. Il devient crédule & superstitieux. *là-même b*.

Biron (le Maréchal-Duc de) fait un souhait impie. II. 568 *a*. Il affecte de haïr les Huguenots. *là-même*. Il est d'une vanité insuportable. *là-même b*. On le confond avec son pere pour la Science. *là-même b*. Henri IV lui sauve trois fois la vie 570 *b*. Son duel avec Clarenci. III. 135 *b*.

Bitter, Contes des Rabins touchant la tuerie des Juifs à la prise de cette ville par les Romains. I. 451 *a*.

Blæsus (Junius) Tibere lui accorde l'honneur du Triomphe. IV. 309 *a*.

Blanc (Guillaume le) traduit en Latin Xiphilin. 525 *a*.

Blanc (Richard le) traduit en François les Livres de Cardan *de Subtilitate*. II. 56 *b*.

Blancanus, Jésuite, censuré d'une double méprise. I. 36 *a*.

Blanche (la Reine) exposée à la médisance en plus d'une maniere. IV. 351 *a*.

Blanchinus (Barthelemi) compose la Vie d'Urceus. IV. 474 *a*.

Blandrata, fait une Confession de Foi très orthodoxe. I. 571 *a*.

Blasphêmes horribles d'un Fanatique. II. 666 *a*. Blasphême horrible & singulier. IV. 474 *a*, *b*.

Blefkenius raporte des Islandois plusieurs faits faux, soit touchant les sortileges, soit touchant l'impudicité. II. 854 *a*.

Blois, ses Etats proposent de donner l'exclusion au Roi de Navarre. I. 562 *a*.

Blond (Jean le) traduit en François & augmente la Chronique de Carion. II. 57 *b*.

Blondel (David) le caractere de son esprit & de sa mémoire. I. 573, 574 *a*. Critique mal à propos Suidas au sujet de la Sibylle Lampusa. II. 8. *a*, *b*. Ce qu'il dit des Peres. 476. *a*. A oublié plusieurs Auteurs qui ont affirmé le fait de la Papesse Jeanne. 492 *b*. Se trompe touchant l'âge de Lucidus. III. 200. Ce qu'il raporte de l'Histoire de la Papesse. 584. Ne veut point qu'on perde son tems à en rechercher l'origine, & réfuté à cet égard. 591. Trouve que cette Histoire est dans Anastase le Bibliothecaire dans les propres termes de Martinus Polonus. 580 *a*.

Blondus (Flavius): quelques-uns de ses Ouvrages traduits par Lucio Fauno. II. 449.

Blount (Charles) ses Ecrits condamnez. I. 268 *b*, & 269 *a*. Sa Traduction de Philostrate. *là-même*. Sa fin tragique. *là-même*.

Bobowski, en Latin *Bobovius* & *Bohonius*, c'est le même que Hali-Beig dans le Dictionaire. 685 *a*.

Boccace aime une Princesse, & fait deux excellens Livres pour elle. III. 456 *a*, & 457 *b*. Ce qu'il raconte de Guido Cavalcante. II. 108 *b*. Son Décaméron conu de tout le Monde. 109 *a*. De mille personnes qui le lisent trois à peine se souviennent de ce qui n'est pas ou Plaisanterie, ou Galanterie. *là-même* a. Ce qu'il dit de la Papesse. III. 584 *b*. Son Décaméron jusqu'à quel point condamnable. IV. 637.

Boccalin, contre qui il auroit dû feindre qu'Apollon tenant ses grans jours convoque le Ban & l'Arriereban du Parnasse. II. 197 *b*. Ne suivit pas les conseils qu'il donne aux Historiens. I. 602 *a*. Il se plaint ingénieusement de ceux qui ont aporté le mal de Naples. 406 *b*.

Bochart a mal lu un passage de Strabon, au sujet de *Telmesse*. IV. 333 *a*. Sa Conjecture sur celui de Suidas où il est parlé des écrevisses de Tenedos, est une de ses meilleures. 334 *a*.

Bochoritz (Adam) travaille avec Dalmatin à la Version de la Bible en Esclavon 237.

Bodin, une des raisons pour lesquelles il a fait sa Démonomanie. I. 270 *b*. Son Eloge. 588 *b*. & 591 *b*, & 592 *a*. A fait un Dialogue des Religions, où il donne l'avantage à la Religion Juive. I. 589 *a*. A passé pour un homme sans Religion. I. 592 *a*, *b*. Réponse ingénieuse que lui fit un Anglois. I. 594 *a*. Critiqué au sujet du prêt de la femme de Caton. II. 796 *b*. Cité. 729 *b*. & III 617 *a*. Ses tours de filou pour sauver l'honneur des Astrologues. IV. 287 *a*. Faute grossiere qui lui est reprochée par la Mothe le Vayer. 1902 *b*. Il raporte une Reponse singuliere de Henri II. II. 730.

Boheme, proscription de tous les Ministres de ce Roiaume. II. 202. Faits concernans sa revolution. IV. 182 *a*, & 183 *a*.
Boheme (le Roi de) Electeur Palatin, on voit ses thêmes à Rome dans le Vatican. I. 169 *a*.
Bohemiens divisez en trois sortes de Sectes. III. 712 *b*. Lasicius écrit sur la Confession des Protestans de Boheme. 59 *b*. Ils dégénerent de leurs Ancêtres. *là-même*, *n*.
Boileau (le Docteur): Plaintes contre deux de ses Ouvrages. IV. 650.
Boire, maniere dont on buvoit à Lacedemone. II. 229 *b*. Ce que Demosthene dit à ceux qui donnoient à Philippe Roi de Macedoine la loüange de boire beaucoup. 247 *b*.
Bois renchéri en Angleterre par le grand nombre d'Hérétiques qu'on y brûloit. I. 191. Si l'alun le peut rendre incombustible. 295 *b*.
Boisleduc, Edit portant défense d'y exercer publiquement la Religion Romaine. II. 830 *a*. Disputes dont cet Edit fut la source. *là-même*. Les Magistrats y tolerent une Confrairie de la Vierge, & s'y enrôlent aussi. III. 324 *a*.
Boissieu (le Président de) reprend justement Casaubon & Corradus au sujet de Pyrrhus, & du lieu où il fut enterré. III. 737 *b*. Jugement de son Commentaire sur le Poëme d'Ovide contre Ibis. 567 *b*.
Boiteux des Actes des Apôtres: sa guerison & ses suites ridiculement traitées dans les Actes des Apôtres en Rime. II. 164 *a*, *b*.
Bolduc, Capucin, il n'y a rien de plus scandaleux que ce qu'il pense de la maladie de Job. II. 849 *b*.
Boleyn (Anne) ses mauvaises qualitez. I. 596 *a*, *b*, 597 *a*.
Bolsec témoin suspect, même aux Catholiques Romains. I. 600 *b*. Insulte Calvin sur les fréquentes corrections de son Institution. II. 16 *a*, *b*. Toutes ses sottises contre Calvin sont adoptées par le Cardinal de Richelieu. 18 *b*. Et le seront éternellement par les Adversaires des Calvinistes, si l'on en excepte les Auteurs graves. *là-même*. Ce qui concerne la prostitution de sa femme n'est point dans la Vie Françoise de Calvin. 23 *n* Ses differens avec Calvin plus detaillés dans cette Vie. *là-même*.
Bona, Cardinal, entrepris par un Auteur, parce qu'il ne l'avoit pas cité. III. 238 *a*.
Bonnanni Jésuite, travaille au Catalogue des Ecrivains de sa Compagnie. I. 145 *a*. Cité. IV. 226 *a* Soutient une espece de paradoxe touchant Moschus. I. 566 *a*.
Bond, Eloge de son Commentaire sur Perse. III. 689 *a*.
Bonet (Honoré) Docteur en Décret, est l'Auteur de *l'Arbre des Batailles*. II. 492 *b*. Il affirme le fait de la Papesse Jeanne. *là-même*. Plusieurs fautes qui concernent cet Ecrivain. *là-même*.
Bongars cité. I. 605 *b*. Ce que Velser vouloit qu'on lui reprochât est assez vraisemblable. *là-même*. L'Auteur de la nouvelle Traduction de ses Lettres censuré. II. 546 *b*, IV. 491 *b*. Bongars étoit un peu crédule. III. 30 *b*. Faussement accusé d'être l'Auteur de l'*Idolum Hallense*. 321 *a*.
Bonheur, en quoi Anaxagoras & Carneade le faisoient consister. I. 208 & II. 62 *b*. En quoi le mettoit Epicure. 368 *a*. S'il y en a un dans la vie humaine indépendemment de la prudence. IV. 372 *b*, 373 *a*, *b*, 374, *a*, *b*, & 375 *a*, *b*. Voiez. 377 *b*. On nomme ainsi & l'on impute à la fortune ce qui est quelquefois un effet de la prudence. *là-même a*. Une des trois qualitez d'un bon Médecin. II. 792. Réflexions sur ce sujet. *là-même a*, *b*. Si le bonheur & le malheur sont l'effet, l'un de la prudence, l'autre de l'imprudence. *là-même b*.
Boniface VIII, sollicité par un des partis qui déchiroient Florence, engage Charles de Valois à mettre ordre aux confusions de cette ville II. 38 *a*.
Bonifacius (Balthasar) critique témérairement Athenée au sujet de Démocrite, & de la maniere dont il prolongea sa vie. II. 270 *b*.
Bonne Sforce, Reine de Pologne, fait causer d'elle. I. 282 *b*. Est fort irritée contre son fils de ce qu'il avoit épousé Barbe Radzivil. III. 130 *a*. Les reproches mutuels qu'ils se font à ce sujet. *là-même*.
Bonnes-ames: se scandalisent si on ne réfute point un Ouvrage qui attaque le Parti, & ne sentent point le foible des mauvaises Refutations. IV. 237 *b*.
Bonnivet (Amiral) son attentat contre Marguerite de Valois. I. 502 *b*, & III. 471 *b*, & 472 *a*.
Bonté, quelle est l'idée que nous devons avoir d'une bonté parfaite. III. 542 *b*, & 544 *a*. Prise pour simplicité. I. 684 *b*.
Bordels, Cayet accusé d'avoir fait leur Apologie. II. 1 *a*, & 3 *b*.
Borée, fort ardent en Amour. I. 611 *b*.
Boreel (Adam): traduit en Latin le Commentaire de Broughton sur Daniel. I. 676 *a*, *b*.
Borel (Pierre) son erreur au sujet de Despautere. III. 644 *b*, *n*.
Borello (Camillo): se donne bien de la peine à prouver dans un Ecrit que la Sentence de Pilate, trouvée dans la ville d'Aquilée, est supposée. II. 217 *b*.
Borri (le Cavalier) son étrange pensée sur la Conception de la sainte Vierge. II. 848 *a*.
Borsel (François de) Faits qui le regardent. I. 619 *a*, *b*.
Borstel: Personne de cette Famille. I. 619 *a*, *b*.
du *Bosc* (Ministre) ce que fit un Gentilhomme Catholique à son occasion. I. 620 *a*.
Bossu (le Comte de) sa trahison. II. 410 *b*, & 411 *a*. Pourquoi il n'en fut pas puni. *là-même b*.
Bossuet, Evêque de Meaux, son erreur au sujet de l'Ubiquité, & des premiers Auteurs de ce Dogme. IV. 499 *a*. Cité. III. 285 *b*, & *passim alibi*.
Bossus (Matthieu) cité. IV. 583 *a*.
Bout consacré à un Poëte par ses Amis, un jour de carnaval. II. 850 *b*, & suiv. De quelle maniere on interpréta ce divertissement. *là-même*.
Bouchavanne (le Sr. de) rétire & cache le President de la Place au Chateau de Coufly. III. 753 *a*.
Bouchel, la Bibliotheque du Droit François citée. IV. 6.
Boucher, si ce mot doit être pris litteralement ou non, dans la Satire de Dante contre la troisieme Race des Rois de France. II. 38 *a*.
Boucher (Jean): cru l'Auteur de l'*Apologie pour Jean Chastel* I. 626 *b*. 627 *a*. II. 150 *b*.
Boucherat reçoit une commission extraordinaire, pour présider aux Procès d'empoisonnement & de sortilege. II. 72 *a*.
Bouchet (Pierre) empoisonné par sa femme. I. 629.
Bouhours, ses sages Avis sur la Langue Françoise. II. 365 *b*. Cité IV. 367 & 368 *b*.
Bouillon (le Duc de) s'engage à abjurer sa Religion, en épousant Mademoiselle de Berghes. III. 324 *b*.
Boulai (Du) commet des fautes, au sujet de Faunus & d'Omphale. III. 221 *a*. Sa méprise, au sujet d'une Dame Romaine, qu'il croioit avoir été Vestale. IV. 475 *a*. Cité. 201 *b*.
Boulduc (le Pere) sifflé sur ses Monasteres érigez à Charan. I. 33 *a*.
Boulogne, sa colonie fut établie quatre ans avant celle de Pisaure. I. 45 *a*.
Boulogne (Claude Dormi, Evêque de) est traité de rebelle & mis en prison. III. 425.
Bouraq, quelle sorte d'Animal c'est. III. 268 *a*.
Bourbon (Antoine de) Roi de Navarre, sollicité de moienner une concorde de Religion. I. 479 *a*. Voi *Antoine*.
Bourbon (le Connétable de) excité au siege de Rome par des Prédictions. I. 105 *a*, *b*. Se sauve sur des chevaux ferrez à rebours. 336. Conspire contre l'Etat. III. 763 *a*. Comment cette Conspiration fut découverte. *là-même*. Quand il prit le parti de Charles-Quint. II. 414.
Bourbon (le Cardinal de) se porte, à la sollicitation de la Ligue, pour légitime Successeur au Roiaume de France. II. 815 *b*.
Bourbon (Françoise de) fille aînée du Duc de Mompensier, professe ouvertement la Religion Réformée. III. 153.
Bourbon (Jaques de) mis en prison par sa femme dans le Château de l'Oeuf. III. 459 *a*. Il se sauve à Tarente, où il est assiégé: il rend la place, & va en France pour se faire Moine. *là-même*.
Bourbon (Nicolas) cité. III. 416 *a*. Loue fort le Poeme *de Crucifixo* de Jaques Pinon. 730 *a*.
Bourdeaux, son Parlement censuré. II. 809 *a*. Refuse de renvoier à la Chambre mipartie deux Capitaines Réformez qu'il avoit condamnez à la mort. 34 *b*. Et condamne au feu une Lettre écrite sur ce sujet. *là-même b*.
Bourel, qui est cet Auteur dans la Traduction de l'Histoire de Mr. de Thou. I. 717 *b*.
Bourg (Antoine du) Lieutenant Civil de Paris, & depuis Chancelier. II. 216 *b*.
Bourg (Anne du) ce que lui dit Henri II. II. 727 *a*. Desavoue son Avocat qui lui veut sauver la vie par un mensonge officieux. III. 338 *b*.
Bourg en Bresse: quand sa Citadelle fut rasée. I. 513 *b*.
Bourgeoisie Romaine, ceux qui l'obtenoient prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. I. 424 *b*.
Bourg fontaine, Assemblée chimérique de Bourg-fontaine. I. 339 & 341 *a*.
Bourgogne (Adolphe de): Lettres que lui écrivit Erasme. I. 542 *b*. Il mourut en 1558. *là-même*.
Bourgogne (Jaques de), petit-fils de Baudouïn Batard de Philippe le Bon, se fit de la Religion. I. 639 *b*. Mais scandalisé par les Disputes de Calvin & de Bolsec il la quitta. *là-même*.
Bourgogne (Jean Duc de) après avoir fait assassiner le Duc d'Orleans frere de Charles VI, est lui-même assassiné par un coup de trahison. II. 153 *a*.
Bourgogne (la Branche de) toûjours liguée avec les plus grands ennemis du nom François. *là-même a*. Cette Maison s'agrandit beaucoup. I. 639 *b*. Les Etats de la Province de Bourgogne résolvent de s'opofer à l'Edit du Roi. 499 *b*.
Bourgoing (Edme) Prieur des Jacobins: apostrophe en chaire Jaques Clement, & l'apelle Martyr de Jesus-Christ. II. 869 *a*. traité de Confesseur & de Martyr par J. Guignard. 614 *a*.
Bourgoing (François) Général de l'Oratoire: recueille les Oeuvres du Cardinal de Berulle, & y met une Préface. I. 545 *b*.
Bourignon (Antoinette) ses visions touchant Adam. I. 73 *b*. Esprit dont elle étoit menée. 649 *a*. Qui est le Savant qu'elle a le plus estimé. II. 205 *b*. Comment elle découvrit que Jean Rothe n'étoit qu'un faux Prophête. III. 26 *b*. Si elle avoit prédit le bombardement de Bruxelles. IV. 67 *a*, *b*. Ce qu'elle a cru de l'etat parfait de l'homme quant à sa faculté d'engendrer. 110 *a*.
Bourignonisme, fait quelque bruit dans l'Ecosse. I. 651 *a*.
Boursault, passage d'une de ses Lettres. II. 278 *b*, IV. 6 *b*.
Bouthillier de Rancé (Armand) Abbé de la Trape, entendoit les Poëtes Grecs à l'âge de dix ans. I. 206 *a*.
Bozius (Thomas): ses Erreurs touchant les Lestrygons. III. 98.
Braccio, les habitans de Perouse le choisirent pour leur Prince. II. 35 *a*.
Brachmanes portoient toûjours un bâton & un anneau. I. 4 *a*.
Brandebourg (l'Electeur de) ce qu'il écrit à Richard Cromwel touchant l'invasion des Suedois dans la Pologne. II. 205 *a*.
Brandon (Charles, Duc de Suffolk) ses Amours avec la Princesse d'Angleterre. II. 499 *a*, *b*.
Brandt (Sebastien): son Ouvrage intitulé *Navis Stultorum*. I. 419 *b*.
Brantome cité. I. 179 *a*, & 411 *b*, & 502 *a*, & 634 *a*, & IV. 133 *b*, & 350 *b*. Ce qu'il dit de la beauté de Donna Maria d'Aragon. I. 280 *b*, & de la naissance de Don Juan d'Autriche.

che. I. 572 *a*, *b*. Méchant Raisonnement de cet Auteur sur les enfans des grands Seigneurs. 573 *a*. En loüant François I, il parle avec trop de mépris des autres Princes qui s'oposérent à Charles-Quint. II. 133 *b*. Il cite mal-à-propos l'Apologie du Prince d'Orange au sujet des sentimens de Charles-Quint sur la Religion. 137 *b*. Sa relation touchant Marie d'Angleterre Reine de France, est differente de celle de Mezerai & de Varillas. 499 *b*. Selon lui, il est fort possible qu'une Reine supose un enfant au milieu d'une grosse Cour. *là-même*. & 500 *a*. Fait deux fautes au sujet d'une tasse qu'Helene fit faire sur la forme de l'un de ses tetons. 701 *a*. Passage de cet Ecrivain fort curieux, touchant certain Prince & certaine Demoiselle de par le monde. III. 118 *b*. Ce qu'il dit de la libéralité du Cardinal de Lorraine, envers les pauvres & envers les Dames. 159 *a*, *b*. Ce qu'il pense des Dames qui suivirent leurs maris dans la guerre sainte. 169 *a*, *b*. Dit quatre choses, au sujet de Jeanne de Naples, qui sont toutes quatre fausses. 458 *b*. Aplaudit aux complaisances de Henri II pour la Duchesse de Valentinois. 766 *b*. Son erreur, au sujet de Laurence Strozzi, Religieuse Dominicaine. IV. 291 *b*.

Bravoure, s'il y a quelque liaison machinale entre elle & l'impudicité. II. 737 *b*, & 738 *a*, *b*. Est de toutes les vertus la seule qui soit sujette à des transports fanatiques. III. 740 *a*. Jointe avec la molesse & avec le panchant au plaisir. IV. 204 *b*.

Breda: confondu avec Bretta. IV. 365 *b*.

Bredenbourg (Jean) accusé d'être Spinosiste, & pourquoi. IV. 259 *a*. Il meurt pourtant avec de vifs sentimens de Religion. *là-même*.

Brefs, quelques faiseurs de Brefs. I. 254 *a*.

Bregi, Ambassadeur de France en Pologne, quelles furent ses prétentions. II. 629 *a*.

Breme: comment le Calvinisme y fut introduit par Hardenberg. II. 642 *a*, *b*.

Brentius, ardent Ubiquitaire, ne veut pas qu'on tolere les Zuingliens. I. 704.

Brerlejus (Jean) si lui, & ceux qu'il cite, ont calomnié Jean Knox. III. 10 *b*.

Bresil, les Sauvages de ce païs-là n'ont point de Religion. III. 94 *a*.

Bresman (Gregoire), Professeur de Leipsic, loue Baduel & son Traité du Mariage des Gens de Lettres, qu'il fait réimprimer. I. 419 *a*.

Bretagne (le Duc de) méprise sa femme fille du Roi d'Ecosse, & devient amoureux d'Antoinette de Maillezé femme du Seigneur de Villequier. II. 154 *a*. Un de ses plus fideles serviteurs lui en fait des remontrances inutilement. *là-même*.

Bretagne (Anne de) devient stérile, & meurt enfin par l'ignorance des matrones qui reçurent son dernier enfant. II. 456 *a*.

Bretons, leurs barbaries contre les Romains. IV. 297 *a*.

Breviaire de Burges, sa correction. III. 292 *b*.

Brewin (Guillaume): ce qu'il fournit à l'Histoire de la Papesse. III. 584.

Brezé (le Maréchal de) fait prier Dieu pour lui au Temple de Saumur. I. 185 *b*. Met l'épée à la main contre le Maréchal de Châtillon, pourquoi. III. 189 *a*.

Brezé (Jaques de) punit l'infidélité de sa femme. I. 663 *b*.

Brianville (l'Abbé de) Auteur d'un jeu de cartes pour le Blazon. II. 473.

Briet (le Pere) ses fautes au sujet de Collatius. II. 194 *b*, & 195 *a*. Commet huit fautes en huit lignes, au sujet de Lucrece. III. 209 *a*, *b*.

Brie: Particularitez du siege de cette Place. IV. 247 *b*.

Brinvilliers (la Dame) on se sert entre autres preuves de sa Confession écrite pour la condamner. II. 151 *b*.

Brisac & *Fribourg*: restent à la France par la Paix de Nimegue. III. 49 *a*.

Brissac, son zêle pour la gloire de la Monarchie Françoise. II. 723 *b*.

Brisson (Barnabé) cité. IV 121 *b*.

Brixen, Ville de Tirol, l'Assemblée y déclare Gregoire VII déchu du Pontificat. II. 605.

Brocard (Bonaventure) son âge. II. 198 *a*. Fait une Description de la Terre Sainte. *là-même*.

Brochures: c'est leur destin d'être jettées à la voirie des Bibliotheques. IV. 657.

Brodeau: Personnes de cette Famille. I. 672 *b*, 673 *a*, *b*.

Broderie d'or, qui en a été l'Inventeur. III. 661 *b*.

Broekhuysen: sa Conjecture sur un endroit de Properce. III. 679 *b*.

Brogitarus, achete le Pontificat de Pessinunte, & on l'en mit en possession. II. 264 *a*. Mais il en fut chassé comme un Usurpateur. *là-même*.

Brosse (René de) décapité par Arrêt du Parlement. II. 410 *a*. Comment son fils Jean rentra en possession des biens de son pere. *là-même*.

Brossier (Simon): dispute contre Villegaignon, & le confond. IV. 419 *b*.

Broukolakas, ce que les Grecs entendent par là. I. 359.

Browne (Thomas) ce qu'il pense sur la maniere dont se fait la propagation du genre humain. IV. 111 *b*.

Brueys, de quelle maniere il pousse Mr. Jurieu sur ses Propheties. III. 21 *b*. En quoi il est blâmable sur cet article. 23 *a*. Ses Réflexions sur l'humeur enjoüée de Mr. Jurieu. 235 *b*.

Bruzes (Luc de) ce qu'il dit des Scribes. IV. 113 *a*. Observation qu'il fait. 115 *b*.

Bruyere (La) touche délicatement la curiosité du sexe pour les nuditez. III. 109 *a*. Cité. III. 654 *a*, I. 184 *b*, *n*. II. 145 *b*. Se moque de la profusion de lecture de certains Auteurs. I. 630 *a*.

Bruits de ville ou *populaires*: sont peu conformes d'ordinaire à l'état naturel des faits. I. 172 *a*. Les Historiens n'y doivent point avoir d'égard quand ils ne s'accordent point avec les Auteurs. II. 361 *b*. Observation judicieuse de Lampridius sur ce sujet. *là-même b*. S'y trop fier est le défaut ordinaire de ceux qui souffrent persecution pour leur Confession de Foi. IV. 138.

Brun, en Latin *Braunius*, sa Réponse au Livre de Mr. Stoupp. IV. 256 *a*.

Brune (La) n'a pas été assez sur ses gardes dans ce qu'il a publié du Nonce Chigi. II. 161 *a*, *b*.

Brunehaut louée excessivement par Gregoire le Grand. II. 598 *a*.

Brunsman (Jean): refute la *Polygamia triumphatrix* de Lyserus par un Ouvrage intitulé *Monogamia Victrix*. III. 127.

Brunswic (l'Electrice de) désignée Reine d'Angleterre. IV. 249 *a*.

Brusquet, fameux boufon du Roi. II. 293 *b*, & *n*.

Brusse (Robert) porté en vain par Guill. Criton à faire tuer le Chancelier d'Ecosse; & déféré au Gouverneur des Païs-Bas. II. 231.

Brutum Fulmen, Erreur de Mr. de Thou & du Sieur Dekker sur ce Livre. II. 815 *a*. Comment l'Auteur en fut recompensé. 816 *a*.

Brutus (Decimus) bon juge des Ouvrages d'esprit. I. 43 *b*.

Brutus & Ciceron n'avoient pas le même goût pour l'Eloquence. I. 686 *a*, *n*.

Brutus (Lucius Junius) condamne lui-même ses propres enfans. I. 683 *a*.

Brutus (Marc Junius) son intrépidité. III. 791 *b*.

Brutus (Etienne Junius) Dissertation sur cet Auteur masqué. IV. 569. & suivantes.

Brutus (Jean Michel) n'est pas du sentiment des autres Historiens, touchant Constance Reine de Sicile. II. 723 *b*. Cité. IV. 203 *n*.

Bruxelles, si son bombardement avoit été prédit par Mademoiselle Bourignon. IV. 67 *a*, *b*.

Buccafoco: Nom de famille du Cardinal Sarnanus ou de Sarnano. IV. 148.

Bucer demandoit, dit-on, la suppression des Ouvrages de saint Thomas, pour pouvoir détruire l'Eglise Romaine. I. 329 *a*. Conjecture sur le prétexte qu'on a pu avoir de l'accuser de Judaïsme. 691 *a*. Son écriture étoit fort mauvaise. III. 444 *b*. Tache de persuader que le sentiment de Luther, & celui de Zuingle, sur la Cene, étoient au fond la même chose. IV. 182 *b*. Recommandé par Gropper à Herman de Wida Archevêque de Cologne. II. 613 *a*. Son commerce avec Gropper. *là-même b*.

Bucerisme, ce que c'étoit. I. 689 *a*.

Buchanan, médisances afreuses de Garasse & de Barclai contre lui. I. 695 *a*, *b*. Si ses Maximes de Politique ne sont pas les Maximes des Protestans. *là-même*. On ne sauroit nier qu'il n'ait été Philosophe pour le moins une fois en sa vie. 697 *b*. Accusé d'avoir noirci la Reine Marie. II. 29 *a*, *b*, & 30 *a*.

Budé (Guillaume), comparé à Badius. I. 418 *b*, & 419 *a*. Se représente comme marié à deux femmes. 699 *b*. S'étoit rendu fort redoutable. 701 *a*. A donné du goût pour l'union des belles Lettres & du Droit Civil. 48 *a*. Comment son corps fut porté en terre. IV. 34 *b*. Veut retenir Guillaume Bigot à Paris, mais Castellan l'empêche. I. 564 *a*.

Budé (Jean), fils du précédent, Député en Allemagne. I. 550 *a*.

Budos (Loüise de) femme du Duc de Montmorenci, écoute des propositions de mariage avant la mort de son mari. II. 569 *b*.

Bueil, batard du Comte de Sancerre, tué dans Orleans, par qui, & pourquoi. IV. 65 & 66 *a*.

Buyrette (Thomas) tombe entre les mains des massacreurs de Paris. II 309 *a*.

Buissiere, sa Lettre sur les Effets de la Baguete de J. Aymar. I. 6 *a*, & 7 *a*. Sa Lettre à l'Auteur. 7 *a*.

Bulgarie, l'Hérésie Manichéenne y jette de profondes racines. III. 624 *a*.

Bulgarus, une Leçon qu'il fait aprête à rire à ses Auditeurs. I. 702 *b*.

Bulles, qui a été désigné par le *Porteur de Bulles*. I. 153 *b*. Bulle où la situation des mots, & l'omission d'une virgule, cause de l'obscurité. 422 *a*. Bulle qui ne déclaroit le Roi de Navarre déchû de la succession, qu'à cause de son Hérésie. 514 *a*.

Bupali odium, & *Bupali pugna*, si ce sont des Proverbes, & ce qu'ils signifient. I. 708 *b*.

Burchard, son Journal. IV. 587. Cité amplement touchant l'Affaire de Savonarole. 152 *b*, & 153 *a*, &c.

Burdeus (Pierre Arias) Moine Augustin, est pendu & écartelé pour adultere & pour meurtre. IV. 186 *a*.

Bure (Idelette de) Femme de Calvin. II. 18 *a*, & 23 *b*. Sa mort. *là-même*.

Burlesque sa défense. II. 251 *a*.

Burman cité. II. 904 *b*.

Burnet, examen de ses Diférens avec Mr. Varillas au sujet de l'Histoire de Camden. II. 30 *b*. Ce qu'il dit des Théologiens nommez pour revoir la Liturgie d'Edoüard. 842 *b*. Convertit le Comte de Rochester, & fait un Livre à cette occasion. IV. 624 & 625. Ce qu'on lui fait dire touchant ce Dictionaire, & Réfutation. 138. Sa Critique de Sanderus. 660 *b*.

Burrhus, par quelle raison il détourna Neron du dessein de répudier Octavie. III. 167 *b*.

Busbec, ses Lettres sont un modele de bien écrire pour les Ambassadeurs. I. 713 *b*. Cité. IV. 484 *a*.

Buste ôté de dessus un tombeau par un trait de vanité. I. 448 *b*.

Butas devenu Plutarque à force de corrections. I. 716 *b*.

Buveurs, les grands buveurs étoient estimez parmi les Perses. II. 247 *b*.

Buzan-

Buzanval très-mal reçu à la Cour de la Reine Elizabeth, & pourquoi. II. 349 *a*.
Bzovius, si l'on a bien répondu aux Censeurs de ses Annales. I. 718 *b*.

C.

Cabale trouve tout dans chaque Texte de l'Ecriture. I. 124 *b*, 125 *a*. Ce qu'elle enseigne touchant l'alliance des habitans des élémens avec notre espece. 221 *a*. Ses Sectateurs font grand cas du *Livre de la Création*. 123 *a*.
Cabale a décidé de tout tems du sort des Pieces. II. 429 *a*. Quels sont ses artifices ordinaires. I. 537 *b*. Rien n'est plus commode de selon le monde, que d'être toûjours de la plus forte. IV. 289 *b*.
Cabinet Satyrique. Ce que pense Sorel de cet Ouvrage. I. 47 *b*.
Cacus, fils de Vulcain, pourquoi les Romains disoient qu'il jettoit feu & flâme par la bouche. IV. 140 *a*.
Cadavres qu'on dit avoir été exempts de corruption. I. 130 *a*, II. 138 *b*, & 314. Voiez aussi 606 *b*.
Cadenet aspire à l'alliance du Sang Roial, après avoir été refusé de la veuve d'un Professeur. II. 230 *b*.
Cajado, Poëte Portugais, trompe le public par une imposture. II. 592 *b*.
Cajetan, son sentiment sur la formation des femmes. II. 539 *a*.
Caille (Jean de la) ses méprises au sujet de Badius. I. 418 *b*. & de Wechel. IV. 491 *a*, *b*.
Cayet: docte & fou. III. 69.
Cain, pourquoi Dieu vouloit conoître immédiatement par lui-même de la cause de ce meurtrier. II. 5. *b*. Force visions sur la marque que Dieu lui imprima. *là-même*.
Calamité publique: Exilez qui n'ont point voulu rentrer dans leur ville à tel prix. II. 13 *a*.
Calanus se fait mourir à la suite d'Alexandre, pour éviter l'ignominie. II. 552. Voiez aussi III 242.
Calais, depuis quand entre les mains des Anglois, & quand prise par Henri II. II. 453 *b*.
Calcagnini accusé de fausseté au sujet de Venus. I. 259 *a*, *b*. Attaque Ciceron. III. 287 *b*. A fait des vers sales. IV. 410 *a*.
Calchas meurt de regret, & pourquoi. III. 421.
Calderinus (Domitius) a été mal placé par les Protestans parmi les Témoins de la Vérité. II 8 *a*.
Calendrier, sa Réformation. IV. 287 *b*.
Calepin composé ou corrigé sans exactitude. I. 372 *a*. Pline y est faussement cité au sujet des Lamies. III. 43 *b*. Jugement qu'on a fait du Dictionaire de Calepin. 680 *b*.
Caligula prend pour un reproche une inscription, que l'on avoit faite pour lui plaire. I. 87. Est charmé d'une Piece qu'il avoit composée. 86 *b*. Demande qu'il fit à un Comedien. 260. Surpris en flagrant délit avec sa sœur. 252 & II. 10 *a*, & 316 *a*. Son impiété. 10 *b*. & ses extravagances pour honorer la mémoire de Drusille. 316 *a*. Fait mourir son cohéritier. 326 *a*. Les Juifs refusent de placer sa Statue dans le Temple de Jerusalem. I. 263 *a*. Ce qu'il disoit à son frere. 527 *a*. Il rehabilite plusieurs Ecrits, qui avoient été suprimez à cause de leurs invectives. II. 80 *b*. Comment il périt. 82 *a*. A quel âge il prend la robe virile. 316 *a*. Se plaint de ce que sous son Empire il n'arrivoit pas de grands malheurs. 751 *a*. N'étoit pas superstitieux. III. 242 *b*. De quelle maniere Macron tâche de s'insinuer dans sa faveur. 251 *b*. Son ingratitude. *là-même*. & 252 *a*. Il disoit que sa mere étoit née de l'inceste d'Auguste avec sa fille Julie. 554 *b*. Dans la fleur de sa jeunesse devient éperdument amoureux de Cesonie, qui n'étoit plus jeune. II. 11 *a*. Fausseté touchant sa Nourice, que Guevara débite come tirée de Dion. 110 *a*. Ses folies pour son Cheval. IV. 88 *b*.
Callimachus avoit pour maxime qu'un grand volume est toûjours un grand mal. II. 196 *a*.
Callipedie, quel jugement on doit faire de cet Ouvrage, & de son Auteur. IV. 8 *b*, & 9 *a*.
Callisthene, ce que Suidas dit de lui. IV. 367 *a*.
Callonge, Baronnie érigée en Marquisat. IV. 50 *a*.
Calomniateur public, tout homme, qui se reconoit tel sur des choses importantes, doit disparoître aux yeux des hommes. II. 835 *b*.
Calomniateurs, on les traite avec trop d'indulgence. I. 230 *a*, *b*. Il n'y a point d'artifice honteux dont ils ne soient capables. 275 *b*. La meilleure maniere de s'en vanger est quelquefois de ne leur point répondre. 543 *b*. Moien de conoître si quelcun est calomniateur. 553 *b*, & 554 *a*. Leurs obliquitez. 495 *a*, *b*. Il y a par tout des Escobars & des Baunis pour les absoudre. 678 *a*. La politique trouve qu'il est de son intérêt de ne les punir pas toûjours. II. 263 *a*. Bon mot de Simonide touchant les Calomniateurs. 330 *b*. De quelle maniere ils étoient traitez du tems de Gregoire le Grand. 597 *a*, *b*. Comment il leur faut fermer la bouche. III. 255 *b*. Ils n'ont rien à craindre quand ils sont puissans. 495 *a*, *b*. Jettent quelquefois ceux qu'ils calomnient dans de grandes perplexitez. IV. 289 *b*. En matiere d'Hérésie ils ne reçoivent presque jamais la peine qu'ils méritent. 472 *b*.
Calomnie, son esprit. I. 275 *b*. En quel cas on doit mépriser les Calomnies. 342 *b*. Celles qui se peuvent réfuter facilement rendent du service à ceux qu'on veut diffamer. 504 *b*. Cherchez *Médisances*. Calomnies grossieres & diaboliques, qui n'ont pas laissé d'être avantageuses à leurs Auteurs. II. 501 *b*. Utilité des Calomnies dans les Disputes de Religion. III. 310 *a*. Ce que la Calomnie faisoit penser à saint Basile. IV. 182 *a*. Crédulité du Peuple par raport à elle. *là-même b*.
Calprenede, ce qu'il dit de sa Cassandre & de sa Cleopatre. III. 375 *b*. Ne faisoit point de mémoires ou de recueils pour ses Ouvrages. IV. 425 *a*.
Calvaire, on croit qu'Adam y fut enterré. I. 74 *b*.
Calvin, sa Querelle avec Baudouïn. I. 481 *a*. Nullité du témoignage de Berthelier contre lui. 542 *a*, & 600 *a*. De quel poids peut être le témoignage de Boliec. 598 *a*, & 599 *a*, *b*. Ecrit des Lettres contre Blandrata. 570 *b*. Ce que Bucer lui écrivit. 690 *b*. Accusé de faire Dieu auteur du péché plaide lui-même sa cause à Berne, mais on n'y voulut rien définir sur sa doctrine. 599 *a*. Ne fut jamais Prêtre. II. 14 *b*. Ne savoit pas qu'il y avoit eu deux Seneques. *là-même a*. Quand & pourquoi il publia son Institution. *là-même b*, 504 *a*. Refuse de se soumettre aux Réglemens du Synode du Canton de Berne. 16 *b*. Loüé de n'avoir pas commenté l'Apocalypse. 17 *a*. Sots contes qu'on a fait courir de lui. 18 *b*. Son desintéressement. 20 *b*. Ses Démêlez avec Castalion. 84 *b*. On lui reproche de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de ses ennemis. 85 *a*. Il ne parle gueres plus fortement contre les Papes & la Cour de Rome, que Castellan. 89 *b*. S'il a été en Angleterre. 289 *a*. Se trouve à Paris au retour de ses études de Droit. III. 468 *b*. Avoit maltraité des personnes que la Reine de Navarre protégeoit. 469 *b*. Juge rondement de la conduite de Sara & d'Abraham. IV. 145 *a*, *b*, & 146 *b*. Se sert de Phrases sur la Cene lesquelles semblent admettre une Présence corporelle. 182 *b*, *n*. Calomnié par un Lutherien. 498 *b*. Ses Sermons traduits par Claude Baduel I. 419. Avoit été Disciple de Maturin Cordier, & lui dédia un de ses Ouvrages II. 215. Traduction de divers de ses Ouvrages par des Gallars. 524 *a*, *b*. Le Démon lui suggeroit ses fausses Gloses de l'Ecriture. 825 *b*. N'est point traité d'Arrien par Hunnius, qui se contente de dire que ses Expositions sont favorables aux Ariens. *là-même b*. Son Institution trad. en Italien par J. C. Paschali. III. 610. Voit à Poictiers Pierre de la Place. 752 *a*. Mrs. Du Tillet ont été ses Disciples. IV. 364 *a*, *b*. Dispute à Francfort contre J. Velsius. 430 *b*. Des gens lui attribuent mal à propos l'Anatomie de la Messe. 437 *b*. Convertit Paul Volsius 469. Ce qu'il dit touchant l'origine & les suites du péché. 626. Quel Dieu les Catholiques prétendent qu'il a introduit. 627. Son Avertissement sur l'Inventaire général des Reliques. II. 24 *a*. Son neveu Prieur des Carmes à Paris. IV. 138. Schultingius entreprend de réfuter son Institution. 170 Son Institution comparee aux Lieux-Communs de Martyr. *là-même b*. Estime extraordinaire qu'on fait de cet Ouvrage. *là-même*. Abrégés qu'on en fait. *là-même*. Suplément à ce qui avoit été dit de ses différentes Editions. 171 *a*, *b*, &c. Variations qu'on trouve entr'elles. *là-même a*. Marlorat en fait les Indices. *là-même*. Imprimée une infinité de fois. *là-même*, & 172 *a*. Fautes de l'Auteur des Essais de Litérature touchant cette Institution. 171 *b*, & 172 *a*. Son Catechisme de Geneve, & Remarque sur sa date. 171 *b*.
Calvinisme, l'Auteur de l'*Histoire véritable du Calvinisme* censuré de ses vetilles. I. 554 *b*. Si le Calvinisme favorise nos passions. II. 412 *a*. Le jugement qu'en font quelques Lutheriens. 781 *b*. Introduit dans Breme par Hardemberg & comment. 641.
Calvinistes, violence exercées contre eux par les Luthériens. II. 822 *a*. Leur martyre regardé comme un faux martyre par quelques Luthériens. 827 *a*. Sont accusez faussement d'avoir voulu établir l'égalité des conditions. IV. 90 *a*, *b*. Les Luthériens s'unissent contre eux avec les Catholiques. I. 656.
Calvino-Turcismus cité. I. 550 *a*, 555 *b*. Par qui ce Livre a été composé. IV. 307 *a*.
Calvinus Judaizans, l'Histoire de ce Livre. II. 825 *a*.
Calvisius (Sethus) repris touchant le tems de la Mort d'Ovide. III. 565 *b*.
Calzaveglia (Vincent) Medecin à Bresce: publie un Livre qui est refuté par Donzellinus. II. 306.
Cambel (Alexandre) Dominicain, sa fin tragique. I. 156 *a*, *b*.
Cambyses, à quoi il compare les nouvelles ruses de guerre. I. 92 *b*.
Cambles mange sa femme, & puis se tue. III. 663 *a*.
Cambrai, il s'y fait une puissante Ligue contre les Vénitiens. III. 161 *b*.
Camden, son témoignage touchant la repentance de Buchanan, n'est pas des plus solides. I. 695 *b*, 696 *a* Il est pourtant préférable à celui de Mr. du Puy raporté par Varillas. *là-même a*. Eloges qu'on lui a donnez. II. 28 *a*. I. 696. Un Gentilhomme casse le nés à la Statue de Camden. II 30 *a*. Comment une partie des Mémoires, dont il s'étoit servi, fut perdue. *là-même* & *b*.
Camener (Timan): proposé par Alexandre Hegius & choisi pour diriger l'Ecole de Munster. II. 1.
Camerarius ne croit pas que François I ait mis en deliberation dans son Conseil, s'il feroit prisonnier ou non Charles-Quint. II. 135 *a*. Donne le change en défendant Herodote qui avoit attribué de l'envie & de la jalousie à Dieu. III. 671 *a*.
Cameron, sa Conférence avec Tilenus. II. 31 *a*. Ce qu'il gagna à prêcher l'obeïssance passive. *là-même b*. Croioit que la Réformation n'avoit pas tout réformé. 32 *b*.
Camille, la plus belle de ses actions. II. 34. S'il est vrai qu'il ait contraint les Gaulois à rendre l'argent qu'on leur avoit donné, lors qu'ils assiégérent le Capitole. 320.
Camillus (Ovinius): après avoir voulu s'élever à l'Empire, y est associé par Alexandre Severe, & lui demande en grace d'y renoncer. II. 361 *a*, *b*. On le fait tuer. *là-même b*.
Campagnelle (Madlle de) niece de Balzac, Histoire de son mariage. I. 433 *a*.
Campanella: la Cité du Soleil. II. 688 *b*.
Campanus (Jean): persuade aux païsans de Juliers que la fin du monde approche. IV. 404 *a*, *b*.
Campian, sa Dispute avec Whitaker. III. 226 *a*, *b*.

Camps (l'Abbé de) IV. 196 *a*, *b*.

Camus (Jean Pierre) Eveque de Belley: Ce qu'il dit du Siege Epiſcopal de cette Ville &c. ſes Differens avec des Moines de ce Dioceſe. I. 512 *a*, *b*, &c.

Cana (noces de) qui en étoient le fiancé & la fiancée. II. 838 *b*. Et s'ils conſommérent leur mariage. *là-même*.

Canathe, quelle vertu avoit cette fontaine. II. 894 *a*.

Candale (le Duc de) apellé en duel par Ceriſantes. II. 115 *b*.

Canicule, ſes ardeurs adoucies par Ariſtée. I. 317 *b*.

Canoniſations, dépenſes qu'on y fait. II. 677 *b*.

Canon: ce qu'il eſt dans les Roiaumes. IV. 152 *n*.

Canons Evangéliques, à qui on les doit attribuer. I. 190 *a*. Leur différence d'avec l'Harmonie d'Ammonius. *là-même*.

Cantel (le Pere) ſa fauſſe Citation au ſujet d'un Lucius Caſſius. II. 72 *a*.

Canterus (André) fut un prodige de Science dès ſes plus tendres années. II. 593 *b*.

Cantique des Cantiques (Livre du) Jugement de Caſtalion ſur ce Livre. II. 83 *b*.

Cantiques ſpirituels. Si on en doit compoſer ſur des Airs profanes. I. 333 *b*.

Cantorbery (St. Thomas de) adoré par ſon perſécuteur. III. 170 *b*.

Capilupi, ſon *Cento Virgilianus*. IV. 595 *b*.

Capiſtran (Cordelier) oblige les Juifs à porter ſur eux la lettre Thau. III. 361 *b*.

Capitaines, quelles qualitez leur ſont néceſſaires pour réüſſir dans les grandes entrepriſes. II. 119 *b*. Pluſieurs ont redouté le ſouverain juge du monde, en ſe ſouvenant du ſang qu'ils avoient répandu dans des guerres qu'ils croioient juſtes. 121 *a*. Capitaines notez d'infamie, & pourquoi. 645. Il y en a qui aiment leurs plaiſirs, mais qui aiment encore plus la gloire. 737 *b*.

Capitales ou *Majuſcules Greques*: qui les a rétablies. III. 58.

Capitole, les Chiens qui le gardoient ne devoient point aboier en plein jour contre les perſonnes qui venoient au Temple pour y faire leurs dévotions. I. 537 *a*, *b*. Aplication de cela aux Chiens myſtiques. *là-même*.

Capitulation: annoncée ſubitement après bien des déguiſemens augmente le chagrin d'avoir été trompé. III. 48 *b*. Ne ſe doit point accorder à des gens qu'on veut punir. 439 *b*.

Cappadoce, quand réduite en Province de l'Empire Romain. I. 295 *a*.

Cappadoces fort ſuperſtitieux. II. 44 *b*.

Cappel (Guillaume) traduit le Prince de Machiavel. III. 248 *b*. *n*.

Caprée; les ſauts de cette Ile immortaliſez. III. 240 *a*, *b*.

Capucins, quand cet Ordre de Moines a commencé à s'établir. III. 520 *a*. Jusqu'où alla la colere du Pape Paul III, contre tout l'Ordre, & pourquoi. 521 *b*. Capucins de Paris furent malheureux dans une inſcription en faux. 148 *a*.

Caracalla. On peut regarder comme le modele de la ſaint Barthelemi une perfidie qu'il fit. I. 358. Il n'eſt point vrai qu'il ait épouſé ſa belle mere. II. 879 *b*, 880 *a*. Il n'étoit pas moins fils de Julie que Geta. *là-même b*. Il fait mourir 4 Veſtales, de l'une deſquelles il avoit joui *là-même b*. Il tue ſon frere Geta entre les bras de ſa mere. *là-même*. Quand; & à quelle occaſion, il eſt proclamé par les ſoldats participant de l'Empire. III. 881 *b*. Jusqu'où alloit ſon zéle pour Alexandre le Grand. 242 *b*.

Caracteres ronds dans l'Imprimerie, par qui aportez en France. I. 417 *a*.

Caracteres véritables des Eſprits turbulens. I. 496 *b*.

Carben (Victor de) Rabin converti au Chriſtianiſme. IV. 493 *a*.

Cardan, il y a, ſelon lui, douze Eſprits ſublimes qui ont excellé dans les Sciences. I. 136. Ses plus grands malheurs. II. 51 *a*. Plus Superſtitieux qu'Eſprit fort. *là-même b*. Plus Fanatique qu'Athée. *là-même b*. Fou 55 *b*. Ce qu'il dit des Ecoles de Magie qui avoient été en Eſpagne. III. 785 *b*. Son ingénuïté. I. 563. Ses Diſputes avec Tartaglia. IV. 322 *a*, *b*.

Cardinal de qualité, juge compétent en matiere de beauté. I. 278 *b* Pourquoi il y en a ſi peu de ſaints ſelon Bellarmin. 508 *b*. Il eſt très-rare que leurs ſuffrages ſoient uniformes dans les élections des Papes. II. 159. Commencent à donner dans le luxe. 425 *b*.

Cardinaux: Le Pape ferme la bouche à ceux qui le ſont nouvellement, & puis la leur ouvre dans un autre Conſiſtoire. III. 414 *b*, *n*. Obligez par Paul II à ſigner des Bulles & Decret dont ils n'avoient point eu connoiſſance. 623 *b*.

Carême, reproche que l'on fait ſouvent aux Prédicateurs qui prêchent pendant ce tems-là. III. 702. Supoſition qui l'acourciroit un peu. IV. 601. Ne commence à Milan que quatre jours après le mécredy des Cendres. *là-même*.

Cariens ſont les prémiers qui ont mis des crêtes ſur les casques. III. 826 *b*.

Carlos (Don) Livre de ſes opiniâtretez & bizarreries. I. 623 *a*.

Carmel, Oracle du Dieu de ce nom. IV. 441 *a*.

Carmelites: amenées en France. I. 544 *a*. Leur Direction donnée au Superieur de l'Oratoire, *là-même*. Les Carmes remuent ciel & terre pour l'obtenir. *là-même*. Mêlées dans les intrigues d'Etat de Richelieu & de Berulle. *là-même b*.

Carmes, ſur quoi ils fondent l'antiquité de leur Ordre. IV. 441 *a*. Satiriſent le Cardinal de Berulle. I. 544. Narré de cette Querelle. *là-même a*, *b*.

Carnaval, pour le continuer jusqu'au prémier Dimanche de Carême, on n'a qu'à ſe transporter à Milan. IV. 601 *b*.

Carneade, critique un Lieu commun de Conſolation: Réponſe à ſa Critique. I. 197 *a*, *b*. Aporte quelque modification à l'incomprehenſibilité enſeignée par Arceſilas. 286 *a*. Numenius l'a fort mal traité. II. 50 *b*. Avoit des doctrines pour ſes amis, & d'autres pour ſon école. *là-même*. On ne pouvoit conoître ce qui lui paroiſſoit le plus vraiſemblable. *là-même*, & II. 64 *b*. On a dit qu'au tems de ſa mort le Soleil s'obſcurcit. 65 *a*. Ce qu'il diſoit de Chryſippe. 168 *a*. Renverſe de fond en comble une invention de Chryſippe. 173 *b*. Comment il plaiſantoit, quand il tomboit ſur quelques diſputes ſubtiles. 297 *b*. S'il a philoſophé en même tems qu'Epicure. 365 *b*. Comment il expliquoit la liberté humaine. 376 *a*. Réfutoit la juſtice. 61 *a*. Voi auſſi III. 796 *a*.

Caroli, quelques-uns de ſes traits. II. 446 *a*, *b*.

Caroſſe; la Science ne contribue gueres à le faire rouler. II. 319 *a*.

Carpocratiens ſe vantoient d'avoir l'image de Jeſus-Chriſt faite par Pilate. I. 328 *b*.

Carranza, ſuſpect d'Héréſie eſt cauſe qu'on en ſoupçonne auſſi Charles-Quint. II. 65 *a*, *b*. Réflexion ſur la juſtice que le peuple rend à ſa mémoire. 66 *a*, *b*. Faits qui le concernent. 137 *b*.

Carrouzels, Loi qui s'y obſerve. II. 659 *b*.

Carſula: Ville d'Italie nommée aujourd'hui Caſcina. III. 777 *b*. *n*.

Carſulanus (Martinus): le même que Martinus Polonus. III. 777 *b*.

Cartels remarquables. I. 634 *a*.

Cartéſianiſme, ce qui en arrête le progrès. I. 329 *a*. Combiné avec les Diſputes de Théologie. II. 311 *a*. Introduit dans les Ecoles par Wittichius. IV. 509. Ce qui lui attire des Adverſaires. *là-même*. Moins en faveur auprès des Puiſſances en Hollande. *là-même*.

Cartéſiens, jugement de la Bourignon ſur un de leurs principes. I. 649 *a*. Les plus habiles d'entr'eux ſont contraints de reconnoître des intelligences moiennes. II. 8 *b*. Explication du dogme de quelques-uns d'entr'eux ſur la formation des corps. *là-même*. Cartéſien traité de *docte*, pour avoir dit que cette Propoſition, *deux & deux ſont quatre*, ne ſouffre aucune difficulté. 102 *b*. Les Argumens de ces Philoſophes contre les formes ſubſtantielles prouvent trop. IV. 191 *b*. Leur principe pour prouver l'immortalité de l'ame n'eſt pas évident à tout le monde. III. 780 *b*. Ce qui les incommode le plus dans le Syſtême des Automates. IV. 81 *b*, & 85 *a*. Avantages qu'ils procurent aux Pyrrhoniens. III. 733 *a*.

Carthage: batie cent vingt ſix ans après le Temple de Salomon. III. 723.

Carthaginois, qui le prémier des Romains les défit par mer. II. 330.

Cartigni, Poſſédé de Savoie éprouvé en ſeize Langues. II. 589 *a*.

Carvagial (le Card.) reſiſte ſeul à Paul II, qui faiſoit ſigner aux Cardinaux des Bulles & Decrets qu'ils n'avoient point vûs. III. 623 *b*.

Caſa (Jean de la) pourquoi les Proteſtans ont tant crié contre ſes Vers. III. 406 *b*, & ſuiv. Il écrit contre Vergerio, & pourquoi. 537 *b*. Quel a été ſon but dans ſon abominable *Capitolo del Forno*. IV. 410 *a*, *b*. Pluſieurs l'ont condamné ſans l'avoir lu. *là-même*. Poëme qu'il adreſſe aux Allemans. 435 *a*, *b*. Son Ecrit contre Vergerio. *là-même*.

Caſaubon (Iſaac) omiſſion conſidérable de cet Auteur. I. 362 *a*. Sa Conjecture ſur un paſſage de Strabon aprouvée. II. 266 *b*. Cenſure mal-à-propos Xiphilin au ſujet de la genealogie d'Hadrien. 666 *b*. S'étoit affranchi de la ſervitude de copier & de raturer. III. 299 *a*. S'il contrédit au grand Jules Scaliger, ce n'eſt qu'en s'humiliant aux pieds de ſon thrône. 689 *a*. Son ſentiment ſur les quatre vers attribuez à Neron, eſt ſurprenant. 688 *a*. Il eſt juſtement repris au ſujet du lieu où Pyrrhus fut enterré. 737 *b*. Eſt cruellement déchiré dans une Satire. IV. 179 *a*. Se moquoit de la Fable de la Papeſſe. III. 592 *a*. Reprend St. Chryſoſtome d'avoir raporté des Obſcenitez. IV. 649 *b*. Repris à ſon tour. *là-même* &c.

Caſaubon (Meric) ſon Obſervation ſur Homere, au ſujet du bien & du mal qu'il y a dans la nature. IV. 517 *a*. En quoi il regarde Euripide comme un Ecrivain inſpiré. *là-même*.

Caſelius, Profeſſeur à Helmſtad, ceux qui vouloient aſpirer aux emplois Eccléſiaſtiques, n'oſoient étudier ſous lui. III. 510 *a*.

Caſpie (la Mer) priſe pour le Pont-Euxin. III. 750 *a*.

Caſſander, ſa Conſultation. I. 479 *b*. Compoſe un Ecrit Latin, qui eſt l'origine d'une furieuſe Querelle. 480 *a*. De qui il avoit pris l'eſprit de Pacificateur. IV. 500.

Caſſini: Député pour trouver les moiens d'empêcher les débordemens de la Chiana. IV. 463 *b*.

Caſſini (Samuel de) diffame les Vaudois. IV. 87 *b*.

Caſſius (Lucius) ſon Tribunal étoit appellé l'*Ecueil des Accuſez*. I. 247 *a*. Sa Maxime *cui bono*. II. 71 *b*.

Caſſius Longinus (Cajus) harangue ſes ſoldats. II. 75 *b*.

Caſſius Severus (Titus) ſe plaiſoit à accuſer. II. 80 *a*. Fut l'occaſion des Réglemens d'Auguſte contre les Libelles diffamatoires. IV. 578.

Caſſolus ne peut répondre à ce qu'on lui demande. I. 428 *a*.

Caſtabala, Diane y avoit un Temple, dont les Prêtreſſes marchoient pieds nuds ſur la braiſe. II. 774 *b*.

Caſtalion déguiſé ſous le nom de *Martinus Belius* écrivit contre le ſuplice des Hérétiques. I. 549 *b*. Débita quelques Sentimens fort particuliers. II. 83 *a*. Donnoit de beaux exemples de moderation. 85 *b*. Son indigence. 86 *a*, *b*. S'il eſt Auteur d'un Dialogue contre le droit que l'on donne au Magiſtrat de faire mourir les Hérétiques. IV. 228 *a*. Ses Différens avec Calvin plus détaillés dans la Vie Françoiſe de Calvin que dans la Latine. II. 24 *a*.

Caſtellan, plaiſante Réponſe qu'il fit à François I, qui lui avoit demandé s'il étoit Gentilhomme. II. 87 *a*. Débauche la fille de ſon hôte. 89 *a*. De quelle maniere il relança les reproches d'un Cardinal au ſujet de Dolet. 302 *a*. Ce qu'il dit de l'Aſtrologie. 727 *b*.

Castellan (Jean): son Martyre écrit par François Lambert. III. 39.

Castello (Jaques de) étoit de si petite taille, que Boniface VIII. lui dit de se lever, le croiant à genoux. I. 229 *b.*

Castille, quand & à quelle occasion les Rois de ce Roiaume commencerent à mettre les mains sur les revenus ecclésiastiques. II. 94 *b.* Et qui le prémier permit que tous les actes publics y fussent dressez en Langue vulgaire. 95. Desordres de ce Roiaume causez par le songe d'une femme. III. 570 *a.*

Castor & Pollux font une irruption dans l'Attique. I. 38 *a.*

Castor, si celui qui est Auteur de plusieurs Livres, est le même que le gendre de Dejotarus. II. 265 *b.* Trois raisons pour la négative. *là-même.* Il y a eu encore un autre Castor qui étoit un excellent Botaniste. 266 *a.*

Castration, peine qu'on infligeoit aux adulteres. II. 489 *b.* Quelles autres gens on y condamnoit. 491 *a, b.*

Castricius, sa Réponse au Consul Carbon a été faite par d'autres. II. 98. Quel est le sens de cette Réponse. *là-même.*

Castro (Alfonse de) censuré pour deux raisons au sujet de Damascene & du tems où il a vêcu. II. 237 *a.*

Castro (Rodericus à): seconde le Marinello dans la Composition de son Traité des Maladies des Femmes. III. 345.

Castrocaro: persecute les Vaudois. III. 78.

Casuïstes, on leur propose un doute par raport à une Leçon d'Anatomie. I. 78 *a.* Ils sont dans la nécessité de travailler sur des sujets remplis d'ordures, pour la résolution des Cas de Conscience. 129 *a.* Leurs Livres témoignent qu'il y a des femmes mariées qui tâchent de se faire avorter. II. 51 *a, b.* Leurs Livres contiennent l'art de chicaner avec Dieu. III. 147 *a.* Rien n'échape à leur curiosité sur les causes matrimoniales. IV. 138 *a, b.* Casuïstes relâchez se prévalent fort de la conduite d'Abraham à l'égard de Sara. 144 *a.* Ecrivent par le menu toutes sortes d'impudicitez, & ne les savent que par le raport des mechans. II. 532 *b.* Ne sauroient se dispenser de parler ou d'ecrire de choses qui offensent la pudeur. IV. 650.

Casus Regius: Eclaircissement sur cet Ouvrage attribué à Mr. de St. Cyran. IV. 121 *a, b.*

Catalans, Ce qu'ils firent pour obtenir du ciel la guérison de Mr. de Marca. III. 310 *b.*

Catalogistes d'Hérétiques, Nation *moutonniere*, s'il y en eut jamais. I. 528 *a.*

Catalogue: Traité de Louïs Mesplede des Droits du Roi de France sur cette Province. III. 380.

Catalogue des Témoins de la Vérité, par qui compilé. I. 117 *a.* Occasion de ce Livre. II. 840 *b.*

Catéchisme expliqué selon la méthode des Catégories d'Aristote. I. 328 *b.*

Catéchisme de Calvin, critiqué par Jean d'Espagne. II. 407 *b.* Aproche fort du sentiment de J. Poinet sur l'Eucharistie, qui admet une Présence réelle, qui ne soit pourtant que sacramentale. III. 762 *b.* Sa date. IV. 171 *b.*

Catégories, question sur cela. IV. 419 *b.*

Catherine de Medicis, Reine de France, ses conférences avec le Duc d'Albe. I. 85 *a.* Fait la mercuriale à Charles IX, 181 *b.* On lui opose les mêmes artifices dont elle se servoit. II. 741 *b.* Ce que lui répondit un jour Henri le Grand. 743 *b.* On dit qu'elle faisoit son étude particuliere du Prince de Machiavel. III. 248 *a.* Lettre qui lui fut écrite. 352 *a.* Fables débitées dans son Oraison funebre. IV. 133 *a.* Réflexion sur sa conduite. 293 *b.* Son insensibilité pour les médisances. 589 & 590. Maxime qu'on lui attribuë. 582 *a, b.* Voiez *Medicis.*

Catherine de Navarre, sœur de Henri le Grand, ne veut point se marier à condition d'aller à la Messe. III. 477 *b.* Ne trouve pas beaucoup de douceurs dans son mariage 478 *a.* Demeure ferme dans sa Religion. *là-même.*

Catholicon, qui le prémier s'est servi de ce Titre à la tête d'un Dictionaire. I. 428 *b.*

Catholicon, passage de ce Livre, touchant la Procession de la Ligue. III. 413 *a.*

Catholique d'Etat, Ouvrage fort estimé, qui en est l'Auteur. II. 466 *a.*

Catholique mais mauvais Chrétien: quel est le Prince dont on a parlé ainsi. II. 466 *b.*

Catholiques & Protestans se reprochent les uns aux autres d'avoir des Adamites dans leurs païs. I, 80 *b.* Il y a eu plusieurs Catholiques qui ont fait profession toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils souhaitassent la Réformation. 458. Ne sont nullement délicats, quand il s'agit des conquêtes qu'ils font sur les Réformez. II. 4 *b.* A quoi bon le signe de croix qu'ils font sur leurs personnes. 256 *a.* Catholiques Anglois, leurs menaces & leurs imprécations contre leur patrie. 815 *b.* D'où vient qu'on sonne parmi les Catholiques des coups de cloche à midi. III. 273 *b.* L'exercice libre de leur Religion leur est promis en Hollande. 15 *a.*

Catilina, par quelle voie on commença à découvrir ses desseins. II. 517 *a.* Et comment il a pu passer pour un des maris de Fulvie. *là-même.*

Catinat (Mr. de): Ne leve point le Siege de Suze, la prend au contraire & la garde jusqu'à la Paix. III. 389 *b.* Ne fut point batu devant Coni. *là-même.* Gagne la Bataille de la Marsaglia. *là-même b.* Il est faux qu'il ait été forcé par les Alliés à retourner au delà des Alpes. *là-même.*

Caton le Censeur, chasse du Sénat un Manlius, & pourquoi. I. 20 *b.* Dit que Dieu n'exauce point les fainéans. 67 *a.* Ce qu'il disoit pour se moquer de l'école d'Isocrate. 425 *a.* On a dit de lui que personne n'osoit lui demander une chose injuste. 577 *a.* Les offres qu'il fit au Roi Ptolomée pour l'engager à céder l'Ile de Cypre aux Romains. II. 182. Les égards que le Peuple eut pour lui aux Jeux Floraux, & la raillerie de Martial. 475 a. Prête sa femme Marcia, & la reprend après la mort de celui à qui il l'avoit prêtée. 796 *b.* Harangue vigoureusement contre des femmes qui prenoient la liberté de s'attrouper. III. 809 *b.* Ce qu'il jugea des trois Philosophes Ambassadeurs d'Athenes. II. 61 *a.* Et pourquoi il conseilla de les renvoier au plutôt. III. 796 *a.* Ses origines. 794 *a.* Son aversion pour toute la Littérature Greque. 796 *a.* Raillerie qu'on fit contre lui. IV. 4 8 *b.*

Caton d'Utique, aimoit mieux être honnête homme que de le paroître. II. 123 *b.* Partie de son Histoire. III. 791 *a*, & 796 *a.* Sa surprise à la lecture d'une Lettre. IV. 196 *b.* Reprend modérement Cesar touchant les peines des Méchans. II. 122 *a.*

Cattho (Angelo) son don prophétique. II. 114 *a.*

Catulle fait des Vers contre Cesar. III. 300 *b.*

Cavales, leur chaleur excessive. IV. 594. Des Dames passent une nuit à faire des sentinelles ridicules autour d'une cavale. 598. Qui s'éventoient & qu'on prétendoit devenir fécondes. 596 *a, b*; 597 *a, b.*

Caucase: pourquoi ainsi nommé. 613 *b.*

Cave (Guillaume) traite la Papesse de Fable, & prétend qu'elle a été fourrée dans la Chronique de Martin Polonus. III. 773 *b.*

Cause, les Scholastiques se tourmentent pour en assigner une à chaque effet. I. 710 *a.*

Cause prémiere, ce que quelques Philosophes ont enseigné sur ce sujet. II. 295 *b*, & 296 *a, b.*

Causes, il y en a de fort aisees à défendre encore qu'on ait un peu de tort. I. 274 *a.* La meilleure se pourroit perdre dans certaines circonstances. IV. 39 *b.* Causes que l'on apelle grasses. 2 *b.*

Causes Occasionnelles, si le Démon se sert du bâton comme d'une cause occasionnelle. I, 3 *b*, & 5 *b.* Réflexion sur cette Hypothese. II, 8 *b.* Son usage. 359 *b.* Il n'y en a point de plus capable, que celle-là de donner raison des événemens. III. 759 *b.* Pourroient être de quelque usage au sujet des songes. 289 *b.* Et pour expliquer les phénomenes corporels. 305 *a.* Si elles ont produit les miracles de l'ancienne Loi. 698 *b.* Ce Systême ne fait pas intervenir l'action de Dieu par miracle. IV. 85 *b.* Si elles pourroient être de quelque usage pour résoudre quelques difficultez touchant la Providence. 374 *b.* & 375 *a.*

Caussin à quoi il compare saint Paul & saint Augustin. I. 78 *b.* Sa Sympathie avec le soleil. II. 112 *a.* Et le pronostic qu'Henri IV en fit. *là-même.* Fait un détail de particularitez, qu'il n'a tirées que de son cerveau. 449 *b.* Condamne une Censure qu'avoit fait Longin. IV. 344 *b.*

Cea, Ile, ses habitans mirent Aristée fils d'Apollon au nombre des Dieux. I. 317 *b.* Voiez l'Article *Zia.*

Cedrenus n'entre pas bien dans le sens de Xiphilin au sujet de l'extraction d'Hadrien. II. 667 *a.*

Ceilan, plaisante prétension des habitans de cette Ile touchant les larmes d'Eve. I. 17 *a.* Montagne de cette Ile nommée *le Pie d'Adam*, & pourquoi. 74 *b.*

Celestin III (Pape) ce qu'il fit, pour faire voir qu'il pouvoit donner la couronne Impériale à qui il voudroit. II. 722 *a, b.*

Celibat, Agrippa déclamoit contre la loi du Célibat. I. 111 *a.* Cette loi a des suites affreuses, & est une source inépuisable d'impuretez & de desordres. II. 215 *b*, & 240 *b.* Voiez aussi 449 *b*, 599 *b*, & III. 411 *b.* Le vœu qu'on en fait est témeraire. II. 445 *a.* Le nombre des Ecclésiastiques qui trouvent ce joug trop rude est innombrable. 608 *a.* Si les Philosophes le doivent préférer au mariage. 714 *a.* S'il est possible de le garder. 865 *b.* Sa supression étoit à charge aux grandes Maisons des Protestans d'Allemagne. III. 55 *a.* Ne peut être défendu par les desordres de quelques personnes mariées. IV. 412 *b.* Joseph Hall dispute sur cette matiere. II. 687 *b.* Morceaux curieux de l'Histoire d'Huldricus Mutius sur ce sujet. III. 452 *a, b*; & 453 *a, b.* Autres Morceaux sur ce sujet. 466 *a, b.*

Celse: se moque des Chrétiens, & de leur *N'examinez point, Croiez seulement.* IV. 621. Réfuté par Origene. *là-même.*

Celsus a élevé les bêtes au dessus de l'homme. IV. 83 *b.*

Celtes, d'où leur vient ce nom. II. 750 *b.*

Celtes (Conrad): avant lui il y avoit d'assez illustres Poëtes Latins en Allemagne. III. 52.

Cenalis (Robert): son Jugement des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet. I. 628 *a.*

Cene: quand on a cessé à Geneve de s'y servir de pain sans levain. II. 686 *b, n.*

Cenéus: tué dans le combat des Lapithes & Centaures. I 375 *a.*

Censeurs, il ne sied pas bien de faire le Censeur à qui est tout plein de défauts. I. 149 *a.*

Censeurs des Livres, leur peu d'attention. I. 72 *a.* Gardent long tems les Manuscrits, & y effacent beaucoup de choses. II. 387 *b.*

Censure, inclination que l'on a pour la Censure. I. 482 *a.* Les Censures qui sont indiscretes & grossieres causent de grands maux. 264 *b.* Inconvénient de celles qui tombent sur un tas de Propositions d'une maniere vague & sans qualifier chaque Proposition en particulier. 239 *b*, & 421 *b.* Ses funestes effets quand elle n'est pas bien ménagée. II. 772 *a.*

Centule, Ville, pourquoi ainsi apellée. I. 7 *a.*

Centuriateurs de Magdebourg, ce qu'ils content touchant Gregoire le Grand mérite d'être rejetté. II. 599 *b.* Le traitement qu'on leur fit. 868 *a, b.* Quelques faits qui concernent leur Ouvrage. 841 *a*, & 868 *a.* Leur Epitre dédicatoire à la Reine Elisabeth. 842 *a.*

Cepion favorise la cause des Chevaliers contre les prétentions du Sénat. II. 321.

Céramique, c'est ainsi qu'on apelloit une des rues & un des Fauxbourg d'Athenes, mais pour différentes raisons. III. 488 *b*, 489 *a, b.*

Cercle, gens qui ont prétendu d'en avoir trouvé la quadrature. III.

III. 152 *a*. Selon les Mathématiciens, elle ne peut exister qu'idéalement. IV. 542 *b*.
Cercueil, s'il feroit possible de suspendre un cercueil de fer entre deux aimans. III. 268 *a*, *b*.
Cerdagne pris pour l'Ile de Sardaigne par un habile Jurisconsulte. II. 154 *a*.
Cérémonies sacrées ne doivent pas être divulguées. II. 593 *a*. Il vaut mieux les suporter que de démembrer l'Eglise. 687 *a*
Cerès, de quels bienfaits on lui étoit redevable. IV. 348 *a*. Comment on celebroit sa fête en qualité de Législatrice. *là-même*. Comment Baubo la fit revenir de sa mélancolie. 350 *a*. Et ce que cela produisit dans la suite. *là-même*.
Cerigo: voiez *Cythere*.
Cerisante a fait de jolis Vers citez par Menage. II. 509 *b*, *n*.
Cervantes: (Miguel de) ses Nouvelles traduites par d'Audiguier. I. 381 *a*, *b*.
Cesar (Jules) si l'on doit entendre de lui ce que dit Val. Maxime touchant Accius. I. 42 *b*. Fut Poëte de fort bonne heure. 44 *a*. On a feint que son ame avoit été convertie en astre. 245 *b*. Il méritoit la mort, mais ce n'étoit point à trois ou quatre particuliers d'entreprendre de le faire mourir. 685 *b*. De quelles armes ses assassins se servirent pour le faire tuer, & pour se faire tuer eux-mêmes. II. 74 *b*. Il n'y a que Valere Maxime qui parle de son aparition à Cassius. 75 *a*. S'il est retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. 106 *a*. Sa modération. *là-même*. Si d'autres dans une pareille situation eussent fait ce qu'il a fait. 119 *b*. Les trois mots célèbres qu'il écrivit à un ami. 120. Divers jugemens sur ses Commentaires. 121 *b*. Faits qui concernent le même Livre. 126 *a*, *b*. Qui l'a le prémier publié en Grec. 882. Ne daigne pas se lever devant le Senat. 124 *b*. Voiez aussi IV. 395 *a*. Tentatives de ses favoris pour lui faire donner le nom de Roi. II. 123 *a*. Pourquoi il ne décida rien dans la cause de Dejotarus. 262 *b*. Disoit qu'il ne craignoit pas les gens aussi gras & aussi bien peignez que Dolabella & Marc Antoine. 299 *b*. Quels amis il choisissoit selon Ciceron. *là-même*. L'effet que produisit sur lui la Harangue de Ciceron pour Ligarius. III. 116 *a*. Il aime trop à discourir sur le métier des autres. 158. *b*. Il s'empare du thrésor que l'on gardoit dans le Temple de Saturne. 384 *a*. Il suprime cet endroit de son Histoire. *là-même*. Choisit Pompée pour son gendre. 441 *b*. Il n'oublioit rien que les injures. 606 *b*, *n*. Reçoit une Lettre d'amour dans le Sénat. IV. 196 *b*. Permettoit à ses soldats toutes sortes de débauche après la victoire. 304 *a*. Souhaitoit une mort subite. 422 *a*. On montroit son épée en Auvergne. II. 122 *b*. Ses Commentaires traduits & commentez par Vigenere. I. 439. Paralleles entre lui & Henri IV par Antoine de Bandole. 439.
Cesarius, Lettre de saint Chrysostome à ce Moine. I. 562 *b*.
Cesy-Sansy, à quelle condition il épousé la Comtesse de Moret. II. 631 *a*.
Cesonie, femme de Caligula, faits qui la concernent. II. 11 *b*. Tuée avec sa fille par Lupus. 82.
Cevennes: on a débité faussement que le Comte de Souches y étoit né. IV. 247.
Chabot (Jeanne) professe hautement la Religion Protestante sans quitter son habit de Religieuse. III. 593.
Chagrin, passage de Mr. de Saint Evremond. IV. 523 *b*.
Chaines, pourquoi on chargeoit de chaines d'or ou d'argent les têtes couronnées. I. 360 *a*.
Chaire: on y étaloit autrefois une vaine & prodigieuse Lecture. I. 630 *a*, *b*.
Chaise (le Pere de la) Satire contre lui. I. 241 *a*, *b*.
Chalcondyle a parlé des Bohemes sur de mauvais Mémoires. II. 40 *a*.
Chambre (l'Abbé de la) sur quoi il a bâti l'Oraison funebre de la Reine de France. II. 869 *a*.
Chambres de l'Edit, quand accordées aux Réformez. II. 547 *b*.
Chambres des Meditations: lieux où les Jésuites introduisoient les plus grans pecheurs, &c. II. 148 *b*.
Chameau, cet Animal est en vénération parmi les Turcs. III. 266 *b*. Selon eux il ressuscitera. 267 *a*.
Chameleon, qui est Auteur du Livre qui traite des qualitez occultes de cet Animal. II. 272 *a*.
Chamier, meurt comme Zuingle l'épée à la main. II. 131 *b*. Son caractere. *là-même*.
Champignons, quatre personnes meurent pour en avoir mangé. II. 430 *a*.
Champion des Dames, qui est l'Auteur de ce Poëme. II. 491.
Chanaan, la cause de sa méchanceté, & les prémieres marques qu'il en donna. II. 130 *b*.
Change, il faut demeurer où l'on est si l'on ne gagne rien au change. III. 512 *b*.
Changemens dans la créance: prouvez par des faits autentiques. III. 590 *b*. Déclarez impossibles par les Controversistes Romains; sur l'Eucharistie, par Mrs. de Port Roial; sur tous les Articles par le Dr. Langevin. *là-même b*, *n*.
Changy: cette Terre est en Bourgogne. II. 133 *a*.
Chansons peuvent être utiles aux Etats. IV. 124 *b*. Chansons spirituelles sur l'air de *Daye d'en Daye*, par qui composées. I. 333 *b*. Celles où Jean de Wert sert de refrain ont été souvent renouvellées, & leur origine. IV. 493 *a*, *b*.
Chantre fameux du Pont neuf à Paris. II. 249 *a*. Voiez *Savoiart*.
Chantres, comment ils vivoient anciennement. II. 599 *a*.
Chanvalon galant de la Reine Marguerite. IV. 484 *b*.
Chaos, qui le prémier des Philosophes suposa une intelligence pour le débrouiller. I. 210 *a*, & 211 *a*. Les anciens Philosophes remontoient jusqu'au Chaos & aux prémiers principes. 212 *b*. Si les idées des Anciens qui en ont parlé ont été justes, & s'ils ont pu dire que cet état ne subsistoit plus. 214 *b*. Voiez aussi III. 556 *a*. Diverses significations de ce mot. IV. 341 *a*. Ce que c'étoit selon Platon. 558 *a*.
Chapelet du St. Sacrement: Ouvrage d'une Sœur d'Antoine Arnauld attribué à l'Abbé de St. Cyran, & condamné par la Sorbonne. IV. 121 *b*.
Chapitre de Paris, sa tyrannie envers les *Pastouraux* chatiée. II. 97 *b*. Ce qui rendit fort communs certains affranchissemens. 98 *a*.
Chappuzeau (Samuel) cité. II. 503 *a*. Il convainc Mr. Jurieu d'avoir médit des Hollandois plus que Tavernier. IV. 325 *a*.
Char de triomphe, attelé de quatre chevaux blancs, devoit être, selon les Romains, réservé en propre au souverain maître des Dieux. II. 34 *a*.
Charbonnier, Conte que l'on fait de l'âne d'un Charbonnier. III. 175 *b*.
Charenton, son Synode National de 1631 demande par ses Députez de ne point haranguer le Roi à genoux, non plus que les autres Ecclésiastiques du Roiaume. I. 183 *b*. Ce qui fut beaucoup contesté. *là-même*. Et enfin accordé. *là-même*. On y tente inutilement l'établissement d'un College. II. 303. En quel cas on prêchoit dans la cour du Temple. 310 *b*.
Charges, le mérite, le crédit, la puissance, sont souvent des obstacles pour y parvenir. I. 249 *a*, & 509 *a*, & II. 133 *b*. Il vaut mieux y renoncer, que d'y arriver & de les exercer aux dépens de sa conscience. I. 376 *b*, & 408 *b*. Esprit mercénaire de ceux qui les possedent. II. 684 *a*. L'Auteur n'en vouloit point & en avoit refusé. IV. 657. Comment il perdit la sienne, & quel fut alors son procedé. 658.
Charicles se rend infame par sa conduite au sujet du tombeau de Pythonice. II. 696 *b*.
Chariots à voile: inventez par Stevin; Poëme qu'en fait Grotius. IV. 280 *b*.
Charivary donné à une veuve remariée incontinent après le decès de son mari, autorisé par justice. I. 629 *a*. Approuvé par divers Jurisconsultes. *là-même a*, *n*. Desaprouvé par Faber & Chassanée. *là-même*.
Charlemagne, sa Vie attribuée à Plutarque par Wicelius. I. 41. Comment cet Empereur découvrit les amours de sa fille avec son Sécrétaire, & comment il se conduisit après cette découverte. II. 343 *a*, *b*. S'il créa les Pairs de France. 618 *a*. Le Livre, publié sous son Nom par Jean du Tillet, est du moins de son tems. Dispute là-dessus. IV. 64 *a*, *b*.
Charles-Quint, s'il se servoit des conseils d'Agrippa. I. 108 *a*. Accusé auprès des Princes & Etats de l'Empire Henri II d'avoir des liaisons avec Soliman. 283 *a*. Il se dispose avec le Pape de l'en accuser en plein Concile. 284 *a*. Excellente parole de ce Prince. 408 *b*. Ce qu'il disoit de la plume de Langei. 500 *a*. Ce qui a contribué autant à faire dire qu'il étoit mort dans les sentimens de Luther. II. 65 *a*, & 136 *b*. Offre un duel à François I. 134 *b*. S'il fut fort chaste. 138 *a*. Qui l'a assisté à ses dernieres heures. 65 *a*. Et dans quels sentimens il est mort. *là-même*. Faits concernant son Confesseur. *là-même*. Par quelle raison il l'emporta sur son compétiteur à l'Empire. 133 *b*. Par quelles intrigues il sauva sa personne & son armée. 410 *a*. Et reduisit la Cour de France à d'étranges embaras. 411 *a*. Dont il ne sut pas profiter. *là-même*. Ses impostures contre François I produisent tout l'effet qu'il en pouvoit attendre. 501 *a*. Se repent d'avoir négligé la Langue Latine. 672 *a*. Violente la nature en deux mariages d'une maniere fort oposée. III. 110 *b*. Un Seigneur des Païs-Bas fit sauter en l'air la maison où il avoit régalé cet Empereur. 267 *a*. Action généreuse de ce Prince. 233 *b*. Se saisit du Milanez. IV. 201 *a*. Il soumet Constance. II. 213.
Charles VI, Roi de France, misere & desordre de la France sous ce Prince. I. 639 *a*.
Charles VII, Roi de France, mauvaise reputation de la Reine sa mere. I. 635 *b*. Arrêt rendu contre lui. 636 *a*, *b*. Fait une espece d'amende honorable. 637 *b*, 638 *a*. S'il avoit eu assez de courage & de génie, il n'eût pas prostitué son honneur autant qu'il fit. 639 *a*. Ce qu'en dit Mezerai. III. 171 *b*.
Charles VIII, Roi de France, on publia qu'il avoit été suposé. II. 682 *a*. Son éducation. III. 171 *b*. Etoit extrémement foible de corps & d'entendement, pourquoi cela. 183 *a*. Avant lui la vérole étoit inconnue en France. 670 *a*, *b*. Un Chirurgien se met à genoux devant sa Statue, & pourquoi. *là-même*. Savonarole avoit prophétisé qu'il retourneroit en Italie. IV. 150. Affection de ce Moine pour lui, & pourquoi. 160. Sa mort. 149 *b*, 150 *a*. Elle ne contribua point à la chute de ce Moine. *là-même a*. Son Expedition regardée comme un des plus grands malheurs de l'Italie. 150 *a*. Savonarole lui écrivit des Lettres pour l'exhorter à revenir en Italie. 157 *b*.
Charles IX, Roi de France, ce qu'il dit à l'Amiral de Coligni. I. 10 *b*. Harangue son Parlement en des termes graves & menaçans. 180 *a*. Voiez aussi II. 809 *a*. Il n'estime point la poësie d'Amyot. I. 182 *a*. Et lui reproche son avarice. 180 *a*. A qui doivent être imputées ses mauvaises qualitez. II. 184 *a*. Politique dont il se servoit à l'égard des Poëtes. 256 *b*. Et des beaux Esprits. IV. 71 *b*. Fait des menaces au Roi de Navarre & au Prince de Condé. II. 741 *a*. Tiroit lui-même, par la fenêtre de sa chambre, sur les Huguenots qui se sauvoient du massacre. III. 593 *b*. C'est à tort qu'on a dit qu'il n'aimoit pas les femmes. IV. 390 *a*, *b*.
Charles X, prétendu Roi de France: ce que la Ligue fit pour lui contre Henri IV. III. 583 *b*.
Charles I, Roi d'Angleterre, sa mort imputée au Parti Presbyterien, & cause de mille conséquences odieuses contre les Protestans de France. I. 186 *b*. Son suplice condamné par plusieurs Ecrivains Protestans. II. 746 *a*. On a supposé qu'il est mort membre de l'Eglise Romaine, dans un Livre dédié à son fils. III. 392 *b*. N'étoit pas l'Auteur d'un Ouvrage qu'on lui attribuoit.

tribuoit. 397 *b*, &c. Sa Priere pour le tems de captivité. 398 *a*.

Charles II, Roi d'Angleterre, Papiers qui furent trouvez dans son Cabinet concernant la Controverse. II. 314 *b*. Livre qui lui fut dédié par la Milletiere. III. 392 *b*.

Charles II, Roi d'Espagne, à quoi on a attribué sa convalescence. III. 497 *b*.

Charles, Duc de Calabre: condamne un Gentilhomme Napolitain à nourrir un vieux Cheval qu'il avoit abandonné, après en avoir reçu de grands services. IV. 88 *b*.

Charlevois, par quelles embûches on tâche de le perdre. II. 630 *a*.

Charpentier se trompe dans une Harangue. II. 902 *b*.

Charron, mis par Garasse dans le Catalogue des Athées. II. 143 *b*. Cité. 145 *b*, 148 *a*. On a dit qu'il étoit plus dangereux que Montagne. 147 *a*. Ce qu'il enseigne touchant l'incompréhensibilité de la nature divine. IV. 212 *b*. Approuve la Doctrine de J. Huarte touchant les Esprits. II. 820 *b*, *n*. Comment les Facultez de Theologie de France se comporterent à l'égard de son Traité *de la Sagesse*. IV. 616.

Chartée, si une chartée de peaux fut l'origine de la Guerre du Duc de Bourgogne & des Suisses. I. 642 *b*.

Chartier (Alain) on ajoute beaucoup de Pieces étrangeres à ses Oeuvres. II. 355 *a*.

Chartreux, plaisante Réponse d'un Chartreux à Philippe de Comines. II. 598 *a*. Chartreux condamnez à deux mille pistoles d'amende, par qui, & pourquoi. 827 *b*.

Chassanée, ce qu'il raporte touchant la Vierge. IV. 5 *b*. Insigne Plagiaire. 382 *b*.

Chasse: les Evêques s'y adonnoient beaucoup dans le XVI Siecle, &c. IV. 16 *b*. Elle leur étoit defendue par les Canons. *là-même*.

Chastel (Jean) son Apologie. I. 626 *b*, & 628 *a*, *n*. Voi aussi II. 149 *a*. Son attentat sur la Vie de Henri IV, & ses suites. 614 *a*, *b*. Conjecture sur ce qui porta le Parlement de Paris à envelopper les Jésuites dans sa Cause. 642 *n*.

Chastelet (du) cité. III. 187 *a*, & 340 *a*.

Chasteté n'a pas habité long tems sur la terre. I. 267 *a*. Rare exemple de cette vertu. 251 *a*, *b*. Voiez aussi III. 348 *a*. Chasteté non seulement immanente, mais transitive ou pénétrative. I. 646 *a*, & 647 *a*. Pourquoi les particuliers bronchent plus à cet égard, qu'à l'égard des autres vertus. II. 97 *a*. Le plus ardent amour de cette vertu n'exclud pas nécessairement les dispositions machinales de l'incontinence. 217 *a*. Voiez aussi 508 *a*, *b*. Pour la garder il faut souhaiter une proprieté pareille à celle des Hirpes. 488 *b*. N'est point incompatible avec la bravoure. 737 *b*. Accompagnée d'une circonstance incroiable. 571 *a*. Les idées de l'honneur ont été effacées dans quelques nations par raport à cette vertu. 854 *a*, *b*. Voiez aussi II. 879 *a*, & III 89 *a*. Cherchez *Continence*. On débite que l'Emeraude en est grande amie: Exemple curieux. IV. 48 *b*.

Chasteté de Conversation: nouvelle preuve contre ce qu'en a voulu établir Mr. Chevreau. IV. 493 *b*.

Chat auquel on laisse une Pension, & Procès célèbre à ce sujet. IV. 89 *b*.

Châtel (Jean du) Devin & faiseur d'Horoscopes, dépose contre Conchine & sa femme. II. 526 *b*.

Chatellard, Gentilhomme François, décapité en Ecosse pour avoir attenté à l'honneur de la Reine. IV. 73 *b*.

Châtillon (le Maréchal de) source de sa division avec le Maréchal de Brezé. III. 189 *a*.

Châtillon (l'Amiral de) désigné dans une Harangue séditieuse prononcée au nom du Clergé. IV. 14. Voiez *Coligni*.

Châtrer, gens qui se châtrent par complaisance. II. 202.

Chavagnac, Observations sur ses Mémoires. IV. 246 *b*.

Chaumont, sa négligence quand il lisoit les Ouvrages qu'il réfutoit. II. 234 *a*.

Chelonis se tire d'un embarras très-delicat. II. 156 *b*.

Chemin de saint Jaques, comment formé. II. 897 *a*.

Chemnitius traité de redoutable Adversaire par Don Nicolas Antoine. I. 227 *b*.

Chenailles, Maison agréable sur la Loire. I. 278 *a*.

Chêne de Mamré: ce qu'on en a dit. I. 33 *b*, 34 *a*.

Chenix, ce que c'est que ne s'asseoir pas sur le Chenix. III. 744 *a*.

Cherestrata, mere d'Epicure, pourquoi cette femme ne pouvoit manquer de former un Sage. II. 364 *b*.

Cherifs sont en telle estime parmi les Turcs, qu'eux seuls portent le turban verd. III. 266 *b*.

Cherseoglis se fait Mahometan par dépit. 57 *b*.

Chesne (André du): il y a aparence que c'est à lui qu'on doit l'Edition des Oeuvres d'Abelard. I. 176 *b*.

Cheval dont Pline a parlé. I. 86 *a*. Chevaux qui hannissent à la vue d'un Cheval peint. 259 *b*. Cheval Sejan, fatalité qu'on disoit lui être attachée. II. 74 *b*. Chevaux qui devenoient meilleurs en vieillissant. 47 *b*. Cheval d'airain qui donnoit de l'amour. IV. 595. Agé de trente huit ans, à qui son Maître laisse la liberté, un pré, & une pension. 89. Autres Exemples de reconnoissance envers les Chevaux. *là-même a*, *b*. Exemple contraire. *là-même*.

Chevalerie: un Auteur Italien n'en reconnoit point hors de la Communion du Pape. IV. 388.

Chevalier, par quel moien & en quel tems les Chevaliers Romains devinrent Sénateurs. II. 322 *a*. Leur Ordre deshonoré en deux manieres. III. 29 *a*. Chevalier qui donne ce titre à un autre. II. 643 *b*.

Cheveux, leur perte préjudicie à la beauté. I. 205 *a*, & II. 710 *a*. Homme qui avoit la faculté de les remuer, sans faire aucun mouvement ni de la main ni de la tête. 748 *a*. S'il est permis aux hommes de les porter longs. III. 253 *a*.

Chevillier: son Traité de l'Origine de l'Imprimerie de Paris. I. 548 *b*.

Chevre, Maitresse de quelque Général Italien. I. 464 *b*. Chevres de tout un païs brulées, & pourquoi. *là-même*. Si la noirceur dans une chevre peut donner quelque qualité à son lait, & s'il est possible aux hommes de s'apercevoir de cette qualité. II. 270 *a*. Son sang bu fait devenir pâle. 322 *a*.

Chevreau (Urbain) s'embrouille en s'apuiant sur le témoignage d'Herodote. I. 52 *a*. Est redressé sur le martyre de Saint Babylas. I. 413 *b*. & 414 *a*. Conjecture fort vraisemblable sur une erreur qui se trouve dans son Histoire. II. 76 *a*. Ce qu'il dit des vieillards qui se marient. III. 301 *b*. Et d'un Procès d'adultere. IV. 189 *a*. Son jugement sur la Querelle de Girac & de Costar. 357 *a*. Ses idées sur la Politesse du Stile, & leur réfutation. 642 *a*, *b*, &c. 652.

Chevreuse (le Duc de) épouse comme Procureur du Roi de la grand' Bretagne la Princesse Henriette Marie de France. II. 658 *a*.

Chevreuse (la Duchesse de) desordres qu'elle cause. II. 660 *a*.

Chiabrera (Gabriel) regardé comme Inventeur de Chansons Anacreontiques. IV. 59.

Chicocius, Auteur inconu à Guy Patin. 161 *a*.

Chiens, si le Chien d'Agrippa n'étoit pas un Chien naturel. I. 107 *a*. Pensée de Ciceron, touchant les Chiens du Capitole. I. 537 *a*, & II. 90 *a*. Voiez aussi III. 241 *a*. N'entrent jamais ni dans les Eglises ni dans les Mosquées de Misitra. II. 852 *a*, *b*. Les bons abboient contre toutes sortes d'inconnus, amis ou ennemis de la maison de leurs maitres. III. 291 *a*. Sermon sur les diférentes espéces de Chiens. 283 *a*. *b*.

Chievres, Gouverneur de Charles-Quint, s'il est vrai qu'il détourna son éleve de l'étude du Latin. II. 672 *a*.

Chiffres, sont fort commodes & fort incommodes. I. 176 *a*.

Childeric, Conte qu'on fait de lui & de Basine. I. 464 *b*, & 465 *a*.

Chiliastes, essuïent une grande mortification par la Paix de Pise. III. 325 *a*.

Χιλιός, *signification de ce mot*. I. 55 *b*.

Chymistes, Arrêt rendu contre eux par le Parlement de Paris. 326 *b*.

Chine, les Lettrez de ce païs-là sont Athées, n'étant Idolâtres que par dissimulation. III. 296 *b*. Si l'on agit prudemment lors qu'on y accorde un Edit de tolérance aux Catholiques Romains. 399 *a*. Histoire de ce Roiaume par Juan Gonzales de Mendoza, traduite par Luc de la Porte. 380.

Chinois, Secte qui a cours parmi eux. I. 653 *b*. De combien de figures les Chinois se servent en écrivant. II. 559 *b*. La plupart sont fort attachez à l'opinion de la métempsychose. 685 *b*. Quelle est la Religion de leurs gens de Lettres. 118 *b*. IV. 238 *a*. & 266 *a*. Théologie d'une Secte qui est parmi eux. 254 *b*. Hypothese qui est fort en vogue parmi eux. 266 *a*.

Chios, Réponse que fit Ciceron aux habitans de cette Ile. 360 *a*.

Chirocmeta, Remarques touchant ce Livre. II. 272 *b*.

Chiron & Phenix ne peuvent avoir été tous deux precepteurs d'Achille. I. 57 *a*. La naissance de Chiron. III. 703 *a*.

Chytreus (David) publie l'Apologie de la Confession d'Augsbourg par George Braun. I. 656 *b*. Son Hist. de la Confession d'Augsbourg. *là-même*. Trad. en François. *là-même*.

Choquer, on ne sait pas qui l'on choque quand on traite les gens avec hauteur. I. 265.

Chrétiens, grande défaite de Chrétiens par les Sarrasins. I. 11 *a*. En quel tems ils disputérent le plus efficacement contre les Juifs. I. 123 *a*. Leurs devoirs, quand ils sont persécutez. 186 *b*. Ils ne sont point en droit d'insulter aux Philosophes Païens, touchant la foi promise. 267 *a*. Ont renoncé depuis long tems à la patience & à la soumission. *là-même*. Leur Devise. IV. 218 *a*. En quel lieu il s'en trouve qui n'entendent pas un seul mot de leur Religion. II. 298 *a*. Qui est l'Auteur d'une sanglante Invective faite contre eux, & raportée dans Minutius Felix. 514 *b*. Il y en avoit du tems de saint Gregoire, qui doutoient de l'immortalité de l'ame & de la resurrection des morts. 601 *b*. Chrétien digne de ce nom, est la chose du monde la plus rare. 560 *b*. Si on peut l'être sans embrasser aucune Communion particuliere. 618 *b*. A bien plus de peine à se bien servir de ses richesses, qu'à s'en passer. III. 63 *b*. Quadrat & Aristide présentent des Apologies pour les Chrétiens. II. 669. Ceux du IV Siecle faisoient souvent mention de l'antiquité de leur Noblesse. 711 *b*. Prévention de leurs Communions les unes contre les autres. 852 *b*. Il est étrange que les Chrétiens aiant un Systême de Religion si pur, ils vivent néanmoins avec tant de déréglement. 902 *b*. Il s'en est trouvé parmi les Sénateurs mêmes, qui tâchérent de maintenir la célébration des Lupercales. III. 220. Les Chrétiens n'ont rien à reprocher aux Infideles, sur le chapitre des mœurs. 222 *b*, & 223 *a*. Ils ont été infiniment plus cruels, que les Sectateurs de Mahomet. 622 *a*. Etoient accusez d'être la cause de tous les malheurs publics. IV. 432 *b*. Et à leur tour ils accusérent leurs ennemis de la même chose. *là-même*. Mocquez & raillez par Celse sur leur *N'examinez point*, *Croiez seulement*. 621. Défendus par Origene. *là-même*. Captifs en la Foi, & non point Juges de la Doctrine. 625. Il doit suffire à tout bon Chrétien que sa Foi soit appuiée sur la Parole de Dieu. 631. Leurs disputes ne doivent être portées qu'au Tribunal de la Révélation. *là-même*.

Chrysippe n'aprouvoit point qu'on détournât les hommes du péché par la peur de la justice de Dieu, & pourquoi. I. 46. Réfuté par Carneade. II. 60 *a*, *b*. Aimoit à composer beaucoup par l'envie qu'il portoit à Epicure. 167 *a*, *b*. Ramasse tant de raisons pour l'incertitude qu'il ne peut ensuite les réfuter. 168 *a*. Avance une fausse Maxime & se contredit. 168 *b*, 169 *a*. Est accusé par Plutarque de faire Dieu auteur du péché. 170 *b*. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'Empire de la Philosophie. 174 *a*. Sa Comparaison de Dieu

avec le Roi Dejotarus. 263 *a*. Se précautionne vainement pour établir ce qu'on apelloit *Fatum*. 375 *a*. S'âmuſe trop à expliquer les Traditions Poëtiques. 902 *b*. Voiez auſſi 905 *a*.

Chryſopolis, Ville, d'où lui vient ce nom. II. 165 *b*.

Chryſoſtome (St.) loue mal-à-propos le courage & la prudence d'Abraham. I. 27 *a*, & l'obéiſſance de Sara. *là-même*. Rend la pareille aux Gentils ſur leur renoncement au monde. 267 *a*. Il s'eſt trompé ſur la cauſe de la mort de ſaint Babylas. 412 *a*, *b*. Il paroît qu'il n'a gueres conſulté l'Hiſtoire ſur ce ſujet. *là-même b*. Il avance pluſieurs fauſſetez de bonne foi. *là-même*. Le fondement général de quelques-unes de ſes mépriſes. *là-même b*. Sa Lettre à Ceſarius formellement contraire à la Tranſubſtantiation. 556 *a*. Il ne raiſonne pas mieux que Bion (ou Bias) ſur le mariage. 562 *a*. Maltraité par Eraſme. II. 390 *a*. Pourquoi il ne comparut point au Synode de Theophile. III. 492 *a*. Ses exagérations ſur la caducité de Sara. IV. 145 *a*. Sa Lettre à Ceſaire avec les Diſſert. de Mr. J. Baſnage. I. 467 *a*.

Chriſt, s'il ſe devoit manifeſter après le cours de ſix mille ans. I. 123 *a*.

Chriſtianiſme, on le traite comme un vieux Palais qui a beſoin d'etançons de toutes parts. I. 67 *b*. Ce qu'en diſoit Averroës quand il faiſoit réflexion ſur la pratique de la Communion Romaine. 387 *a*. Scandale des diviſions qui y regnent. II. 147 *b*. Différent de ſoi-même par raport à divers tems. 832 *b*. Animé de l'eſprit de perſécution. *là-même*. Son établiſſement ſeul ſuffit pour prouver ſa Divinité. III. 144 *b*. S'eſt établi dans ces derniers ſiecles par d'autres voies, que dans les trois prémiers ſiecles de l'Egliſe. 260 *b*. Sa vérité eſt mal prouvée par ſon étendue. 261 *b*, & par ſa proſpérité. *là-même*, & 262 *a*. Inconvénient qui arriva à ſa naiſſance. 270 *b*. Il s'y eſt gliſſé des abus ſemblables aux deſordres du Paganiſme. 678 *a*. Pourquoi on y a vu plus ſouvent des Sectes impudentes, que ſous le Paganiſme. IV. 405 *a*. Eſt d'un ordre ſurnaturel, & ſon Caractere. 631, 632.

Chriſtien, Electeur de Saxe, bien moins rigide Luthérien que ſon pere. III. 127.

Chriſtien IV, Roi de Dannemarc, voulant répudier ſa femme, les Juges prononcérent contre lui. IV. 166. Ses amours, ſon mariage, & ſon divorce avec Chriſtine de l'ancienne Maiſon de Monch. 464 *a*.

Chriſtine de Piſe. Ce qu'elle raporte de Novella. I. 229 *a*, *b*.

Chriſtine, Reine de Suede, écrit au Général des Jéſuites, pour avoir deux Religieux de ſa Compagnie. III. 239 *a*. Comment on la retira d'un lac où elle étoit tombée. 636 *a*, *n*. Il ne ſe paſſoit point de jour qu'elle ne lût quelques pages de Tacite. IV. 311 *b*.

Chronique Martinienne, ainſi nommée de Martinus Polonus ſon Auteur: traduite en François avec les Additions de Verneron & Caſtel. III. 777.

Chroniqueurs, copient ſouvent les uns des autres les mêmes menſonges. I. 22.

Chronologie, s'il ne faut ſuivre d'autre guide que l'Ecriture ſainte dans la doctrine des tems. I. 538 *b*. Il n'en faut jamais admettre, ſans une extrême néceſſité, qui choque les aparences. 683 *b*. Il y en a peu dans la plupart des Hiſtoriens Grecs & Latins. II. 47 *a*. Pluſieurs Auteurs ont négligé de l'obſerver, quand il ne s'eſt point agi de marquer le tems où les gens avoient vêcu. 77 *b*.

Chronologies: fort ſujettes aux Gloſes & Additions des Lecteurs. III. 582 *b*.

Chronologues, il y en a qui ne ſont pas exacts dans leur propre Hiſtoire. I. 272 *b*. Voiez auſſi II. 249 *a*.

Chute du premier homme: eſt un des plus grans Myſteres. IV. 625.

Ciaconius: fait un Traité ſur la delivrance de l'ame de Trajan de l'Enfer par les Prieres de St. Gregoire. IV. 394 *b*.

Ciceron blâme ceux qui mépriſent leur propre Langue, & les Auteurs de leur Nation. I. 44 *a*. Sa raillerie ſur le culte d'Adonis. 81 *b*. Aprouvée par ſaint Auguſtin. *là-même*. Paſſage de cet Orateur, corrigé au ſujet d'Albutius. 132 *a*. Un autre expliqué. 133 *b*. Son Traité *de Gloria*. 143 *b*. Comment il ſe défend des contradictions qu'on lui reproche. 248 *a*, *b*. On lui attribue les Lettres à Cerellia. 276 *b*. Ce qu'il dit des Lettres de ſon Ami Atticus. 298 *a*. Se moque des interpretes de ſonges. 312 *a*. Redoutoit les coups d'ongle d'Atticus. 315 *a*. On trouve dans ſes Lettres à Atticus l'Hiſtoire du tems, & la prophétie de ce qui devoit arriver. 377 *b*. Sa Penſée touchant les Chiens du Capitole. 537 *a*, & II. 90 *a*. Son Eloquence n'étoit pas au goût de tout le monde. I. 686 *a*. Va commander dans la Cilicie. II. 46 *b*. Demande quartier à Carneade. 62 *a*. Il y a de certains faits à l'égard deſquels ſon autorité n'eſt pas déciſive. 70 *a*. Ce fut, ſelon lui, une inſigne flêtriſſure pour la Maiſon *Junia* d'avoir produit un Orateur qui exerçoit le métier d'Accuſateur. 80 *a*. Se moque des Enfers. 122 *a*. Devoit penſer ce qu'il diſoit de Ceſar, s'il ne le penſoit pas. 125 *b*. On lui reproche comme une faute inexcuſable d'avoir parlé Grec dans un Sénat Grec. 189 *a*. Tira beaucoup de choſes d'un Livre de Conſolation de Crantor, quand il compoſa un ſemblable Livre. 221 *a*. Tombe en contradiction 262 *b*. Il déploie ſon Eloquence au ſujet de la vente du Pontificat de Peſſinunte. 264 *a*. Ce qu'il juge d'un Dogme de Democrite. 284 *a*. Sa déférence pour l'autorité de Dicearque. 285 *a*. N'a pas entendu la doctrine de ce Philoſophe, ou celui-ci s'eſt contredit. 287 *a*. Ses tours de Rhétoricien. 299 *a*. Il rend de très-mauvais témoignages à Jules Ceſar ſur le choix des bons amis. *là-même b*. Sa femme lui ſignifie de la part des Veſtales; qu'il eût à executer ſes deſſeins pour le ſalut de la patrie. 344 *b*. Son jugement ſur une Hypotheſe d'Epicure. 376 *a*. Pour ſe perfectionner dans l'action, il ſe mit ſous la diſcipline de deux Comédiens célèbres. 406. Il fut tué lors qu'il liſoit la Medée d'Euripide. 432 *a*. S'il fut réfuté démonſtrativement par ſon Ami Atticus, au ſujet de Fannius l'Hiſtorien. 441 *b*. Il n'a pas le même goût que Plutarque, au ſujet d'une penſée qui regarde la naiſſance d'Alexandre. 478 *b*. Lâche & brutale vengeance exercée contre lui. 517 *b*. Son inclination pour la paix. 811 *b*. Reproche aux Philoſophes d'avoir introduit des Dieux deſtituez de vie & de connoiſſance. 905 *b*. Son principe qu'une doctrine qui vieillit eſt véritable. III. 66 *b*. Sa Harangue pour Ligarius. 115 *b*. Sa contradiction au ſujet de Lucilius. 202 *a*. Le tort que ſon Affranchi lui fit, en publiant après ſa mort un Recueil de ſes Railleries. 225 *b*. Un de ſes paſſages que ſaint Auguſtin nous a conſervé. 561 *b*. Ses Ouvrages perdus étoient des plus beaux qu'il eût compoſez. 622 *a*, *b*. N'eut rien de bon à répondre à Cotta ſur cette Queſtion, ſi la faculté de raiſonner dans l'homme eſt un préſent des Dieux. 628 *a*, *b*. Il fait ſouhaiter à Cotta d'être réfuté ſur les Objections contre l'exiſtence des Dieux. *là-même*. Selon lui la Providence travaille pour les voluptez du Genre humain. 664 *b*. Son goût par raport à l'Hiſtoire d'un Tyran grand fourbe. 704 *b*. S'il a enſeigné que les bêtes n'étoient que des automates. 654 *b*. Réflexion ſur ce qu'il dit de la Divinité de Romulus. IV. 163 *b*. Il eſt accuſé d'incongruité & de barbariſmes. 176 *a*, *b*. Sa raillerie au ſujet d'une des filles de Servilie. 196 *a*. Avoit la Religion dans le cœur plus que dans l'eſprit. 259 *a*. Il admiroit les Vers de Pacuve, au ſujet de Telamon irrité contre Teucer. 337 *a*. Ce que Pline raporte de lui comme un bon mot. 361 *a*. De qui il ſe ſervit pour mettre ſa Bibliotheque en ordre. 381 *a*. Il répudia ſa femme Terentia pluſieurs années avant que de mourir. *là-même* & *a*. Il ménage Dolabella. 401 *a*. Il veut aller avec lui en Syrie en qualité de ſon Lieutenant. *là-même b*. Il déclame fortement contre lui après la mort de Trebonius. 402 *a*. Il eſt inconſolable après la mort de ſa fille. *là-même b*. On l'accuſe de l'avoir aimée criminellement. *là-même*. Il voulut lui bâtir un Temple. 403 *a*. Il ignoroit la raiſon pourquoi Dieu nous met au monde. *là-même*. Il auroit mieux goûté dans ſon affliction Arnobe, que Lactance. 404 *b*. Les idolâtres demandoient que quelques-uns de ſes Livres fuſſent abolis par l'autorité du Sénat. 468 *b*. Ce qu'il a remarqué de l'ancienne Comedie Greque. 580. Sentences tirées de ſes Epitres Familieres par Dan. d'Auge. I. 391 *b*. Analyſe de ſes Oraiſons par Martin du Cygne. II. 777.

Ciceroniens, pourquoi apellez de la ſorte. II. 384 *a*. Entêtement & ſuperſtition de cette Secte. III. 288 *a*.

Cid, comment ce Poëme a été reçu du public. III. 705 *a*.

Cydias (Peintre) combien ſes Argonautes furent vendus. II. 796 *a*.

Ciel, les Grands de Rome en font une loterie. II. 328 *a*.

Cieux, Objection contre leur mouvement. I. 578 *b*. S'ils ſont animez. IV. 54 *a*, *b*.

Cyllene, quelle eſt la hauteur de cette Montagne. II. 286 *b*.

Cymbalum mundi, qui a été apellé de la ſorte. I. 262 *a*, *b*. On ne ſait pas bien ce que ſignifie cette expreſſion, quand on l'oppoſe à *tympanum famæ publicæ*. là-même.

Cymbalum mundi, Extraits de ce Livre. III. 677 *a*.

Cimon avoit emploié le ſtratagême dont Ageſipolis ſe ſervit. I. 95 *a*.

Cynegire, il ne faut croire de ſon action que ce qu'Herodote en dit. II. 399 *a*.

Cyniques, Secte de Philoſophes, qui en eſt l'Auteur. II. 291 *a*. Débitoient de bons Préceptes de Morale. 295 *a*. Pourquoi appellez de la ſorte. 768 *b*. Leurs Sophiſmes pour la défenſe de leurs infamies. *là-même*.

Cinyras, il y en a qui veulent que ce ſoit Noé. II. 182 *b*. Régnoit en Cypre lorſque les Grecs faiſoient la guerre aux Troyens. III. 723. Eut Adonis de Matharme ſa femme, ou de ſa fille. *là-même*.

Cyniſca, fut la prémiere femme qui gagna aux Jeux Olympiques le prix de la courſe des chevaux. I. 94 *a*.

Cyniſme étoit, ſelon les Stoïciens, la plus courte voie pour arriver à la vertu. II. 295 *a*.

Cinqmars, ſource de ſon averſion pour le Cardinal de Richelieu. III. 193 *b*, & 194 *a*. Son exécution. 340 *a*.

Cioſanius: ſon Hypotheſe touchant la mort d'Ovide. III. 564 *a*.

Cypre, cette Ile s'apelloit autrefois Acamantis. I. 39 *a*.

Cyprès apellez *les Pucelles*, & pourquoi. I. 149 *b*. D'où vient qu'on mettoit autrefois des Cyprès dans les maiſons des morts. II. 488 *b*, *n*.

Cypſele, on lui attribue la prémiere inſtitution de la Tyrannie. II. 662 *a*.

Cyran (Abbé de ſaint) le cas qu'il fait de la Société des Jeſuites. II. 531 *a*. Sa Critique de Garaſſe eſt un Ouvrage merveilleux. *là-même*.

Circé, vertu de ſa baguette. I. 4 *a*.

Circonſtances, combien il importe d'être ſitué entre de certaines circonſtances. II. 190 *b*.

Cyrénaïques, Secte de Philoſophes. II. 745 *b*. En quoi différens des Cyniques. *là-même*.

Cyrille (ſaint) cenſuré par l'Empereur. III. 491 *b*. Ses irrégularitez eu égard à Neſtorius. *là-même*. Il ne mérite point qu'on le ménage. IV. 64 *b*.

Cyrille Lucar, ſa Confeſſion conforme aux ſentimens de Geneve. I. 354.

Cyrus, ce qu'il penſa touchant Aſpaſie. II. 186 *a*, *b*. Pour quelle raiſon il ſe croioit plus digne du ſceptre que ſon ainé. 247 *a*.

Citateurs rangez en deux claſſes. II. 366 *b*. S'ils ont plus de peine à compoſer que ceux qui ne citent rien. 367 *b*.

Citation: on laiſſe quelquefois dans un endroit d'un Livre la Citation d'une choſe qu'on a retranchée en un autre. IV. 308 *b*.

Citations, Réflexion ſur celles que l'on falſifie. II. 583 *a*. Il ſeroit fort utile de faire un recueil des mal choiſies. III. 315 *a*. Ce qu'on devroit obſerver dans les Citations. 809 *b*. Il eſt dangereux de s'y fier quand on ne les vérifie pas ſur l'Original. IV. 293 *b*. Ridicule de ceux qui les entaſſoient, & qui entremêloient les ſacrées & les profanes. I. 630 *a*. Artifice de Balzac dans la maniere de citer. II. 109 *a*.
Citeaux, Abbaïe, par qui fondée. II. 98 *b*, *n*.
Citer, on ſe doit tenir religieuſement aux termes de ceux que l'on cite. I. 238 *a*. Voiez auſſi. 493 *b*, & III. 485 *a*. C'eſt une mauvaiſe coutume que de ne point citer. I. 315 *a*, & II. 58 *a*. Ce que demande une exactitude achevée lors qu'on cite. 268 *a*. Vanité de ceux qui citent les Platons & les Ariſtotes pour prouver une penſée commune à tous les ſiecles & à toutes les Nations. III. 387 *b*, *n*. Avis à ceux qui citent. 404 *b*. Réflexion ſur une certaine maniere de citer. 513 *a*. Mauvaiſe maniere de citer les Auteurs. IV. 342 *b*.
Cythere: Ile de l'Archipel aujourd'hui nommée *Cerigo*. III. 327 *a*.
Cytheris, de quelle maniere Marc Antoine, dont elle étoit concubine, en uſoit avec elle. II. 521 *a*. Il ne l'a pourtant point épouſée. *là-même*. Voiez *Lycoris* dans le Dictionaire.
Clarence (Duc de) genre de ſa mort. II. 339 *b*.
Claros, qui y bâtit un Temple à Apollon. III. 308 *a*.
Claude, ſalué Empereur dans le camp des Cohortes Prétoriennes. II. 82. Le Sénat eſt obligé bon-gré mal-gré d'aprouver cette élection. *là-même*. Comment ſa mere le traitoit. I. 252 *a*. Ne ſavoit rien des infamies de Meſſaline ſa femme, lors que tout le monde ſavoit qu'elle s'étoit proſtituée dans des lieux publics. II. 713 *b*. Toutes les Dames qui avoient de la naiſſance & de la beauté, entrérent en concurrence pour être la femme de Claude. III. 151 *a*.
Claude, Reine de France, comment infectée d'un vilain mal qui avance ſes jours. II. 500 *b*.
Claude, Miniſtre à Charenton, reproche aux Janſéniſtes de ſouffler le chaud & le froid. I. 128 *b*. Sa Diſpute avec Mr. Arnauld. 343 *b*, & *ſuiv*. Accuſe ſaint Auguſtin d'avoir paſſé du blanc au noir ſur les loix pénales contre les Hérétiques. 394 *a*. Son ſentiment là-deſſus eut pu l'expoſer à la cenſure. *là-même*. Ses Plaintes des Proteſtans citées. IV. 14 *a*. Conſeil qu'il donnoit à un homme qui avoit lu beaucoup. II. 486 *b*. Réflexion ſur ce qu'il a dit touchant la Conference du Diable avec Luther. IV. 160 *b*.
Claudien, Marie Ange Accurſe diſoit qu'il y avoit corrigé environ ſept cens paſſages. I. 49 *b*. Réflexions ſur les doutes de Claudien au ſujet de la Providence. IV. 99 *a*.
Claudin, fameux Muſicien. II. 578 *b*.
Claves (de) l'un des excellens Chymiſtes du XVII Siecle. II. 156 *a*. Avoit le ſecret de faire reparoître les Plantes de leurs cendres. *là-même*.
Cleanthe, diſoit qu'Arceſilas detruiſoit les devoirs par ſes paroles, mais qu'il les établiſſoit par ſes actions. I. 288 *a*. Ce que cet Auteur racontoit de Borée, du Mont Niphate, &c. 613 *b*.
Clearque, ce qu'il raporte touchant les converſations d'Ariſtote avec un Juif. I. 323 *b*. S'il mérite d'être cru. 324 *a*.
Clefs, ne tombent jamais en quenouille dans l'Egliſe. I. 327 *b*. Celles de ſaint Pierre jettées dans le Tibre. II. 872 *a*.
Clemence, eſt ſouvent exercée à contre-tems. II. 197 *a*, *b*.
Clement d'Alexandrie, ce qu'il a cru touchant Diagoras & quelques autres qui ont paſſé pour Athées. II. 284 *b*.
Clement VII, Pape, Réponſe qu'il fit à Pompée Colonna. II. 197 *a*. Et lors qu'on lui demanda une diſpenſe pour quelques Dames. IV. 224 *a*. Quand élu. II. 859 *b*.
Clement VIII, Pape, offre liberté de conſcience à un Profeſſeur, afin de le porter à accepter une Chaire à Boulogne. II. 546 *a*. Son Sentiment ſur la Science moienne. IV. 627.
Clement (Jaques) aſſaſſine Henri trois, ſur une viſion aprouvée par un Religieux. II. 869 *a*. Il y a de l'aparence que les Prédicateurs de la Ligue avoient eu communication du deſſein de ſon parricide. I. 627 *a*. On a oſé ſoutenir qu'il ne tua pas le Roi Henri III. II. 735 *a*, & 736 *a*, *b*. Voiez 869 *a*. Eſt loüé par les Jéſuites III. 330 *b*. Son attentat regardé par J. Guignard comme un don du St. Eſprit. II. 614 *a*. Inſtruit par Bourgoing, & traité de Judith par Guignard. *là-même*.
Clenard, envoié à Braga pour y dreſſer une Ecole. III. 266 *b*.
Cleopatre, en quoi conſiſtoit la force de ſes charmes. II. 266 *a*, & 797 *b*. Avoit un mauvais commerce avec Dellius. 266 *b*, & 267 *a*. Elle ne nourriſſoit pas bien ceux qui lui rendoient des ſervices d'amour. 266 *b*.
Cleopatre, ſœur d'Alexandre, avoit beaucoup de crédit auprès de lui, & auprès d'Olympias leur mere. II. 277 *a*.
Cleoſtrate, correction de ſon Cycle. II. 694 *a*, *b*.
Clerc. Voiez *Eccléſiaſtique*.
Clerc (le) ſa Lettre à Mr. Jurieu au ſujet d'Epiſcopius. II. 378 *a*. Réflexions ſur cette Lettre & ſur ſes ſuites, *là-même b*.
Clergé, ſes débauches ſont agréables à la Cour. I. 22 *b*. Il eſt plus dangereux de l'offenſer, que d'offenſer la Religion. 325 *b*. Eſt un véritable *imperium in imperio*. 675. *b*. Son concubinage. II. 209 *b*. Et ſa mauvaiſe vie. 675 *a*, *b*. Voiez *Concubinage* & *Célibat*.
Clergé d'Afrique, ſollicite le bras ſéculier contre les Sectateurs de Pelage. I. 162 *b*.
Clergé de France, s'eſt ſervi des raiſons de ſaint Auguſtin pour juſtifier la perſécution. I. 394 *b*. Cherchez *Eccléſiaſtiques*. Fait une plainte mal fondée contre les Proteſtans. III. 600 *a*. Ce qu'il propoſe à la Cour pour l'extirpation des Hérétiques. IV. 13 *a*. Reproche aux Réformez d'avoir rétranché la Priere pour le Roi dans leur Pſautier. III. 355 *a*. Reponſes de Mr. Daillé là-deſſus. *là-même b*.
Clermont en Auvergne, Hiſtoire de deux perſonnes mariées, que les habitans de cette ville nomment les deux amans. II. 716 *b*. La Synagogue des Juifs y eſt renverſée. 596 *a*.
Clervant: Député du Roi de Navarre, pour demander qu'on ôte les garniſons de ſes places. III. 487 *b*.
Cleves (Louïs de): Bachelier dont la Theſe ſur l'Epiſcopat trouve des Difficultez, & pour laquelle Mr. de Flavigny fit une Apologie. II. 474.
Clitarque n'eſt point un Ecrivain fidele. III. 243 *b*.
Clitomachus, ce qu'il diſoit de Carneade. II. 59 *b*, & 64 *b*. Son Livre de Conſolation. 62 *a*.
Clodia, Maîtreſſe de Catulle. II. 105 *b*. Elle étoit publique. *là-même*. Accuſe Cœlius de pluſieurs crimes. III. 383 *a*. Elle fut ſurnommée *Quadrantaria*. *là-même*. C'eſt elle que Catulle apelloit Lesbia. *là-même*.
Clodius vend le Pontificat de Peſſinunte. II. 264 *a*. Ce qui donna lieu à Ciceron de deploier ſon éloquence. *là-même*.
Cloitres, ce qu'Eraſme en penſoit. I. 191 *a*. Ont donné lieu à un Proverbe. IV. 127 *a*.
Clovis, ſi Aimoin eſt le prémier qui a couvert d'oprobre la naiſſance de ce Prince. I. 465 *a*. Il n'y a preſque rien de vrai dans ce qu'on raporte des Rois de France avant lui. IV. 460 *b*, *n*.
Clovis, Poëme épique, par quelle aſſiſtance l'Auteur l'a achevé & repoli. III. 320 *b*.
Co, Auguſte décharge les habitans de cette Ile de cens talens ſur le tribut qu'ils lui devoient, & pourquoi. I. 259 *b*.
Cobourg, Ville de Franconie: le Prince Jean Caſimir Duc de Saxe y érige une Ecole illuſtre. III. 4.
Coccejaniſme: le Parti le moins en faveur auprès des Puiſſances en Hollande, mais le plus au gout de la jeuneſſe & de ceux qui ſe piquent d'Eſprit. IV. 509.
Cochleus, quelle ſorte de machine il emploia, mais inutilement, contre les Luthériens. II. 538 *b*. Ses Accuſations contre Luther. III. 227 *a*. Ouvrage qu'il intitule *Luther à ſept têtes*, & où il raporte toutes ſes Impuretez. II. 533 *b*.
Cochon de Troie, qu'eſt-ce que les anciens Romains entendoient par là. IV. 387 *b*.
Coconas, ſon crime, & ſon ſuplice. IV. 101 *a*. Ce qu'il avoit répondu dans la queſtion. 104 *b*. Sa tête par qui enterrée. 483 *a*.
Cocqs: les Anciens aimoient leurs combats, & gageoient tout leur vaillant pour tel ou tel Cocq. IV. 16 *b*. Quiqueran trop adonné à cette ſorte de jeu en eſt repris. *là-même*.
Cocu volontaire. I. 718 *a*. Un tel cocu excite l'indignation de tout le monde contre lui. 599 *a*. Diſputes ſur ce mot. II. 890 *a*.
Cocuage, Lieu commun de conſolation contre cette diſgrace. I. 484 *b*. On le ſouhaitoit anciennement aux malfaiteurs. II. 5. Souhaité par forme d'imprécation. 341 *b*. On s'aprivoiſe avec cette diſgrace en divers climats 342 *a*. Si l'on doit le porter au Greffe d'un Parlement. 413 *b*, & IV. 189 *a*. En quel cas un mari peut publier le ſien ſans infamie. *là-même*.
Cocus: Comédie ſur leur ſujet intitulée Nephelococugie, ou Nuée des Cocus, où il y a bien des groſſieretez, & qui eſt pleine d'invention & d'eſprit. III. 138 *b*.
Codes, Compilation de divers Codes. II. 96 *a*.
Codinus (George) qui le prémier mit au jour ſon Livre *de Officiis*. II. 887 *b*.
Coëffeteau ſe plaint de du Pleſſis Mornai au ſujet de Gregoire VII. II. 604 *a*. Bien embarraſſé dans un endroit de ſa Réponſe à du Pleſſis. 844 *b*. Répond mal à du Pleſſis, au ſujet des loüanges que Langius donne à Luther. III. 51 *a*, *b*. Il prend une ville pour un homme. 804 *a*. Eſt relevé par Rivet, au ſujet de Turpin & du Pape Calixte. IV. 406 *a*. Il ne répond pas ſolidement à du Pleſſis, au ſujet de Jean de Weſalia. 494 *a*, *b*.
Cœlius Apicius, de quoi traite ce Livre, & qui en eſt l'Auteur. I. 260, 261.
Cœlius défendu par Ciceron contre les Accuſations de Clodia. III. 383 *a*.
Cœur, caractere d'un bon cœur. I. 323 *a*. Il n'eſt pas permis de fouiller dans ſes intentions, pour juger mal d'une action qui eſt bonne en elle-même. III. 668 *a*.
Coglione, mignon de Jeanne II Reine de Naples. III. 461 *b*.
Coiffé, d'ou eſt né le Proverbe, *il eſt né coiffé*. II. 859 *a*.
Colbert, ſa modération à l'égard d'un Sonnet où il étoit fort maltraité. II. 722 *b*. Empêche que pluſieurs Livres contre la Maiſon d'Autriche ne ſoient imprimez. III. 85 *b*.
Colier fatal à tous ceux qui le portoient. II. 12 *a*, *b*. Par qui fait, & de quelle matiere. *là-même*. Funeſtes effets de celui que Menelas conſacra dans le Temple de Delphes. 707 *a*, *b*.
Coligni (l'Amiral de) ne veut point être homme d'Egliſe. I. 524 *a*, & 525 *b*. Illuſions de celui qui a écrit ſon Hiſtoire. III. 764 *a*. Comment tué. I. 518 *a*, *b*. Vers emportez touchant ſa mort pour J. de Caurres. II. 110 *a*.
Coligni (le Comte de) ſe bat en duël avec le Duc de Guiſe. II. 661 *a*. Rapt de ſon frere. 702 *b*.
Colin tombe dans la diſgrace de François I, & perd ſa Charge de Lecteur. II. 90 *a*. Comment cela. *là-même*.
Collado ou *Colladon*: outre la Critique contre du Laurens. III. 69 *b*.
Collectes faites pour les Egliſes d'Allemagne en général, & pour celles du Palatinat en particulier. I. 170.
Collection de pluſieurs impertinens Livres. III. 129 *b*.
College, fondation de celui de Navarre. I. 708 *a*. Conſtruction de ſa Bibliotheque. 117 *a*. College de la Sapience de Rome, par qui achevé de bâtir, & orné d'une magnifique Bibliotheque. II. 162.
Collenuccio: ſon Hiſtoire de Naples traduite en Latin par Stouppa. IV. 288.
Colletet, ce qu'en dit Chevreau. IV. 398 *b*. Voiez auſſi I. 668 *b*.

Colletet (François): fait un Abrégé des Annales de Paris. III. 433 *b.*

Colloque de Poissi, intrigue destinée à le rompre. I. 479 *a*, *b*. Les Ministres de ce Colloque consultez sur la Question s'il falloit rebatiser les enfans batisez par une femme. 487 *b.* Scandale pris par les Prelats de ce Colloque. 550 *b.*

Cologne, ses Théologiens censurez par Luther au sujet de la doctrine d'Aristote. I. 327 *b.* On y éleve dans un College les jeunes gens qui se font Catholiques. III. 511 *b.* L'Université de cette Ville s'opose au dessein de Langius de faire refleurir les belles Lettres. 52 *a.*

Cologne (l'Electeur de) l'entretien qu'il eut avec un paisan au sujet de son train. III. 86 *b.* On crie fort contre le dernier & pourquoi. I. 646 *a*, *b*. Mis au ban de l'Empire. *là-même.* Ses Moiens de justification. *là-même b.*

Cologne: Assemblée qui s'y tient pour pacifier le Païs-Bas. I. 645 *a.* Demelé de son Chapitre à l'égard de Gebhard Truchses. 646 *a*, *b*.

Colomiés cité. I. 182 *b.* Blâmé d'avoir débité un certain conte sur la foi d'Isaac Vossius. 463 *b.* Ce qu'il raporte touchant un Livre de Grotius. II. 618 *a.* Attribue mal à propos une Harangue de Broughton à Drusius. I. 676 *a.* Reprend Blondel touchant l'Historiette de la Papesse inféré dans Anastase. III. 591.

Colomne de marbre, élevée en l'honneur de Jules Cesar, reçoit des honneurs divins. II. 300 *a.* Qui étoient celles que l'on apelloit *rostrata*. 330. Colomnes dont on contoit des miracles. I. 193 *a.*

Colomne de feu, qui marchoit devant les Israëlites n'a rien de commun avec le feu que Timoleon vit en songe. IV. 370 *a.*

Colonies portoient ordinairement les armes de leur Ville mere. I. 15 *b.*

Colonius soupçonné d'Héterodoxie, à cause de sa modération du tems des Disputes Arminiennes. II. 699.

Colonne (Antoine) envoie Galeace Florimont à Paris en qualité d'Agent. II. 478.

Colonne (Ascagne) Ses malheurs. I. 280 *a.*

Colonne (Marc Antoine) contribue à l'emprisonnement de son pere pour crime d'Etat. I. 279.

Colonne (Prosper): devient amoureux à soixante & dix ans de Claire Visconti; & se porte à des folies publiques. III. 516 *a.*

Colonne (le Connétable) son fils ne peut obtenir la fille du Prince Marc Antoine Borghese. II. 158. Il épouse une niece du Cardinal Mazarin. 159 *b.* Ç'a été un mauvais mariage. *là-même.*

Colophon, ville ruinée par Lysimachus. III. 93 *a.* Par qui bâtie. III. 308 *a.*

Colosse de Rhodes, distraction de Scaliger lors qu'il en suputa le poids. II. 103 *a*, *b*.

Columna (Jaques): Historien copié en plusieurs endroits par Antonin Archevéque de Florence. II. 198 & *là-même b.* Plusieurs Auteurs en font mention *là-même b.*

Com, ville de Perse, quelle Sainte y est vénérée par les Musulmans. II. 4 7 ?, *b.* On y donne à la sainte Vierge le nom de *Lea. là-même.*

Comane, le Pontife de ce lieu en étoit aussi le Souverain. I. 293 *a.*

Combats, inégalité de leurs succès quoi que la justice paroisse semblable. IV. 658 *b.*

Combinaison remarquable du Moral & du Physique, telle que l'a conçue le Pere Mallebranche. I. 569 *b.*

Comedien condamné pour avoir nommé Accius sur le Théatre. I. 44 *b.* Les dépenses & le luxe d'un autre Comédien. II. 406 *a.* Les richesses qu'il laissa en mourant. *là-même.* Jusqu'à quel point il se passionnoit. *là-même.* Comédiens peuvent être enterrez en terre Sainte. I. 231 *a.* Ont fourni un Martyr à la Religion. III. 606 *a.*

Comédies, dans quelles sortes de gens elles font de plus vives impressions. I. 14 *b.* Les Romains avoient coutume d'en apliquer les pensées aux personnes de leur tems. 44 *a.* En quel tems on commença à introduire les Avantures d'Amour sur le Théatre. 220. Comédie favorisée d'un prodige. III. 454 *a.* Réprésentée à la Rochelle en présence du Roi & de la Reine de Navarre. 473 *b.* En quoi consiste la diférence des Anciens & des Modernes, eu égard à la Comédie. 787 *a.* Comédie emploiée à représenter les abus du Papisme. IV. 169 *a.* Comédie Greque sa licence à medire. III. 666 *a*, *b*. Vers de Politien contre ceux qui condamnoient les Comédies qu'on réprésentoit dans les Colleges. 1236 *a.*

Comenius, son portrait ressemble fort à quelques autres fanatiques. II. 204 *a.* Combatu par la crainte de desobeïr à Dieu & de s'exposer à la raillerie, comment il sortit de cet embaras. 307. Député en Hongrie. *là-même b.* Son *Janua Linguarum* traduit en Grec par Theodore Simon. 830 *b.* Il est suspect de machinations politiques. II. 20 *a.*

Comes (Natalis) blamé. I. 280 *b.* Observation sur un passage de sa Mythologie. 613 *b.*

Cometes, étrange sentiment sur les Cometes. I. 593 *a.* Ne sont regardées que comme de mauvais présages. 650. Ce fut uniquement pour les *Pensées sur les Cometes* que le Magistrat de Rotterdam déposa l'Auteur, & il ne fut point parlé de l'*Avis aux Refugiés*. IV. 567 *a.* But des *Pensées sur les Cometes*. 618.

Comines (Philippe de) Jugement qu'en fait du Haillan. II. 680 *a.* Loue beaucoup Savonarole & lui attribue la gloire d'avoir bien prophétisé. IV. 160 *a*, *b*. Réflexion sur son récit. *là-même b*, 161 *a.* Connoissoit mieux les Affaires d'Etat que le manege des faiseurs de Prédictions. 150. Trop bon à l'égard de Savonarole, & aide trop à la lettre pour faire trouver leur compte à ses Prophéties. *là-même a.* Sert de temoin aux Censeurs de ce Moine. *là-même b.*

Comitolus (Paul) Jésuite: écrit contre la Doctrine de la Probabilité. I. 569.

Commendon arrête une grêle d'écritures. I. 421 *a.*

Commentaires & Notes marginales sont fort utiles pour l'intelligence des Satires. I. 25 *b.*

Commentateur Historique: doit comparer ensemble les Raisons du pour & du contre avec tout le desinteressement d'un fidele Rapporteur. IV. 616.

Commentateurs, quel est le but qu'ils se doivent proposer. II. 468 *b.*

Comminges (de) ce qu'il dit à Mr. Amyraut. I. 186 *a.*

Commire (le Pere): son Nom étoit Commere. IV. 41 *b.*

Commissaire général de la Cavalerie, Charge inconnue dans les Païs-Bas avant l'an 1567. I. 468 *a.*

Commissaires sont toûjours suspects, & pourquoi. III. 412 *b.* Arrêt du Parlement de Paris sur ce sujet. *là-même.*

Commode, Empereur Romain, expose un homme aux bêtes pour avoir lû la Vie de Caligula. IV. 300 *b.*

Communion, effet des Guerres civiles qui s'excitent dans une Communion. I. 172 *b.* Ses intérêts temporels ne demandent pas que tous les ésprits y soient raisonnables. II. 319 *b.*

Compagnie, il n'y a rien de pire que la mechante Compagnie. I. 196 *b.*

Comparaison des esprits avec les hommes. I. 44 *a.* Des habiles gens avec les victimes. 431 *a.* Remarque sur le but des Comparaisons. IV. 367 *b.* Une de l'Auteur, qui choque diverses personnes, justifiee. 627.

Compilateurs manquent souvent d'exactitude, & pourquoi. I. 43 *b.* Il y a tel Compilateur dont on ne fait nul cas dans nôtre siecle, qui pourra être admiré d'ici à mille ans. 374. Passage qui leur doit servir d'épouvantail. 714 *a.* Exemple des altérations que souffrent les faits en passant par leurs mains. II. 382 *a*, *b*. Font beaucoup de tort à la réputation des grands hommes, en compilant tout ce qu'ils ont dit sans discernement. III. 227 *b.* Celui qui narre & commente a tous les droits des Ecrivains qu'il emploie. IV. 657.

Compilations, leurs défauts ordinaires. I. 155 *a.* En quelles occasions on les regarde comme de précieux thrésors. 374. Ceux qui les continuent, & qui les amplifient, causent souvent du desordre par leur négligence. 428 *b.* Si elles plaisoient par tout aux mêmes gens elles ne seroient pas bonnes. II. 682 *b.* Doivent servir à tout le monde. IV. 661. De quelle nature elles doivent être. 662.

Complimens, exemple des mensonges dont on les remplit ordinairement. III. 311 *a.*

Comte (Noel le): voiez *Comes*.

Conchine & sa femme se servent de la Cabale & des Livres des Juifs, pour des opérations mystérieuses. I. 278 *a.*

Concile de Bâle. Les reliques de Bâle furent mises un jour à la place des Evêques absens. I. 126.

Concile de Constance. On y présente un Projet de Réformation. I. 117 *a.* Ses ménagemens pour le Duc de Bourgogne. III. 694 *b*, 695 *a.*

Concile de Pise: promettoit la Canonisation de Savonarole aux Jacobins, pourvû qu'ils se déclarassent contre le Pape Jules II. IV. 158.

Concile de Trente, ce qu'en disoit l'Abbé de St. Cyran. I. 26 *b.* Voiez aussi 487 *b.* Esprit de ce Concile. IV. 120 *a.* Qui en fut apellé le bras droit. III. 449 *a.* Raisons pourquoi on déclare à Vergerius qu'il n'y peut assister. IV. 433 *a*,

Conciles, quand a été tenu celui de Soissons & de Sens. I. 21 *b*, 22 *a.* Si plusieurs volumes de Conciles sont propres à convertir les Hérétiques. 420 *b.* Description satirique de celui qui condamna Abelard. 526 *a.* Quelles gens sont les plus propres à en dresser les Décisions. 487 *a.* Les Papes ne peuvent rien contre leurs Canons. II. 65 *b.* Comparez avec les Etats Généraux. III. 338 *a.* Pourquoi il est necessaire que le saint Esprit y preside. 492 *a.* Ils n'ont servi qu'à rendre les Hérétiques opiniâtres, quand ils les ont oprimez par l'Autorité Impériale. 493 *b.* Si les Conciles Généraux, étant légitimement assemblez, peuvent errer dans les points de foi. II. 865 *a.*

Conclave, il n'y a rien de si rare que d'être assûré de son élection au Papat, avant que d'entrer au Conclave. II. 871 *b.* Combien les intrigues y sont confondues. I. 254 *b.*

Conclaviste, plaisante Réponse d'un à qui on vouloit diminuer la portion, pendant le Concile de Bâle. I. 127 *a.*

Concordat passé entre Leon X. & François I. & les abus qu'il amena. III. 806 *a*, *b*.

Concorde de l'Eglise: souhait de Joseph Hall touchant cette Concorde. II. 687 *b.*

Concorde, quel Livre c'est. II. 621 *a*, *b*.

Concorde (le Livre de la): Cet Ouvrage rejetté avec vigueur par le Roi de Dannemark. II. 720 *a*, *b*. Exemplaire magnifique que ce Prince fait jetter au feu. *là-même.* Fait plus de mal en Allemagne que si les Turcs y eussent tout mis à feu & à sang *là-même.* Lettre des Eglises Reformées du Païs-Bas contre ce Livre, & de qui elle est. *là-même.*

Concorde des Luthériens & des Calvinistes, pourquoi elle n'a pu réüssir, pourquoi vraisemblablement elle ne réüssira jamais. II. 819 *a*, *b*. Par quel emblême les Anciens ont représenté le pouvoir de la Concorde. III. 404.

Concubinage, il a été un tems où il ne passoit plus pour malhonnête entre les Prêtres. III. 140 *b.*

Concubine n'est pas ordinairement la même chose que Putain. II. 52 *a.* Le crédit des Concubines des Princes ne scandalise que les personnes qui ne lisent presque rien. III. 570 *b.* Pour mettre à couvert l'honneur des femmes l'on exigeoit autrefois des Curez qu'ils eussent chacun leur Concubine. II. 688 *b.*

Condé (Louïs I Prince de) condamné à perdre la tête. II. 648 *a*, *n*. III. 475 *a*.
Condé (la Princeffe de): Narré des Cérémonies qui s'obfserverent à fon Abjuration, & particularité remarquable à cette occafion. IV. 338 *a*, *b*.
Condé (Louïs II Prince de) par qui arrêté, & par qui conduit au Bois de Vincennes. I. 131. S'il fe mefallia en époufant la fille du Maréchal de Brezé. 666 *a*. Particularitez qui font honneur à fa mémoire. 667 *b*. Ecrit de fa propre main peu avant fa mort, pour recommander la Princeffe fon époufe au Roi. *là-même*. La déclaration qu'il fit en mourant de fon orthodoxie. III. 618 *b*. Comment il s'intéreffa dans l'affaire de l'Auteur des Préadamites. 638 *b*. Jugement de quelques-uns fur fa conduite dans la Bataille de Senef. IV. 246 *a*, *b*. Mande Spinoza, & confere avec lui. 257 *a*.
Condé (la Princeffe de) bleffée par un de fes domeftiques. I. 667 *b*.
Condé, *Condæus*: il n'y avoit point de Général François en 1691 qui portât ce Nom-là. III. 389 *a*.
Condé (Henri Jules Prince de) fes lumieres font fatales aux Impofteurs. I. 6 *a*. Tire un aveu de la fourberie de Jaques Aymar. 6 *b*.
Condere, ce qu'il fignifie. I. 178 *b*.
Conditions, il n'y en a point de plus deplorable, que celle de ne pouvoir mourir quand on le fouhaite. II. 464 *a*. Celles-là font fouvent les plus heureufes qui le paroiffent le moins. I. 217 *a*.
Conducteurs Eccléfiaftiques. Si les Peuples leur feroient à craindre, au cas d'une grande capacité. I. 393 *b*.
Conduite, Exemple d'une conduite très-uniforme I. 404 *a*, *b*.
Conecte, comment il triompha des coifures & des ajuftemens des femmes. III. 742 *b*, & II. 208 *b*.
Conference, les Miniftres ont regardé comme des pieges toute propofition de Conférence. II. 191 *a*. Manquée & renoüée, au fujet de la Ducheffe de Bouillon. IV. 90 *b*. Conférence entre le Cardinal du Perron, & le Sr. Beraud, & fon iffue. 92 *a*, *b*.
Confeffeurs ne pourroient remedier aux desordres de leurs pénitens, s'ils n'étoient inftruits de toutes les matieres fales. I. 129 *a*. S'il ne faut pas que d'autres qu'eux fachent les ordures du Confeffional. *là-même b*. On déguife des Laïques en Prêtres, & on les donne pour Confeffeurs à des Criminels. II. 150 *b*, 151 *a*. Nommez, avec défenfe d'aller à d'autres. 151 *a*. Plufieurs révéloient les Confeffions à Savonarole. IV. 151 *a*.
Confeffion par lettres foutenue par Suarés, & condamnée par Clement VIII, I. 460 *a*. Ne fe doit révéler pour quelque fujet ou commandement que ce foit. II. 150 *a*. Abus qu'on en fait, & Plaintes. *là-même b*. On fe fert contre les criminels de leur Confeffion écrite. 151 *a*. Des malades la diférent comme mauvais augure. III. 644 *a*, *n*
Confeffion d'Augsbourg: Remarques fur fes Variations. I. 656 *b*, fut lue dans la Chambre de l'Empereur le 25 Juillet 1530, III. 741. Laurent Tuppius traduit un Livre en Latin que les Princes de cette Confeffion firent faire touchant le Concile de Trente. IV. 405 *a*, *b*.
Confeffionaux, combien font énormes les faletez qu'on y entend. IV. 135 *a*.
Confucius, eft auffi aveugle que les autres Lettrez de la Chine, à l'égard du vrai Dieu. III. 296 *a*.
Congrès, combien ce moien de decouvrir l'impuiffance d'un homme eft incertain & honteux. IV. 2 *a*, *b*. Juftification de ce qui en a été raporté dans ce Dictionaire. 5 *b*. Voi auffi 61 *a*, *b*. Cette pratique deshonnête condamnée. 656.
Coni: ce ne fut point Mr. de Catinat qui en leva le Siege, & il n'y fut point batu. III. 389 *b*. Ce fut Mr. de Dulonde qui en fut disgracié. *là-même*.
Conjectures, on peut être plus heureux en Conjectures, fans être pour cela plus habile. I. 312 *a*.
Conjonctions de Planetes, combien il y en a eu de grandes depuis que le monde eft créé. I. 117 *b*.
Conoître, la maniere dont nous conoiffons les chofes eft fort abftrufe. I. 386 *b*.
Conquerans, la raifon veut qu'ils s'arrêtent, & qu'ils ne s'arrêtent pas. I. 11 *n*. Leur gloire a un grand pouvoir fur les autres. IV. 239 *a*.
Conrart, fon fentiment fur les Traductions d'Amyot & de l'Abbé Tallemant. I. 182 *b*. Confulte Laurent Drelincourt fur la Langue Françoife. II. 309 *b*. Confulté par d'Ablancourt. III. 683 *a*. Voi auffi 499 *a*. Mr. Rofe lui fuccede dans l'Académie Françoife. IV. 88.
Confcience, doute fur un cas de confcience. I. 78 *a*. On ne doit pas la risquer pour fe pouffer. 159 *a*. On eft toûjours obligé d'en fuivre les mouvemens. 117 *b*. Ceux, qui avoient le plus d'intérêt à défendre cette Maxime, fe font avifez de la combatre depuis quelque tems. *là-même*. On ne fauroit être trop réfervé, quand il s'agit d'accufer les gens de pecher contre leur confcience. II. 91 *b*. Si elle peut être contrainte à embraffer la bonne Religion. 596 *b*. Contradictions où tombent ceux qui le prétendent. *là-même*. Ceux qui la dirigent ne doivent avoir que de courtes converfations avec leurs dévotes. 604 *b*. Ses lumieres ne fauroient tenir bon contre la plûpart des paffions. 709 *b*. Sa liberté. III. 15 *a*, & 17 *b*. Comparaifon de fes forces, avec celles du point d'honneur, pour retenir les femmes dans leur devoir. 615 *a*. Une confcience délicate s'afflige même d'une faute qui eft purement matérielle. IV. 97 *a*.
Confcience errante, fes droits. I. 117 *b*. On n'en a rien dit de plus fenfé que ce qu'en dit Archelaus. 291 *b*. Auteur qui fe refute lui-même en écrivant fur ce fujet. II. 162 *b*.
Confcientiaires, Secte d'Athées. III. 12.
Confeil de guerre, par quelle forte de preuves on foutient quelquefois l'opinion qu'on y a euë. I. 359 *b*.
Confeiller qui s'endormoit quelquefois fur les fleurs de lis. I. 526 *a*. Qui brûle le procès des parties. II. 278 *a*.
Confeils ou *Preceptes Evangéliques*, abus qu'on en peut faire par une enfilade de conféquences. I. 510 *b*.
Confeils, il eft dangereux d'en donner fur les affaires publiques. III. 829 *b*.
Conféquences opofées, tirées d'un même principe, mais folidement refutées par Seneque. I. 568 *b*.
Conféquences: il eft permis de marquer à un Adverfaire celles qui réfultent de fa Doctrine, foit qu'il les rejette, foit qu'il les admette. IV. 565 *a*. Il y en a de fi liées avec leur Principe, qu'on ne fauroit concevoir qu'un habile homme admette celui-ci, & rejette celles-là. *là-même*.
Confiftoire Wallon de Rotterdam: fes Procédures contre ce Dictionaire. IV. 665, 666.
Confolateurs font importuns, quand ils ne favent pas prendre leur tems. II. 222 *b*.
Confolation, Lieu commun de confolation examiné. I. 197 *a*. Carneade le réfutoit. *là-même*. Maxime pernicieufe de Confolation. 298 *a*. Lieu commun de Confolation. 484 *b*. Autre Lieu commun. II. 220 *b*. Autre Lieu commun. II. 489 *a*.
Confpiration demande de la promptitude, laquelle nuit auffi fouvent. II. 128 *a*. Il y a des gens qui s'y laiffent entrainer par des motifs de confcience. 215 *b*. Loi qui foumet à la peine capitale ceux qui n'y ont d'autre part que celle de n'avoir pas révélé ce qu'ils en favoient. III. 174 *a*.
Confpiration: ne la point révéler eft un Crime de foi puniffable de mort. III. 490 *a*, *b*.
Conftance, Reine de Sicile, devient groffe à cinquante deux ans, & veut accoucher publiquement. II. 723 *a*.
Conftantin, disparate de fon Arrêt contre les Ariens. I. 330 *a*. Sa Donation. II. 245 *a*. Ses cruautez. 449 *a*, *b*. A quoi les Paiens attribuoient fa Converfion. 450 *a*. Fait bruler tous les Libelles de diffenfion. 640 *b*.
Conftantin (Copronyme) falit les fonts baptismaux fans y penfer. II. 124 *b*.
Conftantin (la) Sage-femme. Ses crimes & fon fuplice. III. 615 *b*.
Conftantinople, fon Patriarche étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. I. 187.
Conftantius fe met dans une colere horrible. I. 27 *a*.
Conful, s'il redefcendoit à la Préture. II. 71 *b*. Confuls depouillez de leur Confulat pour n'avoir pas refpecté une lettre du Senat. 35 *b*.
Confulat, deux freres l'exercent enfemble contre la coutume. I. 240. Qui des étrangers a été honoré le premier du Confulat chez les Romains. 426 *a*. Il n'y a point eu deux degrez de cette Dignité. 427 *a*. Caufe de l'erreur de ceux qui l'ont cru. *là-même*.
Conte peut être immortalifé par certains hommes, quel qu'il foit vrai ou faux. I. 563 *a*. La jufteffe eft néceffaire quelque ridicule que foit le Conte que l'on refute. II. 697 *b*. Contes que l'on forgeoit dans les Siecles d'ignorance pour de bonnes fins. III. 702 *b*.
Conte: comment on fe doit conduire par rapport à ceux qui ne font fondez que fur le *Oui dire*. III. 516 *a*.
Conti (le Prince de) fon jugement fur deux Sonnets. II. 522 *b*.
Continence, bel Exemple de cette vertu. I. 11 *a*, & 251 *a*. Affortie avec le mariage. 24 *a*, *b*. Eft un état trop violent entre un homme & une femme qui ont d'ailleurs toutes chofes communes. *là-même*. Nuit quelquefois à la fanté du fexe. 273 *b*. Ce don n'eft pas une chofe fur quoi l'homme puiffe compter. II. 445 *b*. De quelle maniere fe doivent conduire ceux qui en font vœu. 482 *b*. Ceux qui s'y deftinent doivent fouhaiter une propriété femblable à celle des Hirpes. 488 *b*. Ce qu'elle doit faire pour être une véritable vertu. 883. Eft plutôt une qualité de tempérament qu'une vertu. III. 479 *b*. Si elle eft poffible? Raifons pour & contre. II. 688 *a*. Crue impoffible chez divers Catholiques Romains, comme chez les Proteftans. *là-même b*. Tout Eccléfiaftique qui avoue qu'elle furpaffe les forces humaines rend fufpect le tems qui a précédé fon Mariage. *là-même*. Cette controverfe doit être traitée avec circonfpection. *là-même b*. Cherchez *Fornication*.
Continuation d'une Hiftoire: Quand on en trouve une toute faite, on la prend plus volontiers que d'en dreffer une autre. III. 389 *a*.
Contradictions, les Théologiens Controverfiftes & les Avocats y font fort fujets. I. 247 *b*. Ceux-ci ont affez de bonne foi pour en convenir, mais non pas ceux-là. 248 *a*. Excufes dont Balde les coloroit. 429 *b*. C'eft un mauvais caractere que l'esprit de Contradiction. II. 93 *a*. Si elles font de quelque ufage. 532 *b*.
Contrain-les d'entrer, Réflexion fur cette Maxime. II. 465 *b*.
Contraire, de deux chofes contraires, on peut fentir l'une, fans avoir jamais fenti l'autre. III. 626 *b*.
Contrariétez de Jofephe & de Tacite fur des chofes très-capitales, quoi que voifines de leurs tems. I. 357 *b*.
Contretems doivent être évitez, quand il s'agit de fe préfenter devant les grands. II. 643 *a*.
Controverfes, ceux qui les manient difent trop d'injures à leurs Adverfaires, & diffimulent leurs plus fortes raifons. I. 498 *a*. Méthode pour les bien manier. *là-même b*. Qui leur a donné la meilleure forme. 505 *b*. Il y en a où l'on ne peut faire la paix ni la guerre qu'à fa honte. II. 496 *a*. On ne peut les vuider par des formulaires vagues, équivoques, & embarraffez, où chaque parti trouve fon compte. III. 446 *a*. C'eft particulierement où l'esprit eft la dupe du cœur. 590 *b*.
Controverfiftes, Exemples qui embarraffent ceux du Parti Romain. I. 127 *a*. Deux de leurs plus grands defauts. 498 *b*.

Sont de grands menteurs. I. 542 *a*. Leur zêle étouffe bien souvent leurs lumieres & leurs vertus. *là-même*. Un Historien ne doit jamais rien fonder sur les injures qu'ils disent. 553 *b*. La plupart exaggérent le mal de l'autre Parti, & extenuent le mal de leur Cause. 662 *a*, *b*. Ils se plaignent tous réciproquement de la mauvaise foi de ceux qui écrivent contr'eux. II. 170 *a*. Ceux des Protestans, qui ont gardé dans leurs Disputes les mesures de gens d'honneur, n'ont jamais été odieux aux Catholiques Romains. 310 *a*. Quel est le poids du témoignage d'un Controversiste sur un fait qui flêtrit l'autre Parti. III. 83 *a*. Il ne faut pas se laisser surprendre à leurs airs de triomphe. 277 *b*. La plupart sont enclins à tourner les choses malignement. 336 *b*. Cherchez *Dispute*. Ne distinguent guerre l'essentiel des pointilleries. I. 167 *b*. Après avoir emploié toutes leurs forces contre l'endroit le plus foible laissent sans réponse le plus fort & affectent des hauteurs dédaigneuses. 645 *b*. Ne se doivent point arrêter aux Ecrivains de leur Parti, sans consulter ceux du Parti contraire. IV. 19 *b*. Ont coutume de réduire leurs Adversaires à l'absurde. 627. Ceux qui défendent bien leur Cause font enrager leurs Adversaires. 644.

Controversistes Romains: leur embaras touchant le Livre des *Taxes*. I. 438 *b*.

Contzen, Jésuite, fait une description des violences des Luthériens contre les Calvinistes. II. 823 *a*. Réfute les Visions de Braunbom. I. 659 *a*, 660.

Conversations, ceux qui ont l'adresse de les remettre quand elles languissent, font d'un grand secours. I. 485 *b*. Il y a des gens qui écrivent ce qu'on y dit. II. 546 *b*. Ces gens-là sont fort à craindre. *là-même*. Gens qui y sont fort agréables. III. 683 *a*. Servitude qui les accompagne, quand on a la réputation d'y exceller. 772 *b*. D'ordinaire on brouille pitoiablement les choses dans les Discours de Conversation; il y en a mille exemples dans le *Scaligerana*, & dans le *Menagiana*. 582 *a*.

Conversions, ceux qui se mêlent d'en parler tombent en contradiction. II. 332 *b*. Conversions à la Dragonne seront éternellement l'horreur des honnêtes gens. III. 641.

Converti est presque contraint de dire du mal du Parti qu'il quitte. I. 662 *a*.

Cop (Luc le) traduit en François l'Histoire de la Confession d'Augsbourg de Chytreus. I. 656 *b*.

Copernic: beauté de son Systeme. IV. 628.

Copies: deviennent défectueuses à mesure qu'elles se multiplient. I. 519 *a*.

Copistes, s'abîment en mille grossieres bévues quand ils se hâtent. I. 148 *b*. A combien de fautes ils sont sujets. 374 *a*. L'Auteur ne raporte plusieurs choses que pour leur servir d'épouvantail. 714 *a*, *b*. Conte qu'on fait d'une erreur de Copiste. III. 185 *b*. Introduisent des changemens. I. 375 *b*. Confondent les faits avec leurs conjectures, &c. III. 698 *a*.

Coppenius (Barthelemi) ne peut obtenir la permission d'aller disputer contre les Jésuites. III. 291 *a*.

Coq, les Juifs en offrent un pour leurs péchez à la fête de reconciliation. II. 525 *b*. Quelles cérémonies accompagnent cette oblation. *là-même*.

Coquettes, la déstinée des gens dépend bien souvent de leurs caprices. II. 410 *b*. A quoi on les peut reconnoître. III. 757 *b*.

Coras, célèbre Professeur en Jurisprudence à Toulouse. II. 506.

Coras, Ex-Ministre, une partie de ses Avantures. II. 853 *b*.

Cordes à faire des disciplines, il en fut vendu dans une seule semaine, pour deux mille écus. III. 465 *a*.

Cordemoi, Examen de ce qu'il dit d'Eudes & de Martel. I. 11 *a*, *b*. Son jugement sur la hardiesse des Auteurs modernes. 13 *a*.

Cordier (Maturin) la fraude pieuse qu'il fit à ses Ecoliers. III. 670 *b*.

Coryciana, Recueil de Vers imprimé à Rome. I. 49 *a*.

Corinne: ce Nom ne désigne pas Julie dans les Livres de l'Art d'aimer d'Ovide. III. 563 *a*.

Corythus donne de la jalousie à Paris, & en est tué. III. 638 *a*.

Corinthe, de quelle maniere Venus y étoit servie & honorée. III. 33 *a*. Les femmes de cette Ville se rendent par l'ordre du Tyran dans le Temple de Junon, où on les dépouille, & on brûle leurs habits. 662 *b*.

Corinthiens, ce qu'ils font pour se décharger de l'infamie d'avoir tué les fils de Medée. II. 433 *b*.

Cornarius (Jean) a mal traduit un passage de Parthenius. I. 38 *a*. Traduit de Grec en Latin le Livre de Parthenius *de amatoriis Affectionibus*. III. 602 *a*. Se trompe sur le motif de la Dédicace à Cornelius Gallus. 603 *a*.

Cornelie, sa fidélité pour Pompée le perdit. II. 442 *b*.

Cornelius Gallus: Parthenius lui dédie son Livre *de amatoriis Affectionibus*. III. 603. Fausse raison qu'en donne J. Cornarius. *là-même*. Raison qu'en donne lui-même Parthenius. *là-même*.

Cornelius à Lapide, son emportement contre certains Auteurs. I. 29 *b*. Il attribue ses propres pensées aux Juifs. 74 *b*, 75 *a*.

Cornelius Nepos, Verone & Catanée disputent entre elles à qui aura l'honneur de l'avoir produit. II. 81 *a*.

Cornelius (Antoine) Nom emprunté pour cacher le véritable Auteur d'un Ouvrage, que le Pere Garasse traite d'impie. IV. 490 *a*, *b*.

Cornes métaphoriques, on en souhaitoit anciennement aux malfaiteurs. II. 5 *a*. Contestations fort curieuses sur cette matiere. 890 *b*.

Cornetz (Corneille) à quelle condition il épouse la fille de Dideric de Groot. II. 615 *a*.

Cornuel (Madame) son ingénuité en voiant un homme qu'on lui avoit dit être impuissant. II. 202 *a*.

Coronis: est engrossée par Apollon; où & quand elle accoucha d'Esculape. III. 709.

Corps, explication du dogme de quelques Cartésiens sur la formation des corps. II. 8 *b*. Comment les vivans différent des non vivans selon Descartes. 287 *b*. Sont incapables de penser. 288 *a*. Voi aussi 468 *a*. Celles de leurs qualitez qui frapent nos sens, ne sont que des aparences. III. 733 *a*.

Corradus fait une faute pour n'avoir point entendu Asconius. Prend mal le sens de Plutarque au sujet de Lucullus, & de la Guerre sociale. II. 796 *a*.

Correcteurs d'imprimerie sont fort souvent innocens des fautes que l'on rencontre dans les Ouvrages. III. 5 *a*.

Correction ou Revision de ses Ouvrages: bien des Auteurs la trouvent trop pénible & l'abandonnent. III. 567 *b*.

Corriger, on gâte quelquefois un Livre à force de le corriger. III. 120 *a*. Voi aussi IV. 73 *b*, & 205 *b*. Il faut prendre les avis de ses Amis pour corriger ses Ouvrages. III. 683 *a*.

Corruption n'est pas si universelle, que quelqu'un ne lui ait échapé. II. 635 *a*.

Corruption du Cœur de l'homme: rien n'est plus propre à la prouver, que de faire voir que ceux qui n'ont point de part aux secours surnaturels sont aussi mechans sous la pratique d'une Religion que ceux qui vivent dans l'Athéïsme. IV. 618.

Corsaires Turcs aprivoisez par le jeu d'Echecs. I. 594.

Corunna, ce que l'on dit de sa fondation n'est qu'une fable. II. 749 *b*.

Cosmetique, quel est l'objet & l'utilité de cet art. II. 230 *a*.

Cosroës, Roi de Perse, ce qu'il fait pour chagriner l'Empereur Heraclius. III. 493 *b*.

Costar accusé mal-à-propos d'une grossiere ignorance par Girac. I. 54 *a*. Tiroit le fond de ses Recueils des Oeuvres de Bacon. 417 *a*. Il n'a point pénétré dans la pensée d'Horace au sujet de Catius. II. 102 *b*. Censure justement Balzac qui avoit critiqué Alexandre. 292 *a*. Cité. 626 *b*, & III. 225 *b*. Il cite mal-à-propos Erasme au sujet de Bilia. II. 331 *a*. Il a ignoré ce que les anciens ont dit de cette Dame Romaine. *là-même*. Est censuré par Girac au sujet de la morsure que Pompée fit à sa Maitresse. 476 *a*. Censuré pour avoir allegué un des bons mots de Frangipani. 509 *b*. Est accusé de crime d'Etat par Girac. 726 *a*. Censuré au sujet d'Hercule, & de l'attitude avec laquelle il voulut être peint. 748 *b*. Ce qu'il répondit à un Politique qui lui soutenoit, que les Princes les plus dangereux étoient ceux qui étoient trop souverains. III. 192 *a*. Il censure avec raison Girac, au sujet des tonneaux de Jupiter. 304 *b*. Est raillé sur une explication de quelques Vers d'Horace. IV. 204 *b*. Histoire de ses Démêlez avec Girac. 353 *b*. & *suiv*. Est fortement poussé sur ses plaisanteries galantes. 355 *a*, *b*. Jugement sur sa Dispute avec Girac. 356 *b*, & 357 *a*. N'aprouve pas une pensée de Longin. 367 *a*. Recherche les raisons pourquoi Sylla se voulut donner le surnom d'heureux. 371 *b*. Se trouve embarassé quand il lui faut rendre compte d'une chose qu'il avoit avancée. 396 *a*.

Coste (Mr. de la) son Avertissement à l'Auteur. I. 419 *b*.

Cotin (l'Abbé) cité. I. 67 *b*. Ce qu'il dit sur une Epitaphe qu'avoit fait Menage. 1771 *a*, & d'Epicure. III. 218 *b*.

Coton (le Pere) les vacarmes qu'il eut à essuier au sujet d'une possedée. II. 591 *b*, &c. Justifié d'une Accusation d'impureté. III. 144 *b*. Decouvroit par l'odorat ceux qui avoient violé les loix de la chasteté. 328 *a*.

Cotta (Pontife) son Objection contre la Providence. II. 322 *b*. Sa Réponse à ceux qui ne le paioient que de quelques bruits publics. III. 66 *b*. Accable de ses argumens ceux qui disent que ce sont les Dieux qui ont fait à l'homme le présent de la faculté de raisonner. 628 *a*, *b*. Pourquoi, selon lui, il étoit perilleux de nier qu'il y eût des Dieux. IV. 282 *b*.

Cottibi (Ministre) écrit contre un certain jeûne, après avoir changé de religion. I. 77. Plaisant Conte qu'il fait. II. 235 *a*. Donne la qualité de *saint* à Origene, dont il est relevé par Mr. Daillé. III. 539 *a*.

Coverdal (Milon): menoit ordinairement une femme, & comment Sanderus dit qu'il la nommoit. IV. 137 *b*.

Couleurs ne sont point dans les corps. III. 733 *a*.

Coupes d'une excessive grandeur. II. 585 *a*.

Cour, obliquitez des Cours. I. 71 *b*. Leur conduite inégale. 636 *b*. Cour sans femmes est quelque chose d'absurde. III. 497 *a*. La Cour est le grand modele de la plupart des Religions. *là-même b*. Description des divers personnages que l'on fait, quand on y sollicite des affaires. 574 *a*. Combien on y est dificile dans le choix des hommes. IV. 408 *a*. Le Traité qu'en a fait du Refuge, fort bon. 38 *b*.

Cour de Rome, sa corruption. II. 89 *b*. Les Courtisans se plaignirent qu'elle avoit été deshonorée dans la Diete de l'Empire. 675 *b*. Trempa dans le crime de Jaques Clement. 736 *b*. Tyrannie qu'elle exerce. III. 478 *b*. Marsile de Padoue decrit fortement son orgueil, son luxe, & ses autres déréglemens. 380.

Cour de France, sa corruption. III. 477 *b*. Voiez aussi 481 *a*.

Cours de Justice, leurs Arrêts contiennent souvent des honnêtetez qui ne sont que des deguisemens. III. 344 *b*.

Courage, si on peut mériter la mort pour en avoir manqué. II. 478 *b*.

Courcelles censuré. I. 577 *a*. Extraits d'une de ses Lettres écrite au Sieur Sorbiere, touchant le Pape Alexandre VII. II. 161 *b*. Il s'engage à faire irruption sur Des-Marêts. 236 *b*.

Couronne Roiale, Satire contre le Roi Jaques. II. 67 *a*.

Courte-paille: sert à l'élection de St. Matthias, dans le Livre des Actes des Apôtres en Rimes. II. 163 *b*.

Courtisans, Exemple de leurs obliquitez ordinaires. I. 71 *b*. Tour d'un fin Courtisan. 406 *a*. Ne doivent pas dans leurs dévotions de cour imiter les Huguenots, qui n'invoquent que Dieu seul. II. 250 *b*. Comparez à l'Euripe. 861 *b*. Sont d'ordinaire plus ambitieux que jaloux. III. 354 *b*. De quel talent ils ont le plus de besoin. 636 *a*.

Courti-

Courtisane: Si ce mot est moins choquant que celui de P. . . . . IV. 646.
Courtisanes, ont été & sont encore la voie des avancemens. II. 127 *b*. & du gain des Procès. 155 *a*. Mettent leurs Galans à l'aumône. 487 *b*. Courtisane qui deshonoroit & honoroit en même tems les Lettres. III. 29 *b*. Comment elles devoient mourir, selon les principes des Paiens. 35 *a*. Quoi que vieilles ne laissent pas d'avoir quelquefois un grand pouvoir sur le cœur d'un homme. 763 *b*. Leurs portraits consacrez dans les Temples. II. 477 *a*, *b*. Courtisanes consciencieuses. III. 677 *b*.
Cousin (le President) nie une chose du President Ferrier & du Chancelier de l'Hopital, qui paroit fort vraisemblable. II. 463 *b*. Cité. 592 *b*.
Coutume; son autorité. I. 310 *a*, *b*. Il importe de se conformer à celles du lieu où l'on est. II. 248 *b*. Pourquoi elle émousse les sens. 275 *b*. Peut rendre innocent dans un païs, ce qui est contraire à la bienseance dans un autre. IV. 176 *a*.
Couvens, leur institution attribuée au Diable. I. 192 *a*. Ce n'est pas là que regne l'Esprit de l'Evangile. 647. On y étoit étrangement corrompu dans le XV Siecle II. 19 *a*.
Coza, c'est le Précepteur du Sultan. III. 549 *a*.
Cragius critiqué, au sujet des habits des Lacedemoniennes. III. 112 *a*.
Craig (Jean): But de ses *Theologiæ Christianæ Principia Mathematica*. IV. 636.
Cramail (le Comte de): engage l'Abbé de St. Cyran à traiter sa *Question Roiale*. IV. 121 *b*.
Cramer (Daniel): Professeur en Theologie à Stetin, & ensuite Sur-Intendant des Eglises de Pomeranie. III. 389 & *n*.
Crantor, son Livre de Consolation. II. 220 *a*, *b*.
Craon (le Baron de) ce que produisit sur lui une Predication. II. 479.
Crapula, quel pouvoit être le sens de ce mot du tems de saint Augustin. I. 395 *b*.
Crassus, l'Orateur, ne souhaite ni des Juges tout-à-fait ignorans, ni des Juges très-savans. III. 685 *a*.
Crassus raille Dejotarus, mais sa raillerie est repoussée. II. 265 *a*, *b*. Sa défaite & sa mort. IV. 305.
Cratea, commet un inceste avec son fils. III. 662 *a*, *b*.
Crates, ce qu'il fit pour détourner une fille du dessein qu'elle avoit de l'épouser. II. 767. Où, & comment il célebra ses noces. *là-même b*.
Cratippus, son entrevue avec Ciceron & Nigidius. III. 509 *a*.
Creation, il y a un Livre de la Creation attribué à Abraham. I. 33 *b*. Tous les Philosophes sont contraints de l'admettre. 214 *a*. Ceux qui la nient doivent nécessairement reconoître dans l'Univers des Génies bien-faisans, & d'autres mal-faisans. II. 8 *b*. Importance de ce Dogme. 476 *a*. Il faut admettre celle de la matiere. 760 *a*, & celle du mouvement si l'on veut concevoir que Dieu ait bâti le monde. III. 557 *a*, *b*.
Créatures, leur puissance *obédientielle*, selon les Scholastiques. II. 288 *b*. Leur conservation est une création continuelle. IV. 65 *a*.
Crédulité étouffée par sa propre fécondité. I. 62 *b*. Est la source de la multiplication des miracles. *là-même*. Est blâmable dans les Orthodoxes aussi-bien que dans les Hérétiques. 140 *b*. Réflexion sur le penchant que les Peuples y ont. II. 400 *a*.
Cregut, son Apologie. II. 866 *b*
Crellius, son sentiment sur l'ame des bêtes. IV. 79 *b*.
Cremutius Cordus, mis à mort par Tibere, & pourquoi. II. 79 *b*.
Crequi (Marechal de) jugement qu'il fit d'un Prieur après l'avoir entretenu pendant 15 jours. II. 92 *a*.
Crequi (Duc de) Ambassadeur à Rome y reçoit une insulte dont on dit que la galanterie étoit la source. II. 158 *a*. Un Légat à *latere* vient à Paris pour en faire satisfaction. *là-même n*.
Crescentius veut retenir pour lui la souveraine puissance dans Rome. III. 551. Comment il en fut puni. 552 *a*.
Crespy, raisons qui facilitérent le traité de paix qui y fut conclu. II. 504 *b*. Protestation du Daufin contre cette paix. *là-même*.
Cresus renvoie Solon sans lui donner aucune marque d'estime, & pourquoi. II. 403 *a*. Fait consacrer des tuiles d'or au Temple de Delphes. III. 707 *b*.
Crevant, Siege de cette Ville. II. 152.
Creutz (Ernest Jean : a traduit en Latin la *Pietra del Paragone Politico* du Boccalin. I. 585 *a*.
Crimes. S'il est permis de sauver sa vie, ou celle de quelque autre par un Crime. I. 65 *a*, *b*. Crimes d'Etat sont ordinairement mêlez dans les Accusations des Ecclesiastiques. 22 *a*. Crimes se maintiennent par les Crimes. II. 337 *a*. On n'en commet point, sans en attendre quelque profit. 73 *a*. Il y en a qui ne peuvent être commis que par les grands hommes. 602 *a*. Excuse ordinaire de ceux qui en commettent de très-grands. III. 137 *b*. Crime de non conformité, à qui on en attribue l'invention. IV. 342 *a*. C'est un Principe de la Loi naturelle aussi bien que de la divine, qu'il ne faut point faire de Crimes en intention de servir Dieu. II. 231 *a*.
Crinitus (Pierre) critiqué sur le nom d'une Tragédie. I. 56 *b*. Ses méprises au sujet de Cassius Severus. II. 81 *a*. Il brouille un passage de Suetone, au sujet de Cesar & de Catulle. 106 *a*. A fait des Vers à la loüange d'un assassin. III 45 *a*.
Crispus, mis à mort par Constantin. II. 449 *a*, *b*.
Critias étoit Athée. II. 227 *b*, & III. 229 *a*, *b*.
Critique, cette étude est tombée. I. 56 *b*. En se prévalant d'une expression équivoque, ne doit point omettre le sens favorable. 292 *b*. Fatalité qui en est inséparable II. 363 *a*. Il est permis d'y plaisanter, mais non pas d'y mal raisonner. 891 *a*. Combien est un travail perilleux III. 128 *b*.
Critiques, sont sujets à debiter bien des chimeres. I. 25 *b*. Leur goût est souvent fort émoussé. 292 *b*. Exemple des desordres qu'ils aportent assez souvent dans la République des Lettres. 379 *a*, *b*. Ils sont rarement d'accord sur la maniere de lire les Manuscrits. 378 *b*, 379 *a*. Ils en changent quelquefois les leçons selon leurs besoins, & quand ils ne les entendent pas. *là-même*. Il est surprenant que deux des plus excellens d'entre eux aient ignoré un fait que peu de gens lettrez ignorent. *là-même*. Rien ne répand plus de faussetez dans leurs Ecrits, que lors qu'ils prennent la licence d'étendre plus qu'il ne faut les autoritez. II. 76 *a*. Critiques des Ouvrages, ne doivent point être confondus avec les faiseurs de Satires & de Libelles. 102 *a*. Pourquoi cela. *là-même*. Les Critiques du Livre de *Usu Patrum* en sont les Panégyristes. 235 *b*. Les plus habiles sont sujets à nous donner de très-fausses Corrections. 267 *a*. Leurs illusions. 268 *a*. Mettoient un morceau de cire sur les endroits d'un Ouvrage, qui leur paroissoient obscurs 272 *b*. Les Querelles des Critiques sont utiles dans un sens, & scandaleuses dans un autre. 623 *b*. Si ceux qui sont Auteurs sont plus à craindre que les autres. 682 *a*. Il s'en faut beaucoup que leur goût ne soit uniforme. 857 *a*.
Critolaus Péripatéticien, envoié à Rome. II. 61 *a*.
Croire, Des-Barreaux prétendoit qu'il n'y a rien de si dificile à un homme d'esprit que de croire. II. 279 *b*.
Croisade ne reussit pas, & pourquoi. IV. 352.
Croisez, pourquoi ils ne réüssirent point. I. 537 *b*.
Croix, on dit que l'Ecriteau de la Croix fut trouvé à Rome sous Innocent VIII. II. 845.
Croix (de la): Etat présent des Nations & Eglises Greque, Armeniene, & Maronite, en Turquie. II. 439.
Crotone, réforme de son luxe & de sa débauche. III. 742 *b*.
Croze (Mr. la) Cité. I. 34 *a*, II. 108 *n*, 218 *a*, *n*, & 219 *n*. IV. 9 *b*, *n*.
Cruautez, justifiées. I. 492 *a*.
Crucifix: ses Apparitions nocturnes à Bencius. I. 519 *a*.
Cruquius, sa bévue au sujet de Stobée dans un passage où il parle d'Epicure. II. 364 *a*. Autres bévues du même Auteur. *là-même*.
Cujas, quelle a été la conduite de sa fille. IV. 283 *b*.
Cui bono, de qui est cette Maxime. II. 72 *b*. Et sur quel principe elle est fondée. 73 *a*
Cuisine, Histoire d'un Livre de Cuisine. I. 261 *a*.
Cuisiniers, quels sont les plus excellens. I. 72.
Culte de Religion, qui consistoit à pleurer. I. 81 *b*, & dont le deuil finissoit par la joie. 83 *a*, *là-même*. *b*. Quel est le meilleur que l'on rende à Dieu. II. 52 *a*. Combien il est difficile d'en corriger les abus. III. 66 *b*.
Cuneus maltraite Aristote pour une faute qu'il n'a pas commise. I. 324 *a*. Lettre anecdote de lui. IV. 489 *a*, *b*.
Cunilago, quelle est la vertu de cette plante. IV. 348 *b*.
Curateur de l'Académie de Leide, à qui cette Charge se donne ordinairement. I. 546.
Curé qui ne pouvoit lire les plus grosses lettres des Livres de l'Eglise, & voioit fort bien les caracteres des plus petits dez III. 82 *a*. Comment celui de Mediane fut excité à prier Dieu pour Charles-Quint. 571 *b*. Curé qui refuse de prier Dieu pour la santé d'un malade, & pourquoi. 606 *a*. Curez de Paris en Procès contre les Jésuites. I. 119 *a*.
Curez: l'on exigeoit autrefois pour metre à couvert l'honneur des femmes, qu'ils eussent chacun sa Concubine. II. 688 *b*.
Curion (Augustin) se brouille extremement en parlant des Sarrasins. I. 11 *a*.
Curiosité excessive des particuliers, censurée. I. 150.
Cusa (le Cardinal) cité. I. 429. *b*.
Cuspinien: Notes sur ses Cesars par Hungerus. II. 822.

D.

DAcier borne l'épithete d'*Achemenides* au tems de Darius fils d'Hystaspes. I. 52 *b*. Critique Vossius sur ce qu'il a confondu un Orateur avec un Poëte. II. 79 *b*. Examen de cette Critique. *là-même*. Sa distraction 101 *a*, & III. 202 *a*. Ce qu'il dit sur la généalogie de Drusius & de Tibere II. 323 *b*. Ce qu'il dit de Lollius. III. 150 *a*. Il fait voir son bon goût en se déclarant pour Horace contre Quintilien, au sujet de Lucilius. 202 *b*.
Dacquin, Juif converti, dépose contre Conchine & sa femme. II. 525 *b*.
Daillé, le pere, sa Réponse au Pere Adam est demeurée sans Replique. I. 77 *b*. Ce qu'il dit des Peres en general, & de saint Augustin en particulier. 78 *a*. Ses Livres sont loüez par l'Archevêque de Paris. 186 *a*. Son Livre de l'Usage des Peres. II. 235 *b*. Sa Réponse touchant les invectives de quelques Luthériens passionez. 594 *a*. N'a pas suivi toute la suite de la Dispute de Campian & de Whitaker. III. 226 *a*. Les reproches que Cottiby & le Pere Adam lui font au sujet de Mr. Morus. 436 *a*, *b*. Jugement que Mr. Morus faisoit de lui. 438 *a*. Comment il releve la qualité de *saint* donnée à Origene par Cottiby. 539 *a*. Ce qu'il dit de Tertullien. IV. 210 *b* Dans quelle vue il lisoit les Relations des Voiageurs. 412 *b*. Remplit la place de Samuel Durant à Charenton. II 331. Ses Reponses aux Reproches des Catholiques touchant le changement d'un endroit du Pseautier. III. 355 *a*, *b*.
Daillé, le fils, cité touchant un Livre de son pere. I. 77 *b*.
Daimachus, si Ephore a pû être son Plagiaire. II. 362 *b*.
Dalechamp, Médecin célèbre, & fort en pratique. I. 374 *a*. Malheur à ceux qui le donnent pour caution en qualité d'Auteur. 261 *b*. A fait des fautes d'omission & de commission dans la Traduction des Vers d'Ibycus citez par Athenée. III. 405 *a*. Endroit de sa Version d'Athenée repris. II. 218.
Damagetus, Roi de Jalyse, pour quelle raison il demande à Aristomene une de ses filles en mariage. II. 280 *a*.

Dames, quand elles deviennent amoureuses de leurs inférieurs, sont obligées de faire toutes les avances. I. 221 *b*. Celles qui vivent dans le grand monde, demeurent rarement veuves sans faire parler d'elles. 251 *b*. Déification poëtique d'une Dame. 278 *b*. Mérite éclatant d'une Dame. 541 *a*, *b*. Dames Romaines consacrent tous leurs bijoux à faire un vase d'or, pour envoier à Delphes. II. 34 *a*. Honneur qui leur fut accordé en reconnoissance de ce sacrifice. *là-même*. Il n'y a point de principe plus dangereux pour les Dames, que de croire qu'il y a des conjonctures où l'on peut négliger les dehors de l'honneur. 96 *b*. Maxime Espagnole touchant les belles Dames. 187 *b*. Explication de cette Maxime. *là-même n*. Ce ne sont pas ordinairement les plus jeunes qui font le plus de fracas dans les Cours des Princes. 266 *a*. Si elles nourrissent bien ceux qui les servent. *là-même b*. Quand elles commencérent à fréquenter la Cour, & les maux qui en arrivérent. 503 *a*, *b*. Desordre qu'elles aportérent à la Cour de France. 506 *a*. Celles d'aujourd'hui ne sont pas du goût de Didon. 537 *a*. Sont la peste d'une Cour quand elles se fourrent dans les intrigues d'Etat. 661 *a*, *b*. Cherchez *Femmes*. Quel est l'outrage auquel elles sont le plus sensibles. 731 *a*. Elles sont sujettes à toutes les superstitions augurales dont les bourgeoises s'infatuent. III. 381 *b*. Vilaine coutume que celles de Rome avoient. IV. 202 *a*. Dames galantes deviennent enfin dévotes: effet que cela produit. 487 *b*, & 488 *a*, *b*.

Damien (Pierre) de quelle maniere il répondit à la Question que lui fit Agnés veuve de l'Empereur Henri III. III. 493 *a*, *b*. Son *Gomorrhaus*. IV. 652.

Damnation éternelle: les Mystiques vivement relancés sur le consentement qu'ils y donnent. IV. 106 *a*.

Damnez, ce que Prudence a cru de leur état & de leur nombre. III. 824 *a*.

Damophila, ses Hymnes en l'honneur de Diane. III. 661.

Danaë, Courtisane, condamnée à mort, meurt en murmurant contre les Dieux. III. 93 *a*.

Daneau (Lambert) cabale contre l'autorité des Etats de Hollande en faveur de l'Angleterre. II. 305 *a*. Commet des Fautes au sujet de Marcion. III. 315 *b*.

Danhawerus renverse l'entreprise pacifique de l'Electeur Palatin. II. 819 *b*.

Daniel: ni lui, ni l'Ange qui l'instruisoit, ni l'ame de Jesus Christ n'ont point entendu ses Calculs. I. 657 *a*.

Daniel (le Pere) son Hypothese sur l'ame des bêtes réfutée. IV. 81 *b*. Cité. I. 465. Sa Défense de St. Augustin contre Mr. de Launoi. III. 68 *b*.

Dannemarc, quel y étoit le pouvoir du grand Maître. IV. 464 *a*.

Danois défaits en Ecosse par la valeur d'un païsan. II. 678.

Danoises, ce qu'on en dit dans les Mémoires de Beaujeu. II. 394 *b*, & 395 *a*.

Danse, condamnée avec raison par les Eglises Réformées. IV. 127 *a*.

Dante Poëte, comment il se vange du Prince Charles de Valois, & pourquoi. II. 38 *b*. Sa Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis. 243 *b*, & 244 *a*. Fournit des preuves à ceux qui disent qu'il étoit bon Catholique, & à ceux qui disent qu'il ne l'étoit pas. 245 *b*. Réponse qu'il fit au Prince de Veronne. *là-même*. Se glorifie d'avoir eu part à l'amitié de Guido Cavalcante. 109.

Darius, ses diverses inquiétudes sur le chapitre de sa femme. III. 241 *b*.

Darmstat bien défendu, mais pris d'assaut durant la guerre de Smalcalde. II. 717 *a*.

Darnalt, cité. III. 699 *a*, IV. 484 *a*.

Dassoucy, on l'appelloit hérétique en fait d'amour. II. 250 *a*. Son zêle pour la Duchesse de Savoie. *là-même b*. Maltraité par Loret. 252 *a*. S'attire la colere des femmes de Montpellier. 731 *b*.

Date doit être exactement observée dans les Préfaces. I. 343 *b*. Celle de la Construction d'un Monument prise pour celle de la mort de celui qui y devoit être mis. II. 188 *n*.

Dathenus (Pierre) obtient de l'Electeur Palatin une retraite à Frankenthal. II. 701 *a*.

David, si deux familles de sa race passérent en Espagne du tems que l'on détruisoit le prémier Temple. I. 29 *b*. L'Eclaircissement que l'Auteur a joint à cet Article plein de soumission pour l'Ecriture. IV. 655, 662, 663. Corrections que l'Auteur fait à cet Article. *là-même*.

David Prédicateur du Roi de Navarre cité. III. 473 *b*, & 474 *a*.

Davila, ses calomnies contre François I sont par malheur trop faciles à réfuter. II. 503 *b*. Lui & Maimbourg entiérement oposez dans leur narration, au sujet du Duc de Guise. 652 *a*. Accuse faussement un Ministre, d'avoir prêché que les François ne devoient point obéïr au Roi, & qu'ils le pouvoient tuër légitimement. IV. 90 *a*. Cité & critiqué. *là-même*. 484 *b*.

Davisson renonce à l'Astrologie, pour s'attacher à la Médecine. III. 425 *a*.

Dauphin de France, on lui donne à lire les Lettres de Bongars. I. 604 *b*.

Dauphiné combien est considérable la Charge de Greffier civil & criminel du Parlement de cette Province. III. 644 *b*.

Daurat compare le Parlement de Paris à l'Androgyne de Platon. III. 161 *b*.

Débauchez sont en mépris & en horreur, quand ils ne gardent pas les bienséances. III. 405 *a*. Ne doivent point être suportez, & l'on doit crier contre leurs Livres. II. 533 *a*.

Décalogue, est impraticable dans l'état où l'homme se trouve. I. 602 *b*. Dépravation du sens du sixieme Commandement. II. 1 *a*.

Décaméron de Bocace, faits concernant ce Livre. I. 583 *a*, *b*. Son vieux Traducteur. *là-même*.

Decamnichus conspire contre Archelaus, pourquoi. II. 430 *a*, *b*.

Decemvirs abrogez, & pourquoi. I. 246.

Dechales: jugement qu'il fait de P. Nonius. III. 518 *b*.

Decimator, Critique de ses fautes au sujet du Précepteur d'Achille. I. 56 *a*. Stace ne lui peut aporter aucun secours. *là-même b*.

Décisif, on s'expose quand on est trop décisif. I. 54 *b*.

Decius, n'a point été exclus de l'entrée de l'Eglise par saint Babylas. I. 411 *b*, & 412 *a*.

Decius (Philippe) jusqu'où alla la jalousie de Profession entre lui & Mainus. III. 286 *b*.

Déclamateurs: leur sort ordinaire. IV. 656.

Déclamations qui se faisoient sur des sujets imaginaires. II. 82 *b*.

Décorum est toûjours gardé par les plus criminels, quand il leur est inutile de le violer. IV. 222 *a*.

Decrets Académiques, Synodaux, &c. maniere dont on les extorque quelquefois. I. 98 *b*, 99 *a*, & 496 *a*.

Dédicace récompensée de 300 écus de pension. I. 298.

Déesses, tradition qui couroit touchant les mortels qui couchoient avec elles I. 221 *a*.

Défauts, il y en a qui ont donné des Noms à d'Illustres Familles. I. 424 *a*. Réflexion sur les Défauts cachez. 431 *b*.

Défiance est souvent nécessaire. I. 51 *a*.

Déification Poëtique d'une illustre Dame. I. 278 *b*. Toutes sortes de Langues y concourent. *là-même*.

Dejotarus cache ses véritables pensées à Cesar. II. 262 *a*. Vers qu'il apliquoit à deux nouvelles reçues en même tems. 263 *a*. Ne veut pas avoüer que la Science des Augures dont il étoit entêté fut trompeuse. 264 *b*. Réflexions de Ciceron là-dessus. *là-même*. Comment ce Roi repoussa la raillerie de Crassus. 265 *a*. Ses Ambassadeurs dupez par Marc Antoine. 519 *b*.

Déisme en quel tems on commença d'en faire mention. IV. 452 *a*. Cherchez *Impies*.

Dekker, son erreur sur le Livre intitulé *Brutum Fulmen*. II. 816 *a*. Et sur l'Ecrit d'Optatus Gallus. III. 309 *b*.

Dekker (Conrad): accusé par le Pere Labbe d'avoir confondu Radulphe Flaviacensis avec Ranulphe de Hygeden. IV. 18 *a*, *b*.

Délateurs, la Religion leur sert souvent de prétexte. I. 215 *b*. Un homme innocent & sage ne doit point souhaiter d'autre victoire sur eux, que d'échaper de leurs mains sain & sauf. 540 *a*. Caracteres de ces sortes de gens. *là-même*. Si les Peuples étoient raisonnables, ils se feroient craindre à eux. *là-même*. Il y en a qui ne veulent ni se retracter, ni prouver leur Accusation. II. 9 *b*. Delateurs comparez aux chiens, qu'il faut pour le bien public laisser aboier après tout le monde. 90 *a*. En quoi le sort de l'homme est tout-à-fait déplorable. *là-même*. Ils devroient être punis sévérement, quand ils subornent les domestiques pour déposer contre leurs Maîtres. 263 *a*. Prenent garde à la maniere dont on raisonne sur les nouvelles. *là-même*. Cherchez *Accusateurs*. Il n'y a rien dont ils ne soient capables, pour rendre leurs Adversaires odieux. IV. 230 *a*.

Delicatesse ridicule de Garasse touchant le mot *lavement*. II. 533 *b*.

Delos, ses habitans furent les prémiers qui s'avisérent de faire engraisser les poules. II. 440 *b*.

Delphes, son Temple est pillé. III. 707. On en tire la valeur de dix mille talens. *là-même b*. Son Temple pillé par Phlegyas, & vengeance qu'en tire Apollon. 709.

Delphiens, ce qu'ils firent pour se délivrer de la peste & de la famine, dont ils furent punis pour la mort d'Esope. II. 403 *a*.

Del-Rio réfuté sur la Magie d'Agrippa. I. 108 *a*.

Déluge, il est impossible de pénétrer au delà sans l'aide de Moïse. II 420 *b*. Mechlinius, Disciple d'Albert le Grand, soutient qu'il étoit arrivé par la conjonction de Jupiter & de Saturne &c. IV. 107 *a*, *b*.

Déluge, les allarmes que l'on eut par tout de la Prédiction d'un Déluge universel. IV. 285 *a*. Annoncé pour l'année 1524. cause beaucoup de frayeur. III. 516.

Démades propose aux Atheniens de mettre Alexandre au nombre des grands Dieux. III. 534 *b*.

Δημαγωγὸς, comment il faut traduire ce mot. II. 323 *b*.

Démagogues tenoient la République d'Athenes dans un vrai esclavage. III. 675 *b*.

Demander, on est souvent refusé parce qu'on est trop prompt à demander. I. 292 *a*.

Demetrius censure les Atheniens de leur peu de courage. III. 44 *b*. Sa pensée a été defigurée par le Traducteur d'Athenée. *là-même*. Il demande aux Atheniens 250 talens pour le savon de ses courtisanes. *là-même*. Il étoit facile à s'engager à de nouveaux mariages. III. 728 *b*.

Démocrite, le jugement que les Abderites faisoient de lui. I. 15 *b*. Voiez aussi. II. 271 *a*. Néglige les biens de cette vie. 269 *a*. Conte qu'on fait de sa sagacité. *là-même b*. Fut crû digne des honneurs divins à cause de quelques-unes de ses Prédictions. 273 *a*. Ce qu'on doit juger de son sentiment sur la nature, qu'il apelle Dieu. 274. S'il est fort différent du Pere Mallebranche. *là-même*. Et si les petits esprits sont capables de l'imaginer. *là-même*. Son Systême des Atomes n'est pas si absurde que le Spinozisme. *là-même b*. Comment il définit l'acte vénérien. 275 *a*. Attribuoit toutes choses à un destin nécessitant. 375 *a*. Semble avoir reconnu une Ame dans chaque Atome. III. 101 *a*.

Démon, singe des œuvres de Dieu. I. 4 *a*. Si le bâton lui sert de cause occasionelle. 3 *b*, & 5 *b*. En quel cas il vaudroit mieux haranguer les Démons, que les Hommes. 342 *a*. Démons examinez. 484 *a*. Plusieurs ont cru qu'ils peuvent engendrer. 650 *b*. Pacte fait avec le Démon. II. 1 *b*, & 2 *a*. Si les Démons peuvent être sujets passifs & actifs d'aucune génération. 348 *a*. La victoire qu'il remporta sur la femme n'étoit pas fort glorieuse. 418 *b*. Leur origine selon les Rabins. 421 *a*. Si la conséquence est bonne de l'existence des Démons à celle de Dieu. IV. 104 *b*. Etendue de l'Empire du Démon. 517 *b*, 518 *a*.

518 *a*. Doctrine des Païens touchant les Démons. 514 *a*. Incapable d'Athéïsme, & le Promoteur de tous les péchez du genre humain. 619. Traité de leur Nature. I. 206. Combats qu'ils eurent contre Savonarole, qu'ils craignoient. IV. 160 *a*, *b*. Si on rapportoit leurs Apparitions par Figures de Rhetorique. *là-même b*. Suggere de fausses Gloses de l'Ecriture à Calvin, selon Hunnius. II. 825 *b*. Découvre toute sa malice dans le Livre de Pareus. *là-même*.

Dæmonomagia: Ouvrage d'Elich qu'on veut suprimer, & qu'il fait imprimer malgré les défenses. II. 346 *a*.

Démonstratif, pourquoi les Harangues d'éclat ont été attribuées au genre démonstratif. III. 821.

Démonstration morale, sa vraie nature. I. 490 *b*.

Demosthene, plus ses Harangues étoient longues & plus elles étoient belles. I. 298 *a*. Bon mot de cet Orateur à ceux qui donnoient à Philippe la loüange de boire beaucoup. II. 247 *a*. Feint une esquinancie, afin de n'être point obligé de haranguer. 695 *b*. Son apostrophe à Minerve. III. 676 *b*. Est raillé sur ce que ses Harangues sentoient l'huilé. 750 *b*. Traduit par Mr. de Tourreil. IV. 582 *a*, *n*. Callistrate fut cause qu'il se consacra à l'Eloquence. II. 13. Cru Disciple de Platon. *là-même*.

Demosthene Polonois: Stanislaus Orichovius a été nommé ainsi. III. 466.

Dempsterus, il faut se défier des autoritez qu'il cite. III. 647 *a*.

Denier Roial: Ouvrage de Scipion de Grammont sous ce Titre. II. 588. Ce que Naudé en dit. *là-même b*.

Denys le Tyran, comment il s'exprimoit quand il vouloit dire, qu'il ne faloit jamais se défaire de la puissance tyrannique. III. 663 *b*.

Denys d'Halicarnasse, son bon goût par raport aux Narrations. II. 269 *a*, *b*. Ce qu'il raporte touchant la religion que Romulus établit. III. 208 *a*.

Denys faussement crû l'Aréopagite cité. II. 299 *b*.

Denys l'Areopagite: Qui a été nommé le Second. IV. 105.

Denys le Chartreux: repond à la Critique de Gerson sur les Noces spirituelles de Ruysbroek. IV. 105. N'est point du nombre de ceux qui ont traduit en Latin les Oeuvres de Ruysbroek. 106 *b*.

Dénombrement qui se fit sous Cyrenius. IV. 16.

Denores maltraite fort les Auteurs des Tragi-Comédies pastorales. II. 625 *b*.

Dent d'or: ce n'étoit qu'une Imposture. II. 791 *a*. Horstius y fut lourdement trompé. *là-même*.

Dents: Gillaume Bigot étoit né avec deux. I. 563 *b*.

Depuis peu: on ne devroit jamais se servir de cette Expression sans marquer l'année où l'on parle ainsi. III. 356 *a*.

Des-Adrets, ce qui fut la cause qu'il embrassa le Parti des Protestans. I. 494 *a*. Il imite la salutation de saint Paul. 495 *a*.

Des-Barreaux étoit un fameux Libertin. II. 279 *b*, & 280 *a*.

Descartes, son Epitaphe. I. 217 *a*. Accusé d'Irreligion. 230 *a*. Son Argument de l'Existence de Dieu. 243 *a*. Voiez aussi IV. 530 *a*. Ses Sectateurs n'ont point eu assez de retenue. I. 239 *a*. De qui il a emprunté quelques-unes de ses idées. 681 *b*. On vient exprès de Paris en Hollande pour le voir. II. 278 *b*. Loüé dans une Oraison funebre par l'ordre du prémier Magistrat d'Utrecht. 358 *b*. Son desintéressement. 684 *b*. Le jugement qu'il fait de l'Astrologie. 709 *a*, *b*. Qui a été son Maître en Optique. III. 4 *b*. En quoi il n'a fait que renouveller les idées des autres Philosophes. 100 *a*. Réflexion sur le doute qu'il exige pour mieux s'assûrer de la vérité. 296 *a*. Sa modestie toute philosophe. 430 *b*. Sa Maxime touchant la suspension de nos jugemens, ne doit pas être transportée dans la Religion. 503 *b*. Sa pensée touchant la maniere dont le monde eût pû être fait. 559 *a*. Il fait des Objections contre un Ouvrage de Mr. de Fermat. 604 *a*. Mr. de Roberval repond à ces Objections. *là-même*. S'il peut passer pour l'inventeur de l'opinion qu'il a eue touchant l'Ame des Bêtes. 650 *a*, *& suiv*. Si l'on trouve dans les Anciens des semences de son dogme des Automates. 654 *a*. Avoue que cette Maxime, Dieu ne peut être trompé ni tromper, souffre beaucoup d'exceptions. IV. 57 *a*. Voiez aussi 58 *b*. Son dogme sur l'Ame des Bêtes nous délivre de mille difficultez. 76 *b*. Il est pourtant abandonné à cet égard de plusieurs de ses Sectateurs. 77 *b*.

Deserteurs: ne cherchent qu'à plaire par des mensonges. III. 48 *b*.

Desirs, il leur faut donner des bornes étroites. I. 707 *a*.

Deslandes Abbé, débite un Conte apocryphe touchant Charnacé. II. 141 *a*, & touchant Fernel. 453 *b*.

Deslyons (Jean) Doien & Théologal de Senlis, a fait quelques Traitez contre la Fête du *Roi-boit*. III. 454.

Despautere, quelques-uns de ses Vers pris pour des Conjurations. I. 674 *a*.

Despœne, titre d'honneur que les Grecs donnoient aux Princesses Chrétiennes de l'Orient. III. 275 *b*.

Despense (Claude) adopte un Conte contre Calvin. II. 19 *a*.

Despréaux, ses Satires ont déjà besoin de Commentaire. I. 25 *b*, & II. 249 *a*. Sa Satire du Sexe. I. 444 *b*. Fausse Comparaison de sa *biche en rut*. 445 *a*. Il a parfaitement bien traduit ce qu'Horace & Juvenal ont dit de la guerre que les hommes se font. 441 *b*. 444. Ce qu'il met au nombre des impossibilitez morales. II. 280 *a*. Critiqué par Des-Marets au sujet d'Alexandre. III. 243 *b*. On ne peut être de son sentiment touchant les quatre vers qu'il dit être de Neron. 688 *a*. Examen d'une Observation de son Art Poëtique. 790 *a*. S'excuse de ce qu'il ne chante point les victoires du Roi. IV. 367 *b*. Ne s'est point contredit sur Moliere. III. 790 *a*.

Destin, la Doctrine des Stoïques touchant le Destin faisoit Dieu auteur du péché. II. 170 *a*, *b*, & 171 *a*. Comment ils tâchoient de l'accorder avec la liberté humaine. *là-même b*. Ce dogme n'exclud pas tous les souhaits. III. 214 *b*. Invectives des Paiens contre le Destin. IV. 11 *a*.

Destinées, les Paiens croioient qu'un mot suffisoit pour les changer. II. 9 *a*.

Dettes, les Princes ne se font pas toûjours scrupule de paier leurs Dettes. I. 633 *b*.

Devins courent ordinairement le monde. I. 5 *a*. Différence entre ceux qui prédisoient en forme d'Oracle, & les autres Devins. 194 *b*. Devin qui rend plus de services à un Prince, qu'aucun de ses Généraux. 311 *a*. Est heureux quand il sert un Prince que la Providence destine à de grandes choses. *là-même b*. Il ne faut pas être surpris s'ils se vantent de posséder la science des songes. 363 *a*. Combien sont vaines leurs Réponses. 378 *a*. Anciennement les armées ne marchoient jamais sans en avoir quelqu'un. II. 8. Pensée fausse dont on se sert pour prouver qu'ils ont prédit certainement l'avenir. III. 369 *a*. Plusieurs ont eu une triste destinée. 421 *b*.

Devoir conjugal, regles touchant ce devoir. I. 351 *b*. Voiez aussi II. 493 *b*. Ce que les Cyniques enseignoient touchant ce point-là. 294 *b*. Voiez aussi 768 *b*.

Devotion, quel est le motif le plus capable de l'entretenir dans le cœur de l'homme. II. 370 *b*. Dévotions trop mystiques sont dangereuses. III. 300 *b*. Jointe à la Science & à la pratique de la Médecine. II. 790.

Dévots, les faux se servent d'Accusations d'Impiété, pour se maintenir dans leur injuste domination. I. 262 *a*. Quel est leur subterfuge ordinaire. IV. 14 *b*. Leur jargon, & leurs phrases mystiques. 95 *a*. Vie dévote conforme aux intérêts même temporels de l'homme. 586 *a*. Ceux qui s'en entêtent leur attribuent beaucoup plus de choses qu'ils ne s'en donnent eux-mêmes. 159 *b*.

Deuteroses ou Traditions Judaïques, par qui compilées. I. 123 *b*. Leur observance s'étend jusqu'à la chaise percée. *là-même*.

Dexippus, son amour pour sa patrie. III. 363 *b*.

Dhona, Maison illustre. IV. 249 *a*.

Diable Sacramentaire: Titre d'un Ouvrage du Luthérien J. Schutze. IV. 172.

Diables: il est étonnant que des Juges Chrétiens aient reçu leur témoignage comme véritable, & rejetté comme nulles les causes de récusation fournies contre eux. II. 590 *b*. Diable s'opose aux véritez que Dieu fait annoncer aux hommes. III. 370 *b*. D'où vient qu'il s'est oposé à l'établissement du Mahometisme. 371 *a*. On ne peut accorder avec l'Ecriture la rejection du pouvoir du Diable. IV. 104 *b*. Jusqu'où vont les progrès de ses armes. 517 *b*, 518 *a*, *b*, & suiv. Il regne bien plus pendant la guerre, que pendant la paix. 518 *b*. Martin del Rio raisonne peu conséquemment sur quelques faits extraordinaires qu'il leur attribue. 531. Souvent mis en jeu dans les Mysteres Dramatiques. II. 163 *b*.

Diacettin conspire contre le Cardinal Julien de Médicis. III. 245 *a*.

Diagoras Rhodien, fameux Athlete. I. 529 *b*. Compliment que lui fit un Lacedemonien, diversement raporté par Ciceron & par Plutarque. II. 281 *a*. Etoit fils de Mercure. *là-même b*.

Diagoras surnommé l'Athée, ce qui l'entraina dans son Impiété. II. 282 *a*. Publia les motifs de son Apostasie. 283 *b*. Il a été véritablement Athée. 284 *a*.

Dialectique comparée par Ciceron à Penelope. II. 174 *a*. Cherchez *Logique*.

Diallacticon: Ouvrage de Jean Poinet sur l'Eucharistie. III. 761. Imprimé avec le Traité de Bertram *de corpore & sanguine Christi*. *là-même a*, & avec le Livre du Médecin Harchius. *là-même*, & inseré au prémier Tome des Opuscules de Beze. *là-même*. Traduit en François, & attribué à Ant. Cooke. *là-même*. Exposition de la Doctrine de ce Livre par Rivet, & J. Cosin. *là-même*.

Dialogue, quelles en sont les Loix. II. 387 *b*. Titre d'un Dialogue fort plaisant; contre les Ecrivains qui aiment à se servir de termes surannez. I. 50 *a*, *b*.

Diamant vendu à un très-vil prix. I. 642 *b*.

Diane, qui l'éleva. I. 126 *a*. N'eut point une Vierge pour victime dans la personne d'Iphigenie. 60 *b*. Comment elle se vangea d'une femme. 142. Statue admirable de cette Déesse. 708. Cotys pretend l'épouser. II. 218 *a*. Plusieurs villes Paiennes se vantoient d'avoir la vraie Statue de cette Déesse. 199 *a*. En quel lieu ses Prêtresses pouvoient marcher impunément sur la braise. *là-même*. Pensée d'un Historien sur ce qu'elle laissa brûler son Temple d'Ephese. 478 *b*. Voiez aussi III. 535 *a*, & IV. 367 *b*. Où & en quel tems on chantoit les Hymnes que Damophila avoit composez en l'honneur de cette Déesse. III. 661.

Diane de Poitiers, faits qui la regardent. III. 352 *b*.

Dias (Jean) de quelle maniere massacré par son frere. II. 312 *a*.

Dicearque combattoit l'immortalité de l'ame. II. 285 *b*. Raisonnement contre son Systême. *là-même*. Objections contre ce Raisonnement. 287 *b*.

Dictateur, qui le prémier des Romains mourut dans cette dignité. II. 793 & 794.

Dictionaires, rien n'y doit être suprimé. I. 58 *a*. Avis à ceux qui y font des Additions. 62 *b*. C'est un malheur quand on en compose, de n'avoir pas les Livres nécessaires. 233 *b*. Censurez d'une Omission qu'on ne devoit jamais faire. 278 *a*. Dictionaire Italien de l'Académie della Crusca, trouvè presqu'autant de Censeurs que de Lecteurs. 520 *a*. Dictionaires Historiques ne débrouillent point assez le Chaos des faits qu'ils raportent. 535 *b*. Le destin des Dictionaires est de se perfectionner à force d'être imprimez. II. 27 *b*. Dictionaire de la Bible, Observations sur un de ses Articles. 910 *b*. L'Auteur de ce Dictionaire Historique a eu dessein de travailler pour toutes sortes de gens, & pour toutes sortes de goûts. 561 *a*. Pourquoi il donne quelquefois plus d'étendue à ses Remarques, que le Texte ne le demande. III. 181 *a*. Les Auteurs des Dictionaires sont souvent copiez par des personnes qui en savent plus qu'eux. 612 *a*.

Observation générale contre les Censeurs de celui-ci. III. 790 *b.* Il n'y a guere de gens à qui il convienne moins de faire les prudes qu'à ceux qui en composent. IV. 204 *a.* On devroit mettre dans les Dictionaires Géographiques les Noms adjectifs des habitans. 279. On ne doit pas trouver étrange que dans celui-ci on fasse voir quelquefois que la Raison nous met à bout sur les Mysteres de l'Evangile. 544 *b.* Si Messieurs de l'Académie nous en vouloient donner un qui comprît tous les Arts ils se tailleroient bien de la besogne. 584 *a.* Ceux qui en font prenent plus à tâche de composer de nouvelles choses, que de corriger les fautes des précédens. 593. Nature de celui-ci. 616 & 651. On a murmuré contre quelques endroits, & parti qu'à pris l'Auteur à cet égard. *là-même*, & 617. Il n'a point eu droit d'y représenter les gens autres qu'ils n'ont été. 618. Réflexions sur un Imprimé intitulé *Jugement du Public & de l'Abbé Renaudot sur le Dictionaire Critique du Sr. Bayle.* 655 & 660. Titre que devoit avoir ce Libelle & son Caractere. 655. Idée que l'Auteur s'étoit formée de son Dictionaire. 657. Il est faux que le Chancelier de France l'ait brulé dans son Cabinet, ou fait bruler par le Bourreau. 662. Avertissement touchant la réimpression d'une partie de celui-ci. 664, 666. Procédé du Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam contre celui-ci. 665, 666. Comment celui de Académie Françoise fut traité. 664.

Dictionaire des Rimes Françoises: de qui est cet Ouvrage. I. 47 *b.*

Didier (Archevêque de Vienne) aigrément repris par saint Gregoire, & pourquoi. II. 599 *a.*

Didius (Julianus) Empereur, faisoit brûler tous ceux qui consultoient les Devins sur la fortune de l'Empereur. III. 237 *a.*

Didon n'a pas plutôt vu Enée, qu'elle oublie toutes ses belles résolutions. II. 572 *b.* Aplication de cela. *là-même.* Etoit autrement nommé Elisse. III. 723. Mariée à Sicharbas. *là-même.* Se retire à Carthage. *là-même.*

Dieppois; la précaution de Louïs XIV ne leur a de rien servi. I. 580 *a.*

Dieu (Louïs de) comment il s'excusa envers le Prince Maurice. II. 289 *b.*

Dieu, Doctrine des Scholastiques touchant le caractere distinctif de Dieu & des créatures. I. 98 *a.* Son Nom tetragramme. 173 *a.* Ce que plusieurs Paiens pensoient d'un Dieu qui auroit été mort. 197 *b.* A les idées d'une infinité de mondes différens, mais reguliers au souverain dégré. 218 *a.* Ne le point conoître est un moindre mal, que de lui attribuer ce que les Gentils attribuoient à leurs Dieux. 268 *a.* Sa vengeance est moins redoutée que celle des hommes 303 *a.* On ne peut mieux sentir sa grandeur qu'en desespérant de l'entendre. 321 *a.* Si l'incompréhensibilité de sa nature doit faire négliger le service divin. *là-même b.* Gens qui ont crû qu'il ne falloit recourir à lui que quand on se défioit de la terre. 398 *b.* Sa Prescience établit la Liberté de la créature, bien loin de la détruire. 460 *a.* Si les choses qui n'ont jamais été & qui ne seront jamais lui sont possibles. 527 *b*, & 528 *b.* Prend des manieres d'homme dans l'Ecriture, & on lui répond de telle sorte qu'il semble qu'on le prend pour un homme. II. 4 *b.* Obéïr à ses Loix contre le plus fort panchant de la nature, & par le respect qu'on lui porte, est le meilleur de tous les Cultes qu'on lui puisse rendre. 52 *a.* Critique de ses œuvres audacieuse & blasphématoire. 95 *b.* De quelle maniere l'auteur de cette critique en fut puni. *là-même.* Incertitude de ce que la tradition a débité là-dessus. *là-même.* Tout le monde ne convient pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre sa Providence, & l'immortalité de l'Ame. 122 *a.* Les Sadducéens en sont une preuve. *là-même.* On peut croire en lui, & être persuadé que la honte n'est fondée que sur un droit positif. 295. Toute Objection faite contre son existence, ne persuade pas qu'il n'existe point. *là-même b.* Jusqu'à quel point sa gloire a été prostituée par les Poëtes du Paganisme 342 *a.* Le plus parfait amour que l'on puisse avoir pour lui, c'est lors qu'on l'aime pour l'amour de lui-même. 367 *b.* En quel sens on peut dire qu'il est soumis à des Loix 771 *a.* Ceux qui nient son existence sont moins en droit de rejetter la Magie & la Diablerie, que les autres. 777 *a.* Grande efficace de sa parole. 886 *b.* Sa spiritualité prouvée. III. 101 *b.* La foi de son Existence, sans la foi de sa Providence, ne peut être ni un motif à la vertu, ni un frein contre le vice. 214 *b.* Réponse faite à un Prince qui en demandoit la définition. IV. 209 *b*, & 210 *a.* Auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites. 219 *a*, *b.* Objection contre cela, & la Réponse 343 *a. & suiv.* Si-tôt qu'il fait annoncer aux hommes une vérité, le Diable s'y opose. III. 270 *b.* Il a toujours été permis & même très-nécessaire de prouver son Existence. 295 *b.* A une bonté parfaite. 542 *b*, & 544 *a*, *b.* Voiez aussi 669 *b*, & 824 *a.* Ne peut être sujet à la jalousie & à l'envie. I. 218 *b*, & III. 670 *b.* Il est infinement plus avantageux de croire qu'il est, que de croire qu'il n'est pas. 607 *a.* L'envie de le disculper, eu égard aux crimes de l'homme, a obligé les Théologiens à se tourner en cent manieres. 632 *b.* Si la doctrine qui le feroit auteur du peché, conduiroit a l'Athéïsme. *là-même.* Le Systême qui le met dans son plus haut dégré d'élévation & de gloire, doit être préféré à tous les autres. 633 *b.* Il se fait connoître aux hommes, par des choses oposées. 660 *b.* Examen de ce que l'on dit qu'il ne faut point mesurer ses droits & ses devoirs à l'aune des nôtres. 733 *b.* S'il lui est aussi facile de créer à tout moment une nouvelle ame, que de reproduire la même. 734 *a.* Il n'y a que lui qui soit sage. 747 *a.* Il n'est pas sûr d'en examiner la nature en presence des ignorans. *là-même.* Comment on lui peut ressembler. *là-même.* S'il peut mentir ou tromper. IV. 57 *a.* Si la conséquence est juste de l'Existence de Dieu à celle des Demons. 104 *b.* Réflexion sur l'incompréhensibilité de sa nature. 111 *a.* Son immutabilité est incompatible avec la nature de l'étendue. 260 *a.* Il ne peut pas être le sujet d'inhérence des pensées de l'homme. *là-même b.* Il faut nécessairement qu'il soit heureux. 261 *b.* S'il est la cause immanente des changemens de l'Univers. 525 *b.* Réflexion sur les consequences de l'éternité ou du commencement du mouvement par raport à l'existence de Dieu. 528 *a*, *b.* S'il n'y a que l'éternité du mouvement qui puisse prouver l'existence d'un moteur separé de la matiere. *là-même b.* Faits qui prouvent qu'il est permis aux orthodoxes de disputer sur les argumens de son existence. 530 *a.* Exerce toûjours la Geometrie selon la maxime de Platon. 549 *a.* L'opinion des Théologiens touchant son essence & sa substance répandue dans tous les corps est sujette à mille difficultez. II. 508 *b.* Peut être présent dans les espaces imaginaires. *là-même b.* On a soutenu que Savonarole lui parloit. IV. 159 *b.* Quel est celui de Calvin, selon les Catholiques, & selon Bertius. 627. Quel est celui des Sociniens selon Mr. Jurieu. *là-même.* Il est de sa Majesté de parler en Maître, & non point d'argumenter. 634.

Dieux, leurs Amours. I. 316 *a.* Leur Pédérastie. II. 166 *a.* Réflexion sur le Systême Paien de la multitude des Dieux 8 *a.* Les Hébraïsans soutiennent qu'ils ont tous été pris de la tradition Judaïque. 130 *a.* Fausses Preuves des Peres pour ruiner leur Culte. 176 *a.* Chimeres sur leur origine. 297 *b.* Les Paiens les accusoient de nous pousser au mal. 708 *b.* Leur condition étoit très-misérable. 197 *b.* Voiez aussi 374 *a.* De grands Philosophes leur ont donné pour cause un être qui n'étoit point Dieu. 903 *a.* D'autres leur ont ôté la vie & la conoissance. 905 *a*, *b.* Ciceron dit qu'ils ont été autrefois des hommes. IV. 403 *b.* Cherchez *Divinité.* La science leur principal privilege. 524. Voi aussi I. 218 *b.* Les Romains étoient moins jaloux de l'honneur de leurs Dieux que de celui de leurs compatriotes. IV. 590.

Difficultez, il n'y a que les petits esprits qui n'en trouvent nulle part. III. 759 *b.*

Dignitez, quand un honnête homme les doit réfuser. I. 376 *b.* Ceux qui ont de l'indifférence pour elles sont méprisez, & on admire ceux qui les recherchent. 707 *b.*

Digressions, Effets de l'Esprit de Digression. II. 708 *a.* Sont un defaut dont on peut faire un bon usage. III. 705 *a.* On n'est pas toûjours équitable dans la censure qu'on en fait. IV. 345 *a.*

Dijon, Miracle d'un Sénateur de cette Ville. II. 717 *a.*

Dilemme contre le Mariage, qui en est l'Auteur. I. 568 *a.*

Dina, femme Danoise, convaincue de calomnie, & condamnée comme telle a perdre la tête. IV. 464 *b.*

Dinant, Ville traitée avec la derniere rigueur. I. 640 *b.*

Dinus: Cinus fut son Disciple. II. 182.

Diocles, sa surprise la prémiere fois qu'il vit Epicure dans un Temple. II. 370 *b.*

Diocletien, disoit qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien régner. I. 399 *b.*

Diodore de Sicile, ce qu'il dit de l'erreur des Historiens. IV. 367 *a.* Ce que Pline dit de lui. I. 613 *b.*

Diodore le Sophiste, plaisante Réponse que lui fait le Médecin Herophile. IV. 546 *b.*

Diogene Laërce, ne savoit ce qu'il disoit la plupart du tems en abrégeant la Vie des Philosophes, I. 209 *b.* Quoi qu'Epicurien, ne blâme point le *peccavi* de Bion. 566 *b.* Il ne conoissoit pas toutes les ruses de la guerre des Auteurs. II. 274 *b.*

Diogene d'Apollonie, ce qu'il enseignoit touchant la cause prémiere. II. 296 *b*, & 297 *a.* Son Systême ne differoit presque point du Spinozisme. *là-même.* Comment-il philosophoit sur la production du monde. *là-même.*

Diogene le Cynique, sa Réponse à Antisthene qui prend le bâton pour le chasser II. 291 *a.* Et à Alexandre. 292 *b.* Son Eloquence. 293 *b.* Faisoit l'Apologie des plus abominables impuretez. *là même.* Voiez 768 *b.* S'il étoit Athée. 294 *a.* Est pris par un Corsaire, & tire de son esclavage une preuve contre la Providence. 696 *b* Quel a dû être son sentiment touchant l'Ame des Bêtes. III 650 *b.* Il n'étoit pas si éloigné du Platonisme qu'on le croit ordinairement. *là-même.* Il travailla à se rendre insensible. *là-même.* S'il répondit bien au Philosophe qui nioit le mouvement. IV. 545 *b.* 546 *a.*

Diogene Stoïcien, envoié à Rome. II. 61 *a*, & 298 *b.* Prêche d'exemple sur la patience. *là-même.*

Diomede, Explication de la Fable qui dit qu'il donnoit la chair de ses hôtes à manger à ses cavalles. III. 43 *a*

Dion, fausse Observation de cet Ecrivain sur une formule de Lettre omise par Hadrien. I. 452 *a.* Dion & Tacite ne s'accordent pas sur la raison qui porta Auguste à faire des Loix contre les Libelles. II. 79 *b.* Dion peche ou en qualité de Géographe, ou en qualité d'Historien, touchant le voiage de Tibere vers Drusus. 324 *b.* Il donne à Ciceron une Harangue qu'il a forgée lui-même. 518 *b.* Il y falsifie deux choses qui doivent jetter ses Lecteurs dans la défiance sur plusieurs autres. *là-même.* Fausseté que lui impose Guevara. 110 *a.*

Dioscoride: on croit que Fauste de Longiano l'avoit traduit en Italien avant Matthiol. III. 151.

Directeurs de Conscience sont assez souvent consultez par les Chrétiens, mais peu obéïs. II. 122 *b.* Ne s'ennuient pas avec leurs dévotes. IV. 21 *a.* Sont fort occupez. 481 *b.*

Discipline, effets terribles de cet instrument. II. 314.

Discipline Ecclésiastique, est tombée dans un grand relâchement. I. 158 *a.*

Discipline militaire, fort exacte & fort sévere. I. 397 *a.*

Discourir, gens qui ont moins de peine à bien discourir sur le champ, qu'à composer un bon Livre. II. 224 *a.* Voiez aussi III. 418 *b.*

Discours, mauvais effet de ceux qui font un peu trop libres. III. 110 *b*

Discussions Philosophiques: on y doit consulter les idées de l'ordre. IV. 629.

Dise, ou plutôt d'*Yse*, Ministre. II. 865.

Disgrace, on doit ménager, lors même qu'ils sont en disgrace, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. I. 294 *a*. Disgrace de front & la mort ont un même lieu commun de consolation. I. 484 *b*.

Dispence de mariage, Extraits du Résultat d'une Congregation tenue à Rome pour ce sujet. III. 715 *b*.

Dispute, ce que produit la chaleur de la Dispute. I. 64 *b*, & 217 *a*. On est ordinairement plus fort dans l'offensive, que dans la défensive. 416 *b*. Il n'y a point d'exercice philosophique, où la médiocrité soit plus nécessaire qu'en celui-là. II. 415 *b*. On perd la vérité à force de contester. *là-même*. Dispute de dix sept ans entre deux Théologiens. III. 127 *a*. Rien n'est plus commode pour s'en bien tirer que quelque trait de plaisanterie. IV. 777 *a*. Quelles sont les Loix de la Dispute. 99 *b*, 110 *a*. Ses mauvais effets. 274 *b*, 275 *a*, 289 *a*. Quelles furent les Disputes de Caïn & d'Abel selon le Thargum de Jérusalem. I. 18 *a*. En quoi doit consister présentement leur scandale. 172 *b*. Leur sort est que l'on n'a presque jamais une entiere liberté de se servir des Maximes universelles, elles ne manquent jamais de faire un tort extrême à la réputation des Disputans. II. 237 *a*. Elles sont pour eux, un des plus dangereux pieges que leur mauvais génie leur puisse tendre. *là-même*. D'où vient que celles, qui regardent la Grace universelle, ne passent plus pour importantes. *là-même*. C'est un inconvénient dans les Disputes de Religion, que les mêmes personnes y soient Juges & Parties. III. 309 *a*. Cherchez *Controverses*. Combien y en a-t-il qui cesseroient, si les Disputans vouloient s'entendre. 491 *b*. L'esprit de Dispute est la chose qui paroisse la moins approuvée dans l'œconomie Evangelique. IV. 621. Le Dégoût des Disputes & l'amour du repos fait quitter à T. Gryneus son emploi. II. 612. Quand on parle de celles des Auteurs on ne doit point negliger d'en dire le premier sujet. IV. 362 *b*. Celles entre Calvin & Bolsec scandalisent Jacq. de Bourgogne qui abandonne la Réformation. I. 639 *b*. Conséquences odieuses qu'elles font tirer. II. 801 *a*.

Dispute Philosophique: son but. IV. 620.

Distillatio, explication de ce mot, quand il est pris pour une maladie. I. 430 *a*.

Distractions, Remarque sur les effets qu'elles produisent dans les plus grands hommes. II. 101 *b*, 103 *a*.

Dyteutus, sa générosité. II. 200 *b*.

Divertissemens publics sont des écoles d'impureté. II. 626 *b*.

Divination, comment Cratippe raisonnoit sur ce sujet. II. 223 *b*.

Divinité, Argument pour prouver son existence. I. 243 *a*. Les plus scélérats, dont l'Histoire fasse mention, en ont reconu une. II. 12 *b*. Les Paiens s'imaginoient qu'il y avoit des Divinitez jalouses des prospéritez des hommes. 34 *a*. Priere héroïque faite à cet égard. *là-même*. Divinité qui étoit d'autant plus dévotement respectée qu'on ne la reconoissoit point. 122 *a*. Il faut un certain dégré de force d'ame maniaque pour en nier l'existence. 144 *a*. Voiez aussi 279 *a*, *b*. Il y a de deux sortes d'Incrédules par raport à l'existence, ou à la non-existence de la Divinité. *là-même*. Pourquoi mieux connue, selon Lucain, en Grece & en Italie, qu'à Marseille. 299 *b*. Les Paiens se fondoient beaucoup sur la tradition pour en prouver l'existence. 432 *b*. Si les idées de son existence étant effacées on ne peut pas retenir les idées de l'honnêteté. III. 12 *b*. Il y a des Nations qui n'en ont aucune conoissance. 94 *a*. Les Divinitez du second rang étoient mortelles selon la doctrine de quelques Paiens. II. 691 *a*. Les Paiens la représentoient sous l'idée d'un être qui punissoit les criminels, en les poussant à de nouveaux crimes. III. 403 *a*. Numa ne voulut pas qu'on la représentât par des Images. 747 *a*. Trois moiens de lui ressembler. *là-même b*. Les Divinitez tutelaires étoient évoquées des places qu'on assiegeoit & qu'on croioit prendre. IV. 241 *b*, 242 *a*. Cherchez *Dieu*, *Dieux*. Sa crainte & son Amour ne sont point l'unique ressort des actions humaines. IV. 617.

Divisibilité à l'infini empêche toute contiguité. IV. 541 *b*. Diverses difficultez contre les demonstrations géometriques de la divisibilité à l'infini. 542 *a*. Elle suposeroit la pénétration des dimensions. 541 *b*.

Division, il y a des cas où elle ne détruit pas les Sociétez. III. 434 *a*.

Divorce, s'il est vrai que tous les Théologiens anciens & modernes soient d'accord sur cette matiere. III. 394 *a*, *b*.

Divorce Satyrique, Ouvrage du Sr. d'Aubigné, cité. III. 481 *a*, 486 *a*, IV. 483 *a*, *b*, & 484 *a*.

Docte, on peut l'être beaucoup, sans pouvoir répondre sur le champ à beaucoup de questions. II. 902 *a*. Reflexion sur la postérité des gens doctes. 546 *a*.

Docteurs, humeur coureuse de quelques-uns. I. 138 *b*. Sont obligez de s'abstenir d'une Maxime ambigue, ou de prévenir les fausses gloses. 322 *a*. Les Anciens avoient des doctrines pour tout le monde, & d'autres pour les Disciples initiez aux mysteres. 329 *a*. On les prendroit souvent pour de grands Comediens, s'il étoit permis de juger des pensées d'autrui. 393 *b*. Il y en a qui sont heureux de ce que les peuples se laissent mener selon leur train accoutumé. *là-même a*. Il y en a que l'on peut comparer à ces Dogues d'Angleterre, dont parle le Pere Maimbourg dans un de ses Sermons. 537 *b*. Ne méritent pas d'être blâmez s'ils ne sont pas tendus dans les conversations. II. 221 *a*. Voiez III. 418 *b*. Docteurs en Droit, quand, où, & à quelle occasion commença la coutume d'en créer dans les Academies. II. 863. Docteurs emportez, comment on se venge d'eux. 827 *b*. Il est bien rare de voir des Docteurs qui soient exemts de toute ambition & de toute avarice. III. 62 *b*. Docteurs contraints à renoncer à une Thése, où ils soutenoient que *ego amat* étoit aussi bien dit que *ego amo*. IV. 28 *a*.

Doctorat: on fait faire à du Laurens toutes les épreuves d'un second. III. 69 *a*.

Doctrine, il y a une infinité de gens qui rencontrent admirablement le foible d'une Doctrine, & qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. I. 353 *a*. On ne peut guere mieux l'attaquer qu'en la tournant en ridicule. IV. 124 *a*, *b*. Voiez aussi 451 *b*. Ceux qui s'entêtent de Doctrines particulieres, regardent comme autant de faux freres tous ceux qui les combattent. I. 514 *a*. Doctrines fort oposées à la vraie Foi. 680 *a*, *b*. Ce qu'il faut savoir pour bien qualifier une Doctrine. IV. 276 *b*.

Dogmatiques, leur écueil ordinaire & inévitable. IV. 286 *a*. Ne proposoient pas avec la même force le Argumens des deux Partis. II. 269 *b*. Ont trop de présomption pour être bons Chrétiens. III. 734 *a*.

Dolabella, pourquoi traversé par Marc Antoine. II. 518 *b*. Ses mœurs, sa conduite, & les troubles dont il fut la cause. IV. 400 *b*. Il fait pourtant une belle action, dont il est fort loué. 401 *a*.

Dolet (Estienne): son Epitre à Marot & ses Annotations sur l'Enfer de ce Poëte. III. 354 *a*. Amitié de ces deux Hommes. *là-même b*.

Domaine, il n'y en a point de plus inaliénable que celui qui est fondé sur les passions machinales. II. 199 *b*. Les Etats Généraux en France ne veulent point consentir à l'aliéner. 733 *b*.

Domestique, Regle que tout le monde y devroit observer. I. 170 *b*. Ceux qui ont plus d'intérêt à être avertis de ce qui s'y passe, sont les derniers qui le savent. II. 713 *b*.

Domestiques, il faudroit prendre le soin de les marier. II. 575 *b*. Comment Caton le Censeur regloit les siens. III. 796 *b*.

Domination, deux choses nécessaires pour l'aquerir & pour s'y maintenir. II. 124 *a*.

Domine non sum dignus, &c. Paroles du Centenier dont un Ambassadeur d'Espagne régale Jaques I Roi d'Angleterre. I. 503 *a*.

Dominicains sont toûjours en guerre avec les Franciscains. I. 718 *a*. L'empressement de leurs Généraux à publier le *Pugio fidei*. III. 358 *a*. Leurs Divisions. 380. Voiez *Jacobins*.

Dominique (Saint) au raport de Mayer avoit la conoissance de la Pierre Philosophale. I. 129 *a*. S'il donna des coups de broche à saint François d'Assise. II. 495 *a*. Vu par une Religieuse en extase, lui aportant de l'onguent dont il lui frota la jambe. III. 334 *b*.

Dominis (Marc Antoine de): Joseph Hall lui écrit pour lui représenter la nécessité de se tenir éloigné du Papisme. II. 688.

Domitien, redonne la dignité d'Imperatrice à une femme qui s'étoit prostituée à un farceur. III. 303 *a*. Faisoit faire par d'autres ses Lettres, ses Harangues & ses Edits. II. 667 *a*. Ce qu'on raporte d'Apollonius de Tyane touchant son assassin. IV. 569. Décret du Senat contre lui. III. 583 *b*.

Dommage, si l'on est toûjours obligé de le réparer par restitution ou autrement. I. 10 *b*.

Domna, quel nom c'étoit. II. 881 *a*.

Donatistes, leur erreur sur le Bateme condamnée dans un Concile général. III. 66 *b*.

Dons sont ordinairement séparez, les uns tombent sur une ame, & les autres sur une autre. III. 799 *b*.

Dordrecht, Son Synode ne veut admettre les Remontrans, que comme des gens citez. II. 376. Voiez aussi III. 291 *b*, IV. 471 *a*, *b*, 473 *b*, 474 *a*.

Dorieus, fils de Diagoras, son Histoire. II. 281 *a*.

Dorothée, s'il y a eu à Tyr un Evêque de ce nom qui ait souffert le martyre. II. 354 *a*.

Dortmond: Fait concernant l'établissement du Luthéranisme dans cette Ville. I. 656 *a*.

Dot, recevoir une grande dot c'est perdre sa liberté. I. 633 *b*.

Doukan (le Comte de) Connetable d'Ecosse défait & fait prisonnier par le Sire de Chastelux. II. 152 *a*.

Douleur, les Controverses des Stoïciéns & des Péripatéticiens sur sa nature n'étoient qu'une Dispute de mots. II. 744 *a*. On en peut sentir sans avoir jamais senti de plaisir. III. 626 *b*.

Douza (George): reçu avec affection par Simon Simonides. IV. 215 *a*, *b*.

Drabicius, on faisoit espérer qu'il baptiseroit le grand Turc. II. 308 *b*. Si ce nom étoit conu en France. III. 18 *a*. Il ne dit rien de Tekeli. 19 *a*. Sa fin tragique. 20 *a*.

Dracon avoit écrit ses Loix avec du sang, que veut dire cela. III. 113 *a*.

Dragonnades seront éternellement l'horreur des honnêtes gens de quelque Nation & de quelque Religion qu'ils soient. III. 641.

Drelincourt (Charles) Ministre, la Réponse qu'il fait à un Evêque. I. 352 *b*. Prêcha sept fois en un jour. II. 310 *b*. Défend le Rituel des Protestans contre les Missionaires, par les Sentimens d'un célèbre Cordelier. 468 *a*. Repond à une Remontrance du Clergé de France. III. 600 *a*. Reproche qu'il fait à l'Evêque de Belley. 729 *b*. Extrait de sa Réponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse. IV. 20 *a*. Cité. II. 631 *b*, & III. 498 *b*.

Drelincourt, Professeur en Médecine, son Eloge. I. 53. Ses Avis sur un des Akakia. 122 *b*. Son portrait. II. 309 *b*. Voiez aussi I. 235 *a*, 669 *b*, II. 311, III. 614 *n*, 619 *a*, *n*. IV. 467 & *a*, *b*. & *passim alibi*.

Drielenburch (Vincent) s'erige en Prophete. I. 455 *a*.

Droit ne se mesure dans les Etats, que par l'utilité qui leur en revient. I. 93 *a*. Droit naturel n'étoit point admis par quelques Philosophes. 290. Ce que c'est. 572 *a*. S'il y a un tel Droit qui fasse discerner à tous les hommes le bien & le mal. II. 854 *b*. Voiez aussi 879 *a*. Ignoré parmi certains peuples. III. 94 *a*.

Droit civil, il n'y avoit que trois Villes dans tout l'Empire Romain qui eussent des Ecoles de Droit. I. 536 *a*. Qui le prémier a renouvellé la Profession du Droit Romain depuis l'invasion des Barbares. II. 863.

Druses : Morceau d'Histoire de ces Peuples. II. 439.

Drusille, fille d'Agrippa, si elle abjura la Religion Juive. II. 314 *b*, 315 *a*.

Drusille (Julie) son inceste avec son frere Caligula. II. 316 *a*. Impiétez commises après sa mort pour honorer sa mémoire. *là-même*.

Drusius, jugement que Mr. Simon en fait. II. 317 *a*. On disoit qu'il n'étoit point de la Religion, ce qu'il répondoit. 318 *a*. Sa fille unique est réduite à une grande misere. 319 *a*. Cru Auteur d'une Harangue de Broughton, par Rosweide, & par Colomiés. I. 676 *a*.

Drusus (Marc Livius) belle Réponse qu'il fit à un Architecte. II. 323 *a*.

Drusus, frere de Tibere, on dit qu'il garda la foi conjugale. Son Eloge. II. 323 *b*, & 325 *a*.

Drusus, fils de Tibere, son amitié pour Germanicus. II. 326 *b*.

Drusus, fils de Germanicus & d'Agrippine, on fait courir un bruit qu'il étoit échapé de prison. II. 327 *b*.

Dualistes, Mages qui admettent deux principes coëternels. IV. 559 *b*.

Dualistes : en quel sens l'Auteur prend ce mot. IV. 628 *n*.

Duaren, on a dit qu'il étoit Protestant. II. 328 *b*. Il donne une raison pourquoi il avoit senti diminuer la passion de se retirer chez les Protestans. 330 *b*. Cité. III. 85 *b*.

Dubravius, ce qu'il nous aprend d'une mode aportée de France en Boheme. III. 113 *b*.

Ducheri (Gilbert de) son Epigramme contre Jules II. II. 872 *b*.

Duël fameux de vingt deux contre vingt deux. I. 660 & *a*, *b*, & *suiv*. Effet d'une Prédication contre cette sorte de combat. II. 448 *a*. Livre sur l'Usage des Duëls. I. 381 *a*.

Duëlistes, pourquoi ils se font justice eux-mêmes. IV. 66 *a*.

Duncan, particularitez touchant cette famille. II. 115 *a*, *b*, & 117 *b*.

Du-Pleix (Scipion) cherchez *Pleix*.

Duprat, le sage conseil qu'il donna au Comte d'Augoulême. II. 499 *a*.

Duraus, n'aiant pu réünir les Réformez & les Luthériens entreprend de réünir toutes les Sectes Chrétiennes. II. 331 *a*. Sa Conférence avec Ferry & Ancillon 460 *b*. Devient un peu visionnaire. 461 *a*. Erreur de Mr. Amyraut sur le tems de sa mort. 460 *b*. Et du Catalogue d'Oxford qui le confond avec un Jésuite. 334 *b*. Grand Pacificateur, publie divers Ecrits. 687 *b*.

Durel : son Ouvrage sur l'Episcopat, & Réponse qui y fut faite. II. 50 *b*.

Duret, Médecin : se joüant sur le mot Saigneur avoit accoutumé de dire qu'il étoit un fort petit Seigneur. I. 625 *a*.

Duronius pendant son Tribunat cassa la Loi contre les dépenses immodérées des festins. I. 247.

Durazzo, Histoire des Princes de ce nom. III. 459.

Durazzo (Charles de) pendu, & pourquoi. III. 456.

Durazzo (Loüis de) est emprisonné & empoisonné dans le château de l'Oeuf. III. 459 *b*.

Durazzo (Robert de) Prince de la Morée, vient mourir en France les armes à la main. *là-même*.

E.

EAu, qui a apris aux hommes à la mêler avec le vin. I. 200 *a*. Eau d'une merveilleuse propriété. II 435 *b*. Etoit le principe de toutes choses selon Thales 903 *b*, & IV. 340 *b*. Santé bue & portée avec un grand verre d'eau. 358 *a*, *b*. L'épreuve qu'on en fait dans les Procès des Sorciers trouvée légitime par G. A. Scribonius. 180.

Eberard, Prince prétendu de Westphalie, ce qu'on en conte. II. 556 *b*.

Ebraïsans, selon eux tous les Dieux des Paiens ont été pris de la Tradition Judaïque. II. 130 *b*. Preuve qu'ils en alleguent. *là-même*.

Eburones, quels peuples on doit entendre par là. IV. 26 *a*.

Ecclesia (Augustin ab) : fait l'Histoire des Prelats de Piemont. III. 811 *a*. Autre Ouvrage de cet Auteur intitulé *Corona Regia Sabaudica*. là-même.

Ecclésiastiques, leurs desordres sont mis à profit par les Souverains. I. 22 *a*, *b*. Aiment à changer de poste. 41 *a*. Les Ecclésiastiques du XVI Siecle exerçoient leur tyrannie sur l'esprit & sur la conscience. 106 *b*. Enclins à flater les Puissances. 165 *a*. Sont à craindre quand on les a pour Accusateurs. 325 *b*. Sont heureux que leurs peuples n'aient point de capacité. 393 *a*, *b*. Ecclésiastiques qui ont fait des Vers galans. 439 *b*. Il y en a peu d'habiles qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde. 497 *a*. S'il est important de leur tenir la bride courte. 623 *a*, *b*. Le même esprit, qui leur a procuré tant de biens & tant d'honneurs, avoit déja éclaté dans le Paganisme. II. 199 *b*. Jusqu'où alloit à leur égard la rigueur des anciens Canons. 596 *b*. Ils loüent tous ceux qui sont libéraux envers l'Eglise. 598 *a*. Plusieurs aiment mieux demeurer interdits du Pape, que de se séparer de leurs femmes 603 *a*. Ceux du Septentrion ont plus de peine à recevoir la loi du celibat, que ceux du Midi. *là-même*. Le nombre de ceux qui trouvent le joug du célibat trop rude est innombrable. 608 *a*, *b*. Leurs vices incurables. 675 *b*, 676 *a*. Qui a introduit la coutume de déposer ceux qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. 711. On ne leur devroit point permettre d'avoir de jeunes servantes, quand ils ne sont pas mariez. III. 62 *b*. Il est dangereux de s'en prendre à eux. IV. 418 *b*. Pour quel prix obtenoient Absolution de Paillardise, Sodomie, Bestialité. I. 438 *a*. Cherchez *Clergé*. Artifices dont ils se servent pour exciter la piété libérale. 513 *b*. Ceux qui avouent que la Continence est au dessus des forces humaines, rendent fort suspect le tems qui a précédé leur mariage. II. 688 *a*. Ceux qui s'abstenoient autrefois de l'adultere & de la fornication passoient ou pour Eunuques ou pour Sodomites. *là-même b*.

Echecs, on promet un Ouvrage touchant ce Jeu. I. 594 *a*, *b*. Fameux Joueur de ce Jeu. II. 552.

Eckius : Ses Obelisques contre les Theses de Luther, publiées par Luther même. III. 812 *b*.

Eclipses, qui le prémier en devina le tems. II. 771 *a*. Eclipse de Soleil qui arriva au tems de la Passion de nôtre Seigneur. III. 710 *a*. Eclipse de Lune cause la ruïne d'une flote aux Atheniens. 665 *a*.

Ecoles, ceux qui y enseignent, & qui y disputent le plus, ne sont pas les mieux persuadez des Veritez Evangeliques. I. 37 *b*. Pour faire valoir l'Ecole il faut s'attacher tout entier à sa Profession. 237 *a*.

Ecoliers, les Maitres qui en veulent avoir, ne doivent point s'apliquer à faire des Livres. I. 237 *a*. Ecolier qui a de l'Esprit, & qui aime la Dispute, donne de la peine à son Maître. II. 259 *b*. Les Ecoliers passoient autrefois pour fort avancez, quand ils entroient en Philosophie à l'âge de vingt ans. 454 *a*, *b*. Belle Leçon pour les porter à l'étude. III. 312 *b*.

Ecosse délivrée du joug des Danois par la valeur d'un paisan. II. 678. Combien de Rois y ont régné, & comment traitez. III. 11 *a*, *b*. Catholiques de ce Roiaume forment une Entreprise. II. 231.

Ecossois qui se fait battre pour l'obéïssance passive. II. 32 *b*.

Ecrevisses dont l'écaille représentoit une hache. IV. 334 *a*.

Ecrire, expédient dont se servoient les anciens Arabes pour écrire. III. 365 *b*. Gens qui écrivoient toute une Harangue, quelque rapide que pût être la prononciation de l'Orateur. 12 *a*, *b*. Gens qui ont excellé en cet Art. IV. 62 *b*. La réputation de bien écrire est un grand fardeau. III. 772 *b*.

Ecrits qu'on pourroit nommer un Ouvrage de marqueterie. I. 133 *b*. Ecrits posthumes, on ne peut guere s'y fier sur tout quand ils viennent de loin. IV. 25 *a*. Bonheur de quelques Ecrits. 602. Quels sont à consulter pour composer un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*.

Ecriture Greque qui sert d'original à graver les Caracteres de cette Langue. IV. 437 *a*.

Ecriture Sainte : Doctrine qui attaque son Autorité. I. 76 *a*, *b*. Comment Alabaster l'expliquoit. 124 *a*. Si elle peut fournir des materiaux & des principes pour toutes sortes de Sciences & d'Arts. 166. Si sa lecture n'a pas été interdite aux Laïques selon l'esprit de l'Eglise Romaine. 345 *a*. La simplicité de son style dégoûte saint August n. 392. Si les Laïques sont obligez d'en entendre les originaux. 416 *b*. Son interprétation doit être accommodée au tems selon certains Controversistes. 429 *b*. Si sa divinité ne peut être prouvée. 489 *a*, *b*. Bedell fait travailler à une Version de l'Ecriture en Langue Irlandoise. 497 *b*. Saumaise trouve l'Ecriture moins obscure qu'Eschyle. II. 399 *a*. Indignement traitée par quelques Docteurs Catholiques Romains. 800 *a*, *b*. Pensée de l'Historien Matthieu sur la maniere de l'enseigner. 824 *a*. De quelle maniere un Visionaire auroit voulu qu'on la lût au Peuple. III. 13 *a*. Ne doit pas être interprétée toûjours selon les regles de la Grammaire. IV. 42 *b*. 43 *a*. Elle a été traitée dans le Christianisme à-peu-près comme on traite le Code de Justinien. *là-même*. Il s'y trouve des choses capables de démonter toute la Métaphysique. 57 *a*. Ce que disent les Libertins de l'esprit qui l'a dictée. 131 *a*. Ne craint pas de blesser la chasteté en s'exprimant naturellement & sans circuits. 103 *b*. Cherchez *Bible*. Exemple singulier que sa lettre tue. III. 786 *a*. C'est par elle, dont ils reconnoissent l'Autorité, qu'il faut attaquer les Sociniens. IV. 624. Doit être le Principe des Disputes des Chretiens. 631 & 632. Variations & dépravations de ses Manuscrits par les Hérétiques. III. 59.

Ecrivains, on a mis dans les anciens Ecrivains bien des choses à quoi ils ne penseront jamais. I. 222 *b*. Plusieurs s'accommodent du bien d'autrui sans nommer leur bienfaiteur. 277 *a*. Voiez aussi 611 *a*. Débitent des choses incompatibles d'une même personne. 366 *b*. Il y en a qui plaisent d'abord pour leur nouveauté, & enfin à cause de leur antiquité. 387 *a*. Doivent narrer tellement les choses, qu'on n'ait pas besoin de raisonnement pour les entendre. 694 *a*. Un des défauts d'un Ecrivain. *là-même*. Est bien négligent quand il ne fait que citer d'une maniere vague le Titre d'un Livre. 666 *b*. Ni les Ecrivains François ni les Espagnols n'ont gueres songé à l'avenir, dans ce qu'ils ont écrit les uns contre les autres. II. 66 *a*. Aplication d'un Vers de Virgile à ce sujet. *là-même*. Ecrivains trop féconds & qui travaillent trop à la hâte. 486 *a*, *b*. Quand la passion les gouverne ils ne pensent jamais à l'avenir, & fournissent ainsi des armes contre leur propre Parti. 815 *a*, *b*. Il y en a beaucoup qui citant un Auteur, lui font dire tout ce qu'ils croient qu'il devoit dire. 894 *a*. Les Ecrivains bannissent souvent la modération & la bonne foi de leurs Ecrits, quand ils sont de diverse Religion. III. 276 *b*. Comment on doit interprêter les plaintes qu'ils poussent contre l'ingratitude du Siecle. 574 *a*. Jugement touchant les plus célèbres de l'ancienne Rome. 816 *b*, & 817 *a*. Il y en a qui sont bien aises que leurs Ouvrages paroissent dans l'Index. IV. 21 *a*. Echantillon de la bonne foi de plusieurs. 512 *a*. Une infinité ajoutent diverses choses aux témoignages qu'ils citent. 279 *b*. Comment doivent faire ceux qui ne sont point entêtez de leurs pensées. 617. Cherchez *Auteurs*.

Ecueil des accusez, qui fut apellé de la sorte. I. 119, & II. 72 *a*.

Edesse (Josselin de Courtenai, Comte d') meurt dans les fers à Alep. III. 518.

Edimbourg, en quel tems sa forteresse fut construite. III. 96.

Edit. Quel étoit celui de Janvier 1562 & dans quelle situation étoient alors les affaires de la Religion Romaine. II. 805 *b*. Le Parlement de Paris refuse de le vérifier. 806 *b*. Voiez aussi 809 *b*.

809 *b*. Edit de Juillet 1562; fes reftrictions. 805 *a*. Edit de Nantes, par qui dreffé. 132. Edits contiennent fouvent des honnêtetez qu'il ne faut pas prendre à la lettre. III. 344 *b*.
Editions, ce que Loyfel difoit des prémieres. I. 224 *a*. Indolence de ceux qui attendent les fecondes. *là-même b*. Il n'y en a aucune dont on ne puiffe faire quelque profit. 225 *a*. Il y a bien des Auteurs à qui une feconde Edition coute plus que la prémiere. 439 *b*. Voiez auffi III. 120 *b*. François I loué d'en avoir fait faire d'excellentes. II. 506 *b*. Le gout de préférer les plus amples eft de tous les tems. 643 *a*. On ofe falfifier les fecondes Editions du vivant même de l'Auteur. III. 776 *a*.
Edouard (faint) fa fimplicité contribua beaucoup à le faire mettre dans le Calendrier. II. 358 *a*, *b*. Il fe fit donner la difcipline, & pourquoi. 359 *a*.
Edouard I, Roi d'Angleterre, fait irruption en Ecoffe. II. 678 *a*.
Edouard III, Roi d'Angleterre, fâché d'une Infcription mife au Chateau de Windfor. IV. 500 *a*, *b*. Sa Maîtreffe pouvoit tout fur lui, & fon pouvoir ne finit qu'avec la vie de ce Prince. 503 *b*.
Edouard VI, Roi d'Angleterre, fa mort caufe beaucoup de joie à Rome; mais les raifons de cette joie cefferent bientôt. II. 877 *a*. On trouve mauvais à Rome qu'on lui ait donné la qualité de Roi. 884.
Education; fuccombe fous le poids de la nature. I. 57 *b*.
Effigie, quelques-uns ont dit qu'ils n'avoient jamais eu plus de froid que le jour qu'on avoit brûlé leur effigie. IV. 616 *a*.
Egarement, exemple de ceux dont l'efprit humain eft capable. I. 73 *a*, *b*.
Egypte, les Doiens des Prêtres y étoient apellez Prophetes. I. 244 *b*. Qui a fourni aux frais de la plus célèbre Pyramide de l'Egypte. II. 477 *b*. Quand & en quelle occafion des gens d'une autre Langue y vinrent s'établir pour la prémiere fois. III. 825. Lequel de fes Rois but le prémier du vin. 826.
Egypte (Sortie d') Piece tragique, qui en eft l'Auteur. II. 400 *b*.
Egyptiens méprifent Agefilaus. I. 92 *a*, & 93 *a*.
Eglife, on a dit qu'elle avoit commencé en Abel. I. 17 *b*. Si elle auroit manqué de quelques Articles de Foi fans Ariftote. 326 *a*. Si elle n'a jamais emploié le bras féculier contre les Sectes. 332 *a*, *b*. On ne peut foutenir fon infaillibilité à l'égard des faits. 344 *b*. Ne peut pas fubfifter fans Liturgie & fans Difcipline. I. 650 *a*. Quand il y faut tolérer les abus. II. 91 *b*. Le même éfprit qui a enrichi les gens d'Eglife fous le Chriftianisme, avoit déjà régné fous le Paganisme. 199 *b*. Ceux qui occupent de grans poftes dans l'Eglife, donnent facilement le large à leurs paffions. 598 *b*. Un Vifionaire enfeignoit qu'il n'y avoit aucune Eglife fur la terre qui fût pure. III. 13 *a*. Ce qui en rendoit la Réformation difficile & même impoffible. 24 *a*. Quel ufage on doit faire de fes biens. 434 *b*. Ce qu'elle a le plus à craindre. 595 *b*.
Eglife Anglicane: accufée de demeurer toujours aux fauxbourgs de Babylone. II. 686 *b*. Regardée comme un Paradis en comparaifon d'Amfterdam. 687 *a*.
Eglife militante, ceux qui l'apellent de la forte, ont plus de raifon qu'ils ne penfent. I. 675 *b*.
Eglife (Syftême de l') d'où vient que ce Livre de Mr. Jurieu, qui a tant d'imperfections, a été regardé comme le chef-d'œuvre de fon Auteur. III. 504 *a*.
Eglife Romaine, fi on peut l'accufer d'avoir condamné la Doctrine de faint Auguftin. I. 423 *a*, *b*. Reçoit dans fon fein tout ce qui fe préfente à elle. II. 5 *b*. Il y a de l'aparence que plufieurs de fes abus y dureront auffi long tems qu'elle. 498 *a*. Junius croioit qu'on fe peut fauver dans fa Communion. 888 *b*. Semble avoir adopté la Religion du Dieu *Termus*. III. 67 *a*. Eft plus habile en fait de vangeance, que le monde. II. 846 *a*, *b*. Avec quelle vigilance elle s'aplique à l'affaire des Converfions. III. 511 *b*. Si l'on a eu raifon d'abandonner fa Communion. 513 *a*, *b*. 512. N'a point été affoiblie pendant les dix dernieres années du XVII Siecle. I. 658 *b*. Cherchez *Papisme*.
Eglife Gallicane, fon origine obfcurcie par le faux zêle des Moines. I. 622 *a*.
Eglifes Vaudoifes: Pierre Gilles en compofe l'Hiftoire par ordre de fes Supérieurs. II. 550. Députent d'Yfe en Angleterre. 558.
Egnace (Baptifte) comment il répondit à la Critique que Robortel avoit faite de fes Ouvrages. II. 772 *b*.
Eguillette, favoir fi le Diable peut faire ce qu'on apelle *nouër l'éguillette* I. 28 *a*. Un Médecin François pretend qu'elle fe noue, & cite mal-à-propos Tacite à ce fujet. III. 519 *a*, *b*.
Ehud: Chaque Proteftant a reçu un ordre femblable à celui qu'il avoit reçu. I. 657 *a*.
Εἴδωλα, qu'eft-ce qu'Epicure entendoit par là. II. 101 *a*. Et comment interprété par les Scholaftiques. *là-même*.
Electus: Ce mot pris pour un nom propre, & pour un Titre, par Florimond de Remond & par Bodin. III. 308 *a*, *b*.
Elegie compofée en l'honneur de ceux qui avoient perdu la vie à la journée de Marathon. II. 397 *b*.
Elémens, fi la guerre qu'ils fe font ceffa dès que le chaos fut débrouillé. III. 559 *b*.
Eleonor (Heritiere de Guienne) fon divorce avec le Roi de France, & fon mariage avec le Roi d'Angleterre. III. 167 *b*. Son commerce avec Saladin. 168 *a*. Ses jaloufies, fes vengeances, & le châtiment qu'elle en reçut. 169 *b*, & 170 *a*. Sa fin. *là-même*. A été mife dans le catalogue des femmes favantes. *là-même b*.
Eléphans, honnêteté de ces Animaux. I. 445 *b*. Les blancs font en grande vénération dans l'Orient. II. 831 *a*. Quand vus des Romains pour la prémiere fois. III. 739 *b*.
Elephantis étoit une Courtifane qui avoit compofé des Livres remplis d'impudicitez. III. 35 *b*.
Eleufinia facra patefacta, qui eft l'Auteur de ce Livre. III. 727 *b*, *n*. Cité. 301 *a*.
Elide, Loi fevere de fes habitans contre les femmes qui oferoient fe couler aux Jeux Olympiques. I. 529. Cette Ville accorde à tous les Philofophes le privilege d'immunité. III. 734 *a*.
Elie, fi fa plainte eft d'un homme infpiré. I. 76 *b*.
Elien excufe Anacreon. I. 205 *a*. Debite une morale dépravée. II. 283 *b*. Son injufte partialité en qualité d'Hiftorien. *là-même*. Lui ou fes Copiftes ont écrit *Pericles* pour *Epicles*. III. 668 *b*.
Elyot (Thomas) fuppofa un Ouvrage fous le nom d'Encolpius. II. 360 *a*, *b*.
Elifabeth, Reine d'Angleterre, comment elle apelloit Bodin. I. 592 *a*. Pourquoi fous fon Regne on n'a pas tâché de juftifier fa mere. 595 *a*. Différence qu'il y avoit entr'elle & Agrippine. II. 352 *a*. Difcours qu'elle tint fur le fujet du Comte d'Effex. 567 *a*. Un Fanatique fait mille imprécations contre elle. 666 *b*. Quel Prince elle avoit le plus fouhaité de voir. 725 *a*. La Réformation qu'elle procura. 843 *b*. Fait délivrer Guill. Criton Jéfuite. 231 *a*. Plus de Politique que de fincérité dans ce qu'elle dit dans cette rencontre. *là-même*. Ceux qui la firent Chef de l'Eglife plus criminels, que ceux qui élurent la Papeffe. III. 589 *a*. Traitée de Jezabel par un Prédicateur de la Ligue. IV. 306.
Eliffe: fœur de Pygmalion Roi de Tyr, plus connue fous le nom de Didon. III. 723.
Ellebodius (Nicafius): fa Verfion Latine du Livre de Nemefius *de Natura hominis*. III. 490 *a*. Méprife fort celle de George Valla. *là-même b*.
Ellebore, pris pour faire bien méditer. II. 60 *a*. Il y en a une efpece apellée *melampodium*. III. 369 *b*.
Eloges, il ne doit pas être plus permis à un faifeur d'Eloge de mentir, qu'à un Hiftorien. I. 480 *b*. Eloge tiré du défaut d'Erudition. 523 *a*. Mauvaife coutume de ceux qui en font. II. 8 *b*. On doit être réfervé fur ce Chapitre. III. 148 *b*. Cherchez *Panégyrifte*. L'envie de donner des Eloges fait faire ordinairement beaucoup de fautes. II. 793 *a*. Il y a toûjours beaucoup à rabatre fur ceux que les Amis donnent publiquement. III. 730 *a*.
Eloges Poëtiques: il ne faut point prendre à la lettre tout ce qui s'y dit. I. 48.
Elogiftes: il y a bien des gens qui ne favent point la différence qu'il y a entre eux & les Hiftoriens. IV. 660.
Eloquence, jaloufie d'Eloquence. I. 223 *a*. Voiez auffi II. 795 *a*. Paroit ordinairement plus grande aux Auditeurs qu'aux Lecteurs. 81 *b*. Effets furprenans de cet Art. 41 *a*, & 92 *a*. Quelle en eft la force. III. 665 *b*. Eft pour l'ordinaire féparée de la vafte Erudition. 799 *b*. La force de celle de Calliftrate excita Demofthene à fe fignaler par la même route. II. 12.
Eloquent, on peut l'être, bien qu'on récite des Difcours compofez par un autre. II. 734 *b*.
Elpinice, pourquoi rebutée en follicitant pour fon frere Cimon. III. 673 *a*. Entretenue par fon propre frere. *là-même*.
Elus chez les Manichéens ne devoient point cultiver la terre. III. 307 *b*.
Emeritus, perfonne ne devroit être déclaré tel, tandis qu'il fait des enfans. II. 257 *b*.
Emile, Auteur d'une Hiftoire de France, ne peut pas aller de pair avec les Saluftes & les Tites Lives. II. 357 *a*.
Emilia Lepida, fes crimes & fa fin. II. 327 *b*.
Emilius (Antoine) réfufe une Profeffion. II. 781 *a*.
Emmeric a été autrefois une bonne Ecole. I. 702.
Empedocle partagé en deux. II. 548 *a*. N'avoit pas raifon d'affocier aux quatre élémens l'amitié & l'inimitié. III. 559 *b*. Ce qu'en dit Ariftote. IV. 522 *a*.
Empire Romain, il ne s'y faifoit pas toûjours tant de defordres qu'on fe figure, depuis que les foldats fe furent accoutumez à créer & à tuer les Empereurs. I. 398 *a*. Il n'y avoit que trois Villes dans toute fon étendue qui euffent la permiffion d'avoir des Ecoles de Droit. 536 *a*.
Empire & *Empereur*: ne fe mêlent point de ce qui regarde les troubles du Païs-Bas. I. 645 *a*, & 646 *a*. L'Empereur ne fe porte que pour Arbitre entre le Roi d'Espagne & les Provinces foulevées. *là-même*. Se déchargent de ce qui concerne le Cercle de Bourgogne *là-même*.
Empiricus (Sextus) la fubtilité & l'inutilité de fa Logique. III. 734 *a*. Ses moiens de l'époque. *là-même*.
Emplois publics. Il faut avoir égard à la vigueur, & non à l'âge des perfonnes qu'on y veut engager. III. 821 *b*. La grande aplication à l'étude empêche ordinairement d'y être propre. II. 51 *b*. Ne laiffent pas affez de loifir aux Auteurs pour achever leurs Ecrits. 188 *a*. Il feroit à fouhaiter que chacun y fut deftiné fuivant fon naturel. 821 *b*.
Enchantemens, certaines gens n'ont rien cru de ce que l'on en conte. III. 779 *a*. Cherchez *Magie*.
Ἐν χειρῶν νόμῳ, quel eft le fens de cette expreffion. I. 297 *b*.
Enchanteurs font beaucoup plus rares que les Sorciers. II. 1 *b*.
Eneïde, Diftique fur l'ordre de brûler ce Poëme. I. 264 *a*.
Enfance, une Ambition qui commence à fe montrer dès l'enfance mérite d'être redoutée. II. 321 *b*.
Enfans, leur fort inévitable d'être de la Religion de ceux qui les élevent. I. 32 *a*. La coutume de leur faire peur eft fort ancienne. 46 *b*. Chanfons avec quoi on les endort. 50 *a*. On étoit autrefois perfuadé que leur nourriture faifoit partie de leur éducation. II. 97 *a*. Preuve de cela tirée d'un fait bien fingulier. *là-même*. Leur éducation. 174 *a*. On leur perfuade tout ce qu'on veut. 900 *a*. S'il vaut mieux les faire étudier chez foi, que de les envoier dans les Académies. III. 6 *a*. Quel eft leur caractere. 185 *b*, *n*. Il y en a d'infirmes, qui deviennent robuftes. 323 *a*. Enfant célèbre par l'étude des belles Lettres.

II. 318 *b*. Enfant célèbre à ajoûter à ceux de Mr. Baillet. 460 *a*. Enfans illustres. III. 308 *a*. Enfant qui croît de trois coudées en trois ans, & qui decroît de même. IV. 313 *b*. On supose que Tapper n'avoit jamais oui dire de quelle façon les enfans viennent au monde. 320 *b*. Maxime sur leur éducation. 515 *a*. Un Médecin traite des formalitez requises pour en avoir qui aient bon Esprit. II. 820, & 821 *a*, *b*. On devroit examiner à quoi leur Esprit les porte avant que de les destiner à quelque Profession. *là-même b*. Sacrifiés aux Dieux Penates & à Mania, Mere des Lares. I. 684 *a*. Changement de ce Sacrifice par Lucius Junius Brutus. *là-même*.

Enfant supofé, Agesilaus prétend que Leotychide est un enfant supofé. I. 91 *b*. Voiez aussi II. 579 *b*.

Enfantement spirituel causant les mêmes tranchées que l'enfantement corporel. I. 648 *a*, *b*.

Enfers, le chemin des Enfers n'est pas plus loin d'un lieu que d'un autre. I. 216 *b*. Ce qu'on dit de ses tourmens traité de fable par Ciceron. II. 122 *a*. Voiez aussi III. 67 *b*. Et par Urceus. IV. 474 *b*. Plus petits que leur vestibule. III. 616 *b*. Prudence a cru que les damnez y ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où Jesus-Christ en sortit. 823 *a*. Si Spinoza eût raisonné conséquemment il n'eut point traité de chimérique la peur qu'on en a. IV. 265 *a*. Résignation de Ruysbroeck à l'égard de ses peines. 106. Si l'ame de Trajan en fut tirée par les Prieres de St. Gregoire. 394 *a*, *b*.

s'Engager, si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. I. 256 *b*.

Engastrimythes, ce qu'ils savent faire. III. 129 *a*.

Enlévemens, Réflexion sur ceux des Héroïnes de Roman. II. 702 *b*. Voiez aussi III. 718 *a*, *b*, & *suiv*.

Ennemis, il n'y en a pas de pires, que ceux qui sont prodigues de loüanges. I. 326 *a*. Il faut rabatre de la signification des termes quand un ennemi parle de son ennemi. 2 *a*. Il ne faut condamner personne sur leur témoignage. II. 833 *a*. Il ne faut pas toûjours s'oposer à leurs conquêtes. III. 177 *a*. Il n'y a rien plus dangereux que de les mépriser dans un tems difficile. IV. 125 *b*.

Ennius, ce que Quintilien en disoit. III. 353 *a*.

Enoch, les Hébraïzans peuvent dire que les Paiens ont fait allusion à son Histoire. I. 194 *a*.

Enochia, Comparaison de cette Ville avec celle de *Poneropolis*. II. 6 *a*.

Ἐντελέχεια, Mot essentiel à la Physique d'Aristote, mais presque inintelligible. I. 443 *a*.

Entendement, supofé premier moteur de toutes choses par Anaxagoras. I. 210 *a*. Son unité dans tous les hommes enseignée par quelques Philosophes. 385 *b*, II. 118 *b*. 223 *b*. Absurdité de cette Doctrine. I. 386 *a*. Laquelle n'a pû néanmoins tomber que dans de grands genies. *là-même b*. Opinion d'Averroes sur son Unité, soutenue par Vernias & A. Niphus. III. 516 *a*. Cherchez *Esprit*.

Entendre, il ne faut condamner personne sans l'entendre. I. 526 *b*.

Entêtez sont un mal nécessaire à un Parti. II. 319 *b*.

Enthousiasmes, s'ils sont compatibles avec l'opinion de ceux qui disent que l'ame n'est point distincte du corps. II. 287 *b*.

Entremangeries Monachales: Livre opposé aux Entremangeries Ministrales de Feuardent. IV. 148 *b*.

Entreprise découverte par un Cas bien remarquable. II. 231 *b*.

Envie, ses tortures. II. 899 *a*.

Enzinas, Auteur d'une Traduction Espagnole du Nouveau Testament. II. 312 *a*.

Epaminondas: Réponse grave qu'il fait à Callistrate. II. 13.

Eparque, Evêque de Corfou, avoit ramassé de très-excellens Manuscrits, dont la Bibliothéque d'Augsbourg fut enrichie. II. 782 *b*.

Epernon (le Duc d') conserve sa fierté jusques dans le lit de la mort. II. 649 *a*. Présent que lui fit la ville de Rouen. 734 *a*. Se loüoit de la Fortune. IV. 373 *b*.

Ephéméride de Cesar, c'est autre chose que ses Commentaires. I. 426 *a*.

Ephesiens, une de leurs Loix. I. 223 *b*. Leur crédulité pour les Traditions les plus ridicules. II. 838 *a*.

Ephore, Historien, le caractere de son génie. IV. 344.

Ephores, les Rois dépendoient de leurs caprices. I. 92 *a*, & 96 *b*.

Epyaxa use de toute sorte de courtoisie envers Cyrus. II. 186 *a*.

Epicharme, belle doctrine d'Epicharme. I. 194 *a*.

Epicles, quelle sorte de santé il but avec Antocles. III. 668 *b*.

Epictete, combien fut vendue sa Lampe. III. 224 *b*.

Epicure s'est plus aproché de la Vérité qu'aucun ancien Philosophe. I. 601 *b*. Il y a eu de ses Sectateurs qui ont été fort réglez dans leurs mœurs. II. 74. Quelle étoit la volupté qu'il recommandoit. 101 *a*. L'Hypothese des Présages, & de la Fortune, est directement oposée au Systême de ce Philosophe. 123 *a*. Il se fit tort en n'avoüant pas les obligations qu'il avoit à Democrite. 273 *b*, & III. 100 *a*. Son honêteté & sa débonnaireté. II. 365 *a*. D'où vient la mauvaise opinion que l'on a de lui & de sa Secte. 369 *b*, 370 *a*. On feint qu'il dispute contre un Platonicien. 372 *b*. Et contre un Prêtre Paien. 375 *b*. Prend une précaution inutile. *là-même a*. Epicure auroit reconu des Esprits, s'il avoit raisonné conséquemment. III. 210 *b*, 211 *a*. S'il a pu accorder son Systême avec le Culte public, & tromper les Athéniens. 213 *a*. Critiqué par Plutarque. 215 *a*. Et par Muret. *là-même*. L'Hypothese de l'existence des Dieux est l'endroit foible de son Systême. 217 *a*. S'il a reconnu la Providence. *là-même a*. Son Objection touchant le mal qui arrive dans le monde, mal réfutée par Lactance. 626-*a*, *b*. Rejette la Géometrie & les autres parties des Mathématiques. IV. 159 *b*.

Epicuriens ne vouloient rien reconoître de surnaturel dans les Songes. I. 61 *a*. S'il étoit permis aux uns de railler les autres, & en quoi. II. 112 *a*. Il y en a qui sont plus réglez dans leurs mœurs que la plupart des idolatres. 74. Voiez aussi IV. 395 *a*, *b*. Leur union. II. 365 *a*.

Epidémies, l'esprit n'y est pas moins sujet que le corps. I. 14 *b*.

Epigones, comment il faut traduire ce mot. I. 84.

Epigramme récompensée de mille muids de blé. I. 298. Une autre rudement censurée. 455 *a*, *b*. Une d'Ausone admirée par Daurat. II. 258 *a*. Quelles en doivent être les qualitez. III. 504 *a*.

Epilepsie, qui a défini l'acte vénérien *une petite épilepsie*. II. 275 *a*.

Epinac (Pierre d') Archevêque de Lion, fameux Anti-Roialiste, aux Conferences de Surenne. IV. 132.

Epines fabuleuses, dont les fleurs, étoient en forme de Couronne. I. 27 *a*.

Epiphane (saint) ne dit point qu'il se fit des impuretez dans les Assemblées des Adamites. I. 79 *b*. S'est fondé sur une fausse tradition sur le mugissement d'un veau d'or. II. 354 *a*.

Epirotes réduits presqu'à rien par la famine, & pourquoi. III. 741.

Episcopat: Entant que distinct de la Pretrise, n'est point Sacrement. II. 474 *a*.

Episcopaux d'Angleterre: Un Moine tâche de faire voir que leurs trente-neuf Articles pourroient être conciliez avec le Concile de Trente. IV. 128.

Epistolæ obscurorum virorum, effet de leur lecture. II. 389 *a*. Qui est l'Auteur de cet Ouvrage. 780 *a*.

Epitaphes trompeuses. I. 10. 75. *b*. Mal entendue. 153 *a*. Celle d'une Comédienne enterrée en terre sainte. 231 *a*. Une qui cause bien du bruit. 346 *b*. Quand on en raporte quelqu'une, il n'y faut pas changer la moindre lettre. III. 30 *b*. Epitaphe pleine de présomption & d'Orthodoxie. 579 *b*. Il y en a beaucoup qui ne sont que des jeux d'esprit, & qui n'ont jamais été gravées sur les tombeaux. I. 304 *a*, *b*. Regles à observer pour ceux qui en raportent. *là-même*. Les Epitaphes sont plus croiables pour les jours mortuaires que les Historiens. II. 312 *b*. Epitaphe singuliere. IV. 475.

Epitres Dédicatoires, Lieu commun de cette sorte d'Epitres. I. 243 *b*. Ne produisent plus rien. II. 447 *a*. Préparées pour ceux qui recompenseroient mieux l'Auteur. IV. 33 *b*. C'est un défaut de ne les point dater. 294 *a*. Celle d'un Historien à quelque Puissance peut faire préjuger qu'il n'a pas bien observé les Loix de l'Art Historique. II. 49, *là-même b*. Celle d'un Historien à un Prince, dont il auroit justement blamé la conduite, feroit imprudente. *là-même*. But de ces Epitres. *là-même*. Rien de plus utile à consulter pour l'Auteur d'un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*. Ne se doivent point retrancher lors qu'on fait de nouvelles Editions. III. 355 *b*. Raillerie de ceux qui y disent qu'on leur a pris leurs Ouvrages par force. 362 *a*, *b*.

Eponges benites envoiées par le Pape à Eudes Duc d'Aquitaine, & pourquoi. I. 12 *b*.

Epopée, souffroit autrefois des naïvetez. I. 58 *a*. N'en souffre plus aujourd'hui. 234 *b*.

Epoque, à qui en apartient l'invention. I. 285 *b*. Sentiment des Académiciens sur ce sujet. II. 58 *b*.

Epoque d'un événement, mal marquée par le terme vague de cette année. I. 36 *b*, & 232 *a*.

Epouses, il y en a qui prenent des drogues pour avorter. II. 51 *a*. Epouse qu'un homme porte à l'Eglise aux épousailles. III. 473 *a*. Jeune & belle n'est guere commode à un voiageur. 442 *b*. Celles qui sont galantes adoucissent ordinairement par leurs flateries le tort qu'elles font à leurs maris. 802 *b*.

Equité & Exactitude: Qualitez nécessaires à un Censeur. III. 774 *a*.

Equivoques: la Doctrine de Silvestre Prierias sur ce sujet très-relachée. III. 812 *a*, *b*.

Erasistrate, comment il reconnut la maladie d'Antiochus brûlant d'amour pour sa belle-mere. IV. 140 *a*.

Erasme critiqué au sujet d'un Proverbe Grec. I. 13 *a*. Et sur le sens d'un passage de Ciceron. 14 *a*. Pourquoi il n'embrassa point la Réforme. 100 *a*. Pronostic qu'Agricola fit de lui. 103 *a*. Regardoit au commencement Luther comme un Liberateur. 106 *a*, *b*. Maltraite Aleandre. 153 *b*. Passe pour fauteur des Luthériens. *là-même*. Ses Lettres sont souvent mal datées & mal rangées. 191 *a*, & II. 58 *b*. Les conseils qu'il donne à un de ses amis, pour lui faire avancer fortune. I. 191 *a*. Ne haïssoit pas le vin. *là-même b*. Il censure les Poësies d'Andrelinus. 232 *b*. Il raporte mal un fait tiré d'Elien au sujet d'Alexandre. 258 *b*. Ses contestations avec Beda. 495 *a*, *b*. Sages conseils qu'il donnoit à Berquin. 540 *a*. Cité. 541 *b*. Une de ses Lettres qui n'avoit pas vu le jour. 610 *b*. Ne peut obtenir la grace d'être cité par Budé. 701 *a*. Est maltraité par Egnatius. *là-même*. Ses Ouvrages étoient corrigez par Castellan. II. 88 *b*. La Langue Greque n'étoit pas son fort. *là-même*. Mettoit trop peu de tems à composer ses Livres. *là-même*. Son erreur au sujet de la Chirurgie impure de Diogene. 294 *a*. Sa Dispute avec Eppendorf. 379 *a*, *b*. Pourquoi la vieillesse lui étoit agréable. 390 *a*. Ses sentimens heroïques envers un de ses Adversaires. 470 *a*. Est devenu poltron à l'égard de la Cour de Rome. 540 *a*. Il ne veut pas qu'on exhorte les puissances à ôter aux Moines les grands biens qu'ils possedent. *là-même*. Comment il explique ce Proverbe, *gardez vous de l'homme aux fesses noires*. 748 *a*. Ses Imprimeurs lui font une sanglante piece. 786 *b*. Il est étrange qu'il n'eût point lu ce que les Auteurs avoient dit de Jupiter changé en coucou, pour jouïr de Junon. 891 *b*. Ecrit une fausse nouvelle de l'accouchement trop prompt de la femme de Luther. III. 232 *a*. Il ouvre par ses railleries la voie de la Réformation. II. 891 *b*. III. 236.

III. 236. Il a mieux entendu une Sentence d'Aristophane ; que Valere Maxime. III. 673 *b*. Les Magistrats de Bâle veulent acheter sa Statue. IV. 95 *b*. Ce qu'il dit de l'utilité de l'Histoire. 300 *b*. On tâcha de faire périr tous ses Ouvrages. 296 *a*. Fait une chose qui doit servir de modele à tous les Auteurs. 460 *a*. Reproches que lui fait Polydore Virgile. 462 *b*. Noel Beda lui fait un Crime d'avoir donné au Roi d'Angleterre le Titre de Roi de France. I. 495 *b*, 558 *b*.

Ere Chrétienne : nouveau commencement qu'un Visionaire lui donne. I. 657 *a*.

Erfort, la Confession d'Augsbourg & l'Hébreu s'enseignent dans cette Academie du consentement des Professeurs, qui à la réserve d'un étoient tous Catholiques. II. 311.

Erhard (George) sa Censure d'une Epigramme très-obscene de Campanus. II. 37 *b*.

Eric, Roi de Suede, déthrôné. II. 534 *b*. Veut avoir Guill. Lemnius pour son Médecin. III. 72.

Eryngium blanc, quelle est la vertu de cette Plante. III. 696 *b*.

Erythraus (Valentin) exerce le prémier le Rectorat du College d'Altorf. II. 512.

Erpenius n'a point entendu un passage d'Elmacin. I. 38 *b*. Il envoie un présent au Roi de Maroc. II. 558 *b*.

Errans, il faut une supériorité de raison & de génie pour savoir plaindre leur malheur. III. 471 *a*.

Errans de bonne foi : Moine qui leur est favorable. IV. 128.

Errata, en quel endroit du Livre on le doit mettre quand on agit de bonne foi. II. 613 *a*. Fort ample d'un Livre fort petit. IV. 433 *b*.

Erreur, si les Erreurs des Anciens sont plus dignes d'excuse que celles des Modernes. I. 349 *b*. Servile ménagement qu'il faut avoir pour l'Erreur. 622 *b*. Quand elle est agréable vaut mieux en de certains cas, qu'une Verité fâcheuse. II. 89 *a*. Tous les particuliers ont le droit du glaive par raport à l'Erreur. 102 *a*. Combien il est difficile à l'homme de l'éviter. III. 644 *a*. Quand elles sont ou ne sont pas à craindre. IV. 616.

Erreurs populaires, s'il faut régler sa conduite là-dessus. I. 473 *a*.

Erreurs de Religion s'enracinent davantage par accident quand on les attaque. III. 496 *a*.

Errol, une des Maisons particulieres d'Ecosse, sa grandeur & son origine. II. 678.

Erudition, si elle est en décadence. I. 156 *a*, *b*. Les guerres d'Erudition sont quelquefois violentes & de durée. 227 *a*. Portrait d'un Fanfaron d'Erudition. 264 *b*. Est tombée dans le décri. III. 387 *b*. La France paroît trop dégoutée de tout ce qui sent l'Erudition. IV. 414 *a*. Trop d'Erudition dans un Plaidoié ne peut servir qu'à dissiper l'attention des Juges. I. 630 *b*.

Eschyle, combien furent vendues ses tablettes. III. 225 *b*.

Eschines, Orateur, essuie mille honteux reproches, & pourquoi. II. 364 *b* Conte qu'il fait. IV. 162 *b*, & 163 *a*.

Esclaves, pratique des anciens Romains en les afranchissant. I. 626 *b*. Qui donnérent lieu à un Proverbe. II. 43 *b*.

Esclavon : Traduction de la Bible en cette Langue par George Dalmatin & Adam Bochoritz. II. 237. Truberus fut le prémier qui enseigna l'art d'écrire en cette Langue. IV. 399. Livres qu'il traduisit en cette Langue. *là-même.*

Escodeça (Pierre de) : quoi que Huguenot & marié étoit Abbé de St. Sulpice de Belley ; sa conduite avec les Moines &c ; est assassiné par ceux de son Parti. I. 512 *a*, *b*, 513 *a*.

Esculape : nait près d'Epidaure, de Coronis fille de Phlegyas. III. 708.

Esculape de l'Allemagne : Gregoire Horstius a été surnommé ainsi. II. 791.

Esmeraude : preserve du mal caduc, fortifie la mémoire, & fait resister à la concupiscence charnelle. IV. 48 *b*.

Esope, Comédien, son fils avale une perle de grand prix. III. 381 *a*.

Espace, si ce n'est autre chose que l'immensité de Dieu. IV. 545 *a*.

Espaces imaginaires : Suarez tâche d'expliquer comment Dieu peut y être present. II. 508 *b*.

Espagne, on y a fabriqué plusieurs fausses Chroniques pour se jouër de la crédulité des gens. I. 255 *b*. Les femmes de ce païs-là ne sont pas fachées d'être seules avec un homme, & qu'il leur demande jusqu'à la derniere faveur. 577 *a*, *b*. Vive repartie d'un Ambassadeur de cette Cour au Pape. II. 161 *a*. Son Ambassadeur sollicite en Angleterre du secours pour Mr. le Duc de Rohan. 721 *b*. Il y a dans le Roiaume un Couvent qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & qui en sort à la vue de tous les assistans. 774 *b*. Son ascendant sur la France dans le XV & le XVI Siecle. III. 462 *a*. Qui les prémiers en découvrirent les ténébres. 784 *b*.

Espagnols, leurs Plaintes contre la France de ce qu'elle contractoit des Alliances avec les Etats Protestans. III. 182 *a*. Et les Réponses que l'on y fit. *là-même.* On leur reproche d'avoir fait ce qu'ils avoient tant blâmé dans la France. II. 349 *b*. Quelle est la cause de leur antipathie avec les François. III. 179 *b*. Leur stratagême pour reprendre Maestricht. 512 *a*. Espagnols pris pour des Dieux par les Américains. 669 *b*. Plus blamables encore que les François touchant le cas qu'ils ont fait de Guévara. II. 633 *a*, *b*. Barbarie avec laquelle ils traitent Christophle Marcel. III. 312. Trait qui marque la grande passion de Texera contre eux. IV. 338. Se négligent ordinairement trop lors qu'ils écrivent en Latin ; Exemple de cela. III. 89 *a*, *b*.

Espence (Claude d') : crie contre les énormitez du Livre des Taxes de la Chancellerie Romaine. I. 438 *b*. L'Inquisition fait ôter cela du Livre de ce Docteur. *là-même.* Ses six Livres de la Continence, trad. en François par Crespet. II. 225 *a*.

Especes intentionnelles ; comment apellées par Democrite & par Epicure. II. 101 *a*. Sont la honte des Scholastiques. 274 *a*.

Espions ; ont de tout tems pris garde à la maniere dont on raisonne sur les nouvelles. II. 263 *a*.

Esprit (le saint) pourquoi il différa de dix jours sa venue au monde. I. 453 *b*. Basse & indigne Réponse à cette question. *là-même.* On apelle fils du saint Esprit parmi les Turcs certaines gens, qui naissent d'une mere vierge. III. 490 *a*, *b*. Les Papes faisoient pitié au Card. Pallavicin, lorsqu'ils n'avoient point d'autre assistance. IV. 628.

Esprits, temoin qui se vante d'avoir logé dans une maison où il revenoit des esprits. I. 160 *a*. Voi aussi II. 193 & 271 *a*. Si l'on ne pourroit pas dire qu'il y en a de plus bornez que l'homme. I. 363 *a*. S'il n'y a que celui de l'homme qui soit sujet au changement. II. 359 *b*. Principes de Hobbes ne sont nullement propres à en faire nier l'existence, & les opérations. 777 *a*, *b*, III. 210 *b*. Ni les principes de Spinoza non plus. IV. 264 *a*. Cherchez *Fantômes.*

Esprits Familiers, quelle étoit la Doctrine de Platon, sur ces sortes d'Esprits. III. 759 *a*.

Esprits incubes, Hypotheses touchant ces Esprits. I. 650 *b*.

Esprit humain, sujet aux maladies épidémiques aussi bien que le corps I. 14 *b*, & à de grans égaremens. 73 *b*. Voi aussi II. 665 *b*. Il en faut refrener la subtilité. I. 335 *a*. Ses inégalitez & ses caprices. 636 *a*, *b*. D'un tour singulier. II. 53 *b*, 54 *b*, & 120 *b*. S'il en faut moins pour apliquer, que pour inventer. 366 *b*. Preuve de son mauvais goût. 751 *a*. Passe par les mêmes vicissitudes que le corps. III. 758 *a*. Il ne depend point de nous de le tranquilliser. IV. 11 *a*. Sa beauté peut faire oublier la laideur du corps. 52 *b*. Les Cartésiens soutiennent que nous n'en avons point d'idée. 211 *b*. Cherchez *Ame*, *Entendement.* Il y a des Esprits pesans qui se dévelopent peu-à-peu. II. 178 *b*. Extraordinaires. 289 *a*. Il entre un caractere de folie, dans le caractere des grands Esprits. 55 *b*. En quoi consiste leur mouvement selon les Cartésiens. III. 447 *a*. Esprits forts, si en niant qu'il y ait de la force dans le tour de leur Esprit, on les en pourroit faire convenir. II. 145 *b*.

Esprit : celui qui fait badiner & folatrer avec les Muses sert de remede contre les mauvais effets d'une aplication trop forte à étudier. III. 69.

Esprit de Mr. Arnauld, l'Histoire de ce Livre. I. 341 *b*. Ses Calomnies. 343 *a*. Son Auteur ne sait ce que c'est que la bonne raillerie. II. 196 *a*. Il parle fort desobligeamment de Mrs. les Episcopaux. 197 *a*. Promesses qu'il fait au Roi de France au nom de Drabicius, & au nom de tous les Réformez. 203 *b*. Ne sait pas bien son Scaligerana. 318 *a*. Ne se fait aucun scrupule de mentir. IV. 234 *b*, *n*. Il est accusé & convaincu de Socinianisme par ses propres raisonnemens. 235 *b*, & 236 *a*. Il n'a pu donner aucune preuve d'une Accusation atroce qu'il a publiée contre Mrs. de Port-Roial. *là-même a*, *b*. Il est étonnant que l'Auteur de cet Ouvrage soit demeuré impuni. 325 *b*.

Esprit des Cours de l'Europe, l'Auteur de ce Livre cité. II. 607 *a*.

Esprit (Jacques) quand reçu à l'Académie Françoise. IV. 408 *a*. Examen d'un passage de cet Auteur. III. 561 *a*, *b*.

Essais de Litérature : l'Auteur de ce Livre tombe dans des fautes très-grossieres touchant Ruysbroech. IV. 106 *b*.

Essars (Charlotte des) son Histoire. II. 813 *a*, *b*.

Essex (Comte d') s'il est vrai que la Reine Elisabeth ait montré sa tête au Maréchal de Biron. II. 567 *a*.

Est (Borse d') : fut le prémier qui porta le titre de Duc de Ferrare & de Modene. IV. 148 *n*.

Estampes, les Auteurs n'en doivent point mettre de fausses dans leurs Livres. I. 626 *b*.

Esthoniens : Peuples de Livonie qui adoroient un Pin. IV. 89 *a*, *b*.

Estrix, Jésuite, est l'Auteur du Livre *De fraudibus Hæreticorum.* IV. 35 *b*.

Etampes (la Duchesse d') prie le Roi François I. de retirer d'entre les mains de Madame de Chateau-Briand les joiaux qu'il lui avoit donnez. II. 152 *a*. Réflexions sur son Calvinisme ; & sur les motifs pour lesquels Varillas dit qu'elle l'embrassa. 412 *a*. Son prétendu Luthéranisme. *là-même.* Son mari fait faire une Enquête de sa conduite, & pourquoi. *là-même.* Elle forme une faction pour l'oposer à celle de Diane de Poitiers. 727 *b*.

Etaples (Faber d') arraché des mains des Inquisiteurs par la Reine de Navarre. II. 15. Voiez l'Article *Fevre.*

Etat d'innocence combien il dura. I. 17 *a*.

Etats, on n'observe gueres d'autre loi que celle qui contribue à leur agrandissement. I. 93 *a*. Ceux qui les gouvernent se trouvent souvent engagez à faire des injustices. 313 *b*. Les grandes Révolutions qui y arrivent n'ont bien souvent qu'une bagatelle pour principe. II. 321 *b*. Tempérament dont il faut souvent user dans leur Gouvernement. 804 *b*. On préfere ordinairement leur bien temporel à la Religion. III. 707 *a*, *b*.

Etats Généraux de France, limitent à certains égards l'Autorité Roiale. II. 733 *b*. S'il est utile de les convoquer. III. 337 *b*.

Etats Généraux, ou Provinces Unies du Païs-Bas, font un édit pour défendre l'exercice public de la Religion Romaine à Bosleduc. II. 830 *a*. Dispute dont cet Edit fut la cause. *là-même.* Ils envoient en Ambassade à Muley Zidan Roi de Maroc. 558 *b*. Ce qu'ils font en faveur des Grecs. 560 *a*. Comment ils se justifient sur les Libelles. IV. 586.

Etendue, si nous avons l'idée d'une espece d'Etendue qui soit immatérielle. IV. 211 *b*. L'Etendue est composée de parties qui sont chacune une substance particuliere. 259 *b*. Objections contre son existence. III. 422 *b*, & 423 *b*. Voi aussi IV. 544 *a*. S'il y en peut avoir de deux sortes, l'une divisible, mobile, & impénétrable, & l'autre immobile, indivisible & pénétrable. 545 *a*.

Eternité, la définition qu'en donne Boëce est plus incompréhensible que le dogme de la Transubstantiation. IV. 530 *b*, 531 *a*.

Eternité des peines, Considérations sur ce Dogme. IV. 234 *a*.

Ethelrede, Roi d'Angleterre ne veut ouïr les Miffionaires du Pape qu'en pleine campagne, & pourquoi. II. 595 *b*. Il fe convertit au Chriftianisme, & fon exemple eft fuivi de la plupart des Anglois. *là-même*.
Ethiopie, c'eft là que la Science des Aftres a commencé. II. 551.
Etienne (Charles) a débité un faux fait qui eft allé de Dictionaire en Dictionaire. II. 12 *b*. Meurt au Chatelet accablé de dettes. III. 221 *b*. Sa bévue au fujet de Pyrrhus. 737 *a*. Il n'a point entendu un paffage de Philoftrate. 821 *b*.
Etienne (Robert) fa maifon étoit remplie de gens qui parloient toujours Latin. I. 418 *b*. Protégé par Caftellan contre les Sorbonistes, puis abandonné en proie à leurs pourfuites. II. 100 *b*. Perfecuté par les Sorboniftes, fe retire à Geneve. III. 104 *b*. Accufé d'avoir alteré un paffage des Commentaires de Bucer fur le fecond Pfeaume. I. 690 *a*.
Etienne (Henri) de quelle maniere il s'exprime en parlant de la bonne chere des gens d'Eglife. II. 391 *a*. Ses chicaneries fur la mort de Lucrece. III. 204 *a*. Juftifie mal Herodote qui avoit attribué de l'envie, & de la jaloufie, à Dieu. 670 *b*.
Etienne (Nicole) femme favante. III. 115 *a*.
Etoile qui mena les Sages à Bethléem n'a rien de commun avec la torche de feu que Timoleon vit en fonge. IV. 371 *a*. Ce que l'on entend par la longitude & la latitude des Etoiles. II. 770 *b*.
Etoliens fouvent en guerre avec les Acarnaniens. I. 40.
Etre, s'il convient univoquement à Dieu & aux créatures. I. 340 *a*. Doctrine générale des Philofophes touchant fon idée. IV. 268 *b*.
Etrée (Gabriele d') ce qu'elle dit en voiant les portraits de deux Princeffes, lors qu'on parloit de marier l'une ou l'autre avec Henri IV. IV. 390 *a*.
Etrurie, les anciens Prêtres de ce païs attribuoient à Jupiter deux fortes de foudres. III. 670 *a*.
Etude, les plus libertins & ceux qui n'ont aucune inclination pour elle, ne laiffent pas d'y réüffir quelquefois. I. 391 *a*. Aplication extrême à l'Etude. II. 89 *b*, & 271 *a*. Rufe d'un pere pour obliger fon fils à reprendre fes Etudes. 304 *a*. Si l'Etude excite à l'impudicité. 626 *a*. Heureux qui peut s'y appliquer quatorze ou quinze heures chaque jour fans incommodité. 686 *a*.
Etudier, méthode d'étudier. I. 224 *a*.
Eu (le Comte d') fes belles & bonnes qualitez. III. 154 *a*. Son mariage. *là-même*. Il eft infidele à fa femme. *là-même*. Sa mort. *là-même*.
Evagrius, ce qu'il raporte de certains Moines. I. 80 *a*, *b*.
Evangile: Jefus-Chrift a voulu qu'il choquât, non feulement la Religion des Paiens, mais auffi leur Sageffe. IV. 632, & 633.
Evangile de faint Jean, le commencement en a été cité par un Paien, pour confirmer la doctrine de Platon. I. 179.
Evangile nouveau, plufieurs des maximes du Cardinal Palavicin y font cenfurées. II. 674 *a*.
Evangiles publiez en Langue Anglo-Saxone. II. 889 *a*. Et en Langue Gothique. *là-même*. Ce qu'on accufe Luther d'avoir dit des trois prémiers Evangiles. III. 226 *a*. Voi auffi 227 *a*.
Evarige, Roi des Goths, comparaifon de l'un de fes Confeillers avec Apollonius. I. 269 *b*.
Eubates, fa femme lui fait ériger une Statue, pour récompenfer fa fidélité. III. 37 *a*.
Eubulide fut l'Inventeur de divers Sophismes II. 414 *b*.
Euchariftie, la maniere dont le corps de Jefus-Chrift y eft n'a point été définie par l'Eglife d'Angleterre. I. 498 *a*. Beze calomnié fur cette matiere. 555 *b*. 556 *a*. Comment Dieu y conferve les accidens fans fujet. III. 281 *a*. Phrafes de Calvin fur ce fujet lefquelles femblent admettre une Préfence corporelle. IV. 182 *b*. Les Tranfubftantiateurs abufent des mots, *changement*, *converfion*, ou *tranfélémentation*. 266 *b*. Expreffions ambigues de Bucer fur ce fujet. I. 692 *b*. Après vingt quatre ans de travail les Miniftres ne pouvoient s'accorder touchant cet Article. *là-même b*. Harchius y cherche un milieu entre la Doctrine des Catholiques & celle des Proteftans, & y échoue. III. 693. J. Poinet tâche d'en accorder les Controverfes, & fur tout celles des Luthériens & des Zuingliens. 761. Sentiment de cet Auteur. 762 *b*. L'opinion Calvinienne fur cette matiere extremement maltraitée par J. Schutze, & Réflexion là deffus. IV. 172 *a*, *b*. La Chaleur des Disputes fur ce fujet paffée entre les Luthériens & les Calviniftes. *là-même b*.
Euchrocia engroffée par un Hérétique. III. 818 *a*. Elle eft punie du dernier fuplice. *là-même*.
Eudes, Duc d'Aquitaine, joüoit au plus fin avec Charles Martel. I. 11 *b*. N'a point attiré l'irruption des Sarrafins. 12 *b*. Les foupçons en devoient bien plutôt tomber fur Charles Martel. *là-même*. Auquel de ces deux Chefs apartient la gloire de les avoir vaincus. *là-même*.
Eudoxia envoie fécrétement vers Gifèric, & le conjure de venir venger la mort de Valentinien. III. 80 *a*.
Eve, quelle étoit fa penfée quand elle donna le nom de *Seth* à un de fes fils. I. 17 *b*.
Evêché procuré par les Mufes. I. 168 *b*.
Evechez: il régnoit un grand abus de les donner à des Enfans dans le XVI Siecle. IV. 16.
Evénemens, ce que devroient faire ceux qui content des Evénemens myfterieux. II. 100 *a*, & 104 *b*. Il y en a fur lesquels on penfe beaucoup & on parle peu. 110 *a*. Les plus confidérables peuvent dépendre d'une vetille. 124 *b*. Il eft de la derniere importance de les trouver rangez dans leur ordre naturel. 351 *a*. C'eft dans leur arrangement que confifte la principale difference entre les relations des Catholiques & celles des Proteftans. *là-même*. Les grans font fort du goût de notre esprit. 751 *a*. Les Anciens ont dit que la prudence de l'homme y a moins de part, que fon bonheur ou fon malheur. III. 575 *a*. On ne juge guere des chofes que par l'événement. IV. 183 *b*. Nous ne pouvons lire avec plaifir dans une Hiftoire ceux qui nous ont été facheux. II. 49 *b*.
Evêques d'Orient fujets du Roi de Portugal, ne reconnoiffent aucun Patriarche. I. 14. Il y a des Evêques qui après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, ne prêchent plus dès qu'ils font Evêques. 168 *b*. Evêques *de Carême-prenant*, qui font ceux qui furent apellez de la forte, par qui, & pourquoi. 486 *b*. Quelle eft la dignité des Evêques, & quelles leurs fonctions en Angleterre. II. 353 *b*. Evêque qui étoit d'un caractere apoftolique. 485 *a*. Evêques étoient en vénération parmi les Païens mêmes, quand ils étoient de bonnes mœurs. 386 *b*. Ils deshonorent leur caractere quand ils s'érigent en Délateurs. *là-même*. Les bons font fideles aux devoirs de leur Miniftere. III. 87 *b*. Les Proteftans reconnurent comme tel Carraeciol depuis qu'il eut embraffé publiquement leur Religion. II. 50 *a*, & 51 *b*, &c. Sont de droit tous égaux au Pape. III. 380.
Evêques de France: obtiennent du Roi que Carracciol, reconnu Evêque par les Réformez, feroit deftitué de l'Epifcopat. II. 50 *a*, & 51 *b*.
Eugene (le Prince) de Savoie: n'eft pas fils d'un frere du Duc de Savoie, mais arriere-petit-fils de Charles Emanuel. III. 389 *a*. Ne commandoit en Italie que les troupes de l'Empereur. *là-même b*. Ne force point les lignes des affiegeans à Coni. *là-même*.
Evidence, fi elle eft la marque, & la mefure de la Vérité. IV. 523 *a*. Voi auffi III. 733 *b*.
Eumenes, Roi de Pergame, étoit de bon accord avec fes freres. III. 659 *a*, *b*, & 660 *a*.
Eumenius, Rhétoricien, avoit de gages quinze mille écus par an. I. 139 *b*.
Eunapius eût voulu que l'on eût intitulé l'Hiftoire d'Apollonius. *La defcente d'un Dieu fur la terre*. I. 268 *a*.
Eunuques, fi les femmes commifes à leur garde font en fureté. I. 23 *a*. Voi auffi II. 201 *a*, *b*. Ce qu'en dit faint Bafile. 201 *b*, & 477 *a*. Deux fortes d'Eunuques. *là-même*. Comparez aux bœufs ausquels on coupe les cornes, & qui ne laiffent pas de donner des coups de tête. 714 *b*. Leur impuiffance pour les femmes n'eft d'aucune conféquence pour les autres qualitez des grans hommes. 737 *b*. Peuvent être fort braves. *là-même*.
Eunus, artifice dont il fe fervit pour infpirer la rebellion. I. 450 *b*, 451 *a*.
Euphorbie, plante, d'où lui vient ce nom. II. 667 *a*.
Euphormion, Livre, critiqué fortement, & par qui. I. 449 *a*. Condamné par l'Inquifition. *là-même*. Ce qui n'empêcha pas l'Auteur d'être careffé à Rome, & de recevoir des bienfaits pour ce Livre-là même. *là-même b*. Traduit en François par *Jean Berault*. là-même. Deux autres Traductions trop obfcures. *là-même*.
Euphorus, s'il y a eu un Auteur nommé de la forte. II. 362 *b*.
Euphrate, quand il fervit de bornes à l'Empire. II. 667 *b*.
Evremond (Saint) Auteur d'une Satire contre l'Academie Françoife. I. 43 *a*. III. 610 *a*, 702 *a*, 831 *b*.
Eurymedon, comment puni par Jupiter, & pourquoi. II. 890 *a*.
Euripide, trouvoit beau un Axiôme d'Agathon. I. 90 *b*. Energie d'une de fes Sentences. 93 *b*. Difoit que Dieu fe mêle des grandes chofes, & laiffe faire les petites à la fortune. 218 *a*. Sa coutume étoit d'amener des perfonnages fur la fcêne, qui débitoient des Impiétez. II. 229 *a*. L'Argument *ad hominem* qu'une Courtifane lui fit. III. 37 *b*.
Europe, les Chrétiens y font fort fujets à l'ivrognerie & à l'impudicité. II. 393 *b*.
Européens, ce fut feulement par reprefailles qu'ils enleverent la fille du Roi de Tyr. II. 717 *a*.
Eufebe, ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane examiné. I. 268 *a*, *b*. Place mal un paffage de Porphyre qu'il nous a confervé. II. 363 *b*. Comment il réfute les médifances d'Hierocles contre la Religion Chrétienne. 758 *a*, *b*. Ce qu'il cite de Phlegon. III. 710 *a*.
Eufebius Captivus: Ouvrage de Controverfe de Jer. Maffarius fous ce Titre, où il feint qu'un fidéle rend raifon de fa croiance devant le Pape & devant l'Inquifition. III. 361 *a*, *b*.
Euthymenes, combien fon fils crut en trois ans, & ce qui lui arriva en fuite. IV. 313 *b*.
Euthymius Zigabenus, Contes qu'il nous fait d'une pierre. I. 89 *a*.
Eutychius, fon Narré touchant la brouillerie de Caïn & d'Abel. I. 18 *a*.
Eutrope, fi un paffage de cet Ecrivain a été bien traduit par l'Abbé de Marolles. II. 11 *a*.
Exactions impofées fous divers prétextes. II. 124 *a*.
Examen (la voie de l') quand on n'en a plus à faire on revient à la voie de l'Autorité. I. 170 *b*. Ses difficultez. III. 502 *a*, *b*. Voi auffi 642 *a*, *b*. Il y a des gens qui difent que perfonne ne fe fert de cette voie. *là-même*. Quels font les obftacles qui empêchent le plus de faire un bon examen. *là-même*. Lieu commun contre cette voie. IV. 423 *a*. Cherchez *Autorité*.
Excommunication plus rude quelquefois que les peines afflictives. I. 68 *a*. Envers quels Auteurs on en ufe dans les Eglifes Réformées. IV. 662. Comment Savonarole fe conduifit lorsqu'il s'y vit affujetti, & Sentiment des Proteftans à ce fujet examiné. 159 *a*, *b*.
Excufes, quelque bonnes qu'elles foient, c'eft toûjours le mieux de n'en avoir pas befoin. II. 377 *b*.
Exemple dont s'eft fervi un Auteur moderne, pour prouver que l'ignorance de bonne foi difculpe. I. 146 *a*. Exemple de la mauvaife coutume d'intéreffer la Religion dans les Disputes des Savans. 670 *a*, *b*. On devroit punir févérement ceux qui donnent de mauvais Exemples. III. 249 *b*. Contagion des mauvais Exemples. IV. 586 *b*.
Exil, il y a eu des gens qui s'en font félicitez. I. 443 *b*. Sort de ceux

ceux qui gouvernoient les Athéniens. II. 13.
Exilé : n'eſt point propre à écrire l'Hiſtoire. II. 689.
Exilez difficiles quelquefois à contenter. I. 65 *b.*
Exorciſme, un Deſpautere préſenté à une Demoniaque comme un Formulaire d'Exorciſme. I. 674 *a.*
Exorciſtes, emploi vil & mercenaire parmi les Paiens. II. 364 *b.* De quelle maniere on l'exerçoit. *là-même.* Sur quoi les Exorciſtes queſtionnent ordinairement les poſſédez. 592 *a.*
Exploits, pluſieurs n'en raportent à Dieu la gloire que par politique. IV. 371 *a, b.*
Expreſſions, il y en a qui offenſent encore qu'elles ne ſignifient rien, qui ne ſoit ſignifié par des expreſſions qui n'offenſent pas. I. 550 *b.* On peut tomber dans l'illuſion en s'arrêtant au prémier ſens qu'elles offrent à l'eſprit. II. 245 *b.*
Extraits infideles. I. 495 *b.*
Ezechiel, ce qu'un Rabbin aſſûre touchant ſon tombeau. IV. 495 *b.*

F.

Fables des Anciens ſont très-mal concertées. I. 57 *b.* Ils en apliquoient le dénouement à trop de ſujets. 82 *b.* Perſonne ne veut être deſabuſé des Fables, quand elles ſont avantageuſes. 255. A qui en apartient l'invention & la perfection. II. 401 *a.* Quelle différence il y a entre Fable & Narration fabuleuſe. *là-même.* Egarement de Freinshemius ſur ce ſujet. *là-même.* Quelles Fables ſont les plus utiles de toutes celles de l'Antiquité. 403 *b.* Comment Strabon en fait l'Apologie. 404 *a, b.* Comment Seneque a pu dire que les Romains ne s'étoient point apliquez à en compoſer. 405 *a.* On ne les doit jamais emploier pour expliquer les Myſteres de la Religion. IV. 72 *b.* Conjecture ſur l'origine des anciennes Fables. 316 *b.* Fables Judaïques au ſujet d'un faux Meſſie. I. 452 *a.*
Faciendaire, vieux mot expreſſif, & qui meriteroit qu'on l'eût conſervé. III. 721 *b.*
Facilité, il y a une facilité réelle, & une aparente, de compoſer. II. 626 *a.* Voi auſſi III. 298 *b*, 299 *a, b.*
Factions : c'eſt leur ordinaire de produire des Libelles. III. 58 *b.*
Feneſte (Baron de) une de ſes Avantures plaiſamment contée par d'Aubigné. II. 1 *b.*
Faërne, ſes Fables. III. 700 *b.*
Faget (l'Abbé) ſes Différens avec Mr. Baluze. III. 311 *a.*
Fagnanus : ſes liaiſons avec Pradillhon Géneral des Feuillans. III. 805 *a.*
Fay (du): Nouvelle Remarque ſur ſes Ecrits. III. 58 *a, b.*
Faydit (l'Abbé) cité. III. 64 *b.* De quelle maniere il parle de l'Auteur des Mémoires de M. L. C. D. R. IV. 168 *a.* Invective très-forte qu'il fait au ſujet de la Trinité contre les Explications des Scholaſtiques. 624. Embarras inexplicables où il les réduit. *là-même.* Long paſſage de ſa Telemacomanie cité & cenſuré. III. 723 *b*, 724 *a, b.*
Faits, il y en a qu'on peut dire faux par cela même qu'ils ſont douteux. I. 48 *b.* Pour être témoin digne de foi dans certains faits, on n'a beſoin que de la vérité de relation. 54 *a.* Cauſe de leur falſification. 133 *a.* S'il ſuffit toûjours de nier un Fait quand l'Adverſaire ne le prouve point. 141 *a.* D'où vient qu'on les raporte ſi diverſement. 216 *b.* L'exactitude à les narrer eſt inſéparable d'un détail fatiguant. 236 *b.* Contrarieté des Narrations. 578 *b.* Il y a des faits très-remarquables que nous ne connoiſſons que ſur un raport unique. II. 715 *a.* Et qu'on doit laiſſer meurir avant que de les publier. I. 602 *b.* Il y en a qui mettent à bout la Philoſophie. II. 104 *b.* Il y en a dont on ne blâme la publication, que parce qu'ils ſont véritables. 542 *a.* Il faudroit en matiere de fait ſuivre le conſeil, que Deſcartes donne à l'égard des Spéculations Philoſophiques. 583 *b.* On rend douteux un Fait en arrangeant mal les circonſtances, quelque véritable qu'il ſoit en lui-même. 600 *b.* Comment il arrive qu'on en change les circonſtances. 665 *a.* Il y a quelquefois de l'illuſion à le prouver par une raiſon de droit. IV. 115 *b*, & 116 *b.* S'enflent en paſſant de bouche en bouche. I. 519 *a.* Ne doivent point être donnez pour conſtans, quand on ne les trouve point dans des Auteurs dignes de foi. III. 94 *b.* Ceux qu'on trouve par tout doivent être moins munis de Citations que les faits ſinguliers. *là-même b.* Probabilité d'une choſe, n'autoriſe point à la débiter comme un Fait conſtant. *là-même a, b.* Faits Hiſtoriques fort ſujets à Métamorphoſe. 302 *a.* Quantité de Copiſtes & de grands Auteurs les confondent avec leurs conjectures. 698 *a.* Compilateur de Faits ne doit point négliger d'attirer l'attention des Lecteurs ſur ceux qui ont quelque ſingularité. IV. 562 *b.*
Famagouſte, les Turcs prennent cette Ville. III. 254.
Familles, il n'y en a point à qui on ne puiſſe reprocher quelque Avanture. I. 341 *b.* Famille ancienne de Rome illuſtre par la chaſteté. II. 35 *a.* Traditions fabuleuſes qui ſe conſervent dans les anciennes. 320 *a.* Voi auſſi IV. 396. Généalogie fabuleuſe de pluſieurs. 442 *b.* Cherchez *Généalogiſtes.*
Fanatiques d'Amſterdam qui couroient tout nuds. I. 81. Combien ces gens ſont dangereux dans les Etats. 450 *b.* Sont des boutefeux. I. 671 *a*, & II. 204 *a.* Leurs défauts ordinaires. *là-même a.* Leurs premiers ouvrages ſont le renverſement des derniers. *là-même.* Ils ſont piquez juſqu'au vif, quand on leur reproche ces ſortes de contradictions. *là-même.* Ils ſont alertes ſur les événemens, afin de rajuſter les pieces de leurs Prédictions ſelon les nouvelles de la Gazette. *là-même.* Ils n'ont ſouvent point d'autre but que de ſoulever les peuples. *là-même.* Ils aiment mieux commettre l'autorité des Ecritures, que d'avouer qu'ils s'étoient trompez. *là-même.* Ne perdent rien de leur crédit pour avoir cent fois abuſé le peuple. 308 *a.* Ne demeurent jamais court. 205 *a.* Leur obſtination à chercher des échapatoires. *là-même*, & 308 *b.* Ils auront toujours des partiſans, pourvû qu'ils aient l'adreſſe de s'accommoder aux paſſions régnantes. 300. Il y en a de deux ſortes, leſquels ſont les plus ſuſpects. III. 20 *b.* A quoi l'on peut conoître s'ils le ſont de bonne foi. 264 *a.* Ils ne peuvent répondre d'eux-mêmes, pourquoi cela. 321 *a.* Ils ne s'embaraſſent pas des plus grandes difficultez. *là-même.* Le XVII Siecle a été fécond en ces ſortes de gens. 642 *b.*
Fanatiſme, ſa variété prodigieuſe. III. 28. C'eſt un mal plus contagieux qu'on ne penſe. *là-même.* Preuve de celui de Savonarole. IV. 159 *a, b.*
Fanfaron d'Erudition, ſon Caractere. I. 264 *b*, & II. 9.
Fannia, en quel tems fut établie la Loi qui porte ce nom. IV. 386 *b.*
Fano (Denys de): continue l'Hiſtoire de Tarcagnota, & de Mambrin Roſeo. IV. 89.
Fantômes, il y en avoit un qui tourmentoit une maiſon. II. 75 *a.* Un autre aparoit à Brutus. I. 161 *b.* Peuvent cauſer une maladie. II. 324 *a.* S'il n'eſt pas poſſible qu'ils ſe produiſent devant nous. 777 *a, b.* Conte qui les concerne. III. 785 *b.* Si Spinoza étoit en droit de nier qu'il y en eût. IV. 264 *a b.* Cherchez *Eſprits.*
Farces : celles d'aujourd'hui ſont plus dangereuſes que celles de nos ancêtres, & pourquoi. IV. 646.
Fardella, ſa Logique. IV. 543 *b*, & 544 *a.*
Farel, député en Allemagne. I. 550 *a.* Sa Diſpute à Bâle. II. 443 *a.* Son zêle un peu trop bouillant. *là même b.* Son intrépidité. *là-même.* Eraſme l'a fort maltraité. *là-même*, & 446 *a.* Son mariage. 445 *a.*
Farelliſtes : Secte chimérique. II. 446 *b.*
Faret : ſon honnête Homme traduit en Latin par Charles Oginski. III. 532. Traduit en Italien, en Eſpagnol, en Anglois, & en Allemand. *là-même.*
Fargis (du) Ambaſſadeur de France: fait un Traité deſavantageux. I. 545 *a.*
Farnabe critiqué au ſujet d'une Epigramme contre Fulvie. II. 553 *b.*
Farnace (P. de): met la Vie de Pierre de la Place au devant d'un de ſes Ouvrages. III. 753 *n.*
Faſtes : utilité d'un Ouvrage ſemblable à celui du P. du Londel. III. 390 *b.*
Fatalité, les Paiens l'ont attachée à certaines choſes inanimées. II. 10 *b.*
Fatum des Stoïques. Cherchez *Deſtin.*
Faveur, ce qu'en dit Regnier. IV. 374 *b.*
Faula, Putain d'Hercule, on lui rend des honneurs divins. II. 476 *a.*
Favoris, on recherche les filles d'un Favori quelque pauvres qu'elles ſoient. I. 311 *b.* Judicieuſe reflexion d'un bel eſprit à cet égard. *là-même.* S'apliquent à ſe faire donner, ou à leurs parens, les plus grands emplois de l'Etat. III. 192. Favori peut mettre tel habillement, & telle viande qu'il veut, à la mode. 808 *b.* On ſe plait à imputer aux Favoris plus de crimes qu'ils n'en commettent. IV. 374 *b.*
Faure (Antoine) ſon jugement ſur les plus grands Juriſconſultes de ſon tems. II. 581 *b.*
Fauſſeté, il y a pluſieurs choſes dont on fait voir la fauſſeté en les raportant ſimplement. I. 173. Si elle peut paroître ſous la même idée que la vérité. 286 *a.* Fauſſetez notoires, on en a publié de tout tems. 241 *b.* Si le tems les detruit. III. 67 *a.*
Fauſta, ſes Impudicitez. III. 382 *a.*
Fauſtine, juſqu'où elle portoit ſon Impudicité. III. 168 *a.*
Fautes des Livres. Voiez *Livres.*
Fautes d'Impreſſion dans les Noms multiplient les Auteurs. III. 376. Cauſe que Moreri donne l'Article d'un Héréſiarque imaginaire. *là-même.*
Fauvette, c'eſt ainſi que Juvenal apelle un homme dont la femme étoit infidele, pourquoi cela. II. 890 *b.*
Felix ne va en Judée qu'après la condamnation de Cumanus. II. 315 *b.* Il a été le mari de trois Reines. *là-même.*
Feltri (Victorin de): l'un des prémiers Reſtaurateurs de l'ancienne Latinité. III. 536.
Femmes ont été de tout tems la cauſe de pluſieurs guerres. I. 18 *b.* Elles ſont faciles à gagner par les Vers & par la Muſique. 20 *b.* Femme qui proſtitue ſon honneur par le conſentement de ſon mari, pour lui ſauver la vie. 65. Morale relâchée de ſaint Auguſtin à cet égard. *là-même a, b.* Femme apliquée à la Queſtion ſur ce qu'elle étoit fille d'une Sorciere. 105 *a.* Les Femmes ſont quelquefois obligées d'eſſuier dans de certains procès pluſieurs choſes deſagréables. 273 *b*, & 274 *b.* Quelles ſont les parties de leur félicité. 278 *a, b.* Et quel le plus dangereux écueil pour leur gloire, 282. Dogme plus extravagant que la communauté des Femmes. 204 *a.* Conte de la Femme deux fois portée en terre. 367 *b.* Réflexion ſur les qualitez de belle & de riche, ou de pauvre & de laide, par raport au mariage. 383 *b.* Femmes adultéres comment punies chez les anciens Romains. 411 *b.* Donnent peu dans l'Athéïſme. 444 *a, b.* Il ne leur étoit pas permis d'aſſiſter aux jeux Olympiques. 529 *a.* Aiment fort la curioſité des habits & des ornemens. 625 *b.* II. 570 *b*, & 847 *b.* Si c'eſt une loüange qu'on donne à une Femme, lors qu'on dit qu'elle a réſiſté à des propoſitions impudiques. I. 577 *a.* Comment une honnête Femme fut vangée de ſon ſéducteur. 643 *a.* Il y en a qui ne ſont ni belles ni jeunes, qui ne laiſſent pas d'inſpirer autant ou plus de paſſion, que celles qui ſont pourvues de ces qualitez. II. 11 *b.* Celles qui ſont d'une qualité éminente ſont contraintes de faire les premieres avances en amour à leurs inferieurs. 50 *a.* Cauſent bien des malheurs. 165 *a.* Courage de celles de Lacedemone. 193 *a, b.* Le mépris des avances qu'elles font aux hommes eſt une offenſe mortelle pour elles. 202 *a.* Voi auſſi 450 *b.* Femme qui ſe ſert d'un étrange remede pour amortir la concupiſcence. II. 217

II. 217 *a*. Voi aussi 507 *b*. Une autre se coupe la langue avec les dents, & la crache au visage d'un Tyran. 217 *b*. Espece de nudité de quelques-unes. 244 *a*, & 275 *b*. De fort petite taille. 248 *a*, *b*. Les Romains leur défendirent l'usage du vin. 395 *b*, & III. 111 *a*, 798 *b*, & ils laissoient la punition de leurs crimes à la discretion de leurs maris & des parens. *là-même*. Celles qui ont de la cruauté, & de l'ambition, surpassent les Hommes en ces deux défauts. II. 426 *a*. Il les faut fuir pour éviter la tentation. 482 *b*, & 483 *a*. Plainte que fit un jour une Femme. 490 *a*. Un des plus sûrs moiens d'attirer les Femmes, c'est d'établir des Confrairies d'une austere Réformation. 510 *a*, *b*. Gens qui couchoient avec elles pour éprouver leur continence. 511 *a*. De quelle maniere celles de Maience marquérent leur douleur de la mort d'un Auteur, qui avoit comblé leur Sexe d'éloges. *là-même a*, *b*. On a soutenu qu'elles ne sont pas de l'espece humaine. 539 *a*, *b*; & qu'elles n'étoient pas faites à l'image de Dieu. *là-même*. Un Pape permet d'en avoir deux en même tems. 555 *b*. Ce que les femmes peuvent pour l'établissement ou le renversement des opinions dans la Religion. 595 *b*. Il y en a de très-savantes. 621 *a*. Trente choses necessaires pour les rendre parfaitement belles. 701 *b*. Ont moins de honte en France dans leurs acouchemens, que parmi les autres Nations. 764 *b*. Quel est le plus grand éloge qu'on puisse donner à une femme. 869 *a*. Sont capables de bien regner. 785 *a*. Femme chaste fait peur à la calomnie. 869 *b*. Lors qu'elles ont part au gouvernement, elles sont beaucoup plus honorées & respectées que leurs maris mêmes. 894 *a*. Qui la prémiere à prophétisé chez les Grecs. III. 43. Les anciens Grecs établirent qu'elles n'assistassent point aux festins. 110 *b*. Celles qui aiment l'étude ne devroient pas se marier. 133 *b*. Elles vendent quelquefois bien cher leur pudicité à leurs maris. 184 *a*. Elles sont fort mal ménagées par la Loi de Mahomet. 261 *a*, *b*. Livres publiez sur l'excellence de leur Sexe. 344 *b*. On ne doit pas mettre entre leurs mains l'Autorité souveraine. 535 *a*. Voi aussi IV. 477 *b*. Loi sevére contre celles qui auroient caché leur grossesse ou leurs couches. III. 615 *b*. Si la Religion a plus de force sur elles que le point d'honneur, pour les engager à la continence. *là-même*. Elles sont soupçonnées d'intrigues amoureuses si-tôt qu'elles témoignent de l'affection à un homme. III. 760 *b*. Femme pauvre qu'on épouse n'est pas pour cela moins fiere bien souvent. 797 *a*. On fut contraint d'abolir à Rome une Loi, qui leur défendoit la braverie. 809 *b*. Privileges qui leur sont accordez. I. 641 *b*. Comment elles se laissent séduire à des Hérétiques impurs. III. 317. Action dévergondée de quelques-unes. IV. 202 *b*. Femme qui passa la Seine à la nage toute nue. 391 *b*. Supofition touchant leurs ames. 208 *a*. On devroit faire un Recueil de celles qui ont été le deshonneur de leur sexe & de leur païs. 477 *b*. Cherchez *Filles*. Elles ne commettroient que rarement du mal, si les Hommes ne les y excitoient point. 413 *a*. La confession de leurs péchez est toûjours défectueuse. 488 *a*. Tems où elles portoient un Miroir sur leur ventre. II. 110 *a*, *b*. Auteur qui souhaite qu'on nomme *Putains* & *Paillardes* toutes celles qui s'adonnent au Luxe. *là-même b*. Elles abandonneroient plutôt leur Luxe pour le Prince que pour Dieu. *là-même b*. Tel homme, qui en débauche autant qu'il peut, traiteroit cruellement ses sœurs, sa femme, sa mere même, s'il les surprenoit en flagrant delict. III. 698 *a*. Peuvent tellement se retrecir qu'aucun homme ne peut avoir à faire à elles: Exemples. IV. 2 *b*. Femme qui couche avec son Valet mérite punition. II. 183 *a*. Ivrognerie commune entre elles. IV. 493 *a*. Pourquoi une honnête femme ne s'ofense pas des expressions enveloppées, & s'ofense d'un mot de gueule. 648 & 652. Il ne leur est pas glorieux d'entrer dans des Procédures telles que le congrès. 656.

Femme de chambre, jeune homme déguisé en femme de chambre. I. 282.

Femme en travail d'enfant: Conte d'une qui fait éteindre la chandele benite, à dessein de s'en servir une autre fois. I. 614 *a*. Auteur qui s'y compare après avoir violé le Serment qu'il avoit fait de n'avoir jamais à faire avec les Libraires. *là-même*. Raisons qui les dégagent très-justement de leurs promesses en cette occasion. *là-même b*. Rare Exemple de l'Amitié d'une Femme pour son Mari. III. 516 *a*. Femme qui n'est jamais nourrice redevient enceinte plus promptement. 566 *a*. Plante merveilleuse qui les empêchoit de tomber en Adultere. 698.

Fer chaud, de quelle maniere on s'en servoit pour conoître la vérité dans les Accusations que l'on intentoit. II. 359 *a*. Réflexion sur cet usage. *là-même*.

Ferdinand I assiege Bude, & son armée est taillée en pieces par Soliman. II. 787.

Ferdinand II, à son avenement à l'Empire, se vit dépouillé de deux Roiaumes. III. 188 *a*.

Feria (Duc de) meurt de déplaisir à cause du mauvais procédé d'Aldringer. I. 150 *a*.

Feronniere, aimée de François I, pourquoi infectée par son mari. II. 500 *a*.

Ferrand est à plaindre de s'être engagé dans l'Apologie de saint François. II. 495 *b*. Cité. III. 316 *a*.

Ferrare (Renée de France, Duchesse de) retire à Montargis tout ce qu'elle peut de Refugiez. IV. 248 *a*.

Ferrier (le Pere) Confesseur du Roi, a composé un petit Livre de l'Opinion probable. III. 283 *a*.

Ferrier (Arnoul) celèbre Professeur en Jurisprudence à Toulouse. II. 304.

Festin, somptuosité prodigieuse d'un qui fut fait à Rome par un Financier du Pape. II. 157 *a*, *b*. Autre d'une singuliere dépense. 406 *a*. Loi pour réprimer les dépenses excessives des Festins cassée par Duronius. I. 247. Réglémens pour en moderer la depense. II. 440 *b*. Les Romains ne souffroient pas que les filles y assistassent, & les anciens Grecs n'y souffroient pas même les femmes. III. 111 *b*.

Fœtus, sa formation est l'Ouvrage le plus exquis d'une Intelligence. I. 214 *b*.

Feu, est souvent tombé sur les sacrifices. I. 18 *b*. Les Paiens se sont vantez d'avoir eu cette marque de l'aprobation du ciel. *là-même b*. Qui fut l'Inventeur des Divinations par le Feu. 195 *a*. Epreuve du feu. 287 *a*. Des Prêtresses se vantoient de marcher dessus sans rien craindre. II. 199 *a*. Heureux presage quand il s'allumoit de lui-même sur les autels. 334 *b*. Ce qui pourtant n'étoit pas toûjours certain. *là-même*. Quels sont les plus beaux feux de joie, que l'on puisse allumer aux yeux des peuples. 668 *a*. Histoire de gens qui marchoient dessus le feu sans en souffrir aucune douleur. 773 *b*. Etoit le principe de toutes choses selon Heraclite. IV. 341 *a*.

Feuardent, impertinences de ce Cordelier. II. 347 *b*. Comment il fait l'apologie du culte de la sainte Vierge. 496 *b*. Accusations qu'il intente à Calvin. IV. 146 *b*.

Feves, qui fut le prémier qui s'en abstint. I. 195 *a*. Les Egyptiens s'en abstenoient. III. 744 *b*. Les Pythagoriciens s'en abstenoient aussi, pourquoi. *là-même*. L'Ecole de Salerne défend d'en manger. 641 *a*. Si elles peuvent être changées en sang. *là-même b*.

Feuillans: Abbaye & Chef d'Ordre, située dans le Diocese de Rieux. III. 805.

Feuillant (le petit) voiez dans le Dictionaire *Montgaillard*. III. 413 & suiv.

Fevre de la Boderie (Guy le): traduit de l'Italien la Confusion de la Secte de Mahumed de Jean André. I. 230 *b*.

Fevre (Jean le): Auteur d'un Dictionaire de Rimes Françoises. I. 47 *b*.

Fevre (Tanaquil le) qui sont les gens qui peuvent juger de ses Livres. I. 135 *a*. Repris d'avoir cité Platon & Herodote au sujet d'Anacreon. 204 *b*. Ce qu'il dit à un Journaliste. 314 *b*. Nous donne un morceau d'Anecdotes. 469 *a*, *b*. Lieu commun dont il s'est servi. 517 *b*. Critiqué par Mr. Dacier avec peu de succès. II. 101 *b*. En quoi a-t-il bien montré les méprises des Interpretes d'Horace au sujet de Catius. 102 *a*. Il prononce mal-à-propos un Arrêt definitif sur un passage de Plutarque, au sujet de Critias & de son Athéisme. 229 *a*. Censure injustement saint Augustin, au sujet de la licence que les Poëtes Comiques se donnoient. III. 666 *b*. Lui & Madlle. sa fille critiquez, au sujet d'Anacreon & de ses contemporains. IV. 139 *a*, *b*.

Fevre (Madlle. le) a mieux entendu que Cresollius un passage de Platon touchant Prodicus. III. 821 *a*.

Fevrier (Jean) Jésuite: confondu avec le P. Jean Ferrier par Balzac. II. 467.

Fiancé qui ne se marie point à son Fiancé ne trouve pas aisément un autre mari. IV. 414 *a*.

Fichard (Jean): publie les Ecrits de Julius Clarus. II. 188 *b*. Les louanges qu'il lui donne sont legitimes. *là-même*.

Ficin (Marcile) ce qu'on doit entendre par ses Commentaires. III. 759 *b*. Voiez *Marcile Ficin*. Explique la Doctrine de Guido Cavalcante sur la nature de l'Amour. II. 109 *b*.

Fievre pourprée: Jaques des Parts est un des premiers qui ait écrit sur ce sujet. III. 568.

Fille, si une Fille qui feroit des leçons avanceroit, ou si elle retarderoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. I. 229 *a*. Ses avantages sur une veuve. 275 *a*. Filles qui sont vieilles racontent volontiers qu'elles ont été recherchées en mariage. I. 647 *b*. Les Grecs & les Romains appelloient ainsi une femme qui avoit un mari, ou qui avoit eu des enfans. 669 *b*. Traits d'une novice. II. 186 *b*. Il n'est pas vrai qu'elle suive toûjours les traces de sa mere, en quelque sens que ce quolibet se prenne. 315 *b*. Fille qui dédit son pere d'une chose qu'il promettoit pour elle. 624 *a*. Voi aussi III. 300 *b*, & 831 *b*. S'il est bon de les marier dans une trop grande jeunesse. 101 *a*. Les Romains ne soufroient pas qu'elles assistassent à des Festins. *là-même b*. A quoi l'on peut conoître si elles ont eu des enfans. 618 *a*. Cherchez *Dames*. De quelle utilité elles sont quelquefois dans les familles. IV. 131 *b*. Une fille deflorée est comme un vin éventé, qui ne vaut plus son prix. II. 517 *a*.

Fille d'honneur d'une Reine, est une Charge mal-aisée à exercer. III. 116.

Filleau Avocat du Roi à Poitiers, faisoit gloire de persecuter les Protestans en toute rencontre. III. 600 *b*. Sa Relation touchant ce qui s'étoit passé à l'Assemblée chimérique de Bourg-Fontaine. I. 342 *a*.

Filles Repenties, Maison où l'on renferme des personnes qui ne sont très-souvent ni l'un ni l'autre. II. 91.

Fils censuré de ce qu'il produisoit les Lettres d'Amour de sa mere. I. 272 *a*. A qui leur pere ne laisse point portion de l'héritage, & pourquoi. I. 580.

Fils de Dieu: Homme brulé pour avoir pris cette qualité. III. 432 *a*.

Fin, en quoi Anaxagoras & Carneade mettoient la derniere fin de l'homme. I. 208 & II. 62 *b*. Ce n'est qu'un principe de théorie que celui des Chrétiens sur la derniere fin de la vie 706 *a*. Cherchez *Bonheur*.

Financier, la probité est rarement associée avec cet emploi. IV. 440 *a*.

Finé (Oronce): Pierre Nonius releve plusieurs de ses fautes. III. 517 *b*.

Finlandie, qui le prémier a traduit le Nouveau Testament en la Langue de ce Païs. I. 101.

Fitz-Simon, Jésuite, cité. II. 346 *b*, III. 224 *b*, & 231 *a*. S'il a disputé avec Usserius. IV. 482 *a*.

Flaccus, surnom répandu dans plusieurs villes d'Italie. III. 689 *b*.

Flacius (Mathias) un Catholique Romain l'aiant loué sans le conoître, eut regret à ses loüanges après l'avoir conu. IV. 198 *a*. Voiez *Illyricus*.

Flamans, si leurs Ecrivains sont passionnez. II. 135 *a*. Ce que Comines en disoit. III. 177.

Flaminius, peu s'en fallut qu'on ne lui refusât d'entrer en triomphe, pour n'avoir ouvert une Lettre du Sénat qu'après avoir mis les ennemis en fuite. II. 35 *b*.

Flaminius (Lucius) fait mourir un criminel en sa présence pendant qu'il dînoit, & pourquoi. III. 249 *b*.

Flaminius: belle Epitaphe qu'il fit pour Savonarole, & deux Traductions Françoises de cette Epitaphe. IV. 155 *b*.

Flaterie, effets qu'elle doit naturellement produire dans l'esprit des Princes. II. 12 *a*. Etrange Exemple de ce vice. 598 *a*. Est une des pestes de l'Histoire. III. 340 *b*. Flaterie surannée. I. 245 *b*.

Flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre. I. 165 *b*. Leurs filouteries. III. 553 *a*.

Fleau, qui a été nommé le *Fleau des Princes*, & pourquoi. I. 303.

Fleche volante. I. 3 *a*.

Flessingue, Ville de Zelande, chasse sa garnison. III. 568.

Fleury (Abbaïe) plusieurs bons Manuscrits y furent trouvez par les Protestans, quand ils la saccagérent. I. 605 *a*. Les uns furent vendus à la Reine de Suede, & les autres sont allez au Vatican. *là-même*.

Fleuve, dont les eaux rendent immortels ceux qui en boivent, mais qui est toûjours couvert d'une nuit obscure. II. 155.

Floyd, Jésuite, cité. I. 517 *b*.

Floraux (Jeux) de quelle maniere on les célèbroit. II. 475 *a*. Ce qui se passa un jour entre le Peuple & Caton à l'égard de cette célébration. *là-même*. Quand, & par l'autorité de qui célébrez pour la premiere fois. *là-même b*. Où l'on prit dequoi en faire les frais. *là-même*.

Florence: divisée en Factions du tems de Savonarole. IV. 152. Ce Moine y avoit une grande Autorité. IV. 148 *a*, *b*.

Florentins, leurs gestes & leurs démarches ridicules, représentez dans une Comédie. III. 244 *a*. On prétend qu'ils se convertirent à l'ouïe des Prédications de Savonarole, mieux que les Ninivites pour celles de Jonas. IV. 148 *a*, *b*.

Florilegium, qui en est l'Auteur, & de quelle utilité il peut être. III. 53 *a*, *b*, &c.

Floron (Esprit de l'Ordre des Cherubins) ce qu'il répondit quand on lui demanda ce que c'étoit que les taches de la lune. II. 176 *b*.

Florus censuré d'une lourde Faute, que l'on n'avoit point relevée dans le *Variorum* de Hollande. I. 683 *a*. Commet une Faute de Géographie, au sujet de la Ville d'Heraclée. III. 739 *a*.

Focaria, l'usage qu'on a fait de ce mot dans la basse Latinité. III. 62 *b*.

Foe, fut le prémier Fondateur d'une Secte parmi les Chinois. IV. 254 *b*.

Foi, il y a une Foi locale & une Foi à tems. I. 332 *a*. Jugement de Bucer sur cette These, que nous sommes justifiez par la Foi seule. 689 *b*. Ce qui la fait devenir un bon acte de Religion. II. 288 *b*. Voi aussi III. 684 *b*, 685 *a*, *b*, 781 *b*. Il n'y a qu'elle qui nous puisse prouver qu'il y a des corps. 733 *a*, *n*. Tous ses Articles soutenus & combatus par les armes de la seule Philosophie ne sortent pas heureusement du Combat. IV. 620 Ordonnée d'abord par Jesus-Christ & ses Apôtres. 621. C'est un Don de Dieu; & elle ne s'acquiert point par une suite de Discussions Philosophiques & par des Raisonnemens. *là-même*. Foi d'un Chrétien, & Science d'un Philosophe, en quoi different. *là-même*. Il doit suffire à tout bon Chrétien que la sienne soit appuiée sur la Parole de Dieu. 631. C'est le chemin par où il a plu à Dieu de conduire les Chrétiens. 632. Celle du plus haut prix est celle qui sur le témoignage divin embrasse les véritez les plus opposées à la Raison. 635. Ridicule qu'on a donné à cette Pensée. *là-même*. Refutation de ce Ridicule. *là-même*. Sert d'épée & de bouclier contre les nœuds des Difficultez. *là-même*. Bien peu de gens examinent sa nature. 636. Il est bon de donner des Listes de ses Difficultez raisonnées. *là-même*.

Foix, College à Toulouse, n'a ni Professeurs, ni Regens. I. 622 *b*.

Foix (Paul de) pourquoi refusa de voir à Ferrare François Patrice. I. 328.

Foix (Gaston de) vrai foudre de guerre. III. 182 *a*.

Folembrai, Maison Roiale bâtie par François I, entierement brûlée, par qui, & pourquoi. II 786 *a*.

Folie, il en entre toûjours un grain dans le caractere des grands Esprits. II. 56 *b*. Comme le grand Esprit se trouve aussi quelquefois mêlé avec la Folie. *là-même*. Son Eloge par Erasme est très-bien reçu du public, & principalement des personnes de qualité. 387 *b*. On l'a imprimé environ cent fois, plus ou moins *là-même*. C'est être sage quelquefois que de la contrefaire. IV. 374.

Fondateurs d'Ordres ont eu ordinairement des dévotes qui s'attachoient à eux. III. 142 *b*.

Fondy assiegé & pris d'assaut par Barberousse Roi d'Alger. II. 573 *a*.

Fontaine (la) cité sur la jalousie des sœurs. II. 315 *a*. Fait un Sophisme pour la défense de ses Ouvrages. 626 *a*. Est critiqué au sujet de la Vie d'Esope donnée par Planude. 402 *a*. Il n'a pas si bien ajusté les comptes dans un Ouvrage Historique, que Madlle. de Scuderi dans un Roman *là-même b*. Il auroit pu mieux réüssir dans le conte qui regarde la Traduction que Socrate a donnée des Fables d'Esope. 403 *a*. Qui sont ceux qu'il reconnoit pour Maitres. III. 349 *b*. L'un de ses Contes est tiré de Boccace & d'Apulée. I. 584 *b*. Il n'a pas toujours marqué la source de ses Contes. *là-même*. Ses Vers sur les vaines promesses des Poëtes de ne plus imprimer. 614 *b*. Ses Contes combien condamnables. IV. 637. Condamnez par Sentence du Chatelet. 638 *n*, 663. D'autant plus pernicieux, que leurs expressions ne sont point grossieres. 646.

Fontaines d'une proprieté singuliere. II. 900 *a*, & 904 *b*.

Fontanges, leur antiquité. I. 234 *b*, & II. 208 *b*.

Fontanus (Petrus): Adultere puni de la même maniere qu'Abelard. I. 564 *a*, *b*.

Fontevraud, complaisance qu'on a eue pour une Abbesse de cette Abbaïe. II. 484 *b*. Famille d'une de ses Abbesses. IV. 323 *b*, & sa mort. II. 485 *b*.

Forbes (Jean) voiez dans le Dictionaire l'Article de Leslie. III. 97.

Force (Jaques de la) de quelle maniere conservé au massacre de la saint Barthelemi. II. 565 *b*.

Foresti: Famille dont étoit Philippe de Bergame. I. 535 *a*.

Formes substantielles, Réfléxion sur ce Dogme. II. 9 *a*. Difficultez inexplicables de cette Doctrine. 577 *b*. Voi aussi, 700 *b*. A combien d'absurditez elles engagent ceux qui les soutiennent. III. 430 *a*. Conséquences qu'on en peut tirer. IV. 529 *b*.

Formies: Ville Capitale du Païs des Lestrygons, bâtie par Lamus. III. 98.

Formulaires, plus ils sont conçus dans une grande généralité, & plus ils sont propres à éviter les Schismes. I. 498 *a*. Il est mal aisé d'en dresser un qui coupe chemin à toute Dispute. II. 720 *a*. On en signe tous les jours contre sa conscience, afin d'éviter la prison, l'exil, la mort, &c. IV. 617.

Fornication, si le Magistrat a le droit de la punir. I. 157 *a*. Tolérance qu'on a pour ce vice. *là-même*, & pourquoi. *là-même b*, & 158 *a*. Cherchez *Impudicité*.

Forts, il n'est rien de tel que d'être toûjours du côté des plus forts. IV. 289 *b*.

Fortune, il ne faut pas abuser de ses faveurs. I. 51 *a*. On aquiert plutôt ses faveurs par des voies illégitimes que par des légitimes. 159 *a*. Artifices pour faire fortune. 190 *a*. On ravale tant qu'on peut la naissance de ceux qu'elle éléve au sommet des Dignitez 246 *b*. On se plaint souvent à tort de ce qu'on apelle ses caprices. 483 *a*. Le Systême des Athées est incompatible avec ce qu'on dit d'un tel être. II. 122 *b*, & 135 *a*. Voi aussi III. 277 *b*. Elle ressemble aux femmes, en ce qu'elle aime mieux les jeunes gens que les vieillards. II 135 *a*. Scioppius fait mal-à-propos le Théologien là-dessus. *là-même*. Ne hait pas qu'on lui ravisse ses faveurs. 337 *a*. N'est jamais tant honorée, que lors qu'on l'injurie. 748 *b*. Ce que Pline en a dit. IV. 99 *b*. C'est une Déesse qui a parmi ses créatures des élus & des réprouvez. III. 574 *b*. Comment on se doit conduire à son égard. *là-même*. Plaintes contr'elle. 598 *a*, *b*. Sacrifice que lui faisoient les Dames Romaines. IV. 201 *b*. Ce que les Anciens ont dit sur son influence. 372 *a*. Si elle favorise les uns indépendemment de leur prudence, & si elle persécute les autres indépendemment de leur imprudence. *là-même* & jusqu'à 375 *a*. Voi 376 *b*. Il est difficile de savoir ce que c'est. 374 *b*. Idée que les Paiens s'en formoient. 373 *a*. On lui impute souvent ce qu'on devroit imputer à son imprudence. 375 *b*. Mais en plusieurs rencontres un malheureux par sa faute, n'a pas moins de droit de se plaindre de la Fortune qu'un malheureux qui a très-bien fait son devoir. *là-même*.

Forum, il a été un tems qu'on n'y pouvoit avoir ses Statuës que par un privilege particulier. II. 35 *a*.

Fosseuse, ses galanteries avec Henri le Grand. III. 482 *b*.

Foucher Chanoine de Dijon, cité II 62 *b*.

Fougasse: a traduit en François la I Centurie des *Ragguagli di Parnasso* du Boccalin. I. 584 *n*.

Fourmis: pretendue raison de leur prudence. II. 821 *a*.

Foux, gens qui ont contrefait les foux. I. 294 *b*. Péchent impunement. II. 10 *a*.

Fracastor: adresse une de ses Pieces à M. A. Flaminius, & à Galeace Florimont. II. 478.

France, ses Prélats n'ont pas la liberté de proposer ce qu'ils veulent dans leurs Assemblées. I. 112 *b*. Entretenoit des intelligences avec le Comte de Tekeli. 123 *b*. A mieux aimé faire la guerre à l'Edit de Nantes qu'à la Maison d'Autriche. 257 *a*. La tige d'où ses Rois sont sortis selon quelques-uns. 369 *a*, *b*. A été pleine de Prédicateurs séditieux. 623, & 627 *a*, *b*. A vû d'horribles factions. 635 *b*. A été autrefois assez semblable à l'Empire d'Allemagne 644 *b*. La Cour de France depêche aux Etats Généraux, pour leur recommander les intérêts de la Maison d'Orange. 678 *b*. Ses Rois n'étoient autrefois majeurs qu'à l'âge de 21 ans accomplis. I. 96. La France dupée & trahie honteusement dans un Traité de Paix. 139. Sa Monarchie s'est vue à deux doigts de sa ruïne par l'ambition de la Branche de Bourgogne. 143 *a*. Fait une Paix qui lui est honteuse à certains égards. 339 *b*. Marche à grands pas sur la Maxime *Divide & impera*. III. 133 *a*. Ses Loix ne permettent pas à ses Rois d'épouser des Batardes. 170 *b*. Fait une Paix plus utile que glorieuse avec l'Angleterre. 172 *b*. Fut plus chargée sous Louis XI, que sous aucun de ses Prédécesseurs. *là-même*. Pourquoi ses Sujets sont plus soumis aujourd'hui, qu'ils ne l'ont jamais été. 184 *a* C'est une servitude très-fâcheuse à cette Cour, que d'avoir besoin des bulles du Pape pour établir des Evêques. 309 *a*. Quelles sont ses limites dans le Comté de Roussillon. 310 *b*. Elle a joué de malheur dans le XV & le XVI Siecle. IV. 10 *a*. L'office de son prémier Ministre, comparé à une nasse où tous les esprits fous se viennent prendre. 278 *b*. Il n'y a presque rien de véritable dans ce qu'on raporte de ses Rois avant Clovis. 460 *b*, *n* Devenue plus Papiste entre l'an 1690 & l'an 1701. I. 658 *a*. Nouveau Plan sur lequel Jean du Tillet entreprend son Histoire. IV. 361.

Francfort, Harangue effacée du Catalogue de ſes Foires, & pourquoi. II. 558 *a*, *b*. L'Egliſe Flamande y eſt diſſipée par la perſécution. 560. Les Juifs en ſont chaſſez par des émotions populaires. 717. Brouilleries de l'Egliſe Reformée de cette Ville. IV. 430 *b*.

Francfort ſur l'Oder, quand ſon Académie fut érigée. II. 825.

Franche-Comté & les dix-ſept Provinces du Païs-Bas, formoient le Cercle de Bourgogne. I. 645. Conquiſe en 1624. III. 390 *a*.

Franckenſtein commet une Faute dans ſes Remarques ſur Priolo. II. 631 *a*.

Franciſcains ſont toûjours en guerre avec les Dominicains. I. 718 *a*. Bien embarraſſez au ſujet d'un Livre. II. 496 *a* N'obſervent pas les Regles de leur Inſtitut. 497 *b*. Prêchent des extravagances touchant leur Fondateur. *là-même*. Ne peuvent avoir la propriété d'aucune choſe. III. 380. La part qu'ils eurent dans l'Affaire de Savonarole, & le Procedé franc & ouvert de l'un d'entre eux touchant le défi de l'epreuve du feu. IV. 152 *a*, *b*. 153 *a*, *b*. Remporterent tout l'avantage dans cette Affaire. *là-même b*.

Franco-Gallia, jugement de ce Livre. II. 815 *a*.

François ſont ordinairement fort négligens à marquer les circonſtances de la Vie d'un parent illuſtre. I. 488 & II. 131. Il eſt faux qu'ils aient battu les Hollandois à Bodegrave. I. 588 *a*. François, aſſiégez au Petit-Leith, ſont forcez de capituler, & ſortent pour jamais d'Ecoſſe. 673. Après s'y être rendus odieux. *là-même a*. Defigurent tellement les Noms, qu'ils en ſont méconoiſſables. III. 51 *a*. Sont chaſſez d'Italie. 84 *a*. Ils ont extrémement prôné la part qu'ils ont eue à la défaite des Turcs, au paſſage du Raab. 103 *b*. Leur folie oppoſée à la ſageſſe des Venitiens. 184 *a*. Il s'en faut beaucoup qu'ils ſoient auſſi idolâtres de leurs Monarques, qu'on le publie. *là-même*. Leur Eſprit plein de varieté & de vivacité. I. 46 *b*. Ne s'attachent pas volontiers à une Science ſeule. *là-même*. Si un François peut donner le Titre de Roi de France au Roi d'Angleterre. 558 *b*. Si en le faiſant il declare ſon Prince Uſurpateur & ſe rend criminel de Felonie & de trahiſon. 558 *a*, *b*. St. Romuald, Balzac, & N. Beda, le prétendent & ſont réfutez. *là-même*. Blamables d'avoir eſtimé l'Horloge des Princes de Guevara. II. 633 & *là-même b*. Comparez aux Romains par Longolius. IV. 407.

François I, Roi de France, harangué ſur le champ par Alciat. I. 138 *b*. S'il a demandé ce que c'étoit qu'un Philoſophe Ariſtotélicien. 563 *a*, *b*. Il fait un voiage ſur les côtes de Normandie en 1540, pour chercher quelque fraîcheur. 699. Subterfuge dont il ſe ſervoit pour briguer l'amitié des Proteſtans. II. 14 *b*. Son indignation à la lecture d'un paſſage de Dante. 38 *a*, *b*. Son ame va tout droit en Paradis, ſans s'arrêter dans le Purgatoire. 90 *b*. Son Maître d'Hôtel en rend une plaiſante raiſon aux Deputez de Sorbonne. *là-même*. Il diſoit qu'il n'avoit point vu de Savant dont il n'eût épuiſé la ſcience en deux ans. 92 *a*. Mal paié de toutes les brigues dont il ſe ſervit en faveur des Amours de Henri VIII. 133 *a*. Il redemande des joiaux à une de ſes Maîtreſſes, mais les aiant reçus en lingot, il les lui renvoie en aprouvant ſa conduite. 152 *a*. Ce qu'on diſoit de ſes Amours pour la Comteſſe de Chateau-Briand. *là-même*. Ce que l'on doit penſer de la proteſtation qu'on lui impute, au ſujet de la Ducheſſe d'Etampes. 413 *b*. Ses murmures contre la Providence. 500 *b*. Le ſage conſeil qui lui fut donné, n'étant pas encore Roi, par Gouffier Boiſy, ou par Du Prat, ou par Grignaux. 499 *a*, *b*. Mal ſervi par ſa propre mere. 501 *a*. Les calomnies dont on le noircit. *là-même*. La malédiction qu'il donne à ſes enfans au cas qu'ils ne le vengent. 505 *a*. Jugement ſur les Hiſtoires qui ont été faites de ſon vivant ou du tems de Henri ſon fils. 680 *a*, *b*. Devenoit de mechante humeur en vieilliſſant. 723 *a*. Il avoit très-mal réüſſi dans le choix de ſes Miniſtres. *là-même*. Il diſgracie ſon favori Anne de Montmorenci, dans le même tems que Soliman diſgracie & fait mourir ſon favori Hibrahim Baſcha. 858 *a*. Trouva bonne la Traduction des Pſeaumes de Marot. III. 350 *b*, 352 *a*, & 353 *b*. Fait prier Melanchton de venir en France. 370 *a*. Voiez 375 *a*. Reçut de grands ſervices de ſa ſœur, & eut pour elle une conſidération ſinguliere. 466 *a*, *b*. Fut aucunement ébranlé ſur la propoſition d'une Meſſe à ſept points. 467 *b*. Si ſon Amour pour la Ducheſſe d'Etampes commença devant ou après ſa priſon. II. 414. En quel tems il fut mis en liberté. *là-même*.

François II, auroit abſolument détruit la Réformation en France, ſi ſon Regne avoit été plus long. II. 727 *b*.

François de Paule, faux miracle qui lui a été attribué. II. 505 *a*.

François de Sales: eſtime Pierre Fenoillet & lui donne une Cure. II. 452. Diſoit de Louis XI qu'il étoit bon Catholique mais mauvais Chrétien. III. 179 *b*.

Franeker, par les ſoins de qui le Jardin de cette Académie fut aggrandi. IV. 423. Qui y fit le prémier des Leçons. 424 *b*. Diſputes de cette Academie terminées par le ſilence que le Souverain ordonna. 622.

Fra-Paolo, la joie qu'il eut en voiant Mr. de Sommerdyk à Veniſe. I. 2 *b*. Plus imbu de la Foi Réformée que de la Romaine. 497 *a*. Son amitié pour Mr. Daillé. II. 234 *b*. Critiqué par Palavicin au ſujet des Lettres que le Concile de Trente devoit expédier 472 *b*. Sa penſée ſur les circonſtances qui favoriſérent la Réformation. III. 232 *a*. Etrange Maxime de ce grand homme. IV. 119 *b*. Son Narré de l'entrevue de Vergerius avec Luther. 431 *a*. Et de l'aſſiſtance du premier à l'Aſſemblée de Worms. *là-même b*. On prétend qu'il s'eſt fort ſervi des Livres de Vergerius. 434 *a*. Son Hiſtoire du Concile de Trente traduite en Latin par A. Neuton. III. 501. Conſiderations qui l'empêchent de réfuter le *Squittinio della Libertà Veneta*. IV. 247 *b*.

Fraſſen, Cordelier, auroit bien de la peine à répondre à Spinoza. I. 19 *b*.

Fraternité fondée ſur l'adoption, ne mettoit pas moins d'obſtacle aux mariages, que la fraternité naturelle. IV. 143 *b*.

Fraudes pieuſes. I. 504 *a*, 540 *b*, 552 *a*, 555 *a*, 692 *a*.

Frederic II, Roi de Dannemarc, fait rejetter le Livre de la Concorde. II. 719 *a*.

Fregoſe, Envoie de France, on le tue, & on lui impute de fauſſes Inſtructions. II. 501 *b*.

Freherus (Marquardus): trompé, dit-on, par les Jeſuites de Maience, & s'en plaint par un Manifeſte qu'on ne trouve plus. III. 581 *b*.

Freherus (Paul): ſa Contradiction touchant Geldenhaur. II. 542 *a*, *b*.

Freigius (Nicolas): Particularitez qui le regardent. II. 512 *a*.

Frere, lai qui eſt cauſe qu'on met en feu tout un Couvent. II. 633 *b*.

Freres. Proverbe des Anciens touchant la haine des freres. II. 497 *a*.

Fribourg & Briſac: reſtent à la France par la Paix de Nimegue. III. 49 *a*.

Fricius (André): Orichovius diſpute contre lui. III. 466.

Frideric Barberouſſe, & *Louïs de Baviere:* Apologie de ces Princes par Hungerus. II. 822.

Frideriksbourg, les Unitaires qui y avoient été reçus, en ſont chaſſez par l'ordre du Duc de Holſtein. III. 198.

Friſons, leurs Auteurs debitent force Fables. II. 461 *a*, *b*.

Froc ne nous guérit pas de notre panchant. I. 243 *b*.

Froila, Roi des Aſturies, ſi ſa femme étoit fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. III. 443 *a*.

Froiſſard met dans la bouche de la Reine Jeanne de Naples, une Harangue pleine de fauſſetez. III. 457 *b*. Cité. IV. 74 *a*.

Fromage, qui inventa le ſecret de le faire. I. 316 *b*.

Frontoniens, Secte d'Orateurs. II. 513.

Frugalité remarquable d'Ageſilaus. I. 93 *a*. Exemple bien remarquable de cette vertu. III. 437 *a*.

Fruterius, que devinrent ſes Manuſcrits après ſa mort. II. 549 *a*.

Fugitifs pour la Religion: rien de plus ordinaire que de les voir ſonner le tocſin contre les Sectes. III. 79.

Fuïr, gens qui ont confeſſé qu'ils avoient jetté leurs armes en fuiant. I. 135 *a*.

Fulnec, petite Ville, érige une Ecole. II. 262. Elle eſt pillée par les Eſpagnols. *là-même*.

Fulvie traite fort durement les Dames Romaines, qui vouloient avoir recours à ſon interceſſion contre les Triumvirs. II. 793.

Fulvius, origine de cette Famille. II. 518 *a*.

Furetiere eſt tombé dans une groſſe erreur touchant Caſſius. II. 74 *b*. Les traits de Satire qu'il lance contre les Ecrivains qui trafiquent de leurs Livres. IV. 31 *a*. Reviſion de ſon Dictionaire par Mr. de Beauval. I. 467 *b*.

Furius de Catulle eſt bien different de celui d'Horace. II. 106 *b*. Voſſius critiqué à cet égard. *là-même*.

Furmerius, le fait qu'il allegue pour prouver la longue vie des anciens Rois des Friſons, eſt tout à fait malfondé. I. 378 *b*.

Furſtemberg (le Prince de) ſon enlevement diſſipe les Conférences de la Paix générale, qui ſe traitoit à Cologne. III. 324 *b*.

G.

G*Abay Faro* (Aaron): Juif Portugais qui ſe convertit au Chriſtianiſme. IV. 492.

Gabalis (le Comte de) ſi ce Livre eſt original. I. 616 *b*. Cité. 650 *b*. Morceau de ſa Comédie au ſujet de Noé & de ſa femme. II. 130 *b*.

Gaguin défend mal Jeanne Reine de Navarre, contre les calomnies dont on la noirciſſoit. I. 708 *a*. Mal aparié avec Paul Emile. II. 357 *a*.

Gaillard (Gilles) embraſſe la Religion Réformée, & publie les Motifs de ſa Converſion. IV. 63 *a*.

Gain, l'amour du gain fait faire bien des baſſeſſes. I. 138 *a*.

Galant châtié tout comme Abelard. I. 564.

Galanterie, quel eſt le plus grand crime dans ſon empire. II. 250 *b*.

Galanteries des Rois de France, l'Auteur de cet Ouvrage a copié pluſieurs erreurs de Varillas, & les a mêmes rendues pires. III. 765 *b*. La premiere édition de cet ouvrage a plus l'air d'une véritable hiſtoire, que la ſeconde. IV. 391 *b*.

Galatin (Pierre) Cordelier, accuſé d'avoir pillé Porchet Salvago. III. 358 *b*.

Galba, tout le monde l'auroit cru capable de l'Empire s'il n'avoit jamais été Empereur. II. 750 *a*. Sa complaiſance pour Mecenas. III. 252 *b*.

Galeas (Jean) meurt pour avoir été empoiſonné, & non pour avoir trop careſſé ſa femme. I. 282 *a*.

Galien, ſon Objection contre les atômes inanimez. II. 367 *b*. Trouve étrange que Chryſippe s'amuſât à expliquer ſoigneuſement les traditions poëtiques. II. 902 *b*. Qui le prémier a traduit ſes Oeuvres en Latin. III. 90.

Galilée: a porté le titre de premier Mathematicien du Grand Duc de Toſcane. IV. 463. Son Buſte honorablement placé & reſpecté par Viviani. *là-même*.

Galiſſard (Pierre) commet deux bévues au ſujet de Jean Damaſcene. II. 239 *a*.

Gallois (le) cenſuré de pluſieurs erreurs au ſujet du plagiat de l'Aretin. I. 304 *a*.

Gallucci (le Pere) ſe brouille dans la narration d'un combat. I. 661 *b*.

Gallus Romæ Hoſpes: Ouvrage compoſé ſous ce Titre par Louïs de Mon-Joſieu. III. 415 *b*.

Gameren (Hanard): qui étoit cet Auteur. IV. 281 *n*.

Gamme, d'où eſt venu ce mot. I. 201.

Gands de Frangipane, d'où leur vient ce nom. II. 509 *b*.

Ganges (le Roi de) tué par les Gymnosophistes. II. 551 *a*. Les malheurs qui suivirent cette mort. *là-même*.
Gantois, mis à la raison par Philippe le Bon Duc de Bourgogne. I. 639 *a*, *b*.
Gap, son Synode National ordonne que l'on inserera dans la Confession de Foi un nouvel Article, portant que *le Pape est proprement l'Antechrist*. II. 464 *a*.
Garamont (Claude) fait les Poinçons & frappe les Matrices des Caracteres Romains. IV. 388. Il étoit Disciple de Tori. *là-même*.
Garassé, une de ses calomnies contre Beze réfutée par un Catholique Romain. I. 555 *a*. Défaite dont il se servit. 556 *a*. Son portrait. 557 *b*. Impertinent Conte de sa Doctrine Curieuse. 694 *a*. Autre encore plus impertinent. 695 *a*. Il publie une fausseté contre Calvin à l'occasion de Servet. II. 18 *a*. Est un Calomniateur. 83 *b*. Tirade de ses impertinences. 292 *a*, *b*. Son jugement touchant Democrite & Diogene fortement censuré. 293 *b*. Ses bouffonneries au sujet des Antinomiens. 867 *a*. Sa licence à changer des faits dans l'Histoire d'Athenaïs. III. 90 *b*. Comment il abuse de l'autorité de Prateolus pour calomnier les Calvinistes. 223 *b*. Il censure Pâquier, & raporte par occasion des Exemples d'une ridicule ignorance. 203 *a*. Il commet diverses fautes au sujet de quelques Magiciens. IV. 104 *a*. Il publie deux Satires violentes sous le nom d'André Schoppius. 179 *a*. Est convaincu d'erreur grossiere, au sujet de Lucain & de Tacite. 312 *b*. Traite d'Athée l'Anonyme qui s'est caché sous le nom d'Antoine Cornelius. 490 *a*. Examen d'une imagination de ce Jésuite. 481 *a*, *b*, *& suiv.* Ses bévues touchant le *Querela Infantium*. II. 216 *b*.
Garces mettent toute la Grece en guerre. III. 674 *a*.
Garcia (Martin): fait traduire l'Alcoran Arragonnois. I. 230.
Garde (Guy de la): traduit en François le Traité de Baduel sur le Mariage des Gens de Lettres, & manque dès le Titre. I. 419 *b*.
Garden (George): fait la Vie de Jean Forbes. II. 485.
Garderobbe, rares preceptes de garderobbe. I. 124 *b*.
Gardes de la Ville, dans le Cantique des Cantiques, expliqués par les Puissances Ecclésiastiques: explication qui fait enfermer son Auteur. III. 87 *a*, *b*.
Gardie (de la) calomnié par Typot. IV. 478 *a*.
Gardiner: déposé sous Edoüard VI, pour n'avoir point soutenu les Droits de l'Autorité Roiale. III. 761 *a*. Et rétabli sous Marie. *là-même*. Bon-mot qu'on lui attribue touchant J. Poinet, avec sa réfutation. 762 *b*.
Garnier (Gilles): Homme, qui se transformoit en Loup-garou, condamné au feu par Arrêt du Parlement de Dole. I. 391 *a*, *b*.
Gassarus (Achille) Médecin, étoit un véritable *Helluo Librorum*. II. 515.
Gassendi abandonne le dessein de critiquer Aristote par la peur de la persécution. I. 327 *a*. Censuré de ce qu'il a pris une loüange ironique d'Horace pour une loüange serieuse. II. 102 *b*. Son Eloge. *là-même*. S'il s'est laissé tromper par le traducteur Latin de Plutarque, au sujet de Corniade & de Leontium. 369 *a*. Personne n'a si bien écrit que lui pour Epicure. 471 *a*. En quoi il differe de Descartes. III. 100 *b*. Il ne s'est jamais si bien porté, que dans le tems qu'il devoit mourir suivant les prédictions des Astrologues. 428 *b*. Etoit redoutable Adversaire des Astrologues. 639 *b*. Mr. de Peirecs le prie d'écrire sur une operation astronomique touchant la ville de Marseille. 750 *a*. A combatu les raisonnemens de Descartes pour l'immortalité de l'ame. 780 *b*. Son sentiment sur la conservation des créatures est insoutenable. IV. 65 *b*. Ce qu'il observa touchant les Mathématiciens, & sur tout les Géometres. 548 *a*.
Gassion (le Maréchal de) on défend de faire son Eloge. II. 754 *a*. Comment il refuta les réflexions de l'Abbé de la Riviere au siege de Courtrai. III. 576 *a*. Apophthegme de ce Maréchal. IV. 343 *a*.
Gauden, est l'Auteur de l'*Icon Basilica*. III. 398 *a*.
Gaulard (le Sr.) Contes sous ce Nom. I. 46 *b*.
Gaultier (Jaques) multiplie tant qu'il peut les Sectes Protestantes. II. 132 *b*. Fait une Secte imaginaire de Melchiorites. III. 376.
Gauric (Luc) ce qu'il déclara à Henri II dans son Horoscope. II. 728.
Gautruche (le Pere) critiqué avec d'autant plus de soin, qu'il est dans les mains de tout le monde. I. 55 *b*.
Gaza, ce qu'il fit pour Argyropyle. I. 308.
Gazetiers, il ne faut pas se fier à leurs Relations. I. 12 *a*. Il n'y en a point de si chetif qui ne se puisse promettre l'immortalité pour tous les Contes qu'il invente. II. 18 *b*, & 38 *a*. Aussi difficiles à concilier avec eux-mêmes, que de concilier ceux de different Parti. III. 48 *a*. Ignorance de celui de Paris. *là-même* & *b*. Leurs artifices à grossir & diminuer les troupes d'une Place assiegée. 49 *b*. Ceux des Villes Impériales ordinairement grans menteurs. IV. 467.
Gazettes antérieures plus croiables que les postérieures en certains cas. I. 12 *a*. Leur invention n'est pas le prémier moien dont on s'est servi pour tromper le public. 92. Si les Princes Catholiques font bien d'y laisser mettre leurs vœux & leurs pelerinages pour le succès de leurs armes. 115 *a*. Celles d'Amsterdam n'ont pas accoutumé de célébrer les loüanges des Papes. II. 161 *b*. Elles louent pourtant Alexandre VII. *là-même*. Observation sur les nouvelles qu'elles débitent. 634 *a*, & III. 274 *b*. Utilité d'une Charge qu'on pourra établir par raport à la Gazette. IV. 583 *a*. Jugement de Guy Patin sur la Gazette. *là-même*. Voiez aussi 584 *a*. Leur Utilité pour les Dates. III. 390 *b*.
Gediccus n'a point pénétré la véritable intention de l'Auteur qui a mis en question, si les femmes étoient des créatures humaines. II. 538 *a*.
Gela, par qui cette Ville a été bâtie. II. 547 *b*. Ses habitans envoient une Colonie à Acragas. *là-même*.
Gelée (Theophile): traduit l'Histoire Anatomique & les Opuscules de du Laurens. III. 69 *a*.
Geminius (Livius) son infame flaterie, & ses horribles imprécations. II. 618 *b*.
Généalogies, vanité de la plupart de celles des Juifs. I. 29 *b*, 30 *a*. Les figures ne sont guere plus nécessaires en matiere de Geometrie, qu'en matiere de Généalogie. 664 *a*.
Généalogistes, leurs impertinences. III. 729 *b*. Voiez aussi IV. 442 *a*. Cherchez *Familles*.
Genebrard traite Josephe d'impie, pour avoir comparé le passage de la Mer de Pamphylie par Alexandre, avec celui de la Mer rouge par Moïse. III. 697 *b*. Difficulté sur la premiere Edition de sa Chronique. 622 *a*. Traitoit avec une médisance furieuse ceux qui n'étoient point Catholiques. 69.
Gener: ce mot se prend indifferemment pour beaufrere, & pour beaupere, dans les anciens Ecrivains. III. 724 *b*.
Génération, les plus excellens Physiciens n'avoient point admis de génération proprement dite devant Aristote. I. 327 *a*, *b*. Raports que les Médecins trouvent entre ses organes & le gosier. II. 270 *a*.
Généraux d'Armée, fournissent quelquefois des ressources à l'ennemi. I. 531 *a*. Il y en a un très-grand nombre dont les victoires n'ont point d'autre fruit, que de faire vendre des crêpes & du drap noir. II. 119 *a*. Les Romains en changeoient souvent. *là-même*. Combien il leur importe d'être diligens. *là-même*. Ils avancent bien souvent plus leurs affaires par des coups de Politique, que par leur grande capacité dans l'Art militaire. 211 *a*. Leurs ruses pour se rendre toûjours nécessaires IV. 199 *a*. Il n'y a personne à qui il importe autant qu'à eux d'être délivrez des superstitions de l'Astrologie judiciaire. 293 *b*. Trop de précaution leur nuit quelquefois. 297 *a*.
Générosité. Exemple fort rare de cette Vertu. I. 336 *b*.
Genes, Ville, apellée plutôt *Janua* que *Genua*, dès le tems de Luitprand, & pourquoi. I. 427 *a*. Elle demande Charles VII pour son Seigneur. II. 153 *b*.
Genest (St.) a fini ses jours par une Tragédie. III. 606 *a*, *n*.
Geneve, faux augure de Scaliger touchant cette ville. I. 553 *a*, *b*. Les desordres y régnoient, nonobstant la Réformation des Dogmes. II. 16. Le Consistoire Italien y dresse un Formulaire de Foi. 544 *a*. Son Académie ne veut point souffrir d'autre Systême que celui d'Aristote. IV. 30 *a*. Quand & à quelle occasion l'on y dressa une Ecole de Langues, &c. II. 24 *b*.
Genevois: Harangue que Broughton leur adresse. I. 676 *a*. Exemplaire Grec & Latin de cette Harangue. *là-même*.
Genevois (le Prince de) pourquoi apellé de la sorte. II. 537 *a*. Il devient prisonnier de sa mere en voulant se saisir de Beauvais. *là-même*.
Genies, s'ils ne pourroient pas conserver leur espece par la génération. I. 603 *b*. S'ils existent. II. 75 *a*, *b*. Doctrine Paienne touchant le Genie particulier de chaque homme. 6 *a*. Ce que Cardan dit de son Génie particulier. 54 *a*. Echantillon de la Doctrine Platonique touchant les Genies. III. 759 *a*.
Gennadius, Patriarche de Constantinople, reçoit la Crosse des propres mains de Mahomet II. III. 276 *a*.
Gens de Lettres. Cherchez *Auteurs*, & *Ecrivains*, & *Lettres*.
Gentilis: ses Differens avec Calvin plus détaillés dans la Vie Françoise de Calvin que dans la Latine. II. 24 *b*.
Gentils: on ne fait à quoi les Peres songent dans quelques-uns de leurs argumens contr'eux. II. 176 *a*.
Gentilshommes, ceux de France pour la plupart sont d'un village. II. 534 *a*.
Gentius, Roi d'Illyrie, mené en triomphe à Rome. I. 240 *a*.
Géometres, la moindre distraction peut causer beaucoup de mécomptes dans leurs calculs. II. 101 *b*.
Géométrie, Maxime de Platon que Dieu l'exerce toûjours. IV. 549 *a*.
Georgiens, quelles sont leurs mœurs. III. 361 *a*.
Gerard (Balthasar) sur quel exemple il se fonde pour assassiner Guillaume I, Prince d'Orange. II. 869. Assassine ce Prince. 150 *a*, *n*.
Germain (St.) Evêque d'Auxerre, rétabli dans le Calendrier par Arrêt du Parlement. III. 149 *a*.
Germanicus, à qui ce nom a été donné, & pourquoi. II. 324. Ses bonnes qualitez. 326 *b*. Ce qu'en dit Tacite en decrivant son triomphe. III. 213 *a*.
Gerson: critique le Traité des Noces spirituelles de Ruysbroeck. IV. 105 & 106. Jean de Schoonhove, & Denys le Chartreux, repondent à cette Critique. *là-même*.
Gervais de Tilleberi: fait mention de la Papesse dans ses *Otia Imperialia*. III. 591 *a*. Martin Polonus tire de lui les matériaux de sa Chronique. *là-même b*.
Gesner s'est si mal exprimé au sujet de Tortellius, qu'il pourroit être cause de plusieurs grosses fautes. I. 302 *a*. Inattention de cet Ecrivain. 670 *a*. Donne des espérances à l'égard d'un Auteur, qui sont prises pour des choses effectuées. III. 648 *b*.
Getes, leurs Ambassadeurs, allant traiter de paix ou de treve avec des gens irritez, se presentérent à eux joüant de la lyre. I. 59 *b*. Ils étoient les plus belliqueux de tous les hommes, & pourquoi. II. 552 *a*. Ils font en cela honte aux Chrétiens. *là-même*. Traitent honetement & obligeamment Ovide. III. 566. Ce Poëte fait un Poëme en leur Langue à la loüange d'Auguste. 564 *b*.
Gibets, taille demesurée de quelques-uns, & pour quelle vue. I. 411 *a*.
Gibieuf (le Pere) met des Argumens & des Sommaires aux Oeuvres du Cardinal de Berulle. I. 545 *b*.
Giessen, le Landgrave de Hesse y érige un College, auquel l'Empereur confera l'année suivante le titre d'Université. II. 717.

L'Académie de cette Ville transportée à Marpourg. IV. 165.

Gifanius, résolution des difficultez proposées sur son sujet. II. 496 *a*. C'est lui qui a composé la Vie de Lucrece. III. 598 *a*.

Gyges, quelle étoit sa Maxime touchant les femmes qui se depouilloient de leurs habits. II. 677 *a*, *b*.

Gil (le Pere) Jésuite, n'avoit jamais connu de visage aucune femme. III. 328 *a*.

Gymnosophistes, il y en avoit de deux especes. I. 653.

Girac censure très-mal-à-propos Costar. I. 54 *a*. Ne critique pas avec exactitude. *là-même*. Il ne raisonne pas conséquemment. *là-même*. Il ignore ce qu'il ne devoit pas ignorer. *là-même*. Il explique mal Plutarque. *là-même*. Il réfute mal les faits de la Mythologie Paienne. *là-même*. Cité. 182 *a*, *b*, & II. 390. Son Jugement sur la Traduction de Plutarque par Amyot. I. 182 *a*. Convertit en crime d'Etat un endroit de la Replique de Costar. II. 726. Est censuré avec raison par Costar, au sujet des deux tonneaux de Jupiter. III. 304 *b*. Histoire de ses Démêlez avec Costar. IV. 353 *b*, & suivantes.

Giraldi: brouille pitoiablement les choses touchant Parthenius. III. 602 *a*, *b*.

Girard (Albert): Traducteur des Ouvrages de Stevin. IV. 279 *a*.

Giseric, Roi des Vandales, prend Rome, &c. III. 80 *a*.

Gladiateurs, leurs jeux furent abolis par Honorius. I. 163 *a*. Se louoient au prémier venu afin de s'entretuer. 703 *b*.

Glandorp censuré d'avoir fait deux Consuls d'un seul. I. 427 *a*. Critiqué pour avoir fait deux Poëtes d'un. II. 78 *b*. Il critique mal-à-propos Rutilius au sujet de la guerre des Parthes. 74 *a*. Sa pensée sur le tems auquel la loi Fannia fut établie, ne s'accorde nullement avec ce qu'en dit Pline. 440 *b*. Il trompe deux fois le Lecteur au sujet de Fulvie. 521 *b*. Son erreur au sujet d'un Hortensius Lieutenant général de Sylla. 794 *a*.

Glaphyra, son songe, & les moralitez que Josephe en tire. II. 554 *a*.

Glycera Courtisane raille Stilpon. IV. 284 *b*.

Gloire, l'homme en est fort avide. II. 40 *b*. Elle est inséparable de l'utile dans les affaires de la Guerre. 119 *b*. Ceux qui aspirent à la même gloire peuvent bien s'estimer, mais ils ne s'aiment point. 429 *b*. Le desir qu'on en a est la derniere chose qu'on depouille. IV. 342 *b*. Il n'y a rien de plus extraordinaire que de savoir jouïr tranquillement de celle qu'on a aquise. 371 *a*.

Glossateurs sont tombez dans plusieurs bévues par l'ignorance des belles Lettres. I. 48 *b*. L'autorité surprenante des Glossateurs de Droit. *là-même* Qui fut le prémier des Jurisconsultes François qui chassa la barbarie des Glossateurs. II. 327.

Gnostiques, on peut croire sans peine qu'ils admettoient ces vertus & ces principes qu'on leur attribue. II. 8 *a* Impertinence de leurs Contes au sujet des ames qui montent dans le ciel. 347 *b*. Tournoient en ridicule tous ceux qui souffroient le martyre. III. 316 *a*.

Gobelet du monde, qu'est-ce que les Philosophes Arabes entendent par là. I. 326 *b*.

Gobelin (Jean): son Sentiment touchant Flavius Blondus. I. 580 *b*.

Godeau, ce qu'il dit de la facilité à composer. II. 627 *a*. Poussé par un Critique au sujet d'une Hymne. III. 192 *a*, *b*.

Godefroi (Theodore): publie l'Histoire de Louïs XII par Jean d'Auton. I. 407.

Goldast (Melchior) son frere massacre une Demoiselle dans le grand chemin de Strasbourg. II. 557. Fait imprimer au second Tome de sa Monarchie le *Defensor Pacis* de Marsilius de Menandrino. III. 379 *a*.

Golius (Jaques) étoit un bon Protestant. II. 719. Sa grande capacité dans la Profession des Langues Orientales. 818.

Golius (Pierre) voiage dans le Levant, où il est fort bien traité en considération de son frere. II. 719 *a*.

Gomarus, Pronostic de ses Contestations avec Arminius. I. 477 *a*. Ce qu'en dit Joseph Hall. II. 687 *a*. Fait imprimer le *Defensor Pacis* de Marsille de Padoue. III. 379 *a*, *b*.

Gombauld, est raillé de n'être pas bien logé. IV. 498 *a*.

Gomes (Ruy) par quelle ruse il aquit l'amitié de Philippe II. IV. 343 *a*, *n*.

Gomorrhaus, quel Livre c'est. II. 240 *a*, *b*.

Gonet: se trompe touchant le Jésuite André Blanc. I. 569.

Gonzague (Cecile de) méprise les plaisirs du monde pour se consacrer à Dieu. II. 214.

Gonzague (Louïse Marie de) un Astrologue lui promet une Couronne, & la Prédiction eut son effet. III. 532 *b*. Voi aussi 194 *a*, & *Pologne* (la Reine de).

Gordien, Empereur, Philippe le fit déposer & puis tuer. I. 412 *b*.

Gordius, quel présage il eut de la Roiauté. IV. 332 *a*.

Gorgias, de qui il a été le modele pour l'élévation de l'Eloquence. II. 227 *b*. Haranguoit sans préparation, & pourquoi. III. 821 *b*.

Gortyniens: Peuple Athée de la Phocide, le même que les Phlegyens. III. 709 *a*.

Gortys, Ville de Crete, par qui bâtie. II. 434 *b*.

Gosselin (Guillaume): Traducteur François de l'Arithmetique de Tartaglia. IV. 323 *a*.

Goudron (le Marquis de) épouse une coureuse devenue riche par les bienfaits du Duc de Vitry. III. 615 *a*.

Gouffier de Boisy mis pour *Duprat* dans plusieurs Relations. II. 499 *a*, *n*.

Goulu, Réponse qu'il fit à un passage qu'on lui avoit critiqué, examinée. I. 358 *a*. Suplement à l'Histoire de sa Dispute avec Balzac. III. 444 *a*, *b*.

Goût, exemple de ses caprices. IV. 376 *b*.

Gouverneur assiégé: fait toujours demander où est le quartier des Rois lors qu'ils se trouvent au Siege. III. 47 *b*.

Gracches ôtent aux Sénateurs tous les Tribunaux de Justice, pour en gratifier les Chevaliers. II. 321 *b*.

Grace, saint Augustin, Calvin, Jansenius, les Thomistes, ont au fond le même Sentiment sur cette matiere. I. 75 *a*, & 393 *a*, & II. 830 *a*. Bellarmin étoit aussi du même sentiment. I. 506 *a*. Il n'y a point de méthode qui leve toutes les Difficultez qui se rencontrent sur cette matiere. 335 *a*, *b*. Son inamissibilité décidée par le Synode de Dordrecht. II. 487 *a*. Ce que quelcun a dit des matieres de la Grace. 830 *a*. L'endroit foible de ce Dogme. IV. 35 *a*. On peut errer sur ces matieres par de bons motifs. 217 *b*. C'est un scandale que les Disputes de la Grace produisent tant de Divisions. 218 *b*. Cause des Disputes sur ce sujet. 625.

Grace universelle, il s'en faut bien que cette méthode contente la Raison. I. 183 *a*. Différens qu'elle a excitez. *là-même*. Et qui sont regardez présentement d'un autre œil qu'autrefois. II. 237 *a*, *b*. Cherchez *Prédestination*.

Gracian, deux sortes de Lecteurs se plaignoient de ses Ouvrages. III. 572 *a*.

Grævius: se trompe touchant la mort de F. Junius. II. 889.

Grammaire, l'ignorance d'une de ses Regles fait renvoier un savant homme à ses Rudimens. II. 113 *a*.

Grammaire Françoise, est plus exacte que la Greque & la Latine. I. 53 *b*, & IV. 343 *b*.

Grammaire Irlandoise, par qui a été faite la prémiere. I. 498 *b*.

Grammairien, devenu Empereur. I. 263. Grammairien qui estimoit que c'étoit perdre le tems que de disputer des Questions de Théologie. 700 *b*. Grammairiens censurez de ce que recherchant les malheurs d'autrui, ils ignorent leurs propres desordres. II. 295 *a*. Grammairiens & Philologues sont faciles à se fâcher, & difficiles à s'apaiser. III. 597 *a*.

Grammont (le Maréchal de) comment il parloit de la Religion Réformée. III. 437 *b*. On a cru qu'il perdit exprès une Bataille. II. 377 *a*.

Grand (Mr. le): sa Justification de Sanderus contre Mr. Burnet. IV. 138 *b*.

Grandeur, notre esprit est peu capable de connoître la véritable. III 743 *b*.

Grandier, ce qu'on dit de lui dans les Mémoires d'Artagnan. III. 165 *b*.

Grands, ne sont pas aussi heureux qu'on pense. I. 643 *a*. Voiez aussi IV. 520 *b*. En quelque lieu qu'on soit il en faut toûjours parler avec respect. II. 349 *b*. Il faut observer les momens propices pour se présenter devant eux. II. 643 *a*. S'accordent aisément dans leurs Différens. III. 766 *a*.

Grangier (Bonaventure): écrit contre le frequent usage de la faignée introduit par Botal. I. 625 *a*.

Gras (Henri): publie le Traité d'Antoine Saporta *de Tumoribus præter naturam*. IV. 139.

Gratitude, n'est pas soumise entre les Souverains aux mêmes regles qu'entre des particuliers. II 350 *a*.

Gravure, sert quelquefois à la falsification de l'Histoire. I. 626 *b*.

Grece mérite l'épithete de *menteuse*, de *fabuleuse*, & de *male feriata*. I. 53 *a*. L'Histoire générale de la Grece est un Livre plein de fautes. III. 676 *b*.

Grecs, quel titre ils donnoient au Roi de Perse. I. 93 *a*. Ordre qui leur fut adressé de vivre en paix, d'honorer les Muses, & de terminer leurs différens selon les regles de l'équité. 148 *b*. On leur a reproché qu'ils étoient toûjours enfans. 613 *b*. Décriez pour leurs faux témoignages. II. 43 *b*. Leur affection pour leur Langue. 189 *b*. Comment la guerre de Troie leur fut utile. 667 *a*. Ingénieux & voluptueux, ont eu besoin d'une Religion chargée de Cultes. IV. 619.

Grecs se plaignent du peu d'affection que l'Eglise Romaine a pour eux. I. 354 *a*. Ils regloient leurs sentimens sur saint Jean Damascene, plus que sur aucun autre Pere. II. 239 *b*. Leurs Prêtres se vantent faussement d'un miracle à toutes les Fêtes de Pâques. 344 *a*. Quelle a été la cause des maux qu'ils souffrirent à la prise de Constantinople. III. 277 *b*. Quatre Savans de cette Nation chercherent un asyle en France sous le Regne de Charles VII. 360 *b*.

Greffier au Parlement de Paris: cette Charge a été plus d'un Siecle dans la Famille du Tillet. IV. 363 *b*.

Gregoire de Nazianze, son Apologie touchant le genre de mort d'Aristote. I. 329 *a*. Ce qu'il disoit de son pere. III. 56 *a*, *b*. Voiez *Nazianze*.

Gregoire de Nysse: quelques-uns le croient Auteur de l'Ouvrage qui court sous le nom de Nemesius. III. 490.

Gregoire le Grand, s'il a été Moine Bénédictin. II. 526 *b*. Par quel miracle il fut trouvé dans sa solitude. 595 *a*. S'il a été obligé de révoquer la loi du célibat. 599 *b*, & 600 *a*. Il a douté de la résurrection. 601 *b*. On lui attribue un Ouvrage de *Radulphus Flaviacensis*. 713. Les plus habiles gens de la Communion Romaine refutent aujourd'hui le Conte que ce Pape ait tiré l'ame de Trajan des Enfers. IV. 394 *a*, *b*

Gregoire V Pape, comment proche parent de l'Empereur Othon. III. 551 *a*.

Gregoire VII, Pape: Suplement à l'une des Remarques de son Article. III. 58 *b*. Autre Suplement. 69 *a*, *b*, 453 *a*, *b*.

Gregoire XI, Pape: se plaint aux Députez de la Faculté de Théologie de Paris de la Version Françoise du *Defensor Pacis* de Marsille de Padoue. III. 380 *b*.

Gregoire (Pierre) n'a point entendu l'Auteur qu'il cite au sujet de Diagoras. II. 284 *b*.

Grim (Egbert) cite le témoignage de 135 Auteurs contre la Papesse Jeanne. II. 492 *b*.

Grynæus: Hommes celèbres de ce Nom. II. 611 & 612 *b*.

Grisons, leur Edit contre les Hérétiques. III. 78 *a*. Donnent un Edit contre les Hérétiques, & Scipion Lentulus en fait l'Apologie. 79.

Groendal: Ruysbroek y fonde un Couvent de Chanoines Reguliers de St. Augustin. IV. 105.
Groningue, qui prêcha le prémier la Réformation dans son territoire. I. 169 *a*. Et dans la grande Eglise après la réduction de cette place au pouvoir des Etats Généraux. *là-même*. Les Luthériens en chassent tous ceux qui avoient embrassé la Réforme de Calvin. II. 460. Cette Ville s'associe avec les Provinces-Unies. *là-même*. Elle érige son College en Académie. *là-même*. Se défend vigoureusement contre l'Evêque de Munster, & quand. III. 390 *a*.
Gropper. IV. 505 *b*. Comparé à Judas, & accusé de s'être étranglé. *là-même*.
Gros (Valere): défend les Vaudois comme le Prieur Rorenco. IV. 87 *b*.
Grotius, s'il est étonnant qu'il ait pris Caligula pour cet homme de péché dont parle Saint Paul. II. 12. Il a eu tort de n'avoir pas envoié à ses amis une copie de son Histoire. 30 *b*. Ce qui fit résoudre au Roi Gustave de se servir de lui. 618 *a*. Son Livre de la Vérité de la Religion Chrétienne. 722 *a*, *b*. Ce qu'il dit au sujet du secours que l'Ambassadeur d'Espagne sollicitoit en Angleterre pour le Duc de Rohan. 724. Ce qu'il a dit des Jésuites. III. 149 *b*. Son Observation pour combatre le Mahométisme. 257 *a*. Est accusé de n'avoir pas parlé avec assez de ménagement des Droits des Rois. 324 *b*. Etoit, disoit-on, de la Religion des doctes ou des prudens. IV. 44 *b*. Ce qu'il a dit d'une intelligence externe par raport à quelques actions des bêtes. 84 *b*. Incident de sa Dispute avec Rivet. I. 167 *a*, *b*. Censuré par Rivet ne repond rien de bon. 690 *a*, 693 *a*, *b*.
Gruterus, traité désobligeamment par Baudius. II. 623 *b*. Et d'une maniere atroce par Philippe Pareus. *là-même*. Combien d'injures atroces il dit à l'un de ses Adversaires. III. 597 *a*.
Guast (Marquis du) exhorte l'Aretin à ne le point épargner sur ses défauts. I. 305.
Guast (du) étoit un scélérat. III. 137 *b*.
Guastala (la Comtesse de) Fondatrice d'une Confrairie, où l'on tâchoit de vaincre la chair par un moien fort singulier. IV. 412 *b*.
Gueincestre, sa fureur & ses calomnies contre Henri III. II. 653 *a*.
Gueldre (la Province de) érige une Académie à Harderwyk II. 699.
Guerche (Silvestre de la) Evêque ignorant, mais aimant les Savans. II. 479 *a*, *b*.
Guerchi (Mademoiselle de) l'Histoire de ses Amours & de sa mort. III. 615 *a*.
Gueret (Jean) Jésuite: Professeur sous qui Jean Chastel avoit apris la Philosophie. II. 148 *a*, *b*. Est apliqué à la question, n'avoue rien, & est banni à perpetuité. 149 *a*.
Guerre, quelles sont ses fureurs ordinaires. I. 169 *a*. Effet de celle qui s'excite dans une Communion. 172 *b*. Si dans une guerre la justice donne lieu d'espérer un bon succès. 195 *b*. Ses Loix sont fort cruelles. 361 *b*. Ce qui fait que ses Auteurs sont detestez. *là-même*. Mauvaise guerre causée par la vangeance du Duc de Montpensier. 411. Si tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré. 678 *a*. L'un de ses malheurs. 681 *b*. Avantage des veuves dont les maris y avoient été tuez. II. 34. Il n'est rien de tel que la langue des Orateurs pour la faire commencer, ou pour la faire durer. 211 *a*. C'est une idée Platonique qu'une guerre conduite selon les Loix de la Religion. 185 *a*. Dicearque disoit qu'elle fait périr plus d'hommes que toute autre chose. 285 *b*. Ceux qui devroient déconseiller les guerres à cause de leur profession, en sont bien souvent les instigateurs 388 *b*. Il n'y a que la méchanceté de quelques particuliers, & la sottise des peuples qui les produisent presque toutes. *là-même*. C'est une honte de revenir d'une longue guerre les mains vuides. 723 *b*. Réflexions sur les Guerres que les Ecclésiastiques conseillent de faire. III. 159 *a*. Guerre Cardinale, ce que c'étoit. 160 *a*. Quand on n'a apris le métier de la guerre que par la Lecture, on s'en doit tenir à la théorie. 238 *a*. Guerre sacrée, qui la fit naître. 707. La Guerre a des Maximes qui deviennent funestes, quand on les transporte dans les Affaires de Religion. 364 *a*.
Guerres civiles, il en résulte quelquefois des utilitez. I. 401 *a*. Si le parti du Prince se donne moins de licence que les révoltez. 493 *a*. Scrupules de Bongars par raport à ces Guerres des Protestans. 606 *a*. Protestations ordinaires qui les accompagnent. II. 188.
Guerres de Religion sont horribles. I. 451 *a*. D'où sortit la prémiere en France. II. 809 *b*.
Guerres Littéraires sont quelquefois violentes & de durée. I. 227 *a*. Hostilitez qui s'y commettent. II. 134 *b*. Ressemblent beaucoup à celles des Princes. 380 *a*.
Guerriers, il y en a beaucoup qui savent vaincre, mais peu qui sachent profiter de leurs victoires. II. 119 *a*.
Guevarra (Antoine de) impose à des gens d'esprit, par ses mensonges. III. 37 *a*. Les sanglans reproches qu'il fait à l'Evêque de Zamora. 570 *a*. Il a publié une infinité de faussetez. IV. 96 *b*. Imposteur Espagnol. II. 110 *a*. Impose à Dion une Fausseté touchant la nourice de Caligula. *là-même*. De Caurres lui vole diverses choses sans le nommer. *là-même*. Supose une Histoire de Marc Aurele. 361 *a*, 633 *b*.
Guibelet (Jourdain) réfute l'Examen des Esprits de J. Huarte. II. 820 *b*.
Guicciardin (François) la Version Latine de cet Historien mise dans l'Index. II. 635 *a*. Et pourquoi. 636 *a*. Avoit un grand éloignement des plaisanteries. *là-même b*. Fait paroitre trop de penchant à excuser Savonarole. IV. 152 *a*, *b*. Amplement cité touchant l'Affaire de ce Moine. 149 *a*, &c. 153 *b*. Critiqué à ce sujet. 154 *a*, *b*.
Guicciardin (Louïs) mis en prison. II. 636 *b*.

Guichenon: réfute une fraude pieuse touchant la fondation d'une Abbaye. I. 513 *b*.
Guienne (Eleonor Héritiere de) est recherchée par le Roi d'Angleterre, après avoir été répudiée pour ses débauches par le Roi de France. III. 168. Suite de ses Avantures. *là-même a*, *b*, 169 *a*.
Guignard (Jean) Jésuite: regardé comme Martyr. II. 150 *a*.
Guillaume le Conquerant, ses Loix condamnoient à la castration ceux qui forçoient les femmes. II. 491 *a*.
Guillaume I, Prince d'Orange, se sert de Baudouin. I. 479 *b*. Son Manifeste. III. 14 *b*.
Guillaume III: n'a jamais assiégé de place dont le Gouverneur le reconut en qualité de Roi. III. 47 *b*.
Guilleminot (Jean) ses efforts inutiles touchant les formes substantielles. II. 700 *a*, *n*.
Guillet, justifie mal deux grands hommes du reproche de jalousie. II. 41 *a*. Ne devoit point faire l'Apologie de la nudité des filles de Lacedemone. III. 3 *b*.
Guyon (Louïs) son jugement téméraire au sujet du Portrait de Jeanne d'Aragon par Niphus. I 279 *a*. N'a su se servir de ce qu'il déroboit à Bodin. III. 94 *b*.
Guyon (Made): Passage sale de cette Visionaire. IV. 653 *n*.
Guise (Messieurs de) la qualité de Prince leur est refusée. II. 646 *b*. S'ils ont déliberé de se faire Protestans. 647 *a*. Jusqu'où alloit la haine des Huguenots contre eux. *là-même b*. Leur persécution contre les Reformez. IV. 449.
Guise (le Chevalier de) tue les Barons de Lux pere & fils. II. 658 *a*, *b*.
Guise (François Duc de) pourquoi sa mort aporta un grand changement dans le Concile de Trente. III. 158 *b*.
Guise (Henri Duc de) tué à Blois. II. 733 *a*, & III. 136 *a*.
Guitaut, ce qu'il dit à Madame de la Trimouille. I. 185 *a*.
Guitmond Auteur de trois Livres contre Berenger, confondu avec Guy Aretin par Vossius. I. 301 *a*.
Gurtler (Mr.) croit que Babylone tombera pendant le cours du XVIII Siecle. I. 658 *b*.
Gustave (Adolphe) Roi de Suede, Conte qu'on fait de lui. I. 665 *b*. Accorde une treve de 15 jours aux Princes Catholiques liguez. *là-même*. Le cas qu'il faisoit de l'un des Ouvrages de Grotius. II. 618 *a*. Convoque une Assemblée de Luthériens & de Calvinistes à Leipsic, pour faire travailler à leur accommodement. 780 *a*. Eut quelques échecs en Allemagne. IV. 520 *b*. Ses Victoires donnent du poids aux Prophéties de Braunbom auparavant négligées. I. 657 *b*. Sa mort les fait retomber. *là-même*.
Gustave (Charles) Roi de Suede, n'en vouloit point au Papisme, lors qu'il entra en Pologne. II. 205 *a*.

H.

Haberkorn, son *Anti-Valerien*. IV. 576.
Habit, le luxe des Habits interdit aux femmes. I. 625 *a*. Un homme déchire son habit & pourquoi. I. 682 *a*. Comment étoit fait celui des filles de Lacedemone. III. 113 *a*. Mode de les porter courts. *là-même b*.
Habsbourg (Rodolphe Comte de) est élu Empereur par la réünion des suffrages qui avoient été partagez entre deux autres Princes. II. 94. Et reconnu par le Pape qui oblige par menace Alfonse de Castille à renoncer à ses droits. *là-même*.
Haddarschan, ce qu'il conte d'Abraham. I. 32 *b*.
Hadrien, Empereur Romain, se paie d'une flaterie surannée. I. 245 *b*. Brusqué par un Architecte en présence de Trajan. 264. Disperse les Juifs d'une manieré désolante. 451 *b*. Les Juifs le tienent pour un des plus grands destructeurs de leur Nation. 452 *a*. S'il étoit en personne à cette guerre. *là-même*. Comment il voiageoit. II. 669 *b*. Sa reconnoissance envers sa bienfaitrice. III. 761 *b*. Fit empoisonner sa femme. IV. 301 *b*.
Hadrien VI, comment il fut élu Pape II. 635 *a*. Etoit trop scrupuleux. I. 508 *b*, & II. 674 *a*. Persiste dans son prémier sentiment, que le Pape peut errer, même dans les choses qui regardent la foi. 675 *b*. Grand Réformateur du luxe de son Prédecesseur, se contente de douze palefreniers. III. 82 *a*. Comment il fut détourné de renverser la Statue de Pasquin. IV. 588.
Haemstede, d'où descend cette Maison. II. 821 *a*.
Haerlem assiégé, & pris par les Espagnols. II. 884.
Haguenau: quelles étoient les dix Villes qui composoient ce qu'on apelle la Préfecture d'Haguenau. III. 46 *b*. Soumises à la France. *là-même*, 47 *a*. Les François faisoient servir Haguenau de rempart en 1675 390 *a*.
Hay (Alexandre) Jésuite, est banni par Arrêt du Parlement de Paris, & pourquoi. II. 678 *a*.
Hailbrunner fait semblant d'être malade, pourquoi cela. III. 1 *a*.
Haillan (du) Reproches que Du-Pleix lui fait. II. 683 *a*.
Haine, la fraternelle est grande, mais celle des sœurs va peut-être plus loin. I. 533 *b*. Digression importante sur la Dénonciation de la Haine du Prochain. IV. 562 *b*, & *suiv*. Précis de cette Dénonciation. 563 *a*.
Halicarnasse, qui en ont été les Tyrans. III. 320 *b*.
Halicarnasse (Denys d') ses méprises en censurant celles de Fabius Pictor, au sujet des Tarquins. IV. 318 *b*.
Hall (Joseph) cité. III. 232 *a*. Ce qu'il écrit contre Lipse au sujet de ses Histoires des Miracles de la Ste. Vierge. 126 *b*.
Hallier (du): contraint par le Duc de Lorraine de se retirer de devant la Motte. III. 439 *a*.
Hambourg, ses Magistrats sont fort embarassez, à cause des Disputes de leurs Théologiens, qui partagent tout le peuple. II. 803 *b*. Quand cette Ville a commencé d'avoir des Syndics ordinaires. III. 23 *a*.

Hameston, l'unique asyle des fideles pendant un certain tems. III. 9 *a*.

Hamilton (Patricius) Eloge de ce Martyr. I. 156 *b*.

Hamilton (Jean) Archevêque, s'il est vraisemblable que Cardan lui ait predit qu'il seroit pendu. II. 53 *a*.

Hammon, ce Dieu avertit le Roi Tementhes de se donner garde des coqs. III. 825 *b*.

Hangest (Claude): Calvin lui dédie son Commentaire sur le Livre de Seneque touchant la Clemence. II. 24 *b*.

Hanover (la Duchesse de) reconnoit les Fourberies de Jaq. Aymar. I. 6 *b*.

Haran frere d'Abraham. Comment il mourut, & pourquoi. I. 32 *b*.

Harangue abrégée dans fort peu de tems. I. 441 *a*. Effacée du Catalogue de la Foire de Francfort, & pourquoi. II. 558 *a*. Qui le prémier s'est avisé d'écrire des Harangues avant que de les réciter. III. 665 *b*. Quoi que médiocre, elle peut enlever le monde, si elle est récitée par un excellent Orateur. 666 *a*. L'effet qu'une de Callistrate produisit sur Démosthene. II. 13.

Harangues: autrefois trop farcies de Latin & de Grec. I. 629 *b*.

Harangueurs déplaisent souvent à ceux mêmes qu'ils loüent. III. 190 *b*. Ce qu'en disoit Louïs XIII. *là-même*.

Hardouin (le Pere) il a eu raison de corriger, comme il a fait, un passage de Pline au sujet de Lucilius. III. 685 *a*. Il fait une supposition au sujet de Pythagore, qui est combatue par Herodote. 742 *a*. Il préfere Plutarque à Varron & à Verrius, au sujet de quelques monumens IV. 317 *a*.

Harlai (Achille) Prémier Président du Parlement de Paris, brutalement traité. II. 150 *a*.

Harma, ce qu'on contoit de ce Village touchant Amphiaraus. I. 193 *a*.

Harmonie Evangélique, qui court sous le nom d'Ammonius est différente des Canons Evangéliques. I. 190 *a*. Si elle est d'Ammonius. *là-même*.

Harpax: fils de Borée & de Chloris. I. 613 *b*.

Harphius (Henri): son Caractere. IV. 106 *b*. Emprunte beaucoup de Ruysbroek. *là-même*.

Harpocration, passage de cet Auteur corrigé par Maussac, & dont Vossius debite la Correction comme si elle venoit de lui. I. 188 *a*.

Hart (Von der) son sentiment sur le crime de Cham. II. 131 *b*. Il peut faire tort aux narrations de Moïse. *là-même*.

Hartnac (Daniel): écrit la Vie de Micrelius. III. 389 *n*. Continue son *Syntagma Historiæ Ecclesiasticæ*, & son *Syntagma Historiæ Politicæ*. *là-même a*, *b*. Critique de cette Continuation. *là-même*. Repris touchant Radulphus Flaviacensis. IV. 19 *b*.

Hasenmullerus (Elie) abandonne l'Ordre Jésuitique, pour se faire Lutherien. II. 835 *b*, & 836 *a*.

Hautefort (Madame de) calomniée par un Auteur satirique. IV. 168 *a*. Mais justifiée par Mr. l'Abbé Faydit. *là-même*. Suite de son Histoire. *là-même b*.

Havard, Amiral d'Angleterre, est cause de la mort du Comte d'Essex, & pourquoi. II. 353 *a*.

Hazart, Jésuite, son crédit contre le Parti des Jansénistes. II. 526 *b*.

Hebe, quel étoit son emploi auprès des Dieux, & pourquoi elle le perdit. II. 529 *a*, *b*, & 894 *b*.

Hébreu de la Bible, quand & pourquoi altéré par les Juifs. I. 124 *a*.

Hecatomythium, ce que c'est. I. 34.

Hegesippus, tendoit peut-être des pieges aux oracles. I. 95 *a*.

Hegire, ce que signifie ce mot. III. 257 *a*. Est l'ére ou l'époque des Mahométans. IV. 603.

Hegius (Alexandre): enseigne à Deventer. II. 1. Refuse la Direction de l'Ecole de Munster, & propose J. Cæsarius. *là-même*.

Heidegger n'a pas bien pénétré la pensée du P. Mersenne au sujet d'Hottinger. II. 819 *a*. Il raconte une plaisante Histoire au sujet de saint Germain & de Loyola. III. 148 *b*, & 149 *a*.

Heidelberg, desordres commis dans cette Ville prise d'assaut par Tilli. I. 169 *a*. Les Professeurs de cette Académie se retirent à Neustad, & pourquoi II. 560 *n*. Ils y sont rapelez. *là-même*. Dissipation de la Bibliotheque Electorale. 828 *a*. Le Commissaire du Pape a ordre d'en transporter tous les Manuscrits à Rome. *là-même*. Ruiné pour avoir été contraire à l'Empereur, & pour lui avoir été fidele. III. 596 *b*. Est saccagé par les troupes de Tilli. 610.

Helene, conduite pire que la sienne. I. 465 *a*. Bien des gens parlent d'elle sans qu'ils sachent qu'elle a été pendue. II. 703 *b*. Elle commit un inceste dont peu de gens font mention. III. 532 *b*.

Heleneion, quelle étoit la vertu de cette herbe. II. 703 *b*.

Helinand, Moine de Froimond: quand il vivoit. IV. 18 *n*.

Heliogabale livroit à ses Magiciens de jeunes enfans pour les sacrifier. I. 245 *a*. Mangeoit souvent des langues de paon & de rossignol. 260 *b*.

Hellénisme, quel Ouvrage mérite d'en être apellé le Thrésor. II. 38.

Heloïse, quelle fut sa douleur quand elle aprit le malheur d'Abelard II. 490 *b*. Ce que font les Religieuses du Paraclet, pour ne pas oublier qu'elle savoit beaucoup de Grec. III. 593.

Hemsbac, à quelle occasion la Réformation s'y établit. III. 594 *b*.

Henao (Gabriel) ses pensées sur le bonheur du Paradis. III. 147 *a*.

Hennins, coiffures hautes que les femmes des Païs-Bas portoient autrefois. II. 208 *b*. De quel moien se servit un Prédicateur pour en faire passer la mode. *là-même*.

Henri IV, Empereur, privé par le Pape de la Dignité Impériale. II. 603 *b*. Traité avec la derniere indignité. 604 *b*. Déposé de nouveau. 605 *a*. Mais aiant enfin le dessus sur son ennemi. 606.

Henri II, Roi de France, envoie ses Protestations contre le Concile de Trente. I. 180 *a*. Propose inutilement aux Suisses un renouvellement d'Alliance. 703. Se rend maître de la Ville de Mets. II. 140 *a*, *b*. Subit un interrogatoire en faveur du Duc d'Etampes. 412. Se fait apeller *Protecteur de la Liberté Germanique*. 721 *b*, & 728 *a*. Brûle la belle Maison de Binche, & pourquoi 786 *a*. Il veut marier une de ses filles avec Jean Sigismond. 788 *b*. Faits qui le regardent. III. 352 *b*. Ses Démêlez avec Paul IV, Pape. 715 *b*. Fait un Edit contre les mariages clandestins. 718 *a*. Aux conseils de qui doit être attribuée la persécution que les Réformez souffrirent sous son Regne. 765 *b*. Emploie contre le Pape un homme qu'il auroit fait brulér en France. IV. 434 *b*. Selon Jean Bouchet, & le Baron de Villars, ne rompit pas le premier la treve de 1556. I. 629 *a*, *b*.

Henri III, Roi de France, Traité de sa juste déposition. I. 626 *b*. Censure les Théologiens de Paris. 627 *b*. Son indiscrétion le rendit odieux à la Duchesse de Montpensier. II. 12 *b*. Cherche à découvrir l'Auteur qui avoit écrit sous le nom de *Stephanus Junius Brutus*. 582 *a*. Pieces curieuses touchant le Procès qu'on lui intenta. 654 *a*. N'étoit apellé que frere Henri en certain Conclave. 734 *b*. Mysteres qu'on a cherchez dans les circonstances de sa mort. 839 *b*, & 840 *a*. Faits touchant la maison où il fut assassiné. *là-même*. Quarante-cinq Gentilshommes furent choisis pour sa sûreté. III. 136 *a*. Savoit faire paroître de la fermeté & de la grandeur. *là-même b*. Etoit reduit à récompenser les trahisons de ses Sujets. 137 *a*. Jamais Prince ne s'est fait plus dissemblable à soi-même que lui. 333 *a*. Son inconstance en fait de Religion. 480 *a*. Sa jalousie contre son frere. 335 *a*. Fait un sanglant affront à sa sœur Marguerite Reine de Navarre. 337 *a*, *b*. Satire de sa Cour, sous la fiction d'une Ile d'Hermaphrodites nouvellement découverte. IV. 130 *b*. Evénement des plus honteux de son Regne. 292 *b*. Histoire de sa mort. II. 150 *a*. Fait savoir au Roi de Navarre qu'il n'est point content de la Conduite de sa femme, & chasse d'auprès d'elle les Dames de Duras & de Bethune. III. 186 *b*.

Henri IV, Roi de France, les Ligueux traitoient de Libelle ce qu'on écrivoit en sa faveur. I. 513 *a*. Erreur de Perefixe quand il a dit que ce Prince étoit entré à Geneve. 552 *b*. Cérémonies de son Absolution. 626 *a*, *b*, & II. 740 *b*. Raillerie du Sr. d'Aubigné sur cette absolution. 626 *b*. Sermons séditieux faits contre lui. I. 627 *a*. De quelle maniere on lui fit tenir l'avis qu'on lui donnoit de venir en diligence à Paris. II. 215 *b*. Son Apologie au sujet de l'Edit de Nantes. 587 *b*. Bon mot de ce Prince à l'occasion de certains papiers que l'Ambassadeur de Venise brûla en sa présence. 668 *a*. Met le Duc de Savoie à la raison. 731 *b*. Sa conversation avec Mr. de Rôni sur les qualitez qu'il vouloit dans une épouse. 739 *b*. Ce qu'on lui fait dire touchant sa femme. III. 481 *a*, & 486 *a*. Etoit indigne d'avoir une épouse fidele. 483 *a*. Demande réparation de l'affront fait à sa femme. 484 *b*. Et ne l'obtient point. 485 *a*. Par quels motifs il pardonna à quelques Ligueux qui avoient mérité la mort. IV. 118 *a*. Il ne peut obtenir de ses sujets la liberté de servir Dieu selon les lumieres de sa conscience. 132 *b*. Parallele entre lui & Cesar. 439. Blessé par Jean Chastel. II. 148. Ce qu'il dit sachant que cet Assassin étoit Ecolier des Jésuites. *là-même*. Traité d'excommunié, de relaps, de profanateur, d'ennemi public, d'oppresseur de la Religion, & par conséquent de Tyran & Usurpateur. 149 *b*. L'absolution du Pape ne le pouvoit rehabiliter. *là-même*. De combien de dégrez étoit éloigné de la succession à la Couronne. *là-même*. Jean Guignard ne le reconnoissoit point pour Roi de France, & vouloit qu'on le fit Moine. 614 *a*, *b*. Repris de negligence & même de timidité touchant les Accusations contre J. Guignard. 641 *a*.

Henri II, Roi d'Angleterre, comment il promet d'expier sa part du crime commis dans l'assassinat de saint Thomas de Cantorbery. II. 747 *a*. Il ne tient point sa promesse, & pourquoi. *là-même*.

Henri VI, Roi d'Angleterre: proclamé Roi de France. III. 583 *b*.

Henri VII, Roi d'Angleterre, caprice de ce Prince. III. 119 *a*. Prie Polydore Vergile d'écrire l'Histoire d'Angleterre. IV. 461 *b*.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, censuré dans un endroit du Livre de la *Vanité des Sciences*. I. 108 *a*. Protestans & Catholiques couroient également risque sous son Regne. 190 *a*. Avis des Théologiens de Wittemberg sur son Divorce. 457 *a*, *b*. Dessein qu'eut François I de faire opiner la Sorbonne favorablement pour ce Divorce. 496 *b*, & 500 *a*, *b*. Calvin se plaint de ce qu'on l'avoit apellé Chef suprême de l'Eglise. II. 24 *a*. Lui & Charles-Quint font entr'eux le partage de la France. 133 *b*. Sa mort afflige mortellement François I, quoi qu'il dût plutôt s'en réjouïr. 504.

Henri d'Albret II du nom, Roi de Navarre, commence à goûter la Réformation. III. 468 *b*. Voiez aussi 470 *a*.

Henriciade, Poëme, quel jugement on a fait de cet Ouvrage. IV. 8 *b*.

Henriques (Louïs) ses pensées sur les occupations des Saints dans le Paradis. III. 147 *a*.

Heraclide, passage de son Traité des Républiques éclairci. I. 297 *b*.

Heraclides, il leur étoit défendu de faire des enfans à une femme étrangere. I. 96 *b*.

Heraclite disoit qu'une même chose étoit & n'étoit point. I. 353 *b*. Cache ses écrits dans le Temple de Diane, & pourquoi. II. 428. Dit que les parties du monde vivent de la mort les unes des autres. III. 634 *b*. N'admettoit que le feu pour principe de toutes choses. IV. 341 *a*.

Heraclius recouvre par un traité de paix la Croix que les Perses avoient enlevée. II. 745 *a*. Ce qu'il fait pour faire dépit à Cosroës Roi de Perse. III. 493 *b*.

Herbelot (Mr. d') Professeur Roial en Syriaque, qui lui succede. I. 525.

Herbert, Baron, grand Déïste. I. 269 *a*. Notes scandaleuses tirées de ses Ecrits. 268 *b*.

Hercule, divers sentimens des Anciens touchant ce qu'il exécuta contre Diomede & ses cavales. I. 13 *b*. La longueur de son pied fit juger de la grandeur de sa taille. 74 *a*. Est apellé le *Lion de trois nuits*, & pourquoi. 146 *a*. Il est introduit injuriant la Vertu, par un Poëte Grec. 685 *a*. Sa Statue mise en morceaux par un Athée. II. 283 *a*. La devotion que les Agrigentins avoient pour sa Statue. 548 *b*. Quelle étoit la grandeur de sa coupe. 584 *a*. Il y a eu six personnes de ce nom selon Ciceron, & quarante quatre selon Varron. 746 *a*, & 747 *a*. Censure les Argonautes de s'abandonner aux voluptez. III. 74 *b*. Fouillant la terre fait sortir la source d'un fleuve. IV. 162 *a*. Lieux où il étoit principalement honoré. 360 *a*.

Héréfiarques, si l'on leur doit faire un crime particulier des méthodes qu'ils emploient pour instruire leurs Catechumenes selon leurs fausses lumieres. I. 332 *b*. Héréfiarque fait une espece de miracle à Rome. 616 *b*.

Héréfie, si son caractere est l'opiniâtreté. I. 232 *b*. Contradiction où tombent à cet égard des Ecrivains qui veulent parler de conversions. *là-même*. Quelles étoient autrefois les plus dangereuses au jugement de la Cour de Rome. II. 209. Défauts qui regnent dans le Catalogue de celles du XVI Siecle. IV. 276 *a*. Lieu commun qu'elles sont la cause des fleaux de Dieu. 445 *a*.

Hérétiques, on avale tous les sots Contes qu'on en fait, & on en débite mille Fables dans toutes les Sectes: on fait courir cent Fraudes pieuses sur leur mort, & l'on y fait bien des réflexions. I. 37 *b*, 141 *b*, 504 *a*, 540 *b*, 554 *a*, *b*. II. 91 *b*, & 302 *a*, *b*. Héretiques qui faisoient un mêlange de Doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. I. 179. Tout est bon à certaines gens pourvu qu'ils les diffament. 204 *a*. Si les Princes orthodoxes peuvent faire des Alliances avec les Hérétiques, pour la sureté de leurs Etats. 284 *a*. Quelles sortes de voies ont été emploiées contre eux par les Empereurs orthodoxes. 332 *a*. Ignorance ou Contradiction d'un Théologien Protestant à cet égard. *là-même*. Il est dangereux de disputer contre les Hérétiques, à moins qu'on ne soit fort éclairé & fort habile. 392 *a*. Si les Magistrats doivent les punir. 549 *b*. Reproches que les François & les Espagnols se font réciproquement au sujet de leurs Alliances avec les Hérétiques. II. 67 *a*. On ne paroît l'etre en plusieurs rencontres que par la maniere de s'exprimer. 147 *a*. Réflexion sur les peines qu'on prétend leur devoir infliger. 541 *a*. Si l'on doit avoir pour eux la même tolérance que pour les infideles. 596 *b*. Scrupules de l'Eglise Romaine touchant leur éloge. 754 *b*. Ceux qui en font des Catalogues, commettent ordinairement trois sortes d'injustice. 757 *b*. Héretiques tolérez par l'Empereur Jovien. 861 *b*. Usage des Loix pénales contre eux. III. 307 *a*. Dispute entre Mr. Jurieu, Mr. Maimbourg, & Mr. Ferrand, sur le nombre de leurs martyrs. 315 *b*. Examen de toutes les Pieces de cette Dispute. 316 *a*. Utilitez de cet Examen. 317 *a*. Histoire des méthodes mises en usage pour convertir les Hérétiques. 512 *a*. On supose toûjours qu'ils font une fin tragique. 493 *a*. S'ils peuvent être disculpez par la comparaison des Juges & des Médecins. IV. 98 *a*, *b*. S'il n'est pas permis d'écrire contr'eux d'un style honnête & de reconoitre leurs bonnes qualitez. 295 *b*. Les Souverains n'ont point de conduite liée à l'égard des Hérétiques. 434 *b*. Hosius vouloit qu'on les exterminât. II. 801. Accusez d'avoir dépravé les Manuscrits de l'Ecriture. III. 59. Accusez d'être presque toûjours coupables de quelque grand crime. IV. 281 *a*.

Hermandovilla (Henri de) prémier Médecin de Philippe le Bel. II. 109.

Hermaphrodites, leur origine, & les moralitez qu'on en peut tirer. IV. 129 *b*, 130 *a*. Moine hermaphrodite qui acoucha. 110 *a*.

Hermaphroditus, Piece abominable. III. 580.

Hermefianax, Poëte ancien, a écrit des Vers d'Amour. III. 94 *a*. Il a aussi composé un Poëme sur la Ville de Colophon. *là-même*.

Hermite qui laisse tomber son Breviaire à la vue de deux personnes qui se caressoient. II. 493 *b*.

Hermonymus se mêloit d'expliquer des Auteurs qu'il n'entendoit pas. I. 698 *a*.

Herodote, son imagination n'a jamais pris tant d'essor, que lors qu il s'est agi d'Artaban. I. 356 *a*. Attribue de l'envie & de la jalousie à la Divinité. III. 670 *b*. Ce qu'en dit Ciceron. IV. 345 *b*.

Heroines, celles de Roman sont souvent enlevées. II. 787 *a*.

Héroïsme mal conu d'Homere. I. 58 *b*.

Herold (Jean): fait imprimer *Marianus Scotus* sur un MS. communiqué par Latomus. III. 582 *a*, *n*, & Martinus Polonus. 774 *a*. Accusé mal à propos par Florim. de Remond d'y avoir fourré le Conte de la Papesse. *là-même*.

Héros d'un Poëme épique ne doit point être enseveli dans le Poëme même I. 58 *b*. Anciens Héros dangereux compagnons de voiage. IV. 329 *a*.

Herwart (Jean Henri): exhorte Xylander à traduire en Latin Dion Cassius. IV. 525.

Heshusius, esprit turbulent & séditieux. I. 70. Distique qu'on fit courir contre lui. *là-même*.

Hesycastes, Moines du mont Athos. I. 64. Ressemblent aux Quietistes. *là-même*.

Hesiode devient Poëte en gardant ses moutons. IV. 14 *b*. Sa Généalogie des Dieux. 225 *a*.

Hesse: Fr. Lambert fut un des prémiers instrumens dont on se servit pour y établir le Lutheranisme. III. 40 *a*, *b*.

Hesse (Maurice, Landgrave de) recompense par une Epigramme la Dedicace d'un Livre d'Epigrammes. III. 165 *a*. Voiez *Maurice*.

Hesse (Philippe, Landgrave de) son tempérament l'oblige à demander la permission d'épouser une seconde femme. III. 227 *b*. Suites de cette affaire. 228 *a*, *b*.

Heucourt (le Baron de) desavoue une Lettre écrite contre Mr. Arnauld. I 337 *b*.

Hyccara (Ville de Sicile) prise, & ses habitans vendus. III. 32 *a*.

Hyde, Professeur à Oxford, a écrit de la Religion des anciens Perses. IV. 558 *b*.

Hierarchie, Bucer ne condamnoit pas celle d'Angleterre. I. 689 *a*.

Hieres: Isles, apellées les Isles d'Or. I. 284, érigées en Marquisat par Henri II pour Gabriel d'Aramont. *là-même*.

Hierocles, pourquoi il apelle Ammonius Theodidacte. I. 188 *b*. Fait un parallêle de Jesus-Christ avec Apollonius. 267 *a*, *b*.

Hygin, Passage de cet Auteur proposé aux Lecteurs, pour en avoir l'intelligence. II. 851 *a*. Quels conseils il veut que Minerve ait donnez à Penelope. III. 648 *a*.

Hilarion de Coste, ses omissions touchant la Reine Marguerite. IV. 484. Cité. II. 570 *b*, 571 *a*, *b*, 572 *a*, 787 *a*, *b*, & alibi.

Hylobiens, sorte de Philosophes Indiens. I. 653 *a*. Pourquoi apellez ainsi. *là-même*.

Hyperius: Jean Pincier étoit son beau frere. III. 727.

Hypocrites, on ne gagne rien à les peindre & à les faire conoître. II. 584 *a*.

Hypostase: les Apotiquaires modernes ont profané ce mot en l'appliquant aux Urines des Malades. II. 533 *b*.

Hippias ne portoit rien que ses mains n'eussent fait. II. 367 *a*.

Hippocrate, si certaines Lettres qu'on trouve parmi les siennes touchant Democrite, sont véritables ou suposées. II. 271 *a*. Paraphrase d'une de ses Lettres par Alardus. IV. 521 *a*, & *n*. Avoue qu'il s'est trompé. 611.

Hippodamie: femme de Pirithous. I. 375 *a*.

Hippomanes, Dissertation sur ce sujet. IV. 593.

Hipponax, Poëte d'une figure méprisable. I. 708. Et représenté sous une forme ridicule. *là-même*.

Hippone, ses habitans forcent Pinianus à leur promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise chez eux. I. 162.

Hirpes, gens qui marchoient sur le feu. II. 773 *b*.

Hystaspes, pere de Darius, s'attacha à la Magie. IV. 556 *a*.

Histoire, ses Droits. I. 74 *a*, & II. 769 *a*, & IV. 581. Ses deux grands Statuts. 47 *a*. Ceux qui en composent en sont crus sur leur parole. I. 241 *a*, IV. 581. Pourroit éclaircir cent choses particulieres sans etre guere plus longue. I. 295 *a*. Histoire universelle, entreprise bien difficile. 413 *b*. Preuve de cela. *là-même*. Défaut ordinaire de ceux qui l'écrivent. IV. 108 *a*. S'il n'est pas permis de raporter des véritez infames dans l'Histoire. I. 579 *b*. Peu de choses suffisent pour la metamorphoser en Satire. 682 *b*. Les lumieres qu'on aquiert en voiageant sont utiles à ceux qui composent une Histoire. 687 *a*. Il y a bien des occasions où les véritez de l'Histoire ne sont pas moins impénetrables, que celles de la Physique. II. 208 *a*. Il faut s'en défier quand elle est écrite par un domestique comblé de faveurs. 541 *b*. Quelles Regles on doit suivre pour en discerner les faits faux d'avec les véritables. 632 *b*. Inconvéniens qu'il y a à écrire celle des Monarques morts depuis peu de tems. 680 *a*, *b*. En quels cas il est permis de faire une Histoire traitée par d'autres. *là-même*. Réflexions sur de certains faits qui la rendent incertaine en mille choses importantes. III. 134 *b*. En quoi consiste l'Art de la bien écrire. 328 *b*. Si les Flateurs la corrompent plus que les Satiriques. 341 *a*, *b*. N'est autre chose que le portrait de la misere de l'homme. 548 *b*. Il n'est point permis de rien changer à celles qui sont consignées dans les meilleurs Livres de l'Antiquité. 702 *a*. Voiez aussi 703 *a*, *b*. Si l'Art Oratoire est utile à sa composition. IV. 344 *a*. Il y a des Auteurs qui n'auroient jamais songé à en composer, si des mecontentemens personnels & des passions à la mode ne les y eussent determinez. 368 *b*. Par qui elle devroit être écrite; grand abus en cela. 581. Respect que les anciens Romains avoient pour elle. 585. Difficulté de l'écrire. II. 48 *b*, *a*. Passage de Salluste à ce sujet. *là-même*. Surtout celle de son Païs & de son Tems. *là-même a*. Si pour la composer il faut être vuide de toute passion, il faut aussi l'être pour la lire & pour en juger. *là-même b*. Il n'y a point d'Ouvrages à qui le *pro captu Lectoris habent sua fata Libelli* convienne si bien. *là-même*. Ne peut causer de la joie en racontant des Evenemens qui ont chagriné. *là-même b*. Tout autrement véritable que les bruits du Peuple. 361 *b*. Les Faiseurs de Romans sont obligés de la suivre lorsque dans une Préface ils donnent le fondement de leurs Fictions. 556 *b*. Ne doit être touchée que par des mains pures. 689. Sa perfection est d'être desagréable à toutes les Sectes & à toutes les Nations. IV. 644.

Histoire Généalogique, précédée presque toûjours du tems fabuleux, est souvent entrecoupée par des périodes du tems obscur. I. 521 *a*.

Histoire Ecclésiastique, il y a peu d'ordre & d'exactitude. I. 331 *a*.

Histoire Romaine, l'Abrégé qu'en a fait Paterculus est très-curieux. III. 612 *b*.

Histoire de France, qui le prémier en composa un corps en François. II. 680 *a*.

Histoire fabuleuse, pleine de contradictions. I. 57 *a*.

Histoires générales: quand on les reimprime on y joint ce qui s'est passé depuis l'Edition précédente. III. 389 *a*. Quand on en trouve une Continuation toute faite, on la prend plus volontiers que d'en dresser une autre. *là-même a*.

Histoires Saintes: pendant qu'on défendoit au peuple de les voir dans le Livre qui les contient purement, on lui permettoit de les voir sur le Theatre souillées de mille inventions grossieres. II. 163 *a*.

Historien Commentateur: on n'en devroit jamais juger qu'après s'être instruit des Loix Historiques, & des Privileges du Commentaire. IV. 657.

Historiens, ceux qui supriment de certains faits devroient être traitez comme les vendeurs à réticences. I. 10. Ne s'attachent pas toûjours assez exactement à la vérité. 13, & II. 356 *b*. Les Anciens ont été trop libres à corriger & à amplifier leurs Memoires. I. 28 *b*. Voiez aussi II. 449 *b*. Les Anciens avoient trop pour maxime de ne raporter que le gros des choses. I. 295 *a*. Historien se doit extrémement défier de tout ce qui a l'air de fraudes pieuses. 540 *b*. Les Historiens nient tous les faits qui les incommodent. 596 *a*. Les loix qui leur sont préscrites sont impraticables. 602 *b*. S'exposent en disant la vérité. II. 30 *a*. Il y a peu de Chronologie dans la plupart des Grecs & des Latins. 48 *a*. On les voit quelquefois dans des contrariétez. 76 *a*; que les Commentateurs ont negligé d'aprofondir. *là-même*. Donnent plus souvent dans le Sophisme *à non causa pro causa*, que les Péripatéticiens. 112 *b*, & 213 *a*. Historiens particuliers d'une Province sont plus croiables que les autres, quand il n'y a rien d'apologétique. 153 *a*. Les Historiens manquant de bien circonstancier les choses, nous jettent dans une incertitude d'où l'on ne peut sortir. 254 *a*, *b*. Voiez aussi 789. Les anciens Historiens n'égalent pas quelques-uns de nos modernes. 12 *b*. Les Historiens se contredisent quelquefois si fort, qu'on ne sait ce qu'on doit choisir. 269 *a*. Ils ne doivent jamais rien suprimer de ce qui sert à caractériser les vices & les vertus. 303 *a*. Il est bon qu'entre leurs variations les jeunes gens s'accoutument à chercher la raison des plus grandes vraisemblances. 331 *a*. Ils commettent un crime qu'on ne leur peut pardonner, quand ils supriment de certains faits. 353 *a*. Ne sont guere dignes de foi quand ils racontent des prodiges. 362 *a*. Il y a du peuple parmi eux, comme parmi la plus petite bourgeoisie. 417 *b*. Il leur arrive la même chose qu'à un voiageur. 522 *b*. Leur devoir par raport aux événemens qu'ils ne jugent pas véritables. 601 *a*. Il y a eu beaucoup d'abus dans les Harangues qu'ils ont raportées. 636 *a*. Une des sources de leurs variations. 665 *b*. Vrai caractere d'un Historien. 681 *a*. Voiez aussi IV. 46 *b*, & 48 *b*. La plupart sont crédules & menteurs. II. 779 *a*. Ne débitent souvent que des fantaisies de leur cerveau pour avoir lieu de mettre leurs recueils à profit. 741 *a*. Aiment à avoir de grands événemens à décrire. 751 *a*. Il est rare que l'on dispute de quelle Religion ils ont été. III. 313 *a*. Doivent être desintéressez. 424 *b*. Leurs variations sur les Avantures les plus memorables. 791 *b*. Ne doivent pas déguiser les choses par une fausse pruderie. IV. 410 *a*, *b*. Ce qui charme le plus dans un Historien. 299 *a*. Et ce qu'il y a de plus pénible dans ses fonctions. *là-même b*. S'il doit suprimer les impuretez de ceux dont il fait l'Histoire. 300 *a*. Voiez aussi *là-même b*. Quand c'est que leur erreur est digne d'excuse, & quand c'est qu'elle ne l'est pas. 367 *a*. Un Esprit satirique est incapable d'en bien remplir les fonctions. 369 *b*. Pervertit quelquefois les caracteres les plus essentiels d'un fait. 370 *b*. Les modernes sont trop prolixes & les anciens sont trop courts. 579. Plusieurs perpetuent le mensonge. 581 & suiv. Une des sources de leurs illusions. *là-même*. S'ils doivent avoir de la gratitude. 486 *a*. Souvent ne sont accusez de partialité que parce qu'on est injustement prévenu. II. 48 *a*, *b*. Plus malaisé de paroître Historien fidele, que de l'être en effet. *là même b*. Imprudence d'un Historien, qui dédieroit son Ouvrage à un Prince, dont il auroit justement blamé la Conduite. 49 *b*. Ne doivent point suivre les Bruits populaires quand ils ne s'accordent point avec les Auteurs. 361 *b*. Doivent être parfaitement desinteressés. 689 *b*. Qui a quelque ressentiment contre une Nation doit s'abstenir d'en écrire l'Histoire. *là-même b*. Choisit exactement ses paroles, & ne laisse point à deviner. III. 389. Moralement & physiquement impossible qu'ils se taisent sur certains faits éclatans. 587 *b*. Doivent raporter non seulement les Actions des Hérétiques, mais le fort & le foible de leurs Opinions. IV. 616. Doivent représenter les gens tels qu'ils ont été, & ne doivent rien supprimer. 618. Le comble de la gloire pour eux est de faire justice à leurs plus grans Ennemis. 658. Bien des gens ne savent point la différence qu'il y a entre eux & des Elogistes. 659.

Historietes sont propres à entretenir agréablement une compagnie. I. 463 *a*.

Historiographe, on se peut malaisément fier à lui. I. 662 *b*. Historiographe fameux avoüoit ingenument, qu'il ne savoit pas en quel Siecle vivoit Philippe le Bel. II. 92 *a*.

Hobbes (Thomas) il n'y a point de principes qui soient plus mal propres que les siens à combattre la Magie. II. 777 *a*. Comment il s'y prit pour dégoûter les Anglois de l'Etat Républicain. III. 675 *b*.

Hofman (Caspar): repris touchant du Laurens. III. 69 *b*.

Hofman (Melchior): cru par Prateolus & Gaultier Auteur d'une Secte de Melchiorites. III. 376.

Holland (Philemon): traduit en Anglois la Pharmacopée de Bauderon. I. 471 *b*.

Hollande, la propreté qu'on y voit en plusieurs endroits, n'auroit pas été du goût d'Horace. I. 133 *b*. Ses Etats font condamner une These concernant la Souveraineté. II. 305 *a*. Hollande & Zelande offrent de reconnoître la Reine Elisabeth pour leur Souveraine. 349 *a*. On y promet aux Papistes l'exercice libre de leur Religion. III. 15 *b*. C'est la grande Arche des fugitifs. 25. Ce qu'en disoit un Empereur Turc. 177 *a*. Il est dificile d'y trouver des Imprimeurs qu'à de certaines conditions. 597 *b*.

Hollandois accusez d'avoir fait périr l'armée de France, comment justifiez. III. 190 *a*. Aiment mieux pour voisins les Espagnols que les François. 196 *b*.

Homœomeries, la juste idée qu'on s'en doit former. I. 209 *a*, *b*, & 210 *a*. Sont sujettes à une fâcheuse conséquence. 208 *b*. Cette Hypothese peut être ruinée par son fondement. 228 *a*. Et fourmille de contradictions. 213 *a*. Si leur formation ne requiert pas une intelligence. 214 *b*.

Homere critiqué touchant le Discours de Phenix. I. 57 *a*. Un de ses Episodes a servi de modele à Virgile, pour l'un des plus beaux morceaux de son Eneide. *là-même b*. Homere n'avoit aucune idée de l'Héroïsme. *là-même*. Il obtient par les offrandes qu'Achille se montre à lui, mais il ne peut soutenir l'éclat qui l'environne. 61 *b*. Il y a trois Vers dans son Iliade qu'on prétend n'être point de lui. 113. Anaxagoras fut le premier qui supofa que les Poesies d'Homere sont un Livre de Morale. 215. Il etoit trop grand parleur & trop naïf. 235 *a*. Mysteres qu'on dit qu'il a renfermez dans les deux prémieres lettres de son Iliade. 262 *b*. On s'est servi d'évocations magiques, pour savoir le lieu de sa naissance. *là-même*. Arcesilas l'apelloit son mignon. 284 *b*. Sa révision par Aristarque Grammairien. 313 *b*. Et la division de ses deux grands Poëmes par le même Aristarque. 314 *a*. Tradition touchant sa mort. 319 *b*. Les autres Poëtes qui sont venus après lui se sont servis de ses inventions. 598 *a*. Les idées de la Raison étoient bien confuses de son tems. 668 *b*. A introduit mille maux par ses Impietez Poëtiques. II. 532 *a*. Voiez aussi IV. 40 *b*. Ne désigne personne par des noms empruntez des meres. III. 404 *b*. Sa naïveté. 489 *b*. Il ne fait pas parler Telemaque assez respectueusement à sa mere. 646 *a*. Deux grandes Provinces disputent à qui l'aura. 686 *a*. Il compare les hommes, aux feuilles, aux oiseaux, & aux mouches. 735 *a*, *b*. D'où vient qu'on a tant eu de peine à marquer le lieu de sa naissance. IV. 93 *a*. S'il a fait mention des Juifs. 331 *b*. Fort ignorant de la Sphere. III. 98. J. Sponde le commente le prémier en Latin. IV. 172 *a*, *b*.

Homicide de soi-même. III. 204 *b*. Doctrine furieuse touchant l'homicide de soi-même & de son prochain. IV. 120 *a*. Autorisé par des Loix publiques. 553 *a*.

Homme, les Paiens ont reconu qu'il est composé de deux parties qui retournent chacune à son principe. I. 193 *a*. Sentiment de quelques Philosophes touchant la formation des prémiers hommes. 290 *a*, & II. 118 *a*, & 903 *a*, *b*. C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. I. 368 *a*. De quelle maniere on pourroit le définir. 659 *a*. Hommes vendus à un vil prix. II. 44 *a*. Combien diversifiez par les loix de l'union de l'ame & du corps. 155 *b*. Donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite, & gardent pour eux les véritables. 230 *b*. L'homme est un animal indisciplinable. 404 *a*. Jusqu'à quel dégré les hommes sont méchans. 775 *b*. Leurs passions sont cause que les plus beaux Systêmes de Politique sont inutiles. *là-même*. Par quel moien il peut devenir un Dieu. III. 669 *a*. Il est semblable à une petite République, qui change souvent de Magistrats. 735 *b*. Son état & sa condition est un des plus incompréhensibles mysteres. 372 *a*, & 579 *b*. Son état déplorable. IV. 275 *a*. Voiez aussi 315 *b*. Souffre une guerre continuelle au dedans de lui. III. 560 *b*. S'il est moins parfait que les Plantes, dans la maniere de produire son semblable. IV. 110 *a*. Rien n'est plus humiliant que de se représenter que l'on est homme. 213 *a*. Ses prérogatives décrites par Socrate. 521 *b*. Hommes célèbres, n'aiment point à parler de leur basse naissance. I. 179 *a*, *b*. Leur mémoire les trompe souvent. 260 *a*. Il y a des hommes dont l'étoile a la force d'immortaliser un Conte, quelque peu aparent qu'il puisse être. 563 *a*. Les hommes sont plus dignes de satire que les femmes. IV. 413 *a*. Les deux anses qui remuent l'homme sont la crainte du chatiment, & l'espoir des récompenses. 618.

Homonymi, ce qu'il faut entendre par là. I. 164 *b*. Les Anciens ont ecrit de *Homonymis* aussi bien qu'Allatius. 268 *b*.

Hongrie (Louis, Roi de) perd la Bataille contre les Turcs, & est suffoqué dans un marais. III. 159 *a*.

Hongrie (André, fils de Charles Roi de) étranglé, comment & pourquoi. III. 455 *b*. Comment traité après sa mort. 459 *a*.

Honneur, ses loix regardées comme des chimeres par une coquette. I. 345 *b*. On en voudroit jouïr, & de la gloire de la méprifer en même tems. 473 *a*. Quelles sont les forces du point d'honneur sur les femmes. III. 320 *b*.

Honorius, Alypius lui présente une Requête du Clergé d'Afrique I 162 *b*.

Honsdorf, ou *Hondorf*, Compilateur d'Exemples de la justice divine contre certains pecheurs. II. 850 *b*. Cité. 555 *a*.

Honte, il y a une espece de honte portée à l'excès qui mérite notre admiration. I. 645 *a*. N'est gueres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. II. 764 *a*

Hoornbeek, juste plainte de ce Théologien contre quelques Antitrinitaires. I. 571 *b*.

Horace, donne à Homere des éloges qu'il ne mérite pas. I. 57 *a*. Est cité au sujet des Poëtes qui travaillent en leur vieillesse. 86 *b*. Est justifié de sa censure contre Agamemnon au sujet d'Ajax. 115 *a*. D'où vient qu'il a eu assez de bonne foi pour confesser, qu'il avoit jetté ses armes en se sauvant du combat. 135 *a*. Il s'est moqué d'un homme qui faisoit deux cens Vers par heure. 462 *a*, *b*. Fait un raisonnement pitoiable. 668 *b*. II. 69 *b*. Est mal entendu touchant les Loix contre les Satires. 79 *a*. Si étant Epicurien il a pû railler ses confreres. 102 *a*. Attaque par un *Sorites* les admirateurs des Anciens. 173 *b*. Pourquoi il insulte la Nation Juive, en parlant des miracles que la Pierre d'Egnatia faisoit. 344 *a*. Passage de ce Poëte touchant Fannius bien difficile à entendre. 341 *a*. Application d'une de ses pensées à la race de Mrs. de Guise. 652 *a*, *n*. Quelle chose il auroit préférée à la réputation de bon Auteur. III. 23 *a*. Ce qu'il dit des gens qui courent après les phrases surannées. 23 *b*.

Horantius publie un Ecrit contre Baïus. I. 423 *b*.

Horne (Jean van): ses Notes sur les Ouvrages de Botal. I. 625.

Hornius, Erreur de cet Ecrivain. I. 570 *a*.

Horoscopes, gens qui ont fait celle de Jesus-Christ. I. 117 *b*, & II. 55 *a*. Leur vanité. 727 *b*, & 728 *a*, *b*.

Hofmannus: Heréfiarque imaginaire dont Moreri donne l'Article, trompé par une Faute d'Impreffion. III. 376.
Hofpinien (Rodolphe): donne de grands détails fur les variations de la Confeffion d'Augsbourg. I. 656 *b.*
Hofpital (Michel de l') fa Meffe tournée en Proverbe. II. 804 *b.* Traité d'Athee par quelques-uns. 807 *a.* Etoit de la Religion Reformée dans fon ame. *là-même b.* Rempliffoit bien fon devoir de Chancelier. 810 *a.* Ses rares qualitez le rendoient le foutien de la Monarchie Françoife. III. 154. Reffembloit à Ariftote. 618 *b.*
Hoftie, miracle qu'on dit qui parut fur une Hoftie. III. 122 *a.*
Hoftienfis: Confeil qu'il donne aux Sages femmes touchant les femmes qu'elles doivent examiner IV. 2 *b.*
Hotel de Flandres: lieu où l'on reprefentoit les Myfteres Dramatiques. II. 163 *a.*
Hotman (Antoine): foutient la pratique des bains & lavemens illufoire à l'égard des femmes examinées pour le Congrès. IV. 2 *b.*
Hotman (François) mal défendu par Beze. II. 816 *b.* Sa raillerie fur une queftion que Calderin fit à fa femme, & fur la reponfe qu'elle lui fit. I. 229 *b.* Critiqué au fujet d'une Epigramme fur Jules II. II. 872 *b.* Ses plaintes contre le peu de Religion de Stouppa. IV. 288 *a.* Ceux qui répondirent à fa Franco-Gallia. 407 *a*, *b.*
Houlieres (Madame des) citée. II. 721 *b.* Ce qu'elle dit de la Raifon. III. 560 *b.* Balade de cette Dame. 618 *a*, *b.* L'élévation & la profondeur de fa Morale. 755 *a.* Elle fuccombe elle-même aux foibleffes qu'elle blâme. *là-même.*
Houffaie (Amelot de la) ne veut pas reformer le langage de d'Offat. III. 550 *b* &c.
Huber, fon Apologie pour les Hollandois, contre les Accufations du Cavalier Nani III. 189 *b.*
Huberus (Samuel) Miniftre d'un Village proche de Berne, fe fait chaffer par fa hardieffe à contredire quelques-unes des Opinions de Beze. II. 824 *a.* Il fe retire à Wittemberg, & en eft chaffé pour fes fentimens fur l'élection. *là-même.* Se retire à Ratisbonne, où s'opiniâtrant dans fes erreurs, il eft entiérement destitué. *là-même.* Avoit les deux principales qualitez d'un bon Difputeur. IV 181 *b.*
Huët, Evêque d'Avranche, pourquoi il n'acheva pas de traduire en Latin un certain Roman compofé en Grec. III. 155. Ce qu'il penfe du caractere de ces fortes d'Ecrits. *là-même b.*
Huguenots, quels font les Sermons qu'ils aiment le plus. II. 191 *b.* Huguenots de Parti & Huguenots d'Etat. 464 *b.* Quels étoient les Avis des uns & des autres dans l'Affemblée de Saumur, & qui les Chefs de ces Avis. *là-même.* Abbé d'un Monaftere de l'Ordre de Citeaux qui étoit Huguenot. I. 512 *a*, 513 *b.*
Huile, qui inventa le fecret de la faire. I. 316 *b.*
Huîtres envoiées à Trajan au païs des Parthes. I. 260 *a.*
Humilité n'accompagne pas toujours le bâton & la befáce. II. 292 *b.*
Humoriftes, combien leur Académie eft eftimée à Rome. III. 640 *a*
Hunaud fe foumet à Charles Martel, & on lui laiffe le Duché d'Aquitaine II. 418.
Hurtado, fes Ecrits font pleins de folécismes. IV. 22 *a.*
Hus (Jean) confeil qui lui fut donné avant que d'être jugé. I. 118 *b.* Par qui condamné au fuplice. *là-même.* Relation de fon fuplice faite par Pogge. II. 26 *b.* Allegue le fait de la Papeffe au Concile de Conftance qui ne l'en cenfure point. III. 774 *b.*
Huffites: reprochent aux Catholiques le Fait de la Papeffe. III. 775 *a.*
Hutten (Jean) tué par le Duc Ulric de Wirtemberg. II. 826. Eft déterré quatre ans après, & faigne quand on le touche. *là-même a.*
Hutten (Ulric) publia une Invective contre Aleandre. I. 153 *a.*
Hutterus: accable d'Injures Bucer par raport à fes fentimens fur la Juftification. I. 692 *b.*

I.

JAchaus, fubtil Péripatéticien, rend célebre dans l'Académie de Leide la queftion des formes fubftancielles. II. 700.
Jacobins de Cologne, comment réduits à la raifon par le Comte de Nevenar. II. 778 *b.* Quelcun a dit que les Jacobins font plus à craindre par leur canif, que par leur plume. III. 66 *a.* Ceux de Florence font une vigoureufe refiftance lors qu'on attaque leur Couvent pour en tirer Savonarole. IV. 155 *b.* Le Concile de Pife leur promettoit la Canonifation de ce Moine, pourvu qu'ils fe déclaraffent contre le Pape Jules II. 157. Leur Procédé dans le défi de l'épreuve du feu dans l'Affaire de Savonarole. 152 *a*, *b*, & 153 *a*, *b.*
Jaldabaoth, ce que c'eft felon quelques anciens Hérétiques. II. 418 *a*, *b.*
Jaloufie, effet fingulier de cette paffion. II. 26 *a.* Celle des hommes n'eft pas d'une auffi grande étendue dans fes inventions, que l'amour des femmes. 201 *a.* Porte les hommes à décrier tout le fexe. 422 *b.* Tortures qu'elle livre à ceux qui en font poffédez. 899 *a.* Si elle eft néceffaire dans la fociété. III. 110 *b.* N'eft pas toûjours uniforme dans fes caufes & dans fes effets. 272 *a.* Confideration fur cette paffion. IV. 187 *a.*
Jaloux, ceux qui le font le plus commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. I. 23 *a.*
Iambiques, espece de vers, qui les a inventez. II. 772 *a.*
Janfénisme, où il eft né en Hollande, & qui en a été l'Apôtre. I. 348 *b.* Quel eft fon endroit foible, felon les Molinistes. IV. 35 *a.*
Janféniftes, plainte de l'un d'eux contre l'Archevêque d'Aix. I. 26 *a.* Publient un Ecrit contre le Pere Adam. 76 *a.* S'expofent eux-mêmes à la cenfure en critiquant Oderic Raynaldus. 127 *b.* Guerre excitée entr'eux & les Jefuites. 346 *b* &c. Quelques-uns d'entre eux font attirez dans le Noordftrant, ce qui fut fuivi de grands Procès. 648 *b.* L'origine de leur guerre avec les Jéfuites. II. 531 *a*, Les Bulles des Papes ne leur ôterent pas le moien de difputer. 726 *a.* Leurs Deputez, retournant de Rome à Paris, paffent à Zurich où ils vifitent Hottinger. 819 *a.* Ils font fort empreffez à faire publier deux Decrets de la Cour de Rome. 846 *a.* Réflexion du Pere le Tellier là-deffus. *là-même.* Janféniftes comparez dans un Sermon aux Dogues d'Angleterre. III. 284 *a.* De Marca leur fut fort contraire. 311 *a.* Sont accufez de Calvinisme, pourquoi. 326 *a.* Ils fe défignent ordinairement par *on*: pourquoi cela. 609 *b.* Paffent pour les plus capables dans la Doctrine des Mœurs. IV. 645.
Janua (Joannes de) fi c'eft le même Auteur que Jaques de Voragine. I. 427 *a.* Fautes fur cela. *là-même.*
Janua cœlorum referata, ce qu'on montre dans ce Livre touchant l'Arianisme. I. 331 *b.* En ftyle de Philofophie Péripatéticienne, on y attaque & renverfe le Syftême de l'Eglife. II. 205 *b.* Quel prétexte on a pris pour n'y point répondre. 206 *a.*
Janua Linguarum referata, combien de fois imprimé, & en combien de Langues. II. 203 *a.*
Japonois, s'il eft étonnant qu'ils aient perfécuté les Chrétiens. II. 832 *b.*
Jaqueline de Baviere, fon Hiftoire. I. 637 *a*, *b.* Epoufe François de Borfel. 619 *a.* Cede fes Etats au Duc de Bourgogne pour fauver la vie à fon Mari. *là-même.* Mourut l'an 1436. *là-même.*
Jaquemot (Theodore) traduit en François plufieurs Ouvrages de Jofeph Hall. II. 686.
Jaques (Epitre de faint) comment Luther l'a traitée. III. 225 *b.* fut fufpecte à bien des gens dans l'ancienne Eglife. 227 *a.* Althamérus s'emporte brutalement contre lui. I. 167 *a*, *b.*
Jaques I, Roi d'Angleterre, eft fort indigné contre Mr. de Thou au fujet de fon Hiftoire. II. 29 *a.* Ordonne à Camden de lui envoier un Catalogue de fautes concernant les troubles d'Ecoffe. *là-même.* S'il fit mutiler les Annales de Camden. 29 *a*, & 30 *a.* Fait brûler par la main du bourreau le Commentaire de Pareus fur l'Epitre aux Romains. III. 595 *a.* Eft cruellement déchiré dans une Satire. 829 *a.* Son zêle contre les Hérétiques. IV. 470 *a*, *b.* Comment il traite le Livre de Lipfe touchant N. Dame de Halle. III. 126 *b.*
Jardins d'Adonis, ont paffé en proverbe. I. 82 *a*, & ceux d'Alcinous auffi. 142 *a*, *b.*
Jardins (la Demoifelle des) citée. I. 320 *b.*
Jarrige cité I. 78 *a.*
Jafon, Chef des Argonautes. II. 773 *a*, *b.* On lui propofe la conquête de la toifon d'or. III. 640 *a.*
Jafon, Jurifconfulte, a donné un méchant exemple aux Docteurs en Droit. I. 139 *b.*
Javerfac: Railleries qu'on en fait. III. 444 *b.*
Jaureguy (Jean): affaffine le Prince d'Orange. II. 150 *a*, *n.* Un Jacobin fe laiffe étrangler plutot que de révéler fa Confeffion. 151 *a.*
Ibycus, quelle étoit fa penfée, en apellant les filles de Lacedemone, *Phænomerides*. III. 113 *a.*
Ibis: il n'y a point de malédictions plus atroces que celles qui font contenues dans le Poëme d'Ovide contre Ibis. III. 567. Le meilleur Commentaire fur ce Poëme eft de Mr. de Boiffieu. II. 542 *b.* L'Abbé de Marolles dedie fa Verfion de ce Poëme à Jaq. Pinon. III. 730
Icarius fait ériger une Statue à la Pudeur. III. 645 *a.*
Iche (d') Gouverneur de la Motte eft tué d'un éclat de Canon en la défendant. III. 439 *a.*
Icon Bafilica, l'Auteur de ce Livre. III. 398 *a.*
Iconoclaftes, leur procédé contre les Images diminue la cruauté de la vengeance de leurs ennemis. II. 185 *b.* Ceux qui ont écrit contre eux, ont rendu par leurs Contes leurs Hiftoires fort fufpectes. 239 *a.*
Idées, la doctrine de Mallebranche que nos idées font hors de notre entendement, eft ancienne. I. 178. Voi auffi 386 *b*, & II. 274 *a.* Quelle différence il y a entre nos idées, & nos fentimens. 368 *b.*
Idem, ce mot fe prend quelquefois pour celui de *fimile.* IV. 263 *b.*
Idolatres: il eft plus étrange qu'ils aient fait de bonnes Actions, qu'il n'eft étrange que des Athées aient vecu en honnêtes gens. IV. 617.
Idoles, qui commença à en faire d'argille. I. 32 *b.* Ce que Democrite & Epicure entendoient par ce mot. II. 100 *b.*
Jean (Saint) ne veut point entrer dans le même bain où étoit un Heréfiarque. II. 114 *a.* Son Evangile cité par Amelius. I. 178.
Jean le Jûneur, Patriarche de Conftantinople. Son ambition eft la fource d'une groffe querelle avec l'Evêque de Rome. II. 598 *b.*
Jean XXII, Pape: les Taxes de la Chancellerie Romaine font de fon Pontificat. I. 438 *a.* Excommunie Marfile de Padoue. III. 380.
Jean XXIII, Pape, fa depofition confeillée. IV. 526.
Jean fans terre délivre fa mere affiégée dans Mirebeau, fait le Prince Artus prifonnier, & le maffacre quelque tems après. III. 170 *a.*
Jean Cafimir, Duc de Saxe: érige une Ecole illuftre à Cobourg. III. 4.
Jeanne de France. Les prodiges qui parurent, felon le Pere Bony, quand elle fut répudiée. III. 181 *a.*
Jeanne II, Reine de Naples, comment elle découvre fon amour II. 50 *a.* On lui peut apliquer la fable de la jument. III. 461 *b.*

Jenisson (Robert) Jésuite: défie le Chevalier Lynde, & répond à la Voye sûre. III. 120 *b*.

Jeremie, Passage de sa Lettre telle qu'elle est insérée dans le Livre de Baruc. I. 415 *a*.

Jerôme (Saint) son amitié pour Paule fit causer les médisans. I. 23 *a*. Disoit que pour éviter les pieges des belles personnes il faloit les fuir. II. 481 *b*. Ses maximes sur le mariage en général, & sur les secondes noces en particulier. 574 *b*. Comment il entend ce qui est dit de David auprès duquel on faisoit coucher la Sunamite. 639 *b*. Ce qu'il établit touchant la honte qu'il faut avoir de sa propre nudité. IV. 202 *a*. Ne vouloit pas que les jeunes filles s'éloignassent jamais de leurs meres, dans les jours de devotion. IV. 350 *b*. Ses Invectives contre Vigilance, s'il faut se fier à l'idée qu'il nous donne des opinions de cet homme. 444 *a*.

Jerusalem, ses ruines sont un puissant argument contre les Juifs. I. 124 *a*. Ce fut en vain qu'on entreprit de rebâtir son Temple. 161. La description de son Temple est une matiere très-épineuse. 430 *b*.

Jesuites, pourquoi ils plaisent moins aux Venitiens que les autres Moines. I. 22 *b*. Quelques-uns méprisent saint Augustin. 78 *b*. S'emparent des jeunes gens dont on leur a confié l'éducation. 446. Voiez aussi 120. Réponse de leur Procureur. 120 *a*. Leur Société a été, jusqu'à présent la plus savante de toutes les Societez Régulieres. 155 *b*. Auteurs de plusieurs Libelles. 156 *a*. S'ils sont aussi habiles qu'autrefois. *là-même*. Harangues sanglantes prononcées contre eux. 177. Leur Catéchisme, par qui composé. 337 *a*. Ils étoient redoutables malgré l'Arrêt de leur bannissement. *là-même*. La guerre se rallume entr'eux & les Jansénistes. 346 *b*. S'ils ont manqué de prudence en faisant suprimer les Eloges & les Portraits d'Arnauld & de Pascal. 347 *a*. C'est leur rendre service que de publier contre eux des calomnies qui se réfutent d'elles-mêmes. 504 *b*. Tirent de l'utilité de quelques Anti-Molinistes qu'ils souffrent dans leur corps. 505 *b*. Qui le prémier d'entre eux enseigna la Philosophie à Paris. II. 241. Certain Jésuite rend un bon office à un Réformé. 289 *a*. Il y a bien peu d'Académies avec lesquelles les Jésuites n'aient eu des Différens. 314 *a*, *n*. Leurs intrigues pour empêcher l'examen de leurs Livres. 531 *a*. Satire publiée contr'eux. 843 *a*. Disputent contre les autres Catholiques sur la Jurisdiction Episcopale. III. 8 *b*. Si leur Institut est fondé sur le Fanatisme, aussi bien que celui des autres Moines. 140 *b*. Ils ont été apellez Théatins, & pourquoi. 142 *a*. Ont été diffamez dès le commencement de leur établissement. *là-même b*. Les choses les plus horribles & les moins prouvées deviennent vraisemblables contre eux. 144 *b*. Ils favent profiter de la Haine publique. 146 *a*. Les Doctrines qui les ont rendus odieux étoient nées avant eux: ils n'ont fait qu'entasser conséquences sur conséquences. *là-même*. Pourquoi on les a entrepris nommément là-dessus. 147 *a*. S'il y en a de deux especes les uns mariez, les autres non mariez. 149 *b*. Et s'ils ont grand crédit à la Cour Impériale. *là-même*. Par quel motif ils enseignent la Conception immaculée de la sainte Vierge. 219 *b*. De quelle maniere ils poussent Etienne Pâquier, au sujet d'un Plaidoier fait contre eux. 294 *a*. Jusqu'où quelques-uns d'entre eux ont poussé l'amour de la chasteté. 328 *a*. Et par quel moien ils disoient en Espagne qu'ils se conservoient toûjours chastes au milieu des Dames. *là-même*. Les Défauts du Gouvernement de leur Compagnie comment publiez. 332 *b*. Ils décrient à Mons & à Liege les Peres de l'Oratoire, comme des Nestoriens. 493 *b*. Comment ils se justifient quand on les accuse de corrompre la Morale Chrétienne. 595 *a*. Il y en a peu qui se fassent Protestans. IV. 40 *a*. Leur prétention que la véritable religion a duré long-tems parmi les Chinois, & que les honneurs de Confucius ne sont que civils, peut être apuiée sur ce que Mr. Hyde avance touchant les Perses. 559 *b*. Leurs Chambres de Meditations, ce que c'est. II. 148 *b*. Disent qu'il est loisible de tuër le Roi, comme hors de l'Eglise, n'étant pas aprouvé par le Pape. *là-même*. Suspects d'avoir eu part à l'Assassinat de Chastel. *là-même a*, *b*, 151 *b*. Différence des Relations de cet Assassinat. *là-même b*. Bannis de France, par Arrêt du Parlement de Paris. 149. Font courir par tout un Avertissement Latin & François contre cet Arrêt. *là-même a*. C'est de leur Ecole que sortent les Assassins. 150 *b*. Chagrins ausquels les exposent leur Pére Guillaume Criton. 232 *a*, *b*. Articles proposez à Louïs XIII pour leur Réformation. *là-même a*. Joseph Hall les haïssoit bien. 686 *a*. Leurs Colleges se dressent partout. *là-même b*. Font mieux leurs affaires lorsqu'ils sont plus maudits des Hommes. *là-même*. Prophétie sur leur chapitre. *là-même*. Examen de ce que disoit Saumaise d'une Edition d'Anastase publiée par les Jésuites de Maience. III. 581 *b*. Leurs Disputes avec les Protestans n'ont jamais été si violentes que pendant les trente premieres années du XVII Siecle. *là-même b*. Conjecture sur ce qui porta le Parlement de Paris à les enveloper dans la Cause de Chastel & Guignard. II. 642 *b*. Ce qu'ils repondirent à l'Accusation d'avoir mis J. Guignard dans leur Martyrologe. 640 *a*, *b*. Extenuent l'atrocité des Maximes de J. Guignard. *là-même b*, & 641 *a*, *b*. Ne justifient point cet homme sur sa Proposition de tuer le Roi. 641 *a*, *b*. On leur imputoit sur tout les Maximes Anti-Monarchiques. 642 *a*, *b*. Quatre freres Jésuites. I. 519.

Jésuitisses, c'étoit une Communauté de Femmes & de Filles qui prenoient ce nom. III. 256 *b*.

Jesus-Christ, sa Nature humaine fut produite par Adam selon Antoinete Bourignon. I. 74 *a*. Si sa nativité & ses miracles ont pu être prédits par l'Astrologie. 117 *b*. Voi II. 55 *a*. Explication de sa demeure de 3 jours & 3 nuits dans le ventre de la terre. I. 124 *a*, *b*. Les Paiens faisoient un parallêle entre lui, & Apollonius de Tyane. 267 *a*, & 268 *a*. Ils comparoient aussi ses miracles avec ceux d'Apulée 275 *b*. Les Carpocratiens avoient son Image qu'ils disoient avoir été faite par Pilate. 328 *b*. Si sa naissance imposa silence aux Oracles du Paganisme. 413 *a*. Quels Auteurs ont été assez profanes pour faire son Horoscope. II. 55 *a*. En quel sens il est apelle la *Parole*, & l'*Image*. 132 *b*. Ne se servoit, selon Arnobe, que d'une Langue, que chacun des Auditeurs prenoit pour celle qui lui étoit naturelle. 189 *b*. Son Histoire composée en Persan par le Jésuite Jerôme Xavier. 289 *b*. On a enseigné qu'il est mort selon sa Nature humaine, & selon sa Nature divine III 447 *a*. S'il n'est notre médiateur que selon sa Nature humaine. IV. 274 *a*, *b*, & 275 *b*. Son Ame n'a point entendu les Calculs de Daniel. I. 657 *b*. Prétendue Lettre de Lentulus, où l'on fait son Portrait, donnée par J. Huarte comme une Piece authentique. II. 820. Soumis aux influences des Astres par Ruffilien. IV. 106 *b*.

Jeunesse, doit avoir plusieurs superfluitez à émonder. I. 44 *a*. Les folies de cet âge sont souvent reprochées aux gens qui viennent à se distinguer. III. 784 *a*. Observations sur les Ouvrages que l'on compose dans sa jeunesse. IV. 353 *a*.

Jeux Compitaux: rétablis par Tarquin le Superbe. I. 684 *a*.

Jeux Olympiques, il étoit défendu aux femmes d'y assister. I. 529 *a*. Voi aussi III. 109 *a*.

D'*Igby* (Chevalier). I. 238 *b*.

St. Ignace: les Notes de Vedelius sur ses Lettres, quel est leur caractere. IV. 426 *b*.

Ignace de Loyola, sa sympathie avec saint Augustin. III. 238 *a*.

Ignorance, ce qu'en dit Hesiode. I. 286 *b*. Est un des bouciers impenetrables aux traits des Pyrrhoniens. III. 732 *b*. Si celle qu'on nomme invincible disculpe. IV. 56 *a*. Voi aussi 97 *a*. Peut produire de grands maux. 275 *a*. Distinguée de l'Erreur. 375 *b*. Cause qu'on regarde Ruysbroeck comme inspiré. 105 *a*.

Ignorance invincible: Moine qui ne la condamne point. IV. 128.

l'*Ile*: Siege de cette Ville. III. 47 *b*.

Iles Cyclades: Dicearque leur fait la guerre contre tout droit & raison. II. 289.

Iliade, le Dialogue d'Andromaque avec Hector est un de ses meilleurs morceaux. I. 234 *b*. Il a pourtant trop de naïvetez. *là-même*. Mysteres contenus dans les deux premieres lettres de ce Poëme. 262 *b*. Observation sur les deux prémiers Livres de l'Iliade. *là-même*.

Iliade (petite) c'est Pindarus Thebanus qui en est l'Auteur. I. 58 *b*.

Illyricus (Flavius) sa faute d'omission réparée par les autres Compilateurs, au sujet des temoins de la vérité. IV. 252 *a*. N'auroit pas voulu sacrifier un surplis au bien de la paix. III. 370 *a*.

Images, les objets de la dévotion y sont représentez selon la figure, & l'air, qu'il plait aux ouvriers de leur donner. I. 258 & 259 *a*. Voi aussi II. 333 *a*, & 477 *a*. Jean du Tillet Evêque de Meaux s'exprime avec une extreme force contre leur abus. IV 364 *a*.

Images de cire emploiées pour causer de l'amour ou des maladies. IV. 101 *b*, 102 *a*, & 104 *a*.

Imma, fille de Charlemagne, l'Histoire de ses Amours avec le Sécrétaire de l'Empereur son pere. II. 343 *a*, *b*.

Immensité: la doctrine ordinaire de l'Immensité de Dieu propre à fomenter bien des chimeres. II. 508 *b*.

Immortalité, ce n'est point par le grand nombre d'Ouvrages qué l'on y parvient. III. 689 *a*. Onéreuse dans le malheur. II. 899 *a*. Si celle de nôtre ame peut être prouvée par les principes d'Aristote. IV. 528 *a*. Cherchez *Ame*.

Immutabilité, idée qu'on s'en doit former. IV. 266 *b*.

Impies se démentent de leur bravoure au lit de la mort. I. 567 *b*. II. 278. Cherchez *Incrédules*.

Impiété, traits d'Impiété. I. 114 *b* &c. & 485 *b*. Impiétez touchant les Miracles de Moïse, & généralement toute l'Ecriture Sainte. 680. La grande Impiété & la grande Piété sont aussi rares l'une que l'autre. II. 145 *a*. Dicearque lui dresse un Autel sur lequel il célèbre tout le service Divin. 289. Les Peres de l'Eglise raportent les Impietez des Heretiques. 532 *b*.

Imposition des Mains: tournée en ridicule dans les *Actes des Apotres en Rimes*. II. 164 *a*.

Impossible, si ce qui n'est point, qui n'a jamais été, & qui ne sera jamais, est impossible. II. 174 *a*.

Imposteurs publics, rien ne feroit plus utile que de les châtier sévérement. I. 548 *a*. Utilitez que les factieux tirent des Imposteurs. II. 327 *b*.

Imprécation, effet singulier d'une imprécation. I. 389 *b*

Imprimerie, en quel tems elle fut inventée. I. 111 *b*, & 118 *b*. N'a été en usage dans l'Europe que vers le milieu du XV Siecle. 402 *b*. Ceux qui manquent d'Erudition jugez incapables d'exercer cet Art. 525 *a*. Gens illustres qui en ont été Correcteurs II. 96 *b*, & 98 *b*, & III. 58 *b*, & 451 *b*, & IV. 32. Abus qu'on en fait. 591. Tori contribua beaucoup à en perfectioner les Caracteres. 388. Livre qu'il fait là-dessus. *là-même*.

Imprimeurs fameux. I. 418 *a*, *b*. Leurs fautes sont quelquefois de conséquence. 441 *a*. Comment multiplient les Ecrivains. II. 206 *b*. Ce qui est une source d'erreurs pour les Compilateurs *là-même*. Desordre causé par une de leurs fautes. 336 *a*. Les Auteurs s'en chagrinent. IV. 521 *a*. On ne doit pas toûjours mettre sur leur compte les fautes qui se trouvent dans les Livres. III. 4 *a*, *b*. On ne devroit se présenter à l'Imprimeur, au plutôt qu'au sortir de la jeunesse. 356 *b*.

Imprimez: ceux de peu de feuilles se dissipent aisément quelque bons qu'ils soient III. 730 *a*.

Imprudence, il y a beaucoup de succès qu'on ne lui doit point attribuer. I. 257 *a*.

Impudicité, Diogene le Cynique tâchoit de justifier ce vice. II. 293 *b* &c. Si elle regne plus dans les païs chauds que dans les païs

païs froids. 394 *a*, *b*. Tolérance que l'on a dans Rome pour ce péché comparée avec celle que l'on a ailleurs pour l'ivrognerie. *là-même*. Sa liaison avec la bonne chere. 394 *b*. Moien pour la vaincre. 570 *a*. Voi aussi 680 *a*, & IV. 176 *b*. Remede emploié à Rome pour en corriger le déréglement. 302 *a*. Si la bravoure & elle dépendent d'un principe machinal qui leur soit commun. II. 737 *b*, 738 *a*. Il n'y a point de passion plus incorrigible, ni plus brutale, que celle-là. IV. 448 *b*. Fait recouvrer à une Reine un Trone que son Courage n'avoit pu conserver. II. 192. Cherchez *Incontinence*.

Impuissance comptée pour un très-grand malheur. II. 52 *a*. Femme qui cache cette infirmité de son mari, & qui l'en console. 571 *b*. Combien il est deshonnête aux femmes d'intenter des procès là-dessus. IV. 1.

Impunité rend les gens plus fiers & plus entreprenans. 697 *a*.

Impuretez, il y en a qu'on ne doit jamais décrire sous quelque prétexte que ce soit. IV. 134 *b*.

Imputer, regle que doivent suivre ceux qui imputent quelque chose à un Auteur. I. 453 *a*, *b*.

Incarnation, son premier prélude. I. 73 *a*. Si Aristote en a eu des pressentimens. 327 *b*. Argument *ad hominem* contre les Rabins en faveur de ce Dogme. III. 305 *a*.

Incivilité: si c'en est une de rapporter les Obscenitez dans un Ouvrage. IV. 646 & 647.

Incompréhensibilité de toutes choses enseignée par Arcesilas plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait. I. 285 *b*. Jusqu'où poussée par les Académiciens. 58 *a*, *b*. Conte que l'on fait contre ce Dogme. III. 31 *b*. Ce n'est pas la mediocrité de l'esprit qui fait arriver à ce Dogme. IV. 524 *a*, *b*. Remarque qui peut fortifier ce Dogme. 545 *b* &c. Ce n'est point une raison pour rejetter un Dogme. 624 & 625. Cherchez *Pyrrhoniens*, *Pyrrhonisme*.

Incontinence, est la plus ferme colonne de l'empire de la galanterie. II. 250 *b*. Est une qualité de tempérament. III. 478 *b*. Cherchez *Chasteté*.

Incontinens, Exemple qui leur est proposé. I. 476 *a*.

Incrédules, il y en a de deux sortes par raport à l'existence, ou à la non existence de la Divinité. II. 279 *a*. Les Mysteres de l'Evangile étant au dessus de la Raison, on ne peut répondre à leurs Objections. IV. 620. Ce n'est point leur accorder des avantages, que de faire cet aveu. IV. 622, 631.

Incrédulité, on n'y est pas toûjours porté par des motifs d'amour propre. II. 75. Elle n'a peut-être jamais été si grande que dans le XVI & le XVII Siecle. II. 601 *b*. Cherchez *Libertins*.

Independans ne veulent point que l'Eglise ait droit d'excommunier. I. 67 *b*.

Indes, jusqu'où conues du tems de Ptolomée. IV. 9 *a*.

Index de l'Inquisition de Rome, mauvais discernement de ses Censeurs. III. 781 *b*. Ordonne d'effacer toutes les loüanges données à un Hérétique. II. 74 *b*. Cherchez *Inquisition*.

Indices ont été appellez l'Ame des Livres. I. 225 *a*. Pensée sur les Indices. 254 *a*, *b*. Doivent être composez par les Auteurs mêmes. *là-même*.

Indiens, leur inclination pour le vin. III. 242 *a*. Leurs Solitaires écartent avec le bâton à la main toutes les pensées impures. 328 *a*.

Indifférence en fait de Religion, choque plus que le faux culte, & pourquoi. I. 69 *b*.

Indiscrétion ne se pardonne jamais, quand il s'agit de bonnes fortunes I. 266.

Indolence, ce que Crantor disoit contre ce Dogme des Stoïques. II. 220 *b*.

Indulgences, Quatrain sur ce sujet. I. 101 *a*. Leur crédit n'est guere diminué dans l'Eglise Romaine. II. 498 *a*. Jusqu'où on en porta les abus dans la Cour de Rome. III. 82 *a*. Furent la premiere chose que Luther attaqua. 811 *a*.

Infaillibilité de l'Eglise, est insoutenable à l'égard des faits. I. 344 *a*.

Infamie, on n'en doit flétrir personne que le moins qu'on peut. III. 616 *a*.

Inferni (gli) Ouvrage du Doni sous ce Titre où sont représentées les diverses Conditions de la Vie. II. 305 *a*.

Infideles moins craints que les promoteurs d'Orthodoxie. I. 141 *b*. Si les Princes Chrétiens doivent traiter alliance avec eux pour le bien de leurs Etats. 284 *a*. S'ils doivent être contraints comme les Hérétiques à embrasser la Vérité. II. 596 *b*.

Ingratitude, celle des enfans envers leurs peres est la plus énorme. II. 136 *a*. Produite par les services qu'on ne peut reconoître. 338 *a*.

Injure, tombe d'elle-même si on la méprise, & si l'on s'en fache on la fait valoir. IV. 580.

Injures: Traité de leur tolerance par Donzellinus. II. 306 *a*. Cause de la démolition d'une Ville. III. 439 *b*. Sensibilité des Princes à ce sujet. 564 *b*.

Injurier, c'étoit une regle de Bion de suporter avec la même tranquilité ceux qui nous injurient, que ceux qui nous traitent honnêtement. I. 569 *a*.

Injustice, ceux qui en commettent quelqu'une tâchent ordinairement de la justifier par quelqu'autre. I. 497 *b*. Si c'est un moien de prosperer. 685 *a*. Son Apologie par Carneade. II. 61 *a*. Dicearque lui dresse un Autel sur lequel il célebre tout le Service divin. 289.

Inlaudatus, Observations de Grammaire touchant ce mot. I. 715 *a*.

Innocence justifiée par l'épreuve du feu. I. 282. Innocence oprimée trouve tôt ou tard des protecteurs. II. 370. Il n'y en a point à l'épreuve du choix des Juges. 590 *a*. C'est la qualité la plus necessaire à ceux qui accusent. III. 819 *a*, *b*.

Innocent X, Pape, étoit un grand Comédien à ce que disoit le Duc de Guise. II. 159 *b*.

Innocent XI, Pape, sa mauvaise humeur contre la Cour de France suffisoit seule pour l'obliger à desaprouver la Dragonnade. II. 161 *b*. Il craignoit plus l'agrandissement de la France, qu'il ne souhaitoit l'agrandissement du Catholicisme. 352 *b*. Sa partialité contre la France a fait du bien aux Protestans. III. 553.

Innovateurs se vantent toûjours d'être les imitateurs des Anciens. II. 604 *b*. Maxime foudroiante contr'eux. IV. 335 *b*.

Innovations sont une peste dans les Académies & dans les Etats. I. 170 *b*. Il faudroit se contenter de s'oposer aux fondamentales. 171. Il y en a qui sont de durée, & il y en a qui ne durent pas. III. 496 *b*.

Impromptus d'un enfant de dix ans. I. 253 *b*.

Inquietudes, remede criminel emploié souvent à les adoucir IV. 522 *a*.

Inquisiteurs de quelque Religion qu'ils soient, font deserter la Science des villes dont ils s'impatronisent. I. 106. Les peuples ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre eux 111 *b*. Leur indulgence partiale. *là-même*. C'est un grand triomphe de leur échaper. 540 *a*. Réflexion de Mr. Arnauld sur ce qu'ils font à l'égard de certains Livres. 583 *b*. Si pour le bien public il faut user d'indulgence envers eux. II. 90 *a*. Quel est leur pouvoir. 778 *b*. On leur en donne souvent à garder en fait des Livres qu'on veut faire passer. IV. 320 *b*. Démêlez que Valla eut avec eux. 419 *a*, *b*. Leurs bassesses & leurs injustices. 432 *a*. Leur *Directoire*, Ouvrage de Nicolas Emeric; dont François Pegna donne deux Editions. II. 346.

Inquisition est demeurée muete à l'égard d'un Livre plein de visions. I. 99 *b*. De quelle maniere on en devroit user envers ce Tribunal, toutes les fois qu'il lui arrive de prononcer des Jugemens semblables à celui qu'il prononça contre Carranza. II. 66 *b*. C'est une véritable abomination introduite dans les lieux saints. *là-même*. Ses iniques procédures sont quelquefois condamnées. 284 *b*. Son introduction empêchée en France. 804 *b*. Quelcun a dit qu'elle est fondée dans l'Ecriture Sainte, & qu'elle fut exercée même dans le Paradis terrestre. III. 239 *b*. En quoi principalement on pourra toûjours tourner l'Inquisition en ridicule. 819 *b*. La conduite de ce Tribunal n'est pas uniforme. IV. 500 *b*. Ne condamne le Livre de la *Taxe de la Chancellerie Romaine* que comme corrompu par les Hérétiques. I. 438 *b*. Selon Brocard c'est l'abomination de la desolation prédite par Daniel & St. Paul. 672 *b*. Cherchez *Index*.

Inscriptions, jalousie qu'elles ont causé quelquefois. IV. 500 *a*, *b*, &c.

Insectes, leurs organes sont infiniment plus délicats que ceux des hommes. II. 269 *b*.

Inspiration, s'il est nécessaire de la reconoître par raport aux expressions de l'Ecriture, aussi bien que par raport aux choses. I. 76 *a*. Ceux qui s'en vantent sont à craindre dans un Etat. 451 *a*. Les personnes qui y donnent n'ont rien de lié dans leur Systême. 649. Ceux qui s'en vantent sont ordinairement d'un orgueil énorme. II. 204 *a*. Il n'y a pas beaucoup de gloire à les critiquer. 718 *b*. Attribuée à Ruysbroeck à cause de son Ignorance. IV. 105 *a*.

Instabilité combien grande dans les choses humaines. I. 394 *a*.

Institution de Calvin, l'Epitre Dédicatoire de ce Livre est une des trois ou quatre Préfaces que l'on admire le plus. II. 15 *b*. Histoire de ses diverses Corrections & Editions. 16 *a*. Insultes de Bolsec à cet égard. *là-même*.

Instituts de Justinien: On admire avec raison le bel ordre & la symmetrie de cet Ouvrage. IV. 171 *a*.

Intelligences, préposées à divers emplois dans l'Univers. II. 8 *a*.

Intérêt de Parti l'emporte presque toûjours sur l'amour pour la Vérité. I. 575 *a*. Intérêt public est la Loi de la Politique, & la Jurisprudence de l'Etat. II. 900 *b*.

Interim, par qui dressé. I. 101 *b*. Il ne contenta ni les Protestans, ni les Catholiques. *là-même*. Rejetté courageusement par les Ministres du voisinage du Comté de Hanaw. III. 161. Interim d'une forme nouvelle. 13 *b*.

Interpretes, les négocians de Rome en entretenoient cent trente dans une des Villes de la Colchide. II. 299.

Interpretes du Droit Canon: Cinus ne les aimoit point. II. 182.

Intolerance en fait de Religion, les Luthériens l'exercent contre Alting. I. 170 *a*. L'utilité qu'on en tire est peu de chose en comparaison du mal qu'elle produit. 549 *b*. Condamnée. III. 15 *a*, & 16 *b*. En quel cas devroit être permise. 632 *a*, *b*.

Intolérans en fait de Religion, inconvéniens où ils tombent. I. 10 *b*. Ressemblent à Cesar qui ne vouloit point de Maître, & puis à Pompée qui ne vouloit point de Compagnon. *là-même*. Ils voudroient bien que Jesus Christ eût permis de s'autoriser de l'exemple d'Elie. II. 347 *a*. Leur injuste bizarrerie. 483 *b*. Cherchez *Loix pénales en matiere de Conscience*. Poussez à bout ils ont recours à l'artifice, pour rendre odieux leurs adversaires. IV. 117 *b*, & 118 *a*. Leur principe détruit toutes les regles de l'équité naturelle. II. 609 *a*.

Intrigues, exemple des mieux entendues. II. 121 *a*.

Invectives, Auteurs qui en ont fait. IV. 421 *a*.

Invention, deux personnes sans être aidées en rien l'une de l'autre peuvent prétendre à l'invention d'une même chose. III. 282 *b*.

Inventions: Il est bon d'en connoitre l'origine & les progrès. IV. 59 *b*.

Invocation des morts, fort usitée dans le Paganisme. II. 325 *a*.

Joannes Januensis. Cherchez *Janua*.

Joconde, Jugement d'un fin Critique sur deux Pieces de ce nom. I. 522 *b*, & *n*.

Joie, effet singulier de cette passion. II. 277 *a*. Ceux qui en meurent, meurent tout-d'un-coup. III. 84 *a*. Joies de ce monde, plaisante opinion d'une Princesse là-dessus. IV. 384 *b*.

Joyeuse (Amiral de) donna une Abbaïe pour un Sonnet. I. 298.

Joinville, on a eu tort de changer quelques vieux mots dans son Livre. III. 551 *a*.

Joly (Claude): ses Réflexions sur la Vie de Louïs XI très-judicieuses. III. 179 *b*. Semble croire que le Rozier des Guerres soit de Louïs XI. *là-même b*.

Jon (Guillaume du) annobli pour ses bons services. II. 885 *a*.
Jon (Denys du) fait une action hardie, qui lui attire la haine des Cordeliers, & qui le fit massacrer. *là-même*.
Jonas, comment il passa trois jours & trois nuits dans le ventre de la baleine. I. 124 *b*.
Jopoli, Ville de Calabre: Patrie d'Aug. Niphus, & non pas Sessa. III. 515 *a*.
Jordan (Guillaume): traduit quelques Ouvrages de Ruysbroeck. IV. 105.
Jornandes: son Histoire des Goths, trad. en François. II. 854.
Joseph le Patriarche, lieu où l'on disoit qu'il fut enseveli. I. 27 *a*.
St. Joseph, avoit le don d'infrigidation. I. 647 *a*. On l'a fait martyr d'un nouvel ordre. II. 67 *b*. Réfutation des profanes pensées débitées là-dessus. *là-même*.
Josephe, Historien Juif, dément Moïse. I. 28 *a*, *b*. Plusieurs Critiques s'élevérent contre ses Antiquitez Judaïques. I. 170 *b*. Prête une autre réponse à la mere de Samuel, que celle que lui donne l'Ecriture. 242 *b*. Traduction de Mr. d'Andilli. 339 *b*. Josephe a suprimé un miracle du Livre des Nombres. 2 *b*. Raisonne en Juif qui semble avoir oublié les élémens de sa Religion. II. 4. Ne trouve point un Récit de Moïse assez circonstancié. III. 333 *b*. Censuré d'avoir comparé le passage d'Alexandre avec celui de Moïse. 697 *b*. Dit que Dieu commanda à Sara de mettre Agar au lit d'Abraham. IV. 147 *b*. Ce qu'il raporte touchant une Querelle des Juifs & des Samaritains. 335 *a*.
Joram (Roi) si Elie lui a écrit du ciel. II. 348 *a*.
Joubert (Claude) se trompe quand il s'imagine avoir conu Camden à Padoue. II. 31 *a*.
Joubert (Laurent) ce qu'il disoit touchant sa Science. II. 856 *b*. Restitue la Chirurgie de Guy de Cauliac. 109 *b*.
Jove, refuté au sujet de la Magie d'Agrippa. I. 108 *a*. Condamne Savonarole avec assez de modération. IV. 151 *b*. Cherchez *Paul Jove*.
Jovien (Empereur) si avant lui ni Empereur ni Consul n'avoit cédé un pouce de terre aux ennemis. II. 667 *b*. Les Chrétiens & les Paiens travaillent les uns à le décharger de blâme, & les autres à l'en charger, au sujet d'une paix honteuse qu'il avoit faite. 861 *a*.
Jour, Dissertation sur ce sujet. IV. 599. Remarques sur la définition du Jour naturel & artificiel. *là-même*. Nations qui ont compté par nuits. 600. Du jour civil & astronomique. *là-même*. Inconvéniens de la ligne du point du jour. 601. Ceux qui font le tour du monde gagnent ou perdent un jour. *là-même*, & 602. Comment deux lieux contigus peuvent différer de vingt-quatre heures quant au commencement du Jour. *là-même*.
Journal: il en faut consulter de bons pour bien ranger les faits suivant leurs Dates. III. 390 *b*.
Journal des Savans censuré. I. 35 *a*. A parlé avec un peu de précipitation du Traite *de Equuleo*. II. 882 *b*, & 883 *a*. Qui sont les Auteurs de ce Journal. III. 619 *a*.
Journal de Trevoux, ce qu'il remarque sur l'Analyse des infiniment petits. IV. 548 *b*. Cité 530 *a*.
Journalistes citez touchant un Livre de la Vie de la sainte Vierge. I. 97 *a*.
Iphigenie n'étoit point vierge, lors qu'elle fut offerte à Diane. I. 60 *a*. Deux Villes de la Cappadoce se vantoient d'avoir son vrai couteau. II. 199 *a*.
Irlande, ce que quelqu'un disoit après sa réduction. I. 257 *b*.
Irrégularité est quelquefois un défaut heureux dans un Ouvrage d'Esprit. III. 705 *a*, *b*.
Irreligion, quelle en est la source. I. 444 *a*. Nous prive de mille consolations. II. 372 *a*.
Isabelle de Baviere, Reine de France, sa mauvaise réputation. I. 635 *b*.
Isabelle Villamarini, Princesse de Salerne, son amour pour son mari. II. 39 *b*.
Isâc, sa conduite justifiée par saint Augustin. I. 29 *a*.
Isai, Conte que des Rabins font de lui. II. 253 *a*.
Islandois calomniez par Belefkenius. II. 854 *a*.
Ismaël, de quelles gens il a été l'emblême. I. 88 *a*. Quelle fut sa moquerie. *là-même*. A quel âge chassé par Abraham. *là-même b*. Il y a de la difficulté en ce que l'Ecriture dit de lui. *là-même*. Il y a une pierre à la Meque qui passe pour être son sepulchre. 89 *a*. On conte qu'une source d'eau fut produite sous ses pieds lors qu'il mouroit de soif. III. 366 *b*.
Ismaëlites, quelle étoit anciennement leur Divinité. I. 89 *a*.
Isocrate, excuse qu'il allégua pour ne point discourir en étant prié. I. 315 *a*. N'a jamais eu le dessein de faire le Panégyrique de Busiris. 715 *b*. Inexactitude de Servius à cet égard. 716 *a*.
Israëlites, Contes qu'en raportent quelques Historiens d'Egypte. III. 751.
Issel, par qui cette Riviere fut jointe avec le Rhin. II. 325 *b*, 326 *a*.
Issoudun, le Gardien des Cordeliers de cette ville prêche effrontément contre la Reine de Navarre, comment puni. II. 885 *a*. On y commet mille violences contre les Réformez. *là-même*. On ordonne que ses murailles soient démolies, mais cet Arrêt fut changé par le crédit de Cipierre. *là-même b*.
Italie, étoit la terre de promission des anciens Poëtes. I. 222. Qui le prémier y a rétabli l'éclat de la Langue Greque. 302 *a*. La plupart de ses Moines ne songent à rien moins qu'à prier Dieu. II. 280 *a*.
Italiens envoiez en France par le Pape, leurs débauches. I. 469 *a*, *b*, *& suiv*. Ce qui est arrivé à quelques-uns pour vouloir trop bien parler Latin 515 *a*, *b*, & 604 *b*. Ne dérogent point de leur noblesse en exerçant la marchandise. III. 826 *b*.
Ithacius, son caractere. III. 818 *b*. Déclaré absous dans un Conciliabule. 819 *b*.
Jubilé, ce que c'est parmi les Moines qu'un Religieux Jubilé. I. 524 *a*. Auteur Jubilé. *là-même*. Guy Patin se moque des Jubilez. IV. 583 *b*. Ce fut Paul II, qui le réduisit à vingt cinq ans. III. 623.
Judicium: les Lettres de ce mot, qui sont toutes numérales, & qui font 1613, donnent occasion à divers Théologiens de croire que le Jugement universel se feroit cette année. I. 657 *b*.
Judith: Une femme voulant l'imiter est punie de mort. III. 786 *a*.
Jugement dernier, plusieurs font leur Testament, quoi qu'ils crussent que ce Jugement devoit arriver la même année. III. 94 *b*. Divers Théologiens crurent qu'il se feroit en 1613, parce qu'on trouve ce nombre dans le mot *Judicium* dont toutes les Lettres sont numerales. I. 657 *b*.
Jugemens téméraires, deux sources d'où ils procedent. I. 383 *b*.
Juger, il y a une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. I. 517 *a*.
Juges, ne sont pas tous de la même humeur. I. 44 *b*. Toutes les peines que l'on se donne à étudier la Jurisprudence, ne peuvent rien contre la témérité d'un mauvais Juge. 159. Les honnêtes gens ne le veulent jamais être malgré les parties. 341 *a*. Comment ont été apellez ceux qui étoient bien rigides. II. 73 *b*. Doivent être Ministres de la Loi. III. 174 *a*. On n'est point prevenu en faveur de l'intégrité de ceux qui sont créez par des commissions. 340 *a*, *b*. Voiez aussi 412 *a*. Si ceux dont les Sentences sont iniques malgré eux sont dignes d'excuse. IV. 98 *a*. Ceux des ouvrages de l'esprit ne s'accordoient guere mieux anciennement qu'aujourd'hui. 367 *b*. L'etalage d'Erudition & de Literature dans un Plaidoié ne peut servir qu'à dissiper leur attention & à leur faire perdre de vue l'etat de la Cause. I. 629 *b*. Juges honnêtes gens se récusent eux-mêmes lorsqu'ils sont intéressez dans une Cause. II. 689 *b*. Juge qui mettoit en marge de son Livre *Question pour l'Ami*, quand il trouvoit aspre conflict entre Bartolus & Baldus. III. 586 *a*.
Juifs, leurs rêveries sur la maladie d'Abimelech. I. 28 *a*. Sont contraints de sortir dans un même jour des Etats du Roi Catholique au nombre de trois cens mille. 30 *b*. Selon eux Adam, Abraham, & David, n'ont eu qu'une même ame, qui sera aussi celle du Messie. 33. Bizarrerie de leur Sentiment sur la création d'Adam. 73 *a*. Leur Religion, leurs Fêtes, leurs Cérémonies, étoient, selon Plutarque, à-peu-près ce qu'on faisoit dans la Grece pour Bacchus. 82 *a*. Ils ne croient pas qu'un mari doive habiter avec sa femme après dix ans de stérilité. 87 *b*. Sont accusez auprès de Caligula par ceux d'Alexandrie. 262 *a*. Ils sont les seuls qui refusent d'adorer cet Empereur. *là-même*. Quelques gens leur donnoient la même origine qu'aux Gymnosophistes. 324 *a*. Réglemens pour ceux qui se convertiroient. 329 *a*, *b*. Les Juifs inquietez sur la circoncision de leurs enfans. 450 *a*. Leur coutume quand il leur naissoit un fils ou une fille. *là-même*. Grande destruction de ce peuple. 451 *b*. Leur horreur pour la foire du Terebinthe. *là-même*. Il leur est defendu d'aprocher de Jerusalem. *là-même*. Et même d'entrer dans la Judée. *là-même*. On leur coupe les oreilles, & on les transporte en Espagne. *là-même*. Ce qu'ils disent d'Aristote. II. 274 *b*. Leurs rêveries au sujet d'Elie & d'Elisée. 354 *a*. Leurs rêveries sur Ezechiel & sur son tombeau. 399 *a*. Il y a long tems qu'ils pratiquent l'invocation des Saints. 400 *b*. Les Juifs du VI Siecle ne sont pas plus croiables que ceux du XVII touchant les Traditions venues de vive voix, & qui regardent les Patriarches & les Prophetes. 402 *a*. Ils sortent tous de Rome par l'ordre de Tibere, & pourquoi. 521 *b*. Sont forcez à recevoir le Baptême. 596 *a*. Quelles Synagogues on leur doit laisser selon les loix. *là-même*. Chassez de Francfort par des émotions populaires. 717. Sont faussement accusez d'avoir piqué une Hostie pour en tirer du sang. III. 122 *a*. Leurs rêveries touchant certains Procès, qu'ils disent avoir été jugez par Alexandre en leur faveur. 243 *a*. Pourquoi ils sont si fort haïs des Turcs. 274 *b*. Ils sont obligez de porter la lettre Thau. 461 *b*. S'ils n'ont pas cru le dogme d'une vie à venir comme un article de foi. IV. 113 *a*. Ils ont eu quelquefois un Saducéen pour leur grand Sacrificateur. 116 *a*. Ce qu'un Rabbin a conté de leur ancienne Bibliotheque. 495 *b*. Histoire de ce peuple par Mr. J. Basnage. I. 467 *a*.
Jules II, Pape, comparé à Jules Cesar. II. 875 *b*. Ennemi de la France. III. 183. Par quelles intrigues il se tira d'affaire, après que les François eurent remporté la victoire à Ravenne. 182 *b*.
Jules III, Pape: sommé, à comparoitre devant Dieu, Henri II Roi de France, qui lui repond qu'il s'y trouveroit sûr que le Pape ne s'y trouveroit point. II. 730.
Julia, origine de cette Maison. II. 125 *b*.
Julie, femme d'un Marc Antoine, malheureuse en maris. I. 249 *a*. Ce qu'elle fit pour sauver son frere. *là-même*
Julie, fille d'Auguste, ce qu'elle repondit à ceux qui s'étonnoient que ses enfans ressemblassent à son mari. IV. 164 *a*. Pensa périr sur une Riviere. *là-même*. Etoit depuis longtems hors de Rome, & l'objet de l'indignation de son Pere, lorsqu'il relegua Ovide. III. 562 *b*, 563 *a*.
Julie Petite-Fille d'Auguste: exilée presque en même tems qu'Ovide. III. 563 *b*.
Julien l'Apostat entreprend de faire relever le Temple de Jerusalem. I. 161.
Julis, Ville de l'Ile de Cea, a été la patrie de plusieurs grands hommes. II. 882.
Julius (Canus) ce que Seneque raconte de lui. I. 603 *a*.
Jûne est difficile à suporter aux peuples Septentrionaux. II. 605 *a*. Peut être très-long 857 *a*. Objection faite à L. Joubert sur ceux de Moïse, Elie, & Jesus-Christ. 857 *a*, *b*. Systême selon lequel on pourroit éluder les Loix de l'Eglise touchant les jours de jûne. IV. 601.

Junia, Raillerie de Ciceron au ſujet de Junia. II. 73 *b*.
Junianus Majus, étoit l'Artemidore de ſon Siecle. I. 15.
Junius: louanges que lui donne Joſeph Hall. II. 687 *a*, *n*.
Junon, ſon Temple d'Argos brûlé. II. 175. Ce qu'elle fit par amitié pour Combabus. 202 *b*. Junon Lacinia, merveilles de ſon Temple. 896 *b*.
Ivoire, s'il y a quelque autre choſe que les dents de l'élephant qui en ſoit la matiere. IV. 361 *a*.
Jupiter, quelles ont été ſes prémieres & ſes dernieres amours. I. 146 *a*. Quelle étoit ſon occupation ſelon Eſope. II. 404 *a*. Ravit Ganymedes pour contenter ſa Pédéraſtie. 528 *b*. Jupiter Celtes, c'eſt le plus ancien des Jupiters. 750 *b*. Où & comment Jupiter appaiſoit les transports de ſa paſſion. 890 *a*. Jupiter Hammon, pourquoi il portoit des cornes ſur ſa tête. 891 *a*. De quelle ruſe Jupiter ſe ſervit pour faire revenir Junon. *là-même b*. Ce qui rendoit ſes adulteres plus blâmables. 900 *b*. S'il chaſſa toute la racaille des Dieux. III. 64 *b*. Sa conduite à l'égard des punitions & à l'égard du bien qu'il vouloit faire. 497 *b*, & 670 *a*. On reconnoiſſoit bien mieux ſa Divinité dans le tonnerre, que dans la diſtribution des faveurs. 669 *a*. Précipite Saturne du Mont Niphate dans le Tartare, donne le Nom de Caucaſe à ce Mont, & y attache Promethée. I. 613 *b*.
Juret critiqué par le Pere Sirmond, & défendu, au ſujet de Hildebert. II. 765 *b*.
Jurieu, ſon Sentiment ſur l'inſpiration des Prophetes critiqué. I. 76 *b*. Difficultez où il s'eſt jetté dans ſon *Syſtême de l'Egliſe*. 331 *b*. Dans ſon *Préſervatif contre le changement de Religion*. 332 *a*, *b*. Et dans ſes *Lettres Paſtorales*. *là-même*. Il a bien réfuté les Calomniateurs de Theodore de Beze. 381. Il a changé de Sentiment ſur les Loix pénales contre les Hérétiques. 394 *b*. Pourquoi il en a changé. *là-même*. Déclamation du Pere Tellier contre lui. 543 *b*. Il fournit des armes aux Infideles par la maniere dont il rejetta un certain miracle. II. 239 *a*, *b*. Ce qu'il penſe des Sentimens des Remontrans, & de leur condamnation au Synode de Dordrecht. 561 *a*, *b*. Son Paralogiſme au ſujet de l'Autorité des Conciles, pour la Déciſion des Controverſes. III. 285 *a*. Dispute entre lui & Mr. Maimbourg ſur le Martyre pretendu des Hérétiques. 315 *b*. Ce qu'il penſe de ceux qui voulurent apeller la Sainte Vierge *Mere de Dieu*. 494 *b*. Eſt accablé des Difficultez qui regardent le Péché & la Preſcience de Dieu. 629 *a*, *b*. Il fait une vive Satire de ceux qui écrivent des chimeres touchant les reliques. IV. 291 *b*. Il attribue aux Peres un Sentiment auſſi impie que celui de Spinoza. 525 *a*, *n*. Ses Calculs Prophétiques réfutez. I. 658 *a*. Voit des Miracles par tout. II. 214 *b*. A beau crier, les Princes ne s'en ébranleront gueres. *là-même b*. Repris touchant le tems de la ferveur des Perſécutions. III. 355 *a*. Touchant les Mſſ. & les Editions de Martinus Polonus. 774 *a*. Sa Doctrine ſur l'Amour du Prochain. IV. 563 *a*. Plus relâchée que les plus relâchées Maximes des Jéſuites. 563 *b*, *n*. Sa Reponſe à la Dénonciation qu'on en avoit faite. 565 *b*. Se couronne de ſes propres mains, & étale ſes proüeſſes. 563 *a*. Favoriſé par les Synodes Wallons. *là-même*. Le Conſiſtoire Wallon lui accorde tout. 564 *b*. Ses Lettres à Mr. de Montauſier, & comment elles ſont devenues publiques. 566 *a*. Bilieux, emporté, & très-dangereux ennemi. *là-même a*. Sa Politique. 567 *b*. Conſpirations chimériques dont il accuſe ſes Ennemis, & dont il ne laiſſe pas de tirer profit. *là-même b*. L'Hypotheſe de St. Auguſtin & de Calvin ſur la Predeſtination eſt pour lui d'une peſanteur inſupportable, & il ne laiſſe pas de s'y tenir. 627. Son Libelle intitulé *Jugement du Public &c. ſur le Dictionaire du Sr. Bayle*. 655 & 664. Partie de ſon Caractere. 657, 658, 660. Caractere de ſes Livres. 659. Il a jugé du Dictionaire Critique ſans l'avoir lu. 661. Sa malignité contre l'Imprimeur. 663.
Juriſconſultes: Leurs Qualitez décrites en Vers. II. 48 *a*. Traitent au long des Brigandages ſans les approuver ni les pratiquer. 532 *b*.
Juriſprudence, on l'a quelquefois avilie. II. 414 *a*.
Ivrognerie, horrible débordement de ce vice dans l'Académie de Franeker. I. 174 *b*. Par qui réprimée. *là-même*. Plus deteſtée que la fornication. II. 396 *a*. Nouvelle preuve qu'elle devient à la mode parmi les femmes. IV. 493 *a*.
Juſtice, ſi dans une guerre elle donne lieu d'eſperer un bon ſuccès. I. 196 *b*. La rigueur des Loix va quelquefois au delà de la Juſtice. 220 *a*. Voiez auſſi III. 617 *a*. Roule ſur toutes les choſes qui deviennent propres au tems. I. 429 *b*. Si c'eſt une choſe bien réelle & non un fantôme. 685 *a*. Comment Carneade la réfutoit. II. 61 *b*.
Juſtifier, Jugement de Bucer ſur cette Theſe que nous ſommes juſtifiez par la foi ſeule. I. 689 *b*.
Juſtin Martyr, juſtifié au ſujet de la mort d'Ariſtote. I. 330 *b*.
Juſtin, eſt un Hiſtorien d'un petit jugement. I. 355 *b*. Juſtifié des accuſations de Freinshemius. 530 *b*. Il commet un Anachroniſme au ſujet de la fameuſe Bataille de Cnide, & du tems où les Atheniens commencerent à recouvrer leur liberté. II. 211 *a & ſuiv.*
Juſtinien comparé à un âne, & pourquoi. II. 748 *b*.
Juvenal, explication d'un de ſes paſſages. I. 533 *a*. Ses Satires plus propres à dégouter de l'Impureté que les Diſcours les plus chaſtes contre ce vice. IV. 646.
Ixion, pourquoi & comment puni par Jupiter. II. 894 *b*.

K.

K*Alendrier*, en quoi il a plus beſoin de Réformation. III. 65 *a*.
Kamea, ce que les Juifs entendent par là. II. 525 *b*.
Karmatiens, Secte qui s'étant élevée dans l'Arabie, ravagea la Meque, & en profana le Temple. I. 35. Veulent jetter des ſcrupules dans les eſprits. 36.
Καθαρμὸς, ſignification de ce mot. III. 369 *b*.
Καταφυγὼν ne doit point être préféré à *καταφαγὼν* dans un paſſage de Nicander. I. 83 *a*.
Kempis (Thomas à) ſon Imitation de J. C. traduite en Arabe, & par qui. II. 559 *a*.
Kircher, ſa Conteſtation avec le Pere Maignan. III. 282 *a*.
Knight (Guillaume) fait imprimer le *Mundus alter & idem* de Joſeph Hall. II. 688 *b*.
Knobius (Chriſtophle) loue le Roi de Dannemark d'avoir jetté au feu le Livre de la Concorde. II. 720 *b*.
Knox, accuſé d'avoir varié ſur la Diſpute de la Monarchie des Femmes. III. 12 *a*.
Konig cenſuré de ce qu'il renvoie ſes Lecteurs à des Livres qu'il n'avoit pas vus lui-même. I. 381 *b*. Il a fait trois perſonnes d'une. II. 2 *a*, *n*. Cenſuré au ſujet de Patrice. III. 620 *a*. Au ſujet de Pereira. 650 *b*. De Rorarius, & de ſa patrie. IV. 83 *b*. Repris I. 419 *a*, *n*. S'imagine ſouvent qu'un Livre eſt compoſé dans l'année qu'on l'imprime, ou quelque Traduction. IV. 89 *b*.
Konigsberg, en quel tems fut érigée ſon Académie. I. 158.
Kortholt (Chriſtien) ſon Livre de *tribus Impoſtoribus magnis*. IV. 259 *b*.
Kortholt (Sebaſtien) cité. IV. 258 *a*, & 265 *a*.
Κύριος, ce nom a été donné à Dieu par un Paien. II. 404 *b*.

L.

L*Abadie*, Miniſtre ſchiſmatique, & ſuivi comme un Apôtre. I. 3 *b*. Quel étoit l'eſprit dont il étoit mené ſelon la Bourignon. 648 *b*. Conte que l'on fait de lui. III. 300 *a*. Soutenoit que Dieu veut tromper, & qu'il peut tromper. IV. 38 *a*.
Labbe (le Pere) renverſement de preſque tout ſon *Pharus Galliæ antiqua*. I. 8 *b*. Son emportement contre Rivet. 16 *a*. Eſt cenſuré au ſujet d'Ammonius. 188 *b*. Paſſage de Zanchius qu'il raporte. IV. 534 *b*. Pouſſe impitoiablement des Marets, touchant l'Edition tronquée d'Anaſtaſe qu'on reproche aux Jéſuites III. 581 *b*. Réponſe ſinguliere de D. Francus à ces Objections. 582 *a*, *n*.
Laberius, Réflexion ſur la cauſe qui ſelon lui obligea Democrite à s'aveugler. II. 273 *b*.
Labienus, ſes Ecrits condamnez au feu. II. 79 *a*. Il veut mourir, pour ne point ſurvivre aux productions de ſon eſprit. *là-même*.
Labyrinthes, quatre édifices de cette Nature. II. 873 *a*.
Labyrinthes du Franc-Arbitre. III. 523 *b*.
Labyrinto d'Amore, nouvelle Traduction Françoiſe de cet écrit. I. 583 *b*.
Laboureur (le) Paſſage de cet Ecrivain critiqué. I. 493 *a*. Cenſuré au ſujet de Dolet. II. 302 *b*. Il n'a pas parlé rondement au ſujet de l'Ambaſſadeur de France en Pologne. 628 *a*. Ce qu'il dit de l'impertinence des Généalogiſtes. III. 729 *b*, & 730 *a*. Réflexion qu'il fait ſur certains Prédicateurs. 786 *a*. Dit quelque choſe de fort conſiderable au ſujet de la Conſpiration de Poltrot. IV. 243 *a*. Il déclame fortement contre ceux qui prennent les noms des Terres qui ne ſont plus dans leurs Familles. *là-même*.
Lacedemone, ſes Rois deſcendoient d'Ariſtodeme. I. 93 *a*. Vénération que ſes ennemis avoient pour ſes Rois. 191 *a*. Courage des femmes de Lacedemone. II. 193 *a*. La coutume que l'on y obſervoit à l'égard des feſtins. 228 *b*. D'où vient que les femmes & les filles de cette Ville étoient ſi laſcives. III. 109 *a*. Comment on y puniſſoit les enfans deſobéïſſans. 111 *a*. En quels termes fut conçu ſon Décret pour la Déification d'Alexandre. 523 *b*.
Lacedemoniens, ôtent une Couronne pour des raiſons frivoles. I. 91 *a*. Etoient les meilleurs maris du monde. 96 *a*. Leur dialecte étoit rude. 145 *b*. Qui d'entre eux a été le ſeul qui ait eu deux femmes à la fois. 219. En quel tems ils commencérent à vaincre les Tegéates. *là-même*. Et pourquoi. *là-même a*. Redevables de leur gloire & de leur proſpérité aux Oracles d'Apollon, ſe conféderent avec ceux qui ſaccagent ſon Temple. III. 706 *b*. Ils pouvoient épouſer leurs ſœurs utérines, mais non leurs ſœurs de pere. IV. 143 *a*.
Lacs dont l'eau portoit les hommes ſans qu'ils nageaſſent. II. 548 *b*.
Lactance, témoigne qu'on honoroit encore Apollonius au commencement du IV Siecle. I. 262 *a*. Ce qu'il dit d'Apollonius de Tyane & d'Apulée. 275 *b*. Comment il prétend ruiner toute la Philoſophie. 286 *b*, & 287 *a*. Et en particulier l'Acatalepſie. *là-même*. Prétend avoir démontré qu'il n'y a aucune ſcience en l'homme, & il confeſſe cela à l'égard de la Phyſique. *là-même*. Sa Réponſe à Carneade pour la Juſtice. II 61 *a*. Reproche aux Paiens des cultes infames. I. 210 *b*. Se ſert d'un Paralogiſme de Ciceron contre Dicearque. II. 286 *b*. Se trompe dans une Objection qu'il fait aux Paiens. 475 *a*. Raille les Paiens, ſur ce que le plus grand de leurs Dieux ceſſa de faire des enfans. 749 *b*. Comment il répond à Hierocles touchant les médiſances qu'il avoit publiées de la Religion Chrétienne. 758 *a*, *b*. Il n'entend point du tout le ſens d'Ariſtippe au ſujet de ces paroles, *Habeo & non habeor*. III. 34 *a*. Il fait de mauvaiſes Objections contre le Syſtême des atômes. 100 *a*, *b*. N'a pas raiſon de reprocher à Lucrece de s'être contredit. 218 *a*. Répond mal à une Objection d'Epicure, touchant le mal qui arrive dans le monde. 625 *a*. Son Opinion ſur l'Ame des Bêtes. IV. 78 *a*. Ce qu'il penſe du Livre *de Conſolatione* de Ciceron. 403 *a*, *b*. Il cenſure la Penſée qui y ſert d'exorde. *là-même*. S'eſt moqué de ce que Xenophanes croioit que la lune eſt un païs habité. 516 *b*. Comment il tâchoit de perſuader aux Paiens la Virginité de la Mere de Jeſus-Chriſt. 597 *b*.

Ladoder: Ingénieur qui trahit le Gouverneur de Landau. III. 50 *a*.
Lælius, sa chasteté. III. 791 *a*.
Laërce (Diogene) peu exact dans ses Raisonnemens & dans ses Récits. II. 365 *b*
Lætus (Jean) censuré. I. 570 *a*, & IV. 4 *a*.
Laideur: on croit qu'elle obligea Agesilaus II à défendre qu'on fit son Portrait. I. 93.
Layette prise pour un homme. III. 238 *a*.
Laiques déguisés en Prêtres & donnez pour Confesseurs à des Criminels. II. 150 *b*, & 151 *a*. Si l'on doit croire qu'on ait eu recours à ce moien dans le Procès fait à J. Chastel. 151 *b*. Ne doivent point mettre la main à l'encensoir. IV. 151 *b*.
Laïs, fameuse Courtisane, servoit de modele aux plus excellens Peintres. I 258 *b*. Réponse d'Apelles touchant Laïs. *là-même*. De quelle maniere elle en usoit avec Diogene. II. 294 *a*. Sa courtoisie pour Diogene le Cynique. *là-même*. Si Apelles enleva son pucelage. III. 35.
Lallemant (Jean) emprunte beaucoup de Rataller dans sa Version Latine de Sophocle. III. 568 & 569 *a*, *b*.
Lambert (St.) tué, par qui, & pourquoi. I. 165 *a*.
Lambin corrige mal-à-propos un passage de Plutarque. I. 92. Se connoissoit peu en délicatesse sur le Chapitre de la pudeur. III. 211 *b*. Il n'a point entendu un passage de Pausanias au sujet de Sappho. IV. 141 *a*.
Lami (Guillaume) accusé d'Hérésie pour avoir disputé contre le mouvement des cieux. I. 578 *a*. En faisant une Leçon d'Anatomie il fortifie ses auditeurs contre tout événement, eu égard à la virginité des filles qu'ils épouseront. II. 89 *a*. Cité. I. 218 *b*. Examen d'une de ses Pensées sur l'Hypothese d'Epicure. III. 557 *a*. Raporte deux marques à quoi l'on peut connoître si une femme a eu des enfans. 618 *a*.
Lampagia, femme d'Aimon Roi de Saragosse, si elle est fille d'Eudes Duc d'Aquitaine. III. 443 *a*.
Lampridius, son Observation judicieuse sur le devoir d'un Historien touchant les Opinions du vulgaire. II. 361 *b*.
Lamus, Roi des Lestrygons, bâtit la Ville qui a porté le nom de Formie. III. 98.
Lancastre (le Duc de) soupçonné de quelque mauvais complot. IV. 502 *a*. S'il avoit été supposé. *là-même b*
Lance qui devient un Arbre. I. 192 *b*. Celle qui avoit percé le corps de notre Seigneur envoiée à Rome. II. 845 *a*, *b*, & IV. 443 *a*, *b*.
Lancelot (Mr.): sa Remarque sur l'Edition des Oeuvres d'Abelard. I. 176 *b*. Voiez 452 *n*, 453 *b*, 514 *b*, *n*. Mémoire touchant Guillaume Bigot. 563 *b*, & *suiv*. Mémoire touchant Antoine Cornelius. II. 216 *b*, & 217 *a*. Mémoire touchant Simon Morin. III. 432 *a*, *b*. Touchant François Hotman. IV. 407 *b*, *n*. Touchant Jaques Sanson. 138 *a*, *b*.
Langage, on n'emploie aujourd'hui le vieux que par plaisanterie. I. 45 *b*. On l'a apauvri à force de le changer. II. 587 *a*. Voiez III. 789 *b*. On ne doit rien changer dans celui des anciens Auteurs François. 550. Le vieux ne se doit point changer lors qu'on fait imprimer ou reimprimer d'anciens Ouvrages. II. 408.
Langage inconnu: il n'est pas vrai que les Peres de l'Eglise aient écrit en Langage inconnu des Impiétez & Obscénitez des anciens Hérétiques. II. 533 *a*, *b*.
Langius interprete mal un passage de Ciceron. I. 57 *b*.
Langres, le Conseil du Roi s'opose à l'établissement de l'Eglise Réformée. II. 309 *a*.
Langue, un garçon ne laisse pas de parler sans Langue. II. 119 *b*. C'est une belle victoire que de la savoir maîtriser. 137 *a*.
Langue. Jugement que Ciceron fait de ceux qui méprisent leur propre Langue. I. 44 *a*. Zêle de plusieurs Princes pour la Langue de leur païs. 378 *b*, & II. 188 *a*, *b*, & *suiv*. Jugement sur diverses Langues. 134 *a*. Il n'y en a point qui ne se puisse plaindre de sa stérilité. IV. 31 *a*.
Langue Latine, Auteurs qui aiment à en débiter les plus vieilles Phrases. I 45 *b*, 515 *a*, & 604 *b*. Qui en a été le Vaugelas. II. 669 *b*. Si ceux qui la parlent facilement, la parlent purement. III. 642 *a*. On étoit plus libre dans l'usage des termes de cette Langue qu'on ne l'est dans la Françoise. I. 669 *b*. Il est mal aisé d'écrire clairement en cette Langue. 448 *a*. Voiez aussi II. 300 *b*. Plutarque témoigne que de son tems il n'y avoit guere de gens qui ne la parlassent. 183 *b*. D'où dérivée. 628.
Langue Françoise, nous jette dans les tenebres dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots. I. 418 *b*, & 664 *b*. Est en vogue depuis fort long tems chez les étrangers. 711 *a*. Est fort estimée. II. 134 *a*. Son avantage sur la Greque. 264 *a*.
Langue Gotique est la mére de toutes les Langues Teutoniques. II. 889.
Langue vulgaire, si l'on s'en doit servir dans les Ouvrages savans. I. 515 *a*.
Langues mortes perdent beaucoup de leur grace par la Traduction. I. 153 *b*. Elles sont obscures, & pourquoi. 418 *b*.
Langues vivantes, leur inconstance. II. 587 *a*.
Lansius (Thomas) declame contre le mal que produisent les Voiages. II. 689 *b*.
Lanuvium, droit de bourgeoisie Romaine donné à ses habitans. II. 896 *a*.
Laodice fait mourir Danaë. III. 93 *a*.
Laomedon refuse de récompenser Neptune, & en est puni. II. 750 *a*.
Lapithes: Phlegyas dit leur Roi par quatre Auteurs modernes. III. 709.
Larebonius met en évidence, dans son *Janua cœlorum reserata*, les défauts du nouveau Systême de l'Eglise. III. 504 *a*. Il auroit bien mieux poussé son Adversaire, s'il avoit ajouté à ses raisons celle de Mr. Saurin. 541 *b*.
Lascus (Jean). IV. 499 *a*.
Latin: le défaut de conoissance de cette Langue empêche Boursault d'être Sous-Précepteur du Dauphin. I. 651. Les Espagnols se négligent ordinairement trop en écrivant en cette Langue. III. 89 *a*, *b*.
Latinité: Victorin de Feltri fut un de ses prémiers Restaurateurs. III. 536.
Latomus comparoit l'Eglise Chrétienne à un petit ours. IV. 320 *b*.
Lavardin, Maison illustre du Vendomois. II. 765 *b*
Lavement: significations de ce mot. II. 533 *b*, *n*. Autrefois ne signifioit qu'un gargarisme. *là-même b*. Délicatesse ridicule de Garasse touchant ce mot. *là-même*.
Laudice, fait périr cinq de ses enfans par le poison. II. 45 *a*, & 47 *a*.
Launoi (Jean de) vacarmes des Provençaux contre lui. I. 255. Méprises de ce savant homme. 565 *a*. Il n'entendoit point le Grec. *là-même*. Inutilité de ses peines pour le décri des fausses Devotions. III. 66 *b*. Fort blâmable d'avoir répandu tant de loüanges sur un Prelat qui avoit fait amende honorable. IV. 88. Lui & d'autres Ecrivains, qui combatent les Traditions mal fondées, font honneur à leur Eglise, & chagrinent beaucoup de gens. 592.
Laurea, Cardinal. II. 720 *b*.
Lausanne, son Synode fait des Réglemens ausquels Calvin refuse d'acquiescer. II. 17 *b*.
Lea, si elle commit adultere la prémiere fois que Jacob la connut, & non pas Jacob. III. 646 *a*.
Lecteurs ne sont jamais guere mortifiez quand ils n'entendent point un Auteur, & pourquoi. I. 154 *b*. La plupart ne s'aperçoivent guere des fautes de raisonnement. 292 *b*. Quels sont ceux qui sont les plus ardens à critiquer. II. 682 *a*. Il ne faut pas qu'ils soient ni ignorans, ni savans. III. 201 *b*. Sont quelquefois plus passionnez que l'Ecrivain qu'ils accusent de partialité. II. 48 *b*. Ne sont pas assez équitables. 49 *a*. Il y en a de si passionnez qu'ils déchirent de leurs Exemplaires ce qui choque leur Secte, &c. III. 776 *a*. Une infinité ne compare pas tout un Livre à tout un Livre. IV. 237 *b*. Il y en a qui écrivent des Injures & des Démentis à la marge de leurs Livres. 644.
Lecture, la plus utile de toutes est celle qui nous instruit des foiblesses du cœur humain, & qui nous aprend les mauvais effets des préjugez de Religion. I 544 *a*. Etalée avec trop de profusion vers le commencement du XVII Siecle 630 *a*, *b*. Passage de la Bruyere à ce sujet. *là-même*. Passage de Balzac sur le même sujet. *là-même*. Un Avocat qui plaidoit ainsi le faisoit plus pour lui que pour les parties. 630 *b*. Cela ne pouvoit servir qu'à dissiper l'attention des Juges. *là-même*.
Leer, son Ecole devient plus illustre que celle de Norden & pourquoi. II. 359.
Légat, ignorance de celui qui présida à la condamnation d'Abelard. I 528 *a*. La raillerie qu'un Docteur en fit. *là-même*.
Légendaires, leur faux zêle a farci de Fables l'Histoire des Saints. III. 39 *b*. Jugement qu'en a fait Melchior Canus. 655 *b*. Attribuent les Actions extraordinaires tantôt à un Saint, tantôt à un autre. II. 361 *b*. Auroient du imiter l'exemple de Lampadius touchant les Bruits populaires. *là-même*.
Légendes, la source des fausses Légendes des Martyrs. IV. 417 *a*, *b*
Leger (Jean): reproche à Guichenon d'avoir abjuré la Religion Réformée. II. 536 *b*. Justifie contre lui Antoine Leger son oncle *là-même*
Legislateurs, ordonnent & défendent les mêmes choses selon les tems. I. 428 *b*. Sont plus dignes de notre estime que les plus grands Conquerans III. 743 *b*. Se proposoient une fin utile au Public, lors qu'ils lui faisoient accroire leurs Entretiens avec la Divinité. IV. 157 *b*. Pensée de Machiavel sur ce qui les fait réüssir ou échouër. 160 *a*.
Lehman (Christophle): remarque qu'il y a bien des mensonges dans les *Centenarii XVI* de Guill. Eysengrein, contre Flacius Illyricus. III. 346 *b*.
Leibniz est un homme extrémement rare. III. 642 *a*. Il est étonnant qu'il écrive aussi purement en François qu'il fait *là-même*. Quelque belles que soient ses ouvertures sur l'ame des bêtes, on a de la peine à préférer son Hypothese à celle de Descartes. IV. 82 *b*. Notes sur ses Réflexions. 85 *b*. Réflexions sur ses Réponses. *là-même*, 87 *a*, *b*. Sa Lettre sur la Baguete. I. 6 *b*, 7 *a*.
Leicester forme une faction en Hollande, & tache de s'y ériger en Souverain. II. 305 *a*.
Leide, Jugement que rendirent ses Théologiens. I. 171 *b*. En quel tems fut érigée son Académie. II. 614. Voiez *Académie*. Les Curateurs de cette Académie font un Decret qui est critiqué. II. 695 *b*. Quand le College de Théologie y fut érigé. III. 25. Présent de raretez fait à cette Académie. IV. 507 *a*.
Leipsic, son Académie divisée au sujet de la Philosophie de Ramus. II. 310. Les Luthériens & les Calvinistes s'y assemblent par l'ordre du grand Gustave, pour tâcher de s'accommoder. 781 *a*. Journal de Leipsic ou *Acta Eruditorum Lipsiensia*, son Eloge. I. 343 *b*. Cité. IV. 254 *b*, & *passim alibi*.
Lela, nom que l'on donne ordinairement aux grandes Dames de l'Afrique. II. 447 *a*. C'est aussi un titre d'honneur que les Mahométans donnent à la sainte Vierge. *là-même*.
Lemnos, massacre de tous les hommes de cette Ile, & sa cause. II. 773 *a*.
Lentulus: prétendue Lettre de ce Proconsul contenant le Portrait de Jesus-Christ, donnée par J. Huarte comme une Piece authentique. II. 820.
Leo Juda, ce que Mr. de Thou a voulu entendre par là. I. 559 *a*.

Leon Hébreu, ce qu'il dit des deux Sexes d'Adam. II. 421 *b*, &c.
Leon I, Pape, réfute un Sentiment que l'on a canonisé dans la personne de saint Augustin. III. 820 *a*.
Leon IV, & *Benoit III*: la Papesse ne peut avoir siegé entre ces deux Papes, dont l'un fut élu tout aussi-tôt après la mort de l'autre. III. 581 *a*, & 591 *b*.
Leon X, Pape, s'il est vrai qu'il ait expédié un Monitoire contre l'Electeur de Saxe. II. 635 *a*. Par quels moiens on s'insinuoit dans ses bonnes graces. 674 *b*. Il assistoit quelquefois à la Comédie. III. 244 *a*. Il est le prémier des Papes qui ait menacé de l'excommunication ceux qui liroient un Livre défendu. 246 *b*. Sa Bulle contre ceux qui disoient que toutes les ames n'étoient qu'une. IV. 264 *a*.
Leon l'Isaurique surprend la crédulité du Calife des Sarrasins par une insigne fausseté. II. 239 *a*.
Leontium, Courtisane, sa Lettre à Lamia est supofée. II. 369 *a*. Elle étoit au pis aller la Concubine de Metrodore. *là-même*.
Leontius souffre le martyre sous l'Empire de Vespasien. II. 667 *a*.
Leopoldsdorff (Jerôme Beck de) aporte de Constantinople les Annales Turques. III. 89 *a*.
Leotychide exclus du thrône fort injustement par les Lacedemoniens. I. 91 *a*, *b*.
Lepante: le Doge de Venise fait haranguer J. B. Rasario sur cette Victoire. IV. 36 *a*. Zarlino fait des Airs pour les réjouïssances de cette Victoire. IV. 535.
Lepreus, grand mangeur. II. 74 *b*.
Lerida (Evêque de) ses vacarmes contre la Congrégation de l'Index au sujet d'un Catéchisme Espagnol. II. 66 *b*.
Lerme (le Duc de): Paul V déroge en sa faveur à la coutume de ne point envoier le Chapeau aux Cardinaux nouvellement élus. I. 420 *a*.
Lesbia, c'est la même que Clodia, femme de Metellus Celer. III. 383 *a*.
Lescalopier (le Pere) pose un faux fait, & raisonne contre lui-même en raisonnant contre Diogene. II. 697 *b*. Ce qu'il entend par la maladie sacrée. III. 100. *a*, *n*. Ce qu'il observe sur l'incompréhensibilité de Dieu. IV. 350.
Lesché, ce que c'étoit chez les Lacedemoniens. III. 110 *a*.
Lesdiguieres, par quelles intrigues il tâcha de priver d'une bonne tête l'Assemblée des Réformez. II. 132 *a*.
Lesna, Ville brûlée par les Polonois, & pourquoi. II. 205 *a*.
Lettre Pastorale suprimée. IV. 581 *b*.
Lettres, antiquité de leur usage chez les Assyriens. I. 414 *a*. Le changement d'une seule Lettre a flêtri la mémoire d'un grand homme. 426 *a*. Deux suprimées par une faute d'impression ôtent quatre ans de gloire à un Auteur. 441 *a*. Traité de leurs Proportions par Geofroi Tori. IV. 388. Les Capitales Grecques, par qui rétablies. III. 59.
Lettres, un trop grand commerce de Lettres accable les Savans. I. 435 *b*. Différence entre celles qu'on écrit à d'autres touchant un homme & celles qu'on écrit à cet homme. 232 *b*, & III. 438 *b*. Voiez aussi IV. 510 *a*. Lettres, que les Amis s'écrivent, doivent être un secret inviolable. II. 834 *a*, & III. 124 *b*. Servitude que s'imposent ceux qui ont la réputation de bien écrire une Lettre. 772 *b*. Publier ce que les gens s'entrécrivent en confidence est une conduite que les Paiens mêmes ont détesté. IV. 655. Les Anglois n'avoient point encore en 1613 la coutume d'écrire des Discours en forme de Lettres. II. 688. Quelqu'une inserée dans un Ouvrage par un Auteur donne lieu de débiter qu'il a tout emprunté d'autrui. 305.
Lettres (les belles) accusées de causer bien des desordres. I. 610 *b*, & II. 625 *b*. Leur rétablissement en Italie. I. 699 *a*. Leur décadence. III. 387 *b*. Leur restauration a préparé le chemin à la Réformation. IV. 315 *b*.
Lettres (gens de) ceux qui écrivent leurs Vies ne manquent jamais de loüer leurs femmes sur leur tendresse conjugale. I. 554 *b*. L'arrogance leur sied mal. 592 *a*. Leur esprit mercenaire. II. 643 *a*. Ce leur est un grand bonheur d'être exemts d'ambition & d'avarice. III. 372 *b*. Réflexion sur leurs défauts. IV. 43 *a*. Traité sur le Mariage des Gens de Lettres par Claude Baduel. I. 419 *a*, *b*.
Lettres Historiques citées. IV. 583 *b*, & *alibi*.
Lettres Provinciales, diverses choses concernant ce Livre. III. 607 *b*.
Leucade, on guérissoit de la maladie d'Amour en sautant de dessus son promontoire. III. 98 *a*. Noms de ceux qui y ont sauté. *là-même*. Son promontoire s'apelloit le Saut des Amoureux. IV. 141 *b*.
Leucophyllus, Plante qui empêchoit les femmes de tomber dans l'adultere. III. 698. Effet de cette Plante sur les yvrognes. *là-même b*. Sa vertu plus considérable que celle de l'*Agnus Castus*. *là-même*.
Leve (Antoine de) s'il avoit des liaisons avec Agrippa. I. 108 *b*. Où il prit de l'argent pour ses soldats. III. 571 *a*.
Levi, la Maison de ce nom est des plus nobles qui soient en France. III. 679 *a*.
Leviathan, quel est le but de cet Ouvrage. II. 776 *a*.
Levites, pourquoi apellez ainsi selon Plutarque. I. 82 *a*.
Liban, Mont où il y avoit un Temple de Venus. I. 561 *b*.
Libelles diffamatoires, on feroit grace à ceux qui en écrivent de les en croire sur leur serment. I. 241 *a*. Avis qu'on leur donne. *là-même*. Ce qu'on disoit de ceux de l'Aretin. 302 *b*. Auguste fut le prémier qui fit informer contre ces Ecrits. II. 77 *b*, & 79 *a*, *b*. Et qui les envelopa sous les crimes de leze Majesté. IV. 578. Pourquoi. 579. Tibere maintient cette innovation d'Auguste. *là-même*. Pourquoi il n'est pas permis d'en publier. II. 108 *b*. Ils ne produisent que de méchans effets. 651 *a*. Ne sont ordinairement composez que par des gens sans nom & sans caractere. *là-même*. Il est important de faire connoître l'impudence de ceux qui les écrivent, & la credulité de ceux qui les lisent. IV. 182 *b*. Leurs Auteurs ne font point d'attention à une chose. 435. Cherchez *Médisances*. Desaveu de ceux de quelques particuliers. 575. Dissertation sur ces Libelles. 578 &c. Ne doivent pas demeurer impunis. 579 & 580. Ce qu'il faut répondre à ceux qui en font l'apologie. 580 & 581. Tous les Legislateurs se sont accordez à les punir severement. 588. Leur punition attribuée au tribunal de l'Eglise par le Concile de Trente. 590. S'ils sont les causes des séditions & des guerres. 591. Remarques contre ceux qui les distribuent ou qui les aprouvent. 592. C'est l'ordinaire des Factions d'en produire. II. 811.
Libéralité, effets singuliers de Libéralité. I. 287 *b*, & II. 667 *a*. Se doit exercer envers ses ennemis. I. 389 *a*.
Liberté. Il y en a qui aiment, non la Liberté, mais la personne de celui qui se déclare pour la Liberté. I. 686 *b*. Liberté d'indifférence n'est point un attribut essentiel à la créature. IV. 80 *b*.
Liberté humaine. Cherchez *Arbitre* (franc)
Libertez de l'Eglise Gallicane, Histoire de cet Ouvrage. III. 308 *b*. Reçoivent un terrible coup. I. 658 *b*. Tout ce qu'on avoit fait pour les soutenir sous Innocent XI detruit en 1693. *là-même*.
Libertins, en fait de Religion sont de deux sortes. II. 279 *b*. Il faut bien prendre garde de leur donner à rire, quand on écrit contre eux. 530 *a*. Réflexion sur les plaintes qu'on fait que l'on pousse trop leurs Objections. IV. 491 *a*. Cherchez *Moqueurs en fait de Religion*.
Libraires, ce qu'ils font pour relever le prix des Livres. I. 584 *b*. II. 387. Voiez aussi I. 363 *b*, 574 *b*. Libraires qui trompent le Pape Alexandre VII. II. 162 *b*. Ont coutume de faire imprimer plusieurs titres d'un même Livre. 104 *a*. Voiez 636 *a*. Ce n'est pas à eux qu'il s'en faut prendre s'ils impriment de mechans Livres. 221 *b*. Quelques-unes de leurs finesses. 259 *a*. Voiez aussi 387 *a*. S'il faut faire fond sur les éloges qu'ils donnent aux Auteurs qu'ils impriment. 356 *b*. Font des Editions corrigées des Auteurs François quant aux phrases qui ont vieilli. III. 551 *a*. Les desordres qu'ils causent, en reimprimant la prémiere page des Livres. 597 *a*. Les Libraires Allemans ajoûtent ordinairement de bonnes Tables aux Livres qu'ils reimpriment. 613 *b*. Libraires sont souvent ruinez par les Auteurs. IV. 25 *b*. Un de leurs usages fait illusion aux Bibliographes. 497 *a*. Serment d'un Auteur de n'avoir jamais à faire avec eux. I. 614 *a*. Negligence extrême d'un Libraire. II. 56 *b*.
Libraria del Doni: ce que c'est que cet Ouvrage selon Teissier. II. 305 *b*.
Librarii: signification de ce mot. IV. 656.
Lycée, merveilles qu'on contoit de ce Mont. III. 385 *a*.
Lycée, Ecole d'Aristote, sa doctrine aura toûjours le dessus sur toutes les autres. I. 326 *a*. On l'enseigne en Perse & dans le Mogol. *là-même b*.
Lychetus (Franciscus): en use bien avec A. Niphus. III. 516 *b*.
Lyciens aimoient à porter les cheveux longs. III. 362 *a*.
Lycophron, sa Cassandre est très-obscure. III. 689 *a*. Varieté de leçon d'un de ses Endroits. I. 375 *b*.
Liebaut: son Ouvrage sur les Maladies des Femmes n'est point une Version de celui de Marinello. III. 345 *a*. Accusé de Plagiarisme par Lazare Pe. *là-même a*, *b*.
Liebler (George): traduit une Homelie de Martin Eysengrein, & y met des Notes pour le réfuter. II. 346 *a*.
Liege, Ville traitée cruellement. I. 641 *a*.
Ligue, qui en fut nommé le Postillon. I. 498 *a*. Emportement des Prédicateurs du tems de la Ligue. 623 *a*, *b*, & 627 *a*, *b*. Ce qui lui servit de prétexte. II. 732 *b*. Ce que le Député de la Ligue eut ordre de répréenter au Pape. 735 *b*. Le crime de Jaques Clement fut celui de toute la Ligue. 736 *b*. Met en tête au Cardinal de Bourbon de se porter pour Successeur légitime au Roiaume de France. 814 *b*. Qui en ont été les Avocats. *là-même*. Qui en a été apellé le Laquais. III. 413 *a*.
Ligueurs en France, traitent de Libelle diffamatoire ce qu'on écrivoit en faveur du Roi de Navarre. I. 513 *b*. Obtinrent bien plus de Charges sous Henri IV, que ses anciens serviteurs. II. 139 *a*. Etablissent le Duc de Maienne pour leur Chef. 656 *a*.
Limbe des enfans, c'est le vestibule des enfers. III. 616 *b*. Virgile l'a reconu. 617 *a*.
Limbourg: à qui apartient. I. 645 *a*.
Lindanus s'est érigé en créateur d'une infinité de Sectes. I. 548 *a*, *b*.
Lindenbrouch en vouloit fort à Wouwer. IV. 509 *b*, 510 *a*, *b*.
Lionne (de) par quelle voïe il parvint aux prémieres Charges de l'Etat. IV. 8.
Lions, s'ils sont sans mouëlle. I. 54 *b*. L'Histoire du Lion d'Androcle n'est connue que par le Récit d'Apion. 262 *b*. Quoi qu'en dise Tertullien, les Lions sont peres plus d'une fois. 312 *a*. Qui le prémier d'entre les Romains attella de ces animaux à son carosse. III. 106 *a*. On en attache en croix dans l'Afrique, afin d'étonner les autres. IV. 375 *b*.
Lipse (Juste) conseil qu'il donne aux jeunes gens. I. 44 *b*. Et à Baudius. 471 *b*, & 473 *a*. Son Jugement sur l'Histoire de France de Paul Emile. II. 356 *a*. Ce qu'on a cru avoir été une des causes principales de sa defection au Papisme. III. 14 *a*. Maltraité dans un Livre, garde le silence. 121 *a*. On a dit qu'il composa des Ouvrages pour éloigner les soupçons qu'on avoit de lui sur le chapitre de la Religion. III. 123 *b*. Voiez 124 *a*. Il adresse des Vers à la planete de Venus, en faveur de son jardin. 214 *a*. Il écrit une Lettre pleine de malignité contre la Hollande. 829 *a*. Aprouve le Capitulaire de Roulliard touchant la validité d'un mariage. IV. 5 *a*. Ses fautes au sujet de Tacite. 312 *a*. Sa protestation au sujet de la Lecture qu'il faisoit de Petrone. 454 *a*. Aprouve les Voiages, & bonnes Instructions qu'il donne là-dessus. II. 689 *a*.

Lyre, les Ambaſſadeurs des Getes ſe préſentoient jouant de la Lyre. I. 59 *b*.

Lis, ce qu'on conte d'un lis que Charles-Quint avoit planté. II. 139 *b*.

Lyſander, ſon caractere. I. 91 *b*. Détourne le ſens d'un Oracle. I. 92 *a*.

Lyſimachus, fils de la fille d'Ariſtide, gagnoit ſa vie à interpréter des ſonges. I. 363 *b*.

Lyſimachus; fait mourir deux Princes qui s'étoient défaits de leur mere. II. 277 *b*.

Lyſimachus, ſe bat contre un lion, & remporte pluſieurs plaies de ce combat. III. 44 *a*.

Lyſola (le Baron de) prétend que l'Empire eſt obligé à la garantie du Cercle de Bourgogne. I. 645 *b*.

Lyſtrius, ſon Commentaire ſur l'Eloge de la Folie déplaît à beaucoup de gens, & pourquoi. II. 387 *b*.

Litanies, expreſſions que les dévots indiſcrets y avoient fait couler condamnees par Bellarmin. I. 505 *b*.

Live (Tite) voiez *Tite Live*.

Livie, Imperatrice, étoit d'une humeur trop commode pour Auguſte. I. 233 *b*.

Livie, fille de Neron Claude Druſus, ſon Hiſtoire. II. 325 *b*, & 326 *a*.

Livilla ſa mort. I. 252 *a*.

Livre de la Création, ſert aux Cabaliſtes à faire des miracles. I. 121 *a*.

Livre François: étoit autrefois un Nombre de pages Latines avec quelques lignes Françoiſes. I. 629 *a*.

Livre des Sentences, condamné au feu ſous le nom d'Abelard. I. 529 *a*.

Livre de tribus Impoſtoribus, n'a peut-être jamais exiſté. I. 304 *a*. Voiez auſſi IV. 46 *a*, & 490 *b*. Quelques-uns diſent qu'Averroës en a fourni les matériaux. I. 387 *b*.

Livres, leurs fautes doivent être remarquées principalement quand elles peuvent tromper beaucoup de gens. I. 55 *b*. Le Livre qu'on feroit de la Religion d'un Souverain feroit d'un bon débit. 93 *b*. Il y en a que les zélateurs laiſſent long tems en repos. 110 *a*. Ceux qui les augmentent ne changent pas toûjours les particules qui marquent les dates du tems. *là-même b*. On ne change point ce qu'il faut changer quand on les abrege, ou quand on transplante leurs paſſages. 113 *a*. Les prémieres Editions qui s'en font ſervent à mettre au net les Ouvrages des Auteurs. 324 *a*. Il ne s'en fait aucune Edition dont on ne puiſſe tirer quelque profit. 225 *a*. On en doit toûjours raporter les Titres dans la Langue dont l'Auteur s'eſt ſervi. 242 *a*. Les ſupreſſions qu'on y fait ne ſervent qu'à attirer l'attention. 347 *a*, & 622 *b*. Trompent quelquefois par les fauſſes Eſtampes qu'on y met. 626 *b*. Les fautes des Livres ne ſont pas excuſables quand elles tombent ſur le ſujet principal. 402 *b*. Celles des grands hommes ſont cauſe que d'autres grands hommes en font après eux. 365 *a*. Sont comme les étincelles. 467 *a*. Conſidération qui doit faire éviter juſqu'aux plus petites. 573 *b*. Livres apellez *Meſſieurs* dans un compliment. 437 *a*. On ſe trompe aiſément par raport à l'attribution des Livres. 474 *a*. Voiez auſſi IV. 393 *b*. Il y en a cent contre leſquels on ne diroit rien, ſi l'on étoit obligé de les inſérer tout du long dans ſa Réponſe. I. 575 *b*. Livre d'une admirable utilité, ſi l'on en juge par le Titre. 716. Mr. Bochart le cite quelquefois. *là-même*. Il y en a qui deviennent meilleurs à force d'être retouchez & imprimez. II. 27 *b*. Beau paſſage de Mr. Smith à ce ſujet. *là-même*. Les Livres ne peuvent jamais être bons, quand on ne les compoſe que pour vivre. 55 *b*. Défauts qui s'y rencontrent ſouvent. 57 *b*. Condamnez au feu. 79 *b*. Livre dédié à nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. 232 *a*. Il n'y en a point de ſi mépriſable dont on ne puiſſe tirer quelque uſage. 235 *b*. Le prémier qu'un homme publie eſt quelquefois une Piece très-achevée. 236 *a*. On en fait courir ſous des noms célèbres, & principalement en matiere de Magie. 272 *b*. Conſidérations ſur les Livres qui ſont pleins de Citations. 306 *a*, *b*. Ceux qui en ſont les Cenſeurs gardent long tems les Manuſcrits & y effacent beaucoup de choſes. 387 *a*. Il y en a eu de ſuprimez, d'autres forgez, d'autres ajuſtez comme on a voulu. 484 *a*, *b*. Ce qui arrive quand on n'en juge que par les Titres. 531 *b*. Livres impurs combien dangereux. 605 *a*. Il eſt bon d'en écrire pluſieurs ſur les mêmes matieres quand elles ſont importantes. 680 *b*. Si la Condamnation d'un Livre par un Synode, empêche qu'il ne ſoit lu. 710 *b*. Sont pour la plûpart des Extraits & des Copies des autres. 777 *b*. On les gâte ſouvent à force de les retoucher. III. 120 *a*. Livres poſthumes à quoi ils ſont ſujets. 131 *b*. Zêle aveugle de ceux qui en retranchent ce qui ne leur plait pas. 232 *b*. Il eſt plus mal aiſé qu'on ne penſe d'y faire des Additions. 294 *b*. Livre qui ne contenoit autre choſe que les injures dont deux Profeſſeurs ſe ſont chargez réciproquement. 325 *a*. Comment étoient faits ceux des anciens Arabes. 365 *b*. C'eſt un cocuage volontaire de vouloir paſſer pour Auteur d'un Livre qu'on n'a point fait. 440 *b*. Raiſons qui doivent empêcher la plûpart des Auteurs de publier beaucoup de Livres. 611 *b*. Le plus ſouvent ne diſent rien de nouveau. 683 *a*. Ceux qui en font ne les devroient compoſer qu'après avoir lu Quintilien. IV. 13. Ce que Pline dit du Titre pompeux de quelques-uns. 109 *a*. Si tout terme qu'on n'oſeroit prononcer devant une honnête femme en doit être banni. 203 *b*, & 204 *a*. Il y en a d'imprimez depuis long tems qui ſont inconus aux plus habiles Ecrivains. 437 *a*. Si les gens non mariez étudient mieux & font plus de bons Livres que les mariez. 481 *a*, *b*. Grand Auteur des petits Livres, qui a été apellé ainſi, & en quel ſens. II. 197. Leur quantité abatardit les Eſprits. I. 47 *a*. Titre de Livre qui fait peur à Rome, qu'on fait reformer. II. 523. Rien n'eſt plus propre à les faire trouver mauvais que la haute idée ſous laquelle on les annonce. III. 444 *a*. Livre trop fort, les Auteurs les plus habiles aiment mieux le taire que de le réfuter. IV. 237 *b*. Pluſieurs mepriſez par d'habiles gens paroiſſoient bons à l'Auteur: comment il les liſoit. 659. Comment Ant. Arnauld les liſoit. *là-même*. Caractere de ceux de Jurieu. *là-même*. Pourquoi les Etats de Hollande en accordent des Privileges. 660. Difference entre bon Livre, & Livre utile. 662. Les gros ſe font attendre, & ont mille tempêtes à eſſuier en ſortant du port. 664. Réflexion de la Bruyere ſur la maniere dont on juge des Livres. *là-même*.

Livres de dévotion, il n'apartient point à un méchant homme d'en compoſer. I. 305 *b*.

Livres des Hérétiques, ſi ceux qui en défendent le débit, doivent permettre que les Objections de ces Herétiques paroiſſent dans les Ecrits des Orthodoxes qui les réfutent. II. 169 *b*.

Livres Apocryphes, on retorque les Objections que l'on fait contre ces Livres. II. 869 *b*.

Lizet (Pierre) eſt Avocat Général au Parlement de Paris. II. 129.

Lloyd attribue à Apollonius pluſieurs choſes, au ſujet de l'Ile de Taphe, qu'on n'y trouve pas. IV. 330 *a*.

Locke ce qu'il répond au blâme qu'on lui avoit donné pour avoir dit que les Lumieres naturelles ne prouvent point l'éternité de l'Ame. III. 685 *a*. En quoi il fait conſiſter la difference entre les Hommes & les Bêtes. IV. 84 *b*. Cité. 545 *a*.

Locriens, comment ils apaiſent Minerve. II. 68 *b*. De quelle maniere ils expiérent le crime d'Ajax. 69 *b*.

Loeſſenius (Michel) fait des Recueils de tout ce qu'il y a de ſéditieux dans les Livres des Jéſuites. III. 1 *a*.

Logiciens, un bon Logicien eſt plus rare qu'on ne penſe. II. 284 *a*. Les Hibernois & les Eſpagnols font des Diſtinctions trop abſtraites IV. 565 *b*.

Logique, eſt d'un grand ſecours pour les autres Sciences. I. 117 *a*. Voiez auſſi III. 374 *a*. Il ſeroit d'un grand uſage de critiquer la fauſſe Logique des Auteurs I. 276 *a*. Cherchez *Dialectique*.

Loi orale, de qui les Juifs l'ont apriſe. I. 124 *b*.

Loi Salique, eſt établie ſur de bons fondemens. III. 535 *b*. Si Pharamond l'inſtitua. II. 681 *a*. Les Etats qui ne l'ont point admiſe ſont expoſez à de grands deſordres. IV. 477 *b*.

Loi de Lamego, exclud de la Couronne les Princeſſes du Sang Roial de Portugal, qui épouſent des Etrangers. III. 804 *b*.

Loiſel: reſigne un Canonicat de N. Dame de Paris à Claude Joly. II. 851.

Loix, il n'y en a point que les factieux n'éludent pour parvenir à leurs fins. I. 92 *a*. Loix comparées au pain & aux œufs. 158 *a*. Aux Maximes des Médecins dans leurs changemens. 429 *b*. Vont quelquefois au delà de la juſtice. 221 *a*. Etoient la ſource du bien moral & du mal moral ſelon quelques Philoſophes. 290. Leur Empire. 310 *b*. Il y en avoit une de fort étrange dans Babylone. 415 *a*. Trois ſortes de gens ne font preſque aucun uſage des Loix qu'ils preſcrivent aux autres. 584 *b*. Quand, par qui, & à quel deſſein la Loi *Agraria* fut propoſée. II. 71 *a*. Loi *Tabellaria*, quel en eſt le but, & par qui propoſée. 72 *a*. En permettant certaines choſes les Loix ne délivrent pas du blâme ceux qui les commettent. 179 *b*, & 180 *a*, *b*. Sous quel prétexte on abrogeoit à Rome celles qui ne plaiſoient pas. 322 *b*. L'utilité des Loix ne doit pas être ſuſpendue ſous prétexte de quelques inconvéniens. III. 616 *a*. Voiez auſſi 719 *a*. On les renverſe pour un peu de tems, afin de leur procurer une durée très-longue. IV. 61 *a*. Sont ſouvent inexécutées à cauſe de la grandeur du mal. 121 *b*. Avec un Prologue ſont froides; il ne faut point qu'elles diſputent, mais qu'elles commandent. 634.

Loix pénales, en matiere de conſcience ſont la derniere Raiſon des Théologiens. I. 201 *a*. Si l'Egliſe ne s'en eſt jamais ſervie contre les Sectes. 332 *a*. Etablies contre les Catholiques d'Angleterre. II. 689. Conſequences odieuſes qu'elles font tirer. 801.

Loix ſomptuaires, comment empêchées. II. 795.

Loix de l'union de l'ame & du corps, diverſitez qu'elles cauſent dans les hommes. II. 145 *a*, *b*.

Lombard (Pierre) le prémier qui fut créé Docteur en Théologie dans l'Univerſité de Paris. II. 863. A quel prix le mettoit Stancarus. IV. 271 *b*.

Londel (le Pere du) ſes Faſtes critiquez. IV. 586 *a*. Utilité de ſes Faſtes. III. 390 *b*.

Longiano (Fauſto da); ſa Critique du Marc Aurele de Guevara bonne & exacte. II. 633 *b*. Veut faire une Vie de ce Prince tirée des anciens Auteurs. *là-même*. Etudes auxquelles il s'apliquoit. *là-même*.

Longin, le jugement qu'il fait de quelques Philoſophes. I. 178. Etoit d'un jugement exquis, & d'une pénétration judicieuſe. III. 749 *b*. Ce qu'il dit de Theopompe. IV. 344 *b*. Endroit où ſon goût n'eſt pas reconoiſſable. 368 *a*.

Longitudes, pluſieurs ont cru les avoir trouvées. III. 427 *b*, & 532 *a*.

Longolius: ſa Harangue des François comparez aux Romains. IV. 407. Il y loue Pierre Turellus. *là-même*.

Lopez (Dominicus); Nom ſupoſé que prit Fauſte Socin en publiant ſon Traité *de Auctoritate S. Scripturæ*. IV. 237 *b*.

Loredano (Leonard): Navagiero fait ſon Oraiſon funebre. III. 453.

Loredano, ſon Ouvrage de la Vie d'Adam. II. 422 *b*. Cenſuré. IV. 417 *a*.

Lorenzo (Jean): compoſe en Grec des Libelles contre Alexandre VI, ſon frere les traduit en Latin, & eſt jetté dans le Tibre. III. 302 *b*.

Lorraine (la) aprouve la révolte des Sujets, & les attentats de la Cour de Rome ſur le temporel des Princes. I. 446 *a*.

Lorraine (Charles Cardinal de) ce qu'on a dit de lui. I. 87 *a*, & 487 *b*.

I. 487 *b*. Cé qu'en dit Brantome. II. 647 *b*. Voiez auſſi 650 *b*. Se fait un merite de la haine des Proteſtans. III. 161 *a*. Deſcription ridicule des tribulations de ce Cardinal. IV. 118 *b*. Son procedé à l'égard de J. du Tillet. 262 *b*.

Loth: Un Peintre Allemand, aiant lu dans la Bible de Luther ce que Loth avoit fait avec ſes filles, fit de même avec les ſiennes. III. 786 *a*.

Lothaire: permet aux Stellingues de profeſſer le Paganisme, & pour en faire pénitence ſe fait Moine. IV. 277 *a*, *b*, &c.

Loüange, eſt rarement le but unique de ceux qui ne ſe contentent pas du témoignage de leur conſcience. I. 195 *a*. Les loüanges outrées font plus de tort que d'honneur. 418 *b*. On y renonce malaiſement. II. 40 *a*. On ne peut pas dire qu'on en ſoit digne, quand on ne fait autre choſe que de ne point commettre une perfidie. 135 *a*. Pour en donner aux gens il faudroit attendre qu'ils fuſſent morts. III. 553 *b*. On ne la proportionne pas toujours au mérite des perſonnes. II. 187 *b*.

Loudun (la Cordonniere de) Libelle contre le Cardinal de Richelieu. II. 589 *b*.

Loudun, toute la Diablerie des Religieuſes poſſédées interdites par l'Abbé Quillet. II. 590 *a*.

Louis VII, Roi de France, ſes ſcrupules de conſcience. III. 181 *b* &c. Se deſſaiſit pleinement des Etats de ſon épouſe répudiée. IV. 476 *b*.

Louïs IX, Roi de France, étrange ſervitude où ce Prince s'aſſujetiſſoit pour plaire à la Reine ſa Mere. II. 97 *b*. Serment qu'il ſemble qu'on ait voulu exiger de lui. 502 *a*, *n*. Et qu'il refuſe de faire. 507 *b*.

Louïs XI, Roi de France, opoſé toûjours à Charles Duc de Bourgogne. I. 640 *a*. Ne voulut point faire épouſer à ſon fils l'Héritiere de Bourgogne. 644 *a*. Avoit moins de courage que de fineſſe. *là-même b*. Sa haquenée le portoit avec tout ſon Conſeil. 663 *a*. Il laiſſe paſſer pluſieurs années avant que de rembourſer les ſommes avancées pour les funérailles de Charles VII. II. 153 *b*. Bonne penſée de ce Prince. 337 *a*. A peur que les Anglois ne ſe repentent d'avoir fait la paix. 340 *a*, *b*. Menace le Parlement de Paris. IV. 424 *a*. N'eſt pas le premier qui ait fait une Ordonnance de mort contre ceux qui ne revelent point une Conſpiration. III. 490 *a*.

Louïs XII, Roi de France, généreux ſentiment de ce Prince. I. 294 *a*. Voiez auſſi III. 148 *b*. Meurt pour avoir trop careſſé ſa femme. II. 499 *a*. Bon mot de ce Prince. 806 *b*. Pourquoi il ſe vit ſur les bras les forces de l'Angleterre, de la Suiſſe, & de l'Espagne. 874 *b*. Il aſſiſte à une Leçon de Jurisprudence, & embraſſe le Profeſſeur. III. 286 *a*, *b*. Son Hiſtoire écrite par J. d'Auton, & publiée par Theod. Godefroi. I. 407.

Louïs XIII, Roi de France, exhorte les Princes Catholiques d'Allemagne à ſe detacher de l'Empereur. I. 665 *a*. Sa conduite envers la Reine ſa mere. II. 110 *a*, *b*. Qui travailla à lever la ſtérilité de la Reine ſa femme. *là-même*. Et à le réünir avec elle. *là-même*. Voiez auſſi III. 185 *b* Son eſclavage ſous le Maréchal d'Ancre. II. 207 *a*, *b*. Declare qu'il n'a point compris les Réformez dans la proteſtation qu'il avoit faite à ſon ſacre, d'emploier ſon épée pour l'extirpation des Héréſies. 587 *b*. Il craint fort le Diable. 590 *a*. Deſordres où le Roiaume fut expoſé ſous ſa minorité. 658 *a*, *b*. Bon mot de ce Prince. III. 190 *b*. On avoit promis ſon Hiſtoire. 424 *b*. Fauſſe Prédiction du jour de ſa mort. 426 *b*. Il tombe, & ne veut pas qu'on le diſe à ſon Aſtrologue. *là-même*. Son reſpect & ſa jalouſie pour ſa Maîtreſſe. IV. 168 *b*. Le Capriata le loue tant dans ſon Hiſtoire, qu'un François s'en eſt rendu le Copiſte. II. 49 *a*.

Louis XIV, ſe rend Protecteur des Hérétiques lors de la Capitulation de Landau. III. 49 *b*.

Louïs de Baviere, quelques-uns l'ont effacé du Catalogue des Empereurs. I. 717. Lui & *Frideric Barberouſſe*: Apologie de ces Princes par Hungerus. II. 822. Marſile de Padoue écrit une Apologie pour ce Prince. III. 379 *a*, *b*. Perſécuté par trois Papes. 380 *a*, *b*.

Loup-garou: Diſcours ſur l'Arrêt rendu contre un Homme accuſé & convaincu d'être Loup-garou. I. 391 *a*. Homme qui s'y transforme condamné au Feu par Arrêt du Parlement de Dole. *là-même b*.

Louvain, qui fonda le College des trois Langues dans cette Univerſité. I. 718. Et qui le prémier y enſeigna la Langue Hébraïque. *là-même*.

Lubbertus eſt porteur de 50 Chefs d'Accuſation contre un de ſes Collegues au Synode de Dordrecht. III. 291 *b*. Grand ennemi des nouveautez. 595 *b*.

Lubec, ſon Ecole déchet, & pourquoi. III 6 *a*.

Lubin (le Pere) ſon chagrin contre Meſſieurs de l'Académie Françoiſe. IV. 278 *a*. Et contre la Nation Hollandoiſe. *là-même b*.

Lucain, aſſure d'une maniere profane, que les Dieux n'ont de colere que contre les malheureux. II. 122 *a*. Pour quelle raiſon il s'imaginoit que la Divinité étoit bien mieux connue en Grece & dans l'Italie, qu'à Marſeille. 298 *b*. Son erreur en cela. *là-même*. Pourquoi il s'aſſocia avec les Conſpirateurs de Neron. III. 688 *a*.

Lucar (Cyrille de) Mr. Rivet étoit dépoſitaire de pluſieurs de ſes Lettres. IV. 506 *a*.

Lucien, Réponſe qu'il fait faire à une Courtiſane. I. 40 *a*. Ce qu'il dit avoir vû à Biblos. 83 *a*. Ce qu'il dit de la foudre lancée contre Anaxagoras. 216 *a*. Cenſuré d'une mépriſe au ſujet du Tableau de la Calomnie attribué à Apelles. 258 *b*. Quelque parti que l'on prenne, on n'échape point aux coups de gens faits comme lui. 653 *b*. Il ne paroit pas avoir été de bon goût ſur l'article de Sthenobée & de Phedre. II. 202 *a*. Fait un joli Conte touchant Democrite. 271 *a*. Caractere qu'il donne à ce Philoſophe. 272 *a*. Se moquant des faux Dieux ne laiſſe pas d'être digne de déteſtation. III. 678 *a*. Dialogue qui a paſſé pour un de ſes Ouvrages. IV. 427 *b*.

Lucilius (Poëte ſatirique) n'eut aucune raiſon de l'offenſe qu'un Comédien lui avoit faite ſur le Théatre. I. 44 *b*. Redoutoit également les Juges tout-à-fait ignorans, & les Juges très-ſavans. III. 685 *a*.

Lucrece, une de ſes raiſons contre le dogme des homœomeries. I. 208 *b*. Ne s'aviſa pas d'une Objection qui eût ruiné le fondement de ce Syſtême. 209 *a*. Ne réfute pas mal une Réponſe d'Anaxagoras. 213 *a*. Sa Sentence ſur la diſpoſition des mourans n'eſt pas toûjours vraie. II. 649 *a*. Ce qu'il a dit des ſpectateurs d'un naufrage. III. 261 *b*.

Lucullus, fait la cour a une femme galante pour arriver aux emplois. II. 127 *a*.

Lucumon, à quel préſage ſa femme jugea de ſa fortune. IV. 316 *a*.

Lude (Comte du) de quelle nature étoient les coups qu'il portoit au gouvernement. II. 628 *b*.

Ludolfus (Jobus) conoiſſoit admirablement bien l'Ethiopie. II. 819 *b*.

Lufneu (Herman) Médecin à Rotterdam: ſa Lettre ſur la vertu ſympathique. II. 7 *b*.

Lugoli, Lieutenant du Prévôt de l'Hôtel: déguiſé en Prêtre, & donné pour Confeſſeur à Jean Chaſtel, joue mal ſon rôle. II. 150 *b*, & 151 *a*.

Lumiere naturelle: les Théologiens auront toûjours du deſavantage dans une Diſpute où l'on ne ſe ſervira que de ſes Principes. IV. 620. Les Myſteres de l'Evangile ne peuvent & ne doivent point être aſſujettis à ſes regles. 621 & 631. La Morale de Jeſus Chriſt ſe concilie facilement avec elle. 620 *n*.

Lumieres, c'eſt un crime d'avoir plus de lumieres que le peuple. I. 216 *a*.

Lune, Penſée du Cavalier Marin, ſur les taches qu'on y voit. I. 81 *b*. Les femmes de ce païs-là font des œufs, d'où il nait des hommes quinze fois plus grands que ceux qui habitent la terre. II. 705 *a*. S'il eſt vrai qu'on y puiſſe lire les choſes que l'on écrit dans un miroir. IV. 517 *a*. Si elle eſt habitée. 746 *a*.

Luſignan (Frere Etienne de) raillé de ſa rare Erudition. I. 39 *a*.

Luſſon (Evêque de) Voiez le Cardinal de *Richelieu*. Il écrit en termes fort ſoumis au Maréchal d'Ancre. II. 587 *a*.

Luther, ſa reputation étoit fort chere. I. 101 *a*. Regardé comme un Héros par de grands Génies de la Communion Romaine. 107 *b*. Accuſe Alexandre d'être Juif. 152 *b*. Apelloit Anaxagoriſtes les Théologiens qui trouvoient tout dans chaque Texte de l'Ecriture. 213 *b*. N'aprouve pas la Rebellion des Anabaptiſtes. 199 *a*. Ce qu'il reproche aux Théologiens de Cologne & à ceux de Louvain. 327 *b*. Réflexion ſur ce qu'on affecte de dire qu'il épouſa une très-belle Religieuſe. 607 *b*. Faits concernant ſon mariage. 608 *a*, *b*, 609 *a*, 610 *b*, 612 *b*. On réſoud de lui répondre vigoureuſement pour arrêter ſes manieres emportées. 703 *b*. Sa verſion de la Bible II. 317 *b*. En quel état il étoit lors qu'il ſe vit au ban de l'Empire. 635 *a*. L'efficace de ſes Prédications prédite environ trente ans auparavant. 766 *b*. Accuſé par Cochleus d'avoir publié des Préfaces injurieuſes à l'Ecriture. III. 227 *a*. S'il lui étoit ſéant de s'amuſer à des goguenarderies. 235 *b*. Il diſſipe en Eſpagne & en Allemagne des Ecoles de Magie. IV. 386 *b*. Son entrevue avec Vergerius. 431 *a*. Favoriſé par l'enormité des Abus. I. 659 *a*. Ouvrage intitulé *Luther à ſept têtes*, où Cochlée raporte toutes ſes Impuretez II. 533 *b*. Met une Préface au Livre de Fr. Lambert *de Minoritarum Regula*. III. 39 *b*. Silveſtre Prierias écrit très-mal contre lui. 811 *b*. Ecrits réciproques de lui & de ce Moine. *là-même*. Réflexion ſur ce que Mr. Claude a dit de ſa Conference avec le Diable. IV. 160 *b*.

Luthéraniſme, ce qui rendoit quelqu'un ſuſpect de Luthéraniſme. II. 90 *b*. Qui en a été apellé le bouclier & l'épée. 594 *b*. Sa conſervation au milieu des Schiſmes qui les déſoloient. III. 434 *a*. Quand & comment introduit & établi dans Dortmond. I. 656 *a*. Introduit dans la Carinthie, dans la Carniole, & dans les Etats du Grand Seigneur par les Traductions Eſclavonnes de Truberus. IV. 399.

Luthériens, grand nombre d'entre eux refuſent de communiquer avec l'Egliſe d'Irlande. I. 498 *a*. L'Hiſtoire de leur onzieme Schiſme. II. 757 *a*. A quelle occaſion s'éleve le troiſiéme Schiſme qu'il y a eu parmi eux. 783 *a*. Quelle a été la cauſe de leur quatorziéme Schiſme. 823 *b*. Jugement que les rigides font du Calviniſme. III. 123 *a*. Traitérent mal les Calviniſtes banis d'Angleterre. IV. 499 *b*. S'uniſſent aux Catholiques contre les Calviniſtes. I. 656. Leur Dogme ſur l'Euchariſtie ſembloit à Bucer donner trop à la réalité. 692 *a*. Deſordres qu'excite leur Livre de la Concorde, & comment traité par le Roi de Dannemark, & par la Reine Elizabeth. II. 720 *b*.

Luxe, par quels degrez il s'eſt acru chez les Romains. II. 320 *b*. Quand il eſt grand, on traite de fables tout ce que les Hiſtoires nous diſent de la frugalité des anciens. *là-même*. Innocent XI Pape entreprend de le réformer. 847 *b*. Un Auteur ſouhaite qu'on nomme *Putains* & *Paillardes* toutes les femmes qui donnent dans le Luxe. 110 *b*. On l'abandonne plus pour la volonté du Prince que pour celle de Dieu *là-même*.

Luz, incorruptibilité de cet os ſelon les Juifs, & ſa vertu pour la reſurrection des corps. I. 452 *b*.

Luzzara: le gain de cette Bataille extremement diſputé par les Ecrivains des deux Partis. III. 48 *b*, *n*.

M.

M, cette lettre mal imprimée a été cauſe d'une grande erreur. I. 587 *a*.

Mabillon (le Pere) ſon indignation au ſujet d'un homme illuſtre enterré ſans Epitaphe. II. 26 *b*. Fait curieux qu'il nous a fait

savoir, & qui avoit été retranché d'un Manuscrit. 287 *a*. Est blâmé au sujet des éloges qu'il avoit donnez à Episcopius. 378 *a*. Il y a une fausseté dans une Histoire qu'il a publiée de la guerre sainte, au sujet des Turcs. III. 265 *b*.

Macaire: Quatre de ses Homilies trad. par Dan. d'Auge. I. 391 *a*.

Macerata, en quel tems son Académie fut fondée. IV. 228 *b*.

Machiavel cité. III. 170 *b*. Ce qu'il dit de Pierre & de Hierome Riario. IV. 225 *a*. Sa Pensée sur ce qui fait réussir & échouer les Legislateurs. 160 *b*.

Macrin envoie à Julie les cendres de Caracalla, & lui écrit une Lettre pleine d'honnêtetez. II. 881 *b*. Mais ensuite il lui donne ordre de sortir d'Antioche. *là-même*.

Macrobe renvoie aux nourrices tous les Romans semblables à l'*Ane d'or*. I. 276 *a*. Confond les places des Chevaliers avec celles des Sénateurs. III. 29 *b*. Quel cas on doit faire des Histoires qu'il raconte. 809 *a*, *b*.

Manius punit sévérement un baiser que son affranchi avoit donné à sa fille. III. 831 *b*.

Maestricht: subjugué en 1673. III. 390 *a*.

Maffée, Jésuite, disoit son Bréviaire en Grec, pourquoi. III. 537 *a*.

Magalotti, neveu du Card. Mazarin: assiege la Motte. III. 429.

Magdebourg, si son saccagement a été prédit par un Poëte. III. 163 *a*. Ouvrage publié sous le nom des habitans de cette ville. IV. 573.

Magdelonnettes, Couvent destiné à la retraite des femmes debauchées qui se convertiroient. III. 141 *a*.

Mages de Perse, leurs fourberies pour porter leur Roi à détruire le Christianisme. I. 10 *a*.

Magia Diabolica: Dispute publique, & Livre sur ce sujet, par Elich. II. 346 *a*.

Magiciens, si la misere d'un homme est fort propre à prouver qu'il soit Magicien. I. 109 *a*, *b*. Leurs Accusateurs tombent quelquefois en contradiction. 270 *b*. Débitent force hableries. 272 *a*. Ils font entre eux assaut de reputation. 273 *a*. Si on les peut accuser en toute sûreté, & quand cela. II. 589 *b*. Si les Contes que l'on en fait sont véritables, ou chimériques. IV. 172 *a*, *b*. Quelle différence il y a entre eux & les sorciers. 386 *a*.

Magie, gens qui en ont été accusez. I. 104 *b*, 269 *b*, 273 *a*, 274 *b*, 416 *a*, 593 *a*. Voiez aussi II. 589, 605 *a*, *b*, 606 *a*. III. 509 *b*, 641 *b*. IV. 180 *a*, *b*. Si les Livres qui en traitent sont necessaires. I. 130 *a*. Qui sont ceux qui ont effleuré la Magie naturelle & permise. 137. Il a été un tems que la Magie demandoit de beaux jeunes enfans pour victimes. 245 *a*. Qui en a été l'Inventeur, & comment elle a passé de l'ancien au nouveau monde. II. 130 *a*. On fait courir des Livres sous des Noms célèbres principalement en fait de Magie. 272 *b*, & 273 *a*. Beaucoup de Chrétiens s'en moquent sans cesser de reconoître la Divinité de l'Ecriture. IV. 116 *b*. Appellée *Ars Atracia*, pourquoi. I. 375 *b*. Cherchez *Sortileges*.

Magistrats, Le Magistrat a le droit de punir la fornication. I. 157 *a*. Magistrats illustres & bons Catholiques traitez d'Hérétiques dans la Bibliotheque des Peres Jésuites. 155 *b*. Font divers Edits contre les Anabaptistes. 200 *a*. S'ils doivent punir les Hérétiques. 549 *b*. Leur facilité à se laisser entrainer par des cabales. 670 *a*. Déclamer contr'eux est un bon moien de plaire à la populace. II. 79 *b*. Il est impossible que le genre humain s'en puisse passer. III. 12 *b*. Ils doivent être fort reservez à infliger une note d'infamie, & pourquoi. 616 *a*. On se jette dans mille absurditez quand on soumet les opinions à leur glaive. 819 *b*. Quand les gens de Lettres y ont recours dans un combat d'Erudition, c'est une marque qu'ils se défient de leur plume. IV. 143 *b*.

Magni (Valerien) son *Judicium de Acatholicorum & Catholicorum regula credendi*. IV. 576 *a*, *b*.

Mahomet de glorieuse mémoire, si un Chrétien peut parler si honorablement de cet Imposteur. II. 354. Traité de Paix entre lui & les Chrétiens. III. 264 *a*. N'étoit pas de vile extraction. 364 *b*. Ne savoit ni lire, ni écrire. 365 *b*. Subjugue la Mecque. *là-même*. Va en pélerinage à la Mecque. 366 *a*. Prophétise en mourant, & prophétise juste. 493 *a*. Aloisio de Leon lui applique les Prophéties des Apotres touchant l'Antechrist. 87 *b*. Des gens le disent l'Antechrist & lui attribuent le nombre 666 de l'Apocalypse. 68. Livre intitulé *Confusion de la Secte de Muhamed*. I. 229.

Mahomet II, Reproches que l'on lui fait de sa naissance illégitime. III. 553.

Mahometans, leur Religion souffre une grande affliction. I. 35 *b*. Ne peuvent s'imaginer qu'un homme puisse mourir Chrétien. 37 *a*. Quelques-uns de leurs Sectaires s'apellent *Hommes de Vérité*. 38 *a*. S'il est vrai que leurs femmes n'esperent pas l'entrée du Paradis. II. 676 *b*. Les Mahométans sont allarmez d'une certaine Prédiction. III. 268 *b*. Ils font des legs à un Prophete inconu, qui doit venir délivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrist. 325 *b*.

Mahométisme honore aussi bien que le Papisme l'Assomption des Vierges. II. 448 *a*. Doit bientôt être détruit selon les Prophéties de plusieurs. III. 268 *b*. Par quels motifs ces Prophéties ont été débitées. 269 *a*. Il y a sujet de s'étonner qu'il ait été si peu avantageux au sexe. 272 *b*. Les influences du sexe sur sa fondation. *là-même*.

Maience détruite par le Pape. IV. 493 *a*. Reçoit garnison Françoise, & après un long siege retourne à son Maître. III. 390 *b*.

Maienne (le Duc de) établi Chef de la Ligue. II. 655 *b*, & 656 *a*.

Mayer (Jean Frideric) Professeur en Théologie, sa Dissertation sur Catherine Bore. I. 610 *a*. Cité. 506 *b*, & 508 *a*.

Maimbourg, fausseté qu'il avance. I. 491 *b*. Censuré. 553 *b*. Anachronisme de cet Auteur. 572 *b*. Ses emportemens contre les Calvinistes au sujet de Cayet. II. 2 *b*. Il commet une grosse Faute de Chronologie au sujet de Gregoire le Grand. 595 *a*. Il releve une Faute de Pierre du Moulin au sujet du même Pape. *là-même a*. Son caractere. 599 *b*. Il donne le démenti à Davila au sujet du Duc de Guise, après avoir été tué dans le chateau de Blois. 652 *a*. Témoin recusable quand il s'agit des Protestans. 721 *b*. Critiqué mal à propos par l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, au sujet de la haine que les Dames avoient pour Henri III. 731 *a*. Maimbourg trouve moien de fourrer dans son Histoire du Luthéranisme, un Episode sur les Affaires de la Régale. 765 *a*. Est censuré au sujet de Jean Sigismond. 788 *b*. Il s'est trompé sur un fait insigne au sujet de la sépulture de Luther. III. 231 *b*. Etant Copiste de Paul Jove il tombe dans la même contradiction que lui, au sujet de l'Athéïsme de Mahomet II. 275 *b*. Est censuré au sujet des maux que les Grecs souffrirent sous Mahomet II. 277 *b*. Il n'a pas été fidele Historien à l'égard de Jeanne Reine de Naples. 456 *b*. Il n'est nullement exact en parlant d'Ochin. 585 *a*. Est critiqué au sujet de ceux des Calvinistes qui furent accusez de trahir leur cause. IV. 93 *b*. Et de Lelius Socin. 228 *b*. Examen d'un endroit de son Histoire du Calvinisme. 446 *a*. Repris & défendu touchant les Mss. & les Editions de Martinus Polonus. III. 774 *a*

Maimonides (Moses): trop délicat lors qu'il rejette les preuves de l'Unité de Dieu alléguées par les Parlans. IV. 630.

Main, ce qu'Anaxagoras disoit de nôtre main. I. 212 *a*. Mains envoiées en peinture, pour aprendre ce qu'elles présageoient. IV. 314 *a*.

Maine (la Croix du) Jugement de Daurat sur ses travaux. II. 256 *b*.

Mainferme (le Pere de la) une Papesse Jeanne pourroit trouver son Apologie dans celle qu'il a faite pour le Fondateur de Fontevraud. II. 481 *a*.

Major (Jean) fait des Vers contre les Théologiens de Wittemberg, qui le firent chasser de l'Académie. III. 127 *b*.

Majorque (Jaques, Infant de) sa femme lui fait couper la tête pour adultere. III. 456 *b*.

Maire de Belges (Jean le) cité. II. 872 *a*, & 899 *b*. Voiez aussi III. 349 *b*. Aprend les coupes feminines à Marot. 355 *b*.

Maisons Nobles: Ouvrage de Jean le Feron sur ce sujet. II. 455 *a*.

Maisons Patriciennes, quelques-unes sont devenues Plébeïennes. I. 686 *b*.

Maîtresse, ses imperfections sont excusées par un amant. I. 55 *b*. Maîtresse de trente ou quarante ans soutiendra mieux son regne par sa routine, qu'une jeune par sa beauté. II. 11 *b*. Telle Dame qui se feroit une honte de passer pour la Maîtresse d'un particulier, se feroit une gloire de passer pour la Maîtresse d'un Roi, ou d'un Empereur. I. 408 *a*. Ceux qui les épousent après les avoir deshonorées, ne laissent pas de demeurer exposez aux Satires. II. 179 *a*, *b*. La bravoure d'un Galand lui sert d'une puissante recommandation auprès d'elle. 655 *a*. Voiez aussi 738 *b*. Qualité plus douce que celle de femme. 716 *b*. Plusieurs ne sont aimées qu'à cause de leur nom & de leur qualité. III. 392 *a*.

Majuscules ou *Capitales Greques*: qui les a rétablies. III. 59.

Mal, forgé par des Poëtes, a servi d'apologie à un mal réel. I. 40 *a*. Ce qui arrive à ceux qui jugent des maux combinez. 67 *b*. Telle est la condition du genre humain qu'il n'a qu'à choisir entre le mal & le pire. 637 *a*. Comment Dieu le réprime. II. 537 *b*. S'il surpasse le bien. 405 *a*. Voiez aussi IV. 32 *b*, 405 *b*, 411 *a*, 517 *a*, *& suiv.* S'il n'est rien. II. 414 *b*. Bien des gens se plaignent de celui qu'ils endurent, & ne disent rien de celui qu'ils ont fait auparavant. 468 *b*. Réflexion sur ce que les Paiens disoient que les Dieux y poussoient les hommes. 708 *b*, & III. 563 *a*. Mal physique ne se doit jamais guérir par un mal moral. 110 *b*. Les difficultez sur l'origine du mal sont fort anciennes. 303 *b*. On ne pourroit les résoudre sans l'aide de la Révélation. 305 *a b*, 318 & 319 *a*, *b*. Son origine est incompréhensible. 626 *a*. Voiez aussi 824 *a*, *b*, IV. 100 *a*, *b*, 262 *a*, *b*. Si l'on pouvoit fermer la bouche aux Manichéens touchant son origine par les principes d'Origene. 545 *b*, & 546 *b*. Si on le doit empêcher quand on le peut. 733 *b*. Comment quelques-uns excusoient la Providence par raport à son origine IV. 517 *a*. Cherchez *Principes* (*dogme des deux*). Ceux qui l'aprouvent sont dignes de la même peine que ceux qui le commettent. III. 629 *b*, & IV. 627. La Question de son Origene, très-difficile. 620 & 631. Son introduction & ses annexes sont un des plus impénétrables Mysteres. 626 & 631.

Malades, tromperies qu'on leur fait quelquefois. II. 875 *a*. Si l'on doit prier Dieu pour leur santé, quand la maladie les rend plus gens de bien. III. 606 *a*.

Maladie pédiculaire, le Philosophe Pherecyde en mourut. I. 149 *b*.

Maladies, l'esprit est sujet aussi bien que le corps aux maladies épidémiques. I. 14 *b*, & III. 232 *a*. Il y a des gens qui attendent à croire en Dieu que la maladie les presse. I. 566 *b*, & II. 278 *b*, *& suiv.* Si elles sont du dessein primitif de la Providence selon Chrysippe. 175 *a*. Les Médecins les faisoient fort dependre autrefois de l'influence des astres. 883 *b*. Maladies feintes ont sauvé la vie à quelques gens. III. 808 *a*.

Malatesse (Paule) Dame Savante. II 569 *b*, & 570 *a*.

Maldonat relevé sur l'injure qu'il fait aux Calvinistes, en disant que leurs principes conduisent à l'Athéïsme. IV. 423 *a*, *b*. Voiez aussi 426 *a*. Envoié dans le païs Messin, pour y faire des converſions. 91.

Malefice, posture qui étoit prise pour un malefice. I. 147 *a*.

Malfaiteurs: de tant qui passent par les mains du Bourreau, il n'y en a point que l'on trouve Athées. IV. 619.

Malherbe, bevue de ce Poëte suivie par Sarrazin, & corrigée dans ce dernier par Menage. I. 58 *a*. Il a fort bien rencontré sur le Precepteur d'Achille. 56 *a*. Il introduit le Dieu de Seine donnant sa malédiction au Marechal d'Ancre. II. 207 *b*. N'estimoit & ne loüoit presque personne. III. 133 *b*. Ce qu'il dit à l'occasion d'un Livre de Meziriac. 385 *b*. Il n'auroit pas été content des Vers où Mr. Despreaux parle de lui. 688 *a*. De quoi il étoit le plus inconsolable. 297 *a*, & IV. 385 *a*. Son Epitaphe. 398 *b*.

Malheur, s'il n'y en a point dans la vie humaine independemment de l'imprudence. IV. 372 *b*, 373 *a*, *b*, & 374 *a*, *b*. Voi. 376 *b*. On apelle ainsi & l'on impute à la fortune ce qu'on devroit imputer à son imprudence. 375 *a*.

Mallebranche, sa doctrine que nos idées sont hors de notre entendement, & que nous voions toutes choses en Dieu, est ancienne. I. 178. Ce n'est qu'un developement du dogme de Democrite. II. 274 *a*. A établi un principe qui avoit été ébauché par Chrysippe. 175 *a*. Réfute ceux qui nient la création. 374 *b*. Ce qu'il dit touchant l'existence des corps. IV. 543 *b*.

Malo, Ministre, refuse la Communion à Madame de Montpensier, pourquoi cela. II. 152 *b*.

Mamaca, Château où l'on prétend que les Rois de la race Merovingienne se retiroient par fainéantise. II. 343 *a*.

Mamiliens: Il y a eu deux Sts. de ce Nom, selon Marascia. III. 308.

Mancionus (Jerôme): Cesar Borgia lui fait couper la langue pour des traits Satiriques. III. 302 *b*.

Mandeville, la Relation de ses Voiages est fabuleuse. I. 328 *b*.

Manducation Orale: J. Ponet ne l'admet point, quoi qu'il admette le mot de Transubstantiation. III. 762 *b*.

Manducus, quel usage les Romains faisoient de ce mot. I. 47 *b*.

Manege, est la seule chose que les jeunes Princes aprenent exactement. II. 64.

Manes écorché vif, & pourquoi. III. 303 *a*.

Manger, mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les hommes, mais sur tout aux gens de Lettres. I. 308 *a*. C'est une folie de manger ce qu'on adore. 387 *a*. On sent je ne sai quelle aversion naturelle pour ceux qui mangent beaucoup. II. 247 *b*. Renaud de Beaune mangeoit prodigieusement, sans en être appésanti. IV. 133 *a*.

Mania: Deesse à qui l'on sacrifioit des Enfans. I. 684 *a*. Son effigie pendue aux portes des Maisons afin d'en éloigner les périls. *là-même*. Présidoit aux naissances. *là-même*.

Manichéens renouvellent un des dogmes les plus fondamentaux de Zoroastre. I. 309. Deviennent puissans sous le nom de Pauliciens. III. 624. On les persécute cruellement. *là-même*. Leur Hérésie ne laisse pas de se répandre en plusieurs endroits. *là-même*. Ils ne peuvent être bien réfutez que par des raisons *à posteriori*. 625. Eclaircissement sur ce que l'Auteur en avoit dit. IV. 620 & 631. Leurs Objections insolubles, tant qu'elles ne sont discutées qu'au Tribunal de la Raison. *là-même*. Pourquoi l'Auteur ne les a point réfutez. 628 &c. Les peuples ne sauroient concevoir que de l'horreur pour leur Hypothese: Elle porte sur une supposition qui répugne à nos plus claires Idées. 628 & 631. C'est l'éponge de toutes les Religions. 629. Raisonnemens contre leurs Dogmes. *là-même*. Objections de Simplicius. *là-même*.

Manichéisme, produit par le contraste des passions qui tiraillent l'homme. II. 626 *a*. On a été surpris que l'on ait dit qu'il pouvoit faire des Objections embarrassantes. III. 372 *a*.

Manilius dégradé. III. 797 *b*, & 799 *a*.

Manlius chassé du Senat par Caton, & pourquoi. I. 29 *a*.

Manlius; comment il croioit que les Dieux nous aident. IV. 376 *a*.

Mansfeld, comment délivré de l'embaras d'un mariage très-facheux. III. 30 *a*.

Mansur, si c'est la même personne que Mesué. II. 239 *b*.

Mante: Conference de Mante entre du Perron & Berault. I. 525. IV. 72 *b*.

Mantinée, quelles étoient ses Loix, & qui en étoit l'Auteur. II. 283 *b*.

Mantoue, par qui fondé. III. 308.

Mantreville mis pour *Esmandreville*. II. 401 *a*.

Mantuan, son Poëme intitulé *Alphonsus*. IV. 221 *a*.

Manuce (Aldus) Inscription qu'il fit mettre sur la porte de son Cabinet. IV. 479 *b*. Repris touchant la cause de la Disgrace d'Ovide. III. 563 *a*, & touchant le tems de sa mort. 564 *a*.

Manuce (Paul) refutation de son sentiment sur la signification de cette Phrase: *Quærere conditiones*. II. 520 *a*. Se trompe, quand il dit qu'Atius & sa fille n'étoient point d'Aricia. III. 528 *b*. Chagrins que sa fille lui causa. IV. 283 *b*.

Manuscrits, sont le jouët de la fortune. I. 366 *b*. Voiez aussi IV. 25 *a*. On en change les leçons à proportion qu'on entend, ou qu'on n'entend pas une chose. I. 379 *b*. Il y en a d'anciens qui ne contienent pas tout ce qui se trouve dans d'autres, & où néanmoins on n'a laissé rien en blanc. II. 227 *a*. Catalogue de ceux que l'Empereur a dans sa Bibliotheque de Vienne. III. 38 *a*. Soins de Peraxylus à leur recherche. 649. Considération sur les causes de leurs diferences. 774 *b*, *& suiv*. Se corrompent par Additions & Soustractions: *là-même b*. La mauvaise foi n'est pas toûjours la cause de leur corruption; il y en a d'innocentes. 775 *a*, *b*. Regle pour juger si c'est par intérêt qu'ils sont altérez. 776 *a*.

Manuscrits de l'Ecriture: leurs Variations & Depravations par les Hérétiques. III. 59.

Mar, signification de ce terme. I. 37 *b*.

Marias (Mr.) Extraits qu'il communique à l'Auteur, touchant l'afront fait à la Reine de Navarre. III. 486 *b*, & 487 *a*.

Marâtre, c'est une qualité qui inspire beaucoup de mauvaise húmeur. II. 573 *a*.

Marbre: Dispute si on peut l'adorer entre Arnaud & Jurieu. II. 508 *b*.

Marc Aurele, Empereur: Vie supposée de ce Prince par Guevara. II. 361 *a*, & 633 *b*. Critique qu'en fait Fausto da Longiano. *là-même*. Ce Critique en veut faire une tirée des anciens Auteurs. *là-même*.

Marca, jugement qu'on a fait de lui à l'égard d'un de ses Livres. III. 309 *b*.

Marcellus (Claude Marc) sa mort prematurée, réflexion de Virgile là-dessus. III. 213 *a*. Son éloge, & l'effet qu'il produit. *là-même*.

Marcellus empêche par sa modération que la populace n'assommé l'Héretique Manes. III. 317 *b*.

Marcia, fut trouver Caton pour le suplier de la reprendre après la mort d'Hortensius à qui Caton l'avoit prêtée. II. 797 *a*.

Marcile Ficin, fait savoir de ses nouvelles de l'autre monde. I. 602 *b*.

Marcion, ni lui ni ses sectateurs n'ont connu le fort & le foible des Orthodoxes. III. 318 *b*.

Mare Historiarum, ou la *Mer des Histoires*: Chronique sous ce Titre, composée par Jean Columna. II 198. Apellée mal à propos *Mater Historiarum*, & *Mere des Histoires*. *là-même a*. On l'augmente de diverses choses, & l'on en change l'œconomie. *là-même*.

Marechal de Salon, des particuliers ne sauroient decouvrir certainement son Histoire. II. 100 *a*.

Marescot, de quoi il étoit redevable à la Médecine. III. 619 *a*.

Marêts (Samuel des) sa methode & son autorité. I. 171. Prolegomenes de sa Dispute contre Daillé. 237 *b*. Son *Hydra Socinianismi expugnata*. IV. 468 *b*. Il blâme les Anglois de leur indulgence pour les Sociniens. *là-même*.

Marêts (Jean des) Visionaire. Ses fourberies pour faire donner un autre Visionaire dans le panneau. III 432 *a*.

Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, se trouve réduite au pouvoir d'une troupe de voleurs. I. 662 *b*.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I, intercede pour un Cordelier qui avoit prêché contre elle. II. 850 *a*. Transformée en furie dans une Comedie. III. 468 *b*. Son Heptameron. 471 *a*. Son Heroïsme. 472 *a*.

Marguerite sœur de Henri II, & femme du Duc de Savoie, étoit savante, & aimoit les savans. II. 581 *a*. Soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions. 725 *a*. Soupçonnée aussi d'avoir feint une grossesse. *là-même*. Elle dupe la France d'une maniere avantageuse pour le Duc de Savoie son mari. *là-même b*. Tout le monde en murmure. *là-même*.

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de Charles IX, eut beaucoup de répugnance à épouser Henri IV, à cause de la diversité de Religion. III. 480 *a*. Son tempérament. 481 *b*. La chronique scandaleuse porte qu'elle fut aimée criminellement de deux de ses freres. 482 *a*. Etoit presque l'accoucheuse des maîtresses de son époux. 483 *a*. Contrebaterie qu'elle opose à sa mere Catherine de Medicis. II. 741 *b*. Son humeur galante. III. 485 *b*, & 486 *a*, *b*.

Marguerite, fille de l'Empeur Maximilien, qui a été son mari effectif. II. 671 *b*.

Mari, en quel cas il commet un crime d'impudicité quand il s'aproche de sa femme. III. 802 *a*. Mari Auteur peut être un mari commode & un mari incommode. IV. 382 *b*.

Mariage, assorti avec la continence. I. 24 *b*. Quel est son principal attribut. 25 *a*. Les anciens Législateurs défendoient aux hommes de soixante ans & aux femmes de cinquante de le contracter. 86 *b*. Son efficace. 158 *a*, & 310 *b*. A quoi il sert de remede. 273 *b*. Regles touchant le Devoir conjugal. 351 *a*, *b*, *& suiv*. Voiez aussi II. 493 *b*, & 760 *b*. Il est fort propre à faire des expériences. I. 383 *a*. Sentimens de Socrate, de Diogene & d'Euripide sur le mariage. *là-même*. Réflexion sur les qualitez de belle & de riche, ou de pauvre & de laide, de la femme qu'on prendra. *là-même*. Faux Dilemme contre le Mariage. 568 *a*. S'il n'est pas permis de choisir une belle femme. 607 *b*. Si c'étoit une recommandation dans le parti au commencement de la Réforme. 691 *a*. Voiez aussi II. 431 *b*. Est un état nécessairement incomode. 99 *a*. Harangue de Metellus pour recommander le Mariage. 98 *b*. Si les fonctions en ont été sursises & suspendues, pendant tout le tems que l'on fût dans l'arche. 130 *a*. Permis entre les freres & les sœurs non utérines par les Loix d'Athenes, & par les Loix de Lacedemone entre les freres & les sœurs utérines. 180 *a*. Diverses réveries sur le mariage d'Adam & d'Eve. 419 *a*. Illusion des Hérétiques qui faisoient profession de se l'interdire. 481 *b*. La theorie en est conue avant l'âge de puberté. 571 *a*. S'il est convenable aux Philosophes. 714 *a*. Divinité qui en avoit l'intendance selon les Poëtes. 897 *a*. Coutume qui s'y observoit parmi quelques Nations. III. 89 *b*. Etrange superstition des Dames Romaines sur ce sujet. 381 *b*. Est quelquefois si pesant que pour s'en délivrer on iroit au bout du monde. 464 *b*. Mariages clandestins devroient être annullez. 718 *a*, *b*. Le Droit canon en favorise les abus. 792 *b*. Ceux qui épousent une femme pauvre espérant qu'elle sera plus complaisante se trompent souvent. 796 *a*. Réflexion sur ses suites. 33 *a*. Réflexions sur un passage de saint Paul, où il semble commander le Mariage aux Evêques. IV. 42 *b*. Ne se pouvoit contracter entre des freres & des sœurs d'adoption. 143 *a*, *b*. Vilaines coutumes qu'on y a observées. 202 *a*. Quels sont les inconvéniens du mariage. 412 *a*. S'il est un bon remede contre l'impureté. *là-même*. Il est dangereux aux gens de Lettres. 535 *b*. Edit de Henri II sur les Mariages clandestins. I. 622 *a*. La chose du monde où il est le plus dificile de déliberer prudemment. 419 *a*. On s'y engage par impétuosité & sans réflexion.

xion. I. 419 *a*, *b*. Il faut commencer par de Prieres ardentes quand on délibere sur un point aussi périlleux. *là-même b*. Traité de sa nécessité promis par Guill. Bigot. *là-même a*. Traité sur le Mariage des Gens de Lettres par Claude Baduel. *là-même a*, *b*. Ce Traité plein de bonnes Instructions. *là-même b*; & trad. en François par Guy de la Garde. *là-même b*. Lieu commun, qu'il détourne de l'étude. II. 688 *a*. N'est point cause de stupidité d'esprit, ni de foiblesse des mains. 687 *b*. Il en faudroit des forgeurs dans une République bien policée. 821 *b*. Leontium fit un Livre contre Theophraste parce qu'il avoit publié plusieurs bonnes choses sur le Mariage. III. 93. Bons Ecrits sur le Mariage doivent déplaire à une Courtisane. *là-même a*.

Mariamne, Tragédie qui couta la vie à un Comédien. IV. 396 *a*.

Marianus Scotus: Ce qu'il dit de l'Histoire de la Papesse. III. 583. Bien des gens se persuadent qu'il est le prémier qui ait parlé de la Papesse; d'autres prétendent qu'il n'en parle point. 582 *a*, *b*: Sur quel Manuscrit il fut imprimé. *là-même*.

Marie Stuart, Reine d'Ecosse, comment il faut juger des satires qui ont été publiées contr'elle. I. 694 *b*, 695 *b*, 696 *a*, 697 *a*, *b*. Ce qui entretient le Pyrrhonisme Historique à l'égard de ses Avantures. II. 30 *a*. Buchanan publie un Ouvrage sur ses impudicitez. IV. 653.

Marie de Bourgogne, vouloit épouser le Dauphin de France. III. 176 *a*. Se tue à la chasse en tombant de Cheval. II. 785 *b*.

Marie de Medicis, Reine de France, scrupules jettez dans l'ame de Louis XIII sur les duretez exercées envers cette Princesse. 110 *a*. Ceux qui formérent des factions auprès de cette Reine étoient indignes d'excuse. III. 341 *a*. Réponse qu'elle fit publier. 423 *a*, *b*.

Marie Magdelaine, si c'est la même que Marie sœur de Lazare & la femme pecheresse. II. 470 *b*.

Mariendal: Mr. de Turenne y est batu. IV. 88 *a*.

Se *Marier*, si un homme sage se doit marier. I. 442 *a*. On ne pouvoit pas se marier autrefois passé un certain âge. 86 *b*.

Mariez, quel est l'avantage de ceux qui le sont mal. I. 568 *b*. Si les gens qui ne le sont point étudient mieux & font plus de bons Livres que ceux qui le sont. IV. 481 *a*.

Marigni rend des témoignages très-avantageux à la vertu du Prince de Condé. I. 667 *a*. L'insensibilité qu'il donne à un Gouverneur des Païs-Bas à l'égard des Dames. IV. 410 *b*.

Marillac, Garde des Sceaux: seconde le Cardinal de Berulle qui vouloit s'opposer au dessein du Cardinal de Richelieu d'abaisser la Maison d'Autriche. I. 544 *b*.

Marillac (le Maréchal de) si on le fit mourir pour autre sujet que parce qu'il déplaisoit au Cardinal de Richelieu. III. 187 *a*, & 339 &c.

Marin (le Cavalier) sa pensée sur les taches de la lune. I. 81 *b*.

Maris, nos loix ne souffrent pas qu'ils vangent l'infidélité de leurs femmes en les tuant elles & leurs adulteres. I. 664 *a*. Ne doivent pas s'absenter trop long tems de leurs femmes. II. 342 *b*. Ceux qui sont deshonorez par leurs femmes, nous sont répresentez extrémement débonnaires par l'antiquité. 662 *b*. Ils ignorent fort souvent les galanteries de leurs femmes, quoi qu'elles soient conuës du public. 713 *b*. Ne sont plus si touchez de la beauté de leurs femmes après un certain tems. 900 *b*. Ils aiment mieux leurs femmes quand ils ne les voient qu'à la dérobée. III. 110 *a*. Sont débonnaires envers leurs épouses. 397 *a*. Ceux qui sont impuissans doivent être pour le moins humbles & complaisans envers elles. 802 *b*. Droit qu'ils avoient anciennement sur leurs femmes. IV. 414 *a*.

Marius (Hieronymus Vicentius): Nom supposé de Massarius, dont Placcius n'a point parlé. III. 362 *a*.

Marmiton Dialogue d'un Marmiton avec Louïs XI Roi de France. III. 174 *b*.

Maroc (le Roi de) admire la Requête que lui présenta l'Ambassadeur des Provinces Unies. II. 558. Il paroît fort content du présent d'Erpenius. 559.

Marolles (l'Abbé de) traduit en François le Poëme d'Ovide contre Ibis, & y joint des Notes. III. 567 *b*. Dédie cette Traduction à Jaques Pinon, & long passage à la louange de cet homme. 730 *a*, *b*.

Marot, déclare qu'il avoit apris en Italie à ne parler jamais de Dieu. III. 338 *b*. S'il faut réprocher aux Protestans l'usage de sa version, sous prétexte qu'il auroit été puni de ses adulteres. *là-même*. Ce que Cayet en conte n'est point vraisemblable. *là-même b*. Sa fausse prophétie. II. 457 *b*.

Marpourg: établissement de son Académie. III. 41 *b*. Quand fut faite l'ouverture de son Académie. II. 542 *a*.

Mars, étoit le patron du païs des Alains. I. 126 *b*. En quelle occasion les Romains ont prétendu que ce Dieu a combatu visiblement pour eux. II. 437 *a*.

Marsaglia: le succès de cette Bataille n'est point douteux, Mr. de Catinat la gagna. III. 389.

Marseille, on y gardoit un breuvage empoisonné pour ceux qui souhaitoient de s'ôter la vie. IV. 553 *a*.

Marseillois, ne pouvoient pas ignorer ce que c'étoit que Narbone. I. 8 *a*. Se réjouïssent de ce que César fait abatre un bois sacré, parce qu'ils s'imaginent qu'une si grande impieté ne demeurera point impunie. II. 122 *a*. Pensée profane de Lucain à cet égard. *là-même*. Avoient plus de respect & de crainte pour les Dieux inconus, que pour ceux qu'ils croioient conoître. 298 *b*. Interrogez touchant la Bretagne, envoient pour la reconoître 606 *b*.

Marsus (Octavius) miserable Sénateur Romain. II. 300 *b*.

Marteau (Pierre) Observation sur les Livres imprimez par cet Imprimeur chimerique. II. 138.

Martel (Charles) & son fils Pepin eurent bien de la peine à subjuguer le Duc d'Aquitaine. I. 12 *a*. Les soupçons d'avoir attiré les Sarrasins auroient du plutôt tomber sur lui que sur ce Duc. *là-même b*. On a publié qu'il étoit damné. II. 757 *b*.

Martel, Professeur en Théologie à Montauban. II. 189.

Martia punie du dernier suplice, pour avoir violé son vœu de Vestale. III. 104.

Martial supose un faux fait au sujet de Catulle. I. 271 *a*. Il se moque justement de la conduite de Caton au sujet des jeux Floraux. III. 475 *a*. Un Gentilhomme Venitien brûle solemnellement ses œuvres, pour en faire un sacrifice aux manes de Catulle. III. 554 *b*. Souhait de Martial sur le sujet d'une femme. 828 *b*. Qui s'avisa le prémier de le repurger de ses saletez. IV. 206 *a*, *b*. Navagiero avoit une aversion extraordinaire pour ce Poëte. III. 453.

Martin (Jean) Médecin célèbre. I. 122.

Martin (Saint) réfuse de communiquer avec quelques Evêques, pourquoi. III. 819 *b*. Il se relâche ensuite, pourquoi. *là-même*.

Martin (Bernardin) Auteur de quelques Traitez de Médecine, & de diverses relations. IV. 424 *a*.

Martyr (Pierre) s'accommoda pendant quelque tems aux Expressions ambigues de Bucer sur l'Eucharistie; mais enfin il l'abandonna. I. 692 *a*. Son Récit touchant Caracciol diférent de celui de Beze. II. 50, *b*, & 51 *a*. Apellé en Angleterre pour travailler à la Réformation. III. 517 *b*. Ses Lieux communs comparez à l'institution de Calvin. IV. 170 *b*.

Martyre, est une marque équivoque qu'on posséde la verité. III. 601. *b*.

Martyrologes, on trouve quelques Anabaptistes dans celui de Geneve. I. 202 *a*.

Martyrs, il court cent fraudes pieuses sur leur mort. I. 540 *b*. Il en est sorti un d'entre les Comédiens. III. 595 *b*. *n*. Quelle est la source des fausses Legendes qu'on en a. IV. 417 *a*, *b*. Desordres qui arrivoient dans leurs Basiliques lors que les fideles s'y assembloient. 444 *b*. Actes des Martyrs Protestans publiés par Claude Baduel. I. 419. Savonarole a été regardé comme tel. IV. 155. Si cette qualité lui convient? 157 *a*, *b*. Quelques Protestans la lui donnent. 157 *a*. On doit examiner exactement les Actes avant que de déclarer tel & tel Martyr. *là-même a*, *b*.

Martius, va de l'enterrement de son fils au Sénat. I. 474 *b*.

Mascati, avantage de ses habitans au dessus des autres Musulmans. III. 272 *a*.

Massacre de la saint Barthelemi. Cherchez *Barthelemi*.

Masson (Papyre) mal traduit par le Laboureur. IV. 390 *b*.

Mathématiciens ne sont pas pour l'ordinaire fort versez dans la conoissance des faits. II. 770 *a*. Ils n'ont pas beaucoup de dévotion. III. 606 *a*.

Mathématiques, gens qui les ont aprises sans que personne leur en eût fait des leçons. III. 282 *a*. & 283 *b*. Ont leur foible aussi bien que les autres Sciences. IV. 548 *b*. Leur objet. 549 *a*.

Mathias Corvin, Roi de Hongrie, attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les Magiciens. I. 604 *a*. Maltraité par Bonfinius. *là-même*.

Mathilde (la Comtesse) sa libéralité envers les Papes. II. 863 *a*.

Matiere, Paralléle de ses dimensions avec la Trinité. I. 21 *b*. Qui des Philosophes suposa le prémier une intelligence pour la mouvoir. I. 210 *a*, & 211 *a*. Ceux qui veulent qu'elle soit increée sont bien embarrassez. 204 *a*. Voi. II. 760 *a*. Est incapable de penser. 289 *b*. Voi. aussi 904 *a*, & III. 101 *a*, 780 *a*, *b*, & *suiv*. Toute l'Antiquité a cru qu'elle étoit incréée. II. 372 *b*. Voiez aussi IV. 266 *b*. Son existence éternelle posée, les Physiciens ne pouvoient admettre la providence sans raisonner plus mal, que ceux qui ne l'admettoient point. II. 372 *b*. Son mouvement éternel est absurde selon Aristote. 372 *b*. Avoit un vice réel selon les Platoniciens qui a été un obstacle au projet de Dieu. *là-même*. Avoit aussi une ame selon les mêmes Platoniciens avant la structure du monde. 376 *a*. Si elle étoit éternelle on ne concevroit pas que Dieu eût pu ni dû lui donner du mouvement. III. 557 *b*, & si elle se mouvoit independemment de Dieu, on ne concevroit pas non plus qu'il eût été besoin de son ministere pour la construction du monde. *là-même*. Si les maux Physiques sont des suites inévitables de ses dispositions. 604 *b*. Si l'on peut comprendre qu'elle soit éternelle & différente de Dieu, & qu'elle ait été créée de rien. IV. 262 *a*. En quel sens divisible à l'infini. 539 *b*. Absurdité de ce sentiment. 541 *b*. Son existence ne peut être prouvée par aucune bonne demonstration. 543 *b*.

Matignon: met garnison dans Nerac & autres Places du Roi de Navarre. III. 487 *a*.

Matrice, scellé aposé chez Abimelech sur toute matrice. I. 28 *a*. Ce que l'Ecriture entend par la clôture, & par l'ouverture de la matrice. I. 312 *a*.

Matrones jurées, curieux formulaires d'attestations faites par elles, après un ordre de justice. II. 856 *a*.

St. *Matthias*, Apotre: son élection ridiculement traitée dans les *Actes des Apotres en Rime*. II. 163 *b*.

Matthieu (Pierre) ses Réflexions sur l'Ecriture Sainte, au sujet de la Conférence de Ratisbonne. II. 824 *a*.

Matthiol: on croit que Fausto da Longiano avoit traduit Dioscoride avant lui. III. 151.

Maucroix: sa Version Françoise de l'Histoire du Schisme d'Angleterre de Sanderus est fort polie, & on en a trois Editions. IV. 138 *a*.

Maurice, Empereur de Constantinople, est livré à Phocas. II. 597 *b*.

Maurice, Landgrave de Hesse, fait des Vers en l'honneur de la jeunesse qui prenoit le dégré de Bachelier. II. 393 *a*. Quelles fantez il buvoit avec d'autres Princes. *là-même*.

Mausolée, a été l'une des sept merveilles du monde. I. 366.

Mauffas censure mal-à-propos Dalechamp sur la Traduction d'un passage d'Athenée. II. 218 *a*. Voi. aussi 222 *a*.
Maxime est défait par Theodose, & tué dans Aquilée par des Soldats. III. 819 *a*.
Maxime de Tyr, ce qu'il raporte d'Achille & de sa demeure. I. 61 *a*. Son explication de l'origine du mal. III. 634 *a*.
Maximes, ne se battent guères moins entr'elles que les erreurs & les véritez. I. 543 *b*, & 577 *b*. Recueil de quelques-unes. III. 816 *b*.
Maximes d'Etat, ce qui en est la petite oie. I. 473 *b*.
Maximilien I trompé par le Pape Leon. II. 826 *a*. Son combat d'homme à homme. III. 370 *a*.
Mazarin (la Duchesse) expression imitée de ses Mémoires, & justement emploiée. II. 308 *a*.
Mazarin (le Cardinal) veut conoître Amyraut. I. 185 *b*. Une de ses Maximes. 431 *a*. Justifié de l'accusation d'avoir trafiqué de Livres dans l'Hôtel d'Etrée. III. 361 *a*, *b*. Faisoit trainer long tems l'exécution de ses promesses. 543 *a*. Sa facilité à pardonner une injure. IV. 8 *a*. Pourquoi il ne répondoit pas à toutes les Lettres qu'on lui écrivoit. 176 *b*. Ne vouloit pas qu'on le regalât d'une fausse généalogie. 442 *b*. Fait releguer le Pere Caussin en Bretagne. II. 112 *a*, *b*. Il n'y avoit point de Conte que l'on ne crut lorsqu'il le difamoit. III. 623 *a*.
Meaux (l'Evêque de) semble avoir copié un passage de Mr. Daillé pour en faire la base d'un de ses Livres. II. 237 *a*. Voi. aussi IV. 320 *b*. Voiez *Bossuet*. Un de ses passages examiné. II. 319 *a*, *b*. Une de ses Réflexions. 720 *a*. Sur l'enfant prodigue. IV. 488 *a*, *b*. S'étend fort sur les changemens de la Confession Lutherienne. I. 656 *b*.
Mécaniques, surprenant effet de cette Science. I. 330 *a*.
Mecene, de quelle raison il se servit pour obliger Auguste à retenir l'Empire. III. 663 *a*.
Méchans, leur prospérité a fait de tout tems murmurer contre la conduite de Dieu. IV. 99 *a*.
Mechlinius: étoit Disciple d'Albert le Grand. IV. 107 *a*. Son opinion sur le Déluge. *là-même a*, *b*.
Médailles, il y a des Auteurs qui en fabriquent de fausses. II. 577 *a*. Médailles qui représentent deux visages sur un même cou, ce qu'elles signifient. IV. 334 *b*.
Medde (Joseph) Visionaire: ses Calculs Prophétiques paroissent inspirez à Jurieu. I. 658 *a*, *b*.
Médecine ne peut avoir de succès sans l'assistance de Dieu. III. 8 *a*. Recepte de Médecine. I. 705 *a*. La Faculté de Médecine de Paris saignoit peu autrefois. 625 *a*. S'oppose à l'usage fréquent de la saignée introduit par Botal. *là-même b*.
Médecins, doivent profiter de la Sentence d'Agathon. I. 91 *a*. Serment qu'ils font en prenant leurs dégrez. 279 *a*. Quels sont les Privileges de leur Art. *là-même*. Faisoient anciennement le metier d'Apotiquaire. 323 *a*. Medecin qui fait une gageure surprenante. 367 *b*. De quelle maniere les petites gens se servoient autrefois des Médecins. II. 452 *b*, *n*. Leur pratique constante dans le XVI Siecle étoit de faire saigner du côté opposé à la pleuresie. I. 669. Guerre civile excitée parmi eux dans le Portugal pour soutenir cette pratique. 670 *a*. Panchant de l'Empereur à la favoriser, fans la mort de Charles III Duc de Savoie. *là-même*. Qui fut le prémier Médecin qui vint à Rome. II 77 *b*. La pratique des Médecins de Paris est de saigner beaucoup. 110 *b*. Avoient autrefois une Bibliothéque dans leurs Ecoles. 798. Les Médecins donnoient autrefois beaucoup aux influences des astres en raisonnant sur les maladies. 883 *a*. Leur multitude fait mourir le malade. III. 338 *b*. Bannis de Rome. 795 *b*. Si ceux dont les remedes sont mortels malgré leur bonne foi, & leur science, méritent d'être châtiez. IV. 98 *b*. Ce leur est grande honte de souhaiter besoigne. II. 13 *b*. Les trois qualitez d'un bon Médecin. III. 461. Réflexions sur la Question s'ils ont du Bonheur ou du Malheur. II. 792 *a*, *b*.
Médecins Poëtes: Liste qu'en a fait Bartholin. III. 693 *a*.
Médée, ce qu'elle fit de ses enfans. II. 433 *b*. Ses enchantemens pour rajeunir les gens. III. 640 *b*.
Médiane, comment le Curé de ce Village se conduisit dans la sédition de Castille. III. 571 *a*.
Médiateurs font quelquefois injure aux partis qu'ils veulent réünir. I. 402 *b*.
Médicis (le Cardinal Jean de) se divertissoit aux querelles des Savans. I. 143 *b*. N'avoit que quinze ans quand il fut nommé au Cardinalat. 624 *a*. Par quelle avanture il fut fait Pape. III. 58 *a*.
Médicis (le Cardinal Julien de) on conspire contre sa personne. III. 245 *a*.
Médicis (Laurent de) rempli de confusion & de desespoir, comment & pourquoi. III. 405 *a*. Sa Bibliothéque. 57 *a*. Lui & son frere Julien attaquez par des assassins dans une Eglise, au milieu du service. IV. 221 *a*. J. Savonarole mandé pour le préparer à la mort. 148.
Médicis (Pierre de) ce qu'il fit pour faire paroître davantage la magnificence de son équipage. II. 541 *b*. Forme une Entreprise contre l'Etat. III. 490. Qui furent ceux qui furent exécutez pour y avoir trempé. *là-même a*. Chassé de Florence. IV. 160 *a*.
Médicis (Alexandre de) Duc de Florence, assassiné. IV. 290 *b*. Quand assassiné. III. 516.
Médicis (Catherine de) guerie de sa stérilité, & comment. II. 453 *a*. Sa libéralité pour récompense de cette guérison. *là-même*. Fait retenir le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, & pourquoi. 739 *b*. Elle ne châtioit point la débauche de ses filles d'honneur, mais le peu d'adresse à la cacher. III. 117 *a*. Peu s'en est fallu qu'elle n'ait été Calviniste. IV. 242 *a*, *b*. Suportoit les Satires. 590. Son mépris pour des Injures. III. 439 *b*. Amene en France le premier Rucellai. 638. Effraiée d'un Sermon de Menot. IV. 323 *a*. Exile la Dame de Mortemart, pour lui avoir donné des Avis. *là-même a*, *b*.
Médicis (Marie de) n'a pas baisé une seule fois le Roi son fils pendant les quatre années de sa Régence. III. 628 *b*. Voiez 185 *a*, & 341 *a*. Rinuccini, Gentilhomme Florentin, amoureux d'elle. IV. 59 *a*, *n*.
Médina (Michel) suspect pour avoir défendu Ferus. II. 468 *a*. Il retranche des Ecrits de ce Cordelier plusieurs choses. *là-même*.
Médisance n'épargne pas même les plus grandes Actions. I. 11 *a*. Celle d'Archilochus a donné lieu à des Proverbes. 111 *b* Elle est à craindre pour tout le monde, & pourquoi. 341 *b*. Il est impossible que des personnes de différent sexe aient ensemble de fréquentes conversations, sans y être exposées. II. 358 *b*. Ses funestes effets. 772 *a*, *b*. Epargne certaines femmes 869 *a*. Les grands hommes la méprisent par politique & par grandeur d'ame. III. 666 *b*. Medisances vraisemblables sont bien mal-aisées à réfuter. 761 *b*. Ne doivent pas être crues légérement. IV. 448 *b*. Cherchez *Satires*. Princes qui les ont méprisées. 589. Sont à craindre quand elles sont accompagnées de bons mots. *là-même*. Reflexions sur celles qui sont publiées contre ceux qui changent de Religion. 272 *a*, *b*. & *suiv*.
Médisans, ne s'épargnent pas quelquefois eux-mêmes. I. 297 *a*.
Mégabyze censuré de ce qu'il vouloit parler d'une chose qu'il n'entendoit pas. I. 258 *a*.
Mégrin (Saint) par qui assassiné, & pourquoi. II. 560 *b*.
Meibomius, ses recueils touchant la tyrannie. III. 663 *a*.
Meynier, Jésuite, Harangue dont on l'a cru Auteur. II. 435 *b*. Accuse Port-Roial d'intelligence avec Geneve, &c. IV. 37 *b*.
Melac, s'il a un dogue pour esprit familier. I. 108 *b*. Soupçonné d'avoir commerce avec les Démons. III. 48 *a*. Réponse ingénieuse qu'il fait à ce sujet. *là-même*. Sa conduite au Siege de Landau. 49 *a*, *b*.
Melampus, comment il aquit le don d'entendre le langage des oiseaux. II. 68 *a*. Voiez aussi IV. 383 *a*, *b*.
Melanchthon, s'il lui étoit seant de goguenarder. III. 235 *b*. Etoit d'un esprit pacifique. 370 *a*, 371 *a*, & 372 *a*. Se veut retirer dans la Palestine. *là-même*. Etoit contraire à Luther & à Calvin sur les matieres de la Grace. IV. 217 *a*. Souhaitoit de mourir. 289 *b*. Fait imprimer en Latin & en Allemand la Confession d'Ausbourg, & s'écarte de l'Original. I. 656 *b*. Amitié de longue durée entre lui & Simon Grynæus. II. 611. Pezelius fait des Extraits de ses Oeuvres où il met en bon ordre les Objections & les Réponses, & y joint des Scholies. III. 695 *b*.
Melanopus, Athenien: se laissoit gagner à Callistrate par argent, & disoit au Peuple qu'il ne lui cédoit que pour le bien public. II. 13.
Melissus eût été embarassé des Objections de Zoroastre, contre ceux qui ne reconoissoient qu'un seul principe de toutes choses. III. 629 *a*. Preuve dont il se servoit contre l'existence du mouvement. IV. 544 *b*.
Mellerstat, Médecin célèbre de Frederic Electeur de Saxe. IV. 508 *a*, *b*.
Melos, tous les habitans de cette Ile avoient la réputation d'être Athées, & pourquoi. II. 282 *b*.
Melquites, c'est le nom que les Eutychiens donnérent aux Catholiques, pourquoi cela. III. 490 *b*.
Melvil, cité. IV. 305 *b*.
Melun, Amyot régardoit cette Ville comme un rabat-joie. I. 179 *b*. Quelques Prélats & quelques Docteurs s'y assemblent, pour préparer l'instruction de ceux qu'on deputeroit au Concile de Trente. II. 90. Varillas réfuté au sujet de cette Assemblée. 92.
Mémoire prodigieuse d'Aleandre. I. 152 *a*. Celle des Auditeurs est redoutable pour les Orateurs qui sont sujets à se contredire. 248 *a*. La plus vaste ne sait pas tout ce qui est assez commun, exemple de cela. 384 *a*. Exemple de plusieurs qui par défaut de Mémoire sont démeurez court. 701 *a*. Gens qui l'ont eue fort courte les dernieres années de leur vie. II. 261 *b*. Gens d'une prodigieuse Mémoire. I. 152 *a*, 573 *b*, 623 *a*, & II. 17 *a*, 276 *a*, 345 *b*, 360 *b*, 479 *a*, 794 *a*, *b*, & III. 379 *a*, 417 *b*, 448 *a*, & IV. 209 *b*. Et le prémier mourant dans un homme docte. III. 379 *a*. Nous peut faire des ennemis. 417 *b*. Mémoire locale à qui l'on en a attribué l'invention. IV. 209 *a*.
Mémoires de M. L. C. D. R. imprimez en 1687. Leur Auteur censuré. I. 666 *a*, & IV. 168 *a*.
Menage a fait une fausse Remarque sur les Poësies de Malherbe. I. 56 *b*. Censure justement Malherbe au sujet d'une équivoque. 58 *a*. Sa Généalogie. 120 *b*. Il savoit extrémement bien profiter de ses Lectures. 307. Trouve étrange de voir un Prédicateur en chaire avec un chapeau sur la tête. 621 *b*. Critique fort justement Horace. 668 *b*. Censure mal-à-propos Mr. Baillet touchant la Pleiade de Ronsard. II. 258 *a*. Cité sur des preuves produites contre Robert d'Arbrissel. 484 *a*. Il n'a pas conu tous les Ecclesiastiques qui ont composé des Vers d'Amour, & dont il a donné une Liste. 512 *a*. Il n'est point vrai, selon lui, que le Pere Sirmond se soit repenti d'avoir publié une Lettre de Geofroi de Vendôme à Robert d'Arbrissel. 484 *a*. Censure Vossius au sujet du Poëte Hermesianax. III. 92 *a*. Sonne le tocsin contre Montmaur. 415 *b*, & 418 *a*. S'excuse d'avoir composé une Piece satirique. 417 *b*. Jugement sur quelques-unes de ses Poësies. 419 *a*. Censure avec raison Marsile Ficin, au sujet de Prodicus. 820 *a*. Ses Chapitres sur le manque de parole des Poëtes. I. 614 *b*.
Menage, ce qu'il faudroit pour en faire un bon. III. 579 *a*.
Ménager, on doit ménager, lors même qu'ils sont en disgrace, ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. I. 294 *a*.
Menagiana, bon mot oublié par ceux qui l'ont publié. I. 420 *a*. Bon mot de ce Livre. II. 202 *a*. L'éloge de cet Ouvrage, & de ceux qui l'ont publié. III. 378 *a*. Ce Recueil cité au sujet du

du congrès. IV. 4 *a*. Cité encore. 188 *b*. Ce qu'on y raconte d'un certain Blunet. 382 *b*. Faute de la suite de cet Ouvrage. III. 582. Bien des choses y sont brouillées pitoiablement. IV. 575 *a*.

Menêtrier (le Pere) cité. II. 659 *b*. III. 334 *a*. IV. 303 *a*.

Menjot, Médecin célèbre, s'exprime librement dans son Traité de la sterilité. III. 212 *a*. Caractere de sa Dissertation sur la Fureur utérine. IV. 657.

Mennonites. Voi. *Anabaptistes*.

Menot: un de ses Sermons effraie & fait pleurer Catherine de Medicis. IV. 323 *a*.

Mensonges, il n'y en a point de si ridicule qui ne passe de Livre en Livre & de Siecle en Siecle. II. 39 *a*. Il y en a qui mettent en colere, & d'autres qui font rire. I. 697 *a*. S'il est permis d'en dire. IV. 581 *a*. Comment ils se perpétuent. III. 359 *a*, & suiv.

Menteur, Sophisme qui n'est qu'une subtilité puérile. III. 703 *b*.

Menteurs, quel est leur sort ordinaire. I. 141 *a*.

Mépris, il n'en faut avoir pour qui que ce soit. I. 253, 265 *a*, & 294 *a*.

Meque, par qui son Temple fut commencé à bâtir. I. 33 *b*. Et par qui profané & désolé. 35. Quel a été le modele de son Oratoire. 33 *b*. Pierre qui y etoit suspendue en l'air. III. 370 *a*, *b*.

Mer, si elle doit être soumise, aussi bien que la terre, à l'empire de certains Etats. II. 591 *b*.

Mer des Histoires: Voiez *Mare Historiarum*.

Mercerus ne conoissoit que les Livres Hébreux. IV. 31.

Mercorus: se trompe touchant le Jésuite André Blanc. I. 569.

Mercure, description & vertu de sa verge. I. 4 *a*. Fait un enfant à une femme. II. 281 *b*. Tombe dans un étrange défaut de mémoire. III. 647 *a*.

Mercure Galant: ignorance de l'Auteur de ce Livre. III. 48 *a*, *b*.

Mercure Suisse: Ouvrage de Frederic Spanheim. II. 213 *a*. Morceau de ce Livre touchant les prétendus Miracles arrivez pendant le Siege de Constance. *là-même a*, *b*.

Mercure Historique & Politique, son Auteur a fait un Acte d'honnête homme, que l'on devroit imiter. IV. 168 *a*, *b*.

Mercurial cité. III. 96 *a*.

Mere, qui empêche son fils & sa bru de se rendre le devoir conjugal. II. 97 *a*, & 99 *a*.

Meré (le Chevalier de) Observations sur une de ses Lettres. IV. 518 *b*. Cité. II. 708 *a*, & IV. 589.

Mérite nuit souvent à ceux qui aspirent aux grands emplois. I. 249 *a*, 509 *a*, & II. 133 *a* Exemples d'un rare mérite. I. 404 *a*, *b*, & 541 *b*. Pour être supérieur à un autre en vertu on ne l'est pas en credit. 319 *a*, *b*.

Merklinus: Erreur de cet Auteur du *Lindenius renovatus* touchant Myrepsus. III. 805 *a*.

Merlus, plusieurs gens à Rome firent cas de ce poisson, par complaisance pour le Pape. II. 674 *b*.

Messe apellée l'*Erreur populaire*, & par qui. II. 7 *a*. Si ceux qui n'y croient pas, y peuvent assister comme à une Comédie. 449 *b*. C'est la Cêne du Seigneur déguisée, & qui s'est faite religieuse. III. 523 *b*. Ce qu'en pensoit Stuppanus. IV. 288 *a*. Livre intitulé *Anatomie de la Messe*. 433 *b*.

Messie, il doit discerner selon les Juifs l'innocent d'avec le coupable par l'odorat. I. 452 S'il n'est pas encore venu sous les principaux caracteres que les Prophetes lui attribuent. 691 *a*. Recueil de passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaïque croioit sa Divinité. IV. 60 *a*. Ce qu'en disoit Laurent Valla. 420 *a*.

Messine, s'il est vrai que la Sainte Vierge ait écrit aux habitans de cette Ville. II. 843 *a*

Mestrezat: son Traité sur la Communion à Jesus-Christ traduit en Italien par Vincent Paravicin. III. 593.

Mesué, si c'est la même personne que *Mansur*. II. 239 *b*. Ses Livres quand, où, & sous quel nom imprimez. *là-même*.

Métamorphoses: Ovide jette cet Ouvrage au feu; mais on en avoit quelques Copies. III. 565 *b*.

Métaphores, s'il n'y a rien de réel dans les Metaphores. II. 132 *b*.

Métaphoristes, Secte chimérique. II. 132 *b*.

Metapont, ses habitans sacrifient en commun à Apollon & à Aristée. I. 319 *a*.

Métaux & Minéraux, comment formez dans la terre. IV. 192 *b*.

Metelan (Jean de) Chancelier d'Ecosse: fait échoüer la Négociation de l'Evêque de Dublin pour le Mariage de Jaques VI avec l'Infante d'Espagne. II. 230. Guil. Criton veut engager Robert Brusse à le faire tuer, & n'y peut réüssir. *là-même*.

Metempsycose: crue par quelques Juifs. I. 33. Differente de celle de Pythagoras. 38 *a*. Elle est dans le fond la même chose que le Spinozisme. *là-même*. Détruit l'Enfer. III. 743 *b*. C'est des Egyptiens que Pythagoras l'a aprise. 746 *b*.

Metharme: femme de Cinyras & Mere d'Adonis. III. 723.

Méthodes diverses de convertir les Hérétiques. III. 511 *a*.

Méthodius, sa revelation est une chimere. I. 17 *a*.

Métier, il faut se mêler de celui que l'on entend. I. 582 *a*. Tous ceux qui excellent en quelqu'un méritent quelque distinction. II. 552. On aime souvent mieux discourir sur le métier d'un autre, que sur le sien propre. III. 158 *b*.

Mets dépouillée de sa liberté par Henri II. II. 140 *b*. Le Roi permet la démolition de son Temple. 195 *b*. On y suprime la Jurisdiction des Juges qu'on apelloit *Treize*. 460 *a*.

Meursius: confond ensemble deux Pygmalions. III. 723 *b*.

Mezerai critiqué au sujet du siege d'Aiguillon. I. 116 *a*. Jugement sur la prémiere & sur la seconde Edition de son Abregé. I. 225 *a*. Conduite tout-à-fait indigne de cet illustre Historien. 553 *b*. Il se trompe souvent aux noms de batême. II. 401 *a*. Il rejette comme un Conte ce que l'on dit de la raison pour laquelle Charles-Quint ne fut point arrêté en France. 410 *a*. Sa Remarque sur une qualité qui nous sert de recommandation auprès du Sexe. 655 *b*. Voiez aussi 738 *a*. N'a pas pris le bon parti, au sujet de Munuza & d'Abderame. III. 444 *b*. Est critiqué au sujet de Jeanne II Reine de Naples 459 *b*. On s'étonnera peut-être quelque jour qu'il ait pu se faire tant estimer. 468 *b*. Son erreur, au sujet du Baron du Pont, & du Procès d'impuissance qu'il eut à soutenir. 602 *b*, & IV. 1 *a*. Est censuré au sujet de la Duchesse de Valentinois. III. 766 *a*. Blamé mal à propos d'Obscénité. IV. 272. A négligé la politesse du Style. 641 *n*.

Meziriac répond mal à l'Objection qu'il se fait, sur les loüanges qu'Homere donne à Penelope. III. 647 *b*. Conduite de l'Auteur en citant des passages tirés de ses Ecrits. IV. 661.

Michel (le Capitaine): Arquebuzier de Charles IX, son procédé envers le Président de la Place. III. 753 *b*.

Mycillus: meurt Professeur en Grec à Basle en 1558. IV. 525.

Miel, qui inventa le secret de le tirer. I. 316 *b*. Sa vertu pour la conservation de la santé. II. 271 *b*.

Migonitis, nom donné à Venus, & pourquoi. II. 704 *b*. Temple bâti à Venus sous ce nom. *là-même*.

Milan (le Duc de) enfermé dans une cage de fer, sans avoir la consolation ni de lire ni d'écrire. III. 183 *b*.

Milanez, abandonné par les François. II. 872 *a*.

Milanois regardent avec horreur les Cardinaux de l'Assemblée de Pise III 81 *a*. Ruinent leur propre dessein de se mettre en liberté. IV. 200 *a*.

Milesiens entrent dans une des embouchures du Nil, y font descente, & y bâtissent une muraille. III. 487 *a*.

Milet, étranges phrénésies des filles de cette Ville. I. 14 *a*.

Milichius cité. IV. 554 *b*, & 605.

Mille ans, doctrine de Cerinthus touchant le regne de mille ans. II. 114 *a*, *b*. Quand devoit commencer le regne de mille ans selon Comenius. 204 *a*, *b*.

Millenaires, n'ont pour but que de soulever les peuples. II. 204 *b*. Si leur dogme est propre à cela. III. 325 *a*. Ne perdent rien de leur credit pour avoir cent fois abusé le peuple. II. 205 *a*.

Millicus, sa description du Cantique de Moïse. III. 334 *a*.

Milon sensible à la perte de la force de ses bras. I. 59 *a*.

Milton, ses principes de tolérance. III. 398 *b*. Il en exclud les Papistes. 399 *a*.

Mimes, quel but on s'y proposoit. III. 29 *a*.

Minerve, vertu de son bâton. I. 4 *a*. Donne à Penelope des conseils indignes d'une Déesse. III. 648 *a*. Image miraculeuse de cette Déesse. I. 261 *a*. Cherchez *Diane*.

Ministere Evangélique, ses fonctions demandent un homme tout entier. I. 226 *a*, *b*.

Ministres, leur Eloquence & leur Savoir les font marier quelquefois à de bons partis. I. 351 *a*. Entrepris de ce qu'ils se qualifioient Pasteurs. 379 *a*, *b*, & 585 *b*. En quel cas il leur est permis d'aller aux coups. II. 131 *b*. Ils ne pouvoient être estimez de leurs Eglises, & être agréables à la Cour de France. 132 *a* Ils regardoient comme des pieges toutes les Propositions qu'on leur faisoit en France, de disputer ou de conférer. 192 *a*. Ceux qui avoient plus de talens étoient plus exposez aux insultes des Missionaires & des Juges. 462 *a*, *b*. Passage dont on a abusé pour faire accroire qu'ils sont méprisez par les Protestans. III. 447 *a*. Ministres accusez de vouloir travailler à un projet frauduleux. IV. 92 *a*. Quelles doivent être les qualitez des Ministres de l'Evangile. I. 170 *b*, & 226 *a*, *b*. Voiez aussi 707 *a*. Rien n'est plus capable de les flêtrir que l'esprit altier & vindicatif. III. 434 *b*. Quand ceux de France commencerent de lire les Peres. I. 525 *b*. De leur vocation. *là-même*. Ouvrage où l'on soutient que les Ministres ont vocation de porter les Armes. *là-même*. Sont toûjours blâmables de se mêler d'Affaires Politiques, mais principalement dans un Etat divisé en Factions. IV. 152.

Ministres d'Etat, quelque grands qu'ils soient par eux-mêmes, il leur importe beaucoup de se trouver dans un tems plutot que dans un autre. II. 120 *a*. Leur devoir. 810 *a*. Lors qu'ils sont haïs du peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'ils font punir soient coupables. III. 251 *a*.

Minuties, il n'est pas inutile de s'y attacher. II. 48 *a*. Sont inséparables de la Critique. 363 *a*.

Minutius Felix, ce qu'il dit de la nature de Dieu. IV. 213 *a*.

Miracles, la crédulité les multiplie, & leur multiplication les détruit. I. 62 *b*. L'Eglise Romaine s'est conduite en cela comme le Paganisme *là-même*. C'est faire voir la fausseté de quelques-uns, que de les raporter simplement. 173. Les Paiens comparoient ceux de Jesus-Christ avec ceux d'Apollonius & d'Apulée. I. 267 *a*, 268 *a*, & 275 *b*. Miracle d'humilité oposé à tous les miracles de Lessius. 422 *a*. Ce que Montagne dit de quelques-uns. 675 *a*. Faux miracle réfuté par une raison qui n'est pas moins forte contre les vrais miracles de Moïse & de Jesus-Christ. II. 239 *b*. Comment les Peres de l'Eglise prouvoient les Miracles de l'Ecriture contre les Paiens. 852 *a*. La moitié du monde se moque de l'autre sur ce point-là. III. 272 *a*. Si ceux de l'ancienne Loi ont été produits à l'occasion des volontez de quelque créature. 697 *b*. Ce que l'on doit entendre par là, & s'ils sont possibles. IV. 264 *a*. Ceux qu'on supose être arrivez pendant le Siege de Constance. II. 193 *a*, *b*. Critique qu'en fait l'Auteur du Mercure Suisse. 213 *a*, *b*. On est fort enclin dans toutes les Religions à s'en croire favorisé. *là-même b*. Il y a des Ministres qui en voient partout, à qui tout le paroit. *là-même*. Sont un objet de Foi, & par conséquent un objet obscur. *là-même*.

Myrepsus (Nicolas) son Antidotaire. III. 805 *a*. Confondu avec Nicolas Alexandrinus par Merklinus. *là-même*.

Miroir, étoit une des principales pieces de l'équipage de guerre d'Othon.

d'Othon. I. 271 *b*. Fables concernant les Miroirs. III. 745 *b*, &c. Fable touchant un dans lequel Mazarin voioit tout ce qui se passoit en Portugal. 748. Mode d'en porter sur le ventre. II. 110 *a*, *b*.

Myron, ce qu'il fit pour obtenir d'une Courtisane ce qu'elle lui avoit déjà refusé. III. 37 *b*.

Myrrha, quelques-uns disent qu'elle se servit des artifices des filles de Lot pour coucher avec son pere. I. 81.

Myrthe interdit dans la Fête de la bonne Déesse. I. 716 *b*.

Missionaires, jusqu'où va leur mauvaise foi. II, 238 *b*. Où ils puisent les plus fortes invectives qu'ils débitent contre les Réformez. 594 *a*.

Mysteres. Les Mysteres allégoriques devroient être pour la plupart inconus à tout le monde. I. 29 *b*. Mysteres exposez à la raillerie des profanes, par l'impertinence de quelques Docteurs. II. 67 *b*. Si les Réponses des Théologiens sur les Mysteres peuvent être aussi claires que les Objections des Philosophes. 150 *b*. Leur explication en augmente les obscuritez. 240 *a*. Les Paiens ne vouloient pas qu'ils fussent divulguez. 593 *a*. Si leur rejection est un bon moien pour se faire beaucoup de Sectateurs. IV. 231 *a*. Ce que les Paiens en disoient. 232 *a*. Au dessus, ou même contre la Raison. 620. Ne doivent point être assujettis aux regles de la Lumiere naturelle. 621 & 631. Ils ne seroient plus Mysteres si la Raison en pouvoit résoudre les Difficultez. *là-même*. Les Peres de l'Eglise ne les discutoient point selon les Principes de Logique & de Métaphysique. 621 *n*. Dans les Controverses qui les concernent les Catholiques & les Protestans s'accordent à récuser la Raison. 622. Les Explications des Mysteres les ont plus embrouillez que débrouillez. 624. L'Hérésie ni le Paganisme ne peuvent tirer aucun avantage de l'insolubilité de leurs Objections contre eux. 628.

Mysteres Dramatiques: Mysteres de la Vie de Jesus-Christ joüez en Comédie à Poictiers. I. 629. Mysteres des Actes des Apôtres & de l'Apocalypse imprimez & joüez à Paris. II. 163 *a*. Pleins d'inventions grossieres & ridicules qu'on laissoit voir aux Peuples, pendant qu'on leur défendoit la Lecture de la Bible. *là-même a*. Les Diables y sont souvent mis en jeu. Origine de ces sortes de Pieces. 164 *b*. On en joüoit encore de semblables en Italie vers le milieu du XVI Siecle. *là-même a*.

Mystiques sont, eu égard à la voie unitive, Plagiaires des Platoniciens. III. 759 *b*. Vivement relancés sur leur consentement à la Damnation éternelle. IV. 107 *a*.

Mythologie, de quelle maniere il faut réfuter ce qu'on en emprunte. I. 54 *b*. Ne garde point d'uniformité. 114 *b*. Voi. aussi III. 367 *b*, 640 & 641 *a*. Sa principale différence d'avec nos Romans. II. 773 *a*. Raisons de l'Auteur sur les Observations qu'il en a faites. IV. 661.

Mythologistes, leurs défauts les plus ordinaires. II. 690 *a*, *b*. Leurs variations. 696 *a*.

Mithra, comment honoré par les anciens Perses IV. 559 *a*.

Mithridate, sa trahison. II. 46 *b*.

Miziere (François) donne la meilleure Edition des Oeuvres de Marot. III. 355 *b*.

Modelistes demandent des sujets distincts, quand elles sont incompatibles. IV. 260.

Modernes, Réflexions sur le Paralléle des Anciens & des Modernes. II. 214 *a*. La différence qu'il y a entre eux & les Anciens, eu égard aux Pieces Comiques. III. 787 *a*.

Modes, ont leur flux & leur reflux. II. 207 *b*.

Modes, ce que les Philosophes entendent par là. IV. 268 *b*.

Modestie, vertu rare parmi ceux qui ont de grands talens. I. 497 *a*. Cette vertu est souvent un obstacle à la fortune. II. 886 *a*.

Mœurs, si elles changent selon nos diverses Aventures. III. 668 *b*. Il ne faut pas juger de celles d'un homme par ses Ecrits. 687. Ne sont point interessées dans les Obscénitez que l'Auteur peut avoir raportées. IV. 644. Si les nôtres sont plus chastes que celles de nos ancêtres. 652 &c.

Moien de parvenir: Titre d'un Livre cité. II. 716 *b*, & III. 670 *b*.

Moyne (Etienne le) Professeur à Leide, sortit de France par permission de la Cour. I. 587 *a*, *b*. Ses Remarques au sujet de Scaliger & de Saumaise. II. 878 *b*.

Moines, on leur peut apliquer ce que Pline disoit des Esseniens. I. 25 *b*. Il y en a eu qui ne portoient qu'une ceinture pour tout vêtement, & qui s'étoient rendus insensibles pour les femmes. 80 *b*. Les Moines du XVI Siecle étoient ignorans & voluptueux, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les belles Lettres. 107 *b*. L'habit de Moine ne change pas les inclinations de celui qui le prend. 243 *b*. Le faux zêle des Moines a été la prémiere cause des traditions fabuleuses. 622 *b*. Moine de saint Sabas à Jerusalem, impose à un de ses Disciples un perpetuel silence. II. 240. Comment il le châtie pour ne l'avoir point gardé. *là-même*. Leur commerce mutuel de certains bons offices. 498 *b*. Persuadent à leurs dévotes tout ce qu'ils veulent. 677 *a*. Paralléle entre ceux de l'Orient & ceux de l'Occident. 831 *a*. Ils n'ont point de privileges qui les empêchent de reconoître la jurisdiction des Evêques. III. 63 *a*. Ce qu'il faut faire pour obtenir d'eux des loüanges & de bonnes attestations. 170 *a*. Convertis ne demeurent pas dans le celibat faute de trouver avec qui se marier. 526 *b*. Composent avec peu de jugement les Chroniques de leurs ordres. *là-même b*. Quelques-unes de leurs impostures. *là-même b*. Ce n'est point à eux à mettre la main au timon de la République. IV. 151 *b*. Vie qu'ils menoient dans le Monastere de St. Sulpice de Belley, & peines qu'ils donnerent à l'Evêque de cette Ville pour les en faire changer. I. 512 *b*, & 513 *a*, *b*.

Moïse, sa verge a été l'origine de ce que les Poëtes ont chanté de plusieurs autres verges. I. 4 *a*. Est accusé de renverser la Religion naturelle 68 *b*. De quel bois il se servit pour adoucir les eaux ameres. 75 *a*. Quelques-uns disent qu'il devoit savoir la Chymie en perfection. 1 *b*. Il est ridicule de vouloir pénétrer au delà du Déluge sans l'aide de cet Historien. II. 420 *b*. Paralléle entre lui & Hercule. 750 *b*. Comment sa mere fut choisie pour le nourrir par la fille de Pharao. III. 333 *b*. Ce que content de lui quelques Historiens d'Egypte. 751. Selon Machiavel, fut obligé pour faire recevoir ses Loix de faire mourir une infinité d'hommes qui s'y opposoient. IV. 160 *n*.

Mole (la) son crime & son suplice. IV. 101 *a*, *b*. Ce qu'il avoit répondu dans la question. 104 *a*. Sa tête par qui enterrée. 482 *a*.

Moliere: Auteur de la Polixene, assassiné. I. 383.

Moliere préféré à Plaute pour ses finesses & pour ses tours. I. 198 *a*. N'avoit besoin que de son génie, pour imaginer des incidens. III. 406 *b*. Cité. IV. 484 *a*.

Molinisme combatu par trois sortes de gens, qui ne veulent pas avouër qu'ils ont les mêmes sentimens. II. 830 *a*.

Molinosisme, Abjuration que l'on fit faire à un Moine qui en étoit coupable. III. 128 *a*. Sa conformité avec l'Origénisme charnel. 546 *a*

Mollerus, sa Réflexion contre ceux qui rendent leurs ennemis suspects d'Athéïsme. III. 12 *b*.

Mommorenci, d'où descend cette Maison. I. 240 *a*.

Mommorenci (Anne de) Connetable, son peu d'habileté, & le mal qu'il fait à la France. II. 723 *a*, *b*. Sa conduite eu égard à la Duchesse de Valentinois, fort blâmée par Mr. de Thou. III. 766 *b*. Croioit que les Lettres amollissoient les Gentilshommes, & avoient donné lieu aux Hérésies. IV. 362 *b*.

Mommorenci (François) poursuit une dispense de mariage en Cour de Rome. III. 715 *a*. Sa mauvaise foi. 716 *b*, & 717 *b*. Est traversé par la Maison de Guise. 719 *b*.

Mommorenci (Henri de) Connétable, sa femme écoute, lui vivant, des propositions de mariage. II. 569 *a*.

Mommorenci (le Duc de) demande des honneurs inusitez pour sa femme. II. 588 *a*. Décapité à Toulouse pour crime de felonie. III. 186 *a*. Jusqu'à quel point il étoit aimé. *là-même*. Si ses Juges pouvoient faire autrement que de le condamner à la mort. 187 *b*.

Mommouth (le Duc de) il y a eu des gens en Angleterre qui ont soutenu qu'on ne l'avoit pas pris. II. 327 *b*.

Mompensier (le Duc de) comment il traitoit ses prisonniers. I. 411 *b*. Veut avoir une Conférence de Docteurs & de Ministres, pour tâcher de ramener sa fille aînée. III. 153 *b*. Sa fille Charlotte se sauve en Allemagne, & y abjure le Papisme. 154. Il est fort cruel envers les Reformez. *là-même*. Se persuade que la Duchesse de Bouillon abandonnera le Calvinisme, pourvu qu'elle veuille écouter le Docteur Vigor. IV. 90 *b*.

Mompensier (la Duchesse de) veritable cause de sa haine contre Henri III. II. 12 *b*. On disoit qu'elle étoit amoureuse de son neveu le Duc de Guise. 657 *a*.

Monarchie, foible de ce Gouvernement. I. 637 *a*. Sans qu'une Monarchie mixte y puisse remedier. *là-même*. Est préférable au Gouvernement Démocratique en certains cas. 685 *b*. Son paralléle avec l'Etat Républicain par raport aux desordres qui peuvent naître. II. 774 *b*. S'il est bon que les Parlemens y aient beaucoup d'autorité. 809 *b*

Monarchie Françoise, à deux doigts de sa ruine par le crime des Princes du sang. II. 153 *a*. Les Reines y gardent presque toûjours le cœur étranger qu'elles y aportent. 206. Ce qui a pensé la renverser plusieurs fois. *là-même*.

Monarchie des femmes, il y eut une dispute sur ce sujet au XVI Siecle. III. 11 *a*.

Monarques, doctrines contradictoires sur leur autorité. I. 593 *a*, *b*. Sont sujets à des jalousies furieuses contre leur propre sang. II. 325 *a*, *b*. S'il est bon que la puissance soit partagée entre le Monarque & les grands Seigneurs. 658 *b*, & 659 *b*. Inconvéniens qu'il y a à écrire l'Histoire de ceux qui sont morts depuis peu de tems. 680 *b*. Leurs mauvaises qualitez sont quelquefois compensées par d'autres qualitez. III. 173 *b*. Ne tournent pas toûjours leurs passions selon le vent de leur interêt. 176 *b*. Lors que le Monarque est haï du Peuple, on ne veut presque jamais croire que ceux qu'il punit soient coupables. 252 *a*. Comment les Monarques se doivent conduire à l'égard des peines qu'ils infligent, & à l'égard des graces qu'ils distribuent. 497 *a*, & 670 *a*. Cherchez *Princes*, *Rois*.

Monasteres, étrange corruprion de ces lieux dans le XV Siecle. II. 26 *a*.

Monconis aprenoit dans ses Voiages plusieurs secrets de guérison. I. 56 *b*. Cité. 74 *a*. Il découvre la fourberie de la Superieure des Ursulines de Loudun. II. 591 *a*. Les idées qu'il avoit de la Divinité. 777 *a*.

Monde, calcul de sa durée selon la Bible Greque préféré au calcul du Texte Hébreu. I. 117 *b*. Combien il y a eu de grandes conjonctions depuis sa création. *là-même*. Son éternité enseignée publiquement dans Alexandrie au VI Siecle par un Philosophe Paien. 189 *b*. On ne sauroit démontrer par des raisons particulieres que chaque corps est dans l'Univers au meilleur état qu'il étoit possible. 218 *a*. Un œuf avoit servi à sa production selon la Théologie Paienne. 309 *a*. S'est trouvé trop petit pour deux freres. II. 5 *a*. Hypotheses touchant son origine & sa production. I. 654 *b*, & II. 297 *a*. Voiez aussi 372 *a*, *b*. Une moitié du monde se moque de l'autre. 311 *a*, *b*. Tout y est un véritable jeu de bascule. 404 *a*, & III. 556 *b*. N'a point eu deux principes collatéraux, éternels & indépendans l'un de l'autre. II. 760 *a*. Tradition sur sa fin. III. 94 *a*. Marque de sa depravation. 297 *b*. Il ne va pas de mal en pis. 459 *a*. Pour bien raisonner sur sa production il faut reconoître que Dieu est l'auteur de la matiere, & le prémier & le seul principe du mouvement. 557 *a*, *b*. Sa fin prédite sur ce que Jesus-Christ nâquit sous la triplicité aquatique. 94 *a*. Un Astrologue en predit la fin, après quoi il assûre que toutes les puissances

fances tomberont entre les mains des Turcs. IV. 287 *b*. Les principes des Philofophes Paiens fur fa production etoient mal liez. 341 *b*. Equivoques qui fe trouvent dans la controverfe de fon éternité. 530 *a*, *b*, & 531 *a*.

Mongitore (Antoine): fait imprimer la Differtation de Marafcia touchant les deux Sts. Mamiliens. III. 308.

Mongommeri, reprend les Etats de la Reine de Navarre. III. 475 *a*. Un article de la capitulation qu'il accorda ne fut point obfervé. 476 *a*. Vers emportez fur fon fuplice par J. des Caurres II. 110.

Moniales: voiez *Religieufes*.

Monliard, Hiftorien, on retablit une chofe qu'il avoit été obligé de fuprimer. II. 737 *a*.

Monluc, Marechal de France, mis en parallêle avec Des-Adrets. I. 493 *b*. Ses impudens Difcours touchant la Reine de Navarre. III. 475 *a*. Fait bien du carnage au mont de Marfan. 476 *a*. Cité. 738 *b*.

Monluc, Evêque de Valence, de quels moiens il fe fervit, pour négocier l'élection du Duc d'Anjou chez les Polonois. IV. 28 *b*.

Monod (le Pere) Confeffeur de la Ducheffe de Savoie. II. 111 *a*.

Mons (la Verfion de) cenfurée par Mallet. II. 837 *a*, *b*.

Monftres, il y en a cinq qu'on doit combatre à outrance. III. 744 *a*.

Montagne percée par les ordres de François I pour defcendre en Italie. II. 506 *b*. Mont Genevre plus commode. *là-même*.

Montagne (Michel de) cité touchant Mahomet II. I. 39 *b*. Cité encore. 501 *a*, touchant les Memoires de du Bellai. Cité encore. II. 86 *b*, 298 *a*, *b*, 338 *a*, 396 *a*, 494 *a*, & IV. 372 *b*. Sa Réflexion fur l'éducation des enfans. I. 57 *b*. Son jugement fur un éloge donné à l'Aretin. 303 *a*. Belle Obfervation de cet Ecrivain contre les faux miracles. 675 *a*. Avoit une affection particuliere pour Charron. II. 142 *a*. Ce qu'il dit des mauvais effets de la difpute. 415 *b*. Ce qu'il penfe de femmes qui fe marient à des vieillards. 482 *b*. Comment il fe moque des Catholiques, au fujet de certaines Maximes qui changent felon les tems. 816 *b*. Il n'a pas bien fu l'origine d'une Avanture qu'il tire de Platon. 892 *b*. Avoit naturellement de l'averfion pour le menfonge. III. 817 *a*. Ce qu'il dit des baifers ufitez dans les falutations. 832 *b*. Et de la capacité de l'ame à fe mettre alternativement dans des fituations opofées. IV. 305 *b*. Se moque de ceux qui regardoient comme dorées les Epitres de Guevara. II. 633 *b*. Comment les Facultez de Theologie de France fe comportérent à l'égard de fes Effais. IV. 616. Dédiés au Cardinal de Richelieu, & confervez dans toutes les Bibliotheques. 655. Ce Dictionaire n'aproche point de la licence de fes Effais, foit pour le Pyrrhonisme, foit pour les Saletez. *là-même*.

Montagne (Jean de la); traduit la Voie fure & la Voie égarée du Chevalier Lynde. III. 120 *a*.

Montalte (le Cardinal de) difoit qu'il ne mépriferoit jamais un homme à foutane & à petit colet. I. 254 *a*. Sa Lettre au Confeil de la Ste. Union. II. 150 *a*.

Montalto, Juif renommé, veut faire à Paris une ouverte profeffion du Judaïsme. II. 525 *a*.

Montargis fert de retraite aux Proteftans. II. 457 *b*. D'où pourtant ils font obligez de fortir. 458 *a*.

Montauzier (le Marquis de) fon Eloge en deux Vers. I. 277 *b*. Veut favoir où Balzac a pris ce qu'il dit de Penelope. III. 648 *b*. Aime fort Bourfault, & le propofe pour Sous-Precepteur du Dauphin. I. 651. Comment fes Lettres à Jurieu, & celles de ce Miniftre, font devenues publiques. IV. 566 *a*.

Montbeliard, la Conférence qui s'y fit fut plus l'effet de la politique que de toute autre chofe. I. 551 *b*.

Montbriffon, fauts de Montbriffon. I. 491 *a*.

Montecuculi (Sebaftien) empoifonne le fils aîné de François I. II. 504 *a*.

Montecuculi, triomphe de toutes les rufes de Mr. de Turenne. IV. 247 *a*. Ce de quoi il fut caufe par la prife d'une feule Ville. *là-même*.

Monte-Maior cité. I. 249 *a*.

Montenay (Matthieu de) grand Magicien & fort expérimenté. II. 526 *b*.

Montferrat: Deux Guerres qu'on y fait. II. 49 *a*. Son miferable état en 1551 &c. IV. 422 *a*.

Montjoye (Guillaume) grand Ami d'Erasme. II. 766 *a*.

Montmaur, plus mal traité par Feramus que par aucun autre de ceux qui écrivirent contre lui. III. 416 *b*. On ne pouvoit lui tenir tête avec la langue. 417 *b*. Ses bonnes & fes mauvaifes qualitez. 419 *a*, *b*.

Montmor, ou plutôt *Mommor*, Epigramme qu'il fit fur un Poëte. IV. 396 *a*.

Montmorisme, ce qui fut ainfi apellé. III. 416 *b*.

Montpellier eft une des prémieres Villes de France où le Droit Romain ait été lu publiquement. I. 49 *a*. Son Univerfité fait faire à Du Laurens toutes les Epreuves d'un fecond Doctorat pour y être admis. III. 69 *a*. Ce Médecin y fonde un Jardin de Medecine; Devife qu'il y fait mettre. *là-même*.

Monumens publics, il faut bien prendre garde que les Imprimeurs ne les falfifient. II. 312 *b*. Emploiez fouvent à prouver des menfonges. 555 *a*.

Moquerie, quelle étoit celle d'Ismaël. I. 88 *a*, *b*.

Moqueurs, trouvent à mordre fur toutes chofes. I. 653 *b*.

Moqueurs en fait de Religion, leurs Railleries font plus de mal qu'une Réfutation férieufe. 567 *a*. Etant tombez malades ils paffent dans une autre extrémité. *là-même*. Cherchez *Spinoza*, *Spinozisme*.

Moral, combinaifon du moral avec le phyfique. I. 569 *b*.

Morale pratique, fi Mr. Arnauld eft l'Auteur du fecond Tome de cette Morale. I. 343 *b*.

Morale, Maximes qui la renverfent. I. 26 *a*, *b*. Morale impure chantée publiquement parmi les Chrétiens. II. 475 *a*. C'eft une flêtriffure pour celui qui relâche le prémier la pratique de la Morale. 576. De quelle maniere on s'y doit prendre pour la bien connoître. III. 147 *a*. Il eft néceffaire pour chaque particulier, qu'on enfeigne une morale tres-propre à intimider la confcience. I. 26. Silveftre Prierias en pouffa fort loin le relâchement. III. 812 *a*, *b*.

Moralis Diabolica: Titre de Livre où ces mots font emploiés & d'où on les fait ôter. II. 523.

Moraliftes doivent être refervez à faire des reflexions fur les maladies & fur la mort des grands hommes. I. 63 *b*. Ne doivent point régler leurs opinions fur l'ufage du Droit Civil, quand il s'agit de relâchement. III. 229 *a*. Excès dans lequel les trop feveres tombent. IV. 655.

Moralitez, inconveniens de celles qui font prifes de la conduite des bêtes. I. 444 *a*.

Morel (Frederic) revoit & augmente la Traduction des Oeuvres de Philon par P. Bellier. III. 708.

Morellus, Miniftre étoit de la cabale qui vouloit changer la Difcipline. IV. 574.

Mores: Une infinité d'entre eux fe convertit par les Sermons de Jean André. I. 230.

Moret (la Comteffe de) Diftique fur la perte de fes yeux. I. 146 *a*. A quelle condition elle époufe le Comte de Cefi-Sancy. II. 631 *a*.

Morgues (Matthieu de) ce qu'un bel esprit penfoit de lui. III. 424 *b*. N'étoit guere propre à faire l'Hiftoire du Cardinal de Richelieu. *là-même*.

Morhof, on n'a pas bien entendu fa penfée dans l'Extrait qu'on a donné de fon Livre. III. 829 *a*.

Morgard (Leon) faifeur d'Almanachs, condamné aux galeres, à caufe de fes Prophéties. III. 237 *b*.

Mornac, fauts de Mornac. I. 491 *a*.

Mornai (du Pleffis) cité. II. 245. Réfute folidement la Réponfe de Coeffeteau au fujet de Gregoire VII. 605 *a*, *b*. Sa Lettre à Montagne. III. 485 *a*, *b*. Cruellement traité dans une Satire. IV. 175 *a*. Tort que lui fait d'Aubigné. 570.

Morfures impudiques, les Orateurs en ont parlé auffi bien que les Poëtes. II. 476 *b*.

Mort, il faut faire peu de fond fur les bruits qui courent de la mort des grands Hommes, & des Auteurs diftinguez. I. 63 *a*, & 456 *a*, *b*. Les Moraliftes doivent être réfervez là-deffus. 63 *b*. Quelle devroit être la difpofition des hommes à l'aproche de la mort. 153 *a*. Penfée d'Arcefilas fur la mort. 288. Gens qui ont promis de fe faire revoir après leur mort. 440 & 662 *b*. Lieu commun de confolation pour la mort. 484 *b*. Mort extraordinaire attribuée à un jufte jugement de Dieu, tant par les Orthodoxes que par les Hétérodoxes. 571 *a*. On fait des Réflexions précipitées fur celle des Hérétiques. II. 91 *a*. Ce qu'en ont dit quelques Paiens. 122 *a*. Eft une faveur aux miférables. 899 *a*. Louïs XI, Roi de France, avoit défendu de lui prononcer ce mot. III. 175 *b*. Voiez 176 *a*. Voiez auffi. 170 *a*. Examen des confolations qu'Epicure & Lucrece donnoient contre la mort. 215 *b*. Les Spinoziftes n'ont point de folide confolation contre elle. 216 *a*. Les Arrêts qui condamnoient à la mort, ne devoient être exécutez que dix jours après, pourquoi. 237 *b*. Dogme des Paiens touchant fes caractéres. 823 *b*. Réflexions fur la mort fubite. IV. 421 *b*, & 422 *a*. Comment les Paiens fe recommandoient à Dieu à l'article de la mort. 553 *b*.

Mortemar: Voiez *Rochechouart*.

Morts: Urbain Regius étoit d'avis qu'il falloit prier pour eux. IV. 41.

Morus (Thomas) fes vers contre un Aftrologue cocu. IV. 340 *b*. Honnêtetez qu'il fait à Grynæus à la recommandation d'Erasme. II. 611 *a*, *b*.

Morus (Alexandre) bon mot de ce Miniftre. II. 191 *b*. Cité. IV. 607 *b*. Paffage de cet Auteur contre les Univerfaliftes, & particulierement Amyrault & Spanheim. 426.

Mofchus, s'il eft l'inventeur des atômes. III. 99 *a*.

Mofcovie (le grand Duc de) de quelle maniere fe fait le choix de la femme qu'il doit époufer. II. 520 *a*, *n*.

Mofcovites rendus effeminez par les Allemans & par les Livoniens. I. 587 *b*.

Mothe le Vayer. Voiez *Vayer*.

Motif. Ceux qui méprifent les richeffes font plus loüables que les avares, quoi qu'ils agiffent par un même motif. I. 320 *a*. Motifs finguliers & rafinez, pour ne point faire de charitez. I. 648 *a*, & 649 *b*.

Mots, on court plus après les nouveaux qu'après les vieux. I. 45 *b*. Mots dont on fe fervoit pour faire peur aux enfans. 46 *b*. Leur fignification peut varier d'un tems à un autre. 395 *a*, *b*. Plaintes qu'on a faites contre leur changement, & qui ne font pas trop mal fondées. II. 587 *a*, *b*. Comédie eft fort propre à en forger de nouveaux. III. 789 *a*, *b*. Dialogue où l'on fe moque de ceux qui fe fervent des mots furannez. I. 50 *b*. Voiez auffi IV. 23 *a*. Il faut avoir de la délicateffe fur leur arrangement. IV. 343 *a*, *b*. On aime à en raporter non pas tels qu'ils ont été dits, mais felon la forme qu'on croit la meilleure. I. 320 *b*. On ne peut fe réfoudre à en perdre aucun. II. 294 *a*. Voiez auffi IV. 442 *b*. Gens qui ont excellé en bons mots. I. 216 *b*, 484 *a*, 523 *a*, & III. 797 *a*. Bons mots de Bion. I. 566 *a*. Défaut ordinaire de la plupart des bons mots. *là-même*, IV. 189 *b*. Il y en a qui font groffiers dans certains Ouvrages, & qui ne le font point dans certains autres. 640. Ce qui les rend obfcenes. 641. Les Stoïques fe mocquoient de leur Diftinction. 646. Les plus délicats faliffent l'imagination comme les plus groffiers. 647.

Motte-Aigron, déclare qu'il ne pourroit fouffrir qu'on lui fit fes Livres. I. 434 *b*. Petit Eloge de cet Auteur. III. 440 *b*.

Moudre,

Moudre, quelle est la signification de ce mot chez les Hébreux. IV. 134 *a*, *b*.

Mouëlle, savoir si les lions en ont. I. 54 *b*. C'est dans la mouëlle que se trouvent les parties spécifiques de l'animal. 55 *a*.

Moulin (Pierre du) sa Conference avec Cayet. II. 2 *b*.

Moulin (Pierre du) le fils, cité. IV. 412 *b*.

Moulin (Louïs du) ce qu'il avança touchant l'Histoire de Camden. II. 29 *a*. Fait imprimer une Lettre de Dureus à Pierre du Moulin son pere. 334.

Mourans, si leurs sermens doivent faire preuve. I. 596 *a*, & 597 *b*. On leur fait souvent dire ce qu'ils n'ont point dit. II. 649 *a*. Les Paiens apliquoient leur bouche à celle des mourans. III. 335 *a*.

Mourir, c'est quelque chose de bien triste que de ne pouvoir mourir quand on le souhaite. II. 669. Une Demoiselle meurt en plaisantant. III. 119 *a*.

Mouvement, Difficulté contre le mouvement. I. 59 *a*. Voiez IV. 539 *a*, *b*, 540 *a*, 542 *b*. Aristote y a mal repondu. 540 *a*. Ne se peut produire que par voie de creation. I. 214 *a*. Si Dieu n'en étoit pas le premier & le seul principe, on ne concevroit pas que le monde eût eu besoin de lui pour sa construction. III. 557 *a*, *b*. Réflexion sur les conséquences de son eternité ou de son commencement par raport à l'existence de Dieu. IV. 528 *b*. S'il n'y a que son éternité qui puisse prouver l'existence d'un moteur separé de la matiere. 529 *a* On ne l'a point jusqu'ici bien défini. 542 *b*. Réflexions sur l'incomprehensibilité du mouvement. 543 *a*, *b*. Preuve qu'il n'y en a point de réel par l'impossibilité du vuide. 545 *a*, *b*.

Mufti, le destin des Sultans depend de lui. III. 549 *b*.

Mules qui n'étoient point stériles. II. 44. Mule entretenue chez les Atheniens aux depens du public. III. 34 *a*.

Mulhusinus, Jesuite: insulte David Pareus. I. 690 *a*.

Mulieres non esse homines, c'est une Dissertation qui excita bien des tempêtes. I. 63 *b*.

Mulius: tué par Nestor. III. 678.

Munckerus (Philippe) fait imprimer un Poëme de Marc Musurus. III. 451 *b*.

Mundus alter & idem: Ouvrage Allégorique de Joseph Hall, la Cour de Rome n'y est pas épargnée. II. 688 *b*. Jugement qu'en fait Naudé. *là-même b*.

Munster, faits concernant la paix de ce nom. II. 159 *a*. Ses Chanoines se piquent de noblesse & de milice. IV. 119 *a*. Ecole fondée dans cette Ville vers la fin du XV Siecle. II. 2. Ecole & Bibliotheque dressée dans cette Ville. III. 52. Cette Ecole sert de pépiniere de Literature à l'Allemagne. *là-même*.

Munus Adventitium: Ce que contenoit ce Livre. III. 325.

Munuza, Capitaine Maure, se souleve contre les Sarrazins, qui lui avoient confié la Cerdaigne. II. 417. Est reduit à la nécessité de se tuer. I. 11.

Muret fait croire à Scaliger, que des Vers qu'il avoit composez lui-même étoient des Vers de Trabeas. II. 77 *b*. Son Invective contre Suetone. IV. 300 *a*, & 301 *a*. Supercherie qu'il fait à Scaliger. 392 *b*. Son Oraison funebre par Bencius son Disciple. I. 519 *a*. Dédie sa Version Latine de la Rhétorique d'Aristote à Bencius. *là-même b*.

Murtola, comment il se vangea d'une Satire que le Cavalier Marin avoit faite contre lui. II. 772 *b*.

Musarium, reponse que Lucien fait faire à cette courtisane. I. 40 *a*.

Musculus, personne ne lit plus ses Ouvrages. III. 445 *b*.

Musæus (Jean) Professeur Lutherien, pourquoi il s'engagea à refuter un Athée. III. 13 *a*.

Muses procurent quelquefois de grosses pensions. I. 232. C'étoit dans leur temple que les gens de lettres s'assembloient à Alexandrie. I. 373 *a*. Le service qu'on leur rend sympathise avec le service qu'on rend aux Dames. II. 258 *b*. Devroient inspirer à leurs Sectateurs un véritable desintéressement. 684 *a*. Les Héros ont besoin d'elles, & elles d'eux. 751 *b* A qui elles doivent leur naissance. 905 *a*. Mises à loüage. IV. 214 *b*, & 584. Naturellement babillardes, surtout dans l'adversité. III. 567.

Musicien, ce qu'un Musicien dit un jour à Philippe. I. 312 *b*. Musiciens sont gens à bonne fortune. III. 636 *a*.

Musique, ses six notes par qui inventées. I. 301. Et d'où empruntées. *là-même*. Ses effets surprenans. II. 579 *a*. Attachement que Neron y avoit. IV. 440 *b*. Rinuccini, ou Caveleri, regardez comme les Inventeurs des Pieces de Theatre en Musique. 59 *a*, *b*.

Musso, fut nommé le *Chrysostome des Italiens*. III. 448 *b*. Et regardé comme le bras droit du Concile de Trente. 449 *b*.

Mustapha, Empereur des Turcs, comment élevé sur le throne. III. 549 *a*. Et pourquoi déposé. *là-même*.

N.

*N*AERDEN saccagé par les Espagnols. II. 709.

Nagelius: Visionaire qui avoit prédit des Revolutions surprenantes. IV. 281 *a*.

Naissance, peu de gens sont bien aises qu'on parle de l'obscurité de leur naissance. I. 179 *a*, *b*, & IV. 198 *b*. De tout tems on a aimé à ravaler celle de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignitez I. 246 *b*. Voiez aussi IV. 198 *b*, & 245 *a*. La basse naissance ne peut être un vice. I. 253 *b*.

Nangis, (Guillaume de): insere toute la Chronique de Sigebert dans la sienne. III. 583 *a*.

Nani (le Cavalier) juge des mœurs des Hollandois par les mœurs des Italiens III. 189 *b*.

Naunius (Pierre): Juste Velsius fait des Leçons pour lui dans le College des trois Langues à Louvain. IV. 430.

Nantes (Edit de) par qui dressé, II. 132 *a*. Ce que le Cardinal Mazarin dit au sujet de cet Edit. I. 185 *a*. Voiez *Edit*.

Naples (Jeanne II du nom, Reine de) par quels services on obtenoit d'elle les grans emplois. II. 50. Comment elle découvrit un jour sa passion. *là-même a*.

Naples (Ladislas, Roi de) meurt empoisonné dans le sein de la volupté. III. 461 *a*.

Naples, qui le prémier y exerça l'Imprimerie. III. 289 *a*. Il s'y éleve du trouble à cause de l'Inquisition qu'on y veut établir. 522 *a*. Ce que l'on y apelloit le portique. 578 *b*. Fables concernant cette Ville. IV. 456 *b*, & *suiv.* On y a decouvert des Impies. III. 781 *a*.

Narni (le Pere) qui est l'Auteur de la Traduction de ses Sermons. I. 619 *a*.

Nassau (Maurice de) entendoit beaucoup les Mathématiques. IV. 279 *a*.

Nations, il y en a qu'on prendroit pour des bêtes brutes. I. 126 *b*.

Nature, n'écoute point les Loix. I. 220 *b*. Si elle nous incline à certaines choses, on n'en guérit pas sous le froc. 243 *b*. Nature corrompue se dédommage toûjours par quelque endroit. II. 598 *b*. Les effets de la nature ne peuvent être des pronostics d'un évenement contingent, à moins qu'une intelligence particuliere ne les destine à cette fin. III. 663 *a*. Ses secrets sont impénetrables. 732. Ne se doit point forcer par l'etude. II. 686 *a*.

Navagiero, ou Naugier: meurt à Blois de la Fievre pourprée. III. 466.

Navailles (le Duc de): son procédé avec les Députez des Villes Imperiales d'Alsace. III. 47.

Navarre (le Roi de) avoit des procès & un Conseil dans trois des Parlemens de France. II. 463 *a* Voi. *Henri IV*.

Navarre (Marguerite Reine de) Ses Nouvelles jusqu'où condamnables. IV. 637 & 638.

Navarre (Jeanne Reine de) calomniée & mal défendue. I. 709 *a*.

Navarre (Marguerite Reine de) Femme de Henri IV; Ravit les Ambassadeurs de Pologne par sa beauté. III. 266 *b*. Aimoit les Mathématiques. IV. 323 *a*. Voi. *Marguerite*.

Navarre: fait percer une Montagne pour le passage de l'Armée de France en Italie. II. 507 *a*.

Naudé, il ne paroît pas qu'il ait jamais cru ce que l'on conte des Sorciers & des Magiciens. II. 2 *a*. Cité. 131 *a*, & IV. 586. Ce qu'il raporte touchant l'exaltation du Pape Hadrien VI 673 *b*. Critiqué sur le chapitre de la déïfication d'Alexandre. III. 535 *a*. Qui étoit son Auteur favori. 578. Critique fort la conduite de Savonarole. IV. 151.

Naufrage, il est agréable d'en voir quelqu'un quand on ne le craint pas. III. 261 *b*.

Navicula Stultarum Mulierum: Livre mal-à-propos attribué à Badius par Valere André. I. 419 *b*.

Navire, ce que les Anciens disoient de l'arbre qui servit à construire le premier. III. 503 *b*.

Navis Narragonia, ou *Stultorum*, de Seb. Brandt. I. 419 *b*.

Nazianze (Gregoire de) l'opinion qu'il a des Conciles. III. 492 *a*. Voiez *Gregoire*.

Nearque, Tyran d'Elée, divers sentimens des Auteurs sur ce qui lui arriva avec Zenon. IV. 537 *b*.

Nectanebe, quand chassé de son Roiaume. III. 533 *b*.

Négoce, quelle est la Science requise pour y réüssir. I. 581 *a*.

Neméens, Jeux instituez en l'honneur d'Archemore. I. 310.

Nemesis, pourquoi nommé *Adrastée*. I. 84 *b*.

Nemours (le Duc de) Prince d'un merveilleux talent pour attirer les hommes dans son parti. I. 492 *b*. Sort de France, & pourquoi. II. 536. Il est rapellé, & sert contre ceux de la Religion. *là-même*. Comment il en est recompensé de la Cour de Rome. *là-même*.

Nepenthes, ce que c'étoit. II. 708 *a*.

Nephelococugie, ou la *Nuée des Cocus*: Piece de Theatre de P. le Loyer, où il y a bien des grossieretez. III. 138 *b*. Elle est pleine d'invention & d'esprit. *là-même*.

Nepos, ce qu'il signifie dans la belle Latinité. I. 440 *b*, & II. 576 *a*. Peut avoir le même sens en Italien que dans la bonne Latinité. II. 625 *a*.

Népotisme, il y a des tems où le grand & le petit ne regnent pas tous deux à la fois. I. 241. Quand il a ramassé toutes ses forces. III. 553 *a*.

Neron, plusieurs ont pris faussement ce nom. I. 357 *a*, *b*. Les dernieres heures de ceux que ce Prince avoit fait mourir, par qui composées. II. 442 *b*. N'avoit point composé lui-même l'Oraison funebre de Claudius qu'il recita. 667 *a*. Pourquoi les sages fermoient les yeux sur ses desordres. III. 529 *b*. Si les quatre Vers qui commencent par *Torva Mimalloneis*, sont de lui. 687 *b*. Son attachement à la Musique. IV. 440 *b*. Fut assez patient pour les Libelles. 579.

Nerva, son Regne pire que celui de Domitien, & pourquoi. II. 514 *b*. Apophthegme très-solide dont il fut profiter. *là-même b*. Meurt peu après avoir adopté Trajan, pensée de Pline là-dessus. 749 *b*.

Nestor, quelle étoit la grandeur de sa coupe. II. 584 *a*. Tue Mulius. III. 678.

Nestorianisme, le Sr. Moni croit que ce n'est qu'une Hérésie de nom. I. 75 *a*. Voiez aussi III. 498 *b*.

Neubourg, par quels motifs un Prince de cette Maison changea de Religion. IV. 41 *a*.

Nevenar (le Comte de) plaisante maniere dont il réduisit le Supérieur d'un Couvent à lui faire satisfaction. II. 778 *b*.

Nevers (le Duc de) on lui reproche d'avoir voulu se signaler aux depens du Roi son maître. II. 725 *b*. Qui a été le premier Duc de Nevers. 813 *a*.

Neufville (la): assure que Grotius avoit commencé de refaire son Histoire de Hollande. II. 619 *b*.

Neuhausel cédé aux Turcs par un Traité. III. 103 *b*.

Neutralité, ſes inconvéniens pendant les Guerres civiles ſoit d'Etat, ſoit de Religion. II. 380 *b*. Les Villes Impériales d'Alſace ne peuvent la garder. III. 47 *b*. N'empêche pas qu'un Hiſtorien ne favoriſe l'un des Partis. II. 49 *a*.

Nicarete, courtiſane illuſtre par ſa naiſſance & par ſon ſavoir. IV. 282 *a*.

Nicée, modération de ſon Concile au ſujet d'Arius. I. 330 *a*.

Nicephore eſt un Ecrivain fabuleux & ſans jugement. II. 849 *b*.

Nicias, fraieur qu'il eut d'une éclipſe de lune. III. 665 *a*.

Nicodémites, font quelquefois plus de mal qu'un ennemi déclaré. I. 591 *a*.

Nicolas, Evêque de Mire: donne un ſouflet à Arius dans le Concile de Nicée. II. 198 *b*, *n*.

Nicolas de Tollentin: Devotion particuliere de Philippe de Bergame pour lui. I. 535.

Nicolle, emploie toutes les mêmes Objections, que les Miſſionaires du plus bas étage. III. 229 *b*. Pourquoi il ne répond qu'à une des parties d'un Ouvrage de Mr. Jurieu. 642 *a*. Ses Objections conduiſent au Pyrrhoniſme. *là-même*. Il eſt faux que l'Auteur l'ait noirci *comme aiant écrit de Points de Doctrine qu'il ne croioit pas*. IV. 660.

Niem (Thierri de): Ce qu'il fournit à l'Hiſtoire de la Papeſſe. IV. 584.

Niger (Peſcennius) Empereur, ce qu'il dit au ſujet d'un Panégyrique qu'on lui vouloit reciter. II. 680 *b*.

Nimes, ſon Synode donne à l'Egliſe de Zurich toutes ſortes d'éclairciſſemens. I. 704. Claude Baduel y enſeigne les belles Lettres. 419. Ses Ouvrages à ce ſujet. *là-même*. G. Bigot y eſt appellé. 564 *a*. Ses Disputes avec Baduel. *là-même*.

Nymphes, il y en avoit qui ſurpaſſoient en longueur de vie toutes les autres natures mortelles. II. 691 *a*.

Ninus, quelle fut la derniere de ſes victoires. IV. 555 *a*.

Niphate: Montagne où Saturne ſe réfugie, & d'où il fut précipité dans le Tartare. I. 613 *b*. Jupiter le nomme Caucaſe en l'honneur d'un Berger de ce nom que Saturne y avoit tué. *là-même*.

Niphus, étoit d'une complexion fort amoureuſe. I. 279 *a*. Eſt cenſuré d'une faute de jugement. *là-même*. Et d'une contradiction. *là-même*. Ecrit contre Pomponace. III. 779 *a*.

Nobilis familia, comment il faut entendre ces mots dans les Eloges Latins. I. 176 *a*.

Nobilis & *Plebeius* n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome. II. 793 *a*.

Noble (le): brouille tout dans ſon Roman de Zulima ou l'Amour pur. II. 556 *b*.

Nobles, les maiſons nobles débitent ordinairement des chimeres ſur leurs premiers fondateurs. IV. 67 *a*.

Nobleſſe, Invective contre ceux qui s'en piquent. I. 253 *b*. Celle du pere eſt ordinairement plus aiſée à prouver, que celle de l'aieul ou du biſaieul. 521 *a*. Oraiſon de Philon ſur la vraie Nobleſſe, trad. par Dan. d'Auge. 391 *a*.

Noces, les prémiers Chrêtiens condamnoient les ſecondes noces. I. 371 *b*. Ce que dit ſaint Jerôme contre les ſecondes. II. 574 *b*, & I. 1 *a*. Elles ont été ſujettes & le ſont encore à des peines canoniques. II. 575 *a*. Qui la premiere des femmes du Peloponneſe y convola pour la ſeconde fois. 576. Ceux qui marioient leurs filles exigeoient de leurs gendres un préſent de noces. III. 368 *a*. Sentences contre les ſecondes. 185 *a*, *b*. Cherchez *Bigames*.

Noé, par quel moien il put reconnoître que c'étoit Cham qui avoit revelé ſa nudité. II. 130 *b*. Quelle fut l'injure qu'il reçut de Cham ſelon Mr. von der Hardt. 131 *b*.

Noëls, leurs airs profanes reprochez. III. 352 *a*.

Noyon, Proceſſion ſolennelle de ſes Chanoines pour remercier Dieu de la mort de Calvin. II. 18 *b*.

Noix de Galle: formée par la picquure d'un Inſecte ſur le Chene. IV. 263 *b*.

Nombre d'or, qui eſt l'Auteur de ce Cycle. II. 694 *a*.

Noms affectez à tous les Rois d'un certain pais. I. 29 *a*. Noms propres, les moindres fautes qu'on y commet, peuvent faire illuſion au Lecteur. 77 *a*, *b*. Le plus petit changement de lettres qu'on y fait multiplie mal-à-propos les Auteurs. II. 823. Milantia diſoit que ſi les Noms ſe vendoient, il faudroit acheter les plus beaux. I. 228. Noms intraitables par raport aux rimes. 431 *b*. Mal propres pour la Poëſie. II. 428 *b*. Nom peu prévenant peut nuire à un Auteur. I. 433 *a*. Nom changé par vanité. 87 *b*. Coutume que l'on avoit autrefois de ſe donner un nom. I. 112 *a*, & de le changer, 121 *a*, *b*, & III. 598 Il y a des noms dont on devroit ſe defaire. II. 582 *b*. Il y en a qui ſemblent influer quelque choſe dans les mœurs des perſonnes qui les portent. 897 *b*. Défenſe d'en changer. IV. 40 *a*. Devoient être emploiez librement ſelon les Stoïques. III. 772 *a*. Les Auteurs François défigurent les Noms propres. 51 *a*.

Nom tetragramme, ce qu'Alting en a dit. I. 173 *a*.

Nonnain: Voiez *Religieuſe*.

Nonnus, l'Hiſtoire de la femme adultere qui manquoit dans ſa Paraphraſe a été ſupléée par le Pere Abram. I. 34 *a*.

Nonnus ou *Nonnes* (Duard): Particularitez touchant cet homme. IV. 338 *a*, *b*.

Noradin: ſa fille devient amoureuſe d'un Prince de Weſtphalie ſe ſauve avec lui, & devient ſa ſeconde femme. II. 556 *b*.

Notables, aſſemblez à Fontainebleau. III. 337 *a*.

Notariat, Charge qui dans le XIV Siecle n'étoit pas indigne d'un Gentilhomme. III. 70.

Notes ou Scholies miſes à un Livre pour le réfuter. II. 346 *a*.

Nôtres Dames de Hall & de Zichem: Jugement que Joſeph Hall en fait auſſi bien que de leurs Hiſtoires écrites par Lipſe. III. 126 *b*.

Novarre (Jean de) Général des Auguſtins. I. 535 *b*.

Novateurs, ſont quelquefois néceſſaires. I. 402 *a*. Affectent d'avoir des dévotes, & de ſe ſervir de leurs intrigues. III. 256 *b*.

Novella, pourquoi Jean André nomme ainſi un de ſes Commentaires. I. 229 *a*.

Novella, fille d'un Profeſſeur en Droit Canon, faiſoit des leçons en la place de ſon pere. I. 229 *a*. Elle ſe cachoit le viſage quand elle montoit en chaire. *là-même*. Ce qui peut faire la matiere d'un joli problême. *là-même*.

Novice, ce qu'un Novice dit un jour à Charles-Quint. II. 136 *a*.

Nouvel Abſalon, &c. à qui on attribue ce Libelle. IV. 569 *a*.

Nouveliſtes, ſont ſujets à caution. I. 12 *a*. Voiez auſſi III. 274 *b*, & 367 *b*. N'ont pas beſoin d'être exhortez à reconoître les bontez de Dieu. II. 407 *a*. Groſſiſſent les choſes. III. 643 *a*, IV. 459 *b*. Se doivent ſouvenir d'une Sentence d'Agathon. I. 91 *a*. Font une eſpece de guerre avec leurs armes de plûme. IV. 583 *a*. Leur artifice pour inſpirer au peuple une crédulité flateuſe. III. 48 *a*, *b*. Embaras dans leſquels leurs déguiſémens les jette. II. 545 *b*. Le Siege des Places importantes ſera toûjours un facheux écueil pour eux. *là-même*. Leur prévention & leur partialité III. 590 *a*.

Nouvelles, une fauſſe nouvelle crue trois jours eſt capable de perdre un Etat ou de le ſauver. I. 641 *a*. Voiez auſſi IV. 582 *a*. Il y a des gens qui ſavent toutes celles d'une Ville, excepté celles qui bleſſent leur domeſtique. II. 713 *b*. Comparées à l'enchere des encans. 737 *b*. C'eſt un vice que d'en trop ſavoir. IV. 624.

Nouvelles de la Republique des Lettres: l'Auteur accuſé d'y avoir trop donné d'Eloges. IV. 659.

Nud, il y a eu des ſolitaires qui alloient nuds. I. 80 *a*, *b*. Pourquoi l'impudence d'aller nud s'eſt ſi ſouvent renouvellée parmi les Chrétiens. IV. 405 *a*.

Nudité, opinion de quelques ſolitaires ſur la nudité. I. 80 *b*. Eſpece de nudité de quelques femmes. II. 244 *a*, & 275 *b* Nuditez en peinture, défendues au ſexe chez toutes les Nations civiliſées. III. 110 *a*. La curioſité des femmes pour les nuditez originales. *là-même*. Vilaines coutumes par raport à la nudité. IV. 202 *a*.

Nully (Eſtienne de): après avoir été pourvu de la depouille du Préſident de la Place fait inutilement ce qu'il peut pour l'empêcher de la rendre. III. 753 *a*. Fait Préſident à Mortier par le Duc de Mayenne. *là-même*.

Numa Pompilius, defend à toutes les femmes débauchées d'entrer dans un Temple de Junon. II. 896 *a*. Reduiſit, mieux que Lycurgue, les filles à la bienſeance de leur ſexe. III. 109 *a*. S'il a introduit la communauté des femmes. 110 *b*. Il ne vouloit pas qu'on repreſentât la Divinité par des Images. 748 *a*.

Numenius, dit qu'Arceſilas ſe fixa dans l'inconſtance Pyrrhonienne. I. 284 *b*. Et il le maltraite fort. *là-même*. Il en a dit pourtant des choſes fort avantageuſes. 286 *a*.

O.

Obédience, comment on peut ſe ſauver dans deux obediences. I. 128 *a*.

Obéiſſance paſſive, fortement ſoutenue. I. 185 *b*.

Ὀβελίζειν, d'où eſt venu que ce mot ſignifie condamner. I. 314 *a*

Objections, il feroit à ſouhaiter que nous euſſions une regle generale pour diſcerner celles qui ne procedent que de la chair & du ſang. I. 490 *b*. On s'eſt plaint que Bellarmin propoſoit mieux celles des Heretiques qu'il ne les refutoit. 507 *a*. Les Réponſes d'un Théologien ne peuvent pas toûjours être auſſi claires que les Objections d'un Philoſophe. II. 150 *b*. Fondée ſur des notions bien diſtinctes, demeure également victorieuſe, ſoit qu'on n'y réponde pas, ſoit qu'on y réponde des choſes intelligibles. IV. 620.

Obligations, il y a peu de gens qui puiſſent aimer ceux à qui ils ont trop d'obligations. III. 252 *b*.

Obſcénitez, s'il n'eſt pas permis d'en raporter. II. 371 *b*. Voiez auſſi IV. 203 *b*, 300 *a*, *b*, & 301 *a*. Apologie de celles que l'on trouve dans quelques endroits de ce Dictionaire. II. 769 *a*. Voiez IV. 4 *b*, 6 *a*, *b*, & 61 *a*. La plupart des Poëtes reüſſiſſent mieux quand ils tournent leur Poëſie de ce côté-là. III. 350 *a*. Ecrites par une Reine ſage & vertueuſe. 471 *b*. Préſervatif contre celles des anciens Poëtes. IV. 179 *a*. La Mothe le Vayer fait l'Apologie de celles qu'il a répandues dans ſes Livres. 408 *b*, &c. Reprochées à des Accords qui s'en juſtifie. I. 47 *a* Groſſieres moins dangereuſes que les délicates. *là-même*, *b*. IV. 644 & 645. Degoutent du plaiſir des femmes. I. 47 *b*. Garaſſe cenſuré d'en avoir allégué, & comment il ſe défendit. II. 532 *b*, & 533 *a*, *b*. Il y en a dans l'Examen des Eſprits de J. Huarte, & dans la Traduction qu'en a faite Chappuis. 820. Naudé tâche d'excuſer celles de Niphus. III. 516 *b*. Licence debordée que ſe ſont donnée là-deſſus beaucoup d'Auteurs. *là-même*. Eclairciſſement ſur celles emploiées par l'Auteur. IV. 637 & 656. Différentes manieres dont elles ſont emploiées dans les Livres. 637. Remarques générales ſur celles qui ſe trouvent dans les Livres. *là-même*, 638. Ecrits obſcénes ne diſtinguent point les honnêtes gens d'avec les malhonnêtes. 637. Auteurs honnêtes gens qui en ont écrit. 638 & 663. Deux Partis touchant les Auteurs qui en ont écrit. 638. Remarques ſur celles de ce Dictionaire. 640 &c. Comment en uſe l'Inquiſition à l'égard des Procès où il en entre. 646. Il eſt impoſſible de leur fermer abſolument la porte. 648. Exemples de celles qui ſont dans la Bible. 649 & 654, & dans les Hiſtoriens Profanes. 649; & dans les Peres de l'Egliſe. *là-même*. Si elles choquent moins la pudeur étant écrites en Latin. 651. L'Apologie de l'Auteur ſe trouve en divers endroits de ſon Ouvrage tout auprès de celles qu'il raporte. 654. Si nos Poëtes modernes en ont moins que les anciens. 281 *a*, *b*.

Obſi-

Obsequens (Julius) prodige qu'il rapotte. IV. 303 *a*.
Ocean Septentrional, qui des Généraux Romains s'y embarqua le prémier. II. 324.
Ochin: quelques-uns de ses Ouvrages traduits par Jean Poinet. III. 762.
Ocrisia, comment elle devint grosse, & de qui elle accoucha. IV. 316 *b*.
Octave jure qu'il n'a point consommé son mariage avec la fille de Fulvie. II. 516 *b*.
Octavius de Minutius Felix, ce Livre a été donné à Arnobe. I. 350 *a*.
Odes, Procès intenté pour quelques Odes dérobées. IV. 72 *a*.
Odium Theologicum, cette passion trouve des Héréfies par tout où elle souhaite d'en trouver. I. 421 *a*. Une de ses plus fines touches. 448 *b*.
Oecolampade, avis qu'il donne à Farel. II. 443 *a*.
Oenomaus, reproche à Apollon d'avoir reconnu Archilochus pour client des Muses. I. 297 *b*.
Oeuf, servit à la génération des choses selon la doctrine des anciens. I. 72 *a*, & 309 *a*. Son raport avec les expressions de Moïse dans l'Histoire de la création. *là-même*. Autre Oeuf qui, couvé par une colombe, a produit Venus & l'Amour. *là-même*. Sens mysterieux qu'y trouve le Docteur Burnet. *là-même*
Oeuvres, du mérite des bonnes Oeuvres. I. 689 *b*. Expressions ambigues & Variations de Bucer sur le mérite des Oeuvres. 692 *b*, & 693 *a*. Difficultez de cette matiere. 693. On s'accorderoit sur ce sujet, selon Grotius, si l'on vouloit banir les chicanes. *là-même a*.
Officiers: Histoire des grands Officiers du Roiaume de France par J. le Feron. II. 455 *a*.
Ogier (le Prieur) censure le Pere Garasse. I. 556 *a*, & 700 *a*. Une de ses Oraisons funebres citée. III. 267 *a*.
Ogier (Charles) ce qu'il dit de l'incontinence du Nord. II. 395 *a*. La Relation de son Voiage de Dannemarc & de Suede est curieuse IV. 466 *b*. Citée. III. 417 *a*, & IV. 96 *a*.
Oie amoureuse d'un garçon. I. 198 *b*. Une autre aimoit un Philosophe. III. 31 *a*.
Oiseaux qui balioient chaque jour le temple d'Achille. I. 62 *a*. Oiseau qui peut enlever en l'air un cheval & son chevaucheur. II. 530. Oiseaux détruisirent l'armée des Ethiopiens. III. 365 *a*. Leur langage entendu par quelques gens. 368 *b*. Adorez dans Lemnos. 77 *a*. Langage des oiseaux. IV. 383 *a*.
Olympias, ce qu'elle dit à une belle que Philippe aimoit. I. 274 *b*.
Oliva, on y traite de la paix. III. 198.
Olivarez (le Duc d') favorise les amours de Philippe IV. I. 409 *b*. Mis en parallêle avec le Cardinal de Richelieu. IV. 376 *a*.
Olivier, comment & à quelle occasion produit par Minerve. I. 310.
Olivier, Chancelier de France, disoit que les François ressemblent aux guenons. II. 811 *a*. Oraison funebre de ce Chancelier par Dan. d'Auge. I. 391.
Olivier (Antoine): Evêque de Lombès, frere du Chancelier. I. 391.
Olonne (Madame d') ses amours ont fourni de la matiere aux Auteurs du XVII Siecle. III. 382 *b*.
Ombre qu'on disoit qui venoit persécuter toutes les nuits. II. 193 *a*.
Omissions, il y en a qui sont des crimes impardonnables dans un Historien. II. 353 *b*. Omission pure, plusieurs Philosophes soutiennent qu'elle n'est jamais libre. IV. 375 *b*.
On, pourquoi certains Ecrivains se designent ordinairement par là. III. 610 *b*.
Onesicrite fort consideré d'Alexandre, le suivit dans ses guerres, & y eut des emplois de distinction. II. 294 *b*.
Opera, prémier essai des Opera. II. 216 *b*. Qui en a été le prémier Auteur. IV. 303 *a*. Dans les XV & XVI Siecles les Opera étoient les Pseaumes, & les Proses de l'Eglise. II. 165 *a*. Rinuccini, ou Caveleri, regardez comme leurs Inventeurs. IV. 59 *a*, *b*.
Opinateurs, quelles sortes de gens sont-ce. III. 503 *a*.
Opiniâtres, ce qui leur arrive quand ils sont tombez dans quelque lourde faute. III. 295 *b*.
Opinions, leur diversité causée bien souvent par des méprises. I. 199 *a*. C'est par l'opinion seule que l'on juge de toutes choses dans le monde. II. 477 *b*.
Oppidum: ce mot est équivoque, & signifie tantôt une Ville, tantôt un Bourg. I. 518 *a*.
Oracles du Paganisme, plusieurs étoient consultez sur les mêmes cas. I. 94 *b* Et le plus grand des Dieux ne conservoit pas sa superiorité à cet égard. *là-même*. Différence entre les Dévins qui prédisoient en forme d'Oracle & les autres Dévins. 193 *b*. Plutarque confesse que tous ceux de la Beotie avoient cessé. *là-même*. Celui d'Amphiaraus étoit fort reveré. 194 *a*. S'ils cessérent par l'établissement de la Foi Chrétienne. 796 *b*. Si l'on y doit reconoître aucune operation diabolique. 413 *a*. Ne faisoient rien pour rien. II. 12 *a*. Etoient pleins de galimatias. III. 96 *b*. Oracle réduit au silence. IV. 386.
Oraisons funebres, quand & à quelle occasion l'honneur en fut accordé aux femmes Romaines par le Sénat. II. 35 *a*.
Orange, les cruautez que l'on exerça dans cette Ville, ont precedé les sauts de Mornac & de Montbrisson. I. 491 *b*. Les horribles cruautez qui s'y commirent, quand elle fut prise d'assaut par Serbellon. IV. 194 *a*.
Orange (Guillaume I Prince d') Brantome cite mal-à-propos l'Apologie de ce Prince au sujet de Philippe II, & de son ingratitude envers son pere. II. 137 *b*. Va à Strasbourg, pour y vendre toute sa vaisselle d'argent, & ses meubles. IV. 167 *a*, *b*. Deux fois assassiné. II. 149 *b*, & 150 *a*. Comment traité par R. Hall. 689 *a*.
Orange (Frideric Henri Prince d') comment disposé à l'égard du Cardinal de Richelieu. III. 189 *b*. La Princesse sa femme piquée contre le Cardinal Mazarin, travaille à la paix particuliere de la Hollande. I. 677 *b*.
Orateurs, s'ils doivent affecter de passer pour savans. I. 248 *b*. Se soucient peu que les faits qu'ils avancent soient certains. 686 *a*. Etoient rares en Cappadoce. II. 49 *a*, *b*. Ne font point scrupule d'exténuer ou d'amplifier les choses, selon l'intérêt de leur cause à laquelle ils font servir tout ce qu'ils peuvent. 70 *b*, & 179 *a*. On trouve bien des falsifications chez eux. 114 *b*. Servent beaucoup pour faire commencer, ou pour faire durer une guerre. 210 *a*. Ils ne sont pas assujettis à des Regles aussi étroites que les Historiens. *là-même b*. Orateur qui se donne bien des mouvemens pour satisfaire l'envie qu'il avoit de haranguer. 543 *a*. Leur Art depend presque tout de l'Action III. 666 *a*. Définition d'un Orateur. 675 *b*, & IV. 47 *b*. Se laissent facilement gagner par l'argent. II. 695. Leur langue peut faire beaucoup de mal dans une République. *là-même*. C'est une espece de miracle, quand deux fameux Orateurs vivent en bons Amis. 795 *a*. Ils sont toûjours prêts à se déclarer pour le Parti qui triomphe. 901 *a*. Ceux qui sont véhémens, excitent des tempêtes pour rien. III. 600 *a*, *b*.
Oratoire (les Peres de l') décriez à Mons & à Liege. III. 493 *b*. Fondateur de cet Ordre en France. I. 140.
Orchomeniens: deux Peuples de ce Nom. III. 709 *b*.
Ordre: il est de l'ordre qu'il se fasse quelque chose contre l'ordre. I. 90 *b*.
Ordre du Saint Esprit, qui en a dressé l'Office I. 180 *b*.
Ordres sacrez, qui étoient ceux qui y pouvoient être admis selon les anciens Canons. II. 596 *b*.
Ordres de Chevalerie: Traité de leur Origine & Institution par P. de Beloy. I. 514 *b*
Oreilles, Catalogue de gens qui ont eu la faculté de les remuer. II. 748 *b*.
Oreste, la longueur de son tombeau & de ses os. I. 220 *b*.
Orgueil, il en peut entrer dans nos plus louables actions. I. 320 *a*. C'est la passion ordinaire de ceux qui ne sont pas voluptueux. II 598 *b*. Apelle *la maladie sacrée*. III. 100 *a*. C'est le vice ordinaire des grands esprits. *la-même*.
Organisation, si les loix générales du mouvement y peuvent suffire. IV. 190 *b*.
Orichovius, avoue qu'il avoit épousé une femme étant Prêtre, mais non pas qu'il eût rompu avec l'Eglise Romaine. IV. 277 *b*.
Orientaux, échantillon de leur Légende. I. 36. Ils sont excessifs dans leurs éloges. 37. Pourquoi. *là-même*. Ils avoient coutume de consacrer des figures d'or, qui représentoient les parties du corps dans lesquelles ils avoient été incommodez. 83 *b*. Disoient que ceux qui étoient guéris d'une grande maladie, ou échapez d'un grand peril avoient été tirez du tombeau. *là-même*. Tournoient leurs faces en priant vers un certain point du ciel. III. 364 *a*. Considérations sur leur Religion. IV. 104 *a*.
Origene, son opinion touchant les Livres occultes du Prophete Elie, relancée par saint Jerôme. II. 348 *a*. Ce qu'il répond aux Manichéens sur l'origine du mal. III. 318 *a*, *b*. Voiez aussi 542 *b*, & 546 *b*. Avoit un grain de Spinozisme. *là-même*. S'il doit être mis entre les mains de tout le monde. *là-même*. Lui & les autres Peres ont regardé la question de l'origine du mal, comme une des plus embarassantes. 634 *a*. Choisissoit mal ses preuves pour établir la virginité de la Mere de Jesus-Christ. IV. 597 *b*. Sa Réponse à Celse touchant la raillerie qu'il faisoit de la Foi des Chrétiens. 621. Nemesius étoit dans quelques-unes de ses Erreurs. III. 490.
Origenisme étoit double, l'un charnel & l'autre spirituel. III. 546 *a*.
Originaux, confusion où tombent ceux qui ne les consultent pas. I. 712.
Origine: ce qui fait conoître l'origine & le progrès des choses doit être remarqué. I. 625 *b*.
Orleans, étranges desordres des Prêtres qui étoient dans ce Diocese. II. 91 *a*. Qui le prémier y établit la Bibliotheque de la Nation Allemande. 548.
Orleans (Louïs de France, Duc d') assassiné dans Paris par son oncle le Duc de Bourgogne. III. 181 *a*.
Orleans (Louïs d') Avocat de la Ligue, ce qu'il fait dire aux Catholiques Anglois. II 816 *b*.
Orleans (le Pere d') beaucoup plus équitable que Sanderus. I. 597 *a*, *b*. Cité. II. 337 *a*. Ce qu'il dit de la pénitence tardive. IV. 503 *b*.
Orope, fut un sujet de dispute entre les Atheniens & les Thebains. I. 192 *b*. Ses habitans furent les prémiers qui déifiérent Amphiaraus. 193 *b* Pillée par les Atheniens. II. 61 *a*.
Orphée mis en pieces par les femmes de Thrace, & pourquoi. I. 82.
Orthodoxe, chaque Orthodoxe ne doit pas se mêler de la Dispute. I. 392 *a*. Il n'y a rien qui fasse tant perdre l'envie de l'être, que de se voir persécuté par les autres Orthodoxes. IV. 473 *a*. En quel sens les Orthodoxes semblent admettre deux prémiers principes. III. 632.
Orthodoxie, grands inconvéniens où se jettent ceux qui la veulent établir en emploiant le bras séculier. I. 10 *b*. Ceux qui en sont les promoteurs sont quelquefois plus à craindre que les infidéles. 141 *b*. Trois choses dont aucune ne peut être une marque d'Orthodoxie. 201 *b*. Si pourvu qu'elle triomphe, il n'importe par où ni comment. II. 144 *b*. Il y en a une Philosophique & une autre Théologique. 288 *b*. Comment elle se conserve contre les attentats de l'Hérésie. III. 199 *a*.
Orthographe, combien il est nécessaire de l'observer exactement. II. 224 *a*. L'ancienne se doit conserver dans les impressions ou réimpressions des vieux Ecrits. 408.

Orthographe Françoiſe : Laurent Joubert en fut un innovateur. II. 856 *b.*

Oriz, Pénitencier du Pape, envoié à Ferrare pour y être le Convertiſſeur de la Ducheſſe. II. 458 *b.*

Os, ce que les Juifs content d'un petit Os. I. 452 *b.*

Oſanna, Sainte fort vénérée à Mantoue. II. 459 *a.*

Oſiander, ce qu'il enſeignoit touchant la mediation de Jeſus-Chriſt. IV. 276 *a.*

Oſiris, en quel lieu étoit ſon tombeau. I. 27. On n'emploioit aucune Muſique aux Sacrifices qu'on lui offroit. *là-même b.* On ſacrifioit à ſes Manes tous les rouſſeaux que l'on rencontroit. 714.

Oſorius (Jerôme): prend pour Interlocuteurs de ſes Dialogues *de Gloria* J. Metel ſon Ami & Antoine Auguſtin. III. 381.

Oſorius : compoſe la Vie de Jerôme Oſorius ſon oncle. III. 549 *b.*

Oſſat (le Cardinal d') gagne les Jéſuites ; au ſujet de Marthe Broſſier prétendue poſſedée. IV. 63 *a.*

Oſtentation, peu de Savans s'en garentiſſent. II. 66 *b.*

Oſtraciſme, qui en fut l'inventeur. I. 53. Pourquoi on infligeoit cette peine. II. 178 *b.*

Othon, Empereur Romain, ſon miroir étoit une des principales pieces de ſon équipage de guerre. I. 274 *a*, *b.* Vaincu par Vitellius. IV. 298 *a.* Diſparate de ſa vie. 306 *b.* Sa générosité. 505 *a.* Maxime qu'il allégua en mourant. 553 *b.*

Othon I, Empereur: mourut l'an 973. I. 619 *b.*

Othon III, Empereur, aimoit les pelerinages. I. 597 *a*, *b.*

Othon IV, Empereur, fut charmé de la chaſte Réponſe d'une fille. III. 300 *a.* Voiez II. 624 *b.*

Ottoman : ce mot ne frape point la populace comme celui de *Turc*; Supercherie de Jurieu dans l'emploi de ces mots. IV. 660.

Ottomans, Empereurs Turcs, il n'y a rien de plus fragile que leur autorité, quoi qu'elle ſemble la mieux appuiée. III. 549 *b.* Hiſtoire Métallique des Empereurs Ottomans promiſe. IV. 271.

Ovide, cité touchant les couches d'Alcmene. I. 147 *a.* Etoit un maître peintre en fait d'Amour. 560. N'obſerve pas aſſez la vraiſemblance, au ſujet d'Oenone. III. 637 *b.* Ce qu'il dit d'Hippodamie & de Ceneus. I. 375 *a.* Repris touchant Pygmalion qu'il donne lieu de ne regarder que comme un ſimple Statuaire. III. 723 *b.* Ce qu'il dit de la proſtitution des femmes de Cypre. *là-même a*, *b.*

Ouï-dire, il ne faut raporter des ouï-dire que dans deux cas. I. 428 *a.* Il faut ſe défier des Contes qui ne ſont fondez que ſur l'ouï-dire. II. 161 *b.* Comment on ſe doit conduire à l'égard des Contes qui n'ont point d'autre fondement. III. 516 *a.*

Ouvrage, quand un Adverſaire les attaque par la voie du bras ſéculier, cela ne fait qu'augmenter la bonne opinion qu'on en a deja. I. 379. Il y en a d'excellens qui ont de très-grands défauts. 522 *b.* De quelle maniere on doit juger de certains Ouvrages. II. 27 *b.* Ouvrages Poſthumes ne manquent jamais d'être defectueux, quand ils ſont augmentez ſur les Memoires informes des Auteurs. 129 *b.* Il eſt difficile qu'un Ouvrage, quelque fort qu'il ſoit, ait quelque force dans les Fragmens qu'un Adverſaire en allégue. 170 *a.* Ouvrage dont la perte doit être extrémement regrettée. 220 *a.* Les Ouvrages ne ſe doivent point comparer par morceaux à d'autres Ouvrages, pour bien juger de leur prix; mais il en faut comparer le tout au tout. 214 *a.* Les premiers Ouvrages qu'un homme publie peuvent être des Pieces très-achevées. 237 *a.* Il faut parler avec beaucoup de retenue d'un Ouvrage qu'on ne connoit que par le raport d'autrui. 241 *b.* On ſe trompe ſouvent dans le nom de leurs véritables Auteurs. 386 *b.* Ouvrages dont on eſt la dupe. 608 *b.* Il eſt juſte de bien étudier les regles avant que de prononcer s'il eſt bon ou mauvais. 886 *b.* Il y en a d'une telle nature qu'il n'eſt pas poſſible de n'y pas broncher. 885 *a.* Plus intelligible par les Extraits qu'on en donne que par eux-mêmes. 689 *a.*

Ouvrier, le droit veut qu'on donne la vie à celui qui excelle en quelque art bien qu'il ait merité de la perdre. II. 579 *a.*

Oxford, qui le prémier a été Profeſſeur en Hiſtoire dans cette Académie. II. 31 *a.* On y confere le titre de Maître és Arts à ceux qui ont fourni la carriere de ſept années. 27 *a.* Fondation de ſon College. IV. 502 *b.*

P.

PAdoue, ſe ſoumet à la République de Veniſe. IV. 596.

Paets, ſon grand mérite. I. 545 *a*, *b.*

Paganiſme, donne des idées auſſi affreuſes de la Divinité que l'Athéiſme. I. 94 *a.* Les Philoſophes & non les Prêtres écrivent en ſa faveur. 178 *b.* Si c'eſt un moindre mal que l'Athéiſme. 268 *a.* Qui fut la cauſe du ſilence de ſes Oracles. 413 *a.* Ses Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incrédules & des curieux. *là-même.* Il s'y faiſoit une monſtrueuſe alliance entre les cultes des Dieux, & les paſſions les plus ſales. 415 *b.* S'eſt formé ſur les jeux d'eſprit de quelques Poëtes. 613 *b.* Voiez auſſi II. 898 *b*, & 905 *b.* Rien n'eſt plus mal lié que ſon Syſtême. 67 *b.* Avoit dans ſes Temples des Tableaux horribles. 172 *a.* En quoi il faiſoit conſiſter une partie de ſon culte. 199 *b.* Qui en étoient les Phariſiens. 369. Pouſſé à bout par Arnobe. 901 *a.* Vénalité de ſes Oracles. III. 640 *b.* Ses cérémonies avoient plus pour but de détourner les malheurs, que de s'attirer des faveurs. 669 *a.* Ses Prêtres recevoient de bon cœur les offrandes des Courtiſanes. IV. 52 *a.*

Page, Action hardie d'un page. I. 493 *b.*

Page (. . le) Miniſtre de Dieppe & puis de Rotterdam: Auteur du Livre de l'*Impiété des Communions forcées*, meurt en 1701. III. 413 *b*, *n*

Paiens, ont bien connu la vertu. I. 196 *a.* Ce que pluſieurs ont cru du ſalut des Paiens. 218 *a.* Raiſonnoient peu conſéquemment ſur les réalitez de la vertu. 685 *a.* Leur doctrine ſur les Anges tutelaires. II. 5 *a.* Reflexion ſur leur Syſtême de la multitude des Dieux. 6 *a.* Ils pouvoient mieux répondre que les Chrétiens aux Objections des Manichéens. *là-même*, & III. 629. La plupart ſe conduiſoient comme font les Chrétiens qui ont la foi ſans la charité. II. 122 *b.* Leur diſtinction entre Dieux conus & Dieux inconus, reſſembloit fort à la diſtinction des Péripateticiens entre les qualitez manifeſtes, & les qualitez occultes. 298 *b.* Leurs Dieux étoient ſi ridicules, qu'on pouvoit bien s'en moquer ſans être Athée. 433 *a.* La contradiction de leur conduite envers ces mêmes Divinitez. *là-même.* On leur a reproché juſtement la derniere infamie du plus grand de leurs Dieux. 528 *a.* Craignent que le Chriſtianisme ne ſoit toléré publiquement, & pourquoi. 670 *a.* Un des effets de leur prévention. 852 *b.* On peut dire à leur gloire, que pluſieurs ont été plus ſages & plus purs que leurs Dieux. 902 *b.* Ceux qui ſe piquoient de la plus pure Orthodoxie n'étoient dans le fond que des Athées. 906 *b.* Ils ne pouvoient pas rejetter ſur les Poëtes les abominations qu'on publioit de leurs Dieux. III. 28 *a.* Ils ont été plus faciles à convertir que les Turcs. 266 *a.* Les idées, que les Anciens avoient de la Divinité, s'accordent avec la bonne Théologie. 669 *a.* Les Paiens péchoient autant en pillant le Temple d'Apollon, que les Juifs euſſent péché en pillant le Temple de Salomon. 708 *a*, *b.* Ils ſe peuvent vanter d'avoir eu, auſſi bien que les Chrétiens, des Rois qui gueriſſoient des maladies. 740 *b.* Auroient apris aux Juifs le dogme d'une vie à venir ſelon l'Hypotheſe de Bruges. IV. 113 *a.* Se prevaloient des endroits de l'Ecriture qui ſemblent attribuer à Dieu quelque imperfection. 116 *b.* Leur opinion touchant les Statues des Dieux. 282 *b.* On ne trouve pas qu'ils aient démandé aux Dieux le pardon de leurs péchez à l'article de la mort. 553 *b.*

Paillardiſe, ſi le Magiſtrat peut & doit la punir. I. 157. Combien en coutoit l'Abſolution. 438 *a.* Voiez *Fornication.*

Pain de Chapitre, ce que c'eſt. II. 391 *b.*

Pain ſans levain : quand on a ceſſé à Geneve de ſe ſervir de pain ſans levain dans la Cene. II. 686 *b*, *n.*

Pairs de France, ſi l'on doit raporter leur création à Charlemagne. II. 681 *a.*

Paiſan, qui fait préſent d'une rave à Louïs XI Roi de France. III. 175 *a.*

Païs-Bas, perdu par les jalouſies & les autres paſſions cachées de Philippe II. I. 409 *a.* Projet de Paix qui leur eſt propoſé. II. 522 *a*, *b.* A été le théatre de la guerre pendant deux ſiecles. III. 177 *a.*

Paix, il y a des circonſtances où chacun des Princes qui la concluent encourent le blâme de tout le monde. II. 340 *a.* Peine que l'on ſouhaitoit anciennement à ſes infracteurs. 341 *b.* Se fait aiſément quand les parties ont beſoin de faire ceſſer la guerre. 500 *b.* Ce ne ſont point ceux qui arment les prémiers, mais qui frauduleuſement font des menées ſecretes, qui la rompent. I. 618 *b.*

Paladins, les fables que l'on a écrites d'eux, ſe ſont introduites dans la Religion. I, 119.

Palais Anglois, Maiſon proche du Vatican, pourquoi apellée de la ſorte. II 671 *a.*

Palatin (l'Electeur) retabli par la Paix de Munſter. II. 618 *a.* Promet retraite aux Sociniens dans ſa ville de Manheim. III. 200. Fait imprimer les Pieces qui concernent l'Affaire du Landgrave de Heſſe, à cauſe du beſoin qu'il en a lui-même. 228 *a.*

Palatinat, où ſe trouve ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique. I. 170 *b.* La Révolution qui y arriva par la mort de Frideric III. IV. 479.

Palavicin (le Cardinal) Penſée qu'il emprunte d'Ariſtote. I. 90 *b.* Son aveu touchant les Deciſions du Concile de Trente. 487 *b.* Contretems qui lui arrive. II. 160 *a.* Bien moins prudent en refutant Fra-Paolo, que Baronius en refutant les Centuriateurs de Magdebourg. 274 *b.* Il n'a pas ſu le changement de Religion du Préſident Ferrier. 463 *b.* Pluſieurs de ſes Maximes cenſurées dans l'Evangile nouveau. 674 *a.* Les Papes lui faiſoient pitié lors qu'ils n'avoient point d'autre aſſiſtance que celle du St. Eſprit. IV. 628.

Paleſtine, quelques-uns de ſes Moines avoient renoncé aux habits & aux ſentimens de l'homme. I. 80 *a.* Il y a une montagne d'or promiſe aux Chrétiens, quand ils auront ſurmonté les Turcs. IV. 176 *b.*

Palingenius (Helias): nom ſupoſé de Jean Pincier. III. 727 *a.*

Palladium, par qui fait, & de quelle matiere. I. 5.

Pan puni par Venus, pour avoir jugé contre elle. I. 53 *b.* Sa conception. III. 647 *a.* De qui fils, & d'où vient qu'il a des pieds de chevre. 648 *a.*

Pancrates, baſſes complaiſances de ce Poëte pour Hadrien, & la recompenſe qu'il en eut. I. 245 *a.*

Pandectes : I Livre des Pandectes négligé par les Docteurs. I. 332 *a.* Contient les plus belles Loix de la Nature & de la Philoſophie Morale & Civile. *là même.*

Panégyriques, le moien d'en compoſer un facilement. II. 393 *b.* Leur multitude ne ſert qu'à defigurer les Hiſtoires. III. 39 *a.*

Panegyriſtes outrez font plus de mal que de bien à ceux qu'ils louënt. I. 326 *a.* Se jettent trop volontiers ſur les grands mots. 450 *a.* Envelopent ce qui pourroit rendre odieuſe la perſonne de leur Héros. 478 *a.* Des aſſaſſins des Rois récompenſez par les Eſpagnols. 628 *b.* Panégyriſtes des méchantes choſes, Iſocrate n'eſt pas de leur nombre. 715 *b.* Les Panégyriſtes modernes pouſſent leurs idées beaucoup plus loin que ne faiſoient les anciens. II. 324 *a.* Sont fort ſujets à ſe contredire. III. 612 *a.* Aiment à enchérir les uns ſur les autres. 682 *a.* Cherchez *Eloge.* Les Panégyriſtes ſont bien plus ingénieux que les Princes qu'ils loüent, à relever tout ce qui peut les rendre glorieux. 697 *a.* Les Eloges d'un Panégyriſte ne tirent point à conſéquence pour ſes autres Diſcours. IV. 346 *b.*

Panetius grand Philosophe de la Secte des Stoïques. II. 441.

Pangloffie, Balzac temoigne beaucoup de mépris pour un Ouvrage qui avoit ce Titre. III. 639 *b*.

Pannonius (Jean) ses vers sur la visite des Papes avant leur élection. III. 584 *b*. Et sur la batarde de Paul II. 622 *b*

Pansophie, qui est l'Auteur de cet Ouvrage, & de quoi il traite. II. 202.

Panstracie, Ouvrage de Chamier, comment nommée par l'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné. II. 132 *b*

Pantaleon: se corrige lui-même touchant la mort de Bibliander. I. 559 *b*.

Pantomimes, quand introduits sur le Théatre I. 470 *a* Leurs danses ont été, selon Zosime, une des causes de l'ébranlement de l'Empire. *là-même*. Elles remuoient terriblement la concupiscence. 470. C'est sous Auguste que leurs Danses eurent leur perfection. III. 725. Comment les Anciens ont représenté leur langage manuel. 726 *b*.

Paons, qui le premier des Romains s'avisa de faire aprêter de ces oiseaux dans les repas II. 794. Ces oiseaux étoient d'un grand prix chez les anciens Grecs. III. 667 *a*.

Papauté, combien il est difficile de l'exercer. II. 844 *a*.

Papebroch a chassé du Kalendrier plusieurs Saints. III. 65 *a*. Cité. II. 676 *b*, 756 *b*, & IV. 341 *b*.

Papes, comment on se peut sauver sous deux obédiences. I. 128 *a*. Privileges que leur attribuent leurs flatteurs. 164 *a*. Exemple d'une grande soumission pour leurs Censures. 421 *a*. C'est un Article de Foi pour les Catholiques, que le Pape puisse déposer les Souverains. 456 *b*. Le milieu que Bellarmin avoit pris au sujet du pouvoir du Pape sur le temporel des Rois n'accommode aucun des partis. 508 *a*, *b*. S'il faut qu'il soit scrupuleux & devot. *là-même b*. Interregne des Papes cause bien des desordres. IV. 718 *a*. Concourent avec les Princes à l'extension de la Langue Latine. II. 189 *a*, *b*. Ne doivent pas s'oposer par les armes temporelles aux entreprises des Empereurs. 240 *a*. Ni s'elever sur le temporel des Rois. 244 *b*. En tant que Souverains suivent les principes de la Religion du Souverain. 352 *b*. Leur Autorité dans Rome est tout autrement admirable, que celle de les anciens Empereurs. 601 *b*. Qui les a tirez de la servitude des Empereurs. 602 *a*. Si l'établissement de leur pouvoir excessif a dû être difficile. *là-même*, & 607 *a*, *b*. Pour être bon Pape ce n'est pas assez d'avoir toutes les Vertus d'un bon Ecclésiastique. 674 *a*. Corruption des mœurs de quelques-uns. 675 *b*. Quelle gloire ils peuvent se prometre s'ils veulent réformer les abus. 677 *a*. Le premier qui se vanta d'avoir des bâtards. 844 *a*. Ne peuvent rien contre les Canons des Conciles. III. 65 *b*. La coutume de leur baiser la main changée en celle de baiser leurs pieds. 80 *a*. Aveu que fit un Pape. 716 *a*, *b*. Quand l'on pourra exhorter les Princes non Catholiques à leur faire la Guerre. I. 660 *a*. Leur Autorité remise dans sa 1 Splendeur. 657 *a*. Vers sur la visite qu'on en faisoit autrefois avant leur élection. III. 584 *b*.

Papes & Cardinaux: accusez de se moquer de la Religion Chrétienne. II. 24 *b*. Prêtres du Palais du Pape s'en moquent de même. 25 *a*, *b*.

Papesse, si jamais l'Eglise Romaine en crée une, elle trouvera son Apologie dans les Ecrits du Pere de la Mainferme. II 481 *a*.

Papesse Jeanne, scandale causé par le Livre de Blondel touchant cette Papesse. I. 575 *a*. Faits concernans ce Livre. *là-même b*. Mr. Spanheim a ecrit pour tâcher de la rétablir. *là-même*. Vers en vieux langage composez sur son Histoire. II. 491 *b*, &c. Jean de Caurres Auteur Catholique n'en doutoit nullement. 110. Morceau de la Dispute touchant cette femme. 198 *b*. Les Protestans font encore des Livres, pour soutenir son Histoire. III. 586. On a regardé cette Controverse comme de la derniere conséquence, mais dans le fond c'est une vetille. 587. Conjectures sur l'origine de cette Historiette. 591. Elle a été forgée par des Prêtres & des Moines dans le sein du Papisme. 582 *b*, 589 *a*, & 774 *b*, & adoptée par une infinité d'autres. *là-même*. Ce Conte selon le recit le plus circonstancié 584 *a*, *b*, & 585 *a*, *b*. Auteurs Protestans qui ont soutenu cette Fable depuis le Livre de Florimond de Remond, & celui du P. Labbe. 586 *a*. Auteurs Protestans qui ne l'ont point crue. *là-même b*. Si cette Avanture est ignominieuse à l'Eglise Romaine. 589 *a*. Le plus ancien Auteur qui en ait parlé est posterieur de deux cens ans, & incompatible avec les Auteurs contemporains. 590 *b*. Ce Conte étoit propre à toutes sortes d'Auteurs. 591 *a* Les Protestans passent pour obstinez touchant ce Conte. *là-même b*. Il se trouve dans la Chronique de Martinus Polonus, mais quelques Savans ne croient point cet endroit de lui. 773. Pierre du Moulin ne croioit point cette Histoire. 441 *a*, *b*. Ses Partisans comptent parmi ses témoin. *Radulphus Flaviacensis*. IV. 18 *a*, *b*.

Paphnuce, convertit une fille de joie. IV. 339 *b*.

Papiers dechirez & jettez dans la mer, conservez par un cas bien remarquable. II. 230 *b*.

Papisme a reparé l'une de ses breches en France. III. 559 *b*. Conduite du Clergé Romain qui contribua beaucoup à sa destruction. IV. 451 *a*. Digression contre ceux qui ont tant de fois en vain prédit sa chute. I. 657 *a*, *b*, & 658 *a*, *b*, *& suiv.* On ne s'imagine point qu'il périsse de caducité. 657 *a*. N'a point été affoibli pendant les dix dernieres années du XVII Siecle. 658 *b*. Intrigues & Complots de Guill. Criton Jésuite pour le rétablir dans la grande Bretagne. II. 230. Zele de Joseph Hall contre le Papisme. 686 *a*, *b*. Deux Auteurs aussi fous l'un que l'autre écrivent l'un sur sa destruction, l'autre sur la destruction des Protestans. IV. 405 *a*, *b*, &c. Cherchez *Religion Romaine*.

Papistes, apariez autrefois aux Turcs & aux Paiens dans les Prieres publiques des Réformez. III. 380 *b*. Leurs Divisions. II. 687 *b*, *n*.

Pappus, Professeur à Strasbourg, ce qu'il demandoit à Dieu pour les Réformez de France & pour toutes les Eglises persécutées. IV. 295 *a*.

Paraclet, comment il faut prononcer ce mot. III. 593 *a*.

Paracelse, son Sentiment touchant nos premiers parens. I. 74 *a*.

Paradis, les Grands de Rome en distribuent les places pour de l'argent. II. 323 *a*. On prétend que Machiavel a dit qu'il aimeroit mieux etre envoié aux Enfers après sa mort, que d'aller en Paradis. III. 248 *a* Si celui que Mahomet promettoit fut une des causes qui lui attira tant de Sectateurs. 259 *a*. Ce qu'on a dit des occupations du Paradis. 145 *b*.

Paradis de Seneque, union qui pourroit être nommée ainsi. I. 654 *b*.

Paradis perdu, Ouvrage de Poësie écrit en Anglois, & fort estimé. III. 396 *b*.

Parasite, qui court un bon morceau. II. 157 *b*. Le plus célèbre de son tems. III. 415 *a*, *b*, 416 *a*, 417 *a*, & 420.

Parasitisme, ce qui en est la boussole & l'étoile polaire. III. 420 *a*.

Parchemin, son invention. III. 657 *a*.

Pardaillan (Segur) son Ambassade vers les Princes Protestans, & la cause de cette Ambassade. I. 671 *a*.

Pardies (le Pere) pourquoi soupçonné de n'avoir pas eu un véritable dessein de combatre Descartes. IV. 77 *b*.

Pardonner, on pardonne plus mal aisement une parole offençante qu'une action injurieuse. IV. 370 *a*.

Parent (François) Professeur Roial en Grec dans l'Université de Paris. I. 391.

Paresse, irrite le Ciel qui n'exauce point les fainéans. I. 67 *a*.

Pareus (Daniel) son *Medulla Historiæ Profanæ* est un Ouvrage d'Alting. I. 170 *b*. Le Démon découvre toute sa malice dans le *Calvinus Orthodoxus* de cet Auteur. II. 825 *b*.

Pareus (David) insulté par le Jésuite Mulhusinus. I. 690 *a*.

Parieurs, ce qui est bon pour les attraper. I. 54 *b*.

Paris étoit fort effeminé. II. 655 *b*. Son jugement sur la beauté des trois Déesses. 899 *a*. Devient jaloux de Corythus, & le tue. III. 530 *b*.

Paris, Comedien, fut tué par les ordres de Domitien. II. 303 *a*.

Paris, ce que dit de cette Ville le Saint-Evremoniania. III. 559 *b*. Jusqu'où va la corruption de cette Ville, eu égard aux femmes. 615 *a*. On croit qu'elle est pourtant moins corrompue que la plupart des capitales de l'Occident. 616 *a*. Siege fabuleux de cette Ville par le Geant Isaure. 590 *b*.

Parisiens, quel jugement ils font des Livres composez par un Auteur qui travaille dans sa Province. III. 572 *a*. Sedition où ils se portérent en 1648. 606 *b*.

Parjure impuni changea un Superstitieux en Athée. II. 282 *b*.

Parlans: Secte de Philosophes qui donne cinq preuves de l'unité de Dieu. IV. 630.

Parlemens ont trop d'éclat pour la petitesse des Causes dont ils decident. II. 329 *b*. Parlemens de France, leur roideur est quelquefois préjudiciable à l'Etat. 899 *b*. Voiez aussi IV. 425 *a*, *b*. Ne doivent jamais se séparer du Roi dans les Affaires d'Etat. *là-même*. Si le bien du Roiaume demande qu'ils aient plus d'autorité qu'ils n'en ont. II. 809 *b*. Ont été exclus depuis long tems du partage de la Souveraineté. III. 192 *a*, *b*.

Parlement de Paris, son Arrêt contre les Chymistes. I 326 *b*. Et sur des Theses contre la doctrine d'Aristote. *là-même*. Acte qui fut ôté de ses Regîtres. II. 656 *a*. Réfuse de vérifier l'Edit de Janvier. 806 *b*. Comment Charles IX lui parle. 809 *a*. Rudement mortifié. III 193 *a*. Rend un Arrêt fort remarquable, au sujet des Commissions. 412 *a*. Remontrances qu'il fait à Louïs XI. IV. 424 *b*. Conjecture sur les Raisons qui le portérent à envelopper les Jésuites dans l'Affaire de Chastel. II. 642 *b*. Sa conduite justifiée à cet égard. *là-même*. Comment en use avec Franc. Surgier, Prédicateur séditieux. IV. 281.

Parlement de Bourdeaux, le Chancelier de l'Hopital lui lave la tête comme il faut. II. 809 *a*

Parme (le Duc de) tâche d'amuser la Reine Elisabeth par de secretes propositions de paix. II. 289 *a*.

Parmenides, son sentiment sur l'Univers. IV. 516 *b*. Quel étoit son systême. 524 *a*.

Paroisses, il faudroit faire produire à chacune les preuves de ses dévotions. III. 658 *a*.

Paroître, gens qui ont mieux aimé être vertueux que de le paroître. I. 196 *a*, & II. 123 *b*. Voiez aussi III. 31 *a*, & 56 *b*.

Parole de Dieu: est le fondement des Théologiens, & la source de leurs preuves & de leurs Solutions. IV. 623. Il doit suffire à tout bon Chrétien que sa Foi soit appuiée dessus. 631.

Paroles font quelquefois autant que l'épée. III. 739 *b*.

Parrhasiana cité. II. 619 *a*. Examen de ce qu'on y avance qu'un Origéniste pourroit fermer la bouche aux Manichéens touchant l'origine du mal. III. 542 *b*, & 546 *b*.

Parri (Guillaume) porté à tuër la Reine, & puni du dernier Suplice. II. 230 *a*.

Parthes, conduite qui fait voir qu'ils meritoient le nom de barbares que les Grecs & les Romains leur donnoient. IV. 306 *a*. Assiegent Antioche, levent le siege, & leur Général est tué. II. 74. Se batoient en fuiant. 816 *a*.

Parti, il est difficile de se conserver l'estime & l'affection des Partis. I. 375 *a*. Si quelcun représente de bonne foi toute la force du Parti contraire il s'attire des reproches. 506, 507 *a*, & II. 150 *b*, & 169 *a*. Si l'on doit proposer foiblement les raisons du Parti contraire. 168 *b*, & 169 *a*. S'il est utile d'emploier pour la défense de son Parti toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises. 319 *a*. Chaque Parti a ses contrepoids qui servent reciproquement de ressource à l'autre. III. 237 *a*. Les mêmes choses nous paroissent veritables ou fausses, selon qu'elles favorisent ou notre Parti, ou le Parti opposé. 586 *b*, 587 *a*, *b*,

a, *b*, &c. 589 *b*. Etrange effet de l'Esprit de Parti. 776 *a*.
Partialité: fouvent on n'en accufe un Hiftorien, que par ce que l'on eft injuftement prévenu. II. 48 *a*, *b*.
Particularifme, grande Difpute excitée à ce fujet. I. 183 *a*.
Particules, celles qu'on apelle caufales jettent dans de grandes illufions. IV. 241 *a*.
Particuliers: ne font pas plus exemts de Divifions que les Communautez. II. 687 *b*.
Partifans, la probité les accompagne difficilement. IV. 440 *a*. Auroient mis à la taille la plupart des Dieux fi on les avoit laiffé faire. I. 197 *b*.
Parts (Jaques des): fon Difpenfaire volé par Nic. Præpofitus. III. 805 *a*, *b*. Particularitez qui le regardent. *là-même n.*
Pafcal, fon heureufe naiffance pour les Mathématiques. III. 282 *a*. Ce qu'en dit l'Abbé du Mas. 608 *b*. Un de fes Apologiftes feroit peut-être embarraffé par plufieurs Remarques de l'*Hiftoire des cinq Propofitions*. 609 *b*. Pourquoi il différa de communier dans une maladie, où il s'étoit déjà confeffé. 644 *a*. Ce qu'il eftimoit le plus dans la Philofophie de Mr. Descartes. 651 *b*. Meprifa les Mathématiques avant même qu'il s'attachât à la Dévotion. IV. 548 *b*.
Pafchalius cité. I. 402 *a*.
Pafquier cenfuré de plufieurs inexactitudes confiderables. I. 19 *a*. Il n'a rien compris dans un paffage d'Abelard. *là-même*. Querelle qui lui fut faite. I. 465 *b*. Cité. 552 *a*, II, 726 *b*, IV. 425 *a*, *b*, II. 735 *a*, & IV. 399 *b*. Cenfure de la maniere dont il voulut excufer Dante au fujet du mot *boucher*. II. 39 *a*. Il ne raifonne pas jufte dans l'aplication qu'il fait d'une Thefe générale à Pyrrhus & à Céfar, au Pape Leon & au Pape Nicolas. 119 *b*. Eft vengé par fes enfans contre les médifances d'un Jéfuite. 530 *b*. Son jugement de ceux qui ont écrit fur le Droit. 581 *b*. Se moque plaifamment d'un homme, qui fut invoqué peu de tems après. III. 140 *a*. Ce qu'il conte des Jéfuites. 149 *a*, *b*. Commet un Anachronifme relevé par Garaffe, & fort mal défendu par fes fils. 203 *a*. Réfuté fur un endroit de fon Plaidoier contre les Jéfuites. 295 *a*, *b*, &c. Critiqué par Garaffe au fujet du mot de *Paraclet*. 593 *a*. Ce qu'il dit des mariages clandeftins & du rapt. 718 *a*, *b*. Ce qu'il répond pour la défenfe de Mercerus accufé de brigue. IV. 30 *b*. Trouve mauvais que des Accords augmente fes Bigarrures. I. 46 *a*. Jugement qu'il fait des Ouvrages d'Armoiries de le Feron. II. 455 *b*.
Paffage remarquable retranché d'une feconde Edition, mais confervé par Ufferius. I. 622 *b*. Deftinée des paffages qu'on copie dans le prémier Ecrivain moderne que l'on rencontre. II. 64 *b*. Paffage curieux retranché d'un Manufcrit quand on le voulut imprimer. 267 *a*, *b*. Il faut fe défier de ceux qu'on ne raporte qu'à demi. IV. 361 *a*.
Paffe-Laigue (Jean de) Evêque de Belley; Louïs XIII lui accorde les anciens droits de fon Diocefe. I. 512.
Paffer, ce que fignifie ce mot de Catulle dans Martial. I. 271 *a*.
Pafferat, ce qu'il dit contre certains Antiquaires de Grammaire. IV. 23 *a*, *b*. Et contre ceux qui méprifoient Ovide. III. 554 *b*.
Paffereau qui par fon chant avertit les autres oifeaux qu'un païfan avoit répandu du mil vers la porte Majeure. II. 606 *a*, *n*.
Paffions, reffemblent à des Animaux qui cherchent leur nourriture. I. 560 *b*. Se couvrent d'un prétexte fpécieux. 579 *a*. Il faut bien prendre fon heure fi l'on veut travailler heureufement à les guérir. II. 221 *a*. Leurs prémiers mouvemens ne font pas volontaires. 277 *a*. Leur utilité après le péché. 421 *a*. Nous font fuprimer des circonftances qui ne nous plaifent pas. 456 *a*. La plupart font involontaires auffi bien que leurs fuites, & la raifon eft trop foible pour les détruire. 709 *a*, *b*. &c. Voiez auffi III. 561 *a*, *b*, & IV. 43 *a*. On n'a guere moins de befoin d'être au deffus d'elles pour conoitre certaines véritez, que pour agir vertueufement. III. 472 *b*. Si on les avoit déracinées on n'auroit point de peine à pratiquer la vertu. 558 *a*, *b*. Ne peuvent convenir aux bêtes felon les Stoïciens. 654 *a*, *b*.
Pafteurs: Les mauvais abufent de leur Autorité pour faire réüffir leurs deffeins. III. 87 *b*. Les Fideles font perfuadez qu'il faut cacher leurs Fautes. IV. 567 *b*. Cherchez *Miniftres*.
Paftor Fido a produit de méchans effets. II. 626 *a*.
Paftorales, Tragi-Comédies, Pieces inventées contre les regles de l'ancienne Poéfie. II. 625 *b*.
Paftorales, Roman fur les Amours de Daphnis & de Chloé, quels en font les défauts. III. 155 *a*.
Paftoureaux, nom de certains Vifionaires, on ne conut point d'abord ce qu'ils avoient de pernicieux. II. 97 *b*. Réflexion très-judicieufe d'un Hiftorien à cet égard. *là-même*.
Patience, Exemples d'une grande Patience. I. 309 *b*, II. 297 *a*, & III. 606 *a*. Qui va au delà des bornes. I. 510 *b*.
Patin (Guy) fa Liberté Cynique. I. 122 *b*. Son erreur fur de certains Vers de Pasquier. 552 *a*. Cité. 667 *b*, & II. 19 *a*, 280 *a*, & III. 301 *b*. Son jugement fur l'Efprit & fur la Science de Calvin. II. 20 *a*. On lui eft redevable de la publication de la Vie que Papyre Maffon avoit compofée de ce Réformateur. *là-même b*. Comment il parle dans une de fes Lettres de Mr. Tardieu & de fa femme. 465 *b*. Néceffité de rectifier fes Lettres par des Notes. 630 *b*, & 631 *a*. Réfutation de ce qu'il a dit de la mort de Mr. de Thou. III. 194 *b*. Son emportement contre Jofeph du Chefne. II. 157 *a*, *b*. Repris touchant une particularité de la Vie d'Auguftin Niphus. III. 517.
Patin (Charles) la caufe de fa difgrace. III. 619 *b*.
Patiner, on patine plus dans les petites que dans les grandes villes. III. 575 *b*.
Patins, femmes qui en portoient de fort grands. II. 248 *a*, *b*.
Patriarche de Conftantinople étranglé pendant la tenue du Concile de Florence. I. 187.
Patricius, ce mot eft équivoque. III. 720 *a*.
Patrie, d'où vient que celle des grands Hommes qui font nez dans un chetif lieu eft inconue. I. 397 *a*.
Patrimoine, des Philofophes ont renoncé à leur patrimoine avant la doctrine du fils de Dieu. III. 454. Le mépris de fon patrimoine eft un bien plus confiderable que le patrimoine même. I. 273 *b*. Les Loix d'Abdere portoient note d'infamie contre ceux qui l'avoient depenfé. II. 269 *a*.
Pavie: Journee de Pavie prédite à la Régente par Turrel, felon Paradin. IV. 407.
Pavie (le Card. de) obligé de figner des Décrets qu'il n'avoit point vus. III. 623 *b*.
Pavin (faint) Libertin fameux, dont la converfion a été mife au rang des impoffibilitez morales. II. 280 *a*.
Paul (faint) s'il a prétendu que le mari peut difpofer du corps de fa femme en faveur d'un autre homme. I. 65 *b*. Accufé d'avoir outré fes expreffions. 76 *b*, 77 *a*, & 78 *b*. Comparé à une grande mer qui s'enfle par impetuofité. *là-même*. Et traité fort irrévéremment des Italiens. *là-même*. Ses Epitres commment traitées par Bembus. 516 *a*. Eut befoin d'un correctif afin que l'excellence de fes revelations ne lui donnât de l'orgueil. IV. 372 *a*. Simon Simonius difoit qu'il pouvoit faire des Objections auxquelles cet Apôtre n'eut pu répondre. 216 *a*, *b*. Reconnoit que fa Doctrine eft obfcure, & qu'il ne la fait qu'imparfaitement &c. 621. Ne s'eft tiré des Difficultez de la Prédeftination que par le droit abfolu de Dieu fur les Créatures. 625. But de cet Apôtre, lorsqu'il défend de parler de ce qui eft fale. 654.
Paul de Samofate protégé par Zenobie. IV. 536 *a*.
Paul (le Pere) fa raillerie contre une des Seffions du Concile de Trente. I. 326 *b*. Cherchez *Fra-Paolo*.
Paul Jove, fe plait trop à ramaffer les traditions populaires. II. 436 *b*. Cité fort mal-à-propos au fujet d'Hadrien VI. 674 *b*. Cenfuré par Nonnius au fujet des colomnes d'Hercule. 749 *b*. Ses fautes au fujet de l'Ouvrage qui a pour Titre *Epiftolæ obfcurorum Virorum*. 780 *b*. Eft critiqué au fujet des caracteres qu'il donne à Ajacetus, & à Alamanus. III. 245 *a*. Cenfuré de fa negligence, au fujet d'Alfonfe Roi de Naples. 463 *b*.
Paul II, Pape, traite cruellement une troupe de Savans, & pourquoi. II. 436 *a*. Caffe tous les Abbreviateurs. III. 754. Ils lui préfentent une Requête, mais il y répond durement. 755 *a*. En quel fens il condamnoit le mot d'Académie. *là-même b*. Gémit de la dureté de la Loi du Célibat des Prêtres. 466 *a*, *b*.
Paul III, Pape, fa colere contre tout l'Ordre des Capucins. III. 522 *b*. Ce qu'Alciat en dit. II 859 *a*. Accufé de Magie & de grand commerce avec les Magiciens. 176 *b*.
Paul IV, Pape, refufe une difpenfe de mariage pour des interêts particuliers de fa famille. III. 715 *b*, & 719 *b*. Son aveu. 716 *a*, *b*.
Paul V, Pape: déroge en faveur du Duc de Lerme à la coutume de ne point envoier le Chapeau aux Cardinaux nouvellement élus. I. 420 *a*.
Paule Malatefta, Dame très-illuftre. II. 569 *b*.
Paulline portoit fur fes habits & à fa coiffure pour quatre millions de pierreries. III. 152 *b*.
Paume, antiquité de ce jeu. III. 489 *a*.
Paufanias, affaffine Philippe Roi de Macedoine. III. 533 *a*. Quelles furent les fuites de cet affaffinat. *là-même*.
Pauvreté: a contraint plufieurs perfonnes à cultiver les belles Lettres. IV. 525 *b*.
Pauvres: Michel Savonarole ne prenoit rien d'eux pour les médicamenter. IV. 149.
Pe (Lazare) traduit le Livre de Marinello des Maladies des Femmes, & accufe Liebaut de Plagiarifme. III. 345 *a*, *b*.
Péché, celui d'un particulier puni fur toute une Nation. I. 113 *b*. Quel fut le prémier péché d'Eve. II. 422 *b*. Comment on combat avec fuccès celui de l'impureté. 482 *b*. Si c'eft un accident de l'ame. 839 *a*. Péché de non-conformité. 872 *b*. Origine du péché expliquée par une nouvelle Hypothefe. III. 200 *a*. La difficulté qu'il y a d'en trouver l'origine. 626 *a* & *fuiv*. Utilitez de cette difpute. 629 *a*. Il n'y a point de Sectes qui ne deteftent la doctrine qui fait Dieu auteur du péché. 633 *a*. La queftion fur celui d'ignorance eft entourée de précipices. IV 56 *b*. On aime mieux le commettre que de déplaire à un Prince qui peut faire & renverfer la fortune. 617. Cherchez *Ignorance*.
Péché originel, explication peu conforme à cette doctrine. II. 253 *a*. Doctrine qui n'en differe qu'à l'égard des circonftances. IV. 103 *b*.
Péché Philofophique, Maxime qui l'étendroit auffi loin qu'il fe peut. III. 37 *b*.
Pecher, fi un homme qui peche mortellement ceffe de croire les Veritez de l'Evangile. I. 691 *b*.
Péculat, s'il doit être puni de mort. III. 341 *b*.
Pédant, fon caractere. I. 262 *a*, & 264 *b*.
Pédérastie, anciennement on n'attachoit point à cette efpece d'amour une note d'infamie. I. 205. Réprochée aux Dieux du Paganisme. II. 166 *a*.
Pédobaptifme, comment Caffander l'établiffoit. I. 202 *a*.
Pegna (François) donne deux Editions du Directoire des Inquifiteurs. II. 316.
Peindre, gens qui n'ont pas voulu fe laiffer peindre. I. 701 *b*, IV. 178 *b*, & 429 *b*.
Peines, Confidération fur leur éternité. IV. 234 *a*.
Peintres dont les tableaux trompoient les hommes & les bêtes, n'en étoient pas plus excellens pour cela. I. 260 *a*, & IV. 551 *a*. Qui faifoient les Déeffes femblables à leurs Maitreffes. II. 477 *b*.
Peyrat reproche aux Luthériens d'avoir fuprimé tous les Exemplaires d'un certain Miffel. II. 839 *b*. Les raifons qu'il allegue pour fonder ce reproche ne font point folides. 840 *b*.
Pelage II, Pape, envoie à Conftantinople pour demander du fecours contre les Lombards. II. 595.

Pélagiens, Edits severes contre-eux. I. 162 *b*. On ne leur sauroit faire plus de plaisir que de dire que la crainte des faux Dieux a pu porter l'homme à se repentir. IV. 618.
Pelasges enlevent les femmes Atheniennes. III. 76 *a*.
Pelerins: ont donné occasion à l'établissement des Spectacles de Devotion des XV & XVI Siecles. II. 164 *b*.
Pelion, quelle est la hauteur de cette Montagne. II. 286 *b*.
Pelisson, Réflexion sur quatre Vers qu'il fit. II. 123 *b*. Ce qu'il dit de la difficulté qu'il y a à composer d'un air aisé & facile. 626 *b*. Sa Reflexion sur l'injustice de ceux qui condamnent les occupations d'autrui. IV. 31 *b*. Etant à Toulouse y forme le plan d'une Compagnie de beaux Esprits. 391 *b*.
Pellevé (Cardinal) contretems qui lui arrive dans une Harangue qu'il avoit préparée. IV. 601.
Peloponnese, son expedition par les Heraclides precede le tems historique. I 718 *b*. Si toutes ses villes étoient maritimes. II. 285 *a*. La cause de la Guerre n'en est guere connue, pourquoi. III 668 *a*.
Pelops, les merveilles de l'une de ses côtes. IV. 317 *b*.
Penates: On leur sacrifie des Enfans. I. 684 *b*.
Penelope se gouverne bien plus prudemment qu'Helene. II. 704 *a*.
Pénétration, bien des gens se rendent ridicules à force d'en affecter. III. 756 *b*.
Penitence, Exemple d'une dure Pénitence. I. 68 *b*. Renvoiée au lit de la mort aussi bien que l'extrême-Onction. 481 *b*. Est suspecte. IV. 503 *b*. Abus remarquable de ce Sacrement, & plaintes qu'on en fait. II. 150 *b*, & 151 *a*.
Pénitenciers, leurs plaintes à Mr. le prémier Président de Paris. III. 615 *a*.
Pennafort, General des Dominicains, leur fait ordonner dans un Chapitre de s'apliquer à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. III. 358. Il veut repurger l'Espagne du Judaïsme & du Mahométisme. *là-même*.
Pennetier (Henri) Ministre Apostat. III. 61 *b*.
Pensée, c'est une matiere très-difficile que celle de la formation de la Pensée. I. 386 *b*. Si c'est une modification du corps, il s'ensuit que tous les corps sont des substances qui pensent. II. 285 *b*, 287 *b*, 288 *a*; & IV. 264 *a*. Ne peut être l'effet du seul arrangement des organes. *là-même*. Est distincte de toutes les modifications du corps qui soient venues à nôtre connoissance. *là-même a*. Voiez aussi 367 *a*. Ne peut convenir qu'à un être indivisible. III. 101 *a*.
Pensées, il faut moins d'esprit à les apliquer, qu'à les trouver. II. 367 *a*. Pensée pour être belle, doit être vraie. 388 *a*. Il n'y en a point dont il faille plus se defier que de celles qui ont un tour éblouïssant & majestueux. III. 179 *a*. Il y en a qui étant essentiellement bonnes, sont trouvées bonnes par tout & en tout tems. 787 *a*.
Pensées de Morin: Ouvrage qui fait brûler son Auteur. III. 433 *a*.
Pensionaires, avarice de ceux qui en tiennent dans les Universitez. II. 556 *b*.
Pensionaires d'Etat, ne jouïssent pas de leurs pensions sans soin & sans chagrin. II. 562 *b*.
Pensions, assignées sur les revenus de l'Eglise. I. 522 *a*. Si les grosses aquierent de l'estime aux personnes & à leurs Ouvrages. II. 684 *b*.
Pepin de raisin, étrangle Anacreon. I. 205.
Pepin, s'il répudia Plectrude, & s'il épousa Alpaïde. III. 40 *a*.
Perasia, les Prêtresses de ce lieu là se vantoient de marcher impunement sur la braise. II. 199.
Perault (Charles) se trompe touchant le Card. de Berulle. I. 545 *b*. Son jugement sur Homere, & sur son Dialogue d'Andromaque avec Hector. 234 *b*. Est obligé à suprimer quelques éloges. 347 *a*. Se moque d'un endroit de l'Iliade. II. 165 *a*. Ses Vers touchant le desavantage de nos Avocats comparez avec ceux de l'Antiquité. 329 *b*. On n'a point encore répondu à son Parallêle. III. 787 *a*.
Perdrix, Conte qu'on fait de la Perdrix. II. 326 *b*.
Pere, qui donne à son fils une bonne éducation. III. 797 *a*. La nature a donné beaucoup de force à l'amitié d'un pere. 719 *a*.
Peres de l'Eglise, quelques-uns ont ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie, ni celle de son prochain, par un crime. I. 27 *b*. Ont inferé dans leurs Ouvrages les plus affreuses impuretez. 74 *a*. Ont crû communément qu'Adam a été enterré sur le Calvaire. *là-même b*. Si ceux des trois prémiers siecles ont enseigné implicitement l'Arianisme. 332 *a*. On les ménage plus ou moins, selon que l'on est plus ou moins dans leurs Sentimens. 393. Raisonnent quelquefois pitoiablement contre les Gentils. II. 176 *a*. Voi. aussi 476 *a*. Avoient raison de reprocher aux Paiens les Amours exécrables de Jupiter. 528 *a*. Comment ils repoussoient les railleries des Paiens sur l'Avanture de Jonas. 852 *a*. Théologie de ceux des trois prémiers Siecles sur le Dogme de la Trinité. III. 691 *b*, *& suiv.* Quand les Ministres de France commencerent de les lire. I. 525 *b*. Ont raporté les Impietez & les Saletez des anciens Heretiques. II. 531 *b*. Sont répréhensibles si au fond c'est une chose criminelle. 532 *a*. S'il est vrai qu'ils écrivissent pour les Savans, & en Langue non entendue du Peuple. 531 *b*, & 532 *a*, *b*. Ce qu'ils exigeoient particulierement des fideles. IV. 621. Ne discutoient point les Mysteres sur les Regles de la Logique & de la Metaphysique. *là-même n*.
Pericles, fait part de ses richesses à Anaxagoras. I. 207 *b*. On le rend suspect d'Athéïsme. 215 *b*. Réponse qu'il fit lorsqu'il se laissa pendre au col un remede de vieille femme. II. 280 *a*. Jetté par terre en lutant persuadoit aux spectateurs, qu'il n'étoit pas vrai qu'il fût tombé. 720 *a*. Offre qu'il fait aux Athéniens. IV. 501 *a*.
Péril, on oublie après le péril les vœux qu'on a faits à Dieu. II. 279 *b*.
Peringskioldus (Jean): fait reimprimer avec des Additions & des Notes l'Histoire de Théodoric par Cochlée. II. 104 *a*, *b*.
Périodes: celles qui sont voisines & commencent par un même mot échapent aisement aux Copistes. III. 775 *b*. Il y en a, & des Demi-Périodes, qui étant ôtées n'empêchent pas qu'il ne reste un sens passable. *là-même*.
Péripatéticiens, Réflexion sur leurs formes substantielles. II. 6 *a*.
Péripatétisme, pourquoi il trouve tant de protecteurs. I. 229 *a*. Etoit incapable de prouver l'immortalité de l'ame. III. 780 *a*, *& suiv.*
Perpétuité de la Foi, qui est l'Auteur de ce Livre. I. 341 *b*.
Perron (le Cardinal du) faisoit toujours imprimer ses Ouvrages deux fois. I. 224 *a*. Ce qu'il jugeoit des Controverses de Bellarmin. 506 *b*. Son excuse envers une Princesse devant laquelle il est contraint de parler assis. II. 124 *b*. Particularitez qui le concernent. III. 411 *b*. La malignité de sa Reflexion contre les Réformez. II. 467 *b*. Il lance un cruel trait de satire contre Madlle. de Gournai. 585 *b*. Il ne laissoit pas d'avoir de l'estime pour elle. *là-même*. Dispute avec Michel Berault dans la Conférence de Mante. I. 525.
Perse, les Chrétiens y sont persécutez. I. 10 *a*. Artifices de ses Mages pour detruire la Religion Chrétienne. *là-même*. D'où descendoient ses Rois. 52 *a*. Comment on apelloit le Roi de Perse. 358 *b*, & II. 187 *a*, *n*. Ce que les Rois de Perse ont fait pour leur Langue. 558 *b*. Quel titre les Grecs donnoient au Roi de Perse. I. 93 *a*. Les femmes y sont belles. III. 262 *b*. Quel est en ce païs le sentiment des gens de Lettres touchant la nature de l'être souverain. IV. 254 *a*.
Persécuteurs de Religion, leurs finesses. I. 579 *a*. Les plus belles Maximes de la Morale Chrétienne deviennent des sornettes dans leur bouche. II. 649 *b*. Leur conformité soit qu'ils aient été Paiens ou Chrétiens. 759 *b*. Exemple de leur mauvaise foi. 887 *b*. Leur différente conduite selon la diversité des tems. IV. 14 *a*. Sont fort embarrassez à défendre leur conduite, sur tout quand ils se plaignent eux-mêmes de la persécution qu'ils ont soufferte. 126 *b*. Selon Jurieu, on satisfait au Précepte de l'Amour du Prochain pourvu qu'on leur souhaite les biens spirituels. 568 *b*.
Persécution pour cause de Religion, combien elle est injuste. I. 170 *a*. Beau passage de saint Augustin contre la Persécution. 202 *a*. Si en tems de persecution, il ne faut pas témoigner exterieurement la verité. 461 *a*, *b*. Aiguisent l'Esprit, donnent d'admirables Ouvertures pour le sens Mystique. III. 87 *b*. Cherchez *Intolérance en fait de Religion*.
Persepolis, qui fut la cause de sa ruine. IV. 338 *b*.
Perses, d'où leur vient ce nom, & quelle est l'origine de leurs prémiers Rois. I. 52 *a*. Ils sont redevables de leur Philosophie à Zoroastre. 309. Quel est le bonheur qu'ils attendoient de leurs principales Divinitez. *là-même*. Ils estimoient beaucoup tous ceux qui pouvoient bien porter le vin. II. 247 *b*. Croient que Mahomet Mahadi n'est point mort, & qu'il doit reünir un jour tous les hommes à une même creance. III. 325 *b*. Leur ancienne Religion. IV. 558 *b*, *& suiv.*
Pescia (Dominique de): Jacobin pendu avec Savonarole, & pourquoi. IV. 153 & 154.
Peste: Philippe de Bergame croit en être guéri par Nicolas de Tollentin. I. 535.
Pets: quelques personnes savoient en disposer de maniere qu'ils sembloient les faire chanter. II. 532 *b*.
Petau (le Pere) pourquoi il ne veut pas repliquer à un Ministre. II. 231. Est tombé en contradiction en représentant la Doctrine des trois prémiers Siecles. III. 692 *a*.
Peters (le Pere) Satire contre lui. I. 241 *b*.
Petra Sancta (Sylvester à) Jesuite: ses Notes sur une Lettre de Du Moulin à Balzac, &c. III. 441 *a*.
Petrarque: n'étoit point né quand Guido Cavalcante mourut. II. 109. Peut passer pour Disciple de Cinus, & lui dérobe des Pensées. 182.
Petrone: ses ordures moins dangereuses, que les delicatesses du Comte de Rabutin. IV. 646.
Petronille, Abbesse de l'Ordre de Frontevaux, accompagnoit quelquefois Robert d'Arbrissel dans ses Voiages. II. 482 *a*.
Peucer: ce qu'il dit de la mort de Paul II, éxaminé. III. 622 & 623 *a*.
Peuple: sa sotise. I. 111 *a*. Souvent puni pour les fautes des Souverains. 113 *b*. II. 62 *a*. A un sot attachement à ce qu'il trouve établi. I. 245. Seroit à craindre aux Ecclésiastiques en cas d'une grande capacité. 391 *a*. Ne démande que du pain, & des spectacles. 399 *a*. A besoin d'être nourri d'une haine aveugle & machinale pour les ennemis de l'Etat. 473 *a*. Ses droits fortement soutenus par Bodin. 590 *a*. Rend quelquefois justice à l'innocence oprimée. II. 66 *b*. Il y a de certains Articles où il aime qu'on le trompe. 205 *a*. Mutiné est incapable d'entendre raison. 207 *a*. Il n'y a aucun fond à faire sur sa fidelité. 254 *a*. Il tiendra coi si quelque force extérieure ne l'agite. 341 *a*. En quoi les peuples sont par tout semblables. 560 *b*. Leur naturel capricieux & inégal. I. 636 *b*, II. 763 *b*, 775 *a*. Voi aussi III. 693 *a*. Sont destinez à porter les peines de la folie de bien des gens. II. 786 *a*. Jusqu'où va leur foiblesse quand ils sont prevenus par des persécuteurs. 887 *a*. Leur disposition ordinaire par raport aux Traitez de paix & à la guerre. IV. 183 *a*. Le Peuple comparé à des coquettes. III. 171 *a*. A plus à cœur ses intérêts particuliers, que les Loix de l'Etat. 693 *b*. Le droit des Peuples a de beaux côtez, il en a aussi de laids. IV. 576. Ce qu'un Cardinal disoit du Peuple. 582. Croit aisément ce qui le flate. 582 *a*.
Peuples: leurs Confins ont souvent changé. I. 375.
Peuples libres, s'accoutument aisément à la servitude pourvu qu'on ne la nomme pas ainsi. II. 123 *a*.
Peut-être: c'est un défaut très commun que de changer en affirmation ce qu'un Auteur n'a dit que sous un *peut-être*. III. 517.

Phalaris, les Lettres qui portent son nom sont un Ouvrage fait à plaisir. I. 4 *a*. Voiez IV. 537 *b*. A quelle condition il auroit abdiqué sa tyrannie. II. 663 *a*. Conseil qu'il donne à Stesichore. IV. 216 *b*. Son taureau. 366 *b*. En quel tems il a vécu 535 *b*.
Phalere, port des Athéniens avant que le Pirée fut bâti. II. 40. *a*.
Pharamond, s'il institua la Loi Salique. II. 681 *b*. On n'est pas assuré qu'il ait jamais existé. 683 *b*.
Phare, tué de celui qui le construisit. IV. 501 *b*.
Pharisiens, étoient moins honnêtes gens que les Saducéens. IV. 115 *a*, *b*.
Pharsalie, mise en pieces par de jeunes gens. III. 708 *b*.
Phavorin, ses railleries contre un jeune homme amateur des vieux mots. IV. 23 *a*.
Phausina: Nom feint d'une Demoiselle de la Princesse de Salerne qu'A. Niphus aimoit. III. 517 *a*, *b*.
Pheaques, menoient une vie fort voluptueuse. I. 143 *b*.
Pherecydes, mourut d'une maladie pediculaire. I. 149 *a*.
Pheroras: aime une servante. I. 668 *b*
Phidias, son plus excellent Ouvrage. III. 76 *b*. Sous quel prétexte, & par quel motif il attiroit les Dames chez lui. 667 *a*.
Philesterus: son Histoire. III. 657 *a*.
Philammon: tué par les Phlegyens en voulant defendre le Temple de Delphes. III. 709 *a*.
Philelphe, avis qu'il donne à Laurent Valla. IV. 418 *b*.
Philippe, Roi de Macedoine, le songe qu'il fit après avoir épouse Olympias, diversement expliqué par ses Devins. I. 311 *b*. Si l'on peut soupçonner qu'il eût lu la sainte Ecriture. *là-même*. Il reçoit la loüange de boire beaucoup. II. 247 *b*. Bon mot de Demosthene à cet égard. *là-même*. L'Histoire de ce Prince entreprise pour l'usage des Provinces Unies. 360 *a*. Par qui tué, & pourquoi. III. 44 *b*.
Philippe, autre Roi de Macedoine, Chanson faite contre lui. I. 135. Comment il se défend contre Alcée. 136 *a*.
Philippe, Consul, souffre une grande violence. II. 342 *a*.
Philippe, Empereur, s'il étoit Chretien. I. 412 *b*.
Philippe I, Roi de France, excommunié dans les Conciles d'Autun & de Clermont, & pourquoi. II. 480 *b*.
Philippe de Valois, Roi de France, confirme une Chevalerie donnée à un autre par un Chevalier. II. 644 *b*.
Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, n'étoit guere chaste. II. 541 *b*.
Philippe II, Roi d'Espagne, sa jalousie & sa mysterieuse politique lui faisoient quelquefois du mal. I. 409 *a*. Ce que l'on pensa de lui après avoir fait brûler l'effigie de Constance Ponce. II. 60 *b*. Par quel motif après avoir ainsi terni la mémoire de son pere, il ne voulut pourtant pas qu'on lui fit son procès comme à un Heretique. *là-même*. Sa Réponse au Cardinal de Granvelle au sujet de la retraite de Charles-Quint. 136 *a*. Son ingratitude envers son pere. *là-même*. Il se fait aporter le fouet de son pere, & le met entre les mains de son fils. 136 *b*. Fait une paix qui lui est honteuse. 712 *a*. Aspire à la Couronne Imperiale. I. 645. Fait la Conquête du Portugal sur D. Antonio. IV. 338 *n*.
Philippe III, Roi d'Espagne, censuré comme un Prince fainéant. III. 329 *a*.
Philippe IV, Roi d'Espagne, devint amoureux d'une Comédienne I. 409 *b*.
Philisbourg: reste à la France par le Traité de Munster. III. 49 *a*.
Philistins étoient de terribles gens sur le Chapitre de l'Amour. I. 20 *b*. Ils respectoient neanmoins le mariage. *là-même*.
Philologues se fâchent facilement, & s'apaisent difficilement. III. 667 *a*. IV. 171 *a*.
Philon, veut decouvrir des mysteres qu'il faut laisser sous le voile. I. 87 *b*. Son Ambassade vers Caligula. 263 *a*. Condamne trois sortes de Legislateurs touchant le mariage. II. 180 *b*. Son Oraison de la vraie Noblesse, traduite par Dan. d'Auge. I. 391 *a*.
Philosopher, il est impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées. I. 327 *a* il y faut garder un juste milieu. II. 415. *a*. Suite naturelle de l'Esprit Dialecticien & Disputeur. 416 *a*.
Philosophes du Paganisme n'etoient pas des Impies. I. 178 *b*. Etoient les seules plumes que les Chretiens eurent à combatre. *là-même*. Il y en a eu qui ont renoncé à tous leurs biens. 206 *b*. Les anciens remontoient jusqu'au chaos, & aux prémiers principes. 212 *b*. Se plaignent que tout est rempli de ténébres. 215 *a*. Le prémier qui a publié des Livres. 217 *a*. C'est un Axiome des Scholastiques, qu'ils ne doivent point recourir à Dieu pour l'explication des effets de la Nature. *là-même* *b*. Ne sont gueres en état de juger de la machine du monde. 218 *a*. Si ceux qui ont emploié toutes leurs forces pour conoître le vrai Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la foi qui fait vivre le juste. 228 *a*. Portrait véritable d'un Philosophe parfait. 269 *b*. Parmi leurs Disciples il y en avoit un qui étoit le bien-aimé de son Maitre. 284 *a*. Leur Histoire a été laissée par les Anciens dans un état pitoiable. 290 *a*. Philosophe de pratique & non de profession. 322 *b*. Ils doivent tremper leur plume dans le bon sens. 326 *a*. On a dit qu'il n'y a rien de si absurde, qui n'ait été soutenu par quelque Philosophe. 580 *a*. L'antiquité avoit deux sortes de Philosophes, les uns ressembloient aux Avocats, & les autres aux Raporteurs d'un Procès. II. 169 *b*. On s'est plu à repandre sur leur Histoire autant d'Avantures prodigieuses que sur celle des Paladins. 270. Ceux qui étoient bien persuadez de l'éxistence d'un Dieu, ne pouvoient ne point se moquer des Superstitions Paiennes. 294 *a*, *b*. Philosophes & Rhétoriciens chassez de Rome. 440 *a*. Il y a bien des choses que les Loix défendent aux Philosophes & qu'elles permettent aux autres. 552 *a*. Portoient la peine de la sotise des Prêtres. 898 *b*, La difficulté qu'il y a pour eux d'expliquer la conduite de la Providence. III. 210 *a*. Les anciens ont cru l'ame materielle dans les hommes, aussi bien que dans les bêtes. 652 *a*. Il y en a qui n'ont point mis de distinction entre la pensée & le sentiment. 653 *a*. Le Peuple ne pouvoit souffrir qu'ils traitassent des causes naturelles. 665 *a*. Philosophes qui n'étoient d'aucune faction particuliere. IV. 45 *a*. Philosophes toûjours accusez d'Irreligion. 315 *a*. S'exposent à rendre raison de leur Doctrine à tout le monde. 621. St. Paul ne les défie point à la Dispute, exhorte au contraire les fideles à se tenir bien en garde contre la Philosophie. *là-même*. Leurs Disputes regardées par les Peres comme de grands obstacles à la Foi. *là-même*.
Philosophes Indiens, austérité de quelques-uns d'entr'eux. I. 652 *a*.
Philosophie, detruira les erreurs & les véritez, si on la laisse faire. I. 69 *a*. Voi aussi II. 415 *b*. & 769 *a*. En quel sens elle doit & ne doit pas recourir à Dieu pour expliquer les effets de la Nature. 217 *b*. Comment Lactance prétend ruiner toute la Philosophie. 286 *b*, & en particulier l'acatalepsie. *là-même*. Qui fut le prémier qui la transporta à Athenes. 289 *a*. Ne s'accorde guere avec la Théologie sur le réglement des limites. 329 *a*. Ne peut conduire l'homme qu'à lui faire enfin avouer qu'il sait seulement, qu'il ne sait rien. 708. Si sans elle la Théologie ne peut subsister. *là-même*. Ses Procès ressemblent à celui de l'huitre. II. 168 *a*. Strabon dit qu'elle ne sauroit nous conduire à la foi. 404 *a*. On l'a quelquefois avilie. 414 *a*. Si un dogme faux en Philosophie, peut être vrai en Théologie. 783 *a*, & III. 114 *b*. Voiez aussi 234 *a*, *b*. Cherchez *Raison*. Philosophie Péripatéticienne n'est propre qu'à fomenter les divisions des Théologiens. II. 839 *a*. Si on doit lui assujettir la Théologie. III. 545 *a*. La Philosophie est à bout contre les Objections des Manichéens, eu égard à leurs deux principes. 632 *a*. Elle est le remede de l'Impieté & de la Superstition. IV. 215 *b*. Est défigurée par les vaines subtilitez des Scholastiques. 352 *a*. Il est de l'essence des Véritez Evangeliques de ne se pas accorder avec elle. 620.
Philosophie Civile & d'Etat: Livre de Politique par Jean d'Arrerac. I. 332 *a*. Jugement qu'on en fait. *là-même b*.
Philosophie Soldade, Ouvrage de d'Audiguier. I. 381 *b*.
Philosophie occulte, Histoire de ce Livre. I. 110 *a*. Quelle en est la clef. 111 *a*.
Philtre préparé pour une personne, & pris par une autre. III. 163.
Phinées, s'il est encore en vie dans le Paradis terrestre. II. 347 *a*. Voiez aussi IV. 203 *a*.
Physiciens, n'admettoient point d'intelligence pour prémier moteur avant Anaxagoras. I. 212 *a*. D'où vient cela. *là-même*. *b*.
Physique, on feroit ridicule de réfuter par là les Fables de l'Antiquité. I. 54 *b*. On croit qu'Alcmeon fut le prémier qui écrivit sur cette Science. 149. Lactance confesse qu'à l'égard de la Physique, il n'y a aucun science. 287 *a*. Quelle est la source du défaut de celle d'Aristote. 327 *a*. Combinaison du moral avec le physique. 569 *b*. Aucun événement dont elle donne la raison, ne peut être un préságe d'un avenir contingent. III. 664 *b*
Phocas, son usurpation, & ses cruautez. II. 597 *b*. Les loüanges que le Pape lui donne. 598 *a*.
Phocéens s'emparent du Temple de Delphes, pour pouvoir faire la guerre aux Thebains. III. 707. Ils sont soutenus dans cette guerre par les Atheniens & par les Lacedemoniens. *là-même a*.
Phocion, ce qu'il dit aux Magistrats lors que quelqu'un lui eut craché au visage. I. 321 *b*. Son intégrité. II. 695 *b*.
Phorbas, Roi des Phlegyens, sa cruauté, vaincu par Apollon. III. 709 *a*. Divers hommes de ce nom. *là-même*.
Φορτικώτερον mal rendu par le terme *importunius*. I. 566 *b*.
Photius, ce qu'il raporte d'un homme nommé Oe. I. 72 *a*. Fait dire à Josephe ce qu'il n'a point dit au sujet d'Antipater. 246 *a*. Son Traducteur n'est point entré dans sa pensée, au sujet des chastes amours de Theagene & de Chariclée. II. 711 *b*. Qui le prémier a mis au jour sa Bibliotheque. 782 *a*.
Phrases mauvaises, & *expressions barbares*: la jeunesse pour plaisanter s'y arrête plus volontiers qu'aux bonnes & pures. II. 215 *b*.
Phrygiens adoroient pour la mere des Dieux une simple pierre. I. 89 *a*.
Phryné, Courtisane, offre qu'elle fit aux Thebains. IV. 501 *b*. Ne peut triompher de la chasteté de Xenocrate. 511 *a*.
Pianesse (le Marquis de): oblige Guichenon à fourer dans ses Ouvrages tout ce que bon lui semble. II. 536 *b*.
Pibrac, sa Harangue mal reçue au Concile de Trente. I. 166. Etoit l'amant de Marguerite de Valois Reine de Navarre. II. 741 *b*, & III. 486. Extraits d'une Harangue qu'il fit à Henri III. pour justifier la conduite du Roi de Navarre. 486 *b*, 487 *a*. Député du Roi de Navarre à Henri. *là-même a*.
Pic (Jean) Comte de la Mirandole, est repris pour avoir eu bonne opinion du salut d'Origene. 539 *a*, & 541 *b*, & *suiv.* Ruffilien veut l'imiter, & renouvelle diverses de ses Propositions. IV. 106, & 107 *a*. Meurt malgré la Prédiction contraire de Savonarole. 151 *a*
Pic (Jean François): écrit la Vie de Savonarole, & se passione extremement pour lui. IV. 155 *a*. Divers Extraits de cette Vie, repandus dans tout l'Article SAVONAROLE. Le P. Quetif la publie en 1674, & Mr. Bats la fait reimprimer. *là-même a*.
Picardie, tout y est mis à feu & à sang. I. 641 *a*
Picighitone: Château où François I. fut enfermé après la Bataille de Pavie avant que d'être transféré en Espagne. II. 506 *a*.
Picinin: massacré par ordre de Ferdinand, Roi de Naples, & du consentement de Paul II. III. 622.

Pictor (Fabius) fa negligence cenfurée par Denys d'Halicarnaffe, au fujet de Tanaquil & de deux des Tarquins. IV. 318 *a*.
Pie II. Pape, fa Lettre à Mahomet. III. 277 *a*.
Pie IV, Pape, pourquoi il ne voulut pas terminer lui-même une Difpute de prefeance. III. 670 *a*. De quelle famille il étoit. IV. 193 *a*.
Pie V, Pape, cherche à fignaler les commencemens de fon regne par le fuplice de quelque Hérétique. III. 576. Son Bref touchant les enfans batifez par les Novateurs. IV. 129 *a*.
St. Pierre: un vifionaire prétend qu'il eft le Janus, l'Enée, le Romulus, dont une Sibylle a parlé. II. 821 *b*.
Pierre noire enlevée du Temple de la Meque par les Karmatiens. I. 35. Puis renvoiée. 36. Comment on a reconnu fi c'étoit la veritable. *là-même*.
Pierre honorée par les Sarrazins. I. 89 *a*. Autre adorée par les Arabes. *là-même*.
Pierreries: leur poids ou leur froideur font mourir d'Apoplexie l'Empereur Leon IV, & le Pape Paul II. III. 624 *b*.
Pierres, chutes de Pierres prédites & vénérées. I. 215 *a* & *b*. Tranfparentes. II. 43 *b*. Pierres miraculeufes que l'on fe vantoit anciennement d'avoir en plufieurs endroits 344 *a*. Il tombe une pluie de pierres pour affommer les Liguriens. 751 *b*.
Piété, il n'apartient pas à un profane de traiter des matieres de la piété. I. 305 *b*. La grande piété & la grande impiété font auffi rares l'une que l'autre. 145 *a*. Il en faut beaucoup pour travailler à la Réunion des Religions. I. 477 *b*.
Piété liberale: Artifices dont les Eccléfiaftiques fe fervent pour l'exciter. I. 513 *b*.
Pigenat, jufqu'où il porta l'efprit de fédition contre Henri III. II. 653 *a*.
Pighius combat le Concile de Conftantinople, & pourquoi. III. 493 *b*. S'il a été orthodoxe dans l'Article de la Juftification. III. 722 *b*. Voi auffi 720 *b*.
Pignerol, la France a été heureufe d'avoir cette place au tems de la ligue de 1690. II. 732 *a*. Affiegee par les Alliés qui ne purent la prendre & dont les bombes n'y firent pas grand mal. III. 389 *b*.
Pylade, inventeur avec Bathyllus d'une nouvelle maniere de danfer toutes fortes de pieces fur le theatre. I. 470 *a*. Ce qu'il répondit à Augufte. 471 *a*.
Pilate: Sentence, qu'on lui fuppofe, trouvée à Aquilée. II. 216 *b*. Ouvrage où l'on fe donne bien de la peine à prouver la fuppofition de cette Sentence. *là-même*. *b*.
Pilate (Leonce) quel homme c'étoit. I. 582 *a*.
Pin: adoré par les Efthoniens, Peuple de Livonie. IV. 89 *a*, *b*.
Pin, Sécrétaire du Roi de Navarre, le traitement qu'il fait aux Catholiques. III. 483 *a*.
Pin (Louis Ellies du) Jugement de ce Docteur fur les miracles raportez par faint Gregoire. II. 601 *a*. Sa Difpute contre l'Abbé Antelmi, au fujet de quelques Ecrits de faint Profper attribuez au Pape Leon. III. 79 *b*. Ses retractations. 498 *a*. On a trouvé mauvais qu'il publiât en notre Langue une nouvelle Bibliotheque des Auteurs Eccléfiaftiques. 572 *b*. Cenfuré de quelques obfcuritez, au fujet d'Hoefchelius, & de Perfona. 690 *a*. Croit qu'on a ajouté le Conte de la Papeffe à la Chronique de Martin Polonus. 774 *a*.
Pinczovie, a paffé pour l'Athenes de la Pologne. IV. 19 *b*. Deux Réformations de cette Ville. 277 *b*
Pindarus Thebanus, il eft l'Auteur de la petite Iliade. I. 58 *b*.
Pineda, Jéfuite Efpagnol, fa penfée fcandaleufe au fujet de Job. II. 849 *b*.
Pinedo critiqué fur l'explication d'un Proverbe. I. 13 *b*.
Pinet (Antoine du) fait deux Gentilshommes Romains de deux efpeces de marbre. III. 805 *a*. Cenfuré. IV. 205 *a*. 481 *a*, *n*. Son Edition des Taxes de la Chancellerie Romaine differente des autres. I. 438 *a*. Conjecture de l'Auteur là-deffus. *là-même*.
Pinianus, on extorque de lui une promeffe, mais il ne la tient point. I. 162.
Pyramide ou Pilier dreffé en réparation de l'Affaffinat de Jean Chaftel. II. 149 *a*.
Pyramides, la principale fut bâtie avant le Regne d'Amafis. IV. 52 *a*.
Piraterie literaire, ne reffemble point en tout à celle des armateurs. II. 363 *b*.
Pirée, quand bâti. II. 404 *b*.
Pyrenées (la Paix des) fut conclue fans l'intervention du Pape. II. 160 *b*. Defavantageufe à la France. III. 195 *b*.
Pirot (le Pere) il eft plus aifé de fentir que fon Apologie des Cafuïftes eft mauvaife, qu'il n'eft aifé d'en réfoudre les Objections. III. 147 *a*.
Pyrrhon: on a trouvé dans fon Article de ce Dictionaire du libertinage; & Réponfe. IV. 661.
Pyrrhoniens s'expofent aux infultes & aux railleries des goguenards. I. 286 *a*. Avoient une theorie favorable à la vertu. 288 *a*. Se prévalurent d'une invention de Chryfippe. II. 173 *a*. Exemple dont ils fe fervent. 265 *a*. Démocrite leur a fourni tout ce qu'ils ont dit contre le témoignage des fens. 274. On a toûjours cherché de les tourner en ridicules. III. 32 *a*. Favorifez par ceux qui montrent qu'il y a du vuide. 103 *a*. S'oublient quelquefois dans l'exercice de leurs dogmes. 735. *b*. Sous prétexte de ne combatre que les raifons des dogmatiques, ils renverfoient le dogme de l'éxiftence d'un Dieu. IV. 100 *b*. Eclairciffement fur ce que l'Auteur en a dit. 631 & *fuiv*. Leur Caractere. 632. Les Théologiens ne doivent point avoir honte de ne point entrer en lice contre eux. *là-même*. Réponfe à l'Objection pourquoi l'on a étalé leurs Difficultez? 634 & *fuiv*.
Pyrrhonifme, eft quelquefois mal attaqué & mal défendu. I. 321 *b*. Regne fans qu'on le fache dans la plupart des Difputes. 577 *b*. Objections Pyrrhoniennes. II. 744 *b*. Ce qui eft capable d'y faire donner. III. 373 *a*. Avantages qu'il tire de la nouvelle Philofophie & de la Théologie. 732 *a* & *b*. Si c'eft un bon moien pour arriver à la foi. 734 *a*. Ce qui femble lui avoir fervi de berceau. IV. 523 *b*. Seneque en raporte tous les dégrez. 538 *b*. Cherchez *Incompréhenfibilité de toutes chofes*.
Pyrrhonifme Hiftorique, Obfervations qui le pourroient fortifier. I. 84 *b*. II. 12, 29 *b*. IV. 538 *b*. En quel cas il eft le parti de la fageffe. II. 402 *a*. Abus qui le favorife. IV. 584. Les Batailles y font bien plus fujettes que les Sieges. III. 48 *b*. Pourquoi l'on eft fi fouvent obligé de l'adopter. 661 *a*, *b*.
Pyrrhus, ce qu'il dit quand il eut été reconnoître l'Armée Romaine. I. 356 *b*. Comparé à des joueurs à qui le hazard fait venir beau jeu, mais qui ne favent pas s'en fervir. II. 119 *b*. Affiege inutilement la ville de Sparte. 193 *b*. Son Médecin offre aux Romains de l'empoifonner: variations des Auteurs fur ce fujet. 437 *b*. Combien il y a eu de Batailles entre ce Prince & les Romains. *là-même*. Fondement chimérique de fes efpérances. III. 739 *a*.
Pifaure, fa Colonie ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne. I. 45 *a*.
Pifcopia Cornara (Helene) voulut marcher fur les traces de Minerve. III. 6 *b*.
Pife, fon Concile envoie l'Ecrit du Cardinal Cajetan à la Faculté de Théologie de Paris, afin qu'elle le réfute. I. 165. Ce Concile déclaré *prétendu* par Louïs XII. II. 872 *a*.
Pifqueton: Voiez *Picighitone*.
Pythagoras, fait une petite malice à Abaris. I. 3 *b*. Son efprit prophétique, & fa vertu à faire des prodiges. 5 *b*. Ce qu'il dit des tranfmigrations aufquelles il a eu part. III. 674 *a*.
Pytheas, quel homme c'étoit, I. 8 *a*.
Pytheas l'Orateur, prompte repartie de ce perfonnage. III. 750 *b*.
Pythias, fervante, ce qu'elle répondit a Tigellin. III. 530 *a*.
Pithois: avoit été Minime, & fut Profeffeur en Philofophie à Sedan: c'eft l'Auteur de l'Apocalypfe de Meliton. IV. 148 *b*, *n*.
Pithon eft loüé dans Athénes pour un affaffinat, mais il en rend toute la gloire à une Divinité, dont il difoit n'avoir été que l'inftrument. II. 217 *a*.
Pittacus, fa modération. I. 135 *b*.
Placcius n'a jugé du *Rabelais Réformé*, que fur le Titre: ce qui l'a fait tomber dans l'erreur. II. 531 *b*. A ignoré bien des chofes fur les noms déguifez. IV. 24 *b* 25 *a*.
Place (le Prefident de la): repris touchant le Livre de J. du Tillet de la Majorité du Roi. IV. 362 *b*, & 363 *a*.
Place (Jean de la): aprouve la Réponfe de L. Joubert touchant le Jeûne de Moïfe, Elie, & Jefus Chrift. II. 856 *a*.
Places importantes: leurs Sieges feront toûjours l'écueil des Nouvelliftes. III. 48 *b*. Leur prife n'eft point fujette au Pyrrhonifme Hiftorique comme le gain d'une Bataille. *là-même*.
Placette, fon jugement fur la méthode de Mr. Nicolle. III. 642 *b*.
Plagiaire pris dans un fens impropre. I. 585 *a*. Fautes où les Plagiaires tombent ordinairement. II. 303 *b*. Comparez avec les perdrix. 330 *a*. Plagiaire d'un Livre qui lui fit avoir une penfion. IV. 445 *a*, *b*.
Plagiarifme en fait de Livres, quand c'eft qu'on s'en rend où qu'on ne s'en rend pas coupable. I. 687 *b*. Obfervations fur les diverfes manieres de l'exercer. II. 363 *b*. Examen d'une juftification de Plagiarifme. III. 514 *a*. Plagiarifme aprouvé par Strigelius. IV. 290 *a*. Plagiarifme confiderable d'Alcyonius. I. 143 *b*. D'Alftedius. 166. De Daniel Pareus. 170 *b*. De Jean André, de Durant. 229 *b*. De Leonard Aretin. 303. De Gerard Voffius. II. 25. Grand Procès fur cette forte de vol. 301 *a*. Si c'eft un peché & fi un homme de bonne vie le peut commettre. III. 451 *a*.
Plaidoiés: on en voit dans lefquels, outre les Vers Grecs & Latins, il y a prefque autant de Latin, que de François. I. 630. Lors qu'on y met trop d'Erudition cela ne peut fervir qu'à diffiper l'attention des Juges. *là-même b*.
Plaifans, ceux qui s'érigent en plaifans fe trouvent engagez à divertir les gens à leurs dépens. II. 248 *a*.
Plaifanter, combien eft forte l'habitude de plaifanter. I. 621 *b*.
Plaifanteries, examen de quelques-unes. II. 196 *a*, *b*. Cherchez *Railleries*.
Plaifir fe peut fentir, fans qu'on ait jamais fenti la douleur. III. 627 *a*. Plaifirs des fens, s'ils peuvent être fpirituels. 368 *b*.
Planche (Regnier de la) quel homme c'étoit. III. 766 *a*.
Plane, dont tout le monde veut avoir de la race, & pourquoi II. 445 *b*.
Planetes, Refutation de ceux qui difent que chaque Planete eft un Dieu. IV. 513 *b*.
Plantes. Secret de les faire reparoitre de leurs cendres. II. 156 *a*.
Plantin: négligence qui lui eft reprochée. III. 94 *b*.
Planude, fa craffe ignorance fur un fait de Chronologie. II. 402 *a*.
Platine (Baptifte): fon erreur en parlant des Conciles de Soiffons & de Sens. I. 21 *b*. Cité. II. 598 *b*, & III. 275 *a*. Ce qu'il fournit à l'Hiftoire de la Papeffe. 584 & 776 *a*, *n*. Quelques-uns prétendent que cela a été ajouté à fon Ouvrage. 776 *a*. Examen de cette prétention. *là-même*.
Platon, Diftique de fa façon tout-à-fait tendre, I. 91 *a*. Sa doctrine confirmée par le commencement de l'Evangile felon faint Jean. 178. Emploioit la doctrine d'Anaxagoras comme un fymbole de cahos. 213 *b*. Pourquoi il n'a jamais cité Démocrite. II. 274 *b*. Donnoit une ame à la matiere devant la conftruction du monde. IV. 558 *a*, & II. 376 *a*, *b*. Ce qu'il dit de la licence des Poëtes. 532 *a*. S'il n'a point admis deux Principes éternels, collatéraux & indépendans l'un de l'autre.

760 *a*. Le mépris qu'il fit de l'adreſſe d'Anniceris. III. 244 *a*. Cite. 666 *a*. Ses Loix concernant les deux ſexes. IV. 3 *b*. Comment il jugeoit d'Ariſtote & de Xenocrate. 511. Il impute à tort à Zenon d'avoir été le mignon de Parmenide. 536 *a*. Dont il eſt blâmé par Athenée. *là-même*. Son ſentiment ſur Palamede. *la-même*. Admettoit deux ames du monde. 558 *a*, *b*. Demoſthene quitte ſon Academie, pour s'attacher à Calliſtrate. II. 13. Sa Republique traduite & redigée en ordre plus clair par J. Sozomene. IV. 248.

Platoniciens, Accord de cette Secte avec celle des Ariſtoteliciens. I. 188 *a*. Attribuoient aux bons Genies, ce que l'on n'attribue aujourd'hui qu'aux mechans. 273 *a*. Diſoient qu'il y a eu dans la matiere un vice reel, qui a été un obſtacle au projet de Dieu. II. 373 *a*, *b*. Leur hypotheſe touchant l'origine du mal. III. 633 *a*.

Plaute, facheuſe alternative pour lui. I. 146 *b*. Cité. IV. 517 *b*.

Plebeiens, en quel an de Rome ils obtiennent l'entrée au Conſulat. II. 79.

Plebeius & *Nobilis* n'étoient pas opoſez dans l'ancienne Rome. II. 793 *a*.

Pleiade imaginée par Ronſard. II. 258 *a*. Qui ſont les perſonnes qui y furent compriſes. *là-même*.

Pleix (du) ſa retractation au ſujet d'Arnauld Avocat. I. 337 *a*. Il eſt mal recompenſé d'avoir été ſi partial pour les Jeſuites. *là-même b*. Ce qu'il a publié de la femme de Henri IV. IV. 485 *a*, *b*. Juſtifié de cela contre ceux qui l'ont blâmé. 486 *a*, *b*. Repris touchant ce que Jean Chaſtel répondit à ſes Juges. II. 151.

Plénipotentiaire à l'âge de quatre vingt quinze ans, eſt une choſe beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans. II. 154 *a*.

Pleſſis Mornai (du) écrit à Fra-Paolo, & lui recommande ſes petits-fils & leur Gouverneur. II. 235 *a*. Il eſt fort mal reçu à la Cour d'Angleterre, & pourquoi. 450 *a*. Cité. 605 *b*, & *alibi paſſim*. Conſiderations ſur une de ſes Epitres Dédicatoires. I. 659 *a*. Blamé, & mal défendu par Rivet. *là-même*. Regardé comme un boute-feu. *là-même*. Député du Roi de Navarre à Henri III. III. 487 *a*. Avoit des correſpondances dans tout le Monde Proteſtant. 581 *b*. Les Refutations foibles de ſon Livre de l'Euchariſtie le font eſtimer. IV. 237 *a*. Ses extraits de Mutius touchant le Celibat des Pretres. III. 452 *a*, *b*, & 453 *a*, *b*.

Pleſſis Pralin (du) pour quelle entrepriſe il fut fait Marechal de France. IV. 89.

Pleureuſes à loüage, crioient plus que les parens du defunt. III. 123 *b*.

Pline cité. I. 87 *b*, 215 *a*, & II. 7 *b*, & IV. 519 *a*, *b*, & *paſſim alibi*. Ne faiſoit qu'effleurer les ſujets qu'il traitoit. I. 151. Un de ſes paſſages corrompu. 414 *a*. Hermolaus Barbarus y corrige près de cinq mille paſſages. 442 *a*. Le lieu de ſa naiſſance. 443 *b*. Ce qu'il apelle des hableries de Magicien. II. 272 *b*. Ne devoit pas croire que pluſieurs Ouvrages, qui couroient ſous le nom de Democrite fuſſent de lui. *là-même*. De quelle maniere il parle des Aſtronomes. 771 *a*. Ce qu'il raporte touchant Apelles. III. 119 *b*. Et touchant la cauſe de l'amour de Sappho pour Phaon. IV. 141 *b*. Semble condamner ceux qui écrivent des Hiſtoires. 203 *b*. Critiqué ſur le tems où il a placé Zeuxis. 549 *b*. Pluſieurs de ſes fautes en peu de mots. 604. Six de ſes Livres traduits en François par Pierre de Changy. II. 133 *a*. Sommaire de ſes XVI prémiers Livres par le même de Changy. *là-même*.

Pline le jeune, peu s'en faut qu'il n'ait épuiſé dans ſon Panegyrique toutes les idées de la perfection d'un Souverain II. 393 *b*. Il y pourroit bien avoir outré de certaines choſes. III. 760 *b*. Etoit un des plus beaux Eſprits & un des plus honnêtes hommes de ſon Siecle. IV. 639. Sa juſtification touchant les Vers libres qu'il avoit faits. *là-même*.

Plomb, Philetas en mettoit à ſes ſouliers, de peur que le vent ne l'emportât. III. 703 *a*.

Plume qui a ſervi quarante ans. I. 164 *a*. Plume trempée dans le bon ſens. 326 *a*. Plumes conſacrées à la ſainte Vierge. 429 *b*. Grands effets de la plume. 500 *a*.

Plume Gaſconne taillée avec l'Epée. I. 382.

Plumes vénales, il n'y a rien de ſi execrable, qu'elles n'entreprennent de juſtifier. II. 452 *b*.

Plutarque raporte deux faits ridicules. I. 39 *b*. Aplique les faits tantôt d'une façon, & tantôt d'une autre. 59 *b*. Raiſon qu'il donne pourquoi les Juifs s'abſtenoient du porc. 82 *a*. Fait une Réflexion impie & contradictoire. 210 *b*. Sa contradiction ſur la mort de Caſſius. II. 75 *a*. N'eſt pas un bon guide de Chronologie. 281 *b*. Cité. 263 *a*, *b*, & 371 *b*. Il attribue à un Roi de Libye des choſes qui ne regardent que Dejotarus. 265 *b*. Faiſoit ſervir une même hiſtoriete à divers uſages. 430 *b*. Jugement qu'il faiſoit des Poëtes. 532 *a*. Comment il parvint à l'intelligence des Hiſtoriens Latins. 577 *b*. N'a rien compris dans un paſſage de Tite Live, au ſujet de Camille & de Junon. 897 *b*. En quoi il a démenti Ariſtote, quand il s'eſt agi des Loix de Lacedemone. III. 111 *a*. Plein de Sophiſmes. *là-même*. Son Paralogiſme au ſujet de Sylla, & de la raiſon pour laquelle il avoit répudié Cœlia. 382 *a*. Il pretend qu'il vaudroit mieux dire que Jupiter manque de puiſſance, que de dire qu'il manque de bonté. 629 *b*. Il réfute ſolidement les Stoiciens touchant les utilitez du vice. *là-même*. Il a cru que les betes raiſonnoient. 653 *a*. Examen d'un de ſes paſſages, qui porte qu'au dire de Diogene les bêtes ne ſentent pas. 654 *b*. Il défend d'une maniere ſpecieuſe le dogme vulgaire des preſages. 663 *b*. Sa Réflexion ſur la difficulté qu'il y a de découvrir la vérité dans l'Hiſtoire. 668 *a*. Il ne reconnoît dans la Divinité qu'une Providence bienfaiſante. *là-même b*. Mais ſon goût en cela n'étoit pas le plus commun. *là-même a*. Accuſe Herodote d'Impiété. 670 *b*. Plutarque critiqué au ſujet de certains monumens que l'on voioit au Temple de Sancus. IV. 317 *a*. Quelle idée il donne de la Dialectique de Zenon. 537 *a*. Jaques Pinon fait faire une Edition de la Verſion de ſes Oeuvres par Amyot. III. 730 *a*.

Plutarque de la France, qui a été apellé de la ſorte. IV. 408 *a*, & pourquoi. 414.

Pocock, il eſt étonnant qu'il ne ſoit pas un guide ſûr en fait d'Erudition Orientale. I. 36 *b*. Ce qu'il raporte touchant la pierre noire que les Sarrazins honoroient. 89 *a*.

Poëme récompenſé d'un ſac d'argent, que l'Auteur avoit peine à porter. I. 232 *a*. Poëmes où il ne manquoit qu'une ſeule ſyllabe. *là-même*. Un Poëme doit être bon quand on le donne à un excellent Poëte. II. 227 *b*. Poëme dont on ne veut paier que la moitié du prix promis à l'Auteur. IV. 208 *b*.

Poëme épique, Homere n'en ſoutenoit pas la majeſté. I. 57 *a*.

Poëſie, opoſée à l'aquiſition des richeſſes. I. 581 *b*. Poëſie d'une nouvelle ſorte ajoûtée aux anciennes. 523 *b*. Si elle ne doit ſonger qu'à divertir. II. 93 *b*. Jugement que fait Daſſouci de celle qui eſt impertinente au ſouverain point. 251 *a*. A introduit mille Impietez. 532 *a*. Si les Impietez qu'on y debite ſont auſſi condamnables que ſi on les débitoit en proſe. *là-même*. Poëſies des anciens Paiens brûlées à l'inſtigation des Prêtres. III. 490 *b*.

Poëſies Françoiſes: celles qui ont eu du ſuccès ſont volontiers recueillies par les Libraires, mais non pas les Latines. III. 730 *b*.

Poëſie galante, qui a paſſé pour le pere de cette Poëſie. I. 145. Sa licence profane. 522 *b*. N'étoit pas du tems d'Auguſte ennemie de toutes idées groſſieres. IV. 594.

Poëſie iambique, par qui inventée. I. 298 *a*.

Poeſie Italienne: a beaucoup d'obligation à Guido Cavalcante. II. 110. Poëſie Lyrique reçoit des agremens de Cinus. 182. Enrichie par les inventions de Rinuccini. IV. 59.

Poëte Roial, qui a été honoré d'un tel titre. II. 257 *a*.

Poete hétéroclite de Monſeigneur Frere unique de ſa Majeſté, qui ſe qualifioit de la ſorte. III. 499 *a*.

Poëtes anciens ont très-mal concerté leurs calculs. I. 58 *a*. Les Poëtes doivent quiter de bonne heure le ſervice d'Apollon. 86 *a*, & II. 258 *b*. Portoient autrefois leurs fictions fort loin ſur le Théatre. I. 113 *b*. Poëte qui fournit un exemple ſingulier. 232 *a*. Tous ceux qui ſe plaiſent aux Vers ne ſont pas des Poëtes. 264 *a*. Trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. 360 *a*. S'ils récitoient autrefois dans une maiſon de loüage. 373 *a*. Sterilité de leur metier. *là-même*. Il y en a pluſieurs qui ont une plume à deux mains. 454 *a*. Ils exagerent bien ſouvent leurs beſoins. 564 *a*. Leur tendreſſe pour leurs Ouvrages. 714 *a*. Les licences qu'ils s'y donnent. 715 *b*. Se donnent une grande juriſdiction ſur le tems. II. 102 *a*. Leur entêtement pour leurs productions. 106 *b*. Mal propres à prouver un fait. 179. Ils touchent avec trop de liberté aux grands Myſteres, par des métaphores trop hardies. 206. Comment Charles IX traitoit les Poëtes. 256 *b*. Poëte François qui préparoit des Sonnets pour les Livres à venir. 258 *b*. Poëte de Cour ne renonce à l'hyperbole fabuleuſe, que quand il n'en a plus de beſoin. 323 *b*. Poëte dont les Vers rendent un grand ſervice à des ſoldats vaincus. 429 *a*. Ils ne ſe doivent jamais mêler de prophetiſer. 527 *b*. Gambara les met ſous un rude joug. 527 *a*. Produiſent de mauvais effets en France. III 383 *a*. Ils ſe mettent facilement en colere. *là-même*. Sont toûjours prêts à ſe déclarer pour le Parti le plus fort. II. 901 *a*. Leurs fantaiſies transportées dans la Théologie des Paiens. 898 *b*. Voi auſſi 905 *a*, *b*. D'où vient qu'ils paroiſſent tous ſi paſſionnez d'Amour dans leurs Vers. III. 163 *b*. Poëtes Phyſiciens ont plus de liberté que les autres, pour parler des choſes naturelles. 211 *a*. Ce que l'on doit juger des Maîtreſſes des Poëtes. 296 *b*. Sont en poſſeſſion de ſe louër. 299 *b*. La plupart ne reüſſiſſent jamais mieux, que quand ils ſe mettent au deſſus de la pudeur. 350 *a*. L'envie de placer une Erudition leur a ſouvent extorqué des choſes mal-à-propos. 376 *b*. Ne ſe font point un ſcrupule des Anachroniſmes. 369 *a*. Se vantent quelquefois de leurs bonnes fortunes en amour, qui ne ſont que des jeux de leur eſprit. 554 *b*. Poëtes qui ont fait les mêmes Vers. IV. 18 *a*. Peuvent faire des Vers paſſionnez, ſans être amoureux de la perſonne qui en eſt le ſujet. 71 *a*. Leurs ſecondes penſées ne valent pas ſouvent les prémieres. 73 *b*. Poëtes de l'Antiquité loüoient juſqu'à leurs femmes. 161 *b*. Préſervatif contre leurs obſcénitez. 179 *b*. On plaiſante ordinairement ſur leur pauvreté. 396 *a*. Ce qui en fait tomber pluſieurs dans la pauvreté. 397 *b*. Si ceux, dont les Vers ne ſont point chaſtes, doivent être condamnez d'impudicité. 410 *b*. Il n'y a point d'Auteurs plus ſujets à oublier qu'ils ont promis de ne plus imprimer. I. 614 *b*. Vers de La Fontaine à ce ſujet. *là-même*. Chapitre de Menage ſur le même ſujet. *là même*. Les bons reſervent ce qu'ils ont d'exquis pour le cinquieme Acte de leurs Tragedies. III. 49 *b*. Licence qu'ils ſe donnent de débiter des Obſcénitez. IV. 639.

Poëtes Chrétiens: Il y en a qui ne ceſſent point d'être impudiques, ſe trouvant banis pour leur Religion. III. 567.

Poëtes Grecs & Latins: leur lecture néceſſaire à la perfection & delicateſſe d'un Poëte. II. 109 *b*. S'ils ſont plus chargés d'Obſcénitez que les modernes. 387 *a*, *b*.

Poëtes Latins: il y en avoit d'aſſez illuſtres en Allemagne avant Conrad Celtes. III. 52.

Poëtes Italiens, il a regné parmi eux beaucoup de licence. III. 407 *a*.

Poge (Jean) fait un Livre des Fauſſetez Prophetiques de Savonarole. IV. 150 *b*, & 151 *a*.

Pogge, Florentin, un de ſes Contes facétieux. I. 228 *b*. Frape à droit & à gauche dans ſon Dialogue contre les Hypocrites. II. 25 *a*. Il fait la Relation du ſuplice de Jean Hus. 26 *b*.

Poyet (le Chancelier) la cause de sa disgrace. II. 410 *b*. Accusé d'avoir lâchement encensé à la fortune, & Satire sanglante contre lui. 355.
Point, on a prétendu faire voir qu'il n'est pas possible de trouver le point fixe, qui determine précisement la nature de chaque chose. II. 172 *b*.
Pointes sont maintenant une monnoie décriée. II. 256 *a*.
Points, si ceux que l'on donne au nom tetragramme lui sont propres. IV. 174 *a*. Dispute excitée pour cela. *là-même*.
Poiret, ce qu'il a écrit sur la Dispute de l'éternité du monde. IV. 530 *b*. Cité. 81 *b*.
Poissi Voiez *Colloque de Poissi*.
Poisson, qui portoit des pendans d'oreille. I. 252.
Poitiers assiegé par ceux de la Religion. II. 41 *a*.
Poitiers (Diane de) chef d'une faction oposée à celle de la Duchesse d'Etampes. II. 727 *b*. Cherchez *Diane de Poitiers*.
Poitiers (Apologie de l'Evêque de) quel est l'Auteur de cette Piece, & comment elle a éte apellée. IV. 219 *a*.
Pol (Saint) tué par le Duc de Guise. II. 657 *a*, *b*.
Polemon, sa conversion. IV. 512 *b*.
Polyander, Professeur en Theologie à Leide; étoit le plus modéré des Adversaires des Arminiens. I. 455 *a*.
Polyanthea, l'Histoire de cet Ouvrage. III. 53 *a*.
Polybe, ce qu'il raporte de Prusias. III. 658 *a*. Jugement de Casaubon sur une Traduction qui en fut faite par Perot. 679 *b*. Ce qu'il dit du devoir d'un Historien. IV. 367 *a*, *b*. Edition qu'en donne Peraxylus. III. 645 *a*.
Polycrate, fait raser Smerdias. I. 205 *a*.
Polygamia triumphatrix, comment l'Auteur de ce Livre explique ces paroles, *Croissez & multipliez*. III. 41 *a*. Cet Ouvrage fut condamné & fit bannir son Auteur de Dannemarc. 125.
Polygamie, il y en a une spirituelle où tombent les gens d'Eglise. I. 41 *a*. La Polygamie permise par un Pape. II. 555 *a*. Soumise au dernier suplice par Henri II. 730 *b*. Les Nations qui la pratiquent se font une idée affreuse du Christianisme à cet égard. III. 278 *b*.
Polygamites n'ont point fait de Secte. III. 525 *a*.
Politesse: fort négligée. IV. 493 *a*.
Politien, Vers Latin retrograde de Politien. II. 95 *a*. Reproche que lui fit Jean de Lascaris. III. 771 *b*. Comment sa vanité fût rabatue. IV. 300 *a*. Cité. 226 *b*.
Politique, se sert des pretextes les plus ridicules. I. 39. *b*. Est cause souvent du manquement de parole. 292 *b*. La plus fine veut que l'on ménage souvent des personnes disgraciées. 294 *a*. On lui sacrifie toutes choses. 628 *b*. Celle des Princes a quelque chose de bizarre, quand elle consiste à débaucher les sujets les uns des autres. II. 32 *b*. Pourquoi les plus beaux Systêmes de cette Science sont courts dans la pratique. 775 *b*. Elle veut quelquefois que l'on se declare de bonne heure ennemi du parti le plus fort. 847 *a*. De quelle maniere elle a été définie par quelcun. IV. 583. Elle a un langage à part. *là-même b*. Desordre inévitable auquel elle est sujette. I. 646 *b*.
la *Politique du Clergé de France*, jugement sur ce Livre. I. 341 *b*.
Politiques sont bien aises que les Prêtres & les Moines se rendent méprisables par leur mauvaise vie. I. 22 *b*. Doivent imiter ceux qui voguent sur la mer. II. 805 *a*.
Polyxene étend sa robe sur ses pieds, afin de tomber honnêtement. I. 596 *b*, & 535 *b*.
Pollio (Asinius) son jugement sur les Commentaires de Cesar. II. 121 *b*. Plaida moins bien dès le moment qu'il eut aquis la facilité de plaider. III. 536 *b*.
Pologne, érigé en Roiaume. I. 598 *a*, *b*. Intrigues pour faire tomber la Couronne de cet état sur la tête du Duc de Longueville. 122 *a*. Ceux qui y voulurent commencer l'ouvrage de la Réformation, firent une grande faute s'oposant au mariage de Sigismond Auguste. III. 129 *b*.
Pologne (la Reine de) travaille à faire élire un successeur du vivant du Roi. III. 133 *b*. Elle donne deux mille écus pour l'édition d'un Livre d'Astrologie. 429 *b*.
Polonus (Martin), étend le Conte de la Papesse. III. 584. Tire ses materiaux des *Otia Imperialia* de Gervais de Tilleberi. 591 *b*. Remarques sur les Editions & Augmentations de sa Chronique. 773 *a*, *b*. Mss. de sa Chronique fort différens: les uns contiennent le Conte de la Papesse, les autres non; témoignage d'Ecrivains celebres là-dessus. 774 *b*.
Pomme d'or ajugée à Venus. II. 900 *a*.
Pompea, mit Cesar dans la même catégorie, où il mettoit tant d'autres maris. II. 126 *a*.
Pompée, on ne croioit pas qu'il en eût bien usé s'il eût gagné la victoire. I. 686 *b*. Voulant épargner l'effusion du sang, perd l'occasion de finir la guerre. II. 114 *b*. On a observé qu'il ne commença d'être malheureux, que quand il soutint le bon Parti. 222 *a*. Ce que Flora disoit de lui. 476. Il est aimé des femmes. 477 *a*. Ses biens vendus à l'encan par l'ordre de Marc Antoine. 521 *a*. Ignoroit les galanteries de sa femme, quoi qu'on en parlât publiquement. 713 *a*. Ce qu'il fit pour s'agrandir. III. 441 *b*. Ne fut pas heureux en mariage. 442 *a*. Se réfugie en Egypte. *là-même b*. Son habileté s'éclipsa dans la journée de Pharsale. IV. 375 *b*. Cesar dit qu'il avoit acquis le nom de Grand pour avoir vaincu des peuples qui n'entendoient point la Guerre. 237 *b*.
Pomponace: en use bien avec A. Niphus. III. 516 *b*.
Pomponius Latus, on lui fait un crime à Rome de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens. III. 756 *a*.
Ponce (Constantin) sa conviction a donné lieu à des soupçons touchant Charles-Quint. II. 65 *b*. S'il a été Confesseur de cet Empereur. 66 *a*. Sa mort. *là-même*. Faits qui le concernent. 137 *a*, *b*.
Ponceau (Jaques): fait imprimer les Oeuvres de Jaques des Parts. III. 568 *a*.
Poncet, ce qu'il préchoit à Paris contre une nouvelle Confrairie. II. 734 *b*.
Ponctuation, la mauvaise ponctuation d'un passage a fait dire qu'Aristote étoit Juif. I. 324 *b*. On n'y peut être trop exact. II. 316 *b*.
Poneropolis, Ville qu'un Roi de Macedoine fit bâtir. II. 5 *a*.
Pons (l'Evêque de St.) estimé par les Protestans, & pourquoi. III. 512 *b*.
Pons (Antoine de) Comte de Marennes, son changement après la mort de sa premiere femme. III. 601 *n*. Sa Maison jugée aussi ancienne que celle d'Aest. *là-même b*.
Pontanus (Jovien) ce qu'il raconte d'un Moine Espagnol. II. 100 *a*, *b*. Ce qu'il dit de la fortune. IV. 375 *b*. Vers qu'il fit sur une fille qui montroit sa gorge. 410 *a*.
Ponthieu, qui est l'Auteur de l'Histoire Généalogique de ses Comtes. I. 8.
Pontifes, qui avoient un très-grand pouvoir parmi les Paiens. II. 199 *a*.
Pontifical, Graffis est fâché qu'il soit devenu public. II. 593 *b*.
Pontius (Herennius) ce qu'il déclara sur la conduite de son fils. I. 508 *a*.
Popeliniere, fait un mauvais parallêle. II. 357 *a*. Pensa être écrasé pour certaines choses qu'il avoit narrées. IV. 47 *a*. Cité. 461 *b*. Promet les Mémoires de la Vie de Villegaignon, & ne les donne point. 449 *b*.
Poppée, tuée d'un coup de pied par Neron. II. 9 *b*.
Populace mutinée, jusqu'où capable de porter sa fureur. II. 465 *a*.
Porc pourquoi les Juifs n'en mangent point, selon Plutarque. I. 82 *a*.
Porcien (Prince de) ce qu'il exigea de sa femme, étant sur le point de mourir. II. 655 *a*.
Porphyre, sa prévention. I. 188 *a*. Sur quoi fondée. *là-même b*. Ne parle que des Dogmes de Philosophie d'Ammonius. *là-même*. S'il a crû que les bêtes n'étoient que des automates. III. 654 *b*. Aiant fait dessein de se tuer, en est detourné par son Maître. 759 *b*. Il a cru que les bêtes ont la faculté de raisonner & de parler. IV. 234 *a*. Ce qu'il dit de Theopompe. 347 *a*. Accuse les Chrétiens d'avoir suposé des Livres. 559 *b*.
Portail (Mr.) Avocat General au Parl. de Paris: épouse la fille de Mr. Rose. IV. 88 *b*.
Portique, il passa en Proverbe que sans Chrysippe le Portique ne seroit point. II. 172 *b*.
Portrait: Agesilaus II. défendit par son Testament qu'on fit le sien. I. 93. Raison qu'on croit qu'il en eut. *là-même*.
Port-Roial, faits historiques touchant ce monastere. I. 338 *a*. Si on y laissoit lire les Livres des Sociniens à des enfans de qualité de douze ou treize ans. 343 *a*. De quels moiens Messieurs de Port-Roial se servent pour porter Mr. de Turenne à changer de Religion. II. 189 *a*. Avoient des écoles, mais elles ont été cassées. III. 504 *b*, & 505 *a*. Accusé d'intelligence avec Geneve par le P. Meynier Jesuite. IV. 121 *b*. Reflexion sur le Differend de Mrs de Port-Roial avec Mr. Claude touchant la Conference du Diable avec Luther 160 *b*.
Portugal (Sebastien Roi de) donne à la sollicitation des Jésuites bataille contre les Mores, qui étoient trois fois plus forts que lui. III. 159 *a*.
Portugal (l'Infante fille de D. Pedro Roi de) meurt fille en 1690. III. 804. Son mariage avec le Duc de Savoie avoit été conclu: Raisonnemens que cela fit faire, & refutation indiquée à ce sujet. *là-même*.
Portus (François): Sa Réponse à Pierre Charpentier contient des choses bien ignominieuses à celui-ci. II. 141 *b*.
Posidonius, il ne faut pas s'arrêter à son temoignage au sujet de l'invention des atômes. III. 98 *b*. De quelle maniere il fut honoré par Pompée. 286 *b*.
Possedez qui n'entendent ni le Grec ni le Latin. I. 675 *b*. Observation sur l'intelligence des Langues qu'on leur attribuë. II. 589 *a*.
Possevin, Anachronisme de cet Auteur. I. 453 *a*. Fait condamner par l'Inquisition un Livre qu'il n'avoit jamais lu. III. 248 a. Fait le Convertisseur dans les Vallées de Piemont. 77 Jugeoit quelquefois des Livres qu'il n'avoit jamais maniés. IV. 156 *b*. Repris. I. 534 *a*.
Possible, si une chose qui n'a jamais été, & qui ne sera jamais, est possible. I 527 *b*, 528 *b*, & II. 174 *a*.
Postel: docte & fou. III. 138.
Postes, qui les a établies en France. III. 173.
Posthumes, modele proposé à ceux qui publient des Oeuvres posthumes. III. 686.
Poules, quel Peuple s'avisa le prémier de les engraisser. II. 440 *b*.
Poumon marin, ce que c'est. III. 750 *a*.
Pours, Ministre Wallon, cité. II. 676 *b*, & III. 351 *a*.
Pousser, d'où vient que tous ceux qui ont de grands talens ne se poussent pas toûjours. I. 483 *b*.
Pragmatique Sanction, il n'y avoit pas moins d'abus sous elle, qu'il y en a eu depuis le Concordat. III. 807 *a*.
Prassicius (Luc): en use bien avec A. Niphus. III. 516 *b*.
Prateolus, critiqué par raport à la Chronologie. I. 64 *a*. Impute aux Anabaptistes une doctrine extravagante. 204 *a*. Met dans son Alphabet un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé. 547 *a* & *b*. Fait une Secte imaginaire de Melchiorites. III. 376.
Pré spirituel, ses visions. III. 542 *a*.
Préadamites, quelques-unes de leurs Difficultez. II. 4 *a*.
Préadamites, qui est l'Auteur de ce Livre III. 637 *b*. Et ce qui arriva à l'un & à l'autre. *là-même a*, *b*.
Prêcher, maniere de prêcher singuliere. II. 33 *b*. Il faloit autrefois savoir prodigieusement pour prêcher très mal, & aujourd'hui très peu de choses pour bien prêcher. I. 630 *a*.

Précisistes, Secte bien caractérisée. I. 170 *b*.

Predestination, il n'y a point d'Hypothese sur les matieres de la Prédestination qui leve toutes les Difficultez. I. 335 *a*. La Doctrine de saint Augustin, de Jansenius, de Calvin, & des Thomistes est entiérement la même sur ce sujet. 393 *b*. Bellarmin ne suivoit pas la Doctrine des Jésuites sur cette matiere 598 *a*. Bolsec déclame contre ce Dogme. 506 *a*. Les Disputes touchant ce point avoient lieu parmi les anciens Philosophes. II. 63 *a*. Les Disputes qu'elle cause aujourd'hui auroient donné de grands avantages aux Manichéens, si elles avoient été de leur tems. III. 628 *b*. Prédestination absolue, on ne doit pas commencer par là à prêcher l'Evangile aux Infideles. IV. 35 *a*. On peut errer sur ces matieres par de bons motifs. 217 *b*. C'est un scandale que les Disputes de la Prédestination produisent une haine si envenimée. 218 *b*. St. Paul ne s'est tiré de ses Difficultez que par le droit absolu de Dieu sur les Créatures. 625. Est un des Mysteres qui accablent le plus la Raison. *là-même*. Les Disputes sur ce sujet ne sont venues que de ce qu'on l'a traité comme se pouvant concilier avec la Raison. *là-même*. & 627. Passages de Morus & de Mr. Pictet sur son incompréhensibilité. 626 & 627. Cherchez *Grace*.

Prédicateur, ignorance d'un Prédicateur. I. 72 *a*. Un autre s'afflige de ce qu'on lui dit qu'il fatigue ses Auditeurs. III. 33 *b*. Un autre produit des effets surprenans. II. 4 *b* & 92 *b*. Un qui étoit extraordinairement couru. 207 *b*. Prédicateur qui dans une conjoncture extraordinaire prêcha sept fois en un jour. 310 *b*. Un qui toussoit par compas & par mesure. 448 *a*. Qui composoit en Latin les Sermons qu'il devoit prononcer en François. III. 121 *a*. Prédicateur brouillon & factieux ne mérite point le nom d'Orateur, pourquoi. 675 *b*. Un qui boit en chaire. 785 *b*. Un autre dont la maniere de prêcher tenoit un peu du burlesque. 786 *a*. Les Prédicateurs ont un grand avantage sur les Avocats. I. 44 *b*. Sont à craindre. 64 *a*. Sont fort mal traitez. 455 *a*. Rien de plus funeste à un état que des Prédicateurs emportez. 623 *a*. Les Prédicateurs aiment fort à voir les Temples pleins d'Auditeurs. 650 *b*. Ils ne gagnent rien de s'opiniâtrer contre le torrent des modes. II. 209 *a*. Si l'on doit prendre à la lettre tout ce qu'ils disent. III. 147 *b*. Il y en a qu'on peut comparer au rossignol. 448 *a*. Si ceux qui ont de la réputation doivent faire imprimer leurs Sermons. 465 *a*. Tycho-Brahé souhaitoit qu'il en eût un bon nombre qui fussent Mathématiciens 752 *a*. Les Prédicateurs qui savent entrer dans les intérêts du Peuple sont à redouter. 786 *a*. Les plus célébres ordinairement ne sont pas profonds & savans. 799 *b*. Il y en a qui aiment mieux se faire éxiler, ou ne prêcher point du tout, que d'être courts dans leurs Prédications. 801 *a*.

Prédicateurs Séditieux: le Roiaume de France en étoit plein en 1594 & 5. II. 641 & 642 *b*. Passages du Card. d'Ossat & de son Commentateur à cet égard. 642 *a*. Soutenus du Peuple sont capables d'introduire toutes sortes de Revolutions. *là-même a*. Avanture d'un qui avoit prédit la fin du monde. IV. 280 & 281 *a*, *b*.

Prédications, ce qu'en disoit quelqu'un. I. 303 *b*.

Prédictions à quoi sont semblables les poëtiques. I. 553 *a*. Prédictions Astrologiques, quoi qu'elles ne soient en soi que des chimeres, ne laissent pas de produire des maux très-réels. II. 96 *a*. Ce qui s'en raconte met à bout la Philosophie. 104 *b*. Ceux qui les débitent ne prenent pas assez de précautions contre l'incrédulité. *là-même*. Dilemme contre ceux qui se mêlent de faire des Prédictions. 605 *b*. Les plus chimériques ont eu des morceaux que l'événement a confirmez. 785 *a*. Quel est l'esprit universel de ceux qui en font. III. 321 *a*. Comment un d'eux répondit à une Objection que lui fit la Reine de Pologne. *là-même b*. Fausseté du raisonnement qu'on fait pour en établir la certitude. 369 *a*. Réfléxion sur les Contes qu'on en fait. 508 *b*. Il y a des Prédictions dont il seroit fort utile de tenir regître. 553 *b*. Il ne faut point s'étonner si plusieurs de celles qui sont faites par de faux Prophetes arrivent. IV. 74 *b*. Si celles de Savonarole étoient fondées sur sa Science de l'Ecriture; & sur un Raisonnement humain, ou sur une Revelation celeste: 159 *b*.

Prédire, ceux qui se mêlent de prédire l'avenir sont heureux quand ils servent un Prince destiné à de grandes choses. I. 311 *b*. Si on peut prédire l'avenir à moins qu'il ne depende d'une cause necessaire. II. 62 *b*.

Préfaces & Epitres Dédicatoires ne doivent jamais être retranchées dans les *Variorum*. I. 159 *b*. Préfaces doivent être datées avec éxactitude. II. 31 *b*. IV. 294 *b*. Il y a des mensonges de Préface qui ne doivent point passer pour des péchez veniels. I. 346 *a*. C'est un plus grand défaut qu'on ne s'imagine de ne les pas lire. 670 *b*. Préfaces qu'on admire le plus. II. 13 *b*. Rien de plus nécessaire à consulter pour l'Auteur d'un Ouvrage tel que celui-ci. I. 564 *b*. Ne se doivent point retrancher lorsqu'on fait de nouvelles Editions. III. 355 *b*. Railleries de ceux qui y disent qu'on les a forcés de publier leurs Ouvrages. 363 *a* & *b*. Celle des Oeuvres de Sarrazin par Pellisson est un Chef-d'oeuvre. 644. Préfaces excellentes. *là-même*, *n*.

Préjugez, font trouver du mal ou du bien par tout. I. 207 *a*. Un de leurs effets, II. 852 *b*. Combien il est difficile de les surmonter dans la recherche de la verité. III. 643 *b*. Leurs mauvaises suites. IV. 217 *b*.

Préjugez de Religion, leurs mauvais effets. I. 543 *b*.

Prejugez légitimes contre le Calvinisme, qui est l'Auteur de ce Livre. I. 344 *a*

Prélats, avis que la Maîtresse d'un Prélat lui donna un jour. II. 342 *b*. Quand ils commencérent à frequenter la Cour, & le mal qui en arriva. 503 *a*. Leur résidence dans leurs Evêchez n'est d'aucune efficace pour la réformation des mœurs & des abus. 851 *b*. Ils sont souvent sacrifiez au Pape dans les Démêlez que les Princes ont avec lui. 873 *a*.

Prémontré, le Fondateur de cet Ordre convertit beaucoup d'Hérétiques. IV. 319 *b*.

Présages, leur vanité. II. 140 *a*. Raisons contre la doctrine des presages. 264 *b*. Réfléxion sur ce que l'on en pense communément. III. 664 *a*, *b*.

Prescience de Dieu nullement contraire à la liberté des créatures. I. 460 *a*.

Prescription, est quelquefois une preuve invincible de la fausseté d'un fait. I. 599.

Presence réelle: Jean Poinet en admet une, mais qu'il ne veut pourtant que sacramentale. III. 762 *a* & *b*. Le Catéchisme des Eglises Réformées ne s'éloigne point de ce Sentiment. *là-même*.

Présens: doivent être faits par ceux qui aiment, & non par ceux qui sont aimez. II. 183 *a*.

Prêtres sont les plus à craindre de tous les Accusateurs. I. 325 *b*. Il n'y a rien, selon Montagne, de plus ridicule que leur bonnet quarré. 621 *b*. Prêtre qui se rend Délateur contre une Abbesse dont il étoit amoureux. II. 26 *a*. Il y en a beaucoup de coureurs, & qui s'offrent de porte en porte à dire des Messes à bon marché. 91 *a*. Ce qu'ils oposoient à l'éloquence de Farel. 444 *a*. Les Prêtres du Septentrion ont plus de peine à subir le joug du célibat, que ceux du Midi 603 *a*. Il a été un tems où le concubinage ne passoit pas pour mal-honnête parmi eux. III. 141 *b*. Prêtre qui batit tant Viret qu'on le crut mort. IV. 451 *b*. Harangue de George Braun contre les Prêtres Concubinaires. I. 655.

Prêtres Saliens, ce que Quintilien en disoit. III. 353 *a*.

Préture, quand instituée dans Rome. II. 35 *a*. Si un Consul redescendoit à cette Charge. 72 *b*. En quel cas cela est arrivé quelquefois. *là-même*.

Prévention, exemples étonnans de ce defaut. III. 270 *b*. Voiez *Préjugé*.

Preuil (St.) s'il ne fut éxécuté pour autre raison que parce qu'il avoit déplu au Cardinal de Richelieu. III. 187 *a* & *b*.

Preux, Expédition des sept Preux. I. 84.

Priam, en quoi consistoit son bonheur selon Tibere. II. 326 *b*. Où, comment, & par qui tué. III. 736 *b*.

Prideaux cité. III. 271 *b*, 364 *a*

Prier, c'étoit la coutume de tous ceux du Levant de tourner le visage en priant vers un certain point du ciel. III. 364 *a*.

Prieres, sont combattues par des contreprieres. I. 115 *a*. Dogme des Peripatéticiens sur les prieres & les sacrifices. 325 *b*. Celles des fainéans sont desagréables à Dieu. II. 307 *a*. Il y a des Difficultez à éxaminer sur leur efficace. IV. 238 *b*. Il faut commencer par là quand on délibere sur un point aussi périlleux que le Mariage. I. 419 *b*.

Prierias (Sylvestre): Confondu avec Ferrariensis. II. 459.

Prierio, Village d'Italie: où situé. III. 811. *n*.

Princes, Réponse d'un Prince. I. 93 *a*. Un Prince ne sauroit user d'une maniere de commandement plus absolue que celle de la priere. 406 *a* Il en coute cher quelquefois de l'avoir déchiré par des Libelles. 640 *b*. La bonté des Princes contribue plus à les renverser du thrône que leur méchanceté. 191 *a*, & 626 *a*. Voiez aussi II. 339 *a*. Ne savent pas tout ce qui est dans les Livres qu'on leur dédie. I. 238. On doit menager les jeunes Princes. 265 *a*. Ce qu'on considere comme leur malheur n'est qu'un moindre mal. 643 *a*. On ne doit pas trouver étrange qu'ils n'aient pas tout le mérite qui leur conviendroit. II. 11 *a*. Bizarrerie de leur politique de débaucher les sujets les uns des autres. 82 *b*. Bien plus malheureux que glorieux par la nécessité où ils sont réduits de faire certaines choses. 121 *a*. Ils n'ont pas de plus grands ennemis que les Flatteurs, les Poëtes, les Panégyristes, les Devins, & les Astrologues. 134 *b*. Négligent ceux dont ils sont assurez, & travaillent à gagner ceux dont ils se défient. 139 *a*. Voiez aussi 742 *b*. Feroient plus en un mot que tous les Sermons pour la Réformation des modes. 208 *b*. Il ne suffit pas de leur faire la Cour pour en obtenir quelque chose, si on ne la fait aussi à leurs Favoris. 250 *b*. Sont servis avec plus de zêle que Dieu, & sont pourtant bien souvent esclaves de leurs esclaves *là-même* La plupart des grands Princes sont malheureux dans leurs familles. 254 *a* Se jouent du public. 277 *a*. Ils commandent aux Peuples, mais l'intérêt leur commande. 349 *b*. Il faut souhaiter de bons Princes, & tolérer les méchans. 371 *b*. Leur gloire est souvent sacrifiée aux intérêts d'un Ministre. 479 *a*. Sont exposez à de grands inconvéniens par des Edits de persécution. 724 *b*. Leur mauvaise foi desaprouvée par Henri le Grand. 743 *b*. Ils sortent rarement à leur honneur de leurs Démêlez avec les Papes. 873 *a*. Il n'y a point de petits ennemis pour eux. III. 45 *b*. Ils ont eu le droit de faire des Loix sur les obstacles du mariage, & personne ne le leur a ôté. 66 *a*. S'il est bon qu'ils soient scrupuleux. 170 *b*. Leur entrevue aporte plus de dommage que de profit. 179 *b*. Leurs jalousies. 186 *a*. Ils ne peuvent pas gouverner leurs Etats avec le chapelet à la main. 246 *b* On peut dire par raport à eux, qu'on quitte ordinairement le soleil couchant & qu'on regarde le soleil levant. 252 *b*. Leurs Edits contiennent souvent des honnêtetez qui ne sont que des mensonges. 344 *b*. Il y en a qui sont encore plus embarrassez que les autres hommes sur le parti à prendre quand leurs femmes sont impudiques 485 *b*. Ils ne doivent jamais exposer leur Majesté desarmée. 552. Peuvent partager les soins du gouvernement avec un Ministre. 612 *b*. Il n'est presque pas possible d'être sincere quand on parle d'eux de leur vivant, ou du vivant de leurs fils. *là-même*. Les bons se plaisent à distribuer eux-mêmes les graces, & laissent à leurs Ministres le soin de châtier. 670 *a*. Se font la guerre, & s'accordent quand ils veulent. 766 *a*. Cherchez *Rois*. Il est dangereux de leur donner des avis. 829 *a*. Ils ne doivent jamais offenser personne par des railleries. IV. 310 *a*. Livre où il y a de très-bonnes

chofes fur les qualitez qu'ils doivent avoir. II. 112. Divers Auteurs qui ont écrit de leur Inftitution, & les diverfes méthodes qu'ils ont prifes. IV. 89 *a*. On aime mieux commettre un péché que de déplaire à ceux qui peuvent faire ou renverfer la fortune. 617. Il n'eft point fûr de juger d'eux par les Ecrits qu'on publie contre eux dans la chaleur des Factions. 149 *b*.

Princeffes, font obligées de faire les prémieres avances en amour à leurs inferieurs. II. 50 *a*. Ne peuvent guere cacher leur âge. III. 480 *a*. Ne pourroient faire réüffir une intrigue de galanterie, fi elles n'avoient des confidentes. 482 *a*.

Principautez électives, ceux qui y montent font ordinairement fort ambitieux. I. 255 *a*.

Principe, divers fentimens fur le principe de toutes chofes. II. 40 *a*.

Principes, pour en embraffer un il ne faut pas attendre qu'il foit à couvert de toute difficulté. I. 170 *b*. La plupart des gens changent de principes à mefure qu'ils changent de païs & d'intérêts. 447 *a*. Les hommes ne fe conduifent gueres felon leurs principes. III. 265 *a*.

Principes (Dogme des deux) l'un bon, l'autre méchant, origine de ce Dogme. III. 636 *a*, & 668 *b*. Empedocle commença de fupofer ce Dogme. IV. 522 *a*. Cherchez *Mal*.

Priolo (Benjamin) ce qu'il dit de la Princeffe de Condé. I. 667 *b*. Et au fujet de la Maréchale de Guebriant. II. 630 *a*. Et de quatre Dames de la Cour. *là-même*.

Priorato (Galeaffo Gualdo): ce qu'il dit des fuites de la Victoire d'Avein. III. 179 *b*.

Prifcianenfis (François) I. 350 *b*.

Prifcillien fouffre le dernier fuplice pour fes Héréfies. III. 79 *a*.

Prife d'armes, Mr. Amyraut condamne la prife d'armes des fujets contre leur Prince. I. 185 *b*.

Privileges: pourquoi les Etats de Hollande les accordent. IV. 660. Celui de ce Dictionaire n'a été accordé qu'après un long examen de l'oppofition des Imprimeurs du Moreri *là-même*.

Probabilifme: Ouvrage d'André Blanc Jéfuite contre cette Doctrine. I. 569.

Probité, comment Seneque le pere définit cette vertu. I. 132.

Procès fingulier pour une Penfion laiffée à un Chat. IV. 88 *b*.

Proceffion faite par François I, pour expier l'attentat des Hérétiques. I. 700 *b*.

Proclus, s'il a crû que les bêtes n'étoient que des automates. III. 655 *a*.

Procope, qui le prémier a mis au jour fon Hiftoire en Grec. II. 782 *a*.

Proculus, fa lubricité. II. 738 *a*.

Procureurs, il n'y en a jamais eu de Saints? III. 606 *a*.

Prodicus, étoit le Fondateur des Adamites. I. 97 *a*.

Prodiges multipliez par la facilité des Paiens. I. 312 *b*. Font plus de bruit dans les Païs éloignez que dans ceux où l'on prétend qu'ils font arrivez. II. 791 *b*.

Προηροσιαι, Sacrifices que les Athéniens firent pour tous les Grecs. I. 4 *a*. Et pourquoi. *là-même*

Profanation horrible de plufieurs chofes faintes fous Hadrien. I. 451 *b*.

Profeffeurs, les baffeffes de quelques-uns, leur amour fordide pour le gain qui les fait courir de pofte en pofte. I. 40 *b*, 138, *a*, 139, & II. 260 *a*. Profeffeur qui fit un aveu peu ordinaire. I. 340 *a*. Profeffeurs en Philofophie dans les Univerfitez de France n'expliquent point la Politique. 563 *a*. La mort d'un feul Profeffeur peut rétablir la paix dans les Societez. 579 *a*. Il y a des Profeffeurs qui gardent la folution des plus grandes Difficultez, pour ceux qui leur donnent le plus d'argent. II. 33 *a*. La plupart ont leur Ecrit fous les yeux quand ils font Leçon. 328 *a*. Ce que quelques-uns faifoient mettre fur la porte de leur Auditoire. 425 *b*. Il y en a qui permettent tout à leurs Penfionnaires, pourquoi cela. III. 7 *a*. Livre qui ne contenoit autre chofe que les injures que deux Profeffeurs ont publiées l'un contre l'autre. 325 *a*. Plaintes contre leur multitude. IV. 275 *a*.

Profeffion, Avis important à ceux qui en exercent quelqu'une. I. 237. On doit fe tenir dans les bornes de fa Profeffion. II. 87 *a*. Les Allemands n'en aprennent qu'une. I. 46 *b*. Les François s'attachent volontiers à plufieurs. *là-même*.

Prognoftics, crédulité des Peuplés à cet égard. III. 181 *b*.

Promethée pourquoi & comment puni par Jupiter. II. 890 *a*. Attaché fur le Mont Caucafe. I. 613 *b*.

Prononciation, qui avoit de grands agrémens. III. 597 *b*.

Propœtides: femmes que Venus pouffe à fe proftituer, à caufe qu'elles n'avoient pas voulu convenir qu'elle fut une Déeffe. III. 723 *b*.

Properce critiqué. III. 368 *a*. Paffage de ce Poëte mal entendu par Pafferat. I. 310 *b*.

Prophetes, difproportion de leurs lumieres. I. 197 *a*. On nommoit ainfi ceux qui dans les Colleges des Prêtres d'Egypte en étoient comme les Doiens & les Chefs. 244 *b*. Les illufions & les échapatoires des Prophétes modernes. II. 308. Les Princes qui s'en moquent le plus s'en fervent pourtant avec beaucoup de fruit. *là-même b*. D'où vient qu'ils font fi fouvent feduits. 753 *a*. Pierre de touche pour conoître les véritables. III. 271 *a*. On tâche de juftifier les nouveaux aux dépens des vieux dont nous parle l'Ecriture. IV. 67 *a*, *b*. Leur but en balottant les nombres de l'Apocalypfe. I. 658 *b*. Auffi hardis quoi que démentis par l'événement. *là-même*. Un de leurs Artifices. IV. 360 *a*. Ceux qui ne font point appuiés du bras feculier, &c. font expofez à de grans revers. *là-même*.

Propheties, ceux qui les interprétent ne veulent jamais avoir tort. I. 6 *b*. De quelle maniere faint Bernard excufoit la fauffeté de fes Propheties. 537 *b*. On en fupofe pour les befoins d'un Etat. II. 100 *b*. Exemple des fourberies prophetiques. 101 *a*. Echantillon des fraudes qui fe commettent par des Propheties. 139 *b*. Les plus chimériques peuvent amener fur la fcêne les grandes Révolutions. 308 *b*. On en a toujours fupofé, quand on a voulu porter les peuples à la revolte. III. 22 *a*. Nouvelles Découvertes de Braunbom pour les expliquer. I. 657. Parler de les accomplir, c'eft vouloir introduire le carnage & le maffacre. 660 *b*. Ceux qui ont l'Autorité fouveraine parmi les Proteftans n'ont point d'egard à leurs vaines Explications. *là-même*.

Propofitions condamnées doivent avoir toutes leur note particuliére. I. 239 *b*. Réfléxion fur la Cenfure vague qu'on en fait. 239 *b*, & 421 *b*. Methode de les extraire quand on veut faire cenfurer un Livre. *là-même a*. Si deux Propofitions contradictoires font quelquefois veritables & quelquefois fauffes. 353 *b*. S'il s'enfuit que toute Propofition étant vraie ou fauffe, tout arrive fatalement. II. 375 *a*.

Propreté, en quoi confifte la véritable. I. 133 *b*.

Proprietez des chofes, on n'en peut rendre raifon, que lors que ces chofes ont été faites librement par une caufe qui a eu fes raifons en les produifant. II. 275 *a*. Il y en a plufieurs de naturelles qu'on a attribuées à des caufes miraculeufes. 900 *a*, *b*.

Profpérité, fi elle eft la marque de la vraie Eglife. II. 260 *b*, & 274 *a*, *b*. Exemple du néant de la Profpérité. 184 *b*. Inconftance des raifonnemens qu'on fait à l'égard de la Profpérité & de l'Adverfité. 274 *b*. Fauffes conféquences que l'on tire de la Profpérité & de l'Adverfité. 277 *b*. Voiez auffi 393 *a*.

Protagoras, mettoit en problême la Religion. II. 282 *a*.

Protectores Domeftici, il falloit être de bonne Maifon pour entrer dans ce corps. III. 313.

Proteftans, quand & où leur ruïne a été projettée. I. 88 *b*. On a dit qu'après avoir fecoüé le joug Papal ils trouvoient que le joug de la Puiffance féculiere n'eft pas plus doux. 152 Ils ont toûjours foutenu qu'il n'étoit pas befoin de miracles pour juftifier la Réforme. III. 63 *b*. Sont furpris affemblez à Paris en 1557, au nombre de quatre cens dont fept furent brulez. I. 550 *a*. Ils obtiennent prefque tout ce qu'ils veulent après la fuite de Charles-Quint devant le Duc Maurice. 147 *b*. Bannis par l'Empereur ils efperent de retourner dans leur patrie. II. 307 *b*. Leurs affaires ne peuvent manquer d'être dans une heureufe fituation, & pourquoi. 352 *b*. Combien l'emulation de deux grands Princes leur a été utile. 504 *a*. Le Duc d'Orleans fecond fils de François I leur offre de faire prêcher leur Religion. 505 *b*. Favorifez par des Princes Catholiques. 827 *b*, & 729 *a*. Leur deffein de fe liguer contre les entreprifes des Jéfuites. 803 *a*. Ils ne calomnient point les Catholiques, en leur reprochant des miracles qui fe trouvent dans leurs Légendes. III. 258 *b*. On traite de leur réünion. 446 *a*. Devroient ceffer de faire des Livres de controverfe les uns contre les autres. 752 *a*. Ils fe defient fort des Jéfuites qui veulent embraffer leur Religion. IV. 41 *b*. Informations contre quelques-unes de leurs Affemblées à Paris. 62 *a*. Il n'y avoit rien de captieux dans la claufe de la Confeffion qu'ils prefenterent au Roi à Poiffi. 117 *b*. Pourquoi un Pape augura, qu'ils ne feroient pas de longue durée. 231 *a*. Penfionnez par le Cardinal de Lorraine. III. 161 *b*. Chacun d'eux a reçu un ordre femblable à celui qu'Ehud avoit reçu. I. 657 *a*. Deviennent Maitres de plufieurs Villes. *là-même b*. Affoiblis & opprimez par les Catholiques pendant les dix dernieres années du XVII Siecle. 658 *b*. Quand on pourra les exhorter à faire la Guerre au Pape. 661 *a*. Ceux qui ont l'Autorité Souveraine parmi eux ne fe conduifent point fur les Predictions de leurs Ecrivains. *là-même b*. Font encore des Livres pour foutenir l'Hiftoriette de la Papeffe. III. 586. Peu éclairez fur leurs interêts à ce fujet qui ne leur importe guere. 591. Peu équitables à l'égard de Blondel, qu'ils devoient imiter. *là-même*. Leurs Difputes avec les Jéfuites n'ont jamais été fi violentes que pendant les trente prémieres années du XVII Siecle. 581 *b*. Auteurs Proteftans qui foutiennent le Conte de la Papeffe depuis le Livre de Florimond de Remond, & celui du P. Labbe. 586 *a*. Auteurs Proteftans qui ne l'ont point cru. *là-même b*. Parlent très-defavantageufement de Paul II. 622. Ce ne font pas eux qui ont ajouté le Conte de la Papeffe à la Chronique de Martin Polonus. 774 *a*. Eftiment les Ouvrages de Ruysbroeck. IV. 105 *b*. Leur procédé touchant les obfcénitez raportées par leurs Ecrivains, ou par les Papiftes. 653 & 663. Se font déclarez pour Savonarole; mais ils ne l'envifageoient que du beau côté. 155 *b*. Lui donnent la qualité de Martyr. 157 *a*, *b*. Accufez d'humeur violente & féditieufe, &c. 172 *a*, *b*. Deux Auteurs auffi fous l'un que l'autre, écrivent l'un fur la ruine des Proteftans, l'autre fur celle du Papifme. 508 *a*, *b*. Se prévalent des Maximes de Windeck pour rejetter fur la Cour de Vienne les Caufes de la Guerre d'Allemagne. *là-même*.

Proteftantifme, il y a des gens qui fouhaiteroient que fon Hiftoire n'eût été compofée ni par un Catholique Romain, ni par un Proteftant. IV. 47 *a*.

Protogenè, Peintre, n'étoit jamais content de fes Ouvrages. III. 119 *b*. Voiez auffi IV. 205 *a*.

Provence: Pierre de Quiqueran fait un Livre des Louanges de cette Province. IV. 15.

Provençaux, leurs vacarmes contre Mr. de Launoi, pour avoir voulu les guerir de quelques erreurs. I. 255.

Proverbe, origine du Proverbe *Græcum eft; non poteft legi*. I. 48 *a*.

Providence, la vanité de l'homme la lui fait revoquer en doute. I. 18 *a*. Axiôme d'un Auteur moderne fur la Providence. 67 *a*. Eft fupérieure à tous nos deffeins les mieux concertez. 254 *b*, & 255 *a*. Si on peut être honnête homme fans la craindre. 377 & II. 365 *a*. On difpofe d'elle avec un peu trop de témérité. I. 539 *a*. Et on s'ingere trop dans fes confeils. III. 277 *a*, *b*. Voiez auffi 302 *b*. Si en faifant le monde elle a fait auffi les maladies & les vices à quoi les hommes font fujets,

sujets. II. 175 *a*. Les Poëtes en parlent sous des métaphores trop hardies. 207 *b*. La prospérité des méchans ne nous en fait guere douter quand nous nous ressentons de cette prospérité, ou que du moins nous n'en recevons aucun mal. 282 *a*. Les raisons que l'on emprunte de son train ordinaire pour la prouver, ne sont pas bonnes pour toutes sortes d'incrédules. 284 *b*. On a dit que le châtiment de quelques Impies étoit une Sentence d'absolution pour elle. 294 *b*. On voit souvent que ceux là s'en défient qui croient avoir des inspirations. 307 *a*. N'exauce point les faineans. *là-même*. Si ceux qui la nient ne peuvent pas vivre en Societé. 365 *a*. En quels cas on en est toûjours content. 438 *a*. Ses decrets viennent à bout de tout. 652 *b*. Murmure contr'elle à cause de la prospérité des méchans. 697 *a*. Opinion qui la nie, & qui va plus loin que celle d'Epicure. 832 *a*. Jusqu'où elle éleve & abaisse les hommes, quand il lui plaît. III. 70. Les mauvaises qualitez des hommes sont quelquefois plus propres à l'accomplissement de ses Decrets, que les bonnes. 229 *b*. Si l'on peut dire qu'elle renverse les prospéritez mondaines pour faire montre de sa puissance. 671 *b*. Est révoquée en doute à cause de la prospérité des méchans. IV. 99 *b*. Voiez aussi II. 294. Considérée d'un côté n'est pas propre à porter les mondains à la vertu. IV. 238 *b*. Combien ce Dogme est capable de nous rendre gens de bien, & de nous consoler. 343 *a*. Aveugle quelquefois les hommes. 375 *b*.

Province, d'où dépend la gloire d'une Province en certains tems. I. 336 *a*. Le Nom de Province que porte une personne désigne une basse extraction. III. 362 *b*.

Provinces: leurs divisions ont souvent changé. I. 375.

Provinces du Païs-Bas avec la Franche Comté formoient le Cercle de Bourgogne. I. 645. Charles-Quint vouloit les ériger en Roiaume & le nommer *Regnum Leoninum*. *là-même*.

Provinces-Unies, qui le prémier fut leur Ambassadeur à la Cour de France. I. 2. Et quel rang y fut donné depuis ce tems-là à leurs Ambassadeurs. *là-même*. Les affaires y allérent toûjours de mieux en mieux, depuis qu'un Visionnaire les eut menacées de la vengeance du ciel. III. 27 *b*. Elles sont les boulevards de l'Empire, les plus fermes apuis des Païs-Bas, les Médiateurs & les Garands de la Paix. 133 *a*. Fort maltraitées dans une Harangue sous le nom d'Herimannus Conrad. II. 112. Voiez *Etats Généraux*.

Provincial (Lettres au) voiez *Lettres Provinciales*.

Provinciaux joüez par Moliere, & pourquoi. I. 135 *a*. Sont de grands patineurs. III. 575 *b*.

Prudence, si elle permet de résister aux esprits violens. I. 703 *a*.

Prudence, Abrégé de la Vie de ce Poëte. III. 823 *a*.

Prusse, érigée en Roiaume. IV. 249 *a*.

Psammenitus ne pleure point la misere de ses enfans, & pleure celle de ses amis. III. 667 *b*, *n*.

Psammitichus s'assujettit tout le Roiaume d'Egypte. III. 488 *b*.

Pseautier: Reproches qu'on fait aux Réformez touchant un changement du leur III. 355 *a*, *b*. Quand celui des Réformez fut imprimé avec Privilege. *là-même*.

Pseaumes mis en Vers François, sur quels Airs on les chanta. I. 333 *b*. Faits concernant la Version de Marot. III. 350 *a*, *b*. Et de Beze. *là-même*. Voiez aussi 352 *b*, & 353 *a*. L'Eglise de Geneve qui s'étoit servie la prémiere de la Version de Marot & de Beze, a été la prémiere à l'abandonner. 353 *a*. Postposez ou égalez à Pindare. IV. 45 *b*. La Version de Sainte Aldegonde a eu le même sort que celle de Conrart. 124 *b*. Changement de gout par raport à ces Cantiques. 427 *b*. Traduits en Vers Italiens par J. C. Paschali. III. 610.

Pseaumes & Proses de l'Eglise: c'étoient les Opera des XV & XVI Siecles. II. 165 *a*.

Pterelas, quelques Remarques sur sa tasse. IV. 330 *a*, *b*.

Ptolomée, embaras de son Systême touchant les Spheres celestes. II. 95 *b*. Qui publia le prémier son Almageste en Grec. 612 *a*.

Puberté, quand on a cessé d'en juger par l'inspection des parties. IV. 3 *b*.

Public étoit trompé long tems avant l'invention de la Gazette. I. 92. Son ingratitude. 150 *b*. Il est nécessaire pour le bien public de faire reconnoître les grands hommes par leurs bons & par leurs mechans côtez. 393. Ses caprices & ses bizarreries à l'égard des Ouvrages des Savans. 436 *b*, & II. 195 *a*. Mérite du respect. I. 464 *b*. Si les vices lui sont quelquefois aussi utiles que les vertus. II. 652 *b*. Esprit mercenaire de ceux qui le servent. 684 *a*. Avec quelle hardiesse on s'en joue. IV. 563 *b*.

Publicain, qualité décriée dans l'Evangile & dans les Auteurs profanes. IV. 440 *a*.

Pucelle, les Grecs & les Romains donnoient à ce mot un sens plus étendu que nous ne faisons. I. 669 *b*. Ce qu'Agur en a dit. II. 88 *b*.

Pucelle d'Orleans, son Histoire. II. 681 *b*.

Pudeur ne revient gueres quand elle est perdue. I. 647 *b*. Icarius lui érige une Statue, & pourquoi. III. 645 *a*.

Puer, on pouvoit être apellé ainsi à l'âge de vint ans, dans la belle Latinité. III. 360 & 687.

Puis (Made. du) laisse une Pension à son Chat, & cause par là un Procès singulier. IV. 88 *b*.

Puissance, la Séculiere & l'Ecclésiastique ont besoin l'une de l'autre. I. 172 *b*. Voiez aussi IV. 474 *a*.

Puissance Roiale: Althusius cité comme en aiant mal parlé. I. 168.

Puissances Ecclésiastiques: désignées par les Gardes de la Ville du Cantique des Cantiques, Explication qui fait enfermer son Auteur. III. 87 *a*, *b*.

Punir, toute une Nation punie pour le crime d'un particulier. I. 113 *b*. Ce que Bion disoit sur ce qu'on remarque que la Justice divine punit quelquefois sur les enfans les fautes des peres. 567 *a*. Les Païens se représentoient leurs Dieux comme punissans le crime en poussant le criminel dans un nouveau crime. III. 403 *a*.

Purgatoire, ce qu'un rieur dit de François I, au sujet du Purgatoire. II. 90 *b*.

Puristes, ont trop apauvri la Langue. II. 587 *a*, *b*. Leurs Principes bizarres. IV. 641, 643, & 644. Ne cherchent point les intérêts de la pudeur dans leurs expressions affectées. 645. Il y en a eu dans tous les Siecles. 649. Inégalité de leur conduite. 653.

Puritains, d'où leur vient ce nom. I. 179 *a*.

Purum putum, que veut dire cette Expression. I. 160.

Putain: si ce mot est plus grossier que celui de *Courtisane*. IV. 646.

Putain Roiale: qui fut ainsi nommée? II. 90.

Putains, *Paillardes*: un Auteur souhaite qu'on apelle ainsi publiquement toutes les femmes qui donnent dans le luxe. II. 110 *b*.

Putanisme de Rome: les Auteurs de ces sortes de Livres ne sont pas Auteurs originaux. I. 187 *a*.

Puteanus (Erycius) a écrit du point du jour. IV. 602. S'est mal exprimé en parlant de ceux qui font le tour du monde par l'Orient. *là-même*. Réfuté par Michalor qui oublie de lui objecter une chose. 601 *a*.

Q.

Q, Un Bénéficier est dépouillé de ses revenus, pour la prononciation de cette lettre. IV. 27 *a*.

Qualitez, effet des proportions & des disproportions entre les qualitez d'un même homme. I. 483 *b*. La différence qu'il y a entre celles qu'on nomme manifestes & celles qu'on apelle occultes. II. 298 *b*.

Qualitez corporelles, ne sont point dans les objets. III. 732 *b*.

Quartier du Roi: Réponse qui s'est faite diverses fois touchant le Quartier du Roi. III. 47 *b*.

Quercetanus mal traité par Patin. III. 279 *b*.

Querela Infantium: il y a divers Exemplaires de ce Livre dans les Bibliotheques de Paris. II. 216 *a*.

Quernus promu à la dignité d'Archi-Poëte, & couronné solennellement. III. 82 *b*.

Question, il est presqu'impossible d'en vuider aucune par des Disputes de vive-voix. III. 758 *a*.

Question, inconvéniens de cet usage. II. 609 *a*, *b*.

Question Roiale & sa Décision: Eclaircissement sur cet Ouvrage. IV. 37 *a*, *b*.

Questure, les personnes Consulaires ne réfusoient pas cette charge, quoi qu'au dessous de la Preture. II. 72 *b*.

Qui pro quo, on en voit souvent dans les Auteurs. I. 56 *b*.

Quick loüé pour son Recueil des Synodes de France. I. 467 *b*.

Quiétisme, pensées qui en aprochent fort. I. 111 *a*, *b*. Sa conformité avec l'Origénisme spirituel. III. 546 *a*. On en trouve les semences dans Platon. 759 *b*. Enseigné dans l'Orient & dans l'Occident. IV. 254 *b*. Voiez aussi 326 *b*.

Quiétistes, échantillon de leurs Visions. I. 654 *a*. Voiez aussi II. 298 *a*. Prétendent que leurs principes sont aussi ancien que la Théologie Mystique. *là-même b*. Ce qu'ils disent de la fausseté des notions sous lesquelles on représente la Divinité, est approuvé par des Philosophes. *là-même*.

Quinaut, Vers à son sujet. IV. 396 *a*.

Quinquina, comment on l'apelloit au commencement. III. 220 *a*.

Quinte-Curce valut mieux pour la guérison d'un malade qu'Avicenne, & les autres Auteurs Médecins. III. 463 *a*. Traduction Turque de cet Auteur promise. IV. 271 *n*.

Quintilien, Jugement qu'il fait de Pacuvius, & d'Accius. I. 44 *a*, *b*. Nous a conservé une Pensée de bon sens. *là-même*. Ce qu'il dit d'un Accusateur de profession. II. 80 *a*. Et de la facilité d'écrire. 627 *a*. Et d'un Ecrit qu'on ne cesse de retoucher & de refondre. III. 120 *a*. Censure les Ecrivains qui ne peuvent jamais se contenter 299 *a*.

Quintin (Jean): son Jugement des Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet. I. 628 *a*.

Quolibet sauve la vie à un soldat. I. 491 *a*. Observation sur un Quolibet Latin. II. 315 *b*.

R.

RAbec, son martyre. IV. 251 *a*.

Rabelais, ce qu'en dit Girac. III. 647 *b*. Lu & estimé de bien des gens d'honneur & de probité; ne plaisoit guere à l'Auteur. IV. 659.

Rabelais réformé, ce que c'est que ce Livre, & par qui composé. II. 531 *b*.

Rabin fameux, converti par une Femme savante dans une Dispute réglée. IV. 323 *b*.

Rabins, comment quelques-uns d'entre eux expliquent le 7 Verf. du Pseaume LI. II. 253 *a*. En quoi ils semblent avoir connu la doctrine du peché originel. *là-même*. Ce qu'ils ont imaginé pour expliquer les variations de la Nature. III. 305 *a*. Ce qu'ils disent d'un petit os qu'il y a dans le corps de l'homme, & qu'ils apellent *Luz*. 741 *a*. Sentiment de quelques-uns d'eux, sur l'ame des bêtes. IV. 78 *b*.

Rabutin (Bussi) cité. I. 310 *a*, & IV. 162 *a*. Ce qu'un Abbé lui écrivit. II. 555 *a*. Epigramme Latine contre lui. III. 378 *b*. Faits qui le concernent. IV. 585 *a*, *b*, & *suiv*. Ce qu'il dit de la contrarieté des pieces qui composent l'homme. III. 561 *a*. S'il est l'Auteur des Amours du Palais Roial. IV. 585 *a*. Aveu qu'il fait. 587. Ses Amours des Gaules plus dangereuses que la Satire de Petrone. 646.

Racan, ce qu'il estimoit le plus en lui. IV. 385 *a*.
Racovie, quand & à quelle occasion le College des Unitaires y fut démoli. IV. 229 *a*, 233 *a*.
Ragguagli du Parnasso, qui en est l'Auteur. I. 585 *b*.
Ragotski (Sigismond) ce qui lui est signifié de la part de Dieu. II. 307 *a*. Ses perplexitez sur la guerre qu'on voulut qu'il fit. *là-même*. On débite après la mort de ce Prince des Révélations qui le supposoient encore vivant. *là-même b*.
Ragotski (George) initié aux mysteres de Drabicius. II. 308 *b*.
Ragueneau, Satire contre ce Poëte. II. 251 *b*.
Rajeunir, s'il est d'un homme sage de vouloir rajeunir. III. 798 *a*.
Railleries, de gens qu'on brûloit en effigie. I. 616 *a*. Ne sauroient être bonnes si elles n'ont d'autre fondement que des mensonges. II. 196 *a*, 711 *a*, & 891 *a*. Cherchez *Plaisanteries*. Il y en a de si fines, qu'elles fâchent sans qu'on s'en puisse plaindre. III. 816 *b*.
Railleurs, ce que font ceux qui ont de l'esprit. I. 92 *a*, & 485 *b*. Préférent leurs railleries à leurs amis. 133 *b*. Ne doivent jamais fonder leurs plaisanteries sur des faits evidemment faux. II. 196 *b*. Sacrifient toutes choses à la passion de dire un bon mot. III. 336 *b*.
Raynaud (Theophile) deguisé sous le nom de *Stephanus Emonerius*. I. 458 *a*. Accusé d'avoir censuré le Symbole des Apôtres. II. 538 *b*.
Rainold (Guillaume) ce qu'on conte de lui & de son frere. IV. 307 *a*.
Raison a diverses faces. I. 473 *b*. S'il faut consulter ses lumieres. 649 *a*. Sa vanité & sa foiblesse. II. 380 *b*, & III. 307 *b*. Voiez aussi 471 *a*, & 627. Réflexions sur ses foiblesses. II. 768 *b*. Elle n'est propre qu'à nous decouvrir nos tenebres, notre impuissance, & la necessité d'une Revelation. III. 307 *b*. Est en guerre continuelle avec le corps & les sens. 560 *b*. Est incapable de nous faire faire ce qu'elle nous fait aprouver. 561 *b*. Les Philosophes ont reconu son esclavage, & soupçonné la cause qui le produit, & n'ont point ignoré que le pouvoir de la raison s'est perdu, & que sa lumiere s'est neanmoins conservée. 561 *a*, *b*. Combien sa destinée est déplorable. 627 *a*. Il est utile de l'humilier. 629 *b*. Sa foiblesse nous doit conduire aux lumieres de la Révélation. 632 *b*. Ce que Cotta en dit. 628 *a*. Est une source d'illusion aussi bien que les sens. 684 *b*. Voiez aussi IV. 423 *a*, *b*. Ce n'est pas elle, mais la foi qui nous fait Chrétiens. III. 684 *a*, *b*. Si l'évidence qui est son *non plus ultra*, peut être ce qu'on apelle *criterium veritatis*. 733 *a*. Voiez aussi IV. 523 *a*, *b*. Si en suivant ses lumieres, & secoüant le joug de la Tradition, on est conduit à l'Athéïsme. 423 *a*, *b*. Cherchez *Philosophie*. Les meilleures Raisons perdent leur force dans la bouche d'un misérable. 39 *b*. Les Mysteres de l'Evangile sont au dessus d'elle, ou même contre elle. 620. Les Théologiens auront toûjours du desavantage dans une Dispute où l'on ne se servira que de ses Lumieres. *là-même*. Elle ne peut point fournir de Réponses à ses propres Objections, il faut recourir à l'Autorité de Dieu. *là-même* Les Catholiques & les Protestans s'accordent à la récuser dans les Controverses sur les Mysteres. 622. Réformez qui veulent augmenter ses emplois dans la Théologie sont suspects de Socinianisme. *là-même*. Ses égaremens lorsqu'elle parle des choses divines. 624. On y doit renoncer pour recevoir la Foi, Ridicule qu'on a donné à cette Pensée, & Réfutation. 635. Se doit taire quand la Parole de Dieu parle. 660.
Raisonnemens, il y en a qu'on peut éluder par un trait de plaisanterie. I. 444.
Rambouillet (l'Hôtel de) son éloge. II 563 *b*.
Rambouillet (Madame de) quelle étoit sa vertu. III. 297 *a*.
Ramisme combiné avec les Disputes de Théologie. II. 311 *a*. Fleurit en Suisse. IV. 31 *a*.
Ramistes, leurs Disputes combinées avec celles des Théologiens. II. 31 *a*. On se moque aujourd'hui de leurs Querelles avec les Péripatéticiens. *là-même*.
Ramus, Epigramme faite contre lui. III. 506 *a*. Etoit un pilier de la Cabale qui vouloit changer la Discipline. IV. 574. Sa méthode fort estimée par Guill. Adolphe Scribonius. 180 *b*.
Ranulphe de Hygeden, Moine Benedictin, confondu avec Radulphus Flaviacensis. IV. 18 *a*.
Raoul le Noir: autrement nommé *Radulphus Flaviacensis*. IV. 18.
Rapin (Nicolas): ses Discours avec le Jésuite Guignard prêt à être exécuté. II. 639 *a*.
Rapin (le Pere) juge que le XVII Siecle est supérieur au précédent en lumieres & en habileté. I. 66 *a*. Est rélevé de plusieurs erreurs concernant les études & les divers emplois d'Aristote. 329 *a*. Il ne se donnoit pas la peine de consulter les Originaux. 328 *b*. Belle Pensée de cet Auteur sur les grands Hommes. 431 *b*. Son égarement sur un passage de Plutarque, où il est parlé d'Epicure. II. 364. Cité. 416 *a*.
Rapt, puni de mort en France. III. 718 *b*. Ne peut être justifié. 719 *a*.
Ratan, ulcere très-malin. I. 28 *b*.
Ratisbonne, Histoire de sa Conférence. II. 823 *b*.
Ravaillac, s'il a pu être porté à assassiner Henri IV par la doctrine des Jésuites. III. 330 *b*. Ce qui le porta à commettre son parricide. 332 *a*.
Ré (l'Ile de) confondue avec l'Ile de Rié, est cause d'un Anachronisme. IV. 243 *b*.
Real (l'Abbé de saint) injustement censuré, au sujet du *Squittinio della libertà Veneta*. IV. 429 *a*. Cité. III. 178 *b*, & 735 *a*, & IV. 371 *b*.
Rebatiser, s'il faut rebatiser les enfans batisez par une femme. I. 488 *a*.
Rebelles, s'ils font tout ce qu'ils peuvent, au lieu que ceux du Parti du Prince ne font que ce qu'ils doivent. I. 493 *a*. Leurs artifices. 186 *b*. Leur protestation ordinaire qu'ils n'en veulent point au Roi. II. 336 *b*.
Rebellion, celui qui en est le Chef demande plus de soumission que le vrai Maître. II. 657 *b*.
Rebenstock, ses *Colloquia mensalia*. III. 225 *a*.
Récit, le prémier qui se soit fait a été infidelle. II. 418 *b*. Ce qui étoit un funeste présage pour l'avenir *là-même*.
Recollects: Aloisio de Leon composé leurs Regles. III. 87.
Recommander, on se trouve très-mal de recommander un plus habile que soi. II. 90 *a*.
Récompenses, il faut chercher la récompense d'une belle action dans l'action même. I. 322 *a*. Ce qu'un Auteur devroit faire pour en obtenir du public. II. 684 *b*.
Reconciliation, Fête que les Juifs célébrent par l'oblation d'un coq, & autres cérémonies. II. 525 *b*.
Recueils, ceux des gens de lettres tiennent du naturel de la renommée. I. 14 *b*. Recueil de Chansons spirituelles sur des Airs tout-à-fait burlesques. 333 *a*, *b*.
Redi cité. III. 628 *b*.
Réformateurs ont crié contre le Péripatétisme, & pourquoi, selon le Pere Rapin. I. 329 *a*. Le style mordant de deux d'entre-eux leur a été fort utile. I. 599 *b*. Reproche qu'on leur faisoit d'avoir entrepris la guerre contre Rome, comme les Grecs contre Troie, afin d'avoir une femme. II. 19 *a*. Le tempérament bilieux de quelques-uns a été jugé nécessaire. 443 *b*. Blâmez tacitement d'avoir outré bien des choses. 486 *b*. Les calomnies que l'on débite contre eux sont destituées de toute vraisemblance. III. 224 *a*, *b*. Impertinences fabuleuses que l'on publioit contr'eux. 233 *a*.
Réformation de l'Eglise, ce qui en degoûta plusieurs. I. 101 *a*. Et en retarda le progrès. 200 *a*. Gens qui ont fait toute leur vie profession du Papisme encore qu'ils souhaitassent la Réformation. 585. Baudouin fait un Traité des moiens de parvenir à une bonne Réformation. 483 *a*. Cameron trouvoit qu'il y avoit bien des choses à réformer tout de nouveau. II. 33 *b*. On peut croire que l'Eglise en a besoin, sans aprouver une certaine maniere de la réformer. 91 *b*. De quelle maniere quelques-uns en jugerent au commencement. 380 *a*, 384 *a*, 388 *a*. Gens qui n'en étoient pas éloignez dans l'ame, mais qui desaprouvoient la conduite de ceux qui l'établissoient. 381 *a*. Se maintint par l'émulation de François I, & de Charles-Quint. 504 *a*. Celle que la Reine Elisabeth établit. 841 *b*. Attaquée en Hollande. III. 15 *a*. Ne pouvoit s'entreprendre dans un tems plus favorable. 232 *b*, & 235. Voiez aussi IV. 451 *b*. Inconvenient qui arriva à sa naissance. III. 270 *b*. De quelle maniere Erasme & autres auroient voulu qu'on y procédât. 337 *b*. Melanchthon n'en aprouvoit pas toutes les manieres. II. 865 *a*. Favorisée par la Reine de Navarre. III. 468 *a*. Voiez aussi 469 *a*, *b*, 470 *a*, & 471 *a*, *b*. Ses progrès par le moien du Roi & de la Reine de Navarre. 473 *a*. La restauration des belles Lettres lui a préparé un chemin. IV. 315 *b*. Projet qui en fut dressé à Cologne. 504 *b*.
Réformation des mœurs n'est pas de durée. III. 496 *b*.
Réformer, l'entreprise de reformer des abus peut quelquefois avoir des motifs criminels. IV. 436 *a*.
Réformez traitez de gens soupçoneux par Mr. de Thou. I. 85 *a*. Quelques-uns eussent adopté les medisances qui coururent contre Beze, s'il avoit écrit contre le Parti. 555 *a*. Il s'en fallut peu qu'ils ne gagnassent le dessus en France. III. 805 *b*. S'ils prirent alors les choses sur un trop haut ton. 806 *a*. A quoi ils attribuent la persécution qu'ils souffrirent sous le Regne de Henri II. 766 *a*. Libelle de George Bosquet contre eux condamné au feu. I. 622 *b*. Se moquoient des Visions Prophétiques de Brocard. 672 *b*. Reconurent Caracciol pour Evêque depuis qu'il eut embrassé publiquement leur Religion. II. 50 *a*, *b*. Arrêt du Parlement de Paris qui permet à un chacun de les tuër. 149 *b*. Censurez au sujet d'un Changement de leur Psautier. III. 461 *a*, *b*. Leurs affaires n'alloient point mal du tems du Colloque de Poissi. *là-même a*. Bannis d'Angleterre, & persécutez cruellement en Allemagne. IV. 499 *b*. Sont fort jaloux de la soumission totale aux Mysteres, & la defendent avec zele contre les Sociniens. 622. Accusez d'humeur séditieuse & violente &c. 172 *a*, *b*.
Refuge, cherchez *Asyles*.
Réfugiez, Abraham est leur Patriarche. I. 32 *a*. Espéroient que leur rapel seroit un article de la Paix de Munster. II. 307 *b*.
Réfutation foible: ne sert qu'à rendre plus recommandable l'Ouvrage qu'elle refute. IV. 237 *a*.
Réfutations: certaines contribuent à l'augmentation de la Secte de Socin. IV. 237 *a*, *b*. Il n'y en a point de si pitoiable, qui ne reprenne quelque défaut de l'Adversaire. *là-même b*.
Réfuter, il y a des gens qui se plaisent plus à refuter ce que les autres ont dit, qu'à établir quelque chose de certain. I. 432 *b*. Méthode de refuter un Livre, franche & de bonne foi. IV. 468 *a*.
Régens d'Ecole, qui ne sont pas devenus Pédans. I. 696 *a*. Servitude de leur condition. IV. 575 *a*. Régent d'Ecole qui fait une action de courage. II. 275 *a*.
Regis, sa Maxime quand il est question de parler de Dieu avec exactitude. IV. 57 *b*.
Regius, Professeur à Utrecht, harcelé pour une Thése touchant l'union de l'ame avec le corps. II. 577 *a*.
Regius (Raphaël) alloit aux Leçons Greques à l'âge de 70 ans. III. 450 *a*.
Regle d'équité que l'on doit suivre, quand on impute certaines choses à un Auteur. I. 453 *a*. Regle pour bien conoître si c'est par impuissance, ou par mépris, qu'on ne répond point à un Adversaire. 619 *a*, *b*. L'aplication des régles est plus mal aisée que l'art d'en bien discourir. 584 *b*.
Régner, l'envie de régner étouffe tous les sentimens de l'humanité.

nité. I. 399 *b*. Pourquoi il eſt dificile de bien régner. II. 96 *b*.

Regnier, quelques-uns de ſes Vers. II. 813 *b*. Examen de ce qu'il dit que nous ſommes les artiſans de notre fortune. IV 373 *a*. Cité. 398 *b*, 521 *a*.

Regnum Leoninum: Charles Quint vouloit ériger ſous ce Nom les Provinces du Païs-Bas en Roiaume. I. 645.

Regulus, ſa Maxime doit être ſuivie, ſur tout quand il s'agit de la maniere dont on doit traiter les Hérétiques. I. 549 *b*.

Reine de France: Titre donné à Elizabeth Reine d'Angleterre, & procès fait là deſſus ridiculement à Beze. I. 557 *b*.

Reines, ce qu'elles devroient faire pour mettre leur ſexe en bonne odeur. III. 183 *b*. Conſidérations ſur leurs amours illégitimes. 461 *a*. Reine nourrice de ſon fils. II. 97 *a*.

Reines doüairieres, font ſouvent des cabales au préjudice de leurs enfans. III. 659 *a*.

Reines d'Eſpagne, qui ont été élevées en France, ou en Allemagne, tombent dans une eſpece de ſervitude. III. 507 *a*, *b*.

Reineccius: fait l'Eloge de Jaques Horſtius. II. 791.

Relations, s'il y faut ſuprimer les véritez qui pourroient choquer la pudeur. I. 579 *b*. Brodures qu'on y ajoûte. II. 114 *a*. La fauſſeté de celle qu'on publie dans les diſgraces publiques ſervent de fondement aux Hiſtoriens. IV. 582 *b*.

Relations en Proſe: auroient ſouvent beſoin qu'on avertit qu'elles ſont relevées par des Fictions. I. 519 *b*.

Religieux, il y en a eu qui ont couché avec le ſexe pour remporter une victoire plus pleine ſur la concupiſcence. II. 483 *b*. Voiez auſſi 511 *a*.

Religieuſes, dont on tâche de réprimer les déréglemens. I. 624 *b*. Pour quel prix obtenoient Abſolution de Paillardiſe. 438 *a*. Leur Direction par des Moines en horreur à Rome pour des raiſons d'experience. 544 *a*. Moines qui ſoutienent que le Pape ne peut donner leur Gouvernement qu'aux Moines du même Ordre. *là-même a*. Un Evêque fut contraint de preſſer leurs mamelles pour éxaminer leur virginité. II. 688 *b*. Réponſe ſinguliere d'une à l'Evêque de Belley, & ſa Replique. I. 513 *a*.

Religieuſes, ſi elles peuvent entendre une Leçon d'Anatomie par raport aux parties qui ſervent à la génération. I. 78 *a*. Les Religieuſes devoient être partagées en deux claſſes ſelon quelques Peres. II. 480 *b*. En quel état ſont après leur mort ceux qui ont eu à faire avec elles. III. 328 *a*.

Religio Medici, la Religion du Medecin: Ouvrage qui ſelon quelques-uns pourroit être intitulé *Le Médecin de la Religion*. IV. 635. Paſſages de ce Livre. 636.

Religion ſoumet les Souverains aux Peuples, bien loin de ſoumettre les Peuples aux Souverains. I. 10 *a*. Elle n'eſt point une invention humaine. *là-même*. Les diſputes que l'on a ſur ſon ſujet cauſent d'étranges deſordres. 18 *a*. La politique n'en oſe pas commettre le ſoutien à Dieu uniquement. 67 *a*. L'indifférence en fait de Religion eſt fort odieuſe. 69 *b*. Les hommes ſont facilement trompez en fait de Religion. 89 *b*. Se gâte en vieilliſſant. 158 *a*. Sert ſouvent de prétexte aux Délateurs. 215 *b*. Ceux qui s'en moquent ſont capables de gâter les jeunes eſprits. 567 *a*. Si c'eſt loüer quelcun que de dire qu'il a réſiſté aux tentations d'en changer. 677 *a*, *b*. La Religion ſe fourre par tout, & même juſques dans les duels les plus farouches. 660 *b*. Mauvaiſe coutume de l'intéreſſer dans les Querelles des Savans. 669 *b*. On ne juge pas de ſa bonte par le bon ou mauvais ſuccès d'une Bataille. 703. Ce que Charron en a dit. II. 146 *b*, & 147 *a*. Morceau de Parallêle entre les Religions. 155. Les Bons-mots d'un homme, pour ou contre la Religion, ne prouvent pas manifeſtement qu'il en ait ou qu'il n'en ait point. 294 *b*, & 295 *a*. Il eſt plus commun qu'on ne penſe de n'y entendre rien. 298 *a*, *b*. Il n'y arrive gueres de révolutions, ſans avoir demandé pour ſoi une tolerance que l'on refuſe aux autres. 540 *b*. La Religion eſt diviſée en factions tout de même que les Républiques. 560 *b*. Inconvéniens des Diſputes que les Théologiens excitent à ſon occaſion. 699 *a*. Il n'y a qu'elle qui puiſſe fournir de bonnes armes contre les Sophiſmes des Cyniques. 768 *b*. On s'exile pour elle ſans renoncer à ſes vices. 861 *b*. Inconvénient de ſon unité. 898 *b*. Diſputes qui ſe font en Hollande touchant la Religion. III. 15 *a*. Maximes de Latitudinaire ſur ce Chapitre. 92 *a*. Il y a des Peuples qui n'en ont point. 94 *a*. Si les grands changemens qui s'y font quelquefois doivent être imputez aux conſtellations. 231 *b*. Les Diſputes de Religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens 232 *a*. Qui ſont ceux qui doivent faire attention aux maux que les guerres civiles de Religion ont cauſez. 250 *a*. On y a repreſenté le ciel comme ſemblable à la terre. 496 *b*. On ne doit jamais changer de Religion, ſi l'on ne gagne au change. 512 *a*. Il eſt beaucoup plus avantageux de croire ce qu'elle enſeigne, que de ne le croire pas. 607 *a*. En quel deſordre de cœur & d'eſprit elle laiſſe l'homme quand elle eſt fauſſe. 661. Il y en a une qu'on apelle des Prudens. IV. 44 *b*. La fauſſe réduit l'homme en quelque façon à l'état des bêtes. 163 *a*. Il y a des gens qui l'ont dans l'eſprit & non dans le cœur, & il y en a d'autres qui l'ont dans le cœur & non dans l'eſprit. 259 *a*. Gens qu'on a accuſez de n'en fréquenter point les éxercices. 295 *a*. Le deſſein d'en changer a quelque choſe qui étonne, & l'on a quelquefois de la peine à l'éxécuter lors même qu'on y eſt tout réſolu. 492 *a*. Comment L. Junius Brutus en mitigea un Article. 684 *a*. Les Provinces Unies accuſées de n'en avoir qu'autant qu'elle eſt utile à leur agrandiſſement. II. 212 *a*, *b*. Il ne faut point faire le ſubtil en matiere de Religion. 687 *b*. Fugitifs pour la Religion: rien n'eſt plus ordinaire que de les voir ſonner le tocſin contre les ſectes. III. 79. Gens qui n'en ont point pourquoi pouſſez vers les bonnes mœurs. IV. 617. Le fin & la moelle de la Religion eſt d'imiter Dieu. *là-même*. Hors de la vraie, il n'y a point de vraie vertu. 618. Réfléxion ſur les Médiſances publiées contre ceux qui en changent. 272 *a*, *b*.

Religion dominante, a ſes Coups d'Etat auſſi bien que les Princes de la terre. III. 232 *a*. Maxime contre un homme qui entreprend de la combatre. IV. 335 *a*.

Religion du Souverain, cherchez *Souverain*.

Religion Naturelle, une fauſſe raiſon la pourroit faire nier. I. 69 *a*. Ce que c'eſt. *là-même*.

Religion Chrétienne, les Celſes & les Porphyres l'euſſent combatue par les armes que Marie d'Agreda leur fournit. I. 98. *b*. Ce que Hierocles écrivit contr'elle. II. 758 *a*. Les Papes & les Cardinaux accuſez par Calvin de s'en moquer. 24 *b*. Eraſme cité à ce ſujet. 24, & 25 *b*. Il y en a de bonnes Preuves dans le Traité *de Auctoritate S. Scripturæ* de F. Socin. IV. 237 *b*. Son Principe. 631. Ces Diſcuſſions, Diſputes, & Controverſes ne peuvent point être portées au Tribunal de la Philoſophie, mais à celui de la Revelation. *là-même*.

Religion Romaine, l'exercice en eſt défendu en Bearn. III. 474 *b*. Cherchez *Egliſe Romaine*.

Religion Réformée, temoignage qu'un Libertin ſe ſent obligé de lui rendre. II. 279 *b*.

Religion Juive, Bodin lui donne l'avantage ſur les autres Religions. I. 589 *a*.

Religion Mahometane profanée. I. 35 *b*. De combien elle eſt plus étendue que la Chrétienne. III. 256 *a*.

Religion du Médecin, ce que l'Auteur de ce Livre penſe de la maniere dont les hommes engendrent leurs ſemblables. IV. 3 *a*, *b*.

Religions: Traité de leur Tolerance par Mr. de Beauval. I. 467 Traité de leur Réunion par Baudius. 477 *b*. L'on eſt porté dans toutes à ſe croire favoriſé de Miracles. II. 213 *b*.

Reliques, pluſieurs villes Paiennes ſe vantoient d'avoir les mêmes. II. 199 *a*. Ce que Pomponace en diſoit. III. 780 *b*. Perdues & d'autres ſubſtituées en leur place. IV. 20 *a*, *b*. Ramaſſées avec ſoin perdent leur prix par la Réforme de Luther. 435 *a*. Avertiſſement de Calvin ſur l'Inventaire général qu'on en auroit du faire. II. 24 *a*. Deſtruction qui en fut faite en France. *là-même*.

Se *Rémarier*, Réponſe de quelques Dames lors qu'on leur parla d'épouſer un ſecond mari. II. 574 *a*. Voiez auſſi 572 *a*.

Remede, c'en eſt un pour bien des gens que de décharger leur bile ſur le papier. I. 31. Il y a des remedes qui ſont plus de mal que les deſordres auſquels on veut remédier. III. 673 *a*. Médecin qui imploroit la bénédiction de Dieu ſur les ſiens. II. 791 *a*, *b*.

Remond (Florimond de) ce qu'il conte touchant un projet de réünir la Suede à l'Egliſe Romaine. II. 535 *b*. Cité touchant les Pſeaumes. III. 350 *a*, *b*. Ce qu'on lui répond touchant la conformité des Airs de quelques Pſeaumes avec des Chanſons vulgaires. 351 *a*. Eſt le munitionaire général des Ecrivains Catholiques qui parlent des Réformateurs du XVI Siecle. 526 *a*. Ce qu'il dit de Brocard. I. 672 *a*, *b*. Faute groſſiere qui lui eſt reprochée par Blondel. III. 312 *a*. Ce qu'il dit touchant ce que Beze avoit avancé de la Papeſſe au Colloque de Poiſſi. 590. Les Proteſtans ne furent point accablez de ſon Ouvrage ſur la Papeſſe, ils le mépriſerent. 585 *b*. Le Livre n'eſt pas mauvais, mais trop chargé de digreſſions & de déclamations. 586 *b*. Beaucoup de gens le croient du Jéſuite Richeome. *là-même*. Accuſe mal à propos Herold d'avoir fourré le Conte de la Papeſſe dans la Chronique de Martinus Polonus. 774 *a*.

Remontrans, leurs Sentimens ne ſont point regardez comme fondamentaux. II. 561 *a*. Accuſez d'avoir troublé l'Egliſe. 687 *a*.

Renaudie (la) harangue ſes complices. II. 645 *b*. Cauſes de l'averſion de J. Du Tillet pour lui. IV. 362 *a*, *b*, & 363 *a*, *b*.

Renaudot (l'Abbé) Refléxions ſur ſon *Jugement* ſur ce Dictionaire. IV. 655, & 660. Son Caractere, & celui de ce Jugement. 655. Il y a des Fauſſetez dans ce Jugement: Raiſon pourquoi on ne les indique point. 660. Quelles ſortes de Fautes il impute à l'Auteur. 661.

René Roi de Sicile, étoit Peintre. III. 459 *b*.

Rennes, deſordres de ce Dioceſe. II. 479.

Renommée, cherchez *Réputation*.

Renou (Jean de): ſon Antidotaire. I. 471 *a*, *n*. Prétend qu'on peut nouër l'eſguillette. III. 520 *a*, *b*. Cite mal Tacite. *là-même*. Sa Cenſure de Nic. Præpoſitus. III. 805 *a*, & *b*.

Renoult: ſes Avantures de la Madonne & de François d'Aſſiſe, pleines d'idées infames & horribles, &c. IV. 653.

Repas, il y en a qui ſont plus périlleux pour de certaines gens, qu'une Bataille pour un Colonel. IV. 126 *a*.

Répondre, s'il vaut mieux répondre à certains tempéramens fougueux, que ne le pas faire. I. 704 *a*.

Repréſailles néceſſaires dans la guerre. I. 493 *a*, *b*.

Réprobation abſolue, pourquoi Arminius y vouloit inſiſter dans ſes Diſputes avec Gomarus. II. 561 *b*.

République Romaine, à quoi Ceſar l'avoit réduite. II. 123 *a*.

République des Lettres a aujourd'hui des plus habiles gens, qu'elle n'en avoit dans le ſiecle paſſé. I. 66 *a*. Voiez auſſi II. 102 *a*. De quelle ſorte de liberté on y doit joüir, & juſqu'où elle doit s'étendre. III. 651 *b*.

Républiques, ſe corrompent en vieilliſſant. I. 158 *b*. C'eſt dommage pour elles que quelques Philoſophes ſe ſoient entierement adonnez à étudier la nature. 207 *b*. Le changement de gouvernement y ſera inévitable ſi elles s'amuſent à conquerir. 685 *b*. Ne peuvent ſouffrir un mérite diſtingué. II. 210 *b*. Ont un avantage que les Roiaumes n'ont pas. 742 *b*. Sont ſujettes quelquefois à d'horribles confuſions. 763 *a*, *b*, & 774 *b*, & III. 676 *a*. Comment on y peut conſerver quelque ombre de liberté quand la Monarchie s'en empare. 384 *a*. Il ne faut point être curieux dans celle d'autrui. IV. 624.

Réputation, ſtratageme pour montrer combien vaut une bonne réputation. I. 301 *a*. Une grande réputation de probité en quel-

quelcun deplaît à bien des gens. 320 *a*. A de grandes influences pour avancer ou pour reculer les événemens. 347 *b*. Est à charge aux gens de Lettres. 436 *a*. Il est difficile d'en avoir une grande, sans être exposé aux coups de langue des médisans. IV. 452 *a*.

Requête des Dictionaires, Menage suprima cette Requête. I. 431 *a*. Citée. II. 587 *b*.

Requêtes, il y a une infinité de Requêtes des Protestans de France, qui n'ont jamais été présentées au Roi. I. 370 *b*. Qualitez dont elles doivent être acompagnées si l'on veut obtenir quelque chose dans une Cour. II. 685 *a*.

Res, quelle étoit la signification de ce mot parmi les Latins. III. 107 *a*.

Rescius (Stanislas) fait imprimer les Oeuvres du Card. Hosius, & avance qu'elles ont été imprimées 32 fois. II. 801 *b*.

Résident d'une Cour, qui a querelle avec quelcun, & qui le fait apeller. II. 115 *b*.

Ressentiment : Quiconque a du ressentiment contre une Nation doit s'abstenir d'en écrire l'Histoire. II. 689 *b*.

Ressusciter, se prenoit quelquefois chez les Egyptiens & chez les Pheniciens pour *revenir d'une grande maladie*. I. 83 *b*.

Restitution, si l'on s'en peut dispenser sous quelque prétexte que ce soit. I. 10 *b*.

Resurrection, les Juifs content qu'il y a un petit os dans l'homme, dont Dieu refera nôtre corps. I. 452 *b*. Sa possibilité enseignée par Chrysippe. II. 175 *a*. Il semble que Democrite ait promis la resurrection aux cadavres qu'on auroit ensevelis dans du miel. 271 *b*. Pensée singuliere là-dessus. III. 513 *b*. Crue par de savans hommes entre les Païens. IV. 347 *a*.

Retraite, peu de gens de Lettres la font à propos. I. 85 *b*. Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligens à la faire. 86 *a*, & II. 258 *a*.

Reuchlin, l'Histoire de ses Démêlez avec Hochstrat. II. 777 *b*.

Révélation, sans elle la Raison ne nous peut servir de rien, pour sortir des difficultez sur la Religion. III. 307 *b*. Les Disputes des Chrétiens ne doivent être portées qu'à son Tribunal. IV. 631. Accusations contre l'Auteur touchant elle, & sa Justification. 662 & 663.

Révélations celestes: Savonarole prétend y avoir part. IV. 148.

Reveler (ne point) une Entreprise contre l'Etat: Crime de soi punissable de mort. III. 490 *a*, *b*.

Réunion des Luthériens & des Calvinistes tentée inutilement. II. 333 *a*, *b*. Duræus disoit qu'il n'y avoit que quelques Ministres qui s'oposassent à cet ouvrage. 461 *a*.

Réunion des Catholiques & des Protestans, Livre fait pour y parvenir. II. 865 *a*.

Réunion des Religions, gens qui en ont été entêtez. III. 391 *a*, & 404 *a*. Ouvrage de Baudius sur ce sujet. I. 477 *b*.

Réünis à l'Eglise Romaine, sont scandalisez de la Censure pleine de molesse de la Cité Mystique de Marie d'Agreda. I. 100 *b*.

Révolutions d'Etat, les plus grandes n'ont la plupart du tems pour principe qu'une bagatelle. II. 321 *b*. Leurs principes & leurs ressorts. 341 *a*. Leurs préparatifs ordinaires. 535 *a*. Quelle est presque toûjours la chaine & l'analyse des plus grandes. III. 441 *b*. Supercheries qu'on y emploie pour les faire réüssir. IV. 441 *b*.

Rhadamante : Marié avec Alcmene transportée dans l'Isle des Bienheureux. I. 147.

Rhau (George) son Apologie de la Confession d'Augsbourg publiée par Chytræus. I 656 *b*.

Rhescuporis, sa perfidie. II. 218 *a*.

Rheteur: qui a passé pour le plus fameux du XVII Siecle. II. 177.

Rhétoriciens, il leur est permis de se servir de raisons fausses & captieuses, & pourquoi. II. 99 *a*. Exemple de leurs tours de passe-passe. 299 *a*. Les Commentaires les devroient faire sentir. *là-même*. Rhétoriciens & Philosophes chassez de Rome. 440.

Rhétorique, une de ses figures fait perdre un procès. I. 132 *a*. A des Regles peu conformes aux Loix de l'Histoire & de la Bonne-foi. II. 69 *a*. Pour elle Demosthene quitte la Philosophie. 13.

Rhinfeld: Bataille où Jean de Wert fut pris. IV. 492 *a*, *b*.

Rhodes, erreur de calcul sur le poids de son Colosse. II. 103 *a*. Son changement d'état par le crédit de Mausole. 698. L'Histoire des violences & débauches qui y furent exercées ensuite. *là-même a*, *b*, &c. Sa Democratie changée en Aristocratie, dans la Guerre Sociale. III. 363.

Rhodiens, envoient des Ambassadeurs au Roi Ptolomée. I. 51 *a*. Avoient si fort espéré de vaincre les Romains, qu'ils avoient préparé des chaines pour ceux qu'ils prendroient. II. 74 *b*. Leurs Temples pillez par Cassius. *là-même*.

Rhodiginus, profite des travaux d'Erasme avec ingratitude. II. 389 *b*. Convaincu de faux au sujet d'Euripide. 434 *a*. Accusé d'avoir fait un solécisme. IV. 550 *b*.

Riario, ce qu'on a dit de Pierre & de Hierôme de ce nom. IV. 225 *b*.

Riario (le Cardinal) aide Marsus dans la révision de son Ouvrage sur les Offices de Ciceron. III. 356 *b*.

Ribadeneira, ses Retractations au sujet des miracles du Fondateur des Jésuites. III. 140 *b*.

Ricaut, son erreur sur l'esperance des femmes Mahometanes. II. 685 *b*. Il a mal entendu Busbeque, au sujet de l'ignorance des Turcs dans la Chronologie. 849 *b*.

Richard (l'Abbé) cité. II. 241 *a*, III. 235 *b*, & IV. 494 *b*. Sa Réponse à Jurieu touchant les Taxes de la Chancellerie Romaine. I. 438 *b*. Foiblesse de cette Réponse. 439 *a*, *b*.

Richardus (Stephanus) Nivernensis : Dessein qu'il avoit de reduire en Chapitres le Poëme d'Ibis contre Ovide. III. 567 *b*.

Riche, Réponse de Simonide qu'il vaut mieux être riche que d'être savant. IV. 213 *a*, *b*.

Richelieu (le Cardinal de) veut conférer avec Amyraut. I. 182 *b*. Aimoit qu'on ne lui demandât rien. 292 *a*. Ne pardonnoit jamais. 340. On a débité qu'il ne cessoit de lire l'Argenis. 449 *a*. Paie bien un eloge. 454 *b*. Il est étrange qu'il fasse valoir l'Acte pretendu de Bertelier contre Calvin. 543 *a*, & 600 *b*. Et les calomnies de Bolsec contre le même Calvin. II. 18 *b*. Emploie quelques-unes des Rhapsodies des Calomniateurs de Beze. I. 557 *b*. Il vouloit beaucoup de complaisance de ceux qui lui apartenoient. 6.5 *a*. Intrigues pour le chasser de la Cour. II. 111 *a*, *b*. Sa Méthode. 189 *a*. Ce que lui dit Louïs XIII, après la mort du Marechal d'Ancre: 200 *b*. Ses Amours pour Marion de Lorme. 278 *a*. Son dessein d'accorder les deux Religions, traversé par sa mort. 460 *b*. Ses amis & ses ennemis ont perdu des Batailles, ceux-ci pour lui nuire, & ceux-là pour lui rendre service. 479 *a*. Les Ministres de Languedoc lui font la révérence, & lui marquent le peu d'aparence qu'il y avoit de réünir les Religions. 523 *b*. Fort libéral envers les Muses. 563 *a*. Les Reproches qu'il fait aux Réformez au sujet de la Majesté Roiale, & les Réponses qu'on fait à ces Reproches. III. 10 *b*. S'il y eut des gens qu'on fit mourir sous son Ministere dont toute la faute consistoit dans le malheur de lui déplaire. 186 *b*, 187 *a*, & 339 *a*. Voi. IV. 17 *b*. Sa puissance dura plus que sa vie. III. 194. Etoit fort haï. 339 *a*. Il étoit delicat & fier. 298 *b*. Quelles étoient ses occupations, après avoir travaillé aux Affaires de l'Etat. 319 *a*. Il étoit de l'intérêt de Louïs XIII, que ses troupes fussent commandées par les Amis de ce Cardinal. 343 *a*. Etoit fort sensible aux Satires. 423 *b*. Avoit besoin de semer des pieges par tout. 424 *a*. Discours que Gueret lui fait tenir. *là-même*. Ceux qui ont eu des relations à ce Cardinal nous en ont laissé de mauvais portraits. *là-même b*. Les malheurs de l'Europe lui sont tous imputez. 426 *a*. Il fait chercher la Pierre Philosophale, sur les Ecrits de Sylvius. 427 *b*. Ce qu'il disoit à un Capitaine aux Gardes. IV. 474 *b*. N'admettoit point d'autre cause du malheur que l'imprudence. *là-même b*. Fait avoir une pension à un Généalogiste plagiaire. 445 *a*, *b*. Traversé dans son dessein d'abaisser la Maison d'Autriche par le Cardinal de Berulle. I. 544. Accusé d'avoir fait empoisonner ce Cardinal. 545 *a*. Mr. le Vassor n'adopte point cette Accusation. *là-même b*. Il n'y avoit point de Conte que l'on ne crût lorsque cela le difamoit. III. 623 *a*.

Richeome, commet une erreur qui est utile à son but. III. 293 *b*. Cite. 237 *a*, 295 *b*, & IV. 98 *a*. Regardé comme Auteur du Livre de l'Anti-Papesse de Florimond de Remond. III. 586 *b*. Les Jesuites le regardoient comme leur meilleure plume. 586 *b*. Se déguise sous le nom de François des Montagnes pour répondre au Plaidoié d'Antoine Arnauld. II. 641 *b*, *n*. Divers Extraits de ses Livres touchant l'Affaire de J. Guignard. 641 *a*, *b*, & 642 *a*, *b*, &c

Richer: Jean Boucher fut un de ses Adversaires. I. 628.

Richeriens, Secte chimérique. IV. 53 *b*.

Richesses, des Philosophes y ont renoncé avant la doctrine de Jesus-Christ. I. 206 *b*. On les méprise quelquefois par un principe d'amour propre. 320 *a*. Il faut beaucoup de grandeur d'ame pour les mépriser. II. 21 *a*. Il nous est bien plus aisé d'y renoncer qu'aux loüanges. 40 *a*. Elles ont quelquefois tenu lieu de crime à d'illustres personnages. 58 *b*.

Ridicule, on ne l'est jamais, quand on ne fait que suivre l'usage. II. 196 *b*.

Rigorisme, ce que c'est. IV. 55 *b*.

Ryswick, la Paix de ce nom avantageuse aux Alliez. III. 21 *a*.

Rimes: Dictionaire des Rimes Françoises. I. 47 *b*.

Rio (Martin del) censuré de plusieurs faussetez au sujet d'Agrippa. I. 109 *b*. Cité. IV. 531 *b*.

Riolan: fait quelques Livres contre Joseph du Chesne. II. 157.

Rishton (Edouard) fait imprimer l'Histoire du Schisme d'Angleterre de Sanderus, & y met une Préface. IV. 137 *a*. Meurt à Ste. Menehou en 1585. *là-même*.

Rituel, celui des Juifs contient de rares observances. I. 124 *b*.

Rivet, aigrement critiqué par le Pere Labbe. I. 16 *a*. Son sentiment sur la maladie d'Abimelech. 28 *a*. Sa Réflexion contre saint Augustin au sujet de son relâchement dans la Morale. 65 *b*. Il est étonnant qu'un homme comme lui ait ignoré que Calvin a été pere. II. 19 *a*. Son Jugement sur un Ouvrage de Sedulius. 496 *a*. Voiez aussi 497 *a*. De quelle maniere il réfute la Réponse de Coeffeteau à du Plessis Mornai, au sujet des loüanges données à Luther, par Langius. III. 52 *a*. N'a pas suivi toute la Dispute de Campian & de Whitaker. 326 *a*. Est de ceux qui citent après les Modernes, sans consulter les Originaux. IV. 240 *b*. Il étoit dépositaire de plusieurs Lettres du Patriarche Cyrille. 506 *a*. Incident de sa Dispute avec Grotius qu'il chicane mal à propos. I. 167 *a*, *b*. Sa Défense des deux Epitres & de la Préface de du Plessis. 659 *b*. Ne le tire point d'affaires. 660 *a*. Tâche de justifier Robert Etienne. 690 *a*. Se trompe touchant la Statue de la Papesse. II. 198 *b*. Cité & repris touchant Harchius. 693 *b*, *n*. Partisan de la Tradition de la Papesse. III. 441 *b*. L'Homme du monde le plus curieux de Livres de Controverse. 581 *b*.

Riviere (la): Medecin de Henri IV, traité de Charlatan par Jean de Renou. IV. 48.

Rivieres, peuvent être aujourd'hui fort dissemblables à ce qu'elles étoient anciennement. IV. 164 *a*.

Rivinus, recourt aux Magistrats contre Reinesius. IV. 43 *a*.

Robe, Procès intenté pour le dérangement des plis d'une robe. II. 794 *b*.

Robert, Procureur du Roi au Chatelet de Paris, sa Lettre sur la Baguete d'Aymar. I. 6 *b*.

Robert d'Arbrissel. Voiez *Arbrissel*.

Roberval répond aux Objections de Mr. Descartes contre Mr. de Fermat. III. 604 *b*.

Rochechouart : Personnes distinguées de cette Famille. IV. 323 *a*, *b*.

Rochefoucaut (le Duc de la) ses Mémoires seront toûjours estimez meilleurs, que ceux de César. II. 121 *b*.

Rochelle, son Synode National. I. 704. Il n'est pas permis à cette ville d'avoir d'autres Pasteurs, que ceux qui y seroient nez. II. 319 *b*. Est assiégée par le Duc d'Anjou. 564 *a*. Résolutions tumultueuses de l'Assemblée de la Rochelle. III. 390 *a*.

Rochemaillet : fait imprimer les Arrêts de G. Louët sur le Mſ. fourni par Antoine Seguier. III. 167.

Rochester (le Comte de) : fameux Athée converti par le Docteur Gilbert Burnet; Particularitez qui le regardent. IV. 624 *n*, & 625.

Roco (Jean) Général des Augustins. I. 535 *b*.

Rodon (David de) n'enseignoit certains sophismes qu'à ceux qui les paioient. IV. 117 *b*.

Rodriguez : son Livre de la Perfection Chretienne traduit par d'Audiguier. I. 381 *b*.

Rodriguez (Jean); Voiez *Gabay Faro*.

Rohault, décrit les effets que produit la méthode de philosopher contractée dans les Ecoles. II. 416 *a*. Ce qu'il dit des Guises. 656 *b*, & 657 *a*.

Roi (Louis le) Professeur en Langue Grecque dans l'Université de Paris, sa mort. I. 391.

Roiaume divisé contre soi-même, *&c*. jusqu'où cette Maxime de Jesus Christ est véritable. III. 434 *a*.

Roiaumes, ceux qui tombent en quenouille sont sujets à bien des inconvéniens. III. 461 *b*.

Roiauté, est une chose de grande dépense. III. 797 *b*.

Roye (Eleonore de) meurt de déplaisir. III. 117 *b*.

Rois, plusieurs ont porté le titre de grand Roi. I. 358 *a*. Le titre de Roi des Rois étoit moins propre que celui de grand Roi à flater l'orgueil des Orientaux. *là-même b*. Leurs ennemis ont eu de la vénération pour eux. I. 192 *a*. Leur autorité peu respectée quelquefois en France. 499 *a*. Il y a des peuples qui ne s'en sauroient passer. II. 44 *a*. Si l'on n'en voit pas plus souvent de déthronez, c'est que leurs peuples n'ont pas été sollicitez à la révolte par des intrigues assez bien conduites. 254 *b*. Les services qu'ils ne peuvent reconoître les rendent d'ordinaire ingrats. 337 *a*, *b*. La facilité & la bonté des Rois est plus préjudiciable à leurs Etats, que la sévérité & la mauvaise humeur. 729 *b*. Voiez aussi 734 *a*. Roi dont la condition étoit bien malheureuse. III. 438 *b*. Il est difficile de juger de leur conduite. 477 *a*. Cherchez *Souverains*. Roi, qui a des freres & des enfans, a plus de peine à gouverner sa famille qu'à gouverner son Roiaume. 659 *a*, *b*. On change de principes sur leur droit. IV. 576. Pratique qui s'observe depuis long tems envers ceux qui se trouvent à un Siege. 47 *b*.

Roland, en quel lieu on lui érige des Statues. II. 612 *b*.

Romains accoutumez à faire des aplications de certaines Pensées de Comédie aux personnes de leur tems. I. 44 *a*. Comparaison de leurs dernieres Conquêtes avec les prémieres. 116 *b*. N'aprouvoient pas qu'un Magistrat supérieur fût accusé par un subalterne. 133 *a*. Sont cruellement insultez par les Parthes. 359. Qui sont ceux qu'on a nommez les derniers Romains. 684 *a*. Qui des Romains a été apellé le dernier. II. 73. Les anciens n'avoient pas sur la débauche, les regles de politesse que nous avons aujourd'hui. 105. Ils faisoient bien moins de cas de ceux qui gagnoient des batailles, que de ceux qui achevoient la guerre. 119 *a*. C'est pour cela que leur politique étoit de changer souvent de Généraux. *là-même*. Leur ambition par raport à la propagation de leur Langue. 187 *a*, *b*, &c. Par quels degrez ils ont passé de la frugalité au luxe. 320 *b*. Aimoient mieux perdre la vie que la virilité. 490 *a*. Peu religieux observateurs des Traitez de paix. 861 *a*. N'accordoient l'honneur du triomphe qu'à ceux qui reculoient les frontieres. *là-même*. Voiez aussi 862 *a*, *b*. Leur Politique pour avancer leurs Conquêtes. *là-même*. Traitez de *Loups ravisseurs*, par Telesinus Général des Samnites. III. 24 *a*. Les anciens Romains étoient aussi fous qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre des Généalogies. 42 *b*. La différence qu'il y a entre les anciens & les modernes, & d'où vient cette différence. 274 *a*. Les Romains portent la guerre en Afrique, pour sauver l'Italie. 363 *a*. Ils défendent aux Poëtes de médire des Magistrats, mais ils leur permettent de médire des Dieux. 666 *a*, *b*. Quand ils se portérent à l'abolition de certaines Fêtes nocturnes. IV. 350 *b*. Evoquoient les Dieux tutelaires des villes qu'ils assiegeoient & qu'ils croioient de prendre. 241 *b*, &c. Leurs cruautez contre les Bretons. 297 *a*. Tâchent de flechir Venus *Verticordia* pour faire cesser l'impudicité. 302 *a*. Plus jaloux de leur honneur que de celui de leurs Dieux 589.

Roman de Theagene & de Chariclée, la source & le modele de presque tous les autres Romans. II. 710 *a*. Railleries contre son Auteur. 711 *a*.

Romans, leurs grotesques ont fait irruption dans la Religion. I. 119. Réflexion sur les enlevemens des Heroïnes de Roman. II. 702 *b*. Voiez aussi III. 718 *a*, *b*, *& suiv*. En quoi consistent les principales différences qui se trouvent entre les Romans, & les anciennes Mythologies. II. 773 *b*. Ceux de la nouvelle mode perdent le goût des jeunes gens. 833 *b*. Auteurs de Roman manquent fort souvent de jugement dans leurs fictions. 655 *a*. Ceux d'aujourd'hui repandent mille tenebres sur l'Histoire, III. 505 *b*. Comment la vertu d'une héroïne y doit être menagée. 320 *a*. Une Héroïne grosse ou accouchée y fait un étrange personnage. 155 *a*. Ceux qui en font sont obligez de suivre l'Histoire lorsque dans une Préface ils donnent le fondement de leurs fictions. II. 556 *b*. Ceux de la Comtesse d'Aulnoi se sont fait lire. I. 397 *b*.

Rome, on y aprend la fin d'une guerre plutôt que le commencement. I. 240 *a*. Qui le prémier de ses Senateurs embrasse l'Evangile. *là-même*. Sa Monarchie metamorphosée en République. 683. Ses prémiers habitans avoient besoin d'un Monarque. 684 *a*. Et elle ne pouvoit plus s'en passer lors que Jules Cesar fut assassiné. 685 *b*. Qui a été apellé son second Fondateur. II. 36. Qui le prémier y a exercé l'Art de la Médecine. 77 *b*. Qui de ses Géneraux s'embarqua le prémier sur l'Ocean Septentrional. 324. Les bornes de son Empire reculent contre le presage des idolatres. 667 *b*. Raillerie de saint Augustin là-dessus. *là-même*. Se soumit dès les prémiers jours aux volontez de Cesar. III. 283 *a*, *b*. Conformité entre sa fondation & celle de l'Univers. 548 *b*. Jugement touchant les plus célèbres Ecrivains de l'ancienne Rome. 816 *b*, *& suiv*. Les Statues de ses Divinitez étoient dans les commencemens de vile matiere. IV. 95 *a*. Avoit deux noms l'un conu & l'autre inconu. 241 *a*, *b*, &c. Son Horoscope retrograde. 321 *b*. N'étoit presque pas conue en Grece du tems d'Alexandre. 345 *a*. Pourquoi les filles y étoient suivies d'une personne qui portoit une quenouille quand elles se marioient. 317 *a*. Jusqu'où on y avoit porté l'excès de l'ivrognerie. 387 *a*, *b*. Ceux, qui avoient eu le courage de crier contre ses Usurpations, terrassés. I. 658 *b*.

Rome Chrétienne, qui fut le prémier des Grecs qui y enseigna la Philosophie. I. 308 *a*, *b*. Dureté de la Cour de Rome pour le Patriarche de Babylone. 75. Recompenses de cette Cour pour ceux qui se declarent en sa faveur. 112 *b*. Etrange corruption de ses Papes & de ses Cardinaux, décrite par une personne non suspecte. II. 89 *b*. Cette Cour n'est pas moins intéressée que les autres à maintenir l'équilibre entre toutes les Puissances de l'Europe, soit Catholiques soit Protestantes. 352 *b*. Son avarice & son impureté. 490 *b*. La Monarchie des Papes y est plus admirable que celle des Cesars. 601 *b*. On peut apliquer à la nouvelle Rome ce que Virgile a remarqué touchant l'ancienne. 608 *b*. Cette Ville allarmée d'une Bulle que l'on devoit publier contre les Sodomites. 674 *b*. Lettre fort piquante écrite contre la Cour de Rome. 765 *b*. Description de cette Ville en Vers. *là-même*. Son changement de coutumes à l'égard des femmes. 768 *a*. La Cour de Rome a autant à craindre de certains Princes Catholiques, que des Protestans. 847 *a*. Rome, nonobstant la résidence de ses Evêques, est plus corrompue que les autres Villes. 859 *b*. Rome saccagée par les troupes de l'Empereur Charles-Quint. 875 *a*. La Cour de Rome maintient ses droits avec plus de politique, que la Cour de France. III. 66 *b*. Rome consternée par la victoire de Ravenne. 182 *b*. Les Partisans de la Cour de Rome allarmez par le Volume des Libertez de l'Eglise Gallicane. 308 *b*. Cette ville accorde à une femme le droit de bourgeoisie, à cause de ses rares qualitez. 408 *b*. A quoi monte le revenu que le Pape y tire des Courtisanes. IV. 224 *b*. Ses aquisitions dans les Indes, par le grand nombre de Chrétiens qu'il y avoit. 302 *a*. Ses habitans font paroitre avec fureur leur Partialité pour l'Empereur ou pour la France. I. 49 *a*, *n*. Nulle Paix avec Rome, Ouvrage de Jos. Hall sous ce Titre. II. 686 *b*. Le Card. Bellarmin reconnoit entre les Docteurs de Rome 237 varietez de Doctrine. 687 *b*.

Rommelin (Jaques de) : prend prisonnier Simoneta Gentilhomme Milanois, & le vainc encore en combat singulier. IV. 208.

Romorantin, Edit de ce nom. II. 804 *b*.

Romulus, Loix qu'il établit touchant le service divin selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse. III. 208 *b*. Son Horoscope retrograde. IV. 321 *a*.

Rondel (du) l'Auteur de ce Dictionaire lui propose un point de Chronologie à éclaircir. I. 569 *a*. Quelle est sa profession, & quels sont ses Ouvrages. II. 470 *a*, *b*. Il est digne des loüanges de tous les Journalistes. *là-même*. Examen de deux Remarques qu'il fait. III. 208 *a*. Envoie un Mémoire à l'Auteur de ce Dictionaire, touchant l'ame des bêtes. 545 *b*. Son Objection contre la nécessité de croire une Providence pour embrasser la vertu, & fuir le vice, & la Réponse à cette Objection. IV. 239 *b*, &c. Son Jugement sur Balzac. 357 *b*.

Rondelet : confie ses Manuscrits à Joubert son Disciple favori, pour être donnez au Public. II. 856.

Ronsard, son Sonnet sur les privileges des Médecins auprès du sexe. I. 279 *b*. Sa truelle crossée. III. 156 *a*. A quelle occasion il fit un Poëme contre les Athées. IV. 34 *a*, *b*.

Roque (l'Abbé de la) attribue au Pere le Tellier ce qu'il ne dit point, au sujet de Quinte-Curce. IV. 9 *b*. Censuré. III. 412 *a*. Cité. IV. 196 *a*, *& alibi*.

Roquelaure, ce qu'il dit en entendant lire une Satire contre Henri IV. III. 602 *b*.

Rorenco : ses Ouvrages contre les Vaudois. II. 550 *a*.

Rose (Roman de la) qui en est l'Auteur. I. 21 *a*. A été composé cent ans après Abelard. II. 713 *b*.

Roseo (Mambrino) : fait une Version Italienne tronquée de l'Horloge des Princes de Guevara. II 633 *b*.

Roses, d'où produites. III. 270 *a*.

Rosier (Du) Ministre, change de Religion pendant le massacre de la saint Barthelemi. III. 292 *a*, *b*. Et contribue beaucoup à l'abjuration de plusieurs grands Seigneurs. 293 *a*.

Rosier des Guerres, ce que c'est que ce Livre. II. 408 *a*. Remarque touchant ce Livre. III. 179 *b*.

Rosni, fait tout ce qu'il peut pour détacher Henri IV de Madelle d'Entragues. IV. 389 *b*.

Rossane (la Princesse de) veuve du Prince Borghese. II. 159 *b*.

Rosweyde : attribue à Drusius une Harangue de Broughton. I. 676 *a*.

Rothe (Jean) Fanatique, sectateur & ensuite schismatique de Labadie. III. 27 *a*.

Rovere, illustre Maison du Piemont, qui y possédoit un étrange privilege. IV. 224 *b*.

Roulliard (Sebastien) réfuté au sujet d'Amyot & de son voiage

à Trente. I. 180 *a*. Son Capitulaire touchant la validité d'un mariage. IV. 5.
Rousseaux sacrifiez aux Manes du Roi Osiris. I. 714.
Ruarus, ses Conjectures au sujet du prétendu Mahométisme d'Alciat. I. 141 *a*.
Rubenus (Leonard): ce qu'il dit de la mort de Blandrata. I. 572 *b*.
Rufinus (Cornelius) dégradé de la dignité de Sénateur Romain pour cause de luxe. II. 320 *b*, & 438.
Ruys (Moines de) dépouillez de leurs biens à cause de leurs débauches, par un Seigneur Breton. I. 22 *b*.
Rusbach, & *Rusberus*: Auteurs chimériques formez du nom gâté de Ruysbroeck. IV. 106 *b*.
Rutilius: sa générosité envers ses compatriotes qui l'avoient banni. II. 13 *a*.
Ruzé (le Docteur) ne peut souffrir que des Ministres commencent une Conference par la Priere. IV. 90 *b*.

S.

SAbat: Réfutation de ceux qui doutent qu'on y soit transporté. II. 346 *a*.
Sabbathi Tzebhi, faux Messie: Livre où l'on trouve des Particularitez fort singulieres touchant ses Impostures. IV. 492.
Sabine (Impératrice Romaine) empoisonnée par l'ordre de son mari. IV. 301 *b*.
Sacerdoce, ce qui en excluoit au tems même que les gens mariez n'en étoient pas exclus. I. 372 *a*.
Saci (Mr. de) succéde à Mr. Rose dans l'Académie Françoise. IV. 88.
Sacremens, celui de Pénitence renvoié au lit de mort, aussi bien que celui de l'Extreme-Onction. I. 485 *b*. Les Laïques ont droit de les administrer dans certains cas de nécessité. II. 631 *b*.
Sacrificateur, Réflexion sur ce que le souverain Sacrificateur des Juifs ne pouvoit se marier qu'avec une fille. I. 371 *b*.
Sacrifices, les Paiens se sont vantez que le feu du ciel tomboit sur leurs Sacrifices. I. 18 *b*. Dogme des Péripatéticiens sur les Sacrifices & les Prieres. 325 *b*. Cherchez *Victimes*.
Sadi, Prince des Poëtes Turcs & Persans. IV. 54 *a*, *b*.
Sadolet, Cardinal, écrit une Lettre aux Genevois. II. 18.
Saducéens, s'ils nioient entierement la Providence. IV. 113 *b*, 115 *a*, & 116 *b*. Un de leur Secte a été quelquefois grand Sacrificateur parmi les Juifs. 113 *a*.
Sagacité, preuves d'une Sagacité extraordinaire. II. 269 *b*. Elle seroit odieuse à tout le genre humain, si elle étoit telle. *là-même* & 270 *a*.
Sage, il n'y a que lui qui soit exempt de la servitude. II. 128 *a*. S'il se doit marier. 714 *a*. Quelle doit être son insensibilité. III. 735 *a*. Divers sens de ce mot. IV. 141 *a*.
Sages des Stoïciens: ne subsiste qu'en idée. II. 49 *a*.
Sages-femmes, pourquoi ainsi nommées. IV. 141 *a*. Sage-femme pendue à Paris, pour avoir fait avorter plusieurs femmes. III. 615 *a*.
Saignée: sa fréquente pratique introduite dans Paris par Botal. I. 625. Dispute à ce sujet entre Botal & les Médecins de la Faculté. *là-même a*, *b*. Quel usage en faisoit Averroes. *là-même*.
Saints. Saint créé par ignorance & par le hazard. I. 198 *b*. On conte qu'il y en a une infinité en Turquie qui ont chacun leur métier. II. 155 *a*. Leur invocation est depuis long tems en pratique parmi les Juifs. 400 *b*. Sont toûjours beaux dans leurs portraits. 477 *b*. Leur crédit n'est guere diminué dans l'Eglise Romaine. 498 *a*, *b*. Précipitation avec laquelle on entasse les miracles dans leur Légende. 505 *a*. Voiez aussi III. 657 *a*. Ceux qui ont compilé leurs Vies, ont été les plus hardis des Auteurs. II. 838 *b*. On a mis en question à Rome si les Saints du Vieux Testament méritent le culte que l'on rend aux canonisez. 850 *b*. Les anciens sont plus incertains que les modernes. III. 65 *a*. Ce n'est pas par les miracles que les Saints ont fait, mais par la charité qu'ils ont eue, qu'il faut juger de leur Sainteté. 142 *a*. Inconvénient qui se trouve quelquefois dans le culte qu'on leur rend. 148 *b*. Comment leur culte s'est introduit. 496 *a*. Il y a eu des Saints de toutes sortes de métiers, excepté de Procureurs. 606 *a*. Leur Invocation encore excessive. I. 659 *a*, *n*.
Sainte-Aldegonde, écrit aux Etats la fausse nouvelle du mariage du Duc d'Alençon avec la Reine Elizabeth. IV. 123 *b*. Voiez *Aldegonde*.
Sainte-Brigitte: Fort assiégé dans les formes, & les François s'y défendent plusieurs jours. III. 389 *b*.
Sainte-Marthe (Mrs. de) suppriment de leur *Gallia Christiana* l'Eloge de l'Abbé de St. Cyran. IV. 121 *b*.
Sainte-Marthe (Abel): fait un Eloge de la Famille de Schomberg. IV. 167 *n*.
Saint-Evremoniana. Voiez *Evremond*.
Saint Romuald (Pierre de): fait un Procès ridicule à Beze. I. 557 *b*, & *suiv*. Ses Erreurs. *là-même*.
Saint Sulpice, Abbaie de l'Ordre de Citeaux à Belley: desordres que l'Evêque de cette Ville y trouva. I. 512 *a*, *b*, &c. Fraude pieuse touchant sa fondation. 513 *b*.
Saïs, Ville, où située. III. 487 *a*.
Saladin, son commerce avec Eleonor de Guienne femme de Louïs VII. III. 270 *b*.
Salamine, comment cette Ile vint en propre aux Atheniens. IV. 328 *a*.
Salamine, Ville de Cypre, pourquoi apellée de la sorte, & quand cessa la coutume d'y immoler des hommes à Jupiter. IV. 337 *a*.
Salerne (l'Ecole de) défend de manger des feves. III. 641 *a*.
Sales (François de) propose l'éléphant pour un exemple de pureté. I. 445 *a*.
Saletez: la nécessité oblige l'homme à en parler; mais l'honneteté lui commande de le faire avec circonspection. I. 532 *b*. Les Peres de l'Eglise ont rapporté celles des anciens Heretiques. *là-même*.
Salian (le Pere) censuré de plusieurs Epitaphes. I. 75 *b*. Censuré par Noldius au sujet de Juba. II. 553 *a*.
Saliens, ce que Quintilien disoit des Prêtres Saliens. III. 353 *a*.
Salique (la Loi) condamne à la castration les esclaves surpris en adultere & en larcin. I. 491 *a*. Voiez *Loi Salique*.
Sallo, ce qu'il dit du goût d'Allatius. I. 164 *a*, *b*. Pensée de ce Journaliste. II. 274 *b*. Sa Reflexion sur le Livre des Libertez de l'Eglise Gallicane. III. 309 *b*.
Salluste, une de ses Maximes dementie par la maniere dont Sanches Roi de Castille usa d'une autorité usurpée. II. 94 *b*. Comment il fut traité chez Fausta. III. 382 *a*. A été peut-être critiqué trop sévérement d'avoir emploié de vieux mots. IV. 23 *b*. Il ne lui sied pas bien de déclamer contre la corruption de son siecle. 410 *a*.
Salmeron accusé de Plagiat. II. 468 *b*.
Salmuth (Henri) sa censure d'une Epigramme très-obscene de J. Antoine Campanus. II. 37 *b*.
Salomon, les Juifs & plusieurs Mahometans soutiennent qu'il entendoit le langage des oiseaux. IV. 383 *b*. Ses vues en faisant mourir Adonija. 660.
Saltatricula, ce mot d'Aulugelle est mal traduit par celui de *sauterelle*. II. 794 *b*.
Saluces (Marquisât de) est une partie du Piemont. I. 569 *a*.
Salvien, son opinion touchant les impuretez du Théatre. IV. 138 *a*.
Samaël, devient amoureux d'Eve. II. 421 *a*.
Samos, Ile, pourquoi apellée Parthenia. II. 893 *b*.
Samosateniens: solidement réfutez par Lasicius. III. 59 *a*.
Sanar, Soudan d'Egypte, depossédé par Dorgan. III. 519.
Sancerre: Histoire mémorable de cette Ville par Jean de Leri. III. 94.
Sanchez met au rang des pechez veniels l'inspection de sa propre nudité, & au rang des pechez mortels l'inspection de la nudité des autres. I. 80 *b*.
Sanction, il n'y avoit pas moins d'abus sous la Pragmatique Sanction, qu'il y en a depuis le Concordat. III. 807 *a*.
Sanctuaire, les grotesques de nos vieux Romanciers y ont fait irruption. I. 119. S'il est plus exempt des caprices de la fortune, que les autres choses. 422 *a*.
Sancus, de qui étoient certains monumens que l'on voioit dans son Temple. IV. 317 *a*.
Sanderus, ses médisances contre Anne Boleyn. I. 596 *b*, &c.
Sandis (Edwin) cité. I. 78 *b*, & 507 *a*.
Sandoval n'est pas comparable à Mr. de Thou sur les loüanges de Charles-Quint. II. 138.
Sannazar son Poëme *Christi Lamentatio* enrichi de Notes par Daniel d'Auge. I. 391 *n*.
Sanseverin (Robert de): apelle A. Niphus à Salerne. III. 515.
Sanson (Nicolas) son erreur sur la capitale du Ponthieu. I. 8 *a*. Critiqué sur un point de Chronologie, au sujet de Pytheas. III. 749 *b*. Il répond au Pere Labbe. *là-même*.
Santé: il vaut mieux se contenter d'un petit Savoir, que de se priver de Santé. II. 686 *a*. Ne se doit point négliger par un zele mal entendu pour le Service du Public. *là-même a*.
Santeul, fait des Vers qui le broüillent avec les Jésuites, & les Jansénistes. I. 347 *b*.
Saocondarius, comment s'apelloit sa ville capitale. II. 264 *a*.
Sapores, Roi de Perse, son fils meurt entre les bras de Manes. III. 303 *a*.
Sara, sa dissimulation loüée par des Peres de l'Eglise. I. 27 *a*. On prétend qu'elle étoit une convertisseuse. 33 *a*. Mise en parallèle avec la femme de Dejotarus. II. 265 *a*.
Saramita (André) Fanatique impie. II. 643 *a*.
Sarasin, son Sonnet fameux. II. 422 *b*. Cité. 702 *b*, &c. La Préface de Pelisson sur ses Oeuvres est un Chef d'Oeuvre. III. 643.
Sarrau, suprime une circonstance défavorable au Comte de Coligni. II. 661 *a*. Conclut, après l'examen de l'Anastase M S. de la Bibliotheque du Roi de France, que le Conte de la Papesse y avoit été ajouté. III. 581 *a*.
Sarrazins, combien étoit vaste leur domination. I. 11 *a*. Prodigieuse défaite des Chrétiens par eux. *là-même b*. Ils honorent une Pierre qu'ils nomment Brachthan. 89 *a*. Sont défaits devant Toulouse. II. 417. Ils détruisent la Ville d'Aix. *là-même b*. Ont moins repandu de sang dans toutes leurs persécutions contre les Chrétiens, qu'il n'en a été repandu dans les seuls massacres de la saint Barthelemi. III. 264 *b*.
Satires ont besoin de Commentaires dès le tems qu'on les compose. I. 26 *a*. On fait beaucoup d'honneur à ceux qui en composent, quand on les en croit sur leur serment confirmé par des témoins. 241 *a*. Funestes effets des Satires. 296 *b*. Conditions necessaires à ceux qui en font. 504 *b*. Satire peut être aisement métamorphosée en Histoire. 682 *b*. Est une des pestes de l'Histoire. III. 340 *b*. C'est un trait de Satire que de rapporter le détail des richesses de certaines gens. II. 207 *b*. Qui en ont été les prémiers Auteurs. III. 201 *a*. On y débite mille choses qu'il est impossible qui soient venues à la conoissance de l'Ecrivain. IV. 587. Réponse générale à ceux qui se plaignent de celles qu'on publie en Hollande. *là-même*. Il y a du pour & du contre à se vouloir faire craindre par leur moien. 272 *b*, & 273 *a*.
Satiriques ne dépensent pas assez en espions. I. 474 *a*. Avancent souvent des médisances faciles à réfuter. 596 *b*. Leur impudence à mentir. 666 *a*. Leur méthode. 674 *b*. On ne doit pas les laisser impunis. II. 196 *a*. Ne doivent pas être moins soumis que les autres aux loix du raisonnement. III. 335 *b*.

Ne

Ne se piquent d'aucune exactitude. III. 336 *a*. Il ne faut point s'y fier. *là-même*. Il arrive quelquefois que les Magistrats qui negligent de les châtier portent la peine de leur nonchalance. 418 *b*. Empoisonnent les actions les plus pieuses. IV. 436 *a*. Cherchez *Calomnie*. Portrait fidele de ces Ecrivains. 587. Tous les Legislateurs se sont accordez à les punir sévérement. 588. Attenteroient à la vie de leurs ennemis, s'ils en avoient les mêmes commoditez que d'attenter à leur honneur. 592.

Saturne detrôné, souffre en cela la peine du talion. II. 901 *a*. Ses impuretez. III. 703 *a*. Se sauve sur le Mont Niphate & y tue le Berger Caucase dont ce Mont prit en suite le Nom. I. 613 *b*.

Savans nient quelquefois les choses les plus aisées à savoir. I. 55 *b*. On peut affecter par politique de ne passer point pour savant. 248 *b*. Savans pauvres ou malheureux. 417 *a*, & II. 86 *b*, 256 *b*, 304 *a*, 473 *a*, & III. 151 *a*, 249 *a*, & 451 *b*. Un de leurs malheurs quand ils se distinguent, c'est que tôt ou tard les fautes de leur jeunesse leur sont reprochées par leurs ennemis. 428 *a*. Qui se sont faits admirer de bonne heure. 462 *a*. Il leur importe de se faire imprimer. 623 *b*. Ceux qui le sont le plus, ne sont pas les plus propres à négotier les Affaires délicates. 699 *a*. Il y en a qui sont avares de leur Science. II. 33 *a*. Ceux qui sont nez dans quelque Bourg, se qualifient ordinairement de la Ville la plus voisine. 87 *b*. Rien n'est plus redoutable pour eux qu'un grand Seigneur qui aime les Sciences. 92 *a*. Il y en a qui ne veulent pas avouer d'être redevables de quelques lumieres à leurs Censeurs. 180 *a*. Savant dont la fille unique est réduite à une grande misere. 319 *a*. Lesquels entre les Savans peuvent être comparez à des diamans bruts. 276 *a*. Il y en a peu qui veuillent s'exposer au jugement des téméraires. 319 *b*. Ils ne devroient jamais marquer de la curiosité pour les nouvelles de Ville. 623 *b*. Marque de l'Esprit studieux de quelques-uns. 671 *a*. Savans frustrez de leur attente eu égard aux gratifications. 675 *b*. Leurs Eloges & leurs Epitaphes disent toûjours qu'ils ont bien vêcu avec leurs femmes; mais il ne s'y faut pas fier. 753 *a*. Les femmes les peuvent bien aimer à cause de leur Science, sans aimer pourtant la Science même. 770 *a*. Quel cas ils font quelquefois des Productions de leur Esprit. III. 3 *b*. C'est un grand malheur pour eux d'avoir à faire aux Intendans des Finances. *là-même*. Savans qui savent tout, excepté ce qu'ils devroient le mieux savoir. 137 *b*. La plupart ne sont propres qu'à cultiver les terres défrichées. 312 *b*. D'où vient que plusieurs d'entre eux ne veulent pas parler Latin. 537 *a*. On met trop de minuties dans les Journaux que l'on fait de leur Vie. 610 *b*. Qui sont les Auteurs du Journal des Savans. 619 *a*, *b*. Savans deshonorez par les impuretez de leurs femmes ou de leurs filles. IV. 283 *a*, *b*. Courent après les choses éloignées, & laissent ce qu'ils ont sous la main. 571. Quels Ecrits il faut consulter pour trouver les Particularitez de leur Vie. I. 564 *b*. Etre très-savant & propre aux Affaires est un talent très-rare. II. 51 *b*. Cherchez *Auteurs* & *Ecrivains*.

Saül, Roi d'Israël, on est surpris de voir qu'il ne connoît point David, qui marche contre Goliath. II. 253 *b*.

Saumaise a savamment corrigé une Epigramme insérée dans Plutarque. IV. 145 *b*. Il s'est souvent abusé pour s'être trop fié à sa mémoire. I. 260 *a*. Il reprend Solin d'une faute, & tombe lui-même dans une autre. 296 *a*. Etrange bévue dont il parle. 456 *b*. N'a point répondu au Traité de Blondel sur la Papesse Jeanne après s'y être engagé. 575 *b*. Trouve Eschyle plus obscur que l'Ecriture Sainte. II. 399 *a*. Ses contradictions au sujet de Grotius. 618 *a*. De qui il fut l'épouvantail. 638 *b*. Aime mieux mal raisonner, que de perdre ses découvertes. 668 *b*. Comment un de ses Adversaires se vante de lui avoir fait perdre la vie. III. 394 *a*. Vers qu'il fit sur une chose que l'on a dite des singes. 691 *b*. A cru que les animaux étoient doüez de raison. IV. 84 *a*. Examen de ce qu'il disoit d'une Edition d'Anastase le Bibliothecaire publiée par les Jésuites de Maience. III. 581 *b*.

Savoiart (le): Chantre du Pont neuf. IV. 493 *b*, & II. 249 *a*, *b*.

Savoie, un de ses Ducs a dépensé cent mille écus à chercher des Enchanteurs. II. 1 *b*. Le Duc de Savoie est en dispute avec la République de Venise sur la préseance. 593 *a*.

Savoie (Charles Emanuel Duc de) Monnoie qu'il fit battre. II. 731 *b*.

Savoir, s'il est vraisemblable qu'aucun Philosophe ait jamais soutenu, qu'il ne savoit pas s'il y avoit quelque chose. III. 385 *a*.

Saurin (Elie) il est mort le jour de Pâques 8 d'Avril. I. 703. Cité. 76 *b*, & 349 *b*. Critiqué. IV. 219 *a*, *b*. Sa Dispute touchant le Principe de la foi. I. 488 *a*. Ce qu'il dit de l'ignorance invincible. IV. 56 *b*. Particularitez de sa Dispute avec Jurieu. 564 *a*, *b*, &c. Déclaré orthodoxe par le Synode de la Brille, malgré les Accusations de Jurieu. 657.

Sauterelles d'eau de Minturne sont aussi grosses que sur les côtes d'Afrique. I. 261 *b*. Plaisante Histoire à ce sujet. 262 *a*.

Saxon (Jean) Recteur de l'Académie de Wittemberg, débite dans un Programme des faussetez indignes de la Gazette. II. 503 *a*

Saxons: Lothaire permet à ceux qu'on apelloit Stellingues de professer le Paganisme. IV. 277.

Scaliger (Jules Cesar) ne parle pas fort obligeamment de ceux de Naples. I. 168 *a*. Jugement qu'il faisoit de Cardan. II. 53 *b*. Fit blâmé de n'avoir écrit que par la démangeaison de contredire. 56 *a*. Et de plusieurs fautes considérables. *là-même b*. Origine de sa haine contre Dolet. 301 *b*. Livre qu'il se vanta d'avoir lu. 357 *b*. Ses emportemens pour la défense des Ciceroniens. 384 *a*. Il se piquoit d'avoir été à la guerre. 385 *a*. L'Histoire de ses Harangues contre Erasme. *là-même b*. Il n'a pas compris la pensée d'Horace, au sujet des Mimes de Laberius. III. 29 *a*. Son invective contre le gouvernement d'Athenes. 677 *b*. Il n'est qualifié dans ses Lettres de naturalité, que de Médecin natif de Verone. IV. 438 *a*, *b*. S'embarasse en parlant du tour du monde par l'Orient & par l'Occident. 604. Réfute l'Ouvrage de Cardan *de Subtilitate*. II. 56 *b*.

Scaliger (Joseph) a ramassé une Erudition très-curieuse de Jacob. I. 89 *a*. On ne doit pas faire fond sur tout ce qu'il dit. 101 *b*. Sa témérité à juger des Pensées du cœur. 508 *b*. Sa Prédiction se trouve fausse. 553 *a*. Sa distraction lors qu'il suputa le poids du Colosse de Rhodes. II. 103 *a*. Commet de grosses fautes au sujet d'Helene. 706 *b*. Est apellé le Héros des Critiques. III. 120 *b*. Son jugement n'étoit pas toûjours sûr. *là-même*. Etant prêt à rendre l'ame il témoigne l'horreur qu'il avoit pour le stile affecté. 126 *b*. Examen d'une de ses Pensées. 478 *a*. Se trompe quand il prétend que Jules Cesar n'est jamais retourné dans les Gaules depuis le passage du Rubicon. II. 106 *a*. Fait un conte ridicule. 319 *a*. Débite de son propre pere des faits qui sont refutez par des Pieces originales & publiques. 384 *b*, & 385 *b*. Il est loüable d'avoir suprimé certaines Lettres de son pere contre Erasme. *là-même a*, *b*. Il a écrit de la quadrature du cercle. 473 *a*. Critiqué par le Pere Morin & par Mr. de Maussac, au sujet de Raimond Martini. III. 358 *a*. Il écrit de sa propre main les injures les plus grossieres sur les Livres de Junius. II. 888 *a*. Reproche que Scioppius lui fait. IV. 179 *b*. Attrapé par Muret. 392 *a*, *b*.

Scaligerana, ce Livre est écrit avec peu d'exactitude. II. 256 *b*. Bien des choses y sont brouillées pitoiablement. III. 582 *a*.

Scandale, on n'en prend pas assez des Ecrits que les uns publient contre les autres. I. 172 *b*.

Scanderbeg, son siege de Belgrade. III. 464 *a*, *b*.

Scarron cité sur une Avanture burlesque. I. 222 *a*, & II. 899 *b*.

Scazons, espece de Vers, qui en a été l'Inventeur. II. 772 *a*.

Sceptiques, *Scepticisme*. Cherchez *Pyrrhoniens*, *Pyrrhonisme*.

Scepuz, le Baron Gregoire Horwath y érige un nouveau College. II. 594 *a*.

Scevola (Mutius) sa plaisanterie. I. 132 *a*.

Schedia, Ville, où située. III. 485 *a*.

Schegkius: ses Disputes avec Simon Simonius. IV. 216 *b*.

Schenck surpris par le Comte d'Embden. III. 188 *b*.

Schlusselburgius, nomme Apostasie le changement de Luthérien en Calviniste. III. 123 *a*. Cité. I. 550 *a*, II. 868 *a*, & IV. 295 *a*.

Σχολαστικὸς du tems d'Aristote ne signifioit point encore un Ecolier. I. 324 *a*.

Scholastiques apellent *especes intentionelles*, ce que Democrite & Epicure apelloient εἴδωλα. II. 101 *a*. Qui le prémier parmi les Grecs a traité les matieres selon la méthode des Scholastiques. 240. La Religion n'a pas besoin de leur jargon, pour la défense de ses Points fondamentaux. 681 *b*. Leurs qualitez chimériques sont bannies. III. 100 *b*. Ils agitent plusieurs questions inutiles sur des faits qui n'arrivent jamais. IV. 138 *a*. Leur rétorsion contre les Cartésiens, au sujet des formes substantielles. 191 *b*. Ils ne cherchoient que l'art de faire des Objections & d'y repondre. 352 *a*. Leurs ergoteries négligées par Oecolampade. III. 530. Leurs subtilitez sur la Transubstantiation, la Trinité, &c. IV. 623. Leurs Explications des Mysteres les ont plus embrouillez que débrouillez. 624. Embarras inexplicables où l'Abbé Faydit les a réduits. *là-même*. Leurs Reponses & Solutions ne servent qu'à obscurcir les Dificultez. 625.

Schomberg, son Mémoire. II. 735 *a*, *b*.

Schomberg (le Marechal de) Conte qu'on fait de lui. III. 748 *b*.

Schoockius poursuivi par Descartes en réparation de calomnies atroces. I. 230 *a*. Illusion de cet Auteur, censurée. 431 *a*. Cité touchant la danse. IV. 128 *a*.

Schottus (André): se mocque des François qui estimoient les Ouvrages de Guevara. II. 633 *b*.

Schucker, coupe la tête à son frere. I. 201 *a*.

Schultingius (Cornelius): publie une Lettre de Broughton à Beze, & diverses autres choses. I. 676 *b*.

Schurman, modestie de cette Demoiselle. III. 344 *a*.

Science ou *Savoir*: il vaut mieux se contenter d'un petit Savoir, que de se priver de Santé. II. 686 *a*.

Science moienne, ne guérit de rien contre les Objections des Manichéens. III. 629 *b*. Comment regardée par le Pape Clement VIII. IV. 627.

Sciences. Lactance prétend avoir remontré qu'il n'y a aucune Science dans l'homme. I. 287 *a*. L'entreprise de les combatre toutes est la plus hardie qu'on puisse former. *là-même*. La Science enfle, mais il y a un autre talent qui enfle encore davantage. IV. 334 *a*. Ses bornes. II. 856 *b*. Rendoit les personnes suspectes à la Cour de Rome. I. 699 *a*. Il y a des gens qui voudroient que la clef n'en fut pas communiquée au peuple. III. 713 *a*. Une chose qui est propre à les faire mépriser. IV. 43 *a*. Sont incapables de dissiper les tenebres de l'Idolâtrie. 163 *b*. Plaintes contr'elles. 275 *a*. Accusées de porter de mauvaises influences sur la Religion. 315 *a*. Science est le principal caractere ou privilege des Dieux. 524 *b*. Examen des Esprits qui y sont propres, Ouvrage de J. Huarte. II. 820.

Scioppius fait très-mal à-propos le Théologien sur un Bon-mot qu'on donne à Charles-Quint. II. 135 *a*. Il raille Strada sur le fouet de Charles-Quint, qu'il disoit être encore teint de son sang. 136 *b*. Insulte les deux Scaligers. 559 *b*. Il étoit fort satirique. 393 *b*. Ses fraudes & ses larcins par raport à Gifanius. 550 *a*. Ses exaggérations. 557 *b*. Son blasphême contre l'Ecriture Sainte. 800 *a*. Sa plaisanterie sur un endroit d'un Sermon de Pierre Deza. III. 148 *a*. Il déchire le Roi Jaques I dans une Satire. 829 *a*. Calomnié par Ogier. IV. 173 *b*.

Scythes, ce qu'ils représentent à Alexandre. III. 669 *a*. Grossiers & d'une grande frugalité, n'avoient besoin que de mépriser les

les voluptez, ou de ne les pas connoitre. IV. 619.

Scythien, Arabe, ses Impiétez. III. 407 *a*, *b*.

Scot: ses subtilitez meprisées par Oecolampade. III. 530.

Scotistes, leur Sentiment sur la nature des Universaux, n'est qu'un Spinozisme non dévelopé. I. 19 *b*, & II. 119 *b*.

Scribere, ce qu'on doit entendre par ce mot. I. 247 *a*, & 251 *a*.

Scriverius, ce qu'il cite de Scaliger. IV. 393 *a*.

Scuderi, ses Plaintes d'être mal paié de ses Pensions. II. 563 *a*.

Scuderi (Mad.le. de) a tiré de sa tête tous ses Ouvrages. II. 366 Elle est la prémiere qui a changé l'économie des Romans, en faisant garder plus de bienséance au sexe. III. 155 *b*. Sa Conversation sur les Auteurs qui aiment à dédier leurs Livres. IV. 31 *b*. Est apellée la Sappho de nos jours. 139 *b*.

Sculpteurs qui n'étoient jamais contens de leurs Ouvrages. IV. 205 *a*.

Scultet, avoit fort à cœur la Réünion des Luthériens & des Réformez. III. 752,

Sebaste change son nom en celui d'Eleuse. I. 294 *a*. Conjecture sur ce changement. *là-même*.

Seckendorf, particularité qu'il a trouvée concernant Alexandre. I. 152 *b*.

Secret révélé qui plut à beaucoup de gens. I. 26 *b*. Malheur d'en connoitre de desagréables au Prince. III. 563 *b*. Le meilleur est de se conduire comme si on les avoit oubliez. *là-même*.

Sectaires, quand ils se brouillent s'entre-haïssent bien plus, qu'ils ne haïssent ceux dont ils se sont separez. I. 141 *a*.

Secte nouvelle: se trouve très-heureuse au commencement si elle est tolerée; peu après elle veut s'égaler aux autres, & enfin dominer. I. 656 *a*. Rien de plus ordinaire que de voir les Fugitifs pour la Religion sonner le tocsin contre les Sectes. III. 79.

Sectes, prévention qui regne dans toutes les Sectes. I. 37 *b*. Voi aussi 141 *a*. Une Secte peut devenir bien-tôt dissemblable à celui qui l'a fondée. 80 *a* Voies pour les empêcher de s'agrandir assez semblables par tout. 202 *b*, & 203 *a*, *b*. Pourquoi tolérées dans les Provinces-Unies. 202 *b*. On en peut embrasser une par l'envie de se vanger. II. 457 *a*. Sectes tolérées, on leur fait ordinairement l'injustice de les soupçonner de mauvaises intentions. 467 *b*. Il est naturel à une Secte mal traitée de se réjouïr des embaras où se trouve l'Etat. 724 *b*. Il n'y en a point qui triomphe pleinement des autres. IV. 81 *b*. Changent d'esprit & de maximes à mesure qu'elles changent d'état & de condition. 432 *b*. Voi aussi 445 *a*. Division de celles qui sont séparees du Papisme. 430 *b*. Il s'en éléve diverses parmi les Réformez à Lyon. 453 *a*. Viret s'apuie de l'Autorite des Papistes pour les réfuter. *là-même a*, *b*.

Seculaires (Jeux) quand furent célébrez les cinquiémes. II. 108 *a*. Vossius avance sans aucun fondement qu'on en célébra au commencement du VIIi Siecle de Rome. *là-même*.

Séditieux, combien coupables devant Dieu. III. 606 *b*.

Sédition arrêtée par le silence d'un Pythagoricien. I. 267 *a*.

Séditions: ce qu'elles sont dans les Républiques. IV. 152 *n*. Les Catholiques & les Protestans s'accusent mutuellement d'esprit de Sédition. 172 *a*, *b*.

Segrais cité. IV 455 *b*. Voiez aussi 457 *n*.

Seguin (Pierre) Médecin célèbre dans la Faculté de Paris. I. 122.

Segur-Pardaillan, Député vers les Princes Protestans. I. 671 *a*, *b* Veneroit Brocard comme un autre Saint Paul. 672 *a*.

Sejan, entretenoit un commerce criminel avec la femme de Drusus. II. 325 *b*. Ses artifices. 326 *a*, *b*. Loüé excessivement. III. 612 *b*.

Sejan, fatalité d'un Cheval de ce nom. II. 74 *b*.

Sein, sévérité des Anabaptistes contre l'atouchement du sein d'une Maîtresse. III. 300 *a*.

Selim, Empereur des Turcs, étoit Peintre. III. 459 *b*.

Selvaggi (Ricciarda de') on lui est redevable de la conservation du *Canzoniere* de Cinus. II. 182 *n*.

Semaines de Daniel: Exposition qu'en fait P. de Beloy. I. 514 *b*.

Semence, si celle de tous les être vivans, est animée. IV. 190 *a*.

Semiramis, étoit de la derniere lasciveté. I. 365 *a*. Si elle avoit bâti Babylone. 415.

Senat Romain depouille deux Consuls de leur charge pour n'avoir pas respecté une Lettre qu'il leur avoit envoiée. II. 35 *b*. Rend Cesar superbe par les honneurs qu'il lui confere, & puis le hait quand il est devenu superbe. 24 *a*. Obligé à toutes les Loix établies par le peuple. 793 *b*.

Sénateurs censurez pour n'être pas en habit décent. II. 99 *a*. Ils rentrérent en possession des Tribunaux de Justice. 322 *a*.

Senef, particularitez de la Bataille de ce nom. IV. 266 *a*.

Seneque, se sert d'une Pensée d'Agathon. I. 90 *b*. Comment définit la probité. 132. Belle Morale de ce Philosophe. 196 *a*. Pensée de ce Philosophe. 315 *a*. Est censuré d'avoir donné à Aristide, ce qu'il falloit donner à Phocion. 320 *b*. Recommandoit la pauvréte au milieu de l'opulence. 522 *a*. Critique judicieuse de ce Philosophe. II. 166 *b*, &c. Ne regardoit que comme une fraude pieuse ce que les Anciens ont dit de la foudre de Jupiter 228 *a* Son Anachronisme au sujet d'Alexandre & de sa conversation avec Diogene. 292 *a*. Ce qu'il dit de l'Historien Ephore, & en général de tous les Historiens. 362 *a*. Cité. 415 *b*. Comment il a pu poser en fait qu'aucun Romain ne s'étoit apliqué à composer des Apologues. 405 *a*. Ses regles touchant la chasteté des femmes. 869 *b*. En quel cas il croit qu'un mari couchant avec sa femme est adultere. III. 646 *a*. Il s'est réfuté lui-même dans ses Ecrits, en parlant de l'ame des bêtes. 650 *b*. Selon lui, on ne peut être homme de bien, sans l'assistance de Dieu. 669 *b*. Il se moque de la multitude des Livres, qui avoient été faits sur le Sophisme apellé le *Menteur*. 703 *a*. Raporte tous les degrés du Scepticisme. IV. 538 *b*. Belles Maximes de ce Philosophe. I. 13 *b*. Ses Ouvrages trad. en François par Matthieu de Chalvet. II. 129 *a*. Jugement de cette Version. *là-même*.

Seneque Chrétien: bon Ouvrage de Joseph Hall sous ce Titre. II. 688.

Senesçay, Prévôt de l'Hôtel: son procédé envers le Président de la Place. III. 753 *b*.

Sens, si leurs plaisirs ne sont point spirituels. II. 369 *b*. Pourquoi la coutume les émousse. III. 626 *b*. Si leur évidence se prouve par ces Paroles de Jesus-Christ, voiez moi, touchez moi. IV. 544 *a*.

Sens commun, il y a des gens qui le perdent par raport à certaines choses, & qui néanmoins font paroitre leur jugement dans tout le reste de leur conduite. IV. 399 *b*.

Sens Mystique: les Persecutions donnent d'admirables ouvertures pour le trouver. III. 87 *b*.

Sentences frapent beaucoup. I 321 *a* Doivent être incorporées dans le discours d'une façon imperceptible. IV. 343 *b*.

Sentences insignes: attribuées tantôt à un personnage, tantôt à un autre. II. 361 *b*.

Sentiment, si c'est un mode du corps, tous les corps sont des substances qui sentent. II. 285 *b*, 287 *b*, & 288 *a*. Ne peut être l'effet du seul arrangement des organes. *là-même*. Est distinct de toutes les modifications du corps, qui soient venues à notre conoissance. *là-même*. Voi aussi 367 *a*. S'il dépend de notre franc arbitre. IV. 592.

Sepher Jezirah, Livre d'un grand poids chez les Cabalistes. I. 123 *a*.

Sepulture refusée par zêle de Religion. I. 101 *b*. Etoit indifférente à Diogene le Cynique. II. 293 *a*. On ne la doit jamais refuser aux ennemis. III. 377 *b*.

Sequar, accident étrange, causé par la prononciation de ce mot dans une Tragedie. I. 125.

Serarius (Nicolas): Broughton lui communiquoit des Copies de Lettres fort dures qu'il écrivoit à Beze, avec permission de les publier. I. 676 *a*, *b*.

Serarius (Pierre) deposé du Ministere pour ses Erreurs. III. 325 *a*.

Sérées: Discours tenus par des personnes qui passoient la soirée ensemble; Ouvrage de Guill. Bouchet. I. 628. Il y a de l'Erudition au milieu de quantité de plaisanteries, de quolibets, & d'obscénitez. *là-même*.

Serena (femme de Stilicon) marie ses deux filles à l'Empereur lesquelles meurent vierges. II. 788 *a*.

Sermens, un d'une forme singuliere. I. 50 *b*. Si ceux d'un mourant doivent faire preuve. 596 *a*, & 597 *b*. Doivent être faits sans équivoques. II. 432 *a*. Les Magistrats d'Athenes en dispensent Xenocrate. IV. 512 *b*. Un Auteur fait Serment de n'avoir jamais à faire avec les Libraires, le viole, & se compare là-dessus aux femmes en travail d'enfant. I. 614 *a*, *b*.

Sermons, quels sont ceux qui ont le plus d'aprobation parmi les Réformez. II. 190 *b*. Sermons sanguinaires. III. 161 *a*. Sermons prononcez sur la lettre O. IV. 22 *a*. Effet de ceux de Savonarole. 148 *a*.

Serpens, diverses réveries sur celui qui tenta nos prémiers parens. II. 418 *a*. Faculté qu'on leur attribue. III. 369 *a*. Serpens qui s'aprivoisent avec des femmes & des enfans. 533 *a*, *b*. Plusieurs ont passé pour peres de plusieurs grands hommes 536 *b*. Avanture singuliere qu'on raconte d'un Serpent formé d'une Piece d'argent. II. 791 *b*.

Serranus (Joannes): Nom suposé de François Lambert. III. 40 *b*.

Serres (Jean de): ajoute une Particularité à l'Histoire de la Papesse III 585 *a*.

Serrès (Louïs de) étoit Dauphinois. IV. 48 *b*. Traduit en François les Ecrits de Jean de Renou. *là-même*.

Servantes, gens qui se sont mariez avec leurs Servantes. I. 313 *a*, 668 *b*, II. 257 *b*. Voi aussi IV. 698 *b*. Sont plus sujettes que les autres à être debauchées, & sont plutôt punies que les autres. 617 *b*. Celle qui couche avec son Maitre n'est point punie, mais gratifiée. II. 183 *a*.

Servet, en quelle année il fut brûlé à Geneve pour ses Héréfies. III. 522 *b*. Axiôme de cet Homme sur la présence de Dieu donne lieu à d'étranges conséquences. II. 508.

Services qu'on ne peut reconoître produisent l'ingratitude. II. 338 *a*.

Servien s'emporte dans l'Assemblée des Etats Généraux. I. 677 *a*, *b*.

Serviete: mise à l'entour du bras gauche étoit le signal des Massacreurs à la St. Barthelemi. III. 753 *b*.

Servin (Louïs), Avocat Général au Parlement de Paris: brutalement traité. II. 150 *a*. Repris d'avoir trop étalé de Lecture & d'Erudition dans ses Actions publiques. I. 630 *b*.

Sesterce, sa valeur reduite à notre monnoie. II. 407 *b*.

Sethiens, Hérétiques, débitoient une Apocalypse d'Abraham. I. 33 *b*.

Severe (l'Empereur) se plaint au Senat des honneurs rendus à Clodius Albinus. I. 276 *a*. De quoi il s'informoit principalement, lors qu'il se vouloit marier. II. 878 *a*. Pourquoi il suportoit si patiemment les débauches de sa femme. 879 *a*

Severe (Sulpice) desaprouve hautement le suplice des Hérétiques. III. 78 *a*.

Sévérité étrange d'un pere envers son fils. II. 70. Diversité de relations à cet égard. *là-même b*.

Seville, en quel tems l'Amirauté y fut établie. II. 254.

Sexes, Moine qui avoit les deux Sexes. IV. 110 *b*.

Sforce (Louïs) sa malice & sa cruauté. II. 281 *a*, *b*, & 282 *a*. Tombe entre les mains des François. III. 181 *b*, *n*. Ne vouloit point à son service de soldat bel esprit. 574 *a*.

Sforce (Bonne) douairiere de Pologne meurt dans la pauvreté & dans l'infamie. I. 282 *b*. Récompense une Dédicace de 300 écus de pension. II. 298.

Sforce (Blanche) tombe en chaſſant de deſſus ſon cheval, & ſe tue. II 785 *b*.

Sforce (Galeas) aſſaſſiné, par qui, & pourquoi. III. 46 *a*.

Siam (Roi de) renverſé du Thrône pour avoir trop favoriſé les Miſſionaires Chrétiens. I. 10 *a*.

Siamois ne reconnoiſſent aucune Divinité, quoi qu'ils craignent l'aparition des Esprits. IV. 104 *a*. Par quels motifs ils peuvent être portez à embraſſer la vertu & à fuir le vice. 238 *b*. Croient que Jeſus-Chriſt ne differe point de Thevatat. 240 *b*.

Sibylle de Cumes tentée par Apollon. II. 67 *b*.

Sicharbas: épouſe ſa niece Didon, & eſt tué par Pygmalion ſon beaufrere. III. 723 *a*, *b*.

Siecles, le nôtre eſt a-peu-près auſſi dupe que les autres. I. 6 *a*. Parallêle du XVI & du XVII en fait de belles Lettres. 66 *a*, & 156 *a*, *b*. Dans chaque Siecle on a de la peine à croire, ce que les Hiſtoires diſent des anciens tems, qui paroît trop éloigné de l'eſprit moderne. II. 370 *b*.

Siege: Pratique qui s'obſerve depuis long tems envers les Monarques qui y aſſiſtent. III. 47 *b*.

Siffleurs, reglemens pour reprimer leur fureur. III. 726 *b*.

Sigebert: ce qu'il dit de la Papeſſe. III. 583 *a*. Cela ne ſe trouve point dans divers MSS. *là-même*. Mr. Spanheim avoue que c'eſt une Parentheſe qu'on peut ôter ſans gâter le Diſcours. *là-même*.

Sigeth aſſiegé & pris à la vue de l'Empereur, par Sultan Suleyman. III. 94 *a*.

Sigiſmond (Auguſte) ſon deſſein de travailler à la Réformation de la Pologne, devenu à rien. III. 131. S'il bannit de la Pologne tous les Antitrinitaires. II. 734 *a*.

Sigiſmond (Jean) embraſſe la doctrine des Sociniens. I. 572 *a*.

Silence efficace pour apaiſer une ſédition. I. 267 *a*. Juſtifié par un galimatias. 527 *b*. S'il le faut garder avec les gens d'un temperament fougueux. 704 *a*. C'eſt la choſe la plus difficile à garder pour un Auteur attaqué. IV. 29 *a*.

Silene, ce qu'il penſe de la vie. IV. 404 *b*.

Sylla, fait porter à Rome la Bibliotheque d'Apellicon. I. 236 *a*. Son Bibliothecaire permet aux Libraires de faire des Copies des Ouvrages d'Ariſtote. *là-même*. Ce qu'il dit touchant Ceſar. II. 121 *b*. Quoi que fort éloigné de l'Athéïſme, il ne reſpecte aucune des choſes ſacrees quand il y va de ſon utilité. 122 *b*. Ne ſavoit rien des galanteries de ſa femme, quoi qu'on les chantât dans Athenes. 714 *a*. Il traite fort rudement la ville d'Athenes, & pourquoi. III. 382. Il enfraint hautement les Loix ſomptuaires qu'il avoit établies lui-même. *là-même*. Voulut ſe donner le ſurnom d'Heureux. IV. 371 *b*.

Syllogiſme, quel eſt ſon fondement. II. 59 *b*. Carneade le renverſoit. *là-même*. Chryſippe en ſapoit le fondement. 174 *a*.

Sylva nuptialis, Hiſtoire de ce Livre. III. 500 *a*, *b*.

Sylvanus (Plautius) accuſé d'avoir tué ſon épouſe, ſe fait mourir lui-même, pour éviter la condamnation IV. 475. Sa femme accuſée de lui avoir troublé l'eſprit par des ſortileges eſt déclarée ignocente. III. 520.

Silveſtre II, Pape, ſa Généalogie. I. 719 *a*.

Silveſtre de Florence: Jacobin, pendu avec Savonarole, & pourquoi. IV. 155.

Silveſtre de Laval, Capucin: reproche aux Proteſtans leur opiniâtreté ſur le Conte de la Papeſſe. III. 591 *b*, & 592 *a*.

Sylvius, Chymiſte, condamné pour ſes crimes. III. 427 *b*. Le Cardinal de Richelieu ſe ſert de ſes Ecrits pour faire chercher la Pierre Philoſophale. *là-même*.

Sylvius (Enée), depuis le Pape Pie II, eſt le prémier qui ait révoqué en doute, & aſſez légérement, l'Hiſtoriette de la Papeſſe. III. 584, 585 *b*, & 775 *a*.

Symbole des Apôtres, s'il a été compoſé piece à piece par les Apôtres. IV. 419 *b*.

Similis: ſon Epitaphe. II. 130.

Simon (Richard) cité touchant la Verſion Flamande de la Bible. I. 174 *a*. Voiez auſſi 393 *a*. Jugement qu'il fait de ſaint Auguſtin. *là-même a*. Et des Commentaires de le Fevre ſur l'Ecriture. II. 572 *b*. Et d'un Livre du Pere Petau. III. 691 *b*. Ce qu'il dit des Bénédictins. II. 526 *a*. Et d'un prétendu Diſciple de Port-Roial. IV. 237 *b*. Cité III. 293 *a*, *b*, 294 *a*, *b*, 524, & *paſſim alibi*. Loué & puis déchiré par Jurieu. IV. 659.

Simonette conſeille au Pape de n'envoier point à Trente de nouveau Légat, pourquoi cela. II. 800 *a*.

Simonide, un de ſes bons mots. II. 330 *b*. Voiez auſſi III. 732 *b*, *n*.

Simonis Religio: Conjecture ſur cet Ouvrage. IV. 216 *b*.

Sympathie merveilleuſe. II. 662 *b*.

Simplicité: ſans élégance vaut mieux qu'une belle Latinité qui corrompt l'Original. IV. 150 *a*.

Simplicius, la difficulté de l'origine du mal lui a paru très-importante. III. 636 *b*. Ses Raiſonnemens contre les deux Principes. IV. 629.

Synagogue, morceau de ſes Cérémonies. I. 68 *b*, & 69 *a*. Quelles ſont les Synagogues que les Loix veulent qu'on laiſſe aux Juifs. II. 596 *a*.

Synagogue d'Amſterdam, on a ſupoſé qu'elle avoit écrit une Lettre à Mr. Jurieu. I. 691 *b*.

Syneſe: ſon Inſtitution du Prince Chrétien trad. par Dan. d'Auge. I. 391 *a*.

Singe, quel Cardinal fut apellé de la ſorte, & pourquoi. II. 875 *b*.

Singes étouffent leurs petits par leurs careſſes. I. 81 *b*. Apologue d'un Singe. II. 691 *a*.

Synode de Dordrecht, Décifion de ce Synode. III. 284 *b*. Ses correſpondances avec la Cour. IV. 473 *b*.

Synode Wallon fait des plaintes au Synode de l'Ile de France, & pourquoi. II. 237 *b*. Il ne regarde plus la Grace univerſelle comme un ſentiment dangereux, & pourquoi. 238 *a*.

Synodes, tentatives pour les dépouiller de leur autorité. IV. 29 *a*.

Synodes de France, leur Décret touchant les Langues Orientales. I. 174 *a*. La table en étoit compoſée de quatre perſonnes. 186 *a*. Synode National de Charenton, charge les Députez d'inſtructions, pour ne point haranguer le Roi à genoux. 182 *b*. Ce qui après pluſieurs conteſtations leur fut accordé. *là-même*. Grande différence entre le Synode de la Rochelle en 1581, & celui de Middelbourg de la même annee. 671 *b*. Synode de l'Ile de France fait un Acte pour défendre les jeux d'imagination, dans l'expoſition de la parole de Dieu. III. 436 *b*.

Synodicon in Gallia Reformata, Remarques ſur ce Livre. I. 467 *a*.

Sinope, Ville de Paphlagonie & Ville de Pont tout à la fois. III. 330 *a*, *b*.

Sionita (Gabriel) Maronite, ſes Différens avec un de ſes Confreres. II. 336 *a*. S'ils ont pû être de quelque poids pour Mr. Claude dans ſa Dispute contre Mr. Arnauld. *là-même*. Profeſſeur à Paris n'a pas trois Auditeurs, quoi que ſa réputation s'étendît juſques dans les païs les plus éloignez. III. 610 *a*.

Syracon, fait aſſaſſiner Sanar, & s'empare de l'Egypte. III. 519.

Syracuſains, font mourir deux tyrans. IV. 371 *a*.

Syracuſe, confuſions qui y arrivent. II. 763 *a*, *b*. Voiez auſſi 774 *b*.

Syricius: Orichovius remontre au Pape Paul III l'iniquité de ſa Loi ſur le Celibat des Prêtres. III. 453 *a*.

Sirmond (le Pere) comment il apelloit Blondel. I. 577 *a*. S'il s'eſt repenti d'avoir publié une certaine Lettre de Geofroi de Vendôme. II. 484 *a*. Attaqué mal-à-propos par Mr. Tollius, & défendu par les Jéſuites. III. 128 *a*, *b*.

Syrnacham étoit un Interprete des Songes. I. 63.

Sirvela (Martin Gomez): avoit une belle Bibliotheque à Seville. III 702 *n*.

Siſenna, Orateur, affectoit de ſe ſervir de mots hors d'uſage. I. 45 *a*.

Syſtême de l'Egliſe, ce Livre juſtifie pleinement l'Egliſe Romaine I. 331 *b*.

Syſtêmes n'ont rien de lié s'ils ne ſont bons. I. 149. En quittant celui d'un Créateur libre du monde, il faut neceſſairement donner dans la multiplicité des Principes. II. 274 *b*. Ce qui rend le Syſtême des atômes bien moins abſurde que le Spinoziſme. *là-même*. Commodité du Syſtême des cauſes occaſionelles pour ſoudre certaines difficultez. 359 *b*. Inconvéniens & motifs de la réforme des Syſtêmes. III 151 *b*. Ont beſoin de deux choſes pour être bons. 305 *a*. Leur bonté conſiſte en ce qu'ils n'enferment rien qui repugne à nos plus claires idées. IV. 628

Sixte IV, Pape, ſes prémiers ſoins depuis ſon exaltation. I. 624 *a*. Sa Réponſe à Weſſelus qui ne lui demandoit qu'un Exemplaire de la Bible. IV. 496 *b*.

Sixte V, Pape, bon mot de ce Pape. I. 25 *b*. Sa Bulle contre le Roi de Navarre & contre le Prince de Condé. 606 *b*. Son ſentiment & ſes deſirs touchant Eliſabeth Reine d'Angleterre. II. 352 *a*. Et touchant les affaires du Roi d'Eſpagne & de la Ligue 352 *b*. Ce qu'il diſoit de Henri III. 733 *b*. Aime mieux favoriſer Henri IV, & la Reine Eliſabeth, que de laiſſer augmenter la puiſſance du Roi d'Eſpagne. 847 *a*. Introduit l'uſage de ne point envoier le Chapeau aux Cardinaux nouvellement elus. I. 420 *a* Fait offrir l'Infante d'Eſpagne à Jaques VI Roi d'Ecoſſe, & à quelles Conditions. II. 230.

Sizé (François): traduit l'Hiſtoire Anatomique de du Laurens. III. 69 *a*. Pourquoi cette Verſion n'a point de Figures. *là-même*.

Sleidan, juſtifié des Accuſations de Maimbourg. I. 500 *a*. Son Hiſtoire. IV. 293 *b*. Voiez auſſi 320 *a*, *b*. Repris touchant la patrie de Gauric. II. 176 *b*. Réfuté touchant ce qu'il dit du penchant de Gropper au Luthéraniſme. 613 *a*, *b*. Traduit mal un paſſage de Comines. IV. 150 *a*. Pezelius fait ſur ſon Traité *de quatuor Imperiis* un Commentaire intitulé *Mellificium Hiſtoricum*. III. 695 *b*.

Sloane (Mr.) Médecin de Londres: Sa belle Bibliotheque. II. 163 *a*, *n*.

Smalcalde (la Ligue de) ſon armée vaincuë par Charles-Quint dans la Bataille de Mulberg. III. 163 *b*.

Smerdias raſé par un effet de jalouſie. I. 205 *a*.

Smetius (Martin) parcourt toute l'Italie pour ramaſſer des Inſcriptions. II. 622 *a*. Il eſt pendu à Bruxelles par les ſoldats. *là-même*.

Smiglecius, Jéſuite: mis mal-à-propos au nombre des Sociniens. III. 4.

Smith (Richard) Evêque de Chalcedoine, eſt envoié en Angleterre, & eſt obligé d'en ſortir, pourquoi cela. III. 8 *b*.

Smyrne, une femme de cette Ville empoiſonne ſon mari, & pourquoi. II. 300 *b*. On y voit un grand olivier ſauvage, que les Grecs diſent être le bâton de ſaint Polycarpe. 749 *b*.

Sobieski, Roi de Pologne, vient de deux ou trois cens lieuës detruire un Livre qui étoit ſur le point de paroître. III. 19 *a*.

Sobre, ſi on le peut être & boire beaucoup. IV. 511 *b*.

Sociétez, il faut que dans toutes il y ait un Tribunal qui prononce en dernier reſſort ſur les Diſputes des particuliers. III. 285 *a*.

Sociétez Religieuſes, comment on les conſerve pures. III. 198 *b*.

Socinianiſme, commença de s'établir dans la Pologne & dans la Tranſilvanie. I. 569 *b*. Pourquoi on ne doit pas craindre que les Princes l'embraſſent. IV. 231 *a*. Il n'eſt propre qu'à quelques perſonnes. *là-même*. Il n'y a pas aparence que ſes auteurs aient été des fourbes. *là-même b*. D'où il nâquit en Pologne. 275 *b*. Ceux qui veulent emploier la Raiſon en matiere de Theologie en deviennent ſuſpects. 622.

Sociniens, embarras où ils sont tombez en niant la création. II. 374 *a*. Leur Systême n'est point propre à resoudre les difficultez des Manichéens touchant l'origine du mal. III. 545 *a*. En niant la prescience ils ne sortent point de l'inconvénient qui fait Dieu auteur du péché, & avilissent son gouvernement. 629 *b*. Ont tiré de grands avantages d'un Livre du Pere Petau. 691 *b*. Leur sentiment sur l'ame des bêtes. IV. 78 *b*. Ils louent dans les Hollandois une conduite que Socin avoit fort blâmée. 230 *a*. Objection générale qu'on leur fait. 237. Leurs Livres brûlez à Amsterdam. 467 *a*. Ils tirent avantage de ce qu'on defend la lecture de leurs Ecrits. 468 *b*. Leur sentiment touchant la mutabilité d'une nature éternelle. 525 *a*. Kesler se servoit heureusement de la Logique pour les réfuter. III. 4 *a*. Difficulté de réfuter leurs Objections Philosophiques; il faut les attaquer par l'Ecriture dont ils reconnoissent l'Autorité. IV. 624. Quel est leur Dieu, selon Jurieu. 627.

Socrate, folâtroit avec ses enfans. I. 94 *a*. Voie qu'il propose pour parvenir à la vertu. I. 196 *a*. Se moque des Sophistes de son tems. 207 *a*. Dit que les Fanatiques ressemblent aux Poëtes. 212 *b*. Sa Censure d'un Ouvrage d'Anaxagoras. 217 *b*. Et la Réponse à cette Censure. 218 *a*. Son esprit étoit de disputer de part & d'autre. 285. *b*. Ce qu'il disoit à l'occasion de l'embellissement du Palais d'Archelaus. 291 *a*. Refuse d'aller à la Cour de Macedoine. *là-même*. *b*. Sa Maxime *quod supra nos nihil ad nos*. 321 *b*. On lui imputoit à tort les défauts de ses Disciples. II. 225 *b*. Pourquoi surnommé Méliën. 282 *b*. Ce qu'il fit pour obeïr au Dieu des Songes, qui lui avoit ordonné de s'apliquer aux Muses. 402 *b*. Si Euripide l'a eu en vuë dans son Palamedes. 433 *b*. Ce qu'il disoit de la beauté. 552 *b*. Ce qu'il faisoit pour faire provision de patience. 455 *a*. Ce qu'il dit d'un baiser donné à un beau visage. III. 831 *a*. Pourquoi son mariage avec Xantippe n'interrompit point ses Leçons. IV. 226 *b*. Description qu'il fait des prerogatives humaines. 522 *b*.

Sodomie, exercée dans des Temples comme une action de pieté. III. 89 *b*. S'il est vrai qu'on ait présenté à Sixte IV une Requête, pour obtenir de lui la permission de l'exercer pendant quelques mois de l'année. IV. 222 *a*. &c. S'il est vrai que Jean de la Casa ait eu dessein d'en faire l'éloge dans son détestable *Capitolo del Forno*. 410 *b*. Combien coutoit son Absolution. I. 438 *a*. Les Dominicains prenent la résolution de crier fortement contre. IV. 652 *a*, *b*.

Sœurs, leur haine est plus violente que celle des freres. I. 315 *a*.

Soldat, à qui un quolibet sauve la vie. I. 491.

Soleil, ce que c'est selon Anaxagoras. I. 206 *a*. Exemple d'une merveilleuse sympathie avec cet astre. II. 111 *a*. Les Historiens Espagnols disent qu'il s'arrêta en faveur de Charles-Quint. 139 *a*. Il y a bien des gens pour qui le soleil est un Dieu sensible. 143 *a*.

Soliman taille en pieces l'armée de Ferdinand qui assiegeoit Bude. II. 787. Il fait mourir son Favori Ibrahim Bascha. 858 *a*.

Solipses, ou *Monarchia Solipsorum*. II. 843 *a*.

Solitaire, Abbaïe dans le Comté de Hanaw, comment reformée. III. 161.

Solitude, ce que quelques-uns ont jugé de l'amour de la solitude. I. 405 *b*.

Solliciteur en matiere d'amour, se paie ordinairement par ses propres mains. II. 267 *b*

Solon, ce qu'il repondit à Pisistrate. II. 198 *b*. Il étoit mal goûté de Cresus, & pourquoi. 403 *b*. Ce qu'il repondit à ceux qui lui representoient que ses larmes ne servoient de rien. 489 *a*. Examen d'une de ses Maximes. III. 92 *b*.

Songes, Ciceron se moque de leurs Interpretes. I. 312 *a* Raisonnemens fort sensez sur les Songes. 356 *a*. Leur vanité. 362 *b*. Sont des manieres d'enseigner indignes des Intelligences, à la direction desquelles on les attribue. *là-même*. Noms de divers Auteurs qui ont travaillé à leur Explication; I. 363 *a*. Observations sur un Songe. III. 163 *a*, *b*, & 164 *a*, *b*. Combien ils apliquent quelquefois l'esprit. 283 *b*. Réflexion sur ce qu'ils peuvent renfermer de faux ou de véritable, & s'ils sont envoiez comme des avertissemens. 289 *b*. &c. Il y en a qui embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le temoignent 293 *a*. Songe d'une femme cause d'étranges desordres dans tout un Roiaume. 571 *a*. Songe Philosophique. IV. 285 *a*.

Sonnet, ce qu'en dit Mr. Despreaux. II. 564 *a*. Sonnet récompensé d'une Abbaie. I. 298. Sonnet de Job mis en paralléle avec celui d'Uranie. 522 *b*. Sonnets préparez pour les Livres à venir. II. 258 *b*. Sonnet dévot. 278 *b*. Sonnet de l'Avorton de qui il est. II. 721 *a*.

Sophismes, celui qu'on apelloit *le Menteur* n'étoit qu'une vaine subtilité. 414 *b*, & III. 703 *b*.

Sophocle, circonstances de son triomphe sur Eschyle. II. 397 *b*. Pourquoi il n'introduisoit sur le Théatre que d'honnêtes femmes. 430 *a*. Se réjouïssoit de ce que la vieillesse l'avoit arraché des mains du sexe. III. 298 *a*. Rataller en fait une belle Version Latine. IV. 37 *a*, *b*.

Soracte, montagne où les Hirpes marchoient tous les ans une fois sur le feu. II. 774.

Sorberiana, on y avance un fait faux touchant Bagni. I. 420 *a*.

Sorbiere, cité. I. 617 *b*. Plaintes poussées contre sa Relation d'Angleterre. II. 27 *a*. Il ne voit rien à Rome dont il ne soit édifié. 161 *b*. Extrait d'une Lettre qu'il a écrite sur ce sujet mal raporté par l'Auteur du Préservatif contre le changement de Religion. 162 *a*. Ce qu'il dit des distractions des Poëtes. IV. 398 *b*.

Sorbonne, sa Censure des Ouvrages de Marie d'Agreda sent la molesse. I. 98 *a*. Livret sur cette Censure. *là-même*. *b*. N'ose la publier sans y joindre des préservatifs. 99 *a*. Censurée par Agrippa à l'occasion du divorce de Henri VIII. 107 *a*. A enseigné comme un Article de Foi la Conception immaculée de la sainte Vierge. III. 293 *a*. Elle censure le Livre des *Curiositez inouïes*. II. 523 *a*. Son Decret contre Henri III. II. 653 *b*. Censure fortement trois Sermons sur la Beatification de Loyola. III. 348 *b*. Vers de Marot contr'elle. 148 *a*. A qui il est permis de proposer des Argumens contre les Theses qu'on y soutient. 438 *b*.

Sorcelerie, une femme en est accusée & apliquée à la question. I. 105 *a*.

Sorcier, est un chevaucheur d'escouvettes. I. 3 *a*. Sorciers sont en beaucoup plus grand nombre que les Enchanteurs. II. 1 *b*. Quelle différence il y a entre eux & les Magiciens. IV. 386 *a*. Sorcieres volent des enfans, & les consacrent au Demon. II. 408 *b*. Discours de leurs Impostures. I. 46 *b*. Refutation de ceux qui doutent de ce qu'on en dit par Elich. III. 346 *a*.

Sorel, son Jugement sur l'Histoire de France de Paul Emile. II. 356 *b*. Desaprouve ceux qui altérent le langage des anciens Auteurs François. III. 551 *a*. Cité 47 *b*. Jugement qu'il fait de d'Audiguier. I. 381 *a*, *b*. 382. Jugement qu'il fait de Jean Huarte. II. 821.

Sorites, Sophisme qui embarrassoit beaucoup les Philosophes. III. 415 *a*. Ce que c'étoit que ce Sophisme. II. 173. *a*.

Sortileges, peu dignes qu'on y ajoûte foi. I. 432. Les Philosophes les plus incrédules sont fort embarassez sur cette matiere. II. 591 *b*. Ce que fit un Citoien Romain qui en étoit accusé. IV. 481 *a*. Cherchez *Enchantement*.

Sorts, qu'on consultoit parmi les Païens. IV. 360 *a*.

Sotade, ancien Poëte méprisé, & pourquoi. I. 333 *a*.

Sots, sont quelquefois incapables d'être trompez par un homme d'esprit. IV. 213 *b*.

Sotuel (le Pere) latinise tres-mal un mot. I. 77 *a*. Il ne lisoit guere de Livres de Controverse. *là-même*. Est au dessous d'Alegambe. I. 155 *a*. Confond ensemble deux Jesuites, le P. Fevrier avec le P. Ferrier. II. 467.

Souches (de) étoit bien François, mais non Général des François. III. 103 *b*.

Souhait digne d'un Philosophe. I. 390 *a*.

Soupçons, on leur lâche aisement la bride. I. 334 *a*. Prejugé contre ceux qui en forment. 517 *b*. Leurs mauvais effets. 409 *a*.

Sourcils joints étoient chez les Phrygiens un assortiment de beauté. I. 669.

Soutane, on ne doit jamais mépriser ceux qui en portent, quelque rampans qu'ils soient. I. 254.

Souveraineté, si les droits en apartiennent aux Peuples. I. 167 *a*. Voiez aussi I. 348 *a*.

Souverains, la Religion énerve leur Autorité. I. 10 *a*. Voiez aussi II. 885 *b*. Si on ne leur doit pas rendre ce qu'on leur a pris. I. 10 *b*. On feroit un bon Livre de la Religion des Souverains. 93 *a*. 320 *a*, & II. 136 *b*. Commettent des Fautes, dont leurs sujets sont punis. 112 *b*. Ne se reglent pas dans les peines qu'ils infligent sur ce que Dieu est offensé. 158 *a*. La prise d'armes contr'eux condamnée par Amyraut. 186 *b*. On ne doit jamais mépriser ceux qui le peuvent devenir. 294 *a*. Les Auteurs les intéressent à leurs petites Querelles. 466 *a*, *b*. Un des articles de leur Religion. 500 *a*. Quelle est leur Religion. II. 350 *a*, 504 *a*. Ils sont souvent trompez par leurs Généraux. I. 531 *b*. La nécessité du tems les dipense de la Religion même du Serment, selon les Loix de la Politique. 638 *b*. Leur dépendance inévitable de leur Clergé. 675 *b*. Si un particulier doit porter les armes contre son Souverain. 704 *b*. Cas où les Souverains peuvent être déposez. II. 10 *a*. Sont souvent malheureux dans leur famille. 254 *a*, 909 *b*. S'ils doivent faire fond sur la fidélité de leurs sujets. *là-même*. Leur gratitude n'est pas soumise aux mêmes regles que la gratitude des particuliers. 350 *a*. Leurs passions sont bien différentes de celles des particuliers. 567 *b*. Sacrifient à leurs intérêts temporels les intérêts de leur Religion. 608 *a*, 724 *b*, & 729 *b*. Voiez aussi IV. 434 *b*. Ils ne se mesurent pas toûjours dans leurs recompenses, selon l'étendue de leurs Etats. 637 *b*. Ont été de tout tems curieux de savoir ce qui se passoit dans les maisons. 669 *b*. On a vû que sur leur droit les Protestans & Catholiques Romains ont changé de maximes. III. 11 *b*, & 12 *a*. Cherchez *Monarque*. Ils peuvent être bons entant que tels, & être méchans entant qu'hommes. 85 *a*. C'est un crime que de consulter l'avenir sur leur vie. 237 *a*. Ils sont la plupart malheureux dans leur domestique. 761 *a*, Soit qu'ils aient des enfans, soit qu'ils n'en aient pas, leur condition est toûjours à plaindre. 800 *a*. Quel est leur privilege lors que leur vie se trouve intéressée. IV. 464 *b*. La Coutume est de piper ceux à qui l'on adresse un Ouvrage. II. 49. *b*.

Spanheim (Ezechiel) son érudition & ses grands emplois. 612 *a*. Voiez aussi IV. 249.

Spanheim (Frederic) Son Mercure Suisse. II. 213 *b*, *& suiv.* Refutation qu'il y fait des pretendus Miracles arrivez pendant le Siege de Constance, *là-même*. S'il eut fait l'Histoire du Siege d'une Ville Protestante, peut-être auroit-il fait des Observations semblables à celles qu'il réfute. 214 *a*. Hérite des Livres de Samuel Durant dont il fait imprimer les Sermons. II. 331. Ne repond rien au P. Labbe touchant ses Questions à Des Marets sur l'Edition tronquée d'Anastase reprochée aux Jésuites. III. 581 *b*.

Sparte, *Spartiates*. Voiez *Lacedemone*, *Lacedemoniens*.

Spectacles de Devotion: Voiez *Mysteres Dramatiques*.

Spectres, de quelle maniere on les chassoit parmi les Paiens. II. 364 *b*. Cet emploi étoit regardé comme vil & mercenaire. *là-même*.

Sperlingen (Jean): défend du Laurens contre la Critique outrée de Colladon. III. 69 *b*.

Speusippus, son zêle pour Platon. I. 324 *b*.

Spiegel traduit en Allemand les Annales Turques, aportées de Constantinople par Jerôme Beck de Leopoldsdorf. III. 89.

Spinoza, ſa conformité avec Ariſtote. I. 327, II. 117 *a*, *b*, 118 *b*. Et avec les Scotiſtes. *là-même*. Ce qu'il dit d'un homme qui ſeroit dans le cas de l'âne de Buridan. I. 710 *b*. Il n'y a point de Syſtême qui ſe puiſſe moins diſpenſer que le ſien, de reconoitre ce qui ſe dit des bons & des mauvais Anges parmi le Peuple. II. 8 *b*, & 118 *b*. Il n'y a preſque point de ſiecle, où ſes ſentimens n'aient été enſeignez. III. 759 *a*. Liſte de ceux qui ont eu les mêmes Sentimens. IV. 253 *a*. Et de ceux qui les ont refutez. 258 *b*, & 263 *a*. Ses replis & ſes équivoques. 259 *a*. Selon lui, Dieu & l'Etendue ſont la même choſe. 259 *b*. Nous ôte un principe ſans lequel il eſt inutile de raiſonner. 270 *b*. Demonſtration contre ſon Syſtême tirée des principes de Xenophanes. 515 *b*.

Spinoziſme non dévélopé. I. 19 *b*. Hypotheſes qui n'en different point ou qui n'en different guere. 38 *a* II. 297 *a*. & 831 *b*. Voiez auſſi IV. 242 *b*. & 515 *a*, *b*. Opinion qui eſt plus dangereuſe. 524. Comment on le réfute invinciblement. I. 386 *a*. Eſt plus abſurde que le Syſtême des atomes II. 274 *b*. Etoit enſeigné dans le fond par quelques Philoſophes, & preſque dans tous les Siecles. 903 *b*. & III. 759 *a*. Origene en avoit un grain. 546 *a*. Eſt incompatible avec l'Hypotheſe du vuide. IV. 545 *a*.

Spinoziſtes, en quoi conſiſte leur illuſion. I. 19 *b*. Embarras où les jette leur Hypotheſe. II. 174 *a*. S'accommoderoient aiſement d'une Penſée de Seneque. 229 *a*. Seroient bien embarraſſez ſi on les forçoit d'admettre les Démonſtrations de Mr. Newton. III. 103 *a*. N'ont point de ſolide conſolation contre la mort. 206 *b*. Peuvent ſe prevaloir de la Doctrine de la Tranſubſtantiation, & peut-être auront ils recours au Myſtere de la Trinité IV. 270 *a*.

Spiritualiſez hétéroclites, Titre d'un Livre. IV. 25 *a*.

Spizelius, ce qu'il raporte d'un Impie, pour donner quelque idée de ſon Impiété. IV. 208 *b*.

Spon ne vouloit pas que l'on crût que l'étude de l'Antiquariat fût ſa principale Affaire. I. 237 *a*.

Sponde (Jean de) ſa Réponſe à Calvin touchant le manque de reſpect du Pape & des Cardinaux pour la Religion Chrétienne. II. 23 *b*.

Sponde (Henri de) Réfutation de cet Ecrivain ſur un deſſein prémedite qu'il impute à Theodore de Beze. I. 539 *a*. Il diſpoſe tout autant qu'un autre de la Providence particuliere de Dieu. *là-même*. Ce qu'il fait après avoir découvert l'artifice des Hiſtoriens Eſpagnols au ſujet de Charles-Quint & de Carranza. II. 65 *b*. Se montre tout à fait Ultramontain. 244 *b*. Son erreur au ſujet d'Illyricus & de ſon *Catalogus teſtium veritatis*. 840 *b*. Sort des bornes de l'Hiſtorien, au ſujet des conſeils que le Roi Jaques donna à ſon fils. III. 10 *a*. Ses négligences au ſujet d'Ochin & de ſes Avantures. 522 *a*, *b*.

Squittinio della Liberta Veneta, Opinions ſur l'Auteur de cet Ouvrage. IV. 429 *b*.

Stace ſe félicite d'avoir compoſé en deux jours deux cens ſoixante dixhuit Hexametres. I. 462 *a*. Commentaire ſur cet Auteur à l'Uſage du Dauphin. 525. Averſion étrange & pleine de prevention de Navagiero contre ce Poëte. III. 465 *a*, *b*.

Stancarus, Calvin & lui ſe diſoient les mêmes injures. IV. 275 *b*. Avoit épouſé une femme pendant ſa Prétriſe. 277 *a*. Staniſlaus Orichovius diſpute contre lui. III. 538.

Statique; Ce que Stevin a fait ſur cette Science eſt fort bon. IV. 280 *b*.

Statius (Achille) pourroit bien avoir fait pour eſſaier le jugement du public, ce que Muret a fait depuis pour eſſaier le jugement de Scaliger. II. 77 *a*.

Statues, Statue dont le viſage paroiſſoit à ceux qui entroient dans le Temple, tout autre qu'à ceux qui en ſortoient. I 708. Statues des hommes illuſtres ne pouvoient être miſes dans le *Forum* que par un privilege ſpecial, pendant les prémiers Siecles de la Republique. II. 35 *a*. Il y a eu des villes déſolées pour avoir fait des inſultes aux Statues d'un Souverain. 291 *a*. Statues ſuſpendues en l'air par la force de l'aiman. III. 267 *b*. Réponſe de Caton le Cenſeur à quelques-uns qui étoient ſurpris de ce qu'on ne lui en avoit point dreſſé. 794 *a*. Pygmalion devient amoureux d'une, & manege dont il uſoit à ſon égard. 723. Clement d'Alexandrie, & Arnobe, alléguent cela pour faire voir aux Païens la vanité des Idoles. *là-même*. *a*.

Sterilité, les Juifs diſent qu'un mari ne doit plus habiter avec ſa femme lors que pendant dix ans il l'a éprouvée ſterile. I. 87 *b*. Obſtacle au mariage d'une veuve. 275 *a*. Philoſophes qui ſe vantoient de la guérir. II. 551 *b*.

Steſichore perd la vue, & la recouvre, pourquoi, & comment. II. 704 *a*.

Stetin aſſiégé inutilement par les troupes de l'Empereur & par celles de Brandebourg. III. 198 *b*.

Stevin (Simon): cenſure Pierre Nonius, qu'il reconnoit pourtant pour habile Mathématicien. III. 518 *a*.

Style, affectations par raport au Style. I. 45 *b*. Il a été un tems que la barbarie du Style étoit fort en regne. 300 *b*. On ne divertit pas beaucoup quand en le changeant on quitte ſon élement. I. 305 *a*. Style pompeux n'eſt pas ordinairement le Style d'un homme de qualité. 501 *a*. Style de haute lice & reſplendiſſant, qui s'eſt vanté de l'avoir tel. 700 *b*. Illuſion des preuves tirées de la conformité du Style. III. 386 *a*. Il faut éviter celui qui eſt trop concis & par cela même obſcur. II. 619 *b*. Il y a du haut & du bas dans ſa bienſéance. IV. 640. L'Auteur déclare qu'il n'aſpire point à ſa Politeſſe, négligée auſſi par Mezerai & le Laboureur. 641 *n*.

Stoïciens, aucuns Philoſophes ne ſe ſont tant éloignez de la vérité qu'eux. I 602 *b* Réfutez ſur le chapitre de la Religion. II. 62 *a*. Accuſez par Plutarque de pervertir plus que les Academiciens les communes conceptions du ſens commun. 173 *b* Diſoient que le Cyniſme étoit la plus courte voie pour arriver à la vertu. 295 *b*. La douleur qu'ils reſſentent de leurs maux, eſt la meilleure Objection qu'on leur puiſſe faire. 744 *a*. Parloient de l'empire de la Raiſon avec trop de faſte. III. 560 *b*. Sont ſolidement refutez par Plutarque ſur les utilitez du vice. 630 *a*. Ils étoient plus orthodoxes qu'Arnobe ſur la matiere conſidérée comme un des principes de toutes choſes. *là-même* *b*. Leur Maxime dans l'emploi des Noms. 772 *a*. Leur Sage ne ſubſiſte qu'en idée. IV. 646 *a*. Se moquoient de la diſtinction des mots. II. 49. Objections dont ils ſe ſervoient. IV. 654.

Stoupp, Auteur d'un Livre intitulé *La Religion des Hollandois*. IV. 255 *a*. Il fut tué à la journee de Steenkerken. *la-même*.

Strabon, ſes ſolides Réflexions ſur les ſimulacres miraculeux que les Villes ſe vantoient d'avoir. IV. 220 *b*.

Strasbourg, indulgence de ſes Magiſtrats pour la fornication. IV. 294 *b*. Son Ecole. I. 157 *b*. Ne veut & ne peut jamais conſerver ſa Neutralité. III. 47 *b*.

Stratocles perſuade aux Atheniens de ſacrifier aux Dieux pour les remercier d'une défaite des ennemis qu'il ſavoit être fauſſe. IV. 582 *a*.

Stratonice, Reine de Syrie, pour quelles raiſons elle s'enivra. II. 200 *a*.

Stratonice conſeille à Dejotarus ſon mari de ſe ſervir d'une autre femme II. 265 *a*

Streinnius, pourquoi ſon Livre intitulé *Anti-Anicien* n'a jamais été imprimé. I 240 *b*.

Strozze (Charles): meurt malgré la Cappe & la Prédiction contraire de Savonarole. IV. 151 *a*.

Stuart (Marie) Reine d'Ecoſſe, Pyrrhoniſme Hiſtorique où l'on a ſujet d'être à l'égard de ſes Avantures. II. 29 *b*. De quelle maniere elle éluda le deſſein que ſon oncle avoit de retenir ſes pierreries. III. 160 *b*.

Stupidité, n'eſt pas un auſſi grand malheur que l'on s'imagine. I. 334 *b*.

Sturmius, écrit des choſes deſavantageuſes à Hotman. II. 817 *b*. Avoit paſſé pluſieurs années ſans faire la Cêne. IV. 295 *a*. *b*. Ce qu'il raconte de Cæſarius & de quelques autres Saxons. II. 1 *a*, *b*.

Suarez ne ſe croioit pas capable de jamais réüſſir en Philoſophie, quand il eût fait ſon cours. II. 382 *b*. Tâche d'expliquer comment Dieu peut être preſent dans les eſpaces imaginaires. 508 *b*.

Subſtance, idée que l'on s'en forme ſelon les Philoſophes. IV. 268 *b*.

Subtilitez ſophiſtiques ne ſont propres qu'à gâter l'eſprit. IV. 284 *a*. Il ne faut point faire le ſubtil dans les matieres de Religion. II. 687 *b*.

Succès, celui d'une entrepriſe ne répond pas toûjours aux aparences. I. 257 *a*. La vanité n'empêche point que l'on n'avouë que Dieu a été la cauſe d'un bon ſuccès II. 40 *b*. Pluſieurs n'en raportent à Dieu la gloire que par politique. IV. 371. *a*. On juge ſouvent des choſes par le ſuccès. 374 *b*.

Suede, ce que conte Maimbourg d'un Traité de réduction de cet état à l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine. II. 535 *b*.

Suedois ſe rendent maîtres de la Pologne. II. 821. Ils font tant de conquêtes ſur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignent de leur ceder trois belles Provinces. *là-même*. Ils n'avoient pas bonne opinion des intentions de l'Empereur, lors qu'il leur offrit ſa médiation. III. 133 *b*. Aſſiegent en vain Conſtance. II. 213

Sueſſa, il y avoit deux villes de ce nom. III. 200 *a*.

Suetone (Tranquille) ſa candeur & ſa ſincérité. IV. 299 *b*.

Sueur Angloiſe, quelle maladie c'étoit. I. 191 *a*. Maladie dangereuſe qui s'eſt fait conoitre plus d'une fois en Angleterre. IV 137 *b*. Confondue mal-à-propos avec la Vérole par un des Traducteurs François de Sanderus. *là-même*.

Suffridus Petri, ſa credulité. I. 26 & II. 360 *a*.

Suidas, celui d'aujourd'hui eſt trop eſtropié pour s'y fonder. I. 32 *a*. Son ignorance craſſe au ſujet de Dejotarus. II. 264 *a*. Eſt mal entendu au ſujet de la cauſe qui obligea Eſchyle de ſe retirer en Sicile. 397 *b*.

Sujets n'aiment pas que leur Prince repande ſans meſure les threſors & les faveurs ſur la tête de ſes amis. I. 398 *b*. Leur obéiſſance propoſée avec trop d'indiſcretion. 476 *b*. S'ils ne doivent pas prendre les armes pour ſe delivrer de la tyrannie, mais attendre que leurs voiſins les en viennent delivrer. 593 *b*. Maximes ſur leur obéiſſance. II. 125 *b*. Ceux qui ſont fideles ſont ordinairement négligez. II. 139 *a*. & 742 *b*. Sujet ne peut ſe faire craindre à ſon maître ſans avoir commis mille injuſtices. 206 *a*.

Suiſſes, raiſons de leur ſévérité contre les Anabaptiſtes. I. 203 *a*. Sacrifient la vie de leurs ſujets aux querelles d'autrui juſtes ou injuſtes. 704 *a*. Rejettent le renouvellement d'alliance propoſé par Henri II. *là-même*. Bonne Réponſe de leurs Ambaſſadeurs au Threſorier de Henri III 731 *a*. Suiſſes honorez de pluſieurs titres. 372 *b*. Enflez de la victoire de Novarre ils aſſiegent Dijon, mais ils s'en retournent après une négociation. III. 182 *b*. Abſurditez d'un Miniſtre, qui les avoit louëz, de ce qu'ils ne ſouffroient point que de nouvelles Sectes priſſent naiſſance chez eux. IV. 118 *a*. Leurs Egliſes jugent à propos de rompre le ſilence contre Luther. I. 704.

Sulmone reſpectée d'Alfonſe Roi de Naples, & pourquoi. III. 555 *a*.

Sulpitius (Servius) ſurpaſſa ſes maîtres. I. 427 *b*.

Sultans, qui d'eux tous a été le ſeul qui ait oſé faire paſſer des troupes reglées en Italie. III. 274 *a*.

Sunamite, comment il faut entendre ſon hiſtoire ſelon ſaint Jerôme. II. 639 *b*. Voiez III. 157 *a*.

Superfœtation, Exemple de ſuperfœtation ſouvent alléguée. I. 199. Qui en a été un Exemple fameux. 235.

Superieurs, leur mauvaiſe vie eſt bien imitée, mais non pas leur bonne. II. 716 *a*.

Superstition, rien ne coûte à ceux qui y sont adonnez. I. 1. Combien elle est utile à un Général, quand il s'en sert ou pour exciter, ou pour moderer l'ardeur de ses soldats. 379 *a*. Ceux qui en sont entêtez ne font pour l'ordinaire aucune difficulté de commettre les plus grands crimes. II. 264 *a*. Est plus difficile à extirper lors qu'elle est une source de gain aux particuliers. III. 366 *a*, *b*. Ruine le bon sens. IV. 176 *a*. C'est dommage que nous ne fachions toutes les Superstitions des anciens Romains. II. 901 *a*. Il y a deux manieres de s'en moquer, l'une bonne & l'autre mauvaise. III. 678 *a*.

Suplémens: Il y a des Lecteurs qui en écrivent à la marge de leurs Exemplaires d'une Chronique ou d'un Kalendrier. III. 582 *b*.

Supofer, bien des gens supofent à d'autres personnes des Pieces qu'ils ont faites. II. 707 *a*.

Supofitions, ressorts qui font jouër certaines supofitions. II. 327 *a*.

Supralapsaires, & Infralapsaires soutiennent au fond la même chose. III. 632 *b*.

Sura prête sa plume à l'Empereur Trajan, pour la composition de ses Harangues. II. 667 *a*.

Surene, quels fruits on peut tirer des Actes de sa Conférence. IV. 132 *b*.

Surintendant des Finances, aveu sincere & ingénu de la femme d'un tel Surintendant. IV. 121 *a*.

Surius (Laurent): traduit toutes les Oeuvres de Ruysbroeck. IV. 105.

Surnom, quel étoit son usage chez les Romains. I. 251 *a*. Plusieurs familles ont tiré leur surnom de quelque défaut. 424 *a*.

Sutlivius: se trompe touchant le tems où vivoit Cicchus. II. 176 *b*. Fait dire à Agrippa ce qu'il n'a point dit touchant Sixte IV. IV. 226 *b*.

Swertius (François): pris pour Calviniste, & confondu avec l'Auteur de l'*Athenæ Batavæ*. IV. 105 *b*.

Suze: il n'est pas vrai qu'on en ait fait lever le Siege à Mr. de Catinat, qui la prit & la garda jusqu'à la Paix. III. 389 *b*.

T.

Tabac, quand & par qui connu en Italie. IV. 128 *a*. Poëme sur cette Plante. *là-même* & 357.

Tabellaria, quel est le but de cette loi, & par qui établie. II. 71 *a*.

Table, celle d'Alcinous a passé en Proverbe. I. 142 *b*.

Tableau d'Adam & d'Eve, loüé par deux Vers. II. 332 *b*.

Tableau de l'Amour consideré dans l'état de Mariage, qui est l'Auteur de ce Livre. II. 856 *a*. Cité. IV. 3 *a*.

Tables Alphabétiques. Voiez *Indices*.

Tables Astronomiques, apellées Alfonsines coutérent l'Empire d'Allemagne à leur Auteur. II. 95 *a*.

Tables Chonologiques, critiquées par Mr. le Fevre de Saumur. II. 718 *a*.

Tabourot (Guillaume) Pere de Des Accords. I. 47 & 48.

Tabulæ novæ, ce que c'étoit chez les anciens Romains. II. 299 *a*.

Tachard cité. IV. 239 *b*.

Tacite, partage de Sentimens au sujet d'une Traduction Espagnole de cet Historien. I. 128 *b*. Ce qu'il dit de Brutus & de Cassius dont les images ne parurent point dans une Pompe funebre. 347 *b*, & 622 *b*, *n*. Donnoit dans le merveilleux. 361 *b*. Son Style est trop concis & obscur. II. 619 *b*. Quelle est, selon lui, la plus forte inclination de la Divinité par raport à l'homme. III. 669 *b*. S'il a été beaucoup plus scrupuleux que Suetone à décrire des impuretez. IV. 300 *a*. Jugement sur cet Historien. 345 *b*. Commentaire d'Althamerus sur sa *Germania*. I. 167.

Tacite, Empereur, le Discours qu'il fait dans le Senat. I. 401 *a*.

Taffin, Ministre de Mets, consulte les Ministres du Colloque de Poissi, sur le batême des enfans batisez par des femmes. I. 487 *b*.

Tagaut (Jean): augmente & enrichit la Chirurgie de Guy de Cauliac. II. 109 *b*. Son Latin aussi pur que celui de Ciceron. *là-même*.

Tahureau (Jaques): se moque fort des Livres Astrologiques de Pierre Turrel. IV. 407.

Taille, gens qui ont été de fort petite taille. I. 130 *b*, & 229 *b*.

Talens, Conte des Talens multipliez. I. 34 *b*.

Talens, il y a un certain mêlange qui fait que les plus beaux talens ne sauroient nous avancer. I. 483 *b*. C'en est un fort considérable & fort commode, que de pouvoir ressusciter les Conversations. 485 *b*.

Tallard (le Comte de) prend Traerbach en 1702. IV. 393.

Talmudistes, leur sentiment sur la taille d'Adam devant & après le péché. I. 74 *a*. Sont si obscurs, qu'ils en sont inintelligibles. III. 689 *a*.

Talon, Avocat general, reproche aux Jansenistes d'avoir apuié la cause des Papes. II. 845 *b*.

Tamerlan fait instruire ses filles dans l'art magique, pour avancer plus facilement ses conquêtes. IV. 104 *b*.

Tamise: fait trois fois son flux & reflux en moins de neuf heures contre sa coutume. IV. 137 *b*.

Tandeme: chef de Secte. III. 712.

Tandler (Tobie): sa Harangue *de Fascino & Incantatione*, & sa Réponse à Elich. II. 346 *b*.

Tapyres, ils avoient une Loi selon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans. II. 796 *a*.

Tapisseries, depuis quand on croit qu'elles furent conuës à Rome. III. 661 *b*. Garasse vivement censuré d'avoir raporté le Conte des Tapisseries de la Reine Jeanne d'Albret. II. 532.

Tapper (Ruard) comment il s'écria un jour au sujet de la doctrine de Baïus. I. 422 *b*.

Tarcagnota (Jean): Mambrin Roseo continue son Histoire du Monde. IV. 89.

Tardieu, Lieutenant criminel à Paris, assassiné avec sa femme. 465 *b*

Tarente (Louïs, fils de Philippe Prince de) meurt pour avoir trop caressé sa femme. III. 456 *b*.

Tarentins se brouillent mal-à-propos avec les Romains. III. 739 *a*.

Targum de Jerusalem, expose quelle fut la Dispute de Caïn & d'Abel. I. 18 *a*.

Tarphan Interprete des songes à la Cour du Roi d'Egypte. I. 63.

Tarquin, Roi de Rome, étoit un tyran à double titre. I. 683 *a*. Lui & son frere étoient fort différens dans leurs mœurs. V. 317 *b*. Rétablit les Jeux Compitaux. I. 681 *a*. Fait sacrifier des Enfans en l'honneur des Dieux Penates, &c. *là-même*.

Tartuffes: les plus scelerats trouvent des Apologistes. IV. 149.

Tasse (le) étoit sujet à des accès de folie, qui ne l'empêchoient pas de faire d'excellens Vers. III. 210 *a*. A gâté son Ouvrage en le corrigeant. IV. 73 *b*. S'il a logé en chambre garnie. 396 *b*.

Tassoni (le) cité. III. 33 *b*, 89 *a*, & IV. 26 *a*.

Tatien ne raisonne pas juste contre les Gentils. II. 282 *a*.

Tavannes confident du Duc d'Orleans frere de Henri II fait un exploit considérable sur la garnison de Calais. II. 727 *b*. Voiez aussi III. 249.

Taulere loüé excessivement par Luther. IV. 326 *a*.

Taxe de la Chancellerie de Rome, faits concernant ce Livre. III. 728 *b*. Edition de cet Ouvrage par Laurent Banck. I. 437 *b*, & *suiv.* Autres Editions de cet Ouvrage, & entre autres celle de Rome 1515. 438 *a*. Différence de ces Editions. *là-même*. Mise dans l'*Index Librorum prohibitorum*. *là-même b*. Jusles reproches des Protestans touchant ce Livre. *là-même* Les Controversistes Romains en sont fort embarassez. *là-même*. Conseiller de Bois-le-Duc qui promet de renoncer au Catholicisme si on lui montroit les horreurs citées par les Protestans comme tirées de ce Livre. *là-même*. Il y a bien des Observations touchant cette Taxe dans un Ouvrage traduit par L. Tuppius. IV. 405 *a*.

Taxites, coutume qu'ils observoient à l'égard de leurs filles. IV. 202 *a*.

Teïens ont bâti la Ville d'Abdere. I. 13 *a*.

Teissier (Antoine) repris. I. 518 *a*, 519 *b*, & IV. 36 *a*. Devoit joindre des Corrections aux Endroits où Mr. de Thou s'est trompé dans ses Eloges des Hommes doctes. IV. 36 *b*.

Tekeli, intelligence que la France entretenoit avec lui. I. 121 *a*. Ses malheurs. III. 21 *a*.

Telamon ne rioit jamais. IV. 337 *a*.

Telemachus, Moine de l'Orient ainsi nommé: son entreprise, son courage, & son martyre. I. 163 *a*.

Telemaque: l'Auteur de ses Avantures censuré touchant le Caractere qu'il donne à Pygmalion. III. 723 *a*, *b*, &c.

Telesinus, Général des Samnites, par quels motifs il vouloit détruire la Ville de Rome. III. 24 *a*.

Tellier (le Pere le) tire du profit des contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux. I. 500 *b*. Ses Réflexions sur l'empressement des Jansénistes à faire imprimer deux Decrets de la Cour de Rome. II. 846 *a*.

Tementhes averti par le Dieu Hammon de se donner garde des coqs. III. 825 *a*, *b*.

Temenus Chef des Heraclides dans l'Expédition du Peloponnese. I. 719 *b*.

Témérité, si elle ne mérite point ce nom lors qu'elle est heureuse. IV. 374 *b*.

Temermans (Antoine Antonin) Jacobin: se laisse étrangler plutôt que de réveler la Confession de Jauregui. II. 151 *a*.

Témoins, ce qu'on dit des Témoins de certains Païs. II. 43 *b*. Témoin qui a vu, est bien différent d'un qui a ouï dire. 319 *b*. On ne devroit point faire valoir leurs retractations, & pourquoi. III. 802 *a*. L'on n'est point obligé à en citer plus d'un lors qu'on se sert de cette Phrase, *Il y en a qui ont dit*, &c. I. 167 *b*.

Témoins de la Vérité: Remarque sur le Caractere des Auteurs à qui les Protestans ont donné ce titre. IV. 159 *b*.

Tempérament, peut beaucoup sur l'Esprit. II. 145 *a*. Effet de son empire bizarre. 326 *b*. Est presque toûjours le principal mobile de ceux-là même qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. 443 *b*.

Tempérament, les voies de Tempérament ne contentent pour l'ordinaire aucun des Partis oposez. II. 804 *b*.

Tempérance, une leçon sur cette vertu convertit un fameux débauché. IV. 512 *a*.

Tempête, Réponse d'un Athée à ceux qui lui reprochoient qu'il en étoit la cause. II. 284 *b*.

Temple de Jerusalem ne peut être rebâti par Julien l'Apostat. I. 161. La description qu'Ezechiel nous en a laissée est une matiere épineuse. 430 *b*.

Temple de la Terre, faits concernant ce Temple. II. 71 *b*.

Temple d'Ephese, Pensée d'un Historien sur ce que Diane laissa brûler ce Temple. 478 *b*. Voiez aussi III. 535 *a*, & IV. 366 *a*. Comment les Ephesiens éludent le desir d'Alexandre qui vouloit s'aproprier toute l'inscription de cet édifice. 501 *a*, *b*.

Temples, privilege de quelques-uns de Londres. III. 719 *a*.

Temporel absorbe toûjours le Spirituel, quand on les joint ensemble. III. 86 *b*.

Tems, c'étoit le mal emploier, selon un Grammairien, que de disputer de questions importantes de Théologie. I. 700 *b*. Il est dificile d'avérer les choses qui se sont passées dans des tems reculez. II. 100 *a*, *b*. Si le tems est divisible à l'infini. IV. 539 *b*.

Ténébres, celles dont parle Moïse n'ont été dissipées qu'à l'égard des

des yeux. I. 215 *a*. Celles qu'il y eut pendant la paſſion de notre Seigneur. III. 710 *a*.

Terceres, ſanglant affront que les François reçoivent dans ces Iles. IV. 292 *b*.

Terebinthus héritier des biens & des impiétez de Scythien, périt d'une façon tragique. III. 302 *b*.

Terence, loüé de n'avoir jamais fait de Tragédie. I. 43 *b*. Qui eſt l'Auteur des Vers qui ſont à la tête de ſes Comédies. 263 *b*. Comment il écrivoit ſes Comédies. 585 *b*.

Terentia répudiée par Ciceron. IV. 381 *b*.

Terme, Dieu des Paiens, craint plus Hadrien que Jupiter même. II. 667 *b*. Raillerie de ſaint Auguſtin ſur ce ſujet. *là-même*.

Terre, Ariſtarque eſt un des prémiers qui ont ſoutenu qu'elle tourne. I. 312 *a*. Si elle eſt animée. III. 4 *a*. Si ſes entrailles ſont diviſées en trois regions, comme l'air. 425 *a*.

Terre qui avoit de grandes vertus. III. 74 *a*.

Tertullien allegue un miracle d'Achille contre les Epicuriens. I. 61 *a*. Son triomphe imaginaire ſur les ſages du Paganiſme, eu égard au fait ſur lequel il le fonde. II. 273 *b*. Ce qu'il dit de la liaiſon de la gourmandiſe & de l'impudicité. 393 *b*. Et des privileges que le Paganiſme accordoit aux femmes qui n'avoient été mariées qu'une fois. 575 *a*. Examen de ce qu'il avance que le plus petit artiſan Chrétien trouve Dieu & le montre. IV. 210 *a*, *b*; &c. Reproche qu'il fait aux Paiens. 432 *b*.

Ter-Veer: voiez *Vere*.

Teſtament (le nouveau) quelcun a dit qu'il ne contient pas un iota qui ne ſoit tiré des Antiquitez Judaïques. IV. 60 *b*.

Teſtament: des Malades le diférent comme mauvais augure. III. 644 *a*, *n*.

Tête de carton envoiée tous les ans par les Egyptiens à Byblos. I. 83 *a*.

Têtes d'airain, Hiſtoire de pluſieurs qu'on prétend avoir parlé. I. 129 *b*.

Têtes chaudes, combien ſujettes à juger témérairement. II. 466 *b*.

Têtes de pavot & d'ail offertes en ſacrifice au lieu de Têtes d'Enfans. I. 684 *a*.

Tetragramme, ſi les points, que l'on donne à ce nom, lui ſont propres. I. 173 *a*. Injures débitées à cette occaſion. *là-même*.

Texte Hébreu, ſi les Juifs l'ont altéré. I. 123 *b*.

Tezel (Jean) écrit le prémier contre Luther. III. 812 *b*.

Thales, s'il a reconu un Dieu qui ait formé toutes choſes. I. 211 *a*. Voiez auſſi IV. 340 *a*, & 341 *a*. Enſeignoit que l'eau étoit le principe de toutes choſes. II. 903 *b*. Réponſe qu'on lui attribue touchant la définition de Dieu. IV. 210 *a*.

Thalie (Poëme) quelle en eſt la matiere & la forme. I. 332 *b*.

Thammus, dans Ezechiel étoit Adonis ſelon ſaint Jerôme. I. 82 *b*.

Tharé, quelques Peres de l'Egliſe ont crû qu'il n'a été fidele, ni pendant ſa vie, ni à l'article de la mort. I. 33 *a*.

Thargelie, gagne par ſa beauté & par ſon eſprit les principaux Grecs de l'Ionie. III. 674 *b*.

Thaumaſie, merveilles qu'on contoit de ce mont. III. 385 *a*.

Theagene, Héros de Roman, donne un ſoufflet à ſon Héroïne. II. 711. Voiez *Roman*.

Théatins, leur Querelle avec les Jéſuites. III. 141 *b*.

Théatre, il en falloit condamner les impuretez, ſans les décrire. IV. 136 *a*, *b*. Qui le prémier a pratiqué la regle qui ne veut pas qu'on l'enſanglante. II. 397 *a*. On n'y pouvoit réciter aucunes pieces, ſans avoir été aprouvées. IV. 321. Le Théatre eſt plus délicat aujourd'hui, qu'autrefois. 327 *b*.

Théatre François: Morceaux qui peuvent faire connoitre ce que c'étoit ſous François I. II. 163 *a*, *b*. Paſſage de Deſpreaux à ce ſujet. 164 *b*.

Theatrum Urbium: qui eſt l'Auteur de cet Ouvrage. I. 656.

Thebains, ne leur étoit pas permis de s'endormir dans le Temple d'Amphiaraus. I 195 *a*.

Thebes apellée *Cité du Soleil* par les Egyptiens. I. 714.

Thelin: ſes Opuſcules divins. I. 391 *b*.

Thémes du Roi de Boheme conſervez au Vatican. I. 169 *a*.

Themiſtocle, ſa Réponſe à un habitant de Seriphe. II. 120 *a*. L'envie qu'on lui portoit fut une des cauſes de l'avancement de Cimon. II. 180 *b*.

Theocrite, ce qu'il répondit étant interrogé pourquoi il n'écrivoit pas. I. 315 *a*.

Theocrite, Paſſage du Poëte de ce nom corrigé par Mr. de Longe-Pierre. I. 81.

Theocrite de Chio, ſon Jugement ſur les Harangues d'Anaximenes, exprimé plaiſamment. I. 232 *a*.

Theocrite, Sophiſte, ſa raillerie en aprenant la mort d'Alexandre. III. 533 *b*.

Theodore l'Athée, nioit tout court qu'il y eût des Dieux. II. 282 *a*. De quelle maniere il répondit à une Objection qu'une femme lui fit dans un feſtin. 769 *b*.

Theodore Studite, ſon Teſtament traduit par le P. Sirmond, & par Livineius. III. 128 *a*. Faute de Mr. Tollius à cet égard. *là-même*.

Theodoret, décide en mauvais Théologien. I. 10 *b*. Reprochant aux Paiens les honneurs divins qu'ils rendoient à Helene, ſe devoit fonder ſur Iſocrate. II. 704 *a*. Il cite un témoin qui dépoſe contre lui, au ſujet des impuretez de Prodicus. III. 822 *a*. Ce qu'il dit contre les Loix de Platon concernant les deux ſexes. IV. 3 *b*.

Theodoric, Roi des Oſtrogoths: ſon Hiſtoire compoſée par Cochlée. II. 193 *a*, *b*.

Theodoſe, Empereur, ſe fâcha de voir ſon fils Arcadius aſſis, pendant que le Précepteur qui lui faiſoit leçon, étoit debout. I. 353. Edit de cet Empereur. IV. 589.

Theodoſe le jeune, Empereur, ſon prompt changement à l'égard de Neſtorius donne lieu de croire ce qu'Acace de Berée raconte. III. 492 *b*.

Theologie, ce qu'Accurſe en diſoit. I. 49 *a*. Ne s'accorde guere avec la Philoſophie ſur le reglement des limites. 329 *a*. Ne peut ſubſiſter ſans la Philoſophie. 707 *a*. Ses diſputes combinées avec le Ramiſme & le Carteſianiſme. II. 311 *a*. Les Sciences humaines ſont les ſervantes. 312. Les Zélateurs veulent que dans les matieres de Théologie on ſoit plus déciſif que Bartole. 318 *a*. Si ce qui eſt vrai en Théologie peut être faux en Philoſophie. 783 *b*, III. 114 *b*, & 234 *a*, *b*, *& ſuiv*. On ne doit point l'aſſujettir à la Philoſophie. III. 545 *a*.

Theologie Myſtique, échantillon de cette Doctrine. IV. 326 *b*. Voiez auſſi 95 *b*. Ruysbroeck paſſe pour un des plus grands Maitres de cette Science. 106 *b*.

Théologiens, jugement ſur leurs Conteſtations mutuelles. I. 171 *b*. Leurs Diſputes cauſent bien des maux. 184 *a*. Leurs Réponſes ne peuvent pas être toûjours auſſi fortes que les Objections d'un Philoſophe. II. 148 *b*. Leurs Diſputes ont toûjours fort embaraſſé les Princes & les Magiſtrats. 803 *a*. Il faut les réduire aux ſimples fonctions d'Avocat, quand il s'agit de concorde. 819 *b*. Ils auront toujours du deſavantage dans une Diſpute où l'on ne ſe ſervira que des Lumieres naturelles. IV. 620. Maximes des modernes ſur les Myſteres. 622.

Théologiens Controverſiſtes, ſujets à ſe contredire. I. 247 *b*.

Théologiens de Cour, ſe mêlent un peu trop des Affaires Politiques. IV. 182 *b*.

Theon le Sophiſte, Précepte de Rhétorique qu'il donnoit. II. 69 *a*. Ce qu'il raporte d'Ephore. 362 *b*.

Theophile, Poëte François, reproche à Balzac deux ou trois Aventures mal plaiſantes. I. 434 *b*. On pretend qu'il étoit amoureux de Des-Barreaux. II. 278 *a*. Ses Impiétez & Saletez de quel genre. 533 *a*.

Theophraſte, une femme débauchée écrit contre lui, ce qui donna lieu à un Proverbe. III. 93 *b*. Raiſon que Vives donne pourquoi Leontium fit un Livre contre lui. *là-même*.

Theopompe, ſa duplicité de langue & de plume. III. 363 *a*. Sa vanité. IV. 349 *n*. Aparié avec Timée en fait de ſatires & de fables. 366 *b*.

Théorie, opoſée à la Pratique. I. 93 *a*, 288 *a*, 584 *a*, & II. 61 *b*. Théorie qui engage un Docteur à la Pratique. I. 702 a.

Thériaque, qui l'a inventée. I. 235 *a*, *b*.

Theſée, une de ſes femmes a été multipliée en quatre. IV. 328 *b*. Il eſt obligé de fournir ſes preuves d'extraction divine. 329 *b*.

Theſpeſius, mena une bonne vie après ſa reſurrection. I. 198 *b*.

Theſſalie étoit fort décriée ſur le chapitre des ſortileges. IV. 332 *a*.

Thetis, fait l'office de maquerelle pour ſon fils. I. 60 *b*. En diſcorde avec ſon mari. II 893 *a*.

Thevathat, Hiſtoire de cet homme. IV. 239 *b*.

Thevet, réfuté au ſujet de l'Accuſation de Magie qu'il intente à Agrippa. I. 107 *b*. Faute de jugement de cet Auteur dans la recommandation de certains Livres. 117 *a*. Son procédé mal honnête. 511 *b*. Il cenſure l'ingratitude des Grands, qui ont laiſſé dans la miſere pluſieurs Savans diſtinguez. II. 473 *a*.

Thomas d'Aquin, ſon autorité parmi ceux de l'Egliſe Romaine. I. 327 *a*. Critiqué. IV. 58 *b*.

Thomas de Cantorbery, adoré par celui-là même qui l'avoit perſecuté. III. 170 *b*.

Thomaſius (Jaques) ſa Harangue touchant les Predictions des nouveaux Prophetes. II. 753 *b*.

Thomaſius (Chriſtien) il travaille à l'Apologie de ceux qui ont été expoſez, ſans cauſe, à l'accuſation d'Athéïſme. III. 12 *a*. Voiez auſſi IV. 340 *b*, *n*.

Thomaſſin (Louïs) une de ſes Penſées examinée. I. 212 *a*, *b*. Sa Penſée ſur l'origine des Manichéens, des Neſtoriens, & des Eutychéens, qui ſont en Aſie. III. 625 *b*.

Thomiſtes: leur Hypotheſe ſur la Tranſubſtantiation. IV. 623.

Thonis, Courtiſane Egyptienne, fait aſſigner un jeune homme, & pourquoi. III. 44. *a*.

Thornax, montagne de la Laconie, pourquoi apellée *Coccygius* ou *Coccyx*. II. 891 *b*.

Thou (Jaques Auguſte de) paſſage de cet Ecrivain rétabli. I. 16 *b*. Traite les Réformez de gens ſoupçonneux. 85 *a*. Son fils tombe malade d'un reproche que le Roi Jaques lui fit avec beaucoup d'aigreur. 696 *a*. Cet Hiſtorien oublie une choſe eſſentielle au ſujet de Busbec. 713 *a*. Examen de ce qu'on dit que Camden lui avoit fourni des Mémoires différens de ce que lui Camden publia enſuite dans ſes Annales. II. 29 *a*. Précaution qu'il prit pour empêcher que ſon Hiſtoire ne fut ſuprimée. 50 *a*, *b*. Il admire le jugement que Jules Ceſar Scaliger a fait de Cardan. 53 *b*. Une de ſes pages ſur Charles-Quint vaut mieux qu'un volume de Sandoval. 138. Se trompe dans le jugement qu'il fait du *Brutum Fulmen*. 815 *b*. Sa contradiction au ſujet de Charlotte fille du Duc de Montpenſier. 154 *a*. Ne vouloit point parler Latin. III. 537 *a*. Defiguroit les Noms propres. 51 *a*. Parle fortement contre la conduite du Connétable de Mommorenci, eu égard à la Ducheſſe de Valentinois. III. 766 *b*. Repris. II. 109, & IV. 36 *a*, *b*. Ne faiſoit pas aſſez d'attention à ce qui regardoit la Vie des Hommes doctes. *là-même b*.

Thou (François de) Particularitez de ſon Procès. III. 174 *a*. Voiez auſſi III. 194 *b*.

Thrône, ceux qui y ſont ont plus de beſoin que les autres du ſecours du tempérament pour devenir ſaints. II 358 *a*.

Thucydide, ſi ſon ſtyle a été imité ou non par les Ecrivains de ſon tems. II. 227 *a*. S'eſt immortaliſé en faiſant juſtice à ſes plus grans Ennemis. IV. 658.

Tyane, ſes habitans bâtirent un Temple à leur Apollonius. I. 267 *b*.

Tyard (Pontus de) repris. III. 698 *a*.

Tiare Papale, ſi le nom de *Myſtere* y a été écrit III. 319 *a*, *b*.

Tibere (l'Empereur) cache un piege très-dangereux ſous les apa-

rences de la bonne foi. I. 294 *b*. Eſt fort maltraité par Artaban II, Roi des Parthes. 357. Il fait mourir un Auteur, pour avoir donné des loüanges a Brutus & à Caſſius. II 80 *a*. On le flatte en plein Sénat. *là-même*. Une de ſes intrigues le mieux conduites. 219 *a*. Etoit ſans affection naturelle. 326 Sort de ſa Diſſimulation ordinaire. 327 *a*. Rejette durement une Requête, & ſa dureté déplait au Sénat. 798. Ce qu'il faiſoit pour ne paroître pas l'auteur de la mort des Accuſez. III. 253. Loüe exceſſivement. 612 *b*. Accorde l'honneur du triomphe à Blæſus & le refuſe à Dolabella. IV. 309 Sa conduite envers les filles de Séjan. 627.

Tibre: Projets dreſſez pour arrêter ſes inondations IV. 463 *b*.

Tiburnus étoit une Divinité des Païens. IV. 360 *b*.

Tycho-Brahé s'établit dans la Boheme. III. 2. Souhaitoit qu'il y eût un bon nombre de Prédicateurs Mathématiciens. 752 *a*.

Tigrane puni du dernier ſuplice par Tibere. II. 554 *b*. Autre Tigrane fait Roi d'Armenie par Neron. *là-même*.

Tigre, ſatire qui cauſa la mort à deux perſonnes II. 853 *a*. Reflexions ſur cela. *là-même*. *b*.

Tilenus confere avec Cameron. II. 31 *a*. Son avertiſſement à l'Aſſemblée de la Rochelle, III. 388 *a*.

Tilleberi (Gervais), cité IV. 456 *b*.

Tillet (Louïs du) engagea Calvin à compoſer de courtes Exhortations Chrétiennes, pour les faire lire au Prône. II. 14 *a*. Chanoine & Archidiacre d'Angouleme, & non Evêque ou Archevêque. III. 752 *a*, *n*.

Tilli, Général d'Armée étoit fort chaſte. II. 739 *b*. Voiez auſſi IV. 365. Acquit de l'honneur par ſa bonne conduite, & par la mauvaiſe de ſes Ennemis. 237 *b*.

Timanthe, comment il peignit le viſage du pere d'Iphigenie, pour en repreſenter la triſteſſe. III. 619 *b*.

Timée, ce qu'il a dit de la boutique d'Ariſtote. I. 323 *a*.

Timocrate, ſes médiſances contre Epicure. III. 369 *b*.

Timoleon, éloges que Timée lui donna. IV. 367 *b*. Songe qu'il fit. 371 a. Ce qu'il répondit quand quelques-uns l'accuſérent à Syracuſe. *là-même*. *b*.

Timothée, de quelle maniere il répondit à ceux qui lui reprochoient la mauvaiſe vie de ſa mere. II. 211 *b*. Ce que Plutarque raporte de ce Général Athenien. IV. 371 *b*. &c.

Tyndarides, Conte qu'on fait de leur aparition. 208 *b*.

Tindium, d'où vient que les épines qui croiſſoient autour de ſon Temple, paſſoient pour être toûjours fleuries. I. 27 *a*.

Tyr, la cruauté d'Alexandre contre les habitans de cette ville. III. 242 *a*.

Tyrannie, en l'ôtant on en établit ſouvent une plus grande. II. 763 *a*, *b*. & 774 *b*. Qui a inventé la plupart des moiens qui l'établiſſent, & qui la maintiennent. III. 662 *a*. Un des plus grands malheurs qui y ſont attachez, c'eſt celui de ne la pouvoir quitter. 663 *b*. Tyrannie exercée ſans armes. 665 *b*.

Tyrans, s'il ne leur faut pas garder la foi. I. 684 *a*. Il y en a qui haïſſent le tyran mais non pas la tyrannie. I 686 *b*. Voudroient que l'on craignît juſqu'aux murailles & juſqu'aux planchers des chambres, comme autant de temoins tout prêts à depoſer. II. 263 *a*. Ne peuvent pas compter ſur la fidélité de leurs peuples. 535 *a*. Peuvent être mis à mort. I. 167 *b*. Auteurs qui le ſoutiennent. 149 *a*, *b*. & 150 *a*, *b*.

Tiraqueau, faiſoit tous les ans un Enfant & un Livre. III. 6 *a*. Cité. IV. 201 *a*, *b*. Voiez auſſi 382 *a*. C'étoit un des plus illuſtres perſonnages du ſeizieme Siecle 657. Caractere de ſon Commentaire ſur les Loix du Mariage. *là-même*.

Tite Live, ce qu'il diſoit de la Républhque Romaine. I. 99. La diference qu'il y a entre lui & Valere Maxime, au ſujet des tuiles de marbre qui avoient été priſes ſur le Temple de Junon Lacinia. II. 896 *b*. Il ſe contredit au ſujet d'Alexandre. III. 243 *b*. On vend une terre pour acheter cet Hiſtorien. 579 *a*. Cité. 794 *b*. Ses Maximes enchaſſées dans la Narration. IV. 343 *b*. Lui & Ovide meurent dans la même année. III. 565 *b*.

Titre de Livre qui fait peur à Rome, & qu'on fait réformer. II. 523.

Titres, combien on aime les plus pompeux. I. 688 *b*.

Titres & Qualitez donnez aux Princes ne ſont que ſuivant l'uſage. I. 558 *a*. Un particulier qui donne aux Princes ceux qu'ils prennent ne s'érige point en Juge de leurs pretentions. *là-même*.

Toiſon d'or, occaſion de l'établiſſement de cette Chevalerie. I. 639 *b*.

Tolede, les mouches n'entrent point dans ſa boucherie, & pourquoi. II. 749 *a*. Son cinquieme Concile fait des decrets contre ceux qui s'informent de l'avenir, touchant le ſucceſſeur du Souverain III. 237 *b*.

Tolerance en fait de Religion, juſtification de celle qu'on a dans les Provinces Unies pour les Mennonites. I. 202 *b*. Comparaiſon de celle des Mahométans avec celle des Chrétiens. III. 264 *b*, & 492 *b*. Principes de Milton là deſſus. 398 *b*. Si le Papiſme en doit être exclus. 399 *a*. Celle qu'on a eue pour les Saducéens étoit exceſſive. IV. 115 *b*. Traité qu'en fait Mr. de Beauval. I. 467 *a*. Combatue par l'exemple de Viret, qui eut recours à l'autorité des Papiſtes pour réprimer les Sectes de Lyon. IV. 453 *a*, *b*.

Tolérans, il n'eſt point vrai qu'ils ôtent aux Souverains le glaive que Dieu leur a mis en main. II. 540 *a*.

Tollius: Faute de ce Critique touchant le P: Sirmond. III. 128 *a*, *b*.

Tombeaux, on contoit des choſes miraculeuſes de celui d'Ajax. I. 114 *a*. Et de celui d'Alcmene. 117 *b*. Les Paiens croioient qu'on ne les pouvoit pas remuer impunément. *là-même*. Tombeau mémorable. 149 *b*. La foudre qui tombe deſſus eſt regardée comme un accident glorieux. II 431 *a*. Trois célébres Juriſconſultes dans le même Tombeau. 182 *a*, *b*.

Torigni, confidente de Marguerite de Valois Reine de Navarre eſt éloignée de cette Reine. III. 482 *a*.

Torſtenſon; aſſiege Brin, y perd quatre mille hommes, & leve le Siege. IV. 247 *b*.

Torture, ſi l'uſage en devroit être permis. II. 611 *a*.

Torvobaitus, Nom ſuppoſé de Des Accords. I. 48 *b*.

Totan (Guillaume): cru Auteur du *Fortalitium Fidei* dont il procure une Nouvelle Edition. IV. 251 *a*.

Totila: ſon Hiſtoire par Cochlée n'a point été publiée. II. 194.

Toulouſe, ſon Inquiſition y châtie de certains Hérétiques à cauſe de leurs impuretez. II. 643 *a*.

Tour de bois qui défendoit le Pirée. I. 295 *b*. Et que l'on prétendoit avoir été incombuſtible. *là-même*. Architecte qui ſavoit tranſporter d'un lieu en un autre une Tour de pierre toute entiere. I. 330 *a*.

Tour que l'injuſtice populaire donne quelquefois aux choſes. IV. 125 *b*.

Tournebu, fait une Harangue contre un Athée. IV. 34 *b*.

Tourneur (le): étoit le Nom des Verſoris, qui n'eſt qu'une Traduction Latine de ce mot. IV. 439 *a*.

Tournoi, il n'eſt pas de la majeſte d'un Monarque d'être l'un des tenans. II. 726 *b*.

Tours (Gregoire de) cité touchant un fils de Cham. IV. 556 *b*.

Touches. Voiez *Bigarrures*.

Tout, ce mot a deux ſens, l'un collectif, & l'autre diſtributif. I. 209 *b*.

Tractatus de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ, qui eſt l'Auteur de ce Livre. I. 111 *a*, *b*.

Traditionaires, qui en a été le Chef parmi les Juifs. I. 123 *b*.

Traditions, on ne ſauroit trop ſe défier de celles qui ne ſont fondées que ſur quelques *oui-dire*. II. 161 *a*. Si l'on doit s'y fier quand elles viennent de trop loin. 402 *a*. Combien le Paganiſme s'apuioit ſur la tradition quand il s'agiſſoit des preuves de l'exiſtence divine. 432 *b*. Si l'on doit avoir des égards pour les fabuleuſes. III. 67 *a*, *b*. Longue durée des plus fabuleuſes. 74 *a*. On s'y conformoit ſoigneuſement dans les Repreſentations Dramatiques des Myſteres. II. 64 *b*.

Traditions mal fondées: Launoi & autres Ecrivains qui les combatent font honneur à leur Egliſe, & chagrinent beaucoup de gens. III. 593. Baronius & Bellarmin en ſoutiennent à cor & à cri d'auſſi mal fondées que celle de la Papeſſe. 587 *a*. On n'examine guere celles qui peuvent ſervir d'ornement au ſujet qu'on traite. 591 *a* On en blâme & rejette quelquefois, pendant qu'on en admet de bien puériles. IV. 48 *b*.

Tradition médiſante: l'on doit s'en défier plus que d'une Tradition d'Eloges. III. 623 *a*. Au bout de trois ou quatre Générations ne ſe peut plus recevoir. *là-même*.

Traditive, entêtement de l'homme pour la commune traditive. I. 670 *b*.

Traducteurs: ſe donnent ſouvent un droit qu'ils n'ont pas. I. 55 *a*. Ils ſement quelquefois la zizanie lors qu'ils y penſent le moins. 355 *a*. Regle qu'ils doivent obſerver. 145 *b*. Ne doivent point paraphraſer ou abandonner tant ſoit peu leur original, ſans ſavoir à fond la matiere dont il s'agit. 588 *b*. Ils ſont ordinairement les Panégyriſtes des Auteurs qu'ils traduiſent. III. 359. On ne peut guére s'y fier. II. 242 *a*. Comment ils ſont ſujets à de grandes bévues. IV. 385 *b*. Leurs mépriſes. 624.

Traductions, il ne faut bien ſouvent qu'un point ajoûté, ou ôté, ou changé, pour en produire de tout opoſées. I. 366 *b*. Demandent plus d'habileté qu'on ne penſe. IV. 55 *b*. Combien elles ſont difficiles. 401 *b*.

Tragédie, le dernier mot d'une Tragédie cauſe un terrible accident. I. 124. Les changemens qui y fûrent aportez du tems des Anciens. II. 397 *a*. Pluſieurs femmes groſſes ſe bleſſerent à la repréſentation de celle des Eumenides. *là-même*. Ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des Anciens. 432 *b*. On ne doit point attribuer à l'Auteur tous les Sentimens qui y ſont débitez. 433 *a*. Platon ne veut pas que l'on en joue où les Dieux ſoient maltraitez. 397. On n'y doit point chercher les faits qui doivent entrer dans l'Hiſtoire. III. 737 *a*. Comment elle a été définie par Gorgias. IV. 213 *b*. Tragédies ſur des Controverſes de Religion. III. 454 *b*. Rataller traite noblement de ſon utilité dans la Préface de ſa Verſion Latine de Sophocle. IV. 37 *b*. Quelques Poëtes font merveilles dans les quatre premiers Actes & réuſſiſſent mal au dernier: les bons Poëtes reſervent ce qu'ils ont d'exquis pour le dernier. III. 49 *b*.

Trajan, lequel eſt le plus magnifique de ſes ouvrages. I. 264. Fait extraordinaire qui lui eſt attribué par Lampridius. II. 361 *b*. Ses Hiſtoriens n'en diſent mot. *là-même*.

Traitez de Paix, leur deſtin eſt d'être critiquez. II. 742 *b*. Les anciens Romains étoient peu ſcrupuleux à les violer. 861 *a*.

Transfuges, ne ſont pas pour l'ordinaire fort croiables contre le parti qu'ils quitent. II. 369 *b*.

Tranſitions, ſont difficiles à menager. III. 704 *b*.

Tranſubſtantiateurs, bouleverſent l'idée des choſes & la ſignification des mots. IV. 266 *a*. Voiez auſſi IV. 269 *a*.

Tranſubſtantiation: Jean Ponet admet ce mot, mais ſans la Manducation Orale. III. 762 *b*. Opinion des Catholiques Romains expliquée. IV. 623 *b*.

Trappe (l' Abbé de la) ſes prodigieux progrès dans l'intelligence des Poëtes Grecs. I. 206 *a*.

Trebonius tué par trahiſon dans Smyrne. II. 300 *a*.

Tremblemens de terre, Sacrifices que les Romains faiſoient dans ces Conjonctures. IV. 242 *b*.

Trente (le Concile de) on en voulut faire la clôture par des Acclamations. III. 158 *b*. Voiez *Concile de Trente*.

Treſeniens mangeoient leurs fruits trop verts, que vouloit dire cela III. 110 *a*.

Treſlon, indigné contre le Duc d'Albe, & pourquoi. III. 568.

Treus (Servilius) Jurisconsulte Vénitien étoit propre aux Affaires, & fort savant. II. 51 *b*.
Tribunaux, favorables à la fornication. I. 157 *b*. Dans toutes sortes de Tribunaux les gens d'honneur se recusent eux-mêmes, dès le moment qu'ils sont suspects. 341 *a*. Les Peuples présument toûjours en faveur des Tribunaux. 423 *b*. Tribunal qui étoit apellé *l'écueil des accusez*. II. 71.
Tribunat du Peuple, Charge affectée aux Familles Plebeiennes. I. 251 *a*.
Tribunicienne (la Puissance) nom qu'Auguste donna à sa suprême Autorité II. 325 *a*.
Tribuns du Peuple, les ordonnances faites à leur requisition, n'étoient point appeliées *Loix*, mais seulement *plebiscita*. II. 793 *b*
Tribus, une des Tribus d'Athenes fut nommée Acamantide. I. 39 *a*. Une autre d'Athenes portoit le nom d'Ajax. 114 *b*.
Tribut, on lui donne quelquefois le specieux titre de pension. I. 377 *a*, *b*.
Tricessius, homme docte & de qualité, répand clandestinement des semences de Réformation a Cracovie. III. 129.
Trimouille prétensions de cette Maison au Roiaume de Naples. III. 464 *a*.
Trinité, la plupart ne veulent pas se paier de paroles sur ce Mystere. I. 21 *a*. Comparaison de ce Dogme avec les trois Propositions d'un Syllogisme. *là-même*. *b*. Et avec les trois Dimensions de la matiere. *là-même*. Trinité des Personnes Divines conue par Aristote, selon quelques Auteurs. 327 *b*. Quelle a été la croiance des Peres des trois premiers siecles sur ce Mystere. 332 *a*. Recueil de passages qui font voir que l'ancienne Eglise Judaïque croioit ce Mystere. IV. 60 *a*. Les Spinozistes recourront peut-être à cette doctrine pour sauver leur Hypothese. 270 *a*. Ce qui ouvrit la porte en Pologne au renversement de ce Mystere. 274 *b*. Subtilitez des Scholastiques sur ce sujet. 623. Plusieurs Theologiens Protestans auroient voulu qu'on eût enfermé en cinq ou six lignes ce qui regarde ce Mystere. 624. Invective très-forte de l'Abbé Faydit sur ce sujet contre les Explications des Scholastiques. *là-même*. Il n'y a point de Matiere qui ait été plus embarassée par les Scholastiques d'Espagne. *là-même*. Réponse du petit Catechisme des Eglises Reformées sur ce sujet. 628.
Triomphe, qui des étrangers en fut honoré le prémier chez les Romains. I. 427 *a*. Goût different de celui qui souhaitoit d'en avoir vu quelcun à Rome. II. 900 *b*.
Triomphe naval, auquel des Romains il fut accordé le prémier. II. 330.
Tripoli affiégé, & pris par les Turcs. I. 283.
Tristan, bronche sur un passage de Lampridius au sujet de l'Empereur Hadrien. II. 668 *a*. Son erreur, au sujet de Julie femme de l'Empereur Severe. 878 *a*. Censuré par Mr. Perizonius, au sujet de la Mere de Marcellus. III. 528, &c.
Tritheme (l'Abbé) son Catalogue. II. 840 *b*. Convaincu de mensonge, au sujet de Plaune & de sa prison. 755 *b*.
Triumvirat, dépossedoit de leurs terres ceux qui les avoient cultivées. I. 223 *b*.
Triumvirat dont on parle dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, de qui composé. II. 632 *b*.
Triumvirs condamnent 1400 Dames Romaines à déclarer les biens qu'elles possédoient. II. 793.
Trivulce: fait percer une Montagne pour introduire en Italie l'Armée de France. II. 507 *b*.
Troie, tous les malheurs de la Guerre de Troie furent causez par des femmes. II. 165 *a*.
Troiens, de quelle maniere ils traitoient les filles de Locres. II. 68 *a*. Taxez à une amende. IV. 104 *a*
Tromper, on trompe quelquefois les gens en leur déclarant ses véritables intentions. I. 92 *a*. Rien n'est plus facile que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé. 517 *a*. Il est permis de tromper les enfans & les malades. II. 668 *b*.
Trop; la Maxime *rien de trop* souffre de grandes varietez quand il est question de mettre des bornes entre le trop & la suffisance. I. 532 *b*.
Trophée, la Religion défendoit de le violer. I. 366 *b*, & II. 122 *a*.
Trone conservé par l'impudicité, lors qu'on n'avoit pu le conserver par le courage. II. 192.
Truchses (Gebhard) Electeur de Cologne, sous quel nom on emploie les Espagnols contre lui. I. 646 *a*. Plaintes qu'il en fait. *là-même*. *b*. L. Waramund écrit pour lui, & Gonzales Ponce de Leon le réfute. III. 89.
Tserclas. IV. 365.
Tudele (Benjamin de) fait David contemporain de Romulus. III. 805 *a*, *b*.
Tudesque: signification de ce mot selon Menage & Bouhours. IV. 493 *a*, *n*.
Tuer, si l'on doit s'engager pour de l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. I. 704 *b*. En combien de cas un célèbre Auteur a prétendu, qu'on se pouvoit tuer soi-même innocemment. IV. 119 *a*.
Tullius (Servius) quel fut le présage de son élévation à la Dignité Roiale. IV. 316 *a*.
Tunique de JESUS-CHRIST, Bajazeth s'est vanté de l'avoir. IV. 443 *a*.
Turc: ce mot frape plus la populace que celui d'*Ottoman*; Supercherie de Jurieu dans l'emploi de ces mots. IV 660.
Turcs: ne sauroient voir sans rire l'image de saint George dans les Temples des Chrétiens. II. 155. Fort entêtez de l'excellence de leur Langue. 189 *b*. Ils ont plus de Livres qu'on ne se l'imagine ordinairement. 559 *a*. Il y en a qui croient la Métempsycose. 685 *b*. Font intervenir le ministere de la Religion dans le dessein de faire des Conquêtes. II. 861 *a*. Leur défaite. III. 21 *a*. Turcs défaits au passage du Raab. 103 *b*. Ils haïssent plus les Juifs, qu'aucun autre peuple du monde. 465 *b*. Plusieurs d'entre eux se font crever les yeux après avoir vu la Meque. *là-même*. Ils ont beaucoup d'égards & de vénération pour le Chameau. *là-même* Qui de leurs Empereurs a été apelle le prémier *le Grand Seigneur* par les Nations d'Occident. 273 *b*. Qui sont ceux qu'on apelle parmi eux, les Fils du saint Esprit. 490. Ils n'ont rien de modéré dans leurs Sentimens pour leurs Princes. 549 *a*. Sacrifient à celui qui regne la vie ou la liberté de tous ses freres 659 *a*. Quand & pourquoi ils maudissent les Chretiens solemnellement. IV. 388 *b*. Conçoivent de la jalousie contre Fakreddin, & le font mourir. II. 439.
Turenne (le Maréchal de) s'entête de la Réunion des Religions. I. 488 *b*. Assiégé par Messieurs de Port Roial pour l'engager à changer de Religion. II. 190 *b*. Il ne se piquoit point de Science. 191 *b*. Impertinence d'un Provincial en parlant de ce Grand Capitaine. 364 *a*. En quelle occasion on a causé de ses galanteries. 630 *b*. Ses repas trouvez trop courts. IV. 132 *b*. Tué en 1675 III. 390 *a*. Mascaron fait son Oraison funebre. 361. Battu à Mariendal IV. 88 *a*. Fait donner des gardes au Colonel Rose *là-même*.
Turenne (Madame de) son Caractere. III. 478 *a*.
Turin, par qui & quand sa citadelle fut bâtie. III. 568 *a*.
Turinge, les Archevêques de Maience renoncent à leurs droits sur ce païs. II. 331
Turnebe, en quoi il étoit supérieur à Bodin. I. 588 *b*.
Turreau (Pierre) Régent à Dijon, entrepris en qualité de Devin, mais defendu par Castellan, & absous par ses Juges. II. 88 *a*.
Tzetzes Auteur trop nouveau venu pour être suivi, à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens. I. 57 *a*.

V.

Vache d'airain, qui donnoit de l'amour. IV. 595.
Vayer (La Mothe le) cité sur les Oracles des Paiens. I. 94 *b*. Critiqué au sujet de Socrate & d'Alcibiade. 93 *b*. Il commet plusieurs fautes au sujet de Stratonice & de Combabus. II. 202 *a*. Sa Réponse aux invectives de Garasse contre deux Philosophes. 293 *b*. Critiqué au sujet du successeur d'Auguste. III. 185 *a*. Il traduit mal un passage de Quintilien, au sujet du mepris qu'eut Alexandre pour un homme fort adroit. 244 *a*. Il commet une bévue dans l'explication d'un passage d'Homere, au sujet d'Ulysse & de Penelope. 646 *a*. Il est dans l'erreur au sujet de Pyrrhon. 734 *b*. Ses bevues au sujet de Tacite, & son Anachronisme au sujet de Thucydide & de Demosthene. IV. 312 *b*. Il a bien fait du bruit pour rien contre Alciat & contre Ferret, au sujet de Tacite. 313 *a*.
Vaincre, il y a des Capitaines qui savent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire. II. 119 *a*.
Vair (du) un des Arrêts prononcez par ce Président. III. 792 *a*. Ce qu'il allegue de saint Jerôme. IV. 1 *a*.
Vaisseau qu'on transporte par terre. III. 656 *b*.
Val (Du) Médecin, envoié aux galeres, & pourquoi. III. 237 *a*.
Valdagne (Joseph) Médecin de Bresce en est chassé avec Donzellinus son Défenseur. II. 306.
Valenciennes: emportée d'assaut le 8 jour du Siege, mais non par trahison. III. 389 *b*.
Valentine de Milan, soupçonnée d'être empoisonneuse. I. 633 *a*.
Valentinien, Empereur, quoi que très chaste compose une Piece de Poësie bien gaillarde. I. 406 *b*.
Valentinois (le Duc de) fait couper la main & le bout de la langue à un homme qui avoit médit de lui. III. 302 *a*, *b*. Fait jetter dans le Tibre . . . Lorenzo. *là-même*. Fait couper la langue à Jerome Mancionus. *là-même*.
Valera (Cyprien de) sa Version Espagnole de l'Institution de Calvin II. 16 *b*.
Valere Maxime, on voit une de ses pensées dans une Satire contre l'Académie Françoise. I. 43 *a*. N'est pas fort exact dans ses Compilations. II. 71 *a*. Il a parlé trop negligemment du temple de la Terre. *là-même*. *b*. Il ne peut être excusé sur ce qu'il a dit des richesses du pere de Democrite. II. 269 *a*. Il a pris Diagoras pour Protagoras. II. 282 *b*. Sa méprise au sujet de Junon *Moneta*. II. 295 *b*. Son erreur au sujet d'Aristophane. III. 672 *b*. Ce qu'il fait pour mettre à profit un jeu d'Antithefes & de Parallêles. IV. 512 *a*.
Valerien, Empereur, n'ose mettre son fils sous la direction d'Aurelien. I. 397 *a*.
Valerius (M.) pourquoi surnommé Corvinus. II. 35 *a*.
Valesiana cité. II. 847 *b*, III. 65 *a*, & 415 *a*, &c.
Valeur extraordinaire d'une jeune Chevalier combatant contre les Sarrasins. I. 666 *b*.
Valery, comment cette terre a passé dans la Maison des Princes de Condé. III. 116 *b*.
Valet: il n'est pas sans exemple qu'un Valet soit devenu Auteur distingué. III. 362 *a*.
Valette (le Duc de la) condamné à perdre la tête, & pourquoi. II. 478 *b*.
Valiere (Madame de la) de quelle famille elle étoit. IV. 389.
Valla (George): sa Version du Livre de Nemesius *de Natura Hominis* fort méprisée par Nicasius Ellebodius. III. 490 *b*.
Valle (Laurens) louable pour sa retenue. II. 131 *a*. Conte qu'on lui aplique. III. 691 *a*. Plaisanterie qu'on fit après sa mort. IV. 418 *b*.
Vallier (saint) de quelle Maison il étoit. III. 763 *a*. Condamné à perdre la tête, où & par quel moien il reçut sa grace. *là-même*.

même. Sa peine de mort commuée en une prison perpetuelle. III. 766 *b.*
Valois (le Prince Charles de) apaise, y aiant été engagé par le Pape, les troubles de Florence. II. 38. *a*, *b.*
Valois (Henri) censuré. I. 71 *b.* Sa défense d'Herodote qui avoit attribué à Dieu une humeur jalouse. III. 672 *a*, &c. Son Caractere. IV. 661.
Van-Dale, sa Réponse à une Objection. I. 197 *a.* Fournit des Remarques à l'Auteur. III. 548 *b*, & IV. 490 *a.*
Vanini, ce qu'il vouloit que l'on fit dans les grandes villes. II. 263 *b.*
Vanité, ridicule des hommes par raport à la Providence. I. 18 *a.* Vanité des occupations humaines, en quoi elle consiste principalement. II. 295 *a.* Ne se trouve que trop dans les personnes les plus pieuses: III. 478 *a.* Combien elle fait commettre de crimes. 756 *a.* Vanité qui achete de l'encens par un legs testamentaire. IV. 510 *a.*
Vanité des Sciences, Livre qui fit crier bien des gens. I. 109 *a.*
Vannozzi, dit que les Ecrivains Italiens ne doivent pas decouvrir la vergogne de leur mere. II. 635 *b.*
Vardes, Gouverneur de la Capelle, condamné à mort par contumace, & ensuite justifié. II. 627 *a.*
Vardes (Marquis de) disgracié pour quelques intrigues. II. 627 *a.*
Variations, l'Histoire du X Siecle en est toute pleine. III. 552 *b.*
Varillas critiqué au sujet de sa Paraphrase d'un passage de Paul Jove. I. 42 *a.* Il commet plusieurs fautes remarquables au sujet d'Agricola. 103 *a.* Et des beaux Esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. 143 *a.* Ce qu'il y a dit au sujet du Livre *de Gloria*, est incompatible avec ce qu'il en dit dans la Vie de Louis XI. *là-même. b.* Il a mal traduit un passage de Paul Jove. 144 *a.* Cité. 181. *a*, *b*, & II. 543 *a*, *b.* *& passim alibi.* Sa retenue loüée, & la liberté de l'Auteur de la deuxiéme Edition du Menagiana, censurée. I 408 *b.* Est censuré de plusieurs méprises au sujet de Calvin. 600 *b.* Et de Luther. 609 *b.* Il commet plusieurs fautes dans la confession publique qu'il fait d'une qu il avoit commise 667 *a.* Est relevé sur une question de fait & sur une Question de Droit. 697 *a.* Ses Erreurs au sujet d'un des Ouvrages de Calvin. II. 14 *a.* Elles sont si énormes qu'elles sont capables de faire renoncer à l'étude de l'Histoire. *là-même.* Il avance des choses indignes de réfutation. 19 *a.* Il n'a osé publier son sentiment sur une des fables débitées contre Calvin. 18 *b.* Examen d'un passage de cet Auteur concernant la Vie de ce Réformateur composée par Papyre Masson. *là-même b.* On ne comprend pas de quelle maniere cet Ecrivain lit les Livres qu'il consulte. *là-même.* Examen de ses Différens avec le Docteur Burnet, au sujet de l'Histoire de Camden. 30 *b.* Est relevé sur deux fautes au sujet de Castellan & de l'Assemblée de Melun. 92 *a.* Réflexions sur son narré concernant le Calvinisme de la Duchesse d'Etampes. 412 *a.* Ses fautes touchant le motif, pour lequel le mari de cette Dame fit faire contre elle une enquête juridique *là-même.* Est censuré au sujet d'un voiage de Calvin vers la Duchesse de Ferrare. 456 *b.* Et des motifs qui porterent cette Princesse à quitter le Papisme. 457 *a.* Il commet plusieurs fautes au sujet de Madelle. de Rohan & du Duc de Nemours. 537 *a*, *b.* Il n'a pas conu tous ceux qui ont écrit la conjuration du Comte de Fiesque. 578 *a.* Il fait une Observation curieuse sur le massacre de Goudimel qu'il nomme mal Claudin. 579 *a.* Soutient contre les Historiens Espagnols, que Charles-Quint n'a point ignoré la Langue Latine. 672 *a.* Est critiqué au sujet du commerce de Lettres, que Henri II étant Dauphin, avoit avec le Connétable de Montmorenci. 723 *b.* Cet Auteur s'est exposé à la Critique, au sujet d'une certaine Harangue qu'on dit avoir été prononcée par Pompée Colonne contre les Papes. 874 *a.* D'où viennent toutes ses différentes Hypotheses. III. 153 *b.* N'auroit pas raison de se plaindre que son Histoire de l'Hérésie eût été prise pour un Roman. 375 *b.* Ses embellissemens Romanesques sur l'Article de Musurus. 451 *a.* Il prend un Alfonse pour un autre, dans sa Préface des Anecdotes. 464 *a.* Il raporte un fait fort singulier, mais fort douteux, au sujet de Macrin. 250 *b.* Il débite plusieurs faussetez au sujet d'Ochin. 524 *a.* Il n'a point compris qu'une certaine Satire regarde Henri IV. 602 *b.* Est critiqué au sujet de Platine. 757 *a.* Et au sujet de la haine des Calvinistes pour la Duchesse de Valentinois. 764 *b.* Il est capable de gater une infinité d'esprits. 765 *a.* Il n'épargne point la mere de Charles IX. IV. 4 *a.* On ne sait pourquoi il a ôté le Comte de Laval de la Généalogie de Montmorenci, après l'y avoir mis. 66 *a.* Il a mis dans son Histoire de l'Hérésie une Note marginale, qui a été un piege pour d'habiles gens. 90 *a.* Est critiqué au sujet de Charles IX, & de la cause de sa mort. 391 *a.* Aime à dire ce qui ne se trouve pas dans les Histoires ordinaires. 581 *a.* N'a point publié tout ce qu'on avoit lu dans ses Manuscrits, & pourquoi. III. 776 *b.*
Variorum, ceux qui en donnent ne doivent jamais retrancher ni les Epitres Dédicatoires, ni les Préfaces. I. 159 *b.*
Varron, ce qu'il disoit des noces des filles & des noces des veuves II. 575 *b.* On lui aparioit Nigidius. III. 508 *a.* Contes qu'on lui attribue. 509 *a.*
Varus (Poëte Tragique) fait reciter, comme son Ouvrage, une Tragedie, qui n'étoit point de lui. IV. 454 *a.*
Vases précieux, mis en pieces & pourquoi. II. 218 *b.*
Vassi, à qui on doit imputer le massacre qui y fut fait des Huguenots. II 648 *a*, *b.*
Vassor (le) ce qu'il raporte touchant le Duc d'Orleans second fils de François I. II. 505 *b.* Voiez aussi IV. 236 *b*,
Vatican, grand mépris de ses foudres. II. 94 *a.* Sa Bibliotheque par qui fondée. IV. 496 *a.*
Vavasseur (le Pere) oubli de cet Auteur, dans son Traité du Style burlesque. I. 247 *a.* Connoissoit des Auteurs qui auroient mieux aimé renoncer aux plus grands avantages, qu'à la loüange qu'ils croioient avoir méritée par leurs Romans. II. 702 *a*, *b.* Ses Raisons contre l'usage des Obscénitez dans les Epigrammes. IV. 639 *n.*
Vauban (Mr. de) emploie tout son savoir-faire à fortifier Landau. III. 48.
Vaudois: Histoire de leurs Eglises par Pierre Gilles. II. 550 *a.* Calomniés par Guichenon. II. 637 *b.* Députent d'Yse en Angleterre. 866. Harcelez par Possevin & persécutez par Castrocaro. III. 77, 78. Persécutez par Marco Aurelio Rorenco. IV. 87 *a*, *b.* Diffamez par Samuel de Cassini. *là-même. b.* Et défendus par le Sr. Valere Gros. *là-même.* Sommes levées pour eux. II. 866 *a.*
Vaugelas, ses sages conseils sur la Langue Françoise. III. 365 *b.*
Vautier, veut créer une Charge d'Astrologue de Cour. III. 426 *a.*
Uberti (Farinata de gli) logé dans les Enfers par le Dante. II. 109 *b.* Guido Cavalcante fut marié avec sa fille. *là-même. b.*
Ubiquité, qui ont été les prémiers Auteurs de ce Dogme. III. 446 *b*, & IV. 499 *a.* Troubles que cause cette Doctrine en Allemagne. II. 720 *b.*
Udalric, sa Lettre mérite d'être rejettée. II. 600.
Veau d'or, les Rabbins disent que la poudre de ce veau que Moïse fit avaler s'arrêta sur les barbes de ceux qui l'avoient adoré. I. 1. *a.* Et fit le même effet à-peu-près que les eaux de jalousie *là-même.*
Vedelius (Nicolas) réfute Elie Schiller, & le fait en onze jours. IV. 165.
Veilles, il se commettoit bien des impuretez dans les Veilles qui s'observoient dans l'ancienne Eglise IV. 444 *b.*
Venator, le portrait qu'il fait des Théologiens. II. 621 *b.*
Vendeur, il ne faut pas se prevaloir de son ignorance, quand il ne ne fait pas le juste prix de sa marchandise. II. 755 *a*, *b.* Loi pour punir les réticences des vendeurs. I. 10.
Vendôme (Geofroi Abbé de) s'il est vrai qu'il donna à Robert d'Arbrissel des avis sur sa conduite envers les femmes. II. 483 *a.*
Vendôme (le Duc de) Henri IV a dessein de lui laisser la Couronne. II. 569 *a.*
Vengeance, celle des hommes est souvent plus redoutée que celle de Dieu. I. 303 *a.*
Venise, pourquoi son Sénat aime les déréglemens du Clergé. I. 22 *b.* Son Sénat trouve mauvais que le Pape (Innocent VIII) veuille disposer du Patriarchat d'Aquilée, sans l'en consulter. I. 442. Ses Loix défendent à tous ses Ministres à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. *là-même.* Il est inflexible là-dessus. *là-même.* Cette République dispute de préséance avec le Duc de Savoie. II. 593. Son Ambassadeur brûle en présence de Henri IV les papiers où ce Prince se reconoissoit redevable. 668 *a.* Les Ambassadeurs de cette République vont en Angleterre, pour féliciter le Roi Guillaume. 619 *a*, *n.*
Venitiens, chargent leurs Ambassadeurs de faire des offres fort avantageuses à l'Empereur Maximilien II. 636 *a.* Plusieurs Potentats se liguent ensemble pour les humilier. III. 182 *b.* Ils repoussent l'Empereur Maximilien qui avoit assiégé Padoue. 450 *a.* Animez à la guerre contre les Turcs, ils empêchent que l'Empereur ne fasse la Paix avec la Porte. 553. La coutume des Nobles de cette Nation n'est pas d'avoir des Amours d'attache. 814 *b.* Se plaignoient d'avoir été mal traités dans l'Histoire du Capriata. II. 48. Comment il s'en justifie. *là-même. b.* Digby fait plusieurs prises sur eux & bat leur Flotte auprès de Sanderone. II. 290.
Vent, on a observé qu'il est continuel d'Orient en Occident dans la zône torride. IV. 605.
Venus sortant de la mer, peinte sur le modele d'une des concubines d'Alexandre. I. 259 *a.* Doute sur cette Venus. 260. Critique du Temple de Venus bâti par Hadrien. 262. Elle avoit un Temple sur le mont Liban. 561 *b.* Comment on étoit initié à ses mysteres. II. 182 *b.* Ce que les Peres ont dit de celle qui étoit honorée dans l'Ile de Cypre. *là-même.* Venus la Paphienne, quand & pourquoi son sacerdoce commença d'être entre les mains d'un Prince du sang. 182. La vengeance de Venus contre Diomede & contre Clio. 343 *a.* Miracle continuel qui se faisoit dans l'un de ses Temples. 345 *b.* Empiéte plus sur Bacchus dans le Septentrion, que Bacchus sur Venus au Midi. 396 *b.* Venus Migonitis, où est le Temple de cette Déesse, & par qui bâti. 704 *b.* Origine de la prétendue Divinité de Venus. 709 *a.* Emporte la pomme d'or. 899 *b.* Il y en avoit une surnommée Melænis. III. 33. *b.* Venus la mieux servie de toutes les Divinitez du Paganisme. 34 *a.* Le Temple de Venus homicide, ce que c'est. *là-même b* Venus Uranie, son Temple pillé par quelques Scythes. 826. Ce qui est capable de la matter. IV. 179 *b.* Sacrifice que lui faisoient les Dames Romaines. 201 *b.* Venus Verticordia, honneur qu'on lui fait pour arrêter le torrent de l'impudicité. 302 *a.*
Vercel: la Capitulation de cette ville fidelement observée. IV. 467.
Verceil (Dulcinius de) Fanatique impie. II. 643 *b.*
Vercingentorix vient au secours d'Alexia à la tête de trois cens mille hommes. II. 120 *b.* Il est défait par Cesar. *là-même.* Belle Observation de Plutarque sur cette défaite. *là-même.*
Verdier (Antoine du) sa négligence reprise au sujet du Mystere des Actes des Apôtres en Rimes & Personnages. II. 164 & 165.
Verdier (Claude du) Censeur général, censuré au sujet de Penelope. III. 647 *a.*
Vere, Seigneurie de Zelande nommée vulgairement *Ter-Veer.* I. 541 *a.* Voiez 619 *a.*
Verge, celle de Moise a été le modele des singeries du Demon. I. 4 *a.*

Vergece: voiez l'Article VERGERIUS (Angelus).

Vergerius (Pierre Paul) défie un Nonce Apostolique à une Dispute publique III. 122 *b*. Raison pourquoi on lui déclare qu'il ne peut affister au Concile de Trente. IV. 443 *a*. Son Abrégé de l'Anatomie de la Messe. *là-même b*. Son Livre contre l'indiction du Concile. 444 *a*. Ses Ecrits perdirent bientôt tout leur crédit, *là-même a, b*. Chagrinoit fort la Cour de Rome. *là-même*. Un Ouvrage lui est dédié pour le féliciter d'avoir abandonné le Parti de l'Antechrist. II. 346.

Vérité, est concentrée dans un goufre d'où elle ne sort jamais. I. 204 *a*. L'évidence ne peut être sa regle, & sa mesure, ou ce que l'on apelle son *criterium*. III. 733 *a*. Voi aussi IV. 523 *b*. S'il ne la faut pas professer extérieurement en tems de persécution. I. 461 *a, b*. Il y a des Véritez contre lesquelles une personne la plus prévenue, & la plus passionnée ne dispute point. 490 *b*. Il faut avoir de l'adresse pour dire aux gens leurs Véritez sans qu'ils aient lieu de s'en fâcher. 523 *b*. Ses dépositaires comparez aux chiens du Capitole. 537 *b*. Les Veritez qu'on nomme *Maximes* ne se battent guere moins entre elles que les Erreurs & les Véritez. 543 *b*. Ce sont deux choses differentes qu'aimer la verité en elle-même, & qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le véritable. 575 *b*. Il importe peu qu'il y en ait si nous n'avons point de regle pour la discerner de la fausseté. II. 59 *b*. Si l'on doit la suprimer. 144 *b*. Elle se perd par trop disputer. 167 *b*, &c. N'a pas besoin d'être défendue par de mauvaises voies. 476 *a*. Il y a des gens qui la conservent comme un vase de porcelaine. III. 198 *b*. L'ame s'y attache plus par le poids des passions que par l'attrait de la lumiere. 373 *b*. on n'aime pas à se les entendre dire publiquement. II. 49 *b*. Si on doit avouër les desavantageuses. IV. 627.

Véritez Evangeliques: il est de leur essence de ne se pas ajuster avec les Regles de la Philosophie. IV. 620.

Véritez Historiques, ne sont pas moins impénétrables en bien des rencontres que les Véritez Physiques. II. 207 *a*. Qui sont ceux qui furent apellez les trois piliers de la vérité en Espagne. III. 784 *b*. La supression d'une vérité est un mensonge effectif, quand on a dessein de faire faire de faux jugemens à celui qui interroge. IV. 144 *a*.

Vernias (Nicolet) Professeur en Philosophie à Padoue, ses Opinions dangereuses. III. 514. Soutenoit l'Opinion d'Averroes sur l'unité de l'Entendement. *là-même*.

Vérolez, qui en est le Patron dans l'Eglise Romaine. II. 850 *a*.

Veron, Missionnaire, ne savoit rien, selon Mr. Rivet, ni en Grec ni en Hébreu. I. 586 *a*.

Verre, c'étoit la coutume des amans d'apliquer en buvant les levres au même endroit, où leurs maîtresses les avoient apliquées. III. 155 *b*.

Vers tendres & bien chantez, sont de grande efficace pour toucher le cœur des femmes. I. 20 *a*. Vers sur la perte d'une bataille, mais qui choquent les vainqueurs aussi bien que les vaincus. 135. Ce n'est pas assez d'aimer les Vers pour être Poëte. 264 *a*. Vers amoureux jettez au feu. 389 *a*. Ecclésiastiques qui ont fait de tels Vers. 439 *b*. Ce n'est pas une bonne preuve qu'un homme qui en compose de tels soit Paien. 406 *b*. Facilité surprenante à en faire. 462 *b*, & II. 850 *a*. Ephore en fait dans le lieu même, où il condamne la cadence, & les nombres du discours. 362 *b*. Le Récit de quelques Vers inspira de l'humanité à des vainqueurs. 429 *a*. Des hexametres n'avoient point lieu dans les Tragédies. III. 688 *a*. Vers qui ont été faits par plusieurs Poëtes. IV. 18 *a*. Vers composez à quatre francs le cent, & d'autres à quarante sols: 55 *b*. Vers sales & profanes récompensez par des biens d'Eglise. 73 *a*. En faire qu'on ne peut lire à personne, & marcher dans les ténébres, c'est la même chose. III. 567. Quand l'on commença la premiere fois de commenter les Vers d'autrui composez en Langue vulgaire. II. 109 *b*.

Vers de Ballet, Benserade étoit original en ce genre. I. 523 *a*.

Vers à soie, qui inventa l'art de filer leur ouvrage. IV. 552 *b*.

Versions, il y a des Auteurs qui ne consultent que les Versions. I 145 *a*.

Versions de l'Ecriture en Langue vulgaire: Exemples singuliers de l'abus qu'on en peut faire. III. 786 *a*. Blamées par M. Poncet; son Avis sur ce sujet à Pierre de Gondi Evêque de Paris. *là-même b*. C'est un Livre fort méprisable selon Mr. Arnauld. *là-même a, b*. Recueil d'Auteurs qui les ont blamées, & Jugement de ce Recueil. *là-même b*.

Vertu, la belle reputation ne la suit pas toûjours. I. 195 *a*. Les vertus savent l'art de s'allier avec les vices. 288 *a*. Vertu distinguée attire toûjours l'envie. 320 *a*. Bonne foi d'un Athenien à cet égard. *là-même*. Il faut l'aquérir à la sueur de son visage. 399. *b*. Si elle n'est qu'un vain nom: la plainte de Brutus examinée. 685 *b*. Voi aussi IV. 115 *a*. Une des plus grandes victoires qu'elle puisse remporter sur la nature. II. 20 *a*. Ne peut être sans combat. 883 *a*. Voi aussi III. 142 *a*. Il est plus facile quelquefois d'en avoir la realité que l'aparence. I. 195 *b*, & III. 144 *a*. Il n'y en a point où il n'y a point de victoire remportée sur les passions. 142 *a*. C'est en degouter les gens, que de lui ôter ses récompenses temporelles. 184 *b*. Ses mauvais effets en quelques rencontres. 373 *b*. Qui sont ceux qui disent que l'on doit embrasser la Vertu à cause de son excellence. IV. 256 *b*.

Vertueux, il ne sert de rien de l'être, si l'on n'a pas l'art de criailler. I. 320 *a*.

Verus (Ælius) Empereur, quelles étoient ses lectures les plus ordinaires. II. 626 *a*.

Vesalius (André): Borgarutius trouve le Manuscrit de sa *grande Chirurgie* & la publie. I. 614.

Vespasien, les Orateurs étoient assez bien paiez de son tems. I. 139 *b*.

Vestales condamnées pour crime d'inceste. II. 71 *a*. Beau morceau d'Histoire perdu à cet égard. *là-même*. Les Pontifes commettoient certaines Dames, pour avoir soin des Vestales, que quelque maladie obligeoit de sortir. II. 439 *b*. Il est étonnant qu'elles succombassent à l'incontinence. III. 104 *b*.

Veuves, combien on doit rabatre de leurs richesses, quand elles n'ont point eu d'enfans. I. 275 *a*. Avantage de celles dont les maris étoient morts à la guerre. II. 34. Celles qui n'ont point voulu se remarier ont été toûjours plus admirées. 574 *b*.

Veuves des Rois de France, ce qu'elles devoient faire jusqu'à ce que leurs maris fussent enterrez. III. 161 *b*, & 194 *b*.

Ughelli (l'Abbé): ôte à Martin Polonus sa Chronique pour la donner à un Martin de l'Ordre de Citeaux. III. 773 *b*.

Viande, les Brachmanes n'en mangeoient point. I. 652.

Vic (de) le caractere de son esprit. II. 392 *a*.

Vicentinus: signification de ce mot. III. 91.

Vices n'ont pas entre eux autant de liaison qu'on se l'imagine. I. 164 *b*, & III. 326. Leurs utilitez n'empêchent pas qu'ils ne soient mauvais. I. 113 *a*. Voi aussi III. 373 *b*. Il y en a de toute Religion, de tout Païs, & de tout Siecle. I. 390 *a*. Il y en a qui sont des Vices de climat, & non des Vices de Religion. II. 394 *a*. Si sans le Vice il ne pourroit pas y avoir de Vertu. III. 629 *b*. Si l'adversité l'accompagne toûjours sur la terre. IV. 115 *a, b*.

Vicissitude des choses humaines, combien est étonnante. II. 29 *b*.

Vico (le Marquis de): fait traduire d'Italien en François l'Anatomie de la Messe. IV. 437 *a*.

Victimes humaines, plaisoient aux Dieux II. 904 *b*. Cherchez *Sacrifices*.

Victoires, il y en a très peu qui soient capables de décider, par le fruit qu'elles produisent, les Disputes des Gazetiers. II. 119 *a*. Plusieurs en remportent, mais peu en savent profiter. III. 240 *a*.

Victoria ou *Victorina*, appellée dans ses Armées la Mere du Camp. II. 786 *b*.

Vidal (Mr. du) se plaint de l'oppression des Protestans au Palatinat, &c. I. 658 *b*.

Vie, Raisonnemens peu communs sur sa briéveté. I. 356 *b*. Sentimens Philosophes touchant la longue vie. 697 *b*. Le principe des Chrétiens sur sa derniere fin n'est qu'un principe de théorie. 706 *a*. Un petit bout de vie qu'on a de reste, n'est pas la peine de faire un faux pas. II. 98 *a*. Etoit un suplice & la peine d'un péché commis devant la naissance selon quelques Philosophes. 221 *b*, & III. 559 *b*, Voi aussi IV. 403 *b*. Démocrite se moquoit de toute la vie humaine. II. 273 *b*. Si ses biens surpassent ses maux. 404 *a*. Voi aussi IV. 33 *b*, 404 *b*, 411 *a, b*, & 517 *a, b*, & *suiv*. Quelles sont les bornes de sa durée selon Hesiode. II. 691 *a*. Passion demesurée de Louis XI Roi de France de prolonger sa vie. III. 175 *a*. Voi aussi 178 *a*. La vie est très-miserable. *là-même*. Peu de gens sages en voudroient recommencer le rôle. IV. 411 *a*. Ne consiste pas à vivre, mais à se bien porter. II. 686 *a*. Gens qui ont cru ne vivre que depuis qu'ils étoient dans la solitude. 130 *a*.

Vie à venir, ce que les Japonois en croient. II. 831 *b*. Les Paiens l'auroient revelée aux Juifs, si l'on s'en raportoit à Luc de Bruges. IV. 113.

Vies, ceux qui en composent devroient faire la vie des grands criminels. IV. 477 *b*.

Vies de Savans: où l'on en doit chercher les Particularitez. I. 564 *b*.

Vieillards, ne veulent jamais mourir. I. 87 *a, b*. Se marient autant pour leurs voisins que pour eux. II. 257 *a*. Leur lit est contagieux pour une jeune personne. III. 157. *a*. Imprudence de ceux qui se marient. 301 *a*. Loi qui ordonnoit de les précipiter. IV. 358.

Vieillesse, il n'y a pas beaucoup de gens qui y trouvent l'agrément qu'Erasme y trouvoit. II. 390 *a*. Trouve de la consolation dans la Lecture. III. 713 *b*. Quelques-unes de ses incommoditez. IV. 214 *a*.

Vienne, un de ses Evêques change de maximes, sitôt qu'il devient Ministre d'Etat. III. 246 *b*.

Vierge, les anciens faisoient un tout autre usage de ce mot que nous ne faisons aujourd'hui. I. 669 *b*. On apelle fils du Saint Esprit parmi les Turcs certaines gens qui naissent d'une mere Vierge. III. 490 *a, b*.

Vierge (la sainte) ses dévots indiscrets ne sont pas seulement des Moines. I. 26. Ouvrage plein de Visions sur la sainte Vierge. 97 *a*. D'où vient qu'on n'a pas dit encore qu'elle seule gouverne le monde. 98 *a*. Périls où l'on s'expose en desaprouvant les erreurs qui amplifient ses honneurs. 99 *a*. Son épithete de *Mere de Dieu*, conduit à de fâcheuses conséquences. *là-même*. Voi III. 498 *b*. On est quelquefois sauvé avec plus de promtitude en invoquant son nom, qu'en invoquant celui de Jesus-Christ. I. 140 *b*. Expressions de ses dévots indiscrets condamnées par Bellarmin. 505 *b*. Elle est mise pour quatriéme personne de la Divinité. 617. Avoit une chasteté pénétrative. 647 *b*. De quelle efficace sont les Prieres qu'on lui adresse le prémier jour du mois d'Avril à huit heures du matin. II. 52 *b*. Sa Conception immaculée reçue comme un Article de foi par la Faculté de Théologie de Paris. III. 293 *b*. Voi 506 *a, b*. Représentée d'après les femmes qu'il plait aux ouvriers. II. 333 *a*. Voiez aussi 477 *b*. Embarras où l'on se trouve à justifier son Culte. 496 *b*. Si elle a écrit aux habitans de Messine. 843 *a*. Et à saint Ignace. *là-même*. Livre où l'on adresse des Oraisons à toutes les parties de son corps. 847 *b*. Vaines traditions touchant son pere & sa mere. 848 *a*. De quelle source sont sortis les excès d'honneur que tant de Chrétiens lui rendent. 894 *a*. Contract fait en sa faveur par Louïs XI Roi de France. III. 178 *b*. Si l'exemption du péché originel est comprise dans la qualité de Mere de Dieu. 219 *b*. Par quel

quel motif les Jésuites enseignent sa Conception immaculée. *là-même.* Les Protestans s'enrôlloient dans une de ses Confrairies. 324 *a.* Les abus que l'on a commis à son égard étoient autant à craindre en l'apellant Mere de Jesus-Christ, qu'en l'apellant Mere de Dieu. 491 *b*, 495 *b.* Conjecture sur les causes du progrès de son Culte. 496 *b.* On lui est redevable de tous les biens, & non pas à Dieu. 497 *b*, & 498 *a.* Ce qu'en dit Clement Alexandrin. IV. 5. *b.* Elle n'a pas été exemte de calomnie. 168 *b.* Il n'est pas vraisemblable, selon Mr. Patin, que saint Luc ait fait son portrait autant de fois qu'on le dit. 220 *b.* Comment les Peres de l'Eglise prouvoient sa virginité. 597 *b.*

Vigenere (Blaise de) traduit & commente les Commentaires de Cesar. I. 439. Se trompe sur un passage de Martial. 14 *a.* Voiez aussi 54 *b.* Passage curieux de cet Auteur touchant une entreprise des Amazones. 61 *b.*

Vignier (Nicolas): n'est point disculpé sur le fait de Françoise. II. 508 *b.* Confond Radulphus Flaviacensis avec Ranulphe de Hygeden. IV. 18 *b.* Repris à ce sujet. 19 *a.*

Vigneul Marville cité. II. 539 *a*, *b.* Ce qu'il raconte d'un Philosophe. IV. 85 *a.* Juge trop durement des Ouvrages de la Mothe le Vayer. 414 *a.*

Villars (François de Boyvin, Baron du): sa Maxime que ceux-là rompent la Paix, non qui les prémiers font la guerre, mais qui cauteleusement cabalent & arment. I. 628 *b.*

Villars (l'Abbé de) voiez *Gabalis.*

Villavicentius accusé de Plagiat. II. 703 *b.*

Ville, apellée sainte parmi les Paiens. I. 212 *b.* Les Villes qui s'oposent à des Edits onéreux ne font qu'empirer leur condition. III. 496 *a.*

Villegaignon son Caractere. IV. 53 *a.* Fait mourir trois Protestans. 447 *a*, & 449 *a.*

Villena (Henri de) Fable qui court en Espagne touchant ce Marquis. IV. 451 *b.*

Villennes (le Marquis de) se mêloit d'Astrologie. III. 428 *a.*

Villeroi: Marot a été Page d'un Nicolas de Villeroi. III. 353 *b*, & 354 *a.* Il lui dédie le Temple de Cupidon. *là-même.*

Villeroi (le Marquis de) oblige le Gouverneur de la Motte à capituler, & la Reine ne tient point la Capitulation. III. 439.

Villeroi (le Maréchal de) prisonnier dans le Chateau d'Ambres. II. 506 *b.*

Villes Impériales d'Alsace: si elles ont pu conserver leur immédiateté de l'Empire sous un Protecteur, Roi de France. III. 47 *a.* Ne peuvent conserver la Neutralité. 48 *b.*

Villiers (Pierre de) Ministre de Guillaume I, Prince d'Orange: cru Auteur de l'Apologie de ce Prince, & d'une Lettre contre le Livre de la Concorde. II. 720 *b.* L. G. de Renesse fait réimprimer cette Lettre avec des Notes. *là-même b.*

Villon affiche des Theses contre la Doctrine d'Aristote. II. 427 *b.*

Vin, qui a apris aux hommes à y mettre de l'eau. I. 199 *a.* Mis en usage pour la guérison des malades. 367 *b.* C'est une bonne qualité physique, que de le pouvoir bien porter, mais qui entraine presque toûjours un déréglement Moral. II. 247 *b.* Vin Théologal, ce que c'est. 391 *a*, *b.* Effets du Vin par raport à l'impureté. 395 *b.* Les Romains en défendirent l'usage aux femmes. *là-même*, & III. 111 *a.* Voi aussi 798 *b.*

Vincent, Ministre de la Rochelle, sa Réflexion sur une Comédie. III. 473 *b*, & IV. 172 *b.*

Vindingius, Erreur de cet Auteur adoptée par celui des *Nouvelles de la République des Lettres.* I. 456 *a.*

Vinnius (Arnold): fait des Notes sur le Commentaire de Peckius *ad tit. d. Nautæ*, &c. III 636 *a*, *b.*

Violenter, en quel cas on devroit violenter les gens. III. 635 *a.*

Viret, méthode dont il se servit pour combatre le Papisme. IV. 45 *b.* Il tourna aussi ses armes contre le Déisme. 452 *a.* Sort de Lausanne & se retire à Geneve. II. 24 *a*, *b.*

Virgile a pris un des épisodes d'Homere pour modele. I. 58 *a.* Personne n'avoit dit avant lui ce qu'il dit du cadavre d'Hector. I. 58 *b.* Précepte de ce Poëte apliqué aux vieux Auteurs. 86 *b.* Avoit donné ordre de brûler son Eneïde. 264 *a.* Est critiqué & défendu au sujet du mot *inlaudatus.* 715 *a.* On a fait des Centons de ce Poëte. II. 40 *a.* De quelle Secte de Philosophes il étoit, & qui a été son Maître. 102 *b.* On tâche de le justifier à quelque prix que ce soit. 527 *a.* On disoit que quelques-unes de ses paroles avoient la vertu de chasser les Demons. III. 144 *a.* Suplément de son Eneïde. IV. 427 *b.* Malateste fait abatre sa Statue. 430 *a.* Honneur que le peuple Romain lui fit un jour. 455 *a.* Parthenius lui montre le Grec. III. 602 *a.*

Virgile (Polydore) son Livre *de Inventoribus Rerum* contient plusieurs choses qui ont déplû à l'Inquisition. IV. 460 *a.*

Virginité, si sa perte peut aporter quelque changement dans l'extérieur. II. 269 *b.* Un Evêque contraint de presser les mammelles de quelques Religieuses, pour rechercher leur Virginité. 688 *b.*

Visage, quelques personnes se le font défiguré, afin qu'il ne tentât point le prochain. I. 647 *a.*

Vision, peut causer une maladie mortelle. II. 324 *a.*

Vision ratifiée, ce que c'est. I. 650 *b.*

Visionnaires, Chimeres d'un Visionnaire. I. 615 *a*, *b.* Les Visionnaires & Interpretes de Prophéties, sont fort souvent des Imposteurs & des Incendiaires. I. 671 *a.* Quels sont leurs véritables caracteres. II. 204 *a*, *b.* Ils seront toûjours bien reçus, pourveu qu'ils sachent s'accommoder aux passions du tems. 308. Ils ne demeurent jamais court. *là-même a.* Notre Siecle semble leur être plus terrible, que les précédens. III. 28 *a.* Jusqu'où ils portent leurs fourberies, ou leur aveuglement. *là-même.* Et leur extravagance. *là-même b.*

Visionnaires (les) Piece de Théatre fort aplaudie, qui en est l'Auteur. III. 320.

Visites font à charge aux Savans. I. 437 *a.*

Vitellius prevoioit l'élévation de ceux que la fortune vouloit favoriser. II. 529 *a.* Gagne la Bataille contre Othon. IV. 298 *a.*

Vitesse à la course, étoit autrefois une qualité héroique. I. 55 *a.*

Vitex, quel nom on lui donne présentement. IV. 348 *b.*

Vitruve, son sépulchre trouvé auprès de Formium. III. 473 *a.* Particularitez concernant son Livre. IV. 703 *b.*

Vives (Louïs) ce qu'il dit du faux zèle des Legendaires. III. 39 *a.* Son Institution de la Femme Chrétienne traduite en François par Pierre de Changy. II. 133. Traduite aussi par Loys Turquet. *là-même b.* Raison qu'il donne pourquoi Leontium fit un Livre contre Theophraste. 93. La Traduction de son Ouvrage *de Fœmina Christiana* est défectueuse. *là-même b.*

Vivre, il ne faut travailler qu'à vivre tranquillement. I. 707 *a.*

Ulysse, comment furent punies ses servantes. III. 647 *b.*

Ulme: surprise & occupée par le Duc de Baviere. III. 48 *b.* On a dit que Spinoza y a demeuré & commencé son *Tractatus Theologico-Politicus.* IV 271 *n.*

Ulmus, Auteur d'un Traité *de Barba humana*, cité. III. 494 *a.*

Unitaires exclus de l'amnistie accordée aux autres non Catholiques, dans la Pologne. III. 198. L'Histoire de leur établissement, de leur accroissement, & de leur destruction dans la Pologne. IV. 228 *b.* Les diverses tentatives qu'ils ont faites pour s'établir dans les Provinces-Unies. 232 *b.*

Unitaires: en quel sens l'Auteur prend ce mot. IV. 628 *n.* Leur Systeme plus avantageux & préférable à celui des Dualistes. *là-même.*

Universaux, le danger qu'il y a d'en nier la réalité. IV. 494 *a.*

Université de Paris, son Histoire. I. 628 *a.* Versoris plaide pour les Jésuites dans le Procès qu'ils eurent avec elle, & gagna la Cause. IV. 439 *b.*

Universitez d'Angleterre, leur éloge. IV. 479 *b.*

Voetius, ses querelles avec Des-Marêts. III. 324 *a*, *b.* Cité. 677 *b*, *& passim alibi.*

Vœux sur mer: S'oublient trop souvent après qu'on est arrivé au port. I. 614 *b.* Proverbe Italien à ce sujet. *là-même.*

Vœux Monastiques font tort à l'Etat. I. 690 *b.*

Vogelsang. refute une Explication de Wolzogue. IV. 59 *b.*

Voiage fort singulier tant par sa promptitude que par sa lenteur. II. 324 *b.*

Voiages: Plaintes contre les Voiages. II. 689 *b.* Blamez par J. Hall, Lansius, &c: approuvez par Lipse, qui donne de bonnes Instructions à cet égard. *là-même b.*

Voiageurs, ce que répondit un Voiageur à ceux qui lui reprochoient son humeur ambulatoire, & ce qu'on répondit à un autre Voiageur. I. 376 *b.* Leurs Relations nous font d'ordinaire conoitre quel est leur goût dominant, s'ils sont Physiciens, Antiquaires, Geographes, &c. II. 686 *a.*

Voiture, on a dit de lui qu'il avoit le visage un peu niais, mais agréable pourtant. II. 256 *a.* Le grand air de facilité qu'il répandoit dans ses Ouvrages lui coutoit beaucoup. 626 *b.* Ce qu'il écrivit au Duc d'Enguien. III. 70 *b.* Ce qu'il auroit fait s'il avoit donné lui-même ses Ouvrages au public. 225 *b.* Ses partisans menaçoient d'exécution militaire, ceux qui oseroient le critiquer. IV. 356 *a.* Licence qu'il prend dans ses Poësies. 639. Accusé d'obscénité. 643 *a*, *b.*

Voix, une belle voix a beaucoup de force sur le Sexe. I. 20 *a*, *b.* Une des plus belles du monde. I. 460 *a*, *b.*

Vol, étoit permis dans l'ancienne Egypte. I. 323 *a.*

Volaterran: ce qu'il raporte de Françoise-Dame Romaine. II. 508 *b.* La Table de son Livre n'est guere bonne. *là-même.* Tranche net que Savonarole étoit un fourbe, &c. IV. 151.

Voleurs, deux fameux voleurs. IV. 252 *a.* Peuvent meriter quelque estime physiquement parlant. 31 *a.*

Volonté, n'est point distinguée de l'Entendement selon Spinoza, & n'a point de liberté. IV. 258 *a.*

Volume, Callimachus disoit qu'un grand Volume est toûjours un grand mal. II. 196 *a.*

Volumnius, faits concernant sa vie. III. 105 *b.*

Voluptueux, il leur est indifferent par quelle voie ils goûtent les plaisirs, pourvu qu'ils les goûtent. III. 259 *a.* Comment ils se servent des richesses. 300. Comment ils tâchent de se disculper. IV. 119 *a.* Peuvent être braves & laborieux. 105 *b.*

Voragine (Jaques de) si c'est le même Auteur que Jean de Janua. I. 427 *b.*

Vorstius (Conrad) rend raison de sa foi dans une Assemblée de la Faculté de Théologie d'Heidelberg. III. 695 *a.* Fait reimprimer avec ses Notes le Traité de Socin *de Auctoritate S. Scripturæ.* IV. 237 *b.*

Vossius est fort singulier dans son Apologie pour les Abderites. I. 14 *b.* Il censure Pline. 59 *a.* Inattention de cet Auteur. 41 *a*, & 45 *a.* Il se réfute lui-même en refutant Corradus. 43 *a.* Commet une faute en censurant celle de Sigismond Gelenius. II. 41. Il consulte Grotius sur une Objection contre le changement de Religion. III. 513 *a.* Critiquant Quintilien au sujet des Questions qui furent faites à la femme de Xenophon, il se trompe à son tour. 674 *b.* Il déplore le nombre de bévues qu'il a trouvées dans les Anciens & dans les Modernes. 686 *b.* Est relevé sur une chose, que Sandius n'a pas relevée. 690 *b.* Relevé pour ses licences en fait de Citations. 821 *a.* Il suit Rhodoman au sujet de Cointus, & fait les mêmes fautes. IV. 14 *b.* Critique très-judicieusement l'humeur contrariante de Jules Cesar Scaliger. II. 56 *a.* Il avance au sujet de Craterus une Conjecture qui n'est pas vraisemblable. 222 *b.* Faute d'attention il tombe dans une méprise, au sujet d'un passage de Lactance. 476 *a.* Pourquoi il ne voulut pas justifier son beau-pere, contre les méprises de Mr. de Thou. 888 *b.* Cité au sujet de la rigueur des Luthériens contre l'Eglise Flamande bannie de Londres. IV. 499 *b.* Repris. I. 580 *b*, 690 *a*, 693 *b*, & III. 777 *a.*

Vossius (Isaac): F. Junius meurt chez lui. II. 889.

Ur, ce mot a donné lieu à bien des fables. I. 33 *a*.
Vrai, ce qui nous le paroit aujourd'hui peut ne nous le pas sembler une autre fois. III. 373 *b*.
Vraisemblable, Aphorisme d'Agathon sur le vraisemblable. I. 90 *a*.
Urbain VI, Pape, se rejouït de la mort de Charles de Durazzo. III. 461 *a*.
Urbain VIII, Pape, fait des Vers à la loüange d'Aldrovandus. I. 151 *b*. Fit mourir de douleur un Poëte en lui reprochant son impudence. II. 772 *b*. Se plaint au Roi de France de son alliance avec les Suedois. III. 188 *a*.
Urfé (le Marquis d') censuré par Astrée, de ce qu'il l'a exposée toute nue aux yeux de Celadon. III. 155 *b*.
Urquiola (J. Bapt.). Exemple de la singularité de son Orthographe Latine. III. 89 *a*, *b*.
Urraca l'éternel oprobre de l'Espagne. IV. 477. *a*. Voi aussi *là-même b*. Les Ambassadeurs de France ne voulurent point choisir pour leur maître une fille de ce nom. 478.
Usage, son autorité. I. 310 *b*. Ses caprices. II. 268 *a*.
Usserius, sa méprise au sujet de Lollia Paulina. II. 12 *a*.
Usurpateur, on ne voit presque jamais que ceux qui l'élevent sur le thrône, jouïssent long tems de ses bonnes graces. II. 337 *b*.
Utilité, on la prefere à la Justice & à la Religion. I. 93, 320 *a*, & III. 746.
Utrecht, les François enlevent un Livre de sa Bibliotheque. III. 407 *a*.
Vue, ce que répondit un Philosophe sur la perte de sa vue. I. 367 *a*.
Vuide, admis avec les atômes par quelques Philosophes Orientaux. III. 102 *a*. Gagne peu-à-peu le dessus contre Descartes. *là-même b*. Ceux qui demontrent qu'il y a du vuide font plaisir aux Pyrrhoniens. *là-même*. Raisons contre son existence. IV. 545 *a*.
Vulcain, à quelle condition il fait des armes pour Achille. I. 58 *a*. Est précipité du ciel en terre. II. 874 *b*. Qu'est-ce que c'étoit que le vase dont il fit présent à Pelops lors qu'il se maria. 707 *b*.
Vulgaire, se laisse facilement tromper. I. 674 *b*.
Vulgate, son Autorité n'est point preferée à celle des Originaux. I. 74. Son Auteur loüé par Louïs de Dieu. II. 289 *b*.

W.

WAramund (Leonard): écrit pour Gebhard Truchses Archevêque de Cologne, & est réfuté par Gonsales Ponce de Leon. III. 89.
Wavre: c'est un Prieuré de Benedictins, & non un Monastere de Chanoines Réguliers. IV. 107 *b*.
Wert: Village de Gueldre d'où étoit le Général qui a porté ce Nom. IV. 492.
Wesselus, sa vie n'est guere conue. IV. 495 *b*. Albert Hardenberg écrit sa Vie. II. 693.
Whitaker, se retracte d'une partie de son inscription en faux contre Campian. III. 226 *a*, *b*.
Wiclef, chassé de l'Académie d'Oxford. IV. 503 *b*.
Wicquefort, une de ses Pensées. I. 92 *a*. Son Jugement de la plupart de ceux qui se mêlent d'écrire l'Histoire des Provinces Unies sans permission. 121 *a*, *b*. Sa Morale est bien plus pure & bien plus évangélique, que celle de quelques Théologiens. 678 *b*.
Wier, son témoignage touchant un chien noir d'Agrippa. I. 108 *b*. Et touchant un quatrieme Livre attribué au même Agrippa. 110 *a*.
Willis, ce qu'il a enseigné de l'ame des bêtes. IV. 84 *a*.
Wilmot (Jean): voiez *Rochester*.
Wimphen: quand le Marquis de Bade y fut défait par le Comte de Tilly. IV. 365 *b*.
Winchester, fondation de son College. IV. 502 *a*.
Windet: censure les Versions Françoises & Angloises de l'Alcoran. IV. 54 *b*.
Windsor, qui dirigea la construction de ce Palais. IV. 500 *a*, *b*.
Wirtemberg (Ulric Duc de) tuë le Maréchal de sa Cour. II. 826. Il s'empare de la ville Impériale de Reutlingen, ce qui le fit chasser de ses Etats. *là-même*.
Wirtemberg (le Duc de) promet d'abandonner les Calvinistes de France. II. 648 *a*. Fait mourir un Gentilhomme dont il aimoit la femme. 826.
Wisigoths avoient une Loi qui condamnoit à la castration les Pédérastes. II. 491 *b*.
Wittemberg, ses Théologiens ne raisonnent point du tout conséquemment sur le Divorce de Henri VIII. I. 457 *a*, *b*. Qui le prémier introduisit dans cette Université, l'étude de la Chymie. IV. 189.
Wolfius (Jerôme) fait donner le Rectorat du n. College d'Altorf à J. T. Freigius. II. 512.
Wotton (Mr.): convainc Elyot d'Imposture. II. 361 *a*.
Wolzogue, avança cette Proposition, que Dieu pourroit tromper s'il vouloit. IV. 501 *a*.
Wormes, son Concile déclare nulle l'élection du Pape Hildebrand. II. 603 *a*.
Wouwer, desaprouvoit en plusieurs choses la Réformation de Luther & de Calvin. IV. 509 *a*.

X.

XAnthippus est le prémier à médire de son propre pere. III. 667 *a*.
Xeniades, ce qu'il dit aiant acheté Diogene. II. 293 *b*.
Xenocrate, sa continence le fait apeller statue. III. 37 *b*.
Xenocrate (le Carthaginien) ne nioit pas que Dieu ne fût conu des bêtes. IV. 78 *b*.
Xenophanes, ses principes dans toute leur liaison. IV. 523 *a*. Son genie méprisé à tort par Aristote. 524 *a*.
Xenophon, continue le sacrifice nonobstant la nouvelle de la mort d'un fils. I. 474 *b*. Disoit que Dieu éleve les grands, & qu'il abaisse les petits. III. 671 *a*.
Xerxes, bon mot de ce Prince. I. 364 *b*.
Xiphilin, ne devoit pas suprimer la feinte folie d'Archelaus. I. 294 *b*.

Z.

ZAbarella (François) son Livre *de Schismate*. IV. 526 *b*.
Zaleucus, sa Loi contre les Innovateurs. IV. 335 *a*.
Zamoski (Jean): le plus grand Héros qui fût en Pologne, prend Simon Simonides pour son Sécrétaire, & lui procure la dignité de Chevalier. IV. 215.
Zanchius (Jerôme) se sert d'une réservation mentale dans la signature d'un Formulaire. IV. 533 *a*. Confession qu'il dressa. *là-même b*. Passage raporté par le Pere Labbe où Zanchius dit beaucoup de mal des Ecrivains Protestans. 534 *b*.
Zapoliha (Jean) fait la debauche à l'occasion d'un fils qui lui étoit né, & en meurt. II. 787 *a*. Soliman veut voir cet enfant, & lui fait de riches présens, & de grandes caresses. *là-même & suiv.*
Zélateurs de Religion sont de dangereux ennemis. I. 23 *a*. La plupart d'entr'eux ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. 342 *b*. Caractere d'un grand nombre de ces gens-là. 496 *b*. Veulent que l'on soit décisif quand il s'agit d'embrasser ou d'anathématiser un sentiment. II. 318 *a*. Leurs passions sont bien plus redoutables aux Souverains, que les armes des infideles. 885 *b*. Condamnent dans leur prochain ce qu'ils font eux-mêmes. IV. 444 *a*. Les plus sinceres trouvent des Accusateurs. 149.
Zèle, inconsidéré, combien funeste à l'Eglise. I. 10 *a*, *b*. Effets du faux zèle. 100 *b*, 380 *b*, 548 *a*, *b*, IV. 42 *a*, *b*, & III. 770 *a*. Laisse souvent long tems en repos des impietez vraies ou prétendues. I. 326 *a*. Zèle de Religion jusqu'à quelle fureur il va quelquefois. 380 *b*. La plupart de ceux qui ont un grand zèle deviennent credules & soupçonneux. 526 *b*. De quoi est cause le zèle contre les Hérétiques. II. 379 *b*. Reflexion sur les effets du faux zèle. 885 *b*. Zèle de Religion jusqu'où ne va-t-il pas, quand il est faux. III. 232 *a*. Ce qui est capable de le temperer. 373 *b*. Exemple d'un zèle furieux. 433 *b*. Etrange exemple de sa bizarrerie. 766 *b*.
Zemzem, puits sacré de la Mecque. III. 366 *a*.
Zenon, le Chef des Stoïques, étoit le contretenant d'Arcesilas. I. 285 *b*. Il n'y avoit guere de justesse dans l'un de ses Dogmes. 321 *b*.
Zenon d'Elée, Difficulté qu'il proposoit contre le mouvement. I. 59 *b*.
Zenon Epicurien. III. 215 *a*.
Zieglerus ne gagna rien en mutilant les Annales d'Aventin. I. 382 *b*.
Zindikites (Secte Mahometane) quels sont leurs sentimens, & d'où leur vient ce nom. IV. 253 *a*.
Zocotora, Ile, la Religion de ses habitans. II. 298 *b*.
Zones, sont toutes torrides par raport à l'Amour. I. 612 *a*, & II. 396 *b*.
Zoroastre enseigne la Philosophie aux Perses. I. 308. Il pose deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. *là-même*.
Zostrianus ancien Hérétique. I. 178.
Zuingliens: pour procurer la paix entre eux & les Luthériens Bucer cherchoit des Expressions vagues. I. 692. Leur Dogme sur l'Eucharistie sembloit à Bucer laisser trop de vuide. *là-même a*. Emportement de J. Schutze contre eux. IV. 172 *a*, *b*.
Zurich, les Demêlez dont le Concordat, qui y fut fait entre les Luthériens & les Calvinistes, a été l'occasion. IV. 498 *b*.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES à CORRIGER DANS LES TABLES.

Dans la TABLE DES ARTICLES, à la Lettre R, on a omis REZ (*Antoine de*)
Dans la TABLE DES MATIERES, à l'Article COMEDIE, lig. derniere 1236 *a*. lisez IV. 583 *b*.

